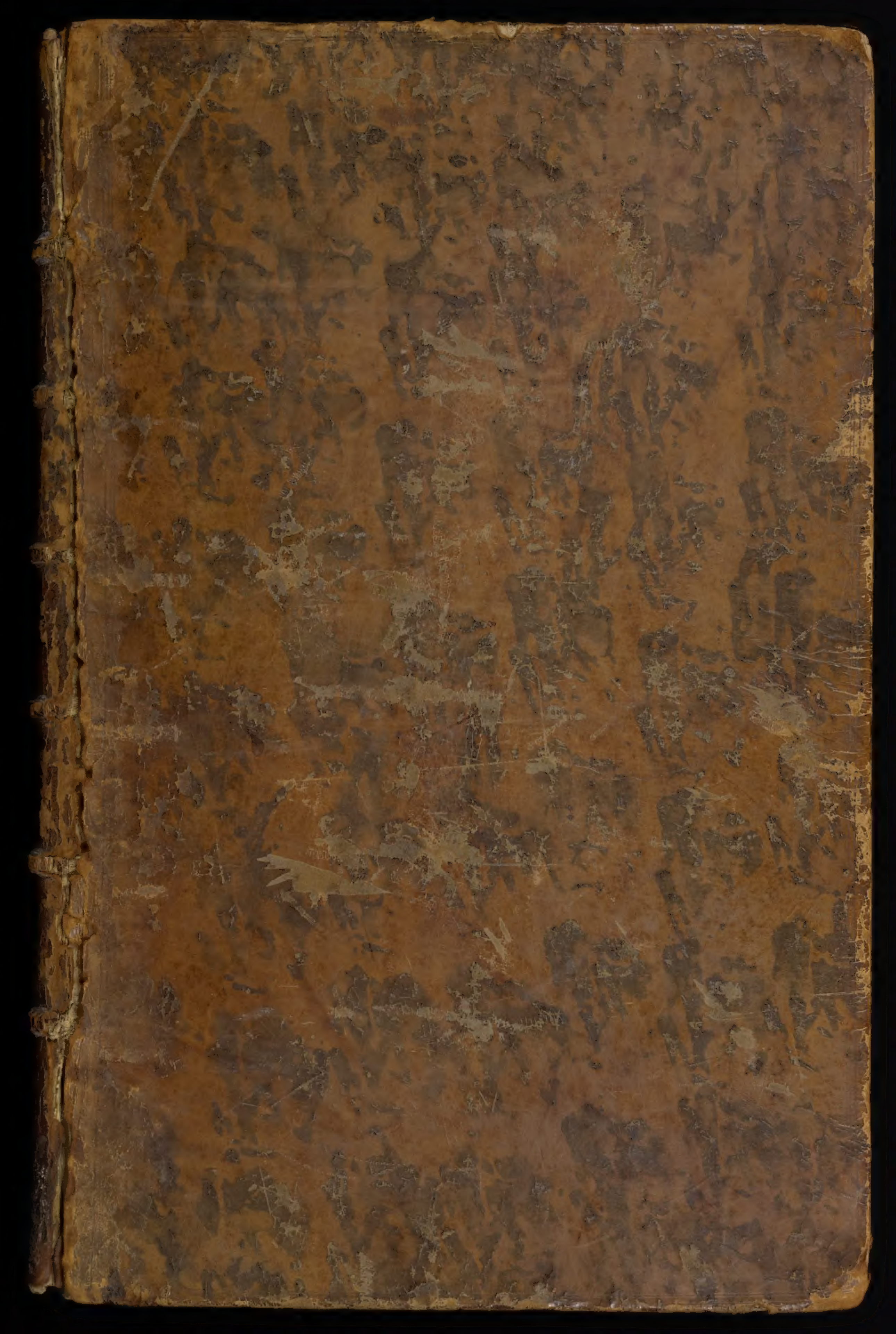
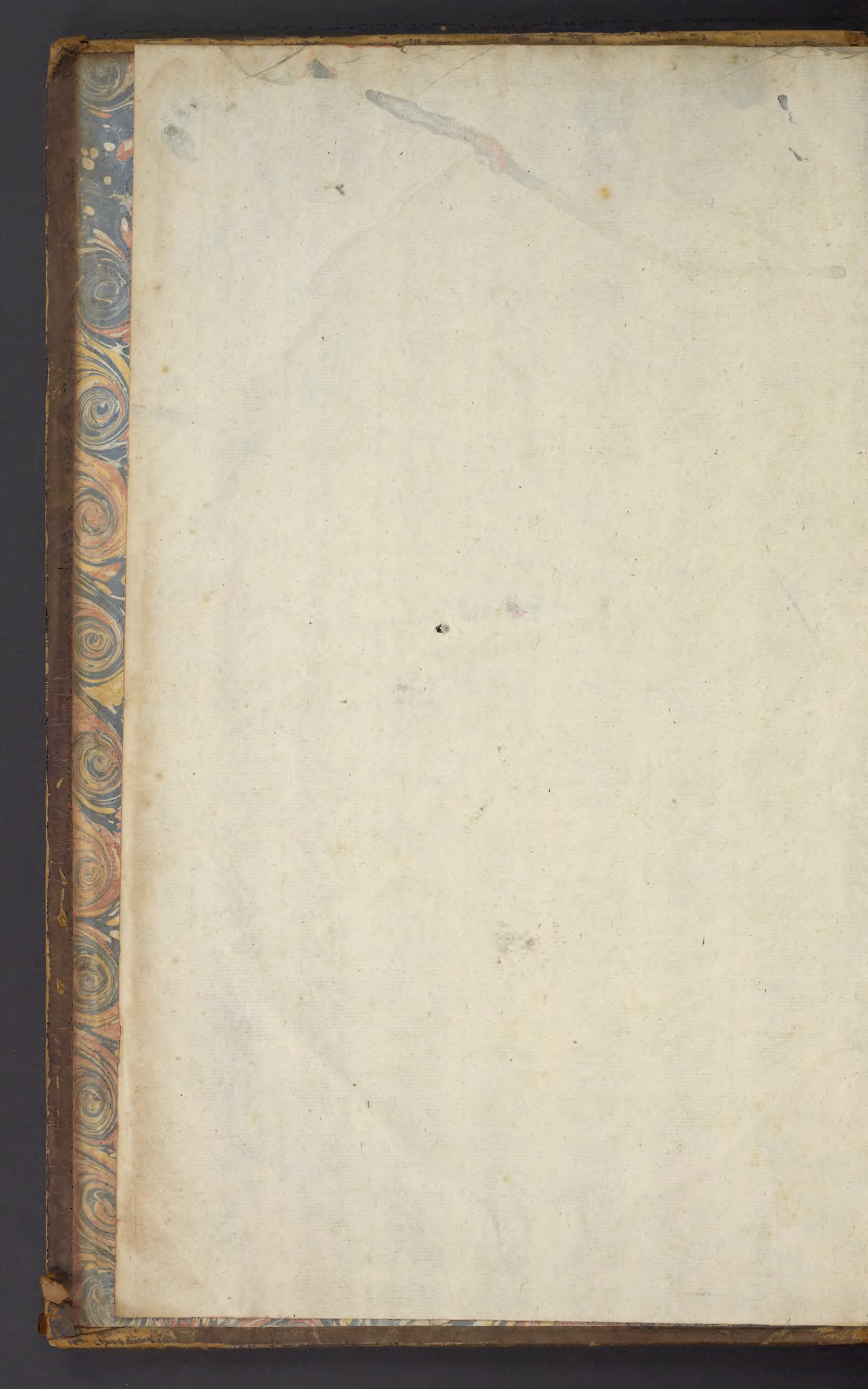
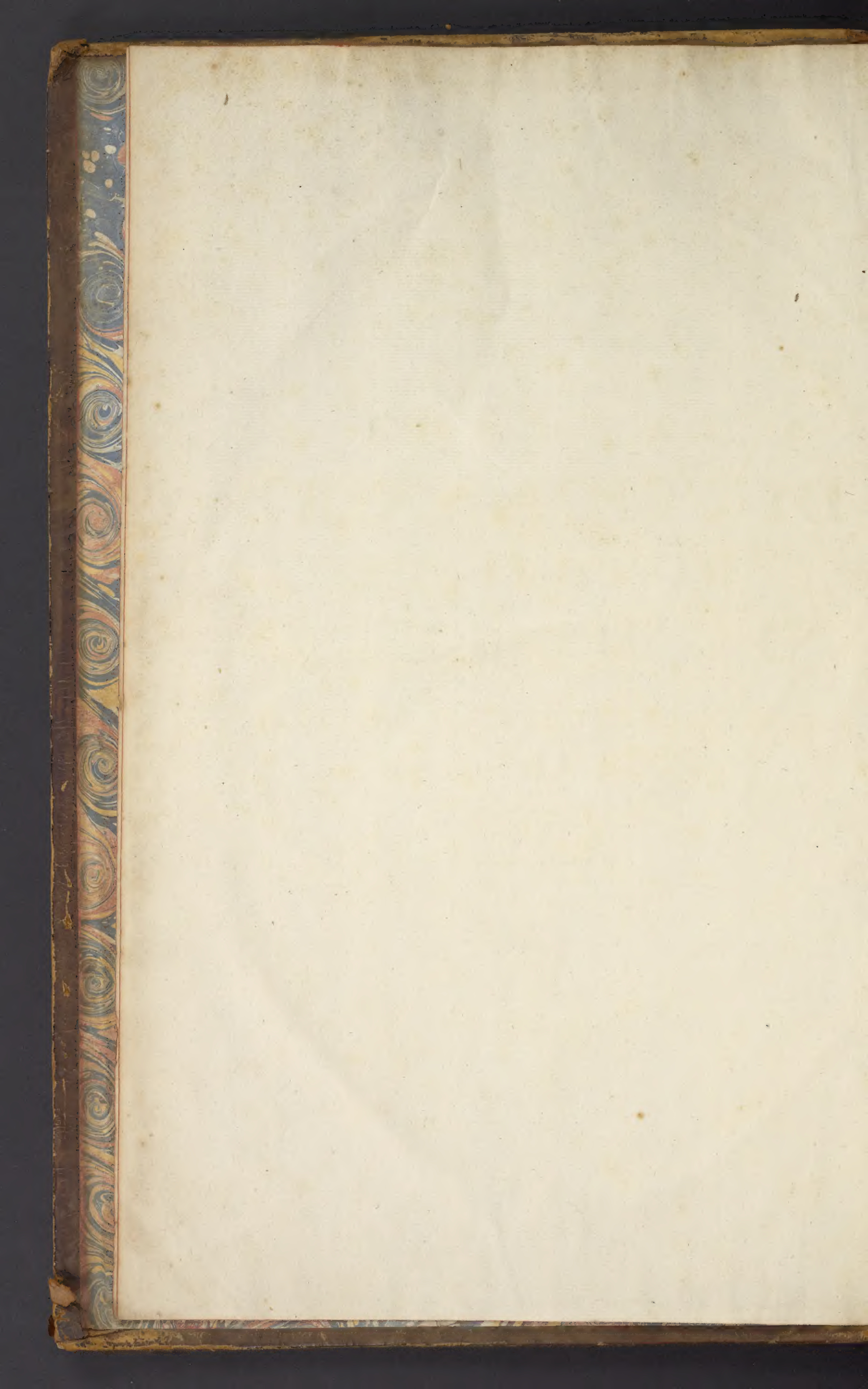



FIRM
EX LIBRIS
HON·HEW·HAMILTON·
·DALRYMPLE·







LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU MORÉRI.

NOUVELLE ET DERNIERE ÉDITION.

TOME QUATRIÉME.

CON-E.

Chez { LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-THOMAS HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
VINCENT, rue S. Severin.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE, OU LE MÊLANGE CURIEUX DE L'HISTOIRE SACRÉE ET PROFANE,

QUI CONTIENT EN ABRÉGÉ

L'HISTOIRE FABULEUSE

Des Dieux & des Héros de l'Antiquité Païenne:

LES VIES ET LES ACTIONS REMARQUABLES

Des Patriarches; des Empereurs; des Rois; des Princes illustres; des Grands Capitaines; des Papes; des saints Martyrs & Confesseurs; des Peres de l'Eglise; des Evêques; des Cardinaux & autres Prélats célébres; des Hérésiarques & des Schismatiques:

L'Histoire des Religions & Sectes des Chrétiens, des Juifs & des Païens:

Des Conciles généraux & particuliers:

Des Auteurs anciens & modernes; des Philosophes; des Inventeurs des Arts, & de ceux qui se sont rendus recommandables en toute sorte de Professions, par leur Science, par leurs Ouvrages, & par quelque action éclatante:

L'ÉTABLISSEMENT ET LE PROGRÈS

Des Ordres Religieux & Militaires; & LA VIE de leurs Fondateurs:

LES GÉNÉALOGIES

Des Familles illustres de France, & des autres Pays de l'Europe:

LA DESCRIPTION

Des Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, Villes, Isles, Montagnes, Fleuves & autres lieux considérables de l'ancienne & de la nouvelle Géographie, où l'on remarque la situation, l'étendue & la qualité du Pays; la Religion, le Gouvernement, les Mœurs & les Coutumes des Peuples:

Par Mre LOUIS MORÉRI, Prêtre, Docteur en Théologie.

NOUVELLE ÉDITION, dans laquelle on a refondu les Supplémens de M. l'Abbé GOUJET.

Le tout revu, corrigé & augmenté par M. DROUET.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE, OU LE MÉLANGE CURIEUX DE L'HISTOIRE SACRÉE ET PROFANE.





CONAN, roi fabuleux de la grande Bretagne. On prétend qu'il fit mourir son oncle Constantin pour monter sur le trône, qu'il noircit par des crimes horribles; mais qu'il ne le tint pas long-temps. Ce Constantin, autre scélérat, étoit, dit-on, successeur d'Artus. * Bede, Polydore Virgile; & Du Chêne, *histoire d'Angleterre*.

CONAN, I de ce nom, comte de la Bretagne Armorique & de Rennes, étoit fils de Juhel Berenger, comte de Rennes, & descendoit d'une fille du comte Salomon. Il prit possession du comté de Bretagne après la mort de Drogon, & chassa Hoël & Guéric, fils naturels d'Alain I, dit *Barbe-torte*, mort en 952. On dit qu'il les fit mourir tous deux, Hoël par le fer d'un soldat qui l'assassina, & Guéric par la lancette empoisonnée d'un chirurgien qui le saignoit. Conan périt lui-même dans une bataille qu'il perdit le 27 juin 992 contre Foulques-*Nerra*, comte d'Anjou, ennemi capital des Bretons. Cette bataille fut donnée dans la plaine de Conquereux le 27 juin, selon les chroniques de S. Aubin d'Angers, & de Sainte Croix de Kemperlé. Conan avoit épousé en 970 *Ermengarde* d'Anjou, fille de *Geofroi* I du nom, comte d'Anjou, dont il eut GEOFROI I du nom, comte de Bretagne, qui lui succéda; *Judicaël*, évêque de Vannes, mort le 13 juin de l'an 1037; *Gervod*, ou *Urvod*; & *Judith*, premiere femme de *Richard* II du nom, duc de Normandie, morte en 1017. * Ordéric Vitalis; la chronique de S. Etienne de Caën; Guillaume de Jumiéges; Argentré, &c.

CONAN II, comte de Bretagne, étoit fils d'ALAIN II, dit *le Rebru*, & de *Berthe* de Blois. Il fonda une église de la Trinité de Brest, & fut empoisonné à Château-Gontier, le 11 décembre 1066, par les pratiques de Guillaume *le Bâtard*, duc de Normandie. Son corps fut enterré dans l'abbaye de S. Melaine de Rennes. Conan ne laissa point de postérité; & sa sœur *Havoise*, son héritiere, épousa *Hoël*, comte de Cornouaille & de Dol, qui laissa ALAIN III, dit *Fergant*. * La chronique d'Anjou, *sous l'an* 1067. Guillaume de Jumiéges, *liv.* 7, *chap.* 33. Argentré.

CONAN III, surnommé *le Gros*, étoit fils d'ALAIN III, dit *Fergant*, & de sa seconde femme *Ermengarde* d'Anjou, fille de *Foulques* IV, dit *le Rechin*, comte d'Anjou, que Guillaume IX, duc de Guienne, avoit répudiée. Il suivit le parti du roi Louis *le Gros*, contre Henri roi d'Angleterre, son beau-pere; car il avoit épousé *Mahaud*, fille *naturelle* de ce roi. Il fit bâtir le monastere de Langouët, & mourut l'an 1148, laissant *Hoël*, qui fut privé du comté de Bretagne; & *Berthe*, qui porta cet héritage à *Alain*, dit *le Noir*, seigneur de la Roche-de-rien. * Ordéric Vitalis. La chronique de S. Aubin d'Angers. Le P. Anselme, &c.

CONAN IV, comte de Bretagne & de Richemont, fils d'ALAIN *le Noir*, & de *Berthe* de Bretagne, fut surnommé *le Petit*. Il mourut le 20 février de l'an 1170, & fut enterré dans l'abbaye de Begard. De *Marguerite*, fille de *Henri* d'Ecosse, comte de Northumbre, il laissa *Constance*, comtesse de Bretagne.

CONAN (François) *cherchez* CONNAN.

CONANTIUS, évêque de Palenza, vivoit au commencement du VII siécle. S. Isidore en parle comme d'un homme qui avoit autant de prudence & de gravité que d'éloquence & de savoir; il dit qu'il s'étoit attaché à régler l'ordre de l'office divin, qu'il avoit fait des hymnes sur des airs nouveaux, & des prieres tirées des pseaumes. Nous n'avons plus de ses ouvrages. * Isidore, *de script. eccles.* M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccles. VII & VIII siécles.*

CONARDS. C'est le nom d'une ancienne compagnie qui subsistoit autrefois dans les villes d'Evreux & de Rouen, & qui y a fleuri pendant plus d'un siécle. M. Du Cange, ou plutôt les peres bénédictins, éditeurs de la nouvelle édition du Glossaire de ce savant, en parlent assez au long sous le titre, *Abbas Conardorum.* L'objet de cette compagnie étoit ridicule, & ressembloit assez à celle des foux & à celle de la Mere-folle de Dijon. Le premier but, cependant, étoit de corriger les mœurs en riant; mais cette liberté ne demeura pas long-temps dans les bornes qu'elle s'étoit prescrites: les railleries devinrent si piquantes, le ridicule fut si outré, que l'autorité royale, de concert avec l'ecclésiastique, détruisit cette compagnie. On en appelloit le chef l'*Abbé des Conards* ou *des Cornards.* C'étoit la pluralité qui le choisissoit, & cette place étoit fort enviée, comme on le voit encore par ces deux vers de ce temps-là.

Conards sont les *Busots*, & non les *Rabillis*,
O fortuna potens quàm variabilis!

Les Busots & les Rabillis sont deux familles qui subsistent encore à Evreux ou dans le pays, & qui avoient fourni des abbés à la compagnie. Les Conards avoient droit de jurisdiction pendant le temps de leurs divertissemens, & ils la tenoient à Evreux, dans le lieu où se tenoit alors le bailliage. Ce lieu a changé depuis l'établissement du présidial. Tous les ans ils obtenoient un arrêt sur requête du parlement de Paris, avant l'établissement de celui de Rouen, & de celui de Rouen depuis le XVI[e] siécle, pour exercer leurs facéties. Taillepied, dans son livre des *Antiquités & singularités de la ville de Rouen*, dit que dans cette ville les Conards avoient leur confrérie à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, où ils avoient un bureau pour consulter de leurs affaires. « Ils ont succédé, » dit-il, aux Coqueluchiers, qui se présentoient les jours » des rogations en diversités d'habits. Mais parcequ'on » s'amusoit plutôt à les regarder qu'à prier Dieu, cela fut » réservé pour les jours gras à ceux qui jouent des faits » vicieux, qu'on appelle vulgairement *Conards* ou *Cornards*, ausquels par choix & élection préside un abbé » mitré, crossé & enrichi de perles, quand solemnellement il est traîné en un chariot à quatre chevaux le » dimanche-gras, & autres jours de bachanales. « A Evreux, on le menoit avec beaucoup moins de pompe: on le promenoit par toutes les rues de la ville, & dans tous les villages de la banlieue, monté sur un âne & habillé grotesquement. On chantoit aussi quelques chansons pendant cette marche, & il étoit suivi de sa compagnie. Voici quelques couplets qui feront connoître le ridicule de ces chansons:

De asino bono nostro
Meliori & optimo
Debemus faire fête.

En revenant de Gravignaria
Un gros chardon *reperit in via*,
Il lui coupa la tête.

Vir Monachus, in mense Julio,
Egressus est è monasterio,
C'est dom de la Bucaille.

Egressus est sine licentiâ
Pour aller voir donna Venissia,
Et faire la ripaille.

Les couplets, comme on le voit par ceux-ci, regardoient des particuliers. Dans ceux-ci, Gravignaria, c'est Gravigni, terre au bout du fauxbourg S. Leger d'Evreux. Dom de la Bucaille étoit un prieur de l'abbaye de S. Taurin, lequel au gré des Conards, rendoit des visites trop fréquentes à la dame de Venisse, pour lors prieure de l'abbaye de S. Sauveur de la même ville. Enfin, la compagnie des Conards, dont la principale fête se célébroit le jour de S. Barnabé, fut abolie à cause des excès où elle s'étoit portée par sa démangeaison de faire de tout un sujet de satyre, & d'attaquer la vertu même. En sa place, Paul de Capranic, nommé à l'évêché d'Evreux en 1420, frere du cardinal Dominique de Capranica, établit une confrérie dite *de S. Barnabé*, pour réparer, dit-il, *les crimes, malfaçons, excès & plusieurs autres cas inhumains* commis par cette compagnie des Conards, *au deshonneur & irrévérence de Dieu notre créateur, de saint Barnabé & de sainte Eglise.* * *Voyez* le Glossaire de la basse latinité par M. Du Cange, augmenté d'un grand nombre d'articles nouveaux par plusieurs bénédictins de la congrégation de S. Maur, *tome I, pages 24 & 25.* Taillepied, au livre cité dans cet article. Une lettre attribuée à M. le Beuf, chanoine d'Auxerre, dans le *mercure d'avril* 1725. On apprendra encore beaucoup de particularités sur ce sujet dans un petit *in-12*, imprimé à Rouen en 1587, sous ce titre: *Les triomphes de l'abbaye des Conards sous le Réveur en décimes, Fagot, abbé des Conards, contenant les criées & proclamations faites depuis son avénement jusqu'à l'an présent:* PLUS, *l'ingénieuse lessive qu'ils ont conardement montrée aux jours-gras en l'an* 1540: PLUS, *le Testament d'Ouinet, de nouveau augmenté par le commandement dudit abbé, non encore vu:* PLUS, *la litanie, l'antienne & l'oraison faite en ladite maison abbatiale en l'an* 1580.

CONARE, roi d'Ecosse, qu'on prétend avoir vécu dans le II siécle, fut complice de la mort de son pere Mogald. Cette détestable action attira sur lui la haine de tous ses sujets, qu'il acheva d'irriter par les impôts excessifs qu'il mit sur eux. Aussi fut-il privé de la couronne, & confiné dans une prison où il acheva tristement ses jours. * Dempster, *histoire d'Ecosse.*

CONCA, riviere d'Italie, qui a sa source dans le duché d'Urbin, vers le bourg de Saint Léon & Macerata. Elle traverse la Romandiole, & se jette dans la mer Adriatique. Conca est le *Crustumium* ou *Crustumenius* des anciens. C'étoit aussi le nom d'une ville qui fut submergée dans le XII ou XIII siécle. Elle étoit située près du bourg dit *Cattolica*, & on assure que quand la mer est calme on voit encore dans l'eau la pointe de ses tours & de ses clochers. * Leandre Alberti.

CONCARNEAU, petite ville de France en Bretagne. Elle est sur la mer, entre Blavet & Penmark, & a un château qui la rend extrêmement forte. * Sanson.

CONCEICAO (Antoine de) chanoine séculier de S. Jean l'Evangéliste dans le Portugal, a été en réputation de sainteté pendant sa vie & après sa mort. Il naquit à Pombal, dans le diocèse de Conimbre, le 12 mai 1522, & il mourut le même jour de l'an 1601. L'on a travaillé à sa canonisation. Louis de Mertola, en écrivant sa vie, a conservé quelques-unes de ses lettres.

CONCEPTION IMMACULÉE. On appelle ainsi la conception de la Vierge dans le sein de sa mere, dans le sentiment de ceux qui croient qu'elle n'a point contracté le péché originel. C'est une opinion pieuse, mais qui n'est pas de foi; car l'écriture & les saints peres n'ont point excepté clairement la sainte Vierge de la loi commune des autres hommes, quelqu'honneur qu'ils lui aient porté. S. Bernard même, très-dévot à la Vierge, semble avoir combattu le sentiment de l'immaculée conception. Les anciens théologiens, comme S. Thomas & S. Bonaventure, Alexandre de Halès, ont aussi cru que la Vierge avoit été conçue en péché, & qu'elle avoit été sanctifiée dans le sein de sa mere aussitôt après sa conception. Scot, franciscain, est celui qui a le plus relevé l'opinion de l'immaculée conception, qui a été embrassée par ceux de son ordre; les dominicains, au contraire, l'ont

combattue. Le concile de Basle, dans la session XXXVI, a décidé en faveur de l'immaculée conception; & la faculté de théologie de Paris a embrassé ce sentiment, & l'a soutenu à la fin du XIV siécle contre Jean de Monçon, docteur & professeur en théologie, de l'ordre de S. Dominique, qui avoit proposé publiquement en 1387, dans la salle de S. Thomas, des thèses où il y avoit quatorze propositions que l'on accusoit d'erreur, & entre celles-ci quatre ou cinq contre l'immaculée conception de N. D. car il soutenoit non seulement qu'elle avoit été conçue dans le péché originel, mais aussi que c'étoit une erreur contre la foi que de dire qu'elle ne l'eût pas été. On peut voir à l'article de Monçon un détail de toute cette dispute, qui est décrite avec quelques circonstances fausses dans l'histoire de l'université de Paris par du Boulai, que M. Dupin a copiées dans sa bibliothéque des auteurs ecclésiastiques. Le pere Echard, dominicain, a donné les vraies dates des actes de cette dispute, & montré qu'on avoit eu tort de prendre une sentence des commissaires nommés par le pape pour examiner l'affaire de Monçon, pour une bulle du pape même; il a montré aussi que par cette sentence, le fond de la question n'étoit pas décidé, & qu'on n'avoit fait que condamner personnellement Monçon. *Voyez-le* à l'article *Joannes de* MONTESONO.

Sixte IV, qui étoit de l'ordre des franciscains, laissa la liberté de tenir l'affirmative ou la négative sur cette question, quoiqu'il penchât pour l'affirmative. Le concile de Trente, session VI, n'a rien voulu non plus décider sur le fond de cette question: néanmoins dès la V session, en 1546, il excepta la Vierge du décret, qui porte que tous les hommes sont conçus dans le péché originel, en déclarant à la fin de ce décret que son intention n'étoit point d'y comprendre la Vierge, mais qu'il falloit observer sur ce sujet les constitutions de Sixte IV. Cette exception se trouve dans l'édition qui parut à Milan en 1548. Catharin, dont l'ouvrage sur cette question parut à Rome dès 1551, & qui avoit assisté au concile, dit que l'exception y fut reçue d'un consentement unanime. Dominique Soto, autre dominicain, dans son commentaire sur le chapitre 5 de l'épitre aux Romains, publié en 1550, reconnoît aussi que cette exception avoit été reçue & mise dans le décret du péché originel. Ce qui montre que M. de Launoi, dans son traité des prescriptions, a eu tort de dire qu'elle n'avoit pas été admise dans le concile, mais que c'étoit le pape Pie IV qui l'avoit fait mettre pour la premiere fois dans l'édition du concile qui parut à Rome en 1564. M. Du Pin s'est trompé aussi, en écrivant que l'exception ne fut reçue que dans la derniere session du concile en 1563: & ce qu'il a trouvé dans un manuscrit de Curtembosche, que la question y souffrit quelques difficultés & quelques contradictions, n'est pas exact. Il y en eut, en effet, ainsi que le remarque Pallavicin, mais ce fut parceque plusieurs vouloient qu'on dît quelque chose de plus en faveur de la conception immaculée de la sainte Vierge. Voyez les mélanges de M. Baluze, tome VII, page 118. Pie V, par sa constitution de l'an 1570, déclara qu'en conséquence des constitutions de Sixte IV, confirmées par le concile de Trente, il laissoit la liberté à un chacun de tenir là-dessus l'opinion qu'il croiroit la plus pieuse ou la plus probable.

Sur la fin du XVI siécle, Maldonat, jésuite, ayant agité dans ses leçons la question de l'immaculée conception de la Vierge comme un problême, les théologiens de Paris en furent choqués. Le recteur de l'université en porta ses plaintes à Pierre de Gondi, évêque de Paris, qui se déclara pour Maldonat, & donna une sentence en sa faveur l'an 1575. La faculté de théologie fit au contraire une conclusion, par laquelle elle déclaroit que l'opinion de l'immaculée conception étoit de foi. Cette conclusion de la faculté irrita l'évêque de Paris, qui excommunia le syndic & le doyen de la faculté. Ceux-ci en appellerent comme d'abus au parlement. La cause y fut plaidée en présence de l'évêque de Paris. Il fut ordonné que ces deux docteurs seroient absous *ad cautelam*, & l'affaire en demeura là au parlement; mais le pape Gregoire XIII confirma la sentence de l'évêque de Paris. Depuis ce temps-là, les théologiens soutiennent communément l'opinion de l'immaculée conception, mais non comme un point de foi. *Voyez* MALDONAT.

La fête de la Conception, que l'on a commencé de célébrer au plus tard dans le IX siécle, n'est point une preuve convaincante que cette conception soit immaculée, puisque l'on voit dans des martyrologes la fête de la conception de S. Jean. On l'appelloit dans la Grece *la conception de Ste. Anne.* Le P. Combefis a publié deux sermons de Georges, archevêque de Nicomedie, qui vivoit vers l'an 880, qu'il avoit prononcés le jour de cette fête. Il y a aussi un discours sur la même fête entre les discours de l'empereur Leon *le Sage*, qui mourut en 911; l'empereur Manuel Comnene, dans le XII siécle, mit cette fête au nombre des jours où on ne pouvoit rendre de jugement, ni faire aucune affaire. Dans l'Occident, la fête de la Conception n'est pas moins ancienne qu'en Orient. Le pere Mabillon prouve fort bien (*Act. SS. ord. S. Bened. pag.* 520.) que dès le X siécle cette fête étoit fort solemnelle en Espagne, & qu'on y croyoit communément que S. Ildefonse, qui vivoit dans le VII siécle, en étoit le premier auteur. Elle est aussi fort ancienne en Angleterre, d'où elle a passé en France. Les chanoines de Lyon l'ayant reçue, S. Bernard s'y opposa: mais nonobstant son opposition, elle s'est établie en France; & dès la fin du XIII siécle, on la célébroit à Paris, comme l'a montré M. Fleuri, *hist. eccles. l.* 89, *n.* 11. Quelques-uns l'appelloient la fête de la Sanctification, & elle fut d'observation libre jusqu'au décret du concile de Basle de l'an 1439, qui ne fut pas néanmoins reçu à Rome. Enfin, Sixte IV l'ordonna par des constitutions expresses des années 1476 & 1483. Alexandre VII les a confirmées par une bulle du 8 décembre 1661. Dans le même temps Philippe IV, roi d'Espagne, ordonna que tous les prédicateurs de ses états louassent l'immaculée conception de la Vierge au commencement de leurs sermons; & Jean Martinez de Prado, provincial des jacobins d'Espagne, ayant présenté en 1662 à ce prince un mémorial, où il demandoit que les religieux de son ordre fussent exemptés de cette loi, fut relégué à *Penna de Francia*, d'où il sortit l'année suivante, après avoir publié une ordonnance en conformité de celle du roi. * *Voyez* Echard, *script. ord. Præd.* Baillet, *dévotion à la sainte Vierge.*

CONCEPTION (La) ville de l'Amérique méridionale dans la province de Chili, est une des plus considérables du pays, & le séjour ordinaire du gouverneur de la province. Elle est située sur la mer Pacifique, vis-à-vis l'isle de Quiriquina ou de S. Vincent. Les habitans l'on fermée de murailles, & y ont bâti une citadelle, pour la défendre contre les Arauques, qui y ont fait très-souvent des courses. * Laët. Sanson. Baudrand.

CONCEPTION (La) petite ville de l'Amérique méridionale dans le Paraguai. Elle est située dans l'endroit où la riviere d'Urvaig ou des Limaçons se jette dans le *Rio de la Plata.* Ce n'est proprement qu'une habitation peu considérable. * Laët, &c.

CONCEPTION (La) dite de *la Vega*, ville épiscopale dans l'isle Espagnole. Ce n'étoit d'abord qu'une forteresse, que Christophe Colomb avoit fait bâtir en 1494 ou 1495. Elle devint dans la suite une grande ville, & le pape Jules II l'érigea en évêché, en 1511. Son premier évêque fut Alonse Mansa, licencié & chanoine de Salamanque; mais Isabelle, reine de Castille, étant morte avant que cette affaire fût consommée, les bulles ne furent point expédiées, non plus que celles que l'on attendoit pour l'archevêché de Xaragua, & pour l'évêché de Larès de Guahaba, qui avoient été érigés dans le même temps. Le roi Ferdinand reprit cette affaire dans la suite, & proposa un nouvel arrangement que le pape approuva. Il consistoit à supprimer la métropole de Xaragua, & à ériger San-Domingo, la Conception & S. Jean

de Portorico en évêchés ſuffragans de Séville. Le licencié Manſa, qui avoit été nommé d'abord à l'évêché de la Conception, eut celui de S. Jean; le docteur Deza, neveu de l'archevêque de Séville, fut pourvu de celui de la Conception; & l'on mit à San-Domingo le pere Garcias de Padilla, franciſcain. Le roi ſe réſerva la nomination des bénéfices & des dignités. L'évêché de la Conception fut uni en 1527, à celui de San-Domingo, à cauſe de la modicité de leurs revenus, & par-là l'évêché de San-Domingo devint très-conſidérable. Mais en 1564 la ville de la Conception fut preſque toute renverſée par un tremblement de terre. On a formé de ſes débris le village de la Vega, à deux lieues au ſud-eſt de la ville. * Le pere de Charlevoix, *hiſt. de l'iſle de S. Domingue, tom. I.*

CONCEPTION (La) dite DE SALAYA, petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans le Mexique, dans la province de Mechoacan. Elle eſt ſituée ſur une petite riviére, & les Eſpagnols l'ont fait bâtir, auſſi-bien que les habitations de S. Michel, de S. Philippe, &c. pour aſſurer le chemin de Mechoacan aux mines d'argent de Zacateca. Ils ont encore donné ce nom à divers bourgs de l'Amérique, comme à un port dans la Californie, &c. * Laët. &c.

CONCEPTION, ordre religieux de filles, fondé par Beatrix de Silva, Portugaiſe. Le pape Innocent VIII l'approuvant l'an 1489, à la priere d'Iſabelle reine de Caſtille, lui donna la régle de Citeaux, & le ſoumit à l'évêque. Après la mort de Béatrix, ſes compagnes ſuivirent les régles de ſainte Claire ſans changer ni le nom de *Conception immaculée*, ni leurs premiers habits. Aléxandre VI les tira l'an 1501 de la dépendance des ordinaires, & les mit ſous la conduite des Franciſcains. En 1511, Jules II leur donna une régle particuliere. * Le Mire, *orig. des relig. l.* 5, *c.* 13. Sponde, *A. C.* 1584, *num.* 9.

CONCEPTION, ordre militaire, qui a été fondé de nouveau, ou qui a été ajouté à celui de la milice chrétienne, par Ferdinand duc de Mantoue, Charles de Gonzagues duc de Nevers, Adolphe, comte d'Alla, &c. Le pape Urbain VIII le confirma l'an 1624, & donna la croix au duc de Nevers: mais depuis il n'y a plus eu de chevaliers de cet ordre. * Sponde, *A. C.* 1619, *n.* 14.

CONCEPTION (Antoine de la) dit *de Sienne*, religieux de l'ordre de S. Dominique, étoit de Guimaranès en Portugal. Le nom de ſa famille étoit *la Conception*; & en prenant l'habit de religieux, il prit auſſi le ſurnom *de Sienne*, à l'honneur de ſainte Cathérine de Sienne, à laquelle il avoit une grande dévotion. Il étudia à Liſbonne & à Conimbre; & enſuite étant paſſé dans les Pays-Bas, il prit le bonnet de docteur dans l'univerſité de Louvain. De-là il alla à Rome, & étant paſſé en France, il s'arrêta quelque temps en Bretagne, auprès de dom Antoine, qui prenoit le titre de roi de Portugal. En 1585 Antoine de la Conception lui dédia les annales & la bibliothéque des auteurs de ſon ordre qui ont écrit ſur la morale ou la ſpiritualité: ouvrage plein de fautes & d'inexactitudes dont une partie eſt de l'auteur & l'autre de l'imprimeur. On l'a imprimée à Paris, *in*-4° en 1647. Ce ne fut pas le ſeul de ſes ouvrages. Il en publia quelques autres, & fit des notes ſur la ſomme de S. Thomas. Il mourut en 1586. * Alfonſe Fernandez, *biblioth. domin.* Seraphin Razzi, *gli huom. illuſt. Domin.* Nicolas Antonio, *bibl. hiſp. &c.* Poſſevin, *in appar. ſacr.* pag. 93.

CONCHES, petite ville de France en Normandie, dans le petit pays d'Ouche, à trois ou quatre lieues d'Evreux. Il y a une abbaye de S. Pierre & de S. Paul, dite *de Conches* ou *de Châtillon*, parcequ'elle eſt dans un fauxbourg de ce nom. * Baudrand.

CONCILE. Ce nom qui en général ſignifie toute ſorte d'aſſemblée des corps, eſt conſacré pour l'aſſemblée des paſteurs de l'égliſe en quelque lieu, pour juger de la doctrine de la foi, ou de la diſcipline eccléſiaſtique. Ces aſſemblées ſe ſont tenues dès les premiers ſiécles de l'égliſe, & les apôtres en ont donné l'exemple: car les chrétiens de la primitive Egliſe étant en diſpute ſur l'obſervation des cérémonies légales, les apôtres & les prêtres s'aſſemblerent à Jéruſalem pour donner une déciſion ſur les conteſtations qui s'étoient élevées entre eux, principalement ſur celle de la circonciſion. A leur exemple, quand il s'eſt élevé quelque différend dans l'égliſe, ou quand il a été néceſſaire de faire quelques réglemens, les évêques ſe ſont aſſemblés pour décider les queſtions conteſtées, & pour faire des loix ſur le gouvernement & ſur la diſcipline de l'égliſe. Ces aſſemblées ont été aſſez rares dans les premiers ſiécles de l'égliſe, à cauſe que les chrétiens étant perſecutés par les empereurs païens, n'avoient pas la liberté de s'aſſembler; & que d'ailleurs la tradition des Apôtres étant encore toute nouvelle, on connoiſſoit tout d'un coup les erreurs de ceux qui s'en éloignoient, ce qui ſuffiſoit pour leur condamnation. C'eſt pourquoi on ne trouve point qu'il ſe ſoit tenu de concile contre les plus anciens hérétiques. On eut recours à la fin du II ſiécle, & au commencement du III, au remede des conciles, pour appaiſer les diviſions ſur le jour de la célébration de la pâque, enſuite celles qui s'éleverent ſur le baptême des hérétiques, & contre l'erreur de Paul de Samoſate. Mais quand l'empereur Conſtantin eut embraſſé le chriſtianiſme, il aſſembla pluſieurs conciles ſur l'affaire des donatiſtes, & enſuite le concile général de Nicée pour regler la foi contre l'erreur d'Arius. Ce concile fut appellé *œcuménique*, de toute la terre, parcequ'il étoit compoſé des évêques des égliſes de la plûpart des provinces de l'empire romain, tant d'orient que d'occident, ce que l'on nommoit vulgairement οἰκουμένη. Ce concile ordonna la tenue des conciles provinciaux tous les ans, pour le reglement de la diſcipline & le gouvernement des égliſes. Quand il étoit beſoin, les évêques de pluſieurs provinces, ou d'une nation, s'aſſembloient; de-là eſt venue la diſtinction des trois ſortes de conciles; *les généraux*, ou *œcuméniques*; *les nationaux*; & *les provinciaux*. Les premiers compoſés d'évêques d'orient & d'occident, par eux ou par leurs procureurs. Les ſeconds, des évêques de pluſieurs provinces. Les derniers, des évêques de la province. Les premiers ont été autrefois juſqu'au VIII général, toujours convoqués par les empereurs. Les ſeconds ordinairement par les patriarches, ou exarques du diocèſe (terme qui ſignifioit anciennement pluſieurs provinces.) Les derniers, par le métropolitain. Les anciens papes n'ont point aſſiſté en perſonne aux conciles généraux, mais ſeulement par leurs légats qui y ont préſidé depuis celui de Chalcédoine; car on ne voit pas qu'ils aient eu le premier rang dans les premiers conciles généraux. Nous tenons que le concile général eſt infaillible & au-deſſus du pape, dont il peut réformer les jugemens, & qu'il le peut dépoſer, comme il a été défini par les conciles de Conſtance & de Baſle. Depuis le VIII concile général, les papes ſe ſont arrogé le droit de convoquer les conciles généraux, ce qui eſt commode à cauſe des différentes ſouverainetés qui reconnoiſſent le pape pour chef de l'égliſe; mais ils ne peuvent le faire que du conſentement des ſouverains; & s'ils ne le font pas dans les beſoins preſſans de l'égliſe, les ſouverains peuvent en convoquer, & les évêques ont droit de s'aſſembler. Des quatre conciles qu'on attribue aux apôtres, il n'y a que celui qui fut tenu ſur l'obſervation de la loi, l'an 58 de notre ére, qui mérite le nom de concile.

Tous les auteurs ne conviennent pas du nombre des conciles généraux; les uns en comptent plus, les autres moins, & les uns en reconnoiſſent de généraux approuvés, que les autres regardent ou comme non généraux ou comme non approuvés. On convient des huit premiers, compoſés des évêques d'orient & d'occident, mais depuis ce temps-là les conciles qu'on appelle *généraux*, ont été tous tenus en occident & par les ſeuls évêques d'occident. En France nous reconnoiſſons pour généraux les conciles de Conſtance, de Piſe & de Baſle. Nous ne mettons point au rang des conciles généraux le V concile de Latran, ni celui de Florence. Le concile de Trente

n'y est point reçu pour la discipline, quoique la doctrine qu'il a établie soit reconnue en France pour doctrine orthodoxe.

☞ *La liste des conciles qu'on a insérée dans les précédentes éditions de ce dictionnaire se trouvant fautive en bien des endroits, nous l'avons rectifiée sur celle qui se trouve dans l'ouvrage que des Bénédictins de la congrégation de S. Maur ont donné en 1750, sous ce titre :* L'art de vérifier les dates, &c. *Le même ouvrage nous a servi de guide pour le grand nombre de conciles dont on avoit négligé de faire mention, & que nous avons ajoutés. Nous aurions pu donner à cette liste une plus grande étendue, en suivant celles qui se trouvent dans le tome XI de la* bibliothéque grecque *de Fabricius, ou dans les* tablettes chronologiques *de l'abbé Lenglet du Fresnoy; mais nous avons cru devoir nous fixer aux conciles les plus importans & les plus certains. On trouvera à l'article de chacune des villes où les conciles ont été célébrés, les détails historiques que nous avons supprimés ici, pour nous renfermer dans les bornes d'une liste purement chronologique.*

Liste des Conciles.

Concile de *Jérusalem*, environ l'an 51 de J. C. Les *actes des apôtres* font mention de ce concile, qui décharge de la circoncision, & des cérémonies judaïques, les gentils qui embrassoient l'évangile.

Conciles de *Rome*, de *Césarée* en Palestine, de *Pont*, de *Corinthe*, d'*Osrhoëne*, de *Lyon*, en 196, pour célébrer la pâque le dimanche après le 14 de la lune.

Concile d'*Ephèse*, en 196, sur la célébration de la pâque.

Concile de *Rome*, où le pape Victor excommunie les Asiatiques quartodécimans, l'an 197 ou environ.

Concile de *Lyon*, l'an 197 ou environ. Lettre de S. Irénée au pape Victor, sur le même sujet.

Concile de *Carthage*, sous Agrippin, touchant le baptême des hérétiques. Tillemont le place vers l'an 200, d'autres en 215 ou 225. Mention de ce concile dans S. Cyprien & dans Firmilien.

Deux conciles d'*Alexandrie*, en 231 sous Démetrius, contre Origène. Extrait des actes de ce concile, dans Photius.

Conciles d'*Icone* & de *Synnade*, où il est décidé qu'il faut donner le baptême à ceux qui l'on reçu hors de l'église. Tillemont place ces conciles vers 230, & Pagi à la fin du régne d'Alexandre *Severe*, mort en 235.

Concile d'*Alexandrie*, où Hiéracle d'Alexandrie ramene à la foi Amonius, qui s'en étoit écarté, l'an 235 ou environ.

Concile de *Lambese* en Afrique, contre l'hérétique Privat, l'an 240 ou environ.

Concile d'*Arabie*, l'an 246 ou environ, contre ceux qui prétendoient que les ames mouroient & ressuscitoient avec les corps. Mention de ce concile dans Eusebe.

Concile de *Carthage*, touchant la pénitence des Laps, le 15 mai de l'an 251. Lettre synodale de ce concile, & sa décision dans S. Cyprien.

Concile de *Rome*, contre Novatien, l'an 251. Mention de ce concile dans Corneille & dans S. Cyprien.

Concile d'*Antioche*, en 252, contre Novatien. Mention de ce concille dans une lettre de S. Denys d'Alexandrie.

Concile de *Carthage* II, par S. Cyprien, où on use d'indulgence à l'égard des tombés, en 252. Reglemens rapportés dans S. Cyprien.

Concile de *Carthage* III, où on décide qu'il faut baptiser les enfans, en 253.

Concile de *Carthage* IV, touchant Marcien, Basilide & Martial, en 254. Décision de ce concile rapportée par S. Cyprien.

Concile de *Carthage*, le premier que S. Cyprien tint dans cette ville, pour baptiser tous ceux qui l'avoient été hors de l'église, en 255. Décision de ce concile rapportée par S. Cyprien.

Concile de *Carthage* II, sur le même sujet, en 256. Lettre synodale rapportée par S. Cyprien.

Concile de *Rome*, en 256, où la décision des deux conciles précédens est condamnée.

Concile de *Carthage* III, en 256, où on confirme la fausse opinion de l'invalidité du baptême donné hors de l'église. Acte dans S. Cyprien.

Concile de *Narbonne*, en 260, où S. Paul, premier évêque de Narbonne, est miraculeusement justifié d'une accusation honteuse.

Concile de *Rome*, sous Denys, contre les Sabelliens, l'an 261. Fragment de la décision de ce concile dans S. Athanase.

Concile I d'*Antioche*, contre Paul de Samosate, l'an 264. Histoire de ce concile dans Eusebe.

Concile II d'*Antioche*, contre Paul de Samosate, l'an 270. Lettre de ce concile dans Eusebe. Histoire de sa décision dans Eusebe & dans S. Athanase. Lettre & profession de foi attribuées faussement à ce concile

Concile de *Sinuesse*, touchant la prétendue déposition de Marcellin, l'an 303. Actes supposés.

Concile d'*Elvire*, ou plutôt, collection de canons d'anciens conciles d'*Espagne* sur la discipline ecclésiastique l'an 304. 81 canons.

Concile de *Cirte*, en Numidie, l'an 305. On y absout les évêques qui pendant la persécution avoient livré aux persécuteurs les livres saints. On y élut pour évêque de la même ville le sousdiacre Sylvain, qui étoit aussi Traditeur.

Concile d'*Alexandrie* contre Meléce, l'an 306. Mention de ce concile dans S. Athanase.

Conciliabule de *Carthage* contre Cécilien, l'an 311. Fragment des actes dans Optat & dans S. Augustin.

Concile de *Rome* contre les Donatistes, l'an 313. Quelques fragmens des actes dans Optat.

Concile I d'*Arles* contre les Donatistes, l'an 314. 22 canons & une lettre à S. Sylvestre.

Concile d'*Ancyre* sur la discipline ecclésiastique, l'an 314. 25. canons.

Concile de *Neocesarée* sur la discipline ecclésiastique, l'an 314 ou 315. 25 canons.

Deux conciles d'*Alexandrie* contre Arius, l'an 320 ou environ. Mention de ce concile dans S. Athanase.

Conciliabule de *Bithynie* pour Arius, l'an 320 ou 321. Mention de ce conciliabule dans Sozomene.

Concile d'*Alexandrie* contre Arius, l'an 324. Mention dans S. Athanase & dans les autres auteurs du temps.

Concile de Nicée général I, contre Arius & les Ariens, touchant la divinité & consubstantialité du verbe de Dieu, l'an 325. Formule de foi. Décret touchant la pâque. 25 canons. Une lettre aux Egyptiens.

Concile d'*Alexandrie*, en 326. S. Athanase est élu évêque de cette ville, à la place de S. Alexandre mort au mois d'avril.

Conciliabule d'*Antioche* contre Eustache, évêque d'Antioche, l'an 331. Mention dans S. Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de *Césarée* contre S. Athanase, l'an 334. Mention dans S. Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de *Tyr* contre S. Athanase, l'an 335. Mention dans S. Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Synode de *Jerusalem* pour la dédicace de l'église, qui reçoit Arius, l'an 335. Lettre synodique en faveur d'Arius.

Conciliabule de *Constantinople* contre Marcel d'Ancyre, l'an 336. Mention dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de *Constantinople* contre Paul évêque de cette ville, l'an 338. Mention dans les historiens ecclésiastiques.

Concile d'*Alexandrie* pour S. Athanase, l'an 340. Lettre synodique en faveur de S. Athanase.

Concile de *Rome* sous Jules, pour S. Athanase, en

341 ou 342. Lettre écrite par le pape Jules, au nom du concile.

Conciles d'*Antioche* contre S. Athanase, touchant la consubstantialité du Verbe, & la discipline ecclésiastique, en 341 & 342. Trois formules de foi & 25 canons.

Concile d'*Antioche* touchant la consubstantialité, l'an 345. Une formule de foi.

Concile de *Milan* touchant la consubstantialité du Verbe, l'an 346. Mention de ce concile dans S. Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Concile de *Cologne* supposé, contre Euphratus, l'an 346. Actes supposés.

Concile de *Sardique* pour la cause de S. Athanase & de Marcelle d'Ancyre, l'an 347. 20 canons. Deux lettres du concile des Occidentaux, & une des Orientaux. Formule de foi, faite par quelques évêques.

Concile de *Milan*, en 347, contre Photin, évêque de Sirmium, qui nioit la Trinité. Ursace & Valence y abjurerent l'arianisme, & furent réunis à l'église.

Concile de *Carthage* sur la discipline ecclésiastique, l'an 348 ou 349. 13 canons.

Concile de *Jérusalem*, en 349. On y écrivit une lettre synodale en faveur de S. Athanase, qui s'en retournoit à son église.

Concile de *Rome*, en 349, contre Photin. Ursace & Valence y rétracterent tout ce qu'ils avoient dit contre S. Athanase.

Concile de *Sirmich* contre Photin, qui y est déposé par les Ariens. Ils y dresserent une formule de foi.

Concile de *Rome*, en 352 sous le pape Libere, en faveur de S. Athanase.

Concile d'*Arles*, touchant la consubstantialité, l'an 353. Mention dans les fragmens de S. Hilaire.

Concile de *Milan* touchant la consubstantialité, l'an 355. Actes douteux tirés de la vie d'Eusebe de Verceil. Mention dans S. Hilaire.

Concile de *Beziers* touchant la consubstantialité, l'an 356. Mention dans S. Hilaire.

Concile II de *Sirmich* contre la consubstantialité, l'an 357. Seconde formule de foi.

Synode de *Melitine* touchant la consubstantialité, l'an 357. Mention de ce concile dans la lettre du concile de Constantinople, de l'an 360, & dans S. Basile.

Conciliabule d'*Antioche* contre la consubstantialité, l'an 358. Lettre à Ursace & à Valence.

Concile d'*Ancyre* sur la consubstantialité, l'an 358. Lettre synodique. Formule de foi. 18 anathématismes.

Concile III de *Sirmich* touchant la consubstantialité, l'an 358. Recueil des formules de foi.

Concile IV de *Sirmich* touchant la consubstantialité, l'an 359. Formule de foi avec les noms des consuls.

Concile de *Rimini* touchant la consubstantialité, l'an 359. Définition catholique. Condamnation d'Ursace, de Valence, & de Germinius. Lettres à l'empereur avant la souscription de la formule de foi des orientaux. Lettre à l'empereur après la souscription.

Concile de *Séleucie* touchant la consubstantialité, l'an 359. Histoire de ce concile dans S. Athanase & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de *Constantinople* touchant la consubstantialité, l'an 360. Lettre de ce concile. Mention dans les historiens ecclésiastiques.

Concile de *Paris* sous Julien l'apostat, l'an 360. On y rejette la formule de Rimini, dressée par les Ariens. Pagi prouve que ce concile s'est tenu en 360 : d'autres le rapportent en 361, & même quelques-uns en 362.

On tint dans le même temps plusieurs autres conciles dans les Gaules.

Concile d'*Antioche*, après l'exil de S. Meléce, par les Ariens, l'an 361.

Concile d'*Alexandrie*, en 362. S. Athanase & plusieurs confesseurs exposent ce qu'il faut croire de la Trinité & de l'Incarnation. Lettre aux catholiques d'Antioche, écrite par S. Athanase.

Concile d'*Alexandrie* assemblé par S. Athanase, l'an 363. Lettre à l'empereur Jovien.

Concile d'*Antioche* sous Meléce, touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 363. Lettre qui contient une formule de foi.

Concile de *Lampsaque* touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 364 ou 365. Mention dans S. Basile, & dans les historiens ecclésiastiques.

Conciliabule de *Singedun* contre la consubstantialité, l'an 366. Lettre à Germinius.

Conciles d'*Asie* touchant la consubstantialité l'an 366. Mention de ces conciles dans la lettre du précédent concile & dans S. Basile.

Concile de *Sicile* touchant la consubstantialité, l'an 366. Mention dans S. Basile.

Concile de *Tyane* touchant la consubstantialité, l'an 366. Mention dans S. Basile.

Concile de *Laodicée* dans la Phrygie Pacatienne, l'an 366 ou 363 ou environ. On y fit 60 canons sur diverses matieres de discipline.

Concile de *Carie*, en 367, où 34 évêques asiatiques soutiennent la profession de foi de la dédicace de l'église d'Antioche, comme étant l'ouvrage du martyr S. Lucien.

Concile de *Rome*, en 368 ou environ, sous le pape Damase. Ursace & Valence y sont condamnés.

Concile d'*Alexandrie*, l'an 370 ou environ, d'où S. Athanase écrit au pape Damase pour le remercier d'avoir condamné Ursace & Valence.

Concile de *Rome*, en 372, sous le pape Damase. Quatre-vingt-treize évêques y excommuniérent Auxence de Milan. Ils y traiterent aussi de la consubstantialité du S. Esprit.

Concile d'*Illyrie*, en 372, pour la consubstantialité des trois personnes de la Trinité.

Concile d'*Antioche*, en 373, où les évêques souscrivent la foi du concile de Rome de la même année. On rapporte à ce concile d'Antioche une lettre qui se trouve parmi celles de S. Basile, *n.* 92 de la nouvelle édition, où elle est placée à l'an 372.

Concile de Rome, en 374, contre Apollinaire & Timothée. C'est le III sous le pape Damase.

Concile de *Valence* en Dauphiné, le 12 juillet 374. 4 canons.

Concile de *Rome*, en 376, en faveur du pape Damase & contre l'antipape Ursin. Tous les hérétiques du temps y furent condamnés. Le P. Pagi rapporte ce concile à l'an 380.

Concile d'*Antioche*, en 380. On y dressa une profession de foi, que le concile envoya à Constantinople & à Rome.

Concile de *Saragosse*, en 380, contre les Priscillianistes.

Concile de Constantinople général II, touchant la divinité du S. Esprit & les ordinations des évêques de Constantinople & d'Antioche, en 381. Formule de foi. 7 canons. Lettre synodique à l'empereur Théodose.

Concile d'*Aquilée* contre Palladius & Secundianus Ariens, l'an 381. Actes de ce concile. Lettre aux Orientaux.

Concile d'*Italie*, en 381, par S. Ambroise. Nous en avons deux lettres à l'empereur Théodose.

Concile de *Constantinople*, en 382, pour appaiser les divisions, particulierement de l'église d'Antioche. Il y a de ce concile une lettre aux Occidentaux, où la foi de la Trinité & de l'Incarnation est très-bien exposée.

Concile de *Rome*, en 382. Lettre synodale à Paulin d'Antioche.

Concile de *Constantinople* assemblé au mois de juin 383, par l'empereur Théodose qui vouloit réunir à l'église les sectes séparées.

Concile de *Syde* contre les Euchites, l'an 383. Mention de ce concile dans Photius.

Concile d'*Antioche* contre les Euchites, l'an 383. Mention dans Photius.

Concile de *Bourdeaux* contre les Prifcillianiftes, l'an 384, ou environ. Mention dans Sulpice Severe & dans S. Jerôme.

Concile de *Rome* en 386, pour la réconciliation des hérétiques.

Concile de *Capoue* touchant le différend de Flavien & d'Evagrius, & contre Bonofe, l'an 390. Mention dans Theodoret, dans Sirice, & dans le 48 canon du code d'Afrique.

Conciles de *Rome* & de *Milan* contre Jovinien, l'an 390. Lettres de ces deux conciles.

Concile de Novatiens à *Sangare*, fur la Pâque, l'an 390. Mention de ce concile dans Socrate.

Concile II de *Carthage* fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 390. 13 canons.

Concile d'*Antioche* en 391, ou environ, contre les Meffaliens.

Conciles de Donatiftes à *Cabarfuffe* & à *Bagais*, en 393 & 394. Actes dans S. Auguftin.

Concile d'*Hippone* touchant la difcipline eccléfiaftique, l'an 393; canons qui font dans le concile de Carthage de l'an 397.

Concile de *Conftantinople* touchant les deux contendans à l'évêché de Boftre, l'an 394. Actes.

Concile de *Carthage* touchant la difcipline eccléfiaftique, l'an 394. Mention dans le code de l'églife d'Afrique.

Concile d'*Hippone* en 395, où S. Auguftin fut ordonné évêque.

Concile de *Carthage* touchant la difcipline eccléfiaftique, l'an 397. 47 canons.

Concile IV de *Carthage*, ou plutôt collection de canons, de l'an 398. 104 canons.

Concile de *Carthage* fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 399. Mention de ce concile dans le code de l'églife d'Afrique.

Concile de *Tolede* I, l'an 400, au commencement de feptembre. On y fit vingt canons.

Concile d'*Alexandrie* en 401. Les écrits d'Origène y furent condamnés.

Il y eut la même année plufieurs autres conciles en Orient, contre les écrits d'Origène.

Concile d'*Ephèfe*, l'an 401, pour l'élection d'un évêque à Ephèfe. Six évêques fimoniaques y furent dépofés.

Concile de *Carthage* en 401, le 8 juin.

Concile à *Carthage* en 401, le 13 feptembre, de toutes les provinces de l'Afrique.

Concile de *Turin*, l'an 401, fur le différend des évêques de Vienne & d'Arles, touchant la primatie.

Concile de *Miléve* en 402, le 27 août. On y fit quelques canons.

Concile du *Chêne*, bourg près de Calcédoine, l'an 403, contre S. Chryfoftôme. Actes de ce concile, dont l'abrégé eft rapporté par Photius, & dans la vie de faint Chryfoftôme par Pallade.

Concile de *Conftantinople*, l'an 403, en faveur de S. Chryfoftôme.

Concile de *Carthage*, l'an 403, le 24 août. Il y fut décidé que les Donatiftes feroient invités à une conférence avec les catholiques. Actes rapportés dans les actes de la troifiéme conférence de Carthage.

Concile de *Conftantinople*, l'an 403, où S. Chryfoftôme eft dépofé une feconde fois.

Concile de *Carthage*, l'an 404, contre les Donatiftes. Actes de ce concile dans le code des canons d'Afrique.

Concile de *Carthage* en 405, fur les affaires particulieres des églifes d'Afrique. L'abrégé des actes dans le même code.

Concile d'*Italie*, pour demander un concile à Theffalonique en faveur de S. Chryfoftôme, l'an 405.

Concile de *Carthage* en 407, le 16 juin, fur la difcipline eccléfiaftique. 12 canons.

Concile de *Carthage* en 408, le 16 juin. On y députa l'évêque Fortunatien à l'empereur, contre les païens & les hérétiques.

Concile de *Carthage*, l'an 409, fur la difcipline eccléfiaftique. Déclaration dans le code.

Concile de *Carthage*, l'an 410, le 14 juin. Ce concile fait révoquer la liberté accordée aux Donatiftes pour l'exercice de leur religion.

Concile de *Ptolémaïde* contre Andronique, gouverneur de la province, l'an 411. Actes de ce concile dans la lettre 57 de Synefius.

Concile de *Carthage* en 411. Conférences le 1, le 3 & le 8 juin, entre les catholiques & les donatiftes. Ceux-ci furent condamnés, & plufieurs fe convertirent & revinrent à l'églife.

Concile de *Braque* ou *Braccara*, en Lufitanie, l'an 411, ou environ, pour fe prémunir contre les barbares qui ravageoient l'empire.

Concile de *Cirthe* ou de *Zerthe* pour foutenir la conférence de Carthage, l'an 412. Lettre 141, parmi celles de S. Auguftin.

Concile de *Carthage* contre Céleftius, l'an 412. Fragment des actes de ce concile dans S. Auguftin, livre 2 de la nature & de la grace.

Conférence de *Jérufalem* entre Orofe & Pélage, l'an 415. Actes.

Concile de *Diofpole* contre Pélage, l'an 415. Actes dans S. Auguftin, au livre des actes de Pélage.

Concile d'*Illyrie*, en 415, pour Perigène ordonné évêque de Patras.

II. Concile de *Carthage* contre Céleftius & Pélage, l'an 416. Lettre 175 dans S. Auguftin.

Concile de *Miléve* contre Céleftius & Pélage, l'an 416. Lettre 176 dans S. Auguftin.

Concile de *Carthage* contre Pélage, l'an 417. Lettre à Zozime, & recueil de piéces.

Concile d'*Antioche* contre Pélage, l'an 417. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile de *Carthage* contre Pélage, l'an 418. 8 canons contre les erreurs de Pélage, & 10 canons fur la difcipline.

Concile de *Rome* contre Pélage, l'an 418. Mention de ce concile dans la lettre de Zozime.

Concile de *Telle*, *Zelle* ou *Telepte* fur la difcipline eccléfiaftique, l'an 418. Quelques canons.

Concile de *Carthage* en la caufe d'Apiarius, des années 418 & 419. Actes. Lettres à Zozime.

Concile de *Carthage*, général d'Afrique, où le légat du pape propofe les canons de Sardique, fous le nom de Nicée, l'an 419.

Concile de *Ravenne* pour juger le différend de Boniface & d'Eulalius, l'an 419. Actes 33; canons 6; autres canons. Lettres à Boniface & à Céleftin.

Concile de *Carthage* contre les Manichéens, l'an 420. Mention de ce concile dans S. Auguftin & dans Poffidius.

Concile d'*Hippone*, en 422, où Antoine, évêque de Fuffale, eft dépofé.

Concile de *Cilicie* contre Julien, l'an 423. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile d'*Antioche* contre Pélage, l'an 424. Mention de ce concile dans Céleftin & dans S. Profper.

Concile de *Carthage* touchant les appellations, vers l'an 425.

Concile de *Rome* contre Céleftius, vers l'an 425. Mention de ce concile dans S. Profper & dans le concile d'Ephèfe.

Concile d'*Hippone*, en 426, le 26 feptembre. S. Auguftin y déclare Héraclius pour fon fucceffeur.

Concile de *Conftantinople*, en 426, pour y ordonner l'évêque Sifinnius.

Concile des *Gaules*, où S. Germain & S. Loup font envoyés en Angleterre pour combattre les Pelagiens, l'an 429.

Concile d'*Alexandrie*, en 430 au commencement de février. S. Cyrille y écrit fa feconde lettre à Neftorius.

Concile d'*Alexandrie*, en 430, vers le mois d'avril. S. Cyrille écrit au pape contre Nestorius.

Concile de *Rome*, en 430, le 11 août. Nestorius & les Pélagiens y sont condamnés.

Concile d'*Alexandrie*, en 430, le 3 novembre. Saint Cyrille y fait douze anathêmes.

Concile de *Rome*, en 431, au commencement de mai, au sujet de la convocation du concile d'Ephèse.

CONCILE D'EPHESE, III général, l'an 431 le 12 juin. Nestorius & sa doctrine y furent anathématisés. Les Pélagiens y furent aussi condamnés.

Concile d'*Ephèse*, le 27 juin 431, par Jean d'Antioche, & les Orientaux, en faveur des Nestoriens.

Il y eut la même année plusieurs autres conciles, tenus par les mêmes Orientaux, après leur retour d'Ephèse.

Concile d'*Antioche*, pour la paix entre S. Cyrille & Jean d'Antioche, l'an 432.

Concile de *Rome*, en 433, par le pape Sixte, pour l'anniversaire de son élévation.

Concile de *Zeugma*, qui reconnoît S. Cyrille pour orthodoxe, sans vouloir condamner Nestorius, & qui demeure uni de communion avec Jean d'Antioche, l'an 433.

Concile d'*Anazarbe*, en 435. Plusieurs évêques se réunissent à Jean d'Antioche.

Concile d'*Antioche*, en 436, où la mémoire de Theodore de Mopsueste est défendue.

Concile de *Riez* en Provence, le 29 novembre 439, pour remédier aux désordres de l'église d'Embrun.

Concile d'*Orange*, le 8 novembre 441. Nous en avons trente canons importans pour la discipline.

Concile de *Vaison*, le 13 novembre 442. Nous en avons dix canons.

Concile d'*Arles*. Nous en avons cinquante-six canons. Le pere Pagi, qui place ce concile immédiatement après celui de *Vaison*, ne doute point qu'il n'ait été une occasion à S. Léon de s'échauffer contre S. Hilaire d'Arles, qui s'attribuoit le droit de convoquer de grands conciles dans les Gaules.

Concile de Besançon, *Vesontionense*, l'an 444, où Célidonius fut déposé.

Concile de *Rome*, en 445, où Célidonius est rétabli, & S. Hilaire d'Arles retranché de la communion du saint siége.

Concile d'*Antioche*, en 445, où Athanase, évêque de Perrha, est déposé, & Labinien mis à sa place.

Deux conciles d'*Espagne*, en 447, contre les Priscillianistes.

Conciles de *Tyr* & de *Beryte*, en 448, où Ibas est absous du soupçon de nestorianisme.

Concile de *Constantinople*, en 448, le 8 novembre, contre Eutychès.

Concile de *Constantinople*, en 449, le 8 avril, contre le même.

Brigandage d'*Ephèse*, en 449, le 8 août, où Eutychès fut absous, & Flavien condamné.

Concile de *Rome*, en 449, au mois d'octobre. On y condamne tout ce qui s'est fait au brigandage d'Ephèse.

Concile de *Rome*, en 450, sur la fin de juin. Ce concile sollicite un concile contre Eutychès.

Concile de *Constantinople*, en 450. On y approuva la lettre de S. Léon à Flavien, & on prononça anathême à Nestorius & à Eutychès.

Concile de *Milan*, en 451. On y approuve la lettre de S. Léon à Flavien.

Concile des *Gaules* ou d'*Arles*, comme le suppose M. de Tillemont, en 451. On y approuve la même lettre.

CONCILE DE CHALCEDOINE, IV général, en 451. L'eutychianisme & le nestorianisme y furent également proscrits. On y fit 27 canons approuvés de tout le monde; mais le 28e souffrit de grandes contradictions.

Concile d'*Angers*, le 4 octobre 453. On y fit douze canons sur la discipline.

Concile de *Jérusalem*, en 453.

Concile d'*Arles*, en 455, au sujet du différend entre Fauste, abbé de Lérins, & Théodore, évêque de Fréjus. Pagi le rapporte à 455, & Fleuri à 461 au plus tard.

Concile de *Rome*, en 458, par S. Léon, pour résoudre plusieurs difficultés que les ravages des Huns avoient fait naître.

Concile de *Constantinople*, en 459, contre les simoniaques. Lettre synodale.

Concile de *Tours*, en 461, le 18 novembre. On y fit treize canons.

Concile de *Rome*, en 462, au mois de novembre, en faveur d'Hermès, qui s'étoit emparé de l'église de Narbonne.

Concile d'*Espagne*, en 464, contre Sylvain, évêque de Calahorrye.

Concile de *Vannes*, en Bretagne, l'an 465. On y fit douze canons.

Concile de *Rome*, en 465, au mois de novembre, sur la discipline. Lettre aux évêques de la Taragonoise.

Concile d'*Antioche*, où Pierre le Foulon est déposé, l'an 472.

Concile de *Constantinople*, en 475, contre le concile de Chalcédoine.

Concile d'*Ephèse*, en 475, où Acace de Constantinople est déposé.

Conciles de *Lyon* & d'*Arles*, en 475. Mention dans les ouvrages de Fauste de Riez.

Concile d'*Orient*, en 477, au sujet de Pierre le Foulon.

Concile de *Constantinople*, en 478, contre Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, &c.

Concile de *Carthage*, en 484, où les évêques catholiques sont opprimés par les Ariens.

Concile de *Rome*, en 484, contre Pierre Mongus, & Acace.

Concile de *Rome*, en 485, sur le même sujet.

Concile de *Rome*, en 487. Lettre du pape sur ceux qui avoient abandonné la foi pendant la persécution d'Afrique.

Concile de *Constantinople*, en 491. On y confirme celui de Chalcédoine.

Concile de *Rome*, en 495, où le légat Misène est absous.

Concile de *Constantinople*, en 495, où le pape Euphémius est déposé.

Concile de *Rome*, en 496, & non 494, comme le prouve le pere Pagi. On y fit un catalogue des livres canoniques.

Concile de *Rome*, le premier mars 499, sous le pape Symmaque: soixante & douze évêques y font plusieurs décrets, pour retrancher les abus qui se commettoient dans l'élection du pape.

Concile II de *Rome*, sous Symmaque, l'an 500. On y donne à l'anti-pape Laurent l'évêché de Nocera, pour faire cesser le schisme.

Concile, ou plutôt conférence à *Lyon*, l'an 500 ou 501, entre les catholiques & les ariens.

Concile de *Rome* III, sous Symmaque, l'an 502. On y abolit la loi d'Odoacre, qui défendoit de faire l'élection du pape, sans le consentement du roi d'Italie; & on y fait quelques décrets pour empêcher l'aliénation des biens d'église.

Concile de *Rome* IV, sous Symmaque, l'an 503. Le pape y est déchargé des accusations intentées contre lui. M. Fleuri place ce concile en 501.

Concile de *Rome* V, sous Symmaque, l'an 504, selon le pere Pagi, ou 503, selon M. Fleuri. On y lut l'apologie du pape Symmaque par Ennodius.

Concile de *Rome* VI, sous Symmaque, l'an 504, contre les usurpateurs des biens d'église.

Concile d'*Agde*, l'an 506, le 11 septembre. 48 canons.

Concile de *Toulouse*, en 507. Nous n'en avons point les actes.

Concile d'*Antioche*, en 508. Lettre synodale de Flavien d'Antioche.

Concile d'*Orléans*, l'an 511, le 10 juillet. 31 canons sur la discipline.

Concile de *Sidon* en Palestine, l'an 511, contre le concile de Chalcédoine.

Concile d'*Illyrie*, l'an 516. Jean de Nicopolis & sept autres évêques y marquent leur communion avec le pape Hormisdas.

Concile de *Taragone*, en 516. 13 canons.

Concile d'*Epaune*, *Epaonense*, le 15 septembre 517. S. Avit de Vienne y présida. On y fit quarante canons sur la discipline.

Concile de *Lyon*, vers le même temps, au sujet de l'inceste d'un nommé Etienne avec Palladia.

Concile de *Girone*, en 517. 10 canons de discipline.

Concile de *Constantinople*, en 518, le 20 juillet. Décret & édit de l'empereur Justin, pour le faire exécuter.

Concile de *Jérusalem*, en 518. On y confirma ce qui avoit été fait dans le précédent.

Concile de *Tyr*, en 518, sur le même sujet.

Assemblee générale, en 519, où Jean de Constantinople est réuni au pape.

Concile de *Constantinople*, en 520. Epiphane y est élu patriarche.

Concile d'*Agaune*, ou S. Maurice en Valais. La psalmodie continuelle est confirmée dans ce monastere.

Concile d'*Arles*, en 524. 4 canons.

Concile de *Lérida* en Espagne, l'an 524. 16 canons.

Concile de *Valence* en Espagne, l'an 524. 6 canons.

Concile de *Jungue*, & de Sufféte en Afrique, l'an 524.

Concile de *Carthage*, en 525, sur la discipline ecclésiastique. Actes touchant le rétablissement de la discipline & les exemptions des moines, au sixiéme tome du *Spicilége* de D. Luc d'Acheri.

Concile de *Carpentras*, en 527, le 6 novembre. On y fit quelques canons.

Concile d'*Orange*, en 529, le 3 juillet. Les évêques y souscrivirent vingt-cinq articles sur la grace & le libre arbitre, qui leur avoient été envoyés du saint siége.

Concile de *Valence* en Dauphiné, l'an 529 ou 530, contre les sémi-pélagiens.

Concile de *Vaison*, en 529 le 7 novembre; 5 canons.

Concile de *Tolede*, l'an 531, le 17 mai. 5 canons.

Concile de *Rome*, l'an 531, le 7 décembre, au sujet d'Etienne de Larisse, déposé par Epiphane de Constantinople.

Conférence à *Constantinople*, l'an 532, entre les catholiques & les sévériens.

Concile d'*Orléans*, l'an 533, le 23 juin, contre la simonie & divers abus, 21 canons.

Concile de *Rome*, l'an 534; on y approuve cette proposition : *Unus è Trinitate passus est carne.*

Concile de *Carthage*, l'an 535, pour recouvrer les biens des églises usurpés par les Vandales. Loi du premier août de la même année.

Concile de *Clermont* en Auvergne, l'an 535, le 8 novembre. 16 canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 536. Anthime y est déposé, & Mennas mis à sa place.

Concile de *Constantinople*, l'an 536, le 2 mai, où cette déposition est confirmée & Anthime anathématisé.

Concile de *Jérusalem* en 536, le 19 septembre, sur le même sujet.

Concile d'*Orléans* III, l'an 538, le 7 mai. 33 canons.

Concile d'*Orléans* IV, l'an 541. 38 canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 543 ou environ. On y approuve l'édit de Justinien contre Origène.

Concile de *Constantinople*, en 547, sur l'affaire des trois chapitres.

Concile d'*Orléans* V, l'an 549, le 28 octobre. 24 canons.

Concile de *Mopsueste*, l'an 550, au sujet de Théodore de Mopsueste.

Concile de *Constantinople*, l'an 551, contre Théodore de Césarée.

Concile de *Paris*, l'an 551 ou environ, où Saffarac, évêque de Paris, est déposé.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE, cinquiéme concile général, l'an 553, sur l'affaire des trois chapitres.

Concile de *Jérusalem*, l'an 553. Le cinquiéme concile y est approuvé.

Concile d'*Arles*, l'an 554, le 29 juin. 7 canons.

Concile de *Paris* III, l'an 557. 10 canons.

Concile de *Saintes* en 562, où Pinérius est déposé.

Concile de *Brague*, l'an 563, contre les Priscillianistes. 22 canons.

Concile de *Lyon*, l'an 566 ou 567. 6 canons.

Concile de *Tours*, l'an 566 ou 567, le 17 novembre. 27 canons.

Concile de *Lugo* I en Espagne, l'an 569, le premier janvier. Lugo y est établie métropole.

Concile de *Brague*, l'an 572, le premier juin. 10 canons.

Concile de *Lugo* II, l'an 572, où le roi confirme la division des diocèses.

Concile de *Paris* IV, l'an 573. Promotus, évêque de Châteaudun, y est déposé.

Concile de *Paris* V, l'an 577, où S. Prétextat archevêque de Rouen fut déposé.

Concile de *Châlon-sur-Saone*, en 579, contre Salonius d'Embrun & Sagittaire de Gap.

Concile de *Braine*, l'an 580, où Grégoire de Tours est justifié par son serment.

Concile de *Mâcon* I, l'an 582, ou environ. 19 canons.

Concile de *Lyon*, l'an 583. 6 canons.

Concile de *Valence*, l'an 585, ou environ, le 23 mai, sur les donations faites aux églises.

Concile de *Mâcon* II, l'an 585, le 23 octobre. 20 canons.

Concile d'*Auxerre*, l'an 586 ou environ. 45 canons.

Concile de *Clermont* en Auvergne, l'an 587, ou environ. On y termine le différend d'Innocent de Rhodez & d'Ursicin de Cahors, touchant quelques paroisses que l'un & l'autre s'attribuoient.

Concile de *Constantinople*, l'an 588, où Grégoire d'Antioche se justifie.

Concile de *Tolede* III, l'an 589, le 6 mai. Le roi Recarede y fait sa profession de foi, & les Goths abjurent l'arianisme.

Concile de *Poitiers*, l'an 590, au sujet des troubles arrivés dans le monastere de cette ville.

Concile de *Metz*, l'an 590, sur le même sujet.

Concile de *Séville* I, l'an 590, le 4 novembre. 3 décrets.

Concile de *Rome* I, l'an 591, au mois de février. S. Grégoire y écrivit une grande lettre synodale aux quatre patriarches.

Concile de *Saragosse*, l'an 592, le premier novembre. 3 canons touchant les Ariens convertis.

Concile de *Carthage*, l'an 594. On y ordonne la recherche des Donatistes.

Concile de *Rome* II sous S. Grégoire, l'an 595, le 5 juillet. Jean prêtre de Calcédoine y est absous. 6 canons.

Concile de *Tolede*, l'an 597, le 17 mai. 2 canons.

Concile de *Huesca* en Espagne, l'an 598. 2 canons.

Concile de *Barcelone*, l'an 599, le premier novembre. 4 canons.

Concile de *Rome* III, sous S. Gregoire, l'an 600, au mois d'octobre, contre un imposteur.

Concile de *Rome* IV, sous S. Gregoire, l'an 601, le 5 avril. On y fit une constitution en faveur des moines,

Concile d'*Angleterre*, l'an 604 ou environ. S. Augustin de Cantorberi y exhorta sept évêques Bretons, de célébrer la fête de pâque le dimanche après le 14[e] de la lune, d'administrer le baptême suivant l'usage de l'église romaine, de prêcher de concert l'évangile aux Anglois.

Concile de *Cantorberi*, l'an 605, pour confirmer la fondation de l'abbaye de S. Pierre & S. Paul, la premiere qu'on ait bâtie en Angleterre.

Concile de *Rome*, l'an 606, sous Boniface III. Il y fut défendu de parler du vivant du pape, ou de quelqu'autre évêque, de son successeur.

Concile de *Rome*, l'an 610, le 27 février, en faveur des moines.

Concile de *Tolede*, l'an 610, le 23 octobre, au sujet de la métropole de Toléde.

Concile de *Paris*, l'an 614. 15 canons confirmés par un édit du roi Clotaire, du 18 octobre.

Concile d'*Egara* dans la province Taragonoise, l'an 615, sur le célibat des prêtres, diacres & soudiacres.

Concile de *Seville*, l'an 619, le 13 novembre. Décrets divisés en treize chapitres.

Concile de *Reims*, en 625. 25 canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 626, tenu par les Acéphales.

Concile d'*Alexandrie*, l'an 633, le 4 mai, en faveur des Monothélites.

Concile de *Toledé* IV, l'an 633, le 9 décembre. 75 canons.

Concile de *Jérusalem*, l'an 634. Lettre synodale de S. Sophrone.

Concile d'*Orléans*, l'an 634 ou environ, contre un hérétique.

Concile de *Clichi*, l'an 636, le premier mai, où S. Agile fut établi premier abbé de Rebais.

Concile de *Tolede* V, l'an 636. 9 canons.

Concile de *Tolede* VI, l'an 638, le 9 janvier. On y ordonne qu'aucun roi ne poura monter sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi catholique.

Concile de *Constantinople*, l'an 639. On y confirme l'ecthèse de l'empereur Héraclius.

Concile de *Rome*, l'an 640, où l'ecthèse est condamnée.

Concile de *Châlon* le 25 octobre de l'an 644. 20 canons.

Conciles d'*Afrique*, l'an 646. Il y eut cette année plusieurs conciles en Afrique contre les Monothélites; un en Numidie; un autre dans la Bizacène; un troisiéme en Mauritanie & un quatriéme à Carthage.

Concile de *Tolede* VII, l'an 646. 6 canons.

Concile de *Rome*, l'an 648, par le pape Théodore.

Concile de *Latran*, l'an 649, contre les Orientaux.

Concile de *Clichi*, l'an 653. Privilége de l'abbaye de S. Denys, souscrit le 22 juin.

Concile de *Toléde* VIII, l'an 653. Profession de foi du roi Recesuinte. 12 canons.

Concile de *Tolede* IX, l'an 655, le 2 novembre. 17 canons sur l'administration des biens ecclésiastiques.

Concile de *Tolede* X, l'an 656, le premier décembre. 7 canons.

Concile de *Nantes*, l'an 660, ou environ. 20 canons.

Concile d'*Autun*, en 663. Quelques canons.

Concilium Pharense, en Angleterre, l'an 664, sur la pâque.

Concile de *Merida* en Espagne, l'an 666, le 6 novembre. 20 canons.

Concile de *Rome*, l'an 667, au mois de décembre. Jean, évêque de Lappe, y est absous.

Concile de *Sens*, l'an 670. On y confirme l'exemption accordée à l'abbaye de S. Pierre-le-Vif.

Concile d'*Herford*, l'an 673, le 24 septembre. On convient de célébrer la pâque le premier dimanche après le 14[e] de la lune.

Concile de *Tolede* XI, l'an 675, le 7 novembre. 16 canons.

Concile de *Brague*, l'an 675. 9 canons.

Concile de *Rome*, l'an 679. S. Vilfrid d'Yorck y est rétabli.

Concile de *Rome*, l'an 680, le 27 mars. On y envoie des députés à Constantinople pour le concile général avec une lettre du pape, & une autre du concile à l'empereur Constantin Pogonat.

Concile de *Milan*, l'an 680, avant ou après celui de Rome. Lettre synodale de ce concile à l'empereur.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE, sixiéme concile général, commencé le 7 novembre 680, & fini le 16 septembre 681. Les Monothélites y sont condamnés.

Concile de *Tolede* XII, en 681, le 9 janvier. 13 canons.

Concile de *Tolede* XIII, l'an 683, le 4 novembre. 13 canons.

Concile de *Toléde* XIV, l'an 684, pour la réception du sixiéme concile général.

Concile de *Tolede* XV, l'an 688, le 11 mai. Décrets confirmés par une ordonnance du roi Egica.

Concile de *Saragosse*, l'an 691. On y fit 5 canons.

Concile de *Constantinople* dit *in Trullo*, ou *Quinisextum*, parcequ'il est regardé comme un supplément aux V & VI conciles, où l'on n'avoit fait aucun canon pour la discipline & pour les mœurs. On en fit 103 dans celui-ci, qui fut tenu l'an 692.

Concile d'*Angleterre*, l'an 692, pour réunir les Bretons avec les Saxons.

Concile de *Tolede* XVI, l'an 693, le 2 mai. Sisbert de Tolede y fut déposé. On y fit 10 canons de discipline.

Concile de *Tolede* XVII, l'an 694, le 8 novembre. 8 canons.

Concile de *Becancelde* en Angleterre, l'an 694, sur l'immunité des églises.

Concile de *Bergamstede*, en Angleterre, l'an 697. 28 canons.

Concile d'*Aquilée*, l'an 698, par les schismatiques, contre la condamnation des trois chapitres.

Concile de *Tolede* XVIII & dernier, l'an 701. Il ne reste de ce concile, ni actes, ni canons.

Concile de *Nestrefield* en Angleterre, l'an 703, contre S. Vilfrid d'Yorck.

Concile de *Rome*, l'an 704, où S. Vilfrid est absous de nouveau. Lettre du pape Jean VI aux rois des Merciens & de Northumbre.

Concilium Niddanum, près la riviére de Nid, l'an 705, où les évêques Anglois se réconcilierent avec S. Vilfrid.

Concile de *Constantinople*, l'an 712, par les Monothélites, contre le VI concile général.

Concile de *Constantinople*, l'an 714, contre les Monothélites.

Concile de *Rome*, l'an 721, le 5 avril, sur les mariages illégitimes. 17 canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 730, le 7 janvier; où l'empereur Léon fit un décret contre les images.

Concile de *Rome*, l'an 732, sur les images.

Concile de *Germanie*: on ne sait en quel lieu Carloman le fit assembler le 21 avril de l'an 742, pour rétablir la discipline ecclésiastique. 16 canons que quelques-uns réduisent à sept.

Concile de *Liptines*, aujourd'hui *Lestines* en Cambresis, l'an 743, le premier mai. 4 canons.

Concile de *Soissons*, l'an 744, le 3 mars. 10 canons.

Concile de *Rome*, l'an 744. 15 canons; la plupart sur la vie cléricale, & les mariages. Le P. Pagi le place en 743.

Concile de *Germanie*, l'an 745, contre plusieurs clercs hérétiques. Gevilieb de Mayence y est déposé.

Concile de *Clovoshow*, l'an 747, au commencement de septembre. 30 canons concernant les évêques.

Concile de *Germanie*, l'an 747, où on reçut les quatre conciles généraux.

Concile de *Verberie*, l'an 753, sur les mariages. 21 canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 754, contre les images.

Concile de *Vernon*, ou plutôt de *Ver* ou *Vern*, selon M. l'abbé le Beuf, suivi par D. Bouquet, l'an 754. 25 canons. Voyez au mot VERNUM.

Concile de *Compiegne*, l'an 757, sur les mariages. 18 canons.

Concile d'*Attigni*, sur Aisne, l'an 765.

Concile de *Gentilli*, près Paris, l'an 767.

Concile de *Rome*, l'an 769, contre l'antipape Constantin & les Iconoclastes.

Concile de *Constantinople*, l'an 789, commencé le 2 août, & dissous par la violence des Iconoclastes.

CONCILE DE NICÉE II, septiéme concile général, l'an 787, commencé le 24 septembre, & fini le 23 octobre, contre les Iconoclastes. 22 canons.

Concile de *Calcut* en Northumbre, l'an 787. 20 canons.

Concile de *Narbonne*, l'an 791, le 27 juin, au sujet de Felix d'Urgel.

Concile de *Ratisbone*, l'an 792. Felix d'Urgel y est condamné.

Concile de *Francfort*, l'an 794, contre Elipand & Felix d'Urgel.

Concile de *Frioul* par Paulin, patriarche d'Aquilée & ses suffragans. Le P. Pagi prouve que ce concile fut tenu en 796: d'autres le placent à l'an 791.

Concile de *Becaneld*, en Angleterre, l'an 798, contre les usurpateurs des biens des églises.

Concile de *Tinchal* en Angleterre, l'an 799, sur la pâque.

Concile de *Rome*, l'an 799, contre Felix d'Urgel.

Concile d'*Urgel*, l'an 799, au sujet de Felix.

Concile d'*Aix-la-Chapelle*, où Felix est déposé, l'an 799.

Concile de *Cloveshow* en Angleterre, contre les usurpateurs des biens d'églises, l'an 800.

Assemblée de Charlemagne sur la discipline ecclésiastique, l'an 801. Capitulaires.

Concile d'*Altino* sur la discipline ecclésiastique, l'an 802. Lettre synodale.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline ecclésiastique, l'an 803. Capitulaires.

Concile de *Ratisbone*, l'an 803, contre les coré-vêques.

Concile de *Cloveshow* sur la discipline ecclésiastique, l'an 803. Actes & décret.

Assemblée à *Salz*, sur la discipline ecclésiastique, l'an 804. Capitulaires.

Assemblée à *Osnabrug*, sur la discipline ecclésiastique, l'an 804. Edit sur l'institution des écoles.

Concile de *Thionville* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 805. Capitulaires.

Autre concile de *Thionville* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 805. Capitulaires donnés à Jessé évêque d'Amiens.

Concile de *Constantinople* en faveur de Joseph œconome, l'an 806. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Saltzbourg*, l'an 807, au sujet des dixmes.

Concile de *Constantinople* en faveur du mariage de Théodore, l'an 809. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* touchant l'addition de la particule *Filioque* au symbole, & sur la discipline ecclésiastique, l'an 809. Conférence des députés de ce concile avec le pape.

Assemblée en *France* sur la discipline ecclésiastique, l'an 809. Capitulaires.

Concile d'*Arles* sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. 26 canons.

Concile de *Reims* sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. 44 canons.

Concile de *Mayence* sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. 55 canons.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. 51 canons.

Concile de *Châlons* sur la discipline ecclésiastique, l'an 813. 66 canons.

Concile de *Constantinople* contre Antoine de Silée, l'an 813. Actes.

Concile d'*Aix-la-Chapelle*, l'an 813. Capitulaire de 28 articles.

Concile de *Constantinople* d'Iconoclastes, l'an 815. Actes perdus.

Concile de *Celchyt* en Angleterre, sur la discipline ecclésiastique, l'an 816. 11 canons.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline ecclésiastique, l'an 816. Régle pour les chanoines. Autre régle pour les chanoinesses. Capitulaires faits en conséquence.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline monastique, vers l'an 817. Régles pour des moines, contenant 80 articles.

Diverses assemblées sous Louis *le Debonnaire* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 819. Capitulaires.

Concile de *Thionville* sur la discipline ecclésiastique, l'an 821. 4 canons, 5 capitules.

Concile d'*Attigni* sur la discipline ecclésiastique, l'an 822. Actes.

Concile de *Cloveshow* sur la discipline ecclésiastique, l'an 882. Actes.

Concile de *Compiégne*, l'an 823, sur le mauvais usage des choses saintes.

Concile de *Cloveshow*, l'an 824, au sujet du différend entre Hébert de Vorchestre, & les moines de Berclei.

Conciles de *Paris* & d'*Aix-la-Chapelle*, l'an 825, touchant le culte des images. Ecrits & lettres dressées par ordre du concile sur ce sujet.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclésiastique, l'an 826. 38 canons.

Assemblées à *Inghelheim* sur la discipline ecclésiastique, l'an 826. Loix de Louis *le Debonnaire* publiées ensuite de cette assemblée.

Concile de Paris sur la discipline ecclésiastique, l'an 829. Réglemens distribués en trois parties.

Conciles à *Mayence*, à *Lyon* & à *Toulouse* sur la discipline ecclésiastique, l'an 829. Réglemens & canons perdus.

Assemblée à *Wormes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 829. Capitulaires dressés pour la confirmation des canons faits dans les quatre conciles précédens.

Concile de *Noyon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 831. Actes perdus.

Assemblée d'évêques à *Compiégne* contre le roi Louis *le Débonnaire*, l'an 833. Actes.

Assemblée d'évêques à *S. Denys* sur l'affaire de Louis *le Débonnaire*, l'an 834. Actes perdus.

Concile de *Thionville* contre Ebbon, archevêque de Reims, l'an 835. Reconnoissance d'Ebbon.

Concile d'*Aix-la-Chapelle*, l'an 836 au mois de février, sur la discipline, & pour la restitution des biens ecclésiastiques. Reglemens distribués en trois parties.

Concile de *Lyon* contre Agobard, archevêque de cette ville, l'an 836. Actes perdus.

Concile de *Paris* pour Agobard, archevêque de Lyon, l'an 838. Actes perdus.

Concile d'*Ingelheim*, le 24 juin, où Ebbon est rétabli dans l'archevêché de Reims, l'an 840.

Synode de *Reims* sur la discipline ecclésiastique, l'an 842. Constitutions ecclésiastiques.

Concile de *Constantinople* contre les Iconoclastes, l'an 842. Actes perdus.

Concile d'*Aix-la-Chapelle*, en 842, où les deux rois Louis & Charles *le Chauve* partagent le royaume de Lothaire en France.

Assemblée de *Coulaines*, l'an 843, près la ville du

Mans. Charles *le Chauve* y fit un capitulaire de six articles.

Concile d'*Aurillac* sur la discipline ecclésiastique, l'an 843. 4 canons.

Assemblées à *Toulouse* sur la discipline ecclésiastique, l'an 843. 9. capitulaires.

Concile de *Thionville* sur la discipline ecclésiastique, l'an 844. 6. canons.

Concile de *Vernon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 844. 12 canons.

Concile de *Beauvais*, au mois d'avril, sur la discipline ecclésiastique, l'an 845. 8. canons.

Concile de *Trêves* touchant l'ordination d'Hincmar, archevêque de Reims, l'an 845. Mention de ce concile dans Hincmar.

Concile de *Meaux*, l'an 845, le 17 juin, sur la discipline ecclésiastique. On y recueillit les canons de quelques conciles précédens, & on y en ajouta 56, faisant en tout 80.

Concile d'*Epernai* sur la discipline ecclésiastique, l'an 846. 19 capitules.

Concile de *Paris*, l'an 847, le 14 février, pour l'affaire d'Ebbon de Reims. On y confirma les priviléges de Corbie.

Concile de *Mayence*, l'an 847, au sujet des usurpations des biens ecclésiastiques. 31 canons.

Concile de *Mayence*, l'an 848, au sujet de Gothescalc.

Concile de *Bretagne*, l'an 848, au plus tard, sur la discipline ecclésiastique.

Concile de *Rome*, l'an 848 au plus tard, sur le même sujet.

Concile de *Redon*, l'an 848 au plus tard, où Nomenoi érige de nouveaux évêchés, & se fait déclarer roi.

Concile de *Quierci* sur Oise, l'an 849, contre Gothescalc.

Concile de *Paris*, l'an 849, vers l'automne. Lettre de reproches à Nomenoi.

Concile de *Pavie*, sur la fin de l'année 850. 25 canons.

Concile de *Cordoue*, l'an 852, pour aviser aux moyens d'appaiser les infidéles.

Concile de *Soissons*, l'an 853, le 26 avril, en faveur d'Hincmar de Reims.

Concile de *Quierci* sur Oise, l'an 853. Articles d'Hincmar contre Gothescalc.

Concile de *Paris*, l'an 858, pour l'ordination d'Enée. Articles de S. Prudence, en faveur de Gothescalc.

Concile de *Verberie*, l'an 853 au mois d'août, où on approuve les articles publiés au concile de Soissons.

Concile de *Rome*, l'an 853, le 8 décembre. 42 canons.

Concile III de *Valence* en Dauphiné, l'an 855, le 8 janvier. 23 canons.

Concile de *Pavie*, l'an 855, au mois de février. 19 articles.

Concile de *Vinchestre*, l'an 856, pour les dixmes.

Concile de *Quierci*, l'an 857, le 25 février, pour remédier aux maux de l'église & de l'état.

Concile de *Constantinople*, l'an 858, contre Photius

Concile de *Constantinople*, l'an 858, par Photius, contre S. Ignace.

Concile de *Quierci*, l'an 858. Lettre au roi Louis *le Germanique*.

Concile de *Langres*, l'an 859, le 9 avril. 16 canons.

Concile de *Metz*, l'an 859, le 28 mai, pour la paix.

Concile de *Toul* I ou de *Savoniéres*, sur différentes affaires ecclésiastiques, l'an 859. 13 capitules. Requête contre Venilon archevêque de Sens. Lettre au même. 2 Lettres sur les églises de Bretagne. Avertissement à Venilon.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* touchant le divorce de la reine Thietberge, l'an 860, le 9 janvier. Lettre au pape Nicolas.

Concile de *Coblents* sur la discipline ecclésiastique, l'an 860, le 5 juin. Actes contenant divers réglemens.

Concile de *Toul* II sur la discipline ecclésiastique, l'an 860. Lettre pastorale & 5 canons. Lettre d'Hincmar écrite au métropolitain d'Aquitaine.

Concile de *Constantinople* contre S. Ignace, l'an 861. Actes rapportés par Nicetas. 17 canons de ce concile.

Concile de *Rome* contre Jean de Ravenne, l'an 861.

Concile de *Soissons* contre l'évêque Rothade, l'an 861.

Concile de *Sabloniéres* contre Lothaire, l'an 862. Actes.

Concile de *Piste* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 862. 4. capitules.

Concile de *Soissons*, l'an 862, contre Rothade.

Concile de *Rome* contre Photius, l'an 862. Sentence contre l'ordination de Photius. Canons faits dans un autre Synode contre les Théopaschites.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* touchant le divorce de Thietberge, l'an 862. Actes & sentence de ce concile.

Concile de *Metz* sur la même affaire, l'an 863. Actes perdus.

Concile de *Rome* contre les deux conciles précédens, l'an 863. Actes.

Concile de *Senlis* contre Rothade, évêque de Soissons, l'an 863. Mention dans Hincmar.

Concile de *Verberie*, l'an 863, le 25 octobre, au sujet de Rothade.

Concile de *Rome* contre Rodoalde légat du pape en Orient, l'an 864. Mention de ce concile dans les lettres du pape Nicolas I.

Concile de *Rome* pour le rétablissement de Rothade évêque de Soissons, l'an 865. Histoire de ce concile dans les lettres du pape Nicolas I & dans Hincmar.

Concile de *Toussi* sur la discipline ecclésiastique, l'an 865. Quelques capitules.

Concile de *Constantinople* contre le pape Nicolas, l'an 866. Actes.

Concile de *Soissons* touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 866. Lettres, mémoires, requêtes & autres actes.

Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 866. Quelques capitules.

Concile de *Troyes* touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 867. Actes & lettres.

Concile de *Soissons* touchant Actardus, évêque de Nantes, l'an 867. Lettre au pape touchant cet évêque.

Concile de *Constantinople* contre Photius, l'an 867, le 23 novembre.

Concile de *Rome*, l'an 868, sous le pape Adrien II, contre Photius.

Concile de *Wormes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 868. 80 canons.

Concile de *Verberie* contre Hincmar évêque de Laon, l'an 869. Histoire de ce concile dans Hincmar.

Concile de *Piste* sur la discipline ecclésiastique, l'an 869. 1 capitulaire.

Concile de *Metz* sur la discipline ecclésiastique, l'an 869. Quelques capitules.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE VIII général, l'an 869. Actes & canons.

Concile d'*Attigni*, touchant l'affaire d'Hincmar évêque de Laon, l'an 870. Actes.

Concile de *Douzi* contre Hincmar, évêque de Laon, l'an 871. Actes.

Concile de *Senlis* contre Carloman, l'an 873. Mention de ce concile dans Hincmar. Actes perdus.

Synode du Clergé de *Reims* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 874. Statuts synodaux.

Concile de *Douzi*, l'an 874, le 13 juin, contre les mariages incestueux, & les déprédations des biens ecclésiastiques. Lettre synodale & jugement de Duda.

Concile de *Ravenne*, l'an 874, au sujet du différend entre le duc de Venise & le patriarche de Grade.

Concile de *Pavie* sur la discipline ecclésiastique, l'an 876. 1 capitulaire.

Concile de *Pontigon* sur la primatie de l'archevêché de Sens, l'an 876. Actes.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclésiastique, l'an 877. Discours du pape à ce concile.

Concile de *Compiégne*, l'an 877, avant le départ de l'empereur pour l'Italie.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 877. 19 canons.

Assemblée à *Quierci* sur la discipline ecclésiastique, l'an 877. Quelques capitules.

Concile de *Troyes* touchant la discipline ecclésiastique & l'absolution d'Hincmar de Laon, l'an 878. Actes & canons.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclésiastique, l'an 879, le premier mai. Mention de ce concile dans l'histoire ecclésiastique.

Autre concile de *Rome* sur le rétablissement de Photius, l'an 879, au mois d'août. Lettre du pape Jean VIII, contenant les actes de ce concile.

Autre concile de *Rome*, l'an 879, le 15 octobre, contre Anspert, archevêque de Milan.

Concile de *Constantinople* sur le rétablissement de Photius, l'an 879. Actes.

Concile de *Fîmes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 881. Lettre divisée en huit articles ou canons.

Concile de *Verneuil* sur la discipline ecclésiastique, l'an 884. Capitules.

Concile de *Châlons* sur Saone, l'an 886, le 18 mai, sur les affaires de l'église.

Concile de *Cologne* pour l'ordination de Dreux, évêque de Metz, & le maintien des biens ecclésiastiques, l'an 887. 6 canons.

Concile de *Mayence* sur la discipline ecclésiastique, l'an 888. 26 canons.

Concile de *Metz*, l'an 888, par l'archevêque de Trèves. 13 canons.

Concile de *Vienne* en Dauphiné sur la discipline ecclésiastique, l'an 892. 4 ou 5 canons.

Concile de *Châlons* sur Saone, au sujet du moine Gerfroi, l'an 894. Mention de ce concile dans l'histoire ecclésiastique.

Concile de *Tribur* sur la discipline ecclésiastique, l'an 895. 58 canons.

Concile de *Nantes*, ou plutôt, collection des canons, de l'an 895. 20 canons.

Concile de *Rome* l'an 896, ou au commencement de l'an 897, contre le pape Formose.

Concile de *Rome*, l'an 898, où la mémoire de Formose est rétablie.

Concile de *Ravenne*, l'an 898, sur le même sujet.

Concile de *Compostelle*, l'an 900, le 6 mai.

Concile de *Rome*, l'an 904, en faveur du pape Formose. Actes divisés en 12 capitules.

Concile de *Ravenne*, aussi en faveur de Formose, l'an 904. 10 capitules.

Concile de *Cantorberi* sur la discipline ecclésiastique, vers l'an 904. Actes perdus.

Assemblée en *Angleterre*, sous le roi Edouard, sur la discipline ecclésiastique, l'an 906. Loix.

Concile de *Troslé* touchant la discipline ecclésiastique l'an 909. Actes divisés en 15 articles.

Concile d'*Altheim*, dans la Rhétie, l'an 916, le 20 septembre.

Concile de *Constantinople*, pour l'union du clergé, l'an 920. Actes perdus.

Concile de *Troslé*, dans lequel on leve l'excommunication portée contre le comte Erlebaud, l'an 921. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Coblents* sur la discipline ecclésiastique, l'an 922. 8 canons, dont il ne reste que 5.

Concile de *Reims* contre ceux qui avoient porté les armes contre le roi Charles *le Simple*, l'an 923. Extrait des Actes dans Flodoard.

Assemblée en *Angleterre*, sous le roi Ethelstan, sur la discipline ecclésiastique, l'an 923. Loix.

Concile de *Troslé*, pour juger le différend d'entre le comte Isaac, & Etienne, évêque de Cambrai, l'an 924. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Troslé* pour Charles le *Simple*, l'an 927. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'*Altheim*, dans la Rhétie, l'an 931. On y fit 37 capitules que nous n'avons plus.

Concile d'*Erford*, sur la discipline ecclésiastique, l'an 932. Préface & 5. canons.

Concile de *Château-Thierri*, pour l'ordination des évêques de Beauvais & de Cambrai, l'an 934. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de *Fîmes*, sur la discipline ecclésiastique, l'an 935. Décret contre les usurpateurs des biens de l'église.

Concile de *Soissons*, pour l'ordination d'Hugues à l'archevêché de Reims, l'an 941. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Landaff* en Angleterre, l'an 943.

Assemblée ecclésiastique en *Angleterre*, sous le roi Edmond sur la discipline ecclésiastique, l'an 944. Loix ecclésiastiques & civiles.

Concile de *Constantinople* contre Tryphon, l'an 944. Actes perdus.

Concile tenu proche la riviere de *Cher*, touchant l'ordination de Thetbaud à l'évêché d'Amiens, l'an 947. Actes perdus.

Concile de *Verdun*, sur le différend d'entre Hugues & Artolde pour l'archevêché de Reims, l'an 947. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Mouzon* en faveur d'Artolde, archevêque de Reims, l'an 948, le 13 janvier. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'*Ingelheim* en faveur d'Artolde, l'an 948, le 7 juin. Actes & 10 canons.

Concile de *Mouzon* contre le comte Thibaud, l'an 948. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de *Trèves* contre Hugues, l'an 948. Actes dans Flodoard.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 948, le 8 septembre. Loix perdues. Charte d'une donation au monastere de Croiland.

Concile de *Rome* contre Hugues le Blanc, l'an 949. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile d'*Augsbourg*, sur la discipline ecclésiastique, l'an 952, le 7 août. 11 canons.

Concile de *Saint-Thierri* contre le comte Rainolde, l'an 953. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Landaff* en Angleterre, l'an 955.

Concile tenu dans le diocèse de *Meaux* pour l'ordination d'un archevêque de Reims, l'an 961. Extrait des actes dans Flodoard & dans Hugues de Flavigni.

Concile de *Rome* contre le pape Jean XII, l'an 963. Actes.

Concile de *Rome* contre le pape Jean XII, l'an 964. Actes.

Concile de *Rome* contre le pape Leon VIII, l'an 964. Décret sur les investitures. Actes perdus. Décret supposé.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 967. Actes & lettres du pape.

Concile II de *Ravenne*, en 968.

Assemblée en *Angleterre*, sous S. Dunstan, & le roi Edgar, touchant la discipline ecclésiastique, l'an 969. Loix & constitutions.

Concile de *Londres*, l'an 971, où le roi Edgar, confirme les privilèges accordés au monastere de Glaston.

Concile de *Rome*, qui confirme celui de Londres, l'an 971.

Concile de *Compostelle*, l'an 971. Césaire y est élu archevêque de Taragone.

Concile du *Mont-sainte-Marie* touchant le monastere de Mouzon, l'an 972. Actes.

Concile d'*Ingelheim* touchant la discipline ecclésiastique l'an 972. Extrait d'actes dans la vie de S. Ulric.

CONCILE GENERAL d'ANGLETERRE sur la discipline ecclésiastique, l'an 973. Actes.

Concile de *Cantorberi*, sous S. Dunstan, sur la réfor-

me du clergé, l'an 974. Extrait des actes dans la vie de S. Dunstan.

Concile de *Reims* contre le comte Thibault, l'an 975. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Winchester* sur la discipline ecclésiastique, l'an 975. Actes.

Concile de *Calne* en Angleterre, l'an 979, au sujet d'un différend entre les clercs & les moines.

Concile de *Landaff* en Angleterre, l'an 988. Un roi qui avoit tué son frere, y est mis en pénitence.

Concile de *Charroux*, sur la discipline ecclésiastique, l'an 989. 3 canons.

Concile de *Reims*, pour l'élection d'Arnoul à l'archevêché de cette ville, l'an 989. Actes.

Concile de *Senlis* contre Adalger, l'an 989. Actes.

Concile de *Reims*, tenu à Saint-Basle, à trois lieues de Reims, l'an 991. Actes & discours d'Arnoul, rédigés par Gerbert

Concile de *Rome*, l'an 993, le 31 janvier, pour la canonisation de S. Udalric. Acte de la canonisation de ce saint.

Concile de *Mouzon* contre Gerbert, l'an 995. Actes.

Concile de *Reims* contre Gerbert, l'an 995. Extraits d'actes dans l'appendix d'Aimoin.

Concile de *Rome*, l'an 996 ou environ, au sujet de S. Adalbert.

Concile de *Saint-Denys*, l'an 996 ou environ, au sujet des dixmes.

Concile de *Pavie*, l'an 997, contre Crescence, & l'antipape Jean XVI.

Concile de *Ravenne*, l'an 998. 3 canons.

Concile de *Rome*, l'an 998, pour obliger le roi Robert à quitter Berte, sa parente, qu'il avoit épousée.

Concile de *Compiégne*, l'an 1000, contre Azolin, évêque de Laon. Mention de ce concile dans la premiere lettre du pape Silvestre II.

Concile de *Rome*, l'an 1001. S. Bernouard y fut confirmé dans la possession du monastere de Gandesem.

Concile de *Polden*, près de Brandebourg, l'an 1001, le 22 juillet, en faveur de S. Bernouard.

Concile de *Francfort*, l'an 1001, après l'assomption, au sujet de l'abbaye de Gandesem.

Concile de *Rome*, l'an 1002, le 3 décembre, au sujet de l'abbaye de Pérouse.

Concile de *Poitiers*, l'an 1004 ou environ, le 13 janvier. 3 canons.

Concile de *Dortmond* en Vestphalie, au sujet du mariage du duc d'Austrasie, l'an 1005 ou environ.

Concile de *Francfort*, pour ériger Bamberg en évêché, l'an 1007, le premier novembre.

Concile de *Chelles*, l'an 1008, le 17 mai. Il n'en reste qu'une charte en faveur de l'abbaye de S. Denys.

Concile d'*Enham* en Angleterre, l'an 1009, pour la réformation des mœurs & de la discipline. 32 canons.

Concile de *Léon*, l'an 1012, le 25 juillet. 7 canons & 40 loix.

Assemblée en *Angleterre* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1012. Loix du roi Ethelrede.

Concile de *Ravenne*, l'an 1014, le 30 avril, contre ce qui s'étoit passé sous l'archevêque Adalbert.

Concile de *Pavie*, l'an 1020 le premier août, pour la réforme du clergé. Discours contre l'incontinence des clercs. 8 décrets contre les clercs concubinaires. Edit de l'empereur qui confirme ces décrets.

Concile de *Selingstadt*, près Mayence, l'an 1022, le 11 août. On y fit 20 canons.

Concile d'*Orléans*, l'an 1022, contre des Manichéens.

Concile de *Mayence*, l'an 1023. National d'Allemagne.

Concile de *Poitiers*, l'an 1023, au sujet de l'apostolat de S. Martial.

Concile de *Paris*, l'an 1024, sur le même sujet.

Concile d'*Arras*, l'an 1025, contre des hérétiques qui rejettoient les sacremens.

Concile d'*Anse* près de Lyon, l'an 1025, en faveur de Gauslin de Mâcon.

Concile de *Charroux* en Poitou, l'an 1028, contre des Manichéens.

Concilium Geitzletense, près de Mayence, au sujet de l'assassinat du comte Sigefroi, l'an 1028.

Concile de *Limoges*, le 4 août de l'an 1028, en faveur de l'apostolat de S. Martial. * D. Rivet, *hist. littér.* tome VII, p. 305 & 348.

Concile de *Bourges*, l'an 1031, le premier novembre. 25 canons.

Concile de *Limoges*, l'an 1031, en faveur de l'apostolat de S. Martial.

Assemblée en *Angleterre*, l'an 1032, sur la discipline ecclésiastique. Loix du roi Canut.

Il s'est tenu l'an 1034 différens conciles en Aquitaine, dans la province d'Arles & dans celle de Lyon, pour le rétablissement de la paix, &c.

On tint divers conciles l'an 1041, où l'on établit la *trève de Dieu*.

Concile de *Sutri* près de *Rome*, pour faire cesser le schisme, l'an 1046. Mention dans les auteurs contemporains.

Concile de *Rome* contre les simoniaques, l'an 1047. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile de *Rome* contre les simoniaques, l'an 1049. Mention de ce concile dans Pierre Damien, & dans Herman Contract.

Concile de *Pavie* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract.

Concile de *Reims* contre les simoniaques, l'an 1049. Actes & canons.

Concile de *Mayence* contre un évêque accusé d'adultere, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract, & dans Adam de Brême.

Concile de *Rome* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile rapportée par Lanfranc.

Concile de *Brione* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile rapportée par Durand, abbé de Troarn.

Concile de *Verceil* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile rapportée par Lanfranc. Lettres d'Ascelin & de Berenger concernant ce concile.

Concile de *Paris* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile dans Durand, abbé de Troarn.

Concile de *Coyaco* en Espagne, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1050. 13 canons.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1050. Lettre contenant dix-neuf réglemens.

Concile de *Siponte* contre deux archevêques simoniaques, l'an 1050. Mention de ce concile dans la vie de Leon IX, par Guibert.

Concile de *Rome* contre Grégoire, évêque de Verceil, l'an 1051. Mention de ce concile dans Pierre Damien & dans Herman Contract.

Concile de *Mantoue* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1052. Mention de ce concile dans la vie du pape Leon IX, par Guibert.

Concile de *Rome* sur les différends des évêques de Grade & d'Aquilée, l'an 1053. Mention de ce concile dans Herman Contract, & dans une lettre du pape Leon IX.

Concile de *Narbonne* sur la trève de Dieu, l'an 1054. Ordonnance ecclésiastique. 39 canons.

Concile de *Florence* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1055. Histoire de ce concile dans Léon d'Ostie.

Concile de *Lyon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1055. Actes de ce concile.

Concile de *Tours* contre Berenger, l'an 1055. Histoire rapportée par Guitmond & par Lanfranc.

Concile de *Lizieux* contre Mauger, archevêque de Rouen, l'an 1055. Histoire de ce concile.

Concile d'*Angers*, l'an 1055 ou environ, contre Berenger.

Concile de *Narbonne*, l'an 1055, le premier octobre,

contre les usurpateurs des biens de l'église d'Ausonne.

Concile de *Toulouse*, l'an 1056, le 13 septembre, contre la simonie, l'incontinence des clercs, &c. 13 canons.

Concile de *Compostelle*, l'an 1056, sur la discipline.

Concile de *Rome*, l'an 1057, le 18 avril, contre la simonie. Mention de ce concile dans une lettre du pape Etienne IX.

Concile de *Rome* contre Berenger, l'an 1059. Rétractation de Berenger. 13 canons. Un décret contre les simoniaques. Un autre décret sur l'élection des papes.

Concile de *Melphe* l'an 1059, où le pape Nicolas II se réconcilie avec les Normans.

Concile de *Bénévent* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1059. Actes.

Concile de *Vienne*, l'an 1060, le 31 janvier, sur les désordres du clergé. Il n'en reste que trois canons.

Concile de *Tours*, l'an 1060, le premier de mars. 10 canons de discipline.

Concile de *Rome*, l'an 1060, contre les simoniaques.

Concile d'*Osbori*, en Allemagne, l'an 1062, contre l'antipape Cadaloüs.

Concile de *Saint-Jean de Rocca*, l'an 1062, où l'on décida que les évêques d'Aragon devoient être choisis entre les moines de ce monastere.

Concile de *Rouen*, sur la foi de l'eucharistie, l'an 1063, selon le P. Pagi. Profession de foi sur l'eucharistie.

Concile de *Rome*, l'an 1063, au sujet de Pierre, évêque de Florence.

Concile de *Châlons-sur-Saône*, l'an 1063. On y confirma la juridiction de Cluni.

Concile d'*Yacca*, en Aragon, l'an 1063. On y abolit le rit gothique, pour suivre le romain.

Deux conciles de *Rome*, l'an 1065, contre les mariages incestueux.

Concile d'*Elne*, en Roussillon, l'an 1065, où la trève de Dieu est confirmée.

Concile de *Londres*, l'an 1065, pour l'immunité du monastere d'Ouestminster.

Concile de *Mantoue*, l'an 1067, en faveur du pape Alexandre, & contre Cadaloüs. Le P. Pagi le place en 1064.

Concile dans le monastere de *Leire*, l'an 1068. On y confirme les priviléges de ce monastere.

Concile de *Gironne*, l'an 1068. La trève de Dieu y est confirmée.

Concile de *Barcelone*, l'an 1068. On y changea le rit gothique en romain.

Concile d'*Auch*, l'an 1068. On y ordonna que les églises payeroient le quart de leurs dixmes à la cathédrale.

Concile de *Toulouse*, l'an 1068, contre la simonie, & pour rétablir l'évêché de Leitour.

Concile de *Mayence*, l'an 1069. Au sujet du divorce du roi Henri.

Concile de *Vinchester*, l'an 1070, contre Stigand de Cantorberi.

Deux autres conciles en Angleterre, la même année.

Concile de *Mayence*, l'an 1701, où *Charles*, nommé à l'évêché de Constance, remet au roi l'anneau & le bâton pastoral.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1072. 24 canons.

Concile d'*Erford* sur les dixmes de la Thuringe, l'an 1073. Histoire de ce concile écrite par Lambert d'Aschaffembourg. Deux lettres de Sigefroi, archevêque de Mayence.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1073. 14 canons.

Concile de *Rome* contre les simoniaques, l'an 1074. Relation de ce concile dans la lettre 77 du premier livre des lettres de Grégoire VII. *Voyez* aussi les lettres 42 & 43 du même livre.

Concile de *Poitiers* contre le mariage du duc d'Aquitaine avec une de ses parentes, l'an 1074. Mention de ce concile dans les lettres de Gregoire VII.

Concile d'*Erford* en Allemagne contre les simoniaques, l'an 1074. Relation de ce qui s'y est passé, rapportée par Lambert d'Aschaffembourg.

Concile de *Rome* contre les simoniaques, l'an 1075. Relation de ce concile dans les trois premieres lettres du troisiéme livre des lettres de Gregoire VII.

Concile de *Poitiers* contre Berenger, l'an 1075. Mention de ce concile dans la chronique de S. Maixent.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1075. Actes contenant divers réglemens.

Assemblée de *Wormes* contre Grégoire VII, l'an 1076. Lettre au pape Grégoire, & décret contre lui.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri IV, l'an 1076. Décret de ce concile contre l'empereur Henri & les évêques de Lombardie & d'Allemagne.

Concile de *Winchester* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1076. Divers réglemens.

Assemblée à *Tribur*, près de Mayence, contre l'empereur Henri IV, l'an 1076, le 16 octobre.

Concile de *Clermont* contre l'évêque de cette ville, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Grégoire VII.

Concile de *Dijon* contre les simoniaques, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Gregoire VII.

Concile d'*Autun* contre plusieurs évêques de France, l'an 1077. Relation de ce qui s'y est passé dans la lettre 22 du quatriéme livre des lettres de Gregoire VII. *Voyez* aussi les lettres 15 & 16 du quatriéme livre.

Concile de *Rome* contre les archevêques de Milan & de Ravenne, en 1078, vers le carême. Actes de ce concile.

Concile de *Rome* au sujet de Berenger, l'an 1078. 12 canons ou réglemens.

Concile de *Poitiers*, l'an 1078. Lettre de Hugues de Die au pape Grégoire VII, & 10 canons.

Concile de *Rome* contre Berenger, l'an 1079. Actes de ce concile.

Concile de *Lyon* contre des évêques de France, l'an 1080. Actes de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de Rome contre l'empereur Henri, l'an 1080. Décrets de ce concile.

Assemblée de *Brixen*, dans le Tirol, contre Grégoire VII, l'an 1080. Décret contre Grégoire VII, & lettres de l'empereur Henri, écrites en conséquence.

Concile d'*Avignon* contre Aicard, l'an 1080. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Burgos*, en Espagne, l'an 1080. L'office romain y fut substitué à l'office gothique en Espagne.

Concile de *Lillebonne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1080. Plusieurs canons.

Concile de *Meaux* contre Ursin, évêque de Soissons, l'an 1080. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Rome*, l'an 1081, contre l'empereur Henri.

Concile de *Meaux* pour l'ordination d'un évêque en cette ville, l'an 1082. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri, l'an 1083. Actes.

Concile de *Rome*, l'an 1084, contre le même.

Assemblée de *Berchach* ou de *Goslar* touchant les différends du pape & de l'empereur, l'an 1085. Relation de ce qui s'y est passé par les historiens du temps.

Assemblée de *Quedlimbourg* contre l'empereur, l'an 1085. Actes.

Assemblée de *Mayence* en faveur de l'empereur, l'an 1085. Mention de cette assemblée dans les auteurs contemporains.

Concile de *Compiegne*, l'an 1085, contre Evrard, abbé de Corbie.

Concile de *Capoue* contre Guibert antipape, l'an 1087. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Bénévent* contre Guibert, l'an 1087. Actes de ce concile dans Léon d'Ostie.

Concile de *Bourdeaux*, l'an 1087, au mois d'octobre, où Berenger rend raison de sa foi.

Concile de *Rome* contre Guibert, l'an 1089. Extrait d'actes dans l'historien Bertoul.

Concile de *Melphe* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1089. 16 canons.

Concile de *Toulouse* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1090. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Bénévent* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1091. 4 canons.

Concile de *Léon*, l'an 1091, pour introduire différens usages.

Concile d'*Etampes*, l'an 1091 ou 1092, contre Yves de Chartres.

Concile de *Soissons*, l'an 1092 ou au commencement de l'année suivante. On y condamna la doctrine de Roscelin sur la Trinité. Les auteurs de l'*art de vérifier les dates*, prétendent que ce concile fut tenu à *Compiégne*, sans dire les raisons de leur sentiment. D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tom. IX, pag. 360, suit le sentiment ordinaire, & dit que ce concile fut tenu à *Soissons*.

Concile de *Reims* contre Robert, comte de Flandre, l'an 1092. Mention de ce concile dans une des lettres d'Urbain II.

Concile de *Troyes* dans la Pouille, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1093. Décrets sur les mariages entre parens, & touchant la trève de Dieu.

Concile de *Constance* sur la réforme du clergé, l'an 1094. Extrait d'actes de ce concile.

Concile de *Reims* sur le mariage de Philippe I avec Bertrade, l'an 1094, le 18 septembre.

Concile d'*Autun* contre le second mariage de Philippe I, roi de France, l'an 1094, le 16 octobre. Extrait d'actes dans les auteurs contemporains.

Concile de *Plaisance* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1095. Histoire de ce concile rapportée par Bertoul, & 15 canons.

Concile en *Angleterre* touchant le schisme des papes, l'an 1095. Mention de ce concile dans la vie de S. Anselme par Eadmer.

Concile de *Clermont* sur la discipline ecclésiastique, contre le divorce de Philippe I, & sur la croisade, l'an 1095. Actes. Lettre d'Urbain, & canons de ce concile.

Concile de *Limoges* contre Humbaud, évêque de cette ville, l'an 1095. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1096. 8 canons.

Concile de *Tours* pour la croisade, l'an 1096. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Nismes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1096. 16 canons.

Concile de *Rome* tenu par les partisans de l'antipape Guibert, l'an 1098.

Concile de *Bari* touchant la procession du S. Esprit, l'an 1098. Mention de ce concile dans la vie de S. Anselme.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1099. 18 canons.

Concile de *Saint-Omer*, l'an 1099, au mois de juin. On y fait cinq articles sur la trève de Dieu.

Concile de *Valence* sur l'accusation de l'évêque d'Autun, par son chapitre, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Poitiers* contre le second mariage du roi Philippe I, & sur la discipline ecclésiastique, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres, & dans les historiens du temps, & 16 canons.

Concile d'*Anse* pour la croisade, l'an 1100. Extraits d'actes dans Hugues de Flavigni.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri, l'an 1102. Extraits d'actes dans les auteurs du temps.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1102. 19 canons.

Concile de *Troyes* sur des affaires ecclésiastiques, l'an 1104. Extraits d'actes dans les auteurs du temps.

Concile de *Baugenci* sur des affaires ecclésiastiques, l'an 1104. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres.

Concile de *Paris* sur la séparation du roi Philippe avec Bertrade, l'an 1104. Actes de concile dans une lettre au pape Paschal II.

Concile de *Rome*, l'an 1105, contre les investitures données par les princes.

Concile de *Quedlimbourg*, l'an 1105, contre la simonie, le concubinage des prêtres, &c.

Concile de *Reims*, où Odon est élu évêque de Cambrai, l'an 1105.

Concile de *Poitiers*, l'an 1106, le 26 mai. On y publie la croisade.

Concile de *Florence*, l'an 1106, sur l'antechrist.

Concile de *Guastalle*, l'an 1106, sur la réforme du clergé, & contre les investitures. Actes de ce concile & trois capitules.

Concile de *Mayence* sur les investitures, l'an 1107. Histoire de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Troyes* sur les investitures, l'an 1107. Mention de ce concile dans Yves de Chartres & dans d'autres auteurs du temps.

Concile de *Londres*, l'an 1107, sur les investitures.

Concile de *Jérusalem*, l'an 1107, où Ebremar est déposé.

Concile de *Londres* sur le concubinage des prêtres, l'an 1108.

Concile de *Rome*, l'an 1110, contre les investitures.

Concile de *Latran* contre les investitures, l'an 1112. Actes de ce concile, lettres qui le concernent, & témoignages des auteurs du temps.

Concile de *Vienne* contre les investitures, l'an 1112. Actes de ce concile, & lettre de Gui, archevêque de Vienne.

Concile de *Windsor*, l'an 1114, où Raoul est élu archevêque de Cantorberi.

Concile de *Ceperan*, petite ville sur le Gariglian, où l'archevêque de Bénévent fut déposé, l'an 1114.

Concile de *Beauvais*, contre les investitures, & sur les affaires de la province, l'an 1114. Fragmens d'actes & de réglemens de ce concile.

Concile de *Reims* contre Henri V, l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Cologne*, l'an 1115, contre le même. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Châlons* contre Henri V, l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Tornus* sur les affaires de la province, l'an 1115. Mention de ce concile dans les lettres du pape Paschal II.

Concile de *Soissons*, l'an 1115, au sujet de l'évêque Godefroi.

Concile de *Syrie*, l'an 1115, contre Arnoul, patriarche de Jérusalem.

Concile de *Latran*, l'an 1116, le 16 mars, contre les investitures.

Concile de *Bénévent*, l'an 1117, au mois d'avril, contre Maurice Bourdin.

Concile de *Capoue*, l'an 1118, contre l'empereur Henri & son anti-pape Bourdin.

Concile de *Rouen*, l'an 1118, le 7 d'octobre, pour la paix d'Angleterre.

Concile de *Toulouse*, l'an 1118, pour le secours du roi d'Aragon contre les Maures.

Concile de *Toulouse*, l'an 1119, le 13 juin, contre les Manichéens. 10 canons.

Concile de *Reims*, l'an 1119, contre la simonie, les investitures, les usurpations & l'incontinence des ecclésiastiques. 5 décrets.

Concile

Concile de *Beauvais*, l'an 1120. S. Arnoul de Soissons y fut canonisé.

Concile de *Naplouse*, en Palestine, l'an 1120. 25 canons.

Concile de *Soissons*, l'an 1121, après le mois de janvier, contre Abaillard.

Assemblée de Wormes, l'an 1122, le 8 septembre. Accord entre l'empereur & le pape.

CONCILE DE LATRAN I, neuviéme concile général, l'an 1123. 22 canons.

Conciles de *Chartres*, de *Clermont*, de *Beauvais* & de *Vienne*, l'an 1124. On ne sait rien de ce qui s'y est passé.

Concile de *Londres*, ou d'Oüestminster, près de Londres, l'an 1125, le 9 septembre. 17 canons.

Concile de *Nantes*, l'an 1127 ou environ. On y fit quelques réglemens de discipline.

Concile de *Londres*, ou d'Oüestminster, l'an 1127. 12 canons.

Concile de *Troye*, l'an 1128, le 13 janvier. On y donna une régle aux Templiers.

Concile de *Ravenne*, l'an 1128, contre les patriarches d'Aquilée & de Venise.

Concile de *Rouen*, l'an 1128. On y fit plusieurs réglemens de discipline.

Concile de *Paris*, l'an 1129, pour la réforme de plusieurs monasteres.

Concile de *Châlons*, l'an 1129, le 2 février. Henri de Verdun y quitta son évêché.

Concile de *Londres*, l'an 1129, le premier août, contre les prêtres incontinens.

Concile de *Palentia* en Espagne, l'an 1129, contre les concubinaires.

Concile du *Pui* en Velai, l'an 1130, contre Pierre de Léon.

Concile d'*Etampes*, l'an 1130. On y reconnut Innocent II pour vrai pape.

Concile de *Clermont* en Auvergne, l'an 1130, par le pape Innocent II.

Concile de *Wirsbourg*, l'an 1130, au mois d'octobre, où Innocent II est reconnu pape.

Concile de *Liége*, l'an 1131, le 22 mars. Otton, évêque d'Halberstat, est rétabli.

Concile de *Reims*, l'an 1131, le 18 octobre, contre Pierre de Léon. 17 canons.

Concile de *Mayence*, l'an 1131, où Brunon se démet de l'évêché de Strasbourg.

Concile de *Plaisance*, l'an 1132 après pâque.

Concile de l'abbaye de *Jouarre*, l'an 1133, au diocèse de Meaux, contre les assassins de Thomas, prieur de S. Victor.

Concile de *Pise*, l'an 1134, contre Pierre de Léon.

Concile de *Northumbre*, l'an 1136, le 29 mars. Robert y est élu évêque d'Exester.

Concile de *Londres*, l'an 1136, sur les besoins de l'église & de l'état.

Concile de *Burgos*, l'an 1136, pour l'introduction du rit romain dans les offices divins, & la paix entre les rois de Navarre & de Castille.

Concile près de *Melfe*, au lieu nommé *Lago-Pesole*, pour concilier l'abbé & les moines du Mont-Cassin, l'an 1137.

Concile de *Londres*, l'an 1138, le 13 décembre. 17 canons.

CONCILE II DE LATRAN, dixiéme concile général l'an 1139, le 8 avril, pour la réunion de l'église, & contre les erreurs d'Arnaud de Bresse. 30 canons.

Concile de *Vinchestre*, l'an 1139, le 29 août, contre le roi Etienne.

Concile de *Sens*, l'an 1140, le 2 juin, contre les erreurs d'Abaillard.

Concile de *Constantinople*, l'an 1140, au mois de mai. On y condamna les écrits de Constantin Chrysomale.

Concile d'*Antioche*, l'an 1140, le dernier de novembre, contre l'archevêque Raoul.

Concile de *Constantinople*, l'an 1143, le 20 août, contre deux évêques dont l'ordination n'étoit pas réguliere.

Concile de *Constantinople*, l'an 1143, le premier d'octobre, contre le moine Niphon.

Concile de *Constantinople*, l'an 1144, le 22 février, où Niphon est condamné.

Concile de *Rome*, l'an 1144, qui soumet toutes les églises de Bretagne à la métropole de Tours.

Concile de *Vezelai*, l'an 1146, le jour de pâque, 31 mars. Le roi & plusieurs princes y prennent la croix.

Concile de *Chartres*, l'an 1146, pour la croisade.

Concile de *Paris*, l'an 1147, après les fêtes de pâque, au sujet des erreurs de Gilbert de la Poirée.

Concile de *Reims*, l'an 1148, sur le même sujet.

Concile de *Trèves*, l'an 1148, au sujet des écrits de sainte Hildegarde.

Concile de *Beaugenci*, l'an 1152, le 18 mars, pour la séparation de Louis VII d'avec Eléonore.

Concile d'*Irlande* au monastere de Mellifont, l'an 1152, après le mois de septembre, pour établir les archevêchés d'Armach, de Dublin, de Cassel & de Touam.

Concile de *Pavie*, l'an 1160, en faveur de l'anti-pape Victor.

Concile d'*Anagni*, l'an 1160, où Alexandre III excommunie cet anti-pape & l'empereur.

Concile d'*Oxford*, l'an 1160, contre des Vaudois.

Concile de *Nazareth*, l'an 1160, vers la fin, en faveur du pape Alexandre.

Concile de *Toulouse*, l'an 1161, en faveur du même pape.

Concile de *Lodi*, l'an 1161, tenu par l'anti-pape Victor.

Concile de *Montpellier*, l'an 1162, tenu par Alexandre III.

Concile de *Tours*, l'an 1163, par le pape Alexandre. 10 canons.

Concile de *Clarendon*, l'an 1162, où les évêques promettent d'observer les coutumes du royaume.

Concile de *Reims*, l'an 1164, pour la croisade.

Concile de *Northampton*, l'an 1164, contre S. Thomas de Cantorberi.

Concile de *Virsbourg*, l'an 1165, le 23 mai, jour de la pentecôte, contre le pape Alexandre.

Concile de *Lombers*, petite ville à deux lieues d'Albi, qu'il ne faut pas confondre avec *Lombez* en Gascogne, l'an 1165, contre les bons hommes.

Concile d'*Aix-la-Chapelle*, l'an 1165, où Charlemagne est canonisé.

Concile de *Londres*, l'an 1166, contre S. Thomas de Cantorberi.

Concile de *Constantinople*, l'an 1166, contre les fausses interprétations des paroles des SS. docteurs. On y fit neuf canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 1166, le 11 avril, sur les mariages.

Concile de *Latran*, l'an 1167, avant le mois d'avril, où l'empereur Fréderic est excommunié.

Concile de Cassel en *Irlande*, l'an 1171. 8 canons.

Concile d'*Avranches*, l'an 1172, où le roi d'Angleterre est absous de l'assassinat de S. Thomas de Cantorberi.

Concile de *Londres* à Ouestminster, l'an 1175, le 29 mai. 19 canons.

Concile de *Lombers*, l'an 1176, selon M. Fleuri. Mal en cette année; voyez-le en 1165.

Concile de *Venise*, l'an 1177, le 14 août, pour la paix entre le pape & l'empereur.

CONCILE III DE LATRAN, onziéme concile général, l'an 1179, au mois de mars. 27 canons.

Concile de *Segni*, l'an 1182, où S. Bruno est canonisé.

Concile de *Verone*, l'an 1184, contre les hérétiques du temps.

Concile de *Paris*, l'an 1185, pour la croiſade.

Concile de *Londres*, l'an 1185, le 10 mars.

Concile de *Dublin*, l'an 1186, contre les déſordres des clercs.

Diverſes aſſemblées, l'an 1188, au ſujet de la croiſade.

Concile de *Rouen*, l'an 1190, le 11 février. 32 canons.

Aſſemblée de *Compiégne*, l'an 1193, pour rompre le mariage du roi avec Ingeburge.

Concile d'*Iorck*, l'an 1195, les 14 & 15 juin. 12 ou 18 canons.

Concile de *Montpellier*, l'an 1195, en faveur des croiſés.

Concile de *Paris*, l'an 1196, ſur le mariage du roi avec Ingeburge.

Concile de *Sens*, l'an 1198, contre les Poplicains.

Concile de *Dijon*, l'an 1199, au mois de décembre, ſur le mariage du roi.

Concile de *Vienne* en Dauphiné, peu de jours après le précédent, où le légat met les terres du roi en interdit.

Concile de *Dalmatie*, l'an 1199. 12 canons.

Concile de *Londres*, l'an 1200. Décret en 14 articles.

Concile de *Néelle* en Vermandois, l'an 1200, le 7 ſeptembre, où l'interdit jetté ſur les terres du roi eſt levé.

Concile de *Soiſſons*, l'an 1201, au mois de mars, ſur le mariage avec Ingeburge.

Concile de *Paris*, l'an 1201, contre Evraud de Nevers.

Concile de *Meaux* en 1203, ſur la paix entre la France & l'Angleterre.

Concile de *Lambeth* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1206. Réglemens.

Aſſemblée de *Paris* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1208. 10 conſtitutions.

Concile de *Saint-Gilles* au ſujet de Raimond, comte de Toulouſe, l'an 1209. Actes de ce concile.

Concile d'*Avignon* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1209. 21 réglemens.

Concile de *Paris* contre Amauri, l'an 1210. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Rome* contre Othon, l'an 1210. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Paris* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1212. Actes & canons.

Concile de *Lavaur* contre le comte de Toulouſe, l'an 1213. Actes de ce concile.

Concile de *Montpellier* pour l'affaire du comte de Montfort, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1215. Actes & canons.

Concile de *Paris*, l'an 1215, où l'on fit des réglemens pour les écoles de cette ville.

CONCILE IV GÉNÉRAL DE LATRAN, pour le recouvrement de la Terre-Sainte & la réforme de l'Egliſe, l'an 1215. Actes & canons.

Concile de *Melun* pour répondre au pape Innocent III, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1216. 7 réglemens.

Concile de *Château-Gontier* en 1221, ſous le pape Honoré III.

Aſſemblée de *Virtzbourg* pour le couronnement de Henri, fils de l'empereur Frédéric, l'an 1222. Mention de cette aſſemblée dans les hiſtoriens d'Allemagne.

Concile d'*Oxford* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1222. Réglement en 49 chapitres.

Concile de *Paris*, contre l'antipape que les Albigeois s'étoient créé en Bulgarie, l'an 1223. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Montpellier* ſur l'affaire du comte de Toulouſe, l'an 1224. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Paris*, l'an 1225, le 15 mai, ſur les affaires d'Angleterre & des Albigeois.

Concile de *Melun*, l'an 1225, le 8 novembre, ſur la juriſdiction eccléſiaſtique.

Concile de *Bourges* ſur l'affaire du comte de Toulouſe, l'an 1225. Extraits des actes de ce concile.

Concile de *Mayence* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1225. 14 réglemens.

Concile de *Londres* à Oueſtminſter, l'an 1226, le 13 janvier, où l'on rejette la bulle par laquelle le pape prétendoit ſe réſerver deux prébendes dans chaque cathédrale.

Concile de *Paris* contre Raimond comte de Toulouſe, l'an 1226. Mention de ce concile dans la chronique de Tours.

Concile de *Crémone*, l'an 1226, à la pentecôte, ſur différentes affaires.

Concile de *Narbonne* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1227. 20 canons.

Concile de *Rome*, l'an 1227, le 18 novembre, contre l'empereur Frédéric.

Aſſemblée d'*Aix-la-Chapelle*, l'an 1227, pour la croiſade.

Concile de *Rome*, l'an 1228, contre l'empereur Frédéric.

Concile de *Meaux* d'abord, & enſuite de *Paris*, l'an 1229. Le comte de Toulouſe y fit ſa paix avec l'égliſe & avec le roi.

Concile de *Taragone*, l'an 1229, le 29 avril, pour rompre le mariage du roi d'Aragon avec Eleonore de Caſtille.

Concile de *Toulouſe*, l'an 1229, au mois de ſeptembre. 45 canons.

Concile de *Château-Gonthier*, l'an 1231. 37 canons.

Conciles, l'an 1233, de *Noyon*, de *Laon*, & de *Saint-Quentin*, en Vermandois, au ſujet du différend entre le roi & l'évêque de Beauvais.

Concile de *Mayence*, l'an 1233, contre des hérétiques nommés *Stadingues*.

Concile de *Mayence*, l'an 1233, contre les meurtriers du docteur Conrad de Marpourg.

Concile de *Beziers* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1234. 26 canons.

Concile de *Nymphée* en Bythinie, ſur les différends des Grecs & des Latins, l'an 1234. Profeſſions de foi des Grecs & des Latins.

Concile d'*Arles* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1234. 24 conſtitutions.

Concile de *Narbonne* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1235. 29 canons.

Concile de *Reims*, ou plutôt de *Saint-Quentin*, en Vermandois, l'an 1235, le 23 juillet, ſur les libertés de l'égliſe.

Concile de *Compiégne*, l'an 1235, le 5 août, ſur le même ſujet.

Concile de *Senlis*, l'an 1235, le 14 novembre, ſur le même ſujet.

Concile de *Tours* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1236. 14 canons.

Concile de *Londres* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1237. 31 canons.

Concile de *Cognac* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1238. 38 canons.

Concile de *Londres*, l'an 1238, le 17 mai, au ſujet de l'univerſité d'Oxford.

Concile de *Tours* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1239. 13 canons.

Concile de *Vorcheſtre*, l'an 1240, le 26 juillet.

Concile de *Laval* ſur la diſcipline eccléſiaſtique, l'an 1242. 9 réglemens.

CONCILE I DE LYON, treiziéme concile général, l'an 1245, pour l'union & le ſecours des Grecs, la dépoſition de l'empereur Frédéric, la croiſade, & ſur la diſcipline eccléſiaſtique. Recueil de canons.

Concile de *Beziers*, l'an 1246, le 19 avril. 46 articles. Réglement en 37 articles donné aux inquiſiteurs.

Concile en *Catalogne*, l'an 1246, le premier mai,

contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, & sur le baptême des Sarasins.

Concile de *Lérida*, l'an 1246, pour réconcilier Jacques roi d'Aragon, qui avoit été excommunié.

Concile de *Nuis* près de Cologne, l'an 1247, où Guillaume est élu roi des Romains.

Concile de *Valence* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1248. 23 réglemens.

Concile de *Saumur* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 1253. 32 canons.

Concile de *Château-Gontier* tenu la même année sous Innocent IV.

Concile d'*Albi* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1254. 71 canons.

Concile de *Bourdeaux* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1255. 30 réglemens.

Concile de *Beziers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1255. Loix du roi S. Louis publiées dans ce concile.

Assemblée de *Paris* sur le différend des dominicains & de l'université, l'an 1256. Concordat entre l'université de Paris & les dominicains.

Concile de *Danemarck*, l'an 1257. 4 canons contre les violences que les seigneurs faisoient aux évêques.

Concile de *Ruffec* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1258. 10 capitules.

Concile de *Montpellier* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1258. 8 réglemens.

Concile de *Cologne* sur la discipline ecclésiastique, le 12 mars de l'an 1260. 32 réglemens.

Concile de *Paris*, l'an 1260, le 21 mars, pour implorer le secours de Dieu contre les Tartares.

Concile de *Cognac* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1260. 19 articles.

Concile d'*Arles*, l'an 1260 ou 1261, contre les Joachimites. 17 canons.

Concile de *Paris*, l'an 1261, le 10 avril, au sujet des conquêtes des Tartares.

Concile de *Lambeth* près de Londres, l'an 1261, le 31 mai, sur le même sujet.

Conciles de *Londres* le 16 mai, & de *Beverlei*, le 23 du même mois, de l'an 1261, sur les affaires d'Angleterre.

Concile de *Mayence*, l'an 1261, au sujet des Tartares.

Concile de *Ravenne*, l'an 1261, sur le même sujet.

Concile de *Cognac* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1262. 7 réglemens.

Concile de *Bourdeaux* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1262. 7 canons.

Synode de *Clermont* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1263. Mention de ce synode dans M. de Launoi, sur le canon *Omnis utriusque sexûs*.

Concile de *Nantes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1264, le premier de juillet. 9 réglemens.

Concile de *Paris*, l'an 1264, le 6 août. Ordonnance de S. Louis contre les juremens & les blasphêmes.

Concile de *Londres*, à Oueftminster, l'an 1265, où on excommunie les adversaires du roi d'Angleterre.

Concile de *Northampton*, l'an 1265, contre les partisans de Simon de Montfort.

Synode de *Cologne*, l'an 1266, le 10 mai. Décret en 45 articles contre les injustices & les violences.

Concile de *Pont-Audemer*, l'an 1267, le 30 août. 4. canons.

Concile de *Vienne* en Autriche, l'an 1267, sur la discipline ecclésiastique. 19 canons.

Concile de *Breslaw*, l'an 1268, le 2 février. Le légat y prêcha la croisade.

Concile de *Londres* sur la jurisdiction ecclésiastique, l'an 1268. 54 canons.

Pragmatique de S. Louis, roi de France, sur la discipline ecclésiastique, dressée l'an 1268. 5 articles.

Concile de *Château-Gontier* sur la jurisdiction ecclésiastique, l'an 1268. 8 capitules.

Concile d'*Angers* sur la jurisdiction ecclésiastique, l'an 1269. 2 canons.

Concile de *Sens* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1269. 6 réglemens.

Concile de *Compiégne* pour la conservation des biens ecclésiastiques, l'an 1270. Statut.

Concile d'*Avignon* sur l'aliénation des biens d'église, l'an 1270. 8 réglemens.

Concile de *Saint-Quentin* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1271. 5 réglemens.

Concile de *Rennes* pour l'immunité ecclésiastique, l'an 1273. 7 capitules.

CONCILE II GENERAL DE LYON pour la réunion de l'église grecque; pour le secours de la Terre-sainte, & pour la réforme de la discipline ecclésiastique, l'an 1274. Actes & 36 constitutions.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1274. 24 canons.

Concile de *Constantinople*, l'an 1275, le 26 mai, où Jean Veccus est élu patriarche.

Concile d'*Arles* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 1275. 22 canons, les quatre premiers perdus.

Synode de *Durham* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1276. 6 réglemens.

Concile de *Saumur* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1276. 14 réglemens.

Concile de *Bourges* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1276. 16 réglemens.

Concile de *Constantinople* sur l'union des Grecs avec les Latins, l'an 1277. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Langeais* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1278. 16 réglemens.

Concile de *Compiégne*, l'an 1278, contre les prétentions des chapitres des cathédrales.

Concile de *Pont-Audemer*, l'an 1279, le 4 mai, sur la discipline ecclésiastique. 24 chapitres.

Concile de *Beziers*, l'an 1279, le 4 mai.

Concile d'*Avignon*, l'an 1279, le 17 mai, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. 15 articles.

Concile de *Reding* touchant la discipline ecclésiastique & monastique, l'an 1279. Réglemens.

Concile de *Bude* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1279. 69 canons.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1279. 4. canons.

Synode de *Cologne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1280. 18 statuts.

Synode de *Saintes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1280. 15 constitutions.

Synode de *Poitiers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1280. 11 statuts.

Concile de *Constantinople*, l'an 1280, le 3 mai, en faveur de la réunion des Grecs avec les Latins.

Concile de *Lambeth*, l'an 1281. 27 articles sur différentes matiéres.

Concile de *Saltzbourg*, l'an 1281. 17 articles, la plupart touchant les réguliers, pour réprimer divers abus.

Concile de *Paris*, l'an 1281, au mois de décembre, contre les religieux mendians.

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1282. 11 réglemens.

Synode de *Saintes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1282. 5 constitutions.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1282. 13 réglemens.

Concile de *Constantinople* contre l'union des Grecs & des Latins, l'an 1283. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Synode de *Nîmes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1284. Réglemens en 17 articles ou chapitres.

Synode de *Poitiers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1284. 5 statuts.

Concile de *Lancicie*, l'an 1285, le 6 janvier, contre le duc de Silésie.

Concile de *Londres*, l'an 1286, le 30 avril. On y condamna quelques propositions sur le corps de J. C. après sa mort.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1286, le 8 juillet. 9 canons,

Concile de *Bourges* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1286. 37 réglemens.

Concile de *Wirsbourg*, l'an 1287, le 18 mars, contre les désordres qui régnoient en Allemagne. 42 articles.

Concile d'*Excester*, l'an 1287, le 16 avril. 55 articles sur les sacremens & différentes matiéres.

Concile de *Milan*, l'an 1287, le 12 septembre, contre les hérétiques, 9 articles.

Concile de *Reims*, l'an 1287, le premier octobre, au sujet de l'affaire des évêques avec les religieux mendians.

Concile de l'*Isle* au comté Venaissin, l'an 1288, sur la discipline ecclésiastique, 18 réglemens.

Synode de *Chicester* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1289. 41 réglemens.

Concile de *Nogarol* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1290. 10 canons.

Synode de *Saltzbourg* sur les moyens de secourir la Terre-Sainte, l'an 1291.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1291. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Milan*, l'an 1291, au mois de novembre, pour le recouvrement de la Terre-Sainte.

Synode de *Chicester* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1292. 7 réglemens.

Concile de *Saumur* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1294. 5 réglemens.

Synode de *Cantorberi* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1295. 47 constitutions.

Concile de *Londres*, l'an 1297, au sujet d'un subside demandé par le roi.

Synode de *Saintes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1298. 7 constitutions.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1299. 7 statuts.

Concile de *Beziers*, l'an 1299, au sujet du différend entre l'archevêque, & le vicomte de Narbonne.

Concile de *Melun*, l'an 1300, le 21 janvier, sur la discipline ecclésiastique.

Concile de *Merton*, l'an 1300, sur les dixmes. 4 constitutions.

Synode de *Cologne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1300. 22 articles de constitutions.

Synode de *Bayeux* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1300. Constitutions divisées en 113 articles.

Concile d'*Auch* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1300. 13 capitules.

Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1301. 6 capitules.

Concile de *Reims*, l'an 1301, le 22 novembre. Constitution de 7 articles au sujet des clercs appellés à un tribunal séculier.

Concile de *Pennafiel*, l'an 1302, commencé le premier avril, & fini le 13 mai, contre le concubinage des clercs, les usures, &c. 13 articles.

Assemblée à *Paris*, l'an 1302, contre l'entreprise du pape Boniface VIII.

Concile de *Rome*, l'an 1302, le 30 octobre, où Boniface VIII donna la bulle *unam sanctam*.

Assemblée de *Paris* contre Boniface VIII, l'an 1303. Actes.

Concile de *Nogarol* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1303. 19 capitules.

Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1304. 5 capitules.

Concile d'*Ausch* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1308. 6 capitules.

Assemblée de *Tours* sur l'affaire des Templiers, l'an 1308. Mention de cette assemblée dans les historiens du temps, & procurations données aux députés qui y assisterent.

Concile de *Bude*, l'an 1309, en faveur de Charobert, roi de Hongrie.

Concile de *Presbourg* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1309. 9 capitules.

Concile de *Cologne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1310. 28 capitules.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1310. Renouvellement de cinq réglemens avec un décret particulier sur les mariages clandestins.

Concile de *Paris* contre les Templiers, l'an 1310. Histoire de ce concile.

Concile de *Ravenne* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Salamanque* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Synode de *Londres* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce synode dans les auteurs du temps.

Concile de *Mayence* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1311. 22 constitutions.

Concile général de Vienne, quinziéme concile général, contre les Templiers, sur l'affaire de Boniface VIII, pour une croisade, & sur la discipline ecclésiastique, les années 1311 & 1312. Lettre de Clément V touchant la convocation du concile. Sentence & lettres contre l'ordre des Templiers. Clémentines, & particuliérement celles de la foi, & celles contre les erreurs des Begards & des Beguines, & touchant les religieux mendians.

Concile de *Paris* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1314. 3 capitules.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1314. 26 capitules.

Concile de *Saumur* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1315. 4 capitules.

Concile de *Nogaret* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1315. 4 articles.

Concile de *Senlis*, l'an 1315 au mois d'octobre, au sujet de Pierre de Latilli, qu'on soupçonnoit d'avoir empoisonné Philippe *le Bel*. Lettre de Robert de Courtenai, archevêque de Reims.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1317. 22 capitules.

Concile de *Senlis*, l'an 1318, le 27 mars, contre les usurpateurs des biens des églises.

Concile de *Sens* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1320. 4 capitules.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1321. 8 capitules.

Concile de *Valladolid* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1322. 27 capitules.

Concile de *Cologne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1322. Confirmation de réglement.

Concile de *Toléde* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1323. 17 capitules.

Concile de *Paris* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1324. Renouvellement des constitutions du concile de Sens de l'an 1320.

Concile de *Toléde* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1324. 8 capitules.

Concile de *Senlis*, l'an 1326, le 11 avril. On y publia sept statuts.

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1326. 59 capitules.

Concile d'*Alcala de Henarez* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1326. 2 capitules.

Concile de *Marsiac* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1326. 56 capitules.

Concile de *Ruffec* pour la liberté ecclésiastique, l'an 1327. Sentence d'interdit contre les lieux où l'on retiendroit des clercs prisonniers, & réglement touchant les ecclésiastiques.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1328. 9 capitules.

Concile de *Compiégne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1329. 7 capitules.

Assemblée de *Paris* touchant les droits des ecclésiastiques & des séculiers, l'an 1329. Actes.

Concile de *Marsiac*, l'an 1329, le 6 décembre, contre les meurtriers de l'évêque d'Aire.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1330, 10 capitules.

Concile de *Maghfeld* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1332. Réglemens sur les fêtes.

Concile de *Salamanque* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1335. 17 capitules.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1335. 13 capitules.

Concile de *Bourges* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1336. 14 capitules.

Concile de *Château-Gonthier* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1336. 12 capitules.

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1337. Renouvellement des décrets du concile d'Avignon précédent, avec de nouveaux, en tout 69 articles.

Assemblée de *Francfort* contre Jean XXII, l'an 1338. Protestations contre les procédures faites par Jean XXII, contre Louis de Baviere.

Concile de *Tolède* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1339, 5 capitules.

Concile de *Constantinople* contre Barlaam Acyndinus, l'an 1340. Histoire de ce concile dans les auteurs Grecs du temps.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1341. Réglement contre les clercs ambitieux.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1342. 12 capitules.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1343. 17 canons contre plusieurs abus.

Concile de *Noyon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1344. 17 capitules.

Concile de *Paris* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1344, & non 1346, comme on le marque ordinairement.

Concile de *Constantinople* pour Palamas, l'an 1346. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Tolède* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1347. 4 capitules.

Concile de *Constantinople* contre les Palamites, l'an 1347. Histoire de ce concile, & sentence du patriarche de Constantinople.

Concile de *Constantinople* pour Isidore & Palamas, l'an 1347. Lettre de ce concile.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1351. Réglement sur l'immunité des clercs.

Concile de *Beziers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1351. 12 canons.

Concile de *Constantinople* pour Palamas & contre les Barlaamites, vers l'an 1354. Actes de ce concile.

Concile de *Tolède* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1355. Constitutions.

Concile de *Maghfeld* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1362. Réglemens sur les fêtes.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1362. Réglement pour la taxe des chapelains.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1366. 34 capitules.

Concile d'*Yorck* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1367. 10 capitules.

Concile de *Lavaur* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1368. Recueil de réglemens ecclésiastiques, contenant 133 capitules.

Concile de *Narbonne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1374. 28 capitules.

Concile de *Londres* contre Wiclef, l'an 1377. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Concile de *Lambeth* contre Wiclef, l'an 1377. Mention de ce concile dans les historiens du temps.

Concile de *Londres* contre Wiclef, l'an 1382. Actes & condamnation de 24 articles de Wiclef.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1386. 17 capitules.

Concile de *Palencia* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1388. 7 capitules.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1391. Réglement.

Concile de *Paris*, l'an 1395, pour aviser aux moyens de finir le schisme.

Concile de *Londres* contre Wiclef, l'an 1396. Condamnation de 18 articles de Wiclef.

Assemblée du clergé de France à *Paris* touchant le schisme des papes, l'an 1398. Actes.

Concile de *Paris*, l'an 1404, le 21 octobre. On y arrêta huit articles pour la conservation des priviléges pendant le schisme.

Concile de *Paris*, l'an 1406, convoqué à la S. Martin, pour terminer le schisme.

Assemblée des cardinaux à *Pise* touchant le schisme, l'an 1408. Acte d'appel, indiction du concile & citation des deux papes.

Concile de *Paris*, l'an 1408, tenu depuis le 11 août jusqu'au 5 novembre. On y fit de très-beaux réglemens sur la maniere dont l'église gallicane devoit se gouverner pendant la neutralité.

Concile d'*Oxford* contre les Wicléfistes, l'an 1408. Préface. 13 constitutions contre les Wicléfistes, & décrets contre les Lollards.

Concile de *Perpignan* par Benoît XIII pour le maintenir dans le pontificat, l'an 1408. Fragmens d'actes & mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Assemblée de *Francfort* sur le schisme, l'an 1409. Mention de cette assemblée dans les auteurs du temps.

Concile de *Pise* par les cardinaux, pour éteindre le schisme des papes, l'an 1409. Actes.

Concile tenu à *Austria*, près d'Udine, l'an 1409, par Grégoire XII, contre Pierre de Lune & Alexandre V.

Concile de *Rome* contre les Wicléfistes, les années 1412 & 1413. Décret contre les livres de Wiclef, & citation de ceux qui voudroient défendre sa mémoire.

Concile de *Londres* contre Thomas Oldcastel, l'an 1413. Histoire de ce concile dans Thomas de Walsingham.

Concile general de Constance pour l'extinction du schisme, l'extirpation des hérésies, & pour la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres, l'an 1414, jusqu'en 1418. Actes & décrets.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1420. 34 capitules

Concile de *Pavie*, l'an 1423. On en fit l'ouverture au mois de mai; mais il fut transféré à Sienne le 22 juin, à cause de la peste dont Pavie étoit menacée.

Concile de *Sienne*, l'an 1423, contre les hérésies condamnées au concile de Constance.

Concile de *Cologne*, l'an 1423. 11 réglemens.

Concilium Hafniense, qu'on croit être de Copenhague en Danemarck, l'an 1425. Lettre synodale sur la discipline & la réformation des mœurs.

Concile de *Paris*, l'an 1429, sur la discipline ecclésiastique. 40 articles.

Concile de *Tortose* en Catalogne, l'an 1429, sur la discipline ecclésiastique. Actes & 20 constitutions.

Concile general de Basle pour l'extinction du schisme, l'extirpation des hérésies & la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres, depuis 1431, jusqu'en 1443. Actes & décrets.

Concile de *Ferrare* pour l'union des Grecs, en 1438 & 1439. Actes.

Assemblée de *Francfort* sur les différends du pape Eugène & du concile de Basle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les historiens du temps.

Assemblée de *Bourges* sur la discipline ecclésiastique & les différends d'Eugène & du concile de Basle, l'an 1438. Pragmatique Sanction.

Assemblée de *Nuremberg* sur les différends du pape Eugène & du concile de Basle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du temps.

Autre assemblée de *Nuremberg* sur les différends du pape Eugène & du concile de Basle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du temps.

CONCILE GENERAL DE FLORENCE pour la réunion des Grecs & des Latins, depuis l'an 1439 jusqu'en 1442. Actes & décret d'union.

Assemblée de *Mayence* sur les différends du pape Eugène & du concile de Basle, l'an 1439. Mention de cette assemblée dans les auteurs du temps.

Assemblée de *Bourges* sur les différends du pape & du concile de Basle, l'an 1440. Actes.

Concile de *Frizingue*, l'an 1440. 26 réglemens.

Assemblée de *Mayence* sur les différends du pape Eugène & du concile de Basle, l'an 1441. Mention de cette assemblée dans les auteurs du temps.

Assemblée de *Francfort* sur les différends du pape Eugène & du concile de Basle, l'an 1442. Mention dans les auteurs du temps.

Concile de *Rome* sur le schisme, l'an 1443. Mention de ce concile dans les auteurs du temps.

Assemblée de *Nuremberg* sur l'indiction du concile général, l'an 1443. Mention de cette assemblée dans les auteurs du temps.

Concile de *Rouen* touchant la discipline ecclésiastique, l'an 1445. 40 réglemens.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1448. 17 réglemens.

Concile de *Lausane*, l'an 1449, pour finir le schisme.

Concile de *Constantinople*, l'an 1450, contre la réunion des Grecs avec les Latins faite à Florence.

Concile de *Soissons*, l'an 1455, sur la discipline ecclésiastique. Ce concile est rapporté par-tout à l'an 1456; ce qui n'est vrai qu'en commençant l'année le jour de l'annonciation, neuf mois & sept jours avant nous, suivant l'usage de la métropole de Reims, en ce temps-là.

Concile d'*Avignon*, l'an 1457, en faveur de l'immaculée conception.

Assemblée de *Mantoue*, pour une croisade contre les turcs, l'an 1459.

Concile de *Madrid*, l'an 1473, au commencement, contre l'ignorance des ecclésiastiques.

Concile d'*Arenda*, l'an 1473, à la fin. 20 canons.

Concile de *Sens* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1485. Actes contenant divers réglemens.

Concile de *Londres*, l'an 1486, le 13 février.

Assemblée de l'église gallicane à *Tours* pour arrêter les entreprises de Jules II, l'an 1510. 8 conclusions sur la puissance du roi & du pape.

Concile de *Pise* pour la réformation de l'église, & contre le pape Jules II, commencé le premier novembre 1511, transféré à Milan au mois de janvier 1512, fini au mois d'avril de la même année. Actes de ce concile avec une apologie & des lettres.

CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN pour la réforme de l'église, & sur la discipline ecclésiastique, commencé le 10 mai 1512, fini le 16 mars 1517, après 12 sessions. Actes & décrets de ce concile.

Concile de *Florence* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1517. Statuts imprimés à Florence en 1564.

Concile de *Sens* contre la doctrine des luthériens, tenu à Paris l'an 1528. Actes & décrets de ce concile sur la foi, contenant 16 articles. 40 décrets sur les mœurs.

Concile de *Bourges* contre la doctrine de Luther & sur la réforme de la discipline, le 21 mars de l'an 1528. 23 articles de décrets sur la discipline ecclésiastique. 5 réglemens sur la jurisdiction, & touchant les curés.

Concile de *Vienne* en Dauphiné sur la discipline ecclésiastique, l'an 1530. Statuts imprimés à Lyon.

Concile de *Cologne* pour la réforme de la discipline, l'an 1538. Réglemens de ce concile, divisés en 14 parties, & chaque partie en plusieurs titres.

Concile de *Gènes* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1547. Décrets imprimés à Regio en 1575, & à Boulogne en 1605.

Concile d'*Augsbourg* pour la réforme du clergé, au mois de novembre de l'an 1548. Actes & statuts.

Concile de *Trèves* sur la réforme du clergé, l'an 1548. 10 articles de décrets sur les mœurs, & un réglement contre les concubinaires.

Concile de *Cologne* pour la réforme de la discipline, l'an 1549. Divers réglemens sur la discipline ecclésiastique, contenus en 39 capitules.

Concile de *Mayence* sur la foi & la discipline, l'an 1549. 104 articles de décrets, tant sur la foi que sur les mœurs.

Concile de *Trèves* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1549. 20 réglemens sur la discipline.

Synode de *Strasbourg* sur la foi & la discipline, l'an 1549. Statuts & décrets imprimés à Mayence en 1566.

Concile de *Narbonne* sur la foi & la discipline, au mois de décembre de l'an 1551. 66 canons; le premier sur la foi, & les autres sur la discipline.

CONCILE GÉNÉRAL DE TRENTE, sur la foi & la discipline, commencé le 13 décembre 1545, transféré à Boulogne le 22 avril 1547, & ensuite interrompu; recommencé le premier septembre 1551, à Trente; suspendu le 18 avril 1552; recommencé pour la troisiéme fois le 18 janvier 1562; continué & fini le 3 décembre 1563. Actes, canons & chapitres du concile. Recueil de plusieurs harangues faites dans le concile, & autres piéces qui regardent son histoire, recueillies par les théologiens de Louvain & dans la derniere édition des conciles. Instructions, lettres & autres actes concernant le concile de Trente, pris sur les originaux par MM. du Pui. Histoire de ce concile, composée par Fra-Paolo, par le cardinal Palavicin, par Pseaume, par Du-Pin, &c.

Concile de *Reims* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1564. 19 statuts.

Concile de *Reims* sur la foi & la réforme de la discipline, aux mois de novembre & de décembre de l'an 1565. Actes contenant une profession de foi & des réglemens.

Concile de *Constantinople* pour la déposition de Joseph, évêque d'Andrinople, qui s'étoit fait patriarche par simonie, au mois de janvier de l'an 1565. Actes de déposition de ce patriarche.

Concile de *Cambrai* sur la foi & la discipline, l'an 1565. Actes. Discours faits à ce concile.

Concile I de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la foi & la discipline, l'an 1565. Constitutions en trois parties.

Concile de *Valence* en Espagne sur la discipline ecclésiastique, l'an 1565. Statuts imprimés à Valence en 1566.

Concile de *Tolede* sur la foi & la discipline, en décembre 1565 & janvier 1566. Actes contenant divers réglemens.

Concile de *Brague* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Statuts imprimés en 1567.

Concile d'*Aquilée* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Réglement sur la discipline, imprimé à Come 1599.

Concile de *Compostelle* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Salamanque en 1566.

Concile de *Tolède* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Alcala en 1566.

Concile d'*Otrante* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome en 1569.

Concile II de *Milan*, sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Plusieurs décrets.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome, en 1569.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Dilingen en 1574.

Concile de *Malines* sur les sacremens & la discipline ecclésiastique, en juin & en juillet 1570. Décrets.

Concile III de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1573. Plusieurs décrets.

Concile IV de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1576. Constitutions ecclésiastiques.

Synode de *Bitonte* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1579. Constitutions imprimées à Venise en 1579.

Concile V de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclésiastique, l'an 1579. Constitutions ecclésiastiques.

Concile de *Surrento* sur la discipline ecclésiastique, en 1580. Décrets imprimés en 1585.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1581. Réglemens sur la discipline & diverses résolutions.

Concile VI de *Milan* sous S. Charles Boromée, sur la discipline & la jurisdiction ecclésiastique, l'an 1582. 31 articles de constitutions.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1585. Décrets imprimés à Ravenne en 1587.

Concile de *Reims* sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession de foi & réglemens sur la discipline. Actes.

Concile de *Bourdeaux* sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession de foi, réglemens sur la discipline, & statuts pour un séminaire.

Concile de *Tours* sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession & statuts synodaux.

Concile de *Bourges* sur la foi & la discipline, au mois de septembre de l'an 1584. Décrets sur la foi & la discipline.

Concile d'*Aix* sur la foi & la discipline l'an 1585. Décrets touchant la foi, les sacremens, la hiérarchie, & la discipline de l'église.

Concile de *Cambrai* sur la discipline ecclésiastique, à Mons en Hainaut, l'an 1486. Statuts imprimés à Mons en 1587.

Concile de *Mexique* sur la foi & la discipline, l'an 1586. Quantité de statuts sur la doctrine & la discipline ecclésiastique.

Concile de *Toulouse* sur la foi & la discipline, l'an 1590. Décrets partagés en trois parties.

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1594. 64 articles de réglemens.

Concile d'*Amelia* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1595. Constitutions imprimées à Venise, en 1596 & 1597.

Concile d'*Aquilée* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1596. Réglemens sur les sacremens & sur la discipline ecclésiastique.

Concile de *Sienne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1599. Décrets imprimés à Rome 1601.

Concile de *Malines* sur la foi & la discipline, l'an 1607. Décrets & statuts sur les sacremens, & autres réglemens sur la discipline.

Concile de *Narbonne* sur la discipline ecclésiastique, l'an 1609. Plusieurs statuts & réglemens.

Concile de *Bourdeaux* sur la foi & la discipline, l'an 1624. Décrets & actes de ce concile.

Concile de *Constantinople* contre la confession de foi de Cyrille Lucar, au mois de mai de l'an 1642. Décret de ce concile contre les articles de la confession de Cyrille Lucar qui y sont refutés.

Concile de *Jérusalem*, mal nommé par quelques-uns concile de *Bethléem*, sur la présence réelle, l'an 1672. Déclaration & actes de ce concile imprimés en 1677 & 1678 à Paris, & en 1718 à Leipsic.

Il y a dans le siécle passé & dans celui-ci une infinité d'actes & de statuts de synodes diocésains des évêques sur la discipline de leurs diocèses, dont il seroit trop long de faire ici le dénombrement.

Concile de *Rome* tenu dans la basilique de Latran, l'an 1725, par le pape Benoît XIII, la premiere année de son pontificat, sur la discipline ecclésiastique. Les réglemens de ce concile ont été imprimés.

Recueils de conciles.

Dès le premier siécle, à ce que prétendent quelques auteurs, on fit un recueil des canons des apôtres, auquel on ajouta dans la suite des temps plusieurs autres canons, qui furent faits aux II & III siécles. Vers la fin du IV siécle, les canons des principaux conciles qui avoient été tenus jusqu'alors, furent ramassés en un volume, que nous avons encore aujourd'hui sous le titre de *Codex canonum ecclesiæ universæ;* & au IV concile de Carthage, qui fut tenu peu de temps après, on composa le livre intitulé : *Codex canonum ecclesiæ africanæ*, qui n'est autre chose qu'une compilation des conciles d'Afrique. Denys surnommé *le Petit*, fit sur la fin du V siécle une collection plus ample que toutes les précédentes; & après lui Ferrandus, Cresconius, Isidorus Mercator, & plusieurs autres, en composerent divers recueils. On faisoit outre cela dans chaque province un recueil des réglemens des conciles provinciaux, qui étoient soigneusement gardés dans les archives des églises. Depuis que l'imprimerie a été en usage, on a fait aussi plusieurs éditions des conciles. La premiere fut faite à Paris l'an 1523 & 1524, par les soins de Jacques Merlin, docteur en théologie. A son exemple, plusieurs savans hommes firent depuis imprimer de semblables recueils, & entr'autres, Binius, chanoine de Cologne, fit deux éditions des conciles, dont la seconde, qui est plus ample, fut imprimée en quatre volumes à Cologne l'an 1618; mais ces volumes sont divisés chacun en deux parties. La troisiéme édition est de 1636, & non de 1638, en 10 volumes, à Paris. Mais la plus considérable pour le nombre des volumes & la beauté de l'impression, a été celle qui fut faite à Paris en 1644, de l'impression du Louvre. Elle est composée de 37 volumes *in-folio*, & est non-seulement plus ample; mais aussi plus correcte que toutes les autres qui avoient précédé. En 1671 & 1672 le P. Labbe & le P. Cossart, jésuites, ont donné au public un nouveau recueil de conciles en dix-sept volumes, qui est d'un quart plus ample que l'édition de 1644. Ils y ont joint les remarques de plusieurs auteurs, & en ont encore fait d'autres sur quantité d'endroits, qui avoient besoin d'être plus amplement éclaircis. Le P. Hardouin en a entrepris une nouvelle édition, qui a été imprimée au Louvre, & publiée en 1714, à l'exception du dernier volume qui ne parut qu'en 1715. Le débit de cette collection a été arrêté par arrêt du parlement, qui a nommé six commissaires pour l'examiner, lesquels y ont trouvé plusieurs choses, tant dans le corps de l'ouvrage, que dans les tables, contraires aux anciens usages de l'église, aux maximes reçues dans le royaume, aux libértés de l'église gallicane & à la vérité des faits; d'ailleurs il y a dans cette collection plusieurs omissions essentielles qui ne sont pas dans la collection du P. Labbe. M. Salmon, bibliothécaire de Sorbonne, a donné des remarques critiques sur cette collection. Elle a été mise en vente en 1725, en vertu d'un arrêt du conseil qui en a permis le débit. * *Mémoires du temps.* Salmon, *traité de l'étude des conciles.* Recueil des piéces concernant ce qui s'est fait contre l'édition du P. Hardouin, en Hollande, 1731 *in-4°*. Brunet, *hist. du droit canonique*, in-12.

☞ CONCINA (Daniel) théologien de l'ordre de S. Dominique, naquit dans le Frioul, sur une des terres des seigneurs Savoriani, nobles Vénitiens, vers l'an 1686. Il fit profession dans l'ordre de S. Dominique le 16 mars 1708, & entra dans la congrégation de S. Jacques Salomoni, réforme de cet ordre, où on renonce à tous les titres honorifiques de *sage maître*, de *docteur*, & autres semblables. Son humilité l'éloigna toujours des charges & des places distinguées de son ordre. Il a employé tout son temps, & tous ses talens à prêcher & a écrire. Il a exercé avec distinction le ministere de la parole dans les plus grandes villes de l'I-

talie, à Rome même, où on l'a toujours entendu avec satisfaction. Le pape Benoît XIV, qui faisoit de ce pere une estime singuliere, le consulta plus d'une fois sur des questions théologiques très-importantes, & souvent il a formé ses décisions sur les avis de ce savant religieux. Le P. Concina est mort dans une maison de son ordre, à Venise, le 21 février 1756. L'amour de la vérité avoit toujours dominé dans son ame, & en constituoit le caractere. On le voit en particulier dans tous ses ouvrages, dont voici la liste. *Commentarius historico-apologeticus in duas dissertationes tributus, quarum altera anti-criticis animadversionibus refellit quæ adversus paupertatis disciplinam à divo patriarchâ Dominico in suo ordine constitutam, intemperatiore criticâ scriptis prodierunt continuatores Bollandi : altera eandem disciplinam à laxioribus P. Raphaëlis de Pornasio interpretamentis vindicat*, à Venise 1736 *in-4°*, avec quelques autres dissertations, *de origine disciplinæ regularis*, *&c. De regularibus personatis*, *&c.* Préface de l'édit. du dictionnaire des cas de conscience de M. Pontas, faite à Venise en 1738. *Voyez* PONTAS. *Disciplina apostolico-monastica, dissertationibus theologicis illustrata*, *&c.* à Venise 1739 *in-4°*. *Le carême appellant du for contentieux de quelques nouveaux casuistes au tribunal du bon sens & de la bonne foi du peuple chrétien, sur le précepte du jeûne*, &c. en italien; à Venise, 1739 *in-4°*; 2[e] édit. augmentée, avec une préface apologétique, *ibid.* 1739, *in-4°*. *La discipline ancienne & moderne de l'église romaine sur le saint jeûne du carême, exprimée dans deux brefs du pape Benoît XIV, avec des observations historiques, critiques & théologiques*, en italien, à Venise 1742, *in-4°*. *Dissertations théologiques, morales & critiques sur l'histoire du probabilisme & du rigorisme, dans lesquelles on dévelope les subtilités des probabilistes modernes, & on leur oppose les principes fondamentaux de la théologie chretienne*, en italien, 1743, à Venise, 2 vol. *in-4°*. *Epistolæ theologico-morales adversùm librum inscriptum*, Dissertatio in casus reservatos Venetæ diœceseos, *ibid.* 1744, & 2[e] édit. la même année. *In rescriptum Benedicti XIV, pontif. max. ad postulata septem archiepiscopi Compostellæ jejunii legem spectantia, commentarius theologicus*, ibid. 1745, in-4°. *Defensio concilii Tridentini & apostolicarum constitutionum ecclesiæ rom. in causâ paupertatis monasticæ*, &c. à Bologne 1745, in-4°. *Observations critiques & morales pour la défense de l'histoire du probabilisme & du rigorisme : contre le livre intitulé : Justification de plusieurs personnages & d'autres sujets considérables* : en italien, à Lucques 1743, & à Pezaro 1745, in-4°. *Examen théologique du livre intitulé : Essai d'un supplément théologique, moral & critique dont a besoin l'histore du probabilisme & du rigorisme*, en italien, à Pezaro 1745, in-4°. *Explication des quatre paradoxes, qui sont en vogue dans notre siécle* : en italien, à Lucques 1746, in-4°. Cet ouvrage a été traduit en françois. *Explication du dogme que l'église romaine propose à croire sur l'usure, contre le livre intitulé, De l'emploi de l'argent* : à Naples, 1746, in-4°. en italien. *In epistolam encyclicam Benedicti XIV adversùs usuram commentarius*, &c. à Rome 1746, in-4°. *Usura contractûs trini dissertationibus historico-theologicis demonstrata*, &c. à Rome 1746, in-4°. *Mémoire historique sur l'usage du chocolat les jours de jeûne* ; à Venise 1748, en italien. *Theologia christiana dogmatico-moralis*, à Rome 1749, douze vol. in-4°. Ce grand ouvrage est très-estimé. *De spectaculis theatralibus christiano cuiquam, tum laico, tum clerico, vetitis, dissertationes duæ. Accedit tertia dissertatio de presbyteris personatis* : à Rome 1752, in-4°. *De la religion révélée, contre les athées, les déistes, les matérialistes & les indifférens*, à Venise 1754, in-4°, en italien. *Sur les théatres modernes*, &c. en italien, à Rome, dedié au pape. Cet ouvrage est contre le marquis Scipion Maffei, & le P. Bianchi cordelier, qui prétendent que les comédies ne sont défendues que lorsqu'elles sont accompagnées de circonstances qui portent d'elles-mêmes au péché. *Ad R. P. Carolum Nocetium Epistolæ IX*, à Venise, 1755, in-4°. Ces lettres sont contre la morale relâchée. *La vie du cardinal Ferrari, dominicain, cardinal*, &c. en italien. *Instruction des confesseurs & des pénitens, pour administrer le sacrement de pénitence*, à Venise, 1753, in-4°, en italien. *De sacramentali absolutione impertiendâ aut differendâ recidivis consuetudinariis, dissertatio theologica* : à Rome 1755, in-4°. Cet ouvrage a été traduit en françois, & imprimé en 1756, in-12. La vie de l'auteur, d'où l'on a tiré cet article, est à la tête de cette traduction. * M. Goujet, *mém. mss.*

CONCINO CONCINI, connu sous le nom de *maréchal d'Ancre*, natif du comté de Penna en Toscane, vint l'an 1600 en France avec la reine Marie de Médicis, qui le fit écuyer, puis gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. *Eléonor* Dori, dite *Galigaï*, sa femme, dame d'atours de la reine, fut la cause de son élévation. Il fut aussi marquis d'Ancre, gouverneur de Normandie & de la ville & citadelle d'Amiens, & fut fait maréchal de France au mois de février 1614. Après s'être élevé par la faveur de la reine, il eut beaucoup de part au gouvernement de l'état pendant la minorité du roi Louis XIII : mais s'étant fait de grands ennemis par sa conduite, il fut tué sur le pont-levis du Louvre par les intrigues de Luines, qui se servit du nom du roi, le 24 avril 1617. Son corps qu'on avoit enterré secretement dans l'église de S. Germain l'Auxerrois, fut déterré le lendemain, traîné par les rues, brulé & les os jettés dans la riviére de Seine. Eleonor Galigaï eut part aux malheurs de son mari, & fut pendue & brulée en Greve par arrêt du parlement, après avoir été accusée de sortilége. Plusieurs auteurs parlent de cette mort, & principalement M. Dupui dans son histoire des favoris. Le marquis de Cœuvres, depuis maréchal d'Estrées, fait sur sa mort ces réflexions, dans les mémoires que nous avons de lui. » Quand je fais réflexion, dit-il, sur les circonstances » de la mort du maréchal d'Ancre, je ne la puis attri- » buer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été conseillé par » un homme qui avoit les inclinations fort douces ; & » comme il étoit lui-même naturellement bienfaisant, & » qu'il avoit desobligé peu de personnes, il falloit que » ce fût son étoile, ou la nature des affaires, qui eussent » fait soulever tant de monde contre lui. Il étoit agréable » de sa personne, adroit à cheval & à tous les autres » exercices ; il aimoit les plaisirs & sur-tout le jeu ; sa » conversation étoit douce & aisée, ses pensées étoient » hautes & ambitieuses, mais il les cachoit avec soin, » n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil ; » & même on a souvent oui dire au roi, qu'il n'avoit pas » entendu qu'on le dût tuer. Il est vrai qu'il avoit eu de » tout temps pour lui une aversion naturelle, dont le ma- » réchal d'Ancre s'étoit apperçu trois mois après la mort » du roi Henri IV. Il parloit de cette aversion comme » d'une chose considérable deslors, qui lui donnoit beau- » coup d'inquiétude, ajoutant qu'il s'efforceroit de la » vaincre par ses services. Il pensa cependant détourner » le dernier malheur sous lequel il succomba, par la ré- » solution que l'on étoit sur le point de lui faire prendre, » d'aller ambassadeur à Rome, ou d'acquerir le comté » de Montbelliard pour s'y retirer. » Le maréchal d'Estrées a presque été le seul qui se soit chargé de l'apologie du maréchal d'Ancre, tous les autres en ont parlé avec plus de liberté. C'étoit un homme insolent, enyvré de sa faveur, qui pour assurer son autorité, bouleversa tout le conseil. Ses vues tendoient à se cantonner en cas de disgrace, & c'est dans ce dessein qu'il faisoit fortifier des places dans ses gouvernemens, & qu'il songea à acquerir le comté de Montbelliard. Une preuve de son ardeur à piller les finances, c'est l'état des biens immenses qu'il laissa. Outre les revenus de ses charges, qui montoient à un million de livres, il en avoit autant dans ses coffres, plusieurs millions placés en France, à Rome & à Florence, & deux millions en meubles & en pierreries, sans ceux

ceux qui furent pillés chez lui. * *Voyez* la vie du cardinal de Richelieu, imprimée à Amsterdam, en 1696. Ronconveri, *hist. de Luig. XIII. Voyez* aussi l'histoire de Louis XIII, imprimée à Paris en 1716.

CONCLAVE, lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape. On donne aussi ce nom à l'assemblée des cardinaux qui travaillent à cette élection. Il dépend des cardinaux de concerter après la mort du pape en quel endroit ils se renfermeront, & le conclave n'est point attaché à aucun lieu. Neanmoins depuis quelque temps le palais de S. Pierre, qu'on appelle autrement *le Vatican*, sert à cette fonction ; & c'est en effet le lieu le plus commode, à cause de la grandeur & de la majesté de ce lieu, de la facilité à le garder, de l'abondance des eaux, de ses grandes cours & galeries, de la grande place qui est devant, & enfin pour la commodité de l'adoration du pape qui se fait à S. Pierre ; outre que les funérailles du pape se faisant en cette église, il est beaucoup plus aisé aux cardinaux de passer processionellement de l'église au palais du Vatican. Ainsi les cardinaux ne mettent plus en délibération, que par formalité, en quel lieu on tiendra le conclave.

On bâtit dans un grand appartement de ce palais autant de petites cellules qu'il y a de cardinaux. Ces cellules sont d'ais de sapins, & on fait en chacune un retranchement pour les conclavistes des cardinaux, c'est-à-dire, ceux qui s'enferment avec eux dans le conclave, afin de les y servir. On tire les cellules au sort, chacune étant marquée de son *numero*; ce qui fait que bien souvent deux cardinaux qui sont de faction contraire, se trouvent logés l'un près de l'autre. Il y a une petite ruelle entre chaque cellule, lorsqu'il y en a plusieurs dans une même salle ou dans une galerie ; mais on en fait aussi dans des chambres séparées, avec une cloison d'ais, le vuide qui reste servant aux conclavistes. Les cellules se font durant les neuf jours destinés aux obséques du défunt pape, pendant lequel temps chacun va voir le conclave. Elles sont garnies au-dehors de serge ou de camelot verd (à la reserve de celles des cardinaux qui sont créatures, ou qui ont été promus par le pape défunt, lesquelles sont couvertes d'une étoffe de couleur violette obscure,) & chaque cardinal fait mettre ses armes sur la porte de sa cellule. Entre les cellules & les fenêtres du palais, il y a une galerie qui regne pour la commodité de tout le conclave ; & c'est de cette galerie que les cellules reçoivent le jour.

Le lendemain des obséques du pape, c'est-à-dire, le matin du dixiéme jour après sa mort, les cardinaux ayant assisté à la messe du S. Esprit, se transportent processionellement deux à deux au conclave, où tous les jours ils s'assemblent à la chapelle matin & soir pour faire le *scrutin*, ayant fait écrire leurs voix ou suffrages dans un bulletin ou billet, qu'ils mettent dans un calice qui est sur l'autel. Lorsque ces billets sont donnés, deux cardinaux députés à l'ouverture lisent tout haut ceux qui sont nommés, & tiennent compte des voix que chaque cardinal se trouve avoir. Ce scrutin se doit faire jusqu'à ce que les deux tiers des suffrages concourent en faveur de la même personne. Mais il arrive rarement que le pape soit élu de cette maniere. De-là arrive qu'après le scrutin vient l'*accès*, qui est un essai pour voir si le cardinal qui a eu plus de voix dans le scrutin poura arriver aux deux tiers. Sur quoi il faut remarquer que l'on ne peut à l'accès donner sa voix à celui qu'on a nommé au scrutin. Si cette tentative ne réussit pas, on a recours à la voie d'*inspiration*, qui est une déclaration ouverte, & comme une conspiration de plusieurs cardinaux à crier en même temps, *un tel cardinal pape*. Cette voix, par exemple, *Altieri pape*, commence à s'élever par un ou deux des chefs de parti, lorsqu'ils ont trouvé assez de suffrages, pour s'assurer que ce moyen ne manquera pas ; après quoi le reste des cardinaux se voit obligé de s'y joindre, pour ne pas s'attirer l'aversion du pape qui seroit élu malgré eux.

A l'égard du scrutin, voici de quelle maniere il se fait. Chaque cardinal prépare son bulletin ou billet de suffrage, qui contient son nom, le nom de celui qu'il élit, & une devise. Le nom du cardinal est écrit sous un pli du papier, & enfermé sous un nouveau cachet, que le cardinal choisit pour cet usage ; le nom de l'élu est écrit par un conclaviste, sous un autre pli sans cachet, & le mot, par exemple, *volente Deo*, est mis par dehors, en forme de dessus de lettre. On n'ôte point le cachet pour sçavoir le nom du cardinal qui élit, que quand il se trouve les deux tiers des voix pour une même personne, afin qu'alors le nouveau pape sache ceux qui ont donné leurs suffrages pour sa promotion. Le mot sert, afin que dans l'accès on puisse reconnoître que chaque cardinal y a nommé un autre que celui qu'il avoit nommé dans le scrutin, voyant sous un même mot deux billets où sont nommées différentes personnes. A la fin du scrutin & de l'accès, si le nombre des voix n'est pas suffisant pour l'élection, on brule tous les bulletins, afin que les noms des électeurs demeurent secrets.

Pendant le conclave, chaque cardinal ne peut tenir que deux domestiques avec lui, ou trois au plus, quand c'est un cardinal prince, ou quelqu'autre à qui on l'accorde par privilége. On recherche fort cet emploi, parceque le pape, après son élection, fait distribuer à chaque conclaviste une somme de trois ou quatre cens livres, & parceque l'on y voit comme les choses se passent. Cette fonction est néanmoins très-incommode, car il faut que le conclaviste aille prendre le boire & le manger que les officiers lui font passer du dehors par un tour qui est commun à tous les cardinaux du même quartier, qu'il serve son maître à table, & qu'il ait soin de tenir tout bien net, outre l'incommodité d'une clôture très-severe.

Il faut remarquer qu'encore qu'un cardinal soit sujet papable, & puisse s'assurer d'un nombre suffisant de voix, il est libre néanmoins à l'empereur, & aux couronnes de France & d'Espagne de lui donner l'exclusion. Voici comment on y procéde. L'ambassadeur du prince excluant, fait demander audience à tout le sacré collége en corps ; on l'introduit dans le conclave, & là il déclare que son maître, pour des raisons particuliéres, donne l'exclusion à tel cardinal dont il a lieu de se plaindre. Le doyen du sacré collége répond pour tous, après quoi l'ambassadeur se retire. * *Conclavi de Pontefici* in-4°. M. le baron de Huissen, *hist. des conclaves*.

CONCORDAT. On entend ordinairement par ce nom, le traité fait par le roi François I, avec le pape Léon X, en 1516, pour abolir la pragmatique sanction. Le roi François I étant passé en Italie l'an 1515, pour se rendre maître du duché de Milan, qui lui appartenoit, eut avis par son ambassadeur à Rome, que le pape & le concile de Latran avoient décerné une citation péremptoire & finale contre sa majesté & contre le clergé de France, pour allégue les raisons qui les empêchoient d'abolir la pragmatique. Alors François I résolut de traiter avec le pape, lequel ayant su la volonté du roi, offrit de venir à Boulogne, pour y conférer avec lui. Cette entrevue se fit le 11 décembre 1515, & François I retourna ensuite à Milan, ayant laissé le chancelier du Prat pour convenir des conditions du traité avec les cardinaux d'Ancône & Sanctiquattro, que le pape avoit nommés. Ce traité, que nous appellons *Concordat*, fut conclu le 16 août 1516, & inséré dans les actes du concile, comme une piéce sur laquelle les François devoient se régler à l'avenir en matiere ecclésiastique & bénéficiale. Il contient à-peu-près les mêmes sujets que la pragmatique sanction ; mais il y a plusieurs changemens. Le I article du concordat parle des élections, & porte que les chapitres des églises cathédrales de France ne feront plus l'élection de leurs prélats, lorsque le siége sera vacant ; mais que le roi nommera au pape un docteur en théologie, ou un licentié, âgé de vingt-sept ans au moins, six mois après la vacance, pour y être pourvu par le pape : Que les

évêchés vacans en cour de Rome feront conférés par le pape, sans attendre la nomination du roi : Que les abbayes & les prieurés conventuels electifs feront conférés de même que les évêchés, sinon que l'âge est réduit à vingt-trois ans : Que néanmoins ce traité ne dérogera point aux priviléges qu'ont quelques chapitres & couvens d'élire leurs prélats, abbés & prieurs. Par le II article, on abolit les *graces expectatives*, *spéciales* ou *générales*, & les *réserves* pour les bénéfices qui vaqueront. Le III regarde les collations, & le droit des gradués y est établi. Par le IV il est arrêté que chaque pape poura donner un mandat apostolique, afin de pourvoir d'un bénéfice sur un collateur qui aura dix bénéfices à sa collation ; & que dans l'exposé des provisions des bénéfices, on en exprimera la vraie valeur ordinaire. Le V article concerne les causes & les appellations, & ordonne que les causes doivent être terminées sur les lieux par des juges à qui il appartient de droit, par coutume ou par privilége, d'en connoître, à l'exception des causes majeures, qui sont expressément nommées dans le droit. A l'égard des appellations de ceux qui sont immédiatement soumis au saint siége, il est dit que l'on commettra des juges sur les lieux jusqu'à la fin du procès. Le VI, le VII, le VIII, le IX & le X, qui parlent des possesseurs paisibles, des concubinaires, des excommuniés, des interdits, de la preuve que l'on peut tirer de ce qui est énoncé dans les lettres ou bulles du pape, sont semblables aux articles de la pragmatique. Quant aux annates & au nombre des cardinaux, il n'en est point parlé. Le cardinal Sancti-quattro, l'un des députés par le pape, pour traiter avec les députés du roi, signa un cahier avec le sieur de Barme, avocat du roi, par lequel, outre les principaux points contenus au concordat, le pape accorda au roi, sa vie durant, le pouvoir de nommer aux églises & aux monasteres de Bretagne & de Provence, & promit de confirmer le même droit à ses successeurs pour toujours, s'il paroissoit qu'il eût été autrefois accordé quelque privilége pour ce regard aux ducs de Bretagne & aux comtes de Provence. Le pape promit aussi un bref au roi, pour nommer aux grands bénéfices du duché de Milan, & consentit qu'il levât une décime sur les ecclésiastiques de son royaume.

Le roi étant à Paris, reçut du nonce du pape deux livres écrits en parchemin, signés & scellés en plomb. L'un étoit le concordat ratifié par le concile de Latran, & étoit couvert de damas blanc. L'autre étoit l'acte de la révocation de la pragmatique, couvert de drap d'or, avec les armes du pape Léon X, & du roi, l'un sur l'autre. Le nonce demanda que ces deux actes fussent publiés par les parlemens de France. Le roi ne voulut pas qu'on parlât de publier la révocation de la pragmatique ; mais le 5 février 1516 (l'année commençoit à pâque) il ordonna que le concordat fût enregistré au parlement de Paris. Il y eut de grandes oppositions de la part du parlement, du clergé & de l'université ; mais enfin l'enregistrement se fit, avec protestation expresse, que c'étoit par très-exprès commandement du roi, réitéré plusieurs fois. Les raisons de la cour du parlement pour refus de la publication du concordat, étoient qu'il y avoit trois points de très-dangereuse conséquence dans ce traité. Le premier étoit les provisions des dignités électives ; le second, l'évocation des causes majeures à Rome, & le troisiéme l'expression de la vraie valeur dans les provisions des bénéfices. On soutenoit à l'égard du premier point, que l'abolition des élections & la nomination aux prélatures étoient contre les droits du royaume, & que les vacances en cour de Rome étoient contre le droit commun & contre les ordonnances des rois. Quant au second point, on répréfentoit que la plupart des causes bénéficiales seroient évoquées à Rome, contre l'usage ancien du royaume, par lequel les causes des évêchés & des abbayes, & celles même des cardinaux étoient traitées & décidées en France par des juges ordinaires & délégués. Pour ce qui regarde le troisiéme point, on remontroit que l'expression de la vraie valeur tendoit à faire la levée des annates de tous les bénéfices. Le chancelier du Prat représenta pour le roi, que le concordat avoit été fait pour de puissantes raisons ; que s'il n'eût été conclu, la pragmatique n'eût pas laissé d'être révoquée par le concile de Latran, & qu'ainsi le pape auroit eu plus de pouvoir qu'il n'en avoit par le concordat. Il ajouta, que le privilége de nommer aux grands bénéfices, donné au roi par le pape & le concile, étoit très-avantageux au roi ; mais que ce n'étoit pas une chose nouvelle, & qu'on lisoit dans l'histoire de Gregoire de Tours, que les rois de France nommoient aux évêchés. Il remarqua sur ce sujet, qu'en Angleterre le roi nommoit au pape ; ce qui se faisoit aussi en Ecosse & en Espagne. Il observa enfin, que la provision aux prélatures avoit varié de temps en temps. Que premiérement les papes y avoient pourvu seuls, puis les princes, le clergé & le peuple : ensuite le prince seul ; après, tout le clergé ensemble sans le peuple : & dans un autre temps, les chanoines seuls, sans autres ecclésiastiques ; & il dit qu'il y avoit lieu de s'étonner comment les rois avoient négligé de conserver un si beau droit, qui leur avoit été octroyé par les papes & par les conciles. Comme l'enregistrement du concordat ne s'étoit fait que pour obéir au roi, il ne fut pas exécuté en tous les articles qu'il contenoit. L'an 1531 le roi obtint du pape Clément VII le pouvoir de nommer aux archevêchés & aux abbayes qui avoient un privilége d'élire leurs prélats.

Quelques auteurs ont écrit que le chancelier du Prat, cardinal légat du saint siége en ce royaume, voulant abolir la mémoire de tous ces priviléges, fit commander par le roi, que toutes les églises qui avoient ou prétendoient avoir privilége d'élire leurs prélats, par quelque grace des papes ou des rois, eussent à les lui apporter à certain jour : ce qui fut fait, & qu'alors le cardinal légat jetta tous ces priviléges au feu. En 1564 le pape Pie IV envoya aussi des bulles au roi Charles IX, par lesquelles en suspendant & abolissant le droit qu'avoient quelques églises & monasteres d'élire leurs prélats, il lui accorda le pouvoir de nommer à ces dignités en France, en Dauphiné, en Provence & en Bretagne. Le clergé de France assemblé l'an 1579, fit ses remontrances au roi Henri III, pour le rétablissement de la pragmatique sanction, & les renouvella en 1585 ; mais le concordat continua d'être observé comme auparavant.

Il est bon d'ajouter ici, que le roi Clotaire II avoit fait en 615 un édit approuvé de tous les évêques de son royaume assemblés au V concile de Paris, par lequel il ordonna, que celui qui auroit été élu par le clergé & le peuple, ne pouroit être reçu ni consacré, s'il n'étoit agréé du roi, & que celui qui auroit été nommé par le roi seroit consacré, si le métropolitain ne trouvoit point de cause légitime pour le rejetter. Ainsi le roi conservoit l'intérêt qu'il a pour le bien public, que les dignités ecclésiastiques ne soient données qu'à des personnes capables, & fidéles à leur prince. Le roi Charles VII, dans le concile de Bourges en 1439, établit la pragmatique sanction, par laquelle une partie du clergé, à l'exclusion du peuple, & sans appeller le métropolitain ni les comprovinciaux, c'est-à-dire, les évêques de la même province, élisoit son évêque sous le bon plaisir du roi, qui avoit droit d'agréer l'élection s'il la trouvoit bien faite. Cette pragmatique n'étant pas agréable à la cour de Rome, le roi François I conclut avec le pape Léon X le concordat dont nous venons de parler. La différence qu'il y a entre ce concordat & celui de Clotaire II avec le clergé, & exprimé dans son édit de 615 ; c'est que par celui-ci le roi ne tenoit point du pape le droit de nommer aux évêchés ; & que ce n'étoit point au pape d'examiner si celui qui avoit été élu, étoit capable ou incapable d'être évêque ; de sorte que l'on consacroit alors les évêques, sans envoyer à Rome pour y obtenir des bulles. La

pragmatique ſanction avoit été dreſſée en 1438, dans une aſſemblée de prélats tenue à Bourges, ſur les décrets du concile de Baſle avec quelques modifications. Elle avoit été approuvée & exécutée dans le royaume de France du vivant de Charles VII. Le pape Pie II, dans l'aſſemblée tenue à Mantoue en 1459, ſe déclara contre la pragmatique, & menaça de l'abolir, dans un diſcours qu'il tint aux ambaſſadeurs de France. Ces ambaſſadeurs la ſoutinrent, & le procureur général du roi fit une proteſtation contre le diſcours du pape. Après la mort de Charles VII, Louis XI révoqua la pragmatique; mais le parlement fit une longue remontrance qui empêcha l'exécution des lettres de révocation, qu'il refuſa de vérifier. Louis XI étant mort au mois d'août de 1483, les états aſſemblés à Tours, demanderent l'exécution de la pragmatique. Elle fut obſervée ſous le regne de Charles VIII, & Louis XII ordonna en 1489 qu'elle ſeroit inviolablement gardée. Le concile de Latran commencé ſous Jules II, fit citer dans la ceſſion quatriéme les fauteurs de la pragmatique. Ce pape étant mort, & le concile différé par Léon X, lorſque François I s'étoit rendu maître de Milan, le pape & le roi eurent une entrevue à Boulogne, où ils conclurent le concordat. Il fut publié & approuvé dans l'onziéme ſeſſion du concile de Latran, tenu le 19 novembre 1516. Le roi voulut le faire recevoir & vérifier en parlement le 16 février 1517, & y alla lui-même; mais le parlement refuſa de le faire, & enſuite de vérifier les lettres patentes du 13 mai 1517, qui ordonnoient l'obſervation du concordat, & fit un arrêté le 26 juin, par lequel il fut dit, que la cour ne pouvoit ni ne devoit faire publier ni régiſtrer les concordats; mais garder & obſerver la pragmatique comme auparavant. Le roi manda au parlement de lui envoyer des députés pour ſavoir les motifs de l'arrêt. La cour nomma André Verjus & François de Loynes, qui porterent leur remontrance par écrit. Mais le roi n'y eut point d'égard, & envoya le ſeigneur de la Tremoille portant un ordre exprès à la cour, de publier le concordat ſans opiner davantage. Le parlement offrit de publier le concordat, en déclarant qu'il ne le faiſoit que par ordre exprès du roi, & même réitéré pluſieurs fois, en préſence d'une perſonne, que ſa majeſté auroit envoyée, & avec proteſtation qu'elle n'entendoit en aucune façon autoriſer ni approuver cette publication, & que les procès en matiére bénéficiale, ſeroient jugés ſuivant la pragmatique, comme avant le concordat. L'univerſité & le chapitre de Notre-Dame de Paris, firent auſſi leur oppoſition à la publication du concordat. Enfin le ſeigneur de la Tremoille, étant venu à la cour, y montra la lettre du roi, qui lui ordonnoit d'aſſiſter à la publication du concordat, en conſéquence de laquelle il fut publié & regiſtré le 22 mars 1518, avec la clauſe que c'étoit par exprès commandement du roi réitéré pluſieurs fois, & en préſence du ſeigneur de la Tremoille. Enſuite le parlement renouvella ſes proteſtations, & l'univerſité ſes oppoſitions, contre le concordat. C'eſt ce qui cauſa pluſieurs conteſtations dans les parlemens, entre les évêques ou abbés élus par les chapitres & par les monaſteres, & entre ceux qui étoient nommés par le roi. Le parlement jugeoit toujours ſuivant la pragmatique; & le grand conſeil, à qui Louiſe de Savoye, régente du royaume, pendant la priſon de François I, avoit renvoyé ces cauſes, jugeoit ſuivant le concordat. C'eſt pourquoi, quand le roi fut de retour, il interdit au parlement la connoiſſance de ces cauſes, & l'attribua au grand conſeil. Les clauſes du concordat touchant l'expreſſion de la juſte valeur des bénéfices, & celle des mandats, furent révoquées, l'annate reſtreinte aux bénéfices conſiſtoriaux, & la nomination du roi étendue même aux archévêchés, évêchés & abbayes qui avoient privilége d'élire. Quoique les choſes ſoient demeurées en cet état, & que le concordat ait été depuis obſervé en France avec ces reſtrictions, le parlement, les états & les aſſemblées du clergé ont fait de temps en temps, mais inutilement, diverſes tentatives pour le rétabliſſement des élections. * Pinſſon, *pragmatique ſanction*. Maimbourg, *hiſtoire du pontificat de ſaint Gregoire le Grand*. François Duaren, *de ſacris Eccleſiæ miniſteriis*. *Hiſt. de l'origine de la pragmatique ſanction, & du concordat*, par P. Pithou. Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccleſ. XVI ſiécle*. Brunet, *hiſtoire du droit canonique & du gouvernement de l'égliſe*, *in*-12.

CONCORDAT GERMANIQUE, ou CONCORDAT D'ALLEMAGNE; accord fait en 1448, entre le pape Nicolas V & l'empereur Frédéric III, confirmé enſuite par Clément VII & par Grégoire XIII. Ce concordat contient quatre parties. Dans la premiere, le pape ſe réſerve la collation de tous les bénéfices vacans en cour de Rome, & à deux journées de cette ville, de quelque qualité que ſoient ces bénéfices ſéculiers ou reguliers, quoiqu'on eût coutume d'y pourvoir par élection, ſans excepter ceux des cardinaux & des officiers du ſaint ſiége. La ſeconde partie concerne les élections qui doivent être confirmées par le pape, à l'égard des égliſes métropolitaines & cathédrales, & des monaſteres ſujets immédiatement au ſaint ſiége, qui ont droit d'élection canonique. La troiſiéme partie regarde les bénéfices collatifs, qui ſe conferent alternativement par le pape & par les collateurs ordinaires, en cette maniere. Le pape a droit de conférer tous les bénéfices ſéculiers & réguliers, pendant les mois de janvier, mars, mai, juillet, ſeptembre & novembre, qui ſont appellés *menſes papales*, parcequ'ils ſont affectés au pape, & les autres mois appartiennent aux ordinaires; c'eſt-à-dire, à l'évêque ou archevêque, qui a droit de conférer les bénéfices vacans dans l'étendue de ſon diocèſe, en février, avril, juin, août, octobre & décembre. Mais cette différence de mois n'a point lieu à l'égard des premieres dignités des égliſes cathédrales & collégiales, auſquelles il eſt pourvu de droit par ceux à qui il appartient. La quatriéme & derniere partie du concordat germanique parle des annates & du payement qui en doit être fait. L'empereur Maximilien ordonna en 1518, que ce concordat ſeroit reçu à Liége; & Charles-Quint par ſon édit de l'année 1558, en ordonna l'exécution dans le diocèſe de Cambrai. L'égliſe de Metz eſt compriſe ſous ce même concordat, par un indult du pape, ainſi que les égliſes de Toul & de Verdun, comme ſuffragantes de l'archevêché de Trèves. * Blondeau, *bibliothéque canonique*.

CONCORDE, déeſſe, que les anciens Romains adoroient, & à qui Jules-Céſar & Tibere éleverent des temples. On la repréſentoit d'ordinaire ſous la figure d'une femme tenant d'une main ou une lance ou une patere, & de l'autre une corne d'abondance. Elle étoit dans cette attitude quelquefois devant un autel ſur lequel elle faiſoit des libations, & quelquefois ſur la proue d'un vaiſſeau. Dans une médaille de Valerien, au lieu de lance, elle tient une branche d'olivier; & dans une médaille de Théodoſe, elle porte cette branche au lieu d'une corne d'abondance. On lui voit auſſi un caducée, & une corne d'abondance ſur la médaille de Criſpe. Les monetaires lui donnerent enſuite un globe au lieu d'une corne d'abondance; & ce globe n'étoit pas toujours ſeul, mais il étoit ſurmonté quelquefois d'une croix, & le plus ſouvent d'une figure de la victoire. On peut voir la Concorde décrite avec tous ſes différents attributs dans les médailles dont le pere Banduri a publié le recueil. Il y a d'autres médailles, où on ne la repréſente pas elle-même, mais ſeulement ſes effets; telles ſont celles du bas empire, où on voit deux empereurs à côté l'un de l'autre, & la victoire derriere eux qui les couronne. Telle eſt auſſi celle de Dioclétien, où cet empereur & Maximien ſon collégue, ſont repréſentés tenant chacun une main élevée, portant de l'autre un globe, un prêtre au milieu d'eux, & deux victoires qui les couronnent. Celles du même empereur, où Jupiter lui préſente une victoire, ſont d'une autre eſpéce; car on y peut dire que c'eſt par la faveur du dieu que la concorde regne dans l'empire, de

même que sur une médaille d'Arcadius on reconnoît qu'on doit ce bien à N. S. J. C. en y représentant une croix. Il y en a encore où on se contente de représenter deux mains jointes, ou deux empereurs, ou un empereur & une impératrice qui se tiennent par la main. Lorsqu'on a voulu représenter la concorde des armées, la maniere la plus simple a été de représenter une femme tenant d'une main une patere, & de l'autre une corne d'abondance; mais quelquefois au lieu de patere, elle porte un étendard, & d'autres fois elle en tient un de chaque main. Tous les autres types de la concorde sont décrits dans le livre du P. Banduri, où on peut les voir; car il suffit d'en avoir marqué les diverses espéces.

CONCORDE (S.) prêtre & martyr, fils de *Gordien*, prêtre Romain, d'une piété très-singuliere, vivoit du temps de l'empereur Antonin, & sous l'empire de Marc-Aurele. La persécution l'obligea de se retirer à la campagne, où ses miracles ne lui permirent pas d'être long-temps caché. Torquat, gouverneur de la province, le cita devant lui, & fit tous ses efforts pour engager Concorde à abjurer la foi. Ce Saint fut inébranlable, & préféra le martyr aux avantages temporels qu'on lui offroit. Il n'y a presque point de martyrologe, excepté ceux de S. Jerôme & de Bede, où l'on ne fasse mention de ce martyr. On fait mémoire de lui le premier jour de janvier, que l'on croit être celui de sa mort. La fête de sa translation se fait le 4 juillet. Les Espagnols croient (sans preuves) avoir ses reliques, dans un monastere de Gironne en Catalogne. Surius qui a publié les actes de Concorde, en a changé le style, mais Bollandus les a rétablis dans leur entier. La simplicité du style, & la briéveté de la narration, peuvent être regardés comme des marques de leur sincerité. On y remarque néanmoins quelques traits de nouveauté qui empêchent de croire qu'ils soient originaux, ou qui font croire qu'ils ont été falsifiés. * Baillet, *vies des SS. 1 janv.* Tillemont. Usuard. Bollandus.

CONCORDE ou PAYS DE CONCORDE, que les Hollandois nomment *t'lan van Eendracht*, est une côte dans le fond de l'Océan des Indes, dans les terres Australes, que les Hollandois découvrirent l'an 1618, en cherchant un passage pour aller aux Molucques

CONCORDIA, ville épiscopale du Frioul, qui a été ruinée. Comme cette ville ne subsiste plus, l'évêque qui est suffragant du patriarche d'Aquilée, fait sa résidence à Porto Gruato ou Romatino, ville voisine, & porte toujours le nom d'évêque de Concordia comme auparavant. Pomponius Mela fait mention de cette ville, aussi bien que Strabon; du moins si la conjecture de Leandre Alberti est véritable, qui croit que ce géographe a mis *Cordia* pour *Concordia*. Antonin en parle dans son *itinéraire*, où il dit qu'elle est éloignée d'Aquilée de trente-un milles en allant à Boulogne. Blondus dit qu'elle fut abandonnée du temps d'Attila. Matthieu Sanut, évêque de Concordia, fit l'an 1587, des ordonnances synodales.* Pomponius Mela, *l.* 2. Strabon, *l.* 5. Blondus, *l.* 2 & 3, *&c.*

CONCORDIA, bourg d'Italie, qui a titre de comté, & est situé dans le duché de la Mirandole, à deux lieues de la ville de ce nom du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CONCORDOIS, secte d'hérétiques, *cherchez* BAGNOLOIS.

☞ CONCRESSAUT. On écrivoit autrefois CONCOURCEAUT, en latin *Concurcallum* & *Concorcallum*, petite ville de France en Berri, sur la riviére de Saudre, à dix lieues de Bourges, & à cinq de Sancerre. C'étoit déja une seigneurie considérable sur la fin du onziéme siécle, & sous le regne de Philippe I. Cette seigneurie étant venue à Gilles de Sulli, il l'échangea avec Philippe-Auguste l'an 1187. Mais cette acquisition fut révoquée, & Concressaut retourna à ses seigneurs, qui prenoient le nom de cette ville & qui la possédoient du temps de S. Louis, comme on le voit par un titre daté de l'an 1239, & rapporté par Chopin au premier livre du domaine. Le roi Jean acquit l'an 1351, la châtellenie de Concressaut d'un gentilhomme nommé Paénel, au moyen de quoi Concressaut fut unie au domaine. Le roi Charles VII vendit & engagea cette ville, l'an 1421, à Beraud Stuard, capitaine de la garde écossoise; & depuis ce temps Concressaut n'a pu être réunie au domaine du roi. * La Martiniére, *dict. géogr.*

CONDALUS, gouverneur de Lycie, pour Mausole roi de Carie, vers l'an du monde 3669, & avant J. C. 366, voyant que les peuples de ce pays faisoient beaucoup de cas de leur longue chevelure, en prit occasion de tirer d'eux une très-grande somme d'argent. Il feignit d'avoir reçu du roi un ordre exprès qui lui commandoit de faire couper les cheveux à tous les Lyciens, qui offrirent de se soumettre à tout, pour se dispenser d'observer cet édit. Le gouverneur leur fit entendre que peut-être ils pouroient éviter ce chagrin par quelque contribution, & ils consentirent de payer une certaine taxe par tête, qui fournit une somme très-considérable. *Aristote, *œconom. l.* 2.

CONDÉ, ville des Pays-Bas dans le Hainaut, en latin *Condatum* ou *Condate*. Elle est située sur les bords de l'Escaut, à deux lieues de Valenciennes. Les François prirent cette ville en 1676, & le roi Louis XIV, l'ayant fait fortifier regulierement, en a fait une place très-importante. Condé a une église collégiale très-ancienne. Elle a eu des seigneurs de grand mérite, & divers hommes de lettres, comme GODEFRIDUS DE FONTIBUS, dit *Condatensis*, ou Geofroi des Fontaines, fils de Roger de Condé. Il fut évêque de Cambrai, & mourut en 1238, laissant divers ouvrages: *Quodlibeta. De officiis divinis seu ecclesiasticis*, *&c.* JOANNES *à* CONDATO, ou de Condé, étoit aussi de cette ville. Il fut religieux de l'ordre des carmes à Valenciennes, vers l'an 1380, & composa divers traités; *In sententias lib. IV. In canon. epist. S. Joannis sermones*, *&c.* Mais la ville de Condé est devenue bien plus célébre, pour avoir donné son nom à plusieurs héros de la maison royale de Bourbon. Elle tomba dans cette maison en 1487, par le mariage de *François* de Bourbon, comte de Vendôme, &c. avec *Marie* de Luxembourg, veuve de *Jacques* de Savoye, comte de Romont, fille aînée & principale héritiere de *Pierre* de Luxembourg II du nom, comte de S. Paul & de Conversan, de Marle & de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame d'Anguyen, de Condé, &c. Cette princesse mourut à la Fere, le premier avril 1546, après avoir été veuve 51 ans; car *François* de Bourbon son mari mourut à Verceil en Piémont, le 3 octobre 1495, & ses petits fils porterent le nom de princes de Condé. *Voyez* BOURBON. * *Histoire généalogique de la maison de France.* Le Mire, *Not. eccl. Belg. c.* 182. Arnoul de Borstius, *de viror. illustr. Carm.* Valere André, *bibliothec. belg. &c.*

☞ CONDÉ sur Noireau, petite ville de Normandie, située dans le Bocage, au diocèse de Bayeux, sur le Noireau. Elle est à cinq lieues de Falaise & de Vire, & à quatre de Tinchebrai & de Thuri-Harcour. * La Martiniére, *dict. géogr.*

CONDÉ (Nicolas de) Lorrain, de la petite ville de Clermont en Argonne, né en 1609, se fit jésuite le 2 mai 1622, & fut reçu profès des quatre vœux le 22 juillet 1632. Il a enseigné dans les colléges de sa société la rhétorique durant quatre ans, & la philosophie pendant trois ans. Le reste de sa vie, il l'employa au ministere [illegible] la prédication, pour laquelle il avoit beaucoup de [illegible]. Il mourut le 5 octobre 1654. On de lui, 1. *O*[illegible] *nébre du roi Louis XIII*, prononcée à Paris, & [illegible] à Dijon en 1643, *in-4°.* 2. *L'année chrétienne du* [illegible] *parfait accomplissement, ou l'emploi de cette vie aux conquêtes de l'éternité, pour supplément aux œuvres du R. P. Suffren*, à Paris, 1649, *in-4°*, avec l'éloge du pere Jean Suffren à la tête de cet ouvrage. 3. *La vie du pere Charles de Lorraine, de la compagnie de Jesus, grand prince, grand évêque, grand religieux*, à Paris, 1652, *in-12.* * *Mém. mss.* du P. Oudin.

CONDELMERI, *cherchez* EUGENE IV.

CONDELMERI (François) dit *le cardinal de Ve-*

nise, camérier & archichancelier de l'église romaine, évêque de Verone & de Porto, patriarche de Constantinople, &c. étoit de Venise, & neveu du pape Eugene IV, qui le mit dans le sacré collége le 19 septembre de l'an 1431, & qui l'employa dans diverses légations. Il fut chef d'une armée navale contre le Turc; & il alla à Constantinople, où Barthelemi de Florence disputa contre les Grecs. Depuis le cardinal de la Roquetaillade, archevêque de Besançon, étant mort, le pape nomma Condelmeri pour remplir cette dignité, à laquelle le chapitre de Besançon avoit aussi nommé Jean de Fuin. Le cardinal s'en démit l'an 1437, & il mourut à Rome le 5 septembre de l'an 1453.* Platine. Onuphre. Ciaconius & Garimbert, *in Eug. IV.* S. Antonin, *tit.* 32, *c.* 11. *præfat.* & § 13. Blondus, *dec.* 3, *l.* 6. Chifflet, *Vesunt. P. II.* Auberi, *hist. des card. &c.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

CONDERA (Simon) roi de Bugen au Japon, fut favori de l'empereur Tayco-Sama, qui le fit d'abord général de la cavalerie, & ensuite roi de Bugen. C'étoit un grand homme de guerre, & fort estimé pour sa probité. Il reçut le baptême en 1586, & la même année il rétablit le jeune roi de Bungo sur son trône, & l'engagea à se faire chrétien. Son crédit auprès des empereurs, qui l'aimerent toujours dans le temps même qu'ils persécutoient les chrétiens, fut d'un grand secours à la religion, qu'il honoroit d'ailleurs par toutes les vertus d'un prince véritablement chrétien. Il mourut vers l'an 1604.* *Hist. du Japon.* Bartoli, *Asia.*

CONDERS DE HELPEN (Bernard) seigneur de Fram, Husinga, Startingehusen, Menxewer, président perpétuel des Omelandes, chevalier de l'ordre de S. Michel, a été un des habiles politiques que les Hollandois aient eu dans le XVII siécle. Il naquit à Groningue l'an 1601, d'une famille très-noble & ancienne, de laquelle Ubbo Emmius fait mention. Il fut pendant long-temps un des membres des Etats-Généraux, pour la province de Groningue & Omelande, & remplit cet emploi avec tant d'égards pour la France, que le roi Louis XIII l'honora du collier de son ordre de S. Michel, qu'il lui envoya avec toutes les marques d'estime. Conders fut choisi par les Etats-Généraux pour leur ambassadeur en Danemarck, où son rare génie pour la négociation le fit beaucoup estimer. La reine Christine de Suede, pour lui marquer le cas qu'elle faisoit de son mérite, lui donna deux couronnes pour en écarteler ses armoiries. Il mourut en 1677; & de son épouse *Anne* Conders de Helpen sa cousine, fille de *Guillaume*, gouverneur de Liernoort, & d'*Elizabeth* Rolteman, il laissa trois fils, *Abel*, *Guillaume* & *Frédéric*, desquels le dernier, conseiller provincial de Groningue & Omelande, & inspecteur de la monnoye de la part des Omelandes, a composé trois volumes d'architecture d'une nouvelle façon qu'il a inventée, qui sont à Versailles dans le cabinet du roi. Il est parlé amplement de Bernard Conders de Helpen dans l'histoire de Hollande, écrite en flamand par Aitzema, & intitulée, *Herstelde Leeuw.*

CONDOJANI, bourg du royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à l'embouchure de la riviere de Chamuti, dans le golfe de Girace, & à deux lieues de la ville de ce nom, du côté du midi. *Mati, *dict.*

CONDOM, sur la Gelise, ville de France dans la Guienne, avec évêché suffragant de Bourdeaux. Elle est capitale d'un petit pays nommé *Condomois*, à trois lieues de Nerac; & c'est le *Candomium Vasconum* des latins. Cette ville a été autrefois de la sénéchaussée & de l'évêché d'Agen. Le pape Jean XXII érigea l'évêché l'an 1317, & lui donna le revenu d'une abbaye de S. Benoît, dite *de S. Pierre*, où est la cathédrale. Cette ville est grande, mais peu peuplée. Raimond de Galard, abbé de S. Pierre de Condom, fut premier évêque de cette ville. Les chanoines de cette église, qui étoient réguliers, furent sécularisés en 1549, dans le temps que Charles de Pisseleu en étoit évêque. Outre la cathédrale, il y a plusieurs autres églises, comme S. Hilaire, S. Jacques, divers monasteres. Il y a aussi un présidial, une élection, &c. La ville de Condom fut prise en 1569, par Gabriel de Montgomeri, chef des huguenots, qui y pillerent la cathédrale & les lieux saints, avec une fureur extrême. Dupleix dit qu'ils y brulerent six églises paroissiales, & cinq monasteres.* Du Chêne, *antiq. des villes*, 2. *p.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. tom. II*, *pag.* 331. Oihenart, *not. utr. Vascon.* Dupleix, &c.

☞ CONDORE (Isles de) Isles de la mer des Indes, au midi du royaume de Camboge. Pulo-Condore en est la principale & la seule qui soit habitée. Elles sont environ à vingt lieues de l'embouchure de la riviére de Camboge, & si proches les unes des autres, qu'elles ne paroissent de loin qu'une seule isle. Deux de ces isles sont d'une raisonnable largeur & de bonne hauteur; mais les autres ne sont que de petites buttes de terre. Les habitans de l'isle de Condore sont Cochinchinois d'origine. Ils sont petits, mais bien proportionnés dans leur taille. Leur principal emploi est de tirer le suc des arbres, dont on fait le goudron. Ils le gardent dans des baquets de bois; & quand ils en ont leur charge, ils le portent à la Cochinchine, leur ancienne patrie: d'autres s'occupent à prendre des tortues. * La Martiniére, *dict. géogr.*

CONDORMANS, hérétiques qui dormoient tous ensemble, sans distinction d'âge & de sexe, furent découverts dans le XIII siécle, vers l'an 1233, en Allemagne. La chronique de Flandre ajoute, qu'étant trompés par un certain homme de Tolede, ils avoient près de Cologne une synagogue, où ils adoroient une image de Lucifer, qui repondoit à leurs demandes, & qu'un ecclésiastique y ayant porté le S. Sacrement dans un ciboire, cette idole se brisa en mille piéces. Le malheureux docteur de ces hérétiques se noya en passant en Angleterre. Dans le XVI siécle, on donna encore le nom de Condormans à cette infâme secte d'anabaptistes, qui faisoient coucher en une même chambre les personnes de divers sexes, sous prétexte de nouvelle charité évangelique.* Sandere, *hær.* 199. Prateole, *liv.* 3, *c.* 28. Sponde, *A. C.* 1233, *num.* 12 & 13. Gautier, &c.

CONDREN (Charles de) second général de la congrégation de l'Oratoire, étoit d'une famille noble & distinguée. M. de Condren son pere étoit fort chéri de Henri IV, qui l'avoit fait gouverneur de son château de Monceaux, où il se retiroit ordinairement pour prendre le divertissement de la chasse. Le fils naquit au village de Vaubuin, près de Soissons, le 15 décembre 1588. Après avoir fait sa philosophie, il voulut étudier en théologie; & son pere qui avoit dessein de le pousser à la cour, ou dans les armées, lui en refusa absolument la permission. Mais le jeune de Condren étant dans une maison de campagne, eut l'adresse de faire apporter un S. Augustin & un S. Thomas, avec encore quelques autres livres de théologie, qu'il lisoit à l'insu de son pere. Il tomba ensuite malade, & son père faisant réflexion sur le voeu qu'il avoit fait d'offrir cet enfant à Dieu, même avant qu'il fût né, lui donna la permission d'embrasser l'état ecclésiastique, s'il revenoit en santé. Peu de jours après Charles recouvra la santé, & se rendit au plutôt à Paris, pour y étudier en sorbonne. Il y eut pour maîtres les docteurs Gamache & du Val, & fut lui-même reçu docteur de sorbonne, après les épreuves accoutumées, & après avoir reçu l'ordre de prêtrise en 1614. Ses vertus lui acquirent une si grande réputation, que M. de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire de France, fit faire des prieres exprès, pour demander à Dieu qu'il inspirât à ce saint homme, d'entrer en cette congrégation. Il y fut reçu le 17 juin 1617, & depuis il eut la conduite de plusieurs personnes choisies qui aspiroient à la perfection, entr'autres de M. de Donadieu, évêque de Cominges; de M. Olier, fondateur du séminaire de S. Sulpice; du P. Claude Bernard; & de M. Bertault, cet homme zélé, qui se dévoua avec tant d'ardeur à la conversion des filles débauchées. A peine eut-il été un an dans l'Oratoire qu'on l'envoya faire des fondations; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'en deux ans il établit quatre maisons fort considérables, savoir, une à Paris au faux-

bourg S. Jacques, appellée de *S. Magloire*; une autre à Nantes; une troisiéme à Langres, & une quatriéme à Niort. On n'est pas cependant bien certain si c'est lui qui l'a établie. A son retour, la reine Marie de Medicis voulut absolument qu'il fût confesseur de M. le duc d'Orléans, frere unique du roi Louis XIII. Cette charge l'obligea de traiter deux fois l'accommodement de ce prince avec le roi. A la premiere il fit revenir Monsieur, qui étoit sorti hors du royaume, pour se retirer en Lorraine. A la seconde, il empêcha qu'il n'en sortît, comme il avoit resolu de le faire. Ensuite, au lieu de chercher à la cour des applaudissemens & des récompenses, il se retira secretement dans la maison de l'Oratoire. Dès le premier accommodement, M. de Bellegarde étoit venu de la part du roi, pour lui dire que sa majesté souhaitoit de lui procurer le chapeau de cardinal; mais il ne put tirer d'autre réponse, sinon qu'il sortiroit plutôt du royaume, que d'accepter cet honneur. Après le second accommodement, le cardinal de Richelieu lui offrit encore inutilement l'archevêché de Reims ou celui de Lyon. Cependant M. de Bérulle, qui malgré sa dignité de cardinal, avoit toujours conservé la qualité de général de l'Oratoire, étant venu à mourir, cette congrégation élut le P. de Condren, pour remplir sa place en 1629. Ce fut alors que son zèle sembla s'augmenter, & que toutes les vertus parurent avec éclat dans toutes les actions de sa vie. Après avoir si heureusement travaillé pour la gloire de Dieu, il lui rendit son esprit le 7 janvier 1641. Son tombeau est dans l'église des PP. de l'Oratoire de la rue S. Honoré, qui est la premiere maison de la congrégation. Quelque instance qu'on lui fit pendant sa vie, de mettre par écrit ses discours il ne voulut jamais rien donner au public. On a recueilli seulement après sa mort quelques petits traités de controverse & de morale, sous ce titre, *Discours & lettres* en deux parties, imprimées à Paris en 1648. Sa vie, composée par le P. Amelote, contient un grand nombre de ses pensées, de ses lettres & de maximes. Son idée du sacerdoce de J. C. a été donnée par le P. Quesnel, l'an 1677, & réimprimée pour la troisiéme fois en 1697. *Voyez* l'article du P. QUESNEL. Le P. Charles de Condren avoit un esprit pénétrant, étendu & plein de religion. * Le P. Amelote, *Vie du P. de Condren*. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques*, *XVII siécle*.

CONDRIEU, *Condriacum* ou *Condrievium*, bourg de France dans le Lyonnois, est situé sur le pied d'une agréable colline sur la rive droite du Rhône, à sept lieues au-dessous de Lyon, & à deux de Vienne. Il est renommé par ses bons vins, & mal nommé Coindrieux par des personnes peu informées. Outre la paroisse, il y a un couvent de récollets, & un monastere de religieuses de la Visitation. * Sanson. Baudrand.

CONDROS, petite province de l'évêché de Liége, en Allemagne, qui s'étend depuis le territoire de la ville de Liége jusqu'à Dinant sur la Meuse, ayant la Hasbaye & le comté de Namur au nord, & le duché de Luxembourg au midi. On ne doute point que ce ne soit le pays des anciens Condrusiens, & qu'il n'ait conservé son nom jusqu'à présent. Hui en est la ville capitale. On y trouve encore Chimei & Dinant, que les François ont long-temps possédées, mais qu'ils ont rendues à l'évêque de Liége, par la paix de Riswick. * Mati, *diction.*

CONECTE (Thomas) fameux carme Breton, qui parut en 1428, & prêcha en divers endroits de l'Europe, où les peuples le recevoient comme un nouvel apôtre. L'affluence du monde l'obligea souvent de prêcher dans les plus grandes places des villes; & on dit qu'il touchoit si vivement les cœurs, qu'il fit que plusieurs dames portoient elles-mêmes leurs ornemens & leurs bijoux en pleine assemblée à ce prédicateur, qui les faisoit bruler publiquement sur un échafaut dressé exprès. Après un long séjour dans les Pays-Bas, il alla en Italie, & réforma l'ordre des carmes à Mantoue, d'où il passa à Venise, dont il accompagna les ambassadeurs de la république à Rome, où il prêcha avec tant d'emportement contre les mœurs de cette cour, & avança même quelques erreurs, ou du moins quelques vérités trop libres, que le pape Eugene IV le fit mettre en prison, & donna ordre au cardinal de Rouen & à celui de Navarre de lui faire son procès. On le condamna à être brulé, & il fut exécuté publiquement à Rome en 1434. * Guillaume Paradin, *Ann. de Bourg.* Bayle, *dict. critiq.*

CONEGLIANO ou CONEGIANO, bourg ou petite ville de l'état de Venise en Italie, dans la marche Trévisane, sur la riviere de Mottegano, à quatre lieues de Trevigni, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CONEI ou CAUNE, en latin *Conæus* (Georges) Ecossois & catholique, sortit jeune de son pays, & passa en Italie, où après avoir demeuré quelque temps à Modène, il alla à Rome sous le pontificat du pape Paul V. Caune savoit le grec & le latin, & étoit homme de bien. Le cardinal Montalte le voulut avoir dans sa maison; & après la mort de ce patron, il en trouva un autre dans la personne du cardinal François Barberin, neveu du pape Urbain VIII. Ce pontife eut beaucoup d'estime pour Caune, qu'il envoya nonce auprès de Marie-Henriette, reine d'Angleterre. Il s'aquitta très-bien de cette commission. Trois ans après il revint à Rome, & il y mourut le 10 janvier de l'an 1640, à l'âge de 42 ans, dans le temps que le pape devoit lui donner le chapeau de cardinal, comme la récompense de ses services, & le prix de son mérite. Nous avons quelques ouvrages de sa façon. *La vie de Marie Stuart. De institutione principis. Demonstratio religionis. De duplici statu religionis apud Scotos*, *&c.* * Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. imag. illust. chap.* 74. Le Mire, *de script. sæc. XVII*, *&c.*

CONEJERA, en Espagne, *cherchez* CONIGLIERE.

CONER, ville d'Irlande, *cherchez* CONNOR.

CONFALON ou GONFALON, confrérie de séculiers, dits *Pénitens*, fut établie par quelques citoyens Romains, à qui S. Bonaventure prescrivit vers l'an 1264 une forme particuliere de prieres, leur enjoignant de dire tous les jours vingt-cinq fois l'oraison dominicale, la salutation angélique, avec l'antienne des morts, *Requiem æternam*. Le pape Grégoire XIII confirma cette société du Confalon l'an 1576, & lui donna plusieurs priviléges & indulgences, qu'on poura voir dans les bulles que nous citons. Trois ans après, savoir le 26 avril 1579, il l'érigea en archi-confrérie, & lui permit de s'aggréger d'autres confréries. L'an 1583, il lui donna le soin de délivrer des chrétiens esclaves des infidéles, & permit de faire des quêtes pour ce sujet; & même le pape Sixte V fixa un revenu pour cela. La confrérie des pénitens du Confalon de Lyon est aggrégée à celle de Rome, & l'historien du Rubis assure qu'elle étoit établie dès l'an 1418. Elle doit pourtant son établissement à Maurice du Peirat, chevalier de S. Michel. Le roi Henri III, qui aimoit ces exercices de piété, y parut souvent en simple confrere; & c'est de-là que cette compagnie a eu le nom de compagnie royale. Ce prince en ayant voulu établir une à Paris, qu'il dédia l'an 1583 à l'Annonciation, il se servit du même du Peirat, qu'il fit vice-recteur, prenant pour lui-même la qualité de recteur. Il assista en habit de pénitent à une procession, où le cardinal de Guise portoit la croix, & le duc du Maine, son frere, étoit maître des cérémonies. Cette dévotion du prince passa pour hypocrisie dans l'esprit de plusieurs, & l'on fait les railleries que d'Aubigné en fait dans son histoire. Le P. Edmond Auger composa une apologie pour ces institutions, sous le nom de *Métanée*, ou *Pénitence*. * Sponde, *A. C.* 1274, *n.* 11; 1576, *n.* 17; & 1583, *n.* 10. Le II volume du bullaire, *const.* 38 & 79, *Grégoire XIII*; & *const.* 37. *Sixte V*, *&c.*

CONFARRÉATION, *Confarreatio*. La cérémonie de la confarréation, qui s'observoit chez les Romains dans certains mariages, avec un gâteau de froment, se faisoit avec certains mots, en présence de dix témoins;

on offroit un gâteau de froment, ensuite la femme donnoit la main à son futur époux, & le grand prêtre faisoit ensuite la cérémonie du mariage. Tous les auteurs ne conviennent pas de plusieurs particularités de cette confarréation. Voici ce qu'en dit Tacite : On avoit accoutumé de nommer trois personnes de race patricienne, & de qui les peres eussent observé dans le mariage la cérémonie de la confarréation ; mais on ne le pouroit plus faire à présent, ou parceque cette cérémonie est négligée, ou par la difficulté qu'il y a à la pratiquer, ou plutôt par le peu de soin qu'on a des choses de la religion, ou enfin pour le droit qu'avoient les prêtres, & leurs femmes, d'être mis hors de la puissance de leurs peres, en vertu de cette dignité. * Jean Rosin, Thomas Dempster, *antiq. romaines*.

CONFESSION. Ce mot a une signification que l'on doit remarquer pour l'intelligence de l'histoire. Les anciens ont ainsi appellé les sépulcres ou tombeaux des martyrs, que l'on nommoit aussi confesseurs, parcequ'ils avoient confessé publiquement la religion chrétienne. La confession de S. Pierre à Rome étoit fermée avec deux clefs; & lorsque les papes envoyoient aux rois & aux princes de la limure des chaînes de S. Pierre, ils l'enfermoient dans une clef d'or creuse, semblable à celles dont le sépulcre de ce chef des apôtres étoit fermé. * Du Cange, *glossar. latinit.*

CONFESSION D'AUGSBOURG, profession de foi des luthériens, présentée à l'empereur Charles Quint à Augsbourg, l'an 1530. Avant que d'aller à la diéte d'Augsbourg, le duc de Saxe, du consentement des princes protestans, ses associés, fit dresser par Luther, une profession de foi en dix-sept articles, qui furent comme la matiére dont on forma cette célébre confession. Philippe Mélancthon fut choisi pour la mettre en bonne forme; & il la divisa en vingt-un articles, dont quelques-uns, comme ceux qui concernent l'essence d'un seul Dieu, la trinité des personnes, & l'incarnation du Verbe, sont orthodoxes ; & les autres sont conçus en de certains termes qui adoucissent ce qu'il y a de plus odieux & de plus manifestement contraire à la foi dans leur doctrine, qui ne laisse pas d'être hérétique avec tous ces adoucissemens. Il en a ajouté sept autres pour corriger les prétendus abus dans l'église romaine. Cette confession de protestans exposée de la sorte par Philippe Mélancton en ces vingt-huit articles, fut aussitôt portée à Luther, qui l'approuva, quoiqu'il eût souhaité qu'on n'eût pas tant adouci les choses, & qu'on ne se fût pas exprimé d'une maniere si molle. Après cela, l'électeur de Saxe, avec le duc Jean Fréderic son fils, les autres cinq princes protestans, & les députés de Nuremberg & de Rutlingue, présenterent à l'empereur cette confession de foi en allemand & en latin. On montre encore aujourd'hui la salle où Charles-Quint la reçut. Elle étoit divisée en deux parties, dans le dessein qu'avoit eu son auteur de montrer le fort de sa doctrine, & le foible prétendu de celle des catholiques. La premiere partie contenoit 21 articles, dont le I avouoit ce que les quatre premiers conciles généraux avoient décidé du mystere de la Trinité. Le II reconnoissoit le péché originel, comme font les catholiques ; mais il leur étoit contraire dans la définition de ce péché, qu'il disoit n'être autre chose que la concupiscence. Le III contenoit ce qu'il y a dans le symbole des apôtres pour l'incarnation, la vie, la passion, la mort, la résurrection & l'ascension de J. C. Le IV établissoit contre les Pélagiens, que l'homme ne pouvoit être justifié par ses propres forces ; mais il soutenoit contre les catholiques, que la justification se faisoit par la foi, à l'exclusion des bonnes œuvres. Le V convenoit avec les catholiques, en ce que le S. Esprit est donné par la parole de Dieu, & par les sacremens ; mais il disconvenoit avec eux, en ne reconnoissant l'opération de ce divin Esprit, que dans la seule foi. Le VI avouoit que la foi devoit produire de bonnes œuvres pour obéir à Dieu, & non pas pour mériter la justification. Le VII ne composoit la véritable église que de personnes saintes. Le VIII reconnoissoit l'efficace des sacremens, quoiqu'ils fussent administrés par des méchans ou des hypocrites. Le IX qui montroit contre les anabaptistes, la nécessité de baptiser les enfans, n'avoit rien d'opposé à la foi catholique. Le X assuroit la présence du corps & du sang de Jesus-Christ sous les especes de l'Eucharistie ; mais il ajoutoit, contre la doctrine catholique, que le saint sacrement ne consistoit que dans l'usage, & se devoit donner sous les deux especes. Le XI accordoit la nécessité de l'absolution dans le sacrement de pénitence ; mais il nioit qu'on fût obligé de déclarer ses péchés en particulier. Le XII condamnoit les anabaptistes, qui disoient que quiconque avoit été une fois justifié, ne pouvoit plus perdre le saint Esprit, & les novatiens, qui ne vouloient point donner l'absolution des péchés commis après le baptême ; mais il nioit contre la foi catholique, qu'un pécheur repentant pût mériter par des actions pénitentes, la rémission de ses péchés. Le XIII exigeoit la foi actuelle dans l'usage des sacremens. Le XIV défendoit d'enseigner publiquement dans l'église, ou d'y administrer les sacremens sans une vocation légitime. Le XV commandoit de garder les fêtes, & d'observer les cérémonies. Le XVI tenoit les ordonnances civiles pour légitimes, approuvoit les magistrats, la propriété des biens, & le mariage. Le XVII reconnoissoit la résurrection, le jugement général, le paradis & l'enfer, & condamnoit ces deux erreurs des anabaptistes, que les peines des démons & des damnés finiroient, & que mille ans avant la résurrection, les justes régneroient dans le monde avec J. C. Le XVIII déclaroit que le libre arbitre ne suffisoit pas pour ce qui regarde le salut. Le XIX, qu'encore que Dieu eût créé l'homme, & qu'il le conservât, il n'étoit point, & ne pouvoit être la cause de son péché. Le XX, que les bonnes œuvres n'étoient pas tout-à-fait inutiles. Et le XXI défendoit d'invoquer les saints.

La seconde partie de la confession d'Augsbourg étoit tout-à fait contraire aux catholiques : elle contenoit les sept principaux abus, que l'on disoit avoir obligé les luthériens à se séparer de l'église romaine. Le I article ordonnoit la communion sous les deux espéces, & défendoit la procession du S. Sacrement. Le II condamnoit le célibat des prêtres, & des autres qui en faisoient vœu. Le III abolissoit les messes basses, & vouloit que du moins quelque partie des assistans communiât avec le prêtre. Le IV vouloit qu'il ne fût pas nécessaire de dire exactement le nombre de tous ses péchés dans le sacrement de pénitence. Le V n'admettoit point les traditions. Le VI improuvoit les vœux monastiques. Le VII disoit que la puissance ecclésiastique ne consistoit qu'à prêcher l'évangile, & à administrer les sacremens, & déclamoit contre le pape & les évêques.

Voila quelle étoit la confession de foi des luthériens, dont Charles-Quint fit faire la réfutation par les docteurs catholiques. On fut ensuite aux avis ; & comme le nombre des catholiques surpassoit celui des protestans, la confession fut rejettée. L'empereur permit encore une conférence entre sept députés de chaque côté ; & l'on choisit dans chaque parti deux princes, deux jurisconsultes, & trois théologiens. Ils s'assemblerent le 16 août ; & Mélancthon, qui étoit alors le chef du parti en l'absence de Luther, fit si bien par ses adoucissemens ordinaires, que dès le lendemain on se trouva d'accord sur quinze articles des vingt-un, qui font la premiere partie de la confession d'Augsbourg, touchant les dogmes de la foi. Car outre ceux dont les luthériens sont toujours convenu avec nous, touchant nos mysteres, ils avouerent dans le *second*, que par le baptême le péché originel nous est remis, quoique la concupiscence qui en est l'effet, nous demeure. Dans le *quatriéme*, le *cinquiéme* & le *sixiéme*, que ce n'est pas la foi seule, mais la foi & la grace sanctifiante, qui nous justifient. Dans le *septiéme* & le *huitiéme*, que l'église comprend les pécheurs aussi-bien que les justes. Et dans le *dix-sep-*

tiéme, que nous avons notre libre arbitre, & que nous ne pouvons rien pour notre salut, sans la grace & le secours surnaturel de Dieu. On ne s'accorda qu'en partie sur trois articles. Car sur le *douziéme*, les protestans voulurent bien admettre la satisfaction, comme une partie de la pénitence, pour en faire les fruits selon l'évangile; mais non pas comme nécessaire pour la rémission de la peine dûe à nos péchés. Sur le *vingtiéme*, ils avouerent la nécessité des bonnes œuvres, mais non pas leur mérite. Et quant au *vingt-uniéme*, ils reconnurent que les saints & les anges intercédent pour nous, & ils voulurent bien honorer leur fête & leur mémoire, mais non pas les invoquer. Les trois autres articles, à savoir, le *onziéme*, le *quatorziéme* & le *quinziéme*, qui font de la confession sacramentelle, de l'ordre, des cérémonies & usages de l'église, furent réservés pour être examinés avec les sept articles de la seconde partie, qui traite des abus prétendus. Quant à ces derniers points, on ne put jamais convenir entiérement d'aucun article. Alors on résolut de réduire le nombre des députés à trois de chaque côté; savoir, à deux canonistes & un théologien. Eckius fut nommé pour les catholiques, & Mélancthon pour les protestans. Mais cette conférence se termina sans qu'on pût rien conclure. Il faut remarquer que les quatre villes impériales de Strasbourg, de Constance, de Memingue & de Lindaw, avoient aussi présenté leur confession de foi; mais différente de celle des luthériens, en ce qu'elle suivoit la doctrine de Zuingle sur l'Eucharistie. *Voyez* DIETE D'AUGSBOURG. * Sleidan, Sekendorf, Cochlée, M. de Meaux, *hist. des variations*. Maimbourg, &c.

CONFESSIONISTES ou PROTESTANS : Luthériens ainsi appellés de la confession de foi qu'ils présenterent à l'empereur Charles-Quint, étant à Augsbourg en 1530, d'où on l'a nommée la *confession d'Augsbourg*. * Sleidan.

CONFLANS, nom corrompu de *Confluent*, qui signifie l'assemblage & la jonction de deux rivieres. Entre les lieux qui sont ainsi appellés, on peut ici remarquer celui de CONFLANS, à une lieue au-dessus de Paris, à l'endroit où la Marne entre dans la Seine. Ce fut en ce lieu que Jeanne, reine de Navarre, mourut en 1349. Les archevêques de Paris y ont une maison, qui a été fort embellie par M. François de Harlai de Chanvalon, archevêque de Paris. Avant que les carmes déchaussés eussent fait bâtir aux Carrieres, proche de cette maison, il y avoit entre Conflans & Charenton un écho des plus surprenans du monde. Pline (*l.* 36, *c.* 16,) rapporte comme une chose fort rare, qu'il y en avoit un à Athènes, & un autre à Olympie, qui répondoient jusqu'à sept fois; mais on assure que celui-ci répétoit la voix jusqu'à dix.

CONFLANS, ancienne maison originaire de Champagne, que plusieurs auteurs tiennent descendre de celle de BRIENNE, rapportée en son rang, tire son origine de celui qui suit.

I. ENGILBERT de Brienne III du nom, arriere-petit-fils d'ENGILBERT I du nom comte de Brienne, vivant en 990 & 998, étoit le troisiéme fils de GAUTIER I du nom comte de Brienne, & d'*Eustache* comtesse de Bar-sur-Seine. Il eut en partage, selon les mêmes auteurs, la terre & seigneurie de Conflans dans l'élection de Châlons, distante de quatre lieues de cette ville, & de douze du comté de Brienne. Il prit le nom de sa seigneurie, qu'il transmit à sa postérité, conformément à l'usage de ces temps-là; mais il conserva les armes de Brienne, que ses descendans ont toujours portées jusqu'à présent. Il vivoit l'an 1112, & fit en 1138 plusieurs biens avec *Adeline* sa femme à l'abbaye de Molêmes, pour l'ame du comte Gautier son pere, en présence d'HUGUES, qui suit; & de *Manassès* de Conflans ses enfans.

II. HUGUES I du nom seigneur de Conflans, vivant en 1150, augmenta les donations faites par son pere à l'abbaye de Molêmes, & épousa *Aia*, dont il eut EUSTACHE, qui suit; & *N.* de Conflans, femme de *Gui* du Plaissié, chevalier, appellé frere d'*Eustache* de Conflans (c'est-à-dire beau-frere) par Ville-Hardouin qui le nomme (*fol.* 2.) parmi les seigneurs de Champagne, qui se croiserent avec leur comte Thibaud en 1198.

III. EUSTACHE I du nom, seigneur de Conflans, d'Estoges & de Mareuil, se trouve qualifié cousin de Geoffroi V du nom, sire de Joinville, dans un acte de celui-ci de l'an 1200, qui se trouve dans le *cartulaire de Champagne*. Cet acte sert à prouver la descendance des seigneurs de Conflans des comtes de Brienne, ce titre de cousin du sire de Joinville ne pouvant être fondé que sur ce que celui-ci étoit petit-fils de *Félicité* de Brienne, petite fille de *Gautier* comte de Brienne, bisaïeul, selon plusieurs auteurs, d'*Eustache* I du nom, seigneur de Conflans. Il accompagna en 1201 le comte Gautier de Brienne III du nom, à la conquête du royaume des deux Siciles, qui appartenoit à celui-ci du chef de sa femme, fille du roi Tancrede. Cela prouve encore la parenté qui étoit entre ces deux seigneurs; le comte *Gautier* étant petit-fils de *Gautier* comte de Brienne II du nom, frere de *Félicité* de Brienne, *mentionnée ci-dessus*. Il se trouva en 1224 au réglement que fit Thibaud comte de Champagne avec ses barons, pour le partage des enfans mâles. Sa femme fut *Marie* châtelaine de Mommort, qu'il avoit épousée avant l'an 1200, & qui en qualité de sa veuve fit don l'an 1226, aux religieux de l'abbaye de la Charmoye, ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Châlons, de quarante septiers de ségle qu'elle avoit acquis à Conflans, & de vingt septiers de froment & d'autant d'avoine, sur sa châtellenie de Mommort; c'est peut être celle que l'on trouve page 160 des *preuves de l'histoire de Châtillon*, qualifiée *Marie* dame de Conflans, à qui Renier de Bemont & Yoland sa femme assignerent son douaire sur la terre de Bohain par lettres du mois d'avril 1225. De cette alliance naquit EUSTACHE, qui suit.

IV. EUSTACHE II du nom, seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, fut en 1228 caution de la vente que fit Thibaud comte de Champagne, au comte de Blois, de la terre de Bohain, & traita avec *Marie* sa mere en 1238, des différends qu'ils avoient ensemble. En qualité de sire de Conflans, il affranchit au mois de mars 1238 *Robert* de Besil, & ses héritiers sortis de *Marie* sa femme, à condition pourtant qu'il seroit obligé de le servir en personne, ou de le faire servir par quelque autre pour lui, durant un mois par an, & que s'il y contrevenoit il comparoîtroit à la cour de Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne & de Brie, pour proposer son excuse : c'est ce qui est rapporté comme un exemple de l'affranchissement des serfs ou esclaves nés d'une mere libre par le sieur de la Roque dans son *traité de la noblesse*, *chap.* 40. Il avoit épousé avant l'an 1226 *Helvide* de Torote, fille de *Jean* de Torote II du nom, châtelain de Nogent (dont la mere étoit *Alix* de Dreux de la maison de France) & d'*Odette* de Dampierre, dont il eut HUGUES II du nom, qui suit; EUSTACHE, qui fit *la branche des seigneurs de* MAREUIL, *rapportée ci après*; & *Helvide* de Conflans, premiere femme de *Raoul* le Flamenc V du nom, seigneur de Cani, maréchal de France vivant en 1287.

V. HUGUES II du nom, seigneur de Conflans, d'Estoges & de Congi, dont il rendit hommage en 1248 à Thibaud IV du nom, comte de Champagne, & roi de Navarre, fut maréchal de Champagne, & ratifia l'an 1249 ce que son aïeule avoit aumôné à l'abbaye de la Charmoye. Il épousa 1°. *Marie* de Brienne, veuve de *Gaucher* III du nom, seigneur de Nanteuil en la montagne de Reims, mort en 1241, & fille d'*Erard* de Brienne, seigneur de Rameru & de Venisi, & de *Philippe*, fille de *Henri* II du nom, comte de Champagne, & d'*Isabelle* reine de Jérusalem : 2°. après l'an 1251, *Ide*, veuve de *N.* avoué de Terouane. Du premier lit il

il eut HUGUES III, qui suit. Du second sortirent HUGUES IV, *tige des seigneurs de* GIZENCOURT, *rapportés ci-après; Eustache*, seigneur de Sommeville, chanoine de Paris & de Reims, vivant en 1295; & *Isabelle* de Conflans, femme de *Wautier* seigneur de Bouzies, chevalier, morte l'an 1305, enterrée aux dominicains de S. Paul à Valenciennes, où se voit son épitaphe dans une verriere, donnée par elle à la même église. Elle est qualifiée dame de Bouzies, fille du maréchal de Champagne, & cousine à la reine Jeanne, reine de France & de Navarre.

VI. HUGUES de Conflans III du nom, seigneur d'Estoges, maréchal de Champagne, qui en cette qualité fut caution de la somme de 20000 livres dans le contrat de mariage d'un des fils de *Gui* comte de Flandre, &c. en date du vendredi après la S. Urbain (28 mai) 1277, vivant encore en 1295, épousa 1°. *Béatrix*, avouée de Terouane: 2°. *N.* fille de *Jean* vidame de Châlons, sorti aussi-bien que sa femme *N.* de Bazoches, de la maison de Châtillon-sur-Marne. Du premier lit vinrent 1. EUSTACHE III du nom, qui suit; 2. *Hugues*, seigneur de la Bouteillerie qui vivoit en 1314, pere, par *Blanche* d'Equoi, sa femme, d'une fille unique *Jacquette* de Conflans, dame de la Bouteillerie, qui épousa 1°. *Jean*, seigneur de Viaire, par contrat du 24 janvier 1337: 2°. *Renaud* de Trie, seigneur de Mareuil, de Maisieres & de Fontenai, ce qui fut confirmé par le roi peu de jours après; 3. *N.* femme de *N.* seigneur de Brusieres; 4. *Héléne*, abbesse d'Origni, ordre de S. Benoît, au diocèse de Laon, en 1315, & deux autres filles religieuses. Du second lit d'*Hugues* de Conflans, naquit JEAN de Conflans, qui *continua la lignée par les seigneurs de* VEZILLI, *& de* VIEILMAISONS, *rapportée après l'article qui suit.*

VII. EUSTACHE de Conflans III du nom, seigneur d'Estoges, avoué de Terouane, chevalier & conseiller du roi l'an 1323, eut pour enfans 1. *Eustache* IV du nom, qui de *N.* de Sulli eut un fils unique, mort jeune; 2. *Hugues*, seigneur de Beauvoir, mort sans postérité; 3. *N.* femme de *Jean* de S. Verain, seigneur de Bleneau; & 4. *Marguerite* de Conflans, qui hérita de son frere *Eustache* de la seigneurie d'Estoges & de l'avouerie de Terouane, qu'elle porta dans la maison d'Anglure, par son mariage fait en 1339 avec *Oger* IV du nom, seigneur d'Anglure, dont elle fut la premiere femme, & qui en 1350 fut retenu l'un des quatre chevaliers d'honneur de Philippe de France, duc d'Orléans, frere du roi Jean. Elle laissa postérité.

SEIGNEURS DE VEZILLI ET DE VIEILMAISONS.

VII. JEAN de Conflans I du nom, fils unique du second lit d'HUGUES III du nom, seigneur d'Estoges, & de *N.* des vidames de Châlons, fut du chef de son aïeule maternelle, seigneur de Vieilmaisons en Brie, dit *le Vidame*, à cause de ces vidames de Châlons, cadets de la maison de Châtillon-sur-Marne, & seigneur de Vezilli du chef de *N.* de Bazoches, aussi de la maison de Châtillon, son aïeule paternelle: il transigea en septembre 1332 avec les abbé & religieux d'Igni sur les prétentions qu'ils avoient dans sa terre de Vezilli, & épousa 1°. *Isabelle* de Lor, veuve de *Renier* de Choiseul, seigneur d'Aigremont, & fille de *Raoul* seigneur de Lor. Il y a erreur dans la généalogie de Choiseul, où l'on dit qu'elle étoit veuve de *Jean* de Conflans, lorsqu'elle épousa *Renier* de Choiseul, ce qui ne se peut, puisque ce seigneur d'Aigremont mourut en janvier 1339, & qu'elle ne décéda qu'au même mois 1347: 2°. *Perrone* de Jouvengnes, veuve de *Gaucher* d'Unchair, chevalier, seigneur d'Armentieres, au nom de laquelle, comme ayant la garde noble de *Perronelle* d'Unchair. JEAN de Conflans fit aveu & dénombrement d'une partie de la terre & seigneurie d'Armentieres au chapitre de l'église cathédrale de Soissons, le 18 novembre 1362. De cette alliance naquit celui qui suit.

VIII. JEAN de Conflans II du nom, chevalier, seigneur de Vieilmaisons & d'Armentieres en partie, avoit ce titre le 7 juillet 1394, dans une commission du bailli de Valois, pour saisir au nom de la veuve de *Henri* d'Armentieres, ayant la garde noble de ses quatre enfans, un fief assis audit lieu d'Armentieres, duquel relevoient plusieurs héritages déclarés dans le dénombrement fourni par feu noble & puissant seigneur *Jean* de Conflans, chevalier, seigneur de Vieilmaisons, possédés lors par noble & puissant homme M. *Jean* de Conflans son fils. Il rendit aveu & dénombrement de sa terre & seigneurie de Vieilmaisons, à *Jeanne* de Harcourt, & à *Guillaume* de Torci, seigneur de Montmirail, le 2 mars 1403, & dans l'acte il est qualifié seigneur d'Armentieres. De son épouse *Magdeléne* de Hornes, fille de *Thierri* de Hornes, seigneur de Baucignies & de Mont-Cornet, & d'*Isabeau* de Montigni en Ostrevant, il laissa BARTHELEMI, qui suit; & vraisemblablement *Anne* de Conflans, que l'on trouve abbesse de Sainte-Claire de Reims en 1430.

IX. BARTHELEMI de Conflans, seigneur de Vieilmaisons, vicomte d'Oulchi ou Auchi-le-Châtel, vendit conjointement avec sa femme, par contrat du 24 septembre 1446 à *Jean-Jouvenel* des Ursins, évêque duc de Laon, pair de France, depuis archevêque de Reims, sa terre d'Armentieres lès Oulchi-le-Châtel au diocèse de Soissons, à lui échue par le décès de *Jean* de Conflans, son pere. L'on apprend par un autre contrat du 28 mars 1462, qu'il étoit encore alors seigneur en partie de Poilli en Tardenois. De son épouse *Marie* de Cramailles, fille de *Baudouin* de Cramailles, seigneur de Saponai & d'*Alienore* de Mailli de la branche de l'Orsignol, il eut JEAN III du nom, qui suit; *Emeri*, seigneur de Rozai, vicomte d'Oulchi, mort sans postérité; autre *Jean*, seigneur de Saint-Remi & de Vezilli, chanoine de Soissons, mort le 22 décembre 1535; *Guillaine*, mariée à *Pierre* de Bricogne, chevalier, seigneur de Lageri, dont elle étoit veuve en 1530; & *Jeanne* de Conflans, religieuse à Andecies, tous ainsi nommés, excepté cette derniere, dans un jugement rendu le 19 mai 1530, comme devant être caution de la vente de la terre de Cugni, faite par feu *Barthelemi* leur pere à feu *Jean-Jouvenel* des Ursins, mort archevêque de Reims.

X. JEAN de Conflans III du nom, seigneur de Vieilmaisons, Saponai, &c. épousa *Marguerite* de Bournonville, fille d'*Antoine* seigneur de Bournonville, & de *Jeanne* de Torote. Il ne vivoit plus le 24 octobre 1507, jour auquel sa veuve & ses enfans partagerent ses biens. Ce furent JEAN IV du nom, qui suit; *Gilles*, seigneur de Saint-Remi, qui en cette qualité, étant à Rome avec le cardinal de sainte Sabine, Louis de Bourbon-Vendôme, obtint une bulle d'indulgences pour l'abbaye de Val-Chrétien, ordre de Prémontré au diocèse de Soissons, le premier avril 1524. Elle se voit encore dans cette abbaye, & est ornée des armes de ce seigneur. Il étoit abbé de S. Crespin de Soissons, lors du mariage de son frere puîné en 1525. On le qualifie aussi abbé de S. Nicolas-aux-Bois; ANTOINE, vicomte d'Oulchi, qui *continua la lignée, comme on le verra ci-après; Jeanne*, alliée à *Jacques* de Vaudrai, seigneur de Saint-Falle, avec lequel elle vivoit le 19 mai 1530; autre *Jeanne*, qui étoit alors veuve de *Florimond* de Villiers-saint-Paul, seigneur de Dommart; & *Marie* de Conflans, qui étoit sous la garde noble de sa mere, lors du partage des biens de son pere: & comme ses deux sœurs aînées ne sont point nommées dans cet acte, il est à présumer qu'elles avoient été partagées lors de leur mariage.

XI. JEAN de Conflans IV du nom, seigneur de Vieilmaisons, Saponai, &c. vivoit le 19 mai 1550. Il avoit épousé *Magdeléne* Lucas, fille de *Louis*, seigneur de Courcelles & de la Roche-Tesson, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Marguerite*, héritiere de Vieilmaisons-le-Vidame après la mort de son frere, mariée à *Gerard* de Vieilmaisons, ainsi surnommé de la terre de

ce nom, située près de la Ferté-Gaucher, différente de celle dont sa femme hérita, seigneur aussi de Sainte-Colombe, vivant le 8 novembre 1578; *Antoinette*, premiere femme, par contrat du 6 octobre 1551, de *Jacques* d'Anglure, vicomte d'Estoges, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de la ville d'Auxerre, capitaine de Dunkerque, capitaine de 50 hommes d'armes, & qui en 1572 fut premier gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou: elle mourut sans enfans; & *Jeanne* de Conflans, qui en 1561 épousa *Philippe* de Chatelus, seigneur de Bazerne, dont elle fut la premiere femme. Son fils unique mourut sans alliance.

XII. ANTOINE de Conflans, seigneur de Vieilmaisons & de Saponai, vicomte de Vadencourt au comté de Guise, &c. épousa par contrat du 14 octobre 1550 *Marie* des Ursins, dame de Villiers & de Jonveignes, fille de *Louis*, seigneur des mêmes lieux, d'Armentieres, &c. & de *Françoise* de Wissocq, & mourut sans postérité. *Marguerite* sa sœur fut son héritiere.

VICOMTES D'OULCHI, SEIGNEURS D'ARMENTIERES.

XI. ANTOINE de Conflans, fils puîné de JEAN III du nom, seigneur de Vieilmaisons, & de *Marguerite* de Bournonville, fut seigneur de Rozai saint-Aubin, de Saint-Remi, Ivri, le Buisson, Breci-Montchevillon, Vezilli, l'Espine-au-Bois, la Borde-Chailli, Vareille, Servanai & Vitri-la-Ville, & baron de Sommevelle, vicomte d'Oulchi, &c. lieutenant de la vénerie de France. S'étant avisé de faire élever des fourches patibulaires dans la terre de Cugni, vendue autrefois par son aïeul paternel à Jean-Jouvenel des Ursins, les héritiers de ce prélat l'attaquerent en justice, & firent aussi assigner les enfans & petits-enfans du vendeur, comme devant être obligés à garantir la vente, & à les maintenir au droit acquis par feu leur oncle, l'archevêque de Reims; sur quoi il fut rendu un jugement par le lieutenant du bailli de Valois à Oulchi-le-Châtel, le 19 mai 1530. Il mourut le 18 avril 1546. Il avoit épousé par contrat du 19 décembre 1525, *Barbe* de Roui, fille de *Jean* de Roui, seigneur de la Boissiere, colonel des légionnaires de Picardie, & de *Louise* de Villiers-saint-Paul, sœur de Florimond, seigneur de Dommart, mari de *Jeanne* de Conflans. De cette alliance vinrent EUSTACHE, qui suit; ANTOINE II du nom, *qui a fait la branche des marquis de* SAINT-REMI, *qui suivra*: ROBERT, tige des *seigneurs de* VEZILLI, *rapportés ci-après*; & *Catherine* de Conflans, qui épousa 1°. *Charles* d'Aumalle, vicomte du Mont-Notre-Dame: 2°. *Philippe* de Ravenel, seigneur de Sablonnieres, qui fut présent avec elle, lorsque ses freres & elle partagerent la succession de leurs pere & mere, le 19 septembre 1563.

XII. EUSTACHE de Conflans, vicomte d'Oulchi, chevalier de l'ordre du roi, servit en qualité de maréchal général des camps & armées de sa majesté à la bataille de Saint-Denys l'an 1567, ayant défait un peu auparavant un corps de Reistres à la retraite de Meaux; & fut fait capitaine de ses gardes du corps en 1570. Michel de Castelnau Mauvissiere dit dans ses mémoires, qu'il *étoit froid & sage, & l'un des plus hommes de bien de son temps*. Il mourut l'an 1574, sur le point d'être fait maréchal de France, dont le brevet lui alloit être expédié, ayant eu l'honneur de garder le roi de Navarre prisonnier en la même année à Vincennes, & de gagner ses bonnes graces par les manieres dont il en avoit usé envers lui, sans manquer à son devoir. De *Marie* de Scepoi, son épouse, fille de *Meri* de Scepoi, vice-amiral de Bretagne, & de *Françoise* de Scepeaux, il laissa

XIII. EUSTACHE de Conflans II du nom, de cette branche, vicomte d'Oulchi, baron de Sommevelle, qui fut député de la noblesse du bailliage de Vermandois aux états de Blois, en 1588. Le roi le fit chevalier de ses ordres le 5 janvier 1597, & il fut capitaine de 50 hommes de ses ordonnances, gouverneur de S. Quentin, ambassadeur extraordinaire en Flandre vers les archiducs, chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis, & lieutenant général des armées du roi. Il vendit ses terres de Sommevelle, de Rozai-saint-Albin, Soupir, Croui sur-Ourcq, près Tresmes, Villeneuve-près Fere, & Villiers-Bonneuil au bailliage de Provins, & mourut le 19 juin 1628; ayant épousé *Charlotte* des Ursins, fille unique & héritiere de *Gilles*, seigneur d'Armentieres, & d'*Anne* d'Arces. C'étoit une femme illustre par son esprit & par sa piété, qui composa une paraphrase sur l'épître de saint Paul aux Hebreux. Elle mourut le 3 janvier 1646, ayant eu de son mariage HENRI, qui suit; & *Mercure* de Conflans, seigneur de Scepoi, colonel du régiment de Picardie, bailli & gouverneur de Château-Thierri, mort le 18 avril 1651.

XIV. HENRI de Conflans, vicomte d'Oulchi, seigneur d'Armentieres, gouverneur de S. Quentin, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, & capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, fut nommé à l'ordre du S. Esprit; mais il mourut après l'an 1628, avant la promotion. Il avoit épousé 1°. en 1613, *Charlotte* Pinart, fille de *Claude*, vicomte de Comblisi, marquis de Louvois, seigneur de Cramailles, premiere baronie de Valois, & de Maillebois, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Château-Thierri, & de *Françoise* de la Marck; 2°. *Antoinette* d'Herbin, fille de *Henri*, seigneur de Gennes en Lorraine, & de *Genviéve* d'Imbert. Du premier lit sortirent *Henri* II du nom, dit *le marquis d'Armentieres*, mort le dernier février 1639; EUSTACHE III du nom, qui suit; & *Marie-Charlotte* de Conflans, d'Armentieres, morte à l'âge de 14 ans, pensionnaire à Port-Royal des Champs, le 16 juin 1633. Le nécrologe de cette abbaye en parle avec éloge, *page* 224. Du second lit naquirent *François*, dit *le comte de Nanteuil*, mort sans postérité; & *Henriette* de Conflans, dite *mademoiselle d'Armentieres*, héritiere de sa branche, morte le 14 avril 1712, âgée de 80 ans, ayant dès le 26 mai 1696, donné avec substitution les terres & seigneuries qu'elle possédoit, à *Michel* de Conflans III du nom, son cousin du quatriéme au cinquiéme dégré, qui depuis se qualifia marquis d'Armentieres.

XV. EUSTACHE de Conflans III du nom, fut abbé de Lonlai & de Val-Chrétien, dont il se démit après la mort de son frere, devint seigneur d'Armentieres & de Cramailles, marquis de Louvois, baron de Chambrai en Normandie & de Ferrieres, seigneur châtelain de la Riviere-Thibouville; mais il dissipa presque toute cette riche succession, & mourut le 4 avril 1690, âgé de 70 ans, sans enfans, ayant fait une alliance peu sortable le 29 août 1667, avec *Anne* Hue, dite *de Francine*, fille de *Jacques* Hue dit *Francine*, & d'*Antoinette* Joli. Elle est morte le 25 décembre 1703, âgée de 72 ans.

SEIGNEURS DE S. REMI ET D'ENNANCOURT.

XII. ANTOINE de Conflans II du nom, second fils d'ANTOINE, vicomte d'Oulchi, & de *Barbe* de Roui, fut seigneur de S. Remi, & d'Ennancourt-le-Sec dans le Vexin françois, de Servenai, Vitri la-Ville, Chasmi, & capitaine de 300 hommes de pied, pour le service du roi. Il épousa *Françoise* de Boulart, fille de *Jean*, baron de Puché, seigneur d'Ennancourt, & de *Marie* d'Anisi, dont il eut ANTOINE III du nom, qui suit; *Susanne* mariée à *Josias* de Rouci, seigneur de Maure; & *Marie* de Conflans, mariée à *Jean* de Vassan, seigneur de Martimont.

XIII. ANTOINE de Conflans III du nom, seigneur de S. Remi, épousa 1°. *Magdeléne* de Ravenel, fille d'*Olivier*, dit *Claude* de Ravenel, seigneur de Rentigni, & de *Françoise* d'Angennes-de-Rambouillet: 2°. *Eléonore* de S. Quentin, fille de *Jean*, seigneur de Founonne, & de *Claude* de Torci, dame de Vandi. Elle n'eut point d'enfans. Ceux qui sortirent de sa premiere femme, furent, 1. MICHEL, qui suit; 2. *Eustache*, dit *le baron de Conflans*, qui épousa *Catherine*, fille

d'*Hector* de Guiri, & de *Rachel* de Troyes, dont il eut *Hippolyte* de Conflans, qui après avoir été cadet dans les gardes du corps, fut capitaine de cavalerie; *Antoine-Eustache*, dit *le chevalier de Conflans*, fut capitaine au regiment de Jonsac; *Catherine* & *Marguerite* religieuses à Verneuil au Perche; *Jeanne*, destinée dame de Remiremont; *Marie-Antoinette*, religieuse à Poissi; & *Anne* de Conflans; 3. *Antoine*, chevalier de Malte, & commandeur d'Auxerre; 4. *Jean*, seigneur d'Ennancourt, qui fut capitaine d'infanterie dans un régiment étranger, s'établit à S. Jean-Goulph, autrement dit *Vinli*, dans l'élection de Château-Thierri. Il a eu deux garçons & deux filles d'*Anne* de Vieuxmaisons, fille de *René*, seigneur de Vieuxmaisons le-Vidame, & de Sainte-Colombe, & de *Louise* de l'Isle-Marivaux. Ses enfans sont morts sans posterité, l'aîné étant capitaine au régiment de Normandie. 5. *Christophe*, capitaine d'infanterie, mort sans alliance; 6. *Antoinette*, religieuse à Notre-Dame de Soissons; & 7. *Magdeléne* de Conflans, fille d'honneur de l'archiduchesse Isabelle d'Autriche, puis Carmelite à Gand.

XIV. MICHEL de Conflans, marquis de S. Remi, &c. colonel d'un régiment de cavalerie étrangere dans l'armée commandée par le cardinal de la Valette en Allemagne l'an 1635, épousa 1°. en 1622, *Françoise* de Ravenel, sa cousine, veuve de *Frédéric* comte de Bergh, & fille d'*Eustache* de Ravenel, seigneur de Rentigni, & de *Marie* de Renti: 2°. en 1629, *Louise* de Carvoisin, fille de *Gui*, seigneur de Songeons, & d'*Antoinette* d'Audenfort: 3°. *Genevieve* Poncet, veuve de *Jean-Jacques* de Seve, seigneur de la Forest, &c. maître des requêtes. Elle mourut en 1667. Il ne laissa des enfans que de sa seconde femme, qui furent MICHEL II du nom, qui suit; JEAN-FRANÇOIS, *qui a fait la branche de* FOUILLEUSE *rapportée ci-après*; & *Angélique* de Conflans mariée à *Louis-Honoré* de Carvoisin seigneur de la Cour-d'Oisi.

XV. MICHEL de Conflans II du nom, marquis de S. Remi, &c. devint le chef de sa maison en avril 1690, & mourut le 22 janvier 1712, âgé de 79 ans. Il s'étoit marié par contrat du 28 juin 1657, à *Marguerite* Daguesseau, fille de *François*, seigneur de Puiseux, maître des comptes, & de *Catherine* Godet de Soudé. Elle est morte le 31 mars 1721, ayant eu MICHEL III, qui suit; *Philippe-Alexandre*, chevalier non profès de l'ordre de Malte, mort à Paris le 12 février 1744, âgé de 68 ans. Il avoit été reçu dans l'ordre de Malte de minorité, le 14 décembre 1687; commandeur de Pezenas, brigadier d'infanterie depuis le premier février 1719, premier gentilhomme de la chambre de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, en survivance de Louis, marquis d'Armentieres, son neveu; & en janvier 1724, il fut fait premier gentilhomme de la chambre de Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, par qui il fut envoyé à Madrid en novembre 1724, faire des complimens de condoléance sur la mort du roi d'Espagne, Louis I, beau-frere de ce prince; ALEXANDRE-PHILIPPE, marquis de S. Remi, *rapporté après son frere*; & *Catherine* de Conflans, mariée en 1714 à *Joseph*, comte de Lannion, dont elle étoit la seconde femme.

XVI. MICHEL de Conflans III du nom, marquis d'Armentieres, comte de Nanteuil, vicomte d'Oulchi-le-Châtel, seigneur de Breci, du Buisson, Songeons, &c. fut premier gentilhomme de la chambre de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, régent du royaume, & mourut en son château du Buisson le 5 avril 1717, âgé de 42 ans. Il avoit épousé le 11 janvier 1709 *Diane-Gabrielle* de Jussac, qui, en juin 1715, fut nommée par le roi Louis XIV, l'une des dames pour accompagner Madame duchesse de Berri, fille de France. Elle étoit fille de *Claude* comte de Jussac, & de *Françoise-Evrard* de S. Just. De cette alliance sont issus, *Philippe*, né le 29 octobre 1709, mort le 29 octobre 1716; LOUIS, qui suit; *Eustache*, né le 7 février 1716, reçu chevalier de Malte de minorité, mort le 14 avril 1717; & *Marie-Françoise* de Conflans, née le 19 mars 1713, mariée le 13 décembre 1728, avec *François-Charles* de Rochechouart-Clermont, marquis de Faudoas.

XVII. LOUIS de Conflans, marquis d'Armentieres, vicomte d'Oulchi, &c. est né le 27 février 1711. Après la mort de son pere, il fut nommé premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, petit-fils de France, en survivance du marquis de Conflans, son oncle. Il a été fait colonel du régiment d'Anjou infanterie au mois de septembre 1727, & a été marié le 27 avril 1733, avec *Adélaïde-Jeanne-Françoise* Bouteroue-d'Aubigny, née au mois de mai 1717, fille unique & seule héritiere de feu *Jean* Bouteroue-d'Aubigny, seigneur de Chanteloup, près d'Amboise en Touraine, ancien grand-maître des eaux & forêts de France au département de Touraine, Anjou & Maine, & de feue *Marie-Françoise* de Rennemoulin.

RAMEAU DES PRÉCÉDENS.

XVI. ALEXANDRE-PHILIPPE de Conflans, marquis de S. Remi, dit *le marquis de Conflans*, reçu en décembre 1717 premier gentilhomme de la chambre de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, mourut le 2 décembre 1719, âgé de 42 ans. Il avoit épousé le 9 février 1712, *Louise-Françoise* de Jussac, sœur aînée de la femme de son frere, & veuve de *Charles* d'Ambli, marquis de Chaumont & des Ayuelles, colonel du régiment de Soissonnois, & brigadier des armées du roi. Elle est à présent gouvernante de mademoiselle d'Orléans, après avoir été l'une des dames d'accompagnement de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, mere de cette princesse. De cette alliance sont nés ANONYME, qui suit; *Eustache*, né le 31 mars 1719, chevalier de Malte de minorité, mort au mois de novembre 1725; & *Françoise* de Conflans, née le 14 mai 1715, morte au mois d'octobre 1729.

XVII. ANNONYME de Conflans, marquis de Saint-Remi, dit *le marquis de Conflans*, est né le 5 décembre 1712.

SEIGNEURS DE FOUILLEUSE.

XV. JEAN-FRANÇOIS de Conflans, fils puîné de MICHEL I du nom, marquis de S. Remi, & de sa seconde femme *Louise* de Carvoisin, fut seigneur de Fouilleuse, & capitaine au régiment Dauphin. Il avoit épousé *Claire-Louise* Doulcet, fille d'*Etienne* Doulcet, avocat général des requêtes de l'hôtel, dont l'octaïeul Regnault Doulcet, lieutenant général au bailliage de Vermandois à Laon, avoit été ennobli par le roi Louis XI. JEAN-FRANÇOIS de Conflans a laissé d'elle, *Michel-François*, tué étant enseigne de vaisseaux; *Godefroi-Maurice* de Conflans, prieur de Vesseaux en Vivarais, abbé d'Aiguebelle en 1708, ci-devant grand-vicaire de Soissons, sacré évêque du Pui, le 20 juillet 1721, mort dans son diocèse le 14 mars 1725, dans la 49[e] année de son âge; *Catherine-Angelique*, morte sans alliance; *Marie-Michelle*; & *Anne-Catherine-Louise*, vivantes avec leur mere en février 1725.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VEZILLI.

XII. ROBERT de Conflans, troisiéme fils d'ANTOINE I du nom, vicomte d'Oulchi, & de *Marguerite* de Bournonville, fut seigneur de Vezilli & chambellan de François de France, duc d'Alençon, frere des rois François II, Charles IX & Henri III; & se signala à la bataille d'Auneau, le 14 novembre 1587. Il avoit épousé, par contrat du 19 février 1564, *Charlotte* de Miremont, qui fut depuis dame de Bouleuse & vicomtesse de Germigni, fille de feu *Aimé* de Miremont, seigneur de Gueux, & de *Françoise* d'Anglure, dame de Bouleuse. Elle vivoit veuve en 1606, lors du mariage de son troisiéme fils. Leurs enfans furent 1. *Eustache*, élevé page du roi Henri IV, puis capitaine de chevaux-légers, tué au siege de Dourlens, l'an 1595, étant

accordé avec une fille du comte de Maulévrier, de la maison de la Marck; 2. *Robert*, tué au siége d'Amiens en 1597; 3. JACOB, qui suit; & 4. PIERRE de Conflans, baron de Rosnai, capitaine au régiment du duc de Rethelois infanterie, qui d'*Anne* de Bossut, fille de *Charles*, seigneur de Longueval, & de *Jeanne* de Baudoche, laissa *Marie-Therése*, alliée, 1°. l'an 1634, à *Philippe* de Miremont, seigneur de Berrieux: 2°. l'an 1672, à *Henri-Auguste* d'Orléans, marquis de Rothelin, dont elle fut seconde femme; *Louise*, femme d'*Antoine* de Caillouet, vicomte de Pommieres; *Marguerite*, femme de *Jacques* de la Haye, seigneur de Poisi; & *Jacqueline*, religieuse aux Charmes.

XIII. JACOB de Conflans, baron de Vezilli, seigneur de Bouleuse, &c. fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment de Champagne, colonel d'infanterie, maréchal des camps & armées de sa majesté, commandant une compagnie de 300 hommes pour son service, au siége d'Amiens, où il eut une jambe cassée d'un coup de mousquet, & reçut d'autres blessures au siége de Montauban & ailleurs. Il épousa par contrat du 16 octobre 1606, *Magdeléne* Levesque, fille de *Paris*, seigneur de Fai-le-Sec près de Liesse, vicomté de Brai, & de *Claude* de Susanne-de-Cerni: il ne vivoit plus lors du mariage de son fils aîné. Les enfans nés de cette alliance furent, CHRISTOPHE, qui suit; *Henri*, capitaine d'infanterie au régiment de Nanteuil, mort sans alliance en 1651; *Charles* elevé page de la chambre du roi Louis XIII, puis cornette du régiment de Heucourt, mort en 1635, au voyage de Montbelliard; *Magdeléne*, morte sans alliance; *Marguerite*, mariée 1°. à *François* de Rigond, seigneur de Bois-Gauvin, mort en 1657: 2°. à *Jean-Louis*, seigneur de Clermont; & pour second fils JACOB de Conflans II du nom, seigneur de Fai-le-Sec, de Rosnai près de Reims, & vicomte de Germigni, dit *le baron de Conflans*. Il fut capitaine d'infanterie dans le régiment de Nettancourt, & cornette en 1635 de la compagnie de son frere aîné. Il épousa le 24 septembre 1641, *Anne-Marguerite*, fille de *Louis* de Carrelle, gouverneur de Vaudevanges, grand bailli d'Allemagne pour le duc de Lorraine & ensuite pour le roi, & d'*Antoinette* de Marimont, dont il eut 1. HENRI-JACOB, seigneur de Fai-le-Sec, qui suit; 2. *Robert-Anne*, dit *le comte de Conflans*, seigneur de Bestein, Henriville, &c. capitaine de cavalerie dans le régiment de Furstemberg, tué au combat de Fleurus en 1690, qui avoit épousé *Anne-Charlotte* du Bouchel, de laquelle il eut plusieurs enfans, dont *Louis* de Conflans l'aîné, fut baptisé le 25 août 1679 dans la chapelle du vieux château de S. Germain-en-Laye par l'évêque de Condom, & fut tenu sur les fonts de baptême par le Dauphin, & par la duchesse d'Orléans; 3. *Louis* de Conflans; 4. *Anne* de Conflans, fille d'honneur de Marguerite-Louise d'Orléans, grande duchesse de Toscane; & 5 *Henriette-Magdeléne* de Conflans, mariée avec *Denys* de la Motte-d'Isaut & de Guienne, premier capitaine commandant un bataillon du régiment de Picardie. HENRI-JACOB de Conflans, seigneur de Fai-le-Sec, appellé *le marquis de Conflans*, après avoir été élevé cadet dans les gardes du corps du roi, fut cornette dans la compagnie des chevaux-légers du baron d'Ennancourt son cousin, & mourut en 1724. Il avoit épousé *Marie* du Bouchet, qui vivoit en 1729, & de laquelle il laissa *Louis* de Conflans, mestre de camp de cavalerie réformé à la suite du régiment de Bretagne, vivant en 1729; *Robert* de Conflans; *Jacob* de Conflans, vivant en 1729; ayant épousé, 1°. *Elizabeth* de Chalin, morte sans enfans: & 2°. *Angélique* de Monceaux, dont il a eu quatre filles; *Hubert* de Conflans, appellé *le chevalier de Brienne*, fait en 1712, enseigne, & au mois de mars 1727, lieutenant de vaisseaux du roi; & une fille religieuse.

XIV. CHRISTOPHE de Conflans, dit *le comte de Vezilly*, seigneur de Bouleuse, Poilli, &c. fut élevé page de la chambre du roi Louis XIII, devint gentilhomme ordinaire de la chambre de sa majesté, & étoit en 1635, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, composée de 100 maîtres dans l'armée du roi, commandée en Allemagne par le cardinal de la Valette. Il servit dans cette occasion & dans plusieurs autres avec distinction, & faisant une très-grande dépense de son bien. Il avoit épousé à l'âge de 18 ans, par contrat du premier octobre 1628, *Magdeléne* de Châtillon-sur-Marne, morte en 1683, âgée de 73 ans, & qui étoit fille de *François*, seigneur de Marigni, & de *Louise* des Fossez, héritiere de Sissi & de Châtillon-sur-Oize, près de S. Quentin, seigneuries qui tomberent à sa fille *Magdeléne* de Châtillon. De cette alliance naquirent EUSTACHE, qui suit; *Marguerite*, religieuse à la congrégation de Reims; *Marie*, religieuse à la congrégation de Soissons; *Anne* & *Françoise*, religieuses en l'abbaye d'Origni; *Louise-Césarie* de Conflans, mariée après 1676, à *Emanuel* de Proisi, marquis de Morfontaine: elle est morte le 19 juin 1733, dans sa quatre-vingt-sixiéme année.

XV. EUSTACHE de Conflans, comte de Vezilli, &c. servoit dans les mousquetaires lors du mariage de Louis XIV, qu'il suivit depuis en qualité de volontaire dans ses conquêtes de Flandre en 1667. Il épousa par contrat du 16 décembre 1663, *Marie-Magdeléne* de Castille, fille de *Jean*, marquis de Chenoise, seigneur & baron de Bouguehaut, de Troissi & de Nesle, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & de *Diane-Louise* de Bouvans. EUSTACHE de Conflans n'en a point eu d'enfans; la marquise de Morfontaine, sa sœur, a été son héritiere.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE GIZENCOURT.

VI. HUGUES, IV du nom, seigneur de Conflans & de Gizencourt, second fils d'HUGUES, II du nom, seigneur de Conflans, & d'*Ide*, sa seconde femme, fut maréchal de Champagne, après la mort de son frere aîné *Hugues*, III du nom. Il fut aussi lieutenant général, & régent du royaume de Navarre pour le roi Philippe *le Bel*, l'an 1293. De son épouse *Helisende*, fille unique de *Pierre*, seigneur de Preci, & d'*Agnès*, dame de Cudot, naquirent HUGUES, V du nom, qui suit; EUSTACHE, tige des *seigneurs de* DAMPIERRE, *qui suivront*; & *Jean* de Conflans, abbé de S. Medard de Soissons en 1324, puis élu évêque d'Orléans, où il fit son entrée solemnelle le dimanche de la passion, 9 avril 1328 (vieux stile) & mourut en 1334.

VII. HUGUES, V du nom, seigneur de Conflans, de Preci, Cudot, Sommevelle & Verneuil-sur-Marne, maréchal de Champagne, gouverneur d'Artois, sous le regne de Philippe *le Bel*, à qui il avoit rendu de grands services, épousa 1°. *Brande*, fille unique & héritiere d'*Arnaud*, seigneur de Blancafort en Guienne, de laquelle étant veuf, il vendit l'an 1313 à *Bertrand* de Goth, vicomte de Lomagne & d'Auvillars, les terres, châteaux & seigneuries d'Alemans, de Peulacamp, Saisses & autres, moyennant la somme de 40000 florins d'or valant 43200 livres tournois: 2°. *Jeanne* de Saint-Cheron, d'une branche de la maison de Châtillon, & mourut vers l'an 1320, ayant été peu auparavant avec le connétable Gaucher de Châtillon & autres seigneurs, plége pour Louis, comte de Flandre. Du premier lit naquit *Jeanne* de Conflans, dame du chef de son pere, de Preci, Verneuil-sur-Marne & Cudot, & de Blancafort & d'autres terres en Guienne, du chef de sa mere. Elle fut accordée fort jeune à *Maurice* de Craon, VII du nom; sur quoi consultez l'*histoire de Châtillon, page* 367; mais ce traité n'ayant pas eu son effet, elle épousa *Gaucher* de Châtillon, VI du nom, comte de Porcean, &c. qui le 22 mars 1323, meut procès contre le seigneur de Craon, pour lui faire rendre certaines choses appartenantes à son épouse, des biens de laquelle le seigneur de Craon, pere de *Maurice*, avoit eu l'administration. Il eut du second lit HUGUES, qui suit.

VIII. Hugues, VI du nom, ſeigneur de Conflans & de Sommevelle, reſta ſous la garde & tutelle de ſa mere, qui en ſon nom, fit foi & hommage au roi pour les châteaux de Conflans & de Sommevelle; mais ſur la plainte faite par *Euſtache* de Conflans, avoué de Terouanne (chef de la maiſon de Conflans, couſin germain de feu ſon mari) que ces lieux étoient de ſon fief, cette dame fut condamnée par arrêt du 29 juin 1323, à les reprendre en fief de l'avoué de Terouanne, pour *Hugues*, ſon fils, & pour *Jeanne*, ſa ſœur. Le nom de ſa femme eſt ignoré, mais il fut pere d'Hugues, VII du nom, qui ſuit; de *Robine, mentionnée ci-après;* & de trois filles religieuſes.

IX. Hugues, VII du nom, ſeigneur de Conflans, &c. vivoit en 1393. On ignore le nom de ſa femme; mais c'eſt peut-être *N.* de Dormans, fille de *Pierre*, ſeigneur de Nozai, & de *Marguerite* de Louan, & que la généalogie de Dormans marque avoir été femme d'*Hugues* de Conflans. Il fut pere d'*Euſtache* IV, ſeigneur de Conflans & de Chameri, mort ſans enfans de *Jeanne* de Neſle, veuve de *Gui* de la Perſonne, vicomte d'Aci, & fille de *Gui* de Neſle, III du nom, ſeigneur d'Offremont & de Melle, & de *Marguerite* de Couci, dame de Romeni. Elle vivoit encore en 1457. Ce ſeigneur de Conflans eut pour héritiere ſa ſœur *Robine* de Conflans, dame de Conflans, qu'elle porta en mariage à *Gaucher* VI, châtelain de Torotte, qui par-là ſe qualifia maréchal héréditaire de Champagne.

Seigneurs de Dampierre, ſortis des précédens.

VII. Eustache de Conflans, fils puîné d'Hugues, IV du nom, ſeigneur de Conflans & de Gizencourt, & d'*Heliſende* de Preci, ſa femme, étoit marié avec *Agnès*, dame de Dampierre en Artenois, avant le lundi après les octaves de pâque 28 avril 1315, jour auquel il tranſigea pour quelques biens à ſa femme, dont il eut *Euſtache*, mort ſans poſtérité; Jean, qui ſuit; *Roger*, chevalier de S. Jean de Jeruſalem; *N.* religieux à Auxerre; *N.* religieux à Molême; *N.* religieux à Vezelai; & *N.* de Conflans, mariée à *Raoul*, ſeigneur de Loupi.

VIII. Jean de Conflans, ſeigneur de Dampierre, maréchal de Champagne, & gouverneur de Navarre, épouſa *Cunegonde* de Grancei, veuve de *N.* ſeigneur d'Arcies, fille d'*Eudes*, IV du nom, ſeigneur de Grancei, & d'*Iſabelle* de Blammont. Ils ratifierent enſemble la vente faite au couvent de S. Remi de Reims, de l'avouerie de Braux, par meſſire *Flore*, fils d'*Erard* de Thuiſi, & par *Iſabelle* de Grancei, ſa femme. C'eſt lui qui durant la priſon du roi Jean, fut maſſacré avec *Robert* de Clermont, maréchal de France, aux pieds de Charles dauphin, fils de ce prince, par l'ordre du ſéditieux Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris, en 1358. Il fut enterré en l'égliſe de ſainte Catherine du Val-des-Ecoliers, & ne laiſſa point de poſtérité.

Branche des seigneurs de Mareuil.

V. Eustache de Conflans, fils puîné d'Eustache II du nom, ſeigneur de Conflans, & d'*Helvide* de Torotte, fut ſeigneur de Mareuil, vicomte de Troyes, & élevé à la dignité de connétable de Navarre par le roi Thibaud, comte de Champagne, en 1258. Dès l'an 1242 il avoit été l'une des cautions des conventions du mariage de *Marie*, fille d'Archambaud, ſire de Bourbon, avec *Jean* I, comte de Dreux. Il épouſa *Jeanne* de Planci, dame de Gondrecourt, du conſentement de laquelle il vendit le vicomté de Troyes au chapitre de la cathédrale de cette ville, l'an 1263, & aſſiſta depuis au jugement rendu par le roi Philippe *le Hardi*, en ſon parlement de la Touſſaints 1293, contre Charles II, roi de Sicile, au ſujet du comté de Poitiers. Son nom s'y trouve après ceux du duc de Bourgogne, chambrier de France, des comtes de Flandre, de Bar & de Ponthieu, & du ſire de Neſle, & avant ceux des connétable, bouteiller, chambellan, & d'un maréchal de France, grands officiers de la couronne, & d'autres grands ſeigneurs; ce qui marque qu'il étoit regardé comme un homme de grande maiſon. Ses enfans furent Eustache II du nom, qui ſuit; *Marie*, femme 1°. de *Jean*, ſeigneur de Mortagne, châtelain de Tournai: 2°. en 1305, de *Jean* d'Antoing, ſeigneur de Hornes; & *N.* de Conflans, femme de *Baudouin*, ſeigneur de Claci, vidame de Laonnois.

VI. Eustache de Conflans, II du nom de cette branche, ſeigneur de Mareuil, fut vicomte d'Hôtel, par ſa femme *Marguerite* de Soiſſons, fille de *Raoul*, vicomte d'Hôtel; & tous deux enſemble tranſporterent en 1317 aux religieux de la Charmoye, 60 arpens de bois, dans la forêt le Roi, pour demeurer quittes des arrérages des dons que leur avoient faits ſes prédéceſſeurs. Ses enfans furent Eustache III du nom, qui ſuit; & *N.* de Conflans, mariée à *Jean* de Joinville, ſeigneur de Juilli, en 1312.

VII. Eustache de Conflans, III du nom, ſeigneur de Mareuil, vicomte d'Hôtel, épouſa 1°. en 1306 *Iſabeau* de Ragneval, fille de *Raoul* ſire de Ragneval, & de Pierre-Pont, & de *N.* de Nanteuil, morte ſans enfans: 2°. *N.* fille de *Jean* I du nom, comte de Grandpré: 3°. *Allemande* Flotte, dite de *Revel*, fille de *Guillaume* Flotte, ſeigneur de Revel, chancelier de France, & d'*Elips* de Mello, ſa premiere femme. Elle ſe remaria à *Enguerrand* de Couci, vicomte de Meaux, dont elle fut la ſeconde femme, & qui mourut en 1334. Du Chêne avoit dit dans ſon *hiſtoire de Châtillon*, *page* 428, qu'elle étoit veuve de celui-ci, lorſqu'elle épouſa Euſtache de Conflans: il avoit pourtant dit le contraire, *page* 399 de la même hiſtoire; mais *pag.* 288 de ſon *hiſtoire de Couci*, il s'eſt rétracté, & a reconnu qu'Enguerrand de Couci fut le ſecond mari de cette dame. Elle prit une troiſiéme alliance avec *Gaucher* de Châtillon, V du nom, ſeigneur de Châtillon, ſouverain maître & réformateur des eaux & forêts de France, mal qualifié grand maître de France, par Du-Chêne. Ils vivoient enſemble l'an 1343 & 1355. Les enfans nés du ſecond lit d'*Euſtache* de Conflans furent, 1. *Pierre*, ſeigneur d'Hertonges, mort avant ſon pere, ſans enfans de *Jeanne* d'Aunoi, laquelle prit une ſeconde alliance avec *Jean* d'Aci, chevalier, dont elle étoit veuve en 1345; & une troiſiéme après l'an 1350 avec *Guillaume* de Courferant, auſſi chevalier; 2. Eustache, IV du nom, qui ſuit; 3. *Jean*, qui vivoit avec la qualité de chevalier en 1353, qui mourut au mois de novembre 1383, & dont on voit le tombeau élevé dans une chapelle de la nef de l'égliſe cathédrale de Soiſſons, où il eſt qualifié chevalier, ſire d'Aite, c'eſt-à-dire, de ſaint Pierre-à-Elle; 4. *Gaucher* de Conflans, ſeigneur d'Hôtel, vivant le 19 mars 1355, ſuivant un arrêt du parlement, ainſi que le marque Du-Chêne, *hiſtoire de Châtillon*, *pag.* 429. Il mourut ſans enfans de *Marie* de Châteauvilain, dame de Baye, avec laquelle il vivoit en 1372, fille de *Robert* de Châteauvilain, ſeigneur de Vaucler, & de *Marguerite* de Traînel, ainſi que le marque Du Chêne, *hiſtoire de Châteauvilain*, *page* 61, où il eſt qualifié ſeigneur d'Hertonges & de Coulon. Du troiſiéme lit d'Eustache III, naquit *Jeanne* de Conflans, mariée 1°. à *Pierre* de Dampierre, ſeigneur de la Motte de Toiſi: 2°. à *Thomas*, ſeigneur de Vaudenai, *dont la poſtérité eſt rapportée par* Du Chêne, *hiſtoire de Bethune*, *page* 314.

VIII. Eustache de Conflans, IV du nom, ſeigneur de Mareuil, &c. maréchal de Champagne, vivant en 1353, mort avant l'an 1372, ſans poſtérité. * Du Chêne, *aux endroits cités.* M. d'Hozier, *nobiliaire de Champagne*, ou *recherche de la nobleſſe de Champagne*, par M. de Caumartin, en 1667 & années ſuivantes. Le P. Anſelme, *hiſtoire des grands officiers de la couronne.*

Les armes de la maiſon de Conflans, ſont celles de

la maison de Brienne, d'*azur semé de billettes d'or, au lion de même;* mais tant qu'il y a eu des seigneurs du nom de Brienne, ceux de Conflans ont brisé leurs armes *d'un bâton ou bande de gueules*, comme on le voit dans l'*histoire de Châtillon*, par Du-Chêne, *page* 365.

☞ CONFLANS-SAINTE-HONORINE, bourg de France, au-dessous de Paris, dans l'isle de France, sur le bord septentrional de la Seine, à l'orient du lieu où elle reçoit les eaux de la riviere d'Oyse. Il est à six lieues de Paris, & à environ une lieue & demie de Pontoise & de Poissi. On y apporta de Honfleur, sur la fin du neuviéme siécle, ou au commencement du dixiéme, le corps de sainte Honorine, vierge & martyre, & on le mit dans l'église de Notre-Dame. Cette église accrue par les dévotions des peuples envers sainte Honorine, fut soumise à l'abbaye du Bec l'an 1082, par le comte de Beaumont, seigneur de Conflans. C'est encore aujourd'hui un prieuré qui en dépend. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CONFLANT en JARNISI, bourg du duché de Bar en Lorraine, situé au confluent de l'Iron & de l'Orne, entre Verdun & Metz. Quelques géographes prennent ce bourg pour le lieu appellé anciennement *Ibliodurum*, que d'autres placent à Beuville, village de la même contrée, sur une petite riviere entre Conflant & le bourg de Fresne. * Mati, *dict.*

CONFLANT, bourg ou petite ville de la Savoye propre. Ce lieu est chef d'un mandement qui porte son nom, & situé au confluent du Doron & de l'Isere, à 6 ou 7 lieues de Chamberi, du côté du levant. * Mati, *diction.*

CONFLENT ou LE CONFLUENT, *Confluentes*, petit pays de France dans le Roussillon, vers les monts Pyrénées. C'est dans cette contrée qu'est Villa-Franca sur le Tet, au-dessus de Perpignan & de la forteresse de Montlouis. Ce pays fut cédé à la France par le traité des Pyrénées de l'an 1659, où il est dit en l'art. XLII, que le roi très-chrétien demeurera en possession de toute la comté & viguerie de Roussillon, & de la comté & viguerie de Conflent. Voyez *P. de Marca*, dans son livre intitulé, *Marca hispanica.*

☞ CONFOULENS, petite ville de France, dans la Marche, selon quelques-uns; selon d'autres, dans le Poitou. Elle est sur la riviere de Vienne, qui reçoit tout auprès une petite riviere. Cette ville est le chef-lieu d'une élection établie par édit du mois de juillet 1714, qui fait la neuviéme de la généralité de Poitiers. Avant cette érection, Confoulens étoit de l'élection d'Angoulême. * La Martiniére, *dict. géogr.*

CONFUCIUS, fameux philosophe Chinois, né, selon quelques-uns, l'an 550, & selon d'autres, l'an 483 avant la naissance de J. C. dans le royaume de Lû, qui est maintenant la province de Xantung. Il étoit, si l'on en croit les Chinois, d'une famille illustre, qui tiroit son origine de Ti-i, vingt-septiéme empereur de la II race, & son pere Xoleamhé avoit une charge considérable dans le royaume de Sùm. Dès sa jeunesse il s'acquit beaucoup de réputation parmi les Chinois, à cause de la vivacité de son esprit, & de la solidité de son jugement. Etant mandarin, & employé dans le gouvernement du royaume de Lû, il fit bientôt connoître combien il est important que les rois soient philosophes, ou qu'ils aient des philosophes pour ministres. La science des mœurs & la politique, dont il avoit pénétré les secrets, le firent admirer dans la conduite de l'état, & dans l'établissement des loix. Le désordre néanmoins se glissa dans la cour du prince, à l'occasion de plusieurs belles filles que le roi Xi envoya au roi de Lû, pour l'efféminer par cet artifice, & pour lui faire quitter le soin de son royaume. Confucius voyant que le roi n'écoutoit plus ses conseils, se défit de sa charge, quitta la cour, & se retira dans le royaume de Sùm. Il fit profession publique d'enseigner la philosophie morale; & sa réputation lui attira plus de trois mille disciples, dont il y en eut soixante & douze qui surpasserent les autres en science & en probité, & pour qui les Chinois ont encore à présent une vénération particuliere. Confucius divisa sa doctrine en quatre parties, & ses disciples en un pareil nombre de classes. Le premier ordre étoit de ceux qui s'étudioient à acquérir ce qu'on appelle *les vertus morales*, qui font l'honnête homme. Le second rang étoit de ceux qui apprenoient l'art de raisonner, & l'éloquence. Dans la troisiéme classe, on traitoit du gouvernement de l'état, & du devoir des magistrats. La quatriéme classe s'occupoit à discourir noblement sur tout ce qui regarde la science des mœurs. Ce savant homme avoit, dit-on, beaucoup de modestie, & déclaroit hautement qu'il n'étoit pas l'inventeur de sa doctrine, mais qu'il l'avoit tirée de ses prédécesseurs, & principalement des rois Yao & Xun, qui l'avoient devancé de plus de 1500 ans.

On conte qu'il assuroit qu'il y avoit dans le pays d'occident un homme respectable, nommé *Sisam-ren-Ximgin*, dont on ne dit rien davantage; que l'an 66 après la naissance de J. C. l'empereur Mimti envoya des ambassadeurs en occident pour chercher ce personnage. Mais qu'étant arrivés dans une isle proche de la mer Rouge, ils s'arrêterent à considérer une fameuse idole nommée *Fé*, représentant un philosophe qui vécut dans les Indes 500 ans avant Confucius. Ils emporterent cette idole dans la Chine, avec des instructions sur le culte qu'on lui rendoit. Mais c'est une histoire qui n'a aucun fondement; & le sage ou le saint que Confucius veut qu'on attende, & dont il dit qu'il ne viendra peut-être qu'après cent siécles, devoit approuver les loix, les maximes & la doctrine des rois de la Chine, qui sont bien éloignées de celles du christianisme. On dit que ce philosophe prévoyant la fin de ses jours, & le désordre horrible de la cour du roi de Lû, chanta ces vers entremêlés de soupirs: *Montagne immense, où es-tu tombée? la grande machine est renversée, les hommes sages & les vertueux ont manqué. Les rois*, ajouta-t-il, *ne suivent pas mes maximes, je ne suis plus utile au monde; ainsi il est temps que j'en sorte.* Il tomba dans une léthargie qui dura sept jours, & mourut enfin, âgé de 73 ans. On l'enterra dans le royaume de Lû, où il étoit retourné avec ses disciples, proche de la ville de Kio-fu, sur le bord de la riviere Sù. Son tombeau est dans l'académie même où il faisoit ses leçons, laquelle est fermée de murailles comme un bourg. Il ne laissa point d'enfans vivans, mais un petit-fils, qui soutint sa maison. Ses descendans ont toujours été en grand honneur chez les Chinois.

Depuis plus de deux mille ans, ce philosophe a toujours été en grande vénération dans la Chine; & personne n'est élevé à la qualité de mandarin, & aux charges de la robe, qu'après avoir été reçu docteur selon la doctrine de Confucius. En toutes les villes il y a des palais qui lui sont consacrés; & lorsque quelqu'un des officiers de robe passe devant, il descend de son palanquin, & fait quelques pas à pied, pour rendre honneur à sa mémoire. Sur le frontispice des palais qui lui sont consacrés, on voit ses éloges en grandes lettres d'or, avec de semblables titres, *au grand maître: à l'illustre: au sage roi des lettres.* Dans ces éloges, les Chinois n'y emploient jamais celui d'*Yun*, qui est un nom destiné aux idoles: par où ils donnent à connoître que la doctrine de Confucius condamnoit l'idolâtrie. Il restoit encore en 1646 un de ses descendans, qui tenoit un rang considérable dans l'état; & Xanchi, roi Tartare, qui conquit la Chine, le reçut avec beaucoup d'honneur. Ceux de cette famille sont mandarins-nés, & ont un privilége qui ne leur est commun qu'avec les princes du sang, de ne payer aucun tribut à l'empereur. Outre cela, tous ceux qui reçoivent le titre de docteur, doivent faire un présent au mandarin de la race de Confucius. Les quatre livres que l'on attribue à Confucius, sont considérés parmi les Chinois, comme des livres de la même autorité que leurs cinq anciens livres classiques. Le premier de ses quatre livres est intitulé, *Takio*, ou *la grande science.* Il n'y a que le premier cha-

pitre de ce livre qui soit de Confucius, c'est son disciple *Tieng-Su* qui l'a donné ; & le reste de ce livre est une explication du premier chapitre faite par ce disciple. Le second, intitulé, *Chun-Jung*, ou *du milieu de la vertu*, est l'ouvrage de *Cu-cu*, petit-fils de Confucius, disciple de Cemcius, & maître de Mencius. Le troisiéme, intitulé, *Lungya* ou *Conférences*, est un recueil des actions & des sentimens de Confucius & de ses disciples. Le quatriéme est un recueil des conversations que Menlius, né 96 ans après la mort de Confucius, a eues avec des savans de son temps. Le P. Couplet a traduit en latin les trois premiers livres de cet ouvrage. Quoique quelques-uns aient voulu trouver la religion du vrai Dieu dans ces livres, en les examinant bien, on n'y trouve que l'athéisme & l'impiété ; car 1°. c'est le ciel ou la vertu qui y tient lieu de la plus haute divinité. 2°. On y prodigue les cultes superstitieux, & des sacrifices à d'autres êtres qu'à Dieu. 3°. On n'y promet point d'autre bonheur ni d'autre récompense que celle de cette vie. Il est aussi nécessaire de savoir que ce qu'on dit de Confucius & de son ancienneté n'est fondé que sur des histoires très-suspectes. * Martini, *histor. Sinica*. Intorcetta. Couplet. *Défense de la censure de la faculté de théologie de Paris*.

Il y a eu de grandes disputes pendant tout le XVII siécle, sur ce qu'on devoit entendre par le mot *tien*, par cet autre *xan-ti*, que les Chinois emploient, & en même temps sur les honneurs que ces peuples rendent à Confucius, & à leurs ancêtres. Quoique le P. Martini, Jésuite, eût reconnu qu'il n'y avoit point dans la langue chinoise de nom pour signifier Dieu, d'autres missionaires de sa compagnie s'accommoderent du nom *Xan-ti*, parceque selon ce pere, il signifie *celui qui gouverne souverainement le ciel & la terre*. Mais les Jacobins étant entrés dans la Chine, ne s'accommoderent pas de cette explication, & ils se récrierent en même temps contre le culte de Confucius, & contre celui que les Chinois rendent à leurs parens morts, qu'ils soutinrent être superstitieux & idolâtre. Les missionaires séculiers en penserent de même que les Jacobins ; mais les premiers missionaires continuerent à permettre ce culte aux nouveaux chrétiens ; ce qui causa de grands désordres dans la Chine. Enfin le pape Clément XI déclara par sa bulle donnée le 5 septembre 1710, après un long examen, que les pratiques des Chinois à cet égard sont superstitieuses & idolâtres, & qu'on doit les défendre à ceux qui se présentent pour recevoir le baptême. *Voyez* les écrits faits sur cette matiere à la fin du XVII siécle, & au commencement du XVIII, entr'autres, l'*apologie des Dominicains*, pour répondre à la défense des nouveaux chrétiens du P. Tellier, jésuite, & à l'éclaircissement du P. le Gobien, son confrere, *in-12*, 1700.

CONGALLE I, quarante-quatriéme roi d'Ecosse. Il succéda à CONSTANTIN I, son oncle. Il s'attacha à réformer les mœurs de ses sujets, & à réprimer les voleries & les brigandages. Il tâcha de civiliser ses peuples par son exemple, & il châtia ceux qui ne voulurent pas obéir, ensorte qu'il rétablit toutes choses dans l'ordre. Les Bretons voyant que c'étoit un prince pacifique, solliciterent Aurelius Ambrosius à reprendre sur les Ecossois le Westmorland, ce qui fit appréhender une guerre ; mais tout se termina à l'amiable. Il fut toujours en guerre avec les Saxons, qui faisoient des courses continuelles avec leur cavalerie, & qui envoyoient une partie de leur armée pour secourir les Bretons. C'étoit sous le regne de ce prince, que vivoient Merlin & Gildas, deux fameux prophétes Bretons. Congalle mourut l'année 500, après en avoir régné 22. * Buchanan.

CONGALLE II, quarante-septiéme roi d'Ecosse, succéda à EUGENE III en 558. C'étoit un prince paisible & pieux, & qui se rendit recommandable à la postérité par ses vertus. Il le disputoit aux religieux de son temps pour l'austérité de la vie, quoiqu'alors ils vécussent sous une discipline très-sévere. Il les enrichit par les revenus & les terres qu'il leur donna. Il réprimoit la licence des soldats & autres, plutôt par l'exemple de sa propre vie, que par la sévérité de ses loix. Il donna du secours aux Bretons contre les Saxons, & mourut en 568. * Buchanan.

CONGALLE III, soixante-sixiéme roi d'Ecosse, succéda à ACHAÏUS ; & après avoir régné cinq ans en paix, il mourut en 814. * Buchanan.

CONGALLE (S.) instituteur d'un ordre religieux en Irlande, florissoit à la fin du VI siécle. Ses austerités ne purent être imitées que de peu de personnes ; & l'accident arrivé à sept ou huit de ses disciples, qui moururent de faim & de froid, l'obligea de donner des réglemens plus doux aux autres, sans qu'il diminuât rien de sa pénitence. On dit qu'il bâtit le monastere de Benchor dans le comté de Boune, & qu'il eut jusqu'à trois mille religieux sous sa conduite. Il leur donna une régle qu'on a encore en vers hibernois, & il mourut l'an 601. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom. II, ch.* 20.

CONGAN, abbé de Surei en Irlande, de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, vivoit en 1120, & étoit contemporain de S. Bernard. Il écrivit la vie de S. Malachie que S. Bernard composa depuis, à la priére du même abbé, comme il est facile de le juger par la préface : *Tu mihi abbas Congane injungis, &c.* * Simler, *in biblioth. Gesn.* Possevin, *in appar. sac.* Balæus, *de script Brit. cent.* 14, *n.* 86. Waræus, *bibl. Hib. lib. de episc. Lagen. & monast. Cister.* & Charles de Wisch, *bibl. Cist.*

CONGELSHOF (Jacques) auteur de l'histoire de Strasbourg, que nous avons dans le recueil des écrivains Allemans.

CONGIAIRE, *Congiarium*, certaine somme de deniers que les empereurs faisoient distribuer de temps en temps au peuple Romain. Cette libéralité se nommoit par les Latins, *Congiarium*, *le Congiaire* ; mais les libéralités que les mêmes empereurs faisoient aux soldats se nommoient *le Donatif*, en latin *Donativum* ; c'est ce que nous apprend Corneille-Tacite, lequel parlant du jeune César, nous dit qu'il donna le congiaire au peuple, & le donatif aux soldats, *congiarium populo, donativum militibus dedit.* Il fit souvent cette libéralité au peuple pendant son regne, donnant trente petits sesterces à chacun, quelquefois quarante, & même deux cens cinquante, comme le remarque Suétone. Les enfans n'étoient point exclus de cette libéralité du temps d'Auguste, quoiqu'auparavant il n'y eût que les enfans au-dessus de douze ans qui y eussent part. * *Antiquités grecques & romaines.*

CONGLETON, grand & beau bourg d'Angleterre dans le comté de Chester, situé sur le Dane, & gouverné par un maire & six aldermans. Ses habitans font un grand nombre de gands, de bourses & d'aiguillettes. Congleton est à 123 milles anglois de Londres. * *Dict. anglois.*

CONGO, grand pays d'Afrique, dont les bornes ont à l'orient l'Abyssinie ; à l'occident, l'Océan occidental ; au midi, le Monomotapa, & la côte des Cafres ; & au septentrion, le pays des Négres. Le Congo prend son nom du plus grand des royaumes qu'il renferme, & qui autrefois dépendoient de lui. Les Portugais ont appellé ce pays *basse Guinée.* Il est divisé en plusieurs royaumes, dont les principaux sont du nord au sud, ceux de *Loango*, dont la capitale porte le même nom ; de *Congo propre*, dont la capitale est Saint-Salvador ; d'*Angole*, dont la capitale est Saint-Paul de Loanda ; de *Benguele*, dont la capitale est Benguele ou Saint-Philippe. Près l'embouchure du Zaïre, sont les deux petits royaumes de *Cacongo*, & d'*Angoy*. Saint-Salvador est la capitale du Congo propre, & en particulier de la province de Bamba. C'est l'endroit où le roi fait son séjour ordinaire, & elle est remarquable par son assiette avantageuse. Tout le pays est arrosé de plusieurs fleuves, entr'autres du Zaïre, qui vient d'un lac du même nom, & traverse ce pays ; celui de Goanza forme à son embouchure l'isle de Loanda. Ce pays est assez fertile en fruits, riz, millet; & les chaleurs y seroient insupportables, si elles n'étoient tempérées par les vents & par les pluies. Outre les animaux qui naissent en Europe, ils ont le zebra qui ressemble à un mulet, le dant & l'épalamiga, qui ont la forme d'un petit bœuf, &c. Jacques Canus,

Portugais, découvrit le Congo l'an 1484, sous *Jean*, roi de Portugal. Le souverain du pays se fit chrétien, & reçut le baptême, aussi-bien que son fils; mais l'idolatrie y fut depuis rétablie, quoiqu'on n'y abolît pas entiérement la foi catholique, qui y refleurit au commencement du XVII siécle. Le roi du pays envoya l'an 1608 un ambassadeur au pape Paul V, pour se soumettre à l'église romaine. Au reste, le terroir y est très-fertile, à cause du grand nombre de riviéres qui inondent les campagnes, dans les saisons pluvieuses. Les citrons & les oranges y viennent fort-bien, & sont d'un gout excellent. Les palmiers fournissent quantité de dattes dont on fait du vin. Les bords de la riviére de Lelunde, jusqu'à Saint-Salvador, sont plantés de cédres, & autres arbres odoriférans. La plus grande partie de la casse & des tamarins, qui se consument en Hollande, vient de ce pays-là. Il y a quantité d'éléphans, & d'une grosseur prodigieuse. On y trouve une espéce de sanglier que l'on nomme *emgalo*, dont les dents sont fort estimées, parceque leur limure étant prise avec du bouillon, est un excellent antidote, & un remede assuré contre la fiévre; c'est pourquoi les Portugais en achetent beaucoup. On y voit sur les arbres une petite bête fort jolie nommée *entiengie*, dont la peau est mouchetée de diverses couleurs. Elle ne descend jamais à terre, & on dit qu'elle meurt aussitôt qu'elle la touche. Cette bête a toujours autour d'elle certains petits animaux noirs appellés *embis*, qui sont comme ses gardes. Il y en a dix qui vont devant & dix qui la suivent; mais lorsque les premiers ont donné dans les filets du chasseur, les autres prennent la fuite, & le petit *entiengie* se laisse prendre. Sa peau est si estimée, qu'il n'y a que le roi de Congo qui en porte, ou les princes & grands seigneurs à qui il en donne la permission. Les rois de Loango, de Cacongo & de Goi, lui font demander de ces peaux, en présent. Presque tous les habitans de Congo sont extrêmement noirs; mais ils ne sont pas difformes comme les Négres de la Nubie & de la Guinée. Ce sont gens fiers & arrogans à l'égard de leurs voisins, mais civils & honnêtes envers les étrangers. Ils ont l'esprit vif & ardent, mais ils ne sont pas ordinairement fort courageux; & vingt Européens mettroient en fuite deux cens Congos. Avant que les Portugais y eussent introduit le christianisme, les grands n'avoient point d'autre nom que le titre de leur seigneurie; comme *Mani-Songo*, seigneur de Songo; & les personnes du commun prenoient des noms de plantes, d'animaux, & autres choses semblables; mais depuis, en leur donnant le baptême, on leur a imposé des noms à la maniere des chrétiens.

Les revenus du roi de Congo consistent en quelque tribut annuel, que les ducs de Bamba, de Batta & de Sunda, les comtes de Pembo, de Pango, & ses autres vassaux lui paient en bétail, en millet & en simbos, qui sont de petites coquilles, dont on se sert au lieu de monnoie, avec quelques présens de vin, d'huile de palmes, de dattes & d'autres fruits. L'équipage de la milice est assez singulier. Les capitaines portent des bonnets carrés, ornés de plumes de paon ou d'autruches. Ils ont le haut du corps nud; mais ils portent des chaînes de fer qui se croisent sur l'estomac & sur le dos. Leurs armes sont l'arc & les fléches, avec une hache & un poignard. Ils ont aussi des boucliers d'écorce d'arbre, garnis d'une peau de bufle. Quelques-uns se servent de mousquets & de fusils. Ils sont tous fantassins, faute de chevaux. Ceux qui commencent l'attaque, portent de petites cloches pendues à la ceinture, pour s'animer par ce bruit. Les gouverneurs ont le titre de *Mani*, joint au nom de la province ou de la ville dans laquelle ils commandent; & le roi même ne dédaigne pas ce titre. Ainsi le gouverneur de Congo s'appelle *Mani-Congo*; le seigneur de Vamma, *Mani-Vamma*. Il y a quelques seigneurs à qui le roi a donné la qualité de *ducs*, comme sont les ducs de Bamba & de Batta. D'autres ont le titre de *comtes*, comme celui de Songo; & les seigneurs moins considérables sont seulement appellés *Mani*. Les Portugais les nomment tous *Sovas*. Les titres que le roi se donne dans ses lettres patentes, sont, *Mani-Congo, par la grace de Dieu, roi de Congo, d'Angola, de Manicumba, d'Ocanga, de Cumba, de Lulla, de Zouza, seigneur des duchés de Batta, de Sunda, de Bamba, d'Amboile, & de leurs dépendances; de la comté de Songo, d'Angoi, de Cacongo, & de la monarchie de Ambondes, dominateur du grand fleuve de Zaire.* Un de ses divertissemens est de traiter ses papes & la noblesse qui se trouve dans son palais après qu'il a dîné, & de les servir lui-même. La reine est appellée *Mani-Monbanda*, c'est-à-dire, *la dame des femmes*: car quoique le roi soit chrétien, il ne laisse pas d'entretenir plusieurs concubines. Le jour de son mariage, le roi fait mesurer les lits de tous ses sujets, & leur fait payer une certaine somme à proportion de leur grandeur, pour les droits de la princesse. Autrefois le duc de Bamba étoit l'héritier présomptif de la couronne. Depuis, l'élection se fit à la pluralité des voix, & dépendit des principaux seigneurs & des Portugais. Enfin il est redevenu héréditaire. Le comte de Songo est le plus puissant des vassaux du roi de Congo, & veut se soustraire de l'obéissance qu'il doit à son souverain, parceque ses états sont dans un pays presque inaccessible à une grande armée. En 1644 & en 1647, le pape, à la priére du roi de Congo, y envoya une mission de capucins, qui y furent fort-bien reçus du comte de Songo, qui se répandirent ensuite dans toutes les provinces du royaume.* Jean de Barros, *l.* 3, *c.* 3. Maffée, *histoire des Indes.* Sponde, *A. C.* 1484, *n.* 11, *&* 1491, *n.* 7. Dapper, *description de l'Afrique.*

CONGRÉGATION DES RITS, jurisdiction à Rome, composée de cardinaux députés par sa sainteté, qui connoissent des cérémonies de l'église, de l'office divin, de ce qui concerne la canonisation des Saints, des différends touchant les honneurs & les préséances, & de semblables matiéres. Cette congrégation s'assemble dans le palais du cardinal doyen, pour le moins une fois le mois. * Onuphre Panvin.

CONGRÉGATION DU S. OFFICE, jurisdiction à Rome, composée de douze cardinaux, & de plusieurs prélats & théologiens religieux, qui portent le titre de *consulteurs*. Elle connoît des matiéres d'inquisition & d'hérésies; & elle a son palais, ses officiers & ses prisons. Cette congrégation s'assemble ordinairement le mercrédi au palais du plus ancien cardinal, & le jeudi devant le pape. Il y a plusieurs autres congrégations à Rome, comme celles de la jurisdiction sur les évêques & sur les réguliers: celle du concile qui a pouvoir d'interpréter le concile de Trente: celle de l'index, qui juge des livres à imprimer, ou à corriger ou à censurer: celle du gouvernement de tout l'état de l'église: celle de *bono regimine* (le cardinal neveu est d'ordinaire chef de ces deux derniéres:) celle de la monnoye: celle des évêques, où l'on examine ceux qui doivent être promus aux évêchés d'Italie; elle se tient devant le pape, &c. Les congrégations changent quelquefois selon la volonté des papes, qui en établissent souvent de nouvelles qui ne durent qu'un certain temps, & pour décider de certaines affaires particuliéres. *Consultez* le cardinal Jean-Baptiste de Luca qui a fait une relation de la cour romaine, où il parle de toutes les congrégations, tribunaux & jurisdictions de l'état. * Onuphre Panvin.

CONGREGATION *de auxiliis*, ou des *secours de la grace*; c'est le nom qu'on a donné à la célébre assemblée de prélats & de docteurs, que les papes Clément VIII & Paul V formerent à Rome pour juger du livre & de la doctrine du P. Louis Molina, jésuite Espagnol, qui a pour titre *de concordia gratiæ & liberi arbitrii.* Quoique ce livre de Molina eut été imprimé en 1588, avec l'approbation & l'éloge d'un dominicain nommé *Barthélemi Ferreira*, d'autres religieux de cet ordre qui avoient disputé les premiers à Salamanque contre les thèses où la doctrine de Molina est soutenue, furent ses dénonciateurs à Rome, & prétendirent y faire voir que ce livre étoit rempli des doctrines pélagienne & semi-pélagienne sur la grace suffisante, la prédestination gratuite &

& la science moyenne. Le pape Clément VIII créa une congrégation pour examiner le livre, & après treize séances depuis le 2 janvier 1598, jusqu'au 13 mars de la même année, les consulteurs jugérent qu'il y avoit jusqu'à quatre-vingt-dix propositions dignes de censure ; mais le pape craignant qu'ils n'eussent agi avec trop de précipitation, leur ordonna de recommencer leur travail ; & dans le second examen qui dura long-temps, le livre de Molina parut aussi répréhensible que la premiere fois; mais on se contenta de réduire les quatre-vingt-dix propositions à vingt. L'affaire étoit à-peu-près en cet état lorsque le 9 juillet 1603, le pape présenta à la congrégation 15 articles qu'il avoit dressés, pour y être examinés soigneusement : c'est à quoi elle s'occupoit lorsque ce pieux & savant pape mourut en 1605. Il s'étoit tenu 78 *congrégations* en sa présence. Les cardinaux étant entrés dans le conclave pour donner un successeur à Clément VIII, firent un serment, par lequel celui qui seroit élu s'engageoit à terminer cette dispute par un jugement décisif. Leon XI, qui fut élu, n'ayant été pape que vingt-cinq jours, le cardinal Borghese lui succéda le 16 mai 1606, sous le nom de *Paul V.* Il recommença les sessions, & il s'en tint encore dix-sept en sa présence. La derniére se tint le 28 août 1607. Le pape n'ayant appellé à cette congrégation que neuf cardinaux, sans qu'il y eût aucun secrétaire qui tînt registre de ce qu'on dit, on n'a pas pu découvrir surement ce qui s'y étoit passé. On dit que le pape demanda les avis des cardinaux, pour savoir s'il étoit avantageux en ce temps-là de décider les controverses des dominicains & des jésuites, & de quelle maniére on le pouroit faire. On ajoute que quatre furent d'avis que le saint siége suspendît son jugement, & cinq qu'il prononçât. Le cardinal du Perron favorisoit les jésuites par ordre du roi de France Henri IV, qui vouloit obliger par-là ces peres à parler bien à Rome de sa catholicité, qui y fut toujours suspecte. La congrégation finit en 1607, & voici ce qui y fut conclu. « On défendit aux supérieurs des deux ordres de traiter d'hérésie la doctrine contraire à la leur, » jusqu'à ce que le pape en eût décidé. On leur remit encore un modéle de lettre écrit de sa propre main pour » en envoyer des copies dans toutes les maisons de leurs » ordres. Paul V y promettoit de publier la décision en » son temps, & cependant il leur ordonnoit de s'abstenir des qualifications injurieuses, à l'égard de la doctrine & des personnes. » Le premier décembre de l'année 1607, le pape ordonna dans la congrégation du saint office, qu'on écriroit à tous les nonces pour empêcher l'impression des livres sur la matiére de la grace, jusqu'à la publication de la bulle ; mais cette défense n'a pas été mieux observée, que le serment que Paul V avoit fait de finir cette controverse, dans un an après son élévation au pontificat, ou que la promesse qu'il fit ensuite aux deux ordres de publier sa décision. Les adversaires des jésuites prétendent prouver par les actes mêmes de la congrégation *de auxiliis*, & par la copie d'une bulle qu'ils disent que Paul V avoit résolu de publier, qu'on a trouvée dans la bibliothéque des augustins à Rome, qu'elle auroit été contraire aux jésuites, qui s'étoient engagés légérement de soutenir à Rome des opinions contraires à celles de S. Thomas & de S. Augustin, que l'on ne sauroit accuser d'erreur sans se rendre soi même suspect d'hérésie. Les jésuites opposent le décret d'Innocent X, du 23 avril 1654, par lequel ce pape déclare qu'on ne doit ajouter aucune foi à ces actes, ni à la constitution alléguée de Paul V, & que ces piéces ne peuvent être alléguées par aucun des deux partis. Mais les adversaires des jésuites disent que le décret d'Innocent X, n'est qu'un simple réglement de police, & que c'est une régle générale des congrégations de Rome, de ne pas souffrir que l'on publie, sans leur ordre, ce qui s'y est passé en secret, ni les décrets qui sont demeurés dans leurs archives ; ce qui n'empêche point qu'on n'en puisse avoir les véritables actes, tels que sont ceux du P. Coronel. *Voyez* l'histoire de la congrégation *de auxiliis*, par le P. Serri. *Brevis enarratio auctorum omnium, &c. à patre* Coronel. *Le journal de Thomas de Lemos. Mémoires du temps.*

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, ordre de filles, dites *de la Congrégation*, fut instituée dans le XVII siécle, par Pierre Fourrier, curé de Mathaincourt en Lorraine. Alix le Clerc, jeune damoiselle de Miremont, renonçant aux vanités du siécle, après avoir fait un vœu simple de chasteté, vint se présenter avec trois compagnes à ce vertueux chanoine régulier, pour travailler sous sa direction, à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Il les envoya au village de Poussei, distant d'une lieue de sa cure, où elles commencerent une espéce de communauté séculiere l'an 1597 ; & il leur donna une régle de vie qu'il avoit fait approuver par l'évêque de Toul. L'année suivante la comtesse d'Aspremont leur acheta une maison dans Mathaincourt, d'où elle les transfera en 1601 à S. Mihel, & deux ans après à Nanci, où elles furent sous la protection du cardinal *Charles de Lorraine*, qui, en qualité de légat du S. siége, approuva cette congrégation naissante, par ses lettres patentes du 3 décembre 1603. L'an 1614 elles demanderent la permission au S. siége d'ériger leurs maisons en monasteres, ce que le pape Paul V leur accorda par deux bulles, l'une du premier février 1615, l'autre du 6 octobre 1616 ; & furent mises sous la régle de S. Augustin. Le P. Fourrier leur dressa des constitutions qui furent confirmées par l'évêque de Toul ; & le jour de la présentation de la Vierge 1617, la mere Alix & douze autres anciennes prirent l'habit, & firent profession le jour de S. François Xavier l'année suivante. Leur fin principale est d'instruire gratuitement les petites filles à la piété, perfection de vie & bonnes mœurs, à lire, écrire & travailler en diverses sortes d'ouvrages honnêtes. Cet ordre s'étendit si bien, que l'instituteur eut la consolation d'en voir jusqu'à trente-deux maisons avant sa mort, arrivée en 1636 ; & au commencement du XVIII siécle il y en avoit plus de cent. * Hermant & le P. Helyot, *hist. des ordres religieux.*

CONGREVE (Guillaume) poëte célébre, naquit en Irlande en 1672. Son pere, qui avoit exercé long-temps l'emploi d'intendant du comte de Burlington, qui est aussi comte de Corke, dans la régie des possessions immenses que les ancêtres de ce seigneur lui avoient laissées dans ce royaume, se trouva en état de fournir libéralement à l'éducation de son fils. Il l'envoya d'abord pour cet effet à la grande école de Kilkenni, & de-là à l'université de Dublin. Après quelques années d'étude, il se rendit aux écoles de droit établies à Londres, pour s'appliquer sérieusement à une science qui conduit assez ordinairement aux plus grands honneurs des royaumes britanniques, & aux fortunes les plus brillantes, ceux qui s'y distinguent avec éclat. La facilité de génie & la vivacité d'esprit dont étoit doué le jeune Congreve, lui ouvroient une carriére des plus flateuses ; mais son goût s'y refusoit, & son inclination le portoit invinciblement à faire sa cour aux muses. Ayant donc dit un adieu éternel à l'étude séche des loix, il se livra sans réserve à son penchant pour la poësie, & sur-tout pour la poësie dramatique. Il y réussit au point que le théatre anglois n'a rien de si correct ni de si spirituel que ses productions. On remarque sur-tout dans ses comédies la régularité, l'enjouement, les bienséances propres à ces sortes de compositions, & rarement observées dans les piéces angloises, dont les auteurs, se livrant trop volontiers à l'impétuosité de leur génie & à la fougue de leur imagination, dédaignent pour l'ordinaire de s'assujétir à ces sages régles, prescrites par les grands maîtres tant anciens que modernes. Congreve, élevé par son mérite & sa grande réputation à des emplois également lucratifs & honorables, quitta de bonne heure son commerce avec les muses, se contentant de composer dans l'occasion quelques piéces fugitives, que l'importunité de ses amis ou la reconnoissance lui arrachoient. Peut-être la paresse avoit-elle moins de part à cette conduite, qu'une certaine délicatesse de sentiment qui lui faisoit appréhender la grande difficulté de soutenir

pendant long-temps une grande réputation. Cet écrivain mourut au mois de janvier 1729, âgé de 57 ans. Voici la liste de ses ouvrages. *Le vieux Garçon*, comédie; à Londres, 1693, *in-4°*. *Le Fourbe*, ou *le Marchand trompeur*, comédie; à Londres, 1694, *in-4°*. *Amour pour amour*, comédie; à Londres, 1695, *in-4°*. *L'Epouse du matin*, tragédie; à Londres, 1697, *in-4°*. *Le chemin du monde*, comédie; à Londres, 1700, *in-4°*. *Semélé*, opera, qui n'a pas été joué. *Le Jugement de Pâris*, mascarade. La premiere production de l'auteur étoit *une nouvelle*, sous le titre d'*Incognita*. Ses autres piéces & traductions sont, la *Muse matinale d'Alexis*; c'est une pastorale sur la mort de la reine Marie, qui lui valut cent guinées, que le roi Guillaume III, mari de cette princesse, lui fit donner, à Londres, 1695, *in-4°*. *Poëme sur la prise de Namur; Ode pindarique sur les conquêtes du duc de Marleborough; Ode pindarique au comte de Godolphin*; les *Larmes d'Amaryllis pour Amyntas*: c'est une pastorale sur la mort du jeune marquis de Blanford, fils du duc de Marleboroug; la *naissance de la muse*, *Epître au comte de Hallifax*; l'*Hymne d'Homere à Venus*, traduction; la onziéme satyre de Juvenal, traduite; le troisiéme livre de l'art d'aimer d'Ovide, & plusieurs autres piéces qu'on peut voir dans le troisiéme volume de ses œuvres.

CONI, en latin *Cuneum*, ville d'Italie en Piémont, est située sur une colline, au confluent de deux petites rivieres, la Sture & le Gès, à dix ou douze milles de Saluces. Sa situation la rend naturellement forte. Elle a résisté autrefois à l'armée du roi François I; mais en 1641, celle du roi Louis XIII, commandée par le comte d'Harcourt, l'emporta en peu de temps. Elle fut encore attaquée sous le regne de Louis XIV; mais Vivien Labbé, sieur de Bullonde, lieutenant général qui en faisoit le siége, ayant pris l'épouvante mal-à-propos, le leva fort brusquement le 29 juin 1691. Coni est une ville assez riche & marchande. * Sanson.

CONIGLIERE, ou CONEJERA, autrefois *Tiquadra*, *Triquadra*, petite isle d'Espagne, située dans la mer de Majorque & Minorque, proche de la côte septentrionale de l'isle d'Yviça. * Mati, *diction.*

CONIGLIERI, CONIGERAS, anciennement *Pelagiæ*, *Taricheæ*, *Phœnicum insulæ*. Ce sont cinq petites isles de la mer de Barbarie. On les trouve entre les côtes de Sicile, de Malte & du royaume de Tunis, vers le golfe de Mahometa. * Baudrand.

CONIL, bourg & château d'Espagne, dans l'Andalousie, sur le golfe de Cadiz, à deux lieues de la ville de ce nom, du côté du midi. Il s'est agrandi des ruines de l'ancienne *Belo*. * Baudrand.

CONIMBRE, *cherchez* COIMBRE.

CONINGTHON (Jean) provincial de l'ordre de S. François en Angleterre, étoit Anglois, & se fit religieux étant déja avancé en âge. Il passa néanmoins par diverses charges de son ordre, & fut enfin élu provincial. Ses ouvrages sont un livre contre Ockam, où il défend la puissance du pape. Un commentaire *in psalmos pœnitentiales*, *sermones solemnes in quadragesimam sancti Gregorii; de magistro sententiarum; de Christi dominio*, &c. Il mourut à Cambrige en 1330. * Pitseus, *in vita illust. Angl.*

CONINCK ou REGIUS (Gilles) jésuite, étoit de Bailleul en Flandre, où il naquit en 1571. Il se rendit très-habile sous le célébre Leonard Lessius, dont il fut disciple, & devint un des plus excellens théologiens de sa compagnie. Il enseigna long-temps, & mourut à Louvain le 31 mai de l'an 1636. Nous avons divers ouvrages de sa façon: *Commentariorum ac disputat. in universam D. Thomæ doctrinam, tomi duo; de sacramentis ac censuris; de moralitate, natura & effectibus actuum supernaturalium, & de fide, spe, & charitate*, &c. * Alegambe, *biblioth. script. S. S.*

CONNINCK (Pierre Damase) né à Bruges en 1600, religieux de l'ordre de S. Augustin, a publié divers ouvrages de Basile Ponce, de Gilles de Rome, & de Gregoire de Rimini, tous religieux de son ordre. Il travailloit encore en 1643. * Valere André, *biblioth. belg.*

CONISALE, étoit un dieu du paganisme, que les Athéniens adoroient de la même maniere que les Lampsaciens adoroient Priape. Plusieurs croient que Conisale & Priape n'étoient que la même divinité révérée en divers endroits. * Strabon, *liv.* 3.

CONITIA, *cherchez* KONITZ.

CONNACIE, province d'Irlande, que les habitans appellent CONNAUGHT. Elle est en la partie occidentale de l'isle, entre la Lagenie, l'Ultonie, & la Mommonie; & c'est la même qui fut habitée par ces peuples que Ptolémée nomme *Cangani* & *Concani*; Strabon, *Coniani* & *Conisci*. Elle est divisée en six comtés, qui sont, *Letrim*, *Slego*, *Mayo*, *Roscommon*, *Gallwai* ou *Gallowai*, & *Thomond*. Le pays est assez bon, & les pâturages excellens. Henri II, roi d'Angleterre, se fit souverain de la Connacie vers l'an 1170. * Camden, *Britan. &c.*

CONNACORIX, citoyen d'Héraclée dans le Pont, livra cette ville aux Romains, avec un certain Damopheles, qui en commandoit la garnison. Heraclée avoit soutenu un siége de deux ans en faveur du célébre Mithridate, roi de Pont. Triarius, qui en tenoit le port bloqué avec la flotte romaine, réduisit les habitans à une extrême famine. Ce fut avec lui que traita Connacorix. Il obtint de pouvoir se sauver la nuit avec ses soldats, & tout ce qu'ils pouroient emporter; ce qu'il exécuta tandis que Damopheles ouvroit les portes aux Romains, qui pillerent Héraclée, & firent un massacre effroyable de ses citoyens, la troisiéme année de la CLXXVII olympiade, & 70 ans avant J. C. * Memnon, *c.* 53.

CONNAN (François de) seigneur de Coulon & de Rabestan, maître des requêtes de l'hôtel du roi, & un des plus savans jurisconsultes de son temps, étoit fils de PIERRE de Connan, sieur de Rabestan, & de *Marguerite* de Fontaines. Il étudia en droit à Orléans, sous le docteur Pierre Stella; à Bourges, sous le célébre Alciat; & étant de retour à Paris, il suivit durant quelque temps le barreau, où il s'acquit une grande réputation. Depuis il fut maître des comptes à Paris; & enfin le roi François I l'honora d'une charge de maître des requêtes de l'hôtel, le 29 mai de l'an 1544. Connan entreprit un travail extrêmement laborieux, & que les empereurs avoient toujours négligé. C'étoit de ranger & mettre par ordre cette masse confuse & presque infinie des loix qui se trouvent dans le corps du droit, & d'en faire une science certaine & méthodique. C'est à quoi il travailloit avec une assiduité extraordinaire, lorsqu'il mourut encore jeune, le premier de septembre de l'an 1551, qui étoit le 43e de son âge, & fut enterré dans l'église de sainte Opportune. M. Domat a rempli ce dessein. Connan laissa dix livres de commentaires sur le droit civil, qui furent imprimés en 1562 à Basle, par les soins de François Hotman, *in-folio*, avec la vie de Connan, ou plutôt son éloge, écrit en latin par Louis le Roi, dans une longue lettre adressée à François Olivier, chancelier de France. Cette lettre qui fait beaucoup d'honneur à Connan, avoit déja été imprimée en 1559, à Paris, dans le recueil des lettres choisies de Louis le Roi, & elle l'a été encore depuis, à la suite de la vie de Guillaume Budé, par le même le Roi, en 1577, *in-4°*. Connan avoit épousé *Jeanne* Hennequin, fille de *Nicolas*, seigneur du Perrai & de Bermainville, & de *Jeanne* le Gras; & il en eut NICOLAS de Connan, & *Marguerite*, femme de *René* de Rieux, seigneur de la Feuillée, d'où viennent les marquis d'Asserac; NICOLAS, seigneur de Rabestan, &c. épousa *Anne* d'O, dont il eut *Marie* de Connan, femme d'*Hector* de Chivré, seigneur du Plessis, de Frazé & Rabestan, &c. d'où vint *Françoise-Marguerite* de Chivré, mariée en 1634 à *Antoine*, duc de Grammont, pair & maréchal de France, & morte en avril 1689. * Sainte Mar-

the, *l.* 1, *elog. doct. Gall.* Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes.*

CONNAUGHT, *cherchez* CONNACIE.

CONNETABLE, officier de la couronne de France, qui a été en très-grande considération. Les derniers empereurs ont eu des *comtes d'étable*, *comites stabuli*, dont le nom passa chez les premiers rois de France, avec la charge des chevaux de l'écurie du roi, d'où les Latins des siécles barbares ont fait *comestabilis*, puis *conestabilis.* Du Moulin le dérive de *cuneus-stabilis.* Les anciens auteurs font souvent mention des connétables. Aimoin dit que sous Théodoric, roi de Metz, Ebrouin & Roccon étoient comtes d'étable. Charlemagne envoya Geillon, aussi comte d'étable, contre les Esclavons, au rapport du même auteur, *au liv.* 4. Guillaume l'étoit sous Louis *le Débonnaire*, & Lendegesile l'avoit été sous Gontran, roi d'Orléans, frere de Chilperic. Depuis, l'emploi du connétable s'étendit dans les armées; & d'officier de la maison du roi, il le devint de la couronne. Il est vrai que les connétables n'étoient pas plus puissans que les chambellans & les chanceliers, & qu'ils souscrivoient ensemble, & avec pareille dignité, les chartes & autres ordonnances royales: ce qui s'observa bien avant sous la troisiéme race; mais depuis, le connétable commença à s'élever au-dessus des autres, & devint après le roi chef souverain des armées de France. Sa personne a été si privilégiée, qu'on ne pouvoit l'offenser par voies de fait, sans offenser celle du roi. Pendant la minorité des souverains, ils étoient nommés après les princes du sang. Sous Louis *le Gros*, Forger de Châlons fut connétable avec charge & commandement dans les armées. Tous ceux qui étoient au camp lui rendoient obéissance après le roi. Cette prérogative fit refuser avec modestie cette charge à Bertrand du Guesclin, qui allégua, qu'*il ne lui appartenoit pas de commander aux freres, aux neveux, ni aux cousins de sa majesté.* La garde de l'épée du roi étoit commise au connétable, & il la recevoit toute nue, étant obligé de lui en faire hommage-lige, sans être héréditaire, comme portent les provisions d'Artus de Bretagne. Il régloit toutes les affaires de la guerre, comme la punition des crimes, le partage du butin, la reddition des places, & enfin tout ce qui regardoit les soldats. Pour cela il avoit un prévôt nommé *de la Connétablie.* On établit quelquefois un lieutenant général, qui représente la personne du roi par tout le royaume; mais ce n'est qu'une commission, comme celle de feu Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Orléans, pendant la minorité du roi Louis XIV. Depuis la suppression de cette charge, il ne laisse pas d'y avoir un connétable au sacre des rois, c'est-à-dire, un seigneur qui représente cet officier de la couronne. Ce fut M. le maréchal d'Estrées qui représenta le connétable pendant la cérémonie du sacre du roi Louis XIV, l'an 1654. Louis Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, fit la fonction de connétable au sacre du roi Louis XV, le 25 octobre 1722. Cette charge fut supprimée après la mort du connétable de Lesdiguieres, par un édit du roi Louis XIII, de l'an 1627; mais nonobstant cette suppression, la jurisdiction du connétable ne laisse pas de subsister, & le siége en est établi à la table de marbre du palais à Paris, sous le nom *de la connétablie & maréchaussée.* Cette jurisdiction est exercée au nom des maréchaux de France, qui étoient les lieutenans du connétable, dont les fonctions sont à présent réunies à leurs charges. MM. de Sainte-Marthe & Godefroi ont recueilli le nom de plusieurs connétables des chartes anciennes.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES CONNÉTABLES DE FRANCE.

Alberic, connétable sous Henri I, souscrivit à un titre de l'an 1060 de la fondation de l'abbaye de S. Martin des Champs à Paris.

Baudri, connétable, souscrivit en une charte de 1067.

Gautier, connétable en 1069.

Adel, Adelelme ou Aleaumé sous Philippe I, souscrivit un titre de 1071 & 1072.

Adam, connétable, souscrivit un titre en 1079.

Thibaut, seigneur de Montmorenci, fils de Bouchard III, dont il est fait mention en trois titres de 1083, 1085 & 1086.

Gasce, ou Gaston de Chaumont, souscrivit un titre de 1107.

Hugues de Chaumont, dit *le Borgne*, depuis l'an 1108 jusqu'en 1138.

Matthieu I de Montmorenci, depuis 1138 jusqu'en 1160, qu'il mourut.

Simon, seigneur de Neaufle-le-Châtel.

Raoul, premier du nom, comte de Clermont, en 1174 & 1179.

Dreux de Mello, seigneur de Loches, depuis l'an 1191, jusqu'en 1218.

Matthieu II, dit *le Grand*, seigneur de Montmorenci, combattit courageusement à la bataille de Bouvines l'an 1214. Ayant été fait connétable en 1218, il éleva cet emploi au-dessus de tous les offices militaires, & mourut l'an 1230.

Amauri II, comte de Montfort, depuis 1231, jusqu'en 1241.

Humbert V du nom, sire de Beaujeu.

Gilles II du nom, dit *le Brun*, seigneur de Trasignies.

Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, mort en 1285.

Raoul de Clermont II du nom, seigneur de Nesle, fut tué à la bataille de Courtrai, l'an 1302.

Gaucher de Châtillon V du nom, comte de Porcean, servit cinq rois dans cette charge, & mourut l'an 1329.

Raoul de Brienne III du nom, comte d'Eu, mourut l'an 1344 aux Tournois faits aux nôces de Philippe, duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de *Valois.*

Raoul de Brienne IV du nom, comte d'Eu, accusé du crime de léze-majesté, fut mis en prison, & eut la tête tranchée le 19 novembre 1350, sous le roi Jean.

Charles de Castille, dit d'*Espagne*, étant tombé en la disgrace de Charles II, roi de Navarre, fut tué l'an 1354, à l'Aigle en Normandie, ce qui causa de grands maux en France.

Jacques de Bourbon I du nom, comte de la Marche, en 1354, mort en 1361. Il s'étoit démis le 9 mai 1356, de la charge de connétable en faveur de celui qui suit.

Gautier VI du nom, comte de Brienne, duc d'Athènes, mourut à la bataille de Poitiers l'an 1356, le 19 septembre.

Robert sire de Fiennes en 1356, renonça à la charge de connétable à cause de sa grande vieillesse, vers la fin de septembre 1370.

Bertrand du Guesclin, depuis 1370, jusqu'en 1380.

Olivier sire de Clisson, en 1380, mourut l'an 1407.

Philippe d'Artois, comte d'Eu, fut revêtu de cet office durant la disgrace de Clisson, & en prêta le serment le 31 décembre 1392. Il mourut l'an 1397.

Louis de Sancerre en 1397, mourut en 1402.

Charles, sire d'Albert, en 1402, tué en la bataille d'Azincourt contre les Anglois, l'an 1415.

Valeran de Luxembourg III du nom, comte de Saint Paul, en 1411, par la faction du duc de Bourgogne. Il mourut le 19 août 1413.

Bernard VII du nom, comte d'Armagnac, en 1415, fut tué par des factieux l'an 1418.

Charles I du nom, duc de Lorraine, fut fait connétable par Isabelle de Baviere, & fut bientôt chassé.

Jean Stuart, comte de Boucan & de Douglas, fut fait connétable par le roi Charles VII, le 4 avril 1424, & fut tué à la bataille de Verneuil au Perche le 17 août de la même année.

Artus de Bretagne, comte de Richemont, créé connétable le 7 mars 1425, ne voulut jamais quitter cette

dignité, lorſqu'il ſuccéda au duché de Bretagne. Il mourut le 26 décembre 1458. Après lui, la charge vaqua ſept ans.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, en fut pourvu en 1465. Il la garda juſqu'en l'an 1475, que Louis XI lui fit couper la tête pour crime de lézemajeſté.

Jean II duc de Bourbon, depuis le 23 octobre 1483, juſqu'en 1488, & après lui la charge vaque vingt-quatre ans.

François I, à ſon avénement à la couronne, en pourvut l'an 1515 Charles III, duc de Bourbon, qui ſortit du royaume, & qui fut tué au ſiége de Rome le 6 mai 1527.

Anne duc de Montmorenci fut pourvu de la charge de connétable le 10 février 1538. Il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de S. Denys, l'an 1567. La charge vaqua vingt-ſept ans, & le roi Henri *le Grand* la donna l'an 1593, à Henri I du nom, duc de Montmorenci, fils aîné d'Anne duc de Montmorenci, qui mourut l'an 1614.

Le roi Louis XIII la donna ſept ans après, en 1621, à Charles d'Albert, duc de Luines, qui mourut la même année.

François de Bonne, duc de Leſdiguieres, dernier connétable, fut créé connétable en 1622, & mourut l'an 1626, âgé de quatre-vingt-trois ans & ſix mois. * Du Tillet, du Haillan & Paſquier, *aux recherches de la France*, *l.* 2, *c.* 11 & 12. Vignier. Le Feron. Sainte-Marthe. Godefroi. Le P. Anſelme, *hiſtoire des grands officiers.*

CONNETABLE. Ferdinand, roi de Portugal, créa l'an 1382 la dignité de connétable; le premier fut,

I. Dom ALVARO-PIRES de Caſtro, comte d'Arrayolos, dont la poſtérité prit le titre de comte de Monſanto, & enſuite de marquis de Caſcaes.

II. Dom NUNO-ALVARES Pereyra, comte d'Arrayolos, d'Ourem, & de Barcelos, fameux capitaine ſous Jean I.

III. Dom JEAN, infant de Portugal, fils du roi Jean I.

IV. Dom PIERRE, gouverneur de l'ordre d'Avis, fils de l'infant D. Pierre, régent de Portugal.

V. Dom FERDINAND, infant de Portugal, fils du roi Edouard, au régne d'Alfonſe V, ſon frere.

VI. Dom JEAN, duc de Viſeo, fils de l'infant dom Ferdinand.

VII. Dom JEAN, marquis de Montemor, fils de dom Ferdinand, ſecond duc de Bragance, ſous Alfonſe V.

VIII. Dom ALFONSE, fils de D. Diego, ou Jacques duc de Viſeo, ſous le regne d'Emanuel, dont il étoit le neveu.

IX. Dom LOUIS infant, fils du roi Emanuel.

X. Dom EDOUARD, fils de l'Infant D. Edouard, & petit-fils d'Emanuel, ſous le regne de Sébaſtien.

XI. Dom JEAN VI duc de Bragance, ſous le regne du cardinal Henri.

XII. Dom THÉODOSE II duc de Bragance, fils du précédent, ſous Philippe II.

XIII. Dom JEAN II du nom, huitiéme duc de Bragance, & depuis roi de Portugal, en 1640, ſous le nom de Jean IV, a été le dernier connétable de ce royaume. Préſentement dans les cérémonies du couronnement des rois, ou à la tenue des états, quelqu'un des infans en fait la fonction.

CONNÉTABLIE (La) eſt la juriſdiction dont le connétable & les maréchaux de France ſont les chefs. Cette juriſdiction eſt appellée *le ſiége général de la connétablie & maréchauſſée de France à la table de marbre du palais à Paris.* Elle ſe nomme *connétablie & maréchauſſée de France*, parceque le connétable & les maréchaux de France en ſont les chefs, qu'ils y préſident, & que les ſentences y ſont intitulées : *Les connétable & maréchaux de France, à tous ceux, &c.* On dit *le ſiége général*, parcequ'il n'y a que ce ſeul ſiége dans tout le royaume, ce qui fait que la juriſdiction eſt générale & univerſelle dans toute la France. Enfin on dit *à la table de marbre du palais à Paris*, parcequ'elle eſt la premiere des trois juriſdictions qui ſe tenoient anciennement ſur la grande table de marbre qui étoit autrefois dans la grande ſale du palais à Paris, vis-à-vis la grand'chambre du parlement. On fait encore dans cet endroit des ſemonces & invitations pour les grandes cérémonies, ainſi qu'elles ſe faiſoient anciennement lorſque la table de marbre ſubſiſtoit. C'étoit ſur cette même table de marbre que ſe faiſoient les grands feſtins & les repas de nôces de nos rois. Les deux autres juriſdictions qui ſe tenoient pareillement ſur cette table de marbre, ſont l'amirauté, & les eaux & forêts. A préſent la connétablie a ſon ſiége & donne ſes audiences au palais, dans la galerie des priſonniers, près la Tournelle. Cette juriſdiction eſt militaire, civile, criminelle & de police, & eſt exercée par un lieutenant-général, un lieutenant particulier, un procureur du roi qui eſt auſſi avocat du roi, & un greffier en chef. Elle connoît, tant au civil qu'au criminel, de tous procès & différends qui peuvent naître entre tous gens de guerre & portant les armes, commiſſaires & controlleurs des guerres; des payemens des gages, ſoldes & malverſations des tréſoriers & payeurs; des comptes qui ſe rendent entre les tréſoriers & leurs commis; des obligations pour prêts de deniers, venditions de vivres, armes, chevaux, équipages, & toutes fournitures faites par munitionaires, entrepreneurs, marchands & ouvriers pour tout ce qui concerne la guerre & les armées; de tous crimes & délits commis par les gens de guerre ou portant les armes au camp, dans leur garniſon ou ſur la route; & auſſi des actions perſonnelles, contrats, billets, promeſſes & obligations faites entr'eux pour ce qui la concerne; de la police & diſcipline dans toutes les compagnies de maréchauſſée; de l'appel des jugemens des prévôts des maréchaux, pour ce qui concerne leur compagnie; de tous crimes & délits commis par tous les gens de maréchauſſée dans leurs fonctions, & des excès à eux faits & autres cas compris dans les douze articles fondamentaux de cette juriſdiction, arrêtés aux états tenus ſous le roi Jean en l'année 1356. Tous les prévôts des maréchaux tant généraux que particuliers, leurs lieutenans, chevaliers du guet, aſſeſſeurs, procureurs du roi, commiſſaires-controlleurs aux montres & greffiers, & tous autres officiers de toutes les autres maréchauſſées du royaume, ſe font recevoir & prêtent ſerment dans ce ſiége, & y répondent de leurs fonctions. Tous les commiſſaires & controlleurs des guerres, les tréſoriers & payeurs des troupes, ſont tenus d'y faire enregiſtrer leurs proviſions, & de reconnoître cette juriſdiction tant en demandant qu'en défendant, pour ce qui eſt du fait de leurs charges, nonobſtant leur *committimus* aux requêtes du palais & attribution du ſcel du châtelet, & ils ont ſéance dans ce ſiége. On y juge auſſi les conteſtations qui peuvent ſurvenir entre les chevaliers de l'arquebuſe, pour la diſcipline de leurs compagnies, leurs exercices, les prix & autres cas, même ſur l'appel des maires des villes à ce ſujet. La connétablie ſe tient auſſi chez le doyen des maréchaux de France qui repréſente le connétable; c'eſt chez lui & au jour qu'il indique, que s'aſſemblent les autres maréchaux de France pour juger ſans appel tout ce qui regarde le point d'honneur, les différends & querelles qui peuvent ſurvenir entre gens nobles, & faiſant profeſſion des armes. Ils ont auſſi pour ce même ſujet des lieutenans répartis dans chaque province du royaume, qu'on appelle *lieutenans du point d'honneur*: ils connoiſſent dans les provinces des mêmes cas que les maréchaux de France, avec cette différence qu'on peut appeller de leurs jugemens devant les maréchaux de France. Pour l'exécution de leurs jugemens ils envoient des gardes de la connétablie, qui ſe mettent en garniſon chez les accuſés, ou les conduiſent en priſon, & les exécutions ſe font aux dépens des accuſés. Comme les officiers du ſiége de la connétablie ſont de robe longue, & qu'ils ne peuvent aller à l'ar-

mée, ils y sont représentés par un prévôt qu'on appelle *le prévôt général de la connétablie & maréchaussée de France, camps & armées de sa majesté.* Ce prevôt est reçu & prête serment au siége de la connétablie, comme les autres prevôts des maréchaux. Lorsqu'il y a guerre, il est ordinairement commis pour être dans un des camps de sa majesté; & lorsqu'il y a plusieurs corps d'armée, on y envoie de ses lieutenans qui sont prévôts dans ces armées; ils y sont pour maintenir l'ordre, punir les coupables, & mettre le prix aux vivres. Pendant que l'armée est assemblée, il juge en dernier ressort avec un conseil de guerre ordinairement composé de commissaires des guerres au nombre de sept, selon l'ordonnance criminelle de 1670. Mais lorsque les armées sont séparées, il est obligé d'apporter les procès qui ne sont point encore jugés au siége général de la connétablie, pour y être jugés par les officiers de ce siége avec lui. Il a dans sa compagnie trois lieutenans, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, quatre exemts & quarante-huit gardes y compris le trompette. Depuis la réforme générale des marechaussées, faite par édit du mois de mars 1720, il n'y a plus à présent dans les provinces du royaume que trente départemens, dans chacun desquels il y a un prévôt général, & sous chaque prévôt un ou plusieurs lieutenans, selon l'étendue du département, & sous chacun de ces prévôts & lieutenans, il y a d'espace en espace des brigades de cinq hommes chacune, qui sont commandées par un exemt, ou un brigadier, ou un soubrigadier, & sont toutes subordonnées au prévôt général du département. Dans ce nombre de prévôts généraux de chaque département n'est point compris le prévôt général de l'Isle de France, qui réside ordinairement à Paris; il a ses lieutenans & exemts qui commandent des brigades qui sont répandues dans les environs de Paris; ni le prevôt général & les particuliers du gouvernement de Bourgogne, qui, à la réserve du prévôt général de Bourgogne qui est pourvu par le roi, sont tous à la nomination & disposition de M. le prince de Condé, comme gouverneur de cette province, qui leur donne des provisions. Il y a encore un prevôt général des monnoies à Paris, & un à Lyon, qui sont aussi prévôts des maréchaux.

CONNOR, petite ville dans l'Ultonie dans le comté de Down en Irlande, sur le rivage de nord-west du lac Conne. Son évéché a été uni à celui de Down, sous l'archevêché d'Armach. * *Dict. angl.*

CONNOR (Bernard) médecin & philosophe, étoit Irlandois, & fut élevé dans la religion catholique. Après avoir fait ses études, il sortit de son pays à l'âge de 20 ans, & vint en France pour y étudier en médecine, & chercher les moyens de s'avancer. Il se fit bientôt connoître d'une maniére avantageuse, & on lui procura d'être auprès des fils du grand chancelier de Pologne, qui étoient alors en France. Connor fut chargé de leur conduite, & il eut l'avantage de voyager avec eux en Italie, en Sicile, en Allemagne & ailleurs. Etant de retour en Pologne avec ses éleves, il fut fait médecin du roi de Pologne, qui le donna à madame l'électrice de Baviere sa sœur. Après avoir demeuré quelque temps à la cour de l'électeur de Baviere, il s'en retira, & reçut des marques d'estime & de faveur. Il passa en Hollande, & vint ensuite en Angleterre, où il fut fait membre de la société royale, & du collége des médecins de Londres. Il ne tarda guéres à entrer dans la communion de l'église anglicane; & sur ce qu'on l'avoit soupçonné d'avoir des sentimens hétérodoxes, à cause de son *Evangelium medici*, il comparut devant l'archevêque de Cantorberi; & après l'avoir satisfait sur les questions qu'il lui proposa, il lui témoigna que pour lui faire mieux connoître la sincérité de son cœur, il souhaitoit de recevoir la communion, ce qu'il fit. Cela se passoit en 1696: les deux années suivantes, il négligea absolument la communion. Au mois d'octobre 1698, se voyant attaqué d'une maladie dangereuse, il demanda un prêtre de l'église anglicane, & on appella le docteur Harley, recteur de l'église de S. Gilles des Champs. Le docteur qui le connoissoit & qui avoit lu son livre, lui demanda s'il croyoit l'évangle & les miracles dont il y est parlé; s'il regardoit ceux-ci comme un témoignage de la vérité de la religion chrétienne; s'il croyoit que Jesus-Christ est le sauveur du monde, & qu'il étoit venu pour expier les péchés du monde, & satisfaire à la justice de Dieu. Connor répondit affirmativement à toutes les questions; & lorsque le docteur vint à lui parler de son livre, comme d'un ouvrage dangereux, il répondit qu'il ne l'avoit pas écrit dans le dessein de nuire à la religion chrétienne. Le lendemain M. Harley le communia; & quelques heures après qu'il se fut retiré, un inconnu, que l'on a su être un prêtre de l'église romaine, voulut parler au moribond, disant qu'il étoit de son pays, son ami, & même son parent. On le refusa d'abord; il fit instance; & ayant obtenu de l'entretenir en secret, on vit au travers d'une porte que Connor se confessa à ce prêtre, & qu'il reçut l'absolution, & ensuite l'extrême-onction. Connor mourut le lendemain, 30 d'octobre de l'an 1698, âgé d'environ trente-trois ans. M. Dupuy, ci-devant secrétaire au traité de la paix de Riswyk, qui rapporte ces circonstances, dit qu'il les tire en partie d'une lettre originale que le docteur Harley avoit écrite à Bayle, le 18 janvier 1704. Voyez l'*Instruction d'un pere à son fils*, par M. Dupuy, édition de 1730, pages 202, 207. L'ouvrage de Connor, dont on a parlé, est intitulé: *Evangelium medici, seu Medecina mystica, de suspensis naturæ legibus, sive de miraculis, reliquisque ἐν τοῖς βιβλίοις memoratis, quæ medicæ indagini subjici possunt. Ubi perpensis priùs corporum naturâ, sano & morboso corporis humani statu, nec non motûs legibus, rerum statûs super naturam, præcipuè qui corpus humanum, & animam spectant, juxta medecinæ principia explicantur*, à Londres, 1697 *in*-8°. Mais si cet ouvrage n'a paru qu'en 1697, pour la premiere fois, il faut donc que l'interrogatoire de l'archevêque de Cantorberi ait été fait aussi la même année, & non en 1696, puisqu'il y fut question de cet ouvrage, à moins qu'on ne dise que ce livre avoit déja été vu manuscrit. On en trouve une analyse dans la *Bibliotheca librorum novorum*, journal latin, où M. Kuster a pris le nom de *Neocorus*. Voyez les mois d'août & septembre 1697, pages 349, & 358. Dans le catalogue de la bibliothéque de feu M. Barré, on cite une autre édition de l'ouvrage de Connor, à Amsterdam 1699, *in*-8°.

CONOBER, prince de la petite Bretagne, favorisa la révolte de Chramne, fils de Clotaire I, contre son pere. Il fut tué en une bataille donnée près la mer en 558.

CONON, général des Athéniens, dans la guerre du Péloponnèse, désespérant de leurs affaires, se retira avec neuf vaisseaux, lorsque Lysander général des Lacédemoniens défit la flotte d'Athènes dans le détroit de l'Hellespont. Elle étoit à l'ancre dans la riviére de la Chévre, & étoit composée de cent quatre-vingt vaisseaux, qui furent tous pris, à la réserve de dix galeres. Trois mille Athéniens y furent faits prisonniers avec leurs chefs; ce qui fut suivi quelque temps après de la prise d'Athènes, & du renversement de cette république. Conon après avoir abordé au cap d'Abarinde, emporta les plus grands mâts des vaisseaux qu'y eussent les Lacédémoniens, envoya la galere publique à Athènes, porter les nouvelles du malheur qui étoit arrivé, & se réfugia avec huit navires dans l'isle de Chypre, chez Evagoras roi de Salamine, son ancien ami. Cinq ans après, en la 4e année de la XCIII olympiade, & 405 ans avant J. C. il assoupit avec Closias de Cnide un différend qui s'étoit élevé entre Evagoras & Artaxerxès roi de Perse, jaloux de la puissance de ce prince. Conon écrivit sur ses propres affaires à ce dernier, qui le fit satrape ou amiral de sa flotte, à la persuasion d'Evagoras, & de Pharnabaze, gouverneur de l'Ionie & de la Lydie. Conon revêtu de cette dignité, après une confé-

rence qu'il eut avec Pharnabaze, aborda en Cilicie avec quarante vaisseaux qu'il trouva prêts à mettre en mer, & s'y prépara à la guerre. Il fut enfermé dans l'embouchure du fleuve Calbis, en même temps que Comne ville de Carie, située au même endroit, fut assiégée par Pharax, amiral de Lacédémone. Mais après avoir été dégagé par Pharnabaze & Artaphernes, il assembla quatre-vingt vaisseaux, passa dans la Chersonèse, fut reçu avec toute sa flotte par les habitans de Rhodes, qui venoient d'abandonner le parti des Lacédémoniens, prit une flotte chargée de bled, que ces derniers faisoient venir d'Egypte; & après avoir grossi son armée de quatre-vingts dix navires, il essuya une sédition qui s'y étoit élevée. Les soldats n'étoient point payés; & Conon après s'en être plaint vainement par lettres à Artaxerxès, prit le parti, de concert avec Pharnabaze, de faire un voyage à la cour de Perse. Mais comme il refusa de se prosterner devant le roi, suivant la coutume, il ne put le voir, & ne traita avec lui que par lettres, ou par tierces personnes. Il n'en obtint pas moins ce qu'il demandoit. Tissaphernes, qu'il accusoit de trahison, fut proscrit; & Artaxerxès, après avoir permis à Conon de choisir ceux qu'il trouveroit à propos pour trésoriers de son armée, le combla de présens, & le renvoya en mer, muni de tous les ordres nécessaires pour l'entretien & l'augmentation de sa flotte. Ce fut la 3e année de la XCVI olympiade, & la 394e avant J. C. que Conon ayant été joint par Pharnabaze, remporta près de Cnide cette fameuse victoire, où les Lacédémoniens perdirent 50 vaisseaux, & leur général Pisandre. Il leur en couta même l'empire de la mer, qu'ils furent obligés d'abandonner par le soulevement d'Ephèse, de Mytiléne, de Chio & de quantité d'autres isles & villes maritimes, qui chasserent leurs garnisons, & reçurent celles des Perses. Abydos & Sestos restoient encore. Conon eut ordre de les serrer par mer, tandis que Pharnabaze y faisoit le dégât sur terre. L'année suivante, Conon après avoir ravagé les côtes de Lacédémone, conduisit sa flotte à Athènes, où il rétablit le Pirée, & releva les murailles de la ville, du consentement de Pharnabaze. Mais les Lacédémoniens plus alarmés de cette derniere action, que de toutes ses victoires, trouverent moyen de gagner Tiribase, autre satrape d'Asie, qui résidoit à Sardes. Il y fit arrêter Conon, sous prétexte d'avoir fait servir l'armée du roi aux desseins des Athéniens, & d'avoir complotté de leur livrer l'Ionie & l'Æolie, & on ne sait pas précisément ce que ce général devint. Quelques auteurs, & entr'autres Isocrates, ont écrit qu'il fut mené à Artaxerxès, qui le fit mourir. D'autres ont cru qu'il se sauva de prison, sans assurer si ce fut avec la participation de Tiribase.* Xenoph. *Hellen. l.* 2, 3 & 4. Diodor. *ad olymp.* 96. Plutarq. *in Lysand. in Artax. & in Agesil.* Isocrat. *in Evagor.* Pausan. *in Attic.* Justin, *l.* 6. Æm. Prob. *in Conon.*

CONON, fameux astronome de l'isle de Samos, vivoit sous la CXX olympiade, vers l'an 300 avant J. C. du temps des Ptolémées Philadelphe & Evergete. Il fit des observations sur les éclipses du soleil & de la lune, & osa métamorphoser la chevelure de Berenice en astre. Catulle parle de lui dans son petit poëme de la chevelure de Berenice. Properce en fait aussi mention, aussi-bien que Virgile. Josephe parle dans le I livre contre Apion, d'un CONON qui avoit écrit de la Judée. Il y a apparence qu'il est différent de l'astronome, & de celui qui avoit écrit de l'Italie, selon le témoignage de Servius, qui en fait mention sur le VII livre de l'Enéïde. Vossius doute si c'est le même qui avoit recueilli des piéces des anciens auteurs qu'il dédia à Archélaüs Philopator, dont parle Photius. * Properce, *l.* 4, *el.* 1. Virgile, *egl.* 3. Photius, *cod.* 186 & 189. Vossius, *l.* 1, *c.* 24, *de hist. Grec.* & *l.* 3 *des math. c.* 33, § 21, &c. *c.* 54, § 5.

CONON, historien du temps d'Archélaüs *Philopator*, à qui il avoit dédié son histoire d'Auguste & de Marc-Antoine; avoit composé un recueil de cinquante narrations, qui concernent les temps fabuleux, & les premieres histoires de la Grece. On n'a point son ouvrage complet, mais seulement des extraits très-amples, que Photius a donnés dans sa bibliothéque, *cod.* 186. Nicolas de Damas le copioit souvent. Servius sur le VIIe livre de l'Enéide, cite un traité de l'Italie écrit par Conon; mais on ne peut assurer que ce soit celui dont on vient de parler; non plus que celui que Josephe (*liv.* 1. contre Apion,) dit avoir fait mention des Juifs. Le scholiaste d'Apollonius cite aussi (*liv.* 1.) une histoire d'Héraclée de Conon.

CONON, ou CUNON, vivoit dans le VI siécle, & s'acquit beaucoup de réputation dans les armées de l'empereur Justinien, où il commanda en 504. Il défendit Naples & Rome contre Totila, roi des Goths.

CONON, petit mercier qui portoit ses marchandises dans les villages sur un âne, parvint à l'empire de Constantinople, & fut nommé *Leon l'Isaurien*, parcequ'il étoit d'Isaurie, province de l'Asie mineure, vis-à-vis de l'isle de Chypre. *Voyez* LEON L'ISAURIEN.

CONON, frere de l'empereur Zenon, grand usurpateur des biens du public.

CONON, disciple de Philoponus, de la secte des Tritheites, soutint son parti dans la conférence tenue en présence de Jean le Scholastique, patriarche de Constantinople, vers l'an 577. Mais dans la suite il se brouilla avec lui, parcequ'il ne vouloit pas reconnoître que les trois natures qu'il admettoit en Dieu, étoient égales. Il se fit chef d'une secte particuliere, condamna Philoponus, & composa un discours contre son traité de la résurrection. Ses sectateurs furent appellés *Cononites.* * Photius, *cod.* 23. Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclés. du VII siécle.*

☞ CONON ou CUNON, pape, originaire de Thrace, & né en Sicile, succéda à Jean V. Le clergé avoit d'abord voulu élire l'archiprêtre Pierre, & l'armée vouloit qu'on élût un autre prêtre nommé Théodore. Comme les uns ni les autres ne vouloient céder, les évêques & le clergé choisirent une tierce personne, savoir le prêtre Conon, vieillard vénérable par sa bonne mine, sa simplicité, sa candeur. Il fut d'abord reconnu par le peuple, & ensuite par l'armée. Il fut consacré, selon le P. Pagi, le 21 octobre de l'an 686, & mourut le 11 de septembre de l'an 687; n'ayant tenu le siége que onze mois, pendant lesquels il fut toujours malade. M. Fleuri met sa mort le 22 d'octobre de l'an 688. S. Kilien vint à Rome sous son pontificat, & reçut de lui sa mission pour prêcher aux infidéles. Sergius fut pape après lui. * *L'art de vérifier les dates.*

CONON, cardinal évêque de Préneste, aujourd'hui Palestrine, étoit fils d'*Eginon*, comte d'Urrac en Allemagne, & fut un de ceux qui établirent la congrégation Arrosiane, de l'ordre de S. Augustin. Le pape Paschal II lui donna en 1107 le chapeau de cardinal avec l'évêché de Palestrine, & l'envoya ensuite en Orient, où il tint un concile dans la ville de Jérusalem, contre l'empereur Henri V qu'il excommunia, parcequ'il avoit maltraité le pape. Il fit confirmer cette excommunication en plusieurs assemblées qui se tinrent en divers royaumes de l'Europe, ce qui fut autorisé du concile général de Latran. Gelase II qui succéda à Paschal, n'eut pas moins d'estime pour Conon, dont il connoissoit la fermeté, car il l'envoya légat *à latere* en Allemagne, où il réunit tous les électeurs & les princes de l'empire contre Henri, qu'il excommunia une seconde fois dans le concile de Cologne & de Fritzlar. Le zèle de ce cardinal parut encore dans le concile de Soissons, où il condamna Pierre Abailard avec ses écrits, qu'il fit bruler. C'est ce qui lui mérita particuliérement l'amitié du pape Gelase II, lequel se voyant près de la mort en 1119, proposa Conon pour son successeur, à l'assemblée des cardinaux. Ils étoient très-disposés à cette élection; mais Conon refusa généreusement le souverain pontificat, & donna son suffrage à Gui, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui succéda à Gelase II & prit

le nom de *Callifte II,* fous lequel mourut cet illuftre cardinal. * Louis Doni d'Attichi.

CONON (Jean) Allemand, natif de Nuremberg, religieux dominicain, vivoit au commencement du XVI fiécle. Il apprit les langues, principalement la grecque, dans un voyage qu'il fit en Italie, & vint enfuite à Bafle. Jean Amerbach, qui travailloit à l'impreffion des œuvres de S. Jérôme, l'arrêta en cette ville pour y corriger cet ouvrage. Il a laiffé quelques traductions latines des ouvrages de S. Bafile, de S. Grégoire de Nazianze & de S. Grégoire de Nyffe. Il y fut précepteur des fils du même Amerbach, & de Beatus Rhenanus. Ce dernier compofa l'épitaphe de Conon, qui mourut le 21 février 1513 : d'autres difent en 1514, âgé de 50 ans. * Melchior Adam, *in vit. philofoph. Germ. in Beat. Rhen. & in vit. jurif. in Bonif. Amersb.* Chriftianus Wrftifius ou Wurftifen, *in epift. & chron. Bafil.* Erafme en parle avec éloge.

CONQUEST ou LE CONQUEST, *Conqueftus*, petite ville & port de mer de France en Bretagne, eft fituée au fond de cette province, dans l'endroit appellé *bout du monde, ad fines terræ.* Le Conqueft eft à quatre ou cinq lieues de Breft, vis-à-vis les ifles d'Oueffant, & c'eft dans fon port que s'arrêtent ordinairement les navires. * Sanfon. Baudrand.

CONRAD I de ce nom, étoit fils, comme l'on croit, d'un autre *Conrad*, duc ou gouverneur de Franconie, de Heffe, de Weteravie, & de quelques autres provinces voifines, & eft mis au nombre des empereurs d'occident par tous les hiftoriens de deça les monts. Car Baronius & les Italiens ne reconnoiffent pour rois que ceux qui n'ont point été couronnés par les papes. Louis, roi de Germanie, dernier de la race de Charlemagne, étant mort l'an 912, ne laiffa que deux filles, *Placide* ou *Plaifance*, qui fut mariée à *Conrad*, duc de Franconie, & *Mathilde*, femme de *Henri* dit l'*Oifeleur*, duc de Saxe, & fils d'*Othon.* Quelques feigneurs Allemands, méprifant la jeuneffe, & le peu de valeur de Charles *le Simple*, roi de France, à qui ce pays appartenoit de droit, comme au légitime héritier de Pepin, de Charlemagne & de Louis *le Débonnaire*, voulurent déférer la couronne à Othon de Saxe, qui s'en excufa fur fa vieilleffe, & leur confeilla d'élire Conrad, quoique fon ennemi, ce qui fut exécuté; mais tous les grands n'étoient pas contens de cette élection. Arnoul, dit *le Mauvais*, duc de Baviére, fier d'avoir vaincu les Hongrois dans fes états, s'éleva contre lui, à deffein de fe faire roi; & n'y pouvant pas parvenir, il feignit de vouloir déférer la couronne à Charles *le Simple*, qui fongeoit à rentrer dans ce royaume. Ainfi fe fervant de la conjoncture préfente des affaires & du fecours de Rainier, comte d'Ardenne, il s'en faifit d'une partie, & le fit gouverneur avec la qualité de duc. Henri, duc de Saxe, fe fouleva auffi contre Conrad, battit fon lieutenant Everard, & lui donna la chaffe à lui-même; tandis que d'un autre côté les Hongrois s'étant débordés en 914, jufqu'en Alface, ne purent être arrêtés que par une fomme d'argent qu'on fut contraint de leur donner. Quelque temps après, Conrad attaqué d'une fiévre caufée par une bleffure reçue dans la guerre de Baviere, mourut le 23 décembre de l'an 718, après un régne de fept ans & fix mois. En mourant il commanda par une générofité admirable à Everard, fon frere de porter les ornemens royaux à Henri, duc de Saxe, quoiqu'il lui eût toujours fait la guerre. Ainfi il rendit au fils ce que fon pere Othon avoit fait pour lui. Conrad eft enterré dans l'abbaye de Fuldes. * Marianus Scotus, *in chron.* Aretin, *l.* 4. Othon de Freifingen, *l.* 6, *c.* 15, 16, 17, &c.

CONRAD II, dit *le Salique*, fils d'*Herman*, duc de Wormes & de Franconie, fut élu empereur après la mort de Henri II, dit *le Saint*, l'an 1024. Ceux de la maifon de Saxe qui croyoient que la dignité impériale devoit être héréditaire dans leur maifon, comme elle l'avoit été dans celle de Charlemagne, s'oppoferent à cette élection, & plongerent l'Allemagne dans des troubles, dont la durée devint fatale à leur maifon & à l'empire. D'autre côté, les Italiens, avant que ce prince pût aller à Rome recevoir la couronne impériale, entreprirent de la mettre fur quelqu'autre tête, ne pouvant fouffrir l'humeur de la nation allemande. Pour cela, ils députerent vers Robert de France, & lui offrirent le royaume d'Italie pour fon fils Hugues. A fon refus, ils s'adrefferent à Guillaume duc d'Aquitaine, qui fe moqua d'eux. Cependant Conrad étant paffé en Italie, fut couronné par le pape Jean XIX, le jour de pâque de l'an 1027. A fon retour, il pacifia la Hongrie & la Pologne, & l'an 1033, Rodolphe ou Raoul, roi de la Bourgogne Transjurane, l'inftitua fon héritier, parcequ'il avoit époufé *Gifele*, fa fœur puînée. Eudes, comte de Champagne, fils de Berthe, fœur aînée de Raoul, voulut avoir part à cette fucceffion, & fit une cruelle guerre à l'empereur qui en eut tout l'avantage. Eudes perdit la vie dans la bataille donnée près de Bar-le-duc, le 17 décembre de l'an 1037. Enfuite Conrad paffa en Italie, pour s'oppofer à Pandulfe, prince de Capoue, qui pilloit les lieux faints, & qui prit la fuite à l'arrivée de l'empereur. Heribert, archevêque de Milan, étoit du nombre des rebelles, & avoit fait révolter fes peuples contre Conrad. Ce dernier vint à Milan, dans le deffein de ruiner cette ville, à caufe de fa rebellion; mais il en fut empêché par une vifion qu'eut Bruno, archevêque de Cologne, fon fecrétaire. Car en célébrant la meffe, on dit qu'il vit, ou crut voir S. Ambroife qui le menaçoit s'il perfiftoit dans fon deffein. L'empereur ayant foumis les rebelles, alla à Rome, & étant revenu en Allemagne, mourut de mort fubite à Utrecht, le 4 juin de l'an 1039. Il fut enterré dans l'églife cathédrale de fainte Marie de Spire, fur le Rhin, qu'il avoit fondée. Son regne fut de quatorze ans, dix mois & vingt-deux jours. *Voyez* fes ancêtres à FRANCONIE.* Leon d'Oftie, *l.* 2 *c.* 59 *& fuiv.* Glaber, *l.* 4 *&* 5. Othon de Freifingen, *l.* 9, *c.* 29 *& fuiv.* Hermannus Contractus, *dans fa chron.* Genebrard, &c.

CONRAD III, fils de FREDERIC, duc de Souabe, & d'*Agnès*, fœur de *Henri* V, fut élu à Coblents après Lothaire II le 22 février 1138, & fut couronné à Aix-la-Chapelle le 13 mars par Theoduin ou Theodoric, cardinal légat du pape, repréfentant l'archevêque de Cologne, qui n'étoit pas prêtre. Henri *le Superbe*, duc de Saxe & de Baviére, qui avoit prétendu à l'empire, mit une puiffante armée fur pied, & vint attaquer Conrad dans Ausbourg. Ce dernier le profcrivit, & confifqua tous fes biens; ce qui fut le fujet d'une longue & cruelle guerre. Louis *le Jeune*, roi de France, s'étant croifé pour le voyage de la Terre Sainte, à la follicitation de S. Bernard, fut imité par Conrad. Ce prince fit couronner vers l'an 1147 fon fils Henri, qui mourut peu de temps après, & paffa par la Hongrie à Conftantinople, où il arriva avec plus de cinquante mille chevaux, & grand nombre de gens de pied, fur la fin de mai de l'an 1147. Ce voyage fut malheureux par la lâcheté & par la trahifon des Grecs, qui mêloient de la chaux & du plâtre, dans les farines qu'ils fourniffoient à l'armée. L'empereur après avoir affiégé inutilement Damas, & avoir été à Jérufalem, fut obligé de retourner en Allemagne, où il mourut au château de Lautrech, le vendredi 15 février 1152, après un régne de douze ans, dix mois & quinze jours : il fut enterré à Bamberg. Othon de Freifingen, Baronius, Onuphre, Genebrard, &c. parlent fort au long de Conrad. Sigonius dit, que ce fut lui qui donna aux Génois le droit de marquer leur monnoie; & quelques auteurs ajoutent, qu'ayant pris la ville de Veinsberg, qui s'étoit foulevée, il ordonna de faire prifonniers tous les habitans, & de donner la liberté aux femmes, ce qui fut exécuté. Mais ces femmes généreufes prierent l'empereur de leur permettre d'emporter ce qu'elles pouroient de leurs biens. Leur demande leur fut accordée, & elles prirent leurs maris fur le dos, & leurs enfans fous les bras. Conrad admirant leur amour, en fut fi touché, qu'il pardonna à tous les habitans. Il avoit époufé *Gertrude*, fille du comte de Sultsbach, dont il eut deux fils, *Henri*

& *Frédéric*, qui mourut l'an 1155 de peste au siége de Rome sous le régne de Frédéric *Barberousse*.

CONRAD duc de Souabe, fils de FRÉDÉRIC II, fut fait roi des Romains par son pere, & fut proclamé à l'âge de huit ans, premiérement à Vienne l'an 1233, & puis à Spire. Il gouverna très-sagement l'empire durant l'absence de son pere, & porta les armes avec réputation, quoiqu'avec peu de bonheur. Albert de Portingau, évêque de Ratisbonne, avoit envoyé des assassins pour le tuer, voulant se venger de ce que ce prince avoit ravagé ses terres. Il évita ce danger, & après la mort de son pere Frédéric en 1250, il entreprit de se faire élire empereur; mais comme sa déférence pour l'église n'étoit pas plus grande que celle de Frédéric, le pape Innocent IV s'y opposa. Conrad, ou pour s'en venger, ou pour envahir les royaumes de Naples & de Sicile, passa en Italie, prit Naples après huit mois de siége, puis Capoue & Aquino, & commit par-tout de grandes cruautés. Mainfroi son frere *naturel*, qui avoit fait mourir son frere Frédéric, le fit empoisonner lui-même, avec un lavement que lui donna un de ses médecins. Ce fut le 19 mai de l'an 1254, après un régne de trois ans, cinq mois & douze jours. Conrad avoit épousé *Elizabeth*, fille d'*Othon* duc de Baviére, & n'en eut que le malheureux *Conradin*, qui eut la tête coupée à Naples. * Richard, *c.* 146. Villani, *l.* 6. S. Antonin, *tit.* 19, *c.* 6, § 5. Blondus. Naucler. Platine & Genebrard, *dans Innocent IV*.

CONRAD, fils de l'empereur HENRI IV, donna souvent des marques de sa valeur & de sa sagesse, dans le temps que Henri étoit brouillé avec les papes. Conrad qui étoit son lieutenant en Italie, se révolta contre son pere, à la sollicitation du pape Urbain II l'an 1093, & se fit couronner roi de Lombardie par Anselme, archevêque de Milan. Il y régna neuf ans, & mourut en 1101. * Hermannus Contractus. L'abbé d'Ursperg. Marianus Schotus, &c.

CONRAD, surnommé *le Pacifique*, roi de la Bourgogne Transjurane & d'Arles, dans le X siécle, étoit fils de RODOLPHE II, & tiroit son origine, à ce qu'on prétend, de CONRAD, dit *le Vieil*, comte d'Altorf, à qui Louis *le Débonnaire* donna de grands biens, mort en 862, & pere de CONRAD *le jeune*, comte de Paris, mort en 881. Quoi qu'il en soit, Conrad *le Pacifique* n'étoit qu'en sa quatorziéme année, lorsque Rodolphe son pere mourut l'an 937. L'empereur Othon I l'attira chez lui, sous prétexte de lui servir de tuteur, & le retint à sa cour comme dans une honnête prison. Cette dépendance lui devint néanmoins utile; car outre qu'il apprit l'art de régner dans la cour d'un prince si célébre, elle lui conserva encore ses états, que personne n'osa attaquer, de peur d'offenser l'empereur. Conrad commença de gouverner par lui-même en 951, lorsqu'Othon passa en Italie pour y délivrer Adelaïde des poursuites de Berenger. Cette princesse qu'Othon épousa, étoit sœur de Conrad, dont le régne fut troublé par les Huns ou Hongrois, qui faisoient des courses dans ses états, & par celles des Sarasins de Frassinet, qui désoloient la Provence & le bas Dauphiné. Il attaqua les uns & les autres, & eut le bonheur de les vaincre. Le reste de son régne fut assez tranquille, ce qui lui fit donner le nom de *Pacifique*. Il fit diverses fondations pieuses, passa pour l'un des plus religieux princes de son temps, & mourut le 19 octobre de l'an 994. Son corps fut enterré, non dans l'église métropolitaine de S. Maurice de Vienne, comme l'écrit Hermannus Contractus, mais dans celle de l'abbaye de S. André-le-Bas, de la même ville, qu'il avoit fondée, & où l'on voit son épitaphe. Conrad avoit épousé vers l'an 967 *Mahaud*, fille de *Louis* IV, dit d'*Outremer*, & sœur de *Lothaire*, rois de France, qui lui porta en dot la ville & comté de Lyon. Il en eut *Conrad*, mort jeune; RODOLPHE III, dit *le Fainéant*, qui lui succéda; *Berthe*, mariée 1°. à *Eudes* I du nom, comte de Blois & de Chartres: 2°. à *Robert*, roi de France, qui la répudia, parceque le roi avoit tenu un de ses enfans du premier lit sur les fonts; & *Gerberge*, mariée à *Herman*, duc de Suéve, & mere de *Gisele*, qui fut femme de *Conrad* II, dit *le Salique*. D'autres lui donnent encore deux filles, *Gisele* & *Mahaud*, & croient qu'il avoit épousé en premieres nôces *Adelaïde* ou *Adélanie*, qui étoit déja mere de *Burchard*, depuis archevêque de Vienne. * Hermannus Contractus. Othon de Freisingen. Conrad abbé d'Ursperg, *in chron.* Luitprand, *hist. l.* 5 & 6. Du-Chêne, *hist. de Bourg. l.* 2. Rodolphe Glaber, *hist. l.* 1. Rufi, *hist.* Chorier, *hist. de Dauph. &c.*

CONRAD, duc des Lorrains, étoit fils de WERNER, & succéda l'an 944 à *Othon*. En 947 il épousa *Luitgarde*, fille de l'empereur *Othon*; & depuis il le suivit en Italie, où il commanda ses troupes contre Berenger en 951. L'année suivante il se joignit à Lindulfe, fils du même empereur, & se révolta. Othon en témoigna un chagrin extrême; & pour punir Conrad, il lui ôta le duché de Lorraine, dont il disposa en faveur de Brunon son frere, archevêque de Cologne. * Flodoard & le continuateur de Reginon, *in chron.* Baronius. Sigonius, &c.

CONRAD, marquis de Montferrat, prince de Tyr, fut en grande considération en Orient, où il donna souvent des marques de son courage dans les guerres contre les Infidéles. Il épousa *Isabeau*, fille d'*Amauri*, roi de Jérusalem, mort en 1173, & de sa seconde femme *Marie*, niéce de *Manuel* Comnene, empereur de Constantinople. Isabeau prit le titre de reine de Jérusalem en 1190, après la mort de Sibylle sa sœur aînée, & Conrad le prit de même; mais il fut assassiné le 27 ou le 29 avril de l'an 1192, par des Ismaéliens. Quelques-uns en accuserent Richard, roi d'Angleterre, fâché, dit-on, de ce que Conrad avoit refusé d'épouser la sœur de ce roi. D'autres crurent que le coup avoit été fait par ordre de Hunfroi, ou Aufroi de Thoron, qui étoit au désespoir de ce qu'Isabeau, à laquelle il avoit été marié, lui avoit préféré Conrad. D'autres enfin soutiennent que le Vieil de la Montagne avoit fait agir ses assassins, pour se venger du marquis de Montferrat qui lui avoit fait la guerre. Quoi qu'il en soit, Conrad eut de son mariage une fille nommée *Marie*, qui porta le titre du royaume de Jérusalem à *Jean* comte de Brienne son mari, dit *le roi d'Acre*, lequel fut aussi administrateur de l'empire de Constantinople. * Sanut, *liv.* 3, *pag.* 10, *chap.* 7. Guillaume de Tyr. Baronius, &c.

CONRAD, qui portoit le titre de prince d'Antioche, étoit fils de FRÉDÉRIC, fils *naturel* de l'empereur *Frédéric* II. Vers l'an 1266 lorsqu'il eut appris que Conradin son cousin se mettoit en campagne pour chasser des royaumes de Naples & de Sicile Charles d'*Anjou* I de ce nom, qui en étoit alors roi légitime, il s'embarqua avec des troupes considérables; & s'étant jetté dans la Sicile, il y fit révolter presque toutes les villes en faveur de Conradin; Messine, Palerme & Syracuse furent les seules qui demeurerent fidéles à Charles. Celui ci ayant défait Conradin, envoya une puissante armée contre Conrad, qui fut forcé dans le château de Saint-Orbe, où il s'étoit jetté; ensuite il eut les yeux crevés, & il fut étranglé. Divers auteurs disent qu'à la priere du pape Clément IV, on lui donna la vie & quelques terres en Sicile, & que s'étant révolté contre son prince légitime, il fut souvent cité & enfin proscrit & excommunié par le pape Martin IV. * Sponde; *A. C.* 1218, *n.* 5. Fazel. Bouche, &c.

CONRAD, étoit de la famille des Triciens, qui a été souveraine pendant plusieurs siécles à Foligno dans l'Ombrie, ou au moins depuis 1306, jusqu'en 1439. Le dernier des Ugolins laissa trois enfans, qui avoient chacun les mêmes prétentions & les mêmes droits. Conrad, *dont nous parlons*, plus ambitieux que ses freres, & emporté par des passions plus vives, les fit, dit-on, mourir afin de régner seul. C'étoit le plus jeune. Les historiens ne s'accordent pas néanmoins à le rendre coupable de ce crime. Quoi qu'il en soit il régna seul pendant

pendant près de trente ans dans Foligno, & se fit craindre & respecter par sa valeur & sa fermeté dans ses entreprises. Il fut toujours opposé au pape Martin V, & avoit pris contre lui le parti de Nicolas Fortebrachio. Après la mort de ce dernier, Conrad fut attaqué vivement, & il y a tout lieu de croire qu'il eût succombé, si François de Feltre, comte d'Urbin, n'eût appaisé la colere du pape & n'eût arrêté le progrès de son armée. Conrad fit des pertes considérables dans cette occasion. Sous le pape Eugène, il fut tantôt ami & tantôt ennemi de Rome : aujourd'hui déclaré contre ce pape, demain cherchant à se réconcilier avec lui. Il fut la victime de son inconstance. Eugène ayant pris l'occasion que Conrad étoit sans secours, parceque ses troupes étoient employées contre les Vénitiens, envoya attaquer Foligno, qui fut obligé de se rendre. Conrad & son fils furent pris & envoyés à Soriano, où peu après on les punit du dernier supplice. * *Voyez* le traité de Pogge, *de varietate fortunæ*, *lib.* 3.

CONRAD, cardinal, archevêque de Mayence dans le XII siécle, étoit frere d'*Othon*, comte de Wittelsbach, de la maison de Baviére, & proche parent de l'empereur Frédéric *Barberousse*. Il fut élevé à l'archevêché de Saltzbourg, & en 1160 à celui de Mayence, après la mort d'Arnoul de Selehofen. Frédéric avoit contribué à cette élection, & prétendoit que par reconnoissance Conrad suivroit aveuglément le parti de l'antipape Octavien, qu'il faisoit nommer Victor; mais l'archevêque de Mayence ayant refusé de le reconnoître, se vit exposé aux ressentimens de ce prince, & fut contraint de sortir d'Allemagne. Il vint trouver le pape Alexandre III, qui étoit alors à Tours, où il tenoit un concile. Frédéric ayant appris cet éloignement, mit Christian de Buche sur le siége de Mayence, & le pape mit Conrad au nombre des cardinaux, l'an 1163; mais Christian étant mort en 1183, le premier revint gouverner son diocèse. Depuis, s'étant croisé pour la guerre sainte, il fit le voyage d'Orient, où il sacra Léon, roi d'Arménie; & à son retour il mourut en 1200 ou 1202. D'autres disent que ce fut à Passaw en 1205, au retour d'une légation de Hongrie; mais des lettres d'Innocent III écrites en 1202, parlent de Conrad comme d'un homme qui étoit déja mort. On lui attribue une chronique de Mayence, imprimée à Basle en 1569; mais elle est de Conrad de Mayence. * L'abbé d'Ursperg, *in chron.* Ughel, *Ital. sacr.* Gaspard Bruschius, *de episc. Germ.* Baronius. Canisius, &c.

CONRAD, cardinal, abbé de Cîteaux, étoit Allemand, fils d'*Eginon*, comte d'Urach, ou, selon d'autres, de Furstemberg, & d'*Agnès* de Zeringen. Il se fit religieux de Cîteaux, dans l'abbaye de Villers en Brabant; & s'y étant distingué par sa piété & par sa doctrine, il mérita d'en être élu abbé. On dit qu'avant que d'entrer dans le cloître il avoit été doyen de saint Lambert de Liége, & avoit été employé dans diverses affaires. En 1214 on l'élut abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux en 1217, & enfin en 1219 le pape Honoré III le nomma cardinal, évêque de Porto. Deux ans après il l'envoya légat en France, où il servit contre les Albigeois, & se trouva l'an 1223 à la pompe funébre du roi Philippe *Auguste*. Depuis, Conrad repassa en Allemagne, où il fit une exacte recherche de ceux qui avoient assassiné S. Angelbert archevêque de Cologne, & publia des ordonnances pour la réforme du clergé, que nous avons encore dans le recueil des conciles & dans les annales de Bzovius. Ce prélat se trouva à Rome l'an 1227, à la mort d'Honoré III, & s'opposa à ceux qui vouloient le faire pape. Gregoire IX, qui le fut, l'envoya légat en Orient, & il mourut peu de temps après, le premier octobre ou le dernier septembre de la même année 1227. Son corps fut rapporté à Clairvaux, où l'on voit son tombeau de marbre, avec son épitaphe en vers & en prose. Quelques auteurs lui attribuent un traité des erreurs des Albigeois. * Henriquez, *l.* 1. *fasc.* Manriquez, *in menol.* Jongelin, *in purp. S. Bern.* Cæsarius. Guillaume de Pui-Laurens. Rigord. Arnoul Wion. Charles de Visch. Auberi. Sainte-Marthe, &c.

CONRAD, évêque d'Utrecht, vivoit dans le XI siécle. Il avoit été précepteur de l'empereur Henri IV; & ce fut par son crédit qu'il fut mis sur le siége épiscopal, en 1075, après Guillaume de Pont. Il fonda l'église collégiale de Notre-Dame, & fut tué en 1099 par un certain maçon, Frison de nation, parcequ'il avoit choisi un autre ouvrier pour achever cette église. On lui attribue divers ouvrages, & entr'autres, un traité intitulé : *Apologia de unitate ecclesiæ conservanda, & schismate inter Henricum IV, imper. ac Gregorium VII, pont. max.* C'est ce même traité que Marquardus Freherus tira de l'abbaye de Fuldes, & qu'il publia dans le premier volume des auteurs de l'histoire d'Allemagne. D'autres l'attribuent ou à Veneric, évêque de Verceil, ou à Walrame, évêque de Naumbourg en Saxe. * Gazey, *hist. eccl. des Pays-Bas.* Valere André, *bibl. belg.* Consultez l'*histoire littéraire de la France*, par des Bénédictins, *tome VIII.*

CONRAD, auteur Allemand, qui avoit écrit en sa langue le voyage de Charlemagne en Espagne. Le manuscrit de cet ouvrage étoit en la bibliothéque de Strasbourg. * *Bibl. germ.*

CONRAD, abbé de l'ordre de S. Benoît, vivoit vers l'an 922, sous le régne de l'empereur Henri l'*Oiseleur*. Ce fut lui qui fit une continuation de l'histoire de France, qu'on a mise dans le recueil des écrivains de notre nation. Il est différent de CONRAD de Bruwiler, dans le diocèse de Cologne, qui vivoit sous l'empire de Henri IV en 1070. Ce dernier écrivit la vie de S. Wolphelme, abbé du même monastere, & la dédia à Everath son abbé, & à Heriman, abbé de S. Pantaléon de Cologne. * Vossius, *de hist. Lat. l.* 2, *ch.* 46. Le Mire, *in auct.* Surius, *ad* 22 *apr. &c.*

CONRAD (Lancelot) jurisconsulte, a vécu dans le XI siécle. Il composa divers traités, & entr'autres, un excellent, intitulé : *Templum omnium judicum.* Lancelot Conrad étoit de Laino, ville de la Basilicate.

CONRAD d'Esterback, de l'ordre de Cîteaux, a composé un traité de l'origine de cet ordre, divisé en six livres, donné par le P. Tissier dans le premier tome de sa bibliothéque des auteurs & des écrivains de l'ordre de Cîteaux. On croit que cet auteur florissoit vers l'an 1230. * Du-Pin, *bibl. des aut. ecclés. XIII siécle.*

CONRAD DE SHEURN, surnommé *le Philosophe*, moine Allemand, vivoit sous l'empire de Frédéric II, vers l'an 1240. Il écrivit une chronique & plus de cinquante volumes, comme nous l'apprenons d'Aventin, qui avoue que ses ouvrages lui ont beaucoup servi pour achever le dernier tome de ses annales. Peut-être que cet auteur est le même que CONRAD, prieur de Sciren en Baviére, qui vivoit dans le même temps, & qui composa divers ouvrages, & entr'autres, une chronique de son monastere. * Vossius. Simler. Aventinus, &c.

CONRAD DE LICHTHENAW, connu sous le nom de l'ABBÉ D'URSPERG, parcequ'il étoit abbé d'un monastere de ce nom, de l'ordre de Prémontré, au diocèse d'Augsbourg, vivoit dans le XIII siécle. Il a composé une chronique, qu'il a commencée à Belus, roi des Assyriens, & continuée jusqu'à l'an 1229, qui étoit la neuviéme année du régne de Frédéric II. Son ouvrage est un ramas de plusieurs auteurs qu'il a rangés à sa mode, & selon le gout de son siécle. Il dit au commencement de sa chronique, qu'il avoit composé les vies des Saints en douze livres. Au reste il se fit une belle bibliothéque, & mourut vers l'an 1240, après avoir été abbé pendant 24 ans. On l'accusa d'avoir été trop partial, en décrivant les guerres de quelques empereurs contre les souverains pontifes, & d'avoir parlé sans respect des papes Innocent III & Grégoire IX. La chronique de Conrad de Lichthenaw a été continuée par un anonyme, depuis Frédéric II jusqu'à Charles-Quint. Elle parut la premiere fois à Strasbourg en 1537, & fut réimprimée avec cette continuation, à Basle en 1569, *in-folio.*

* *Consultez* Trithème & Bellarmin, *des écriv. ecclef.* l'auteur de l'Epitome des annales du cardinal Baronius, *fous l'an* 1102, *n.* 1. Voffius, *de hift. lat. l.* 2, *c.* 57. Coccius, *A. C.* 1225, *&c.*

CONRAD DE MARTBURG, ou DE MARBUCH, vivoit dans le XIII fiécle. Il fut aumônier de fainte Elizabeth de Thuringe, morte en 1231; & il écrivit la vie de cette princeffe, qu'il dédia au pape Gregoire IX. * Voffius, *l.* 2, *de hift. Lat. c.* 57.

CONRAD DE MAYENCE, connu fous le nom de *Conradus epifcopus*, vivoit dans le XIII fiécle. Il compofa les chroniques de Mayence, *Chronicon rerum Moguntinarum*, depuis l'an 1140, jufqu'en 1250. Quelques modernes ont cru que cet auteur eft le même que Conrad, cardinal, archevêque de Mayence, dont nous avons déja parlé; mais comme ce prelat mourut en 1200 ou 1202, & que celui-ci continua fa chronique jufqu'en 1250, on ne peut pas attribuer cet ouvrage au premier, à moins qu'on ne fuppofe qu'un autre auteur l'acheva fous fon nom. Quoi qu'il en foit, Hervafius publia le premier cette chronique en 1535. Chriftianus Urftifius la mit depuis dans un volume des hiftoriens d'Allemagne; & Juftus Reuberus la fit encore imprimer. * Poffevin, *in app.* Voffius, *l.* 2, *de hift. Lat. &c.*

CONRAD DE MUR, premier chantre & chanoine de l'églife de Zurich, vivoit vers l'an 1273. Il a écrit un traité des facremens, la vie des papes, & quelques autres ouvrages, comme *Cathedrale romanum*, *&c.* * Voffius, *l.* 2, *de hift. Lat. c.* 6. Gefner, &c.

CONRAD DE S. ULRIC ou DE S. ULDARIC, Allemand, vivoit dans le XIV fiécle, vers l'an 1340; car c'eft en cette année qu'il a fini fon hiftoire univerfelle. On lui attribue d'autres ouvrages hiftoriques. * Voffius. Poffevin. Gefner, &c.

CONRAD D'HALBERSTAD. Il y a eu deux religieux de l'ordre de S. Dominique, connus en leur temps fous ce nom. Le premier étoit définiteur de la province de Saxe en 1321. Le fecond enfeignoit la théologie en 1343 à Magdebourg. Clément VI le fit docteur en théologie l'an 1345; & en 1350 il fut fait vicaire général de la province de Saxe. Léandre Alberti donne les titres de plufieurs ouvrages compofés par un de ces Conrad, & Trithème donne ceux d'autres ouvrages qu'il avoit vus, puifqu'il en marque les commencemens. Suivant ce qu'il dit dans fes annales d'Hirfauge, fur l'année 1295, il paroît que Conrad l'ancien étoit célébre dès-lors. Il compofa, fi l'on en croit cet hiftorien, une concordance de la bible, un ample commentaire fur Job, une fomme des étudians, &c. Il y a auffi à la bibliothéque de S. Jacques un manufcrit qui contient un ouvrage de Conrad d'Halberftad, à l'ufage des prédicateurs, à qui il fournit des lieux communs, par ordre alphabétique. * Echard, *fcript. ord. præd.*

CONRAD DE SAXE, prêtre, ainfi nommé parcequ'il étoit du pays de Saxe. On ne fait pas en quel temps il a vécu. Il eft auteur d'une chronique & de femblables piéces hiftoriques. Voffius croit qu'il eft le même que George Fabrice appelle *Conrad Lauterberg*. * Voffius, *l.* 3, *de hift. Lat. p.* 699.

CONRAD D'AST, XXX général de l'ordre de S. Dominique, étoit Piémontois de nation. Après avoir paffé par plufieurs charges de fon ordre, il en fut élu général en 1462, pour fuccéder au P. Martial Auribelli, que le pape Pie II avoit dépofé. Il gouverna fon ordre avec beaucoup de zèle & d'humilité, & rétablit par fes foins l'efprit de régularité dans plufieurs couvens; mais Paul II, qui avoit fuccédé à Pie II, n'ayant pas approuvé fon élection, & l'ayant même fufpendu de fon office, il fe démit volontairement du généralat en 1465, laiffant une liberté entiere aux vocaux d'en choifir un autre. On élut à Novarre une feconde fois le P. Auribelli; & le P. Conrad s'étant retiré dans fon couvent d'Aft, y mourut l'an 1470. Il a compofé *Commentaria in jus canonicum. Summa cafuum confcientiæ*, & quelques autres ouvrages que l'on garde dans la bibliothéque des freres Prêcheurs de Boulogne en Italie. * Léand. Alberti, *l.* 5. Seraph. Razi, *de vir. illuft. præd. p.* 2, *l.* 3. *bibl. prov. Lomb. ord. præd. p.* 75. Echard, *fcript. ord. præd.*

CONRAD LEONTORIUS, auteur du XVI fiécle, étoit de Mulbrun, & favant religieux de l'ordre de Cîteaux. Dès l'an 1507, il publia à Bafle une édition de la glofe ordinaire, avec les apoftilles de Nicolas de Lira, qui eft affez exacte pour ce temps-là, & qui fut depuis réimprimée à Lyon en 1520. Conrad avoit du gout pour la littérature tant profane qu'eccléfiaftique; il paroît qu'il avoit lu les meilleurs écrivains de l'une & de l'autre. Parmi les lettres du favant Reuchlin, on en trouve plufieurs de Leontorius. Ce dernier étoit ami particulier d'Amerbach, favant imprimeur de Bafle. Il écrivoit à Reuchlin en 1495, que cet imprimeur lui avoit fait préfent d'un exemplaire de fon livre *De verbo mirifico*, & que c'étoit le premier qui fût forti de fa boutique. On trouve à la tête de l'ouvrage de Reuchlin *de arte caballiftica*, une lettre du même Conrad, où il fait l'éloge du premier. Elle eft écrite de Spire en 1494. M. du Pin ne parle point de Conrad Leontorius dans fa *bibliothéque des auteurs eccléfiaftiques*, comme l'a remarqué M. Simon, dans le premier volume de fa *critique de cette bibliothéque*, *page* 556, *& fuiv.*

CONRAD FOSSOR ou REUTTER, *cherchez* FOSSOR.

CONRADI (Barthelemi) *cherchez* BARTHELEMI.

CONRADIN ou CONRAD *le jeune*, étoit fils de CONRAD, & petit-fils de *Frédéric II*, empereur, de la maifon de Souabe. Il n'avoit que trois ans, lorfque fon pere mourut, laiffant la régence du royaume de Sicile à fon frere *naturel* Mainfroi, qui avoit avancé fa mort. Mainfroi n'oublia rien pour faire empoifonner fon neveu qui étoit en Allemagne. Il ufurpa le royaume de Sicile, fe brouilla avec le pape, & fit des courfes fur les terres de l'églife. Urbain IV fit prêcher la croifade contre lui, & inveftit Charles d'Anjou, frere de S. Louis, de la Sicile. Clément IV, fon fucceffeur, ratifia cette élection, de forte que Charles paffant en Italie, remporta l'an 1266 une fanglante victoire dans les plaines de Bénévent, où Mainfroi fut tué. Alors Conradin, accompagné de fon coufin Frédéric, fils de Herman, marquis de Bade, mit une armée fur pied, malgré les fages confeils de fa mere, qui craignoit de voir échouer la jeuneffe de fon fils, à peine âgé de feize ans, contre le bonheur & l'expérience de Charles. Il paffa l'hiver à Vérone, méprifant les foudres du pape, s'embarqua à Gènes, & paffa en Tofcane. Conrad, prince d'Antioche, avoit déja fait révolter en fa faveur toute la Sicile, à la réferve de Meffine, de Syracufe & de Palerme. Ces beaux commencemens perdirent Conradin. Charles vint au-devant de lui, lorfqu'il entroit en Sicile, lui donna bataille au champ du *Lis*, le jeudi 23 août de l'an 1268, près du lac Fucin, préfentement appellé le lac *Celano*, & defit fon armée. Conradin & Frédéric s'étant fauvés, furent pris en paffant une riviere, & condamnés par les fyndics des villes du royaume, ou plutôt par Charles, fous leur nom, comme perturbateurs du repos de l'églife. Ils eurent la tête coupée fur un échafaut au milieu de la ville de Naples, le 26 octobre de l'an 1296. Conradin étant fur l'échafaut, après avoir fait de triftes plaintes, jetta fon gand dans la place, pour marque de l'inveftiture du royaume, qu'il donnoit à celui de fes parens qui voudroit le venger. Un cavalier l'ayant pris, le porta à Jacques, roi d'Aragon, qui avoit époufé une fille de Mainfroi. Ainfi finit cruellement par la main du boureau cette race des princes de Souabe, qui avoit produit tant de rois & d'empereurs. * Villani, *l.* 7. Rigord, *c.* 191. Collenutius, *l.* 4. Summoneta, *l.* 3. Fazel, *l.* 2. *dec.* 8. Sponde, *aux ann. &c.*

CONRADUS MUTIANUS, *cherchez* MUTIEN.

CONRART (Valentin) confeiller & fecrétaire du

roi, maison & couronne de France, étoit né à Paris, en 1603, d'une famille sortie du Hainault, & noble depuis long-temps. L'académie francoise, dont il étoit membre, le considere comme un de ses principaux fondateurs; car ce fut dans sa maison que cette illustre compagnie commença de se former, en 1629, & que les académiciens s'assemblerent jusqu'en 1634. C'étoit leur âge d'or, comme dit le célébre Pellisson, auteur de l'histoire de l'académie françoise, durant lequel, avec toute l'innocence & toute la liberté des premiers siécles, sans bruit & sans pompe, & sans autres loix que celles de l'amitié, ils goutoient ensemble tout ce que la société des esprits & la vie raisonnable ont de plus doux & de plus charmant. Conrart contribuoit extrêmement à rendre leurs assemblées agréables. Il ne savoit pas les langues que l'on appelle savantes, mais il entendoit l'espagnole & l'italienne; & il parloit si bien la françoise, que c'étoit un des oracles qu'on consultoit sur les doutes de la langue & sur la pureté du style. Il écrivoit avec beaucoup de politesse en prose & en vers, & cette justesse étoit soutenue de beaucoup de bon sens. C'est ce qu'on voit dans des billets qui sont encore entre les mains de ses amis. Sa maison étoit le rendez-vous ordinaire de ce que Paris avoit de plus poli & de plus délicat. On y a souvent vu des personnes de la premiere qualité, même des princes & des princesses, qui avoient beaucoup de considération pour le mérite de M. Conrart. Il étoit de la religion prétendue-réformée, mais également estimé de tout ce qu'il y avoit de personnes de lettres & d'esprit dans l'un & l'autre parti. Les auteurs le consultoient sur leurs ouvrages; plusieurs en ont écrit à sa sollicitation, & tous se trouvoient bien de suivre ses conseils. Au reste, Conrart étoit l'homme du monde qui avoit le plus d'honnêteté, de sagesse, de douceur & de grandeur d'ame. Il mourut le 23 septembre de l'an 1675, dans sa soixante-douziéme année. Voici la liste de ses ouvrages: *Epître dédicatoire*, au-devant de la vie de Philippe de Mornay, à Leyde, *in*-4°, en 1647. *Epître en vers*, imprimée dans la premiere partie des épîtres de Bois-Robert. *Ballade*, en réponse à celle du *Gouteux sans pareil*, imprimée parmi les œuvres de Sarasin. *Préface* des traités posthumes de Gombauld. Imitation du Pseaume XCII, dans le *tome I*, des *Poësies chrétiennes & diverses*. Les *Pseaumes* (il n'y en a que cinquante-un) *retouchés sur l'ancienne version de Clément Marot*, à Charenton, *in*-12, en 1677. *Lettres familiaires à M. Félibien*, en 1681, *in*-12. M. Desmaizeaux, dans ses notes sur les lettres de Bayle, *lettre* 134, dit aussi que c'est aux soins de M. Conrart que l'on doit l'édition des œuvres de Balsac, imprimée à Paris en 1665, en deux volumes *in-folio*. On dit que les livres du ministre Claude n'étoient plus si bien écrits depuis la mort de cet académicien, qui revoyoit ce qui sortoit de la plume de ce ministre protestant. On a voulu lui attribuer un *in*-12 qui parut en 1667, intitulé: *Traité de l'action de l'orateur*, mais il est du ministre Michel le Faucheur. M. Conrart étoit connu parmi les savans, sous le nom de *Philandre*, & on lui a dédié sous ce nom plusieurs ouvrages, & écrit plusieurs lettres. Dans une de celles que M. Godeau, évêque de Vence, lui a adressées, il parle ainsi de ce savant:

C'est Philandre dont l'ame a de toutes les Muses,
Sans étude & sans art, les richesses infuses.

Le P. Calmet dit dans son *dictionnaire de la bible*, que Jean Daillé, le fils, & M. Conrart avoient fait imprimer à Paris, en 1671, un nouveau testament en françois, compilé des versions de Mons & du P. Amelote, mais que cette édition fut supprimée entiérement dès qu'elle fut achevée. Cet habile homme étoit en relation avec la plus grande partie des savans de son temps. Il avoit une liaison particuliere avec M. le Roi, abbé de Haute-Fontaine, auteur d'un grand nombre de traductions & d'autres ouvrages. Nous avons un recueil de lettres que ces deux amis se sont écrites pendant plusieurs années, & qui sont curieuses. Il y en a plusieurs où M. le Roi fait tous ses efforts pour engager M. Conrart à entrer dans la communion de l'église catholique; les réponses du protestant y sont jointes. Ces lettres ne sont point imprimées. * Pellisson, *Hist. de l'acad. françoise*; & l'abbé d'Olivet, son continuateur. *Notes sur les lettres de Bayle, édition de M.* Desmaizeaux, *lettre* 134, *tom. II*, *pag.* 529. Furetiere, au mot *action*. M. de la Monnoie, *notes sur la bibliothéque choisie de Colomiés*. Vaugelas, *remarques sur la langue françoise*. *Lettres de M.* Godeau, dans le recueil de Faret & ailleurs. *Bibliothéque critique de* Saint-Jorre (Richard Simon,) *tome III*, *page* 189. Titon du Tillet, *Parnasse françois*, *édition* in-folio, *page* 352.

CONRARUS (Gregoire) protonotaire du S. siége à Rome, étoit un savant homme du XV siécle. On a une lettre que Pogge lui écrivit pour répondre aux objections qui lui avoient été proposées touchant son livre *de nobilitate*. Parmi les lettres non imprimées de Candidus December, il y en a une de Conrarus écrite à la savante Cécile de Gonzague, où il la félicite de ce qu'elle avoit méprisé les plaisirs du monde, pour se consacrer à Dieu, & il l'exhorte à ne plus lire les poëtes, dont Victorin, son précepteur, lui avoit donné le gout & l'intelligence; mais à lire les traités que les saints peres ont composés sur la virginité & la continence. Il lui indique plusieurs ouvrages des peres, & nommément un traité de S. Basile qu'Ambroise de Camaldoli avoit traduit en latin, & les livres de Salvien *de providentia Dei*, que lui Conrarus avoit trouvés en Allemagne, & portés en Italie, lorsqu'il revint du concile de Basle. * Bayle, *diction. crit. seconde édit.*

CONRI (Florent) en latin *Conrius*, religieux franciscain de l'étroite observance, & pendant quelques années provincial de son ordre en Irlande, étoit né dans la Connacie; mais il passa fort jeune en Espagne pour s'y appliquer à la philosophie & à la théologie, où il réussit parfaitement. De-là il vint dans les Pays-Bas, & s'y fit une réputation des plus brillantes par sa capacité, sur-tout par son application infatigable à se rendre familiers les ouvrages de S. Augustin. La cour de Rome instruite de son mérite, le nomma archevêque de Tuam, & le pape Clément VIII lui avoit ordonné auparavant de se rendre en Irlande, pour assister de ses conseils les chefs du secours que le roi Philippe III envoyoit alors pour soutenir le parti des catholiques Irlandois, qui avoient pris les armes pour se délivrer de l'oppression que la reine Elizabeth leur faisoit souffrir depuis si long-temps. Dom Jean d'Aguilla, commandant des Espagnols, & le comte de Tirone, ayant été battus à Kinsale par les troupes angloises, faute d'avoir bien concerté leurs mesures, cet archevêque fut nommément proscrit. C'est ce qui le détermina à se retirer en lieu de sureté. Le roi d'Espagne lui fournit de quoi s'entretenir décemment, soit en Espagne, soit dans les Pays-Bas. Ce fut à sa sollicitation que ce monarque fonda pour les observantins Irlandois un couvent à Louvain, qu'on nomme *S. Antoine de Padoue*, dont la premiere pierre fut posée, en 1616, par les archiducs Albert & Isabelle. Pendant son long exil ce prélat se livra entiérement à la lecture des œuvres du grand évêque d'Hippone, sur-tout des livres que ce saint docteur a écrits contre les pélagiens & les sémipélagiens touchant la grace du Sauveur. Il mourut à Madrid, dans un couvent de son ordre, le 18 novembre 1629, âgé de soixante-neuf ans, extrêmement estimé & regrété de ce qu'il y avoit de plus distingué dans cette capitale. Les religieux du couvent de S. Antoine de Padoue à Louvain, firent transporter ses os chez eux, en 1654, & lui érigerent un monument dans leur église du côté de l'évangile, avec l'inscription suivante.

Illustrissimus FLORENTIUS CONRIUS, *Conaciensis,*
Ordinis Minorum strictioris observantiæ,
Archiepiscopus Tuamensis;
Provinciæ Hiberniæ quondam Minister:
Pietate, Prudentiâ, doctrinâ
Maximus,

Æternâ Memoriâ
Dignissimus :
Quo sollicitante
Pro restauranda in Hibernia fide Orthodoxa
Hoc S. Antonii à Padua Collegium
Munificentiâ Philippi III, Hispaniarum Regis,
Fundatum est
Anno Christi
1616.
Laboribus variis Fidei & Patriæ ergo
Fractus,
Piè obiit in Conventu S. Francisci Madriti
1629.
XIV Kal. Decemb. Ætatis LXIX, Archiepiscop. XXI.
Hujus Collegii PP. anno 1654,
Quo ejus Ossa ex Hispania translata,
Et hîc immortalitatis præmium expectant,
Grati posuere.

Voici ce qu'on connoît des ouvrages de ce prélat. *De S. Augustini sensu circa B. Mariæ conceptionem, Antuerpiæ* 1619. *Tractatus de statu parvulorum sine baptismo decedentium ex hâc vitâ juxta sensum B. Augustini, Lovanii* 1624 & 1625; *Rothomagi* 1643, in-4°. On le trouve aussi imprimé à la fin du troisiéme tome de l'*Augustinus* de Jansénius, imprimé *in-fol.* à Rouen en 1652. Le *miroir de la vie chrétienne.* C'est un catéchisme en irlandois, imprimé à Louvain, en 1626, *in-8°.* Douze ans après sa mort, on publia *Peregrinus Jerichontinus. Hoc est, de natura humana feliciter institutâ, infeliciter lapsâ, miserabiliter vulneratâ, misericorditer restauratâ, Parisiis* 1641, in-4°. *Compendium doctrinæ S. Augustini circa gratiam, Parisiis* 1634 & 1646, *in-4°. De flagellis justorum juxta mentem S. Augustini, Parisiis* 1644. Il y a aussi de cet auteur une lettre en espagnol qui décrit une partie des cruautés que la chambre des communes en Irlande exerçoit sur les chefs du parti catholique dans ce pays. Cette lettre fut ensuite traduite en latin par M. Philippe Sullevan qui l'inséra dans le quatriéme tome de son *Histoire catholique.* * *Mémoires mss.* de M. Henegan.

CONRINGIUS (*Hermannus*) savant professeur en droit à Helmstad, dans le pays de Brunswik, florissoit dans le XVII siécle. Il naquit à Norden, en Frise, le 9 novembre 1606, & mourut le 12 décembre 1681. Il a composé quantité d'ouvrages de jurisprudence & d'histoire, & il étoit principalement estimé par sa connoissance dans les affaires d'Allemagne & dans l'histoire moderne. Il avoit étudié aux dépens de *Mathias* Overbek, marchand de Hollande, aussi-bien que G. Calixte, professeur de la même académie; & il étoit dans une si grande réputation, que divers princes le consultoient. Cet auteur a donné au public un très-grand nombre d'ouvrages fort diversifiés pour les matieres; *De origine juris germanici, libri II. De finibus imperii germanici, Lipsiæ* 1672, in-8°. *Ad legem. 1. cod. Theod. de stud. liberal. urbis Romæ & Constantinop. Helmstad.* 1655, in-4°. Il a fait trois différens volumes *in-4°*, pour les prétentions de l'archevêque de Cologne au droit de couronner le roi des Romains. *Notæ ad Leonis III, papæ, epistolas ad Carol. Magn. imper.* imprimées à Helmstad, en 1655, in-4°. *De ærario boni principis*, à Helmstad, en 1663, in-4°. *Opera juridica, politica & philosophica*, à Helmstad, en 1668, in-4°. *De capitulatione Cæsarea*, à Helmstad, en 1677, in-4°. Il a donné, *Hopperus de vera jurisprudent.* imprimé à Brunswick, en 1656, in-4°. *De pace civili inter imperii ordines religione dissidentes*, imprimé à Leipsic, en 1677, in-4°. *De urbibus germanicis*, à Helmstad, en 1652, in-4°. *Adversaria chronologica de antiquissimis Asiæ & Ægypti dynastiis. De nummis Hebræorum paradoxa.* Il a fait réimprimer la bibliographie politique de Naudé, & le *Sciopius pepiæ politices*, outre plusieurs autres livres de politique, sur l'empire d'Allemagne, & contre la religion catholique, qu'il seroit trop long de rapporter. On trouve dans le tome XIX des *mémoires* du P. Niceron, une liste très-détaillée du grand nombre d'écrits de cet auteur, en 201 articles. Depuis, on a réimprimé, en 1739, à Goettingen, *in-4°*, ses dissertations touchant les antiquités académiques, avec des supplémens, sous ce titre : *Hermanni Conringii de antiquitatibus academicis dissertationes septem, unà cum ejus supplementis. Recognovit Christianus - Augustus Heumannus, adjecitque bibliothecam historicam-academicam; accedunt Georgiæ-Augustæ privilegia.* La bibliothéque historique-académique contient une indication de tous les auteurs qui ont écrit l'histoire générale, ou les histoires particulieres des universités & des académies. Plusieurs de ses lettres ont été insérées dans le recueil des lettres latines, tirées du cabinet de Brand, imprimé *in-8°.* En quelque estime que soit cet auteur, il n'a pas évité le défaut commun à presque tous les jurisconsultes, de parler des droits des princes au hasard, & sur le témoignage des historiens les moins exacts. Il s'est accommodé de tout ce qui paroissoit favorable à sa patrie, sans discernement, & c'est en vain qu'il a prié ses lecteurs de lui pardonner ce que sa passion pour l'Allemagne lui a fait dire au hasard. Cette excuse est de mauvaise grace. * *Bibliothèque des principaux auteurs de droit, &c.* par Denys Simon. *edit. Paris. in-12*, 1695, *tom. II.*

☞ CONS ou CONSARBRUCK, lieu du pays de Trèves, presque au confluent de la Sar & de la Moselle. Quoique ce ne soit qu'un village, il ne laisse pas d'être fameux, à cause de son ancien pont sur la Sar, & de la pêche abondante qu'on y fait. Quelques-uns mêlant le nom du village, de la riviére & du pont, en ont fait le nom de CONSARBRUCK.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CONSCRIPTS, *patres conscripti*, étoient parmi les Romains les sénateurs ajoutés à l'ancien sénat. Romulus avoit d'abord établi cent sénateurs, & en ajouta ensuite cent autres. Ceux ci & leurs descendans furent appellés Patriciens *majorum gentium :* ceux qui furent tirés dans la suite du corps des Plébéiens par Tarquin l'*Ancien*, furent appellés Patriciens *minorum gentium*, ainsi que Tite-Live le remarque. Mais ceux qui furent admis dans le sénat par Lucius Junius Brutus & P. Valerius Poplicola, qui furent les premiers consuls après que les rois furent chassés de Rome, furent appellés *Peres conscripts*, ainsi qu'on peut le voir dans Tite-Live & Plutarque. On donnoit encore ce nom à ceux que l'on tiroit de l'ordre des chevaliers pour les admettre dans le sénat. Le nom & la dignité des Patriciens a demeuré affecté aux familles patriciennes jusqu'au temps de l'empereur Constantin, qui aussi-bien que ses successeurs, l'accorda à ceux qu'il en jugeoit dignes.* Tite-Live. Plutarque. Tacite, *lib. 11 annal. c.* 25. Freinshemius, *in Florum, l.* 1, *c.* 1. Johan. Rosin. *antiq. rom. l.* 7, *c.* 5; & Thomas Dempster sur ce même chapitre de Rosin. Jean-Jacques Hoffman, *lex. univ. tom. I, pag.* 963, *edit. Lugdun. Batav.* in-fol. 1698.

CONSECRATION DES EMPEREURS ROMAINS, *cherchez* APOTHEOSE.

CONSECRATION DES PONTIFES ROMAINS. Prudence nous apprend la maniere dont on consacroit parmi les païens le grand pontife. On le faisoit descendre dans une fosse avec ses habits pontificaux, puis on couvroit la fosse d'une planche percée de plusieurs trous; alors le victimaire & les autres ministres servant aux sacrifices, amenoient sur la planche un taureau orné de guirlandes de fleurs, & lui ayant enfoncé le couteau dans la gorge, épanchoient le sang qui découloit par les trous sur le pontife, & dont il se frottoit les yeux, le nez, les oreilles, & la langue même. On le tiroit de-là après cette cérémonie étant tout couvert de sang, & on le saluoit par ces paroles, *salve Pontifex*, & lui ayant donné d'autres habits, on le conduisoit chez lui, où il y avoit un repas magnifique, dont Macrobe nous a fait la description. * *Ant. gr. & rom.* Jean Rosin. Thomas Dempster, *Paralip.*

CONSEIL AULIQUE, *voyez* le titre des tribunaux dans l'article ALLEMAGNE.

CONSEILS DU ROI, compagnies de personnes choisies par le roi, pour connoître de plus importantes

affaires du royaume. Pendant le régne du roi Louis XIV, on les distinguoit, 1. conseil d'enhaut, autrement conseil secret ou du cabinet. 2. Conseil de guerre. 3. Conseil des dépêches. 4. Conseil royal. 5. Conseil des directions. 6. Conseil d'état. 7. Conseil privé. Le conseil d'*enhaut*, ou conseil du cabinet, étoit celui dans lequel on traitoit des plus secrettes affaires, qui concernoient la conservation de l'état, ou de celui des alliés de la France, soit en paix ou en guerre. Dans ce conseil le roi n'appelloit que les princes du sang royal, les grands du royaume, les principaux officiers de la couronne, & quelques-uns de ses conseillers d'état. Ce conseil se tenoit où il plaisoit au roi ; & personne, de quelque qualité qu'il pût être, n'y pouvoit avoir entrée, si sa majesté ne l'y appelloit. Le conseil de *guerre* étoit pour les officiers de la guerre. Le roi y présidoit & y appelloit ordinairement les princes, les maréchaux de France, & autres seigneurs, qui avoient servi en qualité de lieutenans généraux dans ses armées. Le conseil des *dépêches* pouvoit être nommé conseil d'état ; car il ne s'y traitoit d'aucune affaire qui ne fût jointe à l'état, ou qui ne le concernât. Ce conseil se tenoit dans la chambre, & en présence de sa majesté : M. le dauphin, M. le duc de Bourgogne, M. le chancelier, le chef du conseil des finances, & les quatre secrétaires d'état y assistoient. Les gouverneurs des villes & des provinces y avoient aussi entrée, quand il s'agissoit du fait de leurs gouvernemens. On y traitoit des affaires des provinces & d'autres, dont les secrétaires d'état faisoient leur rapport, tenoient mémoire des résolutions qui s'y prenoient, & en faisoient faire ensuite les expéditions, chacun en son département. Le conseil royal des finances, qui fut établi en 1661, étoit composé de M. le chancelier, du chef du conseil royal, & de trois conseillers, dont le premier étoit contrôleur général des finances. Le réglement pour l'établissement de ce conseil ordonnoit que le chef de ce conseil royal appelleroit une fois toutes les semaines les conseillers, avec les autres directeurs & contrôleurs des finances, pour examiner toutes les affaires des finances ; ainsi que l'on avoit accoutumé de faire dans les petites directions chez le surintendant ; & que les conseils des grandes directions se tiendroient ainsi qu'ils avoient accoutumé. Le conseil des *directions* étoit celui où l'on dirigeoit les affaires qui regardoient les finances, après le rapport qui en étoit fait par les intendans, en présence de M. le chancelier, du chef du conseil royal, du contrôleur général des finances, des conseillers du conseil royal, & du conseil d'état. Le garde du trésor royal se trouvoit aussi quelquefois en ce conseil, comme aussi les trésoriers des parties casuelles, & ceux de l'ordinaire & extraordinaire des guerres. Le conseil de la grande direction se tenoit à Versailles ou au Louvre, lorsque le roi y étoit. La petite direction se tenoit chez le chef du conseil royal. Le conseil d'*état*, appellé aussi *conseil des finances*, est composé de M. le chancelier, de vingt-un conseillers d'état ordinaires, y compris le contrôleur général des finances & les deux intendans des finances, & de douze conseillers d'état qui servent par semestre. Entre les dix-huit conseillers ordinaires, il y en a trois d'église & trois d'épée, suivant le réglement de 1673. Le conseil *privé*, ou le conseil des *parties*, connoît des évocations sur parentés & alliances, des réglemens de juges, & de plusieurs autres affaires qui s'y présentent tous les jours. Ce conseil est composé de M. le chancelier, des conseillers d'état, & des maîtres des requêtes, qui y rapportent les procès des parties, instruits par les avocats du conseil. A l'avénement du roi Louis XV à la couronne, feu M. le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de sa majesté, établit huit conseils qui étoient 1. de régence ; 2. de conscience ; 3. des affaires étrangeres ; 4. de guerre ; 5. de finances ; 6. du dedans du royaume ; 7. de marine, & 8. de commerce, composés de personnes recommandables par leur naissance, par leur probité, & par leur expérience dans les affaires qui devoient se traiter dans chacun de ces conseils ; mais ce nouvel établissement de ces différens conseils ne fut pas de longue durée. * Du Chêne, *Style des conseils*. Etat de la France, 1687.

CONSEIL (le Grand) est une jurisdiction souveraine qui a été établie par Charles VIII, l'an 1497, en jurisdiction particuliere. Après que le parlement, qui étoit l'ancien conseil des rois, eut été fixé à Paris, les rois s'établirent un nouveau conseil, composé des plus grands seigneurs du royaume, ou de conseillers tirés du parlement. Ce nouveau conseil fut appellé d'abord *conseil secret*, ou *conseil étroit*, & plus ordinairement *le grand conseil*. Dans son établissement ce n'étoit point une jurisdiction contentieuse. Ce conseil ne connoissoit que des affaires qui concernoient les finances & la guerre. Mais dans la suite le grand conseil, pour se donner plus d'autorité, évoquoit une partie des affaires, & en enlevoit la connoissance au parlement : ensorte que sous Charles VIII les états assemblés requirent le roi d'établir un conseil toujours séant, où présideroit le chancelier, pour terminer les affaires de justice qui s'y présenteroient. Ainsi le grand conseil fut érigé en cour souveraine. Le chancelier y présida jusqu'au temps de François I, qui créa une charge de président. La compétence du grand conseil n'étoit pas trop certaine. La résistance que fit le parlement pour vérifier le concordat fait entre François I & Leon X, augmenta fort la jurisdiction du grand conseil. Car François I, pour se venger du refus du parlement, par une déclaration de 1517, attribua au grand conseil, à l'exclusion du parlement, la connoissance de tous les procès concernant les archevêchés, évêchés, abbayes, &c. ce qui s'exécute aujourd'hui. Son pouvoir s'étend par toute la France, & il connoît des contrariétés d'arrêts ; des réglemens entre juges royaux ; des bénéfices consistoriaux, & généralement de tous les bénéfices qui sont à la nomination du roi, excepté de ceux que le roi confere en régale ; des indults des cardinaux, & du parlement ; des retraits des biens ecclésiastiques, & des affaires de plusieurs grands ordres du royaume, comme ceux de Cluni, Cîteaux, Prémontré, Grand-mont, la Trinité, Fontrevault, & S. Jean de Jérusalem, par des attributions particulieres. Le grand conseil fut composé par le roi Charles VIII de dix-sept conseillers, & un procureur général ; & depuis il fut augmenté par Louis XII de trois conseillers, pour faire le nombre de vingt, & servir par semestre. Depuis, les avocats généraux ; & ensuite les présidens y ont été ajoutés. Le nombre des conseillers a augmenté de temps en temps par de nouvelles créations : de sorte qu'aujourd'hui cette compagnie est composée d'un premier président, créé par édit du mois de février 1690, de huit présidens, de cinquante-quatre conseillers, de deux avocats généraux, & du procureur général qui exerce toute l'année, les autres servant par semestre. Les présidens étoient pris du corps des maîtres des requêtes ; mais en février 1690, le roi créa, ainsi qu'il vient d'être remarqué, huit charges de présidens, pour servir quatre par semestre, & attribua depuis à leurs charges le rang de maître des requêtes. Ils entrent en janvier & en juillet, & avec eux les avocats généraux, l'un après l'autre. Les semestres des conseillers commencent en octobre & en avril. Le premier est le semestre d'hiver, & l'autre est celui d'été. Ainsi les présidens & les avocats généraux servent trois mois au semestre d'hiver, & trois mois au semestre d'été. Les habits de cérémonie du grand conseil, sont pour les présidens, la robe de velour noir : pour les conseillers, les avocats généraux, & le procureur général, la robe de satin noir. Le chancelier étoit le premier président né du grand-conseil ; mais il n'y a point été depuis la création de la charge du premier président, si ce n'est en 1720, qu'il y alla avec les princes, les ducs, &c. pour faire enregistrer la déclaration du roi de la même année sur les affaires de l'église.

CONSENCE, poëte, orateur, philosophe, étoit de la ville de Narbonne. Il sortoit de la premiere noblesse du pays, & soutenoit sa naissance par un esprit supérieur,

& par les belles qualités extérieures. On voyoit réunie en sa personne toute la gravité des Romains avec toute la politesse des Grecs, & il faisoit paroître beaucoup de sagesse & de grace en ses discours & ses actions. Il épousa la fille de Jovin, consul, en l'année 367. Comme il aimoit passionnément l'étude, & qu'elle faisoit sa principale, & peut-être son unique occupation, il étoit versé dans presque toutes les sciences. Si le portrait que nous en a fait S. Sidoine Apollinaire n'est point flaté, Consence étoit poëte, orateur, géometre, astronome, philosophe, historien; & les plus habiles de l'antiquité, tant grecque que romaine, n'avoient ni plus de savoir, ni plus de talens pour soutenir ce qu'il avoit acquis de connoissances. Sidoine Apollinaire finit ainsi ce pompeux éloge, que l'on a encore beaucoup abrégé.

Quid multos varii styli retexam,
Arguti, teneri, graves, dicaces?
Si CONSENTIUS *affuit, latebant.*

Il ne nous reste plus rien de ses écrits, que l'idée générale que Sidoine nous en a conservée. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome II, pages 249 & 250.

CONSENCE, fils du précédent, & petit-fils par sa mere du consul Jovin. Héritier des belles qualités & des talens de son pere, il se distingua & se fit estimer comme lui. A son illustre naissance & à son savoir il joignit une probité qui le fit aimer & respecter dans la ville de Narbonne, lieu de sa naissance. Après avoir acquis une assez grande connoissance des belles-lettres, il suivit la cour & la profession des armes. L'empereur Valentinien III ayant connu son mérite, le choisit pour un de ses conseillers, & le fit tribun ou général d'une partie de ses troupes. Il l'envoya plus d'une fois en ambassade auprès de l'empereur Théodose le jeune, son beau-pere. Consence possédant bien les langues grecque & latine, & étant d'ailleurs très-intelligent dans les négociations, s'aquitta toujours avec succès des affaires dont il fut chargé, & rendit à l'empire des services importans, dans un temps où il se voyoit attaqué presque de toute part. Valentinien III ayant été tué en 455, Consence quitta la cour, & retourna à Narbonne où il possédoit de grands biens; mais l'empereur Avite, successeur de Valentinien, l'appella peu après auprès de sa personne, & le fit comte du palais. Consence possédoit fort bien la fable & l'histoire, avoit beaucoup d'adresse pour les jeux du cirque, se mêloit même de faire des vers de toutes façons, & Sidoine dit qu'il y réussissoit. Voici comment ce prélat s'exprime au sujet de quelques poëmes que Consence lui avoit envoyés de Provence.

Misisti mihi multiplex poëma,
Doctum, nobile, forte, delicatum.

Sidoine répondit à la politesse du poëte par un autre poëme de plus de cinq cens vers, que nous avons encore, & dans lequel il loue les poësies de Consence, & fait l'éloge du poëte, de son pere, & de la ville de Narbonne. Il ne nous reste rien des écrits de Consence, lequel étoit mort avant que Sidoine écrivît sa lettre à Gélase, c'est-à-dire, avant l'an 490. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, &c. tome II, pages 431 & 432.

CONSENCE, poëte, fils du précédent, né aussi à Narbonne, se distingua de même que son pere & son grand-pere par son amour pour les lettres, & par sa probité. Instruit dans les langues grecque & latine, il faisoit bien des vers dans l'une & dans l'autre. Il fut pareillement lié avec S. Sidoine, qui n'en parle jamais qu'avec éloge. Il passoit une grande partie de l'année dans une maison nommée Octavienne, située près de Beziers, maison commode & agréable, & dans laquelle il avoit une bibliothéque choisie. Consence se plaisoit à y rassembler ses amis, gens de lettres comme lui. Il s'y amusoit à l'agriculture, & à faire des vers. S. Sidoine dit qu'il avoit un talent particulier pour la poësie épique & pour la poësie lyrique; qu'il ne connoissoit que le pape Léon, qui l'égalât dans le premier genre; & que dans le second, il sembloit surpasser Horace. C'étoit sans doute trop dire. Voici comment s'exprime Sidoine:

Epos sed istud aptius paraverit
Leo, Leonis aut secutus orbitas
Cantu in latino, cùm prior sit Attico,
CONSENTIORUM *qui superstes est patri,*
Fide, voce, metris, ad fluenta Pegasi
Cecinisse dictus omniforme canticum,
Quotiesque verba graia terminaverit,
Tenuisse celsa junctus astra Pindaro,
Montemque Victor isse per biverticem
Nulli secundus inter astra delphica.
At uterque vatum, si Lyræ poëticæ
Latiale carmen aptet absque Dorico,
Venusina, Flacce, plectra ineptus exeras,
Japigisque verne Cycnus Aufidi,
Atacem tonare cum suis oloribus,
Cana & canora collo victus ingemas.

On ne dit point en quel temps Consence mourut.* D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome II, pag. 643 & 656.

CONSENTES. Les dieux Consentes, en latin *dii Consentes*, étoient chez les Romains, certains dieux du premier ordre. Leur nom étoit pris de l'ancien verbe *conso*, qui signifioit *conseiller* ou *consulter*; d'où étoit aussi venu le nom du dieu *Consus*. D'autres les appelloient *Consentes* pour *Consentientes*, parcequ'ils avoient droit de donner leur consentement aux délibérations célestes. Ces divinités étoient au nombre de douze; six dieux, & six déesses; & leurs douze statues enrichies d'or étoient élevées dans la grande place de Rome, suivant le témoignage de Varron. Les six dieux étoient Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Mercure & Vulcain. Les six déesses étoient Junon, Minerve, Venus, Diane, Cerès & Vesta. Chacune de ces divinités présidoit à un mois de l'année; savoir, Minerve au mois de mars, Venus au mois d'avril, Apollon au mois de mai, Mercure au mois de juin, Jupiter au mois de juillet, Cerès au mois d'août, Vulcain au mois de septembre, Mars au mois d'octobre, Diane au mois de novembre, Vesta au mois de décembre, Junon au mois de janvier, & Neptune au mois de février. Le poëte Manilius, *dans le second livre de ses astronomiques*, donne à chacune des constellations du zodiaque la divinité qui préside à son mois, pour avoir le soin de régler ses mouvemens, & de nous dispenser ses influences; savoir, Minerve au bélier, Venus au taureau, Apollon aux gémeaux, Mercure au cancer, Jupiter au lion, Cerès à la vierge, Vulcain à la balance, Mars au scorpion, Diane au sagittaire, Vesta au capricorne, Junon au verseau, Neptune aux poissons.

Il y avoit encore douze divinités, que les anciens reconnoissoient pour celles qui avoient le soin particulier des choses nécessaires à une vie tranquille & heureuse. Jupiter & la Terre étoient révérés comme les protecteurs de tout ce qui étoit à notre usage; le soleil & la lune, comme les modérateurs des temps; Cerès & Bacchus, comme les dispensateurs du boire & du manger; Bacchus & Flore comme les conservateurs des fruits & des fleurs; Minerve & Mercure, comme les protecteurs des beaux arts qui perfectionnent l'esprit, & du négoce qui entretient & augmente les richesses; & enfin Venus & le Succès, comme les auteurs de notre bonheur & de notre joie, par le don d'une féconde lignée, & par l'accomplissement de nos vœux. Les Grecs joignirent à ces douze divinités Alexandre *le Grand*, comme le dieu des conquêtes. Mais il ne fut pas reconnu par les Romains, qui avoient transporté les douze autres de Grece en Italie, où ils étoient adorés dans un temple commun, qui leur avoit été consacré à Pise. L'institution des douze dieux *Consentes* venoit d'Egypte; & le scholiaste d'Apollonius dit que c'étoit les douze signes du zodiaque, qu'on appelloit θεὺς βελαίης. Mais il est vrai qu'on ne sait pas fort exactement l'histoire de l'idolâtrie d'Egypte. Hérodote qui en étoit bien instruit, n'a pas

ofé en parler clairement, & tous ceux qui l'ont suivi, ne se sont attachés qu'à des allégories, ou n'ont pu satisfaire leur curiosité & la nôtre, parceque les Egyptiens assujétis premierement aux Perses, & ensuite aux Ptolémées, ne conserverent pas leur religion en son entier, & y introduisirent beaucoup des choses étrangères. * Hérodote. Strabon. Diodore de Sicile. Festus. Pausanias. Ennius. Apulée. S. Augustin, *de civit. Dei*, *lib.* 3. Varron, *de re rustic. lib.* 1. Arnobe, *liv.* 3.

CONSERANS, *cherchez* COSERANS.

CONSIGLIARI, *cherchez* GHISLERI (Jean-Baptiste) cardinal.

CONSISTOIRE. C'est le premier tribunal de Rome, & la jurisdiction la plus majestueuse de la cour romaine, qui se tient lorsqu'il plaît au pape de le convoquer. Il y préside sur un trône élevé, couvert d'écarlate, & sur un siége de drap d'or. Il a à sa droite les cardinaux prêtres & évêques, & à sa gauche les cardinaux diacres. Le consistoire public s'assemble dans la grande salle du palais apostolique de S. Pierre, où l'on reçoit les princes & les ambassadeurs des rois. Le pape est en ses habits pontificaux. Les autres prélats, protonotaires, auditeurs de la Rote, & autres officiers, sont assis sur les dégrés du trône. Les courtisans sont assis à terre. Les ambassadeurs des rois sont placés au côté droit du pape, & les avocats fiscaux, & consistoriaux, derriere les cardinaux évêques. C'est à ce tribunal que se plaident les causes judiciaires devant le pape.

Le consistoire secret se tient en une chambre plus secrette, qu'on appelle *la chambre du Papegai*, où le pape pour tout trône, a un siége élevé de deux dégrés. Il n'y demeure que les cardinaux, dont il recueille les opinions, qu'on appelle *Sentences*. En ce sens on dit que le pape a tenu consistoire. On n'expédie point de bulles d'évêché, ni d'abbaye, qu'elles n'aient passé par le consistoire. Du Cange dérive ce mot de *Consistorium, locus ubi consistitur*, qui s'est dit premiérement d'un vestibule, d'une galerie, où d'une antichambre, où les courtisans attendent qu'on leur ouvre. Il s'est dit aussi du lieu où le prince sortant de sa chambre, venoit donner audience. Et depuis, on l'a dit généralement des lieux où le prince tenoit conseil pour délibérer de ses affaires, ou juger les procès. On appelle aussi Consistoire, le lieu où s'assembloient les prélats & les prêtres sur les affaires qui leur survenoient. Enfin ce mot est demeuré affecté à l'assemblée des cardinaux. * Vavre, en son *histoire de la cour de Rome. Mém. historiq.*

CONSTABLE (Paul) XLIX général des dominicains, prit l'habit religieux dans la ville de Ferrare, d'où il étoit natif. Il enseigna avec succès la philosophie & la théologie en plusieurs maisons de sa province. Un hérétique qui étoit sorti des prisons de l'Inquisition ayant accusé malicieusement le P. Constable d'avoir contribué à son évasion, il fut arrêté par les officiers de ce tribunal. Mais son innocence y ayant été reconnue, il fut remis avec honneur dans ses premiers emplois. Ensuite il fut fait inquisiteur de la ville de Ferrare. Grégoire XIII connoissant son mérite, le fit maître du sacré palais. Il exerça cette charge l'espace de sept ans, après lesquels l'ordre de S. Dominique assemblé à Rome, le choisit pour général l'an 1580. Il gouverna peu de temps, car comme il faisoit des visites à pied, il tomba malade & mourut à Venise le 17 septembre 1582. Il a composé un ouvrage intitulé : *De causis in sancto officio cognoscendis.* * Lop. 4. *part. hist. ord. S. Domin. l.* 3, *c.* 1. *Monument. Dominic. p.* 542. *Theat. Dom. p.* 448, *part.* 2, *l.* 4, *col.* 286. *Ann. Dom.* 17 *sept.*

CONSTANCE (saint) évêque de Pérouse, ville de Toscane, & martyr. Quoique tous les actes que nous avons de la vie & du martyre de ce saint, ne méritent aucune croyance, on ne peut douter néanmoins que son nom n'ait été depuis long-temps dans une grande vénération, & qu'il n'ait souffert le martyre dès les premiers siécles de l'église. Le culte de ce saint est très-ancien en Italie; on voit aussi une église qui porte son nom auprès de Pérouse; il y a même un canton du pays proche de Foligni, qui s'appelle *la contrée de S. Constance.* Tout ce que l'on rapporte des différentes translations des reliques de ce saint, n'est ni plus certain, ni plus vraisemblable, que ce que l'on débite des circonstances de sa vie. * Baillet, *vies des Saints*, 29 *janvier*. Tillemont, *mémoires pour servir à l'histoire ecclesiastique, &c.*

CONSTANCE, ville libre & impériale d'Allemagne dans la Souabe, avec évêché suffragant de Mayence, est située sur le lac, auquel elle donne son nom, LE LAC DE CONSTANCE, à l'endroit où le Rhin en sort, après s'être jetté dans le lac au-dessus de la ville. *Lacus Constantiensis*, autrefois *Lacus Venetus*, *Brigantinus*, & *Bodanicus*. Ortelius croit que cette ville est le *Ganaudunum* ou *Harudunum* de Ptolémée, & qu'elle reçut de Constance Chlore, pere de Constantin *le Grand*, ou de Constance, fille de ce prince, le nom qu'elle a encore aujourd'hui, & qui l'a rendue très-célébre. L'évêché y fut transporté de Windisch, ou *Vindonissa*, ville ruinée vers l'an 594, par Childebert II, qui vouloit punir la révolte des Varnes, peuples d'Allemagne. Tacite parle de cette Vindonisse. S. Bert est le prmiere évêque, puis S. Paterne; Bubulque qui souscrivit au concile d'Epaone l'an 517; Gramatius, qui assista au concile de Clermont de l'an 535, & aux 4e & 5e d'Orléans, en 541 & 549. Maxime transporta le siége à Constance, en 594. Ses plus illustres successeurs sont S. Conrad d'Altorf, le B. Gerard, Gebert de Zeringhen, Herman d'Arbonne, Othon de Hochberg de Rothelin, sous lequel le concile général de Constance fut célébré, le cardinal Altaëmps, le cardinal André d'Autriche, &c. Au reste, le diocèse de Constance, outre l'église cathédrale, contient vingt-deux collégiales, trois cens cinquante monasteres, dont il y a quarante-neuf abbayes & plus de deux mille paroisses, selon Boterus en ses relations, où il remarque que sous l'empire de Sigismond on y compta dix-sept mille prêtres en soixante-dix doyennés ruraux. L'évêque est seigneur de plus de cent châteaux & villages. Il est directeur du cercle de Souabe, prince de l'empire, a sa chancellerie & ses officiers, & a été autrefois seigneur de Constance. Il prend ordinairement le titre de baron de Richenaw, & réside à Mersbourg, & à Petershausen. Ce dernier lieu est le fauxbourg de Constance, qu'on fortifia en 1634, lorsque cette ville fut assiégée par les Suédois, qui furent obligés de se retirer sans l'avoir pu prendre. L'église cathédrale de S. Etienne est assez belle; & on y admire le maître autel. Les cloîtres & la maison épiscopale sont assez remarquables. Outre ces édifices, on trouve à Constance diverses autres églises, des monasteres, & un collége de jésuites. Le magazin, qui est le nom que ceux du pays donnent à la place où les marchands s'assemblent, la maison de ville, les rues, les places, les ponts & les fortifications de Constance, ont de quoi satisfaire la curiosité des voyageurs. Le Rhin en sortant du lac de Constance ou *Bodenzée*, comme le nomment les Allemans, entre au-dessous de la ville dans le lac de Zell, à qui les anciens ont donné le nom d'*Acronius*; & c'est sur ce lac, que quelques-uns confondent avec celui de Constance, qu'est la ville de Schafouse en Suisse. * Bertius, *l.* 4, *Germ.* Cluvier, *descr. Germ.* Guilliman, *l.* 3 *de la Suisse*, *c.* 3. George Brun, *tome II des villes du monde.* Le Mire. Pistorius. Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

CONCILE GENERAL DE CONSTANCE.

Ce concile fut assemblé pour mettre la paix dans l'église, affligée depuis plus de trente ans par un schisme fâcheux qu'entretint Pierre de Lune, qui avoit pris le nom de Benoît XIII. Le pape Innocent VIII étant mort l'an 1406, les cardinaux élurent leur confrere Angelo Corario, Vénitien, qui fut nommé *Grégoire XII.* Mais ils l'obligerent par serment & par écrit, de renoncer à la papauté, lorsque Benoît en feroit de même. Ce pape fut déposé dans le concile de Pise, tenu l'an

1409. Le cardinal Pierre Philargi de Candie fut élu sous le nom d'*Alexandre V.* Il mourut dix mois après, & Balthasar Cossa fut mis en sa place à Boulogne, & prit le nom de *Jean XXIII.* Le concile de Pise avoit ordonné qu'il se tiendroit un autre concile général dans trois ans. Le pape Jean en avoit assigné un à Rome pour l'an 1412, lequel se trouvant peu nombreux, fut remis à un autre temps. Cependant l'empereur Sigismond étant passé l'an 1413 en Italie, le pape lui envoya des légats, afin de convenir du lieu & du temps du concile. La ville de Constance fut choisie; & pour le jour, le pape l'assigna à la fête de la Toussaints de l'année suivante 1414. Le concile ne fut pourtant ouvert que le 5 du mois par le pape même, & la premiere session publique fut tenue le 16. Il y en a eu en tout quarante-cinq. L'empereur arriva la nuit de Noël à Constance, & chanta en habits de diacre, l'évangile de la premiere messe de cette nuit, qui fut dite par le pape Jean XXIII. La seconde session ne se tint que le 2e jour de mars suivant 1415. Le pape y renonça à la papauté, en cas que Grégoire & Benoît fissent de même. Mais il prit la fuite pendant la nuit, le 20 du même mois, & vint à Schafouse. Il fut ramené au concile, & déposé du pontificat en la XII session, tenue le 29 mai de la même année 1415. Deux jours après il abdiqua lui-même, & Grégoire se soumit aussi par son ambassadeur Charles Malateste, seigneur de Rimini, dans la XIV session. Il n'y eut que Benoît, qui demeura obstiné. Dans la XV session, la mémoire de Wiclef fut condamnée; & Jean Hus, après avoir été dégradé, fut brulé un samedi 6 de juillet de la même année 1415, malgré le saufconduit qu'il avoit de l'empereur. Jérôme de Prague, son disciple, abjura ses erreurs dans la XIX session. Mais étant retombé, il fut repris & brulé le samedi 30 mai de l'an 1416. Dans la XLI session, commencée le 8 de novembre de l'an 1417, on disposa tout pour l'élection d'un pape: l'on entra ensuite en conclave; & le 11 suivant, Othon Colonne étant élu pape, prit le nom de *Martin V*, & ferma le concile par la XLV session, tenue le vendredi 22 avril de l'an 1418; & après, le cardinal Umbaldo prononça ces paroles : *Domini ite in pace*, & tous répondirent, *Amen.* On dit que ce concile fut tenu par 250 prélats. * Cerretanus, *Journal de ce concile. Le recueil des actes du concile de Constance, par* Vonder-Hardt. Sponde. Bzovius & Rainaldi, *annal. ecclef. Les conciles du Louvre, de Binius, & de l'impression de Rome. Consultez le XV siécle de la bibliothéque des auteurs eccles.* de M. Du-Pin. *Gersonii opera.* Lenfant, *hist. du concile de Const. sec. édit. La continuation de l'hist. ecclef. de* M^r^. Fleuri, *tom. XXI.*

AUTRES CONCILES DE CONSTANCE.

Gebhard de Zeringhen, III de ce nom, évêque de Constance, & légat du pape Urbain II, y assembla l'an 1094, dans la semaine sainte, un concile, où on renouvella la défense d'entendre l'office célébré par des prêtres simoniaques ou incontinens. On y fixa les quatre-temps de mars à la premiere semaine de carême, & ceux de la pentecôte à la semaine de l'octave de la même fête. * *Liste des conciles, dans l'art de vérifier les dates.* Bertholde rapporte les actes de ce concile dans la continuation de la chronique d'Hermannus Contractus. Marc Sitice d'Altaëmps, aussi évêque, publia des ordonnances synodales l'an 1567. *Voyez* Petramellarius, *en son éloge.*

CONSTANCE CHLORE, *Flavius Valerius Constantius*, fut fils d'Eutrope, homme illustre dans la Dardanie, & de Claudia, fille de Crispus, l'un des freres de l'empereur Claude *le Gothique.* Il servit avec distinction dans les armées, sous les regnes d'Aurélien & de Probus, & Carus lui donna le gouvernement de la Dalmatie. Dioclétien ayant jugé à propos de créer deux césars, Constance fut le premier sur qui il jetta les yeux. Il prit possession de cette dignité le premier mars de l'an 292, & en même temps il répudia sa premiere femme Hélene, de qui il avoit eu Constantin, pour épouser Théodora, fille de la femme de Maximien Hercule, collégue de Dioclétien. Un auteur du X siécle assure que Constance étant encore particulier, avoit chassé les Sarmates du Pont; mais l'histoire qu'il rapporte, est aussi incertaine que longue; ce qu'on va dire est plus assuré. Lorsque Constance vint dans les Gaules, Carausius jouissoit tranquillement de quelques villes sur les côtes, & de toute l'isle Britannique. Le nouveau césar ayant entrepris de le combattre, fit d'abord le siége de Boulogne sur mer, boucha le port de cette ville par une forte digue; & l'ayant contraint de se soumettre, réunit à sa province toutes les autres places que le tyran en avoit détachées. Après quoi donnant tous ses soins à l'armement d'une flotte, il fut enfin l'an 297 en état d'entreprendre la conquête de l'isle Britannique, & une seule bataille, où Allectus qui avoit succédé à Carausius, fut tué, l'en rendit le maître. Constance, quoique toujours employé dans les armées, aimoit les lettres, & les favorisoit. Il donna encore des marques de sa sagesse & de sa modération, en empêchant qu'on ne persécutât les chrétiens dans son département. Les édits des empereurs l'obligeoient à faire démolir nos églises, & il le fit; mais il s'en tint-là. Les chrétiens qui étoient à sa cour & dans ses armées, conserverent leurs emplois & sa confiance, pendant que ceux qui étoient dans les autres cours étoient persécutés cruellement. Il eut presque toujours à combattre les peuples de la Germanie, & il remporta sur eux de grandes victoires. Une des plus célébres est celle de Langres, où ayant été surpris à la tête d'une petite troupe par les ennemis, il soutint leurs efforts pendant cinq heures, & donna à son armée le temps d'arriver, & de tuer soixante mille barbares. Les François qu'il avoit faits prisonniers, il les dispersa dans le territoire d'Amiens, de Beauvais, de Troyes & de Langres, où il les obligea à cultiver la terre. Voilà ce qu'on sait de Constance, tant qu'il fut césar. L'an 305, le premier mai, Dioclétien & Maximien ayant quitté la pourpre, Constance & Galere Maximien, son collegue, devinrent empereurs; & le premier ayant eu dans son département les Gaules, l'Espagne, l'Italie & l'Afrique, il laissa les deux dernieres provinces à Sévere césar. Le regne de ce prince fut très-court. Il venoit d'être déclaré empereur, lorsqu'il passa dans l'isle Britannique, pour combattre les peuples d'Ecosse; & après les avoir battus, il pensoit à revenir dans les Gaules, lorsqu'il mourut le 25 juillet de l'an 306 à Yorck. Il déclara en mourant Constantin césar, & il laissa six enfans de sa seconde femme; Delmatius, que Constantin son frere fit censeur, & que Theophanes appelle *Annibalien*; Jule Constance, pere de Gallus césar & de Julien l'*Apostat*, qui fut tué l'an 337, par ordre de Jule Constance, son neveu; Constantin, dont on ne dit rien; Constantia, mariée l'an 313 à l'empereur Licinius; Anastasie, mariée à Bassien césar; & Eutropia, mere du tyran Népotien. * Socrate, *l.* 1, *c.* 1. Eusebe, *l.* 1. Tillemont, *hist. des empereurs, t. IV.* Banduri, *numism. imp. Rom.*

CONSTANCE II, *Flavius Julius Constantius*, second fils de Constantin & de Fausta, naquit à Sirmich au mois d'août de l'an 317, & fut fait césar l'an 324. Les historiens assurent que son pere eut une affection particuliere pour lui, & de son vivant il gouverna les Gaules, & ensuite l'Orient. Ce fut à lui que ce grand prince confia son testament; mais il en eut si peu de reconnoissance, que ce fut lui qui contribua le plus à la mort de ses cousins germains, ausquels son pere avoit donné une petite partie de ses vastes états. On dit que pour irriter ses soldats contre eux, il fit courir le bruit qu'ils avoient empoisonné Constantin. Après leur mort arrivée l'an 338, il partagea l'empire avec ses freres Constantin & Constans, & il eut dans son partage tout l'Orient, la Thrace & la Gréce. On croit que jusque-là il n'avoit pas encore pris le titre d'Auguste. Ce prince eut pendant presque tout le cours de son regne, qui fut

de vingt-cinq ans, la guerre à soutenir contre les Perses, & il eut d'abord beaucoup d'avantages; car après que les barbares eurent été forcés de lever le siége de Nisibe, ils perdirent auprès de Singare une grande bataille où Narsès, fils de leur roi, fut tué; & un second siége de Nisibe leur fut encore plus funeste que le premier. Mais après une cessation d'armes de neuf ans, ils recommencerent la guerre avec plus de succès, & ils prirent Amide, à qui Constance avoit donné son nom, Singare & Bezabde. Constantin le jeune avoit été tué dès l'an 340; & Constance n'avoit point prétendu avoir part à sa succession: il la laissa toute entiere à Constans, qui fut tué l'an 350; & il ne fut maître absolu des pays que ce prince avoit gouvernés, que l'an 353. Vétranion & Magnence avoient partagé ses états. Le premier ne jouissoit que de l'Illyrie, le second possédoit tout le reste de l'Occident. Constance résolu de reprendre tout ce qui avoit appartenu à son pere, marcha d'abord contre Vétranion, qui n'ayant pas eu le temps de se préparer à la guerre, fut contraint de se soumettre; mais Magnence lui donna plus de peine, & osa même aller au-devant de lui dans l'Illyrie. Le territoire de Mursie fut le lieu où les deux armées se rencontrerent, & la victoire s'y déclara pour le prince légitime, qui chassa ensuite le tyran de toute l'Italie, & le poursuivit jusque dans les Gaules, où il remporta une seconde victoire. Magnence n'ayant plus de ressources, se tua lui-même à Lyon, & Constance punit rigoureusement la plupart de ceux qui avoient suivi son parti. On assure que ce prince étoit foible & méfiant, & que ces deux défauts furent la cause d'une infinité de désordres. Il se livra tout entier à sa femme Eusébie & à ses favoris, qui lui firent prendre les intérêts de l'arianisme,& pervertirent ainsi ses bonnes intentions. Les mêmes l'engagerent à faire mourir plusieurs hommes illustres, en lui persuadant qu'ils pensoient parvenir à l'empire. Sylvain, François d'origine,également habile & fidéle,qui commandoit dans les Gaules, fut un de ceux que ces adulateurs mirent mal dans l'esprit du prince,&il se vit contraint de prendre la pourpre, pour se garantir de la mort; mais Constance se délivra de lui peu de jours après, en le faisant assassiner. La même année 354, Gallus, cousin de Constance, qui l'avoit fait césar, & lui avoit donné le département de l'Orient, accusé justement de cruauté, fut rappellé à la cour, qui étoit alors à Milan, & l'empereur envoya au-devant de lui quelques officiers, qui le firent mourir en Istrie. Julien, frere de Gallus, fut fait césar en 356, & eut le département des Gaules, où malgré l'infidélité de plusieurs officiers généraux qui croyoient faire la cour à Constance, en abandonnant le jeune césar, il remporta plusieurs victoires sur les Allemans & les François. L'empereur, de son côté, détruisit la nation des Limigantes, & rendit aux Sarmates le pays dont ces barbares, autrefois leurs esclaves, les avoient chassés. Après quoi il se prépara à faire la guerre aux Perses, qui venoient de prendre les trois places dont on a parlé ci-dessus; mais Julien ne lui donna pas le temps de rien entreprendre. Ce césar prit le titre d'empereur, & ayant offert inutilement de traiter avec Constance, quitta enfin les Gaules, pour aller le combattre. Constance se préparoit à aller au-devant de lui, lorsqu'il mourut à Mopsucrenes, le 3 novembre de l'an 361. Il étoit alors âgé de quarante-cinq ans, & se fit baptiser avant sa mort, par Euzoius. Il eut trois femmes; la premiere fut Fausta, sa cousine germaine, fille du patrice Constance, qui étoit morte avant l'an 350, puisque Magnence lui offrit alors sa fille: la seconde fut Eusébie, née d'une famille illustre; il l'épousa l'an 353, & éleva ses deux freres Eusebe & Hypatius au consulat. Eusébie étant morte vers l'an 360, sans enfans, Constance épousa Faustine, dont il eut une fille posthume, nommée *Constantia*, qui fut mariée à l'empereur Gratien. * Socrate, *l.* 2. Sozomene, *l.* 5. Amm. Marcellin. Eutrope. Tillemont, *hist. des empereurs, tom. IV.*

CONSTANCE, pere de Julien *l'Apostat*, *cherchez* JULE-CONSTANCE.

CONSTANCE, natif de Nysse, ville de Servie, & général des armées romaines, fut le bouclier de l'empire contre les tyrans dans le V siécle, pendant le régne de l'empereur Honorius. Il vainquit Constantin, Constans, Geronce, Jovin & un grand nombre d'autres en 412, & les années suivantes. Il chassa aussi les Goths des Gaules, & en 415 il envoya le rebelle Attalus à l'empereur. Ce prince lui fit épouser en 417 sa sœur *Galla Placidia*, veuve d'*Ataulphe*, & l'associa même à l'empire le 8 février de l'an 421. Constance ne posséda cette dignité qu'environ sept mois; car il mourut en son troisiéme consulat, d'une douleur de côté, le 2 septembre de la même année. Il eut de Placidie, *Valentinien*, qui fut depuis empereur & le III de ce nom, & une fille nommée *Justa Gratiana Honoria.* * Sozomene, *l.* 9. Prosper & Marcellin, *en la chron. &c.*

CONSTANCE, césar, *cherchez* GALLUS, fils de Constance, frere de Constantin *le Grand.*

☞ CONSTANCE, prêtre de l'église de Lyon, dans le V siécle, est un homme célébre dans l'église, tant pour sa gravité & sa science, que pour plusieurs autres qualités, & particuliérement pour son exactitude dans l'histoire ecclésiastique. On croit qu'il étoit de la ville même de Lyon, dont il fut prêtre dans la suite. S. Isidore de Séville, & Vossius après lui, le qualifient évêque; mais les savans ne doutent point aujourd'hui que ces auteurs ne se soient trompés en cela. Vossius est également tombé dans l'erreur, en lui donnant le nom de *Constantin.* La naissance de Constance étoit illustre; & il paroît qu'on lui donna, & pour la piété & pour les lettres, une éducation conforme à sa noble extraction. Il devint un homme d'un excellent conseil, & passa pour un des plus beaux esprits de son siécle. S. Sidoine, évêque de Clermont, son ami, connoissant le don particulier qu'il avoit pour consoler les affligés & réunir les esprits divisés, le pria de faire le voyage de Clermont, pour consoler & réunir son peuple, que l'incendie de leur ville & les ravages des Wisigoths avoient dispersé. Constance fit le voyage; & sa présence apporta un remede salutaire aux maux de l'Auvergne. Il ramena le peuple dans la ville, réconcilia les esprits, leur persuada de se réunir tous pour leur commune défense, & les porta à réparer leurs murailles presque ruinées. C'étoit environ l'hiver de 473, & Constance étoit dès-lors dans un âge fort avancé. Quelque temps après, le même S. Sidoine lui dédia le premier livre de ses lettres. Quoique S. Sidoine ne lui donne pas en cette occasion la qualité de prêtre, on ne peut cependant inférer de-là, comme le fait le P. Sirmond, que Constance ne fût pas encore élevé au sacerdoce: car le même Sidoine ne la donne pas non plus à Mamert Claudien, dans la lettre qu'il lui écrivit vers l'an 471, quoique certainement celui-ci fût prêtre au temps de cette lettre. On croit que Constance vécut au moins jusqu'en 488. S. Rurice, évêque de Limoges, avoit pour lui beaucoup de vénération. S. Patient, évêque de Lyon, ne faisoit pas moins d'estime de son mérite. Ce fut aux pressantes sollicitations de ce saint prélat, que Constance entreprit d'écrire la vie de S. Germain d'Auxerre. Il la commença tout au plus trente-deux ans après la mort de S. Germain; mais il ne la publia que vers l'an 488, à la priere de Censurius, évêque d'Auxerre. Il y avoit alors quarante ans que S. Germain étoit mort. Cette vie est généralement estimée, & les plus habiles s'y arrêtent avec justice, comme à une autorité incontestable. Surius l'a donnée au 31 de juillet, & on en a une traduction en notre langue, parmi les autres traductions de M. d'Andilly. Eric, moine de S. Germain d'Auxerre, a mis en vers cette vie de S. Germain, & le pere Labbe nous a donné ce poëme dans sa bibliothéque des manuscrits, tome 1, page 531. M. de Tillemont (h. e. t. 8, p. 546) soupçonne que le prêtre Constance est aussi auteur de la vie de S. Just, évêque de Lyon, mort vers l'an 390.

Surius nous l'a donnée au second jour de septembre, après en avoir un peu changé le style. Cette vie se trouve aussi dans le recueil de Barrali, qui paroît l'avoir tirée de Surius. M. le Maître l'a jugée si édifiante & si belle, qu'il la traduite toute entiere en notre langue, & l'a inférée parmi les autres vies des peres du désert. Le prêtre Constance occupoit aussi un rang distingué parmi les poëtes de son temps, au jugement de S. Sidoine, qui faisoit une estime particuliere de sa poésie. On voyoit des vers héxametres de sa façon dans l'église que S. Patient avoit fait bâtir à Lyon près de la riviere de Saône. Il y a bien de l'apparence que l'épitaphe de S. Just est encore de la composition du prêtre Constance. C'est tout ce que nous connoissons de ses poésies. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome II, pag. 643 & suiv.

CONSTANCE ou CONSTANTIA, fille de l'empereur CONSTANCE *Chlore* & de *Theodora*, épousa *Licinius*, qui se révolta contre l'empereur Constantin *le Grand*, & dont elle eut un autre Licinius qui fut césar. Après la derniere bataille que son frere gagna sur son mari, elle demanda la grace du dernier, qui lui fut accordée. Mais Licinius s'en étant rendu indigne par ses intelligences avec les barbares qu'il avoit dessein de porter à la révolte, fut étranglé en 325. Alors Constance ne songea plus qu'à gagner la confiance de l'empereur son frere, en quoi elle réussit assez bien, sur-tout après la mort de sainte Héléne. Eusebe de Nicomédie, Arien, fut si adroitement captiver l'esprit de cette princesse, qu'à sa considération elle devint la protectrice d'Arius. On dit même que Constantin étant venu la visiter au lit de la mort, pour savoir si elle n'avoit point de grace à lui demander, avant que de mourir, elle lui avoit seulement recommandé un ecclésiastique, qu'on assure être le même Eusebe, ou, selon d'autres, Arius. * S. Jerôme, *epist. ad Ctesiph.* Rufin, *liv.* 1. Theodoret, *liv.* 2. Socrate, *liv.* 1, *&c.*

CONSTANCE ou CONSTANTIA, est le nom des deux filles de l'empereur Constantin *le Grand*. La premiere, qu'on nomme aussi *Constantine*, étoit fiancée à ce Gallican, qui se convertit à la foi catholique, après une victoire qu'il remporta miraculeusement sur les Scythes. Elle fut guérie d'une maladie fâcheuse, par les prieres de sainte Agnès; & pour en témoigner sa reconnoissance, elle voua sa virginité à Dieu. L'autre, qu'Ammien Marcellin assure avoir épousé Anniballien, & puis Gallus qui fut créé césar, étoit si méchante qu'on lui donna le nom de *Megere*.

CONSTANCE ou CONSTANTIA, fille de l'empereur *Constance* & de *Faustine*, fut mariée à l'empereur *Gratien*. * Ammien Marcellin, *liv.* 21. S. Ambroise, *sermon de sainte Agnès*. Baronius, *A. C.* 324, & 330, *&c.*

CONSTANCE, reine de France, étoit fille de *Guillaume* I de ce nom, comte de Provence, & de *Blanche*, dite *Adele* d'Anjou. C'étoit une très-belle personne, mais fiére, capricieuse, & insupportable. En 1007 elle fut mariée au roi *Robert*. L'humeur impérieuse de cette femme causa de très-grands déplaisirs à ce prince, qui étant naturellement bon, ne négligea rien pour l'adoucir. Elle n'aimoit point HENRI I son fils aîné. Après la mort du roi arrivée en 1031, elle tâcha de mettre *Robert*, son fils puîné, sur le trône; & pour en venir à bout, elle souleva contre le roi Henri une partie des grands de l'état, & principalement Baudouin IV, comte de Flandre, & Eudes II, comte de Champagne, auquel elle livra la ville de Sens. Mais ses desseins injustes n'ayant pas réussi, elle fut obligée de faire la paix avec le roi son fils; & peu de temps après, elle mourut au château de Melun, au mois de juillet de l'an 1032, & fut enterrée à S. Denys auprès du roi son mari. * Glaber. Helgaud. Le P. Anselme, &c.

CONSTANCE, reine de France, est nommée par les Espagnols *Béatrix* & *Elizabeth*; par Guillaume de de Tyr & l'abbé Suger, *Marie*; & par d'autres, *Marguerite*. Elle étoit fille aînée d'*Alfonse* VII du nom, roi de Castille, & de *Berengere* de Barcelone, sa premiere femme, & elle fut mariée à *Louis* VII du nom, dit *le Jeune*, roi de France. Ce prince ayant quitté *Eléonore*, duchesse de Guienne, l'épousa, en 1154, à Orléans, où elle fut couronnée par Hugues, archevêque de Sens. Elle fut mere de *Marguerite*, comtesse de Vexin, & d'*Alix*, morte jeune. *Constance* mourut en couche l'an 1160, & fut enterrée à S. Denys. * Mezerai, *hist. de France.*

CONSTANCE DE FRANCE, reine d'Angleterre, étoit fille de LOUIS VI, dit *le Gros*, & d'*Adelaïde* de Savoye, & sœur de *Louis* VII, dit *le Jeune*. Elle épousa au mois de février de l'an 1140, *Eustache* de Blois, qui fut couronné roi d'Angleterre, en 1152, du vivant de son pere. Mais ce prince étant mort le 10 août 1153, le roi Louis *le Jeune*, son frere, la remaria bientôt après à *Raimond* VI, comte de Toulouse, dont elle eut divers enfans, entr'autres, *Raimond* VII. Constance porta toujours la qualité de reine, à cause de son premier mari. Elle se trouva en 1176 au concile d'Albi, & mourut peu de temps après. * Suger, *vie de Louis VI*. Catel, *hist. de Toulouse*. Du Chêne, *hist. d'Angleterre*, *&c.*

CONSTANCE DE FRANCE, fille de *Philippe* I, roi de France, fut mariée avant l'an 1211 à *Hugues*, comte de Troyes; & en ayant été séparée en 1214, sous prétexte de parenté, elle épousa deux ans après, à Chartres, *Boëmon* I, prince d'Antioche. Nous ne savons pas le temps de la mort de cette princesse. * Orderic Vitalis. Ives de Chartres. Suger. Le P. Anselme, &c.

CONSTANCE, fille de *Roger* I, roi de Sicile, étant déja vieille fille, fut mariée à l'empereur *Henri* VI, l'an 1185. Quelques auteurs modernes ont assuré qu'elle avoit été religieuse; mais Baronius a prouvé si solidement le contraire, qu'il n'y a pas lieu d'en douter. Les prétentions qu'elle avoit sur le royaume de Sicile, étoient tout-à-fait légitimes. Il lui fut pourtant disputé par Tancrede, qui la tint prisonniere, après qu'elle eut été prise par ceux de Salerne. Le pape Celestin III qui l'avoit couronnée impératrice, lui procura la liberté. Après la mort de son mari, elle pressa les papes de lui accorder l'investiture de la Sicile, pour elle & pour son fils *Frédéric*. Innocent III y étoit disposé; mais elle mourut avant que d'en avoir reçu la bulle, l'an 1198. Elle laissa le pape tuteur de son fils pour ce royaume. * Fazel, *liv.* 6, *hist. de Sicile*. Baronius, &c.

CONSTANCE, reine d'Aragon, fille de *Mainfroi*, bâtard de l'empereur *Frédéric* II, & femme de *Pierre* III, roi d'Aragon, vivoit vers l'an 1284. Cette princesse fit admirer sa piété & sa magnanimité en Sicile, dont elle étoit souveraine; car ayant délibéré avec les magistrats de venger la mort funeste de Conradin de Souabe, par celle de Charles, prince de Salerne, elle envoya dire à ce prince un vendredi matin, de penser à son ame, & de se résoudre à mourir de la même façon que Conradin étoit mort, c'est-à-dire, sur un échafaut; à quoi ce prince répondit avec un courage admirable, que la mort lui seroit d'autant plus agréable, qu'elle lui devoit être donnée au même jour que Jesus-Christ l'avoit soufferte. Cette pieuse réponse fut apportée à la reine, qui dit, *Puisque le prince de Salerne accepte si volontiers la mort à cause de ce jour, je veux aussi lui pardonner pour l'amour de celui, lequel en ce jour souffrit la mort, afin de nous racheter.* En effet, cette généreuse princesse lui donna la vie. * Louis de Mayerne Turquet, *hist. d'Esp.*

CONSTANCE, seigneur de la cour du roi de Siam, & son ministre d'état, s'appelloit *Constantin Paulkon*; car c'est ainsi qu'il signoit. Il étoit Grec, né dans un village appellé *la Custode*, dans l'isle de Céphalonie, d'un noble Vénitien, fils du gouverneur de cette isle, & d'une demoiselle des plus anciennes familles du pays. M. le comte de Forbin dans ses mémoires le dit fils d'un cabaretier, & il pouvoit en être mieux instruit que les autres. Quoi qu'il en soit, Constance n'ayant encore que douze ans, vers l'an 1660, & ayant assez de discernement pour connoître que ses parens n'étoient pas en état de l'avancer beaucoup dans le monde, s'embarqua avec un capitaine Anglois, qui retournoit en

Angleterre. Son esprit, son humeur insinuante, & ses maniéres agréables l'y firent bientôt connoître, & lui attirerent la bienveillance de quelques seigneurs de la cour; mais désespérant de s'y avancer, il se mit sur mer dans le dessein de passer aux Indes. Après avoir demeuré quelques annees à Siam, avoir amassé quelque bien, il quitta le service de la compagnie d'Angleterre, pour avoir un vaisseau à lui, & négocier de son chef. Alors s'étant mis en mer, il fit naufrage sur la côte de Malabar, en l'Inde au-deçà du golfe, & ne put sauver que deux mille écus de toute sa charge. Après ce malheur, se promenant au bord de la mer, il vit venir à lui un homme avec un visage triste & abattu : c'étoit un ambassadeur du roi de Siam, lequel en revenant de Perse, avoit fait aussi naufrage & s'étoit sauvé sans argent, sans hardes & sans suite. Cet ambassadeur s'étant fait connoître, Constance lui offrit de le remetre à Siam & équipa une petite barque pour faire le trajet. L'ambassadeur pour reconnoître ce plaisir, fit de grands éloges du mérite de Constance au barkalon, c'est-à-dire au premier ministre d'état. Ce ministre qui étoit fort éclairé dans les affaires, mais qui aimoit le repos & le plaisir, fut ravi d'avoir trouvé une personne habile & fidéle, sur laquelle il pût se reposer des fonctions de sa charge. Il arriva en ce temps-là que le roi prit le dessein d'envoyer une ambassade dans un royaume étranger, & qu'ayant reconnu la capacité de Constance, il lui donna cette commission, dont il s'aquitta avec beaucoup d'honneur. Le barkalon étant mort quelque temps après, le roi voulut mettre Constance en sa place. Il s'en excusa, & répondit à sa majesté, que cette qualité lui attireroit l'envie de tous les grands. Néanmoins s'il ne prit pas le titre de ministre d'état, il en fit toutes les fonctions. Comme il étoit sorti jeune de son pays, & par conséquent peu instruit dans la religion catholique, il ne fut pas difficile aux Anglois de lui faire embrasser la religion protestante; mais depuis il fit abjuration entre les mains du pere Thomas, jésuite, & depuis ce temps-là il n'est rien qu'il n'ait tenté pour établir la religion chrétienne dans le royaume de Siam, dans le Tonquin, la Cochinchine, la Chine, & pour la rétablir dans le Japon. On dit que c'est ce qui l'avoit engagé à faire rechercher au roi de Siam l'amitié de Louis XIV. M. le comte de Forbin, qui a demeuré long-temps à Siam avec M. Constance, lui donne des vues bien différentes. Quoi qu'il en soit, le roi ayant su que sa majesté Siamoise lui avoit envoyé des ambassadeurs qui avoient péri en chemin, lui envoya en 1685 le chevalier de Chaumont accompagné de l'abbé de Choisi, & de beaucoup de noblesse. Ils furent magnifiquement reçus par les soins de M. Constance; le roi de Siam promit de s'instruire de notre religion, & fit partir avec le chevalier de Chaumont les trois ambassadeurs qu'on a vus à Paris en 1687. MM. de la Loubere & Ceberet les reconduisirent à Siam, étant revêtus du caractere d'envoyés, & y menerent des troupes que le roi de Siam avoit demandées. Ce prince les mit dans les forteresses de Mergui & de Bankoc, qui sont les clefs de son royaume, renvoya pour la seconde fois le P. Tachard qu'il fit son ambassadeur auprès du roi de France, avec ordre de lui amener encore des troupes, ne voulant plus avoir que des François à sa garde. Mais pendant ce voyage quelques mandarins à la tête desquels étoit Pitracha, fils de la nourice du roi, ayant apperçu de la mésintelligence entre M. Constance & le sieur des Fargues, général des troupes françoises, en voulurent profiter pour chasser les François du pays & se rendre maîtres des affaires. Ils y réussirent par la faute du sieur des Fargues, qui manqua au besoin, & contre sa parole, à M. Constance que Pitracha fit mourir dans les tourmens. Il obligea ensuite les François a évacuer le royaume, persécuta vivement les chrétiens; & le roi qu'ils tenoient comme captif dans le palais, étant mort peu de temps après, il monta sur le trône, non sans soupçon d'avoir abrégé les jours de son maître. Madame Constance qui étoit Japonoise, née à Siam, fut d'abord sollicitée par le fils de Pitracha à entrer dans son sérail; mais l'ayant refusé, & s'étant réfugiée à Bankoc dans le temps que les François se disposoient à s'embarquer, le sieur des Fargues eut la cruauté de la rendre aux Siamois, contre l'avis de son conseil, & malgré la protestation qu'elle fit publiquement de la violence qu'on lui faisoit sous la banniere du roi de France, dont elle avoit deux lettres où ce prince la prenoit sous sa protection. Depuis ce temps-là, elle fut esclave dans le palais du roi de Siam, & sanctifia ses chaînes par les plus éminentes vertus, qui depuis même obligerent le roi de Siam à lui confier l'éducation de ses enfans. * *Voyage de* M. de Chaumont, de l'abbé de Choisi, du P. Tachard. *La vie de M. Constance par le* P. d'Orléans. *Histoire de la révolution de Siam, par le* P. le Blanc. *Les mémoires de* M. le comte de Forbin. *Histoire de Constance*, par M. Deslandes.

CONSTANCE, ville de Normandie, *cherchez* COUTANCES.

☞ CONSTANS (Germain) avocat en parlement & juge garde de la monnoie de Toulouse, vivoit au milieu du siécle dernier. Il donna au public, en 1657, un *Traité de la cour des monnoyes & de l'étendue de sa jurisdiction*, en un volume *in-fol.* Cet ouvrage est divisé en cinq parties, savoir, *des premiers généraux maîtres des monnoyes; de leur érection en chambre des monnoyes; de la création en cour souveraine; des généraux provinciaux & subsidiaires, & des juges gardes des monnnoyes.* Il dédia cet ouvrage à M. André de Pajot, premier président de la cour des monnoyes. On voit qu'il avoit eu dessein d'écrire l'*histoire des monnoyes de France;* ce qui le conduisit à faire celle *des officiers des monnoyes.* Il fouilla pour cet effet dans les archives de la monnoye de Toulouse, dans le greffe de la cour des monnoyes, & dans plusieurs autres dépôts & bibliotéques. Il fut en relation avec les gens les plus savans de son temps, aussi son ouvrage est-il rempli d'une grande érudition. C'est dommage qu'il n'ait pas encore eu de continuateur.* *Mem. mss.* de M. Boucher d'Argis.

CONSTANT I de ce nom, *Flavius Julius Constans*, troisiéme fils de l'empereur Constantin, dit *le Grand*, & de *Fausta*, fut fait césar par son pere, le jour de noël de l'an 333. Après la mort de cet empereur, arrivée en 337, il eut pour son partage l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie; mais il fut obligé de se défendre contre son frere Constantin, qui voulut envahir les terres de son partage. Ce prince ambitieux fut tué à Aquilée, l'an 340, & Constant possеda après lui la Gaule, l'Espagne & la grande Bretagne. Il prit toujours la défense des orthodoxes contre les Ariens, qui troubloient la paix de l'église. Il s'employa dans cette vue pour la convocation du concile de Sardique en 345, & écrivit des lettres menaçantes à son frere Constance, empereur d'Orient, qui favorisoit les hérétiques, & qui persécutoit S. Athanase & les orthodoxes. Ses soins s'étendirent aussi en Afrique, où il n'oublia rien pour appaiser le schisme des Donatistes. Cependant, ce prince, dont le zèle pour la paix de l'église sembloit mériter un régne plus long, lui fut enlevé par un jugement secret de la providence. Magnence, qui avoit usurpé l'empire dans les Gaules, le fit tuer dans la ville d'Elne, en Roussillon, au commencement de l'an 350. Constant étoit âgé d'environ 30 ans, & en avoit regné 13. S. Athanase en parle comme d'un martyr; & en cela il témoigne sa reconnoissance pour un prince qui l'avoit défendu si hautement contre les Ariens, qu'il étoit résolu de faire la guerre à son frere Constance, s'il ne l'eût rétabli sur son siége. Il avoit vaincu les François, & les avoit forcé de rechercher son alliance. Il fit aussi une expédition en Angleterre, dont on ne fait ni le sujet, ni le succès. * S. Athanase, *apol. ad Const.* Socrate, *l.* 2. Sozomene, *l.* 4. Aurelius Victor, *epit. hist.* Baronius, *ann. eccl. &c.*

CONSTANT II, empereur d'Orient, fils d'*Heraclius Constantinus*, & petit fils d'*Heraclius*, fut subrogé à la

place de son oncle Heracleonas, sur la fin de l'an 641. Comme il avoit été élevé par des hérétiques Monothélites, il suivit & professa leurs erreurs. Paul, qui étoit sectateur de cette créance, fut mis par ses soins sur le siége de l'église de Constantinople; & ce fut à la persuasion de ce prélat hérétique, qu'il fit publier l'an 648 un édit ou formulaire qu'on nomma *Type*, par lequel il imposoit silence aux orthodoxes & aux hérétiques. Le pape Martin I, qui avoit succedé à Theodore, assembla en 649, un concile à Rome dans l'église de Latran, où ce formulaire fut condamné. Ce qui irrita tellement Constant, qu'il donna ordre à Theodore Calliopas, exarque de Ravenne, de se saisir du pape. Cet ordre sévere fut exécuté l'an 653. Ces excès de Constant furent punis du ciel; il fut vaincu par les Sarasins; & à peine put-il se sauver, ayant été obligé de se déguiser pour prendre la fuite avec plus de sureté. Il est vrai que dans la suite il fit la paix avec ces Infidéles, & que même ils s'obligerent de lui payer un tribut; mais ce fut parceque Moavie leur prince, étant assez embarassé dans des troubles domestiques, voulut prévenir une guerre étrangere. Ils avoient détaché de l'empire d'Orient l'Egypte & l'isle de Chypre; & l'an 666, recommençant la guerre, ils entreprirent la conquête de l'Afrique, qui résista peu d'années. Constant avant cela avoit voulu faire croire que ses sentimens étoient catholiques, & avoit fait présenter par les apocrisiaires ou nonces apostoliques, que le pape Vitalien lui avoit envoyés pour l'avertir de son élection, un livre des évangiles couvert de plaques d'or, & enrichi de pierreries d'une grosseur extraordinaire, pour l'église de S. Pierre, l'an 656. Quatre ans après, prévenu de haine & de colere contre son frere Théodose, il le fit ordonner diacre, & le fit mourir. Dieu permit qu'il eut un si grand remords de ce crime, qu'il s'imaginoit continuellement voir Theodose, lequel étant revêtu de la dalmatique, & des autres ornemens, lui présentoit le calice, & lui disoit: *Buvez, mon frere.* Poursuivi continuellement par cette fâcheuse idée, il passa en Sicile, soit pour y transporter le siége de l'empire, soit pour épier une occasion de surprendre les Lombards. Après avoir assiegé Bénévent, & pris Luceria, il entra dans Rome le mardi 5 juillet de l'an 663, d'où il emporta tout le cuivre qu'il trouva dans les temples, & sur les toîts. De-là, étant revenu en Sicile, il fut tué dans des étuves à Syracuse, par André, l'un de ses valets de chambre, sous l'indiction onziéme, & le quinziéme juillet 668. Il régna vingt-six ans, & huit mois & demi. * Anastase le bibliothécaire, *vie du pape Vitalien;* & Paul Diacre, *l. 5 de l'hist. des Lombards.* Cedrenus. Theophanes & Baronius, *ann.*

CONSTANT (*Flavius Claudius Constans*) étoit fils du tyran *Constantin*, que les troupes d'Angleterre avoient proclamé empereur, vers l'an 407. Quelque temps après, il fut créé césar par son pere, & fut envoyé en Espagne pour la conquérir. Ses armes eurent assez de succès au commencement; mais peu de temps après, il périt misérablement. Quelques auteurs disent qu'il avoit quitté le froc pour prendre le diadême. * Zosime & Sozomene, *l.* 6. Prosper & Marcellin, *in chron.*

CONSTANT (David) professeur en théologie dans l'académie de Lausanne, naquit dans cette ville le 16 mars 1638, de *Philibert* Constant & de *Judith-Girard* de Bergeries, fille de *N.* de Bergeries, professeur en théologie & en hébreu à Lausanne. Cette famille, qui est noble, est originaire d'Aire en Artois, où *Jean* & *Charles* Constant ont eu des charges distinguées dans les flottes des Etats-Généraux. *René* Constant étoit chevalier de Rhodes. AUGUSTIN Constant, bisaïeul de David, quitta ses biens & ses dignités par attachement pour la religion prétendue-réformée, vint à Paris, y épousa Elizabeth Pelissari & se rendit à Genève, où on lui donna la bourgeoisie. Peu après, Constant, charmé de ce séjour, s'y établit, acquit la bourgeoisie, & sa noblesse y fut reconnue par un diplôme des seigneurs de Berne. Il eut pour fils *Philibert* Constant, pere de celui dont il s'agit. Ce dernier ayant fait ses études d'humanités & de philosophie dans sa patrie, alla à Herborn où il étudia la théologie sous M. Steinberg, & deux ans après à Groningue, où il prit les leçons de Desmaretz dont il suivit depuis les sentimens. Durant ces courses on lui offrit l'église de Lewarde qui vint à vaquer; mais aimant mieux poursuivre ses études, il refusa cet emploi, & se rendit à Leyde, où il fut auditeur de Coccejus & de Hoornebeck. De Hollande il alla à Paris, où il étoit recommandé au célébre M. Conrart & à M. Stoup, & il y vit aussi MM. Daillé, Morus & Moyse Amyrault, tous célébres protestans. Il quitta Paris en 1658, retourna dans sa patrie, y reçut l'imposition des mains, fut appellé par le comte de Dhona pour desservir l'église de Copet, accepta cet emploi, & refusa l'offre qui lui fut faite d'une chaire de philosophie dans l'université d'Herborn. Pendant son séjour à Copet, durant lequel il épousa Marie Colladon, fille d'un premier syndic de la ville de Genève, il se lia avec MM. Mestrezat, Turrettin, Tronchin, professeurs célébres à Genève, & avec Bayle, qui étoit alors gouverneur des enfans du comte de Dhona, baron de Copet. La premiere classe du collége de Lausanne étant devenue vacante, les seigneurs de Berne la donnerent à Constant, & ce fut durant qu'il occupoit ce poste qu'il donna *Florus*, les *Offices de Cicéron*, & les *Colloques d'Erasme* avec des notes de sa façon. De ce poste il passa à la chaire de la morale & de la langue grecque. Pendant qu'il l'a remplissoit, il publia quelques dissertations *sur la femme de Loth*, *sur le buisson de Moyse*, *sur le serpent d'airain*, & *sur le passage par la mer Rouge.* Il donna aussi un abrégé de politique & son systême de morale théologique, en vingt-cinq dissertations: il y enseigne, entr'autres, qu'*il faut toujours suivre la conscience quoiqu'errante.* Après l'an 1700, ou cette année même, on lui donna la chaire de théologie, dont il a rempli les fonctions jusqu'à l'âge de 89 ans, occupé de ses leçons & de la composition de quelques dissertations. Les seigneurs de Berne voyant qu'il avoit besoin de repos, lui donnerent pour successeur en 1726 M. Jean-Jacques Salchli ou Salchlin, homme très-habile, en conservant à M. Constant sa pension, son rang dans l'académie, & le droit d'assistance dans les assemblées académiques lorsqu'il le jugeroit à propos. Malgré son âge si avancé, il se plaisoit encore à entendre de temps en temps les propositions des étudians en théologie & à leur donner des avis. Il mourut le 27 février 1733, âgé de 95 ans moins 17 jours. Comme dans *le Supplément françois de Basle* d'où cet article est tiré, on ne dit rien de plus des ouvrages de David Constant que ce que l'on vient de lire, il est bon d'ajouter ce qui suit. Son *abrégé de politique* a eu deux éditions; la premiere en 1686, & la seconde, qui est fort augmentée, en 1687. Bayle en parle dans sa lettre soixante-quatorziéme, & Basnage de Beauval dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, janvier 1688, article XIV, page 136. Les traités de Ciceron, *de Officiis*, *de Senectute*, *de Amicitiâ*, *Paradoxa* & *Somnium Scipionis*, avec les remarques de M. Constant ont paru à Genève en 1688, *in*-12. Bayle, lettre 81e, dit que ces remarques sont choisies, judicieuses & savantes. Dans la même lettre, Bayle parle d'un traité du même *de juramentis*, imprimé apparemment vers 1689. La dissertation latine sur le passage de la mer Rouge, parut à Genève en 1690, *in*-4°. Bayle, lettre 92e, dit que c'est une harangue. Les dissertations, *De uxore Lothi*, *Rubo Mosis*, & *Serpente æreo*, sont de l'an 1693, *in*-4°. Bayle en parle dans sa lettre 129, & en fait un bel éloge, tant pour le style que pour le fond. Le même, lettre 145e, loue aussi le systême de théologie morale de David Constant (*Systema ethico-theologicum*, *&c.*) à Lausanne 1695, *in*-4°. Voyez aussi la lettre 151e. Dans cette derniere lettre, M. Bayle parle d'un traité de la Providence, par le même, qu'il avoit lu, mais seulement manuscrit; & dans la lettre 138, il parle de ses *disputes de morale.* Ces lettres de

Bayle font adreffées à M. Conftant lui-même. Dans une note (de M. Defmaifeaux) fur la lettre 145e, on dit que l'on trouve une lifte des ouvrages de M. Conftant dans le Journal de M. Scheuchzer, intitulé, *Nova litteraria helvetica*, de l'année 1702, pages 35 & 36. David Conftant eut quatre enfans de fa femme avec laquelle il vécut 43 ans. Le fecond de fes fils mourut fecrétaire du duc d'Albemarle & fort chéri du roi Guillaume III, qui lui donna diverfes marques de fa bienveillance. L'aîné de fes fils étoit encore en 1744 pafteur de l'églife de Gex, & a été doyen de la vénérable claffe de Laufanne. Sa fille unique a été mariée à M. Valon, mort miniftre de camp. Son troifiéme fils, M. SAMUEL Conftant de Rebecq, a époufé mademoifelle *Rofe* de Sauffure de Berché, dont il a plufieurs enfans. Il eft (en 1744) au fervice de Hollande, où il a un régiment; & dans la promotion du mois de feptembre 1742, il a été fait général-major de l'infanterie. David Conftant a eu trois freres, qui font auffi arrivés à un âge fort avancé. *Jacques* Conftant, l'un d'eux, a fuivi la profeffion de médecin, & a laiffé quelques differtations. *Auguftin* eft mort banneret de Laufanne. Le troifiéme a été pafteur à Nions & enfuite à Lutri. Il vivoit encore en 1744, âgé d'environ 91 ans. * *J. Jacobi Salchlinii oratio funebris in obitum Davidis Conftantii, habita die* 9 *martii anno* 1733. *Supplément françois de Bafle.* Lettres de M. Bayle, avec les notes de M. Defmaifeaux, en divers endroits.

CONSTANTIEN, folitaire du pays du Maine, dans le VI fiécle, étoit né en Auvergne d'une noble famille, du temps de Clovis I. Il fe confacra au fervice de Dieu dès fa jeuneffe. Après avoir fait fes premiers effais de la vie monaftique dans fon pays, il s'en alla dans le célébre monaftere de Mici, près d'Orléans, & y demeura plufieurs années, jufqu'à ce qu'il en fortit avec S. Franbourg, fon compatriote, moine de Mici, pour mener une vie plus folitaire. Ils fe retirerent tous deux dans le Maine. Innocent, évêque du Mans, les ordonna l'un & l'autre prêtres, & les envoya en miffion proche de leur retraite. Conftantien s'y employa avec beaucoup de fuccès, & continua fes miffions fous Domnole, fucceffeur d'Innocent. Sa réputation fut fi grande, que le roi Clotaire I paffant en 560 par le Maine, pour porter la guerre en Bretagne, où l'on appuyoit la révolte de fon fils Chramne, voulut fe détourner pour lui rendre vifite, & fe recommander à fes priéres. Conftantien lui prédit la victoire, & Clotaire lui fit de grandes largeffes, qu'il employa à bâtir & doter un monaftere, qui fubfifta long-temps après lui. Il mourut l'an 561, quelque temps après Clotaire. On fait fa fête dans le Maine au premier décembre. Sa vie a été écrite par un anonyme contemporain, *dans les hiftoires du Maine*. * Baillet, *vies des faints*, *mois de décembre*.

Papes.

CONSTANTIN, pape, natif de Syrie, gouverna faintement l'églife dans le huitiéme fiécle, & fut élu le 7 de mars de l'an 708, après Sifinnus, auffi Syrien, qui n'avoit tenu le fiége que 23 jours. Au commencement du pontificat de Conftantin, Félix, archevêque de Ravenne, refufant de le reconnoître, & ayant fait foulever les citoyens de fa ville, fut banni dans la province de Pont, & fut aveuglé par le commandement de l'empereur Juftinien *le Jeune*, furnommé *Rhinotmete*. Ce prince pria le pape de paffer lui-même en Orient, pour régler quelques affaires de religion. Il fut reçu avec refpect & magnificence à Conftantinople, & de-là à Nicomédie, où Juftinien lui baifa les pieds. A fon retour, il s'oppofa à Philippicus, qui avoit envahi l'empire. Cet ufurpateur avoit chaffé le patriarche Cyrus qui étoit orthodoxe, & lui avoit fubftitué Jean, moine héréfiarque, qui eut l'effronterie d'envoyer fes propofitions erronées à Rome, pour y être approuvées. Conftantin les condamna en 712. Ce pape fit peindre à Rome dans l'églife de S. Pierre les portraits des peres qui avoient affifté aux fix premiers conciles généraux, & que l'empereur avoit fait effacer de l'églife de fainte Sophie de Conftantinople. Il défendit auffi de fe fervir du nom & de l'autorité de ce prince, dans les actes publics, & de mettre fur les monnoies fon image, puifqu'il faifoit la guerre à celles des faints. Félix de Ravenne, tout aveugle qu'il étoit, fut rétabli dans fon fiége, après s'être foumis à Conftantin, qui mourut le 9 avril de l'an 714, ayant tenu le fiége fix ans, un mois & deux jours. Ce pape écrivit une lettre à Edaldus, archevêque de Vienne, que nous avons dans la bibliothéque de Fleuri, & ailleurs. GREGOIRE II lui fuccéda. * Anaftafe & Platine, *dans fa vie*. Cedrene. Theophanes & Baronius, *aux annales*.

CONSTANTIN, antipape, fe fit inftaller fur le fiége pontifical, après la mort de Paul I, l'an 767. Pendant que ce pontife étoit malade, Toton, ou Teuton, duc de Nepi en Tofcane, étant entré dans Rome avec une puiffante armée, avoit forcé le pape & le clergé, d'élire ce Conftantin, fon frere, qui n'étoit pas même encore clerc, & l'avoit fait ordonner & confacrer par George, évêque de Paleftrine. Conftantin étoit indigne de cette place, qu'il remplit très-mal, & qu'il occupa un an & un mois, jufqu'à ce qu'en 768 fon frere ayant été tué, il s'enfuit de Rome. Après l'élection canonique d'Etienne IV, il fut privé de la vue, & fut condamné dans un concile, tenu l'an 769. Enfuite il fut chaffé de l'églife, & tous fes regiftres furent brulés. * Baronius, *A. C.* 767, 768 *&* 769.

Patriarches.

CONSTANTIN I de ce nom, patriarche de Conftantinople, dans le feptiéme fiécle, étoit diacre, économe & facriftain de cette églife, lorfqu'il fut élevé fur ce fiége, après la mort de Jean V, l'an 674. Les actes du fixiéme fynode général font foi, dans l'action ou feffion XIV, que Conftantin étoit orthodoxe, & contraire aux Monothélites. C'eft de quoi tous les auteurs ne font pas d'accord. Il mourut l'an 676, & eut pour fucceffeur Théodore hérétique, dont nous parlerons ailleurs. * Nicephore, *dans fa chron.* Baronius, *A. C.* 664 *&* 666.

CONSTANTIN II, patriarche iconomaque, fut élevé fur le fiége de Conftantinople, par l'empereur Conftantin *Copronyme*, l'an 754. Il avoit été moine; & après avoir été chaffé de fon monaftere, à caufe de fes déréglemens, il s'intrigua à la cour, & devint un des plus furieux ennemis des faintes images: ce qui lui fit avoir un évêché, & enfin le patriarchat de Conftantinople, après Anaftafe. Théophanes affure qu'il empêcha Conftantin *Copronyme* de publier le Neftorianifme, qu'il avoit embraffé. Cette réfiftance, ou peut-être les crimes du faux patriarche, déplurent à l'empereur, qui l'envoya en exil en 766. L'année fuivante, Conftantin *Copronyme*, qui le vouloit perdre, l'ayant rappellé à Conftantinople, le fit rafer, lui fit mettre une robe courte & fans manches, le fit promener par la ville, monté fur un âne, dont il tenoit la queue; & après l'avoir expofé aux infultes de la populace, il lui fit couper la tête, & fit traîner fon corps à la voirie. Il eut pour fucceffeur Nicétas, iconomaque. * Zonaras. Théophanes, & Baronius, *A. C.* 764, *n.* 17 & 18; 767, *n.* 13 & 14.

CONSTANTIN III de ce nom, patriarche de Conftantinople, furnommé *Lichudes*, vécut dans le XI fiécle. Il fut mis après Michel Cérularius, fur le fiége de cette églife, qu'il gouverna depuis l'an 1059, jufqu'en 1064, que le célébre Jean Xiphilin lui fuccéda. Il a fait quelques conftitutions fynodales, qui font dans le droit grec romain. * Banduri, *Imp. Orient. l.* 8, *comm.*

CONSTANTIN IV, patriarche de Conftantinople, fut élu l'an 1153, après Théodore de Chalcédoine, & n'occupa le fiége que pendant deux ans. Lucas *Chryfoberges* lui fuccéda. * Baronius, *in annal.* Banduri, *Imp. Orient. l.* 8, *comm.*

CONSTANTIN, diacre de l'église de Syracuse, fut nommé patriarche d'Antioche par le pape Conon, pendant que le siége de cette églife étoit occupé par des prélats hérétiques en 686; mais son esprit inquiet & factieux le fit enfermer dans une prison. La plupart des auteurs ne le mettent point au nombre des patriarches d'Antioche. * Baronius, *A. C.* 686.

EMPEREURS.

CONSTANTIN (*Flavius Valerius Constantinus*) fils de *Constance* Chlore & d'*Heléne*, naquit à Naisse dans la Dardanie, l'an 274. Son pere devenu césar, ayant été envoyé dans les Gaules, Constantin demeura auprès de Dioclétien, qui parut l'estimer beaucoup, & qui le donna ensuite à Galere Maximien. Celui-ci ne lui fut pas favorable: il chercha même à le faire périr, & lorsqu'il délibéra avec Dioclétien sur le choix des césars qui devoient être nommés en sa place & en celle de Constance Chlore, il ne voulut pas qu'on eût égard à lui. Ces mauvais traitemens font honneur à Constantin; on ne l'auroit pas rejetté, s'il avoit eu moins de capacité. Son pere, devenu auguste, le redemanda si vivement, & de sa part Constantin se rendit si importun, que Galere Maximien fut enfin contraint de lui permettre de venir dans les Gaules. Constantin ayant pris alors la poste, fit couper les jarrets à tous les chevaux dont lui & sa suite s'étoient servi, pour empêcher qu'on ne pût le suivre; précaution qui se trouva nécessaire. Il arriva à Boulogne sur mer, lorsque son pere étoit près de passer dans la grande Bretagne: il l'y accompagna, le vit mourir, & fut déclaré empereur à sa place, le 25 juillet de l'an 306. Mais Galere Maximien ne lui ayant voulu donner que le titre de césar, il s'en contenta, & n'en gouverna pas moins absolument dans les provinces qui lui étoient soumises, c'est-à-dire, dans les Gaules, la grande Bretagne & l'Espagne. Il avoit épousé de bonne heure Minervine, de qui il avoit un fils nommé Crispus; mais Maximilien Hercule lui ayant offert sa fille Fausta, il l'épousa, & prit alors le titre d'auguste, que Galere Maximien ne lui voulut pourtant accorder que l'an 308. Il avoit déja remporté plusieurs victoires sur les François, & dès l'an 306, ayant pris deux de leurs rois qu'on nomme Ascaric & Ragaise, il les avoit exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre. Son beau-pere qui l'avoit quitté pour gouverner l'Italie avec Maxence, son fils, qui étoit maître de Rome, vint le retrouver l'an 308; il le tint honorablement à sa cour, & lui confia même une partie des troupes: mais ce malheureux ayant tâché de les gagner, on fut obligé de le garder étroitement; & l'an 310, Constantin averti qu'il avoit attenté à sa vie, le fit mourir. Il entreprit à-peu-près dans le même temps d'aller combattre Maxence, & il y alla en effet, après avoir remporté encore une grande victoire sur les barbares de la Germanie. Les troupes du tyran furent défaites deux fois dans les Alpes, sa cavalerie mise en déroute à Bresce; & Vérone, où Ruricius Pompeianus, un des meilleurs capitaines de ce siécle-là, s'étoit jetté, ne résista que peu de temps. La victoire s'étoit déclarée d'abord pour Constantin. Dieu même l'avoit assuré du succès de cette entreprise, en lui faisant voir dans les cieux le monogramme de J. C. avec une inscription qui l'avertissoit qu'il vaincroit en ce signe. On assure que cet empereur, qui, encore païen, estimoit déja beaucoup notre religion, fit faire aussitôt un labare, c'est-à-dire, une sorte d'enseigne militaire, où ce monogramme étoit représenté, & qu'on le portoit à la tête de son armée; on le trouve plusieurs fois sur ses médailles, mais d'ordinaire il est représenté différent de la maniere dont il lui apparut: ce monogramme étoit proprement un P coupé par une ligne droite. Maxence, après avoir perdu la meilleure partie de ses troupes, se crut néanmoins encore assez fort pour aller au-devant de Constantin. Il lui livra la bataille assez près de Rome. Son armée fut mise en déroute, & il se noya lui-même dans le Tibre le 28 octobre de l'an 312. Cette victoire rendit Constantin maître de l'Italie & de l'Afrique. Le sénat le déclara le premier des empereurs; & Licinius qui régnoit dans l'Illyrie, rechercha son amitié, & épousa sa sœur Constantia. Ce fut alors que Constantin, devenu redoutable aux autres princes, fit cesser dans tout l'empire la persécution qu'on faisoit aux chrétiens: il les favorisa toujours de plus en plus, & il voulut enfin être mis lui-même dans le rang des catéchumenes. Zozime, auteur païen, l'accuse d'ambition; mais il semble qu'il n'entreprit point de guerre contre ses collégues, sans en avoir de justes raisons. Licinius, qui après la défaite de Maximin, partageoit seul l'empire avec lui, ayant tâché d'engager à la révolte Bassien, que Constantin vouloit faire césar, & refusant de livrer Sinicius qui avoit ménagé cette révolte, Constantin lui déclara la guerre l'an 314, mit deux fois ses troupes en déroute, & après l'avoir réduit à se soumettre, lui laissa l'Asie, & la Thrace en Europe. Trois ans après Crispus, Constantin le jeune, fils de Constantin, & Licinius le jeune, fils de Licinius, furent déclarés césars: mais il y eut toujours de la jalousie entre les deux empereurs; & enfin Licinius s'étant plaint l'an 323 avec trop de hauteur, de ce que Constantin avoit passé sur ses terres en poursuivant les Sarmates & les Goths, s'attira une guerre qui lui fut fatale. Constantin l'ayant vaincu, le priva de l'empire, & ensuite le fit mourir en 324. Licinius, son fils, fut aussi condamné à la mort peu après; & depuis, Constantin fut seul maître de tout l'empire romain. Ce fut alors qu'il forma le dessein de bâtir une nouvelle Rome, & il choisit la ville de Byzance, qui prit le nom de Constantinople, vers l'an 330, lorsqu'elle fut dédiée: elle eut cela de singulier, qu'on n'y voyoit aucune marque du paganisme; mais ses bâtimens élevés à la hâte, furent ruinés en peu de temps; & quelques siécles après Constantin, on y trouvoit peu d'édifices qui ne fussent modernes. Ce fut encore dans ce temps-là que l'empire fut partagé en quatre gouvernemens généraux, dont les gouverneurs furent appellés préfets du prétoire, sans avoir aucune autorité sur les troupes, dont le commandement fut donné aux maîtres des soldats, qui avoient sous eux dans les provinces, des comtes & des ducs: chaque gouvernement général fut partagé en diocèses, dont les gouverneurs furent nommés vicaires des préfets du prétoire; & chaque diocèse étoit composé de plusieurs petites provinces gouvernées par des consulaires, des présidens, ou des correcteurs. Cette division en petites provinces avoit été faite par Dioclétien, & c'est injustement que Zozime en fait des reproches à Constantin. Celui-ci également appliqué à gouverner l'empire, & à maintenir la religion chrétienne dans sa pureté, fit plusieurs édits, dont on a conservé une partie, & dont l'un des plus considérables est celui du 3 mars 321, par lequel il ordonna qu'on célébrât le dimanche, & défendit toutes œuvres serviles ce jour-là. Il fit tous ses efforts pour éteindre le schisme des Donatistes: & Arius, prêtre d'Alexandrie, ayant attaqué la divinité de Jesus-Christ, il fit assembler à Nicée en Bithynie, le premier concile général, auquel il assista, & où le Verbe fut déclaré consubstantiel à son pere. On remarque qu'il fournit des voitures à tous les peres du concile, qu'il les défraya sur leur route, & qu'il baisa les plaies de ceux qui avoient confessé la foi de J. C. dans la persécution de Licinius. Mais ce fut dans le même temps qu'il fit mourir Crispus son fils, prince de grande espérance, accusé par Fausta, sa belle-mere, d'avoir attenté à son honneur. Cette malheureuse impératrice avoit elle-même attenté à la pudicité de Crispus: elle l'aima encore mort, avoua son crime, & fut à son tour punie du dernier supplice. Ces derniers traits du régne de Constantin le deshonorerent; il donna aussi trop d'autorité à certaines gens qui en abuserent, & il connut leurs injustices sans pouvoir se résoudre à les punir. Enfin son affection pour sa sœur Constantia l'engagea à favoriser les Ariens, jusqu'à exiler les évêques qui leur étoient le plus opposés; mais il les rappella peu après. Outre les

victoires qu'il remporta dans les Gaules sur les François & les Allemans, il vainquit encore les Sarmates & les Goths; & il faut bien mal le connoître pour croire les historiens païens, qui assurent qu'il achetoit la paix à prix d'argent. Il se préparoit à aller porter la guerre dans la Perse, lorsque ces barbares lui demanderent la paix, aux mêmes conditions ausquelles ils l'avoient obtenue de Diocletien. Sentant alors que sa santé s'affoiblissoit, il se fit porter à Nicomédie, où il fut baptisé par Eusebe, Arien, évêque de cette ville, & peu après il mourut le 22 mai 337, à Achyron, maison de plaisance près de Nicomédie, étant âgé de 63 ans, dont il en avoit regné près de 31. Son corps fut porté à Constantinople, & inhumé dans le vestibule de l'église des Apôtres. Il laissa trois fils, Constantin, Constance & Constant, entre lesquels il partagea l'empire, en laissant néanmoins une petite portion à ses deux neveux Delmatius, qu'il avoit fait César, & Annibalien; & deux filles, Constantine & Helene, mariées par Constance à Gallus César, & à Julien l'Apostat. * Tillem. *hist. des emp. t.* 4. Banduri, *numism. imp. Rom.*

La mémoire de cet empereur étoit en si grande vénération dans l'église, que dès le V siécle on en parloit comme d'un saint: on rendoit des honneurs extraordinaires à son tombeau, & même à sa statue, posée sur une colonne de porphyre. Le pape Nicolas I assure qu'au IX siécle on récitoit son nom pendant la célebration des saints mysteres. Quelques martyrologes modernes marquent sa fête le 22 mai. On prétend qu'il y avoit plusieurs églises qui portoient son nom en Angleterre, & qu'il étoit honoré comme un saint dans différens endroits de l'Occident. Les chrétiens d'Egypte solemnisent encore sa fête, qui se célébroit particuliérement dans la grande église de Constantinople, dans celle des Apôtres, & dans un monastere qui portoit le nom de Constantin. Les Grecs & les Moscovites font sa fête le 21 mai.

Peut-être sera-t-il à propos de ne pas finir cet article, sans expliquer ce qui regarde cette célebre donation, que l'on dit avoir été faite par Constantin au pape Sylvestre, de la ville de Rome, & de plusieurs provinces d'Italie. Hincmar, archevêque de Reims, qui florissoit vers l'an 850, est le premier qui en fait mention. Le pape Léon IX rapporte cette donation, dans une lettre qu'il écrivit en 1053 à Michel, patriarche de Constantinople. Pierre de Damien la cite. Anselme, évêque de Luques; Yves, évêque de Chartres, & Gratien, l'ont insérée dans leurs collections. Il est néanmoins certain que c'est une piéce supposée: car, 1°. aucun des anciens n'en a fait mention. 2°. Les papes qui ont parlé des bienfaits que les empereurs avoient faits au S. Siége de Rome, ou qui ont défendu leur patrimoine temporel, ne l'ont jamais alléguée. 3°. La date de cet acte est fausse; car il est daté de l'an 315, & il est parlé dans l'acte du baptême de l'empereur, qui n'étoit pas encore baptisé, même suivant le sentiment de ceux qui croient qu'il a été baptisé à Rome. 4°. Le style en est barbare, & bien différent de celui des édits véritables de Constantin, & il y a des termes qui n'étoient point en usage de son temps. 5°. Il y a une infinité de faussetés & d'absurdités dans cet édit. Il y est permis au pape de se servir d'une couronne d'or, semblable à celle des rois & des empereurs: or en ce temps-là les empereurs ne se servoient point de couronnes, mais de diadêmes. L'histoire fabuleuse du baptême de Constantin par S. Sylvestre, & sa guérison miraculeuse de la lepre, y est rapportée comme une chose certaine. On y compte cinq églises patriarchales, & on y met celle de Constantinople la seconde, qui n'a eu cet honneur que long-temps après. Enfin, pour détruire entiérement ce prétendu édit de donation de Rome, & de l'empire d'Occident au pape, il suffit de remarquer que du vivant de Constantin, & long temps après sa mort, la ville de Rome & l'empire d'Occident ont toujours été sous la domination des empereurs; que les papes mêmes les ont reconnus comme leurs souverains, sans prétendre ni que la ville de Rome, ni l'Italie, ni aucune partie de l'empire d'Occident, leur appartinssent; que tout ce qu'ils ont eu de puissance temporelle, ils le doivent à Pepin, roi de France, & à l'empereur Charlemagne. Ceci mérite bien une digression. Constantin demeura souverain de Rome, & de tout l'empire d'Occident, tant qu'il vécut. Après sa mort, l'empereur Constance étant à Milan, commanda à Léonce, préfet ou gouverneur de Rome, de se saisir de la personne du pape Libere, & de l'amener à Milan, où il fut conduit devant l'empereur, qui n'ayant pu le faire consentir à la condamnation de S. Athanase, l'envoya en exil à Bérée, ville de Thrace. Puisqu'il y avoit alors un gouverneur de Rome pour l'empereur, & que l'empereur condamna le pape à un bannissement, il paroît que le pape n'étoit pas souverain dans Rome. L'empereur Valentinien envoya plusieurs fois ses ordres à Prétextat, gouverneur pour lui dans la ville de Rome, afin qu'il maintînt le pape Damase contre Ursicin, antipape, qu'il avoit chassé de la ville, & relégué dans les Gaules, l'an 381. L'empereur Honorius termina encore par son autorité le schisme qu'avoit formé Eulalius contre le pape Boniface I. Symmaque, gouverneur de Rome, favorisa d'abord Eulalius, & obtint un ordre de l'empereur pour faire sortir Boniface de la ville; mais depuis, Honorius, mieux instruit de l'affaire, fit chasser Eulalius, & rappella Boniface, l'an 419. Ce pape en rendit des actions de graces à l'empereur, où il emploie expressément ces mots: Dans votre ville impériale, *in urbe vestræ mansuetudinis*. L'an 476, Odoacre ayant chassé l'empereur Augustule, se fit roi d'Italie, & se rendit maître absolu de Rome. Théodoric, roi des Goths, qui défit Odoacre l'an 493, ne régna pas seulement dans Rome; mais s'attribua encore l'autorité de confirmer l'élection des papes: ce que firent aussi Athalaric & Théodat.

Lorsque l'empereur Justinien eut reconquis la ville de Rome & l'Italie, l'an 539, il changea la forme du gouvernement, & créa un exarque à Ravenne, qui commandoit en son nom à toute l'Italie. Sous cet exarque, il y avoit des gouverneurs dans les principales villes, comme à Rome, à Spolete, à Bénévent, &c. L'empereur Justinien ne se contenta pas de vouloir confirmer les papes, il exigea même d'eux une grande somme pour leur confirmation. Le pape Agathon, qui fut élu en 678, obtint une décharge de cette espéce de tribut, de Constantin *Pogonat*, à condition néanmoins que l'acte de l'élection seroit envoyé à cet empereur, selon l'ancienne coutume, & que la consécration du pape ne se feroit qu'après avoir obtenu son agrément. Les empereurs donnerent depuis aux exarques le pouvoir de confirmer l'élection du pape, comme Anastase le bibliothécaire le rapporte, en parlant du pape Conon, que l'exarque Théodore confirma en 686, & du pape Sergius I, à qui Jean, exarque de Ravenne, fit payer cent livres d'or. Vers l'an 725 le pape Grégoire II écrivit une lettre au duc de Venise, qui fait aussi connoître que la ville de Rome étoit soumise aux empereurs en ce temps-là. Voici de quelle maniere il parle de la ville de Ravenne, & de l'état d'Italie: *Afin que la ville de Ravenne soit remise sous l'obéissance de nos seigneurs & fils Leon & Constantin, & que nous puissions demeurer dans le service des empereurs.* L'an 752, Aistulphe ou Astolfe, roi des Lombards, prit la ville de Ravenne, & chassa l'exarque Eutychius de toute l'Italie. Le pape Etienne III voyant cet ennemi proche de Rome, écrivit à Constantin *Copronyme*, pour en obtenir du secours; mais il se contenta d'envoyer des ambassadeurs à Aistulphe. C'est pourquoi le pape s'adressa à Pepin, roi de France, lequel étant passé en Italie l'an 755, se rendit maître de toutes les villes de l'exarquat, qu'il donna à S. Pierre & à l'église romaine. Car dès qu'il en eut pris possession, il en fit porter les clefs par Fulrard, abbé de S. Denys, son chapelain, sur l'autel de S. Pierre & de S. Paul, avec les lettres de la donation qu'il en faisoit à ces saints apôtres, lesquelles furent mises dans les archives de Rome,

comme témoigne Anastase le bibliothécaire. L'an 774 Charlemagne, roi de France, vainquit Didier, roi des Lombards, qui fut amené prisonnier en France; & après avoir confirmé la donation que Pepin son pere avoit faite au saint siége, il lui donna encore la terre de Sabine, le duché de Spolete & le duché de Bénévent, avec plusieurs autres terres, dont Anastase le bibliothécaire fait mention dans la vie du pape Adrien I. En considération de ces bienfaits, Adrien, comme chef de la république romaine, lui accorda, du consentement du peuple Romain, la qualité de patrice, qui lui donnoit la souveraineté sur toute la ville de Rome & sur toute la république. Il fut ensuite proclamé empereur, l'an 800, & demeura souverain de Rome & de l'Italie.

L'an 817 Louis *le Débonnaire* confirma au pape Paschal I les donations de Pepin & de Charlemagne, ses prédécesseurs, & y en ajouta encore d'autres. Le roi Charles *le Chauve* ratifia toutes ces donations, & donna aussi au saint siége le duché de Capoue, & plusieurs autres villes, comme il se voit dans une lettre du pape Jean VIII, à Landulphe, évêque de Capoue; céda même aux Romains le droit de souveraineté qu'il avoit dans Rome, les rétablissant, pour ainsi dire, dans leur ancienne liberté. Mais les papes, qui avoient beaucoup d'autorité, se rendirent peu à peu les souverains. Les Romains avoient néanmoins deux consuls, un préteur & un gouverneur de la ville, qu'ils choisissoient, & souvent ils secouoient le joug que les papes vouloient leur imposer. Cela causa de cruelles guerres entre les papes & les principaux citoyens de Rome, & les empereurs d'Allemagne; mais enfin les papes ont eu le dessus, & sont restés seuls maîtres souverains de Rome & des pays d'alentour. Ces papes avoient pris une couronne, même avant que d'être souverains de Rome. Le premier qui s'en servit fut Nicolas I, élu en 858, pendant le régne de Charles *le Chauve*. Boniface VIII, créé l'an 1293, orna sa thiare de deux couronnes; & Urbain V, qui fut élevé au pontificat l'an 1362, y en ajouta une troisiéme.

Le cardinal Baronius recherchant l'auteur de cette piéce supposée, croit que les Grecs ont forgé cet édit de donation, pour montrer que l'église romaine tenoit sa principauté de l'empereur, & non pas de J. C. Mais l'autorité qu'elle attribue au pape sur les patriarches d'Orient, ne s'accorde pas avec cette opinion. Outre qu'il n'y a pas d'apparence que les Grecs eussent supposé un acte contraire à leur droit prétendu sur l'Italie, & que cette piéce se trouve citée par les Latins 200 ans avant qu'elle fût connue aux Grecs. Le P. Morin croit que c'est un ouvrage de Jean, diacre de l'église de Rome, qui vivoit l'an 963; mais cela ne peut être, puisqu'il a été cité auparavant par Hincmar. M. de Marca, archevêque de Paris, dans le livre qu'il a fait *de concordia sacerdotii & imperii*, juge que ce fut une pieuse industrie du pape Paul I, pour fermer la bouche aux ambassadeurs de Constantinople, qui redemandoient en 767 les provinces d'Italie que le roi Pepin avoit données à l'église romaine. Mais il n'est pas aisé de se persuader que ce saint pape ait voulu se servir de cet artifice, & que le roi Pepin y ait consenti, lui qui étoit le véritable bienfaiteur de l'église romaine. D'autres conjecturent que cette donation a été fabriquée par Isidorus Mercator, parcequ'elle convient assez bien au génie de cet auteur, qui a inventé beaucoup de pareilles choses; qu'elle est d'un style fort semblable au sien, & qu'il vivoit vers la fin du VIII siécle, & que dès le IX Hincmar parla de cette donation. On rapporte un ancien privilége accordé à l'abbaye de S. Denys en France par le roi Dagobert, où il est dit que l'empereur Constantin avoit donné à S. Pierre, *arcem romani imperii cum omni integritate*; mais cette piéce est fausse. Il y en a qui reconnoissant que les rois de France ont donné aux papes de Rome les principales villes de l'état ecclésiastique, disent que cette donation est injuste, & que ces biens appartenoient aux empereurs de Constantinople. A quoi il est aisé de répondre que les empereurs Grecs ayant abandonné ces provinces aux Lombards, & les rois de France les ayant retirées d'entre les mains de ces usurpateurs, ils en sont devenu les maîtres légitimes, par droit de conquête, & qu'ainsi ils ont pu les donner à l'église romaine. Nous finirons cet article par une réponse adroite que Jérôme Donato, ambassadeur de Venise à Rome, fit au pape Jules II, qui tenoit le saint siége au commencement du XVI siécle. Ce pape lui ayant demandé à voir le titre du droit que la république de Venise avoit sur le golfe Adriatique, il lui répondit: *Que s'il plaisoit à sa sainteté de faire apporter l'original de la donation que Constantin avoit faite au pape Sylvestre, de la ville de Rome, & des autres terres de l'état ecclésiastique, il y verroit au dos la concession de la mer Adriatique faite aux Vénitiens.* * Socrate, *l.* 1. Sozomene, *l.* 2. Eusebe, *en sa vie, dans l'Histoire & en sa Chronique.* Zonare. Eutrope. Rufin, &c. Baronius, *depuis l'an* 1306 *jusqu'à* 1337. Le P. Morin, *délivrance de l'église.* De Marca, *de concordia sacerdotii & imperii.* Le P. Alexandre, *selecta hist. eccl.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccl. IV siécle.*

CONSTANTIN II, dit *le Jeune*, (*Flavius-Julius-Constantinus*) fils de Constantin *le Grand*, naquit à Arles le 7 août, & fut créé césar le premier mars de l'an 317. Il exerça le consulat au moins quatre fois; & après la mort de son pere, en 337, il eut en partage les Gaules, l'Espagne & la grande Bretagne. Instruit de la sainteté & de l'innocence de S. Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui avoit été exilé à Trèves, il le renvoya à son église. Il rendit moins de justice à son frere Constant; car ayant voulu lui enlever les provinces qu'il possédoit, il mena des troupes en Italie, où il fut tué dans la ville d'Aquilée, l'an 340, à l'âge de 25 ans, & après en avoir regné trois. Etant encore César il avoit vaincu les Sarmates & les Goths, & il avoit eu ensuite le gouvernement des Gaules, où il remporta de grandes victoires sur les François, qui n'oserent plus se présenter tant qu'il vécut. Son frere Constant retint tous ses états, sans les partager avec Constance. * Zozime, *l.* 2. Victor, *en Annibalien, &c.* Banduri, *numism. imp. Rom.*

☞ CONSTANTIN III, fils de l'empereur Héraclius, qui l'eut d'Eudoxia sa premiere épouse. A la demande de son pere il fut couronné en 613, n'ayant encore qu'un an. Le pere fit cela, parcequ'alors il étoit engagé dans une guerre dangereuse contre la Perse, & qu'il auroit voulu être assuré de son successeur. On éleva Constantin avec beaucoup de soin, & tout le monde conçut une grande opinion de lui, lorsqu'en 641 il succéda à son pere. Mais Martine, marâtre de Constantin, animée par Pyrrhus, patriarche hérétique de Constantinople, le fit mourir de poison le 22 juin, après qu'il eut regné seulement trois mois. Cette cruelle femme s'étoit portée à cet excès de barbarie, pour procurer le trône à Constantin Héracléonas son fils. Nicéphore, au contraire, assure que Constantin III mourut d'une fiévre éthique, & que le fils de sa marâtre avoit regné conjointement avec lui. Sa femme se nommoit *Grégoire*: d'autres l'appellent Anastasie: elle étoit fille de Nicétas, homme de qualité. Il en eut un fils nommé Constant, qui parvint dans la suite à l'empire. * Théophanes. Zonaras. Cedrenus. Paul Diacre, *l.* 5, &c. Nicephore. *Dict. hist. de l'édit. de Hollande* 1740. On y place la mort de l'empereur Héraclius en 614: il faut lire 641.

☞ CONSTANTIN IV, communément appellé *Héracléonas*, fils d'Heraclius & de Martine, sa seconde femme, étoit âgé de 16 ans, lorsque par la mort de son pere & de son frere Constantin III, il parvint à l'empire, qu'il ne posséda que six mois, parcequ'un certain *Valentin* prit les armes contre lui. La haine qu'on portoit à Martine, qu'on soupçonnoit d'avoir empoisonné Constantin III, augmenta considérablement le parti de Valentin. Constantin Héracléonas crut se tirer d'affaire en s'associant à l'empire le jeune *Constant*, fils de son frere Constantin III; mais cette démarche le perdit, puisque tout le monde s'attacha uniquement à Constant. Héracléonas eut

eut le nez coupé : sa mere & lui furent envoyés en exil dans la Cappadoce, vers la fin de décembre 641, où ils moururent tous deux en prison. * Théophanes. Zonaras. Cedrenus. Paul Diacre. Egnatius. Baronius. *Dict. hist. de l'édit. de Hollande* 1740.

CONSTANTIN V *le Jeune*, fut surnommé *Pogonat*, c'est-à-dire, *le Barbu*, parcequ'étant sorti de Constantinople sans barbe, il y revint dans un temps qu'il en avoit déja beaucoup. Il étoit fils de *Constant II*, & ayant su que son pere avoit été assassiné l'an 668 par Mirzize, Arménien, à Syracuse, il s'y rendit, fit mourir ce scélérat, que l'armée avoit proclamé empereur, & se rendit paisible possesseur de l'empire. Il entreprit avec succès la guerre contre les Sarasins, la continua sept ans, tant par mer que par terre, & les obligea de lui payer tribut. Depuis il s'employa avec le pape Agathon pour la convocation d'un concile, qui fut tenu à Constantinople l'an 680 par 125 évêques, & qui est le sixiéme général. On dit qu'appréhendant que la guerre qu'il étoit obligé de soutenir contre les Bulgares, ne troublât cette assemblée, il prit le parti de cé er à ces peuples la Mysie, qui fut depuis appellée *Bulgarie*. L'hérésie des Monothélites ayant été condamnée en ce concile, il fit lui-même un édit pour en faire observer les canons dans tout l'empire. Ce prince traita tyranniquement ses freres Héraclius & Tibere, qu'il avoit au commencement associés à l'empire; car ayant eu quelque sujet de les soupçonner, il leur fit couper le nez. Justinien son fils, qui lui succéda depuis, fut associé au gouvernement. Constantin mourut la 17[e] année de son empire, l'an 685. * Cedrenus & Théophanes, *ann. grecq.*

CONSTANTIN COPRONYME, VI du nom, fils de Léon l'*Isaurien*, fut surnommé *Iconoclaste*, parcequ'il soutenoit l'erreur des Brise Images; *Copronyme*, parcequ'il se salit sur les fonts, lorsqu'on le baptisoit, & *Caballan*, parcequ'aimant fort la senteur de l'ordure de cheval, il en faisoit bruler dans sa chambre, comme une pastille fort précieuse, & s'en faisoit frotter. Il fut couronné n'étant encore qu'enfant, le jour de pâque de l'an 720, & commença à regner seul depuis la mort de son pere, arrivée le 18 juin de l'an 742. Ce malheureux prince ne se contenta pas d'imiter l'impiété de son pere contre les images des saints; mais pour enchérir sur lui, il les foula aux pieds, & jetta leurs reliques au feu. Il fit mourir deux évêques, plusieurs saints ecclésiastiques & religieux, qui soutenoient le parti orthodoxe, après les avoir traités ignominieusement, & leur avoir fait endurer plusieurs persécutions. Au reste, il fit la guerre aux Bulgares avec des succès assez divers. Lorsqu'il s'y présentoit au commencement de son régne, il fut chassé par son beau frere Artabasde; mais deux ans après, ayant repris Constantinople par famine, il fit crever les yeux à Artabaside & à deux de ses fils, & traita rigoureusement le faux patriarche Anastase. Enfin après avoir commis des crimes énormes, non-seulement contre les saintes images & contre les hommes, mais même contre J. C. & la sainte Vierge, il mourut l'an 775 pendant son expédition contre les Bulgares. Il rendit l'ame avec rage, étant tourmenté par un charbon, qui lui fit dire qu'il bruloit tout vif, à cause de ses blasphêmes contre la mere de Dieu. Son régne fut de 34 ans, 2 mois & 26 jours. Léon IV régna après lui. * Cedrenus. Théophanes, *hist. miscel.* Baptiste Egnace, *en sa vie.*

CONSTANTIN VII, fils de l'empereur *Léon IV*, commença de régner l'an 780 à l'âge de 10 ans, sous la tutelle de sa mere *Irene*, femme d'une grande beauté & de beaucoup d'esprit, qui rétablit les images, & qui procura la celebration du VII concile géneral, second de Nicée, tenu l'an 787. Lorsque Constantin fut plus âgé, ne pouvant souffrir d'être contraint par sa mere, il lui ôta le gouvernement des affaires l'an 790, & la rangea au nombre des personnes privées. Il fit crever les yeux à Nicéphore son oncle, & fit couper la langue à quatre freres de ce prince, qui avoient voulu l'élever à l'empire. Un certain Alexis patrice, pour qui les légions d'Arménie avoient les mêmes sentimens, fut aussi aveuglé. Ensuite il répudia sa femme légitime, nommée *Marie*, & épousa Théodore, qui n'étoit qu'une simple demoiselle. Ces actions lui attirerent la haine des grands; & Irene sa mere, pour gouverner en sa place, lui fit arracher les yeux, dans la chambre même où il étoit venu au monde. Ce fut le 19 août 797. On remarque encore, que ce fut le même jour auquel, cinq ans auparavant, il avoit fait souffrir la même peine à son oncle Nicéphore. Théophanes ajoute que le soleil fut caché durant 17 jours, témoignage visible du couroux du ciel contre le crime de cette mere ambitieuse, que quelques auteurs se sont pourtant efforcés de justifier. Constantin perdit ainsi l'empire avec les yeux, l'an 797, & laissa l'autorité souveraine à sa mere. * Théophanes. Cedrenus. Génébrard, *en sa chronique.*

CONSTANTIN VIII, fils de Basile *le Macédonien*, fut créé Auguste par son pere, l'an 868. Il y a plusieurs constitutions qui portent le nom de ces deux empereurs. Les modernes ne le mettent pourtant pas ordinairement au rang des empereurs, parcequ'il mourut avant son pere, vers l'an 878. * Théophanes.

CONSTANTIN IX, surnommé *Porphyrogenete*, fils de Léon *le Sage*, n'étant âgé que de sept ans, monta sur le trône, sous la tutelle de sa mere Zoë, le 7 juin de l'an 912. La guerre qu'on fut alors obligé de déclarer aux Bulgares, qui ravageoient la Thrace, auroit été heureusement terminée, si les soldats déja victorieux n'eussent pris la fuite. Une autre expédition contre ces mêmes peuples fut suivie d'une pareille disgrace, par l'imprudence des capitaines; ce qui fit prendre aux Bulgares la résolution d'assiéger Constantinople. Constantin fut obligé d'acheter la paix, par une somme considérable d'argent, & d'associer à l'empire, pour soutenir le poids des affaires, Romain *Lecapene*, Arménien, qui s'étoit élevé par les armes. Il étoit alors général des armées, & beau pere de l'empereur, auquel il avoit fait épouser sa fille Hélene; de sorte qu'il chassa l'impératrice Zoë, & se rendit maître absolu du gouvernement. Depuis, Romain abusant de la simplicité de son gendre, fit Auguste son fils Christophe, l'an 920, & puis Etienne & Constantin, deux autres de ses fils, l'an 928, dans la vûe de perpétuer l'empire dans sa famille. Mais Dieu renversa les desseins de cet ambitieux; car son fils Etienne le dépouilla de la pourpre, l'an 944, le fit raser, & l'envoya en exil dans une isle. Pendant qu'Etienne disputoit de la préséance avec son frere Christophe, Constantin *Porphyrogenete* se réveillant de sa léthargie, les fit prendre tous deux, & les relégua ensuite dans des isles. Il gouverna depuis l'empire avec assez de prudence, châtia quelques tyrans en Italie, prit Bénévent sur les Lombards, éloigna à force d'argent les Turcs qui pilloient les frontiéres de l'empire, & fit en sorte qu'un grand nombre de capitaines se convertirent, avec leurs soldats, à la foi chrétienne. Ce prince aimoit les sciences, & laissa à Romain son fils un livre qui traitoit des affaires de l'empire, des alliances, & qui contenoit plusieurs autres avis très-importans. Le P. Banduri l'a fait réimprimer dans l'*Imperium orientale*, avec les deux livres *des themes*, c'est-à-dire, des provinces *de l'empire*, composés par le même empereur. On a peu d'ouvrages aussi importans pour la géographie du moyen âge; mais il n'en faut croire l'auteur que sur ce qu'il dit des choses de son temps: il est plein de fautes grossieres dans tout le reste. Romain ennuyé du trop long regne de son pere, le fit empoisonner le 9 novembre de l'an 959. Constantin étoit alors âgé de 54 ans, & en avoit regné 48 & quelques mois. Cet empereur avoit fait tirer des extraits de plusieurs historiens, qu'il divisa en 53 livres, ce qui a causé la perte de la plus grande partie de ces auteurs, dont on négligea les originaux, pour s'en tenir aux abrégés. Nous avons de lui une histoire de l'image prétendue de notre Seigneur, envoyée à Abgare, roi d'Edesse, & apportée à ce qu'il dit, d'Edesse à Constantinople, donnée par le P. Combefis. Il a fait aussi la vie de l'empereur Basile *le*

Macédonien, son aïeul : elle se trouve dans le recueil d'Allatius. Meursius a donné aussi en 1617 des traités politiques, & des novelles de cet empereur. Nous avons encore deux des 53 livres de ses Pandectes historiques; savoir, le 27e, qui contient les extraits des ambassades, donné en grec par Hoëschelius en 1603, & réimprimé au louvre dans le corps de l'histoire byzantine ; & le 50e sur les vertus & les vices, donné par Henri de Valois, & imprimé à Paris en 1634. * Curopalate. Cedrenus. Zonaras, *annal. l.* 3. Theodore Metochita, *l.* 2, *hist. Rom.* Glycas, *annal. l.* 4. Du-Pin, *bibliothèque des auteurs eccl. X siécle.*

CONSTANTIN X, fils de *Romain* & de *Theophanes*, succéda à Jean Zimisque ou Zemisces, avec son frere Basile *le Jeune*, & régna avec lui cinquante ans, depuis l'an 975, jusqu'en l'année 1025. Pendant tout ce temps-là, il partagea plutôt le nom que l'autorité d'empereur, avec son frere Basile, & se contenta de vivre dans la jouissance des plaisirs. Après la mort de son frere, il gouverna l'empire environ trois ans. Constantin Diogène, gouverneur de Smyrne & des Bulgares, défit les Bosniens au-delà du Danube; & le gouverneur de Samos dissipa l'armée navale des Sarasins, qui pilloient les isles Cyclades, & leur prit douze navires. Constantin mourut le 9 novembre de l'an 1028, âgé de 70 ans, & laissa deux filles, Theodore & Zoa ou Zoë. Cette derniere épousa Romain Argyropyle, son successeur. *Voyez* BASILE II, dit *le Jeune*. * Curopalate. Cedrene, *annal. &c.*

CONSTANTIN XI, surnommé *Monomaque*, ou *l'Escrimeur*, fut rappelé de l'exil où il avoit été envoyé par ordre de Jean, frere de l'empereur Michel *le Paphlagonien*, & ayant épousé *Zoa* ou *Zoë*, fille de *Constantin X*, & veuve de deux empereurs, fut mis sur le trône le 11 juin 1042. Ce prince indolent & abîmé dans le vice, s'abandonna à une concubine, sœur de Romain Sclere : ce qui l'exposa à la haine du peuple, qui se révolta contre lui. Zoë & Theodore sa sœur le sauverent en 1044. D'autres troubles suivirent. Georges Manassez, qui avoit commandé les troupes en Sicile avec assez de bonheur, voulut se faire empereur, & fut tué en Epire. La révolte de Leon, dit *Tomitius*, fut plus longue, & n'eut pas néanmoins de suite, parceque ce rebelle ayant été fait prisonnier, eut les yeux crevés en 1046. Constantin soutint aussi la guerre contre les Roxolans qu'il défit, & contre les Bosniens, sur lesquels il remporta quelques avantages. Mais sa paresse naturelle, ou la disette d'argent, furent cause que les Turcs commencerent de son temps à s'étendre dans l'Asie. Il régna douze ans, & mourut sur la fin de l'an 1054. * Curopalate. Baptiste Egnace, *hist. rom. &c.*

CONSTANTIN XII, surnommé *Ducas*, fils d'*Andronic*, fut choisi par Isaac Comnene pour gouverner l'empire, & reçut la couronne le jour de noël de l'an 1059. Le commencement de son regne fut traversé par une conspiration que les siens même avoient excitée contre lui : l'ayant assoupie avec assez de prudence, il tourna toutes ses pensées au bien de son état. C'étoit un prince orthodoxe, équitable ; mais avare à l'excès. De son temps les Usiens, peuples de Scythie, au nombre de plus de 500000 hommes, entrerent dans l'empire, & le menacerent d'une entiere ruine. Les Bulgares & les Romains, qui s'opposerent à leur passage, furent d'abord mis en piéces par ces barbares, qui mépriserent toutes les offres de paix & de tribut qu'on leur fit. L'empereur, dans cette triste conjoncture, eut recours au ciel, fit ordonner un jeûne général, & se mit en campagne avec cent cinquante mille hommes. Dieu ne l'abandonna pas ; l'armée des Usiens périt presque toute par la peste, & le reste fut taillé en piéces par les Bulgares. La Grece fut ensuite désolée par les courses de ses propres habitans, & par celles des Turcs ; les villes de Constantinople, Cyzique, Nicée, & plusieurs autres, furent ébranlées par un horrible tremblement de terre qui renversa quantité de beaux édifices. Enfin Constantin, après un regne de 7 ans & six mois, mourut le 5 juin 1067, âgé de 60 ans. Il laissa sa femme *Eudoxe*, tutrice de trois fils qu'il avoit, & lui fit jurer qu'elle ne se remarieroit point, serment qu'elle ne manqua pas de rompre. * Curopalate. Zonare & Glycas, *ann.*

CONSTANTIN XIII, que les autres nomment XV, en comptant quelques Césars, fut surnommé *Dracoses*, & finit la guerre du Péloponèse. Il étoit fils de *Manuel* Paléologue, & frere de *Jean*, auquel il succéda l'an 1445, ou, selon quelques modernes, en 1448. Le commencement de son regne fut troublé par ses freres Demetrius & Thomas, ausquels il donna des états dans la Morée & ailleurs. Dans la suite, il rendit inutile la croisade publiée en Allemagne contre les Turcs, par la résistance qu'il apporta à la réconciliation de l'église grecque avec la latine, que Jean Paleologue son frere, avoit promis de recevoir conformément aux décrets du concile de Florence. Le pape Nicolas V surpris de cette opposition, envoya le cardinal Isidore, évêque de Sabine, pour conclure l'union, ce qui réussit. Cependant le secours ayant trop tardé, Mahomet II, empereur des Turcs, après avoir ravagé toute la Grece, assiégea Constantinople par mer & par terre, & la pressa si fort, qu'après un siége de 58 jours, elle fut emportée le 29 mai 1453. L'empereur Constantin défendant vaillamment cette ville, fut étouffé par la foule à l'une des portes de la ville, après avoir reçu une blessure à l'épaule, au moins à ce qu'écrit Chalcondyle ; d'autres rapportent sa mort d'une autre maniere, qu'on peut voir à l'article de CONSTANTINOPLE. Son corps ayant été trouvé & reconnu par ses armes, le prince Turc lui fit couper la tête qu'on porta par la ville au bout d'une lance. Les enfans & les femmes qui restoient de la maison impériale, ou furent massacrés par les victorieux, ou réservés pour assouvir la lubricité du tyran. * Eneas Sylvius, *c.* 7. *de l'Europe.* Phranzes, *c.* 7. Monstrelet, *au III volume.* Chalcondyle, *l.* 8. Sponde, *A. C.* 1445 & 1453.

CONSTANTIN (*Flavius Claudius Constantinus*) soldat de fortune, fut proclamé empereur l'an 407, par l'armée de la grande Bretagne, & passa aussitôt dans les Gaules, où il regna près de quatre ans. Il eut d'abord à y soutenir la guerre contre Honorius, dont le général Sarus lui fit au commencement beaucoup de peine ; mais enfin il le chassa, & après avoir battu les barbares qui étoient entrés dans les Gaules, il se ligua avec eux contre Honorius, dont les cousins Verinien & Didyme ne purent conserver l'Espagne. On dit que Constant, fils de Constantin, qui l'avoit fait César, ayant pris ces deux seigneurs, les fit mourir, quoiqu'il leur eût promis de leur conserver la vie. Honorius ne pouvant se venger, étoit prêt à reconnoître Constantin empereur, lorsque Geronce fit prendre en Espagne cette qualité à un nommé Maxime, sous le nom de qui il espéroit jouir de l'autorité souveraine. Lorsque Constant se préparoit à aller combattre Geronce, les Alains ; les Vandales & les Suéves entrerent dans les Gaules, où ils firent des ravages étonnans ; & personne ne s'opposant à eux, ils passerent sur la fin de l'an 409, en Espagne, où ils fonderent de nouveaux états. Ces désordres n'empêcherent pourtant pas que Constantin ne continuât de vouloir se défaire de Geronce, & ne pensât même à la conquête de l'Italie ; mais son excessive ambition ne servit qu'à hâter sa perte. Geronce attaqué par Constant, le defit, le tua, & vint enfin assiéger Constantin dans Arles. Constance, général des troupes d'Honorius, vint ensuite attaquer les assiégeans & les assiégés, engagea ceux-là à abandonner leur général qu'il fit mourir, pressa ceux-ci, & enfin força Constantin de se rendre à discrétion après quatre mois de siége. Il s'étoit fait ordonner prêtre, avant que de se rendre ; mais on n'eut point égard à ce caractere, on le fit mourir, lui, & Julien, le seul fils qui lui restât, & leurs têtes furent portées à Ravenne le 18 septembre de l'an 411. * Tillemont, *hist. des emp. tome V.* Banduri, *numism. imp. Rom.*

CONSTANTIN, fils de Léon l'Arménien & de Théodose, fut d'abord appellé *Symbatius;* mais son pere lui ayant donné le titre d'empereur l'an 813, lui fit prendre le nom de *Constantin.* Michel le Begue, qui fit mourir Léon le jour de noël de l'an 820, fit couper la langue à Constantin, & le rendit inhabile à la génération : ensuite il le relégua dans l'isle de Prote, où il passa le reste de ses jours. * Banduri, *numism. imp. Rom.*

CONSTANTIN, second fils de l'empereur Théophile & de Theodora, porta de bonne heure le titre d'Auguste ; & après la mort de son pere qui arriva le 18 janvier 842, il cabala pour se faire préférer à Michel, son frere aîné, ainsi qu'on l'apprend de Guillaume le bibliothécaire, qui néanmoins ne le nomme pas. On ne trouve son nom que sur les médailles de Theophile, & l'on voit qu'il a vécu peu, parcequ'avant l'an 850, Michel régnoit sans concurrent. * Banduri, *numism. imp. Rom.*

CONSTANTIN, troisiéme fils de l'empereur Romain Lecapene & de Theodora, fut revêtu de la dignité impériale par son pere le jour de noël de l'an 923. Il épousa d'abord Hélene, fille du patrice Adrien, & son pere lui fit épouser Theophano, en secondes nôces. Il contribua beaucoup plus que Constantin Porphyrogenete à détrôner son propre pere, qui fut exilé le 20 décembre de l'an 944 ; mais cette action l'ayant rendu odieux, on le déclara quarante jours après, déchu de la dignité impériale, & il fut relégué premierement dans l'isle de Tenedos, & ensuite dans une place de Thrace qu'on ne nomme pas, où il fut tué peu de temps après par ses gardes, irrités de ce qu'il avoit tué Nicetas qui les commandoit. Son corps fut porté à Constantinople, & inhumé dans le monastere de Myrelée, auprès de celui de sa premiere femme. * Banduri. *numism. imp. Rom.*

CONSTANTIN DUCAS, surnommé *Porphyrogenete*, fils de l'empereur Michel Ducas, & de Marie, naquit vers l'an 1074, & fut revêtu de la dignité impériale par son pere ; mais Nicephore Botoniate, ayant usurpé l'empire l'an 1078, relégua Constantin dans un monastere, d'où néanmoins il le rappella peu après à la cour. Ce jeune prince se faisoit apparemment aimer. Alexis Comnene, devenu empereur après avoir chassé Nicephore l'an 1081, accorda toute sorte d'honneurs à Constantin, & lui rendit le titre d'empereur. Anne Comnene, si célébre par ses écrits, assure même qu'elle lui étoit destinée, mais que la mort prématurée de ce jeune prince rendit inutiles les projets de ce mariage. * Banduri, *numism. imp. Rom.*

ROIS D'ECOSSE.

CONSTANTIN I, de ce nom, roi d'Ecosse, succéda à son frere *Dongard*, l'an 464, ou 465, comme veulent les autres. Il se maintint long-temps contre les Pictes & les Saxons, & fut étranglé par un homme des isles Hebrides dont il avoit violé la fille, en la 17e année de son regne, l'an 482 de salut.* Dempster, *hist. d'Ecosse.*

CONSTANTIN II, fils de *Clenet*, ou *Kennet* II, succéda l'an 858, ou 860, à son oncle Donald V. Il publia des loix très-utiles, & défit Hubes, frere de Cadan roi de Danemarck, venu pour rétablir les Pictes. Depuis il fut pris par le même Hubes, & tué par son ordre, après un regne de 13 ans. * Buchanan, *hist. d'Ecosse.*

CONSTANTIN III, fils d'*Ether*, surnommé *Piedaîlé*, frere de Constantin II, succéda l'an 903, à Donald VI. Le commencement de son regne fut assez fortuné ; mais ayant perdu le Northumberland & le Cumberland, avec une bataille très-sanglante, il fut si touché de ces pertes, qu'il se retira dans un monastere l'an 943, après avoir regné 30 ans. * Buchanan. *hist. d'Ecosse.*

CONSTANTIN IV, dit *le Chauve*, fils de *Culen*, succéda à Kennet III, en 992. Un fils naturel de ce dernier le tua en duel, & lui défit son armée après deux ou trois ans de regne. * Dempster, *hist. d'Ecosse.*

CONSTANTIN, hérétique Manichéen, pervertissoit les Arméniens dans le VII siécle, en 653. L'empereur Constantin II le fit mourir par le moyen d'un Palatin nommé *Siméon*, lequel s'étant laissé séduire à ces hérétiques, se disoit être Tite autre disciple du grand apôtre. * Baronius, *A. C.* 651.

CONSTANTIN, Iconoclaste dans le VIII siécle, étoit évêque de Nacolie dans la Phrygie, vers l'an 723. Sur l'ordre que reçurent les Juifs & les Arabes, d'abattre les images des chrétiens, il brisa celles de son église avec la même fureur que s'il eût été lui-même Sarasin. Lorsque les habitans de Nacolie l'eurent chassé de leur ville, à cause de son impiété & de ses débauches, il vint à Constantinople, où il persuada à l'empereur Léon *Isaurien* de briser les images, & où il devint un des chefs des Iconoclastes. * Théophanes, *in Leon.* Nicephore, &c.

☞ CONSTANTIN, abbé de S. Symphorien à Metz, dans le XI siécle, succéda à Siriaude mort en 1004. C'est par erreur, & contre son propre témoignage, que les catalogues imprimés le font succéder à Fingene. Il dit expressément, que celui-ci fut le premier abbé de ce monastere, depuis que l'évêque Adalberon II en eut relevé les ruines, & qu'il eut pour successeur Siriaude, à qui il succéda lui-même. Il reçut la bénédiction abbatiale des mains de ce prélat, qui lui donna beaucoup de part à son amitié & à sa confidence. Constantin gouverna son monastere avec beaucoup de sagesse l'espace de vingt ans, & mourut le 10 de septembre 1024. C'est lui qui a composé la vie d'Adalberon II, que le P. Labbe a publiée dans sa *bibliotheca nova*, tom. I. * D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tome VII.

CONSTANTIN, surnommé l'*Africain*, parcequ'il étoit originaire de Carthage, vivoit vers l'an 1070. Il passa d'Afrique à Babylone, où il se rendit très-fameux en la connoissance des langues des Arabes, des Chaldéens, des Persans, des Egyptiens, & des Indiens. Il apprit aussi la médecine & les autres sciences, pendant l'espace de 39 ans, ensuite de quoi il revint à Carthage. Mais ayant su que ses citoyens vouloient le faire mourir, parcequ'il étoit trop savant, il se cacha dans un navire qui passoit en Sicile, & arriva à Salerne. La crainte qu'il avoit d'être connu, l'obligea de se travestir en habit de gueux, jusqu'à ce que le frere du roi de Babylone, qui étoit à Salerne, l'ayant rencontré, le recommanda au duc Robert, comme un personnage de très-grand mérite, & qui étoit digne de sa protection. Constantin préfera la solitude à cette faveur, & se fit religieux de l'ordre de S. Benoît, au monastere de sainte Agathe d'Aversa, où il écrivit de très-beaux ouvrages de médecine, dont Leon d'Ostie a fait le catalogue : *Dietæ universales. De ponderibus medicinalibus, &c.* * Léon d'Ostie, *au l. 3 de la chron. c.* 34. Trithème, *des écriv. eccl. & chap.* 70 *des homm. illust. de l'ordre de S. Benoît.* Genebrard, *en la chron.*

CONSTANTIN MANASSÈS, historien Grec, vivoit vers l'an 1150, du temps de l'empereur Emanuel Comnene. Il écrivit en vers un abregé de l'histoire, *Synopsis historica*, que Leunclavius a traduit en latin. C'est proprement une chronique, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1081, sous l'empire d'Alexis Comnene. Constantin Manassès dédia cet ouvrage à Irene, sœur de l'empereur, & femme d'Andronic. Meursius est le premier qui l'ait publié en grec. * Vossius, *des hist. Grecs, l.* 2, *c.* 27.

CONSTANTIN de Sarno, *cherchez* BUCAFOCI.

CONSTANTIN DE MEDICIS, évêque d'Orviette & légat du pape Alexandre IV, auprès de l'empereur des Grecs, étoit né à Florence & de l'illustre maison de Médicis, selon François Zazzera dans son traité historique de la noblesse d'Italie. Il entra dans l'ordre des Freres Prêcheurs dans le temps que l'on travailloit à la canonisation de S. Dominique, & il se proposa de mar-

cher constamment sur les traces de ce saint fondateur de son ordre. La connoissance qu'il acquit de la théologie, & sa facilité à expliquer les livres saints & les questions les plus obscures de la théologie, le firent choisir pour enseigner dans plusieurs villes d'Italie; mais il aimoit mieux la fonction moins brillante d'instruire les simples fidéles, & ce fut pour eux qu'il travailla principalement. Dans le chapitre général tenu à Boulogne l'an 1242, Jean le Teutonique le chargea d'écrire la vie de S. Dominique. Constantin accepta la commission avec plaisir, & l'exécuta avec autant de zèle que d'exactitude. A la chronique du bienheureux Jourdain de Saxe, & à toutes les recherches que lui-même pouvoit avoir déja faites, il en ajouta de nouvelles. Cet ouvrage, qui n'est pas d'une grande étendue, ne fut achevé que vers l'an 1247, parceque l'auteur étoit souvent distrait par ses prédications. Vincent de Beauvais a inséré une partie de cet écrit dans le trente-deuxiéme livre de son *Miroir historique*. Mais le pere Echard l'a publié sur un manuscrit plus correct, dans le tome premier (page 25 & suivantes) de ses *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, à Paris 1719, *in-folio*. Bernard Guidonis attribue aussi à Constantin l'office fait en l'honneur de S. Dominique, tel qu'on le chante encore aujourd'hui dans l'ordre au jour de la fête de ce saint; mais la plus commune opinion est que cet office a été composé par le bienheureux Jourdain de Saxe. Alexandre IV fut à peine monté sur le siége de Rome, qu'il nomma Constantin évêque d'Orviette, & celui-ci montra par toute sa conduite combien il étoit digne de cette place. Environ deux ans après, le pape l'envoya en qualité de légat auprès de Théodore, empereur des Grecs, fils & successeur de Jean Vatace. Il s'agissoit de faire reconnoître par les évêques & les peuples soumis à l'empire de Théodore, 1. la primauté du saint siege & des successeurs de S. Pierre au-dessus de tous les autres patriarches; 2. la liberté d'appeller à l'église romaine de la part des ecclésiastiques Grecs, qui se croiroient vexés par leurs supérieurs; 3. le recours à la même église pour les questions qui pouroient s'élever dans le clergé grec, principalement sur ce qui appartient à la doctrine de la foi; 4. l'obéissance au pape & aux décrets émanés du siége apostolique; 5. le droit qu'a le pape de présider aux conciles généraux, & de signer le premier les décisions formées dans ces assemblées. Le légat devoit, ou consommer cette grande affaire avec le patriarche Grec & son clergé, en présence de l'empereur, ou engager les Orientaux à envoyer à Rome leurs ambassadeurs avec des pleins pouvoirs, tant du prince, que de l'église grecque, ou prendre enfin les mesures qu'il jugeroit nécessaires pour la tenue d'un concile général sur les lieux. Muni de ces pouvoirs, ou de ces instructions, Constantin partit l'an 1256; mais lorsqu'il fut arrivé avec ceux de sa suite à Bérée dans la Macédoine, George Acropolite, grand logothéte, que Théodore avoit laissé dans la province en qualité de gouverneur, apprit aux envoyés du pape, que l'empereur Théodore avoit été obligé de se mettre à la tête de ses armées pour marcher contre ses ennemis. Mais cette guerre que Théodore avoit alors à soutenir contre les Bulgares, fut peut-être moins la raison que le prétexte qu'il prit pour ne point attendre l'arrivée du légat. Constantin s'arrêta quelque temps dans la Macédoine, travaillant à la réunion des Grecs, dont il gagna quelques particuliers, & se flatant toujours du retour de l'empereur; mais ce prince mourut au mois d'août 1258, dans la trente-sixiéme année de son âge, la quatriéme de son régne, & Constantin étoit mort lui-même dans la Gréce dès la fin de l'an 1257. Ughelli dit que son corps fut porté en Italie & emporté à Perouse. * Extrait de l'*histoire des hommes illustres de l'ordre de S. Dominique*, par le R. P. Touron, tome I, pag. 166 & suiv.

CONSTANTIN (Fulvius) professeur de Pérouse, a fait *Comment. in instit.* 1566, où il a ajouté des notes de Tobie Nonius, son maître. Il a fait aussi des conseils. Il est mort en 1596.

CONSTANTIN Acropolite Logothete, Grec, vivoit dans le XIII siécle. Il se signala par ses écrits contre Veccus, patriarche de Constantinople, qui approuvoit l'union des Grecs avec les Latins.

CONSTANTIN Meliteniot, archidiacre de Veccus, défendit au contraire le parti de ce patriarche, & nous a laissé deux traités; l'un, de l'union des Grecs & des Latins; & l'autre, de la procession du S. Esprit, donnés par Allatius, dans le *II tome* de la *Gréce orthodoxe*. * Du-Pin, *bibliothéque des aut. ecclés. du XIII siécle*.

CONSTANTIN (Robert) médecin de profession, naquit à Caën en Normandie. Il entendoit les langues hébraïque, grecque, latine, sur-tout les deux dernieres, & il enseigna quelque temps les belles lettres dans l'université de Caën, où il fut reçu docteur en médecine en 1564. Comme il avoit été auprès de Jules César Scaliger, il publia une partie de ses commentaires sur Théophraste, qui n'avoient pas encore vu le jour; mais, sans ravir à l'auteur de cet ouvrage la gloire qui lui étoit dûe, comme on l'en avoit accusé. Gesner dit qu'il excelloit dans la connoissance des langues, de l'histoire, des plantes & de la médecine. Simler en parle comme d'un homme d'une profonde érudition; au contraire Joseph Scaliger, selon sa coutume, parle de lui avec beaucoup de mépris, au sujet de son dictionnaire grec & latin. Cependant l'auteur de la bibliothéque curieuse juge que cet ouvrage est digéré avec plus de jugement, que celui de Henri Etienne. Constantin vécut jusqu'à l'âge de 103 ans, à ce qu'écrit M. de Thou, plus croyable en ce cas que le *Scaligerana secunda*, qui ne donne qu'environ 75 ans de vie à Constantin. Une vieillesse si avancée ne diminua point la vigueur de son corps, ni la force de son esprit, ni sa grande mémoire, qui est la premiere de toutes les facultés de l'ame qui commence à s'affoiblir. Constantin mourut d'une pleurésie, l'an 1605. * Teissier, *éloges des hommes illustres & savans*, tirés de l'histoire de M. de Thou, édition d'Utrecht, *in-12*, 1697. Voici la liste des ouvrages de Robert Constantin: 1. *Lexicon græco-latinum*, à Genève 1562, 2 vol. *in-folio*, & seconde édition avec des additions de l'auteur, de François Portus & autres savans, à Genève 1592, *in-fol.* 2 vol. Les mots grecs ne sont point rangés dans ce dictionnaire, comme dans celui de Henri Etienne, sous leurs racines, mais dans l'ordre alphabétique. On a tiré de ce dictionnaire un abrégé qui a paru sous ce titre: *Lexicon græco-latinum ex Roberti Constantini & aliorum scriptis collectum*, à Genève, 1566, *in-4°*. 2. *Supplementum linguæ latinæ, seu Dictionarium abstrusorum vocabulorum*, à Genève 1573. 3. *Aurelii Celsi de re medicâ libri VIII. Sereni poëma medicinale, & Rhemmii poëma de ponderibus & mensuris, cum Roberti Constantini annotationibus*, à Lyon 1566, *in-8°*, & depuis, publiés par Théodore Jansson Almeloveen, avec des notes d'Isaac Casaubon & autres, à Amsterdam 1687, & 1713, *in-8°*. 4. *Annotationes & correctiones Lemnatum in Dioscoridem*, avec *Amati Lusitani in Dioscoridis de materiâ medicâ libros quinque enarrationes*, à Lyon 1558, *in-8°*. 5. *Theophrasti historia plantarum, cum annotationibus Julii Cæsaris Scaligeri*, à Lyon 1584, *in-4°*. Constantin y a ajouté des remarques sur quatre livres de cette histoire des plantes, où il n'a pas mis son nom; mais on a suppléé à ce défaut dans l'édition d'Amsterdam 1644, *in-fol.* 6. *Nomenclator insignium scriptorum, quorum libri exstant vel manuscripti vel impressi, ex bibliothecis Galliæ & Angliæ: indexque totius bibliothecæ atque Pandectarum Conradi Gesneri*, à Paris 1555, *in-8°*.

CONSTANTINA, bourg d'Espagne dans l'Andalousie, à quinze lieues de Séville vers l'orient septentrional, dans de grandes montagnes, qui font un des quatre quartiers du territoire de Séville, & que l'on appelle du nom de ce bourg, *la Sierra de Constantina*. Quelques géographes prennent Constantina, pour l'*Iporci* ou l'*Iporcense Municipium*, ville des anciens Tur-

dules, que d'autres croient avoir été entre Conſtantina & Alanis, & être maintenant ruinée. * Mati, *dict.*

CONSTANTINE, femme de l'empereur Maurice, que Phocas empereur, ou plutôt tyran d'Orient, fit mourir cruellement avec ſes trois filles en 603. * Godeau, *hiſt. de l'égliſe*, *l.* 1.

CONSTANTINE, que les Arabes nomment *Cuſſuntina*, ville & royaume d'Afrique en Barbarie. Ce royaume, qui eſt une province de celui d'Alger, a eu autrefois des rois particuliers, & c'étoit proprement la nouvelle Numidie des anciens. Il comprend aujourd'hui trois parties; Conſtantine, qui s'étend ſur la mer, & bien avant dans les terres; Bonne, qui eſt ſituée preſque tout le long de la mer; & Tabeſſe, bien avant dans les terres, du côté du Biledulgerid. La ville de Conſtantine, qui eſt la Cirte des anciens, eſt aſſez grande. Elle eſt ſituée ſur une montagne qui n'a que deux avenues, tout le reſte n'étant que précipices; ce qui la rend très-forte. La riviere de Suffegmar baigne le pied de la montagne, & il y a un château vers le ſeptentrion. Collo & Sucaicada ſur la côte, ſont du gouvernement de Conſtantine, auſſi-bien que les montagnes qui régnent juſqu'à la mer. Les bâtimens ſont d'une ſtructure très-réguliere, & ſont ſéparés les uns des autres. Les rues & les places ſont bien diſpoſées, & dans un alignement fort juſte. La ville eſt riche, & ſon principal trafic eſt d'envoyer des caravanes dans le Biledulgerid, & dans le pays des Négres, qui y portent des draps, des étoffes de ſoie, & de l'huile; & en rapportent de l'or de Tibar en poudre, des dattes, & des eſclaves Négres. Le pays eſt ſi fertile, qu'il rend trente boiſſeaux de blé pour un. On voit de belles antiquités hors de la ville, & des ruines de bâtimens qui ont été magnifiques, avec un arc triomphal, ſemblable à ceux qui ſont à Rome, près du capitole. Il y a un autre ouvrage remarquable dans la ville, qui eſt un chemin ſous terre, par où on deſcend à la riviere, lequel a été taillé par dégrés dans le roc, à force de pics d'acier; & au bas on trouve une grande voute, dont les murs, les piliers, & le haut, ont été creuſés dans la même roche. A trois jets de pierre de la ville, eſt un bain d'eau chaude, que forme une fontaine en tombant ſur un grand rocher; & il y a des tortues larges comme des rondaches, à qui le peuple porte à manger lorſqu'il va ſe baigner, croyant que ce ſont de malins eſprits qui y ſont demeurés depuis le temps que les Romains étoient maîtres de cette province. * Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 6.

CONSTANTINO (Manuel) Portugais, né dans l'iſle de Madére, s'établit à Rome, où il fut profeſſeur de philoſophie dans le collége de la Sapience. Il fit imprimer dans cette ville en 1599 & en 1601 une hiſtoire des rois de Portugal, & une de l'iſle de Madére. * *Mem. de Portugal.*

CONSTANTINOPLE, ville de l'Europe, que les Turcs nomment *Stamboul*, eſt l'ancienne Byzance, capitale de la Romanie, que l'on appelloit autrefois *Thrace*, & eſt ſoumiſe à l'empire des Ottomans. Cette ville bâtie ſur le Boſphore de Thrace, commande aux deux mers Blanche & Noire, & a un port le plus agréable & le plus commode qu'on ſe puiſſe imaginer. Elle eſt ſituée dans cette péninſule, qui ſe terminant en pointe, s'avance à l'extrémité de la Thrace dans la mer, à l'endroit où commence le Boſphore, qui joint la Propontide au Pont-Euxin, & qui ſépare l'Europe de l'Aſie. Ainſi elle forme comme un triangle, dont la baſe regarde la Thrace vers l'occident; le côté droit la Propontide au midi, tirant vers l'orient juſqu'à la bouche du Boſphore; & le gauche, au ſeptentrion, s'étend le long du golfe que le Boſphore fait dans la Thrace de l'orient à l'occident, en biaiſant vers le ſeptentrion, pour y former un très beau baſſin. De ces trois angles, le premier eſt à l'orient, à la pointe du promontoire du Boſphore, qui eſt appellé aujourd'hui *la pointe du Serrail*; le ſecond eſt au midi, vers la Propontide, où ſe terminent les murailles qui ſont doubles du côté de la terre, & fortifiées de bonnes tours, aſſez proches les unes des autres; le troiſiéme eſt au fond du port, & tourne de l'occident au ſeptentrion, ſur cette place du golfe qu'on appelloit *les Blaquernes*. C'étoit autrefois un fauxbourg, où il y avoit un magnifique palais, & une égliſe que l'impératrice Pulcherie fit bâtir à l'honneur de la ſainte Vierge. C'eſt dans ce même quartier que ſe déchargent au fond du golfe deux petites rivieres nommées *Cidatus* & *Barbiſes.* Voilà quelle eſt la ſituation de Conſtantinople. Conſtantin *le Grand* fut le fondateur de cette ſuperbe cité. Zonare dit qu'en ayant jetté les premiers fondemens proche le vieux Ilium, il fut averti en ſonge de quitter ce lieu, & d'exécuter ſon deſſein à Byzance. On ajoute que ce choix fut confirmé par pluſieurs prodiges, & que même un aigle enlevant un cordeau de maçon le laiſſa tomber dans la place où elle eſt ſituée. Cet empereur nomma cette ville *Conſtantinople*, & l'enrichit avec tant de ſoin, qu'il dépouilla les autres villes de ce qu'elles avoient de plus beau. Il y éleva ſept montagnes: il y bâtit un capitole, un cirque, un amphithéatre, des marchés, des portiques, & d'autres édifices publics, ſur la forme de ceux qui étoient dans l'ancienne Rome: de ſorte qu'elle porta avec juſtice le nom de *nouvelle Rome*, conformément à l'ordonnace qu'il fit publier tout exprès. Il y établit un ſénat, & y attira d'excellens hommes de tous les lieux du monde, par de grandes libéralités. Il y édifia de belles égliſes, qu'il dota magnifiquement; il y établit des académies, pour enſeigner les ſciences, & eut un ſoin particulier de faire venir de ſavans hommes, pour remplir les chaires. Il y dreſſa auſſi une bibliotheque, qu'il remplit d'un grand nombre de volumes, & que ſes ſucceſſeurs augmenterent juſqu'à ſix-vingt mille, qu'on y comptoit lorſqu'elle fut brulée ſous le conſulat de Baſiliſcus. Il fit abattre les autels des faux dieux, & ne fit ſervir leurs ſtatues qu'à l'ornement de la ville, qu'il dédia au Dieu des martyrs, ou, ſelon Nicephore, à la ſainte mere de Dieu, après pluſieurs priéres, & la célébration du ſacrifice non ſanglant. Cette cérémonie ſe fit un lundi 11 mai de l'an 330 de J. C. 1083 de Rome; 5043 de la période julienne; 368 de l'ére eſpagnole; & 5838 des Grecs récens. Conſtantin érigea auſſi trois magnifiques croix, avec des inſcriptions à la gloire de J. C. Mais quoique ce prince eût déja rendu cette ville ſi belle & ſi magnifique, les autres empereurs y ajouterent encore, tant pour l'embellir, que pour la fortifier & pour l'agrandir; de ſorte que dans le huitiéme ſiécle, les doubles murailles, dont elle étoit environnée du côté de la terre, avoient près de deux lieues de tour; celles de la mer, du côté de la Propontide, un peu plus; & celles qui enfermoient la ville, le long du golfe & du port, un peu moins: ce qui faiſoit environ ſix lieues de circuit, outre les fauxbourgs qui valoient chacun une ville. Ce qu'il y avoit de plus ſingulier, c'eſt que ces fauxbourgs, avec toutes les maiſons de la campagne, à vingt lieues de Conſtantinople, furent enfermés par l'empereur Anaſtaſe, d'une prodigieuſe enceinte de murailles de vingt pieds d'épaiſſeur, qui s'étendoit depuis le Pont-Euxin juſqu'à Selivrée ſur la Propontide, pour empêcher les courſes des Barbares; ce qui fut pourtant un foible obſtacle. Conſtantin avoit diviſé la nouvelle Rome comme l'ancienne, en quatorze régions ou quartiers. La fortereſſe qui commandoit à l'entrée du port, & que les Grecs appelloient *Acropolis*, étoit dans le premier quartier, à l'endroit où eſt aujourd'hui le ſerrail. On y voyoit encore le phare, l'arſenal, les thermes d'Arcadius, la galerie de Juſtinien, &c. Le temple de ſainte Sophie, la merveille du monde, le palais du ſénat, & les bains de Zeuzippe rétablis par Juſtinien, étoient dans le ſecond quartier. L'hippodrome, ou le grand cirque, l'égliſe de ſainte Euphemie, & le palais de Pulcherie, étoient dans le troiſiéme. Le quatriéme comprenoit la place impériale, entourée d'un double rang de galeries ſur des colonnes; le grand palais de Conſtantin, le milliaire d'or, où commençoient tous les chemins, &c. Dans le cinquiéme & le ſixiéme on trouvoit la place de Theo-

dose avec le grand obélisque de Thèbes en Egypte, & celle du grand Constantin, au milieu de laquelle il fit ériger cette célèbre colonne de porphyre, sur laquelle étoit sa statue faite d'un colosse d'Apollon, transporté d'Athènes à Constantinople. L'église de l'Anastasie, & la colonne de Theodose *le Grand* étoient dans le septiéme quartier, où est aujourd'hui la place dite *le Bezestan.* Le huitiéme contenoit la basilique Theodosienne, & le palais du capitole. Les thermes Anastasiennes, & le palais d'Arcadius étoient dans le neuviéme. On voyoit dans le dixiéme les bains de Constantin, le palais de l'impératrice Eudoxe, & l'église du saint martyr Acacius. Dans le onziéme on découvroit le temple des apôtres bâti par Constantin, & rétabli par Justinien, où étoient les tombeaux des empereurs, & sur les ruines duquel Mahomet II fit bâtir cette superbe mosquée qui porte son nom. La colonne & la statue d'Arcadius, qui étoient placées sur le mont Xerosophus, & qui furent renversées sous le regne de Léon l'*Isaurien*, étoient dans le douziéme. Le treiziéme étoit au-delà du golfe, où est Galata, autrefois *la ville Justinienne.* Enfin le quatorziéme comprenoit les fauxbourgs. Voilà quelles étoient les régions ou quartiers de Constantinople.

Il ne regne que deux vents en ce pays-là, le vent du nord & le vent du sud, ou du midi. Quand le premier souffle, il ne peut rien venir de la mer de Marmora; mais alors les vaisseaux qui viennent de la mer Noire, ont le vent en pouppe, & fournissent la ville de toutes les provisions nécessaires. Au contraire, quand le sud domine, rien ne peut venir de la mer Noire, & tout vient de la mer de Marmora, ou mer Blanche. Ainsi ces deux vents sont comme les deux clefs de Constantinople, qui en ouvrent & ferment l'entrée aux vaisseaux; & quand l'un & l'autre cessent, les petites barques y vont à la rame. Le grand bassin, qui est entre Constantinople & Galata, forme le plus beau port du monde. C'est autour de ce bassin que l'on voit Constantinople, au midi & au couchant; Galata & les deux bourgs de Fondulkli, & Thophana, au nord; & la ville de Scutari au levant: ce qui donne aux yeux le plus magnifique spectacle qu'on se puisse imaginer, tous les édifices de ces environs étant bâtis sur des éminences, en forme d'amphitheâtre: de sorte qu'on découvre le tout d'un coup d'œil. Le mélange des cyprès & des maisons de bois peint, avec les dômes des mosquées, qui sont sur les lieux les plus élevés, contribuent beaucoup à ce merveilleux aspect. Mais, à dire le vrai, la ville de Constantinople n'est pas si agréable au-dedans; car les rues sont fort étroites, & il y faut presque toujours monter ou descendre: il n'y a que la grande rue, qui regne depuis la porte d'Andrinople jusqu'au serrail, qui est assez belle. On ne peut lire sans étonnement, & sans être ému de compassion, les malheurs ausquels cette ville s'est vue exposée depuis le temps de sa fondation par Constantin, jusqu'au jour de sa prise par les Turcs. Il ne s'est point passé de siécle, qu'elle n'ait été désolée par quelque peste, par quelque tremblement de terre, par des embrasemens, par des guerres civiles, par les courses des Barbares, & plusieurs autres calamités. Sous le regne d'Arcadius, environ l'an 396, cette ville fut menacée d'un embrasement céleste, dont elle n'échapa que par une miséricorde de Dieu. L'an 446 elle fut affligée de peste & de famine: ce qu'on croit avoir été une punition de l'hérésie de Nestorius, qui avoit grand nombre de sectateurs cachés. La principale église fut brulée; & dans une sédition populaire, qui arriva au cirque, il y eut grand nombre de personnes qui se massacrerent. L'année suivante, elle fut encore affligée d'un tremblement de terre, qui dura six mois; & pendant ce temps, il fit tomber tous les jours quelque bâtiment. L'empereur qui la fit réparer par les soins de Cyrus, qui en étoit préfet, sortit à la campagne avec le patriarche Procule, & presque tous les habitans. On dit qu'un prodige extraordinaire d'un enfant élevé en l'air finit cette désolation, lorsqu'on eut chanté un hymne qu'il leur apprit. Sous l'empire de Léon, & sous le consulat de Basilisque, l'an 465, cette ville fut presque ruinée par un embrasement. Le feu s'étendit cinq stades en long, & quatorze en large; & dans tout cet espace il ne laissa en leur entier ni palais, ni temples, ni colonnes, ni statues, ni maisons, mais réduisit tout en cendres; de sorte qu'il fallut presque la bâtir toute entiere. Lorsque Justinien gouvernoit l'empire, environ l'an 557, un furieux tremblement de terre la ruina presque toute. Il commença durant la nuit avec une violence extrême. On entendit un mugissement épouvantable sous la terre; & lorsqu'il cessoit, l'air étoit agité de tourbillons horribles, de plusieurs vents qui se choquoient avec un bruit effroyable. Plusieurs temples furent renversés: ce qui donna sujet à Justinien de les rebâtir plus magnifiques qu'ils n'étoient. Procope a décrit exactement celui de sainte Sophie, qui étoit une des merveilles de l'architecture. Ces fléaux ne sont pas les seuls qui aient désolé cette malheureuse ville. La colere du ciel l'a plusieurs fois affligée par celui de la guerre. Elle avoit été souvent assiégée par les Sarasins & par d'autres barbares, & avoit été aussi prise plus d'une fois, comme par Constantin *Copronyme*, en 744, & par les François en 1203. Ces derniers la garderent 58 ans, sous cinq empereurs. Alexis l'Ange, dit *le Tyran*, avoit détrôné Isaac l'Ange, en 1195, & s'étoit mis sur le trône. Alexis, fils d'Isaac, implora le secours des François & des Vénitiens, qui alloient dans la Terre-Sainte, & qui prirent Constantinople après huit jours de siége, le 8 juillet de l'an 1203. L'année suivante, Alexis *Ducas Murzuphle*, fit mourir l'empereur que les Croisés avoient rétabli. Ils revinrent à cette nouvelle, attaquerent la ville, le vendredi de la Passion, qui étoit le 9 avril, & la prirent le lundi 12, l'an 6712 des Grecs, indiction 7, qui est l'an 1204 avant J. C. Baudouin, comte de Flandre, fut empereur de Constantinople. Henri, Pierre, Robert, & Baudouin II l'ont été après lui. Michel Paléologue surprit Constantinople sur ce dernier, le 25 juillet de l'an 1261, qui étoit l'an des Grecs 6769, indiction 4.

Il n'y avoit pas 200 ans que cette malheureuse ville étoit rentrée sous la domination des Grecs, lorsqu'elle fut assiégée par Mahomet II, sultan des Turcs, sous le régne de Constantin Paléologue, dit *Dracoses.* Pendant le siége, le bruit s'étant répandu, vers le 25 de mai, parmi les infidéles, qu'une puissante flotte de princes chrétiens d'une part, & de l'autre, une formidable armée d'Allemans & de Hongrois, sous la conduite du fameux Jean Hunniade, venoient fondre sur les assiégeans, ils furent saisis tout-à-coup d'une si grande terreur, qu'ils voulurent lever le siége sur le champ, & s'emporterent contre le sultan, qui sembloit, disoient-ils, avoir résolu de les perdre entiérement. Ce prince même, tout intrépide qu'il étoit, épouvanté d'une si furieuse sédition, fut sur le point de céder à cette tempête, & de se retirer, comme son premier visir, Hali Bassa qui favorisoit sous main les chrétiens, le lui conseilloit. Mais Zagan Bassa le raffermit dans sa premiere résolution, & lui conseilla de donner au plutôt l'assaut général, en promettant aux soldats le pillage d'une ville si opulente, pour les animer à bien faire. Ce conseil, qui étoit conforme à l'humeur de Mahomet, fut promptement exécuté. Il fit dire aux soldats par tous les quartiers, & dit lui-même aux janissaires qui l'environnoient, qu'il leur abandonnoit toutes les richesses de Constantinople, dont il ne vouloit que l'enceinte & les maisons. L'espérance du butin dissipa tellement la crainte des soldats, qu'ils s'écrierent tous qu'on les menât promptement à l'assaut. Quelques momens après, on alla sommer pour la derniere fois l'empereur, qui étoit dans Constantinople, de rendre la ville, en se contentant de la vie, & de la liberté; & sur la réponse généreuse qu'il fit à cette sommation, le soir du même jour, qui étoit le dimanche de la Trinité, 27 de mai, on vit le camp des Turcs rempli d'une infinité de lumieres, qui brillerent par ordre du sultan sur toutes les tentes & sur tous

les vaisseaux, pour célébrer le lendemain un jeûne solemnel, en se lavant & se purifiant, selon la loi de Mahomet, afin d'obtenir de Dieu la victoire. Alors l'empereur, qui apprit par-là, comme Hali Bassa le lui avoit déja fait dire, qu'il seroit attaqué le jour suivant par terre & par mer, donna tous les ordres nécessaires, pour soutenir vigoureusement l'assaut. Après avoir fait faire une procession générale, ce brave prince anima tous les plus considérables de sa cour & de la ville à combattre en vaillans hommes, pour la défense de l'état & de la religion. Ensuite il voulut se préparer au combat en soldat chrétien, & alla au temple de sainte Sophie, accompagné du cardinal Isidore, & de plusieurs de ceux qui avoient reçu l'union avec l'église romaine; il y fit célébrer la messe, & y communia. C'est une fable que ce qui est raconté par Zigomala, auteur moderne, lequel sur un bruit incertain (comme il est obligé lui-même de l'avouer) a écrit que l'empereur, après avoir fait communier l'impératrice sa femme & les enfans, leur fit trancher la tête, pour empêcher, dit-il, qu'ils ne tombassent entre les mains des infidéles; car il est certain que Constantin n'eut jamais d'enfans, & que les deux impératrices Théodora & Catherine Catalufe, qu'il avoit épousées en premieres & en secondes nôces, étoient mortes long-temps auparavant. D'ailleurs, la fille du roi de Georgie, qu'il avoit fiancée depuis peu, n'alla jamais à Constantinople, parcequ'elle mourut avant qu'il pût l'épouser.

Constantin s'étant donc retiré dans le grand palais, dit adieu à tous ses officiers, comme préjugeant que c'étoit la derniere fois qu'il les verroit: puis il prit les armes, & s'étant mis à la tête d'une troupe de gens choisis, il alla vers la porte Karsie pour défendre la bréche. Le sultan fit commencer l'attaque dès trois heures du matin, & d'abord les chrétiens eurent l'avantage; mais les janissaires combattirent avec tant de furie, que les Grecs furent contraints de céder en plusieurs endroits. Cependant Justinien, lieutenant de l'empereur, fut blessé à la cuisse & à la main; & au lieu de s'échauffer en voyant son sang, il abandonna son poste, & se fit passer à Galata, où il mourut bientôt après, non pas tant de ses blessures, que de la douleur qu'il conçut d'une lâcheté si honteuse. L'empereur accompagné de Théophile Paléologue, de François Comnene, de Demetrius Cantacuzene, de Jean de Dalmatie, & de quelques-uns des plus braves de la noblesse, faisoit des efforts plus qu'humains pour s'opposer à l'inondation des barbares qui entroient par toutes les bréches. Mais le nombre des infidéles l'accabla; & l'on dit que ce prince voyant que tous ceux qui l'avoient suivi étoient tués, s'écria d'une voix lamentable: *Ne trouverai-je pas quelque chrétien, qui me tranche la tête?* ce qu'il dit par un transport de générosité, pour ne pas tomber vif entre les mains des infidéles. Alors un des ennemis qui ne le connut pas, lui donna un grand coup de sabre sur le visage; & comme il lui en déchargeoit un second, un autre Turc lui en porta un troisiéme par derriere, qui le fit tomber mort sur les corps des siens & sur ceux des ennemis. Ainsi mourut Constantin XIII, que quelques-uns nomment XV, le dernier des empereurs Grecs, en défendant cette fameuse ville, que le premier des Constantins avoit bâtie, pour être la seconde Rome. Il y a des auteurs qui racontent sa mort autrement, & qui le font mourir, étouffé dans la foule des fuyards. Ducas, qui n'étoit pas loin de Constantinople, lorsqu'elle fut prise, nous a conservé toutes ces circonstances de sa mort, qu'il apprit des Grecs & des Turcs, avec lesquels il traita quelques jours après la prise de la ville; & Phranzes, chancelier de l'empereur qui y étoit, nous fait connoître clairement que ce fut de la sorte qu'il mourut. Il ajoute que Mahomet, qui voulut honorer le courage d'un si grand prince, commanda qu'on lui rendît tous les honneurs funébres qui étoient dûs aux empereurs. Après la mort de Constantin, il n'y eut plus de résistance dans Constantinople, où les Turcs entrerent en même temps du côté du port. Il s'y fit durant les trois jours, que le sultan leur avoit donnés pour la saccager, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus abominable, en toutes sortes de cruautés, de violences & de sacriléges, à la réserve de l'incendie que Mahomet avoit très-étroitement défendu. Tous les schismatiques, qui s'étoient réfugiés dans le temple de sainte Sophie, comme dans un asyle, y furent massacrés, ou faits esclaves. Le fameux Notaras, qui avoit dit publiquement qu'il aimoit mieux voir arborer le turban des Turcs, que le chapeau de Rome dans Constantinople, trouva le moyen de s'échaper, & de se présenter au sultan avec tous ses trésors; mais il fut reçu comme un traître, & Mahomet dès le matin lui fit trancher la tête, & à ses deux fils. Le vainqueur se défit encore de la plupart des grands de l'empire, & se fit rendre Galata, que les Génois tenoient depuis long-temps. Il y eut néanmoins un bon nombre d'étrangers, qui pendant que les Turcs saccageoient la ville, trouverent le moyen de se sauver sur cinq vaisseaux. Constantinople ne fut pas prise aux fêtes de la pentecôte, comme quelques-uns l'ont écrit; mais le mardi d'après le dimanche de la Trinité, 1124 ans & 18 jours depuis sa dédicace en l'an 330. Cette perte arriva l'an des Grecs 6961, 857 de l'hégire, & de J. C. 1453. Onuphre, Scaliger, Mercator & quelques autres mettent la prise de cette ville en l'année 1452; mais cette opinion n'est pas suivie. L'image de J. C. fut couverte de boue & de suie. On la mit sur une croix, où ces mots étoient écrits en gros caracteres: *C'est ici le Dieu des chrétiens.* Après les trois jours, pendant lesquels la ville fut exposée au pillage, le sultan fit cesser le désordre, & promit sa protection à tous ceux qui voudroient y revenir, & même l'exercice libre de la religion aux chrétiens. Pour la repeupler, il fit aussi venir à Constantinople les habitans du petit empire de Trebizonde, & d'autres villes de l'Asie. Ayant fait son entrée en triomphe dans cette ville, qu'il choisissoit pour être le siége de son empire, il alla au temple de sainte Sophie, qu'il fit changer en mosquée, & ordonna des réjouissances publiques, pour célébrer sa victoire. Depuis que les Turcs en sont maîtres, on peut dire qu'ils l'ont entiérement ruinée. A la réserve d'une partie du temple de sainte Sophie, du reste de la colonne de porphyre, & de quelques autres ruines du palais des Blaquernes, & de deux ou trois autres, il n'y a presque plus dans Constantinople de vestige de la ville de Constantin, que la place où elle fut autrefois entre les trois mers. Et hormis les mosquées qui sont superbes, les serrails, les carvanseras, & les bains publics, qui sont assez raisonnables, elle n'a plus qu'un amas confus de cabanes, plutôt que de maisons, tant elles sont basses & mal bâties. * Eusebe, *vie de Const. & hist. eccl.* Idatius, Prosper & Marcellin, *en leurs chron.* Nicephore. Cedrene. Zonaras. Sozomene. Zozime, &c. *en l'hist.* Baptiste Egnace, *l. 2 des Césars.* Léonard de Scio. Gennade. Pie II. S. Antonin. Phranzes. Chalcondyle. Monstrelet. Théodore Zigomala, &c. Baronius. Sponde & Bzovius, *aux annal. eccl.* Sansovin, *l. 1. chron.* Paul Jove, *en Mahomet II.* Cuspinien, *orig. des Turcs.* Petau, *l. 11 de la doct. des temps, c. 35.* Scaliger, *l. 5. emend. temp.* Mercator, Onuphre & Genebrard, *en la chron.* Riccioli, *chron. reform. tom. I, l. 3, c. 11, & l. 4, c. 13 & 14.* Morin, *de la délivrance de l'église.* Gillius, *descr. de Const.* Pancirole, *notit. dign. imper.* Les mémoires de Villehardouin. Christophe de Blondelmonts, *descr. de Const.* Du Cange, *hist. de Const.* Maimbourg, *hist. des iconocl. & du schis. &c.* Spon, *voyage d'Italie & de Gréce.*

SUITE CHRONOLOGIQUE DES EMPEREURS *de Constantinople.*

L'an 306.	Constantin *le Grand*,	31
337.	Constance,	25
361.	Julien l'*Apostat*,	2
363.	Jovien,	1

364. Valentinien.
364. Valens, 14
379. Theodose *le Grand.*
395. Arcadius, mort en 408
408. Theodose *le Jeune*, 48
450. Marcien, 7
457. Leon I, *le Vieil* ou *le Thracien*, 17
474. Zenon l'*Isaurien*, 17
491. Anastase *le Silentiaire*, 27
518. Justin l'*Ancien*, 8
527. Justinien, 39
565. Justin, surnommé *le Jeune*, 12
578. Tibere, 4
582. Maurice, 20
602. Phocas, 8
610. Heraclius, 31
641. Constantin, trois mois.
641. Constantin Heracléonas, six mois.
641. Constant, 27
668. Constantin *Pogonat*, dit *le Jeune*, 16
685. Justinien *le Jeune Rhinotmet*, 10
595. Leonce, 3
698. Tibere II. surnommé *Apsimare*, 7
705. Justinien *Rhinotmet*, rétabli, 6
711. Philippe *Bardanes*, 2
713. Artemius *ou* Anastase II. 2
715. Theodose III. 2
717. Leon l'*Isaurien*, 24
741. Constantin *Copronyme*, 34
775. Leon *Chazare*, 5
780. Constantin V, fils d'Irene; mort en 797
797. Irene, 5
802. Nicephore, 9
811. Michel Rhangabe, 2
813. Léon V, 7
820. Michel *le Begue*, 8
829. Theophile, 12
842. Michel *le Buveur*, 25
867. Basile *le Macédonien*; 19
886. Leon *le Philosophe*, 25
911. Alexandre, fils de Basile; 1
912. Constantin *Porphyrogenete*; 7
919. Romain Lecapene, 25
944. Constantin rétabli, 10
959. Romain *le Jeune*, 4
963. Basile & Constantin,
963. Nicephore *Phocas*, 6
969. Jean Zimiscès, 6
975. { Basile II, *Domteur des Bulgares*, 50
1025. } Et Constantin *le Jeune*, rétablis, 53
1028. Romain *Argyre*, 6
1034. Michel *le Paphlagonien*, 7
1041. Michel *Calaphates*, quatre mois.
1042. Zoé & Theodora, trois mois.
1042. Constantin *Monomaque*, 12
1054. Theodora.
1056. Michel *Stratiotique* ou *Bringas*, 1
1057. Isaac Comnene, 2
1059. Constantin Ducas, 8
1068. Romain Diogène, 3
1071. Michel Parapinace, 7
1078. Nicephore Botoniates, 3
1081. Alexis Comnene, 37
1118. Jean Comnene *ou* Calo-Jean; 25
1143. Manuel Comnene, 37
1180. Alexis Comnene, *le Jeune*, 3
1183. Andronic Comnene, 2
1185. Isaac l'Ange, 10
1195. Alexis l'Ange, dit *le Tyran*, 8
1203. Alexis *le Jeune*, 1
1204. Alexis Ducas Murtzuphle.

Empereurs de Constantinople, François.

1204. Baudouin I, environ 15 mois.
1206. Henri, 10
1216. Pierre de Courtenai, 2
1218. Robert de Courtenai, 10
1228. Baudouin II, qui perdit Constantinople, en 1261

Suite des empereurs Grecs.

1206. Theodore Lascaris, 16
1222. Jean Vatatzes, 33
1255. Theodore *le Jeune*, 4
1259. Jean, *aveuglé*, 1
1260. Michel Paléologue, qui reprit Constantinople, 23
1282. Andronic Paléologue l'*Ancien*, 46
1328. Andronic Paléologue *le Jeune*, 11
1348. Jean Paléologue, 47
1347. Jean Cantacuzene, 8
1355. Jean Paléologue, rétabli, 36
1391. Manuel Paléologue, 35
1419. Jean Paléologue II, 29
1448. Constantin Paléologue, *Dracosés*, 5

Depuis la prise de Constantinople sous Constantin Paléologue, les princes Ottomans sont maîtres de l'empire d'Orient. Nous en donnerons une table chronologique sous le nom des Turcs.

Église de Constantinople.

Nicephore Calliste qui parle de cette église dans le 6e chap. du 8e livre de son histoire, & un autre Nicephore, prélat de Constantinople, qui en fait mention dans sa chronique, assurent que l'apôtre S. André fonda l'église de Byzance, qui fut depuis appellée *la nouvelle Rome*; mais cette fondation est contestée, & le pape Agapet soutint dans ses lettres, lues au cinquiéme synode (*Act.* 2.) que S. Pierre avoit le premier annoncé J. C. en cette ville. Quelques historiens rapportent, qu'après que Byzance eut été presque détruite par l'empereur Severe, vers l'an 197, le diocèse fut transféré à Perinthe, ville de Thrace, qu'on nomma depuis Héraclée. Le pape Gelase I écrivant aux évêques de Dardanie (*epist.* 3.) dit qu'alors Byzance n'étoit pas même une église métropolitaine. Mais quand Constantin eut élevé la ville de Byzance à la dignité de la seconde ville du monde, elle secoua le joug de l'église d'Héraclée, & obtint dans le second concile de Constantinople, le second rang d'honneur après celui de Rome. Ce canon ne donne de jurisdiction à l'évêque de Constantinople sur aucun diocèse. Mais néanmoins, en conséquence de ce canon, les évêques de Constantinople s'attribuerent d'abord la jurisdiction sur la Thrace, & ensuite peu à peu sur les diocèses d'Asie & de Pont, & se firent conserver cette jurisdiction dans l'action XV du concile de Chalcedoine. S. Leon & ses successeurs eurent beau s'y opposer, les évêques de Constantinople appuyés par l'autorité des empereurs, s'y maintinrent. Les prélats d'Héraclée conserverent le privilége de sacrer ceux de Constantinople, comme les évêques d'Ostie sacrent ceux de Rome. C'est pour cela que Polyeucte, qui succéda l'an 956 à Theophylacte, sur le siege de Constantinople, fut accusé, parcequ'il avoit été sacré par l'évêque de Césarée, & non par celui d'Héraclée. Pour ce qui est de la dignité de patriarche, le III canon du II concile de Constantinople donne au prélat de cette ville le premier rang après l'évêque de Rome, à cause qu'elle est la seconde Rome. Ce qui fut la source d'une infinité de disputes. Le cardinal Baronius s'efforce de prouver que ce canon de Constantinople est supposé, & l'attribue aux évêques, qui un an après ce concile tinrent une assemblée dans la même ville. Theodoret n'en fait pas mention; mais Socrate (*l.* 5, *c.* 10,) & Sozomene (*l.* 7, *c.* 9,) en parlent dans les termes que nous avons rapportés. P. de Marca, dans sa dissertation du patriarche de Constantinople, croit que cette église n'acquit que l'honneur du patriarchat par ce canon du II concile; mais le droit lui en fut accordé dans le IV concile qui est celui de Chalcédoine. En effet, le XXVIII canon de ce synode ordonnoit que, selon la décision de 150 évêques qui avoient composé le premier concile universel de Constantinople, l'église

l'église de cette ville, qui étoit *la nouvelle Rome*, jouiroit des priviléges qui lui avoient été accordés, & tiendroit le second rang après le siége de *l'ancienne Rome.* Il est vrai qu'il faut remarquer que ce canon & les deux suivans furent ajoutés par les évêques Orientaux, malgré les protestations des légats du pape S. Léon, qui gouvernoit alors l'église. Le cardinal Baronius appuie cette opinion sur l'an 451, aussi-bien que le cardinal du Perron, en sa réponse au roi de la Grande Bretagne (*l.* 1, *c.* 34.) A la vérité Théodoret, qui assista à ce concile, & qui a fait un abrégé des canons, n'en met que 27. Theodore *le Lecteur*, & Denys *le Petit* n'en recueillirent pas davantage. C'est pour cela que les légats du pape ayant appris qu'on avoit ajouté ce canon, firent assembler le concile le premier novembre, & se plaignirent aux commissaires de l'empereur, de ce que le jour précédent, après qu'ils furent retirés de l'assemblée, les évêques qui y étoient demeurés, avoient fait certains réglemens contre la disposition des canons de Nicée, & contre la discipline ecclésiastique. Les commissaires firent lire ce canon, qui se trouva signé de tous les évêques. Lucentius, un des légats, ayant avancé que les souscriptions avoient été extorquées, tous les peres crierent, *personne ne nous a forcés.* De sorte que les légats ayant remarqué que tous avoient conspiré pour faire valoir ce canon, furent réduits à protester contre ce qui s'étoit fait en cela. Le pape S. Léon s'opposa de toute sa force à ce qu'il appelloit une nouveauté; & Anatolius, évêque de Constantinople, lui envoya inutilement Lucien évêque de Bizye, & Basile diacre, pour négocier l'approbation de ce canon. Ce pontife y résista avec courage, & écrivit à Anatolius une lettre assez forte sur ce sujet : c'est la 53[e]. Il écrivit sur le même sujet à l'empereur Marcien, & à l'impératrice Pulcherie, *ep.* 54 *&* 55. On pouroit faire quelques autres remarques à cette occasion. Nous nous contenterons d'observer que S. Jean Chrysostome, mort l'an 407, qui ne pouvoit ignorer les droits de son église, n'allégua point l'honneur de ce second rang, attribué à sa chaire, pour faire voir que Théophile d'Alexandrie n'étoit pas son supérieur, & qu'il se servit d'une autre raison pour décliner le jugement du synode assemblé contre lui. Depuis, l'ambition des évêques de Constantinople croissant de jour en jour, Jean, surnommé *le Jeûneur*, qui avoit trouvé moyen d'exercer son autorité sur un patriarche d'Orient, en la cause de Gregoire d'Antioche, prit le titre d'*œcuménique* ou *universel*, qui a fait tant de bruit dans l'histoire, & qui a donné lieu à tant de disputes dans les écoles. Le pape Pelage lui disputa ce titre, qu'il appella *une nouvelle usurpation.* S. Gregoire s'y opposa aussi avec chaleur, en parla comme d'un nom superbe, plein de blasphême, d'erreur, de venin, de schisme, & le condamna par une infinité de fortes raisons, qu'on voit dans ses épîtres. Cela arriva l'an 595. Cette dissention se fomenta par la complaisance des empereurs, & surtout sous l'empire de Maurice, de Justinien *le Jeune*, vers l'an 692, & de Basile *le Macédonien*, après la célébration du VIII concile général, tenu l'an 669. Photius fut proprement le premier auteur du schisme de l'église grecque contre la latine, en s'élevant contre Ignace; mais cette séparation ne se forma entiérement que dans le XI siécle, sur-tout du temps du patriarche Michel Cerularius. *Consultez* Baronius & les autres auteurs qu'il cite. Depuis ce temps-là, les trois autres patriarches d'Orient, quoique supérieurs en leur diocèse, ont reconnu celui de Constantinople, pour pasteur œcuménique. Il faut encore remarquer au sujet de l'église de cette ville, qu'elle fut étrangement persécutée par les Ariens, & que sans le secours de S. Gregoire de Nazianze, la vraie foi y eût été éteinte par ces ennemis de la divinité de J. C. Les Nestoriens & les partisans d'Eutychès la troublerent aussi cruellement. Elle souffrit encore sous les Monothélites, & fut dépeuplée par la persécution des Iconoclastes, ou Brise-images. Un si grand nombre d'hérésies, l'ambition de ses pasteurs, & le schisme déplorable qu'elle entretint, l'ont jettée par un juste jugement de Dieu dans les fers d'une servitude funeste, où elle gémit encore aujourd'hui.

CONCILES GENERAUX DE CONSTANTINOPLE.

Le premier concile de Constantinople, qui est le second général, fut tenu par 150 évêques, l'an 381, sous le pontificat du pape Damase, & sous l'empire du grand Théodose. Le dessein de cette assemblée étoit de soutenir la doctrine du concile de Nicée, que plusieurs faux synodes avoient altérée, de condamner l'erreur de Macédonius, & de mettre ordre à ce que le siége de Constantinople fût rempli par des orthodoxes. Ces résolutions furent exécutées avec assez de bonheur : car les peres reçurent premiérement le symbole de Nicée, qui étoit comme la base de tous les canons dogmatiques; & ils en publierent un dressé par S. Gregoire de Nysse, dans lequel ayant clairement exprimé la consubstantialité du Fils avec le Pere, ils ajouterent pour le S. Esprit, *procédant du Pere, & coadorable avec lui & le Fils*, à cause de l'hérésie de Macédonius. Dans la version latine de ce symbole, qui ne se chanta que long-temps après en Occident, on lit, *qui procede du Pere & du Fils :* ce qu'on peut voir dans les actes du second concile de Lyon, tenu l'an 1274, sous le pontificat de Grégoire X. Après que la profession de foi eut été publiée dans ce premier concile de Constantinople, on condamna les hérésies des Eunomiens, des Ariens & des demi-Ariens, des Sabelliens, des Marcelliens, des Photiniens & des Apollinaristes, avec leurs auteurs. De la doctrine de foi, les peres passerent à la discipline ecclésiastique, & firent un canon qui régloit la jurisdiction des chefs des diocèses, & la primauté du patriarche de Constantinople. Le cardinal Baronius dit que le pape Damase approuva ce concile quant à ce qui regarde la foi seulement. Il contient 17 canons.

Le II concile de Constantinople, qui est le V général, fut assemblé l'an 553, sous le pontificat du pape Vigile, & sous l'empire de Justinien. Ce pontife, qui étoit à Constantinople, souhaitant ardemment de voir renaître la paix de l'église, troublée au sujet des trois chapitres, c'est-à-dire, de l'affaire des trois évêques Théodore de Mopsueste, Ibas d'Edesse, & Théodoret de Cyr, & des livres d'Origène, proposa à l'empereur de convoquer ce concile en un lieu où les Occidentaux pussent se trouver. Justinien rejetta cette proposition. Le pape se renferma dans une autre, qui fut, qu'au moins on appelleroit les évêques d'Italie, & ceux d'Afrique, qui prenoient le plus de part à cette dispute. L'empereur trouva cet expédient raisonnable; mais il ne fut point mis en exécution. Cependant le concile fut assemblé le 4 mai, & le patriarche de Constantinople, nommé Eutychius, y présida. Les deux autres patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, Apollinaire & Domnus, & les députés d'Eustiochus de Jérusalem, avec plusieurs autres prélats, s'y trouverent au nombre de 165. Le concile pria Vigile, par trois patriarches & seize métropolitains, d'y venir prendre sa place; mais il s'en excusa, sur ce qu'il avoit avec lui fort peu d'évêques Occidentaux. Les autres prélats étant donc assemblés, condamnerent dans la huitiéme session, les hérésies de Nestorius, d'Eutychès, & celles que l'on attribuoit à Origène, les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr, contre Cyrille d'Alexandrie, & l'épître d'Ibas d'Edesse. Le pape Vigile avoit fait auparavant une constitution, dans laquelle il réfutoit par l'autorité de l'écriture & des peres, soixante erreurs extraites des livres de Théodoret, que Justinien avoit marquées. Mais venant aux personnes de Théodore, d'Ibas & de Théodoret, il disoit que le concile d'Ephèse, ni celui de Chalcedoine, ne les ayant point soumis à l'anathême, il ne pouvoit les y soumettre; & alléguant les témoignages des papes Léon & Gélase, il ordonna qu'aucun ne fût si hardi que de condamner les mêmes Théodoret, Théodore & Ibas. Cette constitution est datée du 13[e] jour de mai, auquel

ſe tenoit la cinquiéme ſeſſion du concile. Les plus éclairés conviennent que l'empereur, à qui Vigile l'envoya, ne la fit pas voir aux prélats. Le cardinal Baronius en juge néanmoins autrement. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce concile, qu'on avoit célébré pour finir le ſchiſme cauſé pour défendre les trois chapitres, l'augmenta en pluſieurs endroits. Car ni Vigile, ni les évêques d'Afrique & d'Illyrie, n'acquieſcerent au réſultat des évêques Orientaux. Juſtinien, qui ſe rendit l'exécuteur de cette condamnation, envoya quelques prélats, & le pape même en exil. Ce dernier, ou pour en revenir, ou pour quelque autre raiſon, condamna depuis les trois chapitres. Comme ce cinquiéme concile œcuménique roule ſur un des points les plus importans de l'hiſtoire de l'égliſe, ſoit pour l'autorité des papes, ſoit pour celle des conciles généraux, on peut conſulter, outre les actes de ce ſynode, l'abrégé de Liberatus, Evagre, Photius, Zonare, Cedrene, Nicephore, & l'épître du VI concile à l'empereur Conſtantin *Pogonat*, & ce qu'ont écrit à ce ſujet, les cardinaux Baronius, Bellarmin, *l.* 1 *de conc. c.* 5 *&* 19; du Perron, dans ſa réponſe au roi de la Grande Bretagne; de Marca dans ſa diſſertation ſur ce concile, & en une épître, qu'il a donnée au public, du pape Vigile à Eutychius de Conſtantinople, que quelques-uns croient ſuppoſée; l'hiſtoire de l'égliſe de M. Godeau, évêque de Vence, *au VI ſiécle*, *l.* 2; M. l'abbé Fleuri, dans ſon *hiſt. eccléſ.* Richer, *hiſt. conc. gen. t. I*, *p.* 254; & ce qu'a fait imprimer depuis le pere Cabaſſut, *notitia concil.*

L'héréſie d'Eutychès fut la ſource malheureuſe de grand nombre d'autres erreurs, dont celle des Monothélites eſt la plus dangereuſe. Ces hérétiques n'oſant s'oppoſer ouvertement au concile de Chalcédoine, confeſſoient bien qu'il y avoit deux natures en J. C. mais ils ajoutoient qu'il n'y avoit en lui qu'une opération & qu'une volonté. Cette héréſie avoit été comme introduite par un certain Jean, ſurnommé *Philoponus*, grammairien d'Alexandrie, lequel écrivant vers l'an 535 contre les Sévériens & contre Proclus, voulant combattre une erreur, tomba dans celle des Trithéites, c'eſt-à-dire, *de trois Dieux*, qu'il introduiſit; ajoutant qu'après l'union des autres natures en J. C. il ne reſtoit qu'une volonté. Ces opinions furent condamnées, & ſe renouvellerent plus fortement du temps de l'empereur Héraclius. Ce prince ſe trouvant à Hierapolis, à ſon retour de la guerre des Perſes, exhorta Athanaſe, patriarche des Jacobites, de ſouſcrire aux ordonnances du concile de Chalcédoine. Le prélat hérétique promit de le faire; mais il ne voulut admettre qu'une volonté, & une opération dans le Sauveur du monde. Héraclius conſulta Cyrus & Sergius, par leſquels il fut trompé, & ſe déclara le défenſeur de cette héréſie. Il publia même un édit qu'on nomma *Ectheſe*, ou *expoſition*, pour ſoutenir cette fauſſe créance. Conſtant, qui ſuccéda aux fils d'Héraclius, publia pour le même ſujet, un édit qu'on nomma *Type*, & fit mourir en exil le pape Martin, défenſeur de la vérité orthodoxe. Conſtantin dit *Pogonat* ou *le Barbu*, fils & ſucceſſeur de Conſtant, ſuivit le bon parti. Le pape Agathon ſe ſervit de cette occaſion, pour faire tenir le VI concile œcuménique, qui eſt le III de Conſtantinople. Il fut commencé le 7 novembre 680, & appellé *in Trullo*, parcequ'on le tint dans une chapelle du palais qui s'appelloit *Trulle*, & qui étoit *Secretarium ſacri palatii*. Ce mot *Trulle*, veut dire une voute élevée en forme de dôme, que les Italiens appellent *Cuppola*. Les légats du ſaint ſiége & du pape Agathon s'y trouverent, avec quelques autres prélats d'Occident. La créance des Monothélites fut condamnée en la XVII ſeſſion ou action. Dans la XVIII, qui fut la derniere, on régla tous les autres points; & ainſi l'aſſemblée fut terminée le 16 ſeptembre 681. Gregoire, patriarche de Conſtantinople, fauteur de l'héréſie, reconnut avec quelques autres, la vérité de la doctrine catholique. Macaire, évêque d'Antioche, fut le ſeul qui, perſiſtant dans ſon obſtination, fut excommunié & dépoſé. Théophanes & Cédrene diſent dans leurs annales, que le nombre des prélats qui aſſiſterent au concile, étoit de 189. Photius en marque 170, dans ſon traité des VII ſynodes, & Théodore Balzamon 171; Paul Diacre, *l.* 4, *c.* 4, en met 150. Anaſtaſe le bibliothécaire ſuit cette opinion; & les plus éclairés croient que les évêques y arriverent ſucceſſivement, après qu'on eut commencé l'aſſemblée. Conſultez le VI tome des conciles; & Baronius, *A.C.* 680, 681. Nous examinerons ailleurs ce qui regarde le pape Honorius, qui fut condamné dans ce concile.

Quelques années après la célébration du VI concile, les évêques Grecs aſſemblés dans le même lieu, dit *in Trullo*, recueillirent pluſieurs canons, juſqu'au nombre de 102, qu'ils attribuerent aux V & VI conciles. C'eſt pour cela que leur aſſemblée fut nommée πεντεκτη par les Grecs, & *Quiniſexta* par les Latins, comme qui diroit *cinq-ſixiéme*, pour ſervir de ſupplément aux deux derniers conciles. Ces canons ont été pourtant rejettés par les papes, qui ne s'en ſont ſervi, dit un auteur moderne, que comme David ſe ſervoit de l'épée de Goliath, c'eſt-à-dire, pour combattre les ſchiſmatiques, par leurs propres armes. Le pape Adrien I cite, en écrivant à Charlemagne, le 82e canon, qui eſt auſſi allégué par le VIII concile général (*act.* 2) au ſujet des images des ſaints, contre les Iconoclaſtes. Au reſte, ce concile n'a point été reçu par les Occidentaux. Le cardinal Baronius, & preſque tous les autres, croient que ce fameux ſynode fut aſſemblé par Callinique, patriarche de Conſtantinople, l'an 692, ſous l'empire de Juſtin *le Jeune*, & ſous le pontificat de Sergius I, qui ne reconnut point l'autorité de ces canons. Le pere Petau prouve, au contraire, que cette aſſemblée *in Trullo*, ne ſe fit que l'an 707, ſous le pontificat de Jean VIII, & l'empire de Juſtinien II, dit *Rhinotmete*, ou *au nez coupé*. Il établit aſſez bien cette époque, *l.* 2 *doctr. temp. &* 2 *p. ration. l.* 4, *c.* 15. Auſſi, preſque tous les modernes la ſuivent, comme le P. Cabaſſutius, dans ſa *notice des conciles*. Il eſt vrai qu'il dit après Anaſtaſe, que le pape Sergius condamna les canons du concile *in Trullo*: ce qu'il ne peut pas avoir fait, ſi cette époque eſt ſure, puiſqu'il mourut le 9 novembre de l'an 701. Les curieux pouront conſulter les cardinaux Baronius, *tom. VIII*, *A. C.* 692. Bellarmin, *controv. de Rom. Pont. l.* 2, *& l.* 1 *de conc. c.* 7; & du Perron, dans ſa réponſe au roi de la Grande Bretagne, *l.* 1, *c.* 42. Turrien, *apol. de ſyn. VII & VIII*; *l'hiſt. des conc. gener.* par Richer.

Le IV concile de Conſtantinople, qui eſt le VIII général, fut commencé le 5 octobre de l'an 869, contre le patriarche Photius, ſous le pape Adrien II, & les empereurs Baſile *le Macédonien* en Orient, & Louis, fils de Lothaire, en Occident. Pour bien entendre la cauſe de cette convocation, il faut ſavoir que Nicéphore s'étant mis ſur le trône de Conſtantinople, donna ſa fille Procopie à Michel Curopalate, dit *Rangabe*, qui fut depuis empereur. Ce dernier chaſſé par Léon l'*Arménien*, laiſſa deux fils, Théophilacte & Nicétas, que l'uſurpateur fit eunuques, & qu'il enferma dans des monaſteres. Le dernier prenant l'habit de religieux, adopta le nom d'Ignace, & ſuccéda l'an 846, à S. Méthodius, ſur le ſiége de Conſtantinople, ſous l'empire de Michel III, dit *le Buveur*. Michel ayant chaſſé ſa mere Théodore, qui gouvernoit très-ſagement, abandonna la conduite de l'empire à ſon oncle Bardas, homme méchant, lequel après avoir chaſſé ſon épouſe légitime, entretenoit publiquement la femme de ſon fils. Ignace qui voyoit avec peine ce ſcandale, en avertit ſouvent Bardas; mais voyant que ces remontrances étoient inutiles, il ſe ſervit des armes eccléſiaſtiques, excommunia Bardas, & refuſa hardiment de l'admettre à la participation des ſaints myſteres, le jour de l'épiphanie de l'an 858. Bardas, pour ſe venger d'Ignace, l'accuſa d'avoir conſpiré contre la perſonne de l'empereur, parcequ'il avoit refuſé de donner le voile de religion à ſa mere Théodore,

le fit chasser de son siége, & y introduisit l'eunuque Photius, personnage très-savant, mais vain, ambitieux & adroit. Cette usurpation fut la source du schisme de l'église grecque avec la latine. Car Photius, pour se maintenir sur son siége, méprisa les légats du pape Nicolas I, tint deux synodes contre Ignace & le pontife romain, & employa toutes sortes de calomnies, pour faire valoir son usurpation. C'est ce qui obligea le pape Adrien II, de demander le VIII concile, où il envoya ses légats. Cette assemblée fut commencée un mercredi 5 octobre l'an 869, par 102 évêques. Elle contient 10 actions ou sessions, 14 canons en l'édition grecque, & 27 en la latine d'Anastase. La derniere action fut tenue un mardi, dernier jour de février de l'an 870. Dans le septiéme, on condamna Photius; & ses livres furent brulés dans la huitiéme. Nicétas, qui a écrit la vie de S. Ignace, dit que les prélats souscrivant à la condamnation du même Photius, tremperent leurs plumes dans le sang de J. C. qu'on venoit de consacrer. On dit aussi que le pape Théodore avoit fait la même chose dans un concile qu'il assembla l'an 647, à Rome, contre Pyrrhus, patriarche de Constantinople, monothélite; mais les savans n'ignorent pas que les auteurs Grecs se plaisent à embellir leurs histoires par ces circonstances extraordinaires. * Baronius, *A. C.* 869. *Tome VIII des conc.* Nicet.

Les Grecs ne reçoivent point ce concile, mais ils admettent en sa place un faux synode, que Photius, étant rétabli sur le siége de Constantinople, célébra, après la mort de S. Ignace. Ce concile fut commencé au mois de novembre de l'an 879, & finit le dimanche, 13 mars 880. Photius s'y trouva, à ce qu'on dit, à la tête de 383 évêques: il y fit confirmer son élection comme canonique, & réprouva le VIII concile œcuménique, & fit rayer du symbole de Constantinople le mot *Filioque*, disant qu'il avoit été ajouté par les Latins. Zonaras, Théodore Balsamon, Nilus, & plusieurs autres, placent ce conciliabule entre les légitimes. Le cardinal Baronius, qui est d'un sentiment contraire, se plaint avec raison, de ce que dans la sixiéme session du concile de Florence, qui fut tenu à Ferrare, le cardinal Julien Césarini n'insista pas assez sur ce point en disputant contre Marc, évêque d'Ephèse, qui vouloit faire condamner le VIII concile, & introduire le faux synode de Photius, qu'il assuroit avoir été approuvé par le pape Jean VIII. * Baronius, *A. C.* 879, 880, *&c.* Gratien, *D. can.* 16. *Sanct. auct.* Bellarmin, *l.* 1 *conc. c.* 5. Asor, *instit. mor. p.* 2, *l.* 2, *c.* 16.

AUTRES CONCILES DE CONSTANTINOPLE.

Après avoir parlé des conciles généraux tenus à Constantinople, venons aux particuliers qui ont été célébrés par les orthodoxes, ou convoqués par les hérétiques. Le premier de ceux-ci est une assemblée d'évêques Ariens ou Eusebiens, qui après le bannissement de S. Athanase, condamnerent l'an 336 Marcel d'Ancyre en Galatie, parcequ'il avoit été un des plus fameux adversaires de leur hérésie au concile de Nicée; qu'il n'avoit pas voulu souscrire à celui de Tyr, ni recevoir Arius à sa communion. Ils fonderent sa déposition sur quelques passages d'un livre qu'il avoit composé contre ceux d'Astérius, qui de philosophe s'étant fait chrétien, défendoit l'arianisme, comme s'il eut soutenu les sectateurs de Paul de Samosate. * Rufin, *l.* 1, *c.* 12. Socrate, *l.* 1, *c.* 24. S. Athanase, *apol.* 2. Baronius, *A. C.* 336. *Tome II des conciles.*

L'empereur Constance, à la priere d'Acace de Constantinople, assembla un autre synode d'Ariens l'an 359, & y fit venir les évêques de Bithynie, au nombre de cinquante. On y dressa une confession de foi qui, selon Socrate, est la IX depuis le concile de Nicée; & il n'y fut parlé ni de consubstantialité, ni de ressemblance en substance pour le Fils de Dieu, ni de substance, ni d'hypostase pour les personnes divines. Eustathius présenta à l'empereur une formule de foi composée par Eudoxe; mais celui-ci la désavoua, à cause de son impiété, & accusa Aëtius d'en être l'auteur. Après cela les demi-Ariens furent condamnés par ceux du parti d'Acace Arien, qui vengerent ainsi les orthodoxes des maux qu'ils avoient reçus de ces hérétiques. * S. Athanase, *l. de synod.* S. Epiphane, *hær.* 73. Theodoret, *l.* 2, *c.* 27. Socrate, *l.* 2, *c.* 34. Sozomene, *l.* 4, *c.* 20. Baronius, *A. C.* 359. *Tome II des conc.*

L'ordination de Flavien pour le siége d'Antioche, causa un grand schisme en Orient. Les évêques assemblés à Aquilée avoient prié Theodose d'assembler les prélats d'Orient, pour remédier à ces divisions. Il les convoqua à Constantinople l'an 382, pour les faire passer à Rome, où le pape Damase avoit assemblé les évêques Occidentaux pour le même sujet. Theodoret dit que n'espérant tirer aucun profit de ce voyage, ils firent trouver bon à l'empereur de les laisser à Constantinople, où ils tinrent un synode; & qu'ils écrivirent aux prélats assemblés à Rome une grande épître synodale qu'il rapporte, & qui fut portée par Cyriaque, évêque d'Adane en Cilicie, par Eusebe de Chalcide en Syrie, & par Priscien de Sebaste en Palestine, ses légats. * Theodoret, *l.* 5, *c.* 9. Sozomene, *l.* 7, *c.* 12. Socrate, *l.* 5, *c.* 10. Baronius, *A. C.* 382. *Tome II des conc.*

L'an 394, les évêques d'Orient s'assemblerent à Constantinople, le 29 septembre, pour terminer un différend qui s'étoit élevé entre Agapius & Gebadius, pour le siége de Bostra, que l'un & l'autre prétendoient, & pour ordonner la dédicace de l'église des apôtres S. Pierre & S. Paul, que Rufin, préfet du prétoire, avoit bâtie au-delà de la mer, proche de Chalcedoine, en un lieu nommé *le Chêne.* * Pallade, *hist. Laus. c.* 1. Baronius, *A. C.* 394. Balsamon, *aux can. Tome II des conc.*

Quelques évêques d'Asie s'assemblerent l'an 400, au nombre de 22, dans la même ville, où Eusebe de Celbianes, qui gouvernoit l'église de Valentinopolis, présenta une requête à S. Chrysostome, contre S. Antonin d'Ephése, qu'il accusoit de sept grands crimes, comme d'avoir vendu & employé au bâtiment de sa chambre & de son étuve des colonnes de marbre qui appartenoient à son église; d'avoir vendu les héritages que l'empereur Julien lui avoit laissés, & d'en avoir retenu le prix pour soi; d'avoir eu des enfans de sa femme, depuis son installation à l'épiscopat; & enfin d'avoir fait trafic des ordinations sacrées. * Pallade, *en la vie de S. Jean Chrysostome.* Socrate, *l.* 6, *c.* 10. Sozomene, *l.* 8. Baronius, *A. C.* 400.

On tint aussi un concile à Constantinople en 424, où Pelage fut condamné, ainsi qu'on l'apprend de S. Prosper, & il y en eut un second, dont on a la lettre synodique, tenu en 426, contre le même hérésiarque.

La querelle pour la primatie des églises d'Antioche & d'Alexandrie, s'étant renouvellée dans le V siécle, Proclus de Constantinople, pour la terminer, convoqua l'an 439, un synode, où il fut ordonné qu'on garderoit les réglemens faits par les conciles de Nicée & le I de Constantinople. * Theodoret, *ep.* 86, *à Flav.* Baronius, *A. C.* 439.

Eutychès, abbé d'un monastere de Constantinople, ayant combattu avec zéle les erreurs de Nestorius, devint l'inventeur d'une hérésie aussi détestable que celle qu'il attaquoit. Eusebe, évêque de Dorylée en Phrygie, qui étoit ami d'Eutychès, s'efforça de lui faire connoître la fausseté de ses opinions; mais voyant que tous ses soins étoient inutiles, il avertit Flavien de Constantinople de s'employer comme prélat diocésain pour éteindre ce feu naissant. Flavien tenoit alors un synode, pour juger un différend arrivé entre Florent, métropolitain de Sardes & deux de ses suffragans. Eusebe présenta une requête contre Eutychès, qui comparut devant les prélats, après une troisiéme citation, & eut la hardiesse de soutenir ses erreurs. Le synode le dégrada du sacerdoce, lui ôta la supériorité de son monastere, & le retrancha de la communion ecclésiastique. Ce synode fut tenu l'an 448. * Liberatus, *brev. c.* 11. Theodoret, *de hær. fab. l.* 4.

Le concile de Chalcédoine, *act.* 1.

Les protecteurs d'Eutychès n'oublierent rien pour éluder cette condamnation, & même Chrysaphius, qui pouvoit beaucoup auprès de l'empereur Théodose, lui persuada, sur les plaintes que faisoit l'hérésiarque, de convoquer des évêques à Constantinople, pour revoir son procès. Trente prélats s'y assemblerent en synode, au mois d'avril de l'an 449, dans le baptistere de la grande église, où, malgré ce qu'alléguerent les partisans & les fauteurs d'Eutychès, les actes du premier concile furent approuvés. * Baronius, *A. C.* 448.

Après la mort de Flavien, prélat de Constantinople, le pape S. Léon envoya des légats pour l'election d'Anatolius. Ils trouverent que Marcien qui avoit succédé à Théodose, soutenoit le parti orthodoxe avec un zéle extrême; ce qui leur donna lieu de convoquer l'an 450 un synode, dans lequel, après la lecture de la lettre du souverain pontife, à laquelle tous les peres souscrivirent, on prononça anathême contre Eutychès & Dioscore. * Baronius, *A. C.* 450.

Gennade ayant été mis sur le siége de Constantinople, signala les commencemens de son épiscopat par la convocation d'un synode assemblé l'an 459, à la priere de l'empereur Léon. Domitien & Geminien, légats du saint siége, y assisterent avec 73 prélats des provinces voisines. On y reçut le concile de Chalcedoine, & l'erreur d'Eutychès y fut condamnée. Le seul canon qui nous reste de ce synode, est contre les simoniaques, qui conféroient ou qui recevoient les ordres pour de l'argent. * Balsamon, *aux can.* Baronius, *A. C.* 459.

Pierre Gnaphée, ou *le Foulon*, qui occupa la chaire d'Antioche, fut auteur d'une nouvelle erreur; car il ajouta à l'hymne qui s'appelloit *Trysagion*, ces paroles, *qui a été crucifié pour nous*, attribuant la passion aux trois personnes de la Trinité. Les évêques d'Orient ayant appris ce blasphême, en firent de grandes plaintes; & s'étant assemblés l'an 483 à Constantinople, ils condamnerent unanimement cette erreur. Le P. Pagi rapporte ce concile à l'an 478. * Liberatus, *brev. c.* 18. Baronius, *A. C.* 483.

Jean, patriarche de Constantinople, après Timothée, prit possession de son siége, dans le temps que Justin fut couronné empereur, l'an 518. Quatre jours après il s'assembla avec 40 évêques, & tous ensemble approuverent publiquement le concile de Chalcédoine, condamnerent Severe & quelques autres schismatiques, & rétablirent dans les diptyques les noms de S. Léon, d'Euphemius & de Macedonius. Le pape Hormisdas s'opposa au rétablissement des deux derniers dans les diptyques; car quoiqu'ils fussent morts pour la foi, c'étoit pourtant hors de la communion de l'église romaine. Ainsi ces noms furent encore rayés, ce qui fut une marque convaincante de l'autorité du pape dans l'église d'Orient. * Baron. *A. C.* 518, *Tome IV Conc.* Les auteurs de *l'art de vérifier les dates*, rapportent cette assemblée au jeudi saint, 28 mars de l'an 519.

L'année d'après la célébration de ce synode, le pape envoya à Constantinople des légats, lesquels étant arrivés la semaine sainte, firent le jour de pâque une parfaite réunion de l'église orientale avec celle d'Occident. Le patriarche Jean etant mort, Epiphane prêtre, fut mis en sa place le 25 février 520. Il tint d'abord un synode, & envoya des légats, avec des lettres très-respectueuses, au pape Hormisdas, pour le prier qu'il fût permis à quelques églises d'Orient de retenir dans leurs regiſtres le nom de leurs évêques, qui avoient eu communion avec Acace. Le pape refusa cette demande, & témoigna en cette occasion une fermeté merveilleuse.

Anthime, patriarche hérétique de Constantinople, ayant été chassé de son siége, Mennas fut mis en sa place; & avec les légats du pape Agapet, il tint l'an 536, un concile où le même Anthime, Severe d'Antioche, Pierre d'Apamée, Zoare, & le reste des Acéphales furent condamnés. Ce synode contient V actions ou sessions, approuvées par Justinien. *Novel.* 42. *Tome V conc.*

Le pape Vigile étant passé à Constantinople l'an 547, tint un synode où il condamna les trois chapitres, sauf l'autorité du concile de Chalcedoine. Le jugement étoit contraire à ce qu'il avoit lui-même soutenu; aussi les évêques d'Afrique, de Dalmatie & d'Illyrie se séparerent de lui, avec deux de ses diacres. Le cardinal Baronius défend ce pontife, qu'on ne peut accuser d'avoir trahi la foi, puisqu'en cette question il ne s'agissoit que d'un fait qui regardoit les personnes de trois évêques.

Jean, patriarche de Constantinople, célébra l'an 588, un synode, où Gregoire d'Antioche, accusé d'inceste avec sa sœur, fut absous. Le patriarche Jean y prit le titre d'*œcuménique* ou *universel*, contre lequel le pape Pélage protesta. * Evagre, *l.* 6, *c.* 7. S. Gregoire, *l.* 4, *ep.* 38, *l.* 6, *p.* 69.

S. Gregoire parle d'un concile assemblé l'an 599. Craignant dans cette occasion que les évêques d'Orient n'ordonnassent quelque chose de nouveau touchant le nom d'*œcuménique*, que ceux de Constantinople prenoient, il écrivit la 70ᵉ ép. du l. 7.

Le compilateur anonyme des synodes en met deux célébres tenus par le patriarche Sergius, vers l'an 633, sous le pontificat d'Honorius I. Le même Sergius, auteur de l'hérésie des Monothélites, fit, l'an 639, une autre assemblée de prélats, où l'on approuva l'*Ecthèse*, édit ou exposition de l'empereur Heraclius. Ces erreurs des Monothélites ayant été condamnées dans le III concile de Constantinople, qui est le V général, Jean, patriarche, se servant de la faveur de l'empereur Philippicus Bardanes, eut la hardiesse de rejetter les décrets du synode œcuménique, dans une assemblée qu'il tint l'an 712. * Cedrene, Theophanes & Baronius, *aux ann.*

L'église de Constantinople, qui avoit si souvent souffert par la fureur des hérétiques, se vit encore exposée aux mêmes malheurs dans le VIII siécle; car l'empereur Léon l'*Isaurien* s'étant laissé prévenir contre les images, assembla un synode l'an 730, le 7 janvier, & fit publier un édit, portant que personne n'en pouroit avoir, ni de celles des saints, ni de la sainte Vierge, ni même de celles de J. C. Constantin *Copronyme* convoqua, l'an 757, trois cens quarante-huit évêques, qui depuis le 10 de février jusqu'au 8 août, tinrent contre les images un synode réprouvé par les orthodoxes. *Anastase, *dans la vie d'Etienne II. Hist. misc.* Theoph. Baron. *A. C.* 754. *Tome. VI conc.*

Constantin VII, qui répudia sa femme légitime, pour épouser une demoiselle nommée *Theodore*, se rendit si odieux aux gens de bien, que personne ne voulut avoir de commerce avec lui. Joseph, prêtre, économe de l'église de Constantinople, se laissant surprendre aux priéres de l'empereur, couronna cette femme; ce qui fâcha si fort le patriarche Tarasius, qu'il dégrada cet économe indiscret. Nicephore, qui succéda à Constantin, fit assembler l'an 806 un faux synode, où ce même Joseph fut absous; l'an 809, il en fit célébrer un autre que Theodore Studite appelle *Synode adulterin*, & dans lequel Theodore, Platon & quelques autres personnages de grande vertu, pour avoir improuvé le mariage illégitime de Constantin, furent condamnés & envoyés en exil. * Theod. Stud. *l.* 1, *ep.* 33.

Les hérétiques Iconoclastes tinrent l'an 815 un synode contre le second concile général de Nicée. Mais lorsque Michel Porphyrogenete fut mis sur le trône, l'an 842, les prélats orthodoxes, dans un concile, rétablirent le culte des saintes images, Methodius ayant été mis à la place de Jean, patriarche hérétique. Les Grecs célébroient la fête du culte rendu aux images le premier dimanche de carême, qui étoit le jour de la célébration du concile. * Baronius. *Conciles, tome IX.*

L'an 854, Gregoire, évêque de Syracuse, fut condamné dans un synode tenu par S. Ignace: ce qui causa

de grands maux. * Nicolas I, *ep.* 7. Baronius, *A. C.* 854.

Photius ayant usurpé le siége de Constantinople, célébra deux conciles contre S. Ignace, pasteur légitime; le I, l'an 858, & le II, l'an 861. Il fut composé d'environ 318 évêques, & on y obligea les légats que le pape Nicolas I avoit envoyés pour finir les différends entre le patriarche légitime, & celui qui étoit intrus, d'assister au concile. Le pontife romain le réprouva, *ep.* 7, quoique Theodore Balzamon lui donne le nom d'œcuménique. * Baronius, *annal.* Nicetas, *vie de S. Ignace.* *Voyez* aussi le VIII concile général, IV de Constantinople, & celui que Photius lui opposa.

Constantin VIII, après la mort du patriarche Etienne II, voulut faire élire son fils Theophylacte; mais comme ce prince étoit très-jeune, il gagna un certain moine nommé *Tryphon*, lequel, contre la disposition des loix ecclésiastiques, s'engagea de conserver cette dignité à Theophylacte. Tryphon fut déposé dans un synode tenu l'an 644. * Curopalate, *aux annal.*

L'an 963, Nicephore Phocas succéda à Romain, & épousa sa veuve nommée *Theophane.* Le patriarche Polyeucte lui interdit l'entrée de l'église, pour deux raisons, parcequ'il avoit déja épousé une autre femme, qui vivoit encore, & parcequ'il avoit présenté au baptême une fille de sa nouvelle épouse. Pour finir cette dispute, on assembla un synode, où Nicephore fut absous, après avoir assuré par serment qu'il étoit innocent des cas dont on l'accusoit. * Curopal. & Luitprand, *relat. de sa leg.*

Le patriarche Basile, convaincu de quelques crimes, fut déposé en un synode tenu l'an 975, & Antoine Studite fut mis en sa place. * Baronius, *A. C.* 975.

On met aussi un synode tenu l'an 1277, par le patriarche Jean Veccus, qui reconnut l'église romaine pour mere des autres églises, & maitresse de la foi orthodoxe, & les pontifes romains pour souverains pasteurs des chrétiens. * Rainaldi, *en cette année.* Ce synode n'est point certain.

Il en fut assemblé un autre en 1342, contre Barlaam, où les opinions de Gregoire Palamas furent reçues. * Spond. *en l'ann.* 1341, *n.* 7, après Cantacuzene, *l.* 2, *c. der.* Nicephore Gregoras.

Un autre synode, tenu l'an 1347, condamna les mêmes erreurs de ce Palamas, moine, & depuis archevêque de Thessalonique, & la même année il y en eut un autre contre le patriarche Jean, & les autres défenseurs de la vérité. On dit que l'impératrice Anne, veuve d'Andronic & mere du jeune empereur Jean V Paleologue, présida au dernier. * Cantac. *l.* 3, *c.* 98, 99.

Il ne faut pas oublier le synode que Parthenius, patriarche de Constantinople, célébra l'an 1642, contre les erreurs de son prédecesseur Cyrille Lucar, que les Calvinistes avoient engagé dans leur parti à force d'argent.

SUCESSION CHRONOLOGIQUE des patriarches de Constantinople.

Metrophanes
En 313. Alexandre, premier patriarche, mort en 336
336. Paul, *déposé aussitôt.*
338. Eusebe de Nicomédie.
341. Paul *rétabli*, & peu après exilé. 3
Macédonius, *héréfiarque.*
360. Eudoxe, *intrus.* 19
370. Evagre, *catholique*, *chassé.* 10
Demophile, *mis par les Ariens.*
380. S. Grégoire de Nazianze. 11
381. Nectarius.
397. S. Jean Chrysostome, *chassé en* 404. 16
404. Arsace.
406. Atticus 1
426. Sisinnius I. 19
428. Nestorius, *héréfiarque.* 1
431. Maximien. 3
2
434. S. Procle.
447. S. Flavien. 13
449. Anatole. 2
458. Gennade. 8
471. Acace. 13
489. Flavite, ou Fravite. 18
Euphemius.
496. Macedonius. 7
511. Timothée, *hérétique.* 15
518. Jean II. 6
520. Epiphane. 2
535. Anthime. 15
536. Mennas. 1
552. Eutychius, *exilé le 22 janvier* 565. 16
565. Jean III, *intrus.* 13
577. Eutychius, *rétabli le 3 octobre.* 12
582. Jean IV, dit *le Jeûneur.* 4
595. Cyriaque. 13
607. Thomas. 11
610. Sergius, *héréfiarque.* 3
639. Pyrrhus, *hérétique.* 29
641. Paul II, *hérétique.* 2
655. Pyrrhus, *rétabli pendant quelques mois.* 14
Pierre, *hérétique.*
666. Thomas II, *hérétique.* 11
668. Jean V. 2
674. Constantin. 6
676. Theodore, *hérétique*, *chassé.* 2
678. George, *chassé.* 2
683. Theodore, *rétabli.* 5
686. Paul III. 3
693. Callinique. 7
705. Cyrus, *chassé.* 12
711. Jean VI. 6
715. S. Germain. 4
730. Anastase, *Iconoclaste.* 15
754. Constantin II, *Iconoclaste*, *chassé.* 23
766. Nicetas, *Iconoclaste.* 12
780. Paul IV. 13
784. S. Tharaise. 4
806. S. Nicephore, *chassé.* 21
815. Theodore, *Iconomaque.* 9
821. Antoine. 6
822. Jean VII, *Iconomaque*, *chassé.* 11
842. S. Methodius. 10
846. S. Ignace, *chassé.* 4
857. Photius, *intrus & chassé.* 11
867. S. Ignace, *rétabli.* 10
877. Photius, *rétabli & chassé.* 10
886. Etienne. 9
893. S. Antoine II, dit *Cauleas.* 7
895. Nicolas *le Mystique*, *chassé.* 2
906. Euthyme, *chassé.* 11
911. Nicolas, *rétabli.* 5
925. Etienne II. 14
928. Tryphon, *chassé en* 931. 3
3

Vacance d'un an & cinq mois.

933. Theophylacte.
956. Polyeucte. 23
970. Basile, *chassé.* 14
974. Antoine III, *abdique en* 979. 4
5

Vacance de quatre ans & demi.

983. Nicolas II, dit *Chrysoberges.*
996. Sisinnius II. 14
999. Sergius II. 3
1019. Eustathius. 20
1025. Alexis. 5
1043. Michel, dit *Cerulaire*, *chassé.* 18
1059. Constantin III, dit *Lychudes.* 16
1064. Jean VIII, dit *Xiphilin.* 5
1075. Côme. 11
1081. Eustrate, dit *Garidas*, *chassé.* 6
1084. Nicolas III, dit *le Grammairien.* 3
28

1111. Jean IX. 23
1134. Léon, dit *Stupes.* 10
1143. Michel II. 3
1146. Côme II. 1
1147. Nicolas IV, dit *Muzalon.* 4
1151. Theodore. 2
1153. Conſtantin IV, dit *Chliaren.* 2
1155. Lucas *Chryſoberge.* 14
1169. Michel III, Anchialius. 8
1177. Chariton.
1177. Theodoſe, *Borradiote.* 6
1183. Baſile III, dit *Camatere*, *chaſſé.* 3
1186. Nicetas II, dit *Muntanes*, *chaſſé.* 4
1190. Leonce, *chaſſé la même année.*
Doſithée *mis en ſa place & chaſſé.* 2
1192. Gregoire II, dit *Xiphilin.* 6
1198. Jean X, dit *Camatere.* 8
1206. Michel IV, dit *Autorianus.* 7
1213. Theodore II. 2
1215. Maxime II, moine. 1
1216. Manuel *Sarantenus.* 5
1221. Germain II. 18
1239. Methodius II. trois mois.

Vacance de plus de trois ans.

1243. Manuel II. 11
1255. Arſenius Autorianus, *abdique.* 5
1260. Nicephore II. 1
1261. Arſenius, *rétabli & dépoſé en 1264.* 3

Vacance de près de trois ans.

1267. Germain III.
1267. Joſeph, *dépoſé.* 7
1274. Jean XI, ſurnommé *Veccus.* 8
1282. Joſeph, *rétabli*, & Veccus *dépoſé.* 1
1283. George III, ou Gregoire de Chypre, *chaſſé.* 6
1289. Athanaſe, *chaſſé.* 4
1294. Jean XII.
1304. Athanaſe, *rétabli*, ſe démet en 1310. 6

Vacance de deux ans.

1312. Niphon. 4
1316. Jean XIII. 4
1320. Geraſime. 1

Vacance de plus de deux ans.

1323. Iſaie. 10
1333. Jean XIV, ſurnommé *Calecas.* 14
1347. Iſidore. 3
1350. Calliſte, *chaſſé.* 4
1354. Philothée. 1
1355. Calliſte, *rétabli.* 7
1362. Philothée, *remis ſur le ſiége.* 12
1376. Macaire. 3
1379. Nilus. 9
1388. Antoine IV. 8
1396. Calliſte III. trois mois.
1397. Matthieu. 13
1410. Euthyme II. 6
1416. Joſeph II. 23

PATRIARCHES POUR L'UNION après le concile de Florence.

1439. Beſſarion évêque de Nicée, élu au concile de Florence, demeure à Rome.
1440. Metrophanes II. 5
1443. Gregoire Meliſſene. 6

PATRIARCHES CONTRE L'UNION.

1439. Gregoire. 2
1441. Athanaſe, *dépoſé.* 4
1445. Jean XV. 4
1449. Athanaſe, *rappellé.* 2
1451. Niphon. 1
1452. Iſaie. 2
1454. George Scholarius, autrement *Gennadius.*
1455. Iſidore Pannonicus, premier patriarche de Conſtantinople, après la priſe de cette ville par les Turcs. 1

Depuis 1455 juſqu'en 1483, ſous le régne du ſultan Mahomet.

Joſeph Coacas, *mutilé.*
Marc Xylocarabes, *chaſſé.*
Simeon de Trebizonde, *envoyé en exil.*
Denys évêque de Philipopole. 8
Marc Eugenique.
Simeon, *rappellé.* 3
Raphael Serbus.

Depuis 1483 juſqu'en 1514.

Maxime.
Niphon de Theſſalonique, *dépoſé.* 2
Maxime de Serrs, *exilé.* 6
Niphon, *rappellé.* 1
Joachim Dramas, *chaſſé.* 1
1514. Pacome.

Depuis 1515 juſqu'en 1525.

Theolepte, *évêque de Joannina.*
Jeremie, *dépoſſédé.*
Joannitius élevé en ſa place & *chaſſé.*
Jeremie, *rétabli.*
Denys de Nicomedie.
Metrophane de Céſarée.

Depuis 1527 juſqu'en 1605.

Jeremie de Lariſſe.
Jeremie, *rétabli.*
Pacome de Lesbos.
Theolepte de Philipopole.
Jeremie *rappellé*, ayant eu le titre de patriarche légitime, depuis 1527 juſqu'environ 1590.
Matthieu de Joannina, *chaſſé* au bout de 19 jours.
Gabriel de Theſſalonique. 5 mois.
Theophanes d'Athènes. 7 mois.
Melece d'Alexandrie, adminiſtrateur de l'égliſe de Conſtantinople. 10 ans.
Matthieu, *rappellé.* 4 ans.
Neophyte, évêque d'Athènes, *exilé.* 1 an.
Matthieu, *rappellé* pour la troiſiéme fois, 17 jours, & meurt.
Raphaël de Methymne. 5 ans.
Neophyte, *rappellé & exilé à Rhodes.* 5 ans.
Cyrille Lucar, patriarche d'Alexandrie, adminiſtrateur de l'égliſe de Conſtantinople. 2 ans.
Timothée de Patras. 1 an.
Cyrille Lucar, *relégué.* 1 an.
Gregoire d'Amaſée. 3 mois.
Anthyme d'Andrinople. 3 jours.
Cyrille Lucar, *rappellé.* 8 ans.
Cyrille de Berée, *mis en ſa place.* 8 jours.
Cyrille Lucar, *rappellé*, *exilé.* 1 an & 2 mois.
Athanaſe Pattellare. 22 jours, *exilé.*
Cyrille Lucar, *rappellé* 1 an, *exilé.*
Cyrille de Berée, *rétabli.* 2 ans.
Neophyte d'Heraclée. 1 an.
Cyrille Lucar, *rétabli un an, puis étranglé.*
Cyrille de Berée, *rappellé.* 1 an.
Parthenius, évêque d'Andrinople. 5 ans, 2 mois.
Autre Parthenius, ſurnommé Keſcinès. 2 ans, 2 m.
Joannitius d'Heraclée, *chaſſé.* 1 an, 11 mois.
Parthenius, *rétabli.* 2 ans, 6 mois, *étranglé.*
Joannitius, *rappellé.* 1 an.
Cyrille de Tornobe. 20 jours.
Athanaſe Pattellare, *rétabli.* 15 jours.
Païſſus de Lariſſe. 9 mois.
Joannitius, *rétabli pour la troiſiéme fois.* 11 mois.
Cyrille de Tornobe, *rétabli.* 14 jours.
Païſſus, *rétabli.* 11 mois.

Parthenius évêque de Chio. 8 mois.

Vacance de trente jours.

Gabriel Gani. 12 jours.
Parthenius de Pruze. 3 ans.

Depuis 1657 *jusqu'à* 1687.

Denys de Lariffe.
Parthenius, *rétabli.*
Clement d'Icone.
Methodius d'Héraclée.
Parthenius, *rappellé.*
Denys Mufelin.
Gerafime de Tornobe.
Parthenius, *rétabli pour la quatriéme fois.*
Denys, *rétabli.*
Athanafe, *chaffé au bout de douze jours.*
Jacques de Lariffe.
Denys, *rétabli.*
Parthenius, *rétabli.*
Jacques, *rétabli.*
Denys, *rétabli.*
Jacques, *rétabli.*
1687. Callinique de Pruze.
Neophyte *chaffe Callinique.*
Callinique, *rétabli.*
Denys, *rétabli pour la cinquiéme fois.*
Callinique, *rappellé.*
1702. Gabriel de Chalcedoine. 6 ans.
1708. Neophyte d'Héraclée, *élu feulement & chaffé.*
Cyprien de Céfarée, &c.

CONSUEGRA, anciennement *Confaburum*, petite ville d'Efpagne dans la nouvelle Caftille, fituée au pied des montagnes entre le Tage & la Guadiana, environ à dix lieues de Tolede du côté du midi. Confuegra appartient aux chevaliers de Malte. Elle a un château qui eft le fiége ou la réfidence du grand prieur de Caftille.

CONSUL, autrefois en France ce nom fignifioit *Comte*. Dans ce fens il eft dit dans la vie de S. Guillaume, duc de Touloufe, c. 5, qu'il fut invefti du duché d'Aquitaine, & que de conful il fut élevé à la dignité de duc. * Du Cange, *glof. lat.*

CONSUL, eft le nom que les Romains donnerent à leurs premiers magiftrats, qu'ils confidéroient comme les chefs de la république. Le peuple affemblé dans le champ de Mars en élifoit deux nouveaux tous les ans. Lucius Junius Brutus, & L. Tarquinius Collatinus, furent les premiers que le peuple élut, après avoir chaffé Tarquin *le Superbe*, dernier roi de Rome, l'an deux cent quarante-fix de la fondation de la ville, le I de la LXVIII olympiade, 508 avant J. C. Les confuls avoient la conduite des armées, étoient les chefs du fénat, & régloient les affaires de la république. Dans les premiers temps, il n'y avoit que les patriciens qui puffent parvenir au confulat. Dans la fuite les plébéiens y eurent part, & même firent faire une loi par laquelle il devoit y avoir un conful plébéien. Dans la fuite on laiffa la liberté de créer deux confuls plébéiens. Le premier conful plébéien fut Lucius Sextius, l'an 389 de la fondation de Rome. Pour être conful, il falloit avoir paffé les autres charges, comme par la queſture, par l'édilité, & par la préture. L'âge ordinaire étoit 43 ans. Cependant il y a des exemples de confuls élus beaucoup plus jeunes, comme de Valerius Corfinus à l'âge de 28 ans, de Scipion l'Africain à 24, de Marius, de Pompée & d'Augufte. Tant que la république a fubfifté, leur autorité étoit prefque fouveraine ; mais elle diminua beaucoup fous les empereurs, qui ne leur en laifferent que les marques avec le pouvoir de convoquer le fénat, & de rendre juftice aux particuliers ; mais ils étoient le plus fouvent eux-mêmes ou céfars ou confuls. Leur magiftrature commençoit au premier janvier, & finiffoit avec l'année. Quand un conful venoit à mourir, ou qu'il abdiquoit dans le cours de l'année, on en mettoit un autre à fa place, & celui-ci s'appelloit *Conful fuffectus.* Ceux-ci n'étoient pas mis dans les faftes : il y en eut une infinité depuis Augufte, & ils ne jouiffoient quelquefois de cette dignité qu'un mois, ou même moins. Ceux qui étoient élus au 24 octobre, jour ordinaire de l'élection, & qui n'avoient pas encore pris poffeffion du confulat, s'appelloient *Confules defignati.* Ceux qui avoient été confuls s'appelloient *Confulaires.* On les envoyoit ordinairement gouverner les provinces qui étoient appellées *Confulaires.* Mais depuis, les gouverneurs de ces provinces porterent le nom de *Confulaires*, fans avoir jamais été confuls. Le nom de conful fubfifta jufqu'à l'empire de Juftinien, qui abolit cette dignité l'an 541 de J. C. ce qui l'expofa à la haine de ceux qui aimoient l'antiquité. On accufa Tribonien de l'avoir porté à ce changement, parcequ'il ne pouvoit lui-même arriver à cette dignité. Juftin, pour s'acquérir les bonnes graces du peuple, voulut rétablir l'an 566 cette dignité, & fe créa lui-même conful. Mais ce rétabliffement n'eut point de fuite. Au refte, il eft certain que dans toute l'hiftoire d'Occident il y a peu d'époques plus fures que celles qui ont été tirées des confulats, foit que l'on confidere l'état de la république romaine avant Augufte & la naiffance de J. C. foit que l'on fuive les différentes révolutions de ce grand empire jufqu'au temps de l'empereur Juftinien. * Juftinien, *nov.* 105. Coripe, *liv.* 2.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES CONSULS Romains.

Ans de la fondation de Rome.	Ans avant J. C.	
		LUCIUS Junius Brutus *ayant été tué dans un combat, on mit en sa place* Sp. Lucretius Tricipitinus; *& celui-ci étant encore mort dans l'année*, M. Horatius Pulvillus *fut subrogé.*
246	508	L. Tarquinius Collatinus. *On l'obligea de se défaire de sa charge, & on mit en sa place* P. Valerius, *lequel fut ensuite surnommé* Poplicola.
247	507	P. Valerius Poplicola II. T. Lucretius Tricipitinus.
248	506	P. Valerius Poplicola III. M. Horatius Pulvillus II.
249	505	Sp. Lartius Flavus, *ou* Rufus. T. Herminius Aquilinus.
250	504	M. Valerius Volusus. P. Posthumius Tubertus.
251	503	P. Valerius Poplicola IV. T. Lucretius Tricipitinus II.
252	502	P. Posthumius Tubertus II. Agrippa Menenius Lanatus.
253	501	Opiter Virginius Tricostus. Sp. Cassius Viscellinus.
254	500	Posthumus Cominius Auruncus. T. Lartius Flavus.
255	499	Ser. Sulpitius Camerinus. M. Tullius Longus.
256	498	P. Veturius Geminus. T. Æbutius Helva.
257	497	T. Lartius Flavus II. Q. Clœlius Siculus.
258	496	A. Sempronius Atratinus. M. Minutius Augurinus.
259	495	A. Posthumius Albus, *qui fut ensuite surnommé* Regillensis. T. Virginius Tricostus Cœlimontanus.
260	494	M. Claudius Sabinus. P. Servilius Priscus.
261	493	A. Virginius Tricostus. T. Veturius Geminus.
262	492	Sp. Cassius Viscellinus II. Post. Cominius Auruncus II.
263	491	T. Teganius Macerinus. P. Minucius Augurinus.
264	490	A. Sempronius Atratinus II. M. Minucius Augurinus II.
265	489	Q. Sulpicius Camerinus. Sp. Lartius Flavus II.
266	488	C. Julius Julus. P. Pinarius Mamercinus.
267	487	Sp. Nautius Rutilus. Sex. Furius Eusus.
268	486	C. Aquilius Tuscus. T. Sicinius Sabinus.
269	485	Sp. Cassius Viscellinus III. Procul. Virginius Tricostus.
270	484	Q. Fabius Vibulanus. Ser. Cornelius Cossus Maluginensis.
271	483	L. Æmilius Mamercus. K. Fabius Vibulanus.
272	482	M. Fabius Vibulanus. L. Valerius Potitus.
273	481	C. Julius Julus. Q. Fabius Vibulanus II.
274	480	K. Fabius Vibulanus II. Sp. Furius Fusus.
275	479	Cn. Manlius Cincinnatus. M. Fabius Vibulanus II.
276	478	K. Fabius Vibulanus III. Virginius Tricostus II.
277	477	L. Æmilius Mamercus II. C. Servilius Structus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
278	476	C. Horatius Pulvillus. M. Menenius Agrippa Lanatus.
279	475	A. Virginius Tricostus. Sp. Servilius Structus.
280	474	P. Valerius Poplicola. C. Nautius Rutilus.
281	473	L. Furius Medullinus. M. Manlius Vulso.
282	472	L. Æmilius Mamercus III. Vopiscus Julius Julus.
283	471	P. Furius Fusus. L. Pinarius Mamercinus.
284	470	T. Quinctius Capitolinus. Ap. Claudius Sabinus.
285	469	Tib. Æmilius Mamercus. Valerius Potitus II.
286	468	A. Virginius Cœlimontanus. T. Numicius Priscus.
287	467	T. Quinctius Capitolinus II. Q. Servilius Priscus.
288	466	Tib. Æmilius Mamercus II. Q. Fabius Vibulanus.
289	465	Q. Servilius Priscus II. Sp. Posthumius Albus.
290	464	T. Quinctius Capitolinus III. Q. Fabius Vibulanus II.
291	463	Posthumius Albus. Sp. Furius Medullinus.
292	462	P. Servilius Priscus. L. Æbutius Helva.
293	461	L. Lucretius Tricipitinus. T. Veturius Geminus.
294	460	P. Volumnius Amynthinus. Serv. Sulpitius Camerinus.
295	459	P. Valerius Poplicola II. C. Claudius Sabinus.
296	458	Q. Fabius Vibulanus III. L. Cornelius Maluginensis.
297	457	C. Nautius Rutilus II. L. Minucius Augurinus.
298	456	C. Horatius Pulvillus. Q. Minucius Augurinus.
299	455	M. Valerius Lactuca. Sp. Virginius Tricostus.
300	454	T. Romilius Vaticanus. C. Veturius Cicurinus.
301	453	Sp. Tarpeius Montaia. A. Æternius, *ou* Aterius Fontinalis.
302	452	Sex. Quintilius Varus. P. Curiatius Horatius Trimeginus.
303	451	P. Sextius Capitolinus. T. Meneninus Agrippa Lanatus.
		Décemvirs qui avoient le même pouvoir que les consuls.
304	450	Ap. Claudius Crassinus. T. Genucius Augurinus. Sp. Veturius Crassus. C. Julius Julus. A. Manlius Vulso. Sp. Posthumius Albus. Ser. Sulpicius Camerinus. P. Sextius Capitolinus. T. Romilius Vaticanus. P. Horatius Trigeminus.
		Décemvirs qui avoient le même pouvoir que les consuls.
305	449	Ap. Claudius Crassinus II. Q. Fabius Vibulanus. M. Cornelius Maluginensis. M. Rabuleius. L. Minucius Augurinus. Q. Patelius. T. Antonius Merenda.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Cæso Duillius.
		M. Sergius.
		Sp. Oppius Cornicensis.
		Décemvirs qui avoient le même pouvoir que les consuls.
306	448	Ap. Claudius Crassinus III.
		Q. Fabius Vibulanus II.
		M. Cornelius Maluginensis II.
		M. Rabuleius II.
		L. Minucius Augurinus II.
		Q. Patelius II.
		F. Antonius Merenda II.
		Cæso Duillius II.
		T. Sergius II.
		Sp. Oppius Cornicensis II.
		Les décemvirs se démirent de leur charge, & on créa en leur place des consuls pour l'année suivante.
307	447	L. Valerius Potitus.
		M. Horatius Barbatus.
308	446	Lar. Herminius Exquilinus.
		T. Verginius Cælimontanus.
309	445	Geganius Macerinus.
		C. Julius Julus.
310	444	T. Quinctius Capitolinus IV.
		Agrippa Furius Fusus.
311	443	M. Genucius Augurinus.
		C. Curtius Medullinus, *ou* Medullintes.
		On créa trois tribuns militaires qui avoient le même pouvoir que les consuls.
312	442	A. Sempronius Atratinus.
		T. Clœlius Siculus.
		L. Milius Longus.
		Ayant été élus contre les loix, ils se démirent de leur charge, & on mit en leur place les consuls
		L. Papirius Mugillanus.
		L. Sempronius Atratinus.
313	441	M. Geganius Macerinus II.
		T. Quinctius Capitolinus V.
314	440	M. Fabius Vibulanus.
		Posthumus Æbutius Helva.
315	439	C. Furius Fusus Pacillus.
		M. Papirius Crassus.
316	438	Proc. Geganius Macerinus.
		L. Menenius Agrippa Lanatus.
317	437	T. Quinctius Capitolinus VI.
		Agrippa Menenius Lanatus.
		Trois tribuns militaires avec autorité de consuls.
318	436	M. Æmilius Mamercinus.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		L. Julius Julus.
319	435	M. Geganius Mamercinus.
		L. Sergius Fidenas.
320	434	M. Cornelius Maluginensis.
		L. Papirius Crassus.
321	433	C. Julius Julus III.
		L. Virginius Tricostus.
322	432	C. Julius Julus II.
		L. Virginius Tricostus II.
		Trois tribuns militaires qui avoient l'autorité de consuls.
323	431	M. Fabius Vibulanus.
		M. Fossius Flaccinator.
		L. Sergius Fidenas.
		Trois tribuns militaires avec la même autorité.
324	430	L. Pinarius Mamercus.
		L. Furius Medullinus, &
		Sp. Posthumius Albus Regillensis.
325	429	T. Quinctius Cincinnatus.
		C. Julius Mente.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
326	428	L. Papirius Crassus II.
		L. Julius Julus.
327	427	L. Sergius Fidenas II.
		Hostius Lucretius Tricipitinus.
328	426	T. Quinctius Cincinnatus II.
		A. Cornelius Cossus.
329	425	C. Servilius Axilla.
		L. Papirius Mugillanus II.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
330	424	T. Quinctius Cincinnatus.
		C. Furius Pacillus.
		M. Posthumius Albus.
		A. Cornelius Cossus.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
331	423	A. Sempronius Atratinus.
		L. Furius Medullinus II.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		L. Horatius Barbatus.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
332	422	Ap. Claudius Crassus.
		Sp. Nautius Rutilus.
		L. Sergius Fidenas II.
		Sex. Julius Julus.
333	421	C. Sempronius Atratinus.
		Q. Fabius Vibulanus.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
334	420	L. Manlius Capitolinus.
		Q. Antonius Merenda.
		L. Papirius Mugillanus.
		L. Servilius Structus.
335	419	T. Quinctius Capitolinus Barbatus.
		N. Fabius Vibulanus.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
336	418	T. Quinctius Cincinnatus II.
		M. Manlius Capitolinus.
		L. Furius Medullinus III.
		A. Sempronius Atratinus II.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
337	417	Agrippa Menenius Lanatus.
		Sp. Nautius Rutilus.
		P. Lucretius Tricipitinus.
		C. Servilius Axilla.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
338	416	M. Papirius Mugillanus.
		C. Servilius Axilla II.
		L. Sergius Fidenas II.
		Q. Servilius Priscus, *qui fut aussi fait dictateur.*
		Quatre tribuns militaires avec autorité de consuls.
339	415	P. Lucretius Tricipitinus II.
		Sp. Veturius Structus II.
		Agrippa Menenius Lanatus II.
		L. Servilius.
		Quatre tribuns militaires, avec autorité de consuls.
340	414	A. Sempronius Atratinus II.
		M. Papirius Mugillensis II.
		Q. Fabius Vibulanus.
		Sp. Nautius Rutilus II.
		Quatre tribuns militaires, avec autorité de consuls.
341	413	P. Cornelius Cossus.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		C. Valerius Potitus.
		N. Fabius Vibulanus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Quatre tribuns militaires, avec autorité de conſuls.
342	412	Q. Fabius Vibulanus II.
		Cn. Cornelius Coſſus.
		P. Poſthumius Albinus.
		L. Valerius Potitus.
343	411	M. Cornelius Coſſus.
		L. Furius Medullinus.
344	410	Q. Fabius Ambuſtus.
		C. Furius Pacilius.
345	409	M. Papirius Mugillanus.
		C. Nautius Rutilus.
346	408	Æmilius Mamercinus,
		C. Valerius Potitus.
347	407	Cn. Cornelius Coſſus.
		L. Furius Medullinus.
		Trois tribuns militaires avec autorité de conſuls.
348	406	C. Julius Julus.
		P. Cornelius Coſſus.
		C. Servilius Ahala.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de conſuls.
349	405	C. Valerius Potitus II.
		C. Servilius Ahala II.
		L. Furius Medullinus.
		N. Fabius Vibulanus II.
		Quatre tribuns militaires avec autorité de conſuls.
350	404	P. Cornelius Coſſus II.
		L. Valerius Potitus II.
		Cn. Cornelius Coſſus.
		N. Fabius Ambuſtus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
351	403	C. Julius Julus II.
		M. Æmilius Mamercinus.
		T. Quinctius Capitolinus.
		A. Manlius Vulſo.
		L. Furius Medullinus II.
		Q. Quinctius Cincinnatus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
352	402	P. Cornelius Maluginenſis.
		Sp. Nautius Rutilus III.
		Cn. Cornelius Coſſus II.
		C. Valerius Potitus III.
		Cæſo Fabius Ambuſtus.
		M. Sergius Fidenas.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
353	401	M. Æmilius Mamercinus.
		M. Furius Fuſus.
		Ap. Claudius Craſſus.
		L. Julius Julus.
		M. Quinctilius Varus.
		L. Valerius Potitus III.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
354	400	C. Servilius Ahala III.
		Q. Sulpicius Camerinus.
		Q. Servilius Priſcus.
		A. Manlius Vulſo II.
		L. Virginius Tricoſtus.
		M. Sergius Fidenas II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
355	399	L. Valerius Potitus IV.
		L. Julius Julus II.
		M. Furius Camillus.
		M. Æmilius Mamercinus III.
		Cn. Cornelius Coſſus II.
		Cæſo Fabius Ambuſtus II.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
356	398	P. Licinius Calvus.
		P. Mælius Capitolinus.
		P. Mænius.
		L. Furius Medullinus.
		L. Titinus.
		L. Publicus Philo.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
357	397	M. Pomponius.
		L. Æmilius Longus.
		C. Duilius.
		M. Veturius Craſſus.
		C. Genutius Augurinus.
		Valer. Publius Philo.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
358	396	L. Valerius Potitus V.
		L. Furius Medullinus III.
		M. Valerius Maximus.
		M. Furius Camillus II.
		Q. Servilius Priſcus II.
		Q. Sulpicius Camerinus II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
359	395	L. Julius Julus III.
		L. Furius Medullinus IV.
		L. Sergius Fidenas.
		A. Poſthumius Albinus.
		P. Cornelius Maluginenſis II.
		A. Manlius Vulſo III.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
360	394	P. Licinius Calvus.
		L. Titinius II.
		Cn. Genucius Augurinus II.
		P. Mænius II.
		L. Atilius Longus II.
		M. Mælius Capitolinus II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
361	393	P. Cornelius Coſſus.
		P. Cornelius Scipio.
		M. Valerius Maximus II.
		K. Fabius Ambuſtus III.
		L. Furius Medullinus V.
		Q. Servilius Priſcus III.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
362	392	M. Furius Camillus III.
		L. Furius Medullinus VI.
		C. Æmilius Mamercinus.
		L. Valerius Poplicola.
		Sp. Poſthumius Albinus.
		P. Cornelius Scipio II.
363	391	L. Lucretius Flavus,
		Ser. Sulpicius Camerinus.
364	390	L. Valerius Potitus,
		M. Manlius Capitolinus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
365	389	L. Lucretius Flavus,
		Ser. Sulpicius Camerinus.
		M. Æmilius Mamercinus.
		L. Furius Medullinus VII.
		Agrippa Furius Fuſus.
		C. Æmilius Mamercinus II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
366	388	Q. Fabius Ambuſtus,
		Q. Sulpicius Longus.
		K. Fabius Ambuſtus.
		Q. Servilius Priſcus IV.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		C. Fabius Ambuſtus.
		Ser. Cornelius Maluginenſis.
		On fit enſuite dictateur.
		M. Furius Camillus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
367	387	L. Valerius Poplicola II.
		L. Virginius Tricoſtus.
		P. Cornelius.
		A. Manlius Capitolinus.
		L. Æmilius Mamercinus.
		L. Poſthumius Albinus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
368	386	T. Quinctius Cincinnatus.
		Q. Servilius Priſcus V.
		L. Julius Julus.
		L. Aquilius Corvus.
		L. Lucretius Tricipitinus.
		Ser. Sulpicius Rufus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
369	385	L. Papirius Curſor.
		C. Sergius Fidenas.
		L. Æmilius Mamercinus II.
		L. Menenius Lanatus.
		L. Valerius Poplicola III.
		C. Cornelius.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
370	384	M. Furius Camillus IV.
		Ser. Cornelius Maluginenſis II.
		Q. Servilius Priſcus VI.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		L. Horatius Pulvillus.
		P. Valerius Poplicola.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
371	383	A. Manlius Capitolinus II.
		T. Quinctius Capitolinus.
		P. Cornelius.
		L. Quinctius Capitolinus.
		L. Papirius Curſor II.
		C. Sergius Fidenas II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
372	382	Ser. Cornelius Maluginenſis III.
		P. Valerius Poplicola II.
		M. Furius Camillus V.
		Ser. Sulpicius Rufus II.
		C. Papirius Craſſus.
		T. Quinctius Cincinnatus II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
373	381	L. Valerius Poplicola IV.
		L. Lucretius Tricipitinus II.
		A Manlius Capitolinus III.
		L. Æmilius Mamercinus III.
		Ser. Sulpicius Rufus III.
		M. Trebonius Flavus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
374	380	Sp. Papirius Craſſus.
		Q. Servilius Priſcus.
		L. Papirius Craſſus.
		Ser. Sulpicius Prætextatus.
		Ser. Cornelius Maluginenſis IV.
		L. Æmilius Mamercinus IV.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
375	379	M. Furius Camillus VI.
		Furius Medullinus.
		A. Poſthumius Regillenſis.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		L. Poſthumius Albinus.
		L. Lucretius Tricipitinus III.
		M. Fabius Ambuſtus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
376	378	L. Valerius Poplicola V.
		L. Menenius Lanatus II.
		P. Valerius Poplicola III.
		Sp. Papirius Curſor.
		C. Sergius Fidenas III.
		Ser. Cornelius Maluginefis V.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
377	377	P. Manlius Capitolinus.
		C. Sextilius.
		C. Manlius Capitolinus.
		M. Albinus.
		L. Julius Julus.
		L. Antiſtius.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
378	376	Sp. Furius Medullinus.
		P. Cœlius Siculus.
		Q. Servilius Priſcus II.
		M. Horatius Pulvillus.
		C. Licinius Calvus.
		L. Geganius Macerinus.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
379	375	L. Æmilius Mamercinus V.
		Ser. Sulpicius Prætextatus II.
		P. Valerius Poplicola IV.
		L. Quinctius Cincinnatus II.
		C. Veturius Craſſus.
		C. Quinctius Cincinnatus.
		On créa deux Tribuns du peuple pendant chaque année des cinq ſuivantes, leſquels n'avoient point la chaire curule.
380	374	C. Licinius Calvus,
		L. Sextius Lateranus.
381	373	C. Licinius Calvus II.
		L. Sextius Lateranus II.
382	372	C. Licinius Calvus III.
		L. Sextius Lateranus III.
383	371	C. Licinius Calvus IV.
		L. Sextius Lateranus IV.
384	370	C. Licinius Calvus V.
		L. Sextius Lateranus V.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
385	369	L. Furius Medullinus II.
		P. Valerius Poplicola V.
		A. Manlius Capitolinus.
		Ser. Sulpicius Prætextatus III.
		C. Valerius Potitus.
		Ser. Cornelius Maluginenſis VI.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
386	368	Q. Servilius Priſcus III.
		M. Cornelius Maluginenſis.
		C. Veturius Craſſus II.
		Q. Quinctius Cincinnatus.
		A. Cornelius Coſſus.
		M. Fabius Ambuſtus II.
		Six tribuns militaires avec autorité de conſuls.
387	367	L. Quinctius Capitolinus.
		Sp. Servilius Structus.
		Ser. Cornelius Maluginenſis VII.
		L. Papirius Craſſus.
		Ser. Sulpitius Prætextatus IV.
		L. Veturius Craſſus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		En la même année on fit deux dictateurs.
		M. Furius Camillus II, *qui s'étant démis de sa charge, on mit en sa place :*
		P. Manlius.
		Six tribuns militaires avec autorité de consuls.
388	366	A. Cornelius Cossus II.
		L. Veturius Crassus II.
		M. Cornelius Maluginensis II.
		P. Valerius Poplicola VI.
		M. Geganius Macerinus.
		P. Manlius Capitolinus II.
		On fit la même année un dictateur qui fut
		M. Furius Camillus III.
389	365	L. Æmilius Mamercinus,
		L. Sextius Lateranus. *Premier consul créé par le peuple.*
390	364	L. Genutius Aventinensis,
		Q. Servilius Ahala.
391	363	C. Sulpicius Peticus,
		C. Lucinius Stolo Calvus.
392	362	L. Æmilius Mamercinus II,
		Cn. Genucius Aventinensis.
393	361	Q. Servilius Ahala II,
		L. Genucius Aventinensis II.
394	360	C. Licinius Stolo Calvus II,
		C. Sulpicius Peticus II.
395	359	M. Fabius Ambustus,
		C. Pœtilius Libo.
396	358	M. Popilius Lænas,
		Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus.
397	357	C. Fabius Ambustus,
		C. Plautius Proculus.
398	356	C. Marcius Rutilius,
		Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus II.
399	355	M. Fabius Ambustus II.
		M. Popilius Lænas II.
400	354	C. Sulpicius Peticus III.
		M. Valerius Poplicola.
401	353	M. Fabius Ambustus III.
		T. Quinctius Barbatus.
402	352	C. Sulpicius Peticus IV.
		M. Valerius Poplicola II.
403	351	P. Valerius Poplicola,
		C. Martius Rutilius II.
404	350	C. Sulpicius Peticus V.
		T. Quinctius Cincinnatus.
405	349	M. Popilius Lænas III.
		L. Cornelius Scipio.
406	348	Ap. Claudius Crassinus,
		L. Furius Camillus.
407	347	M. Popilius Lænas IV.
		M. Valerius Corvus.
408	346	T. Manlius Torquatus,
		C. Plautius Hypsæus.
409	345	M. Valerius Corvus II.
		C. Petilius Libo II.
410	344	M. Fabius Dorso,
		Ser. Sulpicius Camerinus.
411	343	C. Marcius Rutilius III.
		T. Manlius Torquatus II.
412	342	M. Valerius Corvus III.
		A. Cornelius Cossus Aruina.
413	341	Q. Servilius Ahala,
		C. Marcius Rutilius IV.
414	340	L. Æmilius Mamercinus,
		C. Plautius Hypsæus II.
415	339	T. Manlius Torquatus III.
		P. Decius Mus.
416	338	T. Æmilius Mamercinus,
		Q. Publius Philo.
417	337	L. Furius Camillus,
		C. Mænius Nepos.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
418	336	C. Sulpicius Longus,
		P. Ælius Pætus.
419	335	L. Papirius Crassus,
		Cæso Duilius.
420	334	M. Valerius Corvus IV.
		M. Attilius Regulus.
421	333	T. Veturius Calvinus,
		Sp. Veturius Albinus.
422	332	L. Papirius Spurius,
		C. Petilius.
		Quelques-uns croient qu'il n'y eut point de consuls cette année-là à cause de la peste.
423	331	A. Cornelius Cossus Aruina II.
		Cn. Domitius Calvinus.
424	330	L. Valerius Potitus,
		M. Claudius Marcellus.
425	329	L. Papirius Crassus II.
		L. Plautius Venno.
426	328	T. Æmilius Mamercinus II.
		C. Plautius Decianus.
427	327	P. Cornelius Scapula,
		P. Plautius Proculus.
428	326	L. Cornelius Lentulus,
		Q. Publius Philo II.
429	325	L. Papirius Cursor,
		C. Pœtilius Libo III.
430	324	L. Furius Camillus,
		Junius Brutus Scæva.
		On fit la même année dictateur ;
		L. Papirius Cursor.
431	323	C. Sulpicius Longus II.
		Q. Aulius Ceretanus.
432	322	Q. Fabius Maximus Rullianus ;
		L. Fulvius Curvus.
433	321	T. Veturius Calvinus II.
		Sp. Posthumius Albinus.
434	320	L. Papirius Cursor II.
		Q. Publius Philo III.
435	319	L. Papirius Cursor III.
		Q. Aulius Ceretanus II.
436	318	M. Fostius Flaccinator,
		L. Plautius Venno II.
437	317	Q. Æmilius Barbula,
		C. Junius Bubulcus.
438	316	Sp. Nautius Rutilius,
		M. Popilius Lænas.
439	315	L. Papirius Cursor IV.
		Q. Publius Philo IV.
440	314	M. Petilius Libo,
		C. Sulpicius Longus III.
441	313	L. Papirius Cursor V.
		C. Junius Bubulcus II.
442	312	M. Valerius Maximus,
		P. Decius Mus.
443	311	C. Junius Bubulcus III.
		Q. Æmilius Balbula II.
444	310	Q. Fabius Maximus Rullianus II.
		C. Marcius Rutilius.
445	309	*Il n'y eut point de consuls cette année, mais on créa dictateur pour la seconde fois*
		L. Papirius Cursor, *& on fit maître de la cavalerie,*
		C. Junius Bubulcus.
446	308	Q. Fabius Maximus Rullianus III.
		P. Decius Mus II.
447	307	Appius Claudius Cæcus,
		L. Volumnius Flamma.
448	306	Q. Martius Tremulus,
		P. Cornelius Aruina.
449	305	L. Posthumius Megellus,
		T. Minucius Augurinus.
450	304	P. Sempronius Sophus,
		P. Sulpicius Saverno.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
451	303	Ser. Cornelius Lentulus,
		L. Genucius Aventinenfis.
452	302	M. Livius Dexter,
		M. Æmilius Paulus.
453	301	*Il n'y eut point de consuls, & on fit dictateur,*
		Q. Fabius Maximus; *& maître de la cavalerie,*
		M. Æmilius Paulus.
454	300	Q. Apuleïus Panfa,
		M. Valerius Corvinus.
455	299	M. Fulvius Petinus,
		T. Manlius Torquatus.
456	298	L. Cornelius Scipio,
		Cn. Fulvius Centumalus.
457	297	Q. Fabius Maximus Rullianus IV.
		Q. Decius Mus III.
458	296	Appius Claudius Cœcus II.
		L. Volumnius Flamma II.
459	295	Q. Fabius Maximus Rullianus V.
		P. Decius Mus IV.
460	294	L. Pofthumius Megellus II.
		M. Attilius Regulus.
461	293	L. Papirius Curfor,
		Sp. Carvilius Maximus.
462	292	Q. Fabius Maximus Gurges,
		Junius Brutus Scæva.
463	291	L. Pofthumius Megellus III.
		C. Junius Brutus Bubulcus.
464	290	P. Cornelius Rufinus,
		M. Curius Dentatus.
465	289	M. Valerius Corvinus,
		Q. Cæditius Noctua.
466	288	Q. Martius Tremulus II.
		P. Cornelius Aruina II.
467	287	M. Claudius Marcellus,
		Sp. Nautius Rutilius.
468	286	M. Valerius Potitus,
		C. Ælius Pætus.
469	285	C. Claudius Canina,
		M. Æmilius Barbula.
470	284	C. Servilius Tucca,
		L. Cæcilius Metellus.
471	283	P. Cornelius Dolabella,
		Cn. Domitius Calvinus.
472	282	C. Fabricius Lufcus, Lucinus *ou* Licinius.
		Q. Æmilius Papus II,
473	281	L. Æmilius Barbula,
		Q. Marcius Philippus.
474	280	P. Valerius Lævinus,
		T. Coruncanius Nepos.
475	279	P. Sulpicius Saverrio II.
		P. Decius Mus.
476	278	C. Fabricius Lufcus, Lucinus *ou* Licinius.
		Q. Æmilius Papus II.
477	277	P. Cornelius Rufinus II.
		C. Junius Bubulcus II.
478	276	Q. Fabius Maximus Gurges II.
		C. Genucius Clepfina.
479	275	M. Curius Dentatus II.
		L. Cornelius Lentulus.
480	274	Ser. Cornelius Merenda,
		M. Curius Dentatus III.
481	273	C. Fabius Dorfo,
		C. Claudius Canina II.
482	272	L. Papirius Curfor II.
		Sp. Carvilius Maximus II.
483	271	C. Quinctius Claudius,
		L. Genutius Clepfina.
484	270	C. Genutius Clepfina II.
		Cn. Cornelius Blafio.
485	269	C. Fabius Pictor,
		L. Quinctius Ogulnius Gallus.
486	268	P. Sempronius Sophus,
		App. Claudius Craffus.
487	267	L. Julius Libo.
		M. Fabius Pictor,
488	266	M. Attilius Regulus,
		D. Junius Pera.
489	265	Q. Fabius Maximus Gurges III.
		L. Mamilius Vitulus.
490	264	Ap. Claudius Caudex,
		M. Fulvius Flaccus.
491	263	M. Valerius Maximus,
		M. Oracilius Craffus.
492	262	L. Pofthumius Megellus,
		Q. Mamilius Vitulus.
493	261	L. Valerius Flaccus,
		T. Otacilius Craffus.
494	260	Cn. Cornelius Scipio Afina,
		C. Duillius.
495	259	L. Cornelius Scipio,
		C. Aquilius Florus.
496	258	A. Attilius Calatinus,
		C. Sulpicius Paterculus.
497	257	C. Attilius Serranus,
		Cn. Cornelius Blafio
498	256	L. Manlius Vulfo.
		C. Attilius Regulus,
499	255	Ser. Fulvius Nobilior,
		M. Æmilius Paulus.
500	254	Cn. Cornelius Scipio Afina II.
		A. Attilius Calatinus II.
501	253	Cn. Servilius Cæpio,
		C. Sempronius Blæfus.
502	252	C. Aurelius Cotta,
		P. Servilius Geminus.
503	251	C. Cæcilius Metellus,
		C. Furius Pacillus.
504	250	C. Attilius Regulus II.
		L. Manlius Vulfo II.
505	249	M. Claudius Pulcher,
		L. Junius Pullus.
506	248	C. Aurelius Cotta II.
		P. Servilius Geminus II.
507	247	L. Cæcilius Metellus,
		M. Fabius Buteo.
508	246	M. Otacilius Craffus II.
		M. Fabius Licinius.
509	245	M. Fabius Buteo II.
		C. Attilius Balbus.
510	244	A. Manlius Torquatus,
		C. Sempronius Blefenfis.
511	243	C. Fundanius Fundulus,
		C. Sulpicius Gallus.
512	242	C. Luctatius Catulus,
		A. Pofthumius Albinus.
513	241	A. Manlius Torquatus II,
		Q. Luctatius Catulus Corco.
514	240	C. Claudius Centho,
		M. Sempronius Tuditanus.
515	239	C. Mamilius Turrinus,
		Q. Valerius Falco.
516	238	T. Sempronius Gracchus,
		P. Valerius Falco.
517	237	L. Cornelius Lentulus,
		Q. Fulvius Flaccus.
518	236	P. Cornelius Lentulus,
		C. Licinius Varus.
519	235	T. Manlius Torquatus,
		C. Attilius Balbus II.
520	234	L. Pofthumius Albinus,
		Sp. Carvilius Maximus.
521	233	Q. Fabius Maximus Verrucofus,
		M. Pomponius Matho.
522	232	M. Æmilius Lepidus,

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		M. Publicius Malleolus.
523	231	M. Pomponius Matho II.
		C. Papirius Maſſo.
524	230	M. Æmilius Barbula.
		M. Junius Pera.
525	229	L. Poſthumius Albinus II.
		Cn. Fulvius Centumalus.
526	228	Sp. Carvilius Maximus II.
		Q. Fabius Maximus Verrucoſus II.
527	227	P. Valerius Flaccus.
		M. Attilius Regulus.
528	226	M. Valerius Meſſala.
		L. Apuſtius Fullo.
529	225	L. Æmilius Papus,
		C. Attilius Regulus III.
530	224	T. Manlius Torquatus II.
		Q. Fulvius Flaccus II.
531	223	C. Flaminius Nepos,
		P. Furius Philus.
532	222	Cn. Cornelius Scipio,
		M. Claudius Marcellus.
533	221	P. Cornelius Scipio Aſina,
		M. Minucius Rufus.
534	220	L. Veturius Philo,
		C. Luctatius Catulus.
535	219	M. Livius Salinator,
		L. Æmilius Paulus.
536	218	P. Cornelius Scipio,
		T. Sempronius Longus.
537	217	C. Flaminius,
		Cn. Servilius Geminus.
538	216	L. Æmilius Paulus II.
		C. Terentius Varro.
539	215	L. Poſthumius Albinus III.
		T. Sempronius Gracchus II.
		Albinus ayant été tué avant que d'avoir pris poſſeſſion de ſa charge, on mit en ſa place:
		Q. Fabius Maximus Verrucoſus III.
540	214	Q. Fabius Maximus Verrucoſus IV.
		M. Claudius Marcellus II.
541	213	Q. Fabius Maximus V.
		T. Sempronius Gracchus III.
542	212	Ap. Claudius Pulcher.
		Q. Fulvius Flaccus III.
543	211	P. Sulpicius Galba,
		Cn. Fulvius Centumalus.
544	210	M. Valerius Lævinus II.
		M. Claudius Marcellus III.
545	209	Q. Fabius Maximus VI.
		Q. Fulvius Flaccus IV.
546	208	M. Claudius Marcellus III.
		T. Quinctius Criſpinus.
547	207	C. Claudius Nero,
		M. Livius Salinator II.
548	206	Q. Cæcilius Metellus,
		L. Veturius Philo II.
549	205	P. Cornelius Scipio Africanus,
		P. Licinius Craſſus.
550	204	M. Cornelius Cethegus,
		P. Sempronius Tuditanus.
551	203	Cn Servilius Cæpio,
		C. Servilius Nepos.
552	202	T. Claudius Nero,
		M. Servilius Geminus.
553	201	C. Cornelius Lentulus,
		P. Ælius Pætus.
554	200	P. Sulpicius Galba II.
		C. Aurelius Cotta.
555	199	L. Cornelius Lentulus,
		P. Villius Tappulus.
556	198	T. Quinctius Flaminius,
		Sex. Ælius Pætus.
557	197	C. Cornelius Cethegus,
		Q. Minucius Rufus.
558	196	L. Furius Purpureus,
		M. Claudius Marcellus IV.
559	195	M. Porcius Cato,
		L. Valerius Flaccus.
560	194	P. Cornelius Scipio Africanus II.
		T. Sempronius Longus.
561	193	L. Cornelius Merula,
		Q. Minucius Thermus.
562	192	L. Quinctius Flaminius,
		Cn. Domitius Ænobarbus.
563	191	M. Acilius Glabrio,
		P. Cornelius Scipio Naſica.
564	190	L. Cornelius Scipio Aſiaticus,
		C. Lælius Nepos.
565	189	Cn. Manlius Vulſo,
		M. Fulvius Nobilior.
566	188	C. Livius Salinator,
		M. Valerius Meſſala.
567	187	M. Æmilius Lepidus,
		C. Flaminius Nepos.
568	186	Sp. Poſthumius Albinus,
		Q. Martius Philippus.
569	185	Ap. Claudius Pulcher,
		M. Sempronius Tuditanus.
570	184	P. Claudius Pulcher,
		L. Portius Licinius.
571	183	Q. Fabius Labeo,
		M. Claudius Marcellus.
572	182	L. Æmilius Paulus,
		Cn. Bæbius Tamphilus.
573	181	P. Cornelius Cethegus,
		M. Bæbius Tamphilus.
574	180	A. Poſthumius Albinus,
		C. Calpurnius Piſo.
575	179	L. Manlius Acidinus,
		Q. Fulvius Flaccus.
576	178	M. Junius Brutus,
		A Manlius Vulſo.
577	177	C. Claudius Pulcher,
		Tib. Sempronius Gracchus.
578	176	Cn. Cornelius Scipio,
		Q. Petilius Spurinus.
579	175	P. Mucius Scævola,
		M. Emilius Lepidus II.
580	174	Sp. Poſthumius Albinus,
		Q. Mucius Scævola.
581	173	L. Poſthumius Albinus.
		M. Popilius Lænas.
582	172	C. Popilius Lænas,
		P. Elius Ligur.
583	171	L. Licinius Craſſus,
		C. Caſſius Longinus.
584	170	A. Hoſtilius Mancinus,
		A. Attilius Serranus.
585	169	Q. Martius Philippus II.
		Cn. Servilius Cæpio.
586	168	L. Æmilius Paulus II.
		C. Licinius Craſſus.
587	167	Q. Elius Pætus,
		M. Junius Pœnus.
588	166	C. Sulpicius Gallus,
		M. Claudius Marcellus.
589	165	T. Manlius Torquatus,
		Cn. Octavius Nepos.
590	164	A. Manlius Torquatus.
		Q. Caſſius Longinus.
591	163	Tib. Sempronius Gracchus II.
		M. Juventinus Thalna.
592	162	P. Cornelius Scipio Naſica,
		C. Martius Figulus.
593	161	M. Valerius Meſſala,
		C. Fannius Strabo.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
594	160	L. Anicius Gallus,
		M. Cornelius Cethegus.
595	159	Cn. Cornelius Dolabella,
		M. Fulvius Nobilior.
596	158	M. Æmilius Lepidus,
		C. Popilius Lænas II.
597	157	Sext. Julius César,
		L. Aurelius Oreſtes.
598	156	L. Cornelius Lentulus,
		C. Martius Figulus II.
599	155	P. Cornelius Scipio Naſica II.
		M. Claudius Marcellus II.
600	154	Q. Opimius Nepos,
		L. Poſthumius Albinus.
601	153	Q. Fulvius Nobilior,
		T. Annius Luſcus.
602	152	M. Claudius Marcellus III.
		L. Valerius Flaccus.
603	151	L. Licinius Lucullus,
		A. Poſthumius Albinus.
604	150	T. Quinctius Flaminius,
		M. Acilius Balbus.
605	149	L. Marcius Cenſorinus,
		M. Manlius Nepos.
606	148	Sp. Poſthumius Albinus,
		L. Calpurnius Piſo.
607	147	P. Cornelius Scipio Africanus,
		C. Livius Druſus.
608	146	Cn. Cornelius Lentulus,
		L. Mummius Achaïcus.
609	145	Q. Fabius Emilianus,
		L. Hoſtilius Mancinus.
610	144	Ser. Sulpicius Galba,
		L. Aurelius Cotta.
611	143	Ap. Claudius Pulcher,
		Q. Cæcilius Metellus.
612	142	Lucius Cæcilius Metellus,
		Q. Fabius Servilianus.
613	141	Cn. Servilius Cæpio,
		Q. Pompeius Rufus.
614	140	Q. Lælius Sapiens,
		Q. Servilius Cæpio.
615	139	Cn Calpurnius Piſo,
		M. Popilius Lænas.
616	138	Cn. Cornelius Scipio Naſica,
		D. Junius Brutus.
617	137	N. Emilius Lepidus,
		C. Hoſtilius Mancinus.
618	136	P. Furius Philus,
		Sext. Attilius Serranus.
619	135	Serv. Fulvius Flaccus,
		C. Calpurnius Piſo.
620	134	P. Cornelius Scipio Africanus II.
		C. Fulvius Flaccus.
621	133	P. Mucius Scævola,
		L. Calpurnius Piſo Frugi.
622	132	P. Popilius Lænas,
		P. Rupilius.
623	131	P. Licinius Craſſus,
		L. Valèrius Flaccus.
624	130	M. Perpenna,
		C. Claudius Pulcher.
625	129	C. Sempronius Tuditanus,
		Man. Aquilius.
626	128	Cn. Octavius,
		T. Annius Luſcus.
627	127	L. Caſſius Longinus,
		L. Cornelius Cinna.
628	126	M. Æmilius Lepidus,
		L. Aurelius Oreſtes.
629	125	M. Plautius Hypſæus,
		M. Fulvius Flaccus.
630	124	C. Caſſius Longinus,
		C. Sextius Calvinus.
631	123	Q. Cæcilius Metellus;
		T. Quinctius Flaminius.
632	122	Cn. Domitius Ænobarbus,
		C. Fannius.
633	121	Q. Fabius Maximus,
		L. Opimius.
634	120	P. Manilius,
		C. Papirius Carpo.
635	119	L. Cæcilius Metellus,
		L. Aurelius Cotta.
636	118	M. Porcius Cato,
		Q. Marcius Rex.
637	117	L. Cæcilius Metellus,
		Q. Mutius Scævola.
638	116	C. Licinius Geta,
		Q. Fabius Maximus.
639	115	M. Æmilius Scaurus,
		M. Cæcilius Metellus.
640	114	M. Acilius Balbus,
		C. Porcius Cato.
641	113	C. Cæcilius Metellus,
		Cn. Papirius Carbo.
642	112	M. Livius Druſus,
		L. Calpurnius Piſo.
643	111	P. Cornelius Scipio Naſica,
		L. Calpurnius Beſtia.
644	110	M. Minucius Rufus,
		Sp. Poſthumius Albinus.
645	109	Q. Cæcilius Metellus,
		M. Junius Silanus.
646	108	Serv. Sulpicius Galba,
		M. Aurelius Scaurus.
647	107	L. Caſſius Longinus,
		C. Marius.
648	106	C. Attilius Serranus,
		Q. Servilius Cæpio II.
649	105	P. Rutilius Rufus,
		C. Manlius.
650	104	C. Marius II.
		C. Flavius Fimbria,
651	103	C. Marius III.
		L. Aurelius Oreſtes.
652	102	C. Marius IV.
		Q. Luctatius Catulus.
653	101	C. Marius V.
		M. Aquilius.
654	100	C. Marius VI.
		L. Valerius Flaccus.
655	99	M. Antonius,
		A. Poſthumius Albinus.
656	98	Q. Cæcilius Metellus,
		T. Didius.
657	97	Cn. Cornelius Lentulus,
		P. Licinius Craſſus.
658	96	Cn. Domitius Ænobarbus,
		C. Caſſius Longinus.
659	95	L. Licinius Craſſus,
		Q. Mutius Scævola.
660	94	C. Cœlius Calvus,
		L. Domitius Ænobarbus.
661	93	C. Valerius Flaccus,
		M. Herennius.
662	92	C. Claudius Pulcher,
		M. Perpenna
663	91	L. Marcius Philippus,
		Sext. Julius Cæſar.
664	90	L. Julius Cæſar.
		P. Rutilius Lupus.
665	89	Cn. Pompeius Strabo,
		L. Porcius Cato.
666	88	L. Cornelius Sylla,
		Q. Pompeius Rufus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
667	87	Cn. Octavius, L. Cornelius Cinna.
668	86	L. Cornelius Cinna II. C. Marius VII.
669	85	L. Cornelius Cinna III. Cn. Papirius Carbo.
670	84	Cn. Papirius Carbo II. L. Cornelius Cinna IV.
671	83	L. Cornelius Scipio Africanus, C. Norbanus Flaccus.
672	82	C. Marius Junior, Cn. Papirius Carbo III.
673	81	M. Tullius Decula, Cn. Cornelius Dolabella.
674	80	L. Cornelius Sylla II. Q. Cæcilius Metellus Pius.
675	79	Q. Servilius Vatia, App. Claudius Pulcher,
676	78	M. Æmilius Lepidus, Q. Luctatius Catulus.
677	77	D. Junius Brutus, M. Æmilius Brutus.
678	76	Cn. Octavius, C. Scribonius Curio.
679	75	L. Octavius, C. Aurelius Cotta.
680	74	L. Licinius Lucullus, M. Aurelius Cotta.
681	73	M. Terentius Varro, C. Caſſius Longinus.
682	72	L. Gellius Poplicola, Cn. Cornelius Lentulus.
683	71	Cn. Aufidius Oreſtes, P. Cornelius Lentulus Sura.
684	70	Cn. Pompeius Magnus, M. Licinius Craſſus.
685	69	Q. Hortenſius, Q. Cæcilius Metellus.
686	68	L. Cæcilius Metellus, Q. Martius Rex.
687	67	C. Calpurnius Piſo, M. Attilius Glabrio.
688	66	M. Æmilius Lepidus, L. Volcatius Tullus.
689	65	P. Cornelius Sulla *ou* Sylla, P. Antonius Pætus.
690	64	L. Julius Cæſar, C. Martius Figulus.
691	63	M. Tullius Cicero, C. Antonius.
692	62	D. Julius Silanus, L. Licinius Murena.
693	61	M. Calpurnius Piſo, M. Valerius Meſſala.
694	60	L. Afranius, Q. Cæcilius Metellus Celer.
695	59	C. Julius Cæſar, M. Calpurnius Bibulus.
696	58	L. Calpurnius Piſo, A. Gabinius.
697	57	P. Cornelius Lentulus Spinther, Q. Cæcilius Metellus.
698	56	Cn. Cornelius Lentulus, L. Marius Philippus.
699	55	Cn. Pompeius Magnus II. M. Licinius Craſſus II.
700	54	L. Domitius Ænobarbus, Ap. Claudius Pulcher.
701	53	Cn. Domitius Calvinus, M. Valerius Meſſala.
702	52	Cn. Pompeius Magnus III. *ſeul.*
703	51	Q. Cæcilius Metellus, Serv. Sulpicius Rufus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
704	50	M. Claudius Marcellus, L. Æmilius Paulus.
705	49	C. Claudius Marcellus, L. Cornelius Lentulus.
706	48	C. Julius Cæſar II. P. Servitius Vatia.
707	47	Q. Fuſius Calenus, P. Vatinius.
708	46	C. Julius Cæſar III. M. Æmilius Lepidus.
709	45	C. Julius Cæſar IV, *qui n'eut point de collegue.*
710	44	C. Julius Cæſar V. M. Antonius.
711	43	C. Vibius Panſa, A. Hirtius. *On mit en leur place,* Cæſar Octavius, & Q. Pedius.
712	42	M. Æmilius Lepidus II. L. Munacius Plancus.
713	41	P. Servilius Vatia Iſauricus, L. Antonius.
714	40	Cn. Domitius Calvinus II. C. Aſinius Pollio.
715	39	L. Marcius Cenſorinus, C. Calviſius Sabinus.
716	38	App. Claudius Pulcher, C. Norbanus Flavus.
717	37	M. Vipſanus Agrippa, L. Caninius Gallus.
718	36	L. Gellius Poplicola, M. Cocceius Nerva.
719	35	L. Cornificius, Sext. Pompeius.
720	34	L. Scribonius Libo, M. Antonius II, *qui ſe démit, & mit en ſa place,* L. Sempronius Atratinus.
721	33	C. Cæſar Octavius II. L. Volcatius Tullus.
722	32	Cn. Domitius Ænobarbus, C. Soſius Nepos.
723	31	C. Cæſar Octavius III. M. Valerius Meſſala Corvinus.
724	30	C. Cæſar Octavius IV. L. Licinius Craſſus.
725	29	C. Cæſar Octavius V. Sext. Apuleius.
726	28	C. Cæſar Octavius VI. M. Vipſan. Agrippa II.
727	27	C. Cæſar Octavius VII. M. Vipſan. Agrippa III.
728	26	C. Cæſar Octavius VIII. T. Statilius Taurus II.
729	25	C. Cæſar Octavius IX. M. Junius Silanus.
730	24	C. Cæſar Octavius X. C. Norbanus Flaccus.
731	23	C. Cæſar Octavius XI. A Terentius Murena.
732	22	M. Claudius Marcellus, L. Arruntius Nepos.
733	21	Q. Æmilius Lepidus, M. Lollius.
734	20	M. Apuleius Nepos, P. Silius Nerva.
735	19	C. Sentius Saturninus, Q. Lucretius Cinna Viſpillo,
736	18	Cn. Cornelius Lentulus, P. Cornelius Lentulus.
737	17	C. Furnius, P. Julius Silanus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
738	16	L. Domitius Ænobarbus, P. Cornelius Scipio.
739	15	M. Livius Drusus Libo, Cn. Calpurnius Piso.
740	14	M. Licinius Crassus, C. Cornelius Lentulus.
741	13	T. Claudius Nero, P. Quintilius Varus.
742	12	M. Valerius Messala, P. Sulpicius Quirinus.
743	11	P. Fabius Maximus, Q. Ælius Tubero.
744	10	Junius Antonius, Q. Fabius Maximus Africanus.
745	9	Cl. Drusus Nero, T. Quinctius Crispinus.
746	8	M. Martius Censorinus, C. Asinius Gallus.
747	7	Tib. Cl. Drusus Nero II. Cn. Calpurnius Piso II.
748	6	D. Lælius Balbus, C. Antistius Vetus.
749	5	C. Cæsar Octavius XII. L. Cornelius Sulla.
750	4	C. Calvisius Sabinus II. L. Passienus Rufus.
751	3	C. Cornelius Lentulus, M. Valerius Messalinus.
752	2	C. Cæsar Octavius XIII. M. Plautius Silanus.
753	1	Cossus Cornelius Lentulus, L. Calpurnius Piso.
	Depuis J. C.	
754	1	Caius Cæsar. L. Æmilius Paulus.
755	2	P. Vinicius, P. Alfenus Varus.
756	3	L. Ælius Lamia, M. Servilius Geminus.
757	4	Sex. Ælius Catus, C. Sentius Saturnius.
758	5	L. Valerius Messala Volusus, Cn. Cornelius Cinna Magnus,
759	6	M. Æmilius Lepidus, L. Arruntius Nepos.
760	7	A. Licinius Nerva Silanus, Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus.
761	8	M. Furius Camillus, Sex. Nonius Quinctilianus.
762	9	Q. Sulpicius Camerinus, C. Poppæus Sabinus.
763	10	P. Cornelius Dolabella, C. Junius Silanus.
764	11	Manius Æmilius Lepidus, T. Statilius Taurus.
765	12	Germanicus Cæsar, C. Atteius Capito.
766	13	C. Silius, L. Munacius Plancus.
767	14	Sex. Pompeius. Sex. Appuleius.
768	15	Drusus Cæsar, C. Norbanus Flaccus.
769	16	T. Statilius Sisenna Taurus, L. Scribonius Libo.
770	17	C. Cælius Rufus, L. Pomponius Flaccus Græcinus.
771	18	Tiberius Claudius Cæsar *Aug. III.* Germanicus Cæsar II.
772	19	M. Julius Silanus, C. Norbanus Balbus.
773	20	M. Valerius Messala, M. Aurelius Cotta.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
774	21	Tiberius Claudius Cæsar *Aug. IV.* Drusus Cæsar II.
775	22	C. Sulpicius Galba, D. Haterius Agrippa.
776	23	C. Asinius Pollio Saloninus, C. Antistius Vetus.
777	24	Sext. Cornelius Cethegus, L. Visellius Varro.
778	25	M. Asinius Agrippa, Cossus Cornelius Lentulus Isauricus.
779	26	Cn. Calvisius Lentulus Getulicus, C. Calvisius Sabinus.
780	27	M. Licinius Crassus, L. Calpurnius Piso.
781	28	Ap. Julius Silanus, P. Silius Nerva.
782	29	C. Fusius Geminus, L. Rubellius Geminus.
783	30	L. Cassius Longinus, M. Vinicius Quartinus.
784	31	Tiberius Claudius Cæsar *Aug. V.* L. Ælius Sejanus.
785	32	Cn. Domitius Ænobarbus, M. Furius Camillus Scribonianus.
786	33	Ser. Sulpicius Galba, L. Cornelius Sulla Felix.
787	34	P. Fabius Persicus, L. Vitellius.
788	35	C. Sestius Gallus Camerinus, M. Servilius Rufus Nonianus.
789	36	Sex. Papinius Allenius, Q. Plautius.
790	37	Cn. Acerronius Proculus, C. Pontius Nigrinus.
791	38	M. Aquilius Julianus, P. Nonius Asprenas.
792	39	Caius Cæsar *Aug. II.* L. Apronius Cæsianus.
793	40	Caius Cæsar *Aug. III. seul.*
794	41	Caius Cæsar *Aug. IV.* Cn. Sentius Saturninus.
795	42	Ti. Claudius Cæsar *Aug. II.* C. Licinius Cæcina Largus.
796	43	Ti. Claudius Cæsar *Aug. III.* L. Vitellius II.
797	44	L. Quinctius Crispinus II. M. Statilius Taurus.
798	45	M. Vinitius Quartinus II. Taurus Statilius Corvinus.
799	46	C. Valerius Asiaticus II. M. Junius Silanus.
800	47	Ti. Claudius Cæsar *Aug. IV.* L. Vitellius III.
801	48	A. Paulus Vitellius. L. Vipsanius Poplicola.
802	49	C. Pompeius Longinus Gallus, Q. Verannius Lætus.
803	50	C. Antistius Vetus, M. Suillius Rufus Nervilianus.
804	51	Ti. Claudius Cæsar *Aug. V.* Ser. Cornelius Scipio Orfitus.
805	52	P. Cornelius Sulla Faustus, L. Salvius Otho Titianus.
806	53	D. Junius Silanus, Q. Haterius Antoninus.
807	54	M. Asinius Marcellus, M. Acilius Aviola.
808	55	Nero *Aug.* L. Antistius Vetus.
809	56	Q. Volusius Saturninus, P. Cornelius Scipio.
810	57	Nero *Aug. II.* L. Calpurnius Piso.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
811	58	Nero *Aug. III.* M. Valerius Meſſala.
812	59	C. Vipſanius Apronianus Poplicola, L. Fonteius Capito.
813	60	Nero *Aug. IV.* Coſſus Cornelius Lentulus.
814	61	C. Cæſonius Pætus, P. Petronius Sabinus Turpilianus.
815	62	P. Marius Celſus, L. Aſinius Gallus.
816	63	C. Memmius Regulus, L. Verginius Rufus.
817	64	C. Lecanus Baſſus, M. Licinius Craſſus.
818	65	A. Licinius Nerva Salianus, M. Veſtinus Atticus.
819	66	C. Lucius Teleſinus, C. Suetonius Paulinus.
820	67	L. Fonteius Capito, C. Julius Rufus.
821	68	C. Silius Italicus, M. Galerius Trachalus Turpilianus.
822	69	Ser. Sulpicius Galba *Aug.* T. Vinius Rufinus.
823	70	Fl. Veſpaſianus *Aug. II.* Titus *Cæſar.*
824	71	Veſpaſianus *Aug. III.* M. Cocceius Nerva.
825	72	Veſpaſianus *Aug. IV.* Titus *Cæſar II.*
826	73	Domitianus *Cæſar II.* M. Valerius Meſſalinus.
827	74	Veſpaſianus *Aug. V.* Titus *Cæſar III.*
828	75	Veſpaſianus *Aug. VI.* Titus *Cæſar IV.*
829	76	Veſpaſianus *Aug. VII.* Titus *Cæſar V.*
830	77	Veſpaſianus *Aug. VIII.* Titus *Cæſar VI.*
831	78	L. Ceionius Commodus, D. Novius Priſcus.
832	79	Veſpaſianus *Aug. IX.* Titus *Cæſar VII.*
833	80	Titus *Aug. VIII.* Domitianus *Cæſar VII.*
834	81	Sex. Annius Silvanus, T. Verus Pollio.
835	82	Domitianus *Aug. VIII.* T. Flavius Sabinus.
836	83	Domitianus *Aug. IX.* Q. Petitus Rufus II.
837	84	Domitianus *Aug. X.* Appius Junius Sabinus.
838	85	Domitianus *Aug. XI.* T. Aurelius Fulvus.
839	86	Domitianus *Aug XII.* Ser. Cornelius Dolabella.
840	87	Domitianus *Aug. XIII.* A. Voluſius Saturninus.
841	88	Domitianus *Aug. XIV.* L. Minucius Rufus.
842	89	T. Aurelius Fulvus II. L. Sempronius Atratinus.
843	90	Domitianus *Aug. XV.* M. Cocceius Nerva II.
844	91	M. Ulpius Trajanus, M. Acilius Glabrio.
845	92	Domitianus *Aug. XVI.* Q. Voluſius Saturninus.
846	93	Sex. Pompeius Collega, Cornelius Priſcus.
847	94	L. Nonius Aſprenas, M. Arretinus Clemens.
848	95	Domitianus *Aug. XVII.* T. Flavius Clemens.
849	96	C. Fulvius Valens, C. Antiſtius Vetus.
850	97	M. Cocceius Nerva *Aug. III.* L. Virginius Rufus III.
851	98	M. Cocceius Nerva *Aug. IV.* M. Ulpius Trajanus *Cæſar II.*
852	99	C. Soſius Senecio II. A. Cornelius Palma.
853	100	M. Ulpius Trajanus *Aug. III.* M. Julius Fronto.
854	101	M. Ulpius Trajanus *Aug. IV.* Sex. Articuleius Pætus.
855	102	C. Soſius Senecio III. L. Licinius Sura.
856	103	M. Ulpius Trajanus *Aug. V.* L. Appius Maximus II.
857	104	L. Licinius Sura II. P. Neratius Marcellus.
858	105	T. Julius Candidus II. C. Antius Julius Quadratus.
859	106	L. Ceionius Commodus Verus, L. Tutius Cerealis,
860	107	C. Soſius Senecio IV. L. Licinius Sura III.
861	108	Ap. Annius Trebonius Gallus, M. Attilius Metilius Bradua.
862	109	A. Cornelius Palma III. C. Calviſius Tullus II.
863	110	Claudius Criſpinus Priſcianus, Solenus Orfitus.
864	111	C. Calpurnius Piſo, M. Vettius Ruſticus Bolanus.
865	112	M. Ulpius Trajanus *Aug. VI.* T. Sextius Africanus.
866	113	L. Publius Celſus II. C. Clodius Criſpinus.
867	114	Q. Ninius Haſta, P. Manilius Voſpiſcus.
868	115	L. Vipſanius Meſſala, M. Vergilianus Pedo.
869	116	Æmilius Ælianas, L. Antiſtius Vetus.
870	117	Quinctius Niger, C. Vipſanius Apronianus.
871	118	Ælius Hadrianus *Aug. II.* Tib. Claudius Fuſcus Salinator.
872	119	Ælius Hadrianus *Aug. III.* Q. Junius Ruſticus.
873	120	L. Catilius Severus, T. Aurelius Fulvus.
874	121	M. Annius Verus II. L. Augur.
875	122	Manius Acilius Aviola, C. Corellius Panſa.
876	123	Q. Arrius Pætinus, C. Ventidius Apronianus.
877	124	M. Acilius Glabrio, C. Bellicus Torquatus.
878	125	P. Cornelius Scipio Aſiaticus. Q. Vettius Aquilinus.
879	126	M. Annius Verus III. L. Varius Ambibulus.
880	127	Gallicanus, Titianus.
881	128	L. Nonius Aſprenas Torquatus, M. Annius Libo.
882	129	P. Juventius Celſus II. Q. Julius Balbus.
883	130	Q. Fabius Catullinus, M. Flavius Aper.

Ans de Rome	Depuis J. C.	
884	131	Ser. Octavius Lænas Pontianus,
		M. Antonius Rufinus.
885	132	Sentius Augurinus,
		Arrius Severianus.
886	133	Hiberus,
		Julius Silanus Sisenna.
887	134	C. Julius Servianus III.
		C. Vibius Varus.
888	135	Pontianus,
		Atilianus.
889	136	L. Ceionius Commodus,
		Sext. Vetulenus Civica Pompeianus.
890	137	L. Ælius *Cæsar II.*
		P. Cælius Balbinus Vibullius.
891	138	Sulpicius Camerinus,
		Quintius Niger Magnus.
892	139	T. Antoninus Pius *Aug II.*
		Bruttius Præsens.
893	140	T. Antoninus Pius *Aug III.*
		M. Aurelius *Cæsar.*
894	141	M. Peducæus Syloga Priscinus,
		T. Hænius Severus.
895	142	Cuspius Rufinus,
		L. Statius Quadratus.
896	143	C. Bellicius Torquatus,
		Tib. Claudius Atticus Herodes.
897	144	Lollianus Avitus,
		Claudius Maximus.
898	145	T. Antoninus Pius *Aug. IV.*
		M. Aurelius *Cæsar II.*
899	146	Sext. Erucius Clarus II.
		Cn. Claudius Severus.
900	147	M. Valerius Largus,
		M. Valerius Messalinus.
901	148	C. Bellicius Torquatus II.
		M. Salvius Julianus.
902	149	Ser. Scipio Orfitus,
		Q. Nonius Priscus.
903	150	Romulus Gallicanus,
		Antistius Vetus.
904	151	Sext. Quintilius Gordianus,
		Sext. Quintilius Maximus.
905	152	Sext. Acilius Glabrio,
		C. Valerius Omullus Verianus.
906	153	C. Bruttius Præsens,
		Aulus Junius Rufinus.
907	154	L. Aurelius Commodus,
		T. Sextius Lateranus.
908	155	C. Julius Severus,
		M. Rufinus Sabinianus.
909	156	M. Plancius Sylvanus,
		C. Sentius Augurinus.
910	157	Barbatus,
		Regulus.
911	158	Q. Flavius Tertulus,
		Claudius Sacerdos.
912	159	Plautius Quintillus,
		M. Statius Priscus.
913	160	T. Vibius Varus,
		Annius Bradua.
914	161	M. Æmilius Aurelius Verus *Cæsar III.*
		L. Ælius Commodus II.
915	162	L. Junius Rusticus,
		C. Vettius Aquilinus.
916	163	L. Papirius Ælianus,
		Junius Pastor.
917	164	M. Nonius Macrinus,
		L. Cornelius Celsus.
918	165	L. Arrius Pudens,
		M. Gavius Orfitus.
919	166	Q. Servilius Pudens,
		L. Fufidius Pollio.
920	167	L. Aur. Verus *Aug. III.*
		T. Numidius Quadratus.
921	168	L. Vettius Paulus,
		T. Junius Montanus.
922	169	Q. Sosius Priscus,
		P. Cælius Apollinaris.
923	170	M. Cornelius Cethegus,
		C. Erucius Clarus.
924	171	L. Septimius Severus II.
		L. Alfidius Herennianus.
925	172	Claudius Maximus,
		Cornelius Scipio Orfitus.
926	173	M. Aurelius Severus II.
		T. Claudius Pompeianus.
927	174	Gallus,
		Flaccus.
928	175	Calpurnius Piso,
		M. Salvius Julianus.
929	176	T. Vitrasius Pollio II.
		M. Flavius Aper II.
930	177	L. Aurelius Commodus *Aug.*
		Plautius Quintillus.
931	178	Julianus Rufus,
		Gavius Orfitus.
932	179	L. Aurelius Commodus *Aug. II.*
		T. Annius Aurelius Verus II.
933	180	L. Fulvius Bruttius Præsens II.
		Sex. Quintilius Gondianus.
934	181	L. Aurelius Commodus *Aug. III.*
		Antistius Burrhus II.
935	182	Petronius Mamertinus,
		Trebellius Rufus.
936	183	L. Aur. Commodus *Aug. IV.*
		M. Aufidius Victorinus II.
937	184	M. Eggius Marullus,
		Cn. Papirius Ælianus.
938	185	Triarius Maternus,
		M. Atilius Metilius Bradua.
939	186	L. Aur. Commodus *Aug V.*
		M. Acilius Glabrio II.
940	187	Crispinus,
		Papirius Ælianus.
941	188	C. Allius Fascianus II.
		Duillius Silanus II.
942	189	Servilius Silanus,
		Duillius Silanus.
943	190	L. Aur. Commodus *Aug. VI.*
		Petronius Septimianus.
944	191	Cassius Apronianus,
		Valerius Bradua Mauricus.
945	192	L. Aur. Commodus *Aug. VII.*
		P. Helvius Pertinax II.
946	193	Q. Sosius Falco,
		Julius Erucius Clarus.
947	194	L. Septimius Severus *Aug. II.*
		Claudius Septimius Albinus *Cæsar II.*
948	195	Scapula Tertullus,
		Tineius Clemens.
949	196	Cn. Domitius Dexter II.
		L. Valerius Messala.
950	197	Claudius Lateranus,
		Titius Rufinus.
951	198	Ti. Saturnius,
		C. Gallus.
952	199	P. Cornelius Anullinus II.
		M. Aufidius Fronto.
953	200	Ti. Claudius Severus,
		C. Aufidius Victorinus.
954	201	L. Annius Fabianus,
		M. Nonius Mucianus.
955	202	L. Septimius Severus *Aug. III.*
		M. Aurelius Antoninus *Aug.*
956	203	L. Fulvius Plautianus,
		P. Septimius Geta.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
957	204	L. Fabius Silo II.
		M. Annius Libo.
958	205	M. Aur. Antoninus *Aug. II.*
		P. Septimus Geta *Cæsar.*
959	206	Nummius Albinus,
		Fulvius Æmilianus.
960	207	M. Flavius Aper,
		Q. Allius Maximus.
961	208	M. Aur. Antoninus *Aug. III.*
		P. Septimus Geta *Cæsar II.*
962	209	Claudius Pompeianus,
		Avitus.
963	210	M. Acilius Faustinus,
		Triarius Rufinus.
964	211	Lollius Gentianus,
		Pomponius Bassus.
965	212	M. Julius Asper,
		P. Julius Asper.
966	213	M. Aur. Antoninus *Aug. IV.*
		D. Cælius Balbinus II.
967	214	Silius Messala,
		Sabinus.
968	215	Æmilius Lætus II.
		Anicius Cerealis.
969	216	C. Atius Sabinus II.
		Cornelius Anullinus.
970	217	C. Bruttius Præsens,
		T Messius Extricatus II.
971	218	M. Opelius Macrinus *Aug. II.*
		Adventus.
972	219	M. Aur. Antoninus *Aug. V.*
		Licinius Sacerdos II.
973	220	M. Aur. Antoninus *Aug. VI.*
		Eutychianus Comazon.
974	221	Gratus Sabinianus,
		Claudius Seleucus.
975	222	M. Aur. Antoninus *Aug. VII.*
		M. Aur. Severus Alexander *Cæsar.*
976	223	L. Marius Maximus II.
		L. Roscius Ælianus.
977	224	Claudius Julianus II.
		Claudius Crispinus.
978	225	Fuscus II.
		Dexter.
979	226	M. Aur. Sev. Alexander *Aug. II.*
		C. Quintilius Marcellus.
980	227	M. Nummius Albinus,
		M. Clodius Pupienus Maximus.
981	228	Ti. Manilius Modestus,
		Sergius Calpurnius Probus.
982	229	M. Aur. Sev. Alexander *Aug. III.*
		Cassius Dio Cocceianus II.
983	230	L. Virius Agricola,
		Sex. Catius Clementinus.
984	231	Pompeianus,
		Pelignianus.
985	232	Lupus,
		Maximus.
986	233	Maximus II.
		Ovinius Paternus.
987	234	Maximus III.
		C. Cælius Urbanus.
988	235	L. Catilius Severus,
		L. Ragonius Urinatius Quintianus.
989	236	C. Julius Verus Maximus *Aug.*
		Julius Africanus.
990	237	L. Ovinius Cornelianus,
		P. Titius Perpetuus.
991	238	Pius,
		Pontianus.
992	239	M. Anton. Gordianus *Aug.*
		M. Acilius Aviola.
993	240	Sabinus II.
		Venustus.
994	241	M. Ant. Gordianus *Aug. II.*
		M. Aur. Claudius Pompeianus.
995	242	C. Vettius Aufidius Atticus,
		C. Asinius Prætextatus.
996	243	Arrianus,
		Papus.
997	244	Peregrinus,
		Fulvius Æmilianus.
998	245	M. Julius Philippus *Aug.*
		T. Fabius Titianus.
999	246	Bruttius Præsens,
		Nummius Albinus.
1000	247	M. Julius Philippus *Aug. II.*
		M. Julius Philippus *Cæsar.*
1001	248	M. Julius Philippus *Aug. III.*
		M. Julius Philippus *Cæsar II.*
1002	249	Fulvius Æmilianus II.
		Vectius Aquilinus.
1003	250	Cn. Messius Quintus Trajanus Decius, *Aug. II.*
		Annius Gratus.
1004	251	Cn. Trajanus Decius *Aug. III.*
		Q. Herenius Etruscus Messius Decius *Cæsar.*
1005	252	C. Vibius Trebonianus Gallus *Aug. II.*
		C. Vibius Volusianus *Cæsar.*
1006	253	C. Vibius Volusianus *Aug. II.*
		M. Valerius Maximus.
1007	254	P. Licinius Valerianus *Aug. II.*
		P. Licinius Gallienus *Aug.*
1008	255	P. Licinius Valerianus *Aug. III.*
		P. Licinius Gallienus *Aug. II.*
1009	256	Valerius Maximus,
		M. Acilius Glabrio.
1010	257	P. Lic. Valerianus *Aug. IV.*
		P. Licin. Gallienus *Aug. III.*
1011	258	M. Aurelius Memmius Tuscus,
		Bassus.
1012	259	Æmilianus,
		Bassus.
1013	260	Cornelius Sæcularis II.
		Julianus Donatus.
1014	261	P. Lic. Gallienus *Aug. IV.*
		Petronius Volusianus.
1015	262	P. Lic. Gallienus *Aug. V.*
		Faustinus.
1016	263	M. Nummius Albinus II.
		Maximus Dexter.
1017	264	P. Lic. Gallienus *Aug. VI.*
		Saturninus.
1018	265	P. Licinius Valerianus II.
		L. Lucilius Macer Rufinianus.
1019	266	P. Lic. Gallienus *Aug. VII.*
		Sabinillus.
1020	267	Paternus,
		Arcesilaüs.
1021	268	Paternus II.
		Marinianus.
1022	269	M. Aurelius Claudius *Aug.*
		Paternus.
1023	270	Flavius Antiochianus,
		Furius Orsitus.
1024	271	L. Domitius Aurelianus *Aug. II.*
		M. Ceionius Virius Bassus.
1025	272	Quietus,
		Voldumianus.
1026	273	M. Claudius Tacitus.
		Placidianus.
1027	274	L. Domitius Aurelianus *Aug III.*
		C. Julius Capitolinus.
1028	275	L. Domit. Aurelianus *Aug. IV.*
		T. Avonius Marcellinus.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
1029	276	M. Claudius Tacitus *Aug. II.*
		Fulvius Æmilianus.
1030	277	M. Aurelius Probus *Aug.*
		M. Aurelius Paulinus.
1031	278	M. Aur. Probus *Aug. II.*
		Furius Lupus.
1032	279	M. Aur. Probus *Aug. III.*
		Ovinius Paternus.
1033	280	Meſſala,
		Gratus.
1034	281	M. Aur. Probus *Aug. IV.*
		C. Junius Tiberianus.
1035	282	M. Aur. Probus *Aug. V.*
		Pomponius Victorinus.
1036	283	M. Aurelius Carus *Aug. II.*
		M. Aurelius Carinus *Cæſar.*
1037	284	M. Aurelius Carinus *Aug. II.*
		M. Aur. Numerianus *Cæſar.*
1038	285	C. Valerius Diocletianus *Aug. II.*
		Ariſtobulus.
1039	286	Junius Maximus II.
		Vettius Aquilinus.
1040	287	C. Val. Diocletianus *Aug. III.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug.*
1041	288	M. Aur. Val. Maximianus *Aug. II.*
		Pomponius Januarius.
1042	289	Tiberius Baſſus II.
		Quinctianus.
1043	290	C. Val. Diocletianus *Aug. IV.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. III.*
1044	291	C. Junius Tiberianus II.
		Caſſius Dio.
1045	292	Afranius Annibalianus,
		M. Aur. Aſclepiodorus.
1046	293	C. Val. Diocletianus *Aug. V.*
		M. Aurelius Valerius Maximianus *Aug. IV.*
1047	294	Fl. Valerius Conſtantinus *Cæſar.*
		C. Valerius Galerius Maximianus *Cæſar.*
1048	295	Nummius Tuſcus,
		Annius Cornelius Anullinus.
1049	296	C. Val. Diocletianus *Aug. VI.*
		Fl. Val. Conſtantius *Cæſar II.*
1050	297	M. Aur. Val. Maximianus *Aug. V.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar II.*
1051	298	Anicius Fauſtus II.
		Severus Gallus.
1052	299	C. Val. Diocletianus *Aug. VI.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. VI.*
1053	300	Fl. Val. Conſtantius *Cæſar III.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar III.*
1054	301	Poſthumius Titianus II.
		Nepotianus.
1055	302	Fl. Jul. Conſtantius *Cæſar IV.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar IV.*
1056	303	C. Val. Diocletianus *Aug. VIII.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. VII.*
1057	304	C. Val. Diocletianus *Aug. VIII.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. VIII.*
1058	305	Fl. Jul. Conſtantius *Cæſar V.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar V.*
1059	306	Fl. Jul. Conſtantius *Aug. VI.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VI.*
1060	307	*en Italie*, après le ſixiéme conſulat
		dans les Gaules au mois d'avril.
		M. Aur. Valerius Maximianus *Aug. IX.*
		Fl. Valerius Conſtantinus *Aug.*
		dans tout le reſte de l'empire,
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VII.*
		Gal. Val. Maximianus *Cæſar.*
1061	308	*en Italie.*
		M Aurelius Maxentius *Aug.*
		M. Aurelius Romulus.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		dans le reſte de l'empire au mois d'avril,
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. X.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VII.*
		on ne compta pas ſon conſulat de l'année précédente.
1062	309	*en Italie*,
		M. Aur. Maxentius *Aug. II.*
		M. Aur. Romulus *Cæſar II.*
		dans le reſte de l'empire, après le conſulat X & VII.
1063	310	*en Italie*,
		M. Aur. Maxentius *Aug. III. ſeul.*
		dans le reſte de l'empire, II. après le conſulat X & VII.
1064	311	*en Italie*,
		Rufius Voluſianus,
		Euſebius.
		dans le reſte de l'empire.
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VIII. ſeul*
1065	312	*en Italie*,
		M. Aur. Maxentius *Aug. IV. ſeul*
		dans le reſte de l'empire.
		Fl. Val Conſtantinus *Aug. II.*
		P. Licinianus Licinius *Aug. II.*
1066	313	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. III.*
		P. Lic. Licinius *Aug. III.*
1067	314	Rufius Voluſianus II.
		Annianus.
1068	315	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. IV.*
		P. Lic. Licinius *Aug. IV.*
1069	316	Fl. Ceionius Sabinus,
		Rufinus.
1070	317	Ovinius Gallicanus,
		Septimius Baſſus.
1071	318	P. Lic. Licinius *Aug. V.*
		Fl. Julius Criſpus *Cæſar.*
1072	319	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. V.*
		Val. Licinianus Licinius *Cæſar.*
1073	320	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. VI.*
		Fl. Claudius Conſtantinus *Cæſar.*
1074	321	Fl. Jul. Criſpus *Cæſar II.*
		Fl. Cl. Conſtantinus *Cæſar II.*
1075	322	Petronius Probianus,
		Anicius Julianus.
1076	323	Acilius Severus,
		Rufinus.
1077	324	Fl. Jul. Criſpus *Cæſar III.*
		Fl. Cl. Conſtantinus *Cæſar III.*
1078	325	Anicius Paulinus,
		Anicius Julianus.
1079	326	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. VII.*
		Fl. Jul. Conſtantinus *Cæſar.*
1080	327	Fl. Valerius Conſtantinus,
		Maximus.
1081	328	Januarius,
		Juſtus.
1082	329	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. VIII.*
		Fl. Cl. Conſtantinus *Cæſar IV.*
1083	330	Gallicanus,
		Symmachus.
1084	331	Baſſus,
		Ablavius.
1085	332	Pacatianus,
		Hilarianus.
1086	333	Fl. Julius Delmatius,
		M. Aurelius Zenophilus.
1087	334	L. Acontius Optatus,
		Anicius Paulinus Junior.
1088	335	Julius Conſtantius,
		Ceionius Rufius Albinus.
1089	336	Nepotianus,
		Facundus.
1090	337	T. Fabius Titianus,

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		Felicianus.
1091	338	Ursius,
		Polemius.
1092	339	Fl. Julius Constantius *Aug. II.*
		Fl. Julius Constans *Aug.*
1093	340	Acyndinus,
		Proculus.
1094	341	Marcellinus,
		Probinus.
1095	342	Fl. Jul. Constantius *Aug. III.*
		Fl. Jul. Constans *Aug. II.*
1096	343	M. Mæcius Memmius Furius Placidus,
		Fl. Pisidius Romulus.
1097	344	Leontius,
		Salustius.
1098	345	Amantius,
		Albinus.
1099	346	Fl. Jul. Constantius *Aug. IV.*
		Fl. Julius Constans *Aug. III.*
1100	347	Eusebius,
		Rufinus.
1101	348	Fl. Philippus,
		Fl. Salia.
1102	349	Ulpius Limenius,
		Aco Fabius Catullinus.
1103	350	Sergius,
		Nigrinianus.
1104	351	*en Italie.*
		Magnus Magnentius *Aug.*
		Gaiso.
		dans le reste de l'empire, après le consulat
		de Sergius & de Nigrinianus,
1105	352	*en Italie.*
		Magnus Decentius *Cæsar*,
		Paulus.
		dans le reste de l'empire.
		Fl. Julius Constantius *Aug. V.*
		Fl. Claudius Constantius *Cæsar.*
1106	353	Fl. Jul. Constantius *Aug. VI.*
		Fl. Cl. Constantius *Cæsar II.*
1107	354	Fl. Jul. Constantius *Aug. VII.*
		Fl. Cl. Constantius *Cæsar III.*
1108	355	Arbetio,
		Lollianus.
1109	356	Fl. Jul Constantius *Aug. VIII.*
		Fl. Claudius Julianus *Cæsar.*
1110	357	Fl. Jul. Constantius *Aug IX.*
		Fl. Cl. Julianus *Cæsar II.*
1111	358	Neratius Cerealis,
		Decianus.
1112	359	Fl. Eusebius,
		Hypatius.
1113	360	Fl. Jul. Constantius *Aug. X.*
		Fl. Cl. Julianus *Cæsar III.*
1114	361	Taurus,
		Florentius.
1115	362	Mamertinus,
		Nevitta.
1116	363	Fl. Cl. Julianus *Aug. IV.*
		Salustius.
1117	364	Jovianus *Aug.*
		Varronianus *nobilissimus puer.*
1118	365	Valentinianus *Aug.*
		Valens *Aug.*
1119	366	Gratianus *nobilissimus puer.*
		Dagalaiphus.
1120	367	Lupicinus,
		Jovinus.
1121	368	Valentinianus *Aug. II.*
		Valens *Aug II.*
1122	369	Valentinianus *nobilissimus puer.*
		Sext. Aurelius Victor.
1123	370	Valentinianus *Aug. III.*

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		Valens *Aug. III.*
1124	371	Gratianus *Aug. II.*
		Sextus Anicius Probus.
1125	372	Modestus,
		Arintheus.
1126	373	Valentinianus *Aug. IV.*
		Valens *Aug. IV.*
1127	374	Gratianus *Aug. III.*
		Equitius.
1128	375	*Après le III consulat de Gratien & d'Equitius.*
1129	376	Valens *Aug. V.*
		Valentinianus Jun. *Aug.*
1130	377	Gratianus *Aug. IV.*
		Merobaudes.
1131	378	Valens *Aug. VI.*
		Valentinianus Jun. *Aug. II.*
1132	379	Decius Magnus Ausonius Gallus,
		Q. Clodius Hermogenianus Olybrius.
1133	380	Gratianus *Aug. V.*
		Theodosius *Aug.*
1134	381	Fl. Eucherius,
		Fl. Syagrius.
1135	382	Antonius,
		Syagrius II.
1136	383	Merobaudes II.
		Saturninus.
1137	384	Ricimer,
		Clearchus.
1138	385	Arcadius *Aug.*
		Bauto.
1139	386	Honorius, *Puer nobil.*
		Evodius.
1140	387	Valentinianus *Aug. III*
		Eutropius.
1141	388	Theodosius *Aug. II.*
		Cynegius.
1142	389	Timasius,
		Promotus.
1143	390	Valentinianus *Aug. IV.*
		Neoterius.
1144	391	Tiberius Fabius Titianus,
		Q. Aurelius Symmachus.
1145	392	Arcadius *Aug. II.*
		Rufinus.
1146	393	Theodosius *Aug. III.*
		Abundantius.
1147	394	Arcadius *Aug. III.*
		Honorius *Aug. II.*
1148	395	Sex. Anicius Olybrius,
		Sex. Anicius Probinus.
1149	396	Arcadius *Aug. IV.*
		Honorius *Aug. III.*
1150	397	Cæsareus,
		Pontius Atticus.
1151	398	Honorius *Aug. IV.*
		Eutychianus.
1152	399	Manlius Theodorus,
		Eutropius.
1153	400	Stilicon,
		Aurelianus.
1154	401	Ragonius Celsus.
		Flavitta.
1155	402	Arcadius *Aug. V.*
		Honorius *Aug. V.*
1156	403	Theodosius Junior *Aug.*
		Rumordius.
1157	404	Honorius *Aug. VI.*
		Aristeneus.
1158	405	Stilicon,
		Anthemius.
1159	406	Arcadius *Aug. VI.*
		Sex. Anicius Probus.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
1160	407	Honorius *Aug. VII.*
		Theodosius *Aug. II.*
1161	408	Anicius Bassus,
		Philippus.
1162	409	Honorius *Aug. VIII.*
		Theodosius *Aug. III.*
1163	410	Varanes,
		Tertullus.
1164	411	Theodosius *Aug. IV. seul.*
1165	412	Honorius *Aug. IX.*
		Theodosius *Aug. V.*
1166	413	Lucianus,
		Herodianus.
1167	414	Constans,
		Constantius.
1168	415	Honorius *Aug. X.*
		Theodosius *Aug. VI.*
1169	416	Theodosius *Aug. VII.*
		Junius Quartus Palladius.
1170	417	Honorius *Aug. XI.*
		Constantius,
1171	418	Honorius *Aug. XII.*
		Theodosius *Aug. VIII.*
1172	419	Monaxius,
		Plintha.
1173	420	Theodosius *Aug. IX.*
		Constantius III. V. C.
1174	421	Agricola,
		Eustathius.
1175	422	Honorius *Aug. XIII.*
		Theodosius *Aug. X.*
1176	423	Rufus Marinianus.
		Asclepiodotus.
1177	424	Castinus,
		Victorinus.
1178	425	Theodosius *Aug. XI.*
		Placidius Valentinianus *Cæsar.*
1179	426	Theodosius *Aug. XII.*
		Valentinianus *Aug. II.*
1180	427	Hierius,
		Ardaburius.
1181	428	Felix,
		Taurus.
1182	429	Florentius,
		Dionysius.
1183	430	Theodosius *Aug. XIII.*
		Valentinianus *Aug. III.*
1184	431	Anicius Bassus,
		Antiochus.
1185	432	Aëtius,
		Valerius.
1186	433	Theodosius *Aug. XIV.*
		Anicius Maximus.
1187	434	Aspar,
		Ariobindus.
1188	435	Theodosius *Aug. XV.*
		Valentinianus *Aug. IV.*
1189	436	Fl. Isidorus,
		Fl. Senator.
1190	437	Aëtius II.
		Sigisvuldus.
1191	438	Theodosius *Aug. XVI.*
		Anicius Glabrio Faustus.
1192	439	Theodosius *Aug. XVII.*
		Festus.
1193	440	Valentinianus *Aug. V.*
		Anatolius.
1194	441	Cyrus Panapolites, *seul.*
1195	442	Fl. Dioscorus,
		Fl. Eudoxius.
1196	443	Fl. Anicius Maximus,
		Fl. Paternus.
1197	444	Theodosius *Aug. XVIII.*

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		Decius Albinus.
1198	445	Valentinianus *Aug. VI.*
		Fl. Nonius.
1199	446	Aëtius, III.
		Q. Aurelius Symmachus.
1200	447	C. Ardaburius,
		Alypius Probus.
1201	448	Rufius Posthumianus,
		Fl. Zenon.
1202	449	Fl. Protogenes,
		Turcius Secundus Asterius.
1203	450	Valentinianus *Aug. VII.*
		Gennadius Avienus.
1204	451	Marcianus Augustus,
		Clodius Adelphius.
1205	452	Herculanus,
		Asporatius.
1206	453	Opilio,
		Vincomalus.
1207	454	Aëtius, IV.
		Studius.
1208	455	Valentinianus *Aug. VIII.*
		Anthemius. *En Italie.*
		M. Mæcilius Avitus *Aug. dans le reste de l'empire.*
1209	456	Joannes,
		Varanes.
1210	457	Constantinus,
		Rufus.
1211	458	Leo *Aug.*
		Julius Majorianus *Aug.*
1212	459	Ricimer,
		Patricius.
1213	460	Fl. Magnus.
		Fl. Apollonius.
1214	461	Fl. Severinus,
		Fl. Dagalaiphus.
1215	462	Leo *Aug. II.*
		Vibius Severus *Aug.*
1216	463	Decius Basilius Felix,
		Vibianus.
1217	464	Rusticus,
		Anicius Olybrius.
1218	465	Basiliscus,
		Herminericus.
1219	466	Leo *Aug. III.*
		Tib. Fabius Titianus.
1220	467	Pusæus,
		Joannes.
1221	468	Procopius Anthemius *Aug. sans collegue.*
1222	469	Zenon,
		Martianus.
1223	470	Severus,
		Jordanus.
1224	471	Leo *Aug. IV.*
		Probianus.
1225	472	Festus,
		Marcianus.
1226	473	Leo *Aug. sans collegue.*
1227	474	Leo Junior *Aug. sans collegue.*
1228	475	Zeno *Aug. sans collegue.*
1229	476	Basiliscus *Aug.*
		Armatus.
1230	477	*Après le consulat de Basiliscus & d'Armatus.*
1231	478	Illus *seul.*
1232	479	Zeno, *Aug. III, seul.*
1233	480	Basilius Junior.
1234	481	Placidius, *sans collegue.*
1235	482	Severinus,
		Trocondus.
1236	483	Anicius Faustus, *sans collegue.*
1237	484	Theodoricus Amalus, *roi des Goths.*
		Venantius.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
1238	485	Q. Aurelius Symmachus *le Jeune*, *sans collegue.*
1239	486	Maurus Decius,
		Longinus.
1240	487	Anicius Manlius,
		Severinus Boëtius.
1241	488	Sifidius,
		Clarius Dynamius.
1242	489	Anicius Probinus,
		Eusebius Chronio.
1243	490	Anicius Faustus,
		Longius II.
1244	491	Olybrius *le Jeune*, *sans collegue.*
1245	492	Anastasius *Aug.*
		Rufinus.
1246	493	Decius Albinus,
		Eusebius Chronio II.
1247	494	Præsidius,
		Turcius Asterius.
1248	495	Viator,
		Æmilius.
1249	496	Paulus, *sans collegue.*
1250	497	Anastasius *Aug. II. sans collegue.*
1251	498	Decius Paulinus.
		Joannes Scytha.
1252	499	Joannes Gibbus.
		Asclepius.
1253	500	Patricius,
		Pypatius.
1254	501	Pompeius,
		Rufius Avienus.
1255	502	Rufius Avienus *le Jeune*,
		Probus.
1256	503	Dexecratus.
1257	504	Volusianus,
		Cethacus.
1258	505	Manlius Theodorus,
		Sabinianus.
1259	506	Messala,
		Areobinda.
1260	507	Anastasius *Aug. III.*
		Venantius Decius,
1261	508	Venantius Decius *le Jeune*,
		Celer.
1262	509	Opportunus, *sans collegue.*
1263	510	Manlius Severinus Boëtius,
		Eutharicus.
1264	511	Felix Gallus,
		Secundinus.
1265	512	Paullus,
		Muschianus.
1266	513	Anicius Probus,
		Clementinus.
1267	514	M. Aurel. Cassiodorus Senator, *sans collegue.*
1268	515	Anthemius,
		Florentius.
1269	516	Petrus, *sans collegue.*
1270	517	Anastasius *Aug. IV.*
		Agapitus.
1271	518	Florentius II.
		Magnus.
1272	519	Justinus *Aug.*
		Eutharcius Calica,
1273	520	Vitalianus,
		Rusticus.
1274	521	Justinianus,
		Valerius.
1275	522	Q. Aurelius Symmachus,
		Severinus Boëtius.
1276	523	Anicius Maximus, *sans collegue.*
1277	524	Justinus *Aug. II.*
		Opilio.

Ans de Rome.	Depuis J. C.		
1278	525	Anicius Probus,	
		Philoxenus.	
1279	526	Anicius Olybrius *le Jeune*, *sans collegue,*	
1280	527	Mavortius, *sans collegue.*	
1281	528	Justinianus *Aug. II. sans collegue.*	
1282	529	Maurus Decius, *sans collegue, ou ce fut* Basilius Junior.	
1283	530	Posthumius Lampadius,	
		Orestes.	
1284	531	*Après le consulat de Lampadius & d'Orestes I.*	
1285	532	*Après le consulat de Lampadius & d'Orestes II.*	
1286	533	Justinianus *Aug. III. sans collegue.*	
1287	534	Justinianus *Aug. IV.*	
		Theodosius Paulinus *le Jeune.*	
1288	535	Belisarius, *sans collegue.*	
1289	536	*Après le I. consulat de Belisaire.*	
1290	537	*Après le II. consulat de Belisaire.*	
1291	538	Joargus,	
		Volusianus.	
1292	539	Appio, *sans collegue.*	
1293	540	Justinus, *sans collegue.*	
1294	541	Basilius *le Jeune*, *sans collegue.*	
1295	542	II. *Après le Consulat de Basile.*	
1296	543	III.	
1297	544	IV.	
1298	545	V.	
1299	546	VI.	
1300	547	VII.	
1301	548	VIII.	
1302	549	IX.	
1303	550	X.	
1304	551	XI.	
1305	552	XII.	
1306	553	XIII.	*Après le Consulat de Basile le Jeune.*
1307	554	XIV.	Toutes ces années n'ont point eu de consuls.
1308	555	XV.	
1309	556	XVI.	
1310	557	XVII.	
1311	558	XVIII.	
1312	559	XIX.	
1313	560	XX.	
1314	561	XXI.	
1315	562	XXII.	
1316	563	XXIII.	
1317	564	XXIV.	
1318	565	XXV.	
1319	566		Justinus *Aug.*
1320	567		Justinus *Aug. II*, qui fut consul pendant sa vie, & en la personne duquel finirent les consuls.

Telle est la table des consuls que Riccioli nous a donnée dans sa chronologie réformée, revue sur la critique des annales de Baronius par le P. Pagi, qui a éclairci cette matiere mieux qu'aucun autre. Ce critique s'est servi utilement de la lettre consulaire du cardinal Norris où les vrais noms de plusieurs consuls sont rétablis ; mais il ne paroît pas avoir tout-à-fait réussi à marquer les raisons pour lesquelles les empereurs & les Césars prirent si souvent le consulat, ou du moins il fait souvent des applications peu heureuses de ces regles. On peut voir dans le *Numism. imp. rom.* du pere Banduri, qu'elles sont fort sujettes à équivoques, & qu'on n'en peut faire aucun usage pour la chronologie.

On trouve souvent des consuls marqués pour la seconde fois, quoiqu'ils ne soient pas nommés les années précédentes : c'est qu'ils avoient été du nombre de ceux qu'on appelloit *Consules Suffecti.* On y remarquera aussi que les empereurs sont d'ordinaire marqués consuls

suls pour la seconde fois la premiere année de leur regne, parcequ'ils avoient pris le consulat dans le temps même qu'ils étoient parvenus à l'empire. On a marqué les divers noms connus de chaque consul; mais on s'est bien gardé de décrire les noms que quelques modernes leur ont donné sur des conjectures qui n'ont aucun fondement, & l'on a mieux aimé s'en tenir à la simplicité des fastes, qui souvent ne marquent qu'un seul nom.

CONSULAT (Le) la charge ou la dignité du Consul. Tant que la république a subsisté, le consulat étoit annal, si ce n'étoit en cas de mort ou de malversation dans les affaires de la part du consul; car le dictateur Quintius Cincinnatus contraignit Lucius Minutius de se démettre de sa charge, parcequ'il s'étoit laissé assiéger dans son camp par les ennemis. Celui qu'on substituoit ainsi, n'achevoit que le temps qui restoit à faire; quelquefois même on n'en élisoit point d'autre en sa place; car lorsque Cinna fut tué, Carbon son collegue acheva seul son temps, comme fit encore Sextus César, à la place de Rutilius son collegue, tué dans la guerre des alliés. Sous les empereurs, le temps du consulat ne fut plus fixe, ne durant souvent que deux ou trois mois, & quelquefois plus. Ce fut Jules César qui fit ce changement la 708e année de la fondation de Rome, selon le témoignage de Dion; car s'étant démis de son consulat, avant que d'avoir achevé l'année, il créa pour achever le reste Q. Fabius & C. Trebonius; & le premier étant mort le dernier jour de son consulat, il lui substitua Caninius pour le reste du jour. D'où Ciceron a pris occasion de lui dire en le raillant, qu'il avoit fait paroître une si grande vigilance pendant son consulat, qu'il n'avoit point dormi pendant qu'il l'avoit exercé. Auguste suivit l'exemple de son prédécesseur, pour pouvoir gratifier plusieurs personnes, comme dit Suétone dans sa vie; car de six consulats qu'il exerça, les uns furent de neuf mois, les autres de six, quelques-uns de quatre ou de trois mois. Tibere & Claudius abrégerent encore ce temps: l'empereur Commode fit jusqu'à vingt-cinq consuls en un an; néanmoins, pour garder quelque chose de l'ancienne maniere, on élisoit toujours un consul aux calendes de janvier, qui donnoit le nom à l'année; & on l'appelloit *Consul ordinaire*: au lieu que les autres se nommoient *Suffecti*, ce qui nous donne lieu d'entendre ce passage de Suétone, dans la vie de Domitien, *In sex consulatibus unum ordinarium tantùm gessit*; & cet autre de Symmaque, *Delatus est à clementissimis principibus ordinarius consulatus*, il a été fait consul le 2 de janvier. Constantin *le Grand* remit les choses en leur entier, & voulut que le consulat fût d'une année, faisant toutefois des consuls honoraires, comme avoit fait Jules César, selon Suétone.

Cassiodore rapporte une formule dont se servoient les empereurs, en conférant la dignité du consulat, *l.* 6, *ep.* 21, qu'on poura voir. * Tite-live, *hist. rom. Antiq. grec. & rom.*

CONSULS, ou JUGE ET CONSULS: Juges établis pour connoître des différends entre marchands, pour fait de marchandise & de négoce. Il y en a eu en Italie avant le XIV siécle, & Salicet en fait mention dans ses commentaires, où il dit qu'on pouvoit les élire à l'âge de 20 ans. Il y en avoit aussi à Athènes, comme nous l'apprenons de Demosthene *en son oraison contre Apaturius*; & à Rome on a établi des juges dans chaque métier pour régler les différends qui survenoient entre ceux d'un même art, ou d'un même négoce. En France cette jurisdiction n'a été établie que vers le milieu du XVI siécle. Le roi Charles IX créa à Paris, des juge & consuls au mois de novembre 1563, par un édit qui fut vérifié en janvier de la même année. (L'année commencoit à pâque.) Et par un autre édit du mois de décembre 1566, il donna pouvoir d'en ériger dans toutes les villes métropoles, capitales, & de commerce, où il y a siége royal. Mais il n'y en eut point d'établis à Lyon, parcequ'en y transférant les foires de Champagne & de Brie, on y transféra aussi le conservateur des priviléges de ces foires, qui connoissoit de tout temps des différends qui s'élevoient entre marchands, & pour fait de marchandise.

La jurisdiction des consuls de Paris est composée d'un juge & de quatre consuls. Le juge préside & prononce les jugemens, & les consuls sont les conseillers. Suivant l'ordonnance de 1673, les juge & consuls connoissent de tous les billets de change, faits entre négocians & marchands, & des lettres de change ou remises d'argent faites de place en place, entre toutes sortes de personnes. Leur jurisdiction s'étend en ce dernier cas sur toutes sortes de personnes, quoiqu'ils ne soient ni négocians, ni marchands, & que les lettres de change ne procedent pas du fait de marchandise, parceque toutes les lettres de change sont comme une espece de commerce. Ils connoissent des différends, pour ventes faites par des marchands à d'autres marchands, à des artisans & gens de métier, qui achetent afin de revendre, ou de travailler de leur profession. Ils connoissent aussi du commerce fait par les marchands de leur ressort, avec ceux des provinces même les plus éloignées du royaume, lesquels sont obligés de comparoître pardevant eux, lorsqu'ils y sont assignés en vertu de leur commission, & un *Pareatis* du sceau du roi, s'ils sont d'un autre parlement. Les appellations de leurs jugemens vont directement au parlement, & non ailleurs, & ils jugent en dernier ressort jusqu'à la somme de 500 liv. Les jours consulaires, ausquels ils donnent audience, sont le lundi, le mercredi & le vendredi, le matin & l'après-midi. On élit tous les ans un juge & quatre consuls, qui vont ensuite prêter serment au parlement. L'élection se fait en cette maniere: à la fin du mois de janvier, les juge & consuls qui finissent l'année de leur charge, mandent les anciens juges & consuls, & les 36 gardes des six corps des marchands, (c'est-à-dire, les six de chaque corps,) & quelques-uns des notables marchands qui sont les libraires, les marchands de vin, de bois, de poisson, &c. D'entre ces notables, les juges & consuls en charge mandent le nombre qu'il leur plaît de chacun, jusqu'au nombre de 20 ou de 24, & quelquefois jusqu'à 6 d'une même profession. Tous les vocaux donnent leurs noms écrits dans des billets roulés, qui sont tous mêlés ensemble: après quoi le juge en tire 30, au hazard, qui sont remis dans une toque. Alors le juge & le premier consul tirent chacun un de ces billets, qui sont pour les deux scrutateurs; & ensuite le même juge & les quatre consuls donnent leurs suffrages de vive voix. Les scrutateurs nomment après eux à haute voix, ceux qu'ils choisissent pour juge & pour consuls: puis ils reçoivent l'un après l'autre 28 autres billets de la main du greffier, qu'ils ouvrent, & ils appellent les noms de ceux qui y sont écrits. A mesure que chacun nomme ceux qu'il choisit pour juge & consuls, ils ont l'inspection sur le greffier, qui écrit les nommés sur la feuille. Cette feuille, que l'on appelle le Scrutin, est portée sur le champ à M. le premier président, & à messieurs les gens du roi, par les juge & consuls en charge, qui conduisent quelques jours après les nouveaux juge & consuls en la grand'-chambre du parlement où ils sont présentés par M. le procureur général, & prêtent le serment accoutumé.

Il faut remarquer que le juge est toujours choisi du nombre des anciens consuls, c'est-à-dire, de ceux qui ont déja exercé le consulat.

Les six corps des marchands, dont les 36 gardes ont voix à l'élection des juge & consuls, sont, 1°. les drapiers, 2°. les épiciers & les apothicaires; 3°. les merciers jouailliers clinquailliers; 4°. les pelletiers; 5°. les bonnetiers; 6°. les orfévres. A l'égard des autres villes, il y en a quelques-unes où il n'y a qu'un juge & deux consuls, comme à Rouen, à la Rochelle, &c. * Ordonnance de Charles IX, en 1563, & de Louis XIV, en 1673. *Mémoires historiques.*

CONSUS, ancienne divinité des Romains, invoqué pour les conseils: il avoit un autel dans le Cirque dif-

férent des autres, en ce qu'il étoit couvert, pour marquer que les conseils doivent être cachés & secrets. On lui donnoit le nom de *Neptune Equestre.* On célébroit à Rome au mois d'août des jeux en son honneur, nommés *Consualia*, semblables à ceux du Cirque. C'est pendant la célébration de ces jeux, que Romulus & ses compagnons ravirent les filles des Sabins. * Denys d'Halicarnasse, *histoire, liv.* 2. Dion, & Plutarque, *vie de Romulus.*

CONTARDI (César) évêque de Nebio en l'isle de Corse, étoit un savant jurisconsulte de la ville de Gènes, qui florissoit vers la fin du XVI siécle, & qui fut pourvu de cet évêché par le pape Gregoire XIII. Il faut se garder de le confondre avec un autre Contardi, de la même famille & de la même ville, qui vivoit environ 300 ans auparavant, & qui donna des marques d'une profonde érudition dans une celébre dispute qu'il eut en la ville de Majorque, dans l'isle de ce nom, contre plusieurs rabbins touchant la religion chrétienne. Ses raisons parurent si fortes à un des principaux d'entre les Juifs nommé *Astarc*, qu'il s'y rendit, & se fit baptiser. Il y en eut beaucoup d'autres de sa secte qui l'imiterent, & qui se firent chrétiens à son exemple. * Huberto Foglieta, *elogia clar. Lig.*

CONTARINI, famille. La famille de CONTARINI, si noble & si ancienne à Venise, a été féconde en hommes illustres dans les armes & dans les lettres; car il en est sorti quatre patriarches de Venise, & sept doges ou ducs de la république, outre un grand nombre d'autres célébres sénateurs, procurateurs de S. Marc, &c. presque toujours employés dans les ambassades importantes. MAFFEO CONTARINI avoit été disciple du B. Laurent Justinien, premier patriarche de Venise, & fut jugé digne de lui succéder en 1455. Il remplit très-bien ses devoirs, & mourut en 1460. Louis Contarini, chanoine de S. Georges, mérita la même dignité en 1508. Après sa mort, qui arriva peu de temps après, on la donna à ANTOINE Contarini, prieur des chanoines réguliers de S. Sauveur, qui mourut en 1524. PIERRE-FRANÇOIS Contarini fut aussi mis sur le siége patriarchal de Venise en 1555, & n'y demeura qu'environ deux ans.

Voici les ducs de Venise, tirés de cette illustre famille. DOMINIQUE Contarini fut élu vers l'an 1043 ou 1044. Il répara la ville de Grado, reprit Zara qui s'étoit révoltée, bâtit à Venise les monasteres de S. Ange & de S. Nicolas du Rivage, & mourut en 1070. JACQUES Contarini, créé duc, l'an 1275, soumit les Istriens, & se démit de sa charge en 1280. ANDRÉ Contarini élu contre sa volonté, en l'an 1368, gouverna sagement durant 14 ans, & mourut en 1382. FRANÇOIS Contarini avoit été employé en diverses négociations, lorsqu'il fut élu doge en 1623. On dit qu'étant né le 8 septembre, jour de la fête de la naissance de la sainte Vierge, il obtint depuis, tous ses emplois, & même la dignité de doge, au même jour. Il mourut au mois d'août de l'an 1625. NICOLAS Contarini élu en 1630, rendit de signalés services à la république, pendant la guerre de Frioul contre la maison d'Autriche, & par le secours qu'il envoya à Mantoue. En ce même temps, la ville de Venise étant affligée de la peste, il donna tous ses soins pour y remédier; & après avoir vu sa patrie délivrée de ce fléau, il mourut en 1633. CHARLES Contarini fut élu en 1655, après François Molini, & mourut dans la même année. DOMINIQUE Contarini II de ce nom, étoit absent, lorsqu'il fut élu en 1659, & mourut au mois de janvier de l'an 1675. *Consultez* Pierre Justiniani & Balthasar Bonifaci, qui ont écrit l'éloge des Contarini. * Merula. Doglioni. Martina. Ghillini, &c.

CONTARINI (François) de l'illustre famille des Contarini de Venise, vivoit dans le XV siécle, en 1460. Il professa la philosophie à Padoue, & fut ambassadeur auprès du pape Pie II. La république de Venise lui confia un secours de gens de guerre, qu'il conduisit pour la défense des Siennois contre les Florentins. Il écrivit l'histoire de cette expédition en trois livres, que Jean Michel Bruto & d'autres ont publiée. * Bonifaci, *in elog. Cont.* Vossius, *l.* 3 *des historiens Latins*, *c.* 7.

CONTARINI (Ambroise) de Venise, vivoit sur la fin du XV siécle. En 1472 il fut envoyé ambassadeur vers Usum-Cassan, que les Orientaux nomment Ozum-Asambeg, roi de Perse; & à son retour, en 1477, il publia en langue italienne, la relation ou journal de ce voyage, que Jacques Genderus traduisit depuis en latin, & que nous avons dans le recueil des auteurs de l'histoire de Perse. Ce voyage est utile pour corriger quelques fautes qui ont échapé à Joseph Barbaro dans la description du même pays. * Vossius, *l.* 3 *des hist. Lat.* Gesner. Possevin. Le Mire.

CONTARINI (Gaspard) cardinal, évêque de Belluno, étoit fils de *Louis* Contarini, & de *Polixene* Malipetra. Il apprit la grammaire à Venise, & étudia à Padoue sous le savant Pomponace, contre lequel il écrivit depuis un ouvrage de l'immortalité de l'ame. La république le nomma son ambassadeur auprès de l'empereur Charles-Quint. Il s'aquitta si bien de cet emploi, qu'à son retour il eut un gouvernement considérable. Peu de temps après, il fut envoyé à Rome avec la même dignité d'ambassadeur. On l'envoya ensuite à Ferrare pour la délivrance du pape Clément VII, que les Allemans & les Espagnols avoient pris en 1527, après le pillage de Rome. Contarini servit utilement dans cette occasion & dans d'autres. Le pape Paul III le fit cardinal l'an 1535, l'envoya légat en Allemagne en 1541, & le nomma pour présider comme un de ses légats, au concile général qu'il voulut assembler à Mantoue ou à Vicenze, & qui depuis fut tenu à Trente. Mais sur quelques difficultés qui éloignerent l'exécution de ce premier dessein, il fut envoyé légat à Boulogne, où il mourut âgé de 59 ans, l'an 1542, dans le temps que le même pontife l'avoit nommé, pour aller encore auprès de l'empereur Charles-Quint. Son corps fut mis en dépôt dans l'église de sainte Petrone, d'où Louis & Gaspard Contarini, ses neveux, le firent transporter à Venise. Gaspard Contarini composa plusieurs ouvrages de théologie, qui sont: *De immortalitate animæ contra Pomponacium. De septem Ecclesiæ sacramentis. De optimi antistitis officio. Scholia in epist. D. Pauli. Summa conciliorum. Confutatio articulorum Lutheri. De potestate papæ. De prædestinatione. De libero arbitrio*, & plusieurs autres traités tant de théologie & de philosophie, que de politique, qui ont été imprimés à Paris, en 1571. Ce cardinal écrivoit très-bien en latin & avec beaucoup de politesse & de netteté; mais il est plus profond dans la philosophie que dans la théologie. L'ouvrage qu'il fit contre Pomponace sur l'immortalité de l'ame, est entiérement philosophique. Il ne fait qu'effleurer les matieres dans son traité des sacremens, qui est plutôt une belle instruction, qu'un ouvrage de théologie ou de controverse. Ses deux livres du devoir des évêques, contiennent des préceptes & des maximes très utiles pour la conduite de la vie d'un évêque. Ses scholies sur les épitres de S. Paul sont merveilleuses, pour expliquer le sens littéral des endroits les plus difficiles. La somme des conciles n'est qu'une histoire abrégée des principaux conciles jusqu'à celui de Florence, qu'il appelle le neuviéme œcuménique. Il soutient dans son traité de la puissance du pape, que le pouvoir qu'il a de gouverner le troupeau de J. C. a été donné par Notre-Seigneur à S. Pierre, & qu'il est de droit divin. Dans les traités de controverse contre Luther, sa méthode est d'exposer la doctrine de l'Eglise, & de faire voir qu'elle est conforme à la doctrine de l'écriture sainte, & que les novateurs ne l'attaquent que sur de fausses suppositions ou par de mauvaises raisons. En parlant de la prédestination, il ne fait point de façon de déclarer que l'avis de S. Augustin ne lui plaît pas, qu'il ne croit pas que les hommes soient réprouvés à cause du péché originel, mais à cause des fautes actuelles qu'ils com-

mettent, en résistant à la grace, & qu'il ne dépend point de l'efficacité de la grace, mais de notre volonté, de vaincre cette résistance. A l'égard de la prédestination, il convient qu'elle doit être attribuée à la miséricorde de Dieu, qui prévient par sa grace tous nos mouvemens; en sorte toute fois que la volonté n'y apporte point de résistance. Il conseille aux prédicateurs qui sont obligés de parler de ces matieres, de le faire rarement, & avec beaucoup de précaution, & de recourir toujours à la hauteur des jugemens de Dieu. Il répond à l'objection des impies, qui disent: *Si je suis du nombre des prédestinés, je serai sauvé; & si je suis du nombre des réprouvés, je serai damné, quelque chose que je fasse*, en leur faisant voir qu'ils pouroient dire la même chose de tous les autres événemens de la vie, que Dieu n'a pas moins prévus que le salut ou la damnation; il montre ensuite que la prédestination & la réprobation ne sont point des causes nécessaires du salut & de la damnation; que quoique Dieu ait connu de toute éternité les prédestinés & les réprouvés, cette connoissance n'ôte point la contingence ni la liberté, & qu'on ne peut douter que si l'on vit bien l'on sera sauvé, & que si l'on meurt dans le crime, on sera damné; qu'enfin dans l'incertitude de son sort, il faut travailler à son salut avec confiance. Il condamne à la fin de ce traité le dogme exécrable de ceux qui disent, que les péchés des élus sont agréables à Dieu, & qu'il a en horreur les bonnes actions des réprouvés. Ce cardinal a été accusé d'avoir des sentimens favorables aux protestans, & d'avoir même conseillé à Bernardin Ochin de se déclarer, comme il le fit, contre l'Eglise, pour aller à Genève; mais c'est sans fondement: car ce fut Pierre Martyr qu'Ochin rencontra à Florence, qui le détermina à prendre ce parti. Contarini a traduit le livre des exercices spirituels de S. Ignace de Loyola dont il étoit ami. * Jean de la Case, *vie du cardinal Contarini*. Paul Jove, *élog. doct. c. 100*. Garimbert. Pierre Justiniani. Victor. Ughel. Auberi. Balthasar Bonifaci. Le Mire. Marc-Antoine Flaminius. Du-Pin, *bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, XVI siécle*.

CONTARINI (Jean) peintre Italien, fils de François Contarini, dit *de la Valonne*, naquit en 1549. Il fut mis chez un notaire, pour s'y former dans les affaires; mais son inclination pour la peinture, fit qu'on lui permit de s'appliquer à cet art, dans lequel il fit de grands progrès. A l'âge de 30 ans, il fit un voyage en Allemagne, & travailla avec réputation à la cour de l'empereur Rodolphe II. Depuis il passa à Inspruck; mais étant soupçonné d'entretenir un commerce amoureux avec une dame de qualité, il fut contraint de revenir à Venise où il s'acquit l'amitié des honnêtes gens, & où il mourut l'an 1605. Nous avons un sonnet que le chevalier Marini composa, en voyant son portrait fait par Contarini, & un madrigal sur un tableau du meurtre d'Abel, fait par le même. * Rodolfi, *vit de vit. penet.*

CONTARINI (Vincent) professeur en éloquence à Padoue, né à Venise en 1577, a cultivé les belles lettres avec beaucoup de soin. Il étoit ami particulier de Marc-Antoine Muret, & de Juste-Lipse, quoiqu'il ait écrit contre ce dernier; mais leur dispute n'avoit pour but que la recherche de la vérité. Ce fut en 1603 qu'on institua en faveur de Contarini, une chaire extraordinaire à Padoue, pour y enseigner les lettres grecques & latines. Il y professoit encore en 1614. Depuis ayant eu quelque sujet de chagrin, il se retira à Rome, & ayant entrepris pendant l'été un voyage en Istrie, il tomba malade, & mourut à Venise l'an 1617, âgé de 40 ans. Il a laissé divers ouvrages. *De re frumentaria*, & *de militari Romanorum stipendio*, qui sont tous deux contre Juste-Lipse. *Variarum lectionum liber, &c.* * Jacques-Philippe Thomasini, *in illust. viror. vit.* Balthasar Bonifaci *in elog Contar.*

CONTARINI (Simon) né le 27 août 1563, s'est acquis beaucoup de réputation dans le XVII siécle, par ses emplois, & par les négociations importantes qu'on lui a confiées. Il étoit fils de *Jean-Baptiste* Contarini, aussi célébre sénateur, & de *Marie* Gritti. Il étudia sous d'excellens maîtres à Padoue, & ensuite fit un voyage à Rome. A son retour à Venise, on l'envoya ambassadeur à Turin auprès de Charles Emanuel, duc de Savoye, puis en Espagne près de Philippe II, & ensuite baile à Constantinople, où il s'acquit beaucoup de réputation, & où il négocia des affaires très-avantageuses pour la république. Il fut envoyé ambassadeur à Rome, sous le pontificat de Paul V, très-mal-intentionné pour les Vénitiens; & puis en France pour les affaires de la Valteline, & pour le repos & la liberté de l'Italie, contre les entreprises de la maison d'Autriche. Après avoir terminé assez heureusement cette grande affaire, il fut envoyé à l'empereur Ferdinand II; & lorsqu'il fut arrivé à Venise, il y fut élu procurateur de S. Marc. Son grand âge le dispensoit d'entreprendre de longs voyages; cependant il fut obligé d'aller une seconde fois à Constantinople. Lorsque la ville de Venise fut affligée de la peste, en 1630 & 1631, il n'en voulut point sortir, pour y maintenir l'ordre, qui est la chose la plus nécessaire dans ces fâcheuses occasions, pour le rétablissement de la santé. Il y travailla très-utilement, & mourut le 10 janvier 1633. On dit qu'il avoit composé des mémoires de ses ambassades, qui n'ont point été publiés. * Jacques-Philippe Thomasini, *in elog.* Bonifaci, *in elog. Contar.*

CONTARINI (Camille) né à Venise le 2 janvier 1644, fils de *François* Contarini & de *Genevieve* Trévisani, fut en 1660 envoyé à Rome, au collége Clémentin, d'où étant revenu trois ans après, il prit la robe de noble & eut quelques emplois dans la république, dont il s'aquitta avec beaucoup de sagesse & de zèle, & il fit paroître dans le grand conseil une éloquence mâle. Il épousa en 1679 *Marie Donato*, & en étant devenu veuf, en 1698, il prit l'habit ecclésiastique le 30 mars 1710, & alla à Rome, où il présenta au pape Clément XI le premier tome de ses histoires. De retour à Venise, il y mourut le 17 août 1722. Ses ouvrages imprimés sont: 1. *L'Inganno riconosciuto*, à Venise 1666. 2. *L'Arbace, tragidrama musicale*, à Venise, 1667. 3. *La genealogia de Domini*, à Amst. 1693. 4. *Istoria della guerra di Leolpoldo I imperatore, contra il Turco, dall'anno* 1683. 5. *Il traditore tradito, tragedia*, à Venise 1714. 6. *Annali delle guerre per la monarchi delle Spagne*, partie I en 1720, partie II en 1722 à Venise. * *Supplément françois de Basle.*

CONTAT (D. Jérôme-Joachim le) un des plus saints supérieurs de la congrégation de S. Maur, & l'un des plus zélés pour l'observance réguliere, né au diocèse de Châlons en Champagne, en 1607, & mort subitement dans l'abbaye de Bourgueil, diocèse d'Angers, le 10 novembre 1690, âgé de 83 ans, est auteur de plusieurs ouvrages de piété, assez estimés. En 1653 il a donné à Rennes des *Exercices spirituels pour les supérieurs des familles religieuses.* En 1662 au même lieu, des *Exercices spirituels pour les religieux Bénédictins.* Il y a eu trois éditions de cet ouvrage: la troisiéme est de 1703, *in*-8°. En 1656 il donna l'image d'un supérieur accompli dans la personne de saint Benoît, à Tours. En 1670 des *Conférences* ou *Exhortations monastiques, pour tous les dimanches de l'année*, à Paris, *in*-4°. Les méditations pour les supérieurs & pour les religieux, ont été traduites en latin par dom François Mesger. * D. le Cerf, *biblioth. hist. & crit. des auteurs de la congrégat. de S. Maur.*

CONTE dit CONTIUS (Antoine le) François, natif de Noyon en Picardie, fils du prévôt de cette ville, vivoit dans le XVI siécle, & enseigna le droit à Bourges & à Orléans, avec beaucoup de réputation. Ses disputes avec Duaren, Hotman, & quelques autres, firent naître divers ouvrages ingénieux. Les livres qu'il avoit publiés, sont un témoignage de sa connoissance dans le

droit. Antoine le Conte mourut à Bourges en 1586, & fut enterré dans l'église de saint Hippolyte, près du célebre Duaren. Ainsi le ciel permit que ces deux savans hommes, qui n'avoient pu s'accorder durant leur vie, reposassent ensemble après leur mort. M. de Thou fait son éloge après Cujas. Quoiqu'il fût naturellement paresseux, il n'a pas laissé de beaucoup travailler pour la correction du texte du droit civil & canonique. Les œuvres de Contius ont été imprimées en un volume *in-4°*, par les soins de Merille. * La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, *biblioth. franç.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. lib.* 2. De Thou, *hist. &c. Biblioth. historique des auteurs de droit*, *par* Denys Simon, *edit. Paris.* in-12, 1692. *Eloges des hommes illustres tirés de l'histoire de* M. de Thou, par Antoine Teissier, *édit. Utrecht in*-12. 2 *part.* 1697. Les ouvrages d'Antoine le Conte sont *Lectionum subcisivarum juris civilis liber. Comment. in institut. Ad legem Juliam majestatis. Disputationes juris.* Des notes sur le droit canon. *Ad edictum Henrici, Francorum regis, de clandestinis matrimoniis liber*, à Paris 1557 *in*-8°. Plus, deux petits écrits, intitulés : l'un, *De falsis Constantini legibus, ad quemdam qui se hoc tempore jurisconsultum christianum profitetur* : l'autre, *De quæstiunculâ adversùs Balduinum in libello ipsius de hæredit. & bonorum possess.* Ces deux écrits ont été imprimés en 1562, *in*-4°, à la suite d'une réponse de Calvin à François Baudouin, de quelques lettres de celui-ci & d'une longue lettre de François Duaren. On a encore du même auteur *Tractatus de diversis moræ generibus*, imprimé après sa mort, à Bourges, en 1587, *in*-12. L'imprimeur dit dans son avis au lecteur, qu'il avoit encore d'autres écrits d'Antoine le Conte, qu'il espéroit publier lorsqu'il auroit entre les mains ceux qu'il attendoit d'ailleurs.

CONTENSON (Vincent) né dans un endroit nommé en latin, *Altivillare*, dans le diocèse de Condom, en 1640, entra dans l'ordre de saint Dominique en 1657, & mourut à Creil dans le diocèse de Beauvais où il prêchoit, le 27 décembre 1674, âgé seulement de 34 ans. C'est ce que l'on voit par son épitaphe, qui est dans l'église de Creil-sur-Oise, & qui mérite d'être rapportée. La voici :

HIC jacet Reverendus Pater Vincentius CONTENSON, *Ordinis Prædicatorum. Ætate juvenis, vir doctrinâ, virtute senex, cui hoc in templo silentium mors imposuit quod gravis morbus imponere non potuit. Concionando mori debebat qui vivebat animarum zelo. Sensit se morientem, nascentem Christum cùm prædicavit, nec tamen nativitas Domini mors fuit discipuli, nam dignus videbatur qui nasceretur cœlo, cum dudum mortuus esset sæculo. Obiit Creolii ad Isaram, Diœces. Bellovac. die 27 Decemb. an 1674, ætat. XXXIV. Ipse est auctor* Theologiæ mentis & cordis. *Requiescat in pace.*

Contenson étoit bon théologien, & zélé prédicateur. Il a fait un ouvrage excellent intitulé, *Theologia mentis & cordis*, dans lequel il a joint le dogme à la morale ; on y trouve autant de piété que de solidité. Il a été imprimé en neuf volumes *in*-12, & en deux volumes *in-folio*, à Lyon, en 1681 & 1687. Du-Pin, *bibliothéque universelle des auteurs ecclesiastiques*, XVII *siécle.* Echard, *script. ord. Prædic.*

☞ CONTESSA, petite ville de Turquie en Europe, dans la Macédoine, sur la côte de l'Archipel, à l'embouchure du Strymon, près des ruines de l'ancienne Amphipolis. Elle donne le nom de *Golfe de Contessa*, à celui qui du temps de Romains prenoit son nom de la riviere & étoit appellé *Strymonicus sinus.* * La Mart. *dict. géogr.*

CONTI, maison très-ancienne d'Italie. Quelques auteurs qui donnent dans les fables veulent que Jules César soit issu d'une des branches de cette maison, d'autres disent, mais sans preuves, que l'empereur Honorius envoya un général de cette maison dans les Gaules pour s'opposer au tyran Constantin, qu'il défit, & qu'en reconnoissance l'empereur l'honora du titre de comte de l'empire, que les *Conti* gardent encore. L'on prétend que les marquis de Toscanelle, qui ont eu part au gouvernement de Rome pendant le XI siécle, & dont étoient les papes JEAN XX, BENOÎT VIII & BENOÎT IX, sortoient de cette maison, aussi-bien que les comtes de Segni, & Anagnie, dont étoient les papes INNOCENT III, qui fut élu pape en 1198, & mourut en 1216 ; & GREGOIRE IX, neveu du précédent, qui fut élu pape en 1227, & mourut en 1241. Quoi qu'il en soit, il y a un grand nombre de cardinaux du nom de Conti. BONIFACE Conti, cardinal, évêque d'Albano, vivoit vers l'an 1050. Il fut honoré du chapeau de cardinal par le pape Leon IX, & se trouva à la mort de Victor II, en 1057. On ignore le temps de la sienne. JOURDAIN Conti, né à Terracine, se signala dans divers emplois. Il fut vice-chancelier de l'église, sous le pontificat d'Alexandre IV & d'Urbain IV, qui le créa cardinal diacre du titre de S. Côme & S. Damien en 1263. Il eut le gouvernement de la Campagne de Rome, & mourut en 1269.

LUCIO Conti, cardinal dans le XV siécle, fut mis dans le sacré collége, par le pape Jean XXIII, le 6 de juin de l'an 1411. Il se trouva au concile de Constance, & fut envoyé legat à Boulogne, par le pape Eugène IV. Lucio Conti s'y fit des affaires fâcheuses ; car ayant été accusé d'animer sous main quelques puissantes familles pour affoiblir les forces de la ville, il pensa périr dans une conjuration. Il se retira à Imola, d'où il revint apparemment à Boulogne ; car Onuphre dit qu'il y mourut le 9 septembre de l'an 1437.

FRANÇOIS Conti, cardinal archevêque de Consa dans le royaume de Naples, reçut le chapeau de Léon X, le premier juillet de l'an 1517, & mourut en 1521, si pauvre, qu'il ne laissa pas même de quoi pouvoir faire les frais de son enterrement.

De cette maison, qui est l'une des quatre principales de Rome, & qui a été divisée en plusieurs branches, il ne reste plus que celle qui y est établie, l'aîné de laquelle est grand maître héréditaire du palais apostolique, ce qui lui donne droit d'assister aux chapelles pontificales, où il fait la fonction d'introducteur des princes étrangers, & des autres personnes de cette considération. Elle a toujours été fort attachée à la maison d'Autriche, sur-tout à la branche impériale, & a produit de grands hommes de guerre. TORQUATO Conti servit utilement l'empereur Ferdinand II, sous le général Galas, dans la guerre que fit en Allemagne Gustave Adolfe roi de Suede, & l'empereur lui accorda pour récompense d'ajouter à l'écu de ses armes qui sont *de gueulles à l'aigle échiqueté d'or & de sable*, deux piéces de canon tirant, & huit drapeaux mêlés avec les six étendards que sa maison portoit déja. INNOCENT Conti défendit vaillamment la ville de Prague, lorsqu'elle fut assiégée par les Suedois. Un autre, dit *le prince Conti*, fut tué à la défaite du comte Veterani en Transylvanie, l'an 1695. Les ducs de Poli honorés du titre de prince du Saint-Empire sont de cette maison. PAUL Conti, duc de Poli, dont l'oraison funebre, prononcée par le P. Casati jésuite, fut imprimée à Parme en 1666, fut pere de CHARLES, qui suit ; & de *Jean-Nicolas* Conti évêque d'Ancone, qui fut créé cardinal le 14 janvier 1664, par le pape Alexandre VII. Il résida toujours en son évêché, n'en étant sorti que pour les conclaves, & y mourut le 20 janvier 1698, âgé de 80 ans. CHARLES Conti, duc de Poli, &c. fut majordome, & premier gentilhomme de la chambre de la reine Christine de Suede, dont il se démit peu avant la mort de cette princesse, arrivée en 1689 ; étant pour lors âgé de 75 ans, & eut de *N.* Muti, dame d'honneur de la même reine, & sœur du duc Muti, JOSEPH LOTAIRE, qui suit ; *Michel-Ange*, né le 15 mai 1655 ;

cardinal, puis pape sous le nom d'Innocent XIII : *cherchez* INNOCENT XIII ; *Bernard-Marie*, né le 29 mars 1664, religieux Bénédictin en l'abbaye de Mont-Cassin, puis évêque de Terracine en 1710. Il fut nommé grand pénitencier en 1721, cardinal du titre de saint Bernard des Termes le 16 juin de la même année par le pape son frere, qui lui donna en même temps l'abbaye de Chiaravalle ; & *Hiacynthe* Conti, mariée à *Joseph* Cesi, duc d'Aqua-Sparta, dont des enfans JOSEPH-LOTAIRE Conti, duc de Poli & de Guadagnole, grand maître héréditaire du palais apostolique, fut aggrégé avec ses enfans à la noblesse de Venise le 25 mai 1721, après l'élevation du pape son frere sur le saint siége, qui le fit premier gentilhomme de sa chambre, & le nomma prince du Soglio en novembre 1721. Il avoit épousé en 1677 *Lucrece* Colonne, veuve d'*Etienne* Colonne, duc de Bassanello, fille de *Marc-Antoine*, duc de Polliano, grand connétable du royaume de Naples, morte le 8 août 1716, dont il eut *Charles*, prince de Poli, chevalier de Malte en 1721, & capitaine de la premiere compagnie des chevaux-légers de la garde du pape en 1722 ; MARC-ANTOINE, qui suit ; & *Etienne* Conti, camérier secret participant en décembre 1722. MARC-ANTOINE Conti, duc de Guadagnole, capitaine de la seconde compagnie des chevaux-légers de la garde du pape en janvier 1722, épousa le 16 février de la même année *Faustine* Mathei, fille de *Joseph*, duc de Paganica, dont le pape fit la cérémonie de la bénédiction nuptiale. * Onuphre. Ciaconius. Blondus, *Decade.* Auberi, *hist. des cardinaux. Mém. du temps.*

CONTI (Giusto de) chevalier Romain de la noble maison de *Valmontone*, fut l'un des plus polis écrivains du quinziéme siécle, & l'un des plus heureux imitateurs de Pétrarque. Plusieurs de ses poësies furent imprimées à Paris, l'an 1595, *in-12*, par les soins de Jacques Corbinelli, sous ce titre : *Rime diverse di Giusto de Conti detta la BELLA MANO*, avec un recueil de diverses autres piéces anciennes d'auteurs Toscans. La *Bella Mano* a été réimprimée à Florence en 1715, *in-12*, avec une préface & des notes d'Antoine-Marie Salvini. * *Biblioth. ital.* tome I, page 244. *Bibl. italiana* de Fontanini, édit. de Venise, 1728, *in-4°*, page 104.

CONTIGLIANO, anciennement *Cutilium*, *Cutilia*, *Cutiliæ*, bourg d'Italie dans l'état de l'église. Il est dans le duché de Spolete, à trois lieues de Rieti, du côté du couchant, sur le bord du lac de Contigliano, que les anciens nommoient *Catulianæ aquæ*, & où ils disent qu'il y avoit une isle flottante chargée d'arbres. * Mati, *dict.*

CONTINENTS, hérétiques, *cherchez* ENCRATITES.

CONTIUS, *cherchez* CONTE.

CONTOBABDITES, certains hérétiques qui s'éleverent contre l'église dans le VI siécle. Ils suivoient les erreurs des Théodosiens, & refusoient de se soumettre aux évêques de l'église. * Nicephore, *l.* 18, *c.* 49. Prateol, *au mot* Contob.

CONTON, *cherchez* COTTON.

CONTUMELIOSUS, évêque de Riez, vivoit dans le VI siécle. On dit qu'après avoir assisté aux synodes de Carpentras & de Vaison, tenus vers l'an 527, & après avoir paru avec réputation dans diverses assemblées ecclésiastiques, il fut accusé d'être tombé dans des désordres si grands, que les évêques de sa province se virent contraints de le déposer dans un concile assemblé exprès contre lui l'an 534. Saint Césaire d'Arles, un des plus célebres prélats de son siécle, y présida, & en écrivit au pape Jean II, qui par sa réponse approuva la déposition de Contumeliosus, & ordonna qu'il seroit mis dans un monastere, & que l'on éliroit pour gouverner son diocèse un visiteur, qui ne feroit point d'ordination, & ne se mêleroit point du temporel. Ce pape écrivit la même chose au clergé de Riez, & à tous les évêques des Gaules, dans ses épîtres 4e, 5e, & 6e. Depuis Contumeliosus appella de sa déposition au pape Agapet, successeur de Jean, qui en écrivit à S. Césaire. * Agapet, *in ep. 6 & 7, tom. VI des conc.* Simon Barthel, *hist. des évêques de Riez.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclésiastiques VI siécle.*

CONTY, en latin *Contiacum*, bourg de France, dans l'Amienois en Picardie, avec titre de principauté, est situé sur la petite riviére de Seile, à quatre ou cinq lieues d'Amiens, & un peu moins de Crevecœur & de Montdidier. * Sanson.

CONTY, maison. Le bourg de Conti a eu autrefois des seigneurs particuliers, & c'est par eux qu'il est entré dans la maison de Mailli, puis dans celle des princes de Bourbon. *Isabelle* dame de Conti, qui vivoit sur la fin du XIV siécle, épousa COLARD de Mailli, dit *le Jeune*, dont elle eut JEAN de Mailli, seigneur de Conti, mort en 1432, lequel laissa entr'autres enfans, FERRI I, pere d'ADRIEN, qui mourut en 1518. ADRIEN eut de *Jeanne* de Berghes, FERRI de Mailli II du nom, seigneur de Conti, &c. qui épousa en 1511 *Louise* de Montmorenci, fille de *Guillaume*, & sœur d'*Anne*, connétable de France, dont il eut *Jean* de Mailli, mort au siége de Naples en 1528, âgé de 16 ans ; *Louise*, abbesse de la Trinité de Caën, & *Magdeléne*, dame de Conti, qui épousa CHARLES, sire de Roye & de Muret, comte de Rouci, dont elle eut le 24 février 1535, ELEONOR de Roye, qui porta la seigneurie de Conti dans la royale maison de Bourbon, par son mariage avec LOUIS de Bourbon I du nom, prince de Condé, &c. qu'elle épousa le 22 juin de l'an 1551, & dont elle eut des enfans. *Voyez* BOURBON-CONTI & ARMAND de Bourbon, prince de Conti.

CONTZEN (Adam) jésuite, natif de Montjoie, dans le duché de Juliers, sçavoit les langues savantes, & principalement l'hébraïque, la syriaque, la chaldaïque & la grecque, qu'il enseigna avec beaucoup de réputation dans le collége de Munich. Il remporta des avantages considérables sur les protestans, dans les disputes particulieres, & fut félicité plus d'une fois de ces triomphes par le cardinal Bellarmin. Le pere Adam Contzen eut la conduite de diverses maisons de sa compagnie pendant quinze ans, & mourut à Munich le 19 juin de l'an 1635. Nous avons un très-grand nombre d'ouvrages de sa façon : *Commentaria in evangelia. In Epist. D. Pauli ad Romanos, & ad Corinthios. Defensio lib. card. Bellarmini, de gratia primi hominis, & de peccato. De hæresium incremento. De pace Germaniæ. Jubilæum Jubilæorum politicorum, lib. X. &c.* * Alegambe, *de script. soc. Jesu.* Valere André, *biblioth. belg. &c.*

CONVENANT (*Convenant*, en anglois, *Alliance*) confédération faite en Ecosse l'an 1638, pour introduire une nouvelle liturgie, & pour changer les cérémonies de l'ancienne religion. Ce Convenant comprenoit trois chefs principaux, dont le premier étoit un renouvellement du serment que leurs ancêtres avoient fait de défendre la prétendue pureté de la religion, & les droits du roi contre l'église de Rome, & d'adhérer inviolablement à la confession de foi qui fut dressée l'an 1580, & confirmée par les états généraux d'Ecosse, l'an 1581. Le second chef contenoit un précis de tous les arrêts des états généraux, faits pour la conservation de la religion prétendue-réformée à leur maniére, tant pour la discipline que pour la doctrine. Le troisiéme portoit obligation de condamner le gouvernement ecclésiastique dans les évêques, & de s'opposer à tout ce qui feroit contraire à leur confession de foi. Le roi d'Angleterre condamna ce convenant comme téméraire, & tendant à rebellion. Les confédérés, c'est-à-dire, ceux qui étoient du convenant, continuerent leur ligue ; ce qui divisa le royaume en deux partis, sous le nom de *Confédérés* & de *Non-Confédérés.* L'an 1643, ce convenant fut reçu & signé par les états d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. On appella le convenant du roi, celui que le roi permit en 1638, avec quelques restrictions, que

les confédérés les plus rigides ne voulurent point accepter. * Salmonet, *hist. des troubles de la grande Bretagne.*

CONVENTION, est le nom que les Anglois donnent à l'assemblée extraordinaire du parlement, qui se tient sans lettres patentes du roi. Les Anglois rebelles en tinrent une contre Charles I, & en ont aussi tenu une autre en l'année 1689, après la retraite du roi Jacques II en France. Le prince & la princesse d'Orange furent appellés par la convention, pour occuper la place du prince & de la princesse légitime, que la révolte de leurs sujets avoit obligés de se retirer. La convention fut aussitôt convertie en parlement par le prince d'Orange. * *Mémoires du temps.*

CONVENTUELS, congrégation de l'ordre de S. François. On donna ce nom dès l'an 1250 à tous les religieux de cet ordre qui vivoient en communauté; mais il fut propre ensuite à ceux qui voulurent jouir des priviléges qu'ils avoient obtenus de pouvoir posséder des fonds & des rentes. Leur nombre étoit grand; mais le cardinal Ximenès leur ôta presque toutes les maisons qu'ils avoient en Espagne, pour les donner aux observans. Philippe II les abolit entiérement en Portugal, & on ne les traita avec guéres plus d'indulgence en France, où ils ont pourtant encore environ cinquante maisons en Franche-Comté, en Dauphiné, en Provence, en Guienne & dans le Languedoc. Léon X, par une bulle de 1517, sépara entiérement les conventuels des observans, & donna à chacun de ces deux corps un général; mais il voulut que celui des observans eût aussi le titre de ministre général des conventuels. Ceux-ci ont l'avantage de posséder en Italie les corps de S. François & de S. Antoine de Padoue, & l'on compte qu'ils ont environ mille couvens. Il se forma en Italie, vers l'an 1562, une congrégation particuliére de conventuels réformés, que Sixte V approuva en 1587; mais Urbain VIII les supprima l'an 1626, & donna leurs maisons aux autres conventuels. * Dominique de Guber. *tom. II ord. seraph.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. VII, ch.* 22 & 23.

CONVERSANO, en latin *Conversa*, *Conversanum*, & *Cupersanum*, ville d'Italie dans le royaume de Naples & dans la terre de Bari, avec titre de comté, à la famille d'Aquaviva, & évêché suffragant de Bari. Elle est peu considérable, & est située à quatre ou cinq milles de la mer Adriatique, du côté de Monopoli & de Medugno. *Voyez* AQUAVIVA. * Le Mire, *geogr. eccl.* Leandre Alberti, *desc. Ital.*

CONVOYE (la) riviére du Vendômois dans la Beausse, qui ne croit & ne se trouble presque jamais, en quelque temps que ce soit. Lorsque cela arrive, c'est, dit-on, un signe de peste & de famine. * André du Chêne.

CONZA ou CONSA, *Compsa*, ville d'Italie, dans le royaume de Naples, avec titre d'archevêché, est située au pied des monts Apennins, vers la source de l'Ofante, dans la province de la Principauté ultérieure, & vers les confins de la citérieure. C'étoit le pays des anciens *Hirpins*. Consa est peu considérable. On y célébra en 1597 un synode, dont nous avons les ordonnances. * Leand. Alberti.

CONZAGUE ou CONZUQUE, ville de l'isle de Niphon, la principale des isles du Japon, & dans le quartier de Quanto, au septentrion occidental de la ville d'Yendo. Elle est capitale d'un petit royaume qui porte son nom. * Mati, *dict.*

☞ CONZIÉ. L'une des plus anciennes maisons de Savoye, établie depuis plus de 600 ans dans ce duché, d'où elle a passé dans le XV siécle dans les provinces de Bugey & de Bresse, lesquelles furent unies à la couronne de France, par l'échange qui fut fait en 1601, avec le marquisat de Saluces. Cette maison tire son nom d'un ancien château, situé en Savoye près de Rumilly, dont *Galeas*, chevalier, vivant en 1103, est le plus ancien seigneur qui soit connu. Ce *Galeas* possédoit encore la terre de Vaucher, & laissa deux fils de *Catherine* de Malagnier, GUI-CONRAD qui suit, & NICOD qui a fait la branche des SEIGNEURS DE VAUCHER.

II. GUI-CONRAD, seigneur de Conzié, eut de *Marthe*, fille d'*Imbert* de Marsie, AIMON qui suit.

III. AIMON, seigneur de Conzié, portoit la qualité de *chevalier*, comme on le voit par le cartulaire du monastere de Monjoue, & par plusieurs titres qui restent encore de lui. Il épousa la veille des ides de mars 1194 *Gabrielle*, fille de *Jean* seigneur de Lucinge, des barons souverains du Foucigny. Après la mort de sa femme, il se retira au monastere de Monjoue, auquel il donna de grands biens; ce qui est prouvé par un titre en date du 6 des nones de mars 1240. Il eut de son mariage trois fils. Guichenon s'est trompé en les lui donnant pour freres. 1. *Valter*, damoiseau, qui se fit religieux à Rumilly; 2. *Guillaume*, qui fit des legs considérables au monastere de Montjoue, mort sans enfans; 3. PIERRE, qui suit.

IV. PIERRE I du nom, seigneur de Conzié, chevalier, vivoit en 1250 & 1270. Il fut pere de PIERRE qui suit, & de ROLLET, qui a fait branche.

V. PIERRE de Conzié, II du nom, chevalier, seigneur de Conzié, vivant en 1320, épousa *Bruyaude* d'Auteville, fille de *Rodolphe*, seigneur d'Auteville, en Genevois, chevalier, & de *Gabrielle* de Lucinge. Leurs enfans furent, 1. JEAN qui suit. 2. *Perrette*, mariée à *Collinet* de Charansonay, damoiseau. 3. *Thibault*, qui suivit *Aimon*, comte de Savoye, dans la guerre de Dauphiné, & mourut sans postérité.

VI. JEAN I du nom, seigneur de Conzié, chevalier, disposa de ses biens le 4 juin 1361, par testament. Il avoit épousé *Françoise* de Monthuel, fille de *Gui*, seigneur, de Châtillon, dont il eut PIERRE, qui suit, *Bruyaude*, marié à *Guillaume* de Mareste, & *Jean.*

VII. PIERRE III du nom, seigneur de Conzié, chevalier, testa en 1389. Les enfans qu'il eut d'*Ancelize* de Verbos, fille de *François* de Verbos, chevalier, seigneur de Châtel en Semine, furent, 1. JEAN, qui suit; 2. *Philiberte*, femme de *Jean* de Sacconay, de laquelle il eut, *Henri* chanoine & comte de Lyon; 3. *Marguerite*, seconde femme de *Pierre* Aleman, seigneur d'Arbent, pere de *Louis*, comte de Lyon, archevêque d'Arles, cardinal du titre de sainte Cecile, vice-camerlingue de l'église, légat en Allemagne, président du concile de Basle; 4. *Bernarde*, épouse de *François* de Menthon; & 5. *François*, qui embrassa l'état ecclésiastique, & parvint à de hautes dignités. Il fut, à l'âge de 24 ans, évêque de Grenoble, en 1380; puis d'Avignon, archevêque d'Arles, de Toulouse & de Narbonne, en 1408, nonce en Allemagne & dans les royaumes d'Espagne & d'Aragon, vice-chancelier de l'église, légat du S. siége à Avignon, & au comtat Vénaissin, grand chambellan du pape Martin V. Il assista aux conciles de Pise & de Constance, & obtint en 1420 du roi Charles VII plusieurs priviléges pour le siége de Narbonne. Il y convoqua un concile dont l'ouverture se fit le 29 mai 1430. Enfin Eugène IV le fit patriarche de Constantinople, camerlingue de l'église, & le continua dans sa légation d'Avignon, où il mourut le 31 décembre 1432. Par son testament, duquel le cardinal d'Arles son neveu fut éxecuteur, il institua pour ses héritiers, le pape *Eugène* IV, & *Jacques* de Conzié, seigneur de Vaucher. Il reste de ce prélat plusieurs lettres & autres ouvrages, mis au jour par Emanuel Schelstrate, Abraham Bzovius, & Baluze.

VIII. JEAN de Conzié, II du nom, mourut en 1396, laissant de *Jeanne* d'Orly, fille de *Jacques* d'Orly, damoiseau, & d'*Ainarde* de Menthon d'Ingié, *Jean*, qui testa le premier janvier 1402, & mourut sans laisser d'enfans de sa femme *Antoinette*, fille de Thibaut de Châtillon, chevalier.

SEIGNEURS DE VAUCHER.

II. NICOD de Conzié, second fils de *Galeas*, & de *Catherine* de Malagnier, eut en partage la terre de Vaucher. De *Guione* de Candie, fille d'*Amand*, seigneur de Candie, chevalier, il eut ROLLET qui suit.

III. ROLLET de Conzié, seigneur de Vaucher, fut un des gentils-hommes de Savoye qui prirent la croix en 1146, & accompagnerent à la Terre-sainte, *Aimé* II du nom, comte de Savoye. Bugnyon, *in chron. urbis Matissanæ*, fait mention de ce Rollet, en parlant de ceux qui se trouverent avec ce prince au siége de Ptolomaïde. Il y fut fait prisonnier par les infidéles; & après avoir été mis en liberté, Louis VII, roi de France, le fit chevalier en 1148, ainsi qu'on l'apprend par d'anciens mémoires manuscrits, qui citent en preuve une piéce du XIII siécle d'où ce fait est tiré. Le nom de sa femme n'est pas connu. Il fut pere de GUIGUES qui suit, & de *Perne* mariée 1°. à *Jean Potremont*, de Montfalcon: 2°. à *Jacques* de Balaison.

IV. GUIGUES de Conzié, seigneur de Vaucher, laissa d'*Anne* de Balaison, AIMON qui suit; 2. *Jean*, damoiseau, qui épousa, *Berthe* de Syon; 3. *Gabrielle* mariée à *Guillaume* de Portier; & 4. *Louis*, allié à *Françoise* Maréchal.

V. AIMON de Conzié, seigneur de Vaucher, est qualifié chevalier, dans un acte qui reste de lui de l'an 1279. Son alliance est ignorée ainsi que sa postérité.

SEIGNEURS DE CONZIÉ, BOLOMIER, BARONS DE POMIER, MARQUIS D'ALLEMOGNE.

V. ROLLET de Conzié, damoiseau, second fils de *Pierre* I, (*alias* de *Louis*, & de *Françoise* Maréchal,) épousa *Magdeléne* de Marcossey, fille de *Lancelot* de Marcossey, chevalier. Il étoit mort en 1334, comme on le voit par le contrat de mariage de GIRARD son fils qui suit.

VI. GIRARD de Conzié, damoiseau, seigneur de Vaucher, épousa au mois de juillet 1334, *Bruisette* de Lornay, fille de *Guillaume*, chevalier, seigneur de Lornay, de laquelle il eut entr'autres enfans PIERRE qui suit, & testa en 1386.

VII. PIERRE de Conzié, chevalier, seigneur de Vaucher, conseiller, chambellan, & maître de l'hôtel d'Amedée VII & d'Amedée VIII, fut ambassadeur de ce dernier auprès de l'empereur, pour demander & solliciter l'érection du comté de Savoye en duché; laquelle érection fut accordée en 1416 par l'empereur Sigismond. Il testa le 24 janvier 1413: sa femme fut *Nicolette* d'Espagnié, fille de *Jacques*, seigneur dudit lieu, chevalier. Il en laissa entr'autres enfans, JACQUES qui suit, & *Claude*, écuyer de *Marie* de Bourgogne, duchesse de Savoye, mort en 1451, sans postérité.

VIII. JACQUES, chevalier, seigneur de Conzié, de Vaucher, &c. gentilhomme de la chambre d'Amedée VIII, duc de Savoye, depuis pape sous le nom de Felix V, accompagna ce prince à Basle lorsqu'il s'y rendit pour recevoir la thiare, & fut employé par ce pontife dans plusieurs négociations importantes. Il entra en possession, en 1433, de la terre de Conzié, en vertu d'une substitution faite en 1402, par *Jean* III du nom, en faveur du fils aîné de *Pierre* de Conzié, seigneur de Vaucher, chambellan de Savoye, après la mort de *François* de Conzié, pour lors archevêque d'Arles, dernier de la branche aînée. D'*Isabelle* de Mouxy, fille de *Philippe*, chevalier, seigneur de Mouxy & de Lupigny, d'une maison illustre, alliée à celle de Savoye, il laissa JEAN & AMEDÉE qui suivent, & autres enfans, mentionnés en son testament du 15 avril 1464.

IX. JEAN, seigneur de Conzié, de Vaucher, &c. chevalier, chambellan de Louis de Savoye, roi de Chypre & de Jerusalem, & gentilhomme de la chambre de Louis, duc de Savoye, à la cour duquel il fut élevé; fut en 1458 ambassadeur de ce prince auprès de la reine de Chypre: il repassa dans cette isle en 1460, pour le service du duc de Savoye, & y fut détenu un an prisonnier par l'usurpateur *Jacques*, qui avoit détrôné la reine. A son retour, le duc Louis l'envoya en ambassade à Venise, & lui accorda pour les biens qu'il possédoit plusieurs priviléges & immunités. Il testa le 5 juillet 1483; & ne laissant point d'enfans de *Rollette* de Mouxy, il institua AMEDÉE son frere, qui suit, pour son héritier.

IX AMEDÉE, seigneur de Conzié, Vaucher, Bolomier, &c. grand châtelain de Pontcin & de Beauvoir, épousa *Antoinette*, fille & héritiere de *Pierre* de Bolomier, secrétaire d'état, premier maître des requêtes de Savoye, ambassadeur en France, en 1478, niéce de *Guillaume* de Bolomier, grand chancelier & premier ministre d'état, & de *Pierre* de Bolomier, évêque de Bellay, ambassadeur en Saxe, & grand chambellan d'Amedée VIII. Il eut de son mariage *François*, seigneur de Vaucher, commandant une compagnie de cent arquebusiers à cheval, mort en Italie, en 1525, sans alliance, ayant institué GUIBERT son frere qui suit, pour son héritier, & légué au chapitre de Pontcin, les dixmes d'Aleman & cent écus d'or.

X. GUIBERT, seigneur de Conzié, Vaucher, Bolomier, &c. grand châtelain de Pontcin de Beauvoir, épousa le 20 novembre 1519 *Philiberte* de Nadan, fille de *Nicolas*, baron de Charansonay, & de *Jeanne* de Neufchâtel, dont il eut CLAUDE, qui suit.

XI. CLAUDE, seigneur de Conzié, Vaucher, Bolomier, &c. épousa le 2 février 1547, *Jeanne* de Bouvens, fille de *Janus* de Bouvens, chevalier, seigneur de Ciriez, & de Rogemont, gentilhomme du roi François I, chambellan de Savoye, ambassadeur à Rome, & de *Jeanne* de la Palu, sœur de *Jean*, comte de la Palu & de Varax, chevalier du grand ordre de Savoye. Leurs enfans furent. 1. ANTOINE-MARIN, qui suit; 2. *Antoinette*, épouse de *Louis* de Vignod, seigneur de Biolea, capitaine des gens de pied du duc de Savoye; 3. *Edouard* de Conzié, mort le 17 août 1592, des blessures qu'il reçut à l'assaut du château des Echelles, commandant l'infanterie de Savoye, sous les marquis de Treffort, laissant *Marc* de Conzié, son fils, lieutenant de la compagnie des chevaux légers *d'Amé* de Bouvens, comte de S. Pierre, chambellan de Savoye, son parent, mort à Verceil, en 1614.

XII. ANTOINE-MARIN, seigneur de Conzié, Vaucher, Bolomier, &c. épousa 1°. en 1574 *Catherine* de Candie, qui eut pour pere *Aimé*, seigneur de Loëze, fils de *Jean* de Candie, échanson de *Marguerite* d'Autriche, duchesse de Savoye: 2°. *Claudine* de Boccom. Ses enfans furent 1. *Louise* de Conzié, dame d'honneur de *Dorothée* de Brunswick, duchesse de Lorraine, épouse de *Charles-Albert* de Bougiere-Blanchecourt, seigneur de Mezieres, gouverneur & sur-intendant de la maison du duc de Lorraine; 2. *René*, & *Claude-François* de Conzié, qui servirent sous *Ambroise* Spinola au siége d'Ostende, capitaines dans le régiment de l'archiduc *Albert* d'Autriche: l'aîné y mourut, & *Claude-François* y fut tué. 3. *Louise* de Conzié, allié à *Emanuel-Philibert*, fils de *François*, comte de Mentlion, & de *Marguerite* Coucy-Châteauvieux; 4. EDOUARD, qui suit; 5. *Charlotte*, mariée à *Louis* de Secard, seigneur de Fleury, baron de Rembercourt; 6. *Denyse*, épouse de *Louis* de Bussy, seigneur de Mortercy, baron de S. Julien.

XIII. EDOUARD, seigneur de Conzié, Vaucher, Bolomier, &c. grand châtelain de Pontcin de Beauvoir, mourut en 1617, à Bielle en Piémont, commandant les carabins & un régiment de quinze compagnies d'infanterie de Savoye. Il avoit épousé le 2 mars 1614 *Catherine* de Malaumont, fille de *Jean*, seigneur de Malleroy, & de *Catherine* d'Hurbal, dont il eut ANTOINE-LOUIS qui suit, & *Henri*, capitaine au régiment de Vernancourt, tué le 12 août 1638 au siége de Brisac âgé de 21 ans.

XIV. ANTOINE-LOUIS de Conzié, seigneur de

Vaucher, de Bolomier, &c. épousa le 13 décembre 1640 *Claudine*, fille de *Claude* Catin-de-Villotte, seigneur de Crespan, de Vernaux & de Richemont, trésorier de France & intendant des finances de Bourgogne & de Bresse, & de *Claudine* de Morillon, dont il eut les enfans suivans, mentionnés dans le testament de sa femme du 13 mai 1672; CLAUDE, *Jean Edouard*, auteurs de trois branches existantes; 4. *Mamert*, doyen du chapitre de Pontcin, lequel est à la nomination de la maison de Conzié; 5. *Barbe*, mariée à *Joseph* de Juge-Candie, seigneur de Bornon; 6. *Denyse*, alliée à *Martin*, *Nicolas* de Regard, seigneur de Chanay, & trois autres religieuses à Seyssel.

XV. CLAUDE de Conzié, II du nom, chevalier, seigneur de Bolomier, &c. grand châtelain de Pontcin de Beauvoir, épousa en 1668 *Jeanne*, fille de *Jean-Prospert* de Bachod, seigneur de Varey, de l'Abbergement, de Verdatiere, & niéce de *Catherine-Livie* de Bachod, épouse de *Charles-Albert*, comte de Furstemberg & du S. empire, premier baron de Bohème, & dame d'honneur de l'archi-duchesse *Isabelle-Claire-Eugenie* d'Autriche infante des Pays-Bas; & en eut *Charles*, capitaine des grenadiers dans le régiment étranger de Thouy, pere de *Charles*, seigneur de Bolomier, &c.

XV. JEAN de Conzié II du nom, chevalier, seigneur de Vaucher, S. Martin, du Mont, la Roche, &c. baron de Pomier, second fils d'*Antoine-Louis* de Conzié, ne laissa de *Catherine* de Benverand, dame de Vernotte, que FRANÇOIS-MAMERT, allié le 2 juin 1728 avec *Isabelle-Françoise-Magdelêne* Damas d'Anlezy, fille de *Nicolas-François* Damas, marquis d'Anlezy, colonel d'un régiment de cavalerie, tué en 1709, aux lignes de Stolophen, dont plusieurs enfans.

XV. EDOUARD II du nom, seigneur de Conzié, marquis d'Allemogne, &c. premier capitaine commandant du régiment étranger de Thouy au service de Louis XIV, & capitaine aux gardes du roi de Sardaigne *Victor-Amedée*, épousa 1°. *Marguerite* de Livron d'Allemogne: 2°. *Louise*, fille de *Joseph* de Favre, comte de Chanas & des Charmettes, & d'*Aimée-Magdelêne* de Lucinge, sœur de *Melchior*, comte de Lucinge, général des armées de *Victor-Amedée*, capitaine des gardes du corps, chevalier de l'Annonciade, gouverneur de Turin, &c. Du premier lit vint, LOUIS, qui suit, & du second, *Joseph*, de Conzié, comte de Chanas & des Charmettes, baron d'Arenthon, de Scientrier & de S. Romain, député de la noblesse de Savoye en 1746, pour féliciter Ferdinand VI, roi d'Espagne, sur son avénement à la couronne, & *Magdelêne* de Conzié, mariée à *Jean* de Gerbais, comte de Sonas.

XVI. LOUIS de Conzié, marquis d'Allemogne, comte de la Balme, de Choisy, &c. épousa 1°. le 14 avril 1713 *Georgine* Dupuis, niéce de *Philippe*, seigneur de Montagny, lieutenant général des armées du roi d'Espagne, gouverneur de Ciudad-Rodriguez: 2°. *Marguerite* de Mareste, fille de *Louis* de Mareste, marquis de Lucey, baron de Champrovant. Du premier lit est venue *Marguerite* de Conzié, alliée à *Joseph* de Vars, comte de Clermont; & du second, *François-Joseph*, marquis de Conzié, & plusieurs autres enfans. * *Titres des chamb. des compt.* de Turin & de Savoye. *Mem. de la maiſ.* de Conzié. *Phil.* Pingon *arb. gentil. duc. Sabaud.* Catel, *mémoires de Languedoc.* Aubery. San-Marthan, *Gall. christ.* Saxius. L'enfant. Tabœtius. P. Anselme. *pal. de l'honn.* Paradin. Guichenon. *hist. de Savoye*, & *hist. de Bresse & Bugey.*

Cette maison a pour armes d'*azur au chef d'or à un lyon issant* de *gueules*; la branche de Bolomier écartele de *gueules* à un *pal d'argent.*

COOLS (Jean) prédicateur célébre de l'ordre de S. Augustin, étoit de Louvain, où il naquit le 25 novembre de l'an 1548. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, il se consacra à Dieu dans l'ordre de S. Augustin à Louvain, & alla faire profession à Middelbourg en Zélande. Ensuite il étudia avec beaucoup de soin, & devint un des plus habiles prédicateurs de son temps; mais les guerres civiles des Pays-Bas en ayant éloigné les religieux, le P. Jean Cools fit un voyage en Espagne; & ne revint dans sa province qu'après que le calme y eut été rétabli. Les protestans y avoient ruiné les monasteres. Jean Cools travailla très-utilement pour la réparation de ceux de son ordre, où son mérite l'éleva aux principales charges. Il prêcha quarante ans de suite, & mourut en 1612, âgé de 64 ans. Ses ouvrages n'ont pas été publiés. * Curtius, *in elog.* Herrera, &c.

COOPER (Antoine Ashlei) sa mere étoit fille unique du chevalier baronet Antoine Ashlei de Wimborn-Saint-Gilles, dans le comté de Dorset en Angleterre. Ayant donné beaucoup de marques de son attachement inviolable au roi Charles I son souverain, & beaucoup contribué par sa prudence & par ses conférences, avec le général Monck, au rétablissement de Charles II, fut baron du royaume, en récompense de ses services, sous le titre de *lord Aashley de Wimborn-Saint-Gilles.* Il fut créé ensuite chancelier de l'échiquier de sa majesté, commissaire de la trésorerie, & lieutenant du comté de Dorset. Quelques années après, il fut fait lord Cooper de Paulet, & comte de Shaftsburi. Il eut trois femmes, 1°. *Marguerite*, fille de *Thomas* lord Coventri, qui fut quelque temps garde du grand sceau d'Angleterre: 2°. *Françoise*, fille de *David* comte d'Exester. Il n'eut point d'enfans, ni de l'une ni de l'autre: 3°. sa troisiéme femme fut *Marguerite*, fille de *Guillaume* lord Spencer, de laquelle il eut *Antoine.* Celui-ci épousa *Dorothée*, troisiéme fille de *Jean*, comte de Rutland, de laquelle il eut deux fils, *Antoine* & *Jean.* Le comte de Shaftsburi fut aussi fait grand chancelier d'Angleterre, emploi dont il s'aquitta à la satisfaction de tout le monde. * Le Clerc, *bibl. curieuse. tom. VII.* Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre.*

COORNHERT, auteur Hollandois au XVI siécle, *cherchez* CORNHERT.

COOS, *cherchez* CO.

COOTWYCH (Jean) étoit d'Utrecht, & fut docteur en droit canon, & en droit civil. Après avoir parcouru divers pays de l'Europe, il alla à la Terre-Sainte, & en visita tous les lieux qui lui parurent mériter sa curiosité. Etant de retour chez lui, il mit en ordre ce qu'il avoit écrit sur ce dernier voyage, & le publia sous le titre de *voyage de Jérusalem & de Syrie.* Il y décrit les mœurs des diverses nations du Levant, la situation des pays, des isles, des villes, & rapporte beaucoup de choses curieuses. Ce voyage est écrit en latin; il parut à Anvers en 1619, *in-4°.* l'année suivante, on le réimprima en la langue maternelle de l'auteur. Dans l'épître dédicatoire, il dit que dès son enfance il s'étoit senti une grande ardeur pour voyager, & qu'il avoit suivi cette inclination aussitôt qu'il avoit pu la satisfaire. Outre la Terre-Sainte & la Syrie, il avoit vu toute l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Dalmatie, la Croatie, l'Epire, les isles de la mer Adriatique, & celles de la mer Méditerranée. M. Scelhorn dans le tome V de ses Aménités littéraires, en latin, parle avantageusement de la relation des voyages de Cootwych, & la met entre les livres qu'il dit être fort rares. On ne dit pas quand ce voyageur mourut. Il vivoit encore en 1619.

COP (Guillaume) médecin, natif de Basle, où il étoit ami de Reuchlin, vers l'an 1473. Il vint en France, où il vécut depuis sous le regne de Louis XII, & de François I. Ce dernier lui fit l'honneur de le choisir pour son médecin, vers l'an 1530. Ramus assure qu'il étoit l'ornement des médecins de son temps; il mourut fort avancé en âge, vers 1540. Il composa divers ouvrages, & traduisit le traité de Galien, *De locis affectis;* celui d'Hippocrate, intitulé, *Præsagiorum lib. III. De ratione victûs*, de Paul Eginete, &c. * Gesner, *in bibl.* Pantaleon, *l. 3*, *prosopogr.* Pierre Castellan, *in vit. medic.* Ramus, *orat. de Basil.* Vander-Linden, *de script. medic.* Melchior Adam, *in vit. Germ. medic. &c.* Du Boulai,

Boulai, *histoire de l'univ. de Paris*, *tome VI*, *p.* 64.

COP (Nicolas) professeur dans le collége de Sainte-Barbe, fut élu recteur de l'université de Paris, le 10 octobre de 1533. Ayant fait un sermon aux Mathurins le jour de la Toussaints, il fut déféré par les cordeliers, comme ayant avancé dans ce sermon des propositions hérétiques. Ces religieux s'étant adressés au parlement, & non à l'université, Cop s'en plaignit dans l'assemblée de l'université, tenue aux Mathurins le 19 novembre, & nia qu'il eût avancé ces propositions, à l'exception d'une seule. Il demanda que l'université intervînt, & se plaignit de l'injure qui lui avoit été faite. Il y eut beaucoup de bruit dans cette assemblée; cependant il y fut arrêté que l'université étoit fâchée de l'injure qui avoit été faite à son corps, en déférant son recteur à un tribunal supérieur, sans en avoir parlé à l'université, & que ses accusateurs seroient cités au tribunal de l'université; mais le recteur n'osa conclure, parceque les doyens des facultés de théologie & de droit s'opposerent à la conclusion. Cop craignant d'être emprisonné, se cacha & s'enfuit à Basle. Quand l'université fut qu'il s'étoit retiré, & que le bruit se fut répandu que son pere Cop, médecin du roi, étoit soupçonné d'être dans les sentimens nouveaux, & que Cop étoit ami de Calvin, qui logeoit alors au collége de Fortet, elle n'insista plus pour sa défense, & établit par *interim* Arnoul Monart, procureur de l'université, pour recevoir les sermens, jusqu'à ce qu'il y eût un recteur élu. * Du Boulai, *hist. de l'université*, *tom. VI*.

COPENHAGUE, ville de l'isle de Zelande ou Zelant, est la capitale du royaume de Danemarck, & celle où le roi fait ordinairement sa demeure. Elle est appellée Coppenhafen, Kiopenhaven ou Copinhafen par les naturels du pays; Coppenhaven par les Allemans; & *Hafnia* par ceux qui écrivent en latin. Copenhague est située sur le détroit d'Oresund, avec un bon port & une citadelle considérable. C'est une ville moderne. Absalon Huido ou Hudes, archevêque de Lunden, & évêque de Roschildt, qui vivoit dans le XII siécle, vers l'an 1165, fit bâtir une forteresse contre les pirates, dans l'endroit où est aujourd'hui Copenhague, & cette forteresse fut appellée de son nom *Axel Hues*. Quelque temps après, divers pêcheurs se bâtirent des cabanes à l'entour; & ensuite les plus riches y éleverent des magasins & des maisons, pour y recevoir les marchands qui y venoient acheter leur poisson, dont ils faisoient un très-grand commerce. On nomma ce lieu *Kopman Haffen*, c'est-à-dire, *port des marchands*. Ce commerce y attira encore d'autres habitans, à qui Jacques évêque de Roschildt donna des priviléges en 1254. Dans la suite, par les soins des rois de Danemarck, cette ville est devenue extrêmement considérable. Aujourd'hui elle l'est beaucoup par son grand commerce. Elle est divisée en deux parties, par un grand bras de mer. La plus petite, qui est l'isle d'Amagger, est fortifiée par un château avec de larges fossés à fond de cuve, & par de hautes murailles. Elle renferme aussi le lieu où l'on bat monnoie, la bourse & l'arsenal, qui est un des plus beaux de l'Europe. C'est en ce lieu que l'on montre cet admirable globe céleste qui a six pieds de diametre, & qui est un des plus curieux ouvrages de Tycho-Brahé. De cette partie de la ville on passe dans l'autre par divers ponts, sur ce bras de mer ou canal. Les rues y sont larges, & on y trouve par-tout de grands magasins. Les principales églises de Copenhague, sont S. Nicolas, le S. Esprit & Notre-Dame; toutes possédées par les Luthériens. C'est dans celle-ci qu'on fait la cérémonie du couronnement des rois de Danemarck. On voit encore de ce côté le beau port, la citadelle, le château de Taillebote, qui est proprement la douane, & l'université, qui fut fondée par Christiern I, qui lui obtint, vers l'an 1474, ou 1478, du pape Sixte IV, les mêmes priviléges dont jouit celle de Boulogne en Italie. En 1658, Charles Gustave, roi de Suéde, entra du pays de Holstein dans l'isle de Funen, faisant traverser son armée sur la glace, & contraignit le roi de Danemarck de faire un traité desavantageux avec lui. L'année suivante, ce même prince assiégea vainement Copenhague, Pontanus cité par Sponde, parle d'un concile assemblé en 1425, en cette ville, pour la réforme des mœurs. * Pontanus, *hist. de Danem.* Bertius, *in comment. l.* 3. Cluvier. Mercator. Puffendorf, *introd. &c.* La ville de Copenhague a une université très-célébre, qui en vertu d'un réglement de l'année 1733, doit avoir quinze professeurs ordinaires: savoir, quatre en théologie, deux en droit, deux en médecine, un en histoire & en géographie, un en hébreu, un en grec, deux en mathématiques, & un en logique & en métaphysique.

COPERNIC (Nicolas) célébre mathématicien, philosophe & médecin, dans le XVI siécle, naquit à Thorn, ville de la Prusse royale, le 19 février de l'an 1473, & étudia dans son pays en philosophie & en médecine, où il réussit très-bien. Il s'appliqua encore à l'étude de la langue grecque, mais surtout aux mathématiques & à l'astronomie en particulier. Pour s'en instruire à fonds, & dans l'intention de consulter les meilleurs maîtres de son temps, il entreprit de voyager & s'arrêta fort long-temps à Boulogne en Italie. Ensuite il passa à Rome, où il fut professeur en mathématiques & retourna en son pays, où Luc Watzelrod, son oncle maternel, lui donna un canonicat dans l'église de Warmie, dont il étoit évêque. Ce fut alors que Copernic publia son livre *de motu octavæ spheræ*; établissant son systême du soleil immobile, & du mouvement de la terre. C'est ainsi qu'il a renouvellé l'ancienne opinion du philosophe Aristarque de Samos, & qu'il a soutenu, après lui & après beaucoup d'autres philosophes, que la terre étoit mobile, & que sa situation n'étoit pas dans le centre de l'univers. Le cardinal de Cusa avoit agité & défendu cette opinion quelque temps avant Copernic; mais Copernic a eu l'honneur de l'invention de ce systême, parcequ'en effet, il l'a rectifié & a mis ses partisans en état de rendre raison des mouvemens & des phénoménes célestes. Son sentiment fut d'abord suivi avec chaleur par Rheticus, Rothmanus, Lansberge, & Keppler; & dans le XVII siécle, par Galilée, Descartes, Gassendi, & le comte de Pagan. Copernic place le soleil au centre du monde, & le fait immobile. Mercure qui est la planéte la plus proche du soleil, fait son mouvement autour de cet astre, en l'espace de trois mois. Venus se meut aussi autour du soleil, dans un cercle qui enferme celui de Mercure, & fait sa révolution en sept mois & demi. La terre fait aussi son mouvement autour du soleil dans un cercle, qui environne celui de Venus, & ce mouvement s'accomplit en un an. Elle en a encore un autre qui se fait en 24 heures autour de son axe; & c'est par ce mouvement qu'on explique le jour & la nuit. La lune tourne autour de la terre en 27 jours ou environ. Mars se meut, & fait son circuit dans un quatriéme cercle qui embrasse celui de la terre, & a le soleil pour centre. Sa révolution se fait à peu près en deux ans. Jupiter est situé au-dessus de Mars, & fait son mouvement autour du soleil, en douze ans ou environ. Saturne est la plus élevée de toutes les planétes, & fait aussi son circuit autour du soleil, dans l'espace d'environ trente années. Au-dessus du cercle de Saturne, Copernic place le ciel des étoiles, qui est immobile, selon sa pensée. Pour reprendre ce systême en peu de mots, le soleil immobile est placé au centre du monde. Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne, font leur mouvement dans six cercles autour du soleil. Mais la terre a un autre mouvement autour de son axe; & la lune fait son circuit autour de la terre. Par ce systême on évite la difficulté qu'il y a d'expliquer le mouvement journalier du soleil dans un espace immense, & avec une rapidité inconcevable.

Quoique Copernic place le soleil immobile au centre du monde, ensorte qu'il ne change pas de lieu pour en occuper un autre, néanmoins ses sectateurs lui donnent un mouvement circulaire autour de son axe, & disent

que cette révolution se fait en 27 jours. Ils établissent ce mouvement pour expliquer les apparences des taches qu'on a découvertes sur le corps de cet astre, avec des télescopes, ou lunettes de longue vue, parceque ces taches changent de situation pendant 27 jours. A l'égard de la terre, Copernic lui donne trois mouvemens; le premier qu'elle fait en un jour; le second, qu'elle fait en un an; & le troisiéme, qui tient toujours l'axe de la terre dans une même position. Le mouvement journalier est la révolution que fait la terre vers l'orient en 24 heures sur son propre axe: ensorte que la partie de la terre, qui regarde le soleil, est éclairée, & l'autre est dans l'obscurité. Le mouvement annuel est celui que la terre fait sous les signes du zodiaque, lorsqu'entre Venus & Mars elle fait son cours autour du soleil, dans l'espace d'une année. Le troisiéme mouvement sert pour rendre raison des différentes saisons, & de l'inégalité des jours dans les différens climats. Voilà le systême de Copernic, que la plupart des savans soutiennent encore par des raisons très-solides, quoiqu'il ait été rejetté par des décrets de l'inquisition de Rome. Ce grand homme, après son systême, publia encore son ouvrage *de revolutionibus*, & mourut le 11 juillet en 1543. Martin Cromer, depuis évêque de Warmie, fit graver en 1581 une épitaphe sur le tombeau de Copernic, qui se voit dans l'église cathédrale de Thorn. * Gassendi, *in vita Copernici.* Tycho-Braché, *orat. de math.* Ismaël Bouillaud, *in proleg. astron. philosoph.* Paul Jove, *in elog. doct. c. ult.* Melchior Adam, *in vit. Germ. philos.* Lorenzo Crasso, *elog. de gli huom. letter. &c.* Voyez aussi Plutarque, *de plac. phil. l. 3, c. 13.*

COPHTES, ou COPTES, c'est le nom des chrétiens Jacobites, ou Monophysites d'Egypte. On croit qu'il vient d'*Ægyptos*, parceque la plus grande partie des chrétiens d'Egypte, depuis Dioscore patriarche d'Alexandrie, persisterent dans cette erreur, qu'il n'y a qu'une nature en J. C. & que depuis que les Arabes se furent emparé de l'Egypte, les chrétiens orthodoxes en furent chassés, & qu'il n'y resta que des Jacobites. Ainsi comme les Egyptiens étoient tous Jacobites, ils furent appellés Cophtes ou Egyptiens, & avec d'autant plus de raison, qu'ils perdirent en peu de temps l'usage de la langue grecque, & qu'ils firent le service divin comme ils le font encore en langue égyptienne, quoique mêlée de termes grecs & écrite en caracteres grecs. Leur église est gouvernée par un patriarche & onze ou douze évêques: on n'élit pour patriarche qu'une personne qui fasse profession de chasteté; ainsi le choix tombe toujours sur les moines; exempts d'ambition, il faut les arracher malgré eux de leur solitude pour les placer sur le trône patriarchal. L'élection se fait par les évêques, le clergé & les principaux du peuple: il nomme seul le métropolitain d'Ethiopie, les archevêques & les évêques qu'on prend parmi les séculiers qui ont perdu leurs femmes. Les évêques reçoivent du peuple un dixiéme, qui fait tout leur revenu & celui du patriarche. Les prêtres sont mariés. Les ordres inférieurs sont les diacres de l'évangile, les diacres de l'épître & les agnostes. Ils ordonnent des diacres dès l'âge de six ou sept ans. L'ignorance de ce clergé est extrême: un prêtre passe pour savant quand il peut lire ou écrire en arabe: ils ignorent jusqu'à la langue copte, dont ils se servent dans le service divin: ils n'en savent pas plus sur les mysteres de la religion; ainsi le peuple n'étant jamais instruit ni par des sermons, ni par des catéchismes, la plupart n'ont de chrétien que le nom. On rend de grands honneurs aux moindres prêtres, malgré leur ignorance, & quoique d'ailleurs tirés pour l'ordinaire de la lie du peuple. L'autorité des évêques est très-grande: celle du patriarche est presque absolue; il décide souverainement de tous les différends de la nation, & on lui obéit ponctuellement. Leur office dont le chant est la seule occupation des ecclésiastiques, est plus long que le romain: le bréviaire des évêques est beaucoup plus long que celui du reste du clergé. Les moines & les religieuses sont des personnes réduites à la pauvreté avant que d'en faire la profession, dont ils ont si peu l'esprit, qu'ils ne conçoivent pas comment en Europe des personnes riches peuvent renoncer à leurs biens: leur vie est dure. Tel est le clergé Copte.

Les personnes les plus qualifiées parmi le peuple, sont les receveurs des droits publics; car les Turcs par une confiance honorable au christianisme, ne donnent en Egypte ces emplois qu'aux chrétiens; le reste des Coptes sont de pauvres artisans. Il est étonnant qu'aucun ne s'applique au commerce dans un pays très-marchand. Le divorce est fréquent parmi eux; & par un abus encore plus étrange, les personnes séparées se remarient.

Ils croient sept sacremens; mais l'ignorance des prêtres est telle, qu'il est rare d'en trouver qui les puissent nommer sur le champ; & dans la pratique ils commettent de grands abus: le baptême des garçons est différé de 40 jours, & celui des filles de 80, & souvent même ce délai est plus long; cependant ils ne permettent pas qu'on baptise l'enfant à la maison, quand même il seroit en péril de mort. Dans cette extrémité un prêtre lui fait certaines onctions qu'ils s'imaginent suppléer au baptême. De plus la maniere dont ils prononcent la formule en baptisant, rend leur baptême fort douteux, pour ne pas dire nul. Ils font trois immersions, & ils disent à la premiere: *Je te baptise au nom du Pere*; à la seconde: *Je te baptise au nom du Fils;* & à la troisiéme: *Je te baptise au nom du saint Esprit.* Ces trois invocations séparées de chaque personne, changent considérablement la formule, qui n'est plus une confession de l'unité des personnes. Ils donnent la communion à l'enfant incontinent après le baptême sous la seule espéce du vin: ils administrent encore la confirmation immédiatement après le baptême, & avant que de communier le nouveau baptisé; & quoique dans la cérémonie du baptême ils lui aient fait 36 onctions, ils les recommencent en y joignant plusieurs oraisons. Les prêtres parmi eux, comme parmi les autres chrétiens d'Orient, peuvent administrer ce sacrement de confirmation. Les Coptes ont sur l'eucharistie la même créance que l'église catholique; leur formule de la consécration différe très-peu de la nôtre: ils donnent les deux especes aux hommes; mais pour les femmes, comme elles ne doivent jamais approcher du sanctuaire, hors duquel on ne porte jamais le sang de J. C. les prêtres leur portent l'hostie humectée de quelques gouttes de l'espéce du vin. Ils ne conservent pas le pain consacré; ainsi pour donner le viatique il faut dire la messe, & en ce cas ils la disent, quelque heure qu'il soit, même après avoir mangé. Leur doctrine est également pure sur la confession; mais l'usage en est rare: un de leurs patriarches a été jusqu'à l'abolir, sous prétexte que de mauvais confesseurs nuisoient aux ames, & qu'il étoit presque impossible d'en trouver de bons. Ce décret n'empêche pas que beaucoup de Coptes ne se confessent une ou deux fois l'année. Les jeunes gens qui ne sont point encore mariés n'approchent point des sacremens. Le mariage a chez eux toutes les marques d'un sacrement: les mariés se confessent, entendent la messe & communient, & le prêtre leur promet la grace. Pour l'extrême-onction, ils la donnent dans des maladies légeres, dans des afflictions, à des pécheurs qui se portent bien: l'huile dont ils se servent est bénite par le ministre, qui en oint non seulement le malade, mais aussi tous les assistans, de peur, disent-ils, que le diable chassé du malade ne se loge dans quelqu'un d'eux. Les onctions sont d'un fréquent usage, chez les Coptes: on oint toujours ceux à qui l'on donne l'absolution: ils oignent même les morts, se servant d'huiles, comme nous nous servons d'eau benite; mais ils distinguent ces onctions de l'onction sacramentale. Les jeûnes sont fréquens & rudes: outre les mercredis & les vendredis, les clercs jeûnent 43 jours avant noël, & les laïcs 33 jours: tous jeûnent 40 jours avant pâque, & 15 jours avant l'Assomption de la sainte Vierge: quelques-uns, surtout les femmes, éten-

dent ce carême de la Vierge, à 20, 25, 35 jours. Les femmes Turques imitent en cela les femmes chrétiennes, touchées des graces particuliéres, que plusieurs d'entr'elles en ont obtenues par cette dévotion. Ils ne jeûnent jamais le dimanche, ni le samedi, excepté le samedi saint: & ils mangent gras tous les jours, depuis pâque jusqu'à la pentecôte. Ils observent encore un carême de 13 jours avant la fête de S. Pierre & de S. Paul, qu'ils célébrent le même jour que nous: quelquefois il est plus long pour les clercs que pour les laïcs, car les clercs le commencent toujours le premier lundi d'après la pentecôte. Pendant le carême, qui nous est commun avec eux, ils ne mangent point de poisson, & jeûnent celui de la Vierge presque au pain & à l'eau. Les jours de jeûne ils ne mangent ni ne boivent point du tout jusqu'après la messe, qui finit à une ou deux heures après midi: elle devroit selon la regle ne finir qu'à trois heures: alors ils font collation, prennent du caffé, fument du tabac, ce qui leur est défendu jusqu'à la fin du sacrifice: le soir ils soupent, & le jeûne recommence à deux heures après minuit. L'abstinence de chair & de laitage s'observe si rigoureusement, qu'on ne la rompt pas même dans les maladies. Pour l'exactitude du jeûne hors le carême, les laïcs ne s'en piquent pas, ils en laissent la gloire aux prêtres.

Quant à la circoncision, on prétend qu'elle n'a point été pratiquée en Egypte depuis qu'elle reçut le christianisme, jusqu'au temps que les Sarasins la soumirent: alors ces nouveaux maîtres introduisirent parmi les Coptes la coutume de circoncire les chrétiens, coutume que ceux-ci ont tâché autrefois de justifier par des fables qu'ils condamnent aujourd'hui, & qui s'abolit peu à peu.

Ce patriarche, dont nous avons parlé, & qui prend le titre de patriarche d'Alexandrie, est différent du patriarche Grec des Melchites. A l'exception de l'hérefie des Monophysites, ils conviennent avec les Grecs, sur tous les points de la religion, même sur les sentimens & les pratiques en quoi elle différe de la latine: ils ont une succession non interrompue des patriarches depuis S. Marc, dont le savant abbé Renaudot a donné une histoire exacte au public. Ceux d'aprésent font ordinairement leur résidence au monastere de S. Macaire, environ à vingt lieues au-delà du grand Caire. Les Abyssins leur sont en partie soumis pour le spirituel. Il y a dans Jérusalem quelques familles de Cophtes, qui ont une paroisse & une petite chapelle dans l'église du saint Sépulcre. Le pape Pie IV envoya l'an 1561 deux Jésuites à Gabriel, patriarche des Cophtes, pour le ramener dans le sein de l'église romaine; mais ce fut inutilement. Un patriarche des Cophtes, nommé *Gabriel*, envoya une légation au pape Clément VIII, au nom des Egyptiens & des Ethiopiens, pour reconnoître la primauté de l'église romaine. Le cardinal Baronius en a inséré la relation à la fin du sixiéme tome de ses annales. M. de Thou, & quelques auteurs modernes & protestans, ont cru que cette légation étoit imaginaire, parceque Meletius, patriarche d'Alexandrie, de la communion grecque, la désavoua. Mais cette difficulté n'est d'aucune considération, parceque le patriarche des Cophtes, qui prend le nom de patriarche d'Alexandrie, est différent du patriarche Grec de cette ville. Cette légation est appuyée sur les lettres d'un autre patriarche des Cophtes nommé *Matthieu*, écrites au pape Urbain VIII, dans lesquelles il est fait mention de ce patriarche Gabriel. * Leo Allatius, *de perp. consensu*, *l.* 3, *c.* 8. Chytræus. Sponde, *annal.* De Thou, *hist.* M. Nicole, *perpet. l.* 2, *c.* 3, *p.* 123. Simon, *histoire critique de la créance & des coutumes des nations du levant*, *c.* 10. Renaudot, *IV tome de la perpetuité de la foi*, *& hist. Patr. Alex.* Du Sollier jésuite, l'un des Bollandistes, *addition au traité des patriarches d'Egypte*, ou *recherches sur l'origine, les erreurs, les coutumes des Jacobites d'Egypte, appellés communément* Coptes, en 1708. *Mémoires de Trevoux*, juillet 1709, & novembre 1717.

COPIAPO, riviere de l'Amérique méridionale. Elle coule sur les confins du Pérou & du Chili, dans la vallée de Copiapo, qu'on dit être si fertile en grains, qu'elle produit trois cens pour un. Copiapo a sa source dans les Andes, au pied d'une montagne qui vomit des flammes, & qu'on appelle *le Volcan de Copiapo*, & elle se décharge dans la mer Pacifique, auprès d'une petite ville du Chili, qui porte aussi le nom de *Copiapo* ou de *Porto de Copiapo*. * Mati, *dictionnaire*.

COPIN & QUINTIN, chefs des hérétiques nommés *Libertins*, s'efforçoient de répandre leurs erreurs dans le Brabant & dans la Hollande, vers l'an 1525. *Voyez* LIBERTINS & QUINTIN. * Prateole, *au mot Libertins*. Flor.mond de Remond, *l.* 2, *c.* 16, *n.* 4. Gautier, *en la chron. XVI siecle*, *c.* 6. Sponde, *A. C.* 1525, *n.* 25.

COPONIUS, chevalier Romain, & intendant, *Procurator*, de Judée, fut le premier qui exerça cette commission, & qui fut envoyé dans cette province par Auguste, l'an 6 de J. C. Ce fut dans le temps que Quirinus, gouverneur de Syrie, eut ordre de passer aussi en Judée, pour y vendre les biens d'Archelaüs, & pour y faire une seconde fois le dénombrement général, & l'estimation des biens, sur laquelle se devoit régler le tribut que les Juifs payoient aux Romains. * Josephe, *l.* 18 *des antiq. c.* 1 *&* 3. Usser, *in annal.*

COPPENHAGEN ou COPPENHAGUE, capitale du royaume de Danemarck, *cherchez* COPENHAGUE.

COPPENIUS ou COPPEN (Barthelemi) théologien protestant, étoit de Rostock, ville d'Allemagne dans le Meckelbourg, où il naquit le 6 janvier de l'an 1565. Il étudia à Basle, à Genève & ailleurs; & s'étant rendu habile dans les langues, & principalement dans l'hébraïque, dans la grecque, & dans la théologie, il enseigna long-temps à Heidelberg, où il mourut subitement le 23 mai de l'an 1617. Il avoit traduit de grec en latin Œcuménius sur les épîtres catholiques, & on publia après sa mort des notes sur les pseaumes. * Melchior Adam, *in vit. theol. German.*

COPPOLA (François) comte de Sarno, étoit d'une noble & ancienne famille de Naples. Ses parens ne lui laisserent que fort peu de bien; mais ayant entrepris de trafiquer sur mer, il acquit de si grandes richesses, qu'il acheta le comté de Sarno. Sa réputation le fit connoître de Ferdinand I, roi de Naples, lequel après s'être associé avec lui dans son trafic, le fit venir en cour, & l'éleva aux premieres dignités. Mais Coppola abusant de l'autorité qu'il avoit, & emporté par une ambition déréglée, forma une conspiration contre la personne du roi, & excita une guerre civile, qui fut cause de sa perte. Il fut convaincu d'avoir conjuré contre son souverain, & condamné par les barons à avoir la tête tranchée: ce qui fut exécuté le 15 jour de mai de l'année 1487. * Du Pui, *hist. des favoris.*

COPRANITZ ou CAPRONCZA, *Copranitza*, ville d'Esclavonie, avec une bonne forteresse sous la domination de la maison d'Autriche, est située à deux lieues du Drave, à quatre ou cinq de Varadin, & autant de Canise. Copranitz est aujourd'hui un des boulevars des états héréditaires de la maison d'Autriche, contre les courses des Turcs. * Sanson.

COPRINIAC, étoit une ancienne place du diocèse de Bourdeaux, ou des diocèses suffragans; car on ne sait pas bien en quel lieu elle étoit située. Gerard de Malemort archevêque de Bourdeaux y tint un synode l'an 1255, & Pierre de Roscidaval, son successeur, en 1260. Quelques auteurs prennent ce Copriniac pour *Compriniacum*, qui est Cognac sur la Charante en Angoumois, selon l'interprétation de Laurent Bouchel & de Sponde, où le même Gerard de Malemort tint un synode l'an 1238. * Sponde, *A. C.* 1239, *n.* 7.

COPROGLI PACHA (Mahomet) grand visir pendant la minorité de l'empereur Mahomet IV. Quelques-uns ont cru que son pere étoit natif d'un village

de Champagne à quatre lieues de Châlons, nommé *Cuproli*, & que c'étoit de-là qu'il avoit pris son nom. C'est même la tradition de la province; mais le sieur Petis de la Croix, dans ses *mémoires de Turquie* en 1684, nous apprend que ce grand visir étoit Albanois, fils d'un prêtre Grec, & neveu d'un renegat, à la persuasion duquel il embrassa le mahométisme, & s'établit en Chypre. Le bacha de cette isle ayant reconnu l'esprit de Coprogli & son inclination pour les armes, il le fit élever avec grand soin, & le mena ensuite à la guerre de Perse, où il signala sa valeur; ce qui détermina l'empereur Achmet à lui donner un timar (qui est une espece de fief ou de commanderie) & une charge très-considérable dans la milice, dans laquelle son fils Mahomet Coprogli lui succéda, quoique tres-jeune, & contre la coutume ordinaire des Turcs. Dans la suite, son mérite personnel & sa bonne mine soutinrent avantageusement à la cour la réputation qu'il s'étoit acquise à la guerre; & par la faveur d'Uglan-Kislar-Agasi, chef des eunuques du serrail, il obtint le gouvernement de Baruth, & puis celui d'Alep. Le grand visir Achmet l'accusa de plusieurs crimes, & le fit emprisonner, dans le dessein de le faire mourir; mais il en arriva tout autrement; car ce méchant ministre fut tué, & l'empereur Ibrahin fut étranglé peu de temps après en 1648. Alors le jeune Mahomet fut élevé sur le trône, sous la conduite de sultane Zaime sa mere, qui fut déclarée régente de l'empire pendant sa minorité. Cette princesse qui connoissoit le mérite de Coprogli, le fit sortir de prison, & lui fit donner la dignité de grand visir en 1649. Ce prudent ministre s'appliquant à bien établir sa grandeur, eut de la complaisance pour les grands, de la clémence pour le peuple, & rendit également justice à tout le monde. Pour lors, sûr de son autorité, il rétablit plusieurs loix utiles, & travailla puissamment pour le bien de l'état, & pour la gloire de son prince, qui pendant sa minorité soutint plusieurs guerres civiles & étrangeres, & conquit une partie de la Transylvanie. Coprogli mourut à Andrinople l'an 1663, regretté du sultan & du peuple: ce qui est fort extraordinaire dans l'empire ottoman, où les ministres ne meurent guères d'une mort naturelle. * *Histoire des grands visirs.*

COPROGLI PACHA (Achmet) grand visir, succéda en 1663 à son pere Mahomet Coprogli, en sa dignité de grand visir, n'ayant encore que vingt-deux ans. Son pere lui remit le sceau de l'empire en mourant, & Mahomet le lui laissa, à la sollicitation de la sultane-mere Validé, & contre le sentiment de tous les bachas, qui voulurent inutilement en faire nommer un autre. Lorsqu'il se vit élevé à cette haute dignité, se servant des avis que son pere lui avoit donnés, il se fit estimer également dans le divan & dans l'armée. Après avoir résolu de continuer la guerre de Candie, il se mit en état de finir auparavant celle de Transylvanie. Il envoya du secours à la Canée; & étant ensuite allé en Hongrie, il y prit Neuhausel, le fort de Serin qu'il fit raser, & la petite Gomore. Son courage parut principalement à la journée de Saint-Godard, où ce jeune général, après avoir fait tout ce qu'un grand capitaine pouvoit faire en cette occasion, pour vaincre l'obstination de ses troupes, & pour les obliger de combattre, tua par une hardiesse inouie, à la tête de son armée rebelle, trois officiers qui ne vouloient pas lui obéir. Enfin rebuté de la lâcheté de ses troupes, il renouvella la paix entre les deux empires l'an 1664, puis il retourna à Constantinople, où il reçut les applaudissemens qu'on devoit à sa valeur. En 1666 il alla en Candie, & s'en rendit maître. Il y laissa des troupes, & donna ses ordres pour la garder; après quoi il retourna à Constantinople, où son retour dissipa tous les troubles qui s'y étoient élevés pendant son absence. La forte résistance que lui firent les troupes auxiliaires de France à la prise de Candie, obligea ce ministre de conseiller au sultan de rechercher l'alliance de la France. Après s'être utilement employé à l'agrandissement de l'empire ottoman & à la gloire de son prince, il donna ses soins au bien public, & ôta les impôts dont le peuple étoit chargé. Ses ennemis tâchoient de rendre son ministere odieux à tout le monde. Mahomet les écouta trop facilement, & entra en soupçon de sa fidélité; mais ce ministre l'en désabusa, par les soins extraordinaires qu'il prit, pour étouffer les conspirations qui s'éleverent depuis dans cet empire contre la personne du sultan. Alors il se contenta de punir les plus coupables, & il pardonna à ses ennemis, qu'il eût pu faire mourir de son autorité. La paix de Pologne fut le dernier ouvrage de ce grand ministre; car ses fatigues continuelles, jointes à quelques attaques d'apoplexie, avoient tellement altéré sa santé, qu'il ne faisoit plus que languir depuis les derniers troubles de Constantinople. Il rétablit sa santé en se servant d'une eau de canelle au lieu de vin, dont il avoit accoutumé de boire avec excès; mais il but si immodérément de cette liqueur, qu'il en devint hydropique, & mourut en 1676, à Alexandrie près d'Andrinople, n'étant âgé que de 35 ans. * *Hist. des grands visirs.*

COPROGLI PACHA (Mahomet) II du nom, frere d'Achmet, & fils de Mahomet I, fut fait grand visir sur la fin de 1689. Mustapha, gendre de son pere, l'avoit été depuis Achmet. C'est lui qui fut étranglé à Belgrade en décembre 1683, en punition du mauvais succès du siége de Vienne. La promotion de Coprogli fut d'un grand augure pour les Turcs: ils se flaterent qu'il rétabliroit leurs affaires en Hongrie. En effet, à peine fut-il nommé qu'il s'appliqua à faire refleurir l'empire ottoman. Les impériaux furent battus à Kasaneck en Albanie le premier jour de l'an 1690: ce qui donna courage aux infidéles. Le grand visir se mit à la tête des troupes, reprit Nizza & Viddin; & pendant que Tekeli tailloit en piéces quatre régimens impériaux dans la Transylvanie, commandés par le général Heusler, Mahomet emportoit Semendria l'épée à la main. Ces succès le conduisirent jusqu'à Belgrade, qu'il prit d'assaut, & où il fit passer 6000 chrétiens au fil de l'épée. De-là il fit jetter du secours dans le grand Varadin, Temeswar & Giula, places bloquées depuis long-temps; & ses troupes finirent l'année par les prises de Leppa, de Petri-Varadin, d'Illock & d'Orsowa, & par l'incendie de Valcowart. Une si glorieuse campagne faisoit espérer aux Turcs, que la suivante ne le seroit pas moins; mais la mort de Soliman III en retarda les préparatifs. Coprogli paya de tête dans cette conjoncture & fit proclamer Achmet, frere du défunt, malgré ceux qui demandoient le rétablissement de Mahomet IV. Puis s'étant mis à la tête de l'armée, & ayant passé la Save, il alla attaquer les impériaux le 19 août 1691, près de Salankemen, & eut d'abord un grand avantage sur eux. Il y combattit vaillamment à la tête de ses meilleures troupes, renversa ses ennemis, & commençoit à espérer une victoire complette, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon. Cette mort ébranla les Turcs & rallentit leur vigueur. L'aga des janissaires soutint pourtant encore durant plus d'une demi-heure les efforts des impériaux, & rendit le combat douteux; mais ayant été renversé d'un coup de mousquet, les spahis prirent la fuite. En vain les janissaires & les Albanois voulurent-ils défendre leurs retranchemens, ils y furent forcés à la quatriéme charge. Les Allemans entrerent dans leur camp & s'en rendirent maîtres, aussi-bien que d'une partie de l'artillerie; & cette journée couta 20000 hommes aux mahométans. Ainsi finit Coprogli, qui auroit pu porter aussi loin que son pere & son frere la gloire des armes ottomanes. * *Mém. du temps.*

COPROGLI PACHA (Numan) gouverneur de Candie, qui étoit de la même famille, fut nommé grand visir le 15 juin 1710; mais il fut déposé le 17 août suivant, & relégué dans l'isle de Negrepont dont il avoit été gouverneur. Les uns attribuent sa déposition à ce qu'ayant comme ses ancêtres les inclinations martiales, il pressoit de déclarer la guerre aux Moscovites en faveur du roi de Suéde: ce qui déplut tant à ceux qui étoient opposés au parti de ce monarque, qu'ils le firent dépo-

ser. D'autres ont dit qu'étant rigide observateur de la loi de Mahomet, il insistoit fort à faire payer la solde qui étoit due aux janissaires, & aux gens de guerre, & soutenoit qu'il n'étoit pas permis, selon l'alcoran, d'employer ailleurs les sommes tirées des peuples pour y satisfaire. * *Mém. du temps.*

COPTES, *cherchez* COPHTES.

COQ, nom d'un ordre de chevalerie, qui fut institué vers l'an 1214 par un dauphin, en faveur de Claude Polier, gentilhomme de Languedoc. L'origine de cette institution vint, de ce que ce seigneur de Polier (qui portoit un coq dans ses armes) se trouva dans une bataille contre les Anglois, où Louis XI, comte de Toulouse, commandoit, sous le régne de Philippe III dit *le Hardi*, & délivra le dauphin d'un grand péril; c'est pourquoi ce prince, en reconnoissance de ce bienfait, institua l'ordre du Coq, & l'en fit premier chevalier. * Borel, *antiq. gaul. & franç.*

COQ (Jean) curé de S. Eustache à Paris en 1523, se laissa gagner par quelques partisans des hérétiques, pour prêcher adroitement les nouvelles erreurs dans son église. Il prenoit souvent occasion de déclamer contre Luther, le blâmant de ce qu'il avoit fait un schisme dans l'église; mais c'étoit dans le dessein de se conserver la réputation de bon catholique, & d'insinuer plus surement le venin de sa doctrine. Prêchant un jour devant le roi François I, il cacha sous de belles expressions, une partie de la doctrine de Zuingle, touchant le saint Sacrement; & le roi voulut l'entendre dans son cabinet, pour s'éclaircir de la vérité de son discours. Mais le cardinal de Lorraine, frere du duc de Guise, & le cardinal de Tournon, désabuserent le roi qui paroissoit comme incertain de ce qu'il en devoit croire. Le Coq qui fut appellé dans une conférence, avec de savans docteurs, fut obligé de se rétracter en public, & d'éclaircir les expressions équivoques, dont il s'étoit servi dans ses prédications. * Maimbourg, *histoire du calvinisme.*

COQ (frere Simon le) *cherchez* NANQUIER.

☞ COQUERIE (Pierre le Roussel de la) prêtre de l'Oratoire, étoit fils d'un célébre avocat de Vire. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres, un *Dictionnaire apostolique*, estimé des prédicateurs. Il mourut d'une maladie chronique à Vire, sa patrie, en 1679. * *Mém. mss.* de M. l'abbé Beziers, de Bayeux.

COQUILLART (Guillaume) poëte François, official de la ville de Reims, vivoit sur la fin du XV siécle, vers l'an 1478. Il composa divers petits poëmes, dont nous avons un recueil imprimé à Paris l'an 1532, où sont *les Droits nouveaux. Le plaidoyer & le procès d'entre la Simple & la Rusée. Le blason des armes & des dames*, *&c. Voyez* la bibliothéque françoise de la Croix-du-Maine.

☞ COQUILLE (Gui) seigneur de Romenay & de Beaudeduis, avocat au parlement de Paris, & procureur général de Nivernois & Donziois pour Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, naquit à Decize en Nivernois, le 2 novembre 1523. Il fut un des plus savans jurisconsultes de son temps, & a été surnommé *le Judicieux*, à cause de la justesse de son discernement, comme on le reconnoît dans ses ouvrages.

Il descendoit d'une ancienne & noble famille du Nivernois. GUILLAUME Coquille, son septiéme aïeul, qui vivoit sous le régne de S. Louis, en 1265, fut échevin de Nevers. Les descendans de ce *Guillaume* eurent des emplois honorables. REGNAULT, son fils aîné, étoit prévôt de Nevers sous le regne de Philippe *le Bel* en 1300. Ce fut lui qui, en 1315, fit réponse à la chambre des comptes de Paris, aux trois lettres de Louis X, dit *Hutin*, touchant la semonce pour la guerre de Flandre.

HUGUES Coquille, arriere-petit-fils dudit *Guillaume*, & quatriéme aïeul de notre auteur, fut ennobli avec *Isabeau* Morinat, sa femme, par des lettres de Charles VI du mois de juillet 1391, vérifiées à la chambre des comptes le 12 juillet 1396, vérifiées de nouveau en ladite chambre, à cause de l'incendie qui y arriva le 2 octobre 1737. L'arrêt de vérification est du 12 janvier 1754, sur la représentation qui a été faite du titre original par messire DENYS-GUY Coquille, l'un des conseillers maîtres des comptes de ladite chambre, aussi descendant d'*Hugues* Coquille, & d'*Isabeau* Morinat.

Guy Coquille, en son *commentaire sur la coutume de Nivernois*, ch. 35, art. 1, fait mention de ces lettres de noblesse, & dit qu'elles furent accordées en considération des services que ledit *Hugues* avoit rendu au roi en la guerre de Bretagne. Charles VI ennoblit ledit *Hugues* Coquille & *Isabeau* sa femme, toute leur postérité mâle & femelle, née & à naître en légitime mariage; veut qu'ils jouissent de toutes les franchises, prérogatives, libertés & priviléges dont les autres nobles ont coutume de jouir; & il accorde en outre audit *Hugues*, & à ses descendans mâles de légitime mariage, la ceinture militaire, & le pouvoir d'être fait chevalier, toutes fois & quantes il leur plaira, comme le porte ladite charte: *Ut ipsi & eorum quilibet, quoties sibi placuerit, valeant cingulo militiæ decorari*; & en conséquence il permet audit *Hugues* & *Isabelle*, & à tous leurs descendans mâles & femelles, de posséder tous fiefs & arriere-fiefs nobles, & toutes justices hautes, moyennes & basses, droit qui n'appartenoit encore qu'aux nobles.

Vers l'an 1445, le roi Charles VII fit appeller auprès de lui GUILLAUME Coquille, pour travailler à la réformation de la justice & des finances du royaume. Ce *Guillaume* étoit lieutenant général de S. Pierre-le-Moutier, & avoit épousé *Jeanne* Guesdat, petite fille de *Jean* Leclerc, chancelier de France en 1420.

GUILLAUME Coquille, pere de notre auteur, qui vivoit en 1492, est qualifié seigneur de Romenay. Il épousa *Jeanne* Bourgoin, fille de *Guillaume* Bourgoin seigneur d'Aignon, lieutenant général de S. Pierre-le-Moutier. Cette famille de Bourgoin a passé du Nivernois à Paris, où elle a fourni plusieurs conseillers au parlement & à la cour des aides.

GUI Coquille alla d'abord étudier en droit à Padoue, sous Marian Socin le jeune, d'où il vint à Paris. Pour s'instruire de la pratique du palais, il travailla plusieurs années avec M. Bourgoin son oncle, conseiller au parlement; ensuite il étudia à fond la jurisprudence dans l'université d'Orléans. Après avoir été reçu avocat au parlement de Paris, il fréquenta quelque temps le barreau, d'abord aux grands jours de Moulins, en 1550, ensuite à Paris, en 1551; ce qu'il continua pendant trois années environ. Mais l'amour de sa patrie, & le gout qu'il avoit pour les lettres, l'engagerent à se retirer à Decize, & enfin il fixa son séjour à Nevers. Sa grande modestie ne put empêcher que son mérite ne fût bientôt reconnu, de sorte qu'en 1560, il fut député par la province de Nivernois pour assister aux états généraux d'Orléans, dont il fit un journal, & y receuillit les plaintes & remontrances du cahier général du tiers-état de France, qui fut présenté au roi.

Au mois de mai 1562, il fut envoyé à Cléves, en Allemagne, par le prince François de Cléves, II du nom, premier duc de Nivernois, pour traiter de quelques affaires importantes, que ce seigneur avoit avec Guillaume de Cléves, & que Coquille termina à l'avantage & à la satisfaction du prince qui l'avoit envoyé. Au mois de septembre 1568, il fut élu d'une voix unanime, premier échevin de la ville de Nevers. C'étoit alors le fort des guerres civiles. C'est pourquoi l'on avoit besoin d'un homme sage & prudent tel que Gui Coquille, lequel mit toutes choses en si bon ordre, que la ville de Nevers a toujours été & passe en effet pour une ville des mieux policées du royaume. Au mois de mai 1571, Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, lui donna l'office de procureur fiscal général du Nivernois & Donziois, qui étoit fort recherché, & dans lequel il sut concilier les droits du prince & les intérêts du peuple. Au mois de novem-

bre 1576, il fut député aux premiers états de Blois où il séjourna jusqu'au mois de mars 1577. Ce fut là qu'il se lia avec M. Nicolai, premier président de la chambre des comptes de Paris, travaillant de concert avec cet illustre magistrat à des mémoires pour proportionner les tailles. Guy Coquille fut député une troisiéme fois aux derniers, états de Blois au mois de septembre 1588, dont il dressa un journal, & fut un des commissaires nommés pour recevoir les articles du tiers-état. Il n'étoit pas plutôt de retour de ses députations, qu'il reprenoit ses fonctions d'avocat des parties, & de procureur fiscal. Sa réputation s'étendit si loin, qu'il étoit souvent consulté de Paris, & chargé de défendre par écrit des affaires qui y étoient pendantes. Le roi Henri IV connoissant le mérite de Guy Coquille, le pressa plusieurs fois de quitter sa province, lui offrant même une place de conseiller d'état; mais il la refusa par modestie. La reine Marguerite, premiere femme de Henri IV, eut beaucoup de considération pour Guy Coquille. On conserve encore plusieurs lettres que cette princesse lui écrivit, avec les réponses qu'il y fit. On sait encore que les mémoires de cette princesse ne furent publiés que sur les mémoires fournis par Guy Coquille. Il eut de grandes relations avec plusieurs savans tant de France que d'Angleterre, d'Italie & d'Allemagne, conservant jusqu'au dernier moment de sa vie la mémoire la plus fidéle, l'imagination la plus vive, l'esprit le mieux orné & le plus sain. Il ne cessa d'enrichir l'église & l'état de ses doctes ouvrages. Mais ce qui le rend encore plus recommandable, c'est ce désintéressement entier, cette piété éclairée & cette charité consommée dans laquelle il mourut à Nevers le 11 mars 1603, âgé de 80 ans.

Guy Coquille, de son mariage avec *Anne* le Lievre, ne laissa que trois filles; *Odette* mariée à *Jean* de Colons, procureur général de Nivernois; *Anne* qui épousa *Jean* Gascoin; & *Guyonne* qui fut mariée à *Robert* de Pommereu, dont les descendans sont devenus conseillers au parlement de Paris.

Cette ancienne famille a pris plusieurs alliances dans les maisons de la Moignon, de Pommereu, de Marin de Turgot, de Rouille du Coudray. Elle subsiste encore dans les descendans de deux arriere-petits-fils de *Hugues* Coquille, ennobli par Charles VI: savoir, *Antoine* & *Jacques* Coquille, fils de *Henri*, grand oncle de notre célébre jurisconsulte. Un petit-fils d'*Antoine* s'établit vers le milieu du seiziéme siécle à Nuitz en Bourgogne, où il prit alliance & forma la branche des Coquilles de Bourgogne, qui a passé à Paris & qui existe aujourd'hui dans la personne de DENYS-GUY Coquille, conseiller, maître des comptes.

De *Jacques* Coquille sont sortis les seigneurs de Savigni, qui ont formé la branche des Coquille établis à S. Sauge en Nivernois, & qui subsiste aujourd'hui dans la personne de LEONARD Coquille, seigneur de Bissy & de Puissieux, juge châtelain de la ville & châtellenie de S. Sauge.

Les ouvrages imprimés de Guy Coquille sont:

Guydonis Conchilii poemata, in-8°.

Psalmi Davidis centum quadraginta, paraphrasticè translati in versus heroicos.

Annotationes & diversæ lectiones in psalmos Davidis 150.

Mémoire pour la réformation de l'état ecclésiastique.

Plusieurs traités des libertés de l'Eglise de France.

Discours sur le concile de Trente & sur les bénéfices.

Divers dialogues touchant la ligue.

Histoire du Nivernois.

Traité des pairs de France.

Discours sur les états de France.

Journal & mémoires sur les états d'Orléans, en 1560.

Sur ceux de Moulins en 1566; sur ceux de Blois en 1577 & en 1588.

Plusieurs mémoires concernant la province de Nivernois.

Institution au droit françois.

Commentaires sur la coutume de Nivernois.

Questions & coutumes sur les coutumes de France.

Ordonnance de Blois avec des notes.

Collectiones juris canonici civilis.

Notitia episcopatuum Italiæ, & quelques autres petits traités.

La plus grande partie de ces ouvrages ont été recueillis dans l'édition que l'on a donnée de ses œuvres en 2 vol. *in-fol.* Il faut cependant observer que dans le catalogue de ses œuvres mis à la tête de l'édition de 1703, à Bourdeaux, 2 vol. *in-fol*, l'on y rapporte vingt-deux différens ouvrages non insérés dans la derniere édition.

L'on trouvera un plus grand détail dans sa vie rapportée au commencement de ses œuvres. On peut voir aussi les éloges de Teissier, la Croix du Maine, du Verdier, M. de Thou, Sainte Marthe, Du Chêne, Bacon, Politien, Brantome, Loysel, Joly, Dupuis, Bignon pere & fils, Sals, Vyon d'Herouval, Ogrer, Valois, Godefroy pere & fils. * *Mém. remis par M.* Boucher d'Argis.

CORACOTA, fameux voleur en Espagne, ayant su qu'Auguste avoit promis dix mille écus à celui qui le prendroit, vint se jetter volontairement aux pieds de cet empereur, qui non seulement lui donna sa grace, mais lui fit encore des présens. * Dion, *in Augusto.*

CORAN ou CORIOLAN (Ambroise) général, non de l'ordre de S. Dominique, comme Vossius, le Mire & d'autres l'ont écrit, mais de l'ordre des Augustins, vivoit sur la fin du XV siécle. Il a écrit divers ouvrages, & entr'autres une vie de S. Augustin; une chronique de son ordre, où il parle des écrivains & des hommes illustres qu'il a produits; un panégyrique de la ville de Rome, &c. Il mourut l'an 1485. * Joseph Pamphile, *in chron. August.* Vossius, *de hist. Lat. lib.* 3. Le Mire, *in auct. de script. eccl. &c.*

CORANTHO, *cherchez* CORINTHE.

CORARIO (Antoine) cardinal, évêque d'Ostie, & doyen du sacré collége, étoit Vénitien, & neveu du pape Grégoire XII. Il fut l'un des fondateurs de la congrégation de S. Grégoire *in Alga*, & mena une vie admirable, par sa pureté, & par le soin qu'il eut des pauvres. Le pape Grégoire son oncle, le fit cardinal en 1408, & l'envoya légat en France, puis en Allemagne. On lui attribue une histoire des affaires de son temps, qui est encore manuscrite dans la bibliothéque de la maison de S. Grégoire, dont nous avons parlé. Le cardinal Corario mourut l'an 1445. * Ciaconius & son continuateur, *en Grégoire XII & Eugène IV.* Sponde, *A. C.* 1445, *num.* 7, *&c.*

CORARIO, *cherchez* GREGOIRE XII.

CORAS (Jean de) conseiller au parlement de Toulouse, & chancelier de Navarre, a été l'un des plus savans jurisconsultes du XVI siécle. Il étoit né à Réalmont, au diocèse d'Albi, l'an 1513, d'une famille ancienne, originaire de Réalmont même. Il fit ses humanités à Toulouse, d'où il passa à l'étude du droit, dans laquelle il fit de si grands progrès, qu'il en donna des leçons publiques avant l'âge de 18 ans, à Toulouse. Il ne faisoit qu'entrer dans sa dix-huitiéme année lorsqu'il alla dans le même dessein à Angers, où il fut très-applaudi pendant un an qu'il y demeura: il se rendit ensuite à Orléans, où il cueillit de nouveaux lauriers. Il ne se fit pas moins connoître à Paris, où il professa les institutes de Justinien, & interpréta le droit canonique. Il y mérita l'estime du grand magistrat, Michel de l'Hôpital. De Paris, Coras avide de gloire passa en Italie, & se fit admirer à Padoue, n'ayant encore que vingt-un ans. Il revint trois ans après à Toulouse, où il attendoit la vacance d'une chaire de professeur pour la disputer, lorsque Jacques de Tournon, évêque de Valence, voulant rétablir l'université de cette ville, l'appella en 1544, pour y professer. Coras y resta pendant quelques années: après quoi ses amis l'ayant attiré de nouveau en Italie, on lui donna une chaire de professeur à Ferrare, & il ne la quitta que lorsque l'université de Toulouse lui offrit une pareille place. On dit

qu'il eut dans cette ville jusqu'à quatre mille écoliers qui prenoient ordinairement ses leçons. La reine de Navarre l'éleva à la dignité de son chancelier, & le roi Henri II l'honora d'une charge de conseiller au parlement de Toulouse; & quoique son mérite fût très-connu, il ne fut point dispensé de l'examen ordinaire. Coras fut un des premiers qui embrasserent la prétendue-réforme, pour laquelle il se montra très-zélé, & qui lui causa bien des peines d'abord, & ensuite lui couta la vie. On prétend que lorsque les calvinistes des bords de la Garonne complotérent de se saisir de Toulouse en 1562, il fut un des principaux auteurs de cette conjuration: ce qu'il y a de certain, c'est qu'après que l'entreprise eut échoué, Coras faillit à être envelopé dans les sanglantes exécutions que le parlement fit faire. Le baron de Fourquevaux, son bon ami, eut bien de la peine à le sauver de la fureur du peuple qui demandoit sa mort. Il fut seulement interdit par le parlement, avec tous les autres officiers suspects de la prétendue-réforme; & ce ne fut qu'après trois arrêts du conseil, que le parlement enregistra les lettres patentes qui les retablissoient dans leurs charges. Peu de temps après, les capitouls offensés de quelques termes injurieux que Coras avoit mis contre eux dans ses *Mélanges de droit*, il fut convenu de se pourvoir contre lui au nom du syndic de la ville: cependant il ne paroît pas que l'instance en réparation d'injures ait été poursuivie. La guerre s'étant rallumée dans le royaume en 1568, les religionaires se retirerent dans les villes de leur parti, & Coras se refugia à Réalmont. Lui & les autres conseillers fugitifs ayant obtenu commission du prince de Condé pour dresser une chambre souveraine, on leur en fit un crime dans la suite, & ce fut une des principales causes de la mort de Coras, qui arriva de cette sorte, selon l'historien de Languedoc. En 1572, le 4 de septembre, Jean de Coras, & deux autres conseillers, François de Ferrieres & Antoine Latger, qui passoient aussi pour d'excellens jurisconsultes, furent arrêtés & conduits en prison aux Carmes; & trois semaines après, on les transféra, avec tous les autres prisonniers religionaires, ou fauteurs de la religion prétendue-réformée, aux prisons de la conciergerie du palais. Le parlement fit alors le procès aux trois conseillers, qu'on accusoit d'avoir été les auteurs de l'émotion arrivée, comme on l'a dit, à Toulouse en 1562, & d'avoir fait faire dans leurs maisons l'exercice de la religion prétendue-réformée, contre la teneur des édits du roi & des arrêts de la cour. Le parlement nomma donc un président, deux conseillers, & quatre assesseurs, pour informer contre eux, en attendant le retour de deux bourgeois de Toulouse, que cette ville avoit deputés à la cour, pour savoir la volonté du roi touchant les prisonniers. Ces deux bourgeois étant de retour, signifiérent au premier président, & aux gens du roi, les ordres secrets dont ils étoient charges, touchant les religionaires de la ville qui étoient arrêtés, suivant lesquels il étoit ordonné de les égorger incessamment, si cela n'étoit déja fait. En conséquence le parlement s'assembla pour délibérer sur ce sujet. On prétend que la plupart des conseillers paroissoient beaucoup plus portés à la clémence qu'à répandre le sang, & que n'osant opiner, ils se contenterent de lever les épaules, & de baisser les yeux; mais que l'avocat général, Jean-Etienne Duranti, depuis premier président, leur dit de faire ce qu'ils voudroient, que pour lui sa charge exigeoit qu'il exécutât les ordres du roi. Il y en a qui prétendent que ces paroles ne furent point dites par Duranti. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de vrai, c'est que sept à huit assassins armés de haches & de coutelas, s'étant rendus le 4 octobre à la conciergerie, avant le soleil levant, se firent amener l'un après l'autre tous les prisonniers qui y avoient été rassemblés, & qu'ils les massacrerent impitoyablement aux pieds du dégré du palais, au nombre de deux à trois cens, parmi lesquels étoient les trois conseillers qu'on a nommés. Ceux-ci furent ensuite revêtus de leurs robes de cérémonie, & pendus à l'ormeau du palais. Coras mourut âgé de 59 ans. Les différens ouvrages de ce savant homme, concernant l'interprétation du droit civil, ont été recueillis en deux volumes *in-folio*. Le premier imprimé à Lyon en 1556, & le second au même lieu en 1558. On a outre cela de lui plusieurs autres ouvrages aussi de droit civil & canonique, imprimés séparément. On peut en voir le catalogue dans les *Mémoires du pere* Niceron, *tome XIII*, *art.* 1. * *Voyez* cet article, qui est de M. d'Aurier, avocat au parlement de Toulouse, qui l'a envoyé au pere Niceron; les *Préfaces* des ouvrages de Coras; les *Bibliothéques* de la Croix du Maine, & du Verdier-Vauprivas; M. de Thou, *histoire*, *liv.* 22, 52. Matthieu Wesenbecius, *orat. de Joan. Corasio*, *&c. Hist. de Languedoc*, tom. V, p. 225, 311, 639, & aux preuves, p. 118. Théodore de Beze a écrit à Coras sa lettre 64e, & Guillaume des Autels, caché sous le nom de G. Teshault, fait son éloge dans une épître à Charles Fontaine.

CORAS (Jacques de) proche parent du précédent, dont il a composé la vie en françois & en latin, *in*-4°, en 1673. Il suivit d'abord le parti des armes, & fut cadet aux gardes; mais son pere craignant qu'il ne pérît dans quelque duel, le rappella auprès de lui, & le détermina à étudier en théologie. Coras, qui étoit calviniste alors, fut ministre dans sa secte. Il en exerça les fonctions en plusieurs endroits, & en particulier auprès de M. de Turenne, avec qui il demeura pendant trois ans. Coras ayant entrepris de réfuter les controverses du cardinal de Richelieu, la lecture de cet ouvrage le toucha au point qu'il se détermina à embrasser la religion catholique. Il étoit alors ministre à Tonneins en Agénois; & il abjura le calvinisme à Montauban, entre les mains de l'évêque. Il rendit compte des motifs de sa conversion, dans un ouvrage qui fut imprimé à Paris en 1665, *in*-12, sous ce titre: *La conversion de Jacques de Coras, dédiée à nosseigneurs du clergé de France.* Dans la seconde partie de cet ouvrage, il rétracte ses erreurs, & en particulier un livre qu'il avoit publié *cinq ans auparavant*, intitulé: *L'impossibilité de l'union entre l'église réformée & la romaine.* Coras avoit beaucoup d'amour pour la poësie françoise; mais ses talens ne répondoient pas à son inclination. Il étoit encore calviniste, lorsqu'il donna en 1663, son poëme de *Jonas*, ou *Ninive pénitente.* C'est de ce poëme dont Boileau parle dans ce vers de sa V *satyre*:

Le Jonas inconnu séche dans la poussiére.

Deux ans après, c'est-à-dire en 1665, il en donna un autre intitulé: *David*, ou *la vertu couronnée.* Dans l'ouvrage, où il rend compte des motifs de sa conversion, il dit qu'il avoit aussi composé les poëmes de *Josué* & de *Samson.* Nous ignorons s'ils ont été imprimés.

CORASAN, *cherchez* KHORASAN.

CORASMIENS, peuples de la haute Asie, voisins des Parthes, des Thamanéens, &c. furent soumis aux rois de Perse, & ensuite aux Macédoniens. Ptolémée les place dans le Sogd; Pline & Denys Périegéte sur les bords de l'Oxus, qui pouroit bien être l'Acès d'Hérodote, lequel en ce cas s'accorderoit avec les autres auteurs. Les Parthes les assujétirent à leur domination, ensuite les Arabes, & ils subsistoient encore dans le treiziéme siécle. Ayant été vaincus par les Tartares en 1243, ils furent contraints de se réfugier au-delà du Tigre & de l'Euphrate, d'où ils s'adresserent au soudan d'Egypte, qui leur permit de se jetter dans la Palestine, dont ils pouvoient s'emparer fort aisément, parceque la plupart des places y étoient sans défense. Ces fugitifs se répandirent aussitôt dans tout ce pays, pillant, brulant & ruinant tout, sans trouver de résistance. Après avoir taillé en piéces plus de six mille chrétiens, qui sur le bruit de leur approche, se sauvoient de Jérusalem, ils entrerent dans cette ville l'épée à la main, où ils égorgerent sur les autels même de l'église du S. Sepulcre (respectée jusqu'alors de tous les Sarasins,) les chrétiens qui s'y étoient réfugiés. Quelque temps après, les chrétiens s'étant joints avec les grands maîtres des trois ordres mili-

taires de Jérusalem, composerent une armée pour chasser ces infidéles. La bataille fut donnée auprès de Gaza, au mois d'octobre 1244, & dura deux jours; mais enfin les chrétiens accablés de la multitude des ennemis, furent presque tous tués sur la place, ou faits prisonniers. Les grands maîtres du temple, & des chevaliers Teutoniques, y perdirent la vie; & le grand maître de saint Jean de Jérusalem y fut pris, & mené captif à Babylone, avec Gautier de Brienne. Les Corasmiens, dont le soudan d'Egypte s'étoit servi pour se venger des chrétiens, n'eurent pas de lui la récompense qu'ils en espéroient. Ce soudan les chassa de ses états, & tous périrent misérablement par les mains des Sarasins mêmes, qui les avoient en horreur, comme les plus méchans de tous les hommes. * Herodote. Pline. Ptolémée. Joinville, *hist. de saint Louis.* L. Maimbourg, *hist. des croisades, liv.* 11.

CORAX, montagne d'Etolie, dont les anciens géographes parlent souvent: ils en mettent une autre dans la Sarmatie. * Pline. Etienne de Bysance. Ptolémée.

CORAX, roi des Sicyoniens dans la Morée, régna après Marasus l'an 2523 du monde, 1512 avant J. C. & regna 30 ans. Epopée lui succéda. *Voyez* la table chronologique des rois de SICYONE.

CORAX, ancien orateur, fut le favori & le principal ministre d'abord de Gélon, tyran de Syracuse, & ensuite d'Hiéron, frere & successeur de Gélon. L'autorité qu'il avoit acquise sur leur esprit, fut le fruit de sa souplesse, de sa dextérité, & d'une éloquence pleine d'artifice. Après la mort d'Hiéron, arrivée dans la ville de Catane qu'il avoit fondée, Corax s'attacha à Thrasybulle, frere & successeur du défunt; mais Thrasybulle ne regna qu'onze mois. Les Syracusains l'ayant proscrit, il se sauva dans la ville de Locres, où il passa le reste de ses jours dans une vie privée. Peu après la proscription de Thrasybulle, toute la Sicile se révolta, les tyrans furent exterminés de tous côtés, & chaque ville s'érigea en république particuliére & démocratique. Corax avoit tout à craindre de l'envie & de la haine que son excessive faveur lui avoit attirée; mais pour conjurer l'orage, il eut recours à cette même éloquence qui l'avoit si bien servi auprès des tyrans. Il se présenta avec confiance dans l'assemblée des Syracusains, & le caractère flateur & insinuant de l'exorde de son discours, ayant calmé les murmures que sa présence avoit excités, il disposa l'assemblée à l'écouter favorablement. Il entra ensuite en matiére, exposa son sujet, l'appuya de raisonnemens spécieux qu'il entremêla de digressions amusantes pour soutenir l'attention; après quoi, dans une courte récapitulation, il rappella tout ce qu'il avoit de forces pour entraîner ses auditeurs déja ébranlés, & pour achever de se rendre maître de leurs volontés. Par-là il triompha de la mauvaise humeur de ses concitoyens; & pour mettre à profit un si heureux changement, il établit dans sa maison une école de rhétorique. Il ne pouvoit rien faire de plus agréable aux Syracusains, dans un temps où ils étoient embarassés de procès difficiles à démêler, & pour lesquels ils attendoient tout d'un art dont l'objet est de persuader. Pour s'accommoder à leurs besoins, Corax tourna toute son application vers l'éloquence du barreau; éloquence dangereuse, lorsque, sans se soucier de la vérité, elle ne vise qu'à la victoire, & qu'en s'attachant uniquement aux subtilités de la chicane, elle ne présente aux juges que des vraisemblances trompeuses & de captieuses probabilités. Corax y avoit rapporté tous ses préceptes; c'étoit, dit Aristote, presque la seule chose qu'il avoit enseignée dans sa rhétorique. De-là vient le mépris qu'en a marqué Ciceron (*de orat. l.* 3.) Tisias, le plus habile des disciples de Corax, se servit contre celui-ci des leçons de chicane qu'il en avoit reçues: il s'en servit pour se défendre de payer les salaires qu'il lui devoit; ce qui fit dire par allusion au mot *Corax*, qui en grec signifie *Corbeau*, que d'un aussi méchant oiseau que le corbeau, il ne pouvoit sortir que de méchans œufs. Tisias lui succéda dans les fonctions d'enseigner la rhétorique aux Syracusains, & publia, à son exemple, & d'après ses principes, un traité de l'art de parler beaucoup plus ample & mieux digéré. * *Voyez* la huitiéme dissertation de M. Hardion sur l'origine & les progrès de la rhétorique dans la Gréce, au tome XV des *memoires de l'académie des belles-lettres*, pag. 164 & suivantes.

CORAZZI (Hercule) religieux Olivetan, né à Boulogne, membre de la société des sciences de la même ville, fut appellé en 1720 à Turin, par ordre du roi de Sardaigne, à l'occasion de la nouvelle académie qu'on venoit d'y ériger, ou plutôt de renouveller; & il fut fait professeur royal des mathématiques, avec des appointemens considérables. Il débuta par une harangue si polie, & si bien ménagée, prononcée dans la grande salle de l'université, que l'on conçut de lui une idée très-avantageuse. Long-temps auparavant, s'étant persuadé qu'il avoit trouvé la quadrature du cercle, il en publia sa démonstration l'an 1706; mais cette démonstration prétendue ayant été examinée par le premier professeur de mathématiques à Naples, il parut que ce n'étoit rien moins qu'une découverte; qu'elle étoit d'Archimede; & que quand elle auroit appartenu au pere Corazzi, elle n'étoit nullement suffisante pour remplir la découverte qu'il avoit annoncée. Son séjour à Turin ne fut pas long: il y trouva, ou il s'y fit des ennemis; il en conçut du chagrin, & en mourut en 1726, au mois d'octobre. L'inquisition de Turin se déclara son héritiere, à la faveur d'un bref de Pie V, qui constitue les inquisiteurs du Piémont, héritiers effectifs des religieux qui viendront à mourir hors de leurs monasteres. * *Mémoires de Trévoux*, mars 1707. *Bibliothéque italique*, tome I, pages 285, 286.

CORBACH, ville de la basse partie du cercle du haut Rhin. Elle est dans le comté de Waldeck, à trois lieues de la ville de ce nom vers l'occident. Cette ville située sur l'Ister, a un de ces colléges que les Allemans appellent des *écoles illustres*. Elle étoit autrefois impériale; mais elle dépend à présent des comtes de Waldeck, qui y font le plus souvent leur résidence. * Mati, *dictionnaire.*

CORBAN, nom que les Mahométans donnent à la cérémonie qu'ils font au pied de la montagne d'Arafat en Arabie, proche de la Mecque, en égorgeant plusieurs moutons qu'ils distribuent aux pauvres. *Corban* signifie Oblation, *voyez* ARAFAT. * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CORBAVIE ou CORBAW, contrée du royaume de Hongrie, est une partie de la Croatie, & a la Morlaquie au midi & l'Esclavonie au nord. Les Turcs possedent la partie orientale de ce pays, & la maison d'Autriche l'autre. Carlostad & Wihits en sont les lieux principaux. * Baudrand.

CORBEAU ou DEMOLISSEUR, *Corvus*, que l'on appelle aussi *Grue*: c'est une machine de guerre inventée par Cetras Chalcédonien, qui servoit, dit Polybe, à accrocher les navires des ennemis. La description que cet historien en fait, est assez obscure; & ce que l'on y peut comprendre, c'est qu'il y avoit une colonne sur laquelle une échelle tournoit, & qu'au bout de l'échelle étoit une poulie par où passoit une corde, à laquelle étoit attaché un crochet de fer très-pesant, & que l'on laissoit tomber dans le navire ennemi. * *Antiq. gr. & rom.* Rosin. Dempster.

CORBEIL, en latin, *Corbolium* & *Josedum*, petite ville de France, du diocèse de Paris, dans le pays du Hurepoix, & le gouvernement de l'Isle de France, avec titre de comté, châtellenie, & prevôté. Elle est située sur la Seine, qui y reçoit la Juine, dite *la riviére d'Estampes*, à six lieues au-dessus de Paris, & à trois ou quatre lieues au-dessous de Melun. Ingeburge, reine de France, femme du roi Philippe *Auguste*, mourut à Corbeil l'an 1236, & y fut enterrée dans le prieuré de saint Jean de l'ordre de Malte, où l'on voit son épitaphe. Cette ville a eu ses comtes particuliers, depuis le X & le XI siécle. On assure qu'Aimoin, un de ses comtes, y jetta

jetta les premiers fondemens de l'église de S. Spire, & y établit le collége des chanoines, qui y sont. Alix de Corbeil, fille de Bouchard II, porta ce comté à Hugues du Puiset, qui fit la guerre au roi Louis *le Gros;* mais ce prince s'étant rendu maître de Corbeil, se fit céder par Hugues tous les droits qu'il avoit sur cette ville, qui depuis a toujours dépendu du domaine. Les calvinistes l'attaquerent durant les guerres de la religion, en 1562, sous le prince de Condé; mais elle fut courageusement défendue par les catholiques. L'on a transporté en cette ville les corps de divers Saints, dont le culte y a été ensuite particuliérement établi; celui de S. Yon martyr, prêtre & missionaire de Chartres; celui de S. Guenau, abbé de Landevenec en Bretagne, celui de S. Spire ou Exupere, premier évêque de Bayeux. * Du Chesne, *antiquités des villes.* De Thou, *hist. liv.* 33. Du Pui, *droits du roi* M. l'abbé le Beuf, *hist. de la ville & du diocèse de Paris.*

Marlien, & plusieurs des nouveaux écrivains, ont cru que le *Metiosedum*, dont parle César dans ses commentaires, étoit Corbeil. Le P. Briet a jugé que c'étoit Melun. N. Sanson a conjecturé autrefois que c'étoit Milli; mais depuis il a plus heureusement éclairci cette difficulté dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, & dans ses vérités géographiques, où il a prouvé que ce *Metiosedum* étoit Meudon près de Paris. * *Lib.* 7 *comment.*

CORBEIL, Maison. La maison des comtes de Corbeil a donné deux prélats à l'église de Sens, un à celle de Paris, & un à celle de Cambrai. MICHEL de Corbeil, doyen de l'église de Paris, fut nommé patriarche de Jérusalem; & avant d'avoir pris possession de cette dignité, fut mis sur le siége archiépiscopal de Sens, en 1194. Il remplit très-bien son ministere, fit de grands biens aux églises, & mourut sur la fin du mois de novembre en 1199. Il eut pour successeur PIERRE de Corbeil, que sa science & sa piété rendirent illustre dans le XIII siécle. Il avoit été chanoine & docteur de Paris, puis évêque de Cambrai, & fut enfin archevêque de Sens, après Michel de Corbeil, en 1200. Rigord, Alberic, Vincent de Beauvais, S. Antonin, Trithème, Henri de Gand, &c. parlent très-avantageusement de lui. Ce prélat avoit enseigné la théologie dans l'université de Paris, où il avoit eu le pape Innocent III pour disciple. Innocent le favorisa dans toutes les occasions, le mit sur le siége archiépiscopal de Sens, quoique les chanoines eussent souhaité d'avoir Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, & l'employa dans les affaires importantes. Pierre de Corbeil écrivit quelques ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous, & nous n'avons que quelques fragmens de ses ordonnances synodales. Il mourut le 3 juin de l'an 1222, dans le chœur de son église où il célébroit un synode. On y voit encore son épitaphe. L'évêque de Paris de la même famille est RENAUD de Corbeil, fils de *Simon*. Il fut élu en 1250, après Gautier de Château-Thierri, & mourut le 8 juin de l'an 1268. Son corps fut enterré à S. Victor, dans la chapelle de l'infirmerie, où l'on voit son épitaphe. * Alberic, *in chron.* Saint Antonin, *tit.* 17, *c.* 4, *n.* 3. Innocent III, *in epist.* Henri de Gand, *c.* 33. La chronique d'Auxerre. Vincent de Beauvais. Trithème. Sponde. Bzovius. Robert & Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Du Boulai, *hist. univers.* Le P. Anselme, *histoire des grands officiers.*

CORBEIL (Jean de) dit *de Grez*, seigneur de Jalemain, maréchal de France, fut choisi par Philippe d'Artois, seigneur de Conches, pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, & est nommé au contrat de mariage de Guillaume comte de Hainault, passé le 19 mai 1305, avec Isabelle, fille de Charles comte de Valois & d'Alençon, & fut l'un des seigneurs qui s'obligerent au payement de la dot de cette princesse. Il étoit maréchal de France dès l'an 1308, qu'il fut envoyé en Flandre pour les affaires du roi: il lui fut donné la somme de trois mille livres pour sa dépense. Le roi lui donna aussi la même année, par lettres du huit octobre, trois cens livres de rente, à prendre sur son trésor, sa vie durant, en considération de ses services, en échange de laquelle & d'autre que le roi Louis *Hutin* lui avoit donnée au comté de Champagne, il lui fut assis le 15 mars 1317, cinq cens livres de rente sur la terre d'Isles, & le péage de Pont-Belin, pour en jouir pendant sa vie. Il servoit en Flandre en 1313, & fut l'un des seigneurs que le roi Louis *Hutin* nomma en mai 1315, pour traiter la paix avec Louis comte de Nevers & de Rethel, fils aîné du comte de Flandre. Il servoit encore en Flandre en 1318, en la compagnie du comte d'Evreux, & mourut sur la fin de cette année, ayant fait son testament dès le mois d'août 1314. Ce maréchal étoit fils de JEAN de Corbeil, seigneur de Grez en Brie, & neveu de *Guillaume* de Corbeil, dit *de Grez*, évêque d'Auxerre, mort en 1293. Il eut pour frere, *Pierre*, chantre de l'église de Paris, puis évêque d'Auxerre, & chancelier de France, mort en 1325; & *Isabelle* de Corbeil, mariée à *Jean* de Courtenai II du nom, seigneur d'Yerre. * Le P. Anselme, *histoire des grands officiers.*

CORBERA (Etienne) noble citadin de Barcelone, homme savant dans le XVI siécle, fut auteur de quelques ouvrages, entr'autres de la vie de *Marie Corbellon*, Barcelonoise, qu'il mit au jour en 1629, & d'une *histoire de Catalogne*, qu'il laissa manuscrite lorsqu'il mourut en 1635. Il est fait mention de lui dans la bibliothéque espagnole. On croit que ce manuscrit, dont M. de Marca eut la communication lorsqu'il séjourna à Barcelone, lui fut de quelque utilité pour la composition de son livre intitulé *Marca hispanica.* Enfin l'ouvrage de Corbera fut imprimé à Naples, l'an 1678, *in-folio*, sous le titre de *Cataluna illustrada*, par les soins du P. Joseph Gomez de Porres, carme, professeur en l'université de Naples, & il y fit des additions. * *Preface de* la Cataluna illustrada.

CORBERIA, *cherchez* PIERRE DE CORBERIA.

CORBERON (Nicolas de) chevalier, seigneur de Torvilliers, conseiller du roi en ses conseils, avocat général au parlement de Metz, & ensuite maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de sa majesté, étoit un magistrat habile, qui avoit une grande connoissance du droit, & qui parloit sur le champ avec beaucoup de facilité & de noblesse. L'écriture-sainte, les peres, les conciles & presque tous les anciens auteurs lui étoient aussi familiers, que ceux qui n'ont écrit que sur le droit; & cette érudition lui a été utile dans un grand nombre d'occasions, & lui a acquis un grand nom. Il étoit d'ailleurs d'une famille noble, qui tiroit son nom de la terre de Corberon, dont elle a été long-temps en possession. Cette terre est située en Bourgogne, entre Bonne & Bellegarde. La famille de Corberon s'est établie dans la suite en Champagne, où elle a été considérée comme une des meilleures de la province. Dans les années 1589 & 1590, lorsque les principales villes de Champagne furent entraînées dans le parti de la rebellion, sous le nom de *la Ligue*, NICOLAS de Corberon, aieul de celui *dont nous parlons*, commissaire général des poudres & salpêtres de Champagne; *Claude* de Corberon, sieur de la Croix, capitaine de cent arquebusiers; & *Jean* de Corberon, trésorier de France de la même généralité de Champagne, intendant des armées du roi, & ses freres, demeurerent inviolablement attachés au service des rois Henri III & Henri IV. Nicolas de Corberon, *dont nous parlons*, succéda dans la charge de lieutenant particulier au présidial de Troyes, à NICOLAS de Corberon son pere, qui l'avoit exercée pendant trente-quatre ans. Il s'y acquit tant d'estime, qu'en 1634, Louis XIII étant entré en possession de la Lorraine, le nomma à une charge de conseiller du conseil souverain qu'il forma alors à Nanci, & dont les charges furent données gratuitement. Il passa dans la suite au parlement de Metz, dont il fut avocat général. Il fut reçu dans cette derniere charge au mois de septembre 1636, & l'on a imprimé *in*-4° la plupart des plaidoyers qu'il fit dans l'exercice de cette

charge. Ils ont paru en 1693, à Paris, avec ceux d'Abel de Sainte-Marthe, avocat au parlement, & depuis conseiller du roi en son conseil d'état, & garde de la bibliothéque de sa majesté à Fontainebleau. On doit cette édition aux soins d'Abel de Sainte-Marthe, chevalier, seigneur de Corbeville, conseiller du roi en sa cour des aides, & aussi garde de la bibliothéque de sa majesté à Fontainebleau. M. de Corberon fut honoré d'un brévet de conseiller d'état, presque en même temps qu'il fut reçu avocat général; & le 28 février 1642, il fut reçu à la charge de maître des requêtes, où il se distingua tellement qu'il fut chargé très-souvent des affaires du conseil les plus importantes. En 1644 on le choisit pour remplir la place d'intendant de justice, police & finances, dans les provinces de Limosin, Saintonge, la Marche, Angoumois & pays d'Aunis; & dans cette commission difficile il se fit tant aimer, il fit tant de bien à ces provinces, qu'elles le comblerent de bénédictions pendant sa vie, & après sa mort qui arriva le 19 mai de l'an 1650, n'ayant encore que 42 ans. Il avoit épousé dame *Marie* le Bel, dont il n'eut que deux filles, dont la cadette a été supérieure des religieuses de la Visitation de Troyes; & l'aînée a épousé M. *Abel* de Sainte-Marthe, éditeur des plaidoyers de Nicolas de Corberon. * *Voyez la preface* de ces plaidoyers.

CORBICHON (Jean) religieux de l'ordre des Augustins, docteur en théologie & chapelain du roi Charles V, dit *le Sage*, étoit François de nation. Il traduisit de latin en françois, un ouvrage de Barthelemi de Grandville, cordelier Anglois, *de proprietatibus rerum*, & le dédia en 1372 au même prince, qui lui avoit commandé d'y travailler. Cette traduction fut imprimée l'an 1525, à Paris, sous ce titre: *Le grand propriétaire des choses, de Barthelemi l'Anglois*: elle l'avoit aussi été à Lyon, en 1482 & 1485. * La Croix du Maine. Du Verdier Vauprivas, &c.

CORBIE, ville de France en Picardie avec titre de comté, est située dans l'Amiennois, sur la riviere de Somme, qui y reçoit la riviere d'Ancre, à quatre lieues au dessus d'Amiens, & à sept ou huit au-dessous de Peronne. Les auteurs Latins la nomment *Corbeia*. C'étoit une place fortifiée que les Espagnols surprirent en 1636, mais dont ils furent bientôt chassés. On dit qu'étant pressés dans cette ville par l'armée du roi, qui les avoit assiégés, ils écrivirent au prince Thomas en ces termes, *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.* Corbie n'étoit au commencement qu'une abbaye, qui est encore très-célébre. Elle fut fondée l'an 662, par sainte Bathilde, reine de France, & par le roi Clotaire III, son fils. Saint Adelard, mort en 827, en fut abbé dès l'an 777. Paschase Radbert, que quelques-uns appellent saint, en fut abbé l'an 844, & mourut en 865. Sainte Pusine, vierge de Champagne, se retira à Corbie & y mourut. Son corps fut transporté en 860, à l'abbaye de Hervorden, en Westphalie. Le corps de sainte Hindra sa sœur fut transporté à Corbie, où il est demeuré. Saint Gerauld, qui fut le premier abbé de la Seauve, près de Bourdeaux, étoit né à Corbie; il y avoit fait profession de la vie religieuse, & y avoit vécu jusqu'à ce qu'on l'eût fait abbé de S. Vincent de Laon, puis de S. Medard de Soissons. Il vivoit dans le XI siécle. La B. COLETTE, née à Corbie en 1381, y vécut recluse de l'ordre des Penitens du tiers-ordre de S. François, jusqu'à ce qu'en 1406 elle se fit de l'ordre de sainte Claire, dont elle devint supérieure générale, après la réforme qu'elle y mit. Le corps de S. Gentien martyr, compagnon de S. Fuscien & de S. Victoric, fut transporté d'Amiens à Corbie, vers la fin du IX siécle, & celui de S. Victoric à Saint-Quentin en Vermandois. On la nomme Corbie *l'ancienne*, pour la distinguer d'une autre qui est en Allemagne. Corbie est à présent démantelée. L'abbaye est possédée par des bénédictins de la congrégation de S. Maur. * Aimoin. Flodoard. Hincmar, & Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Baillet, *topogr. des Saints.*

CORBIE ou CORWEI, *Corbeia*, petite ville de Westphalie en Allemagne, est située sur le Weser, dans le diocèse de Paderborn, dont elle n'est qu'à huit ou neuf lieues. Il y a une célébre abbaye fondée par l'empereur Louis *le Débonnaire* en 822; ce qu'il est important de remarquer, pour ne se pas tromper dans la lecture des auteurs, & ne pas confondre Corbie d'Allemagne, dite *Corbeïa nova*, avec celle de Picardie qu'on nomme *Corbeïa vetus*. On a publié à Iene en 1686, les vies & les éloges des abbés de la nouvelle Corbie, dans un livre intitulé: *C. F. Paullini theatrum illustrium virorum Corbeiæ Saxonicæ*, in-4°.

CORBIE (Arnauld de) premier président au parlement de Paris, & chancelier de France, étoit de Beauvais, & fils de *Robert* de Corbie, dont parle Nicole Gilles. Il fut employé par le roi Charles V, dit *le Sage*, pour le mariage de Philippe son frere, qui épousa Marguerite de Flandre, & eut encore la commission d'accompagner l'empereur Charles IV, qui étoit venu en France avec son fils Venceslas. Le même roi le pourvut de la charge de premier président le 2 janvier de l'an 1374; & Charles VI s'étant souvent servi de lui le fit chancelier de France, vers l'an 1388. Depuis, Arnauld de Corbie fut deux fois destitué de cette charge, & fut autant de fois retabli; jusqu'en 1413, que son grand âge l'obligea de chercher le repos. En effet, il mourut le 24 mars de la même année. Ce chancelier étoit frere de JEAN de Corbie, qui fut evêque de Mende en 1419, après Jean de Costa, & qui sur la fin de l'an 1426, fut placé sur le siége de l'église d'Auxerre, après Philippe des Essars. Il mourut vers l'an 1433, & Laurent Pinon, dominicain, lui succéda au mois de mars. ARNAULD de Corbie fut pere de PHILIPPE, conseiller du roi, & maître des requêtes, qui de *Jeanne* de Chanteprime eut GUILLAUME de Corbie, conseiller au parlement, qui fut aimé du roi Louis XI. Ce prince ayant soupé en sa maison le 3 septembre 1461, le choisit pour être premier président au parlement de Dauphiné, & depuis, pour l'avoir près de lui à Paris, il le récompensa d'une charge de président à mortier en la cour souveraine de cette ville capitale. Son mérite lui fit avoir divers emplois, dont il s'aquitta avec beaucoup de zéle & de probité. Il mourut l'an 1490, comme on le voit par son épitaphe, qui est à S. Paul de Paris. * Le Feron & Godefroi, *des officiers de la couronne.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Blanchard, *histoire des présidens & des maîtres des requêtes.* Le pere Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

CORBIERE (la vallée de) lieu connu par une célébre victoire que Charlemagne y remporta sur les Sarasins. Il est dans le Languedoc vers les Pyrénées, & les diocèses d'Alet & de Narbonne. * Mati, *diction.*

CORBIGNY, en Laonnois, ou plutôt CORBENY, *Corbonacum* ou *Carbonacum*, bourg de France en Champagne: on l'appelle autrement *S. Marcoul*. Il est à cinq lieues de Liesse au midi, en tirant vers la riviere d'Aisne, à quatre de Laon au levant d'été, & à six de Reims. C'est une prévôté réguliere & conventuelle qui dépend de S. Remi de Reims. Le roi Charles *le Simple* ayant reçu à Corbigny dans le diocèse de Laon, le corps de S. MARCOUL, que la crainte des Normans y avoit fait transporter de Nanteuil, monastere que le saint avoit bâti dans le diocèse de Coutance en basse Normandie, le fit mettre dans l'église de S. Pierre, & y fit bâtir un monastere pour entretenir les religieux qui étoient les dépositaires de ces reliques. L'année suivante, qui étoit de J. C. 906, ce prince assigna le douaire de la reine Frideruné sur la terre & le palais de Corbigny, où l'église de S. Pierre & le monastere de S. Marcoul se trouverent compris. Cette princesse en mourant donna la maison & la terre de Corbigny, avec le monastere, à l'abbaye de S. Remi de Reims, de la dépendance de laquelle il demeura depuis, sous le titre de prieuré. Mais le roi en voulut retenir le patronage, à cause du respect qu'il avoit pour la mémoire de S. Marcoul. C'est à ce lieu, que l'on rapporte l'origine du privilége accordé à nos rois, pour

toucher ceux qui font malades des écrouelles, contre lesquelles on réclamoit principalement l'assistance de S. Marcoul. C'est pour cela que les rois de France, au retour de leur sacre, vont ordinairement en pélerinage de Reims à Corbigny, où ils font une neuvaine, soit par eux-mêmes, soit par un de leurs aumôniers, à S. Marcoul. S. Louis y érigea depuis une célébre confrérie, où il se fit inscrire le premier. * Baillet, *topogr. des Saints.*

CORBIGNY, ville de France en Nivernois, dit CORBIGNY S. LEONARD, *Corbiniacum*, près la riviere d'Yonne, à douze lieues de Nevers, au levant d'été, vers Avalon dont elle est à sept lieues, dans le diocèse d'Autun. Le corps de S. Leonard, abbé de Vandeuvre au Maine, y fut transporté de Vandeuvre, en 880, & déposé dans l'abbaye qu'Egil abbé de Flavigny y avoit bâtie l'an 865. Son culte y devint si célébre, que son nom s'est communiqué à la ville. * Baillet, *topogr. des Saints*

CORBIN (Jacques) conseiller du roi en ses conseils, & avocat en parlement, puis maître des requêtes ordinaire de la reine Anne d'Autriche, est celui que M. Despréaux met au rang des mauvais poëtes, dont il dit dans son art poëtique, *chant.* 4, *vers* 35 & 36:

> *On ne lit guéres plus Rampale & Menardiere,*
> *Que Magnon, du Souhait,* Corbin *& la Morliere.*

Cet auteur étoit de S. Gauthier en Berri, sur les frontiéres de la Guienne & du Poitou, & non de Bourges même, comme plusieurs l'ont dit. Il n'étoit pas ignorant, sur-tout dans les matieres de droit, sur lesquelles il a donné d'assez bons ouvrages, entr'autres, des *résolutions des doutes de droit & de pratique, discourues & mises en latin par Nicolaus Valla* (Nicolas du Val, assassiné vers l'an 1570,) *jadis conseiller au parlement, & réduites en françois*, in-8°, à Lyon en 1608. Les *décisions de droit*, traduites avec quelques changemens & quelques additions, du latin de *Boërius*, (Nicolas Boyer de Montpellier, mort en 1531, président au parlement de Bourdeaux) *in-4°* en 1611: Un recueil de plusieurs *plaidoyers*, in-8°, 1611. Celui sur la bénédiction nuptiale, fut imprimé séparément en 1630. *Traité des droits de patronage, honorifiques & autres*, deux volumes, *in-8°*, en 1622. *Nouveau recueil des édits, ordonnances & arrêts, de l'autorité, jurisdiction & connoissance des cours des aides*, in-4°, en 1623. Le *Code de Louis XIII*, *in-fol.* à Paris en 1628. *Les loix de la France*, in-4°, 1614. Il paroît que Corbin eût dû s'en tenir à ces sortes d'ouvrages, qui rouloient sur des matiéres que son état l'avoit obligé d'approfondir davantage; mais il a voulu être auteur presque en tout genre, & il a assez mal réussi. Comme historien, il a donné l'*Histoire sacrée de l'ordre des Chartreux, & du très-illustre S. Bruno leur patriarche*, in-4°, en 1659, selon le titre: mais réellement achevée d'imprimer le 12 février 1653. La vie de S. Bruno, qui accompagne cette histoire, est en vers françois & divisée en quatre chants. Comme homme de lettres, il a publié *La Jérusalem régnante, contenant la suite & la fin d'Armide & d'Hermine, à la fin du Torquato Tasso, avec les nouvelles amours de Bravemon & de Filamente, traduites de l'italien*, in-12, à Paris, en 1600. Corbin s'est jetté aussi dans les ouvrages de piété, & il a donné en ce genre: *Les saintes voluptés de l'ame, contenant des oraisons sur tous les mysteres de la vie, miracles & passion de notre Seigneur Jesus-Christ*, in-12, à Lyon en 1603. *Les conceptions admirables sur la pénitence de David, contenant cinquante excellens discours & sermons sur les sept Pseaumes pénitentiels: œuvre docte & richement élaboré par R. P. F. Didaco de la Vega, docteur Espagnol*, traduit par M. Jacques Corbin, avocat en parlement, *in-8°*, à Paris 1606, deux volumes, & en 1609, *in-8°* deux volumes. *Les panégyriques du très-saint Sacrement de l'autel*, au nombre de plus de deux cens. Plus, *le triomphe de J. C. au très-saint Sacrement, & l'histoire miraculeuse de l'institution de sa fête*, en un poëme héroïque. *La vie de sainte Geneviéve*, aussi en un poëme héroïque, & plusieurs autres piéces imprimées à Paris en 1652. Enfin, Corbin a donné une *traduction françoise de toute la bible*, selon la vulgate, entreprise par ordre de Louis XIII, & approuvée par les docteurs de Poitiers, huit volumes *in-16*, à Paris, imprimée pour la premiére fois en 1643, & pour la seconde en 1661. Mais outre que cette bible est traduite trop littéralement, le style en est dur & barbare. Le pere le Long cite encore de Corbin, des notes françoises sur la bible de la traduction des ministres de Genève, *in-8°*, à Paris en 1641. *Jacques* Corbin a eu un fils, avocat au parlement de Paris, qui plaida sa premiere cause à quatorze ans, & ne plaida pas mal pour son âge. *Voyez* MARTINET. Son pere avoit offert un tableau votif à Notre-Dame pour obtenir à ce fils un heureux succès dans sa plaidoirie, & mit ces deux vers au bas du tableau:

> *Vierge au visage benin,*
> *Faites grace au petit* Corbin.

* Brossette, notes sur les *œuvres de Boileau*, *sur l'épître XI, vers* 36; & l'*art poëtique, chant IV*, vers 35 & 36. Le Long, *biblioth. sacrée*, *édit.* in-fol. *part. I, p.* 331; *part. II, page* 685. Le même, dans sa *biblioth. de France*, *pag.* 267, 587, 733. Le Clerc, *biblioth. de Richelet.*

CORBINELLI (Jacques) natif de Florence, vint en France du temps de la reine Catherine de Médicis, dont il avoit l'honneur d'être allié, & cette princesse le mit auprès du duc d'Anjou son troisiéme fils, en qualité d'homme de lettres. Corbinelli lui expliqua les anciens historiens Romains. Il étoit homme de cabinet aussi-bien que de lettres: il fut ami du chancelier de l'Hôpital, & patron de tous les savans qui étoient dans le besoin. RAPHAEL Corbinelli son fils, fut secrétaire de la reine Marie de Médecis, & pere de M. Corbinelli, dont nous avons quelques ouvrages, & entr'autres un *Extrait de tous les plus beaux endroits des ouvrages des plus célébres auteurs de ce temps*, imprimé en 1681; les *anciens historiens Latins réduits en maximes*, imprimés en 1694, dont la préface est attribuée au P. Bouhours jésuite; l'*histoire généalogique de la maison de Gondi*, dont l'auteur étoit allié. Ce célébre écrivain mourut à Paris le 19 juin 1716, âgé de plus de cent ans, laissant beaucoup de manuscrits. SCIPION Corbinelli, chevalier de Malte, natif de Florence, se signala beaucoup à la défense de cette isle en 1565. * Bosio *hist. de l'ordre de Malte.* Bayle, *dict. critiq.*

CORBINIEN (S.) premier évêque de Frisingen, dans la haute Baviére, naquit à Châtres proche de Paris, sous le régne du roi Clotaire III. Il se retira étant encore fort jeune, dans une cellule qu'il bâtit près d'une église dédiée sous le nom de S. Germain d'Auxerre proche de Châtres. Il mena une vie si exemplaire dans cette retraite, que la réputation de sa sainteté lui attira plusieurs visites: ce qui lui fit prendre la résolution de s'en aller à Rome. Lorsqu'il y fut arrivé en 710, il demanda au pape Constantin une retraite près de l'église de S. Pierre & de S. Paul; mais ce pape ayant voulu le voir, & ayant connu son mérite par ses entretiens, l'exhorta à prêcher la parole de Dieu, & lui en donna la mission. Il obéit à cet ordre, vint prêcher en France & en Allemagne, & retourna à Rome, pour se faire dispenser du ministere de la prédication; mais le pape Gregoire II le renvoya en Baviére. Il fut arrêté en chemin par les gardes de Grimoald duc de Baviére. Il fit tant par ses sollicitations, qu'il porta ce prince à rentrer en lui-même, & à quitter la veuve de son frere qu'il avoit épousée. Il s'établit ensuite à Frisingen, y bâtit une église, & travailla avec beaucoup de zéle à déraciner les restes d'idolâtrie qui étoient dans la Baviére. Biltrude irritée de ce qu'il avoit engagé Grimoald à la répudier, ayant voulu le faire assassiner, le saint se retira dans le Tirol, jusqu'à ce qu'après la mort de Grimoald, Hubert son successeur le fit revenir en 726. Il mourut en 730. Les martyrologes modernes marquent sa fête au 8 septembre. Sa vie a été composée par Aribon, quatriéme évêque de Frisingen, & donnée par Surius & par le P. Mabillon. * Bulteau,

hist. monast. d'occident. Baillet, *vies des Saints*, *septembre.*

CORBRED, I de ce nom, roi d'Ecosse, succéda, dit-on, environ l'an 47 de la naissance du fils de Dieu, à Evenus III, & régna 18 ans. On prétend que Dardanus fut roi après lui, & que Corbred II lui succéda. Son régne fut de 35 années. * Dempster & Buchanan, *hist. d'Ecosse.*

CORBUEIL (François) dit *VILLON*, vivoit dans le XV siécle, comme il paroît par un testament qu'il fit, daté en l'année 1456. Il paroît par ses œuvres, qu'il naquit à Paris, quoique l'épitaphe rapportée par le président Fauchet, mais certainement augmentée, dise le contraire. Il avoit beaucoup d'esprit ; mais c'étoit, comme dit Pasquier, *un maître passé en friponerie :* ce qui fait dire à Marot :

Peu de Villons en bon savoir,
Prou de Villons pour décevoir.

On voit à la page 40 de ce livre, un de ses tours d'adresse plus subtil que la grossiereté du siécle ne sembloit le permettre. Corbueil, dit-on, étoit son nom, & Villon un sobriquet, qui signifioit *fripon ;* mais rien de plus faux, puisque son pere s'appelloit Guillaume de Villon. Ses friponeries le firent condamner à être pendu par sentence, de laquelle il appella au parlement. Sa gayeté naturelle ne l'abandonna point dans cette extrémité, & lui fit faire deux épitaphes, une pour lui, qui se voit dans ses œuvres, & qui est rapportée autrement par le président Fauchet, en ces termes :

Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Or d'une corde d'une toise,
Sçauroit mon col, que mon cul poise ;
Si ne fut un joli Appel :
Ce jeu ne me sembloit point bel.

L'autre en forme de balade, qu'il fit pour lui & pour ses compagnons, commençant par ces mots : *Freres humains, qui après nous vivez.*

Quelques-uns disent que Louis XI lui sauva la vie ; d'autres, que le parlement jugeant son appel, changea la peine de mort prononcée contre lui, en celle de bannissement. Il se retira à Saint-Maixent en Poitou, chez un seigneur qui en étoit abbé. Rabelais, *c.* 14, *l.* 4, *& dans le chap. dernier du même livre*, dit que Villon s'étoit retiré de France vers Edouard V, roi d'Angleterre, & qu'il fut son favori. On peut dire à la louange de Villon, qu'il étoit né avec un génie propre pour la poësie, du moins pour le style simple, naïf & badin. On a recueilli ses poësies, & on les a imprimées en 1723, *in*-12, à Paris. C'en est la meilleure édition. On prétend qu'il a été le premier qui ait débrouillé la poësie françoise, comme dit M. Despreaux :

Villon sut le premier dans des siécles grossiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

* *Recueil des poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade, tome I.*

CORBULON (Cn. Domitius) capitaine Romain, très-renommé, s'opposa aux courses des Cauques, qui pilloient les Pays-Bas sous l'empire de Claude, fut consul l'an de Jesus-Christ 39, & réduisit les Frisons à demeurer dans le pays qu'il leur marqua. Il faisoit observer si rigoureusement la discipline militaire, qu'il condamna à mort deux soldats qui avoient travaillé aux retranchemens, l'un sans épée, & l'autre sans le poignard. La Frise fut contrainte de lui donner des ôtages, & de se contenter des terres qu'il assigna à ses habitans pour y demeurer. Il lui donna aussi des loix & des magistrats ; & pour tenir les habitans en bride, il y mit bonne garnison. L'empereur ne voulant pas lui permettre de faire de nouvelles entreprises, l'obligea de repasser le Rhin avec son armée, & de retirer ses garnisons l'an 47. On dit que ce commandement lui fut porté, lorsqu'il alloit asseoir son camp dans le pays ennemi, & que, sans délibérer davantage, il fit sonner la retraite, & ne dit autre chose, sinon que les anciens capitaines étoient trop heureux. Avant son rappel, pour empêcher que l'oisiveté ne corrompît ses soldats, il fit tirer un canal de cinq ou six lieues de long, entre la Meuse & le Rhin, contre les inondations de l'Océan, que les Latins ont appellé *fossa Corbulonis :* on croit que c'est le canal appellé *de Fliet*, qui s'étend depuis Sluis sur la Meuse, jusqu'à Leiden sur le Rhin. En 59, sous Neron, il soumit toute l'Arménie, & l'année suivante il fut fait gouverneur de Syrie. Il eut ordre de faire la guerre aux Parthes, qu'il trouva moyen de porter à la paix, & en 66 il envoya à Rome Annius Verianus, son gendre, ou pour accompagner Tiridate, ou pour servir d'ôtage de sa fidélité ; mais cette précaution n'empêcha pas que Neron, effrayé du mérite de ce grand homme, que sa valeur & sa probité faisoient malgré lui juger digne de l'empire, ne commandât de le faire mourir, lorsqu'il eut appris qu'il étoit arrivé à Cenchrée, port de Corinthe. Corbulon ayant appris cet ordre, se passa lui-même son épée au travers du corps, l'an de Jesus-Christ 66. Il avoit laissé quelques mémoires de ce qu'il avoit fait en Orient, que Pline a souvent cités. Sa fille unique Domitia fut mariée à L. Æmilius Lamia, auquel Domitien l'enleva. * Tacite, *l.* 3, 11, 13, 14, 15 *ann. &* 3 *hist.* Pline, *l.* 2, *c.* 70 ; *l.* 5 *in Ind. & c.* 8 ; *l.* 7, *c.* 5. Dion, *l.* 66 & 68. Xiphilin, *in Neron. &c.* Vossius, *de hist. Lat. l.* 1, *c.* 25.

CORCANG ou CORCUNG, bonne & grande ville, que l'on met en Perse dans le Khouaresme, sur le Gihun, à vingt lieues de son embouchure. On met encore une autre Corcang, qu'on nomme la *petite*, dans la même contrée, à trois lieues de la grande. * Baudrand.

CORCK, CORKE ou CORCACH, *Corcagia*, ville d'Irlande dans la Mommonie, avec titre de comté & d'évêché suffragant de Cashel. Camden dit que cet évêché est présentement uni à celui de Cloney. Corck est sur la riviere de Lée, qui se joint à un golfe de la mer d'Irlande, & elle a à quelques milles de sa situation, CORCKHAVEN, ou le port de Corck. Cette ville est petite, mais assez bien fortifiée. Les Anglois l'ont très-maltraitée durant les guerres du XVII siécle : elle est à dix milles de Kinsale vers Cashel. * Camden.

CORCHUT, frere de Selim I du nom, empereur des Turcs, fut étranglé par son ordre. Lorsque ses bourreaux furent près de l'exécuter, suivant l'ordre qu'ils en avoient, il leur demanda une heure de temps, qu'il employa à écrire contre l'empereur Selim, pour lui reprocher sa cruauté. * Jovius.

CORCON (Robert) cardinal, *cherchez* CURSON.

CORCYRE, *cherchez* CORFOU.

CORDACE, en latin *Cordax*, espece de danse ancienne, gaie & plaisante, remplie de postures ridicules & extravagantes, comme les danses des satyres & des villageois. * *Ant. grec. & rom.*

CORDEILLE, *cherchez* CORDILLE.

CORDELIERE, espece de collier que l'on met autour des armoiries des femmes. L'usage de cet ornement a été introduit par la reine Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII, qui commença à régner en 1483, puis de Louis XII, qui lui succéda en 1498. Ce fut à l'imitation de son pere, François duc de Bretagne, qui pour la dévotion qu'il avoit à S. François d'Assise, mit un semblable cordon autour de ses armoiries, vers l'an 1440, & fit sa devise de deux cordelieres à nœuds serrés, comme les cordons que l'on nomme de S. François. Le roi François I, époux de Claude de France, fille de Louis XII & de la reine Anne, fit aussi sa devise de ce cordon, pour marquer la dévotion qu'il portoit à ce saint. Il changea même les aiguillettes du cordon de l'ordre de S. Michel, en une cordeliere tortillée, telle qu'on la voit encore aujourd'hui mêlée avec les coquilles de la premiere

inſtitution. Louiſe de Savoye, mere de François I, mit auſſi cette cordeliere autour de ſes armes, & prit pour deviſe un lys de jardin entouré d'une de ces cordelieres, & accoſté de deux vols. Dans une vitre des cordeliers de Blois ſont les armoiries de Marie de Cleves, mere de Louis XII, environnées d'une cordeliere : ce qui fait voir que l'uſage en devint fréquent en ce temps-là, & s'étendit à la plupart des princeſſes & des dames de qualité. La cordeliere des veuves eſt un peu plus ancienne que celle qu'Anne de Bretagne portoit autour de ſes armoiries ; car dès l'an 1470, Claude de Montagu, de la maiſon des anciens ducs de Bourgogne, ayant été tué au combat de Buſſi, Louiſe de la Tour d'Auvergne, ſa veuve, prit pour deviſe une cordeliere à nœuds déliés & rompus, avec ces mots, *J'ai le corps délié.* Non ſeulement on a orné de la cordeliere les armes des reines & des princeſſes ; mais quelques prélats même tirés de l'ordre de S. François, ont porté cet ornement autour de leurs armoiries. Avant cet uſage des cordelieres, la plupart des armoiries, tant des hommes que des femmes, ſe mettoient dans des guirlandes de feuilles ou de fleurs, comme les images s'y mettoient anciennement parmi les Grecs & les Romains, qui nommoient ces guirlandes *Stemmata.* A l'imitation de ces guirlandes ou couronnes de fleurs, les religieux & les religieuſes ont mis autour de leurs armoiries, tantôt des couronnes d'épines, tantôt des chapelets. Les chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem ont auſſi choiſi ces chapelets pour ornement de leurs armes. Aujourd'hui les perſonnes de qualité, particuliérement les femmes, mettent deux palmes accoſtées à l'écuſſon de leurs armoiries : ce qui eſt un ornement & en même temps un ſymbole de l'amour conjugal, que les anciens ont repréſenté par les palmes male & femelle. Les veuves ont retenu la cordeliere. * Le pere Menétrier, *origine des ornemens des armoiries.*

CORDELIERS, religieux de l'ordre de S. François, qui ſont habillés de gros drap gris, avec un petit capuce, une mozette ou chaperon, & un manteau de même étoffe, & qui ont une ceinture de corde, où il y a trois nœuds. On les appelle autrement Freres mineurs. Le nom de cordeliers leur fut donné au lieu de celui de *Franciſcains*, du temps des guerres de la Terre-ſainte, où ils accompagnerent le roi S. Louis. Un nombre conſidérable de ces religieux s'étant trouvé dans le corps que commandoit un ſeigneur Flamand, ils y firent de ſi beaux faits d'armes, qu'ils ranimerent les ſoldats qui avoient laché pied, & leur aiderent à défaire les Saraſins. Ce ſeigneur faiſant le récit de cette action au roi, & lui exaltant la bravoure de ces religieux ſans pouvoir dire leur nom, qu'il avoit oublié, preſſé par S. Louis, les déſigna en diſant, *Ce ſont ceux qui ſont liés de corde*, d'où on les nomma depuis dans l'armée *Cordeliers.* Ils ſont dans la Terre-ſainte depuis l'an 1238, & ont ſous la protection du roi de France, la garde du ſaint ſépulcre & de tous les lieux ſaints, à la charge d'un tribut qu'ils paient tous les ans au grand ſeigneur. Ils ont outre cela preſque dans toutes les villes des côtes de la Méditerranée ſujettes au Turc, dans l'Egypte & les autres royaumes du Levant, des religieux qui adminiſtrent les ſacremens aux chrétiens. Ce fut S. Louis qui introduiſit en France les cordeliers du vivant de leur patriarche S. François ; & fonda leur grand couvent de Paris, qui eſt un collége qui dépend immédiatement du général de l'ordre. Ils ont dans le royaume huit nombreuſes provinces, ſavoir celle de *France*, qui comprend la Champagne, la Bourgogne, la Picardie & un peu de la Normandie ; celle de *France Pariſienne*, où eſt Rouen, & des couvens en Champagne & en Lorraine ; celle de *Touraine ;* celle de *Touraine Pictavienne ;* celle de *S. Bonaventure*, où ſe trouve Lyon, &c. celle d'*Aquitaine ancienne*, où ſe trouvent Bourdeaux & Toulouſe ; celle d'*Aquitaine nouvelle*, où ſe trouve Auſch, &c. & celle de *S. Louis*, qui contient la Provence, le bas Languedoc, le Rouſſillon, &c. Il y a dans toutes ces provinces 284 couvens d'hommes & 123 de filles. Les Cordeliers ſont aggrégés dans l'univerſité de Paris. Ils ſuivent le ſentiment de Scot, c'eſt pour cela qu'on leur donne le nom de *Scotiſtes.* Les Cordeliers peuvent être évêques, archevêques, cardinaux & même papes, comme en effet il y en a eu qui l'ont été. Cet ordre fut le premier qui renonça à la propriété de toutes les poſſeſſions temporelles. * Hermant, *hiſt. des ordres religieux.* Le P. Heliot, &c. *Voyez* S. FRANÇOIS & MINEURS.

CORDEMOI (Geraud de) étoit Pariſien, d'une famille noble & ancienne ſortie d'Auvergne. Il s'attacha d'abord au barreau & avec ſuccès, quoique ſans gout. Entraîné par ſon penchant pour la philoſophie, il choiſit celle de Deſcartes, ce qui le fit connoître au ſavant Boſſuet, évêque de Meaux, qui le mit auprès de M. le dauphin en qualité de lecteur. Il avoit deja donné au public, *Le diſcernement du corps & de l'ame, en ſix diſcours*, in-12, en 1666. Un *Diſcours phyſique de la parole*, in-12, en 1668. Une *Lettre à un ſavant religieux de la compagnie de Jeſus*, (c'étoit le P. Coſſart) *pour montrer*, 1°. *que le ſyſtême de M. Deſcartes, & ſon opinion touchant les bêtes, n'ont rien de dangereux ;* 2°. *que tout ce qu'il en a écrit ſemble être tiré de la Genèſe*, in-4°, en 1668. Ces ouvrages philoſophiques lui avoient déja acquis à la cour la réputation d'un homme de mérite, & il la ſoutint dans le poſte qui lui fut procuré. Son zèle pour l'inſtruction du jeune prince, & le deſir d'imiter M. Fléchier, depuis évêque de Nîmes, qui avoit entrepris une hiſtoire de Théodoſe, l'engagea à travailler à celle de Charlemagne. M. Fléchier, plus orateur que critique, eut bientôt fini ſon ouvrage. Mais M. de Cordemoi, qui ne vouloit rien dire que ſur de bonnes preuves, s'engagea dans des diſcuſſions longues & épineuſes, qui nous ont privé de ce qu'il avoit entrepris. Au lieu d'une hiſtoire particuliere de Charlemagne, ſes recherches nous ont procuré une *Hiſtoire générale de France*, qui contient celle des deux premieres races de nos rois. Elle eſt en deux volumes *in-folio.* Le premier parut en 1685, & le ſecond en 1689. M. l'abbé de Cordemoi ſon fils, *dont nous parlerons à l'article ſuivant*, a eu part à ce ſecond volume. Quoi qu'en diſe le pere Daniel, cet auteur paſſera toujours pour un bon hiſtorien ; il écrit purement & noblement ; il éclaircit beaucoup de faits équivoques ou douteux ; il en fait connoître d'autres qui n'étoient pas connus, ou qui l'étoient peu ; & tous ceux qui ſont capables d'en juger lui rendent cette juſtice, que ſon hiſtoire de France eſt tout ce que nous avons de plus ſavant & de plus débrouillé ſur les temps obſcurs de notre monarchie. M. de Cordemoi ne vit pas l'impreſſion de cet ouvrage : il étoit mort dès le 8 octobre 1684. Le 12 décembre 1675, il avoit été reçu à l'académie françoiſe à la place de *Jean* Ballesdens, avocat au parlement & au conſeil. En 1691 on donna de lui *Divers traités de métaphyſique, d'hiſtoire & de politique*, in-12. On a réimprimé tous ſes ouvrages, excepté ſon hiſtoire de France, en 1702, *in*-4°. Ce recueil contient les ſix diſcours ſur la diſtinction de l'ame & du corps ; le diſcours phyſique de la parole ; la lettre au pere Coſſart ; deux petits traités de métaphyſique, où l'auteur examine 1°. ce qui fait le bonheur ou le malheur des eſprits : 2°. où il prouve que Dieu fait tout ce qu'il y a de réel dans les actions, ſans nous ôter la liberté. La troiſiéme partie de ce recueil renferme des obſervations ſur l'hiſtoire d'Hérodote ; ce qu'on doit obſerver en écrivant l'hiſtoire ; de la néceſſité de l'hiſtoire, de ſon uſage, &c. de la réformation d'un état ; des moyens de rendre un état heureux ; maximes tirées de l'hiſtoire ; diſcours au roi, ſur la mort de la reine. * *Mém. du temps.* Huetii *comment. de rebus ad eum pertinentibus*, *pag.* 295, 296. *Continuation de l'hiſtoire de l'académie françoiſe de M.* Pelliſſon, *par l'abbé* d'Olivet, *in*-12, *pag.* 239 & *ſuiv.* Baillet, *vie de Deſcartes*, in-4°, *tome II*, *page* 544.

CORDEMOI (Louis-Geraud de) fils du précédent, né le 7 décembre 1651, licencié de Sorbonne, & abbé de Fenieres, ordre de Citeaux, au diocèſe de Clermont

en Auvergne, a été aussi habile controversiste, que son pere avoit été profond philosophe. Plein de zèle pour la conversion des hérétiques, il a rapporté à cet objet presque tous ses travaux, & toutes ses occupations. Il fit dans ce dessein plusieurs missions laborieuses dans la Saintonge, & il a fait à Paris, pendant plusieurs années, des conférences publiques dans la même vue, où les hérétiques étoient bien venus à disputer, & dans lesquelles il résolvoit leurs difficultés avec solidité. Enfin, c'est où tendent presque tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume. Nous connoissons entr'autres les suivans : *Traité de l'invocation des saints*, in-12, à Paris, chez Coignard, en 1686. *Récit de la conférence du diable avec Luther, traduit du latin, avec des remarques*, aussi à Paris, chez le même, en 1681, *in-8°*. *Lettre aux nouveaux catholiques de l'isle d'Arvert en Saintonge, où on répond aux deux premieres lettres que le ministre Jurieu a écrites contre l'histoire des variations des églises protestantes*, *in-4°*, à Paris, Coignard, 1689. *Traité contre les Sociniens*, ou *la conduite qu'a tenue l'église dans les trois premiers siécles en parlant de la Trinité & de l'Incarnation du Verbe*, à Paris 1696, *in-12*, dédié à M. Bossuet, évêque de Meaux. *L'éternité des peines de l'enfer*, contre les Sociniens, à Paris 1697, *in-12*. *Traité des saintes images, prouvé par l'écriture & par la tradition, contre les nouveaux Iconoclastes*, in-12. *Réflexions importantes sur la réponse des docteurs luthériens de Helmstad, à la question qui leur a été proposée par l'impératrice :* Si l'on peut se sauver dans l'église catholique ? *La conference du diable & de Luther, en latin, françois & allemand*, avec de nouvelles remarques ; & une *Dissertation sur le mariage des nouveaux réunis*, in-12. *Traité des saintes reliques, prouvé par l'écriture & par la tradition, contre les protestans*, in-12, à Paris, chez Babuti, 1719. M. l'abbé de Cordemoi travailla aussi avec son pere à l'histoire de France de celui-ci ; & c'est lui qui a fait la fin du régne de Louis V, & ce qui suit de la seconde race, où finit cette histoire. Le feu roi Louis XIV le chargea de la continuer après la mort de son pere. L'abbé de Cordemoi obéit ; mais son ouvrage, qui contient l'histoire de la troisiéme race, depuis Hugues *Capet* jusqu'à la mort de Henri I, en 1060, est demeuré manuscrit. Cet auteur est mort à Paris le 7 février 1722, âgé de 71 ans & cinq mois. Le *Mercure du mois d'avril suivant*, *page* 185, le dit abbé de Teniers ; & le pere le Long, dans sa *bibliothéque de France*, le fait, *page* 339, abbé de Ferriere, *& page* 916, abbé de Fanieres : ils devoient tous dire, abbé de Fenieres. * *Mém. du temps.*

CORDER, connu sous le nom de BALTHAZAR CORDERIUS, jésuite, étoit d'Anvers, où il naquit l'an 1592, & depuis fut docteur en théologie à Vienne en Autriche, où il enseigna assez long-temps avec beaucoup de réputation. Il savoit très-bien les langues, & particulierement la langue grecque, qu'il cultiva avec beaucoup de soin. On a de lui une traduction des œuvres de S. Denys Areopagite, qu'il publia l'an 1634 en deux volumes *in-folio*. *Catena LXV Græcorum Patrum in S. Lucam. Catena Græcorum Patrum in Joannem. Joannis Philoponi in cap. 1 Genes. De mundi creatione lib. IV. Expositiones Patrum Græcorum in psal. tom. III. S. Dorothei doctrinæ spirituales, &c.* Le P. Balthasar Corder a ajouté des notes à tous ces ouvrages. Il mourut à Rome le 24 juin de l'an 1650, âgé de 58 ans. * Alegambe, *bibl. script. soc. Jes.* Valere André, *bibl. belg. &c.*

CORDES (Jean de) chanoine de Limoges, a vécu dans le XVII siécle, & a passé pour un homme d'une grande littérature, & pour amateur des bons livres. Il se satisfit là-dessus, en formant une des plus curieuses bibliothéques du royaume. Nous en avons un très-ample catalogue, fait par Naudé & imprimé en un volume *in-4°*, en 1643. On voit à la tête l'éloge de de Cordes composé par Gabriel Naudé, avec les témoignages de MM. de Marca, Oihenard, de Launoi, Bignon, Du Chêne, Grotius, Blanchot, &c. qui parlent très-avantageusement de lui. Il mourut à Paris l'an 1642, âgé de 72 ans, & y est enterré aux Chartreux. De Cordes avoit beaucoup d'inclination pour les lettres dès son bas âge ; cependant après la mort de son pere, ses parens l'ayant obligé de quitter les études, pour se faire marchand, il ne les reprit qu'à l'âge de trente ans. Depuis, ayant fait un voyage à Rome, à son retour il entra chez les Jésuites à Avignon ; mais ses incommodités l'ayant contraint de sortir du noviciat, il étudia en particulier, & obtint un canonicat à Limoges qui étoit sa patrie. Il acheta ensuite la bibliothéque de Simon Bosius, & avec ce secours il dressa la sienne, qui fut vendue après sa mort au cardinal Mazarin. Nous avons quelques traités de sa façon : Une *dissertation sur S. Martial*, qui se trouve à la page 146 du premier tome de *la vie de saint Martial, ou défense de l'apostolat de S. Martial & autres, &c.* par Bonaventure de Saint-Amable, carme-déchaussé, *in-folio*, & en latin, de la traduction de M. Bosquet, dans la seconde partie de son *histoire de l'église de France.* Elle se trouve encore dans un des volumes des Bollandistes. *Traduction françoise de l'italien de Camille Portio, contenant l'histoire des troubles avenus au royaume de Naples, sous Ferdinand I, &c.* à Paris, en 1627, *in-8°*. *Traduction de l'histoire des différends entre le pape Paul V & la république de Venise, écrite en italien par Fra-Paolo, in-8°*, Paris, en 1655 & 1688. Outre cela, on lui doit l'édition d'un recueil d'ouvrages de Hincmar de Reims ; du pape Nicolas I, & de quelques autres, à Paris en 1615, *in-8°*. Une édition des ouvrages de George Cassandre, *in-folio*, à Paris en 1616. On lui attribue la traduction françoise du discours de Mariana, jésuite, *Des grands défauts qui sont en la forme du gouvernement de sa société*, en 1625, *in-8°*. M. Colomiés, dans sa *bibliothéque choisie*, dit qu'il a fait une dissertation touchant la généalogie de Jesus-Christ, dont M. Naudé ne parle point. Il ajoute au même endroit, qu'on trouve des vers latins de M. de Cordes sur la mort de Henri IV, dans un recueil de harangues funébres, à Hanow l'an 1613.

CORDES (Denys de) de la famille de *Jean* de Cordes, *dont nous venons de parler dans l'article précédent*, originaire de Tournai, étoit né à Paris, de *Denys* de Cordes, avocat au parlement, & de *Marguerite* Chevalier. Il fut aussi versé dans les belles lettres que Jean de Cordes ; & il eut singuliérement en partage une haute piété, dont il donna des marques sensibles dès le temps qu'il étudioit au collége de Calvi à Paris. Son pere étant devenu son précepteur, après qu'il eut reçu les premieres teintures des sciences, il le rendit en peu d'années très-habile dans les langues grecque & hébraïque, dans la philosophie, l'histoire, les belles lettres, le droit canon, & la théologie même. Il porta toutes ces connoissances dans le barreau, qu'il fréquenta dès qu'il eut été reçu avocat. Il y parut en des causes célébres, & y acquit beaucoup de réputation. Son pere le retira de cet exercice, & le mit dans le châtelet, pour y exercer une charge de conseiller. Quoiqu'il eût plus de bien qu'il n'en falloit pour aspirer à une charge plus haute, *Denys* de Cordes se borna à remplir celle-ci avec exactitude, & à y devenir le modéle d'un magistrat chrétien. Il sut accorder parfaitement les devoirs de la religion, avec les devoirs civils & domestiques, & se régla en tout sur les maximes de l'évangile. Il étoit en même temps le plus doux & le plus ferme juge qu'il y eût en France, & son intégrité a toujours été hors d'atteinte. On rapporte qu'un homme ayant été condamné à mort pour avoir volé une somme assez légere, voulut en appeller au parlement, mais que lorsqu'il eut appris que M. de Cordes avoit été un de ses juges, il se soumit à la peine qui lui avoit été imposée, en disant : *Qu'il se jugeoit digne de mort, puisqu'un si homme de bien l'avoit condamné, & qu'il ne vouloit plus appeller, mais seulement songer à bien mourir.* Cet excellent magistrat se chargeoit plus volontiers des affaires des pauvres que de celles des riches ; il alloit

aussi les visiter dans les prisons, & leur faisoit d'abondantes aumônes. Il les exhortoit lui-même à la patience, & à la résignation aux ordres du ciel, & il leur parloit avec tant de douceur & de bonté qu'il les pénétroit souvent jusqu'au cœur. Il a été fort uni avec M. Vincent, fondateur des missionaires, dits *Lazaristes*, aujourd'hui béatifié. Il l'assista de son crédit, de ses conseils & de son bien; & l'on peut dire que la maison de S. Lazare est en grande partie l'ouvrage de la charité & du zèle de M. de Cordes. Ce pieux magistrat est mort à Paris au mois de novembre de l'an 1642, & fut enterré dans l'église de S. Merri sa paroisse. Sa vie a été composée par Antoine Godeau, évêque de Grasse, & imprimée à Paris chez Vitré, en 1645. Elle est dédiée, par une longue épître, aux paroissiens de S. Merri.

CORDIER (Mathurin) mourut calviniste en 1565, âgé de 85 ans. Il étoit de Normandie. M. de Launoi, qui étoit aussi Normand, dit: *Mathurinus Corderius gente Normanus.* Ainsi dom Liron a raison de dire, dans sa *bibliothéque chartraine*, qu'il ne sait en quel endroit du Perche cet auteur est né. Cordier a enseigné la grammaire au collége de la Marche à Paris, pendant plusieurs années, & ensuite dans celui de Navarre. Ses ouvrages sont, un livre *De corrupto sermone, & de corrupti sermonis emendatione*, à Paris, en 1536, & à Basle en 1537. *Liber de quantitate syllabarum, & exempla de latino declinatu partium orationum. Dicta sapientum cum latina interpretatione*, à Basle, en 1538. *Rudimenta grammaticæ de partium orationis declinatu, cum appendice; Colloquiorum seu dialogorum græcorum specimen; De syllabarum quantitate regulæ speciales, quas Despauterius in carmen non redegit. Conciones variæ XXVI gallicæ*, chez Jean Girardin, en 1558. *Epîtres chrétiennes*, à Lyon, en 1557. *Sentences extraites de l'écriture sainte, pour l'instruction des enfans*, en 1551. *Hymnes spirituels*, à Lyon, en 1552. Dom Liron ne parle d'aucun des ouvrages dont nous venons de faire mention; il ne rapporte que ceux qui suivent: Les colloques de Mathurin Cordier, en latin, contenus en quatre livres, dont on a fait bien des éditions. Les distiques attribués à Caton, avec l'interprétation latine & françoise. Mais il devoit remarquer que ces distiques furent imprimés avec une interprétation latine seulement, à Paris, en 1536, & qu'ensuite on imprima à Lyon en françois, des *Commentaires & familiere exposition* des mêmes distiques. Le miroir de la jeunesse, pour Pierre & Jean Moines freres, à Poitiers, en 1559, & à Paris, en 1660, sous ce titre: *Le miroir de la jeunesse, pour la former aux bonnes mœurs & civilités de vie. Carmen parœneticum, ut ad Christum pueri accedant.* C'est peut-être ce que dom Liron cite sous le titre d'*avertissement aux écoliers, pour éviter la corruption des mœurs. Principia latinè loquendi & scribendi, sive selecta quædam ex Ciceronis epistolis ad pueros in latina lingua exercendos, cum interpretatione gallica*, à Paris, en 1556, *in-8°*. M. de Launoi & dom Liron n'en parlent point. Le dernier lui donne plusieurs exhortations & remontrances en vers françois, au roi, & aux états de son royaume, imprimés à Genève en 1551. * De Launoi, *historia collegii Navarræ. t. II, pag.* 699. Dom Liron, *bibliothéque chartraine, page* 162, *&c.*

Il y a eu plusieurs autres auteurs du nom de CORDIER, entr'autres, ANTOINE CORDIER, chanoine de Langres, auteur de la vie de S. Mamert, patron de la ville de Langres, imprimée *in-8°*, à Paris, en 1650, chez Cramoisi. FRANÇOIS CORDIER, sieur des Maulets, mort en 1693. Il avoit été quelque temps de la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta vers l'an 1680. Il est auteur du *Manuel chrétien*, imprimé à Paris, chez Roulland, & d'une *vie d'Anne des Anges, carmelite-déchaussée, morte en* 1664, *in-8°*, à Paris, en 1694. Il y a eu aussi un PIERRE CORDIER, docteur-ès-loix, que Louis XII, roi de France, envoya en ambassade vers les rois d'Ecosse, de Norwege, &c. & qui a laissé le récit de son ambassade en latin. Il est encore manuscrit.

CORDILLE ou CORDEILLE, princesse d'Angleterre, dont les historiens de ce royaume parlent très-avantageusement, étoit la troisiéme fille de Leïr, roi de la grande Bretagne, & épousa un roi de Neustrie. Leïr ne lui donna rien pour sa dot, parcequ'il ne l'aimoit pas, & partagea presque tous ses états aux deux aînées, qu'il maria aux ducs d'Albanie & de Cornubie. Cette injustice fut punie fort sévérement. Car les deux ducs ses gendres l'ayant dépouillé de tous ses biens, il se vit obligé d'implorer le secours de Cordille qu'il avoit si maltraitée. Cette généreuse princesse fit si bien auprès du roi son époux, qu'il rétablit Leïr; & depuis étant restée veuve, elle demeura près de son pere, auquel elle succéda. Son régne fut de cinq ans, pendant lesquels elle eut toujours les armes à la main, pour défendre ses états contre ses beaux-freres; mais bien que ses sujets fissent de grands efforts, pour lui conserver sa couronne, ils furent vaincus, & elle fut prise & enfermée dans une prison, où elle mourut de déplaisir. Tous ces faits paroissent extrêmement fabuleux; car on prétend qu'elle vivoit long-temps avant l'ére chrétienne. * Bede & Polydore Virgile, *hist. d'Ang.*

CORDILLERAS, montagnes de l'Amérique méridionale, à l'orient du royaume de Chili, depuis le Pérou jusqu'au détroit de Magellan. Elles ont près de mille lieues de largeur, & sont connues sous divers noms, *Cordillera de los Andes, Sierra Nevada, &c.* Ces montagnes sont extrêmement froides, & on y sent un certain vent si pénétrant & si subtil, qu'il donne la mort, gele & durcit tellement les corps, qu'ils ne se corrompent point. Diegue Almagro, qui le premier des Castillans, passa du Pérou dans le Chili, fut contraint d'abandonner plusieurs de ses gens; & lorsqu'il y repassa long-temps après, il les trouva, dit-on, encore debout. On dit même qu'il y en avoit qui tenoient la bride de leurs chevaux gelés, & sur pied aussi bien que les hommes. A ce vent près, qui n'est pourtant pas violent, ces montagnes sont fertiles, & sur-tout dans le bas, où l'on trouve diverses mines considérables. Il y en a quelques-unes qui jettent du feu. * Garcilasso de la Vega, Sanson, &c.

☞ CORDILLON, *Courdilium*, abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît, à trois lieues de Bayeux, étoit anciennement dans cette ville; mais les religieuses s'y trouvant trop à l'étroit, elles abandonnerent la maison qu'elles y avoient dans la paroisse de S. Etienne, dite depuis S. Sauveur, & allerent dans celle de Lingevres, à la priere de Guillaume de Solliers, chevalier, seigneur & châtelain du lieu. Ce seigneur leur fournit au milieu de son bois une demeure plus étendue, & plus commode qu'elles n'avoient à Bayeux. Il les mit en possession de son église de S. Laurent qu'il avoit en cet endroit, & leur donna les maisons & les terres qui l'environnent, avec des droits de chauffage dans le bois & de pâturage. On fixe l'époque de ce changement à l'an 1200. * *Manuscrits de M.* Beziers, *prêtre du diocèse de Bayeux.*

CORDOUAN ou LA TOUR DE CORDOUAN, phare célébre de France, bâti sur un rocher à l'embouchure de la Garonne, à quinze lieues de Bordeaux. Cette tour a été appellée ainsi du nom du premier architecte qui l'a bâtie, dans une isle que la mer a abîmée, & dont il ne reste plus que ce rocher. On y allume un flambeau la nuit pour servir de guide aux vaisseaux qui entrent dans cette riviere, aussi-bien qu'à ceux qui en sortent, ce qui rend la navigation fort commode. Henri II, roi de France, la fit rebâtir: il donna la conduite de cette construction à Louis de Foix, architecte de Paris. Après lui, Henri IV y fit encore travailler; & comme elle tomboit en ruine, Louis XIV la fit réédifier entiérement en 1665, comme il se voit dans l'inscription qu'on y a posée. Il assigna aussi un revenu tous les ans pour l'entretenir en bon état. * Baudrand.

CORDOUE, sur le Guadalquivir, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, a porté autrefois titre de royaume, avec évêché suffragant de Tolede, & autrefois siége des

rois Maures. Les Latins la nomment *Corduba*. Elle a été célébre sous la domination des Romains & des Maures; & ces derniers y bâtirent une mosquée, qui étoit la plus belle qu'ils eussent après la Mecque. C'étoit un bâtiment fait sur le modele de l'ancien temple de Salomon, à ce qu'on assure. C'est aujourd'hui la grande église. Cordoue est célébre par la naissance des deux Séneques, le rhéteur, & le philosophe, par celle du poëte Lucain, du grand capitaine Gonzalès, de Juan de Mena, poëte Espagnol, de l'historien Ambroise Moralés, qui a écrit à l'avantage de sa patrie, & d'autres grands hommes. Averroës & Avicenne y ont aussi enseigné. Elle est située dans une plaine, entre Anduxar & Seville, qui sont aussi sur le Guadalquivir. L'église épiscopale, qui étoit la mosquée, est soutenue par un très-grand nombre de colonnes de marbre. Sa forme est presque quarrée, avec diverses chapelles autour, & une au milieu qui est presque bâtie de neuf & très-proprement. Les voyageurs voient encore avec plaisir à Cordoue, le palais des rois de Cordoue, & la grande place, ornée de belles maisons soutenues de portiques. Cordoue a aussi eu de grands évêques, entre lesquels Osius est des plus célébres. Il acquit le titre de confesseur de J. C. sous l'empereur Dioclétien, & il est honoré en Espagne comme saint. S. Ascle, S. Zoël ou Zoile & sainte Victoire souffrirent le martyre en cette ville du temps de l'empereur Dioclétien, sous le gouverneur Dion. S. Fauste, S. Janvier & S. Martyr y furent aussi martyrisés dans le même temps. Cette ville a été soumise à des rois Maures, pendant deux ou trois siécles. Ils y persécuterent cruellement l'église, & y firent un très-grand nombre de martyrs. Voici les noms des principaux qui y souffrirent sous les Sarasins, vers le milieu du neuviéme siécle; S. EULOGE, prêtre, l'historien & l'apologiste des autres martyrs du lieu, martyrisé en 859; S. PARFAIT, prêtre martyrisé en 850; sainte COLOMBE, vierge, martyrisée l'an 853, de l'ére espagnole 891; POMPEUSE, vierge, religieuse près de Cordoue, martyrisée deux jours après sainte Colombe; sainte FLORE & sainte MARIE, vierges, martyrisées le 24 de novembre de l'an 851: la derniere étoit religieuse de Cuteclar, & sœur de sainte Walabonze, martyrisée l'année précédente; S. Isaac; S. Paul diacre; S. Theomir, moine; & S. Sance, martyrs, en 851, au mois de juin; S. Pierre, S. Walabonze, S. Wistramond, S. Habence, S. Sabinien, S. Jérémie, S. Sisenard, diacre, tous martyrs en 851. S. Emila, diacre: S. Jérémie, S. Christophe, S. Leuvigilde moine, martyrs en 852: S. Roger & S. Ser-Dieu, en la même année: SS. Athanase & Felix; sainte Digne, sainte Benilde, sainte Faudille, martyrisées en 853, au mois de juin; S. Argimir, sainte Aure ou sainte Aurée, vierge, martyrisés l'an 856. Almansor, qui a été un des plus puissans des princes Maures, fut défait l'an 998, & mourut l'an 1002, qui étoit le 393 de l'hégire. Son régne avoit été de 26 ans. Celui de son fils ne fut que de 6, & ensuite les chrétiens Espagnols se rétablirent peu à peu & chasserent les Sarasins en 1236. Le terroir de Cordoue est très-fertile. Cette ville est au milieu, entre Grenade au levant, & Seville au couchant, environ à 20 lieues de Chaume. * Strabon, *l.* 3. Pline. Ptolémée. Antonin. Jean de Gironne, *l.* 1 *paral. c. de flumin.* Ambrosius Morales. Baronius. Merula. Pedro Diaz de Riba, *antiq. de Cord.* Alfonse Garcias, *hist. de Cord.* Mariana, Botero, *rel. d'Esp.* Francisco de Torreblanca, *de las grand. de Cord.* Martin de Roa, *princip. & antiquid. de Cord.* Baillet, *topogr. des saints.*

CONCILE DE CORDOUE.

Le célebre Osius, évêque de Cordoue, qui présida au concile général de Nicée, & depuis au concile de Sardique, assembla, l'an 348, en sa ville épiscopale un synode, dans lequel il condamna ceux que le même concile de Sardique avoit frapés d'anathême, & admit à sa communion ceux que ce concile avoit reçus. L'église de Cordoue étant affligée dans le IX siécle par la persécution des Maures, on y tint un faux synode contre ceux qui s'offroient au martyre, pour la défense de la religion catholique. S. Euloge, qui fut martyrisé pendant cette persécution, en fait mention. * *Voyez* son ouvrage publié par Ambrosius Morales, *lib.* 2 *memor. sanct. cap.* 9 *& seq.* Baronius, *A. C.* 851, *num.* 5, 852, *num.* 10 *& seq.*

CORDOUE, l'une des plus anciennes maisons d'Espagne, recommandable par les grands capitaines qui en sont issus, par ses dignités & par ses alliances, dont on ne rapportera ici la postérité que depuis

I. DOMINIQUE Munoz ou Nunez, surnommé le *fameux Adalid*, qui étoit un emploi militaire, seigneur de Dos Hermanas, lequel ayant emporté la ville de Cordoue sur les Maures, dont sa postérité prit le nom, il en fut grand alguazil, & vint s'établir en Andalousie. Il épousa *Gile* ou *Gilette* Fernandez, fille d'*Alvare* Colodro, gentilhomme du royaume de Galice, dont il eut FERDINAND, qui suit.

II. FERDINAND Nunez ou Munoz, seigneur de Dos Hermanas, laissa de *Ora* de Temez, sa femme, 1. *Munos* Fernandez, seigneur de Dos Hermanas, & grand alguazil de Cordoue, mort en 1275, laissant de *Marie*, fille de *Jean* Martinez de Fermosilla, *Ferdinand*, mort jeune; *Sanche* & *Eleonore* Munoz; 2. *Roderic* Fernandez, archidiacre de l'église de Cordoue, vivant en 1295; 3. ALFONSE-FERNANDEZ, qui suit; 4. *Elvire*; 5. *Jeanne*, mariée à *Ferdinand* Inniguez de Carcamo; 6. *Majore*, alliée à N. de Sosa, Portugais; 7. *Eleonore*, qui épousa *Alfonse* Perez de Saavédra; & 8. *Constance* Fernandez.

III. ALFONSE-FERNANDEZ, seigneur de Dos Hermanas, de Cagnette, &c. grand alguazil de Cordoue & adelantade major de la Frontera, vivoit en octobre 1325. Il épousa *Thérése* Ximenez de Gongora, fille de *Louis* Valdohta de Gongora, ou selon d'autres, *Elvire* de Sotomajor, fille de *Pierre-Alvare* de Sotomajor, dont il eut FERDINAND-ALFONSE, qui suit; MARTIN-ALFONSE, qui a fait la *branche des comtes d'*ALCAUDETE, *rapportée ci-après*; *Jean-Alfonse*, mort avant son pere; *Urraque*, mariée à *Garcie* Melendez de Sotomajor, seigneur del Carpio & de Jodar; *Marie*, alliée à *Roderic* Gonsalez Messia, seigneur de Messia & grand commandeur de Leon, & *Constance*.

IV. FERDINAND-ALFONSE de Cordoue, seigneur de Cagnette, alcade major & grand alguazil de Cordoue, alcade d'Alcaudete, &c. vivoit en 1343. Il épousa 1°. *Urraque* Gonsalez, fille de *Gonsalve*, seigneur de Messia: 2°. *Marie* Ruiz de Biedma, fille de *Roderic* Inniguez de Biedma, & de *Jeanne* Draz de Fines. Du premier lit vinrent, *Thérése* Fernandez; *Constance* & *Eléonore* Fernandez, mariée à *Barthelemi* Boccanegra. Et du second sortirent, 1. GONSALVE, qui suit; 2. *Alfonse*, premier alcade de los Donzelez, dont on fait descendre les infants de Cordoue; 3. *Martin*, seigneur de Villaverde, qui épousa *Beatrix* Fernandez, de Carcamo, dont il eut pour fille unique *Jeanne* de Cordoue, dame de Villaverde, mariée à *Gomez* de Aguayo; & 4. DIEGUE, qui a fait la *branche des seigneurs de* CHILLON, *marquis de Comares, & ducs de Segorbe & de Cardonne, rapportée ci-après. Il eut aussi pour fils* naturel RODRIGUE, *qui a fait la branche des seigneurs de* BELMONTE, *& marquis de Moratilla, rapportée en son lieu.*

V. GONSALVE Fernandez de Cordoue, seigneur de Cagnette, d'Aguilar, de Priego, &c. mourut en 1422. Il épousa *Marie-Garcie* Carillo, dame de Villaquiran, &c. fille de *Pierre* Ruiz Carillo, dont il eut *Pierre* Fernandez de Cordoue, mort en 1379; ALFONSE, qui suit; DIEGUE, qui a fait la *branche des seigneurs de* BAENA, POZA *&* REQUENA, *rapportée ci-après; Urraque* Alonso de Cordoue, mariée 1°. à *Louis* Dias de Baëzas, seigneur de Guardia: 2°. à *Alfonse* Boccanegra, seigneur de Palma; *Eléonore* Fernandez, alliée à *Rodrigue* Gonsales Messia, seigneur de la Guardia;

dia ; *Marie* Garcia Carillo, qui épousa *Pierre* Venegas, seigneur de Luque, & *Constance* Fernandez, mariée à *Martin-Alfonse* de Cordoue seigneur de Guadalcazar.

VI. ALFONSE Fernandez de Cordoue, & Aguilar, seigneur d'Aguilar, de Priego, de Cagnette, &c. rich-homme de Castille, épousa *Thérèse* Venegas, fille d'*Ega*, seigneur de Luque, dont il eut 1. *Gonsalve-Fernandez* de Cordoue & Aguilar, qui mourut avant son pere, ayant eu d'*Isabelle* de Figueroa, fille de *Laurent* Suarez de Figueroa, maître de l'ordre de S. Jacques, *Alfonse* dit *le Deshérité*; & *Diegue* Fernandez ; 2. PIERRE qui suit ; & 3. *Marie* Garcia de Cordoue, alliée à *Martin-Alfonse* de Montemajor, seigneur d'Alcaudete.

VII. PIERRE Fernandez de Cordoue & Aguilar, seigneur d'Aguilar, Priego, &c. rich-homme de Castille, eut part à la confiance de Jean II, roi de Castille, qui le nomma gouverneur de la personne de Henri IV, son fils, & mourut en avril 1424. Il épousa *Léonore* d'Arellano, fille de *Charles*, seigneur d'Aguilar & de los Cameros, dont il eut *Alfonse* Fernandez de Cordoue & Aguilar, seigneur d'Aguilar, &c. mort sans alliance en 1441 ; PIERRE, qui suit ; *Eléonore* de Cordoue, mariée à *Martin* Fernandez de Cordoue, alcade de los Donzelos ; & *Thérèse* de Cordoue, alliée à *Pierre* Afan de Ribera, adelanto d'Andalousie.

VIII. PIERRE Fernandez de Cordoue & Aguilar, seigneur d'Aguilar, Priego, &c. rich-homme de Castille, mourut en 1455. Il épousa *Elvire* de Herrera, fille de *Pierre* Nunez de Herrera, seigneur de Pedraza, dont il eut ALFONSE, qui suit ; & *Gonsalve* Fernandez de Cordoue, dit *le grand capitaine*, duc de Terranova, Sessa, S. Angelo & Torremaggiore, marquis de Bitonte, prince de Venouse, de Squilace, &c. grand connétable du royaume de Naples, dont *l'éloge sera rapporté ci-après dans un article séparé.* Il mourut le 2 décembre, âgé de 62 ans, ayant eu de *Marie* Manrique, fille de *Frédéric* Manrique de Castille, seigneur del Hito, Bagnos, &c. *Marie* morte jeune ; *Béatrix*, morte sans alliance, en 1508 ; & *Elvire* de Cordoue, héritiere de son pere, mariée à *Louis* Fernandez de Cordoue, comte de Cabra.

IX. ALFONSE Fernandez de Cordoue, seigneur d'Aguilar, alcade d'Alcala, & grand alguazil de Cordoue, fut tué en la guerre de Grenade le 16 mars 1501. Il épousa *Catherine*, fille de *Jean* Pacheco, marquis de Villena, dont il eut PIERRE, qui suit ; FRANÇOIS, qui fit la *branche des seigneurs d'*ALMUNAR, *rapportée ci-après* ; *Elvire*, mariée à *Frederic* Henriquez, marquis de Tarife ; *Marie*, religieuse ; & *Louise* de Cordoue, alliée à *Louis* Mendez de Sotomajor, seigneur de Carpio.

X. PIERRE Fernandez de Cordoue, seigneur d'Aguilar, &c. se trouva à la bataille où fut tué son pere, dont il enleva le corps sur ses épaules hors de la mêlée. Il fut créé marquis de Priego en 1501, & mourut le 24 janvier 1517. Il épousa *Elvire* Henriquez, fille de *Henri* Henriquez & de *Marie* de Luna, morte en 1512, dont il eut CATHERINE, qui suit ; *Marie* Henriquez de Cordoue, alliée à *Pierre* Davila, marquis de las Navas ; *Elvire* de Cordoue, mariée en 1519 à *Pierre* Manrique, comte d'Osorno, morte le 11 septembre 1539 ; *Thérèse* Henriquez, fondatrice des religieuses d'Aguilar, morte sans alliance ; & *Isabelle*, abbesse de sainte Claire de la ville de Montilla.

XI. CATHERINE Fernandez de Cordue & d'Aguilar, marquise de Priego, dame d'Aguilar, &c. épousa en 1518 *Laurent* Suarez de Figueroa, comte de Feria, dont elle eut, 1. *Pierre* Fernandez de Cordoue & Figueroa, comte de Feria, chevalier de la Toison d'or, mort avant sa mere en 1552, ayant eu d'*Anne* Ponce de Leon, fille de Rodrigue, duc d'Arcos, *Laurent* Suarez de Cordoue & Figueroa, mort jeune ; & *Catherine* Fernandez de Cordoue & Aguilar, marquise de Priego, mariée à *Alfonse* Fernandez d'Aguilar, marquis de Villafranca, son oncle ; 2 GOMEZ, qui suit ; 3. ALFONSE, qui a fait la *branche des marquis de* VILLAFRANCA *& de* PRIEGO, *rapportée ci-après* ; 4. *Antoine* Fernandez de Cordoue, jésuite & fondateur du collége des jésuites de la ville de Montilla ; 5. *Laurent* Suarez de Figueroa, prieur de S. Paul de Cordoue, ordre de S. Dominique, puis évêque de Segovie ; & 6. *Marie* de Tolede & Figueroa, alliée à *Louis-Christophe* Ponce de Leon, duc d'Arcos.

XII. GOMEZ Suarez de Figueroa, fut créé duc de Feria, en septembre 1567, & mourut le 7 septembre 1571. Il épousa *Jeanne*, fille de *Guillaume* Dormer, seigneur de Tameri en Angleterre, dont il eut LAURENT, qui suit ; & *Pierre*, mort jeune.

XIII. LAURENT-Suarez de Figueroa & Cordoue, duc de Feria, marquis de Villalva, seigneur de Zafra, &c. né le 28 septembre 1550, fut viceroi de Catalogne, puis de Sicile, & mourut en janvier 1607. Il épousa 1°. *Isabelle* de Cardenas, fille de *Bernardin*, marquis d'Elche : 2°. *Isabelle* de Mendoza, fille d'*Innico* Lopez, duc de l'Infantado, morte le 18 septembre 1593. De ce dernier mariage sortirent GOMEZ, qui suit ; & *Innico* Lopez de Mendoza, mort jeune.

XIV. GOMEZ Suarez de Figueroa & Cordoue, duc de Feria, marquis de Villalva, comte de Zafra, &c. né le 30 décembre 1587, fut viceroi de Valence, puis gouverneur du Milanez, conseiller d'état & de guerre, & mourut le 12 janvier 1634. Il épousa 1°. en août 1607 *Françoise* de Cordoue, fille d'*Antoine* Folch de Cardonne de Cordoue, duc de Sessa, morte le 25 janvier 1623 : 2°. le 9 décembre 1626, *Anne* Fernandez de Cordoue, fille d'*Alfonse*, marquis de Priego. Elle se remaria à *Pierre-Antoine* d'Aragon, & mourut en octobre 1679. Du premier lit étoient issus *Laurent* Suarez de Figueroa de Cordoue, né en 1616, mort jeune ; *Isabelle* & *Jeanne*, mortes jeunes. Et du second sortit LAURENT-BALTHASAR, qui suit.

XV. LAURENT-BALTHASAR de Figueroa de Cordoue duc de Feria, mourut peu après son pere sans alliance.

BRANCHE DES COMTES DE VILLA-FRANCA, marquis de PRIEGO & de CELADA, ducs de FERIA & de MEDINA-CELI.

XII. ALFONSE Fernandez d'Aguilar, troisiéme fils de CATHERINE Fernandez de Cordoue & d'Aguilar, marquise de Priego, dame d'Aguilar, &c. & de *Laurent* Suarez de Figueroa, comte de Feria, fut comte de Villa-Franca, & épousa *Catherine* Fernandez de Cordoue & Aguilar, marquise de Priego, sa niéce, & fille unique de *Pierre* Fernandez de Cordoue, & Figueroa, comte de Feria, son frere aîné, dont il eut 1. PIERRE, qui suit ; 2. *Alfonse* d'Aguilar & de Cordoue, chevalier & commandeur de l'ordre de Calatrava, qui fut créé marquis de Celada par le roi Philippe III, & mourut le 23 décembre 1621. Il épousa *Anne-Antoinette* de Alvarado & Velasco, fille de *Garcie*, comte de Villamor, dont il eut pour fils unique, *Alfonse-Gaspard* de Cordoue, marquis de Celada, commandeur de Bolanos, ordre de Calatrava, mort le 2 novembre 1635, sans laisser de posterité de *Françoise* Portocarrero, marquise de Villanueva del Fresno. 3. *Laurent* Suarez de Figueroa, mort sans alliance ; 4. *Anne* Ponce de Leon & Cordoue ; & 5. *Catherine* Fernandez de Cordoue, religieuse aux carmelites-déchaussées de Cordoue.

XIII. PIERRE Fernandez de Cordoue & Figueroa, marquis de Priego, seigneur d'Aguilar & de Cordoue, mourut le 24 août 1606. Il épousa *Jeanne* Henriquez de Ribera, fille de *Ferdinand*, duc d'Alcala, dont il eut ALFONSE, qui suit ; *Louis*, mort sans posterité ; *Catherine* Fernandez de Cordoue, mariée à *Henri* de Cordoue & d'Aragon, duc de Cardonne & de Segorbe ; & *Jeanne* Henriquez de Cordoue, alliée en 1620 à *Pierre-André* de Guzman, marquis d'Algave.

XIV. ALFONSE Fernandez de Cordoue & Figueroa, marquis de Priego, duc de Feria après la mort de *Laurent-Balthasar*, fut chevalier de la toison d'or, & mourut le 24 juillet 1645. Il épousa *Jeanne* Henriquez de

Ribera, fille de *Ferdinand*, marquis de Tarifa, dont il eut *Pierre*, marquis de Montalvan, mort avant son pere; LOUIS-IGNACE, qui suit; *Anne* Fernandez de Cordoue, mariée 1°. en 1626 à *Gomez* Suarez de Figueroa & Cordoue, duc de Feria, &c. gouverneur du Milanez: 2°. à *Pierre-Antoine*, d'Aragon, morte en octobre 1679; *Marie* Fernandez de Cordoue, premiere femme de *Pierre* Portocarrero, comte de Medelin; *Jeanne* Henriquez de Ribera, alliée à *Gaspard* Guzman, duc de Medina-Sidonia; *Isabelle* de Cordoue qui épousa en 1642, *François* Fernandez de Cordoue & Cardonne, duc de Sessa, & *Josephe* de Cordoue, mariée à *Innico* de Velasco, duc de Frias.

XV. LOUIS-IGNACE Fernandez de Cordoue, Figueroa & Aguilar, marquis de Priego, duc de Feria, &c. fut fait grand d'Espagne de la premiere classe, & mourut le 22 août 1665. Il épousa *Marie-Anne* de Cordoue & Aragon, fille d'*Antoine* Fernandez, duc de Sessa, dont il eut LOUIS-FRANÇOIS-MAURICE, qui suit; *Alfonse* d'Aguilar & Cordoue, lequel après avoir été chevalier de l'ordre d'Alcantara & chanoine de Cordoue, fut créé cardinal par le pape Innocent XII, le 22 juillet 1697, nommé grand inquisiteur d'Espagne en 1699, & mourut le 19 septembre de la même année, âgé de 46 ans; *Antoine* de Cordoue, qui a épousé *Catherine* Portocarrero & Guzman, comtesse de Teva, marquise d'Ardales, fille de *Christophe*, marquis de Montijo; *François* Fernandez, chevalier de Malte, gouverneur de Valence sur le Pô, puis mestre de camp général de Melan, gouverneur de la province de Guipuscoa, capitaine général d'Estrémadure, & commissaire général de la cavalerie d'Espagne, en 1703; *Jeanne* Fernandez de Cordoue, mariée le 16 septembre 1669 à *Paschal-François* de Borgia duc de Gandie, morte au mois d'août 1720, âgée de 68 ans; *Josephe*, morte jeune; *Marie-Anne*, alliée le 16 janvier 1684 à *Melchior* de Guzman Osorio & Davila, marquis d'Astorga, de Velada, Villamanque & Ayamonde; *Thérèse*; *Anne* & *Marie* de Cordoue, religieuses au monastere de sainte Claire de Montilla.

XVI. LOUIS-FRANÇOIS-MAURICE Fernandez de Cordoue, Figueroa & Aguilar, marquis de Priego, duc de Feria, &c. chevalier de la toison d'or, mourut le 23 août 1690. Il épousa en 1675 *Felice-Marie* de la Cerda & Aragon, fille de *Jean-François-Thomas* de la Cerda duc de Medina-Celi & d'Alcala, dont il eut *Emanuel* Fernandez de Cordoue-Figueroa & Aguilar, marquis de Priego, duc de Feria, mort sans alliance; NICOLAS, qui suit; *Louis*; *Marie-Françoise*; & *Marie de l'Incarnation* Figueroa, la Cerda & Aragon, alliée à *Vincent-Pierre-Ferdinand* Alvarez de Tolede & Portugal, comte d'Oropesa.

XVII. NICOLAS Fernandez de Cordoue-Figueroa & Aguilar, marquis de Priego, duc de Feria & de Medina-Celi, &c. a hérité de tous les biens des maisons de Cardonne & de Medina-Celi, après la mort de *Louis* de la Cerda-Cardonne, duc de Medina-Celi, mort en 1711. Il a épousé *Hieronyme-Marie* Spinola, fille de *Philippe-Antoine*, marquis de Los-Balbases, dont des enfans.

BRANCHE DES MARQUIS D'ALMUNAR ET DE CARPIO.

X. FRANÇOIS PACHECO de Cordoue, second fils d'ALFONSE Fernandez de Cordoue, seigneur d'Aguilar, &c. & de *Catherine* Pacheco, fut seigneur d'Almunar. Il épousa *Marie* de Cordoue, fille de *Diegue* Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, dont il eut *Alfonse* Fernandez de Cordoue, seigneur d'Almunar, qui mourut sans laisser de posterité de *Thérèse* de Hozes-de-Cordoue, dame d'Albaida; DIEGUE, qui suit; *François* Pacheco de Cordoue, évêque de Malaca; *Catherine* Pacheco de Cordoue, mariée à *Emanuel* Ponce de Leon, comte de Baylin; *Françoise* & *Claire*, religieuses.

XI. DIEGUE Fernandez de Cordoue, seigneur d'Almunar, chevalier de l'ordre de Calatrava, épousa *Anne-Marie* Lasso de Castille, fille de *Pierre* Lasso, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Diegue* Pacheco de Cordoue, marquis d'Almunar, mort sans postérité; *Philippe*, mort en Angleterre; *Diegue*, doyen de l'église de Cordoue & de Seville; *Catherine*, mariée en 1592 à *Pierre* Manrique de Lara, comte de Paredes, morte sans postérité; *Marie*, marquise d'Almunar, alliée à *Jean-Baptiste* Centurioni, marquis d'Estapa; & *Anne-Marie*, qui épousa *Antoine* de Cordoue, seigneur de Guadalcazar.

XII. FRANÇOIS Pacheco de Cordoue, marquis d'Almunar, épousa *Marie* Diaz de Haro, marquise del-Carpio, &c. dont il eut *Diegue* Lopes de Haro, marquis del-Carpio, seigneur d'Almunar, mort sans enfans de *Jeanne* de Sandoval, fille de *François* Gomez de Sandoval, duc de Lerme.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BAENA, POZA ET REQUENA.

VI. DIEGUE Fernandez de Cordoue, troisiéme fils de GONSALVE Fernandez de Cordoue, seigneur de Cagnette & d'Aguilar, & de *Marie-Garcie* Carillo, fut seigneur de Baëna, Villaizan, Villacisla, Mazariegos, Bascones, Revenga, &c. maréchal de Castille, alcade de Los-Donzelos & de Cabra, & grand alguazil de Cordoue. Il épousa 1°. *Sanche-Garcie* de Rojas, dame de Poza, fille de *Sanche* Sanches de Rojas, & de *Jeanne* de Tolede: 2°. *Agnès* d'Ayala, dame de Casarubios, fille de *Pierre* Suarez, seigneur de Casarubios. Du premier mariage vinrent JEAN, qui suit; PIERRE, qui fit la *branche des seigneurs de* BAENA, *rapportée ci-après*; *Sanche* Rojas de Cordoue, évêque d'Astorga; & *Jeanne* de Cordoue, dame de Bascones, mariée à *Innico* Lopez de Mendoza: & du second sortit *Marine* de Cordoue, dame de Casarubios, alliée à *Frederic* Henriquez, amiral de Castille.

VII. JEAN Rodriguez de Rojas, seigneur de Posa, mourut vers l'an 1454. Il épousa *Elvire*, fille de *Gomez* Manrique, grand adelante de Castille, dont il eut DIEGUE, qui suit; GOMEZ, qui fit la *branche des seigneurs de* REQUENA, *rapportée ci-après*; *Marie* Manrique, dame de Monquillo, alliée à *Emanuel* de Benavides, seigneur de Javalquinto; *Sanche* de Rojas, mariée à *Lascon* de Guevarra; *Maxime* de Rojas, qui épousa *Garcie* Sanchez de Arze, seigneur de Villerias; *Mencie* de Rojas, alliée à *Loup* de Mendoza; & *Jeanne* de Rojas, prieure de sainte Marie de las-Huelgas.

VIII. DIEGUE de Rojas, seigneur de Poza, Villaquiran, Villacisla, &c. épousa *Catherine* de Castille, fille de *Pierre* de Castille, comte de Pernia, évêque d'Osma, puis de Plaisance, dont il eut *Elvire* de Rojas, dame de Poza, Villaquiran, &c. mariée à *Diegue* de Rojas, seigneur de Monzon, dont sont issus les marquis de Poza; *Marie* de Castille, alliée à *Jean* de Zuniga, seigneur de Saint-Martin, Valueni, &c. & *Jeanne* de Castille, nommée depuis *Catherine*, mariée en 1479 à *Jean* Manuel, seigneur de Belmonte de Campos.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE REQUENA.

VIII. GOMEZ Manrique, fils puîné de JEAN Rodriguez Rojas, seigneur de Posa, & d'*Elvire* Manrique, fut seigneur de Requena, & mourut le 6 décembre 1460. Ses enfans furent *Antoine* de Rojas, évêque de Majorque, puis de Plaisance, de Burgos, archevêque de Grenade, & patriarche des Indes; JEAN, qui suit; & *Elvire* de Rojas, religieuse, puis nommée *Isabelle*, mariée à *Bertrand*, de Guevarra, seigneur de Morata. *Il eut aussi de* Jeanne de *Arce un fils* naturel *nommé* Diegue *de Rojas Manrique, qui fut légitimé le* 11 *novembre* 1515, *lequel épousa* Marie *de Contreras, dont il eut* Beatrice *Manrique, alliée à* Tristan *de Avellaneda.*

IX. JEAN Rodriguez de Rojas, seigneur de Requena, épousa *Catherine*, fille de *Jean* Manrique, dont il eut *Gomez* de Rojas, seigneur de Requena, mort sans pos-

térité ; *François* de Rojas ; *Isabelle ; Catherine ; Marie ; Françoise*, & nne de Rojas-Manrique. Cette dame de Requena fut mariée 1°. à *Pierre* de Velasco : 2°. à *Jean* de Acugna Portocarrero, seigneur de Pajares, mort le 15 octobre 1580.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BAENA, ALMODAVAR, ET ESTRELLA.

VII. PIERRE Fernandez de Cordoue, second fils de DIEGUE Fernandez de Cordoue, seigneur de Baena, & de *Sanchez-Garcie* de Rojas, dame de Poza, fut seigneur de Baéna, & maréchal de Castille. Il épousa *Jeanne* de Cordoue & Montemajor, fille de *Martin-Alfonse*, seigneur d'Alcaudete, dont il eut GONSALVE, qui suit ; DIEGUE, qui a fait la *branche des comtes de* CABRA, *rapportée ci-après ; Pierre*, religieux ; *Marie ; Thérèse ; Sanche* Fernandez de Cordoue, femme d'*Alfonse* Fernandez de Cordoue, alcade des-los Donzeles ; & *Gonsalve* Carillo de Cordoue, qui de *Marie*, fille de *Gonsalve* Cervantes, eut pour enfans *Anne* Carillo, mariée 1°. à *Jean* de Castillejo : 2°. à *Alfonse* Mendez de Sotomajor ; autre *Marie* de Carillo, alliée à *Pierre* de Montemajor ; autre *Marie*, religieuse ; & *Constance* Cervantes Carillo, qui épousa *Jean* de Herrera.

VIII. GONSALVE Carillo de Cordoue, seigneur d'Almodavar & de Rodrigalvares, maître de salle du roi Henri IV, épousa *Jeanne* de Sousa & de Los-Rios, dont il eut DIEGUE, qui suit ; *Pierre ; Gonsalve*, & *Beatrix* de Cordoue, mariée à *Pierre* Venegas, seigneur de Luque.

IX. DIEGUE Fernandez de Cordoue, seigneur d'Estrella, alcade d'Almodavar, mourut sans posterité de *Françoise*, fille de *Marie* Fernandez Portocarrero, seigneur de Palma, qu'il avoit épousée en 1470.

BRANCHE DES COMTES DE CABRA, SEIGNEURS DE LA GUAIARAS, ET DUCS DE SESSA, BAENA ET SOMA.

VIII. DIEGUE Fernandez de Cordoue, second fils de PIERRE Fernandez de Cordoue, seigneur de Baëna, & de *Jeanne* de Cordoue & Montemajor, fut comte de Cabra, vicomte de Isnajar, seigneur de Baëna, Rute, Zambra, &c. maréchal de Castille, & alguasil-major de Cordoue. Il épousa 1°. *Marie* Carillo, fille d'*Alvare*, ou *Pierre* Carillo d'Albornoz : 2°. *Mencie* fille de *Francois* Ramire de Valenzuela & Aquilera. Du premier mariage vinrent *Pierre*, mort sans alliance ; DIEGUE, qui suit ; MARTIN, qui a fait la *branche des seigneurs de* SALZAREJOZ *& la* CAMPANA, *rapportée ci après ;* SANCHE, qui a fait *celle des comtes de* CASAPALMA *& marquis de* MIRANDA DE AUTA, *aussi rapportée ci-après ; Gonsalve* Carillo de Cordoue, tué en un combat contre les Maures ; *Marie* de Cordoue, alliée à *Martin-Alfonse* de Cordoue, seigneur d'Alcaudete ; *Béatrix* Carillo de Cordoue, mariée à *Louis* Portocarrero, seigneur de Palma ; & *Sancie* de Cordoue, qui épousa *François* de Cordoue, seigneur de Guadalcazar. Du second mariage sortirent, *François*, *Mencie*, & *Louis* Fernandez de Cordoue, maître de salle du roi Ferdinand, dit *le Catholique*. Il épousa *Constance*, fille de *Pierre* Asan de Ribera, dont il eut, 1. *Diegue* Fernandez de Cordoue, conseiller de la cour de Grenade, lequel d'*Anne* de Trevigno & Loaisa, eut pour fille unique, *Eléonore* de Cordoue & Guzman, mariée à *Gonsalve* Uzeda & Gongora ; 2. *Eléonore* de Cordoue, alliée à *Ferdinand* de Carillo ; & *Mencie* de Guzman, prévôte du couvent de la Mere-Dieu de Baëna.

IX. DIEGUE Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, &c. épousa *Marie* de Mendoza, fille de *Diegue* Hurtado, duc de l'Infantado, dont il eut, 1. DIEGUE, qui suit ; 2. INNICO, qui fit la *branche des seigneurs de* GUETOR, SANTILLAN *&* PALOMARES, *rapportée ci-après ;* 3. *François* de Cordoue, évêque de Plaisance, comte de Pernia, qui fut pere de *Diegue* de Cordoue, évêque d'Avila ; 4. *Ferdinand*, chevalier de l'ordre de Calatrava, président du conseil des ordres ; 5. ANTOINE, qui fit la *branche des seigneurs de* TORREQUEBRADILLA, *comtes de* TORRALVA, *mentionnée ci-après ;* 6. *Françoise*, religieuse ; & 7. *Briande* de Cordoue, mariée à *Diegue* Ramirez de Guzman, comte de Teva.

X. DIEGUE Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, &c. épousa *Françoise* de Zuniga-de-la-Cerda, fille de *Diegue* Lopez de Zuniga, seigneur de Villorias, dont il eut 1. *Diegue*, mort jeune ; 2. LOUIS, qui suit ; 3. *Jean*, chanoine & doyen de Cordoue ; 4. PIERRE, qui a fait la *branche des seigneurs de la* ZUBIA, *rapportée ci-après ;* 5. ALVARE, qui a fait *celle de* VALENZUELA, *aussi rapportée ci-après ;* 6. *Gabriel*, seigneur de la Guajaras, qui épousa *Anne* Zapata, dont il eut pour fille unique *Françoise* de Cordoue, mariée à *Louis* Fernandez de Cordoue, seigneur de la Zubia, son cousin ; 7. *Antoine ;* 8. *François*, évêque de Canarie ; 9. *Marie*, alliée à *François* Pacheco, seigneur d'Almugnan ; 10. *Françoise*, mariée à *Louis* Fernandez de Cordoue, marquis de Comares ; 11. *Jeanne*, prieure du couvent de la Mere-Dieu de Baëna ; 12. *Eléonore*, alliée à *Louis* Fajardo, marquis de Los-Velez ; & 13. *Anne* de Cordoue.

XI. LOUIS Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, vicomte de Isnajar, seigneur de Baëna, Dona Mencia, Albendin, Rute, Zembra, &c. mourut à Rome le 17 août 1526. Il épousa *Elvire* de Cordoue, duchesse de Sessa, Terranova & S. Angelo, fille & héritiere de *Gonsalve* de Cordoue, dit *le Grand capitaine*, duc de Sessa, &c. morte en couches en 1524, dont il eut *Gonsalve* Fernandez de Cordoue, duc de Sessa, Terranova, S. Angelo, de Baëna, comte de Cabra, marquis de Bitonte, &c. chevalier de la toison d'or, gouverneur du Milanez, &c. mort le 3 décembre 1578, sans laisser de postérité de *Marie* Sarmiento de Mendoza, sœur de *François* de Los-Cobos, marquis de Camarasa ; *Diegue*, né & mort en naissant avec sa mere ; *Marie* Manrique de Cordoue, morte jeune ; *Françoise* de Cordoue & la Cerda, duchesse de Sessa & de Baena, mariée en 1542 à *Alfonse* de Zuniga & Soto major, marquis de Gibraleon, morte le 9 juin 1597, sans postérité ; & BÉATRIX, qui suit.

XII. BÉATRIX de Figueroa fut mariée à *Ferdinand* Folch de Cordoue de Requesens, duc de Soma, comte de Palamos, Colonge & Olivito, baron de Belpuch & de Linola, seigneur du Val d'Almonaced, grand amirante de Naples. De ce mariage vinrent *Louis* de Cardonne & Cordoue, duc de Soma, comte de Palamos, mort peu après son pere, sans alliance ; ANTOINE, qui suit ; & *Anne*, mariée à *Jean* Ramirez de Guzman, marquis des Ardales.

XIII. ANTOINE Fernandez de Cordoue-Cardonne & Requesens, duc de Soma, fut aussi duc de Sessa, de Terranova & de S. Angelo, marquis de Bitonte, comte de Cabra, vicomte de Isnajar, &c. par la cession que lui en fit *Françoise* sa tante, qui n'avoit point d'enfant d'*Alfonse* de Zuniga & de Sotomajor, marquis de Gibraleon. Il fut pendant 14 ans ambassadeur à Rome, où il rendit de grands services à Philippe II & Philippe III, rois d'Espagne ; il fut depuis majordome de la reine Marguerite, & mourut le 6 janvier 1606, âgé de 55 ans. Il épousa le 19 juin 1578 *Jeanne* de Cordoue & Aragon, fille de *Diegue*, surnommé l'*Africain*, marquis de Comares, mort en 1615, dont il eut 1. LOUIS, qui suit ; 2. *Diegue*, mort jeune ; 3. *Ferdinand*, abbé de Rute & archidiacre de Cordoue, *qui eut d'*Anne Boër *& Figueroa* Ferdinand *de Cordoue & Cardonne*, *marquis de Belfuerte ;* 4. *Gonsalve* Fernandez de Cordoue, prince de Maratra, dit *le second grand capitaine*, qui fut gouverneur du Milanez en 1627, & mourut sans alliance le 16 février 1645 ; 5. *Raymond* de Cardonne, chevalier de Malte, commandeur del Viso ; 6. *François* de Cordoue, qui fut marquis de Poza par son mariage avec *Jeanne* de Cordoue & Rojas, dont il eut pour fille unique *Françoise* de Cordoue, mariée à *Frédéric* de Tolede-Osorio, marquis de Villafranca, morte en

1679 ; 7. *Alfonse*, mort jeune à Rome ; 8. *Isabelle*, morte jeune à Rome ; 9. *Béatrix*, morte jeune ; 10. *Jeanne*, mariée en 1597 à *Innico* Fernandez de Velasco, comte de Haro ; 11. *Françoise*, alliée en 1607 à *Gomez* Suarez de Figueroa & Cordoue, duc de Feria ; & 12. *Laurent*, religieux de l'ordre de S. Dominique.

XIV. Louis Fernandez de Cordoue-Cardonne & Requesens, duc de Soma, de Sessa & Baëna, comte de Cabra, &c. amiral de Naples, mourut le 14 novembre 1642. Il épousa en 1598 *Marie-Anne* de Rojas, fille & héritiere de *François*, marquis de Posa, dont il eut Antoine, qui suit ; *Françoise*, mariée à *Henri* Pimentel-Henriquez de Guzman, marquis de Tavara, comte de Villada ; & *Jeanne* de Cordoue & Rojas, marquise de Poza, mariée 1°. à *François* de Cordoue son oncle : 2°. à *Loup* Hurtado de Mendoza & Moscoso, marquis d'Almazan : 3°. à *Diegue* Messia Philippez de Guzman, marquis de Leganez.

XV. Antoine Fernandez de Cordoue-Cardonne & Requesens, duc de Sessa, Baëna & Soma, comte de Palamos, &c. vicomte de Isnajar, baron de Belpuig, &c. grand amiral de Naples, mourut le 20 janvier 1659. Il épousa *Thérèse* Pimentel de Quinones, fille d'*Antoine-Alfonse*, comte de Bénévent, morte le 30 août 1689, dont il eut *Louis*, comte de Palamos, mort jeune ; François, qui suit ; *Gonsalve*, chevalier de l'ordre de S. Jacques, tué en 1663 à la guerre d'Estremadure ; *Diegue* Fernandez de Cordoue, marquis de Santillan, comte de Villa-Umbrosa, chevalier des ordres de saint Jacques & d'Alcantara. Il épousa 1°. en avril 1661 *Marie* Bazan, fille de *François* de Benavides, comte de S. Estevan : 2°. *Marie-Petronille* Nino de Porres Henriquez de Guzman, comtesse de Villa-Umbrosa, & Castronuevo, marquise de Quintana, veuve de *Pierre* Nunez de Guzman, dont il n'eut point d'enfans ; *Marie-Anne*, alliée à *Louis-Ignace* de Cordoue-Figueroa, marquis de Priego ; & *Manuele*, qui épousa *Frédéric* de Tolède-Osorio, marquis de Villa-Franca, morte en 1679.

XVI. François Fernandez de Cordoue-Cardonne & Requesens, duc de Sessa, &c. marquis de Tavora, &c. président du conseil des ordres, mourut le 12 septembre 1688. Il épousa 1°. en 1642 *Isabelle* Fernandez de Cordoue, fille d'*Alfonse*, marquis de Priego : 2°. *Mencie* d'Avalos, morte religieuse en 1679, son mariage ayant été déclaré nul : 3°. *Anne-Marie* Pimentel & Henriquez, marquise de Tavora & comtesse de Villada, morte le 16 mars 1676 : 4°. en 1683, *Marie-Andrée* de Guzman & Zuniga, fille de *Louis*, marquis de Villa-Manrique. Du premier mariage vinrent *Antoine*, comte de Palamos, mort jeune ; *Alfonse*, mort jeune ; *François*, comte de Cabra, mort en 1685 sans enfans d'*Eléonore* de Moscoso, veuve de *Gaspard* de Haro, comte de Carillo, & fille de *Loup* de Moscoso, marquis d'Almazan ; & Felix, qui suit. Du second étoit issue *Marie-Reine*, religieuse capucine à Cordoue. Du troisiéme sortirent *Antoine* Pimentel de Cordoue, comte de Villada, mort jeune ; *Louise* Pimentel, marquise de Tavora, qui se rendit religieuse carmelite déchaussée en 1693 ; *Marie*, morte jeune ; *Thérèse*, religieuse ; & *Anne-Marie* Pimentel de Cordoue, marquise de Tavora, comtesse de Villada, mariée à *Antoine* de Tolede-Osorio. Et du quatriéme mariage sont issus *Emanuel* de Cordoue & Guzman, né en septembre 1684, qui a épousé *Faustine-Dominique*, comtesse de Montezuma & Sarmiento ; *Diegue*, né en 1688, mort jeune ; & *Thérèse*.

XVII. Felix Fernandez de Cordoue-Cardonne & Requesens, duc de Sessa, &c. mourut en juillet 1709, âgé de 54 ans. Il épousa 1°. en 1678 *Françoise* Fernandez de Cordoue, comtesse de Casapalma, marquise de Guadalcazar, morte en septembre 1680 : 2°. en mars 1685 *Marguerite* d'Aragon, fille de *Raymond* Folch de Cordoue, duc de Segorbe & de Cardonne. Du premier mariage vint *Françoise-Marie-Manuel*, comtesse de Casapalma, marquise de Guadalcazar, née le 21 juillet 1679, mariée en 1693 à *François-Nicolas* de Ayala-Velasco & Cardenas, comte de Colmenar : & du second sont issus *Antoine-Michel*, né & mort en décembre 1685 ; *François-Xavier*, né en décembre 1687 ; *Emanuel*, né en septembre 1689 ; *Antoine-Joseph*, né en avril 1692, mort jeune ; *Joseph*, né en juillet 1694 ; *Louis*, né en juin 1695 ; *Joachim*, né en octobre 1699, mort jeune ; *Marie-Françoise* de Cordoue-Borgia, née en octobre 1688, mariée en 1702 à *Pierre* Colomb de Portugal, marquis de la Jamaïque ; & *Marie-Anne* de Cordoue, née en septembre 1696.

Branche des seigneurs de la Zubia.

XI. Pierre de Cordoue, quatriéme fils de Diegue Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, & de *Françoise* de Zuniga & la Cerda, fut seigneur de la Zubia & président du conseil des ordres. Il épousa *Philippe* Henriquez, dont il eut Louis, qui suit ; & *Anne* de Cordoue, mariée à *Rodrigue* Venegas, seigneur de Luque.

XII. Louis Fernandez de Cordoue, seigneur de la Zubia, chevalier de l'ordre de S. Jacques, & commandeur de Villanova de la Fuente, épousa *Françoise* de Cordoue, fille de *Gabriel*, seigneur de los Guajaras, dont il eut pour fils unique Jean, qui suit.

XIII. Jean Fernandez de Cordoue, seigneur de la Zubia, grand porte-étendard du royaume de Grenade, mourut sans postérité légitime.

Branche des marquis de Valenzuela.

XI. Alvare de Cordoue, cinquiéme fils de Diegue Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, & de *Françoise* de Zuniga & la Cerda, fut seigneur de Valenzuela, & épousa *Marie* d'Aragon, fille de *Jean* Manuel, dont il eut 1. Antoine, qui suit ; 2. *Jean* de Cordoue & Aragon, ambassadeur en France pour le roi Philippe II. Il épousa *Marie* de Isaguirre & Oquendo, dont il eut *Héléne-Marie* de Cordoue & Aragon, mariée à *François* de Chiriboga & Horaa, seigneur de Chiriboga ; 3. *Gonsalve* Fernandez de Cordoue, mort sans alliance ; 4. *Philippe* ; 5. *Diegue* ; 6. *Alvare* de Cordoue, qui épousa 1°. *Hippolyte* de Cardonne : 2°. *Agnès* de Alagon. Du premier lit vint *Hippolyte* de Cardonne & Cordoue, mariée à *Louis* Henriquez, comte de Villaflore, & du second étoit issu *Christophe* de Cordoue ; 7. *Jeanne* de Cordoue, alliée à *Claude* Landi, prince de Val-de-Tare ; 8. *Marie-Anne*, qui épousa *N.* comte de Olanda ; 9. *Eléonore*, mariée à *Alvare* de Portugal, comte de Gelves ; 10. *Marie*, qui ne fut point mariée, & fonda le couvent des Augustines de Madrid ; & 11. *Françoise* de Cordoue & Aragon, mariée à *Jean* de Acugna, comte de Buendia.

XII. Antoine de Cordoue & Aragon, seigneur de Valenzuela, commandeur de Mora de l'ordre de S. Jacques, épousa *Polixene*, fille de *Pierre* Lasso-de-Castille, dont il eut Antoine, qui suit ; *Pierre* de Cordoue & Castille ; & *Magdeléne*, religieuse.

XIII. Antoine Fernandez de Cordoue & Aragon, marquis de Valenzuela, seigneur de la Taha, Orgiua & Busquitar, chevalier de l'ordre de Calatrava, épousa 1°. *Louise* de Ayala, fille d'*Athanase*, comte de Salvatierra : 2°. *Anne-Marie* de Cordoue & Osorio : 3°. *Antoinette* de Bracamonte, sœur de *N.* marquis de Fuentelsol. Du premier mariage vinrent Alvare-Louis, qui suit ; *Polixene* ; & *Louise*, religieuses. Du second étoit issue *Ursule* de Cordoue, mariée à *Gaspard* de Teves-Tello-de-Guzman, marquis de la Fuente, morte en 1642. Du troisiéme mariage sortit *Jeanne* de Cordoue, alliée à *Jean* Alvarez de Tolede, fils de *N.* comte de Cedillo.

XIV. Alvare-Louis Fernandez de Cordoue & Ayala, marquis de Valenzuela, seigneur de la Taha, &c. épousa *Anne* de Castille, fille de *Diegue*, seigneur de Gors, dont il eut pour fils unique, Antoine-Dominique, qui suit.

XV. Antoine-Dominique Fernandez de Cor-

doue & Ayala, marquis de Valenzuela, seigneur de la Taha, commandeur de l'ordre de S. Jacques, épousa *Jeanne* Lasso de Castille, sœur & héritiere de *Joseph*, comte de Villamanrique, dont il eut *Anne* de Cordoue & Castille, marquise de Valenzuela, &c. mariée en février 1685 à *Charles-Joseph* Venegas, de Cordoue & Villegas, seigneur de la Torre-de-los Barrios; & *Louise-Marie* de Cordoue & Castille, alliée en 1685 à *Ega-Sauveur* Venegas de Cordoue, comte de Luque, frere aîné de *Charles-Joseph*.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE GUETOR, SANTILLAN & PALOMARES.

X. INNICO Fernandez de Cordoue, second fils de DIEGUE, comte de Cabra, &c. & de *Marie* de Mendoza, fut chevalier de l'ordre de S. Jacques, conseiller d'état du roi Ferdinand dit *le Catholique*, & son ambassadeur à Rome. Il épousa *Anne*, fille de *Diegue* de Aguayo, seigneur de los Guadapalares & de Villaverde, dont il eut INNICO, qui suit.

XI. INNICO Fernandez de Cordoue, épousa *Marie* de Santillan, dame de Coton, Guetor & Santillan, dont il eut *Innico*, mort sans alliance; *Gomez*, religieux de l'ordre de S. Jerôme, puis évêque de Nicaraga & de Guatimala aux Indes, mort en juillet 1598; *Emanuel*, mort en la guerre de Grenade; GONSALVE, qui suit; *Benoît*, chevalier de l'ordre de S. Jacques, mort sans postérité de *Marie* de la Cuëva; *Gabriel*, mort sans alliance; *Jerôme*, mort en Flandre; *Pierre*, prieur de l'église cathédrale de Cadix; *Françoise*, mariée à *Jean* d'Avalos, seigneur de Ceuti; *Anne*, alliée à *Gilles* de Boccanegra; *Marguerite*, *Major*, & *Marie*, religieuses; & *Constance*, morte sans alliance.

XII. GONSALVE Fernandez de Cordoue, seigneur de Santillan, épousa *Agnès* Mexia de las Roëlas, dont il eut INNICO, qui suit.

XIII. INNICO Fernandez de Cordoue & las Roëlas, seigneur de Guetor, Santillan & Palomares, mourut en 1622 sans postérité d'*Antoinette-Marie* de Cordoue, fille de *François* Fernandez de Cordoue, comte de Gualcazar.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TORREQUEBRADILLA, comtes de TORRALVA.

X. ANTOINE Fernandez de Cordoue & Mendoza, cinquiéme fils de DIEGUE, comte de Cabra, &c. & de *Marie* de Mendoza, fut chevalier de l'ordre de saint Jacques, & corregidor de Tolede. Il épousa *Marie* Hurtado de Mendoza, fille & héritiere de *Jean*, seigneur de Torrequebradilla, Torralva & Torrejon, dont il eut *Jean*, chevalier de l'ordre de Calatrava, mort sans alliance; DIEGUE, qui suit; & *Marie* de Cordoue & Mendoza, dame de l'impératrice Isabelle, alliée à *Balthazar* Mercader, seigneur de Buriol.

XI. DIEGUE de Cordoue & Mendoza, seigneur de Torrequebradilla, &c. chevalier de l'ordre de S. Jacques, sénateur de Gien, épousa *Marie* Rotullo & Carillo, fille de *Gaspard*, seigneur de Semotin & Fines, dont il eut *Antoine* Fernandez de Cordoue & Rotulo, seigneur de Torrequebradilla, mort sans postérité de *Thérèse* de Cordoue; *Gaspard*, chevalier de l'ordre de Calatrava, mort en la guerre de Grenade; *Jean*, chevalier de l'ordre de S. Jacques, mort en la guerre de Portugal; *Diegue*, archidiacre de Cordoue, inquisiteur de la foi; GABRIEL, qui suit; *François*, commandeur de Coria de l'ordre d'Alcantara, mort sans postérité d'*Anne* Negron de Cueva; *Marie* de Mendoza, alliée à *Ferdinand* de Argote, seigneur de Cabrignana; *Dumienne* & *Isabelle*, religieuses; & *Marguerite*, qui épousa Paëz de Castillejo, seigneur de Villahurta.

XII. GABRIEL de Cordoue, seigneur de Torrequebradilla, &c. épousa *Aldonce* Manrique de Cordoue, fille d'*Innico* de Cordoue-Ponce de Leon, seigneur de Campana, dont il eut INNICO, qui suit; *François*, chevalier de l'ordre de S. Jacques; *Gabriel*, chevalier de l'ordre de S. Jacques; *Jean-Ferdinand*, chevalier de l'ordre de S. Jacques; *Gaspard*, religieux de l'ordre de S. Dominique, élu évêque de Guadix; & *Marie*, alliée à *Rodrigue* de Corral, seigneur de la Reina.

XIII. INNICO de Cordoue fut fait comte de Torralva en septembre 1640; fut chevalier de l'ordre d'Alcantara, & épousa *Blanche* Messia de Guzman, dont il eut *Gonsalve* de Cordoue, seigneur de Semotin, chevalier de l'ordre d'Alcantara, & commissaire général de la Cruzade, dont il se démit en 1701, & mourut en juillet 1702, âgé de 80 ans; FRANÇOIS, qui suit; *Antoine*, chevalier de l'ordre de S. Jacques, général de bataille, & gouverneur de Terre-ferme; *Diegue*, chevalier de l'ordre de Calatrava; & *Aldonce* de Cordoue.

XIV. FRANÇOIS de Cordoue, comte de Torralva, seigneur de Totanes, chevalier de l'ordre de S. Jacques, épousa *Marie-Anne* de Griman & Lupia, dont il eut JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit; *Gonsalve*; *François*, chanoine de Jaën; *Marie-Anne*, alliée à *Ferdinand-François* de Zafra, seigneur de Custril; & *Françoise*, dame de la reine Marie-Louise, puis religieuse.

XV. JOSEPH-FRANÇOIS Fernandez de Cordoue, comte de Torralva & Talara, marquis de Fuentes.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SALZAREJOZ & de la CAMPANA, vicomtes de la PUEBLA.

IX. MARTIN de Cordoue, troisiéme fils de DIEGUE, comte de Cabra, &c. & de *Marie* Carillo, sa premiere femme, fut seigneur de Salzarejoz, commandeur d'Estepa de l'ordre de S. Jacques, alcade de Teya, Bujalance & Calahorra, & capitaine des gardes de Henri IV, roi de Castille. Il épousa *Marie* Ponce de Leon, dame de la Campana, fille de *Jean*, comte d'Arcos, dont il eut *Diegue* Fernandez de Cordoue, seigneur de Salzarejoz & de la Campana, grand porte-étendard de Cordoue, mort sans postérité de *Guiomare* Manrique, fille de *Garcie*, seigneur d'Amaynolas; BERNARDIN, qui suit; *Pierre* Ponce de Leon; & *Marie* de Carillo, alliée à *Martin* Fernandez Venegas.

X. BERNARDIN Fernandez de Cordoue-Ponce de Leon, grand porte-étendard de Cordoue, épousa 1°. *Marie*, fille de *Pierre* de Cabrera: 2°. *Isabelle* de Malgarejo, fille de *Diegue* Ortiz de Zuniga. Du premier lit vint *Eléonore* de Zuniga, mariée à *Henri* de Guzman; & du second sortirent DIEGUE, qui suit; *Pierre* Fernandez Ponce de Léon, évêque de Plaisance, & inquisiteur général de la foi; *Jérôme*, qui s'établit à Urrea, où il se maria & n'eut que des filles; & *Marie* de Carillo, premiere femme de *Jean* Perez de los Roëlas & Guzman, de la maison de Torralva.

XI. DIEGUE Fernandez de Cordoue-Ponce de Léon, seigneur des domaines de la Campana, grand porte-étendard de Cordoue, épousa *Aldonce* Manrique, fille d'*Innico* Manrique de Lara, seigneur de Frigiliana, dont il eut INNICO, qui suit; *Diegue*, chevalier de l'ordre de S. Jacques; *Martin*, mort jeune; *Marie*, morte jeune; & *Isabelle* Carillo, mariée à *Gomez* de Cordoue, seigneur de Belmonte.

XII. INNICO de Cordoue-Ponce de Léon, seigneur de la Campana, grand porte-étendard de Cordoue, épousa *Marie* de Cordoue & Figueroa, fille d'*Antoine*, seigneur de Belmonte, dont il eut DIEGUE, qui suit; *Marie*, morte sans alliance; & *Aldonce* Manrique de Cordoue, mariée 1°. à *Gabriel* de Cordoue & Mendoza, seigneur de Torrequebradilla: 2°. à *Pierre* Ponce de Léon, seigneur de Torre-Rodrigo.

XIII. DIEGUE de Cordoue-Ponce de Léon, chevalier de l'ordre de S. Jacques, grand porte-étendard de Cordoue, épousa *Aldonce* Manrique de Cordoue, fille de *Gomez*, seigneur de Belmonte, dont il eut INNICO, qui suit; & *Jeanne* de Cordoue, mariée à *Jean* Perez de Saavedra.

XIV. INNICO de Cordoue-Ponce de Léon, chevalier de l'ordre de Calatrava, grand porte étendard de Cordoue, épousa *Major* de Gongora, sœur de *Jean*,

marquis d'Almodavar, dont il eut DIEGUE, qui suit; & *Aldonce* Manrique de Cordoue, mariée à *Pierre* de Pargas & Heredia, seigneur de Fuen-Real.

XV. DIEGUE de Cordoue-Ponce de Léon, chevalier de l'ordre de Calatrava, grand porte-étendard de Cordoue, & gouverneur de Malaga, épousa *Eléonore-Marie* de Azevedo, dont il eut LOUIS, qui suit; *Balthazar*, chevalier de l'ordre de Calatrava, mort sans postérité d'*Eléonore* Tinoco, vicomtesse del Fresno; *Béatrix*, mariée à *Louis* Ortiz de Zuniga, marquis de Valenzina; & *Catherine*, alliée à *Antoine* de los Rios, vicomte de Miranda.

XVI. LOUIS Fernandez de Cordoue, vicomte de la Puebla de los Infantes, grand porte-étendard de Cordoue, épousa *Urraque* de Gongora, sœur de *N.* marquis d'Almodavar, dont il eut *François*, *Diegue*, *Antoine*, *Innico*, *Eléonore* & *Marie* de Cordoue.

BRANCHE DES COMTES DE CASAPALMA.

IX. SANCHE de Cordoue & Rojas, quatriéme fils de DIEGUE, comte de Cabra, & de *Marie* Carillo, sa premiere femme, fut seigneur de Casapalma, Villasa-de-Nuno, Arroyo, Pililla, Quintanilla & Villaverde del Monte, alcade de Cazabonela, capitaine des gardes, & maître de salle du roi Ferdinand *le Catholique*. Il épousa *Marguerite* de Lemos, fille de *Gomez* Martinez de Lemos, Portugais, & de *Marie* de Meira, dont il eut SANCHE, qui suit; JEAN, qui a fait la *branche des comtes de* MIRANDA, *rapportée ci-après*; *Ferdinand*; *Isabelle* Carillo de Cordoue, mariée à *Innico* Manrique de Lara, seigneur de Frigiliana; *Françoise* de Lemos, abbesse du couvent de la Conception de la Vierge à Malaga; *Marie*, abbesse du couvent de sainte Isabelle la Real à Grenade; & *Marguerite* de Lemos, abbesse du couvent de la Conception de la Vierge de Malaga après sa sœur.

X. SANCHE de Cordoue & Rojas, seigneur de Casapalma, grand porte-étendard de Malaga, épousa *Marie* de Mendoza, sœur de *N.* marquis de Cagneta, dont il eut SANCHE, qui suit.

XI. SANCHE de Cordoue & Rojas, seigneur de Casapalma, &c. épousa *Eléonore* de Guzman & Acuna, fille de *Rodrigue*, seigneur d'Alguve, dont il eut *Sanche*, seigneur de Casapalma, mort sans enfans d'*Isabelle* de Medina; RODRIGUE, qui suit; *Pierre*, qui épousa *Thérèse* d'Avendagno, & s'établit en Amérique; *François*, qui épousa *Jeanne* de Ulloa; *Marie*, alliée à *Antoine*, seigneur de Monroi; & *Françoise* de Cordoue, religieuse.

XII. RODRIGUE de Cordoue, seigneur de Casapalma, &c. épousa *Mencie* de la Cueva & Mendoza, fille d'*Alfonse* de la Cueva, seigneur de Bedmar, dont il eut *Sanche*, qui tomba dans un fossé, & mourut sans alliance; *Alfonse*, mort jeune; FRANÇOIS, qui suit; & *Hiéronyme* de Cordoue, mariée à *Pierre* de Castro, frere du comte de Lemos.

XIII. FRANÇOIS de Cordoue, chevalier de l'ordre d'Alcantara, & grand porte-étendard de Malaga, fut créé comte de Casapalma en 1632. Il épousa *Marie-Anne-Françoise* de Cordoue-Portocarrero, fille de *Diegue* Fernandez, marquis de Guadalcazar, dont il eut JOSEPH-DIEGUE, qui suit.

XIV. JOSEPH-DIEGUE Fernandez de Cordoue-Portocarrero & Manrique, comte de Casapalma, &c. grand porte-étendard de Malaga, épousa *Eleonore-Marie* de Zapata & Silva, fille d'*Antoine* de Zapata & Mendoza, comte de Barajas & de la Coronne, dont il eut pour fille unique *Françoise* de Cordoue-Portocarrero & Manrique, comtesse de Casapalma & la Posodas, marquise de Guadalcazar, dame de Guadamelena, née le 27 novembre 1662, mariée en août 1678 à *Felix* Fernandez de Cordoue-Cardonne & Aragon, duc de Sessa & de Baëna, morte en couches le 12 septembre 1680.

BRANCHE DES MARQUIS DE MIRANDA de AUTA & de COLMENARES.

X. JEAN de Cordoue & Rojas, second fils de SANCHE, seigneur de Casapalma, & de *Marguerite* de Lemos, fut alcade de Cazarabonela, & épousa *Marie* de Mendoza, fille de *N.* comte de Teva, dont il eut CHRISTOPHE, qui suit; *Françoise*, mariée à *Louis* Lasso de la Vega, dont la postérité a possédé dans la suite le marquisat de Miranda; & *Marguerite* de Cordoue, alliée à *Ferdinand* de Médina, seigneur de Castrejon.

XI. CHRISTOPHE de Cordoue, seigneur de Miranda de Auta, alcade de Cazarabonela, épousa *Isabelle* Carillo, fille de *Gontier* Lasso de la Vega, seigneur de Puerollana, dont il eut *Jean* & *Gontier*, mort sans alliance; *François*, mort sans postérité d'*Anne* de Sotomayor; GOMEZ, qui suit; *Diegue*, provincial des Dominicains; *Sanche*, provincial des Trinitaires; *Innico*, religieux trinitaire; & *Françoise* de Cordoue, mariée à *Pierre* Coalla-Ponce de Leon.

XII. GOMEZ de Cordoue, seigneur de Miranda de Auta, épousa *Anne* Manrique, fille de *Gonsalve* Fernandez de Coëllo, seigneur de Colmenares, dont il eut JEAN, qui suit; *Gonsalve*, mort sans alliance; & *Marie* de Coalla & Cordoue, alliée à *Pierre* Gonsalez de Ocon, seigneur de Villar del Olmo, dont la postérité a aussi possédé le marquisat de Miranda de Auta.

XIII. JEAN de Cordoue & Coalla, marquis de Miranda de Auta, seigneur de Colmenares, épousa *Antoinette* Ortiz, fille de *Thomas* Ximenes Ortiz, seigneur de Hornhuelos, dont il eut ANTOINE, qui suit.

XIV. ANTOINE de Cordoue, marquis de Miranda de Auta, vicomte de Colmenares, épousa *Claire-Hiacynthe* de Velasco, dame de Villamiel, fille de *Pierre*, comte de Revilla, dont il eut pour fille unique *Jeanne* Fernandez de Cordoue, morte à l'âge de trois ans.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHILLON, marquis de COMARES, ducs de SEGORBE & de CARDONNE.

V. DIEGUE Fernandez de Cordoue, dernier fils de FERDINAND-ALFONSE, seigneur de Cagnette, & de *Marie* Ruiz de Biedma sa seconde femme, fut seigneur de Chillon, rich-homme, & alcade de los Donzeles. Il épousa *Agnès* Martinez de Ponte, dont il eut MARTIN, qui suit.

VI. MARTIN Fernandez de Cordoue, seigneur de Chillon & alcade de los Donzéles, épousa 1°. en 1381 *Marie* Alonso de Argote & Godoi, dame d'Espejo & de Lucena, fille de *Jean* Martinez de Argote, & de *Thérèse* de Godoi: 2°. *Beatrix* de Solier, fille de *Moyse* Arnas de Solier, comte de Villalpando. Du premier mariage vinrent, 1. *Alfonse* de Cordoue, alcade de los Donzeles, mort sans laisser postérité de *Sanche* de Cordoue, fille de *Pierre*, seigneur de Baëna; 2. DIEGUE, qui suit; 3. *Gonsalve*, qui de *Beatrix* de Angulo, eut pour fils *Louis* de Angulo, sénateur de Cordoue, lequel épousa *Marie* de Torres & Portugal, fille de *Ferdinand*, seigneur de Villardompardo, dont il eut pour fille unique *Eleonore* de Cordoue, mariée à *Laurent* de los Infanta. Du second mariage de MARTIN sortirent, 1. *Pierre* de Solier, évêque de Cordoue, qui, de *Catherine* Gutierrez, eut pour fils *naturel* MARTIN-ALFONSE, *qui fit la branche des seigneurs de* ZUHEROS, *rapportée ci-après*; 2. *Jean* de Cordoue, commandeur de Lora de l'ordre de saint Jacques; 3. *Georges* de Solier, commandeur de las Casas de l'ordre de Calatrava; 4. *Ferdinand* de Solier, commandeur de Moralla; 5. *Marie* de Solier, alliée à *Louis* Mendez de Sotomayor, seigneur de Carpio; 6. *Agnès*, mariée à *Pierre* de Venegas, seigneur de Luque; 7. *Isabelle*; & 8. *Marine*, qui épousa *Alfonse* Fernandez de Argote.

VII. DIEGUE de Cordoue, seigneur de Chillon, de Lucena & d'Espejo, alcade de los Donzeles, épousa *Catherine* de Sotomayor, fille de *Garcie* Mendez de So-

tomayor, seigneur de Carpio, dont il eut MARTIN, qui suit; & *Isabelle* de Cordoue, mariée à *Ega* Venegas, seigneur de Luque.

VIII. MARTIN Fernandez de Cordoue, seigneur de Chillon, Lucena & Espejo, & alcade de los Donzeles, épousa *Eleonore* de Cordoue & Arelano, fille de *Pierre* Fernandez, seigneur d'Aguilar, dont il eut DIEGUE, qui suit; PIERRE, qui a fait la *branche des seigneurs de* SALARES & ALGARROBO, *rapportée ci-après*; & *Marie* de Cordoue, alliée à *Pierre* Lopez de Padilla, seigneur de Mejorada.

IX. DIEGUE Fernandez de Cordoue, seigneur de Chillon, Lucena & Espejo, & alcade de los Donzeles, fut créé marquis de Comares en 1512. Il épousa *Jeanne* Pacheco, fille de *N.* duc d'Escalonne, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Eleonore* Pacheco, mariée à *Martin-Alfonse* de Cordoue & Velasco, comte d'Alcaudete.

X. LOUIS Fernandez de Cordoue, marquis de Comares, seigneur de Chillon, & alcade de los Donzeles, épousa *Françoise* de Zuniga & de la Cerda, fille de *Diegue* Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, dont il eut DIEGUE, qui suit; *Louis* & *Pierre*, morts jeunes; *Jeanne*, mariée à *Rodrigue* Portocarrero, comte de Medelin; *Marie*, alliée à *François* Fernandez de la Cueva, duc d'Albuquerque; & *Anne* de Cordoue, qui épousa *Antoine* Guzman & Zuniga, & marquis d'Aiamonte.

XI. DIEGUE Fernandez de Cordoue, surnommé l'*Africain*, marquis de Comares, &c. chevalier de la toison d'or, épousa *Jeanne* Folch d'Aragon, duchesse de Segorbe & de Cardonne, marquise de Pallas, comtesse de Prades, dont il eut LOUIS, qui suit; *Alfonse*, mort en Hollande sans postérité; *Jeanne*, mariée en 1578 à *Antoine* Fernandez de Cordoue-Cardonne & Requesens, duc de Soma & de Sessa; *Francoise*, alliée à *Beltram* de la Cueva, duc d'Albuquerque; & *Anne* de Cordoue.

XII. LOUIS Fernandez de Cordoue-Cardonne & Aragon, comte de Prades & d'Ampuries, mourut avant son pere, ayant eu d'*Anne* Henriquez de Mendoza, fille de *Louis*, amirante de Castille, *Diegue* Fernandez de Cordoue, mort jeune; HENRI, qui suit; *Louis*, chevalier de l'ordre de saint Jacques; *Jeanne*, seconde femme de *Jean* Fernandez de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille; & *Anne*, mariée à *Pierre* Portocarrero, comte de Medelin, &c.

XIII. HENRI Fernandez de Cordoue-Cardonne & Aragon, duc de Segorbe & de Cardonne, marquis de Comares & de Pallas, comte d'Ampuries & de Prades, connétable d'Aragon, grand de Castille, épousa 1°. *Jeanne* de Roxas, fille de *François*, marquis de Poza, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Catherine* Fernandez de Cordoue & Figueroa, fille de *Pierre*, marquis de Priego, dont il eut LOUIS, qui suit; *Pierre-Antoine* d'Aragon, vice-roi de Naples en 1666, qui mourut le premier septembre 1690, sans avoir eu des enfans d'*Anne* Fernandez de Cordoue, veuve de *Gomez* Suarez de Figueroa, duc de Feria, morte en 1679, ni d'*Anne-Catherine* de la Cerda, fille de *Jean-François*, duc de Medina-Celi, qu'il avoit épousée en 1680; *Antoine* d'Aragon de Cordoue, créé cardinal diacre par le pape Innocent X, le 7 octobre 1647, mort le 8 octobre 1650; *Vincent*, chevalier de l'ordre d'Alcantara; *Pascal*, qui fut créé cardinal par le pape Alexandre VII, le 5 avril 1660, nommé vice-roi de Naples en 1665, puis inquisiteur général d'Espagne & archevêque de Tolede, & mourut le 28 septembre 1677; *Anne-Françoise* d'Aragon, mariée à *Rodrigue* Ponce de Léon, duc d'Arcos; & *Catherine* Fernandez de Cordoue, alliée à *Louis* Mendez de Haro-Sotomayor, marquis de Carpio.

XIV. LOUIS Ramon-Folch-d'Aragon-Cordoue & Cardonne, duc de Segorbe, Cardonne, &c. chevalier de la toison d'or, mourut le 13 janvier 1670. Il épousa 1°. en 1630 *Marie-Anne* de Sandoval, duchesse de Lerme, marquise de Denia, Cea, Villamizar, comtesse de Buendia, &c. morte en 1658: 2°. *Marie-Thérèse* de Benavides, fille de *François*, comte de S. Istevan. Du premier mariage vinrent *Henri*, comte d'Ampuries, né en 1632, mort en 1637; *François*, comte d'Ampuries, mort à l'âge de 14 ans; *Ambroise* de Sandoval de Cordoue-Aragon, &c. duc de Lerme, mort sans alliance en 1660; *Catherine-Antoinette* d'Aragon-Sandoval, &c. duchesse de Segorbe & de Cardonne, marquise de Denia, Comares, &c. mariée à *Jean-François-Thomas* de la Cerda, duc de Medina-Celi, morte le 16 février 1697; *Marie* d'Aragon, alliée à *Ferdinand-Joachim* Faxardo, marquis de los Velez, morte en 1686; *Felicie*, morte sans alliance; *Thérèse-Marie-Manuelle*, qui épousa en 1662 *Pierre-Damian-Lutgard* de Menesez-Portocarrero, comte de Medelin; & *Françoise*, mariée à *François* de Benavides, comte de S. Istevan, morte le 29 janvier 1697. Du second mariage sortirent *Joachim*, duc de Segorbe, mort le 5 mars 1670; *Antoinette*, morte jeune; *Jeanne*, mariée en 1677 à *Henri-Ernest*, prince de Ligne, morte le 18 janvier 1691; *Marguerite*, alliée en mars 1685 à *Felix* Fernandez de Cordoue & Cardonne, duc de Sessa; & *Angelle*, qui épousa *Louis* de Moscoso Osorio, comte d'Altamira.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SALARES, ALGARROBO & BENESCALERA.

IX. PIERRE Fernandez de Cordoue, fils puîné de MARTIN, seigneur de Chillon, Lucena & Espejo, & d'*Eleonore* de Cordoue & Arellano, fut commandeur de las Casas, & épousa *Marie* Mexia, de la maison de la Guardie, dont il eut DIEGUE, qui suit.

X. DIEGUE Fernandez de Cordoue, dit *Donzel*, seigneur de Salares & Algarrobo, chevalier de l'ordre de S. Jacques, épousa *Isabelle* de Cabeza de Vaca, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Marie* Carillo de Cordoue, alliée à *Ferdinand* de Torreas-Portugal, comte de Villardompardo.

XI. LOUIS Fernandez de Cordoue, dit *Donzel*, seigneur de Salares, &c. épousa *Isabelle* Tellez de Guzman, fille de *Jean* Gutierrez de Tellez, seigneur de Lerena, dont il eut pour fille unique *Isabelle* de Cordoue, dame de Salares, Algarrobo & Benescalera, mariée à *Antoine* de Cordoue, seigneur de Belmonte.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DOS HERMANAS, COMTES D'ALCAUDETE.

IV. MARTIN-ALFONSE de Cordoue, surnommé *le Bon*, second fils d'ALFONSE Fernandez, seigneur de Cagnette, & de *Thérèse* Ximenez de Gongora, fut seigneur de dos Hermanas, de la Reyna & el Frayle, chevalier de l'ordre de la Banda, grand porte-étendard de Cordoue, & mourut le 8 juillet vers l'an 1349. Il épousa *Aldonce* Lopez de Haro, dame de Fernan-Nunez & Bencalez, fille de *Loup* Gutierrez de Haro, dit *le Vieil*, dont il eut 1. ALFONSE, qui suit; 2. LOUP, qui fit la *branche des marquis de* GUADALCAZAR, *rapportée ci-après*; 3. *Martin-Alfonse*, alcade major de Cordoue; 4. *Diegue-Alfonse*, seigneur de las Cuevas, qui fut pere de *Diegue-Alfonse* de Cordoue, mort sans postérité d'*Aldonce* Lopez, morte sans alliance; & d'*Elvire* de Montemajor, dame de las Cuevas, mariée à *Jean-Manuel* de Lando; 5. *Thérèse* Alonso de Montemajor, alliée à *Etienne* Venegas; & 6. *Agnès* de Cordoue, dame de Fernan-Nunez, mariée en 1388 à *Diegue* Gutierrez de los Rios.

V. ALFONSE Fernandez de Montemajor, seigneur de dos Hermanas, Albendin & Montemajor, alcade major de Cordoue, adelante major des limites du royaume, fut seigneur d'Alcaudete, & vivoit en 1317. Il épousa *Jeanne*, fille de *Jean* Martinez de Leiva, dont il eut 1. MARTIN-ALFONSE, qui suit; 2. *Ferdinand-Alfonse* de Montemajor, seigneur de Albendin, qui épousa *Béatrix* de Cordoue, dont il eut *Diegue*, chanoine de Cordoue; *Pierre*; *Agnès* de Montemajor, mariée à

Alfonse de los Rios, seigneur de Fernan-Nunez; *Marie*; *Jeanne*; & *Alfonse* Fernandez de Cordoue, seigneur d'Aibendin & de Montalvan, qui étoit l'aîné: il fit son testament en août 1448, & laissa d'*Elvire* de Hinestrosa, sa femme, *Isabelle* de Montemajor, dame d'Albendin, mariée à *Ega* Venegas, seigneur de Luque; & *Béatrix*, dame de Montalvan; 3. *Diegue*; 4. *Béatrix* Alonso de Montemajor, mariée à *Diegue* Lopez de Angulo; 5. *Constance*, alliée à *Jean* Perez de Godoi, seigneur de Espejo; 6. *Aldonce*, femme de *Ferdinand* Inniguez de Carcamo, seigneur d'Aguilarejo; 7. *Berengere*, qui épousa *Jean* Perez de Valenzuela, seigneur de Valenzuela; 8. *Eleonore*; & 9. *Marie*.

VI. MARTIN-ALFONSE de Montemajor, seigneur d'Alcaudete & de dos Hermanas, épousa 1°. *Thérèse* de Soto, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Marie Garcie* Carillo, fille d'*Alfonse* Fernandez de Cordoue, seigneur d'Aguilar, dont il eut pour fils unique ALFONSE, qui suit.

VII. ALFONSE Fernandez de Montemajor, seigneur d'Alcaudete, de dos Hermanas, Montemajor & Torre-Cardera, épousa *Elvire* Ponce de Leon, fille de *Pierre*, comte de Medelin & d'Arros, dont il eut ALFONSE, qui suit; MARTIN-ALFONSE, qui continua la postérité, *qui sera rapportée après celle de son frere aîné*; *Ferdinand* Perez Ponce de Montemajor; & *Eleonore* Ponce de Montemajor, mariée à *Louis* de Cordoue, seigneur de Guadalcazar.

VIII. ALFONSE Fernandez de Montemajor mourut avant son pere: il épousa *Aldonce* de Ribera, fille de *Diegue* Gomez de Ribera, dont il eut ALFONSE, qui suit.

IX. ALFONSE Fernandez de Montemajor épousa *Elvire* Lasso de la Vega, dont il eut FRANÇOIS, qui suit.

X. FRANÇOIS Fernandez de Montemajor épousa *Jeanne* de Vadilla, dont il eut DIEGUE, qui suit; *Martin-Alfonse* de Montemajor; *Diegue* Ponce de Leon de Cordoue; *Ferdinand* Perez Ponce de Montemajor, & *Eleonore* Ponce, mariée à *Louis*, seigneur de Guadalcazar.

XI. DIEGUE Fernandez de Cordoue & Montemajor, épousa *Marie* de Guzman, dont il eut pour fille unique *Françoise* de Montemajor, mariée à *Frédéric* Manrique Portocarrero, seigneur de Guadamelena.

SUITE DES SEIGNEURS D'ALCAUDETE.

VIII. MARTIN-ALFONSE, second fils d'ALFONSE Fernandez de Montemajor, seigneur d'Alcaudete, &c. & d'*Elvire* Ponce de Leon, succéda en la seigneurie d'Alcaudete, son frere aîné étant mort avant leur pere. Il épousa *Marie* Fernandez de Carillo, fille de *Diegue* de Cordoue, comte de Cabra, dont il eut ALFONSE, qui suit; 2. LOUIS, qui a fait la *branche de* CORDOUE PONCE DE LEON, *seigneurs de* ZUHEROS, *rapportée ci-après*; 3. *Pierre* Carillo de Cordoue, seigneur de Santomia, qui épousa *Eleonore* Manrique, dame de Salazar, fille de *Frédéric*, seigneur de Banos, dont il eut *Martin*, mort en la guerre d'Italie; *Anne*, morte sans alliance; *Elvire*, mariée à *Bernardin* de Mendoza; *Eleonore*, religieuse; & *Beatrix*, alliée à *Antoine* de Bobadilla, seigneur de Pinon; 4. *Françoise* Fernandez de Cordoue, mariée à *François* de Velasco, comte de Sirurla; & 5. *Béatrix* Carillo, alliée à *Alfonse* de los Rios, seigneur de Fernan-Nunez.

IX. ALFONSE Fernandez de Cordoue & Montemajor, seigneur d'Alcaudete, épousa *Marie* de Velano, fille de *Jean*, comte de Sirurla, dont il eut MARTIN, qui suit; & *Marie*, alliée à *François* de Benaudez, comte de S. Istevan.

X. MARTIN Fernandez de Cordoue-Montemajor & Velasco, fut créé comte d'Alcaudete, & mourut en août 1558. Il épousa *Eleonore* Pacheco, fille de *Diegue* de Cordoue, marquis de Comares, dont il eut ALFONSE, qui suit; *Diegue*, évêque de Calahorra en 1556, mort en 1558; *Martin*, marquis de Cortez, par sa femme *Hieronyme* de Navarre, veuve de *Jean* de Benavides, & fille de *Pierre*, marquis de Cortez, maréchal de Navarre, dont il n'eut point d'enfans; & *François*, chevalier de l'ordre de Calatrava.

XI. ALFONSE Fernandez de Cordoue & Velasco, comte d'Alcaudete, mourut en février 1565, ayant eu de *Françoise* de Mendoza, fille d'*Antoine*, vice-roi des Indes, *Martin* & *Antoine*, morts jeunes; *Alfonse*, comte d'Alcaudete, mort à l'âge de 19 ans; FRANÇOIS, qui suit: DIEGUE, qui a fait la *branche d'*ALAGON, *comtes de* SASTAGA, *rapportée ci-après*; *Alfonse*, mort jeune; *Eleonore*, alliée à *François* de Rojas, comte de Mora; *Catherine*, morte sans alliance; & *Elvire* mariée à *Diegue* de Aguayo & Godoi, seigneur de Villaverde.

XII. FRANÇOIS Fernandez de Cordoue & Velasco, comte d'Alcaudete, mourut le 6 janvier 1632. Il épousa *Anne* Pimentel de Herrera, marquise de Viana, fille de *Pierre*, marquis de Viana, dont il eut *Alfonse* & *Pierre*, morts jeunes; *Antoinette* de Cordoue-Velasco, & Pimentel, comtesse d'Alcaudete, marquise de Viana, mariée à *Jean* de Zuniga-Requesens & Pimentel, marquis de Villar, de Gaxanexo, morte en 1633; & *Françoise* de Cordoue.

BRANCHE D'ALAGON, COMTES DE SASTAGA.

XII. DIEGUE de Cordoue, chevalier de l'ordre de Calatrava, second fils d'ALFONSE, comte d'Alcaudete, & de *Françoise* de Mendosa, épousa *Agnès* Alagon, comtesse de Sastaga, dont il eut CHRISTOPHE, qui suit.

XIII. CHRISTOPHE de Cordoue & Alagon, comte de Sastaga, épousa *Eléonore* de Zuniga, dont il eut MICHEL qui suit.

XIV. MICHEL de Cordoue & Alagon, comte de Sastaga, commandeur de Montanchuelos de l'ordre de Calatrava, & gouverneur de Valence, épousa en 1671 *Constance* de Bazan, Herrera & Roxas, marquise de Penalva, dame de Mariotos, Olmos & Villantodrigo, fille de *Gaspard* Bazan, seigneur de Penalva, &c. dont sont issus CHRISTOPHE, qui suit; *Gaspard*; *Melchior*; *Jean-Antoine*; *Augustin-Joseph*; *Eleonore* de Cordoue & Bazan, mariée en 1694 à *Alvare* Sarmiento de Mendoza, comte de Ribadavia; *Balthasare*; *Marie* & *Michelle* de Cordoue & Alagon.

XV. CHRISTOPHE de Cordoue & Alagon, comte de Sastaga, marquis de Penalva & Aguilar, commandeur de Montanchuelos, a quitté le parti du roi d'Espagne pour prendre celui de l'empereur, qui l'a fait l'un de ses principaux chambellans, & l'a honoré de plusieurs autres dignités. Il a épousé *Marie-Françoise* de Moncajo-Palafox & Cardonne, fille de *N.* marquis de Coscopreta, dont il a *François* d'Alagon & Cordoue; *Christophe*; *Michelle*; *Marie-Rose*; *Marie-Françoise*; & *Marie-Thérèse*.

BRANCHE DE CORDOUE-PONCE DE LEON, seigneurs de ZUEROS.

IX. LOUIS-PONCE de Leon & Cordoue, second fils de MARTIN-ALFONSE seigneur d'Alcaudete, & de *Marie* Fernandez de Carillo, épousa *Aldonce* de los Infantas, dont il eut 1. *Martin* de Cordoue, qui d'*Anne* de Hoces, dame d'Albaida, eut pour fille unique *Thérèse* de Cordoue, dame d'Albaida, mariée à *Alfonse* de Cordoue, seigneur d'Almunna; 2 ANDRÉ, qui suit; & 3. *Beatrix* Carillo, alliée à *Alfonse* de Cordoue, seigneur de Zuheros.

X. ANDRÉ Ponce de Leon & Cordoue épousa *Gregoire* Portocarrero, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Diegue* mort sans enfans d'*Alfoncine* de Cordoue, fille d'*Alfonse* seigneur de Zuheros.

XI. LOUIS de Cordoue-Ponce de Leon épousa *Elvire* de Cordoue, dame de Zuheros, dont il eut LOUIS, qui suit.

XII. LOUIS de Cordoue-Ponce de Leon, seigneur de Zuheros, épousa *Philippe* de Venegas, fille de *N.* seigneur de Luque, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Elvire*,

mariée à *Jean-Louis* Ponce de Messia.

XIII. LOUIS de Cordoue-Ponce de Leon, seigneur de Zuheros, fut pere de NICOLAS qui suit.

XIV. NICOLAS Fernandez de Cordoue-Ponce de Leon, chevalier de l'ordre de S. Jacques, général des galeres de Naples, & commandeur général de l'infanterie d'Espagne, épousa *Laurence* Bazan, dame de la Granja, fille de *Jean*, seigneur de la Granja & de *Catherine* de Solis, morte en 1687, dont il eut pour fille unique *Marie-Anne* de Bazan & de Cordoue, marquise de la Granja, mariée la même année 1687 à *Ferdinand* de Solis, marquis de Rianzuela.

BRANCHE DES MARQUIS DE GUADALCAZAR, comtes de la POSADA.

V. LOUP Gutierrez de Cordoue, second fils de MARTIN-ALFONSE de Cordoue, surnommé *le Bon*, seigneur de dos Hermanas, fut seigneur de la Montilla, qu'il changea depuis pour celle de Guadalcazar, & vivoit en 1409. Il épousa *Agnès-Garcie* de Oces & Lobos, dont il eut 1. MARTIN-ALFONSE, qui suit; 2. *Garcias* Fernandez de Cordoue, qui épousa *Marie* de Ayala, dont la postérité prit le nom, & finit en la troisiéme génération en la personne de *Constance* de Ayala, mariée à *Innico* de Mendoza, seigneur de Colmenar; 3. *Alfonse* Fernandez de Cordoue, qui épousa *Eléonore* de Sossa, dont il eut pour fille unique *Aldonce* de Cordoue, mariée à *Alfonse* Ruiz de las Infantas, seigneur de cette maison, dont sont issus les seigneurs de la Morena & comtes de Fernan-Nunez; 4. *Ferdinand* Lopez de Cordoue; 5. RODRIGUE, qui a fait la *branche des marquis de* VILLAMAYOR, MONDEJAR & AGROPOLI, *rapportée ci-après*; & 6. *Marie* Alonso de Cordoue, alliée à *Diegue-Alfonse* de Sosa, l'un des 24 Rich-hommes de Cordoue.

VI. MARTIN-ALFONSE de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, épousa *Constance* de Cordoue, fille de *Gonsalve*, seigneur d'Aguilar, dont il eut GARCIAS, qui suit.

VII. GARCIAS Fernandez de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, alcade major de Cordoue, épousa *Aldonce* de Benavides, fille de *Diegue* Sanchez de Benavides, dont il eut LOUIS, qui suit; *Marie*, seconde femme de *Pierre* Gonsalez de Mendosa, seigneur de Monteagudo & d'Almazan; & *Agnès*, mariée à *Alvare* de Sosa, seigneur de Villamor.

VIII. LOUIS de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, épousa *Eleonore* de Cordoue, fille d'*Alfonse* Fernandez, seigneur d'Alcaudete, dont il eut pour fils unique FRANÇOIS, qui suit.

IX. FRANÇOIS de Cordoue, seigneur de Gualdalcazar, épousa *Sancio* de Cordoue, fille de *Diegue*, comte de Cabra, dont il eut LOUIS, qui suit; GARCIAS, tige de la *derniere branche des marquis de* GUADALCAZAR *rapportée ci-après*; & *Jeanne* de Cordoue.

X. LOUIS de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, épousa *Eléonore* Ponce de Montemayor, fille de *François* Fernandez de Montemayor, dont il eut FRANÇOIS, qui suit.

XI. FRANÇOIS de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, chevalier de l'ordre de S. Jacques, épousa *Isabelle* de Carvajal, fille de *Laurent* Galindez de Carvajal, dont il eut ANTOINE, qui suit; & LOUIS, qui continua la *branche des marquis de* GUADALCAZAR *rapportée ci-après*.

XII. ANTOINE de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, chevalier de l'ordre de Calatrava, épousa 1°. *Briande* de Mendoza, fille de *Frederic* Manrique Portocarrero: 2°. *Françoise* de Venegas & Cordoue, fille de *Martin* Fernandez de Venegas, seigneur de Luque, dont il n'eut point d'enfans; ceux du premier lit furent, FRANÇOIS, qui suit; *Frederic* Portocarrero de Cordoue, doyen de l'église de Cordoue; & *Louis* Fernandez de Cordoue, né en février 1555, évêque de Salamanque, puis archevêque de Compostelle & de Seville, mort en juin 1625.

XIII. FRANÇOIS de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, épousa *Françoise* Melgarejo de las Roëlas, dont il eut *Antoine* de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, chevalier de l'ordre de Calatrava, mort sans laisser de postérité d'*Anne* de Cordoue, fille de *Diegue* Fernandez de Cordoue, seigneur d'Almunar; DIEGUE, qui suit; & *Antoinette-Marie* de Cordoue, mariée à *Innico* Fernandez de Cordoue & las Roëlas, seigneur de Guetor & de Santillan, dont elle n'eut point d'enfans.

XIV. DIEGUE Fernandez de Cordoue fut créé marquis d'Alcasar & comte de la Posada, & fut nommé vice-roi des Indes. Il épousa *Marie-Anne* de Riederer de Paar, dame Allemande, dont il eut 1. FRANÇOIS-ANTOINE, qui suit; 2. *Marie-Anne-Françoise* de Cordoue Portocarrero & Manrique, alliée à *François* de Cordoue & Rojas, comte de Casapalma, dont la fille *Françoise* fut marquise de Guadalcazar après l'extinction des mâles de cette branche; 3. *Briande*, mariée à *Balthazar* Alvarez de Tolede, comte de Cedillo; 4. *Louise*, morte jeune.

XV. FRANÇOIS-ANTOINE de Cordoue, marquis de Guadalcazar, comte de la Posada, seigneur de Guetor & de Santillan, chevalier de l'ordre de S. Jacques, mourut en 1650. Il épousa *Louise* de Benavides, fille de *François*, comte de S. Istevan, dont il eut *Marie* de la O, morte sans alliance en 1655; & *Anne* de Cordoue, morte sans être mariée.

Après la mort de ce dernier marquis de Guadalcazar, cette terre, dont les filles étoient excluses, tant qu'il y auroit des mâles de cette branche, passa à Louis, lequel étant mort sans postérité masculine en 1671, elle fut adjugée, par sentence du mois de décembre 1673, à un autre LOUIS, ainsi qu'on le poura voir dans la suite; mais ce dernier LOUIS étant mort sans postérité, elle revint à la petite-fille de *Marie-Anne-Françoise* de Cordoue, qui étoit fille aînée de *Diegue*, marquis de Guadalcazar, ainsi qu'il a été remarqué ci-devant.

SUITE DES MARQUIS DE GUADALCAZAR.

XII. LOUIS Fernandez de Cordoue, second fils de FRANÇOIS, seigneur de Guadalcazar, & d'*Isabelle* de Carvajal, épousa *Catherine* Marroqui de Montehermoso, dont il eut FRANÇOIS, qui suit.

XIII. FRANÇOIS Fernandez de Cordoue, épousa *Marie* de Santillan, dont il eut LOUIS, qui suit.

XIV. LOUIS Fernandez de Cordoue, chevalier de l'ordre d'Alcantara, fut marquis de Guadalcazar après la mort de *François-Antoine*, mort en 1650, sans postérité masculine, & mourut le 7 octobre 1671. Il épousa *Agnès-Marie* Portocarrero, fille de *Louis-André*, marquis d'Almenara, dont il eut pour fille unique *Josephe-Marie*, morte jeune.

BRANCHE DES DERNIERS MARQUIS DE GUADALCAZAR.

X. GARCIAS Fernandez de Cordoue & Benavides, second fils de FRANÇOIS, seigneur de Guadalcazar, & de *Sancie* de Cordoue, épousa *Jeanne* de Angulo, dont il eut LOUIS, qui suit.

XI. LOUIS Fernandez de Cordoue & Benavides, épousa *Jeanne* de Cabrera & Torquemada, dont il eut GARCIAS, qui suit.

XII. GARCIAS Fernandez de Cordoue & Benavides, fut marié à *Catherine* de Morales-Negrette, dont il eut LOUIS, qui suit.

XIII. LOUIS Fernandez de Cordoue & Benavides, chevalier de l'ordre de S. Jacques, fut marquis de Guadalcazar, en vertu de la substitution faite aux aînés mâles de cette branche par *Loup* Gutierrez de Cordoue qui la commença, & dont il fut mis en possession par sentence du 13 décembre 1673, & mourut sans alliance.

BRANCHE DES MARQUIS DE VILLAMAYOR, MONDEJAR ET AGROPOLI.

VI. RODRIGUE Lopez de Cordoue, cinquiéme fils

de Loup Gutierrez de Cordoue, seigneur de Guadalcazar, & d'*Agnès-Garcie* de Oces & Lobos, épousa *Jeanne* ou *Eleonore* de Boccanegra, fille d'*Ambroise*, seigneur de Palma, *dont on n'a pas exactement la postérité jusqu'à* Bernardin, qui suit.

Bernardin de Cordoue & Boccanegra, seigneur de la Monclava, épousa *Elvire* Ponce de Léon, dont il eut Ferdinand, qui suit.

Ferdinand Perez de Cordoue & Boccanegra, épousa *Béatrix* Pacheco de Chaves, dont il eut Nonnio, qui suit.

Nonnio Pacheco de Chaves-Cordoue & Boccanegra, seigneur de Los Aposteos, épousa *Marie* Vasquez, marquise de Villamayor, fille de *François* Vasquez de Coronado, viceroi de la nouvelle Galice, & de *Béatrix* d'Estrada, dont il eut François, qui suit.

François de Cordoue de Boccanegra, marquis de Villamayor, comte de Los Aposteos, Odelante de la nouvelle Galice, chevalier de l'ordre de S. Jacques, épousa *Jeanne* Colon de la Cutua, fille de *Charles* de Arellano & Luna, seigneur de Ciria, maréchal de Castille, & de *Marie* Colon de la Cueva, dont il eut Charles, qui suit; & *Nonnio* de Cordoue & Boccanegra, chevalier de l'ordre d'Alcantara, général & gouverneur de Villeneuve de la Serena, seigneur de Santa-Fé, qui de *Marie* de Mendoza & Aragon, marquise d'Agropoli, fille de *Georges*, marquis d'Agropoli, eut pour enfans, *Françoise-Jeanne* de Mendoza & Aragon, marquise de Mondejar & Val-de-Hermoso, comtesse de Tandilla, mariée 1°. à *François-Dominique* de Cordoue, comte de Coruna, son cousin: 2°. à *Diegue* de Silva & Mendoza, comte de Gelves, mort sans postérité en janvier 1677; & *Marie-Gregoire* de Mendoza, comtesse de Mondejar, &c. après sa sœur, mariée en 1654 à *Gaspard* de Mendoza-Ibanez de Segovie & Arevalo, chevalier de l'ordre d'Alcantara.

Charles de Cordoue & Boccanegra, marquis de Villamayor, comte de Los Aposteos, chevalier de l'ordre de S. Jacques, épousa *Jeanne-Marie* de Portugal & Mendoza, comtesse de Villardompardo, Corugna & Paredes, marquise de Vilegna & comtesse de Torija, fille de *Jean*, comte de Villardompardo, &c. dont il eut *François-Dominique* de Cordoue, comte de Coruna, mort sans postérité de *Françoise-Jeanne* de Mendoza & Aragon, marquise de Mondejar, &c. fille de *Nonnio* de Cordoue, & Boccanegra, son oncle; Diegue, qui suit; & *Jeanne-Thérèse* de Cordoue-Portugal & Mendoza, mariée à *Emanuel* de Belvis, marquis de Benavettes, morte en février 1692.

Diegue de Cordoue-Portugal & Mendoza, marquis de Villamayor, comte de Villardompardo, & de los Aposteos, mourut en 1696. Il épousa 1°. *Honorée* de Bergh, fille d'*Eugène*, comte de Grimberg, morte en 1689: 2°. *Marie-Antoinette* de Mendoza & Camano, fille d'*Antoine*, marquis de Villagarcia, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit étoit issue *Marie* de Cordoue de Portugal & Mendoza, mariée à *Pierre* de Segovie-Ibanez de Leguizamon, marquis de Gramosa, vicomte de Las-Vegas, morte sans postérité.

PREMIERS SEIGNEURS DE ZUHEROS.

VIII. Martin-Alfonse Fernandez de Cordoue, fils *naturel* de *Pierre* de Solier, évêque de Cordoue, & de *Catherine* Gutierrez, lequel étoit fils de *Martin* Fernandez de Cordoue, seigneur de Chilon, & de *Béatrix* de Solier sa seconde femme, fut seigneur de Zuheros, & épousa *Major* de la Cueva & Carvajal, fille de *N.* seigneur de Jodar, dont il eut Jean, qui suit; *Isabelle*, mariée à *Jean* Diaz de Cabrera, seigneur de Torres-Cabrera; *Eléonore*, qui épousa *N.* seigneur de Harina; & *Marie* de Cordoue, alliée à *Pierre* de Carillo, seigneur de los Quartos.

IX. Jean Fernandez de Cordoue, seigneur de Zuheros, épousa *N.* dont il eut Alfonse, qui suit; *Jérôme*, & *André* Fernandez de Cordoue, qui de *N.* de Cabrera, dame de Torres-Cabrera, eut pour fils unique *André* Fernandez de Cordoue & Cabrera, comte de Torres-Cabrera, mort sans postérité de *Bernarde-Thérèse* de Hoces, fille de *Pierre*, comte de Hornahuelos.

X. Alfonse Fernandez de Cordoue, seigneur de Zuheros, épousa *Béatrix* Carillo, fille de *Louis* Ponce de Léon, dont il eut *Elvire* de Cordoue, dame de Zuheros, alliée à *Louis* de Cordoue Ponce de Léon, *ainsi qu'il a été ci-devant remarqué*; & *Alfonsine* de Cordoue, alliée à *Diegue* de Cordoue Ponce de Léon.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BELMONTE, marquis de MARATILLA, comtes de PRIEGO.

V. Rodrigue Fernandez de Cordoue, fils *naturel* de Ferdinand-Alfonse de Cordoue, seigneur de Cagnete, fut seigneur de Belmonte, & sénateur de Cordoue, mais sa postérité est inconnue jusqu'à

Antoine Fernandez de Cordoue, seigneur de Belmonte, qui épousa *Marie* de Figueroa & Venegas, dont il eut Gomez, qui suit; & *Marie*, alliée à *Innigo* de Cordoue-Ponce de Léon, seigneur de la Campana.

Gomez Fernandez de Cordoue, seigneur de Belmonte, chevalier de l'ordre de S. Jacques, & grand porte-étendard de Cordoue, épousa *Isabelle* Carillo, fille de *Louis* de Cordoue-Ponce de Léon, seigneur de la Campana, dont il eut Antoine, qui suit; & *Aldonce* de Cordoue, mariée à *Diegue* de Cordoue-Ponce de Léon.

Antoine Fernandez de Cordoue, seigneur de Belmonte, Moratilla, chevalier de l'ordre de Calatrava, épousa *Isabelle* de Cordoue, dame de Salaras, Algarrova, &c. dont il eut *Antoine*, mort sans alliance; Ferdinand-Alfonse, qui suit; *Louise*, & *Constance* de Cordoue, mariée à *Pierre* de Silva Manrique.

Ferdinand-Alfonse Fernandez de Cordoue, seigneur de Belmonte, Moratilla, &c. épousa *Marie-Anne* de la Cerda & Mendoza, fille de *Rodrigue* Messia, seigneur de la Vega, dont il eut François, qui suit; *Isabelle*, mariée à *Louis* Gomez de Figueroa, seigneur d'Encinar; & *Béatrix* de Cordoue, alliée à *Diegue* Fernandez de Argote, marquis de Casareal.

François Fernandez de Cordoue, marquis de Moratilla, seigneur de Belmonte, Salvares, Algarrova, Benescalara, &c. chevalier de l'ordre de Calatrava, épousa *Marie-Sidonie* Garces de Carillo & Mendoza, sœur & héritiere de *Pierre*, comte de Priego, dont il eut Joseph, qui suit.

Joseph de Cordoue-Carillo & Mendoza, comte de Priego, baron de Gaibiel, Sainte-Croix, &c. a épousé, le 28 janvier 1690, *Marie-Thérèse* Pardo de la Castra, fille de *Balthasar* Pardo de la Castra & Aguilar, marquis de la Castra, comte de Alaquaz.

CORDOUE (Gonsalve Fernandez de) dit *le grand Capitaine*, duc de Terranova, de Sessa, Saint-Angelo, de Terramajor, prince de Venouse, de Squillace, &c. grand connétable du royaume de Naples, étoit fils de Pierre Fernandez de Cordoue, seigneur d'Aguilar, &c. & d'*Elvire* de Herrera. Après s'être signalé dans la guerre contre les Portugais, il servit sous le régne de Ferdinand & d'Isabelle à la conquête du royaume de Grenade, où il prit Tajara, Lora, Monteferio, &c. Ferdinand V, roi d'Aragon, le mit à la tête des troupes qu'il envoya dans le royaume de Naples sous prétexte de donner secours à Frédéric & Alfonse ses cousins, mais en effet pour les dépouiller; car il partagea le royaume de Naples avec les François. Ceux-ci avoient Naples, la terre de Labour, & l'Abruzze; Ferdinand eut pour partage la Pouille & la Calabre. Gonsalve de Cordoue exécuta les ordres de son prince avec exactitude & avec succès. Il emporta toutes les places qui devoient appartenir aux Espagnols, & alla assiéger Tarente où étoit Alfonse duc de Calabre, fils de Frédéric roi de Naples. Il la prit par capitulation en 1501, & jura sur la sainte eucharistie au jeune prince, qu'il lui laisseroit la liberté de se retirer par tout où il voudroit; mais après la reddition de

la place, il feignit qu'il avoit reçu de nouveaux ordres du roi son maître, & envoya le duc prisonnier en Espagne. Peu de temps après les François & les Espagnols eurent quelques différends au sujet du partage qu'ils avoient fait. On n'avoit pas bien exprimé quelles seroient les limites, & il survint une nouvelle contestation pour celles de la Capitanate. L'affaire étoit de la derniére conséquence, à cause de la douane des bestiaux qu'on y menoit paître en hyver. On chercha inutilement le moyen de la pouvoir terminer. Il en fallut venir aux armes, & les Espagnols donnerent sujet de les prendre, après avoir violé deux fois la paix. On leur prit d'abord toutes leurs meilleures places, & Gonsalve fut investi dans Barlete, sans vivres & sans poudre. D'Aubigni l'un des généraux de l'armée de France, opinoit à l'accabler d'abord; le duc de Nemours sépara mal à propos les troupes pour assiéger quelques villes qui restoient. Cependant Gonsalve temporisant sagement, reçut un secours de munitions des Vénitiens, & rétablit peu à peu ses affaires. Ferdinand qui doutoit du succès de cette guerre, persuada à Philippe archiduc d'Autriche son gendre, de passer en France, & de terminer ces différends; l'archiduc le fit; mais Gonsalve qui avoit reçu du secours, se moqua de ce traité. L'évenement répondit à l'opinion qu'il avoit conçue; car il fut bientôt reçu à Naples comme en triomphe, l'an 1503, après avoir remporté deux victoires signalées, l'une auprès de Seminara en Calabre, où il defit l'armée de d'Aubigni, qu'il fit prisonnier avec les principaux chefs, & l'autre près Cirignola dans la Pouille, où Louis d'Armagnac duc de Nemours, fut tué. Enfin après une rude bataille qui fut donnée près du Garillan, où il acheva de ruiner les troupes françoises, il se rendit maître de Gayette, & établit dans le royaume de Naples la domination espagnole, qui y avoit été incertaine & douteuse. On dit que Gonsalve voulut se rendre souverain de ce royaume, ou du moins le remettre à l'archiduc Philippe. Soit que cela fût vrai ou non, Ferdinand qui étoit un principe jaloux & peu reconnoissant, vint à Naples, & obligea ce grand capitaine à le suivre en Espagne. Ferdinand vit en passant le roi Louis XII à Savonne; & ce monarque qui avoit un fond admirable de générosité, fit l'honneur à Gonsalve de le faire manger à sa table, & de s'entretenir très-longtemps avec lui. Lorsque ce général fut de retour en Espagne, il se retira chez lui très-mécontent, & mourut à Grenade le 2 décembre 1515, âgé 72 ans, ne laissant que des filles. Le P. Poncet, jésuite, a donné la vie de ce grand capitaine, en 2 vol. *in*-12 imprimés à Paris en 1714. * Fourquevaux, *vie des capitaines*. Brantôme, *vie des capitaines étrangers*. De Thou, *hist. l.* 1. Du Bellai, *mémoires*. Claude de Seissel. Jean d'Anthon. Paul Emile, *Louis XII*. Guichardin. Paul Jove. Mariana. Jean de Saint-Gelais. Mezerai. Imhoff, *familles d'Espagne*, &c.

CORDOUE (Ferdinand de) *cherchez* FERDINAND.

CORDUS (Aulus Cremutius) sénateur Romain, historien Latin, composa du temps d'Auguste, l'histoire des guerres civiles, où il donnoit de grandes louanges à Brutus & à Cassius, ce qui fut la cause de sa mort. Tacite en parle ainsi, dans le quatriéme livre des annales: *Sous le consulat de Cornelius Cossus & d'Asinius Agrippa, Cremutius Cordus fut accusé d'un crime tout nouveau & tout extraordinaire, qui étoit d'avoir loué Brutus & Cassius dans ses annales; & d'avoir appellé celui-ci le* DERNIER DES ROMAINS, ultimus Romanorum. *Satrius Secundus & Pinarius Natta, deux créatures de Sejan, étoient ses accusateurs, ce qui causa sa ruine, outre que Tibere laissa remarquer qu'on ne lui feroit pas plaisir de prendre sa défense. Mais Cremutius Cordus, résolu à tout événement, parla ainsi, &c.* Tacite rapporte la harangue de cet annaliste, & ajoute qu'il se laissa mourir de faim. Un de ses crimes prétendus fut d'avoir trois mois auparavant parlé trop librement de la puissance de Sejan. Suetone parle de Cordus dans la vie d'Auguste, dans celle de Tibere, & dans celle de Caligula, *ch.* 16, où il dit que cet empereur permit de rechercher & de lire les écrits de Titus Labienus, de Cremutius Cordus, & de Cassius Severus, quoiqu'ils eussent été supprimés & défendus par arrêt du sénat. Sénéque parle au long de la mort de Cordus, dans sa consolation à Marcia sa fille, & Pline en fait mention. Le récit de Tacite nous apprend que Cremutius Cordus mourut l'an 25 de J. C. qui étoit celui du consulat de Cossus & d'Agrippa. * Sénéque, *suas.* 6. Pline, *l.* 10, *c.* 26. Solin, *c.* 43. Tacite, *l.* 4. *annal. c.* 34, 35. Sueton, *in Aug. c.* 35; *in Caligula, c.* 16, *&c.*

CORDUS (Julius) gouverneur d'Aquitaine, l'an de Jesus-Christ 69, se soumit à Othon & abandonna le parti de Galba. * Tacite, *hist. l.* 1, *c.* 8.

CORDUS ou CODRUS, poëte Latin, dont parle Martial, vivoit sous le régne de Domitien. * Vossius, *de poët. Lat.*

CORDUS (Ælius Julius) historien Latin; vivoit dans le III siécle, du temps des Maximins & des Cordiens. Jule Capitolin le cite deux fois dans la vie de Clodius Albinus, en parlant des présages pour l'empire, & de la gourmandise extraordinaire de ce prince. Il en parle aussi en la vie des Maximins, dans celle de Macrin, & ailleurs, & il fait presque toujours connoître que cet auteur avoit écrit beaucoup de choses frivoles. * Vossius parle aussi de lui, *l.* 2 *des hist. Lat. ch.* 3, *p.* 179, *&c.*

CORDUS, connu sous le nom d'EURICIUS CORDUS, & dont le vrai nom étoit *Henri Urbanus*, médecin & poëte Allemand, étoit de Simesuse, petit bourg dans la Hesse. Son pere avoit douze enfans, & n'avoit que très-peu de bien: ce qui fit comprendre à Cordus, qu'il se devoit faire un établissement par son mérite. Après avoir étudié dans les meilleures universités d'Allemagne, il s'occupa à l'instruction de la jeunesse, & il nous reste encore une lettre qu'Erasme lui écrivit sur cet emploi. Vers l'an 1521 il alla en Italie, y étudia en médecine à Ferrare, & y reçut les honneurs du doctorat. Ensuite étant de retour en son pays, il enseigna à Marpurg & à Bremen, où il mourut le 24 décembre en 1535, d'autres disent en 1538. Ses ouvrages sont: 1. *Botanologicon, sive colloquium de Herbis*, à Cologne, 1534 *in*-8°, à Paris, 1551, *in*-16, avec les remarques de son fils sur Dioscoride. 2. *Nicandri Theriaca & Alexipharmaca in latinos versus redacta*, à Francfort, 1532, *in*-8°. 3. *Judicium de herbis & medicamentis simplicibus*, dans l'édition de Dioscoride donnée à Francfort en 1549, *in folio*. 4. *De abusu uroscopiæ conclusiones, earumdemque enarrationes, adversùs mendacissimos errones medicastros, qui imperitam plebeculam, vanâ suâ uroscopiâ & medicatione, miserè bonis & vitâ spoliant*, à Francfort, 1546 *in*-8°, en latin & en allemand. 5. Traité de la Sueur angloise, en anglois, à Tubinge, 1529. *in*-4°. & à Fribourg, la même année, *in*-8°. 6. Traités de la pierre & de la peste, en allemand, à Francfort, 1572, *in*-8°. 7. *Defensio contra maledicum Thiloninum Philymmum*, à Erford, 1515. 8. *Exhortatio ad Carolum V aliosque Germaniæ proceres, ut veram tandem religionem agnoscant*, à Wittemberg, 1525, *in*-8°. 9. *Anti-Luthero-Mastix ad Johannem Fridericum ducem Saxoniæ*, à Wittemberg, 1525, *in*-8°. 10. *Opera poëtica*, à Francfort, 1564. *in*-8°, & par les soins de Henri Meibomius, qui a ajouté la vie de l'auteur, à Helmstadt, 1616 *in*-8°; à Leyde, 1623 *in*-8°: & dans le tome II des *Deliciæ poëtarum Germanorum*. Les bucoliques de Cordus se trouvent aussi dans un recueil de piéces de ce genre, à Basle, 1546, *in*-8°. * Camerarius, *in vita Eobani I.* Georgius Scenck, *in biblioth. Iatric.* Justus, *in chron. medic.* Melchior Adam, *in vit. Germ. med.*

CORDUS (Valerius) fils d'Euricius, naquit le 18 février de l'an 1515. Son pere l'éleva avec soin, en lui apprenant les langues, & s'appliqua à lui donner du gout pour les bonnes choses. Au sortir de cette école, le jeune Cordus étudia à Wittemberg & ailleurs, & ensuite il expliqua lui-même Dioscoride, & se donna tout entier à la connoissance des plantes. Pour y réussir, il parcourut

toutes les montagnes d'Allemagne, où il rechercha les simples les plus curieuses, & depuis il entreprit le voyage d'Italie en 1542. Il s'arrêta à Padoue, à Pise, à Luques & à Florence. Environ deux ans après, ayant reçu un coup de pied de cheval à la jambe, lorsqu'il étoit en chemin pour Rome, ses amis lui conseillerent de s'arrêter à Sienne, où cet accident lui étoit arrivé; mais comme la blessure étoit légere, il ne voulut pas interrompre son voyage. Il partit donc, & il arriva par malheur, qu'étant obligé de passer par des chemins difficiles, où l'on ne pouvoit aller à cheval sans danger, il mit pied à terre, & fut obligé de marcher long-temps. Cet exercice violent enflamma sa blessure, & lui donna la fiévre. Il se fit porter à Rome, où il mourut le 25 septembre de l'an 1544, qui étoit le 29 de son âge. Son corps fut enterré dans l'église des Allemans de sainte Marie *dell' anima*, où l'on voit son épitaphe. Les ouvrages qu'il a composés sont 1. *Annotationes in Dioscoridis de materiâ medicâ libros*, dans l'édition de Dioscoride, citée dans l'article précédent, & à Paris 1551 *in*-16, dans le *Botanologicon* de son pere; & enfin dans le recueil suivant. 2. *Valerii Cordi annotationes in Pœdacii Dioscoridis de medicâ materiâ libros V longe aliæ quàm antehac sunt evulgatæ. Historiæ stirpium libri IV posthumi, nunc primum in lucem editi, adjectis etiam stirpium iconibus, & brevissimis annotatiunculis. Sylva quâ rerum fossilium in Germaniâ plurimarum, metallorum, lapidum, &c. à Conrado Gesnero collecta*, à Strasbourg, *in-folio*. 3. *Dispensatorium pharmacorum omnium quæ in usu potissimum sunt, &c.* à Nuremberg, 1535 *in*-8°, & encore plusieurs fois depuis. 4. *De halosantho, seu spermate ceti vulgò dicto, liber, cum corollario Gesneri*, à la suite de l'ouvrage de cet auteur. *De omni rerum fossilium genere*, à Zurich, 1555 *in*-8°. 5. *Epistola ad Andream Aurifabrum de trochiscorum viperinorum adulteratione*, dans les *Epistolæ philosophicæ, medicæ*, &c. publiées par Laurent Scholzius, à Francfort, 159[illegible] *in-folio*. 6. *Liber quintus stirpium descriptionis quas in Italia sibi visas describit*, à Strasbourg, 1563. *in folio*. * Geiner, *in præf. & epist.* Justus, *in chron. medic.* Vander Linden, *de script. medic.* Melchior Adam, *in vit. Germ. med. &c.* Voyez pour ces deux Cordus le tome XXXVII des mémoires du pere Niceron.

CORDUS, *cherchez* MUTIUS.

CORÉ, fils d'*Esaü* & d'*Oolibama*, frere de *Jehul* & d'*Helon*, succéda dans le royaume d'Idumée à Cenez, & Gathon à Coré. Il y a eu un autre CORÉ dont il est beaucoup parlé dans l'écriture sainte, fils de Isaar, frere de Nepheg & de Zechri. Coré qui étoit lévite eut trois fils, Aser, Elcana & Abiasaph: il fut aussi le chef de la famille des Corites. CORÉ fut un des principaux chefs de la révolte de plusieurs Israélites contre Moyse. Jaloux de l'autorité que ce législateur des Juifs s'étoit acquise parmi ce peuple, il voulut lui disputer & à Aaron son frere le pouvoir dont ils étoient revêtus. Moyse fut extrêmement touché de cette révolte; il ordonna à Coré & à ceux qui l'avoient suivi de venir le lendemain à la porte du tabernacle avec des encensoirs à la main, les assurant que Dieu feroit connoître celui qu'il vouloit pour faire la fonction de grand prêtre. Coré ne manqua pas de s'y trouver avec 250 lévites. Le seigneur ordonna à Moyse de faire retirer le peuple des tentes de Coré, de Dathan & d'Abiron, & lui prédit qu'il vouloit faire périr tous ceux qui avoient suivi & imité Coré dans sa rebellion. Moyse fit assembler le peuple & leur déclara ce que le Seigneur lui avoit dit. Coré fut englouti tout vivant dans la terre; lui & tout ce qui lui appartenoit, à l'exception néanmoins de ses fils, qui ne moururent point. Le Seigneur fit aussi sortir un feu qui consuma les 250 hommes qui avoient suivi Coré. Cet événement arriva l'an 2536 du monde, 1489 avant Jesus-Christ. David fit de grands honneurs aux descendans de Coré, à qui il donna l'office de portiers du temple, & les chargea de chanter devant l'arche du Seigneur. Il y avoit une ville qui portoit le nom de CORÉ dans la tribu de Manassé, à l'extrémité de la tribu d'Ephraïm. * *Genes.* 36. *Exod.* 6. *Num.* 16 & 26. *II. Paralip.* 20.

CORÉ, fille de Cerès, ainsi nommée du grec κόρος, qui signifie *rassasiment*, parceque Cerès produit les fruits de la terre dont nous sommes nouris & rassasiés. On lui célébroit une fête que l'on appelloit *Corée*, comme nous l'apprenons du scholiaste de Pindare, *Olymp. od.* 7, & de Plutarque, *dans la vie de Dion*.

CORÉE, COREA, ou CORIA, est une presqu'isle de la Chine, à l'orient de Leaotung & de Xantung, dont elle est séparée par le golfe de Cang. Quelques-uns disent que c'est une isle, & prétendent avoir navigé tout autour; mais leur erreur vient de ce qu'ils ont cru que la grande isle de Fungma, qui est au midi de la Corée, étoit la Corée même. Elle est jointe vers le septentrion, au royaume de Niuche, dans la Tartarie. Les Chinois ne la nomment point Corea, mais Choasien, & le nom que nous lui donnons vient des Japonois. Ce pays est sous la puissance d'un roi tributaire de l'empereur de la Chine. Toute la presqu'isle est divisée en huit provinces. Celle qui est au milieu se nomme Kinki, où est la célébre ville de Pingiang, séjour ordinaire du roi. Il y a plusieurs villes fort peuplées, dont les habitans ont les mêmes coutumes & la même religion que les Chinois. Ils gardent, comme eux, les corps des défunts trois ans après leur decès, dans des cercueils fort propres, en quelque endroit de leur maison, & ne les enterrent qu'après ce temps, pendant lequel ils leur rendent des honneurs & des respects, comme s'ils étoient encore en vie. La Corée abonde en froment & en ris. Il y croît de deux sortes de ris, comme au Japon; l'un qui est semé & qui vient dans l'eau; & l'autre qui vient dans les campagnes séches, comme le froment, & ce dernier est bien meilleur que l'autre. Il s'y fait du papier de différentes sortes, & d'excellens pinceaux de poil de loup, dont on se sert pour écrire. On y trouve de riches mines d'or & d'argent dans les montagnes, & on y pêche de très-belles perles dans l'Océan. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3. Voyez l'*histoire des Huns*, par M. Deguignes, tom. I, p. 133 134, & 207.

CORENE, *cherchez* CYRENE.

CORENTIN (Saint) premier évêque de Cornouailles, ou de Kimper en Bretagne, fut disciple de S. Martin de Tours, qui l'établit, à ce que l'on croit, évêque de Kimper. On honore sa mémoire dans cette ville qui a pris son nom. On y a conservé ses reliques jusqu'en 966, que la crainte des Danois les fit transporter à Paris, où elles furent mises par ordre d'Hugues *Capet*, dans l'église de S. Barthelemi. On dit qu'elles ont été portées depuis à l'abbaye de S. Corentin, que le roi Philippe *Auguste* fit bâtir pour des filles, près de la ville de Mantes, l'an 1201. Une partie avoit été portée long-temps auparavant à Montreuil sur mer en basse Picardie. Quelques-uns ne laissent pas de soutenir encore, que les reliques de S. Corentin sont maintenant à l'abbaye de Marmoutier près de Tours. * Argentré, *hist. de Bretagne*. Le P. Albert le Grand de Morlaix, *histoire ecclésiastique de Bretagne*. Henschenius & Bollandus. Baillet, *vies des Saints*, septembre.

CORESSIUS (George) Grec schismatique de l'isle de Chio, qui prend la qualité de théologien de la grande église, a écrit plusieurs ouvrages contre les Latins, où il suit la méthode & les expressions des scholastiques, parcequ'il avoit appris la théologie dans les écoles d'Italie. Allatius, qui a parlé de lui & de ses ouvrages dans son livre du *consentement perpétuel de l'église occidentale & orientale*, le représente comme un homme rude & barbare dans ses expressions, & grand ennemi des Latins, ausquels il étoit néanmoins redevable de ce qu'il savoit. M. Simon a aussi parlé assez au long de cet auteur dans son livre de la *créance de l'église orientale sur la transsubstantiation*, où il marque que Coressius est en partie l'auteur de l'abrégé de la théologie des Grecs, publié par Gregoire Proto-Syncelle.

CORESUS, prêtre de Bacchus, dans la ville de Calydon dans l'Achaïe, province de la Grèce, est célébre dans l'histoire par l'amour passioné qu'il eut pour Callirhoé, *voyez* CALLIRHOÉ.

CORF-CASTLE, ancien bourg du comté de Dorset en Angleterre, dans l'isle de Purbeck. Il est situé entre deux montagnes, sur l'une desquelles est le château : il est gouverné par un maire, & est à 103 milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

CORFINIUM ; c'étoit une ville d'Italie, qui appartenoit aux peuples nommés *Peligniens.* Strabon, *au liv. 5, ch.* 167, dit que c'étoit leur ville capitale, & que s'étant joints aux Samnites & à d'autres peuples, ils l'avoient établie leur ville commune, au lieu de Rome, à laquelle ils faisoient la guerre ; qu'ils l'avoient fait leur arsenal, lui avoient donné le nom d'*Italica*, & y avoient établi des consuls & des préteurs ; enfin qu'ils réussirent dans leur dessein, & firent la guerre, qui fut appellée *Marsique.* Cette ville étoit près de celle de Sulmone, vers l'occident d'été. Ce n'est plus à présent qu'un petit village, que l'on nomme *San-Pelino*, dans l'Abruzze citérieure, près du fleuve Pescara : d'autres disent que c'est le village *Pentina*, dans la même Abruzze, au pied du mont Apennin. * Lubin, *tables géographiques sur les vies de Plutarque.*

CORFOU, isle de la mer Ionienne, vers la côte de l'Epire, province de la Turquie méridionale en Europe, & à l'embouchure du golfe de Venise. Les anciens la nommoient *Corcyra* & *Phæacia ;* & d'autres *Drepano*, qui signifie en grec une faulx, parcequ'elle en a la figure. On dit que la longueur de cette isle est de 45 ou de 50 milles, c'est-à-dire, d'environ 15 ou 18 lieues, sa plus grande largeur de 24 milles, & son tour de 120. Elle a deux principaux caps ou promontoires ; l'un vers le septentrion, nommé *Capo Bianco*, ou cap blanc ; l'autre, vers le midi & l'orient, qu'on appelle de Leuchin. Quelques-uns appellent celui-ci, *Capo Bianco di Levante*, c'est-à-dire, Cap blanc d'orient. Cette isle est divisée en quatre parties, ausquelles les Vénitiens donnent le nom de *Baglia*, ou *Reggimento*, c'est-à-dire, gouvernement. Ces quatre gouvernemens sont, di Leros; di Mezo, ou du Milieu ; de la Guire, ou d'Agiru ; & de Leuchin. L'air est par-tout fort sain, & les terres y sont très-fertiles. Il y a quantité de citroniers & d'orangers, qui rapportent d'excellens fruits. C'est-là où étoient les fameux jardins du roi Alcinoüs. Les vins y sont délicieux ; & on y trouve du miel, de la cire, & de l'huile en abondance. Le territoire de Leuchin renfermoit autrefois l'ancienne ville épiscopale de Gardichi, qui y étoit à deux milles de la mer du Levant. On y compte 25 villages, & environ dix mille ames. Potami est le plus gros, & peut passer pour un bon bourg. Il est peuplé de personnes riches & polies, & il y a un canal assez profond pour porter des vaisseaux jusqu'à la mer. Agiru, ou la Guire contient 20 villages, où l'on compte environ huit mille habitans. La contrée *di Mezo*, ou du Milieu, est la plus peuplée. C'est où est la ville de Corfou, capitale de l'isle, avec 30 villages qui contiennent environ vingt-cinq mille personnes. Leros a 25 villages, & huit mille habitans. *Cassiope*, aujourd'hui Cassopo, en étoit la capitale. Quoique les Vénitiens aient beaucoup de ports & de châteaux dans cette isle, il n'y en a point qui égalent la ville de Corfou. Elle est entre deux forteresses, la vieille, & la neuve. La forteresse neuve est à l'occident de la ville sur l'avenue qui répond dans les terres. La vieille est sur l'entrée du port, accompagnée de tout ce qui peut rendre une place de guerre capable d'une forte résistance. Cette ville est située à l'extrémité d'une presqu'isle, qui lui forme un port vers le septentrion & l'orient, dont l'ancrage est très-bon. Il y a un archevêque du rit latin, & sa cathédrale est magnifique. Les Grecs qui y sont en grand nombre, & ont pour prélat un vicaire général qu'ils appellent proto-papa. Les anciens habitans de Corcyre aimoient la navigation & les jeux d'exercice. Ce furent les Corinthiens qui bâtirent Corfou, sous la XIX olympiade, vers l'an 704 avant J. C. & depuis les habitans de cette ville bâtirent celle de Durazzo, sous la XXXIX olympiade, 624 ans avant J. C. Thucydide parle d'une longue guerre qu'ils eurent contre les Corinthiens, vers l'an 239 avant J. C. Dans la suite les peuples de Corfou furent sous l'obéissance des rois de Naples ; mais les brouilleries de ce royaume leur fournirent une occasion de se donner à la république de Venise en juin 1386. Le P. Giulio Vanello, de l'ordre des Mineurs conventuels, contribua beaucoup à cette affaire, par ses conseils & par ses actions. Ce fut lui qui fit prendre possession de la ville à Miani capitaine du golfe, dans l'église de S. François, alors consacrée sous le nom de S. Angelo, où ce seigneur Vénitien reçut les clefs pour la république. Pour en conserver la mémoire, tous les ans, le 20 de mai, ceux qui représentent la république, se rendent à cette église, accompagnés du clergé : là le proto-papa ou supérieur, fait un discours sur ce sujet, & les officiers de la république donnent deux ducats de reconnoissance à l'ordre de S. François, pour la cire de l'église. Les Vénitiens possédérent à ce titre l'isle de Corfou, jusqu'au mois d'août de l'année 1401, que Ladislas roi de Naples, fils de Charles, la leur céda entierement pour 30000 ducats. Dans les derniers temps, parceque la puissance des Turcs s'étoit rendue formidable, les Vénitiens firent des dépenses extraordinaires pour rendre cette place imprenable ; car elle est dans un poste propre à soutenir les autres états de la république. Elle empêche d'ailleurs que les ennemis n'entrent dans le golfe de Venise. C'est pour cela que Corfou est nommée par excellence, La porte du golfe, & le boulevart de l'Italie. La république y envoie six nobles, dont le gouvernement dure deux ans. Le premier a titre de baile ; le second, de provéditeur & de capitaine ; le troisiéme & le quatriéme de conseillers, le cinquiéme est *Capitan-Grande* dans la nouvelle citadelle ; le sixiéme est castellan ou gouverneur du château de la Campana, dans la vieille ville. En 1537 vingt-cinq mille Turcs firent une descente dans cette isle vers la Campana : Soliman II leur avoit donné pour général le fameux Barberousse. La république envoya à Rome un ambassadeur extraordinaire, pour représenter au pape & par son moyen à l'empereur, de quelle conséquence étoit cette place, pour la conservation du royaume de Naples, & de toute l'Italie. Mais avant qu'il vînt du secours, les Vénitiens forcerent Barberousse de faire une honteuse retraite. Les Turcs ayant déclaré la guerre à la république de Venise, ils assiégerent la ville de Corfou, dont ils furent obligés d'abandonner le siége, le 22 août 1716, & y perdirent leurs canons, leurs vivres & leurs munitions. * Thucydide, *l.* 1 & 3. Diodore, *l.* 12. Strabon, *l.* 7. Pline, *l.* 4. Pausanias. Justin. Eusebe. Ortelius. Mercator. Le Mire, *pol. eccl.* 1, *& en la géograph. eccl.* Botero, *l.* 1 *de la républ. de Ven.* Porcaccio. P. Coronelli, *description de la Morée.*

CORGNE, ou FULVIO DE LA CORGNIA, en latin, *Fulvius Corneus*, dit le cardinal de Pérouse, vivoit dans le XVI siécle, & naquit dans la ville même de Pérouse, le 19 novembre 1517. Dès son jeune âge, il se consacra à Dieu dans l'état ecclésiastique ; & Jules III, son oncle maternel, ayant été fait pape, lui donna l'évêché de Pérouse, puis celui de Spolete, & le fit enfin cardinal en 1551. Fulvio eut très-grande part au gouvernement, sous le pontificat de Jules III. Il avoit deux freres, JEAN & ASCAGNE de la Corgnia, qui avoient la réputation d'être d'excellens capitaines. Le dernier avoit alors le gouvernement du château de Veletri, qui est une des plus importantes places de l'Etat de l'Eglise. Paul IV étoit sur le point de rompre avec les Espagnols, qui tâcherent d'attirer dans leur parti Ascagne de la Corgnia, qui avoit quelque sujet de se plaindre du procédé des Carafes. Ceux-ci s'en douterent ; & ayant intercepté quelques lettres, persécuterent la famille de la Corgnia, se saisirent de leurs biens, firent arrêter le cardinal de Pérouse, & eussent traité de même

le capitaine Afcagne, s'il ne fe fût retiré dans le royaume de Naples, où le duc d'Albe le fit maréchal de camp en fon armée. Quelque temps après le cardinal de Pérouse fut mis en liberté, après avoir payé une rançon de foixante mille écus. Sa famille fouffrit encore fous le pontificat de Pie IV. Ces malheurs le firent rentrer en lui-même : il fe défabufa des grandeurs du fiécle, & réfolut de n'avoir plus d'ambition que pour les biens qui ne finiffent jamais. Dès l'an 1551 il avoit contribué à l'établiffement d'un collége de Jéfuites dans la ville de Pérouse : il voulut travailler à l'agrandiffement de celui de Rome; mais comme la fortune lui avoit enlevé les biens qu'il pouvoit employer à cette œuvre, il fit lui-même une quête pour fuppléer à ce qui lui manquoit. Ce cardinal mourut à Rome un lundi 2 mars de l'an 1583, âgé de 66 ans. * De Thou, *hift. liv.* 12, 14 & 17. François de Baucaire, *liv.* 27. Onuphre. Ughel. Petramellario. Auberi, &c.

CORGNE, premier préfident au parlement de Paris, & chancelier de France, *cherchez* MARLE.

CORI, anciennement *Armaftis* & *Armactica*, ville d'Afie, eft une des principales de la Georgie. Elle eft capitale du pays nommé *Bacatralu*, qui répond à l'Ibérie des anciens. Cori eft à côté du lac d'Exechie, vers l'orient. * Sanfon. Baudrand.

CORI, petite ville d'Italie, dans l'Etat de l'Eglife. Elle eft dans la Campagne de Rome, entre Veletri & Anagnie, à deux lieues de la premiere, & à trois de la derniere. Cori eft fort ancienne. Elle a été fondée, dit-on, par les Troyens, avant la fondation de Rome.* Baudrand.

CORI ou KORIN, *Cornium*, bourg dans la Dalmatie, a été autrefois une ville confidérable, dont Pline & Ptolémée ont fait mention. Ce bourg qui appartient aujourd'hui aux Turcs, eft fitué fur une montagne à cinq ou fix milles de Novigrad, comme nous l'apprenons de Lucio, qui nous a donné une defcription très-exacte de ce pays. * Baudrand.

CORIA, que les auteurs Latins nomment *Cauria*, *Caurium*, & *Corita*, felon Clufius, ville d'Efpagne au royaume de Léon, & dans la province d'Eftremadure, avec évêché fuffragant de Compoftelle, & autrefois de Merida. Elle eft fituée fur la riviere d'Alagon, à fix ou fept lieues au-deffus de fon embouchure dans le Tage, à quatre ou cinq lieues des frontieres de Portugal. Pline & Ptolémée en font mention. * Baudrand.

CORIA, bourg d'Efpagne dans l'Andaloufie. Il eft fur le Guadalquivir, environ à trois lieues au-deffus de Séville, & à un quart de lieue de la *Puebla de Coria*, qui apparemment eft un de fes hameaux. * Mati, *diction.*

CORIBANTES, *cherchez* CORYBANTES.

CORICÉE, *Coriceum*, piéces des paleftres des anciens. Les grammairiens ne conviennent point de la fignification de ce mot : la plupart des interprétes le dérivant du mot grec κόρη qui fignifie une *jeune fille*, veulent que CORICEUM *foit un lieu où les jeunes filles s'exerçoient à la lutte & à la courfe.* Palladio eftime que c'étoient les *petites écoles de filles.* D'autres prennent fon étymologie du mot grec χόρα qui fignifie les *cheveux*, comme fi ce lieu étoit deftiné pour faire le poil. Mercurial, fans fe mettre en peine de l'étymologie, veut que ce foit le lieu où l'on ferroit les habits de ceux qui s'exerçoient dans les paleftres ou qui fe baignoient, & il n'en apporte point d'autre raifon, finon que ce lieu étoit néceffaire dans les paleftres : mais Baldus qui dérive ce mot *Coriceum*, du mot grec χώρυχος, qui fignifie une *bale* ou un *éteu*, donne une explication plus jufte de ce mot : c'eft pourquoi on peut dire que CORYCEUM eft un *jeu de longue paume* ou *de balon*, qui eft une piéce effentielle & néceffaire dans une paleftre. * *Antiq. grec. & rom.*

CORICIUS (Jean) vécut à Rome fous le pontificat de Jules II, de Léon X & de Clément VII. Il fe fit aimer des gens de lettres, par l'affection finguliere qu'il leur porta, & ils lé louerent fi amplement, qu'ils lui procurerent une très-grande réputation. Il les affembloit très-fouvent dans fon jardin; & en faveur des poëtes, que la libéralité de Léon X avoit attirés à Rome, il établit un combat de poëfie, qui fe célébroit tous les ans le jour de fainte Anne, & qui avoit pour matiere l'éloge de cette fainte, celui de la Vierge Marie, & celui de Jefus-Chrift. Il tomba entre les mains des foldats, qui prirent la ville de Rome, l'an 1527, & il lui en couta une très-groffe rançon. Il avoit caché fous le feuil de la porte de fon logis une partie de fon argent : perfonne ne le favoit que le maçon, qui avoit fermé l'ouverture. Ce maçon le pria de lui prêter vingt-cinq piftoles qui lui étoient néceffaires, pour fe racheter des mains des foldats; & ne pouvant les obtenir il révela tout le myftere à un capitaine Efpagnol. Celui-ci s'en alla au logis de Coricius, écarta le maître fous divers prétextes, & s'empara de l'argent caché. Coricius s'en plaignit aux généraux, & n'y gagna rien. Se voyant donc réduit à une extrême indigence, il tâcha à fortir de Rome, & après beaucoup de difficultés, il exécuta ce deffein. Il fut entretenu à Vérone pendant quelque temps par les libéralités de Calfte Amadée, & comme il fe préparoit à s'en retourner à Trèves fa patrie, il tomba malade, & mourut, accablé de douleur & de chagrin. * Pierius Valerianus, *lib.* 2 *de litteratorum infelicitate.* Paul Jove, *élog. chap.* 103.

CORIDERES, montagne avec un bourg de même nom. Elle eft en Afie, dans la Natolie, environ à deux lieues d'Ephèfe du côté du levant. On prend Corideres pour l'ancienne *Coreffus.* * Baudrand.

CORIGLIANO, ville de Calabre, *cherchez* CURIGLIANO.

CORINI (Antoine) chevalier de l'ordre de S. Etienne de Florence, & célébre jurifconfulte, a vécu vers l'an 1620 & 1625. Il étoit Italien, natif de Pontremoli, & fils de *Blaife* Corini, auffi célébre jurifconfulte. Il enfeigna long-temps à Pife, d'où il fut appellé à Sienne & à Florence par Ferdinand II, grand duc de Tofcane, qui l'honora du collier de fon ordre de S. Etienne, & qui lui donna diverfes charges confidérables, comme celle de juge ou prévôt des marchands de Florence. Corini s'en aquitta très-bien, & acquit beaucoup de biens & de réputation à Florence, où il mourut. Il a laiffé divers ouvrages, & fur-tout de droit. * *Voyez* fon éloge dans Jean-Victor Roffi, ou Janus Nicius Erythræus, *Pin. III, imag. illuft. cap.* 21.

CORINNE, fille célébre par fes talens pour la poéfie, fille d'Achélodore & de Procratie, étoit de Tanagre, ville de Béotie dans le voifinage de Thèbes, ce qui l'a fait paffer pour Thébaine. Elle étoit contemporaine de Pindare, avec lequel on affure qu'elle étudia la poëfie fous Myrtis, femme alors très-diftinguée en ce genre. Comme Pindare étoit encore jeune, Corinne lui donnoit quelquefois des avis, croyant en avoir le droit, foit comme plus âgée, foit comme plus ancienne écoliere. Plutarque dit, par exemple, qu'elle lui confeilloit de s'en faire moins accroire du côté de l'éloquence, de négliger moins le commerce des mufes, d'employer dans fes poéfies la fable qui devoit en faire le fonds principal, auquel les figures de l'élocution, les vers & les rythmes ne devoient fervir que d'affaifonnemens. Pindare, dans le deffein de profiter de cette leçon, fit une ode que nous n'avons plus, mais dont Plutarque & Lucien nous ont confervé les premiers vers; mais le poëte ayant montré cette ode à Corinne, celle-ci lui dit en riant qu'il falloit femer avec la main, & non pas à plein fac, comme il avoit fait dans cette piéce, où il fembloit avoir voulu ramaffer & accumuler toutes les fables. Elle conçut néanmoins dans la fuite une fi haute idée de Pindare, qu'elle blâma Myrtis d'avoir ofé difputer le prix contre lui. Corinne entra cependant elle-même en lice contre Pindare, & le vainquit, dit-on, jufqu'à cinq fois, quoique fort inférieure à ce poëte en toute maniere; mais, felon Paufanias, elle dut ce fuccès à fa beauté d'abord, & enfuite parceque fes poéfies, écrites en dialecte eolien,

se faisoient entendre beaucoup plus facilement à ses auditeurs, que celles de Pindare composées en dorien. Pindare, selon les uns, souffrant impatiemment cette préférence, taxa d'ignorance & de mauvais gout les juges qui lui avoient refusé le prix, & n'épargna pas même à sa rivale les qualifications les plus injurieuses : d'autres se contentent de dire qu'il appella seulement de ce jugement inique à Corinne elle-même, qu'il la fit juge de la chose, ou qu'il la fit venir devant les juges, & se plaignit de leur injustice en présence de sa rivale. On ignore en quel temps Corinne mourut ; on sait seulement que les Tanagréens placerent son tombeau dans l'endroit le plus apparent de leur ville. Il y subsistoit encore du temps de Pausanias, ainsi que son portrait, où elle étoit représentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix qu'elle avoit remportés sur Pindare à Thèbes. Elle avoit composé quantité de poësies, dont il ne nous reste aujourd'hui que quelques fragmens. On peut voir le détail de ses poësies dans la *bibliothéque grecque* de Jean Albert Fabricius, liv. 2, chap. 15, n. 24. Il y avoit d'elle cinq livres de poësies épiques, dont on cite *Iolas*, & les *sept devant Thèbes*, plusieurs *cantiques* ou *nomes* lyriques, des *épigrammes*, des *parthénies*, plusieurs livres de *métamorphoses*, &c. Voyez aussi les remarques de M. Burette sur le dialogue de Plutarque touchant la musique, dans le tome XIII des Mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres, pag. 223 & suiv.

CORINNE, beauté célébre dans les écrits d'Ovide, étoit une maîtresse dont il cachoit le véritable nom, comme il l'avoue lui-même.

Noverat ingenium, totam cantata per urbem
Nomine non vero dicta Corinna mihi.

Il en parle assez diversement dans plusieurs endroits de ses ouvrages. Quelques auteurs croient que cette Corinne étoit Julie, fille d'Auguste. Catulle, Tibulle & Properce ont aussi célébré leurs maîtresses sous les noms supposés de Lesbie, Delie & Cinthie ; & nos auteurs modernes n'ont pas manqué de les imiter.

CORINNUS, disciple de Palamede, écrivit en vers l'histoire du siége de Troye, & y employa, dit-on, les lettres doriques, inventées par ce célébre héros. On ajoute qu'il décrivit aussi la guerre de Dardanus, roi de Troye, contre les Paphlagons, & qu'Homere s'est servi avantageusement de ses poësies. Mais Suidas, auteur récent, & peu sûr pour des temps si éloignés, est le seul de qui l'on prend ce qu'on dit ici.* Vossius, *historiens Grecs.*

CORINTHE, aujourd'hui CORANTHO ou CORINTHO, ville de la Gréce, dans la Morée, est située près de l'isthme, c'est-à-dire, de cette petite langue ou col de terre, qui joint la Morée à la Gréce, entre le golfe de Lépante & celui d'Engia. On croit que Sisyphe, fils d'Eole, la bâtit environ l'an 1438 avant J. C. & du monde 2597. Elle fut appellée diversement, *Centhyre*, *Epopé*, *Ephyre* ; & ayant été sauvée du feu, ou rebâtie par Corinthus, fils de Pelops ou d'Oreste, elle prit le nom de ce second fondateur. On lui donna aussi le nom d'Héliopolis, ou ville du Soleil. Elle étoit défendue par une citadelle, qu'on appelloit *Acro-Corinthe*, bâtie sur la croupe d'une montagne, dont la hauteur étoit excessive. Les Corinthiens établirent diverses colonies : la seconde année de la XIX olympiade, & 703 ans avant J. C. ils bâtirent la ville de Corcyre, depuis Corfou, dans l'isle de ce nom. Avant que de se former en république, leur ville avoit été gouvernée par des rois. Sisyphe & ses successeurs la posséderent environ 308 ans, jusqu'à ce que les Héraclides descendus d'Hercule, s'étant saisis du Peloponnèse, sous la conduite de Temenus, Cresphonte & Aristodeme, environ 55 ans après la prise de Troye, Alethes chassa Doride & Hyantides, & s'y établit l'an 1130 avant J. C. Il régna 35 ans, & eut pour successeur Ixion. On compte douze rois de cette famille, pendant 323 ans qu'elle a régné, jusqu'à Automènes, qui ne régna qu'un an. Il mourut, selon les uns, ou fut déposé, selon les autres, environ l'an 807 avant J. C. On lui substitua un magistrat annuel, qu'ils appelloient *Prytane*. L'an 658 avant J. C. Cypsele, & ensuite son fils Periandre, usurperent une espece de tyrannie sur les Corinthiens, & la tinrent l'un trente, & l'autre quarante-quatre années. *Voyez la table.* Corinthe eut depuis beaucoup de part aux guerres qui se firent dans la Gréce. Leocrates, général des Athéniens, les défit sous la LXXX olympiade, l'an 459 avant J. C. L'an 439 avant J. C. & sous la LXXXV olympiade, la guerre de Corinthe fut comme le prélude de celle du Peloponnèse, si célébre dans l'histoire grecque. L'an 243 avant J. C. Aratus, préteur des Achéens, surprit la citadelle de Corinthe, & en chassa la garnison qu'y tenoit Antigonus *Gonatas*, roi de Macédoine. Cette ville avoit eu aussi part aux malheurs de la Gréce, sous les régnes de Philippe de Macédoine & d'Alexandre *le Grand*, & de leurs successeurs. Ciceron dit que cette ville est une des trois que les Romains reconnurent seules capables de soutenir le poids d'un grand empire, & de s'en rendre les capitales. Strabon nous apprend qu'on lui donnoit ordinairement l'épithete de *sourcilleuse*, & que la situation de son *Acro-Corinthe* la rendoit comme une forteresse de toute la Gréce, où elle a mérité seule, qu'on dît qu'il n'étoit pas permis à chacun d'y aborder, *Non licet omnibus adire Corinthum*, ou, comme dit plus élégamment Horace, *Non cuivis homini contingit adire Corinthum.* D'autres disent que ce proverbe prenoit son origine de Laïs, courtisane de Corinthe, qui demandoit des sommes excessives à ses amans ; ce qui fit dire à Demosthène, qu'il n'achetoit pas si cher un repentir. Corinthe a produit d'excellens ouvriers, & sur-tout des peintres, des architectes & des sculpteurs. Enfin elle fut misérablement détruite par les Romains, la troisiéme année de la CLVIII olympiade, & 146 ans avant J. C. Lucius Mummius, qui commandoit l'armée, avoit soumis toute l'Achaïe, & fut surnommé *Achaïque.* On ne sauroit s'imaginer combien de richesses se perdirent, & furent consumées par le feu à la prise de Corinthe : il suffit de remarquer que ce métal si fameux, qu'on appelle *airain de Corinthe*, dont on faisoit tant d'estime, n'étoit, comme plusieurs l'ont cru, que des restes de cet embrasement. Jule-César fit rebâtir & repeupler cette ville, dont il fit une colonie romaine nommée *Laus Julia Corinthus*, où S. Paul prêcha la foi, & demeura un an & demi. Il écrivit depuis aux Corinthiens les deux épîtres que nous avons encore. Sous les empereurs d'Orient, Corinthe fut métropole soumise au patriarchat de Constantinople, & eut pour suffragans, Zante & Cephalonie : elle étoit métropole de la Gréce, lorsque S. Paul y alla prêcher l'évangile. S. ERASTE le trésorier, S. CRISPE, S. CAÏUS étoient de cette ville, de même que SOSTHENE, PHEBÉ & d'autres saints du temps de cet apôtre. Elle fut aussi dans la suite une métropole ecclésiastique, tant sous les empereurs de Constantinople, que sous les Vénitiens. S. Crispe & S. Caïus furent baptisés de la main même de S. Paul : ce qui est arrivé à peu de personnes. Le premier étoit chef de la synagogue des Juifs de Corinthe ; & l'on dit qu'il fut depuis évêque de l'isle d'Egine, près de la côte d'Attique. S. Caïus étoit Macédonien ; mais il demeuroit à Corinthe, lorsque S. Paul y arriva, & il le logea chez lui. CENCHRES ou *Cenchrée* étoit un bourg où étoit le port de Corinthe, du côté de l'Asie. Il y avoit une église de fidéles à part dès le temps de S. Paul ; *Phebé* en étoit diaconesse. S. DENYS fut évêque de Corinthe, du temps de Marc-Aurele. Prime l'avoit été du temps d'Adrien. S. Cyriaque, célébre anachorete de Palestine, étoit né à Corinthe en 448. Cette ville tomba depuis sous la domination des Vénitiens ; & Mahomet II, empereur des Turcs, s'en rendit maître en 1458. Elle fut reprise en 1687, par les Vénitiens, après la victoire qu'ils remporterent proche de Patras. Le seraskier ayant perdu la bataille, se sauva à Corinthe avec le reste de son armée ; mais le généralissime Morosini le poursuivit avec sa flote,

augmentée de quatorze galiotes qui avoient été prises sous les châteaux de Lépante pendant que le comte de Konigsmarck s'avança pour s'y rendre par terre. Le désespoir où le feraskier se vit, de ne pouvoir se défendre, le porta à mettre le feu aux magasins & aux principaux endroits de la ville : après quoi il prit la fuite vers les montagnes de Thèbes, & abandonna ainsi Corinthe, & toute la Morée. Les Vénitiens firent promptement éteindre le feu, & se rendirent maîtres de la ville & de la citadelle. * Strabon, *liv.* 8 *geogr.* Pausanias, *in Corinth.* Pline, *l.* 4, *c.* 5; *l.* 34, *c.* 2, *l.* 35. Florus, *l.* 2, *c.* 11. Tite-Live. Plutarque. Polybe. Thucydide. Eutrope. Eusebe. Orose. Zonare. Eumelus. Laurenbergius. Palmerius, *en la chron.* Chalcondyle, *l.* 9, *&c.* Baillet, *topograph. des saints.*

Il ne nous reste plus qu'à donner la succession chronologique des rois de Corinthe, que nous emprunterons d'Eusebe. Elle remonte très-avant dans les temps fabuleux: ainsi l'on peut juger quel fonds on doit faire sur les époques des premiers rois. Ce n'est proprement qu'au temps de Cypsele & de Periandre son fils, que l'histoire commence à se débrouiller. Cypsele s'empara de la tyrannie la troisiéme année de la XXX olympiade, & 658 ans avant Jesus-Christ : ainsi en conservant aux Prytanes & aux rois qui les précéderent la durée du régne qu'Eusebe leur a assignée, Sisyphe, le premier roi de Corinthe, a commencé à regner l'an du monde 2597, & eut pour successeurs Ornytion, Thoas, Damophon, Propodas, Dorias, & Hyantidas, avant les Héraclides.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ROIS de Corinthe.

HERACLIDES.

Ans du monde	*Ans avant J. C.*		*Ans de regne*
2905	1130	Alethes *régna*	35
2940	1095	Ixion,	37
2977	1058	Agelas,	37
3014	1021	Prymnis,	35
		ROIS BACCHIADES.	
3049	986	Bacchis,	35
3084	951	Agelatte,	30
3114	921	Eudeme,	25
3141	896	Aristodeme,	35
3174	861	Agemon,	16
3190	845	Alexandre,	25
3213	820	Thelespes,	12
3227	808	Automenes,	1
		Les magistrats appellés Prytanées, gouvernerent ensuite jusqu'à ce que Cypsele s'empara de l'autorité.	
3377	658	Cypsele,	30
3407	628	Periandre,	44

CORINTHE, autre ville; Apollodore dit qu'il y en avoit trois de ce nom, une dans la Thessalie, l'autre en Epire, & la troisiéme dans l'Elide.

CORIO (Bernardin) naquit à Milan en 1460, d'une famille très-illustre. Son pere *Marc* Corio fut employé dans des affaires très importantes, & eut beaucoup de part à la faveur des ducs ses maîtres. Bernardin parvint à être secrétaire d'état des ducs Galeas Marie, & Jean Galeas Marie Sforce. Le duc Louis Sforce, surnommé *le More*, le choisit pour écrire l'histoire de Milan, & lui donna pour cela de gros appointemens. Corio y travailla avec application; mais le chagrin vint troubler ses jours, & sa vie fut courte. Les François s'étant emparé du Milanez en 1499, & le duc Louis Sforce ayant été fait prisonnier le 11 avril de l'année suivante, Corio en conçut un tel déplaisir, qu'il mourut peu après. Il avoit épousé *Agnès* Fagnani, qui mourut en 1500, & que Corio, qui lui survécut peu, fit inhumer dans l'église de S. Martin de Niguarda, village à deux milles de Milan, où il demeuroit pendant la belle saison. Les seuls ouvrages qui nous restent de Corio, sont : 1. *Storia di Milano*, à Milan 1503, *in-fol.* Cette premiere édition, qui est belle, est rare & recherchée à cause des changemens qu'on a faits dans les suivantes. Elle a été en effet suivie de trois autres, *in-4°*, faites, les deux premieres à Venise, en 1554 & 1565, & la troisiéme à Padoue, en 1646. Le style de Corio est dur & impoli; mais il montre partout une grande attention à rapporter avec exactitude jusqu'aux moindres circonstances des faits, & il entre dans des détails très-curieux; mais, comme on vient de le dire, ces avantages ne se trouvent bien que dans la premiere édition de son histoire. 2. *Le vite degli imperadori da Giulio Cesare fino à Federico Barberossa :* ces vies sont jointes à son histoire de Milan. * Voyez les *mémoires* du pere Niceron, tomes VII & X, deuxiéme volume.

CORIO (Marcellin) cardinal, étoit de Milan, où il naquit le 6 septembre 1664. Il fut auditeur de Rote à Rome pour la nation milanoise, & fut reçu en cette place le 9 juin 1716. Etant doyen de cette jurisdiction, & régent de la pénitencerie, Clément XII le déclara vice-camerlingue du saint siége, & gouverneur de Rome & de son district. Le même pape le créa cardinal le 15 juillet 1739, & lui en donna le chapeau dans un consistoire public le 20 du même mois. Le 30 septembre suivant, il lui assigna le titre diaconal de S. Adrien. Le cardinal Corio est mort à Rome le 27 février 1742, âgé de soixante-dix-sept ans, cinq mois & un jour.

CORIOLAN (Caius Marcius) fameux capitaine Romain, rendit de grands services à sa patrie, dans l'établissement de la république. Il prit en l'an 261 de Rome, & 493 avant Jesus-Christ, Corioles, ville des Volsques, d'où il acquit le nom de *Coriolan.* On dit qu'ayant reçu de Posthumius le choix des récompenses qui lui étoient dues pour ses exploits de guerre, il se contenta d'un cheval & de la permission de retirer de captivité un des ennemis qui étoit son hôte, lorsqu'il alloit en son pays. Quelque temps après, en 263 de Rome, & 491 avant Jesus-Christ, Coriolan irrité de n'avoir pas obtenu le consulat qu'il demandoit, ne distribua pas également le bled qu'on avoit fait venir de Sicile, ou pour se venger, ou plutôt pour faire ensorte que le peuple étant contraint par la nécessité d'aller labourer la terre, ne s'arrêtât plus à exciter des séditions dans la ville. Coriolan fut banni de Rome, après avoir été accusé devant le peuple par le tribun Decius; & s'étant retiré chez les Volsques, il prit la conduite de leurs troupes contre sa patrie, avec leur chef Actius ou Aufidius Tullius. Cette armée vint camper à quatre milles de Rome, où Coriolan se montra inflexible à toutes les priéres des Romains, qui lui envoyerent à diverses fois des hérauts pour lui demander la paix. Il fut enfin ému par les larmes de sa femme Volumnia, & par celles de sa mere Veturia, toutes deux suivies des dames Romaines. Coriolan posa les armes; & peu de temps après, en 264 ou 265 de Rome, 490 ou 489 ans avant Jesus-Christ, les Volsques le firent mourir, comme un traître qui leur avoit fait abandonner leurs conquêtes. Les dames Romaines prirent le deuil, & au même lieu qui fut rougi de son sang, on consacra depuis un temple à la Fortune féminine. * Plutarque, *en sa vie.* Tite-Live, *l.* 2. Denys d'Halicarnasse, *l.* 7 & 8. Aurelius Victor, *des hommes illustres*, *ch.* 19. Florus, *l.* 1, *c.* 22.

CORIOLAN (Barthelemi) gentilhomme & chevalier Romain, qui se disoit descendre de *Caius Marcius* Coriolanus, fameux capitaine Romain, si célébre dans l'histoire. Il apprit le dessein & l'art de la gravure en bois dans l'académie de Boulogne, fondée par les Caraches. Il excelloit sur-tout à graver en bois de camaieu, ou clair-obscur, & il a surpassé les Goltzius par la beauté de ses tailles, & la justesse de ses rentrées. L'on voit de ses gravures dont la date est antérieure à l'an 1630. * Papillon, *traité manuscrit de la gravure en bois.*

CORIOLAN, *cherchez* CORAN ou CORIOLAN (Ambroise.)

CORIOLES, ville dont parle Plutarque, dans la vie de Marcius, qui de cette ville prit le surnom de *Coriolanus*. C'étoit, comme dit Plutarque, la ville capitale des Volsques. Stephanus la nomme *Coriola*, les auteurs Latins *Corioli* au plurier. Il ne reste plus aucun vestige de cette ville. * Lubin, *tables géograph. sur les vies de Plutarque.*

CORIPPUS, grammairien & poëte Africain, vivoit dans le VI siécle, du temps de l'empereur Justin II, dit *le Jeune*. Il composa un poëme historique en quatre livres à la gloire de cet empereur, & le dédia à Anastase questeur. Michel Ruizius est le premier qui ait donné ce poëme au public : Nicolas Alleman remarque dans la préface de l'histoire secréte de Procope, que ce Corippe est aussi mauvais poëte, que flateur outré de Justinien & de Justin : aussi l'a-t-on appellé grand flateur, & petit poëte. * *Voyez là-dessus*, Baillet, *jugemens des savans, tom. VI, p.* 539, *édit. de Paris.* Vossius, *liv.* 3, *ch.* 3 *des hist. Latin. & ch.* 5, *des poëtes.*

CORIUS ou CORIO (Bernardin) *cherchez* CORIO.

CORLIN, ville d'Allemagne dans la Poméranie, avec une assez bonne forteresse. Elle est sur la petite riviére de Persant, vers Corlin & Colbert. Cette ville a été autrefois à l'évêque de Camin, & elle a été cédée à l'électeur de Brandebourg, par un des articles de la paix de Westphalie en 1648.

CORMAC (Mac Culinan) étoit descendu d'ANGUS, roi de Momonie en Irlande, lequel avoit été converti à la foi par S. Patrice dans la ville de Cashel, lieu de sa résidence. Ce prince reçut le Saint avec tout le respect possible, & écouta avec joie, lui & toute sa famille, la parole de salut. Ailbe, Declan, Kieran & Ibar, qui avoient converti la plus grande partie de cette province avant l'arrivée de S. Patrice, vinrent trouver cet apôtre à Cashel, & y tinrent avec lui un synode, dans lequel ils réglerent plusieurs points importans de morale & de discipline. Cependant ces hommes si saints & si zélés furent sur le point de se brouiller, à l'occasion de la primauté accordée à S. Patrice, comme à l'apôtre de toute l'isle, au lieu que les autres n'avoient prêché la foi que dans une seule province ; mais ils avoient pour eux l'ancienneté de leur mission & de leurs travaux. Après une légere contestation, les trois premiers se soumirent ; mais S. Ibar eut de la répugnance à reconnoître pour patron de son pays un homme qui n'en étoit pas natif. Enfin pourtant il suivit l'avis de ses confreres. Ce fut dans ce synode qu'on établit à Omely, qui est à dix-huit milles de Cashel, le siége archiépiscopal de Momonie, qui fut dans la suite transferé à Cashel même, & continué ainsi jusqu'à présent. S. Ailbe en devint premier archevêque. On établit S. Déclan sur le siége d'Ardmore, S. Kieran sur celui de Saigre, qui fut ensuite transferé à Kilkenny, & S. Ibar enfin eut pour diocèse une isle située sur les côtes de Neaford, nommée *Beg-Eri* ou petite Irlande. Cormac qui a donné lieu à cette petite digression, étoit en même temps évêque de Cashel & roi de Momonie ; & cette coutume d'unir le sacerdoce à la royauté, n'étoit pas rare en Irlande dans ces siécles-là, sur-tout dans la famille dont on parle : car Olcobar, mort en 851, & Cenfelad, mort en 872, tous deux descendus d'Angus, furent en même temps évêques d'Omely & rois de Cashel. Aucun de ceux qui ont été revêtus de cette double dignité ne s'est rendu aussi illustre que Cormac, par l'éclat de ses vertus & de ses connoissances. Il commença son régne l'an 901. Ses vues étoient des plus pacifiques, & ne tendoient qu'à faire fleurir dans son état la piété, la religion & la justice que les fréquentes incursions des Danois avoient ou altérées quelquefois, ou du moins affoiblies ; mais il n'eut pas le temps de mettre la derniére main à des œuvres si salutaires. La jalousie de ses voisins vint troubler le calme dont ses sujets jouissoient aussi-bien que lui-même. On sait qu'en Irlande il y avoit depuis un temps immémorial une forme de gouvernement, nommée Pentarchie, extrêmement sujette aux horreurs des guerres civiles, & par conséquent bien préjudiciable au repos aussi-bien qu'à la fortune des peuples. Comme cette isle est composée de quatre grandes provinces, chacune de celles-ci avoit son roi particulier, mais de telle sorte que ces quatre rois provinciaux étoient subordonnés au monarque de toute l'isle, dont la dignité étoit élective, se trouvant tantôt dans une famille, tantôt dans une autre ; nouvelle source de discorde & de désordres. Comme la province de Momonie, située dans la partie méridionale de l'isle, est la plus grande aussi-bien que la plus belle des quatre, elle devenoit souvent l'objet de la cupidité de ces monarques, & le théatre de leurs ravages. En 906 Flan-Mac-Melsechlin, roi d'Irlande, leva une grande armée avec laquelle il fit irruption dans la Momonie, & ravagea cette belle province jusqu'aux portes de Limericke, ayant obligé Cormac, qui étoit sans troupes, de se sauver dans des endroits inaccessibles. Celui-ci piqué vivement d'une pareille violence, se mit en état de faire des représailles, marcha dans la Midie, ou Meath, résidence ordinaire de ces rois d'Irlande, à la tête d'une belle armée, remporta une victoire signalée sur le roi Flan, qu'il obligea de lui donner des ôtages pour l'observation exacte de certains articles de paix stipulés entr'eux. Mais Flan, honteux d'une pareille défaite, se ligua, nonobstant la teneur des articles & le risque des ôtages, avec les rois de Lagénie & de Conacie, & les engagea si bien dans ses intérêts, qu'ils vinrent, avec leurs forces réunies, fondre sur les Momoniens le 26 août 908, dans un endroit appellé *Moy-Albe*. On se battit de part & d'autre avec une égale opiniâtreté. Cependant l'armée de Cormac fut enfin obligée de céder à la grande supériorité de l'ennemi, & il périt lui-même dans le combat avec un grand nombre des principaux seigneurs de sa province. On trouve dans un manuscrit de la bibliothéque de Cotton, que cet évêque-roi fut tué par un pâtre pendant qu'il étoit à genoux, invoquant ardemment les bénédictions du ciel sur son armée ; mais les annales d'Irlande le font mourir dans l'action même, après avoir donné des preuves signalées de courage & de conduite. Quoi qu'il en soit, ce prince avoit su joindre les plus hautes vertus à une érudition rare pour son siécle. Il étoit sur-tout très-versé dans les antiquités de sa patrie. Il en composa une histoire fort estimée, qu'on nomme le *Pseautier de Cashel*, qui existe encore en manuscrit. Elle est écrite en vers irlandois. Un vieux manuscrit de la bibliothéque de Bodley à Oxford contient en 292 pages *in-folio* une copie bien écrite d'une partie de cet ouvrage, qui mériteroit d'être traduit en d'autres langues plus connues. On attribue au même auteur un glossaire étymologique de la langue irlandoise, connu sous le nom de *Glossaire de Cormac*, & un livre intitulé : *De genealogia sanctorum Hiberniæ*. * *Article fourni par M. l'abbé* Henegan.

CORMANTIN, bourg avec un fort des Hollandois. Il est sur la côte d'Or en Guinée, environ à dix-huit lieues de *S. George* de la Mine, du côté du levant. * Mati, *diction.*

CORMERI, *Cormaricum*, bourg de France avec une abbaye dans la Touraine, sur la riviere d'Indre, entre Loches & Tours, environ à trois lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *diction.*

CORMICI, bourg de France en Champagne. Il est du domaine de l'archevêque de Reims, & situé à quatre lieues de la ville de ce nom, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CORNARA-PISCOPIA (Lucretia Helena) de l'illustre famille des Cornaro de Venise, étoit fille aînée de *Jean-Baptiste* Cornaro, procurateur de S. Marc, & naquit à Venise le 5 juin 1646. Sa rare érudition, jointe à la connoissance qu'elle avoit des langues latine, grecque, hebraïque, espagnole & françoise, fit que l'université de Padoue fut sur le point de lui accorder une place parmi les docteurs en théologie ; mais le cardinal Barbarigo, évêque de cette ville, crut ne devoir pas permet-

tre qu'elle fût admise à ce degré ; & on se contenta de lui donner le bonnet des docteurs en philosophie, qu'elle prit publiquement le 25 de juin 1678, en présence d'une nombreuse assemblée de savans, de plusieurs nobles Vénitiens, d'autres seigneurs d'Italie, & de plus de cent dames de qualité, qui étoient venues exprès à Padoue, pour voir une cérémonie si extraordinaire. Le docteur Rainaldini fut son promoteur, & lui donna les ornemens du doctorat dans l'église cathédrale, parceque les salles du collége ne pouvoient suffire à l'affluence du monde ; elle fut reçue d'une maniere qu'on appelle à la *Nobilista*, c'est-à-dire, après avoir expliqué deux passages d'Aristote à l'ouverture du livre, & sans dispute. Ce fut Hypolite Marchetti, prêtre de l'Oratoire, qui lui donna des leçons sur la théologie, dans laquelle elle fit de grands progrès. Elle a été aggrégée à plusieurs académies, comme à celles des *Infecondi* de Rome, des *Intronati* de Sienne, &c. Elle avoit fait vœu de virginité dès l'âge de douze ans ; mais dans la suite elle y ajouta les vœux simples de religion, en qualité d'*Oblate* de l'ordre de S. Benoît, entre les mains de Corneille Codanini, abbé de S. George. La date de sa mort est certaine : elle arriva le 26 juillet 1684, dans sa trente-huitiéme année. Elle fut enterrée, avec cette épitaphe, à sainte Justine de Padoue.

Helenæ Lucretiæ CORNELIÆ PISCOPIÆ, *Joan. Bapt. D. Marci Procurat. filiæ, quæ moribus & doctrinâ, supra sexum, & laureâ ad memoriam posteritatis insignis, privatis votis coram Cornelio Codanino, abbate S. Georg. Majoris emissis, S. Benedicti institutum ab ineunte ætate complexa, & religiosè prosecuta, in Mononachorum conditorium, ut vivens optaverat, post acerba fata admissa est. Monachi H. M. P. P. an. Domini* 1684.

On a de cette savante les ouvrages suivans : *Lettera o vero colloquio di Christo nostro Redentore all'anima devota ;* c'est une traduction de l'espagnol en italien, d'un ouvrage très-connu du chartreux Lanspergius, à Venise en 1673, *in*-4°. En 1688 on a donné tous les ouvrages de Cornara, *in*-8°, à Parme. L'éditeur est Benoît Bacchini, qui a mis à la tête une vie fort ample de cette savante. On y trouve un panégyrique italien de la république de Venise ; la lettre de Lanspergius, *dont on vient de parler ;* des éloges latins en style lapidaire ; des lettres latines & italiennes. *Voyez* aussi le pere Nicéron, dans ses *mémoires*, *tome XIX*, & *tome XX*. Beaucoup de savans ont fait son éloge, devant & après sa mort. *Voyez* le livre intitulé, *Le pompe funebre celebrate da signori academici Infecondi, per la morte de l'illustrissima signora Elena, &c.* imprimé à Padoue en 1688. * *Mémoires historiques.*

CORNARDS, *cherchez* CONARDS.

CORNARIUS (Jean) *cherchez* HAGUENBUIT ou HAYAPOL CORNARIUS (Jean)

CORNARO, maison. La maison de CORNARO est des plus nobles & des plus illustres de Venise. Elle a donné de grands hommes à cette république, entre lesquels il y a eu plusieurs doges, comme MARC Cornaro, qui fut duc de Venise en 1365, & qui soumit l'isle de Candie soulevée contre les Vénitiens. Il mourut l'an 1368, ayant été duc pendant deux ans & huit mois. Un autre MARC Cornaro, petit-fils de ce premier, fut pere de *Catherine*, reine de Chypre, laquelle fut mariée l'an 1470 à *Jacques*, bâtard de Chypre, qui s'en fit roi ; & la république de Venise l'adopta, & la dota comme fille de S. Marc. Jacques mourut le 5 juin de l'an 1473, laissant sa femme grosse. Elle accoucha d'un fils qui ne véeut qu'un an. Depuis elle gouverna ce royaume avec beaucoup de difficulté, & eut même le chagrin de voir tuer dans une sédition ANDRÉ Cornaro son oncle. Les Vénitiens craignant qu'elle ne songeât à de secondes nôces, lui envoyerent GEORGES Cornaro son frere, qui lui conseilla de venir passer le reste de ses jours à Venise, & de remettre à la république l'état qu'elle avoit gouverné pendant 12 ou 14 ans, ce qu'elle fit. *Georges* Cornaro épousa *Elizabeth* Morosini, & en eut entr'autres enfans, *Marc* & *François*, cardinaux, *qui ont leur article particulier.* Cette famille a produit d'autres cardinaux, *André*, *Louis* & *Fréderic* Cornaro. ANDRÉ Cornaro fut honoré de la pourpre sacrée, par le pape Paul III, le 19 décembre de l'an 1544. On dit qu'il étoit alors évêque de Bresce, qu'il fut depuis administrateur de l'archevêché de Spalato, & qu'il mourut à Rome le 30 janvier de l'an 1551. LOUIS Cornaro, né le 12 février de l'an 1516, fut chevalier de Malte, & grand prieur de Chypre, puis revêtu de la pourpre par le pape Jules III, en 1551. Ensuite on le créa archevêque de Zara, & administrateur des évêchés de Trani, de Bergame, &c. & le pape Pie V le fit camerlingue de l'église. Il mourut à Rome le 10 mai, jour de l'ascension de l'année 1584, étant alors en la 68e année de son âge. JEAN Cornaro, après avoir exercé divers emplois, fut élu doge en 1625 ; eut le bonheur de travailler utilement pour la république contre ceux qui la vouloient opprimer, & mourut en 1630. FRANÇOIS Cornaro son fils, fut honoré de la même dignité en 1656, & ne la garda que très-peu de temps. FREDERIC Cornaro, cardinal, patriarche de Venise, autre fils de *Jean*, fut mis dans le sacré collége par le pape Urbain VIII, en 1626, après avoir été évêque de Bergame, de Vicence & de Padoue, grand prieur de Chypre, abbé de sainte Marie-la-Bonne, & clerc de la chambre apostolique. Il céda l'évêché de Padoue à un de ses neveux, & fut fait patriarche de Venise en 1632 ; mais depuis, étant incommodé de la goutte, il s'en démit en 1644, & mourut le 5 juin 1653 âgé de 78 ans, étant évêque d'Albano. GEORGES-BASILE Cornaro, né le premier août 1568, évêque de Padoue, fut fait cardinal par le pape Innocent XII, le 22 juillet 1697, & mourut le 10 août 1722. *Voyez ci-après son article.* JEAN Cornaro né le 4 août 1647, frere aîné de ce cardinal, qui avoit été élu doge de la république le 22 mai 1709, mourut peu de jours après son frere, le 14 août 1722, âgé de 75 ans, laissant postérité. Ils étoient fils de FREDERIC Cornaro, & de *Cornelle* Contarini, issus des plus illustres familles de la république, & du nombre de celles qu'on nomme à Venise *Case Vecchie.* LOUIS Cornaro de la même famille, qui vivoit dans le XVI siécle, composa un livre des commodités de la vie sobre, que Lessius traduisit en latin, & qui l'a été en françois par François-Sebastien Hardy, sous le titre de *Traité de la sobriété*, imprimé à Paris en 1646. On en publia une nouvelle traduction en 1701, sous le titre de *Conseils pour vivre long-temps ;* & l'année suivante 1702, M. de la Bonnodiere en donna encore une nouvelle traduction. La même année, on donna l'*Anti-Cornaro*, ou *Remarques critiques sur le traité de la vie sobre de Louis Cornaro*, à Paris, *in*-12. Il mourut à Padoue, le 26 avril 1566, âgé de plus de 100 ans. De Thou parle ainsi de lui dans le 38e livre de son histoire. *Il faut parler*, dit-il, *de Louis Cornaro, rare & mémorable exemple d'une longue vie ; car il vécut cent ans, sain de corps & d'esprit. Il étoit de la plus illustre maison de la noblesse de Venise ; mais à cause du défaut de sa naissance, il fut exclus des honneurs & de l'administration de la république. Il épousa à Udine dans le Frioul*, Véronique, *de la maison de Spilimbergo ; & comme il avoit de grands biens, il mit toutes choses en usage pour en avoir des enfans. Enfin par les vœux qu'il fit, & par l'aide des médecins, il surmonta la froideur de sa femme qu'il aimoit uniquement, & qui étoit deja vieille ; & lorsqu'il y pensoit le moins, il eut une fille nommée* Claire, *qu'il maria à* Jean Cornaro, *fils de* Fantin, *de la riche maison de Cornaro de Chypre, & en eut une grande postérité ; car* Jean *eut de* Claire *huit fils & trois filles. Au reste*, Louis *corrigea par sa sobriété & par son régime de vivre, les infirmités contractées par l'intempérance de sa jeunesse, & modéra par la force de sa raison, l'inclination qu'il avoit à se mettre promptement en colere. De sorte qu'il fut en sa vieillesse d'une aussi bonne constitution de corps, & d'un esprit aussi*

doux & modéré qu'il avoit été infirme, & prompt à se fâcher dans la fleur de son âge. Il composa là-dessus des livres, étant déja vieux, dans lesquels il parle du déréglement de sa premiere vie, & il s'y promet de vivre long-temps. En effet, il ne fut pas trompé; car il mourut sans douleur, & d'une mort douce, âgé de plus de cent ans, à Padoue où il avoit choisi sa demeure. Sa femme qui n'étoit guères moins âgée que lui, lui survêquit, & mourut quelque temps après. Ils furent tous deux enterrés dans l'église de S. Antoine, sans pompe, comme ils l'avoient ordonné. * Justiniani & Bembo. *hist. Venet.* Cabrera, *in elog. Card. Franc.* Sabellic. *Enneade* 2, *lib.* 18. Dandoli, *in chron.* Leo Mantina, *in elog. &c.*

CORNARO (Catherine) reine de Chypre, *voyez* l'article précédent.

CORNARO (Marc) cardinal, évêque de Padoue, étoit fils de *George* Cornaro, & d'*Elisabeth* Morosini, neveu de Catherine, qui fut reine de Chypre, & petit-fils de *Marc* Cornaro, doge de Venise. La république de Venise lui procura le chapeau de cardinal, & le pape Alexandre VI le lui donna en 1500 avec le titre de sainte Marie-la-Neuve. Depuis, Cornaro rendit de grands services aux Vénitiens qu'il réconcilia avec le pape Jules II. Il fut pourvu de l'évêché de Padoue par Léon X; fut depuis évêque de Vérone, patriarche de Constantinople, & comme cardinal, opta les évêchés d'Albe & de Palestrine. Cornaro, en qualité d'archidiacre de l'église romaine, couronna les papes Adrien VI & Clément VII. C'est sous le pontificat de ce dernier, qu'il mourut à Venise le 20 juillet de l'an 1524 étant encore assez jeune. * Bembo, *in epist.* Onuphre. Garimbert, &c.

CORNARO (François) cardinal, évêque de Bresce; étoit frere du cardinal *Marc* Cornaro, & avoit été élevé dans les armes. En 1509 il se trouva à la bataille de Ghiaradadda, que les François gagnerent sur les Vénitiens, & recueillit les débris des troupes de la république. Quelque temps après, il servit dans l'armée qui reprit Padoue sur les Impériaux, & défendit si bien cette ville qu'elle ne put être emportée une seconde fois par les ennemis. Cornaro cultiva les lettres pendant le loisir que lui donna la paix, & ensuite il fit un voyage à la Terre Sainte. A son retour il fut envoyé ambassadeur vers l'empereur Charles-Quint, qu'il suivit en Allemagne, en Espagne & dans les Pays-Bas; & en 1527 il fut honoré du chapeau de cardinal par le pape Clément VII. Il eut encore l'évêché de Bresce, où il travailla à remplir parfaitement ses devoirs, & se fit extrêmement considérer par son érudition, dans le collége des cardinaux, où il étoit consulté comme un oracle. Sur la fin de sa vie, il fut affligé de diverses incommodités, & sur-tout de la goutte. Il mourut au mois de septembre de l'an 1543, âgé de 65 ans. * Jerôme le Noir, *in orat. fun. Fr. Corn.* Onuphre. Victorel. Ughel. Auberi, &c.

CORNARO (George-Basile) cardinal, étoit fils de FREDERIC Cornaro, & de *Cornelia* Contarini, l'un & l'autre de deux des plus illustres maisons de la république de Venise. Né le premier jour d'août 1658, il fut reçu dès son bas âge dans l'ordre de Malte, & eut la dignité de grand-prieur de Chypre, héréditaire dans sa famille. Après avoir étudié les humanités à Vérone, la philosophie & la jurisprudence à Padoue, il prit le bonnet de docteur en 1677, & alla aussitôt se délasser de ses études par des voyages utiles. A son retour il eut l'intendance de la marine en 1685, & fut destiné à l'ambassade de France. Mais étant entré alors dans l'état ecclésiastique, il alla à Rome, & y exerça plusieurs charges qui le conduisirent aux premieres dignités. En 1692 il fut envoyé ambassadeur auprès de Pierre II, roi de Portugal, & soutint son carractere comme il le devoit. Dès le commencement de son ambassade, il fut fait archevêque titulaire de Rhodes. A peine en fut-il revenu, que le pape Innocent XII le fit cardinal le 22 juillet 1697, & peu après il fut nommé à l'évêché de Padoue. Il est mort le 10 août 1722. * Jacques Facciolati, *in funere Georg. cardin. Cornelii, laudat. funebr.* avec les autres harangues de Facciolati, à Padoue en 1729, *in-8°. Mém. de Trévoux, octobre* 1730, *art.* 95.

CORNARTISTES, disciples de Théodore Cornhart ou Cornhert, secrétaire des états de Hollande, hérétique enthousiaste, *voyez* CORNHERT.

CORNAZANI (Antoine) natif de Plaisance, selon Léandre Alberti, ou de Ferrare, selon Jacques de Bergame, Trithème & Simler, vivoit vers l'an 1490. Il composa un poëme *de la vie & du trépas de la sainte Vierge*, outre *la vie de Barthelemi Coglioni en prose*, & plusieurs autres ouvrages en latin & en italien. * Trithème, *au cat.* Léandre Alberti, *page* 375, *&c.*

CORNE D'ABONDANCE (la) *Cornu copia*, selon la fable: c'est une corne d'où sortoit tout ce que l'on pouvoit souhaiter, par un privilége que Jupiter donna à sa nourice, qu'on a feint avoir été une chèvre, nommée Amalthée. Le vrai de cette fable est, qu'il y a un terroir en Lybie de la figure d'une corne de bœuf, fort fertile en vins & en fruits exquis, qui fut donné par le roi Ammon à sa fille Amalthée, que les poëtes ont feint avoir été nourice de Jupiter.

☞ CORNEILLAN, maison aussi illustre qu'ancienne, tire son nom de la terre de Corneillan, située dans le bas comté d'Armagnac, à une lieue d'Ayre en Chalosse. Ses premiers seigneurs étoient qualifiés vicomtes, comme on le voit par le cartulaire de l'abbaye de saint Mont, voisine de Corneillan. Le premier de ces vicomtes est appellé *Guillelmus Feudacus vicecomes castri Corneillani*, lequel avec *Gaugis*, sa femme, fit don à ladite abbaye, l'an 1042, d'un bois & autres domaines situés dans son vicomté de Corneillan & énoncés dans le cartulaire. Son fils FEUDACUS est aussi qualifié vicomte de Corneillan dans un acte de l'an 1084, dont il est fait mention dans le *Gallia christiana* de MM. de Sainte-Marthe, tom. I. pag. 103, édit. de Paris 1656, par lequel il fit quelque don à la susdite abbaye.

I. On trouve ensuite ARSIVUS ou ARSIUS, qualifié *nobilis & vicecomes dominus Corneillani*, qui, l'an 1206, fit donation au chapitre collégial de S. Nicolas de la ville de Nogarol en Armagnac, d'une partie de la dixme de Corneillan, dont ce chapitre jouit encore. Arsius eut pour femme *Marie* de Vernede, fille de noble *Jourdan* de Vernede, seigneur de Vernede, terre contiguë à celle de Corneillan. Les aïeux de ce *Jourdan* de Vernede avoient donné l'an 1042 une partie de la dixme de Vernede au monastere de S. Mont. *Arsius* unit à sa vicomté de Corneillan la terre de Vernede, & testa en 1234, en faveur de PIERRE-RAIMOND de Corneillan, son fils aîné, & donna à GÉRAUD, son second fils, une partie de la seigneurie de Corneillan avec celle de Vernede. La postérité de celui-ci, *rapportée ci-après*, prit le surnom de VERNEDE, & réunit toute la vicomté de Corneillan.

II. PIERRE-RAYMOND de Corneillan est nommé parmi les seigneurs qui, en 1226, pendant la guerre des Albigeois, promirent au cardinal légat du saint siége, de ne point assister Raymond comte de Toulouse, ainsi qu'il est rapporté dans l'*histoire du Languedoc par dom Vaissete.* Il laissa de sa femme *Jeanne* de Lavedan, ARNAUD de Corneillan, qui suit; & *Izarn* qui s'établit dans la province de Lauraguais & fut pere de *Philippe* de Corneillan, capitoul de Toulouse en 1299.

III. ARNAUD, vicomte de Corneillan, & son frere *Izarn*, sont nommés parmi les gentilshommes qui rendirent hommage le 13 janvier 1271, lors de la réunion du comté de Toulouse à la couronne, au roi Philippe *le Hardi*, pour des biens qu'ils possédoient dans la banlieue de S. Félix près Toulouse. Le vicomte Arnaud qui avoit épousé *Anne*, fille de *Raymond-Bernard*, vicomte de Tartas, & de *Mathe* d'Albret, testa en octobre 1291, & laissa pour enfans 1. CAGNARD qui suit; 2. *Guillaume*, évêque d'Ayre en 1316, qui testa en 1323; 3. PIERRE de Corneillan, chevalier de l'ordre de

S. Jean de Jérusalem, grand-maître de Rhodes, *qui aura son article ci-après.*

IV. CAGNARD, vicomte de Corneillan, dit de *Lados*, reçut en 1320 le serment de fidélité de ses vassaux, & passa l'an 1367 une transaction avec Jean, comte d'Armagnac, par laquelle lui & son fils *Arnaud-Bernard* lui céderent plusieurs hommages dans les lieux de la dépendance de sa vicomté, & reçurent en échange la seigneurie de S. Germain, avec 300 florins d'or. Cagnard, qui avoit épousé *Antoinette* de Montaut, fit son testament le 28 janvier 1373, dans lequel il est qualifié *noble & puissant seigneur.* Il laissa pour enfans, 1. ARNAUD-BERNARD, qui suit; 2. *Pierre* de Corneillan, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur de Valpargen, en 1354; 3. *Roger*, évêque de Lombez en 1354, mort en 1361, qui fit une fondation en l'église de S. Jean de S. Mont; 4. *Longuette*, mariée à *Bernard* de Vernede-Corneillan, conseigneur de Corneillan.

V. ARNAUD-BERNARD, vicomte de Corneillan, mourut sans laisser de postérité de sa femme *Claire* de Saint-Lanes, ayant testé le 20 novembre 1383, en faveur de *Manaud* de Vernede de Corneillan, son neveu, issu de la branche suivante.

BRANCHE DU SURNOM DE VERNEDE, devenue l'aînée.

II. GERAUD de Corneillan, second fils d'*Arsius*, eut la seigneurie de Vernede dont lui & sa postérité prirent le surnom, & partie de celle de Corneillan, comme il se voit par un acte de l'an 1260, par lequel il inféoda certaines terres à ses vassaux de Corneillan, & par l'hommage qu'il rendit en 1267 au comte d'Armagnac. Il laissa de sa femme *Marie* de Lupé

III. JEAN de Vernede de Corneillan, seigneur de Vernede & conseigneur de Corneillan, qui fit renouveller en 1297 les reconnoissances de ses vassaux de ces deux terres.

IV. GEORGE de Vernede de Corneillan, son fils & son héritier, épousa en 1316 *Marie* de la Barthe, fille de *Jean* de la Barthe, baron de Montcorneil, & de *Geralde* de Noailles, comme il se prouve par le testament de cette dame, du 14 septembre 1326, par lequel elle fonde des priéres pour le repos de l'ame de Jean de la Barthe & de Geralde de Noailles, ses pere & mere. Il testa le 10 mai 1345. Ses enfans furent, 1. BERNARD de Vernede de Corneillan qui suit; 2. *Jean*, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur de Livron en 1369; 3. *Bernard*, prieur de saint Jean de S. Mont, en 1352, & évêque de Lescar, en 1365.

V. BERNARD de Vernede, seigneur de Vernede & conseigneur de Corneillan, épousa en 1360 *Longuette* de Corneillan; alliance qui réunit toute la vicomté de Corneillan dans la personne de *Manaud*, son fils aîné. Son testament de l'an 1369 nous fait connoître qu'il eut pour enfans, 1. MANAUD de Vernede de Corneillan, qui suit; 2. *Bernard*, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur de la Ville-Dieu, en 1407; 3. *Jean*, prêtre & chanoine de l'église d'Auch, puis évêque de Lescar, en 1402, mort en 1404; 4. *Raimond*, qui fut conseigneur de Vernède, & seigneur d'Arlade-Comtal; 5. *Jeanne*, dite *de Corneillan*, mariée en 1378 à *Jean* d'Armagnac, seigneur de Termes.

VI. MANAUD de Vernede de Corneillan devint vicomte de Corneillan & seigneur de S. Germain, en vertu du testament de son oncle maternel, qui le fit son héritier universel, comme nous l'avons déja dit. Il épousa en 1385 *Navarre* de Saint Lanes, reçut en 1404 le serment de fidélité de ses vassaux de S. Germain, & rendit, en 1419, hommage au comte d'Armagnac de son vicomté de Corneillan & de la conseigneurie de Vernede. *Manaud* testa le 17 janvier 1434. Il fut pere de JEAN de Vernede de Corneillan qui suit; 2. d'*Alain*, gouverneur de la ville de Lectoure, qui fit son testament en 1442.

VII. JEAN de Vernede, seigneur de Corneillan & de S. Germain, rendit hommage de ces deux seigneuries, à Jean comte d'Armagnac, le 17 février 1450, & fit une fondation le 11 janvier 1487 en l'église du monastere de S. Jean de S. Mont. Il fut marié deux fois, comme il paroît par son testament, du 14 janvier 1486: la premiere avec *Isabelle* de Vilheres, fille du seigneur de la Graules, & tante de Jean de Vilheres, évêque de Lombez & cardinal: & la seconde, avec *Louise* de Villars, fille de *Raimond*, seigneur de Villars, & de *Marie* d'Armagnac. Il eut du premier lit, 1. *Géraud* de Corneillan, mort en 1445, gouverneur d'Armagnac; 2. *Jean*, prêtre & prévôt en l'église cathédrale de Lombez en 1486, qui testa en 1498. Du second lit naquit ANTOINE qui suit.

VIII. ANTOINE de Vernede de Corneillan, seigneur de Corneillan, S. Germain, &c. fonda l'an 1510 une chapelle dans l'église de Corneillan, se réservant & à ses successeurs la nomination du chapelain. Il avoit épousé en 1482 *Jeanne* de Touzaquet de Saint-Lanes, laquelle testa le 20 juin 1516, en faveur de *Blaise* de Corneillan son second fils. *Antoine* de Corneillan, eut trois fils & trois filles nommés dans son testament du 29 novembre 1521; 1. *Géraud* de Corneillan, chanoine & archidiacre de la cathédrale de Lombez en 1521; 2. *Blaise* de Corneillan; 3. JEAN, qui suit, 4. *Marguerite* de Corneillan, mariée à *Bernard*, seigneur de Bidos en Béarn; 5. *Anne*, qui épousa *Jean* de Labardac, seigneur d'Ayssin; 6. *Marie*, qui fut alliée, 1°. à *Jean* de Sebiac: dit de Lusson, 2°. à *François* de Montlezun, seigneur d'Auzan.

IX. JEAN de Vernede, seigneur de Corneillan, &c. épousa le 13 février 1514 *Jeanne-Marguerite* d'Armagnac, sœur de Georges d'Armagnac, cardinal, de laquelle naquit JACQUES de Corneillan, évêque de Vâbres, en 1553, *mentionné ci-après dans un article séparé.* Il épousa en secondes nôces *Florette* de Montesquiou, fille de *Jean*, baron de Marsac, & de *Bertrande* de Devese. Florette étoit veuve 1°. de *Bernard* de Castelbayac, 2°. de *Bertrand* de Lupé, & se remaria en quatriémes nôces à *Gui* de Pardaillan-Gondrin, ayant eu de son troisiéme mari, 1. JEAN de Vernede qui suit; 2. *Madelon*, marié en 1553 avec *Jeanne* de Rhodès, fille de *Guillaume*, seigneur de Montalegre. Il fut pere de *George*, seigneur de Montalegre, allié en 1585 à *Judith* de Gozon. Leur fille unique, *Jeanne*, épousa le 10 avril 1600 *Hector-François* de Corneillan, son cousin; 3. *Charles*, allié à *Jeanne* de la Panouse, dont naquit *Marie* de Corneillan, mariée le 30 avril 1572 à *Jean* de Roquefeuil, seigneur d'Artès en Albigeois; 4. *Jeanne*, mariée à *Jean* de la Salle, seigneur de Candau en Béarn.

X. JEAN de Vernede, vicomte de Corneillan, étant devenu veuf sans enfans de *Louise* de Montluc, se remaria en 1539 à *Jeanne* de Gallard, fille de *François*, seigneur de Brassac, & de *Jeanne* de Béarn. Il en eut 1. ANTOINE de Vernede, vicomte de Corneillan, qui suit; 2. FRANÇOIS de Corneillan, évêque de Rhodès en 1582, *qui aura son article séparé ci-après*; 3. *Bernardin*, abbé d'Aubrac, envoyé, en 1594, par le roi à Rome où il mourut en 1597; 4. *Jean* de Corneillan, gouverneur de Rhodès, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, & chevalier de l'ordre du roi, qui épousa l'héritiere de Mondenar. Sa postérité ne subsiste plus que dans deux filles qui ne sont point mariées.

XI. ANTOINE de Vernede, vicomte de Corneillan, seigneur de S. Germain, &c. épousa le 25 août 1575 *Jeanne* de Lau, fille de *Carbon*, baron de Lau en Armagnac, & de *Françoise* de Pardaillan-Gondrin. Il en a eu; 1. HECTOR-FRANÇOIS, vicomte de Corneillan, qui suit; 2. BERNARDIN, évêque de Rhodès, *qui aura ci-après un article séparé*; 3. *Jacques* de Corneillan, chevalier de Malte; 4. *Antoine-Arnaud*, archidiacre de Conques dans la cathédrale de Rhodès, qui testa en 1632; 5. *Jeanne*, mariée le 4 juin 1608 à

David de Castelpers, vicomte de Panat; 6. *Jeanne-Roquette*, épouse de *Raimond* de Saugnac, baron d'Empiac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; 7. *Paulette*, mariée le 8 mai 1617 à *Jean-Charles* de Montamat; 8. *Françoise*, religieuse Maltoise.

XII. Hector-François, vicomte de Corneillan, colonel d'un régiment de son nom, chevalier de l'ordre du roi, & gentilhomme ordinaire de sa chambre, s'allia le 10 avril 1600 avec *Jeanne* de Corneillan de Montalegre, sa parente, de laquelle il eut 1. *Jean* de Corneillan, vicomte de Corneillan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1629, après son pere mort en 1631, sans avoir été marié; 2. Antoine-Arnaud, qui suit; 3. *Jeannée*, mariée le 26 avril 1633 à *Jean-Claude* d'Izarn, seigneur de Fraixinet, &c. 4. *Heléne*, religieuse Maltoise.

XIII. Antoine-Arnaud de Corneillan devint vicomte de Corneillan, seigneur de S. Germain, Montalegre, Orlhonac, &c. par la mort de son frere aîné; du vivant duquel il étoit prieur commendataire de saint Jean de S. Mont, & archidiacre de Conques. Ayant quitté ses bénéfices, il épousa le 8 avril 1660 *Marie* de Benoît, fille de *Marc*, seigneur de la Garde & de Marignac, & d'*Anne* de Frezals. De ce mariage sont sortis, 1. *Victor* de Corneillan, prieur commendataire de S. Jean de S. Mont, en 1682, qu'il résigna en 1685 à son frere; 2. *Charles-Arnaud*, prieur de S. Jean de saint Mont en 1685, où il fonda une mission de sept ans en sept ans, & dont il enrichit l'église de plusieurs dons: il fonda aussi dans l'église des peres de la Doctrine chrétienne de Ville-Franche une retraite de trois ans en trois ans, à perpétuité, pour préparer les enfans à la communion. Charles-Arnaud, qui étoit le pere des pauvres, & le modéle des ecclésiastiques, mourut le 21 octobre 1742. 3. François-Victor de Corneillan, qui suit; 4. *Marie-Magdelene*, alliée le 11 avril 1684 à *Jean* de Pomairols, seigneur de Cadars & de Gramont en Rouergue.

XIV. François-Victor de Corneillan, vicomte de Corneillan, seigneur de S. Germain, Orlhonac, la Bastide, Capdenac, &c. né en mai 1677, reçu page du roi en sa petite écurie le 10 septembre 1695, puis mousquetaire de la premiere compagnie, fut pourvu en 1704 d'une charge de gentilhomme à la venerie du roi, qu'il garda jusqu'en 1713. Il épousa le 12 janvier 1711 *Jeanne-Françoise* Dupuy, fille de *Jean*, seigneur de Barthe-Cagnart, & de *Marie-Françoise* Castaing, sœur de *Pierre-Paul* de Castaing, mort en 1709 lieutenant des gardes du corps du roi en la compagnie de Noailles, & d'un autre *Charles* de Castaing, mort en 1710 brigadier des armées du roi, colonel de cavalerie. De ce mariage sont nés, 1. *Jean* de Corneillan, vicomte de Corneillan, seigneur de S. Germain, S. Pot, Orlhonac, la Bastide, &c. né le 6 septembre 1712, reçu page du roi en sa grande écurie, le 21 décembre 1729, puis officier dans le régiment de Royal la marine, & de Gondrin, infanterie. Il a épousé le 30 juillet 1748 *Magdelène-Thérèse* de Lantrom, fille de *Jacques*, seigneur de S. Hubert, Bruyeres, &c. & de *Jeanne* de Landom-Sauvat, dame de Masclac en Querci; 2. *François-Joseph* baron de Corneillan, né le 18 mars 1714, capitaine dans le régiment de Condé, infanterie, blessé à la bataille de Parme, chevalier de S. Louis en 1747, allié en juillet 1752 avec *Marie-Antoinette* de Pomairol de Camboular, & fille de *Charles* & de *Marie-Valentine* de Puimisson; 3. *Joseph*, dit le *chevalier de Corneillan*, né le 25 novembre 1716, capitaine dans le régiment de Joyeuse infanterie, chevalier de S. Louis du 26 août 1752; 4. *Anne-Paule*, née le 25 novembre 1711. Les armes de cette maison sont, *d'or à trois corneilles de sable, deux & une, écartelé de gueules à une croix d'or trefflée.* * *Article remis par* M. de Chasot.

☞ CORNEILLAN (Pierre de) vingt-huitiéme grand maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, qui résidoit alors à Rhodes, que Bosio dit mal-à-propos originaire de Dauphiné. Il étoit du comté d'Armagnac, & troisiéme fils d'*Arnaud*, vicomte de Corneillan, & d'*Anne* de Tartas. Pierre étant grand prieur de S. Gilles dans la langue de Provence, fut élu grand-maître en 1353, après la mort de Théodat de Gozon. Sa justice & sa prudence lui firent donner le nom de *Correcteur des coutumes.* Il ordonna que les commanderies & les prieurés seroient conférés par le grand maître & le couvent, & non plus par les grands prieurs, pour éviter les abus qui se commettoient à l'insu du grand maître. Sa mort arriva l'an 1355; & Roger de Pins fut élu en sa place. * Bosio, *histoire de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.*

☞ CORNEILLAN (Jacques de) évêque de Vabres, puis de Rhodès, étoit fils de *Jean* de Vernede, vicomte de Corneillan, & de *Jeanne-Marguerite* d'Armagnac. Après avoir fait ses études & pris ses degrés en l'université de Toulouse, il accompagna son oncle maternel George d'Armagnac, évêque de Rhodès, depuis cardinal, dans son ambassade vers le pape Paul III, qui le fit évêque *in partibus.* Le roi, en récompense des services que lui avoit rendu Jacques de Corneillan pendant cette ambassade, lui fit don à son retour d'une charge de conseiller épiscopal honoraire au parlement de Toulouse; & le cardinal d'Armagnac qui étoit administrateur de l'évêché de Vabres, s'en démit en sa faveur, avec l'agrément du roi, du 5 mai 1553, & lui résigna en 1560 celui de Rhodès, avec la permission du roi. Ce prélat contribua beaucoup à l'établissement du collége des Jésuites en sa ville épiscopale. Il fit de grands dons à leur maison, & y unit plusieurs bénéfices simples considérables. Il favorisa aussi l'établissement des religieuses de l'Annonciade dans Rhodès, & fit beaucoup de biens dans les deux diocèses qu'il gouverna, où sa mémoire est encore en vénération. Il mourut en odeur de sainteté à Rhodès le 30 août 1582, & fut inhumé dans sa cathédrale. On a de lui des statuts synodaux qu'il fit imprimer en 1557 pour son diocèse de Vabres, & un ouvrage intitulé, *Conduite que doivent mener les ecclésiastiques pour remplir dignement les devoirs de leur état*, imprimé en 1559, dont il eut la satisfaction de voir la troisiéme édition, faite à Rhodès & à Toulouse. Il est aussi auteur d'un livre imprimé l'an 1576 à Rhodès, intitulé: *Avis sur la dévotion & l'importance du recueillement qu'on doit observer saintement dans les églises.* * *Article remis par* M. de Chasot.

☞ CORNEILLAN (François de) évêque de Rhodès, étoit neveu du précédent, auquel le roi le donna pour coadjuteur en 1581. Il avoit été long-temps chancelier de l'université de Toulouse, & conseiller-clerc au parlement de cette ville. Son attachement inviolable à la religion & à la fidélité due à son roi, lui attira les persécutions des huguenots & des ligueurs. Ils pillerent en 1589 son palais de Rhodès, d'où il fut obligé de s'absenter pendant plusieurs années, & s'emparerent de tous ses revenus. Les troubles ayant cessé vers 1599, ce prélat demanda pour toute récompense de son zéle & de ses services, une amnistie générale en faveur de ceux de son diocèse qui l'avoient offensé. De retour à Rhodès, il fit du bien & accorda des graces aux familles desquelles il avoit le plus de sujet de se plaindre. Henri IV, en récompense de ses bonnes actions, & pour lui donner des marques de son estime, l'honora en 1603 d'un brevet de conseiller en son conseil d'état & privé. Cet évêque établit en 1610 les Capucins dans Villefranche; & ayant été député en 1614 pour l'assemblée du clergé à Paris, il mourut en chemin le 13 septembre à Espalion, ville de son diocèse, d'où il fut transféré & inhumé dans sa cathédrale. Il fut un des plus savans & des plus illustres prélats de son temps. MM. de Sainte-Marthe dans le *Gallia christiana*, parlent de lui en ces termes: *Virtutibus pontifice dignis effloruit, beneficentiâ erga pauperes, & religionis catholicæ zelo adversùs novatores.* * *Article remis par* M. de Chasot.

☞ CORNEILLAN (Bernardin de) évêque de Rhodès en 1614, après son oncle François de Corneillan, dont il avoit été nommé coadjuteur en 1602, fut député en 1610 par la province du Rouergue pour assister aux états tenus à Paris, & aller rendre hommage à Louis XIII à son avénement à la couronne. Ce prélat établit plusieurs séminaires dans son diocèse, fonda en 1621 à Villefranche un collége qu'il confia aux peres de la Doctrine chrétienne. Il confirma en 1627 l'établissement fait dans la même ville des religieuses de sainte Ursule pour l'instruction de la jeunesse, approuva en 1641 celui des religieuses de la Visitation, & mourut en octobre 1645, ayant obtenu du roi la permission de se choisir pour coadjuteur François de Corneillan-Mondenar, son parent, qui ne lui survéquit que quelques mois. * *Article remis par* M. de Chasot.

CORNEILLE (la) oiseau de la couleur d'un corbeau, mais de taille un peu moindre, croaçant de même, & vivant de charogne comme lui. On prétend qu'elle annonce la pluie par son croacement. Le chant de la Corneille étoit, selon les Romains, d'un mauvais présage à celui qui commençoit quelque entreprise :

Sæpè sinistra cavâ prædixit ab ilice cornix.
Virg. Eglog. I.

Et quelquefois d'un heureux présage :

Tarpeio quondam quæ sedit culmine cornix,
Est benè, non potuit dicere, dixit, erit.
Epigram. Maronis.

Cependant la Corneille étoit en la protection de la Concorde, comme le dit Ælien, qui rapporte que les anciens avoient coutume d'invoquer la Corneille, lorsqu'ils venoient à se marier. Politien confirme cette vérité, & assure qu'il avoit vu une médaille d'or de la jeune Faustine, fille de Marc-Aurele, & femme de L. Verus, sur le revers de laquelle étoit représentée une corneille, symbole de la concorde.

CORNEILLE, centenier ou capitaine d'une compagnie romaine de gens de pied, dont la cohorte appelée Italienne, étoit en quartier à Césarée en Palestine, vers l'an 40 de J. C. Quoiqu'il fût du nombre des Gentils, il avoit la connoissance du vrai Dieu, peut-être par la communication qu'il avoit eue avec les Juifs. L'écriture sainte nous apprend qu'il servoit Dieu dès-lors avec beaucoup de ferveur, qu'il faisoit de grandes aumônes au peuple, qu'il prioit & qu'il jeûnoit, & que toute sa maison vivoit dans la crainte du Seigneur comme lui. Quoiqu'il n'observât pas la loi, les Juifs ne laissoient pas de rendre un témoignage avantageux à sa piété & à sa vertu. Dieu ayant égard par sa miséricorde aux aumônes & aux prieres de Corneille, lui envoya un ange, pour l'avertir d'envoyer chercher S. Pierre dans la ville de Joppé, & pour apprendre de sa bouche ce qu'il devoit faire. Corneille fit partir aussitôt deux de ses domestiques & un soldat, pour aller à Joppé chercher S. Pierre : ils partirent sur le champ, & arriverent le lendemain à Joppé sur le midi. Pierre, qui logeoit chez un corroyeur nommé *Simon*, près de la mer, étoit monté dans une chambre haute pour prier à l'écart, pendant qu'on lui préparoit à manger. Il eut un ravissement d'esprit, dans lequel il vit le ciel ouvert avec une nappe, qui descendoit du ciel, pleine de toutes sortes de bêtes, de reptiles & d'oiseaux, & dans le même temps il entendit une voix qui lui dit : *Levez-vous, Pierre, tuez & mangez.* Comme ces animaux étoient impurs selon la loi, Pierre répondit qu'il n'en pouvoit manger, & qu'il n'avoit jamais rien mangé d'impur. La voix qu'il avoit ouïe lui repartit : *N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.* Cela étant arrivé par trois fois, la nappe fut retirée dans le ciel. Peu après, les hommes envoyés par Corneille vinrent fraper à la porte du corroyeur, & demanderent Pierre. Le saint Esprit fit connoître à cet apôtre, que les trois personnes qui le demandoient étoient envoyées par son ordre. Pierre les reçut, & ayant su le sujet de leur voyage, les fit entrer, & les retint pendant ce jour-la. Le lendemain il partit avec eux, & avec six chrétiens de la ville de Joppé, & ils arriverent le jour d'après à Césarée. Corneille vint au-devant de saint Pierre, le reçut dans sa maison, & lui raconta ce qui lui étoit arrivé. Comme S. Pierre commençoit à l'instruire avec toute sa famille qui étoit présente, le S. Esprit descendit visiblement sur eux ; ce qui détermina saint Pierre à les faire baptiser sur le champ. *Peut-on*, dit-il, *refuser le baptême à ceux qui ont reçu le S. Esprit comme vous ?* Voilà ce qui est rapporté de Corneille par S. Luc, dans les actes des apôtres, chap. 10 & 11. On ne sait rien davantage de la vie de Corneille. Quelques-uns disent qu'il a été depuis évêque de Césarée ; d'autres, qu'il a été évêque en Phrygie ou dans l'Asie mineure. Les Grecs en font un martyr. Ces dernieres circonstances n'ont aucun fondement. Du temps de S. Jérôme, il y avoit une église à Césarée, que l'on prétendoit avoir été la maison de Corneille, & sainte Paule la visita par dévotion l'an 385. Il est mis au rang des Saints, le 2 février chez les Latins, & le 13 septembre chez les Grecs. * *Actes des apôtres, ch.* 10 & 11. Baillet, *Vies des saints.*

CORNEILLE, patriarche d'Antioche, vivoit dans le III siécle. Il succéda l'an 129 à Heron premier, qui fut martyrisé, & eut pour successeur, l'an 143, Heron II. * Eusebe, *en la chron.* Baronius, *en ses annales.*

CORNEILLE (saint) pape, Romain de nation, fils de *Castin*, succéda le 30 avril de l'an 251 à S. Fabien, après que le siége de Rome eut vaqué depuis le 20 janvier de l'an 250. Il avoit passé par toutes les fonctions ecclésiastiques ; & parvint au pontificat par sa science & par sa vertu. Son élection fut troublée par le schisme de Novatien, choisi par quelques séditieux, à la sollicitation de Novat, prêtre de Carthage, qui avoit été de la cabale & du schisme de Felicissime contre S. Cyprien. Novatien ajouta depuis l'hérésie à la révolte. Corneille écrivit aux prélats orthodoxes, tint un concile de 60 évêques à Rome en 251, où Novatien fut condamné, & il n'oublia rien pour réunir les schismatiques, & pour conserver son troupeau dans un temps où il souffroit extrêmement par la persécution des empereurs païens & par l'obstination des hérétiques. Gallus & Volusien, qui avoient succedé à Dece, renouvellerent la persécution contre les fidéles avec une violence extraordinaire. Ce pape ayant glorieusement confessé le nom du Seigneur, au milieu de divers tourmens, par lesquels on essaya d'ébranler sa constance, fut envoyé à Centumcelles, que Leandre Alberti appelle *Terrole*, & les autres *Civita Vecchia*, où il mourut en exil le 14 septembre de l'an 252. Il y a deux lettres de ce pape parmi celles de saint Cyprien, & Eusebe fait mention de trois autres adressées à Fabius, évêque d'Antioche, dans lesquelles il rapporte ce qui s'étoit passé au concile de Rome, en abusant de la simplicité & de la facilité de trois évêques, l'un desquels ayant reconnu sa faute, en avoit fait pénitence. Il y a dans la bibliothéque des peres une lettre attribuée à S. Corneille, adressée à Lupicinus, évêque de Vienne ; mais cette lettre n'est point de ce pape, non plus que les deux qui sont sous son nom parmi les décrétales. Le cardinal Baronius dit que le pape Corneille ne fit point d'ordination, en ayant été empêché par le schisme & par la persécution ; mais Anastase écrit qu'il en célébra deux au mois de décembre, auxquelles il fit quatre prêtres, quatre diacres & sept évêques, pour diverses églises. Son corps fut rapporté à Rome. Saint Luce lui succéda. * Saint Jerôme, *ch.* 69, *des aut. ecclés.* S. Cyprien, *ep.* 52, 55, 57, *&c.* Baronius, *aux annales.* Bellarmin, *au cat.* Louis Jacob, *biblioth. pontif. p.* 59, *&c.* Tillemont, *mém pour l'hist. ecclés. t. III. Voyez* Baillet.

CORNEILLE, fils de *Seron*, ambassadeur des Juifs auprès de l'empereur Claude. Il obtint que les sacrificateurs garderoient les habits sacrés du souverain pontife,

& en apporta l'ordre à Longinus & à Fadus. * Josephe, *antiq. liv. X, chap.* 1.

CORNEILLE, brave capitaine Romain, qui voyant son frere *Longus*, au siége de Jérusalem par Tite Vespasien, exposé dans un portique du temple, d'où il ne pouvoit sortir sans se rendre aux ennemis, & où il ne pouvoit être secouru des siens : il l'exhorta à mourir glorieusement plutôt que de flétrir sa réputation. * Josephe, *guerre des Juifs, liv. XV, ch.* 19.

CORNEILLE, surnommé *Faustus*, fils de *Sylla*, se rendit recommandable au siége que le grand Pompée mit devant Jérusalem, ayant été le premier qui entra par la bréche dans le temple. * Josephe, *antiquités, liv. XIV, c.* 18.

CORNEILLE (Saint) abbaye autrefois nommée INDE (en allemand *Cornelis-Munster.*) L'empereur Louis *le Débonnaire*, voulant avoir auprès de lui S. Benoît, abbé d'Aniane en Languedoc, fit bâtir en sa faveur le monastere d'Inde, à deux lieues d'Aix-la-Chapelle, où étoit la cour. On en jetta les fondemens vers l'an 815, sur la riviére de Dente qui va se décharger dans le Roër près de Juliers. Le Saint le fit dédier sous le nom de S. Corneille. Il y fut enterré l'an 821, & son corps s'y est toujours conservé depuis. On y apporta la tête & un bras de S. Corneille, dont on dit que Charlemagne avoit fait venir le corps de Rome. * *Topograph. des saints* de Baillet.

CORNEILLE (Corneille) fils de *Pierre*, étoit un habile peintre, qui naquit en 1562. Quoiqu'il n'ait jamais été en Italie, il a néanmoins fait de fort belles choses & de bons disciples. Il établit, avec Charles Van-Mandre, une académie de peinture à Harlem environ l'an 1595. * De Piles, *abregé de la vie des peintres.*

CORNEILLE (Pierre) célébre poete François, de l'académie françoise, naquit à Rouen le 6 juin 1606. Son pere qui s'appelloit aussi *Pierre* Corneille, étoit maître des eaux & forêts en la vicomté de Rouen, & rendit en diverses occasions de si bons services au roi Louis XIII, que ce prince lui donna des lettres de noblesse. Pierre Corneille, son fils aîné, exerça quelque temps à Rouen la charge d'avocat général à la table de marbre, sans faire connoître au public & sans connoître lui-même le talent extraordinaire qu'il avoit pour la poësie, par lequel il a élevé le théatre françois au plus haut point où on l'ait jamais vu. Ce fut une aventure de galanterie, qui lui donna occasion de faire la premiere piéce qu'on ait vue de lui, qu'il intitula *Melite*, & qui fut d'abord représentée avec un succès si prodigieux, qu'elle fit faire même une nouvelle troupe de comédiens, sur l'espérance que l'on conçut que le théatre alloit être plus fréquenté que jamais. On n'avoit connu jusqu'alors qu'un tragique froid & languissant, ou un comique tout-à-fait bas. Hardi, qui étoit l'auteur le plus fameux de ce temps-là, surpris & jaloux des nombreuses assemblées que cette nouvelle piéce attiroit, se contentoit de dire : *Voilà une jolie bagatelle.* Corneille cependant animé par la réussite de ce premier ouvrage, continua de travailler, & donna sept ou huit piéces de théatre, en cinq ou six ans, qui le firent considérer comme un des plus habiles poëtes en ce genre. Mais en l'année 1637 sa réputation reçut un nouvel accroissement par la tragédie du Cid, qu'il fit représenter, & qui lui attira des applaudissemens si universels, qu'en voulant louer une belle chose, on disoit communément par une espéce de proverbe : *Cela est beau comme le Cid.* La préférence que le public lui adjugea sur tous ses concurrens, lui attira l'envie de plusieurs auteurs, entre lesquels il y en eut qui écrivirent contre le Cid. L'académie françoise se vit même obligée par le cardinal de Richelieu d'examiner cette piéce, plus pour y trouver des défauts, que pour en faire remarquer les beautés dont elle est remplie. C'est ce qui produisit le livre intitulé : *Sentimens de l'académie françoise sur la tragi-comédie du Cid.* Le cardinal, malgré l'estime qu'il avoit pour Corneille, à qui même il donnoit pension, voyoit avec déplaisir tous les travaux des autres auteurs, & les siens mêmes effacés par ce dernier. Ce ministre se piquoit d'exceller en poesie, comme en toute autre chose. Mais on eut beau écrire & cabaler, la tragédie du Cid eut toujours une approbation générale ; & c'est ce qui a fait dire au célébre Despreaux dans la neuviéme de ses satyres :

En vain contre le Cid un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimene a les yeux de Rodrigue :
L'académie en corps a beau le censurer ;
Le public révolté s'obstine à l'admirer.

Il faut savoir, pour entendre ces vers, que Chimene est l'héroïne de la piéce, comme Rodrigue en est le héros. Corneille publia bientôt après la tragédie intitulée les *Horaces* ; & il courut un bruit qu'on feroit encore des observations, & une nouvelle critique sur cette piéce. Comme l'auteur ne doutoit point que la persécution contre le Cid n'eût été suscitée par le cardinal, & par une autre personne de grande qualité ; il prévit que si on s'élevoit contre les *Horaces*, ce seroit encore par le mouvement de ces deux mêmes puissances. En écrivant là-dessus à un de ses amis : *Horace*, dit-il, *fut condamné par les Duumvirs : mais il fut absous par le peuple.* Ce sont ces alarmes & ces petits chagrins, que le cardinal avoit causés à Corneille, qui lui firent faire ces quatre vers après la mort de ce ministre, qu'il considéroit d'un côté comme son bienfaiteur, & de l'autre comme son ennemi :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal ;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Cinna, qui suivit de près les *Horaces*, soutint parfaitement, & affermit même la réputation que Corneille s'étoit acquise, & tous ses rivaux demeurerent bien loin derriere lui. On ne vit presque plus partir de ses mains que des chefs-d'œuvres nouveaux pendant plusieurs années ; & c'est-là précisément le temps qu'on peut marquer pour celui, où le théatre françois arriva au plus haut point de sa gloire, & infiniment au-dessus de l'ancien théatre d'Athènes. Jamais homme n'a mieux connu & conservé les caracteres de ses héros ; chez lui les Romains parlent en Romains, les rois en rois : par tout de la grandeur & de la majesté ; la tendresse même y est traitée avec une noblesse, qu'on ne rencontre point ailleurs. Ces grands talens n'empêcherent pas que quelques piéces du grand Corneille composées dans sa vieillesse, ne fussent reçues froidement du public. Peut-être auroit-il dû se retirer plutôt de la carriere : mais on peut dire, que s'il est inférieur à lui-même dans quelques-unes de ces dernieres piéces, il est souvent au-dessus de ceux qui se sont exercés dans le même genre. Comme Corneille étoit un de ces génies extraordinaires qu'on ne peut trop louer, un très-grand nombre de personnes ont entrepris de faire son éloge ; il n'y en a point qui lui fasse plus d'honneur, que celui que M. Racine a fait de lui dans un discours qu'il prononça, comme directeur de l'académie françoise, le 2 janvier 1685. C'est-là, où après avoir représenté l'état pitoyable où étoit le théatre parmi nous, sans ordre, sans gout, sans régle, & ce qui étoit de plus pernicieux, sans honnêteté, sans bienséance ; il fait remarquer la force avec laquelle Corneille surmontant tous ces monstres, fit le premier paroître sur la scène la raison accompagnée de toute la pompe, & de tous les ornemens dont notre langue est capable : *Il n'est pas aisé*, dit-il, *de trouver un poëte qui ait possédé à la fois tant de grands talens, tant d'excellentes parties, l'art, la force, le jugement, l'esprit. On ne peut trop admirer la noblesse, l'économie dans les sujets, la véhémence dans les passions, la gravité dans les sentimens, la dignité, & en même temps la prodigieuse variété dans les caracteres.* Tout l'éloge est de la même force : mais ce peu de mots suffit pour établir la gloire de Corneille, en faisant voir les sentimens qu'a conçus

de lui l'homme du monde, qui étoit le plus capable de juger de son mérite, & qui, si l'on croit le bruit public, n'avoit pas été fâché du peu de succès de quelques piéces du grand Corneille. Cet homme célebre fut reçu à l'académie françoise en 1647, & étoit le doyen de cette compagnie, lorsqu'il mourut en 1684, âgé de 78 ans. Les piéces de théatre que nous avons de lui, sont celles qui suivent, selon l'ordre des temps où elles ont été composées : *Melite*, com. *Clitandre*, trag. *La Veuve*, com. *La Galerie du palais*, com. *La Suivante*, com. *La place royale*, com. *Medée*, trag. *L'illusion comique*, coméd. *Le Cid*, trag. *Les Horaces*, trag. *Cinna*, trag. *Polieucte*, trag. *La mort de Pompée*, trag. *Le Menteur*, coméd. *La suite du Menteur*, com. *Rodogune*, trag. *Théodore*, trag. *Heraclius*, trag. *Dom Sanche d'Aragon*, com. *Andromède*, trag. *Nicomède*, trag. *Pertharite*, trag. *Œdipe*, trag. *Sertorius*, trag. *La toison d'or*, trag. *Sophonisbe*, trag. *Othon*, trag. *Attila*, trag. *Pulcherie*, trag. *Berenice*, trag. & *Surena*, trag. Il a aussi fait une traduction en vers des quatre livres de l'*Imitation de Jesus-Christ* : une autre des *sept pseaumes de la pénitence*, & *des toutes les hymnes du breviaire romain*; les *Vêpres*, les *Complies des Dimanches*, & *l'office de la sainte Vierge en prose & en vers.* Pierre Corneille avoit trois fils, dont l'aîné prit le parti des armes ; le second fut tué étant lieutenant de cavalerie ; & le troisiéme fut abbé d'Aiguevive près de Tours, & mourut en 1699.

M. l'abbé Granet a donné en 1738 un recueil d'*Œuvres diverses de Pierre Corneille*, à Paris, *in*-12, contenant quantité de piéces de ce poëte sur les victoires de Louis XIV, avec les mêmes piéces en vers latins, dont celles de Corneille ne sont que la traduction, ou qui ont été mises en vers latins d'après les vers françois de Corneille. La plus grande partie de ces piéces avoit déja paru en feuilles volantes, ou dans les poësies du P. de la Rue, jésuite, ou dans le recueil de celles de Santeul, &c. Après ces poësies sur les victoires du roi, viennent les *Mélanges poëtiques*, déja imprimés à la suite de *Clitandre*, tragi-comédie, à Paris 1632, *in*-8°. Le reste contient des poësies de tout genre & sur différens sujets, dont quelques-unes sont latines. En 1738 M. Joly a donné une nouvelle édition du *théatre de Pierre Corneille*, in-4°, & en six volumes *in*-12, à Paris, avec un avertissement de l'éditeur, où l'on rend compte de chaque piéce du recueil. On y trouve la vie de Corneille par M. de Fontenelle, ses discours sur le poëme dramatique ; les examens qu'il a lui-même faits de ses tragédies, &c. La vie de Corneille, par M. de Fontenelle, a paru de nouveau dans les œuvres de celui-ci, *t.* 3, *éd.* in-12 1742.

CORNEILLE (Thomas) frere du précédent, fut membre de l'académie françoise, de celle des inscriptions & médailles, & eut beaucoup de gout pour la poësie. Il le remarqua dès sa jeunesse, lorsqu'étudiant en rhétorique chez les peres jésuites de Rouen, il composa en vers latins une piéce de théatre, que son régent trouva si fort à son gré, qu'il l'adopta & la substitua à celle qu'il devoit faire représenter par ses écoliers, pour la distribution des prix de l'année. En 1670 il donna sous le titre de *Piéces choisies d'Ovide, traduites en vers françois*, une traduction libre des élégies 4, 14 & 11 du troisiéme livre, 7, 8 & 19 du second livre, & de sept épitres du même poëte ; c'est un volume *in*-12 imprimé à Rouen. Il avoit donné d'abord les quatre premiers livres des métamorphoses traduites en vers françois, à Paris 1669 *in*-12. Le tout fut imprimé en 3 vol. *in*-12 à Paris en 1693. Il publia en 1697, l'*hist. de la monarchie françoise* sous le regne de Louis XIV, par Simon de Riencourt, augmentée par Thomas Corneille, 3 vol. *in*-12. Mais ce qui a fait plus d'honneur à ce poëte, font ses piéces de théatre, au nombre de 36, recueillies en 5 vol. Plusieurs eurent beaucoup d'applaudissement, & furent représentées avec beaucoup de succès à la cour & à Paris, entr'autres, *Bertrand de Sigarale, Timocrate, la mort de l'empereur Commode, Camma, l'Ariane, le comte d'Essex, &c.* Les poëmes dramatiques ont été réimprimés à Paris *in*-4°, en 1738, & en cinq vol. *in*-12, par les soins de M. Joly. Il travailla dans le gout lyrique, témoin les opéra de *Bellerophon* & de *Psiché*. Il composa aussi un *dictionnaire des arts*, en 2 vol. *in-folio*, qui furent débités conjointement avec les 2 vol. du dictionnaire de l'académie sur la langue françoise, & un *dictionnaire universel, géographique & historique*, en trois volumes *in-folio*, qu'il donna en 1707. Quoiqu'il fût devenu aveugle sur la fin de ses jours, il préparoit néanmoins une seconde édition de ces deux dictionnaires, lorsqu'il mourut à Andeli le 8 décembre 1709, âgé de 84 ans. Il eut toujours un grand fond de probité, de droiture, de sagesse & de modestie. Ce qui est extrêmement rare, c'est que dans le cours de sa vie, il ne se fit pas un seul ennemi. Thomas Corneille possédoit toutes les finesses de la langue françoise, comme le prouvent les remarques qu'il fit sur celles de Vaugelas, & qui furent imprimées pour la premiere fois en 1687 ; elles ont été réimprimées en 1738, dans l'édition qu'on a faite des *Remarques de Vaugelas sur la langue françoise*, en 3 volumes *in*-12. * *Mémoires du temps.*

CORNEILLE (Michel) peintre, à qui l'on prétend que les Italiens ont rendu beaucoup plus de justice que les François, étoit né à Paris en 1644 d'un autre *Michel* Corneille, bon peintre, & l'un des douze anciens de l'académie. Le fils, éleve de son pere, remporta de bonne heure un prix à l'académie, qui le fit aussitôt nommer pensionaire du roi à Rome. Michel demeura peu dans cette accadémie, & passa plusieurs années à étudier en son particulier. Il faisoit des remarques sur tout, & se forma un gout de dessin qui approchoit de celui des Carraches. A son retour d'Italie, il fut reçu à l'académie en 1663, & fut fait ensuite professeur. Le roi l'employa à Versailles, à Trianon, à Meudon & à Fontainebleau où ses ouvrages se font remarquer. La passion qu'il avoit pour son art étoit si grande, qu'il passoit une partie de son temps à copier les tableaux & les dessins des fameux maîtres, & cette pratique lui avoit donné une si grande facilité pour dessiner, que personne ne s'en est mieux aquitté. Son travail continuel lui causa la pierre ; il souffrit l'opération, qui, quoiqu'heureuse, lui laissa toujours de vives douleurs. Louis XIV aimoit fort ses ouvrages, & M. le Dauphin voulut qu'il travaillât à une des chapelles des Invalides. Corneille l'entreprit, malgré les douleurs qu'il ressentoit, & ce qu'il fit est très-estimé. Il mourut à Paris en 1708, âgé de 66 ans, sans avoir été marié.

Il eut pour frere JEAN-BAPTISTE Corneille, né à Paris en 1646, & qui fut, comme lui, d'abord éleve de son pere : il fut reçu à l'académie en 1676. Après avoir demeuré quelque temps à Rome, il revint à Paris & fut nommé professeur à l'académie. On voit plusieurs de ses tableaux dans l'église de Notre-Dame, dans celle des Carmes déchaussés, & aux Chartreux. Il est mort à Paris en 1695, âgé de 49 ans, laissant plusieurs enfans. * *Voyez* ce que dit des deux Corneilles M. Dezallier d'Argenville, au tome second de ses *vies des plus fameux peintres*, page 344 & suivantes.

CORNEJO (Pierre) Carme Espagnol, est connu sous le nom de *Cedro Cornejo de Pedrossa*. Il étoit de Salamanque, où ayant été reçu docteur dans l'université, il fut depuis choisi pour y enseigner la philosophie & la théologie. Il remplit les premieres charges de son ordre ; & mourut le 31 mars de l'an 1618. Il a écrit sur S. Thomas, &c. * Alegre, *in parad. carm.* Nicolas Antonio, *bibliot. hisp. &c.*

CORNELIE, illustre dame Romaine, femme de Sempronius Gracchus qui fut consul l'an 577 de Rome, & 177 ans avant Jesus-Christ, étoit fille de Scipion l'*Africain*, & mere des deux Gracques. Elle étoit savante, & laissa quelques lettres louées par Ciceron & par Quintilien. Valere Maxime dit qu'une certaine dame Campanoise logée chez Cornélie, mere des Gracques, lui ayant fait montre de grand nombre de bijoux, desirant qu'à son tour elle lui fit aussi montre de ses richesses, Cornélie lui fit

fit voir ses enfans, comme le seul trésor qu'elle estimoit, parcequ'elle les avoit élevés pour l'avantage de sa patrie. Il semble que Juvenal l'ait voulu attaquer pour ses hauteurs & pour sa trop grande fierté. * *Dans la sat.* 6, *v.* 177. Cicero, *in Brut. c.* 58. Quintil. *l.* 1, *c.* 1. Val. Maxime, *l.* 4, *c.* 4, *ex* 1. Plutarch. *in vit. Grac. &c.* *Voyez sa vie plus au long dans un petit livre latin de Paul Nonnius, qui a pour titre :* De claris Corneliis Romæ.

CORNELIE, dame Romaine, fille de *Cinna*, fut mariée à Jules César ; qui eut de ce mariage Julie, femme de Pompée. César, pour témoigner l'amour qu'il avoit pour cette femme, fit son oraison funebre, & rappella de l'exil Cinna son frere, vers l'an 708 de Rome, & 46 ans avant J. C.

CORNELIE, nom de plusieurs dames Romaines. CORNELIE, de la famille des Cosses, qui fut élue Vestale en la place de Lælia, morte du temps de Néron, &c. * Tacite, *liv.* 15, *annal. &c.* CORNELIE, femme du grand Pompée. * Plutarque, *dans sa vie. Cherchez* les autres aux lettres de leurs surnoms.

CORNELIE (Maximille) Vestale, que l'empereur Domitien fit enterrer toute vive, dans l'extravagante pensée d'illustrer son siécle par un tel exemple. Il la fit accuser de galanterie avec Celer, chevalier Romain ; & sans autre formalité de procès, il la condamna au supplice des Vestales criminelles. *Quoi ! César*, s'écria-t-elle, *me declare incestueuse ! moi dont les sacrifices l'ont fait triompher.* Comme il fallut l'enfermer dans le caveau, & qu'en y descendant sa robe fut accrochée, elle se retourna & se débarassa tranquillement. Le bourreau voulut alors lui présenter la main : elle en eut horreur, & rejetta l'offre, comme si elle n'eût pu l'accepter, sans ternir la pureté dont elle faisoit profession ; & se souvenant jusqu'à la fin de ce qu'exigeoit d'elle la plus sévere bienséance, elle eut soin de tomber modestement. * Pline, *l.* 4, *lettre XI à Minutien, de la traduction de Saci.*

CORNELIE, femme de Pompée, pour laquelle il eut des tendresses & des égards, qu'il n'avoit pas eus pour tout l'empire. Il n'eut des appréhensions que pour elle, & lui temoigna des empressemens pour la soustraire au danger public, & à la ruine de l'univers. Après la perte de la bataille de Pharsale, il l'anima à la constance, lui représentant que si elle avoit aimé la personne de son mari, elle n'avoit rien perdu ; si elle avoit aimé sa fortune, elle devoit être bien aise de ne pouvoir plus aimer que sa personne. Cornelie s'embarqua avec Pompée, & quitta l'isle de Lesbos, où elle avoit été comme en dépôt pendant la guerre ; ceux de l'isle regreterent généralement son départ, parcequ'elle y avoit toujours vécu pendant les prospérités de son mari, avec la même modestie qu'elle eût pu faire dans l'adversité :

Stantis adhuc fati vixit quasi conjuge victo.

Après la mort de Pompée, elle fit tout son plaisir de ses larmes, & il sembloit qu'elle avoit autant d'amour pour la douleur, qu'elle en avoit eu pour Pompée.

CORNELIENS. La famille des CORNELIENS, une des plus illustres patriciennes parmi les Romains, a été divisée en diverses branches, dont il y en eut quatre principales ; la I, celle des Maluginiens ; la II, celle des Scitriens ; la III, celle des Rufins ; & la IV, celle des Lentules. La premiere, des Maluginiens a eu SERVIUS CORNELIUS MALUGINENSIS, qui fut consul avec Q. Fabius Vibulanus en 269 de Rome, & 485 ans avant J. C. Denys d'Halicarnasse, Tite-Live & Cassiodore parlent de lui. Il laissa deux fils qui firent chacun une branche dans la famille des Corneliens Maluginiens. L'aîné L. CORNELIUS Maluginensis Cossus fut consul en 295 de Rome, & 459 avant J. C. avec Q. Fabius Vibulanus, qui l'avoit déja été avec son pere. Il commanda l'armée contre les Eques, qu'il acheva d'opprimer par le pillage de ce qui restoit dans leurs champs. Celui-ci eut trois fils : le premier fut nommé *Marcus*, & laissa deux fils, dont l'aîné P. CORNELIUS fut dictateur en 345 de Rome, & 409 ans avant J. C. & tribun militaire en 346. L'autre nommé CN. CORNELIUS, fut consul en 345, & tribun militaire en 348. Leur oncle, troisiéme fils de *L. Cornelius*, fut aussi tribun militaire, & mourut sans postérité. La branche du second, AULUS CORNELIUS Maluginensis Cossus, dura davantage. Il fut lui-même consul en 326, & 428 avant J. C. colonel de la cavalerie en 328, lorsque Mamercus fut dictateur, puis tribun du peuple. AULUS CORNELIUS son fils, dictateur en 369 de Rome, & 385 ans avant J. C. défit les Volsques, les Latins & les Herniques, dont il triompha ; & étant revenu à Rome, il fit arrêter Manlius qui troubloit le repos public. Il laissa P. CORNELIUS surnommé *Arvina*, qui fut pere d'AULUS CORNELIUS Cossus Arvina. Celui-ci fut colonel de la cavalerie en 401 & 405 de Rome, & 353 & 349 ans avant J. C. dans le temps que Manlius Torquatus fut dictateur. Il mérita aussi la dignité de consul en 411, & commanda l'armée contre les Samnites. Ce fut dans cette occasion que s'étant engagé dans une vallée commandée de toutes parts, & ne sachant alors quel parti prendre, il fut dégagé par un brigadier nommé Decius : ensuite ayant donné bataille, il défit entiérement ses ennemis. CORNELIUS fut derechef consul en 422, & puis dictateur en 431. Il défit encore les Samnites, laissa P. CORNELIUS Cossus Arvina, qui fut consul en 448 & 466 de Rome, 306 & 288 ans avant J. C. L'autre branche des Corneliens Maluginiens, sortis de Servius Cornelius, a pour tige MARCUS CORNELIUS Maluginensis, qui fut un des dix magistrats souverains, qu'on établit l'an 304 de Rome, & 450 ans avant J. C. comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, & de Tite-Live. Son fils M. CORNELIUS fut consul en 318 avec L. Papirius Crassus. Celui-ci laissa trois fils, M. CORNELIUS qui fut censeur ; P. Cornelius qui fut tribun militaire en 348, & 406 ans avant J. C. AULUS CORNELIUS, pere de Cneïus, qui fut consul en 345, avec L. Fur. Medullinus, & deux fois tribun militaire. SER. CORNELIUS Maluginensis, fils de PUBLIUS, fut six fois tribun militaire, & se distingua par sa probité & par sa valeur. M. CORNELIUS son frere, eut la même charge en 384 & en 387 de Rome, & avant J. C. 370 & 367 ans. SERVIUS CORNELIUS son fils, fut colonel de la cavalerie en 393, sous le dictateur T. Quintilius Panus, dans le temps que les Gaulois firent une troisiéme descente en Italie. Voilà quels ont été les hommes les plus illustres de cette premiere famille des Corneliens. Nous parlerons des autres branches sous le nom de Lentulus, de Rufin & de Scipion. Les Corneliens ont publié diverses loix durant leur magistrature, telles que sont : *Cornelia testamentaria nummaria, sive de falso. Cornelia de ambitu. Cornelia de sicariis & veneficiis. Cornelia de præscriptione. Cornelia de tribunis plebis. Cornelia sumptuaria judiciaria. De ordine magistratuum. De solut. Legibus. De edictis perpetuis. De captivis. De injuriis, &c.* * *Consultez* Denys d'Halicarnasse, *l.* 8, 9 & 10. Tite-Live, *lib.* 2, 3 & *seq.* Cassiodore, Fulvius Ursinus, Richard Streinnius, &c.

CORNELISSON, Cornelissonius, *cherchez* BOCKENBERG.

CORNELIUS Gallus, Nepos, Severus, &c. *Cherchez* CORNELIENS aux lettres de leurs surnoms.

CORNELIUS CALLIDIUS, *cherchez* CALLIDIUS.

CORNER, connu sous le nom de CHRISTOPHORUS CORNERUS, Allemand, ministre protestant, étoit de Fach, dans la Franconie, où il naquit en 1518. On l'éleva dans la théologie protestante, qu'il enseigna à Francfort ; & depuis il fut ministre & surintendant des églises de la Marche de Brandebourg. Il mourut le 17 avril de l'an 1594, & laissa divers ouvrages, comme des commentaires sur les pseaumes & sur les épîtres de S. Paul aux Romains & aux Galates. *Cantica sacra. Symbola œcumenica.* Des notes sur les oraisons de Ciceron, &c. * Melchior Adam, *in vit. Germ. theol.*

CORNET (Nicolas) docteur en théologie de la faculté de Paris, naquit à Amiens le 12 octobre de l'année 1592, fit dès sa jeunesse de grands progrès dans les belles lettres, & demeura quelques années parmi les Jésuites, où il prononça un discours en françois, en latin & en grec. Il sortit des Jésuites, se mit sur les bancs de Sorbonne & parvint enfin au degré de docteur en théologie de la faculté de Paris, maison & société de Navarre en 1626. Le cardinal de Richelieu voulut l'avoir pour confesseur; mais ce docteur refusa d'accepter un emploi, dont il connoissoit trop le poids; il se contenta d'entrer dans le conseil de ce cardinal, qui se servit de lui, à ce que l'on croit, pour composer la belle préface qui est à la tête de son livre de controverse. Le cardinal Mazarin le fit président de son conseil de conscience, & lui offrit l'archevêché de Bourges. Il fit par son testament quantité de legs pieux, & mourut dans le collége de Boncourt, le 18 avril 1663. Il fut inhumé dans la chapelle du collége de Navarre, où M. l'abbé Bossuet, depuis évêque de Meaux, prononça l'oraison funèbre, qui nous fournit cet article, & qui a été imprimée à Amsterdam en 1698. En 1649, étant syndic de la faculté de théologie, & s'étant apperçu que quelques bacheliers faisoient imprimer dans leurs thèses quelques propositions sur les matiéres de la grace, sur lesquelles on étoit alors fort échauffé, quoiqu'il les eût rayées, il s'en plaignit à la faculté, à laquelle il denonça en même temps sept propositions, dont les cinq premieres sont celles qui ont été condamnées depuis comme extraites du livre de Jansénius.

CORNETO, en latin *Cornuetum*, ville d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre. Elle est située vers l'embouchure de la Marta dans la mer de Toscane, avec évêché qui ne reléve que du saint siége, & est uni à celui de Monte-Fiascone. Elle est fort petite & à demi déserte, à cause de son mauvais air. Jerôme Bentivoglio y fit des ordonnances synodales en 1561. Un autre prélat en fit de nouvelles en 1622. * Leandre Alberti, *descript. Ital.* Le Mire, *geogr. eccles.*

CORNETO ou CORNETANO (Jean) ainsi appellé de *Corneto*, sa patrie, ville du patrimoine de saint Pierre, étoit né d'une mere noble, de la famille des VITELLESCHI. Il fit ses premieres études dans son pays, & alla étudier ensuite le droit à Boulogne. Revenu dans sa patrie, il prit le parti des armes sous Tartalia, qui passoit en ce temps-là pour un capitaine brave & expérimenté. Corneto voyant que deux factions divisoient la ville de sa naissance, & que celle qui soutenoit le parti de la famille de sa mere étoit la plus foible, résolut de faire un coup d'éclat. Il prit avec lui un nombre de soldats, excita du tumulte dans la ville, défit, ou du moins affoiblit beaucoup le parti qu'il vouloit détruire; & le sien étant devenu plus fort, il domina. Ce fut-là le commencement de son élévation: il tint d'abord un des premiers rangs à Corneto; peu après Tartalia obligea le pape Martin V à donner à Corneto une charge de protonotaire; & dans la suite celui-ci s'insinua si avant dans l'amitié du cardinal de Viterbe, qui fut pape après Martin V, qu'ils devinrent inséparables. Cette liaison n'empêcha pas Martin d'éloigner de Rome Corneto, qu'il regardoit comme un homme séditieux & ennemi du repos, & qu'il ne pouvoit souffrir à cause de ce génie entreprenant. Mais Eugène, son successeur, le rappella, & le fit évêque de Recanati; & pour complaire en apparence à ceux qui n'aimoient pas à le voir si près de Rome, il lui donna la légation de la Marche d'Ancône. Corneto s'en chargea: on se plaignit de lui dans cette province; les plaintes furent portées jusqu'à Rome, & il se vit obligé d'y comparoître pour se justifier. Il tourna cette affaire à son avantage: le pape qui l'aimoit, le crut & le renvoya dans la Marche d'Ancône. Alors Corneto, que ce jugement avoit rendu plus fier, usa de son autorité avec plus de hauteur qu'auparavant, & fit bien des choses qui furent blâmées. Il accusa, entr'autres, un officier de distinction, nommé *Armeleo*, d'avoir tramé contre lui; & sur cette accusation, que l'on croit sans fondement, il le fit mourir. On prétend qu'il se vengea sur lui de la haine que lui avoit portée à lui-même le pape Martin V, protecteur d'Armeleo qui avoit rendu de grands services à ce pape. Il traita aussi inhumainement Pierre Gentilis, de la famille de Varanus, qui avoit commandé long-temps à Camerino. Ces cruautés le firent haïr: les peuples de sa légation ne pouvant plus le supporter, se délivrerent de son joug, & se soumirent à l'obéissance de François de la famille des Conti. Corneto fut arrêté & délivré secretement peu après; mais il perdit une grande partie de son bien, & se vit contraint de s'enfuir à Venise. Il vint encore trouver le pape, qui étoit pour lors à Florence, lui exposa ce qui venoit d'arriver, donna tout le tort à ceux qu'il avoit maltraités, & persuada si bien Eugène de son innocence prétendue, qu'il attira sa compassion, & de plus grandes marques de sa bienveillance. Ce pape le fit archevêque de Florence en 1435, & peu après patriarche d'Alexandrie; & comme Corneto ne pouvoit demeurer long-temps en place, il persuada à Eugène de l'envoyer dans le royaume de Naples, afin de profiter de la dissention qui y régnoit pour soumettre ce royaume à l'obéissance du saint siége. Corneto se mit en marche avec des troupes assez nombreuses, ravagea les premieres terres dans lesquelles il mit le pied, obligea Jacques Vicano à se rendre, le fit mourir, & s'empara de tout ce qu'il put enlever. Il traita la ville de Præneste encore plus durement: après l'avoir tenue pendant quatre mois assiégée, il la prit, la fit raser, & envoya les citoyens à Rome. Il livra bataille à Antoine Pisano, qui s'étoit emparé de la plus grande partie de la Campanie, le battit, le fit prisonnier & ensuite pendre. Après plusieurs autres expéditions semblables, Eugène pour le récompenser, l'éleva au cardinalat en 1437: mais ses succès ne furent pas toujours les mêmes. Il étoit à peine parvenu à cette dignité, qu'il fut obligé d'abandonner une partie de ses conquêtes. Dans ces tristes conjonctures il abandonna son armée, monta secretement sur un vaisseau, s'enfuit à Venise, & alla trouver Eugène à Ferrare, où ce pape tenoit un concile. Sa défaite, loin de le rendre plus timide, lui avoit donné encore plus de hardiesse. Il ajusta tellement son récit, qu'il fit croire qu'il n'avoit pas cessé de se conduire avec prudence & avec courage, & que s'il eût été secondé, ses prospérités eussent été beaucoup plus loin. A un homme si zélé pour les intérêts du saint siége que ne devoit-on pas? Aussi ce pape, aveuglé sur son sujet, lui donna-t-il la légation de tout l'état ecclésiastique. Corneto fit alliance avec les Vénitiens & les Florentins, tourna toutes ses armes contre Conrade, souverain de Foligno, le prit & lui ôta la liberté. La citadelle de Spolete ne put tenir contre son ardeur de conquerir: il alloit même perdre les Florentins, & peut-être porter plus loin ses vues ambitieuses & son humeur entreprenante, lorsqu'on découvrit une partie de ses desseins. On mit tout en œuvre pour les traverser, & ce vainqueur de tant d'autres fut vaincu lui-même, & fait prisonnier par Antoine de Padoue. Il voulut se défendre; mais il reçut trois blessures, dont il mourut le huitiéme jour, & non le vingtiéme, comme l'a dit Raynaldus, sous l'année 1440, *n°. XI.* On porta son corps pendant la nuit dans le temple de Minerve, & ce spectacle causa beaucoup plus de joie qu'il n'apporta de tristesse. On le transporta à Corneto dans la suite, où on l'inhuma dans l'église cathédrale. Ciaconius dit qu'on y voit son épitaphe, & il la rapporte dans ses vies des papes, au *tome II.* Cet auteur s'est néanmoins trompé, quand il a dit que Corneto avoit été patriarche d'Aquilée: il ne l'a été que d'Alexandrie. Barthelemi Facio a fait la même faute dans son livre cinquiéme des actions du roi Alfonse. Celui qui a parlé le plus exactement de Jean Corneto, est le célébre Pogge Bracciolini, Florentin, dans un ouvrage fort curieux, où il traite de l'inconstance de ce que l'on appelle la fortune, *De varietate fortunæ.* C'est dans le livre troisiéme de cet ouvrage,

qui n'a été imprimé pour la premiere fois qu'en 1723, à Paris, sur un manuscrit de la bibliothéque Ottoboni, & par les soins de M. l'abbé Oliva, bibliothécaire de M. le cardinal de Rohan.

CORNETO (Adrien Castellesi, dit le cardinal) prit le nom du lieu de sa naissance dans le patrimoine de S. Pierre. S'étant poussé à la cour de Rome, le pape Innocent VII l'envoya nonce en Angleterre, où il devint si agréable au roi Henri VII, qu'il eut les évêchés d'Herford, de Bath & de Wels. Il passa ensuite en France avec la même qualité. Etant de retour à Rome, après avoir été clerc & trésorier de la chambre apostolique, Alexandre VI dont il avoit été secrétaire, lui donna le chapeau de cardinal l'an 1503. Peu de mois après, César Borgia, fils naturel de ce pape, qui vouloit avoir de la dépouille de Corneto, & qui avoit pris des mesures pour l'empoisonner, engagea son pere d'aller souper à la Vigne d'Adrien; mais le souverain pontife qui ignoroit la chose, but lui-même du vin préparé pour ce funeste dessein, & en mourut. Le cardinal échapé de ce peril, n'évita pas l'inimitié de Jules II, qui alla si loin, que Corneto fut obligé d'aller se jetter dans les montagnes du Trentin pour s'en mettre à couvert. Ayant été rappellé par Léon X, il eut l'ingratitude d'entrer dans une conjuration contre lui, & dont le cardinal Petrucci étoit le chef. Quelques-uns disent qu'il s'y engagea dans l'espérance d'être pape, se flatant qu'une certaine espece de prédiction, qui promettoit la thiare à un Adrien de basse naissance, mais illustre par sa doctrine, le regardoit: elle eut son effet en la personne du pape Adrien VI. Léon X pardonna à Corneto, lui en fit expédier des lettres d'abolition, mais celui-ci qui avoit avoué son crime en plein consistoire, se voyant condamné avec le cardinal Soderin à une amende de dix mille écus, crut ne pas devoir se fier à la parole du pape; ainsi il prit le parti de sortir la nuit de Rome, déguisé en moissoneur, & l'on n'a jamais pu savoir ce qu'il étoit devenu. Cela arriva en 1517. Pierius Valerianus qui écrivoit en 1534, dit que l'on avoit cru que le valet de ce cardinal l'avoit assassiné, pour profiter des pistoles que son maître avoit cousues dans sa chemisette. Le P. Oldoini a écrit que le pape Léon X ayant dégradé Corneto de la pourpre & de ses bénéfices, il craignit tant pour sa vie, qu'il s'enfuit en Thrace, où il mourut, sans qu'on ait su ni le jour ni l'année. Ce cardinal fut des premiers qui mirent la main à la réformation du style latin: comme il avoit beaucoup lu Ciceron, il y avoit fait quantité d'excellentes recherches concernant la pureté de la langue latine, qu'il mit au jour dans un traité qu'il composa pendant sa retraite aux Alpes, qu'il intitula, *de sermone latino*, & qu'il dédia à Charles-Quint, pour lors prince d'Espagne. Il avoit interrompu pour travailler à ce traité, une traduction latine qu'il avoit commencée du vieux testament. Il fit encore un livre *de vera philosophia*, qui a été imprimé à Cologne en 1548. Corneto fut aussi poëte, témoin son traité *de poëtis*; son poëme sur *la chasse*; un autre intitulé *Iter Julii II pontificis Romani*; des vers à la louange de la sainte Vierge, & la description du palais qu'il avoit fait bâtir assez près du Vatican, qui fut nommé *le palais Anglois*, à cause qu'il le légua au roi d'Angleterre, & qui a été depuis possédé par la maison de Colonne. * Pierius Valerianus, *de infelicitate litteratorum*. Oldoini, *Athen. Rom.* Paul Jove, *vie de Léon X*. Bayle, *diction. crit. &c.*

CORNHERT, ou KOORNHERT (Théodore) hérétique enthousiaste du XVI siécle, naquit en 1522, d'une bonne & ancienne famille d'Amsterdam. Il fit dans sa premiere jeunesse un voyage en Espagne & en Portugal; & à son retour s'étant marié, contre les dispositions du testament de son pere, & sans consulter sa mere, à une femme qui n'avoit presque aucun bien, il fut obligé, pour subsister, de se faire maître d'hôtel de Renaud de Brederode, baron de Vianen; mais il le quitta peu après, & fut s'établir à Harlem, où il gagna sa vie au métier de graveur. Il lui prit depuis fantaisie, à l'âge de 30 ans, d'apprendre le latin, où il fit en peu de temps tant de progrès, qu'il traduisit peu après en flamand *les offices de Ciceron*, & quelques autres ouvrages. En 1562 il fut secrétaire de la ville de Harlem, & deux ans après secrétaire des bourguemestres de la même ville. En 1565 & 1566, on le députa plusieurs fois vers le prince d'Orange, gouverneur de Hollande: il eut plusieurs conférences avec Henri de Brederode, fils de celui qu'il avoit servi, sur les mouvemens qu'il y avoit alors dans le pays; & le prince se servit de la plume de Cornhert, pour composer le premier manifeste qu'il publia en 1566. La duchesse de Parme qui le sut, le fit enlever de Harlem & conduire dans les prisons de la Haye, où il demeura quelque temps. Ce fut alors que sa femme craignant qu'il n'en sortît jamais, tâcha de gagner la peste, afin que la lui communiquant, ils en mourussent l'un & l'autre: il reprit sévérement sa femme d'un dessein si extravagant, & se défendit si bien, qu'on le relâcha, se contentant de lui défendre de sortir de la Haye; mais il s'évada furtivement, & se sauva au pays de Cléves, où il reprit son métier de graveur pour subsister. Les états de Hollande ayant secoué le joug des Espagnols en 1572, Cornhert retourna en son pays, où il fut fait secrétaire des états de la province; mais s'étant voulu opposer aux désordres des gens de guerre, ceux-ci le décrierent comme un fauteur des catholiques, & on résolut de le tuer; ce qui l'obligea la même année de se sauver encore au pays d'où il étoit venu. Louis de Requesens l'excepta de l'amnistie qu'il fit publier à Bruxelles en 1574, en faveur de ceux qui voudroient rentrer dans le sein de l'église. Cet homme qui avoit commencé depuis quelque temps à dogmatiser, revint encore à Harlem, où il eut à Delft & à la Haye de grandes disputes par écrit & en paroles contre les ministres prétendus-réformés, qui ne purent souffrir ses sentimens; car quoiqu'il s'élevât contre la religion catholique, il ne laissoit pas de condamner les entreprises de Luther & de Calvin, prétendant que sans une mission extraordinaire, soutenue de miracles, personne n'avoit droit de s'ingérer aux fonctions du ministere évangélique. Ainsi en confessant que les differentes communions avoient besoin de réforme, il auroit voulu qu'en attendant que Dieu suscitât des réformateurs semblables aux apôtres, toutes les sectes chrétiennes se reunissent sous une forme d'*interim*, dont le plan étoit, qu'on ne feroit autre chose que de lire au peuple le texte de la parole de Dieu, sans proposer aucune explication, sans rien prescrire aux auditeurs, par maniere de préceptes & de défenses, mais tout au plus par maniere d'avertissement. Il ne croyoit point que pour être véritable chrétien, il fût nécessaire d'être membre d'aucune église visible, ce qu'il pratiqua; car il ne communiqua ni avec les catholiques, ni avec les protestans, ni avec aucune autre secte. Il se déclara enfin contre la religion prétendue-réformée, & nommément contre Calvin, Beze, Lipse, &c. Il reçut beaucoup d'invectives à ce sujet de la part des ministres calvinistes; mais on croit que le prince d'Orange le soutenoit en secret, parceque connoissant son aversion pour les Espagnols, il s'étoit souvent servi de la plume de Cornhert pour écrire contr'eux. Ce prince périt malheureusement, & Cornhert, qui s'étoit établi à Delft, reçut dans la suite ordre des magistrats d'en sortir dans 24 heures. On vouloit même qu'on l'enfermât pour le reste de ses jours. Il mourut le 29 octobre 1590. Ses œuvres furent imprimées en trois volumes *in folio* en 1630. * Bayle, *diction. crit.*

CORNICULAIRES, en latin *Cornicularii*, sorte d'huissiers qui se tenoient à l'un des coins du parquet où le magistrat rendoit la justice, pour empêcher que personne n'y entrât, & qu'on ne le troublât. Cassiodore les appelle *Cornicularii*, *quia cornibus secretarii prætoriani præerant*. * *Antiquités grecques & romaines.*

CORNIFICIA, sœur du poëte Cornificius, faisoit très-bien des vers, & composa plusieurs épigrammes.

S. Jérôme parle d'elle dans sa chronique. Vincent de Beauvais la nomme *Cornificina*. Elle vivoit sous l'empire d'Auguste, vers l'an de Rome 737, & 17 avant J. C. Vossius croit que c'est la même dont parle Gui de Bourges, au titre *de la mémoire*, qui disoit que la science étoit la seule chose qui n'étoit point en but aux injures de la fortune. * Vincent de Beauvais, *lib.* 32, *spec. nat.* 51. Vossius, *phil. c.* 2, § 3, *&c.*

CORNIFICIUS, poëte Latin, & homme de guerre, vivoit du temps d'Auguste, & en même temps que sa sœur, dont nous venons de parler. On ne doute point que Cornificius ne soit ce critique de Virgile. Mais on n'est pas assuré, s'il est le même, à qui Ciceron écrit quelques lettres, celui à qui on attribue la rhétorique d'Herennius, ou enfin celui à qui Catulle se plaint en sa 31e épigramme en ces termes :

Malè est, Cornifici, *tuo Catullo*,
Malè est, mehercule, & laboriosè, *&c.*

Macrobe cite des livres d'un Cornificius. Il a y aussi eu deux consuls Romains de ce nom. Saint Jérôme dit que le poëte Cornificius, dont nous parlons au commencement de cet article, fut tué par des soldats, parceque se moquant de leur lâcheté, il les avoit appellés dans ses vers, *des lapins armés*. * Macrobe, *l.* 3 *saturn.* 11, & *l.* 6, *c.* 5. Crinitus. Vossius, &c.

CORNILLAN, maison, *cherchez* CORNEILLAN.

CORNOUAILLE ou CORNWALL, province d'Angleterre, avec titre de comté. C'est la *Cornubia* des anciens. Elle est située vers la pointe la plus occidentale d'Angleterre, entre la mer d'Irlande & l'océan Britannique. Elle portoit autrefois titre de royaume, & c'étoit anciennement le pays des Ostidamniens & des Damneniens. Ses principales villes sont Bodman, Launston, Camelsford, Helston, Low, Saint-Ithyes, &c. Le pays est très-fertile, & célébre par ses mines d'étain fin : on dit même qu'il y en a d'or, d'argent, de plomb & d'airain, & qu'on y trouve aussi des diamans, naturellement polis, & taillés à facetes. Les habitans ont une langue particuliére, qu'on croit être l'ancien langage de l'isle. Il sont simples & peu civilisés. Guillaume *le Conquérant* érigea, dit-on, ce pays en comté, & le donna à Robert Moriton, son frere uterin. * Speed. & Camden, *desc. Brit.* Mercator, *Atlas mundi*, *&c.*

CORNOUAILLE ou QUIMPERCORENTIN, ville de France dans la basse Bretagne, avec présidial & évêché suffragant de Tours. Elle est sur la riviere d'Oder, à deux ou trois lieues de la mer, entre Blavet & Concarnau, à l'orient, & Penmark au couchant. C'est le *Coriosopitum Curisolitarum* de César & de Pline. Elle est aussi nommée *Cornubia* & *Cornugalliæ* dans les anciennes chartes. On la nomme aujourd'hui pour l'ordinaire QUIMPERCORENTIN ou KEMPERCORENTIN. Kemper étoit le nom de la ville, & Corentin celui de son premier évêque, qu'on croit avoir été ordonné par saint Martin de Tours. Cornouaille eut autrefois des comtes. C'est une ville de grand commerce. Le reflux y fait remonter de grosses barques, & le port est au confluent de deux rivieres, où est le fauxbourg, dit *la terre du duc*, qui est très-grand ; & c'est l'endroit ou demeurent les plus riches marchands. L'église cathédrale est ancienne, & ornée de deux grandes tours. Le chapitre est composé d'un doyen, de deux archidiacres, d'un trésorier, d'un chantre, d'un théologal, & de douze autres chanoines. L'abbé de Daoulas est le premier chanoine de l'église cathédrale de Cornouaille ; il a sa chaire jointe à celle de l'évêque & sous le même dais, & a le droit d'annates sur les bénéfices de la cathédrale ; il marche à la gauche de l'évêque dans les processions, & ses religieux à la gauche des chanoines. Ces religieux ne sont point réformés, & ne sont distingués des chanoines, par aucunes marques dans leurs habits. Entre les évêques de Cornouaille, Corentin, Guenucus & Allorus y sont reconnus pour saints. Il y en a eu d'autres illustres par leur qualité & par leur mérite, comme Benoît, Oriscand, & Budic de Cornouaille, tous trois de la maison des comtes de cette ville ; Bernard de Moëlan, Thomas Danast, Alain Gonthier, Gatien de Monceaux, Bertrand de Rosmadec, Raoul le Moël, dit *le Chauve*, Claude de Rohan, Louis Simonetta, cardinal, &c. Outre la cathédrale, il y a à Cornouaille plusieurs autres églises très-belles, divers monasteres, & un collége de Jésuites. On voit près la porte, dite *de Tourbie*, une tour d'une largeur extraordinaire, qui servoit autrefois de château à la ville de Quimpercorentin. * Merula. *cosmogr.* Du Chêne, *antiq. des villes.* Bertrand d'Argentré, & Augustin du Pas, *hist. de Bret.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. tome II*, *p.* 551, *&c.*

CORNOUAILLE (Richard de) dit *Corinian*, *cherchez* RICHARD.

CORNU ou CORNUT (Gautier) archevêque de Sens, florissoit dans le XIII siécle, & étoit fils de *Simon* Cornu, seigneur de Villeneuve, près de Montreuil. Après avoir paru avec beaucoup de réputation dans l'université de Paris, il fut doyen de l'église de cette ville, aumônier du roi Philippe *Auguste*, & puis archevêque de Sens en 1223. Guillaume le Breton remarque que Gautier Cornu avoit été élu évêque de Paris, avant que d'être mis sur le siége de Sens. Ce prélat eut beaucoup de part aux affaires de son temps. Le roi S. Louis le nomma en 1239, pour aller recevoir la couronne d'épines de Notre-Seigneur, qu'on lui envoyoit de Constantinople ; & par ordre de ce même monarque, Gautier en écrivit l'histoire que nous avons dans le volume des auteurs de l'histoire de France. Il mourut le 20 avril de l'an 1241, & fut enterré dans le chœur de son église. On lui impute d'avoir empêché S. Louis de faire bruler le Talmud ; & l'on dit qu'il avoit reçu pour cela de l'argent des Juifs. Ce prélat eut pour successeur GILLES ou GILLON CORNU son frere, qui étoit déja archidiacre de Sens. Il fut sacré par le pape Innocent IV, l'an 1244, dans la ville de Lyon, où il assista l'année suivante au concile général. Ensuite il suivit le roi S. Louis en son voyage d'Outremer ; & à son retour il travailla à rétablir la discipline dans son diocèse ; & il mourut en 1254. Son corps fut enterré auprès de celui de son frere, dans son église. HENRI CORNU, neveu de ces deux prélats, fut leur successeur dans l'archevêché de Sens. On dit qu'il fut empoisonné en 1258. Il avoit six freres, entre lesquels il y a eu ALBERIC CORNU, qui enseigna le droit à Paris avec beaucoup de réputation, & qui fut depuis évêque de Chartres, où il mourut en 1244. GUILLAUME CORNU fut évêque de Nevers en 1251, après Robert son oncle. * Alberic, *in chron.* Guillaume le Breton, *liv.* 12. *Phil.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Du Boulai, *hist. univ. Paris. &c.* La Chaise, *hist. de saint Louis*, *liv.* 5, *art.* 4.

CORNU ou DE CORNE (Pierre) connu sous le nom de PETRUS DE CORNIBUS, religieux de l'ordre de S. François, & docteur de Paris, a vécu dans le XVI siécle. Il étoit natif de Beaune en Bourgogne, & fut un de ceux qui prêcherent avec le plus de zèle contre les hérétiques, qui pour cette raison ne l'aimoient pas. C'est de lui dont Rabelais & quelques autres libertins ont fait des railleries. Il mourut l'an 1555. Le docteur François le Picart fit son oraison funebre. S. François Xavier parle de lui dans une de ses épîtres : c'est dans la cinquiéme du premier livre, datée de Cochin le 12 janvier de l'an 1544. * Du Boulai, *hist. univers. Paris.* Hilarion de Coste, *vie du doct. Franç. le Picart*, *&c.* Rioche, *comp. temp.*

CORNUTUS (Cæcilius) ayant été faussement accusé de conspiration sous Tibere, aima mieux, quoiqu'innocent, finir sa vie par une mort volontaire, que de souffrir les inquiétudes d'une justification douteuse, auprès d'un prince chez qui les moindres soupçons passoient pour des crimes avérés. * Tacite, *ann.* 4, *c.* 28.

CORNUTUS, Africain de nation, philosophe stoïcien, florissoit à Rome sous l'empire de Claude & de Néron, qui le fit mourir vers l'an de J. C. 54. Cornutus

fut précepteur du poëte Perse. On le met aussi au nombre des grammairiens & des poëtes. Il est très-souvent allégué par Aulu-Gelle, par Eusebe, par Suidas, & par l'auteur de la vie de Perse. Macrobe cite aussi un CORNUTUS, qui fit des commentaires sur Virgile. Un autre CORNUTUS fut contemporain, & même émulateur de Tite-Live. Ces deux auteurs lisant leurs histoires en même temps, briguoient à l'envi les suffrages pour grossir la foule de leurs auditeurs. Suidas dit que Cornutus en avoit davantage, mais que ceux de Tite-Live étoient gens choisis. Quelques auteurs confondent ces deux Cornutus; mais les autres pour ne point pécher contre la chronologie, croient que ce dernier contemporain de Tite-Live, étoit pere de l'autre, qui fut précepteur de Perse. *Consultez* Vossius. Cicéron parle d'un CORNUTUS, préteur. * Aulu-Gelle, *l.* 2, *c.* 6, *& l.* 9, *c.* 10. Macrobe, *saturn. l.* 5, *c.* 19. Eusebe, *in chron.* Vossius, *l.* 1, *de hist. Lat. c.* 26, *&c.*

CORNWALL, *cherchez* CORNOUAILLE.

CORNWALLIS (Jean) descendoit d'une ancienne & illustre famille de ce nom, qui a fleuri long temps dans les comtés de Nortfolck & de Suffolck. Il temoigna beaucoup de courage & fit des actions fort hardies sous Thomas, duc de Nortfolk, à la prise de Morlaix en France, du temps du roi Henri VIII. Ce prince le fit chevalier, & peu après son retour il obtint la charge de grand maître de la maison du prince Edouard fils de Henri. Thomas Cornwallis, chevalier, étant shérif de Nortfolk, la derniere année du regne d'Edouard VI, leva des troupes contre ceux qui s'opposoient au droit de la reine Marie qui succédoit à Edouard son frere. Cette reine pour le récompenser, le fit membre de son conseil privé, trésorier de Calais, & ensuite contrôleur de sa maison. FREDERIC CORNWALLIS, descendant de cette famille, ayant servi le roi Charles I & à la cour, & à l'armée, & ayant perdu ses biens, sa liberté, & étant enfin exilé pour s'être attaché à ce prince, Charles II le fit baron du royaume, sous le titre de *Lord Cornwallis d'Eye*, dans le comté de Suffolck. Il épousa 1°. *Elizabeth*, fille de *Jean* Ashburnham d'Asburnham, dans le comté de Suffex, chevalier, de laquelle il eut trois fils; CHRALES, qui suit; *Frederic* & *George*; & une fille nommée *Henriette-Marie*: 2°. *Elizabeth*, fille de *Henri* Crofts, de Saxham, dans le comté de Suffolck, chevalier, de laquelle il eut *Jeanne*. Etant mort en 1661, CHARLES, son fils aîné, lui succéda. Celui-ci eut cinq fils, *Charles*, qui a été lord après son pere; *Frederic*, *Guillaume*, *Thomas* & *George*, & une fille nommée *Henriette-Marie*. * Dugdale.

CORO, ville d'Amérique, *cherchez* VENEZUELA.

CORŒBUS, natif de la province d'Elide, fut le premier qui fut couronné aux jeux olympiques, après avoir vaincu ses concurrens à la course l'an 778 avant la venue du Messie. Athénée dit dans ses discours des Dipnosophistes, que ce Corœbus étoit cuisinier de son métier. Il y a un autre CORŒBUS, archonte d'Athènes. Un autre jeune prince tué à la guerre de Troye, par Penelée, à qui Cassandre, dont il étoit amoureux, avoit prédit son infortune. C'est de-là qu'est venu le proverbe *Stultior Corœbo*. Il en est fait mention dans le deuxiéme livre de l'Enéide.

☞ COROGNE (la) ville maritime d'Espagne en Galice, avec un bon port, qui est très-vaste, entre le cap d'Ortegal & celui de Finistere. La ville est partagée en haute & basse. La haute est sur le penchant d'une montagne: la basse que les habitans appellent *Pexaria*, est au pied, sur une petite langue de terre que la mer embrasse de trois côtés. On convient que cette ville est ancienne & du temps des Romains; mais on ne s'accorde pas sur le nom qu'elle portoit. Les uns prétendent que c'est le *Caronium* de Ptolémée; d'autres, que c'est *Flavium Brigantium*, que d'autres cherchent à Betanços, & même à Compostelle. Dans le voisinage de la Corogne on voit une carriere de jaspe. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ COROMANDEL (la côte de) pays de l'Inde en deçà du Gange. On appelle ainsi la côte occidentale du golfe de Bengale, depuis la riviere de Narsepill qui borne le royaume de Golconde au nord-ouest, jusqu'au pont d'Adam, où commence la côte de la Pescherie. Le long de cette côte, en allant du nord au sud-ouest & au midi, on trouve de suite les royaumes de Golconde, de Carnate, de Gingi, de Tanjaour & le Marava. Les principaux ports de la côte de Coromandel sont, en suivant le même ordre, Masulipatan, où trafiquent les François, les Anglois & les Hollandois; Madras ou le fort de Saint George aux Anglois; Saint-Thomé, ou Meliapour, Sandraftpatan à l'empereur; Pondicheri, aux François; Tranquebar, aux Danois; & Négapatan, aux Hollandois. * La Martiniere, *dict. geog.*

CORON, ville sur la côte méridionale de la Morée, dans la province de Belvedere, à cinq lieues de Modon par terre, & environ dix par mer. Les anciens la nommerent *Coron*, du mot *Coronis*, qui en grec signifie une *Corneille*, parcequ'on en trouva une d'airain en creusant les fondemens de cette ville. C'étoit autrefois le siége d'un évêque suffragant de l'archevêché de Patras. Dans la suite, elle a été érigée en métropolitaine. Elle est de la figure d'un triangle, dont un des angles regarde un rocher escarpé, sur lequel, en 1463, les Vénitiens éleverent une bonne tour. Les deux autres angles sont vus du golfe de Coron, mais ils ne sont pas battus des eaux de la mer; & l'on peut en les côtoyant, faire facilement le tour de cette forteresse. Coron fut soumise en 1204 aux Vénitiens ligués avec quelques princes, qui partagerent avec eux les débris de l'empire grec. En 1208 le corsaire Génois, Léon Vetrano, s'empara de cette place, aussi-bien que de Modon; mais la république de Venise s'y rétablit peu de temps après. Le sultan Bajazet II, ayant conquis Modon, l'an 1498, tourna ses armes victorieuses du côté de Coron, & s'en rendit maître par composition. En 1533, l'amiral Doria qui commandoit la flotte d'Espagne, composée de trente-cinq gros vaisseaux de guerre, & de quarante-deux galeres, résolut de l'attaquer. Les troupes espagnoles avoient pour général Jerôme Mendoza; les italiennes obéissoient à Jerôme Tuttavilla, & au comte de Sarno. On foudroya la place, on fit bréche, on donna l'assaut; mais les Turcs résisterent avec beaucoup de bravoure: les Espagnols redoublerent leurs efforts, & obligerent enfin le commandant à arborer le pavillon blanc, pour capituler. Les infidéles en sortirent vie & bagues sauves, & Mendoza entra dans la place; mais quelque temps après les Turcs la bloquerent, & les Espagnols l'abandonnerent, suivant les ordres de l'empereur, qui ne vouloit point d'engagemens qui pussent traverser la paix de Hongrie. En 1685, le général Morosini assiégea Coron. Aussitôt les Turcs vinrent du côté de la terre se poster à une portée de pistolet de ses lignes, qu'ils attaquerent; & prirent une redoute; mais à peine y furent-ils entrés, qu'ils en furent chassés, après un combat qui dura trois heures. Les vainqueurs les poursuivirent, & en tuerent environ quatre cens, & en blesserent un pareil nombre. Les chrétiens firent un riche butin, prirent dix-sept drapeaux des ennemis, & exposerent 130 têtes de Turcs au bout de leurs piques, pour intimider les assiégés. La perte des chrétiens ne fut que d'environ 130 hommes morts ou blessés. Le commandeur de la Tour, général de terre des Maltois, y perdit la vie. Les Turcs qui avoient été mis en déroute, se rallierent; & après avoir fortifié leurs troupes, se jetterent sur les tranchées des chrétiens; mais ils furent repoussés vivement, & Hali Bassa visir leur général, fut emporté d'un coup de canon. Morosini résolut ensuite de chasser les ennemis de leur poste, ce qu'il exécuta le 7 août. Les chrétiens qui ne perdirent que très peu de monde, se rendirent maîtres du camp des infidéles où ils firent un riche butin. On y trouva beaucoup d'artillerie & de munitions, plus de 300 chevaux, les tentes, les drapeaux & enseignes, & six canons de bronze. Mais ce qui rendit cette victoire plus considérable, fut la prise de l'étendard du

fultan, & des queues de cheval, qui étoient les marques de l'autorité de Hali Baffa, général des Turcs, lequel avoit été tué dans la mêlée. Les Vénitiens fe préparerent enfuite à donner l'affaut, qui fut foutenu par les affiégés avec une vigoureufe réfiftance; mais enfin ils arborerent le drapeau blanc, pour traiter de la capitulation, qui n'eut point d'effet par la perfidie de ces barbares. Les Vénitiens s'en vengerent bientôt, & pour terminer les fatigues d'un fiége de 49 jours, ils forcerent les retranchemens des ennemis, pafferent au fil de l'épée toute la garnifon, & tout ce qu'ils rencontrerent d'habitans. On trouva dans la place 128 piéces de canon, & une grande quantité de munitions de guerre & de bouche. L'étendard du fultan fut expofé par l'ordre du fénat dans l'églife des Théatins à Venife, pour y demeurer toujours. On choifit ce lieu, préférablement à tout autre, parceque cette victoire fut remportée le jour que l'églife célebre la fête de S. Gaëtan. Les caracteres qui font gravés fur le côté droit de la lame, à laquelle l'étendard eft attaché, fignifient en françois: *Au nom du Très-haut, Dieu tout-puiffant, Dieu Seigneur de toutes chofes, & des faints Prophètes élevés au-deffus des autres faints, Mehemet, Abubechir, Homer, Ofman & Ali.* De l'autre côté on voit le fens de ces mots: *Il n'y a point d'autre Dieu qu'un feul Dieu, & Mehemet eft fon Prophéte. Notre Dieu, vous êtes le Créateur des nations, vous êtes le fouverain bien, & le difpenfateur du bien:* & au bas, *Hali Baffa.* Les paroles brodées fur le fond de l'étendard fignifient: *Il n'y a point d'autre Dieu qu'un feul Dieu, & Mehemet eft fon Prophéte.* * Strabon, *liv.* 8. Ptolémée, *liv.* 3. Coronelli, *defcription de la Morée.*

CORONA (Leonardo) peintre, naquit à Murano dans l'état de Venife en 1461. Il apprit à peindre à Venife fous Roch de Saint-Sylveftre, & furpaffa bientôt fon maître même. Ce fut en s'attachant aux ouvrages du Titien, qu'il copia, & dont il imita très-bien la maniere & le coloris. Lorfque le palais de Venife eut été brulé, Corona fut employé par la république pour y peindre la falle du grand confeil. Il travailla auffi longtemps pour des particuliers, peignit plufieurs églifes, & mourut en 1505 âgé de 44 ans. * Rodolfi, *vitte de pittor. Venet.*

CORONÉE, ville de la Béotie des anciens, étoit fituée près de Leuctres, qu'elle avoit à l'orient & au feptentrion du fleuve Cephife. Etienne de Byfance dit que Coronée fut bâtie par un certain Coronus, fils de Therfandre. Tolmidès, général des Athéniens, fut tué devant cette ville la feconde année de la LXXXIII olympiade, l'an 447 avant J. C. Depuis, Agefilaüs défit les Béotiens, près de Coronée, l'an 395 avant l'ere chrétienne. Elle eut vers le troifiéme fiécle le fiége d'un évêché fuffragant d'Athènes. Aujourd'hui ce n'eft qu'un miférable village habité par quelques Turcs. * Diodore de Sicile, *liv.* 4. Etienne de Byfance. Thucydide. Pline. Strabon, &c. Il y a eu une prefqu'ifle, & quatre autres villes de ce nom.

CORONEL (Paul) eccléfiaftique Efpagnol, natif de Ségovie, qui vivoit au commencement du XVI fiécle, favoit les langues orientales & la théologie, & s'appliqua fur-tout à l'étude de l'écriture-fainte. Il enfeigna auffi dans l'univerfité de Salamanque, & fut confidéré du cardinal Ximenès, qui l'employa pour l'édition des bibles d'Alcala. Il mourut le 30 feptembre de l'an 1534, & paffa pour auteur d'une addition à l'ouvrage de Nicolas de Lira, *De tranflationum differentiis.* * Nicolas Antonio, *bibl. fcript. Hifp.*

CORONEL (Alfonfe) grand feigneur Efpagnol, fe défiant de Pierre *le Cruel*, roi de Caftille, forma un parti dans l'Andaloufie, pour fe maintenir contre fon roi. Il leva des troupes, fortifia des places, & envoya Jean de la Cerda, fon gendre, en Mauritanie, pour demander du fecours. Il s'affuroit principalement fur la ville d'Aiguilar, où il commandoit. Le roi de Caftille lui ayant ôté quelques autres places, fe préparoit à mettre le fiége devant celle-là, lorfque des affaires plus preffantes l'obligerent à marcher vers l'Afturie, où l'un de fes freres s'étoit foulevé. Mais dès qu'il eut pacifié cette province, & les troubles qui étoient ailleurs, il retourna en Andaloufie & attaqua Aiguilar. Coronel s'y défendit avec beaucoup de vigueur pendant quatre mois. Enfin, la ville fut prife d'affaut au mois de février 1353. Il entendoit la meffe, lorfqu'on vint lui dire que les ennemis étoient entrés dans la ville. Ce qui ne l'obligea point à interrompre fes dévotions. Il fe tint-là jufqu'à ce que la meffe fût achevée, & enfuite s'enferma dans une tour, où il fut pris, & fut puni du dernier fupplice comme criminel de léze majefté. *Marie* l'une de fes filles, mariée à *Jean* de la Cerda, eut tant de zèle pour la confervation de fa chafteté, qu'elle aima mieux fe faire mourir, que de s'expofer à être infidéle à fon mari qui étoit abfent. Un jour qu'elle fe trouva agitée de violens defirs charnels, craignant d'y fuccomber, elle prit un tifon ardent, & l'appliqua à l'endroit où le feu de fa paffion fe faifoit plus vivement reffentir. * Mariana, *de reb. hifp. liv. XVI.*

CORONEL, *cherchez* GARCIAS DE SALCEDO.

CORONELLI (Vincent) frere Mineur conventuel, né à Venife, fe fit religieux dès fa premiere jeuneffe, & fut créé docteur à l'âge de 23 ans. Sa fcience dans les mathématiques l'ayant fait connoître au cardinal d'Eftrées, cette éminence fe fervit de lui pour faire des globes pour le feu roi Louis XIV. Coronelli fit dans ce deffein quelque féjour à Paris. En 1685 la république de Venife le nomma fon cofmographe, & quatre ans après, fon profeffeur public de géographie. Le pape Innocent XII le fit définiteur général de fon ordre, dont il fut élu général le 14 mai 1702. Ce pere eft mort à Venife en 1718, au mois de décembre. Il a fondé une académie cofmographique, dont les membres prirent le nom d'*Argonautes.* Ses ouvrages font: *Bibliotheca univerfalis, ordine alphabetico difpofita*, vol. 45 *abfolvenda*: on n'en a imprimé que fept: *accedunt tabular. æn.* tomi 14, *rerum locorumque præcipuorum qui in toto opere defcripti funt, icones oculis fubjicientes. Theatrum belli* 24 vol. *Atlas Venetus*, 13 vol. *Iter Anglicanum. Calendarium hiftoricum regis Angliæ Guillelmi. Dux peregrinorum per urbem Venetiam. Peloponenfi defcriptio*, qui a été traduite en françois, & imprimée à Paris, 1686, *in-8°.* Ceux qui ont examiné cet ouvrage, difent qu'il manque d'exactitude. *Epitome cofmographica.* Il a publié plus de quatre cens cartes géographiques. *Nomenclatura fucceffforum fancti Francifci.* * *Nova litterar. Lipf.* 1719, *p.* 16.

CORONIS, fille de Phlegyas, fut aimée par Apollon, auquel elle manqua de fidélité pour un jeune homme de Theffalie nommé Ifchis. Apollon en eut tant de dépit, qu'il la tua d'un coup de fléche. Quelque temps après, fe repentant de ce qu'il avoit fait, il tira du fein de Coronis l'enfant qu'elle avoit conçu, & le fit élever par Chiron. C'eft lui qui fut connu depuis fous le nom d'Efculape. Le corbeau qui avoit fait le rapport de l'infidélité de Coronis eut fon plumage blanc changé en noir. CORONIS, fille de Coronée roi de Phocide, fuyant les importunités de Neptune, fut métamorphofée en corneille par Minerve, chez qui elle fe retira. * *Confultez* Ovide, *dans le II livre des métamorphofes.*

CORONIS, déeffe honorée en Sycione, felon Paufanias. Elle n'avoit point de temple, & on lui facrifioit dans celui de Pallas. * *Antiq. romaines.*

COROPA, province de l'Amérique méridionale dans la Guiane, fituée entre la riviere des Amazones & le lac ou mer de Parime. Elle eft le long de la riviere de Corapatube, qui fe jette dans l'Amazone, entre la riviere de Gempape à l'orient, & celle d'Orizamine au couchant.

COROZAIM, ville de Galilée, de la tribu de Manaffé, & l'une des dix qui compofoient la contrée de Décapolis. Elle eft fituée vis-à-vis de Capharnaüm, fur le bord du Jourdain, proche de la mer de Tibériade.

Cette ville étoit si plongée dans les débauches, que Jesus-Christ, dont les fréquentes prédications n'avoient point converti ses habitans, prédit que leur châtiment seroit plus severe que celui des villes de Tyr & de Sidon. * *Matth.* 11. *Luc.* 10.

CORPOBALIO (César) poëte Italien, qui fit une peinture si vive de la misere des pauvres gentilshommes qui servent les grands seigneurs à Rome, que ceux-ci en étant touchés, penserent tout de bon à les mieux traiter; mais Urbain VIII, qui jugea bien qu'après tout, ces gens-là seroient toujours misérables, fonda un hôpital pour leur servir de retraite sur la fin de leurs jours. * De Vigneul-Marville, *mélanges d'hist. &c.* p. 190.

CORPS DE JESUS-CHRIST (religieux du) ou du *saint Sacrement*, ordre fondé vers le commencement du XIV siécle; mais on ignore le fondateur. On croit qu'après que le pape Urbain IV eut institué la fête du S. Sacrement, il y eut quelques personnes dévotes, qui s'engagerent à une adoration particuliere du S. Sacrement, & à en réciter le nouvel office, composé par S. Thomas d'Aquin, d'où il se forma une société, qui fut depuis érigée en congrégation sous le nom de *religieux blancs du S. Sacrement*, ou de *freres de l'office du S. Sacrement*, ausquels on donna la régle de S. Benoît. Leur premier couvent fut à Galdo, au diocèse de Nocera en Ombrie, d'où ils furent transférés en 1373 en l'église de sainte Marie près de Foligni. Le pape Boniface IX les unit en 1393 à l'ordre de Cîteaux, sous condition pourtant qu'ils en seroient toujours distingués sous leur premier titre de *freres du corps de J. C.* Leur général portoit le titre d'abbé de sainte Marie des Champs, qui étoit leur maison près de Foligni: il s'élisoit tous les trois ans; mais il devoit être confirmé par l'abbé de saint Sauveur de Montaigu au diocèse de Pérouse. Le pape Boniface IX faisoit mention dans sa bulle de douze maisons, dont les freres du corps de J. C. étoient alors en possession. Depuis ils en augmenterent le nombre; & lorsqu'ils s'établirent à Todi en Ombrie, on leur accorda le privilége de porter tous les ans le jour de la fête-Dieu, le S. Sacrement dans la procession solemnelle, précedés du clergé & suivis de tout le peuple. L'abbaye de S. Sauveur à laquelle celle de sainte Marie avoit été rendue dépendante, ayant été ruinée, celle-ci fut de nouveau unie par le pape Boniface IX à celle de S. Gulgan de Volterre; mais cette derniere ayant eu aussi le même sort, le monastere de sainte Marie des Champs fut déclaré indépendant de l'ordre de Citeaux; ce qui fut confirmé par le pape Martin V en 1419, & par le pape Eugène III l'an 1443. Ce qui subsista jusqu'en 1582 que le pape Gregoire XIII unit cette congregation à celle du Mont-Olivet. * Hermant, *histoire des ordres religieux*.

CORRADINI (Aloisio) de Padoue, célébre jurisconsulte, étoit fils d'Hercule, & enseigna le droit avec beaucoup de réputation. Il fut aussi employé dans diverses affaires importantes, & mourut sur la fin du mois de septembre de l'an 1618, laissant divers ouvrages, entre lesquels on n'a publié que la vie de César. * Thomasini, *in elog. illust. vir.*

CORRADINI de Sezza (Pierre-Marcellin) cardinal de la création du pape Innocent XIII de l'année 1721, mort à Rome le 8 février 1743, âgé de 82 ans, 8 mois & 5 jours, étant né le 3 juin 1658 à Sezza, ancienne colonie romaine au pays des Volsques. Il s'étoit appliqué dès la premiere jeunesse à l'étude de la jurisprudence, & il devint un des plus célébres avocats de Rome. Il fut successivement auditeur du pape, & préfet de la signature du concile; mais voyant que la confiance que le pape Clément XI avoit en lui, excitoit la jalousie de quelques-uns, il se retira à Montefiascone, où il reprit l'étude des belles-lettres & de l'histoire que les occupations de ses emplois lui avoient presque fait abandonner. Il vivoit dans cette retraite, lorsqu'il fut élevé au cardinalat, en 1721; il fut fait dataire. Il se trouva au conclave, dans lequel Benoît XIII fut élu, & lui-même eut des voix pour le souverain pontificat. On a quelques ouvrages de ce cardinal, savoir: *Vetus Latium prophanum & sacrum, tomus I, in quo de Latio gentili agitur, in fol.* à Rome 1704; le second volume parut en 1707 dans la même ville. L'ouvrage est savant & plein de grandes recherches. On y voit que l'auteur étoit également versé dans l'antiquité profane & ecclésiastique. *De civitate & ecclesia Setina*, à Rome 1702, *in-4°*. C'est l'histoire de la patrie de l'auteur. On lui attribue une dissertation touchant certains droits contestés entre l'empereur & le pape, *de jure precum primariarum*, imprimée en 1707, sous le nom supposé du jurisconsulte *Conradus Oligenius*.

CORRADO (Sébastien) professeur à Boulogne en Italie, dans le XVI siécle, étoit de Castello d'Arcetto, & étudia sous Baptiste Egnatius. Il enseigna depuis, les langues grecque & latine à Boulogne, & eut pour amis Flaminio, Romulo Amaseo, & Paul Manuce. Il mourut le 18 août 1556. * De Thou, *hist. liv.* 17.

CORREA. Famille illustre de Portugal, & fort ancienne, qui commença à PAYO-RAMIRES, qui vivoit du temps d'Alfonse VI, roi de Léon, & premier roi de Castille, mort en 1108. Quoiqu'elle ait eu plusieurs branches, telles que celles des châtelains de Tavira, des seigneurs de Bellas & d'Atouguia, qui sont éteintes ou incorporées dans d'autres maisons, nous rapporterons seulement la généalogie de la suivante, qui porte le nom de Correa, dits *du Rio de Janeiro*, étant d'ailleurs une branche de celle de Farrellaens, & nous la commencerons à

I. GONÇALO-EANES da Corta, qui fut pere de

II. GONÇALO Correa da Corta, né en la province d'Entre Douro & Minho, où est la terre de Farrellaens, qui demeuroit dans sa terre de Pennagoa près de Villanova de Famalicam, épousa *Philippine* de Sa, fille de *Martin*, dont vint SALVADOR Correa de Sa, qui suit.

III. SALVADOR Correa de Sa a servi dans le Brésil sous le gouverneur général Mem de Sa, qui par son testament fait en 1569, demanda au roi des récompenses des services de ce neveu. Il a été commandant d'une flotte, qui chassa du Rio de Janeiro les François qui s'y étoient établis sous Villegaignon, & il peupla la ville de S. Sébastien, en lui donnant le nom de ce saint, parcequ'il étoit celui du roi qui régnoit alors en Portugal. Il y commanda pendant plus de trente ans, & eut la surintendance des mines, qui devinrent long-temps après fort abondantes. Il mourut en 1631, âgé, dit-on, de 113 ans. Il épousa 1°. *Agnès* de Sousa: 2°. *Louise* Tiban: 3°. *Victoire* da Corta, fille de *Ferdinand-Martin* Freyte, dont vinrent MARTIN Correa de Sa, qui suit; & *Gonçalo* Correa de Sa, qui épousa au Brésil *Espérance* de Corta, dont il eut *Victoire*, mariée à *Louis* de Cespedes, gouverneur du Paraguai, morte sans postérité.

IV. MARTIN Correa de Sa, commandeur de S. Sauveur de Lagoa & de S. Julien de Cassis dans l'ordre de Christ, & gouverneur de Rio de Janeiro, où il naquit en 1555, épousa *Marie* de Mendoce de Benavides, fille d'*Emanuel* de Benavides, gouverneur de Cadiz, & de *Cécile* d'Ormes, ou Hermen, Angloise, fille d'*Hugues* Bondeman, comte de la Paix, dont vint SALVADOR Correa de Sa, qui suit. Martin Correa a fait bâtir à ses dépens les forts de Sainte-Croix, de Saint-Jacques & de Saint-Sébastien, & mourut âgé de 59 ans, en 1619.

V. SALVADOR Correa de Sa de Benavides, commandeur de S. Sauveur, de S. Julien, &c. châtelain & gouverneur de Rio de Janeiro, d'Angola, du conseil de guerre du roi de Portugal, duquel nous donnons *un article ci-après*, épousa *Catherine* de Velasco, fille du lieutenant général *Pierre* de Velasco, qui étoit fils de *Jean-Ramires* de Velasco, gouverneur de Tucuman dans les Indes occidentales, dont vinrent MARTIN Correa de Sa, qui suit; *Jean* Correa de Sa, qui épousa *Hélène-Marguerite* Mascarenhas, fille d'*Antoine* Carcamo, morte sans postérité; *Salvador* Correa de Sa, chantre de la cathédrale de Lisbonne; *Sébastien* de Sa, qui fut jésuite; *Thérèse* de Velasco, épouse de *Louis* da Silva,

Telles, vice-amiral & général des armées navales de Portugal, morte sans postérité.

VI. MARTIN Correa de Sa I vicomte d'Asseca, colonel d'infanterie, épousa en 1666 *Angele* de Mello, fille de *Diegue* d'Almeida, dont sont issus *Salvador* Correa de Sa II vicomte d'Asseca, mort jeune; DIEGUE Correa de Sa, qui suit; *Marie-Antoinette* de Silva, premiere femme de *Martin* de Sousa de Meneses, grand échanson de Portugal, & III comte de Villaflor, morte avec postérité; *Thérèse*, religieuse aux Carmelites de S. Albert.

VII. DIEGUE Correa de Sa, III vicomte d'Asseca, de l'académie royale de l'histoire de Portugal, épousa *Agnès* de Lancastre, fille de *Louis-César* de Menesès, grand enseigne de Portugal, gouverneur de Rio de Janeiro, d'Angola, & gouverneur général du Brésil, dont sont sortis MARTIN Correa de Sa, qui suit; *Louis-Joseph* Correa; *Salvador* Correa, moine Jéronymite; *Sébastien* Correa, marié à *N.* d'Amorim, fille de *Laurent* d'Amorim; *Joseph* Correa, marié aux Indes orientales à *N.* fille de *Ruy-Telles* de Menesès, seigneur de la terre de Danu.

VIII. MARTIN Correa de Sa, capitaine d'infanterie, étoit fiancé en 1737 à *Marie-Anne* de Lancastre, qui est sa cousine germaine, & fille de *Jean* de Saldanha da Gama, seigneur d'Alcains.

CORREA DE SA (Salvador) II du nom, fils de MARTIN Correa de Sa I du nom, & de *Marie* de Mendoce de Benavides, naquit à Cadix, où son grand-pere maternel étoit gouverneur, l'an 1594. A l'âge de dix ans, son pere, qui étoit allé dans son gouvernement de Rio de Janeiro, l'envoya chercher à Cadix, & il donna dès-lors des preuves de valeur dans quelques combats, où son pere remporta de glorieux avantages contre les Anglois & les Hollandois. Son pere étant mort dans le même gouvernement l'an 1619, il lui succéda dans cet emploi, & il augmenta & embellit la ville de S. Sébastien, que son grand-pere avoit bâtie & fait peupler. En 1625 il retourna en Portugal & alla d'abord à Madrid rendre compte au roi d'Espagne, qui l'étoit encore de Portugal, de l'état de ce gouvernement; & ce monarque le nomma de nouveau gouverneur de Rio de Janeiro, & le fit vice-amiral des côtes du sud au Brésil; & en cette qualité, il s'est trouvé à la prise de la baye de Tous les Saints sur les Hollandois, & en y allant il délivra sur la route la province du Espirito Santo, qui étoit sur le point de se soumettre aux Hollandois, en prenant ou coulant à fond huit vaisseaux qu'ils y avoient; & faisant la descente, il battit le corps de troupes qu'ils avoient mis à terre. Quand il arriva devant la baye de Tous les Saints, y mouilla en même temps Frédéric de Toléde général de la flotte espagnole & portugaise, qui tint son conseil; & l'entreprise se trouvant plus difficile que l'on n'avoit cru, parceque les Hollandois avoient mouillé leur flotte sous le canon de la ville, & qu'il y avoit des ouvrages avancés qu'ils avoient fait construire, Salvador Correa proposa d'aller lui-même avec les troupes & les matelots des vaisseaux qu'il commandoit, dans des canots, mettre le feu aux vaisseaux ennemis; & ayant réussi en essuyant un feu horrible, il fut la principale cause de la prise de cette importante place. Le roi d'Espagne, outre la charge d'amiral de la riviere de la Plata qu'il ajouta à celle qu'il avoit déja, le nomma aussi général de l'armée destinée contre les Calequiz, avec laquelle il battit Pierre Chumay, général de ces Indiens, en le prenant prisonnier avec un grand nombre de gens de pied & de cheval: il reçut en cette rencontre quatorze blessures, la plupart dangereuses. Cette victoire remportée l'an 1634, fut d'autant plus agréable, que la guerre que Chumay faisoit aux Espagnols duroit depuis trente ans. La province de S. Michel de Tucuman s'étant soulevée, le roi d'Espagne le nomma général d'une armée pour aller dans ce pays-là, qui est dans les Indes occidentales; & après plusieurs combats fort sanglans, il gagna une bataille mémorable dans un endroit nommé Palingarta en 1635. Pendant le séjour qu'il fit dans cette province, il y épousa *Catherine* de Velasco, fille de *Pierre-Ramires* de Velasco, gouverneur du Chily, avec laquelle il retourna au Rio de Janeiro, dont il étoit toujours le gouverneur avec l'administration des mines de S. Paul, où il fonda la ville de Pernagua. Peu de temps après, il alla au secours de Pernambuco & y fit mille belles actions; c'est dans ce temps, qu'ayant demandé la récompense de ses grands services que nous venons de voir, le roi Philippe IV lui promit de le créer comte & grand de Portugal, à condition de rester encore trois ans dans son gouvernement. Etant encore à la premiere année, le duc de Bragance fut proclamé roi de Portugal, sous le nom de Jean IV, le premier décembre 1640; & la nouvelle en ayant été portée au Rio de Janeiro, Correa l'y fit proclamer, sans que l'espoir de la récompense promise par le roi d'Espagne l'ait fait hésiter un moment sur le parti qui convenoit le plus à sa fidélité, qu'il fit éclater aussi-bien que sa joie dans des illuminations, des courses de chevaux, & autres réjouissances publiques & magnifiques, sans oublier de jetter une quantité d'argent au peuple. Le nouveau roi de Portugal le continua encore trois ans dans le gouvernement qu'il avoit; & étant retourné en Portugal en 1644, l'on créa en sa faveur l'emploi de général du convoi des flotes du Brésil, avec lequel il fit trois voyages dans ce pays, ramenant heureusement les flotes, malgré les Hollandois, qui tâchoient de l'en empêcher. Presque dans ce temps-là, il proposa au roi de Portugal la découverte des mines d'or de S. Paul, par la grande connoissance qu'il avoit de ce pays; & dans une carte générale du Brésil, qu'il leva lui-même, il marque les mines dites générales dans le même endroit où elles ont été trouvées environ quarante ans après, la carte étant faite en 1674. Cette proposition pour ce qui regarde les mines de S. Paul fut agréée par la cour, & le roi lui donna par écrit une promesse de quatre mille cruzades, ou huit mille livres tournois à perpétuité, avec le titre de comte, & si les mines rapportoient cinq cens mille cruzades au roi, le titre de marquis & cinq pour cent du produit de tout l'or que l'on retireroit. Avec cette promesse il se jugea récompensé de tous ses services & de tous ceux de ses ancêtres, étant assuré de la réussite de son projet: il se prépara donc à partir dès-lors pour le Brésil, mais la cabale de ses envieux l'emporta sur le mérite de Correa & sur le service du roi Jean IV. Ce prince étant mort en 1656, la reine Louise de Gusman prit la régence dans la minorité de son fils Alfonse VI, & alors l'on trouva un beau champ pour empêcher le départ de Salvador Correa pour le Brésil, & l'on profita pour cela de l'occasion suivante. Les Hollandois s'étant rendu les maîtres du royaume d'Angola en Afrique, dont l'importance est d'autant plus grande, que les mines & les plantations du Brésil couroient grand risque, faute de négres, que l'on retire de ce pays-là, l'un des principaux ministres d'état & le plus grand ennemi de Salvador Correa, alla le trouver pour lui faire voir que l'expérience que l'on avoit de sa grande capacité & de son zèle pour le service du roi l'avoit fait préférer pour aller faire bâtir un fort à Quicongo, pour tâcher d'y faire la traite des négres, malgré les Hollandois, & que faute d'esclaves, sa destination pour la découverte des mines n'auroit point d'effet. Correa ayant toujours préféré la gloire à l'intérêt, accepta ce nouvel emploi; & voyant que la guerre de Portugal avec l'Espagne & avec la Hollande avoit épuisé le royaume d'hommes & d'argent, il leva un corps de cinq cens hommes choisis, la plupart à ses dépens, & avec six vaisseaux il fit voile pour le Rio de Janeiro, où il comptoit de renforcer ce corps, & y augmenta jusques à onze le nombre des bâtimens, sans pouvoir renforcer les troupes qu'avec trois cens hommes de plus. Il partit de Rio de Janeiro au mois de mai 1648. Etant arrivé devant Quicongo, quoiqu'il eût perdu par un gros temps son vice-amiral, il assembla le conseil; & au lieu de battre le fort de Quicongo, il résolut de ne descendre à terre que pour faire le siége d'Angola, capitale

tale de ce royaume, sans que jusques alors on eût pénétré à quel usage serviroient plusieurs figures de bois & de paille qu'il avoit fait embarquer; il les mit sur le pont de ses vaisseaux & entra dans le port; & sans laisser un seul homme à bord, il s'embarqua dans les chaloupes & canots qu'il avoit menés. En même temps il envoya dire au général Hollandois, qu'il comptoit si fort de se rendre maître du royaume d'Angola, que sans attendre son vice-amiral ni les autres vaisseaux, qui étoient restés en arriere, il alloit faire la descente, & qu'au cas de résistance, il seroit malgré lui obligé de suivre ses ordres, en ne donnant quartier à personne; mais le général répondit fiérement en se retirant dans la citadelle, & Correa prit chemin faisant un fort, & battit à plate couture un corps de négres du roi de Congo, allié des Hollandois, & du même pas attaqua la citadelle dont il essuya tout le feu à bout touchant, perdit beaucoup de monde; mais sans se rebuter, il alloit une seconde fois à l'assaut, quand les Hollandois demanderent à capituler. Ils s'embarquerent dix jours après pour l'isle de S. Thomas qu'ils avoient prise sur les Portugais; mais l'ayant abandonnée peu après, Correa en envoya prendre possession par quelques-uns de ses vaisseaux. L'année suivante il attaqua les troupes du roi de Congo & les battit entiérement, en mémoire de quoi le roi de Portugal lui permit d'ajouter à ses armes deux rois négres pour supports. Au bout de trois ans il retourna en Portugal, après avoir remis la tranquillité & établi le commerce d'Angola, sans que tant d'affaires lui fissent oublier le soin des missions, pour lesquelles il fonda un couvent de missionaires Capucins François & Italiens. Des services aussi éclatans ne firent qu'augmenter la haine que le ministre du roi Jean IV avoit pour Correa, en lui refusant l'accomplissement de la promesse d'être créé comte & grand de Portugal, sous prétexte que ce n'avoit été que pour la découverte des mines du Brésil & non pas pour l'expédition d'Angola; mais ce grand homme, sans se rebuter de pareilles injustices, fit entrer son fils aîné, âgé de quinze ans, dans le service, en lui faisant une substitution qui porte, que celui de ses descendans qui n'aura servi au moins dix ans sur terre ou sur mer, n'en poura point jouir. Jean IV étant mort en 1656, le comte de Mira devint encore plus puissant dans la régence de la reine Louise de Gusman, & par conséquent plus en état de nuire à Salvador Correa. Quoiqu'il eût été nommé dans ce même temps conseiller au conseil Ultramarin, ou d'Outremer, & conseiller de guerre, les grandes richesses qu'il avoit apportées des Indes occidentales & celles qu'il avoit acquises par son mariage, & sur-tout la gloire de ses belles actions firent que ses puissans envieux chercherent un prétexte pour l'éloigner de la cour & du Portugal; & sous l'apparence de quelques troubles suscités à Rio de Janeiro par un certain Augustin Barbatho, qu'ils firent paroître plus dangereuses qu'elles n'étoient en effet, ils firent ensorte que la reine régente le renvoya une troisiéme fois pour commander à Rio de Janeiro. Etant donc parti de Lisbonne en 1657, il y arriva sans d'autres forces que le respect que son nom inspiroit; ce qui fut suffisant pour rétablir le calme dans son gouvernement. Pour s'amuser & faire voir son talent pour tout ce qui regarde la navigation, il fit construire le plus gros vaisseau qu'on eût vu jusques alors, à qui on donna le nom de Pere-éternel, & l'envoya en Portugal, où ses ennemis, sous prétexte que ce vaisseau faisoit tort aux propriétaires des autres, en recevant lui seul plus de marchandises que tout le reste ensemble, ils le firent acheter pour le compte du roi avec des payemens à terme, & peu de temps après, on le fit défaire sous prétexte que l'armement en coutoit des sommes immenses. La tranquillité dont jouissoit Correa à Rio de Janeiro le fit songer à faire un voyage aux mines de S. Paul; mais à peine étoit-il parti, qu'Augustin Barbatho & ses adhérans remuerent de nouveau en soulevant la ville de S. Sébastien contre son gouverneur & ses parens, sous prétexte qu'il vouloit s'en rendre maître dès qu'il auroit fait la découverte des mines, ce que la populace crut si bien, que Barbatho se fit reconnoître gouverneur de Rio de Janeiro. Salvador Correa, avant que d'arriver aux mines, ayant appris cette nouvelle, retourna sur ses pas, & ayant paru désarmé & presque seul devant la porte de la ville, la garde qui y étoit voulut lui défendre l'entrée; mais lui, la regardant fiérement, demanda si on le connoissoit? Cette assurance que donne la valeur & l'innocence fut cause qu'on le laissa entrer jusques à la porte de sa maison, où un autre garde voulut lui défendre l'entrée; mais à la fin il y entra, & sans autre effort le repos fut rétabli dans la ville. Correa fit mettre en prison Augustin Barbatho, & résolut de l'envoyer en Portugal; mais les représentations d'Emanuel Freire d'Andrade, commandeur de la flote portugaise, & de l'auditeur Sébastien Cardoso, lui firent changer de dessein, & le procès étant fait & parfait, Barbatho fut convaincu de rebellion, & on lui coupa la tête. Les partisans de celui-ci tâcherent de noircir la réputation de Correa auprès de la reine régente, dont les ministres en furent profiter; car à peine fut-il de retour à Lisbonne, qu'on le fit mettre en prison à cause de la mort de Barbatho; & après avoir langui dans sa prison, il fut condamné à dix ans d'exil en Afrique & à payer une grosse somme d'argent, & pour ne point aller en Afrique il paya encore une somme plus considérable. Enfin la majorité du roi Alfonse VI étant venue, & le comte de Castelmelhor, favori de ce prince, devenant premier ministre, il fit rentrer Salvador Correa dans ses emplois, & rendit constamment justice à son grand mérite; mais quoique très-puissant dans l'esprit du roi, il lui falloit toujours ménager les autres ministres d'état, dont les créatures du comte de Mira avoient hérité l'inimitié qu'il avoit eue pour lui. Correa consentit avec peine que son fils aîné Martin Correa de Sa, acceptât le titre de vicomte d'Asseca, le comte de Castelmelhor ayant pris cet expédient pour lui faciliter la grandesse avec le titre de comte dont il étoit digne par sa naissance, & très-digne par ses grands services; mais étant sur le point de l'obtenir, il en vit évanouir les espérances par l'absence du comte de Castelmelhor, & par la déposition du roi Alfonse VI, lequel étant près d'être emprisonné, manda Salvador Correa pour l'entendre sur le parti que ce monarque malheureux & imbécille avoit à prendre. Correa, quoiqu'âgé de près de 80 ans, lui conseilla de prendre des résolutions vigoureuses, & s'offrit pour en donner l'exécution; mais les insultes que l'on voulut lui faire à cette occasion, obligerent Alfonse de se retirer dans le noviciat des Jésuites avec dessein d'y finir ses jours en se faisant recevoir dans la société; mais il fut obligé d'en sortir, à cause qu'en prétendant assassiner son fils-aîné, des assassins l'avoient blessé de plusieurs coups; & restant estropié on l'envoya en éxil; & l'on permit à Salvador Correa d'aller demeurer dans sa maison à condition de n'en point sortir. Telle étoit la haine que quelques-uns des ministres de l'ancien gouvernement lui portoient. Peu de temps après, il fut permis à son fils d'aller à Sétuval où son régiment étoit en garnison, & où il commandoit; & il y mourut en peu de temps. L'état où resterent les affaires domestiques de Salvador Correa, & le soin dont avoient besoin ses petits-fils toucherent ses ennemis, & il lui fut permis de sortir pour vaquer à ses affaires & pour aller aux deux tribunaux, dont il étoit membre. Tant d'exemples d'ingratitude & d'injustice n'ayant point rebuté ce grand homme, il alla, malgré son grand âge, s'offrir à Pierre, prince & régent de Portugal, pour aller réduire le royaume de Pase dans la côte orientale de la basse Ethiopie, qui s'étoit soulevé contre les Portugais, & ensuite découvrir une communication par terre entre les rivieres de Cuama dans le Monomotapa avec le royaume d'Angola, mais il fut refusé. Un de ses amis lui reprochant l'offre qu'il avoit faite de sa personne dans un âge aussi avancé que le sien, il répondit que c'étoit pour mourir avec la consolation de ce qu'on auroit tiré des coups de canons à sa mort. Enfin ayant toujours joui d'une bonne

fanté, & fon efprit ne s'étant jamais reffenti d'une auffi longue vieilleffe, il mourut à Lisbonne l'an 1686, âgé de 86 ans, fort regretté de tous les honnêtes gens. Il a été le plus généreux de tous les hommes; & outre un grand nombre d'aumônes qu'il légua par fon teftament, il avoit fondé la maifon des Capucins à Angola, le couvent de N. D. da Penna dans la province de Efpirito-Santo pour des Capuchos Portugais, qui eft très-magnifique, auffi-bien que le collége des Jéfuites à Saint-Paul. Il a compofé des mémoires de fa vie qui n'ont point été imprimés; & tout ce que nous venons de dire eft extrait de l'hiftoire de Portugal, par le comte d'Ericeyra, de Rocha Pitra dans fon *America Portuguefa*, de Vafconcellos. * *Mémoires manufcrits*, envoyés par M. le comte d'Ericeyra.

CORREA (Thomé ou Thomas) né à Coimbre en Portugal, a été excellent poëte & excellent orateur, comme le publient Rome, Palerme & Boulogne. Il a enfeigné plufieurs années dans la derniere de ces villes les humanités. Il a eu l'honneur de haranguer plufieurs fois le pape. Il mourut à Boulogne le 28 janvier 1595, âgé de 58 ans. Il avoit été jéfuite, mais il quitta de bonne heure la fociété. Nous avons de lui plufieurs volumes en profe & en vers. * Santa Maria, *anno hiftorico*.

CORREA (Emanuel) naquit en la ville d'Elvas, dans la province d'Alentejo en Portugal, au XVI fiécle. Il étoit docteur en droit canon, curé de S. Sebaftien, & examinateur fynodal de Lisbonne, & poffédoit l'hebreu, le grec & le latin. Il étoit contemporain du fameux Luis de Camoens, & ce fut lui qui entreprit le premier de faire des notes & de donner des éclairciffemens fur les *Lufiadas* de ce grand poëte, lefquelles ne parurent qu'après la mort de Correa. Pierre de Maris les fit imprimer à Lisbonne.

CORREA (Gafpard Pinto) Portugais, natif de Garajal, maître-ès-arts & licencié en théologie, étoit fils de *Gafpard* Vas de Soufa, chanoine, pénitencier dans la collégiale de Barcellos. Il entra chez les Jéfuites & en fortit au bout de vingt ans. Il étoit bon poëte latin, & parloit fort bien la langue latine. Il demeura trente ans à Villa-Viçofa dans l'Antejo, & mourut dans fa patrie avec beaucoup d'édification. Il eft enterré dans la chapelle de S. Benoît qu'il a fait bâtir. Nous avons de lui un panégyrique en profe & en vers portugais, à la louange du duc de Bragance D. Theodofe; un commentaire fur Horace, & un autre fur Virgile, où il explique ces deux poëtes en les traduifant en vers portugais. On a encore de lui deux autres écrits: 1°. *Lacrymæ Lufitanorum*, à la mort du même duc dom Théodofe; & 2°. *Lufitania reftaurata*. Il compofa lui-même fon épitaphe. La voici:

Hîc tacet, hîc tacitus loquitur fine voce magifter:
Multa loquendo dedit; plura tacendo docet.
Multa dedit calamo & linguâ documenta per orbem:
Sed majora brevis dat documenta lapis.
Qui malè vixit, erit poft mortem mortuus; idem
Poft mortem vivus, fi benè vixit, erit.
Ars benè vivendi, & moriendi eft una: viator,
Si vis æternum vivere, difce mori.

CORREA (dom Payo Peres) naquit à Evora dans la province d'Alentejo en Portugal, d'une famille illuftre, étant fils de *Pierre Peres* Correa, & de D. *Dordea Pires* d'Aguilar. Dès fon enfance il s'adonna aux armes, & fes actions éclatantes lui mériterent la croix de S. Jacques, dont il fut grand commandeur. C'eft en cette qualité qu'il fe trouva avec fes chevaliers à la prife d'Alcaçar-do-Sal, où il établit le couvent de l'ordre, qui a été depuis transferé à Mertola. De là il marcha vers l'Algarve, & y prit fur les Maures les places d'Alvor & Eftombar; & ayant mis le fiége devant le château de Paderne, les Maures revinrent au fecours avec de grandes forces; mais une bataille qui dura deux jours entiers & qu'il gagna, lui fit prendre le château; & après d'autres combats où il refta toujours vainqueur, il prit auffi la ville de Tavira le 11 juin 1242. De-là il marcha vers Sylves, qu'il prit par furprife en faifant noyer le roi de Tavira Aben Afau dans la riviere qui porte encore fon nom. Sanche II, roi de Portugal, en reconnoiffance pour dom Payo, donna à l'ordre de S. Auguftin en 1239 les bourgs ou petites villes d'Alfajar, & de Mertola, où, comme nous venons de dire, il transféra le couvent de l'ordre, qui a été depuis transferé à Ayamonte, & enfuite à Palmela. S. Ferdinand, roi de Caftille, dans le chapitre tenu à Merida en 1242, le fit élire grand-maître de l'ordre de S. Jacques, & c'eft en cette qualité qu'il alla fervir ce monarque, fous lequel, & fous le prince Alfonfe, fon fils, il conquit le royaume de Murcie & celui de Jaen en 1243, & celui de Séville en 1247, où il retrouva auffi le chevalier Laurent Soares. Mariana, au feptiéme chapitre de fon hiftoire, rend juftice à ces deux illuftres Portugais. Après avoir terminé heureufement cette importante conquête, il prit les villes de Xeres, Texeda, Arcos, Nebriffa, Bejar, Medina-Sidonia, & S. Lucar, & il revint en Portugal pour accompagner le roi Alfonfe III à l'Algarve, où il prit la ville de Faro en 1249. Le roi commandoit une attaque, dom Payo la feconde, & dom Pierre Eftaço la troifiéme; & ayant pris Loulé & Albufeira, ce monarque refta paifible feigneur du royaume de l'Algarve. Il retourna en Caftille, où il fit tributaire le roi de Grenade, ce qui rendit la tranquillité à l'Efpagne. Les hiftoriens Efpagnols le font arrêter le foleil, à l'exemple de Jofué, un jour qu'il commençoit de vaincre les Sarafins dans Serra Morena: ils difent que cet aftre fufpendit fa carriere jufqu'à l'entiere défaite des infidéles; & rapportent qu'un jour fon armée manquant d'eau, il frapa de fa lance, & il en fortit une fontaine; le tout à la journée de Serra Morena en Efpagne. Ce qu'il y a de certain, c'eft que ce grand homme alla à Jérufalem après la guerre d'Efpagne, & qu'il rendit des fervices fignalés à l'empereur Baudouin, qui lui donna la ville de Vicoya, & la permiffion de fonder des couvens pour des chevaliers de l'ordre de S. Jacques dans tout l'empire de Conftantinople, & il en fonda plufieurs en Italie & en Hongrie. Après avoir baifé les pieds au pape Innocent IV à Avignon, qui lui confirma les donations faites à l'ordre, il revint en Efpagne, & fit trois voyages en Portugal, le premier en 1252. Il obtint plufieurs graces du roi, & l'évêque de Lisbonne dom Ayres Vafques lui céda les églifes d'Almadâ, Cezembra, Palmela, Sétuval, Belmonte, Canha, Alcochere & Sébona. En 1261 il y revint pour tenir fur les fonts Denys, fils aîné d'Alfonfe III, & il y retourna pour la derniere fois pour le procès que ce roi faifoit fur les biens immenfes que fon ordre poffédoit en Portugal, & finit à fon avantage toutes les affaires. Il mourut à Velez, couvent chef de l'ordre, le 11 février 1275, après avoir été 33 ans grand-maître de S. Jacques. * Mariana. Fonfeca, *Evoræ gloriofa*, n° 87. Soares Tofcano, *paralelos*. Brandao, *monarch. Lufitanorum*.

CORREA (Emanuel) naquit à S. Paul de Loanda, ville capitale d'Angola en Afrique. Il a été profeffeur à Evora dans plufieurs facultés. Il y prit le dégré de docteur en théologie, & il a été provincial des Jéfuites & affiftant du général de Rome, où il mourut étant réviseur le 25 août 1708. Nous avons de lui, *Idea confiliarii*. * Fonfeca, *hiftoria d'Evora*.

CORRÉE, général des Bellovaciens, anciens peuples des Gaules, qui occupoient le pays qu'on nomme à préfent le Bauvaifis, rendit fon nom illuftre, par fon courage & par la vigoureufe réfiftance qu'il fit à Céfar. Il fe dégagea une fois d'un pofte défavantageux, par un ftratagême affez ingénieux. Ayant commandé aux foldats de s'entredonner de mains en mains les bottes de paille, ou les fafcines fur lefquelles ils avoient accoutumé de s'affeoir, lorfque l'armée demeuroit en bataille, il les fit ranger à la tête du camp, & les ayant fait allumer fur le foir, il favorifa par cet artifice la retraite de fes troupes, la cavalerie des ennemis craignant de paffer à travers ce grand feu. Enfuite il prit un pofte affez avanta-

geux, d'où il croyoit pouvoir attirer les Romains dans quelque embuscade ; mais Cesar qui avoit prévu ses desseins, disposa si bien les choses, que le combat particulier, qui se donna dans la plaine que Corrée avoit choisie pour cet effet, devint une bataille générale, où l'armée des Gaulois fut contrainte de plier, & de s'écarter deçà & delà pour se sauver. Il n'y eut que le brave Corrée qui résolut de se défendre jusqu'au dernier soupir. On voulut lui donner quartier, mais il le refusa, & mourut les armes à la main. * Hirtius, *comm. liv. VIII.*

CORREGE (Antoine) ou *Antonio de Corregio*, fameux peintre à qui la ville de Corregio a donné son nom, a vécu sur la fin du XV siécle, & au commencement du XVI. Il mourut vers l'an 1513, âgé de 40 ans. Le Correge peignit presque toujours à Parme, & dans la Lombardie. Ce qu'il a peint à fresque au dôme de Parme est un de ses meilleurs ouvrages. Son pinceau étoit admirable ; & il avoit pour des vierges, des saints, & des enfans, certaines naïvetés gracieuses, qui lui ont été particulieres. * Vasari, *vies des peint.* Felibien, *entret. des peint. Academia pict. erud.*

CORREGIO, ville & principauté d'Italie dans le Modenois, avec un beau château. Elle a eu autrefois des seigneurs particuliers, & à présent elle appartient au duc de Modène.

CORREGIO, famille. La famille des seigneurs de Corregio a produit de grands hommes. GILBERT de Corregio VIII de ce nom, ou X, selon Sansovin, épousa en secondes nôces *Véronique* Gambara, qui a été renommée dans le XVI siécle par son esprit & par sa vertu; & il en eut *Hippolyte*, mort en 1552; & JERÔME de Corregio cardinal. Ce dernier ayant achevé ses études à Boulogne, alla à Rome, & fut envoyé par le pape Paul III en France. Il fut mis par Pie IV au nombre des cardinaux en 1561, & fut nommé à l'archevêché de Tarente en 1569. Pie V l'envoya dans la Marche d'Ancone, pour y faire fortifier les places maritimes contre les Turcs, qui menaçoient d'y venir avec une puissante armée. Corregio s'aquitta très bien de cette commission, & après la mort du pape, il fut l'un de ceux qu'on proposa, pour être mis sur le trône pontifical. Il mourut quatre ou cinq mois après, le 8 octobre de l'an 1572. * *Consultez* Sansovin; Corso, qui a écrit la vie de Gilbert III sieur de Corregio, &c.

CORRESE, bourg de l'Etat de l'église en Italie. Il est situé dans la Sabine, sur la petite riviere de Correse, à deux lieues de Tivoli du côté du nord, & à six ou sept de Rome. On croit que c'est l'ancienne *Cures*, ville épiscopale, capitale de la Sabine, & patrie de Numa Pompilius, auteur des loix de la religion de l'ancienne Rome. On prétend même, que l'ancienne *Cures* ayant donné le nom de *Curenses* à tous les Sabins, ce nom se changea en celui de *Quirites*, qu'on donna aux Romains, lorsque les Sabins furent confondus avec eux. * Baudrand.

CORRIERS, *cherchez* COTEREAUX.

CORROZET (Gilles) libraire de Paris, vivoit dans le XVI siecle, & composa divers ouvrages en prose & en vers; comme *la fleur des antiquités de Paris ;* un *catalogue des villes des Gaules ; le tableau de Cebès, & les fables d'Esope* en vers ; *l'abregé de l'histoire des rois d'Espagne, des rois de Bohéme, de Hongrie & des maisons d'Augsbourg ; le Parnasse des poëtes François ; le trésor des histoires de France*, augmenté & continué par Jean Corrozet son petit-fils, & imprimé en 1617, *in*-8°, *&c.* Il mourut à Paris le 4 juillet 1568, agé de 58 ans, & fut enterré dans le cloître des Carmes de la place Maubert, où l'on voit son épitaphe écrite en caracteres gothiques. * La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, *biblioth. françoise.*

CORRUPTICOLES, secte d'Eutychiens dans le VI siécle, qui disoient, que la chair de J. C. avoit été corruptible & sujette à la corruption. * Prateole, Sandere.

CORS, *cherchez* LAMBERT LI CORS.

CORSALI (André) de Florence, vivoit selon toutes les apparences dans le XV ou XVI siécle. Il avoit écrit une relation de la navigation de la mer Rouge & du golfe Persique. * Pocciantо, *de script. Florent.* Vossius, *de scient. math.* § 36, *&c.*

CORSCHI, nom que les Perses donnent aux habitans du pays qui sont descendus des Turcs, & qui vivent sous des tentes, de même que les Turcomans. Ils pouvoient fournir cinquante mille hommes de guerre; c'est pourquoi Schah Abbas, roi de Perse, s'attacha surtout à les abaisser, élevant les Goulans, & leur donnant toutes les dignités. Ces Goulans sont des esclaves, ou fils d'esclaves de toutes sortes de nations. Il y a environ vingt-cinq mille Corschi au service du roi de Perse. Leur général doit toujours être de leur corps, & on l'appelle *Corschi-Bachi.* Ils ont plusieurs grands seigneurs parmi eux. L'armée du roi de Perse est composée de trois sortes de troupes, dont les premieres sont les Corschi, les secondes les Goulans ou esclaves, & les troisiémes les Tufenkgi ou paysans. Les Corschi & les Goulans combattent à cheval, & portent un arc & des fléches, & quelquefois une arquebuse. Les Tufenkgi ont un mousquet, & vont à cheval; mais ils combattent à pied. * Thevenot, *voyage du Levant, tome II.*

CORSE, en latin *Corsica*, isle de la mer Méditerranée, au midi de la république de Gènes, à qui elle appartient, & au septentrion de la Sardaigne. Elle fut d'abord nommée *Tercepne*, puis *Cyrne*, de Cyrnus, fils d'Hercule, & enfin *Corsica*, d'une femme de Ligurie nommée *Corsa Bubulca*, qui eut le courage d'y conduire une colonie de son pays. Sa longueur du midi au septentrion est d'environ 38 ou 40 lieues, sa largeur de 17, & tout le tour d'environ 90 ou 100. Elle n'est éloignée de la Sardaigne que d'une heure de trajet. Ses villes célébres étoient autrefois Aleria & Mariana. On dit que la derniere fut bâtie par Sylla, & l'autre par Marius. Elles n'ont aujourd'hui que peu de restes de leur ancienne splendeur. Les autres plus considérables sont, la Bastia qui est la capitale de l'isle, Adiazzo, Nébio, Calvi, Corte, Bonifacio, &c. On y compte cinq évêchés, Adiazzo, Aleria, Sagona, Mariana, & Nébio. Ces quatre dernieres villes sont ruinées, & les évêques font leur demeure à la Bastia, ou dans les villages. Les trois premiers évêchés sont suffragans de Pise, & les deux autres de Gènes. Ceux du pays divisent leur isle en quatre parties, qui correspondent aux quatre parties du monde. Ils nomment la partie orientale *Banda di dentro*, l'occidentale, *Banda di Fuora*, celle du midi *di la monti*, & celle du septentrion *di qua monti.* L'air de l'isle de Corse est mal-sain, & le terroir peu fertile. On y recueille pourtant dans les vallées, du froment, du vin, de l'huile & des fruits. On y trouve aussi des mines de fer & des bestiaux de toutes sortes; mais comme l'air y est mal-sain, & la rend peu habitée, les Génois y ont reçu depuis quelques années cinq ou six cens Magnottes, ou Maniotes, qui vivoient en forme de république sur les côtes de la Morée, c'est-à-dire, à l'orient du golfe de Coron, depuis le cap de Matapan, jusqu'à la riviere de Calamata, & qui ont abandonné leur pays, depuis la prise de Candie par les Turcs. L'isle de Corse est arrosée de quelques riviéres, & entr'autres de celles de Liamon & de Tavignan, qui ont leur source au lac de Crena. Ce lac est sur le mont de Gradaccio, qui est vers le milieu de l'isle; & on y voit encore le lac d'Ivo, d'où sort la riviere da Guolo. On trouve dans cette isle la pierre nommée *Catochite* qui tient aux mains comme de la glue. Le port le meilleur & le plus commode de l'isle, est celui de Bonifacio, qui a aussi une bonne forteresse. Le Capo-Corso, ou Punta di Morono, est le *Sacrum Promontorium* des anciens; & le capo di Manza, est le *Promontorium Graniacum.* Les Toscans se rendirent premiérement maîtres de cette isle. Les Carthaginois la soumirent depuis; & enfin les Romains la conquirent entiérement sous Scipion, qui y emporta Aleria l'an 495 de Rome, & 259 avant J. C.

Dans le VIII siécle, les Sarafins s'en faifirent ; mais ils en furent chaffés quelque temps après. Ceux de Genes & de Pife ont combattu très-long-temps pour la poffeffion de cette isle, qui eft reftée aux premiers, lefquels y envoient de deux ans en deux ans un gouverneur. Les Corfes font bons foldats, mais cruels, vindicatifs, & mal polis. On croit que leurs pilleries ont fait donner le nom de corfaire aux pirates & voleurs de mer. La maifon d'Ornano eft venue de cette isle en France. Sampietro d'Ornano confeilla la conquête de Corfe au roi Henri II. Il conduifit l'entreprife ; & par fes foins, on emporta en 1553 plufieurs places, qui furent rendues par le traité de paix de l'an 1559. * Pline, *l.* 3. *c.* 6. Strabon, *liv.* 2 & 5. Pomponius Mela, *liv.* 2. Philippini, *hift. de Corf.* Michaël Metello, *della guerra di Corf.* Juftiniani, *hift. Venet.* De Thou, *hift. liv.* 12, *&c. Athènes ancienne & nouvelle.*

CORSETTO (Antoine) né à Nettuno en Sicile, profeffa la jurifprudence, & s'y acquit une fi grande réputation, qu'il fut eftimé, à ce qu'on affure, dans toutes les parties de l'Europe. On ajoute qu'il fut empoifonné à Rome en 1503. On a de lui, *De juramento & ejus privilegiis ; de Trebellianicâ ; Singularia ; Confilia ; Refponfa ; Regulæ juris ; Decifiones Rotæ facræ Romanæ.* * *Bibliotheca ficula. Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

CORSETTO (Octavio) autre jurifconfulte, né à Palerme en 1538, étudia le droit à Boulogne, & s'y rendit affez habile pour s'attirer l'admiration même des autres profeffeurs. Etant retourné à Palerme, il y exerça la charge d'avocat avec beaucoup de réputation. En 1579 Philippe II, roi d'Efpagne, le fit juge de Palerme, enfuite de la cour du banc du roi, & enfin du confiftoire de confcience. Corfetto, après avoir rempli dignement ces emplois, les quitta pour ne plus vivre que dans la retraite. Il mourut à Palerme, en 1587. On a de lui, *Confiliorum feudalium volumen I : Quæftiones forenfes fuper ritum M. R. C. Confilia quatuor : Confilium non antea editum : Pro debitoribus privati delinquentis contra fifcum.* * *Bibliotheca ficula. Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

CORSETTO (Octavio) noble de Palerme, fut fecrétaire de cette ville en 1622. Deux ans après, en 1624, il fut chevalier de l'ordre militaire de S. Jacques de Spata, & enfuite comte de Villalta. Le 13 de mai de l'an 1628, il reçut la charge d'infpecteur de la vallée de Mazara, & de général de l'armée. Dans les années 1640, 1644 & 1645, il fut fait vicaire général dans la même vallée de Mazara, & député de Sicile. En 1666 il fut revêtu de la charge de juge fuprême à Palerme. Il mourut vers l'an 1682. On a de lui : *Inftruzioni por le deputati, e miniftri, dell' Hofpitalletto eretto l'anno 1646, nella contrada chiamata delli divifi in Palermo.* * *Bibliotheca ficula. Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

CORSETTO (Pierre) noble de Palerme, fils du premier OCTAVIO Corfetto, fuivit l'exemple de fon pere, & s'attacha comme lui à la jurifprudence. Il fut fait à diverfes fois juge de Palerme & du confiftoire de confcience, trois fois juge dans la cour fouveraine, & procureur fifcal de Palerme. Le roi d'Efpagne le fit membre de fon confeil privé, & en 1615 préfident du confiftoire. Il vint enfuite en Efpagne, où le roi Philippe IV le déclara régent du grand confeil d'Italie. Comme il aimoit les belles-lettres, il voulut y contribuer en rétabliffant à Palerme l'académie des *Accefi*, qui s'étoit éteinte en 1622, & il lui donna le titre de *Reaccefi*. Il fe fit nommer comte de Villalta, & prit enfuite l'habit de religieux. Il mourut à Palerme le 23 octobre 1643, quelques mois après fon retour dans fa patrie. On a de lui les ouvrages fuivans : 1. *Propugnatio vectigalis afportantibus fericum è Meffanæ portu indicti.* 2 *Problema politicum, quod Octavius, five de magnanimitate infcribitur.* 3. *Idea epifcopi graphicè adumbrata.* 4. *Annotationes ad confilia feudalia Octavii Corfetti patris.* 5. *Synopfis errorum præcavendorum ab epifcopo in functionibus tum ordinis, tum jurifdictionis.* 6. *Allegationes pro regio fifco.* 7. *Sententiæ breviores ex vitis paralellis Plutarchi.* 8. *Confilia.* 9. *Conftitutiones fynodales.* Les ouvrages fuivans font encore manufcrits. *Politia ficilienfis. Compendium in fummam divi Thomæ. Penu politicum. De re bellicâ. De machinis. De ludis. Carmen linguâ etrufcâ & latinâ. De facramentis. De cenfuris. De chriftiani hominis officiis.* Corfetto eft encore auteur de quelques autres ouvrages écrits en italien, mais qui ne nous font point connus. * Les mêmes citations que pour les articles précédens.

CORSI (Dominique-Marie) cardinal, évêque de Rimini, né en 1637, d'une des plus illuftres familles de Florence ; après avoir été clerc de la chambre apoftolique, il fut nommé auditeur de la même chambre ; & créé cardinal le 2 feptembre 1686 par le pape Innocent XI, qui lui donna le titre de S. Pierre *in Monte aureo.* Il mourut dans fon diocèfe le 9 novembre 1697, âgé de 61 ans.

CORSINI, nom d'une ancienne & illuftre famille de la ville de Florence en Tofcane, qui a donné en dernier lieu un pape à l'églife en la perfonne de LAURENT Corfini, cardinal, évêque de Frefcati, qui a été élevé fur le faint fiége le 12 juillet 1730. *Voyez* CLEMENT XII. Le bienheureux ANDRÉ Corfini, religieux de l'ordre des Carmes, & évêque de Fiefole, mort en 1373, qui étoit de cette famille, fut canonifé par le pape Urbain VIII, en 1629. Le pape CLEMENT XII, a eu entr'autres, pour freres & fœurs, FRANÇOIS-MARIE, marquis Corfini, qui fuit ; *Octavien* Corfini, doyen des clercs de la chambre apoftolique, qui fut déclaré le 13 février 1690 préfet de l'annone ou des vivres, & qui mourut à Rome la nuit du 23 au 24 avril 1696 ; deux filles, religieufes à Florence, dont l'une nommée *Marie-Rofe* Corfini, & abbeffe du monaftere des Dominicaines de S. Jacques, mourut au commencement du mois d'octobre 1733, âgée de 80 ans ; & *Marie-Magdeléne* Corfini, mariée avec *Donat-Marie* marquis Guadagni, d'où eft venu JEAN-ANTOINE Guadagni, évêque d'Arezzo, créé cardinal par le pape fon oncle, le 24 feptembre 1731. *Voyez* GUADAGNI.

FRANÇOIS-MARIE, marquis Corfini, frere du pape CLEMENT XII, mourut à Rome le 19 avril 1723, dans la foixante-dixiéme année de fon âge. Il a laiffé pour enfans BARTHELEMI marquis Corfini, qui fuit ; NEREE-MARIE Corfini, cardinal, *dont il fera parlé ci-après ;* & *Anne-Marie* Corfini, qui a été mariée le 8 février 1723, avec *François*, marquis Bichi, frere du cardinal *Vincent* Bichi.

BARTHELEMI, marquis Corfini, grand écuyer du grand duc de Tofcane, fut déclaré en 1730, par le pape CLÉMENT XII, fon oncle, capitaine d'une des deux compagnies des chevaux-légers de fa garde. Lui & *Nerée-Marie* Corfini, fon frere, furent infcrits dans le livre d'or de la magiftrature de Venife, en qualité de nobles Vénitiens ; & le premier fut déclaré de plus procurateur de S. Marc, & chevalier de l'étole d'or : il fut auffi aggrégé avec toute fa famille à la nobleffe génoife le 5 août de la même année 1730. Le pape fon oncle le créa duc de Sainte-Colombe, & le déclara prince du *Soglio*, par un bref du 23 juin 1731 ; & il affifta pour la premiere fois au trône pontifical, en cette qualité, à la chapelle tenue le 28 du même mois, pour les premieres vêpres de la fête de S. Pierre. Le roi d'Efpagne le nomma au mois d'octobre fuivant grand écuyer de l'infant dom Carlos, nouveau duc de Parme & de Plaifance, & grand prince héréditaire de Tofcane. La femme de BARTHELEMI Corfini, nommée *Victoire* Altoviti, lui a donné un fils, qui fuit.

PHILIPPE, marquis Corfini, ci-devant envoyé extraordinaire du grand duc de Tofcane à la cour de France, & fon miniftre plénipotentiaire au congrès de Cam-

brai, fut pourvu à son retour à Florence de la charge de capitaine des cuirassiers de la garde du grand duc, & en prit possession le 9 octobre 1725. Il fut créé prince de Pitigliano par le pape son grand-oncle, le 23 juin 1731. Le même jour, la charge de capitaine d'une des deux compagnies des chevaux-légers de la garde lui fut donnée sur la démission de son pere; & il en fit les fonctions le 28 suivant, à la cavalcade faite à l'occasion de la présentation de la haquenée pour le tribut ordinaire du royaume de Naples. Il fut fait gentilhomme de la chambre de l'infant dom Carlos, duc de Parme, au mois de juin 1732. Il a été marié à Rome le 8 janvier 1728, avec *Octavie* Strozzi, fille de *Laurent-François* Strozzi, prince de Forano, & de *Marie-Thérèse* Strozzi, héritiere de Forano, & en a eu un fils né à Florence au mois de novembre 1730; & *Marie-Thérese* Corsini, née à Rome le 30 septembre 1732.

CORSINI (Pierre) cardinal, évêque de Florence, vivoit sur la fin du XIV siécle, & au commencement du XV. Il étoit natif de Florence & de la famille dont nous venons de parler. Pierre Corsini, après avoir pris le dégré de docteur ès droits, fut pourvu d'une charge d'auditeur du sacré palais, & ensuite de l'évêché de Volterre. En 1363 le pape Urbain V l'envoya légat en Allemagne, lui donna à son retour l'évêché de Florence, & ensuite le fit cardinal en 1370. Gregoire XI le fit évêque de Porto en 1370. Depuis, Corsini suivit le parti de Clément VII, & mourut le 16 août de l'an 1405, à Avignon, où son corps fut déposé dans l'église des Augustins. Ughel dit qu'il fut depuis porté à Florence, & enterré dans l'église cathédrale, où l'on voit encore son portrait & son épitaphe. Le cardinal Corsini composa les vies de quelques papes, & un traité dans lequel il proposoit les moyens de pouvoir finir le schisme. * Scipion Ammirato, *vesc. di Volt.* Ughel, *Ital. sac.* Bzovius & Sponde, *in annal. eccl.* Auberi, Vossius, &c.

CORSINI (Philippe) de la même famille, s'est distingué dans le quinziéme siécle par sa science. Il étoit fils de BARTHELEMI Corsini. Il a traduit en italien les Sermons de S. Léon pape, à Florence le 21 mai 1485, *in-folio*. Dans la *bibliotheca italiana*, page 234, édition de Venise 1728, *in*-4°, on donne cette traduction à Barthelemi Corsini, pere de Philippe; mais M. le cardinal Quirini l'attribue à Philippe, dans l'*Appendix* (pag. 165 & suivantes) qui est à la suite de la vie de Paul II, publiée à Rome en 1740, *in*-4°. Son éminence a fait imprimer dans le même *Appendix* une traduction italienne de la lettre de Jean-André, évêque d'Aleria, par le même Philippe Corsini, concernant la personne & les ouvrages de S. Léon.

CORSINI (Nerée) cardinal, né à Florence, fils du marquis *Philippe* Corsini, & de *Magdeléne* Machiavelli, après avoir été trésorier général de la chambre apostolique, archevêque de Damiette, évêque d'Arezzo en Toscane, fut nommé cardinal par le pape Alexandre VII, en 1664, réservé *in petto*, & publié le 15 février 1666 du titre des saints Nerée & Achillée. Il se démit en 1674 de l'évêché d'Arezzo, & mourut à Florence le 19 septembre 1678.

CORSINI (Nerée-Marie) second fils de FRANÇOIS-MARIE, marquis Corsini, mort en 1723, & neveu du pape CLÉMENT XII, est né à Florence le 19 mai 1685. Il fut nommé le 13 juillet 1730 secrétaire des mémoriaux par le pape son oncle, qui, le 23 suivant, lui donna le rochet, en qualité de protonotaire apostolique participant surnuméraire. Il reçut ce jour-là la tonsure par les mains de Trajan-Aquaviva d'Aragon, archevêque de Philipopoli, & major-dome du sacré palais, en présence de sa Sainteté, qui lui donna au mois d'octobre suivant la surintendance de la terre de sainte Félicité, & celle du port d'Anzio. Il avoit été créé cardinal de l'église romaine le 14 août précédent; mais il fut alors réservé *in petto*, & il ne fut déclaré que le 11 décembre 1730. Il reçut le chapeau le 18 suivant dans un consistoire public; & le pape lui assigna le 8 janvier 1731 le titre de S. Adrien *in Campo-Vaccino*, de l'ordre des diacres, dont il prit solemnellement possession le 26 février suivant, immédiatement après avoir pris possession de la place de protecteur de l'archiconfrérie des Pélerins & Convalescens. Il avoit pris place dans la congrégation du saint Office, en qualité de député, le 24 précédent. Il fut déclaré au mois de septembre 1732, protecteur du Collége germanique-hongrois. Il l'étoit déja de tout l'ordre de S. Dominique. La charge de préfet de la signature de justice étant venue à vaquer par la mort du cardinal Alaman Salviati, il en fut revêtu le 28 février 1733, & en prit possession le 7 mars suivant. Il reçut dans l'église de S. Jean & S. Paul les ordres mineurs le 25 mai de la même année, & les ordres sacrés le lendemain par les mains du cardinal Guadagni, vicaire du pape.

CORSINS, *cherchez* CAORSINS.

CORTACIUS (Michel, prêtre de Crete, a composé une homélie sur la dignité de la prêtrise, qui a été imprimée à Venise en 1642. M. Simon s'est servi du témoignage de cet auteur, pour prouver que les Grecs d'aujourd'hui croient la même chose que les Latins sur le sujet de la transsubstantiation, & qu'ils se servent même, aussi-bien qu'eux, du mot *transsubstantier*. * M. Simon, *créance de l'église orientale sur la transsubstantiation.*

CORTASSE (Pierre-Joseph) François, né à Apt en Provence le 21 mai 1681, se fit Jésuite le 7 de septembre 1699, & s'engagea par la profession solemnelle des quatre vœux le 2 de février 1715. Après avoir professé les humanités, & fait ses études de théologie, il fut chargé d'enseigner à Lyon la théologie positive & la langue hébraïque. Depuis, il vaqua au ministere de la prédication pendant quatorze ans. Il mourut au milieu de ces fonctions, à Lyon, le 24 mars 1740. On n'a de lui que l'ouvrage suivant: *Traité des noms divins, ou des perfections divines, ouvrage* (à ce qu'il dit) *de S. Denys l'Aréopagite, propre à donner des idées sublimes de Dieu, & à faire naître de grands sentimens de la religion*, traduit du grec en françois, avec des notes critiques, théologiques & dogmatiques, à Lyon, chez Deville 1739, *in*-4°.

CORTE, ville de l'isle de Corse. Elle est vers le milieu de l'isle, & vers les sources des rivieres de Golo, Limone & Tavignana. Corte est une petite ville, mais assez bonne. Elle est située sur un rocher escarpé, & défendue par une citadelle. La plupart des géographes la prennent pour la ville nommée anciennement *Cenestum*, laquelle pourtant quelques uns mettent à *Santa-Lucia*, village voisin, où l'on voit quantité de masures. * Baudrand.

CORTE (Gotlieb) né à Bescow, ville peu considérable de la basse Lusace, sur la Sprehe, le 28 février 1698, de *Pierre* Corte, marchand & assesseur du tribunal de justice de cette ville, étudia d'abord dans le collége de sa patrie, d'où il fut envoyé à celui de Landsberg, sur la Warthe, où il eut de bons maîtres. En quittant ce dernier collége, il fit, suivant l'usage des écoles d'Allemagne, une harangue dont il prit pour sujet, *de intemperantiâ & temperamento litterarum*. Ce discours lui fit beaucoup d'honneur. Le 15 octobre 1715 il se rendit à Leipsick, où il continua de s'appliquer à l'étude avec tant d'ardeur, que le 26 novembre 1718, il fut reçu bachelier en philosophie, & que le 15 février 1720, il fut fait docteur. Peu après, il publia trois disputes *de usu orthographiæ latinæ*. La premiere, qu'il soutint publiquement le 16 novembre 1720, lui valut le droit de pouvoir monter à la plus haute chaire de philosophie; & les deux autres, soutenues le dernier d'avril 1721, & le 10 juin 1722, le firent aggréger au corps de cette faculté. Jusque-là cependant son étude principale avoit été celle de la théologie, & il avoit même souvent prêché; mais depuis, il joignit à l'étude de la théo-

logie celle de la jurisprudence, en laquelle il fut reçu docteur à Francfort sur l'Oder, le 4 octobre 1724, après avoir soutenu une dispute publique, *de origine & jure sceptrorum.* Quelque temps après, il fut nommé professeur extraordinaire en droit dans l'université de Leipsick, & fut installé par une harangue qu'il prononça le 11 décembre 1726, *de optimis mediis interpretandi jus romanum.* Il avoit invité à cette dispute par un programme où il expliquoit la loi 37, *Pr. D. negotiis gestis.* Il ne jouit pas long-temps de ce poste, étant mort le 7 avril 1731, âgé seulement de trente trois ans. Il avoit épousé depuis quelques mois la fille d'un riche marchand de Penick, bourg de Misnie, dont il n'a point laissé d'enfans. Ses ouvrages sont: 1. *Epistola critica ad C. A. Heumannum, de emendationibus Curtianis tomo septimo supplementorum act. eruditor. propositis*, à Leipsick, 1719, *in*-8°. 2. *Tres satyræ Menippeæ. L. Annæi Senecæ* ἀποκολοκύντωσις : *Justi Lipsii somnium; Petri Cunæi Sardi venales, recensitæ & notis perpetuis illustratæ*, à Leipsick 1720, *in* 8°. 3. *Additamentum ad recensionem Alexandri Cuninghamii animadversionum in Richardi Bentlei notas & emendationes ad Quint. Horatium Flaccum*; dans les *Acta eruditorum*, année 1722, page 381. Corte étoit l'auteur de l'extrait qui précéde cet *Additamentum.* 4. Il a revu, augmenté & corrigé la troisiéme édition des épîtres familieres de Ciceron, avec les notes de Christophe Cellarius, à Leipsick 1722, *in* 8°. 5. *Caii Crispi Sallustii quæ exstant: item, epistolæ de republicâ ordinandâ: declamatio in Ciceronem, & Pseudo-Ciceronis in Sallustium: nec non Julius Exsuperantius de bellis civilibus, ac Porcius Latro in Catilinam: Accedunt fragmenta veterum historicorum: Constantius Felicius Durantinus de conjuratione Catilinæ*, avec des notes de Corte, à Leipsick 1724, *in*-4°. Cette édition, fort estimée, a fait honneur au savant éditeur. 6. Une édition du poëte Lucain, à Leipsick 1726, *in*-8°. Les notes que Corte préparoit, & celles des savans qu'il devoit y joindre, ne sont pas dans cette édition. 7. *De jure, quod natura animalia omnia docuit*, à Leipsick 1727, *in*-4°. C'est une thèse. 8. *Vindiciæ prætorii romani & juris honorarii*, à Leipsick 1730, *in*-4°. 9. Une édition des lettres de Pline second, avec des notes, & celles de divers savans, à Amsterdam 1734, *in*-4°. 10. Il a travaillé pendant quelques années aux *acta eruditorum* de Leipsick. * Son éloge dans les *acta eruditorum* de l'an 1731, dans le tome XIV de la *bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*; & dans le tome XXXV des *mémoires* du pere Niceron.

CORTE (Jacques de) jurisconsulte, *cherchez* CURTIUS ou DE CORTE (Jacques.)

CORTESI (Paul) & non CORTEZ, *comme on le nomme dans les précédentes éditions de ce Dictionnaire*, étoit né en 1465, à San-Geminiano, petit bourg de la Toscane, où sa famille, d'une noblesse distinguée, s'étoit transportée de Pavie dont on la croit originaire. Il eut pour pere *Antoine* Cortesi, & pour mere une dame de Florence, de la famille des Aldrovandi. Antoine eut quelques emplois honorables, & l'on a de lui des institutions de morale. Il laissa trois fils; *Alexandre* qui se distingua par ses vers, fut secrétaire des brefs & nonce apostolique; *Lactance*, qui a travaillé sur les commentaires de César, & *Paul.* Celui-ci se fit de bonne heure une si grande réputation du côté des lettres, que les plus grands hommes rechercherent son amitié. On compte entr'autres, Philippe Callimaque, Pomponius Lætus, Ange Politien, Raphael Volaterran, Pic de la Mirandole, Hermolaus Barbarus, Marcile Ficin, & Barthélemi Lampride. Il eut aussi de grandes liaisons avec les papes Alexandre VI, Pie III, & Jules II. Le premier ouvrage qu'il entreprit devoit être intitulé, *le Prince*; mais par les conseils du cardinal Ascagne Sforce, il en changea le titre; & à la faveur de quelques corrections & additions, il en fit un traité *sur le cardinalat* qu'il dédia à Jules II. M. Du-Pin dans sa *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques* du seiziéme siécle, dit que ce traité ne fut imprimé qu'en 1510, par Simon Nardi de Sienne, dans le château de *Cortez.* Le continuateur de Cave, Henri Wharton, trompé par le changement que Cortesi fit au titre de son livre, l'a converti en deux écrits différens. Si l'on en croit quelques auteurs Italiens, ce traité est plein d'érudition, de variété & d'élégance. Naudé dans sa Bibliographie politique (édition de Crenius 1692, *in*-4°, page 553) & M. Du-Pin, dans l'ouvrage cité, en parlent bien différemment. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Cortesi s'étoit appliqué à former son style sur la lecture des meilleurs auteurs, & en particulier de Cicéron. On peut voir sur cela sa réponse à Ange Politien, qui est la pénultiéme lettre du livre VIII, des lettres de celui-ci. On voit par le commencement de cette lettre, que Cortesi en avoit envoyé un recueil des siennes à Politien. Nous ignorons si ce recueil a été imprimé. Il n'avoit qu'environ vingt cinq ans, lorsqu'il composa un dialogue sur les savans d'Italie, (*de hominibus doctis dialogus*) qu'il communiqua à Ange Politien, qui lui écrivit qu'il regardoit cette production comme fort supérieure à son âge, & non comme un fruit pré oce. Cette piéce qui est fort élégante, & utile pour l'histoire de la littérature de ce temps-là, est cependant demeurée dans l'obscurité jusqu'en 1734, qu'elle a été imprimée à Florence, *in*-4°, par les soins d'Alexande Politi, savant Italien, qui y a ajouté des notes & la vie de l'auteur. Dans la suite Cortesi composa ses quatre livres des sentences, somme de théologie, qui fut imprimée à Paris, *in fol* en 1513, & depuis à Basle en 1540, par les soins de Rhenanus, qui en fait un grand éloge que M. Du-Pin a rapporté dans sa bibliothéque. Wharton lui donne encore un autre ouvrage qu'il intitule, *De sacrarum litterarum omniumque disciplinarum scientiâ*, & qu'il dit avoir été imprimé à Basle chez Pierre Henri; mais M. Politi doute que ce livre ait jamais existé. D'autres conjecturent que ce pouvoit être le premier livre de son traité du cardinalat, qui auroit peut-être été imprimé séparément, ce premier livre ne roulant en effet que sur les vertus morales, la rhétorique, l'astrologie, la philosophie, & autres matieres qui ne regardent pas plus les cardinaux que d'autres. Quoi qu'il en soit, ces ouvrages, joints aux vertus de l'auteur, le firent élever aux premieres dignités de l'église. Il fut secrétaire apostolique sous Alexandre VI, & sous Pie III, ensuite protonotaire, & nommé à l'évêché d'Urbin; mais il n'a point été cardinal, comme le dit Naudé dans l'ouvrage cité plus haut. Il mourut en 1510, dans la quarante-cinquiéme année de son âge. Il demeuroit alors dans le bourg de Montana-Villa, situé à deux mille pas de San-Geminiano, & auquel il avoit donné son nom, après en avoir fait une espece de forteresse. C'étoit en quelque sorte l'asyle des muses. Cortesi y étoit souvent visité par les plus beaux esprits d'Italie, qui se plaisoient à l'écouter & à le consulter. * *Voyez* sa vie imprimée avec son dialogue: la *bibliothéque raisonnée*, tome XXVI, premiere partie, & les autres écrits cités dans cet article.

CORTEZ, ou CORTESIO (Gregoire) cardinal, étoit de Modène, d'une ancienne famille, qui selon Planusius dans son livre des familles d'Italie, commença d'habiter la nouvelle Modène du temps de Charlemagne, lorsque ce prince eut fait rebâtir cette ville qui avoit été détruite par les Goths & les Lombards. On assure que le premier de cette famille qui soit connu, & qui en est regardé comme la souche, est LOUIS Cortez, conseiller de Pepin roi d'Italie, fils de Charles, & que ce fut lui qui le premier de la même famille fit son séjour à Modène. Gregoire qui en descendoit, fit d'excellentes études & se rendit très-habile dans les langues grecque & latine. Il s'appliqua avec le même succès au droit civil & canonique, & fut très-utile au cardinal Jean de Médicis, qui fut depuis pape sous le nom de Léon X. Grégoire exerça auprès de ce cardinal l'emploi d'*Auditeur* des causes. Dans la suite, fatigué de cet emploi, & soupirant après l'étude des sciences divines, il se retira

à Padolirone, près de la ville de Mantoue, dans un monastere de l'ordre de S. Benoît, & y prit l'habit de cet ordre. Son mérite le fit passer par toutes les charges auxquelles on put l'élever. Enfin le pape Paul III le nomma au cardinalat, le 2 de juin de l'an 1542. Grégoire étoit alors dans le célébre monastere de Lerins en Provence, où il s'étoit retiré depuis quelque temps, qu'il gouvernoit avec beaucoup de sagesse & de prudence, & dans lequel il rétablit la piété & le gout des sciences. La plupart des cardinaux, & plusieurs autres personnes distinguées lui écrivirent pour le féliciter sur son élévation. Leurs lettres sont rapportées parmi celles de Grégoire, & l'on voit dans les réponses de celui-ci beaucoup de candeur & de modestie. Son titre fut celui de cardinal prêtre du titre de S. Quiriace. Son élévation ne servit qu'à faire briller davantage son humilité, sa piété, l'innocence de ses mœurs, & les talens qu'il avoit acquis. Il continua de cultiver ceux-ci avec tant d'ardeur, qu'il passoit souvent une grande partie du jour & de la nuit dans l'étude qu'il accompagnoit toujours de la priere. Il mourut à Rome la quatorziéme année du pontificat de Paul III, c'est-à-dire, l'an 1548 : il fut honorablement inhumé dans l'église des douze apôtres. *On dit dans les précédentes éditions de ce Dictionnaire*, que Paul III l'avoit envoyé en qualité de nonce en Allemagne avant son élévation au cardinalat : cette circonstance de la vie de Grégoire Cortez, qui peut être vraie, n'est point rapportée dans l'abrégé de sa vie donné par sa niéce *Hersilia Cortesia de Monte*, qui est au-devant des lettres familieres de son oncle. Les écrits de Grégoire, dont on rapporte les titres à la fin du même abrégé, sont : *De theologica institutione liber. De potestate ecclesiastica tractatus. Hymnorum & carminum liber. Tractatus sancti Basilii de virginitate è græco in latinum versus. Epistolarum familiarium etrusco sermone liber.* Il faut ajouter, *Epistolarum familiarium* (*latino sermone*) *liber*, à Venise, 1573, *in*-4°. Ce recueil a été publié par les soins de la niéce de l'auteur, & adressé par elle au pape Grégoire XIII. On trouve à la fin un traité de Grégoire, adressé au pape Adrien VI, *adversùs negantem Petrum apostolum Romæ fuisse.* Les lettres latines de Grégoire Cortez font preuve de ses liaisons avec les savans de son temps, & de son zéle pour les progrès des lettres sacrées & profanes. On y trouve aussi quelques poësies latines de l'auteur, des jugemens sur plusieurs ouvrages, des éloges de quelques savans, & divers faits qui concernent l'histoire de son temps. On trouve dans le même recueil beaucoup de lettres des savans avec qui Grégoire Cortez étoit en relation. *Dans les précédentes éditions de ce dictionnaire*, on ajoute à ses ouvrages, *De viris illustribus ordinis monastici liber.* On voit par ses lettres, qu'il avoit traduit du grec en latin le discours de S. Grégoire de Nazianze à la louange de S. Cyprien. Il parle aussi d'un ouvrage de S. Jean Chrysostome, qu'il avoit entrepris de traduire ; d'une paraphrase des morales d'Aristote ; d'un grand ouvrage théologique qu'il prétendoit diviser en six livres & en six tomes. Dom Liron, bénédictin, dit un mot de Grégoire Cortez & de ses lettres, dans ses *singularités historiques & littéraires*, tome IV, pages 531, & 532.

CORTEZ (Ferdinand ou Fernand) natif de Medellino, ville de l'Estrémadure castillane sur la Guadiana, s'est rendu trop célébre dans le XVI siécle par la conquête du Mexique ou *nouvelle Espagne*, pour ne pas parler de ses exploits un peu amplement. Il étoit fils d'un gentilhomme nommé *Martin* Cortez, & de *Catherine* de Pizzara-Altamirano. Après avoir étudié seulement deux ans à Salamanque, il se dégouta des belles lettres, & fit voir que son penchant étoit pour les armes. Pour y satisfaire, il passa aux Indes l'an 1084 ; & après avoir resté quelque temps à Saint-Domingue, il se rendit à Cuba, où ses exploits furent si heureux, qu'on lui donna le surnom de *Brave*. Il y épousa *Françoise* Suarez-Pacheco, & fut fait alcade de la ville de San-Jago. Don Diego Velasquez, gouverneut de l'isle de Cuba, le préféra quelque temps après à plusieurs prétendans, pour être capitaine général de l'armée qu'il destinoit à la découverte de nouvelles terres. Cortez accepta cet emploi avec plaisir ; & ayant mis à la voile à San-Jago le 18 novembre 1518, il se rendit à la Havane, où il disposa sa petite armée en onze compagnies, dont il en plaça une sur chacun de ses bâtimens, & partit de-là le 10 février 1519. Il arriva à Tabasco, province du royaume de Mexique, & le 25 mars il remporta une signalée victoire sur les Indiens. De-là il poussa à Quiabislan, où il fonda la ville de Vera-Crux ; puis ayant formé, après quelques expéditions, l'étonnante résolution d'aller à Mexico, capitale de cet empire, il fit couler bas ses vaisseaux, pour ôter à ses gens tout espoir de retour, & leur fit entendre qu'il falloit vaincre ou périr. Il laissa donc dans sa nouvelle place de la Vera-Crux cent cinquante hommes de garnison, & se mit en marche avec cinq cens piétons, quinze cavaliers & six piéces de canon. Ce fut avec cette petite armée qu'il entra dans la province de Tlascala, où après avoir battu les Indiens au nombre de plusieurs milliers en deux combats, & soutenu un assaut de nuit dans un lieu étroit où il s'étoit retranché, contre un nombre très-considérable d'entr'eux, il les obligea à lui demander la paix. Ces barbares le reçurent dans la ville de Tlascala, qui se soumit à lui, & il y fit son entrée avec pompe le 23 septembre 1519. De-là il marcha à Chalula, où les habitans qui l'avoient appellé & reçu avec une feinte marque de soumission, lui dresserent des embuches pour le faire périr ; mais s'étant apperçu de leur trahison, il la prévint, & fit de cette ville perfide un exemple sévere, capable d'intimider les autres. Cortez arriva enfin près de Mexico le 8 novembre 1519. L'empereur Motezuma qui avoit mis en usage toutes sortes de feintes & de moyens pour lui en ôter l'envie, se vit contraint d'aller au-devant de lui hors les portes de sa capitale : ils vécurent quelque temps en assez bonne intelligence. L'Espagnol commença à se défier de ce prince, sur-tout lorsqu'il apprit qu'un de ses généraux avoit fait une invasion sur les terres des Indiens qui lui avoient laissé bâtir la Vera-Crux, pour les punir de ce qu'ils s'étoient soumis à lui : que le gouverneur de la place, qui avoit voulu secourir ses alliés, avoit été blessé à mort en battant les troupes Mexicaines, & qu'ensuite ce général de Motezuma avoit envoyé à son maître la tête d'un Espagnol qu'il avoit fait prisonnier dans le combat. Ainsi Cortez alla trouver ce monarque dans son palais ; & après lui avoir fait de vifs reproches de sa mauvaise foi, il l'obligea de le suivre au logement qu'il avoit donné aux Espagnols, & l'y retint plusieurs jours prisonnier. Ce fut à la verité avec une espéce de liberté, puisqu'on souffrit qu'il y vécût comme il auroit fait dans son palais ordinaire ; à la fin pourtant on lui mit les fers aux mains, jusqu'à ce qu'il eût fait venir le général qui avoit fait l'expédition contre les Indiens alliés, pour le punir de mort ; ce qui fut fait en place publique. On permit après cette exécution à Motezuma d'aller à son grand palais, au temple de ses idoles & à quelques promenades ; mais il falloit tous les jours revenir coucher chez Cortez.

Dans ces entrefaites Cacumazin, roi de Tescuco, premier électeur de l'empire, & neveu de l'empereur, fit une conjuration pour tirer son oncle des mains des Espagnols. Motezuma, bien loin d'applaudir à ce dessein, vouloit faire ôter la vie à son neveu ; Cortez l'en dissuada, se contentant qu'il fût privé de son royaume, qui fut donné au frere de Cacumazin. L'empereur convoqua ensuite ses états généraux. En leur présence il soumit son empire à Charles-Quint, roi des Espagnes ; se déclarant dès ce moment lui & ses sujets vassaux de ce monarque. Cortez les reçut en cette qualité au nom de son maître, & l'on dressa un acte authentique de ce nouveau vasselage, qui fut publié solemnellement dant tout l'empire. Ensuite Motezuma lui fit présent, comme par espéce de tribut, de plusieurs raretés de son trésor, & tous les nobles suivirent son exemple. Cette premiere contribution se monta à 600000 écus,

dont on mit un cinquiéme à part pour le roi d'Espagne, & de ce qui resta, on en adjugea un cinquiéme à Cortez,tant pour lui, que pour subvenir aux besoins publics; le restant fut partagé aux capitaines & aux soldats Espagnols, y compris ceux qui étoient restés à la Vera-Crux, après pourtant en avoir tiré ce qui étoit nécessaire pour rembourser les frais de l'embarquement, & aquitter les dettes contractées pour cela à Cuba. Ce partage ne laissa pas de causer du murmure parmi les soldats : les moindres d'entr'eux se plaignoient de n'avoir pas eu autant que ceux qui s'étoient distingués, & même que les capitaines. Cortez les appaisa en leur donnant du sien propre.

La vue de Motezuma, en faisant ce qu'il avoit fait, avoit été de se débarasser de Cortez; ainsi il lui conseilla de retourner en Espagne, n'étant plus nécessaire qu'il restât à sa cour, ayant obtenu ce qu'il pouvoit souhaiter de lui; mais le rusé Espagnol éluda le coup, en demandant du temps pour faire bâtir les vaisseaux qui lui étoient nécessaires. Il vouloit par-là attendre le retour d'Alonzo Fernandez Portocarrero & de François Montejo, qu'il avoit envoyés de la Vera-Crux en Espagne, pour informer la cour des premiers succès de son entreprise. Motezuma d'un autre côté impatient du départ d'un pareil hôte,donna ses ordres pour lui fournir du bois & des ouvriers à la Vera-Cruz,ou se devoient fabriquer les bâtimens de mer; mais Cortez donna ses ordres secrets aux siens de prolonger le plus qu'il feroit possible cette fabrique.

Pendant que cela se passoit au Mexique, Diego Velasquez gouverneur de l'isle de Cuba, jaloux de la gloire & des avantages de Cortez, forma la fatale résolution de le traverser, sous prétexte qu'il avoit commencé son expédition sans ses ordres : il envoya donc sur une flotte de douze vaisseaux & d'autres bâtimens,un corps de huit cens hommes d'infanterie & de quatre-vingt chevaux, avec douze piéces de canon, pour forcer Cortez à quitter son entreprise. Cette armée étoit commandée par Pamphile de Narbaès. Sitôt qu'il eut pris terre, il voulut obliger Gonzal de Sandoval, nouveau gouverneur de la Vera-Crux, à lui livrer la place, ce que celui-ci ne voulut jamais faire. Cortez averti de ce qui se passoit, envoya pour traiter avec Narbaès, & lui représenter qu'il feroit bien mieux de se joindre à lui, afin d'achever de concert ce qui avoit été commencé avec tant de bonheur, que de se faire les uns aux autres une espéce de guerre civile : qu'il étoit près de lui céder l'honneur du commandement, s'il avoit des ordres du roi pour cela, & qu'il se feroit un vrai plaisir de lui obéir. Narbaès, bien loin d'écouter ces propositions, menaça les envoyés de les retenir prisonniers; & traitant Cortez de rebelle & de traître au roi, il déclara qu'il vouloit lui faire la guerre à feu & à sang, avec promesse de grande récompense à celui qui pouroit se saisir de lui, mort ou vif. Sur ces nouvelles Cortez prit le parti d'aller au-devant de son ennemi, ou pour l'engager à accepter de bonne volonté la paix qu'il lui proposoit, ou pour l'y forcer par les armes. Il laissa seulement quatre-vingts hommes à Mexico, sous le commandement de Pierre d'Alvaredo, avec ordre de veiller sur Motezuma, & de ne le point laisser déloger du quartier qu'occupoient les Espagnols. Ce prince parut entrer dans les intérêts de Cortez, & lui offrit même des troupes pour l'aider dans son entreprise, dont celui-ci le remercia. Narbaès étoit resté à Zampoala, & Cortez marcha droit à lui, & n'ayant en tout que deux cens soixante-six hommes. Aux approches de la place, il envoya encore offrir à son ennemi des conditions de paix plus que raisonnables, puisqu'il lui proposoit de le rendre maître de Mexico, pendant qu'il iroit avec sa petite troupe tenter de nouvelles découvertes. On crut la paix faite; mais Cortez ayant découvert, que sous le prétexte de la négocier, on cherchoit à se saisir de lui, il rompit toutes conférences, & s'avança à une lieue de Zampoala. Narbaès sortit aussi pour combattre; mais un violent orage qui survint lui ayant fait peur, il rentra dans Zampoala pour y passer la nuit. Cortez, qu'aucune difficulté ne pouvoit arrêter, méprisa l'orage, & alla l'assaillir au milieu de la nuit dans un temple où il s'étoit retiré, comme dans une espéce de forteresse. Narbaès surpris, courut aux armes; mais un des soldats de Cortez lui allongea un coup de demi-pique, dont il lui creva un œil & le renversa par terre : on l'arrêta prisonnier. Ceux qu'il commandoit se voyant sans chef, ne soutinrent pas longtemps un combat qui n'étoit pas de leur gout,& se rendirent. Cortez leur offrit sur le champ de renvoyer à Cuba ceux d'entr'eux qui voudroient y retourner : pas un n'accepta ces offres; tous se rangerent sous ses étendards; & à l'aube du jour il se trouva sous ses ordres une armée de plus de mille Espagnols, avec onze vaisseaux & sept brigantins.

A peine Cortez eut-il recueilli le fruit de sa valeur, qu'il apprit avec douleur, que les Mexicains mécontens de quelques mauvais procedés de Pedro d'Alvaredo, s'étoient révoltés au commencement de juin 1520, & qu'ils le tenoient assiégé dans le palais où Motezuma étoit enfermé. Il crut donc devoir s'y rendre avec toutes ses troupes qui se montoient à mille hommes d'infanterie & cent chevaux. En passant à Thlascala, on lui offrit un secours considérable, dont il n'accepta que deux mille hommes : avec cela il entra dans Mexico le jour de S. Jean. Les révoltés n'apporterent aucun obstacle à son entrée, se flatant qu'ayant tous les Espagnols dans leur ville, ils s'en déferoient bientôt par quelque coup de main. Cortez fit d'abord tout ce qu'il put pour les appaiser, mais cela fut inutile : il se vit assailli plusieurs fois dans le quartier qu'il occupoit, & les assauts furent si vivement réitérés, que lui & les siens eurent besoin de toute leur valeur pour les soutenir. Il fit trois sorties, dans lesquelles il y eut un grand massacre de Mexicains, sans que ce carnage pût les réduire; au contraire, ils s'animerent de plus en plus, & il reçut dans une de ces sorties un coup de fléche à la main gauche. Un jour qu'ils alloient donner un nouvel assaut, Motezuma qui crut que sa présence pouroit les arrêter, se présenta à eux de dessus une terrasse, leur promit, en ayant parole de Cortez, que s'ils vouloient quitter leurs armes, celui-ci étoit près de se retirer de la ville : ces mutins ne répondirent à leur souverain que par des injures, des coups de fléches & des pierres, une desquelles l'atteignit à la tête, & le renversa sur la terrasse. Il en mourut trois jours après; & Cortez qui le pleura, renvoya son corps à ce peuple, qui lui donna la sépulture.

Quelques jours après la mort de Motezuma, Cortez fit attaquer un temple, du haut duquel les Mexicains l'incommodoient beaucoup : ils soutinrent le choc avec vigueur, & le général Espagnol courut ce jour-là deux grands risques de sa vie; le premier fut sur le haut de ce temple, où deux Indiens s'étant approchés de lui, & feignant de lui crier merci, ils lui saisirent les jambes & se précipiterent du haut en bas, pour l'entraîner avec eux : ce ne fut pas sans une espéce de miracle qu'il se débarassa d'eux; le second fut dans sa retraite, après avoir fait mettre le feu à cet édifice : il tomba deux fois dans deux gros corps d'ennemis qui l'envelopperent seul, & il ne s'en tira qu'en se faisant jour avec ses armes. Les ennemis après cela parlerent de paix; mais on connut que ce n'étoit qu'une tromperie, leur dessein étant d'éluder, afin de forcer les Espagnols à se rendre faute de vivres : cela obligea le capitaine à opiner la retraite, & il fut conclu que la nuit suivante elle se feroit, Cortez se conformant en cela à la pluralité des voix. L'exécution en fut difficile, parceque les Mexicains qui prévoyoient qu'on en viendroit-là, avoient rompu en quelques endroits les chaussées sur lesquelles il falloit passer. On fut obligé d'apporter du bois pour jetter des ponts aux endroits rompus, & l'on trouva différens corps de troupes qu'il fallut percer; ainsi l'on combattit sur ces chaussées jusqu'à ce que l'on eût attrapé terre. Il en couta la vie à mille Indiens, & à deux cens Espagnols, parmi lesquels il y eut quatre capitaines fort regrettés, qui furent

rent Amador de Lariez, François de Morla, François de Salcedo, & Jean Velasquez de Leon. L'on se trouva encore harcelé en terre ferme; & pour comble de disgrace, Cortez trouva dans la vallée d'Otumba une multitude de près de deux cens mille Indiens préparés à lui disputer ce passage: alors n'y ayant plus d'autre parti pour les Espagnols que de vaincre ou de périr, ce général n'eut besoin que de son exemple pour les animer. Comme ces barbares ignoroient absolument la maniere de combattre en ordre de bataille, on fondit sur les premiers qui se rencontrerent & qui furent bientôt renversés. Cortez perça jusqu'à leur chef qui tenoit en main le grand étendard de l'empire; étendard dans lequel ces infidéles mettoient toute leur confiance. Ce général étoit assis sur une espéce de brancard élevé sur les épaules de ses gens, d'où il donnoit ses ordres. Cortez qui étoit à cheval, le renversa d'un coup de lance; & Jean de Salamanque, l'un des cavaliers qui l'environnoient, sauta de son cheval à terre, acheva de tuer ce général Indien, & lui enleva son étendard, qu'il mit entre les mains du général Espagnol. C'en fut assez pour jetter la terreur dans cette multitude de barbares. Ils prirent aussitôt la fuite; les Espagnols les poursuivirent vivement, & on fit état que le massacre qu'ils firent, fut de près de vingt mille hommes. L'empereur Charles-Quint récompensa dans la suite la bravoure de Jean de Salamanque, en lui donnant pour timbrer son écusson, le panache qui étoit au haut de cet étendard.

Après cette victoire, que l'on estime la plus signalée que les Espagnols aient remportée en ce pays-là, & où les soldats firent un grand butin, Cortez qui y avoit reçu une contusion à la tête d'un coup de pierre, poursuivit sa route avec plus de tranquillité, & arriva sur les terres de la république de Tlascala. Ces terres étoient séparées de celles du Mexique, par une forte muraille que ces républicains avoient élevée, pour se garantir des courses des Mexicains leurs ennemis jurés. Les Espagnols furent reçus avec de grandes acclamations sur leur derniere victoire, & leur entrée dans la capitale eut tout l'air d'un triomphe; mais Cortez y pensa mourir du coup qu'il avoit reçu à la tête. Il étoit à peine hors de danger, lorsqu'il apprit qu'à la sollicitation des Mexicains, la province de Tepeaca, par laquelle il falloit passer pour se rendre à la Vera-Crux, avoit pris les armes & massacré quelques Espagnols. Il résolut aussitôt d'aller à eux pour les punir; & avec huit mille Indiens de Tlascala & quatre cens vingt Espagnols, il défit les troupes Mexicaines qui étoient venu les joindre, & les força à lui demander la paix. Ils le reçurent dans leur capitale, où pour assurer la route de la Vera-Crux à Mexico, dont il ne perdoit pas l'espérance de refaire la conquête, il fit élever une citadelle qu'il nomma *Segura de la Frontera*. Là il apprit la mort de Cueslavac, seigneur d'Iztacpalapa, qui avoit succédé à Motezuma, & que Guatimozin, neveu & gendre de Motezuma, avoit été élevé sur le trône de Mexico. C'étoit un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, qui donna d'abord toute son application à faire vivement la guerre aux Espagnols & à ceux qui s'étoient soumis à eux. Le cacique de Guacachuna qui étoit de ce nombre, envoya au plutôt demander du secours, & Cortez lui envoya trente mille Tlascaltains avec trois cens Espagnols sous les ordres de Christophe d'Olid, mestre de camp; mais il fut obligé d'y aller aussi lui-même, & il défit en deux rencontres les troupes Mexicaines. Les caciques voisins étonnés de tant de valeur, vinrent se soumettre, & en peu de jours il eut cent vingt mille Indiens sous ses ordres, avec lesquels il prit la ville d'Yzucan, & purgea toute cette frontiere des Mexicains.

Cortez ne faisoit que rentrer dans la Segura de la Frontera, lorsqu'il apprit que Magiscatzin, sénateur de Tlascala, se mouroit: c'étoit un vénérable vieillard, qui par sa prudence & ses sages conseils, s'étoit acquis un grand crédit dans sa république, & qui avoit toujours favorisé les Espagnols. Cortez, aux premieres nouvelles qu'il eut du danger où étoit cet ami, fit partir en diligence le pere Barthelemi d'Olmeda, religieux de l'ordre de S. François, & aumônier de son armée, pour prendre soin du salut de l'ame de cet homme, qui avoit toutes les vertus morales. Ce pere agit en cela avec tant de zèle, qu'il persuada ce sage vieillard de demander le baptême: il mourut, détestant le culte de ses faux dieux, exhortant ses enfans d'en faire autant, & d'être fidéles aux Espagnols, persuadé, ajouta-t-il, que Dieu leur avoit destiné la souveraineté de tout leur pays. Le général Espagnol vint à Tlascala vêtu de deuil, aussi-bien que ses principaux capitaines, pour la mort de son ami; & ses troupes en marquerent leur douleur en la maniere usitée parmi elles: il fit donner la place qu'occupoit le défunt, à un de ses fils qui demanda le baptême, & fut nommé dom Laurent de Magiscatzin. Xicotencal le vieux, l'un des sénateurs, suivit cet exemple: celui-ci étoit un sage vieillard, dont on rapporte un trait bien singulier. Il avoit un fils général des armées de sa république, & qui avoit été battu plusieurs fois par Cortez, lorsqu'il passa la premiere fois sur les terres de Tlascala; celui-ci ayant ouvert un avis en plein conseil, qu'il falloit écouter les propositions de paix que les Mexicains leur faisoient depuis la sortie de Cortez de Mexico, & s'unir à eux contre les Espagnols; son pere qui étoit aveugle en fut si indigné, qu'il se fit porter au conseil, où il demanda avec instance, que son fils fût condamné à la mort, en punition du mauvais avis qu'il avoit donné. On eut beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il se contentât qu'on le dégradât honteusement du généralat; ce qui fut fait; mais Cortez eut la générosité de le faire rétablir peu après.

Dans ces entrefaites, il lui survint des secours d'hommes, d'armes & de vivres, que Diego Velasquez envoyoit à Narbaès, le croyant victorieux de Cortez; mais dès qu'ils apprirent ce qui s'étoit passé, ils se joignirent au vainqueur, qui voulut bien permettre à quelques-uns de ceux qui étoient venus avec Narbaès, de s'en retourner à l'isle de Cuba. Il écrivit pour la seconde fois à Charles-Quint, pour lui rendre compte de tout, lui demander ses ordres & de nouveaux secours; & il fit porteurs de ses dépêches, Alfonse de Mendoza & Diego d'Ordaz, qu'il envoya exprès en Espagne au mois d'octobre 1520. Les amis de Velasquez n'épargnerent rien pour traverser leur négociation; mais les députés de Cortez secondés des deux autres qui les avoient précédés, & de Martin Cortez, pere de Ferdinand, agirent si bien, qu'après avoir récusé l'évêque de Burgos, président de la chambre de la contratation, où se devoit juger cette affaire, & qui étoit un homme tout dévoué à Velasquez, cette chambre donna un jugement tout favorable au conquérant du Mexique. Le gouverneur de Cuba fut blâmé de la conduite qu'il avoit tenue; l'empereur Charles-Quint lui écrivit des lettres de répréhension, avec défenses de troubler Cortez dans ses entreprises. Celui-ci fut déclaré gouverneur & capitaine général des terres qu'il avoit conquises & de celles qu'il pouroit conquérir dans la suite, avec promesse qu'on lui enverroit du secours. Ces dépêches furent expédiées le 22 octobre 1522; mais il étoit déja redevenu maître de Mexico comme nous allons le rapporter.

Pendant que l'on agissoit ainsi en Espagne, ce grand homme s'immortalisoit par ses exploits dans le nouveau monde. A peine avoit-il fait partir ses envoyés, qu'il forma le dessein de retourner à Mexico. Dans cette vue, il ordonna la construction de treize brigantins pour s'y rendre par le lac, & n'être plus exposé aux périls qu'il avoit courus, sur les levées lorsqu'il en étoit revenu; & comme la poudre lui manquoit, il trouva le secret d'en faire faire avec du soufre qu'on avoit découvert sur les bords du volcan Popacatepec. Ce volcan étoit situé sur une haute montagne, à huit lieues de Tlascala; & Diego d'Ordaz avoit eu la hardiesse d'aller le reconnoître, lorsqu'on passa la premiere fois par ce pays-là, sans être intimidé par les flammes qui sortoient avec violence de

cette ouverture. Cortez s'occupa ensuite à faire des ordonnances pour le réglement de ses troupes, & de celles qu'il regardoit comme auxiliaires. Il arriva encore heureusement près de la Vera-Crux un vaisseau des Canaries, chargé d'armes à feu, de poudre & autres munitions de guerre, qu'il fit acheter; & quelques passagers qui étoient sur ce navire prirent parti avec lui.

Cortez voyant que ses brigantins étoient presque achevés, partit enfin de Tlascala le 28 décembre 1520, avec une armée de 540 Espagnols d'infanterie, 40 cavaliers, neuf piéces de canon, & près de 60000 Indiens ausquels il s'en joignit un si grand nombre, tous ennemis des Mexicains, que lorsqu'il acheva la conquête de Mexico, il y avoit plus de deux cens mille hommes qui combattoient pour lui. Il s'approcha de Tezcuco, premiere des villes que l'on trouve de ce côté-là sur le lac de Mexique. Le roi, après avoir vu les troupes qu'il avoit envoyées contre ce conquérant mises en fuite, avoit abandonné la place; & comme c'étoit un tyran, ses peuples furent ravis de sa retraite. Cortez s'y étant établi, leur donna pour nouveau roi le fils de celui sur lequel le tyran avoit usurpé la couronne: c'étoit un jeune homme de 19 à 20 ans, qui marquoit de belles dispositions. Cet acte de justice de l'Espagnol envers lui, le toucha: il prêta l'oreille aux instructions qu'on lui fit, & peu de jours après se fit baptiser publiquement. Cortez fut son parrein, & le nomma *Ferdinand*. Après cet acte de piété, ce brave général voulut s'emparer d'Iztapalapa, autre ville du lac, & qui avoit dix mille maisons; les habitans firent semblant de l'abandonner: on s'y logea; mais la nuit ils rompirent leurs digues, de maniére que la place fut en peu temps tellement inondée, que Cortez eut bien de la peine à s'en retirer pour revenir à Tezcuco, dont il fit sa place d'armes. Là il reçut des brigantins qui lui furent apportés pendant quinze lieues sur les épaules de dix mille Indiens de charge, gens faits à porter des fardeaux, & qui suppléent au défaut des animaux destinés ailleurs à ces besoins.

Cortez, après avoir secouru les provinces de Chalco & d'Otumba contre les Mexicains, ce qui ne se fit pas sans combattre, mais d'où il tira beaucoup de troupes, il marcha à Alcotan, à cinq lieues de Tezcuco: c'étoit une ville dans un petit lac, voisin du grand lac de Mexico, laquelle ne communiquoit à la terre que par une chaussée. Il rompit en chemin un corps de troupes; mais aussi il trouva qu'elles avoient rompu leur chaussée, & creusé dans le lac un fossé si profond, qu'on ne pouvoit le passer qu'à la nage. Un Indien l'avertit heureusement qu'il y avoit un gué: il y envoya quelques troupes qui passerent, ayant en quelques endroits de l'eau jusqu'à la ceinture. Les Mexicains surpris de ce passage imprévu, prirent la fuite à l'aide de leurs canots; & comme les habitans avoient maltraité peu de jours auparavant ceux par qui il avoit envoyé offrir la paix, la ville fut donnée au pillage, & l'on mit le feu à leurs temples & autres principaux édifices, pour donner plus d'épouvante aux autres places. Cortez prit encore trois autres villes, qu'il fit traiter avec plus de douceur; mais ayant voulu reconnoître la ville de Tacuba, qui étoit aussi considérable que Tezcuco, il courut risque de se perdre avec les vingt mille hommes qu'il avoit pris pour ces petites expéditions. Cette course fut d'abord heureuse, car il battit une armée considérable, & resta cinq jours à la vue de la place, ne pensant qu'à harceler la garnison & à la fatiguer; mais ayant apperçu des troupes Mexicaines sur la chaussée, il marcha à elles. Ces barbares qui ne s'étoient montrés que pour l'attirer en cet endroit-là, feignant de fuir pour l'engager davantage à avancer, il suivit son courage. Alors il fut surpris de voir une multitude presque innombrable de canots qui assaillirent cette chaussée de tous côtés, pendant que les troupes fugitives firent volte-face. Le combat fut fort opiniâtre, & ce ne fut qu'avec une peine extraordinaire & par un grand carnage, que Cortez se tira de ce mauvais pas; il lui en couta aussi bien du monde, & il eut beaucoup de blessés.

Revenu à Tezcuco, il y apprit qu'il lui étoit encore arrivé un vaisseau de secours à la Vera-Crux; mais comme il sut que pour lui couper la communication avec Tlascala, par où ces secours devoient passer, les Mexicains étoient entrés sur les terres de ceux de Chalco, dans le dessein de s'y établir, il y envoya Christophe de Sandoval, qui en deux ou trois expéditions les battit & les chassa de deux places où ils s'étoient cantonés. Celui-ci étant revenu de cette expédition, les Mexicains retournerent, ce qui obligea Cortez de s'y rendre lui-même. Il partit le 5 avril 1521, pour maintenir par sa présence le cacique de Chalco en son alliance: ce cacique venoit de battre nouvellement les Mexicains avec ses forces seules, sur quoi le général Espagnol le félicita beaucoup: de-là il passa à Guastepeque; mais ce ne fut pas sans peine, car les Mexicains s'étoient fortifiés sur les montagnes de sa route, & il les trouva acharnés à les défendre les unes après les autres. Le cacique le reçut avec joie, & lui prêta l'obéissance. Son palais étoit aussi beau qu'aucun de ceux que Motezuma avoit eus dans le Mexique, & si vaste, que Cortez avec sa troupe y fut logé très-commodément. Ce seigneur, outre ce palais, avoit aux portes de la ville un jardin si grand, si bien cultivé & si fertile, qu'on l'a toujours regardé depuis comme une des merveilles de ce nouveau monde; il avoit plus d'une demi-lieue de long & presque autant de large, & étoit rempli de toutes sortes de fleurs, fruits, plantes, herbes médicinales qui croissent dans le Mexique, avec de beaux canaux. Delà Cortez voulut aller reconnoître Suchimilco, ville importante, située, partie dans un des petits lacs qui regorgent dans le grand lac de Mexico, partie sur la terre-ferme & distante seulement de quatre lieues de la capitale. En chemin il trouva un fond de plus de mille pas de profondeur, où aboutissoient les torrens des montagnes voisines: les Mexicains ayant rompu tous les ponts, s'étoient retranchés de l'autre côté de cet affreux fossé; mais Cortez les faisant occuper en un endroit par les fléches de ses Indiens, il remonta le long de ce terrein; & ayant fait un pont formé de trois grands arbres qu'on coupoit par le pied, & dont la tête tomboit de l'autre côté du précipice, il passa heureusement; il y eut même des Espagnols, entr'autres Bertrand Dias de Castillo, l'un des historiens de cette conquête, qui se hasarderent de s'élancer par-dessus le précipice, au moyen de quelques branches d'arbres, dont une partie pendoit de l'autre côté: les Mexicains se voyant ainsi surpris, s'échaperent dans les montagnes.

Aux approches de Suchimilco, Cortez trouva une grande armée qui défendoit le passage d'un torrent, & un pont de charpente qui étoit dessus. Il mit d'abord cette armée en déroute, qui s'étant ralliée sous les murs de la ville, fut battue une seconde fois; & Cortez entra avec les fuyards dans la place où il courut risque d'être pris; car après de rudes combats qui se donnoient de rue en rue son cheval, qui étoit très-fatigué, s'abattit sous lui. Il se trouva seul alors & environné d'un nombre considérable de ces barbares, qui s'efforçoient de le prendre vif, pour le conduire à leur empereur, lorsque Christophe de Olea, natif de Medina-del-Campo, reconnoissant le péril où étoit son général, accourut & se fit jour à travers de cette multitude, secondé de quelques Indiens de Tlascala, & le dégagea, blessé en deux endroits, mais légérement; ce valeureux soldat y reçut trois blessures considérables. Pendant que cela se passoit dans Suchimilco, les troupes qui étoient restées dehors pour assurer la retraite, furent assaillies par dix mille Mexicains, presque tous gens de considération, qui avoient pris terre à l'aide de leurs canots. Ils furent repoussés vivement, & obligés de regagner le lac, après avoir jetté par terre leurs armes pour être plus légers dans leur fuite. Les trois capitaines qui commandoient les troupes espagnoles, savoir, Christophe de Olid, Pierre d'Alvaredo, & André Tapia, furent blessés dans ce combat. Cortez demeura quatre jours dans la partie de la ville qui étoit située sur la terre ferme; mais ayant vu arriver dans celle

qui étoit sur le lac, plus de deux mille canots qui apportoient un secours considérable, il sortit en campagne pour se mieux mettre en bataille, combattit ce secours qu'il obligea de prendre la fuite, puis il se retira luimême, non sans être harcelé dans sa retraite.

Il courut un autre risque à son retour dans Tezcuco: il s'y étoit formé une conjuration contre lui de la part de ses propres soldats; ils vouloient le tuer lui & ses plus affidés, & s'élire un nouveau général qui les reconduiroit à l'isle de Cuba. A la veille de cette expédition, un des conjurés pressé par ses remords, vint découvrir toute la trahison. On se saisit d'Antoine de Villotana, qui en avoit été le premier mobile; on trouva sur lui l'acte signé de tous ceux qu'il avoit séduits, & le conseil de guerre le fit aussitôt punir de mort. Cortez en demeura-là; il feignit d'ignorer les noms de ses complices, pour n'être pas obligé de faire périr des gens qui lui étoient nécessaires pour achever son entreprise; mais il se tint sur ses gardes; & les conjurés ayant vu la punition de leur chef, n'oserent plus rien entreprendre. D'un autre côté Xicotencal le jeune, général des Tlascalains, en débaucha plusieurs compagnies, avec lesquelles il se retira. Cortez envoya après lui des troupes espagnoles; les propres soldats de Xicotencal, qui ne le suivoient que par force, l'abandonnerent, & il fut mis à mort, suivant l'ordre secret qui en avoit été donné. Le sénat de Tlascala, bien loin de se plaindre, prononça que l'action de leur général étoit digne de la mort qu'il avoit reçue; & l'on remarqua que Xicotencal le pere fut de cet avis.

Pendant que toutes ces choses se passoient, on se pressoit de calfater les brigantins & de les lester; & dès qu'ils furent en état de naviger, l'attaque de Mexico fut résolue. L'armée étoit alors de 900 Espagnols, dont 96 cavaliers, & dix-huit piéces d'artillerie: les troupes auxiliaires se montoient à cent mille hommes. Cortez ordonna trois attaques par trois différentes chaussées, dont il vouloit s'emparer pour ôter la communication des vivres aux assiégés, & l'on rompit leurs aqueducs pour les priver d'eau douce. On leur vit défendre leurs chaussées en désesperés; elles furent prises & reprises plus d'une fois: il y eut plusieurs combats sur le lac des treize brigantins contre les canots, qui se montoient quelquefois jusqu'au nombre de quatre mille. Il est incroyable à quels artifices ces barbares eurent recours pour leur défense. Cortez pénétra un jour jusques dans Mexico; mais la fureur des habitans l'obligea de céder à leur impétuosité: il fut blessé, son cheval tué sous lui, & le capitaine François Gusman, qui accourut avec le sien pour le tirer du danger où il étoit, fut pris & sacrifié la nuit même avec quarante Espagnols par les prêtres de leurs idoles: vingt autres furent tués dans cette action, plusieurs blessés, & l'on perdit une piéce de canon. Cortez sentit vivement cet échec; mais il en fut consolé par la jonction de nouvelles troupes Indiennes de diverses provinces, dont il n'avoit encore reçu aucun secours, & il se trouva une armée de cent mille Indiens, tous également animés à la destruction des Mexicains, dont les violentes extorsions les avoient soulevés.

Avec ce renfort, Cortez résolut de faire un dernier effort par les trois chaussées, avec ordre, en cas de succès, d'aboutir tous à la grande place de Mexico: cela fut exécuté avec valeur, & soutenu par les Mexicains avec une bravoure étonnante. Quand ceux-ci virent les ennemis maîtres de la plus considérable partie de leur ville, ils se retirerent au dernier quartier pour défendre leur roi jusqu'au dernier moment. Le général Espagnol les fit sommer de se rendre, avec de nouvelles offres de paix avantageuses pour eux: ils feignirent de vouloir y entendre, & il y eut une suspension d'armes pendant quatre jours; mais leurs vues n'étoient que de gagner du temps, pour faire échaper Guatimosin leur roi, & sa cour: ils préparerent pour cela quelques pirogues & un nombre considérable de canots. Cortez qui s'en méfioit, envoya de ce côté-là ses brigantins, sous la conduite de Gonzales de Sandoval: celui-ci ayant vu paroître la petite flotte ennemie, fondit dessus, & Garcias de Holguin, un de ses capitaines, s'attacha à une des pirogues: c'étoit celle du malheureux Guatimosin; elle fut bientôt arrêtée; & Holguin ayant sauté dedans, l'empereur vint à lui, & lui dit: *Je suis votre prisonnier, & me voilà prêt d'aller où il vous plaira me conduire; je vous demande seulement d'avoir quelques égards pour l'impératrice & pour les femmes de sa suite:* puis voyant que ce capitaine étoit attentif pour ne pas laisser échaper aucune des pirogues: *Ne vous embarassez pas*, lui dit-il, *de ceux qui me suivent, tous viendront mourir où leur prince mourra.* On reconduisit Guatimosin à la ville; & Cortez averti de cette prise, fit suspendre l'attaque que l'on avoit recommencée avec vigueur. Il fut au-devant de l'empereur, qu'il reçut avec beaucoup de respect; & ce prince, dès qu'il fut à portée de lui parler, *Qu'attendez vous*, s'écria-t-il, *valeureux capitaine, pour m'ôter la vie avec ce poignard que je vois à votre côté; des prisonniers tels que moi, sont toujours à charge aux vainqueurs, débarassez-vous-en donc tout d'un coup; ce sera un grand bonheur pour moi de mourir par vos mains, puisque je n'ai pas eu celui de mourir pour ma patrie.* Cortez lui répondit, *qu'il n'étoit pas son prisonnier, & que S. M. n'étoit pas tombée dans une si grande indignité, puisqu'il étoit prisonnier du plus puissant monarque qu'il y eût dans le monde, & si benin, qu'il pouvoit esperer qu'il recevroit de lui, non-seulement sa liberté, mais encore ses états, sans vouloir autre chose de lui que son amitié: qu'en attendant qu'il eût des nouvelles de l'empereur son maître, il le prioit de vouloir rester parmi les Espagnols, de qui il seroit honoré, & servi mieux encore que parmi ses propres sujets.*

Après cela ce prince qui étoit homme de valeur & de fermeté, pria Cortez de faire cesser tous actes d'hostilité, puisque la nouvelle de sa prison suffiroit seule pour obliger tous ses sujets à mettre les armes bas & à se soumettre. Cela fut ainsi. Cortez se retira ensuite avec son prisonnier à la ville de Guyocan, donnant les ordres pour nettoyer celle de Mexico, qui étoit déja presque toute infectée par la misere qu'elle avoit soufferte, & par le nombre prodigieux qu'on y trouva de corps morts, qu'ils conservoient dans l'espérance de leur donner la sépulture, lorsqu'ils seroient plus tranquilles.

Cet événement heureux de la prise de Guatimosin dernier empereur du Mexique, & de la prise de la capitale de son empire, arriva le 13 août 1521, après 93 jours de siége, presque tous marqués par des combats singuliers: c'étoit le jour que l'on solemnisoit la fête de S. Hippolyte martyr, & ce saint fut choisi pour patron de l'église métropolitaine qu'on y érigea. Tous les princes tributaires de cet empire & ceux des confins vinrent bientôt se soumettre au joug des Espagnols; ainsi Cortez immortalisa son nom par sa valeur, en conquerant pour le roi d'Espagne son maître, une vaste monarchie qui fut depuis nommée *nouvelle Espagne.*

Il avoit tiré dans toute son expédition de grands secours de ses interprétes, dont l'un fut Jérôme d'Aguilar, diacre, natif d'Ecija, qui avoit été long-temps captif à Yucatan, après un naufrage qu'il avoit fait en passant de Darien à l'isle de S. Domingue, & qui fut délivré par un bonheur extraordinaire, lorsque Cortez passa de ces côtés-là. L'autre interpréte fut une Indienne, fille à ce que l'on crut, du cacique de Guascoalca, & qui étoit devenue par les guerres esclave du cacique de Tabasco, lequel en fit présent à Cortez quand il arriva dans cette province. Elle apprit le castillan en peu de temps, & suivit ce conquérant dans toutes ses entreprises: elle fut baptisée & nommée *done Marine.* Cortez en eut un fils *naturel* nommé *don Martin* Cortez, qui fut chevalier de l'ordre de S. Jacques. L'empereur récompensa les services de Fernand Cortez en lui faisant présent de la vallée de la Guaxara au Mexique, que S. M. érigea en marquisat de la valeur de cent cinquante mille livres de rente; & ce grand homme mourut en Espagne comblé de biens & de gloire le 2 décembre 1554,

âgé de 63 ans. Nous avons la relation de son voyage en quatre lettres traduites en diverses langues. Bernard Diaz de Castillo, l'un de ses soldats, écrivit cette histoire, qu'il laissa à un religieux de la Merci, & elle fut imprimée long-temps après sa mort. Celle qui parut la premiere au jour, fut composée par François Lopez de Gomera. Antoine de Herrera le suivit dans celle qu'il donna en 1554. Barthelemi Leonard d'Argensola en fit imprimer une autre; mais la meilleure de toutes & la mieux écrite sans contredit, est celle de dom Antoine de Solis, qui fut imprimée en espagnol, à Bruxelles l'an 1701, sous le titre d'*Historia de la conquesta du Mexico*. Elle fut traduite en françois & parut la même année à Paris en deux volumes *in*-12, où les actions de Cortez, depuis qu'il s'étoit rendu maître de Mexico jusqu'à sa mort, sont sommairement rapportées dans la préface. Le grand Cortez avoit épousé *Jeanne* d'Arellano, fille de *Charles*, comte d'Aguilar, & de *Jeanne* de Zuniga, dont il eut MARTIN, qui suit; *Jeanne*, mariée à *Ferdinand* Henriquez de Ribera, duc d'Alcala; & *Marie* Cortez, alliée à *Louis* de Zuimonez, comte de Luna. *Il laissa aussi des enfans* naturels d'Isabelle, *fille de* Motezuma, *l'un desquels nommé* Ferdinand, *laissa postérité: & de* Marine, *Indienne*, *il eut aussi pour fils* naturel, Martin *Cortez qui fut chevalier de l'ordre de S. Jacques: il est marqué ci-dessus.* MARTIN Cortez de Monroi, marquis de Guaxara, épousa sa cousine germaine *Anne* d'Arellano, fille de *Pierre*, comte d'Aguilar, & d'*Anne* d'Arellano, héritiere du comté d'Aguilar, dont il eut FERDINAND, qui suit; *Jérôme*, mort sans alliance; *Pierre*, marquis del Valle, qui épousa *Anne* Giron de la Cerda-la-Teloya, fille d'*Alfonse* Telles Giron; *Anne*, mariée à *Pierre* Carillo de Mendoza, comte de Priego; *Angélique*, épouse de *Louis* de Benavides, marquis de Fromesta; *Anne* & *Catherine*, religieuses; & *Françoise* Cortez, morte sans alliance. FERDINAND Cortez de Monroi, marquis de Guaxara, se maria avec *Mencie* de Cabrera la Cerda, fille de *Pierre-Ferdinand* Cabrera-Bobadilla, comte de Chinchon, & d'*Agnès* Pacheco, fille de *Diegue*, duc d'Escalone. *Voyez* MEXIQUE. * Costa, *l.* 7. Sponde, *A. C.* 1521, *n.* 11; 1547, *n.* 29. Nicolas Antonio, *biblioth. Hispan.*

CORTEZ (Paul) *cherchez* CORTESI.

CORTONE, ville d'Italie en Toscane, est le siége d'un évêché érigé par le pape Jean XXII, & suffragant de Florence. Côme Maneberti & Laurent Rabio y publiérent des ordonnances synodales; le premier en 1624, & l'autre en 1625. Cortone fut bâtie par Miscellus, la troisiéme année de la XVII olympiade, & 710 ans avant J. C. Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Polybe, &c. en parlent très-souvent, & la nomment diversement *Corto*, *Cortono*, *Cyrtonium*, *&c.* Elle est bien bâtie, assez forte, est située sur les frontiéres de l'état du grand duc du côté des terres de l'Eglise, & vers le Perugin. Pour ce qui concerne l'académie de cette ville, voyez l'article ETRUSQUE (académie.) Cette ville a donné le surnom à la B. MARGUERITE, pénitente du tiers ordre de S. François, parceque ce fut le lieu de sa pénitence, de sa mort & de sa sépulture, & que cette ville, qui garde son corps chez les Cordeliers où on l'expose tous les ans à la vénération publique au jour de sa fête, est le centre du culte qui lui est rendu. * Denys d'Halicarnasse, *antiq. Rom. liv.* 2. Tite-Live, *liv.* 4. Pline. Polybe. Cluvier. Silius Italicus, *liv.* 8.

CORTONE (Pierre de) peintre, *cherchez* BERETIN.

CORTUSI (Guillaume & Albriget.) On croit que c'étoit le pere & le fils, quoique d'autres prétendent qu'Albriget n'étoit que cousin de Guillaume. Ils étoient l'un & l'autre de Padoue, & vivoient dans le XIV siécle, du temps des empereurs Henri VIII & Louis IV. Leur famille étoit une des premieres de la ville, & Guillaume étoit en 1336 assis entre les juges pour le gouvernement de sa patrie. Il n'étoit pas moins considéré à cause de sa science. Il a écrit en latin l'histoire de sa patrie depuis l'an 1256; & étant mort avant de l'avoir finie, Albriget Cortusi, son fils ou son parent, l'acheva jusqu'à l'an 1364. Cette histoire a été donnée au public par Felix Osius, avec plusieurs autres historiens, en 1636. Mais en 1728 M. Muratori en a donné une édition plus entiére & plus exacte dans le *tome XII* de son recueil des écrivains de l'histoire d'Italie. Cette histoire des deux Cortusi a pour titre: *De novitatibus Paduæ & Lombardiæ.* Elle est très-curieuse.

CORVAISIER (René) docteur & professeur en théologie, naquit à Angers en 1580. Après ses humanités, il étudia en théologie & prit des dégrés dans la faculté de théologie de Paris, selon le conseil que lui en donna René Benoît, curé de S. Eustache à Paris, & mort en 1600. Il alla jusqu'au doctorat inclusivement, & il fut ensuite aumônier du roi. Mais soit dégout pour la cour, soit par quelqu'autre motif plus chrétien, il revint à Angers, & se consacra au service de sa patrie. Il s'y fit aggréger à la faculté de théologie, & il professa cette science pendant trois ans. Ce fut lui qui fit les ouvertures des écoles pendant ces trois années, & il prononça chaque fois une harangue, qui fut toujours écoutée avec applaudissement. Elles ont été imprimées toutes trois en 1619; & l'on y voit que Corvaisier avoit l'esprit net & facile, qu'il savoit le grec, & qu'il n'avoit pas négligé l'étude des belles lettres. En 1612 l'évêque de Maillezais en Poitou, dont le siége épiscopal fut transféré à la Rochelle l'an 1648, l'ayant engagé de prêcher le carême dans la paroisse de la Chastaigneraie, où il y avoit beaucoup d'hérétiques, un catholique lui apporta un de leurs libelles qui paroissoit depuis peu, & que les sectaires vantoient beaucoup. Ce libelle étoit intitulé: *La chasse de la bête romaine.* L'auteur étoit un ministre nommé George Thomson, & il débitoit avec confiance dans son ouvrage mille calomnies sur les dogmes de l'église, dont il paroissoit fort ignorant. Corvaisier se contenta d'abord de le réfuter dans ses sermons; mais ayant appris que Thomson débitoit par-tout que le docteur catholique n'osoit le réfuter par écrit, & n'étoit pas en état de lui répondre, Corvaisier fit une réponse en forme, qu'il intitula: *La chasse du loup cervier.* Ce titre bizarre étoit conforme au gout de son temps, & d'ailleurs répondoit à celui du libelle qu'il réfutoit. Thomson y fit une réplique, que Corvaisier réfuta encore avec beaucoup de bon sens & d'érudition. Il dédia une seconde réfutation au cardinal de Sourdis, archevêque de Bourdeaux, & l'on y voit une forte apologie des jeûnes & de la pénitence. * *Mém. du temps.*

CORVIN (Laurent) qui vivoit à Cracovie en 1465, publia une géographie du monde habité.

CORVIN (Matthias) *cherchez* MATTHIAS CORVIN.

CORVINUS CLEMENS, ou CELER, ami d'Apulée, a vécu dans le II siécle, sous l'empire d'Antonin *le Philosophe*. Il étoit historien & poëte, & a écrit quelques ouvrages. Cuspinien parle de lui dans les commentaires des consulats de Cassiodore, vers l'an 204 après Jesus-Christ. Consultez aussi Pierre Crinitus & Lilio Giraldi, *sur les poëtes;* & cherchez les autres CORVINUS sous le nom sous lequel ils sont le plus connus.

CORUNCANUS (Titus) est le premier Romain de famille plébéienne qui fut élevé à la dignité de souverain pontife. On dit qu'ayant été envoyé à Teuca, ou Teuta, reine des Illyriens, il fut massacré contre le droit des gens, vers l'an 526 de Rome, & 228 ans avant Jesus-Christ. Le peuple romain lui érigea une statue, comme nous l'apprenons de Pline *dans le chapitre* 6 *du livre* 34 *de son histoire naturelle.* Ciceron le loue dans l'oraison *pour sa maison.* * Tite-Live, &c.

CORUNE ou la CORUNA, ville d'Espagne dans la Galice, *cherchez* COROGNE (la)

CORWEI, abbaye d'Allemagne, *cherchez* CORBIE.

CORYBANTES, prêtres de Cybéle, mere des dieux, poussés d'une fureur qu'ils appelloient divine, célébroient leurs fêtes en battant le tambour, sautant, dansant & courant de tous côtés, comme des personnes insensées. Catulle dans son poeme intitulé *Atys*, en fait

une agréable description. Maxime de Tyr, oraison 22, dit que ceux qui sont poussés de la fureur des Corybantes, aussitôt qu'ils entendent le son d'une flûte, sont saisis d'enthousiasme, & perdent l'usage de la raison. Les Grecs se servent du mot *κορυβαντιᾷν*, *corybantiser*, pour dire Etre transporté, enthousiasmé, ou être possedé d'un démon. * Virgile. Horace. Claudien, &c. Natalis Comes, *liv.* 9, *mith. chap.* 7. Strabon a fait une digression curieuse touchant les Corybantes, dans son X livre. C'étoient les gardes des premiers rois de Phrygie, & le mot *Cheroub* signifie *vaillant*, en phénicien. * Voyez *Fr. not. in scholiast.* Luciani, *tom. II.* Pitiscus, *lexicon antiquitatum*, *&c.*

CORYBUT, ancienne & illustre maison en Pologne, où elle tient rang de prince, est alliée aux rois qui ont régné dans ce pays. CORYBUT, cousin germain du roi Ladislas IV, dit *Jagellon*, appuya fortement le dessein de ce prince, pour introduire des ecclésiastiques de Bohême dans la grande église de sainte Croix de Cracovie, afin d'y faire le service divin en langue vulgaire qui étoit l'esclavone; ce qui arriva vers l'an 1431. * Voyez Lasicius, *lib.* 1 *de gest. fratrum Bohem.* & Lætus, *en l'abrégé de l'hist. univ.* La Pologne a eu depuis un roi de ce nom, & de la même famille, nommé MICHEL CORYBUT Wietznoviski, qui succéda à Casimir, & qui avoit épousé une sœur de l'empereur *Léopold* I.

CORYCE, *Corycus*, ville de Cilicie, célébre sous les empereurs Romains, à cause de trois prérogatives qu'elle avoit; la premiere étoit que c'étoit un port considérable, où les empereurs entretenoient toujours une flote; la seconde, que la ville étoit un asyle à ceux qui s'y retiroient; la troisiéme, que les habitans se gouvernoient par leurs loix: on apprend tout cela de leurs médailles frapées sous les régnes de Valerien & de Gallien. On y faisoit aussi, comme on le voit dans les mêmes médailles, avec beaucoup d'appareil, la fête des nôces de Proserpine avec Pluton, à ce que donne à entendre Pollux, qui explique ainsi le mot ΘΕΟΓΑΜΙΑ: mais comme c'est Bacchus, qui y est représenté, il y a plus d'apparence que ce sont les nôces de ce dieu qu'on célébroit à Coryce. Quelques modernes ont dit que ce lieu s'appelle présentement *Curcu*.

COS, isle de l'Archipel, *cherchez* CO.

COSAQUES ou COSAKES, peuples voisins de la Pologne, sont ainsi nommés, à cause de leur agilité, car *Cosa* ou *Kosa*, veut dire une *chévre* en polonois. Dès le temps de Sigismond I, roi de Pologne, les Cosaques habitans des frontiéres de Russie, de Volhinie, de Podolie & autres provinces de Pologne, s'attroupoient, ainsi qu'ils ont fait depuis, pour pirater sur la mer Noire. Ils en remportoient presque toujours un très-grand butin, tant des galeres turques qu'ils rencontroient sur cette mer, que des descentes qu'ils faisoient dans la Natolie. On les a vu piller des villes entiéres, comme Trebisonde & Sinope, & ils ont même eu quelquefois la hardiesse de s'avancer jusqu'à deux lieues de Constantinople, & d'y faire des prisonniers & du butin. Sur la fin de la saison, chacun de ces aventuriers se retiroit chez soi, après s'être donné rendez-vous pour se rassembler au printemps aux isles & écueils du Borysthène, & retourner faire leurs courses. Outre leur butin, les rois de Pologne leur donnoient quelque récompense, comme cela fut ordonné dans la diéte de 1562. Depuis, le roi Etienne Batori, qui commença de régner en 1576, considérant les grands services qu'on pouvoit tirer de ces coureurs pour la garde de la frontiére de Russie & de Podolie, toujours exposée aux courses des Tartares, en forma un corps de milice, & leur donna la ville & le territoire de Threthimirow, sur le Borysthène, pour leur servir de place d'armes. Il leur créa en même temps un général & des officiers subalternes, & leur accorda divers priviléges, outre leur paye ordinaire. Il joignit deux mille chevaux à cette infanterie Cosaque, & pour leur subsistance, il destina la quatriéme partie des revenus de son domaine: d'où vient qu'on les appella *Quartani*, & par corruption *Quartiani*. Ces troupes établies, pour la garde de la frontiére, l'assurerent tellement contre les irruptions des Tartares, que tout le pays désert au-delà des villes de Braclaw, Bar & Kiovie, commença à se peupler. L'on y bâtit quantité de villes & de forteresses, chacun y menant des colonies de toutes les provinces voisines. Cette milice ainsi réglée, rendit de grands services à la Pologne; mais autant que l'union avoit été avantageuse pour faire tête aux Tartares, & couvrir la frontiére, autant devint-elle ensuite dommageable à la république, contre laquelle elle se souleva très-souvent. Les Cosaques refuserent d'abord de reconnoître les seigneurs Polonois dont ils relevoient, & ensuite prirent les armes. Leur premiere révolte éclata en 1587, après la mort du roi Etienne Batori. Ils s'assemblerent en armes, sous leur général Jean Podkowa, qui y succomba, & qui eut la tête coupée. En 1596 ils se révolterent encore & eurent d'abord quelque avantage sur l'armée polonoise, commandée par le général Zolskiewki; mais ce dernier qui étoit un grand homme de guerre, les serra de si près, qu'il les força de lui livrer leur chef Nelevaiko, qui eut une destinée pareille à celle de son prédécesseur. Les Cosaques se révolterent de nouveau en 1637, avec aussi peu de succès qu'autrefois. Le général Potoski les défit en plusieurs occasions, & prit leur chef Paulucus, avec quatre autres de leurs principaux officiers, qui eurent la tête coupée à Varsovie, pendant la diéte de 1638. La perte de leurs généraux fut suivie de celle de leurs priviléges, & de la place de Threthimirow, & enfin de la suppression de leur milice. Après ces disgraces, ayant encore éprouvé le sort des armes contre le même général Potoski, ils se retrancherent au-delà du Borysthène, & se firent promettre leur rétablissement. Mais on ne leur tint pas parole: on composa de leurs troupes une milice presque nouvelle, & on changea de temps en temps leur général. Les Polonois sentirent bientôt le dommage qu'apporta ce changement. Les Tartares firent des courses dans la Pologne, ce qui fut la cause qu'on remit sur pied la milice des Cosaques: le roi Ladislas Sigismond y contribua dans le dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Il donna pour chef aux Cosaques Théodore ou Bogdan Kmielniski. Celui-ci eut un différend, pour les limites d'une de ses terres, avec Czaphiniski, lieutenant de Konielposki, grand enseigne de la couronne. Ce démêlé s'aigrit par le mauvais traitement que reçut la femme & le fils de Kmielniski, à qui l'on donna des coups de bâton. Le pere trouva bientôt le moyen de tirer raison de cet outrage, par la disposition qu'il découvrit dans les Cosaques de se mettre en liberté, ne pouvant gouter la paix qu'on avoit faite avec eux. Ayant donc ménagé leur mécontentement; & s'étant assuré de ses Cosaques, il se retira au commencement de l'an 1648 vers les isles du Borysthène, pour s'y fortifier, & se mettre à couvert de l'insulte des Polonois. Quelque temps après, il se joignit aux Tartares, & ils remporterent de grands avantages en deux occasions, sur les troupes de la république: perte qui devint encore plus sensible à la couronne par la mort du roi survenue en même temps. Kmielniski l'apprit un peu tard, & sut que Jean Casimir, frere du roi, avoit été mis sur le trône. Il lui écrivit avec de feintes protestations d'obéïssance, & renvoya même les Tartares; mais dans le même temps Crzivonos, autre chef des Cosaques, homme de néant, mais hardi & cruel, ravageoit la Russie & la Podolie. Quelque temps après, ils coururent aux armes, & la guerre fut encore plus cruelle l'année suivante. Le khan des Tartares les joignit avec une armée de plus de cent mille hommes; & ils allerent assiéger Zbaras, qui souffrit les dernieres extrémités. Le roi de Pologne s'étant mis en campagne pour la dégager, s'avança jusqu'à Zborow, où la paix fut conclue le 17 août de l'an 1649. Cependant Kmielniski recommença en 1651 une guerre qui fut terminée au mois de septembre par le général Potoski, lequel mourut ensuite d'apoplexie. Les Cosaques reprirent en-

core les armes en 1652 & 1653, & ont causé depuis de grands malheurs à la Pologne. Car quoiqu'on ait fait divers traités de paix avec eux, ils n'ont pas laissé de se révolter de temps à autre, leurs troupes étant grossies par les paysans, qui les joignoient de tous côtés.

Les Cosaques habitent l'Ukraine, qui veut dire *frontiere*, & c'est le pays qui s'étend au-delà de la Volhinie & de la Podolie, & qui fait partie des palatinats de Kiovie & de Braclaw. On nomme ceux-là Cosaques Zaporouski, pour les distinguer des autres qui sont en Moscovie, & sur le Don ou Tanais. C'est des Porouis du Borysthène, qu'ils ont tiré leur nom de Zaporouski. Car *Porouì* en russien veut dire *roche* ou *pierre de roche*; & ce fleuve, à cinquante lieues de son embouchure, est traversé de roches, où les Cosaques passent, quand ils vont faire leurs courses dans la mer Noire. Par-delà les Porouis, ils ont dans les isles leur Skarbniça Woyskowa, c'est-à-dire, le trésor de l'armée, où ils serrent tout le butin qu'ils font. Les habitans de l'Ukraine, qui sont tous aujourd'hui appellés Cosaques, & qui font gloire de porter ce nom, sont de belle taille, robustes, adroits, agissans, libéraux, grands amateurs de leur liberté, ne pouvant souffrir aucun joug, infatigables, hardis & bons soldats, mais ivrognes, perfides & traitres. Ils s'occupent à la chasse & à la pêche, & à tous les arts nécessaires à la vie rustique & à la guerre. Ce qu'ils ont de particulier, c'est qu'ils sont les gens du monde qui savent le mieux préparer le salpêtre dont leur pays est abondant, & d'où on en transporte en plusieurs endroits de l'Europe. Ce pays est extrêmement incommodé en été, des mouches & des sauterelles : elles vont par nuées, qui ont cinq ou six lieues de long, & trois de large, & qui obscurcissent tellement l'air, que le temps le plus serein en devient sombre. Aux endroits où elles se posent, elles moissonnent en moins de deux heures les bleds, quoiqu'encore en herbe. Ces insectes ne vivent que six mois. Les grandes pluies les font mourir, & les vents du nord les chassent dans la mer Noire. Les Cosaques sont affligés d'une maladie qui leur est particuliere, que ceux du pays nomment *Goschist*, & les médecins *plica*. Ceux qui en sont attaqués, demeurent un an perclus de leurs membres comme des paralytiques, sentant de grandes douleurs dans les nerfs. Après ce temps, il leur vient en une nuit une grande sueur de tête; de sorte que le matin suivant ils trouvent leurs cheveux collés ensemble. Alors le malade se sent beaucoup soulagé, & est guéri peu de jours après; mais ses cheveux demeurent entortillés; & s'il se les faisoit couper dans ce moment, l'humeur qui se purgent par les pores de la tête lui tomberoit sur la vue, & le rendroit aveugle. La langue des Cosaques est un dialecte de la polonoise. Elle est délicate, & remplie de diminutifs, & de façons de parler agréables. Quant à la religion, ils sont profession de la grecque; & des évêques schismatiques ont souvent fomenté leurs révoltes. C'est pour cette raison que les Cosaques ont songé à se mettre sous la protection du grand duc de Moscovie, qui professe la même religion. La meilleure partie de la noblesse de l'Ukraine fait profession de la religion catholique ou de la protestante. * Paul Piaseki, *in chron.* Pierre Chevalier, *hist. de la guerre des Cosaques.* Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne.* Tuldenus, *hist. nostri temp. ad an.* 1652, 1653, & *seqq.*

Il est à propos de remarquer que ces Cosaques sont les Russes, dont parle Constantin Porphyrogenete, dans son traité du gouvernement de l'empire. Ils venoient dès-lors, c'est-à-dire, dès le dixiéme siécle, dans la mer Noire, & même jusqu'à Constantinople tous les ans; mais les Patzinacites les arrêtoient souvent dans leurs courses; & il paroit même qu'alors ils venoient plutôt pour le commerce, que comme pirates. La maniere dont cet auteur décrit leur navigation sur le Borysthène est fort curieuse, mais elle est trop longue pour avoir place ici.

COSCHOTI (Callmoucks) cherchez CALLMOUCKS.

COSCIA (Nicolas) de Bénévent, ville du saint siége, dans le royaume de Naples, né le 25 janvier 1682, fut d'abord domestique commensal, & confident intime du cardinal Orsini, archevêque de Bénévent, qui étant devenu pape sous le nom de BENOIST XIII, lui donna au mois de juin 1724 la charge de secrétaire des mémoriaux, avec une abbaye de mille écus de rente, proposa pour lui dans un consistoire le 26 du même mois l'archevêché titulaire de Trajanople, le sacra le 2 juillet dans la chapelle du château du Quirinal, étant assisté de l'archevêque d'Embrun, & de l'évêque de Gravina, & le déclara évêque assistant au trône le 15 août de la même année 1724. Il le créa & déclara cardinal de la sainte église romaine le 11 juin 1725, lui donna le chapeau avec les formalités accoutumées dans un consistoire public le 14 du même mois, & lui assigna le 23 juillet le titre presbytéral de sainte Marie *in Dominica*, dite *la Naviccella*, dont il prit possession solemnelle le 15 septembre. Il fut aussi nommé le 2 août 1725, pour être des congrégations des évêques & réguliers, du concile, des immunités ecclésiastiques, de la consistoriale & de la consulte. Benoît XIII le déclara le 5 septembre son coadjuteur & futur successeur en l'archevêché de Bénévent, & le 13 du même mois il reçut la croix de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, que le grand-maître de cet ordre lui avoit envoyée de Malte, avec les provisions d'une commanderie de six mille écus de revenu, l'ayant de plus honoré du titre de protecteur de son ordre. Il fut pareillement déclaré protecteur de tout l'ordre des religieux Mineurs conventuels au mois de décembre, & prit possession de cette charge dans l'église des douze Apôtres, le 10 février 1726, & dans celle de S. Thomas *in Parione* de la protection des écrivains & copistes. Il fut fait le 12 juin suivant préfet de la congrégation de l'état d'Avignon. La grande autorité & le crédit qu'il eut pendant tout le régne de Benoît XIII, qui lui avoit donné toute sa confiance, & qui se reposoit entiérement sur lui du soin des affaires & du gouvernement lui attirerent l'envie & la haine, non seulement des grands, mais de tout le peuple de Rome, & de l'Etat ecclésiastique. Après la mort du pape Benoît XIII, arrivée le 21 février 1730, il se retira dans le palais du marquis Abbati, d'où il fut obligé de se sauver le 24 du même mois de février, pour éviter de tomber entre les mains de la populace animée contre tous les Bénéventins, & qui étoit accourue en foule à ce palais pour le chercher. Il se réfugia à Cisterne chez le prince de Caserte; mais le sacré collége lui ayant écrit pour l'engager de revenir, il arriva à Rome le 27 mars au soir, accompagné du prince de Caserte, avec une escorte de huit hommes armés, & fut conduit par les rues les moins fréquentées pour éviter d'être insulté. Il se rendit au couvent des Carmes de la Transpontine, où les cardinaux, pour ne pas manquer au cérémonial, l'envoyerent complimenter le lendemain matin. Il entra ensuite au conclave le 4 avril, après la conclusion duquel il eut ordre de rester au Vatican, d'où ayant obtenu la permission de se retirer chez lui, il se rendit le 28 juillet au soir en chaise à porteurs environné de dix-neuf valets bien armés à son palais, sur les avenues duquel on fit patrouiller les sbires pour le garantir des avanies de la populace, qui étoit toujours fort animée contre lui. Il fit élever au dessus de la porte de son palais les armes de l'empereur & du royaume de Bohême, pour lui servir de sauve-garde, & les cardinaux Allemans lui donnerent la visite. Cependant le pape Clément XII exigea de lui sa démission pure & simple de son archevêché de Bénévent, & lui fit défendre de sortir de l'Etat Ecclésiastique, lui ayant seulement permis d'aller prendre l'air dans les fauxbourgs de Rome. La nouvelle s'étant répandue à Bénévent vers la fin de décembre 1730, qu'il avoit renoncé par ordre

du pape à son archevêché, le peuple monta sur la tour de l'église métropolitaine, sonna premiérement pour les morts : puis en signe de réjouissance, on y fit trois processions solemnelles; la premiere de la noblesse, la seconde des bourgeois, & la troisiéme du menu peuple, & le S. Sacrement y fut exposé pour rendre des actions de graces. Quelques jours auparavant le peuple avoit couru tumultueusement au palais archiépiscopal, en avoit arraché les armes du cardinal Coscia, qui furent traînées dans les boues, & auroit brulé le palais, si le commissaire apostolique ne l'eût empêché. Le cardinal Coscia, malgré les ordres qu'il avoit de ne point sortir de l'Etat Ecclésiastique, partit de Rome secretement le 31 mars 1731, sur les sept heures du soir, avec une suite de quatre personnes seulement, & se retira à Naples où il arriva le 4 avril. Depuis son évasion il parut à Rome, le 25 avril, un décret portant qu'étant sorti de la cour sans la permission, & contre la volonté expresse du pape, en exécution d'un ordre de *proprio motu* de sa sainteté, signé le 23 avril 1731, la congrégation de six cardinaux déleguée spécialement le 24 du même mois, avoit déclaré le cardinal Coscia avoir encouru les peines de l'interdit de l'église, & de la privation de tous les priviléges, immunités, indults, &c. à lui accordés par le siége apostolique, avec rétention en forme de sequestre de tous & chacuns les fruits, revenus & émolumens de tout office, & encore de toutes les pensions & fruits ecclésiastiques qu'il pouvoit avoir. Ce ne fut pas là la seule procédure qui fut faite contre lui à Rome. Il parut encore le 22 août suivant, par ordre de la congrégation des cardinaux *Super nonnullis*, un autre décret portant suspension & inhibition au cardinal Coscia, de pouvoir exercer aucun acte de jurisdiction, soit spirituelle, soit temporelle, ni de rien exiger sur les bénéfices, abbayes, &c. à lui conférés par le feu pape Benoît XIII, sous peine d'excommunication majeure, encourue *ipso facto*, en cas de contravention, & réservée à sa sainteté. Pendant qu'on procédoit ainsi à Rome contre lui, il jouissoit tranquillement à Naples des revenus de ses bénéfices situés dans ce royaume, dont le conseil de cet état lui avoit fait main-levée, parceque le nonce du pape n'avoit pas demandé le *placet* royal pour le sequestre qu'il en avoit fait faire. Les secondes lettres exécutoriales de la congrégation *Super nonnullis* contre le cardinal Coscia, par lesquelles il étoit déclaré avoir encouru la peine de la privation de tous les fruits, revenus & émolumens de tout office, biens ecclésiastiques, pensions &c. furent publiées à Rome, le 3 octobre 1731, en vertu d'un ordre du pape du jour précédent. Le cardinal Coscia pendant son séjour à Naples, fit solliciter à Vienne par ses agens la protection de l'empereur, mais ce fut sans succès ; ainsi voyant qu'il n'avoit rien à espérer de ce côté-là, il prit enfin le parti d'obéir au pape. Il partit pour cet effet de Naples les derniers jours du mois de mars 1732, & arriva à Rome le 13 avril de nuit. Il alla descendre au couvent de sainte Praxéde, d'où il envoya aussitôt à la secrétairerie d'état, pour faire savoir au pape qu'il étoit dans ce couvent à ses ordres. On lui signifia le 16 du même mois un ordre de ne point sortir, sous de rigoureuses peines, des appartemens qui lui étoient assignés dans ce couvent. Cependant la congrégation *Super nonnullis* établie contre les malversations du précédent gouvernement, se mit à travailler à son affaire, qui se trouvant en état, on commença à l'examiner, & à lui faire subir l'interrogatoire le 5 juillet, en présence des cardinaux chefs d'ordre, & ensuite on posa à la porte de son appartement une garde de douze soldats avec un officier à la tête pour empêcher qu'il ne parlât à personne, tant que dureroit son examen. Cette garde ne fut levée que le 6 octobre suivant, mais avec défense à lui de sortir du couvent, à peine de perdre tout son revenu & d'encourir l'indignation du pape. Cependant le 25 du même mois il obtint permission de sa sainteté de sortir de temps en temps pour aller visiter quelques églises. On ne laissa pas de continuer d'instruire son procès, pour l'entiere décision duquel la congrégation *Super nonnullis* se rassembla le 27 avril 1733 ; & après quelques jours de travail, elle déclara le cardinal Coscia coupable des chefs dont il étoit accusé, & sujet aux peines portées par les constitutions apostoliques. La sentence rendue contre lui fut lue le 9 mai 1733 devant le pape, siégeant dans son trône de justice, en présence des députés de la congrégation *Super nonnullis*, des cardinaux chefs d'ordre, & autres, & de toute la chambre secrete. Par cette sentence, le cardinal Coscia fut condamné à tenir prison pendant dix ans dans le donjon du château S. Ange ; déclaré excommunié, sans pouvoir être absous par autre que par le pape, hors à l'article de la mort, avec injonction à lui de restituer les sommes prises, & les présens reçus contre l'équité & la justice, avant que de pouvoir être relevé ou absous de cette excommunication ; condamné de plus pour les autres profits illicites qu'il avoit faits, à payer la somme de cent mille ducats, argent du royaume de Naples, applicables à des usages pieux. La suspension à lui déja enjointe de tout usage & exercice de jurisdiction tant spirituelle que temporelle dans toutes ses abbayes & bénéfices à charge d'ames, singulierement dans celles de sainte Sophie, & de saint Marc *in Lamis*, fut renouvellée & confirmée par cette sentence, avec inhibition à lui de troubler les administrateurs établis par sa sainteté dans ces abbayes : & enfin par la plénitude du pouvoir dévolu au pape, & pour la gravité des crimes & délits commis par ce cardinal, il fut privé de voix active & passive pour l'élection prochaine d'un pape durant le temps de sa relégation au château Saint-Ange, avec défense expresse aux cardinaux & à leur collége, de l'appeller en aucune maniere au conclave & de l'y admettre, de maniere que s'il en arrivoit autrement, l'élection faite par l'intervention de son suffrage seroit & demeureroit nulle de droit. Cette sentence fut communiquée le même jour après midi au cardinal condamné, qui fut conduit la nuit suivante dans un carrosse de la cour au lieu de sa prison, avec un prêtre destiné à le servir, & un valet, le tout sous l'escorte de vingt cuirassiers à cheval, & de seize soldats à pié. Le pape déclara qu'il vouloit nonseulement que cette sentence fût exécutée dans toute sa rigueur ; mais encore que le cardinal Coscia subît toutes les peines portées par un décret précédent publié contre lui, pour être sorti de l'Etat Ecclésiastique sans permission, & pour n'être point revenu dans le terme de six mois, qui lui avoit été prescrit.

COSCIA (Philippe) prêtre du diocèse de Bénévent, frere du cardinal Coscia, fut fait par le pape Benoît XIII, dont il avoit été domestique comme le cardinal son frere, son camérier secret, & son vicaire général, avec ample pouvoir dans son église de Bénévent, qu'il retint nonobstant son exaltation sur le siége de Rome. Philippe Coscia fut aussi déclaré évêque titulaire de Targa en Afrique le 12 mars 1725, & fut sacré le 8 avril suivant dans la chapelle de Sixte du palais Vatican par le pape même, assisté des évêques de Giovenazzo & d'Oppido. Benoît XIII le nomma au mois d'avril 1729, pour être son auditeur ; mais après la mort de ce pontife, il fut enveloppé dans la disgrace du cardinal son frere, depuis l'évasion duquel il eut ordre de se rendre au couvent de sainte Praxéde, d'où il fut conduit prisonnier au château Saint-Ange le 26 juin 1731. On lui signifia dans ce lieu le 9 août suivant sa suspension *à divinis*, & il y subit aussi plusieurs interrogatoires. Depuis le retour du cardinal son frere à Rome, il fut resserré plus étroitement qu'il ne l'étoit auparavant, par ordre de la congrégation *Super nonnullis*.

COSCONIUS, étoit un méchant faiseur d'épigrammes, qui vivoit du temps de Martial. Peut-être est-ce un nom déguisé. On le trouve dans le deuxiéme livre de ses épigrammes, dans la 77°.

Cosconi, qui longa putas epigrammata nostra,
Utilis ungendis axibus esse potes, &c.

COSCONIUS, auteur Latin, est allégué par Solin dans le chapitre VII, ce qui fait croire qu'il avoit écrit quelque ouvrage historique. On ne fait en quel temps il a vécu; mais on conjecture qu'il étoit grammairien, par ce que dit de lui Varron dans le V livre de la langue latine. * Vossius, *de hist. Latinis.*

COSENCE ou COZENZA, en latin *Cosentia* ou *Cozentia*, ville d'Italie dans la Calabre citérieure, avec archevêché. Fantin Petrignan, prélat de cette ville, y publia des ordonnances synodales l'an 1579, du temps du pape Gregoire XIII. Cosence est une des principales places de la Calabre, près de la riviere de Crathe, à dix ou douze milles de la mer. C'est en cette ville qu'Alaric mourut en 410 de J. C.* Leandre Alberti. Sanson.

COSERANS, CONSERANS, ou S. LIZER DE COSERANS, petit pays de France en Gascogne, avec une ville de ce nom, située sur la riviere de Salat. Cette ville est le siége d'un évêché suffragant de la métropole d'Auch. Il est fait mention de ce pays dans la notice de l'empire sous Honorius. Pline met les peuples de Coserans dans l'Aquitaine; & Gregoire de Tours en a aussi parlé, au sujet de l'union qui se fit vers l'an 585 entre Gontran, roi de Bourgogne, & Childebert II, roi d'Austrasie. La ville de Coserans, que les auteurs nomment *Civitas Consuarannorum* & *Fanum sancti Licerii*, est près des sources de la Garonne, vers Saint-Bertrand de Comminges, à douze ou quatorze lieues de Toulouse, & à-peu-près autant d'Auch. Sa situation est très-agréable, sur la riviere de Salat, qui tire son nom des pays salés, dont il y a grande quantité dans son voisinage. Coserans est divisé en cité & en ville; & on y passe la riviere sur un pont, qui a dans le milieu une forte tour, dont les gens du pays font des contes. Il y a deux églises qui sont comme con-cathedrales, l'une de Notre Dame dans la cité, qui est proprement Coserans; & l'autre de saint Lizer dans la ville, dont elle porte le nom. Le chapitre est composé de douze chanoines, dont le premier est archidiacre, de deux sacristains, de deux ouvriers, de deux préchantres, & d'un aumônier. Il y a encore vingt-quatre prêtres prébendés, avec un curé dans chacune de ces églises, où l'on fait l'office en même temps. Chacune a son sacristain, un ouvrier & un préchantre. On assure que celle de Notre-Dame est proprement celle de l'évêque, qui a son palais épiscopal près de l'église. Celle de S. Lizer porte le nom d'un de ses évêques. On croit ordinairement que c'est le cinquiéme prélat qui a gouverné ce diocèse, & qui a aussi donné son nom à la ville. Valere est le premier évêque qui y prêcha l'évangile, au rapport de Grégoire de Tours, qui en fait mention dans le 84e chapitre *de la gloire des Confesseurs*, où il dit que Théodore, un de ses successeurs, ayant trouvé son corps dans un petit oratoire, fit au même endroit construire une église en son nom. Glicere succéda à Valere, & souscrivit au concile d'Agde, l'an 506. Théodore dont nous avons parlé, fut évêque après lui, & envoya l'an 549 Eleuthere, archidiacre, pour se trouver de sa part au cinquiéme concile d'Orléans; saint Quitien lui succéda, & saint Lizer qu'on nomme aussi *Licer* ou *Licerus*. S. Licer est devenu le patron titulaire de la cathédrale de Conserans; & c'est de lui que la ville porte le nom de saint *Licer* ou *Lizer*. Ils ont eu d'illustres successeurs, comme Bernard Raimond, surnommé *Pelet*, Navarre d'Acqs, Arnauld Frederi, Ponce de Villemur, Jean de Aula, Menald de Martori, Hector d'Offun, Pierre de Marca, &c. Le pays de Coserans est proprement dans le Commingeois, & porte titre de vicomté. On prétend qu'il a été possédé en titre de comté par Jean Arnauld d'Espagne, tige de la maison de Montespan; ensuite il passa dans la famille des comtes de Carcassonne. Roger II, comte de Carcassonne, donna le pays & évêché de Coserans à Bernard, son fils puîné, avec le titre de vicomté, vers l'an 990. Depuis, en 1257, Esquivar, comte de Bigorre, devint vicomte de Coserans, par la mort de Roger, comte de Paliers, d'où cette succession tomba dans la maison de Navarre. * Pline, *l.* 4, *c.* 19. Gregoire de Tours, *l.* 9, *c.* 20. De Marca, *hist. de Béarn.* Oihenard, *not. utriusque Vascon.* Catel, *hist. de Lang.* Besse, *hist. de Carc.* Papyre Masson, *descr. flum. Gall.* Du Chêne, *ant. des villes.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

COSIMO (Pierre de) célebre peintre d'Italie, fut ainsi nommé, parcequ'il étoit disciple de Cosme de Rosselli. Il représentoit ordinairement des bacchanales, afin d'avoir la liberté, en peignant des faunes & des satyres, de faire voir des figures & des actions extraordinaires. Il dessinoit souvent des monstres, & prenoit des corps ce qu'il y remarquoit de plus étrange & de moins commun. Son esprit fécond en idées extravagantes, le faisoit suivre de tous les jeunes hommes de ce temps-là, qui lui faisoient la cour, pour avoir des sujets de ballets & de mascarades. Il mourut l'an 1521, âgé de 80 ans. On parle d'une sorte de mascarade qu'il inventa sur la fin de ses jours, pour les réjouissances du carnaval dans la ville de Florence. Il fit paroître sur le soir un char plein de noir, semé de croix blanches & d'os de morts, qui étoit tiré par quatre busles, & au haut duquel il y avoit une figure tenant une faulx à la main. Cette figure représentoit la Mort, qui avoit sous ses pieds plusieurs sépulcres, d'où sortoient à demi des corps morts & tout décharnés. Quantité de gens vêtus de noir, & couverts de masques faits comme des têtes de morts, marchoient devant & derriere ce char avec des flambeaux à la main. Cette machine lugubre étoit environnée de chantres, qui joignoient leurs voix lamentables au son enroué de quelques trompettes sourdes. Un triomphe de cette nature jetta d'abord l'épouvante dans toute la ville; mais la nouveauté de l'invention, & la maniere ingénieuse avec laquelle tout étoit conduit, ne laisserent pas de plaire à beaucoup de monde & de divertir les spectateurs. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

COSIMO (André) peintre Italien, a été un des premiers, qui ont mis en usage les ornemens dans les ouvrages de peinture moderne, & il s'y rendit fort habile. Il travailla aussi de clair obscur, de la maniere qu'on appelle égratignée, en italien *sgrafitti*. Il vivoit dans le XV siécle, & vécut 64 ans. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

COSIN (Jean) né à Norwich le 30 novembre 1595, suivit d'abord la religion anglicane dans laquelle il fut élevé, & fit ses études à Cambridge, où il eut une place dans le collége. En 1616, les évêques d'Ely & de Lichfield l'ayant recherché pour être leur bibliothécaire, il accepta cette place chez le dernier, dont il devint ensuite le secrétaire, & qui lui donna la prêtrise. Après la mort de cet évêque en 1619, Cosin fut secrétaire de celui de Durham, *Richard* Nell. Il fut depuis successivement archidiacre d'une partie de la province d'Yorck, chanoine de la cathédrale de Durham, & ministre de la paroisse de Brangest. Il se trouva à une assemblée d'évêques en 1626, & peu après le roi Charles I le chargea de faire des Heures à l'usage de l'église anglicane, que Cosin publia en 1627. En 1634 il fut principal du collége de S. Pierre à Cambridge; six ans après, doyen de l'église cathédrale de Peterborough, en 1640 vice-chancelier de l'université de Cambridge; mais en 1643 Charles I ayant eu le dessous, Cosin qui s'étoit déclaré pour ce prince contre le parlement, se retira à Paris, où il fut directeur spirituel de ceux des domestiques de la reine d'Angleterre de la religion protestante. Ce fut en ce temps-là qu'il eut une dispute avec Robinson, prieur des Bénédictins Anglois, sur la validité des ordinations anglicanes, & il a fait quelques écrits sur ce sujet. Il composa aussi pendant son séjour à Paris, un traité sur la transsubstantiation, qui a été imprimé à Londres peu de temps avant la mort de l'auteur, arrivée le 25 janvier 1672, agé de 77 ans. On a encore de lui une *histoire du canon des livres de l'écriture sainte*, en anglois.

Un petit traité latin des sentimens & de la discipline d l'église anglicane en 1707, avec la vie de l'auteur, par Smith. A la fin de son *histoire du canon, &c.* il se trouve une table chronologique des auteurs, que le pere Labbe a critiquée par écrit. * *Vie de Cosin par* Smith, à Londres en 1707. Le pere Niceron, *au tome I de ses mémoires, &c.* où il dit que l'ouvrage de Cosin sur la transsubstantiation fut imprimé en 1675, peu avant la mort de l'auteur, qui étoit néanmoins arrivée dès 1672 : ce qui est une erreur.

COSINGAS, prince des Cerrhéniens, peuples de Thrace, & prêtre de Junon, selon la coutume du pays, s'avisa d'un plaisant artifice pour réduire ses sujets rebelles. Pendant qu'il faisoit attacher plusieurs longues échelles de bois les unes aux autres, il fit courir le bruit qu'il alloit monter au ciel vers Junon, pour lui demander raison de la désobéissance de ses sujets. Alors les Thraces naturellement grossiers & stupides, craignant que Cosingas ne fît ce qu'il leur disoit, lui demanderent pardon, & s'engagerent par serment de lui rendre à l'avenir une fidéle obéissance. * Polyæn. *l.* 7, *c.* 2.

COSLIN, ville d'Allemagne dans la Poméranie, à une lieue de la mer Baltique. Elle a été autrefois à l'évêque de Camin, qui y faisoit sa résidence ordinaire; & depuis elle a été cédée à l'électeur de Brandebourg, qui en est le maître depuis la paix de Munster en 1648. * Sanson.

COSME, femme qui entreprit d'écrire une histoire d'Egypte; on ne la connoît que par le scholiaste d'Apollonius qui la cite *liv.* 1, sur la question si inutilement agitée, Quel est le peuple le plus ancien?

COSME & DAMIEN (Saints) freres, médecins & martyrs, dont le culte est aussi célébre dans toutes les églises, que leur histoire est incertaine. Les Grecs honorent trois saints du nom de Cosme, & trois du nom de Damien, qu'ils apparient aussi ensemble. Ils font la fête des premiers au premier jour de juillet; des seconds, au premier jour de novembre; & des troisiémes, au 17 d'octobre. Ils prétendent que les premiers vivoient à Rome, & qu'ils y furent martyrisés sous l'empire de Carin; que les seconds étoient d'Asie, où ils moururent en paix; & les troisiémes d'Arabie, martyrisés à Eges en Cilicie, sous l'empereur Dioclétien & le gouverneur Lysias, avec trois autres de leurs freres, qu'ils nomment Anthime, Leonce, & Euprepe: ces derniers sont les seuls, que les Latins reconnoissent. On tient que leurs corps furent portés de Cilicie dans la Syrie, proche de la ville de Cyr; & il est certain que dès le temps de Théodoret, il y avoit là une église bâtie en leur honneur. Il y en avoit aussi une à Constantinople, que l'empereur Justinien fit rebâtir magnifiquement. Le pape Felix III en fit bâtir une à Rome en 528. Leurs noms se trouvent dans le canon de l'église romaine. Les histoires de la translation de leurs reliques, tant à Venise qu'à Luzarches en France, sont fort douteuses. * Théodoret, *ep.* 135, *in collect. Lup. Marcellini chronic.* Procop. *ædific. l.* 2, *c.* 11; *& l.* 11, *c.* 6. *Acta apud Bollandum.* Bona, *de reb. liturg.* Tillemont, *mem. pour l'hist. eccles.* Baillet, *vies des saints, septembre.*

COSME, I de ce nom, patriarche de Constantinople, originaire de Jérusalem, succéda l'an 1075 à Jean Xiphilin. Il gouverna cette église jusqu'au 7 mai 1081. COSME II succéda l'an 1146 à Michel, & mourut dix mois après en 1147. * Curopalate, Nicetas, & Baronius, *in annal.*

COSME, saint prêtre, Italien de nation, vivoit dans le VIII siécle. Il fut pris sur mer par les Sarasins, & mené à Damas, où le pere de S. Jean Damascene le racheta, & lui confia le soin de l'éducation de son fils. Cet excellent homme rendit en peu de temps son disciple plus habile que lui, comme il l'avoue lui-même, & se retira dans un monastere. Divers auteurs croient qu'il est le même que ce COSME de Jérusalem, dit *Hagiopolite*, évêque d'un diocèse de Palestine, & compagnon du même S. Jean de Damas, qui vivoit dans le VIII siécle, & qui composa plusieurs hymnes. Nous en avons treize dans la bibliothéque des peres. Il est auteur d'une partie des odes qui sont dans le *Triodum* des Grecs. Il y a dans la bibliothéque de Vienne en Autriche une explication des pseaumes en vers iambes, qui porte le nom de Cosme de Jérusalem. * Baronius, *A. C. num.* 8 & 334, *num.* 1, *&c.*

COSME, autre auteur Grec, qui a écrit la vie de S. Jean Chrysostome, ou l'histoire de la translation de ses reliques. Ce Cosme étoit surnommé *Vestidor.* Il est cité dans le catalogue que l'on a mis devant la vie de saint Chrysostome, écrite par Georges d'Alexandrie au VIII tome de l'édition de Henri Savill. L'éditeur qui avoit cette vie entre les mains, dit qu'elle ne lui a pas paru digne de revoir le jour.

COSME, surnommé l'*Egyptien*, étoit d'Alexandrie, & a vécu au commencement du VI siécle. Dans les premieres années de sa vie, il voyagea pour trafiquer dans l'Ethiopie, dans les Indes & dans d'autres pays : il embrassa ensuite la vie monastique, & composa en 535 une topographie chrétienne, que le P. dom Bernard de Montfaucon nous a donnée depuis peu dans sa nouvelle collection de quelques écrivains Grecs. Il avoit aussi fait une cosmographie des parties australes de l'Afrique, depuis Alexandrie jusqu'à l'océan austral; des tables astronomiques, & un commentaire sur le cantique des cantiques, ouvrage dont il fait mention dans sa topographie. Le but de ce dernier livre, est de réfuter ceux qui soutiennent que le monde & la terre sont sphériques. Le systême qu'il propose est, que la terre est plate, & que le ciel fait au-dessus une voûte, dont elle est la base. * Dom Bernard de Montfaucon, *collectio nova patrum. Voyez encore la paléographie du même bénédictin.*

COSME, ou *Mundus*, capitaine Romain, se signala du temps de l'empereur Justinien dans les guerres d'Afrique, où il fut tué avec son fils. Sa mort fit revivre les espérances de tout le peuple qui étoit dans une grande consternation, depuis la conquête d'Afrique par Bélisaire sous l'empereur Justinien. Une prétendue prophétie s'étoit répandue, qui portoit, qu'après cette conquête le monde devoit finir, selon l'interprétation de la prophétie de la Sybille; mais la nouvelle de la mort de Cosme son fils, surprit agréablement tout le monde, lorsqu'on sut d'un interpréte que le mot *Mundus* répondoit en latin au mot grec κόσμος, c'est-à-dire, *Cosme*, ce grand capitaine, qui étoit mort avec son fils, & que c'étoit véritablement ce que la Sybille prédisoit par ces vers :

> *Africa cùm fuerit Romanis victa sub armis ;*
> *Tunc Mundus cum prole cadet.*

Voyez Procope.

COSME, I de ce nom, grand duc de Toscane, étoit fils de Jean II. Il fut fait duc de Florence après la mort d'Alexandre de Médicis, & eut beaucoup de part à la guerre d'Italie, entre les François & les Impériaux. Il avoit fait ses efforts pour éviter de prendre parti; mais n'en ayant pu venir à bout, il se rangea en 1553 du côté de l'empereur dans la guerre de Sienne, dont il fut enfin maître en 1557. Cosme fonda en 1554 ou 1562, l'ordre militaire de S. Etienne. Le pape Pie V le créa l'an 1569 grand duc de Toscane, malgré les oppositions de l'empereur Maximilien & de Philippe II, roi d'Espagne. La connoissance qu'il avoit acquise dans les sciences, fut cause qu'il aima les savans, & qu'il les attira auprès de lui. Il fonda pour eux l'université de Pise, & mourut âgé de 55 ans, en 1574, après en avoir gouverné près de 38 avec beaucoup de bonheur & de réputation. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à MEDICIS. * Jean-Bapriste Adriani, *l.* 19, 20, 21, *&c.* De Thou, *hist.* Sponde, *aux ann.* Imhoff.

COSME II, grand duc de Toscane, fils de FERDINAND, auquel il succéda l'an 1609, étoit un prince d'un mérite singulier, doux, honnête, liberal, & qui ne négligea rien pour entretenir le calme dans son état.

Il fut presque toujours malade, & mourut en 1621. *Voyez* sa posterité à MEDICIS.

COSME III, grand duc de Toscane, fils de FERDINAND II, né le 14 août 1642, lui a succédé en 1670. *Voyez* MEDICIS.

COSMOPOLITE, auteur d'un excellent ouvrage sur la physique & la chymie, dont le titre est ainsi conçu en latin, *Cosmopolitani novum lumen chymicum, auctore, Divi Leschi genus amo*. On a cru jusques ici que Michel Sendivogius en étoit l'auteur, parcequ'on trouvoit son nom dans cette anagramme, qui signifie, *J'aime la nation de S. Leschus*, c'est-à-dire, les Polonois, dont Leschus a été le premier roi. Mais d'autres ont assuré depuis, que Cosmopolite étoit Anglois, & que Sendivogius n'avoit eu que les manuscrits de cet homme illustre, qu'il a donnés au public sous l'anagramme de son nom. * Borel, *antiq. Gall. & Franc.*

COSNAC (Bertrand de) évêque de Cominges, puis cardinal, étoit François de la province de Limosin, & chanoine régulier de S. Augustin. Le pape Urbain V l'envoya en 1370 nonce en Espagne. Gregoire XI lui continua le même emploi, & le créa cardinal en 1371. Il s'aquitta très-bien de la commission qu'on lui avoit donnée de ménager un traité de paix entre les rois d'Aragon & de Castille. A son retour il mourut à Avignon l'an 1364. * Auberi, *hist. des cardinaux*. Victorel. Onuphre, &c.

COSNAC (Daniel de) archevêque d'Aix, sorti de la même maison que ce cardinal, a vécu jusque dans le XVIII siécle. Il étoit fils de *François*, baron de Cosnac, & de *Léonore* de Taleyran de Chalais, veuve de *Henri* de Beaupoil, seigneur de S. Aulaire. Il s'attacha à Armand de Bourbon, prince de Conti, & eut part à la négociation du mariage de ce prince avec Anne-Marie Martinozzi, niéce du cardinal Mazarin. Peu après il fut nommé évêque de Valence & de Die, qui étoient unis ensemble. Dans la suite il fut honoré de la confiance de Philippe de France, duc d'Orléans, frere unique du roi Louis XIV. Le roi le nomma à l'archevêché d'Aix en 1687; lui donna l'abbaye de S. Riquier, diocèse d'Amiens, en 1695, & le fit commandeur de l'ordre du Saint Esprit en 1701. Il eut des démêlés avec le clergé régulier de son diocèse, pour la visite qu'il prétendoit faire dans leurs églises; & Rome ne lui fut pas favorable, non plus que le conseil du roi, dans ses prétentions sur le couvent de S. Barthelemi d'Aix, ordre de S. Dominique. Il mourut à Aix le 18 janvier 1708, en sa 81e année, étant alors le plus ancien prélat du royaume: sa noblesse étoit si ancienne, que ses preuves pour être admis à l'ordre du S. Esprit, contenoient quatorze degrés de génération. Il n'eut que deux neveux: l'aîné ne laissa de *Marguerite-Louise* d'Esparbés de Lussan d'Aubeterre, que *Marie-Angélique* de Cosnac, mariée en 1697 à *Procope-François*, comte d'Egmond, prince du S. Empire, chevalier de la toison d'or, & général de la cavalerie & des dragons du roi d'Espagne, morte sans postérité le 14 avril 1717, âgée de 43 ans; & le cadet nommé *Gabriel*, lequel après avoir été agent général du clergé, a été nommé évêque de Die en décembre 1701. * Le P. Sainte-Marthe, *Gallia christ. Mémoires du temps.*

☞ COSNE (on ne prononce point la lettre f.) ville du diocèse d'Auxerre située sur la Loire, à l'embouchure de la petite riviére de Noain, *Noda amnis*, ce qui lui a donné son nom: car elle est appellée, dans l'itinéraire d'Antonin *Condate*, ce qui signifie *confluent*. Cosne est nommée *Condida*, dans les statuts des évêques d'Auxerre, S. Aunaire, & S. Tetrice, qui sont des années 580 & 700 ou environ. Geoffroi d'Auxerre, en la vie de S. Bernard, a donné à cette ville en latin le nom barbare de *Cona*. D. Mabillon a publié, *ann. Bened. t. III.* une charte du roi Eudes, datée de Cosne le 30 septembre 802. *Actum Conedæ*. On trouve qu'en 1421, le dauphin Charles VII voulut assiéger Cosne; mais il leva le siége aux approches du roi d'Angleterre. Cette ville ne fut pas fort peuplée de huguenots au seiziéme siécle, ainsi que bien d'autres situées, comme elle, sur la route de Paris à Lyon & en Auvergne: leurs entreprises sur cette ville échouerent souvent, comme on voit dans le livre de M. le Beuf sur les guerres des calvinistes. Cosne est un grand passage pour le Berri, quoiqu'il n'y ait point de pont sur la Loire. Aux environs sont beaucoup de forges de fer: ce qui donne la facilité d'y faire des ouvrages de coutellerie qui y sont en réputation. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COSPEAN, ou, dans son origine, COSPEAU (Philippe de) natif du Hainaut, d'une famille noble, vint au monde en 1568, & fut disciple du célébre Juste Lipse. Etant venu à Paris, il étudia en philosophie & en théologie, & prit des degrés en Sorbonne. Il fut docteur en 1604, & évêque d'Aire en 1607, puis de Nantes & ensuite de Lisieux. C'étoit un excellent prédicateur, & on lui donne la gloire d'avoir purgé la chaire du fatras des citations profanes, & de leur avoir substitué l'Ecriture sainte, & en particulier l'autorité de S. Paul, & celle de S. Augustin parmi les peres. Il fut transféré d'Aire à Nantes, le 17 mars 1622, & de Nantes à Lisieux au commencement de 1636, & mourut en 1646 âgé de 78 ans. Il eut à son avénement à Nantes un differend assez vif avec son chapitre, pour les émolumens du sceau pendant la vacance. M. de Cospean les demandoit: le chapitre se les attribuoit, & fit imprimer à ce sujet un long factum en 1622, sans se souvenir des différentes ordonnances de nos rois, qui défendent absolument aux évêques de faire profit de leur sceau, ni des mémoires présentés par le clergé qui traitent de gains honteux & sordides les profits que quelques évêques faisoient de leur secrétariat. Nous avons sous le nom de M. de Cospean, que plusieurs imprimés de son temps nomment aussi *Cospeau*, un Propre de l'an 1622, & une instruction catéchistique pour la communion. Etant évêque de Nantes, il prit la défense des peres de l'Oratoire, contre les Carmes, qui ne pouvant souffrir que M. de Bérulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire en France, & ceux de cette congrégation se fussent chargés de la direction des Carmélites, en avoient pris occasion de décrier M. de Berulle & les peres de l'Oratoire. La lettre de M. de Cospean a pour titre: *Reverend. D. Philipp. Cospeani Nannet. episcop. ad illustrissim. Galliæ protectorem, pro rever. patr. Berullio, epist. apologetica*, en 1622. Cette lettre est approuvée des évêques de Poitiers & de Langres, outre l'approbation des docteurs de la faculté de Paris. Les Carmes ne demeurerent pas sans réponse à la lettre de ce prélat, & le P. de Morainvilliers de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, répliqua sous ce titre: *Réponse à un libelle diffamatoire fait sous le nom de l'ami de la vérité, contre la lettre de M. le révérendissime évêque de Nantes, à monseigneur le cardinal Bentivoglio.* Il y a eu encore d'autres écrits sur ce sujet. * *Histoire abrégée des évêques de Nantes, par M.* Travers, *au tome VII des mém. de littérat. & d'hist.* chez Simart, *part. 2. Factum du chapitre de Nantes. Les articles présentés au roi par le clergé de France, & agréés l'an 1574. L'ordonnance de Blois & l'édit de 1606, art. 17, par Henri IV, &c. Lettre de M.* Simon, *édition de M.* de la Martiniere, *tome 2, lettre 9.*

COSROEZ, *cherchez* CHOSROES.

COSS, ville d'Egypte dans la Thébaïde supérieure, que les Arabes appellent *Said Aâla*. Elle est située sur le bord du Nil, & l'on dit qu'après le grand Caire, il n'y a point aujourd'hui de plus grande ville en Egypte. Il y a apparence que c'est l'ancienne Thébes. On donne à cette ville 61 dégrés & 30 minutes de latitude. Cette ville est aussi appellée par les Arabes *Ain al Schams*, & par les Turcs *Gunesch Cossi*, comme qui diroit *Heliopolis* en grec. Cependant les Grecs ont donné ce nom à une autre ville, qui est située dans la basse Egypte. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

COSSART (Gabriel) Jesuite, né en 1615, à Pon-

toise dans le Vexin François, d'une famille noble, entra dans la compagnie de Jesus à dix-huit ans. Après avoir enseigné en divers colléges, il professa la rhétorique à Paris durant sept ans, avec un succès & un applaudissement général. Il pouvoit passer pour un des meilleurs orateurs, & un des meilleurs poëtes de son temps : on en voit la preuve dans le recueil de ses *oraisons* & de ses *vers*, que le P. de la Rue, Jesuite, donna en 1675, & qu'il dédia au fameux évêque de Paderborn (Ferdinand) baron de Furstemberg. Ce savant prélat avoit honoré le P. Cossart de son estime, & lui avoit donné des marques de sa munificence. Au sortir de la rhétorique, il s'appliqua à l'étude des conciles, & se joignit au P. Labbe, pour en commencer une nouvelle édition, beaucoup plus ample que celles qui avoient precédé. Le P. Labbe étant mort en 1667, lorsqu'on imprimoit l'onziéme volume, le P. Cossart continua seul ce grand ouvrage, qui parut en dix-huit volumes l'an 1672. Il mourut à Paris le 18 septembre 1674. On a encore du P. Cossart, *la magnifique entrée du roi & de la reine à Paris*, in-4°, 1660. Ses harangues & ses poësies (*orationes* & *carmina*) ont été réimprimées à Paris en 1723, *in*-12. On trouve à la tête de ce recueil dans l'ancienne & dans la nouvelle édition, diverses poësies à la louange du P. Cossart, & son éloge en prose par le P. de la Rue. * *Mem. hist.*

COSSÉ : la maison des seigneurs de COSSÉ, ducs de BRISSAC, a été illustre par les grands hommes qu'elle a produits. Roullard la faisoit descendre ridiculement de Cocceius Nerva ; & quelques autres ont cru avec aussi peu de fondement, qu'elle venoit des Cossa de Naples, quoiqu'apparemment cette famille soit venue de cet état. Cossé est une terre dans le Maine, près de Sainte-Susanne, qui a donné le nom aux seigneurs de Cossé. L'on se contentera de rapporter ici leur généalogie depuis

I. THIBAULT, seigneur de Cossé, gouverneur du château & comté de Beaufort en Vallée, pour Jeanne de Laval, veuve de René, roi de Jerusalem & de Sicile, duc d'Anjou, laquelle, pour récompense de ses services, lui fit don de la terre de Beaulieu. Il épousa *Felice* de Charno, fille de *Huguenin* de Charno, & de *Jeanne* de Saint-Julien, dont il eut RENÉ, qui suit ; & *Jean* seigneur de Cossé, sénéchal de Provence, qui étoit l'aîné, & qui de *Lyonne* du Four, eut pour fille unique *Françoise*, dame de Cossé, mariée à *Jacques*, seigneur du Plantis.

II. RENÉ de Cossé, seigneur de Brissac, par l'acquisition qu'il en fit des seigneurs de la Varenne, puînés de la maison de Brezé, fut premier pannetier de la maison du roi, & grand fauconnier de France, depuis 1516 jusqu'en 1521. Il avoit épousé avant l'an 1502, *Charlotte* Gouffier, gouvernante des enfans de France, fille de *Guillaume*, seigneur de Boisi, & de *Philippe* de Montmorenci, dont il eut CHARLES de Cossé, I du nom, comte de Brissac, qui suit ; *Philippe* ou *Philibert*, évêque de Coutances, abbé du Mont saint-Michel & de Saint Jouin-sur-Marne, grand aumônier de France en 1547, mort le 24 novembre 1548 ; *Adrienne-Jeanne*, mariée à *René* Girard seigneur de Baloges ; *Anne* alliée à *René* de Fonseque, seigneur de Surgeres ; & ARTUS de Cossé, seigneur de Gonnor, aussi maréchal de France, chevalier des ordres du roi, &c. qui étoit le second fils, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, qui épousa 1°. *Françoise* du Bouchet, fille de *Charles*, seigneur de Pui-Greffier : 2°. *Nicolle* le Roi, fille de *Guyon*, seigneur de Chillou, dont il n'eut point d'enfans. Il eut de sa premiere femme, *Renée* de Cossé, comtesse de Secondigni, alliée à *Charles* de Montmorenci, duc de Damville, pair & amiral de France, morte sans enfans en octobre 1622 ; *Jeanne*, dame de Gonnor, mariée 1°. à *Gilbert* Gouffier, duc de Rouannez : 2°. à *Antoine* de Silli, comte de Rochepot ; & *Magdeléne* de Cossé, premiere femme de *Jacques* de l'Hôpital, comte de Choisi, chevalier des ordres du roi, gouverneur & sénéchal d'Auvergne.

III. CHARLES de Cossé, I du nom, comte de Brissac, &c. maréchal de France, *dont l'éloge sera rapporté ci-après dans un article séparé* ; épousa *Charlotte* d'Esquetot, fille de *Jean*, seigneur d'Esquetot, Buglise, Ricarville, &c. & de *Magdélene* Picart, dame d'Estelan, dont il eut *Timoleon* de Cossé, comte de Brissac, colonel de l'infanterie françoise, grand fauconnier de France, qui fut tué au siége de Mucidan en mai 1569, à l'âge de vingt-six ans, sans alliance, & *dont l'éloge sera rapporté ci-après dans un article séparé* ; CHARLES, II du nom, duc de Brissac, maréchal de France, qui suit ; *Diane*, premiere femme de *Charles*, comte de Mansfeld ; & *Jeanne* de Cossé, mariée à *François* d'Espinai, seigneur de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France. *Ce maréchal eut encore trois enfans naturels ; savoir, Artus de Cossé, évêque de Coutances ; N. de Cossé, abbesse d'Estival ; & N. de Cossé, damoiselle de Beaulieu.*

IV. CHARLES de Cossé, II du nom, duc de Brissac, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Paris, *dont l'éloge sera rapporté ci-après dans un article séparé*, épousa 1° *Judith*, dame d'Acigné : 2° *Louise* d'Ognies, fille de *Louis*, comte de Chaulnes, dont il n'eut point d'enfans. Il eut de son premier mariage FRANÇOIS, duc de Brissac, qui suit ; & *Charles* de Cossé, marquis d'Acigné, mort sans enfans d'*Heléne* de Beaumanoir, fille de *Toussaints*, vicomte de Besse.

V. FRANÇOIS de Cossé, duc de Brissac, pair & grand pannetier de France, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, mourut le 3 décembre 1651, en sa soixante & dixiéme année. Il épousa *Guyonne* Ruelan, fille de *Gilles*, seigneur du Rocher-Portail, & de *Françoise* de Miolaix, morte en janvier 1672, dont il eut LOUIS de Cossé, duc de Brissac, qui suit ; TIMOLEON, comte de Cossé, qui a fait *la branche des comtes de* COSSÉ, *rapportée ci-après* ; *Charles*, abbé de Maures, mort en septembre 1693 ; *François*, abbé de la Bussiere, grand vicaire & official de Chartres ; *Jean-Armand*, chevalier de Malte, mort le 13 février 1658 à l'âge de vingt-quatre ans ; *Marie*, alliée en mai 1637 à *Charles* de la Porte, duc de la Meilleraie, pair & maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, chevalier des ordres du roi, &c. morte le 14 mai 1710, en sa quatre-vingt-neuviéme année ; *Anne-Ursule*, mariée 1° à *Charles* de la Porte, marquis de Vezins : 2° à *Henri-Marc-Antoine* le Petit, de Verno, seigneur de la Chausseraye, morte le 20 octobre 1687 ; *Elizabeth*, femme de *François* de Gontault, marquis de Biron, morte le 18 décembre 1679 ; & *Marguerite Guyonne* de Cossé, abbesse de Chelles, morte le 13 juillet 1707.

VI. LOUIS de Cossé, duc de Brissac, pair de France, &c. mourut le 26 février 1661, âgé de trente-cinq ans. Il épousa *Marguerite* de Gondi, fille de *Henri*, duc de Retz, morte le 30 mai 1670, dont il eut HENRI-ALBERT, qui suit ; & *Marie-Marguerite* de Cossé, mariée le 28 mars 1662 à *François* de Neufville, duc de Villeroi, pair & maréchal de France, morte le 20 octobre 1708.

VII. HENRI-ALBERT de Cossé, duc de Brissac, pair de France, &c. mort sans postérité le 29 décembre 1698, âgé de cinquante ans. Il avoit épousé 1°. en 1663, *Gabrielle-Louise* de Saint-Simon, fille de *Claude* duc de Saint-Simon, pair de France, chevalier des ordres du roi, & de *Diane-Henriette* de Budos, marquise des Portes, morte le 28 février 1684 : 2°. le 20 juillet de la même année, *Elizabeth* de Vertamon, fille de *Michel* de Vertamon, seigneur de Breau, maître des requêtes, & de *Marie* d'Aligre, morte sans postérité, le 13 février 1721, en sa soixante-troisiéme année.

BRANCHE DES COMTES DE COSSÉ, puis DUCS de BRISSAC.

V. TIMOLEON, comte de Cossé, &c. chevalier des

ordres du roi, & grand pannetier de France, second fils de FRANÇOIS, duc de Brissac, &c. & de *Guyonne* Ruelan, mourut le 15 janvier 1675. Il avoit épousé *Marie* Charron, dame d'Ormeilles, morte en juin 1679, dont il eut ARTUS-TIMOLEON-LOUIS, qui suit; *Charles-Albert*, abbé; & *Guyonne-Françoise-Judith* de Cossé, abbesse de S. Pierre de Lyon en 1708.

VII. ARTUS-TIMOLEON-LOUIS, comte de Cossé, grand pannetier de France, &c. fut reçu au parlement le 6 mai 1700 duc de Brissac, pair de France après la mort de Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, son cousin germain, & mourut subitement le premier juillet 1709, à l'âge de 41 ans. Il avoit épousé en avril 1692 *Marie-Louise* Bechameil, fille de *Louis*, seigneur de Nointel, surintendant des maisons & finances de Philippe de France, duc d'Orléans, & de *Marie* Colbert, dont il a eu CHARLES-TIMOLEON-LOUIS de Cossé, duc de Brissac, qui suit; *Emanuel-Henri-Timoléon*, né le 12 octobre 1698, abbé de Fontfroide & de S. Urbain, nommé aumônier du roi en 1725, & en 1730, agent général du clergé de France, puis évêque de Condom, mort à Paris le 27 août 1757; JEAN-PAUL-TIMOLEON, jumeau du précédent, *mentionné après son frere aîné*; RENÉ-HUGUES-TIMOLEON, appellé le *comte de Cossé*, *mentionné après ses freres.*

VIII. CHARLES-TIMOLEON-LOUIS de Cossé, duc de Brissac, pair & grand pannetier de France, baron de Lugny & de Montreuil-Belay, seigneur de Martigny, Briant, Bregné, Vaucrétien, la Lande, &c. qui avoit porté un des honneurs à la pompe funébre du roi Louis XIV en 1715, & qui avoit prêté serment & pris séance au parlement le 6 février 1721, mourut à Paris, après une longue maladie, le 18 avril 1732, âgé de trente-neuf ans, deux mois & dix-huit jours. Il avoit été marié le 22 octobre 1720, avec *Catherine-Magdeléne* de Pécoil, née le 5 mars 1707, fille unique & seule héritiere de *Claude* Pécoil, seigneur de Ville-Dieu, & de *Catherine-Marie* le Gendre. De ce mariage ne sont venues que deux filles, *Catherine-Françoise-Charlotte* de Cossé de Brissac, accordée par contrat du mois de mars 1733, avec *Armand-Louis* de Béthune, marquis de Charost; & *Anne-Françoise-Judith* de Cossé, née le 14 juin 1726, & morte au mois de mars 1729.

VIII. JEAN-PAUL-TIMOLEON de Cossé, duc de Brissac, pair & grand-pannetier de France, né à Paris le 12 octobre 1698, fut déclaré grand-pannetier au lieu du feu duc de Brissac, son frere, le 20 avril 1732, & lui succéda au titre de duc & pair, conformément à l'édit de 1711, touchant les pairies, au moyen de la renonciation & désistement que fit en sa faveur l'abbé de Brissac son frere aîné. Il a été fait brigadier de cavalerie le 18 octobre 1734, maréchal de camp le 20 février 1743, reçu chevalier des ordres le premier janvier 1744, & fait lieutenant-général le premier janvier 1748. Il a été marié le 10 juillet 1732, avec *Marie-Josephe* Durey de Sauroi, fille de *Joseph* Durey de Sauroi, seigneur de Martigni-le-Comte, Damville, Montigni, &c. commandeur & trésorier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, & trésorier général de l'extraordinaire des guerres & cavalerie légere de France, & de *Marie Claire-Joseph* d'Estaing du Terrail. Ses enfans sont, 1. *Louis-Joseph-Timoléon*, appellé *comte de Brissac*, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, né le 28 avril 1733; 2. *Louis-Hercule Timoléon*, appellé *marquis de Cossé*, né le 15 février 1734, capitaine dans le régiment de Caraman, dragons; 3. *Pierre-Emanuel-Joseph-Timoléon*, appellé *le marquis de Thouarcé*, né le 15 février 1741.

VIII. RENÉ-HUGUES-TIMOLEON de Cossé-Brissac, seigneur de Saulx & de Richebourg, appellé *le comte de Cossé*, lieutenant-général des armées du roi, est né le 8 septembre 1702. Il a été d'abord mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom le 10 septembre 1727; maréchal de camp le 2 mai 1744, gouverneur de Salces en Roussillon le 6 octobre 1745; commandeur de l'ordre royal & militaire de S. Louis le 7 juin 1747; lieutenant-général des armées du roi le 10 mai 1748, & menin de monseigneur le dauphin au mois d'octobre 1750. Il a épousé le 11 février 1744 *Marie-Anne* Hocquart, née le 26 octobre 1726, fille de *Jean-Hyacinthe* Hocquart, seigneur de Montfermeil & de Coubron, en l'isle de France, & fermier général. Ses enfans sont, 1. *Hyacinthe-Hugues-Timoléon*, né le 8 novembre 1746; 2. *Jean-François-Paul-Timoléon*, né le 13 août 1748; 3. *François-Artus-Hyacinthe-Timoléon*, né le premier septembre 1749, reçu chevalier de Malte de minorité le 19 mai 1750; 4. *Emanuelle-Marie-Anne*, née le 30 septembre 1745; 5. *Catherine-Louise*, née le 30 novembre 1750.

COSSÉ (Charles de) I de ce nom, maréchal de France, dit le MARÉCHAL DE BRISSAC, comte de Brissac, chevalier de l'ordre de S. Michel, lieutenant-général des armées du roi en Piémont, fils aîné de RENÉ de Cossé, seigneur de Brissac en Anjou, premier pannetier du roi & grand fauconnier de France, & de *Charlotte* Gouffier, fut élevé auprès de François de France, dauphin de Viennois & duc de Bretagne, dont son pere avoit l'honneur d'être gouverneur. Le chagrin qu'il témoigna de la mort funeste de ce prince, arrivée en 1536, le porta à s'attacher uniquement aux armes, & c'est par leur moyen qu'il s'éleva si glorieusement. Il servit d'abord dans les guerres de Naples & de Piémont, & ensuite il se trouva l'an 1541 au siége de Perpignan, où il se distingua en qualité de colonel de l'infanterie françoise, ou, selon d'autres, de quinze compagnies, dites *les Enseignes jaunes*: il y fut blessé d'un coup de pique, après avoir regagné, lui septiéme, l'artillerie, dont les ennemis s'étoient emparé. Le dauphin Henri de France, témoin de son courage, dit hautement, que s'il n'étoit le dauphin de France, il souhaiteroit d'être le colonel Brissac. Charles de Cossé étoit de petite taille, & paroissoit extrêmement délicat: il étoit si agréable de visage, que les dames de la cour ne le nommoient que le *beau Brissac*. On dit qu'étant en Italie dans sa premiere campagne, un officier Espagnol, qu'on avoit fait prisonnier, le voyant si beau, lui dit qu'il croyoit que sa maîtresse l'avoit envoyé en ce pays pour défendre sa beauté. Brissac voyant que la lance de cet officier n'étoit point rompue, lui répondit froidement, qu'il en viendroit facilement à bout si les autres cavaliers étoient aussi peu courageux que lui, & se laissoient prendre sans rompre leur lance. Après le siége de Perpignan, le roi lui donna une compagnie d'ordonnance, avec la charge de colonel général de la cavalerie légere de France, dont il s'aquitta avec tant de réputation, que les premiers gentilshommes du royaume, & les princes mêmes, faisoient gloire d'apprendre le métier de la guerre sous un si excellent capitaine. En 1543 l'empereur Charles-Quint ayant attaqué Landreci, Brissac y jetta du secours; & ayant été trois fois envelopé, il se tira d'affaire, & vint joindre l'armée du roi près de Vitri. François I y étoit alors en personne, & sortoit de table, lorsque Brissac arriva. Il lui témoigna une reconnoissance extrême du service qu'il venoit de lui rendre; & après l'avoir embrassé avec beaucoup de tendresse, il lui fit l'honneur de le faire boire dans sa propre coupe, parce-qu'il revenoit échauffé de cette action si dangereuse. Ce monarque le fit aussi chevalier de son ordre. Quelque temps après Brissac défit l'arriere-garde de l'armée de l'empereur, à la levée du siége de Guise; secourut la ville de Luxembourg, & se fit admirer à la retraite de Châlons au mois de juillet de l'an 1544. L'année suivante, il défit deux mille Anglois au combat de Meurc près de Calais, & fut honoré par le roi Henri II en 1547 de la charge de grand maître de l'artillerie de France. Il fut envoyé en qualité d'ambassadeur à l'empereur pour la paix, eut le gouvernement de Piémont & fut fait maréchal de France en 1550. Lorsqu'il fut arrivé à Turin, il rétablit la discipline militaire, réforma les abus & accoutuma les soldats à la fatigue, les obligeant d'être tou-

jours armés, & d'obéir bien exactement à leurs officiers. Ensuite il secourut les princes de Parme & de la Mirandole, fit tête à Ferdinand de Gonzague, puis au duc d'Albe, généraux des ennemis; prit sur eux Quiers, Saint-Damien, Yvrée, Casal & un très-grand nombre d'autres places, & défit leurs troupes en diverses occasions, sans avoir jamais eu de désavantage. A son retour en France après la mort du roi Henri II en 1549, il eut le gouvernement de Picardie, & continuant à rendre des services importans, il contribua en 1562 à la prise du Havre de Grace sur les Anglois, & au gain du combat de Châlons sur les Calvinistes. Le maréchal de Brissac étoit alors très-incommodé des goutes, dont il mourut à Paris le 31 décembre de l'an 1563, âgé de 57 ans. * Du Bellai, *mém.* Paul Jove & de Thou, *hist.* Le Feron. Brantôme. La Colombiere. Godefroi. Le P. Anselme, &c.

COSSÉ (Artus de) maréchal de France, comte de Secondigni, & seigneur de Gonnor, chevalier des ordres du roi, gouverneur des pays d'Anjou, de Touraine & d'Orléans, a été connu sous le nom de *maréchal de Cossé.* Il étoit fils de RENÉ de Cossé, & frere du maréchal de Brissac. En 1552 il fut établi gouverneur de la ville de Metz, qu'il défendit contre l'armée de l'empereur; & en 1554 il fut aussi fait lieutenant de roi à Mariembourg, puis grand pannetier de France, & surintendant des finances. Brantôme parle ainsi de lui: « Il eut » deux gouvernemens de place l'un après l'autre, fort » scabreux, & sur lesquels l'empereur jetta l'œil incessamment, qui étoient Metz & Mariembourg, dont » bien lui servit d'être ce qu'il étoit & même à Mariembourg: car il étoit là bien à l'écart, & donnoit de la » peine à le secourir & d'hommes, & de vivres. Il avoit » la tête aussi bonne que le bras, encore qu'aucuns lui » donnerent le nom de maréchal de bouteilles, parce- » qu'il aimoit quelquefois à faire bonne chere, rire & » gaudir avec les compagnons; mais pour cela sa cervelle demeuroit fort bonne & saine; & le roi & la » reine se trouvoient bien de ses avis, ce disoient ils. » Aussi l'avancerent-ils; car ils le firent surintendant des » finances, où il ne fit pas mal ses affaires, & mieux que » les miennes, ce disoit-on. Aussi sa femme, qui étoit » de la maison de Pui-Greffier en Poitou, mal habile » pourtant, & n'étant jamais venue à la cour, sinon » lorsqu'il eut cette charge des finances, lorsqu'elle fit la » révérence à la reine, elle remercia d'abord sa majesté » de l'intendance des finances, qu'elle avoit donnée à » son mari: Ma foi, dit-elle, nous étions ruinés sans » cela, madame; car nous devions cent mille écus; » Dieu merci depuis un an nous en sommes acquittés, & » nous avons gagné de plus cent mille écus pour acheter » quelque belle terre. Qui rit là-dessus? ce fut la reine, » & tous ceux & celles qui étoient en sa chambre, sans » que son mari qui, bien fâché, dit assez bas qu'on l'ouït: » Ha! parbieu, madame la folle, vous vuiderez d'ici, » vous n'y viendrez jamais, qu'au diable soit-elle; me » voilà bien accoutré: la reine l'ouït, car il disoit fort » bien le mot, qui en rit encore davantage. Dès le lendemain il lui fit plier son pacquet, &c.» Artus de Cossé fut fait maréchal de France en 1567. Il se trouva à la bataille de Saint-Denys, & à celle de Moncontour en 1569. Avant cela, il s'étoit opposé au prince d'Orange, qui vouloit entrer en Picardie; mais en 1570 il fut défait par les Calvinistes au combat d'Arnai-le-Duc. En 1573 il servit utilement au siége de la Rochelle & empêcha le secours d'y entrer. L'année suivante il fut arrêté, & mis à la Bastille, d'où il ne sortit que par les soins du duc d'Anjou, au mois d'avril de l'an 1575. Ce service l'attacha à la personne de ce prince, qui fut depuis le roi Henri III, & qui l'honora en 1579 du collier de ses ordres. Le maréchal de Cossé rendit encore quelques autres services, & mourut en son château de Gonnor en Anjou, le 15 janvier de l'an 1582. * De Thou, *hist.* Davila. Brantôme. Le P. Anselme, &c.

COSSÉ (Philippe ou Philibert de) évêque de Coutances, grand aumônier de France, abbé de S. Michel en l'Erm, & de S. Jouin-sur-Marne, étoit frere de CHARLES & d'ARTUS de Cossé, maréchaux de France. Il aimoit les lettres & les savans, & fut élevé en l'an 1530 sur le siége épiscopal de Coutances, après René de la Tremoille. C'est ce prélat qui persuada à Louis le Roi d'écrire la vie de Guillaume Budé, & de la dédier au chancelier Poyet en 1541. Il faut voir l'épitre qui est à la tête de cet ouvrage, dans laquelle Louis le Roi parle si avantageusement de Philippe de Cossé. Salmon Macrin le loue aussi dans ses vers, de la grande passion qu'il avoit pour les lettres, & particuliérement pour la langue hébraïque, pour la philosophie & pour la poësie. Le celébre Nicolas Bourbon fut aussi des amis particuliers de ce docte prélat, qui mourut vers l'an 1548. * Salmon Macrin, *l.* 2, *hymn. carm.* 2. Nicolas Bourbon, *l.* 8, *carm.* 118. Robert & Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

COSSÉ (Timoleon de) dit *le comte de Brissac*, grand-fauconnier de France, colonel des bandes de Piémont, étoit fils de CHARLES I, maréchal de Brissac, & de *Charlotte* d'Esquetot, dame d'Estelan. Il fut élevé dans les lettres & dans les armes, s'y fit admirer; mais il fut tué malheureusement au siége de Mucidan, dans le Périgord, l'an 1569, âgé seulement de 26 ans. Brantôme parle ainsi de lui: » Or le comte de Brissac étant sous le » fouet & gouvernement de ses maîtres, tout jeune qu'il » étoit, montra toujours quelque chose de gentil, & de » grand au jour; & prêt à porter les armes, pour sa premiere guerre, il vit le siége de Rouen, & ce qui se fit » devant Paris aux premieres guerres. En ces deux factions, on notoit toujours en ce jeune homme une fort » grande curiosité d'apprendre & de savoir quelque chose, » & de se tenir sujet à M. de Guise... M. de Guise l'en » estimoit beaucoup de cette subjection & souci, & di- » soit souvent, car je l'ai vu: Ce jeune garçon sera » quelque jour un gentil garçon, & homme de guerre. » Et en quoi il le prisoit le plus, c'étoit qu'il ne s'amu- » soit point à petites choses & folâtreries, ainsi que les » enfans d'honneur comme lui, qui étoient avec le roi » Charles; & encore que plusieurs fussent plus vieux » que lui, ils ne venoient que fort peu souvent aux tranchées; & lui tous les jours y étoit & n'avoit peur de » rien. Ayant vu ces deux factions, il fallut qu'il allât » faire sa charge de colonel; car ses bandes y étoient, » & alla trouver M. de Nemours, qui étoit lieutenant » général du roi vers le Lyonnois, Forez & Dauphiné, » & se fit une entreprise pour surprendre Lyon... La » paix s'ensuivit; nous fimes le voyage de Malte, où » il n'avoit point charge autrement; mais pourtant on » lui déferoit au moins aucuns gratuitement, car nous » étions tous à nous & à nos volontés. La seconde guerre » civile vint; il commanda à trois régimens, mais toujours en titre de colonel général de Piémont. Ces deux » armées firent peu de factions, sinon le siége de Paris, » où le comte de Brissac, en plusieurs escarmouches, » commença à se faire valoir, puis à la bataille de Saint- » Denys, où il fit très-bien; puis au voyage de Lorraine, où s'aidant quelquefois de son infanterie, quelquefois de sa compagnie de gendarmes & de la noblesse volontaire de la cour, alloit à la guerre, & en » retournoit toujours avec une bonne fortune & réputation. Entr'autres factions, il défit à Saint-Florent en » Champagne, deux compagnies d'huguenots; l'une » de M. de Tors, de la maison noble de Montberon en » Angoumois, brave, vaillant & gentil compagnon de » guerre, ainsi que ses braves prédécesseurs; l'autre du » baron de Brion, brave & vaillant aussi, & fort habile » huguenot, & si n'avoit pas la moitié d'hommes que » les autres: & outre cela, fallut forcer le bourg gardé » de plus de trois cens arquebusiers, & de deux cens » gendarmes huguenots. La petite paix se fit, qui ne » dura guères, & pour ma part, comme l'on dit. La » troisiéme guerre se suscita, en laquelle nulle occasion » se présenta de mener les mains, que ledit comte ne s'y » trouvât, & s'y fit signaler; & quand elle lui man-

» quoit, il la favoit bien aller querir, fût de près, fût » de loin, où il falloit. A la bataille de Jarnac, lorfqu'il » falloit faire la charge de fon état de colonel, il la fit » très-bien ; mais fût devant ou après qu'il vit qu'il n'étoit point néceffaire, il fit toujours faction d'homme » de cheval, & ne fit, comme M. de Foix, tuer fes » beaux chevaux ; car il voyoit bien que jamais on ne » préfumeroit de lui qu'il s'en voulût aider pour s'enfuir, » chacun de l'armée le jugeant très-mal propre pour faire » ce trait ; & auffi que de fon côté il s'affuroit bien de » fon cœur & de fa réfolution : par quoi cette bataille » faite, & qu'il n'y avoit plus nulle apparence de com- » battre en bataille rangée, il monta à cheval pour fui- » vre la victoire, laquelle certes il pourfuivit très-bien... » Pour retourner à ce brave Briffac, M. l'amiral le » voyant tel & fi chaud à la guerre (car ordinairement » il étoit fur fes bras ou des fiens) comme prophétifant » bientôt fa mort, il difoit un jour : Je le veux tel & » ainfi courageux ; car il n'en durera guères, & bien- » tôt nous le perdrons, & ne l'aurons plus fur nos gens, » qu'il vient à toute heure fatiguer. Auffi n'y faillit-il pas ; » car étant venu au fiége de Mucidan, M. fon général » ne le voulant, & tenoit cette place indigne d'y en- » voyer fes colonels, tous deux y allerent à l'envi l'un » de l'autre, & le comte s'apprêtant pour l'affaut, armé » de toutes piéces ; car il ne dédaignoit nullement les » armes, qui étoit figne qu'il en vouloit manger à bon » efcient, il eut un coup à la tête près les deux yeux ; » & encore qu'il eût fon cafque très-bas & couvert, il » en mourut. Un bon foldat Perigourdin le tua, qui étoit » dedans, que l'on appelloit Corbonniere, lequel avoit » été à moi & de ma compagnie, & étoit un des meil- » leurs & des plus juftes arquebufiers qu'on eût fu voir, » & ne faifant autre chofe leans, finon qu'étant affis fur » un petit tabouret, & la plupart du temps dînoit & » foupoit regardant par une canoniere, que tirer incef- » famment, & avoit deux arquebufes à rouet & une » méche, & fa femme & un valet près de lui, qui ne lui » fervoient que de lui charger fes arquebufes, & lui de » tirer fi bien, qu'il en perdoit le boire & le manger. Il » fut pris, & monfieur, frere du roi, le voulut voir, & » pour avoir tué un fi grand perfonnage, commanda » qu'il fût pendu.... Bref, ce comte de Briffac a été » l'un des plus parfaits & accomplis feigneurs que j'aie » point vu en notre cour. Je n'en ai guères vu qui en » leur jeuneffe n'aient fait quelque tour de fottife ; mais » jamais celui-là n'en a fait, &c. » De Thou parle ainfi de la mort du comte de Briffac, au fujet du fiége de Mucidan. » De Pompadour de la premiere nobleffe du » Limofin, y fut tué : & comme de Briffac, qui eut » beaucoup de reffentiment de fa mort, vouloit aller lui- » même reconnoître la bréche & le foffé, & qu'il fortoit » de la tranchée couvert d'un cafque & d'un bouclier, » il fut tué d'un coup d'arquebufe, qu'il reçut dans la » tête, s'étant découvert le vifage fans y penfer. Les » fiens le regréterent beaucoup ; car outre qu'il étoit fils » d'un pere illuftre, il s'étoit déja fait par fa vertu un » chemin aux plus hautes dignités, bien qu'il n'eût à » peine que vingt-cinq ans. » Le roi témoigna un déplaifir extrême de la mort du comte de Briffac, dont le corps fut porté à Paris, & enterré aux Céleftins dans la chapelle d'Orléans, où l'on voit encore fon epitaphe, que le poëte Jodelle compofa. * Brantôme, *mém. des hommes illuft. Franç.* De Thou, *hift. liv.* 45. Le Laboureur, *tome des hommes illuft.* Davila, *liv.* 4, *&c.*

COSSÉ (Charles II de) duc de Briffac, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Paris, &c. étoit fils puîné de CHARLES de Coffé, I du nom, & frere de *Timoléon.* Dès fon jeune âge il porta les armes pour fe rendre digne de la réputation de fes ancêtres. En 1582 il fe trouva au combat naval donné le jour de fainte Anne contre les Efpagnols, puis fe déclara pour le parti de la Ligue ; & en 1593 il défendit Poitiers contre l'armée royale. Enfuite il fut nommé par le duc de Mayenne, gouverneur de Paris, qu'il remit entre les mains du roi Henri IV, le 22 mars de l'an 1594. Ce fut en cette occafion que le roi voulant reconnoître ce bon fervice, le fit maréchal de France, puis chevalier de fes ordres en 1595. Le roi Louis XIII érigea l'an 1620 fa terre de Briffac en Anjou, en duché & pairie. En 1621 il fe trouva au fiége de S. Jean d'Angeli, & mourut la même année à Briffac.

COSSE DE GENEST, ordre militaire inftitué en France, & comme on croit, par S. Louis, l'an 1234, lorfqu'il époufa Marguerite de Provence. Le collier de cet ordre n'étoit apparemment qu'une marque d'honneur, car on ne voit pas qu'en le prenant on prît aucun engagement particulier. Il étoit fait en forme de deux gros tuyaux ronds, entre lefquels étoient paffées des coffes de geneft doubles s'entretenant par les queues ; & fur ces coffes étoient neuf potences garnies de pierreries, avec encore d'autres ornemens qu'on peut voir dans la defcription que le pere Meneftrier a copiée dans les regiftres de la chambre. Ce pere eft tombé dans une affez plaifante erreur, lorfqu'il a pris le nom du roi Jamès, qu'il avoit trouvé dans la defcription du collier deftiné pour le roi d'Angleterre, pour le mot *Jamais*, qui auroit été la devife des chevaliers. Quelques favans prétendent que S. Louis n'inftitua aucun ordre militaire ; & s'ils ont raifon, on doit convenir que cet ordre eft plus ancien que lui, puifqu'on apprend de Guillaume de Nangis, hiftorien contemporain, que ce faint roi le conféra l'an 1238 à Robert de France, & l'an 1267 à Philippe de France, fon fils aîné, & à plufieurs princes de fon fang, & grands feigneurs. * Heliot, *hift. des ord. mon. tom. VIII*, *chap.* 37. Guillaume de Nangis, *en la vie de S. Louis.* Favin, *l.* 3 *du théatre d'honneur & de chevalerie*, *p.* 581.

COSSEENS, peuples qui habitoient les montagnes de Perfe. Ils ne vivoient prefque que de brigandages. Diodore & Arrien difent qu'Alexandre *le Grand* tranfporté de douleur, à caufe de la mort de fon cher Ephestion, marcha contr'eux ; & par un cruel maffacre qu'il en fit, les immola tous aux manes de ce favori. * Diodore, *l.* 17. Polyen, *l.* 7. Arrien, *in exp. Alexand.*

COSSIR, CHOSAIR, ALCASSIR, ville d'Egypte. Elle eft fituée dans une contrée qui porte fon nom, fur la mer Rouge, où elle a un affez bon port, environ à quatre-vingts lieues de Minio du côté du levant. La plus grande partie des géographes mettent à Coffir l'ancienne Bérénice d'Egypte ; mais les autres la prennent pour l'ancienne Myos Hormos, qui étoit fur la même mer que Bérénice. * Baudrand.

COSSUS, nom d'une branche de la famille Cornelia, à Rome, de laquelle font fortis des confuls & d'autres grands hommes.

COSTA, maifon illuftre en Portugal, qui porte *de gueules à fix côtes d'argent, qui fortent de l'écu, trois & trois.* Quelques habiles généalogiftes foutiennent avec beaucoup d'apparence, que cette maifon eft une branche de celle de Lemos, ancienne en Portugal, étant venue de Galice au temps de Ferdinand I, roi de Portugal. Quoi qu'il en foit, nous nous contenterons de la commencer à

I. ALVAR da Cofta étoit chambellan & favori d'Emanuel, roi de Portugal, qui lui accorda le dom, & le fit directeur des finances de la reine Marie, troifiéme femme de ce monarque. Quelques-uns croient que cet Alvar da Cofta étoit natif de S. Vincent da Beira, & parent des Coftas d'Alpedrinha, de la famille du cardinal de ce nom, qui étoit fils d'Emanuel Antunes, & de Sonhorinha da Cofta. Alvar époufa *Béatrix* de Paiva, fille de *Gilles-Eannes* de Magalhaëns, qui étoit chevalier en Angleterre, dont vinrent GILLES-EANNES da Cofta, qui fuit ; EDOUARD da Cofta, tige de la branche de l'ARMEIROMOR, *rapportée ci-après* ; *Emanuel* da Cofta, prêtre, mort jeune ; *Elizabeth* da Cofta, époufe d'*Emanuel* de Soufa, fire de Miranda do Corvo ; *Anne* da Cofta, époufe de *Ferdinand* de Noronha, grand chambellan du roi Emanuel, commandeur de Villacova dans

l'ordre de Christ, & gouverneur d'Azamor en Afrique.

II. GILLES-EANNES da Costa, chef du conseil des finances du roi Jean III, de son conseil, & ambassadeur auprès de l'empereur Charles-Quint, qui charmé des belles qualités de ce ministre, dit qu'il envioit le roi de Portugal d'avoir un pareil sujet. Il épousa 1°. *Marie* d'Outeiro, fille de *Jean* d'Outeiro, dont vint *Catherine* da Costa, épouse de *Louis* da Sylva, sire de Vagos: 2°. *Jeanne* da Sylva, fille de *Philippe* de Sousa, sire de Calharit, dont vinrent ALVAR da Costa, qui suit; ANTOINE da Costa, qui hérita de la substitution que son pere avoit faite l'an 1560, *& dont nous rapporterons la postérité après son frere aîné;* JEAN da Costa, qui fit la *branche des comtes de* SOURE, *rapportée ci-après;* GILLES-EANNES da Costa, *dont nous rapporterons la postérité ci-après; Philippine* da Sylva, épouse de *Ferdinand* Mascarenhas, commandeur du Rosmaninhal, gouverneur d'Arzilla, tué à la bataille d'Alcacer en 1578: il a laissé postérité; *Jeanne* da Sylva, épouse de *Thomas* de Noronha; *Laurence*, abbesse perpétuelle d'Almoster.

III. ALVAR da Costa, dit *o Queimado*, ou *le Brulé*, parcequ'étant enfant il se brula le visage avec de la poudre. Pour complaire à son pere il se fit prêtre à cause de la difformité de son visage, à condition qu'il ne diroit jamais la messe. *Il eut pour bâtards* Antoine, *qui suit;* Alvar, *qui suit aussi;* Philippine *da Silva, épouse de* George *d'Almeyda, morte sans postérité; & plusieurs autres, morts sans postérité.*

IV. Antoine *da Costa hérita de la substitution que son pere avoit faite, & épousa* Marguerite-Magdeléne *de Mendoça, fille de* Louis *de Goes Perdigazde Mendoça, dont vinrent* JEAN *da Costa, qui suit;* Louis *da Costa colonel de cavalerie avec réputation dans la guerre de* 1640, *dont il est parlé ci-après;* Marie *de Mendoça, épouse de* Pierre *de Mello.*

V. JEAN da Costa, commandeur dans l'ordre de Christ, ne s'est point marié.

V. LOUIS da Costa, *frere du précédent*, colonel de cavalerie avec réputation dans la guerre de 1640, commandeur dans l'ordre de Christ, épousa *Marie* de Noronha, fille de *Pierre* da Costa, armeiromor du roi de Portugal, dont vint ANTOINE, qui suit.

VI. ANTOINE da Costa, armeiromor des rois Pierre II & Jean V, épousa *Magdeléne* de Mendoça, sa cousine germaine, fille d'*Antoine-Joseph* de Mello, dont vinrent JOSEPH da Costa, qui suit; & plusieurs autres enfans.

VII. JOSEPH da Costa, armeiromor du roi de Portugal, épousa au mois de novembre 1734 *Marie* de Noronha, fille de *Thomas* de Noronha, IV comte dos Arcos, grand de Portugal, & de sa premiere femme *Magdeléne-Brune* de Castro.

IV. ALVAR da Costa, second fils d'ALVAR da Costa o Queimado, servit avec distinction aux Indes orientales, fut commandeur dans l'ordre de Christ, & épousa *Magdeléne* Pimentel, fille de *François* Pimentel, châtelain de Torres-Novas, dont sortit ANTOINE da Costa, qui suit.

V. ANTOINE da Costa, capitaine d'infanterie, épousa *Anne* de Menesès, fille d'*Alvar* Coutinho, seigneur d'Almourob, dont vinrent RODERIC da Costa, qui suit; VASCO-LOUIS Coutinho da Costa *dont il est parlé après son frere; Edouard* da Costa, chevalier de Malte.

VI. RODERIC da Costa a servi avec beaucoup de distinction aux Indes orientales, où il a été gouverneur général, & est mort sans avoir pris d'alliance.

VI. VASCO-LOUIS Coutinho da Costa, mestre de camp, directeur des finances & gouverneur des Indes, épousa dans ce pays 1°. *N.* dont il eut LOUIS da Costa, qui suit; *Marie*, épouse de *Loup-Joseph* d'Almeida, amiral aux Indes orientales, mort avec postérité: 2°. *Françoise* Cortereal de Sampayo, fille d'*Emanuel* Cortereal de Sampayo, dont vinrent dom *Roderic* da Costa, qui épousa *Marie-Anne* de Sampayo, fille d'*Hector* de Sampayo, morte sans postérité; *Thérese* Coutinho de Lancastre, épouse de *Bernard* Carneiro de Sousa, morte avec postérité.

VII. LOUIS da Costa, gouverneur des provinces de Salsette & de celle du nord aux Indes orientales, épousa *Bernarde* de Sampayo, fille de *Tristan* de Mello de Sampayo, morte sans postérité. LOUIS-CAJETAN d'Almeida, gouverneur de Baçaim, fils de l'amiral *Loup-Joseph* d'Almeida, hérita de cette maison, qui est une des plus riches de Goa.

III. ANTOINE da Costa, second fils de GILLES-EANNES da Costa, hérita de la maison de son pere, parceque son frere *Alvar* se fit prêtre. Il épousa *Marguerite* de Castro, fille de *Ferdinand* Telles de Menesès, sire d'Unhao, dont vinrent *Marie* da Costa, héritiere de cette maison, épouse de *Jean* Mascarenhas, son cousin germain; *Jeanne* de Vilhena, épouse d'*Antoine* de Saldanha.

BRANCHE DES COMTES DE SOURE.

III. JEAN da Costa, *frere du précédent*, vivoit du temps du roi Jean III, étant commandeur dans l'ordre d'Avis. Il épousa 1°. *Jeanne* de Faria, fille de *Louis* de Faria, commandeur de S. Nicolas de Carrazedo dans l'ordre de Christ, & capitaine de galere, dont vint *Louise* de Faria, religieuse à Almoster: 2°. *Antoinette* de Menefes, fille d'*Antoine* Correa, sire de Bellas, dont vinrent GILLES-EANNES da Costa, qui suit; *François* da Costa, qui fut Jésuite; *Alvar* da Costa, nommé au gouvernement de Dio aux Indes orientales, mort sans postérité; *Philippe* da Costa, tué dans le vaisseau la Perle dans un combat contre les Hollandois; *Marie* de Menesès, épouse de *Gaspard* de Sousa, commandeur de Sinfaens & de Trovoens, gouverneur du Brésil, du conseil d'état, morte avec postérité; 3°. *Marie* d'Aragon, fille de *Nuno-Rodrigues* Barreto, châtelain de Faro, morte sans postérité; 4°. *Jeanne* de Vasconcellos, fille de *Louis Fernandes* de Vasconcellos, morte sans postérité.

IV. GILLES-EANNES da Costa, châtelain & commandeur de Castromarim, épousa *Françoise* de Vasconcellos, fille de *Roderic* de Sousa, châtelain de Tomar, dont il eut JEAN da Costa, premier comte de Soure, grand de Portugal, qui suit; & *Roderic* da Costa, mort jeune.

V. JEAN da Costa, premier comte de Soure en 1652, général d'armée & ambassadeur en France, *dont nous parlerons dans un article séparé*, épousa *Françoise* de Noronha, troisiéme fille de *Pierre* de Noronha, seigneur de Villaverde, dont vinrent GILLES-EANNES da Costa, qui suit; *Pierre* da Costa, mort jeune; *Alvar* da Costa; *Roderic* da Costa, viceroi des Indes, mort avec postérité; *Antoine* da Costa; *Julienne* de Noronha, épouse de *Jean* da Silva Tello, comte d'Aveiras, morte avec postérité; *Hélene* de Noronha, morte en bas âge.

VI. GILLES-EANNES da Costa, II comte de Soure, châtelain & commandeur de Castromarim dans l'ordre de Christ, épousa le 22 juillet 1671, *Marie-Laurence* de Portugal, sœur de *Jean* de Silva Tello, comte d'Aveiras, époux de la sœur de ce comte de Soure. Il mourut à l'âge de 27 ans le 20 janvier 1680, laissant pour fils unique JEAN da Costa, qui suit.

VII. JEAN-JOSEPH da Costa, III comte de Soure, naquit en 1678. Il servit avec beaucoup de distinction à la guerre contre l'Espagne, étant colonel d'infanterie & maréchal de camp. La charge de surintendant des bâtimens venant à vaquer par la mort de Gonçalo-Joseph Carvalho, son beau-frere, Pierre II la rendit héréditaire dans la maison de Soure. Il épousa *Louise-Françoise* de Tavora, fille de *Henri* de Carvalho, surintendant des bâtimens, & qui devint l'héritiere de cette maison à la mort de Gonçalo-Joseph Carvalho, mort sans laisser d'enfans de *Marie-Claire* de Bretagne d'Avaugour; depuis épouse du dernier prince de Courtenay. Ce comte

se trouvant à l'armée commandée par le marquis das Minas, qui après avoir abandonné Madrid, s'étoit retiré au royaume de Valence, mourut à Denia avant que de s'embarquer pour le Portugal, âgé de 28 ans. Il eut de ce mariage *Gilles-Eannes* da Costa ; *Gonçalo* da Costa ; & *Josephine*, morts en bas âge ; & HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH da Costa, qui suit.

VIII. HENRI-FRANÇOIS-JOSEPH da Costa Carvalho Patalim Correa de Sousa, IV comte de Soure, capitaine de cavalerie & surintendant des bâtimens du roi de Portugal, châtelain & commandeur de Castromarim & des commanderies das Pias, Beselga & de Soure, seigneur d'Azambageira & de la terre d'Esborrendadouro & Patalim près d'Evora, naquit à Lisbonne le 17 septembre 1700. Il épousa 1°. *Thérese* de Moscoso, fille de *Vasco-Fernandes-César* de Menesès, premier comte de Sabugoza, viceroi des Indes & du Brésil, laquelle mourut en couches neuf mois après son mariage : 2°. *Antoinette* de Rohan, fille de *Joseph-Roderic* da Camara, comte du Ribeira-grande, & de *Constance-Emilie-Sophronie* de Rohan-Soubize, dont vinrent JEAN da Costa, qui suit ; *Constance* da Costa, morte à l'âge de douze ans en 1730 ; *Joseph* da Costa, mort jeune ; *Joseph* da Costa, né en 1722 ; *Gilles-Eannes* da Costa, né en 1731.

IX. JEAN da Costa, naquit à Lisbonne au mois de février 1717.

VI. RODERIC da Costa, fils puîné de JEAN da Costa, I comte de Soure, hérita de la substitution faite par Gilles-Eannes da Costa, l'an 1599. Il fut gouverneur de l'isle de Madeira & du Brésil en 1704, & viceroi des Indes en 1708, & il épousa *Eléonore-Josephine* de Vilhena, fille d'*Emanuel* de Mello, seigneur d'Alcube, chef du parlement de Lisbonne & prieur du Crato après la mort de son épouse. Il eut pour enfans JEAN-EMANUEL da Costa, qui suit ; *Manuel-Alexandre* da Costa, prêtre ; *Marie-Boniface* de Vilhena, épouse d'*Antoine* de Mello de Castro.

VII. JEAN-EMANUEL da Costa, colonel d'infanterie, commandeur dans l'ordre de Christ, mort à Lisbonne en 1737, épousa *Anne* de Moscoso, fille d'*Aires* de Saldanha d'Albuquerque, gouverneur & capitaine général du Rio de Janeiro, dont il eut pour fille *Marie-Eléonore* da Costa, fiancée en 1737 à *Emanuel-Antoine* de Mello, fils aîné de *Joseph* de Mello, *porteiromor* ou grand huissier de Portugal. *Voyez* MELLO.

BRANCHE DE L'ARMEIROMOR.

II. EDOUARD da Costa, second fils d'ALVAR da Costa, fut *Armeiromor*, charge dont celui qui l'occupe a l'honneur de mettre au roi de Portugal sa cuirasse, quand il est à l'armée, gouverneur du Brésil en 1555, commandeur dans l'ordre d'Avis, & chef du tribunal de la maison de ville de Lisbonne. Il épousa *Marie* de Mendoça, fille de *François* de Mendoça, châtelain de Mourao, gouverneur d'Ormuz au golfe Persique, dont il eut ALVAR da Costa, qui suit ; FRANÇOIS da Costa *dont nous rapporterons la postérité ; Jean* da Costa, gouverneur de Dio aux Indes orientales, où il mourut sans postérité de *Guiomar* de Noronha, fille de *Payo* de Noronha ; *Laurent* da Costa, qui se fit prêtre ; *Anne* de Mendoça, épouse d'*Antoine* Monis Barreto, gouverneur général des Indes orientales ; *Marguerite* de Mendoça, épouse d'*Edouard* de Mello, sire de Povolide, tué à la journée d'Alcacer avec le roi Sébastien ; *Jeanne* de Mendoça, abesse d'Odivellas.

III. ALVAR da Costa, armeiromor du roi Sébastien auprès duquel il mourut à la bataille d'Alcacer en Afrique, épousa *Eléonore* de Sousa, fille de *Ferdinand-Alvares* de Sousa, sire de Labruja, dont vinrent *Edouard* da Costa, qui se fit Jésuite ; ANTOINE da Costa, qui suit ; & quatre filles religieuses à l'abbaye d'Odivellas.

IV. ANTOINE da Costa, commandeur dans l'ordre de S. Jacques, épousa *Marie* de Noronha, fille de *Michel* Telles de Moura, morte sans postérité.

III. FRANÇOIS da Costa, second fils d'EDOUARD da Costa, fut gouverneur de Malaca aux Indes orientales, armeiromor du roi Henri, cardinal, commandeur de Saint-Vincent da Beira dans l'ordre d'Avis, gouverneur du royaume d'Algarve & ambassadeur à Maroc où il fit divers voyages pendant dix ans pour le rachat des seigneurs Portugais qui furent faits esclaves à la journée d'Alcacer ; mais le schérif du roi de Maroc voyant qu'il ne lui donnoit pas les 400000 cruzades ou 800000 liv. tournois, ce qui étoit devenu impossible, vu la misere où cette fatale expédition avoit laissé le Portugal, le fit détenir jusques à ce qu'il mourut à Maroc. Il épousa *Jeanne-Henriques*, fille de *Gonçalo* Vas Pinto, sire de Ferreiros & Tendaes, dont il eut *Edouard* da Costa, mort avant que de prendre alliance ; GONÇALO da Costa, qui suit ; *Alvar* da Costa, qui épousa aux Indes orientales *Elizabeth* d'Eça, fille d'*Edouard* d'Eça, morte sans postérité ; *Marie-Henriques*, épouse de *Marc* de Noronha, morte avec une illustre & nombreuse postérité ; *Violante-Henriques*, épouse de son cousin *Louis* de Miranda Henriques Pinto, sire de Ferreiros & Tendaes, châtelain de Chaves & gouverneur de l'isle de Madeira.

IV. GONÇALO da Costa, commandeur de S. Vincent da Beira dans l'ordre d'Avis, épousa 1°. *Jeanne-Henriques* sa cousine germaine, fille d'*Henriques* de Miranda, sire de Ferreiros & Tendaes, capitaine du vaisseau le S. Nicolas, sur lequel il périt en 1637, dont il eut *François* da Costa, noyé à la côte de France, mort sans postérité ; *Magdelène-Henriques*, épouse d'*Alfonse* de Torres. Gonçalo da Costa a épousé 2°. *Françoise* Coutinho, fille de *Pierre* d'Almeida, châtelain de Torres-Novas, du conseil d'état, chef de la maison de ville de Lisbonne, dont il eut PIERRE da Costa, qui suit ; *Edouard* qui se fit religieux Augustin ; & trois autres religieux de différens ordres ; *Bernarde* Coutinho, seconde femme de *Noutel* de Castro ; *Elizabeth* Coutinho, qui épousa *Marc* de Noronha son cousin germain ; & six autres filles religieuses.

V. PIERRE da Costa, Armeiromor de Portugal, commandeur de S. Vincent da Beira dans l'ordre d'Avis, épousa *Violante* d'Azevedo, fille de *François* de Noronha, dame du palais de la reine Louise de Gusman, épouse de Jean IV, roi de Portugal, dont il eut *Emanuel* da Costa, mort sans postérité ; *Marie* de Noronha, épouse de *Louis* da Costa, colonel de cavalerie *dont nous avons parlé ci-dessus*, & c'est par ce mariage que cette branche se confondit avec celle-là.

III. GILLES-EANNES da Costa, quatriéme fils de GILLES-EANNES da Costa, a été capitaine ou gouverneur de Ceuta en Afrique, chef de la maison de ville de Lisbonne au temps de la peste qu'elle souffrit l'an 1599, & il resta avec le gouvernement de cette ville en l'absence des gouverneurs qui se retirerent à cause de la peste ; il a été aussi du conseil d'état du roi de Portugal Philippe I, & commandeur de S. Michel de Linhares dans le diocèse de Braga, ordre de Christ. Il épousa *Marguerite* de Noronha, fille de *Rodrigue* Lobo, dont il eut *Antoine* da Costa, qui se fit Cordelier au couvent de S. François de Xabregas près de Lisbonne ; RODRIGUE, qui suit ; *Gilles-Eannes* da Costa, mort sans postérité ; *Alvar* da Costa, qui se fit prêtre & fut recteur de l'université de Coimbre, & grand aumônier de Portugal ; *Jean* da Costa, chevalier de Malte ; *Marie* de Noronha, épouse de *Pedre* d'Alcaçova ; *Hélene*, religieuse à Almoster.

IV. RODRIGUE da Costa, commandeur du Marmeleiro dans l'ordre de Christ, mourut aux Indes orientales dans un combat contre les Hollandois, après avoir servi sur mer avec distinction & s'être trouvé à la prise de la Bahie en 1624. Il avoit épousé *Marie* de Noronha, laquelle étant l'héritiere de la substitution que son grand pere avoit faite, la fit passer à son cousin *Rodrigue* da Costa, fils puîné de *Jean* da Costa, I comte de Soure, viceroi des Indes orientales, *dont nous avons rapporté la*

la postérité ci-dessus après la branche des comtes de SOURE, *dégré IV.*

SEIGNEURS DE PANCAS, qui prirent le nom de COSTA, dits D'ALPEDRINHA.

I. MARTIN Vaz, marchand du bourg d'Alpedrinha dans la province da Beira, fut pere de GEORGE da Costa, cardinal, *dont nous parlerons dans un article séparé.* D'autres prétendent, qu'il étoit fils d'*Antoine* de Gusman & de *Marie* da Costa, & que celui-ci étoit Espagnol & demeuroit à Alpedrinha au temps du roi Jean I, l'an 1406. Quoi qu'il en soit, cette maison a commencé à MARGUERITE Vaz da Costa, qui suit: elle étoit sœur de ce cardinal.

II. MARGUERITE Vaz da Costa, épousa *Loup-Alvares* Feyo, dont elle eut JEAN da Costa, qui suit; GASPARD da Costa, qui suit après son frere aîné; *Apolline* da Costa, épouse d'*Antoine-Gil* Freire, sire d'Aldea nova das Donnas; *Jeanne* da Costa, épouse de *François* Freire Machado.

III. JEAN da Costa, sire d'Atalaya, bourg près d'Alpedrinha & de Pancas, épousa *Agnès* de Noronha, fille de *Edouard* d'Almeida, commandeur du Cazal & de Seda dans l'ordre d'Avis, dont il eut *Loup* Vaz d'Almeida, mort sans postérité à la bataille d'Alcacer; *Hélène*, qui hérita de la maison de son pere & qui fut épouse d'*Emanuel* da Cunha, sire de Taboa & commandeur de Sortelha dans l'ordre de Christ, mort sans postérité. Elle épousa 2°. *François* de Castellobranco en 1580, ou environ, mort aussi sans postérité: 3°. *Emanuel* de Vasconcellos, sire de la terre d'Esporão, chef du parlement de Lisbonne, mort aussi sans postérité. Ainsi elle légua les biens de cette maison à SIMON da Costa Freire, *dont nous parlerons ci-après.*

III. GASPARD da Costa, frere de JEAN da Costa, *dont nous venons de parler*, a été doyen de la cathédrale de Porto: il eut pour bâtarde Catherine *da Costa, épouse* de Simon da Costa, qui étoit neveu de *Alvar* da Costa, chambellan, mort sans postérité; il étoit favori du roi EMANUEL, *tige de la maison da Costa.*

III. APOLLINE da Costa, *sœur des précédens*, épousa *Antoine-Gil* Freire, sire d'Aldea-nova-das-Donnas, dont elle eut MICHEL-ANTUNES da Costa, qui suit.

IV. MICHEL-ANTUNES da Costa, sire d'Aldea nova-das-Donnas, épousa *Anne* Freire, fille du président *Antoine* Soares de Brito, auditeur de l'infant Louis, dont il eut *Marie* Freire, épouse de CHRISTOPHE da Costa, dit d'*Alpedrinha, dont nous parlerons; Catherine* Freire, épouse de *Charles* Brandam, son cousin.

III. JEANNE da Costa, troisiéme fille de *Marguerite* Vas da Costa, *dont nous avons parlé ci-dessus, degré II*, épousa *François* Machado Freire, commandeur & châtelain de Pena Garcia, dont elle eut SIMON da Costa, qui suit; *Elizabeth* da Costa, épouse de *Jérôme* Brandam.

IV. SIMON da Costa épousa *Antoinette* da Cunha, fille de *François* da Cunha, dont il eut CHRISTOPHE da Costa, qui suit; *Marie* da Cunha, épouse de *Louis* de Vasconcellos de Sousa; *Michel* Freire da Costa, tué à la journée d'Alcacer, & d'autres, morts sans alliance.

V. CHRISTOPHE da Costa hérita de la seigneurie de Pancas, qui avoit appartenu à sa tante, & épousa *Marie* Freire, fille de *Michel-Antunes* da Costa, dont il eut SIMON da Costa, qui suit; *Michel* Freire da Costa, mort aux Indes sans postérité; & des filles religieuses à la Guarda, & à Estremôs.

VI. SIMON da Costa Freire, seigneur de Pancas & de tous les biens d'*Helene* da Costa, morte sans postérité de ses trois maris, épousa 1°. *Catherine* de Sampaio, dame du Reguengo de Trancoso, fille d'*Antoine* Saraiva de Sampayo, morte sans postérité: 2° *Marie* de Noronha, fille d'*Antoine* de Noronha de Mattos, frere de Ruy de Mattos de Noronha, comte d'Armamar, morte aussi sans postérité: 3°. *Agnès-Françoise* de Mello, fille de *Jean* de Mello Marmeleiro, seigneur da Torre de Coelheiros, & de *Briolange-Henriques*, dont vinrent CHRISTOPHE da Costa, qui suit; *Briolange-Henriques*, qui épousa 1°. son cousin germain *Jean* de Mello Cogominho, sire de Torre dos Coelheiros, mort avec postérité: 2°. *Andres* Lopes de Lavre, secrétaire du conseil dit *Ultramarino*, ou d'Outremer, mort aussi avec postérité.

VII. CHRISTOPHE da Costa Freire, sire de Pancas, gouverneur du Maranham, & nommé au gouvernement du Rio de Janeiro dans le Brésil, épousa en 1677 *Françoise-Thérèse* Sottomayor, fille de *François* Correa de Lacerda, dont il eut SIMON da Costa, qui suit; FRANÇOIS da Costa, qui suit après son frere; *Ferdinand* Correa de Lacerda, chevalier de Malte; *Agnès*, épouse de *Jean* Lobo, mort sans postérité, & depuis de *Pierre-Alvares* da Cunha, seigneur de Taboa, mort avec postérité.

VIII. SIMON da Costa Freire, seigneur de Pancas, lieutenant de vaisseau, épousa *Anne* de Menesès, fille de *Frédéric* de Menesès, seigneur da Ponte da Barca, mort sans postérité.

VIII. FRANÇOIS da Costa Freire, seigneur de Pancas, major de cavalerie & gouverneur de l'isle de Madere, reçut des blessures dangereuses à la bataille de la Godinha le 7 mai 1709. Il épousa *Marie* de Menesès, fille de *Pierre* de Figueiredo d'Alarcam, seigneur de la tour d'Otta, gouverneur de Portalegre, dont vint RITA da Costa, fille unique, qui suit.

IX. RITA da Costa, dame de Pancas, épousa en 1732 *Roderic* de Noronha, fils cadet de *Marc* de Noronha, IV comte dos Arcos, dont des enfans.

COSTA (Georges da) cardinal, né de pauvres parens dans le diocèse de Lisbonne en Portugal, se rendit très-recommandable par sa vertu. Catherine de Portugal, fille du roi Edouard, laquelle, après avoir été fiancée à Charles de Navarre, prince de Viane, & à Edouard IV, roi d'Angleterre, sans avoir épousé ni l'un ni l'autre, s'étoit rendue religieuse au monastere de sainte Claire, honora Georges da Costa de sa confiance. Elle lui procura des bénéfices, & sa sage conduite lui mérita depuis d'être élevé à l'archevêché de Lisbonne. Alfonse V roi de Portugal le nomma son ambassadeur auprès du roi de Castille, le fit son premier ministre, & obtint pour lui du pape Sixte IV le chapeau de cardinal, l'an 1476. Cette grande faveur lui attira des envieux; & entr'autres le prince, fils d'Alfonse V, qui régna après lui sous le nom de Jean II, conçut une haine très-grande contre ce favori. Un jour que la cour se trouvoit à la maison royale de plaisance d'Almereim, le prince monta à cheval pour se promener; & se séparant de ceux qui le suivoient, dit au cardinal da Costa de le suivre, s'arrêta au pont d'Alpiaça, & lui fit des reproches extrêmement durs, qui finirent par le menacer de le faire jetter dans la riviere par quatre valets de pied, ajoutant que la chose étoit aussi aisée de faire que de persuader le roi qu'il s'étoit noyé en voulant passer la riviere. C'est dans ce moment que le cardinal prit la résolution de se retirer à Rome, ce qu'il exécuta en 1480, sans rien dire à personne. Le même bonheur qu'il avoit eu en Portugal le suivit à Rome. Sixte IV le nomma son légat à Venise; & après la mort d'Innocent VIII, il eut plusieurs voix pour être élu pape; mais il céda à Alexandre VI, à condition néanmoins qu'il auroit la direction des affaires de Portugal, afin de se venger du prince qui l'avoit offensé, ce qu'il a fait en plusieurs rencontres. On dit que le roi Jean II se repentit, au lit de la mort, de la haine qu'il avoit portée à ce cardinal, & qu'il dit publiquement qu'il lui en demandoit pardon. Le roi Emanuel étant monté sur le trône en 1495, il chargea le cardinal da Costa de rendre en son nom l'obédience au pape Alexandre VI. Il l'invita même à repasser à Lisbonne, pour l'assister de ses conseils; mais son grand âge le retint à Rome, où il ne fut pas inutile au roi son maître. Il a été le plus riche ecclésiastique qu'il y eût au monde: car outre les bénéfices, dont on n'a pas conservé la liste, & qui étoient en grand nombre, il eut plusieurs évêchés, tels que ceux d'Albano, de Porto & de Veletri, comme doyen

du sacré collége. En Portugal, il possédoit les deux archevêchés qu'il y avoit alors en ce royaume, c'est-à-dire, ceux de Brague & de Lisbonne, avec les évêchés de Porto & de Vizeu, outre celui de Ceuta en Afrique: il jouissoit en même-temps de huit abbayes de l'ordre de S. Benoît, de deux de celui de S. Augustin, & de six dans l'ordre de Cîteaux. Il possédoit aussi les doyennés des chapitres de Brague, Lisbonne, Porto, Lamego, Guarda, Vizeu, Silves & Burgos dans la vieille Castille, avec le bénéfice de chantre de la même cathédrale; il a eu aussi une abbaye à Venise, & la seule abbaye qu'il y ait au royaume de Navarre, outre la seigneurie séculiere de la ville d'Arpanica qui étoit d'un gros revenu. Il a joui pendant sa vie de tous ces bénéfices différens, mais il y renonça quelques années avant que de mourir. Ce cardinal étoit frere de *Martin* da Costà, achevêque de Lisbonne, & de *Marguerite* Vaz da Costa, épouse de LOUP-ALVARES Feyo, *tige des seigneurs de* PANCAS, *qui prirent le nom de* COSTA. Il mourut à Rome âgé de cent deux ans le 14 septembre 1508, & est enterré à Notre-Dame del Popolo, dans une chapelle qu'il y fit bâtir de son vivant. Ce cardinal est plus connu en Portugal sous le nom de cardinal d'Alpedrinha, bourg de la province da Beira, où il étoit né, & non pas à Lisbonne. * Carvalho de Parada, *Vida do Thesoureiromor Bartholomeo da Costa, dialog.* 4. Ciaconius, Auberi, *histoire des cardinaux.*

COSTA (Barthélemi da) prêtre Portugais, & proche parent du cardinal da Costa, *dont nous venons de parler*, naquit à Castellobranco, le jour de S. Barthélemi de l'an 1553. Il étoit fils de SIMON da Costa, & de *Catherine* da Costa, d'une famille très-distinguée; & c'est du côté de sa mere qu'il appartenoit de fort près au cardinal. Avant que d'aller à l'université de Conimbre, il fit beaucoup d'efforts pour entrer aux Cordeliers, ce que son pere ne voulut jamais permettre, mais il obtint de lui de prendre l'ordre de la prêtrise. Il étudia le droit canon, où il fit un grand progrès, mais sa grande humilité ne lui permit point de prendre le degré de docteur, & il n'accepta la renonciation que son frere fit en sa faveur de la dignité de grand trésorier du chapitre de Lisbonne, que pour avoir le moyen d'exercer son ardente charité envers les pauvres. Il continua toujours dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, & fonda à Castellobranco un hôpital pour les pauvres avec un bon revenu. Il mourut à Lisbonne, le 27 mars 1608, âgé de cinquante-cinq ans, & ordonna qu'on l'enterrât dans son hôpital, où il avoit dessein de se retirer pour y servir les malades. * Para, *vida do Bartholomeo da Costa.*

COSTA D'ANDRADE (Sébastien da) Portugais, né à Lisbonne. Son grand mérite, & sa profonde doctrine le firent nommer évêque des isles du Cap-Verd en Afrique, mais il refusa modestement cette dignité. Nous avons de lui un commentaire *in threnos, & orationem Hieremiæ. De bulla cruciata.* * Fonseca, *Evora gloriosa.*

COSTA (dom Jean da) premier comte de Soure, grand de Portugal, étoit fils de D. GILLES-EANNES da Costa, châtelain, & commandeur de Castromarim. Il naquit en 1611, & n'avoit que huit ans, lorsque Philippe III alla en Portugal l'an 1619, & le choisit pour l'accompagner à son retour à Madrid, & pour y rester en qualité de menin du prince son fils, depuis Philippe IV, roi d'Espagne & de Portugal: il fut ensuite chevalier d'honneur de la reine, honneur qui étoit attaché aux enfans des grands d'Espagne. Après avoir séjourné à la cour de Madrid pendant douze ans, ou environ, il alla à Tanger en Afrique pour y servir contre les Maures sous dom Ferdinand Mascarenhas, gouverneur de cette place, & ensuite premier comte da Torre, grand de Portugal; il y fit voir beaucoup de valeur & de conduite dans les combats que les Portugais eurent avec les Maures. A son retour en Portugal, il eut un fameux duel contre François Moniz da Silva, qui lui acquit une grande réputation. Peu de temps après, il obtint une compagnie de cavalerie qu'il garda jusqu'en 1640, qu'il devint l'un des principaux seigneurs qui contribuerent le plus pour faire proclamer roi de Portugal, le duc de Bragance qui fut Jean IV, étant du nombre des quarante qui secouerent le joug des Espagnols, le premier décembre de ladite année. Non content de ce qu'il avoit fait sur terre, il se rendit maître de deux galéres espagnoles qui étoient dans le Tage, & alla brusquement attaquer deux galions de la même nation qui étoient dans cette riviere: il les prit tous deux, aussi-bien que la plupart des forteresses qui bordent le Tage. Ces expéditions étant faites, il alla à Evora dans l'Alentejo, & y leva un régiment d'infanterie dont il fut le colonel; & il fit tant de belles actions à la tête de ce corps, que le nouveau roi de Portugal le nomma général de la cavalerie de l'armée de l'Alentejo, & conseiller de guerre. Des intrigues de cour l'empêcherent d'accepter le généralat de la cavalerie & le gouvernement de la province de Beira, aussi-bien que l'ambassade de France à laquelle il fut nommé en 1643; mais cette même année, il ne put refuser l'emploi de général de l'artillerie de l'armée: en cette même campagne il prit sur les Espagnols les places de Valverde, Alconchel, Villanueva del Fresno, & d'autres moins considérables. Il se trouva avec le même emploi, la campagne suivante de 1644, à la prise de quelques petites places, & à la sanglante bataille de Montijo, où il fit des actions éclatantes, y reçut un coup de sabre à la tête, fort dangereux, & y tua de sa propre main celui qui l'avoit blessé. Malgré l'état où il se trouvoit, ayant apperçu que les ennemis avoient pris deux piéces de canon qui étoient au centre de l'armée portugaise, la tête découverte & toute ensanglantée, suivi d'un seul cavalier, il mit l'épouvante parmi ceux qui les emportoient, & les reprit. Il trouva le métier de l'artillerie si ignoré, qu'il s'adonna tout entier à l'apprendre à ses subalternes, & y réussit. Tant de services signalés lui firent avoir l'emploi de lieutenant général, & bientôt après celui de général d'armée; & quoique le Portugal se vît réduit à se tenir sur la défensive, sa conduite & sa naissance lui firent avoir la grandesse, Jean IV l'ayant créé comte de Soure au mois d'octobre 1652, avec les deux commanderies de S. Pierre das Vargeas de Soure, & celle de Bezelga, toutes deux dans l'ordre de Christ. A la mort de Jean IV, arrivée en 1659, le comte de Soure fut nommé par la reine régente ambassadeur auprès du roi Louis XIV, pour tâcher de faire entrer le Portugal dans la paix des Pyrénées en 1660. A son retour de France, il fut nommé chef du conseil dit d'Outremer, & premier gentilhomme de la chambre de l'infant Pierre, depuis roi de Portugal. Le roi Alfonse VI étant parvenu à la majorité, commença à faire voir la violence de son gouvernement par l'exil d'un de ses habiles généraux & de ses ministres, tel que le comte de Soure, que les cabales de ses envieux firent aller à Loullé dans l'Algarve, où le chagrin, & la goutte qui le faisoit beaucoup souffrir les dix dernieres années de sa vie, jusqu'à ne pouvoir se traîner sans l'appui de deux béquilles, le rendirent malade à ne pouvoir en revenir. A peine fut-il de retour chez lui à Lisbonne, qu'il y mourut le 22 janvier 1664, âgé de cinquante-deux ans. Il est enterré dans le collége des Augustins de Lisbonne, dans le tombeau de ses ancêtres. *Voyez* sa postérité ci-dessus, article COSTA, *branche des seigneurs de* SOURE. * Ericeyra, *historia de Portugal restaurado.* Pedrosa, *nobiliario. Mémoires curieux.*

COSTA (Laurento) peintre estimé, qui vivoit dans le XV siécle. Il peignit à Boulogne & à Ferrare, & eut pour disciple le Dosse & Hercule de Ferrare. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

COSTA, DA COSTA, ou ACOSTA (Christophe) né en Afrique, d'un pere qui étoit Portugais, a fleuri dans le XVI siécle, vers l'an 1580. Il étudia en médecine; & dans un voyage en Asie, il fut pris par les barbares, & y vécut long-temps en esclavage. Dans cet état, il ne perdit pas l'occasion de satisfaire le penchant qu'il avoit pour la connoissance des herbes médi-

cinales, & des drogues que produit cette partie du monde. Il les remarqua avec soin ; & ayant trouvé moyen de sortir de captivité, il voyagea dans le même pays ; puis étant venu en Espagne, il exerça la medecine à Burgos. C'est en cette ville qu'il publia, l'an 1578, son ouvrage intitulé : *Tratado de las drogas y medecinas de las Indias*. Outre ses remarques, il se servit d'un livre que Garcias de Orta avoit composé sur le même sujet, comme il l'avoue lui-même de bonne foi. Charles Clusius traduisit en latin ce traité d'Acosta, qui composa d'autres piéces, & entr'autres, une relation d'un voyage des Indes ; un livre à la louange des femmes, &c. On dit que sur la fin de sa vie il se retira dans une solitude, où il mourut. * Vander Linden, *de script. med.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp. &c.*

COSTA (Emanuel) jurisconsulte célébre, étoit Portugais, & enseigna l'an 1550, dans l'université de Salamanque. Il avoit étudié sous Martin Aspilcueta, & il a mérité les éloges de Covarruvias, de François de Sarmiento, & de tout ce que l'Espagne a eu de plus considérable dans la science du droit. Costa a laissé divers traités qu'on recueillit l'an 1582 à Salamanque, en deux volumes *in-folio*.

COSTA (Emanuel à) Jésuite Portugais, vivoit en 1561, & a écrit en portugais une histoire de sa société en Orient, traduite en latin par Jean-Pierre Maffée, outre une autre histoire des Indes, & une autre du Japon. * Alegambe, *biblioth. script. soc. Jes.* Nicolas Antonio, *biblioth. script. Hisp. &c.*

COSTA (Jean) historiographe d'Espagne, vivoit en 1578. Il étoit né dans la province d'Aragon, & enseigna la rhétorique à Salamanque. Depuis ayant été appellé à Saragosse, il y fut professeur en droit, & fut nommé historiographe après la mort de Jérôme Blanca. Jean Costa a écrit un ouvrage en deux livres, *de conscribenda rerum historia. El gobierno del Cieudadano*, & divers autres traités. * Nicolas Antonio, *biblioth. script Hisp. &c.*

COSTA (Pie) natif de Palerme, entra dans l'ordre de S. Benoît. Il aima les sciences, les cultiva, s'y rendit habile, & joignit d'excellentes mœurs à de grandes connoissances. Après avoir été prieur, il fut fait en 1587 abbé du monastere de S. Martin à Palerme, & mourut le 22 septembre 1597. On a de lui, *Volumen asceticum de sacro-sancta eucharistia*, & quelques ouvrages italiens qui ont été publiés sous un nom emprunté.

COSTA (Jean à) fameux jurisconsulte François dans le XVI & dans le XVII siécle, étoit natif de Cahors, & étudia les humanités dans sa patrie. Il demeura ensuite pendant cinq ans à Bourges, où il s'appliqua fortement à l'étude du droit : après quoi il retourna à Cahors, où il fut fait professeur en droit en 1593 ou 1594. En 1599 il fut appellé à Toulouse, où il enseigna le droit pendant trente un ans. On le rappella à Cahors en 1630, & il y mourut le 13 août 1637. On estime son ouvrage sur les Institutes, écrit en latin, & dont on a une belle édition *in-4°*, à Leyde en 1719. On a encore de lui : *Commentarius ad capit. cum Martinus de Constit. Commentarius ad decretales, &c.* Jean d'Aregan, son disciple, & premier professeur en droit à Orléans, nous a laissé sa vie.

COSTA (François-Antoine) noble de Messine, naquit l'an 1571, & s'attacha à la jurisprudence, dans laquelle il excella. Il fut juge à Messine, & envoyé jusqu'à deux fois par les vice-rois de Naples, en qualité de vicaire général. Il mourut à Messine en 1656, âgé de 85 ans. On a de lui, *Conciliorum sive responsionum juris, cum additionibus, volumen.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

COSTA (André à) Jésuite de Plaisance : après avoir changé de relig on, fut prédicateur italien à Zurich en 1658. Il abandonna les protestans en 1663, alla à Lucerne, & fut secrétaire d'un ambassadeur. Par une suite de son inconstance, il tenta de repasser à Zurich en 1665 ; mais son dessein ayant été découvert, on le fixa sur les galéres où on l'envoya, & on l'obligea de réfuter les ouvrages qu'il avoit faits étant parmi les protestans. Il a fait aussi imprimer un volume *in-8°* de ses sermons ; une harangue latine ; un exposé des raisons qu'il prétendoit avoir eues d'abandonner la religion catholique, &c. * *Mém. du temps.*

COSTA (Joseph-Marie) noble de Messine, né le premier de juin de l'an 1637, entra chez les Jésuites, & devint un célebre prédicateur. Il mourut le 23 août 1696. On a de lui, *l'Incantesimo, oratione panegyrica della sacra Vergine*, &c. * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

COSTA (Marguerite) native de Rome, a vécu dans le XVII siécle. Elle avoit du génie & du talent pour la poësie, & prépara pour le roi de France une fête à cheval, en forme de carrousel & de ballet. Le sujet de cette fête étoit un défi d'Apollon & de Mars. On en trouve la description dans les représentations en musique du pere Menestrier, Jésuite. L'exécution de ce dessein ayant paru trop difficile, on lui préféra l'Orphée, qui fut représenté en 1647. On ne laissa pas de faire imprimer cette fête de la *signora Costa*, avec ses autres poësies, qu'elle dédia au cardinal Mazarin. * *Voyez Représentations du pere Menestrier, Jésuite.*

COSTA (Antoine-Rodrigues da) naquit à Setuval dans l'Estrémadure portugaise le 29 décembre 1656. Il alla à Lisbonne étant fort jeune, pour y étudier la grammaire latine sous Antoine Fernandes, qui l'enseignoit avec applaudissement dans cette ville ; la mort de celui-ci, ou quelqu'autre sujet, lui fit continuer cette étude au collége des Jésuites. Les progrès qu'il fit dans la langue latine & dans la grecque, lui acquirent bientôt l'estime des connoisseurs, & des gens de qualité, qui aimoient les belles lettres. A l'âge de vingt-huit ans, il fut nommé interpréte des langues étrangéres du bureau du secrétaire d'état : il savoit d'ailleurs le françois, l'italien & l'espagnol. Deux ans après, c'est-à-dire en 1686, il fut nommé secrétaire de l'ambassade du comte de Villarmayor auprès de l'électeur Palatin, pour conduire en Portugal Marie-Sophie de Neubourg, fille de ce prince, & épouse du roi Pierre II. Sa droiture & son jugement le faisoient consulter par les ministres d'état dans les affaires les plus importantes, & il fut nommé en 1696 premier commis du secrétaire d'état. En 1702 le roi lui accorda une charge de secrétaire du tribunal de conscience, & ordres militaires, avec le département de celle d'Avis, & l'agrément de la faire exercer par son beau-fils Sébastien Pereira. Sans manquer au devoir de premier commis, il savoit prendre le temps pour l'étude. Le roi Pierre II ayant conclu avant que de mourir le mariage du prince du Brésil avec l'archiduchesse Marie-Anne, fille de l'empereur Léopold, Ferdinand Telles da Silva, comte de Villarmayor, fut nommé ambassadeur à Vienne pour conduire cette princesse à Lisbonne ; & le comte son pere s'étant bien trouvé d'un tel secrétaire, obtint que Rodrigues da Costa retourneroit en Allemagne avec le même emploi. A son retour en Portugal, le roi Jean V le nomma conseiller du conseil dit *Ultramarino*, ou d'Outremer, où il prit séance le 15 février 1709. L'intégrité qu'il y fit voir, & la parfaite connoissance qu'il acquit des affaires d'Asie, de l'Amérique, & des établissemens Portugais en Afrique, lui acquirent le 7 mai 1728, par lettres patentes du conseil du roi, une châtellenie, & une commanderie dans l'ordre de Christ. En 1720 il avoit été nommé académicien de l'académie royale de l'histoire ; & les recueils de cette savante compagnie sont pleins de piéces d'éloquence, & de lettres latines de ce savant homme. Il avoit composé en portugais la relation du voyage du comte de Villarmayor à la cour de l'électeur Palatin, imprimée à Lisbonne. Le manifeste latin qui parut en 1703, à la déclaration de la guerre de Pierre II à Philippe V, est un ouvrage de Rodrigues da Costa, aussi-bien qu'un autre manifeste en espagnol, qui parut en même temps, & qu'on a traduit en françois ; mais son principal ouvrage, c'est la vie de Nuno Alvares Pereira, connétable de Portugal, imprimée en latin, où l'on

admire un ſtyle & une pureté dignes du ſiécle d'Auguſte. L'académie a dû publier un abregé latin de l'hiſtoire de Portugal, que malheureuſement il n'avoit pas achevé. Il mourut à Lisbonne le 20 février 1732.

COSTAGUTI (Jean-Baptiſte) cardinal Romain, doyen des clercs de la chambre : il fut nommé cardinal par le pape Alexandre VIII, le 13 février 1690, qui lui donna le titre de ſainte Anaſtaſie. Il mourut à Rome la nuit du 7 au 8 mars 1704, d'une attaque d'apoplexie, âgé de 78 ans, & fut inhumé en l'égliſe de S. Charles de Catinari.

COSTANZO (Angelo di) ſeigneur de Cantalupo, d'une des familles les plus illuſtres & les plus anciennes de Naples, naquit vers l'an 1507, d'ALEXANDRE di Coſtanzo, & de *Roberte* Sanfremonda. Ayant été obligé de ſortir à l'âge de vingt ans de ſa patrie, où la peſte faiſoit de grands ravages, il ſe retira à Somma, ville de la Terre de Labour, avec Jacques Sannazar, & François Poderico, qui lui perſuaderent d'écrire l'hiſtoire de Naples. Coſtanzo ſe rendit, quoiqu'avec peine, aux vœux de ſes amis ; & quoique leur mort, qui arriva trois ans après, le privât de leur ſecours & de leurs lumiéres, il continua ſon travail, & l'acheva au bout de cinquante-trois ans, comme il le marque lui-même. Ainſi Lorenzo Craſſo a eu tort de dire qu'il ne s'appliqua à l'hiſtoire que dans un âge fort avancé. Coſtanzo ſe délaſſoit par la culture de la poëſie latine & italienne, & il réuſſit dans l'une & l'autre. Il eſt mort dans une grande vieilleſſe, & après l'an 1590, puiſqu'on a une de ſes lettres datée de 1591, parmi celles de Thomas Coſto. Il avoit été marié, & eut deux fils qui moururent jeunes, & dont la perte l'affligea beaucoup. Ses ouvrages ſont : 1. *Delle iſtorie di Napoli, parte prima*, à Naples 1572, *in*-4°. Cette premiere partie ne contient que les huit premiers livres de ſon hiſtoire ; il n'en étoit pas content, les retoucha, les augmenta, & les publia de nouveau avec le reſte de l'ouvrage. 2. *Iſtorie del regno di Napoli, in Aquila*, 1582, *in-folio*. Cette hiſtoire, rare même en Italie, eſt diviſée en vingt livres, & s'étend depuis la mort de Frédéric II, arrivée en 1250, juſqu'à l'année 1489, c'eſt-à-dire, juſqu'à la guerre qui s'éleva ſous le roi Ferdinand I pour le duché de Milan. Cet ouvrage de Coſtanzo a été réimprimé à Naples en 1710, *in*-4°, mais peu correctement, & avec une mauvaiſe orthographe. Collenuccio a ſouvent copié cette hiſtoire : celle-ci n'eſt pas cependant ſans faute ; & Scipion Ammirato en a repris pluſieurs dans le deuxiéme volume de ſes familles Napolitaines. 3. *Rime*, à Boulogne 1709, *in*-12, par conſéquent long-temps après la mort de l'auteur. Ces poëſies avoient pourtant déja paru ſéparément, & dans différens recueils. Il y en a eu une ſeconde édition, auſſi à Boulogne en 1712, & une troiſiéme à Padoue en 1723, augmentée d'un ſonnet, de quelques-unes de ſes lettres, de quelques poëſies ou lettres qui lui ont été adreſſées ; & de l'éloge de l'auteur, tiré du tome I du Journal de Veniſe. On fait beaucoup de cas des poëſies de Coſtanzo. 4. Trois lettres, dans le troiſiéme livre des *Lettere volgari di diverſi*, recueillies par Alde Manuce, le jeune, & imprimées à Veniſe en 1564. Coſtanzo parle dans la ſeconde d'une comédie, dont il fit le plan en une nuit, mais qui n'a pas paru, non plus que l'ouvrage que Craſſo prétend qu'il avoit fait ſur la chute & les diſgraces des maiſons illuſtres du royaume de Naples. * Niceron, *mémoires*, tomes XI & XX. *Bibliotheca italiana*, page 47, *in*-4°.

COSTAR (Pierre) fils d'un chapelier de Paris, naquit dans cette ville au mois de février 1603. Son vrai nom étoit COSTAUD ; mais le trouvant trop rude, il le changea dans la ſuite en celui de COSTAR, ſous lequel ſeul il eſt connu. Quoique M. Girac, dans ſa réplique, l'ait traité continuellement comme un homme ſans gout, ſans diſcernement, & d'une ignorance profonde ; il eſt certain néanmoins qu'il étoit doué d'une belle mémoire, qu'il avoit de l'amour pour les lettres, qu'il s'étoit aſſez bien familiariſé avec les meilleurs écrivains Grecs, Latins, Italiens & François. On ſait auſſi qu'il avoit acquis l'eſtime de Balzac, de Voiture, & de pluſieurs autres beaux eſprits de ſon temps, & qu'il étoit reçu avec empreſſement à l'hôtel de Rambouillet où les muſes de ſon ſiécle tenoient de ſi fréquentes aſſemblées. Ce qu'on ne peut nier, c'eſt qu'il paroît par ſes ouvrages qu'il étoit moins ſavant que Girac ; qu'il s'eſtimoit beaucoup plus qu'il ne valoit ; que la paſſion d'être regardé comme un homme verſé dans toutes ſortes de connoiſſances, l'aveugloit ſouvent & le mettoit hors de lui-même quand il étoit contredit, & qu'il manquoit de cette modeſtie ſi convenable à tout écrivain, d'avouer ſes fautes, loin de chercher à les défendre. La même paſſion faiſoit qu'il n'étoit point modéré dans la diſpute, & que les injures lui coutoient moins que les raiſons. On lui a reproché auſſi d'avoir été peu réglé dans ſes mœurs ; & il faut avouer que les lettres que Girac a produites ſur cela dans ſa réplique, montrent que ce reproche n'étoit pas ſans fondement. Coſtar avoit cependant embraſſé l'état eccléſiaſtique. Il étoit bachelier en théologie, de la faculté de Paris : il fut élevé au ſacerdoce ; & eut pluſieurs emplois eccléſiaſtiques. Claude de Rueil, Pariſien, évêque de Bayonne, auprès duquel il fut produit, le gouta, & le prit chez lui en qualité d'homme de lettres. Ce prélat ayant été transféré à l'évêché d'Angers où il fut reçu le 6 de juillet 1628, combla Coſtar de ſes bienfaits : il lui donna pluſieurs bénéfices, & lui témoigna juſqu'à ſa mort arrivée le 20 janvier 1649 beaucoup d'eſtime & d'affection. Coſtar fut auſſi archidiacre du Mans, & en même temps curé, ſi l'on en croit Girac qui lui donne pluſieurs fois ce titre. Il prêchoit avec une ſorte d'éloquence qui lui acquit alors de la réputation, mais qui ne ſeroit nullement goutée aujourd'hui, ſi l'on en juge par quelques ſermons qu'on lui attribue. Paul Thomas, ſieur de Girac, ayant fait connoître avec liberté dans une diſſertation latine qui courut manuſcrite en 1650 ce qu'il penſoit des ouvrages de M. de Voiture, Coſtar s'en irrita, & prit avec une chaleur pouſſée au-delà des bornes, la défenſe de ſon ami. La premiere édition de ſon ouvrage parut en 1653, ſous le titre de *Défenſe des ouvrages de M. de Voiture ;* mais M. de Balzac qui l'avoit invité à la faire, n'eut pas lieu d'en être ſatisfait. Elle fut réimprimée en 1654, avec la diſſertation de M. de Girac, à Paris chez Courbé. C'eſt un volume *in*-4°. Il en donna une ſuite en 1655 au même lieu & dans la même forme. Dans cet intervalle il publia en 1655 chez Courbé *in*-4°, un volume de ſes *Entretiens de M. Coſtar*, où il attaqua encore M. de Girac qui ſe crut obligé de ſe défendre, & qui le fit en 1655 même, en publiant la *Réponſe de Paul Thomas, ſieur de Girac, à la défenſe des œuvres de M. de Voiture faite par M. Coſtar, avec quelques remarques ſur ſes entretiens.* C'eſt un volume *in*-4°, qui parut chez Courbé. Coſtar fort maltraité dans cet ouvrage, fit ſa propre *apologie* qui fut imprimée en 1657, & M. de Girac fit une ſeconde *Réponſe* adreſſée *à M. Coſtar*, en 1659, *in*-4°, à Paris chez de Luyne. M. Coſtar ſentant qu'il avoit un adverſaire qui lui étoit ſupérieur, fit interpoſer l'autorité de M. le lieutenant civil, qui défendit aux deux contendans d'écrire d'avantage l'un contre l'autre, ce qui empêcha pour lors l'impreſſion de la réplique de M. de Girac, que celui-ci ſe contenta d'envoyer manuſcrite *à M. le marquis de Montauſier, gouverneur & lieutenant général pour le roi, d'Angoumois, Saintonge & Alſace*, avec une lettre datée d'Angoulême, où l'auteur demeuroit, le premier de mars 1659 ; mais cet ouvrage fut imprimé dans la ſuite, & parut *in*-8°, à Leyde en 1660. C'eſt la plus forte piéce de M. de Girac contre M. Coſtar, dit M. Colomiés, qui y reprend deux fautes, comme on peut le voir dans ſa Bibliothéque choiſie. Il y a beaucoup d'érudition dans cette réplique : on y voit un écrivain verſé dans la connoiſſance des langues ſavantes, & de l'antiquité grecque & romaine. Mais on ne peut nier qu'il n'y ait trop de perſonalités, de vivacités & d'injures, & que l'on eſt fâché de les

y voir. M. de Girac qui reproche ces défauts à son adversaire, se seroit fait beaucoup plus d'honneur s'il eût eu soin de les éviter lui-même. On a encore de Pierre Costar un recueil de ses lettres en deux volumes *in-4°*, imprimés à Paris chez Courbé en 1658 & 1659. Le premier volume est dédié à M. Foucquet, surintendant des finances & le second à M. de Lamoignon, premier président. Le stile en est guindé, affecté, & nullement convenable au genre épistolaire. On auroit dû retrancher de ce recueil toutes les lettres qui ne sont que de politesse, & dans lesquelles on n'apprend rien, ce qui fait le plus grand nombre. Dans les autres on trouve diverses anecdotes historiques ou littéraires, & quelquefois de courtes dissertations, mais savantes & chargées de grec & de latin. La seiziéme lettre du premier volume apprend que M. de Servien ayant été destiné à l'ambassade de Rome, offrit à Costar la place de secrétaire de cette ambassade, qu'il s'excusa d'accepter. En général toutes ces lettres prouvent que l'auteur avoit quelque liaison avec tout ce qu'il y avoit alors de plus distingué dans l'état & dans les lettres. On prétend que Costar avoit reçu pour sa défense de Voiture un présent de cinq cens écus de M. le cardinal Mazarin; mais pour ses lettres il n'eut pas même de complimens d'aucune personne de bon gout. On assure qu'il étoit sorti de son caractere, en écrivant avec tant de vivacité contre Girac; qu'il étoit naturellement doux & poli, quoiqu'il n'eût jamais pu s'accoutumer aux manieres & aux usages du grand monde, excepté qu'il étoit toujours habillé avec une propreté, où quelques-uns trouvoient même un peu d'affectation. C'est ce qui fit dire à M. Conrart, ou selon d'autres, à madame des Loges, que c'étoit le pédant le plus galant, & le galant le plus pédant qu'on pût jamais trouver. Costar mourut le 13 de mai 1660, selon son épitaphe qui est conçue en ce peu de paroles:

Hic jacet venerabilis Dominus PETRUS COSTAR, *Presbyter, Parisiis natus, in sacra Theologiæ faculate Baccalaureus. Obiit* 13 *die Maii, anno salutis* 1660.

Il avoit résigné tous ses bénéfices à Louis Pauquet, son secrétaire. Depuis sa mort, on imprima à Toulouse en 1689 un volume *in-12*, intitulé: *Recueil des plus beaux endroits de Martial, avec un traité de la beauté des ouvrages d'esprit, & particulierement de l'épigramme, traduit du latin*, &c. L'éditeur donne ce recueil à M. Costar, & assure sur la parole de plusieurs gens de lettres, qu'il en avoit fait de semblables sur plusieurs autres poëtes. Ce sont les lieux communs dont il se servoit pour soulager sa mémoire, & pour soutenir la conversation; ce qui lui fut reproché par M. Boileau, frere de M. Despréaux, comme une marque & un effet de stérilité. C'est ce que dit le *Journal des savans de* 1690, édition de Hollande, page 407. Il est certain que cet ouvrage est fort imparfait, & l'on ne croit pas que Costar eût voulu l'avouer. Le traité *de la beauté des ouvrages d'esprit*, est une traduction libre de la dissertation latine de M. Nicole, mise au-devant de l'*Epigrammatum delectus* que l'on croit être de M. Lancelot, depuis religieux de l'abbaye de S. Cyran. Rolland Desmarets, frere de Jean Desmarets de S. Sorlin, étoit lié d'amitié avec Costar, à qui il donne de grandes louanges, & qu'il exhorte à la composition de quelques ouvrages dans trois lettres qu'il lui a adressées. Ces lettres sont la trente-sixiéme, la cinquante-troisiéme & la cinquante-quatriéme du deuxiéme livre des lettres latines de Roland Desmarets, *in-8°*. * *Mémoires du temps.* Les ouvrages de Costar & de Girac. *Bibliothéque choisie* de Colomiés, p. 11 & suiv. édition de Paris, 1731. *Journal des savans*, édition de Hollande, année 1690, pages 407 & 408.

COSTARICA, province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne. Elle est des plus orientales de l'audience, ou gouvernement de Guatimala, & est située entre la mer du Nord, & la mer Pacifique, au couchant de Veragua. Le terroir est fertile, & a quelques mines d'or & d'argent. La principale ville est Carthage, située au milieu des terres, entre la mer du Sud & la mer du Nord: c'est pourquoi elle a un port sur chacune des deux côtes. Les autres sont Aranjuez & Nicoya, sur la mer du Sud ou mer Pacifique; Castro d'Asturia dans les terres, &c. On dit que cette province est un pays désert & plein de montagnes. Ainsi le nom de Costa-Rica, ou Côte-Riche, ne lui convient précisément que pour ses mines. * De Laët, *histoire du nouveau monde*. Herrera, *l.* 13. Sanson.

COSTE (Hilarion de) religieux Minime, célébre par ses écrits, naquit à Paris le 6 septembre 1595 d'*Antoine* de Coste, issu d'une famille noble du Dauphiné, & de *Catherine* Chaillou, petite niéce de S. François de Paule. Il reçut au baptême le nom d'*Olivier*, que portoit son parein & son oncle *Olivier* Chaillou, alors chanoine de l'église de Paris, & qui depuis entra en 1604 dans l'ordre des Minimes. Le jeune de Coste ayant perdu son pere dans son enfance, n'en fut pas élevé avec moins de soin par l'attention de sa mere qui étoit recommandable pour sa piété. A l'âge de dix-neuf ans, voulant imiter son oncle Olivier de Chaillou, il entra comme lui dans l'ordre des Minimes où il prit l'habit le 21 octobre 1614, & fit profession l'année suivante: on changea alors son nom d'*Olivier* en celui d'*Hilarion*. Après sa profession, il fut envoyé à Nevers où il étudia en philosophie sous le célébre pere Marin Mersenne. Il passa de-là au couvent de Vincennes pour y faire sa théologie sous le pere Jean Kermarek. Il prit tous les ordres sacrés, jusqu'au sacerdoce inclusivement, après quoi il fut appellé au couvent de Paris, où il a presque toujours demeuré depuis, occupé de la direction des ames & de la composition de divers ouvrages. Il est mort dans le même couvent la nuit du 21 au 22 août 1661, dans sa soixante-sixiéme année. C'étoit un homme fort laborieux, & qui avoit beaucoup lu; mais il manquoit de critique, ce qui joint à son stile diffus & ennuyeux a fait tomber dans l'oubli presque tous ses ouvrages, où on ne laisse pas de trouver des choses curieuses, qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs. Ces ouvrages sont: *Histoire catholique, où sont décrites les vies, faits, actions héroiques & signalées des hommes & dames illustres, qui par leur piété ou sainteté de vie, se sont rendus recommendables dans les seiziéme & dix-septiéme siécles*, divisée en quatre livres, à Paris 1625, *in-folio*. Il y a dans ce volume cent quatorze éloges. 2. *La vie de la bienheureuse Jeanne de France, duchesse de Berri, fondatrice des religieuses Annonciades.* Le pere Thuillier dans son *Diarium Minimorum*, met cette vie après l'Histoire catholique, sans dire si elle a été imprimée. 3. *Vita sanctæ Elizabethæ Lusitaniæ reginæ*, à Paris, 1625 *in-8°*. à Aix 1639 *in-8°*. L'auteur donna cette seconde édition à Aix pendant un séjour qu'il fit en Provence avec le prince Louis-Emanuel de Valois, duc d'Angoulême, & Henriette de Guise, dont il dirigeoit la conscience. 4 *Les éloges & les vies des reines, des princesses & dames illustres en piété, en courage & en doctrine, qui ont fleuri de notre temps, & du temps de nos peres, avec l'explication de leurs devises, emblêmes, hiéroglyphes & symboles*, à Paris, 1630 *in-4°*, deux tomes, & 1647 *in-4°*, deux volumes. Cette seconde édition est fort augmentée; c'est sur cet ouvrage que Guillame Colletet a fait l'épigramme suivante, adressée au pere de Coste, & imprimée page 94 des épigrammes de Colletet:

Si tu devois ta vie, & ta vertu féconde
Au sexe le plus sage & le plus beau du monde:
Dans tes doctes écrits tu lui rends aujourd'hui
La vie & la vertu que tu reçus de lui.

5. *Les Régles des Minimes*, traduites en françois, à Paris, 1630, *in-12*. 6. *Traité ou Recueil de l'ancien & moderne usage des canonisations des saints*, par le pere François Victon, Minime, à Paris, 1634, *in-8°*. C'est Hilarion de Coste qui a publié cet ouvrage du pere Victon, son cousin, aussi-bien que le suivant,

7. *Histoire du saint suaire de Turin*, par François Victon, à Paris 1634, *in-8°*. 8 *Les vrais portraits des rois de France, tirés de ce qui nous reste de leurs monumens, sceaux & médailles, & autres effigies, conservés dans les rares & curieux cabinets*, par Jacques de Bie, calcographe, seconde édition, augmentee de nouveaux portraits, & enrichie des vies des rois, par Hilarion de Coste, à Paris 1636, *in-folio*. 9. *Les éloges de nos rois & des enfans de France, qui ont été dauphins, depuis André de Bourgogne & dauphin de Vienne & d'Albon (mort en 1338) jusqu'en 1643*, avec des remarques sur le pays & la noblesse de Dauphiné, & la suite des gouverneurs de Dauphine, à Paris 1643, *in-4°*. 10. *La vie du R. P. Marin Mersenne, théologien, philosophe & mathématicien de l'ordre des peres Minimes*, à Paris 1649, *in-8°* de 103 pages sans l'épître dédicatoire à Louis de Valois, comte d'Alais, gouverneur de Provence, &c. Ce n'est proprement qu'un éloge du pere Mersenne, fait, comme dit l'auteur, pour servir de mémoire à ceux qui voudroient écrire plus amplement sa vie. 11. *Le portrait en petit de S. François de Paule, instituteur & fondateur de l'ordre des Minimes*, ou l'*Histoire abrégée de sa vie, de sa mort, & de ses miracles, avec plusieurs bulles des papes, patentes des rois, titres & autres pièces, non encore imprimées, pour servir de preuves*, Paris 1655, *in-4°*. 12. *Le parfait ecclésiastique*, ou l'*Histoire de la vie & de la mort de François le Picart, seigneur d'Atilly & de Villeron, docteur en théologie de la faculté de Paris, & doyen de saint Germain l'Auxerrois*, avec les annotations & les preuves, tirées de plusieurs bons auteurs, histoires, titres, arrêts de la cour du parlement, & épitaphes, & les éloges de quarante docteurs de la même sacrée faculté, à Paris 1658, *in-8°*. Cet ouvrage est curieux & recherché. Entre les éloges qui sont joints à la vie de M. le Picard, on trouve ceux de Pierre Danès, évêque de Lavaur, de Jacques de Billy, abbé de S. Michel en l'Herm, & de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre. 13. *La parfaite héroïne* ou l'*histoire de la vie & de la mort d'Elizabeth*, ou *Isabelle de Castille, reine d'Espagne, jusqu'à sa mort en 1504*; à Paris, 1661, *in-8°*. * René Thuillier, *diarium Minimorum*, deuxiéme partie, au 22 du mois d'août, pag. 70 & suiv. Le pere Niceron a extrait du même ouvrage l'éloge du pere Hilarion de Coste, donné dans le tome XVII de ses *mémoires*, &c.

COSTE-BLANCHE (Marie) de Paris, se distingua vers l'an 1560, par la connoissance qu'elle avoit de la philosophie, des mathématiques & des langues. Elle traduisit trois dialogues de Pierre Messie, Espagnol : de la nature du soleil, de la terre, &c. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1566. * La Croix du Maine, *biblioth. franç.* Hilarion de Coste, *élog. des dames illustres.*

COSTE DES DENTS, ou COSTE DE L'IVOIRE, côte d'Afrique dans la Guinée, entre le cap des Palmes, dans l'endroit où finit la côte de Malaguete, & le cap des trois pointes, & où commence la côte d'or. Elle est nommée *Coste des dents*, à cause du grand nombre de dents d'éléphant qu'on y trouve, & Coste de l'Ivoire pour la même raison. On la divise en deux parties, dont la plus orientale, entre les rivieres dos Barbos, de Majo, & de Siveria, se nomme Côte de *Bonnes-Gens ;* & la plus occidentale, depuis la même riviere dos Barbos, jusques à celle de Saint-André, est connue sous le nom de Côte de *Males-Gens.* Ce pays est fort habité, & très-commode pour le commerce. Les François, les Anglois, les Hollandois, &c. négocient sur cette côte, d'où ils tirent de l'ivoire, des cuirs, de la cire, de l'ambre gris, &c. Il n'y a aucune ville considérable, mais seulement des villages.

COSTE D'OR, côte d'Afrique dans la Guinée, est ainsi nommée, à cause de la grande quantité d'or qu'on y trouve. Elle s'étend depuis le cap des trois pointes, où finit la Coste des dents ou de l'ivoire, jusqu'à la riviere de la Volte & le royaume de Benin, qu'elle a à l'orient. Sa longueur est d'environ 130 lieues. Cette côte s'étend aussi dans les terres, où il y a divers royaumes & seigneuries, comme Asbin, Axime, Commendo, Fetu, Acara, Sabou, Fantin, &c. Les Portugais y ont eu autrefois des forts considérables, comme celui de Saint-George de la Mine, qu'ils bâtirent en 1482 ; Axime & autres lieux, que les Hollandois leur ont enlevés : ils y ont encore la Meure & le fort de Nassau, Cormentin, Botru, &c. Les Anglois y possedent Eniacham & Capo Corso, & les Danois Frederichs-bourg. On tire de cette côte de l'or, de l'ivoire, du cuir, &c.

COSTE DESERTE. On a donné ce nom à une partie de la Cafrerie. Cette côte est vers le cap de Bonne Espérance, entre le Capo de Infante, & la riviere de ce même nom, qui la sépare de la terre de Natal. C'est un pays desert & inculte, & c'est de-là qu'il a pris son nom. * Mati, *diction.*

COSTE DESERTE : c'est une partie de la côte des terres Magellaniques. Elle est du côté de l'orient, entre la riviere de la Plata & le Port desiré. On lui a donné ce nom, parceque les Européens n'y ont point de colonie, quoiqu'il soit habité par des Américains. * Mati, *dictionnaire.*

COSTE DE LA PESCHERIE, *cherchez* PESCHERIE.

COSTENTIN, *cherchez* TOURVILLE.

COSTER (François) Jésuite, natif de Malines, fut reçu en 1551 dans la société par S. Ignace même, qui l'envoya en 1555 à Cologne, où il reçut le bonnet de docteur, & où il enseigna depuis avec une grande réputation. Coster servit beaucoup à la propagation de la compagnie dans les Pays-Bas : il eut la conduite de cette province & de celle du Rhin ; & s'employant avec un zèle extrême pour la défense de la foi contre les protestans, il acquit le surnom de *Marteau des hérétiques*. Cet homme zélé mourut à Bruxelles en odeur de sainteté, le 6 décembre de l'an 1619, âgé de 88 ans. Il a composé *Enchiridion controversiarum*, qu'on a traduit en diverses langues, & un très-grand nombre d'autres ouvrages, dont on poura voir le dénombrement dans les auteurs qui suivent. * Alegambe, *biblioth. script. S. J.* Valere André, *biblioth. Belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVI. &c.*

COSTER (Jean) prieur des chanoines réguliers du Val-saint-Martin de Louvain, qui étoit la ville de sa naissance, vivoit dans le XVI siécle. Il fit imprimer les œuvres de S. Ambroise en cinq volumes, & publia depuis l'Avertissement de Vincent de Lerins, avec un petit commentaire de sa façon, & les œuvres de l'abbé Guerric. On lui attribue encore des commentaires sur le cantique des cantiques, tirés de S. Ambroise, & quelques autres ouvrages. Jean Coster mourut à Louvain, le 9 mars de l'an 1559. * *Consultez* Possevin *in appar. sac.* & les auteurs cités après cet autre Jean COSTER.

COSTER (Jean) qu'il ne faut pas confondre, comme a fait Possevin, avec le précedent, étoit d'Alost, & curé d'Oudenarde. Il mourut le 10 juin de l'an 1580, & fut auteur d'un ouvrage intitulé : *Institutio de exitu Ægypti, & fuga Babylonis.* * Possevin, *in appar. sac.* Valere André, *biblioth. belg.* Le Mire, *script. sæc. XVI. &c.*

COSTER (Laurent) Hollandois, natif de Harlem, à qui ceux de son pays attribuent l'invention de l'imprimerie. Ils disent que dès l'an 1420, il forma les premiers caractères de bois de hêtre, qu'ensuite il en fit d'autres de plomb & d'étain, & qu'enfin il trouva l'encre dont les imprimeurs se servent encore aujourd'hui ; de sorte que vers l'an 1440, cet art se trouva presque en sa perfection. On est tellement persuadé de ces faits à Harlem, que le sénat a voulu éterniser la mémoire de Coster, par l'inscription qu'il a fait mettre sur la porte de sa maison, en ces termes, avec les vers suivans :

Memoriæ sacrum. Typographia, Ars Artium omnium

Conservatrix, nunc primùm inventa circa annum 1440.

Vana quid Archetypos, & prœla, Moguntia, jactas?
Harlemi Archetypos prœlaque nata scias.
Extulit hic, monstrante Deo, Laurentius artem;
Dissimulare virum, dissimulare Deum est.

Parmi diverses raretés que l'on voit dans la maison de ville de Harlem, on conserve avec un soin tout particulier, sous une envelope de soie dans un coffret d'argent, le premier de tous les livres (selon ceux de Harlem) qui ait jamais été imprimé: son titre est *Speculum humanæ salvationis*. Il y a plusieurs figures. La garde de ce livre est donnée à plusieurs magistrats, qui ont chacun une clef différente du lieu où il est, de sorte qu'il n'est pas aisé de le voir. La statue de Laurent Coster se voit aussi dans le même lieu. Mais tout cela ne donne pas un dégré de vraisemblance à ce qu'on dit de cet homme. * Misson, *voyage d'Italie, tom. I, p.* 24, 25, 26.

☞ COSTES (Gautier de) chevalier, seigneur de la Calprenede, Toulgou, Vatimeni, &c. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, s'est distingué entre les auteurs du XVII siécle qui ont composé des romans. Il étoit fils de *Pierre* de Costes (*prononcez toujours l's*) & de *Catherine* du Verdier-Genouillac, & naquit au château de Toulgou, du diocèse de Cahors, & éloigné seulement de deux lieues de Sarlat. Après avoit fait ses études à Toulouse, il vint à Paris vers l'année 1632, & entra en qualité de cadet dans le régiment des gardes, où il fut ensuite officier. Depuis, & peu après 1650, il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La Calprenede, car c'est sous ce nom qu'on le connoit le plus, a donné quelques piéces de théatre, & entr'autres la tragédie intitulée, *La mort de Mithridate*, qui parut dès l'an 1635; mais ses romans lui ont acquis plus de réputation. N'étant encore que cadet, il commença sa Cassandre, qu'il finit vers 1640. Sa *Cléopatre* fut achevée vers l'an 1645: l'un & l'autre roman est en douze volumes *in*-8°. Pour son *Pharamond*, il le composa avec moins de précipitation, mais avec plus d'art: il n'en avoit fait imprimer que sept volumes lorsqu'il mourut, & M. de Vomoriere composa le reste. Le grand prince de Condé se faisoit un plaisir de fournir à la Calprenede des épisodes pour ses ouvrages. Il fut employé dans les négociations étrangeres. C'est à quoi se rapportent ces expressions de la permission que le roi lui donne en 1646, pour faire imprimer son *Pharamond: Voulant favoriser l'exposant pour les services qu'il nous a rendus, & qu'il nous rend encore.* La Calprenede avoit épousé en 1648 *Magdeléne* de Lée, dame de Saint-Jean de Livet & du Coudrai, d'une ancienne maison de Normandie, veuve en premieres nôces de *Jean* de Vieuxpont, chevalier, seigneur de Compant, & en secondes & dernieres, d'*Arnoul* de Braque, chevalier, seigneur de Vaulart & de Châteauvert (ce sont les propres termes du contrat de mariage, passé à Paris le 6 décembre 1648,) & il eut de ce mariage une fille nommée *Jeanne*, mariée en 1669 à *Armand* de Coustin de Bourzolles de Caumont, vicomte de Beaurepos. Revenant de Normandie l'an 1663, il fut blessé au front d'un coup de tête que lui donna son cheval, qu'il avoit relevé trop vivement dans un faux pas, & il en mourut peu de jours après, le 20 août 1663, dans la maison d'un de ses amis, au Grand Andeli sur Seine. On ne peut se dispenser de relever ici deux fautes considérables au sujet de la Calprenede & de sa veuve. La premiere se trouve dans l'édition de ce dictionaire de l'an 1718, où on a avancé sur des mémoires infidéles, que la Calprenede épousa une femme qui avoit cinq maris, & qu'il en fut séparé par arrêt du parlement. La seconde est de Gui Patin, qui chargeant ses lettres de tous les bruits vrais ou faux, écrivoit ainsi le 3 décembre 1666 à un de ses amis (*lettre* 386.) *Les grands jours d'Auvergne ont fait couper la tête à une certaine madame de la Calprenede, qui avoit eu en sa vie divers maris, mais accusée d'avoir empoisonné le dernier, qui étoit un gentilhomme Gascon, qui parloit bien, & qui avoit fait des romans.* Tout cela est absolument contraire à la vérité: le nom de M. de la Calprenede ne se trouve point dans l'imprimé des *grands jours d'Auvergne*; d'ailleurs on sait par les registres des convois & enterremens de la paroisse de S. Sulpice à Paris, que cette dame qui demeuroit non en Auvergne, mais en Normandie, étant venue à Paris, y mourut, & fut enterrée le 14 mars 1668 dans l'église des freres de la Charité, où elle fut transportée de l'église de S. Sulpice. Les mêmes registres, en la disant veuve en dernieres nôces de messire Gautier de Costes, chevalier, sieur de la Calprenede, détruisent la fiction de la séparation; & quant au nombre de ses maris, on le connoît par le contrat de mariage, dont on a rapporté ci dessus les propres termes. Voyez son article bien détaillé dans les *mémoires* du pere Niceron, tome XXXVI.

COSTES (Jean de) surnommé de Toulgou, frere puiné du précédent, après avoir été quelque temps cadet dans le régiment des gardes avec son frere, servit dans les guerres d'Italie en qualité de capitaine d'infanterie, & fut fait gouverneur de Monte-Calvo dans le Montferrat, par Christine de France, duchesse de Savoye, vers l'an 1638. Cette place ayant été assiégée par les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoye & le marquis de Léganès, Toulgou se retira dans la citadelle, résolu de la défendre jusqu'à l'extrémité; & il y périt n'étant âgé que d'environ 28 ans, ayant été emporté par une mine des assiégeans. Ricci, dans son livre intitulé, *Rerum Italicarum narrationes*, fait le détail de ce siége; mais il se contente de louer le capitaine François, qui soutint tous les efforts des Espagnols pendant douze jours, sans le désigner par son nom. Il avoit encore un autre frere, religieux de S. Augustin d'une petite congrégation particuliere qu'on nomme Chanselade. Ce religieux a fait un très-bon livre intitulé, *Le bon prêtre*, qui est devenu fort rare.

COSTES (Antoine de) seigneur de Maurival, cousin germain des précédens, naquit à Sarlat en 1605, & après avoir étudié le droit à Paris & à Toulouse, fut conseiller au présidial de Sarlat. Son assiduité à l'étude, sa profonde connoissance du droit & des belles lettres, sa probité, son amour pour les pauvres, & ses autres vertus l'ont rendu très-célébre dans sa patrie, où il mourut en 1689, à l'âge de 84 ans, étant depuis long-temps doyen de sa compagnie. En 1652 les habitans l'avoient choisi pour être à leur tête, dans un temps où ils avoient besoin d'un homme sage & de conduite, pour obvier aux troubles que les guerres civiles causoient presque par-tout. Maurival se mit d'abord en campagne à la tête de 300 fusiliers, pour se joindre à MM. de Biron & de Saint-Abre, & empêcher les troupes des princes de passer la Dordogne; mais ce projet n'ayant pas réussi, la ville de Sarlat fut assiégée sur la fin de l'année, par l'armée du comte de Marchin, avec qui les habitans capitulerent le premier janvier 1653. Ce malheur ne servit qu'à relever le mérite de Maurival: il n'avoit pu persuader aux habitans de soutenir plus de huit jours de siége, mais il ne voulut pas signer la capitulation, ce qui n'empêcha pas que les ennemis ne lui confiassent la garde des armes de la bourgeoisie qu'on avoit jugé à propos de désarmer; & cette marque d'estime de la part des chefs lui ayant attiré la confiance des officiers, il en pratiqua quelques-uns. Ayant reçu peu après de M. de Candale un secours de 400 hommes du régiment de Champagne, il entra dans l'évêché, où demeuroit le sieur de Chavagnac, commandant de la place pour le prince de Condé, se saisit de lui, & remit la ville sous l'obéissance du roi, dès le 23 mars 1653. La ville le députa le même jour pour en porter la nouvelle au roi & à la reine-mere, qui lui donnerent beaucoup de marques d'estime. *François* de Costes de la Calprenede, sei-

gneur de Maurival & d'Eyrignac, fils d'*Antoine*, a fait toutes les campagnes de Louis XIV dans les mousquetaires gris. Il est mort dans une grande vieillesse en 1732, laissant deux fils; l'un nommé *François-Joseph* de Costes de la Calprenede, seigneur de Maurival & d'Eyrignac, a servi 17 ans dans le régiment de Nivernois, où il étoit capitaine quand il se retira; il a des enfans dans le service: l'autre, *Bernard* de Costes d'Eyrignac, sert depuis 1712, d'abord dans le corps du génie, & à présent dans le corps royal de l'artillerie & du génie, dans lequel il est lieutenant-colonel & directeur en chef pour la partie du génie à Calais.

COSTOBARE, Iduméen, épousa Salomé, sœur d'Hérode *le Grand*, qui le fit gouverneur de l'Idumée, & de Gaza. Sa femme le répudia, contre la coutume des Juifs, qui ne permettoit le divorce qu'aux hommes, vers l'an 26 avant J. C. parcequ'il étoit entré dans les desseins de Lysimachus, d'Antipater & de Dosithée, contre Hérode. Ce prince fit depuis assassiner Costobare. * Josephe, *liv.* 15, *c.* 11.

COSTOBARE & SAUL étoient deux freres Juifs d'une très-illustre famille, tous deux honorés de la sacrificature, & proches parens d'Agrippa. Ils ternirent le lustre de leur famille par une infinité de violences; & on eût dit qu'ils se faisoient un plaisir singulier de tyranniser le peuple, & de le faire tyranniser par une troupe de gens de guerre, gens perdus & déterminés, dont ils se faisoient accompagner. Ils n'oublierent rien néanmoins pour maintenir la ville de Jérusalem & ses habitans dans l'obéissance qu'ils devoient aux Romains; mais étant à la fin convaincus que leurs soins & leurs prieres étoient inutiles, & ne servoient qu'à rendre les rebelles plus fiers & plus obstinés dans leurs résolutions, ils sortirent de la ville avec Silas, & se rendirent dans l'armée de Cestius avec les troupes d'Agrippa, auquel ils rendirent de très-bons services. * Josephe, *guerre des Juifs*, *liv.* 2, *chap.* 3.

COTA (Rodriguez) de Tolede, poëte Espagnol, que ceux de sa nation nomment *Rodrigo Cota el Tio*, c'est-à-dire, l'oncle, pour le distinguer d'un autre de même nom, que l'on ne connoît plus. Il vivoit vers l'an 1540, & composa divers ouvrages de poësie, comme *Tragicomedia de Calisto y Melibea*, connue sous le nom de *la Celestina*, que quelques auteurs ont voulu attribuer à Jean de Mena de Cordoue, sous le régne de Jean II, roi de Castille. Gaspard Barthius, Allemand & grand amateur des livres espagnols, a traduit cet ouvrage en latin, & l'a publié sous le titre énergique de *Pornobosco-didascale*. Ce traducteur, qui d'ordinaire est plein de tendresse & de bonne opinion pour les auteurs sur lesquels il a travaillé, ne fait point difficulté de dire, que cet ouvrage espagnol est un livre tout à-fait divin. C'est une espéce de jeu comique, rempli de sentences, d'avis moraux, d'exemples & de figures très-propres pour instruire le lecteur; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que la langue espagnole a un avantage tout particulier sur les autres pour les ouvrages de morale; & celui-ci est en effet un des mieux écrits en cette langue. Aussi les Espagnols comptent cet ouvrage parmi les meilleures productions de leur pays. On en a fait une traduction françoise, imprimée plus d'une fois; elle est de Jacques de Lavardin du Plessis Bourrot; mais elle ne contribue pas beaucoup à conserver la haute idée que Barthius a voulu nous donner de cet ouvrage. * Barthius, *adverf.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp. tom. II*, *pages* 212, 213.

☞ COTATI ou COTATE, ville de l'Inde, dans la presqu'isle en-deçà du Gange, au petit royaume de Travancor. Elle est située dans les terres, à quatre lieues du cap Comorin. Cette ville est devenu fameuse en Europe & dans toutes les Indes, par les miracles qu'y a opérés & qu'y opére encore tous les jours S. François Xavier. Les Jésuites y ont une église dont le sanctuaire & l'autel se trouvent placés à l'endroit où étoit la cabane dans laquelle S. François Xavier se retiroit la nuit, après avoir prêché l'évangile au peuple pendant le jour. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COTATIS, ville de la Mingrelie, qui étoit la capitale du petit royaume d'Imirete, & qui appartient maintenant au Turc. Ce n'est proprement qu'un bourg qui n'a même ni fortifications, ni murailles, & qui est ouvert par-tout, hormis aux endroits où la riviere du Fasso & la montagne l'enferment. On y compte environ deux cens maisons de simples habitans: celles des grands, & le palais où demeuroit le roi d'Imirete, sont aux environs, à quelque distance. De l'autre côté du fleuve, sur une haute colline, est la forteresse de Cotatis, qui a un double mur fort élevé, avec des tours, un donjon, & une bonne garnison turque. * Le chevalier Chardin, *voyage de Perse en* 1673.

COTBET, discours, par lequel les imans, ou recteurs des mosquées, commençoient ordinairement leurs prieres du vendredi. Mahomet comme prophéte & chef de sa religion, parloit aux peuples les jours d'assemblée; & pour être entendu plus facilement, il montoit sur une estrade élevée de quelques degrés. Son discours s'étendoit particulierement sur les louanges de Dieu, & sur les graces que les Mahométans étoient obligés de lui rendre, lorsqu'ils avoient remporté quelque avantage sur leurs ennemis. Ensuite il proposoit les affaires qui devoient être mises en déliberation. Les califes Rachedis, comme on appelle ceux qui lui succederent, jusqu'à l'établissement de la famille d'Ommiah, continuerent de faire eux-mêmes cette fonction, & ils y ajouterent les louanges de Mahomet. Ils proposoient en même temps les affaires importantes aux peuples, parceque dans le commencement du mahometisme le gouvernement n'étoit pas monarchique, & que les tribus des Arabes, ceux de Medine, de la Meque, de Bassora, & quelques autres avoient part aux affaires, qui après les prieres publiques, étoient décidées ensuite de la proposition que les califes en avoient faite.

L'empire des Mahométans s'étant fort étendu en très-peu de temps, les califes qui avoient changé la premiere forme du gouvernement, abandonnerent la coutume de parler aux peuples, & alors la Cotbet commença à se faire à leur nom par des muftis, des mullas & d'autres officiers des mosquées. On ajouta aux louanges de Dieu & aux éloges de Mahomet l'éloge du calife; & lorsqu'elle se faisoit pour la premiere fois à l'avénement du nouveau calife, le peuple levoit les mains, & les mettoit l'une sur l'autre, ce qui tenoit lieu de serment de fidélité. Leur main gauche représentoit le calife, & en y touchant de la droite, ils représentoient leur ancienne maniere de prêter serment.

Ce qu'on vient de dire, fait voir que celui au nom de qui se faisoit la Cotbet, étoit par-là reconnu souverain. C'est pourquoi les princes de la maison de Bouiah, les Seljukides, & les autres de différentes familles, qui se révolterent contre les califes de Bagdad, leur conservoient cet honneur de la mosquée. Les enfans de Bouiah, qui s'emparerent de toute l'Asie soumise à ces califes, firent toujours faire la Cotbet en cette maniere. Le catib, ou prédicateur, après avoir loué Dieu & Mahomet, parloit premierement du calife, & ensuite du sultan. Sous le régne des Seljukides, dont l'empire s'étendoit jusqu'en Egypte & jusqu'aux portes de Constantinople, comme il y avoit plusieurs princes tributaires, on faisoit mention du calife par religion, du sultan par devoir en reconnoissance de sa souveraineté, & enfin du prince qui par-là reconnoissoit le calife comme son supérieur en matiere de religion, & le sultan, comme son souverain.

Il n'en étoit pas de même des Fatimites, qui prirent le nom de califes en Egypte & en Afrique. Se séparant entiérement des califes de Bagdad, ils firent faire la Cotbet à leur nom, & en cela ils se déclarerent hérétiques. Nouraddin, sultan de Syrie, fit rétablir la Cotbet au nom des califes de Bagdad dans l'Egypte, aussitôt que Saladin, général de ses armées, se fut rendu maître du

du Caire. Son exemple fut suivi par tous les princes Mahométans qui s'établirent en Mésopotamie, en Syrie & en Egypte, jusqu'au temps des Mamelucs Turcs, qui devinrent sultans d'Egypte l'an 648 de l'hégire, & 1250 de Jesus-Christ.

Les Tartares qui conquirent alors tout l'Orient jusqu'aux frontieres d'Egypte, & qui firent périr le calife Mostasem, dernier des Abbassides, en faisant passer sur lui toute leur armée, après l'avoir enfermé dans un sac, ayant détruit le califat, abolirent aussi la Cotbet; mais au bout de quatre ans, l'an 659 de l'hégire, 1259 de J. C. le sultan Bibars-Bondocdari, quatriéme des Mamelucs Turcs, revétit de la dignité de calife, un inconnu, qui prétendoit être de la famille d'Abbas. Ce nouveau calife ayant été tué cinq mois après, Bibars en établit un autre nommé Hakem, qu'il tint enfermé dans un palais, sans aucune liberté, lui faisant rendre néanmoins tous les honneurs du califat, & particulierement celui de la Cotbet. Les Mamelucs Turcs & Circassiens conserverent cette coutume, & les princes qui leur étoient soumis faisoient aussi faire la Cotbet, en reconnoissance du pontificat & de la souveraineté imaginaire de ce calife, ce qui dura jusqu'à la mort de Tumambei, dernier sultan Circassien qui fut pendu en 1515, par ordre de Selim, empereur des Turcs. Le califat ayant été détruit alors, la cérémonie de la Cotbet, aussi ancienne que le mahometisme, fut supprimée entierement.

On remarque que les premiers califes, en des occasions importantes, pour exciter le peuple par le souvenir de leur prophéte, se revêtoient quelquefois de sa robe blanche; ce qui donna lieu dans la suite à la coutume de prendre un habillement particulier. Les Abbassides ayant dépouillé les enfans d'Ommiah, prirent des vestes noires. Ceux qui firent la Cotbet à leur nom, monterent aussi à la tribune ou manbar, vêtus de vestes noires; & ainsi s'établit la coutume que les catibs prenoient des vestes de cette couleur dans tous les lieux où les Abbassides étoient reconnus souverains dans le temporel ou dans le spirituel. Le manbar même étoit couvert de noir, & c'étoit en cette maniere que se faisoit la cérémonie. Les califes Fatimites, qui traitoient les Abassides d'hérétiques, avoient au contraire des vestes blanches, & garnissoient le manbar d'un tapis blanc, parceque le blanc étoit la couleur d'Ali, dont les sectateurs portent encore des vestes ou écharpes blanches.

Les premiers califes, & particulierement Ali, qui étoit fort éloquent en sa langue, ayant affecté d'enrichir ses discours de plusieurs traits d'éloquence & de poësie, cela donna origine à la coutume de les faire dans le stile le plus poli, & de les méler de vers & de prose. * Renaudot, *relation des Indes.*

COTBUTZ, petite ville du royaume de Bohême. Elle est dans la basse Lusace, sur la Sprée, entre Dresde & Francfort sur l'Oder, à quinze lieues de la premiere, & à treize de la derniere. Cotbutz appartient à l'électeur de Brandebourg. * Baudrand.

COTELIER (Jean-Baptiste) bachelier en théologie de la maison & société de Sorbonne, & professeur royal dans la langue grecque, né à Nîmes dans le Languedoc l'an 1628, étoit fils d'un ministre de ce pays, qui s'étant converti à la foi catholique, destina son fils à servir un jour l'église. Le jeune Cotelier fit un si grand progrès dans l'étude des langues, que dès l'âge de douze ans, ayant été introduit dans la salle de l'assemblée générale du clergé de France, qui se tenoit à Mante en 1641, il expliqua facilement le nouveau testament grec, à l'ouverture du livre, & la bible en hébreu, & rendit en même-temps raison des difficultés qu'on lui fit sur la construction de la langue hébraïque, & sur ce qui dépendoit des usages des Juifs. Il fit ensuite quelques démonstrations de mathématiques, en expliquant les définitions d'Euclide; ce qui le fit regarder dès-lors comme un prodige d'esprit, & lui acquit l'estime de tout le clergé. Depuis, il se rendit fort illustre par sa science & par son érudition. Il étudia ensuite à Paris, prit le degré de bachelier en théologie & fut reçu de la maison & société de Sorbonne. Il ne voulut pas faire sa licence, pour ne pas s'engager dans les ordres sacrés. Il se donna tout entier à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, & se rendit très-habile dans la langue grecque. Il fut choisi pour travailler avec M. du Cange à faire la révision, le catalogue & les sommaires des manuscrits grecs de la bibliothéque du roi, & pourvu en 1676 d'une chaire de lecteur & professeur en langue grecque au collége royal de France, qu'il exerça avec beaucoup d'assiduité & de réputation. Le genre d'étude auquel il s'étoit principalement appliqué, est celui des peres Grecs; il lisoit avec exactitude leurs ouvrages, tant imprimés que manuscrits; il faisoit ses observations & ses notes, & les traduisoit en latin. Il donna un essai de son travail en faisant imprimer en 1661 en grec & en latin, quatre homélies de S. Chrysostome sur les pseaumes, avec tout le commentaire de ce pere sur le prophéte Daniel, *in*-4°. Mais son grand ouvrage, auquel il avoit travaillé pendant plusieurs années, est son recueil des monumens des peres qui ont vécu dans les temps apostoliques; savoir de l'épître de S. Barnabé, des lettres de S. Clément, & des autres ouvrages qu'on lui attribue, imprimés & non imprimés, du livre d'Hermas, des lettres de S. Ignace & de S. Polycarpe, & des actes de leur martyre, revus & corrigés par plusieurs monumens, nouvellement traduits & enrichis de notes à la fin, en deux volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1672, & réimprimés en Hollande en 1698. Ce qu'il y a de plus considérable dans cet ouvrage, ce sont les notes recherchées & pleines d'érudition, tant sur les termes grecs, que sur diverses matieres d'histoire, de dogme & de discipline, dans lesquelles il rapporte en peu de mots, ce qu'il y a de plus curieux & de plus singulier sur chaque sujet, & insere les remarques nouvelles, qu'il avoit faites sur les peres dans tout le cours de ses études, ayant soin de ne mettre que ce qu'il croyoit n'avoir point encore été observé par les autres.

Il a donné depuis trois volumes *in*-4° de recueils de plusieurs monumens de l'église grecque, tirés des manuscrits de la bibliothéque du roi & de celle de M. Colbert, avec une version & des notes critiques, qui ne sont pas si étendues, mais aussi singulieres que celles qui se trouvent dans son grand ouvrage. Le premier volume parut en 1675, le second en 1681, & le troisiéme en 1686. Il auroit continué, si la mort ne l'eût enlevé le 12 août 1686, dans un âge qui n'étoit pas encore fort avancé, mais cassé d'infirmités & atténué de travail: car il peinoit beaucoup en faisant ses ouvrages, ayant toujours le texte grec & la version à côté de sa main, lorsqu'il écrivoit, ne citant rien dans ses notes, qu'il ne vérifiât sur les originaux, & étant quelquefois plusieurs jours à chercher un passage.

Il n'est pas nécessaire de parler davantage de son érudition, de ses connoissances dans la langue grecque & dans l'antiquité ecclésiastique, ni de son assiduité au travail, & de son exactitude: on les connoît assez par ses ouvrages. Mais ce que nous sommes obligés de remarquer, pour rendre entiérement justice à son mérite, c'est qu'il étoit d'une probité, d'une simplicité & d'une candeur digne des premiers temps, sans faste, sans ostentation, & d'une modestie surprenante. Il vivoit dans une grande retraite, ne faisoit & ne recevoit presque point de visites, se communiquant peu, & à peu de gens; paroissoit mélancolique & reservé, mais étoit dans le fonds bon & familier. *Voyez* sa vie écrite par *Etienne Baluze*, qui est à la tête des *Patres Apostolici*, de l'édition d'Amsterdam. * *Mémoires du temps.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccles. du XVII siécle.*

COTEREAUX, nommés aussi COURRIERS, ou ROUTIERS, bandits qui infesterent le Languedoc & la Gascogne, sur la fin du XII siécle, sous le régne de Louis VII, roi de France. Ces malheureux se louoient à ceux qui avoient besoin d'eux, pour se venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux-mêmes le pays. Ils ne s'en

prenoient pas aux biens seulement, mais aux personnes, sans épargner ni âge, ni sexe, ni condition. La plupart n'avoient point de religion; mais ils assistoient les hérétiques, pour avoir occasion de piller les clercs & les églises. Les uns s'appelloient Brabançons: les autres Aragonois, Navarrois & Basques, à cause qu'ils venoient de ces pays, mais plus ordinairement Cotereaux & Triaverdins. Les Cotereaux étoient la plupart fantassins, & les Routiers cavaliers. Henri II, dit *le Vieil*, roi d'Angleterre, prit à son service en 1174 les Cotereaux & les Routiers, pour faire la guerre à son fils Richard, comte de Poitou. Ils embrasserent depuis les erreurs des Albigeois. Le concile de Latran assemblé en 1179, sous Alexandre III, excommunia les uns & les autres, défendit de leur donner la sépulture ecclésiastique, & exhorta les catholiques à les attaquer, à se saisir de leurs biens, & à mettre leur personne en servitude, accordant à ceux qui prendroient les armes, des indulgences, à proportion de leurs services, & selon la discrétion des prélats. Le même concile excommunia aussi les orthodoxes, qui refuseroient de suivre les avis des évêques, dans le dessein de purger la terre de ces malheureux bandits, & priva de leurs dignités les personnes ecclésiastiques qui ne s'employeroient pas avec zéle pour les détruire entiérement. Les habitans du Berri s'étant assemblés avec les troupes du roi Philippe *Auguste*, tuerent, l'an 1183, plus de 7000 de ces Cotereaux, qui dans cette province faisoient des desordres incroyables, & qui s'attachoient principalement à persécuter les ecclésiastiques. Il faut que les courses de ces pillards eussent duré long-temps avant Alexandre III, puisque Pierre de Cluni écrivant à Bernard, maître des Templiers, l'exhorte à s'opposer aux violences de ces malheureux bandits. Il en écrivit de même au pape Eugène III. * Pierre de Cluni, *l.* 6, *ep.* 27 & 28. S. Antonin, *tom. II*, *tit.* 7, *p.* 17. Sander, *hær.* 148. Baronius, *A. C.* 1179, 1183.

☞ COTES (Roger) excellent mathématicien, & professeur d'astronomie & de philosophie expérimentale dans l'université de Cambridge, fit paroître beaucoup d'inclination dès sa jeunesse pour les mathématiques, en quoi il fut aidé & encouragé par Jean Smith son oncle. Thomas Plume, archidiacre de Rochester, ayant fondé une chaire d'astronomie à Cambridge, Cotes fut choisi en 1706 pour en être le premier professeur, à cause de son grand mérite & de sa profonde science dans les parties les plus abstraites des mathématiques. Il mourut en 1716, à la fleur de son âge, fort regretté de Bentley son ami, & des savans d'Angleterre dont il s'étoit acquis l'estime. On a de lui 1. une excellente édition des principes de Newton, imprimée à Cambridge en 1713, *in*-4°. 2. *Harmonia mensurarum, sive analysis & syntesis per rationum & angulorum mensuras promotæ*, avec d'autres opuscules de mathématiques, donnés au public en 1722, par Robert Smith son successeur. 3 Description du grand météore, qui parut au mois de mars 1716, publiée dans les transactions philosophiques. * M. Ladvocat, *dict. hist. portatif.*

COTHARDI (Pierre) premier président au parlement de Paris, suivit long-temps le barreau, & parvint l'an 1486 à la charge d'avocat général. C'est dans l'exercice de cette charge qu'il fut connu du roi; qu'il eut le bonheur de lui plaire, & qu'il se fit aimer du peuple. Il fut fait premier président en 1497, & mourut vers l'an 1505. La famille de Cothardi n'est pas bien connue. * Blanchard, *hist. des premiers présidens du parlement de Paris.*

COTHB-EDDIN, premier sultan de Khouaresme, étoit fils de *Bousteghin Gurgé*, issu de la race turque, & esclave de *Balcateghin* ou *Malcateghin*, qui étoit lui-même aussi du nombre de ces esclaves de considération qui possédoient les plus grands emplois de la cour de Melek Schak, sultan de la dynastie des Selgiucides. Après la mort de son maître, Bousteghin lui succéda dans la charge de grand échanson du sultan; & parceque les revenus de la province de Khouaresme étoient destinés pour l'entretien de cette charge, il en obtint aisément le gouvernement. Cothb-Eddin son fils lui succéda dans toutes ses charges; & comme il avoit de l'esprit & de la valeur, il les soutint avec dignité, & s'acquit un grand crédit à la cour des Selgiucides. Enfin son crédit augmentant toujours sous divers régnes, il obtint le titre de *Khowarezme-Schah*, c'est-à dire, *roi* ou *prince de Khouaresme*. Ce titre est toujours demeuré depuis dans sa famille, quoiqu'elle ait été depuis maîtresse de plusieurs autres provinces très-grandes; & la dynastie qu'elle a établie, porte le nom de *Khouaresmiens*. Cothb-Eddin, malgré sa puissance, rendit assidument ses services aux sultans Selgiucides, & il ne se départit jamais de leur obéissance. Car pendant l'espace de trente ans, il faisoit sa charge à la cour de *Sangiar* une année, & étoit relevé l'année suivante par son fils *Atziz*, qui lui succéda. Il mourut l'an de J. C. 1127, en réputation d'un des plus sages & des plus puissans seigneurs de son temps. * D'Herbelot, *biblioth. orientale.*

COTHMAN (Jean) docteur en théologie de la R. P. R. étoit de Rostock. Il naquit en 1595, & mourut en 1650. Il a publié un *traité de la cene*. Une *description du fondement du papisme*. Un traité *de Conjugio comprivignorum*, contre Boblius. * Witte, *in theol. p.* 747.

COTHMAN (Ernest) natif de Lemgow, ville de Westphalie, après avoir fait ses études dans les universités de Helmstadt, de Marpurg, &c. fut fait en 1584 docteur en droit civil & canonique. En 1587 le duc de Meckelbourg le fit membre de son conseil & assesseur du tribunal séculier & ecclésiastique, & ensuite son chancelier, dans le temps qu'il étoit professeur en jurisprudence, & doyen de la faculté. Il mourut en 1627. On a de lui: *Responsa juris: disputationes juris: commentarius in primum librum codicis: disputationes in Justinianum in compendium redactæ*, &c. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

COTHON, nom que l'on donnoit au port de Carthage, lequel étoit divisé en trois parties, savoir, Byrsa, Mégare, & Cothon. Les Africains, selon Festus, donnoient aussi ce nom aux havres ou ports de mer qui étoient faits à la main, & par le secours de l'art. Bochart croit que ce nom, qui n'étoit point en usage parmi les Romains, ni parmi les Grecs, vient du mot hébreu *Katam* ou *Katham*, qui signifie *couper*, parcequ'il falloit couper & creuser la terre pour former ces havres. On appelloit aussi Cothon le port d'Adrumete, autre ville d'Afrique, bâtie par les Phéniciens, entre Carthage & les Syrthes; ce qui confirme l'opinion de Festus.

COTHURNO (Barthelemi de) né aux environs de Gènes, quitta ses biens, qui étoient considérables, pour entrer dans l'ordre de S. François, où il devint aussi célébre docteur que grand prédicateur. Son mérite l'éleva jusqu'à l'archevêché de Gènes, & ensuite jusqu'au cardinalat, où Urbain VI le nomma le 16 septembre de l'an 1378. Quelques années après, ce pape l'ayant soupçonné de quelque entreprise contre lui, le traita avec dureté. Charles de Durazzo les réconcilia; mais ce ne fut pas pour longtemps. Les soupçons du pape se renouvellerent; il crut que Cothurno en vouloit à sa vie; il en eut quelques indices qu'il crut fondés; & pour prévenir ce qu'il craignoit, il fit prendre Cothurno à Luceria le 11 janvier 1385, & lui fit donner la torture dans laquelle le cardinal avoua la conspiration. Après cet aveu, le pape le fit noyer à Gènes avec quatre autres cardinaux ses complices, au mois de décembre de la même année. On dit qu'il avoit composé *Summa theologica; postilla sermonum sacrorum; commentaria in Cantic. Canticor.* & quelques autres ouvrages. * Wading. *Annal. Minor.* Contelor. *Elench. cardinal.* Jongelin. *Elog. cardinal. ordin. Minor.*

☞ COTIGNAC, petite ville de France en Provence, sur la riviere d'Argent, au diocèse de Frejus, à trois lieues de Brignolles. Quelques géographes la

prennent pour l'ancien *Maittaronium.* Ce lieu a été érigé en baronie en 1487. Il y a dans son territoire sur une montagne, une chapelle du titre de N. D. de Grace, fondée en 1519, par le pieux Rolin Ferier, qui en étoit prieur. C'est un grand pélerinage : Louis XIV & la reine mere y vinrent en 1660. Cette chapelle est à présent desservie par des prêtres de l'Oratoire. La ville de Cotignac tire un gros profit des figues & des autres fruits qu'on y prépare. * La Martiniere, *diction. géogr.*

COTIN (Charles) si maltraité dans les satyres de Boileau, & dans la scéne de Trissotin & de Vadius, qui est la cinquiéme du troisiéme acte des *femmes savantes* de Moliere, étoit Parisien, poëte & prédicateur. Il prit possession d'un canonicat de Bayeux en 1650 ; mais n'y voulant pas résider, il le résigna en 1651. Il étoit conseiller & aumônier du roi, fut reçu à l'académie françoise le 3 mai 1655, & mourut en janvier 1682. Il s'étoit, dit-on, attiré le mépris de Boileau & de Moliere, parcequ'il avoit conseillé durement & avec aigreur au premier, de consacrer ses talens à une autre espéce de poësie que la satyre, & que dans les brouilleries survenues entre les deux freres Gilles Boileau & le poëte, il prenoit toujours le parti du premier, & n'oublioit rien pour susciter des chagrins domestiques au second. A l'égard de Moliere, on prétend que Cotin avoit voulu le mettre mal dans l'esprit de M. le duc de Montauzier, & qu'il avoit assuré ce seigneur, que c'étoit lui que le comique avoit voulu jouer dans son Misanthrope. Quoi qu'il en soit, l'abbé Cotin non seulement n'étoit pas ignorant, il étoit même assez versé dans la philosophie & dans la théologie ; il savoit du grec, de l'hébreu, du syriac ; il étoit reçu & chéri dans les plus illustres compagnies, où l'on ne faisoit guères accueil qu'au mérite, chez madame de Guise, chez madame de Nemours, à l'hôtel de Rambouillet, chez mademoiselle de Montpensier. Il a prêché seize carêmes dans les meilleures chaires de Paris, & ses ouvrages en prose ont ordinairement un style aisé, naïf & même noble, qui sent son Parisien élevé avec soin. A l'égard de ses poësies, qui sont le plus foible de ses ouvrages, il y a des choses très-spirituelles & bien tournées. Ses ouvrages sont : *Théoclée, ou la vraie philosophie des principes du monde*, in-4°, en 1646. *Recueil de rondeaux*, in-12, en 1650. *Traité de l'ame immortelle*, in-4°, en 1655. *Poësies chrétiennes*, in-8°, en 1657. *Oraison funébre pour messire Abel Servien*, in-4°, en 1659. Oeuvres mêlées, contenant Enigmes, Odes, &c. *in-12*, en 1659. *La pastorale sacrée, ou paraphrase du Cantique des Cantiques*, in-12, en 1662. *Réflexions sur la conduite du roi* (Louis XIV) *quand il prit le soin des affaires par lui-même*, in-4°, 1663. *Oeuvres galantes en prose & en vers*, in-12, *tome* I, en 1663 ; *tome* II, en 1665. *Odes royales sur les mariages des princesses de Nemours*, in-8°, en 1665. Ces ouvrages ont été imprimés à Paris. *La Ménagerie*, in-12, en 1666. C'est un libelle où l'auteur entasse injures sur injures, pour se venger de l'abbé Ménage qui avoit fort méprisé le *Sonnet à la princesse Uranie sur sa fiévre* (c'est-à-dire, à mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours) en présence de mademoiselle, & de l'abbé Cotin même, sans savoir d'abord que ce sonnet étoit l'ouvrage de ce dernier. *La critique désintéressée sur les satyres du temps*, in-8°, en 1666. Cette piéce est contre M. Boileau. *Salomon, ou la politique royale*, en trois discours en prose, imprimés séparément & sans date. *Poësies diverses*, dans les recueils de son temps, principalement dans le *Recueil de poësies diverses*, en trois volumes *in-12*, *tome I & tome III.* * *Mém. du temps.* M. l'abbé d'Olivet, dans sa continuation de l'*histoire de l'académie françoise de M.* Pellisson.

COTIS, *cherchez* COTYS.

COTISON, roi des Daces, ayant envahi la Pannonie avec son armée, fut défait par Cornelius Lentulus, lieutenant d'Auguste. * Horace, *en l'ode 8 du liv.* 3, *v.* 18.

Occidit Daci Cotisonis agmen.

Abraham Mylius, *en son traité de la langue belgique, c.* 26, dit que le nom de Cotison vient de *Gotes son*, c'est-à-dire, dans la langue teutonique, *Fils de Dieu*, parceque ce roi Dace, ses enfans & les principaux de son royaume, vouloient que l'on crût qu'ils étoient de la race des Dieux.

COTOLENDI (Charles) prit naissance ou à Aix ou à Avignon ; Aix fut la demeure de sa famille & Avignon la sienne. Il vint de bonne heure à Paris, après s'être fait passer avocat. Renonçant ensuite absolument au barreau, il se mit à la composition de divers ouvrages qui le firent connoître dans la république des lettres. Il donna d'abord les *Voyages de Pierre Texeira, ou l'Histoire des rois de Perse, depuis Kayumarras, leur premier roi, jusqu'en l'année* 1609, *avec la relation de l'origine du royaume d'Ormus, & de la succession de ses rois, jusques à ce que les Portugais s'en emparerent en* 1507, *tirée de l'histoire écrite en langue persanne par Torumxa, roi du même pays, ensemble une autre relation du même Texeira, depuis les Indes jusqu'en Italie par terre, en* 1600 ; *le tout traduit de l'espagnol*, Paris chez Barbin, 1681, deux volumes *in-12*. Cette traduction fut suivie de *la vie de la duchesse de Montmorenci* (la princesse des Ursins) supérieure de la Visitation de Sainte Marie de Moulins, Paris 1684, *in-8°*. M. Abelly, évêque de Rhodés, conseilla à Cotolendi d'entreprendre la vie de saint François de Sales, parceque les vies de ce prélat qui avoient paru jusqu'alors, ne s'étendoient pas assez sur son épiscopat, & qu'elles étoient pleines de digressions inutiles. Pour mettre à exécution ce projet, Cotolendi lut avec soin tout ce qui a été écrit sur ce Saint, en fit des extraits fidéles ; il lut aussi ses œuvres, & les endroits des histoires de France, de Savoye & de Genève, où l'on décrit des affaires ausquelles il avoit eu part ; il reçut aussi quantité d'instructions de quelques prêtres d'un âge avancé qui avoient pu voir l'évêque de Genève, des mémoires envoyés par les religieuses d'Annecy qui avoient été sous sa conduite, les originaux des lettres écrites à madame de Villesavin & d'autres piéces fournies par M. de Forat, parent de ce serviteur de Dieu. Il divisa son ouvrage en trois livres, & cette histoire parut à Paris sous ce titre : *La Vie de S. François de Sales, évêque de Genève, fondateur de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie*, Paris 1689, *in-4°*. Il donna ensuite une traduction de la *Vie de Christophe Colomb*, Paris, deux volumes *in-12*. *Arliquiniana, ou les bons mots, les histoires plaisantes & agréables recueillies des conversations d'Arlequin*, Paris 1694, *in-12*, seconde édition augmentée. Cotolendi est aussi auteur du *Livre sans nom*, ouvrage, dit-on, plein de mauvaises plaisanteries, comme le précédent. Il avoit fait paroître l'année précédente 1693, *in-12* : *La méthode pour assister les malades, traduite du latin de Polaneus.* Ensuite il projetta de donner des réflexions sur les divers stiles, & sur la maniére d'écrire ; mais il quitta ce dessein, & composa une critique des œuvres de M. de Saint-Evremont à laquelle il donna ce titre : *Dissertation sur les œuvres de M. de Saint-Evremont, avec l'examen du factum qu'il a fait pour madame la duchesse de Mazarin contre M. le duc de Mazarin son mari*, Paris 1698, *in-12.* Il prit le nom de Dumont. On crut que M. Erard piqué de la réponse que M. de Saint-Evremont avoit faite à son factum, engagea Cotolendi à composer cet ouvrage, & qu'il y eut même beaucoup de part. Quoi qu'il en soit, voici le jugement qu'en porta M. de Saint-Evremont lui-même. « Je trouve beaucoup de choses dans » cet écrit bien censurées ; je ne puis nier que l'auteur » n'écrive bien, mais son zèle pour la religion & pour » les bonnes mœurs passe tout. Je gagnerois moins à » changer mon stile contre le sien, que ma conscience » contre la sienne. J'estime fort son exactitude dans la » critique : il s'attache à censurer des traités même qui

» ne font pas de moi : il eft vrai qu'il me donne trop de » louanges quelquefois. Tout bien compenfé, fa faveur » paffe la févérité du jugement, & je puis dire avec fin- » cerité que j'ai plus de reconnoiffance de la grace que » de reffentiment de la rigueur. » On peut voir la lettre entiere de M. de Saint-Evremont, dans fa vie, par M. des Maizeaux, page 214 & fuiv. à la tête de la derniere édition *in*-12 des ouvrages de M. de Saint-Evremont. Cotolendi ne pouvoit fouffrir que M. de Saint-Evremont eût fi fort abandonné fes œuvres à l'avidité des libraires, que de permettre que des piéces indignes de lui après avoir couru le monde fans honneur, fe vinffent réfugier dans fes livres comme dans un afyle. M. Boyer de la Ruviére, avocat au parlement de Paris, fit l'apologie de M. de Saint-Evremont qu'il intitula : *Apologie des Œuvres de M. de Saint-Evremont, avec fon éloge & fon portrait, & un difcours fur les critiques*, Paris, 1698, *in*-12. Voyez ce que M. de S. Evremont, dit de cette apologie, dans fa vie, page 217. Enfin Cotolendi mit au jour, à la fin de 1700, un volume *in*-12, dont le titre entier eft : *Saint-Evremoniana, ou dialogues des nouveaux Dieux : Recueil de diverfes penfées & remarques de Charles de Saint-Denys, feigneur de Saint-Evremont (auquel, à caufe de quelques dialogues qui y font mêlés, on a donné le fecond titre) avec une lettre de M. de Saint-Evremont fur la critique faite de fes ouvrages par l'auteur du préfent recueil, & la réponfe à cette lettre.* Cotolendi affure dans fa préface, que c'eft un recueil de plufieurs chofes que quelques perfonnes s'étoient fouvenues d'avoir ouï dire autrefois à M. de Saint-Evremont. Cet ouvrage n'a pas été eftimé, c'eft une pure fuppofition dont perfonne n'a été la dupe. Cotolendi mourut au commencement du dix-huitiéme fiécle. * Des Maizeaux, *vie de Saint-Evremont.* Bougerel, *mémoires manufcrits.* Avertiffement de l'ancien théatre de Gherardi, au tome I, &c.

COTONIO (Antoine) théologien de l'ordre de S. François, a profeffé la méthaphyfique à Rome & à Padoue pendant dix-huit années. Il fut fort eftimé du pape Innocent XI. Il eft mort à Rome l'an 1682. On ne connoît de lui que l'ouvrage intitulé : *Panfophiæ inftitutiones, opus pluribus voluminibus comprehenfum.* * *Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande, 1740.

COTOUAL, dans les Indes, eft le juge des affaires criminelles. Il s'appelle en Turquie *Soubachi*, & en Perfe *Daroga.* Il ne peut faire mourir perfonne, qu'il n'ait envoyé un courier au roi, pour apprendre fa volonté fur le procès de celui qui mérite la mort. Ce Cotoual doit répondre de tous les vols qui fe font dans la ville ; c'eft pourquoi il a des archers, qui fe réuniffent en corps de garde, & qui y font la vifite trois fois la nuit, favoir, à neuf heures, à minuit, & à trois heures. * Thevenot, *voyage des Indes, tome III.*

COTTA, nom d'une illuftre famille de Rome, qui a produit plufieurs confuls & d'autres magiftrats.

COTTA (Marcus Aurelius) conful avec L. Lucullus, l'an de Rome 680, & 74 avant la naiffance de J. C. fit la guerre contre Mithridate avec très-peu de fuccès. Il fut battu auprès de Chalcédoine & perdit une bataille fur mer, pendant que tout réuffiffoit à Lucullus fon collégue. Trois ans après, il fit le fiége d'Héraclée, qu'il convertit en blocus. Enfin il la prit par la trahifon de Connacorix, & y exerça les dernieres cruautés. Il retourna à Rome, l'an de cette ville 685, avant J. C. 69, & y fut reçu avec honneur par le fénat, qui lui donna le furnom de *Pontique*, à caufe de la prife d'Héraclée. * Tite-Live, *l.* 93. Orofe, *l.* 6, *c.* 2. Appien, *in Mithridatic.* C. Memnon, *c.* 53.

COTTA (Caïus Aurelius) frere du précédent, fut banni de Rome pendant les querelles de Marius & de Sylla. Sa mere l'aimoit fi tendrement qu'elle le fuivit dans fon exil, d'où ils revinrent lorfque le parti de Sylla triompha. Il fut conful l'an de Rome 679, & 75 ans avant la naiffance de J. C. Il eft probable qu'il mourut deux ans après d'une bleffure qui fe rouvrit, ce qui le priva de la gloire du triomphe qu'on lui avoit décerné. Il fut bon orateur. Cicéron en parle dans fon livre *de oratore* & *in Bruto* ; mais il n'eft point le Cotta interlocuteur de Cicéron dans fon livre *de natura Deorum*, comme Glandorf l'a débité. * Bayle, *diction. critiq. art.* Rutilia.

COTTA (Lucius Aurunculëius) capitaine Romain, fervoit dans les Gaules fous Céfar, qui le nomma lui & Titurius Sabinus, pour commander une légion qu'il envoyoit dans le pays de Liége. Ils ne furent pas plutôt campés, qu'Ambiorix, à la tête des Gaulois, vint les y attaquer ; mais n'ayant pas eu l'avantage qu'il efpéroit, il fit dire à ces généraux que tous les Gaulois s'étoient révoltés contre les Romains, & que les Germains arriveroient dans deux jours. Sabinus donna dans ce piége, quoique Cotta s'y opposât ; & dès le lendemain ces deux chefs firent partir leurs troupes. Les Gaulois les attaquerent dans leur marche, les défirent, & Aurunculëius Cotta y fut tué. Cela arriva vers l'an 700 de la fondation de Rome, 54 ans avant la naiffance du Fils de Dieu. Au refte on croit que ce capitaine eft le même qu'Athénée cite comme auteur d'une hiftoire de Rome. * Cæfar, *de bell. Gal. l.* 5, *c.* 5. Athénée, *l.* 6.

COTTA (Jean) poëte, Italien de nation, dans le XVI fiécle, n'étoit pas de Vérone, comme on le dit ordinairement ; mais d'un village fur l'Adige, près de Vérone. Il apprit les langues, & s'acquit beaucoup de réputation par fes poéfies. Il enfeigna quelque temps à Lodi, où fa belle-mere s'étoit remariée : depuis il alla joindre Pontanus à Naples ; puis il vint à Venife, où fon mérite lui acquit de l'emploi. Mais ayant été pris en 1509 par les François à la bataille de la Ghiara d'Adda, il perdit une partie de fes écrits. Il trouva pourtant moyen de fe rétablir avec le fecours de Barthélemi d'Alviane, général de l'armée Vénitienne, qui étoit fon patron, à la fuite duquel il fut pris. Ce général l'envoya au pape Jules II qui étoit à Viterbe, où il mourut vers l'an 1510 ou 1511 d'une fiévre peftilentielle, n'étant qu'en la 28e année de fon âge. Nous avons des épigrammes & des oraifons de fa façon ; mais nous avons perdu fa chorographie en vers ; & des notes fur Pline, qu'il avoit compofées. Latomus & Flaminius ont fait des épigrammes en fon honneur. Mais il n'en valoit guéres la peine ; car la plupart de fes vers paroiffent produits en dépit des Mufes & d'Apollon. * Paul Jove, *elog. doct. c.* 45. Pierius Valerianus, *de infel. litterr. &c.*

COTTA (Catellien) a fait des fcholies *ad Mediolanenfium ftatuta*, & un petit traité des jurifconfultes, où il commence par Mutius Scevola, & finit par André Alciat. Il a fait auffi un livre intitulé, *Memorabilia*, qui fut imprimé à Venife l'an 1572, *in*-8°, & qui n'eft qu'un pillage des autres auteurs. Il le reconnoît au frontifpice de fon ouvrage, & cela le purge du crime de plagiaire. * Teiffier, *biblioth.* Gentilis, *in apologia Apuleii.*

COTTE D'ARMES, habit militaire que les anciens appelloient *Colobium*, du mot grec κολοβὸν, qui fignifie *coupe*, parce que c'étoit une tunique fans manches, qui ne defcendoit pas jufqu'aux genoux. Elle n'étoit pas en ufage du temps des Confuls Romains, & on ne commença à s'en fervir que fous les empereurs, qui la défendirent aux efclaves, comme nous l'apprenons de Servius, *fur le premier livre de l'Enéide.* Les gens de guerre même n'avoient pas encore accoutumé de s'en fervir. Les fénateurs étoient obligés de porter en ville une pareille tunique, felon le code théodofien, *liv.* 4, *tit.* 10. Enfuite les évêques s'en fervirent, & même le pape Eutychien, qui fuccéda à Felix I, l'an 275, ordonna qu'on n'enfeveliroit à l'avenir les corps des martyrs, que dans des tuniques de pourpre. Ce qui fut néanmoins aboli par S. Gregoire *le Grand*, *Regift. liv.* 4, *epift.* 48. La tunique eft aujourd'hui un des ornemens eccléfiaftiques, appellée communement *Dalmatique*, dont le diacre & le foudiacre fe fervent quand il faut officier.

Cotte-d'armes, en termes de blafon, fe dit d'un

habillement que mettoient autrefois les chevaliers sur leurs armes, tant à la guerre, que dans les tournois, & qui se porte encore par les hérauts-d'armes ; c'est ce que les Romains appelloient *Sagum*. C'étoit un petit manteau qui descendoit jusques vers le nombril, ouvert par les côtés, avec des manches courtes, comme des manches d'ange, quelquefois fourré d'hermines & de vair, sur lequel s'appliquoient les armoiries du cavalier, brodées en or & en argent, & avec de l'étain battu émaillé de couleurs, d'où est venue la régle du blason, de ne point mettre couleur sur couleur, ni métal sur metal. Ces couleurs étoient faites d'un étain battu & émaillé de rouge, de verd, de noir & de bleu : ce qui leur a fait donner le nom d'*Emaux*. Ces cottes-d'armes étoient volantes, & souvent diversifiées de plusieurs bandes de couleurs différentes, altérées & mises en divers sens, comme les drapeaux sont encore aujourd'hui écartelés, ondés & vivrés. Ces sortes d'habits s'appelloient *Divises*, parcequ'ils étoient composés de plusieurs piéces divisées & cousues ensemble, d'où sont venus les mots de *Fasce*, de *Pal*, de *Chevron*, de *Bande*, de *Croix*, de *Sautoir*, de *Losange*, &c. dont on a fait depuis les piéces honorables de l'écu. Les cottes-d'armes & les bannieres, n'ont jamais été permises qu'aux chevaliers & aux anciens nobles. * Budée & Spelman, *Hist. de France.*

COTTER, ou KOTTER (Christophe) *cherchez* KOTTER.

COTTIENNES, *Alpes Cottiæ*, est le nom que les anciens ont donné à une partie des Alpes, qui contient le mont Viso, le mont au col de la Croix, le mont Genevre, le mont Cenis, & du côté d'Italie, les vallées de Lucerne & de Pérouse. Elles séparent le Dauphiné du Piémont, & comprennent les monts qui sont depuis le mont Viso, au midi où commencent les Alpes Cottiennes, jusqu'au mont Cenis au septentrion, où est le commencement des Alpes Grecques ou Grégeoises. Ce nom d'Alpes Cotties ou Cottiennes, est tiré de celui de COTTIUS, qui étoit prince de ce pays. Sa souveraineté comprenoit douze villes, chacune capitale d'une petite province ; & la ville de Suze étoit capitale de l'état. Auguste avoit tâché de soumettre Cottius ; & n'ayant pu y réussir, il le reçut au nombre des alliés du peuple Romain. L'empereur Claude donna à Julius Cossus le titre de roi, l'an de J. C. 44 ; & après sa mort, ou celle de son successeur, en 65, Neron réunit cet état à l'empire. Suetone parle en la vie de Tibere de Cottius, roi de ce pays. C'est dans le chap. 37, & dans la vie de Neron, chap. 18. *Cherchez* ALPES. * Pline, *l.* 3, *c.* 20. Strabon, *l.* 4. Tacite. Dion. Ammien Marcellin. Aurelius Victor. Leandre Alberti. Chorier, &c.

COTTIUS, roi des Alpes Cottiennes, *voyez* l'article précédent.

COTTON, CONTON, ou COTON (Robert) Anglois de nation, & religieux de l'ordre de S. François dans le XIV siécle, vers l'an 1340, fut docteur de Sorbonne, & acquit le surnom de docteur agréable, *Doctor amœnus*. Il laissa des sermons & des commentaires sur le Maître des sentences ; *Quodlibeta scholastica ; disceptationes magistrales, &c.** Pitseus, *de script. Angl.* Wadingue, *biblioth. franç. &c.*

COTTON (Pierre) Jésuite, confesseur des rois Henri IV & Louis XIII, étoit d'une noble famille de la province de Forez, & naquit le 7 mars 1564 à Neronde près la Loire, dont *Guichard* Cotton son pere, seigneur de Chenevoux, étoit alors gouverneur. Ayant atteint l'âge de vingt ans, il fut reçu parmi les Jésuites, au mois de septembre 1583, à Arone dans le Milanez, célébre par la naissance de S. Charles. En sortant du noviciat, il alla étudier en philosophie à Milan, & de-là il alla commencer son cours de théologie a Rome, sous le P. Nicolas Bobadilla, un des premiers compagnons de S. Ignace. Après que le P. Cotton eut passé une année à Rome, ses supérieurs l'envoyerent en France, où il acheva sa théologie dans le collége de Lyon. Il y fut élevé à la dignité du sacerdoce. On le chargea de prêcher un carême, dont il s'aquitta si bien, que depuis il fut toujours employé dans le ministere de la prédication. Il enseigna aussi les cas de conscience à Avignon, & rendit d'autres grands services à sa compagnie & au public. Entre plusieurs conversions qu'il opéra, il suffira de citer celle de M. de Lesdiguieres, qui fut depuis connétable de France. Il avoit connu le P. Cotton à Grenoble ; & se trouvant l'an 1603 à la cour, il parla au roi Henri *le Grand* de ce savant religieux. Le roi qui avoit résolu de rappeller les Jésuites, voulut entendre le P. Cotton, qu'on fit venir d'Aix en Provence, où il étoit alors ; & il fut si satisfait de son éloquence & de sa piété, qu'il le choisit pour son confesseur. Il voulut même le nommer à l'archevêché d'Arles, & lui procurer un chapeau de cardinal ; mais ce bon pere s'y opposa toujours. Il prêchoit continuellement, se trouvoit à des conférences avec les hérétiques, composoit les ouvrages que nous avons de lui, & s'étoit fait une solitude au milieu de la cour. Après la mort funeste du roi Henri *le Grand* en 1610, la reine Marie de Médicis, régente du royaume, souhaita que le pere Cotton continuât à rendre ses services ordinaires au jeune roi Louis XIII, dont il fut aussi confesseur. Il accepta cet emploi, quoique son inclination l'éloignât de la cour. Après avoir si souvent demandé d'en sortir, il l'obtint enfin en 1617, & se retira dans la maison professe que sa compagnie possede à Lyon. En 1621 il fut nommé recteur du collége de Bourdeaux, & en 1623 provincial de la province d'Aquitaine. Au commencement de l'an 1626 ayant achevé son temps de provincial de la province d'Aquitaine, il eut le même emploi dans celle de France. Un arrêt que le parlement de Paris donna contre sa compagnie, & qu'il ne put éviter, lui fit tant de chagrin, qu'il en tomba malade, & en mourut trois jours après. Ce fut le 19 mars de la même année 1626, à l'âge de 63 ans. Il prêchoit alors le carême à Paris dans l'église de S. Paul. Il a laissé quelques ouvrages, comme *du sacrifice de la messe ; Genève plagiaire : La rechute de Genève plagiaire : L'institution catholique : Des sermons, &c.** La vie du P. Cotton, composée par le pere Pierre Royer. Alegambe, *biblioth. script. soc. Jesu.* Le Mire, *de script. sæc. XVII.* Dupleix. Pierre de S. Romuald. *Vie du pere Cotton*, par le pere d'Orléans.

COTTON (Robert) chevalier Anglois, s'est acquis beaucoup de réputation dans le XVII siécle, par son erudition, & par l'amour qu'il a eu pour les livres. Il a dressé une belle bibliothéque avec d'excellens manuscrits, restes précieux des bibliothéques des monasteres anglois qui avoient échapé à la fureur brutale de ceux qui pillerent les monasteres sous Henri VIII, & que Cotton ramassa avec de grands soins & beaucoup de dépense. Il mourut en 1631, âgé de 61 ans. On donna en 1652 un recueil de traités qu'il avoit composés dans des occasions importantes. Il y a quelques années qu'un héritier de la famille de M. Cotton fit à la couronne d'Angleterre une donation de la fameuse bibliothéque que ce savant Anglois avoit amassée, & de la maison où elle étoit placée, afin que le public pût en jouir. On a depuis jugé à propos de joindre cette bibliothéque à celle du roi, sous la garde & la direction du célébre M. Bentley, & de les placer l'une & l'autre dans une maison située dans le cloître de l'abbaye de Westminster ; mais le feu ayant pris le 3 novembre 1731 à la cheminée d'une chambre au-dessous de la bibliothéque, fit tant de progrès pendant la nuit, avant qu'on s'en fût apperçu, qu'on eut bien de la peine à l'éteindre : quelques livres de la bibliothéque royale, & un bien plus grand nombre de manuscrits de la bibliothéque Cottonienne, qui étoit très riche en ce genre, ont été entiérement consumés. L'eau des pompes, dont on s'est servi pour éteindre le feu, a perdu de telle sorte ce que le feu avoit épargné, qu'on ne peut plus lire ceux qui sont restés. Entre le petit nombre de manuscrits que l'on a sauvés, il faut compter le plus ancien

manuscrit grec de la Bible que l'on connoisse aujourd'hui dans le monde. C'est ce qu'on appelle *le manuscrit Alexandrin*, parcequ'il fut donné au roi Charles I, par Cyrille Lucar, alors patriarche de Constantinople, & remis pour cet effet au chevalier Thomas Roe, alors ambassadeur à la Porte. Cyrille Lucar l'avoit apporté d'Alexandrie. L'antiquité de ce manuscrit est au moins de treize cens ans; & plusieurs prétendent même qu'il est antérieur au concile de Laodicee, qui, vers le milieu du IV siécle, fixa le *canon épistolaire*, & n'y comprit point les deux lettres de S. Clément qui se trouvent à la fin de ce manuscrit, comme faisant partie de la Bible, sans aucune marque qui les distingue du corps des livres sacrés. * *Mém. du temps. Nouv. du Parn. lettre* 49. Cotelier, *notes sur les épitres de S. Clément, dans son recueil des peres des temps apostoliques.*

COTYLE (la) du mot grec κοτύλη, étoit une mesure ancienne des choses liquides, qui contenoit neuf onces d'Italie, c'est-à-dire, une once moins que l'hémine romaine. Apulée veut que la cotyle & l'hémine soient synonymes parmi les anciens, & que toutes deux se prennent pour le demi-setier. L'hémine, dit-il, est la moitié du setier; d'où vient que les Grecs l'appellent *cotyle*, c'est-à-dire, *incision* ou *division*, parcequ'elle divise le setier en deux. S. Isidore dit aussi la même chose dans ses origines. S. Epiphane dit formellement que la cotyle est la moitié du setier, & qu'elle est appellée cotyle, parcequ'elle divise le setier en deux. Galien, en ses livres de remédes, est plein de semblables expressions. Suidas dit aussi que la cotyle s'appelloit de son temps demi-setier. * *Antiq. grec. & rom.*

COTYS, roi de Paphlagonie, fit alliance avec Agésilaüs, roi de Sparte. * Plut. *in vit. Agesil.*

COTYS, roi de Thrace, contemporain de Philippe, pere d'Alexandre, vers la premiere année de la CVI olympiade, & 356 ans avant J. C. fut un prince très-cruel. Il régna 24 ans, & fut tué par un certain Python, qui se retira à Athènes. Peut-être est-ce celui dont Plutarque a fait mention dans ses apophthegmes. * Ath. *l.* 12, *c.* 8. Bayle, *dict. crit.*

COTYS, roi de Thrace, envoya son fils au secours de Pompée, à la tête de 500 chevaux. * Cæsar, *de bello civil. l.* 3.

COTYS, fils de Rhœmetalces, roi de Thrace. Auguste, après la mort de son pere, partagea la Thrace entre son oncle Rhescuporis & lui, 15 ans avant J. C. Rhescuporis régna sur les montagnes, & Cotys sur les plaines les plus voisines de la Gréce. Ce partage subsista entr'eux tant qu'Auguste vécut; mais après sa mort, Rhescuporis prince très-cruel, résolut de perdre son neveu, & l'assassina, après l'avoir fait prisonnier, dans un festin. Cette trahison fut vengée par une autre. Pomponius Flaccus, ami de Rhescuporis, fut choisi pour l'attirer à Rome, & on fit tuer ce prince à son retour. Son royaume fut partagé entre Rhœmetalces son fils, & les fils de Cotys. Ce Cotys est celui à qui Ovide écrivit quelques élégies, entr'autres celle du deuxiéme livre *de Ponto*, qui commence ainsi:

Regia progenies, cui nobilitatis origo,
Nomen ab Eumolpi pervenit usque Cotys, &c.

* Tacite, *annal. l.* 2, *c.* 64. Vell. Paterc. *l.* 2. Voyez Bayle, *dict. crit.*

COTYS, fils du précédent, après avoir partagé la Thrace avec son cousin Rhœmetalces, fut obligé de la lui céder par ordre de Caligula, qui lui donna en échange l'an 38 de J. C. la petite Arménie, & une partie de l'Arabie. On voulut l'élire roi de la grande Arménie, l'an 47, mais l'empereur Claude lui défendit d'y penser. * Dion, *l.* 59. Tacit. *ann.* 11, *c.* 9.

COTYS, frere de Mithridate, roi du Bosphore sous l'empire de Claude, fut couronné & mis à la place de son frere, qui avoit intention de se révolter, & duquel il avoit découvert les desseins. * Tacit. *ann.* 12.

COTYS, autre roi du Bosphore, dont Arrien manda la mort à l'empereur Adrien, vers l'an de J. C. 134. * Arrien *de Pont.*

COTYTTO, déesse de l'impudence, dont les Baptes, qui étoient ses sacrificateurs, célébroient pendant la nuit les fêtes en dansant. Probus croit qu'elle étoit une comédienne, & que ces Baptes étoient des personnes de la même profession. * Juvenal, *en sa seconde satire, v.* 91.

COVARRUVIAS (Diego) évêque de Ségovie, & président du conseil de Castille dans le XVI siécle, naquit à Tolede le 25 juillet, l'an 1512, d'*Alfonse* de Covarruvias, & de *Marie* Guttierrez. Covarruvias est une terre en Espagne, dans le diocèse de Burgos, dont ceux de cette famille portoient le nom; & ils avoient aussi celui de Levia. Diego étudia à Salamanque avec son frere ANTOINE, *dont nous parlerons.* Il y enseigna le droit-canon, & fut choisi pour être juge de Burgos, puis conseiller de la cour de Grenade. En même-temps l'empereur Charles-Quint le nomma à l'archevêché de Saint-Domingue dans l'isle Hispaniola, une des Antilles, qu'il refusa: mais en 1559 Philippe II, roi d'Espagne, lui ayant donné l'évêché de Ciudad-Rodrigo, il fut sacré le 28 avril de l'an 1560. Quelque temps après, ce savant prélat fut nommé pour réformer l'université de Salamanque, & eut ordre de se trouver au concile de Trente, où il s'acquit une si grande réputation de doctrine, de vertu & de probité, qu'il fut commis pour dresser les décrets de réformation. Il y travailla avec Hugues Boncompagno, qui fut depuis le pape Gregoire XIII, & qui ne parloit jamais de Diego Covarruvias, que comme d'un ami, pour lequel il avoit beaucoup d'affection. Lorsqu'il fut de retour en Espagne l'an 1564, le même roi Philippe II le nomma à l'évêché de Ségovie. Covarruvias y étoit occupé l'an 1572, dans les fonctions de son ministere, lorsqu'après la mort du cardinal d'Espinosa, président du conseil de Castille, il fut choisi pour remplir cette charge. Depuis le roi le nomma à l'évêché de Cuença, & il mourut avant que d'en avoir pris possession, à Madrid, le 27 septembre de l'an 1577, qui étoit le 66e de son âge. Son corps fut porté à Ségovie. Diego Covarruvias savoit les langues, la théologie, les belles-lettres, & il avoit une connoissance du droit si particuliere, qu'il en a été surnommé *le Bartole Espagnol.* Ses ouvrages ont été mis en deux volumes. * Morales, *antiq. Hisp.* André Schottus & Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Le Mire, *de script. sæcul. XVI.* Ægidius Gonzales d'Avilas, *grand. de Madr. &c.*

COVARRUVIAS (Antoine) chanoine de Tolede, étoit frere de l'évêque de Ségovie, qu'il suivit au concile de Trente. Il avoit une très-vaste connoissance des sciences, & en particulier de la jurisprudence civile & canonique, qu'il enseigna à Salamanque. Depuis on le nomma conseiller au conseil de Castille, & il seroit parvenu à des charges plus considérables, si sa surdité ne l'eût contraint de se retirer. On lui donna un canonicat dans l'église de Tolede sa patrie, dont il fut aussi théologal, & il y mourut sur la fin du mois de décembre de l'an 1602, âgé de 78 ans. Ses ouvrages n'ont pas été publiés. * André Schottus & Nicolas Antonio, *bibliot. Hisp.* Le Mire, *de script. sæc. XVII, &c.*

COVARRUVIAS (Pierre) Espagnol, religieux de l'ordre de S. Dominique, au commencement du XVI siécle, prêcha avec beaucoup d'applaudissement, & composa quelques ouvrages. On met sa mort en 1530. * Antoine de Sienne, *de vir. illust. præd.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

COVARRUVIAS de Horosco, *cherchez* OROSCO, (Alfonse de)

☞ COUCHOT (N.) avocat au parlement de Paris, a donné au public un *Dictionnaire civile & canonique de droit & de pratique*, 1 vol. *in*-4°; & un *Praticien universel*, en deux volumes *in*-4°, qu'il dédia à MM. du parlement. Ce dernier ouvrage, dont il y a eu diverses éditions, a aussi été imprimé en plusieurs volumes *in*-12. La derniere édition a été revue & aug-

mentée par M. de la Combe, avocat. On a encore de Couchot un *traité des minorités, tutéles & curateles*, imprimé en 1713, en un vol. *in*-12. * *Mém. manuscrits* de M. Boucher d'Argis.

☞ COUCO, pays d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger, situé entre Alger & Bugie. Ce pays qu'on appelle communément la *Montagne de Couco*, étoit autrefois un royaume qui a donné des princes d'une grande réputation, qui aiderent à conquérir l'Espagne. Il tire son nom d'une ancienne ville, à présent détruite, où ses rois faisoient leur séjour dans un superbe palais qu'ils y avoient fait bâtir. Cette ville avoit un port appellé *Tamagus*, où elle faisoit le commerce du miel, de la cire & des cuirs avec les Marseillois. A présent les Arabes Bereberes & Azagues qui habitent cette montagne, quoique fiers de leur origine, & aimant l'indépendance, sont dans la bassesse & dans la misere. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COUCI: la maison de COUCI, si célébre par elle-même & par ses alliances, tiroit son nom de la terre de Couci en Picardie. Le plus ancien de cette famille dont nous ayons connoissance, est DREUX de Couci, seigneur de Boves, &c. qui vivoit vers l'an 1035. Il eut ENGUERRAND I, seigneur de Couci; *Robert*, seigneur de Marle; & *Anselme* ou *Anseau* de Boves.

II. ENGUERRAN de Couci, premier du nom, vivoit en 1080. Ce fut lui qui usurpa le château de Couci sur un seigneur nommé Alberic, à qui il appartenoit. Il épousa *Alde* de Rouci, dame de Marle, dont il eut THOMAS, qui suit.

III. THOMAS, seigneur de Couci, de Marle, de la Fere & de Boves, comte d'Amiens, fit le voyage de la Terre-sainte en 1096. Ce seigneur, dont le naturel étoit cruel, se révolta contre son pere. Il tua de sa propre main trente hommes dans une occasion contre le vidame & l'évêque d'Amiens, qui défendoient les terres de l'église, dont il vouloit s'emparer. Le roi Louis *le Gros* entra dans ces guerres. Thomas fut excommunié par un concile de Beauvais en 1114, & dépouillé par le roi du comté d'Amiens. Il regagna les bonnes graces des gens d'église en dotant l'abbaye de Prémontré de plusieurs biens en 1118; mais ayant recommencé ses premieres violences & dépouillé plusieurs marchands, malgré le sauf-conduit du roi de France, ce prince l'alla assiéger dans son château de Couci en 1130. Il fit une sortie, dans laquelle ayant été mortellement blessé par Raoul comte de Vermandois, il expira peu après dans la ville de Laon, où on l'avoit conduit prisonnier. Il avoit épousé *Yde* de Haynaut, puis *Milessende* de Creci. De la premiére il eut *Yde* de Couci, qui épousa *Alard* de Cimai, puis *Bernard* d'Orbais; & *Beatrix*, mariée à *Everard*, seigneur de Breteuil en Beauvoisis. De la seconde, il eut ENGUERRAN II, qui suit; *Robert*, seigneur de Boves, qui mourut dans une grande vieillesse, en un voyage d'outre-mer, l'an 1191. Sa postérité finit en la personne de son petit-fils, *Robert II*, seigneur de Boves, mort après l'an 1246.

IV. ENGUERRAN II du nom, seigneur de Couci, de Marle, de la Fere, Vervins, Creci & Pinon, fit du bien à plusieurs abbayes, sur-tout à celle de Prémontré, & fut au voyage d'outre-mer avec le roi de France Louis *le jeune*, où il mourut avec Everard de Breteuil son beau-frere. Il avoit épousé en 1132, *Agnès* de Boisgenci, parente du roi de France, dont il eut RAOUL, qui suit; & *Enguerran*, mort en 1174, enterré dans l'église de S. Denys en France.

V. RAOUL de Couci assista le roi Philippe-*Auguste*, en la guerre que ce prince eut l'an 1181 contre Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Il suivit le même roi au voyage d'outremer, & fut tué au siége d'Acre l'an 1191. Son corps fut porté à l'abbaye de Foigni. C'est lui que regarde le trait d'histoire, rapporté par Fauchet dans ses *Anciens poëtes franç.* & par la Croix du Maine, *bibl. franç.* savoir, que Raoul de Couci aima beaucoup la dame de Fagel, pour laquelle il fit uantité de poësies; & que se voyant blessé à mort il ordonna à son écuyer de porter son cœur à cette dame, avec une lettre qu'il lui écrivit; que cet écuyer exécuta ses ordres; & qu'approchant du château qu'habitoit cette dame, il rencontra son époux, qui le força à lui remettre entre les mains ce qu'il portoit; que le seigneur de Fagel étant maître de ce cœur, le fit hacher & servir à sa femme, parmi de la viande qu'elle mangea: de quoi ayant été instruite, elle fut si saisie de douleur & de désespoir, qu'elle ne voulut plus prendre de nouriture, & mourut. Du Chêne dans son *histoire de la maison de Couci*, ne fait aucune mention de cette aventure. Raoul avoit épousé, 1°. *Agnès* de Hainaut, fille de *Baudouin* comte de Hainaut, dont il eut *Yolande* de Couci, mariée à *Robert* II comte de Dreux, petit-fils du roi Louis *le Gros*; *Isabeau*, épouse de *Raoul*, comte de Couci, puis de *Henri*, comte de Grand-Pré; & *Ade*, alliée à *Thierri*, seigneur de Bevre en Flandre. RAOUL épousa en secondes nôces *Agnès* de Dreux, fille de *Robert* de France, comte de Dreux, & de sa troisiéme femme *Agnès* de Braine, & sœur de *Robert* II, qui épousa la fille aînée de *Raoul*. De cette seconde femme il eut ENGUERRAN III, qui suit; THOMAS; tige des seigneurs de Vervins, qui mourut en 1252, & son fils *Thomas* II, avant l'an 1276. Celui-ci eut pour fils *Thomas* III, dont un fils aussi nommé *Thomas*, fut tué à la bataille de Courtrai en 1302. La postérité des comtes de Vervins, fut, dit-on, continuée par *Jean* de Couci, second fils de *Thomas III*; mais du Chêne n'a pu la poursuivre, faute de preuves certaines. Les autres enfans de RAOUL sire de Couci, furent *Raoul*, que quelques-uns disent avoir été évêque de Noyon; *Robert*, seigneur de Pinon, dont la postérité finit en 1377; & *Agnès*, mariée à *Gilles* de Beaumes, seigneur châtelain de Bapaume.

VI. ENGUERRAN de Couci, II du nom, surnommé *le Grand*, rendit la place de Couci plus forte qu'elle n'avoit été auparavant, l'enrichit de somptueux édifices, refit le château, y bâtit une chapelle avec une grosse & magnifique tour, qu'il accompagna de quatre autres moindres, environna la ville d'autres belles tours & fortes murailles, & fit encore construire d'autres châteaux sur ses terres, avec une dépense extraordinaire. Il servit le roi Philippe *Auguste* à la bataille de Bouvines, l'an 1214, & accompagna l'année suivante avec cinquante chevaliers, le prince Louis de France, depuis roi Louis VIII, à l'expédition d'Angleterre; mais en 1216, il fut excommunié par ordre du pape Honoré III, pour avoir ravagé les terres de l'église de Laon, & pris le doyen prisonnier: il en eut l'absolution l'an 1218. Sous le roi S. Louis, il se ligua avec Henri III, roi d'Angleterre, & Pierre, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, en apparence contre Thibault comte de Champagne; mais le dessein principal de la ligue étoit d'ôter la couronne au roi. Les anciennes chroniques disent même qu'on l'offrit à Enguerran de Couci, & que les principaux ligués parlerent de l'élever sur le trône. La reine Blanche dissipa bientôt ce parti par sa prudence, & Couci rentra dans son devoir. Le roi le manda en 1236 à Saint-Germain en Laye, afin de servir sa majesté contre le même Thibault de Champagne, qui étoit devenu roi de Navarre, & qui faisoit mine de remuer. Il fut aussi appellé par le même prince à Chinon l'an 1242, contre Hugues comte de la Marche, qui s'étoit ligué avec Henri III, roi d'Angleterre; mais il mourut l'an 1243. Il épousa 1°. *Beatrix* de Vignori, veuve de *Jean* I comte de Rouci: 2°. *Mahaut* de Saxe, fille de *Henri* de Saxe & de *Mahaut* d'Angleterre, & veuve de *Geoffroi* III, comte du Perche: 3°. *Marie* de Montmirel, fille de *Jean* seigneur de Montmirel & d'Oisi, qui se rendit religieux à Longpont, & de *Helvide* de Dampierre. Il n'eut des enfans que de la derniere; savoir, *Raoul* II, tué à la bataille de la Massoure en 1250, sans laisser de postérité de *Philippe* de Ponthieu son épouse; ENGUERRAN IV, qui suit; *Jean*, qui servit avec son pere contre le comte

de la Marche, & qui mourut peu après lui ; *Marie*, alliée 1°. à *Alexandre* II, roi d'Ecosse, & qui fut mere d'Alexandre III : 2°. à *Jean* de Brienne, dit d'*Acre*, grand bouteiller de France, fils puîné de *Jean* roi de Jérusalem ; & *Alix* de Couci, épouse d'*Arnoul* III, comte de Guines, dont elle eut des enfans qui hériterent de leur oncle Enguerran IV.

VII. ENGUERRAN de Couci, IV du nom, fut seigneur de Couci, d'Oisi, de Montmirel, de Crevecœur, d'Havraincourt, des Fertez Ancoul & Gaucher, de Tresmes & de Condé en Brie, vicomte de Meaux & châtelain de Cambrai. Il aimoit si passionément la chasse, que trois jeunes hommes Flamans, qui étudioient à l'abbaye de S. Nicolas de Laon, ayant été surpris l'an 1256 chassans sur les terres de Couci, Enguerran les fit pendre : de quoi le roi S. Louis fut si indigné, qu'il lui auroit fait subir la peine du talion, sans ses parens qui solliciterent ce saint roi à commuer la peine de mort en une grosse amende. Il fut donc condamné à fonder deux chapelles pour les ames des trois jeunes gentilshommes, & à la somme de 10000. liv. que l'on employa pour faire bâtir l'hôtel-Dieu de Pontoise, & pour achever les couvens de saint Dominique & de saint François à Paris ; & outre cela, d'aller servir quelque temps à ses dépens en la Terre-sainte, avec un certain nombre de chevaliers. Il fut dispensé, dans la suite, de ce voyage, par *Raoul* évêque d'Evreux, suivant le pouvoir que le pape lui en donna, à condition pourtant d'envoyer 12000 liv. aux chrétiens d'outremer : ce qui fut confirmé par le roi en 1261. Il mourut enfin en 1310, sans enfans de ses deux femmes, qui furent *Marguerite*, fille d'*Othon* III, comte de Gueldres, & de *Marguerite* de Cleves : & *Jeanne* de Flandre, fille aînée de *Robert*, dit *de Bethune*, comte de Flandre ; & d'*Yolande* de Bourgogne, comtesse de Nevers : ainsi ses biens passerent à ENGUERRAN & *Jean* de Guines ses neveux, fils d'*Alix* de Couci, comtesse de Guines. *Jean* fut vicomte de Meaux ; mais il n'eut qu'une fille, *Jeanne* de Guines, dite de Couci, vicomtesse de Meaux, accordée à *Gaucher* VI, seigneur de Châtillon.

SECONDE RACE DES SEIGNEURS DE COUCI.

VIII. ENGUERRAN sire de Couci, V du nom, étoit second fils d'ARNOUL III du nom, comte de Guines, & d'*Alix* de Couci, sœur & héritiere d'*Enguerran* IV. *Voyez* GUINES. Enguerran prit le nom & les armes de Couci après la mort de son oncle maternel, & partagea cette succession avec Jean son frere, ayant eu pour sa part les seigneuries de Couci, de Marle, de la Fere, d'Oisi, & d'Havraincourt, de Montmirel, de Condé en Brie, &c. & l'hôtel de Couci à Paris. Comme il avoit été élevé à la cour d'Alexandre III, roi d'Ecosse son cousin germain, il y fut marié avec *Chrétienne* de Bailleul, avec laquelle il repassa en France, & y mourut après l'an 1321, ayant eu GUILLAUME, qui suit ; *Enguerran*, qui fut seigneur de Condé en Brie, puis vicomte de Meaux, par succession de Jean de Guines son oncle : il mourut en 1344, étant pere de *Philippe* de Couci, vicomte de Meaux, qui ne laissa que des filles.

IX. GUILLAUME de Couci prit le surnom & les armes pleines de Couci, & mourut en 1335, ayant eu d'*Isabeau* de Châtillon, fille de *Gui*, comte de S. Paul, ENGUERRAN VI, qui suit ; *Jean*, seigneur d'Havraincourt, mort sans postérité après l'an 1354 ; *Raoul*, seigneur d'Havraincourt après son frere, seigneur aussi de Montmirel, de la Ferté-Gaucher, d'Encre, &c. dont les fils ne laisserent point de postérité : un d'eux, *Raoul* de Couci, fut évêque de Metz, puis de Noyon, & mourut en 1424 ; *Aubert*, quatriéme fils de *Guillaume*, fut seigneur de Dronai, & mourut en 1388, ne laissant que des filles.

X. ENGUERRAN de Couci VI du nom, fut marié par les soins du roi Philippe de *Valois*, avec *Catherine* d'Autriche, fille de *Léopold* I duc d'Autriche, & de *Catherine* de Savoye ; il n'eut qu'un fils unique qui suit, & mourut en 1344.

XI. ENGUERRAN de Couci VII du nom, seigneur de Couci, de Marle, de la Fere, & d'Oisi, comte de Soissons & de Bedford, fut un des plus considérables du royaume. Après la prise du roi Jean à la bataille de Poitiers, Enguerran de Couci passa avec d'autres ôtages en Angleterre, pour la délivrance de ce prince : là il fut si agréable au roi d'Angleterre Edouard III, qu'il le choisit pour son gendre, le fit comte de Bedford & lui donna le comté de Soissons, que Gui de Blois résigna à ce monarque, pour se tirer d'ôtage. Revenu en France, & voyant que la guerre s'allumoit entre le roi de France, & celui d'Angleterre, il se retira en Lombardie, pour n'être point forcé à prendre les armes contre son beau pere, & il prit le parti du pape Grégoire XI contre Barnabon Visconti ; mais à la fin il revint trouver le roi Charles V, qui l'envoya en Bretagne pour des affaires importantes en l'an 1368, & qui lui donna même des troupes pour passer en Allemagne, & y faire valoir les droits de sa mere sur le duché d'Autriche. N'ayant pu réussir à moyenner la paix avec l'Angleterre, il prit ouvertement le parti du roi, & lui aida à reprendre Cherbourg, Carantan & autres places appartenantes au roi de Navarre, comte d'Evreux : services dont le roi Charles V fut si content, qu'il voulut lui donner l'épée de connétable, après la mort de Bertrand du Guesclin ; mais il remercia sa majesté, disant qu'Olivier de Clisson en étoit plus capable que nul autre. Ce prince l'installa gouverneur de Picardie, & le roi Charles VI lui donna en 1384 la charge de grand bouteiller de France. Il fut employé encore pour des négociations importantes en Bretagne & en Savoye ; puis à la priere de Philippe de France, dit *le Hardi*, duc de Bourgogne, il accompagna Jean de Bourgogne son fils, comte de Nevers, à une expédition contre les infidéles : le voyage ne fut pas heureux, & l'armée chrétienne fut battue à Nicopoli l'an 1396. Enguerran de Couci y resta prisonnier avec les principaux seigneurs, & mourut le 16 février de l'année suivante. Il avoit épousé 1°, comme nous l'avons dit, *Isabelle*, fille d'*Edouard* III roi d'Angleterre : 2°. *Isabeau*, fille de *Jean* I duc de Lorraine. De la premiere il eut MARIE, qui suit ; & *Philippe*, élevée en Angleterre, où elle épousa *Robert* de Vere, duc d'Irlande, marquis de Dublin, comte d'Oxford, grand chambellan d'Angleterre ; mais le mariage fut cassé. De la seconde naquit *Isabeau* de Couci, mariée l'an 1409 à *Philippe* de Bourgogne, comte de Nevers & de Rethel, morte en 1411.

XII. MARIE de Couci, comtesse de Soissons, dame de Couci, d'Oisi, &c. fut mariée du vivant de son pere à *Henri* de Bar, fils aîné de *Robert* duc de Bar, marquis de Pont, & de *Marie* de France, sœur du roi Charles V. Son mari fut tué à la bataille de Nicopoli en 1396. Elle vendit en 1400 la terre de Couci & les châtellenies de Marle & de la Fere à Louis de France duc d'Orléans, frere du roi Charles VI, & mourut en 1484.

Ainsi finit la seconde famille de Couci, sortie en ligne masculine de celle de Guines. Tous les biens passerent dans celle de Bar, puis dans celle de Luxembourg, & enfin dans la maison royale de Bourbon qui les a apportés à la couronne. * L'Allouete, *hist. de la maison de Couci.* Du Chêne, *hist. de la maison de Couci.* La Morliere, *des maisons illustres de Picardie.* Albert d'Aix, *hist. Hierosl. l.* 8, *c.* 7. Sainte-Marthe. Mezerai. Godefroi. Le P. Anselme, &c.

COUDÉE. On appelle ainsi l'espace qui est depuis le pli du bras que l'on nomme coude, jusqu'au bout du doigt du milieu de la main. Les Hébreux, les Grecs, les Babyloniens & les Romains se servoient communément de la coudée pour mesurer les terres qu'ils vendoient ou achetoient. La coudée des Hébreux différoit en longueur de celle des Grecs & de celle des Romains. La

La plus grande, qui est la coudée géometrique dont se servoient les Hébreux, étoit de deux pieds deux pouces de roi. La moyenne avoit un pied dix pouces, & la plus petite n'avoit qu'un pied cinq pouces. La coudée est la plus ancienne de toutes les mesures. Nous lisons dans l'écriture sainte, que Dieu ordonna à Noé de bâtir une arche de 300 coudées de long, de 50 de large & de 30 de haut, & d'y faire une fenêtre d'une coudée; & que les eaux surpasserent de 15 coudées les plus hautes montagnes. Le lit d'Og, roi de Basan, étoit long de 9 coudées & large de 4. Lorsque les Israélites passerent le Jourdain, Josué leur ordonna de laisser une distance de 2000 coudées entr'eux & l'arche, qui étoit longue de 2 coudées & demie. Lorsque Dieu traça à Moyse le plan du tabernacle, il se servit de la mesure d'un certain nombre de coudées pour lui en marquer l'étendue. Dans le nouveau testament, notre Seigneur se servoit aussi de cette mesure. Saint Jean dans son Apocalypse rapporte que les murs de Jérusalem qu'il avoit vus, avoient 144 coudées de long. Enfin par l'un & par l'autre testament il paroît que la maniere de mesurer par coudées étoit en usage parmi les Hébreux; & nous lisons dans les auteurs Grecs & Latins, que ces peuples se servoient de la coudée pour mesurer. * *Genes.* 6 & 7. *Exod.* 26. *Num.* 11 & 35. *Josué*, 3. *Matt.* 6. *Luc.* 12. *Apocal.* 21. Herodote. Pline, &c.

COUDRAI-MONTPENSIER (seigneurs de) *cherchez* ESCOUBLEAU.

COVENTRE, ou COVENTRI, *Coventria*, ville d'Angleterre, dans le comté de Warwick, avec évêché suffragant de Cantorberi. Cette ville est presque au milieu de l'Angleterre. L'évêché y fut établi vers l'an 656 à Leichfield. On en mit depuis un autre à Coventri, & ensuite ils ont été unis ensemble. Cette ville a eu Gautier & Guillaume de Coventri. * Camden.

COVENTRI (François) c'est le nom que Christophe Davenport prend dans plusieurs de ses ouvrages. *Cherchez* DAVENPORT.

COUET (Jacques) Parisien, qui a eu pour aïeul PHILBERT Couet, seigneur du Viviers, maître des requêtes de la reine, fut, dit-on, appellé en 1590 par des lettres patentes de Henri IV, datées de S. Denys le 17 juillet, pour prêcher devant lui avec quelques autres pasteurs. Il n'accepta pas la vocation. Il fut pasteur à Basle pendant quelque temps. Il eut de grands démêlés avec Antoine l'Escaille, ancien de l'Eglise françoise, au sujet de la justification, ce qui engagea Couet à publier sur cette matiere un ouvrage intitulé: *Apologia de nostra justificatione coram Deo.* En 1599 il se trouva à la conférence de Nanci, à la sollicitation de la princesse Catherine de Navarre & de Bar, avec le sieur de la Touche, ministre de Poitou, pour conférer avec le pere Comelet jésuite, & le pere Esprit capucin. Couet mourut le 18 janvier 1608, âgé de 62 ans. Il fut enterré dans l'église des Dominicains, où on lit encore son épitaphe, dans lequel on fait passer son obstination pour les erreurs de la prétendue-réforme, pour amour de la vérité; & où l'on est presque tenté d'en faire un saint, quoiqu'ayant vécu & étant mort dans l'hérésie & dans la révolte contre l'église. * *Mém. du temps.*

COUESNON, anciennement *Lerra*, petite riviere de France en Bretagne. Elle baigne Fougeres, Antrain, & ensuite Pont-Orson en Normandie, & elle se décharge dans le canal, vis-à-vis de la petite isle de Saint-Michel. * Baudrand.

COUGHEN (Jean) ministre Anglois, avoit une grande érudition, dont il ne se servit que pour s'aveugler davantage sur la religion. Il étoit bon pour le conseil, mais peu propre à donner dans ses écrits de l'ordre & de l'élégance à ses pensées. Comme il étoit du nombre de ces *chercheurs*, qui, sans avoir pris de parti en matiere de religion, sont toujours en haleine pour trouver la véritable, à laquelle il est très-rare qu'ils parviennent, parcequ'ils veulent tout soumettre à leurs raisonnemens, il n'est pas étonnant qu'il se soit attaché successivement à plusieurs sectes. L'Angleterre, comme on sait, en est remplie, & son sein les renferme lui seul presque toutes. Celle des *Quakers* ou *Trembleurs*, qui s'y est élevée dans le dernier siécle, & qui devint dans peu d'années si étendue jusque dans l'Amérique, attira aussi Coughen; & sa conversion au *quakérisme* a quelque chose de singulier. Il apprit qu'une fille prophétisoit dans les assemblées des Trembleurs, avec une éloquence capable d'imposer; car dans cette secte de fanatiques, on prétendoit que l'esprit de prophétie se communiquoit journaliérement à la multitude. Coughen charmé de cette découverte, se mêla dans la foule accourue pour entendre la prétendue prophétesse. Il en fut content, saisi même jusqu'à l'admiration; & son cœur étant plus touché que son esprit n'avoit été éclairé, il quitta un riche bénéfice qu'il possédoit, & se fit le disciple & l'amant de la jeune Trembleuse. Son attachement au *quakérisme* ne survécut pas à sa passion qui s'éteignit bientôt. Il quitta la secte pour continuer dans son incertitude. Elle aboutit enfin à le faire auteur de la religion nouvelle des *Pacificateurs*, qui subsiste encore en Angleterre. Leur but est de concilier entr'elles toutes les religions, & de montrer que les sectes ne different qu'en des disputes de mots, ou sur des articles peu importans, ce qui marque leur ignorance, ou leur extrême prévention. La peste qui ravagea la ville de Londres en 1665, enleva Coughen au monde & à ses incertitudes. * *Mém. du temps.* Le P. Catrou, Jésuite, *hist. des Trembleurs*, *liv.* 2.

COULAN, ville & royaume de l'Inde dans la presqu'isle deçà le Gange, sur la côte de Malabar. Ce royaume est entre celui de Cochin qu'il a au septentrion, & celui de Travancor au midi. La ville de Coulan a été considérable, très-riche, bien peuplée & extrêmement florissante, à cause du commerce; mais les sables de la mer ayant presque bouché son port, Goa & Calicut ont attiré le négoce. Les Portugais ont eu une forteresse à Coulan, & on assure que par leur moyen il y a eu plusieurs chrétiens en ce royaume. * Maffé, *liv.* 2. Jarric, *l.* 6, *c.* 17. Barbosa, &c.

☞ COULANGES-LES-VINEUSES, petite ville à trois lieues ou environ d'Auxerre vers le midi, & dans le diocèse de la même ville. Quelques-uns prononcent *Coulange-la-vineuse*: cependant les titres latins portent au pluriel *Coloniæ vinosæ*, & par corruption *Colangiæ*. C'est une des meilleures terres du comté d'Auxerre. Cette ville porte son éloge dans son nom. La bonté de son vin lui a mérité son épithéte. On sait par tradition, que Henri IV faisoit sa boisson ordinaire du vin de Coulanges, aussi-bien que de celui d'Irancy. C'est ce que nous apprend le procès poétique imprimé à Paris en 1712. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ COULANGES-SUR-IONNE, bourg du diocèse d'Auxerre, à sept lieues de la ville épiscopale vers le midi, ainsi surnommé pour le distinguer des autres Coulanges dont le nom latin est *Coloniæ*. Celui-ci est situé sur le rivage gauche de l'Ionne. Les paysans y sont presque tous flotteurs, c'est-à-dire, conducteurs de bois à Paris par eau. Il y a très-peu de vignes. Sous le régne de Charles IX, les Calvinistes y profitant du voisinage des bois, y firent faire quantité d'échelles pour escalader Auxerre. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COULANGES (Philippe-Emanuel de) Parisien, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, étoit fils de *Philippe* de Coulanges, conseiller d'état, secrétaire des finances, & de *Jeanne* le Fevre d'Ormesson. Il épousa mademoiselle Dugué-Bagnols, niéce, par sa mere, de madame le Tellier, femme du chancelier de France de ce nom. Il mourut à Paris le dernier jour de janvier 1716, âgé d'environ 85 ans, & fut inhumé dans l'église des religieuses de Sainte Marie, rue S. Antoine. Quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, & qu'il parlât aisément & avec graces, il n'étoit nullement propre pour les charges, dont sa famille avoit voulu le revêtir: il étoit trop ami du plaisir & de la liberté pour s'appliquer à des études sérieuses, & à des fonctions graves. Mais personne

n'a plus brillé que lui dans le grand monde : il avoit beaucoup d'amis illustres, entr'autres M. de Lamoignon, avocat général, & depuis président à mortier, M. le chancelier Voisin, mesdames de la Fayette, de Sevigné, de Louvois, la duchesse de Lesdiguieres, &c. M. de Coulanges avoit une grande facilité à composer des chansons presque dans l'instant sur tout ce qui se présentoit d'agréable & d'intéressant, & personne n'a mieux réussi que lui dans ce genre d'écrire. Je connois deux éditions de ces chansons, la premiere, en un seul volume *in-12*, Paris 1696; la seconde, en deux volumes *in-12*, 1698. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il composa encore les paroles suivantes, qu'il adressoit à quelques célébres prédicateurs, qu'il voyoit souvent, & qui le sollicitoient de mener une vie plus retirée :

Je voudrois à mon âge,
Il en seroit tems,
Etre moins volage
Que les jeunes gens,
Et mettre en usage
D'un vieillard bien sage
Tous les sentimens.

Je voudrois du vieil homme
Etre séparé :
Le morceau de pomme
N'est pas digéré.
Gens de bien, gens d'honneur,
A votre savoir faire
Je livre mon cœur,
Mais laissez entiere
Et libre carriere
A ma belle humeur.

* *Parnasse françois*, de M. Titon du Tillet, *in-folio*, pages 559, 560. Nous l'avons rectifié en quelques endroits.

COULIN (Guillaume) que les autres appellent Coësin ou Coaversin, de Douai, vice-chancelier de l'ordre de Malte, vivoit en 1480. Il est auteur de divers ouvrages, & entr'autres, de l'histoire du siége de Rhodes, &c. * Cuspinien, *de Imper.* Valere André, *bibl. belg.*

COULOGNE, bourg de France en Gascogne. Il est dans le petit pays de Gaure, à sept lieues de Toulouse, du côté du couchant. On le prend pour la petite ville d'Aquitaine, qui portoit le nom de *Casinomagum*, *Cosinomagus*, & *Salomacum*. * Baudrand.

COULOM-CHA : nom que l'on donne en Perse aux gentilshommes que le roi envoie aux gouverneurs des provinces, aux vice-rois, & autres personnes considérables. *Coulom-cha* signifie *esclave du roi :* non pas qu'ils soient esclaves ; mais ils prennent ce nom pour marquer qu'ils sont entiérement dévoués au service de leur souverain. Ce sont la plupart des enfans de qualité, élevés dès leur jeunesse à la cour, pour s'y rendre capables des grands emplois. Le roi les envoie porter aux gouverneurs ses présens ou ses ordres. Celui vers lequel ils sont envoyés doit leur donner un riche habit à leur arrivée, & un présent convenable à leur qualité lorsqu'ils s'en retournent. Souvent même le roi taxe le présent que l'on doit faire à son Coulom-cha ; & quand cela arrive, on est obligé de le payer d'abord, comme une dette, & de faire encore des libéralités selon le mérite de l'envoyé, & le crédit qu'il a à la cour. * Le chevalier Chardin, *voyage de Perse en* 1673.

COULON (Louis) prêtre né dans le Poitou en 1605, entra chez les Jésuites en 1620, & en sortit en 1640, ou environ. Il professa chez eux pendant quelque temps les humanités, & fit imprimer une interprétation interlinéaire de quelques parties d'Homere, avec des notes, à l'usage des classes. Depuis qu'il eut quitté la société, son occupation principale fut d'écrire, principalement sur l'histoire. On estime assez son *Traité historique des rivieres de France*, ou *Description géographique & historique des cours & débordemens des fleuves & des rivieres de France*, &c. deux volumes *in-8°*, à Paris en 1644. Il a donné de plus, une nouvelle édition augmentée du *Trésor de l'histoire de France de Gilles* Corrozet, *in-8°*, en 1645. L'*Histoire universelle du royaume de la Chine*, traduite de l'italien du pere Alvarès Semedo, Jésuite, *in-4°*, en 1645. L'*Introducteur en la cosmographie*, composé, comme on le croit, par M. de Renti, & revu, corrigé & augmenté de plus des deux tiers par Coulon. Une traduction de l'histoire universelle de Turselin, Jésuite, continuée jusqu'en 1647, deux volumes *in-8°*, en 1647. Les *Voyages de Vincent le Blanc, rédigés sur ses mémoires, par Pierre Bergeron, revus, corrigés & augmentés par* Coulon, *in-4°*, en 1648 & 1658. La traduction des vies des papes de Platine ; & de la continuation d'Onuphre, de Ciaconius & autres, &c. avec une continuation faite par Coulon même jusqu'à Innocent X, *in-4°*, en 1651. Louis Coulon a donné lui-même une *Histoire des vies des papes*, in-12, en 1656, & réimprimée plusieurs fois depuis avec des augmentations, dont plusieurs sont de différentes mains. On a aussi de lui une *Harmonie des IV Evangélistes sur la Passion de notre Seigneur, avec des éclaircissemens*, in-12, en 1645. Un *Lexicon homericum*, in-8°, en 1643 ; & une *Histoire des Juifs*, en trois volumes *in-12*. Il n'y a que les deux premiers qui soient de Coulon ; le troisiéme qu'il n'avoit qu'ébauché lorsqu'il se sentit près de sa fin, a été achevé par le pere le Comte, Céléstin, son ami. Ces trois volumes ont paru en 1665, & Coulon étoit mort vers la fin de 1664. * Le Long, *biblioth. de la France*, & *biblioth. sacrée.* Le Clerc, *biblioth. de Richelet.*

COULOUR est un bourg dans le royaume de Golconde, à sept lieues de la ville de Golconde, dans la presqu'isle de l'Inde, en deçà du golfe de Bengale. Proche de ce bourg, il y a une mine de diamans, que l'on appelle la mine *du Coulour*, en langue persienne, & *de Gani*, en langue du pays. Ce fut un pauvre homme qui la découvrit dans le XVI siécle, en bêchant un bout de terre, où il rencontra une pointe naïve, pesant près de vingt-cinq carats. Cette sorte de pierre lui étant inconnue, & la voyant briller de quelque éclat, il la porta à Golconde & s'adressa sans le savoir à une personne qui faisoit négoce de diamans. Ce marchand fut surpris de voir un diamant d'un tel poids, parcequ'auparavant les plus grands que l'on voyoit étoient au plus de dix à douze carats. Le bruit de cette nouvelle se répandit bientôt dans le pays, & quelques-uns du bourg, qui étoient riches, commencerent à faire fouiller la terre, où l'on trouva des diamans en grande quantité. On en voit qui vont jusqu'à quarante-cinq carats, & plus. Et il s'y en est trouvé un qui étant brut, pesoit plus de huit cens carats, & étant taillé près de deux cens quatre-vingt carats. Mirgimola, ministre d'état d'Aurengzeb, grand Mogol de l'Inde, en fit présent à cet empereur. Les mineurs tirent toute la terre, & la portent dans un enclos préparé près de-là, où ils la détrempent & la lavent deux ou trois fois ; puis ils la laissent sécher au soleil, & après l'avoir vannée, ils l'étendent avec une maniere de rateau. Ensuite ils la battent avec des billots de bois. Enfin ils la vannent une seconde fois ; & l'ayant étendue & rendue unie, ils commencent par un des bouts à y chercher des diamans. Le négoce s'en fait comme à la mine de Raolconde. * Tavernier, *voyage des Indes.*

COVOLA, château de l'état de Venise en Italie. Il est dans le Trevisan, aux confins du Vicentin, & de l'évêché de Trente, près de la Brenta, à une lieue au-dessus du bourg de Cismonte, & de l'embouchure de la riviere de ce nom. Ce château est extrêmement fort par sa situation sur une pointe de rocher, si escarpée de tous côtés, que rien ne peut y monter, ni en descendre, que par une poulie. * Mati, *diction.*

COUPLET (Philippe) né à Malines, entra jeune dans la société des Jésuites, où il fit dans la suite la profession solemnelle des quatre vœux. En 1659, ayant obtenu de ses supérieurs la permission d'exercer les fonctions de missionaire hors de l'Europe, il alla en Chine avec les peres François Rougemont, Ferdinand Verbiest, Albert Dorville, & quelques autres. Arrivé dans ce vaste royaume, il s'y appliqua avec soin à enseigner la vraie religion & à s'instruire de la langue, des mœurs & de la religion du pays. En 1680 il eut ordre de revenir en France, tant pour rendre compte au pape de l'état & des affaires de la mission de Chine, que pour chercher de

nouveaux ouvriers qui pussent travailler dans la même mission, & l'y accompagner lorsqu'il y retourneroit lui-même. Sorti de Rome, il vint en Flandre, passa à Malines, & y trouva que son pere vivoit encore, qu'il s'étoit remarié, & qu'il lui avoit donné des freres qui étoient plus jeunes que lui de près de soixante ans. L'un d'eux, *Florent* Couplet, fut licencié en théologie de la faculté de Louvain, & mourut en 1722, étant pasteur de sainte Catherine de Malines. Le pere Couplet se rembarqua à Lisbonne en 1692 avec quinze compagnons; mais le vaisseau sur lequel il étoit monté, ayant été agité d'une furieuse tempête, le pere Couplet fut blessé si dangereusement, qu'il mourut de sa blessure au mois de mai 1693. Valere-André dit en 1692 même. Avant son retour de la Chine en Europe, il avoit publié trois ouvrages en langue chinoise, savoir, 1. une explication de la doctrine chrétienne, contenue dans cent demandes & autant de réponses; 2. un calendrier ecclésiastique perpétuel; 3. un traité des quatre fins dernieres. Ses autres ouvrages sont: une vie de S. François de Borgia, Jésuite, en chinois; un abrégé des vies des saints pour chaque jour de l'année, en la même langue: *Catalogus patrum societatis Jesu, qui post obitum sancti Francisci Xaverii, ab anno* 1581 *usque ad annum* 1681, *in imperio Sinarum Jesu Christi fidem propugnârunt; ubi singulorum nomina, ingressus, prædicatio, mors, sepultura, libri sinicè editi recensentur, è sinico latinè redditus*, à Paris, 1686, *in*-8°. & à Dilingen en 1687, *in*-4°, avec l'ouvrage du pere Ferdinand Verbiest, intitulé: *Astronomia europæa. Regguaglio delle cose piu notabili della Cina*, en 1687, *in*-4°. *Dissertatio, quibus causis motus Paulus V indulserit, linguâ Sinensibus eruditis communi per indigenas sacerdotes celebrari sacra.* Cette dissertation est imprimée page 126, des *prolegomena ad propylæum Maii* du pere Daniel Papebroch. *Tabula chronologica monarchiæ sinicæ juxta cyclos annorum LX, ab anno ante Christum* 2952, *ad annum post Christum* 1683, *Auctore R. P. Philippo Couplet, Belgâ, societ. Jesu, sinensis missionis in urbem procuratore, nunc primùm in lucem prodit è bibliothecâ regia*, à Paris, 1686 *in-fol.* Cette chronologie est précédée d'une préface utile & curieuse. *Tabula chronologica monarchiæ sinicæ, ab anno post Christum primo, usque ad annum præsentis sæculi* 1683, à Paris, 1686 *in-fol.* Cette chronologie est aussi précédée d'une préface dans laquelle le pere Couplet donne une notice des familles impériales de la monarchie Chinoise qui ont fleuri, tant avant Jesus-Christ que depuis. Cette notice est historique, & paroît bien faite. Ces deux tables chronologiques ne sont pas de simples tables de noms & de dates; on y trouve aussi beaucoup de faits. *Confucius Sinarum philosophus, sive scientia sinensis latinè exposita, studio & operâ Prosperi Intorcetta, Christiani Herdtrich, Francisci Rougemont, & Philippi Couplet, Patrum societatis Jesu, jussu Ludovici Magni, eximio Missionum orientalium & litterariæ reipublicæ bono è bibliothecâ regia in lucem prodit, adjecta est tabula chronologica Sinicæ monarchiæ ab hujus exordio ad hæc usque tempora*, à Paris, Daniel Hormels, 1687, *in-folio.* Cet ouvrage est composé de diverses parties, 1. d'une longue épître dédicatoire du pere Couplet à Louis XIV; 2. d'un écrit de plus de cent pages, intitulé: *Operis origo & scopus, necnon sinensium librorum, interpretum, sectarum, & philosophiæ, quam naturalem vocant, proœmialis declaratio*; 3. de la vie de Confucius, précédée de son portrait gravé; 4. de l'ouvrage même, sous le titre de *Scientia sinica*, en trois livres. M. Léonard des Malpénes conseiller au châtelet de Paris, a fait quelques remarques sur la chronologie chinoise du pere Couplet, dans le tome II de son livre intitulé: *Essai sur les hiéroglyphes des Egyptiens*, &c. à Paris, 1745, *in*-12. *Histoire d'une dame chrétienne de la Chine, où par occasion les usages de ces peuples, l'établissement de la religion, les maximes des missionaires, & les exercices de piété des nouveaux chrétiens sont expliqués*, à Paris, Etienne Michallet, 1688 *in*-12. Cette vie a été traduite en espagnol par le pere Joseph Alcaraz, Jésuite. On en a aussi une traduction flamande, imprimée à Anvers en 1694, *in*-12. Le pere Pierre Joseph d'Orléans a revu l'original françois. La dame Chinoise dont cette histoire est l'objet, se nommoit Candide *Hiu.* * *Mémoires manuscrits latins* du pere Oudin, Jésuite. *Valerii Andreæ bibliotheca Belgica*, édition de 1739 *in*-4°. tome II, pages 1029 & 1030. On a aussi consulté plusieurs ouvrages même du pere Couplet.

COUPLET (Claude-Antoine) né à Paris le 20 avril 1642, fut destiné par son pere au barreau, & par la nature aux mathématiques, & principalement aux méchaniques. Celle-ci prévalut. Il fut reçu avocat, & fit peu d'usage de cette profession. M. Buhot, cosmographe & ingénieur du roi, cultiva ses dispositions, & en 1665 il lui fit épouser sa belle-fille. M. Couplet n'avoit alors que vingt-quatre ans, & vers 1667 il entra à l'académie des sciences; on lui donna un logement à l'observatoire & la garde du cabinet des machines. En 1670 il acheta de M. Buhot la charge de professeur de mathématiques de la grande écurie; & dans le temps que le feu roi Louis XIV fit faire à Versailles ces grandes conduites d'eau qui l'ont tant embelli, il s'instruisit à fond dans la science des eaux & des nivellemens. Il se servit de cette science pour faire venir des eaux dans quantité de maisons particuliéres: mais ce qui immortalisera son nom à jamais, c'est qu'il en fit venir dans la ville de Coulanges *les Vineuses*, en Bourgogne, à trois lieues d'Auxerre. Cette ville, que le défaut d'eau désoloit & rendoit presque déserte, fut si transportée de joie de voir que M. Couplet lui avoit rendu un service si grand, que les plus fameux ingénieurs avoient avant lui tenté en vain de lui rendre, qu'on chanta un *Te Deum* par reconnoissance, & que l'allégresse publique fit cent folies. La ville consacra à son bienfaiteur une inscription & une devise: l'inscription est ce distique latin:

Non erat antè fluens populis sitientibus unda;
Ast dedit æternas arte CUPLETUS *aquas.*

La devise représente un Moïse, qui tire de l'eau d'un rocher entouré de seps de vigne, avec ces mots: *Utile dulci.* M. Couplet donna aussi à Auxerre les moyens d'avoir de meilleure eau; & à Courson ceux de retrouver une source perdue. C'est dans ces sortes de fonctions, & dans celles qu'il devoit à l'académie & à sa charge, qu'il a passé une vie toujours occupée & toujours laborieuse. Il ne fit que languir les deux derniéres années de sa vie, & il employoit toujours à des priéres & à des discours édifians le peu qui lui restoit d'usage de la parole. Il mourut le 25 juillet 1722, âgé de 81 ans. Il étoit trésorier de l'académie, & a laissé un fils nommé *Pierre* Couplet des Tartreaux, qui fut reçu à l'académie des sciences en 1696, en qualité de méchanicien. Celui-ci fut aussi professeur de mathématiques des pages de la grande écurie. Il succéda à son pere dans l'emploi de trésorier de l'académie, dont il a dignement rempli les fonctions, & mourut dans un âge fort avancé, à la fin de décembre 1744. * *Eloge de M. Couplet par* M. de Fontenelle, *dans l'histoire de l'académie des sciences.*

COUR, en latin *Curia*, lieu, selon Festus, où s'assembloient ceux qui avoient soin des affaires publiques. Mais *Curia*, chez les Romains, signifioit plutôt les *personnes qui composoient le conseil*, que le lieu où l'assemblée se faisoit, parceque ce lieu n'étoit point fixe, le sénat s'assemblant tantôt dans un temple, tantôt dans un autre. Il y avoit néanmoins de certains lieux appellés *Curiæ*; comme *Curia Hostilia, Curia Calabra, Curia Saliorum, Curia Pompeii, Curia Augusti*; mais on ne sait pas bien distinctement quels édifices c'étoient. Ces lieux, ou ces cours, étoient de deux sortes; les unes où les pontifes s'assembloient pour régler les affaires de la religion, qu'on appelloit d'un mot général *Curiæ Veteres*; on en comptoit quatre, savoir *Foriensis, Ravia, Vellensis* & *Velitia*, qui étoient

dans le dixiéme quartier de la ville : les autres où le sénat s'assembloit pour les affaires de l'état. Nous apprenons cette division de Varron, au livre quatriéme de la langue latine; *Curiæ duorum genera ; & ubi sacerdotes res divinas curarent, ut Curiæ Veteres : & ubi senatus humanas, ut Curia Hostilia.*

La Cour Calabre fut bâtie par Romulus, sur le mont Palatin auprès de sa maison, selon Varron, ou, selon d'autres, au Capitole, au lieu où est maintenant le magasin du sel, au logis des conservateurs. Elle fut appellée *Calabra*, du verbe *Calare*, qui signifie Appeller, parceque c'étoit le lieu désigné par Romulus, où le roi des sacrificateurs convoquoit le sénat & le peuple, pour leur annoncer les premieres lunes, les jours des sacrifices & des jeux publics.

La Cour Hostilie, *Curia Hostilia*, fut bâtie par Tullus Hostilius, en la place romaine, où le sénat s'assembloit souvent.

La Cour de Pompée, *Curia Pompeii* ou *Pompeia*, tout joignant le théatre qu'il fit bâtir en la place qu'on nomme aujourd'hui *Campo-di-Fiore.* C'étoit un palais fort magnifique, où le sénat étoit assemblé, lorsqu'on assassina Jules-César, qui arrosa de son sang la statue de Pompée. Il y avoit à l'entrée de ce palais un superbe portique soutenu de cent belles colonnes; il demeura en son entier près de trois cens ans, & fut brulé du temps de l'empereur Philippe, successeur de Gordien III.

La Cour des Saliens au Palatin, *Curia Saliorum*, où, après qu'elle eût été réduite en cendres, on trouva la litue, ou le bâton augural de Romulus en son entier, sans avoir été endommagé par le feu, si Cicéron en doit être cru dans ses livres de la *divination.*

La Cour de Jules-César, *Curia Julia* ou *Julii.*

La Cour d'Auguste, *Curia Augusti.*

La Cour d'Octavie, sœur d'Auguste, *Curia Octavia.*

La Cour Pompilienne, *Curia Pompiliana.*

La Cour de Caton, *Curia Catonis.*

Il y avoit encore plusieurs autres cours, dont Vopiscus fait mention dans la vie des Gordiens. Tous ces lieux avoient été bâtis par ceux dont ils portoient les noms, & n'étoient pas autrement considérables. Il falloit que ces cours fussent dédiées par les augures, afin que le sénat pût s'y assembler. * *Antiquités grecques & romaines.*

COUR DES AYDES : jurisdiction souveraine établie pour connoître & décider en dernier ressort tous procès tant civils que criminels entre toutes personnes de quelque état, rang, qualité & condition qu'elles soient, & de quelque privilége qu'elles jouissent, au sujet des subsides & impositions, tailles, aydes, gabelles & autres fermes & droits du roi. Cette cour reçoit les appels interjettés des sentences des élections, greniers à sel & autres siéges de son ressort; comme aussi des jugemens des intendans & commissaires départis dans les provinces & généralités, & des cottes d'offices par eux faites. Elle est seule compétente pour juger du titre de noblesse; & non-seulement elle juge sur les contestations des parties, mais son procureur général est en droit d'obliger tous ceux qui se disent nobles, à produire les piéces sur lesquelles ils fondent cette qualité. Les états de la maison du roi, ceux des maisons de la reine, des enfans de France, & du premier prince du sang, doivent être vérifiés à la cour des aydes de Paris, & déposés dans son greffe; & tous les officiers compris dans ses états, n'ont pour juge en dernier ressort, pour ce qui regarde leurs exemptions, que cette cour, quoiqu'ils soient domiciliés dans l'étendue des autres cours des aydes. Elle connoît privativement aux autres en premiere instance & dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, de tous les différends pour raison des finances, dont le calcul, audition & clôture des comptes appartient à la chambre des comptes, comme aussi des exécutoires de cette chambre, & en conséquence de tous débats concernans le maniment & l'administration des deniers royaux, entre les trésoriers, receveurs généraux & particuliers, leurs commis & leurs cautions; pareillement de tous contrats de cession, transport, & association, entre les fermiers & munitionaires du roi, traitans & soutraitans de ses affaires, pour le fait de leurs fermes, munitions, & traités, circonstances & dépendances, sous quelque scel, privilegié ou non, que ces contrats aient été passés, à Paris ou ailleurs. Elle connoît aussi en premiére instance & dernier ressort, exclusivement à toutes autres cours & juges, de la discussion des biens de tous les comptables & gens d'affaires du royaume, & de leurs descendans & héritiers à perpétuité, en quelque lieu de l'obéissance du roi que soient situés ces biens, lesquels ne peuvent être purgés d'hypothéque que par des décrets faits en ladite cour des aydes de Paris. Si ces affaires sont portées en quelque autre jurisdiction, la cour des aydes de Paris a droit de les évoquer, ainsi que toutes les affaires dans lesquelles les fermiers généraux, ou le controlleur général des restes sont parties, & elle décide en tous ces cas les appellations de toutes sortes de jurisdictions. Elle seule peut juger en premiere instance & dernier ressort, ses trois chambres assemblées, toutes les affaires criminelles, de quelque nature qu'elles soient, des présidens, conseillers, gens du roi, & autres officiers de sa compagnie. Elle a toute jurisdiction & correction, non-seulement sur les officiers des siéges de son ressort; mais aussi sur les trésoriers, receveurs, collecteurs & leurs commis, dans ce qui regarde les fonctions de leurs charges, offices & commissions; & pour cet effet, elle a son pilori dans la cour du palais, au bas de l'escalier de la sainte Chapelle, comme le parlement a le sien au bas de l'escalier du mai; & ses jugemens portant condamnation de mort, ou autres peines, s'éxécutent aussi, tant à Paris que dans toutes les autres villes & lieux de son ressort, dans les places où l'on a coutume de faire les autres exécutions.

Il y a eu de tout temps en France des officiers commis pour prendre connoissance des aydes & subsides, les levées extraordinaires de deniers ayant été assez fréquentes en ce royaume, à cause des grandes guerres que nos rois ont été obligés de soutenir; mais il n'y a eu de lieu déterminé pour leur séance que sous le régne de Philippe *le Bel*, qui les fixa à Paris dans son palais, où la cour des aydes occupe encore aujourd'hui l'appartement des reines, comme le parlement y occupe celui des rois. Dans une ordonnance de l'an 1360, qui regle la maniere de lever les deniers destinés à la rançon du roi Jean, ces officiers sont appellés *Conseillers généraux ;* & Charles VI dans des patentes de l'an 1383, les nomme *Généraux-Conseillers.* Pendant plusieurs années leur nombre ne fut pas fixe: il est assez ordinaire d'en trouver alors qui n'avoient connoissance que de la finance, & d'autres seulement de la justice : quelquefois dans chacun de ces districts il y avoit un archevêque ou évêque qui y présidoit; mais quelquefois aussi il y avoit un président pour les deux districts, comme en 1401 & 1402, où cette présidence fut déférée successivement à Charles d'Albret, & à Louis, duc d'Orléans; le premier cousin, & le second frere du roi Charles VI. En 1425 Charles VII transféra la chambre des aydes à Poitiers, parceque les Anglois s'étoient rendu maîtres de la ville de Paris, où elle ne fut rétablie qu'en 1436, lorsque les étrangers furent chassés de cette capitale du royaume : c'est pour cela que la cour des aydes, ainsi que celle du parlement, qui fut aussi transférée dans la même ville, célebre la fête de S. Hilaire.

Louis XI, à son avénement à la couronne, supprima la chambre des aydes, & en attribua la jurisdiction aux maîtres des requêtes de son hôtel, auxquels néanmoins il joignit quelques officiers experts au fait des aydes & finances : mais en 1464 il établit la chambre des aydes sans présidens, & seulement avec des généraux & conseillers sur le fait de la justice des aydes, auxquels officiers il donna l'année suivante Louis Raguier, évêque de Troyes, pour président. Il paroît qu'en 1470, les mêmes officiers connoissoient de la finance & de la justice sans distinction, de sorte qu'il n'y avoit à la tête de la compagnie qu'un président; mais comme son état ec-

cléfiastique l'obligeoit souvent à se retirer, à cause des affaires criminelles qui occupoient la chambre, Louis XI créa un second président pour le criminel. Lorsque cette compagnie n'étoit pas suffisamment garnie de conseillers, elle appelloit les gens du conseil & maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, comme elle peut encore les appeller en cas de besoin; & ils y siégent, comme ils ont toujours fait, sur le banc des conseillers, au-dessus du doyen. Henri II ayant, par son édit du mois de mars 1551, confirmé & augmenté la jurisdiction des aydes, y ajouta une seconde chambre pour juger tous les procès par écrit, & créa un troisiéme & un quatriéme président pour y présider, comme aussi aux plaidoiries dans la premiere chambre, en l'absence du premier & du second président. Il créa aussi par le même édit, pour le service de cette nouvelle chambre, huit conseillers généraux (nom que les conseillers de la cour des aydes ont quitté sur la fin du XVII siécle) & donna à cette compagnie, ainsi composée de deux chambres, le titre de cour des aydes & finances, qu'elle avoit eu long-temps auparavant, & dès l'an 1389, ainsi qu'il se voit par un de ses arrêts de cette année-la. Après la mort de Henri III, les fureurs de la ligue ayant mis tout en désordre à Paris, & les fidéles serviteurs du légitime roi Henri IV ayant été obligés de sortir de cette capitale, le parlement qui fut pour lors transféré à Tours, connut pendant quelque temps par attribution que le roi lui en fit, des affaires dont la jurisdiction appartient à la cour des aydes; mais en 1592 Henri IV ayant réuni un nombre suffisant d'officiers de cette cour, la rétablit dans sa jurisdiction, qu'elle exerça dans la même ville de Tours jusqu'en 1594, où elle fut rappellée à Paris après la réduction de cette ville sous l'obéissance du roi. Enfin Louis XIII créa en 1636 une troisiéme chambre, avec un cinquiéme & un sixiéme président, & plusieurs conseillers; & depuis, le nombre des chambres de cette cour n'a pas augmenté, mais seulement le nombre des officiers; de sorte que par différentes créations, la cour des aydes de Paris est composée présentement de dix présidens, savoir, du premier, à qui le roi donne ce rang, dont il s'est réservé la disposition par l'édit de création de la seconde chambre; & de neuf autres présidens, qu'on nomme second, troisiéme, & ainsi de suite suivant l'ordre de leur réception; de cinquante-quatre conseillers, de trois avocats généraux, d'un procureur général, de deux greffiers en chef, tant pour le civil que pour le criminel, &c. Les premier, second, troisiéme & quatriéme présidens servent dans les deux autres chambres, trois dans chacune. Mais comme présidens du corps & compagnie, ils peuvent assister aux grandes audiences dans la premiere chambre, & même ils doivent y présider en l'absence des quatre autres. Pour ce qui regarde les conseillers, à l'exception du doyen & du sous-doyen, qui sont fixés à la premiere chambre, & des deux derniers reçus qui restent dans la seconde & dans la troisiéme chambre, tous les autres sont sujets au service des trois chambres, suivant les migrations des tremestres de janvier, février & mars; avril, mai & juin, & des bimestres de juillet & août; novembre & décembre: car dans les vacations de septembre & octobre, les trois chambres se réduisent en une seule, laquelle est composée pendant le mois de septembre de quatre présidens de la premiere chambre, & de vingt-sept conseillers; & pendant le mois d'octobre de six autres présidens & des vingt-sept autres conseillers de la compagnie; les anciens ayant la liberté de choisir l'un de ces deux mois pour leur service des vacations.

Quand la cour des aydes envoie des députés à la grand-chambre du parlement pour quelque conférence, ils y ont séance; savoir, les présidens au côté droit des présidens à mortier immédiatement, & avant les maîtres des requêtes, comme étant chefs de cour supérieure; & les conseillers sur le banc du bureau.

Les jours de cérémonie, les présidens de la cour des aydes ont la robe de velours noir, avec le chaperon de même étoffe fourré d'hermine; les conseillers, les avocats généraux, le procureur général & les greffiers en chef portent la robe rouge, avec le chaperon noir à la longue cornette. A la mort des rois & des reines, tous les officiers de cette cour ont droit de deuil, avec lequel ils assistent à leur enterrement, étant réputés commensaux, ainsi que tous les officiers de la chambre des comptes.

Outre la cour des aydes de Paris, il y a en France quatre cours des aydes; savoir, celle de Montpellier, créée en 1437, par Charles VII, supprimée six ou sept années après, & depuis rétablie par Louis XI en 1467. On y a uni au mois de juillet 1629 la chambre des comptes, qui avoit été créée en 1522 dans la même ville, & que cette cour des aydes avoit toujours précédé comme étant de plus ancienne création. Celle de Bourdeaux, qui fut d'abord établie à Perigueux en 1554 & en 1557, transférée à Bourdeaux. Celle de Clermont en Auvergne, qui y fut tranférée en 1630 de Montferrant, où elle avoit été établie en 1557: & celle de Montauban, qui ne fut établie dans cette ville qu'en 1660, après avoir tenu ses séances pendant dix-huit ans à Cahors, où elle avoit été créée en 1642. Les autres cours des aydes sont unies ou aux parlemens ou aux chambres des comptes; savoir, celles de Grenoble, Dijon, Rennes, Pau & Metz, aux parlemens de ces villes; & celles de Rouen, Aix en Provence & Dole en Franche-Comté, aux chambres des comptes.. Les chambres des comptes & cours des aydes réunies, sont appellées Cours des comptes, aydes & finances.

Les édits, déclarations & lettres patentes de nos rois sont envoyées aux cours des aydes, ainsi qu'aux parlemens & aux chambres des comptes, pour les vérifier & enregistrer, ou y faire des remontrances, si le cas y échet. * Miraulmont, *origine & institution des cours souveraines*, *&c.* Corbin, *recueil des édits*, *ordonnances*, *&c.* & les *édits*, *ordonnances*, *&c. posterieurs à ces deux ouvrages.*

COURS ROYALES: COURS SOLEMNELLES: COURS COURONNÉES, ou FESTES ROYALES: assemblées que les rois de France faisoient aux principales fêtes de l'année, où ils se montroient à leurs peuples & aux étrangers, avec une pompe & une magnificence digne de la majesté royale. Elles étoient différentes des champs de Mars, dont il a été parlé ci-devant en leur place: car ces champs de Mars se convoquoient tous les ans au mois de mars, pour les affaires publiques, & les cours royales se tenoient aux grandes fêtes de Pâque & de Noël. Grégoire de Tours remarque dans son histoire, que le roi Chilperic fit cette cérémonie en la ville de Tours à la fête de Pâque. Eginhard rapporte que Pepin tint sa cour royale aux fêtes de Pâque & de Noel, ce qui fut continué par ses successeurs. Le même auteur écrit que Charlemagne avoit coutume de paroître dans ces grandes fêtes revêtu d'habits de drap d'or, de brodequins brodés de perles, & des autres ornemens royaux, avec la couronne sur la tête. Les rois de la troisiéme race ont observé cette coutume, avec autant ou plus de magnificence que leurs prédécesseurs. Helgaud parle des cours solemnelles que le roi Robert tint aux jours de Pâque en son palais de Paris, où il fit des festins publics. Le roi S. Louis qui pratiquoit la modestie jusques dans ses habits, avoit néanmoins égard en ces occasions à la dignité royale; comme il le fit en cette *cour & maison ouverte*, qu'il tint à Saumur, où selon le récit du sire de Joinville, il fut superbement vêtu, & où le roi de Navarre se trouva *en cotte & mantel, avec le chapel d'or fin.* Les rois portoient la couronne en ces occasions, comme le rapporte Eginhard, & comme on le voit par le testament de Philippe *de Valois*, en 1350. C'est pourquoi on appelloit ces solemnités, Cours couronnées, *Curiæ coronatæ*. Sous la seconde race des rois de France, cette cérémonie ne se faisoit qu'aux fêtes de Pâque & de Noël; mais dans la troisiéme, on fit aussi ces assemblées aux fêtes des Rois & de la Pentecôte. Les historiens remarquent que dans ces cours royales, il se

faisoit des festins publics, où les rois mangeoient en présence de toute leur suite, & où ils étoient servis par les grands officiers de la couronne & de l'hôtel. Mais ce qui faisoit sur-tout paroître la magnificence des princes dans ces fêtes royales, c'étoit les libéralités qu'ils exerçoient à l'égard de leurs principaux officiers, en leur donnant divers joyaux, & entr'autres, ceux qu'ils portoient sur leurs habits. Outre cela, pendant que les hérauts d'armes crioient *largesse*, on jettoit au peuple une grande quantité de piéces de toutes sortes de monnoies. L'usage de ces fêtes fut introduit en Angleterre par Guillaume *le Bâtard*, après qu'il eut conquis ce royaume. Eadmer parlant de Henri I, roi d'Angleterre, appelle ces jours de solemnité, *les jours de la couronne du roi*, parceque le roi y paroissoit avec sa couronne sur la tête. * Du Cange, *dissertation 5 sur l'histoire de S. Louis.*

COUR (Didier de la) réformateur de l'ordre de S. Benoît en Lorraine & en France, & instituteur des congrégations réformées de S. Vanne & de S. Maur, naquit l'an 1550 à Monzeville, village à trois lieues de Verdun, d'une famille noble. Son pere se nommoit *Bertrand* de la Cour, & sa mere *Jeanne* Bouccart, alliée aux premieres maisons du pays. Didier de la Cour fut élevé à Monzeville avec assez peu de soin, & sans application à l'étude des lettres jusqu'à l'âge de dix-sept ans, qu'il fut envoyé à Verdun. Là se sentant fortement inspiré de se consacrer à Dieu dans l'ordre de S. Benoît, il souhaita d'être reçu frere convers dans l'abbaye de S. Vanne de Verdun. L'évêque, abbé commendataire de cette abbaye, dont la manse abbatiale est unie à l'évêché de Verdun, & parent de Didier du côté maternel, fit plus qu'il ne souhaitoit; car il le fit recevoir religieux de chœur. Ce ne fut pas sans contradiction de la part des religieux, qui souffrirent impatiemment qu'un jeune homme élevé à la campagne & sans étude, entrât parmi eux; mais cédant à l'autorité de l'évêque, ils furent contraints de lui donner l'habit. Didier eut beaucoup à souffrir pendant son noviciat, jusqu'à ce que le prieur du monastere nommé Anselin, & un autre religieux nommé Boncompan, touchés de sa patience & de sa douceur, le prirent en affection, & lui apprirent les premiers principes de la langue latine : il obtint ensuite de l'évêque, que le professeur Christophe de la Vallée, depuis évêque de Toul, vînt enseigner à S. Vanne, pour le perfectionner. Le premier usage que le jeune Didier fit de cette langue, fut d'étudier avec soin, & de méditer avec application la regle de S. Benoît. Ayant compris toute l'étendue des devoirs qu'elle exige de ceux qui la professent, il tâcha de les remplir avec une fidélité d'autant plus louable, qu'il vivoit au milieu d'une troupe de religieux indisciplinés, qui contens de sauver les apparences, n'avoient rien de religieux que le nom & l'habit. On l'envoya à Pont-à-Mousson pour y achever ses humanités, accompagné d'un novice plus jeune que lui, nommé Claude-François, qui fut depuis un des premiers supérieurs de la réforme. Ces deux religieux vécurent au milieu de la dissipation des colléges, comme s'ils avoient été dans la solitude la plus profonde; & sans oublier ce qu'ils devoient à leur état, ils s'appliquerent à l'étude avec beaucoup de succès. La peste ayant obligé le frere Didier de la Cour de passer à Reims, il y fit sa rhétorique, & revint à Pont-à-Mousson, dès que la contagion fut cessée, pour y faire son cours de philosophie & de théologie. Au commencement de sa théologie, qui fut en l'année 1581, il reçut l'ordre sacré de prêtrise, âgé de trente-un ans, & fut employé pendant quelque temps au ministere de la prédication, dont il s'aquitta avec beaucoup de fruit & d'édification. Sur la fin de son cours de théologie il retourna à S. Vanne, dans une forte résolution d'observer la régle, autant qu'il plairoit à Dieu lui en découvrir le chemin. Mais sa vie réguliere étant insupportable à ses confreres déréglés, ils lui persuaderent de retourner à Pont-à-Mousson, sous prétexte d'y achever ses études, mais en effet pour se délivrer d'un censeur importun. Ayant fini son cours de théologie, & appris les langues grecque & hébraïque, il fut reçu docteur en théologie, en prit le bonnet avec distinction, & fut le second de sa licence. Il revint ensuite à S. Vanne, plus occupé que jamais du dessein qu'il avoit d'y rétablir une vie réguliere. Il en parla plusieurs fois à l'évêque assez inutilement. Le prieur Anselin, qui avoit quelque inclination pour le bien, lui donna l'emploi de maître des novices; mais il trouva si peu de disposition dans les sujets qu'on lui donna à élever, qu'il fut contraint de le quitter deux fois. Ayant redoublé ses sollicitations auprès de l'évêque, tout ce qu'il en put obtenir, fut que ce prélat menaça les religieux de les réformer. Ceux-ci qui n'appréhendoient rien davantage, voulant se délivrer de la crainte qui les agitoit, presserent dom Didier de la Cour d'entreprendre le voyage de Rome, pour travailler à la désunion de la manse abbatiale de saint Vanne, d'avec la manse épiscopale de Verdun. Didier se prêta à leur dessein, quoiqu'avec beaucoup de peine & de répugnance. Il partit de Verdun l'an 1587, selon la chronique de S. Benoît, tome IV, chapitre 7, p. 176. Mais ayant été lâchement abandonné & trahi par ses confreres, ce voyage n'eut point d'autre succès, que d'attirer sur lui toute la colere de l'évêque qui étoit alors en place. On ignore le nom de ce prélat: quelques-uns prétendent que ce fut Nicolas Boucher; d'autres au contraire croient que cet événement arriva sous Nicolas Bousmard, ou Charles de Lorraine. Didier, dans des conjonctures si fâcheuses, perdant toute espérance de voir le bon ordre rétabli dans son abbaye, résolut, pour mettre son salut à couvert, de se retirer dans un hermitage. Il choisit pour le lieu de sa retraite la chapelle de S. Christophe, proche de Rarecourt, à quatre lieues de Verdun. Il y vécut pendant dix mois sous la voute de la chapelle, dans une séparation entiére des créatures, & dans une pénitence continuelle, ne mangeant que d'un pain bis qu'on lui envoyoit chaque semaine. Mais pendant la ligue, les soldats hérétiques ayant pénétré jusqu'au lieu de sa retraite, il crut qu'il devoit la quitter, pour ne pas tenter Dieu dans un lieu où sa vie n'étoit plus en sureté. Ne pouvant se résoudre à demeurer à S. Vanne, où le déréglement continuoit toujours, il prit enfin la résolution de changer d'ordre & de passer dans celui des Minimes. Il en prit l'habit le 18 avril 1590: mais Dieu qui l'appelloit à l'ordre de S. Benoît, ne permit pas qu'il jouît du repos hors de son centre; de sorte qu'après avoir demeuré peu de temps dans le couvent des Minimes, il en sortit contre leur gré, & revint sur la fin de la même année 1590 à S. Vanne, où la providence commença à lui donner des ouvertures plus favorables pour la réforme. Le prieur Anselin s'étant démis volontairement de sa charge, en 1598, porta la communauté à choisir dom Didier de la Cour pour son successeur. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour empêcher l'effet de sa nomination, & ne se rendit qu'aux remontrances de quelques personnes de piété, qui lui firent un point de conscience de son refus, & à l'ordre qu'il reçut de l'évêque d'obéir. Ce prélat étoit pour lors Erric, prince de Lorraine. Le nouveau prieur s'adressa à lui avec une sainte liberté, & lui représenta que le commandement qu'il lui avoit fait, de prendre la conduite d'une maison relâchée, l'obligeoit de le soutenir dans la réforme qu'il y vouloit introduire. L'évêque lui promit de le seconder; il ne put néanmoins consentir à l'observation littérale de la régle de S. Benoît, que le prieur desiroit de rétablir dans l'abbaye; il vouloit qu'on proposât seulement une vie mitigée, pour aider à la pratique des vœux essentiels. Mais on trouva encore tant de contradictions dans ce projet de la part des anciens religieux, qu'il fut résolu de recevoir de nouveaux sujets pour les élever dans l'étroite observance de la régle. La réforme de l'abbaye de S. Vanne étant conclue sur ce pied-là, le prieur reçut cinq novices, qui d'abord promettant assez peu, & paroissant même assez chancelans, firent cependant pro-

fession, & s'engagerent à observer la regle de S. Benoît dans sa pureté, & de la même maniere qu'ils l'avoient pratiquée pendant leur noviciat. Dès-lors Dieu bénissant la réforme, & inspirant à plusieurs bons sujets de venir se joindre aux premiers, l'évêque de Verdun sollicita dom Didier d'entreprendre celle du monastere de Moyen-Moustier en Vosge, dédié à S. Hydulphe. Il le fit avec succès; & c'est ce qui ouvrit la porte à l'érection d'une nouvelle congrégation, qui commença d'abord par l'union des deux monasteres de S. Vanne & de S. Hydulphe. La bulle en fut expédiée à Rome par le pape Clément VIII, le 7 avril 1604; & le 31 juillet de la même année, le premier chapitre général fut célébré dans l'abbaye de S. Vanne, où dom Didier fut élu président, tant du chapitre que du régime, & prieur de S. Vanne; dom Roset, visiteur, & dom Claude-François, prieur de S. Hydulphe. Le cardinal Charles de Lorraine, légat *à latere* dans les diocèses de Metz, Toul & Verdun, & dans les duchés de Lorraine & de Bar, se servit de l'occasion de cette congrégation naissante, pour introduire la réforme dans les monasteres de sa légation. Ayant obtenu un bref de Rome conforme à son dessein, en date du 27 septembre 1605, il commença par l'abbaye de S. Mihel, dont il étoit abbé. La réforme de cette abbaye fut suivie de celle de plusieurs autres, entr'autres de celle de S. Hubert en Ardennes, de S. Denys, & des autres des Pays-Bas, érigées en congrégation sous le nom de S. Placide. C'est encore de cette réforme de S. Vanne, que celle de la congrégation de S. Maur en France a pris naissance. Le premier monastere auquel on accorda des religieux de S. Vanne, fut l'abbaye de S. Augustin de Limoges, en 1613. Quelques années après l'abbaye de S. Faron de Meaux embrassa la même réforme. Les abbayes de Nouaillé en Poitou, de Jumiéges & de Bernai en Normandie suivirent de près. Ce fut ce grand nombre de maisons qui s'offroient tous les jours, qui obligea dom Didier de la Cour de proposer l'érection d'une nouvelle congrégation en France, sous le nom de S. Maur; parcequ'on jugea qu'il y auroit trop de difficulté & d'inconvéniens, sur-tout en temps de guerre, d'entretenir le commerce & la correspondance nécessaire entre les monasteres de Lorraine & de France, réunis dans une seule & même congrégation. Ces deux congrégations de S. Vanne & de S. Maur ont cependant toujours conservé le même esprit & les mêmes loix, & sont demeurées unies de suffrages & de prieres. Enfin dom Didier de la Cour mourut en odeur de sainteté le 14 novembre 1623, dans l'abbaye de S. Vanne, étant pour lors simple religieux, la soixante-douziéme année de son âge. * *Voyez* le quatriéme tome des chroniques de S. Benoît, & l'histoire de la mere de Blemure. *Cherchez* VANNE (la congrégation de S.) On peut encore consulter entre ceux qui ont parlé de dom Didier de la Cour, le voyage d'Alsace & de Lorraine écrit en latin par dom Thierri Ruinart, religieux Bénédictin de la congrégation de S. Maur, imprimé dans le *tome III* des œuvres posthumes du P. Mabillon, &c. On y rapporte, *pag.* 429 & 430, l'épitaphe de dom de la Cour qui est sur son tombeau, au milieu du chœur du monastere de S. Vannes. Cette épitaphe se trouve aussi dans le premier volume, *partie* 2, *page* 97 *& suivantes*, du *voyage littéraire des PP. D.* Martenne & Durand, *Bénédictins de la congrégation de S. Maur*, avec une longue lettre d'un disciple de dom de la Cour, qui contient un récit étendu de ses vertus. Dom Ruinart, dans la même description du voyage, *dont nous venons de parler*, dit qu'il vit & parcourut à S. Vanne plusieurs manuscrits, de la main même de dom de la Cour, entre lesquels se trouvent une méthode pour apprendre l'hébreu, & plusieurs autres monumens qui prouvent que ce saint réformateur n'avoit pas moins de penchant pour l'étude, que d'attrait pour la piété. *Voyez* la page 431 du *voyage* cité.

COURBON (le marquis de) naquit à Châteauneuf du Rhône, petit bourg du bas Dauphiné. Son pere s'appelloit *Bornas*, & sa mere *Reynier*, tous deux d'une assez médiocre naissance, & d'une fortune au-dessous de la médiocre. Ils eurent trois fils. Le marquis fut le dernier. Comme il avoit de l'esprit, il fut envoyé au college, où il ne demeura pas long-temps sans se dégouter des livres, en sorte qu'il pria ses parens de lui permettre de suivre l'inclination qu'il se sentoit pour les armes. N'ayant pu rien obtenir d'eux, il écrivit sous le nom de son pere, une lettre à un marchand, pour le prier de fournir à son fils ce qui seroit nécessaire pour le mettre en équipage. Après avoir reçu de l'argent du marchand, il acheta des habits & des armes, déroba le cheval de son frere, & alla servir comme volontaire dans l'armée des Pays-Bas. La paix ayant été faite bientôt après entre la France & l'Espagne, il résolut d'aller chercher de l'emploi dans les pays étrangers. En traversant les Pyrénées il tomba dans une embuscade de voleurs, qui lui ôterent jusqu'à ses habits. Malgré cette disgrace il continua son voyage, & il fit rencontre d'un hermite François nommé *du Verdier*, qui le retint plusieurs mois dans son hermitage, & lui conseilla de retourner en France, où l'on recommençoit à faire des levées. L'hermite lui prêta cinquante piastres pour son voyage; mais Courbon repassant les Pyrénées, rencontra des Miquelets, auxquels ne pouvant échaper, il s'avisa de leur demander d'être reçu dans leur troupe, qui étoit environ de trente hommes. Y ayant été admis, il s'accoutuma bientôt à leur maniere de vivre, qui étoit de changer souvent de poste, & de coucher tantôt dans des cavernes ou dans des mazures & tantôt en rase campagne. Il ne songeoit cependant qu'à apprendre les chemins pour leur échaper. Voyant une nuit qu'ils dormoient d'un profond sommeil, il se leva sans faire de bruit, gagna un sentier qui aboutissoit au grand chemin, & marcha avec tant de vîtesse, qu'en peu d'heures il se mit hors de danger & arriva à Perpignan. Après s'y être reposé quelques jours, il prit le chemin de Paris. En Bourgogne il rencontra un seigneur, qui lui proposa de demeurer avec lui en qualité de son gentilhomme, & lui offrit des appointemens considérables. Il y demeura deux ans, au bout desquels il chercha un autre emploi, dans l'espérance de trouver l'occasion de s'avancer. Pour cet effet il se mit sur le Rhône & descendit à Marseille, où il se présenta à un capitaine qui armoit une barque de guerre, contribua à l'armement en donnant deux cens pistoles qu'il avoit gagnées en Bourgogne, & fut si heureux que de faire une prise, dont il eut dix mille livres pour sa part. Avec ce secours il fit un voyage à Rome, où les connoissances qu'il trouva l'engagerent à paroître avec éclat, & à dépenser une partie de son argent. Quand il vit qu'il commençoit à lui manquer, il songea à faire une retraite honorable, & supposa des lettres de ses parens qui le rappelloient. A peine avoit-il fait trente milles, qu'il trouva dans une hôtellerie une dame qui alloit à Rome, à cause qu'elle s'étoit brouillée avec son mari. Il lui offrit d'y retourner avec elle, ce qu'elle accepta. Quand ils y furent, il employa ses amis pour ménager l'accommodement de la dame avec son époux, qui lui envoya l'argent nécessaire pour son retour. Le marquis de Courbon l'accompagna jusqu'à Lyon, où il voulut prendre congé d'elle; mais elle l'engagea d'aller jusqu'à Paris, & par reconnoissance lui fournit de l'argent pour se mettre à l'académie, où en peu de temps il apprit parfaitement tous ses exercices. Le comte, mari de la dame, qui avoit besoin d'un écuyer, prit Courbon en cette qualité, sans savoir qu'il eût été à Rome avec sa femme. Il ne l'apprit que par un Romain, qui étant à sa table, y reconnut Courbon, lequel après cette reconnoissance, demanda son congé. Le comte en le lui donnant, s'offrit de lui procurer ailleurs de l'emploi, & lui procura en effet une lieutenance dans le régiment de Furstemberg. Son capitaine qui étoit Allemand de nation, prit confiance en lui, & l'envoya faire une recrue. Mais pendant que Courbon y travailloit, le capitaine mourut, & sa place

fut donnée à un autre Allemand, qui trouvant que Courbon n'étoit pas d'une assez grande diligence, fit donner sa lieutenance à un autre. Sur cet avis, Courbon se hâta de retourner avec les nouveaux soldats qu'il avoit levés, & trouvant sa place remplie par un autre, en demanda raison à son capitaine, le contraignit de mettre l'épée à la main & le tua. Appréhendant d'être arrêté, il se réfugia dans les états de l'évêque de Munster, qui faisoit alors la guerre aux Provinces-Unies, & y obtint une cornette. Dans la suite, la crainte de la peine qu'il avoit meritée en tuant son capitaine, l'engagea à porter les armes contre son légitime souverain. Peu s'en fallut qu'il ne reçût bientôt après le châtiment de sa faute; car commandant un parti d'Allemans, il fut pris par un parti de François, parmi lesquels il se trouva un de ses parens qui l'aida à se sauver. Quand il fut de retour en son quartier, il obtint une lieutenance; & ayant donné des preuves de sa valeur, il fut fait bientôt après capitaine de cavalerie. Après la conclusion de la paix entre la France & l'Empire, il obtint son congé pour aller voir ses parens. Etant au bourg de Pierre-Latte en Dauphiné, comme il étoit à la fenêtre du logis où il demeuroit, il apperçut l'hermite qui l'avoit si obligeamment traité en Espagne, lui rendit ses cinquante piastres, & le quitta pour ne le revoir jamais. Quand Courbon fut de retour en Allemagne, il y prétendit un des nouveaux régimens que l'empereur levoit alors contre le Turc. La chose ne réussit pas; & il fallut qu'il se contentât d'être le troisiéme officier du régiment du comte de Castel. En cette qualité il battit en plusieurs rencontres les renforts que les Turcs envoyoient à leur armée qui assiégeoit Vienne. Après la levée du siége, il apprit la mort du comte de Rimbourg, ministre d'état de l'empereur, & grand maître de toutes les monnoies de l'empire, & rechercha sa veuve en mariage; mais elle ne voulut jamais l'écouter sans le consentement de la cour de Vienne, qui y donna volontiers les mains, en considération des services qu'elle avoit reçus de Courbon. Le comte de Rimbourg avoit laissé à la comtesse des biens fort considérables, qu'il avoit acquis une partie dans ses emplois, & l'autre par le secret de changer à ce qu'on dit, les métaux en argent. Voici de quelle maniere on raconte qu'il apprit ce secret. Dès sa jeunesse il prit l'habit & fit profession dans un des plus anciens ordres religieux, où exerçant un jour la fonction de portier, il donna l'aumône à une femme, qui, pour récompenser sa charité, l'avertit d'aller creuser en un endroit où il trouveroit une tête de mort, & au-dedans un papier qui lui apprendroit un secret de s'enrichir. Il trouva le papier, le lut & reconnut qu'il enseignoit l'art de changer certains métaux en argent, par le moyen d'une poudre d'injection. L'épreuve qu'il en fit, réussit de telle sorte, qu'en peu de temps il mit quantité de vases d'argent dans l'église de son monastere. La cour de Vienne sut bientôt qu'il avoit ce secret, & le pressa de le découvrir. Sur le refus qu'il en fit, elle s'assura de lui, & l'obligea à y travailler. Après avoir passé quelques années dans ce travail, il fut tenté de quitter le cloître, obtint dispense de ses vœux, à la recommandation du prince qu'il servoit, & épousa la comtesse de Rosemberg, d'une des plus illustres familles de Bohême, vécut avec elle quelques années sans avoir d'enfans, & en mourant lui laissa de grands biens & son secret, qu'elle cacha toujours à l'empereur, & ne le découvrit qu'à Courbon en l'épousant. Mais tous ces faits sont contraires à la vérité, & ne peuvent s'accorder avec ce que nous venons de dire de Courbon. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit épousé la comtesse de Rimbourg, lorsque les Vénitiens obtinrent la permission de lever des régimens sur les terres de l'Empire, & de choisir des officiers pour les commander. Le marquis fut choisi par Contarini, ambassadeur de cette république, pour être mis à la tête d'un régiment de dragons. La marquise son épouse le suivit jusqu'à Venise, où elle loua une maison pour demeurer, pendant qu'il iroit faire la campagne, qui commença par le siége de la ville de Coron, à la prise de laquelle le marquis de Courbon contribua beaucoup par sa valeur & par sa prudence. La campagne suivante, il se signala à la prise du nouveau Navarein; & pendant le siége de Napoli de Romanie, il perdit la marquise son épouse, qui mourut d'une dysenterie contractée pour avoir mangé trop de raisins de Corinthe. La douleur de cette perte n'empêcha pas le marquis de faire des courses durant tout l'hiver dans le pays ennemi. La campagne suivante s'étant glorieusement terminée pour les chrétiens, il se rendit à Venise & de-là à Vienne, pour se mettre en possession des biens que sa femme lui avoit laissés par testament, pour faire sa cour à l'empereur & au prince Charles, & pour tirer raison par les armes du comte de Castel qui l'avoit offensé. A la fin de l'hiver il retourna à Venise, & s'y embarqua pour rejoindre l'armée disposée à entreprendre le siége de Negrepont. Un jour que le marquis s'étoit avancé pour visiter les travaux des mineurs, le canonier de la ville qui l'apperçut, pointa si bien son canon, que le boulet prit le marquis au-dessous du bras gauche, & l'enleva du monde en 1688, à l'âge de trente-huit ans. Au bruit de cette mort, les assiégés reprirent cœur, & se défendirent si vaillamment, qu'ils obligerent les Vénitiens à lever le siége. Il avoit été élevé par son mérite à la charge de maréchal des camps & armées de la république de Venise; & après la mort du maréchal de Conigsmarc, il devint l'un des commandans en chef sous le généralissime. Il avoit une passion démesurée pour la gloire, qui le portoit toujours aux entreprises les plus éclatantes. Il brilloit beaucoup dans la conversation, mais sans jamais offenser personne. Il étoit magnifique dans sa maison, où il entretenoit plus de soixante personnes, parmi lesquelles il y avoit des joueurs de toute sorte d'instrumens; en sorte que les concerts n'y manquoient jamais. Sa vie a été écrite par M. Aimar, juge de Pierre-Latte en Dauphiné, son intime ami, & imprimée à Lyon, *in-12*, en 1692. * *Voyez le journal des savans, tome XXI, page* 142.

COURCELLES (Etienne de) originaire de Picardie, né à Genève l'an 1586, mourut à Amsterdam l'an 1658. Après avoir été ministre en France, pendant plusieurs années, il fut déposé & se retira en Hollande, où il acquit une grande réputation dans le parti des protestans Arminiens. Il enseigna la théologie à Amsterdam, pour ceux de ce parti-là, & succéda dans cette profession à Simon Episcopius. On a de lui plusieurs ouvrages de théologie, qui ont été imprimés en 1675: il y suit les sentimens d'Episcopius, qu'il ne fait souvent qu'abréger, mais d'une maniere fort nette. Il avoit une assez grande connoissance de la langue grecque, & s'étoit de plus appliqué à la critique des exemplaires grecs du nouveau testament, dont il a donné une nouvelle édition, avec diverses leçons tirées de différens manuscrits. Il a mis à la tête de cette édition une grande préface, où il traite des diverses leçons, & où il remarque entr'autres choses, qu'il seroit à souhaiter, qu'il n'y eût aucune variété de leçons dans le livre du nouveau testament, mais que l'expérience nous fait voir qu'il y en a un assez grand nombre, & qui sont même très-anciennes; qu'au reste il n'y a aucune de ces variétés qui puisse nuire à la foi. Christophe Sandius a mis mal-à-propos Courcelles dans sa bibliothéque des Anti-trinitaires, comme s'il avoit en effet suivi le sentiment des Sociniens. On peut voir là-dessus, *bibliotheca Anti-trinitariorum*, & la vie de Courcelles, qui est à la tête de ses ouvrages, dans une harangue composée par A. Poelemburg son successeur.

COURCIER (Pierre) né à Troyes en Champagne l'an 1604, entra dans le société des Jésuites le 10 octobre 1624, & fit ses quatre vœux à Pont-à-Mousson le 9 mars 1642. Il a passé la plus grande partie de sa vie dans les écoles de théologie & de mathématiques; & après avoir gouverné la maison du noviciat de Nancy, & quelques colléges, il retourna sans peine aux mêmes

classes où il s'étoit acquis une juste réputation. Il enseignoit les mathématiques au collége de Dijon en 1670, lorsqu'il fut élu provincial des maisons de sa société en Champagne. Il est mort à Auxerre le 5 mai 1692. On a de lui : 1. *Astronomia practica, sive motuum cœlestium praxes per astrolabia quædam, quibus sydcrum loca, motus, defectus, citò & facilè pro quolibet tempore in perpetuum cognoscuntur*, à Nancy 1653, *in-8°*; & en 1655, *in-8°*. 2. *Negotium sæculorum Maria, sive rerum ad matrem Dei spectantium chronologica epitome, ab anno mundi primo, ad annum Christi* 1660, à Dijon 1662, *in-folio*. 3. *Opusculum de sectione superficiei sphæricæ, per superficiem sphæricam, cylindricam, conicam; item superficiei cylindricæ per superficiem cylindricam atque conicam: denique superficiei conicæ per superficiem conicam*, A. P. C. M. S. J. c'est-à-dire, par Pierre Courcier, mathématicien, de la société de Jesus, à Dijon 1662, *in-4°*. 4. *Supplementum sphærometriæ, sive Triangularium & aliarum in sphæra figurarum quoad areas mensuratio*, à Pont-à-Mousson 1675, *in-4°*. * *Mémoires communiqués* par le pere Oudin, Jésuite.

COURCILLON (Philippe de) marquis de Dangeau, comte de Mesle & de Civrai, baron de Sainte-Hermine, de Saint-Armand & de Bressuire, seigneur de Chausseroie, & de la Bourdaisiere, naquit dans le pays Chartrain, de *Louis* de Courcillon, chevalier, marquis de Dangeau, & de *Charlotte* des Noues. Il y a eu dès le VII siécle en Anjou des seigneurs de Courcillon qui y ont fait une assez grande figure; & c'est de cette terre, qui fut portée par le mariage de l'héritiere de la branche aînée de cette maison, dans la maison des comtes de Sancerre, qu'a été formée en 1667 la duché-pairie de la Valiere; mais ceux qui ont porté le nom de Courcillon dans les XVI & XVII siécles, n'ayant pas pris le soin de prouver qu'ils descendoient de ces anciens seigneurs, on ne dira ici de leur famille, que ce que celui qui fait le sujet de cet article s'est contenté d'en faire connoître, pour jouir de l'honneur que le roi Louis XIV lui avoit fait de le nommer chevalier de ses ordres. Il prouva alors par des titres authentiques & publics, que JACQUES de Courcillon, chevalier, mort avant 1565, & *Anne* de Vavasseur, eurent, entr'autres enfans, LOUIS de Courcillon, chevalier, seigneur de Dangeau, la Motte-Motreau, Dizier, Breniende, & des Bardillieres, à qui le roi Henri IV adressa en 1589 trois commissions; la premiere, du mois de février, pour lever des gens de guerre, tant de cheval que de pied; la seconde, du 3 mars, de capitaine de soixante chevaux-légers; & la troisiéme, du 5 mai, de capitaine de trente lances fournies des ordonnances au titre de cinquante. Que de LOUIS & de *Jacqueline* de Sintrei naquit JACQUES de Courcillon, chevalier, seigneur de Dangeau & autres lieux, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi; & que JACQUES eut de *Suzanne* de Baudrès, LOUIS de Courcillon, chevalier, marquis de Dangeau, pere de *Philippe*, à qui le roi Louis XIV écrivit le 12 novembre 1652 une lettre, où *sur la confiance qu'il avoit en sa sage conduite & en sa prudence*, il lui marquoit qu'il lui feroit *chose agréable de représenter à la noblesse du pays Chartrain, qui avoit beaucoup de croyance en lui*, qu'elle ne devoit pas s'assembler sans sa permission. Il paroît par les mêmes titres, que Jacques de Courcillon étoit mort avant 1632, & que Charlotte des Noues, veuve de Louis, étoit morte avant le mois d'août 1658. Philippe leur fils, après avoir été cornette & ensuite capitaine de cavalerie, fut fait en 1665 colonel du régiment du roi, qu'il garda jusqu'en 1670. Dès l'année 1666 le roi lui donna le gouvernement de Touraine, avec celui de la ville & château de Tours. En 1672 ce prince allant en personne faire la guerre en Hollande, le fit un de ses aides de camp; & sur la fin de la même année, il le nomma envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Tréves & de l'électeur Palatin. L'année suivante, après avoir été faire compliment à l'électeur de Mayence sur son avénement à l'électorat; il revint auprès du roi, qui après la campagne l'envoya à Modène pour faire le mariage de la princesse Marie d'Est avec le duc d'Yorck, qui depuis a été Jacques II, roi d'Angleterre, où il eut l'honneur de mener la princesse; & ayant servi en 1674 en la même qualité d'aide de camp, il fut choisi en 1675 pour commander non seulement dans son gouvernement, mais dans ceux d'Anjou & du Saumurois. La sagesse & la prudence du marquis de Dangeau, dans toutes les rencontres où le roi l'honoroit de ses ordres, lui avoit gagné toute la confiance de ce prince, sur-tout, depuis qu'il avoit renoncé à la religion prétendue-réformée, dans laquelle il avoit eu le malheur d'être engagé par sa naissance. Dès l'an 1670 sa majesté lui avoit accordé un brévet de permission d'entrer à toutes les heures, & dans tous les lieux où elle pouroit être: il fut nommé en 1680 pour être auprès de monseigneur le dauphin, en qualité de menin. En 1685 le roi le fit chevalier d'honneur de madame la dauphine; en 1688 chevalier de l'ordre du saint Esprit; en 1693, grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare; & en 1696, conseiller d'état d'épée. Il fut aussi chevalier d'honneur de madame la duchesse de Bourgogne, qu'il avoit été recevoir en 1696 avec la duchesse de Lude au Pont de Beauvoisin. Son mérite lui avoit procuré dès l'an 1668 l'entrée dans l'académie françoise; & il fut élu académicien honoraire de l'acamédie royale des sciences le 3 mai 1704. La reconnoissance des bienfaits du roi engagea le marquis de Dangeau à écrire le caractere de ce grand prince, & à le représenter principalement tel qu'il étoit au milieu de sa cour : cet ouvrage qu'on peut appeller *le journal de la chambre du roi*, est très-curieux, & feroit honneur à son auteur, si on le rendoit public. Il mourut âgé de 84 ans ou environ, à Paris, le 13 mai 1720, & fut inhumé dans l'église paroissiale de S. Sulpice. Il avoit épousé le 23 mai 1682 *Françoise* Morin, fille de *N.* Morin, fermier général, de qui il eut *Marie-Anne-Jeanne* de Courcillon, mariée en 1694 à *Honoré-Charles* d'Albert, duc de Luines & de Montfort. Après la mort de sa premiere femme, il épousa au mois de mars 1686 la comtesse *Sophie* de Lewestin, d'une branche de la maison de Baviére, qui étoit alors fille d'honneur de madame la Dauphine; & de ce mariage naquit PHILIPPE-EGON, marquis de Courcillon, qui fut fait en 1704, colonel du régiment de Furstemberg cavalerie, eut une jambe emportée à la bataille de Malplaquet en 1709, fut fait brigadier de cavalerie en 1710; obtint en 1712 le gouvernement de Touraine sur la démission de son pere, & mourut le 20 septembre 1719, ne laissant qu'une fille de son mariage avec *Françoise* de Pompadour, fille de *Léonor-Elie* de Pompadour, chevalier, marquis de Lauriere, gouverneur & sénéchal de Perigord, & de *Gabrielle* de Montaut de Navailles, qu'il avoit épousée en 1708.

COURCILLON (Louis de) connu sous le nom d'*Abbé de Dangeau*, étoit frere du marquis de Dangeau, & avoit été élevé comme lui dans la religion prétendue-réformée, qu'il professoit encore en 1667, lorsqu'il alla en qualité d'envoyé extraordinaire en Pologne; mais il rentra peu après dans le sein de l'église. Il obtint en 1671 l'agrément du roi, pour acheter de la veuve du président de Perigni l'office de lecteur; & ayant revendu cet office en 1685, il conserva les entrées. Dès le 24 février 1680 le roi lui avoit donné l'abbaye de Fontaine Daniel; & au mois de juillet 1710, il lui donna encore celle de Clermont. Il fut aussi prieur de Gournai & de Saint Arnoul. Il y a eu peu de gens qui aient aimé les belles lettres autant que lui, & qui se soient donné autant de mouvement pour en rendre l'étude facile & agréable. Continuellement occupé à imaginer de nouvelles méthodes, & n'en trouvant aucune tout-à-fait à son gré, quoiqu'il s'en fût présenté à lui plusieurs qui avoient beaucoup d'avantage, du côté de la facilité, sur les anciennes, dans le cours d'une longue vie, il eut à peine le loisir de

donner quelques essais de géographie, d'histoire, de généalogies, & de l'art des armoiries, &c. Le pape Clément X, qui l'avoit connu dans son voyage de Pologne, l'avoit nommé son camérier d'honneur. Innocent XII lui avoit accordé le même titre ; mais il n'alla jamais en Italie prendre possession de cette charge. Son mérite lui procura dès l'an 1682 l'entrée dans l'académie françoise : il fut aggrégé en 1698 à l'académie des *Ricovrati* de Padoue ; & il forma chez lui une espéce d'académie des sciences composée de plusieurs personnes d'esprit & de mérite, qui se rendoient à son hôtel tous les vendredis : ce qui continua jusqu'à sa mort, arrivée le premier janvier 1723. L'abbé de Dangeau savoit le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'allemand & les langues qui en dépendent. Il ne s'étoit pas attaché avec moins de soin à l'étude de l'histoire, du blason, de la géographie, des généalogies & de la grammaire françoise. Il avoit fait sur ces matieres plus de cent traités, dont la plupart sont encore manuscrits ; & parmi ceux qui ont été imprimés, il y en a quelques-uns qui sont très-rares, parceque l'auteur n'en faisoit tirer qu'un petit nombre d'exemplaires qu'il distribuoit à ses amis. Voici ceux que nous connoissons. 1. Le premier & une partie du second des *dialogues sur l'immortalité de l'ame*, &c. publiés *in*-12, en 1684, & qu'on attribue à l'abbé de Choisi. *Voyez* CHOISI. 2. *Cartes géographiques, Tables chronologiques, Tables généalogiques, &c. pour enseigner la géographie, l'histoire, les intérêts des princes, le gouvernement des états*, première partie qui regarde la France, en 1693, *in*-12. Ce livre n'est que le projet d'un ouvrage que l'abbé de Dangeau se proposoit d'entreprendre. 3. *Lettre sur l'orthographe, à M. de Pontchartrain, conseiller au parlement*, en 1693 *in*-12. 4. *Réflexions sur toutes les parties de la grammaire*, à Paris en 1694, *in*-12. A l'égard de l'orthographe, M. de Dangeau a eu peu de partisans de celle qu'il suivoit, & qui étoit fort singuliere. 5. *Nouvelle méthode de géographie historique, pour apprendre facilement & retenir la géographie moderne & ancienne, &c.* in-fol. en 1697, & *in*-8° en 1706. 6. *Les principes du blason en quatorze planches*, en 1709, *in-fol.* seconde édition, *in*-4° en 1715. 7. *Essais de grammaire, qui contiennent, 1. un discours sur les voyelles, 2. un sur les consonnes, 3. une lettre sur l'orthographe, 4. un supplément à cette lettre*, in-8°. en 1711, avec un petit traité des particules. 8. *Réflexions sur la grammaire françoise*, en 1717, *in*-8°. 9. *Discours sur les voyelles*, en 1721, *in*-8°. 10. *Discours sur les consonnes*, en 1721, *in*-8°. 11. *Liste des cardinaux vivans* le 21 mars 1721, jour de la mort du pape Clément XI, *avec des remarques instructives sur leur âge, le temps de leur promotion au cardinalat, leurs titres, leurs dignités, leurs maisons, & un discours préliminaire sur les cardinaux en général*, en 1722, *in*-12. 12. *Considérations sur les diverses maniéres de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, des Italiens, des Espagnols, des Allemans*, en 1721, *in*-8°. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Paris. 13. *Jeu historique des rois de France, pour l'usage des enfans*, qui se joue comme le jeu de l'oie, avec un petit livre pour l'explication. * *Bibliothéque françoise, tome I, page* 295, *tome II, page* 152. Niceron, *mémoires, &c. tome XV, page* 277.

COUR-DIEU, abbaye située dans l'Orléanois, à six lieues de la ville d'Orléans du côté du levant.* Mati, *dict.*

COURDIL (David) *voyez l'article de* GILLY.

COUREZE, ou COURRESE, petite riviére du Limosin, province de France. Elle prend sa source au bourg de Coureze, arrose Tulle & Brive, & peu après elle se décharge dans la Vezere. * Mati, *diction.*

COURIER, que les Romains appelloient *Cursor*, dont Martial fait mention dans une de ses épigrammes.

Cursorem sextâ, tibi Rufe, remisimus horâ.

Tite-Live nous apprend que Sempronius Gracchus, le plus dispos de la jeunesse, fut choisi pour cela ; & qu'en trois jours il arriva à Bella, s'étant servi de deux chevaux disposés pour ce sujet : par où l'on voit que long-temps avant Auguste, les Romains avoient des chevaux de poste établis dans l'empire romain. Suetone en parle aussi. Xenophon, *livre de la Cyropédie*, dit que Cyrus en fut le premier inventeur : car voulant avoir plus promptement des nouvelles des lieux éloignés, il établit des chevaux de poste de distance en distance, avec un maître de la poste, qui avoit la charge de recevoir les paquets des couriers. Herodote, *dans Uranie*, en attribue l'invention à Xerxès, après sa défaite. * *Antiq. grec. & romaines.* Jean Rosin. Th. Dempster.

COURLANDE ou CURLANDE, *Curonia*, duché entre la mer Baltique, la Samogitie, province du royaume de Pologne, & la Livonie. Goldingen est la capitale de ce duché, & la ville de Mittau est le lieu de la résidence ordinaire des ducs : les autres sont Window ou *Wenden*, qu'on nomme aussi *Kiess*, Dalen, Selburg, Doblin, Liba, Angermund, Bautzke, &c. Ce duché faisoit autrefois partie de la Livonie, de laquelle il est séparé par la riviére de Dune ; mais cette province ayant été ruinée par les Suédois & par les Moscovites, l'archevêque de Riga, & le grand maître de l'ordre de Livonie, se mirent sous la protection du roi de Pologne, avec tout ce qu'ils y possédoient encore. Alors Sigismond Auguste roi de Pologne, érigea la Courlande en duché en l'année 1561, & la donna à GODARD Ketler de Nesselrod, dernier grand-maître de l'ordre, pour la tenir en fief de la couronne de Pologne ; & après l'avoir obligé de quitter la dignité de grand-maître, il le déclara duc de Courlande & de Semigallie, ce qui passa à ses successeurs.

La province de Semigallie, où est la ville de Mittau, résidence du duc, est une dépendance de ce duché. Goldingen est la capitale de Courlande ; il y a encore la province de Pilten, qui étoit jadis un évêché. Le duc de Courlande pouroit lever dans des occasions 15000 hommes de guerre, & entretenir 15 vaisseaux. La religion que l'on y professe est la lutherienne, suivant la confession d'Augsbourg. La noblesse y est puissante, & jalouse de ses droits & de ses priviléges, que chaque duc à son avénement promet avec serment de maintenir. * Olearius, *voyage de Moscovie. Descrip. de la Livonie, imprimée en* 1705.

I. GODARD, dernier grand-maître de l'ordre de Livonie, & premier duc de Courlande, étoit issu de la maison de Ketler, l'une des plus anciennes & principales du duché de Cleves, & portoit aussi le nom de Nesselrod par sa mere. Il mourut en 1587, ayant eu d'*Anne* de Meckelbourg, fille d'*Albert*, duc de Meckelbourg, & d'*Anne* de Brandebourg, qu'il avoit épousée en 1566, *Frédéric*, duc de Courlande, mort sans postérité d'*Elizabeth-Magdeléne*, fille d'*Ernest-Louis*, duc de Poméranie-Wolgast ; GUILLAUME, qui suit ; *Anne*, mariée en 1586 à *Albert*, prince de Radzevill, duc d'Olika ; & *Elizabeth*, alliée en 1595 à *Adam-Venceslas*, duc de Totchen en Silésie.

II. GUILLAUME, duc de Courlande, fut dépossédé par Sigismond III, & par les états de Pologne ; vécut en exil jusqu'en 1610, qu'il fut rétabli, & mourut en 1643. Il avoit épousé *Sophie*, seconde fille d'*Albert-Frédéric* duc de Prusse, & marquis de Brandebourg, & de *Marie-Eléonore* de Cleves, sœur aînée de *Jean-Guillaume*, dernier duc de Cleves, de Juliers, &c. dont il eut JACQUES, qui suit.

III. JACQUES, duc de Courlande, &c. né en 1610, prit le parti de la neutralité lors des guerres de Charles-Gustave roi de Suéde, contre les Polonois ; nonobstant laquelle Robert Douglas général des Suédois, s'empara par surprise de Mittau, & envoya le duc & la duchesse de Courlande prisonniers à Jwanogrod, où il resta jusqu'en 1660, & mourut en 1680. Il épousa le 30 septembre 1645 *Louise-Charlotte*, fille de *Georges-Guillaume*, électeur de Brandebourg, dont il eut *Ladislas-Frédéric*, mort jeune ; FRÉDÉRIC-CASIMIR, qui suit ;

Charles-Jacques, né en 1654, mort à Berlin en 1677; FERDINAND, *dont il sera parlé ci-après; Alexandre*, tué au siége de Bude en 1686; *Louise-Elizabeth*, née en 1646, mariée en 1661 à *Frédéric*, landgrave de Hesse-Hombourg, morte en 1670; *Charlotte-Sophie*, abbesse de Hereford, née le 17 septembre 1651; & *Marie-Amelie*, née le 11 juin 1653, mariée à *Charles*, landgrave de Hesse-Cassel, morte le 16 juin 1711.

IV. FRÉDÉRIC-CASIMIR, duc de Courlande, né en 1650, mourut le 22 juin 1698. Il épousa 1°. en 1675, *Sophie-Amélie*, fille de *Henri* comte de Nassau-Siegen, morte en 1688: 2°. en 1691, *Elizabeth-Sophie*, fille de *Frédéric-Guillaume*, électeur de Brandebourg. Elle prit une seconde alliance le 30 octobre 1703, avec *Christian-Ernest*, marquis de Brandebourg-Bareith: & une troisiéme, le 3 juin 1714, avec *Ernest-Louis*, duc de Saxe-Meiningen. Du premier mariage Frédéric-Casimir eut, *Marie-Dorothée*, née le 11 juin 1686; & *Louise-Amélie*, née le 27 juillet 1687, mariée le 6 mars 1703, à *Frédéric-Guillaume*, prince de Nassau-Siegen; & du second vint FRÉDERIC-GUILLAUME, qui suit.

V. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, duc de Courlande, de Semigallie, de Pilten, &c. né le 19 juillet 1692. Son pays souffrit beaucoup de la part des Suédois, des Polonois & des Moscovites, qui s'en emparerent tour-à-tour. Il mourut le 20 janvier 1711, sans postérité d'*Anne*, fille de *Jean* qui fut empereur de Moscovie, le 13 novembre 1710. Elle s'est remariée le 19 avril 1716, à *Charles-Léopold*, duc de Meckelbourg-Swerin.

VI. FERDINAND, quatriéme fils de JACQUES, duc de Courlande, &c. & de *Louise-Charlotte* de Brandebourg, né le 2 novembre 1655, a servi en diverses occasions, & a été administrateur des états de *Frédéric-Guillaume* son neveu, ausquels il a succédé en 1711.

COURONNE, marque de victoire, ou de dignité, a été employée à d'autres usages. Les anciens disent que Bacchus & Janus furent les inventeurs des couronnes: que Bacchus se couronna de lierre, après la conquête des Indes; & que Janus, roi d'Italie, s'en servit dans les sacrifices. Les premiéres couronnes des Romains étoient composées de deux ou trois rubans liés ensemble autour de la tête. Ensuite ils en firent de branches d'arbres, puis de fleurs attachées à des branches de saule, de lierre & d'autres arbres qui ploient aisément. Dans les festins, on composoit les couronnes de fleurs, d'herbes, & de branches qui avoient la vertu de rafraîchir, ou de fortifier le cerveau, comme de roses, de pouliot, de quintefeuille, de lierre, d'if, de feuilles d'oliviers, &c. Les conviés portoient trois couronnes, l'une qu'ils plaçoient d'abord sur le haut de la tête; l'autre dont ils se bandoient le front; & la troisiéme, qu'ils se mettoient autour du col. Pline rapporte que ce fut la bouquetiere Glycere, que le peintre Pausanias aimoit fort, qui inventa les nuances & les liaisons de fleurs, pour augmenter leur odeur & leur beauté, par cet assemblage industrieux. Il dit aussi que P. Claudius Pulcher, consul l'an de Rome 569, & avant J. C. 185, introduisit la coutume de dorer le cercle de la couronne, couvrant de feuilles d'or la branche de tilleul, ou le jonc auquel on attachoit les fleurs. On y ajouta ensuite des rubans qui pendoient sur les épaules, & qui étoient quelquefois de laine ou de lin, quelquefois tissus d'or ou brodés. Dans la cérémonie des nôces, l'époux portoit une couronne; l'épouse en avoit deux, l'une de fleurs naturelles, lorsqu'on la conduisoit dans la maison de l'époux, & l'autre de fleurs artificielles représentées en or, & enrichies de diamans. Dans les temples, les païens couronnoient les statues de leurs dieux. On donnoit à Bacchus une couronne de branches de vigne ou de lierre, à Saturne une couronne de branches de figuier; à Jupiter, de toutes sortes de fleurs; à Apollon de laurier; à Hercule de peuplier; à Pan, de pin & d'hiébles; aux dieux Penates, de myrthe & de romarin; à Castor & à Pollux, de roseaux; à Vénus, de roses & de myrthe; aux Graces, de branches d'olivier, comme à Minerve; à Junon, de branches de vigne; à Lucine ou Diane, de dictame.

On offroit aussi des couronnes d'or aux dieux, comme celle qu'Attalus, roi de Pergame, envoya à Rome pour mettre dans le capitole, laquelle pesoit 246 livres d'or; & celle que Philippe, roi de Syrie, y fit porter par ses ambassadeurs, qui étoit du poids de cent livres d'or. Les prêtres & les sacrificateurs étoient couronnés pendant les cérémonies du sacrifice: leurs couronnes étoient d'or, ou de branches d'olivier; mais celles des flamines étoient de laurier. On couronnoit même les victimes de branches de cyprès, ou de pin. Dans les funérailles, on mettoit sur les sépulcres des couronnes, qui étoient faites de branches de laurier ou d'olivier, & quelquefois de lys. Cette coutume passa de Lacédémone à Athènes, & d'Athènes à Rome. Les magistrats dans les jours de cérémonies, portoient des couronnes d'olivier, ou de myrrhe; les ambassadeurs, de verveine ou d'olivier.

Il seroit ennuyeux de rapporter ici toutes les sortes de couronnes dont les anciens se sont servi, & leurs différens usages. Mais il est bon de parler des couronnes militaires, qui étoient données au mérite, c'est-à-dire, aux généraux d'armées, aux capitaines, ou aux soldats, pour récompense de leurs belles actions. La couronne *triomphale* étoit pour celui qui triomphoit, après quelque illustre victoire. Au commencement elle étoit de laurier; puis on la fit d'or; & ensuite on en porta un grand nombre faites de ce métal, devant le char du triomphant. Tite-Live nous apprend qu'on porta deux cens trente-quatre couronnes d'or dans le triomphe de Scipion l'*Asiatique*, l'an de Rome 564, avant J. C. 190, & Appien en compte deux mille huit cens vingt-deux dans celui de César. On représentoit autour de ces couronnes les principaux exploits du triomphateur. La couronne *ovale*, que portoient ceux qui recevoient l'honneur du petit triomphe appellé *ovation*, étoit de myrthe, ou quelquefois de laurier. La couronne *obsidionale*, étoit présentée par les assiégés au capitaine, ou gouverneur qui avoit fait lever le siége: elle étoit faite avec de l'herbe verte, crue dans la ville assiégée. La couronne *civique* se donnoit par le général d'armée, à un citoyen qui avoit conservé la vie à un autre citoyen, en tuant son ennemi: elle étoit de feuilles de chêne avec les glands. La couronne *murale* étoit pour celui qui avoit été le premier à l'escalade, & qui avoit monté sur les murs d'une ville assiégée, ou entré par la bréche; elle étoit d'or, & son cercle étoit élevé en forme de crenaux de murailles. La couronne *castrense* ou *vallaire* se donnoit à celui qui étoit entré le premier dans les retranchemens des ennemis: sa figure représentoit en or une palissade forcée. La couronne *navale* étoit donnée à celui qui étoit monté le premier sur le bord du vaisseau ennemi dans un combat naval: elle étoit d'or & environnée de petits éperons, & de proues de navires, le tout de ce même métal. Dans les jeux de la Gréce, on couronnoit pareillement le victorieux; aux jeux olympiques dédiés à Jupiter, la couronne étoit d'olivier sauvage; aux jeux pythiens en l'honneur d'Apollon, pour avoir défait le serpent Python, elle étoit de laurier; aux jeux isthmiens en l'honneur de Palemon, qui se donnoient en l'isthme ou détroit de Corinthe (lequel sépare le Peloponnèse de la terre ferme,) la couronne étoit faite de branches de pin; & aux jeux Neméens institués pour le jeune Archémore, on donnoit une couronne d'ache, ce qui est justifié par ces quatre vers latins d'Alciat, traduits sur le grec d'Archias:

Sacra per Argivas certamina quatuor urbes
Sunt; duo facta Viris, & duo Cœlestibus.
Ut Jovis & Phœbi, Melicertæque Archimorique
Præmia sunt pinus, poma, apium, atque olea.

On donnoit aussi aux gladiateurs qu'on mettoit en liberté, une couronne de laine.

On a déja remarqué que dans les festins & réjouissan-

ces publiques on se couronnoit de lierre, de roses & d'autres fleurs naturelles & artificielles. Pline nous dit qu'on n'avoit point l'usage de ces couronnes ou chapeaux de fleurs, & qu'il étoit réservé aux statues des dieux du ciel; mais l'on voit le contraire dans les historiens Grecs & Romains, & dans leurs poëtes. Menestus & Callimaque, médecins, écrivirent contre l'usage des couronnes de fleurs dans les festins, prétendant qu'elles étoient nuisibles au cerveau; mais le médecin Typhon, & Ariston le péripatéticien ont soutenu le contraire, disant que les fleurs peuvent ouvrir les pores du cerveau, & donner par ce moyen un libre passage aux fumées des viandes & du vin. Il pouroit arriver néanmoins que quelques fleurs & quelques herbes odoriférantes seroient nuisibles au cerveau: & on ne sait pas bien, dit l'abbé Danet, si ce ne seroit pas pour cela qu'on changea les chapeaux de fleurs en bandelettes de laine, dont on se ceignoit la tête dans la débauche. * Pline, *liv.* 16, *chap.* 4; & *liv.* 21, *c.* 2. Rosin, *antiq. romaines, liv.* 10, *chap.* 27.

COURONNE, ornement du casque, ou de l'écusson des armoiries. Les couronnes sont de plus ancien usage sur les casques que sur les écussons. On en portoit anciennement dans les tournois, particuliérement en Allemagne, où la couronne sur le casque étoit une marque de chevalerie; & cet usage étoit commun pour les gentilshommes de nom, d'armes, & de cri, il y a deux ou trois cens ans. Ces couronnes sont ou à pointes, comme les anciennes couronnes radiales qu'ont les empereurs Romains, dans leurs médailles, ou à fleurons d'ache ou de persil. Quelques-unes sont à fleur-de-lis. Celle que l'on voit encore à Châlons en Champagne, sur la porte de l'hôtel de Senecei, est très-singuliere. C'est une couronne de vairs, par rapport aux armes de Beaufremont, qui sont vairées d'or & de gueules. Les souverains portent aussi la couronne sur le casque. A l'égard des armoiries, on ne voit presque point d'écus couronnés, que depuis deux cens ans. C'est pourquoi on ne sauroit trouver d'armes couronnées des anciens dauphins de Viennois, des ducs de Milan, des comtes de Champagne & de Flandre, l'usage des couronnes n'étant pas introduit dans leur temps pour les armoiries. C'est par les monnoies que l'usage s'est introduit de couronner les écussons. On commença sous Philippe *de Valois*, vers l'an 1330, à faire des gros, dont le revers étoit une couronne sur trois fleurs-de-lis sans écusson. Enfin, sous Charles VII, vers l'an 1450, on mit la couronne sur l'écusson des trois fleurs-de-lis d'or, & depuis ce temps-là, on a toujours continué. Il n'y avoit alors que les rois qui missent des couronnes sur l'écu de leurs armoiries; & ces couronnes étoient ouvertes & à bas fleurons; mais depuis, cet usage passa à d'autres; & les ducs, les marquis & les comtes en firent des marques de leurs dignités. Les rois d'Espagne ont même permis à quelques maisons illustres, de porter la couronne royale sur leur écusson, comme à celle des ducs de Cardonne, &c. Ils ont encore accordé ce privilége à plusieurs villes, avec le titre de villes couronnées, comme à Madrid, à Tolede, à Burgos, &c. L'empereur Maximilien a fait une pareille concession à la ville d'Amsterdam, qui met sur ses armoiries le diadême impérial. L'empereur Charles-Quint, par ses lettres patentes, permet à Jean Cervellon, seigneur d'Oropesa, de mettre, lui & ses successeurs, la couronne royale sur leurs armoiries.

Il y a aujourd'hui en armoiries deux sortes de couronnes; celles des souverains, & celles de la noblesse ou des dignités. Toutes les couronnes des souverains étoient autrefois assez semblables. C'étoient des couronnes ouvertes à feuilles d'ache, comme sont à présent celles des ducs. Aujourd'hui il y a sept sortes de couronnes pour les souverains. 1. Celle de l'*empereur* est une espece de bonnet entr'ouvert des deux côtés, & dont le milieu est surmonté de la figure du monde, sommé d'une croix, ayant au bas un cercle de fleurons. 2. Celle des *rois de France* est un cercle avec des fleurs-de-lis, fermé de six ceintres qui portent en haut une autre fleur-de-lis. 3. Celle des *rois d'Angleterre* est un cercle de croix parées, & de fleurs-de-lis, fermé de ceintres qui portent un globe croisé. 4. Celles des rois d'*Espagne*, de *Portugal*, de *Danemarck* & de *Suéde*, ont des fleurons sur le cercle, & sont fermées de ceintres, avec un globe croisé sur le haut. 5. La couronne des ducs *de Savoye*, rois de Chypre, a des fleurons sur le cercle, & est fermée de ceintres, avec la croix treflée de S. Maurice sur le bouton d'en haut. 6. Celle du *grand duc de Toscane*, est ouverte, à pointes mêlées de grands trefles sur d'autres pointes, avec la fleur-de-lis de Florence au milieu. 7. La couronne des *archiducs* a un seul demi-cercle en ceintre, garni de perles, qui porte un globe croisé: le reste est comme un bonnet. Les couronnes de la noblesse sont de cinq sortes en armoiries. 1. La couronne *ducale* est toute de fleurons, à fleurs d'ache ou de persil. 2. La couronne de *marquis* est de fleurons & de perles mêlées alternativement. 3. Celle des *comtes* est de perles sur un cercle d'or. 4. Celle des *vicomtes* est un cercle avec neuf perles de trois en trois entassées. 5. Enfin celle des *barons* est une espece de bonnet, avec des tours de perle en bande sur le cercle. Les Flamans & les Espagnols ont une espece de bonnet différent de celui-là. Les *électeurs* de l'empire ont un bonnet particulier pour couronnement de leurs armoiries. Il est rouge & retroussé d'hermine; mais il y a d'autres souverains d'Allemagne qui en portent un pareil, entr'autres, le landgrave de Hesse, le marquis de Baden, & quelques autres.

Les couronnes de dignités ne sont pas les mêmes en tout pays. En Allemagne, elles sont de feuilles de persil, de quelque condition que soient ceux qui les portent. En Italie, il y en a à fleurons de diverses manieres, & quelques-unes à pointes, comme celles des anciens empereurs. En Espagne, celles des ducs & des marquis, sont d'ordinaire à fleurons. Celles des comtes sont de perles éloignées les unes des autres, avec trois sur le milieu. En Angleterre, la couronne des barons est un cercle ou bourlet à six perles. La couronne des vicomtes est un chapelet de perles sans nombre. Celle des comtes est un cercle d'or à hautes pointes, soutenant des perles. Celle des marquis est un cercle de feuilles de fraisier, avec une grosse perle; & la couronne des ducs est un cercle de fleurons, ou de feuilles sans perles.

A Venise, aucun noble Vénitien, en quelque dignité qu'il soit, ne met de couronne sur ses armoiries. Le doge seul met sur les siennes le bonnet ducal. A Gènes, les vingt-huit familles principales ausquelles toutes les autres se sont unies, mettent la couronne ducale sur leurs armoiries. A Rome nul cardinal, quoique prince, ne porte la couronne sur ses armes. En France, tous les prélats qui ont titre de ducs ou de comtes, mettent la couronne sur leur écusson. Les archevêques d'Embrun, d'Arles, & de Tarantaise, les évêques de Grenoble, de Genève & de Viviers, qui prennent le titre de princes, portent la couronne ducale. Cet usage n'est établi que depuis environ cent cinquante ans; car on ne trouvera pas avant ce temps-là, qu'aucun prélat en France, ait mis la couronne sur ses armoiries, non pas même les princes. Les princes du sang en France, portent à présent des couronnes de fleurs-de-lis, depuis que Henri II, prince de Condé, eut été déclaré premier prince du sang, après monsieur Gaston de France, frere du roi Louis XIII. Le dauphin de France portoit une couronne rehaussée de fleurs-de-lis, & fermée de deux cercles ou croix, avec une fleurs-de-lis au sommet, & à présent elle est fermée par quatre dauphins, dont les queues aboutissent à un bouton, qui soutient la fleur-de-lis à quatre angles.

Charles VIII est le premier des rois de France, qui ait porté la couronne fermée; & ce fut après qu'il eut pris la qualité d'empereur d'Orient l'an 1495. Philippe II, roi d'Espagne, qui commença de régner en 1558, portoit la couronne ouverte sur les réales frapées de son temps; & elle est fermée sur les ducats qui furent faits en Flandre sous son régne: ce qui fait voir que c'est lui qui en a introduit l'usage pour les rois d'Espagne. Le roi de Hon-

grie la portoit ouverte en ses monnoies de l'an 1566. Elle est encore ouverte sur les monnoies de Jean III, roi de Portugal, vers l'an 1550. Sur les Jacobus d'Angleterre & d'Ecosse de 1601, la couronne est fermée : auparavant elle étoit ouverte sur les nobles Henris & sur les nobles à la Rose. Elle est aussi ouverte sur les testons de Navarre du roi Antoine en 1561. A présent tous les rois la portent fermée : & c'est ce qui les distingue des autres souverains. On voit dans l'église de S. Denys proche de Paris, la statue de Marie d'Espagne, femme de Charles de France, duc de Valois, couronnée d'une couronne murale ou crenelée, pour marquer son origine de la maison de Castille. Sur les tombeaux des amiraux de Hollande, il y a des couronnes rostrales, c'est à dire, de proues de vaisseaux, pour marquer leur dignité de surintendant de la mer. * Le pere Menestrier, *origine des ornemens des armoiries.*

Des couronnes des rois de France.

M. Du Cange a fait une savante dissertation sur les couronnes, dont nous avons tiré les remarques suivantes. Les rois de France de la premiere race ont porté quatre sortes de couronnes, de diadêmes ou de bonnets royaux. *La premiere sorte de couronnes* est le diadême de perle fait en forme de bandeau, qu'on lioit au derriere de la tête. Ce diadême est semblable à celui qui se voit dans la plupart des médailles des empereurs Romains, avec cette différence, que quelquefois c'est un cercle d'or enrichi d'un double rang de perles, & qu'en d'autres occasions ce cercle est entremêlé de perles & de pierres précieuses enchassées dans l'or ; mais ordinairement les rois de France de la premiere race ne portoient qu'un rang de perles pour diadême. *La seconde sorte de couronnes* est un cercle d'où s'élevent des pointes en forme de rayons. Cet ornement a été choisi par les rois de la plus grande antiquité, pour se rendre plus augustes, en paroissant comme des soleils. C'est ainsi que Virgile représente la couronne du roi Latinus, qu'il compose de douze rayons, parceque c'étoit une opinion reçue par les anciens, que le soleil en avoit un pareil nombre, par rapport aux douze mois de l'année. Les historiens remarquent qu'on présenta en plein théatre à Jules César une couronne éclatante de rayons, & que Caligula en prit une semblable, lorsqu'il voulut se faire adorer comme un Dieu. Les médailles des empereurs Romains ont fort souvent de ces couronnes. *La troisiéme sorte de couronnes* est un bonnet enrichi de pierreries, dont le bord est orné d'un diadême de perles qui ceint le front, avec un ornement à la pointe, en forme de panache, ou toufe de plumes, qui commence au derriere du bonnet, & s'éleve sur le devant. Tzetzès dit que c'étoit la couronne dont les empereurs Grecs se servoient, lorsqu'ils retournoient de leurs expéditions militaires, après avoir remporté des victoires sur leurs ennemis. *La quatriéme sorte de couronnes* dont les rois de France de la premiere race ont usé, est le mortier, tel que les grands présidens du parlement le portent à présent. Cet ornement a été porté par quelques empereurs de Constantinople. On voit dans la ville de Ravenne l'empereur Justinien représenté avec ce mortier, qui est environné par le bas à l'endroit du front, d'un rang de perles, & d'un autre rang par le haut. Cette espece de diadême a passé dans la seconde & dans la troisiéme race des rois de France. Le P. Petau nous a représenté une vieille peinture qu'il avoit tirée d'un ancien manuscrit, où Charlemagne est figuré avec le mortier. Aux vitres de la Sainte-Chapelle à Paris, S. Louis y paroît avec le même ornement ; & l'on tient communément que nos rois ayant quitté le palais de Paris, pour en faire le siége de la justice, ils communiquerent en même temps leurs ornemens royaux à ceux qui devoient y présider, afin que leurs jugemens eussent plus d'autorité, & qu'ils fussent reçus des peuples, comme s'ils avoient été rendus par le prince même. A l'égard des rois de la seconde race, les premiers rois & les premiers empereurs de cette famille paroissent dans leurs monnoies, la tête ceinte d'un double rang de perles. Dans leurs sceaux ils sont couronnés de laurier. Les annales de France tirées du monastere de Fulde, nous apprennent que Charles *le Chauve*, après s'être fait couronner empereur, quitta les couronnes & les habits des rois de France ses prédécesseurs, & prit les diadêmes & les vêtemens des empereurs Grecs. L'ornement de tête étoit alors un bonnet de soie enrichi de perles & de pierreries, par-dessus lequel étoit la couronne ou le diadême autour du front. Dans les derniers siécles, la couronne des empereurs d'Occident a été composée d'un cercle d'or, enrichi de pierres précieuses, & réhaussé de fleurons, comme les autres couronnes des rois, avec une mitre ouverte, portant sur cette ouverture un autre cercle d'or surmonté d'une croix. Dans la troisiéme race des rois de France, on voit ordinairement pour couronne, un cercle d'or enrichi de pierreries, & réhaussé de fleurs-de-lis. Quelques-uns disent que François I commença à la porter fermée, pour contrequarrer l'empereur Charles-Quint, ou parceque Henri VIII, roi d'Angleterre, la portoit ainsi. Le même François I est figuré dans quelques testons avec un bonnet retroussé, & une couronne de fleurs de-lis sur le retroussis. Il paroît en quelques-uns, avec une couronne entremêlée de fleurs-de-lis & de rayons. Enfin il est représenté en d'autres avec une couronne réhaussée de fleurs-de-lis & de fleurons, & fermée par en haut. Mais il n'a pas été le premier qui ait porté la couronne fermée ; car Louis XII la porta fermée, ayant au sommet une fleur-de-lis, à son entrée dans Paris l'an 1498, & Charles VIII son prédécesseur en avoit introduit l'usage en France.

Des couronnes ducales, &c.

Il est probable que Charles *le Chauve*, roi de France & empereur, a été le premier de nos rois, qui a accordé la couronne aux ducs ; & l'on peut dire qu'il suivit l'exemple des empereurs Grecs, lesquels accordoient ordinairement une couronne aux principales dignités de l'empire, mais très-différente de celle de l'empereur ; car le diadême impérial étoit semé de pierreries, & en étoit couvert par-dessus ; au lieu que ces autres couronnes étoient seulement enrichies de quelques pierres précieuses & sans couverture. Quelquefois c'étoit un cercle d'or chargé de pierreries par intervalles, avec un diamant sur le devant, & un rang de perles autour. Selden, *en ses titres d'honneurs*, dit que les couronnes des ducs & des comtes sont d'une invention nouvelle, & qu'en l'an 1200 elles n'étoient point encore en usage. Néanmoins les annales de France nous apprennent le contraire. On y lit que Charles *le Chauve* étant venu de Rome à Pavie en 876, y établit Boson, frere de sa femme, duc de cette province, & le couronna d'une couronne ducale. Il semble que non-seulement les ducs & les comtes ont eu le privilége de porter la couronne pour marque de leur dignité, mais que les simples gentilshommes l'ont aussi portée, pour marque de leur noblesse. Car on voit, dans un grand nombre de sceaux attachés à des lettres ou titres anciens, les armoiries de plusieurs gentilshommes, qui n'avoient aucune dignité de duc ou de comte, avec le casque couronné d'une couronne ducale, de laquelle sort un cimier. Mais, comme il est remarqué au commencement de cet article, c'étoit une couronne de casque, & non pas une couronne d'écusson ; & ces anciens titres, ni les anciens tombeaux, où l'on voit la même chose, ne peuvent servir à justifier la prétention de quelques gentilshommes, qui ont cru avoir droit de porter une couronne sur leurs armes, parceque leurs ancêtres la portoient sur leur casque ; car ce n'étoit alors qu'une marque de noblesse pour les gentilshommes de nom, d'armes & de cri, & principalement pour ceux qui avoient été couronnés dans les tournois, après avoir bien fait. * Du Cange, *dissertation 24 sur l'histoire de S. Louis.*

☞ COURONNE D'ÉPINES DE N. S. J. C. Quelques écrivains modernes ont avancé qu'aucun au-

teur plus ancien que le XII siécle n'en avoit parlé. Cependant M. de Tillemont fait remarquer que S. Grégoire de Tours assure que de son temps, qui étoit le VI siécle, on voyoit la lance, le roseau, l'éponge & la *couronne* de Notre Seigneur; que même les épines de la couronne paroissoient encore comme vertes, conservant leur couleur naturelle par une vertu divine. On conservoit avec vénération ces instrumens de la passion du Sauveur du monde dans la chapelle impériale à Constantinople, depuis l'an 326, que l'impératrice sainte Héléne les y avoit apportés. Mais la manifestation la plus célébre qui a été faite de cette précieuse relique, arriva en l'année 1239, sous le régne de S. Louis, roi de France.

Après la mort de Jean de Brienne, empereur de Constantinople, Baudouin de Courtenai, son successeur, ne pouvant aller prendre possession de son trône, parceque Jean Ducas Vatace, son concurrent, tenoit la ville impériale assiégée, vint à la cour de France solliciter du secours, & rassembler une armée de croisés pour passer en Romanie. Pour subvenir aux frais de son voyage & de la guerre contre les Grecs, il engagea son comté de Namur au roi S. Louis, dont il étoit parent, pour cinquante mille livres parisis, & lui offrit la couronne d'épines de N. S. Mais comprenant bien que le pieux monarque ne voudroit point acheter la sainte relique à prix d'argent, il parla ainsi au roi en présence de la reine Blanche sa mere: « Sire, je sais certainement que les seigneurs assiégés dans Constantinople sont réduits à une telle extrémité, qu'ils seront obligés de vendre la sainte couronne à des étrangers, ou du moins de la mettre en gage; c'est pourquoi je desire ardemment de vous faire passer ce trésor, à vous, mon cousin, mon seigneur & mon bienfaiteur, & au royaume de France ma patrie. Je vous prie donc de vouloir la recevoir en pur don. » S. Louis l'accepta avec actions de graces, & députa promptement le pere André de Lonjumeau, de l'ordre des Freres Prêcheurs, & un autre du même institut, nommé frere Jacques, qui ayant été supérieur à Constantinople, avoit souvent vu la sainte couronne, & étoit bien instruit de ce qui la concernoit. L'empereur Baudouin de son côté fit partir un envoyé avec ses lettres, par lesquelles il ordonnoit aux seigneurs qui commandoient pour lui dans Constantinople, de délivrer aux deux religieux la sainte couronne avec tous ses ornemens. Mais ils trouverent que ces seigneurs, pressés d'une extrême nécessité, l'avoient déja engagée aux Vénitiens pour une grande somme d'argent, à condition que si la sainte relique n'étoit retirée dans la S. Gervais, c'est-à-dire le 19 de juin, elle demeureroit pour toujours aux Vénitiens, & que cependant elle seroit transportée à Venise. Les barons de Constantinople ayant lu les lettres de l'empereur leur maître, convinrent avec les Vénitiens, que les deux religieux envoyés par S. Louis, porteroient la relique à Venise, accompagnés des ambassadeurs de l'empire & des plus grands de leurs citoyens. La caisse qui contenoit ce précieux trésor, fut scellée des sceaux des seigneurs François de Constantinople. Le vaisseau parti de Constantinople étant arrivé heureusement à Venise, la sainte relique fut mise en dépôt dans le trésor de la chapelle de S. Marc; & le pere André y demeura pour la garder, pendant que le pere Jacques revenoit en diligence à Paris, pour apprendre au roi & à la reine Blanche l'état de cette importante affaire, dont ils eurent une grande joie. S. Louis & l'empereur Baudouin renvoyerent incessamment le même religieux à Venise, avec de nouveaux ambassadeurs chargés de l'argent nécessaire pour retirer la relique. Ce ne fut qu'à regret que les Vénitiens s'en dessaisirent, & les députés ne tarderent pas à se mettre en chemin. Lorsqu'ils furent arrivés à Troyes en Champagne, ils envoyerent avertir le roi, qui partit en diligence, accompagné de la reine sa mere, des princes ses freres, de Gautier archevêque de Sens, & de plusieurs autres évêques & seigneurs de la cour. Ce fut à Villeneuve-l'Archevêque, à cinq lieues de Sens, que le saint roi rencontra ceux qui portoient la précieuse relique. André de Lonjumeau eut l'honneur de la présenter à sa majesté. On ouvrit la caisse de bois, & on vérifia les sceaux des seigneurs François & du doge de Venise apposés sur la châsse d'argent dans laquelle étoit un vase d'or, & dans ce vase la couronne d'épines. On la fit voir aux assistans, qui fondirent tous en larmes. C'étoit le jour de S. Laurent; & le lendemain 11 août 1239, la sainte relique fut portée à Sens. A l'entrée de la ville, le roi & Robert, comte d'Artois, l'aîné de ses freres, la prirent sur leurs épaules, étant l'un & l'autre nuds pieds & en chemise: ils la porterent ainsi à l'église métropolitaine, au milieu de tout le clergé de la ville, qui vint au-devant en procession. Le roi partit le 12 pour Paris, où, le huitiéme jour après, se fit la réception de la sainte couronne. On dressa auprès de la porte de l'abbaye de S. Antoine un grand échafaud, sur lequel étoient plusieurs prélats en habits pontificaux, qui montrerent la châsse à tout le peuple assemblé en pleine campagne: puis le roi & le comte d'Artois, encore pieds nuds & en chemise, la porterent sur leurs épaules à l'église cathédrale de Notre-Dame, & de-là au palais, où elle fut mise dans la chapelle qui étoit alors celle de S. Nicolas. Mais quelques années après, S. Louis ayant reçu de Constantinople une partie de la vraie croix & plusieurs autres reliques, y fit bâtir la sainte chapelle qu'on voit à présent, & y fonda un chapitre pour y faire tous les jours l'office divin. Ce saint roi distribua des épines de cette couronne à quelques églises qu'il affectionnoit. Il y a aussi sujet de croire qu'il en fit des présens à des particuliers de grande considération, & c'est apparemment de-là que sera sortie cette épine que le sieur de la Poterie, pieux ecclésiastique, conservoit dans sa chapelle avec plusieurs autres reliques très-avérées, au milieu du dernier siécle. Il la communiqua au monastere de Port-Royal de Paris, où ayant été appliquée sur les demoiselles Perrier & Baudrand qui y étoient pensionaires, elles furent guéries subitement des maladies qui avoient résisté à tous les remedes. Ces deux miracles qui furent divulgués dans Paris, furent crus de toute la cour. Il s'en étoit fait auparavant un grand nombre d'autres, que les églises de Paris & de Sens ont attestés par leurs procès-verbaux, & qui furent publiés dans ces diocèses en 1656 & 1657. On célébre à Paris la fête de la susception de la couronne d'épines le onziéme d'août. * Tillemont, *vie de sainte Héléne*, au tome VIII de ses *mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, &c. Fleury, *hist. ecclef.* liv. 81. Le P. Touron, *vie du P. André de Lonjumeau*, au tome I de ses *hommes illustres*. M. du Fossé, *mém.*

COURONNE ROYALE, ordre de chevalerie imaginaire, dont on attribue l'établissement à l'empereur Charlemagne. Martin Anconius dit que ce monarque l'institua pour récompenser le courage de ses soldats. Les chevaliers portoient, dit-on, sur la poitrine une couronne, avec ces mots pour devise: *Coronabitur legitimè certans*. La principale cérémonie qu'on observoit en donnant cet ordre, étoit de mettre l'épée au chevalier, & de lui ceindre le baudrier: on ajouta depuis le baiser & l'accolade. * Favin, *liv. 3 du théat. de chev. pag.* 528.

COURSON, comté dans l'Auxerrois, *cherchez* COIGNET, seigneur de la Tuillerie.

COURSON (seigneurs de) *cherchez* LAMOIGNON.

COURT (Benoît le) en latin *Benedictus Curtius*, né dans une petite ville du territoire de Lyon, nommée *S. Symphorien-le-Château*, fut homme d'esprit & jurisconsulte habile. On a de lui trois ouvrages d'un caractere fort différent. Le premier est un commentaire latin sur les *Arrêts d'amour*, donnés en françois par Martial d'Auvergne, *dit autrement* Martial de Paris, procureur au parlement & notaire au châtelet de Paris. Ces arrêts sont des piéces purement badines, & néanmois le Court y a fait un commentaire sérieux, dans lequel il étale beaucoup d'érudition, & y dévelope plusieurs questions du droit civil, dont peu de personnes s'aviseront d'y aller chercher la résolution. Les arrêts furent imprimés, pour la premiere fois ainsi commentés, en 1533, à Lyon, chez

Sébastien Gryphe, *in-4°*, & beaucoup d'autres fois depuis. Les arrêts avoient paru seuls plusieurs années avant cette premiere édition du commentaire. Le second ouvrage de Benoît le Court est : *Enchiridion juris utriusque terminorum*, à Lyon en 1543. Le troisiéme est l'histoire naturelle des arbres : *Hortorum libri XXX, in quibus continetur arborum historia, &c.* à Lyon, *in-fol.* en 1560. Niceron, *mém. tome IX, article de Martial d'Auvergne.* Le pere Colonia, Jésuite, *hist. littér. de Lyon, tome II.*

COURT (Charles Caton de) étoit fils de *Charles* de Court, gentilhomme ordinaire du roi de France, & d'*Anne* de Saumaise. Il naquit à Pont-de-Vaux au mois de mars de l'année 1654, fit ses premiéres études à Bourg en Bresse, sa rhétorique & sa philosophie à Lyon. Quand il fut retourné à la maison de son pere, pour s'y guérir d'une fiévre quarte, il y lut par maniere de divertissement les meilleurs livres françois, & y apprit la pureté de la langue. Il étudia ensuite les originaux, & profita plus, en lisant seul les auteurs Grecs, qu'il n'avoit fait dans les colléges avec le secours des maîtres. A l'âge de vingt ans, il se rendit à Paris, déja fort savant, & avec un ardent desir de le devenir davantage. Bien qu'il fût maître de sa conduite dans une ville, où régnent le luxe & les plaisirs, il n'eut point d'autre desir que d'apprendre. Des vingt-quatre heures du jour, il en étudioit quelquefois vingt, & donnoit à peine le reste à la nourriture & au sommeil. Il apprit les langues mortes & vivantes, & puisa une infinité de connoissances dans leurs propres sources. Il étudia les livres sacrés dans leurs langues originales, & les lettres profanes dans les livres les plus rares & les plus curieux sur l'antiquité. Tout ce qu'il avoit lu lui étoit présent, & sur quelque sujet qu'on le mît, il en parloit de la même sorte, que si c'eût été son unique étude. Il fit un nouveau plan du droit civil & du droit ecclésiastique, & donna des marques d'une grande connoissance dans les matiéres de religion. On ne pouvoit lui montrer d'inscription, ni de médaille, qu'il ne lût sur le champ. Il y avoit peu de monument antique, qu'il ne réparât. S'il se délassoit d'une occupation, c'étoit par une autre. Le but qu'il se proposoit n'étoit ni la réputation, ni la fortune ; c'étoit uniquement de découvrir la vérité & d'acquérir la vertu. Après avoir formé son esprit, il voulut juger des mœurs & des coutumes étrangeres. Il alla à Rome, où l'architecture, la peinture, & la sculpture perfectionnerent son gout. Enfermé près d'un an dans le Vatican, il y découvrit des richesses que peut-être leurs possesseurs ne connoissoient point. Il observa aussi la cour de Rome, & tâcha de pénétrer sa profonde politique. Il eut envie d'aller en Gréce, & même jusqu'à la Chine ; mais il retourna en son pays, pour obéir à son pere, qu'il perdit bientôt après. De-là il se rendit à la cour, pour aider à l'éducation du duc du Maine, fils *naturel* de Louis XIV. En 1687, comme il étoit à Londres, Boyle, membre de l'académie royale, & tous ceux qui avoient le plus de réputation, voulurent être de ses amis. Il se trouva au siége de Philisbourg avec le duc du Maine, qui faisoit sa premiere campagne. Son desir de tout savoir lui fit examiner avec soin tout ce qui se fit à ce siége. Au retour de l'armée, il reprit le commerce de ses livres avec la même tranquillité qu'auparavant. Il fut attaqué d'une fiévre violente au camp de Vignamont près de Hui, & mourut le 16 août 1694. L'abbé Genest a fait son portrait, qui a été imprimé *in-8°*, à Paris, en 1696, & duquel nous avons tiré ce que nous venons de dire.

COURT (Louis de) frere de *Charles Caton* de Court, dont on vient de parler, étoit né à Pont-de-Vaux, en Bourgogne. Il embrassa l'état ecclésiastique, & fut pourvu de l'abbaye de S. Serge d'Angers, ordre de saint Benoît, congrégation de S. Maur, & de celle de saint George-sur-Loire, ordre de S. Augustin, congrégation de France, au diocèse d'Angers. Il fut aussi membre de l'académie françoise d'Angers le 21 février 1701 ; & il doit être mort vers 1732, puisque nous trouvons que ses deux abbayes ont été données ladite année. Il avoit succédé dans l'académie d'Angers à M. l'abbé Pelletier ; & il dit dans le discours qu'il prononça le jour de sa réception, qu'il étoit neveu du fameux Saumaise. En effet il étoit fils de *Charles* de Court, gentilhomme ordinaire du roi, & d'*Anne* de Saumaise. Nous avons vu de Louis de Court, un volume *in-12*, imprimé à Paris en 1722, sous ce titre : *l'Heureux infortuné, histoire arabe, avec un recueil de diverses piéces fugitives, en prose & en vers, par M. D*** académicien.* L'heureux infortuné, est une piéce assez longue en vers françois ; les autres piéces sont : Dissertation sur l'immortalité de l'ame, au sujet d'une traduction du chœur du second acte de la Troade de Seneque : Paraphrase de ce second acte, en vers françois : Sur la fuite de soi-même, à M. l'évêque d'Angers, ode : Discours prononcé par l'auteur le jour de sa réception à l'académie royale d'Angers : Compliment fait à M. le Gendre, l'intendant de Tours, le jour de sa réception à la même académie, au mois d'octobre 1719 : Ode au même : Traduction en vers du cantique de Moyse, *Audite, cœli, quæ loquor*, &c. Traduction de l'*Exultet* du Samedi-saint, en vers héroïques : Traduction, en vers latins, de la paraphrase du Pseaume *Lauda, anima*, &c. par Malherbe : Traductions, aussi en vers, de l'*Exaudiat*, de la Prose de Pâque, *Victimæ*, &c. du Pseaume 101, du Pseaume 37, du 72e, du 136e. Régles de la vie chrétienne, en vers : Deux traductions, en vers latins, du ruisseau de Saint-Amant : Sonnet sur un enfant qui dans un naufrage exposa la vie de son pere, en voulant s'attacher à lui pour sauver la sienne : Sonnet sur un convalescent, & traduction du même sonnet en vers latins : les Rats agioteurs, fable. La plupart de ces piéces avoient déja paru, sur-tout dans le *Mercure.* En 1725, on imprima de M. de Court un recueil *in-12*, sous le titre de *Variétés ingénieuses, ou recueil & mélange des piéces sérieuses & amusantes, par M. D***. académicien*, à Paris, chez Christophe David. Dans le Mercure de novembre 1724, on voit du même un *Sonnet au Mercure sur les rimes proposées*, &c. M. de Court avoit composé une nouvelle vie de Robert d'Arbrissel, & il en avoit lu divers endroits à ses amis ; mais madame l'abbesse de Fontevrault, avec qui il étoit en liaison, & dans le monastere de laquelle il avoit une sœur religieuse, le pria de ne point publier cette vie, de peur de réveiller des idées qui étoient anéanties. Dans les *Variétés ingénieuses*, &c. on trouve un grand nombre de piéces en prose & en vers ; & parmi ceux-ci il y a des vers latins, diverses traductions de Pseaumes, d'Hymnes de l'Eglise, d'Odes d'Horace, & de quelques endroits choisis d'autres poëtes anciens, des énigmes, des sonnets en bouts rimés, des fables, des épigrammes, des épîtres, &c. Plusieurs de ces piéces ne sont point de l'auteur du recueil. L'épître en vers grecs à M. Dacier, qui en fait partie, est de *Charles Caton* de Court, frere de Louis de Court : elle est précédée d'un long éloge en prose du même Caton de Court par l'auteur du recueil. Cet éloge a pour titre : *Portrait d'un savant connu dans la république des lettres.* Il avoit déja été imprimé *in-8°*, à Paris, sous le titre de *Portrait de M. de Court à ses amis*, contenant trente-deux pages ; & nous avons toujours entendu dire que cet écrit étoit de l'abbé Genest, & non de Louis de Court.

☞ COURTARVEL, maison très-distinguée dans le Maine. Il en est peu qui puissent montrer une plus belle suite de titres, & d'alliances illustres. Cette maison posséde encore l'ancien château, & la châtellenie de son nom nommée en latin *Curia Ruelli* ; ce qui favorise la tradition qui la fait descendre d'un patrice Romain, nommé *Rouel*, qui commandoit dans cette province. Quoi qu'il en soit, elle remonte par titres suivis, jusqu'à

I. GEOFFROY de Courtarvel, I du nom, chevalier en 1256, seigneur de Courtarvel, qui épousa *Anne* d'Aussi. Les armes de Courtarvel qui sont, *d'azur au sautoir d'or, cantonné de seize losanges de même*, sont gravées

dans plusieurs endroits de l'église, & à la voute même du Mont S. Jean, paroisse de cette châtellenie, dont les seigneurs sont les fondateurs & collateurs, & dont l'architecture prouve la plus haute antiquité. De ce Geoffroy naquit

II. GEOFFROY II, chevalier, qui épousa en 1278 *Marie* d'Affigné, fille de *N.* baron de Sillé-le-Guillaume. Il fut chevalier banneret, sous Philippe III, dit *le Hardi*. Son fils fut

III. ANDRÉ, chevalier, qui épousa en 1301, *Yolande* de la Voue, dont il eut *Jean*; PIERRE; *Renaud*, & *René*.

IV. PIERRE I, chevalier, épousa 1°. *Suzanne* d'Angennes (de Rambouillet) dont seulement deux filles: & 2°. *Antoinette* du Bellai, d'où

V. FOULQUES I, chevalier, épousa en 1377 *Jeanne* de la Lucassiere, qui lui porta la terre de son nom, que possedent encore ses descendans. Un de ses fils fut

VI. FOULQUES II, chevalier, gouverneur de Beaumont, qui épousa en 1406 *Jeanne* de Boiscornu, d'où *Jeanne*, mariée au seigneur de Vassé, &c.

VII. FOULQUES III, chevalier, enseigne des gendarmes du duc d'Alençon, qui épousa: 1°. *Marguerite* d'Arquene, & 2°. *Catherine* de la Tour. Du second mariage naquit,

VIII. AMBROISE I, chevalier, qui épousa *Anne* de Pezé, fille de *Jean*, seigneur de Pezé, & de *N.* du Fresne. Elle lui porta en 1480, cette baronie qui a été depuis érigée en marquisat, par lettres du mois d'avril 1658, enrégistrées le 3 d'août 1663, en faveur de René II. Du mariage d'*Ambroise* de Courtarvel, & d'*Anne* de Pezé, naquit

IX. FOULQUES IV, chevalier, qui épousa *Françoise* d'Avaugour, fille de *Pierre*, grand-chambellan de Henri II, & de *Mathurine* de S. Pern, de laquelle il eut les châtellenies du grand Bouchet & de Boursay. Elle avoit trois sœurs, dont *Jacqueline*, l'aînée, femme de *Pierre* de Montmorenci, marquis de Thuri, comte de Châteauvillain, & baron de Fosseuse, lui porta les baronies de Courtallain, d'Aarou & de Boisrufin. Les deux autres entrerent dans les maisons d'Illiers d'Entragues & du Plessis-Châtillon. *Foulques* de Courtarvel commandoit une compagnie d'ordonnance à la bataille de Marignan. Après sa mort, *Françoise* d'Avaugour, sa veuve, se remaria à un gentilhomme de la maison de Veuilles, qui avoit été l'un de ses pages, & en eut une fille qui épousa *N.* du Rouget; d'où, MM. du Rouget & du Plessis-Bellieres, la feue maréchale de Créqui, & madame la princesse d'Elbeuf. De son premier mariage avec *Foulques* de Courtarvel, naquit JACQUES qui suit: & PIERRE, qui épousa *Antoinette* de Courbon, d'où naquit JACQUES, qui épousa en 1588 *Anne* d'Estureaux d'où, JACQUES, qui épousa en 1610 *Louise* de Regnard, fille de *N.* seigneur de Courtemblay, d'où JOACHIM, qui épousa *Jeanne* des Loges, fille de *Martin*, & de *Jeanne* des Personnes, d'où quatre enfans, dont la postérité est tombée en quenouille.

X. JACQUES de Courtarvel, chevalier, épousa en 1544 *Suzanne* de Thoisnon, d'où CHARLES, *souche de la branche de PEZÉ*, ANDRÉ; PIERRE, dont nous rapporterons la descendance; *Louis*, chevalier de Malte; *Jacques*, &c.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE PEZÉ.

XI. CHARLES, fils aîné de *Jacques* & de *Jeanne* de Thoisnon, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1575 *Guyonne* de Trémigon, fille de *Gui*, & de *Bonne* de Bellesme, de qui il eut, outre RENÉ qui suit, *Guyonne*, femme de *Louis* de la Voue; *Suzanne* femme de *N.* de Pleucques; & *Jeanne*, femme de *Emery* de Tournebut.

XII. RENÉ, chevalier, seigneur de Courtarvel & de Pezé, épousa en 1621 *Marie* de Lusignan de S. Gelais, fille d'*Artus*, seigneur de Lansac, & de *Françoise* de Souvré; d'où

XIII. RENÉ II, chevalier, seigneur de Pezé, gentilhomme de la chambre du roi, épousa *Jacquine* le Gros, fille du sénéchal de Beaufort en Anjou, d'où

XIV. CHARLES, chevalier, marquis de Pezé, par l'érection qui avoit été faite de cette terre en marquisat, en faveur de son pere. Il épousa *Marie-Magdeléne* de Vassan, d'où plusieurs enfans, qui vivent encore, ou leur postérité; LOUIS-RENÉ, qui suit; *Hubert*, dit *le marquis de Pezé*, colonel du régiment du roi, lieutenant général de ses armées chevalier de ses ordres du 28 octobre 1734, tué en Italie le 28 de novembre suivant, lequel de son mariage avec *Lidie-Nicole* de Beringhen, fille de M. le Premier, n'a laissé qu'une fille; *Louise-Magdeléne*, qui, le 24 mai 1743, a épousé *Armand-Mathurin*, vidame de Vassé, colonel du régiment de Picardie; *N.* de Pezé, ci-devant aumônier du roi, & abbé commendataire de S. Jean d'Angeli; & plusieurs filles, l'une abbesse au Mans; une, dame de Chanfleur; madame de Monfort le Rotrou, d'où madame la comtesse de Murat de Monfort d'aujourd'hui, mere de M. de Murat, qui a épousé mademoiselle de Mascarani, déja sa parente par les Courtarvel.

XV. LOUIS-RENÉ, marquis de Pezé, a épousé *N.* Thibaut de la Roche-Tulon, veuve du marquis de Montifaut, à qui il a laissé trois enfans, un garçon qui suit, & deux filles. L'aînée a épousé *Joachim* de Dreux, marquis de Brezé, lieutenant général, grand maître des cérémonies de France. Sa sœur n'est pas encore mariée.

XVI. *N*.... marquis de Pezé, qui fait actuellement ses premieres armes dans le régiment du roi que commandoit son oncle.

SECONDE BRANCHE.

XI. ANDRÉ de Courtarvel, chevalier, fils de *Jacques* I, & de *Suzanne* de Thoisnon, & frere de Charles, seigneur de Pezé, épousa en 1615 *Gabrielle* de Fromentieres, fille de *René* & d'*Anne* de Renti. De ce mariage naquirent, JACQUES, qui suit; *Charles*, chevalier de Malte, *Pierre*, capucin; & *Gabrielle*, qui épousa *N*... de Puiguion, seigneur de la Grange & de la Flocelliere, d'où MM. de Puiguion d'aujourd'hui.

XII. JACQUES, chevalier, épousa 1°. *N.* de Langard de Boisfeurnier, dont une fille, qui épousa le marquis de Hautefeuille, à qui elle porta, entr'autres, la terre de S. Agil, que MM. de Hautefeuille ont depuis vendu à MM. Angrand. Jacques épousa 2°. la veuve du chevalier de la Valliere, lieutenant général.

TROISIEME BRANCHE.

XI. PIERRE de Courtarvel, autre fils de *Jacques* I, & de *Suzanne* de Thoisnon, chevalier, seigneur de Boursai, épousa *Charlotte* de Coutance de Baillou, d'où FRANÇOIS qui suit; & *Pierre*, qui épousa *Renée* de Marescot, fille de *François* & de *Jacqueline* de Dampierre, d'où *Claude* de Courtarvel, femme de *Denys* des Loges, chevalier, fils de *Martin*, & de *Jeanne* des Personnes.

XII. FRANÇOIS, chevalier, seigneur de Boursai, de la Mabiliere & de S. Hilaire, épousa *Renée* de Fresneau, fille de *N*...; & de *Renée* de Racine de Villegomblain; d'où, FRANÇOIS qui suit; *Jacques*; *Claude*; *Jean*; *René*; *Pierre*; *Alexis*, docteur de Sorbonne; *Charlotte* & *Cecile*, dont plusieurs ont fait souche, ainsi que nous le dirons dans la suite.

XIII. FRANÇOIS, chevalier, fils aîné du précédent, seigneur de Boursai, épousa 1°. *Marie* Ourceau, fille de *François*, maître des requêtes, & de *Marie* d'Angui: 2°. *Renée* le Féron, fille de *Jacques* & de *Nicole* du Chesne. Du premier mariage il eut plusieurs enfans; CESAR, qui suit; *Pierre*; *Gabrielle*; *Françoise*; *Angelique* & *Charlotte*, qui épousa *Pomponne* de Paris, chevalier, seigneur de Guigné.

XIV. CESAR, chevalier, lieutenant aux gardes françoises, seigneur de Boursai, de Lierville & de S. Remi,

S. Remi, épousa *Marie* de Coutance de Bailloü; sa cousine, d'où

XV. CESAR de Courtarvel, dit *le marquis de Saint-Remy*, chevalier, seigneur de Verde, Lierville & Bourfay, mort le 8 septembre 1757. Il avoit épousé le 10 janvier 1720, *Marie-Jeanne* de Prunelé, née au mois de décembre 1692, morte au château de Lierville le 28 mai 1733, fille de *Jules*, marquis de Prunelé, chevalier baron de S. Germain le Desiré, &c. lieutenant aux gardes françoises, & de *Marguerite* Dorat. Ses enfans sont, JEAN-LOUIS-HUBERT qui suit; *N.* dit *le chevalier de Courtarvel*, qui a servi dans le régiment de la marine; & une fille, qui demeure aux grandes Cordelieres de Paris.

XVI. JEAN-LOUIS-HUBERT, dit *le marquis de Courtarvel*, chevalier, seigneur de Lierville, &c. capitaine au régiment du roi, infanterie, & chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, a épousé le 9 mai 1757 *Marie-Louise* Petit, fille unique de *Gilbert* Petit, vicomte de la Guierche, & d'*Anne-Marie* de la Mauvoisiniere.

QUATRIEME BRANCHE.

XIII. RENÉ de Courtarvel, chevalier, fils de *François* & de *Renée* de Fresneau, épousa en 1640 *Claude* Peschard, fille de *Jean*, seigneur des Rouaudieres, & d'*Anne* Boutrais, d'où plusieurs enfans qui ne paroissent pas avoir laissé de lignée; mais,

XIII. JEAN de Courtarvel, chevalier, seigneur de S. Hilaire, son frere, épousa *Marie* Peschard des Rouaudieres, sœur de la précédente, d'où

XIV. JEAN-FRANÇOIS, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, qui a été marié & n'a point laissé d'enfans; *Marc-Antoine*; qui n'a laissé qu'une fille, mariée à *N.* de Pré, chevalier, seigneur de Louaville, & *Marie* de Courtarvel, femme de *Pierre* le Breton, seigneur des Bordages, dont la postérité est fondue dans les maisons d'Arlanges, de Courcelles & d'ALÈS de Corbet. *Voyez* l'article ALÈS.

CINQUIEME BRANCHE.

XIII. CLAUDE de Courtarvel, chevalier, seigneur de Rocheux, & en partie de Bourfay, autre fils de *François*, & de *Renée* de Fresneau, épousa *Marie* de Varennes, fille de *Henri* & de *Marie* de Rouault; d'où plusieurs enfans; *Marie* femme de *N.*... de Chenu; &

XIV. JEAN-RENÉ de Courtarvel, chevalier, seigneur de Rocheux, & en partie de Bourfay, qui épousa *Marie-Anne* de Vernaizon, fille d'*Etienne* de Vernaizon, écuyer seigneur des Forges, exempt des gardes du corps de son altesse, & de *Marie* de Reneaulme, dont il a eu ÉTIENNE de Courtarvel, abbé commendataire de Vertheuil, vicaire général du diocèse de Blois; & *Marie-Anne* de Courtarvel, aujourd'hui veuve d'*Etienne* d'Aguet, seigneur de Beauvoir, capitaine au régiment de Blaisois, de qui elle n'a qu'une fille, mariée au vicomte d'Alés.

COURTE-CUISSE (Jean de) en latin *Brevis-Coxæ* ou *Brevi-Coxa*, nommé par quelques autres *Curtæ-Coxæ*, natif du Mans, fut reçu dans le collége de Navarre en 1367. Il passa maître-ès-arts en 1374, & prit le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris l'an 1388. Il fut un des députés envoyés par l'université de Paris en 1395, à Benoît XII & à Boniface IX, contendans au pontificat, pour les engager l'un & l'autre à y renoncer. Courte-Cuisse fut en réputation pour sa science & pour son éloquence, car il enseigna la théologie & fit plusieurs discours publics, entr'autres, un touchant la soustraction d'obéissance aux deux contendans, & un autre contre les bulles de Benoît. Il en fut récompensé par une charge d'aumônier du roi. Il fit les fonctions de chancelier dans l'université de Paris, en l'absence de Gerson, & fut élevé l'an 1420 à l'évêché de Paris. Mais n'ayant pas été agréable au roi d'Angleterre, qui pour lors étoit maître de Paris, il fut obligé de quitter la maison de l'évêché, & de se cacher dans l'abbaye de saint Germain des Prés, & aima mieux sortir de Paris, que d'obéir au roi d'Angleterre. Il s'en alla à Genève, ville dont il fut fait évêque en l'an 1422. On ne sait pas combien il a vécu depuis. Il y a dans les bibliothéques plusieurs écrits de ce docteur: le plus considérable est son grand traité de *la foi*, *de l'église*, *du souverain pontife & du concile*, que M. Du Pin a fait imprimer dans la nouvelle édition des œuvres de Gerson, sur un manuscrit de la bibliothéque de l'abbaye de S. Victor. * *Gersoniana*, *par* M. Du Pin.

COURTELIN, petite ville de France, dans le Dunois sur l'Yerre, à trois lieues de Château-Dun au couchant.

COURTENAI, petite ville, dans le gouvernement de l'Isle de France, & dans le Gâtinois, sur le ruisseau de Clairi, avec un ancien château situé sur une colline, entre Sens au levant, & Montargis au couchant, avec titre de principauté. Elle est célebre pour avoir donné son nom à la royale maison de COURTENAI, dont on rapporte ainsi la généalogie.

I. PIERRE de France, I du nom, septiéme & dernier fils du roi LOUIS *le Gros* & d'*Adelais* de Savoye, (*Voyez* PIERRE) épousa *Elizabeth*, dame & héritiere de Courtenai, de Montargis, de Château-Renard, de Champignelles, de Tanlai, de Charni & de Chantecoq, fille aînée de *Renaud*, seigneur de Courtenai. De ce mariage contracté en 1150, naquirent cinq fils & six filles. Les enfans mâles furent 1. PIERRE II du nom, seigneur de Courtenai, qui suit; 2. ROBERT, qui a fait *la branche des seigneurs de* CHAMPIGNELLES, *rapportée ci-après*; 3. *Philippe*; 4. GUILLAUME, *qui a fait celle des seigneurs de* TANLAI, *dont il sera parlé ci-après*; & 5. *Jean*. Les filles furent 6. *Alix*, mariée à *Guillaume* I, comte de Joigni, dont elle fut séparée, & remariée à *Aymar* I du nom, comte d'Angoulême; 7. *N.* mere d'*Eudes* de la Marche en Hongrie; 8. *Clémence*, épouse de *Gui* V, comte de Tiern; 9. *N.* mariée à *Aymon* III, seigneur de Charros en Berri; 10. *Constance*, alliée 1°. au seigneur de Châteaufort près de Paris: 2°. à *Guillaume*, seigneur de la Ferté-Arnaud, & de Ville-Preux; & 11. *Eustache*, épouse de *Gautier* de Brienne, seigneur de Rameru, puis de *Guillaume* I du nom, comte de Sancerre.

II. PIERRE II du nom, seigneur de Courtenai, comte de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre, marquis de Namur, & empereur de Constantinople, mourut en 1218. (*Voyez* PIERRE.) Il avoit épousé en 1184 *Agnès*, comtesse de Nevers, &c. fille de *Gui* I comte de Nevers & d'Auxerre, dont il eut *Mahaud* de Courtenai, comtesse de Nevers, d'Auxerre, & de Tonnerre, accordée en 1193 à *Philippe* de Hainault, second fils de *Baudouin* V, comte de Hainaut, & mariée en 1199, à *Hervé* IV, seigneur de Donzi, dont elle resta veuve, & se remaria avant l'an 1226, à *Guines* IV, comte de Forez. Depuis elle se rendit religieuse à Fontevrault, & mourut après l'an 1254. PIERRE II prit une seconde alliance avec *Yolande* de Hainaut, fille de *Baudouin* V, comte de Hainaut, & de *Marguerite* de Flandre, & sœur de *Baudouin* I, & de *Henri* de Hainaut, empereurs de Constantinople: elle fut couronnée à Rome avec son mari, par le pape Honoré III, le 9 avril 1217, & mourut après le mois de juin 1219. Leurs enfans furent 1. *Philippe* de Courtenai, marquis de Namur, surnommé *à la lévre*, qui suivit le parti de Ferdinand de Portugal, comte de Flandre, & combattit pour lui contre son oncle le roi Philippe-*Auguste*, à Bovines l'an 1214. Après le decès de son pere, il refusa d'aller recueillir la couronne de Constantinople, & eut de grandes guerres contre Valeran II, duc de Limbourg, qui prétendoit le marquisat de Namur, à cause de sa femme. Il suivit le roi Louis VIII au siége d'Avignon, & y mourut en 1226. 2. *Pierre*, ecclésiastique; 3. *Robert*, empereur de Constantinople, (*cherchez*

ROBERT) 4. *Henri*, marquis de Namur après ſon frere, mort en 1229; 5. BAUDOUIN, qui ſuit; 6. *Marguerite*, alliée 1°. à *Raoul* III, ſeigneur d'Iſſoudun: 2°. à *Henri*, comte de Vianden; 7. *Elizabeth*, mariée 1°. à *Gaucher* comte de Bar-ſur-Seine: 2°. à *Eudes* I ſeigneur de Montagu; 8. *Yolande*, ſeconde femme d'*André*, II du nom, roi de Hongrie, morte en 1233; 9. *Marie*, alliée à *Theodore* Laſcaris, empereur des Grecs en Aſie, morte en 1222; 10. *Agnès*, mariée à *Godefroi* de Villehardouin, II du nom, prince d'Achaïe & de la Morée; 11. *Eleonore*, premiere femme de *Philippe* de Montfort, ſeigneur de la Ferté Aleps, morte en 1230; 12. *Conſtance*, & 13. *Sybille*, mortes jeunes.

III. BAUDOUIN de Courtenai, empereur de Conſtantinople, mourut en 1273. (*Voyez* BAUDOUIN.) Il avoit épouſé *Marie* de Brienne, fille de *Jean*, roi de Jéruſalem, & empereur de Conſtantinople, dont il eut PHILIPPE qui ſuit.

IV. PHILIPPE de Courtenai, empereur titulaire de Conſtantinople, né en 1243, fut donné en ôtage par ſon pere à des gentilshommes Vénitiens, pour ſureté de notables ſommes qu'il avoit empruntées d'eux. Etant en liberté, il fit un voyage l'an 1269, à la cour d'Alfonſe, roi de Caſtille, qui le fit chevalier, & retourna en Italie auprès de Charles I, roi de Naples & de Sicile. Là il traita avec ce prince & les Vénitiens, pour faire la guerre à Michel Paléologue, empereur de Conſtantinople. Mais l'évenement des vêpres Siciliennes empêcha l'exécution de ce traité, & Philippe mourut l'an 1285, laiſſant de *Béatrix*, ſeconde fille de *Charles* I, roi de Naples & de Sicile, une fille unique CATHERINE de COURTENAI, impératrice titulaire de Conſtantinople, laquelle épouſa en 1300 *Charles* de France, comte de Valois, ſon couſin, & mourut en janvier 1308.

SEIGNEURS DE CHAMPIGNELLES.

II. ROBERT de Courtenai, ſecond fils de PIERRE de France, I du nom, ſeigneur de Courtenai, fut ſeigneur de Champignelles, &c. & bouteiller de France. Il ſe trouva à la guerre contre les Albigeois en 1210, & au ſiége de Lavaur. Il paſſa enſuite en Angleterre au ſecours du prince Louis de France en 1217, & y fut fait priſonnier. Revenu en France, le roi Louis VIII le fit grand bouteiller en 1223. Il accompagna ce monarque à la guerre de Poitou, & au ſiége d'Avignon en 1226, ſervit utilement le roi S. Louis, contre le comte de Champagne; le ſuivit au voyage d'Outre-mer, & y mourut en 1239. Il avoit épouſé *Mahaud*, fille unique & héritiere de *Philippe*, ſeigneur de Mehun-ſur-Yerre, & de Selles en Berri, dont il eut 1. *Pierre* de Courtenai, ſeigneur de Conches, &c. qui ſuivit le roi S. Louis aux guerres de la Terre-Sainte, & y mourut après la bataille de la Maſſoure en 1250. Il avoit épouſé *Perrenelle* de Joigni, fille de *Gaucher* de Joigni, II du nom, ſeigneur de Château-Regnart, dont il eut *Amicie* de Courtenai, qui fut accordée à *Pierre*, ſecond fils de *Thibaud* VI, comte de Champagne, & roi de Navarre; mais étant mort avant le mariage, elle épouſa en 1662 *Robert* II du nom, comte d'Artois. 2. *Philippe* de Courtenai, ſeigneur de Champignelles, mort en 1245; 3. *Raoul*, ſeigneur d'Illiers & de Neufvi en Auxerrois, qui accompagna Charles de France, comte d'Anjou, à la conquête du royaume de Naples, où il mourut en 1271, laiſſant d'*Alix* de Montfort, *Mahaud* de Courtenai, mariée à *Philippe*, fils puîné de *Gui* de Dampierre, II du nom, comte de Flandre, morte en 1300; 4. *Robert*, ſeigneur de Damville & de Nonancourt, évêque d'Orléans, qui accompagna le roi S. Louis au voyage d'Afrique, & mourut en 1279; 5. *Jean*, chanoine & archidiacre de Paris, puis archevêque de Reims, mort en 1271; 6. GUILLAUME, qui ſuit; 7. *Blanche*, épouſe de *Louis*, I du nom, comte de Sancerre; & 8. *Iſabeau*, mariée 1°. à *Renaud* de Montfaucon: 2°. à *Jean* I, comte de Bourgogne & de Châlons.

III. GUILLAUME de Courtenai, ſeigneur de Champignelles, &c. ſuivit le roi S. Louis au voyage d'Afrique, & mourut en 1280. Il épouſa 1°. *Marguerite* de Bourgogne, veuve de *Henri* de Brienne, ſeigneur de Veniſi, & fille de Jean I, comte de Bourgogne & de Châlons, & de *Mahaud* de Bourgogne, ſa premiere femme: elle mourut après l'an 1259. Il ſe remaria avec *Agnès* de Toci, veuve de *Guillaume* de Culant, fille d'*Anſeric* de Toci, ſeigneur de Baſerne. Du premier lit, ſortirent *Robert*, archevêque de Reims, qui ſacra les rois Louis *Hutin*, Philippe *le Long*, & Charles *le Bel*, & mourut en 1323; JEAN, qui ſuit; *Pierre*, mort en 1290; *Iſabeau*, ſeconde femme de *Guillaume* de Bourbon, I du nom, ſeigneur de Becai, morte en 1296; & *Marguerite*, mariée 1°. au fils aîné de *Raoul* de Sores, dit d'*Eſtrées*, maréchal de France: 2°. à *Renauld* de Trie.

IV. JEAN de Courtenai, I du nom, ſeigneur de Champignelles, la Ferté Loupiere, &c. ſe trouva à la bataille de Mons-en-Puelle, l'an 1304, avec pluſieurs chevaliers à ſa ſuite, & mourut en 1318. Il avoit épouſé en 1290 *Jeanne* de Sancerre, fille aînée & héritiere d'*Etienne*, II du nom, ſeigneur de S. Briçon, morte en 1313, dont il eut JEAN II, qui ſuit; PHILIPPE, qui a fait *la branche des ſeigneurs de la* FERTÉ-LOUPIERE, *rapportée ci-après*; *Robert*, chanoine de Reims & de Sens, prévôt de Lille en Flandre; *Guillaume*, chanoine & vidame de Reims; *Etienne*, chanoine & prévôt de Reims, élu archevêque de la même égliſe, mort en 1352, avant ſon ordination; *Pierre*, ſeigneur d'Autri, de Cours-lès-Barres, & de Villeneuve-des-Genets, mort, laiſſant de *Marguerite* de la Loupiere, trois filles; *Jeanne*, dame d'Autri, mariée à *Jean* de Beaumont, ſeigneur du Coudrai; *Iſabeau*, dame de la Loupiere, mariée trois fois; & *Jeanne*, religieuſe; une autre *Jeanne* de Courtenai, fille de *Jean* I, fut religieuſe à Notre-Dame de Soiſſons.

V. JEAN de Courtenai, II du nom, ſeigneur de Champignelles, &c. mourut en 1333. Il avoit épouſé *Marguerite* de Saint-Verain, dame de Bleneau, fille de *Philippe* de Saint-Verain, ſeigneur de Bleneau, dont il eut *Jean*, ſeigneur de Champignelles & de Saint-Briçon, qui ſe trouva à la bataille de Poitiers en 1356; fut en Angleterre un des ôtages pour le roi Jean; ſervit en Guienne contre les Anglois l'an 1371 & 1377, & qui mourut en 1392, ſans enfans de *Marguerite*, fille unique de *Gui* de Thianges, I du nom, ſeigneur de Champalement; *N.* & PIERRE, qui ſuit.

VI. PIERRE de Courtenai, II du nom, ſeigneur de Champignelles, de Saint-Briçon, de Bleneau, & de Nulli, ſervit le roi Jean contre les Anglois, & fut fait chevalier avant l'an 1361. Il ſuivit Philippe de France, duc de Bourgogne, avec dix-huit écuyers, ſur les frontieres de Picardie en 1369; ſe trouva à la bataille de Roſebecque en 1382, & mourut en 1395. Il avoit épouſé *Agnès* de Melun, dame d'Eſprenne en Brie, dont il eut PIERRE III, qui ſuit; JEAN, *tige des ſeigneurs de* BLENEAU, *rapportée ci-après*; *Marie*, dame d'Eſprenne, mariée en 1399 à *Guillaume* de la Grange; *Agnès*, dame de Nulli, épouſe de *Hugues* d'Autrui, ſeigneur de Brion, puis de *Jean* de Saint-Julien, ſeigneur de Mairroi; & *Anne*.

VII. PIERRE de Courtenai, III du nom, ſeigneur de Champignelles & de Saint-Briçon, chambellan ordinaire du roi Charles VI, mourut en 1411. Il avoit épouſé *Jeanne* Braque, fille unique & héritiere de *Blanchet* Braque, maître d'hôtel du roi Charles VI. Elle ſe remaria à *Jean* Coligni, ſurnommé *Lourdin*, ſeigneur de Saligni. Il laiſſa JEAN, qui ſuit.

VIII. JEAN de Courtenai, IV du nom, ſeigneur de Champignelles, ſervit au ſiége de Pontoiſe en 1441. Il vendit dix ans après la ſeigneurie de Champignelles & la baronie de Saint-Briçon, ayant acquis par-là le ſurnom de *Sans-Terre*. Il mourut après l'an 1472, ſans poſtérité légitime, & ſans bien. Il avoit été marié 1°. à

Isabeau de Châtillon ; fille de *Jacques*, seigneur de Dampierre, amiral de France : 2°. à *Marguerite* David, fille unique de *Henri*, seigneur de Longueval, de Frise, & de Ghisen en Flandre, & veuve d'*Etienne* de Vignoles, surnommé *la Hire*, seigneur de Montmorillon. *Il laissa* Pierre bâtard, *seigneur des Esves, qui a fait la branche des seigneurs* DU CHESNE & DE CHANGI, *rapportée ci-après.*

SEIGNEURS DE BLENEAU.

VII. JEAN de Courtenai, second fils de PIERRE II, seigneur de Champignelles, eut la seigneurie de Bleneau pour son partage. Il fut aussi seigneur de Tannerre & de Chassenai, de l'Espinai, de Marquant, &c. obtint, en justice, l'an 1454, par retrait lignager, la terre de Champignelles. Il racheta aussi la Ferté-Loupiere & Chevillon, & mourut en 1460. De *Catherine* de l'Hôpital son épouse, fille de *François*, seigneur de Choisi, il eut JEAN, qui suit ; *Guillaume*, seigneur de Croquetaine, mort avant l'an 1485, laissant deux filles ; PIERRE, qui a fait *la branche des seigneurs de la* FERTÉ-LOUPIERE, *rapportée ci-après ; Renaud*, seigneur d'Arrablai, mort sans posterité ; CHARLES, aussi seigneur d'Arrablai, qui fit tige, *rapportée ci-après ;* & trois filles.

VIII. JEAN de Courtenai, II du nom, seigneur de Bleneau, &c. mourut l'an 1480, ayant épousé en 1457 *Marguerite* de Boucart, fille de *Lancelot*, chevalier, seigneur de Blancafort, dont il eut JEAN III, qui suit ; *Marguerite*, religieuse ; *Louise*, alliée à *Claude* de Chamigni, seigneur de Briare ; & *Catherine* de Courtenai, mariée à *Jean* de Longueau, seigneur d'Escrignelles.

IX. JEAN de Courtenai, III du nom, seigneur de Bleneau, &c. commença à servir en 1484, sous le commandement de Jean d'Amboise, seigneur de Bussi, son cousin, en faveur du roi Charles VIII, contre le duc d'Orléans, & mourut le 7 janvier 1511. Il avoit épousé 1°. *Catherine* de Boulainvillier : 2°. *Magdeléne* de Bar, dame de Planci & de l'Hermite, fille de *Robert* de Bar, seigneur de Baugi & de la Guierche. Il eut de celle-ci FRANÇOIS, qui suit ; *Philippe*, abbé de Loroi ; *Edme*, qui servit fidélement le roi Henri II dans les guerres, & se distingua à la prise d'Ivoi, dont il eut le gouvernement en 1552. Il fut aussi l'un des gentilshommes ordinaires de la maison du roi, & mourut sans enfans de *Vandeline* de Nicé ; *Jean*, chevalier de S. Jean de Jérusalem ; & *Antoinette*, mariée à *François*, seigneur de Monceaux, de Quinquempoix & de Saint-Cyr.

X. FRANÇOIS de Courtenai, seigneur de Bleneau, &c. fut gouverneur & bailli d'Auxerre, & premier pannetier d'Eléonor d'Autriche, reine de France. Il avoit été élevé à la cour, enfant d'honneur du roi Louis XII, se trouva à la bataille de Marignan l'an 1515, & mourut en 1561. Il avoit épousé 1°. en 1527 *Marguerite* de la Barre, fille aînée de *Jean*, comte d'Estampes, vicomte de Bridiers, baron de Verets, premier gentilhomme de la chambre du roi, & prévôt de Paris, morte avant 1542 : 2°. en 1547, *Hélene* de Quinquet, fille de *Guillaume*, seigneur de Montifaux, & d'*Emée* de Courtenai-la-Ferté-Loupiere. Du premier lit il eut *Françoise*, dame de la Grange en Brie, mariée à *Antoine*, seigneur de Lignieres, chevalier de l'ordre du roi, & gouverneur de Chartres. Du second lit il laissa GASPARD, qui suit ; *Odet*, seigneur de Parc-vieil, mort sans enfans ; *Charles*, mort sans être marié ; *Jean*, seigneur des Salles, qui se retira en Angleterre avec Jean de Courtenai, seigneur de Frauville, son cousin, & mourut en 1618, ayant eu de *Magdeléne* d'Orléans un fils mort sans postérité ; & deux filles qui ne laisserent point aussi de postérité : *Marie-Elizabeth*, mariée à *François* de Loron, baron de Limanton ; *Suzanne*, alliée à *Joachim* de Chastenai, seigneur de Villars ; & *Magdeléne* de Courtenai, mariée à *Jacques* de l'Enfernat, baron de Thoigni & Pruniers.

XI. GASPARD de Courtenai, seigneur de Bleneau, &c. sollicita six à sept ans, sous le régne de Henri IV, pour être reconnu prince du sang royal, & ne put l'obtenir. Il mourut le 5 janvier 1609, ayant eu d'*Emée* du Chesne, fille de *Jean*, seigneur de Neufvi, & de *Claude* de Rochechouart, morte en 1604, *François*, seigneur de Neufvi, mort jeune en Hongrie ; EDME, qui suit ; *Jeanne*, prieure des filles de S. Dominique de Montargis, morte en 1638 ; *Edmée*, supérieure du même monastere, morte en 1641 ; *Claude*, mariée à *Antoine* de Brenne, seigneur de Boneton ; & *Gasparde* de Courtenai, mariée 1°. à *Claude* de Bigni : 2°. à *Jacques* de Bossu, seigneur de Longueval : 3°. à *Paul* de Thianges, seigneur de Creuset. Il se remaria à *Louise* d'Orléans, fille de *Louis*, seigneur de Rere, dont il eut trois enfans morts en bas âge.

XII. EDME de Courtenai, seigneur de Bleneau, &c. fit plusieurs poursuites pour son rang, mais inutilement. Il mourut en 1640, ayant eu de *Catherine* du Sart son épouse, GASPARD II, qui suit.

XIII. GASPARD de Courtenai, II du nom, seigneur de Bleneau, s'attacha au cardinal de Richelieu, dont il étoit parent par les Rochechouarts. La mort de ce ministre renversa les espérances qu'il avoit conçues, d'être reconnu prince du sang, & il mourut en 1655, sans postérité de *Magdeléne* de Durfort, fille de *Godefroi* de Durfort, seigneur de Civrac.

DERNIERS SEIGNEURS DE LA FERTÉ-LOUPIERE, issus des seigneurs de BLENEAU.

VIII. PIERRE de Courtenai, seigneur de la Ferté-Loupiere, de Chevillon, de Frauville, de Bontin, &c. fut le troisiéme fils de JEAN, seigneur de Bleneau, & de *Catherine* de l'Hôpital. Il mourut en 1504, ayant eu de *Perrine* de la Roche, fille puînée de *Vincent*, seigneur de la Roche, & de *Marie* de Trie, HECTOR, qui suit ; JEAN, *tige des seigneurs de* CHEVILLON, *rapportée ci-après ; Charles*, seigneur de Bontin, mort en 1514 ; LOUIS, aussi seigneur de BONTIN, *qui eut postérité, qui se verra à son rang ; Pierre*, seigneur du Martroi ; *Edme*, qui fut d'église, & vivoit encore en 1526 ; *Edmée*, mariée à *Guillaume* de Quinquet, seigneur de Montifaux ; & *Blanche* de Courtenai, femme de *Marie* de Matelan, seigneur de Marinville, gentilhomme Ecossois.

IX. HECTOR de Courtenai, seigneur de la Ferté-Loupiere, vivoit encore en 1548. De *Claude* d'Ancienville qu'il épousa en 1508, il eut RENÉ, qui suit ; *Philippe*, seigneur de Ville-neuve-la-Cornue, mort après l'an 1551 ; *Jeanne*, dame de Ville-neuve-la-Cornue, qui épousa 1°. *Guillaume* de Saint-Phale, seigneur de Neuilli & de Brion : 2°. *Titus* de Castelnau, seigneur de la Pincerie, chevalier de l'ordre du roi, & capitaine des gardes Suisses du duc d'Alençon : 3°. *François* de Verneuil, seigneur de Saint-Estin ; *Marie*, alliée à *Jean* de Sailli, seigneur de Hartanes, capitaine de Soissons ; *Barbe*, mariée 1°. à *Philippe* de Saint-Phale, seigneur de Thou : 2°. à *Philippe* de Boisserand, seigneur de Laivenac : 3°. à *Gilbert* de Culons, seigneur de Seuri ; & *Charlotte* de Courtenai, aussi mariée trois fois, 1°. à *Jean* des Marins, seigneur de l'Echelle : 2°. à *Julien* de Condé, seigneur de Boulages : 3°. à *Nicolas* de la Croix, vicomte de Semoine, premier maître d'hôtel de la reine Marguerite.

X. RENÉ de Courtenai, seigneur de la Ferté-Loupiere, épousa *Anne* de la Magdeleine, fille de *Girard*, seigneur de Ragni, dont il n'eut point d'enfans, & fut tué au siége de Bourges, l'an 1562.

SEIGNEURS DE CHEVILLON, issus des seigneurs de la FERTÉ-LOUPIERE.

IX. JEAN de Courtenai, seigneur de Chevillon, du Martroi, de Frauville, & second fils de PIERRE, seigneur de la Ferté-Loupiere, mourut le 24 mai 1534. Il avoit épousé en 1513 *Louette* de Chantier, fille de *Guillaume*, seigneur de Moulins, écuyer du roi Charles VIII.

Elle se remaria à *François* Girard, seigneur de Paci. Ses enfans furent *Jacques*, mort en Chypre l'an 1557, allant visiter les lieux saints; GUILLAUME, qui suit; *Marie*, femme de *Jean* de Sailli, seigneur de Gastines; & *Marthe* de Courtenai, mariée à *Marc* de Giverlai, seigneur de Châtres.

X. GUILLAUME de Courtenai, I du nom, seigneur de Chevillon, &c. mourut le 21 mai 1592, ayant eu de *Marguerite* Fretel, qu'il épousa en 1555, *François*, mort en 1583; *Jacques*, qui à l'âge de 21 ans étoit colonel d'infanterie au siége d'Issoire l'an 1557, & qui fut blessé dangereusement à celle de la Fere en 1580. Il avoit été gentilhomme de la chambre du roi Henri III, & sollicita puissamment avec ses cousins, leurs droits de prince du sang: il mourut sans alliance le 8 janvier 1617; *René*, abbé de Jumiéges & des Eschalis, prieur de S. Eutrope de Choisi en Brie & de Chevillon, qui joignit ses sollicitations à celles de son frere, & qui vivoit encore en 1627; JEAN, qui suit; & *Catherine*, mariée en 1598 à *Edme*, seigneur de Chevri.

XI. JEAN de Courtenai, II du nom, seigneur de Chevillon, de Frauville, &c. servit le roi Henri IV dans ses guerres, depuis le commencement de son régne jusqu'à la paix de Vervins. Ce fut celui de toute sa famille qui agit avec plus de vigueur durant plusieurs années, pour obtenir le rang dû à leur naissance; à quoi n'ayant pu réussir, il demanda permission de sortir du royaume, & se retira en Angleterre, l'an 1614, avec son cousin *Jean* de Courtenai, seigneur des Salles. Le roi d'Angleterre écrivit en leur faveur au roi Louis XIII. M. le prince Henri de Bourbon fit insérer dans les articles de la paix de Loudun quelques articles concernant la maison de Courtenai, à quoi les députés répondirent en marge, qu'on en parleroit au roi. Mais la prison de M. le prince l'empêcha de solliciter pour ces seigneurs, ainsi qu'il l'avoit promis. Jean de Courtenai revint en France en 1617, & dès l'an 1620 il recommença ses poursuites pour la gloire de sa maison: il ne put rien obtenir, & mourut le 3 février 1639. Il avoit épousé en 1599 *Magdeléne* de Marle, fille de *Jérôme* II du nom, seigneur de Versigni, & veuve de *Claude* de Faulx, chevalier seigneur de Pouailli, dont il eut LOUIS, qui suit; *Robert*, abbé des Eschalis en 1627, par la démission de son oncle; *Magdeléne*, morte sans alliance; & *Amicie* de Courtenai, mariée à *Jacques* Belloi, seigneur de Castillon.

XII. LOUIS prince de Courtenai, comte de Cesi, seigneur de Chevillon, de Bleneau, de Frauville & de Briant, né le 25 d'août 1610, servit à l'attaque des barricades de Suze, l'an 1629, & dans toutes les campagnes depuis 1635, & devint en 1655 le seul chef de toute la postérité de PIERRE de France, septiéme fils du roi LOUIS *le Gros*, par la mort de *Gaspard* de Courtenai, seigneur de Bleneau, son cousin, qui lui donna en 1653 la terre de Bleneau. Il mourut le 23 novembre 1612, ayant eu de *Lucrece-Chrétienne* de Harlai, fille puînée de *Philippe*, comte de Cesi, & de *Marie* de Bethune-Congi, qu'il épousa en 1638, LOUIS-CHARLES, qui suit; *Roger*, abbé des Eschalis & de S. Pierre d'Auxerre, & prieur de Choisi en Brie, né le 29 mai 1647, mort le 5 mai 1733, âgé de près de quatre-vingt-six ans; *Jean-Armand*, né en 1652, reçu chevalier de Malte en 1656, tué au siége de Cambrai en 1677; *Gabrielle-Charlotte*, née en 1639, morte en 1652; *Chrétienne*, née en 1643, morte sans alliance; *Lucrece*, née en 1643, religieuse à Notre-Dame de Sens; & *Elizabeth*, née en 1647, toutes deux mortes.

XIII. LOUIS-CHARLES, prince de Courtenai, comte de Cesi, &c. né le 24 mai 1640. Après avoir fait la campagne de Gigeri en 1668, il suivit le roi en Flandre l'an 1667, & fut blessé au siége de Douai. Il se signala encore à celui de Lille, en la guerre de Hollande, en 1672, &c. & mourut le 28 avril 1723, âgé de 83 ans. Il épousa 1°. le 9 janvier 1669, *Marie* de Lamet, fille aînée d'*Antoine-François*, marquis de Bussi, gouverneur de Mezieres, morte le 20 août 1676: 2°. le 14 juillet 1688, *Helene* de Besançon, fille de *Bernard* du Plessis-Besançon, lieutenant-général des armées du roi, & gouverneur d'Auxonne, morte le 30 novembre 1713. Du premier lit il a eu *Louis-Gaston*, né le 9 octobre 1669, tué au siége de Mons étant mousquetaire du roi, en 1691; & CHARLES-ROGER, qui suit. Du second lit il eut *Helene* de Courtenai, née le 7 avril 1689, mariée le 5 mars 1712, à *Louis-Benigne* de Beaufremont, marquis-comte de Listenois, chevalier de la toison d'or.

XIV. CHARLES-ROGER, prince de Courtenai, né le 21 juillet 1671, a épousé le 19 novembre 1704, *Marie-Claire Genevieve* de Bretagne, fille de *Claude*, marquis d'Avaugour, comte de Vertus, &c. Il est mort le 7 mai 1730, sans postérité, dans la cinquante neuviéme année de son âge.

SEIGNEURS DE BONTIN, issus des seigneurs de la FERTÉ-LOUPIERE.

IX. LOUIS de Courtenai, quatriéme fils de PIERRE, seigneur de la Ferté-Loupiere, fut seigneur de la Ville-au-Tartre, d'Yville-sur-Seine, de Bontin & de la Cartiniere. Il mourut le 24 septembre 1540, ayant eu de *Charlotte* Dumesnil-Simon, dame de Morogue, FRANÇOIS, qui suit; *Claude*, chevalier de Malte; *Loup*, seigneur de Beaulieu en Auvergne, & de la Cartiniere, mort après l'an 1551; *Barbe*, morte sans alliance; & *Jeanne* de Courtenai, femme de *François* de Rochefort, seigneur de Chars en Auvergne.

X. FRANÇOIS de Courtenai, seigneur de Bontin, &c. embrassa la religion protestante, & étoit mort l'an 1578. Il avoit épousé *Louise* de Jaucourt, fille de *Jean*, seigneur de Villarnoud, dont il eut *Françoise* de Courtenai, mariée à *Gui* de Bethune, seigneur de Mareuil; & *Anne*, dame de Bontin, mariée le 4 octobre 1583 à *Maximilien* de Bethune, I du nom, marquis de Rôni, depuis duc de Sulli, pair & maréchal de France, morte en juin 1549.

SEIGNEURS D'ARRABLAI, issus des seigneurs de BLENEAU.

VIII. CHARLES de Courtenai, cinquiéme fils de JEAN I, seigneur de Bleneau, fut seigneur d'Arrablai, de l'Espinai, &c. fut l'un des seigneurs qui prirent les armes en 1485, sous le commandement de François, comte de Vendôme, contre Louis duc d'Orléans, depuis roi Louis XII. Il se trouva à la bataille de S. Aubin en 1488, & mourut peu après. De *Jeanne* de Cheri son épouse, il eut FRANÇOIS, qui suit; & *Jeanne* de Courtenai, femme de *Jean* de Guarchi, seigneur de Blannai.

IX. FRANÇOIS de Courtenai, seigneur d'Arrablai, &c. mourut avant l'an 1540, ayant eu de *Françoise* de Menipeni, fille d'*Alexandre*, seigneur de Concressaut & de Varenne en Berri, chevalier d'honneur de Marie d'Angleterre, reine de France, *Gilberte* de Courtenai, mariée à *François* de Chamigni, seigneur de Briare: elle vivoit encore en 1590.

ANCIENS SEIGNEURS DE LA FERTÉ-LOUPIERE, sortis de la branche de CHAMPIGNELLES.

V. PHILIPPE de Courtenai, second fils de JEAN de Courtenai, I du nom, seigneur de Champignelles, eut la terre de la Ferté-Loupiere pour son partage, & accompagna le roi Philippe *de Valois* au voyage de Flandre, l'an 1328, combattit à Mont-Cassel, se trouva avec Jean de France, duc de Normandie, au siége de Thin-l'Evêque sur l'Escaut, l'an 1340, & mourut après 1344. Il avoit épousé *Marguerite* d'Arrablai, dont il eut *Marguerite* de Courtenai, dame en partie de la Ferté-Loupiere, mariée à *Raoul* le Bouteiller de Senlis. D'une seconde femme il eut JEAN, qui suit; & *Jeanne*, épouse de *Gaucher* de Bruillart, seigneur de Coursant.

VI. JEAN de Courtenai II du nom, seigneur de la Ferté-Loupiere, mourut avant 1412. Il avoit épousé 1°. *Perrenelle* de Manchecourt, dont il eut JEAN II, qui

fuit : 2°. *Anne* de Valeri, dame de Tannere & de Chaffenai.

VII. JEAN de Courtenai, II du nom, feigneur de la Ferté-Loupiere, embraffa le parti de Charles de France dauphin. Le roi Charles VI le déclara rebelle, & confifqua fes biens en 1418, qui lui furent rendus par le dauphin, dès qu'il fut parvenu à la couronne. On n'a point le nom de fa femme, dont il eut deux filles, *Jeanne*, dame en partie de la Ferté-Loupiere, qui vendit cette part à JEAN de Courtenai, II du nom, feigneur de Bleneau : elle avoit époufé *Gui* de Cournoi, feigneur de Bonnelle ; & *Michelle*, femme de *Michelet* Bourdin, qui vendit auffi au feigneur de Bleneau la part qu'elle avoit à la Ferté-Loupiere.

SEIGNEURS DE TANLAI, *iffus de* PIERRE *de* FRANCE.

II. GUILLAUME de Courtenai, quatriéme fils de PIERRE de France, & d'*Elizabeth* dame de Courtenai, fut feigneur de Tanlai, de Mailli-le-Château, de Joux, de Ravieres, & mourut avant l'an 1248. Il avoit époufé *Adeline* de Noyers, fille de *Clerambaut*, fire de Noyers, & d'*Alix* de Brienne, dont il eut ROBERT, qui fuit ; *Jean*, feigneur de Joux, mort après l'an 1248 ; *Baudouin*, mort fans poftérité ; & *Alix*, mariée à *Millon* de Tonnere, dit *Tourbillon*.

III. ROBERT de Courtenai, feigneur de Tanlai, &c. mourut en 1260. De *Marguerite* de Mello, fille aînée de *Guillaume*, feigneur de Saint-Prifc, il eut JEAN II, qui fuit ; & *Marie*, époufe de *Guillaume* de Joinville, feigneur de Juilli.

IV. JEAN de Courtenai, II du nom, feigneur de Tanlai, &c. mourut le 15 juillet 1281. De *Marguerite* de Planci, dame de Saint-Winemer, il laiffa ROBERT II, qui fuit ; *Etienne*, feigneur de Tannerre, mort fans enfans ; *Philippe*, feigneur de Ravieres & de Saint-Winemer, mort fans poftérité en 1300 ; *Jean*, doyen de l'abbaye de Quinci, mort auffi en 1300 ; & *Marie*, alliée à *Gui* de Montreal, feigneur d'Atheis.

V. ROBERT de Courtenai, II du nom, feigneur de Tanlai, &c. mourut en 1310. Il avoit époufé *Agnès* de Saint-Yon, dont il eut GUILLAUME II, qui fuit ; *Philippe*, prieur de Juilli ; & *Agnès*, dame de Bragelonne, époufe de *Robert*, feigneur de Rochefort.

VI. GUILLAUME de Courtenai, II du nom, feigneur de Tanlai, fut du nombre de plufieurs feigneurs du comté d'Auxerre & de Tonnerre, qui fe liguerent en 1315, pour empêcher quelques exactions du temps du roi Louis X furnommé *Hutin*. Il mourut avant l'an 1328, laiffant d'une femme dont le nom eft inconnu, *Robert* III, qui accompagna le roi Philippe *de Valois* à la guerre contre les Flamans ; fe trouva à la bataille de Montcaffel en 1328, fervit encore en 1340 & 1341, & mourut fans poftérité après l'an 1347 ; *Jean*, feigneur de Ravieres, & de Saint-Winemer, qui fe trouva à Montcaffel avec fon frere aîné, & mourut après l'an 1340, fans enfans d'*Odette*, fille de *Gui*, feigneur de Pleepape, ni de *Jeanne* de Saux ; & PHILIPPE qui fuit.

VII. PHILIPPE de Courtenai, feigneur de Tanlai, &c. fe trouva à la bataille de Creci, le 26 août 1346, fuivi d'onze écuyers, & mourut avant l'année 1385. Il avoit époufé *Philiberte* de Châteauneuf, dame de Poifi, de Sainte-Savine, & de Poligni, dont il eut *Pierre*, mort avant fon pere l'an 1383 au fiége de Bourbourg, où il avoit accompagné le roi Charles VI ; ETIENNE, qui fuit ; *Jeanne*, époufe de *Jean* de Chamigni, puis de *Hugues* Poftel, feigneur d'Ailli, pannetier de Louis de France, duc d'Orléans ; & *Alixant*, abbeffe de Crifenon.

VIII. ETIENNE de Courtenai, feigneur de Ravieres, fervit le roi Charles V contre les Anglois, fe trouva avec le roi Charles VI au fiége de Bourbourg en 1383, & mourut fur la fin de l'année, n'ayant eu de *Jeanne* de Marmeaux, que *Jeanne*, dame en partie de Tanlai, mariée 1°. après l'an 1393, à *Guillaume* de Blezi : 2°. à *Robert* de Chaflus, feigneur d'Entragues. Sa feconde femme fut *Marguerite* de Valeri.

SEIGNEURS DU CHESNE ET DE CHANGI.

Cette branche qui eft finie, étoit iffue de PIERRE de Courtenai, qui a toujours paffé pour fils *naturel* de *Jean* de Courtenai, IV du nom, feigneur de Champignelles. Ainfi en avoient parlé du Bouchet, & le P. Anfelme. Ces feigneurs du Chefne & de Changi, qui fe feroient trouvés les aînés de cette maifon, fi celui dont ils tiroient leur origine eût été légitime, ne parurent point dans les pourfuites faites par les feigneurs de Bleneau & de Chevillon dans le commencement du XVII fiécle, pour obtenir le rang de princes du fang ; & la derniere requête préfentée par ceux-ci au roi Louis XIII le 16 mars 1626, fut fignée de huit d'entr'eux, fe difant *les feuls mâles vivans de la maifon de Courtenai, iffus légitimement par mâles du roi Louis le Gros*. Il y avoit pourtant alors quatre à cinq mâles vivans de la branche de Changi, preuve qu'on ne la regardoit point comme légitime. Cependant comme il s'eft gliffé dans l'édition de ce dictionnaire en 1704, que les defcendans de Pierre de Courtenai, feigneur de Changi, avoient prouvé fa naiffance légitime, dans une inftance qu'ils avoient intentée au parlement contre la branche de Chevillon, & qu'ils avoient obtenu un arrêt en leur faveur ; on s'eft informé de ce fait, & l'on a fu que la vérité eft, que le prince de Courtenai, *Louis-Charles*, avoit intenté une inftance aux requêtes du palais, contre ceux de Changi, pour les obliger de quitter les armes pleines de Courtenai, & de ne fe plus qualifier *feigneurs de Courtenai* ; que ceux-ci avoient répondu, qu'ils avoient pour eux une poffeffion de près de cent années, qui leur fuffifoit pour n'être point troublés : fur quoi étoit intervenu M. de Harlai, lors procureur général, & depuis premier préfident, ce qui avoit fufpendu le jugement de cette affaire. Mais tous ces feigneurs de Changi étant morts peu après, & leur branche s'étant trouvé éteinte, l'inftance n'a plus été pourfuivie. Nous rapporterons pourtant leur defcendance.

IX. PIERRE de Courtenai, fils *naturel* de JEAN IV, feigneur de Champignelles, naquit pendant le fecond mariage de ce feigneur d'une demoifelle nommée *Jeanne* de la Broffe. Son pere lui donna le fief des Efves, dans la paroiffe de Dannemarie en Puifaye. Il porta les armes pour le fervice du roi, en qualité d'archer, fous le nom de *bâtard de Saint-Briçon & de Courtenai*, dans la compagnie de gendarmes de Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, l'an 1485, dans celle de Matthieu, bâtard de Bourbon, l'an 1490, & dans celle de François de Bourbon, comte de Vendôme, l'an 1491. On ne fait pas le temps de fa mort. De *Denyfe* Charnier, dame de la Chaponiere, du Chêne & de Changi, il eut entr'autres enfans JACQUES, qui fuit.

X. JACQUES de Courtenai, feigneur des Efves, du Chêne lès-Saint-Efoge, de Changi, &c. vivoit encore en 1563. Il époufa *Chriftine* de Villeblanche, dame de Cernoi & d'Autri, dont il eut *François*, mort en 1575, fans enfans ; JACQUES II, qui fuit ; *Françoife*, mariée en 1563 à *Bertrand* de Voues, feigneur de Malesherbes ; *Lucrece*, mariée le 4 juillet 1574 à *Louis* d'Orléans, feigneur de Foiffeau ; *Marguerite*, femme de *Maximilien* de Salazart, feigneur de Ferrieres, & de Vendeuvres ; & *Jeanne* de Courtenai, alliée à *Paul* de Cofte, feigneur de Champ-Feftu.

XI. JACQUES de Courtenai II du nom, feigneur du Chêne, &c. gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, frere du roi Henri III, fut tué dans une rencontre le 21 d'août 1589. Il avoit époufé en 1577 *Marie* de Gauville, dame de Formaville, fille de *Jean*, feigneur de Javerci & de Moncelart, & de *Marie* d'Eftampes la Ferté-Imbaud, dont il eut JACQUES III qui fuit ; *Jofeph*, chevalier de Malte ; *Claude*, mariée le 13 février 1605, à *Charles* de Loron, baron de Limanton ; & *Agnès* de Courtenai, religieufe de Sainte Claire à Gien.

XII. JACQUES de Courtenai, III du nom, chevalier, seigneur du Chêne, de Changi, &c. mourut le 10 d'août 1432. Il épousa en 1606 *Françoise* de Loron, dame de Ferrieres, &c. fille de *François*, seigneur de Limanton, & de *Marie-Elizabeth* de Courtenai, morte en 1625, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Jacques*, chevalier de Malte, mort en 1628; *Joseph*, seigneur de Montcelart & de Moulaines, marié en 1646 à *Catherine* Guyon, mort en 1674, dont il a eu *Jean-Marie* de Courtenai, de Montcelart, né en 1654, élevé page de la chambre du roi, qui a épousé en 1676 *Marie* de la Marre, veuve de *N.* du Grouchet, seigneur de Soquens, conseiller au parlement de Rouen, dont il n'a point eu d'enfans; *Catherine*, mariée le 20 février 1686 à *Charles* de Gauville, seigneur de Javerci, morte au mois de décembre suivant; *Jeanne*, mariée 1°. en 1692 à *Jacques* du Grouchet, seigneur de Soquens: 2°. en 1702, à *Louis-Gilles* de Barville, marquis de Boissi, capitaine au régiment royal d'artillerie; *Marguerite*, religieuse à la Magdeléne d'Orléans; *Marie-Anne*, *Genevieve* & *Françoise* de Courtenai. JACQUES de Courtenai eut aussi quatre filles religieuses, & se remaria en 1632, à *Jacqueline* de Paviot, fille de *Charles* de Paviot, seigneur de Boissi-le-Sec, & de *Marie* de Rochechouart, morte en 1671.

XIII. FRANÇOIS de Courtenai, seigneur de Changi, &c. servit le roi Louis XIII dans ses guerres, & mourut en 1671. Il avoit épousé 1°. en 1649, *Marie* de Crepi, veuve de *Henri* de Bernard, chevalier, seigneur de Montgermont: 2°. en 1653, *Louise-Marie* de Rochechouart, fille de *Louis*, seigneur de la Brosse-Montigni, dont il eut *Louis*, mort jeune; & *Marie-Louise*, dame de Changi, mariée à *Charles* le Coigneux, seigneur de Bezonville, conseiller au châtelet. * Du Bouchet, *hist. de la maison de Courtenai.* Le P. Anselme, *hist. de la maison royale de France.*

Il y a encore une branche de COURTENAI en Angleterre; mais elle est sortie de l'ancienne maison de Courtenai, d'où étoit aussi issue *Elizabeth* de Courtenai, qui épousa PIERRE de France. Aussi ceux de cette branche portent-ils les armes de cette maison avec un lambel. Ils ont possédé long-temps le comté de Devonshire. Il y a eu plusieurs chevaliers de la Jarretiere de cette maison, & autres grands hommes qui ont eu de tristes sorts durant les guerres des ducs d'Yorck & de Lancastre. Un des plus considérables fut HENRI de Courtenai, comte de Devonshire, marquis d'Exester, chevalier de la Jarretiere, que le roi Henri VIII fit décapiter en 1538, & dont le fils EDOUARD de Courtenai, aussi comte de Devonshire, mourut sans postérité en 1556, non sans soupçon de poison. Il en reste toujours une branche dans ce comté, qui joüit encore de plus de 150000 livres de rente. * Imhof, *hist. geneal. magnæ Britanniæ.*

COURTENAI (Josselin de) comte d'Edesse, s'est rendu célébre pendant les croisades, par sa vertu & par son courage. Ce prince, qu'on avoit retiré demi-mort & tout froissé de dessous les ruines d'une forteresse qu'il avoit attaquée auprès d'Alep en Syrie, l'an 1131, languissoit dans son lit, où il n'attendoit que la mort, lorsqu'on vint lui dire que le soudan d'Iconium, voulant profiter de sa maladie, avoit mis le siége devant une de ses places, appellée *Croisson.* Aussitôt il donna ordre au prince Josselin son fils, d'aller promptement contre l'ennemi; mais ce lâche lui répondit qu'il ne jugeoit pas à propos d'attaquer un ennemi plus fort que lui. Alors ce généreux vieillard ayant fait promptement assembler ses troupes, se fit mettre à leur tête dans une litiere, où il ne pouvoit agir que de l'esprit, qu'il conservoit encore dans toute sa force. Il marchoit en cet état vers l'ennemi, lorsque le soudan qui en eut avis, n'osant soutenir le combat leva le siége & se retira. A cette nouvelle, ce brave comte fit mettre sa litierre à terre au milieu de l'armée; & après avoir rendu des actions de graces à Dieu de ce qu'il mouroit en prince croisé, faisant la guerre aux infidéles, il expira plutôt par l'excès de sa joie, que par la violence de ses douleurs. Son armée victorieuse remporta son corps dans sa litiere, comme sur un char de triomphe, dans la ville d'Edesse, pour lui rendre les honneurs que méritoit une des plus belles actions qui se soient jamais faites. * Maimbourg, *hist. des Croisades, liv.* 3.

COURTENVAUX (marquis de) *cherchez* SOUVRE & LE TELLIER.

COURTET (Guillaume) étoit de Serignan, près Beziers, & entra parmi les Dominicains au couvent d'Albi, dans le commencement de la réforme du pere Sebastien Michaëlis. Ses supérieurs connoissant sa piété & sa science, l'envoyerent à Toulouse, pour y élever les novices, & enseigner la théologie. Il fut ensuite fait prieur de la maison d'Avignon: mais plein de zèle pour porter les lumiéres de l'Evangile dans les pays idolâtres, il passa en Espagne, afin de trouver l'occasion d'aller au Japon. Il s'embarqua pour les Philippines avec vingt-deux religieux de son ordre, conduits par le P. Diego Collado qui en étoit le supérieur. Le P. Courtet étant arrivé à Manille, on le nomma lecteur en théologie: dans cet emploi il se disposa à sa mission. Il partit le 10 juin 1636, avec deux religieux de son ordre pour le Japon, & ils y arriverent le 16 juillet. On les découvrit d'abord & on les mit en prison, où ils demeurerent un an, souffrant de cruels tourmens. Par ordre de l'empereur, ils furent condamnés à mort; & le P. Courtet fut conduit à Nangazachi, lieu du supplice, où après lui avoir fait subir deux fois l'horrible tourment de l'eau, on lui enfonça au bout des doigts de longues alênes, & on lui coupa enfin la tête le 29 septembre 1637. * *Histoire Philip. tom. I, liv.* 2, *chap.* 60 & 61. *Diarium Dominic. ann.* 1637, 17 *septembr.* Jean de Sainte-Marie, *vies des saints de l'ordre de S. Dominique, tome III.*

COURTILZ (Gatien de) sieur de Sandras, né en 1644 à Paris, après avoir été capitaine dans le régiment de Champagne, alla vers l'an 1683 en Hollande, pour y faire imprimer plusieurs ouvrages de sa composition. Il est d'autant plus nécessaire de faire connoître tout ce qui est sorti de la plume de cet auteur, qu'entre ses ouvrages il y en a plusieurs qui ont été publiés sous différens noms, & qu'ayant pris plus garde à y éviter ce qui sent le roman, que dans quelques autres, quoiqu'il n'y ait au fond guères plus de vérité, il a mis plus de personnes en danger d'y être trompés. Dès l'an 1683 parut *la conduite de la France depuis la paix de Nimegue*, ouvrage où de Courtilz parle contre sa patrie, & qu'il réfuta dès l'année suivante dans un ouvrage qu'il publia sous ce titre: *Réponse au livre intitulé la conduite de la France depuis la paix de Nimégue*, in-12 1684; la même année, il donna l'*Histoire des promesses illusoires, depuis la paix des Pyrénées: Les conquêtes amoureuses du grand Alcandre dans les Pays-Bas: Les intrigues amoureuses de la France.* Il publia encore en 1684, des *Mémoires, contenant plusieurs événemens arrivés sous Louis XIV.* En 1685 parurent *la conduite de Mars*: les *nouveaux intérêts des princes*; & *la vie du vicomte de Turenne*, sous le nom de M. du Buisson, sous lequel cette même vie reparut encore en 1688. *La vie de l'amiral de Coligni*, est encore un ouvrage de Courtilz, qui le publia en 1686, & qui s'y déguisa jusqu'à parler comme un religionaire, quoique devant & après il ait toujours fait profession de la religion catholique. *Les conquêtes du marquis de Grana dans les Pays-Bas*, en 1686. *Les dames dans leur naturel*, aussi en 1686. Ce fut cette même année qu'il commença à faire imprimer un *Journal* sous le titrre de *Mercure historique & politique*, qu'il ne put continuer que jusqu'en 1688, à cause de la guerre qui survint. En 1687, il donna les *Mémoires de M. le C. de R.* c'est-à-dire de M. le chevalier, ou de M. le comte de Rochefort; & en 1689, il fit paroître son *Histoire de la guerre de Hollande, depuis l'an 1672 jusqu'en* 1677: ouvrage qui déplut tellement à ceux avec

qui il vivoit, qu'il fut obligé de revenir en France. Il n'y demeura que jusqu'en 1694; & étant retourné en Hollande, il mit sous la presse le *Testament politique de M. Colbert*. En 1696 il publia *le Grand Alcandre frustré, ou les derniers efforts de l'amour & de la vertu;* & en 1698 il commença à donner l'*Elite des nouvelles des cours de l'Europe*, dont il ne put publier que quatre mois, la suite ayant été supprimée. Ce fut en cette même année que parurent les *mémoires de Jean-Baptiste de la Fontaine*, qui deux ans après furent suivis des *mémoires de M. d'Artagnan*. En 1701 il publia les *mémoires du marquis de Montbrun;* ceux *de madame de Fresne;* les *entretiens de M. Colbert avec Bauyn, sur la succession d'Espagne;* les *mémoires du marquis* D. & les *annales de Paris & de la cour, pour les années 1697 & 1698*. Mais il n'eut pas plutôt fini tout cela, qu'il revint en France, & il fut arrêté à Paris en 1702 par ordre du roi, & conduit à la Bastille, où il fut enfermé très-étroitement pendant trois ans; mais ayant obtenu ensuite un peu plus de liberté, il fit connoissance avec le duc de Tyrconnel, sur les récits de qui il composa des mémoires sous le nom de ce duc. Il composa encore d'autres ouvrages pendant sa détention à la Bastille, d'où il ne sortit qu'en 1711. On lui a faussement attribué les mémoires de Vordac, dont le premier volume est d'un prêtre du Languedoc, nommé Cavard; & le second, de M. Olivier, chanoine de Milli dans le Gâtinois. Gatien de Courtilz mourut à Paris le 6 mai 1712, âgé de 68 ans, & fut enterré à S. André des Arcs. Après sa mort on donna, en 1713, son *histoire du maréchal de la Feuillade*, & une *vie du chevalier de Rohan*. Il a laissé manuscrits, *les mémoires du maréchal de Fabert;* ceux *de Tyrconnel;* les *anecdotes d'Angleterre;* les *mémoires d'un homme de guerre*, &c. * Lelong, *bibliothéque historique de France*.

COURTIN (Antoine de) résident général pour le roi de France auprès des princes & états du Nord, naquit à Riom l'an 1622, & eut pour pere *Antoine* Courtin, conseiller du roi, greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Auvergne, qui peu avant sa mort fut honoré par le roi d'un brevet de conseiller d'état. Après avoir fait ses études & ses exercices, il passa en Suède, l'an 1645, avec M. Chanu, alors résident auprès de la reine Christine, puis ambassadeur & conseiller d'état. Il profita si bien sous cet habile ministre, intime ami de son pere, que cette reine ayant eu occasion de gouter son esprit, voulut l'attacher à son service, dans lequel pourtant il ne s'engagea, qu'autant que la Suède seroit en paix avec la France. Elle le fit secrétaire de ses commandemens; & la maniere dont il exerça cette charge, augmenta l'estime que sa majesté avoit déja pour lui. Il gagna aussi l'amitié des grands de la cour, & particuliérement de Charles-Gustave, héritier présomptif de la couronne, auprès duquel la reine le mit, en la même qualité de secrétaire de ses commandemens, lorsqu'elle envoya ce prince en Allemagne, généralissime de ses armées. Etant de retour en Suède, il reprit les fonctions de sa charge auprès de la reine, qui le fit noble Suédois l'année 1651, ajoutant aux armes de sa famille, une bordure aux armes de Suède, & qui lui donna une seigneurie, à laquelle elle fit porter le nom de Courtin. Quelque temps après, le changement d'affaires qui survint en cette cour, le détermina à revenir en France; mais le prince n'y consentit que sous la promesse qu'il exigea de lui de repasser en Suède, lorsqu'il seroit parvenu à la couronne. Deux ans après la reine ayant fait abdication de la couronne, le prince devenu roi, lui écrivit de sa propre main, & lui manda de se rendre incessamment auprès de sa personne. Il alla donc trouver Charles-Gustave en Pologne, où il faisoit la guerre: il le suivit dans ses expéditions, & eut l'honneur de se trouver auprès de sa personne en deux batailles rangées. Ce prince avoit une si parfaite confiance en lui, qu'il le choisit pour son envoyé extraordinaire en France, où il remplit les devoirs de cet important ministere, avec toute la prudence & toute la fidélité possible, jusqu'à la mort de sa majesté Suédoise. M. Colbert peu de temps après l'envoya chercher de la part du roi, qui lui fit l'honneur de le déclarer son résident général vers les princes & états du Nord. Quoiqu'il fût extrêmement glorieux de servir un maître si auguste, & de se donner tout entier à son propre roi; il n'accepta néanmoins cet emploi, qu'après en avoir obtenu l'agrément de la Suède, à laquelle il étoit engagé; de sorte qu'il eut le bonheur de servir successivement dans le même emploi deux souverains, avec une égale satisfaction de l'un & de l'autre. Cette derniere négociation étant heureusement finie, & sa santé ne lui permettant plus de s'engager à d'autres, il s'appliqua dans sa retraite à divers ouvrages utiles & agréables au public. Il donna *les traités de la civilité, du point d'honneur, de la paresse, de la jalousie, & la traduction du traité de la guerre & de la paix de Grotius, divisée en trois livres*. Il en a laissé encore d'autres, que l'on n'a pas donnés au public. Antoine Courtin mourut à Paris en 1685, dans les mêmes sentimens de piété & de religion, qu'il avoit conservés pendant toute sa vie. Il avoit épousé *Marie-Salomé* de Bauvers, dont il n'eut point d'enfans. En 1743 on donna une quatriéme édition du *Traité de la paresse* ou *l'art de bien employer le temps en toutes sortes de conditions*, avec des augmentations considérables, lesquelles sont de l'auteur même, qui les avoit écrites sur des papiers joints à un exemplaire de son livre.

COURTIVRON (marquis de) *cherchez* COMPASSEUR (le).

COURTOIS (Hilaire) natif d'Evreux en Normandie, a été avocat au châtelet de Paris, & au siége présidial de Mante-sur-Seine, selon la Croix-du-Maine, dans sa *bibliothéque françoise*. Du Verdier ne lui donne que la qualité d'avocat au châtelet de Paris. Celui-ci lui donne, *la publication de l'état de chancelier faite par Mercure, avec quelques dialogues*, dont le fonds est pris de trois épigrammes latines du même à la louange de François Olivier, chancelier de France. La Croix du Maine, qui ne parle point de cet ouvrage, imprimé *in*-8°. à Paris 1545, le fait auteur de plusieurs épitaphes, tant en latin qu'en françois, sur la mort de Claude d'Annebauld, amiral de France, imprimées à Paris en 1553. Nous avons vu du même un recueil de poësies latines, chez Simon Colines à Paris 1533, *in*-8°, sous ce titre: *Hilarii Cortæsii Neustri, civis Ebroïci, volantillæ*. Il paroît par plusieurs endroits de ces poësies, que Courtois avoit fait ses études à Paris, & en particulier au collége du Plessis, qu'il étoit lié avec presque tous ceux qui florissoient dans les lettres à Paris, & en plusieurs provinces, & qu'il cultivoit lui-même la littérature avec soin. Il y nomme aussi avec honneur plusieurs de ses parens qui avoient embrassé la profession de la médecine, comme Guillaume Courtois, médecin à Orléans, & Leger Courtois, médecin à Dijon. Dans l'épître dédicatoire de la premiere partie de ses poësies, adressée à Gabriel le Veneur, *désigné évêque d'Evreux*, il dit qu'il a intitulé son recueil *Volantillæ*, tant parcequ'il les a fait *voler* dans les mains de ses amis, que parcequ'en les publiant, elles *voleront* dans les mains des censeurs. La seconde partie est dédiée à Nicolas d'Hacqueville, avocat, de la famille de ce nom qui a été féconde en bons magistrats. Les autres sont adressées à Nicolas d'Anjou, de la maison des rois de Sicile; à JEAN Grolier, trésorier de France, *dont on peut voir l'article en son lieu*, & enfin à plusieurs autres personnes distinguées, à qui l'auteur parle comme ayant avec elles des liaisons étroites. A la fin on trouve deux piéces que le même adresse à Leger Courtois par une épître en prose, l'une est sur la mort & à la louange de la reine Claude, duchesse de Bretagne; l'autre sur la mort & à la louange de Louise, mere de François I. Excepté ces deux piéces qui sont un peu longues, toutes les autres poësies de Courtois sont des épigrammes, des distiques & autres petites piéces.

COURTOIS (Jacques) dit *le Bourguignon*, du nom de sa patrie, étoit d'un village près de Besançon, où il naquit en 1621. Il passa les premieres années de sa vie à l'armée: & la paix s'étant faite, il se vit obligé de suivre la profession de son pere, qui étoit un médiocre peintre. Ce fut en Italie qu'il acquit cet excellent gout qui a rendu ses ouvrages si recommandables. Il s'arrêta pendant quelque temps à Milan: de-là il passa à Vérone, à Venise, à Boulogne, à Florence, & enfin à Rome, & par-tout il laissa des marques de son habileté dans son art. Il s'attacha sur-tout à peindre des sujets de batailles, qu'il représenta avec d'autant plus de vérité, qu'il s'étoit rencontré à plusieurs. Il se maria avec la fille d'*Horace* Vajani, peintre Florentin, après la mort de laquelle il entra chez les Jésuites, âgé de 37 ans, en qualité de frere-lai: il y continua d'exercer les grands talens qu'il avoit pour la peinture jusqu'à sa mort, qui arriva en 1676. Il eut un frere nommé *Guillaume*, qui s'appliqua aussi à la peinture, & qui fut disciple de Pierre de Cortone. Il a fait beaucoup d'ouvrages à Rome dans le même style que son maître. Il mourut dans cette ville en 1679, âgé de 51 ans. * Pascoli, *vies des peintres modernes*, en italien, *in*-4°, en 1730.

COURTOIS, docteur de Paris, *cherchez* MATURIN CLÉMENT.

COURTOT (Jean) entra dans l'Oratoire vers 1632. C'étoit un esprit vif & bouillant, qui s'attira beaucoup d'affaires par ses vivacités. Son général, le pere Bourgoing, le relégua d'abord à Joyeuse, & ensuite lui donna un ordre d'exclusion, dont il appella à l'assemblée tenue en 1648 à S. Magloire à Paris. Courtot fut maintenu; mais ayant continué ses imprudences, le pere Bourgoing lui donna un second ordre d'exclusion, dont il appella pareillement à l'assemblée de 1651, qui ne reçut point ses plaintes, & à celle de 1652, qui le jugea exclus de l'Oratoire. Il fit alors imprimer un factum violent contre le pere Bourgoing, & lui intenta un procès, demandant qu'on lui assignât une pension alimentaire; mais il fut débouté de sa demande. Son factum a pour titre: *Requête présentée par* M. Courtot, *ci-devant prêtre de l'Oratoire, à l'assemblée générale de ladite congrégation, pour avoir d'elle une pension.* Dès 1651 il avoit fait un écrit pseudonyme, intitulé: *Manuale catholicorum ad devitandas ex mente apostoli prophanas vocum novitates, &c.* in-18. Il y prend le nom d'*Alytophile*; & il adresse cet ouvrage par une longue épître dédicatoire, aux habitans de Paris, dont il fait un grand éloge. Il le fit réimprimer avec des augmentations en 1663, *in*-8°. Ce livre fut condamné au feu par arrêt de la cour. En 1653 il fit encore imprimer une brochure *in*-4°, sous le titre de *Remontrances chrétiennes aux peres de l'Oratoire de la maison de Paris, sur leur prétendue réconciliation touchant la doctrine avec les Jésuites, par un ecclésiastique de leurs amis.* Il avoit donné l'année précédente 1652, un écrit très-vif contre les Jésuites, sous le nom de *Jean Cordier*, dans lequel il prétendoit découvrir dans l'Ecriture & dans les Peres, des prophéties très-claires de la ruine prochaine de leur société. Cet écrit qui est en latin, a pour titre: *Proxima gigantomachiæ spiritualis eversio, seu Jesuiticæ societatis brevì ruituræ auguria*, &c. Et peu après il publia sous le même nom de *Jean Cordier*, Andomatunois, de l'ordre de S. Augustin, une apologie de Jansénius, où il invective à son ordinaire contre les Jésuites, & sous le nom d'*Alytophile*, la lettre d'un ecclésiastique à un bachelier de ses amis, en 1663, pendant les disputes sur le *formulaire*. L'année précédente 1662, il avoit fait imprimer la profession de foi de M. le Petit, curé d'Herbelay, près de Pontoise, sans l'aveu de ce curé & même contre son intention. Il mourut peu après l'an 1665. * *Mém. du temps.*

COURTOT (François) Cordelier, profès de la maison d'Auxerre, & docteur de Paris, étoit né à Vezelay, ville comprise dans le baillage d'Auxerre. L'estime qu'il s'acquit dans son ordre, fit qu'on l'élut provincial sans avoir été gardien, ce qui étoit contre l'usage observé constamment jusque-là. En cette qualité il assista au chapitre général tenu à Rome, & fut élu définiteur général de l'ordre. Y étant en 1676, il prit communication des mémoires sur lesquels il composa en françois la *vie du bienheureux François Solano, Observantin*, qui fut imprimée à Paris en 1677. Il avoit déja écrit en françois le récit du martyre de onze religieux de l'ordre, appellés *les martyrs de Gorkom*; un *abrégé de la vie de S. Paschal-Baylon*, & la *vie de S. Pierre d'Alcantara*, qui parut en 1670, dédiée à la reine. En 1678 il consentit à être maître des novices de la maison d'Auxerre, où il a entretenu la régularité. Il avoit enrichi ce couvent d'une belle bibliothéque. Il composa quelques autres ouvrages, entr'autres un volume *in*-12, intitulé, *la science des mœurs*, qui parut en 1694, & un commentaire latin sur quelques endroits de l'Ecriture-sainte, qui a été imprimé à Auxerre, *in*-4°. Le P. Courtot est mort dans cette ville au commencement de ce siécle. * *Voyez* le catalogue des écrivains Auxerrois, par M. l'abbé Le Bœuf, au tome II des *mémoires concernant l'histoire ecclésiastique & civile d'Auxerre*, page 522.

COURTRAI, sur la Lis, ville de Flandre dans les Pays-Bas, avec une bonne citadelle, est entre les villes de Lille, de Tournai, d'Ypre & d'Oudenarde. Les auteurs Latins la nomment *Corturiacum* & *Curtriacum*; ceux du pays *Cortrick*. On croit qu'elle étoit du temps de César, sous la jurisdiction des Nerviens & des Tournisiens. Philippe *le Hardi* y fit bâtir un château. Les François y perdirent une bataille l'an 1302, par leur trop gande précipitation. La ville de Courtrai fut pillée & brulée l'an 1382, mais elle fut rebâtie dans la suite du temps; & depuis elle devint très-marchande. La Lis divise en deux parties cette ville, célébre par ses manufactures de draps & de toiles. Il y a une église collégiale, & diverses maisons religieuses. Les François en 1646 prirent Courtrai, qui fut reprise en 1647. Le roi Louis XIV la soumit en 1667, & elle est demeurée sous la domination de la France, par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668. Depuis ce temps elle a été fortifiée très-régulierement; mais ayant été rendue aux Espagnols par le traité de Nimegue, fait en 1678, & puis reprise par les François, ils ne la rendirent aux Espagnols que démantelée après la tréve de 1684. Les François s'en étoient emparés pendant les dernieres guerres, & ils l'ont encore rendue aux Espagnols par la paix de Riswick en 1697. * Guichardin, *description des Pays-Bas.* Gramaye. Valere André, &c.

COURVILLE (François-Arnaud de) colonel du régiment d'infanterie du Maine, & brigadier des armées du roi, étoit de Provence, & d'une famille noble. Il entra de bonne heure dans le service; & dès sa premiere jeunesse, il prit parti dans les mousquetaires, où il ne se distingua pas moins par sa grande régularité & ses mœurs sages, que par sa bravoure. En 1690, la guerre ayant été déclarée au duc de Savoye, M. de la Hoguette, qui y fut envoyé en qualité de lieutenant-général pour y commander, choisit M. de Courville pour son aide de camp, & il n'eut pas lieu de s'en repentir. M. de Courville montra dans toutes les rencontres beaucoup de valeur & d'exactitude. Il reçut un coup de mousquet dans le corps à la bataille de la Marsaille donnée le 4 octobre 1693; & quelque temps après la fin de la campagne, il traita du gouvernement du fort de l'Ecluse, pour lequel sa majesté lui donna son agrément. Il obtint ensuite un régiment, & en 1697 il fut commandé pour servir au siége de Barcelone sous les ordres de M. de Vendôme. Sa troupe ayant été réformée après la paix, il profita du loisir où il se trouva pour fréquenter un monde qui l'ennuya bientôt, & qui lui déplut tellement ensuite, qu'il prit le bon & l'excellent parti d'aimer Dieu, & de n'aimer que lui. Il s'appliqua à la lecture de l'Ecriture-sainte, & à celle des meilleurs livres de piété: il se lia avec ceux qui lui étoient utiles pour l'éclairer & le bien conduire, & retrancha sans éclat les inutilités qui usent le temps, & les sociétés comme les occupations contagieuses. Il ne tarda pas avec de si beaux commence-

mens, à aimer la pénitence; & dès qu'il l'eut goutée, il la porta jusqu'à l'austérité. Ses prieres devinrent vives & continuelles, ses aumônes fréquentes & abondantes : il trouvoit beaucoup plus de délices dans les visites qu'il rendoit aux pauvres & aux prisonniers, qu'il n'en avoit senti au milieu des plaisirs du siécle. Cette piété & ce genre de vie, loin de nuire à son courage & à sa valeur, fortifiérent l'un & l'autre & les sanctifierent. La guerre ayant recommencé en 1702, il demanda & il obtint de servir en qualité de colonel en second à la suite du régiment de Provence, & il eut la consolation de trouver dans ce régiment quarante soldats, qui, sous le nom de *Freres*, avoient établi entr'eux une société de dévotion aussi solide & éclairée qu'elle pouvoit l'être dans des personnes de leur état. On peut juger si M. de Courville fut en profiter pour eux-mêmes & pour lui. S'il en fut édifié, il les édifia encore plus, & il devint leur protecteur. Vers la fin de la campagne, après avoir réglé quelques affaires domestiques chez lui, il se retira dans la maison de Notre-Dame des Anges, à trois lieues de Marseille, où il vécut quelque temps dans une grande retraite & dans une grande pénitence. Il étoit alors dans sa quarantiéme année. Mais au milieu des douceurs qu'il goutoit dans cette retraite, ayant appris que le Fort-Louis étoit bloqué, & que le régiment de Provence y étoit en garnison, il prit la poste, y demeura six semaines, & y fut témoin & participant de la victoire que les troupes de France y remporterent. Dès qu'il fut libre, il vint à Paris qu'il quitta encore en 1703, pour aller en Flandre avec le marquis de Séguiran son ami, colonel du régiment d'infanterie du Maine, & il y joignit la troupe qu'il devoit commander en second. M. de Séguiran ayant été tué peu après, les armes à la main, M. de Courville passa à la tête du premier bataillon, où il donna des marques extraordinaires de valeur. Il y reçut plusieurs blessures; & comme il avançoit le bras gauche pour parer un coup de sabre qu'un officier alloit lui décharger sur la tête, il eut le poignet presque entiérement coupé. Cette nouvelle blessure le mit entre les mains des ennemis: il fut pris & mené au comte de Tilly, général de leur cavalerie, qui le traita avec beaucoup de politesse, & le renvoya à Anvers, sur sa parole, dès qu'il fut capable de se servir d'une voiture. Les soldats qui l'avoient cru mort, ayant appris de ses nouvelles, le demanderent & l'obtinrent pour colonel du régiment du Maine, & M. de Courville vint en remercier sa majesté dès qu'il fut en état de se montrer à la cour. Au mois de novembre 1703, il fut compris dans l'échange qui fut fait des prisonniers, & peu après le roi lui donna une pension, la croix de saint Louis, & une gratification d'argent comptant, & lui ordonna de passer en Espagne avec son régiment. M. de Courville partit pour ce royaume au commencement de février 1704; il y fit éclater, comme il avoit fait jusqu'alors, son courage & sa piété : il y reçut plusieurs blessures, & il revint à Paris au mois de décembre 1705. Ses infirmités causées par ses fatigues, ses blessures, & peut-être ses austérités, l'obligerent au mois d'août 1706, de prendre successivement les eaux de Barege & de Bagnères, qui firent leur effet : il alla ensuite à Pau & à Bayonne; & après avoir fait une retraite utile dans la solitude de Notre-Dame de Guaraison, à dix lieues de Pau, il revint encore dans cette ville, en partit le 13 mars 1707, repassa en Espagne, joignit l'armée le 16 avril, & au camp de Montalegre il ajouta de nouvelles dispositions à son testament, comme s'il eût été persuadé que la campagne dût terminer ses jours. Le 24 du même mois d'avril, jour de pâque, M. le maréchal de Berwick, commandant, l'ayant détaché avec des troupes pour s'emparer du château d'Ajora dans la nouvelle Castille, il y alla & força la garnison à capituler. Comme on travailloit aux articles, quelques soldats des troupes de France, sans égard à la foi, qui, dans de pareilles conjonctures, doit être inviolablement observée, pillerent quelques maisons du village; cela fit du bruit; les ennemis reprirent les armes, & M. de Courville, qui étoit à découvert, reçut un coup de mousquet qui lui cassa le bras gauche entre l'épaule & le coude. On le transporta le lendemain 25 avril, au château d'Almanza, où il fallut lui couper le bras, ce qui ne lui sauva pas la vie. Il la perdit le 9 de mai suivant, dans sa quarante-sixiéme année. Sa vie a été écrite d'un style fort léger par M. le marquis de la Riviére, & imprimée à Paris chez Delespine, en 1719, *in*-18.

☞ COURVOL, maison, l'une des plus anciennes du Nivernois, & des plus distinguées par ses alliances & ses services militaires, & dont les auteurs ont pris dans les temps les plus reculés, le titre de chevalier.

Elle tire son nom d'une petite ville, située près de Clameci, au diocèse d'Auxerre, l'une des trente-deux châtellenies de cette province, connue dès le commencement du V siécle, & nommée *Corvallis*, *Corvallum*, *Corvolium*, *Curvallis*, &c. en françois *Corval*, *Corvol*, *Courvoul*, *Corvaul*, *Courval*, *Courvol*, *Courvaul*, *Courvoult*, *Corvoulx*, *Courvoul*, *Corvou*, & même *Courvou* dans l'idiôme populaire, laquelle fut donnée à l'oratoire de S. Maurice, par S. Germain, évêque d'Auxerre, mort l'an 448. On a donné, il y a plus de 400 ans, à cette ville, l'épithete de *Courvol l'orgueilleux*, par corruption de celle d'*Argilleux*, pour la distinguer de *Courvol-dam-Bernard*, terre située à quatre lieues de celle-ci, possédée aussi par la maison de *Courvol*, qui lui a donné son nom, & qui en est sortie depuis près de 400 ans.

HUGUES de Courvol, qui vivoit vers la fin du XI siécle, peut être regardé comme le chef de cette maison. On voit par un titre du prieuré de la Charité-sur-Loire de l'an 1088, indiction XII, qu'il tenoit le fief de Courvol (*de Corvolio*) de Robert des Oulches, lequel en donna la mouvance à ce monastere, du consentement d'*Agnès* sa femme.

I. GAUCHER de Courvol, I du nom, chevalier, seigneur de Courvol-dam-Bernard, mentionné dans un titre de 1301, cité par la Thaumasiere en son *histoire du Berri*, page 960, eut pour enfans, 1. GAUCHER qui suit; 2. *Jean*, qualifié damoiseau dans un titre de 1330.

II. GAUCHER de Courvol, II du nom, chevalier, seigneur d'Issenay, rendit hommage au comte de Nevers pour sa seigneurie d'Issenay, l'an 1327. Il eut d'*Isabeau* sa femme, 1. *Guy*, chevalier, lequel rendit hommage au comte de Nevers, pour sa maison forte d'Issenay, l'an 1363, & est nommé dans un acte du 2 novembre 1367, *noble damoiseau*. Il mourut l'an 1399. Le 16 mars 1397, il avoit épousé *Thomasse* de Dissi, dame de Sallieres, dont il n'eut point d'enfans. Par son testament, du 2 novembre 1390, il institue son héritier universel *Gaucher* son neveu, & prescrit toutes les cérémonies qu'il veut être observées à ses funérailles, dans l'église d'Issenay, & entr'autres, *qu'un de ses chevaux soit conduit à l'offerte, & que celui qui le montera soit couvert de ses armes.* 2. JEAN qui suit; 3. *Girard*, lequel vivoit en 1394.

III. JEAN de Courvol, damoiseau, connu par la Thaumasiere, par des titres des années 1377, 1379 & 1389, eut pour fils, 1. GAUCHER, qui suit; 2. *Huguette*, mariée à *Perrinet* de Grassay, vivante en 1425.

IV. GAUCHER de Courvol, III du nom, écuyer seigneur d'Issenay, du Tremblay, Tais, &c. qualifié damoiseau dans le testament de son oncle, s'allia le 31 janvier 1401, à *Jeanne* Bidaud, *aliàs*, de Poussery, laquelle testa le 16 janvier 1438. Il en eut, 1. *Jean*, écuyer, seigneur d'Issenay, &c. marié le 26 juillet 1441 à *Jeanne* de la Tournelle, dont il n'eut point d'enfans; 2. PHILIBERT, qui continua la postérité; 3. *Etienne*, écuyer, connu par un titre de 1448; 4. HÉRARD, auteur des branches subsistantes de cette maison, *dont il sera parlé ci-après*; 5. *Guillaume*, prieur de Commagny, vivant en 1445; 6. *Catherine*, mariée le 6 juin 1455 à *Jean* de Marrey, ou de Marry, écuyer, seigneur de Villaine; 7. *Jeanne*, alliée à *Simon* Coignet, écuyer, seigneur de Châtenois, dont elle resta veuve le 27 juin 1486.

V. PHILIBERT de Courvol, écuyer, seigneur du Tremblay, &c. obtint en 1447 du roi Charles VII, la permission de bâtir une forteresse au Tremblay; rendit le 19 juin 1451 le dénombrement des terres qu'il possédoit, à Louis de Beaufort, comte d'Alet, vicomte de Canillac, & en 1454 & 1456, l'hommage qu'il devoit au comte de Nevers, pour la tour d'Issenay. Il épousa le 10 septembre 1454 *Agnès* de Saint-Julien, fille de *Jean* de S. Julien, & d'*Agnès* de Courtenai, dont il eut, 1. *Gaucher*, écuyer, seigneur du Tremblay, &c. qui partagea avec ses freres le 12 avril 1494, & assura le 12 juin 1500 ses terres du Tremblay, & de Tais, à *Antoine* son frere; 2. *Jean*, écuyer, cité par la Thaumassiere; 3. *Alexandre*, l'un des gentilshommes servans du duc de Brabant, comte de Nevers, dans un état de sa maison de l'an 1477, mort sans alliance; 4. ANTOINE qui suit; 5. *Guy*, prieur commendataire de S. Victor de Nevers, mort avant l'an 1524; 6. *Anne*, mariée 1°. le 30 juillet 1480 à *Guillaume* de Bauldoin, écuyer seigneur dudit lieu: 2° le 24 novembre 1529 à *Jean* de Franay, écuyer, seigneur de la Mouche; 7. *Jeanne*, alliée le 27 juin 1486 à *Ortongue* d'Assue, écuyer.

VI. ANTOINE de Courvol, écuyer, seigneur d'Issenay, &c. épousa, 1°. le 12 juin 1500 *Jeanne* de Cesac, ou Sesac, dont il n'eut point d'enfans: 2°. en 1503 *Philiberte* de la Perriere, laquelle se remaria à *Jean* de Lodines. *Antoine* étoit mort le 20 juin 1518. Il eut de sa seconde femme, 1. *Louis*, écuyer, seigneur du Tremblay, Issenay, &c. marié le 16 mars 1531, à *Philippe* de Saint-Pere, dont il n'eut point d'enfans; 2. *Jeanne*, dame du Tremblay, Issenay, &c. par la mort de son frere, alliée 1°. le 8 octobre 1526, à *Jacques* de Reugny, écuyer, seigneur de Riegot & de Lancray: 2°. le 19 juillet 1552, à *Gilbert* le Groing, écuyer, seigneur d'Arculat.

BRANCHE ISSUE DES SEIGNEURS DU TREMBLAY.

V. HÉRARD de Courvol, écuyer, quatriéme fils de *Gaucher* III, seigneur du Tremblay, &c. & de *Jeanne* Bidaud de Poussery, auteur de toutes les branches subsistantes de cette maison, mort avant l'an 1515, avoit épousé le 25 mai 1459, *Philiberte* du Reau, dont il eut, 1. PHILIBERT qui suit; 2. *Jean*, écuyer, vivant en 1550, marié à *Marie* de Moulas; 3. *Etienne*, écuyer, lequel fut présent au contrat de mariage de son frere aîné; 4. *Jeanne*, ditte veuve de *Jean* Penier, écuyer, dans une reconnoissance du 20 décembre 1529; 5. *Françoise*, mariée à *Jean* d'Espenses, écuyer, dont elle étoit veuve lors de ladite reconnoissance; 6. *Anne* alliée à *Jean* de Bazay, écuyer, comme il se voit par un acte du 19 décembre 1536.

VI. PHILIBERT de Courvol, I du nom, écuyer, épousa le 7 août 1515, *Jeanne* de Bazay. Il en eut: 1. CLAUDE qui suit; 2. *Jean*, seigneur de Russy, l'un des 500 archers des ordonnances du roi, & employé dans la compagnie des soixante-dix lances du duc de Nivernois, passée en revue à Troyes en Champagne le 2 juin 1562.

VII. CLAUDE de Courvol, écuyer, acquit quelques biens de *Jean* son oncle, le 25 juin 1550. Il épousa 1 le 17 septembre de la même année *Rolette* de Montigny: 2°. le 27 septembre 1577 *Guyotte* de Gourdon, veuve de *Richard* Scot, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. le grand écuyer de France. Il eut de son premier mariage, 1. PHILIBERT qui suit; 2. *Jean*, écuyer, marié le 31 octobre 1584 à *Edmée* des Paillards, veuve de *Charles* de la Porte, écuyer, seigneur de Servanday; 3. *Jeanne*, alliée le 29 décembre 1589, à *Claude* de Fely, écuyer: du second, *Jean*, écuyer, seigneur de Savigny en partie; marié 1°. le 24 juillet 1601, à *Edmée* de Gayot: 2°. le 14 novembre 1610, à *Charlotte* de la Bussiere, dont il eut, *François*, chevalier, seigneur du petit Basole-Savigny, lieutenant au régiment de Langeron en 1635, mort sans alliance; & *Benigne*, mariée le 20 avril 1640, à *Edme* de la Bussiere, seigneur de Guerchy.

VIII. PHILIBERT de Courvol, II du nom, écuyer, seigneur de Montas, qualifié dans un acte du 5 mai 1599, noble seigneur, avoit épousé le 26 décembre 1580, *Louise* de Bongars d'Arsilly. Il en eut, 1. *Philibert*, capitaine d'une compagnie de cent hommes de gens à pied le 6 juin 1630, marié à *Marie* de Montsaunin du Montal, laquelle fit donation de tous ses immeubles à *Jean* & *François* de Courvol, ses beaux-freres, le 14 avril 1641, & confirma la même donation le 10 novembre 1648; 2. JEAN, qui suit; 3. FRANÇOIS, chevalier, seigneur de Basole & de Montas, qui a formé la branche de MONTAS, dont il sera parlé ci-après; 4. *Françoise*, dame du Bouchet, 5. & *Louise* mortes sans alliances.

IX. JEAN de Courvol, chevalier, seigneur de Grand-Vaux, &c. capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre au régiment de Langeron, le 4 septembre 1634, reconnu noble d'extraction par ordonnances de MM. de Caumartin & Brisacier, commissaires députés par sa majesté, assista le 16 octobre 1635 à l'assemblée de la noblesse du Nivernois. On voit par une lettre du comte de Bussi du 11 novembre 1653, la satisfaction que le roi avoit du service qu'il lui avoit rendu lors du siége de Montrond. Il avoit épousé le 19 février 1624 *Bénigne* de Chassi, dont il eut, 1. *Gilles*, capitaine au régiment de Langeron, lequel eut commission le 22 juillet 1643 de mettre sur pied une compagnie de 100 hommes d'augmentation au même régiment; 2. FRANÇOIS, qui suit; 3. *Jean*, mort avant l'an 1667; 4. ALEXANDRE, dont il sera parlé ci-après; 5. *Gilbert*, écuyer, seigneur de Lombraux, cornette des chevaux-légers du marquis de la Croisette, marié le 3 août 1671 à *Gabrielle* de Troussebois, dont *Marguerite*, mariée le 9 janvier 1691, à *Jean-François* de Cotignon, écuyer, seigneur de Mouasse & de la Fosse, morte en 1717; 6. *Lazare*, écuyer, marié le 13 septembre 1671, à *Marie* de Brechard, dont une fille mariée le 12 avril 1695 à *Jean* de la Venne, écuyer, seigneur de Sanisy.

X. FRANÇOIS de Courvol, chevalier, seigneur de Grand-Vaux, Lucy, Montas, &c. fut confirmé dans sa noblesse le 27 mars 1667, & épousa le 4 avril 1662 *Marguerite* de Pagany. Il en eut, 1. LAZARE, qui suit; 2. *Joseph*, mort le 18 mars 1714, lequel avoit épousé *Renée* de la Barre, dont il n'eut point d'enfans; 3. *Claude*, écuyer, seigneur de Villaines, allié le 7 août 1708 à *Etiennette* de la Venne, dont il eut, *Geneviéve*, morte le 17 février 1751, âgée de 40 ans, & *Marie*, mariée le 21 janvier 1752 à *Edme* de la Bussiere, écuyer, seigneur de la Bruere. 4. *François*, capitaine au régiment d'Agenois en 1708, marié en 1722 à *Anne* Pierre, veuve de *François* de la Chassagne, écuyer, seigneur d'Uxeloup, dont il n'eut point d'enfans; 5. *Gasparde*, mariée le 26 janvier 1693 à *Gaspard-François* de Champ, écuyer, seigneur de S. Léger; 6. *Genevieve*, morte religieuse Ursuline à S. Pierre-le-Moustiers.

XI. LAZARE de Courvol, écuyer, seigneur de Lucy, &c. mort en 1735, avoit épousé le 4 octobre 1694 *Françoise-Marie* Pierre, dont il eut, 1. *Pierre*, chanoine de l'église cathédrale de Nevers en 1712, prieur commendataire de Faye le 12 septembre 1720; 2. *Gaspard-Guillaume*, mort le 26 mars 1697; 3. LOUIS-FRANÇOIS qui suit; 4. *François*, mort le 22 octobre 1706; 5. GERMAIN-GABRIEL, *qui sera rapporté ci-après*; 6. *N.* de Courvol, mort le 23 mars 1708; 7. 8. *Lazare*, & *Robert*, morts en janvier 1710; 9. *Gabrielle-Marie*, morte religieuse à la Visitation de Nevers le 22 décembre 1750; 10. *Françoise*, née en 1700; 11. *Marie-Anne*, mariée le 19 janvier 1719 à *Charles-François* Save, seigneur de Savigny.

XII. LOUIS-FRANÇOIS de Courvol, écuyer, seigneur de Lucy, &c. né le 29 septembre 1698, capitaine au régiment d'Agenois le 27 octobre 1723, a épousé

le 19 janvier 1745 *Marie-Anne* de la Tournelle; dont il a eu, 1. *Gilbert*, né en 1746, mort agé de six semaines; 2. *Jean-Baptiste*, né le 25 mai 1752; 3. *Marie-Anne*, née le 2 mars 1747, reçue à S. Cyr; 4. *Marie-Anne*, née le 22 juin 1748; 5. *Louise-Monique*, née le 17 août 1749; 6. *N.* de Courvol, née le 22 août 1750.

XII. GERMAIN-GABRIEL de Courvol, écuyer, seigneur de Montas, frere du précédent, né le 19 août 1704, brigadier des gardes du corps, compagnie écossoise, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis le 7 avril 1749, a obtenu le brevet de capitaine de cavalerie le 30 mars 1750. Il a épousé le 3 octobre 1740 *Monique* Carpentier. Ses enfans sont, 1. *Jean-François*, né le 27 juillet 1745, mort à l'âge de 4 ans; 2. *Claude-Pierre*, né le 18 octobre 1747; 3. *Augustin*, né le 12 novembre 1748; 4. *Joseph*, né le 6 mars 1750; 5. *Françoise-Monique*, née le 3 mars 1742, reçue à Cyr en 1752.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LUCERY & des AUBUS.

X. ALEXANDRE de Courvol, chevalier, seigneur de Lucery, des Aubus, &c. troisiéme fils de *Jean*, chevalier seigneur de Grand-Vaux, & de *Benigne* de Chassi, fut maintenu dans sa noblesse les 27 mars & 8 juillet 1667. Il avoit épousé le 29 juin 1655 *Marguerite* de Grandrie, & mourut le 25 juillet 1671. Il eut pour enfans, 1. *Charles*, né le 23 février 1661, mort le 4 mars 1662; 2. JEAN-GUY-RACO, qui suit; 3. *Jeanne*, née le 5 juin 1658, morte le 12 mars 1662; 4. *Marie-Françoise*, mariée le 28 avril 1682 à *Philibert* d'Anguy, chevalier, seigneur de Monteuillon; 5. *Marie*, née le 5 mai 1670, mariée le 29 avril 1686, à *Jacques* de Jours, chevalier, seigneur de Massile, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis.

XI. JEAN-GUY-RACO de Courvol, seigneur de Croissy, Lucery, &c. né le 15 novembre 1666, avoit servi dans sa jeunesse, & s'étoit trouvé à la bataille de Fleurus. Il se maria le 22 février 1694 à *Edmée-Magdeléne* Besave, & mourut en 1714. Il eut de son mariage, 1. *Philibert*, chevalier, seigneur de Lugny, Billeron, &c. né le 2 novembre 1697, capitaine au régiment de la Sarre le 13 janvier 1729, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis le 17 septembre 1740; 2. *Charles*, religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, né le 3 janvier 1699; 3. FRANÇOIS-RACO qui suit; 4. *André-François*, né le 18 décembre 1705, mort le 26 février 1706; 5. *François-Gabriel*, né le 9 mai 1709, religieux de l'ordre de Cîteaux; 6. *Jeanne-Françoise*, née le 30 août 1696, morte en bas âge; 7. *Michelle-Françoise-Edmée*, née le 29 septembre 1700, morte le 4 février 1701; 8. *Armande-Marguerite*, née le 7 février 1707, religieuse à l'abbaye du Réconfort en 1724, morte le 6 juillet 1744.

XII. FRANÇOIS-RACO de Courvol, chevalier, seigneur de Croisy, Herry, &c, né le 4 août 1702, chevalier de l'ordre royal, militaire & hospitalier de S. Lazare le 8 janvier 1725, nommé le 28 mai 1734, à la commanderie de Souville, avoit épousé le 24 juillet 1726 *Jacqueline* le Normand d'Herry, veuve de *Pierre* de Menou, capitaine au régiment de la Sarre, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BASOLE & de MONTAS.

IX. FRANÇOIS de Courvol, chevalier, seigneur de Basole & de Montas, troisiéme fils de *Philibert* de Courvol, II du nom, &c. & de *Louise* de Bongars, capitaine au régiment de Langeron le 16 juin 1632, épousa le 26 juillet suivant *Anne* Chevalier. Il en eut, 1. *Charles*, écuyer, né le 18 novembre 1634, mort sans postérité; 2. LEONARD qui suit; 3. *Lazare* né le 8 février 1643, mort sans alliance; 4. *Catherine*, mariée en 1662 à *Dominique* de Coqueborne, chevalier, seigneur de la Rippe.

X. LEONARD de Courvol, écuyer, né le 11 juillet 1639, épousa le premier février 1666, *Claude* de Quantin de Chicham, & mourut le 27 décembre 1718. Il en eut, 1. JACQUES qui suit; 2. GILBERT, dont il sera parlé ci-après; 3. *Marie*, laquelle signa au contrat de mariage de son frere en 1707.

XI. JACQUES de Courvol, écuyer, né le 9 juin 1669, épousa 1°. le 14 juillet 1707, *Elizabeth-Thérèse* Bigé: 2°. le 3 février 1723, *Marie* de Compaing des Près. Il eut de son premier mariage, 1. *Jacques*, né le 24 août 1709, capitaine au régiment de Nice le 2 mars 1742, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis le 3 août 1747, blessé au siége de Philisbourg, & à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747, marié le 15 janvier 1746 à *Marie-Anne* de Moncorps, mort le 16 juin 1752; 2. JEAN-CLAUDE qui suit; 3. *Hyacinte-Elizabeth*, née le 22 mars 1711, mariée le 12 juin 1732 à Charles d'Assigny, chevalier, seigneur de Lain: du second mariage, *Marie-Edmée*, née le 25 mai 1724.

XII. JEAN-CLAUDE de Courvol, écuyer, né le 28 septembre 1713, capitaine au régiment de Nice le 11 juin 1745, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis le 3 août 1747, blessé à l'attaque des lignes de Vissembourg en 1744, reçu le 5 août 1747 par le roi, à la commanderie du Vieux-Jonc, a épousé le 15 février 1751, *Marie-Anne-Constante* de Mullot, dont il a, *Jacques-Lazare*, né le 17 décembre 1751.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHAMPEAUX.

XI. GILBERT de Courvol, écuyer, seigneur de Champeaux, second fils de *Léonard*, & de *Claude* de Quantin, né en 1676, servit dans le régiment de Hainaut; & avoit épousé le 14 avril 1714 *Helene* de Compaing, & il mourut le 14 mars 1741. Il avoit eu de son mariage, 1. *Jean-Baptiste*, né le premier juin 1717; 2. *Marie-Françoise*, née le 5 novembre 1719, religieuse hospitaliere à Nevers.

La maison de Courvol porte pour armes, *de gueules, à la croix ancrée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent*, supports *deux licornes*; & cimier *une licorne issante*. La généalogie de cette maison, dressée sur les titres originaux, a été imprimée *in*-4° en 1750, & réimprimée avec beaucoup d'augmentations en 1753.

COURZOLA, isle, avec une ville du même nom, sur les côtes de Dalmatie. C'est le siége d'un évêque, suffragant de l'archevêché de Raguse. Elle appartient à la république de Venise, à qui celle de Raguse l'a cédée. Jean Spon rapporte à cette occasion une histoire très-singuliere, mais qui n'étant appuyée que sur une tradition populaire, ne mérite aucune créance. Courzola est fort commode aux Vénitiens; car elle sert comme d'arsenal pour construire & radouber leurs bâtimens, étant presque toute couverte de bois de haute futaye. Les sardines & le vin en font les principaux revenus. L'église cathédrale, les murailles de la ville, & presque toutes les maisons sont bâties de marbre qui se taille dans l'isle même, à quatre ou cinq milles de-là. Il y a cinq villages peuplés de quatorze ou quinze cens ames chacun. Comme l'isle est pleine de bois, on y voit plusieurs bêtes sauvages, entr'autres un certain animal qu'on dit être fait comme un chien, mais qui a le cri d'un chat ou d'un paon. Lorsqu'on allume du feu la nuit proche de ces bois, on entend crier un grand nombre de ces animaux, & leur cri approche de la voix d'un homme. On dit aussi qu'ils déterrent les morts pour s'en nourir. Au reste, ils ne sont bons à rien, si ce n'est à faire quelques méchantes fourrures. Les Grecs les appellent *Zachalia*, & les Turcs *Thakal*. Plusieurs croient que c'est l'*Hyæna* des anciens, & que quelques-uns ont dit être successivement un an mâle & un an femelle, & qui imite parfaitement bien la voix d'un homme. * Jean Spon, *voyage d'Italie*, &c. en 1675.

COUS (Antoine de) évêque de Condom, fils de *Philippe*, seigneur de Cous & du Tronchet, reçut le

bonnet de docteur l'an 1592, & fut vicaire général & grand archidiacre de Condom ; puis en 1603 il fut nommé coadjuteur de Jean du Chemin, son oncle maternel. L'année suivante il fut sacré évêque de Condom. Il assista deux fois aux états-généraux, défendit Condom de la fureur des hérétiques, & réduisit les rebelles ; ce qui lui acquit l'amitié du roi, qui écrivit deux fois à ce prélat, pour lui témoigner son estime & sa bienveillance. Il assista à l'assemblée du clergé qui se tint à Paris en 1624, & établit à Condom les peres de l'Oratoire en 1628 pour avoir soin de l'instruction de la jeunesse. Cous fit plusieurs fondations pieuses ; & après s'être démis de son évêché en 1647, il mourut fort vieux à Cassagne, un an après, & fut enterré à Condom. * Sainte-Marthe, *gall. christ.*

COUSAN (Gui seigneur de) de Lugni, de la Perriere, de la Baume-d'Autun, Poligni le-Bois, &c. IV du nom, conseiller & chambellan du roi, servit en 1359 en Auvergne sous Hugues de la Roche, seigneur de Tournouelles, qui y étoit capitaine général, où il mena de son château de Cousan quatre chevaliers bannerets, cinquante chevaliers simples ou bacheliers, trois cens quatre-vingt-trois écuyers, quatre cens archers à cheval, & huit cens sergens à pied, qui servirent à Clermont. Le roi lui donna la même année une somme de neuf cens quarante-deux moutons d'or, pour aider à payer sa rançon aux ennemis ; & dix ans après, son fils ayant été fait prisonnier des Anglois, ce prince lui fit encore donner une somme de mille liv. Il fut pourvu en 1385 de la charge de grand échanson de France, & en 1386 de celle de souverain maître d'hôtel du roi, & servit en Flandre la même année avec huit chevaliers & 120 écuyers. En 1388 il accompagna le roi au voyage qu'il fit en Allemagne, & fut pourvu en 1401 de la charge de grand chambellan de France, à 2000 livres de pension, & l'exerçoit encore en 1407.

I. Il tiroit son origine de DALMAS I du nom, seigneur de Cousan en Forez, qui est nommé dans une donation faite à l'abbaye de Cluni en 1063, par Almodis, comtesse de Rhodez. De *N.* sa femme, dont le nom est inconnu, il eut DALMAS II, qui suit ; & *Robat*, qui fit le voyage d'Outremer, & qui donna l'an 1106 quelques biens à l'abbaye de Cluni avec *Lobita* sa femme.

II. DALMAS II du nom, seigneur de Cousan, vivoit en 1113 avec *Laurence* sa femme, dont il eut DALMAS III, qui suit ; *Robert*, vivant en 1130, & *Auxiliande*, mariée en 1113 à *Agne* II du nom, seigneur d'Oliergues.

III. DALMAS III du nom, seigneur de Cousan, vivoit en 1130, & fut pere de HUGUES, I du nom, qui suit ; & de *Robert*, vivant en 1189.

IV. HUGUES Dalmas ou Damas I du nom, seigneur de Cousan, donna en 1160 quelques héritages à l'abbaye de Cluni, & vivoit en 1180. Il épousa *N.* fille unique de *Robert*, vicomte de Chalon, seigneur de Marcilli, dont il eut *Albert*, mort sans postérité ; HUGUES II, qui suit ; *Renaud*, vivant en 1212 & 1226 ; & *Jeanne* de Cousan, mariée à *Jean*, seigneur de Blesi.

V. HUGUES Dalmas, II du nom, seigneur de Cousan, vicomte de Chalon, seigneur de Marcilli, vivoit en 1226. De *N.* sa femme, il eut RENAUD, qui suit ; & *Dalmas*.

VI. RENAUD Dalmas, seigneur de Cousan, vicomte de Chalon, seigneur de Marcilli, vivoit en 1243, & eut pour enfans, GUI I qui suit ; *Robert ; Henri*, bailli de Mâcon en 1255 ; & *Jean* de Cousan, évêque de Mâcon, mort le 16 janvier 1264.

VII. GUI Dalmas, I du nom, seigneur de Cousan, vicomte de Chalon, seigneur de Marcilli, de Monestei, mort avant l'an 1260, épousa *Dauphine* de Lavieu, fille unique de *René* de Lavieu, seigneur de Saint-Bonnet, de Mirebel en-Forez, de Saint Domingue-de-Laignes, & de Montarchier. Elle épousa 2°. *Gui*, sire de Baugé, dont elle eut *Sybille*, dame de Baugé, mariée à *Amé* V du nom, comte de Savoye : 3°. *Jean*, seigneur de Chastillon-en-Bazois : 4°. avant l'an 1277, *Pierre*, seigneur de la Roue, dont elle n'eut point d'enfans. Ceux qu'elle eut de son premier mariage furent *Gui*, II du nom, seigneur de Cousan, &c. mort sans postérité après l'an 1279 ; RENAUD II qui suit ; ROBERT, qui fit *la branche des seigneurs de* MARCILLI, *rapportée ci-après ;* & *Guyonne* de Cousan, mariée en 1279 à *Bertrand* II du nom, seigneur de Chalençon.

VIII. RENAUD II du nom, seigneur de Cousan, de Lugni & de Coulanges, vivoit ès années 1263 & 1301. Il épousa *Béatrix* de Montigni, fille de *Guichard* de Montigni, dont il eut HUGUES III, qui suit ; *Gui*, chanoine de Clermont en Auvergne en 1317 ; & *Alix* de Cousan, mariée à *Gui* Renaud.

IX. HUGUES Dalmas, III du nom, seigneur de Cousan, de Lugni, de Moncelas & de Mainosac, laissa de *N.* sa femme, dont le nom est ignoré, *Gui* III du nom, seigneur de Cousan, mort en 1313 sans alliance ; AMÉ, qui suit ; & *Isabeau* de Cousan, mariée en 1301, à *Louis* de Thiern, seigneur de Volor.

X. AMÉ Dalmas, seigneur de Cousan, Lugni, &c. après son frere, vivoit en 1314, & eut pour enfans, HUGUES IV qui suit ; & *Isabeau* de Cousan, mariée 1°. en 1337, à *Jean* IV du nom, seigneur de la Motte-saint-Jean : 2°. en 1367, à *Erard*, seigneur de Crux.

XI. HUGUES IV du nom, seigneur de Cousan, Lugni, &c. mourut avant l'an 1350. Il épousa *Alix*, dame de la Perriere, fille de *Gui*, dont il eut GUI IV qui suit ; *Jean*, abbé de Montier-Ramei, puis de Cluni, mort en septembre 1400 ; & *Catherine* de Cousan, mariée à *Jean*, seigneur de Montagu en Auvergne.

XII. GUI IV du nom, seigneur de Cousan, la Perriere, &c. grand échanson de France, souverain maître de l'hôtel du roi & grand chambellan de France, *qui a donné lieu à cet article*, fut marié trois fois, 1°. à *Marguerite* de la Tour, fille de *Bertrand* II du nom, seigneur de la Tour en Auvergne, & d'*Isabeau* de Levis : 2°. en janvier 1389, à *Maragde*, fille unique de *Jean*, seigneur de Castelnau, de Caumont, Saint-Santin, &c. & de *Marguerite* de Villemur : 3°. en 1392, à *Alix* de Beaujeu, veuve de *Josserand* de Lavieu, seigneur de Fougerolles, & d'*Etienne* de Sancerre, seigneur de Vailli, & fille de *Guichard* de Beaujeu, seigneur de Pereux, & de *Marguerite* de Poitiers, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de son premier mariage, furent, HUGUES V qui suit ; *Catherine*, mariée 1°. à *Antoine* Flotté, dit *Flotton*, seigneur de Revel & d'Escolle : 2°. à *Jean* de Sainte-Croix, chevalier ; & *Anne* de Cousan, morte sans alliance. Du second mariage sortit *Antoinette* de Cousan, mariée le 12 février 1404 à *Gui* de Chauvigni, seigneur de Châteauroux, vicomte de Brosse, vivante en 1446.

XIII. Hugues V du nom, seigneur de Cousan, la Perriere, Lugni, &c. mourut avant l'an 1405. Il épousa *Alix* Dalmas, troisiéme fille de *Girard* Dalmas, seigneur du Plessis, & de *Catherine* de l'Esginasse, dont il eut *Gui* V du nom, seigneur de Cousan, la Perriere, &c. mort sans alliance en 1423 ; & *Alix* dame de Cousan, héritiere des biens de sa maison après la mort de son frere, mariée à *Eustache* de Levis, seigneur de Villeneuve.

SEIGNEURS DE MARCILLI ET MARQUIS de THIANGES.

VIII. ROBERT Damas I du nom, fils puîné de GUI I du nom, seigneur de Cousan, & de *Dauphine* de Lavieu, prit le nom de Damas ; fut seigneur de Marcilli, vicomte de Chalon, & pere de JEAN I du nom, qui suit.

IX. JEAN de Damas, I du nom, seigneur de Marcilli, vicomte de Chalon, fut pere de ROBERT II qui suit.

X. ROBERT de Damas, II du nom, seigneur de Marcilli, vicomte de Chalon, &c. épousa *Isabelle* de

Montagu, dame de Leifot, fille d'*Eudes* II du nom, dit *Odart*, feigneur de Montagu, iffu des premiers ducs de Bourgogne, & de *Jeanne* de Sainte-Croix, fa premiere femme, dont il eut HUGUES I qui fuit; *Philibert*, feigneur de Montagu en partie, duquel font defcendus les feigneurs de Montagu, de Breves & de Digoine; & *Marguerite* de Damas, alliée à *Jean* de Nanton, chevalier.

XI. HUGUES de Damas, I du nom, feigneur de Marcilli, vicomte de Chalon, époufa en 1362 *Philiberte* de Crux, fille d'*Erard* feigneur de Crux, dont il eut ERARD I du nom, qui fuit.

XII. ERARD de Damas I du nom, feigneur de Marcilli, chevalier & chambellan de Jean, duc de Bourgogne, lieutenant général pour le roi des pays de Mâconnois & Auxerrois, époufa *Ifabelle* d'Avenieres, fille de *Jean*, feigneur d'Anlezi, dont il eut, entr'autres enfans, JACQUES, qui fuit; & JEAN Damas, feigneur d'Anlezi.

XIII. JACQUES de Damas I du nom, feigneur de Marcilli, vicomte de Chalon, &c. époufa le 10 février 1446 *Claudine* de Mello, fille aînée de *Jean* de Mello, feigneur des Prifc, & de *Marguerite* de Ventadour, dont il eut JEAN II qui fuit.

XIV. JEAN de Damas II du nom, feigneur de Marcilli, époufa le 13 novembre 1472 *Anne* de Digoine, dame de Thianges, fille de *Chrétien*, feigneur de Thianges, dont il eut GEORGES, qui fuit.

XV. GEORGES de Damas, feigneur de Marcilli & de Thianges, mourut en 1552. Il époufa *Jeanne* de Rochechouart, dame d'Yvoi, fille de *François*, feigneur de Chandenier, dont il eut CLAUDE, qui continua la poftérité des feigneurs de Marcilli; & LEONOR, qui fuit.

XVI. LEONOR de Damas, feigneur de Thianges, lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Mayenne, époufa par contrat du 25 janvier 1554, *Claudine* d'Orge, dame du Deffand, dont il eut FRANÇOIS qui fuit.

XVII. FRANÇOIS de Damas, feigneur de Thianges, &c. époufa par contrat du 31 janvier 1580 *Françoife*, fille de *Jean* Palatin de Dyo, & de *Louife* de Chantemerle, dont il eut entr'autres enfans, CHARLES, qui fuit.

XVIII. CHARLES de Damas, marquis de Thianges, &c. chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, lieutenant général des pays de Breffe, & de Charollois, mourut le 26 juin 1638. Il époufa *Jeanne* de la Chambre, fille de *Jean* comte de Montfort, dont il eut *Jacques*, comte de Chalencé, maréchal de camp, tué à la bataille de la Marfée près Sedan, le 6 juillet 1641, fans avoir été marié; CLAUDE-LEONOR, qui fuit; & *Edmée-Catherine* de Damas, morte fans alliance le 16 janvier 1648.

XIX. CLAUDE-LEONOR de Damas, marquis de Thianges, &c. époufa en 1655, *Gabrielle* de Rochechouart, fille aîné de *Gabriel*, duc de Mortemar, pair de France, chevalier des ordres du roi, & gouverneur de Paris, morte le 12 feptembre 1693, en fa 62e année, dont il eut CLAUDE-PHILIBERT, qui fuit; *Diane-Gabrielle*, mariée le 15 décembre 1670 à *Philippe-Julien* Mancini-Mazarini, duc de Nevers, pair de France, chevalier des ordres du roi, &c. morte le 12 janvier 1715; & *Louife-Adelaïde* de Damas, feconde femme de *Louis* Sforce, duc d'Ornano, comte de Santa-Fiore, &c. chevalier des ordres du roi, mariée le 30 octobre 1678.

XX. CLAUDE-PHILIBERT de Damas, marquis de Thianges, comte de Chalencé, &c. fut colonel d'un régiment en 1688, brigadier d'infanterie en mars 1693, maréchal de camp en janvier 1702, lieutenant général des armées du roi en octobre 1704, commandant pour le roi à Saint-Malo, & mourut le 4 janvier 1708, âgé de 44 ans. Il époufa 1°. *N.* de la Roche-Giffard, morte en couches le 7 juillet 1686: 2°. le 2 mars 1695, *Geneviéve-Françoife* de Harlai, fille de *François-Bonaventure*, marquis de Breval & de Champvallon, lieutenant général des armées du roi, & de *Geneviéve* de Fortia, dont il eut des enfans morts jeunes. * *Voyez* le P. Anfelme, *hift. des grands officiers*.

COUSIN (Gilbert) naquit à Nozeret, ville de la Franche-Comté, le 21 janvier 1506, de *Claude* Coufin magiftrat de cette ville, & de *Jeanne* Daguet. S'étant tourné du côté de la jurifprudence, il alla l'étudier à Dole en 1526: mais dégouté de cette étude au bout de fix mois, il s'appliqua à la théologie & embraffa l'état eccléfiaftique; & ayant connu Erafme, il entra chez lui pour lui fervir de copifte. C'étoit en 1530. Erafme lui facilita la connoiffance des langues grecque & latine, & celle des belles lettres; & en 1535, Coufin fut nommé par René de Naffau, prince d'Orange, chanoine de S. Antoine de Nozeret. Il fut obligé alors de quitter Erafme, pour qui il a toujours témoigné une grande reconnoiffance; & lorfqu'il fe fut établi à Nozeret, il rendit à la jeuneffe les mêmes fervices qu'il avoit reçus de ce grand homme, prit des penfionaires chez lui, & les inftruifit avec foin. En 1558 il fit un voyage en Italie à la fuite de Claude la Baume, archevêque de Befançon: il fit quelque féjour à Padoue avec ce nouveau prélat, & revint enfuite à Nozeret. Etant devenu dans la fuite fufpect d'héréfie, foit que ce foupçon fût fondé ou non, Pie V, par un bref du 8 juillet 1567, ordonna à l'archevêque de Befançon de le faire arrêter, & Coufin fut mis en effet dans les prifons de l'archevêché de cette ville, où il mourut, la même année, âgé de 61 ans. Ses écrits font en affez grand nombre, & il y prend en latin le nom de *Gilbertus Cognatus*. On voit par plufieurs qu'il avoit cultivé la médecine, & n'avoit pas quitté pour toujours l'étude du droit. Dès 1562 on donna un recueil de la plus grande partie de fes écrits en trois volumes *in-folio*, à Bafle; mais ces trois tomes ne font qu'un volume raifonnable. On trouve dans ce recueil plufieurs traductions d'auteurs profanes, & une d'un traité de grammaire attribué fauffement à S. Bafile; des difcours latins fur différens fujets; des lettres; plufieurs traités hiftoriques & critiques; des poëfies latines; des écrits moraux, & quelques autres théologiques, &c. Le P. Niceron, *dans fes Mémoires*, a rapporté les titres de chaque traité contenu dans ces trois volumes, avec les époques des éditions de ceux qui avoient déja été imprimés féparément. Il a rapporté auffi avec la même exactitude les titres des autres écrits de Gilbert Coufin, qui ne fe trouvent point dans ce recueil en trois volumes. Cet article de Coufin, donné par le P. Nicéron, eft d'autant plus eftimable, que ce pere l'a compofé fur les ouvrages mêmes de celui dont il parle. Voyez-le dans le *tome vingt-quatrieme* de fes mémoires.

COUSIN (Louis) préfident en la cour des monnoies, né à Paris, le 12 août 1627, fembloit être deftiné à l'état eccléfiaftique. Après avoir fait fes études d'humanités dans l'univerfité avec fuccès, il étudia en théologie, foutint fa tentative avec diftinction, & fut reçu bachelier en théologie de la faculté de Paris. Ayant été enfuite appellé à un autre état, il fe fit recevoir avocat en 1646, fréquenta le barreau & plaida quelques caufes, jufqu'en 1657, qu'il traita d'une charge de préfident en la cour des monnoies, dont il prêta le ferment le 19 octobre de la même année. Comme fa charge lui laiffoit beaucoup de temps, il fut bien le ménager, & l'employa à la lecture des meilleurs auteurs Grecs & Latins, orateurs, poëtes & hiftoriens. Il s'appliqua particuliérement à l'étude des faints peres, & de l'hiftoire eccléfiaftique; de forte que tout féculier qu'il étoit, on peut dire qu'il étoit bon théologien, & très-verfé dans l'antiquité eccléfiaftique. Il a joint à cela la pureté du langage & la connoiffance de ce qu'il y a de plus curieux dans les arts & dans les fciences. Après avoir beaucoup lu, il entreprit de traduire les anciens hiftoriens eccléfiaftiques en françois, & commença par Eufebe de Céfarée, qu'on peut appeller le pere de l'hiftoire de l'é-

glise ; il donna la traduction élégante & fidéle de son histoire en 1672, & mit à la tête une préface, dans laquelle il le justifie de l'arianisme. Il y avoue qu'Eusebe s'est trompé en quelques endroits, en suivant Africanus & Hegesippe, sans examiner avec assez de soin ce qu'ils ont écrit. Il a depuis publié en 1676 la version des histoires de Socrates, de Sozomene & de Theodoret, & celle des historiens de Constantinople depuis le regne de l'ancien Justin, jusqu'à la fin de l'empire, en neuf volumes *in-quarto*. Il avoit aussi entrepris de traduire les meilleurs historiens de l'empire d'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à notre temps, dont on a imprimé deux volumes *in-12* (le reste est même achevé & en état d'être publié) sans parler de la version du discours d'Eusebe à Hierocles, contre les miracles attribués à Appollonius de Thiane. Toutes ces versions sont faites en maître, par un homme qui possédoit sa matiere, & qui loin de s'arrêter trop scrupuleusement aux termes des auteurs, fait, sans s'éloigner de la fidélité à laquelle un traducteur est obligé, une histoire bien écrite & agréable, & qui peut passer pour un original. Sa critique est exacte. Il a encore traduit en françois, *Discours de Clément Aléxandrin, pour exhorter les paiens à embrasser la religion chrétienne*, *in-12*, Paris 1684. *Les principes & les régles de la vie chrétienne*, du cardinal Bona, *in-12*, Paris 1675, & 1693, quatriéme édition. Sa fermeté à soutenir les bons sentimens, & son attachement à la doctrine de l'église gallicane, & des maximes du royaume, le firent choisir pour censeur royal : il s'aquitta de cet emploi avec une diligence, une application, & une équité, dont les auteurs qui passerent par ses mains, se sont toujours loués. Il fut encore chargé du journal des savans, & le fit sans discontinuation depuis l'an 1687, jusqu'en 1702. Tant d'ouvrages écrits poliment en françois lui mériterent une place dans l'académie françoise, où il fut reçu le 15 juin 1697 : il y fit depuis diverses actions avec éclat. Il étoit d'une probité sans égale, d'une justesse d'esprit admirable, d'un jugement droit & fin, & il a satisfait également à la dignité de sa charge, & au rang que son mérite lui avoit donné dans la république des lettres. Il apprit l'hebreu à l'âge de 70 ans, dans le dessein d'employer les dernieres années de sa vie à la lecture de l'écriture sainte. Il mourut le 26 février 1707, âge de 80 ans sept mois. Par son testament il a fait une fondation à perpétuité au collége de Beauvais, pour six boursiers destinés à l'état ecclésiastique, qui seront nouris, entretenus & défrayés de tout, depuis la philosophie jusqu'à la prise du bonnet de docteur en théologie. Cette fondation n'ayant pas été acceptée au collége de Beauvais, elle a été transportée dans celui de Laon, où elle s'exécute. Il a aussi laissé sa bibliothéque à l'abbaye de S. Victor, avec vingt mille livres, pour faire un fonds, dont le revenu doit être employé tous les ans à l'augmentation de la bibliotheque, à la charge que l'on dira tous les ans une messe haute le jour de son decès, & que l'on fera le même jour un discours sur l'utilité des bibliothéques publiques. * *Journal des savans de Paris*, 1707. Du Pin, *biblioth. des aut. ecclef. du XVII siécle*. Voyez les *mémoires* du P. Niceron, *tomes XVIII & XX*.

COUSIN (Jean) célébre peintre François, natif de Souci proche Sens, savoit la géométrie, & dessinoit parfaitement bien. Comme en ce temps-la on peignoit beaucoup sur le verre, il s'adonna à cette sorte de travail, & vint s'etablir à Paris, où il fit quantité d'excellens ouvrages. Un des plus beaux que l'on voie de lui, c'est un tableau du jugement universel, qui est dans la sacristie des Minimes du bois de Vincennes. C'est lui qui a peint sur les vîtres du chœur de S. Gervais à Paris, le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, & l'histoire du Paralytique. Il a laissé des marques de son savoir dans les livres que nous avons de lui, où il donne de belles régles pour la géométrie, pour la perspective, & pour ce qui regarde l'accroissement des figures. Ce peintre avoit encore le talent de plaire à la cour, où il étoit fort aimé, & où il passa une partie de ses jours, auprès des rois Henri II, François II, Charles IX & Henri III. Comme il travailloit fort bien en sculpture, il fit le tombeau de l'amiral Chabot, qui est aux Céléstins de Paris. Quelques-uns ont voulu faire croire qu'il étoit de la religion prétendue-réformée, parceque dans une vître de S. Romain de Sens, où il a représenté le jugement universel, il a peint la figure d'un pape en enfer au milieu des démons ; mais il ne l'a fait que pour montrer, qu'il n'y a point de condition exempte des peines de l'autre vie. On ne sait pas précisément en quel temps il est mort, mais seulement qu'il vivoit en 1589 étant fort âgé. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres*.

COUSINOT (Guillaume) seigneur de Monstreuil, maître des requêtes, &c. dans le XV siécle, natif de Paris, étoit fils de *Pierre* Cousinot, procureur général au parlement de Paris, neveu de *Guillaume* Cousinot, président du parlement en 1430, & petit fils de *Pierre*, procureur du roi à Auxerre, qui fut ennobli par Charles VI en 1411. Il fut employé sous le regne de Charles VII & de Louis XI, & envoyé l'an 1445 en Angleterre avec le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, & le seigneur de Percigni, pour traiter une suspension d'armes. Il fit encore d'autres voyages pour la paix ; mais après qu'elle eut été malheureusement rompue en 1448 par l'Anglois, le roi alla assiéger Rouen en 1448. Cousinot paya très-bien de sa personne pendant ce siége, particulierement au premier assaut. Ensuite le roi le nomma bailli de Rouen ; & ce prince s'étant rendu maître de cette ville, y fit son entrée, où Cousinot parut habillé de velours bleu. Il passa l'an 1457 en Angleterre, & s'y signala au siége de Sandwich. L'année précédente il avoit arrêté le duc d'Alençon, accusé d'intelligence avec l'Anglois. Après la mort du roi Charles VII en 1460. Cousinot continua de rendre ses services au roi Louis XI, qui l'employa l'an 1465, pendant la guerre dite *du bien public*. En 1468, il fut nommé entre les commissaires mandés pour interroger le cardinal de la Balue ; & en 1470 il assista aux états du royaume tenus à Tours. Cousinot se trouva encore à ceux qui furent assemblés l'an 1484 en cette ville, sous le régne de Charles VIII, ce que nous apprenons de Jean de Saint-Gelais, qui parlant de ces états : *L'ordre, dit-il, étant mis en tous endroits, comme il appartenoit, & s'en méloit fort un fort ancien homme, qu'on nommoit maître Guillaume Cousinot*. Il mourut peu de temps après. On lui attribue une chronique, qu'on trouve manuscrite dans le cabinet de quelques curieux. * Alain Chartier, *chron. hist. de Charles VII. Hist. scandaleuse*. La Croix-du-Maine, *biblioth. franç*. Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes, &c.*

Les COUSINOT, médecins à Paris, prétendoient être de la même famille ; mais leurs armes sont différentes.

COUSTANT (dom Pierre) religieux Bénédictin de la congrégation de S. Maur, étoit né à Compiegne en 1654. Il fit profession en l'abbaye de S. Remi de Reims le 17 juin 1672, & mourut à Paris le 18 octobre 1721, dans l'abbaye de S. Germain des Prés, dont il étoit doyen. Ce savant Bénédictin s'est appliqué, comme les autres savans religieux de cette congrégation, à travailler sur les peres de l'église. Le saint Hilaire lui tomba en partage. Il en donna une nouvelle édition *in-folio*, imprimée à Paris en 1693. En 1706 il prit la défense du P. Mabillon au sujet des régles que ce savant avoit établies pour discerner les piéces véritables des supposées. Ce livre qui est contre le pere Germon Jésuite, a pour titre : *Vindiciæ manuscriptorum codicum à R. P. Bartholomæo Germon impugnatorum, cum appendice in qua S. Hilarii quidam loci ab anonymo* (l'abbé Faydit) *obscurati & depravati illustrantur & explicantur*. Il a donné en 1715 : *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ*, contre un autre livre du même P. Germon, *de veteribus hæreticis ecclesiasticorum codicum corruptoribus*. On a encore du P. Coustant le premier tome des lettres des

papes, avec une préface & des notes, *in-folio*, Paris 1721; & la critique & les tables des ouvrages attribués faussement à S. Augustin, pour l'édition des ouvrages de ce saint docteur, donnée par les PP. Bénédictins. * Voyez Du Pin, *bibl. des aut. eccles. du XVII siécle*, *tom. VII.* Voyez aussi l'éloge de D. Coustant, qui se trouve dans le *journal des savans*: il est de D. Simon Mopinot, qui fut chargé de continuer le recueil des lettres des papes.

COUSTEL (Pierre) étoit de Beauvais, où il naquit le 2 octobre 1621, sur la paroisse de S. Sauveur. Après avoir fait sa philosophie à Paris, il régenta la seconde classe à Beauvais pendant plusieurs années avec distinction. Mais son humilité le porta à refuser même de recevoir la tonsure, que son évêque vouloit lui conférer, afin de pouvoir le mettre en possession de quelque bénéfice. Il se retira dans la suite à Port-Royal, où il se chargea d'y enseigner avec M. Nicole & quelques autres, les humanités à plusieurs jeunes gens que l'on y avoit mis pour y être instruits dans la piété & dans les lettres. M. Arnauld, évêque d'Angers, l'emmena avec lui à Rome. Ensuite il fut choisi pour précepteur des neveux de Guillaume Egon, prince de Furstemberg, cardinal. L'éducation qu'il procura à ces jeunes princes fut chrétienne & solide. Cette occupation l'engagea à composer un ouvrage utile, qui est intitulé : *Les régles de l'éducation des enfans, où il est parlé en détail de la maniere dont il se faut conduire pour leur inspirer les sentimens d'une solide piété, & pour leur apprendre parfaitement les belles lettres.* Cet ouvrage a été imprimé à Paris, chez Michallet en 1687, en deux volumes *in-12*, & l'auteur le dédia au cardinal de Furstemberg. Dès 1666 il publia à Paris une traduction françoise des paradoxes de Cicéron, avec des notes, chez Savreux, *in-12*. Il s'y cacha sous le nom de *du Clouset*, qui est l'anagramme du sien. Par la préface il paroît qu'il n'est que le réviseur & l'éditeur de la traduction, & qu'il n'est auteur que de la préface même & des notes. On croit en effet que la traduction venoit de M. le Maître de Saci. C'est ce qui a fait dire à M. Baillet, dans sa liste des auteurs déguisés, que *Clouset* ou *du Clouset*, signifie *Jean Coustel*, & Isaac le Maître conjointement : il devoit dire *Pierre* Coustel, & non *Jean*. Ce fut néanmoins M. Coustel qui demanda une permission d'imprimer, & il obtint deux priviléges : dans l'un, qui est du 23 novembre 1665, on lui permet aussi de faire imprimer une traduction de quelques moralités tirées des offices de Cicéron, & de quelques-unes de ses plus belles lettres; ensemble, de quelques lettres & extraits de Pline *le jeune*, de Valere-Maxime, de Sénéque, de Tite-Live, d'Isocrate, de Ménandre, & autres poëtes Grecs. Dans le second privilége, qui est du 18 février 1666, on y ajoute une description de la Terre-sainte, de la Gréce, de l'Egypte, de l'Italie ancienne, de la France, de l'Espagne, & autres traités de géographie pour l'instruction de la jeunesse; le tout, sous le nom de *du Clouset.* Mais de tous ces écrits énoncés dans ces priviléges, il ne publia que les paradoxes de Ciceron, *comme on vient de le marquer;* les autres étoient encore en 1735 manuscrits entre les mains de M. Prevost son neveu, pieux laïc, résidant à Beauvais, qui étoit encore dépositaire des manuscrits suivans, dont son oncle avoit obtenu pareillement la permission pour les faire imprimer dès 1666, savoir, une nouvelle traduction en françois des offices de Ciceron avec des notes, & de quelques oraisons & autres traités du même orateur; une traduction de plusieurs comédies de Plaute, entr'autres, celle des Captifs; & un traité intitulé : *Le bon précepteur, ou la maniere dont il faut se conduire dans l'éducation des enfans.* Dans ce même temps on imprima à Paris une traduction françoise de la comédie des Captifs de Plaute, avec un excellent avertissement; mais nous n'osons assurer que c'est celle de M. Coustel. Cet auteur a écrit aussi contre la lettre du pere Caffaro, Théatin, en faveur des spectacles, le petit ouvrage intitulé : *Sentimens de l'église & des saints peres, pour servir de décision sur la comédie & les comédiens, opposés à ceux de la lettre qui a paru sur ce sujet depuis quelques mois*, *in-12*, à Paris en 1694. Enfin, après avoir passé plusieurs années au collége des Grassins à Paris, où il avoit eu plusieurs jeunes enfans sous sa conduite, se voyant âgé, il se retira à Beauvais sa patrie, où il mena toujours une vie uniforme & édifiante. Il se levoit tous les jours à cinq heures du matin : il disoit ensuite son office, comme s'il eût été bénéficier ou dans les ordres sacrés; il étudioit ensuite jusqu'à onze heures du matin, alloit à la messe, dînoit, & après le repas il se remettoit à l'étude jusqu'à quatre heures du soir qu'il alloit faire quelques visites; il se retiroit vers les cinq heures, prioit & étudioit jusqu'au soir. Tel qui l'a vu un jour, l'avoit vu pendant toute sa vie. Une petite fiévre lente le consuma peu à peu, & le fit sortir de ce monde le 16 octobre 1704, âgé de 83 ans. Il a laissé beaucoup de manuscrits sur les humanités, la géographie, & la théologie même qu'il avoit bien étudiée; & il faut compter entre ces manuscrits ceux dont il avoit obtenu le privilége dès 1665 & 1666, *comme nous l'avons dit plus haut.* * *Mém. du temps.*

COUSTOU (Nicolas) sculpteur ordinaire du roi, & recteur en son académie de peinture & de sculpture, étoit fils de *François* Coustou, sculpteur en bois, & de *Claudine* Coysevox. Il naquit à Lyon le 9 janvier 1658, & son pere lui donna les premiers principes de son art. Il ne travailla pas long-temps, sans montrer les heureux talens qu'il avoit reçus pour la sculpture. Son premier essai, qui étoit en bois, & qui représentoit S. Etienne à genoux, priant pour ceux qui le lapidoient, surpassa ce qu'on devoit attendre de son âge. Ce morceau exposé à la porte de l'attelier de son pere, fut loué de tous ceux qui le virent. Le jeune Coustou ne fut pas fâché d'avoir réussi; mais il en conclut qu'il devoit travailler avec encore plus d'application, afin de se rendre plus digne des louanges qu'il recevoit. Dans cette vue, il quitta Lyon, vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, & s'y rendit le disciple du célébre Coysevox son oncle, chez qui il travailla jusqu'à la fin de 1683. M. Colbert, après lui avoir distribué de sa main le premier prix de sculpture qu'il avoit remporté au jugement de l'académie de Paris, l'envoya à l'académie de Rome, où il resta trois ans. Ce fut pendant ce temps-là qu'il fit cette statue de l'empereur Commode représenté en Hercule, qui est placée dans les jardins de Versailles. Il étudia à Rome les meilleurs modéles, & les étudia avec tant de soin & d'avantage, qu'il est devenu lui-même un modéle digne d'être imité par ceux qui aspirent à la perfection. Il partit de Rome en 1687, pour revenir à Paris; mais on l'arrêta dix-huit mois à Lyon, & il y fit pour quelques curieux trois figures de pierre. Dès qu'il fut de retour à Paris, Louis XIV lui ordonna de travailler aux ornemens de sculpture des châteaux de Versailles & de Trianon. En 1692 il travailla aux embellissemens de l'église des Invalides, où l'on voit de sa main dans la chapelle de S. Jérôme, plusieurs grouppes de prophétes, plusieurs figures de pierre & de plomb sur le haut de l'église, & la figure de l'ange tutelaire de la France sous la tribune de la nef. En 1693 il fut reçu membre de l'académie royale, sur un bas-relief de marbre, dont le sujet est une allégorie sur la convalescence de Louis XIV. En 1695 il fit, conjointement avec M. Joly, le tombeau du maréchal de Crequy, qui est dans l'église des Dominicains de la rue S. Honoré. Il a fait en 1696 deux figures de pierre pour les religieuses de Moulins, l'une représente S. Joseph, & l'autre S. Augustin. Le roi ayant ordonné en 1700 quelques changemens dans la sculpture du salon de Marli, M. Coustou fut chargé de cet ouvrage. Il fut aussi chargé d'achever la figure de S. Louis, posée dans une des niches de la porte royale de l'église des Invalides, que le célébre Girardon avoit commencée; il la finit en 1701. Il y a dans le jardin des Tuilleries cinq figures de marbre que M. Coustou a faites entre 1701 & 1710, celle qui représente la Seine, la statue pédestre de Jules César, le

chasseur, posé au bout de la terrasse du côté du Pont-Royal, & les deux statues qui sont de suite au bord de la terrasse du palais des Tuileries. On ne finiroit point, si l'on vouloit détailler tant d'autres ouvrages de M. Coustou que l'on voit à Marli, dans plusieurs églises de Paris, & dans quelques hôtels de cette grande ville. Louis XIV, qui se plaisoit à le voir travailler, qui lui faisoit des questions sur son art, qui le loua plus d'une fois, même en sa présence, lui avoit accordé une pension de 2000 liv. & M. le duc d'Antin le chargea, lui & son frere, de l'exécution du vœu de Louis XIII. Nicolas Coustou eut pour sa part la descente de croix qui fait le sujet de l'autel de Notre-Dame de Paris; ce grouppe a été fini en 1725. Le sculpteur y a joint aux beautés de l'exécution l'élévation des caracteres, l'esprit & la vérité des expressions, & ce pathétique qui touche le cœur, & qui rend l'ame attentive. Il y a dans la même église un S. Denys en marbre qu'il a fait en 1713, par les ordres de M. le cardinal de Noailles. En 1715 il fit le tombeau de M. le prince de Conti, qui est dans le chœur de l'église de S. André. En 1720, M. le régent lui donna la pension de 4000 liv. que le feu roi avoit accordée à M. Coysevox. Il fit dans ce même temps l'une des deux figures de bronze qui est dans la place de Bellecour à Lyon, & le trophée de Minerve posé au piédestal de la statue équestre de Louis XIV, qui est dans la même place; & par reconnoissance, la ville de Lyon lui accorda une pension viagere de 500 liv. qui a été continuée après sa mort, à M. son frere. Enfin après plus de soixante ans passés dans des travaux continuels, M. Coustou est mort le premier mai 1733, âgé de soixante-quinze ans & quatre mois. Il avoit exercé avec beaucoup de distinction la charge de professeur de l'académie de peinture & de sculpture, & les autres charges qui conduisent au rectorat auquel il avoit été élevé à l'unanimité des suffrages. Son génie étoit grand, élevé, son gout étoit délicat, ses réflexions étoient justes & profondes. La sagesse présidoit à ses ouvrages, dans lesquels il a rassemblé le beau choix, la noblesse, la délicatesse, la pureté, le feu, la précision, la vérité. Ses draperies sont riches, élégantes, vraies & moëlleuses. Il est toujours varié, toujours nouveau, & toujours plein d'esprit dans les caracteres & dans les attitudes de ses figures. C'est une partie des louanges que lui donne l'auteur de son *Eloge historique*, imprimé en 1737, à Paris, *in*-12. Cet éloge est de M. Cousin de Contamine, de Grenoble. Il est suivi d'une seconde partie, sous le titre de *Descriptions raisonnées de quelques ouvrages de peinture & de sculpture*, en forme de lettres. Les descriptions sont celles, de Sara donnant Agar pour femme à Abraham, tableau de M. Carlo Vanloo; d'Hercule filant auprès d'Omphale, tableau de M. Defavanne; d'une statue de marbre, tableau de M. Lancret; de l'autel de l'église cathédrale de Rouen, fait par M. Bousseau, sculpteur du roi d'Espagne, & de la Religion, figure symbolique, par le même. Nicolas Coustou avoit pour frere *N.* Coustou, qui s'est rendu pareillement très-célébre dans la sculpture; il a été sculpteur ordinaire du roi, recteur & ancien directeur de l'académie royale de peinture & de sculpture. Il est mort à Paris le 22 février 1746, âgé de soixante-neuf ans. Il fut inhumé le lendemain 23, en l'église de S. Germain l'Auxerrois. Il a acquis une grande réputation par le nombre & la perfection des ouvrages qui sont sortis de ses mains.

COUSTURIER (Pierre) nommé vulgairement SUTOR, docteur de Sorbonne, & ensuite Chartreux. On assure qu'il étoit né à Chemiré-le-Roy, dans le Maine. Dans l'épître dédicatoire de son antapologie qu'il adressa à Charles Guillard, président au parlement de Paris, qui étoit Manceau, selon la Croix-du-Maine, il dit qu'il ne pouvoit pas dédier ce livre à un autre qu'à un personnage si excellent, son compatriote & son voisin, &c. Cousturier fit ses études à Paris, & prit des dégrés en Sorbonne. Pendant sa licence, il en fut prieur, & fut ensuite docteur de la maison & société. Il enseigna long-temps la philosophie au collége de Sainte-Barbe. La crainte des dangers du monde, & l'amour de la solitude, le porterent dans un âge mur, à se retirer dans l'ordre des Chartreux. Ses supérieurs profiterent de son mérite pour l'avantage de l'ordre. Ils le chargerent de plusieurs emplois importans. On trouve qu'il étoit prieur de la maison de Paris en 1519, de celle de Troyes en 1525, de celle du Parc au Maine en 1531. Il fut aussi visiteur de la province de France. C'étoit un homme habile pour son siécle, plein de zéle pour l'église, & qui avoit toujours eu une grande innocence de mœurs. Les places qu'il remplit chez les Chartreux ne l'empêcherent pas de composer un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont eu une grande réputation. Ces ouvrages sont: 1. *Petri Sutoris doctoris theologi, professione Carthusiani, de vitâ Carthusianâ libri duo*, chez Jean Petit, 1522, *in*-4°. C'est une apologie des Chartreux, en forme de dialogues, contre ceux qui parloient mal de ces moines, à cause de la grande austérité de leur vie. Il parle aussi de l'origine de son ordre, & de son instituteur, des écrivains qui en étoient sortis, & fait en particulier l'histoire de la Chartreuse du Parc. Il a avancé quelques fables dans cet ouvrage, comme celle du docteur de Paris qui, après sa mort, fit entendre, dit-on, qu'il étoit damné; & la maniere dont il s'efforce de soutenir ce conte, fait voir que dès ce temps-là il n'étoit pas généralement regardé comme un fait réel. Cet ouvrage est dédié à D. Guillaume Bibauce, prieur de la grande Chartreuse, & à tous les religieux de l'ordre. On l'a réimprimé à Louvain, chez Jean Fouller, l'an 1572, *in*-8°, & à Cologne en 1609. 2. *De triplici divæ Annæ connubio*, en 1523. Cet ouvrage, fort singulier pour sa matiere & pour les preuves qu'il contient, est contre le Fevre d'Etaples qui croyoit que sainte Anne n'avoit jamais eu qu'un mari: notre Chartreux soutient qu'elle a été mariée trois fois: dispute pour le moins inutile. 3. Dom Cousturier fort mécontent de la nouvelle traduction du nouveau testament faite & publiée par Erasme, qui avoit déja été attaquée avec aigreur par Edouard Lée, Anglois; Jacques Latomus, docteur de Louvain; & Jacques Lopès Stunica, Espagnol, écrivit contre cet ouvrage, & publia le sien *in-folio*, à Paris, en 1525, sous ce titre: *De tralatione bibliæ & novarum reprobatione interpretationum, Parisiis, typis Petri Vidouæi, impensis Joannis Parvi.* Il le dédia aux théologiens de la maison & société de Sorbonne. Il y a bien des vivacités dans cet ouvrage, & beaucoup de termes de mépris contre Erasme & le Fevre d'Etaples. Le premier répondit par une apologie qui n'est guéres moins vive. D. Cousturier fit une réplique fort aigre qui parut en 1526, *in*-4°, à Paris, sous ce titre: *Adversùs insanam Erasmi apologiam, Petri Sutoris antapologia.* Il dédia ce nouvel ouvrage au président Charles Guillard, pere de Louis Guillard, depuis évêque de Chartres. Il proteste avec serment qu'il étoit faux, comme Erasme l'en avoit accusé dans son apologie, qu'il n'eût presque fait que copier dans sa critique ce que Lée, Latomus & Stunica, avoient déja écrit contre lui sur ce sujet, & qu'il n'avoit pas même vu les écrits de ces auteurs, lorsqu'il fit le sien. Cependant M. Du Pin a répété la même accusation, sans avoir égard au serment du Chartreux. Ce que cet habile critique ajoute sur cet auteur n'est pas exact. » Il fut de son temps, dit-il, un des plus zélés adversaires d'Erasme, contre lequel il écrivit une *apologie pour la vulgate*, une *antapologie* imprimée à Paris en 1523, » & un *traité de la traduction de la bible*, & *de la condamnation des nouvelles éditions*, imprimé en 1525. » 1°. L'antapologie ne parut qu'en 1526. 2°. L'apologie & le traité de la traduction, &c. ne sont qu'un seul & même ouvrage. Petreius s'est trompé aussi, lorsqu'il a prétendu que l'antapologie fut faite contre Luther. 3. La même année 1526, D. Cousturier donna au public à Paris, chez Jean Petit, *in*-4°; son *Apologeticum in novos anticomaritas, præclaris beatissimæ Virginis Mariæ laudibus detrahentes, in quo & multa inseruntur quæ ad suffragia, merita, venerationemque sanctarum reliquiarum,*

rum ; & imaginum pertinent. Jean Richard, docteur de Sorbonne, ami de l'auteur, prit soin de l'édition de cet ouvrage, qu'il dédia à Etienne Gentil, prieur de S. Martin des Champs. 5. *Apologia Petri Sutoris, doctoris theologi, Carthusianæ professionis, adversùs damnatam Lutheri hæresim de votis monasticis*, à Paris, chez Poncet Lepreux, 1531, *in-8°*. Hubert Susanneau de Soissons, dédia ce livre à Guillaume Bibauce, prieur de la grande Chartreuse : c'est un des meilleurs ouvrages de D. Cousturier. 6. *Petri Sutoris Carthusiani de potestate ecclesiæ in occultis*, à Paris, chez Denys Gaignot, 1534 *in-8°*. Il y en a eu une seconde édition en 1546. Cet ouvrage est dédié à Louis Guillard, évêque de Chartres, fils du président. M. Du Pin s'est encore trompé sur cet ouvrage, en le faisant passer pour un traité *de la puissance de l'église* en général. Il y a beaucoup à profiter dans ce livre. Il est bon de remarquer que dans le privilége donné par le parlement de Paris pour l'impression de cet ouvrage, l'auteur est nommé par son vrai nom... *Permis. de faire imprimer & exposer en vente un livre de théologie, intitulé*, &c. *fait & composé par Me Pierre Cousturier, docteur en théologie, & prieur de la Chartreuse de Notre-Dame du Parc, au comté du Maine.* D. Cousturier mourut le 18 de juin 1537. * D. Liron, Bénédictin de la congrégation de S. Maur, a donné une notice curieuse des ouvrages de ce Chartreux, dans ses *singularités historiques & littéraires*, tome III.

COUTANCES, en latin *Constantia*, ville de France dans la basse Normandie, avec élection, bailliage, présidial & évêché suffragant de Rouen. Elle est située sur une montagne, à une lieue ou deux de la mer, & est capitale d'un petit pays nommé *Coutantin*, qui est le dernier bailliage de la province du ressort du parlement de Rouen. Ce pays est limité au septentrion par la mer Océane ; au midi, par le détroit de Séez ; au levant, par les Guez surnommés *de S. Clément*, par la ville de Thorigni, & la vicomté de Vire ; & au couchant, par la Bretagne. Le siége du bailli est à Coutances, & le Coutantin est encore un comté que Robert, duc de Normandie, engagea, voulant faire le voyage d'Outremer avec Godefroi de Bouillon. Quelque temps après, il engagea encore le reste du duché à Guillaume *le Roux* son frere, pour dix mille marcs d'argent. Volaterran & quelques autres se sont imaginé que Coutances est l'*Augusta Romanduorum*. On dit qu'elle eut depuis son nom de Constantin ou Constance, empereurs. Aussi Ammien Marcellin l'appelle au livre 15e *Castra Constantia*. Quelques autres disent qu'elle est la *Brioveris* des anciens. S. Ereptiole en fut le premier évêque, puis Exupere, & ensuite Leoncien, qui assista au premier concile d'Orléans l'an 511. Ils sont reconnus pour saints, aussi-bien que Laudus ou Lauto, Rumpharius, Urficin, & Ulphobert ; & ils ont eu d'illustres successeurs, comme Godefroi *le Bon*, Algarus, Hugues de Morville, Robert de Harcourt, Gilles des Champs, cardinal, Philibert de Montjoyeux, Jean de Châtillon, cardinal, Richard Olivier, Philippe de Cossé, grand aumônier de France, &c. L'on regarde aussi comme des saints de ce diocèse, pour le culte qui leur est rendu, S. Paterne & S. Scubilion, qui appartiennent à celui d'Avranches ; & S. Marcou de Nanteuil, transporté au diocèse de Laon à Corbigni. Coutances est une ville ancienne, & les aqueducs qu'on trouve dans son territoire en font un témoignage indubitable. Elle est environnée de prairies & de ruisseaux dont Robert Cenalis nous a laissé une peinture ingénieuse dans ses écrits. La ville est assez grande & bien peuplée, mais sans murailles. Le roi Louis XI les fit ruiner, parceque Coutances s'étoit déclarée en faveur du prince Charles son frere. Cette ville souffrit aussi beaucoup pendant les guerres des Anglois ; elle fut souvent exposée aux courses des Bretons, sous le régne du même Louis XI, & en 1562 elle fut emportée par les Calvinistes. Philippe de Cossé, qui en étoit évêque, l'avoit défendue avec assez de soin ; mais Colombieres l'ayant assiégée, il fut obligé de se rendre, & fut mené prisonnier à Saint-Lo, d'où il se sauva peu de temps après. L'église de Notre-Dame, cathédrale de Coutances, est bien bâtie, & embellie de trois grosses tours. Celle du milieu est un ouvrage admirable. Les deux autres élevées sur le grand portail, se terminent en belles piramides de pierre. Le diocèse est divisé en quatre archidiaconés & doyennés. Outre cette église, il y a les paroisses de S. Pierre & de S. Nicolas, divers monasteres, & un collége fondé par le sieur Jean Michel, chanoine de cette ville. * Robert Cenalis, *hist.* De Thou, *hist. liv.* 30. Du Chêne, *antiq. des villes de France.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

COUTELIER (Jean) *cherchez* CLEMENT.

COUTIGNAC (Arnaud de) gentilhomme Provençal, vivoit dans le XIV siécle, & se distingua par ses poësies à la cour de Jeanne I, reine de Naples, comtesse de Provence. Elle l'employa contre ceux de Tende qui s'étoient révoltés, & il servit avec tant de prudence & de zèle, que cette princesse le combla de biens. On assure qu'Arnaud de Coutignac fit un voyage au Levant, qu'il composa divers ouvrages en vers, & qu'il mourut l'an 1354. * Nostradamus, *hist. des poëtes Provençaux.* La Croix-du-Maine, & du Verdier-Vauprivas, *bibliothéque françoise.*

COUTINHO (dom Gonçalo) étoit fils de dom GASTON Coutinho, commandeur de Vaqueiros, d'une branche de l'illustre famille de Coutinho en Portugal, aujourd'hui éteinte. Il fut gouverneur de la place de Mazagan en Afrique, & ensuite de l'Algarve, & du conseil d'état de Philippe III, roi de Portugal. Il a composé un livre de mémoires, contenant ce qui s'est passé dans son gouvernement de Mazagan. Ce livre est intitulé : *Discorso da jornada de D. Gonçalo Coutinho à villa de Mazagan, e seu gouverno nella.* Il a fait aussi des romans de chevalerie, que ceux qui les ont lus, disent être fort ingénieux, & bien écrits ; mais ils n'ont pas été imprimés.

COUTO (Diego de) de Lisbonne en Portugal, né en 1542, fut élevé auprès des princes de Portugal, & apprit la philosophie sous le célébre Barthelemi des Martyrs, depuis archevêque de Brague. Dans la suite, s'étant engagé dans les affaires, il fit divers voyages dans les Indes, où il se maria à Goa, & il y mourut le 10 décembre de l'an 1616, âgé de 74 ans. Il ne laissa point d'enfans de *Louise* de Mello son épouse. Diego de Couto eut des emplois considérables à Goa, & s'y occupa à continuer l'histoire des Indes de Jean de Baros, dont nous avons la IV, la V, la VI & la VII décade. Il composa les autres ; mais il n'y a que la XII seule, imprimée à Rouen en 1645. Nous avons d'autres piéces de sa façon, comme l'abrégé de l'histoire des Indes, un traité contre la relation d'Ethiopie de Louis de Urreta, &c. * Emanuel de Faria, *discurs. polit.* Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp. &c.*

COUTO (Sébastien do) né à Olivença dans l'Alentejo en Portugal, entra chez les Jésuites à Evora le 8 décembre 1582. Il enseigna dans cette université les humanités, & ensuite la théologie, & y prit le dégré de docteur le 24 juillet 1596. Il mourut le 21 novembre 1639. C'est lui qui a composé la logique de l'ouvrage intitulé : *Cursus Conimbricensis.* * Voyez Fonseca, *Evora gloriosa.*

COUTO (Louis do) ou, LOUIS do Couto Felix, gentilhomme Portugais, seigneur de la terre de Saint-Maur auprès d'Ourem, a eu l'emploi de garde de l'archive du royaume. Il étoit né à Lisbonne au mois d'août 1642, d'ANTOINE do Couto Franco, & d'*Elizabeth* Carvalhaes Pita Barbosa. Ses ancêtres avoient servi les ducs de Bragance ; & Jean IV, à son avénement à la couronne, nomma Antoine do Couto secrétaire pour les affaires de la maison de Bragance. Louis son fils étudia la philosophie à Evora, & prit dans l'université de Coimbre le dégré de docteur en droit civil à l'âge de dix-huit ans. Il fit aussi de grands progrès dans la théologie. Il savoit fort bien l'hébreu, le grec, & il écrivoit & parloit purement & avec facilité le latin, l'italien,

l'espagnol & le françois. Il a traduit Tacite en portugais, mais d'un style si laconique, qu'il a rendu cet auteur encore plus obscur. Dès l'âge de vingt-deux ans, il expliquoit cet ancien historien dans l'académie des solitaires de Santarem, dont il étoit membre dès-lors. Il fut ensuite de l'académie des Généreux de Lisbonne. Il mourut à Ourem le 4 août 1713. Nous avons de lui les trois premiers livres de Tacite, & un poëme de 1500 couplets en espagnol, intitulé : *Affectos del arrependimiento*. Ces deux ouvrages ont été imprimés à Lisbonne depuis sa mort. Sa vie écrite par Jules de Mello de Castro, est à la tête de sa traduction de Tacite.

COUTRAS, bourg de France dans la Guienne, près des frontiéres du Périgord, est situé au confluent des riviéres de Drôme & de l'Ille. Il est célébre par la bataille que Henri, roi de Navarre, & depuis de France, y gagna le 20 octobre de l'an 1587. Le duc de Joyeuse, général de l'armée royale, y fut tué.

COUTURE (Jean-Baptiste) professeur de grande réputation dans l'université de Paris. Sa naissance est très-obscure. Il a souvent dit lui-même qu'il étoit né sur l'Océan; que son pere, *Gilles* Couture, étoit un fort matelot des environs de Notre-Dame *de la Délivrande*, pélerinage fameux sur la côte de basse Normandie; qu'il avoit une barque à lui dans laquelle il portoit tous les ans en Angleterre des toiles & autres marchandises semblables; que sa mere, impatiente d'avoir des nouvelles de son mari, pendant un de ses voyages qui avoit été plus long que de coutume, s'étoit embarquée, quoique grosse, & avoit accouché à son retour vers le détroit de Gibraltar, où un ouragan avoit porté le vaisseau qu'elle montoit. M. Couture ajoutoit à ce récit, qu'ayant perdu sa mere à l'âge de trois ans, & son pere s'étant remarié, sa belle-mere qui ne l'aimoit pas, l'avoit envoyé dans l'Amérique, & supposé qu'il s'étoit noyé : Que cependant un matelot de Cherbourg le reprit au fleuve de Saint-Laurent dix-huit mois après, & le ramena à son pere, qui le confia à madame la marquise de Cauvigni, laquelle le fit élever. Voilà ce que M. Couture a souvent raconté plus au long; & cependant, comment accorder ce récit avec deux enquêtes trouvées jointes à ses lettres de tonsure & de maître-ès-arts, l'une de 1672, l'autre de 1696? Toutes deux sont à la requête même de M. Couture, qui expose dans la premiere au curé de Langrune, diocèse de Bayeux, qu'il étoit né le 11 novembre 1651, de *Gilles* Couture, & de *Guillemette* Meriel sa premiere femme, au hameau de S. Aubin, dépendant de la paroisse de Langrune; qu'il avoit été baptisé trois jours après, mais que n'y ayant point alors de regiftres en régle, il n'avoit jamais pu y trouver la preuve de son baptême. L'enquête de 1696 confirme la premiere. Quoi qu'il en soit, il est certain que M. Couture fit ses humanités au collége des Jésuites, & sa philosophie sous le célébre M. Cally. M. de Luc, gentilhomme qualifié des environs de Caen, lui confia à l'âge de vingt ans, l'éducation de ses deux fils; & peu après, l'université de la même ville lui déféra la place de régent de seconde au collége des arts. La ville de Vernon l'enleva à celle de Caen pour lui donner la chaire de rhétorique, avec des appointemens considérables. Mais elle ne jouit pas long-temps de sa conquête. L'université de Paris lui donna la chaire de rhétorique au collége de la Marche, où M. Couture a professé plus de vingt ans. Pendant ce long espace, il fut élu recteur de l'université; il fut connu à Paris de presque tous les amateurs des lettres; on l'appella au palais royal pour y travailler sur les principes de la rhétorique avec feu M. le duc d'Orléans, qui conserva toujours pour lui beaucoup d'estime & de bonté. Il entra dans un grand commerce de littérature & d'amitié avec M. l'abbé Bignon, qui lui procura une chaire d'éloquence au collége royal, dont il fut ensuite nommé inspecteur; une des premieres places d'associés à l'académie des inscriptions & belles lettres; le titre de *censeur royal*, avec une pension sur le sceau. Il quitta le collége de la Marche quand il eut été nommé à l'académie des inscriptions, mais il eut toujours un très-grand nombre d'auditeurs au collége Royal. On y voyoit quelquefois des professeurs même; les uns curieux de transporter dans leurs leçons ces traits d'une éloquence & d'une érudition peu commune, qui brilloient toujours dans les siennes; les autres charmés de prendre de lui ce ton de maître, qui souvent n'est pas la moindre partie de l'art d'enseigner. En 1689 il avoit remporté le prix du Palinod à Caen, par une ode allégorique sur l'immaculée Conception : elle est en vers françois. C'est la seule piéce de ce genre que l'on connoisse de M. Couture : il en a fait plusieurs en vers latins. On en a imprimé quatre dans les *selecta carmina*, publiés en 1727 à Paris, par les soins de M. Gaullier. La premiere a pour titre : *Via lactea;* elle est de l'an 1683, selon l'éditeur de ce recueil, & de 1684, selon M. de Boze, dans l'éloge qu'il a fait de M. Couture. La derniere est de 1698. En 1693 il avoit donné la traduction latine du petit traité des Automates de Héron d'Alexandrie. Il est mort le 16 août 1728, à l'âge de 77 ans presque accomplis. On trouve plusieurs dissertations de lui dans les mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, sur les fastes & sur la vie privée des Romains, sur leurs vétérans, & sur quelques endroits de Denys d'Halicarnasse, dont il avoit promis une traduction qu'il n'a point faite, enfin sur les cérémonies de religion, pour lesquelles les Romains ont eu recours à la dictature. * *Voyez* son éloge dans le *tome VIII* des *mémoires de l'académie des inscript. & belles lettres*, *pag.* 405 *& suiv.* Selon M. l'abbé Lenglet (*méthode pour étudier l'histoire, tome III*, in-4°, page 159) on attribue à M. l'abbé Couture l'ouvrage intitulé : *Abrégé de l'histoire de la monarchie des Assyriens*, *des Perses*, *des Macédoniens & des Romains*, par J. E. A. G. *in*-12, à Paris 1699.

COUTURES (Jacques PARRAIN, baron des) d'une famille noble, étoit d'Avranches. Il porta les armes dans sa jeunesse; & dans la suite ayant quitté le service, il composa divers ouvrages. Le pere le Long en cite deux sur l'écriture-sainte; le premier intitulé : l'*Esprit de l'écriture-sainte*, ou *examen de plusieurs endroits des livres saints*, à Paris 1686, *in*-12. Le second est la *Genèse en latin & en françois avec des notes littérales sur les endroits plus difficiles* à Paris, 1687, quatre volumes *in*-12. On en fit une seconde édition en 1688. Ses autres ouvrages sont : *La vie de la sainte Vierge*, à Paris 1691, *in*-12. *La morale d'Epicure*, *avec des réflexions*, par l'auteur de la vie d'Epicure, à la Haye, 1686 *in*-12. La *vie d'Epicure* avoit paru, sans doute, quelque temps auparavant. *L'esprit familier de Socrate*, *d'Apulée*, *en latin & en françois*, *avec des remarques & sa vie*, à la Haye 1702, *in*-12. *Lucréce*, *de la nature des choses*, *en latin & en françois*, *avec des remarques*, à la Haye 1685, deux volumes *in*-12, & en 1708, deux volumes *in*-12, & en Hollande 1692, deux volumes *in*-12. M. le baron des Coutures est mort en 1702.

COWBRIDGE, ville avec marché dans le comté de Glamorgan, au pays de Galles en Angleterre. Elle est capitale de sa contrée, & est gouvernée par des baillis qu'on choisit tous les ans, & qui prêtent serment entre les mains du connétable député sous le comte de Pembrock. Elle est à 136 milles de Londres. * *Dict. angl.*

COUVIN, bourg de l'évêché de Liége. Il est entre la Sambre & la Meuse, à une lieue de Mariembourg, sur les confins du Hainaut, dont il dépendoit autrefois. Mais il fut vendu à l'évêque de Liége par Baudouin, comte de Hainaut, l'an 1090. * Mati, *dictionnaire*.

COWIE, bourg de l'Ecosse septentrionale. Il est sur la côte de la province de Mernis, où il y a un assez bon port, à six lieues de la ville de Montrose, & environ à cinq de celle d'Aberdeen. * Mati, *dictionnaire*.

COWLEI (Abraham) naquit à Londres en 1618. Il fut élevé dans l'école de Westminster, & dans le collége de la Trinité à Cambridge, où il fit de grands progrès. Dans le temps des guerres civiles, sa fidélité pour son prince le fit aller à Oxford, où le roi Charles I fai-

soit son séjour ordinaire. Son savoir lui acquit l'estime des gens de la cour. Il entra ensuite dans la maison du lord de Saint-Alban, & suivit la reine, lorsqu'elle fut obligée de se retirer en France. Il fut douze ans absent de son pays, pendant lesquels il fut toujours employé dans les affaires de son prince, en Flandre, en Hollande, en Ecosse, &c. & souvent occupé à déchiffrer les lettres que le roi & la reine s'écrivoient. Quelque temps avant le rétablissement du roi Charles II, il fut envoyé en Angleterre pour examiner la situation des affaires, mais il ne fut pas long-temps à Londres sans être découvert & pris. Le parti du protecteur voulut le gagner; & ne pouvant réussir, il fut mis en prison, d'où il sortit à la faveur d'une caution. On prétend que c'étoit un homme sans ambition, & que son savoir ne le rendoit ni vain, ni impoli. Il avoit un génie extraordinaire pour toutes sortes de poësies, excepté la dramatique. Il avoit une imagination belle & riche, un jugement solide, un style agréable, & propre à son sujet. Ses maîtresses étant le sujet ordinaire de ses premieres piéces, elles sont les moins importantes de toutes. Le mélange qu'il faisoit de l'écriture avec des sujets peu graves, étoit un défaut considérable. Dans un âge plus avancé, sa muse devint plus sévere. Il avoit dessein de rechercher les sentimens & les coutumes des chrétiens des quatre ou cinq premiers siécles, & d'y joindre ses remarques; mais il fut prévenu par la mort. Il vécut environ cinquante ans. Outre ses ouvrages imprimés *in-folio*, en anglois, il écrivit un poëme en latin en six livres sur les plantes.* *Voyez* sa vie mise au-devant de ses ouvrages.

COUVORDE, ou COEVORDEN, petite ville & forte place, des plus régulieres de l'Europe, en la province d'Over-Issel, aux Pays-Bas. C'est la capitale du pays de Drenten, & son assiéte au milieu d'un grand marais en rend les approches très-difficiles. Couvorde souffrit beaucoup durant les guerres civiles des Pays-Bas. Les Hollandois s'en emparerent en 1579, & la jugeant d'une grande importance pour le passage, la firent fortifier. Le comte de Reneberg, qui commandoit pour les Espagnols, la leur enleva. Maurice, prince d'Orange, fils de Guillaume I, la reprit sur les Espagnols l'an 1592; & les Etats-Généraux des Provinces-Unies l'ont possédée depuis. L'évêque de Munster, assisté des forces de la France, la prit l'an 1672; mais elle fut rendue deux ans après. Elle est située aux frontieres de Westphalie, & du diocèse de Munster: elle sert de boulevard à Groningue & aux villes voisines; & c'est le grand passage pour l'Allemagne, quoique par un chemin fort étroit entre les marais. * Hugues Grotius, *livre 2 de son histoire.* Reidanus, *in annal.*

COUVOYON (saint) premier abbé de Redon en Bretagne, dans le IX siécle, étoit fils d'un gentilhomme de Bretagne nommé Conon. Il fit ses études à Vannes, où il fut élevé aux ordres sacrés, & fait archidiacre de cette église; mais il quitta bientôt cette place; renonça entiérement au monde, & se retira dans la solitude de Redon, où il bâtit un monastere, dont il obtint le fonds d'un des seigneurs du pays nommé Ratwil. Couvoyon fut troublé dans la possession de cette terre: il ne laissa pas néanmoins de continuer de bâtir son monastere, & d'y établir la régle de S. Benoît. Enfin le duc de Bretagne & le roi de France confirmerent la donation faite par Ratwil, qui mourut dans cette abbaye, & y laissa encore d'autres biens. Couvoyon fit un voyage à Rome en 848, pour y faire décider la question: *Si un évêque pouvoit sans simonie recevoir des présens de ceux à qui il conféroit les ordres.* Le pape Léon IV condamna cette pratique dans un synode, où S. Couvoyon fut admis. Le duc de Bretagne Nomenoïus, qui avoit la qualité de roi, fit en conséquence citer Suzan, évêque de Vannes, & Felix, évêque de Cornouaille ou Kimper, & deux autres évêques de Bretagne, accusés par S. Couvoyon; les priva de leur dignité, nomma quatre autres évêques à leur place, créa trois nouveaux évêchés en Bretagne, Saint-Brieux, Treguier & Dol, & donna le titre d'archevêché à ce dernier. Les évêques déposés porterent leur plainte à Charles *le Chauve*, & leur cause fut soutenue dans un concile de Tours. Quand les Normans & d'autres barbares vinrent ravager les côtes de la Bretagne en 865, S. Couvoyon se retira près de Salomon, duc de Bretagne, qui lui donna un lieu pour bâtir un nouveau monastere. C'est à présent l'abbaye de S. Maixent. Saint Couvoyon s'y renferma, & y mourut l'an 868, âgé d'environ 80 ans, le 5 de janvier. L'abbaye de Redon fut rebâtie dans le X siécle. On fait la fête de S. Couvoyon le 28 décembre, qui est le jour de la translation de son corps, de Saint Maixent à Redon. * Sa vie est écrite par deux auteurs dans le pere Mabillon, *in sæc. IV. ord. S. Benedicti.* Baillet, *vies des saints.*

COWTON (Robert) de l'ordre des Freres mineurs, *cherchez* ROBERT.

COXAM (Hercule) hérétique, qui fut détenu long-temps prisonnier en Angleterre, à cause des erreurs qu'il osoit soutenir. Il prêchoit qu'il n'y a ici-bas aucun autre pasteur des ames que Jesus-Christ, & qu'il instruit suffisamment par l'onction du S. Esprit; que tous les dimanches & toutes les fêtes sont abolies entiérement; qu'il ne faut point admettre d'autre pénitence pour les élus que la justification; que ces saints enfans du Pere éternel ne doivent prier qu'en louanges & actions de graces; que la céne ne consiste que dans le pain & le vin, & que c'est idolâtrie de la recevoir à genoux. Ce fanatique publioit ces erreurs vers l'an 1619. * Gautier, *chron. du XVII siécle*, *c.* 22.

COXIDA (Elie de) abbé de Dunes, *cherchez* ELIE.

COXIS (Michel) excellent peintre Flamand, étoit de Malines. Il alla à Rome, où il peignit sous Raphaël, & il en rapporta plusieurs desseins, qu'il avoit faits d'après les ouvrages des meilleurs peintres d'Italie, & dont il se servit heureusement dans la composition de ses tableaux. Il mourut à Anvers l'an 1592, âgé de 95 ans. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres*.

COYACO, en latin *Coyacum*, place dans le diocèse d'Oviedo, en Espagne, célébre par un concile que tous les prélats, abbés & princes d'Espagne y tinrent l'an 1050. On y dressa treize chapitres sur la discipline ecclésiastique & la police du royaume, sous le nom de Ferdinand I, surnommé *le Grand*, roi de Castille, & de sa femme Sanche, fille d'Alfonse, roi de Léon. * Baronius, *tome XI annal. ecclef. A. C.* 1505.

COYET (Pierre-Jules) ministre d'état sous Charles Gustave & sous Charles XI, roi de Suéde, étoit originaire du Brabant, d'où ses aïeux étoient passés en Suéde pour cause de religion, sous le roi Eric XIV. Jules Coyet, un de ses ancêtres, s'est rendu célébre par la victoire qu'il remporta sur les Maures, près de la Goulette, en 1535. Il étoit chevalier de la toison d'or, & général d'armée. Il passa ensuite au service du czar Michel Federowitz, du consentement de Charles IX, roi de Suéde, & rendit de grands services à la Moscovie contre la Pologne. A l'égard de Pierre-Jules, il naquit à Moscou en 1618. Après la mort de son pere, il entra au service de la reine Christine, qui le choisit pour son secrétaire du cabinet. Charles Gustave, roi de Suéde, l'envoya en Angleterre en 1654, avec le caractere d'ambassadeur extraordinaire, pour féliciter Cromwel sur le *Protectorat.* Cette ambassade lui valut la *Jarretiere*, qu'il porta toute sa vie. En 1658 il fut envoyé en ambassade en Danemarck avec Stenon Bielken, trésorier du royaume, & négocia si prudemment, que l'isle d'Huene tomba sous la domination des Suédois. Il fut aussi un des protecteurs du savant Samuel Puffendorff, & de son frere Esaïe: le premier fut gouverneur de son fils, & le dernier son secrétaire. Coyet fut envoyé en ambassade en Hollande en 1662, en Angleterre en 1664, & derechef en Hollande en 1667. Dans cette derniere ambassade il travailla très-sérieusement à la pacification de Breda; mais il n'en vit pas la conclusion, étant mort le 2 juin de la même année. Charles Gustave près de mourir, lui avoit fait l'honneur de lui écrire de sa propre main, pour lui recom-

mander le salut de son royaume. * Puffendoff, *in hist. Caroli Gustavi, &c. Spicileg. controvers.* Barbeyrac, *préface de la traduction du droit de la nature & des gens de M. Puffendorff.*

COYPEL (Noël) le premier de tous ceux de ce nom qui s'est adonné à la peinture, étoit fils de *Guyon* Coypel, cadet d'une famille de Cherbourg en Normandie. Il naquit à Paris le 25 décembre 1658. Montrant dès sa plus tendre jeunesse du gout & des dispositions heureuses pour la peinture, il en apprit les élémens chez un nommé Guillerié qui est peu connu d'ailleurs. Ses progrès furent rapides. En 1646, n'ayant encore que dix-huit ans, il fut agréé pour travailler aux décorations qu'on préparoit alors pour l'opéra d'Orphée ; & depuis ce temps-là, il fut souvent employé aux ouvrages des maisons royales. En 1655 il fit plusieurs tableaux pour l'Oratoire du Louvre, & pour la chambre du roi. Lors du mariage de Louis XIV, il peignit dans le même château tous les tableaux des plafonds de l'appartement de la reine ; ceux de la sale des machines du palais des Tuileries, plusieurs morceaux de l'appartement de la reine-mere à Fontainebleau, & chez Monsieur, frere unique du roi. L'académie de peinture établie en 1648, étoit assez célébre pour mériter l'attention de M. Coypel. Il s'y présenta le 6 de septembre 1659 ; mais comme il étoit alors occupé aux travaux auxquels sa majesté l'employoit, il différa sa réception jusqu'au 31 mars 1663. Long-temps après il présenta à cette compagnie un tableau représentant le meurtre d'Abel tué par Caïn, & ce présent fut reçu avec de grandes marques d'estime & de reconnoissance. En 1660 il fit orner sur ses dessins l'appartement du roi aux Tuileries. En 1672 sa majesté qui venoit de lui donner un logement aux galeries du Louvre, le nomma sous la surintendance de M. Colbert, directeur de l'académie de Rome, dont l'établissement commencé par M. Errard n'étoit point encore à sa perfection. Dans cette place, M. Coypel fit honneur à la nation françoise, & se fit estimer des Italiens. Ce fut pendant son directorat qu'il fit cinq tableaux qui ornent la sale des gardes à Versailles. Le 13 août 1695, après la mort de M. Mignard, le roi nomma M. Coypel directeur perpétuel de l'académie, & lui assigna une pension de mille écus. A l'âge de 77 ans, il peignit encore deux grands morceaux qui sont au-dessus de l'autel de l'église des Invalides, & qui représentent l'Assomption de la Vierge. Il mourut en 1707, le 25 de décembre. Il avoit été marié deux fois : la premiere en 1657, avec *Magdeléne* Hérault, qui s'est distinguée dans la peinture, & encore plus par sa piété. Il en eut ANTOINE Coypel, premier peintre du roi, dont on parle plus bas. Sa premiere femme étant morte, Noël Coypel épousa en 1685 *Anne-Françoise* Perrin, qui cultiva aussi avec succès l'art de la peinture. Il en eut quatre enfans, *Anne-Françoise*, depuis veuve de *François* Dumont, sculpteur du roi, mort à l'âge de 36 ans ; NOEL-NICOLAS, dont nous parlons à l'article suivant ; *Charlotte-Catherine*, & *Françoise-Aimée.* Noël Coypel prononça en 1670, dans une assemblée de l'académie de peinture du premier de février, un *discours sur la peinture*, qui a été imprimé en 1741, dans le tome XI d'un ouvrage périodique, intitulé : *Amusemens du cœur & de l'esprit.* On trouve avant ce discours un abrégé de la vie de l'auteur, dont on a tiré ce que l'on vient de rapporter. On avoit déja un mémoire sur sa vie parmi ceux qui ont été ajoutés au livre de M. de Piles.

COYPEL (Noël-Nicolas) fils de Noël Coypel dont nous parlons plus haut, est mort le 14 décembre 1734, âgé d'environ quarante-cinq ans. Il étoit de l'académie royale de peinture, & professeur en la même académie. On dit dans le *mercure* de janvier 1735, qu'il possédoit à un haut dégré l'heureux talent que la nature a donné à ceux qui portent son nom. Son dessin, ajoute-t-on, est correct, élégant & agréable : l'on voit de ses compositions bien raisonnées, & aussi piquantes que gracieuses. On trouve dans le même *mercure* des stances irrégulieres que M. Joussin a composées à sa louange, & où il en fait un portrait des plus avantageux, qu'on poura consulter. On attribue à Noël-Nicolas Coypel un discours sur le coloris, imprimé dans le tome VIII des *Amusemens du cœur & de l'esprit.*

COYPEL (Antoine) premier peintre du roi, né en 1661, n'avoit qu'onze ans lorsque le roi nomma *Noël* Coypel son pere pour être directeur de l'académie de Rome. M. Colbert remarquant dans ce jeune homme des dispositions favorables pour la peinture, conseilla à son pere de le mener avec lui en Italie : il y fit des études au-dessus de son âge sur les ouvrages de Raphaël, de Michel-Ange, d'Annibal Carache, & sur les statues antiques. Le chevalier Bernin conçut pour lui une forte amitié, & présagea dès-lors ce qu'il seroit ún jour. Après trois années de séjour à Rome, le jeune Coypel s'arrêta dans la Lombardie, pour y étudier les divers chefs-d'œuvres du Corrége, du Titien & de Paul Veronese. Enfin il revint en France, & fit connoître au public par plusieurs grands ouvrages, qu'il avoit heureusement employé son temps en Italie. Il peignit à l'âge de dix-neuf ans le tableau que les orfévres avoient coutume de présenter tous les ans à l'église de Notre-Dame de Paris, le premier jour de mai. L'année suivante il fit trois grands morceaux pour l'église du monastere des religieuses de l'Assomption de la rue S. Honoré ; un tableau pour les Chartreux, & peu de temps après un plafond à Choisi. Il étoit fort jeune, lorsque Philippe de France, duc d'Orléans, frere unique du roi Louis XIV, lui accorda l'agrément de la charge de son premier peintre. La vivacité de son esprit, & son amour pour l'étude, engagerent M. le duc d'Orléans régent, de lui accorder la protection dont il l'a toujours honoré : ce prince lui fit peindre la grande galerie du palais royal, & l'honora d'une pension en 1719. Il peignit la voute de la chapelle de Versailles, ensuite de quoi il fut occupé à une suite de grands tableaux des principaux sujets de l'écriture sainte, qui ont été exécutés en tapisserie aux Gobelins, tel qu'Atalie, le sacrifice de Jephté, Susanne accusée, le jugement de Salomon, Esther, Tobie, Jacob, Laban, &c. L'académie de peinture & sculpture l'élut directeur en 1714. L'année suivante il fut nommé premier peintre du roi, & fut ennobli par sa majesté. Tous ces honneurs semblerent animer son génie de nouveau, & lui firent entreprendre une nouvelle suite de grands tableaux des plus beaux sujets de l'Iliade, qui eût été sans doute son plus bel ouvrage. De tous les honneurs que lui avoit procuré son art, il n'y en eut point qui lui fût plus sensible que celui d'être choisi pour revoir les dessins des médailles de l'histoire de Louis XIV, faits par Sébastien le Clerc, & d'en faire aussi lui-même quelques-uns, & à l'avantage qu'il eut d'enseigner la peinture à M. le duc d'Orléans régent. Antoine Coypel dédia à ce prince vingt discours remplis de préceptes sur la peinture, confirmés par des exemples, & sur-tout par ceux des plus grands peintres. Ces discours imprimés *in*-4°, à Paris en 1721, sous le titre de : *Discours prononcés dans les conférences de l'académie royale de peinture & de sculpture*, par M. Coypel, servent de commentaires à une fort belle épître en vers sur la peinture qu'il avoit adressée à son fils, & qui se trouve à la tête de ces discours. L'épuisement dans lequel l'avoient jetté ses prodigieuses études, & le chagrin de la mort de sa femme, le firent tomber dans une langueur qui le conduisit à une fin aussi chrétienne, que sa vie a été laborieuse, le 7 janvier 1722, en sa soixante-uniéme année. Il fut inhumé à S. Germain l'Auxerrois, laissant postérité de *Marie-Jeanne* Bideau, morte au mois d'avril précédent. * *Mémoires du temps.*

☞ COYPEL (Charles) né à Paris, peintre & poëte François, étoit fils d'Antoine Coypel, premier peintre du roi. Il a rempli avec distinction les places de premier peintre du roi, & de M. le duc d'Orléans, comme celle de directeur de l'académie royale de peinture & de sculpture, dont son pere avoit été revêtu. Il joignoit au talent de la peinture, celui d'écrire très-élégamment, & avec

beaucoup d'esprit. Outre plusieurs discours qu'il a prononcés dans l'académie, & qu'on trouve dans les *mercures* de France, il a composé quelques comédies. La premiere qu'il donna au théatre italien en 1718, est intitulée, *les amours à la chasse*; la seconde intitulée, *les folies de Cardenio*, comédie héroïque en prose, fut représentée le 30 décembre 1720 au château des Tuilleries; la troisiéme intitulée, *le triomphe de la raison*, est une comédie héroïque en prose, qui fut jouée devant la reine le 17 de juillet 1730, dans la fête que lui donna mademoiselle de Clermont dans le labyrinthe de Versailles. * M. Titon du Tillet, *second supplément au Parnasse françois.*

COYSEVOX (Antoine) sculpteur du roi de France, Espagnol d'origine, naquit à Lyon en 1640. Ses jeux furent dans son enfance une étude si solide des principes de la sculpture, qu'à l'âge de dix-sept ans il fut en état de venir travailler à Paris sous M. l'Eramber, & les autres maîtres qui étoient alors les plus célébres dans cet art. Le progrès qu'il y fit fut si rapide, qu'à l'âge de vingt-sept ans, M. le cardinal de Furstemberg l'envoya en Allemagne, où il lui confia les ouvrages dont il vouloit décorer son superbe palais à Saverne. Pendant quatre années que M. Coysevox demeura en ce lieu, il laissa tant de monumens de grande capacité, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de son extrême habileté, ou de sa surprenante diligence dans le travail. De retour en France en 1671, on y reconnut bientôt ce qu'il venoit de faire admirer en Allemagne, qu'il possédoit toutes les parties de son art, tant celles que doit fournir la beauté du génie, que la dextérité dans l'exécution. Outre l'exactitude de son dessin, ses compositions étoient heureuses dans ses bas-reliefs, qui rassemblent l'art de la peinture & de la sculpture. La naiveté régnoit toujours dans ses expressions, & il répandoit des graces proportionées au sujet qu'il avoit à traiter. Toujours noble dans les objets qui demandoient de la dignité, & fier dans ceux où il falloit exprimer de la force, par le choix des caracteres, celui des parties & des mouvemens des muscles qu'il rendoit toujours véritables par une exacte étude de l'anatomie. On ne doit point être surpris qu'après avoir donné tant de marques de sa capacité, il ait été employé à faire la moitié des figures & des ornemens en bronze & en marbre du grand escalier de Versailles. Le trophée de la Minerve, le buste de Louis XIV, la moitié des trophées de la grande galerie de Versailles, vingt-trois enfans sur la corniche; & beaucoup d'autres dans les jardins de Versailles & ailleurs, sont ses ouvrages. Il fut reçu dans l'académie de peinture & de sculpture en 1676 en qualité de professeur, sans le faire passer par d'autres dégrés; & il a été recteur, directeur, & enfin chancelier perpétuel de cette académie. Il a fait plusieurs bustes de Louis XIV, celui de la reine Marie-Thérese d'Autriche, de monseigneur son fils, âgé de quinze ou seize ans; ceux de messieurs les princes de Condé, de Turenne, du maréchal de Créqui, de M. Colbert, surintendant des finances; quatre de M. le chancelier le Tellier, de M. de Louvois, ministre de la guerre, de messieurs le Brun, Mansart, de Cotte, du célébre M. Arnauld le docteur, &c. Il a érigé plusieurs des mausolées, que l'on admire le plus à Paris. On voit dans plusieurs cours de l'Europe un nombre considérable de têtes d'empereurs, de grands capitaines, d'orateurs & de philosophes, copiées d'après l'antique. M. Coysevox conservoit beaucoup d'humilité au milieu de la gloire qui l'accompagnoit, & des louanges qu'il recevoit sans cesse de ses beaux ouvrages. Il étoit compatissant pour les pauvres, assidu aux exercices de la religion, exact à en remplir les devoirs. Quelqu'un le félicitant à la fin de sa vie sur son habileté: *Si j'en ai eu*, répondit-il, *c'est par quelques lumieres qu'il a plu à l'Auteur de la nature de m'accorder, pour m'en servir comme de moyens pour ma subsistance; ce vain fantôme est prêt à disparoître aussi-bien que ma vie, & à se dissiper comme une fumée.* Il est mort dans ces sentimens, après de longues souffrances supportées patiemment, âgé de 80 ans, en 1720. * *Eloge funebre de* M. Coysevox, *par M.* Fermelhuis, *imprimé en* 1721.

COYTIER (Jacques) fut médecin du roi Louis XI, & il eut le secret d'en tirer ce qu'il voulut, en le menaçant de la mort. Philippe de Commines dit qu'il reçut de ce prince jusqu'à 30000 écus par mois; ce qui étoit une somme immense pour ce temps-là, sans des bénéfices, des évêchés, & des charges, *dont il fit*, dit-il, *pourvoir largement tous ceux qui lui appartenoient, & qui étoient de son sang; & c'étoit merveille de voir comme ce bon roi le craignoit tant & redoutoit ses menaces, lui qui n'avoit peur de rien, & qui faisoit trembler tout le monde.* Le roi Louis XI en revint pourtant, & dégouté de Coytier, il donna ordre à son prévôt de l'en défaire sourdement. Le médecin averti par ce prévôt son bon ami, des ordres fâcheux qu'il avoit reçus, songea à éluder le malheur qui le menaçoit; & connoissant la foiblesse que le roi avoit pour la vie, il dit au prévôt que ce qui l'affligeoit le plus, c'est qu'il avoit remarqué par une science particuliere qu'il avoit depuis longtemps, que le roi ne vivroit que quatre jours après lui, & que c'étoit un secret qu'il lui vouloit bien confier comme à un ami fidéle. Le prévôt donna dans le panneau, & avertit le roi, qui fut si épouvanté, qu'il ordonna qu'on laissât Coytier en repos, mais qu'il ne se présentât plus devant lui. Le médecin obéit de bon cœur, se retira avec des biens considérables, fit bâtir une maison dans la rue S. André des Arcs, & fit mettre au-dessus de la porte pour devise un *abricotier*, pour montrer que Coytier étoit à l'*abri* ou en sureté dans ce lieu éloigné de la cour. On voyoit encore il y a quelques années cette inscription sur sa maison, *Jacobus Coytier miles & consiliarius, ac vice præses cameræ computorum Parisiensis, aream emit, & in eâ ædificavit hanc domum, an.* 1490. * Brice, *description de Paris.*

COZBI, fille de Zur, prince Madianite, se prostitua dans le camp des Hébreux. Phinées fils d'Eleazar, voyant que Zambri de la tribu de Siméon, entroit effrontément dans un lieu public, pour pécher avec cette Madianite, les perça tous deux de son poignard. * *Nombres, chapitre* 35. Torniel, *A. M.* 2383, *n.* 19.

COZOCOIS, hérétiques, *cherchez* BAGNOLOIS.

COZRI, quelques Juifs prononcent *Cuzari*, est le titre d'un excellent livre juif composé il y a plus de cinq cens ans par R. Juda, lévite. Il contient une dispute en forme de dialogue, touchant la religion, où l'on défend celle des Juifs contre les philosophes Gentils, & où l'on s'appuie principalement sur l'autorité & sur la tradition, n'étant pas possible, selon cet auteur, qu'on établisse aucune religion sur les seules principes de la raison. C'est pourquoi il attaque en même temps la secte des Juifs qu'on nomme *Caraïtes*, & qui ne reconnoissent que l'écriture sainte, sans les traditions juives. On trouve dans ce même ouvrage un abrégé assez exact de la créance des Juifs. Il a été écrit premiérement en arabe, puis traduit en hebreu de rabin, par R. Juda Ben-Tibbon, dont il y a une édition de Venise, qui ne contient que le texte de l'auteur. Il y en a une autre de la même ville, avec le commentaire d'un rabin nommé Juda Muscato. Buxtorf l'a aussi fait imprimer à Basle en 1660, avec une version latine, & des notes. On en trouve encore une traduction espagnole, faite par le Juif Aben-Dana, qui y a joint des remarques écrites en espagnol. * Simon Buxtorf, *bibliotheca rab.*

COZZA (Laurent) né à Saint-Laurent-de-la-Grotte, petit lieu dans le diocèse de Montefiascone, le 31 mars 1654, entra dans l'ordre des religieux Mineurs de l'étroite observance de la régle de S. François, sous le nom de *frere François-Laurent de S. Laurent;* & après avoir passé par les charges de professeur en théologie, de gardien de la Terre-sainte, & de vice-commissaire, il fut élu ministre général le 15 mai 1723. Il remplissoit encore ce poste lorsqu'il fut créé cardinal le 9 décembre 1726, par le pape Benoît XIII, qui fit le même jour la

cérémonie de lui donner la barrette. Il reçut le chapeau dans un consistoire public le 12; & le 16 du même mois, sa sainteté lui assigna le titre presbytéral de S. Laurent *in pane & perna*. Il fut mis en même temps dans les congrégations du saint office, des évêques & réguliers, de la discipline réguliere & *de propaganda fide*. Il quitta son premier titre, & opta celui de Sainte Marie *in Ara Cœli* le 20 janvier 1727. Il mourut à Rome le 18 janvier 1729 après midi, âgé de soixante-quatorze ans, neuf mois & dix-huit jours, & de cardinalat deux ans, un mois & neuf jours. Ses obséques furent célébrées le 20 dans l'église de S. Barthelemi en l'isle des Mineurs observans de S. François, dans le couvent desquels il faisoit sa résidence, & le soir du même jour son corps y fut inhumé. Ce cardinal est auteur de plusieurs ouvrages de théologie, qu'il avoit donnés au public, & fait imprimer en neuf volumes avant sa promotion au cardinalat.

C R

CRABBE ou CRABBIUS (Pierre) de Malines, religieux de l'ordre de S. François, dans le XVI siécle, se distingua dans son ordre, & y fut élevé aux premieres charges. Il travailla avec beaucoup de soin, pour s'opposer aux protestans dans les Pays-Bas. Il a aussi recueilli une collection des conciles, dont il a donné deux éditions; la premiere, en 1538 à Cologne, 2 vol. *in-folio*; la seconde en 1551, en trois volumes. Surius y en ajouta depuis un quatriéme. Pierre Crabbe mourut à Malines l'an 1553, âgé de 83 ans. * Valere André, *biblioth. belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Willot, *Ath. franç.*

CRABBE ou CRABIUS (Jean) religieux de l'ordre de S. Augustin, étoit de Louvain, où il naquit en 1543. Dès son jeune âge, il témoigna une aversion extrême contre les novateurs, & depuis qu'il se fut consacré à Dieu dans l'ordre des hermites de S. Augustin, il les poussa encore avec plus de force. C'étoit un des hommes de son temps qui prêchoit avec le plus de facilité & d'éloquence. Les hérétiques n'y trouvant pas leur compte, se déchaînerent contre le P. Crabbe. Ils le prirent l'an 1572, à Dordrecht en Hollande, & le jetterent dans une basse fosse, où il languit pendant deux ans. Ensuite ayant trouvé moyen de sortir, il continua à rendre ses services à l'église, dans le ministere de la prédication. Il servit aussi son ordre, dans lequel il exerça les dignités de provincial & de prieur, & mourut en 1598. On a de lui quelques traités manuscrits, entr'autres un journal de controverses contre les protestans intitulé: *Diarium controversiarum.* * Cornelius Curtius, *in elog. vir. illustr. August.* Le Mire, *in bibl. franç.*

CRAC, *cherchez* PETRA.

CRACKOW (Georges) chancelier de l'électeur de Saxe, naquit à Stettin en 1525. Après avoir achevé ses études à Wittenberg & à Francfort sur l'Oder, il fut appellé en 1548 à Grypswald, pour y être professeur en langue grecque & en mathématiques. En 1549, on le fit professeur d'éloquence à Wittenberg, & peu après il y fut fait assesseur consistorial, docteur & professeur en jurisprudence, & avocat de la chambre du conseil. Dans la suite l'électeur Auguste l'appella à Dresde, le fit d'abord conseiller de la cour, & en 1565 membre de son conseil privé, & chancelier. Dès 1561 il avoit assisté de la part de la maison électorale de Saxe à l'assemblée des protestans tenue à Naumbourg, où il harangua en latin les légats du pape Pie IV, parmi lesquels se trouvoit le cardinal Commendon. Soupçonné depuis de vouloir introduire la réformation dans la Saxe, il fut arrêté, & détenu prisonnier dans le château de Pleissenbourg à Leipsick. Il y fut fort maltraité, & mourut misérablement en 1575. On dit même qu'il avoit voulu se tuer, pour ne rien découvrir. Il avoit une grande connoissance des langues, écrivoit bien en latin, & étoit bon orareur. On assure que lorsqu'en 1572 l'électeur fit recueillir & dresser les constitutions du pays, Georges Crackow lui fut d'un grand secours dans cette entreprise. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRACKOW (Joachim-Ernest de) général des troupes de l'empire, né en 1601, fut d'abord au service de Bogislas, duc de Poméranie, en qualité de capitaine d'infanterie, & ensuite de commandant de Greiffenhagen, qu'il fut obligé de rendre en 1630 au général Torquatus Conti. Lorsque Gustave-Adolphe vint en Allemagne, Crackow prit du service sous lui, comme colonel de cavalerie, & il se trouva à toutes les expéditions de ce monarque, & en particulier, à la bataille de Leipsick. En 1631 il se trouva à la prise de la ville de Winsheim. En 1633 il battit en Silésie un régiment des Impériaux, commandé par le comte de Buchheim. En 1634 il servit sous le général Bannier, & se trouva au siége & à la prise de Francfort sur l'Oder, où il reçut une blessure dangereuse au cou. Depuis il fut encore blessé considérablement au combat de Wistok. Il se démit alors de son emploi, se retira, & demeura dans la retraite jusqu'en 1643, que l'empereur Ferdinand III le fit général-maréchal des logis. Il leva quelques troupes pour l'empereur, & tâcha par quelque secrette intelligence de se rendre maître de la ville d'Olmutz en Moravie, & de l'enlever aux Suédois. En 1645 il fut envoyé en Silésie, & il fit une invasion dans la Poméranie ultérieure. Kœnigsmarck, général Suédois, marcha contre lui, reprit ce dont il s'étoit emparé, & le força de se retirer avec perte. Depuis ce moment, Crackow voyant qu'il n'avoit plus aucun crédit à la cour de l'empereur, abandonna pour toujours le service, & se retira à Dantzick, où il mourut en 1645 même. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRACOVIE ou KRAKOW, sur la Vistule, *Cracovia*, ville dans la haute Pologne, capitale du royaume, avec université, & évêché suffragant de l'archevêque de Gnesne. Elle fut autrefois la demeure ordinaire des rois de Pologne; mais aujourd'hui ils font presque toujours leur résidence à Varsovie. Quelques auteurs la prennent pour le *Corrodunum* de Ptolémée. Elle est située à neuf lieues de la Silésie, & un peu plus de la Hongrie. Cracus, premier prince de Pologne, jetta vers l'an 700 les fondemens de cette ville, à laquelle il donna son nom. Depuis, elle a été augmentée très-considérablement. Elle est divisée en quatre villes, qui ont chacune leurs officiers différens, savoir, Cracovie, Cazimirie, Stradomie, & Cleparia. La premiere est environée de murailles fortifiées de quelques tours rondes de brique, avec des fossés, mais de peu de défense. Elle enferme le château bâti sur un rocher, qui a environ un mille de circuit. C'est un grand corps de bâtimens de pierres de taille, avec deux ailes, autour d'une grande cour quarrée, où l'on voit trois galeries soutenues de colonnes, & pavées de marbre blanc & noir. Elles donnent dans les appartemens, & sont ornées de diverses peintures & statues. Il en est de même de tous ses appartemens, & sur-tout de celui des rois, qui est au second étage, où l'on estime la délicatesse des lambris. L'église cathédrale de S. Stanislas est très-belle & très-magnifique. Elle est environée de chapelles, avec divers tombeaux des rois de Pologne. Celle de S. Stanislas est à main droite, contre la clôture du chœur. Cette église est encore renommée par son chapitre, où l'on fait preuve de noblesse, & par son trésor. Il y a plus de cinquante autres églises à Cracovie, qui ont toutes quelque chose de singulier, comme celle des Dominicains qui possede le corps de S. Hyacinthe Polonois. L'église cathédrale est enfermée dans le château, & celle de Notre-Dame est dans la grande place. Elle est très-vaste, répond à dix grandes rues, & est environée de quatre superbes rangs de palais à l'italienne. L'académie de Cracovie fut fondée l'an 1364 par Casimir I, roi de Pologne, qui obtint du collége de Sorbonne à Paris, des professeurs, qui ont été les principaux auteurs de la haute réputation que cette université s'est acquise. Aussi Cracovie par excel-

lence est appellée *la Rome de Pologne*, & son académie *la ville de Sorbonne*. Cette ville souffre des Juifs, qui ont une synagogue à Cazimirie : ils portent un chapeau avec une fraise au cou, & une longue robe noire. Les Suédois prirent Cracovie en l'an 1655, après un siége d'environ cinq semaines. La partie nommée Stradomie fut presque toute ruinée. Les habitans donnerent trois cens mille richedales, pour se racheter du pillage. Ils sont presque tous marchands & étrangers. Le roi de Pologne leur donne des lettres de naturalité. Les maisons y sont de pierres & assez bien bâties : il y a aussi de beaux palais, & la campagne a des maisons très-agréables. S. Stanislas fut fait évêque de Cracovie l'an 1071 & sacré l'année suivante. Son prédécesseur Lampert, pour avoir négligé de demander le *Pallium*, fut cause que Cracovie ne fut plus qu'évêché, d'archevêché qu'il avoit été sous les évêques précédens. S. Hyacinthe de l'ordre de S. Dominique, fut chanoine de Cracovie sous l'évêque Yves de Konski son oncle, avant que de se rendre religieux. Il mourut en 1257, dans la même ville, où l'on a depuis gardé son corps. * Cromer, *de situ Polon.* De Thou, *hist. l.* 55. Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne.* Cluvier, &c. Baillet, *topog. des saints.*

CRACUS, premier prince de Pologne, fut élu par les Palatins, environ l'an 700. Cracus II, son frere, lui succéda ; mais il ne porta pas long-temps la couronne : car il fut assassiné à la chasse par LECH son frere, qui usurpa par ce fratricide, la souveraine puissance. C'est Cracus qui a bâti la ville de Cracovie, & qui lui a laissé son nom. * Cellario, *nova desc. Polon.* Cromer, *liv.* 1. Michou, *l.* 1.

CRAFTHEIM, *cherchez* CRATON.

CRAFURD ; c'est le nom d'un comte qui est chef des *Lindseis*, ancienne & noble famille d'Ecosse. Camden dit que le château de Crafurd situé dans le Clidesdale, avec le titre de comté, fut conféré par Robert II, roi d'Ecosse, à *Jacques* Lindsei, à cause de la valeur qu'il avoit fait paroître dans un combat singulier, contre un Anglois nommé le baron de *Welsez* ; & selon ce récit, ceux de cette famille ont été comtes l'espace de 400 ans. Il ajoute que ces Lindseis avoient rendu de bons services à leur patrie, & étoient d'une ancienne famille, depuis que *Guillaume* de Lindsei épousa une des héritieres de *Guillaume* de Lancastre, lord de Candale en Angleterre, dont la niéce au troisiéme dégré s'étoit mariée dans l'illustre famille de Couci en France. (Camden. *Britan.*) Buchanan, dans l'histoire de Jacques II, parle du comte de Crafurd, qui conjointement avec les Douglas ravagea les terres de Jacques Kennedi, évêque de Saint-André leur ennemi, & méprisa son excommunication. Mais son fils *Alexandre* Lindsei ayant été dépossédé de sa charge de shérif d'Aberbrothock par ce monarque, en faveur d'un Ogylvi, il survint une guerre entre les Lindseis & les Ogylvis : & sur le point que les deux partis alloient en venir aux mains, le comte de Crafurd, qui étoit un homme d'une grande autorité, se mit entre les deux partis, dans le dessein de porter son fils & les Ogylvis à un accommodement ; mais ayant été tué dans ce moment par un soldat du parti contraire, les Lindseis tomberent sur leurs ennemis ; & après un sanglant combat, ils remporterent une victoire, qu'ils pousserent autant qu'ils purent. Le même auteur parle dans l'histoire du même regne, d'une ligue entre les comtes de Crafurd, de Ross, & de Douglas, qui étoient alors les familles les plus remarquables & les plus puissantes d'Ecosse. Cette ligue irrita fort le roi contre Douglas, qui étant allé à Edimbourg, sur la foi d'un sauf conduit, fut poignardé par le roi lui-même en l'an 1452, parcequ'il n'avoit pas voulu rompre la ligue. Sur cela le reste des Douglas, le comte de Crafurd & leurs autres alliés prirent les armes. Le roi n'ayant pas assez de forces pour leur résister, attendit la venue d'Alexandre Gordon, comte de Huntlei, qui avoit levé une grande armée, pour le secourir ; mais comme il traversoit le comté d'Angus, le comte de Crafurd lui livra bataille à Brechin, força la meilleure partie des troupes du roi à reculer, & auroit apparemment remporté la victoire, si Colace, qui commandoit l'aile gauche de l'armée de Crafurd, ne l'eût pas abandonné pour quelque mécontentement, ensorte que Gordon remporta la victoire. Ensuite étant obligé de retourner sur ses pas pour défendre son propre pays, qui avoit été envahi par le comte de Murrai, autre allié des Douglas ; Crafurd s'empara des châteaux, & pilla les terres de ceux qui l'avoient abandonné. Après cela Crafurd & les autres gentilshommes du parti de Douglas, furent déclarés rebelles par une assemblée des états tenue à Sterlin, & on leva une armée pour les poursuivre. Le comte de Crafurd ennuyé de la guerre, s'adressa au roi & obtint son pardon, Jacques Kennedi, évêque de Saint-André, qui avoit beaucoup de crédit, & toute la noblesse d'Angus ayant intercedé pour lui, afin de prévenir la perte d'une si ancienne & si illustre famille. Crafurd ayant obtenu son pardon, fit bientôt pencher la balance du côté du roi, & agit si efficacement pour lui, que la guerre fut bientôt terminée. Il en usa avec tant de complaisance & de civilité avec la noblesse de son voisinage dans la suite, qu'étant mort peu de temps après, il fut généralement regreté du roi & de tout le peuple. Jacques III étant en différend avec la noblesse, tâcha d'en gagner quelques-uns par ses complaisances, & en leur conférant des titres. Entr'autres, il créa David Lindsei, comte de Crafurd, duc de Montros, parcequ'il avoit beaucoup de pouvoir dans son canton. Les archives & les titres qui appartenoient à cette famille, ayant été dissipés pendant les vingt années de prison du dernier duc, pour avoir demeuré fortement attaché au parti du roi, on ne peut pas en dire de plus grandes particularités. Le comte de Crafurd, qui vivoit encore en 1701, vécut éloigné de toutes les affaires publiques durant les régnes de Charles II & de Jacques II, parcequ'il étoit non conformiste. Mais au temps de la révolution, la faveur du roi Guillaume III & le choix du peuple le firent président de toutes les justices du royaume, à l'exception de celles des communs plaidoyers. La demeure ordinaire de cette famille est à Struhers dans le comté de Fife. Le fils aîné du dernier comte, dont nous venons de parler, portoit le titre de *Lord Lindsei.* * Camden. Buchanan. *Mémoires du temps.*

CRAGIUS (Nicolas) & non CRAJUS, comme plusieurs l'ont nommé, est un savant fort connu par ses ouvrages. Il étoit fils d'un bon bourgeois de Rypen en Jutlande, où il naquit vers l'an 1549. Il alla faire ses études à Wittemberg où Melanchthon attiroit beaucoup de jeunesse, & il y reçut le dégré de maître ès-arts en 1575. Revenu en Danemarck en 1576, on le fit recteur de l'école de Copenhague. Il se maria en 1578, & peu après il quitta le rectorat, & se mit à voyager. Dans la route il reçut le dégré de docteur en droit : on croit que ce fut à Bourges, & que ce fut-là aussi qu'il lia amitié avec Scaliger. A son retour il trouva chez lui deux enfans qui ne lui appartenoient point, & qu'il ne fut point d'avis d'accepter. Il s'en délivra, aussi-bien que de leur mere, en faisant déclarer son mariage nul, & depuis il épousa une personne de naissance & de mérite. En 1592 il fut fait professeur en grec dans l'université de Copenhague, & trois ans après, on le chargea d'y enseigner aussi l'histoire. Nicolas Kaas, chancelier du royaume, le protecteur des savans, & le sien en particulier, lui ayant trouvé du génie pour les affaires, le fit nommer pour accompagner M. Stenon Bilde que l'on envoyoit ambassadeur en Ecosse pour y soutenir les droits de la reine, princesse Danoise, contre l'infraction que l'on faisoit aux conditions qui avoient été stipulées dans son contrat de mariage. Cragius s'aquitta fort bien de cette négociation délicate, & depuis il tint tête, au péril de sa vie, au comte de Bothwel, qui dans une sédition excitée à dessein, voulut entrer de force dans le palais du roi. Il donna aussi de si bons conseils au prince, que le comte fut obligé d'implorer la clémence de son souve-

rain, & de venir à ses pieds se soumettre aux conditions qui furent écrites par les ambassadeurs Danois. Cette négociation terminée, Cragius se livra de nouveau aux lettres, comme s'il n'eût point eu d'autre talent. Comme le roi étoit mineur, ceux qui gouvernoient lui donnerent des lettres d'historiographe, avec des gages de six cens écus du pays, qui étoit alors une somme considérable. On le chargea d'écrire l'histoire de Danemarck, & de commencer par les deux derniers rois Christiern III & Fréderic II; les archives lui furent ouvertes, & on lui fournit tous les secours néceſſaires. Cragius voulant répondre à ce que l'on attendoit de lui, amaſſa beaucoup de matériaux pour son ouvrage, & en forma d'amples recueils, dont la plus grande partie périt depuis dans l'incendie de Copenhague. Ils étoient dans la bibliothéque académique qui fut consumée alors. L'application qu'il donnoit à ce travail, lui faisant négliger ses fonctions de professeur, ses collégues s'en plaignirent, & il fut obligé d'obtenir de la cour des ordres qui enjoignoient aux autres professeurs de suppléer ou de pourvoir à ses fonctions lorsqu'il ne pouroit les remplir. En 1597 on l'envoya en Pologne pour quelques affaires auxquelles le roi s'intéressoit, & en même temps pour les affaires publiques. En 1598 le roi le chargea d'aller en Angleterre réclamer divers effets des marchands Danois pillés par les vaisseaux anglois, & demander que, conformément aux traités, la pêche fût interdite aux Anglois près de la Norwége. L'ambassade ne réussit pas; mais Cragius plut si fort à Elizabeth, que cette reine voulut avoir une copie de la harangue qu'il lui fit; & l'orateur, en la lui envoyant, l'accompagna d'une lettre fort galante. Au retour d'Angleterre, les magistrats de Leyde le régalerent magnifiquement dans leur ville. Peu après, on l'envoya à Embden pour assister à une conférence avec des envoyés d'Angleterre, que les Danois attendirent inutilement un mois. En 1600 il retourna en Pologne avec Henri de Luck, sénateur Danois, pour soutenir & recommander les droits de Joachim Frédéric, électeur de Brandebourg, sur la succession de Prusse. Cragius harangua en cette occasion dans le sénat; & sa harangue qui déplut aux seigneurs Polonois qui la trouverent trop vive, ne laissa pas que de faire un bon effet. Quand il fut revenu, il reprit ses occupations littéraires & ses fonctions académiques. Le rectorat lui échut peu après; & le roi Christiern IV voulut assister à la cérémonie qu'il y eut à cette occasion, de même qu'à la harangue que Cragius prononça pour la dédicace des nouveaux auditoires de l'université. Vers la fin de 1601, la charge de principal du collége de Sora, érigée depuis en académie par Christiern IV, ayant vaqué par la mort de Jean Michaëlius, précepteur du roi, elle fut donnée à Cragius, qui n'en jouit pas long-temps, étant mort lui-même le 14 mai 1602. Ses ouvrages sont: 1. Une grammaire latine, imprimée en 1578. 2. *Titi-Livii Patavini sententiosè dicta*, avec des sentences tirées de Salluste, en 1582. 3. *Differentiæ Ciceronis*, en 1589. Cragius ne fut que l'éditeur de cet ouvrage, qui roule sur la propriété & la signification des mots latins: on croit que c'est l'écrit d'un Danois du moyen âge. Dans la dédicace au roi, Cragius parle du dessein où il étoit de publier une histoire romaine, composée par un Danois nommé Esbern: on ignore ce qu'elle est devenue. 4. *De republica Lacedæmoniorum*, ouvrage très-estimé, imprimé d'abord à Heidelberg en 1592, & plusieurs fois réimprimé depuis, avec les traités suivans traduits par le même, savoir: *Heraclides Ponticus de politiis*, & *Excerpta ex Nicolao Damasceno.* 5. *Panegyricus Christiano IV, Daniæ, &c. regi dictus, in dedicatione novæ academiæ, in-4°.* 6. Sa harangue prononcée devant Elizabeth, est dans le grand recueil de Rymer. 7. *Annalium libri VI, quibus res Danicæ, ab excessu regis Friderici I, ac deinde à gloriosissimo rege Christiano III, gestæ, ad annum usque 1550 enarrantur*, à Copenhague 1737, *in-folio.* Cette histoire de Christiern III n'avoit point été achevée par Cragius, & c'est une des raisons pour lesquelles elle a été si long-temps dans l'oubli. On l'en a tirée enfin en 1737; ce que l'on doit aux soins de M. Gramm, conseiller de justice, bibliothécaire, garde des archives, & historiographe du roi de Danemarck, & professeur en grec dans l'université de Copenhague. Ce savant éditeur y a joint une continuation de l'ouvrage de Cragius par Etienne-Jean Stephanius, & diverses additions, entr'autres beaucoup de détail sur la vie & les ouvrages de Cragius. * *Voyez* la préface de M. Gramm, & la bibliothéque germanique, tome XLVIII, article premier.

CRAGIUS ou CRAIG (Thomas) jurisconsulte Ecossois, né à Edimbourg l'an 1548, fit ses études de droit en France, & il s'y rendit très-habile. Retourné dans son pays, il y fut consulté de toute part. Sa réputation engagea le roi Jacques d'Angleterre, & le parlement d'Ecosse, à le choisir en 1604, pour travailler à l'union des deux royaumes. Etant donc passé en Angleterre, le roi le fit chevalier. L'amour de la patrie le rappella quelque temps après à Edimbourg, où il mourut en 1608, âgé de soixante ans. Il a laissé divers ouvrages sur plusieurs matieres importantes, entr'autres un traité du droit de succéder au royaume d'Angleterre, qui ne fut imprimé qu'en 1704 en un volume *in-folio*, & qui a été traduit aussitôt en anglois. Cragius a fait aussi un savant traité des fiefs d'Angleterre & d'Ecosse, que l'on a réimprimé à Leipsick en 1716, *in-4°.*

CRAINBURG, ou KRAINBURG, ville d'Allemagne dans le cercle d'Autriche. Elle est dans la Carniole, sur la Save, au couchant de la ville de Laubach, dont elle est éloignée environ de huit lieues. Cette ville est fortifiée, & elle a donné le nom aux anciens marquis de Crainburg, qui ont été les maîtres de toute la Carniole. * Mati, *dictionnaire.*

CRAINTE, déesse adorée des Gentils. Elle avoit un temple à Sparte, dans lequel on lui rendoit un culte religieux, fondé sur la prévention où l'on étoit que c'étoit elle qui maintenoit le plus les hommes dans leur devoir, & qui leur inspiroit les actions les plus louables. On croyoit même parmi les Grecs, que la valeur, la hardiesse & le courage n'étoient que des effets de la crainte qu'on avoit d'être blamé, d'être vaincu, & d'être deshonoré; car il est certain que ceux qui craignent le plus le reproche & la honte, sont ceux qui font les plus grands efforts pour l'éviter. Les Lacédémoniens ne révéroient donc pas la Crainte comme une de ces divinités pernicieuses, qu'on ne prioit que pour en détourner les effets, mais plutôt comme le principe de toutes les bonnes actions. C'est pour cela que les éphores avoient placé le temple de la Crainte auprès du palais, où ils tenoient leurs séances, soit pour avoir toujours devant les yeux la crainte de faire quelque chose d'indigne de leur rang, soit pour mieux inspirer aux autres la crainte de violer leurs loix, & leur ordonnances. Les Romains avoient aussi dressé un temple à la Crainte, sous le régne de Tullus Hostilius; mais il semble qu'ils ne la regardoient que par son mauvais endroit: suivant le témoignage de S. Augustin, qui en parle de la sorte: *Hostilius mit au nombre des divinités, la Crainte & la Pâleur, deux des plus dangereuses passions auxquelles les hommes soient sujets, la premiere étant une émotion fâcheuse & involontaire de l'ame épouvantée; & l'autre étant moins une maladie, qu'un coloris désagréable qui défigure le corps.* Ainsi la Crainte révérée à Rome étoit reconnue sous l'idée d'une passion servile, foible & basse; au lieu que celle que les Lacédémoniens adoroient, étoit un sentiment louable, d'une ame bien née. L'idée que S. Augustin donne de la crainte & de la pâleur est confirmée par une médaille qu'on peut voir dans les recueils des médailles consulaires. * Plutarque, *sur Cléomen.* S. Augustin, *de la cité de Dieu, l.* 5, *chap.* 10.

CRAMAUD, d'autres lisent CRÉMAUD (Simon de) cardinal, étoit natif de Cramaud ou Crémaud, proche de Rochechouart dans le Poitou. Il fut savant & zélé pour le bien, & son mérite lui acquit l'estime des papes

papes & des rois. Il fut maître des requêtes & chancelier de Jean de France, duc de Berri, comte de Poitou & d'Auvergne, & fils du roi Jean; & il posséda successivement les églises d'Agen, de Beziers, d'Avignon & de Poitiers. Benoît XIII ayant été élu pape le 28 de septembre 1394, transféra la même année Pierre de Saint-Martial, évêque de Carcassone, à l'archevêché de Toulouse, & nomma en même temps pour administrateur perpétuel de l'église de Carcassone Simon de Cramaud. Pendant la tenue du concile de Pise, auquel ce prélat fut envoyé, il fut nommé à l'archevêché de Reims, & ensuite créé patriarche d'Alexandrie. Il fut fait cardinal en 1413, par le pape Jean XXIII. Simon de Cramaud eut beaucoup de part à tout ce qui se fit en France pour faire cesser le schisme qui affligeoit l'église. Il assista à l'assemblée des prélats qui se tint à Paris sur cette matiere. Les docteurs de l'université de cette ville le députerent en 1394 au roi Charles VI, qui étoit alors à Perpignan, pour lui remontrer la nécessité de réprimer les entreprises de l'anti-pape Benoît XIII. Il se trouva à une autre assemblée composée de l'empereur Wencellas, de Charles VI, roi de France, de Charles III, roi de Navarre, des princes & des plus grands du royaume; & il eut en cette occasion l'honneur d'être à la table de cet empereur, & de deux rois. Il fut envoyé en Angleterre & en Espagne, pour engager ces deux royaumes à embrasser la soustraction d'obéissance à Benoît XIII. Enfin le roi & l'église de France le députerent vers Benoît lui-même pour le même sujet; & Simon de Cramaud n'ayant pu le porter à renoncer au souverain pontificat, il publia un traité dans lequel il prouve la nécessité de refuser l'obéissance à cet anti-pape. Ses travaux ne furent pas inutiles. Charles VI convoqua une nombreuse assemblée de prélats & de docteurs, qui commença le 22 mai dans la petite sale du palais qui donnoit sur la riviere. Cramaud fit l'ouverture de cette assemblée par un discours françois, où il rapporta tout ce qui s'étoit passé depuis la mort de Clément VII, & conclut pour la soustraction d'obéissance à Benoît: ce qui fut accepté dans une seconde assemblée, où il fut résolu d'ôter à cet anti-pape la collation des bénéfices, & tout exercice de son autorité. On envoya ensuite deux commissaires à Avignon pour signifier à Benoît cette résolution; mais celui-ci persistant dans le dessein de mourir pape, on tint en 1406 une assemblée du clergé de France à Paris, dans laquelle on choisit douze théologiens & canonistes, dont les uns parlerent pour Benoît, les autres contre. Simon de Cramaud fut le premier qui parla, & conclut pour la soustraction d'obéissance. Celle-ci fut enfin ordonnée par le concile de Pise en 1409, & le décret en fut lu publiquement par Simon de Cramaud, dans la neuviéme session, tenue le 17 de mars de la même année. Simon de Cramaud mourut en 1429. Jean Besly dit qu'il fut inhumé dans l'église de S. Pierre de Poitiers, & il rapporte son épitaphe, où on ne lit aucune date. * *Histoire ecclésiastique & civile de Carcassone*, par le pere Bouges, *in-4°.* page 266. Jean Besly, *évêques de Poitiers*, page 196. Ciaconius, *in Joann. XXIII.* Sponde, *in annal.* Sainte-Marthe, *Gallia christiana.* Du Pui, *histoire du schisme.*

CRAMER (Jean-Jacques) naquit le 24 janvier de l'an 1673, à Ellg dans le canton de Zurich, où son pere étoit pasteur. Après ses premieres études il alla à Altorf écouter Wagenseil & Sturme, & fit ensuite un voyage en Hollande, où il visita les académies de Leyde & d'Utrecht. Il revint ensuite dans sa patrie, d'où il retourna à Altorff pour y trouver de quoi seconder davantage son gout pour les langues orientales, dans lesquelles il devint très-habile. Il parcourut ensuite l'Allemane, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Angleterre & la France. Il étoit à Paris en 1696, lorsque le conseil de Zurich lui offrit une chaire de professeur des langues orientales. Cramer exerçoit à peine cet emploi, que le prince de Nassau lui offrit celui de professeur en théologie aux langues orientales, & en histoire ecclésiastique dans l'académie de Herborn. Il accepta cette offre, & en passant à Basle il prit le degré de docteur en théologie. Sa santé se trouvant extrêmement altérée dès 1698, il revint à Zurich cette même année pour y respirer l'air natal: mais il n'y fit que languir, & il y mourut le 9 février de l'an 1702. Ses principaux ouvrages sont: *Exercitationes de ara exteriore templi secundi*; & *theologia Israëlis.* * *Nova litterar. Helvet. ad an.* 1702.

CRAMER (Jean-Rodolphe) né à Elcau le 14 février 1678, étoit fils de *Jean-Jacques* Cramer, & de *Dorothée* Huldrich. Son pere fut son premier maître pour les langues grecque & latine, & l'envoya ensuite, en 1691, à Zurich où le jeune Cramer logea chez son oncle Jean-Jacques Huldrich, chanoine & pasteur de l'église du S. Esprit. Sa famille & ses amis vouloient le déterminer à l'étude de la médecine; mais par les conseils de Jean-Jacques Cramer son frere, il se livra à la théologie, après la mort de son pere, arrivée en 1693, & il fut reçu au nombre des ministres en 1699. La même année il vint demeurer à Herborn avec son frere qui y étoit appellé, pour enseigner la théologie, & il fit de grands progrès sous la direction de ce frere qui étoit un homme fort savant, & sous celle de MM. Hildebrand, Flotin, Kirchmeyer, Duker & Schramme. Après deux ans de séjour dans cette ville, son frere lui conseilla d'aller à Leyde, afin d'y profiter des leçons des savans qui s'y distinguoient, & de se perfectioner sous eux dans les antiquités hébraïques. Ceux que Cramer fréquenta le plus dans cette ville furent MM. Trigland, Marke & Witsius, par les avis desquels, de même que par les conseils de son frere, il publia à Leyde en 1702, un ouvrage qui servit de preuve des grands progrès qu'il avoit faits dans la langue & dans l'érudition hébraique. Ce sont sept dissertations sur les *Hilcoth Biccurim.* Il les dédia au magistrat de Zurich. La même année son frere étant mort à Zurich où il enseignoit l'hébreu depuis quelque temps, Jean-Rodolphe fut nommé unanimement pour remplir le même poste, & à son retour à Zurich, il présenta le livre qu'il venoit de faire paroître à Leyde, & il commença les exercices de son nouvel emploi le 18 septembre, par un discours *de philologis à reformatione in scholâ Tigurinâ claris.* En 1703 il épousa *Dorothée* Werthmuller, dont il a eu plusieurs enfans. En 1705 on le chargea d'enseigner l'histoire sacrée & profane, & l'année suivante il eut la chaire d'hébreu dans le collége supérieur. En 1717 il fut reçu dans le collége des chanoines. En 1725 on le fit professeur de théologie, ou professeur de l'ancien testament, après la mort de Jean-Jacques Lavater, le pere, qu'il avoit aidé souvent dans ses fonctions durant les infirmités de ce théologien. En 1731 il eut la dignité de doyen du chapitre des chanoines, après la mort de *Holzhalbius*; & enfin après celle d'Hottinger, il fut fait en 1735 professeur du nouveau testament. Il languit les dernieres années de sa vie, & mourut le 14 juillet 1737. Ses ouvrages sont: 1. *Decas thesium theologicarum*, 1704, *in-4°.* Cramer avoit soutenu ces thèses sous la présidence de son frere. 2. *Dissertatio, Filium Dei, ecclesiæ non novi tantùm, sed & veter. testam. præsentem exhibens*, 1701, *in-4°.* C'est encore une thèse, soutenue à Herborn, sous la présidence de son frere. 3. *Constitutiones de primitivis R. Mosis F. Maimonis, quæ inter titulos III partis operis Maimoniani, &c. habentur, cum versione & notis philologicis*, à Leyde 1702, *in-4°.* 4. *Henrici Altingii historiæ sacræ & profanæ compendii, ut & J. H. Suiceri historiæ ecclesi. chronologicæ delineationis, continuatio & supplementum usque ad annum* 1707, à Zurich 1707, *in-8°.* 5. *Dissertatio philologica de lege de juvencâ decollandâ ob repertum in agro cadaver*, 1708 *in-4°.* 6. *Dissertatio theologica de certitudine principiorum religionis verè christianæ*, 1724, *in-4°.* 7. *Dissert. de Filio Dei salvatore nostro, sub veter. testam. jam sacerdote*, 1724, *in-4°.* 8. *De summâ prædicationis apostolicæ, quòd Jesus sit Christus*, 1725, *in-4°.* 9. *De genuinâ indole fidei Jesum seu Christum recipientis*, en deux parties, 1726 & 1727,

in-4°. 10. *Dissertationes theolog. VII, de benedictione Mosis in tribum Levi enunciatâ*, 1725, 1736, *in-4°*. 11. *Positiones theolog. ex pastorali instructione sancti Pauli ad Titum data, excerptæ*, 1727, *in-4°*. 12. *Demonstrat. theol. quibus in rebus veræ religionis præstantia ponenda sit*, 1728, & années suivantes. 13. *De nonnullis Antichristi characteribus*, 1729, *in-4°*. 14. *De primariis religionis capitibus*, 1730. 15. *Theses ex epist. S. Judæ apostoli*, &c. 1731, *in-4°*. 16. *Positiones theolog. de religione*, 1733, *in-4°*. 17. *De evangelicâ resipiscentiâ*, &c. 1734, *in-4°*. 18. M. Cramer a fait imprimer un recueil d'opuscules philologico-théologiques de son frere, dont il a été parlé ci-dessus, en 1705, *in-4°*, à Francfort & Leipsick. On y trouve le discours ou l'oraison funébre du défunt par J. Henri Schramme. 19. On a aussi neuf harangues de Jean Rodolphe Cramer. 1. *De philologis à reformatione in scholâ Tigurinâ claris*. C'est celle qu'il prononça le 18 septembre 1702, & dont on a parlé. 2. *De christianorum veterum festum paschatis diem celebrandi modo ac ritibus*, prononcée le 22 mars 1704. 3. Sur les oppositions de la France aux prétentions des papes sur le temporel des rois, en latin, prononcée le 12 septembre 1704. La quatriéme sur le S. Esprit, le 23 mai 1711. La cinquiéme sur le droit naturel, le 12 septembre 1718. La sixiéme sur la maniere dont on s'y prenoit dans la primitive église pour appaiser ou arracher les schismes, le 28 janvier 1724. La septiéme, *de experientiâ theologicâ*, le 11 septembre 1725. La huitiéme, *cur unio inter protestantes optatum successum nondum plenè sit consecuta*, le 27 janvier 1729. La neuviéme a pour titre, *de fissuris Sionis nostri*, le 27 janvier 1735. Depuis la mort de Cramer on a imprimé de lui, *meditatio sacra in verba sancti Pauli, quæ, 2 ad Corinthios V, 1, Beatitudinem in Domino morientium veram ac certam demonstrat*, à Zurich 1727, *in-4°*. Il y a aussi du même quelques ouvrages écrits en allemand. Jean-Jacques Zimmerman a prononcé son oraison funébre. * *Voyez* l'extrait historique de cette piéce, en latin, dans le recueil intitulé, *Tempe Helvetica*, tome III, section 1, pag. 152 & suiv. page 160, & le même recueil, tome II, pages 151, 155; tome I, pages 92, 240, 444. On trouve un extrait de la harangue de M. Zimmerman, dans la bibliothéque germanique, tome XLIX.

CRAMER (Jean-Frédéric) jurisconsulte Allemand, fut professeur à Duisbourg, & conseiller du roi de Prusse, électeur de Brandebourg, depuis conseiller du conseil pour le gouvernement du duché de Magdebourg, & enfin résident du roi de Prusse à Amsterdam. Il avoit une parfaite connoissance de la langue latine & des médailles, & avoit acquis dans ses voyages l'amitié de presque tous les savans d'Allemagne & de France. Frédéric I, roi de Prusse, qui connoissoit son mérite, le donna pour précepteur au prince royal. Pendant qu'il étoit à Amsterdam, il s'y occupa à écrire l'histoire du roi son maître; mais le monarque étant mort, la situation de Cramer changea tout-à-coup. On lui ôta sa pension: il fut hors d'état de payer même les dettes nécessaires qu'il avoit faites, tomba malade de chagrin, & mourut d'une hémorragie à la Haye, le 17 mars 1715. On a de lui, 1. *Vindiciæ nominis Germanici contra quosdam obtrectatores Gallos*. Cet écrit est principalement contre cette question du pere Bouhours, *si un Allemand pouvoit être bel esprit?* C'est une lettre adressée à Benoît Carpzovius, & imprimée à Berlin en 1694, *in-folio*. 2. Une traduction latine de l'introduction à l'histoire, par Puffendorf. Cette traduction a été imprimée à Utrecht en 1703, *in-8°*, & à Francfort en 1704, *in-8°*. Son histoire du roi de Prusse Frédéric I, par les médailles, est demeurée manuscrite. * *Miscellanea Lipsiensia*, tome I, pages 381, 382.

CRAMER (Daniel) né à Retz en Neumarck le 20 janvier 1568, étudia en partie sous les yeux de son pere, & en partie à Lansberg, Stettin & Dantzick. Revenu chez lui, il y exerça quelque temps la charge de recteur des écoles publiques, après quoi il alla à Rostock pour y acquerir de nouvelles connoissances. On lui confia la conduite du fils de Georges Rosenkrans, ministre d'état du roi de Danemarck. Après avoir été reçu maître-ès-arts à Rostock, il alla avec son éleve à Wittemberg, où il fut fait professeur d'éloquence. Il y fut depuis revêtu de l'emploi d'inspecteur des étudians qu'on nomme Boursiers. Ayant été appellé à Stettin, il y remplit les charges de premier doyen, de professeur & d'assesseur consistorial. En 1597 il fut ministre de Marienkerk, & inspecteur du collége. En 1598 il reçut à Wittemberg le dégré de docteur en théologie. Il mourut la même année le 5 octobre. On a de lui: *Disputationes 18, de præcipuis logicæ Aristotelis partibus: Isagoge in metaphysicam Aristotelis: Tractatus de sublimi corporis beatorum spiritualis mysterio: Sana doctrina de prædestinatione: Scholæ propheticæ: Arbor hæreticæ consanguinitatis*, & quelques autres ouvrages en allemand. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRAMMER ou CRANMER (Thomas) archevêque de Cantorberi, né à Nottingham le 2 juillet 1489, sortoit d'une noble famille dans la province de Nottingham, qui avoit passé en Angleterre, à la suite de Guillaume *le Conquérant*. Dès son jeune âge, il fit du progrès dans les lettres, & embrassa l'état ecclésiastique. Il vint ensuite à la cour dans le temps que le roi Henri VIII étant devenu amoureux d'Anne de Boulen, cherchoit à faire dissoudre son mariage avec Catherine d'Aragon, pour épouser sa maîtresse. Crammer crut que cette conjoncture lui étoit favorable, pour s'avancer auprès du prince. Il trouva le moyen d'approcher Anne de Boulen, & il agit avec tant d'adresse, que Henri l'envoya à Rome, pour y solliciter la dissolution de son mariage. A son retour, il obtint l'archevêché de Cantorberi en 1532, à la sollicitation de la même Anne de Boulen, après la mort de Guillaume Warham. Quelque temps après il prononça la sentence de divorce entre Henri & Catherine, déclarant nul leur mariage, & leur permettant d'épouser qui il leur plairoit. Depuis, Crammer appuya le ressentiment du roi, qui se révolta contre l'église, & il épousa une fille qu'il avoit amenée d'Allemagne. Au commencement du régne de Marie, fille de Henri VIII, il fut arrêté. L'espérance de sauver sa vie, lui fit rétracter sa doctrine; & par un acte signé de sa main, il reconnut qu'il avoit changé dix-sept fois de religion. Mais voyant que cette démarche n'étoit pas capable de le sauver, il professa de nouveau sa doctrine hétérodoxe, & fut brulé à Oxfort le 21 mars de l'an 1556. Crammer avoit composé plusieurs ouvrages. * Sanderus, *de schism. Angl.* Holand, *herool. Angl.* De Thou Melchior Adam.

CRAMOISI (Sébastien) célébre imprimeur de Paris, étoit un des principaux de sa profession. Quoique ses éditions n'eussent ni l'exactitude, ni la beauté de celles qui étoient sorties des imprimeries des Etiennes, des Manuces, des Plantins, & des Frobens, néanmoins il avoit une capacité plus qu'ordinaire, qui non-seulement le faisoit considérer comme le chef de la célébre société du *Grand Navire*, c'est-à-dire, des plus considérables libraires de Paris, mais qui fut cause encore qu'on jetta les yeux sur lui, pour lui donner la direction de la plus belle imprimerie du monde, nouvellement établie au Louvre, par la magnificence du roi Louis XIII. Le catalogue de ses éditions a été imprimé plus d'une fois, tant par lui que par son petit-fils, qui lui succéda dans la direction de l'imprimerie royale. Il avoit été échevin de la ville de Paris. Il mourut au mois de janvier 1669. * Baillet, *jugemens des savans sur les imprimeurs*.

CRANA, *cherchez* CARNA.

CRANAUS, second roi d'Athènes, succéda à Cecrops, l'an 2527 du monde, & 1508 avant J. C. Sous son régne arriva le déluge de Deucalion en Thessalie. Ce Deucalion sauvé du déluge, se retira à Athènes, la neuviéme année du régne de Cranaüs. Il avoit un fils nommé *Amphiction*, qui épousa la fille de Cranaüs, à

qui il succéda * Castor cité par Eusebe *in chron.*

CRANBOURN, ville avec marché, dans le comté de Dorset, la capitale de son canton. Elle est à la source d'une riviere, qui se jette dans la Stowre. Elle est ancienne, & située à quatre-vingt-cinq milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

CRANBROOK, ville avec marché dans la contrée du comté de Kent en Angleterre, qu'on nomme Surrei-Lath, à la source de la riviére de Medwai, à 44 milles anglois de Londres. *Dict. angl.*

CRANENBOURG, bourg du cercle de Westphalie en Allemagne. Il est dans le duché de Cleves, à une lieue & demie de la ville de ce nom du côté du couchant. On le prend pour l'ancien *Burcinacium* ou *Burginacium*, lequel pourtant Sanson croit avoir été au lieu où est maintenant le fort de Skenck. * Baudrand.

CRANEVELD (François) conseiller au grand conseil à Malines, étoit de Nimegue. Il étudia à Louvain, & depuis fut pensionaire de Bruges, avant que d'être conseiller de Malines, où il mourut le 4 octobre 1564. On dit qu'il apprit la langue grecque sur la fin de sa vie; & l'usage qu'il fit de cette étude, fut de traduire les six livres de Procope des édifices de Justinien & trois homélies de S. Basile. * Le Mire, *elog. Belg.* Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.* Valere André, *biblioth. belgic.*

CRANGANOR, royaume dans la presqu'isle de l'Inde, en deçà du golfe de Bengale, sur les côtes de Malabar, avec une ville de même nom. Elle appartenoit aux Portugais qui possédoient presque tout le pays, mais aujourd'hui les Hollandois en sont les maîtres. Les peuples y sont presque tous chrétiens. L'évêque d'Angamale y fait souvent sa résidence, depuis 1609. * Jarric, *liv.* 6, *c.* 14. Govea, *progrès de l'église, l.* 2, *c.* 19.

CRANOSTAW, *Cranostavia*, ville de Pologne, dans la Russie noire. Elle est située sur la petite riviere de Wieprz qui y forme un étang, ce qui contribue à la rendre très-forte. Cranostaw est aujourd'hui le siége épiscopal de Chelm, qu'on y a transferé. * Sanson.

CRANTOR, natif de Solos, philosophe académicien, disciple de Xenocrates, florissoit sous la CXVI olympiade, vers l'an 316 avant J. C. & fut compagnon de Cratès & de Philemon. Il avoit laissé des commentaires, qui alloient jusqu'à trente mille lignes, outre plusieurs poëmes qu'il scella de son cachet, & qu'il mit dans le temple de Minerve. On dit qu'il étoit très ingénieux à inventer des mots. Diogene Laërce marque qu'on estimoit particulierement un livre *de la consolation*, qu'il avoit fait. Il mourut d'hydropisie; mais on ne sait en quelle année. Il fut le premier qui composa des commentaires sur Platon. Il laissa à Arcesilas tout son bien, qui montoit à douze talens. * Diogène Laërce, *l.* 4, *de la vie des Philosophes.*

CRANZ, *cherchez* KRANTS.

CRANUS, fils de *Crana* & de *Janus*, & non pas son frere, comme dit Bérose. Il rendit à Crana toutes sortes d'honneurs, lui ayant dédié un bois sur les bords du Tibre, & institué une fête tous les ans. Il régna cinquante-quatre ans sur les Aborigénes. * *Ant. grecques & romaines.*

CRAON sur l'Oudon, petite ville de France en Anjou, vers les frontieres du Maine & de la Bretagne, a donné son nom à la maison des barons de CRAON, assez renommés dans notre histoire. Cette baronie de Craon entra en 1386 dans la maison de la Tremoille, par le mariage de GUI VI, sire de la Tremoille, avec *Marie* de Sulli, fille unique & héritiere de *Louis* de Sulli, & d'*Isabelle* de Craon. *Marie* de Sulli avoit été accordée avec *Charles* de Berri, comte de Montpensier, fils de *Jean* de France, lequel mourut en 1383. La ville de Craon souffrit beaucoup en 1562 durant les guerres civiles.

I. ROBERT, surnommé le *Bourguignon*, seigneur de Craon, fils puîné de RENAUD I du nom, comte de Nevers, & d'*Adele* de France, sœur de *Henri* I du nom roi de France, fut élevé auprès d'Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou, sa grande tante, & fort consideré de Geofroi, dit *Martel*, comte d'Anjou, qui le maria à *Avoise*, dame de Sablé, lui donna la baronie de Craon en Anjou, confisquée sur Guerin de Craon. Il fit le voyage de la Terre-sainte, où il mourut vers l'an 1098, & eut pour enfans RENAUD II du nom, dit *le Bourguignon*, qui suit; ROBERT, surnommé *Vestrob*, qui a donné origine aux seigneurs de Sablé, rapportés par M. Ménage en son histoire de Sablé; *Henri*, seigneur du Lion d'Angers; & *Béatrix*, mariée à *Geoffroi*, seigneur de Châteaugonthier.

II. RENAUD, dit *le Bourguignon*, II du nom, seigneur de Craon, dont la postérité prit le nom, fut aussi seigneur de Brion & du Lion d'Angers, & fonda l'abbaye de la Rue, dans le voisinage de Craon en 1096. Il avoit épousé avant l'an 1078 *Enneguen* de Vitré, surnommée *Domite* & *Domitille*, dame de Craon, fille de *Robert*, seigneur de Vitré, & de *Berthe*, dame de Craon, dont il eut *Mahaud* de Craon, mariée, selon la Morliere, à *Raoul*, seigneur de Crequi; MAURICE I du nom, qui suit; *Henri*, & *Robert* de Craon, qui fut fiancé à la fille unique de *Jourdain* Eschivat II du nom, seigneur de Chabanois & de Confolant; mais voyant qu'on lui manquoit de parole, il s'en alla de dépit en la Terre-sainte, où il prit l'habit de Templier, & fut le second des maîtres des Templiers, dits autrefois *du Temple*, depuis l'an 1130 jusqu'en 1149.

III. MAURICE I du nom, seigneur de Craon, accompagna Foulques V du nom, conte d'Anjou, depuis roi de Jerusalem, dans la guerre qu'il eut contre Henri I du nom, roi d'Angleterre. Il épousa l'an 1100 *Typhaine* de Chantocé, surnommée l'*Anguille*, dame de Chantocé & d'Ingrande, fille de *Hugues* seigneur de Chantocé, &c. dont il eut:

IV. HUGUES, seigneur de Craon, de Chantocé, & d'Ingrande, qui épousa 1°. *Agnès* de Laval, fille de *Gui* III du nom, sire de Laval, & d'*Emme* de Mortain: 2°. *Isabelle*, dite *Marquise*. De sa premiere femme vint *Renaud* de Craon, mort jeune. De la seconde sortirent MAURICE II du nom, qui suit; *Foulques*, mort sans postérité; *Gui*, qui fit le voyage de la Terre-sainte en 1192; *Robert*, chanoine d'Angers en 1190; & *Marquise* de Craon, mariée à *Hugues*, seigneur de la Guerche, de Pouancé & de Segré.

V MAURICE II du nom, seigneur de Craon, &c. étoit mort en 1215, ayant eu d'*Isabelle* de Meullence, dite *de Beaumont*, *Maurice* III du nom, sire de Craon, mort sans postérité, avant l'an 1224; *Pierre*, avant l'an 1215; AMAURI I du nom, sire de Craon, qui suit; *Havoise*, mariée 1°. à *Gui*, VI du nom, sire de Laval: 2°. à *Yves* le Franc; & *Constance* de Craon, vivante en 1216.

VI. AMAURI I du nom, seigneur de Craon, Chantocé, Ingrande, &c. sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine, fit la guerre en 1222, à Pierre de Dreux dit *Maucler*, duc de Bretagne, qui le fit prisonnier; & étant sorti de prison l'année suivante, après avoir payé une grosse rançon, il mourut le 12 mai 1226 sur le point de faire un voyage contre les Albigeois. Il avoit épousé avant l'an 1214 *Jeanne* des Roches, dame de Sablé, de Briolé, de Châteauneuf-sur-Sarte, &c. fille aînée & héritiere de *Guillaume* des Roches, seigneur de Sablé, &c. sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine, & de *Marguerite*, dame de Sablé, dont il eut MAURICE IV du nom, sire de Craon & de Sablé, qui suit; *Jeanne* fiancée à *Artus*, second fils de *Pierre*, duc de Bretagne; & *Isabelle* de Craon, mariée 1°. à *Raoul*, seigneur de Fougeres: 2°. à *Caron* de Bodegat, chevalier Breton, avec lequel elle vivoit en 1257.

VII. MAURICE IV du nom, sire de Craon, de Sablé, &c. sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine, épousa *Jeanne*, dont la famille n'est pas connue.

Il en eut *Amauri* II du nom, sire de Craon, &c. sénéchal d'Anjou, qui étoit mort en 1269, sans laisser postérité d'*Yolande* de Dreux, fille de *Jean*, II du nom, comte de Dreux; &

VIII. MAURICE V du nom, sire de Craon, &c. sénéchal d'Anjou, &c. qui mourut en 1282. De lui & d'*Isabelle* de Lusignan, fille de *Hugues* X du nom, dit *le Brun*, comte de la Marche, & d'*Isabelle*, comtesse d'Angoulême, morte le 14 janvier 1299, vinrent MAURICE VI du nom, qui suit; & *Jeanne* de Craon, mariée à *Gerard* Chabot, II du nom, seigneur de Retz, de Machecoul, &c.

IX. MAURICE VI du nom, sire de Craon, &c. sénéchal héréditaire d'Anjou, &c. fit son testament le premier février 1292 au retour de son ambassade d'Angleterre, & mourut dix jours après. Il avoit épousé en 1277 *Mahaud* de Malines, fille de *Gaulthier Berthoul*, seigneur de Malines, & de *Marie* d'Auvergne, morte le 28 septembre 1306, dont il eut AMAURI III du nom, qui suit; *Marie*, alliée le 25 août 1303, à *Robert* de Brienne, vicomte de Beaumont-au-Maine, &c. morte le 21 août 1312; *Isabelle*, mariée à *Olivier*, seigneur de Clisson, morte le 30 juillet 1350; & *Jeanne* de Craon, morte sans alliance le 25 août 1312.

X. AMAURI III du nom, sire de Craon, &c. sénéchal héréditaire d'Anjou, &c. fut nommé avec quelques autres seigneurs, pour terminer le différend qui étoit entre le roi Philippe *le Long*, & Eudes, duc de Bourgogne, & les nobles de Champagne & de Brie, au sujet des hommages & de la maniere de les faire. Il fut le dernier de sa maison, qui posséda la charge héréditaire de sénéchal d'Anjou, Touraine & du Maine, ayant cédé celle de Touraine au roi en 1323, & échangé en 1330 celles d'Anjou & du Maine avec le roi, & mourut le 26 janvier 1332, âgé de 53 ans. Il épousa 1°. *Isabelle* de Sainte-Maure, dame de Sainte-Maure, Marcillac, Montbason, Montcontour, Jarnac, &c. fille unique & héritiere de *Guillaume* IV du nom, seigneur de Sainte-Maure, &c. morte le 13 décembre 1310: 2°. *Béatrix* de Rouci, fille de *Jean* IV du nom, comte de Rouci, & de *Jeanne* de Dreux. De sa premiere femme vinrent MAURICE VII du nom, sire de Craon, qui suit; & GUILLAUME de Craon, surnommé *le Grand*, seigneur de Sainte-Maure, *qui fit la branche des vicomtes de* CHASTEAUDUN, *rapportée ci-après*. De la seconde sortirent *Simon* de Craon, dit aussi *Maurice*, mort le 26 janvier 1330, à l'âge de sept ans; PIERRE, *qui a fait la branche des seigneurs de la* SUZE, *rapportée ci-après*; *Jean*, évêque du Mans, puis archevêque de Reims, mort le 26 mars 1373; *Béatrix*, mariée à *Eon*, seigneur de Loheac & de la Roche-Bernard, morte le 26 septembre 1356; *Isabeau*, morte sans alliance en 1333; & *Marguerite* de Craon, destinée religieuse à Longchamp près de Paris, où elle mourut le 26 août 1336.

XI. MAURICE VII du nom, sire de Craon, de Sablé, &c. mourut le 8 août 1330. Il avoit épousé *Marguerite* de Mello, dame de Sainte-Hermine, fille de *Dreux* de Mello, seigneur de Château-Chinon, Sainte-Hermine, &c. & d'*Eléonore* de Savoye, dont il eut AMAURI IV du nom, sire de Craon, qui suit; *Isabeau* dame de Craon, après la mort de son frere, mariée 1°. à *Gui* de Laval, XI du nom, sire de Laval, de Vitré, de Gaure & d'Aquigni: 2°. à *Jean* Bertrand de Briquebec, vicomte de Fauquernon: 3°. à *Louis* I du nom, sire de Sulli, morte le 2 février 1394; & *Yolande* de Craon, dont l'alliance est ignorée, vivante en 1404.

XII. AMAURI IV du nom, sire de Craon, de Sainte-Maure, Chantocé, Ingrande, Sablé, &c. servit les rois Philippe *de Valois*, Jean son fils, & Charles V dans leurs armées; fut aussi chef de guerre & capitaine souverain en Xaintonge, Poitou, Anjou, & basse Normandie; demeura prisonnier à la bataille de Poitiers, & mourut le 30 mai 1373, sans postérité de *Perronelle* de Thouars, fille aînée de *Louis*, vicomte de Thouars, & de *Jeanne*, comtesse de Dreux, qu'il avoit épousée en 1324.

BRANCHE DES VICOMTES DE CHASTEAUDUN.

XI. GUILLAUME de Craon I du nom, surnommé *le Grand*, seigneur de la Ferté-Bernard, de Sainte-Maure, second fils d'AMAURY, III du nom, sire de Craon, &c. & d'*Isabelle* dame de Sainte-Maure, &c. sa premiere femme, fut chambellan des rois Philippe *de Valois* & de Jean son fils, & l'un des favoris de Louis, I du nom, duc d'Anjou. Il acquit les terres de Dommart & de Bernarville en Ponthieu, & vivoit encore en 1382. Il avoit épousé *Marguerite* de Flandre, vicomtesse de Chasteaudun, fille puînée de *Jean* de Flandre, seigneur de Nesle & de Tenremonde, vicomte de Chasteaudun, &c. & de *Béatrix* de Châtillon-Saint-Paul, dont il eut GUILLAUME II du nom, qui suit; PIERRE, *qui fit la branche des seigneurs de la* FERTE-BERNARD, *qui sera rapportée ci-après*; JEAN, seigneur de Dommart, *tige des seigneurs de* DOMMART, *aussi rapportée ci-après*; *Gui*, seigneur de Sainte-Julite, chambellan du roi Charles VI, qui fit son testament en 1401, & mourut sans enfans de *Jeanne* de Chourses, sœur de *Jean*, seigneur de Malicorne; *Marie*, dame de Saint-Aignan, mariée en 1373 à *Hervé*, seigneur de Mauni & de Thorigni, morte en 1401; & *Béatrix* de Craon, mariée à *Renaud*, seigneur de Maulevrier & de Toureil.

XII. GUILLAUME de Craon II du nom, vicomte de Chasteaudun, seigneur de Marcillac, de Montbason, de Sainte-Maure, de Jarnac, &c. chambellan du roi Charles VI, épousa *Jeanne* de Montbason, fille de *Renaud*, seigneur de Montbason, & d'*Eustache* d'Anthenaise, dont il eut *Guillaume* de Craon, III du nom, vicomte de Chasteaudun, seigneur de Sainte-Maure, &c. mort sans lignée; JEAN, qui suit; *Marguerite* de Craon, dame de Montbason, de Sainte-Maure, &c. après la mort de *Jean* son frere, mariée à *Gui* VIII du nom, seigneur de la Rochefoucaud; *Isabeau*, alliée à *Guillaume* Odart, seigneur de Verrieres; *Marie* dame de Précigné, de Verneuil & de Ferrieres, puis de Jarnac, de Montsoreau & de Montcontour, mariée 1°. en 1396 à *Maurice* Mauvinet, chevalier: 2°. à *Louis* Chabot, seigneur de la Greve; & *Louise* de Craon, alliée 1°. en 1404, à *Miles* de Hangest, dit *Rabache*, seigneur d'Avesnecourt, écuyer d'écurie du roi: 2°. à *Jean* de Mailli, seigneur d'Auvillers, de Maurez, &c. avec lequel elle vivoit en 1423, que ses biens furent confisqués & donnés à Thibault Chabot, seigneur de la Greve, à cause qu'il tenoit le parti des ennemis.

XIII. JEAN de Craon, seigneur de Montbason, de Sainte-Maure, &c. puis vicomte de Chasteaudun après la mort de son frere aîné, fut établi grand échanson de France en 1413, & fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, sans postérité de *Jacqueline* de Montagu, fille de *Jean*, seigneur de Montagu & de Marcoussis, grand maître de France, qu'il avoit épousée le 7 nov. 1399.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FERTÉ-BERNARD.

XII. PIERRE de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard, de Brunetel, de Sablé, &c. *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, étoit second fils de GUILLAUME de Craon I du nom, vicomte de Chasteaudun, & de *Marguerite* de Flandre, & épousa *Jeanne* de Châtillon, dame de Rosoi, troisiéme fille de *Gaucher* de Châtillon, sire de Rosoi, vidame de Laon, &c. & de *Marie* de Couci, dont il eut ANTOINE, qui suit; & *Marie* de Craon, qui étoit une fille très-belle, selon l'auteur anonyme de la vie de Charles VI.

XIII. ANTOINE de Craon, seigneur de Beauverger par acquisition, chambellan du roi, fut reçu pannetier de France en 1411, & en fut destitué en 1413. Il tenoit le parti du duc de Bourgogne, qui l'établit gouverneur de Soissons en 1413, & mourut à la bataille d'Azincourt en 1415, sans postérité de *Jeanne* de Hondeschote.

Branche des seigneurs de Dommart.

XII. Jean de Craon I du nom, seigneur de Dommart, Bernarville, Claci, Montforeau, &c. vidame de Laon, troisiéme fils de Guillaume de Craon, I du nom, vicomte de Chasteaudun, & de *Marguerite* de Flandre, étoit mort en 1400. Il avoit épousé en 1364 *Marie* de Châtillon, fille aînée & héritiere de *Gaucher* de Châtillon, vidame de Laon, seigneur de Rosoi, &c. & de *Marie* de Couci, dont il eut *Jean* & *Aubert*, morts jeunes; *Simon*, seigneur de Dommart & de Claci, tué à la journée d'Azincourt en 1415; *Guillaume*, seigneur de Montsoreau & de Nouastre; Jean II du nom, qui suit; *Marguerite*, alliée 1°. en 1381, à *Bernard* de Dormans, seigneur de Soupi, & chambellan du duc d'Anjou: 2°. à *Jean*, seigneur de Croi & de Renti, grand bouteiller de France; *Marie*, femme de *Gaucher* de Thorotte; *Jeanne*, abbesse d'Origni; *N.* abbesse d'Avenai; *Agnès*, abbesse de Messines; & *Blanche* de Craon, doyenne & grande prieure de Fontevrault en 1431.

XIII. Jean de Craon II du nom, dit *le Jeune*, seigneur de Dommart, &c. demeura prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415, & mourut en 1420. Il épousa *Guyotte* de Lonroi, fille de *Jean*, seigneur de Lonroi, & de *Marie* de Querieu, dame de Monsures, dont il eut

XIV. Jacques de Craon, seigneur de Dommart, &c. qui fut député par Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, avec plusieurs seigneurs, pour l'assemblée des notables, qui se tint à Arras en 1435, & mourut à Rhodes en allant à Jerusalem, avant le 12 septembre 1440. Il avoit épousé en 1427, *Bonne* de Fosseux, fille puînée de *Jean*, seigneur de Fosseux, & de *Jeanne* dame de Preure, dont il eut Antoine, qui suit; *Pierre*, nommé dans le testament de son pere; *Jeanne* de Craon, dame de Preure, de Dommart & de Claci, mariée à *Jean* de Soissons, seigneur de Moreil, chambellan du roi; & *Marie* de Craon, destinée à être religieuse par le testament de son pere. On ajoute *Catherine* de Craon, mariée 1°. à *Jean* de Wassenaer, seigneur de Lande: 2°. à *Jean* de Hallwin, chevalier de la toison d'or.

XV. Antoine de Craon, seigneur de Dommart, Bernarville, Claci, &c. bailli d'Amiens, né en 1434, suivit le parti de Jean duc de Bourgogne contre le roi Louis XI, à cause de quoi ses biens furent confisqués, & mourut sans enfans de *Claude* de Crevecœur, fille de *Jean*, seigneur de Crevecœur.

Branche des seigneurs de la Suse.

XI. Pierre de Craon, seigneur de la Suse, de Chantocé, d'Ingrande, &c. troisiéme fils d'Amauri III du nom, sire de Craon, &c. & de *Béatrix* de Rouci sa seconde femme, mourut le 13 novembre 1376. Il épousa 1°. *Marguerite* de Pons, fille de *Renaud*, sire de Pons, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Catherine* de Machecoul, fille unique de *Louis*, seigneur de Machecoul, la Benaste, &c. & de *Jeanne* de Bauçai, dont il eut Jean, qui suit; *Pierre*, mort sans alliance vers l'an 1393; & *Jeanne* de Craon, mariée 1°. à *Ingerger* d'Amboise II du nom, seigneur de Rochecorbon: 2°. à *Pierre* de Beauveau, seigneur de Montpipeau & de la Roche-sur-Yon, sénéchal d'Anjou & de Provence, morte le 28 décembre 1421, de l'opération césarienne.

XII. Jean de Craon, seigneur de la Suse, de Chantocé, &c. chevalier banneret en 1411, mourut le 15 décembre 1432. Il épousa 1°. *Béatrix* de Rochefort, morte en 1421: 2°. *Anne* de Sille, veuve de *Jean*, seigneur de Montejan, dont il n'eut point d'enfans, & eut de sa premiere Amauri, qui suit; & *Marie* de Craon, alliée 1°. vers l'an 1404, à *Gui* de Laval, seigneur de Blason & de Rans: 2°. à *Charles* d'Estouteville, seigneur de Villebon, morte sans enfans.

XIII. Amauri de Craon, seigneur de Briolé, &c. mourut à la bataille d'Azincourt en 1415, sans enfans de *Jeanne* du Pui-d'Amboise. * *Voyez* M. Menage, *histoire de Sablé*; le pere Anselme, *histoire des grands officiers*; M. de Thou, *livre* 30, *&c.*

CRAON (Pierre de) seigneur de la Ferté-Bernard, de Sablé, &c. *dont la postérité a été rapportée ci-dessus*, s'étant attaché à la personne de Louis d'Anjou, fut envoyé en France par ce prince qui étoit en Italie, avec ordre de lui faire venir de l'argent & du secours; mais au lieu de hâter son voyage, il s'amusa à se divertir avec les courtisantes de Venise: de sorte que ce prince l'ayant attendu long-temps, sans en avoir eu de nouvelles, mourut de chagrin. Ce retardement rendit Craon évidemment coupable de la perte de ce prince, & le duc de Berri l'avoit menacé de le faire pendre; mais la grandeur de sa naissance & de ses richesses, le tira de ce danger. C'étoit sous le régne de Charles VI, pendant les années 1384 & 1392. Depuis, Pierre de Craon tomba dans la disgrace du duc d'Orléans, & croyant que le connétable de Clisson lui avoit rendu de mauvais offices, il résolut de s'en venger. Le soir du 14 juin 1381, fête du S. Sacrement, il attaqua le connétable en trahison, dans une rue à Paris, assisté de vingt estafiers, qu'il avoit fait assembler dans son hôtel. Le connétable néanmoins ne mourut pas de ses blessures, & fit faire le procès à Pierre de Craon. Ses biens furent confisqués, & donnés au duc d'Orléans; son hôtel changé en un cimetiere, pour l'église de S. Jean en Grève, & ses belles maisons de la campagne démolies. Il ne put sauver que sa personne, s'étant retiré vers le duc de Bretagne, qui le tint soigneusement caché. Quelques années après, le roi lui accorda sa grace, à la priére même du duc d'Orléans. Avant cet assassinat, il avoit obtenu du roi Charles VI, qu'on donneroit des confesseurs aux criminels qu'on menoit au supplice. * Mezerai, *en l'abrégé chronologique, au régne de Charles VI.*

CRAON ou CREON (Pierre de) ancien poëte François, vivoit dans le XIII siécle, en 1250. Il est souvent cité par les auteurs de ce temps, & on lui attribue quelques ouvrages. * *Voyez* Fauchet & la Croix du-Maine.

CRAPACS, monts, *cherchez* KRAPACS.

CRAPONE: la famille de Crapone est originaire de Pise en Italie, & s'étoit attachée à la maison d'Anjou. Depuis, un Frederic Crapone suivit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. Il vint s'établir en France, où *Gerard* Crapone, son frere, étoit commandeur de S. Jean de Marseille de l'ordre de Malte. Fréderic demeura à Montpellier, où il épousa *Charlotte* d'Andrea, dont il eut Guillaume Crapone, qui se maria l'an 1518 à Salon en Provence, avec *Marie* de Marc, fille de *Louis*, seigneur de Château-neuf. Il eut de ce mariage Adam, *dont nous allons parler*, & Frederic Crapone II de ce nom. Ce dernier s'établit à Montpellier, & y épousa en 1550 *Claire* de la Coste, dont il eut une fille unique nommée *Jeanne*, qui fut héritiere de son oncle Adam Crapone. Elle prit alliance avec *Jean* de Grignan, dont la postérité réside encore à Salon. * Bouche, *histoire de Provence.* L'Hermite, *Toscane Françoise.*

CRAPONE (Adam de) gentilhomme, natif de Salon en Provence, fut célébre par son esprit & par ses ouvrages dans le XVI siécle. Ce fut en 1558 qu'il travailla au canal appellé de son nom. Il avoit aussi entrepris de joindre les deux mers en France; & le roi Henri II lui donna pour cela des commissaires, qui avoient même commencé à faire travailler. C'est lui qui fit écouler des eaux croupissantes près de Frejus, & qui travailla encore à Nice & ailleurs à plusieurs autres ouvrages dignes de mémoire. Il entendoit très-bien les fortifications; & le roi Henri II le préféroit aux étrangers, que la reine Catherine de Médicis protégeoit en France. Mais sa trop grande capacité lui devint funeste, car le roi l'ayant envoyé à Nantes en Bretagne pour y démolir les travaux d'une citadelle, qu'on avoit commencé sur un très-méchant terrein, il fut empoisonné

par les premiers entrepreneurs, en la quarantiéme année de son âge.

CRAPONE, est le nom d'un canal de France en Provence, tiré de la rivière de Durance jusques à Arles sous la conduite d'ADAM DE CRAPONE, qui lui donna son nom. Il commence au village de la Roque, qui est six lieues au-dessus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des campagnes stériles: il sert à faire tourner des moulins, & est d'une très grande utilité pour les villes de Salon & d'Arles, & pour les villages d'Aiguiers, de Grans & d'Istres.

CRASSITIUS (Lucius) de Tarente, né d'une famille affranchie, prit le surnom de *Pansides*. Il vivoit sous l'empire d'Auguste, & fut très-bon grammairien. Il enseigna à Rome, où il fut précepteur de Julius Antonius, fils de Marc-Antoine, & ensuite il s'adonna tout-à fait à la philosophie. * Suetone, *des illustres grammairiens, chapitre* 18.

CRASSO (François) cardinal, né à Milan d'une famille noble & ancienne, fut d'abord avocat, puis conseiller au sénat, procureur général du duché, & président au criminel. Depuis, s'étant fait connoître à l'empereur Charles-Quint, il eut une des premiéres places dans le conseil de ce prince, dont il fit l'oraison funébre en 1559. Le pape Pie IV, qui l'avoit beaucoup estimé, le rappella à Rome, lorsqu'il fut veuf, & lui donna le gouvernement de Boulogne. Crasso remplit si bien les devoirs d'un bon gouverneur, que le pape en étant satisfait, le mit dans le sacré collége en 1565. Il mourut à Rome le premier septembre 1566. Son corps fut transporté à Milan dans l'église des religieux de S. François, où ses fils *Pierre*, *Antoine* & *Hyppolite* firent élever un tombeau. * Auberi, *histoire des cardinaux*. Petramellario.

CRASSO (Jules-Paul) de Padoue, médecin célébre, vivoit dans le XVI siécle. Il enseigna avec beaucoup de réputation, & composa divers ouvrages remplis d'une grande érudition. Crasso savoit les langues & les belles-lettres. Il mourut en 1574. Paul Crasso a traduit divers ouvrages de plusieurs anciens médecins Grecs, comme d'Aretæus de Cappadoce, de Rufus d'Ephèse, de Palladius, & de Théophile ou Ptolémée, de Galien & d'Hippocrate, dont on peut voir la liste dans Vander Linden. Nous observerons, par rapport à sa traduction d'Aretæus, que dans la premiere édition de cette version faite à Venise en 1552, *in*-4°, il manque cinq chapitres. Mais Jacques Goupil ayant donné le même auteur entier en 1554, & pour la seconde fois en 1567, Crasso revit alors sa traduction, & y ajouta celle des cinq chapitres qu'il n'avoit pas traduits d'abord. Son intention étoit de publier cette version complette; mais ayant été prévenu par la mort, Celso Crasso, son fils, la donna à Basle en 1581. * Ricobon, *de illustr. Patav.* Imperialis, *in mus. hist.* Castellan, *in vit. illust. medic.* Vander Linden, *de script. medic.* Thomas Reinesius, *apud Konig. biblioth. vet. & nov. p.* 55.

☞ Cette famille de Crasso a eu NICOLO CRASSO, célébre jurisconsulte, qui est peut-être celui dont on lit l'épitaphe à la page 401 d'un recueil intitulé, *Hortus variarum inscriptionum veterum & novarum, &c. in certos locos digestarum, ab Ottone Aicher, benedictino*, &c. Selon cette épitaphe, Nicolo Crasso est mort en 1563; elle est conçue en ces termes: *Nicolaus Crassus forum primùm, navigationem deinde secutus, ab adversa fortuna fortunis omnibus spoliatus, ad forum iterum reversus, hunc postremò locum* (Venise) *laborum omnium & miseriarum quietem sibi & post. p. MDLXIII.* * M. l'abbé Goujet, *mémoires manuscrits.*

CRASSO (Laurent ou Lorenzo) Italien, a donné les *éloges des hommes de lettres*, qui parurent dans la ville de Venise, en deux volumes *in*-4°, l'an 1666. Cet ouvrage est écrit en italien, & l'auteur y a recueilli les principales actions & les écrits des auteurs dont il parle. Mais il est plein de fautes considérables, & les savans en font peu de cas.

CRASSO PADUANO, *cherchez* CRASSUS PADUANUS.

CRASSOT (Jean) né à Langres, enseigna la philosophie dans l'université de Paris pendant plus de trente ans. Il étoit professeur au collége de sainte Barbe dès 1587. Il mourut le 14 août de l'année 1616. Après sa mort on publia les ouvrages philosophiques qu'il avoit composés. Sa logique parut en 1617, & sa physique en 1618, l'une & l'autre *in*-8°. On y remarque de l'esprit & de la netteté; mais elle est gâtée par un trop grand nombre de divisions, ainsi que l'a observé l'auteur de l'*Art de penser, part. II.*

CRASSUS, surnom qu'ont pris & conservé long-temps quelques familles romaines des plus illustres, comme celles des Papiriens, des Véturiens, des Claudiens & des Otaciliens, & sur-tout celle des Liciniens. Une branche de cette derniere famille s'est rendu le nom de CRASSUS tellement propre, qu'elle n'est point connue sous d'autre. Le premier des Liciniens, que l'on trouve dans l'histoire avec le surnom de *Crassus*, est P. LICINIUS CRASSUS, consul l'an 549 de Rome, & 205 avant J. C. Plusieurs autres du même nom ont depuis exercé la même dignité; PUB. LICINIUS CRASSUS, en l'an 583 de Rome, & avant J. C. 171. C. LICINIUS CRASSUS en 586. P. LICINIUS CRASSUS, *dont nous parlerons dans un article exprès*, en 623 de Rome, & avant J. C. 131; P. LICINIUS CRASSUS en 657 de Rome, & avant J.C. 97. M. LICINIUS CRASSUS, *dont nous ferons l'histoire plus bas*, en 684 & 699 de Rome, & avant J. C. 70 & 55. M. LICINIUS CRASSUS en 724 de Rome, & avant J. C. 30. M. LICINIUS CRASSUS en 740 de Rome, & avant J. C. 14. M. LICINIUS CRASSUS, sous Tibere, l'an 27 après J. C. LICINIUS CRASSUS *Frugi*, sous Neron en 64, outre quelques autres distingués par d'autres endroits que par le consulat, desquels quelques-uns trouveront leur place dans des articles séparés.

CRASSUS (Publius Licinius) grand pontife & très-habile jurisconsulte, fut créé consul en 623 de Rome, & 131 avant J. C. avec L. Valerius Flaccus. Il y eut dispute entre ces deux collégues, à qui prendroit le commandement de l'armée destinée contre Aristonicus. Crassus l'emporta sur Flaccus, qui étoit prêtre de Mars, & lui défendit, en qualité de grand pontife, de sortir de Rome, où les fonctions du sacerdoce l'attachoient. Cependant il abandonna lui-même celle du pontificat (irrégularité sans exemple jusqu'alors) & passa en Asie, où il commença par apprendre la langue grecque avec tant d'exactitude, qu'il en posséda les cinq dialectes en très-peu de temps, & se vit en état de traiter avec ses alliés sans interprete. Cet avantage ne rendit pas son expédition plus heureuse; car l'année suivante, quoique soutenu par les troupes des rois de Bithynie, de Pont, de Cappadoce & de Paphlagonie, il fut vaincu dans une grande bataille, & fut pris par les Thraces qui étoient à la solde d'Aristonicus. Alors ne songeant qu'à éviter, par sa mort, la honte de la captivité, il donna de sa houssine dans l'œil d'un Thrace qui le conduisoit, & qui se sentant frapé, le tua d'un coup de poignard. La tête de Crassus fut portée à Aristonicus, & son corps fut enterré à Smyrne. * Ciceron, *Philipp. II.* Tite-Live, *l.* 59. Val. Max. *l.* 3, *c.* 2; & *l.* 8, *c.* 7. Quintilien, *l.* 11, *c.* 2. Flor. *l.* 2, *c.* 20. Strabon, *l.* 14. Justin, *l.* 36, *c.* 4.

CRASSUS (L. Licinius) excellent orateur, lequel est loué par Ciceron dans ses livres *de oratore*, & ailleurs.

CRASSUS (P. Licinius) suivit le parti de Marius contre Sylla, & se tua de peur de tomber entre les mains de ses ennemis.

CRASSUS (M. Licinius) célébre par ses malheurs, par ses richesses & par son avarice, épousa la veuve de son frere, & fit commerce d'esclaves pour s'enrichir. On dit que lorsqu'il commença d'avoir part aux affaires publiques, il étoit riche de trois cens talens, c'est-à-dire, de cent quatre-vingt mille écus. Depuis il acquit de si grands biens, quil fit un festin public au peuple romain, & donna à chaque citoyen autant de bled qu'il en pou-

voit consommer durant trois mois. Lorsqu'il marcha contre les Parthes, il fit l'inventaire de ses biens, & trouva qu'il étoit riche de sept mille cent talens, c'est-à-dire, de quatre millions deux cens soixante mille écus. Il disoit ordinairement, comme le remarque Ciceron, qu'il n'estimoit pas un homme riche, s'il n'avoit de quoi entretenir une armée. Ne pouvant vivre en sureté à Rome, sous la tyrannie de Cinna & de Marius, en 668 de la fondation de Rome, & 86 ans avant J. C. il se retira en Espagne, où un de ses amis, nommé Vibius, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il passa en Afrique vers Sylla, qui lui donna de l'emploi. Il donna sur-tout des marques de son courage dans la guerre contre les esclaves fugitifs conduits par Spartacus: ce qui lui fit mériter l'honneur du petit triomphe. Ce fut pendant sa préture en 683 de Rome, & 71 avant J. C. qu'il décima les soldats fugitifs, défit Spartacus, & fit mourir en croix ceux qui avoient évité la mort dans le combat. Il fut consul l'année suivante avec Pompée, puis censeur, & ensuite il exerça une espéce de triumvirat avec le même Pompée & César. Cette union ne dura pas longtemps; mais Crassus s'étant ligué avec le premier, obtint le consulat l'an 699 de Rome, & 55 avant J. C. La Syrie fut le partage de Crassus; & comme son avarice étoit insatiable, il pilla le trésor du temple de Jérusalem, & emporta de la Judée des richesses inestimables en l'année 700. Son avidité lui avoit inspiré la pensée d'entreprendre la guerre contre les Parthes, quoique tous les présages fussent funestes pour lui. Il réduisit quelques villes de la Mésopotamie; & au lieu de suivre le cours de ses victoires, il donna le temps aux soldats Romains, de s'amollir dans les délices de Syrie, & aux Parthes de se préparer à la guerre. Orodes, qui étoit leur roi, envoya des ambassadeurs à Crassus, pour se plaindre de son invasion dans la Mésopotamie, & porta la guerre pour faire diversion dans les états d'Artabaze, roi d'Arménie, & allié des Romains. Crassus dévorant en espérance toutes les richesses des Parthes, refusa la paix que leur roi lui offroit; & méprisant les conseils salutaires d'Artabaze, & du questeur Crassus, dont l'un lui conseilloit de le venir joindre en Arménie, & l'autre d'aller droit à Seleucie, il s'avança contre Surena & Sillaüs, généraux des Parthes. Il laissa l'Euphrate derriere lui, & fit engager le combat, près la petite riviere appellée Balissus, par son fils, qui fut tué en cette occasion. Les Romains qui voulurent venger sa mort, furent défaits. Quatre mille soldats qui étoient demeuré dans le camp furent taillés en piéces, & Crassus lui-même ayant été conduit par le traître Andromachus dans des défilés inconnus aux Romains, y fut investi par les Parthes. Il se laissa tirer, sous prétexte d'une conférence, des postes avantageux qu'il occupoit, & fut tué près de Sinnaca, ville de la Mésopotamie, l'an 701 de Rome, & avant J. C. 53. De cent mille hommes, dont étoit composée l'armée romaine, à peine en revint-il dix mille en Syrie. On dit que les Parthes ayant coupé la tête à Crassus, la porterent à Orodes leur roi, lequel fit couler dans sa bouche de l'or fraîchement fondu, afin, disoit-il, que comme son esprit avoit brulé d'un insatiable desir d'avoir de l'or, son corps aussi épuisé de sang & de vie, fût brulé avec le même métal. * Plutarque, *en sa vie.* Florus, *l.* 3, *c.* 11. Josephe, *l.* 14 *des antiquités judaïques.* Dion. *l.* 4. Appien, *in Parthico.*

CRASSUS (Publius Licinius) fils du précédent, s'étoit distingué dans les guerres des Gaules sous Jules César, & avoit amené en Asie mille hommes de cavalerie, pour servir dans la guerre des Parthes où il fut tué, comme nous venons de le dire. Il étoit augure, & eut Ciceron pour successeur dans cette dignité. * Plutarque, *en la vie de M. Licinius Crassus; & in Cicerone.* Cæsar, *de bello gallico.*

CRASSUS (M. Licinius *Frugi*) étoit un homme aussi bête (si l'on en croit Sénéque) que l'empereur Claude, qui lui fit couper la tête, l'an de J. C. 47, après l'avoir élevé, & l'avoir honoré deux fois des ornemens du triomphe. Sa femme Scribonia, son fils, gendre de l'empereur, qui, pour avoir été adopté dans la famille des Pompées, s'appelloit Cn. Pompeïus Magnus, & plusieurs autres *Crassus*, furent envelopés dans sa condamnation. * Senec. *Lud. in mort. Claud. Cæsar.* Suet. *l.* 5, *c.* 77 & 27.

Outre Cn. Pompeïus Magnus, M. Licinius Crassus *Frugi, duquel on vient de parler*, eut encore pour fils M. Licinius Crassus *Frugi*, qui fut consul en 64 après J. C. sous l'empereur Neron qui le fit mourir; & L. Pison *Frugi* Licinianus, qui fut adopté pour fils & successeur de l'empereur par Galba, & tué aussitôt par les soldats de la faction d'Othon, l'an de J. C. 69. * Dion, *l.* 64. Senec. *ibid.* Sueton. *in vit. Galb.*

CRASSUS PADUANUS ou CRASSO, religieux de l'ordre de S. François, étoit de Barlette dans le royaume de Naples. Il vivoit en 1540, & se fit estimer par son éloquence & par divers ouvrages qu'il publia, comme la concorde des épîtres de S. Paul, tirée des écrits de S. Augustin, & des autres saints docteurs. *De republica ecclesiastica. Enchiridion ecclesiasticum, &c.* * Willot, *in Ath. Franc.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

CRASSUS (Marcel) né à Palerme, vivoit en 1610: il étoit religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs ou Dominicains. Il enseigna publiquement, & avec un grande réputation, la philosophie & la théologie. Il étoit fort versé dans l'histoire ecclésiastique & dans le droit canon. On a de lui, *Examen ad audientiam confessionis exponendorum, per modum dialogi habiti inter RR. examinatores & patres confessarios. Constitutiones & decreta, plenâ synodo Agrigentinâ digesta.* En italien, *confessionario overo accusatorio per ordine di precetti del decalogo, e sette peccati mortali.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRASTON (Jean) Carme, de Plaisance. Cet auteur est le premier, selon Henri Etienne, qui a fait un lexicon grec & latin; mais cet ouvrage est fort défectueux, parceque l'auteur n'a produit aucun endroit des auteurs, pour en faire connoître la signification ou l'usage des mots grecs, par leur autorité. * Henric. Stephan. *Epist. de statu typogr. suæ, & de thesauro ling. græc. pag.* 156.

CRATE, en latin *Crathes* ou *Cratis*, riviere de la Calabre citérieure, province du royaume de Naples. Elle sort du mont Apennin, baigne Cosence, Bisignano & S. Marco; & après s'être enrichie des eaux de plusieurs petites rivieres, elle se décharge dans le golfe de Tarente, à trois lieues de la ville de Rossano, du côté du Nord. Leandre Alberti assure que cette riviere s'appelle *Gratti.* Eusthathe dit qu'elle passoit par Sibaris, ville autrefois si célébre par la mollesse de ses habitans. La riviere *Crathis*, dans le pays occupé d'abord par les Ioniens, & ensuite par les Achéens, c'est-à-dire, dans la partie la plus occidentale & la plus septentrionale du Péloponnèse, avoit donné son nom à la riviere d'Italie, ainsi qu'on l'apprend d'Hérodote, *liv.* 1, qui est suivi par Strabon, par Pausanias, par Eusthathe, &c.

CRATÉE ou CRETÉE, fils de Minos & de Pasiphaë, fille du Soleil, étoit frere de Deucalion, avec lequel il partagea la souveraineté de l'isle de Crete. Ayant consulté l'oracle sur son destin, il apprit qu'il seroit tué par un de ses enfans. Il avoit un fils nommé Althemenes, & trois filles. Althemenes sachant le malheur dont son pere étoit menacé, se bannit lui-même & se retira à Rhodes. Il tua l'une de ses sœurs, qui avoit été violée par Mercure, & les deux autres furent mariées à des princes étrangers, & hors de leur patrie. Ainsi Cratée sembloit être en sureté; mais le déplaisir qu'il eut de l'absence de son fils, l'obligea à équiper un vaisseau pour aller le chercher. Il aborda en l'isle de Rhodes, dont les habitans prirent aussitôt les armes pour se défendre, dans la pensée que c'étoit un ennemi. Althemenes y accourut pour faire son devoir, & tira une fléche contre le plus apparent, qui étoit Cratée, lequel mourut de cette blessure. Alors Althemenes, dit-on,

pria les dieux de ne pas le laisser survivre à son pere, & obtint que la terre s'entr'ouvrît pour l'engloutir. * Apollodore, *liv.* 3.

CRATERUS, favori d'Alexandre *le Grand*, & à cet égard rival d'Antipater. Pour les concilier ensemble, Alexandre disoit qu'Antipater étoit l'ami d'Alexandre, & Craterus l'ami du roi, c'est-à-dire, qu'Antipater étoit seulement attaché à sa personne, & Craterus à sa dignité. C'étoit un seigneur dont l'esprit étoit extrêmement élevé, & dont le cœur méprisoit les plus grands dangers. Après la mort d'Alexandre, il fut tué dans un combat contre Eumenes, lequel l'ayant remarqué expirant dans la mêlée, descendit de cheval pour lui rendre les derniers devoirs, & le fit inhumer honorablement. Strabon, *l.* 15, attribue à Craterus une lettre à sa mere Aristopatre, sur les choses merveilleuses des Indes, qu'il copie souvent. * Quint. Curt. Arrien.

CRATERUS, habile médecin, dont se servoit T. Pomponius Atticus, comme nous l'apprenons de Ciceron qui en parle dans ses lettres, au sujet de la maladie d'une fille du même Atticus. Horace en fait aussi mention *au liv.* 2, *sat.* 3. Perse, dans la troisiéme satyre, se sert de ce mot pour dire un médecin. Porphyre parle aussi du médecin Craterus, qui vivoit l'an 760 de Rome, & 54 avant J. C. dans le premier livre de l'abstinence de la chair des animaux. Il y a eu encore deux CRATERUS, l'un sculpteur, & l'autre peintre, tous deux loués par Pline. * Ciceron, *l.* 12, *epist.* 13 & 14. Pline, *l.* 35, *c.* 11, & *l.* 39, *c.* 5.

CRATERUS, auteur d'un recueil de décrets du peuple d'Athènes. * Plutarch. *in Arist.*

CRATÉS, disciple de Diogène *le Cynique*, étoit Thébain, fils d'Ascondus, & vivoit sous la CXIII olympiade, 328 ans avant l'ére de J. C. Antisthène dit dans ses *successions*, que Cratés ayant vu dans une comédie, qu'un certain Telephas, qui tenoit un panier rempli de bijoux précieux, s'étoit tout d'un coup mis à suivre la philosophie cynique, il vendit tous ses biens & en fit de même. Quelques auteurs disent qu'il jetta son argent dans la mer; & les autres assurent que l'ayant remis à un banquier, il lui donna ordre de le rendre à ses enfans, s'ils n'avoient point d'esprit; mais s'ils devenoient philosophes, il l'engagea à distribuer au peuple cet argent, parceque ses enfans en ce cas n'auroient besoin de rien. Nicodrome joueur d'instrumens, lui ayant donné un soufflet qui lui fit enfler la joue, il mit dessus un écriteau avec ces paroles: *Nicodrome l'a fait.* Alexandre lui demandant s'il vouloit qu'on rebâtît sa patrie, il répondit qu'il ne s'en soucioit pas, parcequ'un autre Alexandre la ruineroit encore. Il ajouta que le mépris de la gloire & la pauvreté étoit son pays, & qu'il ne tomberoit jamais entre les mains des ennemis. Diogène Laërce parle de lui dans le sixiéme livre. La célébre Hipparchie étoit femme de ce Cratés. *Voyez* HIPPARCHIE.

CRATÉS, philosophe académicien, fils d'*Antigonus*, étoit d'Athènes, selon Diogène Laërce, ou plutôt d'un village nommé Trie. Il fut disciple de Polémon, & son successeur dans son école. Polémon mourut sous la CXXVII olympiade, & environ 272 ans avant J. C. ce qui fixe le temps auquel Cratés a vécu. Ces deux philosophes s'aimerent toujours avec une extrême tendresse, & leurs corps furent mis après leur mort dans le même tombeau. Cratés en mourant laissa, au rapport d'Apollodore, plusieurs ouvrages de philosophie, outre quelques comédies. Il composa aussi plusieurs harangues qu'il récitoit devant le peuple, & d'autres qu'il fit dans ses ambassades. Il a eu des disciples très-illustres, comme Arcesilaüs, Bion de Boristhène, Théodore, chef d'une secte. * Diogène Laërce, *au liv.* 4. Lilio Giraldi, *dial.* 6 *des poëtes*. Hesychius.

CRATÉS, surnommé *Mallotes*, fils de Timocrates, étoit grammairien & philosophe stoïcien. Attale l'envoya à Rome, comme le remarque Suétone dans la vie des illustres grammairiens. Pline le cite *au liv.* 4, *c.* 12, & Varron en fait mention, aussi-bien que Strabon. Ce même Cratés fut surnommé *Homerique*, pour avoir écrit neuf livres de corrections sur l'Iliade & l'Odyssée d'Homere. Il vivoit sous la CLV olympiade, & 160 ans avant J. C. * Varron, *l.* 8 *de lingua lat.* Strabon, *l.* 1, 3, 13 & 14. Vossius, *des historiens Grecs*, *l.* 3, *des poëtes*, *c.* 8.

CRATÉS, Athénien, poëte comique, fut le premier qui fit paroître des ivrognes sur le théatre. Ses piéces étoient divertissantes, mais fort satyriques. * Plutarque.

CRATÉS, natif de Pergame, historien Grec, fit un ouvrage des choses admirables qui se voient dans divers pays. Pline en fait mention, *l.* 7, *c.* 2, aussi-bien qu'Elien dans le *liv. des animaux*, *c.* 9. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Diogène Laërce parle aussi d'un CRATÉS, qui avoit excellé dans l'ancienne comédie, qui est apparemment le précédent; d'un orateur; d'un ingénieur, qui servit dans les armées d'Alexandre *le Grand;* d'un philosophe péripatéticien; d'un philosophe académicien de Tharse; d'un poëte, qui avoit fait des épigrammes; & d'un géometre. C'est dans la vie de Cratés l'académicien, au livre 4. * Pline, *l.* 7, *c.* 1.

CRATESIPOLIS, femme d'*Alexandre*, tyran de Sicyone, se maintint dans la possession de ce royaume, après la mort de son mari qui avoit été assassiné, & fit pendre trente ou quarante des plus considérables d'entre les séditieux. * Diodore, *liv.* 10.

CRATEVAS, *cherchez* CRATIVAS.

CRATILE, *cherchez* CRATYLE.

CRATINUS, Athénien, poëte de l'ancienne comédie, composa vingt-une piéces, & fut neuf fois victorieux. De vingt-une comédies qu'il avoit faites, il ne nous reste qu'un petit nombre de vers qui ne sont pas suffisans, pour nous faire reconnoître son caractere. Il étoit ferme & hardi en ses compositions, dit M. le Fevre, & n'épargnoit pas même les premiers officiers de la république. Plutarque dit en la vie de Périclès, que ce dernier ne fut point exempt de la censure de Cratinus. Quintilien faisoit tant de cas de ses comédies, qu'il en recommandoit particuliérement la lecture à ceux qu'il vouloit former pour l'éloquence. Aristophanes remarque qu'il mourut lorsque les Lacédémoniens firent leur premiere descente au pays d'Attique, c'est-à-dire, au commencement de la guerre du Péloponnèse, qui s'éleva sous la LXXXVII olympiade, & 431 ans avant J.C. Ce poëte vécut plus de 95 ans, & fut, dit-on, un des plus grands buveurs de son temps. Horace le remarque dans une de ses épîtres à Mécenas, *l.* 1, *epist.* 19, & fait encore mention de Cratinus dans ses satyres, *l.* 2, *sat.* 4. Quintilien, *instit. orat. l.* 10, *c.* 1. Tanaq. le Fevre, *vie des poëtes Grecs.* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes*, *tom. V*, *pag.* 179.

CRATIPPUS, historien Grec, étoit contemporain de Thucydides, & vivoit sous la XCII olympiade, l'an 412 avant J. C. Il recueillit avec soin dans ses écrits, ce que Thucydide a oublié, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, au jugement de l'histoire de Thucydide, & de Marcellin, en la vie du même auteur.

CRATIPPUS, natif de Mitylène, philosophe péripatéticien, enseigna la philosophie dans cette ville, & fit les mêmes fonctions à Athènes, où il eut pour disciple le fils de Ciceron, qui par reconnoissance lui obtint le droit de bourgeoisie romaine, & engagea les juges de l'Aréopage à faire un décret, pour engager Cratippe à rester à Athènes pour y instruire la jeunesse du pays. Il le fit avec tant de succès, que les personnes les plus considérables de son temps, comme Brutus & Pompée, se faisoient un plaisir d'être ses auditeurs. Il consola aussi Pompée qui s'étoit retiré à Mitylène, après la bataille de Pharsale, comme nous l'apprenons de Plutarque, *vie de Pompée.* * Bayle, *diction. critiq.*

CRATIVAS ou CRATEVAS, médecin, vivoit du temps d'Hippocrate, sous la XCI olympiade, vers l'an 416 avant J. C. Il fit une étude particuliere de la botanique, & est cité par Dioscoride & par le scholiaste de Nicandre. * *Consultez* aussi Castellan, *in vit. medic.*

CRATON (Jean) médecin célébre, étoit surnommé *de Crafftheim.* Il naquit à Breslau le 20 novembre 1519, de *Christophe* Crafft, & d'*Anne* Biedermann, de familles honnêtes, mais peu aisées. Après avoir fait ses premieres études dans sa patrie, il alla à Wittemberg, où, à la faveur des libéralités de quelques personnes, il s'appliqua pendant six ans à la théologie sous Luther, & aux belles-lettres sous Mélanchthon. Ce temps écoulé, & dégouté de la théologie, il se livra à la médecine, qu'il étudia successivement à Wittemberg, à Leyde & à Vérone en Italie, sous Jean-Baptiste Montani, professeur de grande réputation. Revenu en Allemagne, il pratiqua d'abord la médecine à Augsbourg, & ensuite à Breslau, où le 9 décembre 1550 il épousa *Marie* Scharff, dont il eut un fils nommé *Jean-Baptiste* Craton, & deux filles mortes dans l'enfance. Son savoir & sa capacité le firent produire à la cour de l'empereur Ferdinand I, qui le prit pour son médecin. Ce prince étant mort le 25 juillet 1564, Craton, qui vouloit se retirer, fut retenu en la même qualité, par le nouvel empereur Maximilien II, & il exerça encore le même emploi auprès de Rodolphe II, qui succéda à Maximilien en 1576. Il perdit sa femme le 3 juin 1585, & lui-même mourut à Breslau où il s'étoit retiré le 9 novembre de la même année 1585, âgé de soixante-six ans. Voici ses ouvrages : 1. *Isagoge medicinæ*, à Venise 1560, *in*-8°; & à Hanovre 1595, *in* 8°. 2. *Periocha methodica in Galeni libros de elementis, natura humana, atra bile, temperamentis & facultatibus naturalibus*, à Basle, 1563 *in*-8°, & à Hanovre en 1595. *in*-8°, avec une lettre du même sur la maniere de lire utilement les ouvrages de Galien, & un écrit de Montani sur le même Galien. 3. *In Claudii Galeni divinos libros method. therapeutices periode methodicæ*, &c. à Basle 1563, *in*-8°. 4. *Parva ars medicinalis*, à Francfort 1595, *in*-8°, par les soins de Laurent Scholzius, & à Hanovre en 1609 & 1646, *in*-8°. 5. *Consiliorum & epistolarum libri septem*, imprimés encore par les soins de Scholzius, à Francfort, *in*-8°; le premier livre en 1591, &c. & le second en 1592; le troisiéme, la même année; le quatriéme, en 1593; le cinquiéme, en 1593; le sixiéme, en 1611, à Hanovre; le septiéme, la même année, & dans la même ville. Les sept livres ensemble ont paru à Francfort en 1654 & en 1671. 6. *J. B. Montani consultationum opus, totidem Joannis Cratonis auctum*, à Basle 1583, *in-fol.* & à Francfort 1587, *in-fol.* 7. *J. B. Montani in nonum librum Rasis ad Almansorem regem expositio, integritati suæ à Joanne Cratone restituta*, à Basle 1562, *in*-8°. 8. *De morbo gallico commentarius*, publié par les soins de Scholzius, à Francfort 1594, *in*-8°; & à Hanovre, 1619, *in*-8°. 9. *De vera præcavendi & curandi febrem pestilentem contagiosam ratione*, &c. c'est la traduction d'un écrit allemand : elle se trouve dans les *Consilia medicinalia*, recueillis par Scholzius, à Francfort 1598, *in-folio.* 10. *Assertio pro libello suo germanico in quo pestilentem febrem putridam, ab ea quæ à contagione oritur lateque disseminatur, discernit*, &c. à Francfort 1585 & 1595, *in*-8°. 11. *Methodus therapeutica ex Galeni & Montani sententia*, à Francfort 1608, *in*-8°. 12. *Idea Hyppocratica de generatione pituitæ, de victûs ratione, unà cum methodo de humore melancholico*, à Basle 1555 & 1563, *in*-8°. 13. *Epistolæ duæ ad Andream Matthiolum*, dans les lettres de Matthiole, édition de Lyon 1564, *in*-8°. 14. *Epistola ad Gesnerum de vita Joannis Moibani*, à la tête de l'ouvrage intitulé, *Dioscoridis parabilium medicamentorum libri tres, interpretibus Joann. Moibano & Conrado Gesnero*, à Strasbourg 1565, *in*-8°. 15. *Oratio funebris de Maximiliano II, imperatore*, à Breslau 1577, *in*-8°. 16. *Epistola ad Justum Lipsium*, dans le *sylloge epistolarum collecta per Petrum Burmannum*, tome I, à Leyde, 1727, *in*-4°. 17. On a aussi de Craton quelques poësies latines, & c'est lui qui a publié les *Sermones convivales Lutheri*, où il rapporte ce qu'il avoit entendu dire à Luther dans les conversations fréquentes qu'il avoit eues avec lui. * *Mémoires* du pere Niceron, tome XLIII.

CRATOR, affranchi de l'empereur Marc-Aurele, a vécu dans le II siécle. Il fit une description assez exacte des noms, & du temps des consuls & des autres magistrats Romains, depuis l'établissement de la république, jusqu'à son temps. * Theophile d'Antioche, *au l.* 3, *à Autolicus.* Vossius, *des hist. Grecs, l.* 2, *c.* 14, *& l.* 4, *c.* 17.

CRATS (Jean-Philippe) comte de Schapfenstein, fut colonel dans l'armée du général Tilli, & se signala en diverses rencontres. Il reprit Fridberg & Lansperg sur les Suédois, s'empara de Weissembourg, & rendit d'autres grands services à l'empereur & au duc de Baviere, qui lui confia en 1633 la garde d'une de ses forteresses : mais ce comte aima mieux faire la guerre, que de garder des citadelles, & demanda son congé, sous prétexte de retourner en Bohême pour défendre ses terres du pillage. Il passa à Ratisbonne, sans attendre la réponse, & se rendit enfin au camp des Suédois qui lui donnerent de l'emploi. Il fut pris à la bataille de Nordlinguen, & eut la tête tranchée dans les prisons de Vienne, la même année 1634. * Le Blanc, *histoire de Baviere, &c.*

CRATYLE, philosophe d'Athènes, fut disciple d'Héraclite, & précepteur de Platon, après la mort de Socrate. Il vivoit sous la XCIV olympiade, vers l'an 404 avant J. C. Platon a écrit un livre intitulé de son nom *Cratylus.* * Diogene Laërce, *vie de Platon, au liv.* 3.

CRAU (la) grande campagne en Provence, où est la ville de Salon. Elle a sept ou huit lieues d'étendue, & est toute pleine de pierres, entre lesquelles il croît un peu d'herbe, qui est excellente pour le pâturage. Strabon assure qu'un grand vent faisoit rouler les pierres; mais si cela arrive, c'est fort rarement. Les anciens ont recherché la raison de cette prodigieuse quantité de pierres, sans pouvoir la découvrir. Aristote croyoit qu'elles y avoient été poussées par ces sortes de tremblemens de terre, qui en élevent quelquefois un grand nombre, que le vent pousse ensuite comme une pluie dans les plaines. Possidonius s'imaginoit que cette campagne avoit été autrefois un lac qui s'étoit desseché. Mais Eschyle, à qui il étoit permis de feindre, aussi bien qu'aux autres poëtes, raconte que pendant qu'Hercule combattoit contre les Liguriens, Jupiter voyant son fils en danger, fit tomber une si grande pluie de pierres, qu'il en accabla tous ses ennemis. * J. Spon, *voyage d'Italie* 1675.

CRAVÉTA (Aymon) de Saviliano dans le Piémont, vivoit au XVI siécle. Il étoit fils de *Jean* Cravéta, habile jurisconsulte. Né avec une complexion extrêmement délicate & foible, sa mere craignant de le perdre si on l'appliquoit à l'étude, résolut de l'en détourner; mais ayant consulté auparavant un homme de mérite en qui elle avoit confiance, celui-ci lui conseilla de laisser à son fils la liberté de se livrer à la jurisprudence, pour laquelle il montroit de l'inclination, & l'assura qu'il deviendroit un jour un docteur célébre. Elle suivit ce conseil, son fils étudia le droit sous Jean-Antoine Rubeus, & sous Jean-François Curtius, & il fut en peu de temps en état de l'enseigner lui-même publiquement à Turin. Dès l'âge de vingt ans, il professa le droit civil à Coni, où son pere l'avoit enseigné quelques années avant lui; & depuis il suivit le barreau à Turin, en qualité d'avocat, & s'y acquit une grande réputation. Au commencement de sa trente-troisiéme année, il épousa la fille d'un président du même sénat, qui étoit lui-même un célébre jurisconsulte. Vers l'an 1538 il se retira à Grenoble, où il travailla sept ans à revoir & à mettre dans un ordre convenable ses Conseils, qu'il fit imprimer à Lyon. Ayant séjourné à Avignon, son mérite y fit tant d'éclat, qu'on l'engagea d'accepter une chaire de droit qui venoit de vaquer par la mort d'Emilius Ferretus; mais ayant voulu combattre les opinions de ce jurisconsulte, ses auditeurs qui avoient une grande vénération pour le défunt, ne purent le souffrir, & Cravéta fut obligé de se retirer. Il alla à Ferrare, où il fut conseiller

du duc, & y professa le droit quelque temps. De Ferrare il alla à Pavie, d'où le duc de Savoye l'engagea de se rendre à Mondouy où ce prince vouloit établir un nouveau collége. Cravéta enseigna depuis successivement à Montréal & à Turin, & refusa une chaire à Boulogne avec treize cens écus d'or d'honoraire. Il mourut à Turin en 1569, âgé de soixante-cinq ans. C'étoit un homme extrêmement sobre, & qui avoit l'air enjoué, malgré son application continuelle. * Extrait des vies des jurisconsultes anciens & modernes, par Taisand, édition de M. de Ferrieres, pag. 143 & suivantes. Outre ses Conseils, & quelques autres ouvrages, il composa un livre de jurisprudence, dont nous avons vu une édition qui porte ce titre: *Tractatus de antiquitatibus temporum domini Aymonis Cravettæ à Saviliano, jureconsulti clarissimi, & senatoris illustrissimi ducis Ferrariensis. Quæstio item in utramque partem super statuto Ferrariensi, de mulierum indemnitatibus. Quibus D. Cravettæ repetitionem rubricæ de legatis primò, novè adjecimus*; à Lyon, Antoine de Harsy, 1581, *in*-8°.

CREAGH (Richard) fils d'un marchand aisé, & de bonne famille, de Limerick en Irlande, étoit destiné par son pere à suivre la même profession. Il consentit même à l'exercer pendant un peu de temps; mais s'en étant bientôt dégouté, il se rendit à Louvain pour achever ses études, & il y fit des progrès merveilleux aussi bien que dans la piété. Après avoir pris les ordres sacrés, il retourna dans sa ville natale, où il ouvrit une école célébre pour l'instruction de la jeunesse catholique de son canton, selon la pratique d'autres prêtres vertueux de son temps, qui garantissoient par ce moyen les enfans des catholiques du danger d'être séduits par les hérétiques. Au bout de quelques années M. Creagh alla à Rome, dans le dessein de passer le reste de sa vie dans quelque ordre austere; mais le souverain pontife, informé de ses talens & de sa haute vertu, l'en détourna, & le nomma primat catholique d'Irlande, le siége d'Armagh étant pour lors vacant. Après avoir éclairé & édifié les catholiques des trois royaumes par sa doctrine & ses exemples, il mourut prisonnier dans la tour de Londres en 1585, après avoir refusé diverses fois les offres flateuses qu'on lui avoit faites de jouir sans contrainte des grands revenus de son archevêché, à condition qu'il imposeroit les mains à Parker, premier archevêque protestant de Cantorberi. On prétend même que ce fut lui qui détourna par ses exhortations & ses menaces l'évêque de Landalfe, de participer à ce sacrilége. On a de ce saint homme une histoire ecclésiastique, un livre de controverses, une chronique d'Irlande, les vies des saints de ce pays, un catéchisme en irlandois, & quelques autres traités dont la plupart sont restés manuscrits. La vie de ce prélat, & ses souffrances pour la cause de la foi, sont décrites assez au long par M. Rothe, évêque d'Offory, dans le livre intitulé, *Analecta sacra*, &c. imprimé à Cologne en 1617, *in*-8°. * *Mém. manuscrits* de M. l'abbé Hénegan.

CRECI ou CRESSI, sur l'Authie, *Carisiacum*, bourg de France en Picardie, dans le comté de Ponthieu & le bailliage d'Abbeville, entre cette même ville & Hesdin. Autrefois ce n'étoit qu'un village, qui devint célébre par la fameuse bataille que Philippe *de Valois* y perdit contre Edouard III, roi d'Angleterre, le 26 août de l'année 1346. Du côté des François il demeura sur la place 30000 hommes de pied, 1200 de cheval, & 80 banieres. Jean, roi de Bohême; Charles, comte d'Alençon, frere du roi; Louis, comte de Flandre, & dix ou douze comtes des plus illustres y perdirent la vie. Le roi Jean, tout aveugle qu'il étoit, y combattit fort vaillamment, ayant fait attacher son cheval par le frein à celui de deux de ses plus braves chevaliers. Ce lieu est différent de CRESSI EN BRIE, qui est un bourg de Brie, dans le gouvernement de Champagne, à deux ou trois lieues de Meaux, & sur la petite riviere de Morin. Quelques-uns l'ont confondu avec Quersi sur l'Oise, *Carisiacum ad Isaram*, où il a été tenu quelques conciles. Il y a encore un autre CRECI, ou plutôt CRESSI sur Serre dans la Tierache, proche de Laon. * Froissart, *hist.* Du Chêne, *des villes du comté de Ponthieu*, *chap.* 1. Mezerai, *hist. de France, en Philippe de Valois*, &c.

CRECI (Hugues de) seigneur de Creci, de Gomets & de Châteaufort, étoit sénéchal de France en 1107. Il se rendit si redoutable, qu'il ébranla la couronne par les divers mouvemens qu'il suscita dans l'état, ainsi que le témoigne la chronique de l'abbaye de Morigni. Il fit mourir Milès, vicomte de Meaux, son cousin; puis il se retira dans un monastere de Cluni, pour y faire pénitence de ses péchés; & il y mourut, sans avoir laissé d'enfans de *Luciane* de Montfort sa femme. * Le P. Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

CREDI (Lorenzo di) célébre peintre de Florence en Italie, s'attacha à imiter les ouvrages de Léonard de Vinci, & en fit de si belles copies, que l'on avoit peine à les distinguer des originaux. Il étoit long-temps attaché sur un même tableau, parcequ'il prenoit plaisir à le bien finir. Il mourut en 1530, âgé de 78 ans. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

CREDITON, ville avec marché en Angleterre, dans le comté de Devon, sur les rivieres de Credit & de Forion: elle est la capitale de son canton. C'étoit autrefois un évêché, que le roi Edouard *le Confesseur* transféra à Excester. Elle a une belle église en forme de cathédrale; est bien peuplée; a un terroir fertile, & fait un bon négoce de serge. Les deux rivieres dont nous avons parlé, se déchargent dans l'Ex. Crediton est à 148 milles anglois de Londres. * *Dictionnaire anglois.*

CREDO, nom d'une montagne de Bugei, au pied de laquelle passe le Rhône, sur le grand chemin de Lyon à Genève, entre le fort de la Cluse & Châtillon de Michaille. C'est où commence proprement la longue & droite chaîne du mont Jura, qui sépare le comté de Bourgogne d'avec la Suisse. * Baudrand.

CREDOCES, *cherchez* CRIOLES.

CREECH (Thomas) savant Anglois, naquit l'an 1659 à Blandford, ville du comté de Dorset, en Angleterre, de *Thomas* Creech, gentilhomme. Après avoir appris la grammaire de Thomas de Curganven de Sherbourne, il entra au collége de Wadham à Oxford l'an 1675, âgé de seize ans. Il fut reçu maître ès-arts au mois de juin 1685, & quelque temps après il devint membre du collége de toutes les ames. Il se mit depuis à composer divers ouvrages, qui ne l'empêcherent pas de vivre toujours dans une espece d'indigence. Pour surcroît d'infortune, il devint en 1700 amoureux d'une fille dont il ne put se faire aimer, quoique bien d'autres, dit-on, trouvassent aisément accès auprès d'elle. Il en conçut un si grand désespoir, qu'il se pendit sur la fin de juin de la même année. On a de lui: 1. une édition des six livres de Lucréce, avec une interprétation & des notes, à Oxford 1695, *in*-8°. & à Londres, 1717, *in*-8°. Cette seconde édition est plus ample que la premiere. M. Havercamp, Hollandois, a fait réimprimer les notes de Creech, & celles de plusieurs autres savans, dans l'édition de Lucréce qu'il a donnée à Leyde en 1725, *in*-4°, deux volumes. 2. Avant cette édition de Lucréce, M. Creech avoit donné le même poëte traduit par lui en vers anglois, avec des notes, à Oxford 1682, *in*-8°, & réimprimé en 1683 dans la même ville & dans la même forme. L'auteur de la bibliothéque angloise, qui dit un mot de cette traduction (tome I, page 338,) dit que le traducteur étoit prêtre de l'église anglicane. 3. Dans un livre anglois, intitulé: *Mélanges de poësies*, contenant une nouvelle traduction des éclogues de Virgile, des élégies d'Ovide, des odes d'Horace & d'autres auteurs, à Londres 1684, *in*-8°. on trouve de Creech les traductions de la deuxiéme élégie du premier livre des élégies d'Ovide, des 6e, 7e, 8e & 12e élégies du deuxiéme livre; de la seconde & de la troisiéme éclogue de Virgile; de l'histoire de Lucréce, tirée du second livre des fastes d'Ovide. 4. Les odes, les satyres & les épîtres d'Horace, traduites en anglois, à Londres, 1684 *in*-8°.

5. La même année, il publia une traduction angloise des idylles de Théocrite, & de la dissertation latine du pere Rapin, Jésuite, sur la poësie pastorale, à Oxford, *in*-8°. 6. Traduction angloise de la vie de Pelopidas, par Cornelius Nepos, dans la traduction de ce dernier faite en anglois par diverses personnes, & imprimée à Oxford *in*-8°. 7. La treiziéme satyre de Juvenal, en anglois, avec des notes; dans la traduction de Juvenal & de Perse, par Jean Dryden, à Londres 1695. 8. Traduction angloise des vers qui sont au-devant du livre des Jardins, par M. de la Quintinie, dans la version angloise de ce livre, à Londres 1690, *in-folio*. 9. Dans la traduction angloise des vies de Plutarque, à Londres 1683 & 1684, celles de Solon & de Pelopidas sont de M. Creech. 10. Dans la traduction des morales de Plutarque, en anglois, 1684 *in*-8°, à Londres, les apophtegmes laconiques, ou les dits remarquables des Lacédémoniens; le discours sur le démon de Socrate, & les deux premiers livres des sympoſiaques, sont de la traduction de Creech. * *Athenæ Oxonienses*, tome II; bibliothéque angloise, tome I. Les *mémoires* du pere Niceron, tome XXXI.

CREIL, en latin *Creolium*, petite ville de France dans le Valois, est située sur la riviere d'Oyse, qu'on y passe sur un pont entre le Pont Sainte-Maxence & Saint-Leu sur la même riviere, à deux lieues de Senlis, & un peu plus de Crespi. * Sanson. Baudrand.

CREKELADE, ville & marché en Angleterre dans la contrée du comté de Wilt, qu'on appelle *Higworth*. Elle envoie deux députés au parlement. Elle est presque toute environée d'eau, & a 65 milles anglois de Londres. * *Dictionnaire anglois*.

CRELL (Paul) ou Paulus Crellius, ministre protestant d'Allemagne, étoit d'Islebe, où il naquit le 5 février 1531. Il enseigna la théologie à Wirtemberg, & eut de grandes disputes avec les calvinistes, qui écrivirent contre lui. Crell laissa quelques traités de la justification, de la pénitence, des bonnes œuvres, &c. & mourut d'apoplexie, le 24 mai de l'an 1579, âgé de 49 ans.

CRELL ou CRELLIUS (Nicolas) chancelier de Christiern, électeur de Saxe; lequel eut la tête coupée en 1592, pour avoir voulu introduire la doctrine de Calvin dans la Saxe.

CRELL (Louis-Chrétien) philosophe, naquit le 28 mai 1671, à Neustadt dans la principauté de Cobourg, où son pere Henri Crell, étoit pasteur & surintendant. Après avoir été aux écoles de Meinungen & de Zeits, il alla en 1690 à Leipsick, où il profita des meilleures leçons pour les humanités, la philosophie & la théologie; & en 1693 il y prit le dégré de maître ès-arts. Ayant disputé depuis publiquement, & donné des leçons pour les sciences & les langues, il fut établi en 1696 conrecteur de l'école de S. Nicolas à Leipsick, & reçu en 1697 membre du petit collége des princes. En 1699 on lui donna le rectorat de l'école de S. Nicolas, & la dignité d'assesseur de la faculté de philosophie; en 1708 la profession extraordinaire en philosophie; & l'ordinaire en 1714. Dès 1695 la faculté de théologie lui avoit donné le titre de bachelier, & elle lui conféra depuis les licences. Il mourut le 15 novembre 1735, après avoir été quatre fois doyen & deux fois vice-chancelier de la faculté de philosophie. Ses écrits sont pour la plupart des dissertations philologiques & philosophiques. Les sujets sont: *De civis innocentis in manus hostium ad nervum traditione. De scytala laconica. De providentia Dei circa reges constituendos. De eo quod in Anacreonte venustum ac delicatum est*, &c. Il a fait aussi plusieurs poëmes latins. Il a laissé trois fils: l'aîné, *Henri-Chrétien*, mourut le 14 janvier 1736, recteur de l'école de Francfort sur l'Oder; le second, *Christophe-Louis*, étoit en 1738 docteur & professeur en droit à Wittemberg; & le troisiéme étoit dans le même temps docteur & professeur en médecine dans la même académie. * *Supplément françois de Basle*.

CRELLIUS (Jean) est celui de tous les unitaires ou sociniens, qui est le plus estimé parmi ceux de cette secte après Socin. C'est pourquoi ses ouvrages tiennent le second rang de la bibliothéque des Freres-Polonois, où l'on trouve principalement ceux qu'il a écrits sur le nouveau testament, savoir, sur les quatre premiers chapitres de S. Matthieu, & le commencement du cinquiéme, & sur les trois premiers chapitres de l'épitre de S. Paul aux Romains & trois versets du quatriéme, & sur les autres épîtres de S. Paul. Il étoit né en 1590 dans un village près de Nuremberg. Après avoir été élevé dans cette ville, où il tomba dans les sentimens de Socin, il alla en Pologne en 1612 & s'établit à Cracovie, où les unitaires avoient une école. Il en fut régent, & puis ministre, & y mourut à l'âge de 42 ans. Grotius ayant écrit un livre *de la satisfaction de Jesus-Christ*, contre le sentiment de Fauste Socin, Crellius y fit une réponse, qui ne fut pas fort désapprouvée de Grotius, dont on trouve quelques lettres écrites à Crellius, où il semble lui donner trop de louanges. Ce qui fit soupçonner à bien des gens, que Grotius n'étoit pas fort éloigné des sentimens des unitaires, dont il disoit trop de bien. Crellius a aussi écrit sur la morale chrétienne, & ses livres sont fort recherchés; car c'est celui des unitaires qui a écrit avec le plus de sens. On en peut voir le catalogue dans la bibliothéque des écrivains Anti-trinitaires. Sa vie est imprimée dans la bibliothéque des Freres-Polonois. * *Mémoires des savans*.

CRÉMAUD (Simon de) cardinal, *cherchez* CRAMAUD.

CRÊME, ville d'Italie, dans l'état de Venise, avec évêché, érigé par le pape Grégoire XIII, & suffragant de Boulogne, est capitale d'un petit pays que les Italiens appellent *Cremasco*. Crême est située sur la riviere de Serio, qui se jette dans l'Adda, à l'entrée du Milanez, & est remarquable par son palais, son château & ses fortifications. Autrefois ce n'étoit qu'une simple ville ou *castello*, comme disent les Italiens; & on la mettoit au nombre des trois villes d'Italie, qu'on pouvoit comparer aux cités. Ces trois, selon Léandre, sont *Barlette*, *Prato* en Toscane, & *Crême* dans la Lombardie. On dit aussi que le nom de Crême est celui qu'on lui donna, lorsqu'elle eut été rebâtie sur les ruines d'une ville hérétique, que l'archevêque de Milan fit bruler l'an 951. Elle fut premierement soumise aux empereurs, puis aux vicomtes de Crémone & de Plaisance, aux ducs de Milan, & enfin aux Vénitiens. Jean-Jacques Diedi, évêque de Crême, y publia des ordonnances synodales en 1590 & 1609. * Merula, *des vicomtes*, *liv*. 4, 6, 7, 8, *&c*. Blondus, *liv*. 14. Leand. Alberti, *description de la Lombardie*. Le Mire, *géographie ecclésiastique*, *&c*.

CRÊME (Gui de) antipape, *cherchez* PASCHAL, antipape.

CREMENELA, château ou palais du grand duc de Moscovie, dans la ville de Moscou. Ce palais est environé de trois enceintes de murailles, & les remparts sont bordés de quantité de piéces de canon. L'espace qu'il renferme est d'une très-grande étendue, & peut passer pour une petite ville dans une grande. Au milieu de la cour on voit deux belles tours, dont le toît est couvert de cuivre doré. La plus haute est appellée *Jean-Welike*, c'est-à-dire, le Grand-Jean. Dans l'autre il y a une cloche d'une grandeur & d'un poids extraordinaire. On prétend qu'elle pese trois cens trente-six quintaux. Il faut vingt-quatre hommes des plus forts pour la mettre en branle; & cela ne se fait qu'aux grandes fêtes, au couronnement du grand duc, à l'entrée des ambassadeurs, ou dans quelqu'autre cérémonie solemnelle. Le palais du grand duc est sur le derriere du château. Il a d'un côté l'hôtel du patriarche, & de l'autre des pavillons qui servent d'appartemens aux Knez & aux Bojares, c'est-à-dire, aux seigneurs les plus considérables de la cour. Vers l'an 1630 on y bâtit un palais de pierre de taille, à l'italienne, pour le jeune prince. L'ancien est bâti de bois, que l'on a cru être plus sain que la pierre. Les

ameublemens des deux palais sont très-magnifiques, & remplis de ce qu'il y a de plus rare & de plus précieux dans les pays étrangers. A l'une des extrémités de la grande place, on voit la chambre du trésor du grand duc. Il y a dans l'enceinte du château plus de cinquante chapelles ou petites églises, toutes bâties de pierre, & couvertes de cuivre doré. La plus considérable est celle de S. Michel, où sont les tombeaux des czars. On y voit encore deux beaux monasteres, l'un de religieux, & l'autre de filles, qui suivent la régle de S. Basile, & le rit grec, ainsi que toutes les autres églises de Moscovie. A la porte du château & hors de ses murailles, du côté du midi, se voit une belle église dédiée à la Trinité, & communément appellée *Jerusalem*. C'est la plus magnifique de Moscou. On assure que le grand duc Jean-Basilowitz, qui la fit bâtir vers l'an 1530, fut tellement charmé de sa structure, qu'il fit crever les yeux à l'architecte, pour empêcher qu'il n'en bâtît de semblables. Auprès de cette église sont deux grosses piéces d'artillerie, qui sont pointées vers l'endroit où les petits Tartares avoient accoutumé de faire leurs irruptions. * Oléarius, *voyage de Moscovie*.

CREMERA, petite riviere de Toscane, est célébre dans l'histoire romaine, par la défaite des trois cens Fabiens, qui tomberent dans une embuscade des ennemis, & qui furent tous tués sur ses bords, l'an de Rome 277, & 477 avant J. C. Cette disgrace causa tant de douleur aux Romains, qu'ils marquerent ce jour-là entre les jours de triste augure, & qu'ils nommerent la porte par où les Fabiens étoient sortis, *scelerata*, c'est-à-dire, *malheureuse*. Cette riviere est appellée à présent *Bagano*, ou *la Valca*, du nom d'un petit bourg où elle passe : elle se jette dans le Tibre à cinq milles au-dessus de Rome. * Tite-Live. Ovide, *au liv. 1 des fastes*. Juvenal, *sat. 2*. Baudrand.

CREMONE, près du Pô, ville d'Italie dans le Milanez, capitale du Cremonois, avec évêché suffragant de Milan, étoit anciennement colonie des Gaulois Senonois, & puis des Romains. Cremone est située dans une grande plaine près de la riviere du Pô, avec laquelle elle est jointe par le canal d'Oglio, qui remplit d'eau les fossés de la ville, dont le circuit est de près de cinq mille pas. Son château est très-fort, & sa tour est extrêmement haute. Presque toutes ses rues sont larges & droites, ornées de grands édifices, d'églises magnifiques, & de belles places. Le portail de la cathédrale est élevé sur plusieurs colonnes de marbre ; & le maître-autel est d'un gout excellent. On conserve dans l'église collégiale de S. Pierre, un corps que l'on prétend être celui de sainte Marie Egyptienne. Les voyageurs y admirent la maison épiscopale, & les couvens des Augustins, des Carmes, des Dominicains & des Jeronymites, qui sont aussi extrêmement magnifiques. Cremone a été sujette à de grandes révolutions. Elle ne souffrit pas seulement lorsqu'Annibal passa en Italie, mais encore du temps d'Auguste, parceque ses habitans avoient pris le parti d'Antoine contre lui. Cet empereur étant devenu maître du pays, distribua les terres des habitans à ses soldats *vétérans* ; mais comme ces terres ne suffisoient pas pour la quantité du monde, Auguste y joignit encore les terres qui étoient aux environs de Mantoue, sans nulle autre raison, que parcequ'elles se trouvoient proche de celles de Cremone. C'est ce qui a fait dire à Virgile, *églogue* 9, *v.* 28:

Mantua, væ, miseræ nimium vicina Cremonæ.

Cremone souffrit encore du temps de Vitellius. Dans la suite des temps elle fut ravagée par les Goths, & fut entiérement ruinée par les Esclavons & les Lombards, vers l'an 630 ; ce qu'on poura voir plus au long dans Paul Diacre, Corio, &c. Ainsi Cremone ensevelie dans ses masures, fut rebâtie l'an 1284 par les soins de l'empereur Frederic *Barberousse*, qui fit élever cette tour, qu'on considere comme une des plus hautes de l'Europe. Depuis elle a eu ses vicomtes, & on l'a vue soumise au François, aux Vénitiens, puis aux ducs de Milan. Les François & les Modenois l'assiégerent en 1648, sans pouvoir la prendre. Au commencement de l'année 1702 elle fut surprise par les Impériaux, commandés par le prince Eugène, qui y entrerent par trahison au nombre de cinq à six mille hommes. La garnison composée de François & d'Irlandois, qui tenoient cette ville pour Philippe V, roi d'Espagne, défit & chassa les ennemis, par des efforts de valeur presque incroyables, quoiqu'elle eût été surprise pendant la nuit, & qu'elle se trouvât dispersée lorsqu'elle fut attaquée. Cette garnison combattit avec tant de vigueur, depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, & fit un si grand carnage des Allemans, qu'ils furent obligés de se retirer, & d'abandonner une entreprise qui paroissoit si bien concertée. Cette action passe pour une des plus hardies & des plus extraordinaires des guerres de ce siécle. * Tite-Live, *liv.* 20 & 27. Tacite, *liv.* 3 & 5 *de l'hist.* Pline, *chap.* 18 *du liv.* 3. Strabon, *liv.* 5. Polybe. Sabellicus, *liv.* 3 *Ennead.* 7. Paul Diacre, *liv.* 4. Blondus, *liv.* 9 ; & Corio, *I part. hist.* Leandre Alberti, *descr. Ital.* Antonio Campo, *hist. Crem.* Louis Cavitelli a fait les annales de cette ville, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1583. *Memoires du temps.*

CREMONINI (César) célebre philosophe, naquit à Cento dans le Modenois en 1550. Dès son jeune âge, il témoigna beaucoup d'inclination pour les sciences. Il eut de très-étroites liaisons à la cour des princes d'Est avec le Pigna, avec le Tasso, & avec les autres savans hommes qu'on y trouvoit alors. Cremonini s'attacha particuliérement à la philosophie d'Aristote, & y fit de si grands progrès, qu'on le considéra comme un des premiers péripatéticiens de sa nation. Il enseigna dix sept ans à Ferrare, & fut attiré par les Vénitiens dans leur université de Padoue, où il professa pendant quarante ans. Il s'acquit tant de réputation, que les princes & les rois voulurent avoir son portrait. Au reste, l'érudition de Cremonini étoit obscurcie par de grands défauts. Il étoit naturellement malfaisant, envieux, dissimulé, médisant, & avoit très-peu de religion : ce qu'on peut connoître par son traité de l'ame, qu'il croyoit être capable de corruption, & mortelle aussi-bien que celle des brutes, en cas, disoit-il, pour se sauver par cette restriction captieuse, qu'il fallût suivre les principes d'Aristote. Outre ce traité, il en a composé d'autres, qui n'ont pas soutenu l'estime que leur auteur s'étoit acquise, savoir, *de cœlo ; de sensibus ; de calido innato ; de semine*, &c. César Cremonini mourut en 1630, à l'âge de 80 ans, durant cette furieuse peste, dont la ville de Padoue fut affligée. Il fut enterré dans le monastere de sainte Justine, auquel il laissa tous ses biens. * Imperialis, *in mus. hist.* Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. letter. part. II*, &c.

CREMPEN ou KREMPE, *Crempa*, petite ville du Holstein, dans la province de Stormaren, au roi de Danemarck. Elle est très-bien fortifiée, & est située sur la riviere de Stoer, qui se jette ensuite dans l'Elbe, près de Glukstad. * Sanson. Baudrand.

CREMUTIUS CORDUS, historien, *cherchez* CORDUS CREMUTIUS.

CRENIUS (Thomas) l'un des plus grands compilateurs qui ait paru dans ces derniers temps, étoit Brandebourgeois, selon quelques-uns, ou Hongrois, selon d'autres. Charles Arndius dans ses *dissertationes epistolicæ de claris Marchicis*, ayant dit que Crenius étoit Hongrois, il en fut repris par George-Pierre Schultz, docteur en philosophie & en médecine, qui lui prouva que Crenius étoit de la Marche de Brandebourg. Arndius a répondu que son dessein avoit été seulement de faire entendre que Crenius étoit Hongrois par le ministere, c'est-à-dire, qu'il avoit été envoyé par les théologiens de Wittemberg en Hongrie, pour y exercer le ministere de la parole, & qu'il y feroit demeuré long-temps si l'on ne l'eût pas exilé de ce pays. Quoi qu'il en soit de la solidité de cette réponse, il est donc certain que Crenius n'étoit point Hongrois de nation, & que l'on a au contraire des preuves qu'il étoit de la Marche de Brande-

bourg. On assure que son vrai nom étoit *Thomas-Theodore* CRUSIUS, & qu'il ne prit celui de *Crenius* que lorsqu'il s'établit en Hollande. On ignore les raisons de ce changement de nom. Il étudia dans plusieurs universités d'Allemagne, la théologie & les langues orientales; & il donna lui-même des leçons de philosophie à Giessen, l'an 1669. Il devint depuis ministre à Blumenlage près de Zell, & ensuite recteur à Eperies dans la Hongrie supérieure. Sorti de Hongrie & retiré en Hollande, il fut correcteur d'imprimerie à Rotterdam & à Leyde, & depuis maître de pension & répétiteur dans cette derniere ville, où il est mort âgé de 80 ans, le 29 mars de l'an 1728. Bayle, à qui il a fourni quelques citations pour son Dictionnaire, ne loue guères que son zèle pour l'avancement des sciences; & dans ses lettres, il en parle encore plus séchement. Marchand, dans ses notes sur ces lettres, donne la liste suivante des ouvrages de Crenius, qui étoient venus, dit-il, à sa connoissance. 1. *Fasciculi dissertationum historico-critico-philologicarum*, à Rotterdam 1691 & années suivantes, dix volumes *in*-8°. 2. *Animadversiones philologicæ & historicæ, cum epistolis virorum doctorum, hinc inde collectis*, à Amsterdam, à Rotterdam, & à Leyde 1695 & années suivantes jusqu'en 1723, dix-huit volumes *in*-8°. 3. *Fascis exercitationum philologico-historicarum*, à Leyde 1697 & 1700, *in*-8°, cinq volumes. 4. *Musæum philologicum & historicum*, à Leyde 1699, *in*-8°, deux volumes (il falloit dire que le second volume est de 1700.) 5. *Analecta philologico-critico-historica*, à Amsterdam 1699, *in*-8°. Nous avons vu ce volume; Marchand ajoute à l'année 1699 celle de 1705, ce qui fait croire que ce recueil a eu une suite. 6. *Thesaurus librorum philologicorum & historicorum*, à Leyde 1700 *in*-8°, deux volumes. 7. *Commentationes philologicæ & historicæ*, à Amsterdam 1711, trois volumes *in*-8°. 8. *Consilia & methodi aureæ & studiorum optimè instituendorum, ab eodem Crenio collecta & illustrata*, à Rotterdam 1692, *in*-4°. 9. *De philologiâ, studiis liberalis doctrinæ, informatione & educatione litterariâ, tractatus varii ab eodem Crenio collecti & notis illustrati*, à Leyde 1696, *in*-4°. 10. *De eruditione comparandâ, tractatus varii, ab eodem Crenio collecti, & notis illustrati*, à Leyde 1696, *in*-4°. Ces trois derniers volumes sur la maniere d'étudier les différentes sciences, contiennent ce qu'on a de meilleur sur ce sujet, & cette collection est recherchée. 11. *Exercitationes tres de libris scriptorum optimis & utilissimis*, à Leyde 1704 & 1705 *in*-8°, trois volumes. 12. *De singularibus scriptorum dissertatio*, à Leyde 1705, *in*-8°. 13. *De furibus librariis dissertationes tres*, à Leyde 1716, *in*-12. 14. *Joannis Sauberti de sacrificiis veterum miscellanea, & de sacerdotibus & sacris Hebræorum personis commentarius, cum Crenii præfatione, notis & indicibus*, à Leyde 1699, *in*-8°. 15. *Angeli Caninii Hellenismus, ex recensione & emendatione Crenii, cum ejus notis & præfatione in quâ de claris Angelis dissertur*, à Amsterdam 1700, *in*-8°. 16. *Christophori Helvici Elenchi Judaïci. Marci Antonii Probi oratio de monarchiâ regni Israëlis, & Raphaëlis Eglini, Iconii Tigurini, Captivitatis Babylonicæ historia, cum præfatione, notis & indicibus Crenii*, à Leyde 1702, *in*-8°. 17. *Exercitia sacra, priora quædam Mosis tractantia*, à Leipsick 1704, *in*-18. 18. *De furibus plagiariis*, où l'auteur parle de plus de cent auteurs accusés de plagiat, en 1705, *in*-8°. 19. *Thesaurus latinitatis*, &c. Crenius a publié sous le nom de *Dorotheus Sicurus*, qui est l'anagramme du sien: 1. *De prudentiâ ecclesiasticâ*. 2. *De origine atheismi in romanâ & protestantium ecclesiis*. * Outre les lettres de Bayle avec les notes de Marchand, citées dans cet article; voyez *Caroli Arndii linguæ sanctæ & theologiæ catecheticæ profess. in academ. Rostochiensi observatio de Thomâ Crenio, Hungaro alicubi appellato*: c'est la premiere piéce du tome XI des *miscellanea Lipsiensia*, à Leipsick 1722, *in*-8°. Voyez aussi le *supplément françois de Basle*.

CREOLES, *cherchez* CRIOLES.

CREON, roi de Thèbes, fils de Ménecée, & frere de Jocaste, s'empara du gouvernement du royaume, après la mort de Laïus, mari de Jocaste, tué par son fils Oedipe; il le céda ensuite à Oedipe, qui avoit expliqué l'énigme du sphinx, & qui épousa, sans le savoir, sa mere Jocaste. Oedipe ayant reconnu les fautes qu'il avoit commises en tuant son pere, & en épousant sa mere, sans avoir connoissance ni de l'un ni de l'autre, se creva les yeux, selon quelques-uns, se retira à Athènes, & laissa son royaume à Ethéocle & à Polynice, à condition qu'ils régneroient l'un après l'autre. Mais Ethéocle s'étant rendu seul maître, chassa Polynice, qui vint avec les princes d'Argos faire la guerre à Thèbes, l'an 3463 de la période julienne, 1251 avant J. C. Ethéocle & Polynice s'étant tués tous deux dans un combat singulier, Créon reprit le gouvernement du royaume de Thèbes. Il fit mourir Antigone & Agrie; l'une pour avoir enseveli ses freres, & l'autre son époux: ce qui parut si cruel que Thesée, à la priere des dames Thébaines, lui ravit le sceptre & la vie. Stace en fait souvent mention dans sa Thébaïde.

CREON, roi de Corinthe, que Medée fit mourir avec sa fille Creüse, qu'on avoit mariée à Jason. Sénéque, & les autres poëtes en parlent assez souvent. *Voyez* CREUSE.

CREON, archonte ou préteur d'Athènes. Les archontes qui l'avoient devançé, avoient gouverné durant dix ans; mais Erixias étant mort, ou ayant été déposé, sous la XXIII olympiade, on lui substitua des archontes, qui ne gouvernerent que durant un an; & Créon fut le premier de ces magistrats, la premiere année de la XXIV olympiade, & 684 ans avant J. C. *Voyez* ARCHONTES.

CREON, poëte François, *cherchez* CRAON.

CREOPHYLE, hôte & ami d'Homere, étoit de Samos ou de Chio, comme veulent quelques-uns. Les autres disent qu'il étoit gendre ou ami d'Homere, qui lui fit présent de son poëme sur la prise d'Oechalie. Les anciens eux-mêmes n'ont pu convenir entr'eux si ce poëme étoit d'Homere ou de Créophyle. Callimaque l'a attribué au dernier, & c'est apparemment son autorité qui a porté Pausanias à citer Créophyle plutôt qu'Homere sur la situation d'Oechalie. * Strabon, *liv.* 14. Pausanias, *in Messen.* Suidas.

CREOPHYLE, historien Grec, dont Athénée fait mention, *liv.* 8.

CREPI, *cherchez* CRESPI.

CREQUI. La maison de Crequi, très-ancienne & illustre par elle-même & par ses alliances, a pris son nom de la seigneurie de Crequi en Artois, d'où elle a passé en Picardie & dans plusieurs autres provinces du royaume. Les anciennes généalogies donnent plusieurs dégrés audessus de Ramelin II du nom, sire de Crequi; mais comme ils ont été confondus & transposés, ainsi que le prouvent plusieurs chartes, on se contentera de commencer la généalogie de cette maison à

I. RAMELIN II du nom, sire de Crequi & de Fressin, qui fonda l'abbaye de Ruisseauville en 986, & à qui l'on donne pour femme *Alix*, fille de *N.* seigneur d'Oisi & d'Honnecourt, dont il eut,

II. BAUDOUIN, I du nom, sire de Crequi & de Fressin, qui se trouva en 1007 avec l'armée françoise, commandee par Baudouin IV du nom, comte de Flandre, au siége de Valenciennes, contre l'empereur Henri III. Il épousa *Marguerite* de Louvain, dame de Bierback, fille de *Henri* comte de Louvain, dont il eut BOUCHARD, qui suit; *Henri*, seigneur de Bierback, qui laissa postérité, & *Anne* de Crequi, mariée à *Warin* ou *Guerin*, sire de Craon.

III. BOUCHARD, sire de Crequi & de Fressin, vivoit en 1052, & épousa *Richilde* de S. Pol, fille d'*Hermez*, comte de S. Pol, dont il eut entr'autres enfans,

IV. GERARD, sire de Crequi & de Fressin, &c. qui fit le voyage de la Terre-sainte en 1096, & épousa *Jo-*

lande, fille de *Baudouin*, III du nom, comte de Hainaut, & d'*Yolande* de Gueldres, dont il eut RADULPHE ou RAOUL, qui suit; *Geofroi*; *Baudouin*; *Anselme*; & *Mahaud* de Crequi, alliée à *Baudouin* de Saint-Omer.

V. RADULPHE ou RAOUL, sire de Crequi, de Freſſin, &c. mourut en 1181, ayant eu de *Mahaud*, fille de *Renaud*, sire de Craon, & d'*Ennoguen* de Vitré, BAUDOUIN II du nom, qui suit; *Warin*; *Arnoul*; & GEOFROI de Crequi, duquel on fait descendre la branche des seigneurs de Boyer en Bourgogne.

IV. BAUDOUIN II du nom, sire de Crequi, &c. vivoit en 1198, & épousa 1°. *Clémence*, dont on ne sait pas le nom du pere: 2°. *Alix* de S. Omer, fille de *Guillaume* châtelain de S. Omer, & de *Ides*, d'Avênes, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent BAUDOUIN, III du nom, qui suit; & *Alix* de Crequi, mariée à *Baudouin* de S. Omer, seigneur de Péennes.

VII. BAUDOUIN, II du nom, sire de Crequi & de Freſſin, dit *le Jeune*, vivoit en 1237. Il avoit épousé *Marguerite* de S. Omer, sœur d'*Alix* sa belle-mere, dont il eut PHILIPPE qui suit; BAUDOUIN, vivant en 1241, qui fit la branche des seigneurs de Torchi & de Royon, finie en 1465; & *Guillaume* de Crequi, prévôt d'Aire en 1256.

VIII. PHILIPPE, sire de Crequi & de Freſſin, &c. mourut en 1255, ayant eu pour enfans d'*Alix* de Pequigni, sœur de *Gerard*, vidame d'Amiens, qu'il avoit épousée en 1224, BAUDOUIN, IV du nom, qui suit; HUGUES, seigneur de Raimboval, mort en 1296, dont la postérité a subsisté jusqu'en 1625; *Philippe*, seigneur de Hechin, vivant en 1270; *Enguerrand*, évêque de Cambrai, puis de Therouenne, vivant en 1317; *Marguerite*, alliée 1°. à *N.* fils aîné du seigneur de Guistelles: 2°. à *Jacques*, seigneur de Harchicourt: 3°. à *Valeran* de Bevre: 4°. à *N.* seigneur de Trasignies; & *Alix* de Crequi, mariée à *Vautier*, seigneur de Vignacourt.

IX. BAUDOUIN, IV du nom, sire de Crequi, de Freſſin, de Beaurain, &c. vivoit en 1266, & épousa *Alix*, dame de Heilli & de Rumilli, dont il eut JEAN, I du nom, qui suit; PHILIPPE de Crequi, qui eut en partage la terre de Heilli, dont il prit le nom & les armes, & continua la maison de Heilli, *rapportée sous le nom de* HEILLI; & ESTHEUIL de Crequi, seigneur de Mareuil, dont il prit aussi le nom, & dont la postérité est inconnue.

X. JEAN, I du nom, sire de Crequi, de Freſſin, &c. surnommé l'*Etendard*, est nommé entre les seigneurs qui tenoient le parti de Robert, comte de Flandre, contre Guillaume, comte de Hainaut & de Hollande, en 1310, & épousa *Marguerite* de Beauvais, fille de *Guillaume*, II du nom, châtelain de Beauvais, & de *Léonore* Crespin, dame de Ferrieres, dont il eut JEAN, II du nom, qui suit; *Guillaume*, seigneur de Tronquoi; *Enguerrand*, seigneur de Canten, tous deux morts sans postérité; *Catherine*, mariée en 1327 à *Guillaume*, sire de Breauté; *Marie*, alliée à *Bertrand*, seigneur de Briançon; *Ide*, femme de *Hugues*, seigneur de Monchi; & *Jeanne* de Crequi, mariée à *Jean*, seigneur de Bouberck ou Boubers.

XI. JEAN, II du nom, sire de Crequi, de Freſſin, &c. est nommé entre les seigneurs qui se trouverent en 1340 à la journée de Saint-Omer, contre Robert d'Artois; Froissart dit qu'il accompagna le seigneur de Charni, gouverneur de Picardie, à l'entreprise qu'il fit sur la ville de Calais en 1348, & Belleforest dit qu'il y mourut. Il avoit épousé *Jeanne* de Pequigni, dame de Canaples, &c. veuve de *Jean* de Mailli, seigneur de Talmas, fille de *Jean* de Pequigni, seigneur de Saint Huin, & de *Marthe* d'Amiens, dame de Canaples. Elle prit une troisiéme alliance avec *Henri* de Bevre, seigneur de Disquemue, & vivoit encore en 1373, ayant eu de son second mari, JEAN III du nom, qui suit; *Enguerrand*, dit *le Begue*, mort sans postérité; & *Marguerite* de Crequi, mariée 1°. en 1347, à *Jean*, sire de Drinkam: 2°. à *Gerard* de Guistelles, seigneur d'Esclebeck, vivant en 1386.

XII. JEAN, III du nom, sire de Crequi, de Freſſin, de Canaples, &c. étoit à la garde des portes de Paris en 1370 avec plusieurs seigneurs, lorsque les Anglois vinrent jusqu'aux fauxbourgs de cette ville, après avoir parcouru presque toute la France, & étoit mort en 1377. Il avoit épousé en 1366 *Jeanne* de Haveskerke, dame de Flechin, &c. fille de *Jean*, seigneur de Fontaines, & de *Jeanne*, dame de Moliens. Elle vivoit encore en 1425, & eut pour enfans, JEAN IV du nom, qui suit; autre *Jean*, dit *le Jeune*, seigneur de Moliens, mort à la bataille d'Azincourt en 1415; & *Jacques* de Crequi, religieux en l'abbaye de S. Jean-au-Mont.

XIII. JEAN, IV du nom, sire de Crequi, de Freſſin, de Canaples, &c. fut l'un des chefs de l'armée dressée contre les Anglois par Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Paul en 1405, & mourut en 1411. Il avoit épousé en 1395 *Jeanne* de Roye, fille de *Jean*, seigneur de Roye, du Pleſſis, de Beausault & de Breteuil, & de *Jeanne* de Bethune, morte en 1434, dont il eut *Raoul*, sire de Crequi & de Freſſin, surnommé l'*Etendard*, comme son trisaieul, pour avoir conquis plusieurs drapeaux sur les Anglois, mort à la journée d'Azincourt en 1415, laissant de *Jeanne* Quieret sa femme, un fils unique nommé *Antoine*, mort jeune; JEAN, V du nom, qui suit; autre *Jean* dit *le Jeune*, abbé de Saint-Jean au Mont; *Raoulequin*, seigneur de Villers-au-Bocage, mort en 1472 sans enfans de *Jacqueline* de Lalain, fille de *Guillaume*, seigneur de Houdain, & de *Marguerite* de la Hamayde; *Arnoul*, seigneur de Queant, mort sans alliance; *Jeanne*, mariée 1°. à *Robert*, sire de Waurin, sénéchal de Flandre: 2°. à *Guillaume* de Lalain, seigneur de Buignicourt & de Fontaines, gouverneur & bailli du Hainaut & de Hollande; *Perrone*, alliée à *Andrieu*, sire de Rambures, II du nom; autre *Jeanne*, mariée en 1425 à *Jean* de la Tremôille, seigneur de Dours; & *Marguerite* de Crequi, religieuse.

XIV. JEAN, V du nom, sire de Crequi, de Freſſin & de Canaples, conseiller & premier chambellan de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, qui le nomma chevalier de la toison d'or, à la premiere création qu'il en fit à Bruges en 1420. Il le suivit au siége de Calais en 1436, fut envoyé en 1461 porter le collier de cet ordre au roi d'Aragon; fut ambassadeur auprès du roi Louis XI, en 1464; se trouva à la bataille de Montlheri en 1465, & mourut fort âgé en 1474. Il épousa 1°. *Marguerite* de Bours, fille & héritiere de *Guillaume*, seigneur de Bours, dit *Wicart*, chambellan du roi, & de *Catherine* de Pouques, dont il n'eut point d'enfans: 2°. en 1430, *Louise* de la Tour, fille de *Bertrand*, seigneur de la Tour, comte de Boulogne & d'Auvergne, & de *Jacqueline* du Peschin, dont il eut JEAN, VI du nom, qui suit; *Jacques*, seigneur de Pondormi, &c. chambellan du duc de Bourgogne, qui fut fait prisonnier à la bataille de Nanci en 1476, & mourut en 1480 sans postérité; *François*, seigneur de Douriers, &c. gouverneur & sénéchal du Boulonois, conseiller & chambellan du roi, chevalier de son ordre, vivant en 1518, & mort sans postérité de *Marguerite* Blondel, dame de Longuilliers, fille de *Jean*, seigneur de Longuilliers, & de *Catherine* de Courtehense, dame d'Antignie, qu'il avoit épousée en 1473; *Louis*, prévôt & grand archidiacre de Sainte-Croix de Liége; *Bertrand*, chevalier de Rhodes; *Charles*, grand doyen de Tournai, puis évêque de Therouenne; *Louise*, nommée au testament de son pere; & *Jacqueline* de Crequi, dame d'Applaincourt, du Verger & du Rozel, mariée à *Jacques* de Beaufort, marquis de Canillac, morte fort âgée en 1509, sans laisser de postérité.

XV. JEAN VI du nom, sire de Crequi, Freſſin, Canaples, &c. fit son testament en 1483. Il épousa 1°. en 1478 *Françoise* de Rubempré, dame de Bernieules & de Blequin, fille de *Jean*, seigneur de Bevres, che-

valier de la toison d'or, gouverneur d'Yvoi, & de *Catherine* dame de Bernieules, morte en mai 1503 : 2°. *Marie* d'Amboise, dame de Ricei, veuve de *Robert* de Sarrebruche, comte de Braine, & fille de *Charles* d'Amboise, seigneur de Chaumont, &c. & de *Catherine* de Chauvigni, morte en 1519. De sa premiere femme vinrent JEAN VII du nom, sire de Crequi, qui suit; PHILIPPE, qui a fait les branches de Bernieules & de Chemont; *Gabrielle*, dame de Mesnil-Argence, morte sans alliance; *Catherine*, dame de Villers-au-Bocage, mariée en 1503 à *Jean* de Neufville, seigneur de Bourbers; & *Antoine* de Crequi, dit *le Hardi*, qui étoit le second fils, seigneur de Pontdormi, gouverneur de Picardie, bailli d'Amiens, chevalier de l'ordre du roi, tué au siége de Hesdin. Il avoit épousé en 1511 *Jeanne* de Saveuse, fille & héritiere de *Ferri*, seigneur de Saveuse, & de *Charlotte* de la Vieuville, dont il eut pour fille unique *Anne* de Crequi, mariée à *Guillaume* du Bellai, seigneur de Langei, chevalier de l'ordre du roi, & son lieutenant en Piémont, morte sans postérité. Du second lit sortit GEORGES de Crequi, qui fit la branche des seigneurs de Ricei, finie vers l'an 1620.

XVI. JEAN, VII du nom, sire de Crequi, de Fressin, de Canaples, &c. surnommé *le Riche*, gouverneur de Montreuil, fit son testament en 1543. Il avoit épousé en 1497 *Jossine* de Soissons, fille & héritiere de *Jean* de Soissons, prince de Poix, seigneur des Quesnes, de Moreuil, &c. & de *Barbe* de Châtillon, dame de Dommart, Bernarville, &c. dont il eut JEAN, VIII du nom, qui suit; *François*, évêque de Therouenne, mort avant son pere; *Louis*, chevalier de Malte, commandeur de Cobrieu, qui survéquit tous ses freres & neveux, & vivoit encore en 1579; *Antoine*, évêque de Therouenne après son frere, puis de Nantes; *Charles*, seigneur de Moreuil & de Beauval, à la charge de porter le nom & les armes de sa mere, qui fut capitaine de cinquante hommes d'armes sous son pere, & mourut sans enfans de *Magdeléne* Picart, veuve de *Charles* de Boissei, baron de Maignieres; *François*, seigneur de Douriers, &c. colonel des légionaires de Picardie, mort sans postérité de *Jeanne* de Cleri, dame d'Esne; & *Marguerite* de Crequi, religieuse à la Saussaye près Paris.

XVII. JEAN, VIII du nom, sire de Crequi, Fressin, Canaples, prince de Poix, seigneur de Pontdormi, &c. chevalier de l'ordre du roi, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, servit avec ses oncles en Picardie dès l'an 1523 contre les Anglois, & à la bataille de Pavie en 1525; fut envoyé ambassadeur en Angleterre avec l'amiral d'Annebaut, pour y voir jurer la paix au roi Henri VIII; servit dans les armées, commandant les cent gentilshommes de la maison du roi, & les gardes Françoises & Ecossoises, & mourut en 1555. Il avoit épousé en 1525 *Marie* d'Acigné, dame du Bois-Joli, fille de *Jean*, sire d'Acigné, & de *Gillette* de Coëtmen, morte en 1558; dont il eut *Jean*, IX du nom, sire de Crequi, prince de Poix, seigneur de Canaples, &c. qui à l'âge de dix-sept ans, fut guidon des gendarmes du duc de Guise au siége de Metz; eut en 1553 une compagnie de cinquante hommes d'armes, avec laquelle il se trouva en une escarmouche, commandée par le prince de Condé contre les Impériaux, près la ville de Dourlens, où il demeura prisonnier pour s'être trop avancé à la poursuite des ennemis, & mourut à la journée de S. Quentin, dite de *S. Laurent* en 1557, étant alors fiancé à *Henriette* de Savoye, fille d'*Honorat*, comte de Tende, amiral de France, & de *Françoise* de Foix, laquelle épousa depuis 1°. *Melchior* des Prez, seigneur de Montpezat : 2°. *Charles* de Lorraine, duc de Mayenne; *Antoine* de Crequi, cardinal & évêque d'Amiens, *dont il sera parlé dans un article séparé*; *Louis*, seigneur de Pontdormi, mort en 1557 à la bataille de S. Quentin, près du comte d'Enguyen son colonel; & MARIE de Crequi qui suit. *Il eut aussi une fille naturelle nommée* Guillemette, *mariée* 1°. à Pierre *Lyon*, *seigneur de Varennes* : 2°. à Jean d'*Odenfort*, *seigneur de Granvilliers* : 3°. à Jean *de Riveri*, *seigneur de Potonville*, *lieutenant pour le roi à Brouage*.

XVIII. MARIE de Crequi, dame de Moreuil, épousa en janvier 1543 *Gilbert* de Blanchefort, seigneur de Saint-Janurin, baron de Mirebeau & de Saint-Severe, &c. mourut fort âgée le 24 décembre 1610, & eut entr'autres enfans ANTOINE, qui suit. *Voyez* BLANCHEFORT.

XIX. ANTOINE de Blanchefort, seigneur de Saint-Janurin, &c. fut institué héritier de tous les biens de la maison de Crequi, par le cardinal de Crequi son oncle maternel, à condition par lui & ses successeurs de porter le nom & les armes de Crequi. Il épousa en novembre 1572 *Chrétienne* d'Aguerre, fille de *Claude*, seigneur de Vienne-le-Chastel, & de *Jeanne* de Hangest-Moyencourt. Elle prit une seconde alliance avec *François-Louis* d'Agoult, comte de Sault, duquel elle eut un fils mort sans enfans, qui institua sa mere son héritiere en tous ses biens, qu'elle donna au fils de son premier mari, qui fut CHARLES, qui suit.

XX. CHARLES, I du nom, sire de Crequi, prince de Poix, duc de Lesdiguieres, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roi, &c. *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa 1°. en mars 1595, *Magdeléne* de Bonne, fille de *François*, duc de Lesdiguieres, pair & connétable de France, & de *Claudine* Berenger, sa premiere femme : 2°. en décembre 1623, *Françoise* de Bonne sa belle-sœur, fille du même connétable, & de *Marie* Vignon sa seconde femme, qui avoit été fiancée à l'âge de huit ans à *Charles-René* du Pui, seigneur de Montbrun, & dont le mariage n'avoit point été consommé. Il n'eut des enfans que de sa premiere femme, qui furent FRANÇOIS de Bonne, de Crequi, d'Agoult, de Vesc, de Montlaur & de Montauban, duc de Lesdiguieres, pair de France, chevalier des ordres du roi, qui continua *la branche des ducs de* LESDIGUIERES. *Voyez* LESDIGUIERES. CHARLES, II du nom, sire de Crequi & de Canaples, qui suit; *Françoise* de Crequi, mariée en septembre 1609 à *Maximilien* de Béthune, II du nom, marquis de Rosni, &c. grand-maître de l'artillerie, morte le 23 janvier 1657; & *Magdeléne* de Crequi, mariée en juillet 1617 à *Nicolas* de Neufville, duc de Villeroi, pair & maréchal de France, &c. morte le 31 janvier 1675, âgée de 66 ans.

XXI. CHARLES II du nom, sire de Crequi & de Canaples, mestre de camp du régiment des gardes, mourut de la blessure qu'il reçut au siége de Chamberi la nuit du 14 au 15 mai 1630, ayant eu d'*Anne* du Roure, fille de *Claude*, seigneur de Bonneval & de Combalet, & de *Marie* d'Albert-Luines, qu'il avoit épousée en mai 1620, & morte le 18 février 1686, CHARLES, III du nom, duc de Crequi, qui suit; *François*, mort jeune; *Alfonse* de Crequi, comte de Canaples, qui devint duc de Lesdiguieres, pair de France, par l'extinction des branches aînées de sa maison, mort le 5 août 1711, âgé de 85 ans, sans postérité de *Gabrielle-Victoire* de Rochechouart, fille de *Louis*, duc de Vivonne & de Mortemar, pair & maréchal de France, & d'*Antoinette* de Mesmes, qu'il avoit épousée le 12 septembre 1702; & FRANÇOIS de Crequi, maréchal de France, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné*.

XXII. CHARLES, III du nom, duc de Crequi, pair de France, prince de Poix, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris, &c. commanda la cavalerie dans les armées de Catalogne & dans celles d'Italie, où il fut blessé d'un coup de mousquet au siége d'Orbitelle; après quoi le roi Louis XIV le nomma lieutenant-général de ses armées. Ce prince le fit duc & pair en 1653, chevalier de ses ordres en 1661, & gouverneur de Paris en 1675. Il fut aussi ambassadeur extraordinaire à Rome, puis en Angleterre; & en 1680 il fut nommé pour aller à

Munich en Baviere, porter les présens de nôces, & amener en France la princesse Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, qui épousa Louis dauphin, fils du roi Louis *le Grand*. Il mourut à Paris après une longue maladie le 13 février 1687, âgé de soixante-trois ans, laissant d'*Armande* de Saint-Gelais, fille puînée & héritiere de *Giles*, seigneur de Lansac, marquis de Balon, &c. morte le 11 août 1709; *Magdeléne* de Crequi, mariée le 3 avril 1675 à *Charles-Belgique-Holland* de la Tremoille, prince de Tarente, & de Talmond, duc de Thouars, &c. chevalier des ordres du roi, morte le 12 aout 1707.

XXII. FRANÇOIS, sire de Crequi, marquis de Marines, maréchal de France, &c. quatriéme fils de CHARLES II du nom, sire de Crequi & de Canaples, & d'*Anne* du Roure, *dont les actions seront rapportées ci-après dans un article séparé*, épousa *Catherine* de Rougé, fille de *Jacques*, seigneur du Plessis-Belliere, & de *Susanne* de Bruc, morte le 5 avril 1713, dont il eut FRANÇOIS-JOSEPH, marquis de Crequi, qui suit; & *Nicolas-Charles*, sire de Crequi, marquis de Blanchefort, comte du Passage, baron de Dommart, &c. maréchal de camp des armées du roi, mestre de camp du régiment de cavalerie d'Anjou, & commandant la cavalerie depuis l'Escaut jusqu'à la Lys, mort sans alliance à Tournai le 16 mars 1696, âgé de 27 ans, en réputation de l'un des plus braves gentilshommes de l'armée du roi.

XXIII. FRANÇOIS-JOSEPH marquis de Crequi, &c. né en 1662, colonel du régiment de la Fere en 1677, & du régiment d'Anjou en 1680, puis lieutenant général des armées du roi, fut tué au combat de Luzzara en Italie, le 13 août 1702, extrêmement regretté pour sa valeur & ses belles qualités. Il avoit épousé le 4 février 1683, *Anne-Charlotte* d'Aumont, fille de *Louis-Marie* duc d'Aumont, pair de France, chevalier des ordres du roi, &c. & de *Magdeléne-Fare* le Tellier, sa premiere femme, dont il eut *N.* de Crequi, morte en juillet 1697, en sa quatorziéme année; & *N.* & *N.* de Crequi jumelles, mortes jeunes. * Voyez le P. Anselme, *hist. des grands officiers*.

CREQUI (Antoine de) sire de Crequi & de Canaples, prince de Poix, &c. cardinal, évêque de Nantes, puis d'Amiens, abbé de S Julien de Tours, de Selincourt & de Valloires, & chancelier de l'ordre de saint Michel, fils de JEAN VIII de ce nom, sire de Crequi, & de *Marie* d'Acigné, hérita des grands biens de sa maison, après la mort de ses deux freres, & les laissa à *Antoine* de Blanchefort, fils de sa sœur. S'étant consacré dès son jeune âge à l'état ecclésiastique, il eut l'abbaye de S. Julien de Tours, puis l'évêché de Nantes qu'il permuta pour celui d'Amiens en 1561. Depuis, le roi Charles IX lui procura un chapeau de cardinal que le pape Pie IV lui donna le 12 mars de l'an 1565. Il s'attacha ensuite à son église, à laquelle il acquit de grands biens, & il mourut le 5 juin de l'an 1574, âgé de 43 ans. Jacques Séguier, chanoine & chancelier d'Amiens, fit l'oraison funebre de ce cardinal, dont le corps fut enterré dans l'église de l'abbaye de Moreuil, près de cette ville, selon quelques auteurs. Il portoit pour devise la colonne qui servit de guide au peuple d'Israël, avec ces mots: *Prisca lux, lux certa salutis.* * La Morliere, *antiquités d'Amiens*. Auberi, *hist. des cardin.* Frizon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

CREQUI (Charles de) I de ce nom, sire de Crequi & de Canaples, prince de Poix, duc de Lesdiguieres, pair & maréchal de France, comte de Sault, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, & gouverneur du Dauphiné, a été l'un des plus célébres capitaines de son temps. Depuis le siége de Laon en 1594 jusqu'à sa mort, il porta sans relâche les armes pour le service de nos rois. Le duel qu'il fit contre dom Philippin, bâtard de Savoye, qu'il tua en 1599, est très-connu. Le sujet venoit d'une écharpe. Le seigneur de Lesdiguieres ayant emporté un fort, dit *Chamousset*, que les troupes de Savoye avoient élevé sur les bords de l'Isere, dom Philippin qui y étoit, pressé de se retirer, changea son habit pour celui d'un simple soldat, & lui laissa ou par oubli, ou autrement, une belle écharpe, qui par la prise de ce soldat, devint le partage d'un sergent du régiment de Crequi. Crequi avoit servi à la prise de ce fort; & le lendemain, lorsqu'un trompette des troupes de Savoye vint demander les morts, il le chargea de dire de sa part à dom Philippin, d'être une autre fois plus exact à conserver les faveurs des dames. Cet avis venant de la part d'un ennemi, étoit un reproche offensant. Le bâtard de Savoye en fut outré; & deux ou trois ans après, lorsque la paix fut conclue à Vervins, il vint chercher Crequi, qui le porta par terre d'un coup d'épée, & qui lui donna la vie avec un chirurgien pour le panser. Le duc de Savoye sachant ce combat, & étant extrêmement piqué contre dom Philippin du désavantage qu'il avoit eu, lui fit défendre de le voir, qu'il ne l'eût réparé, sa colere s'augmentant par le bruit qui couroit, que Crequi s'étoit vanté d'avoir du sang de Savoye; de sorte que dom Philippin l'ayant fait appeller une seconde fois, fut tué près du Rhône, où ils se battirent. Le seigneur de Crequi accompagna en 1601 le maréchal de Biron, dans l'ambassade d'Angleterre. En 1606 il fut mestre de camp du régiment des gardes, & fut reçu en survivance de la lieutenance de Dauphiné. En 1620 il se signala au combat du Pont de Cé, fut blessé l'année suivante au siége de Saint-Jean-d'Angeli, & reçut en 1622 le bâton de maréchal de France. Depuis il se trouva au siége de Montpellier; & ayant été envoyé en Piémont, il secourut Ast & Verrue en 1625 contre les Espagnols. Il fut aussi l'an 1630 l'un des lieutenans généraux de l'armée que le roi laissa en ce pays, & prit Pignerol & la Maurienne. En 1633, le roi l'envoya ambassadeur extraordinaire au pape Urbain VIII. On trouve dans les mélanges de M. de Boissieu, l'instruction qui lui fut donnée pour cette ambassade, & le discours que M. de Crequi fit au pape le 25 de juillet 1633. M. de Crequi se fit admirer à Rome par son honnêteté & par sa magnificence, aussi-bien qu'à Venise, où il vint l'année suivante. A son retour, il remporta dans le Milanez divers avantages sur les Espagnols qu'il défit au combat du Tesin le 22 juin 1636, & il contribua à la victoire gagnée sur eux à Montalbon le 8 septembre 1637. Ensuite voulant jetter du secours dans la ville de Crême assiégée par les Espagnols, il fut tué d'un coup de canon, le 17 mars de l'an 1638. Son corps fut porté dans la chapelle du château de Lesdiguieres. Le maréchal de Crequi avoit naturellement beaucoup d'éloquence, & avoit l'art de persuader sans peine ce qu'il vouloit.

CREQUI (François marquis de) maréchal de France, fut fait lieutenant-général des armées du roi en 1655, créé général des galeres en 1661, & maréchal de France en 1668. Dans les guerres qui suivirent, il se trouva dans toutes les occasions importantes. En 1675, il fut défait au combat donné le 11 août près de Consarbrick sur la Sarre. Ensuite il se jetta dans Trèves, que les ennemis avoient assiégée, & dont il ne voulut jamais signer la capitulation. En 1676 il servit dans l'armée du roi au siége de Condé & ailleurs. L'année d'après il fut fait gouverneur de Metz, de Béthune, gouverneur général de Lorraine, Barois, comté de Chini, duché de Luxembourg & du pays Messin, & commanda les armées de sa majesté dans la Lorraine & en Allemagne. Les Allemans qui étoient venus en Lorraine sous le prince Charles en 1678, furent contraints d'abandonner leurs projets d'établissement & de conquête en ce pays. Le maréchal de Crequi les observa avec tant de soin, qu'il rompit toutes leurs mesures; & qu'après une perte de plus de huit mille des leurs, il les obligea de se retirer de-là le Rhin. Il leur tua sept ou huit cens hommes au combat de Kocberg, puis il s'avança dans leur pays, & leur enleva Fribourg au commencement du mois de novembre. Il prit en 1684 la ville de

Luxembourg, capitale du duché de même nom. Enfin, après avoir servi le roi & l'état avec beaucoup de valeur & de distinction, il mourut à Paris le 4 février 1687.

CRÉS, un des Curetes, premier roi de Crete dans le temps fabuleux, donna son nom à cette isle. Il bâtit la ville de Gnosse, & un temple à Cybele, mere des dieux. * Eusebe, *en la chron.*

CRESCENS, philosophe cynique, vivoit dans le II siécle en 154. C'étoit un homme infâme pour ses vices, & qui chargea les chrétiens de tant de calomnies, que S. Justin pour les repousser écrivit sa seconde apologie, qu'il adressa aux empereurs & au sénat : ce qui fut la cause de la mort que ce saint souffrit glorieusement pour Jesus-Christ, le 13 avril de l'an 163. * Eusebe, *en la chron.*

CRESCENT (saint) étoit disciple de S. Paul. Cet apôtre dit dans la seconde épître à Timothée, qu'il avoit été envoyé en Galatie, ou, comme dit S. Epiphane, dans la Gaule : ce qui a donné lieu de croire que S. Crescent avoit annoncé l'évangile dans nos Gaules. On lui attribue la fondation des églises de Vienne & de Mayence; mais c'est sans aucun fondement, si l'on en croit la plupart des modernes. S. Paul, disent-ils, parle de la Galatie d'Asie, que l'on appelloit aussi Gaule, & non point de nos Gaules, qui n'ont reçu les lumieres de l'évangile que long-temps après S. Paul. * *Epist. II ad Timoth. c. 4, v. 10.* S. Jérôme, *in catalog.* Baron. *A. C.* 110. Martyrologe romain, *au 27 juin.* Sainte-Marthe, *Gallia christ. tom. I, p.* 791. De Tillemont, *mémoires pour servir à l'hist. ecclesiastique.* Baillet, *vies des saints, juin.*

CRESCENTINO, petite ville des états de Savoye, est située dans le marquisat d'Yvrée, sur le Pô, vis-à-vis de Verrue. On croit que c'est la *Quadrata* de l'ancienne Gaule Subalpine. * Baudrand.

CRESCENTIO (Marcel) cardinal, évêque de Marsico dans le royaume de Naples, naquit à Rome, où sa famille étoit des plus nobles & des plus anciennes. Dès son jeune âge, il fit un très-grand progrès dans les lettres, & particuliérement dans la jurisprudence civile & canonique. Il avoit un canonicat dans l'église de sainte Marie majeure, lorsqu'on lui procura une charge d'auditeur de Rote. Depuis, le pape Clément VII le nomma à l'évêché de Marsico, & le pape Paul III le créa cardinal le 2 juin de l'an 1542. Crescentio fut protecteur de l'ordre de Cîteaux, légat perpétuel à Boulogne, évêque de Conserans, &c. Jule III le nomma légat, pour présider au concile de Trente, & il y présida à cinq sessions, qui sont la XI, la XII, la XIII, la XIV & la XV. Cette derniere finit en 1552, & le cardinal Crescentio demeura malade à Trente. On publia que sa maladie étoit venue de ce qu'après avoir travaillé presque toute la nuit le 26 de mars pour écrire au pape, comme il se levoit de son siége, il s'imagina voir un chien qui ouvroit effroyablement la gueule, & qui lui parut les yeux en feu, & les oreilles baissées, prêt à se jetter sur lui, comme s'il eût été enragé. En même temps Crescentio appella, dit-on, ses valets, & fit apporter de la lumiere; mais ce chien ne se trouva point : de sorte que le cardinal épouvanté de ce spectre tomba dans une grande rêverie, & de cette rêverie, dans une maladie qui lui fit en même temps désespérer de sa guérison, quoique ses amis & ses médecins l'assurassent qu'il n'y avoit rien à craindre. Mais on regarde ce récit comme un conte. Crescentio mourut à Vérone le premier juin de l'an 1552. Son corps fut transporté à Rome * Ughel, *Ital. sac.* Bzovius & Sponde, *in annal.* Auberi, *histoire des card.* De Thou, *l.* 5, 8 & 9. Sleidan, *l.* 23. D'Aubigné, *l.* 1. La Roche-Pozai, *nomencl. card.* Victorel, &c.

CRESCENTIO (Alexandre) cardinal, Romain, fut maître de chambre du pape, patriarche d'Alexandrie en 1670, d'Antioche en 1671, fut nommé cardinal du titre de S. Prisque par le pape Clément X le 27 mai 1675, évêque de Lorette & de Recanati en 1676. En célébrant la messe le 7 mai 1688, il tomba en apoplexie, mourut le soir, âgé de 81 ans, & fut inhumé en l'église de S. Philippe de Neri.

CRESCENTIUS NUMANTIANUS, patrice Romain, vivoit sur la fin du X siécle. S'étant emparé du château Saint-Ange à Rome, il y exerçoit une tyrannie incroyable vers l'an 985, de sorte que le pape Jean XV ayant été mis sur le siége pontifical, fut obligé de prendre la fuite en Toscane. Il fut pourtant rappellé quelque temps après, & Crescentius vécut assez bien avec lui. Après la mort de ce pontife, Gregoire V fut élu; mais le tyran lui opposa un Jean, Calabrois, natif de Rossano, & évêque de Plaisance, qui fut nommé Jean XVI. L'empereur Othon III, indigné contre Crescentius, vint au secours de Gregoire son cousin, & fit mourir l'anti-pape. Le tyran ayant été pris dans son fort, fut jetté du haut d'une tour en bas, traîné de côté & d'autre, & enfin pendu. C'est ce que rapporte Glaber Rodolphe; mais le cardinal Pierre Damien assure dans la vie de S. Romuald, que l'empereur promit à Crescentius de lui sauver la vie, pourvu qu'il lui remît le château Saint-Ange, & que malgré cette promesse il lui fit couper la tête. * Leon d'Ostie, *hist. l.* 2, *c.* 18. Sigonius, *hist.* Baronius, *A. C.* 985, 986.

CRESCENTIUS (Pierre) ou *de Crescentiis*, comme il se nommoit lui-même, étoit de Boulogne, & étudia dans sa jeunesse la philosophie, la médecine & le droit. Ensuite pour se dérober aux troubles dont sa patrie étoit agitée, il voyagea pendant trente ans en diverses provinces, exerçant les fonctions d'avocat, donnant des conseils à ceux qui gouvernoient, & faisant tout ce qu'il pouvoit pour maintenir les droits & la tranquillité des villes. Il lut quantité de livres anciens & modernes, & fit beaucoup d'attention aux divers usages de l'agriculture, qu'il vit pratiquer. Il écrivit sur cette matiere lorsqu'il fut de retour dans sa patrie, quoiqu'il eût alors soixante-dix ans; & il dédia son livre à Charles II, roi de Jérusalem & de Sicile, qui régna depuis 1287 jusqu'en 1308. Cet ouvrage est intitulé : *Ruralia commoda, opus visum, lectum, examinatum & approbatum, per sapientissimum virum fratrem Aymericum, magistrum ordinis fratrum Prædicatorum, & per prudentissimos fratres ejus; itemque peritos in scientiâ naturali universitatis scholarum civitatis Bononiensis.* M. Gesner a fait imprimer cet ouvrage en 1735 à Leipsick, dans sa collection des auteurs Latins qui traitent du ménage & des occupations de la campagne. * *Bibliothéque raisonnée*, &c. tome XVI, pages 108 109. *Supplément françois de Basle.*

CRESCENTIUS (François) médecin célébre, natif de Palerme, vivoit en 1575. Après sa mort, on publia un ouvrage qu'il avoit composé sous ce titre : *De morbis epidemicis qui Panormi vagabantur anno 1575, seu de peste, ejusque naturâ & præcautione, tractatus.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRESCIMBENI (Jean-Mario) né le 9 octobre 1663 à Macerata, ville capitale de la Marche d'Ancone, de *Jean-Philippe* Crescimbeni, jurisconsulte, & d'*Anne-Virginie* Barbo, eut pour parrein Jérôme Casanate, depuis cardinal, & reçut les noms de *Jean-Marie-Jérôme-Ignace-Xavier-Joseph-Antoine*, dont il ne retint que ceux de *Jean-Marie*, encore changea-t-il depuis le dernier en celui de *Mario*. Après les premiers élémens de la grammaire qu'il apprit dans sa patrie, Antoine-François Crescimbeni, son oncle, le fit venir en 1674 à Rome, où il exerçoit la profession d'avocat; mais en 1675 son pere & sa mere le ramenerent à Macerata, où il continua ses études sous les Jésuites. Il eut pour professeur en rhétorique le pere Charles d'Aquino, sous lequel il fit de grands progrès dans l'éloquence & la poësie. Il fit dès-lors une tragédie dans le gout de Séneque, qu'il intitula : *La défaite de Darius, roi de Perse*, & traduisit les deux premiers livres de la Pharsale de Lucain en vers italiens; & ces

piéces lui faiſant de la réputation, l'académie des *Diſpoſti*, de la ville de Jéſi dans la Marche d'Ancone, le mit au nombre de ſes membres en 1678, quoiqu'il n'eût encore que quinze ans. Il prit alors pendant huit mois des leçons ſur l'éloquence latine & italienne de Nicolas-Antoine Raffaelli, & fit en même temps ſa philoſophie. Son pere voulut enſuite qu'il s'appliquât au droit, qu'il profeſſoit lui-même; & Creſcimbeni fut en effet reçu docteur le 3 d'octobre 1679, & la même année, il fut chargé d'expliquer les *Inſtituts*, ce qu'il fit pendant un an. Son oncle le fit alors revenir à Rome, où Creſcembeni partagea ſon temps entre la juriſprudence & les belles-lettres; & en 1685, l'académie des *Infecondi* de cette ville, le reçut dans ſon ſein. Juſque-là il avoit ſuivi dans ſa poëſie un gout d'enflure & de pointe, peu convenable & même dangereux; mais après avoir lu en 1687 les écrits des meilleurs poëtes Italiens, non-ſeulement il changea lui-même de méthode & de ſtyle, il entreprit même de combattre le mauvais gout & de donner des régles du bon. Ce fut en partie par ce motif qu'il ſe donna tant de mouvemens pour faire établir une nouvelle académie ſous le nom d'*Arcadie*, dont les membres s'appelleroient *les Bergers d'Arcadie*, & prendroient chacun le nom d'un berger, & celui de quelque lieu de l'ancien royaume d'Arcadie. Cette académie fut en effet établie le 5 octobre 1690. Quatorze ſavans s'unirent pour la former; le nombre s'en augmenta depuis, & bientôt le bon goût, banni depuis près d'un ſiécle des ouvrages d'eſprit dans la plus grande partie de l'Italie, reprit le deſſus; & l'on déclara ſans ménagement la guerre à la barbarie, & à ces pompeuſes extravagances des faux brillans, que l'uſage avoit établis, & que l'on avoit tort d'admirer. Creſcimbeni fut nommé directeur de cette ſociété par des lettres ſignées de tous ceux qui avoient concouru à ſon établiſſement. Pendant trente-huit ans qu'il conſerva ce poſte, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la nouvelle Arcadie, & la répandit par toute l'Italie. Plus de quarante villes des plus conſidérables de ce pays, ſe firent un honneur d'aggréger leurs académies à celle-ci ſous le titre de colonies, & ne dédaignerent point de recevoir d'elle leurs loix & leurs ſtatuts. Creſcimbeni, que ces occupations retirerent inſenſiblement de la juriſprudence, ayant embraſſé depuis l'état eccléſiaſtique; le pape Clément XI lui donna en 1705 un canonicat de ſainte Marie *in Coſmedin*, auquel il joignit en 1719, l'archiprêtré de la même ville. Creſcimbeni prit alors les ordres ſacrés, & même le ſacerdoce. Etant tombé malade au commencement de 1728, il fit durant cette maladie les vœux ſimples des Jéſuites entre les mains du pere François-Marie Galluzzi, & mourut le 8 mars de la même année, âgé de 64 ans. Il étoit de la plupart des académies d'Italie, & de celle des *Curieux de la nature*, en Allemagne. Voici la liſte de ſes ouvrages. 1. *Canzone per la naſcita del ſeren. real principe di Vallia, di Varimaco Cognimembreſi*, à Rome 1688 *in*-8°. 2. L'*Elvio, favola paſtorale di Alfeſibeo Cario, cuſtode d'Arcadia*, à Rome 1695, *in*-4°. 3. *Rime di Alfeſibeo Cario* (c'étoit ſon nom académique) à Rome 1695, *in*-12; & ſeconde édition, à Rome 1704, *in*-12, augmentée: troiſiéme édition, en dix livres, à Rome 1723, *in*-8°. 4. L'*Iſtoria della volgar poëſia*, à Rome 1698, *in*-4°. Cette hiſtoire eſt diviſée en ſix livres, & fort eſtimée; elle a été réimprimée, corrigée, réformée & augmentée en 1714, à Rome, *in*-4°. 8. *Commentarii di Giovanne-Mario Creſcimbeni, intorno alla ſua Iſtoria della volgar poëſia*, à Rome 1702 & 1710, 2 volumes *in*-4. On trouve dans le deuxiéme une traduction italienne des vies des poëtes Provençaux de Jean Noſtradamus, avec les additions de Creſcimbeni. Le ſecond volume eſt partagé en deux parties: il fut ſuivi d'un troiſiéme volume, imprimé en 1711; auſſi à Rome, *in*-4°. d'un quatriéme volume, la même année; & d'un cinquiéme, encore en 1711. Le tout fut réimprimé corrigé, & augmenté, en 1731 à Veniſe, en ſix tomes *in* 4°. Cette derniere édition eſt commode en ce que le commentaire ſe trouve joint à l'hiſtoire. Le ſixiéme volume contient d'ailleurs *La bellezza della volgar poëſia*; une vie fort étendue de Creſcimbeni, par François-Marie Mancurti, & pluſieurs piéces qui ont rapport à l'académie des Arcadiens. 6. *La Bellezza della volgar poëſia* avoit paru dès 1700, *in*-4° à Rome, & avec des corrections & augmentations en 1712 auſſi à Rome, *in*-4. 7. *Corona rinterzata in lode di N. S. papa Clemente XI*, à Rome, 1701, *in*-4. Ce ſont quarante ſonnets d'autant d'académiciens Arcadiens, avec une églogue de Creſcimbeni. 8. *I Givochi Olimpici in lode di papa Clemente XI*, à Rome, 1701, *in*-4°. à la tête eſt une ode de Creſcimbeni. 9. *I cento apologhi di monſignor Bernardino Baldi, abbate di Guaſtalla, portati in verſi da Giov. Mario Creſcimbeni, colle moralità di Malateſta Strinati*, à Rome 1702, *in*-12. 10. *Lettera di Giov. Mar. Creſcimb. intorno el doctorato in filoſofia & theologia dell' illuſt. abbate Annibale Albani, nipote del papa Clemente XI*, à Rome 1703, *in*-12. 11. *Academia d'Armi e di lettera fatta da nobili Convittori del Seminario Romano*, à Rome 1703, *in*-12. 12. *Le omilie ed orazioni di papa Clemente XI, volgarizzate*, à Florence 1704, *in-folio*; nouvelle édition augmentée, à Veniſe 1714, *in*-8°. 13. *Notitie iſtoriche di diverſi capitani illuſtri*, à Rome 1704, *in*-4. 14. *Lettera ſcritta da Pondiſceri à 10 di Febbraio 1704, del dottore Giovanni Borgheſi medico della miſſione ſpedita alla China da Clemente XI*, &c. Cette lettre traduite du latin en italien, & imprimée en 1705 à Rome, *in*-12, contient la relation d'un voyage aux côtes des Indes orientales, & des obſervations de médecine, de botanique, &c. 15. *Racconto di tutta l'operazione per l'elevazione e abbazamento della colonna Antonina*, à Rome 1705, *in*-4°, & dans le tome V, partie 7, de la *Galeria di Minerva*. 16. *I Givochi Olimpici en lode de gli Arcadi defunti*, à Rome 1705, *in*-4°. 17. *Le vite de gli Arcadi illuſtri*, &c. en pluſieurs parties, à Rome, *in*-4°; la premiere en 1705, la ſeconde en 1710, la troiſiéme en 1714, la quatriéme en 1727. Creſcimbeni eſt auteur de pluſieurs de ces vies; les autres ſont de diverſes autres plumes. 18. *L'Arcadia di Giov. Mar. Creſcimbeni*, à Rome 1709, *in*-4°, & nouvelle édition augmentée, à Rome 1711, *in*-4°; c'eſt l'hiſtoire de l'académie des Arcadiens, faite dans le gout de l'*Arcadie* de Sannazar. 19. *I Givochi Olimpici in lode de gli Arcadi defunti*, à Rome, 1710, *in*-4°: c'eſt l'éloge des Arcadiens morts depuis 1705. 20. *Breve notizia dello ſtato antico e moderno dell'adunanza de gl'Arcadi*, à Rome, en 1712, *in*-12. 21. *L'Iſtoria della baſilica... di S. Maria in Coſmedin di Roma*, à Rome, 1715, *in*-4°. 22. *L'Iſtoria dell'antichiſſima chieſa di S. Giovanni avanti Porta Latina di Roma, titulo cardinalizio, diviſa in cinque libri*, &c. à Rome, 1716, *in*-4°. 23. *Memorie iſtoriche dell'imagine miracoloſa di S. Maria delle Grazie nella chieſa di S. Salvatore in Lauro*, à Rome 1716, *in*-8°. 24. *Le rime de gli Arcadi*, à Rome, neuf tomes *in*-8°. depuis 1716 juſqu'en 1722. On y trouve des poëſies de l'éditeur, avec celles des autres Arcadiens. 25. *Le proſe de' gli Arcadi*, à Rome 1718, trois tomes *in*-8. 26. *Stato della baſilica... di S. Maria in Coſmedin di Roma nel preſente anno* 1719, &c. *in* 4°: on y trouve des corrections & additions pour l'hiſtoire de la même égliſe que l'auteur avoit donnée, & pour celle de S. Jean *Porte-Latine*. 27. *Notizie de gli Arcadi morti*, à Rome, trois tomes *in*-8°, les deux premiers en 1720, le troiſiéme en 1721. 28. *Vita di monſignore Giov. Maria Lanciſi, medico di papa Clemente XI*, à Rome 1721, *in*-4° & dans le quatriéme volume des vies des Arcadiens. 29. *I Givochi Olimpici in lode di papa Innocenzo XIII*, à Rome 1721, *in*-4°. 30. *Corona rinterzata in lode d'Innocenzo XIII*, à Rome 1721, *in*-4°. 31. *Arcadum carmina; pars prior*, à

Rome 1721, *in-8°.* 32. Une nouvelle édition de sa traduction des vies des poëtes Provençaux, dont on a déja parlé, à Rome 1722, *in-4°.* 33. *L'Istoria della basilica di S. Anastasia, con la notizia d'altre chiese,* à Rome, 1722, *in-4°.* 34. *Stato della sacro-santa chiesa papale Lateranense nel anno* 1723, à Rome 1724, *in-4°.* 35. Abrégé de la vie de la sainte Vierge, en italien, à Rome 1724, *in-16.* 36. *Vita di Gabriello Filippucci*, à Rome 1724, *in-4°.* 37. *Atti della coronazione del cavalier perfetti, fatta in Campidoglio*, à Rome 1725, *in-4°.* 38. *Componimenti poëtici nel gettarsi la prima pietra ne' fondamenti del nuovo teatro d'Arcadia*, &c. à Rome 1725, *in-8°.* 39. *I Givochi olimpici in lode di Giovanni v. Re' di Portogallo*, à Rome 1726, *in-4°.* * Niceron, *mém.* t. XXXI.

CRESCIMIR I, petit-fils du roi Paulimir, & fils de Tiescemir, qui ne posséda qu'une très-petite partie de la Dalmatie, paroît avoir été élevé à la cour de Cidomir, ban de Croatie, son aieul maternel, qui en mourant lui laissa cette province, laquelle comprenant alors la Paganie s'étendoit jusqu'à la riviere de Narenta. Les désordres de la Servie donnerent à Crescimir la facilité de reprendre aussi la Bosnie, pendant que son frere Predemir au-delà de la Narenta, se faisoit reconnoître par tout ce qui avoit été soumis autrefois au roi Paulimir : & ainsi le royaume de Dalmatie rétabli par ces deux freres, fut partagé en deux royaumes, l'un de Dalmatie & de Croatie, où les descendans de Crescimir régnerent quelque temps, sans prendre le titre de rois avant Dirciflas, & l'autre de Servie. Crescimir mourut fort âgé, après l'an 980, & Etienne son fils lui succéda. * Le prêtre de Dioclée, *hist. de Dalmatie.*

CRESCIMIR II, l'un des fils d'Etienne, souverain de Dalmatie & de Croatie, & petit-fils de Crescimir I, qui rétablit ce royaume, régnoit dès l'an 994. André Dandulo l'appelle *Murcimir*, & l'un des rois ses descendans lui donne le surnom de *Grand.* La possession d'une partie des états de son pere lui fut disputée par Surigura son frere, qu'il obligea de prendre la fuite. Il eut guerre avec les Vénitiens, qui, autorisés par les empereurs de Constantinople, le contraignirent d'abandonner ses prétentions sur les places, qui jusqu'alors avoient fait partie du thême de Dalmatie. On ne sait comment M. Ducange a pu le confondre avec un Crescimir ban de Croatie, qui vivoit avant Constantin Porphyrogenete, & même avant Basile de Macédoine, ainsi qu'on peut le voir à l'article de la Croatie. Il y a entr'eux une différence d'un peu plus de 150 ans; mais ce n'est pas la seule faute que cet habile moderne a faite en parlant de la Dalmatie. Crescimir laissa ses états à son fils nommé Dirciflas ; ce qui montre la fausseté de ce qu'Orbino a écrit, qu'il n'eut qu'une fille, mariée au roi de Hongrie. * Jean Lucio, *de la Dalmatie.* Dandulo, *annales de Venise, mss.*

CRESCIMIR III, fils de Mirosthlas, qui le premier reprit le titre de roi de Croatie & de Dalmatie, lui succéda l'an 1015, & eut guerre avec les Vénitiens, autorisés par les empereurs de Constantinople, à l'empêcher d'inquiéter Zara, & quelques autres places maritimes, muguetées par ce roi, comme par ses prédécesseurs.

Crescimir n'en fut pas quitte pour la peine que lui fit cette république; l'empereur Basile dégagé de la guerre de Bulgarie, ne l'eut pas plutôt conquise, qu'il fit marcher ses troupes dans la Dalmatie, & dès l'an 1024 elle fut toute réunie à l'empire. On dit que Crescimir s'étant rendu de bonne heure, fut conduit à Constantinople, où on le consola de la perte de ses états par quelques dignités dans le palais de l'empereur. Etienne son frere rentra quelque temps après dans son royaume par la concession des empereurs. * Ducange, *familles Byzant.*

CRESCIMIR IV, nommé aussi PIERRE, fils d'Etienne II, roi de Dalmatie & de Croatie, & petit-fils de Crescimir III, régnoit dès l'an 1059 dans la dépendance des empereurs de Constantinople; mais il s'en délivra au plus tard l'an 1069. On a de lui plusieurs actes, qui sont les plus sûrs monumens de l'histoire de la Dalmatie, parcequ'il y rappelle la mémoire de ses prédecesseurs. Son régne fut tranquille. Il mourut apparemment l'an 1073, & l'on croit qu'il fut inhumé dans l'église de S. Etienne à Salone. * Ducange, *familles Byzant.*

CRESCONIUS, évêque de Todi, vivoit dans le V siécle. Le pape Anastase l'envoya en 497 légat en Orient à l'empereur, aussi nommé Anastase. Germain de Capoue l'accompagnoit, & ils avoient ordre de travailler à faire quitter à ce prince la protection des hérétiques. Il les reçut bien, & les retint jusqu'à la fin de l'année suivante, sous l'espérance de procurer la réconciliation des églises; mais ce n'étoit en effet que pour trouver moyen de porter le pape à souscrire l'édit de Zenon, s'étant servi pour cela du patrice Festus, qui avoit accompagné les légats, comme le remarquent Théodore le lecteur & Nicephore. Ce dessein rendit inutiles les soins de Cresconius & de Germain. * Théodore le lecteur, *au livre 2 de la collection des canons;* & Nicephore, *liv.* 16, *ch.* 35.

CRESCONIUS ou CRISCONIUS, évêque d'Afrique, vivoit sur la fin du VII siécle, sous l'empire de Léonce, qui fut mis sur le trône en l'année 695, que Justinien *le Jeune* fut envoyé en exil. Il fit une collection de canons, qu'on appelle communément le livre ou la concorde des canons, composée de deux parties différentes : la premiere intitulée, *Abrégé du droit canonique*, contient les titres qui indiquent les matieres avec les citations des canons: la seconde contient les canons mêmes rapportés dans toute leur étendue ; celle-ci est intitulée, *Concordia canonum & collectio Cresconiana.* Cet auteur a aussi décrit en vers, l'histoire des progrès de Jean, patrice, sur les Sarasins en Afrique. Ce que Cedrene met sous l'annnée 696. Baronius parlant de l'abbé Denys, & des autres qui ont fait des collections de canons, parle aussi de celle de Cresconius, qu'on voit manuscrite en la bibliothéque du Vatican. Ce cardinal en rapporte l'inscription en ces termes : *La concorde des canons faite par Cresconius, & divisée en trois cens chapitres. Le même auteur a décrit en vers hexametres la relation de la guerre & des victoires remportées sur les Sarazins par le patrice Jean.* Cette collection de canons fut imprimée à Paris, l'an 1609, avec l'abrégé de Fulgence Ferrand. Pierre Pithou en avoit publié l'abrégé dès l'an 1588. Depuis, l'ouvrage entier, tiré de la bibliothéque des PP. Jésuites du collége de Clermont, & de celle de M. de Thou, a été donné au public en 1661, dans la bibliothéque du droit canon de Justel & Voël. * Baronius, *A. C.* 27. Vossius, Pithou, Justel, &c.

CRESPET (Pierre) clerc de Sens, & ensuite religieux de l'ordre des Céléstins, où il fit profession le 25 janvier 1562 dans le couvent de Paris, s'est distingué par une piété constante, & par une science peu commune, dans un siécle où les belles lettres ne commençoient presque qu'à revivre. Sa sagesse & sa prudence l'ont fait estimer des citoyens & des grands même, dans les temps les plus difficiles, comme dans les années 1589 & 1590, où toute la France étoit dans le trouble. En 1590 il retira dans son monastere de Paris, dont il étoit supérieur, les Minimes de Nigeon, que les approches de la guerre avoient obligés de fuir de chez eux, & il les nourit comme ses propres freres pendant tout le temps qu'il les logea. Henri-Gaëtan, cardinal, légat en France de la part du pape Sixte V, dans le temps du siége de Paris, l'ayant emmené avec lui à Rome cette même année 1590, l'introduisit devant Grégoire XIV, qui voulut lui donner un évêché, que le pere Crespet refusa constamment : il se contenta de demander un bref qu'il obtint, pour confirmer les priviléges & les usages de son ordre. De Rome il alla au royaume de Naples, & visita toutes les solitudes où il crut trouver le plus de piété & de ferveur ; & étant revenu en France au mois de juillet 1592, il y mourut dans le Vivarès en 1594, âgé de 51 ans. Malgré

ses occupations & les troubles dont toute la France fut agitée de son temps, il a beaucoup écrit soit en françois, soit en latin. Ses ouvrages latins sont, une *somme de la foi catholique*, que le pere Campigny a revue & fait imprimer en 1598. *Absolutissimi legis evangelicæ pandectæ, figuris, prophetiis & sanctæ scripturæ testimoniis elucidati*, à Paris en 1566. Dans les prolégomenes de cet ouvrage, il est traité de l'autorité de l'Ecriture-sainte, des oracles des Sybilles, & des quatre Evangélistes; mais cet ouvrage n'est point imprimé. Ceux qu'il a fait imprimer en françois sont, *la pomme de grenade mystique*; ce titre bizare annonce l'instruction d'une vierge chrétienne. Cet ouvrage a été imprimé en 1585 & 1595, & à Rouen en 1605. *Le jardin de plaisir, & récréation spirituelle*; c'est un traité où l'on apprend les moyens de déraciner les vices, & de planter les vertus dans son ame, deux volumes *in*-8°. à Paris en 1587, & en 1602, nouvelle édition augmentée. On trouve à la fin du second volume un *traité de l'excellence de la virginité. Le triomphe de Jesus, & voyage de l'ame dévote au calvaire*, à Paris en 1586, & 1588, augmenté. Il y en a une troisiéme édition à Lyon en 1594, & une quatriéme à Paris en 1599. *Le triomphe de Marie, mere de Jesus*; c'est un recueil de méditations sur les vertus de la sainte Vierge, à Paris en 1588, 1594 & 1606. *L'instruction de la foi chrétienne contre l'alcoran*, traduite du latin du pape Pie II, & enrichie de notes, à Paris en 1589. *Trois livres du saint amour de Dieu, & du pernicieux amour de la chair & du monde*, à Paris en 1590. *Deux livres de la haine de satan, & des malins esprits contre l'homme*, à Paris en 1690. *Le triomphe des saints*; ce sont des discours pour leurs fêtes, à Anvers en 1594, & à Paris en 1595. *Discours catholiques de l'origine, de l'essence, excellence, fin & immortalité de l'ame*, à Paris en 1604, deux volumes *in*-8°. *Douze dialogues de la vertu*, traduits du toscan du pere Marcellini, de l'ordre des Freres-Mineurs, à Paris en 1604, *in*-12. *Discours sur la vie & le martyre de sainte Catherine*, en vers héroïques françois. *Traité & panegyrique de l'état & excellence de la virginité. Traité de la patience au saint martyre*, traduit du latin de Tertullien, chez Jean Savine, à Sens en 1577, *in*-12. *L'histoire des guerres de Flandre*, traduite de l'espagnol de dom Bernardin de Mendoze, à Paris en 1591, *in*-8°. Il a laissé plusieurs autres ouvrages manuscrits. * Becquet, *histor. Cælestin. congregat. Gallican. pag.* 172, &c.

CRESPHONTE, roi de Messène dans le Péloponnèse, étoit frere de *Temene*, tous deux Héraclides, c'est-à-dire, descendans d'Hercule. Il tira au sort avec les enfans d'Aristodeme pour savoir à qui écheroit la Messenie, mais d'une maniére assez extraordinaire. Ils convinrent que l'on jetteroit leurs noms dans un seau, & que celui dont le nom seroit tiré le premier, posséderoit le royaume. Cresphonte eut l'adresse de faire graver son nom sur une piece de brique, & celui de ses concurrens sur un morceau d'argile. Les noms étant jettés dans l'eau, l'argile vint à se dissoudre, & la brique demeura entiere; de sorte qu'il n'y eut que le nom de Cresphonte qui parut. Il fut assassiné depuis avec tous ses enfans, à la réserve d'Epytus. * Pausanias, *in Messeniac.*

CRESPI, dite *en Valois*, petite ville de France, capitale du Valois, en l'Isle de France, à sept lieues de Meaux, au septentrion, en tirant vers Compiegne, dont elle n'est qu'à cinq lieues, & à treize de Paris à l'orient. Les auteurs Latins la nomment *Crepiacum*. Elle a prévôté & châtellenie. Il y a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni. Les anciens comtes de Valois portoient le titre de comtes de Crespi. *Voyez* VALOIS.

CRESPI, bourgade de France en Picardie dans le Laonnois. Elle n'est qu'à une lieue de Laon, en allant à la Fere. C'est en cet endroit que le roi François I conclut la paix avec l'empereur Charles V, le 18 septembre de l'an 1544. Pour la distinguer de l'autre de ce nom, on l'appelle souvent Crespi en Laonnois. * Baudrand.

CRESPI (Lisiard de) évêque de Soissons, *cherchez* LISIARD.

CRESPI BORIA (Louis) évêque de Placentia en Espagne, excellent prédicateur, étoit de Valence, où il enseigna la théologie. Il eut l'archidiaconé de Morviedro, dans l'église de cette même ville, & y fut écolâtre, ou préfet des écoles: ce que les Espagnols nomment *Parbardre*. Il fonda les peres de l'Oratoire de S. Philippe de Neri à Valence, & entra parmi eux. On lui donna l'évêché d'Orivella en l'an 1651, & celui de Placentia en 1658. Quelque temps après on l'envoya à Rome, au sujet de la Conception immaculée de la sainte Vierge. A son retour en Espagne il mourut, vers l'an 1665, à Novès près de Tolede, en allant de Placentia à Madrid. Louis Crespi a composé divers ouvrages; un de la Conception contre Hyacintho Horpaleguo, sous le titre de *Propugnaculum theologicum*; un autre intitulé, *Quæstiones selectæ morales contra Caramuel*, &c. Il publia aussi sous le nom de Silvio Ciprès de Povar, qui est l'anagramme du sien, un ouvrage qui a pour titre: *Tractatus de origine & progressu præpositurarum S. Valentinæ ecclesiæ*. Ce prélat étoit frere de Christophe CRESPI DE VALDAURA, président du conseil d'Aragon, qui est l'auteur d'un ouvrage en deux volumes *in-folio*, imprimés à Lyon en 1662 sous ce titre: *Observationes illustratæ decisionibus sacri supremi Aragonum concilii, &c.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp.*

CRESPIN, *cherchez* CRISPIN.

CRESPIN, *cherchez* BEC CRESPIN, famille.

CRESSI en Brie, *cherchez* CRECI.

CRESSI sur Serre, *cherchez* CRECI.

CREST ou LE CREST, près la Drome, *Cristidium*, *Crestum* & *Crista Arnaldi*, ville de France dans le Dauphiné, située dans le Valentinois, à cinq lieues de Valence, & à un peu plus de distance de Montelimart. Dès le XII siécle on y voyoit une tour & un château, qui la rendoit la meilleure place que les Valentinois possédassent alors. Le comte de Monfort l'assiégea dans le XIII siécle sans pouvoir la prendre. La jurisdiction supérieure des comtés de Diois & de Valentinois s'est long-temps exercée à Crest, où Jean Rabot introduisit en 1469 un nouveau réglement, & un nouveau style; le tout divisé en cent articles, que le parlement homologua. Dans le XVI siécle, cette ville s'étoit déclarée pour la ligue; & en 1589 Clermont-Montoison, qui y commandoit, reconnut le roi Henri *le Grand*. Depuis on a démoli la tour. * Chorier, *histoire du Dauphiné*. Videl, *histoire du connétable de Lesdiguieres*.

CREST. On a appellé dans le dernier siécle la BERGERE DE CREST, une fille nommée *Isabeau Vincent*, qui a fait beaucoup de bruit par ses prétendues prophéties. Son pere étoit cardeur de laine à Saou, au diocèse de Die, dans les montagnes de Dauphiné. Née dans la religion prétendue-réformée, on l'instruisit; elle fit abjuration, & parut profiter du soin que l'on eut de l'éclairer. Mais la misere l'ayant obligée de sortir de sa maison, elle se refugia chez un laboureur son parrein, qui lui donna ses moutons à garder. Ce fut-là qu'un inconnu lui apprit le métier de prophétesse, qu'elle a fait depuis. Elle fit ses premiers essais dans des maisons obscures, où le voisinage étant assemblé, elle se jettoit sur un lit, & dans un sommeil contrefait elle prêchoit & prophétisoit à son aise. Tout son discours ne consistoit d'abord qu'en quelques paroles mal-arrangées, où il n'y avoit ni suite, ni liaison: *Repentez-vous, mes freres, sortez de Babylone; c'est une idolâtrie d'aller à la messe, &c.* Cependant on croit par-tout au miracle. Le ministre Jurieu, qui a adopté tant d'autres extravagances, se déclara aussi pour celle-ci. La Bergere, quoiqu'elle n'eût qu'environ seize ans, animée par la réputation qu'elle avoit acquise, enfla son style, & joignit à quelques textes de l'écriture, qu'on lui avoit appris, des lambeaux de sermons & des railleries froides contre l'église romaine, auxquelles néanmoins les assistans applaudissoient. On donnoit ce spectacle aux personnes les plus apparentes de la contrée. On y appelloit les amis. Les uns y venoient par curiosité, & les autres par dévotion.

Quand elle veilloit, elle ne parloit que le langage du pays ; mais dans ses feints enthousiasmes, elle s'exprimoit en françois. Elle parloit quelquefois si vîte, qu'il étoit impossible de comprendre ou de retenir ce qu'elle disoit, & que quatre bouches pouvoient à peine suffire à débiter tant de paroles. Sur la fin des périodes, elle bégayoit & cherchoit le fil de son discours, comme si la mémoire lui eût manqué. Elle prenoit le ton & imitoit les gestes d'un ministre en chaire. Elle toussoit quelquefois & ne crachoit jamais. Tantôt elle élevoit sa voix & ses mains, tantôt elle s'appuyoit d'un bras sur le chevet & gesticuloit de l'autre. De temps en temps elle s'agitoit en parlant ; & comme elle devenoit un peu rouge, tous les assistans s'écrioient : *Qu'elle est belle dans son extase !* Souvent elle haussoit le drap dont elle étoit couverte, de peur qu'il ne se passât rien contre la modestie. Sur-tout, elle n'ouvroit jamais les yeux, & malgré tous ces mouvemens, elle contrefaisoit bien l'endormie. Le sieur Gerlan, avocat du Dauphiné, admirateur de cette fille, a donné une relation des graces imaginaires qu'il prétend que Dieu a répandues sur elle, & il y rapporte entr'autres une longue séance à laquelle il assista, & où il se dit bien des pauvretés, que l'on écouta néanmoins sérieusement. M. Bouchu, intendant de la province, étant à Crest, peu de temps après cette séance, & en ayant eu avis, donna ordre qu'on lui amenât cette fille. Après plusieurs questions auxquelles elle satisfit, étant interrogée sur les discours qu'elle tenoit, elle répondit avec les apparences d'une grande simplicité, qui ne laissoit pas d'être affectée, qu'à la vérité elle avoit ouï dire qu'elle prophétisoit en dormant ; mais qu'elle ne le croyoit pas, & ne le pouvoit pas savoir, puisqu'on ignore ce qu'on fait en dormant. On ne put tirer d'elle d'autre réponse. Cependant le maître chez qui elle demeuroit, & sur qui tomboit le principal soupçon de cette friponerie, prit la fuite. Cette jeune fille fut conduite à l'hôpital général de Grenoble, où elle a avoué qu'elle avoit été dressée à ce manége par un homme qu'elle n'a point nommé, mais dont elle a décrit la figure. Après cet aveu, on lui représenta la honte de sa conduite, dont elle parut se repentir si sincérement, que sa vie a été même édifiante. * *Mémoire sur la* Bergere de Crest, *adressé à* M. de Montauzier, *par* M. Fléchier, *évêque de Nîmes, page* 399 *du tome premier des lettres de ce prélat.*

CRESTE, village & abbaye de France dans le Bassigni en Champagne sur le Rognon, à trois lieues de Chaumont vers le levant. L'abbaye est de l'ordre de Cîteaux. * Mati, *diction.*

CRESUS, *cherchez* CRŒSUS.

CRETE, isle de la mer Méditerranée, au midi de la mer Egée ou Archipel, connue présentement sous le nom de CANDIE, qui lui vient de sa ville capitale, bâtie par les Sarasins dans le neuviéme siécle. On en a déja parlé fort au long sur l'article de Candie, & il ne reste à en dire que ce qu'il y a de plus considérable depuis le premier temps où on la connoît, jusqu'à celui où elle changea de nom. Tout ce qu'on en dit avant Minos est très-obscur, & il paroît impossible d'y démêler la vérité d'avec la fable. Ce prince qui regnoit en Crete, profitant de la situation de cette isle, qui paroissoit faite pour dominer sur tout l'archipel, se rendit maître de toutes les isles qui y sont en si grand nombre, & obligea aussi les peuples maritimes de l'Asie mineure à se soumettre à lui ; mais il ne paroît pas que ses successeurs aient conservé cet empire, qui est le plus ancien de ceux que nous connoissons en Europe. Il y a apparence que ce qui en causa la ruine, fut le changement qui arriva dans le gouvernement de l'isle. Minos, dit Aristote, *l.* 2 *de ses politiques*, avoit donné des loix aux Cretois ; il avoit mis toute l'autorité entre les mains des Cosmes, qui devoient être choisis dans certaines familles, & qui retenoient cette dignité tant qu'il leur plaisoit ; & d'un conseil composé de ceux des Cosmes qui avoient abdiqué volontairement. Cet auteur ajoute que peu après on ne voulut plus de rois dans cette isle ; & il observe encore, qu'entre les Cretois il y avoit des especes de serfs appellés *Periæques*, attachés aux terres qu'ils cultivoient, & dont les fruits étoient livrés par eux aux magistrats, qui en faisoient deux parts ; l'une destinée au culte des dieux ; & l'autre réservée pour la nouriture des habitans. Il est aisé de juger que ceux qui n'étoient ni serfs ni du conseil, jouissoient d'un grand loisir, dans un temps où le commerce occupoit beaucoup moins qu'il ne fait présentement, & où l'on ignoroit les divers emplois qui occupent aujourd'hui tant de gens. Aussi l'isle étoit toute pleine de gens remplis de vices, & des vices les plus honteux. On sait ce que c'étoit que les amours de ces insulaires : ils n'avoient rien qui les détournât de s'y abandonner, que la raison naturelle, qui a toujours agi foiblement dans les esprits de ceux qui n'étoient pas instruits de la véritable religion ; car les exercices qu'ils étoient obligés de faire de temps en temps, ne servoient qu'à animer leurs passions brutales. Un autre fruit de ce loisir, fut les fréquentes révoltes dont l'isle fut agitée : tout y étoit en désordre, à la réserve des Periæques, qui toujours soumis à leurs maîtres, les regardoient tranquillement s'égorger pour forcer les Cosmes à renoncer à une autorité qui paroissoit trop grande, quand elle étoit toujours exercée par une même personne. Voilà l'idée qu'Aristote donne du gouvernement & des mœurs des Cretois. Saint Paul qui envoya Tite son disciple en Crete, pour leur prêcher la foi chrétienne, n'avoit pas meilleure opinion d'eux ; & il ne croit pas s'écarter de la vérité, en assurant qu'un poëte qui les haïssoit, quoiqu'il fût né parmi eux, avoit eu raison de dire qu'ils étoient toujours disposés à mentir ; que c'étoient des esprits difficiles & farouches, & que leur gourmandise les rendoit extrêmement paresseux. Leur mauvaise foi étoit passée en proverbe. Polybe écrit que leur avarice leur rendoit le gain agréable de quelque côté qu'il vînt ; & long-temps encore après, c'est-à-dire, au temps de Constantin Porphyrogenete, on disoit qu'il y avoit trois peuples également méchans, dont les noms commençoient par la même lettre ; savoir, les Cretois, les peuples de Cappadoce, & ceux de la Cilicie. Tous ces défauts n'empêchoient pas qu'il n'y eût quelque chose d'estimable en eux. Ils étoient bons soldats, & Idoménée, l'un des plus puissans de cette isle, se distingua entre les héros Grecs au siége de Troye, non-seulement par son intrépidité, mais par les autres qualités qui font les grands hommes. Dictys qui avoit écrit une histoire de ce fameux siége, étoit aussi de Créte ; & il y a eu d'autres personnes illustres qui y ont pris naissance. On prétend que Philopœmen, préteur des Achéens, & l'homme de son temps qui savoit le mieux faire la guerre, s'étoit formé sous la discipline des Crétois. Ce fut sans doute moins la situation avantageuse de leur isle, que la prudence de leurs magistrats, qui fut cause qu'ils conserverent long-temps leur liberté. Il y avoit long-temps que tous les peuples voisins l'avoient perdue, lorsque Metellus les domta & les soumit aux Romains, à qui ils étoient alliés depuis long-temps, sans autre obligation que de leur fournir quelques soldats pour tirer de l'arc, en quoi ils ont toujours excellé. Il ne paroît pas qu'il y soit rien arrivé de considérable jusqu'au temps que les Sarasins s'en rendirent les maîtres. On apprend seulement de Festus Rufus, & de la notice des dignités de l'empire, que cette isle fit partie du grand gouvernement d'Illyrie, lorsque Diocletien dépeça, pour ainsi dire, les provinces ; & que lorsque l'empire fut partagé, elle fut dépendante de l'empire d'Orient. * Chevreau, *histoire du monde. Voyez* CANDIE.

CRETÉE, *Cretea*, contrée d'Arcadie, aux environs du mont Lycée, où les habitans de ce lieu assurent que Jupiter fut élevé, & non pas dans l'isle de Crete en Candie. * Pausanias, *liv.* 8.

CRETENET (Jacques) instituteur de la congrégation des prêtres missionaires de S. Joseph, naquit au bourg de Champlite, dans le comté de Bourgogne, l'an 1603 ;

& après avoir appris d'un de ses oncles les premiers élémens de la grammaire, il alla demeurer à Langres, où il apprit la chirurgie. Le baron de la Roche l'employa ensuite au château de l'Amnistie, entre Nismes & Usez, d'où il sortit en 1629 pour aller à Lyon, où la peste faisoit de grands ravages. Les services qu'il rendit en cette occasion, furent récompensés par des lettres de maîtrise, qui lui furent accordées par les magistrats, & il épousa dans ce temps-là même une personne riche qu'il avoit guérie. M. Cretenet avoit fait voir beaucoup de vertu dès sa plus grande jeunesse; mais les connoissances qu'il fit à Lyon avec quelques personnes pieuses, acheverent de le perfectioner, & l'on conçut une si haute estime de lui, que leur directeur commun, homme d'un grand mérite, crut devoir lui confier la conduite de cette société naissante pendant son absence. La sagesse que le chirurgien fit paroître dans cette espéce de supériorité sur une douzaine de personnes, entre lesquelles il y avoit trois ecclésiastiques, justifia le choix qu'on avoit fait de lui. Plusieurs écoliers voulurent aussi se mettre sous sa conduite: il les forma à la piété, & la plupart d'entr'eux embrassant l'état ecclésiastique, allerent sous ses ordres faire des missions en plusieurs endroits. Le fruit qu'on prétend que firent ces missions, ne put pourtant empêcher que les missionaires & leur chef ne fussent persécutés. L'archevêque de Lyon mal informé, publia un mandement par lequel il déclara excommunié un certain chirurgien qui se mêloit de gouverner des prêtres; & défendant aux mêmes prêtres de se conduire à l'avenir par les conseils de ce laïc, il leur ordonna de comparoître devant lui pour rendre compte de ce qui s'étoit passé; mais cet orage ne servit qu'à faire mieux connoître le mérite de M. Cretenet, & le prélat désabusé par les informations des mauvaises impressions qu'on lui avoit données, révoqua son mandement, & permit aux missionaires, à qui il donna de très-amples pouvoirs, de consulter leur directeur comme auparavant. Il y a pourtant bien de l'apparence que cette société n'auroit jamais fait d'établissement, si le prince de Conti ne s'étoit intéressé pour elle. Ce fut lui qui leur obtint des lettres patentes du roi pour s'établir à Lyon. Le marquis de Coligni fit toutes les dépenses de la premiere fondation, & ils entrerent tous dans leur premiere maison, où sans changer d'habit ils continuerent à suivre les réglemens que leur avoit donné M. Cretenet, qui alla demeurer avec eux, sans discontinuer l'exercice de sa profession. Ces missionaires qui se mirent sous la protection de S. Joseph, & que dans quelques endroits on appelle *Cretenistes*, ont fait quelques établissemens hors de Lyon, & sont gouvernés par un général. Leur instituteur ne perdit sa femme qu'en 1665. L'année suivante, au mois d'août, il reçut les ordres sacrés, & il mourut le premier septembre suivant, âgé d'environ soixante-trois ans. * N. Orame, *vie de M. Cretenet.*

CRETHÉE, fils d'*Eole*, & petit-fils d'*Hellen*, roi d'une partie de la Gréce, posséda la province d'Iolcos dans la Thessalie. Sa femme Demodice accusa faussement le jeune Phryxus, fils d'*Athamas*, & neveu de Crethée, d'avoir voulu commettre un inceste avec elle. Crethée la crut trop légérement & le destina à la mort; mais Phryxus échapa ce danger (*voyez* son article;) & Crethée ayant depuis connu l'innocence de son neveu, fit mourir sa femme Démodice, & se remaria avec *Thiro*, fille de son frere *Salmonée*. Il en eut trois enfans, dont l'aîné ÆSON, lui succéda. * Appollodore. Hygin, *poët. astron. l.* II, *c.* 20.

CRETHÉIS, femme d'*Acaste* roi de Thessalie, devint passionément amoureuse du jeune Pelée qui avoit épousé depuis peu une belle princesse nommée Erigone. L'ayant en vain sollicité de commettre un adultere, elle chercha tous les moyens de se venger. Elle fit accroire à Erigone, que son mari recherchoit une autre princesse, & que le mariage étoit sur le point de s'accomplir. Erigone croyant trop facilement cette calomnie, s'abandonna au désespoir & se fit mourir elle-même. Cette méchante femme se plaignit ensuite à Acaste, que Pelée avoit voulu la suborner, & gagna de faux témoins pour soutenir cette accusation. Acaste trop crédule condamna Pelée à être exposé aux centaures; mais ce généreux prince retourna victorieux de ce combat, & tua Crethéis en présence de son mari, puis Acaste même. * Apollodore, *liv.* 3.

CRETHON, fils de *Diocles*, partit avec son frere Orsiloque, pour porter du secours aux Grecs, qui assiégeoient la ville de Troye. Ces deux freres se confiant un peu trop sur leurs forces, ne firent point de difficulté d'en venir aux mains avec Enée, qui les tua l'un & l'autre, pour les punir de leur témérité. Ménelas & Antiloque eurent encore bien de la peine à retirer leurs corps morts d'entre les mains des ennemis. * Homer. *Iliad.*

CRETIN (Guillaume) poëte François. Son vrai nom étoit *du Bois*. Il fut surnommé *Crétin*, qui signifie en notre langue *un petit panier*. On ne sait d'où lui vint ce surnom. Il a vécu sous trois rois de France, Charles VIII, Louis XII & François I. Il avoit la qualité de *chroniqueur*, c'est-à-dire, *historien du roi*; & il fut chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, & trésorier de celle de Vincennes. Les poëtes de son temps lui ont donné de grands éloges, entr'autres, Clément Marot, qui lui a adressé son recueil d'épigrammes, & qui lui donne la qualité de *souverain poëte François*. Cependant on trouve trop de jeux de mots dans ses poësies, trop de pointes & d'équivoques, comme Rabelais l'a remarqué dans son *Pantagruel*, où il introduit Crétin sous le nom de *vieux Rominagrobis*. C'est à François Charbonnier, secrétaire de François I, pour lors duc de Valois, & ami de Crétin, que nous sommes redevables de ses poësies. On les a imprimées plusieurs fois. La derniere édition est celle de Paris, *in*-12, en 1724, chez Urbain Coutelier. Cette édition est augmentée de deux lettres à *Jehan Molinet*, chanoine de Valenciennes, & d'une réponse de ce dernier tirée de ses *faits & dicts*, in-fol. en 1531 à Paris. On trouve dans plusieurs bibliothéques des manuscrits de chroniques de France en vers, par Crétin. Ce poëte est mort en 1525. M. Baillet n'en a point parlé dans ses *jugemens des savans.*

CREVACORE, bourg d'Italie: il est dans la principauté de Masseran, enclavé entre les états de Milan & de Savoye, sur la riviere de Sessera, environ à sept lieues de Bielle du côté du levant. Crevacore a titre de marquisat. Il est fortifié & défendu par un bon château.

CREVANT, sur la riviere d'Yone, petite ville de France en Bourgogne dans l'Auxois, est renommée dans l'histoire, par le combat qui s'y donna au mois de juillet de l'an 1423, dans lequel les François conduits par Jean Stuart, comte de Boucan & de Douglas, & puis connétable de France, furent défaits par les Anglois & les Bourguignons. * Mezerai, *histoire de France.*

CREVANT. La maison de CREVANT, originaire de Touraine, est noble & ancienne.

I. ARCHAMBAULT de Crevant, seigneur de Bauché en Touraine, épousa en 1302 *Isabeau* de la Fauconniere, dont il eut ARCHAMBAULT, II du nom, qui suit; & *Marguerite* de Crevant, alliée en 1322 à *Estrevant* Museau, seigneur de Combleaut.

II. ARCHAMBAULT de Crevant, II du nom, seigneur de Bauché, servit le roi en ses guerres, & étoit en son ost de Bouvines en 1340. Il épousa *Colette* de Prie, dont il eut HUGUES, qui suit; *Olivier*, vivant en 1379; & *Guillaume* de Crevant, qui servit en Berri & en Auvergne sous le seigneur de Sancerre en 1367, sous M. le duc d'Anjou en 1379, & au siége de Bourbourg en Flandre en 1383.

III. HUGUES de Crevant, seigneur de Bauché, mort en 1369, avoit épousé *Jeanne* de Montrochier, dont il eut *Louis*; & HUGUES, II du nom, qui suit.

IV. HUGUES de Crevant, II du nom, seigneur de Bauché, servit au siége de Partenai en 1419, & épousa

Michelle de Château-Chalon, morte en 1441, dont il eut JEAN, qui suit; *Philippe*, seigneur de Puygirault, mort sans alliance en 1477; *Helion*, mort sans postérité; *Guillemette*, mariée à *René*, seigneur de Laage & de Chazelles; & *Jeanne* de Crevant, alliée à *René* d'Alogni, seigneur de la Groye.

V. JEAN de Crevant, seigneur de Bauché, servit le roi aux siéges de Beauvais, Gerberoi, Louviers, Damville & autres lieux, & mérita d'être fait chevalier. Il servit aussi sous le maréchal de Saintrailles, en 1460, sous le bâtard d'Armagnac en 1461, & mourut en novembre 1485. Il avoit épousé en 1439 *Catherine* Brachet, fille de *Jacques*, seigneur de Perouse & de Magnac, & de *Marie* de Sulli, dont il eut JEAN, II du nom, qui suit; *Christophe*, mort sans alliance; *Louis*, abbé de Conches, puis de Vendôme; JACQUES, qui a fait *la branche des seigneurs de* CINGÉ *& des ducs d'*HUMIERES, *rapportée ci-après*; *Pothon*, chevalier de saint Jean de Jérusalem; *Marguerite*, alliée à *Poncet*, seigneur de Lespinace; *Catherine* & *Jeanne* de Crevant, religieuses.

VI. JEAN de Crevant, II du nom, seigneur de Bauché, obtint en 1485 droit de foire & de marché pour sa terre de Bauché, & mourut le 20 février 1491, ayant eu de *Catherine* de la Jaille, dame de la Mothe, fille de *Pierre*, seigneur de la Jaille, morte en mars 1528, FRANÇOIS, qui suit; *Jean*, mort sans alliance; *Charles*, abbé de Ferrieres; *Louis*, abbé de Tyron; *Marguerite*; *Anne*; *Antoinette*, dont les alliances sont inconnues; *Isabeau*, mariée à *Claude* Berruyer, seigneur de Saint Germain près Loches; & *Claude* de Crevant, seigneur de la Mothe, Novastre & des Roches, qui suivit le roi François I en Italie; & se trouva à la bataille de Pavie, où il fut blessé, & vivoit encore en 1544 avec *Renée* Fresneau, dame de la Fresnaye sa femme, dont il eut *Marie* de Crevant, alliée à *Léonard* Guerin, seigneur de Poisieu; *Claude* de Crevant, seigneur de la Mothe, &c. chevalier de l'ordre du roi, qui de *Marguerite* de Halluyn, fille d'*Antoine*, seigneur de Piennes, & de *Louise* de Crevecœur, ne laissa que deux filles, savoir, *Léonore* de Crevant, mariée à *Charles* Turpin, comte de Crissé, &c. & *Gabrielle* de Crevant, alliée en 1583 à *François* de la Grange, seigneur de Montigny, maréchal de France, morte en mai 1643.

VII. FRANÇOIS de Crevant, seigneur de Bauché, mort le 25 octobre 1543, avoit épousé *Marguerite* d'Archiac, fille d'*Odet*, seigneur d'Availles, & de *Jeanne* de Vivonne, dont il eut FRANÇOIS, II du nom, qui suit; autre *François*, tué à la journée de S. Quentin; *Michelle* de Crevant, mariée à *Jean* Brachet, seigneur de Peruse, morte le 5 avril 1565; & autres enfans morts sans alliance.

VIII. FRANÇOIS de Crevant, II du nom, seigneur de Bauché, épousa *Claude* de la Marthonie, fille de *Geofroi*, seigneur de la Marthonie, & de *Marguerite* de Mareuil, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Serene* de Crevant, alliée à *François* de Chabannes, comte de Saignet.

IX. LOUIS de Crevant, seigneur de Bauché, épousa *Marguerite* Olivier, fille de *Jean*, seigneur de Leuville, & de *Susanne* de Chabannes, dont il eut entr'autres enfans,

X. LOUIS-ARCHAMBAULT de Crevant, III du nom, marquis de Bauché, qui épousa en 1627 *Louise* de Villautrais, fille de *Louis*, conseiller au parlement, & de *Marguerite* Boisson, morte le 9 janvier 1683, dont il eut LOUIS-ARCHAMBAULT, III du nom, qui suit; & *Magdeléne-Angelique* de Crevant, mariée à *Pierre* de Vassé, marquis de Saint-Georges & de Fouletorte.

XI. LOUIS-ARCHAMBAULT de Crevant, III du nom, marquis de Bauché, mort en 1681, avoit épousé *Catherine* de Fleuri, dont il eut *Angelique-Magdeléne* de Crevant.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CINGÉ, puis marquis & ducs d'HUMIERES.

VI. JACQUES de Crevant, seigneur de Cingé & du Gueret, fils puîné de JEAN de Crevant, seigneur de Bauché, & de *Catherine* Brachet, étoit mort en 1501. Il avoit épousé en janvier 1484 *Isabeau* de Salignac, fille aînée & héritiere de *Pons* de Salignac, seigneur de Cingé, & de *Françoise* de Sulli, dont il eut, entr'autres enfans FRANÇOIS, qui suit; & *Louis* de Crevant, abbé de Vendôme.

VII. FRANÇOIS de Crevant, seigneur de Cingé, Jumilhac, Chaulmes, &c. vivoit en 1567. Il avoit épousé en mars 1532, *Louise* de Ronsard, dame de la Villegaye, fille de *Louis*, seigneur de la Poissoniere, &c. maître-d'hôtel du roi, & de *Jeanne* Chaudrier, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Antoinette* de Crevant, dame du Guerret, Sarcelles, &c. mariée en 1559 à *Pierre* de Saltun, seigneur de Fontenailles.

VIII. LOUIS de Crevant, seigneur de Cingé, Azay-le-Feron, &c. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa en juillet 1561 *Jacquette* de Reillac, dame de Brigueuil, fille de *François*, seigneur de Brigueuil, vicomte de Merinville, & d'*Anne* de Mortemer, dont il eut LOUIS, II du nom, qui suit; RENÉ, qui a fait *la branche des seigneurs de* CINGÉ, *rapportée ci-après*; *Françoise*, alliée en 1588 à *Imbert* de Rochefort, seigneur de la Croisette, &c. & *Magdeléne* de Crevant, mariée à *Martin* Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin.

IX. LOUIS de Crevant, II du nom, vicomte de Brigueuil, seigneur d'Azai, Argi, &c. gouverneur de Ham, puis de Compiegne, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes & de cent gentilshommes de la maison du roi, mourut le 2 novembre 1648, âgé de 83 ans. Il avoit épousé en 1595 *Jacquéline* d'Humieres *qui devint héritiere de sa maison*, fille de *Jacques*, sire d'Humieres, marquis d'Ancre, chevalier des ordres du roi, &c. & de *Renée* d'Averton, dame de Belin, dont il eut *Charles-Hercules* de Crevant, marquis d'Humieres, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Compiegne, &c. tué au siége de Royan le 12 mai 1622; &

X. LOUIS de Crevant, III du nom, seigneur d'Argi, puis marquis d'Humieres, premier gentilhomme de la chambre du roi, & capitaine des cent gentilshommes de sa maison, qui mourut le 20 mars 1548 âgé de 42 ans. Il avoit épousé en juillet 1627 *Isabelle* Phelypeaux, fille de *Raimond*, seigneur d'Herbault, & de *Claude* Gobelin, dont il eut LOUIS, IV du nom, qui suit; *Jacob*, marquis de Preuilli, chef d'escadre, & lieutenant-général des armées navales du roi, abbé de saint Maixant, mort à Messine en 1675; *Roger*, chevalier de Malte; *Balthazar*, aussi chevalier de Malte, commandeur de Villiers-au-Liege, abbé de S. Maixant & de Preuilli, mort en septembre 1684; *Raymond-Louis*, marquis de Preuilli, seigneur de Lassigni, lieutenant-général des armées navales du roi, mort le 20 juin 1688; *François*, baron de Contai; *Marie*, religieuse à Blois; *Isabelle*, religieuse à Jouarre; & *Jeanne* de Crevant d'Humieres.

XI. LOUIS de Crevant d'Humieres, IV du nom, duc d'Humieres, pair & maréchal de France, vicomte de Brigueuil, baron de Preuilli, &c. chevalier des ordres du roi, grand-maître de l'artillerie, gouverneur de Bourbonnois, puis de Flandre, Hainault & pays conquis, & des villes de Lille & de Compiegne, & capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, servit aux prises des villes d'Aire, fort de Linck, Saint-Guillain, Hombourg, Bitsche, Courtrai, Dixmude, & à la bataille de Cassel. Il fut lieutenant-général des armées du roi en 1657, lieutenant de roi en Picardie, après le traité des Pyrénées, créé maréchal de France en 1668, grand-maître de l'artillerie en 1685, & che-

valier des ordres du roi en 1688. Sa terre de Mouchi fut érigée en duché sous le nom d'Humieres, par lettres du mois d'août 1690, qui portent que le duché passeroit au mari de Julie de Crevant, sa troisiéme fille, & il mourut le 30 août 1694. Il avoit épousé en 1653 *Louise-Antoinette-Thérèse* de la Châtre, dame du palais de la reine, fille d'*Edme* de la Châtre, comte de Nancei, & de *Françoise* de Cugnac-Dampierre, dont il eut *Henri-Louis* de Crevant, marquis d'Humieres, tué au siége de Luxembourg en 1684; *Louis-François-Roger*, comte de Brigueuil, mort le 7 septembre 1679; *Marie-Thérèse*, mariée le 10 février 1677 à *Jean* de Gand, dit *Vilain*, prince d'Isenghien; *Marie-Louise*, abbesse de Mouchi, *Anne-Louise*, mariée 1° en août 1682 à *Louis-Aléxandre*, comte de Vassé, vidame du Mans: 2° à *Charles-Louis* de Hautefort, marquis de Surville, lieutenant-général des armées du roi; & ANNE-LOUISE-JULIE de Crevant, qui suit;

XII. ANNE-LOUISE-JULIE de Crevant, duchesse d'Humieres, suivant les lettres d'érection du mois d'août 1690, obtenues par le maréchal son pere, qui portent que ce duché passeroit à elle & à son mari, à la charge de porter le nom & les armes d'Humieres, & à leurs enfans mâles. Elle a épousé en 1690 *Louis-François* d'Aumont, duc d'Humieres, à cause de sa femme, gouverneur des ville & château de Compiegne, dont elle a eu *Louis* d'Humieres, mort en octobre 1708, à l'âge de quatre ans; & *Louise-Françoise* d'Aumont d'Humieres, mariée en mars 1710 à *Louis-Antoine-Armand* de Grammont, duc de Grammont, dit *le duc de Guiche*.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CINGÉ.

IX. RENÉ de Crevant, seigneur de Cingé, &c. fils puîné de LOUIS de Crevant, seigneur de Cingé, & de *Jacquette* de Reillac, épousa en 1604 *Gabrielle* Prévôt, fille de *Louis*, seigneur de Fabresan, & de *Françoise* Morin, dont il eut *Louis*, mort page de la chambre du roi en 1631; *Gabriel*, chevalier de Malte; HERCULES-CHARLES, qui suit; *François-Alexandre*, chevalier de Malte; *Françoise* de Crevant, mariée en 1632 à *Louis* Gillier, baron de Mauzai, marquis de Ville-Dieu; & *Claude-Bonaventure* de Crevant, seigneur de Bruilles, prince d'Ivetot, qui épousa en juin 1648 *Marie* d'Appelvoisin, dame de la Chastaigneraye & de la Mothe-Rousseau, fille de *René* d'Appelvoisin & de *Marie* de Sains, dont il eut *Louise-Marie*, morte sans alliance le premier avril 1685; *Julie-Françoise* de Crevant, princesse d'Ivetot, mariée à *Camille* d'Albon, marquis de Saint-Forgeux, morte le 23 novembre 1698, âgée de 28 ans.

X. HERCULES-CHARLES de Crevant, baron de Cingé, vivant en 1644, épousa *Marguerite* de la Brousse. * *Voyez* le pere Anselme, *histoire des grands officiers*. Le chevalier l'Hermite Souliers, *histoire de la noblesse de Touraine*.

CREVECŒUR, *Crepicordium*, petite ville de France dans le Cambresis, est célebre par la victoire que Charles *Martel* y remporta en 717. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg situé auprès du mont Revellon. Il y avoit une citadelle de même nom en Hollande sur la Meuse, à une lieue de Bosleduc; mais les François qui la prirent en 1672, la raserent entiérement en 1674. * Mezerai. Cordemoi, *histoire de France*. Baudrand.

☞ CREVECŒUR, maison illustre établie aujourd'hui en Lorraine. Elle descend de

I. BAUDOUIN, comte de Clermont en Beauvaisis, qui avoit épousé *Adelle*, sœur de *Thibault*, comte de Champagne. Ils vivoient en 974, & eurent pour fils

II. GILDUIN, comte de Clermont & de Breteuil, vicomte de Chartres, seigneur de Creil, du Puiset, &c. fut aussi pieux que brave, & fit beaucoup de bien à l'abbaye de Breteuil, & à l'église de Chartres. *Voyez* Louvet, *anciennes remarques de la noblesse beauvoisine*, &c. liv. 1, & Du Chêne, *histoire généalogique de la maison de Dreux*, liv. 1. Gilduin fit en 994 une donation à l'abbaye de S. Florent, par laquelle il confirme l'aumône faite en 974 à cette abbaye, par *Baudouin* & *Adelle*, ses pere & mere. On voit par cet acte, que la femme de Gilduin se nommoit *Emeline*. Ses enfans, qui y sont aussi mentionés, furent RENAUD, tige de la branche aînée des comtes de Clermont: *voyez* CLERMONT: EVRARD, qui suit; & *Enguerrand*, qui se trouva avec son pere à la bataille de Bar en 1037, où il fut laissé parmi les morts. Il se fit ensuite religieux à S. Vanne, dont il devint abbé, après la mort de S. Richard.

III. EVRARD de Breteuil, fils puîné de Gilduin, eut de sa femme, dont le nom est ignoré, entr'autres enfans, VALERAN, qui suit.

IV. VALERAN I, comte de Breteuil, accompagna le duc de Normandie à la conquête d'Angleterre. Il fit en 1063 une donation de quinze livres de rente à l'abbaye de Breteuil. Ses enfans furent *Gautier*, qui fut un des principaux chefs de l'armée conduite en la Terre-sainte par Pierre l'Hermite; & VALERAN II, qui suit.

V. VALERAN II, chevalier, comte de Breteuil, qui de sa femme nommée *Judith*, eut entr'autres enfans

VI. EVRARD II, comte de Breteuil, qualifié dans ses actes *venerabilis miles & strenuus*, servit dans les croisades, & fut fait prisonnier dans une bataille donnée contre les Turcs au mois de janvier 1146. Il épousa *Béatrix*, fille de *Thomas* dit *de Marle*, comte d'Amiens & de la Fere, & seigneur de Coucy, & d'*Ide* de Hainault: il eut entr'autres enfans HUGUES, qui suit.

VII. HUGUES, chevalier, troisiéme fils du précédent, étant devenu possesseur de la terre de Crevecœur, prit le nom & les armes de Crevecœur. Il transigea en 1157 avec l'abbé de S. Symphorien, au sujet de la cure de Conteville, & donna à l'abbaye de S. Lucien de Beauvais, la terre de Marmoison: ce que l'évêque de Beauvais confirma en 1168. Sa femme se nommoit *Ade*. Il en eut *Evrard*; ANGUERRAND qui suit; *Mathilde*, *Sara* & *Perronelle* de Crevecœur.

VIII. ANGUERRAND de Crevecœur, employa beaucoup de bien pour la défense de la Terre-sainte. Avant que d'en faire le voyage, il fit de grandes largesses aux abbayes de S. Lucien, S. Paul, Lannoy, de Beaupré, & de S. Symphorien. Sa femme se nommoit *Clémence* de Gerberoy: elle étoit fille de *Guillaume*, & niéce de *Pierre*, dernier vidame de Gerberoy. Ses enfans furent JEAN, qui suit; *Eudes*, seigneur de Ronquerolles, mort sans postérité; GUY, qui a formé la branche de LEISQUEVIN, *rapportée ci-après*; & *Pierre*, mort sans postérité.

IX. JEAN I, seigneur de Crevecœur, fit de grands biens aux abbayes de S. Germer, de S. Lucien & de Beaupré, en 1231, 1233, 1236 & 1239. Il fut l'un des seigneurs mandés en 1236 pour se trouver à S. Germain en Laye, trois semaines après la pentecôte, pour rendre service où il seroit ordonné. Les Jacobins de Beauvais le regardent comme un de leurs fondateurs. Il épousa *Alix* de Fouilleuse, de laquelle il eut, entr'autres enfans,

X. RENAUD, I du nom, qui fut seigneur de Crevecœur, & fit plusieurs donations aux abbayes de Beaupré, de Lannoy, de S. Lucien, & à l'église de Beauvais, en 1240, 1243 & 1246. Il vivoit encore en 1282. Il avoit épousé *Perrone* de Saint-Sanson, de laquelle il eut JEAN II, qui suit.

XI. JEAN II, seigneur de Crevecœur, céda au mois de juillet 1281 à l'abbé de S. Lucien le droit de chasse qu'il avoit dans ses bois. Il fut pere de RENAUD II, qui suit; d'*Houdart* de Crevecœur, seigneur d'Hestomenil, mort en 1342, & d'*Antoine* de Crevecœur, prévôt de Paris depuis 1348, jusqu'en 1353.

XII. RENAUD II, seigneur de Crevecœur, est nommé par Belleforest entre les seigneurs qui se distinguerent en 1310 à la guerre qu'eut Robert, comte de Flandre,

Flandre, contre Guillaume de Hainault, au sujet de la Zélande. Sa femme est ignorée. Ses enfans furent, *Dreux*, qui servit en l'ost de Bouvines, depuis le 18 mai 1340, jusqu'au 30 septembre suivant, & qui épousa une dame nommée *Isabeau*, & JEAN III, qui suit.

XII. JEAN III, dit *Flamenc*, seigneur de Crevecœur, demeura prisonnier à la bataille de Poitiers, en 1356 : il ne vivoit plus en 1370. Il avoit épousé en premieres nôces *Jeanne* Dargies, dont il eut, 1. *Dreux*, seigneur de Crevecœur, qui étoit mort en 1383 sans enfans de *Jeanne* de Ponthieu sa femme, fille de *Guillaume* de Montenay, dit *de Ponthieu*, seigneur de Pierrecourt, & de *Jeanne* de Coucy, dame de Pinon ; 2. *Guillaume* de Crevecœur, évêque de Coutance ; 3. *Renaud* ; 4. JEAN IV, qui suit ; 5. *Jeanne* de Crevecœur. En secondes nôces il avoit épousé *Jeanne* de Beauvais, fille de *Guillaume*, châtelain de Beauvais, & de *Jeanne* d'Estouteville, dont il eut *Colard* de Crevecœur : & en troisiémes nôces *Jeanne* Crespin, veuve de *Raoul*, dit *Herpin*, seigneur de Saint-Soufflieu, dont il eut *Agnès* de Crevecœur, qui fut mariée au sieur du Hamel.

XIII. JEAN IV, seigneur de Crevecœur, de Thois, de Prosart & Dons-en-Bray, porta aussi le surnom de *Flamenc*. Il servit sous l'amiral de Vienne, avec six écuyers, depuis le 28 juin 1383, jusqu'au 20 septembre suivant, & sous le châtelain de Beauvais avec neuf écuyers, en l'armée levée en 1386 pour passer en Angleterre. Il mourut en 1402, laissant de *Blanche* de Saveuse, dame de Belloy, sa femme, fille de *Guillaume* de Saveuse, seigneur de Flexelles, & de *Renaude* d'Inchy, 1. JACQUES, qui suit ; 2. *Guillaume*, qui fut seigneur de Neelle. 3. *Jean*, seigneur de Prosart, qui épousa *Marguerite* de Neelle, fille de *Raoul* de Neelle, seigneur de Saint-Crespin, dont il eut *Claude* de Crevecœur, dame de Prosart, mariée 1°. à *Antoine* de Craon, seigneur de Dommart, bailli d'Amiens : 2°. à *Pierre* Blosset, seigneur de Conches & de Breteuil, conseiller & chambellan du roi, bailli de Caux. 4. *Marguerite* de Crevecœur, mariée à *Robert*, seigneur d'Esneval.

XIV. JACQUES, seigneur de Crevecœur & de Thois, chevalier, conseiller & chambellan du roi & du duc de Bourgogne, fut capitaine de Compiegne, & commanda en 1421 les troupes de ce prince. Il eut le gouvernement de la ville & du comté de Clermont pour le roi d'Angleterre en 1428. Le duc de Bourgogne l'honora du collier de son ordre de la toison d'or en 1433, & le fit son ambassadeur en Angleterre pour traiter de la paix entre les deux couronnes, à la conclusion de laquelle il assista à Arras en 1435, avec le duc seulement. L'année suivante il accompagna ce prince au siége de Calais, & se trouva depuis à toutes les expéditions militaires qui se firent contre les Anglois, pour le recouvrement de la Normandie. Il fut choisi en 1439 pour aller, avec la comtesse de Namur, recevoir à Cambrai Catherine de France, fille du roi Charles VII, future épouse du comte de Charolois. Il mourut vers l'an 1441, laissant de *Bonne* de la Viesville, dame de Thiennes & de Calonne, fille de *Jean* de la Viesville, seigneur de Thiennes, & de *Marguerite*, dame de la Vacquerie sa premiere femme, ANTOINE de Crevecœur, qui suit ; & *Jacqueline*, qui épousa *Jean* de Hangest, seigneur de Genlis : & de sa seconde femme, qui fut *Marguerite* de la Tremoille, veuve de *Philippe* du Bos-d'Annequin, & fille de *Jean* de la Tremoille, baron de Dours, & de *Jeanne* de Crequi, il eut *Philippe* de Crevecœur, seigneur des Querdes & de Lannoy, maréchal & grand chambellan de France, *dont on parlera dans un article particulier*, mort en 1494, sans laisser d'enfans d'*Isabeau* d'Auxi, sa femme, fille de *Jean*, sire de Berd'Auxi, maître des arbalêtriers de France, & de *Jeanne*, dame de Fleury.

XV. ANTOINE, seigneur de Crevecœur, de Thiennes, de Thois, &c. chevalier de l'ordre du roi, son conseiller & grand-chambellan, & grand-louvetier de France, épousa en premieres nôces *Jeanne* de Bernieulles, fille de *Jean*, seigneur de Bernieulles, & d'*Ide* d'Abbeville, dont il n'eut point d'enfans : en secondes nôces, *Marguerite* de la Tremoille, fille unique de *Jean* de la Tremouille, baron de Dours, & de *Marguerite* de Contay, de laquelle il eut : 1. *Jean*, qui mourut sans alliance ; 2. FRANÇOIS, qui suit ; 3. *Philippe* de Crevecœur, dame de Dours, qui épousa Charles d'Ailly, baron de Picquigni, vidame d'Amiens ; 4. *Louise*, mariée en 1493 à *Jean* Dubois, seigneur de Tanques, &c. dont elle fut la premiere femme ; 5. *Jeanne*, qui épousa 1°. en 1498 *Jean*, seigneur de Clery, près Peronne, vicomte de Laon : & 2°. *Antoine* du Jay, seigneur de Fercourt en Beauvaisis & de Château-rouge.

XVI. FRANÇOIS, seigneur de Crevecœur, d'Engoudessen, de Thois, de Thiennes, &c. après son frere aîné, mourut à l'âge de 22 ans, laissant de *Jeanne* de Rubempré, fille de *Charles* de Rubempré, & de *Françoise* de Mailly, une fille unique, nommée *Louise*, laquelle épousa en premieres nôces *Guillaume* Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France : & en secondes nôces *Antoine* de Halwin, seigneur de Piennes, grand-louvetier de France.

BRANCHE DES BARONS DE LEISQUEVIN.

IX. GUY de Crevecœur, fils puîné d'*Anguerrand* de Crevecœur, & de *Clémence* de Gerberoy, épousa par contrat du dimanche d'après pâque de l'an 1237, *Isabelle* de Leisquevin, fille & unique héritiere de *Thibaut*, sire de Leisquevin, baron de Montfaucon, & d'*Alix* de la Rochefoucault, sa femme, à la charge de prendre le nom & les armes de Leisquevin, qu'il a transmis à sa postérité. De ce mariage est issu

X. COLARD de Leisquevin, qui fut tué à la bataille de Courtrai, comme on l'apprend d'un brevet de pension accordé à GILLON, son fils, par Philippe, roi de France, en 1305. Il épousa *Sibylle*, fille de *Matthieu* de Montmorenci, III du nom, & de *Jeanne* de Brienne, fille d'*Evrard* de Brienne, & de *Philippe* de Champagne. De ce mariage est né

XI. GILLON de Leisquevin, qui fut tué à la bataille de Crecy, le 16 août 1346, comme on le voit par un brevet de pension daté du 19 septembre 1350, accordé à *Amélie* de Neelle, sa veuve. Ses enfans furent FOURCI, qui suit ; & *Matthieu*.

XII. FOURCI de Leisquevin fut tué en combattant contre les Turcs, à la journée de Nicopolis, en 1396. Il avoit épousé *Marie* d'Amerval, laquelle fit son testament le 4 mai 1398. Son fils fut GOBERT, qui suit.

XIII. GOBERT de Leisquevin reçut, le 25 juillet 1418, une commission signée de Charles, dauphin de Viennois, régent du royaume, pour commander à Peronne. Ce prince l'appelle son *très-cher & bien amé*, & son *pannetier*. Sa femme se nommoit *Isabelle* de Bethisy. Il en eut JACQUES qui suit, & *Gilles*.

XIV. JACQUES de Leisquevin, épousa par contrat du 12 novembre 1431, *Françoise* d'Ailly, dont il eut

XV. PHILIPPE de Leisquevin, qui fut enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de François de Bourbon, comte de Vendôme. Son épitaphe, accompagnée de ses armoiries, se voit en l'église de sainte Catherine du Mont à Rouen ; elle est conçue en ces termes : *Cy gist Philippe de Leisquevin, qui fut un brave chevalier. Il trépassa céans, après maint beaux faits d'armes, le 2 décembre 1496, âgé de 63 ans : priez Dieu pour son ame.* Il avoit épousé par contrat du 17 septembre 1480, *Marguerite* de Vignacourt, fille de *Jean* de Vignacourt, & de *Marie* de Berghes-saint-Vinox. Ses enfans furent, 1. *Jean*, comte de Leisquevin, capitaine de cent hommes de trait au service de l'empereur Maximilien, qui épousa par contrat du 15 décembre 1495, *Isabeau* de Montplainchamps, dont il eut *Philippe* comte de Leisquevin, lieutenant de deux cens chevaux-légers au service de l'empereur Maximilien, qui épousa le 10 mai 1525

Ide de Luna de Carcano ; 2. *Philippe* ; & 3. CHARLES, qui suit.

XVI. CHARLES de Leisquevin, écuyer, seigneur de Baconval, écuyer de la princesse Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, & gentilhomme ordinaire de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, épousa, par contrat du 19 juin 1498, *Jeanne* de Sacquespée, dont il eut ADRIEN, qui suit.

XVII. ADRIEN de Leisquevin, seigneur de Baconval, fut conseiller, intendant, maître & chef général des hôtel, maison & finances de Louis de Bourbon, premier prince du sang, & de Catherine de Bourbon, sa fille unique. Il épousa le premier septembre 1528, en conséquence du contrat passé le 8 août précédent, *Antoinette* Girault, fille de *Charles* Girault, chevalier, seigneur d'Argenville, & de *Jeanne* de la Viefville. Il eut de ce mariage, CHARLES, qui suit.

XVIII. CHARLES de Leisquevin, seigneur de Baconval, épousa par contrat du 14 décembre 1592 *Marie* de la Motte, dont il eut *Henri*, comte de Leisquevin, chevalier, seigneur de Lan, & mestre de camp au service d'Espagne ; *Adrien*, baron de Leisquevin, chevalier, aussi mestre de camp au service d'Espagne, & LOUIS, qui suit.

XIX. LOUIS de Leisquevin, chevalier, seigneur de Baconval, Lannoy, Vercourt & Estalon, né le 15 janvier 1603, fut lieutenant-colonel au régiment de Schulemberg, & commandant au gouvernement de Marsal, puis en celui d'Arras. Il épousa en premieres nôces, par contrat du 30 novembre 1641, *Louise* le Comte, fille de *Charles* le Comte, écuyer, seigneur de Tarteron, & d'*Hyppolite* d'Amerval, dont il eut *Marie* de Leisquevin, qui fut mariée à *Jean* de Forceville, chevalier, seigneur & vicomte de Merlimont, & JEAN de Leisquevin, écuyer, seigneur de Lannoy, qui eut pour fils *Jean-Pierre* Leisquevin, qui a formé la branche subsistante aujourd'hui en Picardie. Il épousa en secondes nôces, par contrat du 28 novembre 1675, *Anne-Marie* Tervenus, dont il eut BALTHAZAR-LOUIS, qui suit; & CHARLES-ALEXANDRE, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné.*

XX. BALTHAZAR-LOUIS de Leisquevin, chevalier, seigneur de Baconval & de Bouzainville, capitaine de cavalerie au service de France, épousa par contrat du 29 septembre 1700, *Jeanne* de Lespée, fille de *Jean-Philippe* de Lespée, écuyer, seigneur de Germiny, voué de Viterne & de Crespy, dont il a eu *Louis* de Crevecœur, prêtre, mort au mois d'octobre 1757 ; & HUBERT, qui suit.

XXI. HUBERT de Leisquevin, marquis de Crevecœur, chevalier, baron de Leisquevin, né le 9 mai 1716, seigneur de Thault, Oyrers, Vroncourt, a repris le nom & les armes de Crevecœur, & porté les titres de marquis, baron, chevalier. Il a épousé en 1737 *Marie-Thérese* Symon, de laquelle il a eu *Charles-Hubert* de Crevecœur, né le premier février 1740 ; *Jeanne* de Crevecœur, née le 19 février 1739.

XX. CHARLES-ALEXANDRE de Leisquevin, second fils de *Louis* de Leisquevin & d'*Anne-Marie* Tervenus, sieur de Baconval, chevalier, seigneur de Bouzanville, & capitaine d'infanterie au service de France. Il a épousé, par contrat du 7 juin 1704, *Marie-Thérese* de Gauthier, fille de *Joseph* de Gauthier, écuyer, seigneur de Biffontaine, dont il a eu : 1. *Joseph-Charles*, mort sans postérité ; 2. *Gertrude* ; 3. *Marie-Catherine*, qui a épousé *Charles-Antoine* de Martimprey, chevalier, seigneur de Milbert & autres lieux ; 4. *Marie-Thérese*, qui a épousé *Jean-André* Brigeot, écuyer, seigneur de Couture ; 5. *Jean-François* de Leisquevin, chevalier, qui a épousé *Augustine-Antoinette-Jeanne-Félicité*, née barone de Steincalenfelds ; 6. *Léopold-Nicolas* de Leisquevin, chevalier, seigneur de Baconval, Vaudeville, Bouzanville & autres lieux, qui a épousé *Marie-Magdeléne-Françoise-Josephe* Duberon, fille de *Henri-Ignace* Duberon, chevalier, seigneur Durasseau.

Les armes de la maison de Crevecœur sont : *écartelé au premier & quatre de gueules, semé de trefles d'or, à deux bars adossés de même métal ; au deux & trois de gueules à trois chevrons d'or.* * *Extrait des lettres patentes*, &c. *où sont les preuves de la généalogie des anciens comtes souverains de Clermont & de Breteuil, vicomtes de Chartres, sires de Crevecœur, &c. en Beauvaisis*, données en 1755, & imprimées la même année à Nancy.

CREVECŒUR (Philippe de) seigneur des Querdes, maréchal de France dans le XV siécle, s'attacha au service de Charles *le Hardi* ou *le Téméraire*, duc de Bourgogne, pour lequel il combattit à la bataille de Monthleri en 1465. Deux ans après, pendant la guerre contre les Liégeois, il eut la conduite des francs-archers de ce prince, qui le pourvut du gouvernement d'Artois, & l'honora du collier de la toison. Après la mort du duc de Bourgogne en 1477, il passa au service du roi Louis XI, qui lui donna le gouvernement de Picardie, & le fit chevalier de son ordre de S. Michel. Il soumit plusieurs places de l'Artois ; mais il ne fut pas heureux à la bataille de Guinegate près de Therouane, en 1479. Depuis ayant été fait maréchal de France en 1483, il commanda les armées du roi en Picardie, où il s'opposa aux forces que Maximilien d'Autriche y voulut faire entrer en 1486, & l'année suivante il fit prisonniers près de Béthune le duc de Gueldres & le prince de Nassau. Il surprit Saint-Omer & Therouane ; mais il manqua Nieuport en 1489. Ensuite accompagnant le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, il mourut à la Bresle près de Lyon en 1494, & son corps fut porté dans l'église de Notre-Dame de Boulogne, où il est enterré. Philippe de Commines lui donne la qualité d'homme sage ; & le roi Louis XI un peu avant sa mort, le recommandant au dauphin son fils, lui conseilla de se servir du maréchal de Crevecœur, comme d'un sage & vaillant chevalier. * Commines. Mezerai.

☞ CREULLY, bourg de basse Normandie, dans le diocèse de Bayeux, situé entre cette ville & celle de Caën, à trois lieues de l'une & de l'autre. C'est une ancienne baronie que Henri I, roi d'Angleterre & duc de Normandie, fils du fameux Guillaume *le Conquérant*, donna, il y a près de 700 ans, à son fils naturel Robert de Kent, comte de Glocestre. Elle est possédée présentement en titre de comté par les héritiers de M. de Seignelay-Colbert, qui l'avoit achetée par décret à la fin du siécle dernier. On voit dans l'église paroissiale des deux côtés du sanctuaire, deux beaux mausolées en marbre & en carreau, qui y ont été élevés pour MM. de Sillans, derniers barons de Creully : le plus beau est celui d'Antoine de Sillans & de Silvie de Rohan son épouse, qui ont fait bâtir les halles de ce bourg, les plus belles de basse Normandie, & fait faire des embellissemens & augmentations considérables à leur château. Ce château bâti à l'antique sur le penchant d'une colline, est revêtu de hautes murailles, flanquées de plusieurs tours, & environné de larges fossés, excepté vers le couchant, qu'il est défendu par la riviere de Seulle qui passe au pied de la colline. On tient à Creully un marché tous les mercredis de chaque semaine, & une foire tous les premiers mercredis de chaque mois, & les droits & les coutumes en appartiennent au seigneur. M. Huet dans son livre des *origines de Caën*, dit que Creully s'appelle *Curleium* dans les vieux titres. Or Curleüm, selon lui, vient de l'anglo-saxon, *Churl*, qui signifie *paysan*, *rustique*, ou de profession ou de mœurs. Peut-être, ajoute-t-il, parceque ce canton étoit fort peuplé de laboureurs, comme il l'est encore aujourd'hui, ou à cause de la rusticité & grossiereté des habitans. * *Mém. mss.* de M. l'abbé Beziers, de Bayeux.

CREUSE, *Crosa*, ou *Crosia*, riviere de France, a sa source dans la haute Marche, à cinq lieues au-dessus de Feilletin. Elle passe à Aubusson, à Ahun, à Glenic,

où elle a par-tout des ponts ; & au-dessous de Froseline, elle reçoit une autre petite riviere nommée LA PETITE CREUSE. Celle-ci accrue par le Veiron, & par quelques autres ruisseaux, augmente la grande Creuse, qui coule à Argenton, puis au Blanc en Berri. Elle s'avance ensuite à Isserre, à la Roche-Pozai, à la Haye en Touraine, au port de Piles, &c. puis ayant reçu la Gartampe, le Claise, & diverses autres rivieres, elle se jette dans la Vienne. * Papire Masson, *descript. flum. Gall.*

CREUSE, fille de CREON roi de Corinthe, fut mariée à *Jason*. Ce qui irrita si fort Médée, répudiée par Jason, que, pour s'en venger, elle remplit la maison royale de meurtres & de morts, par la force de ses charmes magiques. Créon périt misérablement ; & Creüse fut consumée par les feux d'une robe empoisonnée de la main de Médée. * Ovide, *l.* 7, *métam. fab.* 20 *& suiv.*

CREUSE, fille de *Priam* & femme d'*Enée*, périt durant l'embrasement de la ville de Troye, dans le temps qu'elle fuyoit pour l'éviter. Virgile en fait mention dans le II livre de l'Eneide, & feint qu'elle disparut & fut transportée par Cybele. Quelques-uns prétendent qu'elle fut tuée par Enée même, de concert avec les Grecs, afin qu'il ne restât personne de la race de Priam. D'autres disent qu'elle ne fut pas tuée, mais abandonnée par Enée ; & de dessein formé, afin que cette femme ne fut point un obstacle à Enée dans la nécessité où il étoit de chercher une nouvelle habitation, & un nouvel établissement dans des pays éloignés : ce qui ne peut guères réussir que par un mariage.

CREUSE, fille d'*Erectée*, roi des Athéniens, étoit femme de *Xuthus*, lequel ayant été chassé de la Thessalie, s'étoit réfugié dans le Péloponèse : elle fut mere d'Achæus & d'Ion. * Apollodor. *l.* 1, *c.* 7.

CREUSEN, château du cercle de Franconie en Allemagne, dans le marquisat de Culembach, à trois lieues de la ville de Bareuth, du côté du midi. * Mati, *dictionnaire.*

CREUTZ, ville du royaume de Hongrie, est capitale du comté de Creutz, & est située sur la riviere de Hun, à douze lieues d'Agram, du côté du levant. * Mati, *dictionnaire.*

CREUTZ (le comté de) petite province de Hongrie, partie en Croatie, & partie en Sclavonie. Elle s'étend d'orient en occident, depuis le comté de Possega, jusqu'à celui de Sagor. Celui de Varadin le borne au nord, & celui de Zagrab au midi. Creutz, qui lui donne le nom, en est le seul lieu considérable. * Mati, *diction* De Lisle, *carte de Hongrie*, 1717.

CREUTZBERG, bourg de Silésie, est sur la riviere de Brinnitz, dans la principauté de Brieg, & à douze lieues de la ville de ce nom, vers le levant. * Baudrand.

CREUTZNACH, ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne. Elle est dans le Palatinat, sur la Nave, à trois lieues de son embouchure dans le Rhin, & de la petite ville de Bingen. Creutznach, capitale d'une préfecture, qui a celle de Simmerin au nord, & celle de Meisseneim au midi, est séparée par la Nave en deux parties fortifiées & défendues par la citadelle de Kausemberg. La ville appartient toute entiere à l'électeur palatin ; mais le marquis de Bade a sa part à la citadelle. * Baudrand.

CREWKERN, ville avec marché en Angleterre, capitale de son canton, est située sur les bords de la riviere de Parret, à 133 milles de la ville de Londres. * *Diction. anglois.*

CREXUS, poëte musicien, dont Jean-Albert Fabricius n'a point parlé dans sa bibliothéque grecque, n'est connu que par le peu de circonstances que Plutarque nous en apprend dans son dialogue touchant la musique. Il y fait Crexus contemporain de Philoxene & de Timothée, & lui attribue, ainsi qu'à ces deux-ci, des innovations hardies, faites sur le rhythme ou la cadence musicale, les qualifiant tous trois de *trop hardis*, *trop présomptueux*, *& amateurs des nouveautés.* Il ajoute, qu'Archiloque ayant imaginé de faire prononcer ou déclamer une partie des ïambes au son des instrumens à cordes, & de faire chanter le reste au son des mêmes instrumens, Crexus adopta cette invention & l'introduisit dans la poësie dithyrambique. Celui-ci, continue Plutarque, est regardé comme le premier qui ait séparé du chante le jeu des instrumens ; car chez les anciens, dit-il, ce jeu accompagnoit toujours la voix, c'est-à-dire, selon toutes les apparences, que quand les voix avoient chanté un strophe de quelque ode, par exemple, Crexus faisoit quelquefois répéter aux instrumens seuls ce que l'on venoit de chanter ; ce qui n'empêchoit pas qu'en d'autres temps ils ne s'unissent aux voix pour leur servir d'accompagnement. Mais cet accompagnement, fort différent du nôtre, se conformoit scrupuleusement au chant même des voix avec lesquelles il s'accordoit son pour son. * Voyez sur Crexus les remarques de M. Burette sur le dialogue de Plutarque cité dans cet article, imprimées dans les *mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres*, tome XIII, pages 199 & 200.

CREYGHTON ou CHRICHTON (Robert) étoit fils de THOMAS Creygthon, d'une famille illustre, & de *Marguerite* Stuart, qui sortoit de la maison royale de ce nom. Il naquit vers l'an 1593, à Dunkeld, ville de la partie septentrionale de l'Ecosse, fit ses premieres études à Westminster, & fut reçu en 1613 dans le collége de la Trinité à Oxford, où il prit des dégrés dans les arts. Il fut ensuite professeur de la langue grecque à Cambridge, & le 17 décembre 1632 il prit possession de la dignité de trésorier de l'église cathédrale de Wells, qui lui fut conférée pendant la vacance du siége, par l'archevêque de Cantorberi. En 1637 il fut fait doyen de S. Burien dans le comté de Cornouaille, & vers le même temps il prit le dégré de docteur en théologie, & eut encore un bénéfice dans le comté de Sommerset. Dans le temps des guerres civiles, fidéle à son roi, il se retira auprès de lui à Oxford, & fut quelque temps son chapelain. Il accompagna Charles II dans son exil, & le servit aussi en qualité de chapelain à la Haye ; & lorsque ce prince eut été rétabli, il fut nommé successivement doyen de Wells, & évêque de cette ville & de Bath. Il fut sacré, suivant le rit anglican, le 19 juin 1670. Il mourut le 21 novembre 1672, âgé d'environ 79 ans. Son principal ouvrage est une édition grecque & latine de l'histoire du concile de Florence, par Sylvestre Sguropulus, qu'il publia l'an 1660 à la Haye *in-folio*, & qu'il accompagna de notes. Leo Allatius y répondit par des exercitations latines, qu'il publia en 1665, *in-4°*, à Rome : Creyghton répliqua, & la dispute n'alla pas plus loin. Ce prélat a donné aussi des sermons. * Voyez *Fasti Oxonienses*, *tom. I*, *pag.* 243. M. Salmon, dans son catalogue des principaux auteurs des collections des conciles, à la fin de son traité de l'*Etude des conciles* ; le pere Niceron Barnabite, *au tome XXIII de ses mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres.*

CRI D'ARMES, ou CRI DE GUERRE, certaines paroles pour animer au combat, ou pour se faire connoître dans les batailles & dans les tournois. Le cri anciennement étoit une suite de la banniere, parceque nul n'étoit reconnu pour gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever banniere, l'un & l'autre servant à mener des troupes à la guerre, & à les rallier. Dans les batailles les bannieres faisoient le cri ; de sorte que dans une armée il y avoit autant de cris, qu'il y avoit de bannieres ou enseignes. Mais outre ces cris particuliers, il y en avoit un qui étoit général pour toute l'armée ; & c'étoit celui du général d'armée, ou celui du roi, s'il y étoit en personne. Quelquefois il y avoit deux cris généraux dans une même armée, lorsqu'elle étoit composée de deux différentes nations. Ainsi en la bataille qui fut donnée entre le bâtard Henri de Castille, & le roi dom Pierre en 1369, on cria de la part des Espagnols du parti de Henri, *Castille*, *au roi Henri* ; & de la part des François qui étoient à son secours, sous la conduite de Bertrand du Guesclin, on cria *Notre-*

Dame, *Guesclin*. Le cri général se faisoit unanimement par tous les soldats en même temps, dans l'instant de la mêlée. Ce qui se faisoit, tant pour implorer l'assistance du Dieu des armées, que pour s'animer à combattre. Cette coutume est fort ancienne, & a été observée par toutes sortes de peuples. Le cri de guerre de l'armée de Gédéon dans le combat qu'il donna contre les Madianites, étoit *Domino*, *& Gedeoni;* à Dieu & à Gédéon (*Juges*, *c.* 7.) Joseph à Costa raconte, qu'en la bataille que les Mexicains livrerent aux Tapaneques, sous la conduite du roi Iscoalt, ils crierent tous d'une voix, *Mexique*, *Mexique*. Dans les tournois, c'étoient les hérauts d'armes qui faisoient le cri, lorsque les chevaliers étoient près d'entrer en lice. Le cri de la famille appartenoit à l'aîné; & les puînés ne prenoient le cri de leur maison, qu'en y ajoutant le nom de leur seigneurie.

Enfin le roi Charles VII ayant établi des compagnies d'ordonnance vers l'an 1450, & ayant dispensé les gentilshommes bannerets d'aller à la guerre & d'y conduire leurs vassaux, l'usage du cri d'armes a été aboli; mais il s'est conservé dans les armoiries, auquel on joint souvent le cri de la maison. Le cri le plus ordinaire des princes, des chevaliers & des bannerets, étoit leur nom. Quelques-uns ont pris le nom des maisons dont ils étoient sortis, quoiqu'ils eussent d'autres noms. Plusieurs ont pris le nom de certaines villes, parcequ'ils en portoient la banniere. Ainsi le comte de Vendôme crioit, *Chartres*. Les princes & seigneurs très-considérables ont crié leurs noms, ou ceux de leurs villes principales avec une espece d'éloge. Ainsi le comte de Hainaut crioit, *Hainaut*, *au noble comte*. Le duc de Brabant, *Louvain*, *au riche duc*, &c. (ce mot *riche*, signifioit *puissant.*) La seconde maniere du cri étoit celui d'*invocation*. Les seigneurs de Montmorenci crioient, *Dieu aide*, & ensuite *Dieu aide au premier chrétien*, parcequ'ils prétendoient qu'un seigneur de cette maison fut le premier qui reçut le baptême après le roi Clovis. La maison de Bauffremont en Lorraine & en Bourgogne, avoit, dit-on, un cri semblable, *Bauffremont*, *au premier chrétien*, à cause, peut-être, qu'un de cette maison fut le premier d'entre les Bourguignons qui embrassa la foi chrétienne. Les ducs de Normandie crioient, *Diez aye*, *Dam Diez aye*, c'est-à-dire, *Dieu nous aide*, *le Seigneur Dieu nous aide;* car *Dam* signifioit *Seigneur;* & la Colombiere s'est trompé, lorsqu'il a ainsi expliqué ce cri, *Dieu & Notre-Dame nous aide*. Le duc de Bourbon crioit, *Notre-Dame*, *Bourbon;* le duc d'Anjou, *S. Maurice*. La troisiéme espéce étoit un cri de *résolution*, comme celui que prirent les croisés pour la conquête de la Terre-sainte; du temps de Godefroi de Bouillon, *Dieu le volt*, ou *Dieu le veut*. La quatriéme sorte de cri est celui d'*exhortation*, tel est celui du seigneur de Montoison de la maison de Clermont en Dauphiné, à qui le roi Charles VIII cria dans la bataille de Fornoue, *A la recousse Montoison*. Et celui des seigneurs de Tournon, *Au plus drux*, c'est-à-dire, *au plus épais & au gros de la mêlée*. La cinquiéme espece est le cri de *défi*, comme celui des seigneurs de Chauvigni, *Chevaliers pleuvent*, c'est-à-dire, *viennent en foule*. La sixiéme sorte de cri est celui de *terreur* ou de *carnage:* ainsi les seigneurs de Bar crioient, *Au feu*, *au feu*. Les seigneurs de Guise, *Place à la banniere*. Charles de France, duc de Normandie, crioit, *Au vaillant duc*. La septiéme espece est des cris d'*événement*, comme celui de Prye, *Cant l'oiseaux*, parcequ'un seigneur de cette maison avoit chargé l'ennemi dans un bois où chantoient des oiseaux. La derniere sorte de cri étoit celui de *ralliement*, comme celui de *Montjoie saint Denys*, c'est-à-dire, rangez-vous sous la banniere de S. Denys. *Voyez* MONTJOIE. * Du Cange, *dissertation XI sur l'histoire de S. Louis*. Le pere Ménetrier, *origine des ornemens des armoiries*.

CRIASE ou PEIRASE, cinquiéme roi des Argiens, succéda à AGÉE, ou AGUS son pere, l'an du monde 2392, & avant J. C. 1643, & régna 54 ans. Phorbas tint le sceptre après lui. * Jule Africain, *dans sa chron.*

CRIBELLI, *cherchez* LODRISIO CRIBELLI.

CRICKHOWEL, ville d'Angleterre avec marché, dans la principauté de Galles, & dans le comté de Brecknok, est capitale de son canton. Le marquis de Worcester y a un château. Cette ville est à 148 milles anglois de Londres.

CRILLON (Louis DE BERTON DE) d'une illustre famille de Provence, chevalier de Malte, a été un des plus fameux capitaines du XVI siécle. Il servoit dès l'année 1557, & il se trouva au siége de Calais, n'étant âgé que de quinze ans; & depuis il combattit contre les huguenots dans les batailles de Dreux en 1562, de Jarnac en 1568, & de Moncontour en 1569. Après quoi faisant ses caravannes, il se distingua tellement à la bataille de Lépante en 1571, qu'on le choisit, quoique blessé, pour porter la nouvelle de la victoire que l'armée chrétienne venoit de remporter, au pape & au roi de France. On le trouve deux ans après, en 1573, au siége de la Rochelle, & dans presque toutes les autres rencontres considérables. Son extraordinaire bravoure lui attira l'estime de Henri III, qui après l'avoir fait mestre de camp du régiment des gardes, le nomma chevalier de ses ordres à la promotion de 1585. Crillon joignoit à plusieurs bonnes qualités un inviolable attachement pour son roi, qui prévalut en lui sur la haine qu'il avoit toujours eue pour les huguenots. Les belles apparences de la Ligue ne le séduisirent pas; & rien ne fut capable de le faire renoncer à la fidélité qu'il avoit promise à Henri III, qu'il servit utilement contre les faux zélés à la journée des barricades, à Tours, & ailleurs. Le pere François Bening, Jésuite, qui dans l'éloge funébre de Crillon, imprimé en 1616, à Avignon, sous le titre de *Bouclier d'honneur*, a décrit les principales actions de ce grand homme, observe qu'il fut conseiller d'état, & le premier colonel général de l'infanterie françoise; mais il n'a pas dû posseder long-temps cette derniere charge, qu'on croit communément avoir été instituée par Henri III pour le duc d'Epernon, qui la posséda effectivement sous ce régne. Lorsque Henri IV fut parvenu à la couronne, Crillon lui fut aussi fidéle qu'à son prédécesseur: il repoussa les ligueurs de devant Boulogne; & l'armée de Villars ayant investi Quillebœuf en 1592, il y entra lui troisiéme dans un petit bateau, répondit aux assiégeans lorsqu'ils sommerent la garnison, *Crillon est dedans & l'ennemi dehors*, & fit ensorte que le conseil de guerre se détermina à défendre la place. Les grandes maladies dont il fut attaqué ensuite, ne lui permirent plus de servir aussi assidument son roi, qui ne l'appelloit pas autrement que *le brave Crillon:* il en eut enfin une qui dura sept ou huit ans, & qui le mit au tombeau le 2 décembre 1615, dans la 74e année de son âge. * Voyez *son éloge funébre*.

☞ CRIMÉE (Tartares de la) ou PETITS TARTARES, appellés aussi *Précopites*, à cause du fossé qui sépare la presqu'isle qu'ils habitent, & que l'on nommoit autrefois *Chersonnèse-Taurique:* on les nomme encore les Tartares de *Sa-porovi*, à cause que par rapport aux Polonois, qui leur donnent ce nom, ils habitent au-delà des cataractes du Borysthène. Ce sont ceux dont on a eu pendant long-temps le plus de connoissance en Europe, à cause de leurs fréquentes invasions dans la Pologne, la Hongrie & la Russie. Ils sont présentement partagés en trois branches; la premiere, celle des *Tartares de Crimée*, dont il est ici question; la seconde, celle des *Tartares* de BUDZIAC; & la troisiéme, celle des TARTARES KOUBANS, dont nous parlerons à leur titre particulier. Les premiers sont les plus puissans: ils occupent la presqu'isle de la Crimée, avec la partie de Terre-ferme au nord de cette presqu'isle. De tous les Tartares mahométans ce sont ceux qui ressemblent le plus aux Callmoucks; mais ils ne sont pas à beaucoup près si laids. Ils portent aussi à-peu-près les mêmes habillemens, & ont les mêmes usages. Ils élevent leurs enfans avec beaucoup de dureté, & les exercent dès l'âge de six ans à tirer de l'arc. Ils font profession du culte mahométan,

& sont assez attachés à leur religion. Ils obéissent à un kan qui prétend être issu de Mengli-Garay-kan, fils de Hadsi-Garay-kan. Il est allié de la Porte, & son pays est sous la protection des Turcs, qui traitent les kans de Crimée à-peu-près comme les grands visirs : car aux moindres raisons que la Porte ottomane croit avoir d'être mécontente de la conduite du kan, il est déposé & confiné en quelque prison ; souvent même il est étranglé. Cependant on observe toujours que le kan qu'on nomme à sa place, soit de la famille des kans de Crimée. Le successeur présomptif du kan est toujours appellé *sultan-Galga*, & les autres princes de sa famille portent simplement le nom de *sultan*. C'est dans la ville de Bascia-Saray, située vers le milieu de la presqu'isle, que le kan fait ordinairement sa résidence. Les Tartares qui habitent la Crimée, demeurent dans des villes & des villages ; mais leurs maisons sont communément de misérables chaumieres. Ceux qui occupent la Terre-ferme, n'habitent pour la plupart que sous des huttes, à la maniere des autres Tartares vagabonds, & se nourissent de leur bétail, lorsqu'ils n'ont pas d'occasion de piller leurs voisins. Lorsqu'il s'agit de faire quelque course dans les états voisins, chaque Tartare se pourvoit de deux chevaux de main, qui sont dressés à le suivre partout, sans qu'il ait besoin de les mener à la main. Sur ces chevaux il charge un sac rempli de farine d'orge, un peu de biscuit & du sel. C'est toute sa provision. Dans la marche il n'y a que les plus considérables parmi eux qui aient une petite tente pour s'y mettre à couvert pendant la nuit, avec un matelas pour se coucher. Les autres se font des tentes de leurs manteaux, en les étendant sur quelques piquets, dont ils sont toujours pourvus à cet effet. La selle leur sert de chevet, & une espece de *couverte* d'une grosse étoffe de laine, qu'ils mettent ordinairement sous la selle, pour qu'elle ne blesse point le cheval, est leur couverture. Chacun attache ses chevaux avec une assez longue corde à des piquets, auprès de l'endroit où il se couche, & là ils paissent l'herbe qu'ils trouvent sous la neige, qu'ils écartent avec leurs pieds, & lorsqu'ils ont soif, ils mangent de la neige pour se désaltérer. Si un de leurs chevaux devient las, ils le tuent sur le champ & le partagent entre leurs amis. En ces occasions, ils coupent la meilleure chair de dessus les os par plusieurs tranches de l'épaisseur d'un bon pouce, les rangent fort également sur le dos de leur cheval sous la selle, & observent de serrer la sangle le plus qu'ils peuvent. Après avoir fait trois ou quatre lieues, ils ôtent la selle, tournent les tranches de leur viande, & prennent bien soin d'y remettre avec le doigt l'écume que la sueur du cheval a fait venir à l'entour de la viande. Après quoi ils remettent la selle comme auparavant, & font le reste de la traite qu'ils ont à faire. A la couchée ce ragout se trouve tout prêt ; ils le regardent comme un mets délicieux. Le reste de la chair qui est à l'entour des os est cuit avec un peu de sel, ou faute de marmite rôti à quelque bâton, & mangé sur le champ. De cette maniere ils font aisément des courses de deux & trois cens lieues. De crainte d'être découverts, ils ne font point de feu pendant la nuit, quoiqu'ils ne fassent communément leurs courses que dans l'hiver, lorsque tous les marais & les rivieres voisines sont gelés, afin de ne trouver en chemin rien qui puisse les arrêter. A leur retour le kan prend la dixme de tout le butin, qui consiste ordinairement en esclaves. Le murse de chaque horde en prend autant sur la part qui revient à ceux qui sont sous son commandement. Le reste est partagé également entre ceux qui ont été de la course. Les Tartares de la Crimée peuvent mettre jusqu à quatre-vingt mille hommes en campagne. Voyez la description de l'Ukraine de Beauplan. * *Histoire généalogique des Tatars*, pag. 469 & suiv. On trouve une suite des kans de Crimée, dans l'*histoire des Huns*, par M. de Guignes, *tome I*, *pag.* 293 *& suiv.*

CRIMINAS (Antoine) Jésuite, naquit à Sise dans le duché de Parme, le 7 février 1520, fut reçu dans la compagnie de Jesus à l'âge de 22 ans par S. Ignace, qui le destina d'abord à la mission des Indes, & l'envoya achever son noviciat & ses études à Conimbre. Il arriva à Goa ou mois de septembre 1545, d'où S. François Xavier l'envoya au cap de Comorin ; il y travailla à la vigne du Seigneur avec un zéle qui lui mérita d'être le premier de sa compagnie qui ait versé son sang pour J. C. en 1549. Les Badages étant venus fondre sur Pumicaël, qui étoit le lieu de sa mission, & les Portugais voulant l'obliger à se sauver dans un esquif, il ne put jamais consentir à abandonner son troupeau dans le temps où il avoit plus de besoin de lui, & comme un bon pasteur il donna sa vie pour les ouailles qui lui étoient confiées. Alegambe. Orlandinus, *historia societatis Jesu.*

CRINAS, médecin sous le régne de Néron. Pline l'historien met ce médecin au nombre de ceux qui passent pour auteurs de sectes particulieres dans la médecine. Il étoit de Marseille, & florissoit au temps de Démosthène le médecin, dès le commencement du régne de Néron, & même avant. Il alla à Rome sous ce prince & y fit connoître son nom, déja un peu célébre dans les Gaules. Pline dit que lorsqu'il paroissoit dans les rues de cette capitale du monde chrétien, il étoit suivi d'une multitude de peuple, comme si c'eût été un comédien qui alloit au théatre, ou un athlete qui alloit au cirque. Il avoit joint l'étude des mathématiques & de l'astrologie à celle de la médecine, & il se régloit sur le cours des astres dans tout ce qu'il ordonnoit à ses malades, jusqu'au boire & au manger. Il mourut fort riche, puisqu'il légua environ douze cens mille livres de notre monnoie pour les fortifications de Marseille, & qu'il en avoit dépensé presqu'autant pour faire fortifier d'autres villes. Il y avoit peu de temps que ce médecin étoit mort, lorsque Pline écrivoit son histoire, sous le régne de Vespasien, vers l'an 74. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, *tome I.*

CRINIS, prêtre d'Apollon, dans l'isle de Créte, ayant négligé les sacrifices de ce dieu, en fut puni ; car il ne put rien recueillir de tous ses bleds pendant une année, parceque les souris & les rats avoient mangé tous ses grains. Ce prêtre touché d'un si grand désastre, se remit à son devoir, & offrit avec beaucoup de religion les sacrifices ordinaires à Apollon. Ce prétendu dieu aussitôt, pour marquer à Crinis qu'il lui pardonnoit sa négligence passée, tua tous ces animaux à coups de fléches. D'où il lui est resté le nom d'Apollon *Smintheus* ; car ceux de Créte nomment *Sminthes* les rats & les souris. * Jean-Jacques Hoffman, *lexicon. univers.*

CRINISUS, ou CRIMISUS, riviere dans la partie occidentale de la Sicile : on la nomme aujourd'hui *Il Belici destro*. Elle a sa source dans la vallée de Mazare à 25 milles de Palerme, & se décharge dans la mer de Tunis. Servius récite cette fable du fleuve Crinisus. Lorsque Laomédon eut refusé à Neptune & à Apollon la récompense qu'il leur avoit promise pour avoir bâti les murailles de Troye, Neptune irrité de cette injustice, envoya un monstre marin qui désoloit cette ville. L'oracle consulté sur ce malheur, répondit, que, pour s'en délivrer, il falloit exposer à ce monstre, un certain nombre de jeunes filles Troyennes. Hippotes, un des plus considérables d'entre les Troyens, craignant que le sort ne vînt à tomber sur sa fille Egeste, aima mieux l'exposer dans un vaisseau à la merci de la mer, & la soumettre au danger de périr loin de lui, que de la voir dévorer à ses yeux. Par bonheur elle aborda en Sicile, où, dit la fable, le fleuve Crinisus devint amoureux d'elle, & en jouit sous la forme d'un chien, ou, comme d'autres veulent, sous celle d'un ours. Il en eut Aceste, roi de Sicile. * Virgile, *au cinquiéme livre de l'Eneide.*

Troïa Criniso conceptum Flumine mater
Quem genuit.

Servius, *in hunc locum.*

CRINITUS (Pierre) de Florence, vivoit vers l'an 1504. Il s'acquit beaucoup de réputation par son esprit & par son savoir. Son véritable nom étoit *Riccio*, com-

me l'assure Paul Jove. Il fut disciple de Politien & d'Ugolin Verrin, qui en fait mention, *l.* 2. Après la mort d'Ange Politien, il enseigna les belles lettres à Florence; mais se laissant emporter à la plus criminelle de toutes les brutalités, il corrompit les jeunes gens dont il avoit la conduite : ce qui fut cause de sa mort. Car étant à la campagne avec ses écoliers, & leur parlant un peu trop librement durant le repas; un d'eux, à qui le vin avoit échauffé la tête, lui donna un grand coup de bouteille sur le visage : cet affront fut si sensible à Crinitus, qu'il en mourut de déplaisir, en la 40e année de son âge. Paul Jove conte la chose un peu autrement. Il dit que Crinitus mourut vers l'an 1505, à la fleur de son age, d'un saisissement qu'il eut d'une tasse d'eau fraîche, qu'un de ses disciples lui avoit jettée au visage au sortir de table, croyant se divertir avec lui. Il a composé des poesies en 2 livres. *De honesta disciplina*, en 25, & *de poëtis latinis*, en 5. Il promettoit la vie des grammairiens & d'autres piéces que nous n'avons pas. Crinitus s'est exercé dans divers genres de poësies : ses vers ont été imprimés au premier tome des *délices des poëtes Latins d'Italie*. Lilio Giraldi témoigne qu'ils ne sont pas entiérement à rejetter, mais qu'ils ne valent pourtant pas mieux que sa prose. On retrouve dans ses vers le même génie, & les mêmes qualités d'esprit que dans ses autres compositions, beaucoup d'ostentation & de riches promesses, conçues en des expressions souvent magnifiques, mais toujours empoulées, qui ne produisent que du vent ou de la bagatelle. Borrichius trouve ce jugement de Giraldi un peu trop sévere : quoi qu'il en soit, les poësies de Crinitus ne sont pas au gout de tout le monde. Les vies des poëtes latins qu'il a données en cinq livres, sont écrites, si l'on en croit Paul Jove, avec érudition & avec travail. Mais, selon Vossius, il n'y a rien que de médiocre dans tout cet ouvrage; & pour dire plus, il n'y a rien qui ne soit même au-dessous du caractere de la médiocrité. * Paul Jove, *in elog. c.* 55. Hugolinus Verrinus, *l.* 2. *illust. Florent.* Lilius Giraldus, *l.* 1 *des poëtes de son temps*. Gesner, *tom. II*, *biblioth. l.* 7, *part.* 6. Et encore Vossius, *des hist. Lat. l.* 3, *c.* 12, *pag.* 673. Olaüs Borrichius, *dissert. de poët. Lat. pag.* 97. Baillet, *jugemens des savans, poëtes modernes.*

CRINOUS (Paul) natif de Castro Reale en Sicile, fut un célébre docteur en philosophie & en médecine, vers l'an 1589. Dans le temps que François Bissus de Palerme, premier médecin de Sicile, communiquoit à Paul Restita un discours qu'il avoit fait sur l'érésipele qui régnoit alors en Sicile, Crinoüs donna une censure de cet écrit, sous ce titre : *Censura in responsionem Francisci Bissi, regni Siciliæ proto-medici, de eresipelate vigente.* Gerard Columba, de Messine, prit le parti de François Bissus, & écrivit une apologie contre la censure de Crinoüs, qui y répliqua par cet ouvrage : *Responsiones apologeticæ in apologiam excellentis domini Gerardi Columbæ Messanensis philosophi & medici celeberrimi, pro illustri domino Francisco Bisso, regni Siciliæ & insularum coadjacentium proto-medico.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique* de Hollande, 1740.

CRIOLES, CREOLES ou CREDOCES, nom que l'on donne aux familles descendues des premiers Espagnols, qui se sont établis dans le Mexique en l'Amérique. Il faut remarquer qu'il y a trois sortes d'Espagnols qui sont habitans de l'Amérique : les Espagnols, les Metifs & les Crioles. Ces derniers sont en bien plus grand nombre que les deux autres; mais ils ne peuvent jamais parvenir à aucune dignité considérable. C'est ce qui fait qu'il y a une antipathie étrange entre ces anciens Espagnols & les Espagnols européens. La haine est si grande, que les Crioles recevroient, s'ils pouvoient, dans le pays quelque nation que ce fût de l'Europe, pourvu qu'à ce prix ils pussent se soustraire à la domination des Espagnols européens. Aussi les rois d'Espagne veillent avec une attention extraordinaire, afin qu'aucun des Crioles ne soit viceroi, ni chef de la nation.

* George Horn. *orb. polit.* Jean Jacques Hoffman, *lexic. univers. édit. de Leidé en* 1698.

CRIPIUS (Guillaume) pensionaire de Delft, puis conseiller au suprême conseil de Hollande, & enfin chancelier de Gueldre, s'est distingué dans le seiziéme siécle par son éloquence & ses talens pour la poësie. On a de lui des épigrammes où l'on admire la delicatesse de son esprit & celle de son siécle. On lui doit une edition des poësies de Marulle & de Jean Second, qu'il donna en 1561, avec une préface fort élégante. On n'estime pas moins son petit traité *De consolatione cæcorum.* Le conseil de Gueldre ayant été transféré d'Arnheim à Ruremonde, & l'office de chancelier ayant vaqué longtemps, Cripius en fut revêtu le 15 septembre 1582. Il mourut dans un âge fort avancé, le 25 janvier 1610. * Valere André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome I, page 397.

CRIPIUS (Guillaume) *fils du précédent*, excelloit dans la connoissance de l'histoire & de la poëtique. Il avoit entrepris un ouvrage, *De Præeminentia Regis Catholici Hispaniarum* : mais la mort l'empêcha de l'achever. On ne connoît de lui qu'un abrégé de la vie de S. Gerlac, extrait d'un ouvrage plus étendu, composé par un anonyme vers l'an 1230. Cet abregé a été imprimé à Cologne en 1607. * Valere André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739 *in*-4°, tome I, page 397.

CRISPE ou FLAVIUS JULIUS CRISPUS, fils de *Constantin* & de *Minervine* sa premiere femme, naquit lorsque son pere étoit en ôtage auprès de Diocletien ou de Galere-Maximien, ce qui montre qu'on a eu tort de faire honneur de sa naissance à Arles. Constantin l'honora de la dignité de César avec Constantin *le Jeune* son frere & Licinius *le Jeune*, le premier mars 317, & il eut en même temps le commandement des armées dans les Gaules, dont il chassa ou écarta les François & les Allemans, à qui il accorda enfin la paix en 320. Il eut ensuite le commandement de la flotte dans la guerre contre Licinius; & se montrant aussi habile sur mer que sur terre, il battit les ennemis au mois d'août de l'an 324; mais peu après la malheureuse passion de Fausta sa belle-mere causa sa mort. Cette impératrice qui voyoit avec peine en lui un prince capable de disputer la possession entiere de l'empire à ses enfans, résolut pour le perdre, de l'accuser d'avoir voulu la corrompre, & elle eut trop de facilité à le persuader à Constantin. Crispus sans être entendu, fut condamné à la mort; on l'empoisonna, & son innocence fut reconnue peu après. Il avoit épousé Helene, dont il eut un fils ou une fille l'an 322. Eusebe ne parle ni de la part qu'eut Crispus dans la guerre contre Licinius, ni de sa mort; sans doute pour ne pas défigurer l'éloge qu'il s'étoit proposé de faire de Constantin. C'est apparemment son silence qui a porté Evagre à nier cette mort; mais elle n'est que trop avérée. * Zozime, *liv.* 2. Amm. Marcellin, *liv.* 14. Eutrope. Philostorge. Sozomene, *liv.* 1. Aur. Victor. Sidon. Apollin. *liv.* 5, *epist.* 8, *liv.* 7, *epist.* 18.

CRISPE SALLUSTE, historien Latin, *cherchez* SALLUSTE.

CRISPE, chef de la synagogue des Juifs de Corinthe en Achaie, lorsque S. Paul vint prêcher l'évangile dans cette ville, embrassa avec toute sa famille la foi de J. C. & fut baptisé par cet apôtre. On dit qu'il l'établit évêque d'Egine dans le golfe de Saron, sur les côtes de l'Attique. On fait sa fête au 4 d'octobre. * *Act. chap.* 18, *v.* 8. *I Corinth. c.* 1, *v.* 14. *Const. apolog. liv.* 7, *ch.* 46. Baillet, *vies des saints.*

CRISPIN, historien Grec, est auteur de la vie de S. Paternius, évêque de Lampsaque, que nous avons en latin dans Simeon Metaphraste, dans Surius & dans Bollandus, *tome I, au 7 février.* On ne sait en quel temps il a vécu.

CRISPIN ou CRESPIN (Jean) imprimeur à Genève, natif d'Arras, vivoit dans le XVI siécle, & fa-

voit assez bien le droit & les belles lettres. Il s'établit à Paris, où il fut quelque temps clerc du célébre Charles Dumoulin, & se fit ensuite avocat au parlement. Depuis ayant fait amitié avec Théodore de Beze, il embrassa ses sentimens & se retira à Genève vers l'an 1548, dans le dessein d'y faire profession ouverte de la prétendue-réforme. Il s'y appliqua à l'imprimerie, & s'acquit de la réputation par plusieurs ouvrages qu'il y imprima, entre lesquels sont l'histoire des prétendus martyrs du Calvinisme, & un Lexicon grec & latin. Il mourut de la peste l'an 1572. Eustache Vignon son gendre, continua de conduire l'imprimerie de Crispin après sa mort. * Valere André, *biblioth. belg.* Balduin, *in resp. ad Calv.* La Croix-du-Maine, *biblioth. franç.* Melchior Adam, *in vita Bezæ, &c. Postera Scaligerana, pag.* 23. Colomiez, *biblioth. choisi. pag.* 79, 80, 200. Bayle, *dict. crit. Voyez aussi* M. Baillet, *jugemens des savans sur les imprimeurs de France.*

CRISPO (Tiberio) cardinal, archevêque d'Amalfi, né à Rome le 31 janvier 1498, avoit beaucoup d'inclination pour les belles lettres; & par le progrès qu'il y fit, il s'introduisit chez le cardinal Farnèse. Ce prélat ayant été élevé au pontificat, sous le nom de Paul III, donna plusieurs emplois importans à Crispo, & le fit enfin cardinal au mois de décembre 1544. Depuis, Crispo fut encore pourvu de l'archevêché d'Amalfi, des évêchés de Sutri, de Sabine, &c. & mourut à Sutri le 6 octobre 1566, en la soixante-neuviéme année de son âge. * Auberi, *histoire des cardinaux*. Petramellario. Victorel, &c.

CRISPUS ou CRISPO (Jean-Baptiste) théologien & poëte, qui florissoit dans le XVI siécle. Crispus étoit de Gallipoli, au royaume de Naples. Il embrassa l'état ecclésiastique, & son mérite lui procura à Rome la connoissance & l'amitié des plus savans hommes de son temps, & en particulier du cardinal Jérome Séripando, dont il fut quelque temps sécretaire. Plusieurs personnes de considération de la même ville le rechercherent, pour leur enseigner la jurisprudence, la philosophie & la théologie. Crispus mourut, comme on le croit, en 1595, dans le temps que le pape Clément VIII pensoit sérieusement à l'élever à l'épiscopat. Les ouvrages de Crispus sont, deux harangues en italien sur la guerre contre les Turcs, imprimées à Rome l'an 1594, *in*-4°. *De medici laudibus, oratio ad cives Gallipolitanos*, imprimée à Rome l'an 1591, *in*-4°. La vie de Sannazar, en italien, imprimée à Rome l'an 1583, & réimprimée à Naples l'an 1633, *in*-8°. Le plan de la ville de Gallipoli, aussi en italien dédié à Flaminius Caracciolі, le premier janvier 1591. Quelques vers italiens dans un recueil publié par *Scipion de Monti*, sous ce titre: *Le Rime, versi in lode dell' ill. sign. donna Giovanna Castriota Carrafa, duchessa di Nocera*, &c. 1585, *in*-4°. Une édition des poësies italiennes d'*Ascanio Pignatelli*, à Naples, 1593, *in*-4°, & à Vicence 1603, *in*-12, avec une épître dédicatoire de l'éditeur, datée de Naples le 10 mars 1593. Mais le principal des livres de Crispus, est celui qui fut imprimé à Rome l'an 1594, *in-fol. De ethnicis philosophis cautè legendis*.... C'est un ouvrage de critique sur le discernement & la précaution qu'il faut apporter dans la lecture des philosophes. Possevin dit que cet ouvrage est très-bon, & qu'il n'y a point d'école dans toute la chrétienté, où ce livre ne doive être lu & mis en pratique pour le bien du public, & celui des particuliers. Il ajoute que cet auteur est un homme d'un jugement fort délicat & très-exquis. Et quant aux précautions & aux maximes qu'il apporte, elles sont tirées du fond de la véritable philosophie, c'est-à-dire, de l'écriture sainte, des conciles, des saints peres & des théologiens; de sorte que, selon lui, il ne se peut rien lire de plus utile que ces régles, pour découvrir d'un côté les erreurs des philosophes; & de l'autre, la vérité qu'on cherche dans la philosophie. Le P. Mersenne le cite comme un très-bon ouvrage. Ce livre est mis au nombre des plus rares, dans une dissertation *De libris rarioribus*, imprimée au tome V, page 264 des *Amænitates litterariæ* de M. Scelhorn, à Leipsick 1726, *in*-8°. Consultez Possevin, *apparat. sacr. tom. II, pag.* 117. Mersenne, à la fin de ses *observationes & emendationes in problemata Georgii Veneti in Genesim*. Voyez la vie de Crispo par Dominique de Angelis; dans le second volume des *vite de Letterati Salentini*, à Naples 1713, *in*-4°; & les *mémoires* du pere Niceron, *tome XXVII*.

CRISPUS (Jean) natif de Trapano en Sicile, étoit philosophe & l'un des plus habiles médecins de son temps. Il florissoit vers l'an 1630. François Valcassar parle de lui d'une maniere honorable. On a de Crispus, *de aquis thermalibus compositiones*, ouvrage qu'ANTOINE Crispus, qui suit, a donné au public. On a encore de Jean, *de sanctorum Cosmi & Damiani thermalibus aquis*. * *Bibliotheca Sicula. Dictionaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRISPUS (Antoine) Sicilien de naissance, parent, comme on le croit, du précédent, se distingua par ses connoissances dans la théologie, la philosophie & la médecine. Il mourut en 1688, âgé de 88 ans. On a de sa composition: *Hypomnemata duo de parotide laboriosis in febribus supervenіente juxta Hippocratem.* Il a laissé manuscrits, *Theoretica & practica medicina. De febribus. De crisibus. De variolis & morbillis.* * *Bibliotheca Sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CRISSA, ancienne ville de Gréce dans l'Achaïe, est entre les ruines de Delphes & le golfe de Salône, à une lieue & demie des deux. * Mati, *diction.*

CRISSAMIS, de l'isle de Cô, ayant apperçu un dragon qui lui enlevoit une de ses brebis, eut l'adresse de le tuer, & la nuit suivante il s'imagina voir ce même dragon qui lui demandoit la sépulture. Il se moqua de ce songe, & périt, peu de temps après, avec toute sa famille. * Suidas.

CRITHEIS, mere d'*Homere*, native de la ville de Cumes dans l'Eolie, province de l'Asie mineure, étoit fille d'*Atelles*, qui la laissa en mourant sous la conduite de son frere Meon. Celui-ci étant devenu amoureux de sa niéce, la rendit enceinte; pour couvrir son honneur, il la maria à *Phemius*, célébre grammairien de la ville de Smyrne. L'enfant fut nommé *Melesigne*, parcequ'il étoit né sur le bord du fleuve Melés, qui baigne les murs de cette ville, & prit ensuite celui d'*Homere*, qui signifie en grec *aveugle*, lorsqu'il eut perdu la vue. C'est ce que rapporte Hérodote; mais Aristote en parle autrement *dans le 3 liv. de sa poëtique*. * *Voyez* Homere; Plutarch. *in vita Homeri.*

CRITHON, un des principaux citoyens d'Ocante, ville d'Achaïe, refusa sa fille *Themisto* à Phricodemé qui la lui avoit demandée en mariage pour Philon son fils. Ce qui irrita tellement ce tyran, qu'il fit tuer tous les fils de Crithon, en présence de leur pere. * Polyen, *stratagem. l.* 8.

CRITIAS, le premier des trente tyrans établis sur la ville d'Athènes, après qu'elle eut été prise par les Lacédémoniens, étoit un homme de naissance & d'esprit, adroit, éloquent, mais dangereux, avare, violent, & qui sembloit être né pour être le fléau de sa patrie. Après avoir porté Lysander à démolir les murailles d'Athènes, il y remplit tout de meurtres, & l'emporta sur ses collegues pour la cruauté. Ce fut encore lui qui procura la mort d'Alcibiade & celle de Theraméne, deux chefs dont la valeur menaçoit son autorité tyrannique. Il poussa l'inhumanité jusqu'à poursuivre les bannis d'Athènes, dans les lieux mêmes où ils s'étoient refugiés, & empêcher par ses brigues qu'on ne les reçût dans aucune ville de la Gréce. Cette violence fut un des principaux motifs qui les réunit en corps d'armée. Ils entrerent dans l'Attique, sous la conduite de Thrasybule, & attaquerent le port de Pyrée, où Critias fut tué en le défendant, la premiere année de la XCV olympiade, & 400 ans avant J. C. Philostrate a

rangé Critias entre les anciens sophistes ; & d'autres auteurs ont vanté son éloquence, & lui ont attribué des sentimens impies sur la divinité. Nous ne doutons point avec M. Bayle, que Critias, fils de *Caleschrus*, qui composa des élégies & d'autres poëmes, ne soit le même que ce Critias, qui avant que d'usurper la tyrannie, avoit été disciple de Socrate. * Xenophon, *de fact. & dict. Socrat. de fest. Græcor. l.* 2. Philostrat. *in vit. Sophist.* Corn. Nep. *in Thrasybul. & in Alcibiad.* Plutarch. *in Alcibiad.* Cicer. *in Bruto.* Bayle, *dict. critiq.*

CRITIAS, auteur d'un traité historique du gouvernement des divers peuples, & entr'autres des Lacedémoniens. Pollux le cite *l.* 7, *c.* 13, & Athénée, *l.* 11. S. Clément d'Alexandrie en a conservé un beau fragment *au 6 liv. des Stromates* ; & c'est apparemment encore cet écrivain que Plutarque cite dans les vies de Lycurgue & de Cimon.

CRITIAS, médecin de Marseille, *cherchez* CRINAS.

CRITIQUE, art de juger, que l'on applique particuliérement au jugement que l'on fait, soit des ouvrages des auteurs, soit du sens ou de la maniere de lire quelques passages, soit de quelque point d'histoire. Les anciens grammairiens avoient spécialement le nom de critiques. Leur art consistoit principalement à corriger les ouvrages des auteurs & à en juger. Politien, au rapport de Scioppius, a été le premier des critiques modernes, qui ait examiné & corrigé les anciens auteurs, en les faisant imprimer. Les grands critiques des derniers siécles ont été Erasme, Lipse, les deux Scaligers pere & fils, Budée, Turnebe, Saumaise, Casaubon & plusieurs autres. Il faut autant de bon sens que d'érudition, pour bien réussir dans la critique.

CRITIQUES de l'histoire Byzantine. On a choisi pour former ce beau corps d'histoire, ceux qui ont le mieux travaillé sur chacun des auteurs qui le composent. Ainsi il suffira de les nommer pour les faire connoître.

1. Charles de CHANTECLER, Henri de VALOIS, & Philippe LABBE, ont fait les notes & les corrections qu'on y a imprimées sur les *extraits des ambassades*, recueillis par les ordres de Constantin *Porphyrogenete*.

2. Phil. LABBE en a fait sur ce qu'il y a d'*Olympiodore*, de *Candide* l'*Isaurien*, de *Theophane*, & de *Suidas*.

3. Jean MEURSIUS, sur *Hesychius* l'illustre, touchant l'origine de Byzance.

4. Claude MALTRAIT, Jesuite, sur le *Procope* entier, & Nicolas ALAMANNI, sur les *anecdotes* en particulier.

5. Bonaventure VULCANIUS, sur l'*Agathias* de l'histoire de l'empereur Justinien.

6. Jacques PONTANUS, Jésuite, & Charles-Annibal FABROT, célébre avocat d'Aix en Provence, sur le Theophylacte *Simocatte*.

7. Matthieu RADERUS, & Phil. LABBE, tous deux Jésuites, sur la *chronique d'Alexandrie* : mais l'imprimerie du Louvre n'a point encore donné le jour à cet ouvrage.

8. Jacques GOAR, célébre Jacobin, sur le *Georges Syncelle.* On dit que Jean-Baptiste Hautin, conseiller au châtelet, y avoit aussi travaillé, & qu'on avoit pareillement quelque chose du pere Petau ; mais on n'en a rien vu.

9. Jacques GOAR, & François COMBEFIS, Jacobins, sur *Theophanes le confesseur :* On dit que J. Baucard ou Bouchard avoit commencé quelque chose sur cet auteur.

10. Denys PETAU, Jésuite, sur *Nicephore*, patriarche de Constantinople.

11. Guillaume XYLANDER, Jacques GOAR, & Charles-Annibal FABROT, sur *Georges Cedrene*.

12. Jacques GOAR, & Charles-Annibal FABROT, sur *Jean Scylitze Curopalate*.

13. Jean LEUNCLAVIUS, & Philippe LABBE, sur *Michel Glycas*.

14. Charles du Fresne, sieur DU CANGE, sur *Jean de Zonare.* Il a été imprimé au Louvre en 1685, avec les notes que Jerôme WOLFIUS, Jacques GOAR, & Phil. LABBE avoient données sur cet auteur.

15. Pierre POSSIN, ou de Poussines, Jésuite, sur *Anne Comnene*.

16. Charles du Fresne, sieur DU CANGE, sur *Jean Cinnamus*.

17. Jean MEURSIUS, Jean LEUNCLAVIUS, Charles-Annibal FABROT, & Leon ALLATIUS, sur *Constantin Manassés*.

18. Jerôme WOLFIUS & Charles-Annibal FABROT, sur *Nicetas Acominat*, dit *Choniates*.

19. Theodore DOUZA, & Leon ALLATIUS, sur *Georges Logothete Acropolite*, sur la chronologie de *Joël*, & sur *Jean Cananus*.

20. Pierre POUSSINES, Jésuite, sur *Georges Pachymere*, incorporé à cette histoire, quoique de l'édition de Rome. On se disposoit, dit M. Baillet, à donner au Louvre en 1685 la version de *Jean Tarin*. Jerôme Wolfius, le pere Petau & Leon Allatius, avoient fait aussi des notes & des corrections sur cet auteur.

21. Jean MEURSIUS, sur *Théodore Metochite*.

22. Jerôme WOLFIUS, & Charles-Annibal FABROT, sur *Nicephore Gregoras*.

23. Jacques PONTANUS, & Jacques GRESTER, Jésuites, sur *Jean Cantacuzene*.

24. Charles-Annibal FABROT, avec la version de Conrad Clauser, sur *Laonique Chalcondyle*.

25. Ismaël BOUILLIAUD, célébre mathématicien ; sur la chronique anonyme *des Turcs*.

26. Jacques PONTANUS, Jésuite, sur *Georges Phranze*.

27. Jacques GRETSER, Jésuite, Jacques GOAR ; Jacobin, avec quelque chose de MURET, & du DUJON, quoique peu estimée, sur *Georges Codin*.

28. Pierre LAMBECIUS, bibliothécaire de l'empereur, sur le même *Codin*, des origines & antiquités de Constantinople.

29. Leon ALLATIUS, sur *Georges Hamartole*, ou le Pêcheur.

30. Le même ALLATIUS, sur le *Continuateur* de Théophanes, que quelques-uns croient être *Leonce de Byzance*.

31. Pierre POUSSINES, Jésuite, & Charles du Fresne DU CANGE, sur le *Nicephore Brienne*, imprimé avec le Procope ; mais ce qu'a fait M. du Cange est avec le Cinnamus.

32. François COMBEFIS, sur *Leon le Grammairien* ; imprimé avec Theophanes, sur le *Continuateur* de *Constantin Porphyrogenete*, & divers autres monumens de l'histoire Byzantine.

33. Ismaël BOUILLIAUD, sur l'histoire de *Ducas* ; imprimée avec Georges Acropolite.

34. BOIVIN, sur la continuation de *Zonare* & autres traités historiques.

35. Anselme BANDURI de Raguse, moine Bénédictin, sur les auteurs & monumens qu'il a donnés sous le titre d'*Imperium Orientale*, en deux volumes *in-fol.* imprimés à Paris en 1711.

De tous ces critiques, les deux plus considérables sont le pere GOAR, qui étoit très-versé dans ce qui regarde l'histoire de l'église orientale, dont nous avons encore des notes critiques sur l'*euchologe* des Grecs. Le second est de M. FABROT, très-habile jurisconsulte, qui a donné au public l'édition des *Basiliques*, en six volumes, & grand nombre d'autres ouvrages dont nous parlons à son article particulier. * Baillet, *jugemens des savans sur les critiques grammairiens, chap.* 603, *pag.* 577.

CRITIQUES dauphins, que l'on appelle aussi SCHOLIASTES ou INTERPRETES DAUPHINS. C'est par l'ordre de Louis XIV, pour l'usage de MONSEIGNEUR le Dauphin ;

Dauphin son fils, sous la conduite de M. de Montausier & de M. Bossuet, évêque de Meaux ; & suivant les avis de M. Huet, que ceux à qui l'on a donné ce nom, ont travaillé sur différens auteurs profanes.

L'abbé DANET (PIERRE) a donné le *Phedre* en 1675, revu, corrigé & augmenté par le P. Fabre prêtre de l'Oratoire, en 1726, & un *Dictionnaire latin-françois*, & un *françois latin* ; il est aussi auteur du *Dictionnaire françois des antiquités romaines & grecques*.

Daniel CRISPIN a donné le *Sallufte* en 1674, & l'*Ovide* en 1689.

Nicolas LE CAMUS a donné en 1675 le *Terence*.

Nicolas COURTIN, le *Cornelius Nepos* en la même année.

Le F. Robert RIGUEZ, Jésuite, a donné le *Velleïus Paterculus* en la même année.

Le P. LA RUE, le *Virgile* en la même année.

Le P. Joseph CANTEL, Jésuite, mort en 1684, a publié le *Justin* en 1677, & le *Valere-Maxime* en 1679.

Le P. Michel TELLIER, Jésuite, a publié le *Quint-Curce* en 1678.

Pierre DANET a donné le *Plaute* en 1679.

Michel LA FAYE a donné le *Manilius*, avec des notes de M. *Huet*, en 1679.

Louis DESPREZ a donné le *Juvenal* & le *Perse*, en 1684, & l'*Horace* en 1691.

G. PYRON a donné le *Claudien* en 1677.

Vincent COLLESSON a donné le *Martial* en 1680.

Jean DOUJAT a donné le *Tite-Live*, avec les supplémens de Freinshemius, des commentaires & des corrections fort amples, en six volumes, en 1679.

Jacques de la BAUNE, Jésuite, a donné les *Panegyrici veteres*, en 1671.

Ce critique s'est distingué entre les autres par son érudition, qui paroît dans l'éclaircissement de quantité de faits historiques & chronologiques du bas empire, & dans quelques autres points de critique.

Anne LE FEVRE, femme de M. DACIER, a donné le *Florus* en 1674, l'*Aurelius Victor*, en 1681, le *Dictys Cretensis* en 1680, & l'*Eutrope* en 1683, sans parler du *Callimaque* grec.

André DACIER, de l'académie françoise, a donné *Pompeius Festus*, & *Valerius Flaccus* en 1681.

Philippe DUBOIS, de l'academie françoise, a donné *Catulle*, *Tibulle* & *Properce*, en 1685 deux vol.

Augustin BABELON a donné le *Suetone* en 1684.

Le P. Charles MEROUVILLE, Jésuite, a donné en 1684, en trois volumes, *Ciceronis orationes*, où il donne une bonne analyse de chaque oraison de Ciceron, avec une explication courte & nette des endroits difficiles, & des principaux points d'érudition.

L'abbé Julien PICHON a donné le *Tacite* en 1684, 4 volumes.

Jean HARDOUIN, Jésuite, a donné le *Pline* en cinq volumes *in*-4° en 1685, & en trois volumes *in-folio* en 1723.

Jacques PROUST, Jésuite, l'*Aulu-Gelle*, & les livres de Ciceron, qui appartiennent à l'art oratoire, en 1682, 2 *vol*.

On peut joindre à ces auteurs le pere RODEILLE (Pierre) Jésuite, qui a suivi la même méthode dans son édition d'*Horace* faite en 1680.

On a encore le *Lucrèce* par M. DE LA FAYE, en 1680, le *Boëce*, par Pierre CALLI, professeur à Caën, en 1680, le *Prudence*, par le P. CHAMILLARD, Jésuite, en 1687 ; les *commentaires de Cesar*, par GODUIN, en 1678 ; le *Stace*, par Claude BERAULT, en 1685 deux volumes ; l'*Apulée*, par Julien FLEURI, chanoine de Chartres, en 1688, & l'*Ausone*, par le même, revu, corrigé & augmenté par M. SOUCHAI, de l'académie des belles lettres, en 1730. *Les épîtres familieres de Ciceron*, par le P. Philippe *Quartier*, Jésuite, en 1685.

Voici ce qu'on a observé dans l'édition des livres à l'usage du dauphin. On y a premierement donné le texte, dont on a fait ensuite une paraphrase suivie de notes, & à la fin de l'ouvrage des index, contenant généralement tous les mots contenus dans l'ouvrage, & renvoyés à leurs pages. Ils ne sont pas tous de la même force, ni d'un mérite égal. * Baillet, *jugemens des savans sur les critiques grammairiens*. Bayle, *dictionnaire critique*, & *nouvelles de la république des lettres*, *septembre* 1640.

CRITOBULE, médecin célébre, vivoit sous la CX olympiade, 340 ans avant J. C. Il tira si adroitement une fléche d'un œil de Philippe de Macédoine, qu'on ne pouvoit juger qu'il eût été blessé. Peut-être est-ce le même dont parle Quint-Curce, *l*. 9, *c*. 4, qui guérit Alexandre d'une dangereuse blessure qu'il reçut à l'attaque de la ville des Oxydraques, ou plutôt des Malles, ainsi que l'observe Arrien, *liv*. 4. Pline fait mention de lui dans le septiéme livre de son histoire naturelle, *chapitre* 37.

CRITOBULE, fils du philosophe *Criton*, & disciple de Socrate, dont parle Diogène Laërce dans la vie de Criton, *l*. 4.

CRITODEME, ancien écrivain, dont Pline seul fait mention, *liv*. 7, *ch*. 56. Ce qu'il en dit, montre que cet auteur est comtemporain de Berose, puisqu'il comptoit 480 ans de l'ere de Nabonassar, dont la seconde année est fixée à la seconde année de la VIII olympiade.

CRITOGNATE, seigneur Auvergnat, se déclara pour la liberté de sa nation, & suivit la fortune de Vercingentorix. L'armée gauloise que César tenoit assiégée dans Alexi ou Alesia, (maintenant Alise dans le duché de Bourgogne) venant à manquer de vivres, & la plupart des avis allant à se rendre, ou à faire une sortie généreuse pour mourir les armes à la main, Critognate dit qu'il ne pouvoit approuver ni l'un ni l'autre ; que ceux qui avoient été du premier avis, ne méritoient pas le nom de Gaulois, puisqu'ils vouloient se jetter dans une servitude honteuse, & que les autres qui vouloient mourir les armes à la main, paroissoient ne chercher la mort, que pour se délivrer bientôt de l'incommodité d'un siége, ce qui étoit une foiblesse ; que pour lui il étoit d'avis de porter la défense à toute extrémité, & d'imiter en cette rencontre le courage des anciens Gaulois qui, se voyant renfermés dans leurs villes & réduits à une extrême nécessité par les Teutons & les Cimbres, se nourirent de ceux qui n'étoient pas en âge de combattre. On prit cette résolution, & les Gaulois furent bientôt secourus, mais inutilement ; car ceux qui vinrent pour les dégager ne purent jamais forcer les retranchemens des Romains. * Jules-César, *de bel. Gal. lib*. 7.

CRITOLAUS, historien Grec. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Il rendit son nom recommandable par un traité des Epirotes, dont Plutarque cite le troisiéme livre. Il composa aussi un ouvrage d'astronomie, intitulé *Phenomenes*, que le même Plutarque cite encore dans la vie de Periclès. Aulu-Gelle qui en a fait de même mention, & qui en cite un endroit considérable, *liv*, 11, *ch*. 9, parle aussi d'un CRITOLAUS péripatéticien, & marque qu'il fut envoyé à Rome avec Diogène le stoïcien, & Carnéade l'académicien. Macrobe dit le même dans le premier livre des Saturnales. Il est difficile de dire si l'historien & le philosophe ne sont qu'un même homme. Il est sûr qu'il y a plusieurs auteurs de ce nom, & entr'autres, un grammairien cité dans l'étymologie. * Plutarch. *in parall. c*. 6 *&* 9. Aulu-Gelle, *liv*. 9, *c*. 5 ; *liv*. 7, *c*. 14 ; *& liv*. 11, *ch*. 9. Diogène. Vossius, *&c*.

CRITOLAUS, fils de Reximachus, citoyen de la ville de Thégée en Arcadie, étoit l'aîné de deux autres freres, avec lesquels il combattit contre les trois fils de Damostrate, citoyen de Phénée, autre ville d'Arcadie, pour terminer par ce combat la guerre qui duroit depuis long-temps entre ces deux villes. Les deux freres de Critolaüs étant demeurés sur la place, après avoir blessé

leurs adversaires, Critolaüs tua son homme nommé Demotique, & les deux blessés. Lorsque ce vainqueur fut retourné chez lui, sa sœur Democide qui étoit promise à Démotique, s'abstint seule de se réjouir de sa victoire; ce qui irrita si fort Critolaüs, qu'il la tua. Sa mere l'accusa devant le sénat de la ville; mais les Thégéates ne purent se résoudre à condamner un homme qui venoit de leur rendre la liberté, & d'assurer leur puissance contre leurs ennemis. On dit qu'étant général des Achéens, il s'empoisonna de chagrin d'avoir été vaincu au passage des Thermopyles par Cec. Metellus, la troisiéme année de la CLVIII olympiade, & 146 ans avant J. C. * Plutarch. *in parall.* Tite-Live. Pausan.

CRITON, pythagoricien, florissoit sous la LXX olympiade, vers l'an 500 avant Jesus Christ.

CRITON, médecin, disciple d'Acron d'Agrigente, vivoit sous la LXXXVIII olympiade, l'an 428 avant J. C. Ce Criton dégrada la médecine, jusqu'à la faire servir à l'embellissement des corps, c'est-à-dire qu'il fut médecin de toilette, & qu'il composa des fards pour procurer & conserver la beauté. Il laissa même des préceptes sur cet art, où l'on ne voit rien que de très-vain, pour ne rien dire de plus.

CHRITON, Athénien, philosophe, vivoit sous la XCIV olympiade, vers l'an 404 avant J. C. Il étoit un des disciples les plus zélés de Socrate; & il en eut un si grand soin, qu'il lui fournissoit tout ce dont il avoit besoin. Critobule, Hermogène, Ctesippe & Epigenes ses enfans, furent les disciples de ce grand homme. Criton composa dix-sept dialogues, dont Diogène Laërce rapporte les titres *au liv.* 2. * Xenophon, *de fact. & dict. Socratis, lib.* 1.

CRITON (Quintus) historien, né à Piérée dans la Macédoine, apparemment depuis la venue de Notre-Seigneur, puisqu'aucun ancien auteur n'en fait mention, composa plusieurs ouvrages, dont nous n'avons que les noms. Julius Pollux, *liv.* 10, cite son *histoire de Messene.* Etienne & Suidas, son *histoire des Getes.* Le dernier nomme encore une *histoire de Pallene*, une *de Perse*, une *de Sicile, la description de Syracuse*, l'*origine de la même ville*, un *traité de l'empire des Macédoniens.* * Vossius, *lib.* 3, *de hist. Græc. pag.* 3, 9.

CRITON, prince des Rugiens, bâtit la ville de Lubeck, & fut un cruel persécuteur des Chrétiens. Après avoir tué Buthucé, prince des Obotrites, il s'empara de ses états. Mais Henri, frere du défunt, vengea sa mort en tuant Criton. Il fut aidé dans cette entreprise par Flavine femme de *Criton*, que Henri épousa ensuite. A celui-ci succéda RAZON, ou son fils, ou son parent, prince belliqueux, fondateur de Razebourg, dans le XII siécle. * Phil. Jac. Spener, *syll. généalog. hist. in familia Vandalica.*

CRITON (Jacques) Ecossois, vivoit sur la fin du XVI siécle. Il étoit fils de *Robert* de la famille royale de Stuart, & avoit fait de si merveilleux progrès dans la connoissance de toutes sortes de sciences & d'arts, qu'il passoit pour un prodige. On dit qu'à l'âge de vingt-un ans, il parloit de dix sortes de langues, savoit la philosophie, la théologie, les mathématiques, les belles lettres, jouoit très-bien des instrumens, savoit danser, monter à cheval, faire des armes, & possédoit enfin toutes les bonnes qualités qu'un jeune homme pouroit souhaiter. Les guerres civiles pour la religion l'ayant obligé de sortir de son pays, il se retira en Italie & alla à Venise. De-là il fit un voyage à Padoue, où les plus habiles docteurs qui y étoient alors, admirerent le génie merveilleux de ce jeune homme, qu'ils connurent dans les entretiens particuliers, & dans les disputes publiques. Quelque temps après, Criton revint à Venise, & y soutint des thèses publiques sur toutes sortes de sciences: ce qui renouvella en sa personne le prodige qu'on avoit autrefois admiré en Pic de la Mirandole. Etant allé à Mantoue, pour y faire plaisir au duc Guillaume de Gonzague, il y fut tué par un accident funeste. Jacques Criton se promenoit tout seul durant la nuit, comme c'est la coutume des Italiens, n'ayant que son épée & une guittare. Le prince Vincent l'ayant rencontré en cet état, voulut éprouver si ce jeune homme avoit autant de courage que d'esprit. Il commanda à deux de ses gens qui l'accompagnoient de le charger, & se mit en état de les soutenir. Criton poussa si bien ses agresseurs, qu'il les obligea de prendre la fuite; & se retournant vers le prince, qu'il ne connoissoit pas, il le mit en état de ne pouvoir se tirer d'affaire, qu'en se faisant connoître. Le jeune homme en fut au désespoir; il se jetta aux pieds de Vincent, pour lui demander pardon; mais ce prince outré de ce qui venoit d'arriver, lui donna brutalement un coup d'épée, qui le jetta mort par terre. C'étoit au commencement du mois de juillet de l'an 1683, qui n'étoit que le vingt-deuxiéme de l'âge de Criton.* Alde Manuce, *in not. in epist dedic. paradox. Cicer.* Joannes Imperialis, *in musæo hist. &c.*

CRITOPULE, *cherchez* METROPHANE.

CRITTON (Georges) professeur en langue grecque dans le collége royal à Paris, avoit épousé la fille d'Adam Blacuod, Ecossois, & conseiller au présidial de Poitiers. Il mourut le 13 avril 1611. * Bayle, *diction. critique.* On a de lui différens ouvrages, entr'autres trois piéces de vers latins imprimés à Paris, en 1606, *in-8°.* sous ce titre: *Baptisteria lustrico nominaliorum die Delphino Franciæ inscripta.* Critton nous apprend quelques circonstances de sa vie dans un écrit qu'il a composé, & qu'il a intitulé: *Actio G. Crittonii professoris regii adversùs tres juris pontificii antecessores, ad principem senatum, in-12.* C'est une requête de Critton contre les trois professeurs en droit canon qui enseignoient alors à Paris. En voici l'occasion rapportée dans la piéce même, page 11 & suivantes. Critton, qui étoit professeur en langue grecque & latine, avoit chez lui quelques écoliers qu'il enseignoit en particulier, mais qui avoient fait le cours ordinaire des classes. Le pere d'un de ces écoliers ayant demandé à Critton s'il pouvoit aussi enseigner à son fils les élémens du droit civil & du droit canon, Critton répondit qu'il le pouvoit, puisqu'il avoit enseigné l'un & l'autre à Toulouse il y avoit plus de vingt ans, & que depuis qu'il étoit à Paris, il avoit souvent traité de ces matieres. Cette demande jointe à l'ignorance de l'écolier, qui avoit cependant étudié les institutes de Justinien dans l'école de droit à Paris, & la négligence des professeurs engagerent Critton à demander à ceux-ci qu'ils voulussent bien souffrir qu'il fît preuve de sa science en ce genre, en enseignant quelquefois dans leur école sans intérêt. Sur leur refus, il demanda d'être reçu en forme au nombre des professeurs, & qu'ils l'adoptassent uniquement par honneur, sans prétendre partager avec eux leurs émolumens; que son intention étoit d'expliquer quelques chapitres de Gratien, sans aucune solde ni récompense: on le refusa encore sous prétexte qu'il n'étoit pas docteur en droit, & qu'il n'avoit pas pris ses dégrés comme les autres. Critton voyant ce refus, leur proposa de leur donner la même somme qu'ils recevoient de ceux qui prenoient des dégrés; & sur cette offre ils furent plus traitables. L'un d'eux voulant même paroître généreux, lui dit que chacun de ceux qui prenoient le bonnet, donnoit à chaque professeur cinquante écus d'or; mais qu'en faveur de sa science & de sa réputation, on ne lui demandoit que cent livres. Critton les promit: il se préparoit à disputer pendant trois jours, selon l'usage, lorsque le professeur qui avoit paru lui montrer quelque désintéressement, lui dit dans cet intervalle, qu'outre ces cent livres, les disputans donnoient pour chaque dispute à chaque professeur cinq écus d'or. Critton refusa cette condition, mais promit que l'on seroit satisfait & qu'il agiroit noblement, & l'on en passa par-là. Le 17 décembre fut pris pour commencer la dispute: Critton fit imprimer ses thèses, les distribua, compta l'argent dont on étoit convenu, alla voir les professeurs, & les engagea à amener ceux qu'ils voudroient pour disputer contre lui. Les professeurs lurent ses thèses en sa présence, les louerent beaucoup, s'étonnerent

même de la multitude & de l'ordre des positions, qui étoient au nombre de cent-cinquante, distribuées selon l'ordre du droit universel tant civil que canonique. Mais le troisiéme jour, ces thèses qu'ils avoient tant admirées, ils les accuserent de contenir bien des paradoxes & des principes contraires aux loix du royaume & aux arrêts du parlement; & par là ils empêcherent la dispute publique. Critton, justement irrité, répéta l'argent qu'il avoit donné; & sur le refus qui lui fut fait de le lui rendre, il présenta cette requête où il demande qu'on lui rende son déboursé, qu'on l'indemnise des frais de ses thèses & autres, & qu'on condamne les professeurs à tous dépens, & même à lui payer le quadruple de ce qu'il avoit donné, puisqu'on avoit exigé de lui le double de ce qu'il auroit dû payer. Il accuse les professeurs d'intérêt sordide & d'ignorance, & de manquer à s'aquitter des devoirs de leur état, & ne craint point de dire qu'ils n'ont empêché la dispute, que parcequ'ils n'étoient point en état d'entrer en lice avec lui. Il dit, page 30, qu'il avoit été autrefois à Rome; & page 34, qu'il avoit enseigné publiquement à Toulouse pendant quatre ans, & qu'en conséquence on lui avoit accordé *gratis* le dégré de docteur en droit civil; & qu'ensuite on avoit arrêté qu'on feroit la même chose à ceux qui auroient enseigné le même temps de suite. Il ajoute qu'il y avoit alors (lors de cette requête) plus de vingt ans, qu'il enseignoit à Paris; d'où il conclut qu'il mériteroit bien le même honneur qu'on lui avoit fait à Toulouse. A la fin de l'épître dédicatoire à Nicolas Perrot, conseiller au parlement de Paris, qui est au devant de la harangue latine que Critton prononça au collége de Harcourt le 12 novembre 1583, il dit qu'il étoit né le premier janvier. Cette harangue apprend aussi quelques circonstances de la vie de Critton; mais on peut les voir dans le tome XXXVII des *mémoires* du pere Niceron, où elles sont rapportées. Le pere Niceron n'a point fait usage de ce qu'on lit dans l'*Actio adversùs tres juris pontificii antecessores*, &c.

CRIVELLI (Alexandre) cardinal, étoit de Milan, de la famille qui a donné à l'église le pape Urbain III. Il étoit fils d'*Antoine*, comte de Lumelio, & porta d'abord les armes pour l'empereur Charles-Quint, auquel il rendit de grands services. Depuis ayant quitté cet exercice, il devint sénateur du conseil souverain de Milan. Il étoit déja marié & avoit trois fils, *Antoine*, *Jerôme*, & *Louis* Crivelli. Il perdit sa femme un peu après que Pie IV eut été fait pape. Ce pontife qui avoit toujours eu beaucoup d'amitié pour Alexandre Crivelli, l'appella pour lors à Rome, lui donna les évêchés de Cariate & de Girace dans le royaume de Naples, ensuite l'envoya nonce en Espagne, & lui donna enfin le chapeau de cardinal en 1565. A son retour, Crivelli logea à Milan dans l'archevêché avec saint Charles; & ce fut dans ce temps que Farinula voulant assassiner le saint archevêque, s'arrêta dans la chapelle où il le croyoit seul. Le voyant à genoux avec le cardinal Crivelli, il craignit de prendre l'un pour l'autre. Ce dernier mourut à Rome le 22 décembre de l'an 1574. * Auberi, *hist. des card.* Petramellario, &c.

CRIVELLI (Leodrisio) *cherchez* LODRISIO CRIBELLI.

CROATIE ou CHROBATIE, est le nom que les Grecs donnoient au pays voisin des monts Crapacks ou Chrobates, qui séparent la Hongrie de la Pologne. Une nombreuse troupe des habitans de ces montagnes les ayant quittées vers l'an 620 de J. C. Heraclius leur permit de s'établir dans la Liburnie, & dans la partie la plus proche de la Dalmatie, que les Avares avoient envahie. Leurs chefs étoient cinq freres, dont l'un fut pere de Porga, qui demeura seul maître du nouveau peuple avec le titre de ban, ou duc. Le pays qu'ils occuperent, appellé depuis Croatie, s'étendoit le long des côtes depuis l'Istrie jusqu'à la riviere Cettina, & il étoit borné à l'orient par la Save, par l'Unn, & par une ligne tirée des sources de l'Unn à celles de Cettina. Les Croates se contentant d'en occuper ce que les Avares en avoient occupé avant eux, laisserent aux empereurs Grecs les isles voisines, & quelques places du continent de la Dalmatie enclavée dans leur état, comme Trau, Spalato & d'autres encore. Ils permirent aussi dès-lors qu'on leur prêchât la religion chrétienne, & plusieurs d'entr'eux reçurent le baptême; mais le paganisme ne fut aboli parmi eux, que du temps de Basile de Macédoine. Porin étoit alors ban de Croatie. On ne sait quand cette province devint membre du royaume de Dalmatie; mais on apprend que sous le régne de Charanemir, les François s'en rendirent les maîtres, & que ce roi fut tué en les combattant. On nomme ces bans de Croatie, qui reconnoissoient la souveraineté des empereurs d'Occident: *Borna*, appellé duc de Dalmatie & de Liburnie par nos historiens, en 817; *Ladusclas*, son petit fils, en 821; *Mislas* ou *Muisclas*; *Tirpimir* en 837; *Crescimir*, fils de *Tirpimir*. Ce fut du temps de celui-ci, ou de son prédécesseur, que Crepimir roi de Dalmatie, reprit la Croatie, & qu'il en chassa les François après une rude guerre qui dura sept ans. Ce roi laissa la Croatie à ses bans. Crescimir eut un fils nommé *Mirosthlas*, qui, après quatre ans de régne, fut tué par *Pribun*. Celui-ci se révolta contre Rodoslas, roi de Dalmatie, qui entra dans la Croatie avec Ciaslas son fils, & la ravagea toute entiere. Ce sont-là les malheurs de la Croatie dont a parlé Constantin Porphyrogenete, qui la dépeuplerent, parceque Ciaslas fit vendre les prisonniers de guerre. Ciaslas étant mort, tous les bans se rendirent indépendans. On nomme ceux-ci dans la Croatie, *Porin*, qui vécut vers l'an 868 du temps de Basile de Macédoine, & du roi Paulimir, à qui il se soumit apparemment comme les autres bans; *Domogaii*: ce fut de son temps, ou de celui de son prédecesseur, que l'empereur Basile permit aux Croates de se faire payer un tribut par les habitans des isles & des enclaves. Paulimir étant mort, lui ou son successeur *Sedesclas*, qui chassa ses enfans, fut indépendant. Sedesclas fut chassé lui-même par *Branimir*. Le pape Jean VIII écrivit à l'un & à l'autre de ces bans, qu'il appelle comtes des Esclavons, en 879; ce qui fait voir que c'est à cette année qu'on doit fixer la fin de l'un, & le commencement de l'autre. André Dandulo, qui les appelle princes des Esclavons, insinue aussi qu'ils étoient maîtres de la Paganie, ou Narenta, puisque les Vénitiens se prirent à eux de tous les désordres commis par les corsaires de Narenta. On trouve après Branimir un *Illuc-Bonne*, & en 912 *Michel*, qui peut être le même que *Cidomir*. Ce Cidomir maria sa fille à Tiescemir, roi légitime de la Dalmatie, qui n'en occupoit que très-peu de places dans la partie la plus méridionale; & de ce mariage naquirent deux enfans mâles, Crescimir & Predemir, qui rentrerent dans tous les états que Paulimir leur aïeul avoit possédés. On nomme quelques-uns des bans de Croatie, qui la gouvernerent depuis sous l'autorite des rois de Dalmatie; *Pribinna*, *Gussich* & *Godomir*, sous le régne de Dirciflas; *Pierre* qui eut des démêlés avec le roi Slavison, vers l'an 1073; *Luinimir* qui lui succéda, & devint en 1075, roi de Dalmatie. Les Hongrois ayant détruit ce royaume après sa mort, furent toujours depuis maîtres de ce qu'on appelle encore présentement la Croatie, c'est-à-dire, de cette partie de la Croatie, qui est au nord de la Zermagna. Le reste leur fut disputé long-temps par les Vénitiens, qui en sont demeuré maîtres; & l'on commença dès le XIV siécle à regarder tout ce qui est au-delà de cette riviere jusqu'à la Cettina, comme une portion de la Dalmatie. *Voyez* DALMATIE. * Constantin Porphyrogenete, *du gouvernement de l'empire*. Le prêtre de Dioclée, *histoire de Dalmatie*. André Dandulo, *annales manuscrits*. Jean Lucius, *de la Dalmatie*. Du Cange, *familles Byzant.*

Ces deux derniers auteurs n'ayant pu concilier Constantin Porphyrogenete avec le prêtre de Dioclée, parcequ'ils confondoient les rois avec les bans, & qu'ils ignoroient combien de temps les rois de Servie ont été maîtres de la Dalmatie, ont commis une infinité de fautes

& dans l'histoire & dans la chronologie. On a rectifié tout, & concilié parfaitement ces deux écrivains, en remarquant d'une part, que Constantin Porphyrogenete ne parle de l'état de la Servie, que depuis le régne de Basile jusqu'à son temps; & de l'autre, que le prêtre de Dioclée s'est borné à donner la suite des rois de Dalmatie, sans s'arrêter à décrire ce qui arriva pendant le temps qu'ils ne jouissoient pas. Les annales manuscrites de Dandulo ont fourni les noms des bans de Croatie qu'on ignoroit jusqu'à cette heure.

CROCODILON ou CROCODILOPOLIS, ville de la Thébaide ou haute Egypte, située sur le bord du Nil, & ainsi appellée, parceque les crocodiles y étoient adorés comme des dieux. * Strabon, *liv.* 7.

CROCQUET (André) de Douai, prieur d'un monastere de l'ordre de S. Benoît dans le Hainaut, étoit en son temps un docteur fort célébre & grand théologien. Il est mort de la peste à Valenciennes en 1580. On a de lui: *Catecheses christianæ.* Cet ouvrage est tiré principalement des homélies de Matthieu Galen, docteur en théologie, qu'il avoit eu pour maître: il a été imprimé à Douai en 1575, *in*-4°. *Commentarius in epistolam Pauli ad Romanos*, à Douai 1577, *in*-8°. *Commentarius in epistolam Pauli ad Hebræos*, à Douai 1578, *in*-8°. Paraphrases ou trente-neuf sermons sur les sept pseaumes de la pénitence, en françois, à Douai 1579, *in*-8°. * Valere-André, *bibliotheca belgica*, édit. 1739, tome I, p. 51.

CROCUS, jeune homme éperdument amoureux de la nymphe Smilax, fut changé en cette herbe, que nous appellons *saffran*; & cette nymphe, en l'arbre que nous nommons *if*. * Ovide, *liv.* 4, *metam. v.* 283.

CROCUS (Corneille) d'Amsterdam, Jésuite, mort en 1550, peu après être entré dans la société, âgé d'environ 50 ans. Il montroit de la piété, même avant sa profession. Le zèle lui avoit fait concevoir le dessein de bannir des écoles, à quelque prix que ce fût, les livres de grammaire, composés par les hérétiques ou par les libertins. Ainsi il avoit fait une grammaire pour l'opposer à celle de Melanchthon, qu'on enseignoit publiquement; des *formules* ou *façons de parler*, & des *colloques* à l'usage des enfans, pour tâcher d'abolir ceux d'Erasme; un *dictionnaire*, & un autre recueil qu'il a appellé *Farrago sordidorum verborum*, ou *lima barbarici.* On dit qu'il écrivoit avec beaucoup de netteté de style; & Adrien Junius ou de Jonche, quoiqu'hérétique, dit que Crocus étoit si fleuri, qu'il sembloit avoir voulu exprimer tout Térence & tout Ciceron. * Adrian. Junius, *in Batavia sua.* Phil. Alegamb. *biblioth. soc. Jes.* Valere André, *biblioth. belg.* Alard. Amstelod. *apud* Phil. Alegamb. Adrien Baillet, *jugemens des savans sur les grammairiens latins, chap.* 654, *p.* 93.

CRODIELDE, fille de Cherebert, roi de France, *cherchez* BAZINE & LUBOVERE.

CRODO, faux dieu des anciens Saxons, étoit particuliérement révéré par ces idolâtres dans la ville d'Altembourg, sous la figure d'un vieillard qu'ils représentoient debout sur un poisson qu'on appelle *Perche*, tenant d'une main une roue, & de l'autre une urne. Plusieurs croient avec raison que c'étoit l'idole de Saturne; car outre que le nom de Crodo a quelque rapport à Κρόνος en grec, qui signifie *Saturne*; il est certain que tous les attributs de cette divinité des Saxons conviennent à ce dieu du temps. Il n'y a rien de plus vieux que le temps signifié par ce vieillard, le poisson & la roue en marquent l'inconstance, & l'urne l'abondance qu'il produit. L'empereur Charlemagne ayant subjugué ces peuples, détruisit cette idole avec les autres du pays. * Crantz, *in Saxon, l.* 2, *c.* 12.

CROESE (Gerard) naquit à Amsterdam le 27 avril 1642. Après avoir commencé ses études dans sa patrie, il alla les continuer à Leyde, où il étudia les belles lettres sous Jacques Fréderic Gronovius, & George Hornius; & la théologie sous Coccejus, & Hornbeck. Lorsqu'il eut été mis au nombre des proposans, il s'embarqua pour aller à Smyrne avec Ange de Ruyter, fils du fameux amiral de ce nom. A son retour, il s'arrêta en Angleterre, où l'on vouloit le fixer à Norwick; mais il préféra le séjour de sa patrie, où il fut successivement ministre des troupes Hollandoises, qui étoient en garnison à Ypres, & ministre du bourg d'Alblas dans la Hollande méridionale, voisin de Dordrecht. Il fit sa demeure ordinaire dans cette ville, & il y mourut d'apoplexie le 10 mai 1710, âgé de 68 ans. Il a écrit en latin une histoire des Quakers, depuis leur origine, en trois livres, imprimée à Amsterdam, *in*-8°, en 1695. Avant lui Robert Barclai avoit fait connoître les dogmes de cette secte, dont il étoit, dans un ouvrage intitulé: *Theologiæ verè christianæ apologia*, à Amsterdam en 1676, *in*-4°, & qui a été traduit en françois. L'histoire composée par Croese, a été traduite en anglois, & imprimée en cette langue à Londres en 1696. Un quaker zèlé pour sa secte, a prétendu en relever plusieurs fautes dans un livre fait exprès, intitulé: *Dilucidationes quædam valdè necessariæ in Gerardi Croësii histor. Quakerian. editæ à Philaletha*, à Amsterdam, en 1696, *in*-8°. Les autres ouvrages de Croëse sont: *Homerus Hebræus, sive historia Hebræorum ab Homero, hebraïcis nominibus ac sententiis conscripta, in Odyssea & Iliade, exposita & illustrata*, à Dordrecht en 1704: Un discours au synode de Leerdam, & quelques dissertations insérées dans la bibliothéque de Brême. * Niceron, *mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, tome VI, page* 247, *tome X, part.* 1, *page* 168, 2 *part. page* 209.

CRŒSUS, cinquiéme & dernier roi de Lydie, de la famille des Mermnades, succéda à ALYATTES son pere, l'an 3478 du monde, & 557 avant J. C. étant âgé de trente-cinq ans. Il s'assura d'abord la succession par la mort d'un riche seigneur de la cour, qui avoit fait beaucoup d'efforts auprès d'Alyattes pour l'engager à laisser ses états à Pantaleon son second fils, & il s'appliqua ensuite à étendre sa domination. Le succès avec lequel il le fit est surprenant: les Ephésiens qu'il attaqua les premiers ne conserverent leur liberté qu'en consacrant leur ville à Diane; toutes les autres villes d'Ionie furent forcées de recevoir le joug; celles de l'Eolide, & de la Doride ne résisterent pas long-temps; les Phrygiens, les Myses, les Chalybes, les Paphlagones, les Thynes & Bithynes, les Pamphyliens, en un mot tous les peuples de l'Asie en-deçà du fleuve Halis, hors les Lyciens, se soumirent à lui, le reconnurent pour leur souverain, & lui payerent tribut. Crœsus devenu un des plus puissans princes du monde, en devint bientôt le plus magnifique & le plus libéral. Il n'y avoit point de temple célébre dans la Gréce où il n'envoyât des présens dignes d'un grand roi. Il attira les plus savans hommes à sa cour, & voulut profiter de leurs entretiens. Sa grande puissance ne l'ébloüit pas tellement, qu'il n'approuvât la liberté avec laquelle ils lui parloient. Solon lui assura impunément, qu'il faisoit peu de cas de son bonheur; & Bias ou Pittacus gagna ses bonnes graces, en lui faisant sentir par une assez vive raillerie la témérité de l'entreprise qu'il étoit près de former sur les isles voisines du continent de l'Asie. Son bonheur fut troublé d'abord par la mort du seul de ses fils qui fût capable de régner après lui. Atys, c'étoit le nom du jeune prince, s'étoit distingué à la tête des armées; mais un songe fâcheux qui le menaçoit de périr par le fer, engagea le roi son pere à le rappeller à la cour; on le maria, & il n'avoit pas même la liberté de sortir du palais. Crœsus lui permit enfin d'aller à la chasse, & le fit accompagner par Adraste, prince du sang de Phrygie, qui s'étoit retiré à sa cour, après avoir tué son frere par mégarde. Cet homme né malheureux, voulant fraper un sanglier, perça Atys de sa lance; & quelque modération que Crœsus lui fit voir, il se donna la mort à lui-même sur le tombeau du prince. Deux ans après ce funeste accident, Astyages fut détrôné, & l'empire des Medes détruit par Cyrus. Crœsus, beau-frere d'*Astyages*, fut moins touché de son malheur, que des

progrès du nouveau conquérant, & le desir d'ajouter la Cappadoce à ses autres états se joignant encore à la jalousie qu'il avoit conçue contre Cyrus, l'engagea enfin dans une guerre qui lui fut fatale.

Xenophon, qui a donné une histoire de la vie de Cyrus, ne parle point de la destruction de l'empire des Medes; il le fait regarder au contraire comme subsistant, & parle de Crœsus comme d'un prince allié de l'empereur d'Assyrie, ennemi des Medes & des Perses. « Cyrus, dit cet auteur, remporta d'abord de grands avantages sur les Assyriens; & Crœsus qui s'étoit avancé » pour se joindre à eux, se retira avec précipitation lorsqu'il eut appris leur défaite. Peu après le roi d'Assyrie » lui envoya de grands trésors, & lui donna le commandement général de toutes les troupes des alliés. » Les Cappadoces, les Ciliciens, les Arabes, les Phéniciens étoient du nombre de ces alliés: Crœsus prit » encore à sa solde de nombreuses troupes d'Egyptiens » & de Thraces; mais une seule bataille dissipa tout ce » grand corps, & réduisit son empire à la seule ville de » Sardes, qui fut prise presque aussitôt après. Cyrus, » maître de la personne de Crœsus, le traita avec beaucoup d'humanité, & le tint toujours auprès de lui. » Voila ce que Xenophon a écrit de plus au long touchant ce prince, liv. 6 & 7 de la Cyropédie.

Ctésias qui mérite moins de croyance que Xenophon, puisque dans une histoire assez étendue de la vie de Cyrus il ne parle point du tout de la destruction de l'empire de Babylone, ne marque point quel sujet eut Crœsus de lui déclarer la guerre; mais en récompense il raconte plusieurs particularités qu'on croira si l'on veut. On ne comprend pas ce qu'il dit qu'Oebares, un des principaux officiers de l'armée de Cyrus, fit paroître sur les murs de Sardes des statues de bois, dont les habitans furent tellement effrayés qu'ils demanderent à capituler. Crœsus aussi épouvanté que ses sujets donna son propre fils pour ôtage; & peu après, Cyrus pour le punir des délais qu'il apportoit à livrer la place, ordonna qu'on fit mourir ce jeune prince. Un si tragique événement jetta la reine sa mere dans le désespoir. Elle se précipita des murs de Sardes, & cette chute ne lui ayant pas procuré sur le champ la mort qu'elle cherchoit, elle aima encore assez le peu qui lui restoit de vie pour vouloir la conserver, lorsque la ville fut prise: elle se réfugia dans le temple d'Apollon, où elle finit peu après ses jours. Crœsus qui s'étoit retiré dans le même asyle, s'y vit chargé par trois fois de chaînes, & par trois fois il les vit tomber à ses pieds. On mit ensuite le sceau aux portes du temple, & l'on en confia la garde à Oebares, qui vit bientôt échaper son prisonnier. Le vainqueur irrité, fit trancher la tête à tous les Lydiens qui avoient eu la même prison que leur roi, & il le fit conduire dans le palais, où on l'enchaîna encore plus étroitement qu'on n'avoit fait; mais les éclairs & les tonnerres survenus tout-à-coup, firent enfin comprendre à Cyrus, qu'il devoit plus de ménagement à ce prince; & après lui avoir donné plusieurs marques de bonté, il le gratifia d'une grande ville voisine d'Ecbatane, nommée Barene, où l'on pouvoit lever jusqu'à cinq mille chevaux, & dix mille hommes de pied.

Hérodote dont nous avons pris, (*livre* 1) tout ce que nous avons dit ci-dessus, parle tout autrement que Ctésias & que Xenophon de ce grand évenement qui rendit Cyrus maître d'une grande partie de l'Asie mineure. » Crœsus, dit-il, ayant entrepris d'arrêter les » conquêtes des Perses, fit alliance avec le roi de Babylone, avec Amasias roi d'Egypte & avec les Lacédémoniens, & sans attendre les troupes qu'ils devoient » lui envoyer, il marcha contre la Cappadoce. Il eut de » la peine à passer le fleuve Halys; mais lorsqu'il fut au-delà, rien ne put lui résister; toutes les villes de ce » pays furent obligées de le recevoir. Pterie, l'une des plus » considérables, qui étoit fort proche de Sinope, lui parut » propre à servir de place d'armes, & il résolut d'y attendre » les Perses. Il ne fut pas long-tems sans les voir paroître, » & selon l'usage de ce temps-là les deux princes engagerent presqu'aussitôt la bataille. La victoire, dit notre » auteur, ne se déclara ni pour l'un ni pour l'autre, & la » nuit sépara les deux armées; mais les soldats de Crœsus » lui témoignerent du mécontentement de ce qu'il les » avoit fait combattre avec une armée plus nombreuse » que celle qu'ils composoient; & pour les satisfaire il » prit le parti de rentrer dans ses états pour attendre les » secours de ses alliés. » On ne sait si Cyrus craignit de se battre une seconde fois, ou s'il voulut tromper son ennemi; mais il ne s'opposa point à sa retraite, & Crœsus fut si persuadé que la campagne étoit finie, qu'il licencia aussitôt toutes ses troupes. Il n'eut presque pas le loisir de se repentir de sa précipitation. Les Perses attentifs à toutes ses démarches, entrerent dans la Lydie, & mirent le siége devant Sardes, avant qu'on eût pu rappeller les troupes débandées. Crœsus, quoique surpris, se prépara néanmoins à faire une vigoureuse résistance, & il osa bien entreprendre de combattre Cyrus avec les seuls habitans de la ville. Ils étoient aussi dans ce temps-là les meilleurs cavaliers du monde, & Cyrus ne trouva pas d'autre moyen de s'opposer à leur violence, que de faire placer les chameaux à l'avant-garde, parceque les chevaux ne peuvent supporter ni la vue ni l'odeur de ces animaux. Le siége de Sardes ne dura que quatorze jours: la ville fut prise par un endroit qu'on ne gardoit pas, parcequ'il paroissoit inaccessible. Crœsus près d'être tué alors par un soldat Persan qui ne le connoissoit pas, fut délivré de la mort par le seul fils qui lui restoit, qui avoit été muet jusqu'alors: ce prince effrayé au dernier point de ce spectacle, s'écria par un effort merveilleux que la nature fit en lui: *Artête, soldat, ne porte point ta main sur mon pere.*

Crœsus comptoit alors la quatorziéme année de son régne; & ce fut-là que finit le royaume de Lydie, l'an 3491 du monde, 544 avant J. C. On le mena devant Cyrus, qui fit élever aussitôt un bucher pour l'y bruler avec quatorze jeunes Lydiens; & ce fut alors que reconnoissant la vérité de ce que Solon lui avoit dit, qu'on ne pouvoit assurer de personne avant sa mort qu'il fût heureux, il ne put s'empêcher de s'écrier: *O Solon, Solon.* Cette parole remarquée par Cyrus lui sauva la vie: on obligea Crœsus de déclarer ce qui le faisoit s'écrier ainsi; & son vainqueur prenant des sentimens plus humains, ordonna qu'on éteignît le feu, ce qu'on n'auroit pu faire, si une pluie abondante n'avoit favorisé l'empressement des Persans. Crœsus delivré pour la seconde fois de la mort, entra bientôt dans la confidence de son nouveau maître, par les avis qu'il lui donna pour conserver les richesses de la ville de Sardes, & pour empêcher les Lydiens de se révolter. Il l'accompagna ensuite dans toutes ses expéditions, & en particulier dans celle que ce conquérant entreprit contre les Massagetes: occasion où il fit paroître tant de prudence & de grandeur d'ame, que Cyrus près d'exposer sa vie, jugea à propos de la conserver à l'abri du danger, pour servir de conseil à Cambyses son fils. Celui-ci, après avoir traité quelque temps Crœsus comme il le méritoit, lui fit enfin sentir le poids de la servitude (Herodote, *l.* 3:) car s'offensant des sages conseils qu'il lui donnoit il se saisit de son arc pour le percer d'une fléche, & le voyant échapé, il ordonna qu'on le fit mourir. Herodote ne dit plus rien de Crœsus, sinon que ceux qui reçurent cet ordre ne l'exécuterent pas, & que Cambyses charmé de le revoir, punit néanmoins de mort ceux qui l'avoient conservé. On ne sait pas quand il mourut; mais il y a apparence qu'il survéquit peu à Cambyses, puisqu'on ne le retrouve plus sous le régne de Darius. * Justin, *l.* 1, *c.* 7. Herodote, *l.* 1, ou *Clio.* Plutarque *en Solon.* Valere-Maxime. Aulu-Gelle. Pline.

CROI (Jean de) en latin *Crotus*, ministre de Beziers, puis d'Uzez, dont il étoit natif, vivoit dans le XVII siécle. Il a laissé quelques ouvrages de controverse en françois, & quelques autres de critique en latin. Le plus considérable est: *Observationes sacræ & historicæ in novum testamentum.* * Colomiez, *Gallia orientalis.* Il

mourut le 31 août 1659. * Bayle, *diction. crit.*

CROISADE : on a donné ce nom aux expéditions que les chrétiens ont entreprises contre les infidéles, pour la conquête de la Terre-sainte, parceque ceux qui s'y engageoient, portoient une croix sur leur habit, & dans leurs étendards. Voici quelle fut l'occasion de la premiere croisade.

PREMIERE CROISADE.

En 1080, pendant les divisions des Grecs, sous les empereurs Michel Ducas & Nicephore Botoniate, qui fut déposé par Alexis Comnène, Soliman, prince des Turcs, établit à Nicée le siége de son empire, ou plutôt de sa tyrannie, sous laquelle gémissoient l'Asie, la Syrie & la Palestine, & principalement Jérusalem. Parmi un grand nombre de pélerins, qui visitoient alors les saints lieux de la Palestine, un François d'Amiens en Picardie, nommé Pierre l'Ermite, parcequ'il étoit solitaire de profession, fit en 1093 le voyage de Jérusalem, & y conféra avec le patriarche Siméon, s'offrant de porter des lettres au pape, & à tous les princes chrétiens d'Occident, pour les exciter à chasser de la Terre-sainte, cette nation barbare & infidéle. Ce bon patriarche accepta volontiers ces offres, & donna à Pierre l'Ermite toutes les dépêches qu'il avoit demandées. Pierre s'embarqua sans différer, & se rendit à la cour du pape, où il présenta les lettres du patriarche de Jérusalem à Urbain II, qui témoigna beaucoup d'ardeur pour une si sainte expédition. Environ vingt ans auparavant, c'est-à-dire en 1074, le pape Grégoire VII avoit entrepris d'unir tous les peuples chrétiens dans une guerre contre les infidéles, & les croisés étoient déja au nombre de plus de cinquante mille ; mais la défiance qu'il eut des mauvais desseins de l'empereur Henri IV, qui refusa de s'unir avec lui, l'avoit obligé de suspendre ce projet, pour s'appliquer à la défense de l'église. Urbain II ne trouvant pas les mêmes obstacles, résolut d'exécuter ce dessein, & envoya Pierre l'Ermite dans toutes les provinces en-deçà & au-delà des Alpes, pour traiter en particulier avec les princes, & pour prêcher publiquement la croisade. D'ailleurs l'empereur Grec, Alexis Comnène, sollicitoit le pape de lui procurer un puissant secours contre les Turcs & contre les Sarasins, qui faisoient des ravages continuels jusqu'aux murs de Constantinople. Urbain convoqua un concile à Plaisance, & avertit cet empereur d'y envoyer ses ambassadeurs, afin que leur demande servît d'ouverture à la guerre sainte, pour empêcher les infidéles de pousser leurs conquêtes jusque dans l'empire d'Occident, qu'ils sembloient déja menacer. Ce concile fut tenu en mars 1095, & il y vint de toutes les provinces d'Italie, de France & d'Allemagne, près de quatre mille ecclésiastiques, & trente mille laïcs. Tous ceux qui apprirent le dessein du pape, témoignerent beaucoup d'empressement pour une si sainte entreprise ; mais Urbain jugea à propos de convoquer encore un concile à Clermont en Auvergne, où il présida lui-même, comme il avoit fait au précédent. Pendant ce concile tenu en novembre 1095, il fit un discours dans la grande place de la ville, & anima tellement toute l'assemblée, qu'une infinité de personnes s'écrierent tous ensemble comme de concert, *Dieu le veut, Dieu le veut.* Le pape voulut qu'une parole de si heureux présage fût la devise de toute l'armée, qu'on la portât sur les drapeaux & sur les étendards, & qu'elle fût le cri des soldats & des chefs dans les combats, pour s'animer à bien faire. Il voulut aussi que ceux qui s'enrôleroient dans cette milice, portassent une croix rouge sur l'épaule droite, pour montrer qu'ils étoient les soldats de celui qui avoit vaincu par la croix. On fit ensuite dans les autres séances du concile de nouveaux dé crets en faveur des croisés, & l'on y confirma sur-tout celui de la paix & de la trève : *voyez* TRÈVE, ordonnant que la trève dureroit pour les croisés, pendant tout le temps de leur service, & qu'on ne pouroit les attaquer, ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens, jusqu'à leur retour de la Terre-sainte. Ensuite le pape nomma Aymard de Monteil, évêque du Pui, pour être son légat apostolique dans cette sainte expédition, que l'on appelloit communément *le voyage* ou *la voie de Dieu.*

Il y eut plusieurs princes qui se croiserent, & qui furent conjointement les chefs de cette sainte entreprise, sans qu'aucun prétendît avoir le droit de commander aux autres. Ces princes furent Hugues *le Grand*, comte de Vermandois & frere de Philippe I, roi de France ; Robert, duc de Normandie ; Robert, comte de Flandre ; Raymond, comte de Toulouse & de Saint-Gille ; Godefroi de Bouillon, duc de la basse Loraine ou du Brabant, avec ses freres Baudouin & Eustache ; Etienne, comte de Chartres & de Blois ; Hugues, comte de Saint-Paul, avec un très-grand nombre de seigneurs de la premiere qualité. Pierre l'Ermite qui avoit été le prédicateur de la croisade, fut aussi chef d'une grande armée, par un zèle qui ne convenoit guères à sa profession, puisqu'il étoit prêtre ; & un gentilhomme François nommé Gautier, & surnommé *Sans-avoir*, parcequ'il étoit pauvre, en conduisit un autre corps. Tous ces croisés firent le voyage par différentes routes, pour se joindre tous ensemble à Constantinople. Le premier des princes qui fit avancer ses troupes, fut l'illustre Godefroi de Bouillon, qui eut plus de part que tous les autres à cette premiere croisade, bien qu'il n'eût pas le commandement général de l'armée des croisés, comme on le croit communément. Il se mit en marche le 15 d'août 1096, avec une puissante armée de dix mille chevaux, & de soixante & dix mille hommes de pied, tous aguerris, & la plupart choisis de la noblesse de France, de Lorraine & d'Allemagne. Outre son frere Baudouin, il avoit en sa compagnie Baudouin du Bourg son cousin, comte de Rhetel, les comtes Hugues de Saint-Paul, Bertaud de Toul, Baudouin de Mons, & plusieurs autres seigneurs. Hugues *le Grand*, frere du roi de France, se mit en chemin au mois de septembre, accompagné de Robert, duc de Normandie ; d'Etienne, comte de Chartres ; du prince Eustache de Boulogne, frere de Godefroi de Bouillon, & de Robert, comte de Flandre. Lorsque les princes François traverserent l'Italie, pour passer au Levant, Boëmond, prince de Tarente, ayant su leur dessein, voulut être de ce voyage ; & laissant au siége d'Amalphi son oncle Roger, comte de Sicile, il passa la mer peu de temps après Hugues *le Grand.* Il avoit dans son armée dix mille chevaux, & beaucoup plus de fantassins, avec la plus grande partie de la noblesse de Sicile, & les princes Normans, dont les principaux étoient le brave Tancrede son neveu, & le comte Richard son cousin. Il arriva à Constantinople un peu après pâque de l'année 1097. Robert, comte de Flandre, s'y rendit presque en même temps, & ensuite Raimond, comte de Toulouse, accompagné d'Aimard, évêque du Pui & légat du pape, & de Guillaume, évêque d'Orange, des comtes Gerard de Roussillon, Guillaume de Montpellier, & de plusieurs autres illustres seigneurs, tant de Gascogne que de Provence. Robert duc de Normandie, Etienne comte de Blois, & le prince Eustache, qu'on attendoit avec impatience, arriverent à Constantinople, sur la fin de mai, avec le reste de l'armée chrétienne. Avant l'arrivée de ces princes à Constantinople, le duc Godefroi & Tancrede avoient passé le détroit, & avoient commencé le siége de la ville de Nicée dès le 6 mai. Ce fut-là où on découvrit la trahison de l'empereur Alexis, qui après avoir fait de belles promesses aux Francs, ne songeoit qu'à en tirer tout l'avantage qu'il pouroit, en attendant l'occasion de les faire tous périr. On sut, que dès le commencement du siége, cet empereur avoit fait secretement solliciter les assiégés par son lieutenant, de se rendre à lui, & de refuser d'obéir aux Francs. Les croisés ayant reconnu sa mauvaise foi, ne laisserent pas de consentir que la ville lui fût rendue, après sept semaines de siége. De-là les princes chrétiens conduisirent leur armée victorieuse par

l'Asie mineure, entrerent dans la Syrie, & prirent la ville d'Antioche, qui fut cédée à Boëmond, & Edesse que l'on donna à Baudouin l'an 1099. La ville de Jérusalem fut prise, & Godefroi de Bouillon en fut élu roi. Peu de temps après, les chrétiens gagnerent la célébre bataille d'Ascalon, contre le soudan d'Egypte; & cette victoire fut la fin de la premiere croisade : car les princes & les seigneurs, & ceux qui les avoient suivis, croyant avoir pleinement accompli leur vœu, prirent congé du roi Godefroi, pour s'en retourner en leur pays. Avant que les princes passassent le détroit, les croisés qui avoient marché sous les ordres de Pierre l'Ermite & de Gautier *Sans-avoir*, avoient été taillés en piéces par le soudan de Nicée. * Guillelm. Tyr. Abbas Guibertus, *hist. Hierosol.* Albertus Aquensis. Robertus Monachus. Notitia concilior. Baldricus archiepiscopus. Anna Comnen. *Alexiad.*

Seconde croisade.

La seconde croisade se fit en 1144, après la prise de la ville d'Edesse sur les chrétiens par l'Atabek Zenghi, nommé Sanguin par nos historiens, qui faisoit toujours de nouvelles conquêtes. Louis VII, roi de France, ayant été averti que ce conquérant menaçoit la ville d'Antioche, forma le dessein d'aller lui-même secourir les chrétiens; & pour cet effet, il convoqua à Bourges, pour les fêtes de noël, une grande assemblée de princes, de seigneurs & de prélats de son royaume, où il voulut que S. Bernard se trouvât. La croisade y fut résolue; mais le saint abbé fut d'avis que l'on consultât le pape sur ce dessein, avant que de l'entreprendre : c'est pourquoi le roi envoya ses ambassadeurs au saint pere, pour avoir sa réponse. Eugène III loua fort les bonnes intentions du roi, & envoya un bref apostolique à S. Bernard, par lequel il lui ordonnoit de prêcher la croisade en France & en Allemagne, & d'exhorter les peuples & les princes à prendre la croix. Louis VII convoqua une assemblée générale à Vezelai en Bourgogne, pour pâque de l'année 1146. Le roi y prit la croix : ce que firent ensuite tous les grands du royaume, dont les principaux furent Robert, comte de Dreux, frere du roi; Alfonse, comte de Saint-Gilles; Thierri, comte de Flandre; Gui, comte de Nevers; Renaud son frere, comte de Tonnere; Yves, comte de Soissons; Guillaume comte de Ponthieu; Henri, fils de Thibaud comte de Blois; Guillaume, comte de Varennes; Archambaud de Bourbon; Enguerrand de Couci; Hugues de Lusignan; Guillaume de Courtenai; & entre les prélats, Simon, évêque de Noyon; Godefroi, évêque de Langres; Aluin, évêque d'Arras; Arnoud, évêque de Lisieux. Le roi voulut encore délibérer sur ce sujet, dans une autre assemblée qu'il convoqua à Chartres, où presque tous les archevêques & évêques se trouverent, comme dans un concile de toute la France. La résolution du roi y fut généralement approuvée; & l'on y résolut que S. Bernard auroit le commandement général de toute l'armée; mais ce saint abbé en écrivit au pape, qui le dispensa même de faire le voyage de la Terre-sainte, à cause de sa complexion fort foible, & qui lui ordonna seulement de prêcher la croisade en Allemagne, où il engagea dans la guerre sainte l'empereur Conrad III, son frere Henri, duc de Souabe, son neveu Frédéric, & la plupart des princes. Leur exemple fut suivi du célébre Othon, évêque de Frisingue, frere utérin de l'empereur, des évêques de Ratisbonne & de Passau, & d'une infinité de seigneurs, de gentilshommes & de soldats. Labuslaüs duc de Bohême; Odoacre marquis de Stirie; & Bernard, comte de Carinthie, prirent la croix peu de temps après.

Au mois de février 1147, le roi de France fit assembler les états du royaume à Etampes, où il choisit Suger, abbé de S. Denys, pour être régent du royaume en son absence. Il reçut ensuite la bénédiction du pape Eugène III, qui vint en France un peu après la tenue des états; puis il alla prendre l'oriflamme à S. Denys. Tout étoit prêt pour son voyage : il partit après les fêtes de la Pentecôte, vers la mi-juin, pour se rendre à Metz, où étoit le rendez-vous général de toutes les troupes : tandis que l'empereur Conrad, selon qu'on en étoit convenu, marchoit déja avec toutes les siennes vers Constantinople, où ils devoient se rencontrer. Ce prince étoit parti de Nuremberg sur la fin de mai, avec une armée de soixante dix mille gendarmes, tous cuirassiers, sans compter les chevaux-légers, avec une infanterie la plus nombreuse qu'aucun empereur ait jamais eue. Cependant une flotte composée de plus de cent vaisseaux, que des particuliers Allemans, Anglois, Flamans & François, au nombre de treize à quatorze mille hommes, avoient armée, pour faire le voyage de Constantinople par mer, & qui étoit partie d'Angleterre au mois d'avril, fut agitée par des vents contraires, & obligée d'entrer dans la riviére de Lisbonne, pour s'y rafraîchir. Elle y trouva une armée de chrétiens sous la conduite d'Alfonse, fils du comte Henri, & premier roi de Portugal, qui assiégeoit la ville de Lisbonne occupée par les Maures. Ces croisés trouvant en Europe ce qu'ils alloient chercher en Asie, résolurent de combattre ces infidéles; ce qu'ils firent avec un très-grand succès; car ils exterminerent les Sarasins, & établirent ce nouveau roi sur son trône. Mais parcequ'après les victoires qu'ils y remporterent, il étoit trop tard pour faire le voyage de la Palestine, la plupart s'en retournerent en leur pays, & d'autres demeurerent en Portugal. L'empereur Conrad étant arrivé à Constantinople, espéroit d'être bien reçu de l'empereur Manuel, qui étoit son beau-frere : mais cet ennemi caché des Francs, employa toute sorte d'artifices pour ruiner l'armée des croisés. Dès qu'il eut appris que l'on faisoit en Occident les préparatifs de cette croisade, il envoya secrettement en donner avis au sultan de Coni; & lorsque les troupes de Conrad furent sur ses terres, il leur donna pour guides des traîtres qui les livrerent entre les mains des Turcs, en les conduisant de Nicomedie dans des pays déserts où ces infidéles vinrent les investir, & en firent un si grand carnage, que Conrad eut bien de la peine à se sauver avec la dixiéme partie de son armée, laquelle il ramena vers le camp des François, qui étoient alors près de Nicée. Les seigneurs Allemans demanderent leur congé, sous prétexte qu'ils n'avoient plus d'équipage, & l'empereur Conrad fut obligé de retourner à Constantinople.

Cependant l'armée du roi de France marcha vers Antioche, où il n'arriva presque que la cavalerie, toute l'infanterie ayant été taillée en piéces en diverses rencontres : & de-là elle s'avança jusqu'à Jérusalem. Le roi y fut reçu en 1148 par Baudouin III du nom, roi de Jérusalem, avec des honneurs extraordinaires. Ensuite les princes chrétiens & les prélats tinrent une assemblée générale à Ptolémaïde, pour y prendre une derniere résolution, sur ce qu'il falloit entreprendre pour la sureté des chrétiens en Orient. L'empereur Conrad s'y trouva accompagné du cardinal Theodin & des grands de l'empire, qui étoient restés auprès de lui; car un grand nombre de seigneurs Allemans s'étoient retirés en leur pays. Le roi Baudouin y assista avec la reine sa mere, le patriarche de Jérusalem, les archevêques de Césarée & de Nazareth, les comtes de Napoli, de Tiberiade, de Sidon, de Beryte & de Césarée, le connétable Manassès, & les grands maîtres de S. Jean de Jérusalem & du Temple. On y conclut qu'il falloit assiéger Damas en Syrie : mais cette entreprise eut un mauvais succès; par la trahison des Syriens, & particuliérement par celle de Raymond, prince d'Antioche, qui avoit conçu quelque haine contre le roi Louis VII. Ces Syriens contrefaisant fort les zélés pour le bien public, firent accroire au conseil de guerre qu'il falloit attaquer la ville d'un autre côté que celui qu'on avoit choisi : mais cet avis ayant été suivi, on reconnut que c'étoit l'endroit le mieux fortifié : ce qui porta les François & les Allemans à lever le siége sur le champ, en reprochant aux Syriens leur lâcheté & leur perfidie. Ainsi l'empereur

Conrad prit congé du roi de France, & du roi Baudouin qui étoit innocent de la trahison des siens, & se rembarqua sur les vaisseaux de Manuel son beau-frere, avec lequel il s'aboucha dans l'Achaïe, d'où il retourna en Allemagne. Quant au roi de France, il demeura encore à Jérusalem, jusqu'après la fête de pâque de l'année 1149, pour attendre l'occasion de rendre quelque signalé service aux chrétiens de Palestine : mais voyant qu'un plus long séjour y seroit inutile en l'état où il se trouvoit, parceque le comte de Dreux son frere, & la plupart des princes & grands seigneurs s'en étoient déja retournés, il résolut de revenir incessamment en son royaume, où l'abbé Suger le supplioit de se rendre au plutôt. S'étant donc embarqué au port de Ptolémaïde, il aborda au mois de juillet en Calabre, d'où il prit son chemin par Rome. Après avoir conféré avec le pape, il se rendit en son royaume, ne remportant pour tout fruit de son voyage, que la satisfaction d'avoir visité les lieux saints. Alors une infinité de gens s'emporterent contre S. Bernard, le traitant même de faux prophéte, parcequ'il avoit promis que cette croisade auroit un heureux succès. Mais ce saint abbé se justifia, en remontrant à ceux qui faisoient ces plaintes, qu'il n'avoit pas été l'auteur, mais le prédicateur de la croisade, en quoi il avoit obéi au pape : Qu'à l'égard du succès il étoit arrivé quelque chose de semblable aux Israélites, à qui Moïse promit solemnellement que Dieu les conduiroit dans un pays très-abondant, où ils seroient heureux; & que néanmoins ces gens-là périrent dans les déserts, & ne virent point cette terre promise, qui ne fut que pour leurs enfans. Il ajouta que comme les Israélites durant ce voyage firent mille choses contre Dieu, & mériterent cette punition au lieu du bonheur dont ils auroient joui, s'ils avoient été fidéles à ses commandemens ; de même les crimes & les grands désordres de la plupart des croisés avoient attiré la vengeance de Dieu sur leur armée. * Vincent de Beauvais, *specul. histor.* Otho Frisingensis, *de gestis Frederici.* Gaufred, *vita sancti Bernardi.* Odo de Diogil. *de profect. Ludov. VII.* Sanctus Bernardus, *in epist.* Petrus Cluniacensis, *in epistolis.* Matthæus Parisiensis. Guillelmus Tyr. Nicetas, *in Manuele*, *Gesta Ludov. VII.*

TROISIEME CROISADE.

La troisiéme croisade se fit en 1188, après la prise de Jérusalem par Saladin sultan d'Egypte. Guillaume archevêque de Tyr en Syrie, & le cardinal Albano, légats du S. siége, vinrent en France pour traiter la paix entre Philippe-*Auguste*, roi de France, & Henri II roi d'Angleterre, afin de les unir dans l'entreprise de la guerre sainte contre Saladin. Ces légats obtinrent une entrevue des deux rois dans la plaine de Gisors; & l'archevêque de Tyr fit un discours si fort & si touchant, que ces rois s'étant embrassés se présenterent les premiers pour recevoir la croix. Richard, fils du roi d'Angleterre & duc de Guienne, la reçut en même-temps de la main des légats, comme firent aussi Philippe, comte de Flandre; le duc de Bourgogne; les comtes de Blois, de Dreux, de Champagne, de Soissons, du Perche, de Clermont, de Bar, de Beaumont, de Nevers; Jacques, seigneur d'Avênes, & presque tous les grands seigneurs de France, d'Angleterre & de Flandre, qui se trouverent à cette assemblée. Pour se distinguer les uns des autres, il fut arrêté que les François prendroient la croix rouge, comme on la portoit en la premiere croisade; que les Anglois en auroient une blanche; & que celle des Flamans seroit verte. Et pour rendre éternelle la mémoire d'une si grande action, on fit dresser une croix, & bâtir une église au milieu de ce champ de la conférence des deux rois, qu'on appella depuis *Le champ sacré.* Ensuite de cela, les rois de France & d'Angleterre, pour subvenir aux frais de la guerre, firent publier une ordonnance, qui portoit entr'autres choses, que ceux qui ne seroient pas de la croisade, même les ecclésiastiques, (excepté les Chartreux, les Bernardins, & les religieux de Fontevraud) payeroient une fois la dîme de leur revenu : ce qui fut depuis appellé *La dîme Saladine*, parcequ'on la payoit à l'occasion de la guerre contre Saladin. Cette ordonnance défendoit aussi expressément tous les jeux de hasard, les juremens, les blasphêmes, & de mener aucune femme à la suite de l'armée, afin d'éviter les désordres & les crimes qui avoient attiré la vengeance de la justice divine sur les Chrétiens dans la seconde croisade. Cette alliance des deux rois fut bientôt rompue par Henri II, & la guerre qui se renouvella, retarda la croisade de France & d'Angleterre. Cependant le cardinal d'Albano, & Guillaume, archevêque de Tyr, légats du S. siége, passerent en Allemagne, pour porter aussi l'empereur à l'entreprise de la guerre sainte. Aussitôt que la proposition en eut été faite dans une assemblée générale tenue à Mayence l'an 1188, l'empereur Frédéric *Barberousse* reçut la croix par les mains des légats : ce que fit aussi Frédéric, duc de Souabe son second fils, avec la plupart de ceux qui se trouverent à cette assemblée, dont les principaux furent Léopold, duc d'Autriche, Berthold, duc de Moravie; Herman, marquis de Baden; les comtes de Nassau, de Thuringe, de Missen, de Hollande, & plus de soixante autres des plus signalés princes de l'empire, avec les évêques de Besançon, de Cambrai, de Munster, d'Osnabruck, de Missen, de Passau, de Wisbourg, & plusieurs autres. L'empereur Frédéric partit de Ratisbonne vers la fin d'avril 1189, passa victorieux dans la Thrace, malgré l'empereur Grec, & de-là dans l'Asie mineure, où il défit le sultan d'Icone : mais approchant de la Syrie, il mourut l'an 1190. Son fils Frédéric, duc de Souabe, mena l'armée à Antioche, puis à Tyr, & delà au camp devant Acre ou Ptolémaïde, que Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, assiégeoit depuis deux ans. Il étoit déja arrivé deux flottes au secours de Gui de Lusignan. La premiere des Danois & des Frisons, ausquels étoient joints ceux d'entre les Anglois qui voulurent partir malgré le retardement de la croisade, & quantité de vaisseaux qui portoient un grand nombre de noblesse volontaire, & de soldats, sous plusieurs princes & seigneurs François, dont les principaux étoient Robert II, comte de Dreux, & son frere Philippe, évêque de Beauvais, cousins du roi; Thibaud, comte de Chartres; Etienne, comte de Sancerre son frere ; Raoul, comte de Clermont en Beauvoisis; Gui de Châtillon sur Marne; & son frere Gaucher III, qui fut depuis comte de S. Paul; & autres vaillans hommes. Ces généreux François ne purent attendre que Philippe-*Auguste* fût en état d'accomplir son vœu, & arriverent à la rade de Ptolémaïde, en même-temps que les Danois, les Frisons & les Anglois. L'autre flotte étoit des Allemans qui avoient pris la mer, pour renforcer celle de l'empereur, sous la conduite du landgrave de Thuringe, & du duc de Gueldre.

Pendant que ces armées chrétiennes assiégeoient Ptolemaïde, Frédéric, duc de Souabe, fut reçu au camp avec toutes sortes d'honneurs, & proposa de donner un assaut général, ce que l'on fit par terre & par mer; mais l'entreprise ne réussit pas. Ce fut la derniere action militaire de Frédéric, car la maladie qui se mit au camp l'enleva peu de jours après. Cette mort fut très-funeste à l'armée chrétienne, parceque les Allemans désespérés d'avoir perdu leur empereur & leur prince, ne voulurent plus reconnoître de chef & s'en retournerent, à la réserve de quelques-uns qui demeurerent sous la conduite du duc Léopold d'Autriche. Ainsi les chrétiens ne firent autre chose que de se défendre dans leurs retranchemens contre les insultes de Saladin, & contre les sorties des assiegés, jusqu'à l'arrivée des rois de France & d'Angleterre. Richard *Cœur de Lion*, qui avoit succedé à son pere Henri II, en 1189, s'appliqua dès le commencement de son régne à faire ses préparatifs pour la guerre sainte. Il fit un grand amas d'or & d'argent, non pas en chargeant son peuple par l'exaction rigoureuse de la dîme Saladine, que l'on avoit toute employée

à la guerre qui s'étoit faite entre les deux couronnes, mais en vendant tout ce qu'il put de dignités, de charges & de terres de son domaine; & il equipa une flotte composée de cent cinquante grands vaisseaux, & de cinquante-trois galeres, outre les barques & les tartanes & autres bâtimens pour porter les vivres & les munitions. En même temps Philippe-*Auguste* leva une puissante armée des deniers de son épargne & de ce qui restoit encore dans ses coffres de la dîme Saladine. Il fut accompagné des grands du royaume, dont les principaux furent Eudes, duc de Bourgogne; Pierre, comte de Nevers; Renaud, comte de Chartres; Geofroi, comte du Perche; Matthieu de Montmorenci, depuis connétable de France; & plusieurs autres seigneurs. Philippe arriva le 16 septembre au port de Messine en Sicile, où les deux rois avoient concerté de se rendre, & Richard y entra huit jours après. Au mois de mars 1191 le roi de France partit de Messine avec toute sa flotte & arriva la veille de pâque devant Ptolémaïde, où il fut reçu des autres croisés avec des transports incroyables d'allégresse. En peu de temps il y fit une bréche considérable, & les François se présentoient pour donner l'assaut: mais on résolut d'attendre l'arrivée du roi d'Angleterre, qui s'étoit arrêté dans l'isle de Chypre, laquelle il avoit conquise sur le tyran Isaac, prince de la maison des Comnenes du côté de sa mere. Une partie de la flotte de Richard parut devant Acre le premier juin, veille de la pentecôte, & ce prince y arriva lui-même le 8 du même mois. Ainsi l'armée chrétienne qui étoit composée de plus de 300000 hommes, se voyoit en état de triompher bientôt de Saladin, si la discorde n'eût formé plusieurs partis entre les princes chrétiens. Les rois de France & d'Angleterre eurent de grands différends ensemble; & cette division fut augmentée par celle qui étoit entre Gui de Lusignan, & Conrad, marquis de Montferrat, au sujet du royaume de Jérusalem, que l'un prétendoit retenir, & dont l'autre vouloit s'emparer. Cette discorde néanmoins ne dura pas long-temps; & la paix étant conclue, du moins en apparence & pour un temps entre les deux rois, on s'appliqua à presser le siége de la ville qui se rendit le 12 juillet 1191. Philippe-*Auguste* étant malade, se retira après cette conquête, laissant en Syrie une bonne partie de son armée sous le commandement du duc de Bourgogne. Il partit le premier août, passa par Rome, où il salua le pape Celestin III, qui approuva son retour. Ce prince arriva en France dans le mois de décembre. Richard, roi d'Angleterre, demeura en Syrie encore plus d'un an; mais enfin il fit une tréve avec Saladin, dont les conditions furent, *Que toute la côte, depuis Jaffa jusqu'à Tyr, demeureroit aux chrétiens, & tout le reste de la Palestine à Saladin, excepté Ascalon qui seroit, après la tréve expirée, à celui qui se trouveroit alors le plus puissant, & que les chrétiens pouroient entrer librement à petites troupes dans Jérusalem, pour y faire leurs dévotions pendant la tréve qui seroit de trois ans, trois mois, trois semaines & trois jours.* Ensuite le roi Richard partit au mois d'octobre 1192, laissant le royaume de Jérusalem au comte de Champagne son neveu, & celui de Chypre à Gui de Lusignan. * Sanutus. Godefrid. Monachus. Matthæus Paris. Urfperg. Nicetas. Tagenon, *descript. expedit. Asiat.*

QUATRIEME CROISADE.

La quatriéme croisade fut entreprise en 1195 après la mort de Saladin. Le pape Céleſtin III voyant qu'il ne pouvoit attendre de secours ni de la France, ni de l'Angleterre, envoya un légat à l'empereur Henri VI, qui déclara sa résolution sur la guerre sainte dans une diéte générale qu'il convoqua à Wormes, où il prit la croix que prirent en même-temps tous les princes séculiers & ecclésiastiques de l'empire, dont les principaux étoient Henri, duc de Saxe; Othon, marquis de Brandebourg; Henri, comte Palatin du Rhin; Herman, landgrave de Thuringe; Henri, duc de Brabant; le duc de Baviere; Frédéric, fils de Léopold, duc d'Autriche; Valeran, fils du duc de Limbourg, & plusieurs autres, avec les évêques de Virsbourg, de Bremen, de Verden, d'Halberstad, de Passau, & de Ratisbonne. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que Bela, roi de Hongrie, étant mort un peu après cette diéte, la reine Marguerite de France sa veuve, sœur de Philippe-*Auguste*, s'engagea solemnellement à la guerre sainte, & joignit ses troupes à l'armée des princes croisés. L'empereur mit sur pied trois grandes armées. La premiere prit son chemin par terre jusqu'à Constantinople, d'où elle passa à Antioche, puis à Tyr, & de-là à Ptolémaïde ou Acre. La seconde fut une armée de mer, qui, après avoir côtoyé les Pays-Bas, l'Angleterre, la France & l'Espagne, reprit en passant la ville de Sylves en Portugal, que les Sarasins possédoient alors: après quoi elle continua son voyage jusqu'au port d'Acre. La troisiéme passa en Sicile, où l'empereur qui la conduisoit en personne, vouloit entiérement exterminer la race des princes Normans. Après y avoir fait périr par de cruels supplices ceux qui s'étoient ligués contre lui, il fit embarquer une grande partie de son armée, qui arriva en peu de jours à Ptolémaïde. Les chrétiens gagnerent plusieurs batailles contre les infidéles, & prirent un bon nombre de villes. Mais la nouvelle que l'on reçut en 1198 de la mort de l'empereur Henri VI, obligea les princes croisés de s'en retourner promptement en Allemagne. * Godefrid. Monach. Matth. Paris. Otto *à S. Blasio.* Heroldus. Ville-Hardouin. Albericus Monachus.

CINQUIÉME CROISADE.

La cinquiéme croisade fut publiée par ordre du pape Innocent III, en 1198. Ce fut Foulques, curé de Neuilli sur Marne, qui la prêcha par toute la France avec un zèle infatigable, pendant que d'autres faisoient de même dans les autres états chrétiens. Thibaut, comte de Champagne, & Louis, comte de Blois & de Chartres, furent les premiers qui prirent la croix en 1199. En même temps plusieurs seigneurs & barons, principalement de l'isle de France & de la Picardie, se joignirent à ces deux princes. Bientôt après Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut, s'engagea dans la guerre sainte, avec la plupart des seigneurs Flamans. Le comte de Champagne fut élu chef de la croisade, & l'on résolut d'entreprendre le voyage par mer, pour se garantir des maux que l'on avoit soufferts par terre dans les croisades précédentes. Pour cet effet les princes croisés envoyerent des députés à la république de Venise, qui promit de fournir des vaisseaux, & de joindre à l'armée de terre cinquante galeres bien équipées & fournies de soldats, à condition de partager également toutes les conquêtes que l'on feroit durant l'année de leur confédération. Dans cet intervalle, le comte de Champagne vint à mourir, après avoir nommé le comte Raoul de Dampierre, pour faire en son nom le voyage d'outre-mer avec ses troupes particuliéres, dont il lui donna la conduite. On élut alors pour chef de la croisade, le marquis Boniface de Montferrat, parent du roi Philippe-*Auguste*. Les princes croisés partirent en 1202, vers la pentecôte, pour se rendre à Venise, où les Vénitiens les prierent de se joindre à eux, afin de reprendre Zara ville de Dalmatie, qui s'étoit révoltée contre la république. Les François ne pouvant s'exempter d'y consentir, à moins que de rompre l'entreprise, s'accorderent à ce qu'on demandoit, à condition qu'après la prise de Zara, les Vénitiens iroient avec eux attaquer l'Egypte dont on espéroit que la conquête seroit très-facile.

Dandolo, doge de Venise, fut si charmé de cette générosité des François, qu'il prit lui-même la croix, quoiqu'il fût dans un âge très-avancé. En même temps on vit arriver une troupe choisie de seigneurs Allemans & Brabançons, avec Conrad, évêque d'Halberstad; & Bertold, comte de Catzenelbogen; de sorte que l'armée se trouvant complete, elle sortit du port de Venise au mois d'octobre, sur une flotte composée d'en-

viron trois cens vaisseaux, & alla mettre le siége devant Zara, qui se rendit à composition. Comme la saison étoit trop avancée pour faire la guerre en Egypte, on résolut de passer l'hiver à Zara. Pendant qu'on y faisoit tous les préparatifs nécessaires, il vint des ambassadeurs de l'empereur Philippe de Souabe, pour prier les princes croisés de rétablir le prince Alexis sur le trône de Constantinople, que son oncle Alexis l'Ange, surnommé depuis *Comnene*, avoit usurpé. Les princes François & les Vénitiens, persuadés que le vrai moyen de délivrer la Terre-sainte, étoit de s'assurer du côté de Constantinople, s'obligerent de rétablir le jeune Alexis en chassant l'usurpateur. Quelques-uns néanmoins voulurent poursuivre leur voyage en Syrie, & quitterent l'armée des confédérés, qui arriva au port de Chalcédoine le jour de S. Jean-Baptiste de l'année 1203, d'où elle passa le détroit, & assiégea Constantinople. La ville ayant été prise, Isaac l'Ange & son fils Alexis furent rétablis sur le trône. Après leur mort les confédérés chasserent le tyran Murtzufle; & Baudouin, comte de Flandre, fut élu empereur de Constantinople l'an 1204. Ainsi cet empire fut transporté des Grecs aux François 900 ans après son établissement sous *le Grand* Constantin; & une si illustre conquête se fit en une seule campagne. Pendant que les princes confédérés faisoient la guerre aux tyrans de Constantinople, ceux qui s'étoient séparés d'eux pour aller dans la Palestine ou qui s'étoient rendus sous d'autres chefs, firent des efforts inutiles pour la conquête de la Terre-sainte. Jean de Nêle qui commandoit la grande flotte qu'on avoit équipée en Flandre, arriva à Ptolémaïde un peu après Simon de Montfort, Renaud de Dampierre, & les autres seigneurs qui avoient quitté les confédérés avant leur départ de Venise. Le moine Herloin y avoit aussi conduit une grande multitude de Bretons; de sorte qu'il y avoit plus de forces qu'il n'en falloit pour chasser les infidéles de la Palestine. Mais la peste fit périr une grande partie des croisés; une autre se rembarqua & reprit le chemin de l'Europe; & les princes chrétiens du pays se firent la guerre l'un à l'autre, où s'engagerent aussi les croisés, prenant différens partis dans cette fatale division; de sorte qu'il ne fut pas difficile au soudan d'Alep de défaire toutes leurs troupes en 1204. Le brave Simon de Montfort qui se rendit si célébre depuis dans la guerre contre les Albigeois, fut contraint de revenir en France, sans avoir rapporté de son voyage autre chose que le regret de n'y avoir rien fait. *Voyez les auteurs cités à la fin de la quatriéme croisade.*

Sixiéme croisade.

Le pape Innocent III sachant combien il étoit nécessaire d'envoyer du secours aux chrétiens de la Terre-sainte, écrivit en 1213 des lettres circulaires à tous les fidéles, pour les exciter à courir promptement dans la Palestine. Ces lettres ne produisirent aucun effet, & furent au contraire l'occasion d'un très-grand désordre; car il arriva que par une étrange illusion, une infinité de jeunes enfans se mirent dans l'esprit que Dieu vouloit se servir d'eux pour retirer le S. Sépulcre d'entre les mains des Sarasins. Il s'en assembla jusqu'à trente mille en France, & plus de vingt mille en Allemagne, qui prirent tous la croix, sous la conduite de plusieurs clercs, & même de quelques prêtres. Mais la plupart de ceux d'Allemagne périrent de misere par les chemins, ou furent dépouillés par les voleurs. Ceux de France qui allerent jusqu'à Marseille, se mirent entre les mains de deux marchands, insignes scélérats, qui leur ayant promis de les passer gratuitement dans la Palestine, en chargerent sept de leurs vaisseaux, dont deux firent naufrage avec perte de tous ces enfans qu'ils portoient; & les cinq autres arriverent en Egypte, où les traîtres les vendirent aux Sarasins. Le même pape continua toujours d'agir avec zéle pour procurer du secours aux chrétiens de l'Orient, & fit un décret pour une croisade générale, dans le concile de Latran, tenu en 1215. Sa mort étant survenue, Honoré III, qui lui succéda en 1216, envoya des légats à tous les princes chrétiens; & une infinité de croisés, particuliérement des nations septentrionales, se trouverent prêts à partir au premier commandement. L'empereur Frederic II, qui s'étoit croisé des premiers, devoit être leur chef: mais comme il n'avoit pas encore reçu à Rome la couronne de l'empire, André, roi de Hongrie, prit sa place; & fut l'unique entre tous les rois de l'Europe, qui se mit à la tête des croisés; les autres en étant empêchés par des intérêts particuliers, qui ne leur permettoient pas de s'engager dans cette guerre contre les infidéles. Le roi de Hongrie fut accompagné des ducs d'Autriche, de Baviere, de Moravie, de Brabant, de Limbourg, du comte Palatin du Rhin, des comtes de Juliers & de Hollande, du marquis de Bade, avec l'archevêque de Mayence; les évêques de Bamberg, de Passau, de Strasbourg, de Munster & d'Utrecht, & la plupart des prélats de Hongrie qui voulurent suivre leur roi. Le rendez-vous de toutes les troupes étoit dans l'isle de Chypre, d'où vers la fin de septembre 1217, elles passerent en Syrie, & entrerent dans le port d'Acre. Hugues de Lusignan, roi de Chypre, les y accompagna; & Jean de Brienne, roi de Jérusalem, y mena quelques jours après le peu de troupes qu'il avoit, avec les chevaliers du Temple & de S. Jean de Jérusalem, & les Teutoniens ou chevaliers Allemans. L'armée chrétienne ne put rien faire cette année, & le roi de Hongrie se vit obligé de s'en retourner dans son royaume, où sa présence étoit nécessaire. Il partit en 1218, sitôt que la saison fut propre pour naviger. Mais cette perte fut réparée par le secours qui vint peu de temps après; car la flotte septentrionale des croisés conduite par le comte de Hollande, qui s'étoit arrêtée en Portugal, où elle avoit aidé les Portugais à remporter une victoire contre les Mores d'Alcazar, arriva heureusement pour renforcer l'armée chrétienne. On résolut alors de porter la guerre en Egypte, d'où venoient toutes les grandes armées des soudans, afin de détruire le mal dans sa source; & l'on commença par le siége de Damiete, qui dura dix-huit mois. Durant ce temps il vint de nouveaux secours de Rome & de toute l'Italie, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, & d'Angleterre. Le cardinal d'Albano, légat du pape, étant arrivé avec une puissante armée, voulut commander toutes les troupes; mais le roi de Jérusalem y conserva l'autorité qui lui avoit été donnée. S. François d'Assise y vint en 1219, pour animer les chrétiens, & dans le dessein de gagner la couronne du martyre, en prêchant la foi aux infidéles. Enfin la ville de Damiete fut prise le 5 novembre 1219, & attribuée du consentement du légat & de toute l'armée, au royaume de Jérusalem.

Après que l'armée eut passé l'hiver à Damiete, plusieurs des croisés s'en retournerent en leur pays; & le roi de Jérusalem reprit le chemin de la Palestine, promettant de revenir au plutôt. C'est pourquoi le légat écrivit au pape pour lui démander du secours. Le pape en obtint de l'empereur, qui envoya à Damiete Louis duc de Baviere, avec de belles troupes & quarante-trois galeres bien équipées. Les Vénitiens, les Génois & les Pisans y menerent en même temps un grand secours, & le roi de Jérusalem revint quelques jours après. On tint alors conseil: l'avis du légat fut, que l'on donnât bataille à Meledin, soudan d'Egypte; & celui du roi de Jérusalem étoit que l'on retournât à la conquête de la Terre-sainte; mais le légat fit tant qu'il entraîna les chefs de son côté. Ainsi au mois de juillet 1221, l'armée des croisés se mit en marche pour aller vers Babylone à trente lieues de Damiete, où étoit le soudan. Mais à moitié chemin elle fut obligée de s'arrêter à la rencontre de Meledin, & d'accepter une tréve de huit ans, à condition de lui rendre Damiete. En 1228 l'empereur Frederic fit enfin le voyage de la Terre-sainte, dont il avoit fait vœu dès le commencement de cette croisade; & l'année suivante il conclut avec le soudan une

trêve pour dix ans, à ces conditions : *Que le soudan céderoit la ville de Jérusalem à Frederic, avec les villes de Bethléem, de Nazareth, de Thoron & de Sidon; mais que le temple de Jérusalem demeureroit aux Sarasins, pour faire librément tous les exercices de leur loi.* Ensuite l'empereur revint en Allemagne, sans avoir rétabli les murailles de Jérusalem, ni celles des autres villes qu'on lui avoit cédées; de sorte que les chrétiens n'en étoient les maîtres qu'en apparence.

L'an 1234 le pape Grégoire IX convoqua une grande assemblée de prélats à Spolete, où l'empereur même assista, avec les patriarches de Constantinople, d'Antioche & de Jérusalem, que le pape avoit fait venir pour délibérer avec eux sur les affaires d'Orient. Là il fut résolu qu'on recommenceroit la guerre dans la Palestine, dès que la tréve seroit expirée, c'est-à-dire, en 1239, & que cependant on publieroit la croisade. Thibaud V du nom, comte de Champagne & roi de Navarre, fut le chef des princes croisés, dont les principaux étoient Hugues, duc de Bourgogne; Pierre de Dreux, duc de Bretagne; Jean son frere, comte de Mâcon; Henri, comte de Bar; Gui, comte de Nevers; le connétable Amauri, comte de Montfort; les comtes de Joigni & de Sancerre, & plusieurs barons de France, de Navarre & de Bretagne, avec une multitude infinie de croisés François & Allemans, qui n'attendoient qu'un général de cette réputation pour les conduire. Il y avoit sujet d'espérer un très-heureux succès : mais par une fâcheuse rencontre, le pape fut obligé de publier en même temps une autre croisade, pour secourir Baudouin II, empereur de Constantinople, attaqué par deux puissans ennemis, Jean Ducas, surnommé *Vatace*, empereur des Grecs; & Azen, roi des Bulgares. Ainsi la plupart des croisés pour la Terre-sainte, s'engagerent pour Constantinople, entr'autres Pierre de Dreux, duc de Bretatagne; & au lieu d'une grande croisade qui pouvoit réussir, ou dans la Palestine ou dans la Grece, si l'on n'eût eu qu'un même dessein, il s'en forma deux médiocres, qui n'eurent ni en Gréce ni en Syrie le succès que l'on espéroit.

La division qu'on vit naître de nouveau entre le pape & l'empereur, & qui donna lieu aux factions des Guelphes & des Gibelins, affoiblit encore l'armée des croisés. Ils ne perdirent pas néanmoins courage; & s'étant partagés, les uns s'embarquerent à Marseille, & les autres allerent par terre en Syrie. Lorsqu'ils furent arrivés à Ptolémaïde ou Acre, ils marcherent vers Ascalon, pour en rebâtir les murailles & la fortifier. Cependant le duc de Bourgogne, le comte de Bar, & le connétable Amauri de Montfort se séparerent du gros de l'armée, & voulurent surprendre la ville de Gaze; mais ils y furent défaits par l'armée du soudan de Babylone. Le reste de l'armée qui étoit à Ascalon, reprit le chemin d'Acre, où l'on fit deux traités avec les infidéles, qui furent fort honteux aux chrétiens; car les Templiers qui avoient pour eux une partie de l'armée chrétienne, firent tréve avec Nazer, soudan de Damas, à condition qu'il leur rendroit le territoire de Jérusalem, avec les châteaux de Beaufort & de Sephet, & qu'ils le serviroient aussi de toutes leurs forces contre le soudan de Babylone. Et les Hospitaliers soutenus du roi de Navarre, des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & de l'autre partie de l'armée, firent tréve avec Melech-Salah, soudan de Babylone, contre le soudan de Damas; après quoi le roi de Navarre, le duc de Bretagne, & la plupart des croisés s'étant embarqués au port d'Acre, retournerent en leur pays, presque au même temps que Richard, comte de Cornouaille, & pere de Henri III roi d'Angleterre, arrivoit dans la Palestine avec de bonnes troupes de croisés Anglois. Ce prince connut bientôt que pendant la division qui continuoit toujours entre les chefs, & surtout entre les Templiers & les Hospitaliers, il n'y avoit nulle apparence qu'on pût réussir par les armes. C'est pourquoi voyant que le soudan de Babylone offroit de renouveller la tréve avec de nouveaux avantages pour les chrétiens, il résolut par l'avis du duc de Bourgogne, du grand-maître de l'Hôpital & de la plupart des croisés, de l'accepter à ces conditions : *Que l'on rendroit de part & d'autre tous les prisonniers, & sur-tout ceux qui avoient été faits à la bataille de Gaze*, entre lesquels étoit le connétable de Montfort; *& que les chrétiens jouiroient de quelques terres que le soudan possédoit dans la Palestine.* Après cela Richard remonta sur sa flotte en 1241, & cingla vers l'Italie. L'an 1244 les Corasmiens, chassés de la Perse par les Tartares, passerent l'Euphrate, & vinrent demander quelques terres au soudan d'Égypte, qui leur abandonna la Palestine, où ils firent d'abord irruption. Alors toutes les forces des chrétiens s'étant jointes pour résister à ces barbares, on leur donna bataille auprès de Gaze; mais l'armée chrétienne y fut défaite, & il ne se sauva qu'un fort petit nombre de chevaliers, avec le connétable; le comte Philippe de Montfort prince de Tyr; le patriarche Robert, une partie des évêques & quelques cent soldats. Les grands-maîtres du Temple & des chevaliers Teutons y demeurerent sur la place; & celui de S. Jean de Jérusalem fut mené dans les fers à Babylone avec l'illustre Gautier de Brienne, comte de Jaffa & neveu du roi Jean * Nicetas. Alberic. Sanut. Nangis, &c.

SEPTIÉME CROISADE.

La nouvelle de cette défaite ayant été portée au pape, le fit résoudre à convoquer un concile général qui se tint à Lyon en 1245, où l'on fit un decret pour une nouvelle croisade contre les Sarasins. Mais le secours qu'on envoya à Constantinople contre Vatace, empereur Grec, les troubles d'Allemagne & d'Italie, & la croisade particuliere que le pape fit publier contre l'empereur Frédéric, furent comme autant de diversions qui affoiblirent tellement la principale croisade, que de tous les rois de l'Europe il n'y eut que le roi S. Louis, qui avec les seuls François entreprit cette guerre sainte. Les plus illustres d'entre ceux qui prirent la croix à son exemple, furent les trois princes, freres du roi; Alfonse, comte de Poitiers; Robert, comte d'Artois; & Charles, comte d'Anjou; avec Hugues, duc de Bourgogne; Pierre duc de Bretagne; Guillaume, comte de Flandre; Hugues de Châtillon, comte de S. Paul; Hugues de Lusignan, comte de la Marche; les comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Blois, de Rhétel, de Montfort & de Vendôme; le connétable de Beaujeu, & plusieurs autres seigneurs & grands officiers de la couronne; outre Jean sire de Joinville, & quantité de prélats qui suivirent le cardinal légat, que le pape avoit envoyé pour publier la croisade en France. Le roi S. Louis ayant fait les préparatifs nécessaires, & ayant pourvu au gouvernement du royaume, dont il déclara régente la reine Blanche sa mere, se vit en état de partir après la pentecôte de l'année 1248. Il s'embarqua à Aigues-mortes le 25 août, où la plus grande partie de sa flotte l'attendoit; l'autre étant à Marseille, pour y recevoir le reste de l'armée. Il arriva vers la mi-septembre en l'isle de Chypre, où les autres vaisseaux le joignirent peu de temps après. Les seigneurs de son armée & les barons du royaume de Chypre l'obligerent à y demeurer jusqu'à l'été de l'année suivante, qu'il se rembarqua avec Henri roi de Chypre, & parut à la vue de Damiete après les fêtes de la pentecôte de l'année 1249. Cette ville fut bientôt prise, & on résolut d'aller droit à Babylone qui étoit la capitale du royaume : mais on trouva les Sarasins campés auprès de Massoure; & après plusieurs batailles, la maladie s'étant mise dans le camp des chrétiens, le roi fut contraint de faire une retraite, dans laquelle il fut poursuivi par les infidéles qui firent un étrange massacre des chrétiens, & prirent le roi, avec les seigneurs de l'armée en 1250. Alors on fit un traité, par lequel il fut arrêté : *Qu'il y auroit tréve pour dix ans; que les chrétiens posséderoient paisiblement toutes les places qu'ils tenoient dans la Palestine & dans la*

Syrie ; que le roi payeroit huit cent mille bezans d'or, c'est-à-dire, environ quatre cens mille livres, selon quelques-uns, ou quatre cens mille écus d'or, selon d'autres) *pour la rançon de tous les prisonniers ; & que pour la sienne, il rendroit Damiete au soudan.* Ainsi après trente-deux jours de captivité, le roi, tous les princes & les seigneurs de Chypre & du royaume de Jérusalem, & le peu de soldats qui restoient d'une si grande défaite furent délivrés ; les comtes de Flandre, de Bretagne & de Soissons, accompagnés de plusieurs grands seigneurs, prirent congé du roi, & firent voile vers la France ; mais le roi voulut passer en Syrie, & arriva en peu de jours au port d'Acre. Après y avoir mis les places maritimes en état, il revint en France l'an 1254. * Sanut. Matth. Paris. Joinville. Nangis, &c.

HUITIÉME ET DERNIERE CROISADE.

L'an 1255 les Vénitiens & les Génois qui étoient en Syrie, se firent une cruelle guerre, où les princes & les chevaliers d'outre-mer s'engagerent ; les uns pour les Vénitiens assistés des Pisans, & les autres pour les Génois. Cette guerre dura fort long-temps, & causa la perte de la Terre-sainte : car Bendocdar, soudan d'Egypte, profita de cette division, & se présenta en 1262 avec trente mille hommes devant Ptolémaïde, dont il ruina les fauxbourgs. Ensuite il prit la ville de Césarée, le château d'Assur, & la forteresse de Sephet. Continuant ses conquêtes, il s'empara du château de Jaffa, de la plupart des places des Templiers, & enfin de la ville d'Antioche en 1268. Le pape & le roi de France étonnés de ces progrès, formerent le dessein d'une nouvelle croisade ; & pour cet effet Clément IV envoya le cardinal de Sainte-Cécile, légat en France, & le cardinal Ottobon en Angleterre, avec ordre de passer delà en Espagne & en Portugal ; puis il ordonna aux religieux de S. Dominique & de S. François, de prêcher la croisade par toute l'Allemagne, & jusqu'en Danemarck & en Pologne. Mais tous ces soins n'eurent de succès qu'en France, ou par le zéle & par l'exemple du roi S. Louis, qui prit la croix, la plupart des princes & des seigneurs se croiserent. Les principaux furent les trois princes ses enfans (savoir, Philippe son aîné, Jean Tristan, comte de Nevers ; & Pierre comte d'Alençon;) Alfonse comte de Poitiers & de Toulouse, son frere ; Thibaud, roi de Navarre, & comte Palatin de Champagne, son gendre ; Robert, comte d'Artois, son neveu : Jean, fils du duc de Bretagne, & gendre du roi d'Angleterre ; les comtes de Flandre, de Nemours, de Laval & de Montfort ; les seigneurs de Courtenai, de Beaujeu, de Montmorenci, & quantité d'autres. Tout étant disposé pour une si grande entreprise, le roi partit le premier mars 1270, accompagné du cardinal d'Albano, que le pape avoit nommé légat pour la croisade, & se rendit à Aigues-mortes, où il s'embarqua au commencement du mois de juillet, en même temps que l'autre partie de la flotte partit de Marseille. L'armée chrétienne étant arrivée à Gagliari dans l'isle de Sardaigne, le roi tint conseil de guerre, où on résolut l'entreprise de Tunis en Afrique. La flotte parut à la vue de Tunis & de Carthage vers le 20 juillet ; & l'on s'empara d'abord du port de Carthage, puis de la tour, & ensuite du château. Mais on différa d'assiéger la ville de Tunis, jusqu'à l'arrivée du roi de Sicile, qui ne vint qu'un mois après le roi de France, & qui fut cause, par un si long retardement, du malheureux succès de ce voyage, qu'il avoit lui-même conseillé avec beaucoup d'empressement ; car comme on étoit au fort de l'été, & que l'on manquoit d'eau douce, les maladies, & principalement la dysenterie & les fiévres aiguës se mirent dans l'armée, où elles firent en peu de temps un furieux ravage. Jean Tristan, comte de Nevers, prince âgé de vingt ans, en mourut le 3 août ; le cardinal légat ne survécut ce jeune comte que de quatre ou cinq jours ; & S. Louis peu de temps après laissa son armée dans une extrême désolation par sa mort, qui arriva le 25 du même mois. Charles, roi de Sicile, parut avec une assez belle flotte, au même temps que le roi son frere rendoit l'esprit, & pria le roi Philippe *le Hardi*, fils aîné & successeur de S. Louis, d'achever une guerre si importante. On s'avança donc vers Tunis, pour la serrer de plus près, & on donna plusieurs combats contre les Maures, qui avoient toujours du désavantage. Le roi de Tunis craignant l'issue de cette guerre, envoya demander la paix, ou du moins la tréve. Après avoir tenu conseil, les deux rois de France & de Sicile accorderent à ce barbare une tréve pour dix ans, à ces conditions : *Qu'il délivreroit tous les esclaves chrétiens qui étoient dans son royaume ; Qu'il permettroit aux religieux de S. Dominique & de S. François d'y prêcher l'évangile, d'y bâtir des monasteres, & d'y donner le baptéme à ceux qui voudroient le recevoir ; & qu'il payeroit pour tribut au roi Charles tous les ans les 40000 écus, que ce roi payoit au pape pour Naples & pour Sicile.* Ensuite les deux rois s'embarquerent pour retourner, l'un en Sicile, & l'autre en France. Mais le prince Edouard d'Angleterre, qui arriva devant Tunis avec sa flotte, lorsque ce traité fut conclu, voulut faire voile vers Ptolémaïde, où il prit terre avec Jean, fils du duc de Bretagne. Ses troupes qui n'étoient que de trois cens chevaliers, tant Anglois que François, furent depuis fortifiées de cinq cens Frisons, & d'un autre petit renfort, que le prince Edmond son frere lui amena d'Angleterre. Ce secours empêcha que Bendocdar n'assiégeât la ville d'Acre ; mais enfin, Hugues roi de Chypre & de Jérusalem, ne se voyant pas assez fort pour s'opposer aux conquêtes de ce soudan, obtint de lui une tréve en 1271, & le prince Edouard s'en retourna en Angleterre, pour prendre possession du royaume que Henri son pere lui avoit laissé. Ainsi cette croisade ne produisit aucun effet pour la délivrance de la Terre-sainte. En 1291 la ville d'Acre fut prise & saccagée par le soudan d'Egypte, & les chrétiens perdirent tout ce qu'ils avoient dans la Syrie. Depuis ce temps-là, il ne s'est fait aucune croisade, quoique les papes aient souvent fait de grands efforts, pour y exciter les chrétiens, comme Nicolas IV en 1292, Clément V en 1311, & plusieurs autres papes. Outre les historiens cités ci-dessus, *consultez* Maimbourg, *hist. des croisades.*

CROISILLES (Jean-Claude de) chevalier, seigneur & patron de Bretheville, &c. président au présidial de Caën, de l'académie de cette ville, naquit le 12 janvier 1654, de ROBERT de Croisilles & d'*Anne* de Cairon. Il étoit d'une ancienne noblesse, & reçut une éducation convenable à sa naissance. Il fit ses études dans l'université de Caën, & les fit avec un grand succès. Sorti de ses études, il employa les années depuis 1674 jusqu'en 1686 à servir le roi dans l'arriere-ban, & à voyager. En 1686, revenu à Caën, il y fut nommé échevin de la noblesse, & il donna dans cette place toutes les marques de fermeté & de désintéressement que l'on peut souhaiter. Le régiment du roi étant venu à Caën durant son administration, M. de Montchevreuil, qui en étoit colonel, voulut, contre l'usage, choisir & distribuer les logemens à son gré. Comme cette prétention blessoit les droits de la ville, & l'intérêt des particuliers, M. de Croisilles s'y opposa, & sa fermeté lui attira un ordre qui le reléguoit au château de cette ville. Il justifia sa conduite : on lui rendit la liberté, & il sortit du château, à l'acclamation du peuple & au contentement de tous les gens de bien. En 1690 il fut fait avocat du roi au présidial, & il s'acquit dans ce poste une estime universelle. M. de Croisilles exerça cette charge jusqu'en 1703, qu'il fut pourvu de celle de président du présidial. Devenu par-là chef de compagnie, & juge supérieur, il songea moins à soutenir les prérogatives de son poste, qu'à donner des preuves nouvelles de sa capacité & de son amour pour la justice. Quelque poste qu'il ait rempli, il n'a jamais cessé de cultiver les belles-lettres, autant que ses autres occupations lui en laissoient la liberté, & tous ceux qui avoient du goût pour ce genre d'étude devenoient à ce seul titre ses amis. Quand les muses eurent

perdu M. de Segrais, elles retrouverent chez M. de Croisilles, son beau-frere, un asyle nouveau, & qui ne leur fut pas moins agréable. L'académie de Caën n'avoit été jusqu'alors qu'un commerce de gens de lettres que l'amour seul des sciences avoit établi, & que la vigilance de M. de Segrais avoit entretenu ; mais après sa mort l'on songea à donner à cet établissement une forme qui eût l'autorité royale même pour appui. M. Foucault, alors intendant de Caën, obtint en 1705 des lettres patentes, & M. de Croisilles qui avoit concouru avec lui pour faire réussir ce projet, offrit sa maison aux académiciens, qui l'accepterent. Ils tinrent donc leurs assemblées dans l'appartement qui leur fut destiné, & M. de Croisilles s'y attira souvent lui-même les applaudissemens du public. Il mourut le 21 janvier 1735, âgé de 81 ans. Il avoit épousé en premieres nôces mademoiselle du Mesnil-Virey, & en secondes, mademoiselle de Bénouville. * *Voyez* son éloge par M. Dutouchet, secrétaire de l'académie de Caën, dans les *nouvelles littéraires de Caën*, pour l'année 1744, feuilles XIII & XIV.

CROISILLES (seigneurs de) *cherchez* MONTMORENCI.

CROISSANT, ordre de chevalerie institué à Angers en 1448, par René d'Anjou, dit *le Bon*, roi de Sicile, duc d'Anjou, & comte de Provence. Le symbole de cet ordre étoit un croissant d'or, sur lequel étoit écrit en lettres bleues *Loz en croissant*, qui est une sorte de rebus, signifiant qu'on acquiert *loz* ou *louange*, en croissant en vertu & gloire. On attachoit à ce croissant autant de bouts d'aiguillettes d'or émaillés de rouge, que les chevaliers de l'ordre s'étoient trouvés en de dangereuses occasions ; de sorte que, par le nombre de ces petites branches pendantes, on pouvoit facilement juger de leur valeur, & des belles actions qu'ils avoient faites. Les chevaliers portoient aussi le manteau de velours cramoisi rouge, & le mantelet de velours blanc, avec la doublure & soutane de même, & sous le bras droit un croissant d'or pendant à une chaîne de même, attaché sur le haut de la manche. L'ordre étoit composé de cinquante chevaliers, en y comprenant le chef qu'on nommoit *le sénateur*, ou pour mieux dire *le président* ; car on doit remarquer que le roi René, qui fit cette institution, ne prit point ce titre, mais seulement celui de *manutenteur* ou *entreteneur*, sous la protection de S. Maurice, auquel il voulut attribuer la gloire d'être le chef de cette chevalerie, dont le premier article étoit, *que nul n'y pût être reçu, ni porter cet ordre, s'il n'étoit duc, prince, marquis, comte, vicomte, ou issu d'ancienne chevalerie, & gentilhomme de ses quatre lignées, & que sa personne fût sans vilains cas de reproche.* Voici le serment en bref, tel que les chevaliers le faisoient, & qu'on le trouve dans des manuscrits, qui sont dans la bibliothéque de l'abbaye de S. Victor de Paris.

La messe ouir, ou pour Dieu tout donner
Dire de Notre-Dame, ou manger droit le jour,
Que pour le souverain ou maistre, ou sa cour,
Armer les freres, ou garder son honneur,
Festes & dimanches doit le croissant porter,
Obéir sans contredit toujours au senateur.

L'assemblée de cet ordre qu'on nommoit aussi *l'ordre d'Anjou*, se faisoit en l'église de S. Maurice d'Angers. * *Manuscrits de l'abbaye de S. Victor de Paris.* Mennius, *dans les délices de chevalerie.* Favin, *théat. d'hon.* Bouche, *hist. de Prov. l.* 7, *&c.*

CROISSANT DOUBLE, ou DOUBLE CROISSANT, nom d'un ordre de chevalerie, *cherchez* NAVIRE.

CROISSIL, bon bourg de France dans la Bretagne. Il est à une lieue & demie de la petite ville de Guerrande, entre l'embouchure de la Loire, & celle de la Vilaine, sur la côte, où il y a un port fort grand & en même temps fort sûr, que l'on croit être le *Brivas Portus* des anciens. * Baudrand.

CROISSI (marquis de) *cherchez* COLBERT.

CROIX. La croix étoit un supplice, par lequel on faisoit mourir les criminels, que la justice avoit condamnés à ce genre de mort. En vieux latin, la croix s'appelloit *gabalus*, comme nous le voyons dans Varron ; & elle a été aussi appellée *patibulum* par Tite-Live, Ciceron, Plaute, Tacite, & autres. Les Grecs l'appelloient *σταυρός*. La figure de la croix a été différente, selon les temps & la diversité des nations. La plus ancienne n'étoit qu'un pal de bois tout droit, sur lequel on attachoit le criminel, ou avec des cordes par les bras & par les jambes, ou avec des cloux dans les mains & dans les pieds : on s'est même souvent servi des arbres pour cela, afin d'avoir plutôt fait. Il y en a quantité d'exemples ; & l'empereur Tibere en fournit un. Il fit ainsi mourir quelques prêtres de Saturne, qui sacrifioient des enfans, lorsqu'il n'étoit encore que proconsul en Afrique. Les autres croix composées de deux piéces de bois, ont été de trois sortes de figures. L'une étoit comme un X, ou ce qu'on nomme *sautoir* en terme de blason : c'est elle que nous appellons aujourd'hui *croix de S. André.* L'autre étoit faite en T, c'est-à-dire, que l'une des deux pieces de bois étoit droite, & l'autre étoit en travers précisément au bout de celle-là. La troisiéme enfin étoit faite de telle maniere, que la piéce de bois qui étoit en travers n'étoit pas sur le haut de la piéce droite ; mais le bout du bois droit de la croix passoit un peu au-delà du bois en travers ; & c'est de cette derniere figure que l'on croit qu'étoit la croix où Jesus-Christ fut attaché, comme on le peut conjecturer par l'inscription que Pilate fit mettre au bout d'en-haut au-dessus de la tête de Jesus-Christ. Tous les anciens écrivains ecclésiastiques en demeurent d'accord. Il y avoit des croix de toute hauteur : les plus hautes étoient les plus infames. On crucifioit de différentes manieres, soit en empalant les suppliciés, soit en les pendant par les bras ou par les pieds, soit en les attachant à la croix avec des cordes, ou avec des cloux : ordinairement il y avoit un poteau ou une planche sous les pieds du patient pour le soutenir. Le supplice de la croix est un des plus anciens. On ne voit pas néanmoins clairement qu'il ait été bien ancien parmi les Juifs, car ce qui est dit dans la Genèse chap. 40, v. 19 du pannetier de Pharaon, suivant notre vulgate, *auferet caput tuum ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres carnes tuas*, ne marque point que ce pannetier ait été crucifié, comme quelques-uns l'ont prétendu. Le terme de la croix n'est ni dans l'hébreu, ni dans la version des septante ; & tout ce qu'on peut inférer de ce passage, est que le corps du pannetier, après qu'il eût été exécuté à mort, fut attaché ou suspendu à un poteau ; & exposé à être mangé par les oiseaux du ciel. Ce qui est dit dans *le livre des Nombres chap.* 25. que Dieu irrité contre son peuple, à cause du commerce que plusieurs Israélites avoient eu avec des femmes Moabitides, ordonna de pendre les principaux à des potences. *Suspende eos contra solem in patibulis*, n'a aucun rapport avec le supplice de la croix ; non plus que ce qui est dit, *II Reg. c.* 21, *v.* 6, du supplice des descendans de Saül que David livra aux Gabaonites ; car au lieu qu'il y a dans la vulgate qu'ils furent crucifiés, le texte hébreu & toutes les autres versions portent qu'ils furent pendus ou égorgés. L'exemple d'Aman, *Esther*, 7, 9 & 10, ne prouve pas davantage. Cette piece de bois haute de 50 coudées, qu'il avoit fait dresser pour Mardochée, & à laquelle il fut pendu, n'étoit point une croix, mais plutôt une potence. Les rabbins croient qu'anciennement, avant que de pendre les criminels, on les faisoit mourir, soit en les lapidant, soit par quelqu'autre supplice, & qu'ensuite on attachoit leur corps à un poteau ou à une potence. Enfin nous n'avons point d'exemple certain du supplice de la croix parmi les Juifs avant le régne d'Alexandre Jannæus, fils d'Hircan III, qui fit crucifier jusqu'à 800 de ses sujets rebelles. On ne peut pas dire que le supplice dont on se servit en cette occasion fut autre que celui de la croix, car outre que Josephe, *antiquités*, *liv.* 3, *chap.* 22, se sert du terme

de *crucifier*, il ajoute que pendant qu'ils souffrirent ce supplice, leurs femmes & leurs enfans furent égorgés à leurs yeux pour augmenter leur peine. Il devint sans doute commun depuis ce temps-là, puisque les Juifs demanderent à Pilate que J. C. fût crucifié, & qu'il y eût deux larrons aussi cruçifiés à ses côtés dans le lieu où se faisoient les exécutions. Nous lisons dans Diodore de Sicile & ailleurs, que Ninus, premier roi des Assyriens, étant entré dans la Médie avec une puissante armée, Pharnus, qui étoit roi du pays, vint à la rencontre avec toutes ses forces; & que lui ayant livré la bataille, il fut vaincu & fait prisonnier avec sept fils qu'il avoit, qui furent ensuite tous crucifiés avec leur pere par l'ordre de Ninus.

Ce supplice étoit encore usité parmi les Egyptiens. Ils en punissoient même les femmes, puisque Justin rapporte qu'Agathoclée, concubine d'un roi d'Egypte, fut attachée à une croix. Il étoit ordinaire chez les Perses. Hérodote rapporte que pendant la guerre de Darius contre les Grecs, Harpagus un de ses chefs, fit crucifier Histiée de Milet. Alexandre d'Alexandrie dit que ce même Darius condamna à la croix l'intendant de l'Eolide, parcequ'il s'étoit laissé corrompre par argent, pour juger injustement une affaire. Ce fut ainsi que mourut Polycrate prince de Samos. Il avoit été heureux pendant toute sa vie; il avoit pratiqué des intelligences avec Orete, gouverneur pour le roi de Perse de la ville de Sardes; il crut que ce gouverneur lui devoit remettre entre les mains tous les trésors du roi Cambyse son maître; il partit de Samos pour les aller recevoir; mais à peine son vaisseau fut-il entré au port de Magnésie, qu'il fut pris & mis en croix, où il mourut. Chez les Scythes & chez les Sarmates on crucifioit aussi; car s'il en faut croire Diodore de Sicile, Cyrus, roi de Perse, fut crucifié par un roi des Scythes, ou par une reine, encore qu'Herodote raconte sa mort autrement. Outre cette autorité, nous avons celle de Strabon, qui parle d'un fleuve nommé Lethé, qui est en ce pays-là, au pied d'une montagne appellée Thorax, sur laquelle, dit-il, on prétend que fut autrefois crucifié un grammairien, qui s'appelloit Daphita, pour avoir fait des vers contre les rois, d'où est venu ce proverbe dont parle Erasme, φύλαξαι τὸν Θώρακα, *prens garde à Thorax*, ou bien *gare Thorax*, qui se dit à ceux qui osent parler des puissances, sans le respect qui leur est dû. Chez les Grecs, Xantippe, général des Athéniens, fit mourir sur une croix Arctayte, Persan, gouverneur d'Eolie pour le roi Xerxès, parcequ'il avoit pillé le temple & le sépulcre de Protesilas. (*Herodot. in Calliope.*) Chez les Carthaginois la mort de Bomilcar est fameuse. Ce grand capitaine fils d'Amilcar, étant soupçonné à Carthage, de conspirer contre sa patrie, fut crucifié au milieu de la place publique, où avant que d'expirer, il reprocha de dessus la croix à ses concitoyens, leur ingratitude & leur inhumanité. Nous lisons outre cela dans Justin, le supplice de Carthalon, que son pere Machée, général des troupes carthaginoises, fit mourir sur une croix. Chez les Romains il y avoit une loi qui condamnoit les rebelles à la croix, selon le témoignage de Ciceron. L. Imbricus fit crucifier Val-Bestius, parceque son fils Ruscius lui ayant été donné en garde, il l'avoit tué, pour prendre une quantité d'or qu'il avoit. Les femmes même étoient crucifiées à Rome, comme il paroît par l'histoire de ce Decius Mundus jeune Romain, qui étant devenu éperdument amoureux de la belle Pauline, femme de Saturnin, se servit de l'adresse d'une affranchie de son pere nommée Ida, pour corrompre les gardiens du temple de la déesse Isis, afin qu'ils persuadassent à Pauline, que le dieu Anubis exigeoit qu'elle couchât une nuit dans son temple. Après quoi il fut introduit dans le temple où Pauline étoit venue, & où elle reçut Mundus, dans la pensée que c'étoit ce dieu. Cette fourbe ayant été découverte, l'empereur Tibere ordonna que ces ministres scélérats du temple d'Isis fussent crucifiés; & que la méchante Ida, qui avoit trouvé la premiere cette dangereuse invention, fût crucifiée avec eux. Il est inutile de mettre ici encore plus d'exemples, comme on en pouroit trouver une infinité, pour montrer que l'usage de crucifier les criminels a été pratiqué chez toutes les nations.

Les Gentils les laissoient pourir sur la croix, ainsi que nous le témoignent plusieurs passages de divers auteurs, entre lesquels Valere Maxime décrit d'une maniere bien vive le spectacle hideux du corps de ce Policrate, roi de Samos, dont nous avons parlé, tombant par lambeaux de dessus la croix, où Orete l'avoit fait mourir. Les Juifs avoient soin de les ôter des croix le soir même, principalement avant le jour du Sabbath, parcequ'ils regardoient un pendu comme un objet de malédiction, *Maledictus omnis qui pendet in ligno.* Si les crucifiés n'étoient pas encore morts, on leur rompoit les os pour achever de les faire mourir. Le vin, dans lequel on mettoit de la myrrhe que les Juifs donnoient quelquefois aux patiens, n'étoit pas tant, comme quelques-uns l'ont cru, pour les faire vivre, que pour les assoupir, ou étourdir, afin qu'ils souffrissent moins; comme M. le Fevre & Baronius l'ont fait voir: car la myrrhe, selon Dioscoride, a une vertu carotide. On leur donnoit encore d'autres soulagemens; c'est ainsi que l'on présenta du vinaigre à Notre-Seigneur.

Le supplice de la croix étoit le plus infâme de tous, & servoit à punir les crimes les plus odieux, comme les vols de grand chemin, les trahisons, &c. ainsi qu'on le voit par les loix des peuples. Les Romains en usoient à l'égard de leurs esclaves, & non à l'égard des citoyens Romains. Ciceron fait un crime énorme à Verrès d'avoir crucifié un citoyen Romain; & Valere Maxime remarque, comme une chose extraordinaire, que Scipion l'*Africain*, qui faisoit exercer la discipline militaire avec une rigueur qui tenoit quelque chose de la cruauté, ayant pris Carthage, & tenant en sa puissance tous les déserteurs de l'armée romaine, il les partagea en deux troupes: dans l'une il mit les soldats Romains; dans l'autre les soldats étrangers; & ayant fait couper la tête à ceux-ci, pour avoir manqué de foi au parti auquel ils étoient engagés, il fit crucifier les autres comme coupables d'un crime plus honteux, pour avoir abandonné la défense de leur propre patrie, & pour avoir porté les armes contre elle-même. Nous lisons aussi dans Lampride, que l'empereur Alexandre Severe, ayant demandé à plusieurs rois quel étoit chez eux le supplice des voleurs, ils répondirent tous que c'étoit la croix.

C'est cependant ce genre de mort qu'il a plu au Fils de Dieu de choisir pour racheter le genre humain. *Il s'est abaissé*, comme dit S. Paul, *en prenant la forme d'un esclave, & il s'est humilié jusqu'à souffrir la mort, & encore la mort de la croix.* Tant que le paganisme a été dominant dans l'empire, & dans les pays où le christianisme n'avoit point été reçu, le supplice de la croix a continué. Constantin *le Grand* l'abolit dans tout l'empire. Sous son régne, Heléne sa mere étant allée à Jérusalem pour y visiter les saints lieux, y découvrit la vraie croix de Notre-Seigneur. Ce fut, selon les historiens ecclésiastiques, l'an de Notre Seigneur 326, le 21 de l'empire de Constantin, le 13 du pontificat de S. Sylvestre, le premier après la célébration du concile de Nicée. Il est étonnant qu'Eusebe qui rapporte la découverte du sépulcre de Jesus-Christ, & ce que fit Heléne à Jérusalem, ne parle point de l'invention de la croix. Voici ce que les autres historiens ecclésiastiques & les peres en ont écrit.

Cette princesse âgée de 79 ans, entreprit le voyage de Jérusalem avec un zèle ardent; & étant montée sur la montagne de Golgotha, brulant du desir de trouver la croix du Sauveur, elle surmonta toutes les difficultés qui sembloient devoir la rebuter de sa recherche. Ces difficultés étoient fort grandes, à cause, dit-on, que les Gentils, en haine du nom chrétien, avoient fait tous leurs efforts pour cacher le lieu même où étoit le sépulcre de J. C. Ils y avoient fait apporter quantité de terre & de pierres; ensorte qu'ils avoient considérablement élevé le terrein sur cet endroit-là. Non contens de cela,

ils avoient bâti un temple à Venus, sur la même montagne de Calvaire, où Notre-Seigneur avoit été crucifié, afin que ceux qui y viendroient pour adorer J. C. parussent y venir rendre leurs hommages à une idole de marbre, qu'ils tenoient-là consacrée à cette fausse divinité. S. Jérôme rapporte qu'ils avoient placé la statue de Jupiter sur le même endroit où Notre-Seigneur étoit ressuscité, & que cette statue y demeura environ 180 ans, depuis l'empereur Adrien jusqu'à l'empereur Constantin. *Les païens*, dit ce pere, *croyoient par-là faire prendre le change aux chrétiens, & abolir la mémoire & la foi de ces deux grands mysteres de la mort & de la résurrection du Fils de Dieu.* Mais Héléne ne voulant rien épargner, pour venir à bout de son pieux dessein, consulta tout ce qu'il y avoit aux environs de Jérusalem de personnes capables de lui donner quelques lumieres touchant les moyens de découvrir le trésor qu'elle cherchoit; & comme elle s'informoit non-seulement entre les chrétiens, mais encore entre les Juifs, il se trouva parmi ceux-ci un curieux de l'antiquité, dont Sozomene & Grégoire de Tours font mention, qui, sur des mémoires qu'il avoit eus de ses prédécesseurs, trouva quelques indices du lieu où la croix qu'on cherchoit devoit être cachée, c'est-à-dire, du lieu où le corps de Notre-Seigneur avoit été enterré. Car c'étoit une chose sûre, que si on trouvoit le lieu du sépulcre, on trouveroit aussi tous les instrumens du supplice, à cause que c'étoit de tout temps la coutume des Juifs de faire une grande ouverture dans la terre, auprès du lieu où ils avoient enterré le corps du criminel qu'ils avoient fait mourir, & d'enfouir là-dedans tous les instrumens qui avoient servi à son supplice, regardant tout cet attirail comme des objets de malédiction, qu'il falloit ôter de dessus la terre, ainsi que nous avons dit du corps même du criminel.

Comme l'impératrice eut fait creuser bien avant en un certain endroit sur les indices du Juif, ayant auparavant renversé toutes les idoles que les païens y avoient mises, & fait applanir & nettoyer le terrein; on trouva effectivement trois croix, & auprès de ces croix, le bois sur lequel étoit l'inscription que Pilate avoit fait mettre au-dessus de la tête de Notre Seigneur: ce qui donna à connoître que l'une de ces trois croix étoit celle qu'on cherchoit, & les deux autres celles des deux larrons. C'est ainsi que tous les anciens écrivains rapportent la chose; il n'y a que S. Ambroise, qui ait dit que l'inscription se trouva attachée à l'une des croix, & que ce fut à ce signe que l'on reconnut celle du Sauveur. Tous les autres auteurs du même temps, comme S. Paulin, évêque de Nole, Sulpice Severe, Ruffin, & ensuite Theodoret, Socrate, Sozomene, disent que la croix du Sauveur fut reconnue par un miracle, ou même par deux miracles, dont l'un est écrit par les uns, l'autre par les autres, & tous les deux par Nicephore. C'est que l'impératrice, après avoir trouvé ces trois croix, étant en peine de découvrir quelle étoit la croix du Sauveur, Macaire évêque de Jérusalem, à qui elle demanda conseil, fut d'avis qu'on les fit toucher toutes les trois à des malades: ce qui ayant été exécuté, une dame de grande considération, qui étoit alors à l'agonie, recouvra sur le champ une parfaite santé, par l'attouchement de l'une des trois, au lieu que les deux autres furent appliquées inutilement: après quoi pour s'assurer encore davantage on mit des corps morts sur ces croix, & la seule qui avoit déja fait le premier miracle, ressuscita celui qui fut mis sur elle. Nous passons ici sous silence grand nombre d'histoires suspectes, qui se lisent touchant le bois dont la croix du Sauveur étoit faite, & même touchant la maniere dont elle fut trouvée; & nous nous y arrêtons d'autant moins, que le pape Gelase en son décret des livres apocryphes, les a jugé si douteuses, qu'il a laissé au discernement d'un lecteur habile, le soin de distinguer le vrai d'avec le faux.

L'impératrice Héléne ayant trouvé la croix, fit bâtir une église au même endroit où elle l'avoit trouvée, & dans cette église elle remit ce bois sacré avec toutes les marques d'une profonde vénération, l'ayant fait enchasser le plus richement qu'il lui fut possible, non sans en avoir pris auparavant une partie considérable qu'elle apporta à l'empereur Constantin son fils. Ce prince persuadé qu'il ne pouvoit donner une plus grande marque de son affection à la ville de Constantinople, que d'enfermer dans ses murs un trésor si précieux, comme une sauve-garde assurée contre toutes sortes de dangers, coupa une petite partie de ce bois de la croix, & l'enferma dans sa propre statue placée dans cette ville, sur une magnifique colonne de porphyre, au milieu de la place appellée de Constantin. Le reste fut placé à Rome dans une église somptueuse, que cet empereur y fit bâtir exprès, & qui fut appellée pour cela l'église de sainte Croix de Jérusalem. Outre cela il en fit bâtir une autre très-magnifique en l'honneur de la même croix, au milieu de la ville même de Jérusalem, où Héléne en avoit déja élevé une. Ce fut alors que l'empereur Constantin abolit entiérement le supplice de la croix, & défendit par un édit de jamais à l'avenir condamner dans tout l'empire aucun criminel à ce genre de mort: ce qui a depuis été observé dans tout le christianisme. Cela se doit entendre des croix qui s'appellent proprement croix dans le temps où nous sommes, & qui sont faites comme celle où est mort le Sauveur du monde; car il y en a d'autres figures dont nous avons parlé, qui sont encore en usage. L'église fit encore plus en l'honneur de la sainte Croix: elle institua des fêtes pour être célébrées tous les ans, dont la premiere, en mémoire de ce qu'elle avoit été trouvée, est celle que nous célébrons le 3 mai, & les Grecs le 14 septembre, auquel jour la seconde fut instituée depuis, en mémoire de l'exaltation de cette même Croix. Encore que cette seconde fête, au rapport de Nicephore, *liv.* 8, *chap.* 28, soit aussi ancienne que la premiere, comme ayant été ordonnée en mémoire du jour qu'on exposa pour la premiere fois avec cérémonie la croix à la vénération du peuple, dans la ville de Jérusalem où elle avoit été en horreur; néanmoins la solemnité de cette fête a été redoublée dans l'église depuis le miracle que cette sacrée Croix fit en la personne de l'empereur Héraclius.

L'an 628, le fameux roi de Perse Chosroës s'étoit rendu maître de l'Egypte & de l'Afrique, sur la fin de l'empire de Phocas, & ayant taillé en piéces un grand nombre de chrétiens, il avoit tourné ses armes contre la ville de Jérusalem. Il avoit pris & saccagé cette ville, & avoit enlevé & emporté en Perse cette grande partie de la croix de Notre-Seigneur, qu'Héléne avoit laissée dans son église sur la montagne de Calvaire. Alors l'empereur Héraclius, qui avoit succédé à Phocas, ayant imploré le secours du ciel par des jeûnes & par des prieres contre ce formidable ennemi de la chrétienté, leva trois puissantes armées avec une humble confiance en Dieu; & en trois batailles il défit entiérement trois généraux de Chosroës, lequel ayant été ensuite tué par l'un de ses fils, qui massacra aussi son frere pour monter sur le trône de Perse, l'empereur n'eut point de peine à faire avantageusement les conditions de la paix avec ce nouveau roi; & la premiere de ces conditions fut que la croix du Sauveur du monde seroit rendue aux chrétiens, qui en étoient privés, il y avoit déja 14 ans. Cela ayant été exécuté, la croix fut d'abord portée à Constantinople en grand triomphe, les chemins étant par-tout bordés d'une foule de chrétiens, qui faisoient des acclamations de joie & chantoient des louanges à Dieu: après quoi l'empereur voulut avoir l'honneur de rapporter à sa premiere place sur ses épaules ce sacré fardeau que le Fils de Dieu avoit porté sur les siennes; mais on dit que lorsqu'il fut arrivé à la porte de Jérusalem par où il falloit sortir pour aller au Calvaire, il fut arrêté par une force invisible, & que quelqu'effort qu'il fît, il lui fut impossible de passer outre. Il est aisé d'imaginer l'étonnement où il se trouva, aussi bien que la nombreuse assistance qui accompagnoit la croix, lorsque le patriar-

che de Jérusalem, qui étoit alors Zacharie, s'étant approché de lui : *Si vous m'en croyez, Seigneur*, lui dit-il, *vous quitterez ces riches vêtemens d'or & de pierreries dont vous êtes si magnifiquement paré, & qui ne s'accordent pas avec la pauvreté de* JESUS-CHRIST *portant sa croix.* A quoi l'empereur ayant consenti volontiers, se dépouilla de toute cette pompe ; & s'étant revêtu d'un habit fort simple, étant même nuds pieds, il se remit sous la précieuse charge qu'il avoit portée jusques-là, & acheva sans nul obstacle de la porter jusqu'à sa place. Suidas, qui rapporte ce fait, après les rituels ecclésiastiques, après les Grecs, & sur la tradition commune de l'église, n'y change qu'une circonstance peu importante ; qui est que le patriarche Zacharie, dit-il, étant alors absent de Jérusalem, Modeste, qui étoit en sa place, fut celui qui donna à l'empereur l'avis de quitter ses ornemens. Cela arriva le 14 septembre ; & ceux qui ne veulent pas que la fête de l'Exaltation de sainte Croix soit aussi ancienne que nous avons dit, disent que ce fut alors seulement qu'elle fut instituée en mémoire de ce grand miracle.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les autres miracles opérés par la croix de Notre-Seigneur : il suffira de remarquer que de cette partie que l'impératrice Héléne en laissa à Jérusalem, on en a coupé depuis une infinité de morceaux, étant même la coutume des évêques de cette ville-là, d'en donner à tous les fidéles qui venoient de toutes les parties du monde voir avec une profonde vénération ce sacré instrument du salut des hommes. Cependant cette partie, qui naturellement devoit à peine suffire à une distribution beaucoup moindre, s'est toujours miraculeusement conservée d'une égale grandeur, sans jamais diminuer, non plus que si on n'y avoit point touché. S. Paulin dit là-dessus, que cette vertu miraculeuse de ce bois, qui tout mort qu'il est, semble se reproduire encore, comme s'il étoit vivant, lui a sans doute été communiquée par l'attouchement de cette chair divine, qui ayant souffert la mort sur ce même bois, l'a surmontée par une résurrection glorieuse. Les paroles de ce pere sont trop belles, pour n'être pas rapportées ici en original : *Crux in materia insensata vim vivam tenens, ita ex illo tempore innumeris penè hominum votis lignum suum commodavit, ut detrimenta non sentiret, & quasi intacta permaneret quotidie dividuam sumentibus : & semper totam venerantibus : sed istam imputribilem virtutem, & indetribilem soliditatem de illius carnis sanguine bibet, quæ passa mortem non vidit corruptionem.* C'est dans l'épître 11 à Severe ; & S. Cyrille patriarche de Jérusalem même, & témoin oculaire, dit que les petites parties de ce bois, prises de celle qui est dans cette ville-là, ont rempli toute la terre, sans qu'il paroisse qu'on en ait ôté de Jérusalem, & il compare ce miracle à celui des cinq pains dont cinq mille hommes furent nouris : c'est dans ses catécheses, 4, 10 & 13.

Pour ce qui regarde les cloux avec lesquels le Sauveur du monde fut attaché à la croix, les mêmes auteurs que nous avons cités, disent qu'ils furent aisément distingués de ceux qui avoient servi au crucifiement des deux larrons, parceque les uns étoient tout mangés de rouille, au lieu que les autres s'étoient miraculeusement conservés. Au reste, les chrétiens conviennent qu'il n'y eut pas plus de quatre cloux, ni moins de trois. Les principales raisons de ceux qui en mettent quatre, se réduisent à trois ; la premiere, que la coutume étoit presque toujours de crucifier avec quatre cloux ; la seconde, qu'en effet cette maniere est plus facile, mettant un clou à chaque pied, aussi-bien qu'à chaque main ; la troisiéme, que les anciennes images du crucifix le représenterent attaché à la croix avec quatre cloux ; ce qui se voit particulierement dans l'église de Notre-Dame de Lorette. L'opinion de ceux qui ne mettent que trois cloux est confirmée par les historiens ecclesiastiques, Ruffin d'Aquilée, Nicephore & Zonare, & par l'usage presque universel de représenter JESUS-CHRIST crucifié avec trois cloux seulement. S. Ambroise & S. Gregoire de Nazianze assurent que sainte Héléne ne trouva que trois cloux avec la croix ; & leur autorité est très-considérable. On répond à ceux qui ont un sentiment contraire, que les révélations de sainte Brigitte qui le soutient, ne contiennent pas des vérités tout-à-fait certaines ; que le pape Innocent III a parlé avec doute ; que S. Bonaventure n'écrit pas en historien, mais en contemplatif, & qu'aux crucifix de l'église de Lorette, on ne voit point quatre cloux. On ajoute qu'à Boulogne, dans la bibliothéque de sainte Marie des Graces, on garde un ancien livre, où il est écrit que les soldats avoient préparé quatre cloux, mais que Notre-Seigneur mit lui-même son pied droit sur le gauche. Enfin on a remarqué dans les saints Suaires de Besançon & de Turin, que la plaïe du pied droit paroît plus ouverte & plus large que celle du pied gauche, parceque celui-ci ne fut percé que par la pointe du clou, qui entroit par le pied droit. Les mêmes S. Ambroise & S. Gregoire de Nazianze rapportent que sainte Heléne fit mettre un des cloux sur le casque de l'empereur Constantin son fils ; qu'elle en fit attacher un autre au mords du cheval de cét empereur, & qu'elle jetta le troisiéme dans la mer Adriatique, pour appaiser une tempête. Ce clou, dit la tradition, ne fut point perdu, & revint sur l'eau, comme autrefois la hache du prophéte Elisée, de sorte que sainte Héléne l'estima plus que les autres, & le donna à l'église de Trèves, dont S. Agrice étoit archevêque. Elle fit ensuite présent à l'église de Latran de celui qui avoit été mis au casque de l'empereur, & envoya à l'église de Milan celui que l'on avoit attaché au mords du cheval de Constantin. Quoi qu'il en soit du nombre de trois, ou de quatre, il est certain, dit Gretser, qu'il n'y a point d'auteur catholique qui en mette davantage. Que si plusieurs églises en montrent dans leur trésor, qui vont au-delà de ce nombre, cela vient de ce qu'ayant eu quelque partie d'un clou de la croix, ils l'ont enfermée dans un autre clou entier, que l'on a regardé ensuite comme un clou sacré ; ou bien ce sont des cloux qui attachoient le titre de la croix, le billot sur lequel posoient les pieds de Jesus-Christ, & même les divers morceaux de bois dont la croix étoit composée. On les a tous appellés des cloux de Notre-Seigneur. Quelques-uns apportent encore une autre raison. Les Grecs schismatiques fichent tous les ans des cloux dans le pavé de l'église du saint Sépulcre, le Vendredi saint, pour marquer l'anathême qu'ils osent fulminer contre les catholiques ; & il se peut faire que quelques pelerins de la Terre-sainte en aient arraché, & qu'on leur ait donné le nom de cloux de Notre-Seigneur, parcequ'ils venoient de l'église du Sépulcre de Notre-Seigneur, & qu'ils y avoient été mis dans le temps de la Passion. Cette raison paroît assez vraisemblable à M. du Saussai, évêque de Toul ; mais s'il y a quelques cloux de cette sorte, cela ne peut venir que de l'ignorance du peuple, qui a introduit cette opinion, laquelle s'est conservée, parcequ'on n'a pas pu éclaircir la vérité de leur origine. On en doit dire autant de la conjecture de quelques-uns, qui disent que l'on a pu nommer cloux de Notre-Seigneur ceux avec lesquels les Juifs ont quelquefois attaché à une croix l'image de Jesus-Christ, & même des enfans chrétiens, en haine de notre religion ; ce qu'ils faisoient le jour du Vendredi-saint.

Calvin faisant une critique sur le nombre des cloux de Notre-Seigneur, en compte quatorze ou quinze, pour montrer qu'il y a de la superstition, & de la fausseté. Il dit que les Milanois se vantent d'avoir celui qui fut mis au mords du cheval de Constantin ; que ceux de Carpentras assurent avoir ce même clou ; qu'il y en a un à Rome dans l'église de sainte Héléne ; & un autre dans celle de sainte Croix ; un à Sienne & un autre à Venise ; trois en Allemagne, savoir, un à Cologne ; un en l'église des trois Maries, & un autre à Trèves ; qu'on en voit un à Paris dans la sainte Chapelle du palais ; un autre aux Carmes, & un troisiéme en l'église de S. Denys en France ; qu'il s'en trouve un à Bourges ; un au village de la Tenaille, & un autre à Draguignan.

Draguignan. Mais cette énumération n'est pas tout-à-fait juste ; car on n'a point oui parler d'aucune contestation entre ceux de Milan & de Carpentras pour le même clou. L'église de sainte Helene à Rome est la même que l'église de sainte Croix. Il ne paroît point qu'il y ait un clou à Sienne, ni à Venise, ni à Cologne, ni aux Carmes de Paris, non plus qu'à la sainte Chapelle, où l'on conserve la couronne & le fer de la lance. Le clou de S. Denys en France, qui est plus petit que les autres, étoit, dit-on, au titre de la croix. Il n'y en a point à Draguignan, & l'on ne sait point où est ce village de la Tenaille.

A l'égard du clou que l'on garde à Trèves, sainte Héléne le donna, dit-on, pour honorer cette église, dont Agrece ou Agrice étoit alors évêque, & qu'elle considéroit, parcequ'elle étoit née dans cette ville. Depuis, vers l'an 1000, S. Gerald, évêque de Toul, obtint une partie du clou de Trèves, qui en est la pointe. Pour le clou de S. Denys en France, on dit que ce fut Charles *le Chauve* qui le donna à cette église, après l'avoir rapporté d'Aix-la-Chapelle, où l'empereur Charlemagne l'avoit déposé.

Après tout, il faut avouer qu'il y a bien de l'incertitude dans la plupart des miracles & des faits rapportés. On a souvent débité pour du bois de la vraie croix, ce qui n'en étoit pas ; donné pour des cloux de Jesus-Christ des cloux ordinaires, & pour des instrumens de la passion de Notre-Seigneur, des choses qui n'y ont jamais servi. Si le culte de la croix n'a pas été établi dès le commencement de l'église, il est certain qu'il est tres-ancien parmi les chrétiens. Dans le VII siécle, les évêques de France, qui ne reconnoissoient point le culte des images, ont avoué qu'il falloit excepter la croix. On s'est même servi du terme d'*adoration* à l'égard de la croix ; mais l'adoration intérieure se rapporte à J. C. & celle de la croix ne consiste que dans des signes extérieurs de respect & de vénération, que l'on rend à la croix, pour témoigner les sentimens intérieurs d'amour, de reconnoissance & d'adoration que l'on a pour Jesus-Christ même. Les croix simples sont plus anciennes dans l'église que les crucifix, & les crucifix qui représentent Jesus-Christ mort, plus anciens que ceux qui le représentent vivant. Dès les premiers siécles, les chrétiens avoient coutume de faire très-fréquemment des signes de croix sur eux, comme Tertullien & les anciens l'ont remarqué. Mais il ne se faisoit pas alors, comme on le fait communément à présent ; ce n'étoit qu'un simple signe de la main ou du pouce, ainsi ils le faisoient sur eux de la maniere qu'on le pratique encore dans les cérémonies de l'église, où les prêtres font le signe sur eux, sur les évangiles & sur les choses qu'ils consacrent, ou bénissent. On peut lire là-dessus le cardinal Bellarmin, *de cultu imaginum, lib.* 2, *c.* 27. Vasquez, *de adorat. lib.* 3, & plusieurs auteurs qui en ont écrit. * Ancien testament. *Deuteronom.* 21. *Ezech.* 9. *Amos.* 2. *Proverb. ult.* Talmud, *tit. Avel. Kabbat. cap.* 1. Phil. *de special. leg.* Tertullien contre Marcion, *l.* 3, *c.* 22. Le même, *apol. c.* 9. Lactance Firmien, *divin. instit. l.* 1, *c.* 21. Josephe, *de bello judaïc. l.* 13, *c.* 21 *&* 22. Le même, *antiq. judaïc. l.* 6, *c.* 15. S. Augustin, *serm.* 63 *ad fratr. in erem.* S. Ambroise, *orat. in fun. Theodos.* Le même, *exhort. ad Virg.* S. Chrysostome, *homel.* 1, *de cruce & latrone, & hom.* 77, *in cap.* 24 *Matth.* S. Cyrille de Jérusalem ; *catech.* 15. S. Paulin, *ep.* 11, *ad Sever.* Severe, *hist. liv.* 2. Fulgence, 3. *mythol.* 8. Ruffin, *l.* 1, *c.* 7 *&* 8 ; *& l.* 2, 29. Socrate, *l.* 1, *c.* 13 ; *& l.* 5, *c.* 17. Theodoret, *l.* 1, *c.* 18. Sozomene, *l.* 2, *c.* 1. Nicephore, *l.* 8, *c.* 29. Theophane, *l.* 18. Cedren. *an.* 18 *Heraclii.* Grégoire de Tours, *de glor. mart. c.* 6. Seneque, *de consol. ad Martiam.* Martial, *l.* 14 *epigram.* Pline, *l.* 14, *c.* 13 ; *l.* 23, *c.* 1 ; *& l.* 31, *c.* 11. Dioscoride, *l.* 5, *c.* 14. Athenée, *l.* 11, *c.* 20. Plaute, *in Mustel.* Diod. de Sicile, *l.* 2, *antiq. c.* 1. Le même, *l.* 3. Sabell. *l.* 1. Justin, *hist. l.* 18, 22 *&* 30. Alexander ab Alex. *l.* 3, *c.* 5. Strabon, *l.* 4 *&* 14. Dénys d'Halicarnasse, *l.* 3. Valere-Maxime, *l.* 2, *c.* 7 ; *& l.* 6, *cap. ult.* Digest. nov. *de pœnis, lib. capitali, n.* 28. Thom. Waldensis, *tom. III oper. tit.* 20, *cap.* 158. Ephrem. Syrus, *lib. de vera pœnit. c.* 4. Arnold. Mermannius, *tract. de S. Cruce.* Just. Lipſ. Gretser. Thom. Bosius, *de Cruce.* Baronius, *annal. eccles.* Lettres de *Saumaise à Bartolin*, de Cruce. M. du Saussai, évêque de Toul, *de bipartito Domini clavo.* Dom Calmet, *dissertation sur les supplices, à la tête de son commentaire sur le Deuteronome.*

CROIX (filles de la) filles vivant en communauté, dont l'occupation est de tenir des écoles chrétiennes, & d'instruire les personnes de leur sexe. Cet institut a commencé l'an 1625, à Roye en Picardie, & est venu delà à Paris en 1643. N. Guerin, curé de Roye, en est l'instituteur & madame de Villeneuve, Marie Luillier, lui procura l'établissement de Paris ; mais celle-ci fit faire à une partie des filles les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté & d'obéissance, & les autres voulurent conserver toute leur liberté, ce qui les obligea de se séparer. Les unes & les autres ont fait divers établissemens, & chacune des deux congrégations a un supérieur qui gouverne toutes les maisons qui en dépendent. * Héliot, *hist. des ord. mon. tom. VIII, c.* 18.

CROIX (freres de la Rose-Croix,) *cherchez* ROSE-CROIX.

CROIX DE CASTRIES (la) maison noble & ancienne en Languedoc, dont quelques auteurs attribuent l'origine aux anciens comtes de Montpellier. On prétend même que S. Roch, fils de JEAN de la Croix, gouverneur de Montpellier pour les rois de Majorque, seigneurs alors de cette ville, étoit de cette maison, & que c'est de la croix que ce saint apporta sur son estomac en venant au monde, que les seigneurs de la Croix ont pris dans la suite leur nom & leurs armes : c'est ainsi qu'en parle Andoque dans son *histoire du Languedoc*, *l.* 12. Il y a une autre tradition dans la maison, qui porte que le nom de la Croix leur est resté d'un de leurs ancêtres, qui au retour des croisades, conserva toujours la croix qu'il avoit prise sur sa cotte-d'armes, & transmit à sa postérité le nom & les armes de la Croix.

I. JEAN de la Croix, chevalier, vivoit en 1320, & possédoit plusieurs terres, partie desquelles il tenoit à foi & hommage de Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne : on ignore le nom de son fils.

III. JEAN de la Croix, II du nom, petit-fils du précédent, fut baron de Castries, selon la généalogie de cette maison, que M. d'Hozier dressa en 1637. Les chroniques de France font une honorable mention de lui, pour s'être signalé à la bataille de Baugé en Anjou, sous le roi Charles VI, en 1421, par la vigoureuse résistance que lui & ses gens firent dans une église : ce qui fut cause du gain de la bataille sur les Anglois. Ce généreux chevalier vivoit encore en 1424, & laissa un fils, qui suit.

IV. JEAN de la Croix, III du nom, baron de Castries, épousa *Judith* de Pierrefort, dont il eut GUILLAUME, qui suit.

V. GUILLAUME de la Croix, baron de Castries, de Gourdieges & de la Roquete, seigneur de Saint-Brez & autres lieux, fut gouverneur & sénéchal pour le roi, des villes, comtés & baronies de Montpellier & Homelas. Il se trouve qualifié en plusieurs titres de *noble, haut, magnifique, & puissant seigneur ;* & une délibération des états généraux de Languedoc, tenus à Montpellier en 1503, peu de temps après sa mort, en faisant mention de lui, le traite de *monseigneur.* Son testament est de 1496. Il laissa de *Françoise* Cezelli, dame de S. Aunez & de Figaret, qu'il avoit épousée en 1476, LOUIS, qui suit ; *Jean*, chevalier de Malte ; *Etienne*, protonotaire du S. Siége ; & GEOFROI, qui étoit le troisiéme, & qui s'étant allé établir en Champagne, fit la branche des barons de Planci & de Riquebourg, vicomtes de Semoine, dont étoient CLAUDE de la Croix, baron de Planci, chevalier de l'ordre du roi, premier écuyer de la reine Marguerite, mort en 1572, & qui a laissé postérité ; &

Nicolas de la Croix, vicomte de Semoine, auffi chevalier de l'ordre du roi, & premier maître d'hôtel de la même reine, lequel époufa en 1561, *Charlotte* de Courtenai, fille d'*Hector*, feigneur de la Ferté-Loupiere : cette branche finit en la perfonne de *Marie* de la Croix, vicomteffe de Semoine, mariée en 1604 à *Gabriel* de Guenegaud, feigneur du Pleffis-Belleville, tréforier de l'épargne.

VI. Louis de la Croix, baron de Caftries, &c. qui tefta en 1522, avoit époufé *Jeanne* de Montfaucon, fille unique & héritiere de *Claude*, baron d'Alais, de Vezenobre & de Miremont, & d'*Anne*, dame d'Uffel, dont il eut Henri, qui fuit; *Guillaume*, feigneur de Figaret, exécuteur du teftament de fon neveu; *Honorade*, femme de *Raimond* de Berenger, feigneur de Montmouton; & *Françoife*, époufe de *Jacques*, feigneur de Belloi, chevalier de l'ordre du roi, maître d'hôtel ordinaire de fa majefté.

VII. Henri de la Croix, dit *Uffel*, baron de Caftries, qui tefta en 1542, fut tué fort jeune en Allemagne, étant guidon des gendarmes du comte de Sancerre : les archives de Montpellier le qualifient de *monfeigneur*. Il avoit époufé en 1535 *Catherine* de Guilhens, fille de *Jacques*, chevalier, feigneur de Monjuftin, dont il eut Jacques, qui fuit; Jean de la Croix, *qui a fait la branche des feigneurs* d'Anglars *en Limofin; François*, feigneur de Saint-Prez, exécuteur du teftament de fon frere avec fon oncle.

VIII. Jacques de la Croix, baron de Caftries, &c. fut fait chevalier de l'ordre du roi par le maréchal de Damville, qui en eut commiffion de Charles IX en date du 21 novembre 1568. Il fut auffi capitaine de cinquante homme d'armes, gouverneur des villes, châteaux & citadelles de Sommieres, Gignac & Frontignan; fut député plufieurs fois à la cour, comme un des principaux barons des états du Languedoc; & il entretint longtemps pour le fervice de nos rois des troupes qu'il avoit levées à fes dépens. Il tefta le 5 octobre 1572, & laiffa de *Diane* d'Aubenas, qu'il avoit époufée en 1565, Jean, qui fuit; & Gaspard-François, *tige des feigneurs de* Meyrargue, *de* Suelles, *& de* Candillargues, qui mourut en 1523.

IX. Jean de la Croix, IV du nom, baron de Caftries, capitaine de 150 lances des ordonnances, & gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, époufa en 1590 *Marguerite* de la Voglia, fille de *Pierre*, feigneur de la Lauze, premier préfident de la chambre des comptes de Languedoc. Il mourut âgé de 21 ans en 1592, laiffant un fils unique, qui fuit.

X. Jean de la Croix V du nom, comte de Caftries, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légionaires de Languedoc, qui fit fes premieres armes guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Montmorenci; mais ayant été obligé par fa mauvaife fanté de quitter le fervice, il fe retira dans fa province, gratifié par le roi Louis XIII d'une penfion de 3000 livres. Le malheur du duc de Montmorenci, dont fa femme étoit proche parente, entraîna fa difgrace. Le comte de Caftries fut privé du droit que lui donnoit la baronie de Caftries, d'entrer aux états de Languedoc, & tefta le 16 octobre 1640. Il avoit époufé en 1609 *Louife* de l'Hôpital, fille aînée de *Jacques*, comte de Choifi, chevalier des ordres du roi, gouverneur & grand fénéchal d'Auvergne, & chevalier d'honneur de la reine Marguerite, & de *Magdeléne* de Coffé; cette dame eut en 1629 un brevet de dame d'honneur de la reine. Leurs enfans furent *Jacques*, comte de Gourdieges colonel d'infanterie, tué au fiége de Maftrick en 1632; René-Gaspard, qui fuit; *Henri*, baron de Villebreffe, capitaine de cavalerie, emporté d'une volée de canon, au fiége de Tarragone en 1641; & *Nicolas-François*, chevalier de Malte, meftre de camp de cavalerie, tué au combat de la porte S. Antoine en 1652.

XI. René-Gaspard de la Croix, marquis de Caftries, baron de Gourdieges, de Caftelnau, &c. lieutenant général des armées du roi, auffi lieutenant général en Languedoc, chevalier des ordres, gouverneur de Sommieres & de Montpellier, fit fes premieres campagnes l'an 1636, en qualité de capitaine d'une compagnie franche de chevaux-légers, & fe trouva par la fuite aux fiéges de Corbie, de Landrecies, du Catelet, de Turin, de Perpignan, & donna par-tout des marques d'une grande valeur. Le roi récompenfa fes fervices en 1639, par le don du marquifat de Varembon, qui étoit confifqué au profit de fa majefté, & le reçut au nombre des gentilshommes ordinaires de fa chambre. En 1643 il fut rétabli par des lettres patentes au droit d'entrer aux états de Languedoc, comme fes ancêtres, & gratifié deux ans après d'une penfion de 3000 livres, qui fut augmentée d'autant en 1655. Il avoit été fait gouverneur de Sommieres en 1646, & la nobleffe de la fénéchauffée de Montpellier l'avoit député aux états généraux du royaume, convoqués en 1651, ce qui lui mérita un brevet de confeiller d'état. Il fut fait auffi la même année capitaine-lieutenant des gendarmes de Gafton de France, duc d'Orléans, & en 1660 il fut pourvu du gouvernement de Montpellier, & créé chevalier des ordres l'année fuivante. La lieutenance générale du Languedoc lui échut en 1668; & en 1670, il reçut ordre de fe rendre en Vivarais, pour réduire à l'obéiffance du roi un canton qui s'étoit révolté. Le marquis de Caftries y marcha d'abord fuivi de la principale nobleffe du bas Languedoc; mais peu après fa majefté lui envoya des troupes réglées avec une partie de fa maifon; & avec ce fecours il diffipa les rebelles, rétablit la tranquillité dans tout le pays, & fit prendre le chef de cette révolte, nommé *Roure*, qu'il fit exécuter dans Montpellier. En 1672, la province ayant levé deux régimens à fes dépens pour le fervice du roi, le marquis de Caftries eut ordre de la cour d'en nommer tous les officiers; & l'année 1674 fa majefté lui permit de mettre fur pied un régiment d'infanterie, & un de cavalerie de fon nom. Il eut l'honneur de tenir plufieurs fois en chef les états généraux de fa province, & il s'y diftingua toujours par fon zéle pour le fervice du roi, autant que par fon attention à ménager les intérêts du peuple : ce qui le fit regretter univerfellement après fa mort arrivée le 22 août 1674, à l'âge de 63 ans. Il avoit époufé 1°. en 1637 *Ifabelle* Brachet, fille de *Gui*, baron de Peruffe & de *Diane* Maillé de la Tour-Landri, & veuve de *François* d'Aubuffon, comte de la Feuillade, morte en novembre 1638 : 2°. en 1644, *Elizabeth* de Bonzi, fœur du cardinal de ce nom, & fille de *François*, comte de Bonzi, & de *Chriftine* Riari, morte le 13 novembre 1708, âgée de 80 ans, dont il eut Joseph-François, qui fuit; *Armand-Pierre*, docteur de Sorbonne, abbé de Moneftier & de Valmagne, grand archidiacre de Narbonne, & premier aumônier de madame la ducheffe de Berri, nommé archevêque de Tours & du confeil de confcience en février 1717, puis nommé archevêque d'Albi au mois de novembre de la même année, prélat commandeur de l'ordre du S. Efprit, en 1733; *Louis-Languedoc*, chevalier de Malte, mort en bas âge; *Louife* & *Marie*, fucceffivement abbeffes de Saint-Geniés; *Renée-Angélique*, abbeffe de Gigean; *Marie-Henriette* & *Gabrielle*, religieufes de Sainte Marie; *Elizabeth*, veuve de *Louis-Jofeph* de Pujols, de Panat, de Caftelpers & de Levi, marquis de Villeneuve, vicomte de Lautrec & Montredon, baron des états de Languedoc, lieutenant du roi en cette province; & *Françoife*, femme de *Louis*, marquis de Doni, d'une ancienne & illuftre maifon de Florence, établie à Avignon à la fin du XV fiécle.

XII. Joseph-François de la Croix, marquis de Caftries, baron de Caftelnau, le Crez & Salezou, baron de Gourdieges, feigneur d'Efpei, de Saint-Brez, Figaret, &c. lieutenant de roi en Languedoc, gouverneur & fénéchal de Montpellier, maréchal des camps & armées du roi, chevalier d'honneur de madame la ducheffe d'Orléans, Françoife-Marie de Bourbon, légitimée de France, fut pourvu en 1674 d'un régiment d'infanterie

de son nom, à l'âge d'onze ans. Il se trouva à la tête de ce régiment en 1684 au combat du Pont-Major, & à l'assaut de Girone en Catalogne; & en 1689 à la retraite de Nuys dans l'électorat de Cologne, où il eut l'avantage, par sa valeur & ferme contenance, de sauver l'infanterie qu'il commandoit, ayant été attaqué en rase campagne par quatre à cinq mille chevaux des ennemis. Le roi, pour le récompenser, le fit brigadier de ses armées, & l'honora d'un brevet de style particulier, dans lequel toute l'action est détaillée. La même année, il se trouva avec son régiment dans Bonne, & il y donna, pendant tout le siége, de nouvelles marques de son courage. Ce fut lui qui eut l'honneur de négocier avec l'électeur de Brandebourg une capitulation très-honorable à la garnison de cette place. En 1690 il commanda une brigade d'infanterie à la bataille de Fleurus, où il fut blessé, & eut un cheval tué sous lui. En 1691 il servit au siége de Mons, & en 1693 il fut fait maréchal de camp. Il fut fait chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724. Ce seigneur mourut à Paris le 24 juin 1728, âgé de 65 ans, suivant l'inscription mise sur son cercueil. Il épousa 1°. le 20 mai 1693 *Marie-Elizabeth* de Rochechouart-Mortemar, fille de *Louis-Victor*, duc de Vivonne, pair & maréchal de France, & d'*Antoinette* de Mesmes, morte le 4 mai 1718, âgée de 55 ans: 2°. le 12 janvier 1722, *Marie-Françoise*, fille de *Charles-Eugène*, marquis de Levis, comte de Charlus, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Mezieres: cette dame est morte à Paris la nuit du premier au deux décembre 1728, âgée de 30 ans. Du premier mariage étoit étoit issu JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit; du second mariage sont venus *Armand-François* de la Croix, marquis de Castries, né le 18 octobre 1725, qui a été pourvu après le décès de son pere du gouvernement de la ville, citadelle & diocèse de Montpellier en 1728; *Charles-Eugène-Gabriel* de la Croix, né le 25 février 1727; & *Louis-Augustin* de la Croix, posthume, né le 5 octobre 1728.

XIII. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH de la Croix, comte de Castries, mourut sans postérité le 25 septembre 1716. Il avoit épousé le 20 janvier 1716 *Marie-Marguerite-Charlotte* du Mouceau, fille de *Charles* du Mouceau de Nollant, seigneur d'Ollinville, Esgli, &c. intendant des armées du roi, & de *Marie-Charlotte* Camus des Touches, morte le 8 août suivant. * *Chroniques de France*. Andoque, *histoire de Languedoc*. P. Benoît, Dominicain, *hist. des Albigeois*. *Généalogie* par M. d'Hozier en 1637. *Nobiliaire de Picardie. Nobiliaire de Champagne. Procès verbaux des états de Languedoc*, *& archives de Montpellier.*

CROIX-CHEVRIERES, famille noble & distinguée du Dauphiné, laquelle a produit de grands hommes. Son premier surnom étoit celui de GUERRE, qui ne lui sert aujourd'hui que de cri: elle le changea en celui de LA CROIX au commencement du XVI siécle, en vertu d'une donation qui lui fut faite sous cette condition.

I. PIERRE de Guerre, natif de Voreppe en Dauphiné, se trouve nommé le troisiéme des cinq gentilshommes qui habitoient ce lieu, dans un dénombrement de l'an 1335, qui est conservé dans la chambre des comptes de cette province. Il épousa le 22 mai 1352 *Béatrix* de Chypre, fille de *Guillaume* de Chypre, du lieu de Chireste en Dauphiné. Il vivoit encore en 1369, & fut pere de JEAN, qui suit.

II. JEAN de Guerre, I du nom, est qualifié fils de *Pierre*, dans son contrat de mariage du 13 octobre 1396, avec *Louise* Lambert, fille de *Louis* Lambert, & de *Françoise* de Villeines. La qualité de *noble* lui est donnée dans les actes de lui du 2 juillet 1406, 22 janvier 1426 & 24 avril 1438. Il fut pere de PIERRE, qui suit; & d'*Hugues* de Guerre, qui en 1450 étoit chanoine de S. Chef, chapitre où l'on fait preuves de noblesse.

III. PIERRE de Guerre, II du nom, servit en Italie dans les troupes que le roi Charles VII avoit données à René, roi de Sicile, comte de Provence, & à son retour il s'établit à Romans par le mariage qu'il y contracta le 6 octobre 1452, avec *Catherine* Chomard, fille de *Hugues* Chomard, & de *Catherine* Copier. Il fut connu du dauphin Louis, depuis roi XI du nom. Pendant le séjour que ce prince fit dans cette province, & par son crédit, il lui fit donner une somme considérable par la ville de Romans. Il suivit le dauphin en Flandre, d'où il revint en Dauphiné. Il se jetta ensuite parmi les troupes que le comte de Cominges, gouverneur du Dauphiné, commandoit contre le duc de Savoie; eut en 1475 une compagnie de gens de pied, qu'il conduisit en Savoye, lorsque Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon & amiral de France, eut ordre de se saisir de cet état. L'année suivante il soutint à main armée dans la ville de Romans les interêts du roi, contre les prétentions du pape sur le comté de Valentinois, & mourut l'an 1492, pere de JEAN, qui suit.

IV. JEAN de Guerre, II du nom, sieur de Guerre & de la Ruiniere, prit le surnom de LA CROIX, qu'il transmit à sa postérité, au moyen de la donation qui lui fut faite sous cette condition, par un gentilhomme de ce nom. Il se trouva en qualité de volontaire à la bataille de Ravenne en 1512, & à la journée de Marignan en 1515; fut ensuite capitaine d'infanterie, & resta prisonnier à la bataille de Pavie en février 1524, vieux style. Enfin il mourut capitaine de cavalerie, des blessures qu'il reçut au passage de Suze l'an 1536. Il avoit épousé le 7 mars 1498 *Drevonne* de Monistrol, fille de *Ponson* de Monistrol, du lieu de Saint-Donat, & de *Jeanne* de Leusse. Elle testa le 5 avril 1535. Leurs enfans furent 1. *Pierre* de la Croix qui commanda des compagnies de gens de pied & de cheval aux batailles de Renti, de Dreux, de S. Denys, de Jarnac, & fut tué à celle de Montcontour en 1569. Il s'étoit marié près de Chartres en Beausse, où il s'établit. Son fils *Claude* de la Croix, sieur de Mourvilliers, transigea le 15 juillet 1584, avec Jean de la Croix son cousin germain, sur la succession de leurs aïeul & aïeule; 2. FELIX, qui suit; 3. *Gerard*, chanoine sacristain de S. Bernard de Romans, chanoine de S. André de Grenoble, & prieur de S. Romain, qui testa le 31 août 1551; & 4. *Artaud* de la Croix, chanoine de Romans.

V. FELIX de la Croix, seigneur de Chevrieres, par la vente que lui en fit Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, en avril 1560, fut reçu conseiller au parlement de Dauphiné le 8 mai 1543, & nommé par le roi François I, le 8 février 1544, pour l'un des commissaires qui devoient faire le procès au chancelier Poyet. Il fut ensuite membre de la chambre de justice, établie pour juger quelques criminels d'état, entr'autres, le maréchal du Biez & Vervins son gendre; fut fait avocat général au parlement de Grenoble, par lettres du 3 janvier 1549, & y fut reçu le 18 décembre 1551. S'étant défait de cette charge, le roi le fit conseiller d'état, & seul maître des requêtes du dauphin, c'est-à-dire, intendant de justice, police, & finances de la province du Dauphiné. Ses lettres pour cet office sont du 10 août 1553, confirmées par d'autres du 14 juin 1554. Il testa le 13 février 1569; mais il ne mourut qu'en 1583. Il épousa le 19 juin 1541, *Guigonne* Portier, dame de Brie en Dauphiné, fille & héritiere de *Jacques* Portier, sieur de Brie, & de *Catherine* de Merard d'Arces, dont il eut *Felix*, colonel de trois cens hommes de pied, par commission du 5 août 1576: il prit Moreste, place sur la frontiere du Dauphiné du côté de la Savoye, & y reçut sept coups de mousquet, & fut tué au siége d'Issoire en Auvergne, l'an 1590, sans avoir été marié; JEAN, qui suit; *André*, sieur de Satuzange, mort sans alliance; & *Guigonne* de la Croix, mariée 1°. le 6 avril 1580 à *Gabriel-Ode* de Triest: 2°. à *Hugues* de Dorgeoise, sieur de Tivoliere, gouverneur de Montelimart.

VI. JEAN de la Croix III du nom, sieur de Chevrieres, de Brie, de Chantemerle-lès-Cottanes, Faramans, Lieu-Dieu, Ornacieux & Pisançon, baron de Serve & de Clerieu, comte de Saint-Vallier & de Vals, mort évêque de Grenoble, se rendit recommandable dans tous

les différens emplois par où il passa. Il fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 25 juillet 1578, puis avocat général au même parlement le 29 novembre 1585. Par d'autres lettres du 29 novembre 1588, il fut fait maître des requêtes & intendant des finances dans l'armée que le duc de Mayenne commandoit en Dauphiné. Le roi Henri IV l'établit surintendant de ses finances en cette province, par lettres du 13 septembre 1595, & lui donna en même temps un brevet de conseiller d'état. Ce monarque ayant conquis la Savoye y établit un conseil & un parlement, & en fit garde des sceaux le sieur Chevrieres, par lettres du mois de septembre 1600. La paix s'étant faite, il rendit les sceaux au chancelier de France, & s'en fit décharger le 26 octobre 1601. Il eut un second brevet de conseiller d'état le 18 décembre suivant, & fut commis en cette qualité pour traiter avec les députés du duc de Savoie, pour l'exécution de la paix. Le roi le récompensa par une charge de président à mortier au parlement de Grenoble le 31 décembre 1605. En cette qualité le parlement & les états de la province, le députerent à la tête de quatre autres, pour poursuivre auprès du roi, la jonction des pays de Bresse, Bugei, & autres échangés par le traité de paix, au gouvernement, ressorts & états du Dauphiné; mais ils ne réussirent pas, & ces pays furent unis au gouvernement de Bourgogne. Le roi le consola de ce peu de succès en le nommant le 27 mai 1605 son ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoye, & l'y chargea de plusieurs commissions secretes qui se trouvent dans les papiers de ses descendans. A son retour le roi le sachant veuf, le nomma à l'évêché de Grenoble, dont il obtint les bulles le 11 juillet 1607. Il résigna son office de président le 2 octobre suivant; & le même jour le roi le maintint (sans tirer à conséquence) dans les rangs de sa séance où il étoit auparavant, tant au parlement de Grenoble, que dans tous les autres parlemens du royaume; ce qui fut vérifié à celui du Dauphiné au mois de décembre suivant, & à celui de Paris le 23 février 1609. La reine-mere Marie de Médicis, le choisit pour être de son conseil ordinaire, & lui en fit expédier le brevet le 25 juin 1611, & par un autre du 17 septembre 1612 il fut fait conseiller d'état ordinaire, avec une pension de 2000 livres. Il assista aux états généraux en 1615, & à l'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1618. Il mourut à Paris durant l'assemblée du clergé, au mois de mai 1619. Son cœur fut mis chez les Jacobins de la rue S. Honoré, & son corps fut porté en Dauphiné dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église de S. Bernard de Romans. Il avoit fait son testament dès le 21 mars 1609. C'est lui qui acquit de la maison de Poitiers, les comtés de S. Vallier & de Val, avec la baronie de Clerieu & la terre de Pisançon en 1584 & 1586, & les terres d'Ornacieux, Faramans, & la baronie de Serve de la maison de Chaumont. C'étoit un homme d'un esprit excellent, d'un jugement très-solide & d'un savoir fort étendu. Il lisoit toutes sortes de livres, disant n'en avoir jamais lu de si mauvais, qu'il n'y eût trouvé quelque chose de bon. Il y a dans Gui-Pape, un *commentaire* sous son nom, & il en fit un sur le statut du roi Louis XI touchant les donations entre-vifs, suivant l'usage du Dauphiné. Il avoit épousé le 7 septembre 1577, *Barbe* d'Arzac, fille de *Joachim* d'Arzac de la Cardonniere, & de *Claudine* de Costaing de Pusignan. Elle testa le 3 février 1581, mais ne mourut qu'en 1594. Leurs enfans furent FELIX, qui suit; *Alfonse*, sieur d'Ornacieux, des Cottanes, de Barbin, Faramans & Lieu-Dieu. Il fut nommé coadjuteur de son pere en l'évêché de Grenoble le 30 avril 1611; fut sacré en qualité d'évêque de Chalcédoine à Lyon, le 9 novembre 1615, succéda à son pere en 1619; se démit en 1620; eut le brevet de conseiller d'état, & les prieurés de Notre-Dame de Grosse en Normandie, de Beaulieu dans la ville d'Angoulême, d'Aubigni en Nivernois, & de S. Pierre de Joigni au Perche; mourut à S. Marcellin en Dauphiné l'an 1637; *Jean*, sieur de Pisançon, fut mestre de camp d'infanterie, & laissa d'*Anne* Bailli, *Gabriel*, sieur de Pisançon, président à mortier au parlement de Grenoble, pere par *Magdeléne* de Sayve, de *Jean-Bernard* de la Croix, sieur de Pisançon, vivant en février 1723, président à mortier honoraire au même parlement, pere de quelques enfans; *Catherine*, mariée à *Pierre* de la Baume, mort conseiller d'état, & doyen du parlement de Grenoble; *Marguerite* de la Croix, alliée par contrat du 24 avril 1618, à *Laurent* de Rabot d'Aurillac, sieur de Veissilieu & de Bussieres, conseiller au même parlement.

VII. FELIX de la Croix, II du nom, sieur de Chevrieres & de Chantemerle, baron de Serve & de Clerieu, comte de S. Vallier & de Vals, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, le 24 novembre 1608, devint avocat général au grand conseil le 17 février 1613, maître des requêtes le 19 juin 1619, fit son testament le premier octobre 1624, & mourut à Grenoble le 23 novembre 1627. Il épousa par contrat du 11 juillet 1610 *Claudine* de Chissé, fille de *Michel* de Chissé, baron de la Marcousse, & de *Claudine* de Montainard, dont il eut JEAN, qui suit; *François-Octavien*, baron de Clerieu, enseigne de la mestre de camp du régiment des Gardes, mort au siége d'Arras; *Jeanne*, mariée à *Félicien* de Boffin, baron d'Huriage, avocat-général au parlement de Grenoble. Etant devenue veuve elle s'appliqua avec un soin particulier à l'éducation & à la conduite des nouveaux convertis, & ce fut par son moyen qu'il s'établit dans Grenoble une maison de la propagation de la foi; *Catherine*, qui épousa *Annet* de la Baume de Suze, comte de Rochefort en Languedoc, baron de Lupé & de S. Julien en Forez, mestre de camp d'infanterie; *Barbe*, religieuse de la Visitation de sainte Marie à Grenoble; *Marie* & *Françoise* de la Croix, religieuses de S. Dominique à Montfleuri, près de Grenoble.

VIII. JEAN de la Croix, IV du nom, sieur de Chevrieres, Chantemerle, Blanieu, Lieu-Dieu, Beaumont, Monteux, Croses, Faramans & les Cottanes, baron de Serve & de Clerieux, comte de S. Vallier & de Vals, marquis d'Ornacieux, fut reçu conseiller au parlement de Grenoble en 1633, puis président à mortier au parlement de Dijon en 1642. Le roi l'envoya à Rome en 1644 pour des affaires importantes, & le fit à son retour conseiller d'état en 1645. Il obtint la même année l'érection de sa terre d'Ornacieux en marquisat. L'an 1648, la reine-mere Anne d'Autriche le fit conseiller de son conseil d'état, & le 25 juin 1650, il fut fait président à mortier au parlement de Grenoble, où il mourut en 1680. Il avoit épousé, par contrat du 29 avril 1642, *Marie* de Saive, fille unique & héritiere de *Jacques* de Saive, sieur d'Echigei, de Chamblanc, Conseigneux, & Cassei, président à mortier au parlement de Dijon. En vertu de cette alliance il fut convenu que le second fils qui en naîtroit, seroit obligé de porter le nom & les armes de Saive. De ce mariage sont nés plusieurs enfans, savoir, 1. PIERRE-FELIX, qui suit; 2. *Jacques-Benoît*, qui fut d'abord héritier de la maison de Saive, suivant le contrat de mariage de sa mere, & mourut en Espagne en 1667: 3. FRANÇOIS, qui fut héritier du nom & des armes de la maison de Saive, après la mort de *Jacques-Benoît* son frere, & a fait la branche des comtes de SAIVE & marquis d'ORNACIEUX, *rapportée ci-après*. 4. *Jean-Baptiste*, d'abord chevalier de Malte, ensuite prieur de S. Vallier, docteur de Sorbonne, député à l'assemblée générale du clergé de France en 1675, aumônier du roi, & enfin évêque de Quebec. Ce fut un des prélats les plus distingués & les plus édifians du dernier siécle. Sa vertu lui mérita les bonnes graces & la confiance la plus marquée du feu roi Louis XIV, lequel tenta inutilement plusieurs fois de lui faire accepter des évêchés en France, & ne put surmonter son humilité, qu'en lui offrant celui de Quebec, que la seule vue de la gloire de Dieu lui fit accepter, comme un emploi propre à satisfaire son zèle. Après avoir signalé son épiscopat par

tous les travaux d'un homme vraiment apostolique, il est mort à la fin de l'année 1727, dans l'hôpital de sa ville épiscopale qu'il avoit fondé, & où il avoit fixé sa demeure, après avoir quitté le séjour de son palais épiscopal. Il a laissé dans l'esprit de tous ses diocésains, & particuliérement des Sauvages du Canada, une mémoire universelle de ses vertus, dont le temps n'a pu jusqu'ici affoiblir l'impression & le souvenir. 5. *Barbe-Marie*, qui épousa en 1664 *Louis* de Pontevez, chevalier, marquis de Buoux, baron de S. Martin, enseigne des Gendarmes de la reine-mere Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII. 6. *Magdeléne*, religieuse de la Visitation. 7. *Anne*, qui épousa *Gabriel* de Prunier, chevalier-baron de Saint-André en Bochaine, seigneur de la Buissiere, Bellecombe, &c. conseiller du roi en ses conseils, & président à mortier au parlement de Grenoble. 8. *Isabelle*, religieuse à Montfleuri, près Grenoble. 9. *Angélique*, épouse de *Louis* Rostaing de Clermont, chevalier comte de Montoison. 10. *Therèse*, morte jeune.

IX. Pierre-Félix de la Croix de Chevrieres, chevalier, comte de S. Vallier, colonel d'un régiment petit-vieux corps d'infanterie de son nom, conseiller du roi en ses conseils d'état, & capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, né à Grenoble en 1644, embrassa la profession des armes, & servit d'abord en Afrique sous le duc de Beaufort, puis en Flandre sous le maréchal de Créqui, & en Franche Comté à la prise de Dole, où il fit avec son régiment le logement sur la contrescarpe en présence de Sa Majesté, & enfin au siége de Candie, où il commanda à la défense d'une attaque sous le maréchal duc de Navailles. Il fut pourvu en 1670 de la charge de capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, dont il prêta le serment le 2 avril de la même année. Il suivit le roi dans les campagnes suivantes de Hollande, de Flandre, & de Franche-Comté. Il mourut à Grenoble le 26 juin 1699. Il avoit épousé en 1675 *Jeanne* de Rouvroy, fille de *Pierre* de Rouvroy, chevalier seigneur de Puis & de Froissy, maréchal des camps & armées du roi, capitaine au régiment des gardes, & de *Marie-Ursule* de Gontery, dont il a eu trois fils & deux filles. 1. *Jean-Baptiste*, qui mourut jeune. 2. Henri-Bernard, qui suit: 3. *François-Paul*, dit *le Chevalier de Saint-Vallier*, colonel du régiment de Bretagne, & depuis maréchal des camps & armées du roi, chevalier de l'ordre de S. Louis & de celui de S. Lazare, tué en 1742, dans la derniere guerre de Bohême par un parti de houssards, en servant sous les ordres de M. le maréchal de Maillebois. Quant aux deux filles, l'une a été mariée à messire de Prunier, seigneur de Lemps en Dauphiné, & l'autre a épousé le marquis de Montgontier, de la même province.

X. Henri-Bernard de la Croix, chevalier, marquis de Chevrieres & de Clerieux, comte de Saint-Vallier & Vals, baron de Serve & de Chantemerle, seigneur de Croses, Chavas, Curson, Beaumont, Monteux, &c. chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, & colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, né en 1678, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, qu'il quitta après la mort de *Jean-Baptiste* son frere aîné. Il servit avec distinction en plusieurs campagnes, & entr'autres au siége de Fribourg en 1713, sous le maréchal de Villars, & mourut à Grenoble en 1754. Il avoit épousé en 1712 *Denyse-Renée* de Louviers, fille de *François*, marquis de Louviers & de Vauchamp, & de *Marie-Elizabeth* de Louviers, son épouse. De ce mariage il a eu trois enfans: 1. *Jean-Claude*, né en 1714, dit *l'Abbé de Saint-Vallier*, docteur de Sorbonne, & abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ardenne, diocèse de Bayeux; 2. Nicolas, qui suit; 3. *Jean-Baptiste-Paul-Charles*, né en 1721, dit *le chevalier de Saint-Vallier*, qui est entré dans le service, & est capitaine de cavalerie dans le régiment de Clermont-Tonnerre, & chevalier de S. Louis.

XI. Nicolas de la Croix, comte de Saint-Vallier, marquis de Chevrieres & de Clerieux, baron de Serve, &c. chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, capitaine de dragons dans le régiment de Beaufremont, né en 1718, a épousé en 1755 *Jeanne-Gabrielle* de Groslée, issue d'une maison très-illustre de la province de Dauphiné, dont il a *Jean-Denys*, né en 1756.

Branche de Saive, marquis d'Ornacieux.

IX. François de la Croix-Chevrieres, comte de Saive, marquis d'Ornacieux, &c. conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble, mort le 21 janvier 1695, ayant fait son testament le 6 août précédent. Il avoit épousé *Antoinette* de la Tour-Vidaud, fille de *N.* de la Tour-Vidaud, procureur général au parlement de Grenoble, vivante en février 1723. Les enfans qui resterent de cette alliance sont, Jean-Dominique, qui suit; *Gabriel*, comte de Marigni, mort abbé; *Pierre-Felix*, né le 17 avril 1686, dit *le chevalier de Saive*, colonel d'infanterie au service du roi, qui a passé en Espagne, où il est lieutenant général des armées du roi d'Espagne, dans lesquelles il a servi avec la plus grande distinction pendant les dernieres guerres; *Matthieu* de Saive; autre *Matthieu* de Saive, dit *le chevalier d'Ornacieux*, capitaine de cavalerie; *Nicolas-Amédée*, dit *le chevalier de Marigni*, aussi capitaine de cavalerie, tous deux dans le régiment commissaire général; *Gabrielle*, religieuse de la Visitation à Grenoble; & *Anne* de Saive, prieure perpétuelle du monastere de S. Benoît à Lyon.

X. Jean-Dominique de la Croix-Chevrieres, comte de Saive, marquis d'Ornacieux, conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble, mort en 1740, avoit épousé *N.* de la Poype de Saint-Julien de Grammont, fille d'un président à mortier au même parlement, dont il a eu Artus-Joseph, qui suit, un autre fils & deux filles.

XI. Artus-Joseph de la Croix, marquis d'Ornacieux, président à mortier au parlement de Grenoble, a épousé *N.* Pupille, dont il a *Joseph-Artus* de la Croix, né en 1746; *Matthieu* de la Croix, né en 1753, & une fille.

Les armes de la Croix-Chevrieres sont d'*azur à la tête & col de cheval animé d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois croisettes d'argent.* Pour devise, *Indomitum domuere cruces.* * *Consultez le sieur* Allard, *qui a dressé la généalogie de cette famille en* 1678.

CROIX DU MAINE (François de Grudé sieur de la) naquit dans la province du Maine en 1552. Dès son jeune âge il eut une extrême passion pour les sciences & pour les livres, qu'il chercha avec un très-grand soin. Voici comment il en parle lui-même. «Je dirai que » dès l'an de mon âge dix-sept, savoir est l'an de salut » 1569, étant envoyé en l'université de Paris pour faire » profit aux lettres, j'étois si curieux d'avoir toutes sor-» tes de livres, non seulement en grec, latin & autres » langues, & sur-tout en françois, qu'en fin l'amas que » j'en fis étoit si grand, que le catalogue d'iceux se mon-» troit tenir plus d'un juste volume. De façon qu'il me prit » dès-lors envie de mettre à part les Grecs & les La-» tins, & d'un autre côté les François ou auteurs qui » avoient écrit en notre langue, sans parler des Italiens, » Espagnols, &c. » Il publia en 1584 sa Bibliothéque françoise, qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont écrit en notre langue. Il promettoit encore une bibliothéque latine des auteurs François qui ont écrit en latin, & divers autres ouvrages, comme *la recherche des bibliothéques ou cabinets des plus renommés de France, avec la déclaration des livres rares, médailles, portraits, statues ou effigies, pierreries, ou autres gentillesses ou gentilles curiosités, qui se voient ès maisons des princes & autres, qui font amas de telles magnificences.* Ce sont ses propres termes. La Croix du Maine n'avoit pour lors que 32 ans. Son nom de famille étoit *Grudé*. Il ne l'a pourtant pris nulle part, & s'est contenté de le désigner par la lettre initiale *G.* uniquement à la tête du discours présenté l'an 1579, à René de

Voyer, vicomte de Paulmy. Cet écrit est daté le 27 novembre 1579, & fut imprimé la même année au Mans, *in*-4°. L'auteur y donne un très-long catalogue de quantité d'ouvrages, qu'il dit avoir composés : il n'avoit cependant alors que vingt-sept ans : on n'a rien vu des écrits qu'il y annonce, & l'on a toujours été persuadé que ce n'étoit qu'une fanfaronade. Comme il avoit une petite terre dans le Maine, près de Conneré, qui s'appelloit *La Croix*, il aima mieux se faire appeller *La Croix du Maine*, qui est le seul nom sous lequel il soit connu. Outre sa *bibliothéque*, dont on vient de parler, & le *discours* que nous venons de citer, l'on a encore de la Croix du Maine, 1. un petit volume *in*-4° imprimé à Paris en 1583, sous ce titre : *Desseins ou projets du sieur de la Croix du Maine, présentés au très-Chrétien roi de France & de Pologne Henri III du nom, pour dresser une bibliothéque parfaite, &c.* 2. Une longue épitaphe latine du poëte du Monin, qui fut assassiné à Paris la nuit du mercredi 5 novembre 1586. La Croix du Maine eut le même sort à Tours, le parlement y séant, vers l'an 1592, quoique le pere Nicéron, dans ses *mémoires*, *tome* XXIV & plusieurs autres avant lui, disent qu'on ignore le temps, le lieu & le genre de sa mort.

CROIX (Marc de la) Bourguinon, né à Pondevaux, étudia en médecine à Valence, sous Laurent Joubert, s'y rendit habile, & vint ensuite l'exercer à Châlons. Le pere Jacob, dans ses écrivains Châlonnois, dit que la Croix avoit une grande connoissance de la langue grecque & de la langue latine, & que Joubert en faisoit une estime particuliere. La Croix mourut Calviniste à Châlons en 1634, âgé de plus de quatre-vingt-trois ans. Il a fait la préface & le premier livre *de Variola magna*, qui est dans le traité de Joubert sur la même matiere, imprimé à Valence en 1581. Il a laissé *Observationes rei medicæ variæ ad Theophilum Cruceum filium doctorem medicum.* * Voyez la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne.*

CROIX (Jacques de la) & d'autres, *cherchez* CRUCIUS.

CROIX, maison considérable de la châtellenie de Lille, & admise dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas. On en trouvera la généalogie à la fin de cette premiere partie.

CROMARTI, petite ville du comté de Ross. Elle est sur un golfe qui porte son nom, où elle a un des meilleurs & des plus assurés ports de toute l'Ecosse septentrionale. * Baudrand.

CROMER (Martin) Polonois, secrétaire du roi Sigismond II, & ensuite évêque de Warmie après le cardinal Hosius, a vécu dans le XVI siécle. Il écrivit l'histoire de Pologne en 30 livres, depuis l'an 550. Elle finit à la mort du roi Alexandre ; c'est-à-dire en 1506. Mais il fit depuis l'oraison funebre de Sigismond I, qui peut être regardée comme une suite de son ouvrage jusqu'en 1548. Cromer donna un autre ouvrage de la situation, des coutumes, des peuples, &c. du même royaume. Il publia quelques traités de controverses contre les protestans, *Colloquiorum de religione, lib. IV. De cœlibatu sacerdotum*, *&c.* Martin Cromer mourut le 23 mars de l'an 1589. * Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Martin Zeiller, *de histor. &c.* Hartknoch. *de orig. relig. ch. in Pruss.*

CROMER, ville d'Angleterre avec évêché, dans la contrée du comté de Nortfolk, qu'on nomme North-Erpingham. Elle est sur la mer, à 102 milles de Londres. * *Dict. angl.*

CROMMELIN (Pierre) pasteur & professeur dans l'église & dans l'académie de Genève, naquit à Lyon en 1683. *Armand* ou *Aman* Crommelingh, son trisaïeul, vivoit de ses rentes à la campagne, aux environs de Courtrai en Flandre, lorsque le duc d'Albe voulut introduire l'inquisition dans les Pays-Bas. Cet Armand laissa cinq fils, qui s'établirent en divers endroits. *Jean* fixa son séjour à S. Quentin, où étant naturalisé François, il retrancha les deux dernieres lettres de son nom. Il eut trois fils, dont chacun fut la tige d'une nombreuse postérité. *Adrien*, l'un des trois, se maria à S. Quentin, & entr'autres enfans il eut PIERRE-ETIENNE Crommelin qui fit son domicile à Lyon. Il fut le pere de celui dont il s'agit, qui eut pour mere *Françoise* Seignoret. Cette dame mena son fils âgé de deux ans à Lausane : il y commença ses études, & les acheva à Genève. En 1706, il reçut l'imposition des mains pour le ministere, & il desservit consécutivement trois églises dans la campagne, jusqu'en 1718, qu'il fut appellé dans la ville pour y faire les mêmes fonctions. On assure qu'il avoit dans ses discours beaucoup d'onction & de délicatesse, jointe à une noble simplicité, & qu'il excelloit sur-tout dans les détails de morale. Son inclination le portoit à se borner à ces fonctions & à la conduite de son église ; mais ses amis qui connoissoient la variété de ses talens & de ses connoissances, lui firent prendre le parti de disputer la chaire de professeur en belles-lettres, lorsqu'elle fut devenue vacante par la promotion de M. Maurice à celle de professeur en langues orientales. M. Crommelin se fit honneur dans son examen, & il fut élu professeur en 1719. Il étoit d'autant plus capable de remplir cette chaire avec distinction, qu'il étoit fort laborieux, & qu'il avoit toujours cultivé les humanités, au milieu même de ses autres occupations. Il n'y a point, dit-on, d'auteur grec & latin qu'il n'eût lu la plume à la main, & il n'a cessé d'étudier, que lorsqu'il a cessé de vivre. A tant de connoissances, il joignit le talent, plus rare qu'on ne pense d'ordinaire, de faire gouter aux autres ce qu'il savoit, sur-tout aux jeunes gens. Toutes les harangues qu'il a composées durant le temps de ses exercices étoient écoutées avec plaisir. Il réussissoit également dans les sujets gais & enjoués, & dans les sujets graves & sérieux. Il en a prononcé dans le dernier genre en qualité de recteur de l'académie, où l'on voyoit une érudition bien choisie, ornée d'une latinité pure & élégante, sans parler de diverses autres qu'il faisoit comme professeur, pour répondre aux questions de littérature ou d'histoire qu'on lui proposoit. Les qualités de son cœur n'étoient pas moins estimables que celles de son esprit. On peut voir ce qu'on en dit dans son éloge imprimé dans le Journal Helvétique du mois de janvier 1739. M. Crommelin est mort à Genève le lundi 12 de janvier 1739, âgé de cinquante-six ans. Il a laissé un fils & une fille. Quelques jours après la mort du pere, le conseil accorda au fils le titre de professeur honoraire en histoire. * *Voyez* l'éloge de M. Crommelin que l'on vient de citer. M. J. Vernet, pasteur distingué dans l'église de Genève, a succédé à M. Crommelin dans la chaire des belles-lettres.

CROMWEL (Thomas) Anglois de nation, fils d'un maréchal, a été célébre sous le regne de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il avoit été domestique du cardinal Wolsei ; & c'est sous ce politique qu'il apprit l'art de se conduire à la cour. Le roi Henri VIII s'étoit alors déclaré pour Anne de Boulen. Cromwel s'attacha à cette dame, & fut un des premiers qui se sentit du pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du roi ; car ce prince voyant que cet homme étoit agréable à sa maîtresse, résolut de se servir de lui. Il lui donna en 1536, la baronie d'Oukam, dans la petite province de Rutland, & quelque temps après il l'établit garde des chartes royales. Ensuite il le fit secrétaire d'état, puis chevalier de l'ordre de la Jarretiere, comte d'Essex, grand chambellan, & garde du sceau privé ; enfin il le choisit non seulement pour premier ministre dans les affaires d'état, mais encore pour son vicaire général dans les affaires spirituelles & ecclésiastiques, de sorte qu'à parler proprement, Cromwel succéda à l'autorité & au crédit du cardinal Wolsei. Il avoit toujours eu du penchant pour les opinions nouvelles de la religion ; son crédit, son nouvel emploi & son ambition le retinrent dans ces sentimens, & le rendirent protecteur de ceux qui étoient contre le pape & contre les ecclésiastiques. Le roi, qui s'étoit déclaré chef de l'église anglicane, voulut qu'on traitât de sa primauté dans des conférences particulieres ; & ayant établi Cromwel

son vicaire général dans les affaires eccléfiastiques, il lui donna un sceau particulier pour l'expédition des affaires de cette nature. Il voulut même qu'il présidât au synode & à l'assemblée des évêques qui devoit se tenir, quoiqu'il fût séculier, & qu'il eût peu de connoissance des lettres. Ensuite Cromwel dressa des ordonnances eccléfiastiques qu'il appella *Injonctions*, scellées de son sceau, & y soumit les prélats & tout le clergé d'Angleterre. Toutes ces démarches plaisoient extrêmement à Henri. Cromwel aigrissoit son esprit contre les catholiques, & tâcha de l'unir avec les protestans d'Allemagne, par une ligue contre l'empereur Charles-Quint. Pour en venir à bout, il lui proposa le mariage d'Anne de Cleves. Le roi y consentit & l'épousa. Ce fut alors que Henri donna à Cromwel le comté d'Essex, & la charge de grand chambellan le 13 avril de l'an 1540. Il honora encore son fils de la qualité de baron, & lui fit d'autres graces considérables. Cinq jours après le parlement s'assembla. Cromwel y tenoit le premier rang en faveur & en autorité. Il contraignit l'assemblée d'accorder au roi la dixiéme partie, & quatre de quinze de tous les biens de ses sujets. Ensuite il continua à persécuter les catholiques, & en fit mourir plusieurs avec une cruauté odieuse. Sur ce qu'on en sauva quelques-uns dans le temps qu'il étoit arrêté au lit par la goute, il conseilla au roi de faire une ordonnance, par laquelle il déclara que les sentences rendues contre les criminels de lése-majesté, quoiqu'absens & non defendus, seroient de pareille force que celles des douze juges, qui est le plus célébre tribunal d'Angleterre. La providence fit tourner ce conseil contre son auteur; car Henri commençant à se dégouter d'Anne de Cleves, résolut d'en épouser une autre, & de perdre Cromwel qui l'avoit porté à ce mariage. On prit pour prétexte la liberté qu'il s'étoit donnée de signer au nom du roi le second traité de ligue avec les protestans d'Allemagne, contre l'empereur. On lui fit son procès, sans lui permettre de se défendre, de peur que pour se justifier de ce crime, & de plusieurs autres dont il étoit accusé, il n'alléguât qu'il n'avoit rien fait que par ordre & du consentement du roi. Ainsi tout étant préparé pour la ruine de ce malheureux le 8 juillet, le roi, après lui avoir témoigné plus de bienveillance que jamais, lui commanda de le venir trouver le lendemain à son lever, parcequ'il avoit des affaires de conséquence à lui communiquer. Cromwel y vint accompagné d'un nombreux cortége. Ensuite, lorsqu'il eut pris sa place au conseil, & qu'il eut commencé à y parler, Thomas Howard, duc de Nortfolck, l'interrompit, & lui dit qu'il s'agissoit d'examiner ses trahisons, & qu'il le faisoit prisonnier de la part du roi. Cromwel étonné d'un événement si peu attendu, eut à peine la force de proférer une parole; & contraint par la nécessité, il suivit le duc de Nortfolck, qui le fit conduire dans la tour de Londres. Dix jours après sa détention, le roi l'ayant accusé luimême, le parlement le condamna à mort pour crime d'hérésie, de trahison, & de félonie, qui comprend le vol, l'homicide & le péculat. Par un juste jugement de Dieu, il passa le premier par la rigueur de la loi qu'il avoit établie, & fut condamné sans être entendu. Neuf jours après on lui coupa la tête publiquement en 1540, trois mois après que Henri l'eut élevé au comble de la fortune & de la gloire. Tous ses biens furent confisqués. * Sanderus, *de schism. Angl.* Hollandus, *hereol. Angl.* Du-Chêne, *hist. d'Angl.* Burnet, *histoire de la réformation d'Angleterre.* Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre.*

CROMWEL (Olivier) protecteur de la république d'Angleterre après la mort du roi Charles I, naquit en 1603, & fut mis au collége dès son jeune âge, où il fit un grand progrès dans les lettres; on assure pourtant qu'il négligea la jurisprudence, qu'il appelloit une science à charge & inutile à l'état, & qu'il n'eut de gout que pour les livres de politique & pour l'histoire. Il se maria en 1630, avec *N.* Bourchier; & après avoir fait une campagne en Hollande en 1631, il revint en Angleterre, & y prit l'habit eccléfiastique dans l'espérance d'y faire fortune; mais cela ne lui réussit pas: il le quitta en 1641, & alla servir en Irlande sous les ordres du comte de Straffort. Au retour il fut un des membres de la chambre basse du parlement, au parti duquel il s'attacha contre Charles I, roi d'Angleterre. Ce prince ayant assiégé la ville de Hull, Cromwel alla s'y jetter avec douze cavaliers seulement, traversa toute l'armée royale; & quoiqu'il essuyât une grande multitude de mousquetades, il ne perdit qu'un de ses gens. Il fit pendant le reste du siége des prodiges de valeur; & on peut dire qu'il sauva la ville: aussi fut-il fait colonel pour récompense, par Robert d'Evereux, vicomte d'Herefort, depuis comte d'Essex, généralissime de l'armée du parlement, sous les ordres duquel il se signala dans un combat que le roi gagna le 23 octobre de la même année. Cromwel y fut blessé légérement à la jambe d'un coup de mousquet, à l'épaule d'un coup de pistolet, & eut un cheval tué sous lui. Après en avoir repris un autre, & à la tête de cinquante des siens, il alla se jetter jusque dans le régiment du roi qui étoit assez éloigné & y fit un grand carnage: il y perdit pourtant la moitié de ses gens, & eut bien de la peine à s'en retirer à la faveur de la nuit. En 1644 il se trouva encore à une bataille, où il gagna lui-même trois drapeaux, deux de cavalerie & un d'infanterie, sans avoir reçu qu'une legére blessure au bras. La même année on l'envoya à Cambridge & à Oxford, dont il traita très-indignement les universités & en vrai tyran, quoiqu'il fût docteur de celle de Cambridge, où il avoit étudié. S'étant mis à la tête de cent chevaux qu'il avoit levés à ses dépens, il fut déclaré lieutenant général sous les ordres d'Edouard de Montagu, comte de Manchester, lequel étoit devenu généralissime par la déposition du comte d'Essex, qui venoit d'être battu par le prince Robert Palatin, & qui trois mois après que le parlement lui eut redemandé sa commission, mourut non sans soupçon de poison. La même année Cromwel courut risque d'être pris par le prince Robert, dans une victoire que le roi remporta le 2 mai; & le 13 juin suivant, il reçut encore dans une bataille donnée près d'Yorck, une dangereuse blessure au bras, d'un coup de pistolet que lui lâcha le marquis de Montrose: l'armée parlementaire fut mise en déroute, & Manchester prit la fuite; mais Cromwel, sans attendre qu'on eût bandé sa playe, courut à ce généralissime pour le faire revenir au combat. Il ramena les fuyards, & le lendemain on donna une seconde bataille, où ces rebelles défirent entiérement l'armée royale; après quoi Manchester se démit du généralat, qui fut donné à Thomas Fairfax. Cromwel resta son lieutenant, & défit peu après un corps de 12000 chevaux, que le colonel Goring conduisoit: il ne s'en sauva que 200 qu'il fit prisonniers, & 700 qui prirent la fuite. La même année il maria Brigitte, sa fille aînée, qui étoit née en 1630, à Jean Irreton, qu'il avoit fait nommer membre de la chambre basse. L'an 1645 il battit le duc Hamilton, qui s'avançoit avec 6000 hommes pour secourir Colchester assiegée par Fairfax, & ce duc fut pris dans le combat. Il entreprit ensuite d'enlever le roi de Næsbi où il s'étoit retiré; & sans l'adresse de Barleton, valet de chambre de sa majesté, qui mit le feu au château, afin que dans le mouvement de l'incendie son maître pût se sauver plus facilement, Cromwel réussissoit dans son entreprise. Irrité d'avoir manqué son coup, il se jetta avec fureur sur l'armée royale qui étoit composée de 8000 hommes: il n'avoit que 6000 chevaux; les princes palatins Robert & Maurice, neveux du roi, furent blessés dès le commencement du combat, ce qui déconcerta les troupes; de sorte qu'en moins de six heures tout fut taillé en piéces, à l'exception de 1400, qu'on fit prisonniers, & de 1800 qui trouverent leur salut dans la fuite: la cassette du roi fut prise & envoyée au parlement. Ce fut la derniere déroute de ce prince, qui prit le parti de s'aller jetter entre les mains des Ecossois. On assiégea Oxford. Cromwel y tua de sa propre main le fameux colonel Legde dans une sortie; & la ville étant prise, il alla au parlement solliciter la dégra-

dation du roi, qui fut prononcée en 1646. L'année suivante les Ecossois eurent la lâcheté de livrer ce prince infortuné aux Anglois moyennant deux millions. Fairfax renonça au généralat, & Cromwel se fit proclamer généralissime par l'armée. Les états avoient demandé que les troupes fussent congédiées. Cromwel avoit semblé entrer dans leur sentiment, pendant qu'il portoit les troupes à la révolte, & qu'il leur avoit fait demander l'exclusion d'onze membres du parlement. Il conduisit l'armée droit à Londres, où par ses cabales il avoit semé de la division: ainsi le parlement fut forcé d'approuver le choix que les troupes avoient fait. Le nouveau généralissime fit bientôt parler de lui : il alla dans la province de Galles en 1648, & là il défit le duc de Buckingham, qui s'étoit mis en campagne pour tirer de prison le roi son maître, & qui peu auparavant avoir battu les troupes parlementaires. Dans ce combat Cromwel courut des périls extraordinaires, car on en vouloit à sa personne; & les royalistes mettoient tout en usage pour l'avoir mort ou vif. Il y tua plus de douze officiers de sa main, entr'autres les colonels d'Igbi & d'Albert, & le frere du duc de Buckingham. Cet événement fut suivi de la défaite du comte de Holland, que les troupes de Cromwel battirent, & firent prisonnier, & de celles du marquis Hamilton, général des Ecossois, qui fut fait aussi prisonnier. Revenu comme en triomphe à Londres, il fut commis pour examiner les papiers du roi, auxquels il donna la plus maligne interprétation qu'il fût possible, & conclut que ce prince étoit indigne de porter plus long-temps la couronne. Sachant même que quelques membres du parlement parloient d'accommodement avec leur souverain, il s'y opposa fortement, & de sa propre autorité il fit enlever le roi de l'isle de Wight, où il s'étoit sauvé, après s'être évadé du château d'Holembi, où Cromwel l'avoit fait mettre. Le rusé politique avoit donné en secret les mains à cette évasion, afin d'avoir un prétexte de publier dans la suite, que Charles I ne prenoit la fuite que pour perdre l'état, en le jettant dans une plus cruelle guerre. Il le fit donc transférer de l'isle de Wight où il avoit été arrêté, par ceux-mêmes qui avoient feint lui vouloir donner asyle au château de Hurts, puis à celui de Carisbrac, d'où ce prince pensa encore échaper, & ensuite à celui de Windsor; & comme il vit que le parlement n'étoit point porté à faire le procès à son souverain, il s'emporta si fort dans la chambre, que si Irreton son gendre ne l'avoit retenu, il cassoit le parlement de sa propre autorité; mais il fit avancer l'armée dans Londres, & y fit conduire le roi par elle; ensuite il fit jetter en prison quarante des membres du parlement: plusieurs autres prirent la fuite, ensorte qu'il n'y resta plus que 154 députés. Il fit trancher la tête au roi son maître le 9 février 1649, dont l'on peut voir le détail à l'article de CHARLES I. Après ce coup qui n'eut jamais d'exemple, il fit abolir la chambre haute, permettant seulement que les pairs pussent être élus par les villes & communes pour membres de la chambre des communes; & le 17 mars il fit abolir la monarchie & établir un conseil d'état, donnant à ceux qui le composoient le titre pompeux de *protecteurs du peuple* & de *défenseurs des loix*. Le 23 mars il fit couper la tête au duc Hamilton, au comte de Holland & au baron Capel. Après ces exécutions, il partit avec la qualité de généralissime pour l'Irlande, où il fit lever le siége de Dublin, & défit le marquis d'Ormond. Il ne fut pas moins heureux en Ecosse, où les états avoient pris les armes pour Charles II, leur roi. Il y battit leurs troupes le 13 septembre 1650, & leur tua 4000 hommes, en fit 8000 prisonniers, & leur prit trente piéces de canon: il eut deux chevaux tués sous lui en cette occasion. A son retour dans Londres il cassa fierement le parlement, en chassa honteusement les députés, ferma lui-même la chambre de l'assemblée, & fit mettre audessus, *Maison à louer*. Dans la suite il réforma le conseil de sa propre autorité, dépouilla de leurs charges seize conseillers, & y en fit mettre seize nouveaux; puis il établit la liberté de conscience par toute l'Angleterre, à l'exception des catholiques. Irreton son gendre étant mort cette année-là, il remaria sa veuve à Charles Fleedwood, homme de basse naissance, mais d'un grand courage. Le roi Charles II ayant été rappellé par les Ecossois en 1651, Cromwel eut peur; ce qui lui fit convoquer un nouveau parlement, duquel il obtint tout ce qu'il voulut. Aussitôt il marcha au roi, & le battit près de Worchester par la trahison des Ecossois, qui mirent bas les armes, quelque chose que pût faire pour les en empêcher, le jeune duc Hamilton qui les commandoit, âgé seulement de vingt ans. L'année suivante il fit la guerre aux Hollandois, lesquels ayant perdu leur général Tromp en 1653, songerent à faire leur paix. Ces succès firent que le parlement offrit à Cromwel la couronne d'Angleterre qu'il refusa, se contentant du titre de *Protecteur*, qu'on lui donna le 22 décembre, dont il prêta serment le 6 janvier 1654, & maria *Isabelle* sa seconde fille à *Thomas* Bellassise, qui fut déclaré vicomte de Falcombridge, & que Cromwel fit trésorier & président du conseil d'état. Isabelle mourut le 25 mars 1713, âgée de 80 ans. La même année 1654 il manqua d'être tué par une demoiselle, qui lui tira un coup de pistolet, lorsqu'il alloit en triomphe à la maison de ville. Ayant conclu la même année la paix avec la Hollande, il voulut licencier le parlement, qui de son côté vouloit déja lui ôter le titre de protecteur; ainsi entrant dans la salle des communes, il leur dit fiérement : *J'ai appris, Messieurs, que vous avez résolu de m'ôter les lettres de protecteur; les voilà*, dit-il, les jettant sur la table, *je serai bien-aise de voir s'il se trouvera parmi vous quelqu'un assez hardi pour les prendre;* & les menaçant ensuite, il exigea d'eux le serment de fidélité & d'obéissance au protecteur; après quoi il les renvoya chez eux, & cassa ce parlement. Il perdit sa mere sur la fin de cette année, & lui fit faire de magnifiques funérailles. En 1656 il envoya Henri son second fils viceroi en Irlande; conclut l'année suivante une ligue avec la France, & déclara la guerre à l'Espagne. Cette même année 1657, il convoqua un parlement, qui déclara la qualité de protecteur héréditaire dans sa famille, d'aîné en aîné. Ses troupes aiderent les François à prendre Mardick, dont ont mit les Anglois en possession, de même que de Dunkerque, que sa flotte & ses troupes aiderent à prendre en 1658; mais il fit laisser Mardick aux François. Enfin il mourut d'une rétention d'urine le 13 septembre 1658, & conseilla en mourant à MM. du conseil d'état & aux principaux officiers de l'armée, de choisir un autre protecteur que son fils Richard, aussi ne le fut-il que jusqu'au 7 juin 1659, qu'on le déposséda. Cromwel triompha de ses ennemis, & maintint sa tyrannie jusqu'au dernier soupir de sa vie; mais après le retour du roi Charles II, le corps de cet usurpateur fut déterré par une ordonnance du parlement, & attaché aux fourches patibulaires, & ses effigies pendues & brulées dans toutes les villes. Sa veuve sortit du royaume, & se retira à Hambourg avec ce qu'elle put emporter de meilleur, & y épousa un ministre de village. Richard & Henri ses deux fils s'ensevelirent eux-mêmes dans une obscurité volontaire; une partie de leurs parens disparut, & les autres prirent leur ancien nom de *William*, pour être moins odieux, & faire oublier qui ils étoient. * Raguenet, *histoire de Cromwel*. Greg. Leti, *vie de Cromwel*. Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre*, &c.

CROMWEL (Richard) fils aîné d'*Olivier*. Son pere l'ayant nommé son successeur durant sa vie, il fut proclamé par ordre du conseil-privé lord protecteur d'Angleterre avec beaucoup de solemnité, & reçut ensuite les complimens de félicitation sur son élévation, & de condoléance en même-temps sur la mort de son pere, du lord maire, des aldermans de Londres, &c. On lui présenta après cela presque de toutes parts des adresses, où on lui promettoit de le maintenir. La premiere chose qu'il fit, fut de célébrer les funérailles de son pere avec tant de magnificence, qu'on dit qu'il en couta près de

de 60000 livres sterling. On pensa après cela à convoquer un parlement pour établir ce nouveau protecteur. Il s'assembla à Westmunster le 27 janvier 1659. Après que Richard l'eut harangué, & après lui le lord commissaire Fiennes, on passa un bill pour le reconnoître pour protecteur, & pour rétablir la chambre des seigneurs, qui avoit été abolie sous le gouvernement du pere. Il y survint ensuite des disputes pour mettre des bornes au pouvoir des magistrats, & de la chambre haute. Le parti de Richard demandoit qu'on bornât cette autorité, conformément à la demande & à l'avis de son pere dans le dernier parlement. Le parti contraire soutenoit que ce n'étoit pas là une loi. Il obtint donc par force ce qu'il demandoit, & ensuite l'exclusion de plus de cent membres du parlement. On ôta en même-temps la bourse à la chambre des communes, en accordant à une seule personne pour toujours un million trois cens mille livres sterling par an. Richard prit ensuite ses mesures pour mettre & la flotte & la milice dans ses intérêts. Il pensa aussi aux moyens d'abolir toutes les loix au sujet des impôts & des droits de la coutume de trois en trois ans. On élargit plusieurs personnes, qui avoient été emprisonées contre les loix, & le protecteur & ceux de son parti témoignerent leur ressentiment à ceux qui avoient été cause qu'on avoit envoyé dans des plantations contre leur volonté des personnes libres nées en Angleterre. Ces procédures firent naître de la jalousie entre le protecteur & son armée. Le conseil général des officiers tint ses assemblées à Wallingfard-nouse; & le protecteur & son parti à Whitehall pour les contreminer. Cela causa une remontrance de l'armée à Richard, où lui représentoit le danger dans lequel se trouvoient leur cause, leur parti, & en particulier les juges du roi; qu'on privoit à dessein l'armée de sa paye, pour la porter à se mutiner. Cette remontrance fut appuyée par Tychburhe, lord maire de Londres. Lui & les officiers de la ville se déclarerent pour Fleetwood & pour l'armée; & assistés de Lambert, ils résolurent de se défaire de Richard. On conseilla à celui-ci de se saisir de leur personne. Mais son peu de courage, & la confiance qu'il avoit en Fleetwood & en Desboroug, qui étoient de ses parens, lui firent négliger cet avis: ce dont il se repentit, mais trop tard. La chambre des communes résolut de faire savoir aux officiers, qu'elle les regardoit encore comme étant à son service, & déclara qu'aucun n'auroit de commandement dans l'armée, qu'après avoir juré qu'il n'interromproit point les assemblées libres du parlement. Les disputes augmenterent entre le protecteur & les officiers de l'armée, ensorte que les uns & les autres avoient des gardes pour veiller jour & nuit réciproquement sur leurs actions. Il défendit aux officiers de s'assembler, conformément à ce que la chambre avoit voté. Les choses continuerent de même jusqu'au 22 avril, que Fleetwood beau-frere du protecteur, & Desboroug son oncle l'abandonnerent & entraînerent après eux une grande partie de l'armée. Par-là il se vit contraint de donner à Desboroug & à quelques autres le pouvoir de dissoudre le parlement, ce qui fut exécuté, malgré toute la répugnance & toutes les oppositions de la chambre des communes. Cela fait, Fleetwood, Desboroug, & les autres officiers déposerent Richard, & prirent le gouvernement en main. Mais voyant que le peuple n'étoit pas content de leurs procédures militaires, ils convoquerent autant de membres du long parlement, qu'ils en trouverent dans la ville de Londres; s'étant assemblés ils se déclarerent pour la religion, la liberté, & les privilèges de la nation, contre un roi, le commandement d'un seul, & la chambre des pairs. Ils ne permirent à aucun de leurs partisans de prendre séance, s'il ne souscrivoit l'engagement, & s'il n'avoit déja été de leur assemblée en 1648. Alors ils choisirent un conseil d'état de deux personnes, après quoi ils vendirent les biens du roi, & les autres biens publics. Ils députerent à Richard pour l'obliger à se démettre du gouvernement, & à donner un état de ses dettes. Il répondit au premier, qu'il avoit appris à ne s'inquiéter de rien sous la conduite de Dieu; qu'il se conduiroit paisiblement, sous le gouvernement dont il attendoit la protection. Ils le déchargerent de ses dettes, & lui donnerent une protection pour six mois. Sur cela, il enleva tous les meubles, toute la vaisselle d'argent, &c. qu'il trouva à Whitehall; après quoi il se retira à la campagne, où il vécut dans la retraite, & mourut le 24 juillet 1702, âgé de quatre-vingts ans. * Late, *elenchus motuum. Mémoires de* Whittock. Dugdale, *courte description*, &c.

CRONACH, ville d'Allemagne, dans le cercle de Franconie. Elle est dans l'évêché de Bamberg, à 9 lieues de la ville de ce nom, du côté du nord. Conach située au confluent des rivieres de Radach, de Haslac, & de Cronach, est une place bien fortifiée, & défendue par une bonne cidatelle, construite sur une petite montagne qui domine la ville. * Mati, *diction.*

CRONEMBURG, château considérable de l'isle de Séeland en Danemarck, sur le détroit du Sund. Fréderic II, roi de Danemarck, le fit bâtir en 1577 & le fortifia avec soin. Il est à cinq lieues de Copenhague, proche de la ville d'Elseneur; de-là on s'oppose à ceux qui voudroient attaquer le pays, soit du côté de l'Océan, soit du côté de la mer Baltique. On y paye les droits au roi de Danemarck. Les Suédois prirent cette forteresse durant les guerres du XVII siécle en 1659, & la rendirent quelque temps après.

CRONEMBURG, *cherchez* DESSENIUS.

CRONIES, *Cronia*, étoient des fêtes en l'honneur de Saturne, qui se célébroient à Rome le XIV des calendes de janvier, ainsi appellées du grec ἀπὸ τῦ Κρόνυ, c'est-à-dire, Saturne: ces fêtes s'appellent *Saturnalia.* Macrobe en fait mention, *l.* 1, *c.* 7, *extr.* & cite sur cela le témoignage d'un ancien poëte dans lequel il avoit lu:

Maxima pars Grajûm Saturno, & maxima Athenæ
Conficiunt sacra, quæ Cronia appellantur ab illis.

Voyez SATURNALES. * Macrobe, *antiquités grecques & romaines.*

CRONIUS, philosophe, écrivit des principes de la philosophie de Platon & de Pythagore. Les anciens parlent souvent de lui; mais on ignore en quel temps il a vécu. * Vossius, *de philosoph. sect.* § 19.

CRONSTAT, *cherchez* BRASSAW.

CROPIDLO (Jean) duc d'Opelein, *Opolium*, en Silésie, évêque d'Uladislaw en Pologne, se trouva au concile de Constance, où il avoit à sa suite vingt-deux personnes. Cet évêque eut bien des traverses. Il avoit été auparavant évêque de Posnanie, à la recommandation de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, que le pape Urbain VI vouloit retenir dans son obédience. L'archevêque étant mort en 1389, Boniface IX établit Cropidlo dans cet archevêché contre le gré du chapitre, & sans l'agrément de Ladislas, pour lors roi de Pologne. Ce prince irrité de ce mépris, fit arrêter Cropidlo, le dépouilla de tous ses biens & le bannit. Après quelques années d'exil, le roi lui permit de retourner à son évêché d'Uladislaw. Ce prélat avoit gagné les bonnes graces d'Alexandre Witoud, grand duc de Lithuanie, à qui il étoit principalement agréable par ses bons mots. On dit qu'un jour que Ladislas régaloit Sigismond, après que la conversation eut été égayée par le vin, Cropidlo dit en pleine table: « Si Dieu m'avoit donné le » pouvoir de semer des rois, je ne semerois point de LADISLAS & de SIGISMONDS; mais je semerois bien des WITOUDS. » Il eut une fâcheuse aventure en 1411. Les ducs d'Opelein ses freres, ayant saisi quelques marchandises qui appartenoient aux citoyens de Breslaw, ces derniers s'en vengerent, en retenant Cropidlo prisonnier dans la maison de ville pendant un an entier. Il demeura à Constance pendant tout le concile, & mourut en 1421. * Mart. Hanck. *de Siles. indigen. erudit. cap.* 22. Lenfant, *hist. du concile de Constance, tome II, pag.* 385, *derniere édition.*

CROQUANS, sobriquet qui fut donné à quelques gentilshommes de Guienne, parceque durant les troubles qui agiterent la France au commencement du regne de Henri *le Grand*, ils dévoroient les pauvres gens de la campagne. * Mezerai, *au regne de Henri IV.*

CROS (Pierre du) cardinal, évêque d'Auxerre, étoit François, & natif de la province de Limosin. Il étudia à Paris, où il fut reçu docteur de Sorbonne; il eut ensuite le doyenné de l'église de Paris, & fut enfin élu évêque de Senlis le 29 mai de l'an 1345. Il passa à celui d'Auxerre en 1349, fut fait cardinal en 1350 par le pape Clément VI, & mourut de peste à Avignon, le 23 septembre de l'an 1361. * Baluze, *vitæ pap. Avenion. tome I.*

CROS (Jean du) cardinal, évêque de Limoges, savoit le droit canon & civil, qu'il enseigna avec beaucoup de réputation. On le mit sur le siége de l'église de Limoges en 1348, & le pape Gregoire XI qui étoit son parent le fit cardinal en 1371. Quelque temps après, ayant opté l'évêché de Palestrine, il fut encore pourvu de l'office de grand pénitencier de l'église. Jean de Cros se trouva à la création d'Urbain VI; & ayant ensuite protesté de la violence qu'on avoit faite au sacré collége, il donna sa voix à Clément VI, qui l'envoya légat en France. Depuis étant revenu à Avignon, il mourut le 22 novembre de l'an 1383. * Bosquet, *in vita Greg. XI.* Du Chêne, *hist. des card.* Frizon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Auberi, *hist. des card.* Saxi, *pontif. Arelat.* Du Pui, *hist. du schisme.* Ciaconius, &c.

CROS (Pierre du) cardinal, archevêque d'Arles, étoit frere de *Jean*, & François de nation. Il se fit religieux de S. Benoît, dans le monastere de S. Martial de Limoges, d'où il passa à celui de Rouffac, ensuite à celui de Tulle; & ayant été honoré de divers emplois, il fut élu prieur de la Voute, & en 1351, abbé de Tournus. Dix ans après, en 1361, on le choisit pour être évêque de S. Papoul. De cet évêché il passa à l'archevêché de Bourges en 1370, après la mort du cardinal Pierre d'Estaing. L'année suivante le pape Gregoire XI le fit son camérier, & en 1383 il fut fait cardinal par Clément VII. Comme c'étoit durant le schisme, on ne le compte pas ordinairement au nombre des cardinaux. Pierre du Cros s'acquit beaucoup d'estime par sa piété & par sa sagesse, & mourut l'an 1388 à Avignon, où l'on voit son épitaphe dans l'église de S. Martial. * Baluze, *vitæ pap. Aven.*

CROSNE, ville de Pologne dans la Russie noire, & la châtellenie de Przemislie, est située au pied des monts Krapacs sur la riviere de Vislac, & près des frontieres de la haute Pologne & de la Hongrie. * Sanson. Baudrand.

CROSPIERE, ou CROPIERRE, petite ville de France, dans l'Auvergne sur la riviere de Dore, à deux lieues au-dessus de Thiers, & à six de Clermont du côté de l'orient. * Baudrand.

CROSSE, ou bâton pastoral, dont se servent les évêques dans les cérémonies. Quelques-uns supposent cet usage établi dès le temps des apôtres; mais c'est sur des histoires fabuleuses: on ne trouve point qu'il en soit fait mention avant le XI siécle. On donnoit la crosse & l'anneau à un évêque, en le mettant en possession de sa jurisdiction épiscopale. Chez les Grecs, il n'y avoit que les patriarches qui portassent des crosses: chez les Latins au contraire, les abbés se sont aussi arrogé le droit d'en porter. Les premieres crosses n'étoient que de simples bâtons, qui avoient la forme d'un T, dont on se servoit pour s'appuyer: depuis on les a faites plus longues, recourbées par le haut, & pointues par le bas. Autrefois elles n'étoient que de bois & toutes simples, depuis on les a ornées de différentes manieres & couvertes d'argent, & quelquefois d'or. * Louis Thomassin, *discipline ecclésiastique, tome I, l. 2, c. 58, num. 2.*

☞ CROSSEN, ville d'Allemagne, dans la Silésie, sur l'Oder, au confluent du Bober. Elle est la capitale d'un duché qui appartient depuis 1538 à l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse, & qui dépend de la régence de Brandebourg. * Nicolle de la Croix, *géogr. moderne, t. I, p. 554.*

☞ CROT (Lazare du) avocat en parlement & ez conseils du roi, a donné au public plusieurs ouvrages: savoir, un *style des conseils d'état & privé du roi*; un *style du grand conseil du roi*, imprimé en 1638; un autre *du parlement, de la cour des aides, des requêtes du palais & du châtelet de Paris*; enfin, un autre *style des requêtes de l'hôtel à l'extraordinaire*, imprimé en 1645; un *traité des aides, tailles & gabelles*, où sont spécifiés tous les droits du domaine, leur origine & revenu, & un sommaire des baux à ferme, des tailles & gabelles, depuis qu'elles étoient en parti. * *Mém. manuscrits* de M. Boucher d'Argis.

CROTALE, espéce de castagnettes en usage chez les anciens. *Voyez* l'article des CASTAGNETTES, où nous donnons une description de cet instrument.

CROTONE, ville de cette partie d'Italie, qu'on appelloit *la grande Grece*, fut bâtie, selon quelques auteurs, par Diomede, & selon le sentiment de Denys d'Halicarnasse, par Myscellus, sous la troisiéme année de la XVII olympiade, qui étoit la quatriéme du régne de Numa Pompilius, roi de Rome, & la 710e avant J. C. Elle fut renommée par ses athletes, dont il y en eut sept, selon Strabon, qui remporterent le prix en un même jour: de-là vint qu'on disoit en proverbe, *que le plus foible des Crotoniates étoit le plus fort des Grecs.* Pline croit que cet avantage venoit de la bonté de l'air. Milon si renommé par sa force, étoit de cette ville, aussi-bien qu'Ischomachus, Tisicrate, Astole, fameux athletes, & Démocede médecin, fort consideré de Polycrate, roi de Samos, & de Darius, roi des Perses. Alcmon, autre médecin, disciple de Pythagore, dont parle Favorin; Orphée poëte, & grand nombre d'autres grands hommes, ont rendu le nom de cette ville très-célébre. Thucydide, Strabon, Pline, Denys d'Halicarnasse, Pomponius Mela, Ptolemée, Tite-Live, &c. font mention de Crotone. Elle avoit anciennement douze milles de circuit, & étoit divisée en deux parties, par la riviere d'Esaro. Aujourd'hui, quoiqu'extrêmement diminuée, elle est pourtant une des meilleures villes de la Calabre ultérieure, avec une forteresse & un évêché suffragant de Reggio. * Denys d'Halicarnasse, *l. 2, hist.* Strabon, *l. 6.* Pline, *l. 2, c.* 98. Herodote, *l.* 3. Tite-Live, Leandre Alberti, &c.

CROTOPE, huitiéme roi des Argiens, & fils d'Agenor, succéda l'an 2527 du monde, 1508 avant J. C. à Triopas, qui avoit régné seize années, & en régna lui-même 21, comme nous l'apprenons d'Eusebe, après Jule Africain.

CROTOY (le) bourg de France dans la Picardie, sur l'embouchure de la Somme, vis-à-vis de S. Valeri, & à quatre lieues au-dessus d'Abbeville. Cluvier croit que c'est en ce lieu qu'étoit la ville de la Gaule Belgique, nommée *Caracotinum* ou *Gravinum*, que les autres géographes mettent au Havre de Grace, & avec plus de raison, puisque ce *Caracotinum* étoit dans la Gaule Lyonnoise, suivant l'itinéraire d'Antonin, & que le Crotoy est de ce qu'on appelloit autrefois la Belgique.

CROTUS (Jean) *cherchez* JEGER (Jean).

CROU ou LE CROU, *Crodoldus*, petite riviere dans l'Isle de France. Elle passe à Louvres en Parisis, à Châtillon, à Gonesse, à S. Denys, &c. & accrue par les eaux de quelques ruisseaux, elle se jette dans la Seine. C'est un abbé de S. Denys, qui a fait ramasser les eaux de plusieurs fontaines, & construire le canal, pour la commodité de son abbaye & de la ville de S. Denys. * Papyre Masson, *descript. flum. Gall.*

CROUVÉ (Guillaume) prêtre, Anglois protestant & régent à Croydone, a fait un catalogue des auteurs qui ont écrit sur la bible, sous ce titre, *Elenchus scriptorum in S. scripturam*, imprimé à Londres en 1672. Il y marque leur pays, leur profession & le temps de leur mort. Il fait connoître la communion ou la secte de

chaque écrivain ; celle des catholiques par un *P*, qui veut dire chez eux un *papiste ;* celle des luthériens par une *L ;* celle des calvinistes par un *C*, & celle des sociniens par une *S*. Il donne les titres de leurs ouvrages, leurs volumes & leurs éditions : il y a mêlé les éloges de quelques-uns de ces auteurs qui se sont le plus distingués dans l'intelligence de la bible. Mais comme il en a oublié un grand nombre, le pere le Long, prêtre de l'Oratoire, pour rendre ce travail plus utile & plus complet, nous a donné en latin un ouvrage de ce même genre, en deux volumes *in*-8°, beaucoup meilleur, imprimé à Paris en 1708, & puis en Allemagne avec quelques augmentations en 1709, que l'on a réimprimé *in-folio* en 1723, augmenté considérablement. *Voyez* le LONG. Crouveus se pendit de désespoir l'an 1677. * Baillet, *jugemens des savans sur les critiques historiques.*

CROWLAND, ville d'Angleterre, avec marché dans la contrée du comté de Lincoln, qu'on appelle Ellow, sur la riviere de Weeland, dans un fond bas & marécageux. Les plus belles rues sont séparées les unes des autres par des canaux d'eau courante, à peu près comme à Venise ; & les chaussées sont si étroites, qu'un chariot n'y sauroit passer, ce qui justifie le proverbe, que tous les chariots qui passent par Crowland sont garnis d'argent. Ce qu'il y a de plus rare dans cette ville est un pont triangulaire, qui répond aux trois principales rues. Elle est éloignée de 88 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

CROUZAS (Jean-Pierre de) célébre philosophe & mathématicien, d'une famille noble, étoit né à Lausane le 13 avril 1663. Il étoit fils d'ABRAHAM de Crouzas, colonel d'un régiment de fusiliers, seigneur de Saint-Georges, & lieutenant-ballival à Lausane, & d'*Elizabeth* François. Né avec un tempérament délicat, que les remédes affoiblirent peut-être encore, on ne laissa pas de cultiver son esprit avec beaucoup de soin. Il fit ses classes avec distinction, & en sortit à l'âge de treize ans. Son pere qui le destinoit à la profession des armes, lui fit apprendre tout ce que cet état demandoit ; mais le jeune Crouzas ne soupiroit qu'après la profession des lettres, & l'on fut obligé de lui laisser la liberté de suivre son inclination. Il acheva son cours de philosophie à l'âge de quinze ans ; & dans les thèses qu'il soutint, le président le laissa parler seul. La philosophie, telle qu'on l'enseignoit alors dans les écoles, ne le satisfaisoit point : cependant il en trouva une plus raisonnable dans les écrits du célébre Descartes, & il les lut avec avidité, & les médita. Il y puisa le gout des mathématiques, qu'il a si bien su depuis mettre à profit. La théologie scholastique n'eut pas pour lui plus d'attraits que la philosophie qu'il avoit étudiée d'abord ; & il s'en dédommagea en lisant avec réflexion les essais de morale de M. Nicole. Agé de seize ans, il fit sa premiere proposition, & alla ensuite à Genève où il entendit les disputes sur la grace, fort agitées alors, & sur lesquelles il crut ne devoir prendre aucun parti. Depuis, il écouta à Lausane les leçons de M. Merlat, dont le systême sur la prédestination l'éclaira peu, & le troubla beaucoup. Il voulut alors connoître par lui-même les systêmes des autres théologiens, & l'esprit rempli de ces différentes opinions, il commença ses voyages le 13 mars 1682. Il se rendit à Leyde, où voyant de nouvelles divisions entre les théologiens, il se contenta, dit-on, de connoître en quoi elles consistoient, & d'approfondir tout ce qui sert à établir la divinité des saintes écritures : ce fut dans cette vue qu'il lut avec beaucoup d'application la démonstration évangélique du savant M. Huet. De Hollande, M. Crouzas vint à Paris, vit à Charenton quelques ministres protestans, entr'autres MM. Claude & Ménard, entendit quelques sermons du dernier ; & fit connoissance à Paris avec le célébre pere Mallebranche, & le pere le Vassor, prêtres de l'Oratoire, qui firent des efforts inutiles pour le gagner à la religion catholique, que le Vassor abandonna lui-même quelques années après par des motifs qui ne lui ont pas fait d'honneur. De retour dans sa patrie, M. de Crouzas épousa le 21 août 1684 demoiselle *Louise* Loys, fille de noble homme *Jean-Louis* Loys, controlleur général & seigneur de Marnand, &c. Peu après, il reçut l'imposition des mains, & fut établi professeur honoraire. Il servit l'église de Lausane durant quatorze ans, & dans cet intervalle il fut nommé, le 12 février 1691, pour aller disputer à Berne la profession en hébreu, ce qu'il fit avec honneur. Le 30 mai 1699 il fut fait professeur en grec & en philosophie ; & quoiqu'il fût nommé le 12 février 1700, pour remplir une chaire de théologie, il préféra celle de philosophie. En 1706 l'académie lui conféra le rectorat, qu'il garda trois ans. Cette dignité lui fut encore donnée le 12 février 1722 ; mais il ne la conserva que deux ans, à cause de ses autres occupations, qui étoient fort grandes. Il y eut sous son second rectorat des disputes à Lausane, à l'occasion de l'exaction de la signature du *Consensus*, ou formulaire de foi & de doctrine des églises protestantes de la Suisse : sur quoi l'on peut voir le livre intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, à Amsterdam 1726. Dès 1705, réunissant les théses de philosophie qu'il avoit fait soutenir, théses que les seigneurs de Berne ont fait imprimer à leurs dépens, il en forma une logique entiere en vingt-deux théses, *in*-4°. Dans la même année 1705, & les deux années suivantes, il fit un abrégé de logique en douze théses par demandes & par réponses. On ne parle pas des autres théses en assez grand nombre, qu'il a fait soutenir sur la métaphysique & la physique. En 1712, il donna en françois une logique sous ce titre : *Systême de réflexions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étude de nos connoissances*, ou *nouvel essai de logique*, à Amsterdam, 2 vol. *in*-8°. Cette logique fut réimprimée en 1720 à Amsterdam, en 3 vol. *in*-12. Il y en a une troisiéme édition en quatre volumes, vers 1725, & une quatriéme en six volumes en 1741. En 1724 il en donna une espéce d'abrégé en latin, à Genève, sous ce titre : *Systema logicæ, juxta principia ab autore in gallico opere posita.* Le récit que M. le baron de Stain lui fit d'un palais où toutes les régles de l'art étoient observées sans qu'on fût frapé de sa beauté, l'engagea à rechercher les fondemens du beau ; ce qui produisit, en 1715, un traité sur ce sujet, réimprimé avec des augmentations en 1724, sous ce titre : *Traité du Beau, où l'on montre en quoi consiste ce que l'on nomme ainsi, par des exemples tirés de la plupart des arts & des sciences*, à Amsterdam 1724, deux volumes *in*-12. On trouve à la fin du deuxiéme volume, 1. Lettre de l'auteur à un de ses amis, où l'on examine les idées de Socrate sur le beau, & à cette occasion on réfléchit sur la méthode de ce philosophe. 2. *Dialogue de Platon, du beau*, en françois, avec des remarques. En 1718, il publia un traité ironique, intitulé : *Nouvelles maximes sur l'éducation des enfans*, à Amsterd. *in*-8°. Mais dans la suite, traitant cette matiere sérieusement, il donna son livre si connu, *de l'éducation des enfans*, à la Haye 1722, 2 vol. *in*-12. En 1718 il avoit donné un *Examen du traité de la liberté de penser*, à Amsterd. *in*-8°. contre le discours sur la liberté de penser, &c. d'Antoine Collins, Anglois. M. de Crouzas y réfute aussi la lettre du médecin Mahométan à un fameux professeur de l'université de Hall en Saxe, sur les reproches faits à Mahomet de son recours aux armes, de la pluralité des femmes, de l'entretien de ses concubines, & de l'idée de son paradis. Cette lettre (de M. Réland) est à la fin de l'ouvrage de Collins, du moins dans la troisiéme édition de la traduction françoise du discours, &c. faite en 1714, *in*-8°. La même année 1718, M. de Crouzas donna la *Géométrie des lignes & des surfaces rectilignes & circulaires*, à Amsterdam, 2 vol. *in*-8°. En 1724, il fut appellé pour être professeur à Groningue en mathématiques & en philosophie, avec 1500 florins de Hollande de pension ; & leurs excellences de Berne, en lui permettant d'accepter ce poste, lui accorderent aussi la liberté de faire remplir sa chaire de Lausane par M. son fils aîné, durant une

annee, jusqu'à ce qu'il vît si l'air de Groningue lui seroit favorable. Il partit le 4 août avec une partie de sa famille, & le 14 octobre il prit possession de son nouvel emploi par un discours, *De logicæ cum physicâ, & de mathefæos cum utrâque, & utriusque cum mathesi reciproco nexu.* Ce discours est imprimé. En 1726 il fut nommé associé étranger de l'académie royale des sciences de Paris. La même année il fut choisi pour gouverneur du prince Frédéric de Hesse-Cassel, se rendit en conséquence à Cassel sur la fin d'avril, & donna tous ses soins à son illustre éleve jusqu'en 1732. Cette derniere année, le roi de Suéde le fit conseiller de ses ambassades. Le 6 septembre de ladite année, il alla à Genève avec son éleve, y demeura un an, & revint ensuite à Lausane. Le roi de Suède lui témoigna par une lettre très-gracieuse combien il étoit satisfait des services qu'il avoit rendus au prince, neveu de ce monarque, & le prince Guillaume de Hesse-Cassel, pere du prince Frédéric, lui continua pour toute sa vie, sa pension de 884 écus. En 1735 il fut fait membre de l'académie royale des sciences de Bourdeaux. En 1737 on le nomma, sans concours & sans dispute, à une chaire de philosophie à Lausane, vacante par la mort de M. Traytorrens; & les seigneurs de Berne lui permirent de choisir un vicaire pour en remplir les fonctions, lorsque l'âge ou les infirmités l'empêcheroient de les faire lui-même, en lui conservant le titre de professeur honoraire, & la pension en son entier, lors même qu'il seroit obligé d'abandonner tout exercice. En 1744, il n'avoit pas encore eu besoin de profiter de ce privilége; & l'on assure qu'il étoit encore plein de santé en 1746. Il est mort dans un âge fort avancé, au mois de mai 1750. Voici la liste des ouvrages qu'il a composés, & dont nous n'avons point encore parlé : 1. *Cinq sermons sur la vérité de la religion chrétienne*, avec un sixiéme discours *sur la peste* qui affligea Marseille, *in-8°*, 1722. 2. *Nouveau volume des sermons*, avec un *discours sur l'éducation des enfans*, in-8°. 1723. 3. *Summa logicæ, cum adjunctâ præfatione de logici officio, & logicæ utiliter exponendæ verâ methodo*, à Groningue 1724. 4. *Compendium logicæ in usum academicæ juventutis*, à Groningue 1725. 5. *De physicæ utilitate.* 6. *Tentamen novum metaphysicum.* 7. *Réflexions sur l'usage & sur l'abus du jeu.* 8. *Sermon sur la gloire de ceux qui connoissent l'évangile, & qui s'y soumettent.* 9. *Essai de rhétorique contenu dans la traduction de quatre harangues de Tite-Live.* Tous ces écrits parurent à Groningue en 1725, de même que le suivant. 10. *Essai sur le mouvement.* 11. *Réflexions sur l'utilité des mathématiques, & sur la maniere de les étudier, avec un nouvel essai d'arithmétique démontrée*, à Amsterdam, 1725. 12. *De mente humanâ substantiâ à corpore distinctâ & immortali; dissertatio philosophico-theologica*, à Groningue 1726, *in-12.* 13. *Traité d'algebre*, à Paris 1726. 14. *Examen du pyrronisme ancien & moderne*, à la Haye 1734, *in-folio.* L'auteur y examine en détail tout ce que le fameux Bayle a répandu dans ses ouvrages en faveur du pyrronisme. 15. *Systême de logique abrégé*, avec une préface sur l'usage & l'abus des abrégés, à Lausane 1735. 16. *Oeuvres diverses*, 1737, deux volumes : on y trouve plusieurs discours qu'il avoit prononcés dans le temps de son rectorat, & quelques autres discours, entr'autres un sur la pédanterie. 17. *Examen de l'essai sur l'homme, poëme de M. Pope*, à Lausane 1737. 18. *Commentaire sur la traduction en vers de M. l'abbé du Resnel, de l'essai de M. Pope sur l'homme*, à Genève 1738, *in-12.* 19. *Horatii logica*, &c. à Lausane 1739. 20. *Traité de l'esprit humain*, &c. à Basle 1741. L'auteur y combat vivement les hypothèses de M. de Leibnitz & de M. Wolff touchant l'harmonie préétablie. 21. Réflexions *sur la belle Wolfienne*, sur le même sujet, & contre les mêmes, en 1743. 22. Diverses dissertations qui ont remporté le prix de l'académie de Bourdeaux, savoir : *Dissertation sur les causes du ressort*, en 1721. *Dissertation sur la nature, l'action & la propagation du feu*, 1729. *Dissertation sur la nature & les causes de la liquidité & de la solidité*, 1735. 23. *Dissertation sur le principe, la nature & la communication du mouvement*, qui a remporté le prix de l'académie des sciences de Paris en 1720, à Paris 1722, *in-4°.* 24. *Commentaire sur l'analyse des infinimens petits.* * Cet article est principalement extrait du *supplément françois de Basle.* On peut voir dans le même ouvrage ce qui regarde la famille ou les enfans de M. de Crouzas.

CROY, est un village de France dans la Picardie, à deux ou trois lieues d'Amiens, & c'est de ce village que la maison de CROY dans les Pays-Bas, a tiré son nom.

CROY, maison. La maison de Croy a tiré son nom du village de Croy, que le roi Henri IV érigea l'an 1598 en duché, pour *Charles* de Croy, duc d'Arschot.

On donne diverses origines à cette maison. L'on en voit à Havré, près des tombeaux des ducs de ce nom, une généalogie depuis Adam jusqu'à André II, roi de Hongrie, de qui on prétend que sortent les seigneurs de Croy, par le fils puîné de ce roi, que l'on dit s'être retiré sur les terres des Vénitiens, & avoir eu un fils nommé *Marc*, qui vint s'établir en France, où il épousa l'héritiere de la maison de Croy. Sans donner dans ces fables, nous nous contenterons de rapporter ce qu'il y a de sûr de cette maison.

I. MARC, sorti des terres de Venise, épousa en France *Catherine*, héritiere d'Araines & de Croy, dont il eut deux enfans, qui prirent le nom & les armes de leur mere; *Jean*, sire d'Araines, qui suivit le roi Philippe-*Auguste* à la bataille de Bovines en 1214, & qui mourut sans enfans de *Jeanne* de Beaumont; & GUILLAUME, qui suit.

II. GULLAUME, sire de Croy, épousa en 1220 *Anne* de Guisnes, fille d'*Arnoul* comte de Guisnes, & de *Béatrix*, vicomtesse de Bourbourg, dont il eut

III. JEAN de Croy. Il hérita de son oncle, & épousa *Jeanne* d'Araines, qui le rendit pere d'ANTOINE, qui suit.

IV. ANTOINE de Croy, baron d'Araines, burgrave de Gervelingen & de Bourbourg, fut marié avec *Marguerite* de Soissons, dame de Moreuil, & il en eut

V. JACQUES de Croy, I du nom. Il épousa *Marie* de Pequigni, fille du vidame d'Amiens, dont il eut

VI. GUILLAUME de Croy, II du nom, baron d'Araines, &c. servit les rois Philippe *de Valois*, & Jean, à la tête d'une compagnie de gendarmes l'an 1350, &c. & épousa en 1354 *Isabeau*, fille & héritiere d'*André*, baron de Renti, & de *Marie* de Brimeux. Il en eut

VII. JEAN, sire de Croy, II du nom, seigneur d'Araignes & de Renti. Il fut conseiller & chambellan de Philippe *le Hardi*, & de Jean duc de Bourgogne. Ce dernier lui procura en 1411 la charge de grand-bouteillier de France. Il fut aussi gouverneur des comtés d'Artois & de Boulogne, & fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avoit épousé *Marie* de Craon, veuve de *Gaucher*, seigneur de Thorotte, & fille de *Jean* de Craon, I du nom, seigneur de Dommart, & de *Marie* de Châtillon, dont il eut *Archambault*, tué auprès de son pere; ANTOINE, qui suit; JEAN, *tige des comtes de* CHIMAI, *dont la postérité sera rapportée ci-après; Léon*, chevalier de la toison d'or, grand bailli & capitaine de Hainaut; *Jeanne*, mariée 1°. à *Jean* de Lannoi, chevalier de la toison d'or : 2°. à *Jean* de Sombresse; *Agnès*, dame d'honneur d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne; *Jacqueline*, femme d'*Antoine* de Rubempré; *Jeanne*, épouse de *Louis* de Bournel, seigneur de Thienbrune; & quatre autres morts en jeunesse.

VIII. ANTOINE, sire de Croy & de Renti, comte de Porcean, de Guisnes, &c. fut premier chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la toison d'or, & puis grand-maître de France en 1463, par la faveur de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne. Il mourut fort âgé en 1475. Ce seigneur avoit épousé en premieres nôces *Marie* de Roubais, fille de *Jean*, seigneur d'Herzele,

& d'*Agnès* de Lannoi, qui le fit pere de *Marie*, alliée à *Henri*, vicomte de Montfort en Hollande. Il prit une seconde alliance en 1432 avec *Marguerite* de Lorraine, dame d'Arschot & de Bierbek, fille aînée d'*Antoine*, comte de Vaudemont, & de *Marie* de Harcourt, dont il eut PHILIPPE, qui suit; JEAN, seigneur de Rœux, qui a fait la *branche des comtes de* RŒUX, *rapportée ci-après; Charles*, mort jeune; *Jeanne*, femme de *Louis* de Baviere, dit *le Noir*, comte Palatin de Deux-Ponts; *Marie*, alliée 1°. à *Guillaume* de Los, comte de Blankenheim, 2°. à *Georges* comte de Wernembourg; *Isabelle*, mariée à *Guion* d'Estouteville, seigneur de Moyon; *Jacqueline*, épouse de *Jean*, baron de Ligne, chevalier de la toison d'or; & *Jeanne*, religieuse au Moncel, puis au monastere des Cordelieres du fauxbourg S. Marcel de Paris, où elle fut abbesse durant dix ans, & où elle mourut en 1512.

IX. PHILIPPE, I de ce nom, sire de Croy, d'Arschot, de Renti, &c. mourut en 1511. Il épousa en 1455, *Jacqueline* de Luxembourg, fille de *Louis*, comte de Saint-Paul, &c. connétable de France, & de *Jeanne* de Bar, sa premiere femme, dont il eut HENRI, qui suit; *Antoine*, évêque de Therouanne, mort le 12 septembre 1495 en l'isle de Chypre, revenant de la Terre-sainte; & *Guillaume*, seigneur de Chievres, mort le 28 mai 1521, sans laisser postérité de *Marie* de Hamal sa femme. *Voyez son article ci-après.*

X. HENRI sire de Croy, &c. mourut en 1514, étant encore jeune. Il avoit épousé *Charlotte* de Châteaubriant, dame de Longni au Perche, fille aînée de *René*, seigneur de Longni, & d'*Helene* d'Estouteville, & laissa PHILIPPE II, qui suit; *Charles*, comte de Porcean, qui vint s'établir en France, où il épousa *Françoise* d'Amboise, dont il eut *Antoine*, qui se fit protestant, suivit le parti des Coligni, & mourut à 26 ans, le 5 mai 1467, sans postérité de *Catherine* de Cleves, comtesse d'Eu; *Guillaume*, cardinal, *voyez son article ci-après; Robert*, évêque de Cambrai en 1519, par résignation de son frere: il publia des ordonnances synodales en 1551, & mourut le 31 août de l'an 1556; *Charles*, évêque de Tournai, mort le 2 décembre 1564; *Jacqueline*, femme d'*Antoine*, marquis de Berghes sur l'Escaut, chevalier de la toison d'or; *Charlotte*, abbesse de Gilhengien; & *Hélene* mariée à *Jacques* de Luxembourg III du nom, seigneur de Fiennes, comte de Gavre, chevalier de la toison d'or.

XI. PHILIPPE, sire de Croy, II de ce nom, premier duc d'Arschot, grand d'Espagne, &c. chevalier de la toison d'or, fut créé duc d'Arschot par l'empereur Charles-Quint qui se servit de lui en diverses occasions. Il mourut en avril 1549, ayant épousé 1°. en 1520, *Anne* de Croy, princesse de Chimai, fille aînée de *Charles*, & de *Louise* d'Albret, morte le 6 août 1539: 2°. le 9 juillet 1548, *Anne* de Lorraine, veuve de *René* de Nassau, prince d'Orange, & fille d'*Antoine*, duc de Lorraine, laquelle mourut en 1568. Du premier lit il eut *Charles*, assassiné en 1551, sans laisser de postérité de *Louise* de Lorraine-Guise, ni d'*Antoinette* de Bourgogne-la-Vere, ses deux femmes; PHILIPPE III, qui suit; *Antoine* & *Louis*, morts en enfance; *Guillaume*, marquis de Renti, chevalier de la toison d'or, qui eut d'*Anne* de Rennesse sa femme, une fille unique, *Anne* de Croy, marquise de Renti, mariée 1°. à *Emanuel* de Lalain, seigneur de Montigni, chevalier de la toison d'or: 2°. à *Philippe* de Croy, comte de Solre aussi chevalier de la toison d'or; & *Louise* de Croy, née en 1524, mariée 1°. à *Maximilien* de Bourgogne, marquis de Vere, chevalier de la toison d'or: 2°. à *Jean* de Bourgogne, seigneur de Froimont. Du second lit de PHILIPPE II naquit un fils posthume CHARLES-PHILIPPE, *tige des marquis d'*HAVRÉ, *dont la postérité est rapportée ci-après.*

XII. PHILIPPE III du nom, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimai, chevalier de la toison d'or, grand d'Espagne, &c. mourut le premier décembre de l'an 1595, après s'être acquis beaucoup de réputation durant les troubles des Pays-Bas. Il épousa 1° *Jeanne-Henriette*, dame de Halluyn, fille de *Jean*, seigneur de Comines, morte en 1581: 2°. en 1582, *Jeanne* de Blois, fille de *Louis*, seigneur de Trelon. Du premier lit il eut *Charles*, duc de Croy & d'Arschot, chevalier de la toison d'or, &c. mort en 1612, sans laisser lignée de *Marie* de Brimeu, ni de *Dorothée* de Croy-Havré, ses femmes; *Marguerite*, alliée 1°. en 1584 à *Pierre* de Hennin, comte de Bossut: 2°. à *Uratislas*, comte de Furstemberg, chevalier de la toison d'or; & *Anne* l'aînée qui porta ce riche héritage dans la maison de Ligne par son mariage avec *Charles* de Ligne, prince d'Aremberg, dont la postérité subsiste encore. *Voyez* AREMBERG.

MARQUIS D'HAVRÉ, éteints.

XII. CHARLES-PHILIPPE de Croy, marquis d'Havré, chevalier de la toison d'or, fils posthume du second lit de PHILIPPE de Croy II du nom, fut ambassadeur d'Espagne à la diéte de Ratisbonne. L'empereur Maximilien I, par un diplôme daté de l'an 1486, jour de son couronnement à Aix-la-Chapelle, le créa prince du saint empire. Rodolphe II le confirma dans cette dignité à la diéte de Ratisbonne, par un autre diplome du 6 août 1594. Il mourut en 1613, ayant eu de *Diane* de Dompmartin son épouse, comtesse de Fontenoi, & dame en partie de Vistingen, CHARLES-ALEXANDRE, qui suit; ERNEST, *dont nous parlerons dans la suite; Dorothée*, seconde femme de son cousin *Charles* duc de Croy & d'Arschot, morte en 1662; & *Chrétienne*, épouse du rhingrave *Philippe-Othon*, comte de Salm, morte en 1664.

XIII. CHARLES-ALEXANDRE, sire & duc de Croy, marquis d'Havré, prince & maréchal héréditaire du saint Empire, comte de Fontenoi, vicomte d'Havrache, châtelain héréditaire du château de la ville de Mons, seigneur d'Acai, Invenbak, Blecourt, &c. pair du pays & comté de Cambresis, du conseil de guerre du roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier de la Toison d'or, né en 1581, prit le nom de duc de Croy (terre située en Picardie, érigée en duché au mois de juillet 1598.) après la mort du duc Charles son cousin & son beau-frere. L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, se servit souvent de ses conseils dans son gouvernement. Le duc de Croy lui rendit aussi de grands services dans les armées. Il fut fait par le roi d'Espagne Philippe III, conseiller d'état, sur-intendant des finances, chevalier de la toison d'or, & grand d'Espagne. Après s'être signalé à la bataille de Prague, il fut tué dans son palais d'un coup de mousquet qu'on lui tira par une fenêtre le 9 novembre 1624. Il avoit épousé 1°. *Yolande* de Ligne, fille de *Lamoral* prince de Ligne & du saint empire, chevalier de la Toison d'or, & de *Marie* de Melun: 2°. par contrat du 6 janvier 1617, *Geneviéve* d'Urfé, fille aînée de *Jacques* comte d'Urfé, marquis de Bagé, &c. conseiller du roi en son conseil d'état, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli de Forez, & de *Marie* de Neufville-Magnac. Elle se remaria à *Antoine*, comte de Mailli, vice-amiral de France. De sa premiere femme il eut *Marie-Claire* de Croy, mariée 1°. à *Charles-Philippe* de Croy, marquis de Renti: 2°. à *Philippe-François* de Croy, vicomte de Langle, seigneur de Turcoin, frere de pere de son premier mari. Elle mourut à Nanci au mois de septembre 1664. De la seconde femme étoit issu *Ferdinand-Philippe* de Croy, mort jeune.

DUCS DE CROY, sortis des marquis d'HAVRÉ. Ils sont éteints.

XIII. ERNEST de Croy, fils puîné de CHARLES-PHILIPPE, marquis d'Havré, fut baron de Fenestrange. Après avoir épousé en 1619 *Aimée* de Poméranie,

fille de *Bogislas* XIII du nom, duc de Poméranie, & de *Claire* de Brunſwick, il prit le titre de *duc de Croy*, & mourut le 7 octobre 1633, laiſſant un fils unique.

XIV. ERNEST-BOGESLAS, duc de Croy, prince de Neugarde & de Maſſovie en Poméranie, fut évêque de Camin, & mourut le 6 février 1584, ſans avoir été marié, laiſſant *un fils* naturel, *qui ſe fit catholique, & entra chez les Jéſuites en* 1679.

SEIGNEURS DE RŒUX.

IX. JEAN de Croy, fils d'ANTOINE II, ſire de Croy, de Renti, de Porcean, de Guiſnes, &c. fut ſeigneur de Rœux, & épouſa *Jeanne*, dame de Creſeques en Artois & de Clarques, dont il eut FERRI, qui ſuit; JEAN, ſeigneur de Creſeques, qui a fait la *branche des ſeigneurs de* CRESEQUES, *mentionée ci-après;* & *Yolande* de Croy, mariée à *Claude* de Baudoche, ſeigneur de Moulins en Lorraine.

X. FERRI de Croy, ſeigneur de Rœux, de Beaurain, &c. chevalier de la toiſon d'or, chambellan de l'empereur Maximilien I, maître d'hôtel de l'empereur Charles-Quint, gouverneur d'Artois, mourut le 17 juin 1524. Il avoit épouſé *Lamberte* de Brimeu, fille de *Gui*, comte de Meghen, ſeigneur d'Humbercourt, & d'*Antoinette* de Rambures, dont il eut ADRIEN, qui ſuit; *Ferri*, ſeigneur de Fremeſſen, mort ſans alliance; *Euſtache*, évêque d'Arras, mort le 5 novembre 1538; & *Marie* de Croy, dame de Longpré, mariée à *Adrien* de Boullainvilliers, vicomte de Dreux, ſeigneur de la Coudraye.

XI. ADRIEN de Croy, ſeigneur de Beaurain, fut fait chevalier de la toiſon d'or, par l'empereur Charles-Quint, qui le fit comte de Rœux, ſon chambellan, ſon premier maître d'hôtel, ſon premier gentilhomme de ſa chambre, & gouverneur des villes de Lille, Douai & Orchies. Il eut beaucoup de peine à débaucher le connétable de Bourbon, ayant traverſé toute la France en payſan pour le venir trouver en Bourbonnois, & faire le traité de ce prince en 1523. Il mourut en 1553, ayant épouſé le 9 août 1531 *Claude* de Melun, fille de *François*, comte d'Eſpinoi, chevalier de la toiſon d'or, & de *Louiſe* de Foix-Candale ſa premiere femme, dont il eut *Jean* de Croy, comte de Rœux, gouverneur de Tournai & de Flandre, mort en 1581, ſans poſtérité de *Marie* de Recourt, fille de *Jacques*, baron de Liques, & d'*Iſabelle* de Fouqueſolle; *Euſtache* de Croy, comte de Rœux après ſon frere, mort en 1609, auſſi ſans laiſſer de poſtérité de *Louiſe* de Ghiſtelles, fille de *Louis*, ſeigneur de la Motte, & d'*Hélene* de Baënſt; *Gerard* de Croy, ſeigneur de Fremeſſen, prévôt de Lille, chanoine de Tournai & de Saint-Omer, puis comte de Rœux après ſes freres, mort ſans lignée le 13 novembre 1585; *Lambertine* de Croy, mariée 1°. à *Antoine* de Croy, ſeigneur de Fontaine-l'Evêque: 2°. à *Gilles*, comte de Berlaymont, ſeigneur d'Hierges, ſans enfans; *Claude* de Croy, marié à *Antoine* de Rubempré, ſeigneur de Bievre, dont elle n'eut point d'enfans; *Marie* & *Louiſe* de Croy, mortes ſans alliance.

SEIGNEURS DE CRESEQUES, puis comtes de RŒUX, aujourd'hui aînés de la maiſon.

X. JEAN de Croy, deuxiéme fils de JEAN de Croy, ſeigneur de Rœux, & de *Jeanne*, dame de Creſeques, fut ſeigneur de Creſeques par ſa mere. Il épouſa *Eléonore* de Thiennes, fille de *Jean*, ſeigneur de Loubez, dont il eut EUSTACHE, qui ſuit; & *Marie* de Croy, religieuſe.

XI. EUSTACHE de Croy, ſeigneur de Creſeques, épouſa 1°. *Louiſe* d'Ognies, fille de *Jean*, ſeigneur d'Ognies, gouverneur de Tournai, & de *Marguerite* de Lannoi, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Anne*, dame de Northoud & de Meliſſent, fille d'*Antoine*, ſeigneur de Northoud, & d'*Antoinette* de Floris: 3°. *Anne* de Bernemicourt, veuve de *Louis* de Longueval, ſeigneur de Menelles, & fille de *François*, ſeigneur de Thieuloi, & de *Louiſe* de Canteleu, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa ſeconde femme, furent *Anne* de Croy, mariée 1°. à *Louis* de Longueval, ſeigneur d'Eſcornais: 2°. à *Philippe* de Rubembré, comte de Wittaing; *Marie*, religieuſe à Warſt; *Jeanne* de Croy, mariée à *Antoine* du Châtel, ſeigneur de la Hourderie, de Haut-Bourdin; CLAUDE, qui ſuit; & *François-Henri*, comte de Meghem, ſeigneur de Creſeques, &c. qui d'*Honorine* de Withem, laiſſa *Albert-François* de Croy, prince du ſaint empire, comte de Meghem, gouverneur de Namur, & chevalier de la toiſon d'or, mort en octobre 1674, ſans enfans de *Marie-Magdeléne-Eugénie* de Gand-Vilain, fille de *Philippe Lamoral*, comte d'Iſenghien, & veuve de *Ferdinand-Philippe* de Merode, marquis de Werſterloo, qu'il avoit épouſée en 1659; *Magdeléne-Cécile-Dorothée* de Croy, chanoineſſe à Nivelle, puis mariée en 1643 à *Charles-François* de Diedeghen, comte de Warthou, &c; *Anne-Alexandrine* de Croy, mariée en 1650 à dom *Antonio* de la Cueva, lieutenant général de la cavalerie du roi d'Eſpagne aux Pays-Bas.

XII. CLAUDE de Croy fut comte de Rœux par la mort de ſes petits couſins, fils d'*Adrien* de Croy, & mourut en 1609. Il épouſa *Anne* d'Eſtourmel, fille de *Jean*, baron de Douxlieu, dont il eut EUSTACHE, qui ſuit; *Louis*, mort évêque d'Ypres en 1647; *Charles* de Croy, colonel d'un régiment allemand, tué en défendant Dunkerque en 1658; JACQUES-PHILIPPE de Croy, baron de Millendonck, qui a fait la *branche des princes & ducs de* CROY, *rapportée ci-après; Jeanne-Françoiſe-Marie*, alliée à *René* de Thiennes, baron de Heukelen; *Claire-Eugène-Françoiſe*, chanoineſſe à Nivelle; *Floris*, baron de Clarques, tué ſur le rempart à la priſe de Rhimberg en 1672; & *Claude* de Croy, baron de Clarques après ſon frere, ſergent major en Eſpagne, qui de *Franciſca* Manciador, veuve du comte de Hanaps, fille de *Jean*, ſecrétaire d'état, & d'*Eugénie* de Wolquelaire, a eu pour fils *Henri* de Croy, baron de Clarques.

XIII. EUSTACHE de Croy, II du nom, comte de Rœux, & chevalier de la toiſon d'or, gouverneur de Lille & de Douai, mort en 1653, laiſſa de *Théodore-Gertrude-Marie*, fille de *Guillaume*, baron de Ketter & de Laghen, & d'*Elizabeth* Bronchorſt; *Claude-Albert*, mort ſans alliance en 1660; FERDINAND-GASTON-LAMORAL, qui ſuit; *Philippe-François*, marquis de Warenck, qui a été marié; *Marie-Léopoldine*, épouſe de *N.* marquis de Lannoi; *Charlotte-Henriette-Marie*, morte jeune; *Catherine-Françoiſe-Elizabeth-Marie*, épouſe de *Walrad*, prince de Naſſau-Uſingen, morte en 1686; & *Marie-Philippe-Hippolite*, chanoineſſe de Mons.

XIV. FERDINAND-GASTON-LAMORAL de Croy, comte de Rœux, prince du ſaint empire, grand d'Eſpagne, baron de Beaurain, Ville, Langhen, &c. chevalier de la toiſon d'or, pair de Hainaut, conſeiller du roi d'Eſpagne pour la guerre, général de ſes armées, gouverneur de Mons & du Hainaut, *chef de toute la maiſon de Croy*, mort en octobre 1697, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat donné entre les Impériaux & les Turcs, avoit épouſé *Anne-Antoinette* de Berghes, fille d'*Eugene*, comte de Grimberghen, morte le 30 aout 1714, dont il eut *N.* prince de Croy, &c. meſtre de camp, tué à la bataille de Spire le 15 novembre 1703; *N.* mort jeune; PHILIPPE, qui ſuit; *Marie-Philippe*, alliée le 2 février 1709, à *Gillon-Oton*, marquis de Trazegnies; & *N.* de Croy, chanoineſſe de Mons.

XV. PHILIPPE, prince de Croy, &c.

PRINCES DE CROY, ſortis des comtes de RŒUX.

XIII. PHILIPPE de Croy, dernier fils de CLAUDE, comte de Rœux, portoit le nom de comte de Croy, lorſqu'il reçut de l'empereur Léopold le titre de prince du ſaint empire, & mourut en 1681, ayant épouſé en 1642 *Iſabelle* de Bronchorſt, fille de *Jean-Jacques*,

comte d'Anholt, qui lui apporta la seigneurie de Millendonck. Leurs enfans furent CHARLES-EUGENE, qui suit; *Casimir*, mort en 1689; *Maurice*, tué à la levée du siége de Vienne en 1683; *Philippe-Henri*, chanoine & sous-doyen de Cologne; & *Jean-Jacques*, aussi chanoine de Cologne, mort peu avant son pere.

XIV. CHARLES-EUGENE duc de Croy, prince du saint-empire, marquis de Montcornet & de Renti, libre baron de Millendonck, chevalier de la toison d'or, &c. a servi le roi de Danemarck contre les Suédois, & ce prince le fit lieutenant général de ses armées, & gouverneur d'Elsinbourg. Après la paix il s'attacha au service de l'empereur, qui lui ordonna en 1690, de se jetter dans la ville de Belgrade assiégée par les Turcs, ce qu'il exécuta le 8 octobre; mais le feu ayant été mis par les bombes aux magasins de poudres, tout sauta; la ville fut prise dans le tumulte, & ce duc eut bien de la peine à se sauver. Il commanda l'armée impériale en chef dans la Hongrie en 1693, ouvrit la tranchée devant Belgrade le 13 août; mais il leva le siége le 10 septembre suivant. Le czar de Moscovie le nomma depuis généralissime de l'armée de Livonie; mais Charles XII, roi de Suéde, ayant forcé en personne les Moscovites à la levée du siége de Nerva le 30 novembre 1700, ce duc fut fait prisonnier & envoyé en Suéde, où il mourut à Revel le 30 janvier 1702. Il épousa en 1681, *Julie* fille de *Henri*, comte de Berg, & veuve de *Bernard*, comte de Witgenstein.

COMTES DE CHIMAI, sortis des premiers seigneurs de CROY, éteints.

VIII. JEAN de Croy, seigneur de Thou sur Marne, troisiéme fils de JEAN sire de Croy, II du nom, fut fait chevalier de la toison d'or, à la premiere promotion, en 1430, & créé comte de Chimai en 1473, par le duc de Bourgogne Charles le *Hardi*. Il fut gouverneur du Hainaut, & épousa *Marie* Lalain, dame de Quievrain, dont il eut entr'autres enfans, *Jacques*, évêque & duc de Cambrai, (*voyez* son article ci-après;) PHILIPPE qui suit; & *Michel*, seigneur de Sempi, chevalier de la toison d'or, mort sans enfans d'*Isabelle* de Rotzelaër.

IX. PHILIPPE de Croy, comte de Chimai, chevalier de la toison d'or, mort le 18 septembre 1482, avoit épousé *Valpurge* comtesse de Mœurs, dont il eut CHARLES, qui suit; ANTOINE, *tige des comtes de* SOLRE, *rapportés ci-après; Catherine*, mariée à *Robert* de la Marck, seigneur de Sedan; *Françoise*, femme d'*Antoine* de Luxembourg, comte de Charni; & *Marguerite* de Croy, alliée à *Jacques* de Hornes.

X. CHARLES de Croy, fait prince de Chimai par l'empereur Maximilien I, en 1486, fut fait aussi chevalier de la toison d'or. Il tint sur les fonts de baptême l'empereur Charles-Quint, & mourut en 1521, ayant eu de *Louise* d'Albret plusieurs enfans qui moururent jeunes. Il ne resta qu'*Anne*, princesse de Chimai, mariée à *Philippe* de Croy, II du nom, duc d'Arschot son cousin; & *Marguerite*, dame de Waurin, épouse de *Charles*, comte de Lalain.

COMTES DE SOLRE, sortis des comtes de CHIMAI.

X. ANTOINE de Croy, second fils de PHILIPPE, comte de Chimai, fut seigneur de Sempi, & mourut en 1546. Il épousa 1°. *Louise* de Luxembourg, veuve de *Jean* de Ghistelles, seigneur de Dudgele, fille de *Jacques* de Luxembourg, seigneur de Richebourg, chevalier de la toison d'or, & d'*Isabelle*, dame de Roubaix: 2°. *Anne* Vandergracht, dame de Lenuverghen. De la premiere il eut JACQUES, qui suit. De la seconde, *Anne* de Croy, mariée à *Martin* de Hornes, comte de Houtekerke.

XI. JACQUES de Croy, seigneur de Sempi, &c. épousa 1°. *Anne* Hennin, dame de Fontenoi, dont il eut *Antoine*, seigneur de Fontenoi, mort sans postérité: 2°. *Anne* de Hornes, dame de Pamele, dont il eut pour fille unique *Anne* de Croy, dame de Bermeraing & de Pamele, mariée à *Nicolas* de Montmorenci, seigneur de Vengedis, chef des finances des archiducs d'Autriche, morte sans postérité le 12 avril 1618: 3°. *Yolande* de Lannoi, dame de Molembais & de Solre, qui fut mere de PHILIPPE, qui suit.

XII. PHILIPPE de Croy fut créé en 1592 comte de Solre, & mourut le 4 février 1612, ayant été marié trois fois, 1°. à *Anne*, fille de *Philippe* seigneur de Beaufort & de Ransart: 2°. à *Anne* de Croy, fille & héritiere de *Guillaume* marquis de Renti, veuve d'*Emanuel* Lalain, comte de Montigni: 3°. à *Guillemette* de Couci, dame de Biez. Du premier lit il eut JEAN, qui suit; *N.* qui mourut sans enfans de *Magdeléne* de Lens; *Jacques*, qui se maria en Espagne à la marquise de Falces, dont il eut un fils, *Diegue* de Croy de Peralto & de Mendoza, marquis de Falces en Navarre, & de Mondejar en Castille, grand d'Espagne, mort en 1678, sans postérité de son épouse de la famille de Mendoza & de Tendille. Du second lit il eut *Anne*, dame de Pamele, mariée à *Claude* d'Ognies, comte de Coupigni; & *Charles-Philippe-Alexandre*, marquis de Renti. Il épousa sa cousine *Marie-Claire* de Croy, fille & héritiere de *Charles-Alexandre*, marquis d'Havré, & mourut en 1642, laissant *Philippe-Eugène*, marquis de Renti, qui fit profession de Carme déchaussé en leur couvent près de Valenciennes le 24 juillet 1655, sous le nom de pere *Philippe de Saint-Joseph*, & qui mourut à Madrid le 18 décembre 1665; & *Marie Fernandine*, marquise de Renti, mariée en 1659 à *Philippe-Louis*, comte d'Egmont, prince de Gaure, grand d'Espagne, & viceroi de Sardaigne, dont elle resta veuve en 1682. Enfin le comte de Solre eut de son troisiéme lit PHILIPPE-FRANÇOIS, qui commença une nouvelle *branche des ducs d'*HAVRÉ, *rapportée ci-après.*

XIII. JEAN de Croy, comte de Solre, baron de Molembais & de Beaufort, chevalier de la toison d'or, mourut en 1540, ayant eu de son épouse *Jeanne* de Lalain, dame de Condé, fille d'*Emanuel* de Lalain, seigneur de Condé, & d'*Anne* de Croy, PHILIPPE-EMANUEL, qui suit; *Marie-Philippe*, mariée à *Albert* de Longueval, comte de Buquoi; & *Anne-Marie* de Croy, épouse d'*Antoine* de Crequi, seigneur d'Urolant, morte en 1700, âgée de près de cent ans.

XIV. PHILIPPE-EMANUEL de Croy, comte de Solre & de Buren, &c. chevalier de la toison d'or, mestre de camp d'un régiment d'infanterie Walonne, & grand véneur héréditaire des pays & comté de Hainaut, mourut le 19 janvier 1670. Il avoit épousé *Isabelle-Claire* de Gand-Vilain, fille de *Philippe-Lamoral*, comte d'Isenghien, & de *Marguerite-Isabelle*, baronne de Merode & du saint-empire, comtesse douairiere d'Isenghien. Leurs enfans furent, PHILIPPE-EMANUEL-FERDINAND, qui suit; BALTHASAR, qui a fait *la branche des barons de* MOLEMBAIS *rapportée ci-après; Louis*, mort chanoine de Tournai; *Albert*, mort en Hongrie; *Marie-Jeanne*, épouse de *N.* prince de Hornes, morte le 31 janvier 1704; *Marie-Philippe*, femme de *Philippe* de Montmorenci, prince de Robecq, morte; & *Dorothée*, mariée à *N.* marquis de Leide.

XV. PHILIPPE-EMANUEL-FERDINAND de Croy, comte de Solre & de Buren, baron de Molembais & de Beaufort, seigneur de Condé, &c. grand véneur héréditaire de Hainaut, & lieutenant-général des armées du roi de France, chevalier de ses ordres, lieutenant général pour sa majesté au pays de Santerre, gouverneur & grand bailli de Peronne, & de Roye, fut pris dans Valenciennes en 1677, étant colonel d'un régiment Walon pour le roi d'Espagne, & mourut à Paris le 22 décembre 1718, âgé de 77 ans. Il épousa en 1672 *Anne-Marie-Françoise* de Bournonville, fille d'*Alexandre*, prince de Bournonville, & de *Jeanne-Ernestine-Françoise* d'Aremberg, dont il eut PHILIPPE-ALEXANDRE, qui suit; *N.* chevalier de Solre, brigadier des armées du roi & colonel d'infanterie, tué à la

bataille de Malplaquet près de Mons le 11 septembre 1709 ; *N.* comte de Beaufort, colonel d'infanterie après la mort de son frere ; & *N.* de Croy, mariée le 12 janvier 1704 à *Charles* de Montmorenci, prince de Robecq, &c.

XVI. PHILIPPE-ALEXANDRE de Croy, comte de Solre, &c. né en 1677, lieutenant général des armées du roi.

BARONS DE MOLEMBAIS, sortis des comtes de SOLRE.

XV. BALTHASAR de Croy, second fils de PHILIPPE-EMANUEL, comte de Solre, & d'*Isabelle-Claire* de Gand-Vilain, fut baron de Molembais, & mourut en 1704. Il épousa *Marie-Philippe-Anne* de Crequi, fille aînée d'*Antoine*, seigneur d'Urolant, Erain, &c. & d'*Anne-Marie* de Croy-Solre, dont il a eu *Ferdinand-Joseph*, marquis de Croy, mestre de camp de cavalerie au service de France, mort de la petite verole en octobre 1711 ; PHILIPPE, qui suit ; *Guillaume*, chanoine de Lille ; *N.* religieux en l'abbaye de S. Bertin en Flandre ; *Jacques-Bertin*, chevalier de Malte, & capitaine de cavalerie au régiment de son frere aîné ; *N.* fils ; *N.* religieuse aux filles de sainte Marie d'Amiens ; *N.* chanoinesse à Maubeuge ; & *N.* de Croy, chanoinesse à Mons, puis mariée en 1710 à *N.* de Wignacourt.

XVI. PHILIPPE marquis de Croy, capitaine aux gardes Walonnes du roi d'Espagne.

DERNIERS DUCS D'HAVRÉ, sortis des comtes de SOLRE.

XIII. PHILIPPE-FRANÇOIS de Croy, fils du troisiéme lit de PHILIPPE, comte de Solre, fut vicomte de Langle, & seigneur du Turquoing. Il fut aussi chevalier de la toison d'or, gouverneur des duché de Luxembourg & comté de Chini, & mourut le 19 juin 1650, ayant épousé 1°. *Marie-Magdeléne* de Bailleul : 2°. en 1643, *Marie-Claire* de Croy, duchesse d'Havré, veuve de son frere, dont il eut FERDINAND-FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit ; & *Léopoldine-Willelmine-Claude-Isabelle.*

XIV. FERDINAND-FRANÇOIS-JOSEPH de Croy, duc d'Havré, prince & maréchal de l'empire, grand d'Espagne, chevalier de la toison d'or, colonel du régiment Wallon, né en 1644, mourut le 10 août 1694, ayant épousé le 29 octobre 1668 *Josephe-Barbe* de Halluyn, derniere de sa maison, fille d'*Alexandre*, seigneur de Walli, & d'*Yolande* de Bassompiere, dont il a eu *Charles-Joseph*, duc d'Havré, &c. né le 15 juin 1683, lieutenant général des armées du roi d'Espagne, colonel des gardes Walonnes de sa majesté catholique, qui fut tué d'un coup de canon à la bataille près de Saragosse le 20 août 1710 ; JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, qui suit ; *Ferdinand-Joseph-Francois*, né en 1688 ; *Marie-Thérese-Josephe*, née en 1672, élevée fille d'honneur de la reine d'Espagne, & mariée en 1692 à *Arias-Gonsalve* d'Avila, marquis de Casa-Sola ; *Marie-Ernestine-Josephe*, née en 1673, mariée en 1693 à *Philippe* landgrave de Hesse, de la branche de Darmstad ; *Marie-Claire-Josephe*, née en 1679 ; *Marie-Magdeléne-Josephe*, née en 1681, alliée en décembre 1711 à *Paschal* Caëtano d'Aragon, comte d'Alisse, fils aîné du duc de Laurenzano ; & *Marie-Elizabeth-Josephe*, née en 1682.

XV. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH de Croy, duc d'Havré & de Croy, prince & maréchal de l'empire, grand d'Espagne, souverain de Fenestrange, comte de Fontenoi, vicomte de Langle, seigneur de Walli, &c. né en 1686, est mort en 1727. Il avoit été destiné à l'état ecclésiastique, & fut chanoine de Cologne. Il prit le parti des armes après la mort de son frere, & épousa en juin 1712 *Marie-Anne-Césarine* de la Rouere, fille d'*Antoine*, duc de Bonmars, prince de Belmont, marquis de la Roche-Sinibalde, &c. chevalier de l'ordre du S. Esprit, & de *Louise-Angélique* de la Tremoille, dont il a eu, 1. LOUIS-FERDINAND-JOSEPH, duc d'Havré & de Croy, qui suit ; 2 *Jean-Just-Ferdinand-Joseph*, né en février 1714, d'abord mestre de camp du régiment royal de Berry, cavalerie, brigadier des armées du roi. Il a passé depuis au service d'Espagne, où par son mariage avec *Marie-Bethléem-Ferdinande* de Lenti, sa cousine, fille unique de *Louis* de Lenti de la Rouere, duc de Santo-Gemini, prince de Belmonte, qu'il épousa le 12 février 1742, à la charge de porter le nom & les armes de Lenti la Rouere, il a eu le comté de Priégo, avec une grandesse. Il est actuellement (1758) colonel des gardes Walonnes. 3. *Marie-Louise-Josephe*, mariée au marquis de Tana, d'une famille très-illustre, en Piémont. 4. *Marie-Anne-Charlotte*, mariée en Espagne, à *Joachim-Antoine* Ximenés, marquis d'Aritza, grand d'Espagne de la premiere classe. 5. *Pauline-Josephine*, prieure des Carmélites de la rue de Grenelle.

XVI. LOUIS-FERDINAND-JOSEPH de Croy, duc d'Havré & de Croy en Picardie, souverain ou libre baron en partie de Fenestrange, marquis de Wailly, comte de Fontenoy, vicomte de Langle & autres terres, prince de l'empire, né au mois de mars 1713, est devenu grand d'Espagne & duc d'Havré par la mort de son pere, en 1727. Il a été fait colonel lieutenant du régiment de la couronne en 1735 ; brigadier d'infanterie le 20 février 1743 ; maréchal de camp le premier mai 1745 ; lieutenant général des armées du roi le 10 mai 1748 ; gouverneur de Schéleſtat en 1753. Il a épousé le 8 janvier 1736, *Marie-Louise-Cunegonde* de Montmorency-Luxembourg, fille du maréchal de Montmorency-Luxembourg, & de *N.* de Harlay, petite fille du dernier premier président de ce nom. Ses enfans sont, 1. JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN, né le 12 octobre 1744. 2. *Marie-Anne-Christine-Josephine*, chanoinesse de Remiremont. 3. *Emanuele-Louise-Gabrielle-Josephine*, religieuse à la Visitation à Paris, rue du Bacq. 4. *Marie-Charlotte-Josephine-Sabine*, chanoinesse de Maubeuge. 5. *Louise-Elizabeth-Felicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Josephine.* * Jean Scohier, *comport. des armes.* François l'Alouette, *généal. de Croy.* Jean-Baptiste Maurice, *des chevaliers de la toison d'or.* Sainte-Marthe. Du Chêne. Le pere Anselme. La Roque. Chifflet. Imhoff, *notitia imper.*

CROY (Jacques de) évêque & premier duc de Cambrai, fils aîné de JEAN, comte de Chimai, fut pourvu de cette dignité en 1502. Les chanoines qui avoient élu François de Melun, & le magistrat de la ville s'étant opposés à la réception de Jacques de Croy, il fulmina plusieurs excommunications contr'eux, & mit en interdit son évêché : ce qui dura jusqu'au 10 mars de l'an 1504, que l'accord fut fait. De son temps l'empereur Maximilien érigea la ville de Cambrai en duché. Ce prélat mourut en 1516, âgé de 80 ans. * Guil. Gazet, *hist. eccl. des Pays-Bas.*

CROY (Guillaume de) seigneur de Chievres, duc de Soria, chevalier de la toison d'or, fils de PHILIPPE premier du nom, sire de Croy & d'Arschot, fut gouverneur de la personne de Charles d'Autriche, qui fut depuis empereur & nommé Charles-Quint. Il se signala sous les rois de France Charles VIII & Louis XII, à la conquête de Naples, & au recouvrement du duché de Milan, après en avoir obtenu l'agrément de son maître l'archiduc Philippe d'Autriche, fils unique & successeur de Marie de Bourgogne. La premiere rupture survint peu de temps après entre la France & l'Espagne ; & Jeanne d'Aragon, femme de l'archiduc, étant devenue héritiere de la derniere de ces monarchies, Chievres discontinua de porter les armes pour les François, & se retira dans la province de Hainaut ; mais l'archiduc l'en tira pour lui donner une commission, qui marquoit assez que ce prince le préféroit aux plus grands seigneurs des Pays-Bas. Il l'y laissa pour gouverneur, lorqu'il passa en Espagne. Philippe, archiduc & roi de Castille, étant mort, laissa deux fils, dont l'aîné nommé Charles n'avoit que six ans. On lui avoit donné le nom de duc de Luxembourg ; &

& il prit le titre d'archiduc, après la mort de son pere. Chievres fut choisi pour être son gouverneur & son tuteur. Après s'être acquis une grande réputation dans toute l'Europe, & avoir rendu des services très-considérables à ce prince devenu l'empereur Charles-Quint, il mourut à Wormes au mois de mai 1521, d'un poison que ses ennemis lui avoient donné, à l'âge de 63 ans. Le duc d'Arschot son neveu lui succéda dans ses charges & dans la faveur de l'empereur. * Mezerai, *histoire de France*. Varillas, *éducation de Charles-Quint*.

CROY (Guillaume de) cardinal, archevêque de Tolede, évêque de Cambrai, fils de HENRI de Croy, comte de Porcien, & de *Charlotte* de Châteaubriant, & frere de *Philippe*, duc d'Arschot, fut élevé à Louvain, où le célebre Jean-Louis Vivès Espagnol, fut son précepteur; & dès l'an 1516, n'étant qu'en la dix-huitiéme année de son âge, il fut nommé évêque de Cambrai, après la mort de Jacques de Croy son oncle. L'année suivante le pape Léon X le fit cardinal, à la priere de Charles, roi d'Espagne, puis empereur. Ce prince éleva encore Guillaume de Croy à la dignité d'archevêque de Tolede, primat d'Espagne, & ajouta à ces dignités celle de chancelier de Castille. Mais ce jeune prélat jouit peu de tous ces honneurs. Pendant la diéte de Wormes en 1521, étant allé à la chasse, il tomba de cheval le 6 janvier; & s'étant rompu, de cette chute, une veine, ou, selon d'autres, une côte, il mourut peu de jours après, en la vingt-troisiéme année de son âge. Son corps fut enterré dans l'église des Célestins que son pere avoit fondés à Heverde, près de Louvain. * Sanderus, *in elog. card.* Gazet, *hist. ecclesf. des Pays-Bas.* Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. & hist. l.* 28. Bembe, Victorel, &c.

CROYANTS, *Credentes*, nom que l'on donnoit en Lombardie à ceux que l'on appelloit *Vaudois* en France & en Allemagne.

CROYDON, ou CROYDEN, en latin *Neomagus*, ville d'Angleterre avec marché, dans le comté de Surrei, & capitale de son canton, tout près de la source de la riviere de Wandle, à neuf milles anglois de Londres. L'archevêque de Cantorberi y a une maison de campagne. Il y a un hôpital pour les pauvres & une école libre pour les enfans, fondée par l'archevêque Whitgift. * *Diction. anglois.*

CROYE, ou CROIE, *Croïa*, qu'on croit être l'Eribée des anciens, ville capitale d'Albanie, sous la domination du Turc. Volaterran dit qu'elle fut aussi nommée *Troye*. Elle fut long-temps le séjour du brave Georges Castriot, dit *Scanderbeg*, quatriéme & dernier des enfans de Jean Castriot, prince d'Albanie. Après la mort de Scanderbeg, Mahomet II prit Croye en 1477. Elle étoit autrefois ville épiscopale, sous l'archevêque de Durazzo. Croye est arrosée de la riviere de Lizane, & est la même que Chalcondile nomme *Crua*. * Leunclavius, *pand. Turc. cap.* 126. Le Mire, *geogr. ecclesf.* Volaterran, *l.* 8. *geogr.*

CROZE (Mathurin VEYSSIERE la) naquit à Nantes en Bretagne le 4 décembre de l'année 1661, de *Leger* Veyssiere la Croze, marchand dans cette ville, & de *Jeanne* de l'Attoue. Son pere, homme lettré, & qui possédoit bien les auteurs Latins, eut un grand soin de l'éducation de son fils. Celui-ci fit assez rapidement une partie de ses humanités dans la maison paternelle; mais à l'âge de quatorze ans, souhaitant de voyager, & rebuté des manieres dures du maître qu'on lui avoit donné, il résolut d'aller aux isles Antilles où son pere négocioit. Il s'engagea sur un vaisseau françois, n'emportant de livres d'érudition avec lui, que les colloques d'Erasme, & le *Gradus ad Parnassum*. Durant le séjour qu'il fit à la Guadeloupe, il emprunta tous les livres latins qu'il put trouver, & les lut avec avidité. L'avantage le plus réel qu'il tira de son séjour en Amérique, fut qu'il y apprit l'anglois, l'espagnol & le portugais. Il apprit aussi l'italien, & dans la suite il acquit la connoissance de l'allemand, du sclavon, de l'anglo-saxon, & du basque; & se livrant aux langues que l'on nomme savantes, il se familiarisa avec le grec ancien & vulgaire, l'hébreu, l'arabe, le syriac, le cophte, l'arménien, & même avec le chinois. Il revint en 1677 à Nantes, où après être demeuré un an, il entra en 1678 chez les Bénédictins de la congrégation de S. Maur. Il fit son noviciat à Saumur, & apparemment aussi sa profession. A Marmoutier il fut disciple de D. Jacques Lopin, & fit son cours de théologie dans l'abbaye de S. Vincent du Mans sous D. Michel Piette. Il demeura aussi dans l'abbaye de Landevenec près de Brest en Bretagne, & il y examina, dit-on, avec un œil critique toutes les chartes de cette abbaye. On l'envoya à Paris en 1682, & il trouva dans l'abbaye de S. Germain des Prés tous les secours qu'il pouvoit desirer pour acquérir une érudition étendue & solide. Il s'y appliqua en particulier à la connoissance & à l'étude des manuscrits, & il entreprit de travailler à procurer de nouvelles éditions des œuvres de S. Clément d'Alexandrie, & de S. Grégoire de Nazianze. D. Jacques de Frische avoit entrepris de travailler sur ce pere; mais il en avoit à peine formé le dessein lorsqu'il mourut en 1693. M. la Croze se chargea de l'exécuter avec un de ses confreres, D. François Louvard qui est mort long-temps depuis, le 22 avril 1739, à Schonaw, près de la ville d'Utrecht. Le travail de M. la Croze sur S. Gregoire ne dut pas être poussé bien loin, puisqu'en 1696, l'esprit d'indépendance, &, à ce que l'on prétend, quelques mécontentemens qu'il eut dans sa congrégation, & qu'il s'étoit, dit-on, attirés, le porterent à renoncer à ses engagemens & à sortir de France. On avoit trouvé parmi ses papiers un ouvrage contre la transubstantiation écrit de sa propre main, on jugea qu'il en étoit l'auteur; mais on a su depuis qu'il l'avoit seulement traduit de l'anglois de Stillingfleet, à la priere d'un de ses confreres. Il prit le carrosse de Dijon le 14 mai 1696, & arriva le mois suivant à Basle en Suisse. Son premier soin fut d'y visiter quelques savans, de voir la bibliothéque publique dont il examina à la hâte les principaux manuscrits, & les cabinets les plus considérables. Ce fut à Basle qu'il abjura la religion catholique dans laquelle il étoit né; & comme il desiroit de demeurer dans cette ville, il s'y fit immatriculer comme *étudiant de l'académie de Basle*. Il changea aussi de nom, & prit celui de *le Jeune*. Son abjuration se fit dans un consistoire en présence des *pasteurs & anciens de l'église*, à qui il adressa un discours latin dans lequel il tâcha de décorer comme il put son apostasie. Après avoir demeuré environ quatre mois à Basle, il prit des certificats de plusieurs personnes, entr'autres, de M. Buxtorf, professeur en hébreu, & de M. Werenfels, alors doyen de la faculté de théologie de Basle, où on lui donne de grands éloges que sa démarche ne méritoit assurément point. Muni de ces certificats, il quitta Basle vers la fin de septembre 1696, & se retira à Berlin, où pour se faire connoître & s'acquérir des protecteurs, il se mit à enseigner de jeunes gens. Comme il avoit en effet de grands talens, & qu'il étoit d'ailleurs bien recommandé, il eut dès le commencement de l'année suivante 1697 la charge de bibliothécaire du roi de Prusse, avec une pension, mais qui étant alors très-modique pour subsister commodément, l'obligea de continuer encore quelques années à se charger de l'instruction de plusieurs jeunes gens de distinction, qui étoient en état de le dédommager. Au mois de juin de la même année, il fit un voyage à Francfort sur l'Oder avec feu M. Lenfant, pour voir les savans de cette université & la belle *bibliothéque académique* dont on a publié l'histoire. Il passa aussi une quinzaine de jours à Brandebourg, où son gout pour l'antiquité eut de quoi se satisfaire; & le 21 de novembre de la même année, pour consommer son renoncement à la vraie religion qu'il avoit abandonnée, il se maria avec *Elizabeth* Rose, demoiselle du Dauphiné. Jusques-là il n'avoit point encore fait part au public du fruit de ses études; mais il commença en 1698 à se montrer comme auteur, en publiant un petit livre sous le titre

d'*Actes & titres de la maison de Bouillon*, *à Cologne.* Ce petit livre, comme il le dit lui-même dans une lettre adressée à feu M. du Bois de Saint-Gélais, secrétaire de l'académie de peinture à Paris, fut imprimé à Berlin, à la sollicitation & aux dépens de M. de Gagnieres qui avoit engagé l'auteur à l'examen de ces titres lorsqu'il étoit encore à Paris. Il n'y a de M. la Croze que la préface, & l'écrit qui commence à la page 113. *J'ai bien part au reste*, dit-il, *mais il a été interpolé par M. de Gagnieres, qui n'entendoit pas fort bien de quoi il s'agissoit.* M. la Croze attaquoit particuliérement dans cet ouvrage les peres Mabillon & Ruinart, & M. Baluze, mais sur-tout le dernier. En 1702 M. la Croze fit paroître sous le nom d'*Acolzer*, qui est l'anagramme de son nom, une lettre contenant quelques remarques de littérature : dans l'une il corrige un passage de Ciceron au commencement de son premier livre de la nature des Dieux ; dans la seconde il corrige un autre passage du même, de l'épître premiere du livre VIII. La troisiéme remarque regarde la correction d'un passage des Nuées d'Aristophane, faite par M. Barbeirac, & insérée dans les *Nouvelles de la république des lettres* du mois de janvier 1702. M. la Croze n'étoit point satisfait de la correction, & il en donne les raisons. M. Barbeirac y répondit dans le mois de février du même journal. M. la Croze répliqua dans le mois de septembre, mais par occasion, dans une lettre à M. Bernard où il releve principalement quelques fautes de M. Ruchat. La même année il traduisit de l'allemand en françois, l'histoire du couronnement du roi de Prusse, écrite par M. Besser, poëte distingué en Allemagne. C'est encore de la même année, le 21 d'avril, qu'est la lettre que M. la Croze écrivit à Bayle, & qui se trouve dans le tome III page 959 du recueil des lettres de celui-ci, de l'édition de M. Des Maiseaux : elle contient plusieurs remarques que Bayle n'a pas eu le temps d'insérer dans le supplément de son dictionnaire. En 1707 M. la Croze publia à Roterdam un volume *in*-8° contenant des *Dissertations historiques sur divers sujets.* Il y a trois dissertations : la premiere, sur le socinianisme & le mahométisme : on y montre beaucoup de conformité entre ces deux sectes. La seconde dissertation est un *Examen abrégé du nouveau systême du pere Hardouin sur sa critique des anciens auteurs.* La troisiéme est intitulée : *Recherches historiques sur l'état ancien & moderne de la religion chrétienne dans les Indes.* Ces dissertations furent attaquées avec beaucoup de vivacité par l'auteur d'une piéce insérée dans la *Bibliothéque choisie* de M. le Clerc, tome XIV, & qui a pour titre : *Sentimens d'un docteur de Sorbonne, sur un libelle* intitulé, *Dissertations historiques sur divers sujets.* L'auteur y accuse MM. la Croze & de Leibnitz de socinianisme, & prétend que les passages que le premier a allégués comme étant du pere Hardouin, sont supposés. M. la Croze ne répondit pas avec moins de chaleur à l'anonyme dans le volume suivant du même journal. L'année suivante 1708, il attaqua d'une maniere plus directe le pere Hardouin & son systême extravagant, dans un ouvrage latin, intitulé : *Vindiciæ veterum scriptorum contra J.* (*Joannem*) *Harduinum S.J.* (*Societatis Jesu presbyterum*) à Rotterdam 1708, *in*-12. Cet ouvrage est dédié au savant Gisbert Cuper, bourguemestre de Deventer. On peut voir sur cet ouvrage & le précédent, les cinq premieres lettres de M. Cuper, dans le recueil des lettres de celui-ci, *in*-4°, 1742. M. Alfonse des Vignoles ajouta aux *Vindiciæ* une longue lettre latine intitulée : *Epistola chronologica adversùs Harduinum.* Ce fut principalement cet ouvrage qui occasionna la rétractation que le pere Hardouin donna en 1708, & qui fut signée de M. Tournely, docteur de Sorbonne, afin de lui donner de l'authenticité. Cette rétractation a été imprimée dans divers ouvrages. Le pere Hardouin eut néanmoins alors un défenseur dans la personne d'un Allemand nommé Oelven (que M. Basnage de Beauval nomme Ocluet) qui avoit été capitaine de cavalerie. Cet Allemand attaqua maussadement M. la Croze ; mais on conseilla à celui-ci de mépriser ses injures & ses impertinences, & il suivit ce conseil. L'écrit de cet officier est intitulé : *De genio sæculi XIII, ad mentem & modulum Harduini contra autorem Gallum pantomastigem*, &c. M. la Croze a fait connoître l'auteur tel qu'il étoit dans ses *Entretiens* dont on parlera plus bas. M. la Croze termina cette année son Dictionnaire sclavon & latin, qui est encore manuscrit. Dans une dissertation latine en forme de thèses, que M. Sartorius, professeur de Dantzick, fit soutenir par son fils en 1710, *de Ostracismo litterario*, en partie contre le systême du pere Hardouin, & laquelle a été imprimée, on trouve une lettre, aussi latine, de M. la Croze, où ce savant soutient, contre le Jésuite, l'authenticité d'un fragment d'histoire de Ptolémée Evergete I. Ce fragment, souvent imprimé, est connu sous le nom de *Monumentum Adulitanum ;* on peut le voir dans la bibliothéque grecque de Fabricius, tome III, chap. 25. La lettre de M. la Croze a été réimprimée dans l'histoire de sa vie par M. Jourdan. Dans le tome I des Mémoires de l'académie royale de Berlin, imprimés en 1710, on a inséré deux piéces de M. la Croze, savoir, l'explication d'un bas relief de la colomne de Marc Aurele, & l'histoire des livres chinois qui sont dans la bibliothéque du roi à Berlin, avec des remarques sur un Dictionnaire chinois & espagnol du pere François Diaz, de l'ordre des Freres Prêcheurs. La même année, M. la Croze eut part aux *Mémoires sur les dernieres révolutions de Pologne, où l'on justifie le retour du roi Auguste*, par un gentilhomme Polonois : c'étoit M. Przbendowsky, disciple de M. la Croze, qui avoit composé ces mémoires sous les yeux & la direction de son maître. En 1711 M. la Croze publia à Amsterdam ses *Entretiens sur divers sujets d'histoire*, &c. Cet ouvrage est divisé en deux parties ; la premiere contient quatre entretiens de théologie, d'histoire, d'antiquités ecclésiastiques, avec un Juif ; la seconde, une dissertation sur l'athéisme & sur les athées modernes. Tout le troisiéme entretien est destiné à relever les fautes que l'auteur croyoit avoir apperçues dans l'histoire des Juifs de M. Basnage qu'il ne ménage aucunement. En 1712 notre savant réfugié mit la derniere main à son Dictionnaire arménien qui lui avoit couté douze ans de travail. Il y a mis une préface latine où il traite de l'antiquité & de l'usage de la langue arménienne, & y fait beaucoup de remarques qui peuvent servir à illustrer l'histoire des Arméniens & des Médes. Tout l'ouvrage est en deux volumes *in*-4°, grand papier. Le 16 de juin 1713 il acheva la traduction d'un manuscrit arménien dont voici le titre : *Compositio metrica narrationis historicæ de genere Armenorum & de stirpe Arsacidarum ab initio ad finem versibus descripta, auctore Nerse fratre Domini Gregorii Catholici Armenorum.* C'est donc un poëme historique de Nersès, patriarche des Arméniens, mort l'an 1173. Le traducteur y a joint beaucoup de remarques, & la traduction d'un autre poëme de Haithon, roi de la petite Arménie, qui vivoit dans le XIII siécle : plus, des observations historiques, avec un arbre généalogique en arménien & en latin, de ces rois qui régnoient dans la petite Arménie. Pour prendre quelque relâche après un travail si constant, M. la Croze alla en 1713 à Hambourg, où entr'autres savans il vit fréquemment le célébre Fabricius. La même année il envoya à M. Masson, auteur de l'*Histoire critique de la république des lettres*, l'Oraison dominicale dans la langue de la province Chiochiu, tirée d'un manuscrit écrit à la Chine par un missionaire Espagnol. Voyez le tome III du Journal cité. Il a écrit sur le même sujet une lettre qui se trouve dans un recueil d'oraisons dominicales dans presque toutes les langues, que M. Chamberlayn fit imprimer en 1715. Il prouve sur-tout dans cette lettre, que les caracteres des langues de l'Asie orientale sont imités ou pris des caracteres syriacs ; il en excepte la chinoise & l'arménienne. En 1714 il fit la copie d'un manuscrit espagnol, dont le titre est : *Historia Hispaniæ scripta à Rasi*

Mahumedano, qui sub finem decimi sæculi floruit, &c. & il y joignit d'autres morceaux d'histoire copiés de sa main, dont on peut voir la liste dans sa vie. Dans le tome VI de la Bibliothéque grecque de Fabricius, il y a une lettre latine de M. la Croze sur un roman attribué à Athenagore, dont il prouve la supposition. C'est encore à lui que l'on doit les écrits suivans : 1. Réflexions sur la nouvelle édition du traité de la mort des persécuteurs, imprimées avec une dissertation de D. Nicolas le Nourri, Bénédictin : dans le Journal littéraire de la Haye, tome VII, premiere partie. D. le Nourri répondit à cette critique dans le *Journal des savans* du mois de juin 1716. 2. Une lettre qui contient l'histoire abrégée de la bibliothéque royale de Berlin, adressée en 1715 à M. Berger. 3. Remarques sur les deux lettres arméniennes qui se trouvent dans le tome X de l'*Histoire critique de la république des lettres*, dans le Journal littéraire de la Haye, tome VIII, premiere partie, article V. 4. Défense de la mémoire de feu M. Ludolfe, contre les accusations que M. l'abbé Renaudot lui a intentées dans son Histoire des patriarches d'Alexandrie, & dans les deux volumes de son recueil de liturgies orientales : dans le Journal littéraire, tome IX, premiere partie, article XI. C'est contre cet écrit que M. Renaudot a fait la défense de l'histoire des patriarches d'Alexandrie, &c. 5. M. la Croze y répondit dans l'*Europe savante*, tome X, seconde partie, article VI, & tome XI, premiere partie, article III. La réponse est intitulée : *Examen désintéressé du livre de M. Renaudot*. 6. Lettre (latine) sur Jordanus Brunus, où l'on montre qu'il avoit été brulé convaincu d'athéisme, dans les Actes philosophiques, en allemand, de M. Heumann, professeur à Gottingen, dixiéme & onziéme partie, imprimés à Hall en 1716. 7. Lettre à MM. Beausobre & Lenfant, auteurs de la version françoise du nouveau testament, sur la version arménienne du nouveau testament, dans la préface de la version de MM. Beausobre & Lenfant, page CCXI. 8. Lettre (latine) sur un manuscrit du nouveau testament qui est à Berlin, dans les *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, tome III, page 3. Cette lettre est du mois de janvier 1720. Il y en a une seconde du même sur le même sujet, dans l'*Histoire du voyage littéraire* du sieur Jourdan, imprimée en 1735, page 152. 9. *Lexicon ægyptiaco-latinum; ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum, & elaboratum*. Ce Dictionnaire est encore manuscrit. On a seulement imprimé la préface dans le tome V de la *bibliotheca historico-philologica Bremensis*. 10. Lettre du pere Couplet, Jésuite, à la propagande sur l'état des missions de la Chine, avec des notes de M. la Croze, & une dissertation de celui-ci *De scriptore quæstionum ad orthodoxos*, dans la *Biblioth. Bremens.* tome V. Dans la dissertation, M. la Croze montre que l'ouvrage dont il s'agit est de Diodore de Tarse. 11. Lettre sur des manuscrits trouvés près de la mer Caspienne, & alphabet de la langue tangutique, dans les Actes de Leipsick pour l'année 1722. 12. Histoire du christianisme des Indes, à la Haye, 1724, *in*-8°. 13. Additions à cette histoire, écrit de quarante-deux pages *in*-8°, à Hall & à Amsterdam, 1737. M. Chauvin, professeur de philosophie au collége françois établi à Berlin, étant mort en 1724, M. la Croze fut nommé pour le remplacer, & il s'attacha alors à composer un cours de philosophie qui n'a été que pour ses disciples. 14. Lettre (latine) sur les écrits & la personne de Nestorius, dans le *Musæum theologicum* de Théodore Hasæus, tome I. 15. Dissertation sur un Priape conservé dans le cabinet du roi de Prusse : on a un extrait de cette dissertation dans un *Recueil de littérature, de philosophie & d'histoire*, imprimé en 1730 à Amsterdam, page 62. 16. *Histoire du christianisme d'Ethiopie & d'Arménie*, à la Haye, *in*-8°, divisé en quatre livres : le premier contient l'histoire du monophysisme ; le second, la relation du patriarche Bermudes ; le troisiéme, l'histoire des progrès & de la décadence de la mission portugaise ; le quatriéme, les missions d'Arménie. Cet ouvrage parut l'année même de la mort de M. la Croze, qui arriva le 21 mai 1739 : il étoit âgé de soixante-dix-sept ans, cinq mois & dix-sept jours. Presque tout ce que l'on vient de rapporter est tiré de l'*Histoire de la vie & des ouvrages de M. la Croze*, donnée au public par M. Jourdan, son ami & son disciple, imprimée à Amsterdam en 1741, *in*-8°. On trouve dans cette histoire diverses lettres de M. la Croze, & des remarques du même sur divers sujets, aussi-bien que plusieurs autres monumens, entr'autres, une lettre latine dictée par la charité la plus tendre, & envoyée à M. la Croze par D. Bernard Pez, Bénédictin d'Allemagne, fort connu par ses ouvrages, pour engager M. la Croze à rentrer dans le sein de l'église qu'il avoit eu le malheur d'abandonner, & la réponse que le savant réfugié fit à cette lettre, & dans laquelle on voit tout ce que de funestes engagemens entraînent après eux. On voit aussi dans la même histoire, que M. la Croze avoit eu beaucoup de part à l'histoire de Bretagne donnée par D. Lobineau, qui auroit du en faire mention. Les lettres de M. Cuper, imprimées en 1742, *in*-4°, à Amsterdam, font souvent, & honorablement, mention de M. la Croze.

CROZE (Melchior de) prêtre, religieux profès de l'abbaye de S. Victor de Marseille, & l'un des membres de l'académie de la même ville, naquit à Pertuis le 12 février 1682, de JEAN-BAPTISTE de Croze & de *Claire* d'Audric. La famille de Croze établie à Pertuis a fourni plusieurs officiers au service du roi dans ses armées. Le pere de Melchior a servi long-temps dans un régiment de cavalerie que commandoit Melchior de Croze son frere. Celui-ci ayant été blessé dangereusement à la bataille de Senef, le roi en considération de ses services, que ses blessures le mettoient hors d'état de continuer, lui accorda le gouvernement du fort de Notre-Dame de la Garde, avec une pension de 2000 livres. JOSEPH de Croze, neveu de ce dernier, & frere de l'académicien, après avoir servi plusieurs années, d'abord dans le régiment de son oncle, ensuite dans les mousquetaires, & enfin dans l'infanterie, obtint en 1707 le même gouvernement dont on vient de parler. Melchior de Croze, dont il s'agit, fit ses études chez les peres de l'Oratoire de Marseille, & entra dans leur congrégation en 1698 : il en sortit, à cause de la foiblesse de sa santé, en 1706 ; & lorsqu'il eut été promu à la prêtrise, il vint à Paris où il commença de composer & de prêcher, car il avoit dirigé principalement ses études du côté de la chaire. Il se fit de la réputation à Paris, sur-tout pour les panégyriques, & il fut écouté avec empressement dans différentes villes du royaume, où l'on donna de grands éloges à son éloquence & à la solidité de ses discours. M. le cardinal de Janson qui honoroit sa famille, ayant procuré à M. de Croze une place dans l'abbaye de S. Victor de Marseille, il vint commencer son noviciat en 1712, & fit sa profession un an après. M. l'abbé de Croze, fixé à S. Victor, sut allier avec les fonctions de son état l'étude des lettres. Il se lia avec ceux qui les cultivoient, & il fut un des vingt premiers citoyens de Marseille, qui s'unirent pour demander au roi l'établissement d'une académie littéraire en cette ville, c'est-à-dire, qu'il fut un des académiciens de fondation. Il fut toujours depuis très-assidu aux assemblées de cette compagnie, & il donna souvent des preuves de son génie & de son talent pour l'éloquence dans les discours qu'il a prononcés ou lus, soit dans les assemblées publiques, soit dans les séances particulieres, en qualité de directeur, de chancelier ou d'académicien zélé. Il avoit nourri son talent par beaucoup de connoissances acquises : il avoit beaucoup lu, & il y paroissoit dans tout ce qui sortoit de sa plume. Il étoit chancelier de l'académie, lorsque son altesse royale D. Philippe, infant d'Espagne, passa par la ville de Marseille, & il avoit préparé pour cette circonstance une harangue qui a été généralement applaudie de tous ceux qui l'ont lue ; mais la maladie dont il étoit déja attaqué, le mit hors d'état de la prononcer. Il

mourut le 27 mai 1743. * Extrait de son éloge lu par M. Chalamont de la Visclede à l'assemblee publique de l'académie de Marseille le 25 août 1743, & imprimé dans le recueil des piéces présentées pour le prix de la même année.

CRUAS, bourg de France, situé dans le Vivarez sur le Rhône, à trois lieues au-dessus de Viviers. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoît. * Mati, *diction.*

CRUCEIUS, ou DE LA CROIX (Emeri) a donné une édition de *Stace* en 1618. Cette édition n'est pas fort estimée : ses notes ne sont pas assez savantes, comme Gronovius l'a bien remarqué dans sa dissertation sur ce poëte. Il réfuta Gronovius en 1639. * *Bibliograph. Cur. hist. Philolog. pag.* 59. Gronovius. Salmasius. Baillet, *jugemens des savans, sur les critiques grammairiens.*

CRUCIFERES, *cherchez* PORTE-CROIX.

CRUCIGER (Gaspard) Allemand, naquit à Leipsick, le premier janvier de l'an 1504. Il fit de grands progrès dans les langues, dans les mathématiques, & dans la théologie des protestans, dont il tâcha de défendre les erreurs à Wormes, & ailleurs. Il enseigna aussi à Magdebourg & à Wittemberg, où il mourut le 16 novembre de l'an 1548, âgé de 45 ans. Cruciger a composé des commentaires sur les pseaumes de David, sur l'évangile de S. Jean, sur la premiere épître de saint Paul à Timothée, &c. * Melchior Adam, *in vit. theol. Germ. &c.*

CRUCIUS ou LA CROIX, vulgairement *Van den Cruys*, & connu sous le nom de *Levius Crucius*, d'Oudenarde, & curé de Boscep, vivoit vers l'an 1548, & composa divers traités de piété. * Valere André, *biblioth. belg.*

CRUCIUS ou CRUCEIUS, *Della Croce* (Annibal) de Milan, secrétaire de la ville, vivoit dans le XV siécle, & mourut de peste en 1577, âgé de cent un ans. Il a écrit au nom du sénat de Milan plusieurs lettres en latin aux papes, aux empereurs, cardinaux, princes & républiques. Il a aussi fait imprimer un livre de poësies latines. Outre cela Cruceïus a traduit du grec en latin les huit livres du roman de Clitophon & Leucippe, composé par *Achilles Statius*, avec tant de bonheur, au sentiment de Ghilini, que sa traduction va presque de pair avec son original; mais l'on ne doit pas s'arrêter beaucoup au jugement de Ghilini qui est fort accoutumé à louer les ouvrages médiocres. * Gerol. Ghilini, *theatr. d'huom. letter. tom. II, p.* 20. Ant. Teissier, *elog. part.* 1.

CRUCIUS (Julius César) ou de la CROIX, surnommé *de Lira*, fils d'un maréchal de Boulogne, eut tant de génie pour la poësie, quoiqu'il n'eût point étudié, qu'on a compté jusqu'à 468 de ses piéces en vers. * Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Bumaldi, *biblioth. Bonon.* Janus Nicius Erythræus, *pinac. I, imag. illust. c.* 135.

CRUCIUS ou LA CRUZ (Louis) Jésuite, né à Lisbonne, en 1532, savoit les langues, la théologie, & les belles lettres. Il traduisit les pseaumes de David, souvent imprimés à Ingolstadt, à Naples, à Milan, à Lyon, & composa des tragédies sacrées, &c. On a encore de lui diverses tragédies, ou comédies, ou piéces dramatiques imprimées à Lyon en 1605, *in-8°.* Il a choisi des sujets pieux, conformément à ses inclinations & à la sainteté de sa profession. Mais quoique Possevin loue fort ses ouvrages, Crucius n'a point su les régles du théatre, ni les maximes des maîtres de l'art. Louis de la Cruz mourut à Coimbre le 18 juillet de l'an 1604. * Ribadeneira, & Alegambe, *biblioth. script. soc. Jesu.* Possevin. *in apparat.* Nicolas Antonio. Le Mire, &c. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes, tom. VIII, p.* 63.

CRUCIUS (Jacques) savant Hollandois, étoit de Delft en Hollande, fils d'un autre *Jacques* Crucius, & frere de *Jean* Crucius, pasteur de l'église françoise à Harlem, & de *Guillaume* Crucius. Son vrai nom étoit *la Croix*, puisqu'il signe ainsi dans plusieurs de ses lettres écrites en françois. Il eut pour premier maître Luc Trelcatius le pere, de Leyde, dont il déplore la mort, arrivée au mois d'août 1602, & dont il fait un éloge magnifique dans une lettre à son frere Jean Crucius, au premier livre de ses lettres. Il fut envoyé ensuite à Franecker où il se livra aux études les plus sérieuses de la théologie & des langues hébraïque & grecque, sous Drusius & plusieurs autres qu'il nomme dans ses lettres, & dont il ne manque jamais de faire l'éloge lorsqu'il vient à en parler. Il lisoit aussi les philosophes, les historiens & les poëtes, & il s'amusoit quelquefois à écrire en vers latins. On trouve de lui plusieurs piéces en ce genre dans le recueil de ses épîtres. Revenu dans sa patrie, il se maria, & l'on a plusieurs de ses lettres datées de 1631, adressées à un de ses fils, nommé comme lui *Jacques*, & qui étudioit dès-lors en théologie, à Leyde. Dans le IVe livre, ce fils adresse à son pere une lettre latine, où il lui marque qu'il étoit près de soutenir une thèse de théologie, *de cultu Dei*, & qu'il le prie d'en accepter la dédicace. Ce *Jacques*, fils de Crucius, mourut à Leyde, au mois de juillet 1634. Jacques Crucius le pere avoit dans le même temps un autre fils nommé *Jean* qui étudioit alors à Iselmonde. Il paroît par la dédicace du second livre de ses épitres, datée de 1632, qu'en cette année il y avoit déja du temps qu'il étoit pasteur à Delft, & nous ne voyons point qu'il ait rempli d'autre poste. Quant à ses lettres, la premiere édition n'est pas de 1635, comme on le lit dans Valere-André, mais de 1633, sous ce titre: *Jacobi Crucii epistolarum libri IV, cum duplici indice, Delphis*, 1633, *in-8°.* Le cinquiéme livre de ses lettres fut publié en 1650, & le sixiéme en 1653, *in-12.* La pénultiéme lettre de ce sixiéme livre, est du dernier décembre 1650: ce qui donne lieu de croire que Crucius ne passa guéres cette année. Ces lettres furent réimprimées en 1661, non en 1664, comme le dit encore Valere-André, sous ce titre: *Jacobi Crucii Mercurius Batavus, sive epistolarum opus, monitis theologicis, ethicis, politicis, œconomicis refertum, editio aucta & recognita*, à Amsterdam 1661, *in-12.* Ce titre ne dit rien de trop: ces lettres sont pleines d'avis importans & de réflexions judicieuses: il y a aussi des anecdotes historiques & littéraires en assez grand nombre; & le style d'ailleurs en est agréable. On doit cependant les lire avec précaution, parcequ'on y sent trop que c'est un calviniste qui écrit: c'est par cette raison que la lecture de ces lettres a été defendue par un décret de la congrégation de l'index, du 25 janvier de l'an 1684. Le recueil des lettres de Crucius en contient aussi beaucoup de celles qui lui ont été adressées, savoir d'André Rivet, d'André Colvius, d'Arnoul Lanoy, de Claude Saumaise, de Corneille de Someren, d'Ericius Puteanus, de Gerard-Jean Vossius, de Jean & de Samuel Cabeliavius, de Polyander, de Louis de Dieu, & de plusieurs autres. On a encore de Jacques Crucius, un recueil de harangues, intitulé: *Suada Delphica, sive orationes LXIX varii argumenti, ad usum studiosæ juventutis*, à Amsterdam 1675, *in-12.* Ce recueil a eu plusieurs éditions. * *Valerii-Andreæ bibliotheca Belgica*, édition de 1739, tome I, page 511; mais il faut consulter principalement les lettres mêmes de Crucius.

CRUCQUIUS (Jacques) de Méessene en Flandre, qui vivoit vers l'an 1621, a fait des corrections & des notes sur Horace, qui sont assez estimées. On y trouve néanmoins des choses assez inutiles, & il auroit pu y en ajouter d'autres plus importantes & plus nécessaires à son sujet. * Baillet, *jugemens des savans sur les critiques grammairiens.*

CRUMATA, espéce de castagnettes. *Voyez l'article* CASTAGNETTES.

☞ CRUMLAW, CRUMAU, ou KRUMLOW, ville de Moravie, sur un ruisseau près de Kaunitz à trois milles de Znoïm. Elle a appartenu à Berfold de Lippe, ou de Leippe, maréchal héréditaire du royaume de Bo-

hême qui y tenoit sa cour. Mais comme il s'engagea dans l'affaire de l'électeur Palatin, il fut privé de ses biens, de sorte que celui-ci passa à la maison de Lichtenstein. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CRUMMUS, ou CRUMNUS, roi des Bulgares encore païens, fut continuellement en guerre avec Nicephore I, empereur de Constantinople, & prit Sardique sur lui. La perte qu'il fit d'une bataille en l'an 811, le força de demander la paix; & désespéré du refus qu'on lui fit, il donna pendant la nuit sur le camp des Grecs, qu'il força; jusque-là même qu'il attaqua la tente de Nicephore, & le tua avant qu'il eût le loisir de se reconnoître. Il défit ensuite toute son armée, & fit passer au fil de l'épée, ou emprisonner tous les grands de l'empire, qui avoient suivi l'empereur. Il remporta cette grande victoire, où Staurace, fils de l'empereur & empereur lui-même, fut blessé très-dangereusement; & pour en laisser une marque à la postérité, après avoir exposé quelque temps sur un gibet la tête du malheureux Nicephore, il fit faire une tasse de son crâne enchassé dans de l'argent, afin que ses successeurs s'en servissent aussi-bien que lui, dans leurs festins, pour boire à la santé de leurs sujets qui se seroient signalés à la guerre. Il voulut contraindre les prisonniers à racheter leur vie & leur liberté par l'apostasie; mais ces généreux capitaines aimerent mieux souffrir les plus cruels supplices, & moururent martyrs. Michel Rhangabe, gendre & successeur de Nichephore, voulut inutilement en avoir sa revanche. Dès la même année il perdit Mesembrie, & les séditions ne lui permirent pas de faire de grands efforts avant l'année 813. Crumme qui remporta encore cette année-là une victoire complette à Andrinople, n'en jouit pas long-temps: il mourut peu après, & son royaume passa à Doucome.

CRUMP (Henri) religieux de Cîteaux, *cherchez* HENRI CRUMP.

CRUPEZIA, espéce de castagnettes. *Voyez l'article* CASTAGNETTES.

CRUSCA (la) célébre académie à Florence en Italie, s'est distinguée sous ce nom, qui signifie *du son*, & tout ce qui reste de la farine lorsqu'elle est blutée, pour marquer le soin qu'elle prend à épurer la langue toscane. Le lieu où les académiciens ont accoutumé de s'assembler, est orné de devises qui font allusion au mot de *Crusca*, & chaque académicien y prend un nom qui répond à ce sujet. Les siéges sont faits en hottes à porter le pain, & leur dossier en pelles à remuer le bled; les grandes chaises en façon de cuves d'osier ou de paille, où l'on garde le bled; les coussins des chaises des princes de l'académie sont de satin gris en forme de sacs; & l'on met les flambeaux dans des étuis qui ressemblent à des sacs de farine. Le dictionnaire de la Crusca, *Vocabolario degli academici della Crusca*, a donné beaucoup de réputation à cette académie. * Monconys, *premier voyage d'Italie.*

CRUSCIANUS, ou TRUSIANUS, célébre médecin de Florence, a vécu dans le XIII siécle. Il étoit disciple de Matthieu, que Trithéme & Volaterran nomment *Thadée*, & qui enseignoit à Boulogne avec grande réputation. Crucianus se dégouta si fort du monde, qu'il entra dans l'ordre des Chartreux, où il mourut saintement. Il avoit composé quelques traités de médecine. * Trithème, *des écriv. ecclef.* Sponde, *A. C.* 1287, *n.* 4. Petreïus, *biblioth. Carth. p.* 49 *&* 294.

CRUSENIUS (Nicolas) religieux de l'ordre de S. Augustin, étoit de Mastricht, & a été célébre par sa piété & par son érudition. Il fut docteur de Pavie, prieur des monasteres de Bruxelles & d'Anvers, & ensuite visiteur général de son ordre, dans l'Autriche & la Bohême. L'empereur Ferdinand II le fit son historiographe, & le retint à Vienne en Autriche, où le pere Nicolas Crusenius mourut en 1629. Il a écrit *Monasticon Augustinianum.* * Le Mire, *de script. sæc. XVII.* Valere-André, *biblioth. Belg. &c.*

CRUSER (Herman) natif de Campen dans les Pays-Bas, a vécu dans le XVI siécle. Il apprit les langues, la philosophie & la médecine; & s'étant ensuite attaché à la jurisprudence, il fut docteur ès droits, & conseiller de Charles, duc de Gueldres, puis de Guillaume, duc de Cleves. Sa doctrine lui acquit beaucoup de réputation. En 1573, il accompagna Marie-Eléonore de Cléves, mariée à *Albert-Frédéric* de Brandebourg, duc de Prusse, & en revenant il mourut à Conisberg en 1574. Il avoit composé divers ouvrages, *Comment. in Hippoc. lib. I & III, de morbis vulgaribus, & in lib. de dieta.* Cruser a traduit seize livres de Galien, qui sont quatre traités différens sur le pouls. Il a aussi traduit les vies & les morales de Plutarque. Les sentimens ont été partagés sur sa version, les uns la mettent au-dessus de celles de Guillaume Xilander; mais d'autres ont remarqué qu'il avoit fait beaucoup de fautes, pour n'avoir pas bien suivi ses auteurs, & n'avoir pas assez bien entendu le grec. Outre cela il a encore changé l'ordre des vies de Plutarque, & souvent les pensées & les expressions de cet auteur. * Pantaleon, *liv.* 3, *prof.* Le Mire, *in elog. Belg.* Melchior Adam, *in vit. Germ. medic.* Valere-André, *biblioth. Belg. &c.* P. D. Huet, *de claris interpretibus, lib* 2, *p.* 174. Adrien Baillet, *jugemens des sav. sur les trad. latins, p.* 227.

CRUSIUS ou KRAUS (Martin) eut pour aïeul *Pierre* Crusius, brasseur à Botteinstein dans les montagnes de l'évêché de Bamberg, né vers l'an 1460, & mort en 1515, âgé de cinquante-cinq ans. Pierre eut de sa femme *Marguerite* Schaller, qui vécut jusqu'en 1536, un fils nommé *Martin* Crusius, né vers l'an 1490, qui après avoir fait ses études en divers endroits, fut ordonné prêtre à Wittemberg l'an 1516, embrassa depuis la doctrine de Luther, fut le premier qui l'établit à Schlicht, lieu situé à deux milles d'Amberg, dont on l'avoit fait pasteur, & mourut le 7 mars 1553. Ce Martin Crusius eut de sa femme *Marie-Magdelène* Trummer, *Martin* Crusius, dont il s'agit ici. Il naquit le 19 septembre 1526 à Grébern, lieu éloigné de trois milles de Botteinstein, dans l'évêché de Bamberg. Son pere fut son premier maître, & l'envoya ensuite à Ulm, où il étudia les langues latine & grecque, sous Grégoire Léonard. Son application au travail lui mérita de la part des sénateurs d'Ulm une pension, qui le mit en état de continuer plus commodément ses études. En 1545 il alla à Strasbourg, y donna d'abord quelque temps aux belles-lettres, passa ensuite à l'étude de la théologie & de la langue hébraïque, demeurant dans un collége où il étoit entretenu aux dépens de la ville d'Ulm, & entra en 1547, en qualité de précepteur, chez une personne de condition. Quelques années après, en 1553, il fut chargé de régenter la quatriéme, & en 1554 il accepta à Memmingen la direction de l'école de ladite ville; introduisit dans cette école les pratiques qu'il avoit vu observer à Strasbourg, & la rendit par ce moyen très-célébre. En 1558, il épousa *Sibylle* Ronner, & en étant devenu veuf en 1561, il se remaria en 1563, avec *Catherine* Vogler de Tubinge, après la mort de laquelle il prit pour troisiéme femme, *Catherine* Vetscher d'Eslingen. Dès 1559, on l'avoit nommé pour remplir la chaire de professeur en morale & en langue grecque à Tubinge, vacante par la mort de Matthias Garbicius, & il en prit possession le premier août. En 1566 la peste ayant obligé les professeurs de se retirer, il alla à Fribourg, à Basle, & en 1567 à Eslingen, jusqu'en 1568, qu'il alla avec les autres professeurs, reprendre ses fonctions à Tubinge. A l'age de 81 ans, voyant qu'il étoit près de sa fin, il fit assembler l'université, avec le recteur à la tête, le traita magnifiquement, & lui fit présent d'un gobelet estimé cent florins. Il mourut le 25 février 1607, dans la quatre-vingt-uniéme année de son âge. La bibliothéque qu'il laissa, fut estimée deux mille florins. Outre les langues savantes, il avoit appris aussi fort bien la langue françoise. Il avoit acquis une grande connoissance du grec vulgaire, & c'est lui qui le premier l'a enseigné

en Allemagne. Ses ouvrages sont : 1. *Commentarius sturmianus in Olynthicam I. Demosthenis, & scholia in secundam*, 1554, *in*-12. 2. *Scholia sturmiana in* 1, 2 & 3 *eglogam Virgilii*, 1556, *in*-12. 3. *Institutionis puerilis in linguâ latinâ partes sex*, 1556 & 1557, *in*-12. 4. *Grammatica græca cum latinâ congruens*, 1558, *in*-8°. & encore plusieurs fois depuis. 5. *Poëmatum Græcorum libri duo, additâ è regione versione latinâ*, 1567, *in*-4°. 6. *Orationum liber unus*, 1567, *in*-4°. avec les poëmes grecs. 7. *Majoris syntaxeos græcæ epitome*, 1583, *in*-8°. 8. *Civitas cœlestis, seu catecheticæ conciones græco-latinæ*, 1578, *in*-4°. Ce sont des traductions de discours allemans que Crusius écrivoit, dit-on, en grec, à mesure qu'on les prononçoit. 9. *Salomoni Schweighero congratulatio de peregrinatione ejus*, 1582. 10. *Jacobi Heerbrandi compendium theologiæ latinè & græcè versum per M. Crusium*, 1582, *in*-4°. 11. *Quæstionum in Philippi Melanchtonis elementorum rhetorices libros duos epitome*, 1583, *in*-8°. 12. *Heliodori Ethiopicæ historiæ epitome, cum observationibus*, 1584, *in* 8°. 13. *Turco-Græciæ libri octo*, &c. imprimé à Basle en 1584. C'est un excellent recueil de piéces de la nouvelle Gréce. On y trouve d'abord une histoire de Constantinople depuis l'an 1391, jusqu'en 1578, qu'il a appellée, *Histoire politique & civile de Constantinople*. Après cette histoire, suit une lettre de Théodose Zygomola à Martin Crusius, dans laquelle ce Grec décrit la prise de Constantinople par les Turcs. Ces deux piéces sont en grec. Le troisiéme livre du recueil est intitulé, *Histoire des patriarches de Constantinople*, depuis 1474 jusqu'en 1478, & elle est en grec vulgaire. Crusius a ajouté sa version latine de ces trois morceaux. Le reste de son recueil consiste en plusieurs lettres qui sont aussi en grec & en latin. Cet ouvrage est d'une grande utilité à ceux qui veulent être instruits de l'état des Grecs de ces derniers temps, & qui veulent apprendre le grec vulgaire. 14. *Germano-græciæ libri VI, in quorum prioribus tribus orationes tres, in reliquis carmina græca & latina*, 1585, *in-fol.* Dans le sixiéme livre de cet ouvrage, on lit de Crusius une longue élégie grecque, adressée à Cælius Secundus Curion sur la mort des trois filles de ce savant, Angele, Cælie, & Felice ou Felicille : voyez les *Amœnitates litterariæ* de M. Scelhorn, tome XIV, page 398 & suivantes. 15, 16, 17 & 18. *Defensio necessaria adversùs Nicodemi Frischlini quinque rei grammaticæ . . . dialogos*, 1587, *in*-8°. Cet écrit fut suivi de trois autres dans la même dispute, dont il nous paroît assez inutile de rapporter les titres. Quoiqu'il ne fût question dans ce différend entre Crusius & Frischlinus que de minuties de grammaire, les deux adversaires se sont laissé aller dans leurs écrits à des vivacités & à des injures indignes de tout homme sensé. 19. *Oratio de imperatore Frederico Barbarossa*, 1593, *in* 4°. 20. Une paraphrase du Ps. 22, 1590, *in*-8°. 21. *Oratio de vetustissimo Wirtembergensis ducatûs oppido Calvâ, ejusque rectoribus*, 1595, *in*-1°. 22. *Annales suevici....ab initio rerum ad annum* 1594, &c. à Francfort, deux volumes *in-folio*; le premier en 1595, le second en 1596. Cet ouvrage est très-estimé & peu commun. 23. Plusieurs harangues, imprimées depuis 1594, jusqu'en 1603, sur divers sujets, comme, *De festo S. Joannis Baptistæ; de Hevâ; de Sarâ; de Agarâ; de Rebeccâ, Leâ & Rachel; de Estherâ; de vitâ & morte Leonhardi Engelhardi; de principe Eberhardo Barbato*, &c. 24. *Corona anni, seu explicatio evangeliorum & epistolarum quæ in diebus dominicis ac festis legendæ sunt, græcè & latinè*, à Wittemberg 1603, *in*-4°. quatre tomes : ce sont encore des sermons traduits de l'allemand, ou copiés lorsqu'on les débitoit. 25. *Pyraster & Pyrus* : c'est une harangue qui se trouve dans l'*Amphiteatrum Dornavii*, tome I. 26. Il avoit fait des commentaires sur tout Homere; mais on n'a donné que ceux du premier livre de l'Iliade, en 1612. * Melchior Adam, *vitæ philosophorum. Propagatio græcarum litterarum & poëseos per Germaniam à Triumviris litterariis Martino Crusio, Michaële Neandro, Laurentio Rhodomanno instituta*, en 1663, *in*-4°, par Jean Conrad Dietericus. *Mémoires* du pere Niceron, tome XIV.

CRUSSOL, maison. La maison DE CRUSSOL prend son nom de la terre de CRUSSOL, qui est située dans le Vivarais, près du Rhône, & qui a titre de comté.

I. GERAUD-BASTET I du nom, sire de Crussol, vivoit en 1110, & laissa de *Marguerite* Pagan son épouse,

II. JEAN-BASTET, sire de Crussol, qui prit alliance avec *Béatrix* de Poitiers, dont vint

III. GERAUD-BASTET, II du nom, sire de Crussol & de Beaudisner, épousa 1°. *Béatrix* : 2°. *Emelie* de Châteauneuf, dont il eut

IV. GERAUD-BASTET, III du nom, lequel épousa *Alix* de Lastic, fille d'*Etienne*, seigneur de Lastic, qui le rendit pere de LOUIS de Crussol; qui suit; & de *Giraud* de Crussol, archevêque de Tours, patriarche d'Antioche, évêque de Valence & de Die, mort le 28 août de l'an 1472.

V. LOUIS de Crussol, seigneur de Crussol, de Beaudisner, de Levi, de Florensac, s'éleva par son mérite, dans la cour du roi Louis XI, qui le fit son chambellan & grand pannetier de France, en 1461. Il lui confia depuis le gouvernement de Dauphiné en 1473, le fit sénéchal de Poitou & général de l'artillerie de France, & l'employa encore dans des affaires importantes. Il mourut à Villemagne en Languedoc, le 15 août de l'an 1473. Il avoit pris alliance avec *Jeanne*, dame de Levi & de Florensac, fille unique de *Philippe* & d'*Isabeau* de Poitiers, dont il eut JACQUES, qui suit; *François*, seigneur de Laleu, &c. mort sans postérité de *Peronne* de Salagnac; & *Louise*, mariée en 1478 à *François* de la Rochefoucaud, I du nom.

VI. JACQUES, sire de Crussol, grand pannetier de France, ne vivoit plus au mois d'octobre 1525. Il épousa *Simonne*, vicomtesse d'Uzez, fille unique & héritiére de *Jean* & de *Jeanne* de Brancas, dont il eut CHARLES, qui suit; *André* seigneur de Beaudisner, mort sans lignée de *Perennelle* de Levi-Ventadour; & cinq filles.

VII. CHARLES de Crussol, vicomte d'Uzez, sire de Crussol, &c. chevalier, conseiller & chambellan du roi, étoit grand pannetier de France en 1533, & mourut le 11 mars 1546. Il épousa *Jeanne* de Genouillac, dame d'Acier, fille de *Jacques*, grand maître de l'artillerie, & grand écuyer de France, & leurs enfans furent ANTOINE, qui suit; *Jean*, seigneur de Beaudisner, qui étoit mort en 1562; JACQUES, seigneur d'Acier, *qui continua la postérité*; *Louis*, mort sans lignée; *Charles*, abbé de Feuillans; *Galiot*, tué au massacre de la S. Barthélemi, marié à *Françoise* de Warti, dont il eut *Marguerite*, morte sans alliance en 1592; *Marie*, femme de *François* de Cardaillac, seigneur de Peyre; & *Marguerite*, qui ne fut point mariée.

VIII. ANTOINE de Crussol, premier duc d'Uzez, eut beaucoup de part aux affaires de son temps, durant les guerres contre les Calvinistes. Il commanda en Languedoc, Provence & Dauphiné, où il fut appellé pour être gouverneur en 1562. Le roi Charles IX érigea en sa faveur Uzez en duché l'an 1565, & en pairie l'an 1572. Il mourut en 1573 sans postérité de *Louise* de Clermont Tallard.

VIII. JACQUES de Crussol, son frere, auquel il sauva la vie durant le massacre de la S. Barthelemi, s'étoit fait connoître sous le nom du seigneur d'Acier pendant les guerres civiles. Depuis ayant succédé à son aîné, il fut conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, & chevalier du S. Esprit, à la premiére création l'an 1578, & mourut en septembre 1586. Il épousa *Françoise* de Clermont, fille d'*Antoine*, vicomte de Tallard, dont il eut EMANUEL, qui suit; *Louise*, femme d'*Anne* de la Jugie, baron de Rieux; *Marie*, femme de *Christophe* de Chabannes, marquis de Curton; *Diane*, mariée à *Jean-Vincent* d'Ance-

zune, baron du Tor; & *Elizabeth*, qui épousa *François* de Loftange, seigneur de Sainte-Alvére en Perigord.

IX. Emanuel de Crussol, I de ce nom, duc d'Uzez, pair de France, &c. fut nommé chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, & fut honoré du collier des ordres du roi en 1619, & mourut le 19 juillet 1657. Il épousa 1°. *Claude* Ebrard, dame de Saint-Suplice, fille de *Bertrand*, lieutenant de roi en Querci, & de *Marguerite* Balaguier, dame de Montsalez: 2°. *Marguerite* de Flageac, veuve de *Christophe*, comte d'Apchier, & fille de *Pierre*, marquis de Flageac. Du premier lit il eut 1. François, duc d'Uzez, qui suit; 2. Jacques-Christophe, qui a fait *la branche des marquis de* Saint-Suplice, *rapportée ci-après*; 3. *Louis*, abbé de Figeac, nommé depuis *le marquis de Crussol*, mort le 8 octobre 1704, laissant de *Charlotte* Vernou de la Riviere-Bonneuil, morte le 28 janvier 1699, âgée de 89 ans; *Charles-Emanuel*, dit *le marquis de Crussol*, tué dans une occasion en Allemagne, le 30 octobre 1674, âgé de 22 ans; 4. *Alexandre-Galliot*, marquis de Montsalez, mort en 1680, *qui a fait la branche des marquis de* Montsalez, *rapportée ci-après*; 5. *Anne-Gaston*, seigneur de Florensac, tué au siége de Turin l'an 1640; 6. *Louise* de Crussol, mariée en premieres nôces avec *Antoine-Hercule* de Budos, marquis de Portes, chevalier des ordres du roi, vice-amiral de France, &c. & en secondes nôces, avec *Charles*, marquis de S. Simon, chevalier des ordres du roi, & gouverneur de Senlis, morte en avril 1695; 7. du second lit, *Armand*, dit *le comte d'Uzez*, qui a laissé un fils mort sans postérité.

X. François de Crussol, duc d'Uzez, pair de France, chevalier des ordres du roi en 1661, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mort le 14 juillet 1680, âgé de 80 ans. Il avoit épousé *Louise-Henriette* de la Châtre, de laquelle il fut séparé; & se maria avec *Marguerite* d'Apcher, fille unique de *Jean* II, baron d'Apcher, morte le 17 avril 1708, âgée de 91 ans, dont il a eu 1. Emanuel II qui suit; 2. Louis, qui a fait *la branche des marquis de* Florensac, *rapportée ci-après*; 3. *Galliot*, dit *l'abbé d'Uzez*, mort; 4. *Marguerite* Carmelite à Paris; 5. *Anne-Louise*, religieuse à la Ville-l'Evêque; 6. *Marie-Rose* de Crussol, mariée 1°. le 10 janvier 1668, avec *François-Joseph* de Porcellet, comte de Laudun, marquis de Servies: & 2°. avec *Charles* marquis de Murviel, baron des états & lieutenant de roi de la province de Languedoc, restée veuve de lui au mois d'octobre 1713, & morte à Beziers au mois d'août 1723; 7. *Suzanne*, ancienne abbesse d'Hyeres.

XI. Emanuel de Crussol, II du nom, comte de Crussol, duc d'Uzez, &c. pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Saintonge & d'Angoumois, qui s'est signalé dans les armes, mourut à Paris le premier juillet 1692, âgé de 50 ans. Il avoit épousé le 16 mars 1664 *Jules-Marie* de Sainte-Maure, fille unique & héritiere de *Charles*, duc de Montausier, chevalier des ordres du roi, & de *Julie-Lucie* d'Angennes, marquise de Rambouillet & de Pisani, morte le 14 avril 1695, âgée de 48 ans, dont il eut 1. *Louis* de Crussol, duc d'Uzez, tué à la tête de son régiment, à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693; 2. Jean-Charles, qui suit; 3. *Julie-Françoise* de Crussol, mariée le 11 août 1686 à *Louis-Antoine* de Gondrin de Pardaillan, duc d'Antin, morte à Paris le 6 juillet 1742, âgée de 73 ans: 4. *Louis*, abbé, mort le 9 juin 1694; 5. *François*, comte d'Uzez, lieutenant général des armées du roi, & mestre de camp de cavalerie, héritier du duché de Montausier, mort le 2 avril 1736, qui avoit épousé le 27 décembre 1705 *Charlotte-Magdeléne* Paquier de Franclieu des Bergeries, veuve de *Nicolas* Hamelin, fermier général, morte le 31 mars 1713, dont *Louis-Charles* de Crussol, né le 28 octobre 1706, marquis de Montausier; *N.* de Crussol, comte de Salles; & *Charles-Hyacinthe*, chevalier de Malte; 6. *Felix-Louis*, chanoine de Strasbourg, abbé de Lezat, mort en 1712; 7. *Catherine-Louise-Marie*, mariée le 12 novembre 1691 à *Louis-François* le Tellier, marquis de Barbezieux, &c. secrétaire d'état, commandeur des ordres du roi, morte le 4 mai 1694, âgée de 20 ans.

XII. Jean-Charles de Crussol, comte d'Uzez, premier pair de France, fut pourvu du gouvernement général des provinces d'Angoumois & Saintonge, & du gouvernement particulier des villes & châteaux de Saintes & d'Angoulême, & fait colonel du régiment de Crussol, après la mort de son frere aîné, au mois d'août 1693. Il servit depuis à la tête de ce régiment jusqu'au mois de décembre 1702, qu'il le vendit avec l'agrément du roi, ayant été obligé de quitter le service par une chute de cheval qu'il avoit faite pendant la campagne au camp de Haguenaw. Il prit séance & prêta serment au parlement de Paris en qualité de pair de France le 14 mai 1706, porta les honneurs à la pompe funébre du roi Louis XIV, en 1715; & ayant été proposé le 2 février 1724 pour être chevalier des ordres du roi, il en reçut la croix & le grand collier le 3 juin suivant. Ce seigneur est mort le 20 juillet 1739. Il avoit épousé 1°. le 18 juillet 1696 *Anne-Hyppolite* Grimaldi, fille de *Louis*, prince de Monaco, morte en couches le 23 juillet 1700, dont il a eu un fils mort en naissant, & deux filles mortes jeunes. Il avoit épousé en secondes nôces le 13 mars 1706, *Anne-Marie-Marguerite* de Bullion, fille de *Charles-Denys*, seigneur de Bonnelles, marquis de Gallardon, prévôt de Paris, gouverneur du Maine, Perche & comté de Laval, & de *Marie-Anne* Rouillé. Il a eu de ce second mariage, Charles-Emanuel, duc d'Uzez, qui suit: *Anne-Marie Louise* de Crussol, née le 5 août 1708, & morte peu après; *Anne-Louise-Hortense*, & *Anne-Marie-Antoinette* de Crussol, jumelles, nées le 25 juillet 1709, & mortes six semaines après; *Louis-Emanuel* de Crussol, appellé d'abord *le comte d'Apchier*, puis *le marquis de Florensac*, né à Uzez, le 14 mars 1711, mort à Uzez le 22 novembre 1743, sans avoir été marié; *François-Alexandre* de Crussol, appellé *le marquis d'Acier*, né à Uzez le 21 septembre 1712, & mort le 21 décembre 1714; *Anne-Julie-Françoise* de Crussol-d'Uzez, née à Paris le 11 décembre 1713, & mariée le 19 février 1732, avec *Louis-César* de la Baume-le-Blanc de la Valliere, duc de Vaujours, pair de France, gouverneur & sénéchal de la province de Bourbonnois en survivance, & colonel d'un régiment d'infanterie; & *Anne-Charlotte-Emilie* de Crussol, née le 13 mai 1717, & morte à quinze mois.

XIII. Charles-Emanuel de Crussol de Saint-Suplice, duc d'Uzez, premier pair de France, baron de Florensac, né le 11 janvier 1707, porta d'abord le titre de *comte de Crussol*; & ayant été pourvu en survivance des gouvernemens de son pere, il prêta serment de fidélité entre les mains du roi, le 29 septembre 1720. Son pere s'étant démis en sa faveur de son duché-pairie, il prit le titre de *duc de Crussol*, au commencement de l'année 1725; fut fait colonel du régiment de Medoc, infanterie, au mois de janvier 1729, fut député des états de la province de Languedoc pour la noblesse, & eut en cette qualité audience du roi le 16 août de la même année 1729. Il a été marié le 4 janvier 1725 avec *Emilie* de la Rochefoucaud, fille de *François*, duc de la Rochefoucaud, pair de France, chevalier des ordres du roi, & grand-maître de sa garderobe, & de *Magdeléne-Charlotte* le Tellier de Louvois, & en a eu François-Emanuel de Crussol, qui suit; *Charles-Emanuel* de Crussol, né le 29 décembre 1730, admis chanoine de Strasbourg, au mois de septembre 1732, mort à Paris le 16 mai 1743, âgé de 13 ans; & *Emilie* de Crussol, née le 16 octobre 1732.

XIV. François-Emanuel de Crussol, né le premier janvier 1728, a fait la campagne de 1746, en qualité de mousquetaire, & a obtenu en 1747 le régiment

de cavalerie de son nom. Au mois de mai 1753, il a prêté serment pour le gouvernement des provinces de Saintonge & Angoumois, dont le duc d'Uzez son pere s'est démis en sa faveur. Il a été reçu au parlement duc & pair de France, sur la démission du duc son pere, & a prêté le serment le 7 février 1755. Il a epousé le 8 janvier 1753, *Magdeléne-Julie-Victoire* de Pardaillan de Gondrin d'Antin, fille de *Louis*, duc d'Antin, pair de France, dont il a, *Marie-François-Emanuel* de Crussol, né le 30 décembre 1756.

BRANCHE DES MARQUIS DE FLORENSAC.

XI. LOUIS de Crussol, second fils de FRANÇOIS, duc d'Uzez, & de *Marguerite* d'Apcher, fut marquis de Florensac, &c. maréchal de camp, l'un des seigneurs nommés par le roi Louis XIV pour être assidus auprès de MM. les dauphins, & mourut le 15 mai 1716, âgé de 71 ans. Il épousa le 10 janvier 1688 *Marie-Thérèse-Louise* de Senneterre, fille de *Henri*, marquis de Châteauneuf, vicomte de Lestrange, lieutenant de roi du haut Poitou, & d'*Anne* de Longueval, morte le 2 juillet 1705, âgée de 35 ans, dont il eut FRANÇOIS-EMANUEL, qui suit; & *Anne-Charlotte* de Crussol, mariée en août 1718 à *Armand-Louis* de Wignerot, comte d'Agenois, duc d'Aiguillon, pair de France.

XII. FRANÇOIS-EMANUEL de Crussol, marquis de Florensac, comte de Lestrange, baron de Privas, colonel du régiment de Béarn, mourut le 27 septembre 1719, âgé de 25 ans moins dix jours. Il épousa le 17 décembre 1614 *Marguerite* Colbert, fille de *Pierre*, marquis de Villacerf, &c. premier maître d'hôtel de madame la dauphine, & de *Marie-Magdeléne* de Senneterre-Brimon, dont il a laissé *Pierre-Emanuel*, comte de Lestrange & de Leuilly, baron de Privas, né le 16 avril 1717, & *Marie-Anne*, née le 14 mars 1719.

BRANCHE DES MARQUIS DE SAINT-SUPLICE.

X. JACQUES-CHRISTOPHE de Crussol, marquis de Saint-Suplice, mort au mois de juillet 1680, second fils d'EMANUEL de Crussol, duc d'Uzez, pair de France, & de *Claude* d'Ebrard de Saint Suplice sa premiere femme, avoit épousé en 1637 *Louise* d'Amboise, fille de *François* d'Amboise, comte d'Aubijoux, baron de Casaubon, colonel des légionaires de Languedoc, & de *Louise* de Levis, & sœur de *François-Jacques* d'Amboise, comte d'Aubijoux, dont elle fut héritiere. De ce mariage vinrent EMANUEL-CHARLES, marquis de Saint-Suplice, qui suit; *François-Jacques* de Crussol, comte d'Amboise, mort en 1673, qui avoit épousé la veuve de *René* de la Tour-Gouvernet, comte de Marennes, fille de *Jacques* de Baudan, trésorier de France à Montpellier, & de *Violande* de Vignolles: elle mourut en 1717; *François* de Crussol de Saint-Suplice, ecclésiastique, mort vers l'an 1712; ALEXANDRE-GALLIOT de Crussol, qui a formé *la branche des comtes* d'AMBOISE, *rapportée ci-après*; un autre fils, sénéchal de Toulouse, mort sans postérité; *Georges* de Crussol, seigneur de Montmaur, mort au mois de juillet 1691; *Anne-Henriette* de Crussol, mariée avec *Jean-François* de Bossucjouls, marquis de Roquelaure en Rouergue, & morte en 1683; & trois autres filles religieuses, ou mortes jeunes.

XI. EMANUEL-CHARLES de Crussol, marquis de Saint-Suplice, mort à Albi au mois de mai 1694, avoit épousé *Charlotte* Ciron, morte en 1726, fille de *Jean-Baptiste* Ciron, président au parlement de Toulouse, & en avoit eu deux enfans morts au berceau; *Joseph*, dit *le marquis de Crussol*, né en 1679, mort à Paris en 1692; *Etienne* de Crussol, comte de Montfort, puis marquis de S. Suplice, seigneur de Castelnau, la Bastide, Graulhet, &c. baron des états de Languedoc, né en 1685, d'abord officier dans le régiment du roi, puis colonel d'un régiment d'infanterie, ci-devant la Chastre, par commission du 4 février 1702, mort le 9 juin de la même année des blessures qu'il avoit reçues le 22 mai précédent, dans une sortie au siége de Keiserwert, sans avoir été marié; PHILIPPE-EMANUEL, marquis de Saint-Suplice, qui suit; *Diane-Marie* de Crussol, mariée le 7 février 1692, avec *Jean-Gaspard* de Couet, marquis de Marignane en Provence, gouverneur des isles de Portecros & du Levant, capitaine puis mestre de camp de cavalerie, & successivement brigadier, maréchal de camp, & lieutenant-général des armées du roi. Elle mourut à Montpellier au mois de juillet 1707; *Louise-Marie*; *Marguerite*; & *Charlotte* de Crussol, cette derniere née en 1682; deux d'elles ont été religieuses, l'une à Albi, & l'autre à Toulouse.

XII. PHILIPPE-EMANUEL de Crussol, marquis de S. Suplice par la mort de son frere, dont il obtint le régiment au mois de juin 1702, étant entré quelques jours auparavant dans les mousquetaires. Il quitta le service & se démit de son régiment au mois de mars 1708. Il fut marié le 5 mai 1715, avec *Marie-Antoinette* d'Estaing, fille de *François*, comte d'Estaing, lieutenant-général des armées du roi, & au gouvernement des pays Messin & Verdunois, gouverneur de Châlons en Champagne, & de Douai en Flandre, & en dernier lieu chevalier des ordres de sa majesté, & de *Marie* de Nettancourt de Haussonville, de Vaubecourt. De ce mariage sont venus deux fils & deux filles.

BRANCHE DES COMTES D'AMBOISE.

XI. ALEXANDRE-GALLIOT de Crussol, comte d'Amboise, seigneur de Montmaur, Valans, Valmaison, &c. quatriéme fils de JACQUES-CHRISTOPHE de Crussol, marquis de Saint-Suplice, & de *Louise* d'Amboise, prit le titre de *comte d'Amboise*, ayant été appellé par le testament de sa mere aux nom, armes & biens de cette maison. Il mourut le 7 avril 1703. Il avoit épousé, 1°. une fille de la maison de Montal de Coteuse, dame de Velan en Auvergne, morte sans enfans en 1694; & 2°. par contrat du premier juin 1694, *Charlotte-Gabrielle* de Timbrune de Valence, fille de *Jean-Emanuel* de Timbrune, marquis de Valence, & de *Charlotte-Renée* de la Rochefontenilles. De cette derniere, outre deux fils & une fille morts en bas âge, sont issus JEAN-EMANUEL comte d'Amboise, qui suit; & *François* de Crussol de Saint-Suplice, né le 24 janvier 1702, qui s'étant engagé dans les ordres sacrés en 1724, forma contre le duc d'Uzez la demande de la jouissance de quatre baronies d'environ douze mille livres de rente, léguées par Antoine Ebrard de Saint-Suplice, un de leurs grands-oncles maternels, évêque de Cahors, à un ecclésiastique de leur famille lorsqu'il y en auroit un, & à son défaut à l'aîné de la maison. Mais il fut débouté de sa demande par sentence des requêtes du palais du parlement de Paris du 24 janvier 1727, qui jugea que le demandeur se trouvant à la quatriéme génération, & les biens en question se trouvant en pays de droit écrit, la substitution n'avoit plus lieu. Il fut pourvu de l'abbaye de Charroux, ordre de S. Benoît, diocése de Poitiers, au mois d'août 1727, nommé en 1734 à l'évêché de Blois; à l'abbaye de S. Germain d'Auxerre en 1740, & en 1753 à l'archevêché de Toulouse. Il est mort à Paris, au palais de l'archevêché, la nuit du 29 au 30 avril 1758, & a été inhumé le premier mai en l'église des Barnabites.

XII. JEAN-EMANUEL de Crussol-d'Uzez, comte d'Amboise, né le 25 janvier 1699, capitaine dans le régiment du Maine infanterie, tué en Italie en 1735. Il avoit épousé le 24 juin 1725 *Anne-Marthe-Louise* Maboul, de Fors, fille de feu *Louis* Maboul, seigneur-patron de Grip, marquis de Fors, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, mort le 24 décembre 1721, & d'*Anne-Marthe* de Catheu de Fors, & en a eu un fils unique, qui suit.

XIII. ANNE-EMANUEL-FRANÇOIS-GEORGE de Crussol-d'Uzez-d'Amboise, né le 30 mai 1726, capitaine de gendarmerie, qui a épousé *N.* Bersin.

BRANCHE DES MARQUIS DE MONTSALEZ.

X. ALEXANDRE-GALLIOT de Cruſſol de Balaguier, marquis de Montſalez, ſeigneur de la Broſſe en Saintonge, quatriéme fils d'EMANUEL de Cruſſol, duc d'Uzez, pair de France, & de *Claude* d'Ebrard de Saint-Suplice ſa premiere femme, fut dans ſa jeuneſſe chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, & mourut vers le commencement du mois de juillet 1680. Il avoit été marié le 6 avril 1647, avec *Roſe* d'Eſcars, dame de Caubon, Taleane, S. Jerau, Caſtelnau, &c. fille de *Jacques* d'Eſcars, marquis de Merville, baron de Roquebrou, & de *Magdeléne* de Bourbon-Malauſe. Elle mourut à Paris le 22 février 1696, âgée d'environ 70 ans, & fut inhumée le lendemain à S. Sulpice, ayant eu pour enfans EMANUEL, marquis de Montſalez, qui ſuit; *Louis* de Cruſſol, dit *le comte d'Uzez*, né le 18 juin 1653, mort le 28 octobre 1712, ſans poſtérité. Il avoit été marié le 26 octobre 1697 avec *Judith* d'Aumale, veuve de *Jean* de Maubert, ſeigneur de Boiſgibaut, & fille de *Louis* d'Aumale, ſeigneur de Perthe & de Gondreville, & de *Jeanne* de Pas-Feuquieres; une fille morte à ſept mois & demi à Paris, & enterrée à S. Sulpice le 25 août 1655; & *Marie-Félice* de Cruſſol, née à Paris le 27 août 1656, mariée 1°. avec *François-Auguſte* de Pontac, ſeigneur de Salles en Guienne, mort au mois de janvier 1694, ſans enfans: & 2°. en 1700 avec *Louis* de Pardaillan, dit *le comte de Gondrin*, comte de Cere, & de Beaumont-Roquefort, ſénéchal des Lannes & de Bayonne, veuf de *Jeanne-Marie-Joſeph* de Baylens de Poyanne.

XI. EMANUEL de Cruſſol de Balaguier, marquis de Montſalez, mourut vers l'an 1713, & laiſſa de *Marie-Magdeléne* Fouquet, morte le 7 ſeptembre 1720, fille de *Nicolas* Fouquet, vicomte de Vaux, marquis de Belle-Iſle en mer, ancien procureur général au parlement de Paris, miniſtre d'état & ſurintendant des finances, & de *Marie-Magdeléne* de Caſtille ſa ſeconde femme, qu'il avoit épouſée au mois de juin 1683, LOUIS-ALEXANDRE, marquis de Montſalez, qui ſuit; & *Marie-Magdeléne* de Cruſſol de Montſalez, mariée par contrat du 28 juin 1707 avec *Thomas* marquis d'Eſcars, ſeigneur de la Motte, Aucanville, S. Cezert, Puiſegur, Belle-Serre, Beauvais, Luſſac, Taillekavat & Saint-Geraud.

XII. LOUIS-ALEXANDRE de Cruſſol, marquis de Montſalez, fut marié au mois de mai 1715, avec une fille de *Charles-Barthelemi* de la Tour, dit *du Pin de Bourbon*, marquis de Gouvernet en Dauphiné, & de Senevion en Quercy, ſeigneur de Chonas, Vaugry & Marennes, baron des baronies d'Aix & d'Obbevires, ſénéchal de Valentinois & Diois, mort au mois de décembre 1702, & de *Louiſe-Emélie* de Gouffé de la Roche-Allart, & en a eu *Louis* de Cruſſol, marquis de Montſalez, mort de la petite vérole au collége des Jéſuites à Paris le 6 ſeptembre 1728, à l'âge de douze ans; & *Charles Amable* de Cruſſol d'Uzez, mort à Paris le 24 août 1743, âgé de 24 ans, ſans avoir été marié. Sa branche s'eſt éteinte par ſa mort.

CRUX, *cherchez* CRUCIUS.

C S

CSACKI DE KERESZTSZEGS (Emeric des comtes) Hongrois, ſeigneur perpétuel de la terre de Scepuſe, cardinal-prêtre de la ſainte égliſe romaine, du titre de S. Euſebe, archevêque de Colcocza & de Bath, unis, adminiſtrateur de l'évêché du grand Waradin & de la prévôté de Presbourg, abbé de S. Gothard, comte ſouverain & perpétuel des comtés de Bath & de Biſar, conſeiller actuel-intime d'état de l'empereur, &c. étoit né dans la terre de Scepuſe en Hongrie le 28 octobre 1672, d'une des plus anciennes familles de ce royaume. Il fut d'abord chanoine de l'égliſe d'Agria, & enſuite nommé à l'évêché du grand Waradin, dont il fut ſacré évêque le 5 août 1702. Depuis il eut encore l'archevêché de Colocza, avec lequel il retint l'évêché de Waradin, & la prévôté de Presbourg ſous le titre d'*adminiſtrateur*. Le pape Clement XI le créa cardinal le 12 juillet 1717; mais il ne le déclara que le premier octobre ſuivant, & la barrette lui ayant été envoyée de Rome, il la reçut le 24 avril 1718, dans l'égliſe des Auguſtins-Déchauſſés à Vienne, des mains de l'empereur, avec les cérémonies accoutumées. Après la mort de Clément XI, il ſe rendit à Rome, & ſe trouva au conclave, dans lequel Innocent XIII fut élu. Ce nouveau pape fit la fonction de lui donner le chapeau dans un conſiſtoire public le 10 juin 1721, & celle de lui fermer & ouvrir la bouche le 16 ſuivant, & lui aſſigna enſuite le titre presbytéral de ſaint Euſebe du Mont-Eſquilin, dont il prit poſſeſſion ſolemnelle le 22 du même mois dans l'égliſe de ce nom, deſſervie par des religieux Céleſtins, & le lendemain il prit la route de l'Allemagne pour ſe rendre à ſon archevêché en Hongrie. Il avoit été déclaré le 21 précédent membre des congrégations des évêques & réguliers, *de propagandâ Fide*, de l'indice, des indulgences & ſaintes reliques. L'empereur lui donna au mois de juillet 1723 la riche abbaye de S. Gothard, de trente mille florins de revenu. Il mourut en Hongrie le 28 août 1732, âgé de cinquante-neuf ans, dix mois, & de cardinalat quinze ans, un mois & ſeize jours. Il venoit d'achever la viſite de ſon diocèſe de Waradin, où il voulut, avant que d'en partir, laiſſer à la poſtérité un monument éternel de ſon zéle, en faiſant reconſtruire au grand Waradin l'égliſe collégiale, à préſent cathédrale, dédiée à l'Aſſomption de la Vierge, & que les Turcs avoient ci-devant raſée & détruite juſqu'aux fondemens par deux fois.

C T

CTEATE, pere d'Amphimaque, fut l'un des quatre gémeaux des Epéens, qui menerent quarante navires à la guerre de Troye. * Homere.

CTESIAS, médecin, natif de Gnide, vivoit du temps de Xenophon; car il fut pris en cette bataille que Cyrus *le Jeune* donna la quatriéme année de la XCIV olympiade, & 401 ans avant J. C. à ſon frere Artaxerxès, dit *Mnemon*, & il guérit ce dernier d'une bleſſure qu'il avoit reçue au combat. Depuis, il s'arrêta près de ce roi, & exerça durant 17 ans la médecine en Perſe. Il compoſa en 23 livres une hiſtoire des Aſſyriens & des Perſes avec quelques autres ouvrages. Diodore de Sicile & Trogue Pompée ont fait tant d'eſtime de cette hiſtoire, qu'ils ont mieux aimé la ſuivre que celle d'Herodote, parceque Cteſias aſſure qu'il avoit pris tout ce qu'il avance, dans les archives de la maiſon royale. Mais cet endroit-là même devoit le rendre ſuſpect, puiſque ces archives étoient chimériques. On ſait qu'Herodote en donnant l'hiſtoire de Cyrus environ ſoixante & dix ans après ſa mort, fut forcé de choiſir entre quatre diverſes manieres dont on la racontoit en Perſe. On voit auſſi par le livre d'Eſdras, qu'il ne reſtoit point de monument de la liberté que ce prince avoit rendue aux Juifs, & que doit-on penſer des événemens plus anciens? Auſſi n'ajoutons-nous aucune foi à ces liſtes d'empereurs d'Aſſyrie & des rois des Médes, qui ſont toutes contraires à l'hiſtoire ſainte. Antigone de Caryſte, Alexandre Polyhiſtor, & pluſieurs autres anciens étoient convaincus qu'il ne méritoit aucune créance; & c'eſt préſentement l'opinion commune: ce qui n'empêche pas qu'on ne bâtiſſe encore des ſyſtêmes ſur ce qu'il y a dans ſes ouvrages de plus fabuleux. Les efforts que font ceux qui ſuivent la chronologie de la vulgate, & qui veulent y accommoder cet auteur, ſont étonnans; & l'on ne comprend pas ſur quel fondement ils peuvent s'imaginer être en droit d'adopter une partie de ſes liſtes, & de rejetter le reſte, ſeulement parceque ce partage leur donne à peu près le nombre d'années qu'ils cherchent. Ceux qui ſuivent la chronologie des Septante, ne ſe ſervent pas plus heureuſement de cet auteur; & ce n'eſt que par la violence qu'ils font, pour ainſi dire, à l'écriture, qu'ils

trouvent qu'on y peut ajouter ce qu'on trouve dans Ctésias des rois des Médes. Il ne reste de ses ouvrages que des extraits faits par Photius qui ne l'estime pas beaucoup, & ses listes conservées par Eusebe. * Diodore, *liv.* 2 & 14. Strabon, *l.* 14. Photius, *cod.* 62. Suidas. Vossius, *de hist. Gr. l.* 1, *c.* 5, & *l.* 3. *Mém. de littérature & d'histoire recueillis par le pere Desmolets, de l'Oratoire.* On y trouve 1°. une dissertation de M. Goujet, chanoine de S. Jacques l'Hôpital, en faveur d'Herodote contre Ctesias : 2°. une réponse à cette dissertation, par M. Freret de l'académie des inscriptions, & une réplique de M. Goujet : 3°. une dissertation sur l'empire des Assyriens favorable à Ctésias, par M. l'abbé Seguin.

CTESIAS. Athénée, *liv.* 10, cite un traité de Ctesias touchant les tributs qu'on payoit en Asie : Etienne de Byzance & Harpocration en citent un autre des Periples : Plutarque au livre *de flum.* fait mention des livres de Ctesias touchant les fleuves, & il cite encore de lui un traité des montagnes, que Stobée emploie aussi au chapitre de la maladie. De tous ces traités il n'y a que le dernier qu'on dise être de Ctesias de Gnide, & il est difficile de dire si on doit lui attribuer tous les autres, parceque Plutarque cite une histoire de Perse d'un autre Ctesias, qu'il distingue du premier, en disant qu'il étoit d'Ephèse. Mais peut-être est-ce une méprise de cet auteur : car tous les traités cités ont pu faire partie du grand ouvrage de Ctesias, qui, de même qu'Herodote, se seroit écarté de la suite de l'histoire, pour décrire divers pays. Suidas dit que Pamphila avoit fait un abregé de l'histoire de Ctesias.

CTESIBIUS, ancien historien. Hermippe de Smyrne, qui vivoit du temps de Ptolémée Evergete, l'avoit cité touchant Démosthènes, ainsi qu'on l'apprend de Plutarque dans la vie de ce célébre orateur, ce qui montre qu'il florissoit à-peu-près du temps d'Alexandre. Apollodore dans ses chroniques assure qu'il vécut 104 ans, & si l'on en croit Lucien *in Macrobiis*, il en vécut 124; mais le premier est le plus croyable.

CTESIBIUS d'Alexandrie, mathématicien, fut le premier inventeur de ces orgues hydrauliques qui jouoient par le moyen de l'eau, dont Néron retrouva l'invention, comme nous l'apprenons de Suetone dans la vie de cet empereur. Il vivoit du temps de Ptolemée, roi d'Egypte, dit *Physcon*, environ 120 ans avant la naissance du Fils de Dieu, & sous la CLXV olympiade. Vitruve, Pline, Athenée, &c. parlent de lui. Ctesibius composa un traité de géodésie, ou de la science de diviser & de mesurer les corps. Possevin dit que ce traité se trouve dans la bibliothéque du Vatican. * Vitruve, *l.* 9, *c.* 9, Pline, *l.* 7, *c.* 37. Athenée, *l.* 4. Possevin, *l.* 9. *bibl. select. c.* 8 Vossius, *de scient. mathem. cap.* 48, § 9, & *cap.* 28, § 7, *de artib. pop.* §. 31.

CTESICLES, général Athénien, fut envoyé au secours de Corfou, que Mnasippe, général des troupes de Lacédémone, avoit assiégé. Il jetta du secours dans cette ville; ensuite de quoi dans un combat il tua Mnasippe, & obligea les ennemis de se retirer, la troisiéme année de la CI olympiade, 374 ans avant J. C. * Diodore de Sicile, *l.* 15.

CTESIDEME, fameux peintre, se distingua par ses ouvrages, & eut Antiphile pour éleve. Pline parle de lui au *l.* 35, *cap.* 10 & 11.

CTESILOQUE, peintre, peignit Jupiter coëffé en matrone, & se plaignant au milieu des sages-femmes, tout prêt d'accoucher de Bacchus. * Pline, *lib.* 35, *cap.* 11.

CTESIPHON, ancienne ville d'Assyrie, près du Tigre. On dit que les Parthes la firent bâtir en haine de Seleucus, pour l'opposer à Seleucie. * Strabon, *l.* 15. Pline, *l.* 6. Ammien Marcellin.

CTESIPHON, fameux architecte, qui est aussi nommé *Chersiphron*, donna ses desseins du célébre temple de Diane d'Ephèse, qui furent exécutés en partie sous sa conduite, & en partie sous celle de son fils Metagène, & autres architectes. Ctesiphon inventa une machine dont il se servit pour transporter les colonnes qui devoient servir d'ornement à ce temple, les ayant fait amener depuis les carrieres où on les prenoit jusqu'à Ephèse; mais n'osant pas se fier à des charrettes, parcequ'il prévoyoit que les chemins étant peu fermes, la pesanteur des fardeaux qu'il avoit à conduire feroit enfoncer les roues, il assembla quatre piéces de bois de quatre pouces en quarré, dont il y en avoit deux qui étoient jointes en travers avec les deux autres qui étoient plus longues, & égales au fût de chaque colonne. Il ficha aux deux bouts de chaque colonne des boulons de fer faits à queue d'aronde, & les y scella avec du plomb, ayant mis dans les piéces de bois traversantes des anneaux de fer, dans lesquels les boulons entroient. De plus, il attacha aux deux bouts de la machine des bâtons de chêne, ensorte que lorsque les bœufs la tiroient par ces bâtons, les boulons qui étoient dans les anneaux de fer y pouvoient tourner assez librement pour faire que les fûts des colonnes roulassent aisément sur la terre; & ainsi il fit amener toutes les colonnes.

Plutarque parle d'un autre CTESIPHON, qui étoit historien, & qui avoit composé une histoire de la Béotie, dont il cite le dixiéme livre au 12[e] *chap.* des petits paralléles. Et il est difficile de dire si c'est le même, dont le traité des plantes & des arbres est cité au liv. *de flumin.* * Vitruve, *in præf. l.* 7. Pline, *l.* 7, *c.* 37 & *l.* 36, *c.* 14.

CTESIPHON, d'Athènes, persuada à ses citoyens de faire une ordonnance, par laquelle il fût arrêté que Démosthène seroit couronné en pleine assemblée d'une couronne d'or, pour juste récompense de ses services & de son mérite. Mais Eschine, ennemi de Démosthène, ne pouvant souffrir qu'on lui fît cet honneur, accusa Ctesiphon, comme auteur d'une sédition, & Demosthène le défendit de cette calomnie dans cette belle harangue qu'il a intitulée de la *Couronne*. * Démosthène, *in Corona.* Ciceron.

CTESIPPE, fils de *Chabrias*, après la mort de son pere fut reçu dans la maison de Phocion, qui avoit été son ami, avec toutes les marques d'une tendre & sincere affection. Ce vertueux Athénien vouloit retirer ce jeune homme de la débauche où il le voyoit plongé; & quoique le naturel fâcheux de Ctesippe fît avorter tous ses soins, il ne laissa pas de cacher & de supporter long-temps tous les défauts de son éleve; mais enfin on tient que la modération de Phocion, le plus patient des hommes, ne put tenir contre l'indiscrétion de ce jeune éventé; un jour qu'il fut importuné par de sotes demandes, tandis qu'il vaquoit à une affaire d'état, il ne put s'empêcher de s'écrier : *O Chabrias, Chabrias, je te paye au double l'amitié que tu m'as témoignée, lorsque je souffre ainsi les folies de ton fils !* * Plutarch. *in Phocion.*

CTESIPPE, historien Grec, qui composa un traité des Scythes. On ne sait pas en quel temps il a vécu, mais seulement que Plutarque le cite, *lib. de flumin.*

CTIMENE, *cherchez* ANTIPHUS.

C U

CUAMA ou COAMA, fleuve qui traverse le royaume de Sofala en Afrique. On prétend qu'il tire sa source du lac Sachaf, où il a le nom de *Zamber*, vers le mont de la Lune; qu'un autre fleuve, dit *de Spiritu sancto*, en sort de même; & que tous les deux renferment les états du roi de Monomotapa. Vincent le Blanc de Marseille se vante dans sa relation, d'avoir remonté par le fleuve de Cuama jusqu'au lac où on place la source du Nil, & d'avoir fait descendre ensuite ses vaisseaux jusqu'à Alexandrie d'Egypte. Si ce fait étoit véritable, il donneroit l'éclaircissement de deux difficultés. On trouveroit par ce fleuve une jonction des deux mers, que les anciens ont ignorée : on descendroit le Nil depuis sa source; ses chutes nommées *Catadupes*, ne se rencontreroient qu'en quelques bras de ce fleuve, & il y en

auroit d'autres navigables ; mais le Blanc n'explique pas nettement ces difficultés. * Sanut, *l.* 13. Pigafette, *l.* 12. Magin. Linschot, &c.

CUBA, isle de l'Amérique, & la plus grande des Antilles dans la mer du nord, a environ 230 lieues de longueur, 40 de largeur aux endroits les plus larges, & 15 aux plus étroits. Elle appartient au roi d'Espagne, & fut découverte par Cristophe Colomb. Son terroir est fertile, & l'air y est plus sain qu'à l'isle Hispaniola. Elle est divisée par une chaîne de montagnes, d'où naissent un grand nombre de torrens, & plusieurs rivieres remplies de très-bon poisson, principalement de *Lisas*, ou *Barbeaux*, & de *Sabalas* ou *Aloses*. On voit dans les forêts quantité de cédres d'une hauteur & d'une grosseur extraordinaire, dont les insulaires se servoient pour faire des canots, c'est-à-dire, des bateaux faits d'un tronc creusé qui contiennent jusqu'à 50 hommes. Il y a aussi une grande abondance de vignes sauvages, qui portent des raisins aigres, faute d'être cultivées. Le *Caninga* qui y croît, est un arbre dont l'écorce a le goût de la canelle & du clou de girofle, dont on se sert pour assaisonner les viandes & pour remede au lieu de caffe. Les pâturages y nourissent quantité de bétail, dont on trafique les peaux. Du côté du midi, il y a un grand nombre de petites isles, que les Espagnols nomment *Jardin de la Reyna*, où il se trouve des tortues de mer si grosses & si fortes, qu'elles portent aisément cinq hommes sur leurs écailles, & marchent en les portant. Cette isle est estimée riche en métaux ; car elle a plusieurs rivieres qui portoient de l'or très-fin. Elle étoit autrefois divisée en plusieurs provinces qui obéissoient chacune à leur cacique ou prince, savoir ; Mayzi, Bayamo, Cucyba, Camagueya, Macacam, Xagua & Uhima. Le fleuve Caure y est remarquable, à cause de la grande quantité de crocodiles qu'il nourit. Entre les villes, la plus ancienne est celle de *San-Jago* ou S. Jacques, qui fut bâtie l'an 1514 au fond d'un port qui est des plus grands & des meilleurs de l'Amérique. Elle a une église cathédrale, dont l'évêque est suffragant de l'archevêque de S. Domingue, avec un couvent de Cordeliers. A trois lieues de San-Jago, il y a des mines de cuivre tres-abondantes. La ville de San-Salvador, dans la province de Bayamo, est à 30 lieues de la ville de S. Jacques, dans un terroir très-fertile & très-agréable. On trouve sur le chemin de San-Salvador à San-Jago, une grande quantité de cailloux de diverses grosseurs, mais tous parfaitement ronds : de sorte qu'on pouroit s'en servir comme de boulets à canon. La plus forte ville de l'isle est *la Havane*, dont le port est renommé par la bonté de ses fonds, & par ses deux châteaux qui peuvent empêcher le passage à la plus grande flotte du monde. La ville est aussi défendue par un château très-bien fortifié, & tellement opposé au devant des navires qui approchent du port, qu'il peut les battre en proue, pendant que les autres châteaux les battroient en flanc. Toutes les flottes d'Espagne qui viennent de la terre-ferme, de l'Amérique méridionale, de la nouvelle Espagne, & des isles, ont coutume de se retirer à la Havane, & d'y demeurer pour prendre de l'eau & des rafraîchissemens ; & de-là au mois de septembre elles gagnent par le détroit de Bahama, la mer du nord, & s'en vont en Espagne. Le gouverneur de l'isle & les autres officiers royaux, y font leur séjour ordinaire ; & c'est une des plus riches villes de l'Amérique, à cause de la sureté de son port, & du grand commerce qui s'y fait. Il y a six bourgs ou habitations principales de chrétiens, S. Jacques, Baracoa, Bayamo, le port des Princes, le S. Esprit & la Havane, qui ont chacun trente ou quarante chefs de familles, excepté ceux de S. Jacques & de la Havane, qui ont environ quatre-vingts maisons chacun. Il y a peu d'esclaves, parceque plusieurs se sont pendus pour se délivrer des miseres qu'on leur fait souffrir dans les mines. On dit qu'un commandant ou intendant d'un des plus riches habitans de l'isle, sachant que les Indiens, qui étoient sous sa charge, avoient résolu de se pendre, alla les attendre avec un cordeau à la main, au lieu où ils devoient exécuter cette funeste résolution ; & qu'aussitôt qu'il les vit venir, il s'avança vers eux, leur disant qu'ils ne devoient pas s'imaginer qu'aucun de leurs desseins échapât à sa connoissance ; & qu'il venoit se pendre avec eux pour les tourmenter en l'autre monde cent fois plus qu'il ne l'avoit fait dans celui-ci. Ce discours leur fit abandonner le dessein qu'ils avoient pris, & les fit revenir avec lui pour travailler sous ses ordres. * Linschot, *ch.* 4. Herrera, *ch.* 6. Oviedo, *liv.* 7. De Laët, *histoire du nouveau monde.*

CUBINE, déesse, *cherchez* EDUZE.

CUBLAI, grand kan de Tartarie vers l'an 1256, reçut le baptême & établit le christianisme dans son royaume, à la sollicitation de Hayton, roi d'Arménie. Depuis il envoya son frere Haolone avec une puissante armée en Arménie, pour y défendre ce roi contre les invasions des Sarasins qui ravagoient ses provinces. *Voyez* HAOLONE. * Kircher, *de la Chine.*

CUBLAKHAM, *cherchez* COBLA.

CUBO-SAMA, étoit autrefois la premiere dignité de l'empire japonois. *Cubo* veut dire chef de milice, & *Sama* signifie seigneur. Vers la fin du cinquiéme siécle un cubo-sama usurpa l'empire sur le Dayro, à qui cependant il laissa son nom & tous les dehors de la royauté, & retint le titre de cubo-sama. Les histoires que nous avons de ce peuple, nous parlent de dieux cubo-sama, dont l'un fut tué en combattant contre deux de ses favoris qui étoient venu l'attaquer dans son palais en 1565 : l'autre qui étoit frere du précédent, & avoit été bonze, fut détrôné par Nobuvaugar, roi de Boari, qui l'avoit placé sur le trône, & qu'il paya d'ingratitude, jusqu'à vouloir le perdre. * Solier. Trigault. Crasset. De Charlevoix, *hist. du Japon.* Bartoli, *Asia.*

CUBRICUS, en grec Κούβρικος. C'est le nom qu'avoit l'hérésiarque Manès étant encore enfant. C'est du moins ainsi qu'on le lit dans S. Cyrille, S. Epiphane, & dans quelques autres. Dans la dispute qu'eut Archelaüs, évêque de Mésopotamie, contre cet hérétique, il est nommé *Cobricius.* * *Voyez son histoire à l'article* MANES.

CUCO, *cherchez* COUCO.

CUCUBAO, disciple de Xaca, avec son compagnon nommé *Cambadagi*, introduisit dans le Japon le culte de l'adoration des diables. * Kircher, *de la Chine.*

CUCUSE, ville de la petite Arménie, sur les frontiéres de Cilicie & de Cappadoce, avoit autrefois titre d'évêché, & est célébre dans l'histoire, parceque c'est le lieu où S. Paul, évêque de Constantinople, fut relegué, puis étranglé par les Ariens l'an 351. S. Jean Chrysostome, évêque de la même ville, y fut relégué aussi l'an 404; mais on ne l'y laissa point mourir. * Baillet, *top. des Saints.*

CUDWORTH (Rodolphe) philosophe & théologien Anglois, naquit l'an 1617 à Aller, dans le comté de Sommerset. Il étoit fils de *Rodolphe* Cudworth, licencié en théologie, qui fut d'abord membre du collége d'Emanuel à Cambridge, & en même temps ministre de l'église de S. André dans cette ville, d'où il passa à Aller, pour y exercer son ministere. Il fut aussi un des chapelains du roi Jacques I. On a de lui un supplément au commentaire de Guillaume Perkins sur l'epitre aux Galates, & ce fut lui qui fit imprimer le commentaire même, & quelques autres ouvrages de ce fameux théologien Anglican, qui avoit été son intime ami. Le même Rodolphe Cudworth, pere, avoit épousé une demoiselle de la famille des Machell, laquelle fut nourice du prince *Henri*, fils de Jacques I, qui mourut le 12 novembre 1612, âgé de dix-huit ans. Il la laissa veuve, lorsque Rodolphe Cudworth, son fils, étoit encore en bas âge, & elle se remaria avec le docteur Stoughton, grand prédicateur, & membre du collége d'Emanuel à Cambridge. Ce fut lui qui servit de pere au jeune Cudworth, qui sortoit à peine de sa treiziéme année lorsqu'il fut reçu

dans le collége d'Emanuel, au nombre des pensionaires. Deux ans après, c'est-à-dire, le 5 juillet 1632, il fut immatriculé comme étudiant dans l'université de Cambridge, & en 1639 il fut reçu maître ès arts. Presque dans le même temps, il fut fait membre du collége d'Emanuel, & on lui vit bientôt jusqu'à vingt-huit disciples à la fois, chose rare alors. Parmi ces jeunes gens se trouva Guillaume Temple, devenu depuis si célébre. Cudworth obtint depuis la place de recteur de North-Cadbury dans le comté de Sommerset, bénéfice qui valoit 300 livres sterling par an. Il fut fait aussi bachelier en théologie, & en 1644, principal de Clare-Hal dans l'université de Cambridge, & il eut alors sous sa direction Jean Tillotson, qui devint depuis primat d'Angleterre. En 1645 le 15 octobre, il fut nommé à une chaire de professeur royal en langue hébraïque. En 1651 il obtint le dégré de docteur en théologie. En 1654 on lui donna la principalité du collége de Christ. Il se maria la même année, & eut de son mariage, entr'autres enfans, une fille nommée *Damaris*, qui s'est rendue célébre par son savoir : elle a composé en anglois un discours sur l'amour divin, dont M. Coste a donné en 1705, une traduction françoise. Rodolphe Cudworth mourut à Cambridge le 26 juin 1688, âgé de 71 ans. Il réunissoit en lui des connoissances qui ne se trouvent guères jointes ensemble. Grand littérateur, très-versé dans les langues savantes, & dans les antiquités, il étoit en même temps mathématicien, philosophe subtil, & métaphysicien profond. Il défendit la religion naturelle, & la révélation avec zèle. La philosophie qu'on appelle méchanique & circulaire, fut celle à laquelle il s'attacha, & il travailla beaucoup à l'éclaircir. Pour ce qui regarde Dieu, les intelligences, les idées primitives, en un mot les principes de toutes les connoissances humaines, il suivit sur-tout Platon; mais il porta trop loin son attachement pour ce philosophe : il en défendit tous les dogmes, même les plus faux. Ses ouvrages sont : 1. Discours où l'on donne une juste idée de la sainte céne, en anglois, imprimé dès 1642, & encore plusieurs fois depuis, & traduit en latin par Jean Laurent Mosheim, qui y a joint des observations & une préface, à Iéne, 1733 *in-fol.* à la suite de la traduction du systême intellectuel. 2. L'union typique de Jesus-Christ & de l'église, en anglois 1642, *in*-4°. & traduit en latin par M. Mosheim, à Iéne 1733, *in-fol.* avec l'ouvrage précédent. 3. Le systême intellectuel de l'univers, premiere partie, dans laquelle on réfute toutes les raisons & toute la philosophie des Athées, & l'on démontre l'impossibilité de l'athéisme, en anglois, à Londres 1678, *in-fol.* & réimprimé plusieurs fois depuis. Cet ouvrage a été aussi traduit par Jean-Laurent Mosheim, qui y a joint des observations & des dissertations que l'on estime beaucoup, à Iéne 1733, *in-fol.* deux volumes. Thomas Wise a donné en anglois un abrégé du même ouvrage de Cudworth, à Londres 1706, *in*-4°, deux volumes. Cet abrégé passe pour très-bien fait. Il y a une introduction destinée à défendre la mémoire & la doctrine de Cudworth contre les accusations de ses ennemis. 4. Traité de l'éternité & de l'immutabilité du juste & de l'injuste, en anglois, à Londres 1731, *in*-8°, & traduit en latin par Mosheim, qui y a joint quelques notes, & une préface *Eduardi episcopi Dunelmensis*, à Iéne 1733 *in-fol.* à la suite du systême intellectuel. 5. Sermon sur la résurrection des morts. On ne connoît pas ce sermon, non plus que quelques autres que l'on ne doute point qu'il n'ait composés. Il est parlé dans la bibliothéque angloise, tome V, d'un qu'il avoit prononcé en 1647, devant la chambre des communes. Le Clerc, préface du tome IX de la *Bibliothéque choisie*, dit qu'il avoit aussi donné un traité de l'Eucharistie, avec quelques sermons. Enfin M. Cudworth a laissé un grand nombre d'ouvrages qui n'ont point été imprimés. * Voyez sa vie par Mosheim, à la tête de la traduction latine du systême intellectuel, & les *Mémoires* du P. Niceron, t. XXXVI.

CUENÇA, en latin *Concha*, ville d'Espagne dans la Castille neuve, avec évêché suffragant de Tolède, est située sur une colline entre deux riviéres & de hautes montagnes. On croit que c'est l'ancienne *Valerie*, qui ayant été détruite par les Maures, fut rebâtie par Alfonse IX, & honorée d'un siége épiscopal, par le pape Luce III. * Le Mire, *géographie ecclésiastique*. Lucius Marinæus. Mariana, &c.

CUENÇA, petite ville du Pérou. Elle est dans la province de Quito, environ à quarante lieues de la ville de ce nom, du côté du midi, & sur les confins du pays de los Quixos. * Mati, *diction.*

CUÉVA. La maison de la Cuéva, qui tire son nom de la Cuéva, bourg dans la Castille, est très-considérable en Espagne. L'on n'en rapporte ici la postérité que depuis

I. DIEGUE-FERNANDEZ de la Cuéva, qui fut créé vicomte de Huelma en 1460, & laissa de *Major*, fille de *Jean* Alonso, seigneur de Mercado, sa femme, JEAN, qui suit; BELTRAM, qui donna origine à la *branche des ducs d'*ALBUQUERQUE, *rapportée ci-après*; *Gonthier*, évêque de Palencia, mort en 1469; *Diegue*, gouverneur de Carthagène; *Marine*, alliée à *Diegue Sanche* de Carvajal, seigneur de Nodaor; *Léonore* mariée à *Etienne* de Villacrece; & *Isabelle* de la Cuéva qui épousa *Jean* Manrique.

II. JEAN, seigneur de la Cuéva & de Solera, commandeur de Bedmar & d'Albanchez, mort en 1476, épousa *Léonore* fille de *Roderic* de Saint-Martin, dont il eut LOUIS, qui suit; *Argente*, mariée à *Diegue-Fernandez* de Iranzo; & *Diegue* de la Cuéva, qui, de *Marie* de Ribera & Bedmar, eut pour enfans, *Louis-Guntier* & *Jean* de la Cuéva, chevaliers de l'ordre de S. Jacques, morts sans enfans.

III. LOUIS seigneur de la Cuéva & de Soléra, commandeur de Bedmar & d'Albanchez, qui épousa *Marie-Manrique*, fille de *Jean-Alfonse* de Bénavidez, seigneur de Javalquinto, dont il eut JEAN, qui suit; *Emanuel*, tué par les Maures en 1518; *Diegue*, tué au siége de Fontarabie; *Beltram*, mort sans postérité de *Marguerite* vicomtesse de Xelua; ALFONSE, qui a fait la *branche des marquis de* BEDMAR, *rapportée ci-après*; *Jeanne*, morte sans alliance; *Françoise*, mariée à *Adelante* Alvaredo aux Indes; *Béatrix*; *Léonore*, alliée à *Pierre* de Bazan; & *Christophe* de la Cuéva, chevalier de l'ordre de S. Jacques, qui, de *Thérése* de Guzman, fille de *Pierre-Diaz* de Guzman, eut *Mencie*, alliée à *Ferdinand-Rodrigue* de las Varillas, seigneur d'Aranzo; *Isabelle*, mariée à *Louis* Fagiardo, seigneur de Montealegre; *Jeanne*, qui épousa *Pierre* de Aiala, seigneur de Peromoro; & *Pierre* de la Cuéva, chevalier de l'ordre de S. Jacques, qui, d'*Isabelle* Ordonez, fille d'*Antoine-Rodrigue* de las Varillas, seigneur d'Aranzo, eut *Christophe*; *Jeanne*; & *Josephe* de la Cuéva & Guzman, mariée à *Emanuel* de Benavidez, marquis de Javalquinto.

IV. JEAN, seigneur de la Cuéva & de Soléra, &c. mort en 1522, épousa *Mencie-Emanuele* de Bazan, fille d'*Alvare*, seigneur de Finelas, dont il eut *Jean*, seigneur de Solera, mort sans postérité; & *Isabelle* de la Cuéva, dame de Soléra, mariée à *François* de Benavidez, comte de Sant-Istevan, morte en 1599.

SEIGNEURS ET MARQUIS DE BEDMAR.

IV. ALFONSE de la Cuéva & Benavidez, fils puîné de LOUIS, seigneur de la Cuéva & de Soléra, & de *Marie-Manrique* de Benavidez, fut seigneur de Bedmar, & mourut le 20 septembre 1565. Il épousa *Jeanne* de Mendoza, fille de *Pierre* Manrique, seigneur de Genevilla, qui étoit fils *naturel* de *Pierre* Manrique de Lara, duc de Nagera, dont il eut LOUIS, qui suit; *François*, surnommé l'*Africain*; *Marie*, alliée à *Sanche* de Castella, seigneur de Gor; *Mencie*, qui épousa *Rodrigue* de Cordoue, seigneur de Casapalma; *Isabelle* & *Bernardine* de la Cueva. *Il eut aussi pour fils* naturel, Jean *de la Cueva, mort à Novarre en* 1593.

V. Louis de la Cuéva & Benavidez, seigneur de Bedmar, chevalier de l'ordre de saint Jacques, mort le 17 octobre 1598, épousa *Elvire* Carillo, fille de *Jean* de Mendoza, dont il eut *Alfonse*, marquis de Bedmar, créé cardinal en 1622, mort le 10 août 1655, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé; Jean*, marquis de Bedmar, mort en 1626 sans postérité de *Marie-Anne* de Ribera, veuve de *N.* comte de Mora, & fille de *François* Barroso de Ribera, marquis de Malpica; *Bertrand*, mort sans alliance; *Diegue*, chevalier de S. Jean; *Pierre*, chevalier de S. Jacques; *Emanuel; François; Louis*, morts jeunes; Gaspard, qui suit; *Jeanne*, seconde femme de *Jean* d'Aragon & Tagliavia, duc de Terranova; *Anne*, religieuse; *Marie*, alliée à *Pierre* Carillo de Mendoza, comte de Priego; *Hieronyme*, mariée à *Vasco* Mascaregnas, comte d'Obedos; & *Mencie* de la Cueva, dame de la reine de Hongrie, morte sans alliance.

VI. Gaspard de la Cuéva & Mendoza, marquis de Bedmar, &c. mourut en juillet 1664. Il épousa *Emanuele* Henriquez Osorio, fille de *Rodrigue*, marquis de Valdunquillo, morte le 12 juin 1691, dont il eut Isidore, qui suit; *Melchior*, mort sans alliance; *Françoise*, mariée à *Pierre* de Acuna, marquis de Sentar; *Marie*, alliée à *Antoine* de Aiala, Velasco & Cardenas, comte de Fuensalida; *Elvire*, morte sans alliance; *Anne; Jeanne; Isabelle*, religieuses; & *Eugénie* de la Cueva, morte jeune.

VII. Isidore-Jean-Joseph-Dominique de la Cuéva de Bénavidez, marquis de Bedmar, né le 23 mai 1652, servit dans sa jeunesse dans l'état de Milan, en qualité de capitaine d'infanterie, d'où il passa en Flandre, où il fut successivement mestre de camp d'une terce d'infanterie espagnole, général de bataille, gouverneur de Bruxelles, capitaine général de l'artillerie, & gouverneur général des armes. Il fut nommé commandant des Pays-Bas pendant l'absence du duc de Baviere en mars 1701; fut fait grand d'Espagne en mai 1702, dont il ne prit possession que le 22 mars 1708, conseiller d'état en septembre 1703, viceroi de Sicile en septembre 1704, & reçut le collier de l'ordre du S. Esprit le 8 mars 1705; fut nommé vicaire général de l'Andalousie en avril 1709, président du conseil des ordres en décembre 1711, avec la permission de continuer l'exercice de celle de ministre de la guerre, en laquelle il fut constitué en février 1715, & fut nommé président du conseil de guerre en janvier 1717. Il mourut le 2 juin 1723 en sa soixante-onziéme année, desquelles il en avoit passé cinquante-deux au service des rois, s'étant attiré dans tous ces différens emplois, par sa prudence & par son integrité, l'estime générale & l'approbation de leurs majestés. Il épousa 1°. le 19 novembre 1697 *Emanuele* d'Acuna sa niéce, fille de *Pierre*, marquis de Sentar, & de *Françoise* de la Cueva, morte à Bruxelles le 13 juillet 1702: 2°. le 24 novembre 1703, *Françoise* Henriquez de Velasco. Du premier mariage sont issus *Gaspard* de la Cuéva-Acuna, morte jeune; *Marie-Thérèse* de la Cuéva, & *Marie-Françoise*, qui a hérité de cette maison. Elle a épousé le marquis de Moya, cadet du duc d'Escalone, qui après la mort de son beau-pere a porté le titre de *marquis de Bedmar*.

Ducs d'Albuquerque.

II. Beltram de la Cuéva, fils puîné de Diegue-Fernandez de la Cueva, vicomte de Huelma, fut favori de Henri IV, dit *l'Impuissant*, roi de Castille, qui le créa comte de Ledesma en 1462, duc d'Albuquerque en 1464, & lui donna la grande maîtrise de l'ordre de S. Jacques, avec plusieurs terres considérables. On tient que ce roi, qui étoit impuissant, persuada à la reine *Jeanne* de Portugal sa seconde femme, de permettre que le duc d'Albuquerque habitât avec elle, & qu'elle eut de ce commerce *Jeanne*, dite *la Bâtarde*, qui disputa la couronne à Elizabeth, sœur du roi Henri IV. Le duc d'Albuquerque, qui mourut le premier novembre 1492, épousa 1°. *Mencie* de Mendoza, fille de *Diegue-Hurtado* de Mendoza, duc de l'Infantado: 2°. *Mencie* Henriquez, fille de *Garcie-Alvarez* de Tolede, duc d'Albe: 3°. *Marie* de Velasco, veuve de *Jean* Pacheco, duc d'Escalone, & fille de *Pierre-Fernandez* de Velasco, connétable de Castille. Du premier mariage vinrent François-Fernandez, qui suit; *Briande*, mariée à *Ferdinand Gomez* d'Avila, seigneur de Villadoro; & *Majore* de la Cuéva, alliée à *Pierre* de Navarre. Du troisiéme sortirent Christophe, qui a fait la *branche des comtes de* Siruela, *rapportée ci-après; Antoine*, qui a fait *celle des marquis de* Ladrada, *aussi mentionnée ci-après; Eneco*, visiteur général de la milice au royaume de Grenade; & *Pierre* de la Cuéva, grand commandeur d'Alcantara.

III. François-Fernandez de la Cuéva, duc d'Albuquerque, marquis de Cuellar, comte de Ledesma, épousa *Françoise* de Tolede, fille de *Garcie-Alvarez* de Tolede, duc d'Albe, dont il eut 1. Beltram, qui suit; 2. *Mencie*, alliée à *Pierre* Fajardo, marquis de Las-Velez; 3. *Louis*, qui, de *Jeanne* de Tolede, fille de *Jacques* Colomb, duc de Veraguas, eut pour fille unique *Marie* de la Cerda, seconde femme de *Charles* de Arellano, seigneur de Ciria; 4. *Barthelemi*, cardinal, *dont il sera parlé dans un article séparé:* 5. Diegue, qui continua *la postérité des ducs d'*Albuquerque, *rapportée après celle de son frere aîné;* 6. *Pierre*, mort sans postérité; 7 *Thérèse*, mariée à *Ferdinand* de Cabréra & Bobadilla, comte de Chinchon; 8. *Marie* de la Cuéva, alliée à *Jean-Tellez* Giron, comte de Urena, morte le 19 avril 1566.

IV. Beltram de la Cuéva, duc d'Albuquerque, chevalier de la Toison d'or, en 1534, viceroi d'Aragon & de Navarre, mourut en 1559. Il épousa *Isabelle* Giron, fille de *Jean-Tellez*, comte de Uréna, dont il eut, 1. François-Fernandez, qui suit; 2. *Jean* mort sans postérité; 3. Gabriel, qui continua *la postérité rapportée après celle de son frere aîné;* 4. *Françoise*, mariée 1°. à *Bernard* de Sandoval, comte de Lerme: 2° à *Claude* de Quignones, comte de Luna, morte le 11 janvier 1572; & 5. *Léonore* de la Cuéva, alliée à *Pierre-Fernandez* de Castro, comte de Lemos.

V. François-Fernandez de la Cuéva, IV duc d'Albuquerque, marquis de Cuellar, épousa 1°. *Constance* de Leyva, fille d'*Antoine*, prince d'Ascoli: 2°. *Marie-Fernandez* de Cordoue, fille de *Louis-Fernandez*, marquis de Comares. Du premier mariage vinrent *Beltram* & *Isabelle*, morts jeunes. Du second sortit *Isabelle* de la Cuéva, mariée en 1573 à *Beltram* de la Cuéva, VI duc d'Albuquerque, dont elle fut la premiere femme.

V. Gabriel de la Cuéva succéda à François-Fernandez son frere aîné, fut V duc d'Albuquerque, viceroi de Navarre, gouverneur du Milanez en 1564, & mourut en 1571. Il épousa *Jeanne* de la Lama, fille de *Gonsalve* de la Lama & d'*Isabelle-Benoite* de la Cuéva, dame de Ladrada, dont il eut *Anne* de la Cuéva, marquise de Ladrada, alliée à *Jean* de la Cerda, duc de Médina-Céli; & *Marie* de la Cuéva.

IV. Diegue de la Cuéva, fils puîné de François-Fernandez, duc d'Albuquerque, fut commandeur de la Puebla-de-Sancho-Perez de l'ordre de S. Jacques, & épousa *Marie*, fille de *Jean* de Castella, dont il eut Beltram, qui suit; *Isabelle*, mariée à *Pierre* Giron, duc d'Offone; & *Françoise* de la Cuéva, alliée à *Pierre* de Portillo & Villarroël, seigneur de Villavidas.

V. Beltram de la Cuéva, VI duc d'Albuquerque, viceroi d'Aragon, mourut le 13 mars 1612. Il épousa 1°. en 1573 *Isabelle* de la Cuéva, fille de *François* Fernandez, IV duc d'Albuquerque: 2°. *Françoise* de Cordoue, fille de *Diegue* Fernandez, marquis de Comarez, duc de Cardonne & de Segorbe. Du premier mariage vinrent, François-Fernandez, qui suit; *Diegue*, chevalier de S. Jacques; *Maurice;* Antoine, qui a

fait la *branche des marquis de* FLORÉS-D'AVILA, *rapportée ci-après*; *Marie*, alliée 1°. à *Pierre* de Zuniga & Avellaneda, marquis de Baënza : 2°. à *François* Perez de Cabrera, marquis de Moja ; & *Françoise* de la Cuéva, qui épousa *Rodrigue* Pacheco, marquis de Cerralvo.

VI. FRANÇOIS-FERNANDEZ de la Cuéva, VII duc d'Albuquerque, viceroi de Catalogne, puis de Sicile, épousa 1°. en 1598, *Antoinette* de Tolede, sœur d'Antoine V duc d'Albe, morte sans postérité : 2°. *Anne-Marie* de Padilla, fille de *Martin*, comte de S. Gadea : 3°. en 1614, *Anne* Henriquez, fille de *Louis*, amiral de Castille. Du second mariage sortit *Beltram-Christophe*, marquis de Cuellar, mort le 12 décembre 1617, âgé de seize ans. Du troisiéme vinrent FRANÇOIS-FERNANDEZ, qui suit; *Balthasar*, mort en 1689, sans enfans de *Thérèse-Marie* de Savedra, marquise de Malagon, veuve de *Louis* d'Alencastro; MELCHIOR, qui continua *la postérité des ducs d'*ALBUQUERQUE, *rapportée après celle de son frere aîné*; *Isabelle-Fernandez*, mariée 1°. à *Georges* Manrique de Cardenas, duc de Nagera : 2°. en 1645, à *Pierre* Nunez & Colomb de Portugal, duc de Varagua ; & *Anne* Henriquez de la Cuéva, premiere femme de *Jean* Henriquez-de-Almanza-Borgia, marquis d'Alcanises.

VII. FRANÇOIS-FERNANDEZ de la Cuéva, VIII duc d'Albuquerque, grand d'Espagne, mort en août 1676, épousa *Jeanne-Françoise* de Ribera & Armandariz, marquise de Cadéreyta, & comtesse de la Torre, morte le 15 septembre 1696, dont il eut *Rosalie* de la Cueva-Armandariz-Ribera, marquise de Cadéreyta, & comtesse de la Torre, mariée à *Melchior* de la Cuéva son oncle.

VII. MELCHIOR de la Cuéva succéda à son frere aîné FRANÇOIS-FERNANDEZ, VIII duc d'Albuquerque, dont il épousa *Rosalie*, sa fille unique, *ainsi qu'il vient d'être remarqué*, & mourut le 21 octobre 1686, laissant pour enfans, FRANÇOIS-FERNANDEZ, qui suit; & *Jeanne-Rosalie* de la Cuéva, mariée en 1686 à *Jean-Emanuel* de Mauleon, Navarre-Haro & Avellaneda, seigneur de Castrillo.

VIII. FRANÇOIS-FERNANDEZ de la Cuéva, X duc d'Albuquerque, viceroi de la nouvelle Espagne en avril 1702, chevalier de la toison d'or en avril 1707, épousa le 6 février 1684 *Jeanne* de la Cerda, fille de *Jean-Louis*, duc de Médina-Céli, dont il a eu FRANÇOIS, marquis de Cuellar, né en novembre 1692; & *Jeanne* de la Cuéva, née en janvier 1690, qui a épousé *Charles-Ambroise* Spinola, marquis de los-Balbaxes, ambassadeur en Portugal, & grand écuyer de la princesse des Asturies, dont des enfans.

MARQUIS DE FLORÉS-D'AVILA.

VI. ANTOINE de la Cuéva, fils puîné de BELTRAM, VI duc d'Albuquerque, fut commandeur de Reina en l'ordre de S. Jacques, & épousa *Majore-Ramirez* de Zuniga, marquise de Florés-d'Avila, fille de *Bernard-Ramirez* de Vargat & Mendoza, seigneur de Castillejo, dont il eut PIERRE, qui suit.

VII. PIERRE de la Cuéva & Zuniga, marquis de Florés-d'Avila, mort le 12 octobre 1669, épousa 1°. *Mencie* de Mello, fille de *François* de Mello & Portugal, marquis de Villesca : 2°. *Françoise* de Silva-Manrique, marquise d'Aguilar, comtesse de Castagneda, fille de *Bernard* de Silva, marquis de Elifeda, morte le 30 novembre 1696. De ce dernier mariage vinrent ANTOINE-FERDINAND, qui suit; & *Emanuel* de Zuniga-Manrique, né en 1660, chanoine de Tolede.

VIII. ANTOINE-FERDINAND Manrique de la Cuéva-Silva & Zuniga, comte de Castagneda, marquis de Florés-d'Avila, d'Aguilar & de Elifeda, comte de Buelna, grand d'Espagne, né en 1656, mourut en novembre 1709. Il épousa en 1688 *Catherine* Giron & Sandoval, fille de *Gaspard* Tellez Giron, duc d'Ossone, dont il n'eut point d'enfans.

COMTES DE SIRUELA.

III. CHRISTOPHE de la Cuéva & Vélasco, fils de BELTRAM de la Cuéva, duc d'Albuquerque, & de *Marie* de Velasco, sa troisiéme femme, épousa *Léonore* de Velasco, fille & héritiere de *François* de Velasco, comte de Siruéla, dont il eut *Jean* de Velasco & Cuéva, comte de Siruéla, seigneur de Roa, qui épousa 1°. *Françoise* Mexia-Carillo, fille de *Rodrigue* Mexia-Carillo, seigneur de la Guardie : 2°. *Mencie* de Cardenas, fille de *Bernardin*, duc de Maqueda, dont il n'eut point d'enfans; GABRIEL, qui suit; & *Marie-Angele* de Velasco, alliée à *Diegue-Lopez* de Haro, marquis de Carpio.

IV. GABRIEL de Vélasco & Cuéva, comte de Siruéla, épousa *Thérèse* de Zuniga, fille de *Pierre*, seigneur d'Aquila-Fuente, dont il eut CHRISTOPHE, qui suit; *Gabriel*; *Jeanne*; *Léonore*, mariée à *Jean* Suarez de Carvajal, seigneur de Pegnalver; & *Magdeléne-Angele* de Velasco, qui épousa *Michel* Daza. *Il eut aussi pour fils* naturel, François, *chanoine de Séville.*

V. CHRISTOPHE de Vélasco & Cuéva, comte de Siruéla, épousa 1°. *Anne* de Potres & Medrano, dame d'Agoncillo : 2°. *Anne* Manrique de Vargas. Du premier mariage vint GABRIEL, qui suit. Du second sortirent, *François*; ANTOINE, qui continua *la posterité qui sera rapportée après celle de son frere aîné*; & *Anne* Manrique.

VI. GABRIEL de Vélasco & Cuéva, seigneur d'Agoncillo, comte de Siruéla, &c. épousa *Victoire* Pacheco & Colonne, fille de *Jean* Pacheco, marquis de Cerralvo, dont il eut *Christophe*, & *Sébastien*, morts jeunes; *Jean* de Vélasco & Cuéva, comte de Siruela, gouverneur du Milanez en 1641, mort en 1650, sans alliance; *Gaspard* de la Cuéva, comte de Siruéla, mort sans alliance; *Anne-Marie*, comtesse de Siruéla, qui épousa en 1654 *Bernardin* de Vélasco, comte de Fuensalida; *Agnès*; & *Eléonore* de Vélasco, comtesse de Siruéla, morte sans alliance.

VI. ANTOINE de la Cuéva, fils de CHRISTOPHE, comte de Siruéla, & d'*Anne* Manrique de Vargas, sa seconde femme, épousa *Etiennette* de Mendoza, dame du Majorat de Noqueros, dont il eut CHRISTOPHE, qui suit.

VII. CHRISTOPHE de Vélasco & Cuéva, fut comte de Siruéla, après la mort d'*Eléonore*, sa cousine, & épousa *Marie* de Arellano & Tolède, dont il eut pour fils unique ANTOINE, qui suit.

VIII. ANTOINE de Vélasco & Cuéva, fut comte de Siruéla, seigneur de Roa & Cervéra, & épousa *Louise* de Alarcon, comtesse de Valverde, dont il eut pour fille unique, *Joseph* de Vélasco & Alarcon, mariée en 1701 à *Ferdinand* de Silva & Menesès, comte de Cifuentes, marquis d'Alconchel, &c.

MARQUIS DE LADRADA.

III. ANTOINE de la Cuéva, fils puîné de BELTRAM, duc d'Albuquerque, & de *Marie* de Vélasco sa troisiéme femme, épousa *Elvire* d'Ayala, fille de *Jean*, seigneur de Cebolla, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Hyerome*, mort sans postérité de *Marie* de Molina, fille de *François* seigneur de Cortijo; & *Anne* de la Cuéva, mariée à *Honoré* de Carvajal.

IV. FRANÇOIS de la Cuéva, seigneur de Ladrada, épousa *Jeanne* Portocarrero, fille de *Pierre*, seigneur de Moguer, dont il eut 1. ANTOINE, qui suit; 2. *Diegue*, marquis de Ladradra, après son frere aîné, mort sans enfans de *N.* Singler; 3. *Hyerome*, qui, de *Marie* de Molina, fille de *François*, seigneur de Cortijo, eut *Michelle* de la Cuéva, mariée à *Hyerome* de Briceno-de-Mendoza; & 4. *Isabelle-Benoîte* de la Cuéva, marquise de Ladrada après ses freres, qui épousa *Gonsalve* de la Lama, d'où sortit *Jeanne* de la Lama, marquise de Ladrada, mariée à *Gabriel* de la Cuéva V duc d'Albuquerque.

V. Antoine de la Cuéva, marquis de Ladrada, mourut sans laisser de postérité de *Petronille* Pacheco, fille de *Jean*, seigneur de Montalvan. * *Voyez* Imhoff, *en ses vingt familles d'Espagne, &c.*

CUEVA (Barthélemi de la) Espagnol, cardinal archevêque de Siponte, naquit le 24 août de l'an 1499. L'empereur Charles-Quint lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Paul III lui donna le 19 décembre 1544. Depuis il fut viceroi de Naples, évêque de Cordoue, d'Avellino, & enfin archevêque de Siponte. Il mourut à Rome le dernier jour du mois de juin en 1562.

CUEVA (Alfonse de la) cardinal, évêque d'Oviédo & de Malaga en Espagne, & de Palestrine dans la Campagne de Rome, a été long-temps connu sous le nom de marquis de Bedmar, & fut envoyé par Philippe III roi d'Espagne, ambassadeur à Venise. Ce fut lui qui en 1618 avec le duc d'Ossone gouverneur de Naples, dressa le plan de cette conjuration, qui pensa ruiner Venise. Ils y entretenoient des intelligences secretes: ils y avoient fait entrer des gens de guerre, & leurs mesures étoient très-bien prises; car on devoit mettre le feu au fameux arcenal de la république, & se saisir des postes les plus importans, dans le temps qu'une armée navale qu'ils faisoient avancer, pouroit venir les soutenir. La providence permit que cette détestable conjuration fût découverte par deux François. Nous en avons une histoire particuliere en notre langue. Le marquis de Bedmar prit la fuite, pour se dérober aux justes ressentimens des Vénitiens. La haine qu'il avoit conçue contre cette république le porta à écrire un traité italien, où il examine sa liberté; au moins l'opinion la plus commune lui attribue cet ouvrage, qui est intitulé, *Squittinio della liberta Veneta*, & qui a été traduit depuis en françois, par M. Amelot de la Houssaye. On prétend que les Vénitiens n'oserent répondre à cet ouvrage, qui à la vérité est très-sensé, & écrit en apparence avec beaucoup de sang froid. Le pape Grégoire XV fit Alfonse de la Cuéva, cardinal en 1622, à la sollicitation du roi d'Espagne, qui l'envoya ensuite gouverneur dans les Pays-Bas. Il s'y fit des affaires par sa conduite un peu trop sévere. Les Flamans allerent porter leurs plaintes à la cour d'Espagne, & le cardinal de la Cuéva fut disgracié. Il se retira à Rome, & eut ensuite l'évêché de Palestrine & de Malaga. Il mourut le 10 août 1655, en sa 83[e] année. * *Histoire de la consp. de Venise.*

CUFAH, ville d'Asie dans la Chaldée, ou province d'Yerac, est située sur l'Euphrate, vers les frontieres de l'Arabie déserte; & les Turcs qui l'ont enlevée aux Perses, en sont aujourd'hui les maîtres. Cufa a été autrefois une ville considérable, & le siége des califes durant quelque temps; mais aujourd'hui elle est beaucoup déchue de ce qu'elle a été autrefois.

CUGNIERES ou CUGNIER (Pierre de) avocat & conseiller du roi, ou, selon d'autres, avocat général au parlement de Paris, étoit un homme d'un mérite singulier, grand jurisconsulte, & magistrat integre. Il entreprit de soutenir devant le roi Philippe *de Valois* en 1329, que la jurisdiction ecclésiastique étoit une usurpation sur les droits des souverains. Il commença son discours par ces paroles du Fils de Dieu: *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, & quæ sunt Dei Deo;* & dans la suite il s'emporta contre les prélats & parla très-désavantageusement de leur conduite & de la justice spirituelle, qu'il nomma une usurpation téméraire. Pierre Bertrand l'*ancien* lui répondit avec tant d'éloquence, & établit avec tant de force la jurisdiction ecclésiastique, que le roi improuva la harangue de Cugnieres & prononça en faveur de Bertrand. Celui-ci eut pour récompense le chapeau de cardinal, & l'autre a été mis par quelques-uns au nombre des hérétiques, quoique sans raison légitime. L'historien Dupleix ayant raconté ce qui se passa dans cette assemblée, ajoute ceci: « Au surplus, » Pierre de Cugnieres se rendit si odieux au clergé par » cette action, que par dérision on le nomma, *maitre* » *Pierre de Cugnet*, donnant le même nom & sobriquet » à une petite statue de marmouset, qu'on montre en» core aujourd'hui en un coin, sur le devant du chœur » de l'église de Notre-Dame de Paris, au nez duquel » on éteint les cierges qui servent à l'autel prochain, » afin de le rendre plus difforme. » La Croix du Maine dit, « que ce Pierre de Cugnieres étoit seigneur de » Santines, près de Verberie, dans le duché de Va» lois, qu'il fut archidiacre en l'église de Notre-Dame » de Paris, & que depuis il se maria avec *Jeanne de* » *Neri.* » Il promettoit sa vie parmi celles des hommes d'état qui n'ont pas été publiées. * La Croix du Maine, *biblioth. Franç.* Bzovius, *A. C.* 1327, *n.* 8. Sponde, *A. C.* 1327. Genebrard, *in Joan. XXII.* Dupleix, *t. II*, *hist. de France.*

CUHIUNG, ville de la province de Junan dans la Chine, est capitale du territoire du même nom, & commande à six cités. Ce pays est fertile & très-agréable. On y trouve du *lapis lazuli*, & de fort beau verd pour les peintres. Il y a aussi quelques mines d'argent. Au septentrion de ce territoire étoit autrefois le royaume de Kinchi, c'est-à-dire *de dents d'or*, ainsi nommé, parceque ces peuples garnissoient leurs dents de petites plaques d'or. Encore à présent on y observe une coutume fort particuliere proche du Nangan, une des six cités. Ils couvrent d'or tous les ans une grosse pierre qu'ils adorent. Cette pierre a environ dix perches de hauteur, & ils l'appellent *Xinte*, terme qui signifie *pierre spirituelle.* * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *tom. III.*

CUJAS (Jacques) le plus célébre jurisconsulte du XVI siécle, étoit de Toulouse, où il naquit en 1520 de parens de la lie du peuple. *Mais la nature*, dit Scévole de Sainte-Marthe, *l'avantagea d'un esprit extrêmement élevé, pour le consoler de la bassesse de sa condition.* Ce qui doit paroître extrêmement surprenant, c'est que sans le secours d'aucun maître, il parvint à cette grande connoissance du droit ancien, dont il a dévelopé tous les mysteres. Ce n'est pas qu'il n'eût étudié quelque temps sous le savant Arnoul Ferrier; mais le peu qu'il avoit appris sous ce professeur, n'avoit fait que lui donner une plus grande envie de s'appliquer profondément à la jurisprudence. Après y avoir fait par lui-même de très-belles découvertes, il eut sujet de se plaindre de l'ingratitude de sa patrie, où on lui refusa une chaire de professeur, pour en honorer Etienne Forcadel, qui au reste n'étoit point un compétiteur à mépriser. Il enseigna dans plusieurs autres universités: les étrangers venoient de toutes parts pour étudier sous lui; & les plus célébres magistrats que la France eût alors, avoient été faits, pour ainsi dire, de la main de cet incomparable ouvrier. Cujas ayant enseigné quelque temps à Toulouse, fut appellé dans l'université de Cahors, puis dans celle de Bourges, ensuite à Valence en Dauphiné, à Turin, & encore à Bourges. Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, l'avoit attiré à Valence. Le roi lui permit de prendre séance avec les conseillers au parlement de Dauphiné, & d'y paroître sur les fleurs de lis, comme un des plus illustres interpretes des loix; privilége qu'il ne refusa point, mais dont il ne voulut point se servir. Emanuel-Philibert, duc de Savoye, l'attira à Turin, & eut pour lui toute la considération qui étoit due à son mérite. Le pape Gregoire XIII qui étoit lui-même un excellent jurisconsulte, souhaitant avec une passion extrême de faire valoir l'université de Boulogne, sa patrie, en lui procurant Cujas pour professeur; & ce jurisconsulte même ne s'y feroit pas opposé, si ses incommodités & son grand âge lui eussent permis d'accepter des offres si avantageuses. Il resta à Bourges, où il se faisoit un très-grand plaisir de communiquer familiérement à ses amis & à ses écoliers ce qu'il avoit découvert dans le droit. Il leur frayoit des voies courtes & faciles pour y arriver, & souvent il alloit boire & manger avec ces jeunes gens, pour leur inspirer un plus grand amour

pour la jurisprudence, & pour les attacher davantage : il leur prêtoit même de l'argent & des livres ; de sorte qu'il étoit autant le pere que le professeur de ses écoliers. « M. Cujas, *dit Joseph Scaliger*, étoit un si bon » homme ; c'étoit le pere des écoliers, & il a perdu » plus de quatre mille francs pour avoir prêté à de jeu» nes étudians. Il prêtoit aussi des livres à tous ceux qui » lui en demandoient, &c. » Jacques Cujas mourut à Bourges le 4 octobre de l'an 1590, âgé de 70 ans. Papire Masson a écrit sa vie, où l'on voit l'épitaphe que Pithou consacra à sa mémoire. Elle est conçue en ces termes :

Tholosa illius, dum quondam Palladia fuit,
Alumno subcinericio, hæredique ex asse posthumo ;
Romani juris à summis conditoribus interpreti primo
Et ultimo :
Cui quidquid puræ nativæque lucis & scientiæ
Undecunque accessit, ætas sua debet, postera etiam,
Si quæ legum cura manet, debitura est.
V. P. Pithæus P. F. Doctori de se benè, de litteris omnibus merito,
M. P.
Vale, CUJACI, *nos te ordine quem Deus & natura jusserit,*
Cuncti sequemur.
Decessit IV Non. Octob. annos nat. P. M. LXVIII.
CIↃ IↃ XC.
CUJACI, *Themidisque vides commune sepulcrum ;*
Conduntur simul hîc qui periêre simul.

Cujas avoit épousé en premieres noces *Magdeléne* Roure, fille d'un médecin d'Avignon, de laquelle il eut un fils qui mourut jeune. Depuis, étant veuf, il se remaria à Bourges avec *Gabrielle* Hervé, dont il eut en 1587, une fille nommée *Susanne*, à qui ses déréglemens acquirent depuis une très-mauvaise réputation. Sébastien Nivelle imprima les œuvres de Cujas, l'an 1584, à Paris, en cinq volumes *in-fol.* Depuis, le célébre Charles-Annibal Fabrot ayant recueilli ses autres ouvrages, publia toutes ses œuvres en 1658 & en 1659 à Paris en dix volumes. Cujas étoit de ces génies heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes ; il se perfectiona dans les langues grecque & latine, & apprit tout ce qui regarde les belles lettres, sans l'aide de personne. C'est celui de tous les jurisconsultes modernes qui a pénétré le plus avant dans les origines & les sources des loix & du droit romain : il se servoit pour cela de deux choses ; de l'analogie des mots, & de la connoissance de l'histoire, suivant la méthode des anciens jurisconsultes. Avec toutes ces bonnes qualités, on ne peut se défendre de le blâmer de son indifférence sur la religion ; & la réponse qu'il faisoit à ceux qui lui demandoient son sentiment sur l'hérésie qui faisoit de si grands ravages en France, que cela ne regardoit point l'édit du préteur (*Nihil hoc ad edictum prætoris*) prise à la lettre, feroit croire qu'il n'étoit pas bien sûr du parti qu'il devoit suivre. * Papire Masson, *in vit. Jac. Cujacii.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 4. De Thou, *hist.* La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. Fr.* Joannes Imperialis, *in mus. hist.* Le Mire. Fabrot, &c. *Mélanges d'histoire & de littérat. recueillis par* Vigneuil de Marville, *édit. de Rouen*, *in*-12 1699. *Menagiana, tom. III.*

☞ CUJAVIE, province de Pologne, sur la Vistule, aux confins de la Prusse. Elle comprend deux palatinats, savoir, d'Inowladislaw & de Brzescie. Cette province donne le titre à un évêque que l'on appelle l'évêque de Cujavie, & dont la résidence est à Wladislaw. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CUICKIUS, *cherchez* CUYCK.

CULANT, maison qui tire son nom de la terre de ce nom, l'une des plus considérables du Berri, a donné à la France un grand maître de la maison du roi, deux maréchaux de France, un amiral & plusieurs grands capitaines. On en rapporte la postérité depuis

I. GUILLAUME, sire de Culant, qui fonda avec son fils aîné l'abbaye de Bussieres, & vivoit en 1188, ayant eu pour enfans, RENOUL I du nom, qui suit ; *Helie ; Cloud ;* & *Guillaume* de Culant.

II. RENOUL I du nom, sire de Culant, laissa de *Béatrix* sa femme, HELIE, qui suit ; *Cloud ; Guillaume*, auquel on donne pour femme *Agnès* de Toci, fille d'*Anseric*, seigneur de Baserne, & de *Guillelmine* de Montfaucon ; & *Raoul* de Culant, prieur de Vatan.

III. HELIE, sire de Culant, vivoit en 1217, & fut pere de RENOUL II, qui suit ; & de *N.* de Culant.

IV. RENOUL II du nom, sire de Culant, de Châteauneuf-sur-Cher & de Saint-Desiré, qui vivoit en 1253, épousa 1°. *Marguerite* de Mirebeau : 2°. *Catherine* dame de Carenci, dont il n'eut point d'enfans, & eut de son premier mariage RENOUL III, qui suit,

V. RENOUL III du nom, sire de Culant, de Château-neuf & de Saint-Desiré, vivoit en 1270. Il épousa *Sibylle*, dont il eut RENOUL IV, qui suit ; & *Mahaud* de Culant, mariée à *Renaud* de Toci, seigneur de Baserne, vivante en 1301.

VI. RENOUL IV du nom, sire de Culant, de Château-neuf, &c. servit le roi Philippe *le Bel*, en ses guerres de Flandre en 1297 & 1298, & le roi Philippe *le Long*, & vivoit en 1323. Il épousa *N.* dont le nom est ignoré ; & il eut JEAN, qui suit ; GAUCELIN, qui fit *la branche des seigneurs de* SAINT-AMAND *& de la* CRESTE, *rapportée ci-après ; Rollin*, seigneur de Chassemais, vivant en 1320 ; *Guyot*, seigneur de la Creste, qu'il donna à *Guichard* son neveu ; *Hugues*, chanoine d'Orléans, mort à la bataille de Creci en 1346 ; & *Agnès* de Culant, mariée à *Gui* VII du nom, seigneur de la Rochefoucaud.

VII. JEAN I du nom, sire de Culant, Jaloignes, &c. servit le roi contre les Anglois, & ne vivoit plus en 1342. Il épousa en juillet 1309, *Jeanne* de Bouville, dame de Romefort & de Savigni en Berri, fille d'*Hugues* II du nom, seigneur de Bouville, &c. & de *Marie* des Barres, dont il eut JEAN qui suit ; EUDES, qui a continué *la postérité rapportée après celle de son frere aîné ; Huet ; Gaucelin*, chanoine de Bourges ; *Henri*, seigneur de Lenginerie près d'Orléans, archidiacre de Boulogne en l'église de Therouanne, & chanoine de Paris, mort avant l'an 1356 ; *Josseaume*, qui servit le roi Philippe *de Valois*, dans ses guerres, & vivoit en 1353 ; *Marie*, alliée à *N.* Boudet, seigneur de la Frogerie ; & *Alix* de Culant, mariée 1°. à *Godefroi* de Surgeres : 2° à *François* de Linieres, seigneur de Rougemont.

VIII. JEAN II du nom, sire de Culant, de Romefort, de Savigni, &c. mourut le 27 novembre 1347, laissant d'*Agnès* de Sancerre, de Menetou-Salon, *Renoul*, V du nom, sire de Culant, mort sans alliance, après l'an 1347 ; *N.* fille ; & *Agnès* dame de Culant, morte après l'an 1352, sans enfans de *Louis* de Sancerre, seigneur de Menetou-Salon.

VIII. EUDES sire de Culant, &c. fils puîné de JEAN I du nom, sire de Culant, succéda à *Agnès* dame de Culant, sa niéce, servit le roi dans ses armées en Guienne, Poitou & Xaintonge, & mourut en 1380. Il épousa 1°. *Blanche* de Beaujeu, veuve de *Jean* de Linieres, seigneur de Breci : 2°. *Isabelle*, fille & héritiere de *Robert*, sire de Charôt, morte après l'an 1370 : 3°. *Marguerite* de Joinville, fille d'*Anne*, seigneur de Meri & d'Estraelles. Du second mariage vint *Gilbert* seigneur de Culant, après l'an 1381. Du troisiéme sortirent *Jeanne*, morte sans alliance ; & *Ænor* dame de Culant, de Châteauneuf, de Romefort, Savigni, & mariée 1°. à *Philippe* de la Tremoille, seigneur de Montreal : 2°. à *Guichard* Dauphin II du nom, sire de Jaligni, grand maître de France, & gouverneur du Dauphiné, morte sans enfans en 1420, ayant institué son héritier en tous ses biens, *Louis* de Culant son cousin, qui fut depuis amiral de France, *& dont il sera parlé ci-après.*

SEIGNEURS

SEIGNEURS DE S. AMAND ET DE LA CRESTE.

VII. GAUCELIN de Culant, second fils de RENOUL, IV du nom, sire de Culant, eut en partage la terre de Saint-Amand, & vivoit en 1353. Il épousa *N.* de Barbezieux, fille de *Vivien*, seigneur de Barbezieux, & d'*Ænor* de Sulli, dont il eut GUICHARD, qui suit; & *Charles* de Culant, seigneur de Dervant.

VIII. GUICHARD de Culant, seigneur de S. Amand, de Chaugi, étoit encore jeune, lorsque *Guyot* de Culant, son oncle, lui fit don de la terre de la Creste. Il fut depuis capitaine du château de Chalucet en Guienne, servit en Flandre sous le duc de Berri, & mourut avant l'an 1413, ayant eu d'*Isabeau* de Brosse sa femme, fille de *Louis*, seigneur de Saint-Severe, & de *Constance* de la Tour, JEAN, qui suit; *Louis*, amiral de France, qui fut institué héritier en tous les biens de la maison de Culant, par *Ænor*, dame de Culant, de Châteauneuf, de Romefort, Savigni, &c. sa cousine. Il fut amiral de France & mourut en 1444, sans laisser de postérité de *Jeanne* de Châtillon, dame de la Palisse en Bourbonnois, veuve de *Gaucher* de Passac, seigneur de la Creuzette; & *Marie* de Culant, alliée à *Helie* de Chanac, duquel elle étoit veuve en 1419. *Il eut aussi pour enfans* naturels, Pierre, Anne & Marguerite *de Culant*, *ausquels il donna la terre de Lamburai en* 1404.

IX. JEAN de Culant, seigneur de la Creste, vivant en 1413, avoit épousé avant l'an 1407, *Marguerite* de Sulli, fille de *Guillaume*, seigneur de la Chapelle & de Vouillant, & d'*Isabeau* de Marigni, sa seconde femme, dont il eut CHARLES, qui suit; & *Philippe* de Culant, seigneur de Jaloignes, de la Creuzette, de Saint-Amand & de Chulus, qui fut capitaine de la grosse tour de Bourges, & sénéchal de Limosin. Il rendit de grands services au roi Charles VII, en la guerre contre les Anglois; & fut fait maréchal de France en 1441 pendant le siége de Pontoise. Il suivit le dauphin en Allemagne au secours du duc d'Autriche en 1444; d'où étant de retour il commanda l'armée du roi au siége de Mante, dont il fut gouverneur après sa réduction. Il se signala à la réduction de toute la Normandie; ne servit pas moins à la conquête de la Guienne, ayant été l'un des capitaines qui aiderent le plus à chasser les Anglois de France, & mourut en 1454, laissant d'*Anne* de Beaujeu, fille d'*Edouard*, seigneur d'Amplepuis, & de *Jacqueline* dame de Linieres, qu'il avoit épousée en 1441, *Marie* de Culant, dame de Jaloignes, la Creuzette, &c. mariée à *Jean* de Castelnau, seigneur de Bretenoux & de Caumont, vivante en 1466.

X. CHARLES sire de Culant, de Châteauneuf, &c. par la donation que lui en fit *Louis*, amiral de France, son oncle, fut chambellan du roi, gouverneur de Mantes, de Paris & de Chartres, capitaine de cent hommes d'armes, & fut nommé grand maître de France en 1449, & mourut en juin 1460. Il épousa 1°. en 1453 *Belle-assez* de Sulli, dame de Cluys, de Boueffe & de Magnac, fille aînée & héritiere de *Geofroi*, seigneur de Cluys, & de *Catherine* de Vaulée, fille d'*Antoine*, seigneur de Castelnau, & de Caumont, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent LOUIS, qui suit; JEAN, qui fit *la branche des seigneurs de* CHATEAUNEUF, *rapportée ci-après; Marguerite*, dame d'Aisnai-le-Vieil, mariée à *Louis*, seigneur de Belleville, de Montagu & de Cosnac, dont elle étoit veuve en 1473; *Georgette*, qui épousa le 7 décembre 1456, *Pierre* de Pocquieres, seigneur de Bellarbre; *Agnès*, religieuse à Cassel; *Anne*, mariée à *François* de Beaujeu, seigneur de Linieres & de Rezai; *Catherine; Jeanne*, & *Dauphine* de Culant, alliée à *Pierre* de Villiers, seigneur de Beauvoir.

XI. LOUIS seigneur de Culant & de S. Desiré, vivant en 1487, avoit épousé le 20 juin 1468 *Michelle* de Chauvigni, fille de *Hugues*, seigneur de Blot, laquelle vivoit en 1499, ayant eu de ce mariage GABRIEL, qui suit; *Claude; Bertrand; Anne*, mariée 1°. à *Gilbert* de Rochefort, seigneur de Châteauneuf: 2°. le 19 septembre 1508, à *Guyot* du Bus, seigneur de Tison; *Françoise*, alliée en 1492 à *Gilles* de Maumont, seigneur de Villars; & *Isabelle* de Culant.

XII. GABRIEL, seigneur de Culant, de Mirebeau, &c. vivoit en 1553, & épousa 1°. *Marguerite* d'Espinai: 2°. *Françoise* de Peruffe-Escars, qu'on dit veuve du seigneur de la Fayette. Du premier mariage vinrent *Pierre*, seigneur de Culant, mort sans enfans de *N.* fille d'*Auguste* d'Azai, seigneur d'Entraigues; & CHARLES, qui suit.

XIII. CHARLES de Culant servit le roi dans ses guerres; demeura prisonnier au siége de Hesdin en 1553. Sa prison fut longue, & le payement d'une grosse rançon diminua son bien notablement. Il épousa le 9 février 1529 *Gabrielle* d'Apcher, dame de Breci, de Moulins & de Sainte-Solenge, dont il eut *Silvain*, mort sans lignée; JEAN, qui suit; & *François* de Culant, seigneur de Saint-Desiré, qui de *Charlotte* de Grailli, dame de la Forêt, fille de *Jean*, seigneur de Chalette, & de *Claude* de Beaumont, eut pour fille unique *Françoise* de Culant, mariée à *Amador* de la Porte, seigneur d'Issertieux.

XIV. JEAN de Culant, seigneur de Breci, de Moulins & de Sainte-Solenge, gentilhomme de la chambre du roi, mourut en 1605. Il épousa 1°. le 23 août 1573, *Anne* d'Agurande, fille de *Jean*, seigneur du Plez: 2°. le 15 septembre 1584, *Claude* de Gamaches, fille de *François*, seigneur de Jussi, vicomte de Remond, & de *Philippe* du Pui. Du premier mariage vint *Marguerite* de Culant, alliée à *Charles* Tranche-Lyon, seigneur de Boisuart. Du second sortirent LOUIS, qui suit; & *Philippe* de Culant, mariée le 3 mars 1612, à *Charles* de la Chassaigne, baron de Château-Geoffroi.

XV. LOUIS de Culant, baron de Breci, de Moulins, de Sainte-Solenge, &c. gentilhomme de la chambre du roi en 1619, capitaine des gardes de M. le prince en 1621, lieutenant colonel du régiment d'Enghien en 1637, & capitaine du ban & arriere-ban de Berri, épousa *Renée* de Clèves, fille de *Claude*, seigneur de Rozoi, & de *Guyonne* de la Grange-Montigni, dont il eut *Louis*, mort jeune; *Antoine*, seigneur de Breci, mort sans enfans de *Gabrielle* de Contremoret, fille de *Gabriel*, seigneur de Savoye, & de *Geneviéve* Boüer, qu'il avoit épousée le 14 avril 1654; EDME, qui suit; & *François-Henri* de Culant, seigneur de Sainte-Solenge, mort sans alliance.

XVI. EDME de Culant, baron de Breci, &c. épousa *Françoise* Guyot, dont il eut LOUIS-FRANÇOIS, qui suit.

XVII. LOUIS-FRANÇOIS de Culant, baron de Breci, a des enfans.

SEIGNEURS DE CHATEAUNEUF.

XI. JEAN de Culant, fils puîné de CHARLES, sire de Culant, & de *Belle-assez* de Sulli, fut seigneur de Châteauneuf-sur-Cher, de Saint-Julien, & de Beauvoir-sur-Arnon, & épousa le 23 octobre 1480, *Anne* de Gaucourt, fille de *Charles*, seigneur de Gaucourt, & de *Colette* de Vaux, dont il eut 1. *Claude*, seigneur de Châteauneuf, mort sans postérité de *Catherine* de Cenesme; 2. *François*, seigneur de Châteauviollet & de Bois-Grenon, qui épousa *Pernelle* de Chauvigni-Blot, laquelle se remaria à *Gilbert*, seigneur de Chaugi, ayant eu de son premier mariage *Françoise* de Culant, alliée le 25 juillet 1540 à *Jacques*, seigneur de Chaugi & de Durbise, fils de son beau-pere; 3. BERTRAND, qui suit; 4. *Isabeau* de Culant, mariée à *N.* d'Anlezi, seigneur du Bois-Buart.

XII. BERTRAND de Culant, baron de Châteauneuf, &c. fut assassiné le 29 juillet 1529 par les habitans de Châteauneuf, en haine d'un procès qu'il avoit contr'eux. Il épousa le 14 avril 1516, *Louise* Aubert, veuve de *Jean* du Pui, seigneur de Barmont, laquelle prit une troisiéme alliance avec *Joachim* Girard, seigneur

de Chavenan, ayant eu de son second mariage FRANÇOIS, qui suit.

XIII. FRANÇOIS de Culant, baron de Châteauneuf, &c. n'avoit que quatorze ans, quand son beau-pere & sa mere l'engagerent de contracter mariage le 14 janvier 1532, avec *Gilbert* Girarde, dame de Saint-Franchi, fille de *Joachim* Girard, seigneur de Chavenon, &c. & de *Marie* de la Perriere, sa premiere femme; mais ce mariage ne fut pas heureux: car outre qu'il n'en eût point d'enfans, il eut un procès criminel contre sa femme & François Girard son beau-frere, qui par jugement du prévôt des maréchaux de Bourges, rendu par contumace le 14 avril 1551, furent condamnés, savoir ledit François Girard à avoir la tête tranchée comme atteint des insidiations, excès, voies de fait, & énormes blessures proditoirement commises en sa personne; & sadite femme condamnée à faire amende honorable, l'audience tenant, au bailliage de Châteauneuf, & à perdre sa dot & son douaire. Il consentit en 1565, que la vente qui avoit été faite des terres de Châteauneuf & de Beauvoir à Claude de Laubespine, fût exécutée, & mourut quelque temps après sans postérité. * Voyez la Thaumasiere, *hist. de Berri*; le pere Anselme, *hist. des grands officiers*, &c.

CULANT. On trouve en Brie des seigneurs de ce nom, qui y ont possédé, il y a plus de trois siécles, les terres de Bernay, Saint-Cyr, Saint-Ouyn, Busserolles, du Perron, la Motte d'Atilly, Bauchery, Chantaloup, la Brosse, Courgivost & autres considérables, & ont conservé jusqu'à présent celles de Savins & de Justigny en cette province. Cette maison a donné à l'état plusieurs capitaines illustres, & à la religion nombre de chevaliers-commandeurs de Malte, avec un grand-prieur de Champagne dans le dernier siécle. On se contentera d'en commencer la généalogie à

I. GUILLAUME premier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, de Bernay, &c. étoit en 1404 homme d'armes de la compagnie de Philippe de France, duc de Bourgogne. Il avoit épousé *Marguerite* de Dicy, dame d'Atilly, fille de *Jean*, seigneur de Montgermont en Gâtinois, & de *Marie* de Pacy, dame d'Atilly: elle vivoit veuve le 21 juillet 1428, qu'elle rendit hommage au roi de sa terre d'Atilly. De cette alliance sortit 1. *Claude* de Culant, seigneur de Bernay, qui rendit hommage au roi, à cause de la châtellenie de Tournan, le 22 octobre 1428, suivant un registre de la chambre des comptes de Paris; 2. *Philippe* de Culant, seigneur de Saint-Ouyn & de Saint Cyr, lequel fit hommage de cette derniere terre & de celle de la Motte d'Atilly à Catherine d'Alençon, duchesse de Baviere, à cause du château de Coulomiers, devant Bonnyer, notaire audit lieu, le 6 janvier 1443; 3. GUILLAUME de Culant, II du nom, qui suit; 4. LOUIS de Culant, écuyer, seigneur de Bernay, Savins & Justigny, *tige des seigneurs de* BERNAY, *de* SAVINS *&* *de* JUSTIGNY, *rapportée ci-après.*

II. GUILLAUME de Culant II du nom, seigneur de Saint-Ouyn, de Saint-Cyr, Busserolles, du Perron-Gaurré & de la Motte d'Atilly, épousa *Marguerite* de Thumery. De ce mariage sortirent CLAUDE de Culant, seigneur de Saint-Ouyn, qui suit; EUTROPE de Culant, seigneur de Saint-Cyr, *tige des seigneurs de* SAINT-CYR; *Martin* de Culant, qui vendit à Claude de Culant, son frere aîné, la maison qu'il avoit à Paris appellée l'hôtel de Culant; & *N...* de Culant, femme de *Jean* de la Roque, seigneur de Bussy-Saint-Georges.

III. CLAUDE de Culant, seigneur de Saint-Ouyn, du Perron, de Busserolles & du Perron-Gaurré, rendit hommage pour sa terre du Perron le 25 janvier 1472 à Jean, comte de Roucy, seigneur de Montmirail & de la Ferté-Gaucher: il se maria à *Jeanne* de Veros, dame de Vaucourtoys, & il voulut par acte du 4 janvier 1486, que la maison nommée l'hôtel de Culant, située en la vieille rue du Temple à Paris, acquise de son frere Martin de Culant, avant son mariage, devint commune à sa femme: leurs enfans furent, *Claude* de Culant II du nom, seigneur de Saint-Ouyn, nommé le premier octobre 1509, avec les nobles du bailliage de Meaux, dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume dudit bailliage; *Robert* de Culant, seigneur du Perron, marié avec *Claude* de Marconville; NICOLAS de Culant, seigneur de la Brosse, qui suit; *Denys* de Culant, seigneur de Busserolles; *Jeanne* de Culant, femme 1°. de *Jean* de Larnes: 2°. de *Jean* Desguetres; & *Claudine* de Culant.

IV. NICOLAS de Culant I du nom, seigneur de Saint-Ouyn & de la Brosse, commença à servir dans la compagnie d'ordonnance du maréchal de la Marck, dont il devint enseigne. Il mourut le premier jour de l'an 1542, & avoit épousé *Edmée* de Blocqueaux, dont il eut 1. *François* de Culant, seigneur de Saint-Ouyn, marié en 1547 avec *Marie* le Verjeur, fille de *Guillaume*, seigneur de Perthes, & de *Jeanne* Gigault, dame d'Orinville; 2. NICOLAS de Culant II du nom, qui suit; 3. *Roberte*, femme de *Charles* de Combault, seigneur de Vasseux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; 4. *Marguerite* de Culant, femme de *Jean* de Lezigne, seigneur de Meschemin en 1548.

V. NICOLAS de Culant II du nom, seigneur de la Brosse, gentilhomme de la maison du roi, épousa *Louise* de Postel, fille de *Jean*, seigneur d'Ormoy, & de *Marie* Sanguin. De ce mariage sont issus *Jacques* de Culant; & LOUIS de Culant, qui suit.

VI. LOUIS de Culant I du nom, seigneur de la Brosse, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, épousa *Catherine* de Bresne, dame de Monceaux, fille de *Pierre* de Bresne, seigneur de Marchais, de Boutigny, & d'*Anne* de Lanharé. De cette alliance vinrent onze enfans; 1. LOUIS de Culant II du nom, qui suit; 2. *François* de Culant, seigneur de Monceaux, qui de *Marie* Dulaurens, sa femme, laissa *Louis* de Culant, seigneur de Monceaux, capitaine de cavalerie au régiment d'Enghien, puis colonel du régiment de Coulanges après la bataille de Senef, tué en Allemagne après avoir donné des marques d'une valeur à toute épreuve; *Hubert* de Culant, chevalier de Malte; *Claude* de Culant, femme d'*Antoine* de Veclû, seigneur de Passy; *Marie* & *Crestienne* de Culant, religieuses à Senlis; 3. *Antoine* de Culant, qui fut prieur de Monceaux; 4. *Nicolas* de Culant, commandeur de Puviers & de Vaumien, capitaine de la Capitanne à Malte, où il servit avec beaucoup de distinction; 5. *Guillaume* de Culant, commandeur d'Abbeville & receveur de l'ordre au grand prieuré de France; 6. *Pierre* de Culant, commandeur d'Auxerre; 7. *Nicolas* de Culant, capitaine au service de la Hollande; 8. *Louise* de Culant, religieuse au Paraclet; 9. *Marguerite* de Culant; 10 & 11. *Catherine* & *Gabrielle* de Culant, mortes jeunes.

VII. LOUIS de Culant II du nom, seigneur de la Brosse, fut d'abord lieutenant de la compagnie des chevaux légers du baron de Lignieres, puis capitaine de ceux du duc d'Angoulême, maréchal général des logis de la cavalerie, & député de la noblesse du bailliage de Sezanne aux états généraux qui devoient s'assembler en 1640, mais qui n'eurent pas lieu. Il avoit épousé *Louise* de Veclû, fille d'*Etienne* de Veclû, seigneur de Passy, & de *Marie* de Lamet: ils eurent LOUIS de Culant III du nom, qui suit.

VIII. LOUIS de Culant III du nom, seigneur de la Brosse, puis de Savins & de Justigny, à cause de la donation qui lui en fut faite par Paul Stuart son cousin, seigneur de Vezine, petit-fils de Marguerite de Culant, par acte du 3 août 1637, portant substitution à ses descendans, acceptée le 14 septembre suivant. Il épousa par contrat du 11 juillet 1654 *Anne* d'Elbêne, fille de *Guy*, seigneur de Villeceaux, & de *Charlotte* de Refuge, dont il eut LOUIS de Culant IV du nom, qui suit; *Alfonse* de Culant, chevalier de Malte, commandeur de Coulomiers, puis grand-prieur de Champagne, décédé au siége de la Canée sur la fin du siécle passé; *Antoi-*

nette ; Magdeléne ; Claude-Jeanne ; & *Anne-Françoise* de Culant.

IX. LOUIS de Culant, quatriéme seigneur de Savins & de Justigny, s'est marié par traité du 4 avril 1683, avec *Valentine* le Sec du Tart, dont il eut pour fils unique

X. LOUIS-ALFONSE, marquis de Culant, seigneur de Savins & de Justigny, marié par contrat du 4 septembre 1714 avec *Marie-Emée* Chevalier de Ribourdin, devenue veuve depuis le 2 août 1742. Elle est fille d'*Auguste* Chevalier de Ribourdin, seigneur dudit lieu, & d'*Anne-Françoise* de Blanchefort. De cette alliance sont sortis, 1. LOUIS-NICOLAS-AUGUSTE-VALENTIN, marquis de Culant, qui suit; 2. *Hubert-Louis* de Culant, né le 27 septembre 1719, reçu chevalier de Malte en 1723; 3. *Marie-Thérèse-Emée*, damoiselle du Culant; & 4. *Marie-Anne* de Culant, damoiselle de Saint-Ouyn, née le 13 mai 1725.

XI. LOUIS-NICOLAS-AUGUSTE-VALENTIN, marquis de Culant, seigneur de Savins & de Justigny, est né le 2 octobre 1715.

SEIGNEURS DE BERNAY EN BRIE.

II. LOUIS de Culant, seigneur de Bernay, Savins & Justigny, quatriéme fils de GUILLAUME de Culant I du nom, & de *Marguerite* de Dicy, épousa *Etiennette* de Vaux, dame en partie des terres de Savins & de Justigny, fille d'*Oudart* de Vaux, écuyer, & de *Jeanne* de Mitois. Il reçut quittance le 24 juillet 1440 de Gilles Lorraine, receveur du roi au bailliage de Meaux, pour une somme de 10 liv. qu'il devoit à sa majesté, au sujet du rachat de la moitié des héritages qui avoient appartenu dans le territoire de Savins & de Justigny à feu Gilles de Vaux, écuyer, son beau-frere. Ils eurent 1. GUILLAUME de Culant, écuyer, seigneur de Bernay, qui suit; 2. *Jean* de Culant, seigneur de Savins & de Justigny, qui se maria, mais qui apparemment n'eut point de postérité, puisque ses biens passerent à la ligne collatérale; 3. JACQUES de Culant, seigneur de Savins, de Justigny & de Fontenailles, *tige des seigneurs & barons de* CYRÉ *en Saintonge, rapportée ci-après ;* 4. *Agnès* de Culant, dame en partie de Fontenailles & de Justigny, mariée avec *Antoine* de Veres, écuyer, seigneur d'Attilly, le 22 septembre 1503.

III. GUILLAUME de Culant, écuyer, seigneur de Bernay, Bauchery, Chantaloup, Fontaines, Charlemaison, Grateloup, Desqueux, Merouart, & en partie de Justigny, épousa *Catherine* de Giresme, dame de Bauchery & des terres ci-dessus, fille de *N...* de Giresme, écuyer, seigneur desdits lieux, & de *Blanche* de Vaudray; il fit hommage au roi le 16 octobre 1477 de sa seigneurie de Bernay; & le 29 de mars 1481, il satisfit au même devoir pour ses terres de Bauchery & de Chantaloup, mouvantes de la châtellenie de Provins; il transporta à Etiennette de Vaux, sa mere, par acte du 4 novembre 1482, des droits qu'il avoit à Justigny; eut un procès pour la pêche de la riviere de Rosoy, & pour le droit de mettre un pilori à Bernay, avec Jean de Courtenay, seigneur de Bleneau & de la Grange en Brie, qui fut terminé par arbitrage la même année 1482. Catherine de Giresme se disoit veuve dans des actes d'hommages rendus pour les terres de Chantaloup, Desqueux, de Fontaines, &c. en la chambre des comptes de Paris des 2 & 5 décembre 1510. Leurs enfans furent *Pierre* de Culant, mort jeune & sans alliance, & autre PIERRE de Culant, puîné, qui suit.

IV. PIERRE de Culant le jeune, est nommé avec Pierre son frere dans un titre de l'an 1514: il fut seigneur de Bernay, la Maison-Rouge, Chantaloup, Charles-Maison, Desqueux, Richebourg, Fontaines, & de Tachis: il avoua tenir le 27 décembre 1529 de noble homme Jean Briçonnet, président des comptes, & de damoiselle Louise Regnier sa femme, dame de Cousture, les biens qu'il avoit en ce territoire; fut appellé en 1547 au ban & arriere-ban du bailliage de Provins: il avoit épousé *Suzanne* de Sorbiers, & vivoit encore en 1552. Ils furent inhumés en l'église de S. Pierre de Bernay, en face du grand autel. Pierre est représenté sur son tombeau avec sa cotte d'armes, & à côté de lui sa femme vétue d'une longue robe, semée de ses armes: en lui finit la branche des seigneurs de Bernay.

SEIGNEURS ET BARONS DE COULONGES ET DE CIRÉ.

III. JACQUES de Culant, écuyer, seigneur de Fontenailles, de Savins, Justigny, Coulonges, Soubrenne, &c. troisiéme fils de LOUIS de Culant, seigneur de Bernay, & d'*Etiennette* de Vaux, dame en partie de Savins, se fixa en Saintonge par son mariage avec *Françoise* Chaudrier, dame de Coulonges & de Soubrenne en cette province. Il étoit mort en 1517 que sa veuve, comme gardenoble de ses enfans, obtint la même année sentence de main-levée de Louis Durand de Vilgaignon, écuyer, licencié ès-loix, lieutenant de la ville de Meaux au siége de Provins, pour les saisies des terres de Savins & de Justigny, faute d'hommages, & dont la succession lui revenoit par la mort de Jean de Culant son beau-frere. Ils eurent pour enfans, 1. *Louis* de Culant, écuyer, seigneur de Fontenailles, mineur en 1517, mort en 1531; 2. *René* de Culant, écuyer, seigneur de Coulonges, décédé sans alliance après 1548; 3. *Jacques* de Culant, aussi mineur en 1517; 4. OLIVIER de Culant, seigneur de Coulonges, qui suit; 5. *Magdeléne* de Culant, dame d'Atilly, dont les biens ont depuis passé par alliance en la maison de Brichantau-Nangis par celle de Veres; 6. *Marguerite* de Culant étoit sous la garde-noble de sa mere en 1517, mariée 1°. à *Pierre* de la Touche, écuyer, seigneur de Cyré, mort sans enfans en 1531; 2°. en la même année à *André* de Hay, écuyer, Ecossois d'origine, depuis seigneur de Savins & de Justigny, fils de *Guillaume* de Hay, écuyer, seigneur de Brouville au pays Chartrain, & de *Marguerite* Leydet. André de Hay laissa de Marguerite de Culant, *Artus* de Hay, mort sans alliance; & *Roberte* de Hay, héritiere de ses pere & mere, par le décès de son frere, dame de Savins & de Justigny, qui épousa *Guillaume* Stuart, fils de *Jean* Stuart, chevalier, & de *Claude* d'Halluyn, & en eut *Paul* Stuart, chevalier, seigneur de Vezines, lequel se voyant sans enfans, choisit pour son héritier des terres de Savins & de Justigny, *Louis* de Culant III du nom, seigneur de la Brosse, son cousin, par donation entre-vifs du 29 août 1637, rapportée à son article.

IV. OLIVIER de Culant, seigneur de Coulonges, de Cyré, &c. épousa par contrat du 27 octobre 1547, *Marie* de la Rochebeaucourt, fille de *François* de la Rochebeaucourt, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal de Saintonge & d'Angoumois, niéce de Jean de la Rochebeaucourt, gouverneur de S. Jean d'Angely pour ceux de la religion, qui le donnerent pour tuteur à Henri de Bourbon, prince de Condé. Olivier de Culant s'engagea dans le parti huguenot, dont il devint un des principaux chefs. Il eut pour fils Isaac de Culant, qui suit; & *Gabriel* de Culant, qui suivit la religion de ses pere & mere, & fut tué à la défense de S. Jean d'Angely.

V. ISAAC de Culant, chevalier, seigneur de Cyré, de Fontigno, &c. fit partage des biens de ses pere & mere le 21 mars 1581, & épousa 1°. *N...* Bastard, dont il eut deux filles, l'une mariée au seigneur de Magné, & l'autre au seigneur de Roussillon de Blois, qui d'un premier lit avoit eu *Marguerite* de Blois, seconde femme d'*Isaac* de Culant, qui en eut, 1. GEOFROY de Culant, qui suit; 2. HENRI de Culant, *tige de la branche de Cardrez ;* 3. *René* ou *Isaac* de Culant, tué au service de la Hollande; 4. *Marguerite* de Culant, mariée au seigneur de Lescure du Brueil; 5. *Gabrielle* de Culant.

VI. GEOFROY de Culant, chevalier, seigneur, baron de Cyré, épousa *Jacquette* Mehé, dont il eut 1. RENÉ

de Culant, qui fuit; 2. *Isaac* de Culant; 3 & 4 *Marguerite* & *Magdeléne* de Culant.

VII. RENE de Culant, chevalier, baron de Cyré, a servi le roi en qualité de volontaire en plusieurs campagnes, & se maria par traité du 2 novembre 1633, avec *Magdeléne-Henri*, dont trois enfans, savoir *René* de Culant II du nom; *Henri* de Culant, & *Magdeléne* de Culant.

SEIGNEURS DE CARDREZ.

VI. HENRI de Culant, seigneur du Cardrez, second fils d'ISAAC, baron de Cyré, & de *Marguerite* de Blois, sa seconde femme, épousa *Françoise* de Livesnes, dont des enfans.

CULEMBACH, sur le Mein, petite ville d'Allemagne dans la Franconie, avec titre de marquisat. Elle est située près de la source d'une des riviéres qui forment le Mein, & qu'on appelle le *Mein rouge*, entre Bamberg & Coburg, & donne son nom aux marquis de Culembach, de la maison de Brandebourg. Ce marquisat renferme un assez grand territoire, les forteresses de Bassemburg, de Bareith, &c. Le marquis est directeur du cercle de Franconie avec l'évêque de Virtzbourg. *Cherchez* BRANDEBOURG. * Sanson & la Martiniére.

CULEMBOURG, petite ville des Pays-Bas dans la province de Gueldre, avec titre de comté: elle est située sur la rive gauche de la riviere de Leck, à une lieue de Buren. Il y a une forteresse. * Sanson.

CULEMBOURG (Assuere de) évêque d'Utrecht, étoit fils de *Gerard*, seigneur de Culembourg, & administra cet évêché sept ans; mais il n'en fut que dix mois seigneur temporel. Car ayant abandonné la ville, sans vouloir y revenir, il fut privé de tous ses droits temporels & ecclésiastiques, par les états d'Utrecht: ce qui fut confirmé par le pape Eugène IV, qui lui donna néanmoins le titre d'évêque de Césarée. Il en appella au concile de Basle, mais il mourut bientôt après en 1432. * Wilhel. Heda, *hist. Ultraject.* Jean-François le Petit, *grande chronique de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, &c.*

CULIACAN, ou Saint Miguel de Culiacan, province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne. Elle est proprement comprise sous l'audience de Guadalajara, & a le nouveau Mexique au septentrion, la mer Vermeille au couchant, la nouvelle Biscaye au levant & la province de Chiamelan au midi. Son principal bourg est Culiacan; les autres sont S. Miguel, Quinola, &c. Il y a par-tout de riches mines, des fruits, du maïs, du coton, &c. * Laët. Sanson.

CULLEN, bourg du vicomté de Banf, dans l'Ecosse septentrionale. Il est sur la côte entre l'embouchure de la Spei & celle du Dovern. On assure qu'il a été autrefois une ville considérable. Il a conservé séance & voix dans le parlement d'Ecosse, jusqu'à l'union des deux couronnes sous un même parlement. * La Martiniere, *dict.*

CULLI, petite ville de Suisse sur le lac de Genève, située près de Venai, dans le canton de Berne, est agréable & bien bâtie. Près de-là croît le meilleur vin de toute la Suisse, & qui est en effet très-excellent: aussi ceux de Culli ont pour leurs armes une grappe de raisin. * Plantin, *description de la Suisse.*

CULM, ville épiscopale de Pologne, dans la Prusse royale, est capitale du petit pays de Culmie, que les habitans nomment *Colmischland.* L'évêché fut autrefois suffragant de la ville de Riga en Livonie; mais depuis la paix conclue l'an 1466 entre les Polonois & les Porte-Croix de Prusse, on le restitua à la métropole de Gnesne, de laquelle il avoit été séparé pendant deux cens ans. Cette ville ayant été presque ruinée durant les guerres des Suédois, l'évêché a été encore transféré dans un bourg voisin. Culm est sur la Vistule, à cinq lieues au dessous de Thorn. * Cromer, *describ. Polon.* Sponde, *A. C.* 1466. Le Mire, *géogr. eccl.*

CULMSÉE, CULMENSÉE, & COLMENSÉE, petite ville de la Prusse royale, située dans le palatinat de Culm; à cinq lieues de la ville de ce nom, & environ à quatre de Thorn. Culmsée est le siége de l'évêché de Culme: celui de la Pomerellie lui a été uni, & ils sont suffragans de Gnesne. * Mati, *diction.*

☞ CUMANA (la) ou COMANA, pays de l'Amérique méridionale. La côte de Cumana fut découverte en 1499, par Alfonse de Ojéda, qui étoit accompagné d'Americ Vespuce. Dans la suite on y bâtit une ville sous le nom de *nouvelle Cordoue*, mais le nom de Cumana est plus en usage. Tout ce pays fut concédé sous le nom de nouvelle Andalousie à Alfonse de Ojéda en 1509. La province de Cumana est terminée à l'orient par l'Orenoque, & à l'occident par la province de Caracas. En 1521 Jacques de Castalon, Espagnol, bâtit un fort à l'entrée de la riviére de Cumana: c'est de ce fort que s'est formé depuis la ville de Cumana. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CUMANO (Raphaël) très-docte jurisconsulte, a laissé divers traités de sa façon, & vivoit à Padoue, vers l'an 1420.

CUMANUS, gouverneur de Judée, succéda à Tibere Alexandre. Il s'éleva de son temps une furieuse sédition à Jérusalem, à l'occasion d'un soldat qui commit une horrible insolence à la fête de Pâque. Voici comment la chose se passa. Comme Cumanus avoit mis une compagnie de gens de guerre, pour faire garde à la porte du temple, afin qu'il ne s'y passât aucun désordre, un soldat fut si effronté que de se découvrir à nud devant tout le monde, & de montrer ce que la bienséance & la pudeur obligent de cacher. Cette action irrita si fort le peuple, que tous commencerent à crier, que cet outrage ne tomboit pas seulement sur eux, mais que c'étoit s'en prendre à Dieu même. Il y en eut qui accuserent Cumanus d'en être l'auteur; & quelque excuse & protestation qu'il pût faire, le peuple parut si prévenu contre lui, qu'il ne voulut jamais lui donner créance. On en vint jusqu'à lui dire mille injures, ce qui l'obligea de commander à ses troupes de se rendre dans la forteresse Antonia. Une telle précaution épouvanta si fort le peuple, que tous se mirent à fuir, dans la croyance qu'ils étoient perdus & qu'on alloit les massacrer tous; & même on se pressa tellement dans les rues étroites, qu'il y en eut vingt mille d'étouffés. Ce Cumanus commit contre les Juifs des injustices & des extorsions horribles, non-seulement dans la province, mais encore contre les Samaritains, qui, à la fin, s'étant joint à ceux de Jérusalem, en porterent leurs plaintes à Quadratus gouverneur de Syrie. Celui-ci fit prendre Cumanus avec quantité d'autres ministres de ses cruautés, & les envoya à l'empereur Claude chargés de chaînes. Cet empereur exila Cumanus, & donna le gouvernement de Judée à Claudius Felix, frere de Pallas. * Josephe, *antiquit. liv. XX, chap.* 5.

☞ CUMBERLAND, en latin *Cumbria*, *Cumberlandia*, province maritime d'Angleterre du côté du nord, dans le diocèse de Chester & Carlisle. Elle est bornée par l'Ecosse au nord, par la mer d'Irlande, à l'ouest, par les provinces de Northumberland, de Durham & de Westmorland à l'est, & par celles de Westmorland & de Lancastre au sud. Quoique cette province soit fort avancée au nord, elle ne laisse pas d'être assez fertile. Ses montagnes fournissent de bons pâturages, & ses vallées abondent en bled. Il y a aussi une grande quantité de volaille, de gibier & de poisson. Cette province fut occupée par les Bretons jusqu'au régne d'Edmond, roi d'Angleterre & fils d'Ethelstan, qui en fit la conquête en 946. Sa ville capitale est Carlisle. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CUMBERLAND (Richard) fils d'un bon bourgeois de Londres, naquit dans cette ville en 1632. En sortant de l'école de S. Paul, où il avoit fait ses premieres études, il entra dans le collége de la Magdeléne à Cambridge, où il se fit des connoissances utiles qui se firent un devoir de l'avancer. Le chevalier Jean Norwich le nomma à l'église de Brampton, qu'il quitta dans la suite pour remplir celle de Stamford, qui lui fut procurée par

son protecteur le chevalier Orland Bridgeman, garde des sceaux sous le roi Charles II. Pendant qu'il étoit curé, l'université de Cambridge le pria de soutenir des thèses dans un acte public, ce qu'il fit en 1680. Il en soutint deux : dans l'une il prétendoit prouver que Jesus-Christ n'avoit donné aucune jurisdiction à S. Pierre sur les autres apôtres : dans la seconde, que c'étoit faire schisme que de se séparer de l'église anglicane. Excessivement zélé pour la religion protestante, Cumberland déclamoit à son aise sous Charles II, contre la religion catholique, à qui il lui plaisoit d'imputer tout ce qu'elle n'enseigne point, & ce qu'elle réprouve même. Mais il fallut se modérer à l'avénement du roi Jacques à la couronne, parceque ce prince favorisoit la religion catholique qu'il professoit. Malheureusement la révolution empêcha que son régne ne fût long. Guillaume III, en s'emparant du trône, rendit l'esprit aux protestans, & le docteur Cumberland crut devoir réparer le temps où il avoit été forcé de garder une espece de silence, en augmentant ses déclamations calomnieuses contre l'église romaine. Naturellement timide & pacifique, il n'y avoit que sur cette matiere qu'il ne pouvoit se contenir. Telle est la force des préjugés. Son zéle, soutenu d'ailleurs d'un mérite réel, lui mérita l'évêché de Peterborough qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1719, âgé de 87 ans. Quatre ans avant qu'il mourût il voulut étudier la langue copti-que, afin de pouvoir entendre le nouveau testament que le docteur Wilkins avoit publié dans cette langue, & il y réussit. Nous n'avons de lui que trois ouvrages : le premier est une disquisition philosophique sur les loix de la nature, dans laquelle il réfute Hobbes avec beaucoup de solidité. Cet ouvrage est intitulé : *De legibus naturæ disquisitio philosophica*, à Londres en 1672, *in-4°*. Il a été traduit en anglois d'abord, par Jean Maxwel, chapelain de milord Carteret, alors viceroi d'Irlande ; & cette traduction fut imprimée à Londres en 1727, avec des notes. Depuis, M. Barbeyrac en a fait une traduction françoise, qu'il a enrichie de ses propres notes & de celles du traducteur Anglois : il y a ajouté une vie de Cumberland traduite de l'anglois de M. Payne. Cette traduction françoise a paru à Amsterdam en 1744, *in-4°*. Le second ouvrage de Cumberland est un traité *Des poids & des mesures des Juifs*. M. Bernard, professeur en anatomie à Oxford, ayant critiqué quelques passages de ce livre dans son traité *De ponderibus*, *&c.* M. Cumberland entreprit de justifier ses calculs ; mais comme il n'aimoit pas les disputes, il supprima ce qu'il avoit écrit sur ce sujet. Le troisiéme est intitulé : l'*Histoire phénicienne de Sanchoniaton*, traduite du premier livre de la préparation évangélique d'Eusebe, avec une continuation de cette histoire tirée de la table d'Eratosthène *le Cyrénéen*, avec des remarques historiques & chronologiques, &c. Cet ouvrage qui est en anglois, n'a paru qu'après la mort de l'auteur en 1720, *in-8°*, à Londres, par les soins de M. S. Payne, maître-ès-arts, & chapelain de l'auteur. C'est peu de chose, quoiqu'on y trouve de l'érudition : Il avoit composé un autre ouvrage sous ce titre : *Origines antiquissimæ*. C'est un recueil de dissertations qu'il finit en 1702, & qui doit être imprimé. * *Vie de Cumberland*, *à la tête de son histoire phénicienne. Biblioth. angl. tome VIII, part. II, page* 496. *Mémoires littéraires de la Grande Bretagne*, *tome IV*, *page* 238.

CUMÉE, surnom de la Sibylle, dite l'*Italique*, parce-qu'elle prophétisa en Italie. On dit qu'elle étoit originaire de Dimmerie, petit bourg près de Cumes dans la Campanie. Elle vivoit quelque temps après la prise de Troye, c'est-à-dire, vers l'an 1184 avant Jesus-Christ, du moins, s'il en faut croire Virgile qui parle d'elle, & marque qu'Enée alla la consulter. Il faut la distinguer de la Sibylle *Cumane*, *voyez* AMALTHÉE. * Virgile, *l.* 6 *de l'Enéid.* Lactance Firmien, *l.* 1 *des divin. instit. c.* 6. Onuphre. Blondel, *traité des Sybilles*, *&c.*

CUMES, ville ruinée d'Italie, près de Naples, avoit un evêché qui a été uni à celui d'Aversa. Les anciens auteurs Grecs & Latins font mention de Cumes ; & Virgile parle de son admirable temple d'Apollon, & de sa forteresse. * *Consultez* Leandre Alberti.

CUMES, ville dans l'Eolie, est la FOYA-NOVA d'aujourd'hui, située sur le golfe de Smyrne, dans l'Asie mineure, entre Smyrne au midi, & Pergame au couchant. Il y a une forteresse & un bon port ; & c'est près de là que la flotte des Vénitiens défit celle des Turcs en 1650. * Sanson.

CUMES, nom de plusieurs autres villes. * *Consultez* Strabon, Pline & Etienne de Bysance, qui en font mention.

CUMO (Guillaume) jurisconsulte François, vivoit au commencement du XIV siécle, vers l'an 1310. Il enseigna à Orléans, & composa divers ouvrages, *Super veteri lib. XXIV : Super codice lib. IX*, *&c.* * Trithème, *de script. eccles.*

CUNÆUS (Pierre) jurisconsulte, étoit de Flessingue dans la Zélande, où il naquit en 1586. Il fit de grands progrès dans les belles lettres, & principalement dans les langues. Il apprit d'abord la latine & la grecque, & ensuite l'hébraïque, la chaldaïque, & la syriaque sous Jean Drusius ; & avec ce secours, il s'acquit une grande connoissance des antiquités judaïques. Ses amis lui conseillerent d'apprendre le droit : ensuite de quoi il fut jugé capable en 1615 de l'enseigner dans l'université de Leyden, où il avoit déja enseigné la langue latine & la politique. Cunæus continua d'exercer cet emploi, jusqu'au mois de novembre de l'an 1638, qu'il mourut âgé de 52 ans. Il avoit composé divers ouvrages. *Sardi Venales. Satira Menippæa in sui sæculi homines ineptè eruditos. De republica Hebræorum*, *lib. III*, *&c.* Il publia aussi les Césars de Julien, & des remarques sur les *Dionysiaques* de Nonnius. * Meursius, *Ath. Batav.* Valere André, *biblioth. Belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVII*, *&c.* On trouve dans le *tome VI* des *mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, un article de Cunæus, plus détaillé que celui que nous venons de donner. Le P. Niceron y a oublié, parmi les ouvrages de Cunæus, le recueil des lettres de ce savant, publiées par Pierre Burman, sous ce titre : *Petri Cunæi, eloquentiæ & juris romani quondam in Academiâ Batavâ professoris, & doctorum virorum ad eumdem epistolæ, quibus accedit oratio in obitum Bonaventuræ Vulcanii, nunc primùm editæ curâ Petri Burmanni*, à Leyde 1725, *in-8°*. Ces lettres contiennent beaucoup de faits qui concernent principalement l'histoire littéraire du temps où elles ont été écrites, & M. Burman y ajoute quelquefois des notes curieuses. On a joint à ce recueil le discours que Cunæus avoit prononcé à l'occasion de la mort de Bonaventure Vulcanius, professeur de langue grecque, & qui n'avoit point encore été imprimé. On n'y apprend presque rien de la vie de Vulcanius, la plus grande partie de ce discours ne roulant que sur les miseres de la vie, sur le bien de la mort, & sur les avantages de la science qui procure une espece d'immortalité à ceux qui s'y sont appliqués avec soin pendant leur vie.

CUNEGONDE, de la maison des comtes palatins, fille de *Sigefroi*, seigneur palatin, & premier comte de Luxembourg, fut mariée à l'empereur Henri II, & vécut en perpétuelle virginité avec lui. On dit que ce prince ayant eu quelque soupçon contre sa vertu, elle entreprit pour se justifier de marcher en sa présence sur des charbons ardens, ou comme les autres disent, elle prit avec ses mains une barre de fer ardente. Après la mort de l'empereur, arrivée en 1024, Conrad ayant été elu en sa place en 1025, Cunegonde passa le reste de ses jours, qui furent de quinze années, dans un monastere de filles, qu'elle avoit fondé ; elle y prit le voile de religieuse, & y pratiqua tous les exercices de piété & de religion. * *Consultez* le martyrologe romain, au 3 mars ; Baronius, *A. C.* 1014, 1024, 1025 ; l'auteur de sa vie, rapportée par Surius & par Bollandus, sous le 3 mars.

CUNEGONDE, fille de l'empereur *Frédéric III*, épousa *Alberic*, duc de Baviere vers l'an 1487. Cuspi-

bien a écrit faussement, & Calvisius après lui, qu'elle avoit été promise à Mahomet, empereur des Turcs. * Sponde.

CUNERUS (Petrus) *cherchez* PETRI.

CUNGCHANG, ville de la Chine. C'est la cinquiéme de la province de Xensi, & elle a une grande jurisdiction, sous laquelle sont renfermées seize autres villes. On trouve Cungchang vers la source de la riviere de Guei, environ à 60 lieues au-dessus de Sigan. * Mati, *diction.*

CUNHA. Maison très-ancienne, & très-illustre en Portugal aussi-bien qu'en Espagne, où l'on écrit, & l'on prononce Acugna. Elle porte d'*or à neuf Cunhas*, c'est-à-dire, *coins de mire d'azur trois, & trois mis en pal.* Alfonse-Henri I, roi de Portugal, donna ces armes à Payo, ou Pelage Gutterres, qui étoit parent de Henri de Bourgogne, comte de Portugal, pere de ce roi. PIERRE, comte de Barcellos, nomme Gutterres celui qui est allé en Portugal, & il assure qu'il a mené avec lui un fils nommé *Payo* ou *Pelage* Gutterres, qu'il avoit eu de son épouse *Marie* d'Ovenal, fille d'*Egas-Joannes* d'Ovenal, sire d'Aguitar.

I. PAYO ou PELAGE Gutterres, étoit fils de *N.* Gutterres Pelaes, qui étoit Gascon, ou bien de Gallice : tous deux furent en Portugal à la suite de Henri de Bourgogne, comte de Portugal : Payo s'y distingua, & contribua beaucoup aux victoires que ce prince remporta sur les Maures. Il servit le roi Alfonse I avec la réputation d'un des meilleurs capitaines de son temps, & prit les places de Leiria, & Torres-Novas ; mais le roi Ismar mettant le siége devant la premiere de ces places, malgré la belle défense qu'elle fit, dont Payo Gutteres étoit le chef, il fut pris avec la ville ; & s'étant racheté après, il se trouva au siége de Santarem, & de Lisbonne, où il prit le nom de *Cunha* après avoir brisé les portes de la ville avec des cunhas, ou gros coins de mire : il a été riche, puissant & fort pieux, témoin la fondation des monasteres de S. Simon de Junqueira, de Souto, & Villar de Frades de l'ordre de S. Benoît. Il épousa *Ousenda* ou *Orlenda* ou *Termesenda* Trastamir, fille de Trastamir Alboazar, qui étoit fils de l'infant *Alboazar* Ramires, petit-fils du roi RAMIR II de Léon, & de *Dordia* Acures, sa seconde femme, dont vinrent FERDINAND-PAES da Cunha, qui suit ; & *Ramir Paes* da Cunha, selon Sandoval, dans l'histoire de la maison de Cunha, qui dit que l'an 1102 pendant le régne de Ferdinand *le Grand*, roi de Castille, Peayo, ou Pelage Gutterres, se trouva avec ce monarque à la prise de Coimbre, & qu'il étoit comte de Trastamare, sire de Limia : ainsi l'origine de cette maison est très-ancienne & très-relevée, provenant dès son commencement des plus illustres des Goths. Le savant Louis de Salazar a laissé d'excellens mémoires pour l'histoire de la maison de Cunha.

II. FERDINAND-PAES da Cunha, épousa *Mor* Renduffes, fille de Renduffes Coleima, & de Axa, dont vint LAURENT-FERNANDES da Cunha, qui suit. Le nobiliaire du comte Pierre de Barcellos, imprimé à Madrid l'an 1646, dit que la femme de ce seigneur a été Sancha Pirardes, fille de Girard Nunes.

III. LAURENT-FERNANDES da Cunha se trouva à la prise de Séville : il épousa *Marie-Laurent* de Maceira, fille de *Laurent-Gomes* de Maceira, dont vinrent GOMES-LAURENT da Cunha, qui suit ; VASCO-LAURENT da Cunha, *qui fait la branche des seigneurs de* TABOA, *rapportée ci-après ; Marie-Laurent*, épouse d'*Etienne* de Lavandeira, morte avec postérité ; *Urraque-Laurent*, seconde femme de *Martin* Dade, châtelain de Santarem ; MARTIN-LAURENT da Cunha, *qui fit la branche des seigneurs de* POMBEIRO, éteinte ; *Egar Gomes* da Cunha, mort sans postérité légitime.

IV. GOMES-LAURENT da Cunha a été fort renommé, fort riche, & a tenu sur les fonts de baptême le roi Denys. Il épousa *Thérèse-Gilles* d'Aroes, fille de *Gilles-Guedes* d'Aroes, dont il eut *Vasco* da Cunha, & *Gonçalo-Gomes* da Cunha, morts sans postérité ; *Aldonce-Gomes*, épouse de *Martin Martins* Zote, morte avec postérité ; *Marie-Gomes*, épouse de *Jean-Eannes* Redondo ; *Marie-Gomes*, épouse de *Ferdinand-Gonçales* de Moreira, morte avec postérité. Il épousa 2°. *Marie-Martins* do Vinhal, fille de *Jean Gomes* do Vinhal, morte sans postérité.

SEIGNEURS DE TABOA.

IV. VASCO-LAURENT da Cunha, second fils de LAURENT-FERNANDES da Cunha, succéda dans la seigneurie & biens de la maison de son pere, aussi-bien qu'à celle de son frere *Jean-Laurent*, faute d'héritiers mâles, qui avoit substitué la terre de Taboa, comme l'on voit par son testament fait en 1300, & qui est dans l'archive du monastere de Souto. Il épousa *Thérèse-Pires*, fille de *Pierre-Rodrigues* Portocarrero, dont il eut *Etienne-Vasques* da Cunha, mort sans postérité ; *Agnès-Vasques*, épouse d'*Alfonse-Mendes* de Mello ; *Sanche-Vasques* da Cunha, épouse de *Ferdinand* Gonçalves Coronel.

V. MARTIN-VASQUES da Cunha, châtelain de Celorico, épousa *Jeanne-Rodrigues* de Navaes, fille de *Rodrigues-Martin* de Navaes, dont vinrent VASCO-MARTINS da Cunha, qui suit, dit *le Sec ; Ruy*, ou *Rodrigues-Martins* de Novaes ; *Béatrix-Martins*, épouse de *Ruy-Martins* de Teixeira ; *Thérèse-Martins*, épouse de *Gonçalo-Fernandes* Chameinho.

VI. VASCO-MARTINS da Cunha, dit *le Sec*, seigneur de la substitution de Taboa, châtelain de Lisbonne, charge dont Pierre I, roi de Portugal, le revêtit l'an 1357, & lui donna aussi le Prestimo de Cunha en 1395, épousa *Senhorinhe-Fernandes* de Chacim, fille de *Mor-Alfonse* de Cambra, dont il eut MARTIN-VASQUES da Cunha, qui suit ; *Jeanne-Vasques*, épouse de *Ruy-Vasques* d'Asevedo, morte avec postérité ; *Berengueire-Vasques*, épouse de *Gonçalo-Vasques* d'Asevedo, frere du précédent, morte aussi avec postérité.

VII. MARTIN-VASQUES da Cunha, châtelain de Lamego en 1410, épousa *Violante-Lopes* Pacheco, fille de *Loup-Fernandes* Pacheco, sire de Ferreira d'Aires, dont il eut VASCO-MARTINS da Cunha, qui suit. Elle se remaria à *Diego-Alfonse* de Sousa.

VIII. VASCO-MARTINS da Cunha, seigneur de Taboa, de Pinheiro, Anjeja, &c. a vu les régnes de Pierre I, Ferdinand & Jean I, se trouvant aux états de Coimbre quand celui-ci fut proclamé roi de Portugal. Il épousa *Béatrix Lopes* d'Albergaria, fille de *Loup-Soares*, seigneur d'Albergaria, dit *le Jeune*, & de *Marie* Rodrigues, dont il eut MARTIN-VASQUES da Cunha, qui suit ; ETIENNE-SOARES da Cunha, qui fit *la branche des seigneurs de* TABOA, *rapportée ci-après ; Vasco-Martins* da Cunha, seigneur de Lanhoso, dont la postérité ne subsiste plus ; *Gilles-Vasques* da Cunha, grand enseigne du roi Jean I, & seigneur de Basto & Montelongo, dont la postérité entra par le mariage de sa petite-fille *Marie* da Cunha, dans la maison de Coutinho ; LOUP-VAS da Cunha, qui fit *la branche des comtes de Buendia en Espagne.* Il épousa en secondes noces Thérèse d'*Albuquerque*, *bâtarde de* Ferdinand-Alfonse d'*Albuquerque*, grand maître de l'ordre de S. Jacques en Portugal, dont il eut *Pierre-Vasques* da Cunha, ou *Pierre* da Cunha, dont la postérité est éteinte ; *Gonçalo-Vaz* da Cunha, évêque de Guarda, qui fit donation de la terre d'Assores, & de celles de Banassal & de Femotelheiro à son neveu Martin Soares da Cunha l'an 1420 ; *Isabelle* da Cunha, épouse de *Gonçalo-Vaz* de Mello *le Jeune*, seigneur de Povos & de Castanheira.

IX. MARTIN-VASQUES da Cunha posséda plusieurs seigneuries en Portugal, & signala son courage en plusieurs rencontres, comme le marque la chronique de Jean I, avec lequel il se trouva aux batailles de Francoso, & d'Aljubarota ; mais quelque mécontentement qu'il reçut de ce monarque l'obligea de quitter son service, & de prendre celui de Henri III, roi de Castille, en

1394, qui lui donna le comté de Vallença de Campos, & à son frere Gilles Vasques da Cunha qui le suivit en Castille, les seigneuries de Roa & de Mantilla, & Loup-Vaz da Cunha son autre frere, qui prit aussi le service de Castille, fut seigneur de Buendia : Jean-Fernandes Pacheco, sire de Ferreira d'Aires, & Loup-Fernandes Pacheco, qui prirent le même parti, sont la tige de plusieurs des premieres maisons d'Espagne. Il avoit épousé en Portugal *Thérèse-Telles* Giron, fille d'*Alfonse-Telles* Giron, celui que Pierre *le Cruel*, roi de Castille, avoit tué à Toro, dont vinrent ALFONSE-TELLES Giron, qui suit; *Eleonor* da Cunha, épouse du fameux jurisconsulte *Jean* das Regras, sire de Cascaes, de Lourinham, & de la substitution de S. Matthieu, & en secondes noces elle épousa *Jean* de Castro, sire du Cadaval; *Béatrix* da Cunha, épouse de *Jean* de Valença, grand maréchal de Camora, morte avec postérité en Espagne; *Genebre* da Cunha, épouse de *Sanche* Manuel, fils de *Jean-Sanche* Manuel, comte de Carrion, & en secondes noces, de *Diegue-Lopes* de Haro, seigneur de Busto & de Ribilla. Il épousa 2°. en Castille *Marie* de Portugal, comtesse & dame de Valença de Campos, fille de *Jean* infant de Portugal, qui étoit fils du roi *Pierre* I, & de la belle & malheureuse *Agnès* de Castro, dont il eut PIERRE da Cunha de Portugal, qui fit *la branche des comtes de* VALLENÇA DE CAMPOS en Castille, incorporée dans la maison du duc de Naxera; *Eleonor* da Cunha de Portugal, épouse de *Pierre* de Quignones, *meirino-mayor* des Asturies, & seigneur de Luna.

X. ALFONSE-TELLES Giron, seigneur de Frechoso & de Belmonte en Castille, où il suivit son pere, prit le nom de la maison de sa mere, & rendit de grands services au roi de Castille Jean II, qu'il accompagna à la guerre de Grenade en 1431, & fit des actions héroïques à la bataille de Higuera. Il épousa *Marie* Pacheco, dame de Belmonte, & fille de *Jean-Fernandes* Pacheco, seigneur de Ferreira d'Aires en Portugal, qui s'étoit mis au service du roi de Castille avec Martin-Vasques da Cunha son neveu, dont il eut JEAN Pacheco, qui fait *la branche des marquis de* VILLENA, ducs d'Escalona en Espagne, & PIERRE Giron, qui fait *la branche des ducs d'*OSSONE, aussi en Espagne.

SEIGNEURS DE BASTO, ET DE MONTELONGO.

XI. GILLES Vasques da Cunha, troisiéme fils de VASCO-MARTINS da Cunha, suivit ses freres en Castille, & il y a été seigneur de Roa & de Manzilla; mais ayant abandonné ces seigneuries, & quitté le service du roi de Castille, il retourna en Portugal, où il a été seigneur de Basto, & de Montelongo, grand enseigne du roi Jean I. Il épousa *Elizabeth* Pereira, fille d'*Alvar-Gonsalves* Pereira, grand prieur du Crato, & sœur du fameux connétable *Nuno-Alvares* Pereira, dont il eut FERDINAND-VAZ da Cunha, qui suit; JEAN-PEREIRA-AGOSTIM, qui suit après; *Philippine* da Cunha, épouse de *Ferdinand* de Sa, châtelain du Porto; *Marie* da Cunha, épouse de *Martin* d'Ocem. Il épousa 2°. *Eleonor-Gonçalves* de Moura, fille d'*Alvar-Gonçalves* de Moura, seigneur de Moura, morte sans postérité. Ce Gilles-Vasques da Cunha s'est trouvé à la bataille de Trancoso & à la prise de Ceuta avec le roi de Portugal Jean I, & a été seigneur de Selorico.

X. FERDINAND-VAZ da Cunha, seigneur de Selorico, &c. s'est trouvé à l'escalade de Tanger, & fut tué dans un combat à Ceuta, aussi en Afrique. Il épousa *Blanche* de Villena, fille de *Henri-Manuel*, comte de Cea & de Cintra, dont vint *Marie* da Cunha, qui hérita de cette maison; & par son mariage avec *Ferdinand* Coutinho, fils du maréchal *Gonçalo-Vaz* Coutinho, elle fut confondue avec celle-ci.

SEIGNEURS DE TABOA.

IX. ETIENNE-SOARES da Cunha, second fils de VASCO-MARTINS da Cunha, épousa *Constance* d'Escolar, fille de *Jean-Alfonse* d'Escolar, dont vinrent, *Loup* da Cunha, mort sans postérité de *Marie-Gilles* de Gomide, fille de *Gonçalo-Laurent* de Gomide, sire de Villaverde; MARTIN-SOARES da Cunha, qui suit; VASCO da Cunha, qui suit après; *Gilles* da Cunha, dont la postérité illégitime ne subsiste plus.

X. MARTIN-SOARES da Cunha, seigneur d'Assores, Barracal & Fornotelheiro, fiefs dont son oncle Gonçalo-Vaz da Cunha, évêque de Guarda, lui donna l'investiture par une donation de l'an 1420, a été officier de la maison de Henri, infant de Portugal. Il épousa en mourant *Béatrix-Annes*, dont il eut LOUIS da Cunha, qui suit; *Eléonor* da Cunha, épouse de *Martin-Martins* de Vasconcellos, châtelain de Sabugal; *Blanche* da Cunha, épouse de *Pierre* Machado.

XI. LOUIS da Cunha fut seigneur de Taboa après un long procès qu'il gagna contre la maison d'Abreu, qui descendoit par les femmes de son oncle Vasco-Martins da Cunha. Il épousa *Marie* da Cunha, sa cousine-germaine, fille de *Ayres* da Cunha, morte sans postérité; ainsi la substitution de Taboa a passé à son beau-pere Ayres da Cunha, comme au plus proche parent du dernier possesseur.

X. VASCO da Cunha, troisiéme fils d'ETIENNE-SOARES da Cunha, a vécu du temps des rois de Portugal Edouard & Alfonse V. Il épousa *Marie-Rodrigues*, dame du palais de la reine Eléonor, & fille de *Ruy-Fernandes*, dont il eut *Ruy* da Cunha, tué à la prise d'Arzilla en Afrique, sans avoir pris d'alliance; *Pierre* da Cunha, religieux de S. François; FERDINAND da Cunha, qui suit; AYRES da Cunha, qui suit après; *Catherine* da Cunha, épouse d'*Alfonse-Annes* de Minna, receveur de la douane de Lisbonne; *Mecie* da Cunha, épouse de *Jean* d'Abranches; *Isabelle* da Cunha, abbesse d'Almoster.

XI. FERDINAND da Cunha vivoit du temps du roi de Portugal Jean II. Il épousa *Isabelle* da Fonceca, fille de *Loup* da Fonceca, président au parlement de Lisbonne, dont vint *Guiomar* da Cunha, épouse de *Ferdinand* da Silveira, morte sans postérité.

XI. AYRES da Cunha prit le nom que ses ancêtres avoient porté, mais il ne l'obtint qu'après avoir gagné un procès au parlement de Lisbonne contre les gens du roi. Il fut aussi commandeur de S. Martin de Cambres dans l'ordre de Christ; & à la mort de Louis da Cunha, son cousin-germain, il hérita de la substitution de Taboa : il s'est trouvé à l'escalade de Tanger en 1437. Il épousa 1°. *Mor-Alfonse*, fille d'*Antoine-Lopes* de Bulham, dont il eut ANTOINE da Cunha, qui suit; *Simon* da Cunha, *desembargador du Paço*, & chancelier du Portugal du temps du roi Jean III & du roi Sébastien; *Vasco* da Cunha, bailli de Lessa dans l'ordre de Malte; PIERRE da Cunha, *dont nous rapporterons la postérité*; *Marie* da Cunha, épouse de son oncle *Louis* da Cunha, morte sans postérité. Il épousa 2°. *Marie* de Brito, fille de *François* Pestana, juge de la balance de la chambre des Indes à Lisbonne, dont vint *Martin* da Cunha, mort sans postérité d'*Elizabeth* d'Andrade son épouse.

XII. ANTOINE da Cunha, seigneur de Taboa, vivoit du temps de Jean III. Il épousa *Philippine-Henriques*, fille de *Garcie* de Mello, gouverneur de Casim, & *anadel mor dos besteiros*, ou général des arbalêtriers, dont vint EMANUEL da Cunha, qui suit. Cet Antoine da Cunha a servi avec distinction aux Indes orientales sous le gouverneur Jean de Castro en 1547, & a été commandeur de Soutos dans l'ordre de Christ.

XIII. EMANUEL da Cunha, seigneur de Taboa, commandeur de Sortelha dans l'ordre de Christ, a servi en Afrique. Il épousa *Héléne* de Noronha, fille & héritiere de *Jean* da Costa, seigneur de Paneas, laquelle épousa en secondes noces *François* de Castelbranco, & en troisiémes, *Emanuel* de Vasconcellos, morte sans postérité d'aucun. La substitution de Taboa fut héritée par son cousin Emanuel da Cunha, second fils de Pierre da Cunha, & commandeur de Dornes, & d'Almalagues dans l'ordre de Christ : il fut fait esclave à la

journée d'Alcacer en 1578, & mourut en odeur de sainteté, sans avoir été marié.

Seigneurs de Taboa d'à présent.

XII. Pierre da Cunha, quatriéme fils de Ayres da Cunha, servit avec distinction aux Indes orientales; & de retour en Portugal, il commanda une flotte qui alla en Flandre. Il fut ensuite général des galéres, gouverneur de Ceuta en Afrique, conseiller d'état, commandeur de Carrezedo, & de Montenegro dans l'ordre de Christ. Quand le roi Sebastien alla en Afrique à l'expédition où il périt en 1578, il chargea Pierre da Cunha du commandement des forces du Portugal; & quand le duc d'Albe s'empara de ce royaume, il l'emprisonna dans la tour de Bellem, où il mourut. Il avoit épousé 1°. *Anne* de Meneses, fille d'*Emanuel* de Meneses, & de *Béatrix* de Villena, dont il eut *Louis* da Cunha, mort jeune; *Emanuel* da Cunha, qui fut seigneur de Taboa, & mourut sans avoir pris d'alliance; *Marie* de Meneses, premiere femme de *Georges* d'Albuquerque Coelho. Il épousa 2°. *Marie* da Silva, fille de *Ruy-Pereira* da Silva, châtelain de Silves, & d'*Isabelle* Coutinho, dont il eut *Louis* da Cunha, mort sans avoir pris d'alliance; *Rodrigue* da Cunha, inquisiteur de l'inquisition de Lisbonne, archevêque de Brague, puis de Lisbonne, *qui a ci-après son article particulier*; Laurent da Cunha, qui suit; *Isabelle* da Silva, épouse d'*Antoine* da Gama, morte avec postérité.

XIII. Laurent da Cunha, alla servir aux Indes orientales, où il fut capitaine-major, ou commandant de la flotte de la côte du nord, & il épousa dans ce pays *Isabelle* d'Aragon, fille de *Frédéric Carneiro* d'Aragon, & de *Melice* Paes, dont vint Antoine-Alvares da Cunha, qui suit.

XIV. Antoine-Alvares da Cunha, capitaine d'infanterie, & ensuite de cavalerie dans la guerre de 1640 contre l'Espagne, colonel d'un régiment de Mélices, seigneur d'Ouguella, commandeur de S. Michel de Nogueira, & de sainte Marie de Carreco dans l'ordre de Christ, écuyer tranchant des rois Jean IV, Alfonse VI & Pierre II, devenu héritier de la substitution de Taboa, à la mort de son oncle Emanuel da Cunha, naquit à Goa, & revenu fort jeune en Portugal, il fut élevé dans la maison de son oncle Rodrigue da Cunha, archevêque de Brague, & ensuite de Lisbonne. Il épousa *Marie-Manuel* de Vilhena, fille de *Christophe-Manuel*, & de sa seconde femme *Jeanne* de Faria, dont vinrent *Jean-Laurent* da Cunha, mort aux Indes orientales sans postérité; Pierre-Alvares da Cunha, qui suit; *Jeanne* de Villena, seconde femme de son oncle *Sanche-Manuel* de Villena, premier comte de Villaflor; *Louis* da Cunha, *dezembargador do Paço*, commandeur dans l'ordre de Christ, envoyé extraordinaire en Angleterre, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, ambassadeur extraordinaire en Angleterre & en Espagne, & nommé avec le même caractere pour le congrès de Cambrai, ministre plénipotentiaire à la cour de France, & à celle de la Haye, & enfin en 1736 ambassadeur extraordinaire auprès du roi très-chrétien, a marqué beaucoup de capacité dans tous ces emplois; *Isabelle* d'Aragon, religieuse à sainte Claire de Lisbonne.

XV. Pierre-Alvares da Cunha, seigneur de Taboa, & d'Ouguella, écuyer tranchant des rois Pierre II & Jean V, colonel d'infanterie, & gouverneur de l'isle de Madere, épousa 1°. *Agnès-Marie* de Mello, fille de *Christophe* da Costa Freire, seigneur de Pancas, & d'Atalaya dans le Beira, dont il eut, Antoine-Alvares da Cunha, qui suit; *Louis* da Cunha, destiné à l'état ecclésiastique; *N*... chevalier de Malte; *Laurence* de Mello, épouse de *Sanche-Manuel* de Vilhena, colonel de cavalerie, dont des enfans. Il épousa 2°. *Marie-Thérèse* de Meneses, fille d'*Antoine* de Meneses, châtelain de Cintra, dont sont sortis *Anne-Joaquine* de Meneses, épouse d'*Antoine* d'Asevedo, gouverneur de Castello de Vide; *N*... mariée à *Antoine* Sodré Pereira, seigneur d'Aquas-Bellas.

XVI. Antoine-Alvares da Cunha, seigneur de Taboa, &c. capitaine-lieutenant de vaisseau, écuyer tranchant du roi de Portugal, n'a pas encore pris d'alliance en 1738.

X. Jean-Pereira-Agostim, frere de *Ferdinand* da Cunha, seigneur de Basto & de Montelongo, a été fort renommé par sa vaillance; & l'on croit que le surnom d'*Agostim* lui fut donné à l'occasion d'avoir vaincu en duel un brave Anglois nommé *Agostim*. Il servit dans les guerres de France & d'Angleterre, & s'est trouvé aussi aux deux siéges de Ceuta & à l'escalade de Tanger avec les deux infants de Portugal, Henri & Ferdinand, en 1437. Il épousa 1°. *Isabelle-Fernandes* de Moura, fille d'*Alvar-Gonçalves* de Moura, qui étoit sœur de sa belle-mere, morte sans postérité: 2°. *Béatrix-Gonsalves*, fille de *Ruy-Gonsalves* de Galafura, seigneur de la substitution de Medello, dont vint Nuno da Cunha, qui suit.

XI. Nuno da Cunha, commandeur d'Aljustrel dans l'ordre de S. Jacques, grand chambellan de l'infant Ferdinand pere du roi Emanuel, épousa *Catherine* d'Albuquerque, fille de *Louis-Alvares* Paes, *mestre-salla*, ou grand maître des cérémonies du roi Alfonse V, dont il eut Tristan da Cunha, qui fait *la branche des seigneurs de* Gestaço & Penajoya, *rapportée ci-après*; Simon da Cunha, *dont nous rapporterons la postérité*; *Jeanne* d'Albuquerque, épouse de *Loup-Soares* d'Alvarenga, gouverneur des Indes orientales en 1505.

Seigneurs de Gestaco.

XII. Tristan da Cunha, seigneur de Gestaço, & de Penajoya, grand chambellan du duc de Viseu, frere du roi Emanuel, commandant d'une flotte pour les Indes orientales, avec laquelle il prit la forteresse de Zocotora, ambassadeur du roi Emanuel de Portugal au pape Léon X, lequel l'invita d'accepter le commandement d'une flotte contre les Turcs, ce qu'il refusa. Il est enterré dans l'église des Cordeliers de Xabregas près de Lisbonne. Il épousa *Antoinette* Paez, fille de *Pierre-Gonçalves*, secrétaire du roi Alfonse V, & d'*Eléonor* Paez, dont il eut Nuno da Cunha, qui suit; Simon da Cunha, qui fait *la branche de* Povolide; Pierre-Vaz da Cunha qui fait *celle des seigneurs de la substitution de* Payo-Pires, *toutes deux rapportées ci-après*. Il eut entr'autres bâtards Guiomar *da Cunha, qui épousa* François *de Carvalho, fils d'*Alvar *de Carvalho, gouverneur d'Alcasser en Afrique.*

XIII. Nuno da Cunha, fameux gouverneur des Indes orientales, chef du conseil des finances du roi de Portugal Jean III, commandeur de Fontearcada dans l'ordre de Christ, seigneur de Gestaço, & de Penajoya, épousa *Marie* da Silveira, fille de *Martin* da Silveira, châtelain de Terena, dont il eut Pierre da Cunha, qui suit; *Marie* da Cunha, épouse d'*Alvar* da Silva, troisiéme comte de Portalegre. Il épousa 2°. *Isabelle* de Vilhena, fille de *Nuno-Martins* da Silveira, seigneur de Goes, dont vint Jean-Nunes da Cunha, qui fait *la branche des comtes de* Saint-Vincent, qui suit.

XIV. Pierre da Cunha, seigneur de Gestaço, &c. épousa 1°. *Louise* de Castro, fille de *Pierre* de Castro, troisiéme comte de Monsanto, de laquelle il n'eut point d'enfans: 2°. *Marie-Henriques*, fille de *Ferdinand* de Miranda, commandeur de Sainte-Marie de Povos, dont vinrent Tristan da Cunha, qui suit; *Guiomar-Henriques*, épouse d'*Emanuel* de Mello, grand véneur de Portugal.

XV. Tristan da Cunha, II du nom, seigneur de Gestaço, &c. commandeur de Saint-Sauveur de Sanguinedo dans l'ordre de Christ, châtelain de Terena, épousa 1°. *Béatrix* de Moura, fille de *Ferdinand-Rodrigues* d'Almada, provéditeur de la chambre des Indes à Lisbonne, du conseil de Philippe II, comme roi de Portugal,

Portugal, dont vinrent deux filles mortes sans avoir pris d'alliance. Il épousa 2°. *Marguerite* da Silveira, fille de *Ruy* de Sousa de Carvalho, gouverneur de Tanger en Afrique, dont il eut PIERRE da Cunha, qui suit; *Nuno* da Cunha, mort sans postérité; *Louis* da Cunha, abbé de Cadaneſſas; *Etienne* da Cunha, député de l'inquisition, nommé à l'évêché de Mirande.

XVI. PIERRE da Cunha, II du nom, seigneur de Gestaço, &c. châtelain de Terena, épousa *Catherine* de Meneses, fille de *Gonçalo-Pires* de Carvalho, provéditeur, ou sur-intendant des bâtimens royaux, & de *Camille* de Noronha, dont il eut *Tristan* da Cunha, tué à Lisbonne sans avoir encore pris d'alliance; *Gonçalo-Vasques* da Cunha, colonel d'infanterie, lequel ayant hérité de la maison de son pere au mois d'août 1665, mourut sans s'être marié.

BRANCHE DE SAINT-VINCENT, sortie de celle de GESTAÇO.

XIV. JEAN-NUNES da Cunha, troisiéme fils de NUNO da Cunha, seigneur de Gestaço, & gouverneur des Indes orientales, & de sa seconde femme *Isabelle* de Vilhena, vivoit du temps du roi Sébastien. Il épousa *Philippine* de Mendoça, fille d'*Emanuel* Cortereal, seigneur des isles Terceres, & de celle de Saint-Georges, dont sont issus NUNO da Cunha, qui suit; *Louise* de Vilhena, seconde femme d'*Emanuel* de Vasconcellos, seigneur de la substitution d'Esporam; *Marie* de Mendoça, épouse de *Bernardin* de Sousa.

XV. NUNO da Cunha I du nom, épousa *Eléonor* de Sousa, fille de *Jacome* de Sousa de Refoyos, dont vinrent JEAN-NUNES da Cunha, qui suit; *Marie* de Vilhena, épouse de *Charles* de Noronha, *Béatrix* de Vilhena, épouse de *Rodrigue-Lopes* da Veiga *le Borgne*.

XVI. JEAN-NUNES da Cunha, II du nom, seigneur de la substitution de Refoyos, do Ladeiro, & commandeur de S. Vincent de la Beira, &c. épousa *Vincence* de Castro, fille de *Henri* Correa da Sylva, dit *Bimbalham*, châtelain de Tavira, dont vinrent NUNO da Cunha, qui suit; *Clément* da Cunha, qui ne laissa point de postérité de *Marie-Antoinette* de Mello, fille de *Christophe* d'Almada, provéditeur de la chambre des Indes à Lisbonne.

XVII. NUNO da Cunha, II du nom, épousa *Françoise* de Lima, fille de *Jean-Gonsalves* d'Attaide, cinquiéme comte d'Atouguia, dont il eut JEAN-NUNES da Cunha, qui suit; *Nuno* da Cunha, qui mourut aux Indes orientales, apres avoir été marié à *Julienne* de Meneses, fille de *Ruy Pereira* da Silva, sans laisser de postérité. Ce *Nuno* da Cunha périt à la côte de France sur la flotte commandée par Emanuel de Meneses.

XVIII. JEAN-NUNES da Cunha, III du nom, premier comte de S. Vincent, grand de Portugal, premier gentilhomme de la chambre de Théodose, prince du Brésil, député du tribunal des trois états, gouverneur de Setuval, vice-roi des Indes en 1666, mort à Goa environ un an après son arrivée. Il épousa *Isabelle* de Bourbon, fille de *Louis* de Lima de Britto, premier comte dos Arcos, & de *Victoire* de Cardaillac de Bourbon d'Aquin, dame Françoise, dont vint MARIE-GAYETANE de Vilhena da Cunha, qui suit.

XIX. Donne MARIE-GAYETANE de Vilhena da Cunha, seconde comtesse de S. Vincent, épousa MICHEL-CHARLES da Tavora, second fils d'*Antoine-Louis* de Tavora, comte de S. Jean de Pesqueira, & à cause de ce mariage comte de S. Vincent, grand de Portugal, dont il eut JEAN-ALBERT da Cunha de Tavora, qui suit; EMANUEL-CHARLES da Cunha de Tavora, qui suit après son frere; JOSEPH-BERNARD de Tavora; *Isabelle* de Tavora, dame du palais de la reine Marie-Sophie de Neubourg-Baviere, & qui se fit religieuse Carmélite Déchaussée à S. Albert; *Archangele* de Tavora, épouse de *Tristan* da Cunha, premier comte de Povolide, morte avec postérité; *Victoire* de Tavora, épouse de *Rodrigue* Telles de Castro, comte d'Unham, dont des enfans; *Ignacie* de Tavora, morte sans avoir pris d'alliance.

XX. JEAN-ALBERT de Tavora, troisiéme comte de S. Vincent, maréchal de camp des armées du roi de Portugal, tué au combat de Broças en 1706, fort regretté à cause de sa bravoure. Il épousa *Bernarde-Josephine* de Tavora, fille d'*Antoine-Louis* de Tavora, second marquis de Tavora, sans laisser de postérité.

XX. EMANUEL-CHARLES da Cunha de Tavora, quatriéme comte de Saint Vincent, grand de Portugal, colonel d'infanterie du régiment de la marine, vice-amiral des armées navales du roi de Portugal, a servi sur terre avec distinction, & s'est fort distingué dans la victoire que la flotte des chrétiens remporta sur les Ottomans dans le Levant en 1717. Il épousa *Isabelle* de Noronha, dame du palais de la reine de Portugal Marie-Sophie, & fille de *Marc* de Noronha, troisiéme comte dos Arcos, dont vinrent MICHEL-CHARLES, qui suit; *Jean-Côme* de Tavora, destiné à l'état ecclésiastique; *Antoine-Louis* de Tavora, qui sert dans le régiment de la Marine; *Anne* de Tavora; *François* de Tavora, destiné à l'état ecclésiastique; *Thérèse* de Tavora, fiancée à *Antoine* de Castro, seigneur de Reris & de Resende, amiral héréditaire de Portugal.

XXI. MICHEL-CHARLES da Cunha de Tavora, cinquiéme comte de S. Vincent, capitaine de cavalerie, épousa *Rose-Léonarde* d'Attaide, fille de *Jérôme* d'Attaide, comte d'Atouguia, dont sont issus *Emanuel-Charles* da Cunha de Tavora; *Marie-Anne* de Tavora; *Jerôme* de Tavora; & *Isabelle* de Tavora.

BRANCHE DE POVOLIDE, sortie de celle des seigneurs de GESTAÇO.

XIII. SIMON da Cunha, troisiéme fils de TRISTAN da Cunha, seigneur de Gestaço & de Penajoya, a servi aux Indes orientales avec son frere Nuno da Cunha, gouverneur de ce pays, où il fut commandant des forces navales des Portugais, & mourut de chagrin du malheur qui lui arriva dans l'isle de Baharem, quoiqu'il eût fait de son côté tout ce que l'on pouvoit espérer d'un grand courage, & d'une illustre naissance. Il a été commandeur de Torres-Vedras, & écuyer tranchant du roi Jean III, & a épousé *Isabelle* de Meneses, fille de *Rodrigue-Gomes* da Gran, & de *Marie* de Meneses, dont il eut TRISTAN da Cunha, qui suit; RUY-GOMES da Cunha, *dont nous rapporterons la posterité*; *Antoinette* de Meneses, épouse de *Diegue-Lopes* de Sousa, seigneur d'Oliveira, mort sans postérité de cette dame qui fut sa premiere femme.

XIV. TRISTAN da Cunha, commandeur de saint Pierre de Torres-Vedras, épousa *Helene* d'Attaide, fille d'*Alfonse* d'Attaide, seigneur de la maison d'Atouguia, dont il eut SIMON da Cunha, qui suit; *Nuno* da Cunha, gouverneur de Sophala, mort dans les rivieres de Cuama; *Isabelle* de Meneses, troisiéme femme de *Louis* d'Attaide, troisiéme comte d'Atouguia, son oncle, à la mort duquel elle se fit religieuse de la Mere de Dieu. Ce Tristan da Cunha fut tué à la journée d'Alcacer avec le roi Sébastien, en 1577.

XV. SIMON da Cunha, commandeur de S. Pierre de Torres-Vedras, & seigneur de la substitution de Povolide à cause de son mariage avec *Agnès* de Mello, fille & héritiere d'*Edouard* de Mello, seigneur de Povolide, de laquelle il a eu TRISTAN da Cunha d'Attaide, qui suit; *Marguerite* de Mendoça, seconde femme de *Simon* de Castro, seigneur de Reris.

XVI. TRISTAN da Cunha d'Attaide, II du nom, seigneur de Povolide, commandeur de S. Côme de Gundar dans l'ordre de Christ, fut surnommé *Bras d'argent*, parcequ'il en portoit un de ce métal, ayant perdu le sien en 1620. Il épousa *Antoinette* de Vasconcel-

los, fille de *Damien* d'Aquiar Ribeiro, grand chancelier de Portugal, & de sa seconde femme *Françoise* de Vasconcellos, dont vinrent LOUIS da Cunha d'Attaide, qui suit; NUNO da Cunha, comte de Pontevel, *dont nous rapporterons l'alliance; Françoise* de Vasconcellos, épouse d'*Emanuel-Childe* Rolim; *Emanuel* & *Pierre* da Cunha, tous deux religieux Trinitaires; deux filles religieuses à Sainte-Marthe; & une à l'Incarnation de Lisbonne.

XVII. LOUIS da Cunha d'Attaide, seigneur de Povolide, &c. épousa *Guiomar* de Lancastre, fille de *Alvar* d'Abranches da Camara, & de sa premiere femme *Marie* de Lancastre, dont il eut TRISTAN da Cunha, qui suit; *Alvar* d'Abranches qui ne prit point d'alliance; *Nuno* da Cunha, grand inquisiteur de Portugal, évêque de Targa, & cardinal du titre de Sainte Anastasie, grand aumônier, conseiller d'état & ministre du cabinet du roi Jean V, qui s'est toujours distingué par sa probité & par toutes les autres qualités qui rendent accompli le prélat & le ministre, est allé à Rome lors de l'élection d'Innocent XIII, & a fait voir dans cette cour sa magnificence & sa libéralité; *Marie* de Lancastre, épouse de son cousin-germain *Charles* de Noronha, second comte de Valladares, morte avec postérité.

XVIII. TRISTAN da Cunha d'Attaide, seigneur & premier comte de Povolide, grand de Portugal, colonel d'infanterie en 1704. Il épousa *Archangele-Marie* de Tavora, fille aînée de *Michel-Charles* de Tavora, second comte de S. Vincent, dont vinrent LOUIS-VASQUES da Cunha, qui suit; *Michel-Charles* da Cunha, professeur en droit canon à l'université de Coimbre, & qui entra chez les chanoines réguliers de S. Augustin à Sainte Croix de Coimbre; *Marie-Gayetane* de Tavora, dame du palais de la reine Marie-Anne d'Autriche, & épouse de *Blaise-Balthazard* da Silveira, lieutenant-général des armées de Portugal; *Nuno* da Cunha, qui se fit Jésuite.

XIX. LOUIS-VASQUES da Cunha d'Attaide, second comte de Povolide, capitaine d'infanterie, & premier gentilhomme de la chambre d'Antoine, infant de Portugal, épousa *Hélene* de Noronha, fille de son cousin-germain *Michel-Louis* de Menesès, troisiéme comte de Valladares, dont est sorti *Tristan-Joseph* da Cunha né en 1731.

BRANCHE DE PONTEVEL, *éteinte.*

XVII. NUNO da Cunha, fils puîné de TRISTAN da Cunha d'Attaide, seigneur de Povolide, servit avec distinction dans la guerre que les rois Jean IV & Alfonse VI soutinrent contre l'Espagne. Il fut général de l'artillerie, chef du sénat de Lisbonne & du tribunal du commerce du Brésil, comte de Pontevel, grand de Portugal à cause de son mariage avec *Elvire* de Mendoce, fille de *Jean* de Sousa, châtelain de Thomar, morte sans postérité. Lui & son épouse accompagnerent en Angleterre l'infante Catherine, lorsqu'elle épousa Charles II, & en 1673 il fut conseiller de guerre & gouverneur de l'Algarve.

XIV. RUY-GOMES da Cunha, second fils de SIMON da Cunha, & d'*Isabelle* de Menesès, a été grand échanson des rois de Portugal Jean III & Sébastien, & commandeur de S. Jean d'Abrantes dans l'ordre de Christ, commandant d'une flotte pour les Indes orientales en 1566. Il épousa *Jeanne* de Mendoça, fille de *Tristan* de Mendoça, gouverneur de Chaul, dont il a eu Tristan da Cunha, tué à la journée d'Alcacer en 1577, étant fiancé avec *Françoise-Henriques*, fille de *Pierre* Botelho, gouverneur de l'isle de S. Thomas; SIMON da Cunha, qui suit; *Marie* de Mendoça, épouse d'*Edouard* da Gama, commandeur d'Acongues dans l'ordre de Christ.

XV. SIMON da Cunha, I du nom, écuyer tranchant de Philippe II & de Philippe III, comme rois de Portugal, commandeur de S. Pierre de Monforte dans l'ordre de Christ, épousa *Louise* d'Almeida, fille de *Simon-Ferreira*, secrétaire d'état aux Indes orientales, & de *Guiomar* de Sequeira, dont vinrent PIERRE da Cunha, qui suit; *Emanuel* da Cunha, inquisiteur évêque d'Elvas, grand aumonier du roi Jean IV, du conseil d'état, & nommé à l'archevêché de Lisbonne; *Nuno* da Cunha, Jésuite; *Tristan* da Cunha, mort aux Indes orientales sans avoir pris d'alliance; *Marie-Anne* de Mendoça, épouse de *Ferdinand* Telles da Silva, I comte de Villarmayor, morte avec postérité; *Jeanne* & *Catherine*, religieuses à l'Annonciade de Lisbonne; *Isabelle*, religieuse de la Mere de Dieu.

XVI. PIERRE da Cunha, I du nom, écuyer tranchant de Jean IV, premier maître d'hôtel ou *veador* de la maison de la reine Louise son épouse, commandeur de S. Pierre de Montforte, épousa *Hélene* de Mendoça, fille de *Pierre* de Mendoça, dit *Larim*, gouverneur de Chaul aux Indes orientales, & de *Marie-Anne* de Mendoça, dont il eut SIMON da Cunha, qui suit; TRISTAN da Cunha, colonel d'infanterie & gouverneur d'Angola, qui suit après son frere.

XVII. SIMON da Cunha, II du nom, commandeur de S. Pierre de Montforte, se défit de sa charge d'écuyer tranchant, en l'échangeant avec Antoine-Alvares da Cunha, seigneur de Tavora, contre la commanderie de Sainte-Marie de Carrero. Il épousa *Françoise* de Mendoça, fille de *François* de Mello, grand véneur de Portugal, morte sans postérité.

XVII. TRISTAN da Cunha, *frere du précédent*, colonel d'infanterie & gouverneur d'Angola en Afrique, & ensuite de la province de *Tras-los-Montes* en Portugal, épousa *Jeanne-Louise* de Mendoça, fille de *Pierre* de Mello, gouverneur de Rio de Janeiro, dont il a eu PIERRE da Cunha, qui suit; *Louise* de Mendoça, qui épousa en premieres nôces *George* de Mello, fils puîné de *Garcie* de Mello, grand véneur de Portugal, mort sans postérité: & 2°. *Martin* de Sousa de Menesès, comte de Villaflor, grand échanson de Portugal, mort avec postérité.

XVIII. PIERRE da Cunha de Mendoça, colonel d'infanterie, maréchal de camp & gouverneur de la place d'Olivença, premier maître d'hôtel de la reine de Portugal Marie-Anne d'Autriche, seigneur de Valdije, commandeur de S. Pierre de Morufe dans l'ordre de Christ, épousa 1°. *Louise* de Menesès, fille de *Joseph* de Meneses de Tavora, morte avec postérité: 2°. *Marie-Anne* de Mendoça, fille de *Garcie* de Mello, grand véneur de Portugal, morte sans postérité.

XIX. BEATRIX da Cunha, fille unique & héritiere de PIERRE da Cunha de Mendoça, seigneur de Valdije, & de sa premiere femme *Louise* de Menesès, épousa son oncle maternel *Charles* de Menesès, premier maître d'hôtel de la princesse du Brésil en 1729, dont sont sortis PIERRE da Cunha, qui suit; *Tristan* de Menesès, destiné à l'état ecclésiastique.

XX. PIERRE da Cunha, seigneur de Valdije, n'a pas encore pris d'alliance en 1738.

SEIGNEURS DE PAYO-PIRES.

XIII. PIERRE-VAZ da Cunha, cinquiéme fils de TRISTAN da Cunha, seigneur de Gestaço & de Penajoya, a été grand écuyer du roi de Portugal Jean III. Il a été capitaine d'un des vaisseaux de guerre de la flotte commandée par son frere Nuno da Cunha, lorsqu'il alla aux Indes orientales en qualité de gouverneur général de ce pays, l'an 1528, & s'est distingué à la prise de Mombaça, où il mourut de maladie. Il avoit accompagné son pere à son ambassade de Rome auprès de Leon X, & épousé *Béatrix* de Sousa, fille d'*André* de Sousa, seigneur de Mirande du Corvo, dont vinrent *André* da Cunha, mort sans avoir pris d'alliance; & JEROME da Cunha, qui suit.

XIV. JEROME da Cunha, seigneur de la substitution de Payo-Pires, à cause de son mariage avec *Marie* da

Silva, fille & héritiere de *George* Correa, dit *le Bel*, dont vint LOUIS da Cunha, qui suit.

XV. LOUIS da Cunha, seigneur de Payo-Pires, épousa *Jeanne* de Meneses, fille de *Bernardin* Ribeiro-Pacheco, & son unique héritiere, dont il a eu TRISTAN da Cunha, qui suit.

XVI. TRISTAN da Cunha, I du nom, seigneur de Payo-Pires, épousa *Antoinette* da Silva, fille d'*Anton* d'Almada, ambassadeur en Angleterre, dont il a eu *Louis* da Cunha, tué à la bataille de Montijo en 1644, sans postérité; EMANUEL da Cunha, qui suit; *Matthias* da Cunha, gouverneur général du Brésil; *Isabelle* da Silva, épouse d'*Emanuel* de Sousa, châtelain de Thomar, morte sans postérité.

XVII. EMANUEL da Cunha I du nom, seigneur de Payo-Pires, premier maître d'hôtel de la reine de Portugal Marie-Françoise de Savoye-Némours, épousa *Françoise* d'Albuquerque, dame du palais de la reine Louise de Gusman, fille de *Martin* Correa da Silva, châtelain de Tavira, gouverneur de l'Algarve, dont il a eu TRISTAN-ANTOINE da Cunha, qui suit; & *Violante*, qui mourut jeune en 1680.

XVIII. TRISTAN-ANTOINE da Cunha, seigneur de Payo-Pires, épousa *Eléonore-Thomase* de Tavora, fille de *Louis-Alvares* de Tavora, premier marquis de Tavora, & d'*Ignace-Marie* de Meneses, dont il eut EMANUEL-IGNACE da Cunha, qui suit; *Louis-Alvares* de Tavora da Cunha, mort jeune, étant destiné à l'église; MATTHIAS da Cunha, maréchal de camp des armées de l'empereur *dont nous parlerons ci-après*; *Françoise* de Tavora, épouse de *Louis-Joseph* d'Almada, seigneur de Pombalinho, morte avec postérité.

XIX. EMANUEL-IGNACE da Cunha de Meneses, seigneur de Payo-Pires, châtelain & commandeur de Tavora dans l'ordre de S. Jacques, colonel d'infanterie, &c. épousa *Thérése* de Meneses de Tavora, fille de *Joseph* de Meneses de Tavora, dont sont issus JOSEPH-FELIX da Cunha de Meneses, qui suit; *Eléonore* de Meneses; & *Ignacée* de Meneses.

XX. JOSEPH-FELIX da Cunha de Meneses, capitaine d'infanterie, fiancé en 1738 à *Constance* de Meneses, fille de *Louis* de Meneses, cinquiéme comte d'Ericeira.

XIX. MATTHIAS da Cunha, second fils de TRISTAN-ANTOINE da Cunha, seigneur de Payo-Pires, brigadier d'infanterie en Portugal où il perdit une jambe au siége de Badajox en 1705, colonel & maréchal de camp dans les troupes de l'empereur, soutint vigoureusement le siége de Brindisi au royaume de Naples, où il commandoit en 1734. Il épousa à Vienne *N*....

XII. SIMON da Cunha, second fils de NUNO da Cunha, commandeur d'Aljustrel & grand chambellan de l'infant Ferdinand, pere du roi Emanuel, épousa *Marguerite* de Figueiredo, fille de *Henri* de Figueiredo, greffier du conseil des finances, dont il eut pour fille unique *Guiomar* da Cunha, épouse de *Henri* de Meneses, dit le *Roxo* ou Vermeil, gouverneur des Indes orientales au temps du roi Jean III, mort avec postérité.

La branche des Cunha, seigneurs de Pombeiro, commence à MARTIN-LAURENT da Cunha, second fils de LAURENT-FERNANDES da Cunha, & de *Marie-Laurent* de Maceira au dégré troisiéme, & finit à *Matthieu* da Cunha, dont la fille *Marie* de Britteiros qui avoit été mariée en premieres nôces à *Jean* d'Almeida, épousa depuis *Antoine* de Castello-Branco qui devint seigneur de Pombeiro, dont les descendans devinrent ensuite comtes de Pombeiro, grands de Portugal. * Pour ce qui regarde la maison da Cunha, ou Acuna en Espagne, on n'a qu'à consulter les *ouvrages généalogiques* de Louis de Salasar, de Castro, Imhoff & Alonso Lopes de Haro, &c.

CUNHA (Rodriguez da) archevêque de Brague en Portugal, étoit fils de Pierre da Cunha, seigneur de Taboa, de l'illustre maison dont nous venons de donner la généalogie, & de Marie de Silva. Il naquit à Lisbonne en 1577. Son pere & sa mere le destinerent à l'église; il s'avança dans l'étude de la jurisprudence canonique. On le nomma en 1615 à l'évêché de Portalegre; trois ans après il eut celui de Porto sur le Douero, & enfin en 1627 il obtint l'archevêché de Brague, qui est le siége primatial de Portugal. Cette dignité devoit satisfaire Rodriguez da Cunha: cependant l'amour de sa patrie la lui fit quitter, pour accepter l'archevêché de Lisbonne, où il mourut le 4 janvier 1643. Il devoit ses emplois au ministere espagnol; mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût un des plus zélés partisans de la maison de Bragance, & c'est dans son palais archiépiscopal de Lisbonne, que se tinrent les conférences pour délibérer des moyens de faire proclamer Jean IV; & lorsque ce prince eût été reconnu roi en 1640, Rodriguez da Cunha fut nommé avec l'archevêque de Brague, gouverneur de Portugal jusqu'à l'arrivée du prince. Nous avons divers ouvrages de la façon de ce prélat, dont il y en a trois qui sont en latin, *Super primam P. decreti Gratiani comment. De confessariis sollicitantibus. De primatu ecclesiæ Bracharensis.* Les autres en portugais, sont l'histoire des évêques de Porto: l'histoire ecclésiastique de Brague: celle de Lisbonne, &c. * Nicolas Antonio, *bibl. hisp. &c.*

CUNIBERT ou HUNEBERT (Saint) évêque de Cologne, dans le VII siécle, naquit de parens fort nobles & très-pieux en Austrasie, sous la fin du régne de Childebert II; fut fait diacre de l'église de Trêves, & élu évêque de Cologne en 623. Il assista au concile de Reims en 625, & fut ensuite choisi par le roi Dagobert, pour être à la tête de son conseil. Ce prince se servit utilement de ses conseils, & le donna pour gouverneur à Sigebert, roi d'Austrasie. Il s'aquitta dignement de cet emploi; & après la mort de Dagobert, il partagea avec Pepin le gouvernement du royaume d'Austrasie, & continua à être dans un grand crédit, tant que Sigebert vécut. Après sa mort, Grimoald fils de Pepin, ayant ôté la couronne à Dagobert, fils de Sigebert, pour la mettre sur la tête de son fils Childebert, S. Cunibert se retira dans son évêché. Clovis II, frere de Sigebert, & après lui Clotaire III, régnerent seuls; mais l'Austrasie ayant été donnée à Childeric, fils de Clovis II, Cunibert fut encore chargé des affaires du gouvernement. Il mourut le 12 novembre de l'an 663. * *Vita apud Sur.* Baillet, *vies des saints, mois de novembre.*

CUNIBERT, fils de PERTARITH, roi des Lombards, fut associé à la souveraineté, vers l'an 680. Il régna seul après la mort de son pere en 689. Alahis, duc de Trente, à qui il avoit sauvé la vie, se révolta contre lui en 691, & lui enleva la ville de Pavie, qu'il perdit quelque temps après. Cet ingrat reprit encore les armes contre Cunibert, qui le défit en 694 dans une bataille où il perdit la vie. Ensuite ce roi régna assez paisiblement, & mourut en 701. * Paul Diacre, *hist. des Lombards.* Sigonius, *histoire d'Italie.*

CUNIMOND ou GUIMOND, roi des Gepides, qui vivoit dans le VI siécle, fit la guerre aux Lombards, & fut depuis vaincu par le roi Alboin l'an 571. Ce dernier qui avoit épousé *Rosemonde*, fille de *Cunimond*, la voulut obliger de boire dans le crâne de ce malheureux prince, dont il avoit fabriqué une tasse garnie d'or. Cette action inspira à Rosemonde une si grande horreur pour le meurtrier de son pere, qu'oubliant qu'il étoit son mari, elle le fit assassiner en 574. * Paul Diacre, *l. 2 des gestes des Lombards.* Sigonius, *hist. d'Italie, &c.*

CUNINE, déesse, qui, selon les anciens païens, avoit le soin des enfans dans le berceau appellé en latin *Cunæ*, & qui les conservoit contre tous les accidens qui pouvoient leur arriver. C'est la même que la déesse CUBINE, dont nous parlons à l'article EDUSE.

CUNINGHAM, province de l'Ecosse méridionale,

entre celle de Kile & de Lenox, & le golfe d'Arrent. Ses villes sont Reinfrew, Irwin, Kilmarnock, &c. * Buchanan. Sanson.

CUNITZ (Marie) fille aînée d'un docteur en médecine, naquit en Silesie au commencement du XVII siécle, & fut élevée avec tant de soin, qu'elle parvint à entendre l'allemand, le polonois, le françois, l'italien, le latin, le grec & l'hébreu. Elle apprit avec un succès égal l'histoire, la médecine, les mathématiques, & cultiva la peinture, la poësie, la musique, les instrumens; mais elle fit sa principale occupation de l'astronomie, & donna dans les horoscopes & dans l'astrologie. Elle se fit estimer des plus habiles astronomes de son temps; elle leur communiqua ses lumieres & profita des leurs, sur-tout de celles d'*Elie* de Lewen, docteur en médecine, qui l'épousa vers l'an 1630. La guerre d'Allemagne ayant pénétré quelque temps après dans la Silésie, notre couple astronomique se retira en Pologne, où il fut reçu avec bonté dans un couvent de filles, où deux abbesses consécutives l'entretinrent honorablement. Ce fut dans cette retraite que Marie Cunitz composa ses tables astronomiques, qui furent imprimées en 1650 à Oels en Silésie, sous le titre de *Urania propitia*, avec une introduction en latin & en allemand, le tout dédié à l'empereur Ferdinand. Cet ouvrage a été réimprimé quatre ans après. M. de Lewen, mari de cette savante, l'avoit revu, & en avoit fait la préface. Marie Cunitz mourut à Pistchen le 22 août 1664, étant veuve. * *Voyez* la *Biblioth. Germanique*, *tome III*, *pag.* 163. *Mercure de février* 1728.

CUNNON, *cherchez* CONON.

CUNON, pape, *cherchez* CONON.

CUPER ou CUYPER (Laurent), religieux de l'ordre des Carmes dans le XVI siécle, étoit natif de Grantmont, ou Geersberg, en Flandre. Il mourut à Bruxelles le 29 mars de l'an 1594, âgé de 66 ans, après avoir composé les chroniques de Brabant, la vie & généalogie de sainte Anne, des sermons, &c. * Lucius, *in biblioth. carmel.* Valere André, *bibl. belg.* Le Mire. Alegre, &c.

CUPER (Gisbert *& non* Gilbert) naquit le 14 septembre 1644, à Hemmen, petit bourg situé dans cette partie du duché de Gueldre, qu'on appelle *le Betau.* Après avoir fait ses premieres études dans la maison de son pere, il alla à Nimégue, où il fit sa rhétorique, un cours de philosophie, un autre de mathématiques & d'histoire, un troisiéme de jurisprudence, & un quatriéme de théologie. Mais comme il avoit plus de gout pour les belles lettres, il s'y appliqua plus particuliérement, & au sortir de Nimégue il alla en prendre des leçons à Leyde, sous le célébre Gronovius le pere. Il vint ensuite à Paris, & ayant été nommé pour remplir une chaire de professeur en histoire à Deventer dans le temps qu'il se disposoit à partir pour l'Italie, il alla occuper ce nouveau poste, quoiqu'il n'eût encore qu'environ vingt-cinq ans. Il passa dans la suite de cette chaire aux premieres magistratures de la ville, & fut chargé plusieurs fois de commissions importantes par les états d'Overissel. Quand le feu roi eut permis à l'académie des Inscriptions d'ajouter à la classe des académiciens honoraires quelques étrangers célébres par leur érudition, M. Cuper fut choisi aussitôt. Il étoit déja depuis long-temps en relation avec plusieurs académiciens. Ce savant est mort à Deventer le 22 novembre 1716, dans sa 73e année. Ses ouvrages sont: trois livres d'*Observations sur différens auteurs Grecs & Latins*, in-12, à Utrecht en 1670. Un volume *in-4°* en trois parties, dont la premiere intitulée *Harpocrates*, contient toute la mythologie de cette divinité égyptienne; la seconde est un recueil de divers monumens antiques, qui n'avoient point encore été publiés; & la troisiéme est une dissertation qui lui avoit été adressée sur les *Ménalephores*, espece de prêtres qui portoient des vêtemens noirs. Ce recueil a été imprimé à Utrecht en 1676, & réimprimé dans la même ville, augmenté de plusieurs monumens anciens, en 1687. Un quatriéme livre d'*Observations*, à Deventer, 1678. L'explication du fameux monument de l'apothéose d'Homere, *in-4°*, à Amsterdam en 1683. On trouve à la fin de ce volume quantité de monumens antiques, & un discours sur l'utilité que les souverains pouroient retirer de cette sorte d'étude. Notes sur le traité de Lactance, *De mortibus persecutorum*, à la fin de l'édition de ce traité faite à Abo, capitale de Finlande, en 1684, par les soins de M. Colombus Suédois. Ces notes ont été réimprimées avec des augmentations dans l'édition du même traité faite à Utrecht en 1692. La préface de cette édition, qui est un excellent morceau, est aussi de M. Cuper. Une histoire des trois Gordiens, en 1697. Tous ces ouvrages sont en latin. M. Cuper a laissé des augmentations pour tous ses autres ouvrages; des dissertations sur la géographie d'Homere, sur les douze Césars, les Thérapeutes de Philon, des recueils d'inscriptions, &c. Son éloge, par M. de Boze, dans le *t. III des mém. de l'académie des Inscript.*

Les autres ouvrages dont M. Cuper est encore auteur, sont: *Projet d'une nouvelle édition de l'histoire des trois Gordiens*, avec un *Projet de réponse pour défendre la même histoire*, contre l'histoire des quatre Gordiens de M. l'abbé du Bos: l'un & l'autre en latin dans l'*histoire critique de la république des lettres*, par Masson, tome XI. *De elephantis in nummis obviis, exercitationes duæ*, dans le tome III des *antiquités romaines* de M. de Sallengre. M. Cuper avoit donné un projet de cet ouvrage dans le tome X de l'*Histoire critique de la république des lettres. Traduction de diverses lettres latines sur d'anciennes inscriptions trouvées en Orient, adressée à M. Huet*, dans les *Mémoires de Trévoux*, mai 1703. *Onze lettres latines* dans le recueil intitulé: *Celeberrimorum virorum epistolæ, de re numismaticâ, ad M. Zachariam Goesium*, à Wittemberg 1716, *in-8°*. *Extraits de plusieurs lettres de M. Cuper à M. Jurieu, sur l'histoire critique des dogmes & des cultes bons & mauvais*; dans les *nouvelles de la république des lettres*, août & septembre 1704. *Lettre à M. Basnage sur son histoire des Juifs*, dans l'*histoire des ouvrages des savans*, novembre 1706. *Lettres à M. Masson sur quelques points de littérature*; dans l'*histoire critique de la république des lettres*, tome IV. *Deux lettres latines* à M. Mathurin Veyssiere la Croze, sur les disputes de celui-ci avec le pere Hardouin; dans le recueil de littérature, de philosophie & d'histoire, imprimé à Amsterdam en 1730. Ces lettres ont été écrites en 1708. *Trente-trois lettres latines* sur différens sujets, & principalement sur divers points de littérature & d'antiquité, écrites à Jean-Jacques Scheuchzer depuis 1707 jusqu'en 1718, dans le tome II du recueil intitulé: *Joannis Georgii Schelhornii amœnitates historiæ ecclesiasticæ & litterariæ*, à Leipsick 1738, *in-8°*. On y trouve aussi les lettres de M. Scheuchzer à M. Cuper, & une préface de Scelhorn, où l'on fait l'éloge de ces deux savans. *Deux autres lettres latines*, l'une à M. Tentzelius, & l'autre à M. de Leibnitz, sur divers monumens, & quelques faits concernant l'histoire des Gordiens, les dissertations sur les éléphans, &c. dans l'*Histoire de la vie & des ouvrages de M. de la Croze*, par M. Jourdan, seconde partie, à Amsterdam 1741, *in-8°*. On a donné à Amsterdam en 1742, *in-4°*. un recueil considérable des lettres de M. Cuper. Ce recueil où l'on n'a point réuni les lettres citées plus haut, adressées à Jean-Jacques Scheuchzer, contient des lettres de critique, d'histoire, de littérature, &c. écrites à divers savans de l'Europe. On doit ce recueil à M. de Beyer, conseiller & échevin de Nimégue, petit-neveu de l'auteur, qui y a joint une préface curieuse & instructive où il apprend, entr'autres choses, que les savans dont il tient le plus grand nombre des lettres de ce recueil sont M. du Mont, pasteur & professeur en histoire ecclésiastique & en langues orientales à Amsterdam, & M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoise. Au lieu

d'une vie détaillée de M. Cuper, l'éditeur s'est contenté de faire réimprimer les éloges de son grand oncle par M. de Boze & par le pere Niceron. M. de Beyer se propose, à ce que l'on assure, de donner un second recueil des lettres de M. Cuper, où l'on verra les correspondances de celui ci avec plusieurs autres savans du premier ordre. M. Targioni, docteur en médecine & professeur de botanique à Florence, a déja donné en 1745 des preuves de la correspondance qui étoit entre M. Cuper & le savant Antoine Magliabechi, en publiant les lettres qu'il a pu recouvrer du premier, adressées à M. Magliabechi, dans le tome I des lettres des savans des Pays-Bas au même M. Magliabechi, à Florence, *in-8°*.

CUPIF (François) docteur de Sorbonne, apostat. Il étoit natif d'Angers, fils de *François* Cupif de la Beraudiere, avocat au parlement de Paris, & de *Renée* Seguin. Après avoir reçu le bonnet de docteur dans la faculté de Paris, il fut pourvu de la cure de Contigné, diocèse d'Angers, vers l'an 1630. Il en fit bâtir le presbytere, un des plus beaux de l'Anjou. Il prêcha plusieurs fois dans la cathédrale d'Angers & dans d'autres villes du diocèse avec applaudissement. Etant devenu amoureux de mademoiselle Rité, qui professoit la religion calviniste, la demoiselle promit de l'épouser s'il changeoit de religion. Cupif se prêtant à cet appas séducteur, on ne fut pas long-temps à s'appercevoir de son changement. Prêchant à Châteaugontier, il insinua assez ouvertement les dogmes de la nouvelle réforme. M. de Rueil, évêque d'Angers, informé de ce scandale, lui fit faire des monitions canoniques, que l'on conserve encore dans la bibliothéque du séminaire d'Angers, pour le porter à rétracter ses erreurs; mais cette démarche ne servit qu'à endurcir le rebelle, qui se déclara plus hautement en faveur du parti calviniste. Alors il somma la demoiselle Rité de sa parole; mais celle-ci s'en moqua, & se contenta de lui répondre que le voyant infidéle à sa religion, elle ne devoit pas espérer de le voir plus fidéle à son épouse. Cupif quitta alors l'Anjou & se retira à Paris, où M. le cardinal de Bouillon le fit chercher pour l'arrêter. Le duc de Bouillon lui donna retraite dans son hôtel, & le mena ensuite à Sedan, d'où il passa en 1637 en Hollande. Il y fut à peine arrivé qu'on le fit ministre à la Haye, où il se maria. La faculté de théologie de Paris, instruite de son apostasie, fit publier cette même année un décret, par lequel elle le déclaroit dégradé & déchu de tous ses privilèges de docteur. En ce même temps Cupif adressa à M. de Rueil, son évêque, une déclaration imprimée, dans laquelle il *déduit les raisons qui l'avoient mu à se séparer de l'église romaine pour embrasser la réformée*. Le prélat eut la charité d'envoyer en Hollande M. Arthaud, un de ses archidiacres, pour tâcher de lui faire reconnoître ses égaremens. Les raisons de M. Arthaud l'ébranlerent, mais ne le convertirent pas. *Voilà monsieur*, lui dit-il, en lui montrant sa femme & ses enfans, *des liens trop forts pour pouvoir les rompre*. On assure qu'il a fait encore depuis la même réponse à un capitaine d'infanterie qui servoit dans la guerre de Hollande en 1672. Cupif avoit épousé 1°. mademoiselle Dorselles: 2°. une demoiselle de la maison de Blois de Trelton, dont le grand-pere avoit été amiral de Hollande. * *Mémoires mss.* de M. du Mabaret.

CUPIDON, divinité que les anciens croyoient présider à l'amour, *cherchez* AMOUR.

CUPPI, ou CUPIS (Jean-Dominique) cardinal, étoit Romain. Il fut très-habile jurisconsulte, protonotaire apostolique, évêque d'Adria, administrateur des églises de Nardo, de Recanati, de Macerata, de Montepeluso, & de Camerino, puis archevêque de Trani. Après avoir rendu de grands services à l'église, le pape Léon X le fit cardinal en 1517. Il eut la legation de la Marche en 1537, & le gouvernement de Tivoli l'année suivante. Il assista aux conclaves d'Adrien VI, de Clément VII, de Paul III & de Jules III, & mourut doyen des cardinaux, évêque d'Albe & de Palestrine, le 19 décembre 1553, ayant alors la protection des affaires de France en la cour de Rome. Janus Vitalis composa en son honneur une oraison en vers. Il y a eu de son nom Tosce & Paul de Cupis, tous deux évêques de Recanati, l'un avant le cardinal, & l'autre après lui; Bernardin, évêque d'Osimo en 1551; Theodore, Jésuite dans le XVII siécle; Pierre, abbé de S. Laurent *extra muros*, & Jean-Dominique de Cupis, tous deux vivans en 1665. * Michel Justiniani, *histoire des gouverneurs de Tivoli*. Ughel, *Ital. sacr.* Ciaconius. Victorel. Auberi, *hist. des cardinaux*, *&c.*

CURAÇAO ou CURASSAW, isle de l'Amérique méridionale, est une de celles qu'on nomme *Isles de Sottovento*. Elle est vis-à vis la province de Venezuela, entre l'isle de Bonnaire & Doraba. Les Espagnols en ont été autrefois les maîtres; mais les Hollandois la leur enleverent en 1632, & l'ont gardée depuis. * Laët. Sanson.

CURATEURS. Il y en avoit de plusieurs sortes à Rome. *Curatores omnium tribuum*, c'étoient les syndics, qui étoient comme les protecteurs des quartiers de Rome, ausquels répondent les *Quartiniers* de Paris & de quelques autres villes.

Curatores operum publicorum. Les surintendans des ouvrages publics, qui en prenoient le soin.

Curatores Alvei, Tiberis, & Cloacorum. Les commissaires pour le nettoyement du canal public, & des égouts de la ville. Suetone nous apprend qu'ils furent établis par Auguste. *Nova officia excogitavit, curam operum publicorum, viarum & aquarum Alvei & Tiberis.*

Curatores viarum, extra urbem. Les commissaires des grands chemins hors de Rome, & des ponts & chaussées.

Curatores denariorum flandorum, qu'on trouve exprimé par ces trois lettres dans les inscriptions antiques: C. D. F. *maîtres des monnoies*, qui sont encore appellés *viri monetales*, qui avoient le soin de faire battre monnoie. On trouve dans les inscriptions des piéces d'or & d'argent anciennes, ces cinq lettres *A. A. A. F. F.* qui signifient *Ære, Argento, Auro, flando, feriundo*. C'est-à-dire, *commis à faire fondre & battre les espéces de cuivre, d'argent, & d'or*.

Curatores Kalendarii. Ceux qui donnoient l'argent de la maison de ville à usure, & qu'on payoit aux calendes ou le premier jour du mois, d'où ils ont été nommés *Kalendarii*. * *Antiq. rom.*

CURBICUS, est le véritable nom de l'héréfiarque Manès, lorsqu'il étoit esclave, *cherchez* MANÈS.

CURCE, *cherchez* CURTIUS.

CURCHUS, faux dieu des anciens habitans de la Prusse, qui le faisoient présider au boire & au manger. Ces peuples après avoir fait la récolte des fruits de la terre, lui en offroient les prémices. Ils entretenoient aussi un feu perpétuel en son honneur, & lui érigeoient tous les ans une statue nouvelle, brisant celle qu'ils avoient adorée. * Hartknock, *dissert. de cultu deorum Pruss.*

CURDES, peuples du Curdistan, qui se sont aussi répandus dans la Mésopotamie ou *le Diarbeck*, dans l'Arménie & dans la Syrie, vivent sous la protection du roi de Perse, & parlent une langue qui approche assez de la persienne. Les uns sont Mahométans & les autres Jasides. *Les Curdes Mahométans* sont gouvernés par des émirs ou princes, qui sont presque souverains dans leurs principautés, & comme indépendans du grand seigneur. Il y a de ces émirs jusques à la ville d'Aisan, à six journées de Diarbekir, aux environs de laquelle on voit aussi un grand nombre de chrétiens Nestoriens, Jacobites & Arméniens. *Les Curdes Jasides* sont de cinq sortes, savoir, les Dacenies, les Sachelies, les Dennedies, les Caledies, & les Errans. Ils sont Parthes d'origine, & en partie Manichéens de religion; ils adorent Dieu, mais ils ont aussi de la vénération pour le diable, qu'ils craignent comme auteur du mal. Il y en a qui ado-

rent le soleil, & on les appelle *Chamsies*, c'est-à-dire, adorateurs du soleil. JASIDES signifie disciples de JESUS, du mot *Jasid*, qui veut dire JESUS en langue curde; & vient du turc *Aisa*, qui signifie le même. Ils reconnoissent la divinité de Jesus-Christ & son origine du Pere éternel. Ils croient aussi comme les catholiques, qu'il est né de la Vierge Marie, laquelle ils nomment *Meyrene*. LES DACENIES ont leur principale demeure à une demi-journée de Mosul, qui est la nouvelle Ninive. Ces sortes de Curdes reçurent le christianisme le jour même de la descente du S. Esprit, & sont nommés dans l'écriture, entre les nations qui virent le miracle de la Pentecôte; le mot *Parthi*, qui est dans le second chapitre des Actes des apôtres, est traduit du syriac *Kerad*, qui signifie *Curdes*, & ce sentiment est appuyé sur l'histoire, qui nous apprend que l'empire des Parthes a été établi par des fugitifs de la Scythie, & que cet empire s'étendit jusque dans l'Assyrie & la Mésopotamie. Les Jasides sont donc venus des Parthes, & particuliérement des Assyriens appellés Dacenies, qui reçurent encore les lumieres de la foi par S. Jude ou Thadée, en l'honneur duquel ils ont bâti un temple, qui est l'unique de toute leur secte. Ils nomment cet apôtre en leur langue *Cheié-Adi*. Les Dacenies aiment autant les chrétiens, qu'ils haïssent les Mahometans; & comme ils ont l'humeur fort guerriere, & le courage des anciens Parthes, on leur entend quelquefois dire que si les Francs venoient en leur pays, ils extermineroient ces infidéles. LES JASIDES SACHELIES ont un fort sur le mont Sangare, qui étoit autrefois une forteresse des Romains dans la Mésopotamie. Cette montagne dont l'étendue contient environ trois journées de chemin, a de fertiles plaines sur sa hauteur, & est revêtue de vignes & d'arbres fruitiers. Au bas, il y a encore une grande plaine très-abondante en bled. Ainsi cette nation se soutient par elle-même. Elle est partagée en un grand nombre de villages, où les enfans s'exercent à manier les armes dès l'âge de sept ans. Les hommes ont de longs cheveux à la façon des François, & les femmes, qui se servent des armes à feu avec autant d'adresse que les hommes, ne portent point de longs voiles, comme toutes les autres de l'Orient. Pour peu que les Turcs approchent de leur pays, ils ne perdent point l'occasion de courir sur eux; c'est pourquoi le grand seigneur ne leur fait point payer de tribut & se contente d'un présent qu'ils lui portent. On dit communément qu'un Sachelie battroit sans peine cinq ou six Turcs, tant on est persuadé de l'adresse & du courage de ce peuple. LES JASIDES DENNEDIES sont les paysans des Curdes, dont quelques-uns demeurent à une journée de Mardin, proche la riviere de Chobar, qui a son cours vers Bagdet & se jette dans l'Euphrate. Il y en a d'autres qui habitent la terre de Serouge, à une demi-journée de l'Euphrate, où se voient les restes de l'église du célébre évêque Jacques de Sérouge, surnommé *le Docteur*, qui a laissé de savans ouvrages aux Chaldéens & aux Syriens. Il vivoit dans le V siécle, & s'acquit une réputation qui dure encore, quoique les Grecs aient de l'aversion pour la mémoire de cet évêque. LES CALEDIES sont au-dessus de Diarbekir, vivent de brigandages, & font des courses dans la Syrie & dans la Mésopotamie. Quelques-uns les appellent *Calethlies* ou *Catelies*, & croient que ce sont les assassins si renommés dans l'histoire des Croisades. Ces bandes de brigands, qui suivent en ce temps-ci les caravanes, suivoient les pélerins dans les autres siécles; & l'on voit encore aujourd'hui leur ancien château au-dessus de Tortose en Syrie. LES JASIDES ERRANS, que les Turcs nomment *Couchar*, changent de demeure, selon les saisons, pour trouver de bons pâturages, & vont depuis Mosul jusqu'à Arzerum, dans l'espace de vingt-cinq journées de chemin. Ils passent souvent auprès du mont Achout, où il y a plus de 20000 grottes d'autres Jasides, qui y vivent sans religion, à la réserve qu'ils ont de la vénération pour Jasid, & pour le diable qu'ils craignent comme l'auteur de tous les maux. Ces Jasides errans ont une demeure très-agréable dans une terre appellée *Bengueil*, c'est-à-dire, Mille fontaines. On y voit une colline revêtue de beaux arbres & d'une infinité de fleurs, où l'on compte mille bassins & mille sources d'eau, qui coulant dans le vallon, se joignent en quatre endroits, & forment, dit-on, quatre grandes rivieres: le Tigre; l'Euphrate; le Guoëso, & le Calich, dont les eaux s'étant plusieurs fois perdues sous terre, & paroissant de nouveau après plusieurs détours, vont enfin se rendre à Balsora dans l'Yerack. Ce paradis terrestre est habité par les Curdes errans, dans les grandes chaleurs de l'été. Les Jasides forment dans leurs dévotions nocturnes une maniere de danse, au son de leurs petits tambours. Leur turban & leurs habits sont noirs; & lorsque les enfans des Turcs, ou des Arabes les rencontrent dans les rues, ils leur jettent des pierres, en criant, *Dieu confonde le diable*. Ils croient que le démon se réconciliera avec Dieu, & ne peuvent souffrir qu'on le maudisse, dans la crainte qu'ils ont de sa colere. Ces peuples ont un *Scheile* ou prélat, qui est aussi le grand supérieur de tous les moines Jasides. * *Relation de la mission de* Mardin, 1681. Voyez l'*histoire des Huns*, par M. Deguignes.

CURDISTAN, ou PAYS DES CURDES, vaste pays d'Asie, s'étend en partie dans la grande Arménie, & en partie vers la Perse, même jusqu'à Bagdad, où il comprend le royaume de Carnaba.* Sanson. Baudrand.

CURDO, anciennement *Niphates mons*. C'est une longue chaîne de montagnes, qui fait partie du mont Taurus. Elle s'étend depuis l'Euphrate jusqu'aux montagnes de Tchildir, qui sont les monts Caspiens des anciens. Ces montagnes séparoient autrefois la grande Arménie de la Mésopotamie & de l'Assyrie: aujourd'hui elles séparent entre l'Euphrate & le Tigre, la Turcomanie du Diarbeck, & ensuite elles traversent le pays des Curdes, d'où elles prennent le nom de Curdo. * Baudrand.

CURE, petite riviere de France. Elle coule le long des confins de la Bourgogne & du Nivernois, baigne Vezelai, & se décharge dans l'Ionne, un peu au-dessus de Crevant. C'est le village de Cure, avec abbaye, à deux lieues au-dessus de Vezelai, qui donne le nom à cette riviere.

CURE, est le nom que l'on donne aux bénéfices, dont le titulaire a le soin de la conduite des ames dans une certaine étendue de terre, qu'on appelle une paroisse. Les curés sont aussi anciens que l'église. Car les apôtres établissoient dans les églises nouvellement établies, des prêtres pour les gouverner conjointement avec le premier évêque. Cet évêque avoit le pouvoir d'en ordonner quand il étoit besoin pour le gouvernement de l'église. Dans la suite, l'église & le nombre des fidéles se multipliant, il fallut bâtir plusieurs églises dans une même ville, celle de l'évêque n'étant pas suffisante, & établir des prêtres pour gouverner des églises dans la campagne. On voit qu'il y avoit à Rome du temps d'Optat quarante basiliques, qui étoient régies par des prêtres; & le pape Corneille dans son épître à Fabius, assure qu'il y avoit quarante-six prêtres dans l'église de Rome. Il y avoit des curés à Alexandrie dès le temps de S. Athanase. Il y en avoit aussi aux environs de la Mareote. Ces prêtres avoient chacun une église, dans laquelle ils assembloient le peuple. Cela étoit général dans toute l'église. Il y avoit des prêtres de la ville, dont les uns étoient dans l'église épiscopale, les autres avoient leurs églises ou leurs titres dans la ville, & quantité d'autres qui étoient dans la campagne. Entre ceux-ci, il y en avoit de plus considérables que l'on appelloit chorévêques, ausquels ont succedé les doyens ruraux. Les théologiens regardent les curés comme les successeurs des 72 disciples de Notre-Seigneur, & les croient de droit divin. C'est en particulier le sentiment de la faculté de théologie de Paris. Les curés avoient droit d'assembler le peuple, de leur administrer les sacremens dans leurs églises, & d'excommunier les coupables. On a

donc, depuis le VIII siécle, uni des cures à des chapitres & à des monasteres. Mais depuis on a exclu les moines de l'administration des cures. Les chanoines réguliers se sont maintenus dans le droit de posséder des cures. Les chapitres & les monasteres qui ont des cures, sont obligés d'y nommer des vicaires perpétuels. Les curés ne sont point amovibles : ils dépendent des évêques ; mais pour les destituer, il faut un jugement canonique. Les droits spirituels des curés, sont de gouverner les fidéles qui dépendent de leur paroisse, pour ce qui regarde le spirituel, de leur administrer les sacremens, de les confesser & communier à Pâque. Les temporels sont de percevoir les grosses dixmes, à moins qu'elles n'aient été aliénées, (& en ce cas les gros décimateurs sont tenus de leur faire une pension congrue,) de jouir des novales menues, & autres dixmes, & du creux de l'église, c'est-à-dire, des offrandes, des droits de baptême, de mariage, de mortuaires, &c. * Thomassin, *discipline de l'église*. Filesac, *& autres.*

CUREAU de la Chambre, *cherchez* CHAMBRE (Cureau de la)

CUREOTIS, en grec κυρὰ (de Κυρεωτὶς, c'est-à-dire, l'action de tondre) étoit le troisiéme jour des Apaturies, qui étoient certaines fêtes que les Athéniens célébroient pendant quatre jours. Les peres amenoient ce jour-là leurs enfans pour être rasés, & pour être ensuite reçus dans les tribus du peuple. Car jusqu'à l'âge de puberté ils entretenoient leur chevelure en l'honneur de quelque divinité ; lorsque le temps étoit venu de la faire raser, cela se faisoit dans le temple de cette même divinité, à laquelle ils l'avoient consacrée. C'étoit le plus souvent à Apollon, quoiqu'il n'y eût point de loi pour cela. Le petit peuple d'Athènes consacroit sa chevelure à Hercule, & les principaux de la ville à Apollon *Pythien*, dans le temple de Delphes. Mais pour ce qui est du jour nommé *Cureotis*, Hesichius dit clairement qu'ils avoient accoutumé de consacrer leur chevelure à Diane. *Voyez* APATURIES.

CURES, ancienne ville d'Italie dans le pays des Sabins, qu'on croit avoir été fondée par Medius Fidius. En la septiéme année de la fondation de Rome, & 747 ans avant Jesus-Christ, Tatius roi des Sabins, quitta Cures pour venir demeurer avec ses peuples à Rome, d'où les Romains prirent le nom de *Quirites*. Numa Pompilius étoit natif de Cures, & cette ville a été depuis ruinée. Leandre Alberti a cru que cette ville étoit bâtie dans l'endroit où est le village dit *Torre ;* & d'autres croient que c'étoit où est le bourg de *Curesse*, mais il y a plus d'apparence que c'est sur les ruines de Cures qu'on bâtit depuis la ville de *Vescovie*, où a été l'évêché de Sabine. Vescovie n'est aujourd'hui qu'un bourg.

CURETES, peuples de l'isle de Crete, originaires du mont Ida, célébroient leurs fêtes au son des instrumens, à la façon des Corybantes. On dit qu'on leur donna le soin de Jupiter nouvellement né, & qu'ils furent ministres de Cybele. * Strabon, *liv.* 10.

CUREUS (Joachim) médecin Allemand dans le XVI siécle, né à Freistat en Silesie, le 23 octobre 1532, étoit fils de *Grégoire* Cureus, qui étoit un ouvrier en laine, mais qui avoit étudié, & qui aimoit les lettres. Il fut élevé avec soin, & alla ensuite consulter les savans d'Italie dans les plus célébres universités, principalement dans celle de Padoue, où il étudia en philosophie & en médecine. Depuis étant revenu en son pays, il exerça la médecine avec réputation, & mourut le 21 janvier 1573, âgé de 41 ans. Joachim Cureus composa les annales de Silésie & de Breslaw, que Henri Rattel traduisit en allemand, l'an 1585, & que Jacques Schikfusius augmenta depuis, & publia à Iéne l'an 1625 : outre ces annales, il avoit entrepris d'autres ouvrages historiques qui se sont perdus. * Joannes Berinarius, *in orat. de vita & morte Cur.* Raderus. Melchior Adam, *in vit. med. Germ. &c.*

CURIACES, trois freres de la ville d'Albe, soutinrent en combattant, les intérêts de leur patrie contre les Romains. Ces derniers, sous le roi Tullius Hostilius, avoient déclaré la guerre à ceux d'Albe ; mais comme les forces de ces deux peuples se trouverent égales, ils convinrent entr'eux que trois freres gémeaux de chaque parti soutiendroient les prétentions de leur nation ; trois Curiaces pour ceux d'Albe ; trois Horaces pour les Romains. Le combat qui se donna l'an 85 de Rome, & 669 avant Jesus-Christ, fut long-temps douteux. Les trois premiers étant blessés, & deux des derniers tués, celui des Horaces qui restoit, joignant l'adresse à la valeur, feignit d'avoir peur & de prendre la fuite ; & ayant par cette feinte extrêmement fatigué les Curiaces, les attaqua l'un après l'autre, & les tua. * Florus, *l.* 1, *c.* 3. Tite-Live, *l.* 1. Denys d'Halicarnasse, &c.

CURIATIUS MATERNUS, poëte Latin, vivoit du temps de l'empereur Vespasien, vers l'an 70 après Jesus-Christ. Ses ouvrages sont perdus, & nous n'avons qu'une tragédie de Médée, citée par l'auteur des causes de l'éloquence corrompue, *au dial.* 6, & par Vossius, *des poëtes Latins*, *chap.* 3.

CURIE : Romulus divisa le peuple Romain en trente curies, dont il y en avoit dix dans chaque tribu, afin que chacun fît les cérémonies des fêtes & des sacrifices dans le temple, ou dans un lieu sacré, destiné pour chaque curie, dont le prêtre, ou sacrificateur, s'appelloit curion, *à sacris curandis*, parcequ'il avoit soin des sacrifices. Le peuple s'assembloit par curies, pendant les premieres années de la fondation de Rome, parcequ'il n'y avoit point encore de centuries, & qu'il n'y avoit alors que trois tribus. Ainsi on créoit les rois & les magistrats, on faisoit les loix & les ordonnances, & on rendoit la justice dans les assemblées des curies, lorsque l'on prenoit les suffrages du peuple. Mais enfin on ne tint plus ces assemblées, que pour faire certaines loix, ou pour créer les flamines & le grand curion ; car les curions particuliers étoient élus par chaque curie. On tenoit ces assemblées en un lieu appellé *Comitium*, qui étoit dans la place romaine. * Rosin, *antiq. rom. liv.* 6, *chap.* 3 *&* 5.

CURIEL (Jean-Alfonse) chanoine de Salamanque, professeur en théologie, étoit Espagnol, & natif de Palentiola, petit bourg dans le diocèse de Burgos. Il étoit déja maître-ès-arts & docteur en théologie, lorsqu'il s'associa avec les Bénédictins, quoiqu'il portât seulement l'habit ecclésiastique. Ensuite il eut un canonicat à Burgos, & puis un autre dans l'église de Salamanque. Depuis étant choisi pour enseigner la théologie dans l'université de cette ville, il fut professeur durant plus de trente ans, & y mourut le 28 septembre de l'an 1609. Jean Alfonse Curiel avoit une très-belle bibliothéque, qu'il laissa aux Bénédictins. De tous les ouvrages qu'il a composés, on n'en a publié que deux. *Lecturæ in D. Thomæ* 102, *& controversiæ in diversa loca S. Scripturæ.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Le Mire, *de script. sæc. XVII*, *&c.*

CURIEUS, fils de Cinyras, roi de Chypre, qui bâtit une ville dans cette isle, qu'il nomma *Curium*, Κύριον, si l'on en croit Etienne de Bysance ; mais cet auteur & les autres Grecs modernes ne manquent jamais de savoir les noms des fondateurs des villes. Bochart tire celui de *Curium* d'un mot phénicien, qui signifie *Poissonneux.* * *Chanaan ; lib.* 1, *cap.* 3.

CURIEUX. On appelloit ainsi certains controlleurs qui avoient l'œil sur les voitures publiques, & en général sur tout ce qui regardoit le service de l'empereur. * Fleuri, *hist. ecclésiast. liv.* 11, *n°.* 52. D. Ceillier, *hist. des aut. sacrés & ecclésiast. tome IV*, *page* 625.

CURIGLIANO ou CORIGLIANO, en latin *Coriolanum*, petite ville sur une riviere de même nom. Elle est dans la Calabre citérieure, province du royaume de Naples, à une lieue du golfe de Tarente, & à deux de la ville de Rossano, du côté du couchant. * Mati, *diction.*

CURION, nom que les Romains donnoient au sacrificateur de chaque curie. Romulus ayant divisé le peu-

ple en trois tribus & en trente curies, ordonna que chaque curie auroit son temple, où elle feroit ses sacrifices & ses fêtes, par le ministere d'un sacrificateur, qui seroit nommé *Curion.* Ainsi il y avoit trente curions, qui recevoient les ordres du grand curion, élu par toutes les curies assemblées, pour être le chef de toutes les autres. Jule Capitolin nomme ainsi certains crieurs publics, qui lisoient dans les jeux les requêtes que les comédiens faisoient au prince ou au peuple. * Denys d'Halicarnasse, *liv.* 2. Festus.

CURION (C.) orateur Romain, vivoit du temps de Jules César, en l'année 700 de Rome, 54 ans avant Jesus-Christ, & étoit fils d'un autre orateur de ce nom. Il étoit naturellement éloquent, comme Cicéron le témoigne. Tacite dit qu'il étoit de ces orateurs, qui avoient mis leurs talens à prix d'argent, & remarque que Claudius & lui, prenoient de grandes sommes pour plaider. Ce fut Curion, qui dans une harangue appella César, *l'homme de toutes les femmes, & la femme de tous les hommes.* * Tacite, *lib.* 11, *annal.* Suétone, *en la vie de Jules César*, *c.* 49. Cicero, *in Bruto.*

CURION (C. Scribonius) tribun du peuple, fils de l'orateur, contracta de grandes dettes, & pour s'en délivrer, il porta César à entreprendre la guerre civile, comme Cicéron s'en plaint, en écrivant à son frere Quintus. Depuis, Curion ayant été envoyé en Afrique, combattit avec courage contre Varus, qu'il mit en fuite; mais se voyant surpris par Juba, il punit par sa mort l'imprudence qu'il avoit eue d'exposer son armée, l'an 706 de Rome, & 48 avant Jesus-Christ. * Plutarque, *dans la vie de Pompée & de Jules César.* Florus, *ep. &c.*

CURION (Jacques) médecin Allemand, naquit en 1497. Ayant appris les belles lettres, il s'attacha à la médecine & aux mathématiques, qu'il enseigna à Ingolstad & à Heidelberg, où il mourut le premier juillet de l'an 1572, âgé de 75 ans. Il fut enterré dans l'église de S. Pierre, où l'on voit son tombeau avec son épitaphe.

CURION (Cœlius-Secundus) le dernier de vingt-trois enfans de Jacques Troter Curion, de famille noble, naquit le premier de mai 1503, à San-Chiriaco dans le Piémont. Il fut élevé à Moncallier jusqu'à la mort de son pere, après laquelle il alla à Turin, où il s'appliqua pendant quelques années à l'éloquence, à la poësie, à l'histoire, & au droit civil qu'il étudia sous François Sfondrate, qui fut depuis cardinal. Le bruit que faisoient les livres de Luther & de Zuingle l'ayant frapé, exciterent sa curiosité. Quoiqu'il eût à peine vingt ans, & qu'il n'eût aucun principe de théologie, il chercha ces livres, les lut, en adopta les sentimens, & résolut de passer en Allemagne pour les professer avec liberté. Il partit avec deux jeunes gens engagés dans les mêmes opinions, & ils prirent leur route par le Val-d'Aoste. Fiers de leur prétendue science théologique, ils déclamoient en chemin avec une grande liberté contre ceux qui ne pensoient pas comme eux, & n'examinoient point devant qui ils s'entretenoient. Leur imprudence leur couta la liberté: l'évêque d'Yvrée les fit enfermer dans le château de Capriano; mais deux mois après, Curion qui avoit des amis parmi la noblesse du pays, obtint sa liberté; & l'évêque, après l'avoir averti d'être plus sage, l'envoya à l'abbaye voisine de S. Bénigne. Curion ne paya cette attention que par un sacrilége: il vola & dispersa des reliques de S. Agapet & de S. Tiburce que l'on conservoit dans cette abbaye, & mit en leur place une bible qu'il avoit tirée de la bibliothéque, avec cette inscription: *Hæc est arca fœderis, ex qua verè scisscitari oracula liceat, & in qua veræ sunt Sanctorum reliquiæ.* La crainte d'être découvert le fit passer peu après à Milan, d'où il alla à Rome, & parcourut la plupart des villes d'Italie. Il revint ensuite à Milan, où il séjourna plusieurs années, & se fit beaucoup estimer par son esprit & par sa science. Il s'y maria en 1530, fort avantageusement; & après cet établissement, il se retira avec sa femme à Casal, capitale du Montferrat. Il y avoit déja quelques années qu'il y demeuroit, lorsqu'il prit la résolution de retourner dans sa patrie, & de se faire rendre compte du bien de ses parens, dont l'unique sœur qui lui restoit s'étoit emparé. Mais la crainte d'être pris comme hérétique, que sa sœur augmenta beaucoup, le chassa bientôt. Il ne se retira cependant qu'à Ramoni, près de Moncallier, & peut-être y seroit-il demeuré en sureté, sans le chagrin qu'il donna à un Dominicain, à qui il fit voir publiquement que plusieurs opinions monstrueuses qu'il avoit attribuées à Luther, & qu'il avoit prétendu démontrer par ses ouvrages, n'avoient rien de réel, & que cet hérétique avoit même enseigné le contraire. Ce religieux indigné de la confusion qu'il avoit soufferte, & des mauvais traitemens de la populace qui s'étoit jettée sur lui, en porta ses plaintes à l'inquisiteur de Turin, & Curion fut arrêté & gardé à vue. Mais ayant trouvé moyen de se sauver pendant la nuit, il se rendit à Salo dans le duché de Milan, de-là à Pavie, d'où le pape l'obligea de sortir trois ans après, ensuite à Venise, à Ferrare, à Lausane en Suisse, où il fut fait principal du collége; & enfin à Basle où il passa en 1547, y professa pendant vingt-deux ans l'éloquence & les belles lettres, & y mourut le 24 novembre 1569, dans sa soixante & septiéme année. Il a fait un assez grand nombre d'écrits en latin, dont une partie a été imprimée en un volume *in-8°*, à Basle en 1544, sous le titre d'*Opuscules.* On lui attribue d'avoir recueilli toutes les pasquinades qui se trouvent dans le recueil intitulé: *Pasquillorum, tomi duo, &c.* à Basle en 1544, *in-8°. Forum Romanum*, in-folio, qui n'est autre que le trésor de la langue latine de Robert Etienne. Il a donné aussi des scholies & des notes sur plusieurs ouvrages de Ciceron, sur Juvenal, sur Perse, sur Tite-Live, &c. Celui de ses ouvrages, qui a fait le plus de bruit, est son traité de l'*Etendue du bienheureux royaume de Dieu.* (De amplitudine beati regni Dei, libri duo,) en 1554, *in-8°.* Il le fait si étendu, qu'il prétend que le nombre des élus surpasse infiniment celui des réprouvés; ce qui est entiérement contraire à la parole de Dieu. Pierre-Paul Vergerio l'attaqua, & Curion fit son apologie, qui n'est pas plus orthodoxe. Le pere Niceron, Barnabite, a donné une liste exacte des écrits de Curion, dans le *tome XXI* de ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, &c.* Nous y renvoyons, en observant que ce pere a oublié un ouvrage de Curion, qui est une édition d'Apulée, dont M. Scelhorn, qui donne une notice de cet ouvrage, rapporte ainsi le titre: *Lucii Apuleii Platonici & Aristotelici philosophi epitoma divinum de mundo seu cosmographiâ, ductu Conradi Celtis impressum*, Vienne 1497, *in-folio.* * *Voyez* aussi Scelhorn, dans ses *Amœnitates litterariæ, tom. I, p.* 808, *& suiv.* & les *tomes XII & XIV.*

Il est bon de dire un mot des enfans de Curion qui se sont distingués par leur science.

Cœlius-Horace Curion, né l'an 1524, à Casal, fut reçu à Pise docteur en philosophie & en médecine, à l'âge de vingt ans; passa en Allemagne où il fut bien venu à la cour des empereurs Ferdinand & Maximilien, & mourut à trente ans le 15 février 1554. Il a traduit de l'italien en latin les discours de Marsilio Andreasio, *De amplitudine misericordiæ Dei;* trois sermons de Bernardin Ochin, *De officio christiani principis, &c.*

Cœlius-Augustin Curion, né à Salo dans le Milanez l'an 1538, fait professeur d'éloquence à Basle en 1565, & mort le 24 octobre 1567 dans sa vingt-neuviéme année, a composé *Hyerogliphicorum libri duo*, à la suite de ceux de Pierius Valerianus. *Saracenicæ historiæ libri tres*, avec plusieurs piéces sur le même sujet, à Francfort en 1596, *in-folio.*

Léon Curion, né aussi à Salo le 13 janvier 1536, passa une partie de sa vie en Pologne, où il fut employé dans le service & dans les négociations. Il revint à Basle en 1567, s'y maria, & y mourut le 6 octobre 1601, âgé de 65 ans. *Marguerite*, l'une de ses filles, épousa *Jean* Buxtorf, professeur à Basle.

VIOLANTE Curion, née à Céva, dans le Piémont, le 8 novembre 1532, fut élevée à Lausane depuis l'âge de dix ans, & mariée à Basle en 1553, à *Jérôme* Zanchius, qui y étoit professeur en théologie : elle mourut en 1556.

ANGÉLIQUE Curion, née à Lausane le 15 septembre 1543, sut les langues allemande, italienne, françoise & latine, & eut une grande connoissance des belles lettres. Elle mourut le 31 juillet 1564. On trouve trois de ses lettres dans les *Amœnitates litterariæ* de Scelhorn, *tome XIV.*

CURIOSOLITES, peuples d'entre les Celtes, qui habitoient cette partie de la Bretagne Armorique, que nous appellons aujourd'hui le diocèse de Cornouaille, ou de Quimpercorentin, comme qui diroit la Corne ou pointe des Gaules. *Cherchez* CORNOUAILLE.

CURISCH-HAFF, *Lacus Curonensis*, lac de la Prusse ducale près de la mer Baltique, où il se décharge près de la forteresse de Memel. Il reçoit plusieurs petits ruisseaux, & est fort long, mais peu large, n'y ayant qu'une langue de terre, ou plutôt de sable entre ce lac & la mer. * Baudrand.

CURISCH-NERUNG, presqu'isle de la Prusse ducale en Pologne. Elle est entre le lac de Curisch-haff, & la mer Baltique. Cette presqu'isle a environ vingt lieues de long, mais elle n'en a pas plus d'une dans sa plus grande largeur. Il y a quelques villages, dont Sarckaw & Rossiten sont les principaux. * Mati, *diction.*

CURIUS DENTATUS (Marcus Annius) citoyen Romain, fut trois fois consul l'an 464, 479, 480 de Rome, & 290, 275, 274 avant Jesus-Christ. Il vainquit les Samnites & les Sabins, & mérita l'honneur du triomphe, pour avoir été victorieux des Lucaniens. Il distribua quarante arpens de terre à chaque citoyen, & n'en réserva pas davantage pour soi, disant, que celui-là ne méritoit pas le nom de Romain, à qui cette quantité ne pouvoit suffire. Après avoir vaincu les ennemis de sa patrie, il se retira à la campagne. Un jour les ambassadeurs des Samnites l'ayant trouvé dans le temps qu'il faisoit cuire des raves dans un pot de terre, lui offrirent des vases d'or pour l'obliger de les suivre. Curius les refusa généreusement, & leur dit qu'il préféroit sa vaisselle de terre à la leur, pouvant avec sa pauvreté commander à ceux qui possédoient des richesses infinies. Il défit Pyrrhus, près de Tarente, l'an 479 de Rome, & 275 avant Jesus-Christ. * Plutarque, *en la vie de Caton le censeur.* Aurelius Victor, *en sa vie des hommes illustres, c.* 33. Tite-Live. Florus, &c.

CURIUS FORTUNATIANUS, historien, semble avoir vécu dans le III siécle, du temps de Gordien & de Philippe l'*Arabe*, comme on le peut recueillir de ce que Jules Capitolin dit de lui en la vie de Maxime & de Balbin. Il a écrit lui-même la vie de Maxime & de Pupien, & Vossius témoigne que cet ouvrage se conserve encore dans la bibliothéque de l'empereur. * Vossius, *de hist. Lat. l.* 2, *c.* 3.

CURLANDE, *cherchez* COURLANDE.

CUROPALATE, historien Grec, *cherchez* SCYLITZES.

CURSEURS APOSTOLIQUES, officiers du pape, qui représentent les anciens curseurs, dont l'histoire ecclésiastique fait mention, & qui du temps des persécutions, portoient les lettres des évêques, pour avertir les fidéles de se trouver aux synaxes. De même les curseurs apostoliques avertissent les cardinaux, les ambassadeurs, & les princes du trône de se trouver aux consistoires, aux cavalcades & aux chapelles papales ; & quand ils s'aquittent de ces fonctions, ils ont une robe violette, & un bâton d'épines en main. Lorsqu'on en reçoit un, le plus ancien des curseurs le présente au pape, en lui disant : *Beatissime Pater, iste est Cursor novus qui humiliter à Sanctitate vestra petit osculum pedis.* Deux curseurs vont tour à tour au palais, pour recevoir les ordres du pape. Si l'on doit tenir consistoire, ils sont introduits à l'audience par le maître de chambre, & ayant les genoux en terre, ils disent à sa sainteté : *Sanitas & longa vita, Beatissime Pater, cras erit consistorium ?* Le pape en leur donnant sa bénédiction leur répond, *Erit consistorium.* Pour lors ils vont intimer le consistoire à tout le sacré collége, au trésorier de la chambre, à l'auditeur de la chambre, & au gouverneur de Rome. Chaque cardinal est obligé de leur donner audience sur le champ, en tel état qu'il soit, sans les faire attendre, & est debout & découvert. Les curseurs ont un genouil en terre, & disent : *Eminentissime ac Reverendissime Domine, crastinâ die, hora N. erit consistorium.* Si c'est pour donner le chapeau à un cardinal, ils disent à celui qui le doit recevoir : *Salus & gaudium : Eminentissime ac Reverendissime Domine, die N. erit consistorium publicum, in quo SS. D. noster tradet pileum rubrum Eminentiæ vestræ, ac aliis Eminentissimis nuperrimè creatis.* Si c'est pour une chapelle papale, ils observent les mêmes cérémonies, n'y ayant que le compliment de changé ; mais aux ambassadeurs & aux princes du trône, ils ne mettent pas un genouil en terre. Ils intiment aussi les obséques d'un cardinal à tout le sacré collége & aux quatre ordres mendians ; & les héritiers du cardinal défunt sont obligés de leur donner dix ducats *di camera*, 24 livres de cire, & 8 ducats *di moneta.* Chaque nouveau cardinal leur doit dix ducats *di camera.* Ils assistent encore aux cavalcades, où le pape est présent ; ils entourent sa litiere, revêtus de leur robe violette, tenant en main une masse d'argent, montés sur des mules. Ils sont au nombre de 19, dont l'un exerce pendant trois mois l'office de maître ; & c'est à lui seul que sont adressées les commissions qui sont signées par le pape, ou par le cardinal préfet de la signature de justice. * Carlo Bartol Piazza, *Eusevolog. Rom. tract. II, cap.* 16.

CURSINET (***) célébre fourbisseur à Paris, étoit en réputation vers l'an 1660 pour les ouvrages de damasquinerie. Cette sorte de travail a pris son nom de la ville de Damas en Syrie, & les anciens s'y sont fort adonnés. C'est un assemblage de filets d'or & d'argent appliqués dans des hachures ou creux taillés sur le fer, pour y faire des ornemens arabesques, moresques ou grotesques. Ces ouvrages sont plats, ou de bas relief. Ceux que Cursinet travailloit, étoient incomparables, tant pour le dessin, que pour la belle maniere d'appliquer son or, & de cizeler de relief par dessus. * Felibien, *principes des arts.*

CURSOL (Guillaume de) *cherchez* PINTO.

CURSOLAIRES (les) que les Italiens nomment *Curzolari*, & que les Latins appelloient *Echinades*, sont cinq petites isles vis-à-vis de l'embouchure du golfe de Lepante, autrefois de Corinthe. Ce fut auprès de ces isles que les chrétiens gagnerent en 1571 cette fameuse bataille de *Lépante*, contre l'armée des Turcs, commandée par Hali, sous Selim II. L'année précédente, les Turcs qui s'étoient rendu maîtres de l'isle de Chypre, faisant quelque séjour dans cette rade, allerent insulter ces isles, & voulurent attaquer la principale ; mais elle fut garantie par une aventure digne d'admiration. Antoine Balbo, gouverneur de cette isle, s'étoit enfui la nuit au premier bruit de la flotte turque, & avoit été suivi par les principaux habitans. Leurs femmes fermerent les portes ; & par le conseil d'un prêtre nommé Antoine Rosoneo, qui avoit tâché inutilement de retenir le gouverneur & les bourgeois, elles prirent les habits & les armes de leurs maris, monterent sur les murailles, & firent contenance de gens qui vouloient se défendre : stratagême qui fut secondé par un coup fort heureux ; car une de ces femmes voyant les galeres ennemies s'approcher des murs, mit hardiment le feu à une piéce de canon, qui se trouva pointée vers la flotte. Il arriva par bonheur que ce coup rompit le mât d'une des galeres : de sorte que les infidéles persuadés que la garnison étoit nombreuse, & en résolution de se bien défendre, se retirerent sans mettre pied à terre. Le sénat de Venise fut tellement satisfait de cette action, que quelque temps après, lorsque les habitans de Curzolari pressés par une grande disette,

envoyerent demander quelques bleds à la république, on leur répondit qu'ils n'avoient pas assez bien servi l'état, pour mériter cette grace ; mais qu'ils devoient employer la faveur de leurs femmes, à la valeur desquelles ils étoient redevables de leur salut, & dont la république reconnoîtroit la bravoure. * Gratiani, *histoire de Chypre*.

CURSON, CURTON, CORCON, en latin *de Corcona* (Robert) cardinal, Anglois, qui sortoit d'une famille noble & illustre, étudia dans l'université d'Oxford, puis vers l'an 1180 à Paris, où il fut docteur & chancelier de l'église & de l'université. Le pape Innocent III qui l'y avoit connu, le fit venir à Rome, lorsqu'il fut élevé sur la chaire de S. Pierre, & le fit cardinal en 1212. Robert Curson avoit toujours témoigné beaucoup d'ardeur pour le recouvrement des lieux saints qui étoient retombés sous le pouvoir des infidéles. Son zéle le fit choisir par Innocent III pour publier la croisade en France. Il tint un concile à Paris en 1212, & y fit faire de beaux réglemens pour la correction des mœurs ; il en tint encore d'autres ailleurs : mais dans celui qu'il avoit convoqué à Beziers, il se rendit si odieux par ses entreprises contre les droits de l'église Gallicane, que l'on appella de ses procédures. Les députés du clergé de France pousserent l'appel avec vigueur, & confondirent de telle sorte ce cardinal dans une assemblée générale qui se tint à Rome, que le pape les pria de se relâcher sur les griefs dont ils se plaignoient. Curson mena beaucoup de croisés en 1214 à Simon, comte de Montfort, qui faisoit la guerre aux Albigeois. Il passa encore en Angleterre, & fut envoyé légat en Orient, où il mourut presque en arrivant à Damiette l'an 1218. On attribue divers ouvrages à ce cardinal, comme *Summa theologiæ*, qui se trouve manuscrite dans la bibliothéque de S. Victor de Paris, & qui a été citée par M. de Launoi. *Lecturæ solemnes. An Origenes salvus sit ? De septem septenis, &c.* * Jacques de Vitri, *hist. orient.* Matthieu de Westminster, *in annal.* Onuphrius, *in chron.* Le continuateur de la chronique d'Auxerre, *an.* 1215. Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Aubery, *hist. des cardin.* Godwin, *des card. Angl.* Du Pin, *biblioth. des aut. ecclesʃ. XIII siécle.* Bayle, *diction. crit. &c.*

CURSOR, *cherchez* PAPIRIUS.

CURTESIUS, poëte Italien, natif de Padoue, où il florissoit au commencement du XVII siécle, & où il mourut le 4 février de l'an 1618, âgé de 68 ans, a écrit divers ouvrages, comme un poëme de la vie de Ste Justine, les amours d'Orestille, &c. * Thomasini, *I. P. elog. doct.*

CURTI (Guillaume) cardinal, évêque d'Albi, surnommé *le cardinal blanc*, parcequ'il étoit religieux de l'ordre de Cîteaux, vivoit dans le XIV siécle, & avoit fait profession dans l'abbaye de Bolbone. Il étoit natif de Toulouse ou du diocèse. Benoît XII le nomma l'an 1337 à l'évêché de Nîmes, & le 3 décembre de la même année à celui d'Albi. Le même pape le fit cardinal le 18 suivant, & en 1342 Clément VI l'envoya légat en Italie, où il rendit de grands services au S. siége. A son retour, il fit continuer l'église des Bernardins de Paris, que le pape Benoît avoit commencée. Il donna des livres à la bibliotheque, & fonda un revenu suffisant pour l'entretien de seize écoliers en théologie : il mourut à Avignon le 12 juin de l'an 1361. * Bosquet, *in vit. Benedict. XII & Clement. VI.* Frizon. *Gall. purp.* Du Chêne. Auberi, *hist. des card.* Baluze, *vitæ pap. Aven. t. I.*

CURTISIUS (Titus) soldat prétorien, fut le premier auteur de la révolte des esclaves en Italie, la 10e année de l'empire de Tibere, & la 24e de J. C. Il en jetta les fondemens à Brindes & aux environs, par des assemblées secretes, & fit ensuite courir des libelles, pour exciter tous les peuples de la campagne à prendre les armes, & à recouvrer leur liberté ; mais Curius Lupius questeur défit ces rebelles, & envoya leur chef à Rome. * Tacite, *ann. l.* 4, *c.* 27.

CURTIUS, nom d'une illustre famille de Rome, vint du pays des Sabins s'établir dans cette ville, sous le regne de Romulus : elle produisit depuis des consuls & d'autres magistrats.

CURTIUS (Quintus) chevalier Romain, qui vivoit en l'an 392 de Rome, & 362 ans avant J. C. se dévoua pour le salut de sa patrie. La terre s'étoit entr'ouverte ; & l'oracle interrogé là-dessus, avoit répondu, que ce gouffre ne pouvoit être comblé, qu'en y jettant ce que le peuple Romain avoit de plus précieux. Q. Curtius méditant sur ces paroles, conclut que la ville de Rome n'avoit rien de plus excellent que les armes & la valeur : de sorte que s'équipant comme s'il eût eu dessein d'aller au combat, il monta à cheval ; & le pressant des éperons, il se précipita avec lui dans cet abîme : après quoi on ajoute que la terre se referma. * Valere Maxime, *l.* 5, *c.* 6, *ex.* 2.

CURTIUS (Matthieu) célébre médecin de Pavie, dans le XVI siécle, mourut à Pise en 1544, & laissa des ouvrages qui lui acquirent beaucoup de réputation. Les plus considérables sont, *In mundini anatomen explicatio. De curandis febribus. Ars medica. De septimestri partu. Methodus dosandi, &c.* * Justus, *in chron. medic.* Vander Linden, *de script. medic. &c.*

CURTIUS ou DE CORTE (Jacques) jurisconsulte de Bruges dans le XVI siécle, étudia à Orléans, & fut conseiller de son pays, où il vivoit en 1550. Il composa quelques ouvrages, εἰκαστῶν *seu conjecturalium, lib. III. &c.*

CURTIUS (Cornelius) religieux de l'ordre de saint Augustin, natif de Bruxelles, se distingua par sa science & par sa piété, & mourut au mois d'octobre de l'an 1633 âgé de 47 ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon, *De clavis dominicis*, imprimé *in*-12 à Monaco, avec figures, en 1622, où il discute si J. C. a été attaché à la croix avec trois, ou quatre cloux, & se détermine pour la derniere opinion. *Poëmatum, lib. III. Elogia virorum illustrium ordinis sancti Augustini, &c.* * Valere-André, *biblioth. belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVII.*

CURTIUS LANCINUS, *cherchez* LANCINUS CURTIUS.

CURTIUS MONTANUS, orateur, *cherchez* MONTANUS CURTIUS.

CURTIUS NICIAS, grammairien, *cherchez* NICIAS CURTIUS.

CURTIUS (Benedictus) *cherchez* COURT (Benoît le).

CURTON, cardinal, *cherchez* CURSON & CHABANNE.

CURUBE, *Curobis* & *Curubis*, petite ville d'Afrique, sur la mer, au cap de Mercure qui regardoit la Sicile, à dix-sept lieues environ de Carthage. Ce lieu qui étoit un peu désert, mais agréable & en bon air, est devenu célébre par le bannissement de S. Cyprien, qui y fut relégué par le proconsul Paterne, le 13 septembre de l'an 257, un an avant sa mort. On en a fait depuis une ville épiscopale : elle fut appellée dans la suite *Calibia*. * Baillet, *topographie des saints*.

CURZOLA, *cherchez* COURZOLA.

CUSA (Nicolas de) cardinal, *cherchez* NICOLAS.

CUSANI (Augustin) Milanois, né le 20 octobre 1655. Après avoir été président de la chambre apostolique de Rome & du bon régime, fut fait clerc de la même chambre au mois de septembre 1695, & nommé nonce ordinaire à Venise, & archevêque d'Amasie au mois de février 1696. Depuis il fut déclaré nonce ordinaire en France le 17 mai 1706. Il fit son entrée publique à Paris le 21 octobre 1708, & eut sa premiere audience du roi le 23 suivant. Ensuite ayant été nommé à l'évêché de Pavie, il prit son audience de congé du roi le 24 novembre 1711. Le pape Clément XI le créa cardinal le 18 mai 1712 ; & à son retour à Rome il reçut le chapeau avec les cérémonies accoutumées, le

17 novembre de la même année. Le pape fit la cérémonie de lui fermer la bouche le 21 du même mois de novembre, & celle de la lui ouvrir le 30 janvier 1713, & lui assigna en même temps le titre presbytéral de Sainte-Marie du Peuple. Il fut aussi déclaré légat de Boulogne le 16 avril 1714. Il exerça cette légation quelques années, & se retira ensuite à son évêché de Pavie, dont il envoya sa démission au pape Benoît XIII le 9 août 1724, en se réservant dessus une pension de deux mille cinq cens écus. Il mourut à Milan le 28 décembre 1730. Il étoit dans la soixante-quinziéme année de son âge, & dans la dix-huitiéme de son cardinalat. Il fut inhumé le 30 sans cérémonie, dans l'église de sainte Praxede des Capucins de Milan, lieu de la sépulture de sa famille.

CUSCO ou CUZCO, ville du pays de Cusco, dans la province de Lima au Pérou, étoit autrefois la capitale du Perou, & le séjour des Incas ou empereurs du Pérou. Elle est environée de montagnes, & ses premiers édifices furent bâtis sur le penchant de celle qu'on nomme *Sacsa-huama*, où étoit une forteresse, dont les restes font connoître que c'étoit un ouvrage d'une structure surprenante. La ville est divisée en deux parties, dont l'une est appellée *Hanan-Cusco*, c'est-à-dire, *le haut-Cusco;* & l'autre, *Hurin-Cusco*, c'est-à-dire, *le bas-Cusco*. Le palais des Incas étoit dans la forteresse de Sacsa-huama, & étoit composé de trois châteaux disposés en triangle, dont celui du milieu leur servoit d'appartement. Les murailles étoient couvertes d'or & d'argent, & embellies de diverses figures d'animaux. On alloit d'un château à l'autre par des souterreins, qui faisoient plusieurs tours & retours en forme de labyrinthe. Les Espagnols ont détruit ce superbe bâtiment, & en ont emporté quantité de pierres dans la ville pour y bâtir. Ils n'y ont laissé que les murailles, dont ils n'ont pu remuer les pierres, qui sont d'une grosseur & d'une grandeur prodigieuse. Les maisons de Cusco sont bâties de vives roches fort massives, l'architecture en est fort belle. La grande place de la ville est quarrée, & regarde quatre chemins tracés au cordeau, qui vont vers les quatre parties du monde. Le plus fameux des anciens temples de cette ville étoit dédié au soleil, qu'ils nommoient *Curiacanche*. C'étoit un édifice magnifique & rempli de richesses, où les Incas faisoient sacrifier des enfans à cette fausse divinité qu'ils y adoroient. Ils y renfermoient aussi les idoles des peuples qu'ils avoient subjugués, comme des trophées érigés en l'honneur de leur dieu. Pendant le regne des Incas, on y apportoit tout l'or & l'argent des autres provinces du Pérou. Il s'y voit plusieurs caves & lieux souterreins, où les Espagnols ont trouvé des trésors immenses qui y avoient été gardés. Cette ville est maintenant le siége d'un évêque suffragant de l'archevêque de Lima. Il y a huit paroisses, quatre couvents de religieux de saint Dominique, de saint François, de saint Augustin & de la Merci, un monastere de religieuses, & un collége de Jésuites. On y remarque aussi un hôpital pour les Indiens, qui est extrêmement riche. L'air y est un peu froid, mais sain, & rien n'y manque de tout ce qui est nécessaire à la vie. Au milieu de la ville il y a une fontaine dont l'eau fait un sel excellent. On compte environ trois mille Espagnols dans Cusco, & dix mille Indiens qui obéissent à un corrégidor ou gouverneur, établi par le viceroi du Pérou, dont le séjour est à Lima. Le terroir de Cusco est fertile & agréable par la diversité des arbres & des fleurs qu'il produit. A quatre lieues de la ville est la vallée de Yucai, qui est un lieu délicieux pour la beauté de ses jardins & pour la bonté de l'air qui y est fort tempéré. Elle est environée de hautes montagnes qui sont couvertes d'arbres, & d'où sortent plusieurs ruisseaux. Les Incas y prenoient souvent leurs plaisirs, & l'on y voit encore quelques restes des bâtimens superbes où ils faisoient quelque séjour. Les principaux de Cusco ont aussi eu souvent le dessein d'y établir leur demeure. Les Incas avoient dans cette même vallée une forteresse bâtie sur un haut rocher, entouré d'autres roches qui formoient une espece de couronne, & sur lesquels on avoit taillé des figures de lions & d'autres animaux sauvages, qui tenoient diverses armes dans leurs pattes. Les Espagnols cultivent avec soin cette vallée, où ils sement du bled, & plantent des cannes de sucre. On a coutume aussi d'y mener les malades pour recouvrer plus promptement leur santé. * De Laët, *hist. du nouveau monde*.

CUSPINIEN (Jean) Allemand de Sweinfurt en Franconie, philosophe, historien, orateur, poëte & médecin, vivoit au commencement du XVI siécle, & fut très-considéré de l'empereur Maximilien I, qui l'employa en diverses négociations. Il composa un commentaire des consuls, des Césars & des empereurs Romains, une histoire d'Autriche, où il parle des marquis, ducs & archiducs de cette maison; une histoire de l'origine des Turcs, de leur religion, & de la tyrannie qu'ils exercent contre les chrétiens, & plusieurs autres ouvrages. Nicolas Gerbel a composé la vie de Cuspinien, que l'on trouve à la tête de son livre des Césars. Jean Cuspinien mourut en 1529 à Vienne en Autriche, où il étoit conseiller. * Paul Jove, *élog.* Melchior Adam, *in vit. philos. Germ.* Vossius, *de hist. Lat.*

CUSPIUS Fadus, fut envoyé par l'empereur Claude, après la mort du grand Agrippa, pour gouverner la Judée, & s'aquitta très-dignement de cet emploi. A son arrivée il fit prendre Ptolémée chef des voleurs qui ravageoient les côtes de l'Idumée & de l'Arabie. Il apprit aussi qu'un enchanteur nommé *Theudas*, faisoit le prophéte, & qu'il persuadoit aux peuples de le suivre avec tout ce qu'ils avoient de biens, leur promettant d'arrêter d'une seule parole les eaux du Jourdain, & de leur faire passer ce fleuve à pied sec. Il envoya quelques cavaliers après ces pauvres abusés, qui les surprirent, en tuerent une partie, firent plusieurs prisonniers, & mirent les autres en fuite. Theudas fut arrêté & eut la tête tranchée. Cuspius eut Alexandre Tibere pour successeur. * Josephe, *antiq. liv. XX, chap.* 3 & 5.

☞ CUSSET, ville de France sur les confins du Bourbonnois, au diocése de Clermont, à une demi-lieue de l'Allier. Le roi & l'abbesse de Cusset en sont seigneurs. Elle doit son origine à l'abbaye de Cusset, monastere de filles de l'ordre de S. Benoît, qui fut fondé par Emmene, évêque de Nevers, lequel obtint en 886 de l'empereur Charles *le Gros*, que jamais aucun évêque de Nevers ne pouroit y changer l'ordre monastique, & qu'on n'y établiroit jamais d'autre religieux; enfin, que l'évêque ne pouroit en aucune maniere leur donner d'abbesse tirée d'une autre maison, à moins qu'elles n'y consentissent. Il fut aussi arrêté que ces religieuses, en reconnoissance de leur subordination à l'évêque, lui payeroient chaque année, au jour de S. Martin, 11 de novembre, une livre d'argent, moyennant laquelle on ne pouroit exiger d'elles aucune censives ni aucunes décimes. * Mabillon, *annal. t. III, p.* 257. La Martin. *dict. géog.*

CUSTINE, fief du pays de Liége, où les filles ont droit de primogéniture au défaut des mâles, porte d'*argent à la bande cotticé de sable écartelé de même, semé de fleurs de lys d'argent*. Custine, château situé à deux lieues de Charlemont, est la premiere pairie du comté de Rochefort; il a sous sa dépendance plusieurs fiefs qui relevent de lui: ses droits seigneuriaux s'étendent jusque dans la ville de Virton, où les seigneurs de Custine ont les droits de hallage pour la moitié avec les comtes de Chiny, comme il est porté par les anciens documens de cette ville & de la terre, notamment de ceux de l'an 1100 & suivans. L'ancienneté de la maison de Custine se prouve par ses alliances, par ses emplois & par les grandes terres qu'elle possédoit dans le pays de Liége & en Lorraine.

I. GERARD de Custine, seigneur de Custine, premier pair du comté de Rochefort. Il avoit pour épouse

Gertrude d'Egmont, suivant son contrat de mariage de l'an 1231, & en eut,

II. GUILLAUME de Custine, qui épousa *Jeanne* d'Egmont, ainsi qu'il est prouvé par une fondation qu'ils firent en l'abbaye de Grandprey près de Namur, d'une messe à l'autel de S. Roch pour le repos de son ame & de sa défunte épouse. La fondation est de l'an 1274 : ce qui fait connoître que la maison de Custine étoit en grande considération, puisque celle d'Egmont, l'une des premieres de Hollande, & qui depuis a monté sur le trône de Gueldres, donnoit en ce temps ses filles en mariage aux Custines. Par la chartre de fondation dont on vient de parler, Guillaume de Custine recommanda à ses enfans CHARLES qui suit, & GODEFROY de Custine, *dont il sera parlé*, de tenir la main à sa pieuse disposition.

III. CHARLES de Custine, seigneur de Custine, premier paire du comté de Rochefort, eut en partage les seigneuries du pays de Liége, & est mort sans enfans.

III. GODEFROY de Custine, le cadet, qui passa en Lorraine sous le regne du duc Raoul en 1332, y posséda celle de Lorraine. Il épousa *Floride* de Crouy, & en eut,

IV. FERRI de Custine, qui épousa *Isabelle* de Barbançon, dont il eut,

V. GILLE, seigneur de Custine, premier pair du comté de Rochefort, seigneur de Ver, de Haulroué, de Malvendechg, après la mort de son grand-oncle Charles de Custine, décédé sans héritiers : il épousa *Marguerite* Despontin, & en eut 1. PIERLOT de Custine, qui suit; 2. *Matilde* de Custine, épouse de *Jean* de la Marck d'Aremberg.

VI. PIERLOT de Custine, seigneur dudit lieu, premier pair du comté de Rochefort, seigneur de Grimosars, de Comsons, de Romeric, du Sart, de Ver, Haulroué, de Malvendechg, épousa *Hennemengarde* de Lombu, dame & héritiere de la maison & seigneurie de Lombu, & derniere de ce nom. Elle apporta tous ses biens à la maison de Custine, aux conditions qu'ils écarteleroient des armes de sa maison qui sont de *sable semé de fleurs de lys d'argent*, dont la maison de Custine écartele encore aujourd'hui, & en eut 1. FRANÇOIS de Custine, qui suit; 2. *Jean* de Custine, qui épousa *Marie* de Lindre, mort sans enfans; 3. *Pierlin* de Custine, comme il se lit par le testament de Pierlot leur pere, de l'an 1431, par lequel il prend la qualité de premier gentilhomme de la chambre du duc René I.

VII. FRANÇOIS de Custine, seigneur de Custine, &c. épousa *Agnès* de Tonneletil, fille de *Richier* de Tonneletil, seigneur de Piez & de Frenoy-la-Montagne, & de *Mariette* de Failly la mere : il en eut 1. COLART de Custine, qui suit ; 2. *Henri* de Custine, seigneur de Vivier, qui en 1490 épousa *Alix* de Pouilly, fille de *Nicolas* de Pouilly, seigneur d'Ymées, & de *Françoise* de Monteville, dont il eut *Gerard* de Custine, mort sans laisser de postérité.

VIII. COLART de Custine, seigneur de Custine, &c. premier pair de Rochefort, seigneur de Lombu, de Domey, de Bioncourt, baron de Cons, du Sarts, de Rouvroy, de Vaudrond, est le même qui paroît au rang des gentilshommes dans le procès-verbal de la coutume de S. Mihiel : il épousa en 1467 *Marguerite* de Villy, fille de *Jean* de Villy, & de *Catherine* de Studinan, ou Stedheim : par son alliance elle apporta les seigneuries de Villy, de Domey, & d'Offlance à la maison de Custine. Ils eurent pour enfans 1. FRANÇOIS de Custine, seigneur de Custine, qui suit; 2. THIEBAULT de Custine, qui suivra ; 3. JACQUES de Custine, seigneur d'Offlance, qui a formé *la branche rapportée ci après*.

IX. FRANÇOIS de Custine, seigneur de Custine, épousa *Idelette* de Nicé, fille de *Guillaume* de Nicé & de *Beatrix* des Armoises, & en eut quatre filles ; 1. *Helène* de Custine, dame de Custine & d'Affleville, mariée à *Jean-Humbert*, baron de Moitries, à qui elle porta les terres de Custine & d'Affleville : l'on a vu cidevant que la seigneurie de Custine est un fief où les filles on droit de primogéniture au défaut des mâles ; 2. *Agnès* de Custine mariée à *Christophe* des Armoises de Hannoncel; 3. *Jeanne* de Custine fut mariée à *Adrian* de Namur ; 4. *Jeanne* de Custine, mariée à *Gille* de Sondeve.

VIII. THIEBAULT de Custine, second fils de COLART de Custine, & de *Marguerite* de Villy, devenu l'aîné de la maison par la mort de son frere François de Custine, eut pour son partage les seigneuries de Bioncourt, de Villy, la baronie de Cons, dite la Grandville, de Lombu, &c. gouverneur de Chauvency, & gentilhomme de la chambre du duc René II. Il épousa en 1504 *Claude* d'Espinal, fille de *Gérard* d'Espinal, seigneur & baron de Cons en partie & Darmengey de Malberg, fille de *Jean* de Malberg, seigneur de Saint-Max & de Vesse. Il en eut 1. MARTIN de Custine, qui suit; 2. *Ide* de Custine, mariée à *Gille* de Sapougue : & en secondes noces à *Jean* de Pouilly ; 3. *Nicole* de Custine épousa en premieres noces *Henri* de Lutz, & en secondes nôces *Jean* de Montigny.

IX. MARTIN de Custine, baron de Cons, seigneur de Villy, de Bioncourt, & de Grand-Failly, Darey, d'Ugnies, de Cosne, de Vaux, de Varimont, de Tallencourt, de Vinquel, capitaine & premier gentilhomme de la chambre du grand duc Charles, épousa en 1545 *Françoise* de Guermange, fille unique héritiere de *Hanus* de Guermange, seigneur dudit lieu de Bioncourt, & d'*Alix* de Leocourt : il en eut 1. LOUIS de Custine, baron de Cons, seigneur de Villy & de Domey, chambellan de Charles III, & son ambassadeur pendant les guerres en différentes cours de l'Europe, bailli de Saint-Mihiel, conseiller d'état en 1599, gouverneur de Longuay en 1596, & capitaine de Bruy en 1592. Il épousa *Catherine* de Gournay, fille de *Jacques* de Gournay, & dame de Lenoncourt. Il mourut en 1622, sans laisser d'enfans. Son tombeau est à la Grand-Ville. 2. ADAM de Custine, qui suit; 3. *Jean* de Custine, seigneur de Bioncourt, qui eut de *Dorothée* de Ligneville trois enfans ; un fils nommé *Louis-Théodore* de Custine, qui, en l'année 1619 épousa *René* de Serocourt, fille de *Richard* de Serocourt, conseiller d'état, gouverneur de la Mothe, & est décédé sans postérité le 24 décembre 1637. Les deux filles de Jean de Custine, seigneur de Cons, dit *la Grand-Ville*, & de *Bioncourt*, qui suivent, emporterent les terres de Cons, dit la Grand-Ville, de Bioncourt, & d'autres hors de la maison de Custine; 2. *Marguerite* de Custine, fille de Jean de Custine, devenue héritiere par la mort de Louis-Théodore de Custine leur frere, laquelle étoit abbesse du chapitre de Bouxiere, épousa en 1641 *Jean* de Lambertye, maréchal des camps & armées du roi de France, gouverneur de Longuay, & lieutenant du roi à Nancy, lui porta la terre de la Grand-ville, premiere origine de messieurs les marquis de LAMBERTYE en Lorraine; *Suzanne* de Custine, sa sœur, épousa *Ferry* d'Haraucourt de Chamblée, maréchal des camps & armées du roi très-chrétien, & bailli de Nancy.

X. ADAM de Custine, seigneur de Guermange, de Vuarise, de Vanemont, de Cosne & de Pouligny, épousa en 1582 *Anne* de Roucelz, fille de *Philippe* de Roucelz, seigneur de Verneville, de Mauvilly, & de *Magdeléne* de Chahanay : il en eut 1. *Barbe* de Custine, supérieure des Dominicaines à Nancy ; 2. PHILIPPE de Custine, qui suit; 3. LOUIS-PHILIPPE de Custine, *qui suivra, & qui a formé la branche de messieurs de* CUSTINE, *de* PONTIGNY *& de* MARCILLY.

XI. PHILIPPE de Custine, seigneur de Guermange, épousa *Anne-Suzanne* de Lutzelbourg, & en eut

XII. ADAM-PHILIPPE, comte de Custine, seigneur de Guermange & de Sareck, qui épousa *Marie-Ger-*

trude de Caba de Caberque, fille aînée de *Philippe*, comte de Caba de Caberque, général au service de sa majesté impériale, & de *Jacobé* de Knipenberg; cette alliance procura la qualité de comte à la maison de Custine: il en eut

XIII. ANTOINE-PHILIPPE, comte de Custine, seigneur de Guermange & de Sareck, capitaine commandant pour le service du roi au régiment de Roze, a épousé *Marie-Joseph* Tresca, fille de *Gaspard* de Tresca: il est inhumé à l'église de S. Nicolas de Valencienne, étant mort des blessures qu'il reçut le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet: il eut pour fils

XIV. PHILIPPE FRANÇOIS-JOSEPH, comte de Custine, seigneur de Guermange, Sareck, Cheuby, Helmerange, &c. grand fauconnier du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, qui épousa *Anne-Marguerite* de Maguin, fille de *François* de Maguin, seigneur du comté de Roussy, connu ci-devant sous le nom du comté de S. Paul, & de *Marguerite* de Wolter. Ce mariage a apporté le comté de Roussy à la maison de Custine: leurs enfans sont 1. *Jean-Philippe* de Custine; 2. *Christophe-François-Philippe* de Custine; 3. *François-Philippe* de Custine; 4. *Adam-Philippe* de Custine; 5. *Blaicard-Philippe* de Custine.

BRANCHE DE PONTIGNY.

XI. LOUIS-PHILIPPE de Custine, seigneur de Pontigny, &c. fils cadet d'ADAM de Custine, seigneur de Guermange, & d'*Anne* de Roucelz, capitaine d'une compagnie de haut Allemand pour le service de sa majesté catholique, épousa en 1626 *Gabrielle* de Serocourt, fille de *Richard*, baron de Serocourt, & seigneur de Romain, conseiller d'état, & gouverneur de la Mothe, & de *Gabrielle* de Raigecourt: il en eut 1. LOUIS-GABRIEL, qui suit; 2. *Marie-Elizabeth* de Custine, chanoinesse d'Espinal, & depuis mariée à *François-Joseph*, baron de Srainchamps; 3. *Virginie-Ursule*, chanoinesse de Bouxiere, & ensuite mariée à *François-Louis* de Housse, baron de Vatronville; 4. ANTOINE-PHILIPPE de Custine, seigneur de Marsilly, qui a formé la *branche qui suit.*

XII. LOUIS-GABRIEL de Custine épousa en 1656 *Dorothée* de Caba de Caberque, fille cadette du comte de Caba de Caberque, général au service de sa majesté impériale, & de *Jacobé* de Knipenberg, sœur de Marie-Gertrude de Caba, qui épousa Adam-Philippe de Custine: il eut pour enfans 1. *Louis-Philippe* de Custine, tué capitaine dans le régiment des vaisseaux à la bataille de Cassel, & inhumé à Saint-Omer; 2. *Jean-François* de Custine, lieutenant-colonel commandant le régiment de Lorraine pour le service de sa majesté impériale, tué au siége d'Esseck; 3. CHRISTOPHE, marquis de Custine, qui suit; 4. *Henri-Théodore*, comte de Custine, lieutenant-colonel du régiment des gardes de leurs altesses royales les ducs Léopold & François, troisiéme gouverneur de la citadelle de Nancy, & bailli de Chatel sur-Mozelle, mort non marié; 5. *Charles-Elisé* de Custine, capitaine de cuirassiers pour le service de sa majesté impériale, a été tué en 1703 à une bataille contre les rebelles de Hongrie; 6. *Ursule* de Custine, morte abbesse de Vergaville; 7. trois filles religieuses; 8. *Louise-Françoise*; & *Héléne-Eléonor* de Custine, chanoinesses de Poussay.

XIII. CHRISTOPHE, marquis de Custine, seigneur de Pontigny, de Condé-sur-Mozelle, des Etangs de Coine, de Rupt, Kanquerkein, Lelstroff, Maker, & gouverneur des ville & citadelle de Nancy, colonel du régiment aux gardes de leurs altesses royales les ducs Léopold & François III, leur premier chambellan, & conseiller d'état: il fut employé par la reine duchesse au renouvellement de la ligue, & envoyé à cet effet à la Haye. Cette princesse le nomma conjointement avec le comte de Stainville pour être auprès de la personne de son altesse royale Léopold I, son fils, & pour le suivre pendant ses campagnes; il passa en Lorraine avec ce prince, & à son entrée dans ses états, il l'envoya dans toutes les cours étrangeres faire part de son mariage avec Elizabeth-Charlotte d'Orléans en 1702. Son altesse royale le députa pour aller chercher le corps de Charles V à Insprück, & l'amener à Nancy. Le duc Léopold voulant récompenser ses services, lui érigea en 1719 la terre de Condé-sur-Mozelle en marquisat, sous le nom de Custine. Il épousa en 1704 *Antoinette* de Nettancourt, fille d'honneur de son altesse royale Madame, & fille d'*Emont*, comte de Nettancourt, baron de Frenel, seigneur de Condé-sur-Mozelle, & de *Marie* de Joly, gouvernante des filles d'honneur de son altesse royale Madame, & en eut 1. *Louis-Charles*, marquis de Custine, mort non marié; 2. *Marc*, marquis de Custine, colonel du régiment de Hainault pour le service de sa majesté très-chrétienne; 3. *Jeanne-Louise* de Custine, abbesse du chapitre & chanoinesse de Poussay.

BRANCHE DE MARCILLY.

XII. ANTOINE-PHILIPPE de Custine, seigneur de Marsilly, second fils de LOUIS-PHILIPPE de Custine, & de *Gabrielle* de Serocourt, épousa en 1661 *Claude* de Roucelz, fille de *Jean-Philippe* de Roucelz, seigneur de Verneville Daubigny, & de *Barbe-Judith* de Gournay, & en eut 1. JEAN-FRANÇOIS de Custine, qui suit; 2. *Louis*, comte de Custine, seigneur de Morville, lieutenant-colonel commandant la compagnie des cadets, gentilhomme de leurs altesses royales les ducs Léopold & François, & leur chambellan, mort sans être marié.

XIII. JEAN-FRANÇOIS, comte de Custine, seigneur de Marsilly, épousa en 1687 *Ursule* de Srainchamp, fille de *Loüis*, baron de Srainchamp, seigneur de Brabant, & d'*Anne-Catherine* de Custine, & en eut plusieurs enfans.

BRANCHE D'OFFLANCE.

IX. JACQUES de Custine, seigneur d'Offlance, de Ville-le-Rond, capitaine d'Ivois, fils cadet de COLART de Custine, & de *Marguerite* de Villy, épousa *Jacqueline* de Fuquemont, fille de *Vautrin* de Fuquemont, capitaine de Bricy, seigneur de Malatour, &c. & de *Françoise* de Housse, & en eut 1. *Béatrix* de Custine, qui épousa *Claude* Daugy; 2. LOUIS de Custine, qui suit; 3. *Ide* de Custine, mariée à *Antoine* Dalamont, seigneur de Malandry, colonel d'un régiment d'infanterie Walonne, maréchal des camps & armées du roi d'Espagne.

X. LOUIS de Custine, seigneur d'Offlance, épousa *Magdeléne* de Val, & en eut 1. FERRY de Custine, qui suit; 2. *Jean* de Custine, qui décéda sans laisser d'enfans de *Christine* de la Mothe, son épouse.

XI. FERRY de Custine, seigneur d'Offlance, épousa en 1587 *Claude* de Bauvais, fille de *François* de Bauvais, & de *Louise* de Chamisot, & en eut 1. LOUIS de Custine, qui suit; 2. *François* de Custine, qui eut de *Nicole* de Pouilly *Claude* de Custine, reçue chanoinesse d'Endeune en 1630; 3. *Nicolas* de Custine, tué au service de Charles IV, & non marié.

XII. LOUIS de Custine II du nom, seigneur d'Offlance, mestre de camp de trois mille hommes d'infanterie Walonne pour le service d'Espagne, épousa en 1618 *Marguerite* Dalamont, fille de *Jean* Dalamont, seigneur de Malandry, gouverneur de Montmedy, & de *Philbert* de Lenoncourt, fille de *Bernard* de Lenoncourt, & de *Claude* de Choiseuil de Lanque, & en eut *Christophe* de Custine, seigneur d'Offlance & de Buzy, colonel pour le service de sa majesté catholique, qui épousa *Marguerite* de Vuiltz, fille d'*Alexandre*, comte de Vuiltz, & de *Barbe-Françoise* Dandelot, & en eut

XIII. THEODORE de Custine, comte de Vuiltz, seigneur d'Offlance, mestre de camp de cavalerie, qui épousa en 1684 *Françoise* de Choiseuil, fille de *Ferry* de Choiseuil, premier gentilhomme de la chambre de Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, & en eut ....

* *Mémoire manuscrit* du R. P. dom Remi Ceillier, prieur titulaire de Flavigny en Lorraine.

CUSTRIN, fur l'Oder, ville d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, eft défendue par un bon château, & eft fituée entre des marais, à environ trois milles de Francfort fur l'Oder.

CUTBERT, archevêque de Cantorberi, mort en 760, publia les actes d'un fynode qu'il avoit tenu en 747; *Ad Zachariam papam, de tumulis illuft. vir. &c.* * Pitfeus, *de fcript. Angl.* Voffius, *l. 2. de hift. Lat. c. 29, &c.*

CUTBERT, religieux de l'ordre de S. Benoît, qui vivoit en 740, compofa la vie du vénérable Bede, dont il avoit été le difciple.

CUTH ou *Cutha*, ville d'Affyrie, dont les habitans furent tranfportés en Samarie par Merodach. Cela fit que les Samaritains furent long-temps appellés *Cuthéens.* Ils adoroient l'idole de Nergel. * *II. Rois, XVII*, 24.

CUTHBERT (Saint) évêque de Lindisfarne en Angleterre, qui étoit né parmi les Pictes dans la Merche, petite province de l'Ecoffe méridionale, fut employé dans fa jeuneffe à garder des troupeaux; fut enfuite moine dans l'abbaye de Mailros, & prieur de ce monaftere pendant douze ans; après lefquels il fe retira avec la permiffion de fon abbé, dans l'ifle de Farne, où il vécut neuf ans dans la folitude, pratiquant de grandes aufterités. Il fut élu en 684 évêque d'Hagulftad; & comme il ne voulut point l'accepter, on lui donna celui de Lindisfarne, qu'il gouverna pendant deux ans, & mourut le 20 mars 687.* Bede, *vita S. Cuthberti.* Bollandus. Mabillon, *fiécle IV, p.* 2. Bulteau, *hift. monaft. d'Occident, l. 3, c. 9.* Baillet, *vies des faints, 20 mars.*

CUTNBERG ou CUTTEMBERG, ville de Bohême qu'on nomme autrement HORA, en latin *Cuina* ou *Cuinæ mons.* Elle eft dans le cercle de Czaflaw, aux confins de celui de Caurzim. Il y a près de cette ville certains puits, où trois mille Huffites furent jettés tout vifs l'an 1418. * Laficius, *liv.* 1 *en l'hiftoire de ce royaume.* Depuis, dans une affemblée qui fe tint dans la même ville l'an 1485, fous le régne de Ladiflas, il fut ordonné qu'il feroit permis à chacun de vivre felon fa créance, & felon que fa confcience l'infpireroit. * Lætus, *en l'abrégé de l'hift. univerf.*

CUYCK (Henri) fecond évêque de Ruremonde, natif de Culembourg, dans le pays d'Utrecht, fut docteur & profeffeur en théologie, puis chancelier de l'univerfité de Louvain, doyen de S. Pierre, grand vicaire de l'évêque de Malines, & enfin évêque en 1596. Après avoir travaillé à remplir les devoirs d'un faint pafteur, il mourut au mois d'octobre 1609. Henri laiffa divers ouvrages, *Quæftiones quodlibeticæ de anno jubilæo. Orationes panegyricæ. Epiftolæ parænetica, &c.* Il fit imprimer les œuvres de Caffien, & quelques traités de S. Bernard.* Arnoldus Havenfius, *de erect. novor. epifc.* Gazet, *hift. des Pays-Bas.* Valere André, *biblioth. belg.* Le Mire. Du Pin, *biblioth. des aut. ecclef. du XVII fiécle, tome I.*

CUYCK (Jean-Van) né à Utrecht, fut un homme très-favant, & qui a rempli plufieurs poftes honorables dans fa patrie. On trouve de fon temps deux Jean Cuyck qui ont été confeillers, juges & confuls. Nous ne parlerons que de Jean, fils d'*Antoine*, & pere d'ANTOINE, qui fuit. Il fut confeiller à Utrecht dans les années 1534, 1535, 1538, 1539 & 1563: car cette magiftrature étoit alors annuelle; mais on pouvoit la remplir plufieurs fois. Cuyck fut échevin dans les années 1536, 1537, 1541 & 1542, & conful en 1544. Il mourut le 15 des calendes de décembre 1566. Rofweide en parle fouvent dans fes notes fur S. Paulin; & dans fa préface, il l'appelle fon concitoyen. Manuce en fait un grand éloge dans fes lettres, & Grævius dans un de fes difcours académiques. Il dit entr'autres, qu'il fut l'ami particulier de Levinus Torrentius, d'Adrien du Jon, & de beaucoup d'autres favans diftingués; qu'il a fait peu d'écrits, mais excellens, pleins d'érudition, & qui femblent être l'ouvrage des mufes & des graces; qu'il avoit fait des notes exquifes, encore manufcrites, fur Prudence, fur l'ouvrage de Varron *de linguâ latinâ*, & fur Sofipater; qu'enfin il avoit éclairci & corrigé la plupart des auteurs Latins. On compte entr'autres, Prudence, Cenforin, Charifius, Sofipater, Aufone, &c. De tout ce travail, il paroît que nous n'avons que fes remarques fur les offices de Ciceron, à Anvers chez Plantin 1568, & une édition fort eftimée & peu commune de Cornelius Nepos, à Utrecht 1542, *in-8°.*

CUYCK (Antoine-Van) d'Utrecht, fils de *Jean* Cuyck, conful d'Utrecht, & d'*Elizabeth* Van Mœrendael, paffa prefque toute fa vie à inftruire la jeuneffe dans fa patrie où il conduifit une école publique, fi l'on en croit Swertius & Valere-André. D'autres croient que ce qui a donné lieu à cette conjecture de Swertius, eft que Cuyck a donné une grammaire: ce feroit un fondement peu folide. Selon d'autres, l'on voit Cuyck occuper la place de fyndic des ordres de la province d'Utrecht; & Grævius dans une de fes harangues, le nomme conful & fyndic ordinaire de la province d'Utrecht. Gafpar Burman croit qu'ils fe trompent, & affure que l'on ne trouve point Cuyck dans la lifte des confuls. Il ajoute qu'il eft feulement certain qu'il fut élu échevin en 1568, & qu'il en remplit les fonctions jufqu'en 1575; on ignore l'année de fa mort. On a de lui une grammaire latine & françoife, à Anvers 1566, & à Strasbourg 1568, *in-8°.* Swertius lui attribue des remarques fur les Offices de Ciceron; mais Burman dit qu'elles font de JEAN Cuyck, dont nous venons de parler.

CUYCK (Timann Van) fils d'*Antoine*, étoit de Harlem, felon Valere-André; mais Gafpar Burman prétend qu'il étoit né à Utrecht où fon pere avoit été confeiller, & fon aïeul conful. Lui même fut fait en 1611 confeiller du tribunal fuprême du diocèfe d'Utrecht. Il mourut le 14 juin 1626. On a de lui, *Adnotationes ad Aymonis Cravettæ refponfa juris*, à Utrecht 1623, *in-8°.* * Voyez fur les Cuycks, Gafpar Burman dans fon *Trajectum eruditum.*

CUYLE (de) *cherchez* DECULEO.

CUYPER, *cherchez* CUPER.

CUYPERS (Guillaume) favant Jéfuite, étoit né à Anvers le premier jour de mai 1686, d'une famille honorable, & de parens plus eftimables par leur piété, que favorifés des biens de la fortune. Comme ils remarquerent en lui un heureux naturel & de grandes difpofitions à l'étude, ils l'envoyerent à l'âge de dix ans au collége des Jéfuites d'Anvers, où il fe diftingua tellement, qu'il fut prefque toujours à la tête de fa claffe. A l'âge de dix-fept ans, il alla à Douai pour y faire fa philofophie; & à la fin de fa logique, il entra au noviciat des Jéfuites de Malines, le dernier jour de juillet 1704. C'étoit une excellente acquifition que faifoit cette compagnie, & elle a eu tout lieu de s'en féliciter dans la fuite. Le pere Cuypers l'édifia par une piété folide, en même temps qu'il étoit utile aux autres par la fupériorité de fes talens. L'auteur de fon éloge nous dit qu'il régenta avec une diftinction peu commune; & que lorfqu'il eut été honoré du facerdoce, il voulut renoncer à tout ce qu'il pouvoit fe promettre de fuccès dans la carriere des fciences, pour fe confacrer aux miffions chez les infidéles; mais on ne lui laiffa pas la liberté de fuivre fon ardeur. La fociété des continuateurs de Bollandus ayant perdu prefque en même temps les peres Baerts & Janning, le pere Cuypers fut choifi pour les remplacer, & il ne penfa plus qu'à fe livrer au travail qui lui fut confié. Les fix premiers volumes des actes des faints du mois de juillet, & les fix premiers du mois d'août, renferment des monumens de fon érudition, qui ne périront point, & qui le feront connoître à la poftérité comme un des plus favans & des plus judicieux critiques de notre fiécle. S. Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreufe, eft le premier dont il fut chargé d'examiner les actes; fa differtation préliminaire fur ce fujet fut très-applaudie. Son travail fur S. Jacques le majeur, dont il foutient la réalité du voyage en Efpagne, n'eft pas moins digne de fon érudition. Le pere Michel de Sainte-Marie, de l'ordre des

Hermites de S. Augustin, en Portugal, ayant publié deux dissertations contre le sentiment qu'il avoit adopté, il y répondit dans le dernier volume du mois de juillet. L'histoire chronologique des patriarches de Constantinople, qui se voit à la tête du premier volume du mois d'août, est encore un des chefs-d'œuvres du pere Cuypers. L'examen qu'il a fait des actes de S. Dominique, envers lequel il conçut dès-lors une tendre dévotion, lui ayant fait naître des doutes que ce saint patriarche appartint à l'illustre maison de Guzman, il s'exprima naturellement sur ce sujet, tel qu'il pensoit. Cette liberté offensa quelques membres de l'ordre de S. Dominique, qui firent entendre leurs plaintes avec trop d'aigreur & de vivacité dans plusieurs écrits qui furent rendus publics. Nous avons vu entr'autres deux lettres latines qui ne viennent pas certainement d'un censeur modéré, imprimées en 1734, *in-4°*, sous ce titre : *Christiani catholici ad viros pacificos Antuerpienses actorum sanctorum editores, epistolæ censoriæ, quibus eorum in scribendo aberrationes, commenta, ineptiæ, iniqua partium studia, mordax, & irreverens stylus, aliaque id genus vitia bene multa festivè aperiuntur, deridentur, emendantur.* Le style de ces lettres répond à ce titre. Le pere Cuypers ne s'amusa pas à répondre à ces déclamations ; mais le sage & judicieux pere Touron ayant traité le même sujet avec beaucoup de modération & de décence dans sa vie de S. Dominique, écrite en françois, & imprimée *in-4°*, en 1739, principalement dans une dissertation critique sur ce sujet, imprimée à la fin de cette vie, le pere Cuypers crut devoir répliquer à un écrivain qui parloit raison, & gardoit les bienséances. Le quatriéme volume du mois de juillet, est en bonne partie l'ouvrage du savant Jésuite. Il y traite entr'autres deux articles qui demandoient de grandes recherches & beaucoup de critique ; la séparation des apôtres pour aller prêcher l'évangile, & l'histoire du prophéte Elie. Dans le sixiéme volume, la discussion de ce qui regarde le lieu de la naissance, & les parens de sainte Anne, mere de la sainte Vierge, est encore du pere Cuypers. Cet habile homme, après plusieurs maladies dangereuses, fut attaqué d'une hydropisie qui le conduisit au tombeau le 11 de février 1741, dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, & la trente-septiéme depuis son entrée en religion. * Extrait de l'éloge du pere Cuypers, imprimé dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'avril 1744. Lettres latines citées dans cet article. L'éloge historique imprimé dans les mémoires susdits, est lui-même extrait d'un éloge plus ample du pere Cuypers, donné en latin dans le tome VI des actes des saints du mois d'août.

CUZCO, *cherchez* CUSCO.

CUZT, province du royaume de Fez en Afrique, est située vers le midi, à l'orient de Temesne : on croit qu'elle est appellée ainsi, parcequ'elle est d'une grande étendue ; car *Cuzt* signifie *beaucoup* en langue du pays. Elle a quatre-vingt lieues de long, depuis la riviere de Gureygure, jusqu'à celle d'Esaha, & comprend tous les sommets du mont Atlas, qui sont entre ces deux rivieres. La noblesse y est fort guerriere, & le roi de Fez s'en sert avantageusement contre ceux d'Alger. Les principales villes sont, Tezar ou Teza, Sofroi, &c. * Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 4.

C Y A.

CYAMON ou CHELMON, montagne & ville près d'Esdrelon & de Béthulie, où Holoferne avoit mis une partie de ses troupes, lorsqu'il assiégea cette derniere place. * *Judith. VII*, 3.

CYANE, nymphe de Sicile, s'étant voulu opposer au ravissement de Proserpine, fut, si on en croit les poëtes, métamorphosée en fontaine par Pluton. * Ovide, *liv.* 5, *metam. fab.* 6.

CYANÉE, fille du fleuve Méandre, épousa Milet, fils d'Apollon, de qui elle eut Caune & Biblis. * Ovide, *liv.* 9, *metam.*

CYANÉES, isles, *cherchez* SYMPLEGADES.

CYANIPPE, de Syracuse, méprisa les fêtes de Bacchus : en punition de quoi, ce dieu le frapa d'une si forte yvresse, que dans l'égarement de sa raison il viola sa fille Cyane. Quelque temps après la peste désola la ville & les environs avec une violence extrême ; & les habitans surent de l'oracle, que le ciel ne pouvoit s'appaiser que par le sacrifice de l'incestueux. Cyane traîna son pere par les cheveux sur un autel, l'égorgea & se tua ensuite elle-même. Plutarque fait mention de cet événement dans ses paralléles, où il parle d'un autre CYANIPE, qui se tua sur le corps mort de sa femme, que les chiens avoient déchiré.

CYATHE, en latin *Cyathus*, petit vase avec lequel on puisoit le vin d'un autre plus grand. Le Cyathe contenoit une once & demie de liqueur. * *Antiq. rom.*

CYAXARES I, roi des Médes, succéda à son pere PHRAORTES, qui venoit d'être tué au siége de Ninive, l'an du monde 3399, & avant Jesus-Christ 635. Dès qu'il fut monté sur le trône, il se prépara à la guerre contre les Assyriens, pour venger la mort de son pere, & les vainquit dans une grande bataille ; mais en assiégeant Ninive, il fut attaqué lui-même & défait par Indathyrse, roi des Scythes, ausquels cette victoire soumit l'empire de l'Asie pour vingt-huit années. Au bout de ce terme, Cyaxares, secondé des Médes ses sujets, extermina entiérement cette nation, l'an du monde 3429, avant J. C. 606, & eut ensuite une guerre de cinq années contre Halyattes, roi de Lydie, qui avoit donné retraite à quelques-uns d'eux. Après divers succès, la paix se fit entre ces deux princes ; & Halyattes, pour la mieux établir, donna sa fille Ariane à Astyages, fils de Cyaxares, qui mourut après un régne de quarante ans, l'an du monde 3440, & avant J. C. 595. * Herodote, *l.* 1, 2, 3, 4, *&c.*

CYAXARES II, roi des Médes, fils d'ASTYAGES ; petit-fils de *Cyaxares* I, & frere de *Mandane*, mere de Cyrus, naquit l'an du monde 3435, & avant J. C. 600. Il succéda à son pere, l'an du monde 3475, avant J. C. 560 ; & quatre ans après, assisté de son neveu Cyrus, il défit Evilmerodach, fils du roi de Babylone, & Cresus, roi de Lydie. Lorsque Cyrus se fut rendu maître de Babylone & de toute la Chaldée, il en céda l'empire à Cyaxares son oncle & son beau-pere, qui mourut l'an du monde 3499, & avant J. C. 536. C'est ce Cyaxares que Daniel nomme Darius le Mede, fils d'Assuerus ou Astyages. Mais Hérodote, plus croyable que Xenophon, ne reconnoît point ce second Cyaxares, fils d'Astyages, oncle de Cyrus ; & tous les auteurs anciens conviennent que ce fut Astyages & non pas Cyaxares, qui fut dépouillé de l'empire par Cyrus. Dans l'histoire de Susanne, il est dit que Cyrus succéda à Astyages. * *Daniel*, *cap.* 4, 5 & 9. Xenophon, *in Cyropædia.* Ctesias. Justin. Diodore. Polyen. Africanus. Eusebe.

CYBELE, que l'on dit fille du ciel & de la terre, & femme de Saturne, appellée autrement *Ops*, *Rhée*, *Vesta*, la *bonne déesse*, la *mere des dieux*, *Dindimene & Idéenne*, *Berecynthe*, avoit tiré son nom de la montagne de Cybelus en Phrygie, où on dit qu'elle avoit été exposée après sa naissance, & nourie par des bêtes sauvages, puis par la femme d'un berger qui l'avoit trouvée. Elle étoit honorée d'une maniere particuliere en ce lieu. On la représentoit avec une tour sur la tête, une clef à la main, & un habit parsemé de fleurs, assise sur un char traîné par quatre lions. Le pin lui étoit consacré, parceque le jeune Atys qu'elle aimoit avec passion, avoit, selon les poëtes, été métamorphosé en pin, ou, selon d'autres auteurs, parceque pour éviter les poursuites de Cybele, il s'étoit mutilé sous un pin. Du temps de la seconde guerre Punique, les Romains avertis par les livres des Sybilles, qu'ils ne pouroient pas chasser les Carthaginois d'Italie, s'ils ne faisoient venir à Rome la mere Idée, envoyerent des députés à Pesinunte en Phrygie, où le roi Attalus leur livra une pierre, que les habitans du lieu disoient être la mere des dieux. Elle fut re-

que à Rome par Scipion *Nasica*, que le sénat choisit comme le plus honnête homme pour obéir à l'oracle, qui avoit ordonné que la mere des dieux seroit reçue par le plus homme de bien qu'il y eût à Rome. Cette déesse avoit des prêtres & des sacrifices particuliers. Ces prêtres appellés *Galli*, *Corybantes*, *Dactyles*, *Curetes*, portoient sa statue par les rues & par les places publiques, en dansant autour, faisant des contorsions, jouant des tymbales, se déchiquetant & ayant grand soin de demander l'aumône. Les sacrifices qu'on offroit à cette déesse étoient appellés *Taurobolium* ou *Criobolium*, parcequ'on lui immoloit un taureau ou une chévre, sur une fosse couverte de planches percées, & que le sang de ces animaux découloit sur le prêtre qui étoit au-dessous dans la fosse. Les préteurs Romains lui faisoient faire encore tous les ans un sacrifice d'une truye, qui étoit immolée par un prêtre & une prêtresse venus de Phrygie.

Les mythologistes ont cherché des raisons naturelles dans les symboles & dans les attributs de Cybele. Par la couronne de tours & de villes que l'on donne à Cybele, on a voulu marquer que la terre habitable en est couverte. La clef qu'on lui met à la main, marque que durant l'hiver elle renferme cette fécondité des semences, qui dans le printemps commence à germer; & alors on dit que la terre s'ouvre. Cet habit peint de différentes couleurs qu'on lui donne, convient parfaitement à la terre qui est émaillée de tant de sortes de fleurs; les lions qui tirent son char, désignent son empire sur les animaux qu'elle produit & qu'elle nourit. Enfin Saturne qui signifie le temps, est dit mari de cette déesse, pour signifier que la terre ne produit qu'avec le temps. Eusebe croit avec plus de raison, après Diodore de Sicile, que Cybele étoit une femme qui avoit des remedes très-salutaires pour les petits enfans, & que les anciens tirerent de cette source toute leur théologie. * Eusebe, *præp. evang.* Diodore, *liv.* 3. Hesiod. Apollodore. Tite-Live, *decade III*, *liv.* 9. Suetonius, *in Tiberio II.* Silius Italicus, *lib* 17, *belli Punici.* Virgile. Ovide. Lucain. Martial, &c.

CYCLADES, isles de la mer Egée, dite aujourd'hui l'*Archipel*, ont été ainsi nommées, parcequ'elles font un cercle dans la mer autour de l'isle de Delos, où les habitans envoyoient toutes les années leur jeunesse pour se trouver aux fêtes qu'on y célébroit. Les plus connues sont la même isle de Delos, où Apollon & Diane avoient pris naissance: (on la nomme aujourd'hui Sdille) Paros estimée pour son marbre blanc, Andros, Zea ou Cia, Micoli, Naxia, Quiniminio, Siro, Tine, Serphone, Siphane, &c. Les poëtes & les géographes anciens joignent d'ordinaire les Sporades aux Cyclades; car les anciens donnoient ce nom de Cyclades aux cinquante-trois isles de la mer Egée, depuis Tenedos jusqu'à Crete. Horace donne l'épithéte de *nitentes*, brillantes, aux isles Cyclades; & ce sont proprement les Sporades, qui sont blanches & lumineuses de l'argile dont elles sont pleines: ce qui a donné lieu à Denys le géographe de les comparer à des astres: *Après les Cyclades*, dit-il, *on voit reluire les Sporades*, comme les astres dans un air serein, lorsque le violent Borée a chassé les nuages humides. * Horat. *lib.* 1, *od. XIV*, *v.* 19. Dacier, *remarques sur les œuvres d'Horace*, 3[e] *édit. de Paris*, 1709. Pline, *liv.* 4, *ch.* 12. Strabon, *liv.* 10. Dionys. Mela.

CYCLE DU SOLEIL: révolution de vingt-huit ans, après lesquels l'année ajustée au cours du soleil par le bissexte précédent, recommence au même jour de la semaine: par exemple au dimanche. Pour entendre ceci, il faut savoir que l'année ordinaire est composée de 365 jours, qui font 52 semaines & un jour; d'où vient que le dernier jour de l'année est le même que le premier; & l'année suivante commence par un autre jour que l'année précédente. S'il n'y avoit point d'autre changement, le cycle du soleil se feroit en sept ans; mais les bissextes que l'on insere de quatre ans en quatre ans, rendent l'année plus longue d'un jour, & alors l'année ne finit pas par le même jour que le premier, mais par le suivant; c'est pourquoi il faut aller jusqu'au nombre de 28, (qui est quatre fois sept ou sept fois quatre) afin de revenir justement au même commencement d'année. Mais il est à remarquer que ceci regarde le calendrier de Jules-César; car depuis la réformation du calendrier par le pape Gregoire XIII, le cycle solaire doit être de quatre cens ans, & il faut que ce nombre d'années s'écoule, avant que la lettre dominicale, c'est-à-dire, celle qui marque le dimanche, revienne au même point qu'auparavant. Ce cercle de quatre cens ans commença l'an 1610, & se terminera l'an 2000; & durant ce temps les années 1700, 1800 & 1900 ne seront point bissextiles. *Voyez* ANNÉE SOLAIRE. * P. Petau, de *doctrina temp.*

CYCLE LUNAIRE: révolution de 19 ans, après lesquels la nouvelle lune revient au même jour du mois de l'an solaire (mais près d'une heure & demie plutôt que dans le cycle précédent.) Ce cycle est composé de dix-neuf ans lunaires, dans lesquels il y a sept embolismes ou sept mois insérés: ce qui fait deux cens trente-cinq mois lunaires, qui valent six mille neuf cens trente-neuf jours, seize heures, trente-deux minutes. Or dix-neuf ans solaires, selon le calendrier Julien, font six mille neuf cens trente-neuf jours & dix-huit heures: d'où il s'ensuit que ce cycle de dix-neuf ans du cours de la lune est moindre de presque une heure & demie. C'est pourquoi le pape Gregoire XIII ordonna la réformation du calendrier en 1582, où il se trouva qu'en l'espace de douze cens cinquante-sept ans écoulés depuis le concile de Nicée, célébré en 325, cette heure & demie négligée avoit causé une anticipation de quatre jours; de sorte que la nouvelle lune étoit marquée par le nombre d'or quatre jours trop tôt, & qu'ainsi on n'observoit pas les régles établies pour la solemnité de Pâque. Ce fut Meton, fils de Pausanias, qui inventa le cycle lunaire. *Voyez* METON, & NOMBRE D'OR. * P. Petau, *de doctr. temp.*

CYCLE PASCHAL: révolution de 532 années, à la fin desquelles la fête de Pâque revenoit au même jour de dimanche. Denys le Petit & le vénérable Bede ont travaillé sur ce sujet; & le premier a donné le nom à la période Dionysienne, composée des cycles du soleil & de la lune, multipliés l'un par l'autre, & tellement disposée, que son commencement a été fixé en l'année de l'incarnation & naissance de Jesus-Christ, qui précede immédiatement la premiere année de l'ére chrétienne. Cette période étant achevée en l'an 532, il en fut commencé une autre, & après cela une troisiéme, & ainsi de suite. Mais elle n'est plus en usage depuis l'an 1582, auquel, par le commandement du pape Grégoire XIII, on retrancha du calendrier dix jours entiers. Il faut néanmoins la savoir, à cause de Pâque & des autres fêtes mobiles, dont il est parlé dans l'histoire ancienne, que l'on ne peut connoître sûrement sans ce secours. Ajoutez qu'encore maintenant quelques nations n'ont point voulu recevoir la réformation du pape Gregoire XIII, & se servent toujours de la vieille année Julienne: de sorte qu'ils célébrent leur Pâque en un autre jour que les catholiques, & sont quelquefois éloignés d'un mois entier de notre Pâque. C'est ce qui les oblige de marquer dans les actes publics, & dans leurs lettres missives les deux styles, l'ancien & le nouveau, le Julien & le Grégorien. * P. Petau, *de doctr. temp.*

CYCLE CHINOIS: période de soixante années, dont l'usage a du rapport à celui des olympiades, des indictions, du cycle solaire, du cycle lunaire, ou du nombre d'or. Ce cycle est composé de dix lettres répétées, & de douze caracteres chinois, qui signifient les heures. Nous représenterons ici ces lettres par les dix premieres de notre alphabet, & ces caracteres par les douze premiers chiffres. Chaque année est marquée par une lettre & par un chiffre, continuant jusqu'à ce que l'on revienne à une année qui ait la premiere lettre & le premier chiffre: ce qui se fait après soixante ans. En voici la table.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10
A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	20
A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	30
A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	40
A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	50
A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	60
A	B									
1	2, &c.									

Ces cycles ont une révolution perpétuelle de soixante ans en soixante ans, & sont des régles très-certaines pour la chronologie. Car marquant le nombre du cycle avec la lettre & le chiffre de l'année, on donne une connoissance infaillible du temps auquel une chose s'est faite : par exemple, en disant I. cycle, K. 2. nous marquons l'an 50 du premier cycle, lequel commence l'an 2697 avant la naissance de Jesus-Christ. Ainsi l'an 50 de ce cycle, est l'an 2648 avant le Messie ; ce que l'on connoît en ôtant 49 de 2697. Pour entendre mieux cette supputation, nous ajouterons ici un paralléle des commencemens de chaque cycle, avant les années d'avant ou après Jesus-Christ.

Commencemens des Cycles.		*Ans avant* Jesus-Christ.			
I.	Cycle,	1. an. 2697.	sec. an. 2696.	trois. an. 2695.	quatr. an. 2694.
II.	Cycle,	1. an. 2637.	sec. an. 2636.	trois. an. 2635.	quatr. an. 2634.
III.	Cycle,	1. an. 2577.	sec. an. 2576.	trois. an. 2575.	quatr. an. 2574.
IV.	Cycle,	1. an. 2517.	sec. an. 2516.	trois. an. 2515.	quatr. an. 2514.
V.	Cycle,	1. an. 2457.	sec. an. 2456.	trois. an. 2455.	quatr. an. 2454.
VI.	Cycle,	1. an. 2397.	sec. an. 2396.	trois. an. 2395.	quatr. an. 2394.
VII.	Cycle,	1. an. 2337.	sec. an. 2336.	trois. an. 2335.	quatr. an. 2334.
VIII.	Cycle,	1. an. 2277.	sec. an. 2276.	trois. an. 2275.	quatr. an. 2274.
IX.	Cycle,	1. an. 2217.	sec. an. 2216.	trois. an. 2215.	quatr. an. 2214.
X.	Cycle,	1. an. 2157.	sec. an. 2156.	trois. an. 2155.	quatr. an. 2154.
XI.	Cycle,	1. an. 2097.	sec. an. 2096.	trois. an. 2095.	quatr. an. 2094.
XII.	Cycle,	1. an. 2037.	sec. an. 2036.	trois. an. 2035.	quatr. an. 2034.
XIII.	Cycle,	1. an. 1977.	sec. an. 1976.	trois. an. 1975.	quatr. an. 1974.
XIV.	Cycle,	1. an. 1917.	sec. an. 1916.	trois. an. 1915.	quatr. an. 1914.
XV.	Cycle,	1. an. 1857.	sec. an. 1856.	trois. an. 1855.	quatr. an. 1854.
XVI.	Cycle,	1. an. 1797.	sec. an. 1796.	trois. an. 1795.	quatr. an. 1794.
XVII.	Cycle,	1. an. 1737.	sec. an. 1736.	trois. an. 1735.	quatr. an. 1734.
XVIII.	Cycle,	1. an. 1677.	sec. an. 1676.	trois. an. 1675.	quatr. an. 1674.
XIX.	Cycle,	1. an. 1617.	sec. an. 1616.	trois. an. 1615.	quatr. an. 1614.
XX.	Cycle,	1. an. 1557.	sec. an. 1556.	trois. an. 1555.	quatr. an. 1554.
XXI.	Cycle,	1. an. 1497.	sec. an. 1496.	trois. an. 1495.	quatr. an. 1494.
XXII.	Cycle,	1. an. 1437.	sec. an. 1436.	trois. an. 1435.	quatr. an. 1434.
XXIII.	Cycle,	1. an. 1377.	sec. an. 1376.	trois. an. 1375.	quatr. an. 1374.
XXIV.	Cycle,	1. an. 1317.	sec. an. 1316.	trois. an. 1315.	quatr. an. 1314.
XXV.	Cycle,	1. an. 1257.	sec. an. 1256.	trois. an. 1255.	quatr. an. 1254.
XXVI.	Cycle,	1. an. 1197.	sec. an. 1196.	trois. an. 1195.	quatr. an. 1194.
XXVII.	Cycle,	1. an. 1137.	sec. an. 1136.	trois. an. 1135.	quatr. an. 1134.
XXVIII.	Cycle,	1. an. 1077.	sec. an. 1076.	trois. an. 1075.	quatr. an. 1074.
XXIX.	Cycle,	1. an. 1017.	sec. an. 1016.	trois. an. 1015.	quatr. an. 1014.
XXX.	Cycle,	1. an. 937.	sec. an. 936.	trois. an. 935.	quatr. an. 934.
XXXI.	Cycle,	1. an. 897.	sec. an. 896.	trois. an. 895.	quatr. an. 894.
XXXII.	Cycle,	1. an. 837.	sec. an. 836.	trois. an. 835.	quatr. an. 834.
XXXIII.	Cycle,	1. an. 777.	sec. an. 776.	trois. an. 775.	quatr. an. 774.
XXXIV.	Cycle,	1. an. 717.	sec. an. 716.	trois. an. 715.	quatr. an. 714.
XXXV.	Cycle,	1. an. 657.	sec. an. 656.	trois. an. 655.	quatr. an. 654.

XXXVI.	Cycle,	1. an. 597.	ſec. an. 596.	troiſ. an. 595.	quatr. an. 594.
XXXVII.	Cycle,	1. an. 537.	ſec. an. 536.	troiſ. an. 535.	quatr. an. 534.
XXXVIII.	Cycle,	1. an. 477.	ſec. an. 476.	troiſ. an. 475.	quatr. an. 474.
XXXIX.	Cycle,	1. an. 417.	ſec. an. 416.	troiſ. an. 415.	quatr. an. 414.
XL.	Cycle,	1. an. 357.	ſec. an. 356.	troiſ. an. 355.	quatr. an. 354.
XLI.	Cycle,	1. an. 297.	ſec. an. 296.	troiſ. an. 295.	quatr. an. 294.
XLII.	Cycle,	1. an. 237.	ſec. an. 236.	troiſ. an. 235.	quatr. an. 234.
XLIII.	Cycle,	1. an. 177.	ſec. an. 176.	troiſ. an. 175.	quatr. an. 174.
XLIV.	Cycle,	1. an. 117.	ſec. an. 116.	troiſ. an. 115.	quatr. an. 114.
* XLV.	Cycle,	1. an. 57.	ſec. an. 56.	* La 58ᵉ année de ce cycle eſt la premiere.	
depuis JESUS-CHRIST.					

Ans depuis JESUS-CHRIST.

XLVI.	Cycle,	1. an. eſt la 4ᵉ depuis JESUS-CHRIST. ſec. an. de ce Cycle, 5. depuis J. C. &c.			
XLVII.	Cycle,	1. an. 64.	ſec. an. 65.	troiſ. an. 66.	quatr. an. 67.
XLVIII.	Cycle,	1. an. 124.	ſec. an. 125.	troiſ. an. 126.	quatr. an. 127.
XLIX.	Cycle,	1. an. 184.	ſec. an. 185.	troiſ. an. 186.	quatr. an. 187.
L.	Cycle,	1. an. 244.	ſec. an. 245.	troiſ. an. 246.	quatr. an. 247.
LI.	Cycle,	1. an. 304.	ſec. an. 305.	troiſ. an. 306.	quatr. an. 307.
LII.	Cycle,	1. an. 364.	ſec. an. 365.	troiſ. an. 366.	quatr. an. 367.
LIII.	Cycle,	1. an. 424.	ſec. an. 425.	troiſ. an. 426.	quatr. an. 427.
LIV.	Cycle,	1. an. 484.	ſec. an. 485.	troiſ. an. 486.	quatr. an. 487.
LV.	Cycle,	1. an. 544.	ſec. an. 545.	troiſ. an. 546.	quatr. an. 547.
LVI.	Cycle,	1. an. 604.	ſec. an. 605.	troiſ. an. 606.	quatr. an. 607.
LVII.	Cycle,	1. an. 664.	ſec. an. 665.	troiſ. an. 666.	quatr. an. 667.
LVIII.	Cycle,	1. an. 724.	ſec. an. 725.	troiſ. an. 726.	quatr. an. 727.
LIX.	Cycle,	1. an. 784.	ſec. an. 785.	troiſ. an. 786.	quatr. an. 787.
LX.	Cycle,	1. an. 844.	ſec. an. 845.	troiſ. an. 846.	quatr. an. 847.
LXI.	Cycle,	1. an. 904.	ſec. an. 905.	troiſ. an. 906.	quatr. an. 907.
LXII.	Cycle,	1. an. 964.	ſec. an. 965.	troiſ. an. 966.	quatr. an. 967.
LXIII.	Cycle,	1. an. 1024.	ſec. an. 1025.	troiſ. an. 1026.	quatr. an. 1027.
LXIV.	Cycle,	1. an. 1084.	ſec. an. 1085.	troiſ. an. 1086.	quatr. an. 1087.
LXV.	Cycle,	1. an. 1144.	ſec. an. 1145.	troiſ. an. 1146.	quatr. an. 1147.
LXVI.	Cycle;	1. an. 1204.	ſec. an. 1205.	troiſ. an. 1206.	quatr. an. 1207.
LXVII.	Cycle,	1. an. 1264.	ſec. an. 1265.	troiſ. an. 1266.	quatr. an. 1267.
LXVIII.	Cycle,	1. an. 1324.	ſec. an. 1325.	troiſ. an. 1326.	quatr. an. 1327.
LXIX.	Cycle,	1. an. 1384.	ſec. an. 1385.	troiſ. an. 1386.	quatr. an. 1387.
LXX.	Cycle,	1. an. 1444.	ſec. an. 1445.	troiſ. an. 1446.	quatr. an. 1447.
LXXI.	Cycle,	1. an. 1504.	ſec. an. 1505.	troiſ. an. 1506.	quatr. an. 1507.
LXXII.	Cycle,	1. an. 1564.	ſec. an. 1565.	troiſ. an. 1566.	quatr. an. 1567.
LXXIII.	Cycle,	1. an. 1624.	ſec. an. 1625.	troiſ. an. 1626.	quatr. an. 1627.
LXXIV.	Cycle,	1. an. 1684.	ſec. an. 1685.	troiſ. an. 1686.	quatr. an. 1687.
		5. an. 1688.	6. an. 1689.	7. an. 1690.	8. an. 1691.
		9. an. 1692.	10. an. 1693.	11. an. 1694.	12. an. 1695.
		13. an. 1696.	14. an. 1697.	15. an. 1698.	16. an. 1699.

Ainſi, par exemple, l'année 1699 eſt la ſeiziéme du 74ᵉ cycle chinois. * Philip. Couplet, Jéſuite, *Confucius Sinarum philoſophus.*

Le pere Martini a écrit que ce cycle fut inventé par Hoamti, qui régnoit dans la Chine 2697 ans avant Jeſus-Chriſt; mais le pere Couplet dit qu'il le perfectiona, ce qui le ſuppoſe plus ancien. Ni l'un ni l'autre n'a prévu les difficultés qu'on pouvoit faire là-deſſus. Il eſt néceſſaire, ſi on les croit, de ſuivre la chronologie des ſeptante, & de rejetter celle du texte hébreu & de la vulgate. D'ailleurs, comment ont-ils pu croire qu'un cycle ſi compoſé ait été perfectioné en ſi peu de temps, ſurtout après avoir dit que ce fut ſous ce même régne que l'arithmétique fut inventée. Les hiſtoires chinoiſes, d'où ils ont pris ce qu'ils diſent, devoient leur être ſuſpectes. N'avoient-ils pas remarqué qu'elles attribuent aux premiers empereurs de la Chine, pluſieurs inventions que l'écriture ſainte attribue à d'autres? Si ces hiſtoires leur ont paru fabuleuſes dans tous les temps qui ont précédé le régne de Hoamti, quelles preuves ont-ils eu qu'elles étoient plus véritables depuis? S'ils emploient pour preuve la ſuite réglée de ces cycles, on leur objecte qu'elle n'eſt réglée que depuis quelque temps & par les Européens. Les premiers voyageurs qui ſont entrés dans la Chine les deux derniers ſiécles, trouverent que les Chinois comptoient 880063 ans depuis le commencement du monde juſqu'en 1594, ce qu'ils ne faiſoient qu'après avoir déja diminué beaucoup du prodigieux nombre d'années qu'ils comptoient au temps d'Ulug-beg, & qui l'an 1444 de J. C. montoient à 88639860 ans. On ajoute à cela, qu'il faut, en ſuivant même les hiſtoires chinoiſes, que ce cycle ait été bien imparfait pendant pluſieurs ſiécles, puiſqu'elles reconnoiſſent que cinq cens ans après Hoamti, les aſtronomes Chinois ne purent prédire une éclipſe qui arriva ſous l'empereur Choukang, qui pour cela les fit mourir. * Renaudot, *relat. des Indes.*

CYCLOPES, premiers habitans de la Sicile avec les Leſtrigons. On les fait dans la fable fils du ciel & de la terre, ſelon Héſiode, ou fils de Neptune & d'Amphitrite, ſelon Euripide & Lucien; & on prétend qu'ils n'avoient qu'un œil au milieu du front en forme ronde, d'où ils ont été appellés Cyclopes. On feint qu'ils ont été les forgerons de Vulcain, & qu'ils travailloient à faire les foudres de Jupiter, d'où les trois principaux Cyclopes ſont appellés *Brontes*, *Steropes*, & *Pyrachmonides* par les poëtes. On rapporte qu'Apollon les tua à coups de fléches, pour venger la mort de ſon fils Eſculape, que Jupiter avoit tué d'un coup de foudre, qu'ils avoient forgé. Polyphéme, amant de Galathée, à qui Ulyſſe creva l'œil, eſt auſſi fameux parmi les Cyclopes, dans les ouvrages des poëtes: c'eſt ce que la fable nous apprend des Cyclopes. Quant à l'hiſtoire, ce que l'on en ſait, c'eſt que ce ſont des premiers habitans de Sicile, qui ſe rendirent redoutables à leurs voiſins. Quelques-uns

croient qu'ils furent appellés *Cyclopes*, parcequ'ils avoient toujours l'œil au guet, pour surprendre & voler leurs voisins. On leur donne une figure gigantesque à cause de leur force. Isidore place d'autres Cyclopes dans les Indes, & Aristote dans la Thrace. * Hésiode, *en sa theog.* Homere, *odyss. l.* 9. Virgile, *l.* 8. Ovide, *l.* 4. *fastor.* Stace, *l.* 1. Claud. *de tertio Honorii consulatu.* Apollodore. Thucydide, *l.* 1. Justin, *l.* 4. Natalis Comes. Leandre Alberti, *descript. d'Italie.* Jacquelot, *dissert. de l'exist. de Dieu.*

CYDESSA, grand bourg près de Giscala, dans la tribu d'Aser, aux confins de celle de Nephtali. Il appartenoit aux Tyriens, & les habitans avoient toujours été ennemis des Galiléens. * Josephe, *guerre des Juifs, l. IV. c.* 9.

CYDIAS, peintre fameux, avoit fait, entr'autres ouvrages, un tableau des Argonautes, dont l'orateur Hortensius donna une somme très-considérable. On croit que ce peintre vivoit vers la CVI olympiade, du temps d'Euphranor aussi peintre célébre, & vers l'an 356 avant J. C. * Pline, *liv.* 35, *chap.* 11.

CYDIPPE, historien, natif de la ville de Mantinée, est mis par Clément Aléxandrin, au nombre de ceux qui ont traité des inventeurs des choses. * *Liv.* 1 *des tapisseries.*

CYDIPPE, *cherchez* ACONCE.

CYDNUS, riviere de l'Asie mineure dans la Cilicie, selon Pline, & non de la Bithynie, comme le veut Etienne de Byzance, sort du mont Taurus, & passe à Icone & à Tarse. Ses eaux sont si froides, qu'Alexandre *le Grand* s'y étant baigné, en fut malade à l'extrémité. Il fut même abandonné d'une partie de ses médecins, & ne fut guéri que par un breuvage que Philippe lui donna. Quelques auteurs ont écrit que les eaux de cette riviére firent mourir l'empereur *Barberousse*, à son retour d'Orient, vers l'an 1100. On la nomme aujourd'hui *Carasu.* * Quint-Curce, *liv.* 3. Strabon. Arrien. Pline, &c.

CYDON, ou *Cydonia*, selon Strabon, & *Cydonis*, selon Ptolémée, une des principales villes de l'isle de Crete, fut ainsi nommée de Cydon, fils d'Acacallis, & de Mercure, ou d'Apollon. On la nomma aussi *Apollonia.* Elle étoit bien fortifiée, avec un havre capable de contenir un grand nombre de vaisseaux. C'est aujourd'hui la Canée, place renommée en Candie, que les Turcs enleverent aux Vénitiens l'an 1646. Il y avoit une autre ville de ce nom en Sicile. *Voyez* CANÉE (la) * Etienne de Byzance. Strabon, *l.* 10.

CYDONIUS, *cherchez* DEMETRIUS CYDONIUS.

CYGNUS, roi des Liguriens, fut métamorphosé par Jupiter en oiseau de son nom, pour avoir pleuré l'aventure de Phaëton & de ses sœurs. Ovide en fait mention dans le second livre des métamorphoses, & il parle dans le quatriéme du fils d'Hirée, changé en ce même oiseau, & dans le douziéme d'un autre CYGNUS, fils de Neptune, tué par Achille. Les poëtes ont regardé le cygne comme le symbole de la mélodie, & se sont imaginé qu'il ne chantoit jamais plus tendrement que lorsqu'il étoit sur le point de mourir; fiction que détruisent les observations des naturalistes, qui n'ont jamais oui former à cet oiseau, qu'une espéce de cri très-désagréable. Le cygne étoit aussi consacré à Vénus, & étoit ordinairement attelé à son char.

CYLABARUS, nom défiguré, *voyez* l'article qui suit.

CYLARABES, roi d'Argos, succéda à son pere Sthenelus, & réunit les diverses parties de ce royaume, qui avoit été partagé en trois souverainetés, dont l'une avoit été possédée par les descendans de Melampe, l'autre par les descendans de Bias; & la troisiéme, qui étoit la plus grande, par les descendans de Prœtus. Cyanippe, le dernier de la race de Melampe & de Bias, n'ayant point laissé de postérité, le seul Persée auroit eu droit sur ce royaume, à cause de Danaé, fille d'Acrise; mais il y renonça pour aller régner à Mycène, l'an du monde 2723, & 1312 avant J. C. de sorte que tous ses états furent réunis sous la domination de Cylarabes. Il séduisit Egialé pendant l'absence de son mari Diomèdes qui étoit au siége de Troye. Depuis n'ayant laissé aucun enfant, sa couronne passa dans la famille de Pelops. * Pausanias.

CYLLENE, montagne d'Arcadie, célébre par la naissance ou l'éducation que Mercure y reçut. Cyllen, fils d'Elathus, roi d'Arcadie, lui donna ce nom. Il y a aussi eu une ville d'Elide de ce nom, que le Noir nomme Antravida. * Pausanias. *in Arcad.* Pomponius Mela. Virgile. Ovide, &c.

CYMBALES, instrument composé de deux piéces séparées. Le mot de cymbale vient du grec κύμβαλος. qui signifie creux, parcequ'elles étoient faites comme deux petites écuelles de bronze: ce qui a fait qu'on les appelloit quelquefois simplement *Æra.* Elles étoient rondes, comme on le peut voir par les figures que nous en avons, & par ce vers de Properce:

Quà numerosa fides, quâque æra rotunda Cybeles.

Cassiodore en fait la description, & leur donne le nom d'*acetabula*, la boëte des os. Fulgence, dans le premier livre de sa mythologie, dit que les deux levres sont comme deux cymbales qui forment les sons, & que la langue est comme l'archet, qui coupe & partage ces sons. Ovide, dans le troisieme livre de l'art d'aimer, leur donne un nom qui paroît assez obscur, en leur donnant l'épithete de *genialia*, apparemment parceque les cymbales étoient d'usage dans les nôces & dans les autres divertissemens. * *Antiq. grecques & rom.* Laurent Pignorius, *comment. de Servis*, a donné gravé sur l'airain, la figure des cymbales. Rosin, *antiq. liv.* 2, *c.* 4.

CYNA, fille de Philippe II roi de Macédoine, & sœur d'Alexandre le *Grand*, épousa Amyntas, fils de Perdiccas III, qui étoit le légitime héritier de la couronne que Philippe avoit usurpée. Elle fut ensuite mariée à Lagée roi des Argiens. C'étoit une princesse d'un courage mâle & héroique, qui commanda des armées, remporta plusieurs victoires, & tua de sa main Cœria, reine des Illyriens. Après la mort d'Alexandre *le Grand* son frere, la premiere année de la CXIV olympiade, & 324 ans avant J. C. elle ne put souffrir que ses royaumes vinssent en d'autres mains qu'en celles de ses enfans, & elle s'opposa fortement aux prétentions de Perdiccas, qui la fit tuer. * Plutarque. Justin.

CYNEAS, Thessalien, & disciple de Démosthènes, vivoit sous la CXXV olympiade, & vers l'an 280 avant Jesus-Christ, & fut ministre de Pyrrhus, roi des Epirotes. Ce prince l'envoya à Rome, pour demander la paix qu'on étoit sur le point d'accorder à son éloquence, & qu'on lui refusa néanmoins à la persuasion du vieillard Appius Claudius. Pline, citant la mémoire de Cynéas, comme un prodige, dit que le jour après son arrivée à Rome, il salua tous les sénateurs & les chevaliers, & les nomma tous par leur nom. Cynéas écrivit avec Pyrrhus un traité de l'art militaire, cité par Ciceron dans une de ses lettres à Papirius Pætus. Strabon parle d'une histoire remplie de fables, composée par un Cyneas; mais on ne croit pas que ce soit ce secrétaire de Pyrrhus, qui étoit homme d'esprit. * Plutarque, *dans Pyrrh.* Pline, *l.* 7, *c.* 24, & *l.* 14, *c.* 1. Cicero, *l.* 9, *epist.* 25. Strabon, *l.* 7. Vossius en parle aussi *au l.* 4, *c.* 11, *des hist. Grecs.*

CYNEGIRE, soldat Athénien, signala son intrépidité contre les Perses à la bataille de Marathon, donnée la troisiéme année de la LXX olympiade, & 498 ans avant l'ére chrétienne. Il poursuivit les ennemis jusque dans leurs vaisseaux, saisit de la main droite un des vaisseaux, & ne quitta prise que quand cette main lui fut coupée: alors il le reprit encore de la gauche; & après qu'elle lui eut été coupée, il le saisit avec les dents. * Justin, *liv.* 2, *chap.* 9. Valere Maxime, *liv.* 3, *chap.* 2, *ex* 25.

CYNETHE, poëte Grec, natif de l'isle de Chio ou Scio, fut le premier qui rassembla à Syracuse des vers d'Homere, & les récita en public. On ne sait en quel temps il a vécu, comme le témoigne Pindare, *sur la 2 od.* * Meursius, *des archontes d'Athènes, liv.* 2, *c.* 1.

CYNETHON de Lacédémone, poëte Grec, vivoit sous la troisiéme année de la V olympiade, & 758 ans avant J. C. Il composa quelques ouvrages cités par Eusebe, *en sa chronique.*

CYNIQUES, secte de philosophes, fondée par Antisthènes d'Athènes, qui vivoit sous la XCIV olympiade, vers l'an 404 avant J. C. Le fameux Diogène, Monime de Syracuse, Cratès de Thèbes, Hipparchie, sa femme, Onesicrate, Menippe, & plusieurs autres, furent les plus illustres membres de cette secte. Elle a pris son nom du lieu où Antisthènes faisoit ses leçons, qui étoit fort peu éloigné de l'une des portes d'Athènes, & qui se nommoit *Cynosarges*, c'est-à-dire, *des chiens*; quoiqu'on ait dit depuis que la façon de vivre trop libre & comme canine, que pratiquoient ces Cyniques, les fit appeller ainsi, ou bien à cause que ces philosophes étoient mordans, & parcequ'ils aboyoient après tout le monde comme des chiens. Quoi qu'il en soit, ceux de cette profession se moquoient de ce titre injurieux; & Diogène a fait souvent de plaisantes réparties à ceux qui croyoient l'injurier en le nommant Cynique. On dit qu'il demanda à Alexandre *le Grand*, qui l'étoit venu voir, s'il n'avoit point eu peur que le chien ne le mordît. Au reste, de toutes les parties de la philosophie, les Cyniques ne cultivoient que la morale, se moquant de la dialectique & de la physique, & même des arts libéraux, de la musique, de la géométrie, de l'astrologie, &c. Cette morale n'étoit pourtant pas exemte de beaucoup de fautes. Rien n'étoit plus aigre & plus offensant que leur maniere d'agir pour rendre un homme sage. Ils vouloient qu'il commençât par un très-grand mépris de soi-même, & pour l'y accoutumer, leurs leçons tenoient plus de l'insulte que de la remontrance. Outre cela, leur morale avoit des vues très-extraordinaires; car, par exemple, en posant pour fondement que tous les biens de ce monde appartiennent à Dieu, & que l'homme sage étoit son image & son ami intime, ils concluoient que, comme toutes choses sont communes entre les amis, le sage pouvoit se servir de tout ce qui est en ce monde, comme d'un bien qui étoit à lui. On les blâme encore d'avoir voulu faire passer pour indifférentes, beaucoup d'actions deshonnêtes & sales qu'ils soutenoient par cet argument. « Ce qui est bon, *disoient-* » *ils*, est bon par-tout. Il est bon de boire, de manger, » de faire les actions naturelles: Il n'y a donc point de » mal de manger dans les rues, & de faire en plein mar» ché, comme le reste des animaux, tout ce que les » hommes ne pratiquent ordinairement que dans les té» nebres. » Hipparchie se laissa connoître à Crates devant tout le monde, & on veut que Diogène ait fait une action semblable dans un lieu public. Plusieurs auteurs prétendent excuser ces fautes des Cyniques, & quelques peres parlent de leur patience dans la pauvreté & la mendicité. L'empereur Julien les compare à ces boëtes peintes de grotesques par dehors, qui n'ont rien de curieux en dedans. Ils se vantoient de vivre selon la parfaite vertu, qui étoit la fin de leur secte. * *Consultez* Diogène Laërce, *vies des philosophes, l.* 6. Arrien, *des propos d'Epictete;* & sur-tout, *au* 3[e] *liv. chap.* 22. Suidas &c. & entre les modernes, Vossius, *des sectes des philosophes, c.* 18; & la Mothe le Vayer, *de la vertu des païens, seconde partie, de Diogène, & de la secte cynique.*

CYNIRE, *Cyniras*, roi de Chypre ou d'Assyrie, selon d'autres, fut aimé de sa fille Myrrha, qu'il reçut dans son lit sans la connoître, & de laquelle il eut Adonis. Il étoit si puissant, que ses richesses ont donné lieu au proverbe, *Cyniræ opes.* On dit encore que son royaume fut ruiné par les Grecs, ausquels il avoit manqué de parole, après s'être engagé de leur fournir des vivres au siége de Troye. On le compte parmi les anciens devins, & l'on veut qu'il ait été l'amant & le prêtre de Vénus, & qu'il ait eu cinquante filles métamorphosées en alcyons, ou en pierres. Quant aux rapports prétendus que quelques auteurs trouvent entre Cynire & Noé, ils sont si forcés, que ce seroit une grande inutilité d'en faire la discussion; car, sans s'arrêter aux difficultés, comment les partisans de cette application se débarasseront-ils de l'anachronisme grossier dans lequel ils s'engagent? Noé vivoit au temps du premier déluge, & Cynire florissoit pendant la guerre de Troye. Est-il aisé de rapprocher deux hommes si fort éloignés l'un de l'autre; & de supposer avec vraisemblance, qu'ils aient été contemporains? Mais c'est la manie de la plupart de nos antiquaires mystiques, d'appliquer, bon gré mal gré, aux anciens patriarches les plus bizares événemens de la fable. * Erasm. *adag. tit. Divitiæ.*

CYNISCA, fille d'Archidamus, roi de Sparte, & sœur d'Agis & d'Agesilaüs, fut la premiere femme qui entra dans la carriere des jeux olympiques, & qui y remporta le prix de la course; ce qui obligea les Lacédémoniens à lui ériger une statue, pour éterniser sa mémoire. Elle vivoit vers la LXXXIV olympiade, & environ 444 ans avant J. C. * Pausanias, *in Laconic.*

CYNOCEPHALE, étoit la figure d'un animal fabuleux, que les Egyptiens avoient en vénération: il avoit une tête de chien: quelques-uns ont cru qu'il représentoit Anubis; d'autres, Mercure. Le Cynocephale, dans l'histoire des animaux, est une espece de singe. On a dit de cet animal, qu'il rendoit son urine douze fois par jour par intervalles égaux, & que c'est ce qui a donné lieu, suivant l'imagination de quelques-uns, aux Egyptiens de partager le jour en douze heures. Pline, & quelques anciens ont dit qu'il y avoit des hommes qu'ils nomment *Cynocephales*, dans les montagnes de l'Inde & d'Ethiopie, c'est-à-dire, dans les montagnes qui sont au-dessus de la source de l'Inde, qui avoient des têtes de chien, qui aboyoient de la même sorte, qui étoient très-farouches, & dont la morsure étoit fort dangereuse; mais les relations de tous les modernes n'en font aucune mention. * Pline, *liv.* 6, *chap.* 30, *l.* 7, *c.* 2.

CYNOCEPHALE, ou *tête de chien*, certaine contrée de la Béotie, où le poëte Pindare mourut, selon Etienne de Byzance. Elle est différente d'une colline de la Thessalie, près de laquelle le proconsul Quintius gagna la bataille contre Philippe. Tite-Live, Polybe, Justin, &c. en font mention. * Tite-Live, *liv.* 23. Polyb. *l.* 19. Etienne de Byzance.

CYNOPOLIS, ville d'Egypte en la partie occidentale du Nil, où Anubis, Dieu des Egyptiens, étoit adoré. Les chiens y étoient nouris des deniers du public. Κυνόπολις signifie *ville des chiens.* * Strabon, *l.* 7. Plutarch, *de Isid. & Osirid. Voyez* Saumaise, *sur Solin, pag.* 452.

CYNORTAS, un des anciens rois de Lacédémone, frere d'Argalus, fils d'Amyclas, & petit-fils de Lacédémon, vivoit long-temps avant la guerre de Troye, vers l'an 3260 de la période julienne, 128 de l'ére attique. Il eut pour successeur Œballus. * Joh. Marsham, *canon. chron. sæc. IX.* Du Pin, *bibl. univ. des hist. proph. &c.*

CYNOSURE, *Cynosura*: c'est un nom que les Grecs ont donné à la petite Ourse. Il signifie *queue de chien*; c'est une constellation la plus voisine de notre pôle, qui a sept étoiles, dont quatre sont dispersées en quarré, & les trois autres en long, qui représentent un timon: ce qui fait que les paysans appellent cette étoile *le chariot;* & c'est du nombre de ces sept étoiles qu'on a appellé le pôle septentrional, toute la partie du ciel qui s'étend jusqu'à la Ligne. Les poëtes content que Cynosure étoit une nymphe du mont Ida, & une des nourices de Jupiter, & qu'étant devenu maître du ciel,

elle fut changée en étoile de ce nom, ainsi qu'Aglaosthène le dit dans Hygin, *l.* 2, *astron. poët. c.* 2. Ovid. *l.* 3, *fast. v.* 170. Valer. Flac. *l.* 1, *v.* 17.

CYNTHE, que les Latins appellent *Cynthus*, & les Italiens, *Monte Cincio*, est une montagne au milieu de l'isle de Delos, où selon la fable, Latone donna la naissance à Apollon & à Diane. Les paiens y bâtirent un temple fort célébre, & pour lequel on avoit tant de vénération, que les Perses mêmes venant faire la guerre en Gréce avec une flotte de plus de vingt mille voiles, n'y aborderent qu'avec des sentimens de religion & de respect. * Strabon. Jacob Spon.

CYNTHIEN & *Cynthienne*, épithétes qu'on donne à Apollon & à Diane, à cause d'une montagne nommée *Cinthe* dans l'isle de Delos, où ils avoient été élevés, & où le premier avoit un temple.

CYNTHIUS, *cherchez* GIRALDUS.

CYPARISSE, ville de Messenie, aujourd'hui Arcadia, ou Philatra & S. Elie, donnoit son nom à un cap, nommé présentement cap Gonello, &c.

CYPARISSE, jeune garçon, très-bien fait, qui fut aimé d'Apollon. Il nourissoit un cerf qu'il tua par mégarde, & en eut tant de regret, qu'il voulut se donner la mort. Apollon touché de pitié, le métamorphosa en un arbre appellé *Cyparissus*, ou *Cyprès*, de son nom, qu'on porta depuis dans les pompes funebres, & qui fut consacré aux morts. * Ovide, *liv.* 10, *métamorph. fab.* 3.

CYPRE, isle de la mer Méditerranée, *cherchez* CHYPRE.

CYPRIANUS (Jean) théologien de la confession d'Augsbourg, né le 24 octobre 1642, à Rawiez ou Rawitz dans le palatinat de Posnanie en Pologne, étudia à Breslaw en Silésie, à Leipsick & à Iéne. Il fut fait docteur en 1675, au petit collége des princes; en 1676, professeur en physique; en 1678, licencié en théologie; en 1679, docteur au grand collége des princes; en 1699, docteur en théologie, & en 1710, professeur en la même faculté. Il mourut le 12 mars 1723. On a de lui: *Continuatio historiæ sacræ animalium Wolfgangi Franzii; Disputationes de signis; De indifferentismo morali; De contradictione enunciationum; De partium hominis numero; Historia Caroli Gustavi; De voce* שאל *&* ἀδης*; De laniena Parisiensi; De sensu & cognitione brutorum; De vocatione hominum universali; De præsagio mortis; De arte naturæ æmulâ; De nomine* ιχθυς*; De analysi fidei christianæ; De Baptismo proselytorum judaïco; Orationes; Programmata*, &c. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CYPRIEN (saint) natif d'Afrique, évêque de Carthage, a vécu dans le troisiéme siécle de l'église. Il s'appelloit de son nom Tascius, & prit le nom de Cecilius, du prêtre Cécile qui le convertit. Avant que d'être chrétien, il enseigna la rhétorique avec beaucoup de réputation. Dès qu'il fut catéchuméne, il se résolut de vivre en continence, croyant, comme dit Ponce Diacre qui a écrit sa vie, qu'il étoit presque impossible d'arriver autrement à la connoissance de la vérité. Aussitôt qu'il fut baptisé, il vendit tous ses biens pour assister les pauvres; il fut ensuite ordonné prêtre; & après la mort de Donat, évêque de Carthage, il fut élu évêque en sa place l'an 248, par les suffrages du clergé & du peuple de Carthage, & son élection fut confirmée par un grand nombre d'évêques qui se trouverent alors en cette ville. La persécution de Dece ayant commencé deux ans ou environ après son ordination, il se retira de Carthage & il écrivit du lieu de sa retraite, plusieurs lettres à son peuple, à son clergé, aux confesseurs & au clergé de Rome. Quand la persécution fut ralentie, il revint à Carthage, & y assembla un concile l'an 251, le 15 de mai, dans lequel il régla avec les évêques ses collégues, ce qui regardoit la pénitence de ceux qui étoient tombés durant la persécution, soit en prenant des billets ou des attestations des magistrats, qui témoignoient qu'ils avoient idolâtré, soit en offrant publiquement de l'encens sur les autels des dieux, ou en mangeant des viandes immolées. A l'égard des premiers, ils ordonnerent qu'on les réconcilieroit. Mais pour les derniers, ils jugerent à propos de les laisser en pénitence, & de ne les réconcilier qu'en cas qu'ils tombassent malades, & encore pourvu qu'ils eussent commencé à faire pénitence avant que de l'être. Les ecclésiastiques qui étoient tombés dans l'idolâtrie, furent exclus pour toujours du clergé. Le prêtre Félicissime qui avoit excité des troubles dans l'église de Carthage pendant l'absence de S. Cyprien, y fut condamné avec Privat, hérétique de la colonie de Lambese, lequel avoit déja été condamné dans un synode précédent de quatre-vingt-dix évêques. En ce temps-là Corneille venoit d'être élu évêque de Rome, & Novatien lui disputoit le saint siége, soutenu par le parti de Novat, qui refusoit la grace de la réconciliation à ceux qui étoient tombés dans des crimes après le baptême. S. Cyprien & les évêques d'Afrique, après s'être informés de l'élection de Corneille se déclarerent pour lui. Les Novatiens pour se venger de S. Cyprien, firent élire un certain Maxime, évêque de Carthage; & d'un autre côté Félicissime fit aussi ordonner un certain Fortunat par Privat de Lambese. Néanmoins S. Cyprien fut mis en possession du siége de Carthage, & assembla en 252 un concile de 66 évêques, dans lequel on fit quelques réglemens touchant le prêtre Victor & le baptême des enfans. La même année il assembla un autre concile pour la réconciliation générale des pénitens, en considération de la persécution prochaine: elle arriva sous l'empire de Gallus. Corneille fut envoyé en exil sur la fin de 252, & souffrit le martyre la même année. Lucius qui lui succéda fut aussi envoyé en exil, d'où il revint; mais il mourut au commencement de l'an 253. Etienne fut élu en sa place. Ce fut sous ce pape que s'éleva la célébre dispute de la validité du baptême des hérétiques, entre l'église d'Afrique & l'église de Rome. S. Cyprien & les autres évêques d'Afrique soutinrent fortement l'usage de rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par les hérétiques, établi en Afrique par un concile tenu sous Agrippin. Etienne au contraire soutint la validité du baptême des hérétiques, suivant la tradition de l'église de Rome, & refusa non-seulement la communion, mais encore le droit d'hospice aux députés des Africains. Saint Cyprien & les évêques d'Afrique, sans se départir de leur usage qui fut confirmé dans un concile général d'Afrique, protesterent qu'ils ne vouloient point se séparer de la communion de l'évêque de Rome, ni de celle de ceux qui étoient dans une pratique contraire, mais qu'ils vouloient entretenir l'union & la paix avec leurs freres: en quoi S. Augustin qui n'a pas été de leur avis, loue leur charité. Dans le temps de la persécution de Valérien, S. Cyprien fut relégué l'an 257, le 30 août, à Curube, ville distante de dix à douze lieues de Carthage, par le commandement du proconsul Aspasius Paternus. Après y avoir demeuré onze mois, il fut rappellé par le proconsul Galere Maxime, qui lui ordonna de demeurer dans des jardins qu'il avoit auprès de Carthage. S. Cyprien ayant appris que le proconsul avoit envoyé des soldats pour le prendre & l'amener à Utique, il se retira dans un lieu caché, afin de ne pas souffrir le martyre hors de son église, & autre part qu'en la présence de son peuple: enfin étant revenu dans ses jardins, après le retour du proconsul à Carthage, il fut arrêté & mené devant lui, & ayant confessé généreusement la foi de Jesus-Christ, il eut la tête tranchée, dans un lieu appellé *Sexti*, proche de la ville de Carthage, le 14 septembre de l'an 258, sous le consulat de Tuscus & de Bassus.

Le corps de S. Cyprien, après avoir demeuré quelque temps exposé dans le lieu de l'exécution, fut enterré par les chrétiens dans une place des Aires du procurateur Candide, sur le chemin de Mappalie, près

des Piscines. Dans la suite on bâtit près de Carthage deux églises en l'honneur de S. Cyprien, l'une au lieu même de son martyre, & l'autre à Mappalie où étoit son corps. Son culte a été célébre dans l'une & l'autre église, & son nom a été inséré dans le canon de la messe. Son corps s'est conservé à Carthage jusqu'au commencement du IXe siécle. Sous Charlemagne, il fut transporté à Arles, & d'Arles à Lyon, d'où l'on prétend que Charles *le Chauve* le fit porter à Compiegne, dans l'abbaye de S. Corneille; mais ce fait est sans apparence, & d'autres croient qu'il est dans l'abbaye de S. Cyprien de Poitiers.

On a quatre-vingt-une lettres de S. Cyprien, & plusieurs traités, sans compter la lettre à Donat, qui contient la relation d'un entretien qu'il avoit eu avec cet ami, peu de temps après son baptême, dans laquelle après avoir parlé des effets merveilleux de ce sacrement, il décrit avec éloquence le péril que l'on court dans le monde, les crimes & les injustices qui s'y commettent; & faisant voir l'excellence & le bonheur de ceux qui se consacrent au service de Dieu, il exhorte son ami à vivre dans la retraite, à renoncer au monde, & à être assidu à la lecture & à la priere. Cette lettre est très-fleurie, & S. Augustin remarque qu'il n'a plus écrit de même depuis. Il a embrassé une éloquence mâle, plus grave & plus digne d'un chrétien dans ses autres lettres, qui contiennent des instructions très-solides sur les points les plus importans de la discipline ecclésiastique. Le traité de la vanité des idoles a suivi de près la lettre à Donat. Celui des témoignages, adressé à Quirin, est un recueil de passages contre les Juifs & sur leur morale. Celui de la conduite ou de l'habit des vierges est excellent en son genre. Le traité de ceux qui étoient tombés durant la persécution, & celui de l'unité de l'église, sont des chef-d'œuvres en leur genre. Le premier est contre Félicissime, qui accordoit trop légérement la grace de la réconciliation à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie pendant la persécution. Le second est contre les schismatiques. Le livre de l'oraison dominicale, est un excellent commentaire sur le *Pater*, plein d'instructions très-utiles. L'exhortation au martyre, adressée à Fortunatien, est un recueil des passages de l'écriture-sainte, pour exhorter les chrétiens à confesser courageusement le nom de J. C. & à souffrir généreusement le martyre. Celui de la mortalité, composé à l'occasion de la contagion qui affligea l'empire sous les regnes de Gallus, de Volusien & de Gallien, est une exhortation très-pathétique aux chrétiens pour souffrir avec patience. Dans l'écrit à Démétrien, il venge les chrétiens de l'accusation que l'on faisoit contr'eux, qu'ils étoient cause de cette contagion. Le traité des œuvres de miséricorde & de l'aumône est un des plus forts qui aient été composés, pour exhorter les riches à donner l'aumône dans les nécessités. Celui de la patience, composé à l'occasion de la question, sur la réitération du baptême des hérétiques, contient les loix générales sur la patience des chrétiens. Le livre de l'envie, composé quelque temps après celui de la patience, est une forte exhortation aux chrétiens, pour les détourner de ce vice, & pour les engager à pratiquer l'humilité chrétienne. Il y a plusieurs autres traités attribués faussement à S. Cyprien.

Saint Cyprien est le premier des auteurs chrétiens qui ait été véritablement éloquent, comme Lactance l'a remarqué. S. Jerôme dit que son discours ressemble à une fontaine d'eau pure, dont le cours est doux & paisible; on peut dire aussi qu'il ressemble très-souvent à un torrent impétueux, qui entraîne tout ce qu'il rencontre, étant capable d'exciter de grands mouvemens, & de persuader tout ce qu'il veut; son éloquence est naturelle & très-éloignée du style d'un déclamateur. Quoique son style soit pur, il y est resté quelque chose du génie africain, & de la dureté de Tertullien, qu'il appelloit lui-même son maître; mais il a poli & embelli ses pensées, & a évité ses défauts. Il raisonne presque toujours avec beaucoup de justesse, est exempt non-seulement d'erreurs grossieres, mais aussi de celles qui sont légeres & communes dans les peres des trois premiers siécles, à l'exception de ce qui regarde le baptême des hérétiques. Il traite de quantité de points de discipline & de morale. Il y a beaucoup à apprendre dans la lecture de ses ouvrages.

La premiere édition de S. Cyprien, faite peu de temps après qu'on eut trouvé l'art d'imprimer, ne porte ni le nom de l'imprimerie, ni celui de la ville où elle a été faite. Elle est plus correcte & plus exempte de fautes que les suivantes. La seconde édition est celle qui a été faite par Vindelin de Spire, l'an 1471. Elle est pleine de fautes. Ces deux éditions sont suivies de celle de Rembolde de l'an 1512. Erasme l'ayant revue, en donna une édition en 1520, qui fut suivie dans les éditions suivantes jusqu'à celle qui fut faite à Rome en 1563, par les soins de Paul Manuce, augmentée d'un cinquiéme livre de lettres. L'édition de Morel faite à Paris l'année suivante, est plus ample & revue plus exactement. Pamelius fit une nouvelle édition des œuvres de S. Cyprien, dans laquelle il disposa les lettres dans un autre ordre, donna une vie de S. Cyprien, & joignit de longues observations au texte. Cette édition parut d'abord à Anvers en 1568, & a été réimprimée depuis plusieurs fois. M. Rigaut a travaillé utilement sur S. Cyprien; & sans rien changer à l'ordre observé par Pamelius, il a corrigé seulement les ouvrages de cet auteur sur les différentes leçons de deux manuscrits d'Italie, & y a joint des notes pour expliquer les endroits difficiles, & des observations pour éclaircir la discipline qui étoit en vigueur du temps de S. Cyprien. Cette édition parut à Paris en 1648. En 1682, Jean Pearson, évêque d'Oxford, & Jean Fell, évêque de Chicester, firent paroître une nouvelle édition des œuvres de S. Cyprien, plus exacte & plus ample que toutes les précédentes. Le texte y est imprimé en beaux caracteres, revu sur quatre nouveaux manuscrits. Les différentes leçons y sont marquées exactement, & l'on a inséré les meilleures notes de Pamelius & de Rigaut. La vie de S. Cyprien, & l'histoire d'Afrique qui le regarde, s'y trouvent dans un ouvrage qu'ils ont intitulé, *Annales Cyprianici*. M. Baluze travailloit lors de sa mort à une nouvelle édition des œuvres de S. Cyprien, qu'il avoit déja revue sur un grand nombre de manuscrits, & qui a été publiée en 1726, par les soins de dom Marand, Bénédictin de la congrégation de S. Maur, *in-fol.* de l'imprimerie royale. M. Lombert a donné une belle traduction en françois de toutes les œuvres de ce saint évêque, & a rangé les lettres dans un ordre nouveau, sur les mémoires de M. le Maître. On a changé quelque chose à cet ordre dans l'édition d'Angleterre. * *Actes du martyre de S. Cyprien. Vie de saint Cyprien*, par Ponce Diacre. Lactant. *inst. divin. l.* 5, *c.* 4. Saint Jerôme. Baronius. Tillemont. Baillet, *vies des saints*, 16 septembre. S. Hieronym. *de viris illustribus*. Saint Augustin *en plusieurs endroits*. Préface de M. Lombert *sur sa version. Annales Cyprianici*. Du Pin, *bibl. des aut. eccles. des III prem. siécles*.

CYPRIEN (Saint) auteur d'un poëme sur la résurrection des morts, vivoit dans les premiers siécles de l'Eglise, mais on ignore qui il étoit. Ce ne peut être S. Cyprien de Carthage, quoique l'auteur semble avoir vécu vers le même temps, & du moins dans celui où la persécution contre les chrétiens étoit le plus allumée. Quelques-uns ont soupçonné, que ce pouvoit être le S. Cyprien, qui avoit été auparavant un fameux magicien, & du martyre duquel on a imprimé les actes dans le tome III des anecdotes des peres Martenne & Durand; mais on n'en a point de preuves. Ce poëme *Ad Felicem de resurrectione mortuorum*, se trouve à la suite des œuvres de Tertullien, de qui il n'est point, mais fort différent pour le style de celui qui se trouve dans les manuscrits, & qui a été imprimé conformément à ceux-ci, en 1733, Paris, au tome IX de l'*Am-*

plissima collectio, &c. des peres Martenne & Durand.

CYPRIEN (Saint) évêque d'Antioche, étoit originaire de la même ville, qui n'étoit pas assurément Antioche *la grande*, mais peut-être celle de Phénicie. Illustre par sa naissance, par son crédit & par son esprit, il profana d'abord ces avantages en les consacrant au démon, & en les employant à fouiller dans les mysteres du paganisme. Personne n'étoit plus versé que lui dans les secrets abominables de la magie; aussi, pour en épuiser la connoissance, n'avoit-il épargné ni voyages, ni argent, ni crimes, jusqu'à sacrifier des hommes, des femmes, des filles, & sur-tout des enfans. Il étoit d'ailleurs ennemi déclaré des chrétiens, blasphémant contre leurs dogmes sacrés, persécutant leurs ministres, & s'occupant à corrompre leurs vierges; mais il fut enfin désarmé par la vertu d'une d'entr'elles appellée Justine. En voulant servir un de ses amis auprès d'elle, il en devint éperdument amoureux, & mit en œuvre pour s'en faire aimer, tous les ressorts de son art criminel: ce fut inutilement, la chasteté de Justine fut inébranlable; & Cyprien confus de voir la force de ses charmes & le pouvoir de ses démons céder aux prieres d'une fille chrétienne, rompit les chaînes du péché, & se soumit tout entier à J. C. Il avoua ses crimes, abjura l'idolâtrie, brula ses livres magiques; & après s'être fait baptiser, il convertit lui-même un grand nombre de personnes. Dieu qui en avoit fait un vase d'élection, voulut consommer son choix, en l'appellant à l'épiscopat de la ville où il étoit né. Il la gouverna saintement jusqu'à ce qu'ayant été pris en même temps que Justine, sous la persécution de Dioclétien, il fut mené devant le juge d'Antioche. Ce magistrat, après leur avoir fait souffrir plusieurs genres de supplices, les envoya à Diocletien qui leur fit enfin trancher la tête à Nicomédie, l'an de J. C. 304. Ce saint Cyprien, si sa vie & son martyre sont rapportés fidélement par S. Grégoire de Nazianze, (*orat.* 18) & par Eudocie, dans l'extrait qu'en fait Photius, (*cod.* 184) est certainement différent de S. Cyprien de Carthage. Il n'a jamais été évêque d'Antioche, quoiqu'Eudocie le dise. Saint Cyprien fut martyrisé à Carthage, & celui-ci à Nicomédie; le premier, pendant la persécution de Dece & l'autre longtemps après, dans la persécution de Dioclétien. Mais peut-être est-il plus vraisemblable que les Grecs qui avoient peu de connoissance de ce qui s'étoit passé en Occident, avoient feint ces circonstances de la vie de S. Cyprien, évêque de Carthage. En effet, S. Grégoire de Nazianze dit, que celui dont il parle étoit évêque de Carthage. Ce qui fait voir ou qu'il a attribué à l'évêque de Carthage, ce qui convenoit à un autre Cyprien, ou qu'il a eu de mauvais mémoires sur les circonstances de la vie & du martyre de S. Cyprien, évêque de Carthage. * Phot. *biblioth. c.* 184. Cypr. Antioch. *confess.* Greg. Nazianz. *orat.* 18. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccles. des III premiers siécles.*

CYPRIEN, archevêque de Bourdeaux, vivoit dans le VI siécle. Il se trouva au concile d'Agde, tenu l'an 506, & au célébre synode d'Orléans, assemblé l'an 511, sous Clovis I. On croit même qu'il y présida. Il avoit succédé à Léonce I, ou plutôt à Amelius; car Léonce I ne tint le siége qu'après Cyprien. Nous ne savons pas bien le temps de sa mort. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Jerôme Lopès, *élog. de Bourd.*

☞ CYPRIEN (Saint) de l'illustre famille de Montolieu de Marseille, vivoit dans le VI siécle. Il avoit été moine du monastere de Toulon, & en fut tiré en 510, pour être fait évêque de cette église. Il assista l'an 524 au concile d'Arles, & en 529 à celui d'Orange, & puis à ceux de Valence & de Vaison. Il mourut vers l'an 545. S. Cyprien a composé la vie de saint Cesaire d'Arles: il fut aidé dans ce travail par deux évêques, Firminus & Viventius, par un prêtre nommé Messianus, & un diacre appellé Etienne. Les anciennes éditions de cette vie n'étoient point exactes; mais elle a été donnée dans sa pureté par les Bénédictins, à la fin du premier volume des actes des saints de leur ordre. Quelques-uns en font un martyr tué par les Lombards ou par les Sarasins; mais celui-ci est différent de l'évêque. Quelques-uns distinguent trois saints du nom de Cyprien à Toulon, l'évêque, l'abbé, & le martyr. On fait la fête de l'évêque au troisiémé jour d'octobre. Sa vie a été écrite par un inconnu, & est pleine de faussetés. * Baillet, *vies des saints.* D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tome III.

CYPRIEN de Sainte-Marie, religieux du tiers ordre de S. François, Espagnol de la province de Grenade, docteur en théologie, a vécu dans le XVII siécle. Il a composé, *Diligens compendium, quo probatur mysterium immaculatæ Conceptionis B. V. Mariæ, esse propè definibile*, imprimé à Grenade l'an 1651: un autre traité en langue espagnole, imprimé à Grenade en 1645, où il avance que la bienheureuse Vierge n'est point ressuscitée en terre, mais au ciel, où les anges ont élevé son corps de la terre: un autre, aussi en espagnol, contenant une apologie sur la révélation de s'abstenir plusieurs jours de manger, si elle est de Dieu ou du démon, imprimé l'an 1649.

CYPRON, château ou palais très-magnifique auprès de Jéricho, qu'Herode *le Grand* fit bâtir à l'honneur de sa mere Cypros. * Josephe, *antiq. liv. XVI, chap.* 9.

CYPROS, mere d'HERODE *le Grand*, roi des Juifs, étoit d'une des plus illustres maisons de l'Idumée. Elle épousa *Antipater*, & fut mere d'*Hérode*, de *Phasaël*, de *Pheroras*, de *Joseph*, & de *Salomé*. * Josephe, *antiquit. l. XVI, chap.* 9.

CYPROS, fille d'HERODE *le Grand*, roi des Juifs, & de *Mariamne*, sœur d'Alexandre & d'Aristobule, & femme d'*Antipater*, fils de *Salomé*. Elle eut une fille appellée aussi Cypros. * Josephe, *antiquit. liv. XVI, chap.* 2; *& liv. XVII, chap.* 7.

CYPROS, fille de PHASAEL, frere d'HERODE *le Grand*, roi des Juifs, & de *Salampso*, fille de ce roi, & de Mariamne, sœur d'Alexandre & d'Aristobule. Elle fut femme du grand *Agrippa*, & mere d'Agrippa *le Jeune*, de *Drusus*, de *Berenice*, de *Mariamne*, & de *Drusille*. * Josephe, *antiquités, livre XVIII, ch.* 7.

CYPSELE, roi d'Arcadie, pour éviter les violences des Héraclides, donna sa fille à Cresphonte, fils d'Aristomaque. * Pausanias en fait mention, *livre* 4 *&* 8.

CYPSELE, ou CYPSELUS I, fils d'*Eëtion* ou *Aëtion*, étoit de Corinthe. On dit que sa naissance fut prédite par l'oracle de Delphes, lequel étant consulté par son pere, répondit que l'aigle produiroit une pierre qui accableroit les Corinthiens. L'aigle marquoit Eëtion, dont le nom approchoit d'Ἀετὸς, *Aigle*, & cette pierre étoit Cypsele, qui opprima les prytanes, ou souverains magistrats de Corinthe. Les Corinthiens épouvantés de cet oracle, tâcherent de le faire mourir; mais ils ne purent exécuter leur dessein. On dit qu'il fut appellé *Cypsele*, parceque sa mere le cacha quelque temps dans un coffre, pendant qu'on le cherchoit pour lui ôter la vie. Κυψέλη en grec signifie un *coffre & une ruche*. Dans la suite il s'empara de la principauté de Corinthe, la 3e année de la XXX olympiade, & la 658e avant J. C. Après trente ans de régne, ou vingt-huit, selon Eusebe, il laissa ce royaume à Périandre son fils, & sa succession continua jusqu'à un autre Cypsele, fils de Périandre. * Diogène Laërce, *vies des philosophes, liv.* 1. Aristote, *liv.* 5, *ch.* 12. Pausan. *in Corinth.* 2.

CYPSELE II, fut fils & successeur de PÉRIANDRE, roi de Corinthe & de l'isle de Corcyre. Quelque temps après que Périandre eut tué sa femme Melisse à coups de pieds, Cypsele & son frere Lycophron furent envoyés à la cour de Patrocles, tyran d'Epidaure, & pere de cette princesse, qui leur représenta la cruauté de Périandre envers leur mere. Cypsele n'en parut pas fort touché; mais Lycophron jura qu'il ne retourneroit jamais à Corinthe, tant que son pere vivroit. Périandre ayant été averti de cette résolution, promit de céder la cou-

ronne à Lycophron, & de se retirer à Corcyre; ce qu'il fit: mais les Corcyréens craignant la présence de Périandre, crurent s'en garantir en faisant mourir le jeune Lycophron, qu'ils assassinerent. Ainsi Cypsele qui étoit l'aîné, monta sur le trône après son pere, qui mourut la deuxiéme année de la XLVIII olympiade, & 587 ans avant Jesus-Christ. Dans la suite Cypsele devint insensé. * Hérodote, *in Thalia*, &c.

CYPSELE, ville de Thrace, dont Belon fait mention, *liv.* 2, *chap.* 61.

CYR (saint) martyr, médecin d'Alexandrie, se servoit de sa profession pour annoncer la foi aux malades qu'il visitoit. On dénonça ce saint aux magistrats, qui le firent chercher, & donnerent ordre de le mettre en prison. S. Cyr en ayant été averti, se sauva en Arabie, où il vécut quelque temps dans la retraite. Un soldat d'Edesse nommé *Jean*, l'engagea de le seconder dans le dessein qu'il avoit de travailler à la conversion des païens. Ils passerent en Egypte où ils furent découverts; ayant été menés au gouverneur de ce pays, il leur fit d'abord souffrir plusieurs tourmens, & enfin trancher la tête le 31 janvier de l'an 311. On prétend que S. Cyrille d'Alexandrie transporta leurs reliques dans la ville de Canope, & que depuis ce temps leurs tombeaux étoient devenus si célébres par un grand nombre de miracles qui s'y opéroient, que le second concile de Nicée tenu en 787, se servit de ces mêmes miracles pour autoriser le culte des saints & de leurs images. Mais les actes composés en grec par Sophrone, dont on a tiré tout ce que l'on avance de ces saints & de leurs miracles, ayant été écrits dans un temps éloigné de celui des martyrs, & par un homme facile & très-crédule, ne méritent pas beaucoup de croyance. Le culte de S. Cyr & de Jean son collegue est fort célébre en Egypte & en Syrie. Les Grecs & les Latins célébrent leur fête le 31 janvier. Il y a une église sous le nom de S. Cyr dans la ville de Rome, où on prétend que les reliques de ces martyrs ont été transportées: on ne dit ni le temps, ni les circonstances de cette translation. * Baillet, *vies des saints*, 31 *janvier*. Bollandus, *act. SS. Cyri & Joan.* Leont. c. 1, n. 3, c. 10, &c. Sophron. *act. SS. Cyri & Joan.*

CYR, *Cyr*, ville & évêché de Syrie, sous le patriarchat d'Antioche. C'est la même dont Théodoret a été évêque. Les Latins la nomment *Cyrus* ou *Cyropolis*, & quelques autres croient que c'est le *Quars* d'aujourd'hui. Procope de Césarée, *lib. de ædif. Justin.* dit qu'elle fut bâtie par les Juifs qui lui donnerent ce nom, pour témoigner leur reconnoissance de la liberté que Cyrus leur avoit rendue. D'autres, comme Gennade, *de script. eccl.* prétendent que ce fut ce prince luimême qui la fit bâtir. Jean, évêque de cette ville, y assembla un synode contre Pierre le Foulon, vers l'an 476. * Aubert le Mire, *géogr. ecclés.*

CYRAN (abbé de S.) *cherchez* DU VERGER.

CYRANO DE BERGERAC, auteur François, d'un caractere singulier, a fleuri dans le XVII siécle. Il naquit à Bergerac dans le Périgord, vers l'an 1620, & fut mis par son pere qui étoit un bon gentilhomme, chez un prêtre de la campagne, qui avoit plusieurs pensionaires qu'il instruisoit. Son pere le tira de chez cet ecclésiastique, chez lequel il avoit fait peu de progrès, & l'envoya à Paris, où il s'abandonna à la débauche. Un de ses amis lui conseilla de prendre de l'emploi, & le fit entrer cadet au régiment des Gardes, qui étoit alors le poste où la jeune noblesse faisoit son apprentissage des armes. Cyrano n'avoit que dix-neuf ans, lorsque M. de Carbon-Castel-Jaloux le prit dans sa compagnie; & les Gascons qui composoient presque seuls cette compagnie, le regarderent bientôt comme le démon de la bravoure, parcequ'il ne se passoit presque point de jour, qu'il ne se battit en duel; ce qui étoit dans ce temps déplorable, le plus prompt & presque l'unique moyen de faire connoitre son courage. Ce qu'il y a de moins blâmable dans Cyrano, c'est qu'il n'eut jamais une querelle de son chef, & qu'il ne fit tant de combats qu'en qualité de second, étant naturellement très-brave, & ardent à servir ses amis. Il en donna entr'autres une grande marque un jour, où cent hommes s'étant attroupés sur le fossé de la porte de Nesle, pour insulter un de ses amis, il les dispersa lui seul, en ayant tué deux sur la place, & blessé sept dangereusement. M. le Bret qui rapporte ce combat presque incroyable, dit que plusieurs personnes de distinction en furent témoins, entr'autres, M. de Bourgogne, mestre de camp du régiment d'infanterie de Conti, qui donna à Cyrano le nom d'*Intrépide*. Cyrano se trouva au siége de Mouzon, où il reçut un coup de mousquet au travers du corps; & ensuite étant au siége d'Arras en 1640, il y reçut un coup d'épée dans la gorge. Les incommodités que lui laisserent ces deux plaies, le peu d'espérance qu'il avoit d'être considéré, faute de patron, & l'amour qu'il avoit pour les lettres, le firent entiérement renoncer au métier de la guerre. Il composa depuis plusieurs ouvrages, où l'on découvre un feu prodigieux, & une imagination très-vive. Le maréchal de Gassion, qui aimoit les gens d'esprit & de cœur, souhaita d'avoir auprès de lui Cyrano, que son humeur libre & indépendante empêcha d'accepter ce parti. Néanmoins pour plaire à ses amis qui le pressoient de se faire un patron à la cour, il se mit auprès du duc d'Arpajon, en 1653. C'est à ce duc qu'il dédia ses ouvrages en la même année; car il n'avoit encore jusque-là rien fait imprimer. Ses ouvrages étoient plusieurs lettres faites en differens temps dans sa premiere jeunesse, & une tragédie en vers intitulée, *La mort d'Agrippine, veuve de Germanicus.* Il fit depuis imprimer une comédie en prose intitulée, *Le Pédant joué.* Et ce n'a été qu'après sa mort, que le public a eu les autres piéces qu'il avoit composées. M. le Bret son ami, donna en 1656 l'*histoire comique des états & empires de la lune*, & en 1661 on imprima l'*histoire comique des états & empires du soleil*; plusieurs lettres qui n'avoient pas encore été imprimées; un petit recueil d'*entretiens pointus*, & un *fragment de physique.* Tout cela dans un volume que le libraire dédia à M. Cyrano de Mauvieres, frere de l'auteur. Ce fragment de physique, aussi bien que ces histoires comiques, montrent que Cyrano savoit fort bien les principes de Descartes; aussi étoit-il ami particulier de l'illustre Rohaut, grand partisan de ce philosophe. La mort de Cyrano arriva en 1655, en la 35e année de son âge; on croit qu'elle fut causée par un coup d'une piéce de bois, qu'il avoit reçu par inadvertance sur la tête, quinze ou seize mois auparavant, en se retirant un soir de chez M. le duc d'Arpajon. Il s'étoit désabusé, avant que de mourir, de plusieurs maximes très-dangereuses sur la religion, & il avoit renoncé au libertinage dont il avoit été soupçonné, pour mener une vie plus chrétienne. Il étoit fort sobre dans son manger, & ne buvoit du vin que rarement. M. le Bret, dans la préface *des états & empires de la lune*, en a fait l'éloge, qu'on poura consulter. Les ouvrages de Cyrano sont remplis de pointes & d'équivoques, ce qui n'est guères du gout d'à présent. * *Mém. du temps.*

CYRBES & AXONES. Nom que l'on donna aux loix faites par Solon, pour les Athéniens (ainsi que les loix de Lycurgue, fondateur de celles de Sparte, furent nommées *Rheta.*) C'est des unes & des autres que les Romains tirerent leurs loix somptuaires, que le dictateur Sylla remit en vigueur, comme le remarque Ammien Marcellin, *liv.* 16. Les Athéniens donnerent le nom d'*Axones* aux loix de Solon, parcequ'elles étoient écrites en des tables de bois, qui étoient faites en triangles. Les Cyrbes contenoient ce qui regardoit particuliérement le service des dieux, & toutes les autres loix étoient comprises dans les Axones. On garda ces loix dans l'Acropolis, qui étoit la forteresse d'Athènes, où l'on tenoit les archives. Depuis, Ephialte en transporta des copies au Prytanée, laissant les originaux dans l'Acropolis. Au reste, ces loix étoient écrites de telle maniere, que la premiere ligne alloit de la gauche à la droite, & la seconde de la droite à la gauche, & ainsi de suite, comme les bœufs font les sillons en labourant. Plutarque,

Plutarque, *dans la vie de Solon*, dit qu'on voyoit encore de son temps quelques restes de ces tables. * F. Rossæus, *archæol. liv.* 5. Bochart, *géogr. sacr.*

CYRE (sainte) anachorete, *cherchez* MARANNE (sainte)

CYRE (saint) l'un des chefs de la conspiration d'Amboise, *cherchez* SAINT-CYRE.

CYRENAIQUES ou CYRENÉENS, secte de philosophes, ainsi nommés de leur fondateur Aristippe de Cyrène, disciple de Socrate, qui vivoit sous la XCVI olympiade, & environ 396 ans avant J. C. Ils mettoient deux mouvemens dans l'ame, la douleur & le plaisir, définissant le plaisir un mouvement de douceur, & la douleur un mouvement de violence, & assurant que les plaisirs étoient semblables, & que l'un ne différoit en rien de l'autre. Ils ne faisoient état de la vertu, qu'autant qu'elle pouvoit servir à la volupté; comme on n'estime une médecine, qu'à cause qu'elle est utile à la santé, selon leur comparaison ordinaire. Ils méprisoient la physique, & plusieurs même d'entr'eux rejettoient de la même façon la dialectique, comme veut Méleagre, rapporté par Diogène Laërce. Aristippe eut plusieurs disciples outre sa fille Areta, & entr'autres, Hégésias, le même qui représentoit si fortement les calamités de cette vie, que la crainte d'y tomber portoit souvent ses auditeurs à se donner une mort volontaire. Ce qui obligea un des Ptolémées à lui défendre de plus examiner en public cette matiere. Celui-ci fut le chef de la secte des Cyrenéens, nommés Hégésiaques. Annicere & Théodore, disciples du même Aristippe, formerent la secte des Anniceriens & des Théodoriens ou Athées. * Diogène Laërce, *vie d'Aristippe au liv.* 2. Hesychius. Suidas. Ciceron, & Vossius, *des sectes de phil. c.* 9, *p.* 58 *& suiv.* George Hornius, *hist. philos. l.* 3, *c.* 17.

CYRENE, aujourd'hui CAIROAN, ou CARVAN, ville d'Afrique, en Barbarie, dans le royaume de Barca. On croit qu'elle fut construite par les Thereéens, Grecs de nation, qui s'habituerent en l'isle de Platée, d'où ils passerent en Afrique. Depuis, à la persuasion des Libyens, ils passerent dans la contrée appellée *Trasa*, où ils fonderent la ville de Cyrène, sous la conduite de leur premier roi Battus, la seconde année de la XXXVII olympiade, & 631 ans avant J. C. Battus régna 40 ans, & eut pour successeur son fils Arcesilaüs, qui en régna 16. Ce dernier laissa le royaume à un autre Battus, son fils, surnommé *Eudemon*, sous lequel les Grecs accourant en foule, ravagerent la Libye, où ils s'étendirent. La famille de Battus posséda Cyrène sous huit rois, pendant le cours de 200 ans, jusqu'à Arcesilaüs IV, qui fut tué par ses sujets la seconde année de la LXXXVII olympiade, & 431 ans avant J. C. Ensuite elle fut quelque temps libre, puis soumise à divers tyrans. Un d'eux nommé Nicocrate, fut amoureux d'Aretaphile, femme de Phedine. Il fit mourir celui-ci pour épouser sa maîtresse, laquelle le fit souffrir quelque temps, jusqu'à ce qu'elle trouva moyen de s'en défaire, & de remettre sa patrie en liberté. Depuis, Cyrène fut soumise à Alexandre *le Grand*, puis aux Ptolémées. Un de ce nom, surnommé Apion & frere bâtard de Lathurus, étoit roi de Cyrène, en 658 de Rome, & 96 ans avant J. C. Il fit héritier le peuple Romain, & le sénat ordonna que les villes de ce petit état seroient libres. Mais Cyrène s'étant révoltée, les Romains la ruinerent, puis la rétablirent. Enfin elle passa aux Arabes, & d'eux elle est tombée sous la puissance des Turcs. La Libye CYRENAÏQUE, que l'on a depuis nommée Pentapole, & aujourd'hui *Mesrata*, comprenoit cinq belles villes, Berénice, Teuchire, Ptolemaïs, Apollonie & Cyrène. Les quatre premieres sont le long de la mer Méditerranée; celle-ci en est à dix lieues, située sur une colline, près du fleuve Droësus. Elle devient tous les jours moins considérable. Strabon nous assure que Cyrène fut illustre par la naissance d'Aristippe, disciple de Socrate, & chef de la secte des philosophes Cyrénéens; par celle d'Areta, fille d'Aristippe, qui lui succéda dans la profession de la philosophie; par celle de Callimachus, d'Eratosthène, de Carnéades, & de plusieurs autres. On prétend que S. Marc l'évangeliste étoit de cette ville, où il y avoit un grand nombre de Juifs. Il en fut depuis le catéchiste & l'apôtre, & il y fit beaucoup de conversions. * Strabon, *au liv.* 17 *sur la fin.* Mela, *l.* 1, *c.* 8. Pline, *l.* 1, *c.* 5. Ptolémée, *l.* 4. Tite Live. Justin. Eusebe. Le P. Petau, Marmol, *l.* 8, *c.* 10, *&c.* Baillet, *topographie des saints.*

CYRENIUS, ou CYRNIUS, gouverneur de Syrie, *cherchez* QUIRINUS.

CYRIAC, *cherchez* QUIRIACE.

CYRIADE, sorti d'une famille très-noble de Syrie, vivoit dans le III siécle. On dit que fuyant la colére de son pere, qu'il avoit affligé par son luxe & par ses débauches, il se retira chez les Perses avec de grandes richesses qu'il avoit emportées. Il s'insinua dans la confidence du roi Sapor; & après lui avoir suggéré la pensée de faire la guerre aux Romains, il servit de guide à Odenat, encouragé contre les Romains par Sapor, & ensuite à ce prince lui-même. Les Perses après avoir pillé une partie de l'Orient, y laisserent Cyriade, qui se fit nommer César, & puis Auguste; mais comme Valerien approchoit avec son armée, il fut tué par ceux de sa suite, l'an 269. * Trebel. Pol. *des trente tyrans*, *c.* 1.

CYRIAQUE, vivoit dans le IV siécle, pendant que S. Macaire étoit évêque de Jérusalem. Il se nommoit auparavant *Jude*; & après s'être converti, il prit le nom de Cyriaque au baptême. On dit que ce fut lui qui enseigna à sainte Héléne le lieu où l'on avoit caché la vraie croix de Notre-Seigneur, qui fut trouvée en 326, de la maniere que S. Ambroise, S. Paulin, Rufin, Socrate, Théodoret & Sozomene le rapportent. On prétend encore que ce Cyriaque fut alors instituteur des religieux Porte-croix, à qui le pape Alexandre III donna depuis des constitutions sous la régle de S. Augustin en 1160. * Grégoire de Tours, *l.* 1, *c.* 36. Baronius, *A. C.* 326. Baillet, *vies des saints*, *septembre.*

CYRIAQUE, dans le IV siécle, évêque d'Adéne, ou Aden en Cilicie, fut envoyé par les prélats d'Orient, qui avoient assemblé un synode à Constantinople, pour se trouver à un autre que le pape Damase tenoit l'an 382 à Rome, avec les évêques d'Occident, & pour leur expliquer ce qui se passoit en Orient, au sujet de la promotion de Flavien au siége d'Antioche. * Baronius, *ad an.* 383.

CYRIAQUE, patriarche de Constantinople, vivoit dans le VI siécle, & fut ordonné l'an 595 après Jean *le Jeûneur*, qui avoit pris le nom d'*évêque œcuménique*, ou *universel*. Aussitôt qu'il fut élu, il envoya deux députés au pape, qui étoit alors S. Grégoire, savoir Grégoire prêtre, & Théodore, diacre de son église, pour lui porter sa profession de foi. Le saint pontife lui fit une réponse pleine d'amitié; mais cela n'empêcha pas qu'il ne donnât ordre à Sabinien son nonce, de ne pas assister à la célébration des saints mystéres que feroit Cyriaque, s'il ne renonçoit au titre d'évêque universel. Depuis, ce prélat fit tenir un synode à l'insu de S. Grégoire, lequel craignant qu'il ne s'y fît confirmer le même titre, écrivit aux prélats d'Orient de s'y opposer. Cependant l'empereur Phocas ayant attaqué les immunités & les priviléges de l'église, le patriarche s'y opposa généreusement. Cette résistance fâcha Phocas, qui, pour s'en venger, fit un édit, par lequel il défendit de donner le nom d'*œcuménique* à un autre évêque qu'à celui de Rome, ce qui parut si rigoureux à Cyriaque, qu'il en mourut, dit-on, de déplaisir l'an 606. * Nicephore, *liv.* 18. Théophanes. Cédrénus & Baronius.

CYRIAQUE, d'Ancone, que la grande recherche qu'il faisoit des antiquités, fit nommer *Antiquaire*, vivoit dans le XV siécle. Il voyagea par toute l'Europe, dans une partie de l'Asie & de l'Afrique, & fit une relation fort curieuse de tout ce qu'il avoit vu. Cette relation adressée au pape Eugène IV en forme de lettre, a été imprimée en 1742, à Florence, par les soins de M. Laurent Méhus; le titre est : *Kyriaci Anconitani itinera-*

rium, nunc primùm ex manuscripto codice in lumen erutum, ex bibliothecâ illustrissimi clarissimique baronis Philippi Stosch. Editionem recensuit, animadversionibus ac præfatione illustravit; nonnullisque ejusdem Kyriaci epistolis partim editis, partim ineditis locupletavit Laurentius Mehus, Etruscæ academiæ Cortonensis socius, in-8°. Antoine Augustin, & d'autres disent, qu'il étoit peu fidéle, & qu'il inventoit plusieurs choses. Il composa en italien les vies des empereurs, jusqu'à Frédéric *Barberousse*, &c. & mourut en 1445, ou l'année suivante. * Léandre Alberti parle fort avantageusement de lui, *en sa descript. d'Italie, pag.* 285. Vossius, *des hist. lat. liv.* 5, *c.* 10.

CYRIAQUE DE MANGIN (Clément) né à Gigny-sur-Saone, à trois lieues de Châlons, après avoir fait sa philosophie à Châlons, vint à Paris, y étudia les mathématiques & la théologie, & se mit à voyager. Il parcourut l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas, reçut le dégré de docteur en médecine à Boulogne le 22 juin 1600; & après tant de courses, il revint à Paris, où il fixa enfin son séjour. Le cardinal du Perron, & plusieurs autres personnes distinguées, lui donnerent des marques de leur estime. Il étoit habile dans les langues hébraïque, grecque & latine. Jacques Guijon fait l'éloge de ses poësies, & le qualifie *Apollo trilinguis.* (C'est dans sa lettre à Jean-Baptiste Lantin, conseiller de Dijon, *inter Guijoniorum opera*, page 65.) Le pere Jacob loue son esprit & son érudition; mais il l'accuse de légéreté & d'inconstance. Il dit, sur le témoignage de M. Hardy, conseiller au châtelet de Paris, que les ouvrages qui avoient paru sous le nom d'Henrion ou d'Hérigone, étoient de Cyriaque. Celui-ci mourut à Paris, au collége de Bourgogne, le 24 octobre 1642, âgé de près de soixante-douze ans, & fut enterré à S. Côme. Il a fait imprimer, selon le pere Jacob, un livre intitulé: *Problemata duo nobilissima, quorum nec analysim geometricam videntur tenuisse Joannes Regiomontanus & P. Nonnius, nec-non demonstrationem satis accuratam repræsentasse Franciscus Vieta & Marinus Gethaldus, nunc demùm à Clemente Cyriaco diligentiùs elaborata, & novis analyseon formis exculta. Inscriptiones prætereà figurarum non injucundæ*, à Paris, 1616, *in-4°*. Dans la préface de ce livre, il paroît que Cyriaque avoit composé de plus, *Problematum opus amplissimum*, & *Schediasmata poëtica & critica.* * Papillon, *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne.*

CYRIAQUE, que quelques modernes font pape, *cherchez* la remarque après ANTERE, ou ANTEROS, pape.

CYRILLE (saint) patriarche d'Antioche, illustre en doctrine & en sainteté, vivoit dans le III siécle. Il succéda à Timée l'an 279, & mourut l'an 302. * Eusebe, *en la chron. & hist. l.* 7, *c.* 26. Baronius, *A. C.* 283, *n.* 9; & 299, *n.* 9. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques.*

CYRILLE (saint) patriarche de Jérusalem, après avoir été ordonné prêtre par Maxime, évêque de cette ville, ne voulut, si nous en croyons S. Jérôme, faire que les fonctions de diacre, pendant que cet évêque vécut. Après sa mort, il fut mis en sa place, l'an 350, par Acace & par les évêques de son parti: ce qui rendit sa foi suspecte aux catholiques. Mais il ne fut pas long-temps ami d'Acace. Les différends qu'ils eurent pour les prérogatives de leurs siéges, & touchant les ordinations des évêques dans la Palestine, les brouillerent. Acace fit déposer S. Cyrille dans un concile, tenu l'an 357, sous prétexte qu'il avoit vendu les ornemens de l'église & les vases sacrés, pour assister les pauvres dans un temps de famine. Il mit en sa place Eutychius, qui étoit apparemment évêque d'Eleutéropole. S. Cyrille interjetta appel de la sentence de ce synode à un concile plus nombreux; mais il fut obligé de se retirer à Tarse, où il demeura quelque temps avec Silvain, évêque de cette ville, qui lui permit de célébrer les saints mysteres, & de prêcher dans son diocèse. Il se tint en ce temps-là un synode à Melitine, ou Malathia, composé d'évêques du parti d'Acace, où S. Cyrille se trouva. Il vint ensuite à celui de Seleucie, où il fut reçu entre les évêques par Basile d'Ancyre, Eustathe de Sebaste & les autres, que l'on appelle demi-Ariens. Acace, pour se venger, se jetta dans le parti d'Eudoxe, & fit déposer S. Cyrille dans le concile de Constantinople. Ce fut en ce temps-là que l'on ordonna Herennius évêque de Jérusalem, parcequ'apparemment Eutychius n'avoit pas voulu quitter son église. Après Herennius, il y eut un nommé Héraclius sur le siége de Jérusalem, & à celui-ci succéda un Hilaire. Après la mort de l'empereur Constance, Julien, son successeur, ayant rappellé les évêques exilés, S. Cyrille fut rétabli, & demeura en possession du siége de Jérusalem jusqu'à l'empire de Valens. Il en fut chassé une troisiéme fois sous cet empereur, & ne revint à Jérusalem qu'après la mort de ce prince en 378. Il se tint en 379 un concile à Antioche, où l'on parla des églises de Jérusalem, qui étoient dans le trouble, & S. Grégoire de Nysse y alla pour l'appaiser. Enfin S. Cyrille fut confirmé, & son ordination approuvée par le concile de Constantinople, tenu l'an 381. Il mourut le 18 mars de l'an 386, & eut pour successeur Jean. S. Jérôme nous assure que S. Cyrille avoit composé des catéchèses dans sa jeunesse. Nous en avons présentement dix-huit adressées aux catéchumenes, & cinq autres appellées mystagogiques, qui sont pour l'instruction des nouveaux baptisés. Les premieres sont citées par Théodoret & par d'autres anciens. Les dernieres sont promises dans les précédentes. Celles-ci sont citées par les anciens, & elles sont de même style. Quelques critiques protestans assurent que ces dernieres ne sont pas de S. Cyrille; mais les conjectures qu'ils alléguent ne sont pas assez fortes, pour en détruire l'autorité; & l'intérêt qu'ils ont à les combattre, parcequ'elles établissent clairement la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, rend leur critique suspecte. Nous avons une lettre de S. Cyrille à l'empereur Constance, sur le sujet de l'apparition d'une croix lumineuse, qui fut vue dans la ville de Jérusalem. On attribue à S. Cyrille un sermon sur la présentation de Jesus-Christ au temple, qui n'est pas si certainement de ce pere. La lettre qui porte son nom, adressée à S. Augustin, touchant les miracles de S. Jérôme, est visiblement supposée. Le style des instructions de S. Cyrille est simple & naïf: il rapporte clairement la doctrine de l'église, & réfute solidement les erreurs des hérétiques. Jean Grodécius est le premier qui ait traduit ces catéchèses, sur un manuscrit grec du cardinal Hosius. Elles furent imprimées en 1564, à Anvers. Morel donna l'original grec des onze premieres; & des cinq dernieres, sur un manuscrit de la bibliothéque de M. de Mesme. Jean le Prévost, Bourdelois, les ayant trouvées toutes dans un manuscrit du Vatican, les fit imprimer à Paris en 1609. On a suivi cette édition dans celle de 1631, & l'on trouve toutes les œuvres de S. Cyrille, dont nous avons parlé, dans la bibliothéque des peres. M. Grancolas, docteur en théologie de la faculté de Paris, a donné une traduction françoise des catéchèses de S. Cyrille avec des notes, imprimée à Paris en 1715, & le pere Touttée, Bénédictin de la congrégation de S. Maur, a donné une nouvelle édition grecque & latine de tous les ouvrages de S. Cyrille, *in-folio*, à Paris, en 1720. Il a corrigé le texte sur plusieurs manuscrits, fait une nouvelle version, & composé des notes pour l'éclaircissement du texte. * S. Jérôme, *en la chron. & au cat. c.* 112. S. Epiphane, *hæres.* 66 & 73. Ruffin, *l.* 1, *c.* 23. S. Jean de Damas, *or.* 3, *des imag.* Bellarmin, *des écriv.* Baronius, *A. C.* 351, 353, 381, 386. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiast. du IV siécle.* Baillet, *vies des saints.* De Tillemont, *mém. pour l'hist. eccles.*

CYRILLE (Statius ou Tatius) historien, qui vivoit du temps de Constantin *le Grand*, dans le IV siécle, traduisit de grec en latin les vies des empereurs Romains, comme il est aisé de le juger, par ce que dit Jules Capi-

tolin en la vie des deux Maximins. * Voſſius le remarque de même, *liv. 2 des hiſtor. Lat. c. 7.*

CYRILLE (ſaint) patriarche d'Alexandrie, a vécu dans le V ſiécle. Il ſuccéda le 6 octobre de l'an 412, à Théophile frere de ſa mere; & à peine fut-il inſtallé, qu'il chaſſa les Novatiens de la ville, & dépouilla leur évêque Teopemptus de ſes biens. Peu après, les Juifs ayant inſulté les chrétiens d'Alexandrie, il ſe mit à la tête des chrétiens, enleva aux Juifs leurs ſynagogues, les mit en fuite, & laiſſa piller leurs biens, ce qui le brouilla avec Oreſtes, gouverneur d'Alexandrie. Cette déſunion forma deux partis dans la ville: cinq cens moines attroupés, pour venger leur évêque, bleſſerent Oreſtes dans ſon chariot, & la célébre philoſophe Hypatie fut maſſacrée dans une ſédition populaire. Ce qui rendit S. Cyrille plus célébre, fut la querelle qu'il eut à ſoutenir contre Neſtorius. Cet évêque de Conſtantinople ayant ſouffert que ſon prêtre Anaſtaſe & l'évêque Dorothée prêchaſſent hautement, que la Vierge Marie ne devoit point être appellée mere de Dieu, & ayant lui-même appuyé ce ſentiment dans ſes ſermons, ſcandaliſa ſon égliſe. Le clergé, les moines & le peuple s'y oppoſerent. La diſpute paſſa en Egypte, où les partiſans de Neſtorius avoient envoyé ſes ſermons. Quelques moines d'Egypte prirent parti pour lui. S. Cyrille leur écrivit contre la doctrine de Neſtorius. Après pluſieurs écrits faits de part & d'autre, l'affaire fut portée à Rome au pape Céleſtin. S. Cyrille y envoya le diacre Poſſidonius, & Neſtorius lui écrivit auſſi de ſon côté. Céleſtin ayant reçu des inſtructions de part & d'autre, aſſembla un concile à Rome au mois d'août de l'an 430, dans lequel la doctrine de Neſtorius fut condamnée, & celle de S. Cyrille approuvée. Ce dernier fut commis par le pape, pour exécuter le jugement rendu contre Neſtorius, qui portoit, qu'il ſeroit dépoſé & privé de la communion, ſi, dix jours après la ſignification de la ſentence, il n'acquieſçoit au jugement du concile de Rome. S. Cyrille ne manqua pas de le faire ſignifier à Neſtorius, & dreſſa douze anathématiſmes contre la doctrine de Neſtorius. Cette conteſtation s'étant échauffée, parceque les évêques d'Orient prenoient parti pour Neſtorius, l'empereur Théodoſe crut devoir aſſembler un concile général pour l'appaiſer: il l'indiqua par ſa lettre du 19 novembre 430, pour le jour de la Pentecôte de l'année ſuivante. S. Cyrille y préſida; quelques-uns diſent que ce fut au nom du pape, mais il y a bien plus d'apparence que ce fut en ſon nom. Neſtorius y fut condamné & dépoſé, & les anathématiſmes de S. Cyrille y furent approuvés. Jean d'Antioche & les autres évêques d'Orient, ſe ſéparerent de ce concile, ſoutinrent Neſtorius, & tinrent un ſynode à part, où S. Cyrille fut dépoſé. La cour de l'empereur fut d'abord favorable à Neſtorius, & ſe déclara enſuite pour S. Cyrille. Les évêques d'Orient réſiſterent quelque temps; mais enfin ils s'accommoderent avec S. Cyrille, par l'entremiſe de Paul d'Emeſe. Neſtorius qui avoit été l'auteur de tous ces troubles, fut relégué à Oaſis, & ſes livres furent condamnés au feu. S. Cyrille continua de gouverner le ſiége d'Alexandrie juſqu'en l'année 444, qui fut celle de ſa mort. Nous avons ſes œuvres en grec, avec une traduction latine en ſix volumes, qui font ſept volumes *in-folio*, recueillies & imprimées par les ſoins de Jean Aubert, chanoine de Laon, l'an 1638. Le premier tome contient les livres de l'adoration & du culte de Dieu en eſprit & en vérité, avec les Glaphyres ou commentaires ſur les cinq livres de Moïſe; le ſecond, le commentaire ſur Iſaïe; le troiſiéme, un commentaire ſur les douze petits Prophétes; le quatriéme, un commentaire ſur l'évangile de S. Jean; le cinquiéme tome eſt diviſé en deux parties, qui font deux volumes, le premier contient le tréſor & les dialogues ſur la Trinité & ſur l'Incarnation; & le ſecond, ſes homélies & ſes lettres; le ſixiéme tome renferme les traités contre Neſtorius, les livres contre Julien, un traité contre les Antropomorphites, & un ouvrage ſur la Trinité. Il y a quelques autres ouvrages attribués à S. Cyrille, qui ne ſont pas de lui, & on en a perdu pluſieurs véritables. S. Cyrille avoit une merveilleuſe facilité pour compoſer, & s'étoit appliqué à un genre d'écrire, où il eſt facile de fournir; car ou il copie les paſſages de l'Ecriture, ou il fait de grands raiſonnemens, ou il débite des allégories. Il s'étoit fait, comme remarque Photius, un ſtyle tout particulier: il avoit un génie ſubtil & métaphyſique, & débitoit facilement la plus fine dialectique. Il y a un lexicon & un traité des animaux, qui portent le nom de CYRILLE; mais c'eſt apparemment d'un autre que de notre patriarche d'Alexandrie. Le ménologe des Grecs en fait mémoire le 9 de juin, & l'égliſe latine le 28 janvier. Evagre, Nicéphore & Socrate parlent de lui dans leur hiſtoire. Ce dernier ne lui rend pas toujours juſtice, & quelques autres auteurs, entr'autres, S. Iſidore de *Damiette*, lui ont reproché le trop de chaleur avec laquelle il agiſſoit dans ſes démêlés. * Gennade, *c. 57, des homm. illuſtr.* Photius, *dans ſa biblioth.* Sigebert, *c. 24, des écriv. eccleſ.* Sixte de Sienne, *l. 4, biblioth. A. C.* 432. Trithème & Bellarmin, *au catal.* Baronius, *depuis l'an* 412, *juſqu'en* 444; *& au mart.* 28 *janvier.* Godeau, *hiſt. eccleſ. tome III.* Du Pin, *biblioth. eccleſ. Diſſertat. ſur Hypatie, par* M. Goujet, dans les *mém. de littér. & d'hiſt. tom. V, part.* 1.

CYRILLE, diacre de l'égliſe d'Héliopolis, proche du Liban, ſous l'empire de Conſtantin, excité par un zèle indiſcret, briſa pluſieurs ſimulacres adorés par les païens. Ceux-ci s'en ſouvinrent, lorſque leur religion fut dominante ſous l'empire de Julien; & ils s'en vengerent avec beaucoup de fureur, puiſque non contens de le tuer, ils l'éventrerent & lui mangerent le foie. Tous ceux qui eurent part à cette action en furent punis d'une façon étonnante. Ils perdirent d'abord toutes les dents, enſuite la langue, & enfin les yeux. Alcyonius aſſure que Cyrille, avant que de faire cet exploit contre ces idoles, avoit été banni de l'iſle de Naxos, & que Julien commanda lui-même qu'on le tuât, & que ſes courtiſans ſe repuſſent des entrailles de ce ſaint homme. On ne trouve point cela dans Théodoret. * Théodoret, *hiſt. eccleſ. l.* 3, *c.* 7. Petrus Alcyonius, *fol.* 104. Bayle, *dict. crit.*

CYRILLE, moine de Paleſtine, & diſciple du grand Euthyme, vivoit dans le VI ſiécle. Il a écrit la vie de ſon maître, que Surius & Bollandus rapportent au 20 janvier; celle de S. Sabas, & celle de S. Jean, que ſon admirable amour pour le ſilence fit appeller le *Silentiaire;* & Surius les a miſes toutes deux dans ſon recueil, ſous le 13 mai & le 5 décembre. La vie de S. Euthyme a été donnée auſſi par M. Cotelier au ſecond volume des monumens grecs, & depuis plus correcte par D. Jacques Loppin dans ſes analectes grecs. Baronius a fait l'éloge de cet écrivain, & il croit que la vie de S. Théodoſe *le Cenobite*, & celle de S. Cyriac ou Quiriace, ſont encore de lui. * Baronius, *A. C.* 475, 491 *&* 511. Voſſius, *liv.* 2 *des hiſtoriens Grecs, c.* 21.

CYRILLE, patriarche d'Antioche, qui ſuccéda l'an 1619 à ſon frere Athanaſe, & fut troublé par Ignace, qui le fit mourir l'an 1628, & qui ſe mit en ſa place. * Gautier, *chron. XVII ſiécle.*

CYRILLE, patriarche d'Alexandrie, II de ce nom, vivoit dans le XVII ſiécle. Il étoit hérétique Eutychien, & tenoit le ſiége vers l'an 1618. * Gautier, *chron.*

CYRILLE LUCAR, patriarche d'Alexandrie, & puis de Conſtantinople dans le XVII ſiécle, naquit dans l'iſle de Candie le 12 novembre 1572. A l'âge de 12 ans il fut envoyé à Veniſe, & de-là à Padoue, pour y faire ſes études, & y eut pour maître le célébre Margunius, évêque de Cythere. Quand il eut achevé ſes études, il alla en Allemagne, où il eut une grande liaiſon avec les proteſtans, & porta leur eſprit & leur doctrine en Gréce. Il fut fait prêtre & puis archimandrite par ſon parent Meletius Piga, alors protoſyncelle, & depuis patriarche d'Alexandrie, qui l'envoya en Lithuanie, où il s'oppoſa à la réunion des Luthériens avec les Romains. Comme il fut ſoupçonné de favoriſer les Luthériens, il donna une confeſſion de foi conforme à la doctrine de l'égliſe

romaine, sur les points controversés entre les Luthériens & les Catholiques. Etant retourné à Constantinople, il y trouva Meletius Piga, qui y faisoit alors les fonctions patriarchales, à l'extrémité. Après sa mort, il fut élu patriarche d'Alexandrie. Il se rendit en cette ville, & en gouverna l'église pendant quelque temps. En 1612, Néophyte, patriarche de Constantinople, ayant été relégué dans l'isle de Rhodes par le grand seigneur Achmet, Cyrille fut chargé du gouvernement de l'église de Constantinople. Après la mort de Néophyte, il fut proposé pour remplir le siége de cette ville; mais Timothée, évêque de Patras, l'emporta. Cyrille se retira en Valachie, & de-là vint à Alexandrie. Après la mort de Timothée arrivée en 1621, il trouva moyen de se faire élire patriarche de Constantinople la même année. Il continua d'avoir des liaisons avec les protestans, & enseigna leur nouvelle doctrine dans l'église grecque. Les évêques Grecs & le clergé s'y opposerent: il fut dépouillé du patriarchat, & envoyé en exil à Rhodes. Anthime, évêque d'Andrinople, fut déclaré patriarche de Constantinople en sa place. Quelque temps après, l'ambassadeur d'Angleterre ayant obtenu son retour, Anthime se retira, & Cyrille fut rétabli. Quand il fut paisible possesseur du siége de Constantinople, il voulut faire imprimer des catéchismes de sa façon, & on rendit publique une confession de foi, qu'il avoit faite conforme aux dogmes des protestans. En 1636 il fut relegué à Tenedos, & rappellé trois mois après; mais il ne fut pas long-temps en repos après son retour: car dès le 27 juin de 1637, il fut enlevé de Constantinople, & étranglé, selon quelques-uns, sur le vaisseau; & selon les autres, envoyé en prison dans un château sur la mer Noire, où il fut étranglé en 1638. Il eut pour successeur Cyrille Contari, dont nous parlons dans l'article suivant, qui tint en 1638 un synode à Constantinople, dans lequel il fit anathématiser Cyrille Lucar. Ce Cyrille Contari fut relégué à Tunis, & Parthenius, évêque d'Andrinople, mis en sa place. Parthenius épargna la mémoire de Cyrille Lucar; mais il condamna sa confession de foi, dans un synode tenu en 1642, dont le decret fut reçu en Moldavie, & confirmé dans le synode de Jassi. * Gautier, *chron. XVII siécle*, *col.* 4, *pag.* 860, 862, 864. Sponde, *A. C.* 1627, *n.* 9; 1638, *n.* 14; & 1639, *n.* 12. L'auteur de la réponse au ministre Claude, &c. Jean Claude, *dans sa réponse à la perpétuité de la foi.* Jean-Henri Hottinger, *analecta historica theolog.* Thomas Smith, *abrégé de la vie de Cyrille Lucar. Défense de la perpétuité de la foi de M. l'abbé* Renaudot, *contre le livre intitulé: Monumens authentiques de la religion des Grecs. Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques du XVIII siécle de M.* Du Pin.

CYRILLE CONTARI, patriarche de Constantinople, naquit à Bérée, aujourd'hui Veria, ville de Macédoine: c'est de-là qu'on le nomme aussi *Cyrille de Bérée.* Il fit ses premieres études sous la conduite d'un moine Grec, & les acheva sous celle des Jésuites ausquels il s'attacha. Il fut depuis nommé à l'évêché de Bérée; & ayant prétendu dans la suite à l'archevêché de Thessalonique, il voulut mettre dans son parti Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, qui refusa de le favoriser. Contari s'en vengea, en causant beaucoup de peines à Cyrille Lucar; & il fit même tant, qu'on chassa ce patriarche en 1635. Contari eut sa dignité de patriarche; mais ses désordres & ses emportemens le firent bientôt haïr si fortement, qu'il fut déposé en 1636, & que Lucar fut rétabli. Contari, intriguant à l'excès, fit de nouveau chasser Lucar, & fut cause qu'on le tua. Alors il reprit le patriarchat, & tint un concile contre son prédécesseur, comme nous le disons dans l'article précédent. Il jouit peu de sa dignité; car l'empereur Turc étant de retour de l'expédition de Perse, ce misérable fut accusé devant ce prince de tant de crimes, qu'il fut relégué à Tunis, où on le fit étrangler. * *Mémoires du temps.*

CYRSILLE, Athénien, fut assommé à coups de pierres, en punition du lâche conseil qu'il donna à ses citoyens. Les Athéniens voyant qu'il leur étoit impossible de tenir bon dans leur ville contre les Perses, avoient résolu, à la sollicitation de Thémistocles, de la leur abandonner, & de mettre leurs femmes & leurs enfans en sureté dans Trœzéne, pour monter ensuite sur leurs vaisseaux, & défendre la Gréce par mer, plus surement qu'ils ne le pouvoient faire par terre. Cyrsille voulut leur persuader d'attendre le roi Xerxès, & s'attira par cet avis l'indignation de tout le peuple, qui le lapida sur le champ, la premiere année de la LXXV olympiade, & 480 ans avant J. C. * Ciceron, *au* 3 *liv. des offices.*

CYRSILE ou CERSILE de Pharsales, auteur contemporain d'Alexandre *le Grand*, dans les armées de qui il servit. Il écrivit ce qu'il observa dans les pays par où il passa; & Strabon, *liv.* 11, emploie ce qu'il avoit remarqué des antiquités d'Arménie.

CYRUS, roi des Perses, dont le nom signifioit *Soleil*, selon Ctésias, naquit de Cambyses, fils d'Achæmenès, & roi des Perses, & de Mandane, fille d'Astyages, roi des Médes, l'an du monde 3436, & avant Jesus-Christ 599. A l'âge de seize ans, étant auprès de son aïeul, il porta les armes pour la premiere fois, & eut part à la défaite d'Evilmerodach, fils de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, qui avoit fait des courses dans la Médie. Peu après il fut rappellé par son pere, qui le fit élever avec un soin extrême dans tous les exercices capables de former un grand prince. En l'année 3476 du monde, la seconde de la LV olympiade, & la 559[e] avant J. C. il prit le commandement de l'armée des Perses & de celle des Médes, pour faire la guerre à Neriglissore, roi de Babylone, avec Cyaxarès son oncle maternel. Les années suivantes, il défit Crœsus, & les autres alliés de Neriglissore, ravagea les environs de Babylone, & prit quelques places. Lorsque l'empire de Babylone eut passé à Nabonidus, Cyrus continuant la guerre, défit Crœsus, général des Babyloniens, près du fleuve Halys, sur les confins de la Médie & de la Lydie, & le fit prisonnier, l'an du monde 3491, & avant J. C. 544. Il condamna ce prince à être brulé; & lui ayant fait grace sur le bucher, il se servit ensuite de lui dans toutes ses expéditions. Pendant son séjour à Sardes, capitale de la Lydie, il appaisa par les armes les dissensions civiles des Cariens, marcha ensuite à Ecbatane, défit par ses lieutenans les Lydiens qui s'étoient révoltés, leur interdit l'usage des armes pour les punir, & les appliqua aux exercices les plus mols & les plus infâmes. Ce fut en 3492, & 543 ans avant J. C. qu'il soumit l'Ionie, par le moyen d'Harpagus, général de ses armées. De-là il tourna encore ses armes contre Nabonidus, défit ce prince, l'assiégea dans Babylone; & ayant pris cette ville, il éteignit l'empire des Babyloniens l'an du monde 3497, & avant J. C. 538. Il en laissa la souveraineté à son oncle Cyaxarès ou Darius Méde, dont il épousa la fille unique, & régna depuis sur l'Arabie, les deux Phrygies, l'Ionie, la Lydie, la Carie, l'Eolide, la Paphlagonie, la Cilicie & l'isle de Chypre. Enfin après avoir levé une armée de 600000 hommes d'infanterie, de 120000 de cavalerie, & 2000 chariots armés de faux, pour réduire tous les peuples qui s'étendoient depuis la Syrie jusqu'à la mer Rouge, il succéda à son pere Cambyses, & à son beau-frere Cyaxarès, qui venoient de mourir, & réunit ainsi la monarchie de tout l'Orient. La même année il permit aux Juifs dispersés dans son empire de retourner à Jérusalem, & d'y rebâtir le temple de Dieu sous la conduite de Zorobabel; & ce fut alors que finit la soixante-dixiéme année de la servitude de Babylone. Enfin peu après la révolte d'Amasis, qui retourna en Egypte, où il se mit sur le trône, Cyrus mourut âgé de 70 ans, l'an 3506 du monde, 529 avant J. C. trente ans après avoir commandé pour la premiere fois les armées des Perses & des Médes; neuf ans depuis la prise de Babylone, & sept ans depuis la réunion de tout l'Orient sous sa puissance. Son fils Cambyses lui succéda. Les auteurs varient extrêmement sur la maniere dont mourut Cyrus. Hérodote & Justin disent qu'ayant été vaincu par Tomyris, reine des Massagetes ou Scythes,

elle lui fit couper la tête, & la plongea dans un outre rempli de sang, pour lui reprocher la soif qu'il avoit eue du sang humain. Diodore dit que l'ayant fait prisonnier elle le fit crucifier. Ctésias rapporte que dans un combat contre les Derbices, peuples voisins de l'Hyrcanie, Cyrus fut blessé d'un coup de trait, dont il mourut trois jours après. D'autres disent qu'il fut tué dans une bataille navale contre les Samiens. Xenophon le fait mourir dans la Perse, de mort naturelle. C'est l'auteur que l'on a suivi jusqu'ici dans cet article. Les autres auteurs disent qu'Astyages épouvanté par un songe, maria sa fille à Cambyses, Perse de basse condition; qu'il fit exposer dans un bois Cyrus, qui sortoit de ce mariage: mais que ce jeune prince conservé par Harpagus, détrôna depuis son aieul Astyages, & fonda l'empire des Perses sur les ruines de celui des Médes. La premiere année de son régne en Perse & en Médie, est la 559[e] avant J. C. L'empire de Babylone subsista encore vingt-un ans. Cyrus le conquit sur Nabonide, l'an 538 avant J. C. & réunit les empires d'Assyrie, de Babylone, de Médie, de Perse, de Syrie & de toute l'Asie. Il régna ensuite encore neuf ans. Il fut tué dans la guerre qu'il fit aux Scythes, l'an 529 avant J. C. C'est-là l'histoire la plus véritable de Cyrus.* Xenophon, *in Cyropædia.* Joséphe, *l.* 11 *des ant.* Eusebe, *en la chron. l.* 60. *Præp. evang.* Hérodote, *l.* 1 ou *Clio.* Diodore de Sicile, *l.* 2. Justin, *l.* 1. Ctésias cité par Photius. Scaliger, *liv.* 5 *de emend. temp.* Petau, *liv.* 10 *de la doctr. des temps.* Usserius, *in annalibus.* Du Pin, *bibliothéque des historiens.*

CYRUS, dit *le Jeune*, étoit fils puîné de Darius *Nothus.* Dès l'âge de 16 ans, l'an du monde 3528, la seconde année de la XCIII olympiade, & 407 ans avant J. C. il fut fait gouverneur des côtes d'Asie & des provinces voisines par le roi son pere, avec ordre de secourir les Lacédémoniens contre les Athéniens; ce qu'il exécuta. Trois ans après, il fut accusé d'avoir conspiré contre son frere Artaxerxès *Mnemon*, successeur de leur pere Darius; & il ne fut sauvé du supplice, que par les priéres de leur mere Parysatis. A peine fut-il retourné en Lydie, qu'il leva secrétement des troupes, & après avoir fait soulever les villes d'Ionie en sa faveur, il marcha droit à son frere par la Cilicie, où sa flotte vint aborder près la ville d'Issus. De-là il s'avança en Syrie vers Babylone, jusqu'à Cunaxa, où il donna bataille à son frere, la premiére année de la XCV olympiade, & la 400[e] avant Jesus-Christ. Son armée étoit composée de cent mille barbares, & de treize mille Grecs, ou de dix mille, selon d'autres; celle d'Artaxerxès étoit de quatre cens mille hommes, & l'on combattit de part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté. Cyrus avoit même blessé Artaxerxès de sa main; mais après cet avantage, s'exposant avec trop de témérité, il fut tué par un soldat inconnu, & laissa la victoire à son frere, qui pilla son camp, & fit prisonniere la célébre Aspasie, fille d'Hermonime, dont il devint aussi amoureux, que Cyrus l'avoit été. Cependant les Grecs combattoient dans une autre aîle, & ils avoient même vaincu Tissaphernes, qu'ils avoient en tête. Lorsqu'ils eurent appris la mort de Cyrus, ils ne perdirent point courage, & prirent la résolution de se retirer en Gréce. Le perfide Tissaphernes, qui leur avoit juré de les escorter, en fit périr deux mille avec leurs chefs. Xenophon fut élu chef de ceux qui restoient, & leur fit faire cette belle retraite, qu'il a lui-même décrite dans un ouvrage, qui en porte le nom. * Ctesias, *apud Photium.* Plutarch. *in Artaxerx.* Xenophon, *retraite des dix mille.*

CYRUS, natif de Panopolis en Egypte, dans le V siécle, se fit connoître par son esprit à la cour de l'empereur Théodose *le Jeune;* & par la facilité merveilleuse avec laquelle il faisoit des vers, il mérita l'estime de l'impératrice Eudoxe. Il commanda les troupes romaines en Afrique, à la prise de Carthage; fut consul en 441, & ensuite préfet de la ville de Constantinople. Après cet étrange tremblement, qui la ruina presque toute l'an 446, il la répara si avantageusement par de nouveaux ouvrages, que le peuple en présence de l'empereur qui étoit dans l'hippodrome, s'écria: *Constantin l'a bâti, & Cyrus l'a réparé.* Ce qui donna tant de jalousie à Théodose, qu'il lui ôta la préfecture, & confisqua tous ses biens, sous prétexte qu'il étoit idolâtre. Mais ce qui ruina sa fortune en ce monde, fut cause de son salut pour l'éternité; car se voyant abandonné des hommes, il eut recours à Dieu, chercha son asile dans l'église, reçut le sacrement de baptême, & fut évêque de Smyrne, selon Nicephore. Suidas, & l'auteur de la vie de S. Daniel *Stylite*, rapportée par Surius après Metaphraste, le font évêque de Cotyée dans la Phrygie. Quoi qu'il en soit, on dit qu'il mourut saintement. * Evrage, *liv.* 1, *ch.* 19. Nicephore, *liv.* 14, *ch.* 46. Surius, *ad diem* 11 *decembris, &c.*

CYRUS, évêque d'Alexandrie & hérétique Monothélite dans le VII siécle, insinua ses erreurs à l'empereur Héraclius, qui pour récompense le fit patriarche d'Alexandrie. Au commencement, il contrefit l'orthodoxe, & feignit d'embrasser la doctrine du concile de Chalcédoine; mais cette piété apparente n'avoit pour but, que de tromper les fidéles. Le pape Honorius, qui gouvernoit alors l'église, employa tous ses soins à combattre les erreurs de ce prélat, dont la mémoire fut condamnée dans le VI concile général, tenu en 681. Cyrus étoit mort dès l'an 640, après avoir tenu 10 ans le siége d'Alexandrie. * Baronius, *A. C.* 529, 530, 533, 540, 581. VI[e] synode, *act.* 13.

CYRUS, patriarche de Constantinople, avoit été moine de l'isle d'Amestriade, & vivoit dans le VIII siécle. Il fut fait patriarche à la sollicitation de Justinien *Rhinotmete*, auquel il avoit prédit, qu'il seroit rétabli sur son trône. Il alla au-devant de Constantin, qui vint à Constantinople, l'an 710, & l'année suivante il fut chassé de son siége par Philippique Bardanes, qui avoit usurpé l'empire. * Baronius, *A. C.* 703, *n.* 3; 710, *n.* 1, & 712, *n.* 2. Banduri, *imper. orient. liv.* 8, *comment.*

CYRUS, auteur Grec, qui a écrit quelques vies des saints. Simeon Métaphraste, & Surius, sous le 18 juin, rapportent la vie de S. Léonce & de ses compagnons, écrite ou continuée par Cyrus. Il y a un autre CYRUS évêque d'Alphrodise de Carie, qui assista au concile d'Ephèse, &c.

CYTHARE, ou plutôt CITHARE, instrument à cordes, de figure triangulaire, qu'on touchoit avec un archet, comme il est écrit dans une lettre atttribuée à S. Jérôme. On peut juger par ce que dit Pausanias, que la cythare & la lyre étoient deux instrumens fort différens, & que Mercure fut l'inventeur de la lyre, & Apollon de la cythare. Cependant la plupart des poëtes confondent ces deux instrumens, parcequ'ils sont à peu-près semblables, & que leur figure n'est pas fort différente; la cythare étant triangulaire, & la lyre ayant la figure de deux SS opposées. On voit même des statues ou des médailles, où Apollon est représenté la lyre à la main, aussi-bien qu'avec la cythare. * *Antiquités grecques & romaines.* Joann. Rosin. Thom. Dempster. Paralipom.

CYTHERE, isle de la Grece, au midi du Peloponnèse, fut aussi appellée *Porphyris.* Ce fut près de-là que Vénus, selon la fable, fut formée de l'écume de la mer, ce qui la fit surnommer *Cythérée.* Les habitans de Cythere adoroient cette déesse, dans un temple qu'ils lui avoient consacré, sous le nom de *Venus Uranie.* Cette isle est nommée aujourd'hui CERIGO. * Etienne de Byzance. Ptolém. *l.* 3. Pline, *l.* 4.

CYTHERON, montagne de Béotie, célébre dans les écrits des poëtes, qui feignoient qu'elle étoit consacrée à Bacchus. Ovide en parle dans le troisiéme livre des métamorphoses. Junon est appellé *Cythéronienne*, parcequ'un certain Cythéron conseilla à Jupiter, qui étoit en divorce avec Junon, de feindre qu'il vouloit s'engager dans un nouveau mariage, afin de ramener

cette déesse. Ce conseil fut suivi, & réussit parfaitement. * Plutarque, *dans Arist.*

CYZ (Marie de) naquit à Leyden, en 1656, de parens nobles, qui l'éleverent dans l'hérésie de Calvin. Elle fut mariée à 19 ans à un gentilhomme fort riche, nommé *de Combe*, avec lequel elle eut tant à souffrir, qu'au bout de 18 mois, il fallut les séparer. Mais six mois après il la laissa veuve. Le frere de feu son mari l'amena en France, où ayant connu les erreurs qu'elle avoit sucées avec le lait, elle en fit abjuration à Paris; ce qui lui attira de mauvais traitemens de ses parens, jusqu'à lui refuser la nouriture. Mais le curé de S. Sulpice, sur la paroisse duquel elle demeuroit, se chargea de son instruction & de sa subsistance. Après quelques années d'une vie cachée & retirée, Dieu inspira à cette pieuse étrangere, de retirer chez elle les filles & femmes pécheresses, qui vouloient faire pénitence volontaire de leurs déréglemens; & en peu de temps, elle en forma une espéce de communauté, qu'elle nomma du *Bon Pasteur.* Le Seigneur ayant béni son œuvre, il fallut penser à avoir une maison plus étendue. Le roi averti de cet heureux succès, donna en 1688, une maison sise au fauxbourg S. Germain, rue Chassemidi, qui appartenoit à un Calviniste, qui s'étoit retiré du royaume, ajoutant une ordonnance de 1500 livres pour les réparations: c'est-là que madame de Combe eut la consolation de voir sous sa conduite une centaine de filles pénitentes, qu'elle gouverna sagement jusqu'à sa mort, arrivée le 16 juin 1692, n'étant âgée que de 36 ans. Son institut s'est répandu en plusieurs villes de France, & il y en a trois maisons dans Paris. * *Voyez* sa vie imprimée en 1700.

CYZICIN, auteur natif d'Athènes, vivoit sous la CV olympiade, environ 360 ans avant J. C. Il cultiva avec succès l'étude des mathématiques, & de la géométrie. * Vossius, *des mathématiques*, *ch.* 13, § 5, *pag.* 49.

CYZIQUE, ville d'Asie, bâtie sous la XXIV olympiade, & vers l'an 684 avant J. C. sur la Propontide, ou mer de Marmora, étoit l'une des villes les plus célébres de l'Hellespont, & elle fut souvent un sujet de guerre entre les Grecs. Elle étoit située dans une isle qu'Alexandre *le Grand* joignit au continent, par le moyen de deux ponts, & elle fut nommée *Arctonnesos*, ou *isle des Ours.* Strabon dit seulement qu'une montagne voisine fut nommée *Arcton Oros*, mont des Ours. Elle fut depuis métropolitaine sous le patriarche de Constantinople. Aujourd'hui elle est encore renommée par une petite isle située vis à-vis de ses ruines, d'où l'on tire du marbre appellé de Cyzique. * Thucydide, *au l.* 8. Pinet, *cosmogr.* Ptolémée, &c.

CYZIQUE, *Cyzicus*, roi de la presqu'isle de la Propontide, traita magnifiquement les Argonautes qui aborderent sur ses terres en allant à la conquête de la toison d'or. Ces héros étant partis & ayant vogué un jour entier, furent repoussés de nuit sur la côte de la presqu'isle, par un coup de tempête. Cyzique craignant que ce ne fussent des ennemis, ou des pirates, & voulant les empêcher de prendre terre, fut tué dans le combat. Jason le reconnut le lendemain parmi les morts, & lui fit de superbes funérailles. * Hygin.

CZASLAW, ville de Bohéme, & une des préfectures du pays, renferme Kuttemberg & quelques autres bourgs. Elle est assez grande & bien peuplée, & est située sur un ruisseau dit *Crudimk.* C'est en cette ville qu'est enterré le célébre Jean Zisca, chef des Hussites. * Sanson. Baudrand.

CZEHRYN, *cherchez* CZERIM.

CZENSTOCHOW ou CZESCHOW, monastere de l'ordre de S. Paul hermite, dans la haute Pologne, situé sur une colline, au pied de laquelle coule une riviére. Ses fortifications ont retenu long-temps l'armée de Suéde, durant les guerres du XVII siécle. Czenstochow est dans le Palatinat de Cracovie, entre Cracovie & Sandomir, mais plus près de cette derniere ville. * Sanson. Baudrand.

CZEREMISSES, peuples de la Russie, *cherchez* CEREMISSES.

CZERIM ou CZEHRYN, & qu'on prononce *Chersim*; en latin, *Czerinum*, étoit autrefois une ville forte de Polog e dans l'Ukraine, sur la riviére de Tasmin, éloignée du Borysthéne de deux lieues de Pologne, & sept de Czyrkassi vers le midi. Les murailles en ont été démolies par les Turcs, qui la prirent sur les Moscovites, & la prise de cette importante place fut le dernier coup fatal porté à la province d'Ukraine. Le féraskier Kara Mustapha Pacha l'assiégeoit avec une armée formidable; & le général des Moscovites la couvroit avec des forces très nombreuses, dont il introduisit des détachemens dans la ville, pour rafraîchir successivement les troupes qui la défendoient. Le général Turc s'appercevant de ces secours, se servit d'une ruse, & fit semblant d'abandonner l'entreprise en se retirant de devant Chersim. Le Moscovite jugeant mal de cette démarche, se retira aussi, après avoir changé la garnison, qu'il croyoit fatiguée, & mis à sa place de nouvelles troupes, qui n'étoient point aguerries. La nouvelle qui en fut portée au féraskier, lui fit juger que la place ne lui couteroit plus tant, & que les Moscovites en faciliteroient eux-mêmes la prise. En effet, l'armée des Turcs y retourna brusquement, & emporta la place en peu de jours, à la vue de plus de deux cens mille hommes accourus pour la secourir. * Baudrand. *Mémoires de Beaujeu.*

CZERNICH, château du royaume de Hongrie, dans l'Esclavonie, entre la ville de Possega & celle de Gradisca. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Inicerum* & *Incerum*, ville de la Pannonie Savienne, que d'autres placent à Garnock, dans le comté de Possega. * Mati, & la Martiniere, *diction.*

☞ CZERNIKOU, en latin *Czernichovia*, petite ville du duché de même nom, sur la riviere de Desna, aux confins du palatinat de Kiovie. Elle est à trente milles polonois de Kiovie, & à cinq du Niéper.

☞ CZERNIKOU (le duché de) *Czernichoviensis ducatus*, est une province de la Moscovie méridionale. Elle faisoit autrefois partie de la Sévérie. Cette province ayant été conquise par le roi Uladislas, fut unie à la Lithuanie, dont elle fait partie; mais le czar Alexis Michealowitz l'ayant reprise, la réunit à la Moscovie, à qui elle appartient encore. * La Martiniére, *dict. géograph.*

CZERSK ou CZERSKO, ville de Pologne, qui étoit bâtie de brique, mais qui est ruinée présentement, & dont les masures des tours & des murailles, marquent encore sa premiere grandeur. Elle est à une demi-lieue de Goura, sur une plate-forme. Elle est titre d'un castelan de Masovie, & un *Grode* ou bailliage considérable, appellé spécialement *Grode de Mazovie.* Cette ville est en effet beaucoup plus ancienne que Warsovie. * *Mémoires du chevalier de Beaujeu.*

CZERWINSK, ville de Pologne, *cherchez* CHERWINSKO.

CZESCHOW, *cherchez* CZENSTOCHOW.

CZEZEW, ville de Pologne, *cherchez* DIRCHAU.

CZIIK ou CZYCK, ville de Transylvanie. Elle est capitale d'un des comtés des Sicules, lequel est entre ceux de Kysdi & d'Urwathel. * Mati, *diction.*

CZIRKNITS, bourg ou petite ville du cercle d'Autriche en Allemagne. Ce lieu est dans la basse Carniole, près le bord occidental du lac de Czirknitz, auquel il donne son nom. * Mati, *diction.*

CZIRKNIZERZEE, ou ZIRICHNITZ, en latin *Lugeum* ou *Lugea*, grand lac de la Carniole, province d'Allemagne, vers l'Italie. Il a quatre milles d'étendue, entre des montagnes & des bois, & est très célébre, parceque tous les ans on fait la pêche, on y chasse, & on y recueille du bled; les eaux ayant un flux & re-

flux fort extraordinaire. Vers le printemps, on voit descendre des montagnes voisines plusieurs petits ruisseaux, trois du côté de l'orient, & quatre du côté du midi. L'eau de ces ruisseaux diminue à mesure qu'ils coulent, parceque la terre en boit une partie; & enfin ils se déchargent dans des fosses de pierres qui semblent être taillées par la main des hommes. Lorsque ces fosses sont remplies, il arrive une chose digne d'admiration; car, non-seulement les eaux se répandent dans le lit du lac, mais celle qui est dans les fosses, en ressort, avec une violence & une rapidité prodigieuse; & les ruisseaux ayant cessé de couler, toutes ces eaux forment un lac. Dans les endroits les plus profonds, ces eaux sont hautes de huit coudées, & ailleurs d'environ cinq pieds. Quelque temps après, les eaux de ce lac se retirent dans les fosses, pendant qu'une partie se perd sous terre. Alors on fait la pêche du poisson qui y est demeuré, & ceux qui sont voisins de ce lac, y sement des bleds. La terre y est si fertile, que vingt jours après l'avoir semé, on fait la moisson. Lorsque les bleds sont coupés, les chasseurs y poursuivent le gibier qui sort des forêts d'alentour. Ainsi ce lac est un lieu de pêche & de chasse, & une terre labourable. * Lazius. Sanson.

CZONGRAD, petite ville de la haute Hongrie. Elle est capitale du comté qui porte son nom, & est située sur la Teisse, à cinq ou six lieues au-dessus de Segedin. * Mati, *diction.*

CZONGRAD (le comté de) petite province de la haute Hongrie. Elle est presque renfermée entre le Marosc, le Keres, & la Teisse. Cette derniere la sépare au couchant des comtés de Bodrog & de Zolnoc. Elle a au nord celui de Turtur, & celui de Kalo, lequel la confine aussi du côté du levant. Elle a du même côté & au midi le comté de Chonad. Outre la petite ville de Czongrad, qui en est capitale, on y voit encore Giula, Jena, & Sarawas. * Mati, *diction.*

CZYRKASSI, ville de Pologne, au palatinat de Kiovie. Elle est située sur le Borysthène, au-dessous de Kiovia, & a été souvent exposée dans le XVII siécle, à la fureur des Moscovites & des Cosaques. * Sanson, Baudrand.

Addition à la page 286, colonne 1.

☞ CROIX, maison l'une des plus anciennes & des plus considérables d'Artois, en la châtellenie de Lille, où elle est connue dès le XII siécle, en la personne d'Eustache, par lequel nous commençons cette généalogie.

I. EUSTACHE, seigneur de Croix & de Mandre, chevalier, suivit Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut, à l'expédition de Constantinople, & mourut en 1202, laissant de *Mathilde*, sa femme, 1. *Gille*, seigneur de Mandre, mort sans postérité masculine; 2. JEAN, qui suit; & 3. *Watier*, évêque de Tournay, mort en 1261.

II. JEAN, seigneur de Croix, chevalier, consentit en 1243, avec son fils aîné, à l'amortissement de la dixme de Flers, & paroît encore, par titre de l'an 1247. Il épousa *Isabeau* de Lannoy, dont il eut 1. JEAN II, qui suit; 2. *Gautier*, mort sans postérité masculine; 3. *Jeanne*, morte sans alliance; & 4. *Béatrix* de Croix, abbesse de Marquette, morte en 1291.

III. JEAN II du nom, seigneur de Croix, de Flers & de Durmez, chevalier, mourut avant la mi-carême 1288, & épousa *Jeanne* Magret, dite *la Viefville*, qui paroît sa veuve par titres des années 1289, 1298 & 1301, fille de *Pierre* Magret, dit *la Viefville*, chevalier, & de *Marie* Vreté. Leurs enfans furent, 1. JEAN III qui suit; 2 & 3. *Jeannet* & *Jacques*, morts sans alliances; 4. OLIVIER, *tige des seigneurs de* DURMEZ, *dont nous parlerons ci-après*; & 5. *Isabelle* de Croix, élue abbesse de Marquette en 1318, morte en 1323.

IV. JEAN III du nom, seigneur de Croix & de Flers, chevalier, paroît encore vivant par titre de l'an 1310. Il épousa *Marguerite* de Hallewin, dont il eut 1. JEAN IV, qui suit; 2 & 3. *Jacques* & *Pierre*, morts sans alliances; & 4. *Alard* de Croix, dont la postérité masculine est éteinte.

V. JEAN IV du nom, seigneur de Croix & de Flers, chevalier, mourut en 1325, & laissa d'*Agnès* de Bailleul, sa femme, 1. *Hector*, seigneur de Croix & de Flers, mort en 1372 sans postérité de *Marie* de Hem, sa femme; 2. *Waslart*, chevalier, mort en 1340 sans alliance; & 3. ISABELLE de Croix, qui suit.

VI. ISABELLE de Croix hérita des terres de Croix & de Flers, par la mort sans enfans d'Hector, son frere. Elle épousa en premieres noces *Jacques*, seigneur de la Pontennerie, chevalier, dont elle ne laissa pas d'enfans: & en secondes noces, *Guillaume*, seigneur du Mez, d'une ancienne noblesse de la châtellenie de Lille. De ce second mariage est descendue toute la maison du MEZ; qui prit le nom & les armes de Croix en 1430, & qui subsiste encore aujourd'hui en la personne de JOSEPH-FERDINAND de Croix, comte de Mauve, & seigneur de Dadizelle en Flandre, dit *le comte de Croix*, allié en 1752 à *Marie-Albertine*, née barone de Plotho & de Dingelmunster.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DURMEZ ET DE WASQUEHAL.

IV. OLIVIER de Croix, seigneur de Durmez, quatriéme fils de JEAN II, seigneur de Croix, & de *Jeanne* Magret, dit *la Viefville*, paroît par titres des années 1289, 1299, 1320 & 1322. Il épousa *Agnès* de Langlée, dite *de Waurin*, qui paroît encore vivante & veuve de lui en 1342, fille de *Gauwain*, seigneur de Langlée, & de *Marie* Clauwet, dite d'*Orchies*. De ce mariage vinrent 1. JEAN III, qui suit; & 2. *Marie* de Croix, vivante en 1342.

V. JEAN de Croix, III du nom, seigneur de Durmez & de Bercus, vivoit encore en 1350, & paroît par titre de l'an 1339, avec *Marie* de Bercus sa femme, qui le rendit pere 1. d'OLIVIER II, qui suit; & 2. de *Bernard* de Croix, dit *de Durmez*, mort sans postérité.

VI. OLIVIER de Croix II du nom, seigneur de Durmez, vivoit encore en 1389, & épousa *Marie* de Beaurepaire, dont il eut 1. *Jean*, seigneur de Durmez, mort sans alliance en 1414; 2. *Otte*, seigneur de Durmez par la mort de son frere Jean, puis de Beray & du Moulin qu'il aliéna, lequel paroît encore vivant par titre de l'an 1437, & mourut sans alliance; 3. GAUTIER, qui suit; 4. *Pierre*, abbé de S. Guislain, mort en 1456; 5. *Jeanne*, morte sans alliance en 1464, âgée de 99 ans; & 6. *N...* de Croix, femme de *Denys* de Lespierre.

VII. GAUTIER ou WATIER de Croix, seigneur de Wasquehal, de la Haverie, du Moulin, de la Mottelette, &c. fit partage avec Otte, & Jeanne de Croix, ses frere & sœur, le 19 novembre 1419, paroît encore vivant par titre de l'an 1473, & mourut en 1478, ayant eu de son mariage avec *Jeanne* Yseulx, dame de la Vechten & des deux Treilles, fille de *Jean* Yseulx, seigneur de Cantigny, & d'*Yolande* de la Candle, 1. *Otte*, dit *de Durmez*, seigneur de Wasquehal, mort sans alliance en 1481, lequel laissa plusieurs enfans naturels, de l'un desquels descendent les Croix-Durmez, comtes de Clerfayt; 2. BAUDUIN, qui suit; 3. *Jeanne*, dame des deux Treilles, laquelle épousa en 1451 *Jean* le Mon-

noier, dit *de Herimez*, seigneur de Fasche; 4. *Michelle*, laquelle épousa en 1458 *Jacques* de la Hamaide, seigneur de Cheren; 5. *Isabeau*, religieuse à Marquette; & 6. *Marie* de Croix, femme de *George* Gommer.

VIII. BAUDUIN de Croix, seigneur de Wasquehal, la Fresnoye, la Haverie, la Vechten, &c. mourut en 1516, ayant fait en 1513 un testament conjointement avec *Marguerite* de Landas, dame du Bus, sa femme, fille de *Jacques*, seigneur de Corbion, & de *Catherine* Gommer, laquelle mourut en 1545, & fut mere de 1. JEAN IV, qui suit; 2. *Guillaume*, seigneur de la Haverie, mort sans alliance aux guerres d'Italie au service de l'empereur Charles-Quint; 3. *Jacques*, mort à la bataille de Pavie en 1524; 4. PIERRE, *tige des seigneurs de la* FRESNOYE, *puis de* MALANNOY, *dont nous parlerons ci-après*; 5. *Gautier*, mort sans alliance à la prise de Rome en 1527; 6. *Philippe*, mort aussi sans alliance, en France, au service du duc de Bar; 7. *Bauduin*, religieux à l'abbaye de S. Guislain; 8. *Henri*, religieux à S. Aubert à Cambray; 9. WALLERAND, *tige des seigneurs d'*OYEMBOURG, *dont nous parlerons ci-après*; 10. *Antoinette*, femme de *Michel-Bernard*, seigneur Desquelmes; & 11. *Magdeléne* de Croix, femme, 1°. de *Charles* du Bois, seigneur de la Longrie: & 2°. de *Georges* de Guiselin, seigneur de Bousbecque.

IX. JEAN de Croix, IV du nom, seigneur de Wasquehal & de la Haverie, mort en 1560, épousa par contrat du 7 janvier 1518, *Marie* de Tenremonde, dame de la Réandrie & de la Baudrie, fille de *Henri*, seigneur desdits lieux, & de *Jeanne* Descretons. De ce mariage vinrent 1. *Wallerand*, mort en Italie au service de l'empereur Charles-Quint, sans alliance; 2. PIERRE, qui suit; 3. *François*, seigneur de la Réandrie & de la Haverie, allié à *Cécile* de Wytz, morte en 1602, dont il ne laissa que des filles; 4. *Jean*, seigneur de Gorguemetz, tué à la prise de la Goulette en Afrique, l'an 1573, sans alliance; 5. *Marguerite*, femme de *Pierre* de Longueval, seigneur de le Concile; 6. *Magdeléne*, laquelle épousa en premieres noces *François* du Bois, seigneur de la Croix: & en secondes noces, *Philippe* de Leval, seigneur de Graincourt; & 7. plusieurs autres filles religieuses, ou mortes sans alliances.

X. PIERRE de Croix, I du nom, seigneur de Wasquehal, Gorguemetz, &c. mort en 1617, épousa, par contrat du 24 novembre 1566 *Louise* de Wignacourt, dame de Bunette, Belsage, Blancquemain, Courtois, Avelettes, &c. fille d'*Antoine*, seigneur desdits lieux, & de *Marie* le Martin, sa premiere femme, dont il eut 1. *Antoine*, mort sans alliance; 2. *Jacques*, seigneur de Wasquehal, mort en 1626, aussi sans alliance; 3. ADRIEN, qui suit; 4. *Jean*, seigneur de Bunette, mort sans alliance; 5. *François*, tué au siége d'Hesdin, sans alliance; 6. *Louis*, seigneur de Gorguemetz, mort en 1662, aussi sans alliance; & 7. *Catherine* de Croix, femme de *Gerard* de Harchies de Ville, seigneur de Basinghien, fils d'*Arnould*, chevalier, seigneur de Milomez, & de *Guillemette* de Cleves.

XI. ADRIEN de Croix, chevalier, seigneur de Wasquehal, Escou, Bunette, Belsage, Blancquemain, Courtois, Avelette, &c. mort en 1631, épousa par contrat du 11 octobre 1595 *Marguerite* de Sandelin, morte en 1652, fille de *Jacques*, seigneur de Herentault, & de *Lievine* de Bronchorst, d'où vinrent 1. JACQUES, qui suit; 2. *Adrien*, seigneur des Blonderies, chevalier de Malthe, tué sur la mer de Chypre dans un combat contre les Turcs en 1631, faisant sa troisiéme caravane; 3. *François*, seigneur de Belsage, capitaine-lieutenant de la compagnie franche du comté de Nassau, mort en 1664 sans postérité de *Jeanne* de Fourmestraux, sa femme, veuve d'*Emanuel* de la Biche, seigneur de Cerfontaine, qu'il avoit épousée en 1649; 4. *Jean*, seigneur de Bunette, capitaine d'une compagnie d'infanterie Wallone, mort en 1675, sans postérité de *Barbe* de Beugin, sa femme, fille du seigneur de Ponches; 5. *Louise*, religieuse au Nouveau cloître à Berghes S. Winocq, morte en 1650; 6. *Antoinette*, morte sans alliance en 1652; 7. *Jeanne-Catherine*, dame du Breucq, morte sans alliance en 1682; 8. *Marguerite*, femme de *Pierre* de Croix, seigneur de Préseau & Doyembourg, son parent; & 9. *Marie* de Croix, religieuse Ursuline à Saint-Omer.

XII. JACQUES de Croix, chevalier, seigneur de Wasquehal, Escou, Blancquemain, Courtois, Avelette, &c. capitaine-enseigne de 300 hommes de bas Allemans, mort le 16 novembre 1669, épousa, par contrat du 16 octobre 1628, *Marie* de Croix sa cousine, morte le 21 octobre 1681, fille de *Pierre*, seigneur d'Oyembourg, & d'*Anne* de Baudrenghien, dame de Préseau. De ce mariage vinrent 1. PIERRE II, qui suit; 2. *Louis*, seigneur d'Escou, Gorguemetz, &c. capitaine de cavalerie au service d'Espagne, mort sans alliance en 1712, âgé de 74 ans; 3. *Adrienne-Anne*, morte sans alliance en 1669; 4. *Antoinette*, femme de *Renom-François* de Beauffort, comte de Moulle; 5. *Marguerite-Ursule*, chanoinesse de la noble abbaye d'Avesnes-lez-Arras; 6. *Marie-Catherine*, femme de *Michel-Ange*, baron de Woerden; 7. *Catherine-Isabelle*, chanoinesse de la noble abbaye d'Avesnes-lez-Arras; & 8. *Marie-Marguerite* de Croix, femme de *Michel* de Lannoy, seigneur du Carnoy.

XIII. PIERRE de Croix, II du nom, chevalier, seigneur & comte de Croix & de Wasquehal, seigneur de Marcq en Barœul, Bunette, Belsage, Avelette & autres lieux, colonel du régiment de Royal-Wallon, cavalerie, brigadier des armées du roi, fit en 1678 le retrait lignager de la terre de Croix, vendue en 1677 par Eugène de Noyelle, marquis de Lisbourg, issu par femmes d'*Isabelle* de Croix, héritiere de la branche aînée de cette maison, & mourut en 1688, ayant épousé en 1663 *Claire-Florence* de Steenhuys, fille de *Guillaume*, baron de Poederlé & de *Walburge* de Snoy. De ce mariage ne naquirent que des filles, qui furent 1. *Marie-Philippine*, laquelle porta la terre de Croix à *Charles-Adrien*, comte de Croix, seigneur de Préseau, son mari; 2. *Jeanne-Florence*, femme de *Philippe-Charles* de Harchies, chevalier, commandant pour le roi à Saint-Venant, sans enfans; 3. *Barbe-Alexandrine*, femme de *Gédéon* de Grailly de Waudricourt, chevalier, seigneur de Bellefontaine; & 4. *Anne-Marie* de Croix, mariée, par contrat du 21 mars 1711, à *Jean-Gabriel*, marquis de Roquefeuil, d'où *Marie-Claire-Elizabeth*, de Roquefeuil, mariée en 1731 à *Jean-Baptiste*, marquis de Chabannes-Curton, avec postérité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FRESNOYE ET DE MALANNOY.

IX. PIERRE de Croix, seigneur de la Fresnoye, quatriéme fils de BAUDUIN, seigneur de Wasquehal, & de *Marguerite* de Landas, mourut en 1567. Il épousa *Marguerite* de Rewel, dame de le Court & de le Vigne, morte en 1558, fille d'*Hector*, seigneur desdits lieux, & de *Marie* d'Astiches, dont il eut 1. FRANÇOIS, qui suit; 2. *Jean*, seigneur de le Court, gentilhomme de la chambre des archiducs Mathias & Maximilien, enfans de l'empereur Maximilien II, mort sans alliance en 1572; 3. *Michel*, mort sans alliance; 4. *Claire*, religieuse à l'Abiette à Lille; 5. *Antoinette*, femme de *Guillaume* Hangouart, seigneur de Pietres & des Pommereaux; 6. *Marguerite*, femme de *Henri* de Preudhomme, seigneur de la Ghennerie; 7. *Anne*, femme de *George* de Maubus, seigneur de Cossaux; 8. *Magdeléne*, femme de *George* de Vlaminsporte, seigneur de Framicourt; 9. *Catherine*, femme de *Jean* de Baudrenghien, seigneur de Préseau; & 10. *Isabeau* de Croix, femme de *Louis* Allegambe, seigneur de Bassinghien.

X. FRANÇOIS de Croix, seigneur de la Fresnoye, de la Bourserie, d'Olhain, &c. épousa, par contrat du 12 février 1564 *Catherine* de Preys, dame de la Woestine, fille de *Pierre*, seigneur de le Dasle, & de *Magdeléne* Vilain, dont il eut 1. PIERRE II, qui suit; & 2. *Magdeléne*

2. *Magdeléne* de Croix, laquelle épousa, par contrat du 13 décembre 1583, *Wallerand* du Bois, dit *de Fiennes*, seigneur de Cerfontaine & de Bauffremez, fils d'*Antoine*, seigneur desdits lieux ; & de *Philippote* de Landas, sa premiere femme.

XI. PIERRE de Croix, II du nom, chevalier, seigneur de la Fresnoye, Malannoy, Bourech, le Dasle, le Wastine, &c. fit son testament le 6 mai 1622, & mourut la même année. Il avoit épousé en 1601 *Magdeléne* de Thiennes, fille de *Philippe*, chevalier, seigneur de Lombese, Willerzie, &c. & de *Marguerite* de Guiselin, d'où vinrent, 1. THOMAS, qui suit ; 2. *Anne*, femme de *Philippe* Vandermeer, chevalier, seigneur de Huytsgrave, fils aîné de *Jacques*, chevalier, seigneur dudit lieu ; & d'*Anne* du Châtel-Blangelval, sa premiere femme ; 3. *Marguerite*, morte jeune ; & 4. *Antoinette* de Croix, laquelle épousa en premieres noces en 1634 *Sébastien* de Voordt, chevalier, seigneur de Hancourt, S. Soupplis, &c. capitaine de cavalerie au régiment de Bucquoy, fils de *Pierre*, seigneur desdits lieux, & de *N*... de Wancquetin ; & en secondes noces, *Jacques-Philippe* de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bercus, Anvin & Hornain, veuf de *Marguerite* de Boubais, & fils cadet de *Philippe* de Tenremonde, II du nom, seigneur de Bachy ; & de *Catherine*, héritiere de Bercus.

XII. THOMAS de Croix, chevalier, seigneur de la Fresnoye, Malannoy, Bourech, le Dasle, &c. mort le 24 juillet 1672, épousa au mois de mars 1633 *Marie-Anne* de Warluzel, fille de *Jean-Antoine*, seigneur de Warluzel, &c. chevalier, & d'*Anne* le François de Sepmeries, dite *de Vooght*. De ce mariage vinrent 1. PHILIPPE-FRANÇOIS, qui suit ; 2. *Antoine-Adrien*, seigneur de la Fresnoye, capitaine de cavalerie, tué en Allemagne en 1675 ; 3. *Severin*, religieux de l'abbaye d'Anchin, mort prieur d'Aimeries en 1687 ; 4. *Paul-Dominique*, religieux Récollet, mort en 1716, gardien du couvent de Namur ; 5. *Anne-Adrienne*, chanoinesse de la noble abbaye d'Estrun-lez-Arras, morte en 1700, âgée de 52 ans ; 6. *Antoinette-Isabelle*, femme de *N*... de Preudhomme, seigneur de Werquigneul ; & cinq autres enfans morts en bas âge.

XIII. PHILIPPE-FRANÇOIS de Croix, chevalier, seigneur de Malannoy, Bourech, la Fresnoye, le Dasle, &c. né le premier août 1635, mourut le 12 décembre 1682. Il avoit épousé *Marie-Catherine-Thérèse* le Merchier, fille d'*Alexandre*, seigneur d'Hercheval, &c. laquelle mourut le 13 février 1701, & fut mere de 1. MAXIMILIEN-THOMAS, qui suit ; 2. *Marie-Josephe-Maximilienne*, chanoinesse de la noble abbaye d'Estrun, morte âgée de 17 ans ; 3. *Marie-Thérèse*, religieuse à sainte Catherine à Saint-Omer, morte en 1709 ; 4. *Marie-Françoise-Séverine*, chanoinesse de ladite abbaye d'Estrun, morte en 1699, âgée de 20 ans ; & 5. *Marie-Catherine-Claire* de Croix, chanoinesse de la même abbaye d'Estrun, morte le 25 décembre 1749, âgée de 68 ans.

XIV. MAXIMILIEN-THOMAS de Croix, chevalier, seigneur & comte de Malannoy, seigneur de Bourech, le Dasle & autres lieux, chef du nom & des armes de sa maison, mort le 30 octobre 1756, âgé de 83 ans, épousa, par contrat du ... février 1694, *Marie-Anne-Françoise* de Cramet, barone de Blaireville, dame de la Cressoniere, Malboutry, &c. morte le 28 octobre 1726, fille unique & héritiere de *Jean* de Cramet, baron & seigneur desdits lieux ; & de *Marie-Anne* de la Houssaye. De ce mariage sont venus 1. *Marie-Anne-Françoise-Josephe* de Croix, héritiere, morte en 1735 ; laissant des enfans du mariage qu'elle avoit contracté en 1723 avec *Christophe-Louis*, comte de Beauffort, de Croix, de Moulle & de Buisscheure, vicomte de Houlle & de la Jumelle, baron de la Motte, Grincourt & autres lieux, fils de *Renom-François*, comte de Moulle, &c. & d'*Antoinette* de Croix de Wasquehal ; 2. *Marie-Catherine-Louise-Antoinette* de Croix, dite *mademoiselle de Malannoy*, vivante en 1758 ; 3. *Marie-Martine-Josephe*, religieuse de la Présentation de Notre-Dame à Aire, morte en 1754 ; 4. *Maximilienne-Josephe-Alexie* de Croix, religieuse Ursuline à Saint-Omer, vivante en 1758 ; & 5. un garçon & six filles, morts en bas âge.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'OYEMBOURG ET DE PRESEAU.

IX. WALLERAND de Croix, seigneur d'Oyembourg, neuviéme fils de BAUDUIN, seigneur de Wasquehal ; & de *Marguerite* de Landas, mourut en 1560. Il avoit épousé en 1541 *Catherine* de Waes, dame de Trietres & Defferans, veuve de *Jean* de la Riviere, seigneur de Warnes, & fille de *Laurent* de Waes, seigneur de Wackene & de Walleghem, & de *Marie* Dupret, dame de Trietres & Defferans. Elle mourut en 1587, & fut mere de 1. BAUDUIN II, qui suit ; 2. *Jean*, seigneur de Defferans, mort sans alliance en 1598 ; 3. *Pierre*, seigneur du Bus, *tige des seigneurs de* HEUCHIN, *dont nous parlerons ci-après* ; 4, 5, 6 & 7. *Jacques* ; *Gautier* ; *Jean* & *Marguerite* de Croix, morts jeunes ; & 8. *Antoinette* de Croix, femme de *Jérôme* d'Ennetieres, seigneur des Loges.

X. BAUDUIN de Croix, II du nom, chevalier, seigneur d'Oyembourg, Has, Trietres, &c. mort en 1626, épousa en premieres noces *Isabeau* de Thieulaine, dame de la Maillardrie, morte en 1583, fille de *Wallerand*, seigneur d'Aigremont : en secondes noces, *Marie* de Haynin, morte en 1587, fille de *Guislain*, seigneur du Brœucq : & 3°. *Catherine* de Vlieghe, dame de la Gruerie, sans postérité, fille de *Jean*, seigneur de la Gruerie. Du premier lit vint 1. PIERRE de Croix, qui suit : du second lit sortit, 2. *Philippe* de Croix, seigneur de Has, mort en 1626 sans postérité de *Marie* de Pronville, dame de la Hautoye sa femme, fille de *Jean*, seigneur de la Hautoye, & d'*Héléne* de Moncheaux.

XI. PIERRE de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg, Trietres, Defferans, Has, &c. mort le 12 juin 1638, épousa *Anne* de Baudrenghien, dame de Préseau, morte en 1672, fille & héritiere de *Jean*, seigneur de Préseau, & de *Catherine* de Croix. De ce mariage vinrent 1. *Bauduin*, religieux à l'abbaye de S. Jean à Valenciennes, mort en 1680 ; 2. PIERRE II, qui suit ; 3. *Philippe-Charles*, mort au siége de Sayes en Espagne, en 1639, sans alliance ; 4. *Hubert*, chanoine de la collégiale de S. Pierre à Lille, mort en 1670 ; 5 & 6. *Catherine* & *Antoinette* de Croix, chanoinesses de l'abbaye de Messines-lez-Ypres, mortes fort vieilles, la premiere en 1686, & la seconde en 1689 ; 7. *Marie* de Croix, laquelle épousa en 1628 *Jacques* de Croix, seigneur de Wasquehal, &c. son parent ; 8. *Elizabeth*, morte sans alliance en 1644 ; 9. *Anne*, religieuse à Roesbreuch à Ypres ; 10. *Magdeléne*, religieuse au Nouveau cloître à Berghes S. Winocq ; 11. *Françoise*, laquelle épousa en 1634 *Arnould* Van-der-Haer, chevalier, seigneur de la Bousserie, mort en 1685 ; & 12. *Anne-Eléonore* de Croix, morte en bas âge.

XII. PIERRE de Croix, II du nom, chevalier, seigneur de Préseau, Oyembourg, Trietres, &c. mort le 7 mai 1687, âgé de 79 ans, épousa *Marguerite* de Croix, sa parente, fille d'*Adrien*, seigneur de Wasquehal, &c. & de *Marguerite* de Sandelin, d'où vinrent 1. *Pierre*, baron de Pottes, &c. mort en 1706, âgé de 52 ans, sans postérité de *Bonne* de Kessel, sa femme, fille de *Michel* de Kessel, seigneur de Wattignies, & de *Bonne-Françoise* de Haynin, dame de Lesquin ; & 2. CHARLES-ADRIEN, comte de Croix, qui suit.

XIII. CHARLES-ADRIEN, comte de Croix, seigneur de Préseau, Oyembourg, Trietres & autres lieux, mort le 6 septembre 1717, âgé de 62 ans, épousa, par contrat du 13 novembre 1688, *Marie-Philippine*, héritiere de Croix, de Wasquehal & autres lieux, sa cousine, fille de *Pierre*, II du nom, comte de Croix & de Wasquehal ; & de *Claire-Florence* de Steenhuys. De ce mariage ne vinrent que deux filles, savoir, 1. CLAIRE-AN-

GÉLIQUE, qui suit; & 2. *Françoise-Louise* de Croix, mariée 1°. en 1716 à *Charles-Alexandre*, marquis de Baufremez, baron d'Esne, &c. dont une fille unique; & 2°. en 1724 à *François-Eugène-Dominique* de Béthune, comte de S. Venant, seigneur de Penin, &c. sans enfans.

XIV. CLAIRE-ANGÉLIQUE de Croix, dame de Croix, de Wasquehal, Marcq en Bareul, Oyembourg & autres lieux, épousa en 1716 *Christophe-Louis*, comte de Beauffort, son oncle à la mode de Bretagne, fils cadet de *Renom-François*, baron de Beauffort, comte de Moulle, &c. & d'*Antoinette* de Croix de Wasquehal; elle mourut en 1721, & n'ayant point d'enfans, elle fit don en 1717 de la terre de Croix à Louis-François de Beauffort, comte de Moulle, frere aîné de son mari, dans la maison duquel cette terre est encore aujourd'hui.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE HEUCHIN.

X. PIERRE de Croix, seigneur du Bus, Frelinghien, la Prévôté, &c. troisiéme fils de WALLERAND, seigneur d'Oyembourg, & de *Catherine* de Waes, mourut en 1629. Il avoit épousé par contrat du premier mai 1586 *Esther* Herlin, fille de *Michel*, seigneur de Jeullain, la Tourotte, Gouy, &c. De ce mariage vinrent 1. BAUDUIN II, qui suit; *Isabeau*, femme d'*Hercule* d'Affignies, chevalier, seigneur d'Ollewaigne, Wincly, &c. fils d'*Antoine* II, seigneur desdits lieux & de Wannes, & de *Barbe* le Borgne, dite d'*Auffay*; & 3. *Antoinette* de Croix, femme de *Philippe* de Thiennes, seigneur de Warelles & de Lombise.

XI. BAUDUIN de Croix, II du nom, chevalier, seigneur de Heuchin, la Prévôté, Frelinghien, Honcourt, Jeullain, Beauffart, la Tourotte, &c. se trouva aux batailles de Rocroy & de Tournay, & mourut en 1637. Il épousa, par contrat du 22 octobre 1613, *Anne* de Locquenghien, fille de *Philippe* Ber de Flandre, dit *sire d'Oudenarde*, baron de Pamele, &c. & de *Valeria* de Cottereau, d'où vinrent 1. *Pierre-François*, mort jeune en 1627; 2. *Philippe*, seigneur de Heuchin, capitaine au régiment du comte du Roeux, tué à la prise du château de Comines, sans alliance; 3. *Alexandre*, seigneur de Jeullain, du Burg, la Tourotte, &c. mort sans alliance en 1684; 4. *Guillaume-Ignace*, mort enfant; 5. PIERRE-FELIX, qui suit; 6. *Pierre-François*, né en 1628, mort sans alliance; 7. *Marie-Valeria*, morte en 1667, sans enfans de *Gilles* d'Ostrel, dit *de Lieres*, seigneur de Frefay, son mari; 8. *Antoinette*, femme de Florent de Jonglet, seigneur de Moienneville & de Marets, mort en 1694; 9. *Anne*, religieuse à Labiette à Lille; 10. *Marie-Claire*, chanoinesse de la noble abbaye d'Avesnes-lez-Arras en 1633; 11. *Marguerite-Isabeau*, morte sans alliance; 12. *Isabelle*, née en 1624, morte en 1667, laissant des enfans de son mariage avec *Jean-George* de Pressy, baron de Remy, seigneur de Flenques, &c. mort en 1685, fils de *Charles*, seigneur desdits lieux, & de *Françoise* du Petit Cambray, sa premiere femme; & 13. *Catherine* de Croix, chanoinesse de ladite abbaye d'Avesnes.

XII. PIERRE-FELIX de Croix, chevalier, seigneur de Heuchin, des Prévôtés, Frelinghien, Beauffart, Alennes, &c. capitaine d'une compagnie de deux cens hommes de pied Wallons, mort en mars 1677, épousa, par contrat du 13 décembre 1662, *Anne-Eléonore* de Sainte-Aldegonde, fille d'*Albert-André*, baron de Maingoval & de Fromelles, seigneur de Genech, Bours, &c. & d'*Anne* d'Ongnies, d'où vinrent 1. ALEXANDRE-FRANÇOIS, qui suit; 2. *Joseph-Albert*, seigneur de Jeullain, mort fort avancé au service de l'empereur, à Vienne en Autriche en 1721, sans alliance; 3. *Eugène-François*, dit *le chevalier de Croix*, reçu chevalier de Malte en 1691, mort lieutenant-général des armées du roi d'Espagne en 1726, sans alliance; 4. *Balthazar-Pierre-Félix*, seigneur de Beauffart, capitaine de cavalerie au régiment de Fiennes; 5. *Marie-Philippe-Aldegonde*, laquelle épousa par contrat du 9 mai 1684 *François-Jacques* de Wignacourt, comte de Flettres, seigneur de Marquillies, Marcq, &c. grand bailli des ville & châtellenie de Cassel; 6. *Marie-Claire-Florence*, laquelle épousa en 1696 *Octave-Eugène*, marquis de Nédonchel, baron de Bouvigrais & de Ravesbergue, &c. 7. *Marie-Claire-Scholastique*, laquelle épousa en 1695 *Robert-Antoine-Joseph* du Châtel, chevalier, vicomte de la Hovarderie, fils de *Ferdinand-François*, seigneur de la Hovarderie, vicomte de Hautbourdin, &c. & de *Jeanne-Thérèse* d'Ostrel; 8. *Catherine-Eugène*, religieuse à Labiette à Lille; & 9. *Isabelle-Claire-Thérèse* de Croix, mariée par contrat du 4 janvier 1692 à *Philippe-Eugène* de Jauche, chevalier, comte de Mastaing, baron de Herimetz, seigneur de Mametz, &c. mort en 1702, fils cadet de *Jean-François*, comte de Mastaing & de Lierdes, seigneur de Herimetz & de Brugelette, gouverneur de Courtray, & de *Marie-Françoise* d'Estourmel.

XIII. ALEXANDRE-FRANÇOIS de Croix, chevalier, marquis d'Heuchin, seigneur des Prévôtés, Frelinghien, Halennes, Beauffart, Tourotte, &c. guidon de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, sous le titre des Anglois, mourut en 1690, laissant de son mariage avec *Magdelène-Françoise* de Fiennes qu'il avoit contracté en 1684, fille de *Maximilien* de Fiennes, comte de Lumbres, lieutenant-général des armées du roi, & de *Catherine-Cécile* de Guernonval; 1. ALEXANDRE-MAXIMILIEN-FRANÇOIS, qui suit; 2. *Joseph-Albert*, dit *le comte de Croix*, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne; 3 & 4. *Anne-Magdelène* & *Marie-Maximilienne*, chanoinesses du noble & illustre chapitre de Nivelle; & 5. *Marie-Claire* de Croix, dite *mademoiselle d'Alennes*, chanoinesse du noble & illustre chapitre de Mons.

XIV. ALEXANDRE-MAXIMILIEN-FRANÇOIS de Croix, chevalier, marquis d'Heuchin, seigneur des Prévôtés, Frelinghien, &c. a épousé en 1724 *Isabelle-Claire-Eugène* de Houchin, fille aînée de *Louis-François-Joseph*, marquis de Longâtre, seigneur de Dannezin, député général & ordinaire pour le corps de la noblesse des états d'Artois, & de *Marie-Josephe-Thérèse* de Thiennes, héritiere de Berthes, dont il a 1. ALEXANDRE-LOUIS-FRANÇOIS, qui suit; 2. *Philippe-François*, dit *le comte de Croix*, colonel au service d'Espagne, marié en Espagne; 3. *Ernest-Eugène*, dit *le chevalier de Croix*, capitaine au régiment d'infanterie du roi; 4. *Théodore-François*, chevalier de l'ordre Teutonique, lequel sert aussi en Espagne dans le régiment des gardes Wallones; 5. *Hermenegilde-Florent-Louis*, chanoine de S. Pierre à Lille; 6. *Maximilien-Guislain-Omer*, abbé de Croix; 7. *Louise-Isabelle-Florence*, chanoinesse du noble & illustre chapitre de Mons; 8. *Amelie-Isabelle-Albérique*, chanoinesse dudit chapitre de Mons; & 9. *Ferdinandine* de Croix, chanoinesse du noble & illustre chapitre de Denain.

XV. ALEXANDRE-LOUIS-FRANÇOIS, marquis de Croix, capitaine de cavalerie au régiment de Beauvilliers, & chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, a épousé en juin 1750 *Marie-Anne-Françoise* de Groesbek, fille aînée d'*Alexis-François*, comte de Groesbeck & du saint empire, vicomte d'Aublain, &c. & d'*Elizabeth-Catherine-Barbe*, née barone de Schueren & du saint empire, dont il a 1. *Alexandre-Eugène-Louis*, né en juin 1754; 2. un autre fils, né en 1757; & 3. une fille, née en 1755.

Fin de la premiere Partie du Tome IV.

DAA DAB



D CETTE lettre eſt une de celles qu'on nomme *muettes*, & quelques-uns diſent, qu'elle étoit autrefois repréſentée par trois étoiles miſes en triangle, & que c'eſt pour cette raiſon que les Grecs ont marqué leur grand D par cette figure Δ. Cette expreſſion venoit, dit-on, des Egyptiens, & ce hieroglyphe étoit celui de Dieu; parceque dans leur théologie, on prétend qu'ils avoient quelque connoiſſance de la Trinité des perſonnes; mais tout cela ſe dit ſans aucun fondement, & l'ancien D grec étoit rond, & non pas en triangle.

Cette lettre avoit diverſes ſignifications dans les inſcriptions des anciens. Ainſi D. M. ſe prenoit pour *Diis Manibus;* D. pour *Divus;* D. N. pour *Dominus Noſter*, en parlant des empereurs Romains. Chez les Latins, le D marque le nombre de cinq cens; parcequ'on a joint l'IƆ pour en former un D : chez les Grecs, le δ ſignifie 4; & avec une barre deſſous, quatre mille : comme chez les Latins, D. avec une barre deſſus, cinq mille. Le D ſe change ſouvent en T, & ſe prononce de même. Le Δ chez les Grecs ſignifioit 4000. Les curieux pouront conſulter Pierius.* Pierius, *hier. lib.* 37, *cap.* 30, *& lib.* 48, *cap.* 46. Muret, *var. lect. lib.* 15, *cap.* 19. Martini, *Etymol. &c.*

DAAMS (Pierre) d'Anvers, religieux de la chartreuſe de Lire ou Liere dans le Brabant, a compoſé en vers héroïques, *Encomiaſticum ſolitudinis Cartuſianæ.* Cet écrit a été imprimé à Anvers en 1623, *in*-4°. L'auteur n'y a pas mis ſon nom, mais il s'y fait connoître par cette deviſe, ou cet anagramme, *Spes me durat.* * Valere-André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome I, page 971 & 972.

DABILLON (André) fut pendant quelque temps le compagnon de Jean Labadie, avant que celui-ci eût quitté la religion catholique. Il fit avec lui une miſſion à Abbeville; mais il n'eut aucune part ni aux erreurs, ni aux deſordres auſquels Labadie s'abandonna, quoiqu'en ſecret, autant qu'il lui fut poſſible. Lorſqu'il s'en fut apperçu, il le quitta & renonça à ſa ſociété. Il avoit été auſſi jéſuite, de même que ce fanatique; mais M. de Caumartin, évêque d'Amiens, faiſant le diſcernement qu'il devoit faire entre l'un & l'autre, pourſuivit Labadie comme coupable d'avoir enſeigné des erreurs, & de s'être abandonné à une conduite très-irréguliere, pendant qu'il reçut Dabillon auprès de lui, & le fit ſon grand-vicaire. C'eſt le titre que Dabillon prend, avec celui de docteur en théologie, à la tête d'un ouvrage intitulé : *Le Concile de la Grace, ou Réflexions théologiques ſur le ſecond Concile d'Orange, & le parfait accord de ſes déciſions avec celles du Concile de Trente*, in-4°, à Paris en 1645. M. du Pin s'eſt trompé en donnant cet ouvrage dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique du XVII ſiécle, tome 4, page 636*, à M. de Barcos, neveu de Jean du Verger de Haurane, abbé de Saint Cyran. Mauduit, qui avoit connu particuliérement Labadie & Dabillon, dit dans ſon *Avis charitable à meſſieurs de Genève*, touchant le premier, que le dernier fut dans la ſuite curé dans l'iſle de Magné en Saintonge, où il mourut, ajoute-il, bon catholique. Il ne dit pas en quelle année, mais ce fut avant 1664, puiſque l'*Avis charitable* eſt de cette année. * *Voyez* auſſi une lettre ſur Jean Labadie, par M. Goujet, chanoine de S. Jacques l'Hôpital, dans le *tome* 20 des *Mémoires* du P. Niceron, barnabite, *pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres dans la république des lettres.*

DABIR ou DEBIR, ville de la tribu de Juda dans la Paleſtine, près de celle d'Hebron, avoit auſſi été connue ſous le nom de *Kiriath* ou *Cariat ſepher*, c'eſt-à-dire, *ville des livres :* ſoit parcequ'on y avoit inventé les premiers caracteres des Chananéens, comme de Lira, & quelques autres interprétes le croient; ſoit parceque c'étoit en cette ville que ce peuple avoit ſes écoles, ce qui eſt le ſentiment de Salian & de grand nombre d'autres interprétes. Cette ville fut priſe & raſée par Joſué, l'an du monde 2570, avant J.C. 1445, & vingt années après elle fut encore aſſiégée par le juge Caleb, qui promit de donner en mariage ſa fille Axa, à celui qui s'en rendroit maître. Othoniel monta le premier à l'aſſaut, & remporta le prix que Caleb avoit promis. * *Joſué, c.* 1, *Juges, c.* 1. Uſſer, *in annal.*

DABIR, roi d'Eglon, & un des quatre princes qu'Adoniſedec, roi de Jéruſalem, aſſembla contre Joſué. Ce chef du peuple de Dieu, les ayant enfermés dans une caverne en 2574 du monde, & 1451 ans avant J. C. les fit mourir, après avoir défait leurs troupes, & fait arrêter le ſoleil, pour avoir le temps de les pourſuivre. * *Joſué, c.* 10. Uſſer. *in annal.*

DABO, petite ville d'Alſace; *cherchez* DACHSBOURG.

DABRONE ou DAVRONE, riviére de la Mommonie, province d'Irlande. C'eſt aujourd'hui, ſelon Sanſon, celle que l'on nomme *Brodvvater*, appellée auparavant *Avanmorre*, c'eſt-à-dire, *grand fleuve*, qui paſſe par le comté de Cork. Mais Camden croit que la Dabrone eſt le Sauchen au même pays. * Ptol. Camden.

☞ DABUL ou DABOUL, ville maritime d'Aſie, dans le Viſapour, royaume de la côte de Malabar. Elle eſt ſituée ſur la riviére de Kalewacko, au midi du golfe de Cambaye. Les Portugais s'en rendirent maîtres ſous leur général Alméida, qui l'enleva à Hidalcan, lequel regnoit alors à Goa en 1508. Les Indiens y ſont rentrés depuis ce temps-là, & le Savagi en eſt le maître. Les habitans de Dabul ſont païens ou mahométans : leur principal trafic eſt le poivre & le ſel qu'on leur apporte d'Oranubammara. Il en partoit autrefois pluſieurs bâtimens pour le golfe perſique & pour la mer Rouge, mais le commerce y eſt fort déchu. Le ſieur la Boulaie le Gouz, qui paſſa par cette ville en 1641, dit qu'elle appartenoit alors au roi de Bijapor. C'eſt ce que nous appellons aujourd'hui *Viſapour.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

DABUSIJAH ou DABUSCA, ville de la grande Tartarie. Elle eſt dans le Mawaralnahar, au ſeptentrion oriental de la ville de Bochara, à quelques lieues d'un lac, où la riviere de Sog ſe joint à celle de Jehan, ſelon la carte de M. Witſen.

DAC (Jean) peintre Allemand, ainſi appellé à cauſe que ſon pere étoit d'Aix-la-Chapelle, que les Allemands nomment *Aken.* Pour lui il naquit à Cologne en 1556. Après avoir été quelque temps ſous la diſcipline du peintre Spranger, il alla étudier ſa profeſſion dans les principales villes d'Italie. De-là, il repaſſa en Allemagne, où l'empereur Rodolphe le prit en affection, & le renvoya à Rome, pour y deſſiner les antiques. Il ne faut pas s'étonner des ſoins où deſcendoit ce prince, pour avancer les ouvriers en qui il voyoit du genie; car il aimoit paſſionément les beaux arts & s'y connoiſſoit très-bien. Jean Dac à ſon retour fit beaucoup d'ouvrages pour cet empereur, qui ſont très-dignes de louange, & qui le firent paſſer pour le plus habile de ſon temps. Sa prudence le mit en grande conſidération auprès de ce prince : mais il ne ſe ſervit de ſon crédit, que pour obliger pluſieurs perſonnes de mérite. Il mourut à la cour impériale, comblé d'honneurs & de biens. * De Piles, *abr. de la vie des peintres.*

DACA, ville du Mogolistan en Asie. Elle est dans le royaume de Bengale, au confluent de la riviere de Caor avec l'embouchure orientale de Gange, entre la ville de Gouro & celle de Charigan, environ à soixante lieues de l'une & de l'autre. Daca est une des plus considérables villes du royaume de Bengale. * Mati, *diction.*

DACE, ou DACIE, grand pays, qui avoit pour bornes au nord, les monts Carpatiques, *Carpathica*, ou *Sarmatica juga*, & le fleuve Prut; à l'orient la même riviére avec le Danube qui lui servoit aussi de bornes du côté du midi; & au couchant la Teisse. De nos jours une partie de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Valachie, & presque toute la Moldavie sont renfermées dans les bornes de l'ancienne Dacie. Elle étoit autrefois divisée en trois parties. La premiere qu'on nommoit *Ripense*, comprenoit une partie de la Hongrie & de la Valachie d'aujourd'hui. Ses peuples étoient les Prendavesiens, les Albocenses, les Saldensiens, les Tervingiens, les Burrhiens, & les Singusiens. Dans la seconde qu'on appelloit *Alpestre*, & qui répond à une partie de la Valachie & à la Moldavie, on y trouvoit les Piephigiens, les Siginniens, les Sinsiens, &c. La Transylvanie étoit dans la troisiéme partie : on la nommoit Dacie *Méditerranée* ou *Gépide*, & elle renfermoit les Tauriques, les Biephiens, &c. Varhel, ville de Valachie, que d'autres nomment diversement, étoit la capitale de la Dacie : on l'appelloit *Zarmi Segethusa*, & depuis Trajan qui en fit une colonie romaine, *Ulpia Trajana.* Les fleuves les plus célébres sont le Marisius, aujourd'hui *la Marise*, que les Allemans appellent *Marisch*, & les Hongrois *Maros* ou *Marons*; & Alute, que ces derniers nomment *Olt*, & les autres *Die Alt.* Pline assure qu'on donna d'abord le nom de *Getes* à ces peuples de *Dacie*; & que les Romains leur donnerent depuis celui de *Daces.* Ils eurent des rois jusqu'à ce que Trajan, l'an 98 de J. C. réduisit leur pays en province, ayant vaincu Decebale que la lâcheté de Domitien avoit rendu extrêmement orgueilleux. Les Goths attaquerent vivement cette province du temps de l'empereur Philippe, qui eut peine à soutenir leurs efforts, & qui pour retenir les habitans dans le devoir, leur accorda l'exemption des tributs dont jouissoient les habitans de l'Italie : ce qu'on apprend des médailles de ce prince, où la Dace commence à être appellée heureuse, *Felix.* Ce fut aussi pour la même raison, qu'on y distribua des terres aux vétérans des légions, cinquiéme de Macédoine, & treiziéme Jumelle, qu'on établit à Viminace. Trajan Dece qui commandoit alors dans la province, ainsi qu'on l'apprend de Jornandes, tout obscur qu'il est, fut peu après empereur, & n'eut pas peu de peine à conserver la Dace, qui étoit la premiere exposée aux incursions des barbares. Les guerres civiles qui agiterent ensuite l'empire, rendirent la conservation de cette province plus difficile; & enfin Aurelien l'abandonna, mais d'une maniere extraordinaire; car il fit passer le Danube aux habitans, & il les y établit dans une partie de la Mesie, à laquelle il donna le nom de Dace. C'est cette nouvelle province que Dioclétien partagea en Dace Ripense, & Dace Méditerranée, lesquelles formérent depuis deux provinces du grand gouvernement de l'Illyrie, comme on l'apprend de Festus Rufus. On appella même Dace un des diocèses de ce gouvernement; & ce diocèse, ainsi qu'on le voit dans la Notice, fut composé de deux provinces de ce nom, de la premiere Mesie, de la Dardanie, & de la Prévalitane, avec partie de la Macédoine salutaire. Les peuples qui vinrent s'établir dans l'ancienne Dace, en prirent le nom ou du moins les Romains les appelloient ainsi. Saint Nicetas les convertit à la foi, & fut leur premier évêque, comme nous l'apprenons de S. Paulin. Ils ne furent pas toujours constans dans la religion orthodoxe. * S. Paulin, *passim in epistolis, & in carmine ad S. Nicet. redeuntem in Daciam.* Pline, *l.* 4, *c.* 12. Strabon, *l.* 7. Ptolemée, *l.* 3, *c.* 8. Dion Cassius, *l.* 68. Baronius, *A. C.* 396. Vopiscus, *in Aureliano. Notitia dignit. imp.* Banduri, *numism. Imp. Rom.*

☞ DACHAU, gros bourg d'Allemagne, dans la Baviere, sur la riviere d'Amber, à deux milles de Munich. Il a eu autrefois ses seigneurs particuliers, entr'autres Conrad, qui se disoit duc de Croatie & de Dalmatie, & qui mourut à Bergame, au service de Frédéric I. Après la mort de son fils de même nom, Uthilde, mere de ce fils, vendit le château de Dachau avec toutes ses dépendances, à Othon de Wittelspach, alors duc de Baviere. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ DACHSBOURG, ou DACHSPERG, château de la basse Alsace, sur la frontiere de Lorraine. Il est la résidence des comtes de Linange-Dachsbourg, qui ont ce titre depuis que la branche des premiers comtes de Dachsbourg étant éteinte après l'an 1144, l'héritiére de ces comtes nommée *Jeanne* de Dachsbourg, épousa Frédéric, comte de Linange. Leur fils, nommé Geofroi, fut dans le XIII siécle tige des comtes de Linange-Dachsbourg, qui ont toujours possédé cette seigneurie comme vassaux immédiats de l'empire, & membres du cercle du haut Rhin, jusqu'en 1680, qu'ils furent réunis à l'Alsace par un arrêt du conseil royal de cette province, rendu cette année le 9 août, qui fut exécuté. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ DACHSTEIN, ville dans la basse Alsace, à deux milles de Molsheim, dont le château appartient à l'évêque de Strasbourg. Elle est nommée dans les vieux titres *Dabichstein.* Quelques-uns croient qu'elle avoit d'abord été nommée *Dagoberstein*, du nom du roi Dagobert, qu'ils disent en avoir été le fondateur. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DACIA (Pierre de) philosophe & astronome, *cherchez* PIERRE DE DACIA.

DACIEN, gouverneur d'Espagne pour les empereurs Dioclétien & Maximien, vivoit sur la fin du III siécle. Il persécuta les chrétiens avec une fureur étrange. Ce fut lui qui fit mourir S. Vincent & plusieurs autres fidéles. * Prudence, *peristeph. hymn.* 4 *&* 5, *in laud. XVIII. Martyr. Cæsar-Augustanorum, &c.* Metaphraste, Surius & Bollandus, *au* 22 *janv.*

DACIER (André) étoit né à Castres le 6 avril 1651, & fils d'un avocat de la chambre de l'édit à Castres. Il étudia au collége de cette ville, qui étoit encore composé moitié de catholiques, & moitié de protestans; & lorsque par arrêt du conseil du 17 novembre 1664, la direction de ce collége eut été donné aux seuls jésuites, il alla à Puylaurens, & ensuite à Saumur, où il se perfectionna dans les humanités sous le célébre Tanneguy le Févre, dont il épousa dans la suite la fille, en 1683. Cette dame & son mari, qui étoient l'un & l'autre de la religion protestante, rentrerent dans la communion romaine, & tous deux firent abjuration à Castres, vers le milieu de l'année 1685. Nous parlons de madame Dacier à son article particulier. *cherchez* FEVRE (Anne le) M. Dacier succéda à M. Félibien dans l'académie des inscriptions & belles lettres en 1695, à M. de Harlai, archevêque de Paris, dans l'académie françoise, & à M. l'abbé de Lavaur, dans la place de garde du cabinet du Louvre. M. Dacier est mort le 18 septembre 1722, âgé de 71 ans. Il s'est distingué par plusieurs belles éditions des anciens auteurs, par des traductions qui sont fort recherchées à cause de leur fidélité, & par quelques ouvrages de sa composition. C'est lui qui a donné le Verrius Flaccus à l'usage de monseigneur le Dauphin, avec des notes très-savantes, & des corrections fort judicieuses. Dès 1681 il publia une nouvelle traduction d'Horace avec des remarques critiques, qu'il a beaucoup augmentées depuis dans l'édition de 1709, qui le céde néanmoins à celle d'Amsterdam en 1726. Il a travaillé aussi sur Théocrite, mais ce qu'il a fait n'a point été imprimé. Ses observations sur Longin ont paru dignes à M. Despreaux d'entrer dans toutes les éditions que ce célébre

poëte a données de ses œuvres. Les autres ouvrages de M. Dacier sont : *Lettre contenant quelques nouveaux éclaircissemens sur les œuvres d'Horace*, in-12, en 1708. *Sancti Anastasii Sinaitæ anagogicarum contemplationum in hexameron, liber XII, hactenus desideratus, cum notis & interpretatione latina*, à Londres en 1682, *in-quarto. Réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin*, avec des remarques, en 1691, 2. vol. *in*-12. *La Poëtique d'Aristote*, traduite en François avec des remarques, *in*-4°, en 1692. *L'Oedipe & l'Electre*, tragédies de Sophocle, traduites en françois, avec des remarques, *in*-12, en 1692. *Les œuvres d'Hippocrate*, en françois avec des remarques, en 1697. *Les œuvres de Platon*, en françois, avec des remarques, & la vie de ce philosophe, &c. Il n'y a que deux volumes *in*-12, qui ne contiennent qu'une très-petite partie des œuvres de Platon : ils ont paru en 1699. La *Vie de Pythagore, ses symboles, ses vers dorés*; la *Vie d'Hierocles & son commentaire sur les vers dorés*, en 1706. Le *Manuel d'Epitecte*, avec cinq traités de Simplicius, & des remarques, en 1715. Son plus grand ouvrage auquel madame Dacier a travaillé avec lui, est sa traduction des vies de Plutarque avec des remarques, en huit volumes *in*-4°, à Paris en 1721, & neuf volumes *in*-12, à Amsterdam en 1723. Les auteurs du journal intitulé *Europe savante*, en ayant critiqué quelques endroits, M. Dacier fit une réponse à cette critique qui a été imprimée. Il a travaillé aussi aux explications historiques qui se trouvent dans l'histoire de Louis XIV par médailles. Nous ne parlons point de ses discours prononcés dans l'académie françoise, ni de ses dissertations qui se trouvent dans les mémoires de l'académie des belles lettres, où l'on peut les voir. * *Voyez*-y son éloge par M. de Boze; & le P. Nicéron, barnabite, dans ses *Mém. pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, tome* 3.

DACIUS, évêque de Milan, dans le VI siécle, gouverna cette église, depuis environ l'an 527 jusqu'en 552 ou 555. Il anima les habitans de cette ville à se défendre contre l'armée des Goths qui les assiégeoit. Mais ses soins furent inutiles : cette malheureuse ville fut emportée, trois cens mille personnes y furent égorgées, au rapport de Procope, & Dacius se vit contraint de se sauver. Il prit le chemin de Constantinople, & passant à Corinthe, il logea dans une maison habitée par des phantômes, & l'en délivra, si l'on en croit les dialogues de S. Gregoire. L'empereur Justinien, qui avoit publié un écrit en forme de constitution, contre les trois chapitres, voulut l'obliger à le signer; mais ce prélat le refusa absolument. Victor évêque d'Afrique parle de lui en sa chronique, & met sa mort dans l'année 555. S. Grégoire en fait mention dans le 3 livre de ses dialogues au chapitre 4, qui commence ainsi, *Ejusdem quoque principis tempore, &c.* On attribue à Dacius une chronique, qui n'a point encore été imprimée, & que l'on dit être dans la bibliothéque de Milan. Il est vrai qu'il y a dans cette bibliothéque une chronique manuscrite de six cens ans, qui porte le nom de Dacius; mais le titre est écrit d'une main beaucoup plus récente, & elle est de différentes écritures & de différens auteurs : car la premiere partie est écrite par Landulphe; la seconde par Arnulphe; & la troisiéme par Landulphe *le jeune*. Cette chronique contient l'histoire de l'église de Milan, depuis le huitiéme siécle jusqu'à l'an 1067. Nous avons une lettre de Cassiodore à Dacius, que d'autres nomment Darius. * Cassiodore, *l.* 12, *var. ep.* 27. Baronius, *A. C.* 538, 539, 546, *&c, sur les martyrolog. au* 14 *janv.* Bellarmin, *des écriv. ecclés.* Vossius, *de hist. lat. l.* 2, *c.* 19. Procope, *l.* 2, *de la guerre des Goths.* Ripamontius, *hist. Méd. dec.* 1. *lib.* 7. Le Mire. Ferdinand. Ughel, &c.

DACRYEN, *cherchez* BLOSIUS.

DACTYLES IDÉENS, prêtres de la déesse Cybelle, qui demeuroient au pied du mont Ida. Quelques poëtes les font fils du Soleil & de Minerve, & d'autres, fils de Saturne & d'Alciope. Sophocle en compte dix, cinq garçons & cinq filles; d'où vient qu'on les appella *Dactyles*, du mot grec δάκτυλος, qui signifie *doigt*, parceque l'homme a dix doigts, cinq à la main droite, & cinq à la main gauche. Les noms de ces cinq prêtres étoient, *Hercule, Peon, Epimède, Josius & Idas*. On les appelloit autrement *Corybantes*. *Voyez* ce mot. * Lilio Giraldi. Strabon, *l.* 10.

DACTYLIS, ou selon la correction du P. Hardouin, Dereglis, célébre sculpteur, dont on voyoit des Athletes dans les jardins de Servilius. * Pline, *l.* 36, *c.* 5.

DADASTANE, étoit un lieu situé entre la Galatie & la Bithynie. L'empereur Jovien étant à Antioche en 362, & s'appliquant à rétablir le culte de la religion chrétienne, que Julien l'*apostat* son prédécesseur avoit tâché de détruire, réprima les hérétiques Ariens & Macédoniens; rappella les évêques exilés; & rendit aux ecclésiastiques les privileges qui leur avoient été accordés par les précédens empereurs. Peu après il vint à Dadastane, où il mourut le 17 février 364. * Godeau, *hist. de l'église du IV siécle*, *l.* 4, *c.* 37.

DADIVAN, plaine de quatre ou cinq lieues de circuit, entre Schiras & Lar, villes de Perse dans le Farsistan. La plus grande partie de cette campagne est couverte d'orangers, de citronniers & de grenadiers; il y a de ces orangers que deux hommes auroient beaucoup de peine à embrasser, & qui sont aussi hauts que nos plus grands noyers. Le reste de la campagne est semé de ris & de bled. C'est le lieu qui fournit tout Ispaham d'oranges, de citrons & de grenades, & c'est véritablement un séjour de délices, ou du moins un des plus délicieux de toute la Perse. La riviere qui traverse la plaine est abondante en poisson, & l'on y trouve des carpes, des brochets, des barbeaux, & quantité d'écrevisses. Les Anglois & les Hollandois qui sont à Ormus, vont souvent passer la fin de l'été dans cette plaine, où l'on reçoit de la fraîcheur des arbres & de la riviére, & où il vient des baladines des environs, pour divertir les habitans par leurs danses. * Tavernier, *voyage de Perse*.

☞ DADON, évêque de Verdun dans le X siécle, fut instruit dans l'école de cette cathédrale, sous la direction de Berhard, évêque de Verdun, son oncle, auquel il succéda immédiatement. Dadon fut ordonné au plus tard en 879. Il avoit une grande étendue d'esprit, à quoi il joignit encore une plus grande sainteté de vie, qui faisoit que les prélats ses collégues avoient une singuliere vénération pour lui. Cet évêque fut un de ceux qui en 888 composerent le concile de Metz : & sept ans après, en 895, il se trouva encore à celui de Teuver près Maience. Il mourut en 923, après un peu plus de quarante trois ans d'épiscopat. En 893 Dadon dressa un mémoire historique pour instruire la postérité de ce que ses deux derniers prédécesseurs Hatton & Berhard avoient fait de plus mémorable en faveur de leur église, & de ce qui s'étoit passé de plus considérable sous son propre gouvernement jusqu'à ce temps-là. Laurent de Liége connoissoit cet écrit, & en a profité pour son histoire. Vassebourg en a publié un fragment considérable que MM. de Sainte-Marthe & D. Calmet ont fait réimprimer d'après lui, les uns dans leur *Gallia christiana*; l'autre parmi les preuves du premier volume de son *histoire de Lorraine.* Dadon avoit aussi composé un poëme en vers élégiaques sur les malheurs arrivés à l'église de Verdun, tant sous son épispopat, que sous celui de ses prédécesseurs. Il ne paroît point que ce poëme existe aujourd'hui nulle part. * D. Rivet, *hist. litter. de la France*, Tome VI.

DADON, *cherchez* OUEN (saint).

DADUCHUS, grand prêtre d'Hercule parmi les Athéniens. * S. Clément. Alex. 2. *Strom.* Quelques anciens appellent *Daducques*, ceux qui portoient les flambeaux dans les fêtes solemnelles de Cerès Eleusine.

DAELHEM (Melchior) *cherchez* DALEM.

DAEMEN (Adam) né à Amsterdam, étoit d'une famille honnête & très aisée. Pour l'avancement de ses études, on l'envoya hors de sa patrie, & il fut ordonné prêtre, & fait licencié en droit civil & canonique. On lui donna aussi un canonicat à Cologne. Lorsque Théodore Cock ou le Kok fut obligé, selon les placards, de se retirer de Hollande, M. Daemen le logea deux années, & lui procura toutes les autres nécessités de la vie. Depuis, Daemen devint chanoine & doyen de l'église archidiaconale d'Emmerik; & enfin, après la mort de Gérard Potkamp, arrivée en 1705, il fut établi par le nonce Bussy, vicaire général dans les Provinces-Unies. Le 25 décembre 1707, il fut solemnellement sacré archevêque d'Andrinople, & commença à en exercer les fonctions en Hollande. Mais comme les états avoient en 1702 déclaré que personne ne seroit reconnu pour vicaire que celui qui auroit été élu dans les formes selon les usages reçus dans la province, & admis par les conseillers députés; & M. Daemen n'ayant pas été ainsi élu, il lui fut défendu de faire aucune fonction de sa charge, sous peine d'être puni selon l'exigence du cas. Le vicaire & ceux de son parti firent ce qu'ils purent pour obtenir une suspension ou un adoucissement du placard; mais leurs sollicitations furent inutiles, & on lui fit très-expresses défenses de venir dans le pays, qu'il n'eût auparavant renoncé au vicariat par écrit. En vertu de cet ordre, il se désista dudit vicariat à Cologne le 11 août 1709, quoiqu'il n'eût point obtenu du pape la permission de se désister. Il mena depuis une vie paisible, faisant du bien à tout le monde, & sur tout à ses compatriotes. Il fit bâtir l'abbaye de Leurik sur le Rhin. Il mourut à Cologne le 30 décembre 1717, & il y fut enterré dans l'église cathédrale * *Supplément françois de Basle*, tome II, pages 455 & 456. *Batavia sacra*, &c.

DAEN MAALLÉ, prince Indien, frere de Craën Sombanco, roi de Macaçar, & pere des deux jeunes princes Louis Daën Rourou, & Louis Dauphin Daën Toulôlo, que le roi Louis XIV fit élever aux jésuites du collége de Clermont à Paris. Il devoit succéder à la couronne après la mort de Sombanco; car là, comme dans la plus grande partie des Indes, les freres succedent, à l'exclusion des enfans du défunt. Mais les Hollandois qui l'appréhendoient extrêmement, à cause de son courage & de sa prudence, trouverent moyen de le rendre suspect à son frere, & de l'éloigner de la cour, & ce fut son absence qui donna lieu à Craën Biset, fils unique de Sombanco, de monter sur le trône. Lorsqu'il fut contraint de s'enfuir de la cour, il se retira en l'isle de Java, où il épousa la fille d'un des plus grands seigneurs du pays. Après avoir demeuré trois ans dans cette isle, les Hollandois menacerent le souverain qui lui avoit donné retraite, de lui faire la guerre, s'il ne faisoit sortir Daën Maallé de ses états. Ce prince obtint son congé, pour laisser son bienfaiteur en repos, & se réfugia à Siam, où il fut très-bien reçu en 1664. Le roi lui donna la charge de *Doja-Pacdi*, qui est à Siam le grand trésorier de la couronne; & ayant donné des terres à ceux de sa suite, il leur ordonna de lui rendre les mêmes devoirs, & de lui payer les mêmes tributs, qu'ils lui payeroient, s'il étoit leur roi dans l'isle de Macaçar. Daën Maallé reconnut ses bienfaits par sa fidélité & par ses services pendant plusieurs années: mais le zèle de la religion mahométane, dont il faisoit profession, le porta à soutenir la révolte des Marates contre son bienfaiteur. La conspiration des chefs des rebelles ayant été découverte, le roi fit grace aux conjurés: mais Daën Maallé refusa d'avoir recours à la clémence de ce prince, parcequ'il nioit d'être coupable. Il se retira dans une place forte, où il fut assiégé par les troupes du roi: il fut enfin tué dans un combat avec tous ses gens. Mais les deux princes ses fils se sauverent en France. Le roi Louis XIV, & monseigneur, Dauphin de France, son fils, ont été leur parains. * *Description du royaume de Macaçar.*

DAES, auteur Grec, étoit natif de Colone, ville du Peloponnèse. On ne sait pas précisément en quel temps il a vécu, & on le croit historien, par le témoignage que Strabon cite de lui, touchant le temple d'Apollon Cilléen. * Vossius, *liv.* 4 *des histor. Grecs*, *pag.* 511.

DAFFIS (Jacques) avocat général au parlement de Toulouse, fut étranglé le 10 février 1589, dans la conciergerie du palais. Ce fut le même jour qu'Etienne Duranti, premier président du même parlement, avoit été tué aux Jacobins, pendant les troubles de France, sous le regne de Henri III, pour s'être opposé aux séditieux qui avoient pris les armes contre leur prince. Leurs corps furent traînés dans les rues avec l'effigie du roi, & furent pendus au gibet. * Mezerai.

DAGALAIPHE, l'un des généraux de l'empereur Julien, dans son expédition contre les Perses, l'an de Jesus-Christ, 362, se distingua sous les regnes suivans, à la tête des armées, dont il eut souvent le commandement. * Amm. Marcell. *l.* 26, *& suiv.*

DAGELIUS, historien latin, *cherchez* GELLIUS FUSCUS.

DAGEROORT ou DAGHEROORT, château de la Suede, situé dans l'isle de Dagho, sur la pointe occidentale, à laquelle il fait porter le nom de cap de Dageroort. * Baudrand.

☞ DAGESTAN, DAGHESTAN, ou DAGUESTAN, pays qui s'étend en longueur depuis la riviere de Bustro, qui tombe dans la mer Caspienne, jusqu'aux portes de la ville de Derbent, & en largeur depuis le rivage de la mer Caspienne jusqu'à six lieues de la ville d'Erivan. Quoique rempli de montagnes, il ne laisse pas d'être d'une grande fertilité dans les endroits où il est cultivé. Les Tartares qui occupent à présent ce pays, sont les plus laids de tous les Tartares mahométans. Leurs chevaux sont fort petits, mais extrêmement vîtes & adroits à gravir les montagnes. Ils ont de grands troupeaux de bétail, dont ils abandonnent le soin à leurs femmes & à leurs esclaves. Les hommes se mettent sous les armes dès le matin, & ne font rien pendant toute la journée, qu'épier l'occasion de faire quelque coup de leur façon, qui sont à peu près les mêmes que ceux de nos voleurs de grand chemin. Tous les étrangers qui tombent entre leurs mains sont entiérement dépouillés & mis en esclavage: ils ne perdent même aucune occasion de voler des femmes & des enfans dans la Circassie, la Georgie, & les autres pays voisins; & au défaut de tout cela ils s'entrevolent les femmes & les enfans les uns aux autres, & vont les vendre à Derbent, à Erivan ou à Teflis Ils font profession du culte mahométan; néanmoins ils ne se piquent pas d'observer beaucoup l'alcoran. Ils obéissent à divers petits princes de leur nation qui prennent le nom de Sultan, & sont aussi grands voleurs que leurs sujets. Entre ces princes il y en a un qui est comme leur Kan, & a une espéce de supériorité sur tous les autres. On le nomme *Schemkal*, sa dignité est élective. L'élection se fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle où tous les princes de la nation sont assemblés pour cela. C'est une espéce de sort: mais le chef de la loi sait bien jetter la pomme en sorte qu'elle ne touche que celui à qui il veut faire écheoir cette dignité. Mais les autres princes n'obéissent au Schemkal qu'autant qu'il leur plaît. Ces Tartares observent soigneusement une fort bonne coutume qui est établie parmi eux, c'est qu'aucun d'eux ne peut se marier avant que d'avoir planté cent arbres fruitiers, en un endroit qui lui est marqué: c'est pour cela qu'on trouve par tout dans les montagnes du Daghestan de grandes forêts d'arbres fruitiers de toute espéce. Leurs forces peuvent monter à vingt mille hommes tout au plus. Ils habitent dans des villes & villages bâtis à peu près à la maniere des Persans; mais moins proprement. La ville de Boinac est la résidence du Schemkal, & celle de Tarku est la plus considérable ville du pays. Ils se sont conservés jusqu'ici dans

une entiere indépendance : en quoi les montagnes du pays, inaccessibles à tous autres qu'à ceux qui en connoissent les sentiers, leur ont toujours été d'un grand secours. C'est de ces montagnes que le pays tire le nom qu'il porte à présent, *Tag* voulant dire en langue turque *une montagne*, & *Taghestan* ou *Daghestan*, comme on le prononce communément, un *pays de montagnes*. * *Histoire généalogique des Tartares, pag.* 311, *& suiv.*

DAGNO ou TERMIDAVA, petite ville de la Turquie en Europe. Elle est dans l'Albanie, entre le Drin *blanc*, & le Drin *noir*, vers le confluent de ces deux rivieres. * Mati, *dict.*

DAGO ou DAGHO, *Daghoa*, isle de Livonie. Elle est en forme de triangle, située à l'entrée du golfe de Riga, sur les côtes de la Livonie, au septentrion de l'isle d'Oësel. Ses principaux bourgs sont Dageroort & Pade. * Sanson. Baudrand.

DAGOBERT I de ce nom, fils de CLOTAIRE II, & de *Bertrude* sa seconde femme. Du vivant de son pere il fut fait roi d'Austrasie, l'an 612, sous la conduite de S. Arnoul évêque de Metz, & quatre ans après il épousa *Gomatrude*, sœur de la reine Sichilde sa belle mere, mais il la répudia depuis, parcequ'elle étoit stérile. Clotaire étant mort en 628, Dagobert lui succéda aux royaumes de Neustrie, de Bourgogne & d'Aquitaine; mais il céda une partie de ce royaume à *Charibert* ou *Aribert* son frere puîné, qui mourut peu après ne laissant qu'un fils nommé *Chilpéric*, lequel mourut très-jeune peu après son pere. Dagobert ne gouverna que par les conseils de Pepin, maire d'Austrasie, de S. Arnoul évêque de Metz, de S. Cuniberg évêque de Cologne, & de Didier qui fut depuis évêque de Cahors. Ce prince avoit de bonnes qualités; mais il se livra à la passion pour les femmes, jusqu'à en avoir trois qui portoient le nom de reine, outre plusieurs maîtresses. La premiére de toutes & la seule légitime, fut *Nantilde*, qu'il épousa peu après avoir répudié *Gomatrude*, & dont il eut *Clovis* II. On a cru qu'il l'avoit enlevée d'un monastere, mais il est vrai que c'étoit une des filles d'honneur de la reine: la méprise d'un copiste qui avoit écrit dans Aimoin *puellam de monasterio*, pour *puellam de ministerio*, avoit donné lieu à l'erreur. La seconde fut *Ragnetrude*, dont il eut un fils nommé *Sigebert*. Celui-ci fut fait roi d'Austrasie dès l'an 631, & ce qui y donna occasion, fut le mécontentement des Austrasiens qu'il avoit accablés d'impôts : pour Clovis, il fut reglé en 633 qu'il succederoit aux royaumes de Bourgogne & de Neustrie. Dagobert eut guerre avec les Esclavons Vinides, dont le roi Samon, qui étoit François, lui fit beaucoup de peine. Il aida aussi Sisenande à s'emparer du royaume des Goths en Espagne, & à détrôner le roi Suintila, & il soumit les Gascons: mais le massacre de près de neuf mille Bulgares, à qui il avoit permis de passer l'hyver en Baviere, sans qu'on voie qu'ils aient causé aucun desordre, ne lui fait pas honneur. Dagobert tomba malade en 1638 à Epinay, maison de plaisance sur la Seine auprès de Paris. Il se fit porter à l'église de S. Denys, & mourut à S. Denys le 19 janvier, après avoir regné seize ans, six du vivant de son pere, & dix après sa mort. Il fut enterré à l'abbaye de S. Denys qu'il avoit fondée. Entre ses maîtresses, on nomme *Wolfgonde* & *Dortilde* ou *Bertile*. On lui donne quelques filles, entr'autres sainte *Irmine*, qui mourut à Trèves le 24 décembre, selon le martyrologe romain; *sainte Modeste*, religieuse au même lieu; *Adele*, grand-mere de S. Grégoire, évêque d'Utrecht; & d'autres que les critiques de ce temps n'avouent pas pour telles, & que l'on donne aussi à Dagobert II roi d'Austrasie, *voyez* FRANCE. * Aimoin, *l.* 4. Frédegaire, *en la chron.*, *c.* 17 *& suiv.* Henschenius, *des trois Dagob.* Valois. Le P. Anselme, Gouye de Longuemare, *dissert. sur la chronologie des rois Merovingiens.*

DAGOBERT II, dit le *Jeune*, roi de France, étoit fils de CHILDEBERT, surnommé le *Jeune*, succéda au nom de roi, l'an 711 pendant que les maires du palais regnoient en effet. Grimoald qui gouvernoit sous son nom, ayant été assassiné en 714, Theodoalde son petit fils, fut fait maire du palais par Pepin, ce qui fut suivi de grands desordres; mais Dagobert mourut avant que d'être témoin de ces malheurs, le 19 janvier 715. Il laissa un fils nommé THIERRI, de sa femme, que quelques modernes appellent *Clotilde* de Saxe. * Grégoire de Tours, *App.*, *c.* 103. Aimoin, *l.* 4, *c.* 49, 50 *&* 51. Adrien de Valois, *tom.* 3. Mezerai, *histoire de France, &c.*

DAGOBERT I, roi d'Austrasie, *cherchez* DAGOBERT I roi de France.

DAGOBERT II de ce nom, roi d'Austrasie, que les chroniques de la Fontaine, de Beze & de S. Benigne de Dijon appellent *le Jeune*, étoit fils de SIGEBERT III. Il naquit vers l'an 648. Son pere étant mort en 656, le laissa à l'âge de huit ans sous la conduite de Grimoald, maire du palais, qui mit sur le trône Childebert son fils, & enferma dans un monastere Dagobert, sous la garde de Didon évêque de Poitiers; ensuite dequoi il l'envoya en Irlande. La reine Imnechilde, veuve de Sigebert, vint à Paris se refugier auprès du roi Clovis II; & les Austrasiens se saisirent de Grimoald & de Childebert, & envoyerent le premier au roi Clovis, qui le fit mettre en prison, où il mourut. Ce prince chassa ensuite Childebert; & sur un faux bruit qui avoit couru de la mort de Dagobert, il se mit en possession du royaume d'Austrasie, dont son fils Clotaire III, & ensuite son second fils Childeric, jouirent pendant que Dagobert vivoit inconnu dans un endroit de l'Irlande, où il épousa Mathilde, dont il eut plusieurs enfans. Après la mort de Childeric, Dagobert revint en 673 & fut remis en possession de l'Austrasie, après un exil de dix-sept ans. Ce fut un prince pieux, qui fonda divers monasteres, & qui gouverna son peuple en paix. Mais ses généraux ayant déclaré la guerre à Thierri roi de France, & venant lui-même en personne à l'armée, il fut assassiné dans une embuscade par ordre d'Ebroin, maire du palais, l'an 678 ou 679, âgé de vingt-six ou vingt-sept ans. On croit que c'est lui que l'on trouve marqué en divers calendriers & martyrologes au 23 décembre. Dom Mabillon croit, avec les plus doctes critiques de ce temps, que ce Dagobert est apparemment le même qui est à Stenai, où il est honoré comme martyr. Les curieux pouront consulter, outre ces auteurs, Adrien de Valois en son *Berengarius Augustus*, & au premier tome des gestes des anciens François, le pere Jordan jesuite, dans son histoire de France, & la dissertation du pere Henschenius des trois Dagoberts. Ce savant homme, dans sa préface du III volume des vies des saints du mois de mars, attribue au même Dagobert, les fils suivans, 1. *Sigebert*, qui mourut en même temps que son pere; 2. *Clotaire* IV, roi de France; 3. *sainte Iremine*, abbesse du Grenier, qui mourut à Trèves le 24 décembre, nous ne savons pas l'année; 4. *Adele*, grand-mere de S. Grégoire, administrateur de l'église d'Utrecht; 5. *Ragnetrude*; & 6. *Rotilde*. Mais ces opinions manquent de preuves bien sures. * Le pere Mabillon, *préface du* 3. *tome des siécles Benedict.* Le pere le Cointe. *Actes de S. Agobert, publiés par le P. Alexandre Wiltheim.* Voyez *la vie de S. Menge évêque de Châlons, & la vie de S. Vilfride.*

DAGOBERT prince de France, étoit fils du roi CHILPERIC I & de *Fredegonde*. Il mourut de dysenterie à Braine en 580, & fut enterré à S. Denys-lès-Paris. Fortunat de Poitiers fit son épitaphe, & celle de son frere *Childebert*, qui mourut peu de temps après lui.

DAGON, idole des Philistins, représentée sous la figure d'un homme qui avoit les jambes jointes aux aînes, & n'avoit point de cuisses. Depuis les reins & le bas du ventre, elle avoit, à la reserve des jambes, la forme d'un poisson couvert d'écailles, dont la queue relevoit par derriere. Dagon en hébreu signifie *poisson*. Quelques modernes ont confondu Dagon & Atergatis;

mais, selon Bochart, il vaut mieux suivre le sentiment des anciens, qui les distinguoient comme le frere & la sœur. L'écriture nous apprend que les Philistins s'étant saisis de l'arche d'alliance, la placerent dans le temple de Dagon; mais que cette idole n'en put soutenir l'aspect & fut brisée en morceaux. * I. *Rois*, *chap.* 5. Kircher, *Oedipus Ægyptiacus*, *tom.* 8. Selden, *de diis Syris.*

DAGON, forteresse dans les plaines de Jericho du partage de la tribu d'Ephraïm, où Ptolemée fils d'Abobi se refugia, l'an du monde 3887, avant Jesus-Christ 138, après qu'il eut fait mourir son beau-pere Simon *Machabée.* Il y fit mourir sa belle-mere & deux de ses beaux freres. Hyrcan fils de Simon alla l'y assieger, pour venger la mort de ses parens; mais l'année sabbatique étant venue, il fut contraint de se retirer avec le déplaisir de n'avoir pu tirer vengeance d'une si grande méchanceté. * I. *Mach. XVI.* 1. &c. Josephe, *antiq. l. XIII*, *c.* 15.

DAIBERT, ou THEOBERT, patriarche Latin de Jérusalem, étoit auparavant évêque de Pise. Le pape Urbain I. lui ayant donné le *pallium* d'archevêque, le nomma légat du saint siége en Orient. Depuis, dans une assemblée générale des princes, tenue après le jour de la Nativité de Notre Seigneur, l'an 1099, ce prélat fut mis sur le siége de Jérusalem, d'où l'on avoit chassé un certain Arnoul ou Arnulphe. Le zèle qu'il eut pour maintenir les droits de son église, le mit mal avec le roi Baudouin. Il fut renvoyé par l'artifice d'Arnoul, & passa en Italie avec Boëmond, prince d'Antioche, qui venoit en France épouser Constance, fille du roi Philippe I, & faire dans le même temps un second mariage, de Cecile, autre fille du roi, avec son neveu Tancrede. Le pape Paschal II qui avoit succedé à Urbain, reçut favorablement le patriarche Daibert, qui fut renvoyé en son siége, & qui mourut en Sicile pendant son voyage, l'an 1107. * Guillaume de Tyr, *l.* 8, 9, 10 Baronius, *tom. XI. ann. Christ.* 1095, 1098, & *tom. XII A.C.* 1104, 1105. Berthold, &c.

DAILLÉ, (Jean) ministre de Charenton, étoit de Châtellereaut, où il naquit le 6 janvier de l'an 1594. Son pere, qui étoit receveur des consignations à Poitiers, & qui l'avoit destiné à des emplois séculiers, crut néanmoins ne devoir pas s'opposer au penchant de son fils pour les sciences. Dès l'âge d'onze ans Daillé étudia à Saint-Mexent, ensuite à Poitiers, puis à Châtellereaut & enfin à Saumur, où il entra l'an 1612 chez du Plessis-Mornai, qui en étoit gouverneur, pour veiller à l'éducation de deux de ses petits fils, MM. de Saint-Germain & de Sainte-Hermine. Depuis en 1619 il fit avec eux le voyage d'Italie, & de-là ils passerent en Allemagne, en Hollande & en Angleterre. Daillé eut soin de voir & de consulter les gens de lettres dans les villes où il s'arrêtoit; & étant à Venise, il y fit amitié avec le célebre pere Paul Servite connu sous le nom de *Fra-Paolo*, qui voulut inutilement l'engager à s'établir dans cette ville. En 1621 lorsque Daillé fut arrivé en France, du Plessis, qui faisoit alors sa demeure en son château de la Forêt-sur-Saïve, dans le bas Poitou, le fit recevoir ministre de la R. P. R. en 1623. Ce seigneur mourut quelque temps après, entre les bras de Daillé, qui employa une partie de l'an 1624 à mettre par ordre les Mémoires de du Plessis, qu'on imprima alors en deux volumes. On avoit cru qu'il étoit auteur de la vie de ce gentilhomme; mais il est sûr que cet ouvrage est de la façon d'un gentilhomme, nommé *de Ligues*, domestique de du Plessis, & que Daillé ne fit alors que le revoir. En 1625 il fut ministre de Saumur, & en 1626 le consistoire de Paris l'appella pour exercer le même emploi à Charenton, où il passa tout le reste de sa vie. Son mérite & la considération que ceux de sa communion avoient pour sa probité, le rendirent l'arbitre de leurs différentes affaires. Il fut partisan de la grace universelle, & écrivit contre un professeur de Leiden, défenseur de l'opinion contraire. Son livre est intitulé, *Apologie des synodes d'Alençon & de Charenton.* Daillé mourut à Paris le mardi 15 avril de l'an 1670, âgé de 77 ans. Il a composé divers ouvrages en françois & en latin; un traité de l'emploi que l'on doit faire de la lecture des ouvrages des saints peres. Apologie des églises reformées. *De pœnis & satisfactionibus humanis. De libris suppositiis Dionysio Areopagitæ, & Ignatio. De jejuniis & quadragesima. De cultu religioso. De fidei ex Scripturis demonstratione. De confirmatione & extrema-unctione. De confessione &c.* M. de la Mare dit dans ses mémoires manuscrits, que Jean Daillé a laissé parmi ses papiers un petit écrit sur l'instruction d'un enfant qu'on veut nourrir dans les belles lettres. Il eut pour fils Adrian Daillé, né en 1628, qui fut reçu ministre à la Rochelle en 1653, & devint collegue de son pere à Paris l'an 1658 : mais après la revocation de l'édit de Nantes, il se retira en Suisse, où il mourut à Zurich l'an 1690. Tous ses manuscrits, parmi lesquels il y avoit plusieurs ouvrages de son pere, furent portés dans la bibliotheque publique. Il avoit fait l'abregé de la vie de son pere. * Bayle, *diction. critiq.* M. l'abbé Joly, *remarques sur ce dictionnaire.*

DAILLON, maison, a été féconde en hommes illustres.

I. Jean de Daillon I de ce nom, vivoit en 1420, & laissa de *Philippe* de la Jumeliere de la maison de Montespedon

II. Gilles de Daillon, seigneur du Lude en Anjou, qui étoit en considération sous le regne de Charles VII. Il épousa *Marguerite* de Montberon, & en eut

III. Jean de Daillon II de ce nom. C'est celui qui eut tant de part aux bonnes graces du roi Louis XI. *Il falloit bien*, dit Brantôme, *qu'il fût quelque chose de poids; car ce roi se connoissoit en gens de bien.* Il avoit été nourri auprès de ce monarque, dont il fut chambellan, & qui le fit capitaine de sa porte, & de cent hommes d'armes, gouverneur d'Alençon, du Perche, de Dauphiné, en 1473, de la ville d'Arras & comté d'Artois, en 1477; & lieutenant général de ses armées en Picardie, & avant cela dans le Roussillon, où il avoit pris Perpignan en 1473. Philippe de Commines parle de lui dans ses mémoires: « Monseigneur du Lude (dit il) » étoit en grande autorité avec le roi, lui étoit fort » agréable en aucunes choses, aimoit fort son profit » particulier, & il n'aimoit jamais à abuser ni à trom» per personne, aussi legerement croyoit, & étoit » trompé bien souvent. Il avoit été nourri avec le roi » en sa jeunesse, il lui savoit très-bien complaire, & » étoit homme très-plaisant. » Jean de Daillon mourut de dysenterie à Roussillon en Dauphiné l'an 1480. Il avoit épousé en 1459 *Marie* de Laval, fille de *Gui* de Laval II du nom, seigneur de Loué, morte en 1488, dont il eut deux fils & trois filles; Jacques, qui suit; *Louise*, femme d'*André* de Vivonne, seigneur de la Chastaigneraye, sénéchal d'Anjou, & gouverneur de François de France, Dauphin de Viennois, laquelle est célebre dans les mémoires de Brantôme son petit fils; *Jeanne*, mariée à *Jacques* de Miolans; *Françoise*, alliée 1°. *Jacques* vicomte de Rohan: 2°. à *Joachim*, seigneur de Matignon, lieutenant du roi en Normandie; & *François* de Daillon, seigneur de la Crotte, capitaine de cinquante lances, qui se signala aux batailles de saint Aubin du Cormier, de Fornoue, & de Ravenne, où il fut tué en 1512. Brantôme en parle ainsi: « Or ce monsieur Jacques Daillon, que je puis propre» ment appeller ce grand M. du Lude, eut un jeune » frere qu'on appella monsieur de la Crotte, très-brave » & très-vaillant, & qui alloit plus vîte que l'aîné, » ainsi que j'ai oui dire à ma grand-mere, sa sœur, & » comme j'ai connu par aucunes lettres que lesdits » freres lui écrivoient. Nonobstant qu'il fût un peu » plus bouillant que l'aîné, si est-ce que le roi Louis » XII voulut que pour sa valeur & suffisance, il fût » lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes

» de M. le Marquis de Montferrat, le fit gouverneur de » Lignage, terre appartenante aux Venitiens, & qui » leur avoit été prise par force. Il l'a gardée très bien. » Il cuida y mourir pourtant d'une forte maladie qui » le prit : mais le Dieu des armes ne voulut que la mort » hideuse & affreuse d'une maladie & d'un lit en » triomphât : mort, certes, par trop indigne de sa valeur : devenu sain, l'ôta du lit, & le prit par la main » & le mena mourir plus glorieusement à la bataille » de Ravenne, en combattant très-vaillamment. Il fut » un des premiers qui donna la premiere charge avec » sa compagnie, où il fut blessé ; & ainsi qu'on lui dit » qu'il se retirât. *Rien, rien*, dit-il, *je veux faire ici* » *mon cimetiere, & mon cheval me servira de tombe*, &c. » On appelloit communément messieurs de Bayart, de » la Crotte, & le capitaine de Fontrailles, chevaliers » sans peur & sans reproches : qualités, certes, très-» belles, & des plus belles du monde, &c. »

IV. Jacques de Daillon, seigneur du Lude, &c. conseiller & chambellan des rois Louis XII & François I, sénéchal d'Anjou, & gouverneur de Fontarabie, se distingua dans toutes les occasions, par sa conduite, & par sa bravoure. C'est lui qui défendit en 1522 Fontarabie assiégée par les Espagnols : « Il fut assiégé (dit » Martin du Bellai) par les Espagnols dans cette place » l'an 1522 durant dix ou douze mois, où il fit si bien » son devoir en ce siége & supporta telle extrémité, » qu'il ne s'en étoit vu de pareille de son temps. » Il avoit aussi défendu le château de Bresce en Italie. Brantôme qui l'a remarqué, ajoute ensuite : « Ces exploits » avec plusieurs autres, donnerent grande réputation » de vaillance & de conduite à M. du Lude : ensorte » que quelque temps après le roi François l'envoya » dans Fontarabie son lieutenant général, que l'Espagnol vint assiéger, où il fit très-bien ; car il endura » le siége l'espace de treize mois, combattant & soutenant tous les assauts, plus que vaillant homme ne » sauroit faire, n'étant pas seulement assailli & combattu de la guerre, mais de la famine, jusques-là » qu'il leur convint manger les chats & les rats, jusques aux cuirs & parchemins bouillis & grillés, &c. » Le seigneur du Lude mourut en 1532. Il avoit épousé en 1491 *Magdelaine*, dame d'Illiers, fille de *Jean* & de *Marguerite* de Chourses, dont il eut Jean, qui suit ; *Antoinette*, troisiéme femme de *Nicolas*, dit *Gui* XVI comte de Laval ; & *Anne*, mariée à *Louis* d'Estissac.

V. Jean de Daillon III du nom, premier comte du Lude, baron d'Illiers, &c. fut sénéchal d'Anjou, conseiller & chambellan du roi, chevalier de son ordre, gouverneur du Poitou, de la Rochelle & du pays d'Aunix, lieutenant général en Guienne, &c, mourut à Bourdeaux le 21 août 1557, ayant eu d'*Anne* de Batarnai, fille de *François*, baron de Bouchage, & de *Françoise* de Maillé, quatre fils & trois filles : 1. Gui, qui suit ; 2. *René*, évêque de Bayeux, commandeur des ordres du roi, mort le 8 mars 1601 ; 3. *François*, seigneur de Briançon, tué au siége de Poitiers le 16 août 1569 ; 4. un autre *François*, seigneur de Sautré, mort sans lignée de *Jacqueline* de Montigni ; 5. *Françoise*, femme de *Jacques* de Matignon, maréchal de France ; 6. *Anne*, alliée à *Philippe* de Voluire, marquis de Ruffec, chevalier des ordres du roi, & gouverneur d'Angoulême ; & 7. *Françoise*, mariée à *Jean* de Chourses, seigneur de Malicorne.

VI. Gui de Daillon, comte du Lude, &c. chevalier des ordres du roi, gouverneur de Poitou, sénéchal d'Anjou, donna très souvent des preuves de son courage, à la défense de Metz, à la bataille de Renti, à la prise de Calais, de Guines, de Marans, de Brouage, & au siége de Poitiers, qu'il défendit contre les Huguenots en 1596, depuis le 21 juillet jusqu'au 7 septembre. Il mourut à Briançon le 11 juillet, ayant eu de *Jacqueline* de la Fayette, dame de Pontgibaud qu'il avoit épousée en 1559, François, qui suit ; *Anne*, femme de *Jean* de Beuil, comte de Sancerre, &c, grand échanson de France ; *Diane*, mariée à *Jean* de Levi, comte de Charlus ; & *Antoinette*, mariée à *Philibert* de la Guiche, seigneur de Chaumont & de la Palisse, grand maître de l'artillerie de France.

VII. François de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Pontgibaud & de Briançon, sénéchal d'Anjou, servit en plusieurs rencontres les rois Henri III, Henri IV & Louis XIII, & fut fait gouverneur de Gaston de France, duc d'Orléans. Il épousa *Françoise* de Schomberg, fille de *Gaspard*, comte de Nanteuil ; & de *Jeanne* Chasteigner-la-Rochepousai, dont il eut Timoleon, qui suit ; *Roger*, baron de Pontgibaud, mort sans lignée ; *Erasme*, comte de Briançon, mort sans postérité de *Marguerite* Hurault, fille de *Henri*, comte de Chiverni &c. gouverneur du pays Chartrain, & de *Marie* Gaillard, sa seconde femme qu'il avoit épousée le 17 septembre 1635. Elle prit une seconde alliance en février 1637 avec *Charles*, marquis d'Aumont, lieutenant général des armées du roi, dont elle n'eut point d'enfans ; & *Gaspard* de Daillon, évêque d'Albi, commandeur des ordres du roi, mort le 24 juillet 1676.

VIII. Timoleon de Daillon, comte du Lude, &c. épousa *Marie* Feydeau, fille d'*Antoine*, seigneur du Bois le-Vicomte, morte en juillet 1663, dont il eut Henri, qui suit ; *Françoise*, morte sans enfans de *Louis* de Bretagne, marquis d'Avaugour, & comte de Vertus ; & *Charlotte-Marie* de Daillon, alliée le 17 septembre 1655 à *Gaston*, duc de Roquelaure, chevalier des ordres du roi, &c. morte d'une couche avant terme, le 15 décembre 1657 âgée de 21 ans.

IX. Henri de Daillon, duc du Lude, &c. chevalier des ordres du roi, grand-maître de l'artillerie de France, capitaine des châteaux de saint Germain en Laye & de Versailles : après avoir été premier gentilhomme de la chambre du roi Louis XIV, fut pourvu en 1669 de la charge de grand-maître de l'artillerie, après avoir rendu de grands services en diverses occasions importantes. Sa majesté, qui l'avoit fait chevalier de ses ordres en 1661, lui donna un brevet de duc & pair en 1675. Il mourut la nuit du 29 au 30 août 1685, sans laisser de postérité de *Renée-Eleonore* de Bouillé, fille unique de *René* marquis de Bouillé, morte le 12 janvier 1681 âgée de 49 ans : ni de *Marguerite-Louise* de Bethune, veuve du comte de Guiche, qui fut nommée dame d'honneur de madame la dauphine, alors duchesse de, Bourgogne en 1697. *Philippe de Commines, *l.* 5, *c.* 10 & 13. Martin du Bellai, *l.* 1. *des mém.* Brantôme, *vie des hommes illustres François*. De Thou. Davila. Sainte-Marthe. Le P. Anselme. Godefroi, &c.

DAILLON DU LUDE, (René de) évêque de Bayeux, abbé de Châteliers, &c. commandeur des ordres du roi, étoit fils de Jean de Daillon, comte du Lude, & d'*Anne* de Batarnai du Bouchage. Il se fit estimer par son mérite, & par son zèle pour la foi, durant les guerres contre les hérétiques. Vers l'an 1587 il fut nommé à l'évêché de Luçon ; & ensuite il passa à celui de Bayeux, par la résignation de Charles, cardinal de Bourbon. Le roi Henri III l'honora de son ordre du Saint-Esprit, à la premiere création qui se fit le 31 décembre de l'an 1578. René de Daillon mourut le 8 mars de l'an 1601. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

DAIMACHUS, ou DEIMACHUS ou DAMACHUS de Platée, fut ambassadeur de Seleucus, auprès d'Allitrocade, roi des Indes, & fils de cet Androcode ou Sandrocote dont Justin fait mention dans le quinziéme livre, qui vivoit vers la CXIV olympiade, environ l'an 324 avant Jesus-Christ. Daimachus composa l'histoire des Indes ; mais le peu de connoissance qu'il avoit des mathématiques lui fit faire de grandes bevues, & il mêla aussi tant de fables dans son ouvrage, qu'au jugement de Strabon, (*liv.* 1.) il est celui de tous ceux qui ont écrit de ce pays-là, qui mérite le moins de créance. Athenée & le scholiaste d'Apollo-

nius le citent. Etienne de Byzance, sur le mot *Lacedemone*, lui attribue des mémoires sur l'art d'assieger des places.

DAIMENES, fils de Tisamene, fut l'un des premiers souverains de l'Achaïe avec ses freres Sparton, Telles & Leontomenes. * Pausan. *in Achaic.* Un autre DAIMENES, que Denys, tyran de Syracuse, fit mourir, parcequ'etant né Grec, il avoit pris les armes pour les Carthaginois, contre les Siciliens, l'an 4 de la XCV olympiade, & 400 ans avant Jesus Christ.

DAIN (Olivier le) barbier du roi Louis XI, étoit natif de Thielt en Flandre près de Courtrai, & fils d'un paysan. Le nom de sa famille étoit *le diable*, qu'il changea en celui de *le Dain*. Il vint en France, & entra près du roi Louis XI dont il fut premierement barbier. Sa faveur le rendit orgueilleux, comme il arrive d'ordinaire à ces sortes de gens. Il eut de grands gouvernemens; il acquit des terres considérables, & prit effrontement le titre de comte de Meulant, seigneurie dont le roi Louis XI lui avoit fait don, à la charge d'une maille d'or de redevance. Sa conduite & sa vanité le firent haïr de tout le monde. Il prit en 1472 la commission de réduire la ville de Gand; mais les Gantois qui le connoissoient, se moquerent de lui. A son retour il fit entrer par surprise des soldats dans Tournai. Sa faveur continua tant que Louis XI regna; mais au commencement du regne de Charles VIII, après l'assemblée des états à Tours, le procureur général du parlement fit le procès à cet insolent ministre, qu'on attacha à un gibet l'an 1484. Ce fut pour avoir abusé d'une femme sous promesse de sauver la vie du mari, qu'il eut l'inhumanite de faire ensuite étrangler. *Pierre Matthieu, *hist. de Louis XI.* Du Pui, *hist. des fav* Philippe de Commines. Mezerai. Theod. Godefroi, *dans les preuves & observations sur les mémoires de Philippe de Commines.*

DAINEFFE (Grégoire) de Liége, religieux de l'ordre des hermites de S. Augustin, docteur en théologie, & professeur en l'abbaye de S. Hubert, étoit né dans le seiziéme siécle, & est mort avant le milieu du dix septiéme. On a de lui: *Epitome historiarum vitæ monasticæ sancti Augustini*, imprimé avec un ouvrage de Jean Gonsalez de Critana, *de institutione & antiquitate familiæ sancti Augustini*, à Anvers 1612. 2. *Tractatus de triplici mundo, divino, angelico & humano*, mais dont la premiere partie seulement a paru, à Liége 1639 *in fol.* Cette premiere partie traite *de Mundo divino.* * *Voyez* la bibliotheque Belgique de Valere-André, édition de 1739 *in-4.*, tome I, pag. 380.

DAIRO, est le nom que portoient les empereurs Japonois. On les croyoit descendus du soleil; & on avoit pour eux une vénération qui alloit jusqu'au culte. L'empire du Japon appartenoit à la famille de ce prince, & a été usurpé par les prédécesseurs de l'empereur qui regne à présent. Le palais du Dairo est dans la ville de Meaco; & celui de l'empereur dans la ville de Iedo, qui est maintenant la capitale du Japon. La sainteté que les Japonois attribuent à leur Dairo est si grande, qu'il ne faut pas que ses pieds touchent la terre, que le soleil donne sur sa tête, qu'il soit jamais découvert à l'air, qu'on lui coupe ni les cheveux, ni la barbe, ni les ongles. Les viandes qui sont portées sur sa table doivent toujours avoir été apprêtées dans de nouveaux pots, & mises dans de nouveaux plats. Lorsque ce prince sort, c'est toujours dans une litiere faite à peu près comme nos carosses, & dont les colonnes sont d'or massif. Les dehors de l'impériale sont enrichis de plusieurs figures de même métal, & la litiere est entourrée d'une étoffe si fine, que le Dairo peut voir tout le monde sans être vu. Ce prince est porté dans sa litiere par quatorze gentilshommes des plus qualifiés de sa cour. Il est précédé de ses soldats, & suivi d'un carosse tiré par deux chevaux, dont les housses sont toutes semées de perles & de diamans. Deux gentilshommes en tiennent les rênes, pendant que deux autres qui marchent toujours à côté, l'un remue sans cesse un évantail pour rafraichir l'air, & l'autre porte un parasol. Ce beau carosse est pour la femme du Dairo, & pour des concubines. Plusieurs belles caleches aussi tirées par des chevaux, suivent ce magnifique carosse. Ces caleches sont entourrées d'une certaine étoffe, au travers de laquelle les dames voient sans être vues. * *Ambassade des Hollandois au Japon.*

☞ DALAI-LAMA, c'est le souverain pontife de tous les Tartares paiens. Il fait sa résidence dans le royaume de Tangut, au sud des déserts de Cobi, ou Xamo, vers les frontieres de la Chine, auprès de la ville de Poutala, dans un couvent qui est sur le sommet d'une fort haute montagne, dont le pied est habité par plus de vingt mille Lamas, ou prêtres païens de son culte. Ces derniers demeurent en plusieurs enceintes à l'entour de cette montagne, selon que le rang & les dignités qu'ils occupent les rendent plus dignes d'approcher de la personne de leur souverain pontife. Le Dalai-Lama ne se mêle en aucune maniere du temporel de ses états, qui sont le Tangut & le Tibet, & il ne souffre pas qu'aucun de ses Lamas s'en mêle non plus. Il les fait gouverner par deux Kans des Callmoucks, qui doivent lui fournir de temps en temps tout ce dont il peut avoir besoin pour l'entretien de sa maison.

C'est ce Dalai-Lama qu'on a appellé jusqu'ici *Prete-Gehan*, & par corruption *Pretre-Jean*, sans savoir précisément en quel endroit du monde il falloit le placer. Il seroit inutile d'alléguer ici tous les contes ridicules dont on a amusé le public à son occasion dans les siecles passés. Le mot *Lama*, en langue moungale veut dire un *Prêtre*, & *Dalai* signifie une *vaste etendue*, ou l'*ocean* en la même langue; de même que le terme *Gehan* signifie une *vaste etendue*, dans la langue du nord des Indes: ensorte que *Dalai-Lama* veut dire le *Prêtre universel.*

Le Dalai-Lama passe pour immortel dans l'esprit du peuple. Ceux qui sont auprès de sa personne ont soin, lorsqu'il meurt, de lui en substituer un autre qui lui ressemble, ou d'assurer que son ame anime un autre corps, suivant la doctrine de la métempsycose à laquelle tous ces idolâtres sont attachés. Le Dalai-Lama est tout occupé du culte qu'il rend à l'idole Fô, & de celui qu'on lui rend à lui-même comme à un Fô vivant. Car il est regardé comme une divinité par tous les peuples de la Tartarie & du nord des Indes. Il est visité par une multitude de pélerins qui viennent à lui avec de grands présens, pour l'adorer & le consulter comme un oracle. Les Lamas sont habillés de longues robes jaunes à grandes manches, qu'ils attachent sur les reins avec une ceinture de la même couleur, qui a deux doigts de large. Ils ont les cheveux & la barbe rasés de fort près, & portent des chapeaux jaunes. Ils tiennent toujours en leurs mains de grands chapelets de corail ou d'ambre jaune, qu'ils tournent incessamment entre leurs doigts, en faisant intérieurement des prieres à leur maniere. Ils font vœu de chasteté, & ont des religieuses qui font le même vœu, & portent à peu près le même habillement, excepté qu'elles ont au lieu de chapeaux, des bonnets bordés de fourures. Les Lamas sont grands partisans de la métempsycose; mais ceux d'entr'eux qui prétendent en savoir plus que les autres, ne croient pas que l'ame sorte réellement d'un corps pour entrer dans un autre, mais seulement ses opérations. Comme leur culte paroît avoir beaucoup de rapport avec la religion chrétienne, dans l'extérieur de la discipline, on prétend qu'il doit son origine aux missionaires Nestoriens, qu'on fait avoir étendu fort loin de ce côté leurs conversions à la fin du huitiéme siécle. Mais le laps de temps, & les grandes guerres survenues entre ces peuples, y ont tellement altéré le christianisme qu'ils avoient reçu, qu'on a bien de la peine à en reconnoître quelques foibles traces.

Le Dalai Lama est maître du royaume de Tangut & du

du Tibet, dont il jouit comme de son patrimoine. Cependant le Contaisch, comme grand Kan des Callmoucks, ne laisse pas de garder une espéce de supériorité sur ce pays. Il tient la main à ce que les Kans qui ont l'administration du temporel du Dalai-Lama, n'abusent point de leur pouvoir: & toutes les fois que l'envie leur prend de vouloir se rendre indépendans, ce qui leur arrive assez souvent, il sait bien les remettre dans leur devoir. *Voyez* les titres TANGUT & KUTUCHTA. * *Histoire généalogique des Tatars*, pag. 42 *& suiv. Géographie moderne*, tom. II.

DALANGUER, (les montagnes de Dalanguer ou de Naugracut) c'est une grande chaîne de montagnes, dans le Mogolistan en Asie. Elle environne la province de Naugracut du côté du nord, & en partie du couchant, & la sépare du pays de Kakares. Au reste, quelques géographes donnent le nom de Dalanguer à toute la chaîne de montagnes, qui sépare le Mogolistan de la grande Tartarie, lesquelles on appelle plus communément *Caucase*. * Baudrand.

DALEBOURG, petite ville de la Dalie, province de Suede. Elle est sur le bord occidental du lac Wener, à cinq lieues de la ville de Brette, du côté du nord. * Mati, *diction.*

DALECARLIE, grande province de Suede, qui a la Norvege au septentrion & au couchant; l'Helfingie à l'orient; & au midi le Wermeland, province de la Gothie. C'est un pays de montagnes, où il n'y a que de petits villages, dont les principaux sont Idra, Funesdalh, Serna, &c. La riviére de Dalecarlie est des plus considérables de la Suede. Elle donne le nom à cette province qui est célébre pour ses mines, qui fournissent du cuivre à toute l'Europe. Les habitans sont plus belliqueux que tous les autres peuples de Suede. * Du Maurier, *mém. de Hamb. p.* 258. Sanson. Baudrand.

DALECHAMPS (Jacques) naquit à Caen l'an 1513 d'une bonne famille de cette ville. Il fut reçu docteur de la faculté de médecine de cette même ville en 1560. Ces circonstances sembloient devoir l'attacher pour toujours à sa patrie; cependant il préfera de demeurer à Lyon. Il s'y établit, s'y maria, & y pratiqua la médecine avec beaucoup de succès. Il y mourut en 1588, le premier jour de mars, âgé de 75 ans. Tous ses papiers furent portés à Caen après sa mort. Dalechamps joignoit à la science de la médecine, la connoissance de la langue grecque, dont il avoit fait une étude profonde, comme on le voit par ses ouvrages dont nous allons donner le catalogue sur celui que M. Michault, avocat à Dijon, en a donné à la suite de l'article de Dalechamps, qui fait partie des éloges de quelques auteurs François, publiés à Dijon en 1740 *in* 8° par M. l'abbé Joly, chanoine de la Chapelle-au-Riche de la même ville. 1. *Pauli Æginetæ medici opera, Joanne Guinterio Andernaco medico interprete, ejusdem Guinterii & Jani Cornarii annotationes, item Jacobi Goupili & Jacobi Dalecampii scholia in eadem opera*, à Lyon, 1551, 1567, 1589, *in*-8°. Jean Desmoulins qui a donné l'édition de 1567, loue beaucoup les notes de Dalechamps son ami, & s'arrête principalement au sixiéme livre d'Æginete, qu'il dit que Dalechamps a traduit, corrigé & commenté avec beaucoup de soin & d'érudition. 2. *De peste, libri tres, in quibus etiam continetur Raymundi Chalin de vinario liber de peste in latinam linguam conversus*, à Lyon, 1552 & 1553 *in*-16. 3. Claude Galien, de l'usage des parties du corps humain, traduit du grec, Lyon, 1566, *in*-8°. 4. Les neuf livres d'administrations anatomiques de Claude Galien, translatées & corrigées, à Lyon 1566 *in*-8°. 5. Les deux livres de la dissection des muscles, traduits de Claude Galien, à Lyon, 1564 *in*-8°. 6. Chirurgie françoise avec plusieurs figures, à Lyon, 1569 *in*-8°: c'est le sixiéme livre de Paul Eginete, traduit en françois, & enrichi de savans commentaires. Cet ouvrage fut augmenté considérablement dans l'édition de Paris 1610 *in*-4°, avec beaucoup de figures d'instrumens communiquées par Ambroise Paré, & Jacques Roy, & une savante préface de Dalechamps sur la chirurgie. Dalechamps prend au titre la qualité de lecteur ordinaire de chirurgie, à Lyon. 7. *Cæli Aureliani celerum vel acutarum passionum libri tres; ejusdem chronicon, sive tardarum passionum libri V ad fidem exemplaris manuscripti castigati, & annotationibus Jacobi Dalecampii illustrati*, à Londres, 1579 *in*-8°. 8. *Plinii secundi historiæ mundi libri* 37, *cum variis lectionibus & adnotationibus D. Jacobi Dalecampii*, à Lyon 1587 *in-folio*, *Coloniæ Allobrogum*, 1606, *fol.* & 1615 *fol.* à Genève 1631, *fol.* à Francfort 1599, *fol.* On a joint ici aux notes de Dalechamps celles d'un anonyme que les uns croient être Jean Gruter, d'autres Jean-Matthieu Wacherus, jurisconsulte. On trouve aussi dans cette édition, & dans celle de 1608 à Francfort, les observations de Pintianus, avec les *prælectiones Pauli Cigalini, de patriâ, fide & auctoritate Plinii.* On a encore d'autres éditions de Pline de Dalechamps, sur lequel on a porté des jugemens bien différens, & dont on peut dire en général qu'il a été trop loué par les uns, mais plus encore trop blâmé par d'autres, en particulier par le pere Hardouin. Ce qui est vrai, c'est que personne avant Dalechamps n'avoit mieux expliqué ou corrigé Pline. 9. *Athenæi Deipnosophistarum libri XV, interprete Jacobo Dalecampio*, à Lyon 1583 *fol. Item, ex recensione Isaaci Casauboni, cum ejus conjecturis & variis lectionibus*, à Genève 1587, *fol.* deux volumes avec le texte grec, révu & corrigé par Casaubon, à Lyon, 1612, 1652, *fol.* & 1657, deux volumes *in-fol.* Cette derniere édition est accompagnée, selon M. Huet, de remarques de L. J. & de Paul Fermat, conseiller au parlement de Toulouse. Le titre entier de l'édition de 1612 que nous avons sous les yeux, est: *Athenæi Deipnosophistarum libri XV cum Jacobi Dalechampii Cadomensis latinâ interpretatione, ultimùm ab autore recognita, & notis ejusdem ad calcem remissis. Editio postrema. In quâ ultra ea quæ ante Isaacus Casaubonus recensuit, & ex antiquis membranis supplevit, auxitque, adjectæ sunt margini ex ejusdem Casauboni in auctorem animadversionum libris XV variæ lectiones & conjecturæ. Accesserunt in textu notæ ad singulas voces & ipsius authoris loca, quæ in iis libris tractantur & examinantur. Lugduni, apud viduam Antonii de Harsi*, 1612 *in fol.* gr. & lat. 10. *Historia generalis plantarum, in libros XVIII per certas classes artificiosè digesta, omnes quæ ab antiquis scriptoribus Græcis, Latinis nominantur, nec non eas quæ in Orientis atque Occidentis partibus ante sæculum suum incognitis repertæ fuerunt, exhibens, cum nominibus & descriptionibus*, à Lyon, 1585, 1586 & 1587, *in-fol.* 2 vol. *cum iconibus. Appendix historiæ generalis plantarum Lugduni editæ*, à Lyon. Dalechamps, trop occupé, n'ayant pu achever cet ouvrage, ce fut sur ses avis, & en partie sous sa direction, que Jean Desmoulins, savant médecin, y mit la derniere main. Jacques Pons, médecin de Lyon, & Gaspard Bauhin, ont publié en latin des remarques & des notes critiques sur cette histoire des plantes, l'un à Lyon en 1600, l'autre à Francfort en 1601. Jean Desmoulins a traduit cette histoire en françois, à Lyon, 1615 *fol.* & 1653, deux volumes *in-folio* avec figures. La premiere est préférable pour le papier & la netteté des figures. 11. *L. Annæi Senecæ philosophi, & M. Annæi Senecæ rhetoris opera quæ extant omnia, cum omnibus commentariis, &c, accesserunt Gotofredi notæ, Dalecampii & Thomæ Dejuges variæ lectiones & notæ*; à Genève 1628, *in-fol.* deux volumes. 12. *Enarrationes in Dioscoridem de medica materia, ab Amato Lusitano, accesserunt præter correctiones lemmatum Roberti Constantini, annotationes Fuchsii & Dalecampii*, à Lyon, 1558 *in*-8°. 13. *Jacobi Dalecampii epistolæ ad varios, & variorum ad illum.* Ces lettres sont encore manuscrites. Dalechamps a laissé aussi un traité manuscrit *de avibus & piscibus*,

qui étoit encore dans le siécle dernier (le dix-septiéme) conservé dans le cabinet de M. de Chabanes, conseiller, gendre de l'auteur. Voyez *l'histoire littéraire de Lyon*, par le pere de Colonia, jésuite, tome II, page 799; & M. Huet dans les *origines de Caen*, seconde édition.

DALEM, petite ville des Pays-Bas, dans le duché de Limbourg, sous la domination des Hollandois. Elle est située sur une petite riviére, à deux lieues de Liége, & à trois d'Aix-la-Chapelle. Dalem est défendue par un bon château, & outre le titre de comté, elle a jurisdiction sur un très-grand territoire, qui comprend divers villages au-delà de la Meuse. Henri II duc de Brabant, ayant pris cette ville, l'avoit unie à ses états, mais aujourd'hui elle est du duché du Limbourg. * Sanson. Baudrand.

DALEM ou DAELHEM (Melchior) Flamand, né à Hasselt, petite ville du diocèse de Liége, se fit religieux de l'ordre des hermites de S. Augustin. Il a enseigné durant plusieurs années la jeunesse, tant à Bruxelles qu'à Louvain. Il ecrivoit avec une grande facilité & avec assez d'agrément, tant en prose qu'en vers. Il est mort à Hasselt en 1636 le 13 de février, à l'âge de cinquante-six ans. Il a mis au jour deux panégyriques latins pour le collége de Bruxelles, l'un adressé au sénat même de Bruxelles, l'autre à Foulcard Van Achelen, assesseur du conseil ecclésiastique. *Epicedion in obitum Mariæ Deckheriæ*, à Louvain 1624 *in* 4°. Marie Deckher étoit niéce de Jean Van Pede, conseiller au conseil de Brabant. Dalem a composé aussi plusieurs tragédies & comédies, qu'il a fait représenter, & un grand nombre de poësies dont il faisoit part à ses amis: on n'en connoît point d'imprimées. Enfin il a traduit en latin un petit livre françois d'un de ses confreres, nommé Georges Maigret, concernant l'établissement & les prérogatives de la confrérie de la ceinture de S. Augustin: la traduction latine a pour titre: *Arca honoraria Christi ac sanctorum, ortum auctumque Zonigeræ sodalitatis sancti Augustini continens*, à Louvain, 1618 *in*-8°. Nous connoissons un livre françois sur le même sujet composé par frere Maurice de la Mere de Dieu, Augustin déchaussé, mais que nous ne croyons pas avoir été imprimé avant 1641. * *Voyez* Valere André, *bibliothéque Belgique*, édition de 1739 *in*-4° tome II page 886.

DALIBRAY (Charles-Vion de) natif de Paris, fils d'un auditeur des comptes, & frere de madame de Saintot, qui a eu tant de part aux lettres de Voiture, a composé quelques poësies françoises qui lui ont acquis de la réputation dans le XVII siécle, & non dans le XVI comme le dit M. Titon du Tillet dans son *Parnasse françois*. Il a fait entr'autres soixante-treize épigrammes contre Pierre Montmaur, professeur au collége royal à Paris, & fameux parasite, entre lesquelles est celle-ci:

Reverend pere confesseur
J'ai fait beaucoup de médisances.
Contre qui? contre un professeur.
La personne est de conséquence,
Contre qui? c'est contre Gomor.
Achevez, votre Confiteor.

C'est un dialogue entre lui-même & son confesseur, avec qui il avoit eu un entretien réel sur ce sujet qu'il ne fit presque que rimer. Il a traduit de l'espagnol en françois, 1. Les lettres d'Antonio Perez, ministre disgracié de Philippe II roi d'Espagne. 2. L'examen des esprits pour les sciences, écrit en espagnol par Jean Huarte. La traduction a été imprimée à Paris en 1650 *in*-8°. 3. Il a traduit de l'italien du comte Gui Bonarelli, l'ouvrage intitulé: *L'amour divisé* ou *la défense de Célie*, à Paris en 1653 *in*-8°. M. Titon n'a point parlé de ces deux derniers ouvrages dans son *Parnasse françois*. Il y a aussi un recueil des *Oeuvres poëtiques de Charles Vion de Dalibray*, imprimé à Paris en 1653, dont le même n'a rien dit: c'est un volume *in*-8°, imprimé chez Jean Guignard.

DALIE, province de Suede dans le Westrogotland, c'est-à-dire, Gothie occidentale, entre le lac Wener, & le gouvernement de Bahus. Le bourg le plus considérable de ce pays est Daleborg. Les autres sont Holm, Kıllen, &c. * Sanson.

DALILA, Philistine, femme de Samson, juge des Israélites, grand ennemi des Philistins, qui pour s'en defaire, gagnerent Dalila, qui étoit de leur pays. Cette femme infidéle ayant su que la force de Samson consistoit en ses cheveux, les lui coupa & le livra à ses ennemis, l'an du monde 2887, & avant Jesus-Christ 1117. *Cherchez* SAMSON. * *Juges, chap.* 16.

DALKETH, petite ville de l'Ecosse méridionale. Elle est dans la Lothiane, sur la riviere d'Esk, à deux lieues d'Edimbourg, vers le midi oriental. * Baudrand.

DALLION ou DALLON, médecin, étoit Grec de nation. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Pline, (*liv.* 20) dit qu'il s'appliqua à la connoissance des simples, & il rapporte de lui, (*au liv.* 6 *chap.* 30) une observation sur les peuples qui habitoient au midi du Nil.

DALMACE, archimandrite des monasteres de Constantinople, après avoir vécu dans le siécle & avoir été marié, se retira avec son fils Fauste en 383 sous la discipline de l'abbé Isaac. Dalmace vécut comme simple religieux dans ce monastere, jusqu'à ce qu'il succéda l'an 410 à Isaac, & prit soin non seulement de ce monastere, mais des autres de Constantinople, ce qui lui fit donner la qualité d'archimandrite. Il en bâtit un nouveau, qui fut appellé de son nom. Il vivoit encore du temps du concile d'Ephèse, & fut un des plus zelés adversaires de Nestorius. Il sortit exprès de son monastere avec plusieurs de ses religieux, pour aller en cour détromper Théodose, qui étoit prévenu contre saint Cyrille, fit savoir au concile ce qu'il avoit fait, & fut nommé par les peres, pour agir en leur nom à Constantinople. Dalmace étoit alors, c'est-à-dire, en 430, âgé de 80 ans. On croit qu'il est mort peu de temps après: les Grecs font sa fête le troisiéme d'août. D. Anselme Banduri a fait imprimer sa vie écrite en grec par un homme qui paroît avoir eu de bons mémoires, au second tome de l'*imperium orientale*. * *Actes du concile d'Ephèse*. Sozomene, *liv.* 6 *chap.* 40, *liv.* 8 *ch.* 10. Theodoret, *liv.* 4 *ch.* 34. Bulteau, *essai de l'hist. monast. d'Orient*. Bailler, *vies des saints, mois d'août*.

DALMACE ou DALMAS, en latin *Dalmatius*, étoit un saint évêque de Rhodès vers le milieu du VI siécle de l'église. Amalaric, roi des Visigoths, malgré son zèle outré pour sa secte, & son aversion pour la religion orthodoxe, rendit honneur à la vertu de ce prélat dans une occasion importante. Dalmace, alors soumis au métropolitain de Narbonne qui l'avoit ordonné l'an 524, étant obligé d'aller dans cette derniere ville, à la cour de ce prince, soit pour les affaires de son diocèse, ou pour la défense des catholiques, en fut reçu avec de grandes marques de distinction. Un accueil si extraordinaire donna lieu de croire que ce roi étoit catholique dans le cœur, ou du moins qu'il n'étoit pas éloigné de le devenir; mais ses violences & sa dureté à l'égard de la reine Clotilde sa femme, font voir, selon la remarque de l'auteur de la vie de saint Dalmace, que le respect de ce prince pour ce prélat étoit moins l'effet de son amour pour la religion catholique, que du changement que Dieu avoit opéré dans son cœur envers ce saint évêque, dont il vouloit faire respecter la vertu. Dalmace souscrivit au concile de Clermont en Auvergne, qui fut tenu l'an 535 par les évêques de la domination du roi Théodebert, qui avoit succédé à Thierri son pere dans le royaume d'Austrasie. Vers l'an 570 le même prélat revendiqua le pays d'Arsat qui fut uni au royaume d'Austrasie, ou du moins la partie

qui avoit appartenu anciennement à son diocèse; mais on ne sait s'il obtint sa demande. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'évêché d'Arsat subsista long-temps après, & qu'Emmon en étoit évêque l'an 625. On ne trouve plus depuis ce temps-là aucune mention de cet évêché. Il fut réuni, sans doute, aux diocèses voisins, & en particulier à ceux de Nîmes ou d'Usez, dont il paroît qu'il avoit été démembré pour la plus grande partie. * *Histoire de Languedoc*, *par* des bénédictins de la congrégation de S. Maur, *tome II en plusieurs endroits*.

DALMACE ou DALMAS, en latin *Dalmatius*, célébre abbé régulier de la Grasse ou N. D. d'Orbieu, abbaye du diocèse de Carcassonne, assista en 1068, peu après qu'il eut été mis en possession de son abbaye, de l'ordre de S. Benoît, au concile de la province de Narbonne, tenu à Gironne par le cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre II, & dont Raymond Berenger, comte de Barcelone, & Almodis sa femme furent les principaux promoteurs. On dressa quatorze canons dans ce concile, contre ceux qui avoient répudié leurs femmes pour en épouser d'autres, désordre alors fort commun; contre la simonie, les mariages incestueux, &c. Dalmace fut élu archevêque de Narbonne en 1081, au mois de septembre, après la déposition de Pierre, auparavant évêque de Rhodès, & qui, quoiqu'excommunié par le pape Gregoire VII, & par deux conciles romains qui l'avoient déposé, usurpoit depuis deux ans le siége de Narbonne. Malgré l'élection de Dalmace, Pierre se maintenoit par son propre crédit & celui d'Aimeric I du nom, vicomte de Narbonne son neveu. Grégoire VII en écrivit à Raimond de Saint-Gilles, comte particulier de cette ville, & à Bernard comte de Bezalu, qui partageoient entr'eux la principale autorité dans Narbonne, & qui, selon les desirs du pape, employerent leur autorité pour introduire le nouveau prélat dans sa ville épiscopale, & le faire jouir des revenus de son archevêché. Dalmace, selon le témoignage des papes Grégoire VII & Urbain II, étoit également recommandable par sa piété, la pureté de ses mœurs, & son talent pour la prédication. Il garda l'abbaye de la Grasse depuis son élection jusqu'au mois de mai 1086, que Robert lui succéda. Ce qui l'engagea sans doute à garder cette abbaye pendant cet intervalle, étoit la nécessité de subsister, parceque Pierre étoit toujours en possession du temporel de l'évêché, & que Dalmace ne fut paisible possesseur qu'en 1086, comme on le croit. Dans la même année 1086 il donna à l'abbaye de S. Victor de Marseille, & à Richard son abbé, l'église de sainte Marie de Narbonne pour y établir des moines, au lieu des clercs qui l'avoient possédée. Au mois de septembre suivant, il présida à un concile ou à une assemblée qui se tint alors dans l'abbaye de saint Etienne de Bagnols, au diocèse de Gironne. Plein d'ardeur pour détruire la simonie qui étoit extrêmement répandue, son zéle alla jusqu'à refuser de consacrer Artaud évêque d'Elne, élu en 1087, sous prétexte que ce prélat, après son élection, avoit fait un serment pour la conservation des biens de son église, & qu'il craignoit que ce serment ne vînt de quelque convention simoniaque; & il fallut qu'Artaud se justifiât pleinement avant que Dalmace voulût le reconnoître pour pasteur légitime, quoique le pape Urbain II l'eût consacré à Rome. Il ne s'opposa pas avec moins de vigueur aux entreprises de Berenger évêque d'Ausonne, son suffragant, sur sa jurisdiction. Mais en 1090 il ne réussit pas à empêcher le rétablissement de la métropole de Taragone, quoiqu'il eût été exprès à Rome, pour représenter au pape Urbain II qu'il feroit un tort considérable à son église, s'il retiroit les évêques de la Gaule Taragonoise de sa jurisdiction métropolitaine. Ce prélat mourut à Rieux, dans son diocèse, à quatre lieues de Narbonne, le 17 janvier 1096, ou 1097 selon notre maniére de compter, après seize ans, trois mois & seize jours d'épiscopat. La vie exemplaire qu'il avoit menée fit qu'on le regarda comme Saint après sa mort, & il est qualifié *Bienheureux* dans un martyrologe de son église. * *Voyez* la nouvelle *hist. de Languedoc*, par les bénédictins; *t. II*, *en plusieurs endroits*.

DALMACE *Moner*, naquit au bourg de sainte Colombe de Farnes, proche de Gironne, l'an 1289. Il commença ses études dans son pays, & vint les continuer à Montpellier. Après les avoir achevées, il retourna à Gironne, & entra dans l'ordre de S. Dominique à l'âge de 25 ans. Il se rendit illustre par ses miracles; car on dit qu'il guerissoit les malades, rendoit la vue aux aveugles, appaisoit les tempêtes, & qu'il avoit même le don de prophétie. Le roi d'Aragon, & les seigneurs du pays l'honorerent de leur amitié. Dalmace mourut saintement le 24 septembre 1341 âgé de 52 ans. Quoiqu'il ne soit ni béatifié ni canonisé, on l'honore en la ville de Gironne comme un saint; & sa fête se célébre avec solemnité le jour de son decès. * *Martyrolog. Hisp. 24 sept.* Diar. Dominic. Diag. *histor. Prov. Aragon. lib. 2 cap. 89, 90, &c.* Lop. *3 p. hist. S. Dominic. lib. 1 cap. 11, 12.*

DALMANUTHA, ville de la tribu de Manassé de-là le Jourdain. C'est-là où les Pharisiens vinrent trouver JESUS-CHRIST, dans le dessein de le surprendre, & commencerent par lui demander qu'il leur fit voir quelque signe du ciel. Mais le seigneur déplorant leur aveuglement, les assura qu'il ne leur en seroit point donné d'autre que celui du prophéte Jonas. Il les laissa ensuite & s'en alla. * *Matth. XVI 1. Marc VIII 19.*

DALMAS *cherchez* DELMAS.

DALMAS ou DAMAS, maison, *cherchez* COUSAN.

DALMATIE: ce ne fut d'abord qu'un très-petit pays voisin de la Liburnie entre les riviéres de Cerca & de Cettina; mais depuis on a donné ce nom à tout le pays qui s'étend le long de la mer Adriatique depuis la Cerca jusqu'au Drin. La Cerca, & une ligne tirée de cette riviére au confluent du Drin & du Lim, séparoient la Dalmatie de la Liburnie & de la Pannonie: elle étoit séparée de la Macédoine par le Lim, par les montagnes qui regnent depuis les sources du Lim jusqu'au Drin, & par le Drin même qui décharge ses eaux dans la mer Adriatique: desorte qu'elle étoit située entre le 34 & le 38 degré de longitude, & entre le 41 $\frac{3}{4}$ & le 44 $\frac{1}{2}$ de latitude. On a conservé les noms des anciens peuples de la Dalmatie: entre la Cerca & la Cettina, les Tariotes, les Hylles, les Dalmates, les Derriens, les Ditiones, les Mazéens, les Sardiates: entre la Cettina & la Narenta, les Ceraunes, les Daorizes, les Desitiates, les Docleates, les Deretins, les Deremistes, les Dindares, les Glinditiones, les Melcomans, les Naorsiens, les Scutares, les Siculotes, les Vardées; & dans une antiquité plus reculée les Ozuées, les Parthénes, les Hémasins, les Arthites & les Armistes: entre la Narenta & le Drin, les Labéates, les Endéroduns, les Grabées, les Illyriens & les Pirées. Les plus puissans de ces peuples furent les Illyriens: leurs rois furent pendant quelque temps maîtres de toute la Dalmatie & de la Liburnie: à quoi ils ajouterent encore quelques places de la Macédoine, Apollonia & Durazzo, dont les habitans étoient nommés Taulantiens, & les Dassaretes. On nomme un de ces rois d'Illyrie *Agron*, & l'on dit que *Teuca* sa veuve, ayant fait mourir les ambassadeurs des Romains, attira leurs armes dans l'Illyrie l'an 524 de Rome, 230 avant Jesus-Christ. On pouroit croire que la Liburnie se remit alors en liberté; du moins il paroît que soixante ans après, *Gentuis*, dernier roi d'Ilyrie, ne possédoit rien au-delà de la Cerca. Ce roi fut dépouillé de ses états, & fait prisonnier l'an 586 de Rome, 168 avant Jesus-Christ, par les Romains, qui rendirent la liberté à tous les peuples d'Illyrie. On ne sait pas précisément quels établissemens les Romains firent dans la Dalmatie jusqu'au regne d'Auguste, qui en fit la conquête. Elle ne fut toute soumise que la septiéme année de Jesus-Christ; & l'on dit que les Daorizes & les Desitiates défendirent leur

liberté avec un courage extraordinaire. Elle devint alors, avec la Liburnie, une province de l'empire romain. On nomme trois villes principales, où les magistrats administroient la justice aux peuples; Scardone pour la Liburnie, Salone & Narente pour la Dalmatie. Dioclétien ayant changé la forme du gouvernement, la Dalmatie devint une province du grand gouvernement d'Illyrie, qui jusque-là n'avoit été que la Dalmatie même; & elle fut gouvernée comme auparavant par un président, n'ayant point souffert d'autre changement que d'être appellée les Dalmaties, au lieu de la Dalmatie, & que l'on en prit la partie la plus méridionale arrosée par la Serne, pour en faire la province appellée Prevalitane. L'empire romain ayant été partagé entre Arcadius & Honorius, l'an 395 de Jesus-Christ, la Dalmatie devint une des provinces de l'empire d'occident, & quatre vingts ans après, cet empire ayant été détruit par Odoacre, les empereurs de Constantinople la reprirent, ou prétendirent la reprendre. Si l'on en croit le prêtre de Dioclée, cette province devint aussitôt le theâtre d'une sanglante guerre entre les Grecs & les Barbares; & la maniere dont il en parle ne s'accorde guères avec ce qu'on apprend de Procope. Cet historien insinue que les Goths devenus maîtres de l'Italie, crurent que la Dalmatie, comme membre de l'empire d'occident, devoit leur apartenir. *Marcellien*, dit-il, ancien ami d'Aëtius, avoit fait soulever les peuples: les Goths le défirent, prirent Salone & quelques autres places. Justinien leur ayant déclaré la guerre en 535, chargea le général Monde de leur enlever la Dalmatie, & cette expédition où la fortune balança long-temps entre les deux partis, se termina enfin par la conquête de la province, que les Grecs réunirent à leur empire. Ils ne la conserverent pas long-temps: les généraux à qui ils en confierent le gouvernement, agissoient en souverains. On le dit en particulier d'*Acume*, Hun de nation, appellé maître de la milice par Théophane, & roi, par Cedrene, qui fut tué vers l'an 539, en combattant une troupe de Bulgares, qui s'établit dans la Liburnie. On ne peut marquer en détail tous les malheurs dont la Dalmatie fut accablée après la mort de Justinien. Les Avares ou Huns y commirent des désordres horribles jusqu'au regne d'Heraclius, qui ne se délivra d'eux qu'en abandonnant aux Croates & aux Serviens les pays où ces barbares sembloient vouloir s'établir, après les avoir dépeuplés presque entiérement. Les Croates occuperent la Liburnie, & partie de la Dalmatie jusqu'à la Cettina. On parlera d'eux dans un article séparé. Les Serviens prirent possession du reste de la Dalmatie. Les uns & les autres laisserent aux empereurs quelques places, dont fut composé le thême de Dalmatie. On n'a rien dit jusqu'ici de raisonnable touchant la Dalmatie & ses princes, depuis que les Serviens y furent entrés, jusqu'au regne de Basile de Macédoine. Elle fut partagée en six gouvernemens, quatre en deçà des montagnes, & deux au-delà: la Paganie, autrement Arenta, entre la Cettina & la Narenta: le pays des Zachlumes, depuis la Narenta jusqu'à Raguse: la Terbunie ou Trebigne, depuis Raguse jusqu'à Cataro: la Dioclée, depuis Cataro jusqu auprès du Drin, au-deçà duquel les Grecs tenoient quelques places, qui faisoient partie du thême de Durazzo. Le pays où étoient les deux autres gouvernemens s'appelloit Surbie, ou pays des Sorabes: il s'étendoit au nord jusqu'à la Save, au sud-est jusqu'au Vadar, & comprenoit une petite partie de la Pannonie; & une partie considérable de la Dardanie: le gouvernement de la Bosnie étoit au nord, celui de Rascie au midi. Les bans au gouverneurs de ces provinces en furent presque toujours propriétaires, sous la souveraineté des rois de Dalmatie: les empereurs de Constantinople y conservoient quelques places sur les côtes, & l'on reconnoissoit en eux une prérogative de dignité & de noblesse, qui faisoient respecter les gouverneurs qu'ils envoyoient dans ces villes, & les mettoit à couvert d'insulte. Le prêtre de Dioclée donne ainsi la suite des rois de Dalmatie.

Suetmir qui, selon ce qu'on dit des années de ses successeurs, fut contemporain d'Heraclius. *Budimir* qui lui succéda, regna 40 ans, & fut inhumé dans l'église de Dioclée. *Sfetolie*, fils, regna 12 ans. *Vladislas*, fils, se tua en tombant de cheval à la chasse. *Tomislas*, qu'on nomme aussi *Polislas*, frere, regna 17 ans. *Sebeslas*, fils, regna 24 ans. *Rabisvoi* & *Vladimir*, fils de Sebeslas, & freres jumeaux, partagerent les états de leur pere. Rabisvoi eut les provinces maritimes, & Vladimir la Surbie: ce dernier recueillit la succession de son frere au bout de sept ans, & regna ensuite vingt ans. *Charanimir*, fils: de son temps les Croates se révolterent, & Charanimir fut tué dans une bataille qu'il leur livra. *Tuardoslas*, fils, mourut sans enfans. *Ostrivoi*, fils de sa sœur, regna 22 ans. *Tolimir*, fils, regna 11 ans. *Pribislas*, fils, s'étant fait haïr par ses sujets, fut assassiné. *Crepimir*, fils, vengea sa mort avec l'aide du ban de Bosnie. Les Allemans entrerent alors dans la Croatie & furent chassés. Il regna 20 ans & un mois de plus. *Suetorade*, fils: *Rodoslas*, fils: de son temps les Croates se révolterent: il les défit, & par lui-même, & par son fils *Ciaslas*; mais ne voulant pas permettre aux soldats de vendre les prisonniers de guerre, il s'attira leur haine. Son propre fils se fit chef de la révolte, chassa son pere, & lui succéda. Il fut fait prisonnier lui-même, & précipité peu après dans la Save par les Hongrois. Tous les seigneurs ou jupans se rendirent alors indépendans, & entr'autres Tycomil, gendre de Ciaslas, se cantonna dans la Rascie. Quelques années après les Sarasins coururent toutes les côtes de Dalmatie, & y firent de grands ravages. Les peuples effrayés implorerent le secours des Grecs, & appellerent à la couronne *Paulimir*, petit fils de Rodoslas, qui fut couronné à Trebigne, reprit la Rascie, qui seule refusoit de le reconnoître, après la mort de son ban; fit la paix avec les Hongrois, avec qui il convint que la Save sépareroit les deux états, & enfin fut inhumé dans l'église de S. Michel à Trebigne.

Voilà la suite des rois de Dalmatie, appellés par le prêtre de Dioclée, rois de Servie, jusqu'au regne de Basile de Macédoine. Car ce qu'on dit de la descente des Sarasins dans cette province ne convient qu'à ce temps; & par conséquent Paulimir regnoit en Trebigne, en même-temps que Basile à Constantinople. Les peuples établis alors dans la Dalmatie étant incontestablement des Serviens, ce royaume doit avoir été démembré d'assez bonne heure de celui de Servie; car on trouve d'autres rois dans la Servie, & ceux-ci n'y possédoient rien, ainsi que notre historien le fait voir à l'article de Rabisvoi & de Vladimir. Ce qu'il écrit des Croates n'est pas exact. Il a dû dire que la Croatie fut conquise par les François sous le regne de Charanimir, & que Crepimir, l'un de ses descendans, la reprit.

La foiblesse de l'empire de Constantinople dans le commencement du IX siécle, lui attira le mépris des Esclavons; & les villes mêmes qui lui avoient toujours été soumises, commençoient à se remettre en liberté: mais le besoin que les uns & les autres eurent des empereurs pour se défendre des Sarasins, les fit rentrer dans le devoir. Basile qui commença à regner en 867, remit les villes sous sa souveraineté, & se fit respecter des peuples qui ne lui étoient pas soumis.

On dit ensuite que Paulimir en mourant laissa la reine grosse, & qu'elle accoucha sept jours après d'un enfant mâle, qu'on nomma *Tiescemir*, & qui ne fut reconnu que d'une très-petite partie de la Dalmatie. Ce Tiescemir épousa la fille de Cidomir, ban de Croatie, de qui il eut deux fils, Prédemir, & Crescimir. Notre historien ne s'étant proposé que de donner la suite des rois, ne parle point de ce qui arriva dans la Dalmatie après la mort de Paulimir jusqu'au regne de ces deux freres: mais on apprend de Constantin Por-

phyrogenete, que les rois de Servie furent maîtres alors de six gouvernemens, & que la Croatie eut des bans particuliers. Il nomme entr'autres, les bans de Trebigne, *Bela*, qui vivoit du temps de Paulimir; *Cra.nan*, son fils, gendre de Blastemir roi de Servie, qui le déchargea de tout hommage; Phalimir, fils de Crainan, *Tzutzemir*, fils de Phalimir, qui vivoit de son temps. On donnera ailleurs les bans de Croatie: Cidomir le dernier d'entr'eux, eut pour successeur, *Crescimir*, fils de sa fille, qui reprit la Paganie, le pays des Zachlumes, & la Bosnie, en même-temps que *Prédemir* son frere reprit la Trebigne & la Rascie.

La postérité de ces deux freres regna dans la Dalmatie, qui depuis ne se trouva plus toute sous la puissance d'un seul homme. Crescimir eut pour successeur *Etienne*, son fils; & à celui-ci succeda son fils *Wemir*, qui mourut sans laisser de postérité. On nomme aussi ceux qui regnerent après lui, *Crescimir II*, son frere, surnommé *le Grand; Dircislas*, fils de Crescimir, qui commença à regner l'an 1000 de J. C. *Crescimir III*, fils de Dircislas, qui fut fait prisonnier, & conduit à Constantinople, par les généraux de l'empereur Basile, l'an 1024.

Prédémir en mourant partagea ses états entre ses quatre fils qui furent tous tués, sans qu'il se pût sauver de cette famille que Sylvestre, fils de Boleslas, l'un des quatre freres. Après leur mort, Leget fils naturel du roi Etienne, regna peu de temps, & mourut de peste avec ses sept enfans. *Sylvestre* fut appellé alors à la couronne, & il eut, à ce qu'on prétend, pour successeurs *Tugomir*, son fils, qui enleva le pays de Zachlumes aux rois qu'on vient de nommer; *Hralimir*, fils de Tugomir; *Pétrislas*, fils de Hralimir; *Vlamir*, fils de Pétrislas, qui fut fait prisonnier par Samuel roi de Bulgarie, puis se laissa surprendre par Vladislas dernier roi du même pays, qui lui fit trancher la tête le 22 mai de l'an 1015, & *Draghimir*, autre fils de Hralimir, qui se préparant à rentrer dans ses états après la destruction du royaume de Bulgarie, fut assassiné à Cataro.

L'empire de Constantinople ne s'étoit vu de longtemps si florissant: Basile y réunit en peu d'années la Bulgarie, la Bosnie, la Rascie & toute la Dalmatie, où ses prédécesseurs, depuis Héraclius, ne conservoient que quelques places, souvent envahies dans les derniers temps par les rois dont on vient de parler. On peut voir ailleurs comment ses successeurs perdirent ces belles provinces: ils rendirent à *Etienne II* tous les états dont Crescimir son pere avoit joui; & *Crescimir IV* son fils qui lui succéda, regnoit avant l'an 1059, & se montrant peu reconnoissant envers les Grecs, cessa de reconnoître leur souveraineté l'an 1067. Il vivoit encore en 1073. *Slavison*, qu'on met au rang des rois de Dalmatie, doit lui avoir succédé; & c'est probablement lui, qui fut fait prisonnier en 1075 par le comte Ami, gentilhomme Normand. *Zuinimir* succéda à Slavison, mit la Dalmatie sous la protection du saint-siége, à qui il s'engagea de payer tous les ans un tribut, & fut le dernier roi de cette partie de la Dalmatie; car *Etienne III* qui lui succéda, & qui paroît avoir été fils de Crescimir IV, ne fut roi que de nom. Zuinimir vivoit encore en 1080, & ce fut de son temps que Bodin, roi de Servie, ou de l'autre partie de la Dalmatie, détacha de celle-ci la Bosnie qui en avoit toujours dépendu. Sa veuve traitée d'une maniere peu convenable à sa dignité sous le regne d'Etienne, appella à son secours *Ladislas* roi de Hongrie son frere, qui envahit presque tout le royaume.

Par ce qui a été dit ci-dessus, on voit que ce royaume ne comprenoit plus alors que la Croatie & la Dalmatie jusqu'à la Narenta. On va continuer de décrire les révolutions qui y sont arrivées, avant de reprendre la suite des successeurs de Prédemir dans la Dalmatie méridionale. Les Vénitiens avoient eu occasion d'y mettre le pied pour le service des empereurs Grecs dès le regne de Crescimir II, & ils y avoient pris quelques places où il semble qu'ils aient conservé depuis quelque autorité. Le royaume étant détruit, ces places gouterent la douceur de la liberté pendant quelques années; parceque Ladislas détourné par d'autres guerres, ne put porter ses armes jusque-là; ce qui fut cause qu'il ne s'appella roi que de la Croatie: mais *Caloman* son neveu & son successeur, étant entré dans ce pays l'an 1102, & ayant défait *Pierre*, qui portoit le titre de roi, obligea toutes les places de se soumettre, & se fit solemnellement couronner roi de la Croatie & de la Dalmatie à Belgrade, ville épiscopale, dont le siége a été transféré depuis à Scardonne. On remarque que ce prince fit alors un traité avec les Vénitiens pour la conservation des places maritimes, que les Normans paroissoient muguetter; mais que ces républicains y porterent le trouble les premiers: Spalato & Zara se livrerent à eux, & elles furent punies rigoureusement de leur révolte. Le mauvais succès de la premiere entreprise ne rebuta pas la république. Le doge Ordelafe Falier se fit autoriser en 1115 par Alexis Comnene pour envahir la Dalmatie: il prit Zara, Belgrade, Trau, Spalato; se fit appeller duc de Dalmatie & de Croatie, & fut enfin tué les armes à la main, l'an 1117. Ce ne fut plus ensuite que troubles & que confusion; les Vénitiens chassés plus d'une fois, s'obstinerent à reprendre les places qu'ils avoient eues une fois en leur pouvoir; & Néeman, roi de l'autre partie de la Dalmatie, y formant des prétentions pour lui même, augmenta le désordre, qui devint extrême, quand Bela frere d'Etienne roi de Hongrie, prétendit que ces pays devoient lui être accordés pour apanage. L'empereur Manuel, dont Bela étoit gendre, s'intéressant pour lui, entra dans la Dalmatie vers l'an 1169, & ne menageant pas plus les Vénitiens que les Hongrois, prit aux uns & aux autres jusqu'à cinquante-sept places. Trau, Spalato, Salone, Sebenico, Scardonne, furent du nombre. Les Vénitiens en reprirent quelques unes, les Hongrois d'autres: enfin Manuel mourut en 1180, & l'année suivante Bela ayant succédé à son frere au royaume de Hongrie, les Grecs se retirerent, & il n'y eut plus de guerre qu'entre lui & les Vénitiens. Ce n'est pas ici le lieu de marquer en détail combien de fois chaque place fut prise & reprise par les uns & par les autres; ils ne purent jamais s'accorder, & les papes eurent beaucoup de peine à ménager entr'eux quelques tréves de peu de durée. *Emeri*, fils du roi Bela, fut pendant quelques années gouverneur de la Dalmatie. *André* son frere qui lui succéda avec le titre de duc d'Esclavonie, y réunit quelques places du pays de Chelm, de l'autre partie de la Dalmatie. On dit que la même qualité fut donnée à *Caloman* fils d'André; que les gouverneurs qui y furent envoyés depuis de Hongrie, furent appellés bans de l'Esclavonie; & on en nomme deux, *Ladislas*, vers 1245, & *Etienne*, vers 1251. Il y survint bientôt de nouveaux desordres: les peuples mécontens du gouvernement eurent pour ban *Radic* ou *Stepcon*, qui devint, aux dépens des Hongrois, un des plus puissans princes de son temps; car tenant sous sa main tout ce qu'ils avoient possédé au midi de la Save, il fut maître de toute la Croatie, de la Dalmatie jusqu'à la Narenta, du pays de Chelm, & de la Bosnie que les Hongrois avoient prise dès l'an 1154. Il n'osa pourtant se déclarer souverain de ces pays, & reconnut la supériorité des rois de Servie. Il eut deux fils, *Paul* & *Gregoire*: le premier laissant à son frere le titre de *comte maritime* avec une ombre d'autorité, fut en effet maître de tout: & *Mladin*, son fils, fut pendant quelques années aussi grand maître que Paul & que Stepcon. On dit que dans ce temps-ci *Gregoire*, neveu de Mladin, comte ou gouverneur des villes de la Croatie, entre Zermagna & la Cerca, s'étant fait donner le titre de comte de Dalmatie, ou des villes de la Dalmatie, par le pape Boniface VII, ce pays commença à être regardé comme une portion de la Dalmatie. Mladin eut plusieurs démêlés avec les Vénitiens qui l'inquiéterent, comme ils

avoient inquiété les rois de Hongrie ; mais son insolence seule le perdit. Les seigneurs s'étant révoltés contre lui, il se vit en moins de rien exclus de la plupart des places, & en l'an 1322 il fut obligé d'implorer les secours de *Charles* roi de Hongrie, qui le retint en prison & remit sous sa souveraineté toutes les provinces qu'il avoit perdues au commencement de son regne. *Louis*, fils de Charles, enleva aux Vénitiens toutes les places qu'ils tenoient dans la Dalmatie, & les força en l'an 1381 d'accepter un traité, par lequel les Doges renoncerent à leurs prétentions & au titre de ducs de la Dalmatie & de la Croatie qu'ils avoient conservé jusqu'alors. La Bosnie devint en 1366 par sa concession un royaume séparé de la Dalmatie ; & après sa mort, le pays de Chelm fut uni au royaume de Bosnie. Peu après, les diverses prétentions de Sigismond, de Ladislas roi de Naples, qui se disputoient la couronne de Hongrie, donnerent occasion aux Vénitiens de rentrer dans la Dalmatie. Ladislas leur vendit Zara en 1409, & les années suivantes ils prirent toutes les places maritimes, que les rois de Hongrie n'ont pu reprendre depuis, bornés au vain titre de ban de Dalmatie, qui a passé avec leurs droits aux princes de la maison d'Autriche. Sultan Mahomet ayant détruit en 1463 le royaume de Bosnie, en fit un beglierbeglicz, d'où depend tout ce que les Turcs prirent en même-temps dans la Dalmatie.

Avant que de reprendre la suite des successeurs de Prédemir, il est nécessaire d'examiner pourquoi ces princes furent appellés rois de Servie. Il est certain que le prêtre de Dioclée a eu tort d'apppeller ainsi les prédécesseurs de Prédémir, puisqu'il y avoit alors d'autres rois dans la Servie ; & l'on sait aussi que Prédémir & ceux qui lui succéderent, ne posséderent rien dans la Servie que dans le treiziéme siécle, c'est-à-dire, après le temps où le prêtre de Dioclée écrivoit. Il a donc fallu que ce titre ait été donné à ces rois, parcequ'ils avoient succédé aux droits des rois de Servie ; & comme le royaume fut entierement détruit du temps de Prédémir, il est probable que c'est lui qui a acquis ces droits. On peut voir à l'article de la Rascie, comment il a pu les acquérir. Ce qu'on dit ici, suffit pour faire voir que le prêtre de Dioclée ne s'est trompé, que parcequ'il a cru que les prédécesseurs de Prédémir avoient eu le même titre que lui. On a déja parlé de quelques successeurs de ce prince : en voici la suite.

Etienne Dobroslas, appellé aussi *Boesthlas*, fils de Draghimir, s'étant échapé de Constantinople, entra dans les états de son pere, y rétablit le royaume de Servie vers l'an 1040, & battit plusieurs fois les Grecs. *Michel*, fils, vers l'an 1050. *Constantin Bodin*, fils, vers 1080. *Michel* II, fils, vers 1106. *Dobroslas* II, petit-fils de Dobroslas. *Vladimir* II, petit-fils de Michel I. *George*, frere de Michel II, vers 1115. *Grabessa*, arriere-petit-fils de Dobroslas I. *George*, rétabli vers 1124. *Draghinia*, frere de Grabessa, vers 1144. *Rodoslas* II son fils, vers 1155. Bodin avoit ajouté vers l'an 1080 la Bosnie aux états que son pere lui avoit laissés, & il possédoit aussi quelques places voisines de la Rascie au-delà de la Morava, comme Naisse, & le petit canton de Dendra : mais ses enfans se rendirent odieux, & les divisions entre les princes causerent des desordres qui auroient ruiné ce royaume, s'il avoit été attaqué au dehors. Rodoslas n'étant plus inquiété par les princes du sang, fut détrôné par quatre freres, fils d'Urose, qu'on nomme *Bela*, *Desa*, *Primislas* & *Urose*. Geiza roi de Hongrie, qui les favorisa, eut d'eux la Bosnie, & l'empereur Manuel ne s'y opposa pas, parcequ'ils lui céderent le canton de Dendra. Desa reprit, dit-on, presqu'aussitôt ce petit pays, & après qu'il eut été conduit à Constantinople en 1173, *Nééman* son fils, attaqué par Manuel qui se déclara pour Rodoslas, ne se tira de l'embaras où la mauvaise foi de son pere l'avoit jetté que par ses soumissions. On dit qu'il se fit appeller grand jupan de Servie, & qu'il établit son siége à Prestine dans la Rascie. Ses successeurs furent en 1189 *Thiomile*, fils ; en 1190 *Syméon*, frere ; *Etienne*, fils, vers 1198 ; *Vulc* ou *Vulcan*, frere ; *Etienne*, rétabli vers 1204 ; *Nééman* II, surnommé *Crapale*, fils, vers 1232 ; *Etienne Urose*, fils, vers 1254. *Urose Milutin*, fils, vers 1288 ; Rodoslas, dernier roi de la premiere race, ne mourut que du temps d'Etienne I, à qui les Hongrois enleverent une partie du pays de Chelm, dont le reste fut tenu en propriété par des comtes. Il n'eut le titre que de grand jupan de Servie : son frere Vulc qui en même-tems étoit appellé roi de Dalmatie & de Dioclée, le dépouilla de ses états vers l'an 1202 ; mais il y rentra depuis, & vers l'an 1220 il fut couronné roi de Servie de l'autorité du pape Honorius III. Nééman Crapale, son fils, ajouta à ses états quelques places qu'il enleva aux Grecs dans l'Albanie & la Macédoine, l'ancien royaume de Servie, & une partie de la Bulgarie, au-delà de la Morava. Urose I étant mort vers l'an 1288, Etienne Dragutin, l'aîné de ses fils, renonçant à la couronne, ne retint que l'ancien royaume de Servie, qui de son nom fut appellé la Terre du roi Etienne. Urose le reprit après sa mort, l'an 1309 ; & neuf ans après, Charles roi de Hongrie, favorisant la révolte de plusieurs seigneurs, le força de soumettre son royaume à celui de Hongrie. *Vladislas*, fils d'Etienne Dragutin, succéda à son oncle au mois de novembre de l'an 1321 ; mais sa cruauté aliena les peuples de lui, & dès l'année suivante on lui fit succéder *Etienne* III, fils naturel d'Urose. Ce fut sous le regne de celui-ci que les bans de Bosnie commencerent à se rendre maître du pays de Chelm ; & ils acheverent de l'envahir du temps d'*Etienne Duscien*, qui détrôna son pere en 1333, & fut le plus illustre des rois de Servie. Comme on doit parler ailleurs de lui, il suffit de dire ici, que pendant les troubles il prit aux Grecs l'Acarnanie, la Macédoine, la Thessalie, & se fit appeller empereur des Romains & des Serviens. Il se préparoit à achever de détruire l'empire de Constantinople lorsqu'il mourut, le 18 décembre de l'an 1356. *Urose* III son fils, fut le dernier roi de Servie : Siniscien son oncle lui disputant la couronne, les Grecs reprirent sur lui la Thessalie. Ensuite voulant dépouiller un seigneur nommé Vucascin, à qui il avoit donné le titre de crale, ou roi de Servie, inférieur à celui d'empereur qu'il avoit retenu, il perdit la bataille, & fut fait prisonnier par ce Vucascin, qui pour n'avoir plus rien à craindre de lui, le fit assommer l'an 1368. On verra ailleurs ce que devinrent après sa mort les provinces qui ne sont pas de la Dalmatie. La Zenta continua d'être gouvernée par des comtes, qui furent bientôt sous la dépendance des rois de Bosnie, & elle fut prise en même-temps que la Bosnie par les Turcs, qui l'ont mise sous le beglierbeglicz de Macédoine. On parlera en son lieu de ce qui regarde Raguse & son état. * Pline, *liv.* 3. Velleius Paterculus. Suetone. Constantin Porphyrog. *du gouvernement de l'emp.* Le prêtre de Dioclée, *hist. de la Dalmatie.* Du Cange, *familles Byzant.*

DALMATIN (George) ministre luthérien dans la haute Carniole, & maître-ès-arts, étoit un homme savant, & principalement dans les langues modernes. Ayant traduit en 1580 la bible allemande de Luther en langue esclavonne, qui est sur-tout en usage dans la Stirie, la Carinthie & la Carniole, les états du pays voulurent la faire imprimer par Jean Manlius, imprimeur de Laubach, & le premier qui eût établi une imprimerie en ce lieu ; mais l'archiduc Charles d'Autriche s'opposa à cette impression. Cependant les états persévérant dans leur dessein, firent recevoir cette traduction en 1581, & en 1583 ils envoyerent Dalmatin & Adam Bohoritsch à Wittemberg, où l'impression en fut commencée le 28 mai 1583, & achevée en six mois. Dalmatin dédia cet ouvrage aux états de Stirie, Carinthie & Carniole. Cette version est encore en usage dans la Carniole parmi les ecclésiastiques. Dalmatin eut ensuite le pastorat de S. Khaziam ou Ca-

tiani, près d'Aurſperg, dans le diocèſe du patriarche d'Aquilée. Nous ignorons le temps de ſa mort.

DALMATIQUE, ornement d'égliſe que portent les diacres & les ſoudiacres quand ils aſſiſtent le prêtre qui chante une meſſe, ou lorſqu'il va en quelque proceſſion ou cérémonie. On peint S. Etienne revêtu d'une dalmatique. Du Cange dit que les empereurs & les rois, dans leurs ſacres & autres grandes cérémonies, étoient vêtus de dalmatiques. Cet ornement n'appartenoit autrefois qu'aux diacres de l'égliſe de Rome. Les autres ne le pouvoient porter que par indult & conceſſion du pape, dans quelque grande ſolemnité. Herbert dit que la tunique étoit le propre des ſoudiacres; la dalmatique des diacres, & la chaſuble des prêtres. Le pape Zacharie avoit coutume de la porter ſous ſa chaſuble, & les évêques en portent encore. C'étoit un ornement ſacerdotal, qu'on a pris ſouvent pour la chaſuble, qui étoit blanc, moucheté de pourpre; & c'étoit auparavant un habit militaire, à ce que dit Amalarius. Alcuin dit que le pape Sylveſtre en introduiſit le premier l'uſage dans l'égliſe: mais elle étoit différente de celles d'à-préſent. Elle étoit faite en forme de croix, avoit du côté droit des manches larges, & du côté gauche de grandes franges, leſquelles ſignifioient, ſuivant ce que dit Durandus, les ſoins & les ſuperfluités de cette vie. On n'en mettoit point par conſéquent du côté droit, à cauſe que l'autre vie en eſt exempte. Les chappes des crieurs & des maîtres de confrairies, ſont faites en forme de dalmatique ou de tunique. L'uſage en eſt venu originairement de Dalmatie, ce qui leur a donné ce nom, à ce que diſent Iſidore & Papias. En Berri & en Touraine on l'appelle *Courtibaut*. Les payſans de Berri & autres lieux de la Loire, ont des habits en forme de caſaques longues, qu'ils appellent *Daumais*, ce qui eſt apparemment un mot corrompu de dalmatique.

DALMATIUS ou DELMATIUS, fils de l'empereur Conſtance-*Chlore*, & de Théodore belle-fille de Maximien-*Hercule*, étoit frere de Conſtantin *le Grand*. Il porta la pourpre & le titre de *nobiliſſime*, & eut deux fils, dont l'un ſe nomma DELMATIUS comme lui, & l'autre *Annibalien*. Le premier qu'on avoit créé Céſar vers l'an 335 ou 336, fut aſſaſſiné par ordre de ſon couſin Conſtance, fils de Conſtantin *le Grand*, l'an 338. Le nom de *Dalmatius* eſt corrompu; on ne trouve ſur les médailles que celui de *Delmatius*. * S. Jérôme, *en ſa chron.* Zoſime, *l.* 2. Eutrope, *l.* 10. Oroſe, *l.* 7. *c.* 28. Victor, *epiſt.* Bullenger, *imp. Rom. l.* 2, *c.* 10.

DALMATIUS ou DELMATIUS, évêque de Cyzique, dans le V ſiécle, aſſiſta au concile d'Ephèſe.

DALTON, ville d'Angleterre avec marché dans la contrée du comté de Lancaſtre, qu'on nomme *Lanſdale*: elle eſt ſituée dans une campagne qui n'eſt pas éloignée de la mer. Il y a un ancien château où l'on conſerve les regiſtres, & où l'on enferme les priſonniers pour dettes. Elle eſt à 200 milles anglois de Londres. * *Diction. angl.*

DALY (Daniel ô) en entrant dans l'ordre de S. Dominique, prit le nom de *Dominicus à Roſario*. Il étoit né dans le comté de Kerry en Irlande, & avoit paſſé quelque temps dans le couvent que ſon ordre conſervoit encore à Traly; mais il dut la principale part de ſon éducation à la Flandre. C'eſt de-là qu'il fut invité de paſſer à Liſbonne pour y encourager & avancer la nouvelle fondation du couvent que Philippe IV avoit réſolu de bâtir pour les Dominicains Irlandois, ce prince étant pour lors maître du Portugal. Le pere ô Daly eut l'adreſſe de s'inſinuer ſi bien dans l'eſprit de la ducheſſe de Mantoue, couſine germaine du roi, à laquelle Philippe avoit confié le gouvernement de ce royaume, qu'elle n'épargna rien pour perfectionner & achever cet établiſſement. Etant fini, elle fit nommer ce religieux pour en être premier ſupérieur. Ce couvent s'appelle *Corpo-Sancto*. C'eſt par ſon crédit auſſi que fut fondé un monaſtere du même ordre nommé Bon-Succès, pour des religieuſes Irlandoiſes. Lorſque le duc de Bragance monta ſur le trône, le pere ô Daly devint confeſſeur de la nouvelle reine, & eut tellement la confiance & l'eſtime du roi, qu'il l'employa dans les affaires de la plus grande conſéquence pendant tout le reſte de ſon regne. En 1655 il l'envoya en qualité d'ambaſſadeur auprès de Louis XIV roi de France, pour négocier un traité d'alliance & d'affinité entre les deux cours. Arrivé à Paris, il ne voulut pas déroger aux régles de ſon ordre: c'eſt pourquoi il ſe choiſit un logement dans la maiſon des Jacobins de la rue S. Honoré. Il conſentit néanmoins d'aller à l'audience du roi avec l'éclat d'un ambaſſadeur. Son maître étant mort le 6 novembre 1656, il célébra avec beaucoup de magnificence l'avénement de ſon fils & héritier au trône de Portugal, ayant fait de grandes largeſſes au peuple, & des illuminations ſuperbes ſur la Seine. Les auteurs de la bibliothéque dominicaine prétendent qu'il mourut la même année à Paris; mais ils ſe trompent, puiſque l'inſcription qui ſe lit ſur ſa tombe à Liſbonne le fait vivre juſqu'en 1662. Un écrivain, nommé Baronius, dans ſon *Apolog. lib.* 2, *ſect.* 1 & 4, prolonge mal-à propos ſa vie juſqu'en 1666, & en fait un magnifique éloge par rapport à ſon intégrité, ſa modeſtie, & ſon mépris pour les choſes temporelles. « Il vint, dit-il, fort jeune » d'Irlande en Eſpagne, où étant admis dans l'ordre » de S. Dominique, il continua ſes études dans la pro» vince de Caſtille, & y jetta de telles ſemences de » piété & de ſageſſe, qu'elles devinrent l'admiration » de Louvain, de Madrid, de la France, & de preſque » toute l'Europe. Ayant été nommé archevêque de » Goa, il refuſa cette dignité. Enſuite dequoi il fut » ambaſſadeur de Portugal auprès du roi très-chrétien, » où il devint l'amour & la vénération de toute la cour, » qui lui donna ce bel eloge, *que perſonne n'a jamais* » *ſu faire une union plus heureuſe de la piété avec la pru-* » *dence, de la modeſtie & de l'humilité religieuſe avec la* » *gravité & la ſageſſe d'un ambaſſadeur, &c.* » Cette modeſtie cependant ne l'empêcha pas d'exercer les fonctions ou charges de ſon ordre. Il fut cenſeur de l'inquiſition, viſiteur général & vicaire général du royaume. Il mourut le 30 juin 1662, âgé de ſoixante-ſept ans, & fut enterré dans la chapelle de ſon couvent, ſous un monument, ſur lequel ſe voit l'inſcription ſuivante.

Hic jacet venerabilis P. M. DOMINICUS ô DALY, hujus & conventus monialium Boni ſucceſſûs fundator; in variis regum legationibus fœlix, épiſcopus Conimbricenſis electus, vir virtute, litteris & religione conſpicuus. Obiit anno 1662, *ætat.* 67. On ne connoît d'ouvrage de ſa façon que celui qui a pour titre: *Initium, incrementum, & exitus familiæ Giraldinorum Deſmoniæ comitum Palatinorum Kyerriâ in Hibernia, ac perſecutionis hæreticorum deſcriptio, ex nonnullis fragmentis collecta ac latinitate donata; Ulyſſipone*, 1655, *in*-8°. * *Mémoires communiqués* par un ſavant Irlandois.

DAM, petite ville des Pays Bas, à une lieue de Bruges, & à deux lieues de l'Ecluſe, ſur le confluent du vieux canal qui mene de Bruges à Gand, avec celui qui va de Bruges à l'Ecluſe. C'eſt auſſi le nom d'un bourg de la province de Groningue.

DAMALA ou PLEDA, anciennement *Troëzen* & *Troëzena*, petite ville autrefois épiſcopale. Elle eſt dans la Zacanie en Morée, près de la côte, environ à quinze lieues de Napoli de Romanie, du côté du levant. * Baudrand.

DAMAN, que les Portugais appellent *Damaon*, ville du royaume de Guzarate, dans l'Inde, au-deça du Gange, eſt ſituée ſur la côte du golfe de Cambaïe, à vingt lieues de Surate. Son port eſt très commode, & ſa citadelle eſt bien fortifiée. Les Portugais qui ont bâti cette ville, l'ont conſervée juſqu'à préſent, malgré les efforts des Indiens. Les habitans qui paſſent pour les meilleurs cavaliers des Indes, réſiſterent ſur la fin du

XVII siécle, à quarante mille hommes que le grand Mogol avoit envoyés pour les assiéger. Il n'y a qu'une portée de canon de la mer à Daman, & l'on voit de l'autre côté du rivage le fort de S. Jérôme, qui défend la ville. Les Portugais estiment plus cette place que toutes celles qu'ils possédent en Orient. Elle est gardée par quatre cens soldats blancs, & l'on n'y laisse point entrer les noirs. * Dellon, *relation des Indes orientales.*

DAMARIS, femme d'Athènes, fut convertie par la prédication de S. Paul, comme on le voit dans le 17 chap. des actes des Apôtres. Quelques saints peres ont cru sans beaucoup de fondement, que cette femme étoit l'épouse de S. Denys l'Aréopagite. Le ménologe des Grecs marque sa fete au 4 octobre. * *Voyez* S. Ambroise, *ep. ad Eugen.* Saint Augustin, *serm. de serm.* S. Chryf. *de sacerd.*

DAMAS, *Damasco* ou *Darmsuc*, autrefois ville capitale de Syrie, aujourd'hui de la Phénicie, est des plus grandes & des plus magnifiques du Levant. Les Turcs qui en sont maîtres depuis plus de deux cens ans, la nomment *Scham* ou *Scam Damusco*, & y ont un bassa. Autrefois elle étoit la neuviéme métropole sous le patriarchat d'Antioche. On croit qu'elle fut bâtie par Hus, fils d'Aram, petit fils de Noé, comme le rapporte Joséphe dans le premier livre des antiquités judaïques. L'apôtre S. Paul fut baptisé en cette ville par Ananias, & y prêcha l'évangile : mais ayant été averti du dessein que les Juifs avoient formé contre sa vie, & qu'ils faisoient garde nuit & jour aux portes pour le tuer, les disciples le firent sortir durant la nuit par dessus les murailles dans une corbeille. Damas est située dans une plaine très-fertile, au pied du mont Liban. Elle est enfermée de collines, à la façon d'un arc de triomphe ; & est arrosée de la riviére que les anciens ont nommée *Chrysorrhoas*, comme qui diroit *coulant d'or :* cette riviére s'y divise en divers canaux. Damas a encore un très-grand nombre de fontaines qui la rendent extrêmement agréable. Ses campagnes fertiles & délicieuses, couvertes de fleurs & de fruits, contribuent beaucoup à la rendre fameuse. C'est pour cela que l'écriture la nomme, *ville célébre*, *maison de plaisir & de volupté;* & que divers auteurs l'appellent *le paradis du monde.* Le commerce qui s'y fait de vin, de fruits, de soyes, de laines, de prunes, de raisins, d'eaux de senteurs, de sabres, d'autres armes, &c, y attire nombre de marchands, & porte son nom par tout. Ses maisons sont plus belles au dedans qu'elles ne le paroissent au dehors. Il y a au milieu de la ville un très beau château bâti par un Florentin, à ce qu'on dit. Le négoce est assez florissant à Damas, où les Juifs sont les principaux marchands. Presque toutes les sectes des chrétiens orientaux y ont quelque établissement. On y trouve aussi des catholiques ; & les cordeliers, les jésuites & les capucins y ont chacun un hospice. Voilà l'état moderne de la ville de Damas, qui a souffert de très-grands changemens, aussi-bien que les autres villes de la Syrie & de la Phénicie Elle a été prise, reprise, ruinée & rétablie assez souvent par les Assyriens, par les Babyloniens, par les Perses, par les Macédoniens, par les Romains, par les Parthes, par les Sarasins, par les Tartares, & par les soudans d'Egypte, dont elle a été sujette, jusqu'au regne de Selim I empereur des Turcs, qui s'en rendit le maître en 1517, & depuis ce temps-là les Turcs l'ont toujours gardée, & la possédent encore à présent. Elle est le siége d'un beglierberg ou gouverneur général de ces quartiers-là : mais nonobstant cela, elle est assez déchue, quoiqu'elle soit encore fort habitée, étant presqu'au milieu, entre Antioche au septentrion & Jérusalem au midi, environ à cent quarante mille pas de chacune de ces villes, à deux cens quarante d'Alep, aussi au midi, & à soixante de Barut, & de la côte de la mer de Syrie au levant. Le beglierbeg de Damas, que l'on prononceroit en latin *Damasci præfectura*, est une province ou un gouvernement général de la Turquie, en Asie, ainsi nommée de la ville de Damas sa capitale. Il a sous lui dix sangiacats ou gouvernemens particuliers, qui comprennent la partie méridionale de la Sourie, avec la Terre-sainte, selon le sieur Ricaut & d'autres : mais il y a quelques-uns de ces gouvernemens qui sont héréditaires, & sont plutôt des principautés.

Damas devint vers l'an 2891 du monde, 1044 avant J. C. la capitale d'un royaume qui fut fondé par Rasin, général des troupes d'Adarefer, que David venoit de défaire. Il eut d'illustres successeurs. Benadad son petit-fils ayant fait alliance l'an 940 avant Jesus Christ avec Asa roi de Juda, prit plusieurs places du royaume d'Israël, & après de longues guerres, il assiégea enfin Samarie ; mais il fut contraint de lever le siége, & étant revenu une seconde fois, il fut fait prisonnier. Il vécut peu après avoir obtenu sa liberté. Hazaël général de ses troupes lui succéda, & l'an 884 avant J. C. il défit les rois d'Israël & de Juda alliés contre lui : mais il abusa de ses victoires en commettant des cruautés inouies. Ses successeurs furent moins heureux que lui à la guerre, même vers l'an 836 avant J. C. Damas fut prise par Jérobam II roi d'Israël. L'an 742 avant J. C. 3293 du monde, Rasad dernier roi de Damas, allié avec Phacée roi d'Israël, osa entreprendre le siége de Jérusalem ; il fut repoussé, & deux ans après son royaume fut détruit par Theglatphalasar roi d'Assyrie, & lui défait & tué. Depuis Damas fut la capitale de la Syrie, avant qu'Antioche eût eu cet honneur, sous les rois Seleucides : elle l'a depuis été de l'empire des Sarasins sous les califes Ommiades, & elle l'est encore de la Phénicie.* Josephe, *l. 1, ant. c. 6. Actes des Apôtres, c. 9.* Usserius. Pline. Strabon. Ptolemée, &c. Le Mire, *géog. ecclef.* Belon, *l. observ. c. 94 & suiv.* Sanson. Baudrand.

DAMAS, historien Grec, auteur de la vie d'Eudeme Rhodien, disciple d'Aristote, & le même qu'Aulu-Gelle appelle *Menédeme.* On ne sait pas en quel temps il a vécu. * Aulu-Gelle, *au livre 13, ch. 5.* Vossius, *au liv. 3 des hist. Gr. page 350.*

DAMASCENE, partie de la Syrie, nommée autrement *Cœlesyrie*, c'est-à-dire, *creuse* ou *enfoncée.* Elle prend son nom de la ville de Damas sa capitale.

DAMASCENE, *cherchez* S. JEAN DE DAMAS, & NICOLAS DE DAMAS.

DAMASCIUS, de Damas, vivoit dans le sixiéme siécle, du temps de l'empereur Justinien. Il écrivit un ouvrage en quatre livres des choses extraordinaires & surprenantes. Le premier, qui contenoit 342 chapitres, étoit des *fictions incroyables.* Le second, *des narrations incroyables des démons*, en avoit 52. Le troisiéme de 63 traitoit des *apparitions incroyables.* Et enfin le dernier de 105 chapitres, parloit *des choses qui surpassent la portée de la nature.* C'est ce que Photius nous apprend dans le 130 chapitre de sa bibliothéque : il marque dans le 180, que le même Damascius avoit écrit la vie d'Isidore, dont il rapporte quelques fragmens dans le chapitre 242.

Quelques auteurs croient, avec raison, que ce Damascius est le même philosophe, natif de Syrie, que Suidas dit avoir été de la secte des Stoïciens, & disciple de Simplicius & d'Elamite, tous deux Phrygiens. En effet, il vivoit du temps de l'empereur Justinien, comme Agathias le remarque dans le second livre de son histoire, où il le nomme entre les illustres philosophes de son siécle. Suidas assure qu'il écrivit une histoire philosophique, qui comprenoit autant les vies, que les sentences des philosophes. C'est aussi le sentiment de Vossius, *au l. 2 des hist. Grecs, ch. 22, p. 272 & 273.*

DAMASE, évêque de Rome, étoit Espagnol, selon Anastase & l'auteur du pontifical, & avoit une sœur nommée *Irene*, qui fit vœu de virginité, & mourut à vingt ans. On dit aussi que son pere fut diacre, & prêtre de l'église de Rome ; mais tout cela est fort incertain : on sait seulement qu'il fut fait diacre de cette église

église de Rome sous le pape Libere, & qu'il accompagna ce pape dans son exil. Libere étant mort le 24 septembre 366, Damase fut élu en sa place quelque temps après sa mort, par la plus grande partie du clergé & du peuple de Rome, & ordonné par des évêques; mais d'un autre côté Ursin ou Ursicin, qui avoit fait sa brigue pour être pape, se fit ordonner par quelques autres évêques dans l'église de Sicine. Cette contestation excita une grande division dans la ville de Rome, & y causa même une sédition, qu'on eut de la peine à appaiser: les deux partis en vinrent aux mains, & il y eut un grand nombre de chrétiens tués dans les églises de Rome, pour cette querelle. Le gouverneur de Rome, nommé *Pretextat*, voulant l'appaiser, envoya Ursicin en exil par ordre de l'empereur. Son exil ne calma pas entiérement cette émotion; car les partisans d'Ursicin s'assemblerent dans les églises, dont ils étoient en possession, sans vouloir jamais communiquer avec Damase; & l'empereur ayant ordonné de leur ôter ces églises, ils firent leurs assemblées hors de la ville: de sorte que l'on fut contraint de les chasser tout-à-fait de Rome. Tout cela n'empêcha pas Ursicin d'avoir des partisans secrets en Italie & à Rome. L'évêque de Pouzolles, appellé *Florentius*, & celui de Parme, étoient les plus zélés pour ses intérêts; ils furent condamnés dans un concile tenu à Rome l'an 372, & ensuite relégués par l'autorité de l'empereur. Néanmoins ils trouverent moyen de revenir dans leur pays, & y exciterent de nouveaux troubles. Ils firent accuser de quelque crime le pape Damase par un Juif nommé *Isaac*. L'accusation fut examinée dans un concile d'évêques, tenu à Rome l'an 378, qui déclara Damase innocent. Ce concile écrivit une lettre à l'empereur Gratien, pour le prier de rétablir la paix de l'église de Rome. Cet empereur leur écrivit, qu'Ursicin étoit retenu à Cologne, qu'il avoit ordonné qu'Isaac seroit relegué dans un coin de l'Espagne, & que les évêques de Pouzolles & de Parme, seroient chassés de leur pays. Cependant Ursicin ne laissa pas de revenir en Italie l'an 381. Il excita de nouveaux troubles & tâcha de prevenir l'empereur; mais les évêques d'Italie assemblés dans le concile d'Aquilée l'an 381, lui écrivirent si fortement, qu'il le bannit pour toujours, & laissa Damase paisible possesseur du siége de Rome. Damase tint un concile à Rome en 369, dans lequel Ursace & Valens Ariens furent condamnés. Il en tint un autre en 370 contre les Ariens, dans lequel Auxence, évêque de Milan, fut excommunié. Damase reçut Valerien d'Aquilée, & Pierre d'Alexandrie à Rome; & prit le parti de Paulin contre Melece. Il fut presque surpris par Vital Apollinariste; mais ayant connu l'artifice de cet hérétique, il condamna en un concile tenu en 377 Apollinaire, Vital & Timothée. En 382 il établit Aschole & Anysius évêques de Thessalonique ses vicaires en Illyrie. Il se déclara contre les Luciferiens. Il eut un illustre secrétaire en la personne de S. Jerôme. Après avoir gouverné l'église de Rome pendant dix-huit ans, il mourut l'an 384, & fut enterré, si l'on en croit Anastase, dans le cimetiere qui porte le nom de Damase. Saint Jerôme met Damase au nombre des écrivains ecclésiastiques, à cause de plusieurs opuscules très-courts qu'il avoit composés en vers héroïques, ausquels on peut ajouter ses lettres. Il y en a deux adressées à S. Jerôme dans les œuvres de ce pere. La troisiéme est écrite au nom de ce pape, & des autres évêques d'occident, assemblés à Rome en 370, sur la condamnation d'Auxence, & adressée aux évêques d'Illyrie. Elle est rapportée par Theodoret, *l.* 2, *c.* 22 de son histoire, & par Sozomene, *l.* 6, *c.* 23. La septiéme lettre de Damase est contre Vital, & adressée à Paulin, évêque d'Antioche. Il envoya en même temps des anathematismes, rapportés par Theodoret au *c.* 11 du *liv.* 5 de son histoire, & en latin par Holstenius. On croit que ce sont ces anathematismes, qui sont appellés le *tome des Occidentaux* dans le concile de Constantinople. On a encore une lettre de Damase, rapportée par Theodoret, *l.* 5, *c.* 10, écrite contre Theodoret. Toutes les autres lettres attribuées à Damase, sont supposées. Les décrets qui lui sont attribués dans la collection de Gratien n'ont pas plus d'autorité. Il avoit écrit en vers un poëme de la virginité, dont il ne nous reste rien. On lui attribue des épigrammes & des épitaphes en vers, rapportées par Baronius & par Gruter, comme tirées d'inscriptions de tombeaux de martyrs, recueillies par Mario Milesio Sarrazanio avec ses lettres, & imprimées à Rome en 1638, mais il est certain qu'elles ne sont pas de lui: & on ne peut douter qu'elles ne soient d'un Damase, poëte Espagnol qui vivoit du temps d'Eutrope & d'Orose, comme Suidas l'a observé. Les ouvrages du pape Damase ont été réimprimés à Paris en 1672 *in-8°*. Cette édition est ornée de sa vie assez bien detaillée. Le pontifical où l'histoire des papes qu'on lui attribue, n'est point certainement son ouvrage. Prudence a fait une description du baptistére qu'on croyoit qu'il avoit fait bâtir à Rome. On tient aussi qu'il y fit construire deux églises, & qu'il orna le tombeau de S. Pierre & de S. Paul, qu'il fit chanter les pseaumes suivant la correction des Septante, faite par S. Jerôme, & qu'il introduisit la coutume de chanter l'*alleluia* pendant le temps de Pâque; mais tout cela n'est fondé que sur des témoignages fort incertains. * *Consultez* S. Jerôme, *c.* 103 *des écriv. eccl. en la chron.* Saint Athanase, *ep. ad Afr.* Saint Ambroise, *ep.* 30. Optat, *l.* 2. Ruffin, *l.* 1, *c.* 10. S. Augustin, *ep.* 164. Marcellini, *lib. prec.* Sulpice Severe. Socrate. Sozomene. Theodoret, &c. Bellarmin & Trithême, *des écriv. eccl.* Ciaconius, *in Damaso.* Baronius, *depuis l'an* 359 *jusqu'en* 384. Godeau, *hist. eccl.*, *t.* 1, *l.* 4. Possevin. Bini. Vossius, *des hist. Lat.*, *l.* 2, *c.* 8, *p.* 200. Louis Jacob, *biblioth. pontif. &c.* Tillemont. Baillet. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccl. du IV siécle.*

DAMASE II pape, auparavant évêque de Brixen, ou, comme les autres disent, d'Aquilée, vivoit dans le XI siécle. Il étoit nommé *Popon*, & fut envoyé à Rome par l'empereur Henri III, dit *le noir*, dans le temps que Benoît IX s'étoit mis pour la troisiéme fois sur le siége pontifical, après la mort de Clément II. Popon, qui fut élu légitimement, prit le nom de *Damase*, & mourut de poison, à ce qu'on croit, vingt-trois jours après, à Palestrine, l'an 1048. Pendant le reste de l'année, le siége fut vacant, ou occupé par le même Benoît, qui continuoit dans ses désordres. *Léon d'Ostie, *l.* 2, *c.* 82. Hermann, *en la chron.* Onuphre. Genebrard. Ciaconius. Baronius, *A. C.* 1048. Du Pin, *biblioth. des aut. eccl. XI siécle.*

DAMASIE, étoit une ancienne forteresse des Lycatiens dans la Vindelicie sur le Lech, au lieu où depuis a été bâtie la ville d'Augsbourg, selon le sentiment de Cluvier, & de quelques autres géographes. Quelques-uns aussi tiennent que Damasie est l'ancien nom de *Diessen*, ville des Rhetiens ou Grisons, appellée depuis *Pontes Thessenii*, aux confins de la Vindelicie. *Cherchez* AUGSBOURG.

DAMASIENS (les monts) montagnes de l'Asie. Elles sont vers les sources des rivieres d'Hoang & de Kiang, & s'étendent du nord au sud, entre la Chine & l'Inde de-là le Gange. * Mati, *diction.*

DAMASIPPE, général des armées de Philippe I roi de Macédoine, fut honteusement banni du royaume pour ses débauches.

DAMASIPPE, homme de bas lieu à Rome, qui parvint à l'honneur de la préture. Il prit l'infâme commission d'égorger comme des victimes, les plus nobles citoyens qui avoient favorisé le parti de Sylla. Il massacra Arvina tribun du peuple, & fit traîner son corps par toute la ville; enfin Sylla eut le dessus, & Damasippe reçut le châtiment que méritoient ses cruautés, la 672 année de Rome, & la 82 avant Jésus Christ.

DAMASIPPE, nommé autrement *Lucinius*, sénateur Romain, qui accompagna le roi Juba qui entroit

victorieux dans Utique, & depuis mourut en Afrique avec Scipion, l'an 708 de Rome, & 46 ans avant Jésus-Christ. * Cæsar, *de bell. civil. lib.* 2.

DAMASIPPE, ancien curieux sous l'empire d'Auguste, de l'espéce de ceux que nous appellons du nom italien, *Brocanteurs.* Horace en fait mention dans la III satire *du* 2 *liv.*

Insanit veteres statuas Damasippus emendo.

Il faisoit trafic de toutes sortes d'antiquités, & c'est de lui apparemment que Ciceron se plaint d'avoir acheté certaines piéces curieuses dont il n'étoit pas content. * Ciceron, *epist. lib* 7, *ad Fab. Gall.* Horace, *satir.* 3, *lib.* 2. Lambin, *in Horat.*

DAMASTES de Sigée, historien Grec, fils de Dioxippe, & disciple d'Hellanicus, florissoit sous la LXXVII olympiade, vers l'an 432 avant Jésus-Christ. Il composa divers traités de la Gréce; une espéce de généalogie de ceux qui avoient été au siége de Troye; un catalogue des villes & des peuples, des Poëtes, & des Sophistes, &c. * Denys d'Halicarnasse, *liv.* 1 *des antiq.* Strabon, *liv.* 14. Valere Maxime, *liv.* 8, *chap.* 13. Pline. Plutarque. Suidas. Vossius, *des historiens Grecs, liv.* 3, *ch.* 5, *& des math. ch.* 69, §. 1.

DAMATRION, femme de Sparte, qui tua son fils de sa propre main, parcequ'il s'étoit comporté lâchement dans la guerre entre les Spartes & les Messeniens. On mit sur son tombeau une épitaphe grecque, qu'on a ainsi traduite en vieux françois.

Damatrion tua ce gendarme fuitif,
Combien qu'il fût sorti de son ventre fidelle,
Et puis le vint jetter dans ce vallon chetif,
Comme du tout indigne & de sa ville & d'elle.

Fulgose, *liv.* 5, *chap.* 8, nous l'a donnée ainsi en latin.

Hunc timidum mater Damatrio ipsa peremit,
Indignum matre hac atque Lacedemone.

DAMBÉE, ville & royaume d'Afrique dans le pays des Abyssins. Les dernieres relations qui nous viennent de ce pays là, assurent que c'est assez souvent le séjour du Negus. Marmol en parle aussi. On assure qu'il y a un lac du même nom, que le Nil traverse, & que ce lac a vingt une isles, dont la principale est nommée *Dek.* * Marmol, *l.* 9. Isaac Vossius, *de Nilo.*

DAMGARTEN, petite ville de la Poméranie royale en Allemagne. Elle est située à l'embouchure de la riviere de Recknitz, dans le comté de Bardt, à neuf lieues de la ville de Stralsund, du côté du couchant. * Mati, *diction.*

DAMHOUDERE (Josse de) célebre jurisconsulte qui vivoit dans le XVI siecle. Quelques auteurs prétendent qu'il écrivoit lui-même son nom DAMHOUDIER; mais dans son épitaphe françoise rapportée dans la bibliothéque Belgique, il est nommé *Josse de Damhoudere*, & on lui donne les qualités de *chevalier*, *docteur en deux droits*, *conseiller & commis des finances*, *tant de feu de très-haute mémoire l'empereur Charles-le-Quint*, *comme aussi du roi catholique son fils*, *roi d'Espagne.* Il naquit à Bruges le 25 novembre 1507 d'une famille illustre, & après le cours ordinaire des études, il s'appliqua à celle du droit civil en 1527 à Louvain sous les plus célébres docteurs qui y enseignoient alors, & en particulier sous Nicolas Heems, de Bruxelles, qui le prit chez lui en pension. Damhoudere alla ensuite à Orléans, où il reçut le dégré de docteur en l'un & l'autre droit. Rendu à sa patrie, il fut d'abord syndic ou pensionaire de la république de Bruges; & ensuite depuis le 6 janvier 1551 il fut, comme on l'a dit, conseiller & commis des finances durant 30 ans de Charles-Quint, & de Philippe II. Voici ce que Damhoudere nous apprend lui-même sur cela dans la préface de sa pratique civile : il dit, que Marie d'Autriche, veuve du roi de Hongrie, ayant été appellée par son frere au gouvernement des Pays-Bas, elle le fit entrer dans l'administration des finances, sans écouter les raisons qu'il apportoit pour s'excuser d'accepter un emploi qui lui paroissoit si peu convenable à sa profession & à ses études. Cet habile homme est mort à Anvers le 22 janvier 1581. Il avoit épousé Louise de Chantraines de Broucsaulx, qui est morte le 20 juin 1585. Les ouvrages de Damhoudere sont : 1. *Patrocinium pupillorum, minorum & prodigorum*, à Bruges, 1544 *in-folio*, à Anvers 1546, & encore ailleurs. Cet ouvrage a été traduit en françois, & imprimé ainsi à Anvers 1567, & à Bruges 1730, sous ce titre : *Le refuge & garand des pupilles, orphelins & prodigues.* Dans cette traduction on nomme l'auteur *Damhoudier.* 2. *Subhastationum exegesis compendiosa*, à Louvain 1558, & en françois à Gand 1564 *in-8°*. Cet ouvrage a été réimprimé à Bruges en 1730. 3. *Enchiridion rerum criminalium*, à Anvers, à Lyon & ailleurs; en françois à Louvain 1554, en flamand à Louvain, & en allemand à Francfort 1565. Ce livre fut mis en 1625 à l'*index* des livres défendus, à Rome, jusqu'à ce qu'il fût corrigé. 4. *Praxis rerum civilium*, avec les notes de Nicolas Tuldenus, à Anvers 1617 *in-4°*, & en 1646, & réimprimé *in-fol.* avec la *Praxis rerum criminalium.* 5. *Similia & paria juris utriusque*, à Anvers 1601 *in-4°.* avec les notes de Tuldenus. 6. *Parenæses Christianæ*, à Anvers 1571 *in-4°*, à Venise 1572 *in-8°* : c'est un ouvrage de piété, tiré principalement de l'ancien & du nouveau testament. 7. *De magnificentiâ politiæ civitatis Brugarum :* cet ouvrage a été imprimé depuis en flamand à Amsterdam *in-4°*. l'an 1688, sous le titre de Chronique des comtes de Flandre & ducs de Brabant, &c. 8. *Oratio panegyrica in laudem Hispanorum negotiatorum*, à Louvain 1558. 9. *Speculum conscientiæ :* cet ouvrage est resté manuscrit. Damhoudere fut transporté après sa mort à Bruges, où il a été inhumé. Il laissa un fils qui étoit conseiller au conseil souverain de Flandre. * *Voyez* la bibliothéque Belgique, édition de 1739, tom. II *in-4°*, pag. 766 & suiv.

DAMIANISTES, certaine secte d'hérétiques, qui suivoient les erreurs des Acephales dans le VI siécle. * Nicephore, *l.* 18, *c.* 49. Baronius, *A. C.* 535.

DAMIE, étoit un nom qu'on donnoit à la bonne déesse; en latin, *Damia.* Sa prêtresse s'appelloit aussi Damie, *Damias*, & le sacrifice qu'on lui faisoit étoit encore nommé Damie, *Damium.* Festus qui rapporte ces particularités, prétend que ces noms étoient pris du mot grec δαμόσιον, pour δημόσιον qui signifie *public*, pour exprimer par une contre-vérité, celui de tous les sacrifices qui étoit le moins public & le plus secret; car on ne sacrifioit à la bonne déesse, que dans des maisons particuliéres, portes & fenêtres fermées, sans qu'il fût permis à aucun homme d'être présent au sacrifice; & il étoit défendu aux femmes, qui seules y pouvoient assister, de révéler ce qui s'y passoit. C'est peut-être pour cela qu'on a si peu de connoissance de ce qui regarde la bonne déesse. Quelques-uns disent que cette Damie étoit une Dryade, femme de Faune, qui fut si chaste & si retirée, qu'elle ne vit jamais, ni n'entendit nommer aucun homme que son mari. De-là venoit ce grand soin d'exclure les hommes de ses fêtes, & de voiler même dans la chambre où on les célébroit, tout ce qui pouvoit avoir la forme de mâle; soit en peinture, gravure, sculpture ou autrement. Les femmes seules magnifiquement parées, se donnoient alors toute sorte de licence pendant neuf jours & neuf nuits, dansant, chantant, & faisant ce qui leur plaisoit. * Festus. Alexand. ab Alex, *liv.* 6, *c.* 8.

DAMIE, nom défiguré, *voyez* LAMIE dans l'article AUXESIE.

DAMIEN, (Pierre) cardinal, *cherchez* PIERRE.

DAMIEN, auteur Grec, mathématicien & philosophe, étoit fils d'Heliodore de Larisse. Il composa deux livres d'optique qui sont dans la bibliothéque du cardinal François Barberin, & qu'Isaac Vossius fit transcrire pour les donner au public, comme Jean-Gerard Vossius, pere du premier, l'assure *au traité des mathématiques*, *ch.* 61, § 1.

DAMIEN, sophiste qui étoit d'Ephèse, a été loué de Philostrate, non tant à cause de son éloquence, que pour l'inclination qu'il avoit à faire du bien à tous ceux qui étoient dans la peine. Il dépensa une somme d'argent très-considérable, pour faire réparer le temple de Diane à Ephèse: il en prêta à la république, & laissa plusieurs autres monumens de libéralité, que le même Philostrate remarque, *l. 3 des vies des Sophistes.*

DAMIEN & FULGATIUS, furent envoyés dans la grande Bretagne, par le pape Eleuthere, l'an 181 pour prêcher l'evangile, à la priere de Lucius roi de ce pays. Ils y baptiserent ce roi avec toute sa famille, & tous ses sujets, & abolirent le faux culte des idoles, en érigeant des autels au vrai Dieu. * Polydoer Virgile, *hist. l. 2.*

DAMIEN, chef d'une troupe de voleurs, qui voulant se signaler par quelque action hardie, resolut en 1537 d'aller tuer Soliman II dans sa tente, au milieu de son armée, qui étoit campée sur le rivage de la mer Ionienne, proche de la ville de Butronto en Albanie. Il communiqua son dessein à quelques-uns de ces peuples sauvages, qui habitoient sur le mont de la Chimere, dans la même province; & leur représentant la gloire & le profit qu'ils recueilleroient de cette action, il les fit résoudre à entrer dans son entreprise. Mais ce malheureux étant descendu des montagnes, pour découvrir précisément l'endroit où étoit la tente de ce prince, & étant monté sur un arbre, dont quelques branches s'éclaterent, le bruit le fit découvrir aux janissaires, qui se saisirent de lui, & qui à force de tourmens, lui firent déclarer sa conspiration. Soliman le fit dévorer par une bête féroce qu'il venoit de prendre, & détacha quelques-unes de ses troupes pour aller exterminer ces peuples, qui étoient complices de cette perfidie. * Jovius Pontanus, *l. 36.*

DAMIEN DE GOEZ, Portugais, *cherchez* GOEZ.

DAMIETE, ville d'Egypte, sur la mer, & dans le gouvernement de Garbia. C'est la *Tamiathis* des anciens située vis-à-vis de Peluse, que l'on confond quelquefois avec cette ville. Damiete suivit la destinée des autres villes de ce royaume, lorsque les Sarasins s'en rendirent maîtres. Les Chrétiens croisés l'assiégerent l'an 1213, & s'en rendirent maîtres l'année d'après. Elle fut rendue au sultan l'an 1221. Depuis, le roi S. Louis passa en Egypte, l'an 1249, & aborda le 4 juin à la rade de Damiete, que les Sarasins lui abandonnerent. L'année suivante, ce prince ayant été fait prisonnier, il la rendit pour sa rançon aux barbares qui y mirent le feu, comme disent quelques auteurs, craignant qu'elle ne fût à l'avenir le sujet d'une guerre fatale à leur pays. Damiete a été depuis réparée, & est encore aujourd'hui grande, bien peuplée, & une des clefs du pays, à cause de l'importance de sa situation & de son port sur la mer Méditerranée. Cette ville a été métropole. * Holstenius, *annotat. ad geogr. sacram.* Joinville, *mem.* Jacques de Vitri, *hist. or. l. 3.* S. Antonin, *tit. 19, c. 3.* Blondus, *l. 2, dec. 7.* Paul Emile. Sanut, *l. 3, par. 12, c. 4.* Le Moine de Padoue, *en la chron. l. 2.* Sponde, *aux annal. &c.*

DAMIGELLA TRIVULZI, *cherchez* TRIVULCE.

DAMINO ou DAMINI (Pierre) peintre, Italien de nation, étoit de Castel-Franco, & fils de Damino Damini. Il naquit en 1592, fit un très-grand progrès dans la peinture, & se signala par divers ouvrages à Padoue, aussi-bien qu'à Vicence, à Crême & ailleurs. Il peignoit avec beaucoup de facilité, & possedoit assez bien l'histoire & la fable. Il mourut de peste l'an 1631, aussi-bien qu'un de ses freres, nommé Georges DAMINI, qui étoit aussi peintre. * Rodolfi, *vit. de Pitt.*

DAMIS, Assyrien, vivoit dans le premier siécle, & étoit ami d'Apollonius de Tyane. Il écrivit même un livre de ses discours & de ses prophéties. Philostrate en fait mention dans le livre de la vie d'Apollonius, & Suidas en parle après lui: Eusebe le cite aussi en écrivant contre Hierocles. Il est différent de DAMIS philosophe.

DAMISQUE, *Damiscus*, de Messene, ville de Gréce, dans le Peloponèse, âgé seulement de 12 ans, remporta le prix de la course aux jeux olympiques, un an après le rétablissement de Messene, la quatriéme année de la CII olympiade, & 369 ans avant J. C. Parcequ'après cette victoire, ce jeune homme en rapporta encore cinq autres, tant aux jeux qui se faisoient à Nemée, ville de la même province, qu'à ceux qu'on célébroit dans l'Isthme de Corinthe, les Messeniens lui érigerent une statue. * Pausanias, *in Eliac.* 2.

DAMMARTIN, bourg de France, dans la province de l'isle de France, avec titre de comté, est situé sur une hauteur à sept lieues de Paris, & à quatre de Nanteuil le Haudouin. Il y a un bailliage, auquel furent unies en 1633 les justices de Mori, S. Mesme, S. Suplex, &c. & une eglise collégiale, composée d'un doyen, d'un religieux de l'abbaye de S. Martin aux Bois, premier chanoine prebendé, & de quatre autres chanoines séculiers, qui fut fondée par les comtes de Chabannes. Il y a aussi à Dammartin un prieuré considérable.

Ce bourg a donné son nom aux anciens comtes de Dammartin, dont l'on rapporte la postérité depuis

I. MANASSE's comte de Dammartin, qui souscrivit en 1028, avec plusieurs grands du royaume, la charte de confirmation que le roi Robert accorda à l'abbaye de Coulombes de tous les dons qui y avoient été faits par Roger évêque de Beauvais; & fut pere de HUGUES I, qui suit.

II. HUGUES I du nom, comte de Dammartin, vivoit en 1081, & eut entr'autres enfans de *Rame* sa femme, HUGUES II, qui suit.

III. HUGUES II du nom, comte de Dammartin, laissa de *Rothuilde*, sa femme, ALBERIC I du nom, qui suit.

IV. ALBERIC I du nom, comte de Dammartin, chambrier de France, vivoit ès années 1162 & 1181, & épousa *Clémence* de Bar, veuve de *Renaud*, comte de Clermont en Beauvoisis, & fille de *Renaud* I du nom, comte de Bar, & de *Gille* de Vaudemont, dont il eut ALBERIC II, qui suit.

V. ALBERIC II du nom, comte de Dammartin, mort vers l'an 1200, laissa de *Mahaut*, sa femme, RENAULT, qui suit; SIMON, qui fit *la branche des comtes d'*AUMALE *& de* PONTHIEU, *rapportée ci-après; Alix*, mariée à *Jean* II du nom, seigneur de Trie & de Mouci, dont le fils continua *la postérité des comtes de* DAMMARTIN; (*Voyez* TRIE); *Agnès*, alliée à *Guillaume*, seigneur de Fiennes; & *Clemence* de Dammartin, qui epousa *Jacques* de Saint Omer.

VI. RENAULT comte de Dammartin, épousa 1. *Marie* de Châtillon, fille aînée de *Gui* II du nom, seigneur de Châtillon, & d'*Alix* de Dreux, qu'il répudia pour épouser *Ide*, fille & principale héritiere de *Matthieu* de Flandre, comte de Boulogne, lors veuve de *Gerard*, comte de Gueldres, & de *Bertrand* duc de Zeringhen, dont il eut *Mahaut*, comtesse de Dammartin & de Boulogne, mariée 1. à *Philippe* de France, comte de Clermont: 2. à *Alfonse* III du nom, roi de Portugal, morte sans postérité de ses deux maris avant l'an 1258.

Après sa mort MATTHIEU, seigneur de Trie, lui succéda au comté de Dammartin, ainsi qu'il vient d'être remarqué; & ce comté resta dans la maison de Trie, jusqu'à ce que *Blanche* de Trie, comtesse de Dammartin, & dame de Nesle, le porta à *Charles*, seigneur de la Riviere: laquelle étant morte sans enfans, ce comté échut aux descendans de *Jacqueline* de Trie sa tante, qui avoit épousé *Jean* de Châtillon, comte de Porcean, représentés par JEAN de Fayel, vicomte de Breteuil, qui en jouit peu de temps, étant mort sans postérité, & *Marguerite* de Fayel sa sœur, mariée à RENAULT de Nanteuil, seigneur d'Aci, qui suivit le parti du roi Charles VII, & qui n'en put jouir, le roi d'Angleterre l'ayant donné à *Antoine* de Vergi, seigneur de Champlite, gouverneur de Champagne & de Brie. Mais *Marguerite* de Nanteuil leur fille unique, y rentra, &

porta ce comté en mariage en 1439, à ANTOINE de Chabannes, grand pannetier de France, d'où il passa dans la maison d'Anjou-Mezieres, par le mariage d'*Antoinette* de Chabannes avec RENÉ d'Anjou, seigneur de Mezieres, &c. dont vint entre autres enfans, *Françoise* d'Anjou, comtesse de Dammartin, mariée 1. à *Philippe*, seigneur de Boullainvilliers & de Courtenai: 2. à *Jean* III du nom, sire de Rambures, grand maître des eaux & forêts de Picardie, desquels elle eut des enfans. Ceux du premier lit vendirent ce comté à ANNE duc de Montmorenci, connétable de France, par contrats des années 1554, 1556 & 1561, & ceux du second lit le vendirent au duc de Guise, ce qui fut le sujet d'un grand procès, entre ces deux maisons; mais il fut adjugé au connétable, & confisqué en 1632, lors de la mort du maréchal de Montmorenci; & est à présent possédé par la maison de Bourbon Condé, à qui le roi Louis XIII, en fit don après la mort de ce maréchal.

COMTES D'AUMALE ET DE PONTHIEU.

VI. SIMON de Dammartin, second fils d'ALBERIC II du nom, comte de Dammartin, fut comte d'Aumale, & mourut en 1239. Il épousa *Marie* comtesse de Ponthieu, fille de *Guillaume* comte de Ponthieu, & d'*Alix* de France. Elle prit une seconde alliance avec *Matthieu* de Montmorenci, seigneur d'Attichi, ayant eu de son premier mariage, *Jeanne* comtesse de Ponthieu & d'Aumale, seconde femme de *Ferdinand* III du nom, roi de Castille, morte en 1279; *Agathe*, qui épousa *Jean* vicomte de Châtelleraut; *Philippe*, mariée 1 à *Raoul* II du nom, comte d'Eu & de Guynes: 2. à *Raoul* II du nom, seigneur de Couci, de Marle, & de la Fere: 3 à *Othon* III du nom, dit le *Boiteux*, comte de Gueldres & de Zutphen; & *Marie* de Ponthieu, alliée à *Jean* II du nom, comte de Rouci. * Sainte-Marthe, *histoire de la maison de France.* Du Pui, *droits du roi.* Du Chêne, *hist. de Chât.* De Thou, *liv.* 15. Le P. Anselme, *histoire des grands officiers, &c.*

DAMMIUS ou DAMM (Daniel) professeur en droit, & philosophe, naquit à Witmarsum en Frise l'an 1592. Son pere y étoit ministre, & il lui succéda en 1625. Trois ans après, il fut appellé à Niewland; & en 1631 il fut fait professeur en philosophie & en langue grecque à Franeker. En 1639 il fut nommé sous régent du collége de Leyde, & en 1641 on le fit professeur ordinaire en philosophie dans le même collége. Il mourut le 12 juin de la même année. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DAMNA, ville de Palestine située dans la tribu de Zabulon, & donnée aux Levites. * *Josué*, 21, 25.

DAMNA, ville de Turquie, *cherchez* DELMINO.

DAMNIENS, peuples de l'isle nommée premierement *Albion*, & depuis *Grande-Bretagne.* Ils habitoient le pays appellé à présent Westmorland. Baudrand après Camden, les met dans l'Ecosse méridionale, où sont aujourd'hui les pays de Sterling, Mentrith & Cluydesdale. * Camden, Baudrand.

DAMNIO, ville de Turquie, *cherchez* DELMINO.

DAMNONIENS, peuples de l'isle d Albion, appellée aujourd'hui Angleterre, occupoient les pays nommés à présent Devonshire & Cornouaille. * *Consultez* Camden, qui fait aussi mention du promontoire nommé par les anciens *Damonium* & *Ocrinum.*

DAMO, fille du philosophe Pythagore, vivoit sous la LXX olympiade, vers l'an 500 avant Jesus-Christ. Elle avoit beaucoup d'esprit, de prudence & de fidélité; & ce fut à elle que son pere confia tous les secrets de sa philosophie, & même ses écrits en mourant, avec défense de jamais les publier. Elle observa si inviolablement ces ordres, que se trouvant dépourvue des biens de la fortune, & pouvant tirer une grande somme d'argent de ces livres, elle préfera son indigence & la derniere volonté de son pere à tous les biens du monde. Elle garda sa virginité toute sa vie par ordre de Pythagore, & prit sous sa conduite nombre de filles, qui firent comme elle profession du célibat. * Diogène Laërce, *liv.* 8 *de la vie des phil. Pyth.*

DAMOAN, est une montagne d'Arménie en Asie. Son sommet s'éleve en forme de pyramide, & passe en hauteur tout le reste du mont Taurus. L'on dit qu'on découvre de cette montagne la mer Caspienne, qui en est à soixante lieues. Le haut est tout de souffre, ce qui fait que la nuit elle jette de la clarté, & paroît en feu comme le mont Etna. Toute la Chaldée & la Perse vient en ce lieu pour se fournir de souffre. Il y a aussi des bains chauds sur la croupe de cette montagne, dont quelques-uns sont réservés pour les personnes de qualité: les autres sont pour le commun du peuple. * T. Herbert, *relation de la Perse.*

DAMOCLES, flateur de Denys *le Tyran*, affectoit d'admirer la fortune de ce prince. Il changea de sentiment lorsqu'étant assis sur un lit magnifique, dans un festin où Denys l'avoit convié, il apperçut au-dessus de sa tête une épee nue qui ne tenoit qu'à un petit fil: alors il pria, dit-on, le tyran de le remettre dans son premier état, pour jouir de la médiocrité de sa condition. * Perse, *sat.* 3. Horace, *l.* 1 *od.* 1.

DAMOCRITE, historien Grec, rendit son nom célébre par deux ouvrages; le premier de l'art de ranger une armée en bataille; le second des Juifs, où il rapporte qu'ils adoroient la tête d'un âne, & qu'ils prenoient tous les ans un pélerin qu'ils sacrifioient. On ne sait pas en quel temps il a vécu. * Suidas. Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 3, *p.* 350.

DAMOCRITE ou DAMOCRATE, médecin. On ignore en quel temps il a vécu; mais on sait seulement qu'il écrivit un traité de médecine en vers, comme Gallien le dit assez souvent dans ses écrits; & Pline, *au liv.* 35.

DAMOCRITE, étant préteur, ou général des Etoliens, pendant la guerre qu'ils firent aux Romains, avec Antiochus *le grand*, roi de Syrie, la premiere année de la CXLVII olympiade, & 192 ans avant Jesus-Christ, porta ses citoyens à se joindre avec ce prince. Il avoit répondu à T. Quinctius, ambassadeur des Romains, qui lui demandoit copie de la résolution des Etoliens en faveur d'Antiochus, qu'il la donneroit en Italie, lorsque les Etoliens y seroient campés. Mais il fut pris par Acilius Glabrio au siége d'Heraclée ville d'Etolie, & fut emmené captif à Rome, pour y suivre son triomphe. Il s'échapa de ceux qui le gardoient, & ayant été repris, il se tua en se perçant de son épée. * Tite-Live, *l.* 31, 36 & 37.

DAMOCRITE ou DEMOCRITE, dame de Lacédémone, *voyez* ALCIPE, Lacédémonien.

DAMON, philosophe de la secte de Pythagore, florissoit sous la XCV olympiade, vers l'an 400 avant Jesus-Christ. Il contracta une si étroite amitié avec Pythias, instruit dans l'école du même philosophe, que Denys *le Tyran* ayant résolu de faire mourir l'un d'eux, & ayant permis à Damon d'aller avant sa mort en sa maison donner ordre à quelques affaires domestiques, l'autre lui servit volontiers de caution, & se mit en sa place sous la puissance du tyran. Damon revint précisément à la même heure qui lui avoit été marquée par Denys, lequel admirant la fidélité de ces deux amis, pardonna en faveur de l'amitié à celui qui étoit destiné à la mort, les priant de l'associer dans cette bienveillance réciproque. * Valere-Maxime, *l.* 4 *c.* 7 *ex.* 10.

DAMON, historien Grec, étoit de Cyrène, & laissa une histoire des philosophes, comme nous l'apprenons de Diogène Laërce, *vie de Thalès.* Athenée le cite dans le *liv.* 10, où il dit que Damon avoit parlé de Bysance. On ne sait en quel siécle il a fleuri. *Voyez* aussi Plutarque en la vie de Thesée & de Numa. * Pline, *l.* 7 *c.* 2. Vossius, *des histor. Grecs*, *l.* 3 *p.* 351, *&c.*

DAMON, de la ville de Chæronée, fut un rejetton des descendans du devin Péripoltas, qui ayant mené dans la Béotie le roi Opheltas & les peuples qui étoient sous son obéissance, y laissa une posterité qui fleurit

long-temps depuis, & dont la plupart s'habitua dans la ville de Chæronée, qui fut la premiere conquête sur les barbares, qu'ils en chasserent. Ceux de cette maison, qui étoient presque tous des gens de cœur, s'exposerent tellement, du temps que les Médes faisoient des courses dans la Gréce, & dans les guerres contre les Gaulois, qu'ils y périrent presque tous; il ne resta que Damon, orphelin de pere & de mere, & qui fut surnommé *Péripoltas*, à cause du devin chef de sa race. Il surpassoit tous les autres jeunes hommes en beauté corporelle & en grandeur de courage; mais il étoit extrêmement fier & rude. Un Romain, capitaine d'infanterie, qui étoit en garnison dans Chæronée, devint amoureux de lui, dans le temps qu'il sortoit à peine de l'adolescence; & comme ce brutal n'en put venir à bout par priéres, on craignit qu'il n'employât sa force. Damon résolut de s'en venger. Il s'associa quinze jeunes hommes de son âge, & afin que la chose fût plus difficile à découvrir, ils se barbouillerent le visage de suye, & dès le matin au point du jour ils se jetterent sur ce Romain, comme il faisoit un sacrifice dans la place publique, & le tuerent, lui & un grand nombre de ses gens. Ils s'enfuirent ensuite hors de la ville, qui fut extrêmement troublée de ce meurtre, craignant la vengeance des Romains. Pour la prévenir, le conseil s'assembla, & condamna sur le champ Damon & ses com lices. Mais le même soir, comme les officiers de la ville qui avoient donné ce jugement, soupoient ensemble selon la coutume, Damon & ses gens se jetterent sur eux & les assommerent, puis sortirent tout de nouveau de Chæronée. Lucius Lucullus qui alloit à quelque expédition militaire, passa par cette ville avec son armée, pour s'informer de la vérité du fait: & voyant que les habitans n'étoient point coupables, il continua son chemin, & emmena la garnison avec lui. Cependant Damon couroit & pilloit tout le pays, en sor e qu'il réduisit les habitans à députer vers lui, & à tâcher par de douces paroles & par des décrets favorables, de l'attirer dans leur ville. Quand il y fut retourné, ils l'élurent gymnasiarque ou maître des exercices, & peu de temps après, comme il se faisoit frotter d'huile dans une étuve, ils le tuerent en trahison. Les descendans de ce Damon furent appellés *Asbolomenoi*, comme qui diroit *les barbouillés de suye*, à cause que Damon & ses compagnons s'en barbouillerent, quand ils attaquerent le capitaine Romain & ses gens. * Plutarque, *dans la vie de Cimon.*

DAMON, poëte musicien, qui fut précepteur de Péricles, est vraisemblablement celui qu'Etienne de Byzance fait fils de *Damonide*, & originaire d'Oa, bourg de l'Attique, de la tribu Pandionide. C'étoit un sophiste habile, c'est-à-dire, qu'il joignoit l'étude de l'éloquence à celle de la philosophie, sur-tout de la politique. Il étoit de plus si grand musicien, que dans cet art il devint chef d'une secte à laquelle on donna son nom. Péricles & Socrate furent ses disciples. Ce dernier l'appelle son ami, dans un dialogue de Platon, où Nicias, l'un des interlocuteurs, apprend à la compagnie que Socrate lui avoit donné pour enseigner la musique à son fils, Damon éleve d'Agatocle, & qu'il joignoit à son habileté dans cet art toutes les qualités qu'on pouvoit souhaiter dans un homme à qui l'on confioit l'éducation des jeunes gens d'un rang distingué. Damon avoit cultivé sur-tout cette partie de la musique, où il est question de l'usage qu'on doit faire du rhythme ou de la cadence; & c'est un détail sur lequel Platon renvoie à ce musicien, comme à un grand maître. Celui ci fit voir que les sons, en vertu d'un certain rapport, ou d'une certaine ressemblance qu'ils acquéroient avec les qualités morales par un chant suivi & continu, pouvoient former dans la jeunesse, & même dans des sujets plus âgés, des mœurs qui n'y existoient point auparavant, ou qui n'étoient point encore dévelopées. On dit en effet que voyant de jeunes gens que les vapeurs du vin & un air de flute joué sur le ton phrygien avoient rendus extravagans, il les ramena tout d'un coup à un etat de tranquillité, en faisant jouer un air sur le ton dorien. Selon Plutarque; Damon étoit très-intelligent dans la politique, & sous le nom de musicien il prétendoit cacher à la multitude sa profonde capacité. Il se lia avec Péricles, & le forma au gouvernement; mais il fut découvert, & fut banni du ban de l'*Ostracisme*, comme se mêlant de trop d'intrigues, & favorisant la tyrannie. Par-là il se vit en but aux brocards des poëtes comiques; & l'un deux nommé Platon, dans une de ses pieces, introduit quelqu'un sur la scène, qui s'adressant à Damon, l'apostrophe ainsi: « Premiérement, dis-moi, je t'en » conjure; est il vrai que tu as été comme un autre Chi» ron, le nourissier de Péricles? » Le poëte se joue sur le mot *Chiron*, qui en grec est un nom propre, & un comparatif qui signifie *plus méchant*. * On peut consulter, au sujet de Damon, les notes de Meibomius sur sur Aristide-Quintilien, & les remarques de M. Burette sur le dialogue de Plutarque, touchant la musique, imprimées dans le tome X II des *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, page 244, & suivantes.

DAMOPHILE, femme savante de Lesbos, écrivoit fort bien en vers. Elle vivoit en même temps que Sapho, c'est-à-dire, sous la XLII olympiade, & vers l'an 608 avant Jesus Christ. Pamphile étoit le nom de son mari. * Philostrate en fait mention en la vie d'Apollonius.

DAMOPHILE, philosophe & sophiste, vivoit dans le II siécle, du temps d'Antonin *le Philosophe*. Il composa un traité du choix des livres, un de la vie des anciens, & quelques autres. * Suidas. Vossius, *des historiens Grecs, l. 2, c. 14.*

DAMOSTRATE, citoyen de la ville de Phenée en Arcadie, fut pere de trois fils qu'on appella les trois Damostrates, qui combattirent contre Critolaüs & ses deux freres, pour terminer la guerre qui duroit depuis long-temps entre les Tegéens & les Phenéens. Ce combat eut à peu près un pareil succès que celui des Horaces & des Curiaces. *Voyez* CRITOLAUS & DEMODICE. * Plutarque, *in parall.*

DAMOSTRATE, sénateur Romain, dont le siécle nous est inconnu, écrivit un livre de la pêche: un de l'hydromantie, ou l'art de deviner par l'eau; & quelques œuvres mêlées. * Suidas. Elien, *hist. animal. l. 13, c. 21, & l. 15 c. 4, & 9.*

☞ DAMOSTRATE, poëte Grec dont on lit quelques piéces dans l'anthologie manuscrite qui est à la bibliothéque du roi. Il n'en est point fait mention dans l'anthologie imprimée. * M. l'abbé Goujet, *mém. mss.*

DAMOUT ou DAMUT, ville & royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie. Il a été autrefois de l'empire des Abyssins: mais on dit qu'aujourd'hui il est soumis à d'autres rois. Damut est vers le lac de Zembre ou Zaire, & il y a grande quantité de mines d'or. * Jerôme Lobo, *hist. d Ethiopie.*

DAMOXENE, poëte comique d'Athènes, vivoit du temps de Ptolémée *Philadelphe*, sous la CXXVII olympiade, & vers l'an 272 avant Jesus-Christ. Athenée nous a conservé dans le III livre, environ soixante & dix de ses vers, & c'est-là qu'il dit qu'un cuisinier apprit son art d'Epicure.

DAMPIERRE sur Boutonne, est une baronie, dans le pays d'Aunis. Elle étoit de la maison de Maingot, & elle passa dans celle de Clermont en Dauphiné, par le mariage d'*Aimar* de Clermont avec *Jeanne* Maingot, dame de Surgeres & de Dampierre. C'est de cette alliance que sont descendus les seigneurs de Surgeres & de Dampierre, si renommés dans notre histoire. Leur postérité finit en la personne de *Claude-Catherine* de Clermont, dame de Dampierre, alliée 1. à *Jean* d'Annebaut, baron de Retz, pair & maréchal de France: 2. à *Albert* de Gondi, duc de Retz, pair & maréchal de France, morte au mois de février de l'an 1603 âgée de 60 ans. *Voyez* CLERMONT.

DAMPIERRE (Gui de) comte de Flandre, étoit second fils de GUILLAUME de Dampierre, & de *Marguerite* comtesse de Hainaut. *Guillaume*, son frere aîné, mourut jeune & sans postérité de *Beatrix* de Brabant son épouse. Alors GUI, désigné comte de Flandre du vivant de sa mere, en fit le serment au roi S. Louis, & après la mort de la comtesse *Marguerite*, il prêta un nouvel hommage en 1295. Depuis il se ligua avec l'Anglois, & avec divers autres princes assemblés à Cambrai, contre le roi Philippe *le Bel*. Il fut fait prisonnier, & ayant été mené à Compiegne, il y mourut l'an 1305 âgé de 80 ans, lorsqu'il étoit sur le point d'être mis en liberté, par un traité qu'on lui avoit permis d'aller lui-même ménager en Flandre. Il épousa en premiéres nôces *Mahaud* de Béthune, fille & héritiére de *Robert*, avoué d'Arras, seigneur de Béthune, dont il eut *Robert*, dit de Béthune, III du nom, comte de Flandre; *Guillaume*, seigneur de Tenremonde & de Richebourg, qui laissa postérité; *Baudouin*, mort jeune; *Jean*, évêque de Metz, puis de Liége; *Philippe*, comte de Thiete & de Lorette; *Marguerite*, fiancée à *Floris* ou *Florent*, comte de Hollande, & mariée à *Jean* I du nom, duc de Brabant; *Beatrix*, alliée 1. à *Hugues* de Châtillon: 2. à *Florent* comte de Hainaut & de Hollande: & *Marie*, femme de *Guillaume* comte de Juliers, puis de *Simon*, seigneur de Châteauvillan. Le comte GUI prit une seconde alliance avec *Isabelle* de Luxembourg, fille de *Henri*, dit *Blondel*, comte de Luxembourg & de la Roche, dont il eut *Jean*, comte de Namur, & seigneur de l'Ecluse; *Gui*, comte de Zelande; *Henri*, comte de Los; deux fils, morts jeunes: *Marguerite*, alliée 1. avec *Alexandre*, fils d'un autre *Alexandre*, roi d'Ecosse: 2. à *Renaud* comte de Gueldre; *Jeanne*, religieuse à Flines; *Beatrix*, femme d'*Hugues* de Châtillon II du nom, comte de Blois, seigneur de Guise, d'Avênes, &c; *Philippe*, alliée à *Edouard* prince d'Angleterre; *Isabelle*, femme de *Jean*, seigneur de Fiennes, &c; & une autre fille morte jeune. * *Consultez* Meier, le Mire, du Chêne, &c.

DAMPIERRE (Jean) en latin *Dampetrus*, natif de Blois, avocat au conseil, puis cordelier, florissoit sous le regne de François I. Il avoit beaucoup de génie pour la poësie latine, & composa des vers, dont le caractere approchoit fort de celui de Catulle. Il s'appliqua principalement au droit, dont la connoissance le rendit célébre entre les avocats du grand-conseil. S'étant retiré chez les cordeliers, il fut directeur d'un monastere de religieuses d'Orléans, où il mourut avant l'an 1550, comme on le croit. Il s'y étoit lié d'amitié avec Germain Audebert, qui étoit dans la réputation d'être également docte & pieux; & qui eut soin de recueillir le peu de poësies que nous avons de Dampierre, & qui se trouvent au premier tome des délices des poëtes latins de la France. Denys Faucher, religieux de Lerins, homme d'une rare piété & d'une doctrine singuliére, étoit en grande liaison avec Dampierre, à qui il écrivoit encore en 1543, ce qui prouve que celui-ci n'étoit donc pas mort avant 1540, comme plusieurs l'ont dit. * Scevole de Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall.* Le Mire, *de script. sæc. XVI, &c.* D. Liron, *bibl. Chart.*

DAMPMARTIN (Pierre) conseiller du roi, & gouverneur de Montpellier, vivoit dans le seiziéme siécle, & au commencement du dix-septiéme où il est mort. En 1599 il publia un volume *in*-4° intitulé, *la Vie de cinquante personnes illustres, avec l'entre-deux des temps.* Cet ouvrage, dédié au roi Henri IV, est divisé en cinq livres, & contient la vie des empereurs *Auguste*, *Tibere*, *Vespasien*, *Nerva*, & celle des *Antonins.* L'auteur y suit la méthode de Plutarque qu'il avoit pris pour modéle. Il entre dans la vie privée des princes dont il donne l'histoire; & pour lier son récit, il marque les grands événemens arrivés dans l'intervalle d'un regne à l'autre: c'est ce qu'il appelle *l'entre-deux des temps.* Il préparoit neuf autres tomes dont chacun auroit contenu la vie de cinq hommes illustres, choisis dans tous les états de l'Europe, pour servir d'exemple au prince à qui il vouloit être utile, mais il mourut sans avoir pu exécuter son projet. Dans l'épître dédicatoire du premier tome, il dit à Henri IV; « Je ferai » voir un jour, Dieu aidant, les merveilleuses particu- » larités de votre regne, par le récit des choses où j'ai » eu quelque part, ayant commencé il y a trente ans » par le voyage que je fis en Angleterre, sous le com- » mandement de la reine votre mere, & depuis sous » vos yeux, ayant eu l'honneur d'être employé à la né- » gociation de plusieurs grandes affaires, tant dedans » que dehors le royaume.» Dans une autre épître à MM. des états du Languedoc, il dit: « L'obligation que j'ai » à cette province où je suis né, & où mon pere, mon » aïeul & mon bisaïeul ont exercé des charges hono- » rables, m'a fait rechercher tous les moyens que j'ai » pu de lui être utile. Mais les occupations que j'ai eues » dès ma jeunesse, tant dedans que dehors le royaume, » & les calamités publiques...... m'ont presque ren- » du étranger dans ma patrie, &c. » Il promet sur la fin de cette épître de parler des anciennes familles du Languedoc, *en traitant de ses confins, des villes, places, forteresses qui y sont.* Ce fut en 1585 que Dampmartin fut pourvu de l'office de gouverneur de Montpellier; & dans les registres du palais de cette ville, il est qualifié procureur général du feu duc d'Anjou, c'est-à dire Henri III. Nous trouvons un DAMPMARTIN, procureur du duc d'Alençon, frere du roi Henri III, auteur d'un livre intitulé, *le Bonheur de la Cour*, réimprimé avec des changemens pour le style, & des additions, par Charles Sorel, sous ce titre: *la Fortune de la cour, ou discours curieux entre les sieurs de Bussy d'Amboise, & de la Neuville, sur le bonheur & le malheur des favoris*, à Paris, 1642 *in*-8°, & 1644 *in*-8°, & par les soins de M. Godefroy, avec les *Mémoires de la reine Marguerite*, à Bruxelles, 1712 *in*-12. * *Histoire ecclésiastique de Montpellier*, par M. de Grefeuille, livre XII pag 377. Sorel, *bibliothéque françoise*, seconde édition, pag. 414.

DAM-REMI ou DOM-REMI-LA-PUCELLE, village de France, situé dans le duché de Bar, sur la Meuse, entre Neufchâtel & Vaucouleurs. Ce village est célébre pour avoir donné la naissance à Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la pucelle d'Orléans. * Mati, *dict.*

DAMVILLE. *voyez* MONTMORENCI.

DAMVILLIERS, *voyez* DANVILLIERS.

DAMUT, *voyez* DAMOUT.

DAN, interpreté *jugement*, V^e fils de Jacob, & le premier de Bala, servante de Rachel, naquit l'an du monde 2245 & avant J. C. 1788, & mourut âgé de 127 ans. La bénédiction de son pere le compare au serpent & au ceraste, selon quelques-uns, à cause de Samson qui fut de sa tribu, ou plutôt à cause de l'inclination des hommes de cette tribu, chap. 9. de la Genèse. Il est parlé du partage de sa tribu, dans le 19 chap. du liv. de Josué, & dans le 16 du liv. des Juges. * *Consultez* aussi Salian & Torniel, *A. M.* 2286 *num.* 2, 2345 *num.* 6, 2591. *num.* 4.

DAN, ville située à l'extrémité septentrionale du pays d'Israël, dans la tribu de Nephtali. Pour marquer les deux extrémités de la terre promise, l'écriture se sert souvent de cette maniere de parler, *depuis Dan jusqu'à Beersabbée.* Dan étoit au nord, & Beersabbée au midi. La premiére étoit au pied du Liban, sur le ruisseau de Dan ou du Jourdain. Elle étoit à quatre milles de Panéas, du côté de Tyr. Jéroboam I mit un des veaux d'or dans cette ville, & l'autre dans Bethel. Dan portoit le nom de *Lescem*, avant que la tribu de Dan l'eût conquise. * *Josué XIX, v.* 47. Le roi de Damas la pilla sous le regne d'Aza, roi de Juda. * Reland, *Palæstina, lib.* 3.

DANAÉ, fille d'Acrise roi d'Argos, & d'Euridice fille de Lacédémon, fondateur de Lacédémone, fut enfermée dans une tour d'airain par son pere qui avoit

appris de l'oracle, qu'il seroit tué par l'enfant qui sortiroit de sa fille. Malgré ces obstacles, Jupiter devint amoureux de Danaé; & pour en jouir se transforma en pluie d'or. Elle accoucha de Persée; & Acrise au désespoir, fit enfermer la mere & l'enfant dans un coffre, & le fit jetter dans la mer. Ce coffre aborda dans l'isle de Seriphe, une des Cyclades, où commandoit Polydecte, qui épousa Danaé. *Voyez* PERSEE. * Apollodore, Ovide, *l.* 4 *des métam. fab.* 16. Horat. *l.* 3 *carm. od.* 16.

DANAÉ, fille de *Leontium*, courtisanne Athénienne, mena la vie de sa mere. Elle devint concubine de Sophron, gouverneur d'Ephèse. Elle s'insinua aussi dans les bonnes graces de Laodice, jusqu'à être sa conseillere & la confidente de tous ses secrets. Ayant sû que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit signe de se retirer. Il comprit le péril dont elle l'avertissoit, & il feignit d'avoir oublié quelque chose, sans quoi il ne pouvoit pas répondre sur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du temps pour rappeller ses idées, mais il ne comparut plus. Il se sauva de nuit à Corinthe. Laodice n'eut pas plutôt découvert que Danaé avoit été cause de cette évasion, qu'elle la condamna à être précipitée. Danaé sachant le péril qu'elle couroit, fut assez fiére pour ne vouloir rien répondre aux questions de Laodice; mais elle ne fut pas muette en allant au supplice. Il lui échapa un murmure très insolent contre la divinité, parcequ'elle permettoit qu'elle fût punie, pour avoir sauvé son mari de la mort; pendant que Laodice qui avoit fait mourir le sien, jouissoit d'une grande dignité. * Athenée, *l.* 13.

DANAIDES ou BELIDES, étoient cinquante sœurs, filles de Danaüs, qui épouserent leurs cinquante cousins germains, fils d'Egyptus. Ce dernier étoit frere de Danaüs, tous deux fils de Belus Egyptien, (issus de Neptune & de Libye, fille d'Epaphe, dont la mere fut Io,) & de Memphis fille du Nil. Ces cruelles femmes, par ordre de leur pere qui craignoit, selon l'oracle, d'être dépossédé d'Argos par un gendre, dès la premiére nuit de leurs noces égorgerent leurs maris, excepté la seule Hypermnestre qui sauva Lincée, dont elle eut Abas; & celui-ci d'Ocalea, fille de Mantinée, eut Pretus & Acrise, pere de Danaé. La fable dit que leur supplice en enfer, étoit de travailler éternellement à remplir une cuve percée. *Voyez* les auteurs cités dans l'article DANAUS.

DANAUS, roi d'Argos, étoit Egyptien de nation. Quelques-uns croient qu'il étoit nommé *Armais* dans son pays, & qu'il fut frere de Ramessés, appellé par les Grecs *Egyptus*. Ils ajoutent qu'il regna sur l'Egypte conjointement avec son frere pendant neuf années, au bout desquelles, poursuivi par Ramessés, il fut contraint de chercher un asyle dans le pays d'Argos, dont il fonda le royaume l'an du monde 2559, & avant Jesus-Christ 1476. Dans la suite il feignit de se reconcilier avec son frere, & donna même cinquante filles qu'il avoit à cinquante de ses neveux: mais avec ordre à chacune de tuer son mari la premiére nuit de leurs noces. Cet arrêt barbare fut exécuté, & le seul Lincée qui succéda depuis à Danaüs, fut sauvé par son épouse Hypermnestre. Danaüs regna 50 ans. Les poëtes placent les Danaïdes ses filles aux enfers, en punition de leur cruauté. * Eusebe, *in chron.* Herodote, *l.* 2. Diodor. Sicul. *l.* 1. Apollodor. *l.* 1.

☞ DANCALA, ville d'Afrique dans la Nubie, sur la rive orientale du Nil. Quelques-uns croient que c'est le *Tenupsis* de Pline. * La Martiniere, *diction. géogr.*

☞ DANCALE, DANCALI ou DANGALI, royaume d'Ethiopie sur la mer Rouge, à l'ouest du détroit de Babel-Mandel. Il est gouverné par un roi mahométan, sous la dépendance des Turcs qui sont maîtres de toute cette côte. C'est dans ce royaume qu'est la *Terre de sel*, ainsi nommée, parcequ'il y a des mines dont on tire du sel en abondance, que l'on transporte ailleurs sur des chameaux, & dont il se fait un grand commerce. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DANCASTER, ville d'Angleterre, *cherchez* DONCASTER.

DANCHET (Antoine) de l'académie des inscriptions & belles lettres, & l'un des quarante de l'académie françoise, naquit en 1671 à Riom en Auvergne, de parens peu accommodés des biens de la fortune. Il vint de bonne heure à Paris, & commença dès sa plus tendre jeunesse à se faire un nom dans la république des lettres. Etant écolier de rhétorique au collége de Louis le Grand en 1691, dans le temps que Louis XIV prit Mons, & que la ville de Nice en Piémont fut emportée, il fit un poëme latin sur ces conquêtes, que les jésuites trouverent digne d'être publié; ils le firent imprimer chez la veuve Martin, & le jeune poëte le dédia au pere de la Chaise, sous ce titre: *Expugnatis in Hannonia Montibus, captâ in Pedemontio Nicæâ, Ludovico Magno Epinicium.* En sortant de philosophie, & n'ayant alors que dix-neuf ans, le principal du collége de la ville de Chartres pria le pere Jouvency, jésuite très-capable de juger des talens de l'esprit nécessaires pour l'instruction de la jeunesse, de lui choisir un professeur pour son collége; ce pere choisit M. Danchet. Celui-ci, pour justifier ce choix, fit une élégie latine sur la mort de M. de Neuville évêque de Chartres, & sur M. Godet Desmarais qui lui succédoit; il la traduisit ensuite en vers françois, & elle fut imprimée en l'une & l'autre langue à Chartres; c'est une prosopopée de la Beauce. Pendant quatre années qu'il professa la rhétorique à Chartres, il fit plusieurs piéces, entr'autres un poëme héroïque sur le même sujet, & une ode latine sur les conquêtes du roi, qui furent encore imprimées à Chartres. Il fit aussi quelques essais de piéces de théatre, qui n'étant destinés que pour ceux qui étudioient sous lui, n'ont point été imprimés. M. l'abbé de Tallard soutenant des thèses de philosophie au collége du Plessis à Paris, & M. Danchet étant alors dans ce collége, chargé de quelque éducation, il fit une ode latine à sa louange, qui fut traduite en vers françois par M. l'abbé Nadal; ensuite une seconde ode en vers latins, & qu'il traduisit en vers françois pour M. le comte de Toulouse, qui honoroit de sa présence une dispute de philosophie, que soutenoit M. l'abbé de Coëtlogon. Depuis, M. Danchet a donné divers drames, ou poëmes lyriques, tels que ceux qui suivent: 1. *Vénus*, fête galante, que madame la duchesse de la Ferté fit représenter en présence de M. le dauphin, lorsqu'elle eut l'honneur de recevoir ce prince chez elle. 2. *Hesione*, tragédie avec un prologue, représentée sur le théatre de l'opéra le 21 décembre 1700. 3. *Arethuse*, ballet, avec un prologue, représenté en 1701. 4. *Les fragmens de Lulli*, représentés le 10 septembre 1702. C'est une texture de la composition de M. Danchet, donnée à plusieurs morceaux séparés & tirés des opera de Lulli. Il y a de plus trois actes entiers de M. Danchet; vénus, fête galante; la Sérénade Vénitienne, & le Bal interrompu. 5. *Tancréde*, tragédie avec un prologue, représentée par l'académie royale de musique, le 7 novembre 1702. 6. *Les Muses*, ballet, avec un prologue, représenté le 28 octobre 1703. 7. *Le Carnaval & la folie*, comédie-ballet, avec un prologue, représentée le 3 janvier 1704. 8. *Iphigénie en Tauride*, tragédie avec un prologue, représentée le 6 mai 1704. Cet opera a été commencé par Duché & Desmarets, & fini par Danchet. 9. *Télémaque*, ou *les Fragmens des modernes*, ballet, représenté le 11 novembre 1704. 10. *Alcine*, tragédie avec un prologue, représentée le 15 janvier 1705. 11. *Les fêtes Vénitiennes*, représentées le 17 juin 1710. Cet opera consiste en un prologue & plusieurs actes, intitulés: *la Fête Marine: les Joueurs & la Sérénade: l'Amour Saltinbanque: le Jaloux: l'Opera: le Bal: les Devins, & le Philosophe.* Ce divertissement a été représenté une année entiére. 12. *Idoménée*, tra-

gédie, avec un prologue, repréſentée le 12 janvier 1712. 13. *Les amours de Vénus & de Mars*, ballet, avec un prologue, repréſenté le 6 ſeptembre 1712. 14. *Téléphe*, tragédie, avec un prologue, repréſentée le 28 novembre 1713. 15. *Camille*, tragédie, avec un prologue, repréſentée le 9 novembre 1717. 16. *Les nouveaux fragmens*, ballet, avec un prologue, repréſenté le 19 juillet 1729. 17. *Achille & Deidamie*, tragédie, avec un prologue, repréſentée le 24 février 1735. Il y en a peut-être eu encore depuis. 18. La premiere des cantates de M. Campra, intitulée, *Hébé*, & *la Cantate de la Bohémienne*, chantée pour la premiére fois dans les fragmens de Lulli, ſont de la compoſition de M. Danchet. Le même a donné quatre tragédies au théatre françois. 1. *Cyrus*, repréſentée en 1706, imprimée la même année. 2. *Les Tyndarides*, repréſentée en 1708, imprimée la même année. 3. *Les Héraclides*, repréſentée en 1719. 4. *Nithetis*, repréſentée en 1723, & 1724, imprimée en 1724. On a encore du même diverſes poëſies dans le recueil des œuvres de Santeul, & ailleurs. M. Danchet fut reçu éleve à l'académie des belles-lettres en 1705, aſſocié en 1706, & vétéran en 1713. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1712. Il étoit né en 1671, & il eſt mort à Paris le 21 fevrier 1748. Il avoit une place à la bibliothéque du roi. Son éloge a été lu par M. Fréret, dans la ſéance publique de l'académie des belles-lettres, tenue après Pâque de la même année 1748. On a tiré principalement ce qu'on vient de lire, 1. du vingt-neuviéme *Dialogue des vivans*, par l'abbé Bordelon; 2. des tomes 2 & 3 des *Recherches* de M. Godard de Beauchamps *ſur les théatres de France*: & du ſecond *ſupplément* au parnaſſe françois de M. Titon du Tillet.

DANCKELMANN. Cette famille qui a produit pluſieurs grands hommes, étoit conſidérée dès le ſeiziéme ſiécle parmi l'ancienne nobleſſe de Weſtphalie. Jean de Danckelmann, né en 1490 à Telgt, dans l'évêché de Munſter, fut ſurnommé l'*Homme de fer*, parcequ'il quittoit rarement ſa cuiraſſe. Il ſe diſtingua dans les guerres du temps, & aſſiſta au ſac de Rome, & au fameux ſiége de Munſter. S'étant retiré en Over-Yſſel à cauſe de la religion, il mourut à Vollenhovem. Sylveſtre de Danckelmann, pere de huit fils qui ſe ſont diſtingués dans le dernier ſiécle, étoit conſeiller de l'électeur de Brandebourg, & du prince d'Orange, juge provincial & gouverneur du comté de Lingen. Il étoit homme d'eſprit & ſavant. On lit ſon éloge dans les poëſies de Barlée. En 1640 il dreſſa un projet de paix générale en Allemagne, & dans les Pays-Bas, qui fut préſenté en 1641 à l'empereur, auquel il agréa. De ſes huit fils, deux ſont particuliérement connus: Eberhard, qui étoit le quatriéme, & Daniel-Ludolphe, qui ſuivent.

Eberhard de Danckelmann naquit en 1643. Il peut tenir ſa place parmi les enfans célébres par leurs études, puiſqu'à l'âge de 12 ans, il ſoutint publiquement à Utrecht des thèſes de droit, *de jure emphyteutico*. Sa réputation crut en ſi peu de temps, & l'on eut une ſi haute opinion de ſon mérite à la cour de l'électeur de Brandebourg, qu'à l'âge de vingt ans on lui confia l'éducation du prince Fréderic, alors ſecond fils, & depuis ſucceſſeur de l'électeur. Sa conduite dans ce poſte confirma l'idée que l'on avoit de lui, M. de Beſſer, poëte, & maître des cérémonies à la cour de Pruſſe, témoigne que c'eſt à lui que l'on doit principalement les grandes qualités qui firent eſtimer le jeune prince. Comme ce poſte étoit important, M. de Danckelmann eut des envieux qui le perſécuterent de bien des maniéres, mais qui ne purent ni le détacher de ſon prince, ni dégouter le prince de ſes ſervices. Frédéric ſembla même l'eſtimer davantage, à proportion qu'il approchoit du trône de plus près. Charles Emile ſon frere aîné étant mort, Fréderic devint prince électoral. Alors M. de Danckelmann demanda ſon congé qui lui fut refuſé. La ſuite fit voir que la providence en avoit ainſi ordonné pour le bien du prince. En 1687 attaqué d'une eſpéce d'apoplexie, & la reſpiration commençant à lui manquer, aucun médecin n'oſoit haſarder une ſaignée. Danckelmann la fit faire, & elle réuſſit. Fréderic devenu électeur en 1688, voulut le faire ſon premier miniſtre, mais il le refuſa, & n'accepta que la dignité de conſeiller privé. Il engagea l'électeur à conſerver les miniſtres de ſon pere, & l'on régla ſeulement que les plus jeunes membres du conſeil opineroient les premiers, contre ce qui s'étoit pratiqué juſqu'alors. Il diſpoſa de plus l'électeur à oublier les chagrins qu'il avoit reçus, d'où il réſulta une grande union dans la maiſon électorale. Ce fut auſſi par ſes conſeils que l'on continua la guerre contre la France pendant neuf ans. Il augmenta les états de ſon maître; il y encouragea les manufactures & le commerce; il y rétablit la police: les finances furent adminiſtrées avec une ſage économie; & les peuples ne furent point ſurchargés, malgré la magnificence & les grandes entrepriſes du ſouverain. L'érect on de la Pruſſe en royaume fut en partie ſon ouvrage. Jaloux de la gloire de Fréderic, il oſa n'être point flateur, & n'épargnoit pas même les remontrances lorſqu'elles étoient néceſſaires. Il étoit ſi attentif dans la diſtribution des emplois, que l'electeur diſoit que jamais il ne lui avoit recommandé un ſujet incapable. Il aimoit les ſavans, vouloit les connoître, & leur procuroit des libéralités conſidérables; ſouvent il leur en faiſoit lui-même. Auſſi en fut-il beaucoup aimé & loué, non par flaterie, mais par reconnoiſſance. En 1695 ſur les ordres réitérés de l'électeur, il fut obligé d'accepter les charges de premier miniſtre, & de grand préſident; mais il refuſa la dignité de comte de l'empire que l'empereur lui offroit. Fréderic, à ſon avenement au trône électoral, voulut lui donner cent mille écus: le préſent lui parut trop conſidérable pour l'accepter en une fois, & il n'en reçut la valeur que peu à peu, en fiefs dévolus à la nomination du ſouverain. Il refuſa encore le comté de Spielberg que ſon prince lui offrit. Comme ſes freres avoient tous beaucoup de mérite, & qu'ils pouvoient être utiles à l'état, il contribua à leur élévation. De ſept, trois furent conſeillers privés, trois préſidens, un conſeiller & chancelier, & tous remplirent dignement ces emplois importans & difficiles. Malgré tant de qualités excellentes, M. de Danckelmann fut expoſé à de grands revers. Aſſez eclairé pour les prévoir, il voulut s'en garantir en ſe retirant de lui-même, & il demanda en effet à l'électeur la permiſſion de le faire, ce qu'il lui accorda; mais en lui donnant une penſion très-conſidérable; quelques jours après, ſes ennemis vinrent à bout de le rendre ſuſpect de crimes d'état. On l'arrêta, & ſes biens furent confiſqués; mais ſon innocence fut ſans doute reconnue, puiſqu'auſſitôt que le feu roi Fréderic Guillaume eut ſuccédé à Fréderic I, il recouvra une entiére liberté dont il a joui avec honneur le reſte de ſa vie. On lui permit de venir faire ſa demeure à Berlin, où il eſt mort le 31 avril 1721, à l'âge de ſoixante-dix-neuf ans. *Voyez* les remarques hiſtoriques ſur les médailles & les monnoies par Jean David Kœhler, & les notes ſur cet ouvrage dans le tome L de la bibliothéque Germanique, où l'on rectifie M. Kœhler, l'on venge M. de Danckelmann contre quelques accuſations formées contre lui, & l'on corrige quelques inexactitudes, ou quelques omiſſions de M. Kœhler ſur les noms & la poſtérité des ſept freres Danckelmann.

Daniel-Ludolphe, baron de Danckelmann, l'un de ces freres, né le 8 d'octobre 1648, après avoir fait ſes études dans la maiſon de ſon pere, & de ſa mere *Beate* de Dieventhal, il fut envoyé avec ſon frere Georges à l'école illuſtre de Steinfurt, où il fit d'aſſez grands progrès pour ſe voir en état en 1664, d'aſſiſter aux leçons publiques des profeſſeurs, & d'en profiter. S'étant appliqué un an & demi à la juriſprudence, on l'envoya

l'envoya en 1665 à Heidelberg, où il acheva toutes ses études en 1669. Il alla ensuite avec le comte de la Lippe-Schaumbourg visiter diverses cours d'Allemagne, d'où il se rendit par la Suisse en France où il se perfectionna dans toutes sortes d'exercices, & particulierement dans les langues. Lorsqu'il fut de retour dans sa patrie, l'électeur de Brandebourg lui confia l'instruction du margrave Louis son second fils. Peu après il fut fait conseiller de la régence d'Halberstad, & ensuite conseiller de la chambre de justice de Berlin. Il fut aussi conseiller privé du margrave Louis, & ensuite de sa veuve. L'électeur Frederic, depuis roi de Prusse, le fit en 1688 maître des requêtes, en 1691, membre du conseil privé, & du conseil de guerre, & commissaire général pour la guerre. A la dédicace de l'académie de Hall, il en fut fait curateur. En 1698 l'électeur lui donna le gouvernement de la principauté d'Halberstad; & l'ayant rappellé trois ans après, il le fit président du consistoire de Berlin. Il mourut le 14 février 1709. * Voyez le *Dictionnaire historique* de la derniere édition de Hollande.

DANCOURT (Florent Carton) *cherchez* ANCOURT (Florent Carton sieur d')

DANDERI, étoit un fou, qui suivoit la cour de l'empereur Théophile vers l'an 830, & divertissoit ce prince par ses naivetés. Comme il avoit la liberté d'aller par-tout, il entra un jour brusquement dans le cabinet de l'impératrice Theodora, lorsqu'elle faisoit ses prieres devant un oratoire orné de très-belles images qu'elle gardoit fort secretement, pour empêcher que l'empereur qui étoit iconoclaste n'en eût connoissance. Ce fou qui n'avoit pas accoutumé de voir des images, lui demanda ce que c'étoit, à quoi Theodora lui répondit, que c'étoient des poupées qu'elle préparoit pour ses filles. Sur cela Danderi étant allé, selon sa coutume, au dîner de l'empereur, lui dit qu'il avoit trouvé l'impératrice qui baisoit & embrassoit les plus jolies poupées du monde. Mais Theophile qui se douta que c'étoient des images que Theodora révéroit en secret, se leva promptement de table, & alla trouver l'impératrice, à laquelle il fit de rudes réprimandes: l'impératrice lui dit en riant que ce fou s'étoit trompé agréablement, en prenant pour des poupées les images de ses filles, avec lesquelles elle étoit devant le miroir. Théophile croyant une chose qu'il trouvoit plaisante, se prit à rire & s'en retourna. Cependant Theodora refléchissant davantage sur le danger qu'elle avoit couru, que sur le mensonge qui l'en avoit tiré, & voulant éviter à l'avenir un semblable péril, fit si bien châtier ce fou, pour lui apprendre à ne plus parler de poupées, qu'aussitôt qu'on lui en parloit, il mettoit le doigt sur la bouche, & n'osoit parler. * Maimbourg, *hist. des Iconoclastes*.

DANDINI (Jerôme) cardinal, né en 1509 à Césene, ville d'Italie dans la Romagne, étudia en droit à Boulogne, & étant allé à Rome, il s'y avança à la cour, & fut évêque de Cassano & puis d'Imola. Le pape Paul III l'envoya nonce en France. Jules III se servit aussi de lui, & le créa cardinal en l'an 1551. Dandini eut depuis d'autres emplois, & mourut à Rome le 4 décembre de l'année 1559. * De Thou, *hist. l.* 8. Ughel, *Ital. sacr.* Auberi, *hist. des card.* Onuphre. Petramellario, &c.

DANDINI (Jerôme) jésuite, étoit de Césene, de la même famille que le cardinal ci-dessus, de laquelle sont sortis des comtes, qui se sont distingués dans l'état ecclésiastique. Il se fit jésuite en 1569. Il fut recteur de collége à Ferrare, à Forli, à Boulogne, à Parme & à Milan, visiteur dans la province de Venise, dans celle de Toulouse, & dans celle de Guienne, & provincial en Pologne, & au Milanez. Le pape Clément VIII l'envoya l'an 1596 au mont Liban, en qualité de nonce chez les Maronites. A son retour il mourut à Forli le 26 novembre de l'an 1634, âgé de 83 ans. Il a composé un traité de philosophie, & la relation de son voyage au mont Liban, qu'on a imprimée l'an 1556 à Césene. Cette relation est en italien. Nous en avons une traduction françoise de Richard Simon, avec des remarques qui font tout le prix de ce voyage. Elle a été imprimée à Paris en 1675, & à la Haye en 1684. * Bayle, *dict. crit.*

DANDOLO, famille. La famille de DANDOLI ou DANDOLO, a été féconde en personnes illustres, & a donné plusieurs doges à la république de Venise; entr'autres HENRI Dandolo, *dont nous parlerons dans un article exprès*. JEAN Dandolo succeda à Jacques Contarini en 128. Il fit la guerre aux Istriens révoltés, envoya du secours aux chrétiens de la Terre-sainte, fut le premier qui fit battre des ducats, & mourut l'an 1290. FRANÇOIS Dandolo, que sa fidélité fit surnommer *le Chien*, adoucit par soumission l'esprit du pape Clément V extrêmement indigné contre les Vénitiens. Il acquit plusieurs villes à la république, & mourut l'an 1339 après avoir gouverné onze ans. Un de leurs descendans, NICOLAS Dandolo, commandoit l'an 1570 dans Nicosie, lorsqu'elle fut prise par les Turcs, & contribua à la perte de cette place par sa négligence. Il ramassa néanmoins des troupes dans la place, où André Pesaro manqua de le tuer, lui reprochant que c'étoit par sa lâcheté que la ville étoit tombée entre les mains des ennemis. Dandolo fut tué peu de temps après par les Turcs, qui le surprirent sous prétexte d'une composition.

DANDOLO (Henri) doge de Venise, gouvernoit depuis neuf ans cette république, lorsque les princes croisés y envoyerent des députés en 1201. C'étoit un prince d'une grande majesté, qu'une vieillesse de plus de quatre vingts ans rendoit encore plus vénérable. Son âge n'avoit point diminué la force de son corps, & avoit augmenté celle de son esprit. Il avoit une prudence consommée, un courage invincible & une fermeté inébranlable dans les résolutions qu'il prenoit pour le bien de sa patrie: il etoit d'ailleurs aussi grand capitaine qu'habile politique. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il agissoit en toutes choses avec une vigilance admirable, quoiqu'il eût presque perdu l'usage de la vue. Car 50 ans auparavant, étant ambassadeur à Constantinople, où il soutenoit généreusement les intérêts de la république, le perfide empereur Manuel lui avoit fait mettre une lame d'airain ardente devant les yeux, pour le rendre aveugle. Ses yeux demeurerent parfaitement beaux, mais extrémement affoiblis, desorte qu'il ne voyoit presque pas. Les chefs de la croisade lui ayant fait savoir leurs intentions, il n'accorda pas seulement les vaisseaux qu'ils demandoient, pour passer en Syrie ou en Egypte; mais il ajouta, que la république, pour contribuer à cette sainte entreprise, joindroit à l'armée des croisés cinquante galeres bien équipées & bien armées pour combattre par mer, en même temps que les François agiroient sur terre: à la charge de partager également avec eux les conquêtes que l'on feroit durant l'année de cette conféderation. Il fit bien plus; car l'année suivante, en une grande assemblée du sénat, des seigneurs croisés & des principaux du peuple, dans l'église de S. Marc, il monta à la tribune, & malgré son extrême vieillesse & l'affoiblissement de sa vue, il supplia la république de lui permettre de prendre la croix, & de conduire en personne l'armée vénitienne, en laissant son fils à Venise, pour y tenir sa place. Ce qu'ayant obtenu, il se fit attacher la croix sur son bonnet ducal, afin qu'elle fût vue de tout le monde. A l'assaut de Constantinople en 1203, il fit une action qui mérite que toute la postérité honore sa mémoire. Tout cassé de vieillesse qu'il étoit, il s'avança armé de toutes piéces & l'épée nue sur la proue de la capitanasse, avec le grand étendard de S. Marc, qu'on portoit devant lui, & commanda absolument qu'on le mît promptement à terre, où il attira par cet exemple tous ceux de sa flotte, qui sortirent avec précipitation hors des galeres,

pour courir à l'assaut après leur chef. Les François furent étonnés de voir tout à coup le grand étendard de S. Marc arboré sur une tour ; & cette vue leur donna encore plus de courage. Dandolo s'étant rendu maître de vingt-cinq tours, des cent dix qui étoient de ce côté-là, le long du port, apprit ensuite la sortie de l'empereur de Constantinople, & se fit promptement mener au camp des François, qui n'étoit pas loin de son poste, pour soutenir avec eux l'effort de l'ennemi, lequel bientôt après fit sonner la retraite, & rentra dans la ville. Après la prise de Constantinople, on nomma douze électeurs pour elire un empereur, comme on étoit convenu, dès que l'on entreprit ce siége. Il y en eut six du côté des Vénitiens, & six du côté des François. Les six électeurs Vénitiens concouroient tous en la personne de Dandolo leur doge ; qui quoique vieux, ne laissoit pas d'être très capable de gouverner un grand empire ; mais suivant l'avis de leur doge, avec lequel ils en avoient conféré auparavant, & de concert avec les François, ils nommerent le comte Baudouin, qui fut en même temps proclamé empereur de Constantinople. * Nicetas. Blondus. Egnatius. Sabellicus. Maimbourg, *hist. des croisades*, *liv.* 8.

DANDOLO (André) doge ou duc de Venise, succéda l'an 1343 à Barthelemi Gradenigo. La république par ses conseils fit une ligue avec le pape Clément VI, & envoya une puissante armée au levant. Il est auteur d'une petite chronique des belles actions des Vénitiens, que Petrarque, Blondus, Justinien, Sabellicus, Léandre & Cuspinien citent avec éloge. Baronius en fait aussi mention dans le IX tome des annales de l'église, sous l'an 1353. Ce doge mourut l'an 1354 après avoir gouverné pendant douze ans. Sa chronique commence à S. Marc, & va jusqu'en 1339. M. Muratori l'a fait imprimer dans son recueil des écrivains de l'histoire d'Italie, avec une continuation jusqu'en 1388 par Raphaïno Caresino. * Pierre Marcel, *en la vie des princes de Venise*. Sansovin, *l.* 2 *chron.* Merula *Part.* 2 *Ital.* Gaspard Contareno, *de repub. Ven.* Vossius, *de hist. lat. l.*3, *c.* 9, *&c.*

DANEAU, en latin *Danæus* (Lambert) ministre calviniste natif d'Orléans, étudia en droit en cette ville, sous Anne du Bourg, conseiller clerc au parlement de Paris, qui fut pendu & brulé en 1559 pour avoir soutenu les sentimens de Calvin. Daneau qui les embrassa dans ce temps-là même, se retira en 1560 à Genève, où il fut ministre & docteur en théologie, qu'il alla depuis enseigner à Leiden en Hollande. Ensuite il vint à Gand ; & en ayant été chassé par les guerres civiles, vers l'an 1582, il alla dans le Béarn, & fut appellé l'an 1594 à Castres en Languedoc, où il mourut deux ans après en 1596. Daneau étoit savant, & a écrit divers ouvrages, entre lesquels il y en a plusieurs contre les luthériens. On a de lui des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu & de saint Marc. *Loci communes. Harmonia sive tabulæ in Salomonis Proverbia & Ecclesiasten. Geographiæ poëticæ lib. IV. Vetustissimarum mundi antiquitatum lib. IV. Elenchus hæreticorum. Methodus sacræ scripturæ*, *&c.* * La Croix du Maine, *bibl. franç.* De Thou, *hist. l.* 117. Meursius, *Ath. Belg. l.* 2. Melchior Adam, *in vit. theol. exter. &c.* Teissier, *elog. tom.* 5.

DANEBROG ou DANEBORG. L'ordre des chevaliers de Daneborg en Danemarck, fut fondé le jour de la fête de S. Laurent en 1219, par Waldemar II roi de Danemarck, à cette occasion. Waldemar ayant été obligé d'en venir aux mains avec les infidéles de Livonie, comme ceux-ci disputoient la victoire, on dit qu'il tomba du ciel un drapeau sur lequel on voyoit une croix blanche. Cette merveille ranima les Danois, & effraya les Livoniens, & Waldemar demeura victorieux. Ce drapeau fut appellé en langue du pays *Danebrog* ou *Danenburg*, c'est-à-dire, *la force* ou *le fort des Danois*. Depuis, on le fit toujours porter dans les armées à la tête des troupes, jusqu'à ce que le roi Jean le perdit en mil cinq cens. Waldemar établit aussi un ordre de chevaliers, qui portent le nom de *chevaliers de Danebrog* ; & cet ordre s'étant peu à peu éteint, Christiern V, roi de Danemarck, le renouvella à la naissance de son premier fils en 1671. Les chevaliers de cet ordre portent dans les solemnités, outre l'habit particulier à l'ordre, une chaîne composée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre : la premiere désigne le nom de l'instituteur, & la seconde celui du restaurateur de cet ordre. La marque ordinaire qui distingue les chevaliers, est une croix blanche émaillée & bordée de rouge, garnie d'onze diamans. Ils la portent pendue à un ruban blanc bordé de rouge, qui va de l'épaule droite vers le côté gauche. Le côté droit du devant du juste-au-corps de ces chevaliers est encore chargé d'une étoile à huit rayons brodée en argent, surmontée d'une croix d'argent bordée de rouge, & de ces paroles : *C. V. Restitutor.* Le roi de Danemarck ne s'attache pas uniquement à la naissance dans la réception des chevaliers, mais il suffit d'avoir rendu des services utiles au royaume pour en pouvoir être honoré. * Thomæ Bartholini *dissertatio de origine ordinis Danebrogii.*

DANECHE-MEND-KAN, philosophe Mogol, mérite que son nom soit transmis à la postérité, par rapport à l'opinion qu'il avoit sur l'existence des choses, qui marque une vigueur de génie & de pénétration peu commune, & dans le gout du caractere d'esprit des orientaux. Voici ce qu'en dit Bernier dans son extrait de la philosophie de Gassendi ; édition de Paris 1674, page 188. » Le raisonnement de Daneche-Mend-Kan, » dit-il, un des plus savans hommes de l'Asie, & des » plus grands omrahs de la cour du grand Mogol, est » tel : S'il y a quelque chose qui doive faire l'étonne» ment d'un philosophe, ce n'est point tant de ce qu'il y a » un Dieu, un être éternel, nécessaire & intelligent, que » de ce qu'il y a quelque chose, ou quelque être en natu» re : car il semble, me disoit ce grand homme, qu'il ne » devroit absolument rien y avoir hors du néant, ni » Dieu, ni atomes, ni monde. Or puisqu'il faut ce» pendant de nécessité avouer non-seulement qu'il y » a effectivement quelque chose, mais encore qu'il y » a quelque chose d'éternel, d'incréé, de nécessaire, » & d'indépendant, Dieu ou les atomes ; il semble » qu'étant d'ailleurs inconcevable que l'ordre & la dis» position générale du monde, la disposition particuliere » des parties du corps des animaux parfaits, & cette for» ce de l'entendement humain, puissent être l'effet d'un » concours fatal & aveugle des atomes, qui ne sont que » de très-petites substances très imparfaites, solides, » dures, impénétrables, insensibles, errantes, si vous » voulez, çà & là à l'aventure, & indifférentes de soi au » mouvement & au repos, & à une telle ou une telle » figure : il semble, dis-je, ajoutoit-il, qu'il est bien plus » raisonnable d'admettre cet être souverain qui soit le » premier moteur des atomes, le formateur ou déter» minateur de leurs innombrables figures différentes, » la cause dispositrice des parties du monde, de celles » du corps des animaux, & la source primitive de tout » sens & intelligence, que d'attribuer tout cela au seul » mouvement, figure, concours & disposition naturel» le & particuliere des atomes. Cela même, disoit-il » encore, nous met en repos du côté de cet ordre ad» mirable des parties, tant du monde que du corps des » animaux, qu'on ne sauroit considérer, sans être » comme forcés en même temps de reconnoître quel» que ordonnateur très-sage, très-prudent, & nous » délivrer de ce remors importun qui doit travailler » sans cesse l'esprit d'un athée, pour peu qu'il soit ca» pable de réflexion. * M. Jouin, dans le mercure de France, *août* 1740.

DANEMARCK ou DANNEMARC, *Dania*, royaume d'Europe, a pour bornes l'océan au couchant & au septentrion, la mer baltique à l'orient, & l'Allemagne, au midi. On croit que le Danemarck est le

pays des anciens Cimbres. Les Danois ont été autrefois très puissans, & ont souvent fait des descentes en Angleterre & en Ecosse. Leur royaume n'a aujourd'hui qu'environ 80 ou 90 lieues du midi au septentrion, & 45 ou 50 lieues d'orient en occident, depuis Copenhague jusqu'à la côte occidentale du diocèse de Ripen. On a autrefois divisé le Danemarck en trois parties, 1. en Jutland, 2. en isles, & 3. en Schonen; mais cette derniere a été cédée aux Suédois par le traité de Copenhague en 1660, & le Bléking par la paix de Roskild en 1658. Ainsi le Danemarck n'a que la presqu'isle de Jutland, & les isles qui sont : l'orient. Le Jutland, qu'on appelloit autrefois Chersonèse Cimbrique, se divise en sud-Jutland & en nort Jutland, c'est-à dire, que l'un est au midi, & l'autre au septentrion. Les principales isles sont, Zeeland, Langeland, Laland, Fuinen, More, Falster, Arsen, Bornholm, Femeren, Anhoult, Leslo, Arroë, Wendans, Heselo, &c. Le détroit du Sund est entre l'isle de Zeeland & la province de Schonen. Il y en a quelques autres, comme celui de Belt, de petit Belt, &c. Copenhague est la capitale de Danemarck, dans l'isle de Zeeland. Les autres sont, Elseneur, Roskild, &c. Le Jutland a quatre diocèses vers le septentrion, Ripen, Arhusen, Alborg & Viborg, avec deux duchés vers le midi, Slefwic & Holstein. Quoique celui-ci appartienne au roi de Danemarck, il dépend néanmoins de l'empire, & fait partie du cercle de la basse Saxe. Le roi est aussi souverain de la Norwége, du Groënland, des isles d'Islande & de Fero, du nouveau Danemarck dans l'Amérique, & de quelques places dans la Guinée. Il prend aussi le titre de comte d'Oldembourg & de Delmenhorst, non que ce soient des fiefs de la couronne, mais à cause de sa maison de Holstein. L'air du Danemarck est extrêmement froid; mais le pays, quoiqu'entouré de mers est peu marécageux, & assez fertile en grains & en pâturages. Il y a quantité de cerfs & d'élans, beaucoup de chevaux & de bœufs, que les étrangers y vont acheter; de sorte que l'on en emmene tous les ans plus de cinquante mille en Allemagne. La pêche y est aussi très bonne, & sur-tout celle des harengs. Le négoce n'est pas grand en Danemarck, & le plus grand revenu du roi se tire du tribut que payent les marchandises au détroit du Sund, qui est la clef de la mer Baltique. Ce revenu n'est pas pourtant si considérable depuis que les Suédois n'y payent plus; & il le sera encore moins, si on fait réussir le dessein que l'on a eu de joindre la mer Baltique à l'Elbe, par le moyen du lac de Swerin, si l'on continue le transport des marchandises par terre de Hambourg à Lubeck, & si l'électeur de Brandebourg peut venir à bout du canal qu'il a commencé à Mulraa, pour transporter les marchandises de Pologne & de Silésie, de l'Oder dans l'Elbe. Les Danois ont à peu près les mêmes inclinations que les Suédois & les Allemans. La noblesse est vaillante & magnifique, passionnée pour la chasse, & n'affecte point, comme ailleurs, les distinctions que donnent les titres de marquis, de comtes & de barons. Le peuple en général est bon & affable, laborieux & ménager, docile & fort soumis aux volontés de son prince. On y a vu quantité de gens de lettres, comme les Bartholins pour la médecine, Ticho-Brahé pour les mathématiques, &c. Ce royaume qui a été de tout temps électif, est héréditaire depuis l'an 1660, & la noblesse n'y a plus les prérogatives dont elle jouissoit depuis si long-temps. Le roi d'aujourd'hui est descendu de la maison des comtes d'Oldembourg, dont nous rapportons toute la succession sous le mot HOLSTEIN.

Les auteurs Danois font un grand dénombrement des rois fabuleux depuis Dan, lequel, selon eux, regnoit environ 1100 ans avant la naissance de J. C. & a donné son nom au pays : mais pour ne point en imposer au public, en marquant les noms de ces princes imaginaires, nous avons cru qu'il suffisoit d'en rapporter ici la succession chronologique, depuis Harold ou Herold VI de ce nom, qui se fit chrétien, & qui commença de regner vers l'an 930.

Succession chronologique des Rois de Danemarck depuis l'an 930.

Vers l'an 930	Herold VI.	regna 50 ans.
980	Suen ou Suenon II.	34
1014	Canut, dit *le Grand*,	21
1036	Canut III.	9
1045	Magnus *le Norvegien*,	4
1049	Suen ou Suenon III.	27
1074	Herold VII dit *le Fainéant*,	2
1076	S. Canut IV,	9
1085	Olaüs,	10
1095	Eric III.	7
1102	Herold VIII, ou Nicolas,	33
1135	Eric IV,	4
1139	Eric V,	8
1147	Canut V,	8
1155	Suen ou Suenon IV,	2
1157	Valdemar I,	28
1185	Canut VI,	18
1202	Valdemar II,	40
1241	Eric VI,	8
1250	Abel,	2
1252	Christophe I,	7
1259	Eric VII, dit *le Vieil*,	27
1286	Eric VIII, dit *le Jeune*,	35
1321	Christophe II,	12
1333	Valdemar III,	42
1376	Marguerite avec Aquin,	37
1412	Eric IX se déposa en 1438.	
	Anarchie de 6 ans.	
1445	Christophe III.	3
1448	Christiern ou Chrétien I,	34
1482	Jean,	32
1513	Christiern II, *le Néron du Nord*, déposé,	10
1523	Fréderic I, dit *le Pacifique*;	11
1534	Christiern III,	24
1559	Fréderic II,	29
1588	Christiern IV,	60
1648	Fréderic III,	22
1670	Christiern V,	29
1699	Fréderic IV,	31
1730	Christiern VI,	16
1746	Fréderic V.	

* Saxon le grammairien. Adam de Bremen, & Albert Crantz. Arugrinus Jonas, *de Island*. Jonas Zoldingensis, *desc. Dan.* Jean Martin, *chron. Norveg.* Joannes Lifcander, *de antiq. Danic.* Pontanus & Meursius, *hist. Dan.* Janus Suaningius, *chron. Dan.* Ziegler, *de Schondia*, *&c.* Zeiller, *de regno Daniæ*, Colnitz, *géogr. l.* 2. *c.* 10, Cluvier, *German.* Bertius, *l.* 2. *comment. German.* *&c.* M. des Roches, *histoire de Danemarck avant & depuis l'établissement de la monarchie*, 9 vol. *in*-12.

☞ DANEMARCK. (le nouveau) On appelloit ainsi la côte de terres reconnue par l'amiral Jean Munck en 1619, & dont il prit possession au nom du roi de Danemarck. Cette côte est au nord de l'Amérique, sur la baye de Hudson, à laquelle Jean Munck avoit donné le nom de *mer Christiane*, du nom de Christiern IV. Ce pays, au reste, est moins un établissement utile au roi de Danemarck, qu'un honneur & droit de découverte que cette couronne poura faire valoir avec le temps. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DANÈS (Pierre) évêque de Lavaur, étoit Parisien, & eut pour maîtres Budé, Jean Lascaris, & quelques autres savans de son temps. Le roi François I le fit professeur en langue grecque en 1530, & il en occupa la chaire pendant cinq ans. Henri II le nomma pour être précepteur du dauphin François II. Le cardinal de Tournon l'aimoit & le protégeoit. On le choisit pour être envoyé au concile de Trente, où il prononça en 1546 un très-beau discours qui fut imprimé dès la même année à Paris, & en 1567 à Louvain, avec les

actes de ce concile. Pierre Danès fut curé de S. Josse, comme le prouvent les registres de cette paroisse, depuis l'an 1523, jusqu'en 1557 qu'il fut nommé évêque de Lavaur. Genebrard qui parle souvent de lui dans sa chronologie, lui dédia l'an 1575 son livre *de la Trinité*, & fit depuis son oraison funébre. C'est-là qu'il cite une réponse ingénieuse de Danès, que Sponde a aussi rapportée dans ses annales après le président de Thou. Dans le temps que ce prélat étoit au concile de Trente, Nicolas Pseaume, évêque de Verdun, parla avec assez de liberté contre les abus qui se commettoient à la cour de Rome au sujet des bénéfices. Ce discours ne fut pas du gout de l'évêque d'Orviette, qui regardant les François avec un sourire amer, lui dit, (en faisant une froide allusion au mot *Gallus*, qui veut dire *François* & *Coq*) *Gallus cantat.* Ce n'est qu'un Coq *ou un François* qui chante. *Utinam*, reprit l'évêque de Lavaur, *ad istud gallicinium Petrus resipisceret!* Plût à Dieu que ce chant du coq pût exciter Pierre à la pénitence. Turnebe dédia aussi un ouvrage à Danès, & de Thou parle de lui en divers endroits de son histoire. Ce savant prélat mourut à Paris le 23 avril 1577, âgé de 82 ans. Son corps fut enterré dans l'église de l'abbaye de S. Germain des Prés, où l'on voit son tombeau près du grand autel, dans l'endroit où est aujourd'hui la chapelle de S. Casimir. * Genebrard, *in chron.* Turnebe, *in Loc. Cicer.* Sponde, *in annal.* De Thou, *hist.* Sainte-Marthe, *en elog. doct. Gal. & T. III. Gal. christ.* Le Mire, *de script. sæc. XVI & mém. du concile de Trente.* Voyez aussi les mémoires d'Amelot, *tome I*, édition d'Amsterdam, 1731, p. 109 *& suiv.* où il est parlé assez au long de Pierre Danès.

On a de Pierre Danès plusieurs opuscules recueillis & imprimés en 1731, *in-4°*, par les soins de Pierre-Hilaire Danès, *dont nous parlerons plus bas.* Ces opuscules sont une épigramme en bons vers latins au-devant de l'*Isagogica terminorum interpretatio*, de Nicolas Menuel de Troyes, professeur de rhétorique au collége de Navarre; plusieurs lettres latines, comme celle qui est au-devant de l'*Officina* de Ravisius Textor; la préface de l'édition de Pline de l'an 1532, sous le nom de *Bellocirius*; cette édition est de Pierre Danès lui-même, qui a pris le nom de *Bellocirius*, c'est-à-dire, *Bellétiere*, qui est le nom d'un de ses domestiques, à qui le prélat laissa un legs considérable par un codicille; une lettre latine de Danès à Jacques Colin, qui se trouve aussi dans les *Epistolæ selectæ clarorum virorum*, imprimées à Paris en 1556; une lettre apologétique du même pour François I, contre Charles *Quint*, écrite en la même langue; un fragment latin du même sur la substance; une harangue latine prononcée au concile de Trente; une instruction pour MM. de Lansac & de Lisle, ambassadeurs à Rome & au concile de Trente, ès années 1561 & 1562, en françois. Cette instruction se trouve encore dans les *Mémoires* d'Amelot à l'endroit cité plus haut. Pierre Danès a beaucoup aidé aussi George de Selve, évêque de Lavaur, dans la traduction des œuvres de Plutarque, dont ce prélat donna le premier tome à Paris, chez Vascosan, en 1535. Le recueil de ces opuscules contient aussi un abrégé de la vie de Pierre Danès, & une dissertation où l'on tâche de prouver que c'est Pierre Danès, qui a compilé le gros ouvrage, *de ritibus ecclesiæ*, & qui a le plus contribué à sa composition. M. l'abbé Lenglet du Fresnoi (*Méthode pour étudier l'Histoire*, tome IV, page 61, édition *in-4°* de 1735) dit qu'on lui attribue *Apologia pro Henrico II, contra Cæsarianos, in qua de causis belli inter Regem & Cæsarem orti agitur*, Paris, 1552, *in-4°*, & traduite la même année en françois, aussi imprimée à Paris, 1552, *in-4°*; & encore, *Apologia altera pro Rege Christianissimo contra Cæsarianos*, la même année, *in-4°*, & de même traduite en françois.

DANÈS (Jacques) évêque de Toulon, de la même famille que le précédent, étoit né à Paris en 1601, de Jacques Danès, seigneur de Marly-la-ville, comte de Mesles, baron de Offemont, & qui a été conseiller au parlement de Paris, président en la chambre des comptes, prévôt des marchands, & conseiller d'état. C'étoit un homme savant, sur-tout dans la langue grecque, & dans les belles lettres. Henri Etienne lui dédia l'édition de Macrobe, de 1581. Jacques son fils, fut d'abord élevé dans le siécle, & fut président des comptes & intendant en Languedoc. En 1625, il épousa *Magdelène* de Thou, fille de *Jacques-Auguste* de Thou, président à mortier du parlement de Paris, & en eut un fils qui se noya par accident à l'âge de seize ans. Magdelène de Thou étant morte peu d'années après, Jacques Danès entra dans le clergé, & fut fait presque aussitôt maître de l'oratoire du roi, conseiller d'état ordinaire, & enfin nommé à l'évêché de Toulon, pour lequel il fut sacré le 6 mai 1640, par Nicolas Sanguin, évêque de Senlis. Il fut un prélat ferme, zélé pour les intérêts de l'église, comme il le fit voir dans la célébre assemblée de Mante en 1641, & néanmoins très-soumis aux volontés du prince quand il les crut conformes aux véritables intérêts du clergé. En 1656, se sentant infirme, il donna sa démission de l'évêché de Toulon, & de la charge de maître de l'oratoire du roi; il quitta tous ses équipages & jusqu'à la moindre marque de sa grandeur passée; il répandit abondamment dans le sein des pauvres, les grands biens qu'il avoit reçus de ses peres; il fit plusieurs fondations pieuses, & acheva le reste de ses jours dans ses exercices de charité, dans l'austérité, dans la retraite & dans la priere. Il mourut à Paris en odeur de sainteté le 5 juin 1662, âgé de 62 ans, & fut enterré dans le chœur de l'église de sainte Géneviéve des Ardens, auprès de laquelle il demeuroit, & où l'on voyoit son épitaphe en latin. C'est en partie sur les mémoires de ce prélat, & sur ceux de Pierre Dupui, bibliothécaire du roi de France, que M. Danès, conseiller-clerc au parlement de Paris, a donné un abrégé de la vie de Pierre Danès, évêque de Lavaur, en 1731. * *Mémoire sur les principales actions de* Jacques Danès, *dans le recueil cité à l'article de* Pierre Danès. Ce mémoire est de M. Danès, conseiller-clerc au parlement de Paris.

DANÈS (Pierre-Hilaire) de la même famille que les précédens, fut reçu docteur de la maison & société de Sorbonne, le 21 avril 1698, & y professa la théologie. Depuis il fut conseiller clerc au parlement de Paris. Sa mort arriva la nuit du 31 décembre 1737 au premier janvier 1738. Il étoit âgé d'environ 66 ans. C'est à lui qu'on est redevable du recueil des opuscules de Pierre Danès, donné en 1731, *in-4°*, & dont nous avons rendu compte à l'article de ce dernier. Il y a mis un abrégé de la vie de ce prélat. Il y donne aussi, avec des corrections, la dissertation imprimée en 1701, où l'on tâche de prouver, contre M. Du Pin & l'auteur des *essais de littérature*, que ce n'est pas le président Duranti, mais Pierre Danès, qui a compilé le gros ouvrage *de ritibus ecclesiæ catholicæ*, & qui a le plus contribué à sa composition. M. Danès s'y déclare auteur de cette dissertation.

DANET (Pierre) parisien, fut long-temps curé à Paris, d'abord de Sainte-Croix dans la Cité, & ensuite de S. Martin, au cloître S. Marcel. Il fut aussi abbé de S. Nicolas des Prés de Verdun, & prit possession de cette abbaye en 1674. Il a donné un dictionnaire latin & françois, & un dictionnaire françois & latin, à l'usage de monseigneur le dauphin & des princes ses fils. Depuis il corrigea & augmenta considérablement ces deux dictionnaires. On trouve que son dictionnaire latin est plus exact que celui qu'il a fait en françois. Cet auteur avoit donné un essai de ces dictionnaires dans un petit volume *in-8°*, latin & françois, intitulé, *les racines de la langue latine.* Il a encore donné un dictionnaire françois des antiquités grecques & romaines, à l'usage de monseigneur en 1698, *in-4°*. Danet est aussi du nombre des interpretes Dauphins, choisis par M. le duc de Montausier, pour éclaircir les auteurs,

à l'usage de monseigneur le Dauphin ; il eut en partage le Phédre, qu'il donna avec une interprétation & des notes latines. Cet auteur est mort à Paris en 1709. * *Mém. du temps.* Voyez *Critiques Dauphins.* Baillet, *jugem. sur les gram. Lat. art.* 638, *t.* 3, *p.* 65.

DANGEAU, bourg de France dans le Perche. Il est sur la riviére d'Ouzanes, environ à trois lieues de Châteaudun du côté du nord. * Mati, *dict.*

DANGEAU (l'abbé de) *cherchez* COURCILLON (Louis de)

DANGICOURT (Pierre) né à Rouen d'une famille protestante, vers l'an 1666, étudia avec succès les humanités, & ensuite, par le conseil de son précepteur, il s'appliqua aux mathématiques qu'il a toujours cultivées depuis, & dans lesquelles il a fait de grands progrès. Après la révocation de l'édit de Nantes, son pere le mena à Berlin, où il arriva le 30 septembre 1686. M. Dangicourt y continua son étude favorite, & il fut associé à l'académie des sciences de Berlin au mois de juillet 1701. Ses connoissances dans la physique, l'algébre & toutes les parties des mathématiques, qui augmentoient chaque jour par sa grande application à l'étude, & par la vivacité de la pénétration de son esprit, le lierent avec les plus habiles mathématiciens de son temps, & en particulier avec le savant M. de Leibnitz, qui avoit en lui une confiance particuliere, comme on le voit par les lettres qu'il lui a écrites. Nous avons de M. Dangicourt un problême sur les sections coniques, dont nous ignorons si l'on a donné la solution; & l'on peut voir dans le premier volume des *Miscellanea Berolinensia*, page 336, le tour singulier qu'il donne à l'*Arithmétique binaire*, dont M. de Leibnitz étoit originairement l'inventeur. M. Dangicourt avoit aussi beaucoup de capacité pour les affaires civiles; ce qui le fit charger de diverses commissions importantes dont il s'aquitta toujours à la satisfaction de ceux qui l'avoient employé. Les ministres d'état, chefs des affaires françoises, ayant fait connoître au roi son mérite, sa majesté le nomma son conseiller du tribunal françois de révision, le 4 septembre 1722. Vers la fin de 1724, un des directeurs de l'académie des sciences ayant perdu la vue, le roi nomma pour le remplacer M. Dangicourt, qui eut alors le titre de directeur-adjoint à la classe des mathématiques ; & durant tout le temps qu'il remplit cette place, il fut très-utile à la société par ses lumieres, & s'en fit aimer par sa modestie & sa politesse. Il mourut le lundi, douziéme février 1727. * *Voyez* la bibliothéque Germanique, ou histoire littéraire de l'Allemagne, &c, tome XIX, page 70.

DANGIE (Matthieu de la) surnommé *de* RANCHY, sortoit d'une ancienne noblesse de la paroisse de Ranchy, dans le voisinage de Bayeux. Il étoit docteur en théologie de l'université de Caen, & avoit embrassé la profession religieuse dans l'abbaye de S. Etienne de la même ville. Il fut aussi célérier de cette maison. Il avoit fait ses études au Mans, à la Fléche & à Paris. Ce fut dans cette derniere ville qu'il prit le degré de bachelier en théologie. Il dédia sa thèse, appellée *Tentative*, au roi, & en la lui présentant, il le harangua avec esprit. Il soutint cette thèse le 22 février 1620. Il employa les heures que les fonctions de son état lui laissoient libres, à l'étude des canons, de l'histoire ecclésiastique, & principalement des droits & priviléges de son ordre. Le principal de ses ouvrages est un traité où il prétend désabuser de la fausse opinion où l'on est à Caen, sur l'origine d'une croix qui fut ruinée par les protestans en 1562, & que l'on appelloit *la Croix pleureuse*. Plusieurs historiens qui en ont parlé, prétendent qu'elle fut élevée & ainsi nommée en mémoire de ce que Mathilde, femme de Guillaume *le Conquérant*, ayant été persuadée par le comte du Mans de lui demander à son arrivée d'Angleterre, le tribut des bâtards : ce prince, bâtard lui-même, se sentant offensé de ces paroles, l'attacha par les cheveux à la queue de son cheval, & la traîna jusqu'au lieu où est cette croix. C'est cette fable que Matthieu de la Dangie a réfutée solidement : il a fait voir que tout ce que l'on disoit de Guillaume sur ce sujet étoit faux. Ce fut aussi par ses soins, & ceux de son confrere D. Jean de Baillehache, que le tombeau du duc Guillaume fut rétabli en 1637, dans l'état où on le voit aujourd'hui à Caen, dans l'église de l'abbaye de S. Etienne. De la Dangie mourut le 2 octobre 1657, âgé de 74 ans, dans la cinquante-uniéme année de sa profession religieuse. * *Voyez* M. Huet, dans ses *Origines de Caen*, *seconde édition.*

☞ DANGILON ou DAM-GILON, chapelle & ville de France, dans le Berri, en latin *Capella Domini Gilonis.* Cette ville doit son origine à S. Jacques l'hermite, qui vécut en ce lieu pendant quelques années, & y fut enterré dans une chapelle qu'il avoit fait bâtir. Après sa mort, le grand nombre de pélerins qui venoient de toutes parts faire leurs priéres à son tombeau, fut cause que l'on bâtit quelques maisons, & insensiblement il s'y forma une ville qu'on appella *la Chapelle*, à cause de celle que S. Jacques l'hermite avoit fait bâtir, & on y joignit celui de *Dam-Gilon*, parceque ce fut Gilon, seigneur de Seuli, lequel vivoit vers l'an 1179, qui fit bâtir la nouvelle église & le château. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DANHAWER (Jean-Conrad) né en 1603, & mort en 1666, professa la théologie à Strasbourg pendant plusieurs années. Il a donné plusieurs ouvrages au public. *Collegium physicologium : Idea boni disputatoris : Disputationes decalogicæ : Christosophia Antichristosophia : Christeis.* Balthazar. Bebelius fit son oraison funébre. * Spizelius, *in templo honoris.* Reiserus, *in episc. ad Spiz. pag.* 413.

DANIEL, le quatriéme en nombre entre les grands prophétes, étoit de la tribu de Juda, & issu, à ce que l'on croit, de la race des rois de Juda. Il naquit en Judée vers la vingt-cinquiéme année du regne de Josias. Lorsque la ville de Jérusalem fut prise par l'armée de Nabuchodonosor, l'an du monde 3419, & avant J.C. 606, Daniel fut conduit captif à Babylone avec le roi Joachim & les plus considérables de la noblesse : il n'étoit âgé que de dix ans. Depuis, il fut choisi pour être du nombre des jeunes gens que Nabuchodonosor destinoit à son service (& fut nommé *Balthazar*) avec Ananias, Misaël, & Azarias, qui furent nommés *Sidrach*, *Misach* & *Abdenago.* L'eunuque Asphenès ayant reçu ordre du roi de leur donner des maîtres qui leur apprissent la langue & les sciences des Chaldéens, & de les nourir des viandes les plus délicates que l'on servoit à sa table, Daniel ne voulant pas se souiller, en mangeant de ce qu'on servoit à un roi idolâtre, pria l'eunuque de ne lui donner pour nouriture, à lui & à ses compagnons, que des légumes, ce qu'Asphenès lui refusa : mais Malazar, qui étoit sous Asphenès, le lui accorda, ayant connu par expérience, & après l'assurance que lui en avoit donnée Daniel, que cette nouriture leur causoit plus d'embonpoint, que s'ils avoient été traités comme les autres. La sage conduite du jeune Daniel l'insinua dans les bonnes graces du roi, qui le préféra à tous ceux qui approchoient de sa personne, & qui lui donna des emplois considérables. A l'âge de douze ans, il délivra Susanne de la calomnie des vieillards (si toutefois le jeune Daniel qui confondit les vieillards, faux accusateurs de Susanne, est le même que le prophéte.) Depuis il expliqua à Nabuchodonosor le songe de cette statue mystique, qui signifioit la durée des quatre monarchies ; & ce prince fut si content de l'interprétation de Daniel, qu'il le déclara chef des mages, & préfet de la province de Babylone, l'an du monde 3401, & avant J. C. 603. Quelques années après, le même prince vainqueur de grand nombre de nations, voulut se faire adorer comme un Dieu. Il fit faire une statue d'or, & par un édit public, il commanda à tous ses

sujets de l'adorer. Les compagnons de Daniel, qui l'avoient refusé, furent jettés dans une fournaise ardente, d'où on les tira sans qu'ils fussent brulés. Quelque temps apres, le même Nabuchodonosor vit en songe un arbre, dont la tête touchoit le ciel, qui couvroit la terre de ses branches, & à l'ombre duquel tous les animaux se retiroient; mais qui fut coupé en un moment. Daniel interpreta au prince ce songe, par rapport au changement qui devoit arriver en sa personne royale. Il lut aussi à Balthasar les caracteres qu'une main écrivit sur la muraille, & qui étoient l'arrêt de condamnation de ce prince profanateur. L'envie que les grands du royaume lui porterent sous Darius Mede, fut cause qu'on le condamna à être jetté dans la fosse aux lions; mais ces animaux perdant leur férocité, respecterent sa personne, & ne lui firent aucun mal. Cette disgrace lui arriva pour avoir fait connoître la malice des prêtres de Bel. Cet endroit de son histoire n'est point, non plus que l'histoire de Susanne, dans le texte hébreu, ni chaldaïque; mais seulement dans la version de Théodotion & dans la vulgate. Daniel prophétisa jusqu'au regne de Cyrus, & mourut, à ce que l'on croit, vers la fin du regne de ce prince, à l'âge d'environ 88 ans. Les Juifs ne le mettent pas au nombre des prophétes, peut-être parcequ'il n'a pas vécu à la maniere des autres prophétes, ou pour d'autres raisons. Mais Jesus-Christ lui donne la qualité de prophéte, & on ne peut douter que son livre ne soit une prophétie, comme les Juifs même en conviennent. Ses prophéties ont paru si claires, que les ennemis même de la foi ont cru, qu'il n'avoit fait qu'écrire ce qui étoit déja arrivé. La plus célébre de ses prophéties est celle des septante semaines, à la fin desquelles le Messie devoit mourir. L'Ange Gabriel les lui avoit révelées. Nous avons remarqué ailleurs, que c'est de la vingt ou vingt-uniéme année du regne d'Artaxerxès, dit *Longue main*, qui est la 452 avant Jesus-Christ, que les plus doctes chronologistes, après les anciens peres, comptent ces mêmes semaines. Elles font quatre cens quatre-vingt dix ans hebreux ou lunaires; & J. C. ayant été baptisé au commencement du soixante-dixieme, fut crucifié la troisiéme année suivante. Ce qui vérifie littéralement la prophétie, qui porte qu'au milieu de la derniere semaine, l'hostie & le sacrifice devoient cesser, c'est-à-dire, par l'oblation de celui, dont ils étoient la figure. Pererius prouve solidement cette opinion, qui est la plus claire & la plus suivie. C'est dans ses commentaires sur Daniel, (*c.* 9.) où il réfute les autres sentimens. Théodoret dit que le même prophéte voyant que Cyrus avoit délivré les Juifs de la captivité, dans laquelle ils languissoient depuis 70 ans, lui montra dans Isaïe son nom, & la prédiction de ce retour. Quelques auteurs ont cru que les Juifs ne tenoient pas pour canonique le livre de Daniel, parcequ'ils le mettent dans le nombre des livres, qu'ils nomment *Chetoubim*, mot que quelques-uns traduisent par celui d'*Agiographes* ou *Saints écrits*: néanmoins il est dans leur canon des livres sacrés comme dans le nôtre. On a fort douté autrefois de la vérité des deux derniers chapitres qui contiennent l'histoire de Susanne, & de l'idole de Bel. Jules Africain, Eusebe, & Apollinaire ont rejetté ces narrations; & il semble que S. Jerôme étoit de même sentiment dans sa préface sur Daniel. Origène a défendu la vérité de cette histoire, sans néanmoins assurer qu'elle fût canonique. L'auteur du livre des choses merveilleuses, attribué à S. Augustin, (*tom.* 3. *liv.* 2. *ch.* 32.) ne parle point de l'histoire de Bel. Théodoret expliquant Daniel, ne dit pas un mot de ces histoires. Nicephore met celle de Susanne entre les livres apocryphes. Mais l'action de Susanne est rapportée & louée par S. Clément, *liv.* 4 *Strom.* par Tertullien, *livre de la couronne*, *ch.* 4, par S. Cyprien, *ep.* 4, par S. Augustin, *serm.* 118, par S. Basile, *liv.* 3 *du S. Esprit*, *ch.* 7. par S. Ambroise, *l.* 2. *du S. Esprit*, par S. Chrysostome, *dans une hômelie qui est au tome* 5; par S. Gregoire de Nazianze, *dans l'oraison* 29, par Avitus, *dans l'épître à sa sœur*, par S. Fulgence, *dans ses réponses à Ferrand*, & par Bede. L'auteur de l'abregé attribué à S. Athanase & Ruffin semblent les reconnoître pour un livre canonique, aussi-bien que S. Ambroise & Sulpice Severe. Le premier chapitre & le second, jusqu'au quatriéme verset, sont écrits en hebreu; les suivans jusqu'au huitiéme, en chaldaïque, à l'exception du cantique des enfans dans la fournaise, qui n'est qu'en grec; l'original des suivans est hebreu: les deux derniers ne se trouvent que dans les exemplaires grecs. Les auteurs apocryphes des livres des prophétes, disent que Daniel fut enterré à Babylone, & que l'on y voyoit son sépulcre: mais il nous apprend lui-même, que sur la fin de sa vie, il habita dans une ville située sur le Tigre, où il eut ses dernieres visions. Les Grecs & les Moscovites font la fête de ce prophéte le 17 de décembre. Elle est marquée dans quelques martyrologes au 10 d'avril; dans d'autres au 21 juillet, & dans plusieurs autres au 11 décembre. * Daniel, *aux proph.* Ezechiel, 14 & 2 I. des Machabées, 2. Saint Epiphane, *en la vie des prophétes.* Saint Jerôme, *præf. du com. sur Dan.* Saint Isidore, *de la vie & mort des saints.* Torniel & Salian, *ann. depuis l'an* 3426 *jusqu'à* 3535. Bellarmin, *des écriv. eccl.* Pererius, *aux com. sur Dan.* Sulpice Severe, *liv.* 2. *hist. sacr.* Petau, *lib.* 12 *de doct. temp. cap.* 32 & *seq.* Bellarmin, *lib.* 1 *de verbo Dei*, *c.* 9, &c. Du Pin, *dissert. prélim. sur la bible.* D. Ceillier, *hist. des aut. sacr. & eccles. t.* 1.

DANIEL, grand duc de Moscovie dans le XIV siécle, transporta le siége de son empire à Moscow, qu'il enferma de murailles, y fit bâtir un château, & fut le premier qui prit le nom de grand prince de Wolodimire, & de Moscow. Il eut pour successeur Jean Kaletri.

DANIEL, clerc qu'on fit roi de France, *cherchez* CHILPERIC II.

DANIEL, surnommé *Stylite*, saint moine du V siécle, fut imitateur de la vie & des vertus de S. Simeon *Stylite*, & habita, comme lui, sur une haute colonne, élevée sur l'embouchure de la mer Noire. Gennadius évêque de Constantinople, ayant connu sa vertu, le fit prêtre. Il délivra de la possession du démon, une femme qui l'avoit calomnié, & opéra un nombre infini de merveilles, rapportées par l'auteur de sa vie, que Surius rapporte au onziéme jour de décembre. *Baronius, *au martyrol. & aux annal. A. C.* 446, *n.* 19, 460, *n.* 20, & 480, *n.* 4, &c. Baillet, *vies des saints*, 11 *de décembre.*

DANIEL, docteur Syrien, de la secte des Jacobites, a composé un abrégé des constitutions de l'église des Jacobites, écrit en arabe, & traduit par Abraham Ecchellensis, qui en avoit un exemplaire. * Ebed-Jesu, *catalogue des écrivains Chaldéens.*

DANIEL BAR MARIAM, écrivain Syrien, a composé une histoire ecclésiastique divisée en quatre tomes, & un autre livre de chroniques. *Voyez* Ebed-Jesu dans son catalogue des écrivains.

DANIEL, moine de Raïte, près de la mer Rouge, vers l'an 600 de J. C. écrivit la vie de S. Jean Climaque, que Surius & Bollandus rapportent au 30 mars. Le cardinal Baronius en fait aussi mention, écrivant sur le martyrologe romain, & parlant de S. Jean Climaque, au jour où les Grecs célébrent sa fête: *Daniel*, dit-il, *a représenté la vie & les vertus de ce pere*, &c. *au trentiéme mars.*

DANIEL, évêque de Winchester, en Angleterre, étoit contemporain de Bede, dans le VIII siécle. Il écrivit quelques ouvrages historiques, qui sont, *de rebus gestis Australium Saxonum. Historia suæ provinciæ. De insula Vecta. De vita S. Ceddæ episc. De obitu sancti Adhelmi, liber unus*, &c. Divers auteurs parlent de ce Daniel, qui gouverna 42 ans son église, & mourut en 746. Baronius rapporte une épître qu'il écrivit à S.

Boniface, pour l'instruction des infidéles. * Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Baronius, *A. C.* 724. Vossius, *l.* 2 *de hist. Lat. c.* 28, *&c.*

DANIEL, archevêque de Narbonne dans le VIII siécle. Il avoit succédé à ARIBERT vers l'an 769. Il se trouva en cette qualité à un concile tenu à Rome cette même année. Plusieurs années après, il entreprit par une dévotion peu éclairée, mais commune en ce temps-là, d'aller en pélerinage à Jérusalem; & avant son départ il commit le soin des affaires de son église à un procureur ou avoué, nommé *Arluin.* Milon, comte de Narbonne, profita de la longue absence de ce prélat, pour envahir les terres de son église. Il les demanda au roi Charlemagne, comme vacantes, & ce prince les lui accorda *en bénefice.* Arluin porta ses plaintes à une assemblée solemnelle qui se tint à Narbonne le 3 juin de la quatorziéme année du regne de Charles, c'est-à-dire, de l'an 782. Le comte Milon y voulut défendre sa cause: on lui demanda ses titres, il avoua qu'il n'en avoit point d'autres que la donation du roi. Arluin prouva que c'étoit une usurpation, & démontra la justice de la possession de ces biens par l'archevêché de Narbonne. L'examen fait, l'assemblée jugea en faveur d'Arluin, & Milon restitua les biens usurpés, & souscrivit même au jugement rendu contre lui. Daniel revint quelque temps après que ce différend eut été terminé, & continua à gouverner son église avec sagesse & avec zèle. Pendant ce temps-là Felix évêque d'Urgel, dont l'église étoit alors soumise au métropolitain de Narbonne, ayant enseigné cette erreur: que *Jesus-Christ, selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu;* ce qui renouvelloit l'hérésie de Nestorius, qui admettoit deux personnes en Jesus-Christ; & Elipand archevêque de Tolède, ayant répandu cette erreur en Espagne, le pape Adrien I en écrivit aux évêques, tant d'Espagne que de France, pour les exhorter à empêcher le progrès de cette erreur. Il écrivit en particulier sur ce sujet à Daniel, archevêque de Narbonne; & comme l'erreur, suivant les canons, doit être condamnée dans les lieux où elle prend naissance, Daniel, zèlé d'ailleurs pour la vérité, assembla un concile dans sa ville épiscopale avec la permission du roi. Ce concile se tint dans l'église métropolitaine des saints Just & Pasteur, au mois de juin de la vingt-troisiéme année du regne de Charlemagne, c'est-à-dire, l'an 791. Daniel y présida, & plusieurs évêques des provinces voisines y assisterent. On ne doute point que l'erreur n'y ait été condamnée, mais nous n'avons plus les actes de ce concile. Daniel mourut vers l'an 798. Nebridius son successeur occupoit surement le siége de Narbonne en 799. Le pape Etienne dans une bulle de l'an 896 adressée à Arnuste, archevêque de Narbonne, appelle Daniel un homme de sainte mémoire. **Histoire de Languedoc*, par quelques Bénédictins, *tome* 1, *en plusieurs endroits, & tome* 2 *dans les preuves, pag.* 29.

DANIEL (Gautier) religieux de l'ordre de Cîteaux, dans le XII siécle, mourut vers l'an 1170. Il composa divers ouvrages. *De conceptione B. Mariæ. De virginitate ejusdem. De vera amicitia, &c.* *Pitseus, *de script. Angl.* Charles de Visch, *biblioth. Cisterc. &c.*

DANIEL (Arnaud) de Tarascon, gentilhomme & poëte Provençal, vivoit dans le XII siécle, sous le regne d'Ildefonse, ou Alfonse premier de ce nom, comte de Provence. Quelques auteurs ont dit, qu'il étoit de Montpellier, d'autres le font Limosin, & il y en a même qui ont cru qu'il avoit pris naissance dans le Périgord; mais il est sûr qu'il étoit de Tarascon. Il composa plusieurs ouvrages en vers, qui ne servirent pas peu à Pétrarque, lequel faisoit gloire de les imiter. Ce fameux poëte, nommant les célébres poëtes, dans le chapitre 4 du triomphe d'amour, avoue qu'Arnaud Daniel étoit celui de sa nation, qui avoit le plus de mérite. Le poëte Dante parle aussi très-avantageusement de Daniel. Entre ses ouvrages, on distingue celui qu'il avoit composé contre les erreurs du paganisme, sous le titre de *Las Phantaumarias del paganismo.* Il en écrivit un autre de morale, qu'il dédia au roi Philippe *Auguste*, & il mourut vers l'an 1189. * Dante, *nel Can.* 26, *Purg.* Nostradamus, *hist. de Provence, & vies des poëtes Prov.* La Croix du Maine & du Verdier Vauprivas, *biblioth. Franç. &c.*

DANIEL (Samuel) historien & poëte Anglois, né en 1562 près de Taunton dans le comté de Sommerset. A l'âge de dix-neuf ans il fut reçu au collége appellé *la Halle de Marie-Magdeléne*, à Oxford. Il embrassa tout genre d'études: mais il en fit une particuliére de l'histoire & de la poësie. Il fit des vers estimés dès l'âge le plus tendre. Après trois ans de séjour, il quitta l'université, & disparut sans qu'on ait su où il s'étoit retiré, ni à quoi il s'étoit occupé. En 1585 il publia à Londres une traduction angloise du traité du P. Gove *de Tesseris*, avec une belle préface. Peu après il fut appellé à la cour, & y eut l'emploi de gentilhomme de la chambre de la reine, dont il acquit l'estime. Il se fit d'ailleurs tant de réputation par ses talens, qu'il passoit pour le plus habile historien & le meilleur poëte de son temps. Il fut ami de Camden, d'Owen, & de tous les savans illustres de son pays qui vivoient alors. Las enfin du tumulte de la cour, il se retira dans une maison de campagne qu'il avoit dans le village de Bekington, où il mourut au mois d'octobre 1619. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en vers anglois. Le plus considérable est son poëme héroïque sur le sujet de la querelle entre les maisons de Lancastre & d'Yorck, en 8 livres. Toutes ses poësies ont été recueillies en un volume *in-quarto*, imprimé à Londres en 1624. Il a écrit en prose la collection de l'histoire d'Angleterre, depuis le commencement jusqu'à Edouard III, *in-fol.* Cet ouvrage a été continué par Godwin, Trussel & quelques autres. * Ant. Wood, *Antiquit. Oxoniens. &c.*

DANIEL, & non *de Daniel*, ni *Danielis*, comme le dit M. Baillet (Pierre) avocat à Orléans, & bailli de la justice temporelle de l'abbaye de S. Benoît-sur-Loire, après le milieu du XVI siécle, étoit un homme d'une littérature non commune dans un siécle assez ignorant. Pour satisfaire à ses deux fonctions d'avocat & de bailli, il partageoit sa vie entre le séjour d'Orléans, & celui de S. Benoît. Son gout pour les belles lettres, & l'étude qu'il en avoit faite, lui avoient acquis la connoissance & l'estime du cardinal de Châtillon, qui étoit le Mécéne de son temps; & les services qu'il lui rendoit dans l'exercice de sa justice, lui faisoient trouver la sureté de sa personne & de ses biens au milieu des temps ennemis de sa religion. Les Huguenots en 1562 ayant pillé l'abbaye de S. Benoît, dont le cardinal de Châtillon étoit alors abbé, dissiperent aussi la bibliothéque, qui étoit riche en manuscrits: mais Pierre Daniel en détourna une partie, & en racheta beaucoup d'autres à vil prix, des soldats qui n'en connoissoient pas la valeur; & ce qu'il put sauver de ce naufrage, il le fit transporter à Orléans, où il établit le siége de sa bibliothéque. Comme il avoit du gout, de l'érudition, un talent particulier pour connoître les bons auteurs, & un discernement plus qu'ordinaire pour distinguer les manuscrits de bonne note, il fit part d'une partie de son trésor littéraire au public. Il en tira la comédie intitulée: *Aulularia Plauti*, qu'il fit imprimer en 1564. Cette piéce avoit été jusque-là ensevelie dans la poussiére des bibliothéques depuis le temps du jeune Théodose où elle fut faite. Pierre Daniel accompagna cette édition de notes. Il tira pareillement de ses manuscrits les commentaires de Servius sur Virgile, qu'il publia en 1600. Les épîtres de Loup abbé de Ferrieres, données par Papire Masson en 1588; le Justin revu sur deux manuscrits par Bongars, &c. & plusieurs autres auteurs sont encore sortis de cette bibliothéque. Pierre Daniel laissa encore des notes sur le *Satyricon* de Petrone, qui parurent après sa mort, en 1629 dans le Pétrone de Lotichius. Ce savant étant mort à Paris en 1603, Paul Petau, conseiller en la cour de parlement,

& Jacques Bongars, tous deux ses amis & ses compatriotes, acheterent sa bibliothéque & la partagerent entr'eux. La part de Paul Petau tomba après son décès en la possession d'Alexandre Petau son fils, qui en accommoda dans la suite, pour les manuscrits seulement, la reine Christine de Suéde, qui les a fait transporter à Stockholm où ils sont. Jacques Bongars fit voiturer les siens à Strasbourg, & après sa mort ils furent transportés, avec le reste de sa bibliothéque, à Heidelberg dans la bibliothéque Palatine. Mais le duc de Baviére ayant pris cette ville en 1622, il s'empara de la bibliothéque, & en fit présent au pape Grégoire XV qui la mit au Vatican. Il y en a qui prétendent que la part de Paul Petau est aussi maintenant au même lieu, ayant été portée à Rome par les soins de la reine Christine, qui la légua, dit-on, en mourant au pape: c'est le sentiment des peres D. Martenne & D. Durand, *pag. 66* de leur *voyage littéraire*, *tom.* 1, au lieu que D. Etiennot, dans une lettre où il fait l'histoire des manuscrits de S. Benoît-sur Loire, *tom.* 1 des œuvres posthumes du P. Mabillon & du pere Ruinart, *page* 461, dit que la part de M. Petau est encore à Stockholm. * *Voyez* le voyage littéraire du P. Martenne & du P. Durand; la lettre de D. Etiennot, aux endroits cités dans cet article; & Baillet, *jugem. des savans, tome* 2, *édition* in-4. *pag.* 333.

DANIEL de S. Joseph, carme, né à S. Malo. Son nom de famille étoit *le Gouverneur*; & il étoit neveu de Guillaume le Gouverneur, évêque de S. Malo, dont les statuts ont été imprimés pour la seconde fois en 1618. Il étoit né en 1601, & il avoit été baptisé sous le nom de *Joseph*. Il entra dans le noviciat des carmes de Rennes à l'âge de quinze ans, & il n'en avoit pas vingt-quatre lorsqu'il fut choisi pour enseigner la philosophie aux religieux de son ordre à Caen. Il leur enseigna ensuite la théologie. Il parut avec tant d'éclat dans les disputes publiques, que plusieurs externes voulurent aussi prendre ses leçons, & qu'il s'acquit une grande réputation. Il entreprit de réduire la somme de S. Thomas en une forme plus convenable à l'usage de l'école, & il en donna le premier volume à Caen en 1649. On dit qu'il a achevé cet ouvrage, & qu'on le conserve manuscrit dans quelque maison de son ordre. Son style est affecté & assez mauvais. Ses sermons, pleins d'ailleurs de solidité, péchoient par trop d'art, & d'un art trop découvert, & par trop d'ornemens, plus propres à un déclamateur novice qu'à un orateur chrétien. Ses panégyriques, où l'on trouve tous ces défauts, parurent en 1660. En 1658 il publia le livre intitulé: *Le théologien françois sur le mystere de la sainte Trinité.* Il étoit alors provincial de la province de Toulouse. Son oncle, évêque de S. Malo, voulut l'obliger d'accepter sa théologale, mais il la refusa toujours par humilité; & sur la fin de ses jours il se retira dans une petite maison de son ordre, appellée *le Guildo*, proche de S. Malo, & y mourut âgé de 66 ans, le 5 février de l'an 1666. * *Voyez* M. Huet, dans ses *origines de Caen, seconde édition.*

DANIEL (Marguerite) femme de René Rondeau, du bourg du Plessé, dépendant du marquisat de Blin, étant devenue grosse l'an 1685 environ le 18 octobre, & ayant senti remuer son enfant le jour de la Chandeleur, entendit le vendredi saint suivant, trois cris sortir de son ventre. Depuis, son enfant continua de faire les mêmes cris, trois ou quatre fois le jour, & à chaque fois quatre ou cinq cris, & quelquefois jusqu'à huit ou neuf fort distincts, & comme d'un enfant nouvellement né; mais quelquefois avec de tels efforts, qu'on voyoit l'estomach de cette femme s'enfler, comme si elle eût dû étouffer. * *Journal des savans. Journal de médecine de Paris.*

DANIEL (Gabriel) jesuite, célébre par ses écrits, naquit à Rouen le 8 février 1649. Il entra au noviciat des jésuites de Paris le 4 septembre 1667. Après ses deux années de noviciat, ses supérieurs l'envoyerent à Hesdin, où il enseigna pendant cinq ans les humanités & la rhétorique. Il enseigna encore la rhétorique deux autres années au collége de la ville d'Eu, & fit ses études de théologie à Paris pendant quatre ans, selon l'usage de la société. Ayant achevé sa troisiéme année de noviciat, il fut professeur de philosophie pendant six ans, tant à Rennes qu'à Paris; & ce fut dans la premiere ville qu'il fit la profession solemnelle des quatre vœux le 15 août de l'an 1683. Il fut envoyé ensuite à Rouen pour y enseigner la théologie, & il y commença par ordre de M. Colbert, archevêque de cette ville, un abrégé de théologie, à l'usage du clergé de ce diocèse; mais il discontinua cet ouvrage par l'ordre du même prélat qui l'en avoit chargé, & il se tourna alors du côté de l'histoire de France, sans rompre néanmoins avec ses travaux théologiques. Après avoir demeuré plusieurs années à Rouen, il fut envoyé à la maison professe de Paris, pour y être bibliothécaire. Devenu ensuite supérieur de cette maison, il la gouverna pendant trois ans. Vers l'an 1725 il eut une attaque d'apoplexie qui dégénéra en paralysie. Il en eut ensuite une seconde, & enfin une troisiéme attaque qui l'emporta le 23 juin 1728. Voici la liste de ses ouvrages, qui sont en grand nombre, presque tous bien écrits, & qui montrent une vie très-laborieuse, & quelle étoit la multiplicité & l'étendue de ses connoissances.

1. *Voyage du monde de Descartes*, à Paris 1690 *in*-12. C'est une réfutation du systême de Descartes, enveloppée sous une fiction ingénieuse.

2. *Nouvelles difficultés proposées par un Péripatéticien à l'auteur du voyage du monde de Descartes, touchant la connoissance des bêtes; avec la réfutation des deux défenses du systême général de Descartes*, à Paris 1693 *in*-12. L'auteur revit cet écrit & le précédent, & les publia de nouveau en deux volumes *in*-12 sous le titre de *voyage du monde de Descartes*, à Paris 1701 & 1703 *in*-12, à Amsterdam 1715 & 1732 *in*-12, à Londres 1739 *in*-12. Le P. Ignace Choler, jésuite, traduisit cet ouvrage en latin, sous ce titre: *Peregrinatio per mundum Cartesianum, ex gallico patris Daniel*, à Vienne en Autriche. On en a encore une traduction intitulée: *Iter per mundum Cartesii*, à Amsterdam *in*-12 deux volumes, & en italien par *Dominico de Georgis, Viaggio per il mondo di Cartesio*, à Gènes 1703 *in*-8°. Il a aussi été traduit en anglois par un docteur d'Oxford, & imprimé à Londres.

3. *Lettre sur une ancienne hérésie renouvellée depuis peu*, 1691 *in*-12.

4. *Dissertatio de judiciis criticorum, & nuperi interpretis Gallici, super loco sancti Chrysostomi, ex homilia tertia in epistol. ad Hebræos*, à Paris 1691 *in*-4°. Cette lettre françoise & cette dissertation latine ont le même objet, de censurer un endroit de la traduction françoise des homélies de S. Jean Chrysostome sur les épîtres de S. Paul à Timothée, à Tite, à Philémon & aux Hébreux; dans lequel endroit, le traducteur, en s'exprimant mal, renouvelloit sans le vouloir, l'hérésie du nestorianisme, ou de deux personnes en Jésus-Christ, la personne divine & la personne humaine subsistantes par elles-mêmes. Le P. Daniel découvre cette erreur dans sa lettre; & dans la dissertation latine, il établit le vrai sentiment de S Chrysostome. Au second chapitre de cette même dissertation, il fait une digression sur le symbole de S. Athanase, dans laquelle il prouve que la réfutation claire & distincte des erreurs des Nestoriens, des Eutychiens & des Monothélites, n'est pas une raison pour ôter ce symbole à ce saint docteur.

5. *Lettre apologétique de l'auteur du voyage du monde de Descartes, accusé faussement dans un écrit intitulé*: le Roman séditieux du Nestorianisme renaissant, *d'avoir fait le Nestorianisme renaissant, & d'en vouloir à M. Arnauld*, 1693 *in*-12. Le Nestorianisme renaissant, dénoncé à la Sorbonne, 1693 *in*-12 contre le susdit traducteur des homélies de S. Chrysostome, étoit l'ouvrage

vrage du pere Edme Riviére, jésuite : *le Roman séditieux*, &c, est un petit écrit du pere Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire.

6. *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe sur les lettres au provincial*, (de M. Pascal) à Cologne, (Rouen) 1694 *in*-12, seconde édition, sous ce titre : *Réponse aux lettres provinciales de Louis de Montalte*, (nom qu'avoit pris M. Pascal,) *ou Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe*, à Cologne, (Rouen) 1696 & 1697 *in*-12. Les lettres au provincial ont été traduites en latin, en italien, & en espagnol : les Entretiens ont aussi été traduits en latin par le pere Jouvency, sous ce titre : *Cleander & Eudoxus, seu de provincialibus, quas vocant, litteris, dialogi. Puteolis*, 1695 *in*-12. *Augustæ Vindelicorum, & Dilingæ*, 1695 *in*-12 en anglois ; & en espagnol par le pere Joseph Alcaraz, jésuite, qui s'est déguisé sous le nom de Joseph de Torquemada, à Madrid, 1697 *in*-4°. Le pere Daniel a joint à sa réponse trois dissertations ; 1. *De la distinction du probable en pratique & du probable en spéculation*. 2. *De la direction d'intention*. 3. *Des équivoques & des restrictions mentales*. Dom Matthieu Petit-Didier, mort évêque de Macra, a fait une réponse aux *Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe*. *Voyez son article.*

7. *Traduction du système d'un docteur Espagnol sur la derniere pâque de notre Seigneur Jesus-Christ, avec une dissertation sur la discipline des Quartodécimans pour la célébration de la pâque*, à Paris, 1695 *in*-12. L'écrivain Espagnol est Louis de Léon.

8. *Deux dissertations préliminaires pour une nouvelle histoire de France depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules*, à Paris, 1696 *in*-12. Dans la premiere dissertation, le pere Daniel traite du fondateur de la monarchie, & prétend que c'est Clovis. Dans la seconde, il examine & réfute ce que quelques-uns de nos écrivains ont avancé au sujet du roi Childéric & du comte Gilles.

9. *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules, avec des notes & des dissertations sur divers points de cette histoire*, tome I à Paris, 1696 *in*-4°. Ce volume, qui ne contient presque que l'histoire des regnes de Clovis & de ses enfans, n'a point eu de suite ; on y trouve huit dissertations. 1. Quel prince a eu le premier établissement fixe dans les Gaules, & quel est le véritable fondateur de la monarchie françoise ? 2. De la déposition du roi Childeric, pere de Clovis, & de l'élection du comte Gilles, général de l'armée romaine, pour être mis en sa place sur le trône des François. 3. De l'antiquité & de l'institution de la loi saliqu . 4. Sur les médailles ou les monnoies de Théodebert I roi de la France Austrasienne, & petit-fils de Clovis, & des lettres CONOB, qui sont empreintes sur plusieurs piéces de monnoie. 5 Sur les médailles de Childebert I, & sur celles de Clotaire I. 6. Sur le nom de Bretagne. 7. Touchant les rois de la petite Bretagne. 8. Childebert a-t-il bâti l'église de Notre-Dame de Paris ? Ces dissertations sont précédées d'une préface sur la maniere d'écrire l'histoire.

10. *Lettre au R. P. Alexandre (dominicain) en faveur de l'auteur de la nouvelle Réponse aux lettres provinciales*, (Rouen) 1697 *in*-12. Cette lettre a été suivie de neuf autres écrites la même année, & imprimées ensemble dans la suite.

11. *Lettres théologiques au R. P. Alexandre, où se fait le parallele de la doctrine des thomistes avec celle des jésuites, sur la morale & sur la grace*, à Cologne, (Rouen) & Lyon, 1698 *in*-12, traduites en latin par le pere Jouvency, *in*-12, & en italien *in*-12.

12. *Lettre de M. l'abbé de *** à Eudoxe, touchant la nouvelle apologie des lettres provinciales*, (par D. Matthieu Petit-Didier) 1699 *in*-12. Il y a eu une *Réponse d'Eudoxe*, qui est du pere du Cerceau, sur le même sujet.

13. *Remontrances à M. l'archevêque de Reims* (Maurice le Tellier) *sur son ordonnance du 15 juillet 1697*, à Paris, 1697 *in*-4°, & *in*-12, traduites en latin par le pere Jouvency, *in*-8°, & en italien par le pere Jean-Baptiste de Benedictis, aussi jésuite. Il y a eu contre ces remontrances une *requête présentée au parlement par M. l'archevêque de Reims*, imprimée *avec l'acte de la satisfaction que les jésuites ont faite à ce prélat*, au mois de janvier 1698 *in*-4°. de douze pages. C'est à la même occasion que l'on a fait un autre écrit qui a pour titre : *Histoire du procès gagné depuis peu par M. l'archevêque de Reims contre les jésuites*, à Rotterdam, 1698 *in*-12, de quatre-vingt-deux pages.

14. *Lettre du pere Daniel à M. l'archevêque de Paris* (Louis-Antoine de Noailles) 1699 *in*-12. Il y déclare qu'il n'est point l'auteur du *Probléme ecclésiastique*.

15. *Histoire apologétique de la conduite des jésuites à la Chine*, 1700 *in*-12.

16. *Lettre à M. *** touchant l'explication insérée dans les mémoires de Trévoux, d'une médaille de Gratien*, mémoires de Trévoux, juillet & août 1701, page 175. Cette lettre a été traduite en latin dans les *Electa rei nummariæ*, à Hambourg, 1709.

17. *Apologie pour la doctrine des jésuites, à M. l'évêque d'Arras, à l'occasion de la censure qu'il a faite du livre d'un casuiste Allemand*, à Liége, 1703 *in*-12.

18. *Défense de S. Augustin, contre un livre qui a paru depuis peu sous le nom de M. de Launoy, où l'on fait passer ce pere pour un novateur sur la prédestination & sur la grace*, à Paris, 1704 *in*-12. Le livre faussement attribué au docteur de Launoy, est intitulé : *La véritable tradition de l'église sur la prédestination & la grace*, à Liége, 1702 *in*-12.

19. *Lettre du P. D. jésuite, au T. R. P. Antonin Cloche, général de l'ordre de S. Dominique, touchant le livre du pere Serry contre le sieur de Launoy, & touchant une lettre imprimée contre les jésuites, attribuée à ce religieux*, 1716 *in*-12. Le pere Jacques-Hyacinthe Serry ayant répondu, cette dispute a produit une *Réponse du pere Daniel à la Lettre que le R. P. Serry, docteur & professeur dans l'université de Padoue, lui a écrite*, 1705 *in*-12, & ensuite une seconde & une troisiéme *Lettres du même pere Daniel au pere Serry*, l'une en 1705, l'autre en 1706.

20. *Traité théologique sur l'efficacité de la grace, où l'on examine ce qui est de foi sur ce sujet, & ce qui n'en est pas, ce qui est de S. Augustin & ce qui n'en est pas*, à Paris 1705 *in*-12 ; à Bruxelles, (Luxembourg) 1706 *in*-12.

21. *Traité théologique touchant l'efficacité de la grace, tome II, où l'on répond au livre du pere Serry*, intitulé : *Schola Thomistica vindicata*, à Paris, 1706 *in*-12.

22. *Explication de deux médailles faites sous un Charles, roi de France*, dans les *Memoires de Trevoux*, du mois d'août de l'année 1701.

23. *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, à Paris, 1713 *in-fol.* trois volumes. Le premier volume a deux préfaces, l'une critique, sur la maniére d'écrire l'histoire, l'autre historique, qui traite 1. du premier fondateur de la monarchie françoise dans les Gaules. 2. De la déposition de Childéric. 3. Du droit de succéder à la couronne. *L'histoire de France* a été réimprimée à Amsterdam en 1720 *in*-12, 6 volumes. Edition revue, corrigée & augmentée, à Paris, 1721, 7 vol. *in* 4°. Le septiéme volume contient le journal historique du regne de Louis XIII, & les fastes du regne de Louis XIV : à Amsterdam, 1725 *in*-4°, 7 vol. à Paris, 1729, *in*-4° 10 vol. considérablement augmentée. Enfin cette histoire a été réimprimée à Paris en 17 volumes *in*-4°. & a paru en 1756. Le P. Griffet chargé de cette édition, l'a enrichie d'un grand nombre de dissertations, dont on peut voir l'objet & le détail dans son prospectus publié en 1755. Le même P. Griffet est auteur de l'histoire du régne de Louis XIII, qui sert de continuation, & du journal historique de Louis XIV. On a fait sur cet ouvrage celui qui a pour titre : *Comparaison des deux histoires de M. de Mezerai & du P. Daniel*, (par Daniel

Lombard, protestant) à Amsterdam, 1732, *in-4°*. Dans le tome premier des *Singularités historiques & litteraires* de dom Liron, bénédictin, il y a une assez longue dissertation sur le fondateur & le commencement de la monarchie françoise dans les Gaules, pour repondre à la préface-historique du P. Daniel. En 1724 le P. Daniel donna un *Abrégé* de son histoire, *in-12.* réimprimé en 1727, 6 vol. *in-4°*. 1731, *in-4°*. 9 vol. & en 1751, 12 vol. *in-12*. avec la continuation par le P. d'Orival. Cet abrégé a été traduit en anglois, 5 vol. *in-8°*.

24. *Dissertation théologique sur cet axiome de S. Augustin: Quod ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est*, 1714, *in-12*. à Paris.

25. *Dissertation théologique sur la nécessité morale & l'impuissance morale par rapport aux bonnes œuvres*, à Paris, 1714, *in-12*. *Suite de cette Dissert.* à Paris 1714, *in-12*.

26. *Plan d'un nouvel ouvrage sur l'histoire de France, entrepris par le P. Daniel, & sur lequel il demande quelques lumieres*, &c. Mémoires de Trévoux, septembre 1714.

27. *Examen du livre* intitulé: *Du Témoignage de la vérité dans l'église*, à Paris, 1715, *in-12*.

28. *Lettre à une dame de qualité, où l'on examine jusqu'à quel point il est permis aux dames de raisonner sur les matieres de religion*, à Paris, 1715, *in-12*.

29. *Lettre touchant la fréquente communion, à un homme du monde qui s'est mis dans le bien*, à Paris, 1716, *in-12*.

30. *Dissertation sur d'anciens bas-reliefs trouvés dans l'église cathédrale de Paris*, mémoires de Trévoux, avril 1711.

31. *Examen d'une médaille de petit bronze.* Dans les mémoires de Trévoux, janvier 1721.

32. *Lettre d'un théologien jésuite, à M. l'archevêque duc de Reims* (François de Mailly) *en forme de réponse à la dénonciation qui lui a été présentée par la faculté de théologie de Reims, de plusieurs propositions qu'elle prétend avoir été enseignées par les jésuites de la même ville*, à Reims, 1719, *in-fol.*

33. *Histoire de la milice françoise & des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, jusqu'à la fin du regne de Louis le Grand*, à Paris, 1721, *in-4°*. 2 vol. & à Amsterdam, 1724, *in-4°*. 2 volumes.

34. *Recueil de divers ouvrages philosophiques, théologiques, historiques, apologétiques & de critique*, à Paris, 1724, *in-4°*. 3 vol. C'est une collection de la plus grande partie des opuscules mentionnés aux différens nombres cottés ci-dessus. Ce que ce recueil contient de nouveau, c'est 1. *traité métaphysique de la nature du mouvement*, dans le tome premier: 2. *Histoire du concile de Palestine, ou de Diospolis, dans lequel le Pélagianisme fut condamné, & Pélage absous, avec quelques dissertations sur ce concile*, dans le tome premier: 3. *Traité théologique des péchés d'ignorance*, dans le tome premier. Le P. Daniel a fait encore une dissertation sur les monnoies d'or des rois de France de la premiere race, avec l'explication d'une monnoie, ou lettre d'un Charles, roi de France. * Extrait de l'éloge du P. Daniel, dans les *Eloges de quelques auteurs François*, par M. l'abbé Joly. La liste des ouvrages du P. Daniel, qui est à la suite de cet éloge, est du P. Oudin, Jésuite.

DANIELLI (Etienne) né de parens honnêtes à Budrio ou Butrio, ville du territoire de Boulogne, le premier de juin 1656, fit ses humanités sous les jésuites, & sa philosophie sous Jérôme Bassana, dominicain. Il étudia ensuite la médecine sous Jérôme Navalée, & il fit connoître de bonne heure son mérite par des thèses qu'il soutint dans le principal collége de Boulogne, où il parut plusieurs fois avec distinction, même avant que d'avoir pris le degré de docteur. Il y fut ensuite professeur en anatomie, & s'acquit une si grande réputation, que de son vivant même, on érigea en son honneur un monument au même lieu avec cette inscription:

D. O. M.
S. V. D. Stephano DANIELLI, *ætatis LXIV, Philosophiæ,*
Et Medicinæ doctori, civi Bononiensi, musis amicissimo,
Instituti scientiarum academico honorario,
Rectoris meritissimo:
Ob cadaveris humani sectionem, pluries exhibitam,
Multos discipulos hic & domi edoctos:
In anatomicam cathedram semel iterumque ascensum;
Frequentiorem in theatro anatomico
Argumentationem;
In præceptorem suum Sbaraleam gratum animum;
Editaque opera:
Devincti animi ergo Antonius Ronchi Mutinensis;
Prior æstivus, ac utraque artistarum
Universitas
Poni curavit,
Anno salutis M D C C XIX.

Danielli étoit membre de l'institut de Boulogne, & il a souvent été médecin des cardinaux qui ont été légats en cette ville, & des princes qui y ont demeuré. Ses écrits ne lui ont pas moins acquis de réputation que l'exercice de sa profession. Outre plusieurs dissertations que l'on trouve dans quelques journaux d'Italie, il a publié: *Animadversio hodierni statûs medicinæ practicæ*, à Venise en 1709. *Animadversioni prædictæ additio*, en 1719. *Vita præceptoris sui Sbaraleæ*, en 1710. *Avenamenti per chi volesse rendersi ben informato della causa trattata de Francesco-Simoni, è Pietro-Egidio Olandi, &c.* en 1722. *Raccolta di questioni interno à cose di botanica, filosophia, &c.* en 1723. Danielli vivoit encore en 1731, mais accablé d'infirmités. Il a eu une fille, nommée *Laure*, de l'éducation de laquelle il a pris soin lui-même, & que l'on peut mettre entre les savantes de Boulogne, & entre les auteurs. Outre plusieurs langues qu'elle a bien apprises, elle a fait de très-grands progrès dans la philosophie & dans la géométrie. * *Voyez* M. Manget, dans sa *bibliothéque des médecins*, *l.* 3.

DANNEAU (Jean) dit *Goujon*, étoit du pays de Tiérache, & fut ennobli par le roi Charles VII. Les lettres d'ennoblissement sont datées de Limoges, au mois de mars de l'an 1438. Elles portent que sa majesté ennoblit Danneau & toute sa postérité masculine & féminine, née en loyal mariage, en faveur des services qu'il avoit rendus à l'état pendant vingt ans, sous la charge de Pothon de Xaintraille (ou Saintrailles) premier écuyer de France, & pour avoir fait prisonnier de guerre Jean de Talbot, un des plus fameux chefs de l'armée angloise en la bataille de Patay. (*In quo loco de Patay dictus Joannes dominum de Talbo Anglicum & inimicum nostrum ejus potestate & strenuitate in prisonnarium cepit.*) Il est aussi fait mention de ce Jean Danneau, & des raisons pour lesquelles il fut ennobli, dans des lettres données par Henri IV, le 4 de mai de l'an 1619, en faveur de Jacob Garrault, sieur de Villefranche, fils d'un conseiller de Bretagne, & de *Jaquette* Danneau, fille de *Michel* Danneau, sieur de Nonneville & de Ville-Couche, lieutenant du grand-prevôt des maréchaux de France, & de *Jaquette* Compain, qui lui donna 8 enfans. * De la Roque, *traité de la Noblesse*, chapitre XLVIII, page 166.

☞ DANNEBERG, ville d'Allemagne, dans le cercle de la basse Saxe, située sur la riviere de Tetze, qui se jette dans l'Elbe, à deux milles au-dessous. Cette ville est capitale d'un comté de même nom, qui s'étend le long de l'Elbe, & a pour bornes, au septentrion, le duché de Meckelbourg; à l'orient & au midi la Marche de Brandebourg, & à l'occident le duché de Lunebourg. C'est un pays fertile & riche par sa situation, & qui a été long-temps possédé par des seigneurs particuliers jusqu'à Nicolas. Celui-ci n'ayant point d'enfans, en fit donation à Othon *le Belliqueux*, duc de Brunswick, moyennant une pension viagére de douze marcs d'argent. Ce comté appartient à l'électeur de Brunswick-Hanovre. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DANSE (la) se trouve en usage chez tous les peuples, tant civilisés que barbares. Elle a été en honneur chez les Grecs; mais les Romains n'avoient que du mépris pour cette sorte d'exercice, & la gravité de leurs mœurs faisoit qu'ils y attachoient une espéce d'infamie. Socrate apprit à danser d'Aspasia. Ceux de Sparte & de Créte alloient à l'assaut en dansant. Au contraire, Cicéron fait reproche à Gabinius, homme consulaire, d'avoir dansé. Tibere chassa de Rome les danseurs. Domitien ôta du sénat quelques sénateurs, pour avoir dansé. Les anciens avoient trois sortes de danses; l'une grave, nommée *Emmélie*, qui répond à nos basses danses & pavanes; la seconde qu'ils nommoient *Cordax* étoit gaye; elle répond à nos gaillardes, voltes, courantes & gavottes; la troisiéme nommée *Siccinnis* entremêlée de gravité & de gayeté, qui répond à nos branles. Néoptolemus, fils d'Achille, enseigna à ceux de Créte une danse appellée *Pyrrichie*, ou la danse armée, pour s'en aider à la guerre. Mais la fable dit que les Curétes, pour empêcher qu'on n'entendît les cris du petit Jupiter, inventerent cette danse, dans laquelle ils frapoient en cadence sur leurs boucliers avec leurs épées. Numa institua aussi une danse pour les Saliens prêtres de Mars, qui servoient avec des armes; & de ces danses on en a composé une qu'on appelle des bouffons, & matassins, dont les danseurs sont vêtus de petits corcelets avec des morions dorés, des sonnettes aux jambes, avec l'épée & le bouclier à la main. On y fait plusieurs passages, dont Thoinot Arbeau a donné la tablature en son *Orchesographie*. Lucien en fait un traité & Julius Pollux un chapitre. Il en est aussi parlé dans Athenée, Cœlius Rhodiginus, & Scaliger. On tient que la déesse Rhea fut la premiere qui se plut à l'exercice de la danse, & qu'elle l'enseigna à ses prêtres en Créte & en Phrygie. Quelques-uns en attribuent l'invention à Minerve, qui dansa de joie après la défaite des Titans; d'autres à Castor & à Pollux. On a donné en françois depuis quelques années deux traités d'*Orchesographie* ou de la danse, où l'on voit par certaines marques, les pas, la mesure, & les cadences de cet art.

DANSEURS DE CORDE, *cherchez* SCHOENOBATES.

DANTE, petite ville où les Portugais ont une forteresse. Elle est sur la côte de Congo en Ethiopie, aux confins du royaume d'Angola. On pêche à Dante des sardines qui ont plus d'un pied de longueur. * Mati, *diction.*

DANTE ALIGHIERI, un des rares esprits de son temps, grand poëte Toscan, & bon philosophe, a vécu sur la fin du XIII siécle, & au commencement du XIV. Il naquit à Florence l'an 1265, & fut un des gouverneurs de cette ville, pendant les factions des noirs, ou Guelfes, & des blancs, qui étoient la plupart Gibelins. Charles de France, comte de Valois, que le pape Boniface VIII avoit fait venir l'an 1301 à Florence, pour dissiper les factions dont cette république étoit horriblement tourmentée, ne put empêcher, ou consentit peut-être que les noirs proscrivissent les blancs, & ruinassent leurs maisons. Dante qui étoit de la faction des blancs, quoique d'ailleurs il fût Guelfe, se trouva du nombre des bannis, sa maison fut abattue, & toutes ses terres furent pillées. Il s'en prit au comte de Valois, comme à l'auteur de cette injustice, & essaya de s'en venger sur toute la maison de France, en parlant très-mal de son origine dans ses ouvrages: ce qui auroit fait sans doute impression dans les esprits, si des preuves très-claires ne dissipoient cette calomnie. Cette animosité n'est pas la seule, qui défigure les ouvrages de Dante: ses emportemens contre le saint siége, l'ont fait mettre au nombre des auteurs censurés. A cela près, il avoit beaucoup de génie. Pétrarque dit, que son langage étoit délicat; mais que la pureté de ses mœurs ne répondoit pas à celle de son stile. Il mourut à Ravenne l'an 1321, en la cinquante-sixiéme année de son âge, au retour de Venise, ou Gui Polentan, prince de Ravenne, l'avoit envoyé pour détourner la guerre dont la république le menaçoit, sans y avoir réussi, & sans avoir pu se faire rappeller de son exil. Dante s'étoit lui-même composé cette épitaphe, un peu avant que d'expirer.

Jura Monarchiæ, superos, Phlegethonta lacusque
Lustrando cecini, voluerunt fata quousque.
Sed quia pars cessit melioribus hospita castris,
Auctoremque suum petiit felicior astris,
Hic claudor Dantès, patriis extorris ab oris,
Quem genuit parvi Florentia mater amoris.

Plusieurs écrivains ont pensé que Dante étoit venu à Paris, & qu'il y avoit étudié sous le célébre Brunetto Latini. Le voyage de Dante à Paris est certain: Boccace en parle en termes non équivoques dans le quinziéme livre de sa Généalogie des Dieux: il y dit que ce poëte aimoit à argumenter dans les disputes ou thèses publiques que l'on soutenoit dans l'université. Dante lui-même, au dixiéme chant de son Paradis, nous fait entendre qu'il avoit écouté à Paris les leçons d'un habile philosophe nommé *Seguier*, dans les écoles de la rue du *Fouare*. Mais si le voyage de Dante à Paris est certain, il ne le paroît pas moins qu'il n'a pu y étudier sous Brunetto Latini. Il est sûr d'abord qu'il n'a pu y étudier sous cet habile homme, depuis son exil, qui arriva en 1301, puisque Brunetto étoit mort en 1295. Qu'il ait été son disciple en cette ville dans sa premiere jeunesse, j'y vois encore de très-grandes difficultés, pour ne pas dire de l'impossibilité. Brunetto s'étoit refugié en France dès 1260; mais il revint à Florence après la mort de Mainfroy, tué dans la bataille que gagna sur lui Charles d'Anjou en 1266. Ainsi Dante n'a pu être son disciple que dans l'école que ce savant avoit ouverte à Florence depuis son retour. Dante, de Florence se rendit à Vérone avec toute sa famille, soit avant, soit après son voyage en France. Il y acheta une maison, & y fut reçu avec ses descendans au nombre des citoyens de la ville. On croit que ce fut là qu'il commença son poëme, intitulé: *Comédie du Purgatoire, de l'Enfer & du Paradis.* Jean Villani dit que ce fut l'an 1301. Ce seroit par conséquent immédiatement après son bannissement de Florence. C'est à cette époque que le poëte fait allusion, dit le même historien, lorsqu'il dit dès le commencement de ce poëme, qu'il se trouvoit au milieu du chemin de sa vie:

Nel mezzo del cammin di nostra vita.

Il dédia la troisiéme partie de son poëme à Can de la Scale, prince de Vérone. Cette épître dédicatoire se trouve dans un écrit publié en 1700 dans le tome III, *Della Galeria di Minerva.* Dante n'auroit jamais quitté Vérone, si une mauvaise langue ne lui avoit fait perdre la faveur de Can de la Scale, dont il avoit été jusque-là chéri & estimé. Pétrarque rapporte que le poëte se trouvant dans le palais des Scales, en présence du prince de Vérone que l'on vient de nommer, celui-ci fut surpris de voir qu'un bouffon recevoit beaucoup d'accueil de la part des assistans, & que se tournant vers Dante, il lui dit: Pourquoi, vous qui êtes un homme savant & sage, n'êtes-vous pas chéri de tous, comme cet insensé? à quoi Dante répondit: C'est parceque chacun chérit celui qui lui ressemble.

Les ouvrages de Dante sont 1. *La divina Commedia di Dante:* c'est celle dont on a parlé: il y en a eu beaucoup d'éditions, & l'on a fait sur ce poëme un grand nombre de commentaires. On peut en voir le detail dans la *Notizia de' libri rari nella lingua italiana*, &c. édition de Venise, 1728, *in*-4°, pages 86, 87, & 88. On y donne la liste de ces éditions depuis celle de 1472, *in-folio*, jusqu'à celle de Padoue 1727, *in*-8°. On y voit aussi les différens commentaires faits sur cet ouvrage. Comme ce poëme a occasionné de vives contestations entre plusieurs savans Italiens, & donné lieu à un grand nombre d'écrits pour le critiquer, le dé-

fendre & l'expliquer ; M. Fontanini, dans la notice citée, pag. 160 & suivantes, a rassemblé les titres d'environ cinquante de ces écrits. Le poëme de Dante a été aussi traduit en vers françois, avec des notes savantes, par Balthasar Grangier, conseiller, aumônier du roi, abbé de S. Barthelemi de Noyon, & chanoine de l'église de Paris. Cette derniere qualité est donnée à Grangier dans le privilége qui lui est accordé pour l'impression de sa traduction, datée du mois d'août 1594. Grangier dédia sa traduction à Henri IV, & la publia en 1596 à Paris, *in-8°*. 2. *Sonetti e Canzoni di diversi Autori Toscani in X libri, cioè di Danti Alighieri*, &c, *raccolti da Bernardo Giunta*, à Florence, 1527, *in-8°*. 3. *Quindici Canzoni di Dante*, avec sa vie en italien, imprimée à Florence en 1576, *in-8°*. 4. *Prose antiche di Dante, Petrarca, e Boccaccio*, &c, à Florence, 1547, *in-4°*. 5. *L'Amoroso convivio di Dante*, à Florence, 1490, *in-4°*, & à Venise, 1529, *in-8°*, & 1531, aussi *in-8°*. 6. *Dante della volgare eloquenza tradotto in italiano e publicato di Giovanne Georgio Trissino*, à Vicence, 1529, *in-folio*, & à Ferrare en 1583, *in-8°*. 7. *De Monarchia mundi*, imprimé pour la premiere fois en 1744 à Venise, *in-8°*. Dante n'est pas moins auteur de cet ouvrage que de son poëme nommé d'abord : personne n'a prétendu lui ôter celui-ci, que le P. Hardouin dans ses *Doutes proposés sur l'âge de Dante*, imprimés dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'août 1727. On peut lire la réfutation de ces doutes, dans la *Bibliothéque françoise*, ou *Histoire de la littérature françoise*, &c, tome VII, page 202 & suivantes. On trouve une lettre italienne de Dante, adressée aux princes & aux peuples d'Italie, dans le recueil intitulé *Miscellaneorum ex manuscriptis libris bibliothecæ collegii Romani societatis Jesu*, tome I, imprimé à Rome en 1754. L'éditeur y parle de plusieurs autres lettres de ce poëte.

Lorsque Dante quitta Vérone, il y laissa sa famille, qui y est demeurée jusqu'à son extinction. On croit que quelques-uns de ses fils naquirent dans cette ville. Pierre Dante est compté entre les écrivains, à cause de ses poësies qui sont citées dans le dictionnaire de l'académie de *La Crusca ;* & dans le commentaire de la même académie sur le poëme de Dante Aligheri, il est fait mention de l'épitaphe de Pierre, qui se lit, ou se lisoit à Trévise, où il est mort. Jacques, autre fils de Dante, est encore compté entre les écrivains, pour diverses poësies qu'il a composées, de même qu'un abrégé en vers du poëme de son pere. Il y en a cependant qui croient que Pierre & Jacques sont un seul & même écrivain, qui se nommoit *Pierre-Jacques*. Pierre s'appliqua à l'étude du droit, comme il est dit dans son épitaphe. Dans un acte du sénat ou conseil suprême de Vérone, de l'an 1337, il est nommé entre les trois premiers juges de Vérone (*Præsentibus sapientibus viris dominis Petro de Alegeriis judice communis Veronæ.*) Il mourut en 1361. Sa mort est ainsi marquée dans un nécrologe : *Obitus domini Petri Dantis de Aligeris, patris sororum Aligeriæ, Gemmæ & Luciæ.* De Pierre descendoit *Pierre* Dante II, qui fit son testament en 1428. De ce Dante II est venu *Léonard*, dont il est parlé dans la vie du poëte Dante, écrite par Léonard Aretin. Léonard testa en 1439, & eut pour fils un autre *Pierre*, à qui Marie Philelphe adressa la vie de Dante : il testa en 1476. Ces testamens ont été brulés dans l'incendie des archives de la ville de Vérone. De Pierre II vint Pierre Dante III, qui mérite une place honorable entre les écrivains de Vérone, à cause de ses poësies italiennes & latines dont Grégorio Giraldi fait mention, de même que Pierius Valerianus. M. le marquis Scipion Maffei parle de plusieurs de ses écrits dans sa *Verona illustrata.* Ce Pierre Dante III eut trois fils, tous gens de lettres, Pierre, Louis & François, qui suivent. Pierre fut provéditeur de la ville en 1539. Louis fut docteur en droit, & un excellent jurisconsulte. Il fut *Vicaire* des marchands, dignité considérable à Vérone, & l'une des principales de la ville : il fut aussi ambassadeur à Venise. On voit par les lettres que le comte Nogarola lui écrivoit, qu'ils avoient ensemble un commerce plein d'érudition. Il avoit épousé *Léonore*, fille du comte *Antoine* Bevilacqua, & n'en ayant point eu d'enfans, il fit son frere héritier par son testament de l'an 1547. François fut le plus savant des trois freres. Il traduisit Vitruve & y joignit des observations. On voit en effet par les lettres du comte Nogarola, que Daniel Barbaro s'étoit adressé au comte pour le prier de chercher quelque homme habile de Vérone qui pût l'aider à traduire cet auteur sur lequel il travailloit : à quoi le comte lui répondit : *Vitruvium jam vidi à Bernardino Donato nostro in linguam hetruscam converso, additis etiam nonnullis scholiis, quæ quidem omnia suspicor inaniter periisse. Hoc idem posteà fecit rogatu Alexandri Vitellii Franciscus Dantes Aliger, quo neminem Veronæ arbitror ad Vitruvii intelligentiam propiùs accedere. Cum hoc viro doctissimo magnus olim mihi fuit usus, nunc verò nullus ; nam ruri continenter vitam agit, nec nisi rarò ad nos revertitur : si fortè tamen accidat, ut urbem repetat, hominem aggrediar.* C'est dans ce François Dante qu'a fini la postérité masculine de cette famille. *Pierre*, l'aîné des trois freres dont on vient de parler, n'eut qu'une fille de sa femme *Theodore* Frisoni, laquelle épousa le comte *Marc-Antoine* Sarégo. Ainsi les comtes de ce nom resterent héritiers des biens de ladite famille, & du surnom d'*Aligheri.* * La *Verona illustrata* de M. le marquis Scipion Maffei, au livre des écrivains de Vérone, édition *in-folio*, page 50 & suivantes, & les autres ouvrages cités dans cet article.

DANTE (Pierre-Vincent) natif de Pérouse, étoit de la famille des *Rainaldi*. Il se distingua par son esprit, par son amour pour les belles lettres, & par son habileté dans les mathématiques & dans l'architecture, & surtout par sa délicatesse dans la poësie. Il y étoit si expert, qu'il surpassoit, ou du moins égaloit le fameux *Dante*, dont on lui donna le nom. Il inventa aussi plusieurs machines, & composa un commentaire sur la sphere de Jean de Sacro-Bosco. Il mourut fort âgé l'an 1512, & laissa un fils nommé Jules Dante, très-habile dans l'architecture & dans les mathématiques, qui composa un livre *de alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta Architecturæ*, & mourut en 1575. Ce dernier eut un fils nommé Ignace, *dont il est parlé dans l'article suivant*. Pierre-Vincent Dante eut aussi une fille appellé Theodora Dante, qui s'est rendue illustre parmi les savans, à cause de son habileté dans les mathématiques, dont elle composa plusieurs ouvrages à la campagne, où elle s'étoit retirée, à cause de la peste, qui désola la ville de Pérouse où elle demeuroit en 1497. * *Athenæum Augustum Augustini Oldoini.* Bayle, *dict. critique*, 2 *édition.*

DANTE (Ignace) de Pérouse en Italie, religieux de l'ordre de S. Dominique, au couvent de Pérouse. Comme il étoit habile théologien, bon philosophe, & fort versé dans les mathématiques, il fut fort considéré des ducs de Toscane Cosme I & François. L'an 1583, il fut nommé évêque d'Alatri par Grégoire XIII. Il gouverna avec beaucoup de zèle & de charité son troupeau. Il mourut le 19 octobre 1586, âgé de 49 ans, & fut enterré dans sa cathédrale. * Ughell. *Ital. sac. t.* 1. Fernand. *concert. prædicat.* Font. *theat. Dominic. p.* 11, *& histoire Prov. Rom. p.* 364.

DANTE (Vincent) fils de Jules Dante, petit fils de *Pierre-Vincent*, savant mathématicien, & très-habile architecte, sculpteur & peintre. Il fit à Pérouse une statue du pape Jules III, que l'on a regardée comme un chef-d'œuvre de sculpture. Philippe II, roi d'Espagne, lui offrit des pensions considérables pour l'attirer en Espagne, afin d'y achever les peintures de l'Escurial ; mais Dante n'eut pas assez de santé pour accepter ces offres. Il resta à Pérouse, où il mourut l'an 1576, âgé de 46 ans. Dante s'appliqua à la poësie & aux mathé-

matiques. Il composa plusieurs ouvrages, & entr'autres la vie de ceux qui ont excellé dans le dessin des statues. * Oldoini *Athenæum Augustum.* Bayle, *diction. crit.* 2 *edition.*

DANTE (Jean-Baptiste) natif de Pérouse, excellent mathématicien, dont on ne sait point la famille, florissoit à la fin du XV siécle. Il inventa une maniére de faire des aîles artificielles, si exactement proportionnées à la pésanteur de son corps, qu'il s'en servit pour voler en l'air, & en fit plusieurs fois l'expérience avec succès sur le lac de Thrasiméne. Il voulut donner ce spectacle à la ville de Pérouse, dans le temps de la solemnité du mariage de Barthelemi d'Alviane. Il s'éleva très haut en l'air, & vola par-dessus la place, mais le fer avec lequel il dirigeoit une de ses aîles, s'étant cassé, Dante ne pouvant plus balancer la pésanteur de son corps, tomba sur l'église de Notre-Dame, & se brisa une cuisse, dont il fut guéri par d'habiles chirurgiens. Après cette guerison il professa les mathématiques à Venise, & mourut âgé de 40 ans. * Oldoini, *Athenæum Augustum.* Bayle, 2 *édition de son dictionnaire critique.*

DANTECOURT (Jean-Baptiste) né à Paris le 24 juin 1643, entra le 8 septembre 1661 chez les chanoines réguliers de S. Augustin dans la congrégation de sainte Géneviéve. Il fut fait chancelier de l'université de Paris en 1680, & curé de S. Etienne du Mont à Paris en 1694. Il a fait deux *Factums* pour la défense de la préséance de son ordre sur les religieux bénédictins aux états de Bourgogne; & un livre de controverse, qui porte pour titre, *Défense de l'église* contre le livre de M. Claude, intitulé, *Défense de la réformation*, imprimé à Paris en 1689. Il quitta la cure de S. Etienne en 1710; & s'étant retiré à sainte Géneviéve, il y mourut le 5 avril 1718, âgé de près de 75 ans. * Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccl. du XVII siécle, tome* 5. *Regist. de sainte Géneviéve.*

D'ANTHON, *cherchez* ANTHON.

☞ DANTISCK ou DANTISCUS (Jean) évêque de Warmie en Pologne, dans le XVI siécle, fut employé dans diverses ambassades, & s'acquit beaucoup de réputation par son esprit, par sa prudence, & par ses poësies. On en trouve plusieurs parmi celles de George Sabinus, qui lui a pareillement adressé plusieurs de ses piéces. Les unes & les autres apprennent diverses circonstances de la vie de Dantisck. Plusieurs des piéces de celui-ci sont datées de 1546. * Paul Jove, *in elog. c. ult.* Starovolski, &c. M. l'abbé Gouget, *mém. mss.*

DANTZ ou DANZ (Jean-André) savant Allemand, dont la science & les talens ont fait beaucoup d'honneur à l'université de Iéne ou Jéna, naquit le premier février de l'an 1654 à Sandhusen, village près de Gotha. Ce fut par ordre & aux dépens du duc Frédéric qu'il fut appliqué aux études, & il avoit toute la capacité requise pour y réussir. Au sortir des écoles, il alla à Wittemberg, où il fut reçu maître ès-arts l'an 1676. Son inclination pour les langues & les antiquités hébraïques l'engagea de se transporter à Hambourg, afin d'y profiter des lumiéres d'Esdras Edzardi. Il se servit aussi de quelques Juifs pour se rendre habile dans la lecture des Rabbins. De Hambourg il alla à Leipsick, & ensuite à Iéne, d'où il partit en 1683, pour visiter la Hollande & l'Angleterre. Il acquit dans ces pays l'estime & l'amitié des savans qui y florissoient alors. Revenu en Allemagne, il fit quelque séjour à Brême, à Hambourg & à Helmstadt. Ayant pris ensuite la résolution de se fixer à Iéne, il y fut d'abord professeur extraordinaire des langues orientales, & ensuite professeur ordinaire après la mort du savant Frischmuth. Il se fit une grande réputation par ses leçons, & forma un grand nombre de disciples. Dans la suite il passa à une chaire de théologie, qu'il remplit avec une égale distinction. Une attaque d'apoplexie l'enleva de ce monde le 20 de décembre de l'an 1727. Il avoit épousé en 1693 *Anne-Hedwidge* Luther, fille de *Gabriel* Luther, conseiller de cour de l'électeur de Brandebourg, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Voici quelques-uns de ses ouvrages: 1. *Sinceritas sacræ scripturæ veteris testamenti triumphans, cujus prodromus Sinceritas scripturæ veteris testamenti prævalente Keri vacillans*, à Iéne, 1713, *in*-4°. 2. Dès 1679, il avoit publié à Wittemberg deux dissertations latines contre les Juifs. 3. Autres dissertations, savoir: *De functione pontificis maximi in adyto anniversaria, ad Hebræos IX*, 7, en 1683. *Partus Virginis miraculosus, ad Es. VII.* 14, à Iéne, 1700. *Divina Elohim inter coæquales de primo homine condendo deliberatio*, à Iéne, 1712. *Inauguratio Christi haud obscurior mosa ca, decem dissertationibus asserta pro doctrinæ evangelicæ* θεοπνευστία à Iene, 1717, *in*-4°. *Davidis in Ammonitas devictos mitigata crudelitas*, en 1713. Il a fait aussi quelques traductions des traités de Maimonides sur le mariage, & de plusieurs autres ouvrages de Rabbins. Christianus Richardus, dans son livre intitulé: *Commentatio de vita & scriptis professorum Ienensium*, page 85 & suivantes, donne la liste des ouvrages de Dantz demeurés manuscrits. *Voyez* aussi la *Bibliothéque Germanique*, ou *Histoire littéraire d'Allemagne*, &c, tome XVII, page 219 & suivantes, & l'ouvrage de Jean-Albert Fabricius touchant les écrivains qui ont écrit pour & contre la vérité de la religion chrétienne, édition de Hambourg, 1725, *in*-4°, pages 520, 585, & sur-tout la page 607.

DANTZICK, ville que les auteurs latins nomment *Gedanum* & *Dantiscum*, capitale du palatinat de Poméranie, se tient sous la protection de Pologne. C'est une ville libre, l'une des quatre capitales anséatiques, grande, belle, riche, & des plus marchandes de tout le Septentrion. Elle est située sur la Vistule, qui lui apporte tout le commerce de la Pologne, à une lieue de la mer Baltique, au golfe de Dantzick, où elle a un très-bon port, & un très-beau canal, pour le transport des marchandises; mais dont l'entrée est difficile, parce-qu'il n'y a pas assez d'eau pour les grands vaisseaux. Outre la Vistule, il y a encore deux petites riviéres, qui sont la Rodaune & la Motlaw. Le canal divise la ville en deux parties; dans l'une il y a une isle où sont les magasins, & le reste n'est pas habité; l'autre a six grandes rues, qui traversent tout ce côté de la ville, & qui aboutissent au quai de ce canal, toujours couvert de navires, qui y viennent de toutes les parties de l'Europe. Les églises, les bâtimens publics y sont magnifiques, & les maisons bien bâties. Les Dantziquois étoient tous catholiques, mais en l'an 1525 ils embrasserent les erreurs de Luther. On y tolere la religion catholique & la secte calviniste, quoique les luthériens y administrent seuls le gouvernement. L'église des catholiques est desservie par les dominicains: c'est leur paroisse; outre laquelle il y a encore dans le faux-bourg une maison de jésuites, qui ont un collége à Dantzick: il y a aussi un monastere de religieuses. C'est une chose remarquable qu'à Dantzick, les luthériens reconnoissent le nonce du pape, qui est en Pologne, pour plusieurs affaires ecclésiastiques, comme pour avoir dispense des mariages au degré défendu. Les Polonois nomment Dantzick, GDANSK. L'église de S. Pierre, la maison de ville, l'arcenal, la bourse où les marchands s'assemblent, le quai & la place de S. Dominique, sont les édifices que les voyageurs y voient avec plus de plaisir. On croit que les Danois firent bâtir une forteresse dans l'endroit où est Dantzick, qu'ils nomment *Dans-Wik*, comme qui diroit *les bourgs des Danois.* C'est ce mot *Dans*, que les Prussiens & les Polonois prononcent, *Cdam*, *Gdans*, & *Gdansk*, selon la dialecte de la langue esclavone. De-là on a formé le mot latin *Gedanum* & le vulgaire de *Dantzick.* On dit que Subislaüs, petit fils de Suantiborus, vers l'an 1186, enleva aux Danois cette forteresse qu'il agrandit considérablement. Depuis, les Polonois s'en rendirent maîtres, & Primislas en fit une ville en 1295. Les chevaliers Teutoniques l'usurperent vers

l'an 1305, & l'entourerent de murailles en 1343. Mais Casimir III, roi de Pologne, la reprit vers l'an 1454. Il accorda de grands privileges aux habitans, leur remit un tribut qu'ils payoient, & leur donna la garde de la mer, avec la permission d'imposer une sorte de tribut nommé *Zulag*. C'est pour cette raison qu'en 1637 ceux de Dantzick s'opposerent à l'impôt que Ladislas-Sigismond, roi de Pologne, avoit mis sur les marchandises qui passeroient à sa nouvelle ville d'Wlaslavie. Le droit du roi fut très-bien établi par Daniel Crusius. Les Dantziquois s'étoient déclaré pour Maximilien d'Autriche, élu contre Etienne Bathori. Ce dernier les fit proscrire à la diéte de Thorn en 1576, les assiégea en 1577, & les obligea à lui demander pardon, à lui jurer fidélité, à payer tribut de leur port, & le recevoir sans condition, à donner cent mille écus d'amende, & vingt mille autres, pour la réparation de l'abbaye d'Oliva, qu'ils avoient ruinée. Depuis, ceux de Dantzick ont recouvré leur premiere liberté, battent monnoie au coin du roi de Pologne, & administrent la justice en son nom. Ils font un des membres de l'état, & ont été reçus en 1632 à donner leur suffrage pour l'élection du roi, aussi-bien que ceux de Cracovie, & ceux de Wilna en Lithuanie. Le roi y prend la moitié des droits, sur les entrées, & sur la douane. Dantzick résista courageusement aux Suédois l'an 1655, & témoigna une grande fidélite pour le roi Casimir son prince, qui y fit son entrée le 15 novembre de la même année. Elle est très-bien fortifiée, & elle le seroit davantage, si elle n'étoit commandée par quelques collines, qu'on garde en temps de guerre; outre que les remparts, qui sont extrêmement élevés, du côté de ces collines, couvrent très-bien la ville. Il y a aussi un château à l'embouchure de la Vistule dans le golfe de Dantzick. Les Polonois tirent de cette ville, les draps, les soyes, les cuirs, le papier, les huiles, le sucre, & toutes les épiceries dont ils se servent pour assaisonner les viandes & le poisson. Ils n'y prennent point des vins, des eaux-de-vie, ni du sel, qu'on y porte de France, & qui n'y vaut qu'un écu le muid, parcequ'ils n'aiment que le vin de Hongrie, qu'ils font de l'eau-de-vie avec du bled, & ont beaucoup de sel. * Henneberger, *descript. Boruss.* Cluvier, *descript. German.* Berthius, *l.* 3, *comment. Germ.* Erasmus Suella, *de antiq. Boruss.* Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne*, *&c.* Voyez encore la description allemande de Dantzick par R. *Curicken*, imprimée à Amsterdam en 1686, où l'on voit aussi l'histoire de cette ville.

DANUBE, en latin *Danubius*, un des plus grands fleuves de l'Europe, est l'*Ister* des anciens, le *Daunavv* des Allemans, & le *Dunai* des Hongrois. Strabon & Pline croient que ce fleuve s'appelloit *Ister* dès son entrée dans la Pannonie, maintenant la Hongrie. Appien Alexandrin ne s'eloigne pas de ce sentiment, puisqu'il demeure d'accord, que c'étoit dans l'endroit, où il reçoit le Save auprès de l'ancien *Taurunum*, à présent Belgrade. Ptolémée lui laisse passer Belgrade, & ne lui donne ce nom que lorsqu'il est arrivé à Axiopolis, ville de l'ancienne Mœsie inférieure, aujourd'hui la Bulgarie. Pline & Ptolémée le font entrer dans le Pont-Euxin ou mer Noire, par six embouchures seulement, & Ammien Marcellin par sept. Acron sur Horace, dit qu'on l'appelloit *Tanais*, & il est certain que Zosime lui a donné ce nom dans l'endroit de son histoire, où il parle de Trajan Dece. Selon la géographie moderne, le Danube a sa source en Allemagne dans le comté de Bar en Souabe, qui est la forêt Noire, au pied d'une montagne nommée *Die-Baau*, que les anciens appelloient *Abnoba*, ou *Aubnoba*. Il traverse la Souabe, la Baviére, l'Autriche, la Hongrie, la Servie, la Bulgarie, & va se jetter par six canaux principaux dans la mer Noire, après avoir reçu environ soixante rivieres, dont il y en a plus de trente navigables. Les principales sont l'Inn, l'Iler, le Leck, l'Ens, le Morave, le Vague, le Drave, le Save, le Tibisque, &c. On dit que ce fleuve se décharge avec tant de rapidité dans le Pont-Euxin, que ses eaux gardent encore leur douceur dans la mer l'espace de vingt lieues de France. Le Danube commence d'être navigable à Ulm en Souabe. L'on compte plus de 700 lieues depuis sa source jusqu'à son embouchure, & toute cette étendue renferme un très-beau pays. Les principales villes que le Danube arrose, sont Ulm, Donavert, Ingolstat, Ratisbonne, Passau, Lints, Vienne, Presbourg, Komore, Grand, Bude, Belgrade, &c. Les anciens n'ont pas connu le Danube si exactement que les modernes. * Pline, *l.* 4, *c.* 12. Tacite, *de mor. Germ.* Ortelius. Cluvier. Sanson. Baudrand, &c.

DANVILLIERS ou DAMVILLIERS, petite ville du Pays-Bas dans le Luxembourg. Les auteurs latins la nomment *Dampvillerium* & *Donvillerium*. Elle est située dans un pays marécageux, à quatre lieues de Verdun, & cinq de Luxembourg. L'empereur Charles-Quint, la fit fortifier en 1528, contre les François, qui l'ont prise deux ou trois fois, & entr'autres en 1637. Elle leur est restée par la paix des Pyrenées de 1659. Ce qui est marqué dans l'art. 38.

DAOIZ (Etienne) chanoine de Pampelune, dans la Navarre, où il avoit pris naissance, florissoit au commencement du XVII siécle. Nous avons de lui, *Index juris civilis, tam textûs quàm gloss.* en 2 tomes *in-fol.* & *Index juris pontificii*, aussi en deux tomes. * Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp.*

☞ DAOULAS, en latin *Daoulasium*, abbaye de France en Bretagne, dans l'évêché de Quimper-Corentin, à trois lieues de Landernau, vers le midi. Elle est de l'ordre de S. Augustin, & fut fondée en 1125 par Alain, vicomte de Rohan, & Constance de Bretagne, sa femme. Elle est à présent unie à la maison des PP. jésuites de Brest. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DAPHIDE, certain sophiste, consulta l'oracle d'Apollon à Delphes pour faire de ses réponses un sujet de railleries. N'ayant point de cheval, il lui demanda, s'il en pourroit trouver un? L'oracle lui dit que oui, & que ce cheval le feroit tomber. Il revint en se mocquant de l'oracle, dont il croyoit avoir trompé la science; mais il tomba entre les mains d'Attalus, roi d'Asie, dont il avoit souvent médit, qui le fit précipiter du haut d'un rocher, qu'on appelloit *Cheval*. * Valere Maxime, *l.* 1, *c.* 10, *ex.* 24.

Ce DAPHIDE est peut-être le même que DAPHITAS, poëte & grammairien, qui fut crucifié sur une montagne de Magnesie, nommée *Thorax*, parcequ'il avoit mal parlé de quelques princes. Vossius en fait mention, *des poetes Grecs*, 58.

DAPHNÉ, fille du fleuve Pénée, fuyant la poursuite d'Apollon amoureux d'elle, fut transformée en laurier, qui est le symbole de la pureté. * Ovide, *metam*, *l.* 1.

DAPHNÉ, fille du devin Tiresias, prophétisoit à Delphes, & acquit le nom de sibylle. On dit qu'elle employoit des vers d'Homere, dans les réponses qu'elle faisoit. * Diod. Sicul. *rerum antiq. l.* 4.

DAPHNÉ ou NERO, lieu agréable près de la ville d'Antioche en Syrie, sur le bord de la riviere d'Oronte. C'étoit un village avec un bois de dix milles de circuit, qui passoit pour un des fauxbourgs de cette ville, dont il étoit éloigné de quarante stades, ou cinq milles. Le bois de cyprès qu'il entouroit, étoit consacré à Apollon & à Daphné, dont ce faux dieu des païens avoit été amoureux, selon la fable rapportée par Ovide. On y voyoit un superbe temple dédié à Apollon, surnommé *Daphnéen*, dont la statue égaloit en grandeur celle de Jupiter *Olympien*, avec un autre temple consacré à Diane, sœur d'Apollon, & une fontaine qu'on nommoit *la fontaine de Daphné*. Ce lieu delicieux dans lequel on n'entroit point sans être accompagné de maitresses, & qui ne sembloit être destiné qu'aux plaisirs, ne laissoit pas d'être fortifié. Il y

avoit même une légion romaine pour le garder; mais l'empereur Alexandre Sévere s'etant apperçu que plusieurs soldats en étoient devenus lâches & efféminés, fit mourir quelques-uns de leurs officiers, pour n'avoir pas empêché ce désordre. Long-temps auparavant, Pompee *le Grand*, charmé de la beauté de ce lieu, avoit donné de nouvelles terres aux habitans, afin de rendre ce village plus spacieux & plus agréable. Le nom de *Nero* lui fut aussi donné à cause de l'abondance de ses eaux; car *Ner* en syriac signifie *fontaine* ou *fleuve*, & *Nero* dans la langue grecque moderne veut dire *eau*. En un mot, ce que Bayes etoit à l'égard de l'Italie, & Canope à l'égard de la ville d'Alexandrie, Daphné fauxbourg d'Antioche l'étoit à l'egard de la Syrie; c'est-à-dire des lieux de plaisirs & de délices: ce qui a donné lieu au proverbe, Vivre à la Daphné, *Daphnicis moribus vivere*. Capitolin, en parlant de Marc-Antonin, dit que cet empereur vivoit délicieusement à Antioche & à Daphné, *in deliciis apud Antiochiam & Daphnen vixit*. En effet, tout conspiroit à en faire un lieu agréable; l'air y étoit le meilleur du monde; le terroir admirable de sa nature, le devenoit encore plus par l'art, & étoit propre à fournir toutes sortes de fruits, pour satisfaire le gout le plus délicat. Deux choses sur-tout rendoient ce lieu charmant; les arbres de haute futaye, accompagnés de mille petits bocages; & une abondance surprenante des meilleurs eaux de la terre. Tant de commodités qui se trouvoient ramassées dans le seul fauxbourg de Daphné, y attiroient une infinité de ces sortes de gens, qui ne soupirent qu'après une vie aisée & tranquille; en sorte que ce lieu sembloit être le sein même de la nature, où l'on sembloit renaître, dès qu'on en avoit gouté l'air; c'est à peu près la peinture qu'en fait Procope. Pendant le regne de l'empereur Constance, Gallus crée César en 351, fit transporter à Daphné le corps de saint Babylas, patriarche d'Antioche, qui avoit souffert le martyre sous l'empereur Philippe en 251: alors Apollon cessa de rendre les oracles dans son temple. En 362 l'empereur Julien l'*Apostat* ordonna aux chrétiens de transporter ailleurs les reliques de ce martyr. Ils furent contraints d'obéir: mais aussitôt, par un miracle visible, le tonnere tomba sur le temple d'Apollon, qui fut consumé par le feu. Du temps de saint Chrysostome, vers l'an 385, il ne restoit plus qu'une seule colonne de ce grand édifice, & maintenant il n'y en a plus aucun vestige. Les empereurs qui succéderent à Julien, fonderent en ce lieu les églises de sainte Euphemie, & de saint Michel. * Procop. *Persicor. l.b.* 2, *cap* 18. Sozomene, *hist. l.* 5. Saint Chrysostome, *hom. in Gentes*. Baronius, *A. C.* 362.

DAPHNÉ, château bâti dans la Thrace, sur les bords du Danube, du temps de Constantin qui lui donna son nom; car on le trouve nommé *Constantiniana Daphne* sur les médailles de ce prince. Il y avoit des troupes pour le garder, qu'on appelloit les Daphnenses de Constantin, & les Daphnenses Balitaires, ainsi qu'on l'apprend de la notice des dignités de l'Empire. Procope (*lib. 4 de ædif. Just.*) place ce château au-delà du Danube sur son bord septentrional, mais Ammien Marcellin le place en deça du même fleuve. Ortelius qui ne connoissoit pas ce château, s'étoit imaginé que c'étoit du fauxbourg de Daphné qu'il étoit fait mention sur les médailles, & beaucoup de gens l'avoient suivi.

DAPHNIS, originaire de Sicile, & fils de Mercure, ayant promis fidélité à une nymphe, & souhaité par une espéce d'imprécation, d'être privé de la vue s'il manquoit de constance, devint aveugle, en punition de son changement. Suidas en fait mention. Diodore de Sicile le fait inventeur des vers bucoliques, *liv.* 4, *hist. chap.* 84. Voyez l'*histoire de Daphnis* par M. Hardion, dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres*, tome VI. Tout ce qui peut concerner Daphnis, & tout ce qu'on en a dit y est exposé & discuté.

DAPHNOMELE (Eustathe) gouverneur d'Acre de la part de l'empereur Basile. L'an 1017, Ibatzès Bulgare, allié à la famille royale, n'ayant pu voir patiemment sa nation soumise aux Romains, se révolta. Comme cette rebellion donnoit beaucoup d'inquiétude à l'empereur, Daphnomele rassura le prince, & lui promit de lui livrer ce chef des seditieux: voici de quelle maniere il s'y prit. Il savoit qu'Ibatzès avoit une certaine dévotion, qu'il célébroit avec une solemnité particuliére la fête de l'assomption de la Vierge, & que ce jour-là il recevoit sur la montagne tous ceux qui vouloient prendre part à sa dévotion. Daphnomele s'y rendit, de même que beaucoup d'autres. Cependant les sentinelles mises en faction par Ibatzès, l'ayant reconnu, vouluıent l'arrêter; mais il leur déclara, sans donner le moindre signe de frayeur, qu'il n'étoit venu que pour s'édifier de la piété & de la magnificence de leur chef. Ibatzès surpris de la témérité avec laquelle il s'exposoit, ne le soupçonna d'aucun mauvais dessein, surtout au milieu d'un concours si nombreux: il eut à son tour assez de témérite lui-même pour lui donner une audience particuliére dans un lieu écarté. Daphnomele profitant de l'occasion, le renversa au moment qu'il s'y attendoit le moins, & deux hommes qu'il avoit apostés, étant venu le seconder, ils lui enfoncerent leurs habits dans la bouche avec tant de violence, que les yeux du malheureux Ibatzès lui sortirent de la tête par les efforts qu'il souffrit. Ses cris & le mouvement qu'il se donnoit ayant bientôt rassemblé autour de lui un grand nombre de personnes, Daphnomele se réfugia avec ses deux compagnons dans la chambre la plus haute d'Ibatzès, résolus de se défendre jusqu'à la mort. Comme les Bulgares attroupés crioient qu'il falloit leur faire souffrir les tourmens les plus cruels, Daphnomele se montra, & faisant signe de la main pour se faire écouter, dit: « Je ne suis point étonné que l'action que » je viens de faire, vous souleve & vous irrite contre » moi; peut-être votre indignation augmentera-t elle » si je vous dis, que loin de vouloir du mal à Ibatzès, » j'étois un de ses amis; mais j'ai cru devoir lui préférer l'empereur Basile, dont il étoit devenu sujet par » droit de conquête, & par la soumission volontaire » de tout le corps des Bulgares. Ce prince, à qui nous » obéissons, m'a chargé d'éteindre cette étincelle avant » qu'elle eut formé une incendie: je ne vous conseille pas » de tourner votre vengeance contre lui, il est trop fort & » trop puissant pour vous. Vengez-vous, si vous le jugez » à propos, de ceux qui ont exécuté ses ordres; nous » sommes prêts à nous défendre jusqu'au dernier soupir; » mais craignez le ressentiment de Basile. » Ce discours prononcé d'un ton ferme, appaisa en un instant la fureur des Bulgares. Les plus timides se retirerent d'eux-mêmes, les autres approuverent Daphnomele. Tous jurerent une obéissance entiére à l'empereur, & abandonnerent Ibatzès, que Daphnomele conduisit à Basile. Le monarque, pour récompenser Daphnomele, lui donna le gouvernement de Dyrrachium, avec tous les biens du prisonnier. * Extrait de la continuation de l'histoire romaine de Laurent Echard, par M. l'abbé Guyon, tome XII, livre X, chapitre IV, nombre XLVIII, page 158 & suivantes.

DAPHNOPATA (Théodore) premier secrétaire & patrice à Constantinople, florissoit en 956. Jean Scylitzes & George Cédrene en font mention dans les avant-propos de leurs histoires. Il tient aussi un rang considérable entre ceux qui ont écrit sur l'histoire Byzantine. Le discours qu'il a fait sur la main de S. Jean-Baptiste que l'on conservoit avec soin dans l'eglise de S. Pierre à Antioche, & qu'un diacre de cette ville enleva, nous fait connoître le temps où il a vécu. Car on y voit qu'il prononça ce discours au jour anniversaire du rapport de cette relique de Chalcédoine à Antioche, & ce rapport avoit été fait avec beaucoup de solemnité vers l'an 956 selon Cédrene. Nous avons perdu la chronique de Byzance que Daphnopata avoit composée;

mais l'on conserve encore dans différentes bibliothéques plusieurs ouvrages manuscrits de cet auteur; entr'autres : *Apanthismeta*, ou Fleurs tirées des ouvrages de S. Jean Chrysostome, parmi les manuscrits de la bibliothéque Bodléjene, & ailleurs. Cet ouvrage se trouve imprimé en partie dans l'édition grecque des œuvres de S. Chrysostome, donnée par Saville, *tome VII*, & dans celle de Fronton du Duc, *tome VI*. Son discours sur la main de S. Jean-Baptiste, perdue & recouvrée, est au *tome IV* de Laurent Surius: Leo Allatius en parle dans sa dissertation *de Symeonum scriptis*. Ce savant parle au même endroit d'un autre discours sur la nativité de saint Jean-Baptiste, qu'il attribue à Daphnopata; mais dans un manuscrit du Vatican, il porte le nom de *Theodoret* évêque de Cyr. Leo Allatius auroit eu plus de raison de donner à Daphnopata l'éloge de S. Paul (*Encomium S. Pauli apostoli, ex diversis collectum*) dont il parle dans la même dissertation, & que l'on trouve dans les *Apanthismeta* rapportés par Saville dans son édition des ouvrages de S. Jean Chrysostome. On croit que Théodore Daphnopata, après avoir été long temps à la cour de l'empereur, quitta le siécle pour embrasser la vie monastique, dans laquelle il a persévéré jusqu'à sa mort. * *Voyez* ce qu'en dit Casimir Oudin, dans son *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, in-folio, *tome* 2.

DAPHNUS, d'Ephése, médecin célébre dans le II siécle, à qui sa capacité avoit fait mériter les honneurs divins, est l'un des acteurs du dialogue des *Deipno-Sophistes* d'Athenée. Il préféroit aux repas du jour les repas de nuit, parceque, disoit-il, la lune qui putrifie de sa nature, aide en ce temps à la digestion. * Athénee, *l.* 1. & 7.

DAPPERS (Olivier ou Olfert) médecin d'Amsterdam, qui ne professa aucune religion, & qui mourut en 1690, s'est rendu célébre par ses descriptions très-connues du Malabar, du Coromandel, de l'Afrique, de l'Asie, de la Syrie, de la Palestine & de l'Amérique. Cependant il n'avoit jamais vu les pays dont il parle. Ce n'est guères qu'une compilation des autres voyageurs, mais que l'on estime beaucoup. La description d'Asie parut *in fol.* en 1672, en flamand. Celle de Syrie & de Palestine, est en la même langue. Elle parut *in-fol.* en 1677. L'auteur y compare l'état ancien de la Palestine avec l'état présent. La description, aussi en flamand, de l'Arabie, de la Mésopotamie, de la Babylonie, de l'Assyrie, de l'Anatolie, fut publiée en 1680, *in fol.* Celle de l'Afrique étoit publique dès 1668, *in-fol.* Elle a été traduite en françois & imprimée en 1686. On l'avoit déja donnée en allemand en 1670. La description de l'Amérique est de l'an 1673. Ceux qui ont lu ces ouvrages en flamand, ont toujours désiré qu'on les donnât en notre langue, de même que la seconde & la troisiéme ambassade de la compagnie des Indes vers les empereurs de la Chine, que Dappers a écrites aussi en flamand, & qui ont paru en cette langue, *in-fol.* en 1671. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Amsterdam.

DAPS (Emengard) dixiéme grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, succéda l'an 1187, à Garnier de Naples, & fut le dernier grand-maître de ceux qui résiderent dans la ville de Jérusalem. Dès la premiere année de son regne, cette ville fut prise par Saladin, qui tenoit prisonnier Gui de Lusignan, roi de Jérusalem. Les habitans se voyant privés de tout secours, furent contraints de se rendre par composition le 2 octobre 1187. Alors toutes les religions militaires des chevaliers de S. Jean de Jérusalem, du Temple, du saint Sépulcre, de saint Lazare, & de sainte Marie des Teutons, chercherent une retraite ailleurs. Le grand-maître Emengard Daps alla s'établir à Margat, en Phénicie, pendant quatre ans, & puis à Ptolemaide, autrement nommée Acre. Il mourut l'an 1192, & eut pour successeur Geofroi de Donjon. * Bosio, *histoire de l'ordre de S. Jean de Jérusalem*. Naberat, *privilèges de l'ordre*.

DARABEGERD, ville du royaume de Perse en Asie. Elle est dans la province de Kerman, vers les confins du Farsistan, à vingt lieues de Lar, vers le midi oriental. Quelques géographes prennent cette ville pour l'ancienne *Passagarda*, que Cyrus roi de Perse fonda, & dans laquelle il fut enseveli. Mais d'autres mettent l'ancienne Passagarda à Chabonkara, ville de la même province, située environ à 30 lieues de Darabegerd, du côté du couchant. * Baudrand.

DARAPS, roi des Gangarides, ayant été blessé dangereusement dans une guerre des Perses, envoya son général Datis avec des troupes au secours du roi de Perse, contre Aëtus & les Argonautes. * Valer. Flacc. *Argonaut. l.* 6. Cet auteur dit en un endroit que Daraps fut présent au combat, qu'il tua Latagus, & qu'il fit fuir Xetes.

DARBI ou DARBISHIRE, *cherchez* DERBY.

DARDANE, ville de la Troade, située sur la mer, dont parle Plutarque dans la vie de Sylla. Strabon (*liv. treizieme*) remarque que c'étoit un lieu très-ancien, & que l'on en faisoit si peu d'estime, que ses gouverneurs alloient souvent demeurer à Abyde, & obligeoient ses habitans de faire de même. Etienne de Byzance dit qu'elle s'appelloit auparavant *Teucris*, & qu'elle a donné à la région circonvoisine le nom de *Dardanie*. Cette place a sans doute donné le nom aux Dardanelles qui sont à présent, l'une au même lieu, l'autre vis-à-vis, dans la Thrace. * Lubin, *tables géographiques sur les vies de Plutarque*.

DARDANELLES, châteaux sur les deux bords du détroit de Gallipoli, entre l'Archipel & la mer de Marmora. A l'entrée de ce détroit, on trouve deux châteaux nouvellement bâtis, dont l'un est appellé *le château neuf d'Asie* ou *de Natolie*, l'autre *le château neuf d'Europe* ou *de Romelie*. Mahomet IV qui fut déposé en 1687, les avoit fait construire en 1658, après avoir reconnu que les deux anciennes forteresses qui sont plus avant dans le détroit, n'étoient pas suffisantes pour empêcher le passage de la mer de Marmora. Ces deux nouveaux châteaux sont vis-à-vis l'un de l'autre, & le trajet de l'un à l'autre est d'environ cinq quarts de lieues. Celui d'Asie, que les Turcs nomment *Natolie Iski - issar*, est placé sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, & ses murailles sont flanquées de bonnes tours, dont quelques-unes sont quarrées & d'autres rondes. Elles sont garnies de canons braqués & chargés, pour tirer sur ceux qui tenteroient le passage sans permission. Mais ces canons ne sont braqués que sur de grosses pierres ou morceaux de bois quarrés, sans aucun affut; desorte que leurs premiers coups étant tirés, il faut un temps considérable pour les recharger & les rebraquer; & dans cette intervalle, une bordée de canons bien chargés, tirés d'un vaisseau qui seroit devant, pourroit facilement abattre une bonne partie de la muraille, & mettre ce château en état d'être pris d'emblée. La mosquée de cette forteresse est assez belle, & placée au bout d'une grande rue. Entre ce château de Natolie, & le cap de Jannizari qui est vers le midi, il y a un petit village qui n'a rien de considérable que huit moulins à vent. Ces moulins ont chacun huit ailes, comme dans toute la Turquie, ce qui les fait aller plus vite, & moudre avec plus de force : d'où il arrive aussi, que le son est très-délié; c'est pourquoi le pain des Turcs n'est pas si blanc que le nôtre, parceque ce son passe avec la farine. Le château neuf d'Europe ou de Romelie, que les Turcs appellent *Roumeli Iski - issar*, est situé proche du cap des Grecs, & est d'une forme tout-à-fait irréguliere. Il renferme dans son circuit quelques maisons pour l'aga & les officiers, avec une mosquée, dont le dôme & le minaret paroissent beaucoup en dehors, aussi-bien que les autres édifices; parcequ'ils sont la plupart bâtis sur le haut de la place, d'où, par de grands degrés on descend aux embrasures des canons qui sont à fleur d'eau. On voit de ce château un petit village qui n'a rien de recommandable.

dable. En avançant dans le détroit, on trouve deux autres forteresses, qu'on appelle *les vieux châteaux* ou *Dardanelles*, situées vis-à-vis l'une de l'autre, à une demi lieue de distance. Les Turcs nomment ces forteresses *Boghase-Issari*, c'est-à-dire, château du Gosier ou détroit. Le vieux château de Natolie, que les Turcs appellent *Natoli Is-ki issar*, & que quelques-uns nomment *Abydo* ou *Avido*, est d'une figure quarrée, flanqué aux quatre coins de tours, dont celles qui donnent sur la mer sont quarrées, les autres rondes. Il y a au milieu de ce château une grande tour en donjon, d'une figure quarrée, sur la plate-forme duquel on a placé quelques coulevrines. Derriere le château est un gros village qui est peuplé de Turcs, de Juifs, & d'un petit nombre de Chrétiens. Cette place n'est considérable que pour sa situation, & la plupart de ses canons sont sans affut. Il y en a vingt-huit ou trente, dont le moindre calibre est de soixante livres, & qui portent d'Asie en Europe, malgré la pésanteur des gros boulets de pierre dont on les charge. Le vieux château d'Europe ou de Romelie, que les Turcs appellent *Roumeli Is-ki-issar*, & que quelques-uns nomment *Sesto*, est placé sur le penchant d'une colline. Il est d'une forme triangulaire, & son donjon est d'une figure ronde. On y voit environ trente canons du même calibre & de même portée que ceux du château d'Asie. Ils sont tous braqués obliquement, de peur qu'en tirant, ceux d'un château n'offensent l'autre. Plusieurs croient que ces deux châteaux, & les deux villages qui sont auprès, sont situés sur les ruines de deux anciennes villes, de *Sestos* & *Abydos*; mais cela n'est pas certain. Lorsqu'un vaisseau marchand approche des châteaux, il doit les saluer de cinq, ou au moins de trois coups de canon; si c'est un vaisseau de guerre, il doit en tirer onze, neuf ou sept, ausquels les châteaux répondent de cinq, de trois ou d'un; le vaisseau le remercie de trois, de cinq, ou de sept coups: après quoi il continue sa route, si c'est pour aller à Constantinople. On oblige les vaisseaux marchands, & quelquefois ceux de guerre, qui sortent de cette ville, à rester trois jours devant le château d'Asie, pour être visités, & pour payer les droits du passage. * Grelot, *voyage de Constantinople.*

DARDANIE, ancien pays de la haute Mœsie, qui fit ensuite partie de la nouvelle Dace. Les peuples de ce pays ne furent soumis aux Romains que vers l'an 679 de Rome, 75 avant J.C. par C. Scribonius Curio. On détacha une partie de cette province pour en faire la Dace, sous le regne d'Aurelien, & lorsque l'empire fut partagé en diocèses, la Dardanie fut de celui de la Dace. C'est proprement la partie méridionale de la Servie d'aujourd'hui, où sont Nizza & Uschub.

DARDANIE, étoit aussi une province de la Troade, avec une ville appellée *Dardanos*, bâtie par Dardanus. Strabon, Pline, Pomponius Mela, Plutarque, &c. font mention de ces Dardanies.

DARDANUS, étoit fils de Jupiter, & d'Electre fille d'Atlas. Etant affligé de la mort de son pere Jasion, il sortit de Créte ou de Samothrace, & fonda le royaume des Troyens en Phrygie province d'Asie, l'an 2555 du monde, & 1480 avant J. C. Il épousa Batée, fille de Teucer, qui regnoit en ces pays-là, auquel après la mort de ce prince, il fit donner le nom de Dardanie. Il avoit aussi bâti au pied du mont Ida une ville qu'il nomma *Dardanie* ou *Dardanus*, qui fut depuis appellée *Troye*, du nom de Tros, un de ses successeurs. Son regne fut d'environ trente-un ans; & ce royaume dura deux cens quatre-vingt seize années. Ilus & Ericthon lui succéderent. * Eusebe, *en la chron.* Apollodor, *l.* 3. Ovidius, *fastorum. l.* 4, *v.* 31 & 32. Virgil. *Æneid. l.* 8, *v.* 34.

DARDANUS, que d'autres nomment *Dornadille*, roi d'Ecosse, qu'on prétend avoir vécu avant l'ere chrétienne. On dit qu'ayant commencé son regne par des actions de prudence & de générosité extraordinaires, il s'abandonna depuis à tant d'infamies & de cruautés, qu'on le fit mourir pour s'en délivrer. * Dempster & Buchanan, *histoire d'Ecosse.*

DARDANUS, (Claudius Posthumus) préfet du prétoire des Gaules, engagea le tyran Jovin qui avoit pris les ornemens impériaux dans les Gaules vers l'an 411, de renoncer à l'alliance d'Ataulfe roi des Goths, & ensuite le fit mourir à Narbonne en 413, comme nous l'apprenons de la chronique de Prosper, & des extraits d'Olympiodore. Le code théodosien fait mention de sa dignité, en la loi CXVII d'Honorius, *de Decurion.* On voit dans la Provence, près de Sisteron, une inscription de ce Dardanus. Elle est rapportée par le P. Sirmond, dans ses notes sur Apollinaris Sidonius, & par Bouche, en son *histoire de Provence.* S. Augustin & S. Jérôme écrivirent à ce Dardanus. Le même Apollinaris Sidonius parle aussi de lui en ces termes, *lib.* 5, *epist.* 9. *Cùm in Constantino inconstantiam, in Jovino facilitatem, in Gerontio perfidiam, singula in singulis, omnia in Dardano crimina simul execrarentur, &c.* qui le représente comme le plus méchant homme de son siécle.

DARES, prêtre Troyen, célébré par Homere, écrivit l'histoire de la guerre de Troye en grec, qu'on voyoit encore du temps d'Elien, comme il l'assure lui-même. Photius en parle aussi dans sa bibliothéque. Cette histoire est perdue; car celle que nous avons, & que quelques-uns disent être une traduction de Cornelius Nepos, est un ouvrage supposé, contre lequel les savans se sont inscrits en faux, & que Glandorpius a voulu néanmoins soutenir. Mathurin Heret & Jean de la Lande, traduisirent dans le XVI siécle l'histoire de Dares en françois. La meilleure édition est celle qui a été corrigée à l'usage de M. le Dauphin, par *mademoiselle le Fevre.* Outre Dares, plusieurs, comme Dictys de Créte, Corinnus & Sisiphe, à ce que l'on prétend, ont écrit avant Homere de la guerre de Troye. *Voyez* là dessus Joh. Marsham, *canon. chron. sæc. XV*, où il parle aussi du poëte Hesiode. * Elien, *hist. div. l.* 11, *c.* 2. Photius, *cod.* 190. Glandorpius, *in Onom.* Louis Vivès, *de trad. discip. l.* 3. Vossius, *de hist. Lat. lib.* 3, *& de Græc. lib.* 4, *c.* 1, *&c.* Du Pin, *biblioth. des historiens profanes.*

DARHA, pays d'Afrique, dans le Biledulgerid, avec une ville & une riviere de ce même nom. Il est situé entre les royaumes de Maroc, de Thesset & de Segelmesse; & est divisé en trois parties, dont l'une est appellée *Darha propre*, l'autre *Itata*, & la derniére *Tafilet.* Le roi de cette derniére partie l'est aussi des autres, qui ont été soumises aux scherifs de Fez & de Maroc. Le Darha propre, aux environs de la riviére de même nom, a les villes de Darha, Benisabih ou Mucubach, Quiteva, Taragalel, Tinzulin, Tigumedet, &c. Les habitans de ce pays demeurent presque tous sur les bords de la riviére, où ils font des levées pour empêcher ses débordemens qui sont grands en hyver; au lieu qu'en été on la passe à pied en plusieurs endroits. Elle commence à croître dès les premiers jours d'avril, & elle arrose tout le pays. Lorsque son inondation est grande, on recueille beaucoup de bled; mais si elle vient à manquer, la moisson est fort petite. Les palmiers sont le principal revenu de cette province; parceque les dates en sont excellentes & fort grosses, & se conservent plus long-temps que par tout ailleurs. On plante ces arbres ensorte que le mâle soit proche de la femelle; car les mâles ne jettent que des fleurs, & les femelles portent du fruit: mais pour le rendre bon, on dit qu'il faut, lorsqu'il est en fleur, y enter un brin de la fleur du mâle: ce qui rend la datte grosse, & d'un gout plus agréable. On y voit beaucoup de Juifs, tant artisans que marchands, & particuliérement des orféves. On y recueille aussi quantité d'indigo qui sert aux teintures, comme le pastel. Ces peuples nourissent des troupeaux d'autruches qui ont de belles plumes noires, blanches & quelquefois grises; mais leur chair n'est pas bonne à manger. * Marmol, *de l'Afrique, livre* 7. Jean de Leon. Diego de Torrez.

☞ DARIEN, golfe de l'Amerique méridionale à l'orient de l'isthme de Panama. On le nomme dans quelques livres le golfe d'Uraba, à cause d'une place autrefois considérable & alors capitale du royaume. La riviére de DARIEN prend sa source dans les montagnes qui sont à l'orient méridional de l'audience de Panama, & coulant sud & nord, elle va se perdre dans le golfe de Darien. Les Espagnols avoient bâti à l'embouchure de cette riviére, & sur le golfe, une ville, qu'ils nommerent *Sancta-Maria del Darien ;* mais le mauvais air & les ardeurs insupportables & mal saines de l'été, obligerent les Espagnols de l'abandonner quelques années après, & de transporter leurs colonies à Panama. Les environs de cette ville sont ce que de Laët appelle la *province de Darien.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

DARIES, consul de Marseille, secondé d'un certain Boniface, excita une sédition dans cette ville au mois d'avril de l'an 1585, & s'empara du château de N. D. de la Garde. Trois jours après ces deux scélérats furent pris & menés dans l'hôtel de ville. On leur fit leur procès sur l'heure, & en un même jour ils furent interrogés, condamnés & pendus aux flambeaux. * Mezcrai, *au regne de Henri III.*

DARIOT (Claude) médecin, né à Pomar, près de la ville de Beaune, l'an 1533, mourut en 1594. Il étoit de la religion prétendue réformée. La Croix du Maine & du Verdier en parlent dans leurs bibliothéques, & depuis Vanderlinden, dans son traité *de Scriptis medicis.* Les ouvrages de Dariot sont, selon ces écrivains, & M. Papillon dans sa bibliothéque des auteurs de Bourgogne, 1. *de electionibus principiorum idoneorum rebus inchoandis*, à Lyon, 1557 *in*-4°. seconde édition: ce livre a été traduit en françois, & imprimé à Lyon en 1558 à la suite de l'*Introduction au jugement des astres.* 2. *De morbis & diebus criticis ex astrorum motu cognoscendis, fragmentum :* à la suite de l'ouvrage précédent. 3. Trois écrits imprimés ensemble à Lyon en 1582 *in*-8°. savoir: *Ad astrorum judicia facilis introductio: De electionibus principiorum* (apparemment différent de celui qui est marqué au n°. 1.) *De præparatione medicamentorum :* le premier a été traduit en françois, & imprimé à Lyon en 1582. 4 La grande chirurgie de Paracelse, mise en françois, à Lyon 1593 *in*-4°. traduite en françois *de la version latine de Josquin d'Alem, médecin d'Ostofranc, &c. Plus, un discours de la goutte, & trois traités sur la préparation des médicamens*, à Lyon 1603 *in*-4°. & 1608 à Montbéliard *in*-8°. Voyez les auteurs cités dans cet article.

DARIUS, surnommé *le Mede*, est le même, selon quelques-uns, que Cyaxares II fils d'Astyages, & oncle maternel de Cyrus qui regna dans Babylone. Ce fut lui qui fit jetter Daniel dans la fosse aux lions, préoccupé par la malice des envieux de ce prophéte, qu'il combla depuis de grands biens, & qu'il éleva à des emplois très-considérables. Quant au détail de ses autres actions, *voyez* CYAXARES II. Le canon mathématique, Berose, Joseph, Sulpice-Severe, S. Maxime, Scaliger, Petau, Riccioli, &c. croient que Darius *le Mede*, est le même que Nabonidus, contre Pererius, Torniel, Salian, Sponde, Usserius, &c. Ce dernier systême est le plus vraisemblable. Laborosoarchodus, fils de Neriglissor, roi des Babyloniens, ayant été tué par une conspiration des seigneurs Babyloniens, un des conjurés, âgé de 62 ans, fut mis en sa place. Il étoit Babylonien, mais Mede d'origine, fils d'*Oxiares* Mede, nommé *Nabonide* par les Babyloniens, & *Darius* par les Medes. Cyrus le vainquit, le prit dans Bersippes où il s'étoit refugié, & le fit gouverneur de la Caramanie: il y mourut âgé de 80 ans. On accorde par-là tous les historiens. Il fut mis en la place de Laborosoarchodus, l'an 554 avant J. C., dépossédé par Cyrus l'an 538. * Josephe, *l.* 10, *ant. Jud.*, *c.* 10. Herodote. Berose. Megasthene. S. Jerôme, *in Dan. c.* 5 & 9. Torniel. Salian. Sponde, *A. M.* 3454, 3472, 3516, *&c.* S. Maxime, *l. de comp. eccl.* Sulpice Severe, *l.* 2, *hist. sac.* Petau, *l.* 10, *doct. c.* 8, 9, 10. Tirinus, *en la chron. sac. c.* 34 & 35. Langius, *liv.* 2 *des ans de J. C. c.* 12. Riccioli, *chron. refor. tom.* 1, *l.* 5, *p.* 233 & *suiv.* Du Pin, *biblioth. des auteurs profanes.*

DARIUS, premier de ce nom, fils d'HYSTASPES, s'unit avec six des plus nobles d'entre les Perses, pour détruire la tyrannie des mages, & massacrer le faux Smerdis qui avoit usurpé la couronne. Après avoir exécuté leur dessein, ils convinrent de se trouver le lendemain dans un fauxbourg de la ville, & de déferer la couronne à celui dont le cheval henniroit le premier. Le cheval de Darius, par l'artifice de son écuyer Oebares, hennit avant les autres; & ce seigneur fut élu roi, la troisiéme année de la LXIV olympiade, & la 522 avant l'ere chrétienne. Un peu après son élection, il fit mourir Oroetes gouverneur de Sardes, qui avoit fait attacher à une croix Polycrate, tyran de Samos, & donna la souveraineté de cette isle à Sylosón, frere de Polycrate, qui lui avoit autrefois fait présent d'un habit. Zorobabel, dont il étoit connu, vint à sa cour, y obtint ce qu'il demandoit pour le bâtiment du temple; & engagea même ce prince de contribuer à la dépense, desorte que cet ouvrage s'acheva la sixiéme année du regne de Darius, la seconde de la LXVI olympiade, 515 ans avant J. C. comme on peut l'apprendre du premier livre d'Esdras, des deux chapitres de la prophétie d'Aggée, du premier de celle de Zacharie, de Josephe, d'Eusebe, de S. Jérôme, &c. Trois ans après Darius assiégea Babylone qui s'étoit révoltée, & la soumit après un siége de vingt mois, par l'adresse de Zopyre. Depuis il tourna ses armes contre les Scythes, qui etant entrés autrefois dans la Médie, y avoient exercé toute sorte d'hostilités. Darius les attaqua la premiere année de la LXVIII olympiade, 508 ans avant Jesus-Christ, avec une armée de 700000 hommes, sans y comprendre l'armée navale, qui étoit de six cens voiles. Il fit aussi bâtir un pont sur le Bosphore de Thrace, pour passer dans la Scythie. Mais cette expédition ne fut pas aussi heureuse qu'il se l'étoit promis. Il y perdit beaucoup de monde, & en s'en retournant il laissa son général Megabyse en Europe avec 80000 hommes. Ce général soumit la Thrace & quelques pays voisins de la Gréce, que ces progrès alarmerent. Enfin la guerre éclata entre les Perses & les Grecs, à l'occasion d'Aristagoras qui commandoit dans Milet, pour Histiée son beau pere. Après avoir donné retraite à quelques bannis de l'isle de Naxos, il entreprit une guerre, dans laquelle il engagea Darius, la premiére année de la LXIX olympiade, 504 ans avant Jesus-Christ. Artaphernes frere de ce prince, & satrape d'Ionie, arma deux cens vaisseaux, & attaqua vainement l'isle de Naxos, conjointement avec Aristagoras, qui changea peu après de parti. Ce perfide fit soulever l'Ionie, se mit à la tête des Grecs, & secouru des Athéniens qui armerent contre les Perses par terre & par mer, il alla bruler la ville de Sardes, qui fut entiérement consumée, hors la citadelle où résidoit Artaphernes. Cet affront outra Darius, déja irrité par Nippias, tyran d'Athènes, & par les autres bannis de la Gréce. Les Ioniens, quoiqu'abandonnés des Athéniens, ne laisserent pas de continuer la guerre; mais Onesile de Salamine fut défait par Artybie général des Perses, & l'isle de Chypre fut contrainte de rentrer dans le devoir. L'année suivante, qui étoit la seconde de la LXX olympiade, les généraux soumirent Dardanum, Abydos, Lampsaque, & plusieurs autres villes, tant sur l'Hellespont, que dans la Mysie, la Carie & l'Eolie. La guerre continua avec différens succès, & les Perses deux ans après vainquirent les Ioniens sur mer, dans une grande bataille donnée près de la ville de Milet, qui fut prise & ruinée. Les autres villes d'Ionie eurent le même sort, aussi-bien que les Isles de Chio, Lesbos & Tenedo. Ces conquêtes ne servirent qu'à enflâmer davantage Darius, à entreprendre celle de la Gréce: il

impofa un tribut fixe fur les provinces, & fur les villes qu'il avoit foumifes, & donna le commandement de fes troupes à Mardonius, qui d'abord foumit les Thafiens par mer, & les Macédoniens par terre; mais fa flotte fut battue d'une furieufe tempête, qui lui fit perdre trois cens vaiffeaux & vingt mille hommes, près du mont Athos; & les Bryges, peuples de Thrace, ayant attaqué fon armée de terre dans la Macédoine, lui défirent quelques troupes. Darius continua fes préparatifs contre la Gréce, pendant que les Lacédémoniens attaquerent les Eginetes, comme traîtres à leur patrie. Datis & Artaphernes, nommés généraux des Perfes à la place de Mardonius, prirent Naxos, affiégerent Eretrie, & ravagerent une partie de l'Attique; mais ils furent entierement défaits dans la célébre bataille de Marathon, donnée le fixiéme jour du mois que les Grecs nomment *Boëdromion*, qui revient au penultiéme de feptembre, la troifiéme année de la LXXII olympiade, 490 ans avant l'ere chretienne, & la 32 du regne de Darius. Son armée compofée de plus de 500000 hommes, felon les uns, ou de 300000 felon les autres, fut défaite par 10000 Athéniens & 1000 Platéens, commandés par Miltiade. Les Perfes y perdirent 200000 hommes, outre un nombre infini de vaiffeaux. Darius réfolut de réparer cette perte, fit de nouveaux apprêts pendant trois années, tant contre les Grecs que contre les Egyptiens, qui venoient de fe révolter. Au bout de ce terme, il déclara fon fils Xerxes fon fucceffeur, parcequ'il l'avoit eu depuis fon élection à la royauté, à l'exclufion d'Artabazane fon aîné, venu au monde lorfque fon pere n'étoit encore qu'un homme privé. Enfin il mourut après un regne de 36 ans, la quatriéme année de la LXXIII olympiade, & l'an 485 ans avant Jefus-Chrift. * Jofephe, *l.* 11, *des antiq. c.* 3. Herodote, *depuis le liv.* 3, *jufqu'au* 7. Juftin, *l.* 1 & 2. Orofe, *l.* 2, *c.* 8. Thucydide, *l.* 1. Plutarque, *vie d'Arift.* Cornelius Nepos, *en celle de Miltiade.* Denys d'Halicarnaffe, *l.* 5. Aulu-Gelle, *l.* 17, *c.* 21. Torniel. Salian. Sponde, *A. M.* 3532, *& fuiv.* Eufebe, *chron.* Bede, *des fix âges.* Scaliger, *lib.* 5. *de emend. &c.*

DARIUS II, furnommé *Ochus*, ou *le Bâtard*, parcequ'il étoit né d'une maîtreffe d'Artaxerxès *Longuemain*, nommée *Cofmartidene* de Babylone, s'empara du trône fur Secundien ou Sogdien, fon frere de pere, qui venoit d'affaffiner Xerxes II leur frere commun, dans un feftin. Il commença à regner la feconde année de la LXXXIX olympiade, & 423 avant Jéfus Chrift, & époufa Parifatis fa fœur, femme très-cruelle. Il en eut, avant qu'il fût roi, Arsace, qui lui fuccéda à la couronne, fous le nom d'Artaxerxès *Mnemon*, & Ameftris. Depuis qu'il fut roi, il eut Cyrus *le Jeune*, & treize autres fils, & mourut l'an 3630 du monde, environ 405 ans avant J. C. * Juftin, *l.* 5. Thucydide, *l.* 8. Diodore de Sicile, *l.* 12 & 13. Adon, & Eufebe, *en la chron.* Scaliger, *l.* 6. *de emend. temp.* Torniel, *A. M.* 3631 *n.* 2, 3649, *n.* 1, *&c.*

Sulpice Severe, Scaliger & quelques auteurs modernes ont cru que Darius *Ochus*, eft le Darius fous lequel Zorobabel fit achever le temple, comme il eft rapporté *dans le 6 ch. du I. livre d'Efdras*, *dans le ch.* 1 & 7 *de Zacharie*, & *dans les chap.* 1 & 2 *d'Aggée.* Mais cette opinion n'eft pas fuivie, parceque, fi ce qu'on fuppofe étoit véritable, il faudroit que Zorobabel eût été âgé de plus de cent ans, lorfqu'on fit la dédicace du temple. Cependant nous apprenons dans *le III d'Efdras, aux chapitres* 3 & 4 qu'il étoit encore jeune, lors même qu'il eut fait achever ce merveilleux ouvrage. C'eft à la fixiéme année du regne de Darius *Hyftafpes* que cet évenement doit fe rapporter. * Sulpice Severe, *livre* 2, *hift. fac.* Scaliger, *lib.* 6, *de emendat. tempor. cap. de Hebel. Dan.* Torniel, *A. M.* 3631, *n.*, 1 *&c.*

DARIUS III, furnommé *Codoman*, que quelques-uns font frere d'Artaxerxès *Ochus*, étoit fils de Syfigambis, & fut élevé fur le trône de Perfe par l'eunuque Bagoas, frere de ce prince, qui avoit fait mourir Arfes, le plus jeune des fils du même Artaxerxès *Ochus.* Ce fcélerat mécontent de fon dernier choix, préfenta du poifon à Darius: mais ce prince le lui fit avaler à lui-même, & vengea ainfi tous les affaffinats que ce traître avoit commis, fous la premiére année de la CXI olympiade, & la 336 avant J. C. dans le temps qu'Alexandre commençoit déja à rendre fon nom redoutable. Ce conquérant, après avoir établi fon autorité dans la Gréce, réfolut de faire la guerre aux Perfes; & étant entré comme un foudre dans leurs états, il gagna trois batailles célébres fur Darius. La premiére eft celle du Granique dans la Phrygie, où l'armée des Perfes fut entiérement défaite: elle fut donnée la troifiéme année de la CXI olympiade, l'an 334 avant J. C. Dans la feconde bataille donnée l'année fuivante, vers le détroit du mont Taurus & de la ville d'Ajazzo, Darius perdit avec fes foldats, fa mere, fa femme & fes enfans, & à peine put-il fe fauver par la fuite, pour aller dans la Perfe mettre de nouvelles troupes fur pied. Il préfenta enfuite la paix à fon vainqueur, qui la refufa, & le défit fans reffource près de la ville d'Arbelles, le premier octobre, onze jours après cette grande éclypfe de lune, arrivée un lundi 20 feptembre, l'an du monde 3675, la troifiéme année de la CXII olympiade, & la 330 avant J. C. & rapportée par Diodore de Sicile, par Pline, & par Ptolemée. Après ces pertes, le malheureux Darius s'enfuit dans la Médie, & fut affaffiné par Beffus gouverneur de la province Bactriane, la fixiéme année de fon regne. Ainfi la monarchie des Perfes finit en ce prince, 229 ou 230 ans après que Cyrus en eut jetté les premiers fondemens. * Diodore, *l.* 7. Eufebe, *en la chron.* Juftin. Arien. Quinte-Curce. Plutarque. Pline, *l.* 11, *c.* 70. Ptolemée, *en fa cofmogr. c.* 4. Salian. Torniel, &c.

DARIUS, l'un des defcendans d'Atropatus, premier roi de la nouvelle Médie, lui fuccéda après quatre autres, dont les noms & les regnes ne font point marqués dans l'hiftoire. Il régna dans la Médie, au temps que Pompée faifoit la guerre à Mithridate *Eupator*, roi de Pont, & fut vaincu par cet illuftre général, qui lui accorda la paix l'an de Rome 689, & le 65 avant J. C. Son fils Artuafdes lui fuccéda. * Dion, *l.* 49. Appien, *in Mithridaticis.* Plutarque.

DARIUS TIBERTUS, poëte de Cézene, en Italie, a vécu dans le XVI fiécle. Il écrivit l'an 1491 un abrégé des vies de Plutarque, qu'on a donné depuis au public.

DARKING, ville d'Angleterre avec marché dans le comté de Surrei, capitale de fon canton. Elle eft fituée fur une branche de la riviere Mole, qui dans un endroit appellé *Swallow*, au pied d'une montagne, fe cache fous terre, & en reffort à un mille de diftance près de Norburi. M. Charles Howard y avoit un jardin curieux de plantes pour la médecine. * *Dictionn. angl.*

DARLINGTON, ville avec marché dans l'évêché de Durham en Angleterre. Elle eft capitale de fon canton, & a un beau pont fur la riviére de Skem, où une autre petite riviére fe décharge. Elle eft à 242 milles anglois de Londres. * *Diction. angl.*

DARMSTAT, ville du bas palatinat, en Allemagne, à deux lieues du Rhin, & trois lieues de Francfort, appartient à la maifon de Heffe, & fut conquife l'an 1547 par l'empereur Charles *Quint*, fur Philippe landgrave de Heffe. Ce prince laiffa deux fils qui partagerent fes états, Guillaume landgrave de Heffe-Caffel, & Georges landgrave de Heffe Darmftat. Ce dernier fut pere de Louis I, qui eut pour fils, Georges landgrave de Darmftat, pere de Louis II, *voyez* HESSE. Ces deux branches profeffent une religion différente; celle de Heffe a embraffé la confeffion helvétique; & celle de Darmftat fuit la confeffion d'Ausbourg. Elles ont eu de grands différends qui ont été appaifés pendant la vie de Guillaume VI, landgrave de Heffe-

Caſſel. La ville de Marpourg qui en étoit le ſujet, eſt demeurée à la branche de Heſſe-Caſſel.

DAROCA, ville d'Eſpagne dans l'Aragon, eſt ſituée ſur la riviére de Xiloca, entre deux montagnes, à cinq lieues de Calatajud, & à douze de Saragoſſe. Daroca eſt renommée par les ſacres corporaux qu'on y conſerve. * Alfonſe Fernandez, *hiſt. de los corporal de Daroca*. Paul. Albinianus de Rajas, *de ſcript. del reino d'Arag.*

☞ DAROM & DAROMA. Ce mot en hebreu ſignifie le midi. Euſebe & S. Jerôme ſe ſervent ſouvent du terme Daroma, pour déſigner la partie méridionale de Juda. Le canton de Daroma s'étend du nord au midi, depuis la ville d'Eleutheroplis, en avançant vers l'Arabie petrée, à la longueur de près de vingt milles; & du levant au couchant, depuis la mer morte juſqu'à Gerare & Berſabée. * D. Calmet, *dict. de la bible.* La Martiniere, *dict. géogr.*

DARTFORD, ville d'Angleterre avec marché, au canton d'Axſtance, dans la partie nord-oueſt du comté de Kent, qu'on appelle *Dareford*, de la riviére Darent ſur la rive occidentale de laquelle elle eſt ſituée, deux ou trois milles avant qu'elle ſe décharge dans la Tamiſe. Cette ſituation facilite beaucoup ſon commerce avec la ville de Londres. Comme elle eſt d'ailleurs près de Douvres, c'eſt un paſſage en temps de paix pour ceux qui vont en France ou qui en viennent. Ce fut-là où commença la rebellion ſuſcitée par Jackſtraw, ſous le regne de Richard III en 1381. Cette ville eſt à 15 milles anglois de Londres. * *Diction. angl.*

DARTIS (Jean) anteceſſeur aux écoles de droit de Paris, & profeſſeur en droit canon au collége royal de France, étoit né à Cahors en 1572, de *Pierre* Dartis & de *Bourgoine* d'Andral, bourgeois de cette ville. Après avoir fait ſes études à Cahors & à Rhodez, il ſuivit D. Jean Grégoire Tariſſe prieur de Ceſſenon, puis général de la congrégation de S. Maur, dans ſon prieuré, & y étudia trois ans avec lui. Etant revenu à Cahors, il s'appliqua à l'étude du droit, & y fut reçu bachelier & enſuite docteur en droit à Toulouſe. Il accompagna le préſident de Verdun à Paris, & y diſputa la chaire d'anteceſſeur, vacante par la démiſſion de Nicolas Oudin, qu'il obtint en 1618, & ſuccéda en 1622 à Hugues Guijon dans la chaire royale de droit canon. Le jour qu'il prit poſſeſſion de cette chaire, il prononça un diſcours latin qui fut imprimé la même année *in*-12, *De belli & pacis cauſis, de fortitudine, clementia, litterarum amore & aliis regiis virtutibus, oratio, &c.* Peu de temps après ſon arrivée à Paris, on lui offrit quelques bénéfices qu'il refuſa; mais dans la ſuite s'étant fixé pour le célibat, il en poſſéda quelques-uns. Il fut en particulier chanoine de l'égliſe de Noyon, comme on le voit par deux lettres que lui a écrites Jacques le Vaſſeur, qui a été doyen & chanoine de la même égliſe. Ces deux lettres, pleines de louanges pour Jean Dartis, ſont la trente-troiſiéme & la quarante-uniéme de la ſeconde centurie des épîtres latines de Jacques le Vaſſeur, imprimées en 1623, à Paris, *in*-8°. Dartis employa les dernieres années de ſa vie à compoſer divers ouvrages, & en publia preſque tous les ans quelqu'un. Il mourut le 21 d'avril 1651. Par ſon teſtament, qui eſt du 14 mars 1641, il a légué vingt mille livres à la faculté de droit à Paris; & après pluſieurs autres legs faits à ſes amis, il a laiſſé ſes autres biens aux bénédictins de la congrégation de S. Maur. M. Doujat ſon ſucceſſeur dans ſes deux chaires, a recueilli pluſieurs ouvrages de cet auteur en un volume *in-folio*, imprimé à Paris en 1656. Ce recueil contient les écrits ſuivans: 1. *Commentarii in univerſum Gratiani decretum, tres in partes diſtincti.* 2. *Tractatus de beneficiis eccleſiaſticis.* 3. *Liber ſingularis de ſtatu eccleſiæ tempore Apoſtolorum.* 4. *Tractatus de hierarchia eccleſiaſtica enucleanda.* 5. *Tractatus de canonica eccleſiæ diſciplina circa pœnitentiam*, &c. 6. *Animadverſiones in annales Baronii & animadverſiones Caſauboni.* 7. *Diſſertatio de jure naturali, gentium & civili.* 8. *Athleta chriſtianus.* 9. *Præfatio in aperiendis ſcholis habita : de recta docendi & diſcendi ratione*, &c. 10. *Epiſt. ad Urbanum VIII, P.M. pro facultate juris pontificii in univerſitate Pariſienſi.* 11. *De vindiciis virtutis à malâ fortunâ, & de inimicitiis inter muſas & paupertatem.* 12. *Libellus ſupplex pro regiis profeſſoribus, ad Nicolaum de Bailleul.* 13. *Libellus de urbicariis & ſuburbicariis regionibus & eccleſiis.* Les écrits ſuivans ne ſont pas dans ce recueil. 1. *Ludovicus Decennis, ſive panegyricus in Ludovicum XIII Galliarum regem*, à Paris, 1611 *in*-8°. 2. Diſcours ſur le ſecours demandé au roi par l'empereur, à Paris, 1620 *in*-8°. 3. *Liber ſingularis de conſanguinitate & affinitate*, à Paris 1623 *in*-8°. 4. *Libri tres de ordinibus & dignitatibus eccleſiaſticis, in quibus breviter reſpondetur ad apparatum & tractatum Claudii Salmaſii de primatu Petri*, à Paris, 1648 *in*-4°. Le pere Niceron fait mention de tous ces ouvrages dans le tome XXX de ſes *Mémoires*; mais il a oublié le ſuivant : 5. *Joannis* Dartis *juris anteceſſoris & profeſſoris regii de expeditione regiâ in Anglos, & deditione Rupellæ oratio, in quâ hymnus regi victori & fratri regis dicitur; ſaliare carmen maximo cardinali & aliis heroibus canitur; inſcriptio divinæ & operoſæ moli græcè & latinè ponitur; titulus ſepulchralis Rupellanis fame enectis ſcribitur*; à Paris, 162. *in* 4°. Dartis avoit beaucoup lu, beaucoup étudié, & fait beaucoup de recueils. Il s'eſt ſervi utilement de ſes recueils pour compoſer ſes ouvrages, qui ne ſont preſque qu'un tiſſu de paſſages de canons, de decretales, d'ouvrages des peres & de canoniſtes. Il ſe ſert auſſi du droit civil, & des auteurs profanes en divers endroits. Il a fait quelquefois des obſervations curieuſes & recherchées; mais ſouvent il ne dit rien que de commun, & de connu de tous ceux qui ont quelque lecture. Il n'eſt pas toujours heureux, ni judicieux dans ſes conjectures. Il lui arrive bien des fois de citer des paſſages qui ne prouvent pas ce qu'il prétend. Il eſt toujours très-louable pour ſon aſſiduité au travail, & ſes ouvrages ſont utiles par le grand nombre de matieres & de paſſages qu'ils contiennent. Son ſtyle eſt ſimple, ſans ornement, mais aſſez pur & très-intelligible. * Du Pin, *biblioth. des auteurs eccleſiaſt. du XVII ſiecle, tom. II.*

DARTMOUTH, ville avec marché & un port célébre dans la partie méridionale du comté de Devon. Dartmouth ſignifie *l'embouchure de la riviére de Dart*, où elle eſt ſituée. Elle eſt défendue par deux châteaux, l'un de chaque côté de la riviére. Le port eſt fort fréquenté, particuliérement par les vaiſſeaux qui paſſant par la Manche, ſont obligés d'y rélâcher par les vents contraires. Le roi Charles II honora cette ville du titre de baronie, qu'il conféra à George Leg, baron de Dartmouth. Il y a trois égliſes. Elle eſt à 165 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

DASIPODIUS (Pierre) pere de Conrad Daſipodius qui ſuit, mathématicien, étoit Suiſſe de nation, & enſeigna long temps à Straſbourg, où il publia divers dictionnaires, un grec, un latin-allemand, & un autre allemand latin. Il mourut vers l'an 1559 dans la même ville.

DASIPODIUS (Conrad) fils de Pierre, fut profeſſeur des mathématiques à Straſbourg, ſur la fin du XVI ſiecle. Il expliqua Euclide, & fit quelques traités de géometrie, d'optique, d'aſtronomie, &c. Il mourut âgé de 68 ans, le 26 avril de l'an 1600, dans le temps qu'il méditoit de publier en un corps tous les mathématiciens Grecs. * Voſſius, *de mathem. cap.* 12 §. 27, *cap.* 26 §. 12, *&c.* 36 §. 22. Melchior Adam, *in vit. philoſ. Germ.*

DASQUILLO ou DIASCHILO, & DIASCOLI, bonne petite ville autrefois épiſcopale. Elle eſt dans la Natolie en Aſie, ſur la mer de Marmora, entre Burſe & Cyzique. * Baudrand.

DASSOUCI (Charles Coypeau ſieur de) muſicien & poëte François au XVII ſiécle, fils de *Gregoire* Coypeau, avocat en parlement, & d'une femme de Lorraine. Il naquit à Paris en 1604. L'humeur bizarre de ſon pere

lui fit prendre le parti de quitter la maison paternelle & d'aller a Calais, où pour subsister il fit accroire qu'il savoit parfaitement l'astrologie qu'il avoit apprise du fameux César, dont il se disoit fils. Il surprit les simples, quoiqu'il ne fût encore âgé que de neuf ans, en guérissant par un tour de souplesse un malade d'imagination; ce qui le fit passer pour un magicien, & donna lieu à ses amis de le faire sortir secretement de Calais. Le duc de Saint-Simon lui procura une audience de Louis XIII à saint Germain en 1640. L'humeur gaye & enjouée de Dassouci, lui conserva pendant quelque temps la bienveillance de ce prince. S'ennuyant de la cour, il prit le parti de s'en retirer, & de retourner à Turin en 1655. Il passa par Lyon, où il resta pendant trois mois. Il s'arrêta ensuite pendant l'hyver dans la ville de Pezenas, où se tenoient les états de Languedoc: mais peu après ayant été soupçonné de quelques actions criminelles, il fut obligé de prendre la fuite; il arriva enfin à Turin, où il tâcha inutilement de se faire un établissement fixe. Il voulut ensuite se procurer le nécessaire en faisant imprimer quelques ouvrages. Mais l'impieté, le libertinage, & les impuretés dont ils étoient remplis, furent cause qu'aucun libraire ne voulut en entreprendre l'impression. Il en débita quelques copies manuscrites que les savans ont critiquées; en sorte qu'il n'en est plus mention. Il s'attacha au burlesque, à l'imitation de Scarron, & traduisit en vers françois une partie des métamorphoses d'Ovide, qu'il intitula l'*Ovide en belle humeur*, *le ravissement de Proserpine* de Claudien, & fit plusieurs autres poësies du même gout, qu'il publia lui-même en trois volumes. Il mourut vers l'an 1679. M. Boileau-Despréaux, dans son *Art poëtique*, a peint ainsi le style burlesque dont Dassouci s'est servi, & qui a regné quelque temps.

Le plus mauvais plaisant eut ses approbateurs,
Et jusqu'à DASSOUCI, *tout trouva des lecteurs.*
Mais de ce style enfin la cour desabusée,
Dédaigne de ces vers l'extravagance aisée.

Dassouci fut piqué au vif de ce trait de critique, & il s'en plaint avec amertume dans l'ouvrage ridicule où il décrit ses aventures. * Bachaumont & Chapelle. Bayle, *dict. crit. seconde édition*, &c. M. Joly, *remarques sur ce dictionnaire*. M. Goujet, *bibliot. françoise*, *tom. XVIII.*

DATAIRE, officier de la cour de Rome, dont la charge est fort honorable, quoiqu'elle ne s'exerce que par commission. Les suppliques pour toutes sortes de bénéfices qui n'excedent pas vingt-quatre ducats de revenu, passent par les mains du dataire, qui les fait signer, sans en parler au pape. Quant aux autres bénéfices de plus grande valeur, dignités ou canonicats, il en porte les suppliques au pape pour les signer, & il y met la date en ces termes: *Datum Romæ apud*, &c. Si cet officier est cardinal, il est appellé protodataire. Il a plusieurs officiers sous lui, qui sont le soudataire, deux reviseurs, un officier nommé *des petites dates*, (par les mains duquel passent toutes les suppliques, au pied desquelles il met la petite date) en attendant qu'on les étende, & qu'on y mette la grande date; & plusieurs autres qui observent quantité de formalités, avant que la supplique devienne provision. Toutes ces précautions se prennent pour arrêter le cours des faussetés qui se sont souvent commises, & qui ont donné lieu à l'article de l'ordonnance de l'année 1667, par lequel il a été ordonné par le roi Louis XIV, qu'il ne seroit ajouté foi aux signatures d'expéditions de la cour de Rome, qu'après qu'elles auroient été vérifiées par deux banquiers expéditionnaires. * Le Pelletier, *instructions sur les expéditions de cour de Rome.*

DATAMES, capitaine, Carien de nation, fut d'abord l'un des gardes du roi Artaxerxès Mnemon, & commanda ensuite ses armées avec beaucoup de valeur & de prudence. Ses envieux l'ayant desservi auprès de ce prince, il fit révolter la Cappadoce dont il étoit satrape, défit Artabaze général d'Artaxerxès, l'an du monde 3673, & avant J.C. 362, & fut tué peu après par ordre de ce roi, selon Diodore. * Cornel. Nepos, *vies des généraux d'armée*, *chap.* 14. Polyene, *liv.* 7. Diodore, *ad olymp.* 104.

DATERIE, tribunal à Rome où l'on s'adresse pour les expéditions qui regardent les bénéfices ou dispenses de mariage. Voici les formalités qui s'observent dans les expéditions des bulles & des dispenses. Si un bénéfice vaque par mort, il faut s'adresser à celui qui est chargé des expéditions, qui est le substitut du dataire; mais en toutes autres graces, comme résignations, permutations, impétrations de bénéfices & autres semblables, il faut s'adresser au dataire, même au sousdataire. On peut aussi s'adresser directement au pape, par le moyen de quelque cardinal ou ambassadeur, & sa sainteté remet ensuite la supplique au dataire. Après que l'on est assuré de la parole du dataire ou du soudataire, pour l'expédition de la supplique qu'il souscrit en ces termes: *Annuit Sanctissimus*, on dresse une seconde supplique en forme avec les clauses & restrictions que l'on desire être étendues, & qui doivent être selon le style: on la porte au soudataire, qui écrit au bas en peu de mots le sommaire de ce qui y est contenu, & la donne au dataire, l'instruisant de nouveau de toute l'affaire. Le dataire porte ensuite la supplique au pape, qui la signe, en accordant la grace par ces paroles: *Fiat ut petitur.* Le dataire consigne la supplique au préfet des componendes qui la taxe selon la nature de l'affaire, & on ne la peut retirer de ses mains qu'après avoir payé la somme à laquelle elle a été taxée. Elle est ensuite portée à un officier qu'on appelle *des petites dates*, qui a soin de savoir le jour qu'elle a été signée, & il le marque au bas. Elle passe après par les mains du premier réviseur, qui efface & corrige ce qu'il juge à propos. Du premier réviseur elle va au second, qui corrige aussi, & même change quelquefois ce que le premier a mis. De ce second réviseur, elle va entre les mains du registrateur qui l'écrit sur un registre. On la consigne ensuite au maître du registre, qui la collationne mot à mot, & écrit au dos une grande R qui veut dire *Registrata.* La supplique retourne au dataire, qui y met la date avec ces mots: *Datum Romæ apud Sanctam Mariam majorem*, ou bien, *apud sanctum Petrum*, selon que le pape demeure à Monte-Cavallo, ou au Vatican, & marque l'année de J. C. la date du mois, & l'année du pontificat. C'est de-là qu'est venu le nom de *Daterie.* Après cela la supplique est remise entre les mains d'un officier qu'on appelle *de Missis*, qui la porte en chancellerie, sans qu'elle puisse retomber, sinon par grace, entre les mains de l'expéditionnaire. Etant en chancellerie, elle est d'abord consignée au regent, qui la distribue à un des prélats nommés abbreviateurs *de parco majori*, pour faire faire la minute de la bulle, la corriger & en adresser l'exécution où bon lui semble. Ce prélat dresse ou fait dresser par son substitut la minute de la bulle, qui est remise à un des cent scripteurs apostoliques, pour l'écrire de sa propre main sur le parchemin. Ces scripteurs taxent ce qui doit être payé à leur corps, à raison de ce que vaut le bénéfice ou l'importance de l'affaire, & leur taxe sert de regle aux autres officiers de la chancellerie, dont quelques-uns n'ont d'autres exercices ni d'autres fonctions que de recevoir de l'argent, tels que sont les cubiculaires apostoliques, les écuyers apostoliques, les janissaires, les chevaliers de saint Pierre, les chevaliers de saint Paul, les chevaliers du Lis, les chevaliers Lauvetans, les chevaliers de Pie: & après que la bulle a passé par toutes ces mains, elle retourne à un substitut des abbreviateurs. Celui qui a fait la minute ayant vu que rien n'y manque, la fait signer à un prélat, & cela s'appelle *envoyer la bulle au plomb.* Les registrateurs l'inserent dans le registre, les maîtres du registre la collationnent, le sommiste ou receveur y attache le plomb, & le garde des archives ou registres garde la minute de la bulle.

pour l'expédition des dispenses de mariage, il y a des réviseurs, des officiers qu'on appelle *de minoribus*, des procureurs, des scripteurs & abreviateurs *de parco minori*. * De Seine, *descript. de Rom. tom.* 1.

DATHAN, fils d'Eliab, s'étant révolté avec Coré & Abiron, contre Moïse & Aaron à cause du sacerdoce, auquel ils prétendoient, fut châtié, avec ses complices, d'une façon terrible, l'an du monde 2546, & avant J. C. 489. Car la terre s'ouvrant sous les pieds de ces murmurateurs, elle les engloutit avec toutes leurs familles. Il n'y eut que les enfans de Coré; lesquels, n'ayant pas consentit au péché de leur pere, furent preservés de ce châtiment. *Nombres*, *c.* 6. Josephe, *ant. jud. l.* 4, *c.* 5. Ussel, Torniel & Salian, *in annal. &c.*

DATHEMAN, forteresse de la Galatide dans la tribu de Gad, sur les frontiéres de l'Arabie, célebre pour avoir soutenu vigoureusement les efforts de l'armée de Timothée. Ce général ayant su que Judas *Machabée* avoit repassé le Jourdain, pour s'en revenir à Jérusalem, après avoir pillé & brulé la ville de Jasor, & emmené captifs tous les habitans, ne manqua pas de profiter de son absence. Il fit des courses & des ravages si épouvantables sur les frontieres de Galaad, qu'il obligea les Juifs de se retirer dans la forteresse de Datheman. S'y trouvant un peu plus en assurance, ils écrivirent à Judas, qu'ils ne manquoient ni de cœur ni de fermeté; mais que s'il ne venoit les secourir promptement, ils se verroient réduits à ne pouvoir plus soutenir les efforts de l'ennemi. A cette nouvelle, Judas accompagné de son frere Jonathas, prit huit mille hommes, passa le Jourdain, alla droit aux assiégeans, qu'il trouva dressant leurs machines & prêt à escalader la forteresse. Sans leur donner le temps de se reconnoître & d'empêcher ses approches, il divisa son armée en trois corps, fit sonner la charge, & attaqua si brusquement les ennemis, qu'ils abandonnerent l'assaut. Plusieurs qui étoient déja au haut des échelles se jetterent en bas, pour chercher leur salut dans la fuite; mais ils furent poursuivis si vivement, qu'outre un grand nombre de prisonniers, il y eut huit mille hommes des ennemis de tués. Cela arriva l'an 163 avant J. C. * *I. Machab. V.* 9. Josephe, *antiq. judaiq. liv. XII*, *chap.* 11 & 12.

DATHENUS (Pierre) au commencement du XVII siécle, traduisit en flamand, sur les rimes de Clement Marot, & de Théodore de Beze, les pseaumes, dont on se sert encore aujourd'hui dans les Provinces Unies. Les états avoient promis une récompense à celui qui les auroit plus promptement traduits, & Dathenus fut le plus diligent, quoiqu'il ne fut pas le meilleur poëte. De Reidan l'accuse d'avoir été brouillon & séditieux. * Reydanus, *in annal. Belgarum*.

DATI (Augustin) savant Italien, étoit d'une famille honnête, dont il est fait quelque mention dès le quatorziéme siécle dans l'histoire de Sienne. Augustin naquit à Sienne même l'an 1420, & eut pour pere *Nicolas* Dati, avocat & jurisconsulte habile, & pour mere *Angele* ou *Angélique*, dont on ne connoît point le surnom. Sorti de l'enfance & ayant déja une assez grande connoissance de la langue latine, il fut confié aux soins de François Philelphe, qui enseigna à Sienne, durant au moins les années 1436 & 1437, & qui y forma d'illustres disciples. Augustin fut un de ceux qui lui firent le plus d'honneur; en sorte que Philelphe interrogé, lorsqu'il quitta cette ville, qui étoit le plus habile de tous ceux qui avoient pris ses leçons, répondit que c'etoit incontestablement le Bégue, c'est ainsi qu'il appelloit Dati; parceque dans sa jeunesse il avoit peine à prononcer quelques lettres. Comme ce défaut lui attiroit les railleries de ses condisciples, & l'empêchoit de prononcer, comme eux, des discours en public, il chercha les moyens de s'en delivrer, & se servit de celui que Démosthéne avoit employé avec succes. Il mettoit de petits cailloux dans sa bouche, & montant avec vitesse sur des montagnes, il faisoit pendant cet exercice des efforts pour bien prononcer. Ce moyen lui réussit, & il parla depuis avec beaucoup de netteté & de facilité. Après s'être appliqué aux langues latine & grecque, il voulut aussi savoir l'hébreu qu'il apprit de quelques Juifs, & passa ensuite à la philosophie & à la jurisprudence: il étudia la premiére principalement sous Pierre Rossi, professeur distingué par sa science & la sainteté de sa vie. La théologie l'occupa depuis très-sérieusement, & surtout la lecture refléchie des saintes écritures. Pendant que ces études faisoient toutes ses délices, Odon Antoine duc d'Urbin, qui avoit entendu parler de lui avantageusement, lui écrivit au mois de janvier 1442, pour l'engager de venir à Urbin enseigner les belles-lettres. Dati se rendit dans cette ville le 29 avril de la même année, & fut accueilli avec honneur par-tout où il passa. Comme il ne connoissoit personne à Urbin, & que le prince se trouvoit alors à Ferrare pour son mariage, il s'y ennuya d'abord; mais le prince étant de retour, il en reçut toutes sortes d'honneurs & de marques d'amitié, & il fut souvent obligé de venir à la cour pour satisfaire au plaisir que le duc avoit de s'entretenir avec lui. Cette apparence de prospérité ne fut pas longue; l'affection que le duc lui temoignoit lui fut même funeste. Il n'y avoit qu'un an & demi qu'il étoit à Urbin, lorsque ce prince, que ses débauches, & ses violences avoient rendu odieux, fut assassiné dans une émeute populaire, avec deux de ses favoris, qui l'avoient entretenu dans ses désordres. Dati, qui étoit haï de la populace, parcequ'il étoit aimé du prince, eut bien de la peine à se sauver; on pilla sa maison, & tout ce qu'il put faire fut de se réfugier dans une église, n'emportant de tout ce qu'il avoit qu'une seule bague. Lorsque le tumulte fut appaisé, le prince Frédéric, frere & successeur d'Odon, tâcha de consoler Dati de sa disgrace, & pour l'engager à demeurer à Urbin, il lui promit de lui donner une bonne pension, & de le dédommager de tout ce qu'il avoit perdu; mais ces promesses & ces caresses ne l'empêcherent pas de retourner à Sienne, après deux années d'absence, c'est-à-dire, en 1444, & il ne voulut plus revoir Urbin, tant parceque le prince avoit laissé ses promesses sans effet, que parceque la sédition fermentoit toujours dans cette ville. Les Siciliens profiterent de ces circonstances; ils appellerent Dati chez eux pour y enseigner la jeunesse, & lui offrirent pour cela sept cens écus d'appointemens, avec une maison, & tout ce qui seroit nécessaire pour l'entretien de sa famille; mais l'amour de la patrie retint Dati à Sienne, d'où il ne sortit plus que pour aller à Rome où le pape Nicolas V lui offrit la place de secrétaire des brefs qu'il s'excusa d'accepter. Revenu à Sienne, il y ouvrit une école dans laquelle il enseigna la rhétorique & les humanités. Il le fit avec tant de succès, pour ce temps-là, que le cardinal de Sienne, François Piccolomini, lui accorda par des lettres en forme la permission d'expliquer & d'enseigner publiquement l'écriture-sainte même, quoiqu'il fût marié, & que les réglemens fussent contraires à cette permission: il lui permit par les mêmes lettres de prononcer des discours sur toutes sortes de sujets, non-seulement dans son collége, mais encore en tous lieux publics, & même dans les églises. Aussi Nicolas Dati, son fils, nous assure-t-il qu'il l'avoit entendu dans son enfance, prêcher un carême dans l'église: il faut croire qu'il ne se trouvoit point d'ecclésiastique qui eût assez de capacité pour s'aquitter de ce devoir. La facilité qu'il avoit à parler, & la connoissance qu'il avoit de presque toutes les matiéres qui sont l'objet des études, le faisoient choisir en bien des occasions pour prononcer des discours latins en public: car, comme Naudé nous l'apprend dans son *Mascurat* page 169, c'étoit la coutume en Italie dans le quinziéme siécle, lorsque le latin n'étoit pas si commun qu'il l'a été depuis, de l'employer en

toutes les cérémonies qui étoient de quelque importance, comme quelque chose d'extraordinaire. Ainsi il ne mouroit gu res de gentilshommes, de magistrats, d'avocats, de médecins ou d'hommes savans en quelque science que ce fût; il ne se faisoit guères d'entrées d'évêques ou de gouverneurs, ni de mariages parmi la noblesse, qu'on ne prononçât à cette occasion quelques discours latins: toutes les lettres même des communautés s'écrivoient en cette langue. C'est ce qu'on peut voir dans les ouvrages de Dati, où il y en a un grand nombre sur toutes ces sortes de sujets. Les talens d'Augustin Dati ne se bornerent pas à l'instruction de la jeunesse: il remplit aussi avec honneur & distinction plusieurs charges dans sa patrie. En 1458 il fut fait juge de Massa, & il conserva ce poste pendant plusieurs années. Il passa aussi par diverses charges de la ville de Sienne, & y parvint même à la premiere magistrature. Comme il y avoit alors de la division dans la ville, il s'attacha au parti du peuple: c'étoit un exemple que lui donnoient tous ceux qui cherchoient la paix & la tranquillité. Le pape Pie II étant venu à Sienne, Dati fut choisi pour le haranguer, & il alla plus d'une fois à Rome pour négocier quelques affaires auprès de ce pontife. Il fit même un séjour d'une année dans cette ville, où il se vit recherché par les cardinaux, & par les personnes les plus considérables de cette cour. La république de Sienne le députa en diverses autres villes pour ses intérêts, & le nomma le 13 avril 1457 pour son secrétaire, emploi considérable, qu'il remplit pendant deux ans. Sur la fin de sa vie, il renonça entiérement à la lecture des auteurs profanes, pour ne s'occuper que de celle de l'écriture-sainte, & des auteurs ecclésiastiques. Il mourut de la peste, qui regnoit à Sienne, le 6 avril 1478, âgé de cinquante-huit ans. Il avoit épousé à l'âge de trente-cinq ans, *Marguerite* Pétroni, dont il eut trois enfans; entr'autres NICOLAS, que l'on a déja nommé, & qui suit. Augustin Dati étoit petit, fort vif, gai, de bonnes mœurs, & il avoit même beaucoup de piété, comme on le voit par ses écrits. Il fit bâtir dans un fauxbourg de Sienne une chapelle, qu'il dédia sous l'invocation de S. Bernard, dont il célébroit tous les ans la fête avec beaucoup de pompe. Nous avons deux éditions du recueil de ses ouvrages (*Augustini Dathi, Senensis, opera*) l'une à Sienne en 1503 *in-folio*, l'autre plus complette, mais moins exacte & moins belle pour les caracteres, à Venise en 1516, *in-folio*. Ce fut Nicolas Dati, fils de l'auteur, qui rassembla ces ouvrages de son pere; mais étant mort avant de les publier, ils furent donnés au public par *Jérôme* Dati son cousin. Ce recueil contient les ouvrages suivans d'Augustin Dati: 1. *De animi immortalitate libri decem*: le dixiéme livre est intitulé: *De inferis*. Cet ouvrage est imparfait, c'est le dernier de ceux que l'auteur a composés. 2 *Orationum libri septem*: les discours du septiéme livre sont en italien. Il y en a cinquante-un dans le premier livre, qui roulent presque tous sur la philosophie. Les discours du second livre roulent sur quelques fêtes de mystères, de la sainte Vierge, & de plusieurs Saints. Ceux du troisiéme livre sont en partie à la louange de la ville de Sienne, de quelques-uns de ses magistrats, &c. Les sujets sont plus variés dans les autres livres. Quantité de ces discours ne sont que de simples complimens, extrêmement courts. 3. *Epistolarum libri tres*. Le premier contient les lettres familieres; le second les lettres d'érudition, & le troisiéme celles qu'il a écrites au nom de la ville de Sienne, lorsqu'il en étoit secrétaire. On a deux éditions particuliéres de ces lettres, faites à Paris, l'une en 1511, & l'autre en 1517, *in-4°*. 4. *Fragmenta Senensium historiarum, libris tribus*: Dati avoit été chargé par le sénat de Sienne d'écrire cette histoire, & il s'en étoit acquité avec sincérité; mais après sa mort, son fils en retrancha beaucoup de choses par politique, & gâta cet ouvrage. 5. *Plumbinensis historia* (de Piombino) 6. *Isagogicus libellus pro conficiendis & epistolis & orationibus*, ou *elegantiarum libellus*. On en avoit déja plusieurs éditions mentionnées dans le P. Nicéron. 7. *Stromatum liber* 1 & 3; le second a été perdu. 8. *Sermo de voluptate*. 9. *Isagoge de ordine discendi ad Nicolaum filium*. 10. *De novem verbis contra vulgatam multorum opinionem*. 11. *De genio & geniali hieme tractatus*. 12. *Lectio prima, cùm Virgilii Æneidem publicè explicare cœpisset*, avec un discours de Pierre Fundi, neveu de Dati, prononcé avant cette leçon. 13. *Tractatus de vitâ beata*. 14. *Platonis libellus, qui Halcyon inscribitur, quem Augustinus Dathus è græco sermone in latinum convertit*: cet écrit n'est point de Platon. 15. *De septem virtutibus libellus*. 16. *De sacramentis panis & aquæ libri duo*. 17. *Libellus flosculorum*: c'est un ouvrage de grammaire. * *Nicola. Dathi Senensis, de laudibus eloquentiæ auctorisque* (*scilicet Augustini Dati*) à la tête du recueil des ouvrages de son pere. *Titi Sutrini* (nommé *Suttini* ailleurs) *de vita & laudibus Augustini Dathi, oratorum sui temporis longè omnium eminentissimi, oratio in ejus anniversario*: dans le même recueil, à la tête des discours d'Augustin Dati, & audevant de ses lettres de l'édition de 1511. *J. Nicola. Bandieræ de Augustino Dato libri duo, ad J. Vincislaum Piccolomineum Aragonium S. R. I. principem, Romæ*, 1733, *in-4°*. (C'est par erreur qu'on a mis 1723 dans les *Mémoires* du P. Niceron). Cette vie qui est curieuse, est divisée en deux livres: on y trouve un grand détail sur les ouvrages de Dati, sur ses liaisons avec les savans de son temps, & l'on y rapporte beaucoup d'extraits de lettres de ceux-ci & d'Augustin Dati. C'est d'après cette vie que l'on a donné l'article de Dati, qui se lit dans le tome XL des *Mémoires* du P. Nicéron, qui n'a paru qu'après la mort de celui-ci.

DATI (Nicolas) *fils du précédent*, & de *Marguerite* Petroni, naquit à Sienne l'an 1457. Son pere, qui l'aimoit beaucoup, comme on le voit par ses lettres, prit un soin particulier de son éducation. Des l'âge de dix ans, son pere composoit pour lui de petits discours latins, qu'il lui faisoit réciter, lorsqu'il commençoit à expliquer quelque auteur. Ce fut ainsi qu'il harangua le cardinal de Sienne, & plusieurs autres cardinaux, les grands de la cour de Rome, les princes de Mantoue & de Calabre, & presque toujours au milieu d'une nombreuse assemblée. Il en reçut autant de fois de grands applaudissemens, & des témoignages très-flateurs d'estime & de bienveillance. Un de ces discours qu'il prononça à l'âge de dix ans à la louange & en présence d'Alfonse d'Aragon, prince de Calabre, plut tellement à ce prince, que peu content de lui applaudir, & de lui marquer sa joie & son admiration, il l'honora de la qualité de comte Palatin, le fit chevalier; & le revêtit lui-même d'une robe blanche. Alfonse V roi de Portugal ne le combla pas de moindres honneurs, & de présens; mais son pere qui rapporte ce fait dans son livre *de Ordine discendi*, ne dit pas à quelle occasion, ni pour quel sujet. Nicolas Dati après avoir fait sa philosophie à Sienne, sous Pierre Ruffi, alla étudier la médecine à Boulogne, sous Baverio. Il passa depuis à Rome, & y fit quelque séjour; mais on ignore le motif de ce voyage, & ce qu'il fit dans cette cour. Fixé dans sa patrie, il y parut, dit Bandiera, comme un des plus grands philosophes & des plus habiles médecins de son temps. Titius, qui a recueilli les historiens de Sienne, dit aussi qu'il fut quelque temps secrétaire de cette ville, comme son pere l'avoit été. Il mourut l'an 1498, n'étant encore que dans la quarante-uniéme année de son âge. Il fut inhumé dans l'église de S. Augustin, lieu de la sépulture de sa famille. Nicolas Dati a recueilli les ouvrages de son pere, où il a altéré, comme on l'a dit, son histoire de Sienne. On a dit aussi dans le même article, que l'on trouvoit de lui à la tête de ce recueil un discours latin à la louange de l'éloquence & de son pere (*de laudibus Eloquentiæ & Augustini Dathi*). Ce discours ne donne pas une grande idée de sa propre éloquence, ni

de sa latinité. Parmi les ouvrages du pere, on trouve encore du fils un poëme d'environ deux cens vers, dont le sujet est : *Quid reipublicæ scribam, quidve ejus amanuenses deceat ?* Plus, à la tête du même recueil, une épigramme, & une épitre dédicatoire au cardinal de Sienne. Dans la collection de Titius, on lit encore de Nicolas Dati l'épitaphe de François Ninio, son ami, habile philosophe & médecin : elle contient seize vers. On croit aussi qu'il a eu beaucoup de part à l'écrit de son pere, intitulé : *Flosculorum liber.* * Voyez la vie de Dati par M. Bandiera, citée à la fin de l'article précédent, page 78, 80, & suivantes, & depuis la page 299 jusqu'à la fin.

DATI (Léonard) XXV général des dominicains, étoit de Florence, & prit l'habit dans la même ville. Après avoir été provincial de la province, & inquisiteur de Boulogne, il fut fait maître du sacré palais. Le pape l'envoya au concile de Constance, où il fut un de ceux qui furent nommés pour examiner les articles de Jean Hus. Martin V ayant été élu pape dans ce concile, envoya Dati en qualité de légat au concile qui se tenoit à Pavie, mais qui fut transféré à Sienne à cause de la peste. Ses négociations ayant réussi, le pape, en reconnoissance de son mérite, le nomma cardinal. Il ne jouit point de cette dignité, étant mort à Florence deux jours après, l'an 1425. Ses ouvrages sont, *Sermones de flagellis peccatorum festinanter converti nolentium ; de sanctis ; de tempore, &c.* * Pio, *de vir. illustr. ord. Præd. part. II, l. 3, p. 1.* Font. *theat. Dominic. p.* 375 & 436.

DATI (Carlo) professeur en humanités à Florence sa patrie, est devenu fort célébre, tant par ses ouvrages, que par les éloges qu'une infinité d'écrivains lui ont donnés. Il étoit fort honnête & fort officieux envers tous les doctes voyageurs qui passoient par la ville de Florence. Plusieurs d'entr'eux lui ont témoigné leur gratitude dans leurs écrits. Il étoit membre de l'académie *della Crusca*, & se donnoit en cette qualité le nom de *Smaritto*. Il fit en italien le panégyrique de Louis XIV, & le publia à Florence l'an 1669. La version françoise qu'en fit Guillaume Gérard du Mothier, fut imprimée à Rome l'année suivante. Dati mourut en 1675, & non en 1676, comme plusieurs l'ont écrit. Son panégyrique de Louis XIV avoit été précédé de plusieurs autres écrits de sa composition. En 1657 il donna un discours italien sur l'obligation de bien parler sa propre langue, avec quelques opuscules sur le toscan, &c. En 1661 il donna le premier volume de la premiere partie du recueil des ouvrages en prose des académiciens de Florence ; les quatre autres volumes ont été publiés par d'autres ; le second en 1716, le troisiéme en 1719, le quatriéme en 1720, le cinquiéme en 1722. En 1663 une lettre où il prétend que Marin Marsenne n'est point l'inventeur de la ligne cicloïde, mais Galilée, & que Torricelli est réellement le premier auteur de l'hypothése qui explique par la pression de l'air la suspension du vif argent. En 1664 il donna *La pace, Selva epitalamica ;* c'est une piéce sur les nôces de Louis XIV avec Marie-Thérese d'Autriche ; & *Delle lodi del commendare Cassiano del Pozzo, &c.* En 1667 il fit imprimer un essai des vies des peintres anciens, dont il n'a pas continué l'histoire. En 1668 il donna une piéce sur l'union entre les couronnes de France & d'Espagne. Depuis son panégyrique de Louis XIV, on ne connoît de Dati que des fragmens d'un capitulaire de l'empereur Lothaire, en 1675. On trouve quelques-unes de ses lettres dans les *Letere memorabili del signor abbate Michel Giustiniani*, Rome en 1669, & dans le second volume des voyages de Thevenot, le récit d'un long entretien sur la Chine, que Dati avoit eu le 31 janvier 1665 avec les peres Grueber & Dorville, jésuites. On lui attribue encore un ouvrage en vers, intitulé : *Gli Amanti Ladri notturni*, en 1667. *Letrera sopra gli Enimmi del signor Antonii Malatesta.* Dati a écrit en italien tout ce qu'il a publié. * Voyez l'*Histoire italienne des écrivains de Florence*, par Jules Négri ; l'*Italia regnante*, par Leti ; & les *Mémoires du* P. Nicéron, *tome* 24.

DATT (Jean-Philippe) jurisconsulte Allemand, naquit à Esslingen le 29 octobre 1654 de JEAN Datt, syndic de la noblesse impériale de Souabe, & Amman de la ville d'Esslingen, & d'*Anne-Elisabeth* Knipschild, fille du jurisconsulte *Philippe* Knipschild, & petite-fille de *Jean Conrad* Kreidenmann, autre jurisconsulte. Datt fréquenta d'abord l'école du lieu de sa naissance, & s'appliqua tellement qu'à l'âge de seize ans il savoit presque par cœur Virgile, Claudien, Stace & Lucain. Il étudia aussi l'histoire avec beaucoup de soin, suivant une méthode que lui avoit prescrite Magnus Hessenthaler. Avec ces provisions il alla en 1674 à l'université de Strasbourg, où le savant Ulric Obrecht, qui étoit son parent, lui fit beaucoup d'accueil, & le dirigea dans ses études. Il lui conseilla sur-tout celle de l'analyse & de la démonstration, & Datt n'eut pas lieu de se repentir d'avoir suivi ce conseil. Obrecht lui expliqua les antiquités du barreau romain, les *fontes & adminicula juris* de Jacques Godefroi, l'*edictum perpetuum*, & les livres Sabiniens, &c. Il lui enseigna en même-temps la politique, l'histoire universelle, & en particulier l'histoire grecque, la romaine & celle d'allemagne. Datt prit encore des leçons du même sur le droit public, & sur les autres parties de cette science : il entendit les docteurs Rebhan, Stosser, de Stœcken & Schragen. Ses patrons lui procurerent la place de gouverneur du jeune Wurmser de Vendenheim, depuis conseiller intime du comte de Hanau, ce qui le mit en état de continuer ses études sans qu'il en coutât à ses parens. Lorsque la ville de Strasbourg eut été prise par les François, il retourna chez lui, où son pere lui fit donner des leçons particulieres pour la pratique, & on lui confia en 1684 la régistrature publique ; ce qui fut suivi, quelques semaines après, de la régistrature de la chancellerie : il montra sa capacité dans ces emplois, en remettant en très bon ordre les anciennes archives d'Esslingen, & par l'usage qu'il en fit pour les ouvrages qu'il composa. Le docteur Jean-Philippe Schœfer, syndic d'Esslingen, ayant quitté ce poste en 1690 pour prendre un autre emploi, Datt fut nommé unanimement pour lui succéder, & il assista depuis ce temps là à plusieurs diétes & assemblées des cercles. Les François ayant fait en 1693 une irruption en Souabe, il alla, pour sauver sa patrie, avec quelques autres, en ôtage à Strasbourg ; ce qui dura jusqu'au mois de février 1694, qu'il retourna dans sa patrie. Le duc de Wirtemberg l'appella peu de temps après pour remplir la charge de conseiller de la régence & du consistoire, de même que celle d'avocat du trésor ecclésiastique, dont il prit possession le 28 janvier 1695. Il rendit de grands services à la maison de Wirtemberg, & contribua beaucoup en 1705 à ce que les couvents de Herrenalb & de Reichenbach demeurerent au duché de Wirtemberg. Il a été marié deux fois, en 1685 & en 1703, & n'a point laissé d'enfans de ces deux mariages. En 1719, de retour de Spire, & pendant qu'il faisoit son rapport au conseil de la régence au sujet d'une affaire importante dont il avoit été chargé, il s'évanouit. Cet accident n'eut pas de suite alors, il continua de remplir ses fonctions ; mais ayant éprouvé le même accident en 1720, étant dans le collége du conseil ecclésiastique, il ne fit plus que languir, & mourut le 28 février 1722. On a de lui, *Volumen rerum Germanicarum novum, sive de pace Imperii publica libri V*, à Ulm, 1698, *in-folio.* On assure que c'est un des meilleurs livres qui aient été faits pour le droit public. Il devoit être suivi d'un second tome, que des raisons particuliéres ont empêché de publier. On a encore du même un traité *de venditione liberorum*, & il a laissé beaucoup de manuscrits, par exemple, une déduction concernant la charge d'archiveneur impérial du duché de Wirtemberg ; une réponse

réponse au dernier écrit de Hanovre, de la banniere impériale qu'on déploie en temps de guerre; une réplique à ce que Sulger avance au préjudice de la maison de Wirtemberg dans les *Annales Zwifaltenses*, &c. * Extrait du *Supplément françois de Basle*.

DAU (Girard) peintre de Leiden, fut disciple de Rembrant dont il est parlé ailleurs, & quoique sa maniere d'opérer soit éloignée de celle de son maître, il lui devoit néanmoins l'intelligence, & les principales régles de son art dans la partie du coloris. Il peignoit en petit à huile, & ses figures, qui pour l'ordinaire ne passent pas la hauteur d'un pied, sont aussi terminées, que si elles étoient grandes comme le naturel. Il ne faisoit rien que d'après le vrai, qu'il regardoit dans un miroir convexe. Il a fait peu de portraits de grands seigneurs & de dames; parceque ces sortes de personnes n'ont ordinairement ni le temps, ni la patience de se tenir aussi long temps que l'exigeoit ce peintre. La femme d'un résident de Danemarck, laquelle vouloit avoir son portrait de Girard Dau, lui servit de modéle cinq jours durant, pour une main seulement, sans parler de la tête. Aussi faut-il avouer que ses ouvrages sont terminés comme la nature même, sans rien perdre de la fraîcheur de l'union, ni de la force des couleurs, non plus que de l'intelligence du clair-obscur. Quoique, comme on l'a déja remarqué, la grandeur ordinaire de ses tableaux ne passât pas un pied, le prix qu'il s'en faisoit payer étoit néanmoins tantôt 600 liv. tantôt 800 liv. & tantôt mille, plus ou moins, selon le temps qu'il y avoit employé: car pour régler son prix, il comptoit chaque heure à vingt sols. Son cabinet étoit percé d'une lumiere haute pour avoir des ombres avantageuses, & du côté d'un canal, pour éviter la poussiere. Il faisoit broyer ses couleurs sur une glace de cristal. Sa palette & ses pinceaux étoient soigneusement enfermés dans une boëte, quand il ne travailloit pas. Et lorsqu'il se mettoit au travail, il demeuroit quelque temps assis en repos, pour laisser rasseoir la poussiere. Quand il voyoit un beau temps, il quittoit son ouvrage, & alloit prendre l'air pour réparer les esprits qu'il consumoit dans un travail si attachant. * De Piles, *abregé de la vie des peintres*.

DAVAL (Jean) docteur en médecine dans l'université d'Angers, & dans celle de Paris, professa dans cette derniere ville pendant 1685 & 1686 un cours d'anatomie & de physiologie, & les deux années suivantes un cours de botanique. Ses traités sur ces matieres ont été estimés de tous les connoisseurs. En 1699 les fiévres malignes qui regnerent alors à Paris l'occuperent beaucoup, & il pénétra si bien la cause de ces fiévres, & en découvrit si surement les remédes, qu'il guérit presque tous ceux qui en étoient attaqués & qui furent confiés à ses soins. Son mérite connu d'ailleurs, joint à cette nouvelle expérience, le mit en si grand crédit, que M. Fagon parla de lui au roi Louis XIV, & demanda à ce prince que M. Daval pût lui succéder dans sa place de premier médecin de sa majesté. Louis XIV y consentit: le brévet d'agrément fut envoyé par un gentilhomme de la part de ce prince à M. Daval; mais ce médecin, trop jaloux de sa liberté, remercia sa majesté de l'honneur qu'elle lui faisoit, & s'excusa sur la délicatesse de son tempérament. Il est mort âgé de 64 ans, le 23 juin 1719. Il étoit de la ville d'Eu en Normandie. * *Mém. historiques sur les personnes illustres originaires du comté d'Eu, par* M Capperon, ancien doyen de S. Maxent. *Mercure d'avril* 1731.

DAUBENTON (Guillaume) naquit à Auxerre le 21 octobre 1638. Il entra au noviciat des jésuites, à Nancy, le 16 octobre 1665, & fit la profession des quatre vœux, le deuxiéme février 1683. Peu après son cours de théologie, on le destina à la prédication, & il l'exerça durant quelques années avec beaucoup de fruit. Sa santé l'ayant obligé de quitter cet emploi, il fut choisi compagnon du provincial, ensuite recteur au collége de Strasbourg, & après, provincial de la province de Champagne. Son temps expiré, le général jetta les yeux sur lui, pour lui confier le gouvernement de la province Wallone, ou Gallo-Belgique; mais Louis XIV souhaita qu'il fût une seconde fois recteur du collége de Strasbourg, afin qu'il pût affermir quelques établissemens qu'il avoit faits dans son premier rectorat. Le même prince l'ayant donné pour confesseur au roi d'Espagne Philippe V son petit-fils, le pere Daubenton partit en 1700 pour cet emploi, qu'il avoit déja rempli auprès d'Anne-Victoire, mere de Philippe V. Il se fit estimer en Espagne; mais le zèle qu'il avoit pour la gloire du roi, & pour le bien du royaume, le mit mal dans l'esprit de quelques personnes intéressées à ce que le prince n'entrât pas dans la connoissance de bien des choses. Le P. Daubenton céda à la tempête, & se retira dans la province de Champagne. En 1706 il fut député à Rome pour la XV congregation générale de sa compagnie, & il y fut élu assistant du général pour la nation Françoise: peu s'en fallut qu'il ne fût même élu général. En 1716 Philippe V le rappella en Espagne, où il fut de nouveau confesseur de ce prince. Ce jésuite est mort à Madrid le 7 d'août 1723, âgé de 76 ans. On a de lui quatre oraisons funébres, qu'il a prononcées; savoir, *De Thomas de Bragelogne, premier président du parlement de Metz*, à Metz 1681, *in*-4°. *De Louis de Bourbon, prince de Condé II du nom, premier prince du sang*, à Dijon 1687 *in*-4°. *De Charles V dernier duc de Lorraine*, mort en 1690, imprimée à Nancy en 1700 *in*-12. *De Louis dauphin de France*, prononcée à Rome le 18 septembre 1711, & imprimée au même lieu en 1712 *in*-8°. Le pere Daubenton est encore auteur de la *vie du bienheureux François Regis*, jésuite, imprimée à Paris en 1716 *in*-4°, & réimprimée l'année suivante avec quelques corrections, à Lyon, *in*-12. Il avoit donné quelques années auparavant, *Scripta varia in causa beatificationis & canonizationis Joannis-Francisci Regis, è soc. Jesu sacerdotis*, à Rome, aux dépens de la chambre apostolique, *in-folio* 2 tomes. Le 1 qui contient les vertus du saint, fut imprimé en 1710; le second qui comprend ses miracles, en 1712. * Voyez la *biblioth. des auteurs de Bourgogne*, t. I. pag. 165 & aux additions.

DAUBRUSCA, fille de Boleslas, roi de Bohême, fut donnée en mariage à Micczislas, fils de Zemomisse, prince de Pologne, à condition qu'il embrasseroit la religion chrétienne, ce qu'il exécuta l'an 965. Ainsi la Pologne reçut la lumiere de l'évangile. * M. Cromer, *hist. Pol. l.* 3.

DAUDE (Pierre) de la religion protestante, étoit né à Marvejol, ville du Gevaudan, dans la généralité de Languedoc, le 26 septembre 1654. Son pere etoit un des plus considérables habitans de la ville, & sa mere étoit fille de Jean de Tardieu, seigneur de Pradels, lieutenant de la citadelle d'Orange, dont il présenta les clefs à Marie de Médicis, lorsqu'elle vint en France épouser le roi Henri IV. Pierre fut envoyé de bonne heure avec un de ses freres à l'académie de Saumur, où il fit de bonnes études. Il alla ensuite à Genève & de-là à Puy-Laurens, où il fit son cours de philosophie & de théologie. Un an après la mort de son pere, il quitta sa patrie au mois de février 1680, & passa en Angleterre pour y continuer ses études de théologie. Il y fut bientôt employé, & il avoit déja exercé le ministere de la parole avant le 25 janvier 1681. Cependant il ne continua pas cet exercice: peut-être que la difficulté qu'il avoit d'apprendre ses sermons fut une des raisons principales qui le lui firent abandonner. Il fut placé dans la famille de Trevor de la province de Sussex, en qualité de précepteur du fils de la maison. Il y partagea son temps entre l'éducation de celui que l'on avoit confié à ses soins, & à l'étude des mathématiques, de la philosophie & de la métaphysique. Toute sa fortune s'est bornée dans la suite à être commis à l'échiquier, emploi qu'il a exercé pendant environ vingt-huit ans. C'est dommage qu'un excès de défiance de

ses propres forces, l'ait empêché d'écrire quelque chose de suivi sur les mathématiques, où il avoit fait des progrès considérables. Il avoit fait néanmoins sur cette science, & sur la philosophie & la metaphysique, un assez grand nombre d'écrits imparfaits qu'il a jettés lui-même au feu, ou qu'il a voulu que son héritier brulât. On ne connoît d'imprimé de sa composition, qu'une traduction d'un écrit de Chubb sur l'amour propre & l'amour de bienveillance : cette traduction fut imprimée à Amsterdam, avec d'autres piéces fugitives, chez Mortier en 1730, c'est-à-dire, environ trois ans avant la mort de l'auteur arrivée à Londres le 29 janvier (vieux style) de l'an 1733. Les savans l'ont regretté : M. Daudé en étoit aimé & estimé, sur-tout de ceux qui ont plus de jugement & de justesse d'esprit que d'érudition. On espere donner au public ce qui se sera trouvé de plus curieux parmi ses papiers. Pierre Daudé a eu quelques freres qui se sont aussi distingués. *Jean-Jacques*, avec lequel il étudia à Saumur, a paru avec distinction au barreau à Toulouse & à Castres, où étoit la chambre de l'édit. Il y fut lié avec MM. de Rapin, neveux du célébre Pellisson de Fontanier. On le sollicita instamment dans cette famille de continuer la paraphrase des instituts de Justinien, que M. Pellisson avoit commencée : un excès de modestie l'empêcha d'entreprendre cet ouvrage, dont il étoit très-capable. Il en a laissé un à ses héritiers, qui est beaucoup plus étendu : c'est la traduction entiere des pandectes, avec des remarques sur l'application des loix romaines à l'usage du barreau. Cet habile juriste se fit recevoir conseiller au présidial de Nîmes, où il a brillé pendant plus de vingt ans par sa probité, & sa grande connoissance des loix & des affaires. Il mourut à Toulouse au mois d'août 1712. *Hilaire*, le plus jeune de ses freres, qui mourut en 1698, exerça la médecine avec honneur dans sa patrie. Ils ont laissé un neveu qui soutient leur nom avec honneur : il est fils de *Marie* Daudé, une de leurs sœurs, & de *Jean* Daudé, avocat de Nîmes, de la même famille. Ce neveu a déja enrichi la république des lettres de plusieurs ouvrages, ausquels il n'a pas jugé à propos de mettre son nom. * *Bibliothéque Britannique, tome 1, page 167 & suiv.*

DAVEL (Jean-Daniel-Abraham) fils d'un ministre, étoit de Cully, bourg situé sur le lac de Genève, à deux lieues de Lausane, en Suisse. Dans sa jeunesse il porta les armes, fut secrétaire de la compagnie de M. d'Aubrecan en Piémont, & eut ensuite un drapeau. En Hollande, il fut capitaine-lieutenant de la colonelle dans le régiment de Saçonai, quartier-maître, & aide-major. Enfin, il servit en France dans le régiment de Spaar, en qualité de capitaine réformé. Il fut très-utile à sa patrie dans la guerre de 1712, où il donna dans plusieurs rencontres importantes des marques distinguées de valeur. Leurs excellences lui donnerent par reconnoissance une pension annuelle, affranchirent ses terres, le firent un des quatre majors qui sont établis dans le pays de Vaud pour exercer de temps en temps les milices, & capitaine d'une compagnie des élections. Au milieu de ces distinctions, Davel s'appuyant sur une prétendue revélation qu'il disoit avoir eue à l'âge de dix-huit ans, & dans laquelle on lui avoit tracé, disoit-il, tout le plan de sa vie, entreprit de soustraire tout le pays de Vaud à la domination de leurs excellences de Berne, pour en former un quatorziéme canton. Suivant ce dessein il se rendit à Lausane le 31 mars 1723, avec cinq cens hommes d'infanterie, cinquante grenadiers & douze dragons à cheval, qui ignoroient toutes ses vues. Le conseil ayant été assemblé pour l'entendre, il lui fit part de son projet, & lut un long manifeste où il articuloit tous ses griefs contre le gouvernement, & condamnoit la signature du *consensus*. Le conseil feignit de l'approuver pour le surprendre : on lui donna des membres pour l'accompagner par-tout, sous prétexte de lui faire honneur : mais en même temps l'on dépêcha un conseiller à Berne, pour informer de ses desseins ; & après avoir dispersé les troupes de Davel dans la ville, on fit venir la milice des environs de Lausane, & quand tout fut en état, Davel fut arrêté & conduit prisonnier au château. Dès qu'il se vit enfermé, il comprit qu'il étoit perdu ; mais sans s'effrayer il dit : *Je vois bien que je serai la victime de cette affaire, mais n'importe, il en reviendra quelque avantage à ma patrie.* Quand on l'interrogea, il parut n'avoir d'autre chagrin que celui de n'avoir pas réussi. Il protesta qu'il avoit agi par l'ordre de Dieu, & que c'étoit pour cette raison qu'il avoit pris peu de monde, sans poudre ni plomb, & sans communiquer ses vues à aucun ; que d'ailleurs il avoit pour lui plusieurs révélations qu'il débita, & qui prouverent de plus en plus son fanatisme. On l'appliqua plusieurs fois à la question, pour l'obliger à découvrir ses complices, s'il en avoit : mais il déclara qu'il n'en avoit aucuns, & il montra une sérénité & une patience inconcevables dans les tourmens. Il ne se démentit point, lors même qu'il fut condamné à avoir le poing coupé & la tête tranchée. Il en apprit même la nouvelle avec joie ; & il dit alors qu'il se regardoit comme une victime dont la mort seroit utile à sa patrie. Lorsque le jour de l'exécution, qui étoit le 24 avril, on l'eut conduit sur l'échafaud, il fit un long discours au peuple, dans lequel il censura plusieurs défauts, sur-tout la fureur des procès, & le mépris de la religion, & il déclara qu'il se soumettoit à la mort comme à un ordre divin, & qu'il n'avoit aucun ressentiment contre ceux qui l'avoient condamné. Il eut ensuite la tête tranchée à l'âge de 54 ans, regreté de ceux mêmes qui avoient ordonné son supplice. Il étoit connu pour un homme sincére, désintéressé, charitable, pacifique, bon ami, bon parent, soldat excellent, officier habile & expérimenté. * *Mém. pour servir à l'histoire des troubles arrivés à cause du* Consensus.

DAVENNE (François) de Fleurance, ville du Bas-Armagnac, capitale du comté de Gaure, étoit surnommé le *Pacifique*. Ce fut un des principaux disciples de Simon Morin, fameux fanatique. Le disciple égala le maître : il fut aussi-bien que lui un grand visionaire, comme le prouvent ses ouvrages. Il y en a même qui le font auteur de ceux qui sont sous le nom de Morin ; mais il y a plus lieu de croire qu'il y a seulement eu beaucoup de part. Tout ce qu'on sait de Davenne, est qu'en 1651 le lieutenant civil le fit arrêter, pour avoir fait des libelles injurieux à l'autorité du roi. Davenne soupçonnant que le magistrat agissoit par un motif personnel, parcequ'il l'avoit maltraité dans un écrit intitulé *conclusions*, le récusa, appella au parlement, & fut transferé dans les prisons de la conciergerie. Sur cela le parlement, est-il dit dans un arrêt du 17 mars 1651, » évoqua le procès-criminel commencé à faire audit » Davenne, & sans s'arrêter à l'appel, ordonna que » ledit procès seroit instruit par ledit lieutenant civil » jusqu'à sentence définitive exclusivement ; pour ce » fait, & rapporté, communiqué au procureur géné-» ral du roi, être ordonné ce que de raison. « On ignore la suite de cette affaire, mais il est à présumer que Davenne sortit de prison l'année suivante 1652, puisque ce fut en 1652 même qu'il publia sa *Tragédie-Sainte.* On conjecture aussi qu'il étoit mort en 1662, lorsque Simon Morin fut arrêté, puisqu'il n'est fait aucune mention de lui dans toutes les procédures qui furent faites contre ce fanatique. Voici la liste de ses écrits : 1. *Le véritable ami du public, in-4°*, de sept pag. L'auteur dit, page 3, que la premiere édition de cet écrit avoit été enlevée & portée au lieutenant civil. 2. *Epitre écrite à Henri III, en lui adressant ses centuries.* 3. *Soupirs françois sur la paix italienne*, en vers, *in-4°*, de 8 pag. Quelques-uns attribuent cette piéce à Jean DUVAL, chapelain du collége de Séez. 4. *Histoire du temps, & Harmonie de l'amour & de la justice de Dieu, au roi & à la reine régente, & à Messieurs du parlement*, en 1650, *in-8°*, depuis la page 185 ce sont des vers & une espéce de comédie qui a pour titre : *Combat d'une ame*

avec laquelle l'époux est en divorce. 5. *De la puissance qu'ont les rois sur les peuples, & du pouvoir des peuples sur les rois*, 1650 *in*-4° de 20 pages. C'est un écrit très-séditieux. 6. *Conclusions proposées par la reine regente à messieurs du parlement, & à ses sujets, tant pour chercher les moyens de la paix générale, afin de bannir du royaume mille particuliéres guerres, que pour instruire à fond le procès des princes*, 1650 *in*-4° de 24 pages. 7. *Copie d'une lettre écrite de Rome par un pélerin François en l'année sainte, sur le sujet d'un sermon fait par le sieur Hersan à Rome, en l'église nationale de S. Louis*, in-4° de 3 pages, datée du 3 octobre 1650. Cette lettre est en faveur de Charles Hersent (non Hersan) & de son sermon intitulé, *l'Empire de Dieu dans les Saints, ou bien l'Eloge de S. Louis*, &c. Voyez HERSENT. 8. *Lettre particuliere de cachet envoyée par la reine régente à MM. du parlement. Ensemble une réponse à plusieurs choses couchées en la lettre envoyée au maréchal de Turenne, & aux avis donnés aux Flamans*, 1650 *in*-4° de 36 pages. Ce n'est point la reine-mere du roi, qui parle dans cet écrit, mais la vérité qui est, dit-on, reine régente du ciel & de la terre. L'avis qui est en tête porte que celui qui a donné cette lettre au public, n'en est point l'auteur: peut être est-elle de Simon Morin. 9. *Avis à la reine d'Angleterre & à la France, pour servir de réponse à l'auteur, qui en a representé l'aveuglement*, 1650 *in*-4° de 7 pages. 10. *Ambassade de la bonne paix générale, avec un combat contre ceux qui publient un faux repos, & par conséquent la méchante guerre*, in-4° de 16 pages. 11. *Réponse au frondeur désinteressé par un autre frondeur désinteressé*, 1650 in-4° de 12 pages. 12. *La balance stable de la véritable fronde*, 1650 *in*-4°. 13. *Le journal des délibérations tenues au parlement, toutes les chambres assemblées, & à l'hôtel d'Orléans, depuis le 5 août 1650 jusqu'à présent, où ont assisté M. le duc d'Orléans, Messieurs de Beaufort, de l'Hôpital, de Brissac, & le coadjuteur* (M. de Retz) *touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, l'affaire de Bourdeaux, & l'affaire de Messieurs les princes. Avec les harangues faites sur ce sujet par Messieurs les présidens & conseillers, & les arrêts donnés en conséquence*, 1650 *in*-4 de 15 pages. 14. *Avis d'un religieux contre les faiseurs des libelles diffamatoires, touchant l'emprisonnement des princes & affaires du temps*, 1650 *in*-4°. 15. *L'ombre de madame la princesse, apparue à la reine, au parlement & à plusieurs autres*, 1651 *in*-4° de 16 pages. 16. *Lettre d'un particulier sur la sortie de messieurs les princes*, *in*-4° de 4 pages. 17. *Satyre ou feu à l'épreuve de l'eau pour consommer ce chiffon intitulé:* Réponse des vrais frondeurs au faux frondeur, soi-disant désintéressé, *& foudre qui chasse de la maison d'Abraham ces Ismaëlites impatriés & descendus de la race bâtarde d'Italie*, en vers *in*-4° de 4 pages. 18. *Le jugement & les huit beatitudes de deux cardinaux* (Richelieu & Mazarin) *confrontés à celles de J. C. leurs priéres à son oraison dominicale, les commandemens de leur Dieu au décalogue de Moyse*, 1651 *in*-4° de 20 pages. 19. *La sapience du ciel estimée folie des sages du monde: foudre pour consommer un tas de piéces qui rodent avec leurs auteurs à la faveur des ténébres, & phiole de l'ire de Dieu versée sur le siége du dragon & de la bête, par l'Ange & le Verbe de l'Apocalypse*, 1651 *in*-4° de 30 pages. 20. *Réflexions morales sur la sapience, estimée folie des sages du monde, adressée à sa majesté régente, à leurs altesses, & à l'auteur d'icelle*, *in*-4° de 4 pages. 21. *Factum de la sapience éternelle, & requête remonstrative présentée au parlement*, *in*-4° de 11 pages. L'auteur, page 3, parle ainsi de lui-même. » Il y a six ans que Dieu me fit par» ler aux rois, aux ecclésiastiques, & à nosseigneurs de » la cour. Je vous déclarai en public & en particulier » que le dernier jugement venoit, ou du moins la ré» novation du monde.... Je fus gouté de quelques » sages, mais les fols se moquerent de moi. Le clergé » me fit emprisonner. M. le procureur général du roi » de votre compagnie, me fit nouvellement arrêter ès » prisons où j'étois détenu... Bref, les juges ecclésias» tiques me firent sortir à caution: ils firent lever l'ar» rêt dudit procureur général pour me laisser en liber» té. Il me fut enjoint de garder le silence, ce que je » fis. Deux années s'écoulerent en de continuelles agi» tations, après lesquelles une personne à qui j'osai » dire la vérité, sema mille mensonges contre moi... » Je fus derechef garroté dans une prison pendant » quatre mois, sans savoir pourquoi. » Il ajoute qu'il en sortit par le moyen de la reine régente. Tout cela étoit avant sa prison de 1651. 22. *La Hierusalem céleste, l'assomption de la théologie de Dieu, le lion de la tribu de Juda, & l'inventaire de la vérité*, *in*-4°. de 32 pages. 23. *Tragédie sainte, divisée en trois théâtres, ou autrement les évangiles de Jesus-Christ mis en poëme*, *par* F.D.P. (François Davenne poëte) à Paris, 1652, *in*-12. 24. *Inventaire des piéces que met & baille par devers vous nosseigneurs du Parlement, la sagesse éternelle*, estimée folie des sages du monde, demanderesse en restitution de la monarchie françoise, de laquelle elle pourvoit par *un don à jamais*... (Simon Morin) *afin d'entretenir la paix* du ciel, qu'il portera aux hommes sur la terre, leur administrer la justice, & de réduire tout *sous l'empire de Jesus Christ suivant les prophétes*, *in*-4°. Presque tous ces écrits sont remplis de visions, d'enthousiasme & de fanatisme. * *Mémoires* du P. Niceron, tome XXVII.

DAVENPORT (Christophe) appellé depuis *François de sainte Claire*, naquit vers l'an 1598 à Coventry, dans le comté de Warwick en Angleterre. Il fit ses premiéres études dans le lieu de sa naissance, & entra en 1613 à l'âge de quinze ans dans le collége de Merton à Oxford, où il demeura deux ans. En 1615 il passa à Douai avec quelques prêtres catholiques, & de-là à Ypres, où il entra dans l'ordre des franciscains le 7 octobre 1617. Retourné à Douai, il y enseigna quelque temps, passa de-là en Espagne où il étudia en théologie, revint encore à Douai, & y professa la philosophie & ensuite la théologie. Ce fut dans son ordre qu'il prit le nom de *François de sainte Claire*, & on ne le nommoit pas autrement lorsqu'il fut envoyé en Angleterre en qualité de missionaire. Il travailla avec beaucoup de zèle dans ce royaume à la propagation de la foi catholique, tant par ses discours que par ses écrits, pendant plus de cinquante ans qu'il y demeura, & il s'y acquit l'estime & l'amitié des protestans comme des catholiques. Il fut obligé de se retirer de temps en temps sur la fin du regne de Charles I, & sous le gouvernement de Cromwel. Il reparut lorsque Charles II eut été rétabli sur le trône; & quand ce prince eut épousé Catherine de Portugal, Davenport fut choisi pour être son théologien, & un de ses premiers chapelains. Enfin, après avoir passé par différentes dignités de son ordre, il mourut dans une maison de campagne près de Londres le 31 mai 1680, âgé d'environ 82 ans. C'étoit un homme très-versé dans la théologie, dans les peres, dans les conciles, dans l'histoire ecclésiastique & profane, & même dans la philosophie. Ses ouvrages sont: *Tractatus adversùs judiciariam astrologiam*, à Douai, en 1626 *in*-8°. *Paraphrastica expositio articulorum confessionis Anglicæ*, dédiée à Charles I. *Tractatus de prædestinatione, de meritis, & peccatorum remissione, &c.* à Leyde en 1634 *in*-4°, & à Paris en 1635 sous ce titre: *Deus, natura, gratia; sive tractatus de prædestinatione, &c.* avec une préface apologétique contre les bruits que cet ouvrage avoit excités. *Systema fidei, seu tractatus de concilio universali, &c.* à Liége en 1648 *in*-4°. *Opusculum de definibilitate controversiæ immaculatæ conceptionis Dei Genitricis*, avec plusieurs autres opuscules, à Douai, en 1658 & 1661 *in*-4°. *Apologia episcoporum, &c.* à Cologne en 1661. *Problemata scholastica, & controversialia, speculativa, &c.* avec plusieurs autres traités, à Douai en 1652 *in*-8°. Tous ces ouvrages, excepté le traité de la prédestination & le systême

de la foi, ont été recueillis en deux volumes *in-folio*, à Douai en 1665. *Religio philosophiæ Peripatetici discutienda*, au même lieu, en 1662. *Supplementum historiæ provinciæ Angliæ, &c.* au même lieu, en 1671. *Disputatio de antiqua provinciæ præcedentia*, en 1670. Abrégé de la foi contenu dans un dialogue sur la religion chrétienne, en anglois, en 1655 *in-8°*. Explication de la doctrine catholiqueromaine, en anglois, en 1656 & 1670. L'église catholique romaine défendue contre ceux qui l'accusent de favoriser un dessein sanguinaire formé par le pape & par les cardinaux, en anglois, en 1659. Il faut remarquer que Davenport prend dans plusieurs de ses ouvrages le nom de *François* Coventrie. * *Athen.Oxon. t.2.* Niceron, *mém. t.* 23.

DAVENTRI, ville d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Northampton, appellée *Fausseli*. C'est une ville de passage pour les comtés d'Angleterre qui sont au nord-ouest. Elle est gouvernée par un maire & douze bourgeois. Elle est éloignée de 73 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

DAVEZAN (Jean) doyen des professeurs en droit des universités d'Orléans & de Paris, conseiller d'état, né à Orléans, & mort en 1669 à Paris, où il a été enterré dans l'église de S. Etienne du Mont, est auteur de quelques ouvrages de jurisprudence, qui sont : *Contractuum liber cum duplici indice*, à Orléans chez Hotot, *in-4°*. en 1644, & réimprimé en 1659. *Liber de censuris ecclesiasticis, cum dissertatione de pontificia & regia potestate, cum triplici indice*, à Orléans en 1654. *Dissertatio de jure patronatûs*, à Paris 1666 *in-4°*. 2. *Servitutum* liber, 1650 *in 4°*. 3. *Dissertatio de sponsalibus & matrimoniis*, à Paris 1661 *in-4°*.

DAUGE ou AUGE, en latin, *Augerius*, ou *Augentius* (Daniel) *cherchez* AUGE.

DAVIA (Jean-Antoine) Bolonois, cardinal de la sainte église romaine, étoit né le 12 octobre de l'an 1660. Il avoit été d'abord archevêque de Thébes *in partibus infidelium*, & nonce apostolique à Cologne, puis en Pologne en 1696. Il fut fait évêque de Rimini dans la Romagne le 8 mars 1698, & nommé nonce à Vienne le 14 avril de l'an 1700. Ayant été élevé au cardinalat par le pape Clément XI le 18 mai 1712, il fit son entrée publique à Rome, à son retour de Vienne, le premier mai 1713, & reçut le chapeau le 4 suivant. Le titre de S. Calixte lui fut assigné le 30 août de la même année. Il fut déclaré légat d'Urbin au mois de novembre 1714, puis de la Romagne le 12 avril 1717. Il exerça cette derniére légation jusqu'en l'année 1720. Il quitta le titre de S. Calixte, & opta celui de S. Pierre-ès-Liens le 19 novembre 1725. Il se démit de l'évêché de Rimini au mois de décembre 1726, & il fut fait dans le même mois protecteur de la nation Polonoise, & de son église nationale de S. Jean, & de S. Pétrone à Rome. Il fut déclaré préfet de l'index le 22 septembre 1727, & protecteur d'Angleterre & du collége anglois à Rome au mois de mai 1727. Le titre de S. Laurent *in Lucina* étant venu à vaquer par la mort du cardinal Joseph-René Impériali, il l'opta par procureur, étant alors absent de Rome, le 11 février 1737. Il est mort à Rome le 10 janvier 1740, âgé de soixante-dix-neuf ans, deux mois & vingt-un jours, & de cardinalat vingt-sept ans, sept mois & vingt-trois jours.

DAVID, le dernier fils de Jessé, ou Isaïe, de la tribu de Juda, de la ville de Bethléem, naquit l'an 2954 du monde, & avant Jésus-Christ 1085. Pendant que son pere l'employoit à garder les brebis, Dieu le choisit pour être roi à la place de Saül, & envoya Samuel pour l'oindre de l'huile destinée au sacre des rois : ce qui fut exécuté l'an 2976 du monde, & 1063 avant Jésus Christ; David étant alors âgé de 22 ans. Quoique son regne n'ait commencé que depuis la mort de Saül, néanmoins pendant les années qui s'écoulerent depuis son sacre jusque-là, il fit de très-belles actions. La défaite du géant Goliath, qu'il vainquit avec une fronde, est une des plus considérables. Saül, selon sa promesse, lui devoit donner sa fille Merob en mariage, pour récompense de sa victoire; mais il le trompa, & lui proposa Michol, qu'il lui fit encore acheter, au prix de cent prépuces de Philistins. Ce prince avoit conçu une extrême aversion contre David; & la haine qu'il lui portoit, s'augmentant tous les jours de plus en plus, il résolut de le faire mourir. Jonathas, fils de Saül, prit le parti de l'innocent opprimé, & s'opposa vainement aux fureurs injustes de son pere. Un jour il s'en fallut peu, que le roi ne tuât David d'un coup de javelot. Il le fit chercher dans sa maison; & sans l'adresse de Michol sa femme, il l'auroit fait assassiner par ses satellites. Ces violences obligerent David à s'enfuir. Il prit le chemin de la ville de Nobé, où étoit le tabernacle; & le pontife Achimelech s'appercevant que lui & ses gens mouroient de faim, leur donna des pains de proposition. Saül l'ayant appris, fit égorger ce pontife avec ses prêtres, ruina la ville de Nobé, & fit passer les habitans au fil de l'épée. David ne laissa pas d'agir pour le salut du royaume, & défit les Philistins qui assiégeoient la ville de Ceila. Ensuite, il se retira dans les déserts, où Saül le poursuivit. David eut pu le tuer deux fois; l'une dans une caverne, où il se reposoit, & où Saül qui le cherchoit, entra pour quelque nécessité naturelle; & l'autre dans sa tente. Mais il se contenta de lui faire connoître que sa vie avoit dépendu de lui. Aussi ces actions héroïques parurent toucher le cœur du roi; mais David crut ne pas devoir se fier aux marques de réconciliation qu'il lui donna. Il s'enfuit à la cour d'Achis, roi de Geth, dont il fut bien reçu : il n'y demeura pas long-temps, ayant obtenu Siceleg, pour s'y retirer avec ses gens. La guerre s'étant allumée entre les Juifs & les Philistins, David devoit combattre avec les Philistins contre les Juifs, mais avant que d'en venir aux mains, les Philistins le renvoyerent à Siceleg. Il trouva que les Amalécites avoient pillé & brulé cette ville, & qu'ils avoient fait esclaves tous les habitans, avec deux de ses femmes, Achinoam & Abigaïl : il les poursuivit, & leur enleva leur butin. Cependant Saül s'étant tué, l'an du monde 2984, & avant Jesus-Christ 1055, après avoir perdu une bataille contre les Philistins, David en fut averti par un Amalécite, qu'il fit mourir, parcequ'il se vantoit d'avoir passé son épée au travers du corps de ce prince. Après cet acte de justice, il alla à Hebron, où de nouveau il fut sacré roi sur la tribu de Juda, l'an du monde 2985, & avant Jesus-Christ 1054, le trentiéme de son âge. Dans le même temps Abner, que Saül avoit fait général de ses armées, fit reconnoître pour roi Isbosethson fils, par les autres tribus : mais l'an du monde 2989, & avant Jesus-Christ 1048, Isboseth, après la défection d'Abner, fut tué dans son palais. David fit mourir ses meurtriers; & dans une assemblée générale des tribus, il fut proclamé roi, & fut sacré pour la troisiéme fois. L'année suivante, il assiégea la citadelle de Sion, qu'il emporta sur les Jébuséens; & par ce moyen étant maître de Jérusalem, il y établit sa demeure, & en fit la capitale de son royaume. Il vainquit encore les Philistins, subjugua les Moabites, mit la Syrie sous sa puissance, & fit la guerre aux Ammonites, pour venger l'injure que leur roi avoit faite à ses ambassadeurs. Confus d'occuper un palais de cedre, pendant que l'arche étoit sous des tentes, il forma le dessein d'élever un temple magnifique pour l'y déposer. Les préparatifs en furent faits; mais Dieu lui fit dire par le prophéte Nathan, qu'il se contentoit de sa bonne volonté, & qu'il ne vouloit pas qu'un prince qui avoit répandu tant de sang dans différentes guerres, lui bâtit un temple de paix. La gloire du regne de David fut flétrie par l'adultere qu'il commit avec Bethsabée, & par l'homicide d'Urie, mari de cette femme. Nathan lui fit connoître son péché par une ingénieuse parabole; & son repentir fut si parfait & si puissant, que Dieu lui pardonna; mais l'enfant né dans l'adultere mourut. David

l'an 3014 du monde, & 1021 avant Jesus-Christ, se vit contraint par la révolte d'Absalon son fils, de sortir de Jérusalem, les pieds nuds, avec peu de gens, pour se dérober à la fureur de cet enfant dénaturé, qui vouloit monter sur le trône par un parricide. Joab donna bataille à ce prince, & le perça d'un coup de lance, contre les ordres de son pere, qui vouloit qu'on se contentât de le vaincre sans le tuer, & à qui cette mort fit verser des torrens de larmes. Cette guerre étoit à peine finie, qu'il en survint une autre, par la révolte de Seba, dont la mort appaisa bientôt cette émotion. Depuis ce temps, David vécut dans une profonde paix, & rendit son regne extrêmement florissant. Dans cet heureux état, il voulut connoître les forces de son empire, & fit faire par Joab le dénombrement de ses sujets, l'an du monde 3020, & avant Jesus-Christ 1017. David qui s'étoit laissé transporter à un mouvement de vanité, reconnut sa faute, & Dieu pour l'en punir, lui proposa par le prophéte Gad, le choix d'une famine de trois ans, où d'une déroute & d'une fuite de trois mois, ou d'une contagion, qui feroit régner la mort durant trois jours. Il choisit le fléau de la peste, & vit mourir jusqu'à soixante-dix mille hommes frapés par l'ange du seigneur. David implora la miséricorde de Dieu, & désarma sa colere en s'offrant pour le salut public. Quelque temps après, ce prince accablé d'années & d'infirmités, mit sur le trône Salomon, qu'il avoit eu de Bethsabée, & le déclara son successeur, malgré les brigues d'Adonias. Sadoc sacra Salomon, & David voyant que sa mort approchoit, régla ce qui regardoit l'ordre du culte divin dans le temple que son fils devoit bâtir. Il le bénit ensuite avec le peuple; & n'ayant plus rien à souhaiter, il mourut l'an du monde 3023, & avant Jesus-Christ 1014, en la 70 année de son âge, & la 40 de son régne. * *I. des rois, depuis le chap. 6 jusqu'à la fin.* Au II & au III, *c.* 1 & 2, *I. Paralipomenes, c.* 2, & 11, *jusqu'au* 29. Joséphe, *l.* 6 & 7, *des antiq. judaiq.* Sulpice Sévere, *hist. sacr. l* 1. Eusebe & Genebrard, *en la chron.* Sponde, Torniel & Salian, *aux ann. sacr.*

L'écriture sainte fait mention de neuf femmes de David; la premiere fut Michol, fille de Saul, dont il n'eut point d'enfans. La seconde s'appelloit Achinoam de Jezraël mere d'Amon. La troisiéme Abigaïl. La quatriéme Maacha, fille de Tholmaï, prince de Gessur, mere d'Absalon & de sa sœur Thamar. La cinquiéme Bethsabée, veuve d'Urie, mere de Salomon, de Nathan, de Samoneta, & de Sobad. Quelques auteurs croient qu'elle eut ces trois derniers enfans d'Urie son premier mari, mais l'écriture paroît les attribuer tous à David. La sixiéme Aggith, mere d'Adonias. La septiéme Abital, mere de Sapphatia. La huitiéme Egla, mere de Jethraam. La neuviéme enfin Abisag Sunamite, avec qui il n'eut aucun commerce charnel. Outre ces femmes, l'écriture nomme encore plusieurs concubines de David, entre autres Jébaar, Elisuma, Eliphaleth, Noge, Nopheg, Japhia, Elisama, Eliada, & Elipheleth, &c. * *I. Rois, c.* 15, 18 & 29. *II. Rois,* 3, 6 & 33. *III. Rois, c.* 1. *I. Paralipomenes, c.* 3.

Les savans agitent entre eux, si David est l'auteur de tous les cent cinquante pseaumes, que l'église reçoit parmi les livres canoniques, ou si quelques-uns ont été composés par quelque autre que lui. S. Ambroise, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Isidore, de Lira, &c, croient que, puisque le pseautier, par son titre, n'est point attribué à David, il faut conclure que chaque pseaume en particulier a été composé par celui, dont son titre porte le nom: par exemple, le quarante-uniéme, le quarante-troisiéme, &c, où on lit à la fin: *Aux fils de Coré, cantique d'instruction;* & aux autres qui ont le nom d'*Asaph*, de *Heman*, *&c.* Ces auteurs ne donnent à David qu'environ soixante-dix pseaumes, & tiennent que les autres sont de Moïse, de Samuel, de Salomon, des enfans de Coré, d'Ethan, d'Idithun, &c. Au contraire, S. Augustin, S. Ambroise, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Epiphane, S. Jean Chrysostome, Thédoret, Cassiodore, Bede, Euthimius, Paul de Burgos, Cajetan, Bellarmin, Torniel, Salian & plusieurs autres, soutiennent que David a composé tous les pseaumes, & que ceux dont le nom est dans le titre, sont les chantres, à qui le roi prophéte avoit donné ordre de mettre les mêmes pseaumes en musique. En effet, nous voyons dans le I livre des Paralipomenes, chap. 15, 16, 25, que les mêmes qui sont nommés dans ces titres, étoient les maîtres du chant. Outre cela, le vénérable Bede ajoute dans sa préface sur les pseaumes, qu'Esdras, qui a écrit selon quelques savans, les titres des pseaumes, y a mis de lui-même le nom de ces chantres. Quant à ce qu'on objecte que le pseautier ne porte point le nom de David dans son titre, c'est peu de chose. Car on peut considérer les titres des livres canoniques en cinq façons, ou par les premiers mots qui les composent, comme des cinq livres de Moïse, qui pour n'être pas distingués par son nom, ne laissent pas d'être de lui, & qui ont les premiers mots pour titre. En effet, les Hébreux nomment la Génèse *Beresith*, c'est-à-dire, *In principio*, au commencement. L'inscription du livre de l'Exode est *Veelle Semoth*, c'est-à-dire, *Et hæc nomina*, & ces noms. On doit dire le même du Levitique, des Nombres, du Deuteronome, qui ont pour titre parmi les Hébreux, les premiers mots de ces livres. On intitule aussi les livres canoniques, de ce qui est leur sujet principal, comme ceux des Juges, de Ruth, des Rois, de Job, de Judith, d'Esther, &c. Souvent ils ont pour titre le nom de l'auteur, comme les prophéties, ou bien la doctrine qu'ils enseignent, comme l'Ecclésiaste, les Proverbes, &c. Enfin leur inscription témoigne pourquoi ils ont été composés, ce qui se voit aux livres des cantiques, & aux pseaumes qui sont des ouvrages en vers. Le pseaume que quelques auteurs mettent outre les cent cinquante, doit passer pour apocryphe, puisqu'il n'est point nommé dans le dénombrement qui en a été fait dans le concile de Laodicée, chapitre dernier, & dans celui de Trente, IV session. On ne peut donc contester raisonnablement, que l'opinion qui attribue tous les pseaumes à David, n'ait été la plus suivie, soit parmi les Juifs, soit parmi les chrétiens. Il y a apparence, que le recueil en a été fait par Esdras. C'est selon S. Jérôme & les anciens, un ouvrage poëtique, & l'on y reconnoît le génie de la poësie. * S. Augustin, *l.* 17 *de la cité de Dieu, c.* 14, & *livre des hérésies, hérésie* 26. S. Ambroise, *sur le pseaume* 43 & 47. S. Basile, *en l'exp. du pseaume* 44. S. Grégoire de Nazianze, *orat. in encæn. or. ad Nazian.* S. Epiphane, *adv. Origen.* S. Jean Chrysostome, *in* 1 & 2, *prop. sup. psalt.* S. Athanase, *in Synop.* S. Hilaire, *prop. in psal.* S. Jérôme, *ep.* 133 & 139. S. Isidore, *l.* 6. *Eth. c.* 2. Liranus, *in postil. biblioth.* Bellarmin, *des aut. eccles. & præf. in psal.* Torniel. *A. M.* 2964, *num.* 4, 5 & *suiv.* Salian, *A M.* 2969, *num.* 72 & *suiv.* Du Pin, *dissertation préliminaire sur la bible, tom. I.* D. Ceillier, *hist. des aut. sacr. & eccl. tom. I.*

DAVID el DAVID, faux messie des Juifs, qui se révolta contre le roi de Perse. Etant tombé entre les mains de ce prince, celui-ci lui demanda une marque de son pouvoir: David répondit qu'il s'offroit à avoir la tête coupée, après quoi il revivroit aussitôt; mais cet imposteur ne fit cette demande, que pour éviter de plus grands tourmens & les supplices qu'on lui préparoit. C'est ce que l'on voit dans une lettre intitulée, *Rambam*, que Vorstius a donnée toute entiere dans la chronologie de R. Ganza. Les Juifs, en haine de leur imposteur, furent accablés en Perse de toutes sortes de taxes & d'impôts, & réduits dans une extrême misere * *Consultez* là-dessus la continuation de *l'histoire des Juifs*, depuis Jesus Christ jusqu'à présent, par Basnage, & revue par Du Pin.

DAVID, de la famille COMNENE, dernier empereur de Trebisonde, succéda à son frere Jean, & fit

alliance avec Usuncassan roi de Perse, à qui il donna la fille de son frere en mariage. Mahomet II empereur des Turcs, le detrôna; & l'ayant attiré à Constantinople, sous espérance de lui donner quelques états en échange des siens, il le fit mourir avec ses fils l'an 1461. D'autres disent que Mahomet l'avoit fait prisonnier de guerre. * Chalcondile, *l.* 9. Crantz. *l.* 3, *c.* 17.

DAVID I de ce nom, roi d'Ecosse, étoit fils de MALCOLME III, & fut mis sur le trône l'an 1124, après la mort d'*Alexandre* I son frere. Son regne fut très-heureux, si l'on en excepte la guerre qu'il eut contre Etienne roi en Angleterre. Il s'étoit jetté l'an 1138 sur le pays de Northumberland. Pendant que le roi Etienne étoit occupé à dissiper quelque révolte domestique, il le poursuivit, & après avoir perdu dix mille des siens dans une bataille, il acheta la paix de l'Anglois. Depuis, pour donner des marques de sa piété, il fonda quatre évêchés, outre ceux qui étoient déja en Ecosse, & les dota richement. David épousa *Mahaud*, comtesse de Huntington, dont il eut HENRI, mort avant lui, & pere du roi MARCOMER IV, qui succéda a son aieul. Il mourut l'an 1153, en ayant regne 28. * Dempster & Buchanan, *hist. d'Ecosse.*

DAVID II de ce nom, roi d'Ecosse, fils de ROBERT de Brus, & d'*Isabelle* Burch, qui avoit été préféré à Jean de Bailleul, pour la succession au royaume, fut couronne à l'âge de huit ans l'an 1329, après la mort de son pere. Il commença à régner sous la tutelle de Thomas Ranulphe ou Randolphe, qui depuis long-temps gouvernoit le royaume avec grande prudence. Cependant Edouard de Bailleul, fils de Jean, répétant les droits qu'il avoit sur l'Ecosse, y entra avec une armee nombreuse, en chassa David, & l'obligea de se retirer en France avec sa femme. Les sujets de ce jeune prince, le remirent sur le trône, & le porterent à faire la guerre aux Anglois, qui avoient soutenu Edouard; mais il fut fait prisonnier par les Anglois en 1346, & fut obligé de donner une grande somme d'argent pour se retirer d'une captivité qui dura dix ans. La suite de son regne ne fut pas plus heureuse. Il mourut le 7 mai 137., qui étoit la 47 année de son âge, & la 39 de son regne. Les historiens louent la justice & la bonté de ce prince, & avouent que s'il ne réussit pas dans ce qu'il entreprit, ce ne fut pas qu'il eût manqué de prudence. Il ne laissa point de lignée de *Jeanne*, fille d'*Edouard* II. * Major, *l.* 5, Buchanan, *l.* 8, *c.* 9. Lesley, *l.* 7, *&c.*

DAVID, célébre philosophe Arménien, qui vivoit vers le milieu du cinquiéme siécle, est regardé avec justice comme le plus grand homme de sa nation du côté de la philosophie. Il avoit passé beaucoup de temps à Athènes, pour acquérir les connoissances des Grecs; & il y apprit parfaitement leur langue & leur philosophie. Il revint d'Athènes avec Moyse son compatriote, lequel s'étoit appliqué à l'étude de l'éloquence, ce qui lui a fait donner le surnom de Grammairien. Accompagnés chacun de leurs disciples, ils séjournerent à Constantinople pendant la tenue du concile de Chalcédoine; mais ne pouvant pénétrer plus loin à cause de la guerre qui étoit entre les Arméniens & les Perses, David s'occupa durant ce temps là à traduire les livres grecs qu'il jugea les plus utiles; & au bout d'un certain temps il retourna dans sa patrie avec Moyse. Sa maniere d'écrire est excellente, dit M. l'abbé de Villefroi, qui s'est mis au fait de ses ouvrages: Il argumente, dit-il, clairement & solidement. Il procéde avec beaucoup de méthode, & présente ses idées avec une netteté qui charme le lecteur. Son style est coulant, exact & précis. Ses écrits, loin de rebuter par la secheresse des matieres qui en sont l'objet, engagent le lecteur & le ménent plus loin qu'il ne s'étoit proposé d'abord. Un des écrits les plus considérables de David est sa *Philosophie*. Par ce mot, dit M. de Villefroi, les Arméniens n'entendent que la dialectique, dans laquelle ils font entrer ce que la métaphysique a de plus subtil en fait de raisonnement: car la physique, la morale, & le traité de Dieu, des anges & de l'ame font partie de leur théologie. Dans son ouvrage David prouve qu'il existe une philosophie; il examine ce que c'est que la philosophie, il en déduit les qualités; il indique quelle fin on doit se proposer dans l'étude de la philosophie, savoir de n'embrasser aucune idée fausse, & de ne commettre aucun mal. Loin de suivre servilement ou Platon ou Aristote, il choisit dans l'un & dans l'autre ce qui lui paroît le plus vrai, le plus judicieux, & réfute les opinions qui ne lui semblent pas conformes à la vérité. Les autres ouvrages de David que l'on conserve, de même que sa philosophie, à la bibliothéque du roi, sont 1. une traduction arménienne du livre d'Aristote, qui a pour titre περὶ ἑρμηνείας, & en arménien *de l'explication*, avec un commentaire du traducteur. 2. Traités sur la définition & sur la division. Ces traités qui sont très-courts, roulent sur les êtres, leurs propriétés & leurs différences. 3. Recueil de définitions philosophiques rangées selon l'ordre des lettres de l'alphabet, tirées de David le philosophe & d'autres écrivains, dressé par Moyse. 4. L'introduction de Porphyre, ou les universaux traduits & commentés par David le philosophe. 5. Traité de l'univers par Aristote, en forme de lettre à Alexandre le Grand, traduit par le même. 6. Logique d'Aristote, traduite & commentée par le même. 7. Définitions de la philosophie, par le même. * Extrait d'une notice manuscrite des livres arméniens de la bibliothéque du roi dressée par M. l'abbé de Villefroi, & écrite en françois.

DAVID, archevêque Maronite, a traduit de syriac en arabe, vers l'an de Jesus-Christ 1059, les constitutions de l'église des Maronites, à la sollicitation d'un certain abbé Joseph, & de ses moines. Abraham Ecchellensis se sert souvent dans ses livres du témoignage de ces constitutions, & on en a imprimé même quelques sommaires en latin, dans le recueil des lettres du P. Morin, & de plusieurs autres savans, qui ont été publiées en Angleterre en 1682, sous le titre de *Antiquitates ecclesiæ Orientalis.*

DAVID SCOTUS, ou l'*Ecossois*, ami & contemporain de Marianus Scotus, fut premiérement maître d'école à Wittburg, & de-là il vint à la cour de Henri V, empereur, dont il écrivit la vie. Vossius croit qu'il est le même qui a composé un traité du royaume d'Ecosse. David Scotus a vécu dans le XII siécle, vers l'an 1110 ou 1115. * Vossius, *liv.* 2, *hist. lat. c.* 48. Conrad, abbé d'Usperg, *en la chron.* Trithême, *au cat.* Aventin, &c.

DAVID DE DINANT, hérétique, fut disciple d'Amauri, & vivoit vers l'an 1204. Il enseignoit, que Dieu étoit la matiére première; & fut réfuté par S. Thomas. D'autres ont écrit aussi contre lui. * Saint Thomas, *lib.* 1, *cont. Gent. c.* 17, *& p.* 1, *q.* 3, *art.* 9. Sponde, *A. M.* 1204, *n.* 8. Gautier, *en la chron. du XIII sec. c.* 2.

DAVID d'Augsbourg, théologien de l'ordre des freres mineurs, qui vivoit au milieu du XIII siécle, étoit fort versé selon Trithême, dans les divines écritures, prêchoit avec succès & avec zèle, & n'étoit pas moins recommandable par sa piété. Il florissoit du temps de Berthold, qui a été son compagnon & son ami. Marianus, au *livre second* des *Chroniques de l'Ordre des Freres Mineurs*, dit qu'il étoit instruit dans toutes les sciences. Ses ouvrages ascétiques, c'est-à-dire, sur la vie spirituelle, prouvent qu'il en connoissoit l'étendue, la nature & les devoirs, & qu'il étoit en état d'en instruire les autres. Il a écrit en latin un traité de la réformation de l'homme extérieur; & un de la réformation de l'homme intérieur; & un petit traité des sept progrès d'un religieux. Ces trois opuscules ont été imprimés avec le nom de l'auteur à Augsbourg en 1593, & on les trouve dans le *treiziéme tome* de la *bibliothéque des peres* de Cologne. Les éditeurs des ouvrages de saint Bonaventure, les ont aussi insérés parmi les œu-

vres de ce saint, à qui ils les attribuent, quoique dans la plupart des manuscrits ils portent le nom de David d'Augsbourg, & que l'on n'ait pas de preuves contraires assez fortes pour lui ôter ces opuscules. Ce religieux est mort l'an 1272. Les chroniques Saxonnes rapportent, ce que l'on aura peine à croire, que sa mort fut révélée à son ami Berthold. » Celui-ci, dit cet ouvrage, prêchant à Ratisbonne, eut connoissance de la mort de son ami pendant qu'il étoit en chaire, & s'adressant aussi-tôt au peuple qui l'écoutoit, il recommanda David à ses prieres, & récita dans le même temps ces paroles de l'hymne pour la fête d'un confesseur, *Qui pius, prudens, humilis, &c.* » Luc Wadingue rapporte sérieusement ce conte dans ses annales de l'ordre des Mineurs, sous l'année 1272, *num.* 15, *Voyez* Casimir Oudin, dans son grand commentaire latin sur les écrivains ecclésiastiques, *in-folio, tome* 3.

DAVID AWDRAHAM, Espagnol, disciple de Mardochée, ou plutôt du R. Ben Harosch, a fleuri à Séville, vers l'an 1340. Il a composé une explication des priéres qui se récitent tous les jours de l'année, imprimée à Constantinople en 1514, & à Venise en 1570; un traité de l'an intercalaire, des tables astronomiques, & un écrit sur les solstices & équinoxes. * Bartolocci, *biblioth. rabbin.* Du Pin, *hist. des Juifs depuis Jesus-Christ jusqu'à présent.*

DAVID D'ISTELLE, dans le royaume de Navarre, a écrit un livre intitulé, *la tour de David.* C'est un recueil de discours imprimé à Thessalonique. Il avoit encore fait un ouvrage intitulé, *La ville du livre*, où il réfutoit ceux qui prétendent que tous les préceptes judiciels & cérémoniels sont fondés dans la raison. Il n'en reconnoissoit point d'autre que la volonté de Dieu, & étoit en cela différent de Maimonide. * Bartolocci, *biblioth. rabbin.* Du Pin. *hist. des Juifs depuis Jesus-Christ jusqu'en l'an* 1710.

DAVID, fils de ROBERT III, roi d'Ecosse, fut réduit par son frere à mourir de faim dans une maison, & fit des miracles après sa mort. * Boëtius, *liv.* 15. Sponde, *A. C.* 1402, *num.* 2.

DAVID, roi d'Ethiopie, succéda l'an 1507, à son pere Nahu, & commença de regner sous la tutelle de sa mere Héléne. Lorsqu'il eut pris soin lui-même des affaires, il remporta de grandes victoires sur ses ennemis, & envoya des ambassadeurs à Emanuel, roi de Portugal, à son fils Jean, & au pape Clément VII. Son régne fut d'environ 36 ans. Voici les titres que ce prince se donnoit, au rapport de Marmol. *David aimé de Dieu, colonne de la foi, du sang & de la lignée de Juda, fils de David, fils de Salomon, fils de la colonne de Sion, fils de la semence de Jacob, fils de la main de Marie, fils de Nahu par la chair, empereur de la grande & haute Ethiopie, & de tous les royaumes & états qui en dépendent : roi, &c.* On met quelques autres rois d'Ethiopie du même nom. * Louis Marmol, *descr. Af. l.* 1, *c.* 20. Paul Jove, *liv.* 18, *hist.* Genebrard, *en la chron.* Franciscus Alvarez, & Damien à Goez, *descr. Eth. tom. II, rer. Hisp. & I, navig. Ram.* Sponde, *an. Christ.* 1521, *num.* 13. 1525, *num.* 15 & 1533, *num.* 1.

DAVID, dit DE MORGAN, parcequ'il étoit natif de cette ville en Angleterre, vivoit vers l'an 1480, & fut trésorier de l'église de Landaff. Il écrivit les antiquités de la principauté de Galles, & en fit, dans un ouvrage particulier, une description géographique. On assure qu'il eut soin de voir tous les lieux, dont il parloit dans son ouvrage géographique. * Lelandus, Pitseus, & Baleus, *de script. Anglor.* Vossius, *de hist. lat. &c.*

DAVID GEORGE, hérétique, natif de Gand, & fils d'un bâteleur, étoit vitrier de profession, ou, comme les autres disent, peintre sur verre. Il commença vers l'an 1525, à prêcher ses rêveries, débitant qu'il étoit le vrai messie, le troisiéme David, neveu de Dieu, non pas par la chair, mais par l'esprit. Le ciel, à ce qu'il disoit, étant vuide, il avoit été envoyé, pour adopter des enfans qui fussent dignes de ce royaume éternel, & pour réparer Israël, non pas par la mort, comme Jesus-Christ, mais par la grace. Avec les Saducéens il nioit, dit-on, la vie éternelle, la résurrection des morts, & le dernier jugement; avec les Adamites, il réprouvoit le mariage, & admettoit la communauté des femmes; & avec les sectateurs de Manès, il s'imaginoit que l'ame ne pouvoit être tachée du péché, & qu'il n'y a que le corps qui pût en être souillé. Les ames des infidéles, selon lui, devoient être sauvées, & celles des apôtres damnées. Il assuroit enfin, que c'est une grande folie de croire que ce soit péché de renier J.C. & il se moquoit des martyrs, qui avoient préferé la mort à l'apostasie. La guerre que les catholiques faisoient à ses sectateurs, l'obligea de passer dans la Frise, & de-là à Basle, où il prit le nom de *Jean Bruck.* Il mourut l'an 1556 en cette ville, & promit en mourant à ses disciples, qu'il ressusciteroit trois jours après. Le sénat de Basle fit déterrer son cadavre le troisiéme jour, & le fit bruler avec ses écrits. * Prateole, *au mot Georg. David.* Lindanus, dans son ouvrage intitulé *Dubitantius, liv.* 1. Sanderus, *heres.* 202. Florimond, *liv.* 2, *orig. des heres. c.* 15, *num.* 4. Sponde, *An. Christ.* 1525, *num.* 25. 1543, *num.* 10, 1556, *num.* 9. Gautier, *chron sæc. XVI, c.* 8.

DAVID GANZ, Juif, a composé une histoire chronologique intitulée *Tsemah David*, depuis la création du monde, jusqu'au temps de l'auteur, qui vivoit en 1562. Guillaume-Henri Vorstius en a fait une traduction latine, imprimée avec des notes de sa façon en 1644, à Leyde. M. Simon, qui a examiné cette version latine de Vorstius, & qui l'a conférée avec l'hebreu, a remarqué dans le catalogue des auteurs Juifs, qu'il y a un grand nombre de fautes dans cette version, & qu'il faut avoir recours à l'exemplaire hebreu, pour les corriger. Mais l'exemplaire hébreu, qui a été imprimé à Prague, se trouve difficilement. On remarquera de plus, que Vorstius n'a traduit que la moitié de cette chronique, qui est divisée en deux parties; car il ne nous a donné que la premiére, & quelques extraits seulement de la seconde. * Simon.

DAVID DE POMIS, médecin Juif, se disoit de la tribu de Juda, & d'une ancienne famille de ce nom, qui fut emmenée, dans le temps de la prise de Jérusalem, par Tite. Il a composé un dictionnaire de la langue hébraïque, & de l'hébreu de rabbin, imprimé à Venise en l'an 1587. Ce dictionnaire est fort utile à ceux qui veulent lire les rabbins, & renferme de savantes remarques sur la littérature des Juifs. David de Pomis l'a écrit en italien sous ce titre : *Dictionario novo hebraïco, molto copioso, dechiarato in tre lingue, cum bellissime annotazioni, e con l'indice latino, e volgare de tutti li suoi significati.* * Simon.

DAVID (Pierre) moine, avoit été chassé d'Agen, où, en faisant profession de prêcher une morale sévere, il tâchoit adroitement d'insinuer le calvinisme dans les esprits. Il se retira ensuite à Nerac, & séduisit tellement Antoine de Bourbon, roi de Navarre, que ce prince le prit pour son prédicateur, ou plutôt pour son ministre, & embrassa son hérésie. * Maimbourg, *hist. du calvinisme.*

DAVID de Courtrai (Jean) vivoit encore au commencement du XVII siécle, & après avoir été curé de saint Martin de Courtrai, il entra parmi les jésuites, & travailla à la conversion des hérétiques. Il fut recteur des colléges de Courtrai, de Bruxelles, & de Gand, & mourut le 9 août de l'an 1613, âgé de 67 ans. On a de lui divers ouvrages de piété, & de controverse. *Historia ecclesiæ hæreticæ, &c.* * Valere André, *biblioth. Belg.* Alegambe, &c.

DAVID OPPENHEIM, rabbin, fils d'Abraham, & chef de la synagogue de Prague, s'étoit formé à Hanovre une riche bibliothéque, composée d'environ sept mille volumes, entre lesquels il se trouvoit mille manuscrits. Ce rabbin n'épargnoit ni soins, ni dépenses,

ni rusées, pour acquérir tout ce qu'il y avoit de plus rare. Le savant Christophe Wolfius, qui avoit vu cette bibliothéque, nous dit qu'elle renfermoit aussi plusieurs écrits de David Oppenheim, qui vivoit encore lors de cette visite, & que l'auteur étoit prêt à les publier. Il cite entr'autres, 1. *Jad David*, la main de David, ou commentaire sur l'écriture sainte & le talmud. 2. *Mogned David*, le conseil de David. 3. *Mechom David*, le lieu de David : &c. * *Wolfii bibliotheca hebraica*, p. 280. *Supplement françois de Basle.*

DAVID GRUENHUHT, fils de Nathan, & rabbin de Francfort sur le Mein, vivoit encore au commencement du dix-huitiéme siécle. Il fit réimprimer en 1712 les commentaires du rabbin Kimchi sur les pseaumes. Dès 1702 il donna 1. *Toskohi*, le beau à voir, imprimé à Francfort. 2. *Migdal David*, la tour de David. * Les mêmes citations.

DAVID, fils d'Avi Simri, étoit un rabbin qui vivoit encore sur la fin du seiziéme siécle, & au commencement du suivant. On a de lui : 1. *Hor Cadmon*, la lumiére primitive, ouvrage imprimé en 1603. 2. *Tagnamè Mitzvot*, ou les raisons des préceptes. Schabbatai dit que cet ouvrage est conservé manuscrit à Hambourg ; mais le savant Wolfius assure qu'il l'y a cherché inutilement. 3. *Meharerè Nemarim*, ou les montagnes des léopards, à Vénise en 1606. 4. *Magen David*, c'est-à-dire, le bouclier de David, à Amsterdam, 1613. 5. *Schehelot Outechouvot*, ou demandes & réponses, à Livourne, en 1652 *in-folio.* * Les mêmes citations.

DAVID, fils d'Isaac Cohen de Lara, savant rabbin du dix-septième siécle, étoit Portugais, & disciple d'Huziel. Il a demeuré quelque temps à Amsterdam, & ensuite à Hambourg, où il est mort en 1674. On a conjecturé par quelques conférences qu'il eut avec Esdras Edzard, qu'il avoit du penchant pour le christianisme ; & c'est, comme on le croit, à cause de ce soupçon, qu'on lui ôta la dignité de chef de la synagogue de Hambourg, où il étoit né, & que son nom n'est pas en bonne odeur parmi le Juifs. Ce rabbin savoit plusieurs langues, & on a de lui divers ouvrages, entr'autres : 1. *Cheter Chehunna*, ou la couronne des sacrificateurs. C'est un grand dictionnaire rabbinique, où l'on montre la convenance des termes rabbiniques avec le chaldaïque, le syriac, l'arabe, le persan, le turc, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, le portugais, le françois, l'allemand, le saxon, le hollandois & l'anglois : ce qui prouveroit qu'il entendoit toutes ces langues. Cet ouvrage n'a été imprimé que jusqu'à la lettre *Jod*, à Hambourg, l'an 1667 *in-fol.* L'auteur avoit cependant conduit son dictionnaire jusqu'au *Resch*. 2. *Hir David*, ou la cité de David : c'étoit comme le *Prospectus* ou un essai de l'ouvrage précédent ; de-là vient que Hottinger le place entre les dictionnaires dans la bibliothéque orientale. 3. Il a traduit de l'hébreu en espagnol, le commencement de la Sagesse. * Les mêmes citations, & l'*Histoire des Juifs*, par Basnage, tome V. page 2117.

DAVID (Maurice) avocat au parlement de Dijon, naquit dans cette ville l'an 1614. Il épousa *Marguerite* de Thésut, dont il eut plusieurs enfans. Devenu veuf avant l'an 1660, il embrassa l'état ecclésiastique, & fut promu aux ordres sacrés, même au sacerdoce. En 1663 il fut choisi pour être supérieur du monastere du Réfuge de la ville de Dijon. Peu après, il fut fait promoteur de l'officialité de Langres, dont Dijon dépendoit alors. Il mourut à Dijon le 11 novembre de l'an 1679. On ne connoît de lui qu'un seul ouvrage, qui est devenu rare, & dont les savans on toujours fait une estime singuliére. Il a pour titre : *Mauritii David presbyteri animadversiones in observationes chronologicas Possini ad Pachimerem*, à Dijon, 1679 *in-4°.* MM. Thoynard, Fleuri, Jean-Albert Fabricius, & autres savans qui ont eu occasion de parler de cet ouvrage, lui ont rendu les témoignages les plus avantageux. On peut en lire quelques-uns dans la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, *in-fol.* tome I, page 168.

DAVID (Pierre) lieutenant-criminel au bailliage de Semur-en-Auxois, étoit poëte, & a composé un nombre de piéces de vers qui lui ont fait beaucoup de réputation en ce genre. Il enseigna le droit à Avignon au savant M. de Peiresc, non comme professeur public, mais comme docteur particulier. *Huic præter peritiam juris suaviores musæ erant*, dit Gassendi dans la vie de Peiresc, en parlant de David. C'est tout ce que l'on dit de cet écrivain dans la *bibliotheque des auteurs de Bourgogne.*

DAVID (Claude) religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, né à Dijon l'an 1644, prit l'habit de S. Benoît dans l'abbaye de cet ordre à Vendôme le seiziéme jour d'août de l'an 1663, âgé de 19 ans, & mourut dans l'abbaye du Mas-Garnier le 6 de novembre de l'an 1705. Il lui prit envie sur la fin de ses jours de renouveller la querelle concernant les deux saints Denys, l'Aréopagite & l'évêque de Paris ; & il se déclara en faveur de ceux qu'on appelloit les Aréopagites, parcequ'ils soutenoient que S. Denys, évêque de Paris, n'étoit point différent du S. Denys, évêque d'Athènes, & que les écrits qui lui ont été attribués (& qui ne sont d'aucun des deux) sont effectivement du saint dont il prétendoit plaider la cause. Son ouvrage a pour titre : *Dissertation sur S. Denys l'Aréopagite, où l'on fait voir que ce saint est auteur des ouvrages qui portent son nom*, à Paris, 1702 *in-8°.* * On peut voir l'analyse de cet ouvrage dans la *bibliothéque historique & critique des auteurs de la congrégation de S. Maur*, par dom le Cerf de la Viéville, de la même congrégation, pag. 76 & suivantes.

DAVID NÉTO, Juif, fils de Phinées. Il a demeuré à Londres, & a donné un ouvrage sous ce titre : *Matté Dan*, la tribu de Dan, imprimé à Londres en 1712 ou 1714. Cet ouvrage est contre les Caraites, pour établir la vérité & la divinité de la loi orale. Dans la préface il donne l'histoire du Caraïsme ou Karaïsme. Il paroît par cet ouvrage que ce Juif entendoit la philosophie moderne. * Wolfius, *biblioth. hebraica. Supplement françois de Basle.*

DAVID (Jean) Hollandois, célébre aventurier du XVII siécle, s'étant retiré à la Jamaïque, fit de riches prises sur les Espagnols, & des actions fort hardies. Son équipage n'étant que de 90 hommes, il osa piller la ville de Granada sur le bord du lac de Nicaragua, où il y avoit pour le moins 800 hommes armés, & capables de se défendre, & emporta beaucoup de butin. * Oexmelin, *hist. des Indes occid.*

DAVIDI (François) étoit Hongrois, & surintendant des églises prétendues réformées de Transilvanie. C'étoit un homme d'un génie étendu, fort versé dans l'écriture sainte, habile dans la controverse & dans la dispute. Il fut élevé avec soin, & dès sa premiere jeunesse il donna de grandes marques de la beauté & de la vivacité de son esprit. Il fut d'abord très-zélé pour la doctrine catholique, & mit son zèle à empêcher le progrès que le calvinisme faisoit en Transilvanie. Mais ensuite il donna lui-même dans les opinions nouvelles, & s'attacha à la confession d'Augsbourg. Son mérite étant connu de ceux de son parti, on le fit ministre de Clausembourg, & surintendant ou évêque des églises de la prétendue réforme établie en Transilvanie. Il eut de grands démêlés avec Martin Calmoneki, sacramentaire & grand prédicateur, & il le confondit en présence de Sigismond & de toute sa cour. C'étoit en 1561. On s'en étoit rapporté sur leur démêlé à Philippe Melanchthon : mais après cette victoire, Davidi, sans attendre cette décision, quitta la confession d'Augsbourg pour suivre celle de Zurich. Peu après, suivant son inconstance naturelle, & sollicité par Blandrat, fameux Socinien, il quitta les opinions de Zurich & de Genève, pour embrasser celles des Trithéites sur la trinité, & celles des Ariens sur Jesus-Christ. A peine eut-il

eut-il pris ce parti, qu'il ne demanda plus qu'à prêcher contre la divinité de Jesus-Christ ; & comme il avoit toujours conservé la surintendance des églises de Transilvanie, il infecta son peuple de ses erreurs, & pervertit même des grands, des ministres & jusqu'au prince lui-même. Mais un esprit aussi volage & aussi ambitieux, ne put s'arrêter long-temps dans les mêmes bornes : embarassé d'ailleurs des difficultés qu'il trouvoit dans le systême de Blandrat, il voulut suivre une autre route, c'est-à-dire, d'autres erreurs ; car c'est tout ce que l'on peut faire, quand une fois on s'est écarté de la simplicité de la foi, & qu'on refuse d'y revenir. Il osa soutenir que non seulement Jesus-Christ n'étoit pas le grand, le seul, & le véritable Dieu, mais qu'il étoit un homme comme nous, qui n'avoit rien en lui qui méritât un culte religieux, qu'on ne pouvoit l'invoquer, ni mettre notre confiance en lui, & autres blasphêmes semblables. Blandrat qui l'avoit attiré d'abord dans le précipice, voyant la nouvelle route qu'il se frayoit, & qu'au lieu de demeurer disciple, il vouloit être maître, souleva contre lui toutes les églises des prétendus réformés, tant de Hongrie & de Transilvanie que de Pologne. Mais Davidi s'éleva au-dessus des reproches que lui firent les synodes & quelques ministres : il disputa contre ceux qui le contrarierent, écrivit en faveur de son opinion, & en imposa tellement à ceux qui méritoient d'être trompés, qu'il rendit partisans de ses dogmes monstrueux quantité de ceux-mêmes qui les avoient auparavant combattus. Blandrat, que ce nouveau succès effrayoit encore plus, en écrivit en 1578 à Fauste Socin, comme à celui qu'il croyoit le plus propre à faire revenir Davidi à son premier systême. Socin le tenta en effet, & n'y réussit pas. Lui & Blandrat voyant donc qu'ils ne pouvoient le faire changer d'erreurs, car c'est tout ce que les ennemis de la divinité de Jesus-Christ pouvoient prétendre, chercherent à s'en défaire. Pour y réussir, ils l'accuserent devant le prince, d'intrigues contre l'état, & d'impiété contre la religion. L'accusation fut crue, & Davidi, par ordre de Christophe Bathori, prince de Transilvanie, fut commis d'abord à la garde de quelques soldats ; ensuite on assembla un synode, & l'affaire fut renvoyée à une assemblée des grands & des pasteurs. Davidi y fut cité, y comparut & défendit ses erreurs. On fit venir aussi sa femme, qui l'accusa de crimes énormes. Enfin, après avoir entendu beaucoup de témoins, il fut ordonné qu'il seroit enfermé dans le château de Déve, où il mourut le 15 novembre, ou le 6 juin, selon plusieurs historiens de Pologne, de l'an 1579, dans un âge avancé. On dit qu'il fut écrasé par la chute d'un bâtiment : digne fin d'une vie si remplie d'orgueil, de séditions, de blasphêmes & de variations dans la religion. Il avoit été luthérien, sacramentaire, arien, trithéïte, & enfin samozatien, & on peut dire demi-juif par sa nouvelle impiété. C'est néanmoins un des plus fameux héros que les Unitaires aient eu en Transilvanie, & un des patrons dont les sociniens se font honneur. Christophe Sandius qui en parle dans sa *bibliothéque des anti-Trinitaires, page* 55 *& suiv.* dans l'édition de 1684, lui donne les ouvrages suivans : Une lettre manuscrite aux églises de Pologne, sur le regne millenaire de Jesus-Christ sur la terre, en 1670. *De dualitate tractatus*, en trois chapitres ; second traité où il prétend prouver qu'on ne doit invoquer que le seul Dieu d'Israël pere du Christ ; il contient les quinze thèses qui furent proposées au synode général de Thorde. Un troisiéme traité qui renferme des observations sur les thèses de George Blandrat. Trois thèses, ausquelles Blandrat en opposa, dit-on, trente. Un écrit pour opposer à ces trente thèses de Blandrat. Trois autres thèses ; & quatre proposées à Fauste Socin. Réfutation de ce que Socin a repondu à ces thèses. Ces écrits sont en latin, & remplis de blasphêmes, mais assez bien écrits. Davidi avoit fait de bonnes études, & étoit d'ailleurs d'un génie pénétrant. * *Voyez* outre la *bibliothéque des anti-Trinitaires*, citée dans cet article, l'*histoire du Socinianisme, par le pere* Anastase, religieux picpuce ; & David Czuittinger, dans son *Specimen Hungariæ litteratæ*, où l'on trouve quelques particularités sur ce sujet, *page* 113, *& suiv.*

DAVILA (Henrico-Catherino) sortoit d'une des plus illustres maisons du royaume de Chypre, dont ses prédécesseurs avoient été connétables. Ils y possédoient de grands biens ; mais lorsque les Turcs se furent rendu maîtres de cette isle en 1570 & 1571, Davila fut obligé d'abandonner son pays, pour se dérober à leur tyrannie. Il se retira à Avila en Espagne, parceque suivant une ancienne tradition, qui étoit dans sa famille, ses prédécesseurs tiroient leur nom & leur origine de cette ville. On dit même qu'il y avoit des parens, qui étoient très-riches. Mais desesperant d'en tirer aucun soulagement, il vint en France, & se fit connoître à la cour du roi Henri III. Il avoit un frere & deux sœurs, que la reine Catherine de Médicis prit à son service. Son frere étoit ce Louis Davila, qui avoit commandé pour les Vénitiens, dans le fort de Zara, & qui fut depuis gentilhomme servant de la reine Catherine de Médicis. Henri Davila fait mention de lui dans le IX livre de son histoire. La mort de la reine mere, arrivée en 1589, & celle du roi qui suivit après, firent échouer les espérances de cet historien. Il resta néanmoins quelque temps en France sous le regne de Henri *le Grand*, & paya de sa personne en diverses occasions, comme devant Honfleur en Normandie, & l'an 1597 devant Amiens, où il fut blessé. Depuis il se retira à Venise, & reçut de la république de quoi subsister honorablement. Ce fut alors qu'il travailla à son histoire des guerres civiles de France. Elle contient en 15 liv. tout ce qui s'y est passé de plus mémorable depuis la mort du roi Henri II en 1559, jusqu'à la paix de Vervins en 1598. Davila étoit à Padoue, lorsqu'il reçut une commission de la république de Venise, pour aller à Vérone. Il se mit d'abord en chemin, & étant arrivé dans un lieu nommé Villeneuve, il y demanda des voitures, pour faire porter ses meubles, comme cela se doit à ceux qui ont reçu quelques commissions de la république. Celui qui devoit les fournir, étoit fermier d'un gentilhomme de Vérone, qui se trouva alors à Villeneuve, & qui se mit furieusement en colere contre les gens de Davila. Ceux ci présenterent leur commission avec douceur, & ce gentilhomme emporté les maltraita de paroles. Leur modération ne servant qu'à l'aigrir davantage, il tira un pistolet de sa poche & le déchargea sur Henrico-Catherino Davila, qui en mourut peu de temps après. Il avoit avec lui un fils âgé de 18 ans, qui se jetta sur le meurtrier, & le mit en piéces. Le fermier fut traité de la même façon. L'histoire de Davila, écrite en italien, a été mise en françois par Jean Baudouin, qui assure que Davila vécut environ 56 ans, en quoi il paroît s'être trompé. On ne sait pas précisément en quel temps il mourut, mais on a lieu de croire qu'il vivoit encore en 1634, puisque cette année-là il parut à Venise une nouvelle édition de son histoire, qui fut suivie en 1638 d'une autre qu'on annonça comme corrigée par l'auteur. En ce cas il auroit vécu au moins 76 ans, & c'est ce qui est assez probable : car il peut être venu tout jeune en Espagne, & presque aussitôt en France. Pierre-François Cornazano a donné en 1743 en 3 volumes imprimés à Rome, une traduction latine de l'histoire de Davila. *Voyez* Imperialis, *in mus. hist. &c.*

DAVILA, *cherchez* AVILA.

DAVILA (Augustin) archevêque de Saint-Domingue, prit l'habit de S. Dominique dans la ville de Mexico. Le roi d'Espagne informé de son mérite, le nomma à l'archevêché de Saint Domingue l'an 1599, & le pape Clément VIII lui en expédia les bulles. Il gouverna cette église l'espace de cinq ans, avec beaucoup de prudence & de charité, & mourut en 1604. Il a

fait l'histoire de saint Jacques de son ordre, qui est au Méxique. * *Theatr. eccles. Hisp. concert. Prædic. p.* 323. Pio, *lib.* 4 *part.* 2. *Theatr. Dominic. p.* 80.

DAVION (Julien) naquit à Auxerre vers l'an 1615. Ayant fait son cours de théologie à Paris sous les auspices de l'abbé de Saint-Josse, oncle de M. Moreau, lieutenant civil, il y prit le dégré de bachelier,& fut pourvu en 1644 de la souchantrerie de l'église d'Auxerre, sur la résignation de Denys Chappu, dont il avoit été l'éleve. Davion se retira depuis à Paris, où il devint chefcier de l'église collégiale de S. Etienne d'Egrés. Il mourut à Paris en 1661. Ce fut dans la même ville qu'il composa ces deux petits écrits, qui sont peu connus: 1. *Apologie pour Epicure*, à Paris, Courbé, 1651 *in*-12 de 67 pag. 2. *La philosophie de Socrate*, à Paris 1660 *in*-8°. * *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. Papillon, *in-folio* tom. I, page 169, & le catalogue des écrivains Auxerrois, par M. l'abbé Lebeuf, à la suite du tom. II de ses *mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique & civile d'Auxerre.*

DAVIS (Jean) Anglois, parcourut en 1585 l'Amérique septentrionale, pour trouver un passage de-là aux Indes orientales; mais pour tout succès de trois voyages qu'il y fit, il y découvrit un détroit, auquel il donna son nom. Il est fort large, & s'étend du septentrion au midi, entre la côte occidentale de Groënland & l'isle de Jacques. * Th. Hackluyt, *tom. III itiner.*

DAVIS (Rowland) naquit à Gille-Alby, près de la ville de Corke en Irlande en 1649, & fut élevé dans l'université de Dublin où il prit le dégré de docteur ès loix. Il passoit pour être fort habile dans le droit civil, qui n'est guères distingué parmi les protestans du droit canonique. Ainsi quiconque possède bien le premier est censé consommé dans le dernier. M. Davis, après avoir pris les ordres selon le rit anglican, fut pourvu du doyenné de Corke, & devint ensuite vicaire-général de ce diocèse, où il exerça cette fonction jusqu'à sa mort, arrivée en 1721 dans la soixante douziéme année de son âge. Il écrivit: *Lettre à un ami sur son changement de religion*, à Londres 1694 *in*-4°. L'ami dont il parle ici, étoit M. Turner, greffier en chef de la ville de Limericke, qui étoit devenu catholique quelques années auparavant. *La religion véritablement catholique & ancienne*, où il est prouvé que l'église d'Irlande, selon le présent établissement, est plus véritablement membre de l'église catholique que l'église de Rome; & que tous les anciens chrétiens, sur-tout ceux de la Grande-Bretagne & d'Irlande ont été de sa communion; à Dublin 1716 *in*-4°. Ce livre fut refuté la même année par M. Thadée ô Brien, docteur en théologie de la faculté de Toulouse, & natif du même comté, dans un écrit anonyme, imprimé à Corke *in*-4°, sous le nom supposé d'Anvers, avec ce titre: *Réponse à* un livre intitulé *la religion véritablement catholique & ancienne*, par un théologien de l'église catholique romaine. M. Davis fit une courte réplique à cette réponse, sous ce titre: *Lettre à l'auteur d'une prétendue réponse au livre* intitulé *la religion véritablement ancienne & catholique*, à Dublin 1717, petite brochure *in*-4°. M. ô Brien voulant pousser son adversaire à bout par l'avantage que lui donnoit sa cause & son érudition, réfuta de nouveau cette brochure, & tout le système de son auteur, dans un long écrit qui est aussi solide que ce titre en est extraordinaire. Le voici: *Goliath décapité avec son propre glaive*, ou *réponse* à la replique, &c. *in*-4°, imprimé au même endroit, sous le même nom d'Anvers. On voit que le docteur catholique entend par ce titre que les argumens de son adversaire lui suffisent pour le vaincre. Cependant celui-ci hasarda encore une autre petite brochure dans la même forme, intitulée: *Remarques sur une brochure*, intitulée: *Goliath décapité avec son propre glaive*, à Dublin 1720 *in*-4°. M. ô Brien ayant déja épuisé les points essentiels de cette dispute, ne jugea pas à propos d'en rien dire davantage. Ce doyen protestant fit aussi imprimer un sermon de sa façon, prêché dans la cathédrale de Corke, le 30 janvier 1715 ou 1716, selon notre maniere de compter. Ce sermon a pour titre: *La loyauté ou fidélité chrétienne*, à Dublin 1716 *in*-4°. * *Mémoires communiqués* par un savant Irlandois

DAVITI (Pierre) gentilhomme du Vivarais, né à Tournon le 13 août 1573. Il a composé l'ouvrage intitulé, *Le monde*, en six volumes *in-folio.* Chorier parle de lui sur la fin de son histoire de Dauphiné, & le célébre Antoine le Maître a fait son éloge dans la préface. Daviti mourut à Paris l'an 1635, âgé de 63 ans.

DAULETABAD, ville, *cherchez* DOLTABAD.

DAULIE, que les anciens ont nommée *Daulia* & *Daulis*, ville de Phocide, étoit située dans le voisinage de Delphes, au midi. Ptolémée, Strabon, Tite Live, &c. en ont fait mention. Elle a eu depuis un évêché suffragant d'Athènes. Cette ville est aujourd'hui ruinée, & est bien différente d'une autre, qui étoit dans la Macédoine.

DAUMIUS (Chrétien) naquit le 29 mars 1612 à Zwickau, ville de Misnie, de *David* Daumius ou Daum, chirurgien de cette ville, & de *Catherine* Streit. Après ses premieres études, qu'il fit avec succès dans sa patrie, il alla les continuer à Leipsic; mais la peste ne lui ayant pas permis de faire un long séjour dans cette ville, il retourna dans celle de sa naissance, puis à Leipsic en 1633, & passa de-là à Iéne, à Gera, & en d'autres villes. Rendu à sa patrie, il fut fait régent du collége de Zwickau le 12 de mars 1642, & il remplit cet emploi jusqu'au 21 juillet 1662, qu'il fut élevé à la charge de recteur de ce collége. Il mourut le 15 décembre 1687, âgé de 75 ans. Il avoit épousé, 1°. le 3 octobre 1642. *Marthe* Fickenwirth, qui le laissa veuf sans enfans le 6 mars 1673: 2°. le 25 janvier 1674 *Anne-Marguerite* Averbach, qui mourut le 10 juillet 1686. il en eut un fils, nommé *Jean Chrétien*, né le 30 octobre 1674, & qui se fit médecin; & une fille. Les ouvrages de Daumius montrent combien sa vie a été occupée. Ces ouvrages sont, 1. *De causis amissarum quarumdam linguæ latinæ radicum*, *Cygneæ*, 1642 *in*-8°, & dans le *Systema variarum dissertationum rariarum*, de Jean-George Grævius, à Utrecht 1701 *in*-4°. 2. *Vertumni poëtici tres millenarii, ad scitum illud imperatorium*, Fiat justitia, aut pereat mundus, *Cygneæ*, 1646 *in*-8°. 3. *Strenæ, seu vota metrica vario carminum genere*, *Cygneæ*, 1646 *in*-8°. 4. *Versiculus ex anthologiâ græcâ, l.* 1, *c.* 8, *epigr.* 6 *&c., latinis hexametris plus trecenties redditus*, *Cygneæ*, 1652 *in*-8°. 5. *Xeniorum Schedia M. Zechendorfio oblata*, *Cygneæ*, 1653 *in*-8°. 6. *Casparis Barthii soliloquiorum rerum divinarum libri XX*, *Cygneæ*, 1655 *in* 4°. Daumius a procuré cette édition de l'ouvrage du savant Barthius, de même que des suivans. 7. *Claudiani Ecdicii Mamerti de statu animæ libri tres, ut & Hermæ pastor, itemque Paciani Paræneticus ad pænitentiam, cum Barthii animadversionibus*, *Cygneæ*, 1655 *in*-8°. 8. *Wilhelmi Britonis Aremorici Philippidos libri XII, sive gesta Philippi Augusti versibus heroïcis descripta, cum commentario Casparis Barthii*, *Cygneæ*, 1657 *in*-4°. 9. *Epistolarum Ciceronis à Joanne Sturmio selectarum libri tres cum brevibus argumentis & notis*, *Cygneæ*, 1657 *in*-8°. 10. *Palponista Bernardi Geystensis, sive de vitâ privatâ & aulicâ libri duo versibus leoninis scripti; ex bibliothecâ Thomæ Reinesii.* Daumius y a ajouté des notes & deux poëmes de Walon Anglois, *Cygneæ*, 1660 *in*-4°. L'éditeur s'est trompé lorsqu'il a cru donner le premier cet ouvrage de Bernard, il avoit deja paru en 1504 à Cologne. 11. *Dionysii Catonis disticha de moribus ad filium, &c. cum notis*, *Cygneæ*, 1662 & 1672 *in*-8°. 12. *Ravisianæ & quædam Joannis Campani Epistolæ*, *Cygneæ*, 1662 *in* 8°. 13. *Statii Papiniani opera cum animadversionibus Casparis Barthii & indicibus Daumianis*, *Cigneæ*, 1664 *in*-4°. 14. *Pornodidascalus, seu colloquium de astu & dolis meretricum Petri Aretini, latinè versum à Barthio*, *Cygneæ*, 1670 *in*-8°. Ce n'est que la traduc-

tion du troisiéme dialogue de la premiére partie de l'ouvrage de l'Aretin, faite sur une traduction espagnole de Ferdinand Xuarés, qui avoit changé le texte de l'Aretin, pour en faire un ouvrage qui ne pût nuire aux bonnes mœurs. 15. *Homiliæ ac meditationes in festum nativitatis Jesu Christi, ex Patrum operibus collectæ*, *Cygneæ*, 1670 *in-8°*. 16. *Christiani Daumii & Thomæ Reinesii litteræ amæbeæ & aliæ, editæ à Joanne-Andreâ Bosio*, à Iéne, 1670 *in-4°*. 17. *Casparis Barthii Geronticon, libr. II, Cygneæ*, 1673 *in 8°*. 18. *Hieronymi Græci libellus de Trinitate, & Gennadii patriarchæ Constantinopolitani opuscula*. Item, *Hieronymi de Baptismo, cum notis & præfatione, Cygneæ*, 1677 *in-8°*. 19. *Fabulæ Camerarii, cum indice ab aliis carmine redditarum & alibi reperiendarum & notis*, à Leipsic, 1679 *in-8°*. 20. *Hieronymi disputatio ad institutionem christianorum utilissima, olim græcè à Frederico Morello edita, nunc utraque linguâ, operâ Daumii, Cygneæ*, 1680 *in-8°*. 21. *Henrici Septimellensis, seu pauperis elegia, sive dialogus de diversitate fortunæ & philosophiæ consolatione*, à Leipsic, 1680 *in-8°*. On a réimprimé depuis ce poëme de Henri Settimello, en 1730 à Florence *in-4°*. 22. *Benedicti Paullini Petrocorii de vitâ B. Martini libri sex*, &c. avec les notes de divers savans & celles de Daumius, qui y a joint, *Tertulliani carmen de Jona & Ninive*, & *Paullini Pellæi, Ausonii nepotis, Eucharisticon*, à Leipsic, 1681 *in-8°*. On trouve à la tête une liste de tous les poëtes qui ont écrit sur des sujets chrétiens, & les éditions de leurs ouvrages. 23. *Notæ in P. Optatiani Porphyrii epistolam ad Constantinum imperatorem, & hujus ad Porphyrium epistolam, necnon Porphyrii panegyricum Constantino Augusto consecratum*: dans le recueil des œuvres de Velser, 1682 *in-fol.* 24. *Christiani Daumii epistolæ latinæ ad Joannem Fredericum Hekelium, editæ à Joanne-Andrea Gleich*, à Dresde, 1697 *in 8°*. 25. *Christiani Daumii epistolæ philologico criticæ*, &c. *ex ipsis autographis erutæ & editæ à Joanne-Andrea Gleich, Chemnitii*, 1709 *in-8°*. 26. *Christiani Daumii felix poëtarum subsidium certissimum... cum oratione ejusdem rectorali & Palindromis aliisque carminibus*, à Leipsic, 1710 *in 8°*. 27. *Catalogus scriptorum, quorum opera addi potuissent in Lugdunensi patrum bibliotheca*, dans l'ouvrage de Thomas Ittigius *de bibliothecis & catenis patrum* (page 546 & suivantes) à Leipsic, 1707 *in-8°*. 28. *Emmetron nuptiis Christophori Friderici Leisneri, scholæ Cygneæ conrectoris*, &c. *Cygneæ, in-4°*. * Eloge de Daumius dans la troisiéme partie du livre de Godefroi Ludovici, intitulé: *Historia rectorum & gymnasiorum scholarumque celebriorum*: on y voit aussi la liste des ouvrages que Daumius a laissés manuscrits. Voyez aussi le tome XXX des *mémoires* du P. Niceron, &c. Dans les lettres de Jean-George Grævius, édition de Hambourg, due aux soins de Jean-Albert Fabricius, Grævius (*epist.* 38, *pag.* 255.) loue ainsi Daumius: *His accedit Christiani Daumii de causis amissarum radicum latinæ linguæ diatribe bellissima, in qua non paucas reperies voces lexicis ignotas, cum earum originibus, ex omnium ætatum scriptoribus collectas: erat enim vir plurimæ lectionis, & mihi, cùm in vivis esset, à teneris ferè meis annis amicissimus. Moderatorem agebat Gymnasii Cygnæi, cum superesset, & habebat instructissimam bibliothecam, ex qua nonnulla veteris ecclesiæ doctorum opuscula in lucem emisit, aut, cùm essent rarissima, recudi jussit; ut & indices scriptorum ecclesiasticorum, qui in bibliothecis Patrum desiderantur, qui tamen mererentur cœteris, qui in opere vasto habentur, addi*, &c. Voyez encore la page 316.

DAUN, ou DHAUN, petite ville de l'archevêché de Trèves en Allemagne. Elle est à cinq lieues de Montroyal démoli, du côté du nord, sur la riviere de Lizer, au pied d'une montagne, sur laquelle on a construit un château, qui domine la ville. * Mati, *diction.*

DAVOS, qu'on nomme aussi *Tafaas*, village des Grisons, situé dans la ligue des dix droitures, à cinq ou six lieues de la ville de Coire. Davos est un des principaux lieux du pays des Grisons, & on y tient assez souvent les assemblées générales de la republique. * Mati, *dictionnaire.*

☞ DAVOT (Gabriel) écuyer, secrétaire du roi, avocat au parlement de Dijon, & professeur en droit françois dans l'université de la même ville, étoit né à Auxone le 13 mars 1677. Il fut reçu avocat à Dijon le 25 juin 1696, & se distingua bientôt dans cette profession par sa grande pénétration, & une profonde capacité. Il fut bâtonnier de son ordre. Il fut aussi pourvu d'un office de substitut du procureur général. Le mérite de M. Davot étant connu même à la cour, il reçut en 1716 deux commissions, l'une de substitut du procureur général de la chambre de justice, l'autre de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Dijon, pendant que les titulaires demeurerent supprimés: il se fit depuis pourvoir d'une de ces charges en titre. En 1722 le roi le nomma professeur en droit françois, ce qui lui donna lieu de composer une *Institution au droit françois* en 6 volumes *in-12*, dans laquelle les matieres sont traitées selon la jurisprudence du parlement de Dijon. Il avoit épousé demoiselle Jeanne Melenet, fille de M. Jean Melenet, aussi avocat au même parlement, & du premier ordre. Il mourut subitement le 12 août 1743. Son ouvrage qui étoit resté en manuscrit dans la bibliothéque de l'université de Dijon, a été revu, mis en ordre, & donné au public en 1751, avec des notes, par M^e. Jean Bannelier, bâtonnier des avocats au même parlement, & doyen de la même université. * *Mém. manusc.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

☞ DAUPHINÉ, province de France, voisine de la Savoye & du Piémont, duquel elle est séparée par les Alpes vers le levant. Elle a la Bresse & le Bugey au nord; le Lyonnois & le Vivarais au couchant, où le Rhône la borne; le comtat Venaissin & la Provence au midi. Sa situation est entre le 43 & le 46 dégré de latitude, & entre le 26 & le 29 de longitude. Grenoble en est la principale ville, avec évêché, parlement auquel est uni la cour des aydes, & chambre des comptes. Il y a aussi un bureau des finances. Le Dauphiné a deux archevêchés, Vienne & Embrun; & six évêchés, Grenoble, Gap, Die, Valence, Saint-Paul-trois-Châteaux, & Orange. Les autres villes sont Briançon, place forte, Montelimart, Crest, Romans, Saint-Marcellin, le Buis & Nions. Pierrelatte, Dieu le-Fittain, Crémieu, Bourgoin, Saint-Antoine, la Côte-saint-André, la Tour-du-Pin, Rossillon, Moyrans, Vorêpe, la Mure, Veynes, Serres, & Orpierre, sont des bourgs considérables. Cette province telle qu'elle est aujourd'hui, est un corps composé de plusieurs petits états, réunis par la suite des temps, depuis les débris du royaume de Bourgogne. Ces états sont le Viennois, le Valentinois, le Diois, le Graisivaudan, le Gapençois, le Briançonnois, l'Embrunois, les Baronies, & la principauté d'Orange, réunie depuis le traité d'Utrecht à cette province, dont elle étoit un démembrement. Les Allobroges, les Voconces & autres peuples, habitoient ce pays lorsque les Romains en firent la conquête. Il fit ensuite partie de la Province romaine, dont la Provence a conservé le nom. Les Bourguignons firent au cinquiéme siécle la conquête de ce qu'on appelle aujourd'hui Dauphiné, & des provinces voisines. Vienne fut la capitale du premier royaume de Bourgogne; il fut détruit par les enfans de Clovis, & le Dauphiné fut possédé successivement par les rois de France, par Boson, qui forma un nouveau royaume de Bourgogne, & par son fils, & enfin par les rois de la Bourgogne transjurane. Après la mort de Rodolfe *le Fainéant*, le dernier de ces rois, qui donna ses états à l'empereur Conrad, chaque seigneur se rendit indépendant dans son district, & cette anarchie dura jusqu'à ce qu'un de ces seigneurs, qui s'étoit rendu plus puissant que les autres, commença à les subjuguer, en les obligeant à se reconnoître ses vassaux. Ses successeurs, aidés de

la qualité de vicaires de l'empire qu'ils obtinrent des empereurs, suivirent les mêmes vues, & ce fut peu à peu & par degrés, que se forma la puissance des princes connus sous le nom de Dauphins, & qui donnerent leur nom au pays de leur domination, composé de différens cantons qu'ils avoient réunis à leur domaine, ou dont ils se firent faire hommage. Voici quelle fut l'origine de leur élévation. Un essain de ces Sarazins qui de temps en temps avoient désolé la France, s'étoit établi dans le Graisivaudan & à Grenoble, qui en est le principal lieu. Les évêques de cette ville chassés de leur siége, s'étoient retirés à Saint-Donat, bourg alors assez considérable dans le Viennois. L'évêque Isarn entreprit, sur la fin du dixiéme siécle, de chasser les Sarazins, & aidé de plusieurs nobles du voisinage, il reconquit sur ces infideles Grenoble & le Graisivaudan; il donna des terres dans la vallée qui porte ce nom, à quelques-uns de ces nobles, & entr'autres au seigneur d'Albon, terre du Viennois. Le cartulaire de S. Hugues, évêque de Grenoble, qui vivoit dans le siécle suivant, a conservé la mémoire & le détail de cet événement, au-delà duquel on ne trouve en Dauphiné aucun document; & c'est à cette époque célébre dont S. Hugues a ramassé les actes dans son cartulaire, que commence proprement l'histoire de Dauphiné, & la premiere connoissance des princes qui en devinrent les souverains particuliers. C'est donc sans aucun fondement que Chorier, dans son histoire de cette province, guidé par la seule conformité des noms, a voulu chercher la tige de ces princes dont les cinq premiers porterent le nom de Guigues, dans un comte Guigues qui assista à l'assemblée de Varennes sous Charles *le Chauve*, & que pour remplir l'espace qui s'écoula jusqu'à Guigues *le Vieux*, tige des Dauphins en 1040, il a imaginé une suite d'autres Guigues dont on ne trouve aucune trace. Le premier dont on ait connoissance, & qui prit le titre de comte de Graisivodan, est GUIGUES I, dit *le Vieux*, seigneur d'Albon en Viennois, dont le pere ou l'aïeul avoit eu de l'évêque Isarn des terres dans le Graisivaudan, pour l'avoir aidé à le conquérir. Celui-ci profita comme Humbert *aux blanches Mains*, tige des comtes de Maurienne & ducs de Savoie, & plusieurs autres, de la décadence du royaume de Bourgogne, & de l'éloignement des empereurs, qui en étoient les héritiers, pour se former un état de ses débris. C'est ce qu'apprend encore une charte de S. Hugues, écrite sous le regne de Guigues III, petit fils de celui-ci. « D'où » nous vient, dit-il, cette race des comtes qui domi» nent à présent dans l'évêché de Grenoble? *Unde* » *nobis hæc generatio comitum?* N'est-il pas connu qu'il » n'y avoit point de comte du temps de l'évêque Isarn, » & qu'il possédoit en aleu & sans aucun trouble de la » part de personne, toute la terre de son évêché, qu'il » avoit délivrée de l'oppression des barbares. Mais Gui» gues *le Vieux*, pere de Guigues *le Gras*, commença » à posséder injustement ce que les comtes tiennent » aujourd'hui à Grenoble. » Hugues, abbé de Cluni, qui avoit formé une maison de son ordre à Doméne près Grenoble, par le secours de quelques seigneurs, attira à Dieu le comte Guigues, que la chronique de Cluni appelle comte d'Albon. Il prit l'habit de religieux à Cluni, & y mourut en 1075. GUIGUES II, dit *le Gras*, fut son fils, comme on l'apprend d'une charte du cartulaire d'Oulx de l'an 1063, rapportée par Guichenon, & qui commence par ces mots: » Moi Guigues, comte, qui suis appellé *le Vieux*, » & mon fils Guigues *le Gras* ». Celui-ci fonda le prieuré de Saint Robert, près de Grenoble, & y fut enterré en 1080. GUIGUES III son fils est appellé dans les actes comte d'Albon & de Graisivaudan, & dans la chronique des chartreux, *illustre prince de Grenoble*. Il eut de grands démélés avec S. Hugues, évêque de Grenoble, qui furent terminés par le jugement de Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, depuis pape Callixte II, & Guigues rendit à l'évêque les églises & les dixmes qu'il possédoit en Graisivaudan. Sa femme est appellée *Matilde* par quelques auteurs. Dans une charte du cartulaire de Doméne, qui est à S. Martin des champs, elle est appellée *Regina qui étoit d'Angleterre*, ce qui a fait croire qu'elle étoit fille du roi d'Angleterre: c'étoit la coutume de ce temps d'appeller reines les filles de rois. GUIGUES IV, fils de Guigues III, porta le nom de Dauphin, comme on le voit dans un acte entre lui & Hugues II, évêque de Grenoble, en 1140. *Guigo comes qui vocatur Delphinus.* Ce nom qui n'étoit pour lui qu'une désignation particuliere, à laquelle on n'a donné jusqu'à présent que des origines fabuleuses, devint pour ses successeurs un titre de dignité, & donna depuis le nom à la province, qui se forma peu à peu des différentes contrées que ces princes réunirent à leurs domaines, & où ils furent reconnus pour souverains. Ils y joignirent le titre de comte de Vienne, par la cession que leur fit Bertold, duc de Zeringhen, de ses droits sur cette ville; & quoiqu'ils n'y eussent que quelques droits seigneuriaux, on les nomma dans la suite, *Dauphins de Viennois.* Guigues IV fut tué en 1142 dans un combat contre le comte de Savoye; il avoit épousé *Matilde* ou *Mahaut*, fille d'Etienne, comte de Bourgogne, & niéce du pape Callixte II, princesse d'une grande piété & d'un grand mérite, qui gouverna avec beaucoup de sagesse pendant la minorité de GUIGUES V son fils. Celui-ci fut envoyé par sa mere à la cour de l'empereur Fréderic I, qui le fit chevalier de sa main, & lui fit épouser une de ses parentes, que quelques auteurs ont nommée *Etiennette.* Il mourut jeune en 1162, au château de Virille, ne laissant qu'une fille nommée *Béatrix*, sous la tutelle de sa mere *Matilde*, aïeule de *Béatrix.* Guillaume, chanoine de Grenoble, auteur contemporain de la vie de *Matilde*, dit qu'elle mourut après avoir accompli le mariage de la fille de son fils avec le comte de Saint-Gilles; c'étoit *Guillaume Taillefer*, que la chronique d'Albéric appelle *Albéric Taillefer.* Il étoit fils de Raimond V, comte de Toulouse, & de Constance de France, fille de Louis *le Gros.* Béatrix, en qui finit la premiere race des dauphins du nom d'Albon, demeura veuve & sans enfans du comte de Saint-Gilles. HUGUES III, duc de Bourgogne, mû de la passion de posséder les grandes terres de cette veuve, dit le moine Albéric, répudia sa femme Alix de Lorraine, dont il avoit deux fils, dont l'aîné lui succeda au duché de Bourgogne, pour épouser en 1184 Béatrix d'Albon. Il n'en eut qu'un fils, qui commença la seconde race des Dauphins de la maison de Bourgogne, issue de celle de France. Il se nommoit André, mais il prit le nom de Guigues, qu'avoient porté ses aïeuls maternels, & on le connoit dans l'histoire de Dauphiné sous le nom de GUIGUES-ANDRÉ VI. Il épousa *Béatrix* de Claustral de la maison de Sabran, à qui le comte de Forcalquier son aïeul maternel, donna le haut comté de Forcalquier, c'est-à-dire le Gapençois, l'Embrunois & le Briançonnois, qui étoient anciennement de Provence, & qui furent dès-lors unis au Dauphiné. Car quoique le dauphin eût répudié Béatrix de Claustral, sous prétexte de parenté, pour épouser *Beatrix* de Montferrat, il ne laissa pas de garder le pays qu'elle lui avoit apporté en dot, & dont elle lui fit donation au préjudice de *Garcende*, sa sœur aînée, mariée au comte de Provence, à qui elle avoit porté le bas comté de Forcalquier. C'est à cette époque que commence la grandeur des dauphins, à qui l'illustre origine de Guigues André, & l'augmentation considérable de ses domaines, donnerent un nouveau lustre, & leur fournirent le moyen de soumettre un nombre de moindres seigneurs qui s'étoient maintenus indépendans, & même les comtes de Valentinois, qui pouvoient disputer de puissance avec eux. On doit remarquer cependant, que les évêques de cette province demeurerent toujours indépendans des dauphins, sous

la protection des empereurs, qui leur avoient confié la garde de leurs villes épiscopales & des châteaux qui en faisoient la force, sous le titre de vicaires de l'empire, qui les rendoit comme souverains sous la seule mouvance des empereurs; & ils prenoient tous en conséquence, la qualité de princes de l'empire, que quelques uns ont conservée; les autres se sont contenté de celle de comtes. Les dauphins faisoient même hommage aux églises de Vienne & de Gap, de ce qu'ils possédoient dans le Viennois & dans le Gapençois. Ce ne fut que sous le dauphin Louis, qui fut depuis le roi Louis XI, que les évêques reconnurent la souveraineté des dauphins. Guigues-André, qui fit son testament en 1228, eut de Béatrix de Montferrat sa seconde femme, GUIGUES VII, que l'empereur Fréderic II appelle dans une lettre d'environ l'année 1245, rapportée par Duchêne, *le dauphin comte de Vienne son cousin & allié.* Il épousa *Béatrix* de Savoye, fille de Pierre comte de Savoye, & d'Agnès de Faucigni, du chef de laquelle elle eut la baronie de Faucigni que les dauphins garderent un siécle. De ce mariage vinrent JEAN I, qui épousa *Bonne* de Savoye, & *Anne.* Celle-ci fut mariée en 1273 à *Humbert*, baron de la Tour, qui possédoit de grandes terres en Dauphiné; & par la mort du dauphin Jean son frere sans enfans, elle devint dauphine en 1282. Humbert son mari eut de grands démêlés à l'occasion de cette succession avec Robert II, duc de Bourgogne, qui prétendoit hériter du dauphin Jean de Bourgogne, comme plus proche mâle & parent paternel. Ce différend fut terminé par la médiation de Philippe *le Bel* en 1285. Par ce traité le Dauphiné demeura à HUMBERT de la Tour & à Anne sa femme, qui commencerent la troisiéme race des dauphins du nom de la Tour, & qui devint la plus puissante par la réunion de la baronie de la Tour-du-Pin, d'une très-grande étendue, & des baronies de Mevoillon & de Montauban, possédées auparavant par de petits souverains particuliers, & qui composent le canton de Dauphiné appellé encore aujourd'hui les Baronies. *Humbert*, mort en 1307, & *Anne*, eurent pour fils JEAN II, qui leur succéda; *Hugues*, baron de Faucigni; *Guigues*, baron de Montauban; *Henri*, élu évêque de Metz, qui fut tuteur de ses neveux; & plusieurs filles. JEAN II épousa *Béatrix* de Hongrie, fille de Charles Martel, roi de Hongrie. Il eut de longues guerres avec le comte Amé de Savoye, & mourut au Pont de Sorgues en 1318, laissant GUIGUES VIII & HUMBERT II, qui furent successivement dauphins. GUIGUES VIII fut un prince très-vaillant: il remporta en 1325 une victoire signalée sur Edouard comte de Savoye, au combat de Varey, où Robert de Bourgogne comte de Tonnere, frere du duc Eudes IV, Jean de Châlons, comte d'Auxerre, & Guichard, seigneur de Beaujeu, alliés d'Edouard, furent faits prisonniers. Il commandoit la septiéme bataille composée de douze bannieres, à la journée de Montcassel, où les Flamans furent battus par Philippe de Valois. Il fut tué au siége du château de la Perriere en 1333, ne laissant point d'enfans d'*Isabelle* de France, fille de Philippe *le Long.* HUMBERT II son frere lui succéda. Il étoit alors au royaume de Naples, où le roi Robert son oncle lui avoit donné en mariage *Marie* des Baux, fille de *Bertrand* des Baux, comte de Montcayeux, & de *Béatrix* de Sicile, sœur du roi Robert. Il n'en eut qu'un fils nommé *André*, qui mourut jeune en 1337, & est enterré aux jacobins de Grenoble. Les registres de la chambre des comptes de Grenoble, qui entrent dans un grand détail sur tous les événemens de ce temps-là, ne disent rien de la prétendue chute de ce jeune prince dans l'Izere; dont tant d'auteurs modernes ont parlé, & qui a été inconnue aux anciens. On sait seulement qu'il fut long-temps malade, & qu'il mourut de langueur. Le dauphin se voyant sans enfans, voulut donner ses états au roi de Naples, comte de Provence, & on a le projet du traité qu'il vouloit faire avec ce prince. Mais Henri de Thoire-Villars, archevêque de Lyon, son parent, & qui fut régent de Dauphiné pendant qu'Humbert fut à la Terre-Sainte, & Amblard, seigneur de Beaumont, principal ministre de ce prince, le déterminerent à donner ses états au roi de France. Le premier transport en fut fait à Vincennes en 1343, pour avoir son exécution si le dauphin Humbert mouroit sans enfans. Le transport définitif se fit en 1349, & Humbert en investit lui-même le prince Charles, fils de Jean duc de Normandie, & petit-fils du roi Philippe de Valois, & lui fit faire hommage par les seigneurs de Dauphiné. Depuis ce temps les fils aînés des rois de France ont porté le nom de Dauphin. On en compte vingt-deux. *Charles* fut le premier. Il fut roi sous le nom de Charles V. Son fils aîné, qui fut depuis le roi Charles VI, fut le second. Il eut cinq fils, tous dauphins; *Charles*, né à Vincennes le 25 septembre 1386, & mort peu après; un autre du même nom, né le 6 février 1392, & mort l'an 1400; *Louis*, dauphin, duc de Guienne, né le 22 janvier 1397, épousa *Marguerite* de Bourgogne, fille de *Jean*, duc de Bourgogne, & mourut sans enfans le 18 décembre 1415; *Jean*, dauphin, duc de Berri & de Touraine, né le 31 août 1398, mort à Compiégne le 5 avril 1316, sans lignée de Jacqueline de Baviere, fille de Guillaume, comte de Hainaut; enfin *Charles*, qui fut depuis le roi Charles VII. Ce fut à ce dernier que Louis de Poitiers, dernier comte de Valentinois & de Diois, donna ses états en 1419. Louis XI son fils porta long temps le titre de dauphin, avant d'être roi. Quand il le fut, son fils *Joachim*, né à Genep en Brabant, en 1459, fut dauphin, & mourut bientôt. *Charles*, son puîné, depuis roi Charles VIII, fut le dixiéme dauphin de la maison de France. *Charles-Orland*, né le 10 octobre 1492, & un autre de même nom, tous deux fils de Charles VIII, furent dauphins, & moururent en bas âge, aussi bien que deux fils de Louis XII. *François*, dauphin, duc de Bretagne, fils aîné de François I, étant mort de poison à Tournon en 1536, *Henri*, son frere, fut appellé dauphin, & fut le roi Henri II. Son fils aîné, *François*, qui fut depuis le roi François II, étoit nommé *monseigneur le duc*, avant que son pere fût roi. Devenu dauphin, & ayant épousé Marie Stuart, reine d'Ecosse, il fut appellé le *roi dauphin*, pendant la vie de son pere. Louis XIII & Louis XIV ont porté le nom de dauphin dans leur enfance. *Louis* de France, fils de Louis XIV, a porté le même titre jusqu'à sa mort, arrivée le 14 avril 1711. Alors, *Louis*, son fils aîné, duc de Bourgogne, fut appellé dauphin. Il mourut le 18 février 1712. *Louis*, duc de Bretagne, fils aîné de celui-ci, ne porta ce nom que quelques jours, étant mort le 8 mars de la même année. *Louis*, son frere, duc d'Anjou, devint dauphin, & est aujourd'hui roi de France, sous le nom de Louis XV. *Louis*, son fils, est à présent le vingt-deuxiéme dauphin.

Les plus célébres auteurs anciens & modernes, parlent de la province de Dauphiné, de son climat, de sa situation, de sa fertilité, de ses vins, qui étoient en réputation à Rome dès le temps de Martial; de ses sept merveilles, qui sont la tour sans venin, la montagne innaccessible, la fontaine ardente, les cuves de Sassenage, les pierres précieuses de la montagne de Sassenage, la manne de Briançon, & la grotte de Notre-Dame de la Balme. Gervais de Tilisberi, & Berchorius rapportent encore d'autres merveilles, que les curieux pouront voir dans l'histoire de cette province écrite par Nicolas Chorier.

Le Dauphiné étoit anciennement pays d'états. L'évêque de Grenoble étoit le président de l'assemblée. Les barons de Clermont, de Sassenage, de Maubec & Bressieu, qui alternoient ensemble, & de Montmaur, étoient à la tête de la noblesse, & sont encore les quatre premiers barons de Dauphiné. Les états furent suspendus il y a plus d'un siécle. On y a établi six élections, qui sont celles de Vienne, de Valence, de Monte-

limar, de Romans, de Grenoble & de Gap, outre la recette particuliere du Briançonnois. Cette province est une des plus belles & des plus grandes de France. Il y a beaucoup de grande & ancienne noblesse, & les gentilshommes Dauphinois se sont toujours distingués par leur valeur. Par un ancien usage conservé depuis le conseil delphinal, érigé en parlement en 1453, les places de magistrature dans ce parlement sont remplies par la noblesse, & on y trouve les noms les plus distingués. Le Dauphiné a produit plusieurs hommes de lettres, & on dit qu'en général les Dauphinois sont spirituels. Richelet les a maltraités dans son dictionnaire. Ce fut l'effet d'une aventure très-désagréable qu'il essuya à Grenoble, après y avoir perdu un procès, & d'où est venu le proverbe de *la conduite de Grenoble*. * Consultez *l'histoire du Dauphiné* par M. Valbonnays.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES DAUPHINS.

I. Race des seigneurs d'Albon.

1040. Guigues I, dit *le Vieux*, mort en 1075.
1075. Guigues II, dit *le Gras*, mort en 1080.
1080. Guigues III, mort en 1125.
1125. Guigues IV, mort en 1142.
1142. Guigues V, mort en 1162, ne laissa qu'une fille, *Beatrix*, mariée, 1. au comte de Saint-Gilles: 2. à Hugues III, duc de Bourgogne, en 1184.

II. Race de la maison de Bourgogne.

1192. Guigues-André VI, fils de Béatrix, mort en 1228.
1228. Guigues VII, mort, selon Duchesne, en 1270.
1270. Jean I, mort sans enfans en 1282, Voyez *Bourgogne*.

III. Race de la maison de la Tour-du-Pin.

1282. Humbert, baron de la Tour, devint dauphin par sa femme *Anne*, sœur & héritiere de Jean I. Il mourut en 1307.
1307. Jean II, mort en 1318.
1318. Guigues VIII, mort en 1333.
1333. Humbert II, donna ses états au roi en 1349.

Princes de France Dauphins.

1349. Charles I, depuis roi Charles V.
1368. Charles II, depuis roi Charles VI.
1386. Charles III.
1392. Charles IV.
1400. Louis I.
1415. Jean.
1416. Charles V, depuis roi Charles VII.
1423. Louis II, depuis roi Louis XI.
1459. Joachim.
1470. Charles VI, depuis roi Charles VIII.
1492. Charles-Orland.
1496. Charles VII.

Deux fils du roi Louis XII.

1517. François I.
1536. Henri, depuis roi Henri II.
1547. François II, depuis roi François II.
1601. Louis III, depuis roi Louis XIII.
1638. Louis IV, depuis roi Louis XIV.
1661. Louis V, dauphin de Viennois.
1711. Louis VI, dauphin, duc de Bourgogne.
1712. Louis VII, dauphin, duc de Bretagne.
1712. Louis VIII, dauphin, duc d'Anjou, depuis roi Louis XV.
1729. Louis IX, à présent dauphin.

☞ DAUPHINÉ D'AUVERGNE, petite contrée de la basse Auvergne, près de la riviere d'Allier & de la ville d'Issoire. Cette principauté doit son origine à *Guillaume VII*, comte d'Auvergne, sur lequel Guillaume VIII, dit *le Vieil*, son oncle s'empara de ce comté. Ce *Guillaume* VII avoit épousé une des filles de *Guigues III*, comte d'Albon, & de Marguerite de Bourgogne. Leur fils *Guillaume VIII*, prit le nom de Dauphin, quitta par dédain les armes d'Auvergne, prit celles des dauphins de Viennois ses aïeuls maternels, & même donna aux terres qui lui échurent en partage, par l'accommodement qu'il fit avec *Guillaume* le Vieil, son grand oncle, le titre de *Dauphiné d'Auvergne*. Ce Dauphiné consiste dans la châtellenie de Vodable, qui en est le chef lieu, Lestoing, Vieille-Brioude, & les lieux qui en dépendent. La postérité de Guillaume VIII en a joui jusqu'à *Jeanne*, comtesse de Clermont, dauphine d'Auvergne, qui fut mariée en 1428, avec *Louis* de Bourbon I du nom, comte de Montpensier. Elle mourut sans postérité en 1436, & *Anne*, dauphine, sa tante, devint par sa mort dauphine d'Auvergne. Elle avoit épousé *Louis* II du nom, duc de Bourbon, dans la maison duquel le dauphiné d'Auvergne est demeuré jusqu'à ce qu'il est entré en celles de France & d'Orléans. Ce dauphiné fut uni au duché de Montpensier, par lettres patentes en 1543, à condition que les fils aînés des ducs de Montpensier porteroient le nom de *princes dauphins*. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DAURAT, *cherchez* DORAT.

DAUSQUEIUS, ou *Dausquius*, ou d'*Ausqueïus*, (Claude) chanoine de Tournai, où il naquit le 5 décembre de l'an 1566. Il se fit jésuite : mais il quitta la société; on n'en sait pas bien la raison ni le temps. Il y étoit encore, lorsque le P. Scribanius publia son *Amphitheatrum honoris*, l'an 1607. Il fut loué dans cet ouvrage comme l'un des plus savans hommes de son siécle. Il étoit habile en grec & en latin, & dans tout ce qu'on appelle littérature : mais il n'écrivoit pas bien. Son style est affecté, obscur & rempli de vieilles phrases. Valere André dit qu'il a été bon prédicateur. Robert DAUSQUEIUS son pere, quatriéme fils d'Antoine DAUSQUEIUS, bailli de Saint Omer, fut tué au service du roi d'Espagne, pendant les guerres que le duc d'Alençon excita dans les Pays-Bas. Dausqueïus le chanoine a fait une traduction latine de quarante homélies de saint Basile de Seleucie, & la publia avec des notes en 1604. Il fit imprimer des notes sur Quintus Calaber en 1614, & Silius Italicus, avec un long commentaire en 1616. Il donna outre cela *Antiqui novique Latii orthographica* en 1632, & il mourut vers 1636. Dausqueïus combattit l'opinion de quelques cordeliers, qui soutenoient que saint Paul & saint Joseph avoient été sanctifiés dès le ventre de leur mere. * Valere André. Alegambe. Bayle, *diction. crit.* 2, *édit.* Baillet, *crit. grammairiens*, *art.* 493, 609, 914.

DAUVET (Jean) premier président du parlement de Paris, fut employé par René roi de Sicile ès années 1441 & suivantes comme son conseiller; & le roi Charles VII, l'ayant aussi employé en plusieurs négociations & ambassades, lui donna en 1446 la charge de procureur général du parlement de Paris. Le roi Louis XI lui donna en 1464, celle de premier président du parlement de Toulouse. Il prit place en cette qualité en celui de Paris, le 23 avril de la même année, après les prélats, au dessus des maîtres des requêtes; & le 8 novembre 1465, il fut reçu en celle de premier président du parlement de Paris, qu'il exerça jusqu'à sa mort arrivée le 22 novembre 1471, suivant l'inscription qui se lit au tour de son tombeau, & qui est conçue en ces termes :

Deo Optimo Maximo

Monumentum hoc vetustate collapsum in memoriam JOANNIS DAUVET *instaurari pii pronepotes curarunt, qui clarissimi patris Andium senescalli domum commendans, ad altiora se evexit, virtutem studiaque litterarum amplexus, sub Carolo VII triumvir fiscalis anno* 1442, *& fluctibus agitatam Petri navem legatus ad summum pontificem patresque Basileæ congregatos missus, rem christianam regiamque provexit, atque ibi prætoria Parisiensi dignitate anno* 1446, *fulsit; Tholosanus præses*

primus laboranti patriæ desideratam pacem sub Ludovico XI, restituit, legationibus confirmavit. Mox ut veneranda accessit senectuti præses in senatu Parisiensi princeps regis ipsius affatu palam renunciatur, tandemque tot præfecturis & vitâ defunctus, hîc cum nobilissima JOANNA DE BOUDRAC *conjuge sepelitur anno* 1471, *novembris* 22 *die.*

Il descendoit de SIMON Dauvet, seigneur de la Bourgongniere en Anjou, de Basoches & du Plessis, conseiller & chambellan du roi Charles V, qui fut pere de JACQUES, qui suit; de *Guillaume*, mort sans alliance; & de *Blanche* Dauvet, religieuse à Fontevrault.

II. JACQUES Dauvet, seigneur de la Bourgongniere, &c. sénéchal d'Anjou, mort en Italie, épousa *Yolande* de Ville-prouvée, dont il eut entr'autres enfans, JEAN qui suit.

III. JEAN Dauvet, seigneur de Clagni, premier président au parlement de Toulouse, puis en celui de Paris, *qui a donné lieu à cet article*, mourut le 22 novembre 1471. Il épousa *Jeanne* de Boudrac, fille de *Bureau*, seigneur de Clagni, secrétaire du roi Charles VII, & d'*Eudes* de Vitri, morte le 27 mars 1460, dont il eut GUILLAUME, qui suit; *Robert*, chanoine d'Angers, du Pui, & archidiacre de Reims en 1477; *Eudes*, mariée à *Pierre* Bursau, seigneur de Montglas, trésorier de France, morte en 1492; *Jeanne*, alliée à *Charles* d'Orgemont, seigneur de Meri, maître des comptes, & trésorier de France; & *Michelle* Dauvet, qui épousa *Guillaume* de la Haye, seigneur de Vaujours, président ès requêtes du palais.

IV. GUILLAUME Dauvet, seigneur de Clagni, conseiller au parlement en 1462, & maître des requêtes en 1472, mourut le 25 août 1520. Il épousa le 8 septembre 1480, *Jeanne* Luillier, dame de Rieux, & de Francourt, fille de *Gilles*, seigneur d'Ursines, & de *Catherine* le Bastier sa premiere femme, dont il eut PIERRE, qui suit; ROBERT, qui continua *la postérité rapportée après celle de son frere aîné*; JEAN, qui a fait *la branche des seigneurs & comtes des* MARESTS, *rapportée ci-après*; *Jeanne*, mariée à *François* le Clerc, seigneur de Fleurigni, baron de la Forest-le-Roi; *Geneviéve*, alliée à *Jean* de Monceaux, dit d'*Auxi*, seigneur de Hodene; *Anne*, qui épousa *Pierre* Lescot, seigneur de Lisi sur Oureg, procureur général de la cour des aydes; & *Marie* Dauvet, alliée à *Julien* de Bourgneuf, seigneur de Cussé en Bretagne.

V. PIERRE Dauvet, seigneur des Marests, fut reçu maître des requêtes en 1515, & fut chevalier de la main du roi en octobre 1521. Il épousa *Magdeléne* Petit, dame de saint Sanson, fille d'*Etienne* Petit, secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie, & de *Charlotte* Briçonnet, dont il eut pour fils unique *Nicolas* Dauvet, seigneur des Marests d'Hellicourt, tué en 1540, par le seigneur de Clermont-Tallart, au camp de Marolles, étant fiancé à *N.* fille du comte de Montgommeri.

V. ROBERT Dauvet, second fils de GUILLAUME, seigneur de Clagni, fut seigneur de Rieux, d'Esraines & de Montigni, baron de Pins en Champagne, &c. fut reçu conseiller au parlement le 30 juillet 1523, président en la chambre des comptes le 23 février 1533, & mourut le 6 septembre 1549. Il épousa par contrat du 5 février 1524, *Anne* Briçonnet, fille de *Jean*, seigneur du Plessis-Radeau, président en la chambre des comptes, & de *Louise* Raguier, dont il eut JEAN, qui suit; GUILLAUME, qui fit *la branche des seigneurs d'*ESRAINES, *rapportée ci-après*; *Louis*, abbé de N. Dame des Planches, prieur de Longpont; *Etienne*, seigneur de Marcilli, mort jeune; *Robert*, mort sans alliance vers l'an 1564; *Anne*, mariée 1. à *Robert* de Pellevé, seigneur de Cueilli: 2. à *Jean* le Bouteillier, seigneur de Houllebecq; *Charlotte* qui épousa *François* de Bethune, baron de Rosni, seigneur de Baye & de Mareuil; & *Jacqueline* Dauvet, alliée 1. à *Philippe* le Comte, baron de Nonant: 2. à *N.* de Gontaut, seigneur de Champagnac.

VI. JEAN Dauvet, seigneur de Rieux, baron de Pins, &c. conseiller en la cour des aydes, puis au parlement le 17 juillet 1556, & maître des requêtes le 5 décembre 1567, mourut le 6 octobre 1582. Il épousa par contrat du 4 février 1557, *Charlotte* Luillier, fille d'*Eustache*, seigneur de Gironville, & de *Marie* Poncher, dont il eut *Guillaume*, seigneur de Rieux & de Savieres, mort sans alliance; JEAN, qui suit; & *Anne* Dauvet, mariée par contrat du 7 juillet 1587, à *Philippe* le Bouteiller, seigneur de Monci & de Vineuil.

VII. JEAN Dauvet, seigneur de Rieux, de Basoches, baron de Pins, épousa 1. par contrat du 29 novembre 1583, *Jeanne* du Pui Vatan, fille de *Philippe*, seigneur de S. Valerien, conseiller au parlement, & de *Jeanne* de Harlai: 2. en 1597, *Marie* Gaillard, fille de *Michel* Gaillard, seigneur de Longjumeau, & de *Claude* de la Fayette. Du premier mariage, vinrent PIERRE, qui suit; *Anne*, mariée à *François* de Chabannes, comte de Saignes; *Charlotte*, religieuse à Varville; & *Anne* Dauvet, religieuse carmelite à Troyes. Du second sortirent *Louis*, ecclésiastique; *Gaspard*, tué au combat de Veillace, sans alliance; *François*, chevalier de Malte, commandeur de la Broque; *Charles*, mort sans alliance; *Catherine*, religieuse à Clair-Ruissel; *Charlotte*, religieuse à Poissi; *Magdeléne*, religieuse à saint Paul; *Claude*, Carmelite à Rouen; *Françoise* & *Marie* Dauvet, mortes sans alliance.

VIII. PIERRE Dauvet, seigneur de S. Valérien, de Rieux, de Basoches, baron de Pins, &c. capitaine de cavalerie, mourut le 3 mars 1642. Il épousa par contrat du 8 octobre 1628, *Anne* Jubert, fille de *Jacques*, seigneur de Thil, président aux requêtes du palais, & d'*Anne* Danez, dont il eut *François-Jean-Baptiste*, seigneur de Rieux, lieutenant aux gardes, & ensuite chartreux; LOUIS-OCTAVE, qui suit; *Pierre*, chevalier de Malte, qui se rendit chartreux de déplaisir d'avoir tué en duel un de ses amis à Malte; ANNE-FRANÇOIS, qui continua *la postérité rapportée après celle de son frere aîné*; & *Lucréce* Dauvet, mariée à *Antoine* d'Alligni, seigneur du Pontmarquis.

IX. LOUIS-OCTAVE Dauvet, marquis de Rieux, &c. mourut le 19 mars 1716, âgé de 75 ans. Il épousa en 1670, *Marie-Christine* de Berulle, fille de *Charles* de Berulle, seigneur de Guyencourt, Ceant, &c. maître des requêtes, & de *Christine* de Vassan, dont il eut *Charles*, mort jeune; *Magdeléne*; & *N.* Dauvet.

IX. ANNE-FRANÇOIS Dauvet, fils puîné de PIERRE, seigneur de saint Valérien, de Rieux, &c. & d'*Anne* Jubert de Thil, fut seigneur de S. Valérien, de la Motte-Tilloi & de Lesglantiere, &c. lieutenant au régiment des gardes, & mourut en décembre 1684. Il épousa le 3 mars 1669, *Anne* de Lescoux, fille de *Charles*, seigneur de S. Bohaire, & de *Marguerite* de Croisilles, dont il eut SIMON-FRANÇOIS, qui suit; & autres enfans.

X. SIMON-FRANÇOIS Dauvet, seigneur de S. Valérien, &c. né en décembre 1669.

SEIGNEURS D'ESRAINES.

VI. GUILLAUME Dauvet, fils puîné de ROBERT, seigneur de Rieux, &c. président en la chambre des comptes, & d'*Anne* Briçonnet, fut seigneur d'Esraines, &c. président ès enquêtes du parlement, & mourut avant l'an 1579. Il épousa *Aimée* Raguier, fille de *Jacques*, seigneur de Poussé, & de *Charlotte* de Longuejoue, dont il eut JACQUES, qui suit; & trois filles.

VII. JACQUES Dauvet, seigneur d'Esraines, &c. épousa *Bonne* de Romain, fille de *Charles*, seigneur de Betz, gouverneur de Meaux, & d'*Anne* de Sernac, dont il eut *Nicolas* Dauvet, seigneur d'Esraines, mort sans alliance.

SEIGNEURS ET COMTES DES MARESTS.

V. JEAN Dauvet, troisiéme fils de GUILLAUME Dauvet, seigneur de Clagni, &c. & de *Jeanne* Luil-

tier, fut seigneur de Berneuil, des Marests, de Fraucourt, de Malassise, &c. conseiller en la cour des aydes, puis bailli & capitaine de Meaux, & mourut le 7 septembre 1559. Il épousa par contrat du 15 juin 1529, *Jeanne* de Longjoue, fille de *Matthieu*, seigneur d'Yverni, maître des requêtes, & de *Magdelène* Chambellan, morte le 6 juin 1575, dont il eut Pierre, qui suit; *Louise*, mariée à *Gaspard* de Canjon, seigneur d'Orgereux près Mantes; *Jacqueline*, alliée à *Gabriel* de la Vallée, seigneur de S. Escobille, & d'Everli, chevalier de l'ordre du roi; & *Jeanne* Dauvet, qui épousa *Charles* Raguier, baron de Poussé, seigneur de Chastel-les-Nangis.

VI. Pierre Dauvet, seigneur des Marests, Fraucourt, Berneuil, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, mourut avant l'an 1596. Il épousa par contrat du 5 juillet 1577, *Marthe* de Rouvroi saint Simon, fille de *Jean*, seigneur de Sandricourt, & de *Louise* de Montmorenci, dont il eut Gaspard, qui suit; *Claude* chevalier de Malte, capitaine de Galere; *Gabriel*, seigneur de Fraucourt, & *Louis* seigneur de Berneuil, morts sans alliance; *Jeanne*, mariée à *Charles* le Bouteiller, seigneur de Vineuil; *Anne*, religieuse à Corentin; *Marguerite*, morte âgée de 23 ans; & *Louise* Dauvet, morte sans alliance.

VII. Gaspard Dauvet, seigneur des Marests, gouverneur de Beauvais, maître d'hôtel du roi, chevalier de ses ordres & ambassadeur en Angleterre, mourut le 23 octobre 1632. Il épousa par contrat du 30 juillet 1601, *Isabelle* Bruslar, fille de *Nicolas*, seigneur de Silleri, chancelier de France, & de *Claude* Prud'homme, dont il eut Nicolas, qui suit; *François*, abbé de Longuai, prieur du Pont S. Esprit, &c; *Gabriel*, grand prieur d'Aquitaine, commandeur de S. Etienne de Renneville; Pierre, qui a fait *la branche des seigneurs & marquis d'*Auvillars, *rapportée ci-après*; *Marie*, alliée en février 1623, à *Jacques* le Conte, marquis de Nonant; *Marthe*, abbesse du Mont N. Dame près Provins; *Charlotte*, morte jeune; & *Victoire-Christine* Dauvet, abbesse du Mont N. Dame après sa sœur.

VIII. Nicolas Dauvet, comte des Marests, baron de Boursault, &c. fut fait grand fauconnier de France en juin 1650, & mourut en octobre 1678. Il épousa en 1635, *Chrétienne* de Lantaiges, dame de Vitri le Croisé, fille de *Jacques*, seigneur de Vitri, & d'*Anne* de Froissi, dont il eut Alexis-François, qui suit; Louis-Anne, qui a fait *la branche des marquis d'*Eguilli, *rapportée ci-après*; *Marie-Anne*, alliée à *Philippe* de Bethune, comte de Selles, dit *le comte de Bethune*; *Jeanne-Gabrielle*, religieuse au Mont N. Dame près Provins; *Scholastique*; *Marie*; & *Louise-Diane* Dauvet, mariée le 18 juillet 1678, à *Gaspard* de Castille, marquis de Montjeu, baron de Draci, morte le 7 décembre 1717, laissant pour fille unique *Marie-Louise-Christine* de Castille, mariée le 2 juillet 1705, à *Anne-Marie-Joseph* de Lorraine, prince d'Harcourt.

IX. Alexis-François Dauvet, comte des Marests, marquis de saint Phale, gouverneur de Beauvais, & grand fauconnier après son pere, mourut le 25 avril 1688. Il épousa le 19 décembre 1676, *Jeanne* de Bouexe de Villemor, fille d'honneur de madame duchesse d'Orléans, & fille de *Robert*, seigneur de Villemor en Poitou, & de *Marie* d'Escoubleau, morte le 24 avril 1717, âgée de 68 ans, dont il eut François, qui suit; & *Françoise-Chrétienne* Dauvet, mariée en novembre 1704, à *Guillaume-Alexandre* marquis de Vieuxpont, morte le 24 novembre 1707, âgée de 25 ans.

X. François Dauvet, comte des Marests, baron de Boursault, Rupereux, seigneur de Berneuil Fraucourt, &c. grand fauconnier de France en 1688, après son pere, mourut le 23 fevrier 1718, âgé de 37 ans. Il épousa le 22 décembre 1701, *Marie* Robert, fille de *Louis*, seigneur de la Fortelle, président en la chambre des comptes, & d'*Anne* Maudet, dont il eut François-Louis, qui suit.

XI. François-Louis Dauvet, comte des Marests, &c. fut reçu grand fauconnier de France, en survivance de son pere, dont il prêta serment le 13 novembre 1717.

Comtes d'Eguilli.

IX. Louis-Anne Dauvet, fils puîné de Nicolas Dauvet, comte des Marests, &c. & de *Chrétienne* de Lantaiges, fut comte d'Eguilli, &c. & épousa le 15 octobre 1677, *Marie-Magdelène* de Chambes, fille de *Bernard*, comte de Montsoreau, &c. & de *Geneviéve* Boivin, morte le 15 mai 1720, âgée de 75 ans, dont il eut pour fille unique, *Françoise-Chrétienne* Dauvet, mariée en mai 1701, à *Adrian* marquis d'Arbouville, enseigne des gendarmes de la garde du roi.

Marquis d'Auvillars.

VIII. Pierre Dauvet, fils puîné de Gaspard Dauvet, seigneur des Marests, & d'*Isabelle* Bruslart, fut seigneur de Tresigni, Boussé, Launai, & Repentigni, & épousa par contrat du 23 février 1649, *Louise-Marie* de Mion, dame d'Auvillars, fille unique de *Louis*, seigneur d'Auvillars, & de *Jacqueline* Gruel de la Frette, dont il eut *Jacques*, sous-lieutenant aux gardes; Pierre, qui suit; *François*, chevalier de Malte; *Marie*, alliée à *N.* vicomte de Manneval; *Jacqueline*, & *Catherine*, religieuses à Lisieux; *Claire*, religieuse a Bernai; & *Anne* Dauvet, religieuse à Alençon.

IX. Pierre Dauvet, baron d'Auvillars, &c. capitaine au régiment de Bourgogne, mort à Grave, épousa en 1684, *Thérèse* Maureau, fille d'*Hector*, seigneur de Villeregis, conseiller au parlement, & de *Marie* de Maupeou, morte le 25 juillet 1690, dont il eut Louis, qui suit.

X. Louis Dauvet, marquis d'Auvillars, &c. lieutenant des gendarmes Ecossois en 1705 * *Voyez* Blanchard, *hist. des premiers présidens & des maîtres des requêtes*; le P. Anselme, *hist. de grands officiers*.

DAW (Gérard) peintre, *cherchez* DAU (Gérard.)

DAWES (Guillaume) archevêque d'Yorck, étoit issu d'une famille illustre, & fils du chevalier Jean Dawes. Il naquit à Lyons près de Brœintré, le 12 septembre 1671. Il fit ses études à Londres, sous la direction du docteur Kidder, depuis évêque de Bath & Wels. Ce fut ce savant qui lui apprit l'hébreu, que Guillaume Dawes entendoit fort bien, même avant l'âge de quinze ans. Depuis, ayant demeuré quelques années, comme étudiant, dans le collége de S. Jean à Oxford, il en fut reçu membre. Ses deux freres étant morts vers ce temps-là, il hérita des biens & des titres de son pere; & ayant quitté Oxford, il entra en qualité de gentilhomme dans le Catherine-Hall à Cambridge, où il prit possession de la chambre de son frere aîné, & où il fut créé maître-ès arts. Quelque temps après qu'il eut pris les ordres sacrés, on lui conféra le doyenné & le pastorat de Bocking en Essex, & il obtint un poste de chapelain du roi Guillaume III. A peine eut-il atteint l'âge de 25 ans, qu'il fut créé par ordre du roi, docteur en théologie, & après la mort du docteur Echard, il obtint unanimement la charge de premier inspecteur du Catherine-Hall. Quelque temps après cette nomination, il devint vice-chancelier de l'université. En 1698, le roi lui donna une prébende à Worcester, & la reine Anne étant montée sur le trône, il fut nommé chapelain de sa cour. En 1707 il parvint à l'évêché de Chester à la place du docteur Nicolas Stradfort, & en 1713, il fut promu à l'archevêché d'Yorck, devenu vacant par la mort du docteur Scharp. La reine lui donna en même temps une place dans son conseil privé, & après sa mort, il fut nommé un des régens du royaume, jusqu'au retour de George I, qui le nomma son conseiller. Il mourut le 31 avril 1724, âgé de 53 ans. On a imprimé tous ses ouvrages à Londres, l'an 1733, en trois volumes *in-8°*. * *Supplément.*

plément françois de Basle, qui a tiré cet article de Bayle, traduit en anglois & augmenté.

DAVUS, *cherchez* APOLLONIUS.

DAVY d'Argentré (François) professeur en droit à Angers, eut pour pere *Antoine* Davy d'Argentré, célèbre avocat au présidial d'Anjou, né à Doué dans la même province, & auteur d'un recueil manuscrit des choses mémorables arrivées en Anjou, depuis 1559, & d'un commentaire latin sur la coutume d'Anjou, qui est entre les mains de M. Pocquet, professeur de droit à Angers. François Davy son fils, professa aussi le droit à Angers avec réputation, & il étoit doyen des professeurs lorsqu'en 1604, Guillaume Barclay, Ecossois, y vint aussi enseigner le droit. On a de lui des notes de droit, (*Notarum juris selectarum liber*,) *in*-8°. à Angers en 1614, à la fin duquel l'auteur a mis un discours qu'il avoit prononcé à l'ouverture des écoles en 1605. Ce discours roule sur ce sujet : *Quæ mens, & mentis intentio & vis esse debet ad civilem sapientiam.* Cet auteur est mort en 1643, le 17 mars, après avoir été près de soixante ans professeur. Il étoit oncle maternel de M. de Roye, qui fut aussi professeur en droit. * *Mémoires manuscrits.*

DAX, D'ACS ou ACQS, sur l'Adour, ville de France, capitale des landes de Gascogne, avec évêché. C'est l'*Aquæ Augustæ*, ou *Aquæ Tarbellicæ* des latins ; autrement on l'appelloit aussi *Tasta* : les autres la nomment *Tarbela* & *Vibio*. Elle est sous le parlement de Bourdeaux, dans l'archevêché d'Ausch, & a un siége de sénéchal assez considérable. Dax est située à cinq lieues des côtes de l'Océan, & à huit lieues de Bayone. C'est une ville de commerce, riche & bien bâtie, avec un château flanqué de plusieurs grosses tours rondes, où il y a garnison. On passe la riviére d'Adour sur un beau pont de pierre. Cette ville est célébre par ses eaux chaudes & salutaires tout ensemble. Elles étoient renommées du temps des Romains, qui donnerent à cette ville le nom d'*Aquæ*, d'où est venu depuis celui d'*Aquitaine*, donné à toute la province. C'est le sentiment de M. de Marca. L'église cathédrale de Notre-Dame a un chapitre composé de dix chanoines, & une communauté de chapelains. La ville renferme diverses maisons religieuses, & un collége de Barnabites. Le diocèse est divisé en dix sept archiprêtrés, & environ 194 paroisses. On croit que S. Vincent martyr, fut le premier évêque de Dax. Gratien souscrivit au concile d'Agde l'an 506. Carterius assista au IV concile d'Orléans, tenu en l'année 541, & Liberius fut à celui de 549. Leurs plus illustres successeurs sont Bernard de Mugueron, Raimond de Sentes, Guillaume Tertrand de Bayone, Navarre de Miossens, Garcias-Arnaud de Caupene, Pierre Itier, Bernard la Plaigne & Pierre de Foix, cardinaux ; Bertrand & Arnaud de la Boric, Jean & Gaston de la Marthonie, &c. Dax a eu des seigneurs particuliers. Grégoire de Tours dit que sous la premiére race de nos rois, cette ville avoit un comte ; sous la seconde & la troisiéme, elle eut des vicomtes. Du Chêne dit, qu'elle fut appellée *la cité des nobles* ; parcequ'avant la réduction des nobles, elle fut gouvernée par douze seigneurs. Le plus ancien vicomte dont nous avons connoissance, est ARNAUD-LOUP, dont le nom se trouve parmi les chartes de l'an 980. Il laissa ARNAUD, qui vivoit en 1020 & 1053, & qui fut pere de GARCIAS-ARNAUD. Celui-ci continua la guerre, que ses prédécesseurs avoient commencée contre les vicomtes de Béarn, prit la ville d'Ortès, & quelques autres places, entre lesquelles on met l'église de Muret. *Leo franc*, son fils puîné, la retint, & fut excommunié dans un concile provincial de Gascogne, tenu l'an 1097. RAIMOND ARNAUD, fils aîné de *Garcias Arnaud*, avoit succédé à son pere, vers l'an 1080. Il laissa *Navarre*, qui tua un de ses cousins nommé *Garcias Marre*. Ce dernier étoit parent de Gaston vicomte de Béarn, lequel prit les armes pour venger cette mort, tua *Navarre* dans une bataille, donnée vers l'an 1205, & se rendit maître du vicomté de Dax. Richard, duc de Guienne & puis roi d'Angleterre, adjugea l'an 1177 *Pierre* dernier vicomte, qui s'étoit révolté contre lui. Charles VII unit Dax à la couronne l'an 1451, & donna une amnistie générale à ses habitans, qui avoient suivi le parti de l'Anglois. * Pline, *l.* 4, *c.* 17 & 19. Strabon, *l.* 3 & 4. Scaliger, *in Aus. n. lect. c.* 6. Ptolémée, la table de Peutinger, Grégoire de Tours, Ausone, *in carm. & in par.* Vinet, *in Auson.* Oihenart, *not. utr. Vasc.* Sainte Marthe, *Gall. christ. tom. II.* De Marca, *hist. de Bearn.* Du Chêne, *antiq. des villes, p.* 2. *liv.* 3. *c.* 25, *&c.*

DAYSU-SAMA, nom qui veut dire grand gouverneur & chef de la régence. Gaiazo, roi du Quanto, prit ce nom lorsque Yaico-Sama, empereur du Japon, l'eut fait tuteur de son fils, & chef du conseil de régence qu'il avoit établi. Ce prince qui étoit homme de tête & grand capitaine, écarta bientôt tous ses collégues, se défit de tous ceux qui pouvoient s'opposer à ses desseins, & après s'être donné le temps de se faire des créatures & de remplir ses coffres, il leva le masque, fit la guerre à l'empereur qui avoit été son pupille, & qu'il tenoit encore en tutelle à vingt ans, le défit à la journée d'Ozaca, où ce malheureux prince disparut. Il se fit ensuite proclamer empereur sous le nom de Cubo-Sama, & mourut la même année 1615. L'empire est encore aujourd'hui dans sa famille. * *Histoire du Japon, des peres* Solier, Crasset & Charlevoix. Bartol. *Asia.*

DAZA (Antoine) Espagnol, religieux de l'ordre de S. François, a vécu au commencement du XVII siécle, & a écrit divers ouvrages de piété. * Le Mire, *de script. sæc. XVII.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp. &c.*

DAZA (Diego) jesuite Espagnol, étoit natif de Colmenar, bourg près de Tolede, & avoit été disciple de Vasquez, qui estimoit beaucoup son esprit. Il accompagna Diego Hurtado de Mendoza, qui alloit en embassade en Angleterre, & mourut en arrivant en cette isle le 15 octobre de l'an 1623, âgé de 44 ans. Il laissa des commentaires sur l'épître de S. Jacques, qu'on a depuis publiés en 1626 *in-fol.*

D E A.

DEAGEANT de S. Marcellin, (Guichard) mort premier président de la chambre des comptes de Dauphiné en 1639, fut d'abord clerc de Barbin, que le maréchal d'Ancre avoit fait controlleur général des finances. Ce fut M. Arnauld d'Andilli qui fut cause de la fortune de Deageant, en le faisant connoître à M. le duc de Luynes. Il servit utilement ce duc contre le maréchal d'Ancre, & depuis ce temps-là il eut toujours la faveur de M. de Luynes. Il fut aussi en grand crédit auprès du P. Arnoux, jesuite, qui eut en son temps beaucoup d'autorité à la cour de France. Le duc de Luynes se servit de M. Deageant en plusieurs occasions importantes, & lors même que ce dernier eut été obligé de se retirer des affaires, on ne laissa pas de le charger quelquefois de négociations considérables. On dit que Louis XIII voulut, après qu'il fut devenu veuf, lui donner l'évêché d'Evreux ; mais Deageant préfera un second mariage & les intrigues de la politique à l'état ecclésiastique, & aux dignités qu'il pouvoit y posséder. Il rendit cependant, dit-on, quelques services à l'église par son zèle contre les nouveaux hérétiques, ce qui fit dire au cardinal de Richelieu, en parlant à lui-même, *que s'il avoit terrassé l'hérésie, M. Deageant pouvoit se vanter de lui avoir donné le premier coup de pied.* Cependant ce favori fut disgracié, & après quelque temps de prison, il eut ordre de se retirer en Dauphiné. Nous avons de lui des *Mémoires envoyés au cardinal de Richelieu, contenant plusieurs choses particulieres & remarquables, arrivées depuis les dernieres années du roi Henri IV jusqu'au commencement du ministere de M. le cardinal de Richelieu*, c'est-à-dire jusqu'en l'année 1624, que le cardinal de Richelieu fut admis au mi-

nistere. C'est un volume *in-12* qui fut imprimé à Grenoble en 1668, plusieurs années après la mort de M. Deageant, par les soins de M. Adrien de Roux de Morges, conseiller au parlement de Grenoble, petit fils de l'auteur. « Deageant, dit le journal des savans, du 30 » juillet 1668, ne s'est point arrêté dans ses mémoires à » faire le récit des choses qu'on pouvoit savoir d'ail- » leurs; il ne s'est pas mis en peine de faire une his- » toire suivie; mais il a donné seulement une relation » de quelques particularités peu connues, d'intrigues » de cabinet, & d'affaires secretes. » Le P. le Long, dans sa *bibliothéque des historiens de France*, dit que ces mémoires ne contiennent que quelques intrigues passées pendant le séjour de Marie de Médicis à la cour. « L'auteur, ajoute-t-il, s'y attribue souvent la gloire » des évenemens où il n'a eu néanmoins que quelque » part: ses mémoires, quoique curieux, ne donnent » pas une grande idée de la fermeté de celui qui les a » écrits. » Jean-Baptiste le Grain, dans un *Discours* (manuscrit) *en forme d'apologie*, de ce qui lui est arrivé à lui-même en suite de son *Histoire des rois Henri IV & Louis XIII* contenue en deux décades, parle encore plus désavantageusement de M. Deageant, qu'il avoit particuliérement connu. * *Voyez* encore Guy Allard, conseiller du roi, président en l'élection de Grenoble, dans sa *bibliothéque de Dauphiné*, *pag.* 86, & la *préface* même des mémoires de M. Deageant, où l'on prétend que ceux qui ont parlé mal de celui-ci, l'ont fait sans raison, mais on ne le prouve point; & les *mémoires de* M. Arnauld-d'Andilli.

DEALE, château d'Angleterre. Il est sur la côte du comté de Kent, entre les châteaux de Sandovne & de Walmer, & il est destiné, de même que les autres, à la défense d'une grande plage, que les Anglois appellent *les Dunes*. Au reste, Deale est l'endroit où César aborda, quand il passa en Angleterre. * Baudrand.

DEAN (la forêt de) c'est une des principales forêts d'Angleterre, & qui produit le meilleur chêne qu'il y ait au monde pour les vaisseaux. Elle est dans le comté de Glocester, à l'occident de la Saverne, entre cette riviere & la Wye. On compte qu'elle a vingt mille anglois de long & dix de large. Quand le chêne de cette forêt est coupé dans une bonne saison, & qu'il est sec, il est aussi dur que du fer. Il y a dans cette forêt trois centeniers, comme parlent les Anglois; 23 paroisses; & on croit qu'elle a 32000 arpens d'étendue. * *Diction. Anglois.*

DEBERA, ville de Palestine, dans la tribu de Benjamin, dans la vallée d'Achor. * *Josué*, *XV*, 7.

DEBEZ, ou de BEZ, (Ferrand) Parisien, poëte latin & françois, fut un des ornemens de l'université de Paris dans le XVI siécle. Son pere se nommoit *Vallerand* Debez, & étoit attaché à la maison de Lorraine. Ferrand fut également chéri de cette maison, & en particulier du cardinal Jean & de son frere François de Lorraine, chevalier de Rhodes. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans son epître en vers françois, adressée à François de Lorraine, en lui dédiant sa traduction de la cinquiéme églogue de Virgile, & quelques piéces de poësies.

Pour t'honorer (ô prince magnanime!)
Ferai-je mal si je t'offre ma rythme,
Moy qui suis tien: moy qui de mon jeune âge,
Suys escolier, de ton frere tant sage
Mon Mœcenas, monsieur le cardinal,
Le bien aimé du sceptre lilial:
Moy qui suis fils (las mon Dieu quel refrains)
De Vallerand serf des princes Lorrains,
Qui a servi ta haulte seigneurie
Sans blasme aucun, voyre sans tromperie
En tous endroicts?

Debez, après avoir enseigné les humanités pendant six ans au collége de Bourgogne & au collége des Bons Enfans à Paris, exerça la même profession pendant neuf autres années à Nismes, & dans quelque autre ville du Languedoc. Revenu ensuite à Paris, il y professa la rhétorique dans le collége de Calvy & dans celui des Bons Enfans. Il paroît par quelques unes de ses poësies françoises, que le long exercice de ces emplois l'avoit dégouté, & qu'il y eut beaucoup de peine & assez peu de profit: voici au moins comment il s'exprime dans le rondeau suivant:

En régentant je perds mon temps & âge,
Sans espérer icy quelque avantage:
Ceste douleur malgré mes dents je porte,
Donc je voudroys que régence fut morte,
Car dessus moy fait tomber maint orage.
Subornement m'a fait un grand dommage,
Mais faux rapport m'a bien fait davantage.
Voylà comment mon cœur se desconforte
En régentant.
Pour caquetter on me met en la cage,
Puis à midy jé pour mon pasturage
Trois œufs, un pain, du vin avecque eau forte,
Puis un tançon mon pauvre cœur supporte:
Voilà le gain qui navre le courage
En régentant.

Il tient encore à peu près le même langage dans un autre rondeau à un de ses amis qui étoit pareillement professeur. Il y dit qu'il avoit voulu quitter cet emploi, parcequ'on ne pouvoit y acquérir beaucoup d'honneur quand on veut s'en aquitter exactement: qu'il estimoit Cicéron & Virgile, mais qu'il n'y avoit que du temps à perdre à lire & à expliquer Donat. Debez fut fait procureur de la nation françoise le 7 d'avril 1561, & le 23 juin 1571 il fut élu recteur de l'université de Paris. Il étoit alors principal du collége du Plessis, grand archidiacre & chanoine prébendé en l'église de Reims. Il avoit eu cet archidiaconé & cette prébende en 1570. Le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, prétendit être en droit d'en pourvoir: il y eut contestation: l'université intervint dans la cause qui fut plaidée; & le 9 mars 1571 il y eut arrêt favorable à Ferrand Debez. Les abus qui s'étoient introduits parmi les imprimeurs ayant besoin de réforme, Debez alla trouver sur cela M. de la Guesle, procureur général, & les autres premiers magistrats du parlement de Paris, & n'omit rien pour faire rendre à l'université ce qui lui étoit dû; il fit plusieurs réglemens utiles & termina plusieurs disputes survenues entre les écoliers & autres: ce que l'on peut voir dans l'histoire de l'université de Paris. Il ordonna que l'on récitât dans tous les colléges le verset *O Crux ave spes unica*, pour prier le Seigneur qu'il arrêtât la fureur des hérétiques qui vouloient insulter la croix, & surtout renverser la croix des Gastines, qui étoit dans la rue S. Denys. Debez mourut en 1581. Du Boulay rapporte de lui, dans son histoire de l'université, une piéce de vers latins à la louange de ladite université, & contre les Jésuites. Cette piéce finit par ces vers qui concernent l'auteur.

Me puerum docuit, juvenem servavit, adultum
Fovit & affecit semper honore virum,
Meque senem pascit. Dum spiritus hos reget artus,
Officii tanti mens erit ergo memor.

Outre sa traduction de la cinquiéme églogue de Virgile en vers françois, imprimée en 1548 *in-4°*, à Paris chez Wechel, il y a dans le même volume *deux déplorations en forme d'églogues, l'une de feu M. d'Orléans, l'autre de feu M. d'Anguian: avec autres traductions.* Ce duc d'Orléans étoit fils de François I & frere de Henri II, & l'autre étoit François de Bourbon, comte d'Enguien. Les traductions consistent en celles du *Libera*: de quelques épigrammes de Marule & d'Ausone: le rondeau du débat de l'ame & du corps: autre rondeau sur la mort du même comte d'Enguien: les deux rondeaux sur l'emploi de professeur: un autre *aux enfans de Zoïle*: sonnet à la louange des poëtes *qui traduisent les Eneïdes*: de

May & de Pallas : écho à un peintre, tiré d'Ausone : le desir de l'auteur de vaincre l'amour. Les ouvrages de Debez sont, *Institution puérile*, en vers françois, à Charles d'Alonville, Jean & Christophe de Thou, freres, Christophe Bouguier & Gaspard Viallet ses disciples. *Esjouissance de Nismes du présidial établi & du collége nouvellement érigé pour la jeunesse*, imprimé à Avignon 1553 *in* 8°. *Les épîtres héroïques amoureuses aux muses, dédiées à Dieu, Mecœnas, très-libéral, avec l'exposition des noms propres, mise à la fin de chaque épître*, à Paris 1579 *in*-8°. *In omnium regum Franconiæ & Franco-Galliæ res gestas, à Pharamundo primo, ad Franciscum primum, compendium*, à Paris chez Denys Dupré 1577 *in*-4°. Le P. le Long qui cite cet ouvrage dans sa bibliothéque de la France, nomme l'auteur Ferdinand Debez, au lieu de Ferrand. M. de Beauchamp, dans ses recherches sur les théâtres de France, tome 1, page 428, croit que Debez est auteur de la piéce suivante, imprimée à Lyon en 1563 *in*-8° sans nom d'imprimeur : *Eglogue*, ou *Bergerie*, à cinq personnages, contenant les abus du mauvais pasteur, & montrant que bienheureux est qui a cru sans avoir vu. Cette piéce est signée F. D. B. P. & M. de Beauchamp croit que ces lettres initiales signifient Ferrand de Bez, Parisien.

DEBEZIEUX (Balthazard) président en la chambre des enquêtes du parlement de Provence, étoit fils de *Jean-Baptiste* Debezieux, avocat au même parlement. Il naquit à Aix le 24 de juillet 1655. Le 5 mai 1679 il fut reçu en l'office d'avocat du roi au bureau des trésoriers de France, qu'il remplit jusqu'au 11 mai 1686. Il fut assesseur, consul & procureur du pays en 1692. Il fit connoître son attachement pour sa patrie dans cette charge, par la réforme de certains abus qui se commettoient dans les fonctions de divers officiers & domestiques de la communauté, à laquelle il travailla de concert avec ses collegues. Il composa un réglement de soixante-neuf articles, qui fut homologué au parlement le 11 décembre de la même année. Ce réglement a été inséré dans le recueil des privileges & réglemens de la communauté, & imprimé en 1741 : il est communément appellé *le réglement Debezieux*. L'auteur étoit né pour des emplois plus considérables & plus difficiles à remplir. L'étude du droit à laquelle il s'est appliqué toute sa vie, avoit déja fait de lui un grand jurisconsulte ; il mit à profit les lumiéres qu'il acquit dans l'office de président de la chambre des enquêtes du parlement d'Aix, auquel il fut reçu le 13 octobre 1693. Il ne porta jamais aucune opinion qu'il ne la soutînt par les principes de la loi qu'il possédoit parfaitement : il rédigeoit dans son cabinet les questions qu'il avoit jugées au palais, & en a composé quatre gros volumes *in-fol.* tous écrits de sa main ; il a eu soin de joindre aux arrêts rendus sur ces questions les motifs qui l'avoient déterminé dans sa décision. Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1750 en un volume *in-fol.*, comme une continuation de Boniface, arrêtiste du parlement d'Aix, avec lequel il a une liaison naturelle, soit à cause qu'il renferme la jurisprudence d'un parlement que Boniface a recueillie aussi, soit à cause que Debezieux a compilé les arrêts depuis 1692, & que la deuxiéme compilation de Boniface étoit imprimée en 1689. M. Debezieux s'étoit tellement consacré aux devoirs de son état, qu'il employoit un temps très-considérable pour recueillir les questions importantes qui se traitoient à l'audience ou par écrit dans la grand chambre, ou à la tournelle ; il les a aussi insérées dans son ouvrage. Il a fait de même de plusieurs belles consultations dressées par les avocats du parlement, ses contemporains, tels que messieurs Silvecane, Gautier, Audibert, &c. qui tenoient un rang parmi les solides lumieres du barreau. La réputation de son intégrité faisoit aussi qu'on s'adressoit à lui pour la décision des affaires les plus importantes de la province, où on le choisissoit pour arbitre ; il a aussi rendu des services importans à plusieurs personnes les plus distinguées, comme à M. le prince de Lorraine, M. le maréchal de Villars, &c. Ils avoient tant de confiance en ses lumiéres, qu'ils s'en remettoient entiérement à lui pour les contestations qu'ils avoient avec leurs communautés. M. l'archevêque d'Aix (Cosnac) MM. les évêques de Marseille (Vintimille), & de Toulon (Chalucet), faisoient la même chose. Comme il avoit une grande piété, & qu'il aimoit les pauvres, il se chargeoit volontiers de finir leurs procès. Ils avoient recours à lui sans peine, & en étoient reçus avec beaucoup de bonté. Il s'étoit acquis la bienveillance de la cour ; elle le commettoit ordinairement avec M. Lebret, premier président & intendant en Provence, pour juger & terminer en dernier ressort les affaires particulieres qu'ils jugeoient à propos de tirer de la jurisdiction ordinaire. De ce nombre fut une affaire arrivée à S. Remy en Provence, au mois de décembre 1718. M. Debezieux la décida avec des assesseurs, par un jugement souverain rendu le 19 avril 1719, à l'occasion duquel il reçut des marques d'approbation de la cour. L'année 1718 il fut un des commissaires nommés avec M. le maréchal de Villars, pour examiner l'usage qu'on faisoit des revenus de la ville de Marseille. Il mourut à Aix le 22 de mai 1722, universellement regretté. Le 21 mars 1719 il s'étoit démis de sa charge en faveur d'*Alexandre* Debezieux son fils, qui n'avoit encore que 19 ans : il s'étoit réservé cinq ans. * Extrait d'une lettre de M. Eyriés, avocat d'Aix, qui a été communiquée.

DEBIR, ville de la tribu de Juda, *cherchez* DABIR.

DEBORA, nourice de Rebecca. Il faut consulter la *Genèse*, *c.* 35, *v.* 8. * Torniel, *A. M.* 2304, *n.* 4.

DEBORA, femme de Lapidoth, prophétesse, jugeoit le peuple Hébreu l'an 2750 du monde, & avant J. C. 1285. Jabin, roi des Chananéens, avoit tenu durant vingt-ans les Israélites dans l'esclavage : elle conseilla au juge Barach de mettre sur pied dix mille hommes des tribus de Nephtali & de Zabulon, avec lesquelles il délivra sa nation de la servitude, & défit ses ennemis. Jabin leur avoit opposé Sisara, à la tête d'une puissante armée ; mais toutes ses troupes frapées d'épouvante, prirent la fuite, & le général fut tué par Jaël, femme de Habert Cinéen. Après cette victoire, Debora chanta un excellent cantique pour en remercier Dieu. S. Ambroise croit qu'elle étoit veuve. Le même pere, S. Augustin & S. Jerôme tiennent, qu'elle étoit juge & chef ; & les autres, qu'elle n'étoit que juge. On poura consulter sur cette difficulté Salian, sous l'an 2723 du monde. * Petau, *l.* 9 *de doctr. temp.* Possevin, Genebr. *chron. c.* 23. Riccioli, *tom.* 1 *chron. refor. l.* 6, *c.* 8. Cappel. Usser, *in annal.*, *&c.*

DEBORA, femme de Rabbi Joseph Ascaliel, Juif Romain, vivoit au commencement du XVII siécle. Cette femme s'étant appliquée à la poësie italienne, a traduit quelques piéces hébraïques en italien, comme l'*habitation des demandans*, de R. Moyse de Rieti, ouvrage moral, imprimé à Venise en 1602 & 1609. Elle a aussi traduit en vers italiens quelques autres opuscules du même Rabbin. * Bartolocci, *biblioth. rabb.* Du Pin, *hist. des Juifs, depuis J. C. jusqu'à présent, édit. de Paris* in-12 1710.

DEBREZYN, ville de la haute Hongrie, dans le comté de Zabotcz, entre le grand Waradin & Tokai, environ à douze lieues de l'une & de l'autre. Elle a été presque ruinée par un incendie le 17 juillet 1719, qui consuma en peu de temps 260 maisons des principales de la ville. * Mati, *diction.*

DEÇA, *cherchez* DEZA.

DECALITRON, monnoye des Egynetes, qui valoit dix oboles d'Egine, & seize Attiques. * Frid. Gronov. *l.* 3 *de pecun. veter.* 3.

☞ DECAN, pays d'Asie situé en la presqu'isle des Indes deça le Gange. Il a Orixa à l'orient ; la mer des Indes au couchant ; le royaume de Bisnagar au midi, & du côté du septentrion, il tient aux états du Mogol,

dont il fait partie. Ce pays formoit autrefois un royaume qui avoit son souverain indépendant; mais il a été conquis l'an 1600 par le grand Mogol; & depuis ce temps le Decan n'est plus qu'une des provinces de l'empire du Mogol, & n'a plus d'autre souverain que l'empereur de l'Indostan. Le Décan est divisé en huit *Sarcars*, ou provinces, & en soixante-dix-neuf *Parganas*, ou gouvernemens, dans l'étendue d'une province. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DECAPOLIS, canton de la Palestine, qui faisoit partie de la Galilée, près du Jourdain, & de la mer de Tiberiade. Il étoit ainsi appellé, parcequ'il y avoit dix principales villes, savoir 1. Scythopolis, qui en étoit la capitale & la plus grande. 2. Tarichée. 3. Tiberiade. 4. Jotapat. 5. Bethsaida. 6. Capharnaüm. 7. Corozaim. 8. Gamala. 9. Gerasa ou Gaddor. 10. Lippon. Baudrand leur donne d'autres noms, dumoins à la plupart. Les voici: 1. Cesarée de Philippe. 2. Asor. 3. Cedès de Nephtali. 4. Sepher. 5. Corasim. 6. Capharnaüm. 7. Bethsaida. 8. Jotapat. 9. Tiberiade. 10. Bethsan, qui est Scythopolis. Toutes ces villes étoient grandes & fortes, situées aux environs de la mer de Galilée. L'évangile rapporte, que J. C. ayant passé la mer, & étant venu dans le pays des Gergeseniens, il délivra deux possedés, qui étoient si furieux, que personne n'osoit approcher du chemin où ils se tenoient, & que tous les lieux d'alentour en étoient dans l'épouvante. Ces esprits troublés & tourmentés par la présence du Sauveur, sortirent de certains tombeaux où ils faisoient leur demeure, & le prierent que puisqu'ils étoient obligés de quitter les corps de ces deux hommes, il leur permît du moins d'entrer dans les pourceaux qui paissoient près de là. Le Seigneur leur permit, & les pourceaux se précipiterent du haut des rochers dans la mer. (*Matth. VIII* 28.) Il en est aussi parlé dans S. Marc, avec cette différence, qu'il n'est fait mention que d'un possedé, peut-être qu'il étoit plus furieux & plus à craindre que l'autre, ou qu'il se distingua de son compagnon, en ce qu'après sa guérison, il voulut suivre J. C. ce que le Seigneur ne lui permit point, lui ordonnant de s'en aller dans sa maison retrouver ses parens, & leur témoigner les grandes graces qu'il avoit reçues. Il le fit, & commença à publier en Décapolis les merveilles que Jesus avoit opérées en sa personne, dont tout le monde ravi en admiration se mit à benir Dieu. Le Seigneur fit encore un autre miracle dans ce même pays. On lui présenta un homme sourd & muet, qu'il guérit en lui mettant les doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue. * *Marc. VII*, 31. Baudrand, *dict. géograph.*

DECAPOLIS, contrée de l'Asie mineure, faisant partie de la Cilicie & de l'Isaurie, ainsi appellée de dix principales villes, qui y étoient; savoir, 1. Germanicopolis. 2. Titiopolis. 3. Domitiopolis. 4. Zenopolis. 5. Neapolis. 6. Claudiopolis. 7. Irenopolis. 8. Diocésarée. 9. Lausade. 10. Dalisande. Il ne paroît pas nécessaire d'avertir, que ces mots: *Germanicopolis*, *Titiopolis*, *&c.* signifient *ville de Germanicus*, *ville de Titus*. On pouroit leur donner une terminaison françoise, *Germanicople*, *Titiople*, comme on dit, *Constantinople*, *Andrinople*.

DECAPOLIS: il y avoit une province d'Italie, qu'on nommoit ainsi vers l'an 700 de J. C. La capitale étoit Ravenne, comme il paroît par les lettres du pape Gregoire II. On la nommoit auparavant *Pentapole*. * Lucas Holstenius. Baudrand.

DECE (*Gnæus Messius Quintus Trajanus Decius*) étoit né à Bubalie, bourg du territoire de Sirmich dans la basse Pannonie. On apprend de Jornandès, que Déce commandoit dans la Dace, sous le regne de Philippe. Les révoltes des troupes dans la Mésie furent l'occasion de son élevation à l'empire. Philippe se confiant également à sa fidélité & à sa prudence, lui donna commission d'aller soumettre les rebelles: mais au lieu de le faire, il se joignit à eux, & rentra presqu'aussitôt en Italie avec une nombreuse armée, devant laquelle les troupes de Philippe ne purent tenir. La mort de ce prince & de son fils assura l'empire à Déce, qui aussitôt déclara Césars ses deux fils, Q. Herennius Etruscus Messius Decius, & C. Valens Hostilianus Messius Quintus, qu'on appelle communément *Hostilien*. On ne fait si ce fut le zèle que Déce fit paroître contre les chrétiens, qui le rendit agréable au peuple; mais tous les historiens, qui à la vérité sont en petit nombre, parlent avantageusement de lui; & il est vrai qu'il donna un grand exemple de modération, en renouvellant la charge de censeur, dont l'autorité étoit presque égale dans Rome, à celle de l'empereur, en faveur de Valerien Priscus, frere de Philippe, & gouverneur de Macédoine, qui voulut d'abord lui disputer l'empire; mais quoiqu'il eût mis les Goths dans ses intérêts, il ne put faire aucune entreprise considérable, & fut enfin tué. M. Aufidius Perpenna Licinianus, autre tyran, soutint si peu la dignité impériale, qu'on a conservé à peine son nom. Pour Jotapien ou Papien, qui s'étoit déclaré empereur en Syrie sous le regne précédent, sa tête fut un des premiers présens qu'on fit à Trajan Déce. Il n'y eut rien de remarquable pendant toute la premiére année de son regne, & la tranquillité de l'empire lui permit de demeurer plusieurs mois à Rome; mais la persécution qu'il fit aux chrétiens, & qui est comptée pour la septiéme par Orose, lui attira la colere du ciel; les Goths pénétrerent dans l'empire, & y firent de grands ravages. Le jeune Déce, qui alla le premier à leur rencontre, eut le malheur d'être tué; & son pere voulant forcer les barbares au-delà d'un marais, s'y engagea imprudemment, & périt après un an & demi de regne. Comme il est certain que sa mort arriva au mois de décembre de l'an 251, on voit qu'il faut placer le commencement de son regne au milieu de l'année 249. En allant combattre les Goths, il avoit laissé à Rome son second fils, dont quelques auteurs ont fait un tyran, à qui ils donnent le nom de Valens. Il eut pour successeur Q. Trebonianus Gallus. * Aurelius Victor, *epit. de Cæsar.* Orose, *lib.* 7, *cap.* 21. Eusebe, *hist. liv.* 6, *ch.* 32, 34, &c. Banduri, *numism. imper. Rom.*

DECE (*Quintus Herennius Etruscus Messius Decius*) fils du précédent, fut fait César vers la fin de l'année 249, & l'an 251 son pere l'associa à l'empire. Il prit alors le commandement de l'armée contre les Goths, & les poussa assez vivement, mais il fut tué dans une rencontre. * *Consultez* les auteurs cités ci-dessus.

DECEBALE, roi des Daces, prince sage, habile & vaillant sur la fin du premier siécle, soutint heureusement la guerre contre l'empereur Domitien, & défit deux de ses généraux, Oppius Sabinus & Cornelius Fuscus. Depuis, Trajan étant parvenu à l'empire l'an 98, remporta une victoire sur Décébale, qui demanda la paix. Il l'obtint de l'empereur & du sénat, par des ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Rome. Mais il reprit les armes, & sollicita les princes voisins à se soulever contre les Romains; ce qui obligea Trajan de se mettre en campagne l'an 102. Décébale se voyant trop foible pour résister à un si puissant ennemi, se tua lui-même l'an 106. La premiére victoire de Trajan sur ce roi de Dace, fut remportée l'an 103 selon Eusebe, bien que Scaliger s'efforce de prouver par certaines inscriptions qu'il rapporte, que ce fut l'année précédente. On a un grand nombre de médailles frapées en mémoire de la premiére & de la seconde expédition de Trajan contre les Daces. * Dion, *l.* 68. Suetone, *en Domitien chap.* 6.

DECEMBER (Obertus) fils d'*Anselme*, & pere d'*Ange* & de *Pierre* December, étoit un savant Italien, qui a vécu dans le quatorziéme siécle & dans le suivant. Il fut disciple d'Emanuel Chrysoloras, & ensuite secrétaire de Pierre de Candie, évêque de Novare, lequel fut élu pape en 1409, & prit le nom d'Alexandre V. December fut recherché de Jean-Marie Visconti, duc de Milan, qui le prit à son service en qualité de secré-

taire. December lui a adressé un traité de la république en quatre livres. Il adressa aussi à son fils *Candide* December, un traité *De Candore*, & un autre *De Modestia*, à son troisiéme fils *Modeste* December. Obertus a laissé de plus deux dialogues concernant la philosophie morale, & un abrégé de l'histoire Romaine qui fut achevé & perfectionné par son fils P. Candide December. Il a laissé pareillement diverses harangues, & en a traduit plusieurs de Démosthene & de Lysias, & les lettres de Démosthene & de Platon. Il entreprit aussi une version de dix livres de la république de Platon; mais n'ayant pu l'achever, son fils *Pierre* la reprit en entier, & la conduisit à sa perfection.

DECEMBER (Ange) *fils du précédent*, & frere de P. Candidus December, étoit né à Vigevano dans le duché de Milan. Il s'est distingué par ses talens, & surtout par sa connoissance des lettres latines. Les ducs de Milan l'envoyerent auprès du pape Jules II pour leurs affaires, & December obtint l'estime de ce pape & de ses maîtres. Vers 1462, il présenta à Pie II sept livres *de Politia litteraria*, où l'on dit qu'il y a beaucoup d'érudition & d'agrément. On lit dans l'*Athenæum eruditorum Mediolanensium* de Philippe Picinelli, & dans le *Musæum Novariense* de Lazare-Augustin Cotta, que cet ouvrage fut enlevé de la bibliothéque du Vatican en 1527, temps auquel l'armée de l'empereur occupoit Rome. Cet ouvrage a paru pour la premiere fois, non en 1527, à Basle, comme le dit Cotta, mais à Augsbourg en 1540 *in-fol.* On en a une seconde édition donnée par Augustin Curion, à Basle, 1562, *in-8°*, & dédiée à Alfonse II duc de Ferrare. Dans le prologue du quatriéme livre, December dit qu'étant jeune, il avoit composé & présenté au pape Pie II un livre *De religionibus & ceremoniis*; qu'ensuite il avoit fait un poëme en cinq livres *De matronali œconomico*, & un autre *De vita & morte divi Caroli*; ce prince Charles étoit fils de Jean II, roi d'Espagne, & mourut en 1461. Quelques uns attribuent au même December des notes sur Ausone. * Ces deux articles sont extraits de l'ouvrage de Jean-Albert Fabricius, intitulé: *Bibl. mediæ & infimæ latinitatis*: voyez le liv. IV ou t.II p.47 & 51.

DECEMBER (Petrus Candidus) fils d'*Obertus*, & frere d'*Ange* December, dont nous parlons dans les articles précédens, naquit à Pavie, l'an 1399. Il fut secrétaire des brefs sous le pape Nicolas V, vers l'an 1450, & succéda à son pere Obertus December dans l'emploi de secrétaire des ducs de Milan. December eut beaucoup de part dans les bonnes graces du pape Nicolas V & des princes d'Italie qui aimoient les lettres. Ce fut à la priere de ce pape qu'il entreprit la traduction d'Appien Alexandrin, & il lui en dédia les premiers livres; le reste de cette version, il l'adressa à Alfonse V roi d'Aragon, & roi de Naples premier de ce nom. Cette version d'Appien a paru dès 1472, à Venise, & il y en a eu depuis plusieurs autres éditions, dont on peut voir le dénombrement dans la *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, lib. IV. Candidus December fut très-aimé de Philippe-Marie Visconti. Il a écrit la vie de ce prince, qui a été imprimée à Milan en 1630, *in-fol.* avec d'autres écrits de George Merula, & de Paul Jove. François Sforce, aussi duc de Milan, fit de grands biens à Candidus December, qui mourut à Milan en 1477 dans un âge fort avancé. Son épitaphe, qui est dans l'église de S. Ambroise, marque qu'il avoit composé cent vingt-sept différens ouvrages. On trouve un détail fort exact de tous ceux que nous avons de lui dans l'*Histoire typographico-littéraire de Milan*, par M. Saxi, p. 292. Nous y renvoyons ceux qui seront curieux de les connoître en détail. C'est par erreur, qu'aux pages 454 & 550, de la version d'Appien, par December, édition de Mayence 1529 *in-4°*, on a interprété par *Publius*, la lettre P qui se trouve au commencement du nom de notre December. Cette lettre signifie *Petrus*, comme le nomment Paul Jove, Vossius, MM. Muratori & Fabricius, & en particulier M. Saxi, dans son *Histoire typographico-littéraire de Milan*. * Voyez M. Fabricius, & Saxi dans les ouvrages cités plus haut.

DECEMBRE, mois de l'année, ainsi appellé, parcequ'il étoit le dixiéme depuis le mois de mars, qui étoit anciennement le premier de l'année. Comme on avoit donné au mois de juillet, appelle anciennement *sextilis*, le nom de *Jules-César*: & au mois d'août celui d'*Auguste*, les flateurs de l'empereur Commode, voulurent donner celui d'*Amazone* au mois de décembre, à cause d'une maîtresse qu'il avoit, & dont il portoit dans un anneau le portrait où elle étoit peinte en Amazone; mais ce nom n'eut pas le même sort que celui d'août & de juillet, pour les mois ausquels on les avoit donné; & celui de décembre lui est demeuré, quoiqu'il soit à présent le douziéme mois de l'année. * Ælius Lampridius, *in vita Commodi.*

DECEMVIRS, magistrats de Rome qui eurent soin de composer les loix des douze tables. Cette ville souffroit beaucoup, à cause de l'obscurité & du petit nombre des loix faites du temps de ses rois. Hermodore, natif d'Ephèse, qui étoit pour lors exilé en Italie, conseilla aux Romains d'envoyer des ambassadeurs à Athènes, & dans les autres villes les mieux policées de la Gréce, pour apprendre leurs coutumes. On suivit ce conseil, & de ces loix étrangeres, on composa celles des douze tables, l'an 303 de Rome. Trois ans après, ces magistrats ayant commis plusieurs violences, & ne voulant pas quitter d'eux mêmes la magistrature, ils furent déposés par force. Ce fut principalement à l'occasion de cet Appius Claudius, qui se fit adjuger Virginie pour esclave: ce qui porta son pere à la tuer de sa propre main. *Voyez* au mot CONSULS, dans la table chronologique, celle des DECEMVIRS. Ces decemvirs étoient différens des militaires. Dans la suite on établit des décemvirs pour garder les livres des Sibylles, pour lesquels les Romains avoient une grande vénération. Quand il arrivoit quelque malheur à la république, ou quelque nouveau prodige qui méritoit d'être expié, le sénat ordonnoit à ces décemvirs de consulter ces oracles. Les décemvirs exécutoient religieusement cet ordre, & ils alloient faire leur rapport au sénat, qui sur cela ordonnoit des sacrifices & des cérémonies. *Voyez* JEUX SECULAIRES & LIVRES DES SIBYLLES. Ce nom a encore été donné à d'autres magistrats ou officiers publics. Il y avoit des *decemvirs* pour conduire & régler des colonies; des *decemvirs*, entre ceux qui avoient soin de préparer les festins que l'on faisoit en l'honneur des dieux, appellés *Epulones*; des *décemvirs* pour juger les causes des particuliers; des *Décemvirs* pour les sacrifices. * Tite-Live, *l.* 3. Denys d'Halicarnasse, *antiq. Rom. l.* 10. Florus, *l.* 1, *c.* 24. Cicero, *l.* 2, *de fin.* Dacier, *remarques sur Horace*, *carmin. l.* 5.

DECENTIUS (Magnus) étoit frere de Magnence, qui se fit saluer empereur en 350, & qui fit mourir l'empereur Constans. Ce Decentius qui avoit été créé César par son frere, eut le commandement des troupes dans les Gaules, où il n'eut pas plus de bonheur que Magnence dans l'Illyrie. Il fut battu par Chnodomaire, roi des Allemans, & chassé de Trèves par un nommé Pœmenius. Enfin ayant appris que son frere battu par tout, & contraint de rentrer dans les Gaules, après la perte d'une derniere bataille à Vienne, s'étoit tué de désespoir à Lyon le 11 août 373, il se pendit à Sens le 18 du même mois. Fesch a donné une médaille, où on l'appelle Auguste; mais on ne peut assurer qu'elle soit ancienne. * Aurel. Victor, *epit. Cæsar.* S. Jérôme, Eusebe. Idatius, *en la chron.* Socrate, *l.* 2, *c.* 7. Zozime, *l.* 2, *sur la fin.* Eutrope, &c.

DECIANUS (Tiberius) jurisconsulte célébre, étoit d'Udine, ville dans le Frioul. Il fit de grands progrès dans le droit, & enseigna depuis l'an 1549 jusqu'en 1581, qu'il mourut âgé de 73 ans. Decianus enseignoit en même-temps que Marcus Mantua, & Jacques

Menochius. Il composa cinq volumes de consultations, deux intitulés *Tractatus criminales*, *&c.* Son corps fut enterré dans l'église des carmes de Padoue, où l'on voit son éloge. * Jacques-Philippe Thomasini, *part.* 1, *élog. &c.*

DECIMES. On appelle ainsi les deniers que le clergé de France leve ordinairement ou extraordinairement sur les ecclésiastiques de ce royaume. Elles sont différentes des dixmes qui se prennent par les ecclésiastiques sur les fruits de la terre, & quelquefois même sur le bétail & sur la volaille : néanmoins on a donné quelquefois le nom de dixme, à la subvention que l'on nomme aujourd'hui décime, témoin la dixme SALADINE, *dont nous parlerons plus bas*. Dès le commencement de la monarchie, les rois de France faisoient des levées même ordinaires sur le clergé ; car Grégoire de Tours (*liv.* 3, *c.* 24) rapporte que Théodebert, fils de Théodoric, roi d'Austrasie, & petit-fils de Clovis, déchargea les églises d'Auvergne, de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même Grégoire de Tours nous apprend que Thierri, roi de Metz, & petit-fils de Clotaire I, affranchit le clergé de Tours de toute sorte d'impositions ; mais (*l.* 4, *c.* 2.) il dit que Clotaire, roi de Soissons, & fils de Clovis, voulut prendre le tiers du revenu des églises de son royaume, & qu'Injuriosus, évêque de Tours, lui fit changer de dessein. Dans le VIII siécle, Charles *Martel* prit une partie du bien des églises, & sur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour la donner en récompense à ses gens de guerre. (*Pasquier*, *recherch. l.* 3) Sous la seconde race de nos rois, il ne s'est fait qu'une seule levée extraordinaire sur le clergé en 877. Alors Charles *le Chauve*, roi de France & empereur, ayant résolu d'aller secourir le pape Jean VIII contre les Sarasins qui ravageoient les environs de Rome, imposa un tribut sur les ecclésiastiques. (*Fauchet*, *liv.* 10.) Mais, comme nous l'avons remarqué, le clergé payoit tous les ans des subventions ordinaires, en faisant un don au roi dans l'assemblée du parlement ou des états.

Voici à peu près ce qui s'est passé à l'égard du temporel des églises du royaume, pendant les deux premieres races de nos rois. Les levées ordinaires & extraordinaires que les rois firent en ce temps-là sur les ecclésiastiques, n'eurent le nom ni de dixmes, ni de décimes. Ces mots, en cette signification, ne furent connus que dans la III race sous le regne de Philippe *Auguste*, & au temps des guerres de la Terre-Sainte. Le roi Louis *le Jeune*, fit une levée sur le clergé vers 1147, pour fournir à la dépense de la croisade ; mais elle n'eut point le nom de décime. En 1188, le roi Philippe *Auguste* assembla à Paris les états, dans lesquels il fut ordonné qu'on leveroit sur les ecclésiastiques, le dixiéme d'une année de leur revenu ; & sur les laïcs, qui ne feroient point le voyage, le dixiéme de leurs biens. Cette levée fut appellée la *dixme Saladine*, du nom de Saladin, soudan d'Egypte, qui avoit chassé les chrétiens de Jérusalem, & presque de toute la Terre-Sainte. Depuis ce temps-là toutes les impositions mises sur le clergé furent nommées *Décimes*, quoiqu'elles ne fussent pas du dixiéme du revenu des ecclésiastiques. Du Haillan dit qu'en 1204 il se fit encore sous Philippe *Auguste* un second voyage d'outre-mer, & une levée du vingtiéme de tous les revenus du clergé ; mais pendant le regne de S. Louis, il y eut treize décimes en vingt ans ; & sous Philippe *le Bel*, vingt-une décimes en vingt-huit ans. Il s'en trouve aussi presque dans tous les regnes depuis Philippe *Auguste*. Comme on publioit des croisades non-seulement contre les infidéles, mais encore contre les hérétiques ou autres excommuniés, on étendit aussi les décimes à ces croisades. Ainsi en 1226, le pape Honorius III accorda une décime à Louis VIII, apparemment pour la guerre contre les Albigeois. Urbain IV en permit une à Charles d'Anjou, pour la guerre contre Mainfroi ; & après les *vêpres Siciliennes*, Martin IV en accorda une pour la guerre contre Pierre d'Aragon. Les rois de leur côté permirent aussi aux papes de faire des levées sur le clergé de France, pour leurs guerres contre les ennemis de l'église. Ainsi Philippe *Auguste* accorda une aide à Innocent III, pour la guerre contre l'empereur Othon IV, & Philippe *le Bel* consentit que le pape Jean XXII levât deux décimes pour la guerre contre Louis de Baviere. Les nécessités de l'état furent encore un motif suffisant pour autoriser les levées des décimes. Ce fut pour ce sujet que le pape Clément VI en accorda deux au roi Philippe *de Valois*, en 1340. Depuis, en 1516, Léon X permit à François I de lever une décime pour un an sur le clergé de France, pour employer à la guerre contre le Turc, suivant le dessein que le roi en avoit pris. On dressa pour lors une taxe de chaque bénéfice, qui est au-dessus de la dixiéme partie du revenu ; & ce département de l'an 1516 a toujours été suivi jusqu'à présent. Depuis ce temps-là, il y a eu plusieurs levées faites sur le clergé de France, sans consulter le pape ; & en 1527 le clergé fournit 130000 liv. pour la rançon de François I. En 1534 le revenu des ecclésiastiques fut partagé entre le roi & le clergé. En 1551, le clergé offrit & paya une somme considérable. En 1557 les receveurs des décimes furent créés en titre d'offices, & pour leurs gages on augmenta les décimes d'un sol pour liv. ce qui prouve qu'il y avoit alors des décimes ordinaires. Depuis le contrat de Poissi fait en 1561, les levées sur le clergé au profit du roi, ont été continuelles. Par ce contrat le clergé s'obligea à payer au roi 130000 livres par an pendant six ans ; & de plus, à le remettre en possession de ses domaines, de ses aides & de ses gabelles, engagées à l'hôtel de ville pour 630000 livres de rentes, faisant 7560056 livres de principal, qu'il promit de racheter dans dix ans. Les receveurs des décimes, supprimés depuis le contrat de Poissy, furent rétablis par édit du mois de janvier 1572 : puis en 1573, le clergé en ayant obtenu de nouveau la suppression, obtint un édit portant création de receveurs des décimes dans chaque diocèse, à la nomination des évêques. En 1580 le clergé assemblé à Melun, fit un contrat, par lequel il s'obligea encore à fournir au roi 130000 livres par an pendant six ans. Cette levée fut renouvellée en 1586 pour dix ans, & a continué depuis de dix ans en dix ans : c'est ce qu'on appelle *décime ordinaire*.

Les chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem furent compris en la décime de 1515 sous le nom de Rhodiens, parceque leur grand-maître tenoit alors son siége à Rhodes : ils furent aussi compris au contrat de Poissi en 1561 & aux autres suivans ; & parcequ'ils prétendoient être exempts en vertu de leurs priviléges, il y eut long-temps procès entr'eux & le clergé au conseil, jusqu'en l'année 1605, qu'ils s'obligerent à contribuer aux décimes, & leur taxe fut réduite à 28000 livres.

Les Jésuites ont été soumis aux décimes, pour les bénéfices unis à leurs colléges.

Depuis le contrat de Melun en 1580, la décime étant établie comme une levée réglée & ordinaire, & le roi ne pouvant s'en servir, parcequ'elle étoit employée au payement des rentes constituées sur l'hôtel de ville, a demandé au clergé d'autres secours. Ce sont les *subventions extraordinaires*, qui, d'abord n'ont été accordées qu'en de grandes occasions, & depuis à toutes les assemblées du clergé. En 1621, à l'occasion de la guerre contre les prétendus réformés, le clergé consentit à une nouvelle création d'offices, dont la finance fut au profit du roi. En 1628 le roi obtint un bref du pape Urbain VIII, pour exhorter le clergé à l'aider pour les frais du siége de la Rochelle, & le clergé donna trois millions. Ces sortes de *subventions* ou *dons gratuits*, sont enfin devenus ordinaires, & ont été accordés par toutes les assemblées du clergé de cinq ans en cinq ans ou environ, & pour des sommes plus ou

moins grandes, suivant les besoins de l'état. * Patru, *traité des décimes.* L'abbé Fleuri, *institution au droit ecclésiastique.* * Voyez aussi les *Preuves des libertés de l'église Gall.* ch. 22, 39.

DECIO (Bertrand de) cardinal, *cherchez* DEUX.

DECIUS ou DECIENS, famille très-considérable à Rome, a eu plusieurs consuls, & quelques autres grands hommes, qui se sont particulierement distingués en se dévouant à perdre la vie pour l'avantage de leur patrie. Cette famille étoit plébéienne: & Juvenal en parle ainsi,

Plebeiæ Deciorum *animæ, plebeïa fuerunt*
Nomina: pro totis legionibus hi tamen, & pro
Omnibus auxiliis, atque omni plebe Latina,
Sufficiunt Diis infernis, Terræque parenti.

Le nom des Déciens se trouve aussi dans quelques inscriptions. * Tite-Live, *liv.* 7, 8 *&* 10. Valere Maxime, *lib.* 5, *cap.* 6, *ex.* 5 *&* 6. Polybe, *liv.* 2. Diodore de Sicile, *liv.* 12. Aurelius Victor, *des hommes illust. c.* 26, 27. Pline, *l.* 22, *c.* 25 *& l.* 29, *c.* 2. Cicero, *in Tuscul. & l. de fin. de natura Deor. pro domo sua, &c.* Florus, *l.* 1, *c.* 14. Tacite, *l.* 3, *annal. &c.*

DECIUS MUS (P.) consul Romain, donna des marques de son courage en diverses occasions. En 411 de Rome, & 343 avant Jesus-Christ, n'étant que simple tribun dans l'armée, il tira le consul Cornelius d'un pas désavantageux, & contribua à la victoire remportée sur les Samnites. Depuis étant consul, l'an 414 & 340 avant Jesus-Christ, avec Manlius Torquatus, il se dévoua aux dieux infernaux pour sa patrie, dans la bataille donnée contre les Latins. Les Romains la gagnerent, & Decius Mus y fut tué. Les consuls avoient résolu que celui des deux dont l'aile seroit ébranlée, se dévoueroit pour le salut de l'armée. Celui qui se dévouoit, s'étant revêtu de ses habits de cérémonie, mettoit ses deux pieds sur un javelot, ayant la tête couverte, & haussant la main droite à la hauteur du menton, il prononçoit à haute voix de certaines paroles que lui suggéroit le pontife. Ensuite s'armant de toutes piéces, il se jettoit dans le fort de la mêlée, & les soldats éblouis par la superstition croyoient le voir plus grand & plus vénérable. Ce consul laissa P. Decius Mus, qui fut grand pontife, & quatre fois consul, dans les années 442, 446, 457 & 459 de Rome 312, 308, 297, 295 avant J. C. La premiere année il prit quelques places dans la Toscane. Pendant son troisiéme consulat, il défit les Samnites, puis ceux de la Pouille près de Bénévent; & dans son dernier consulat s'opposant aux Gaulois joints aux Toscans & aux Samnites, il se dévoua aux dieux infernaux, animé de la même superstition, qui avoit couté la vie à son pere. Mais cette générosité eût été inutile aux Romains sans l'arrivée de Scipion & de Martius. Cette maniere de se dévouer pour le salut de la patrie, fut encore fatale à P. Decius Mus, fils de ce dernier, & consul en 475 de Rome, & 279 avant J. C. P. Sulpicius Averio y fut tué avec cinq mille Romains, dans la bataille donnée contre Pyrrhus, qui y fut blessé, & qui y perdit vingt-mille hommes.

DECIUS, empereur, *voyez* DECE.

DECIUS (Lancellot) jurisconsulte, qui vivoit dans le quinziéme siécle, étoit de la famille des Decius, qui ont tiré leur nom & leur origine d'un village du Milanez nommé *Decio*, ou plutôt *Dexio*, & qui dans la suite s'étant établis à Milan, conserverent le nom de *Decii.* Les prédécesseurs de Lancellot & lui, ont vécu à Milan plus de trois cens ans avec beaucoup d'honneur, & ils y ont occupé des emplois considérables. *Tristan*, pere de Lancellot & de Philippe Decius, passa presque toute sa vie au service & à la cour des fils de François Sforce, duc de Milan. Lancellot étudia sous Alexandre Tartagni, & peu de temps après ayant été élevé au doctorat, il enseigna le droit civil à Pavie & à Pise avec une grande réputation. Il mourut à Pavie en 1500, & fut inhumé dans l'église de S. Jacques, desservie par les freres mineurs de l'étroite observance. On lui fit cette épitaphe. *Hîc jacet Lancellotus Decius in Ticinensi gymnasio interpres. Prope Hieronymum Tortum situs est.* * Taisand, vies des jurisconsultes, édition de 1737, *in*-4°, page 155.

Jean-Albert Fabricius qui parle aussi de Lancellot Decius dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, livre IV, tome II, page 54, dit d'après Gesner, que ce jurisconsulte a écrit sur tout le droit civil des commentaires qui sont imprimés. Le même nomme au même endroit, d'autres écrivains du nom de Decius, tels que 1. Josse-Louis Decius, Allemand, comte de l'empire, secrétaire de Sigismond, roi de Pologne, de qui l'on a un traité *De vetustatibus Polonorum*, un autre, *De Jagellonum familia*, & trois livres *De regis Sigismundi temporibus*, le tout imprimé ensemble à Cracovie, en 1521, *in fol.* & réimprimé dans la collection des écrivains de l'histoire de Pologne, par Jean Pistorius, à Basle, 1582, *in-fol.* tome II, 2. Conrad Decius, secrétaire de Ferdinand, duc d'Autriche, qui revit les annales d'Autriche, écrites par Ghérard de Roo, depuis 1273, jusqu'en 1519 en douze livres, & les publia après la mort de l'auteur, en 1592, *in-fol.* & qui les traduisit aussi en allemand, & les fit ainsi imprimer à Augsbourg en 1611, *in-fol.* Ces mêmes annales ont paru de nouveau en latin à Hall en Saxe, en 1709, *in*-4°.

DECIUS (Philippe) célébre jurisconsulte de Milan, où il naquit en 1454, étoit fils *naturel* de *Tristan* de Dexio, & frere de Lancellot Decius, qui étoit très-savant dans le droit, & sous lequel il étudia à Pise. Il eut pour professeur Jason, Barthélemi Socin, Jérôme Zanetin, & d'autres grands hommes, sous lesquels il se rendit très-habile dans la jurisprudence civile & canonique. Ensuite n'étant encore âgé que de 21 ans, il obtint la chaire des instituts à Pise, & se retira à Pavie, où il professa. L'empressement qu'il eut de soutenir les décisions du concile de Pise, lui fut fatal: On pilla sa maison à Pavie, & il se vit contraint de se retirer en France, où il s'arrêta deux ans à Bourges. Depuis, le roi Louis XII l'appella à Valence; & pour l'y arrêter avec honneur, il lui donna une charge de conseiller au parlement. Mais quelque tems après l'amour de la patrie fit retourner en Italie Decius, qui mourut à Sienne l'an 1535, âgé de plus de quatre-vingts ans. Nous avons ses ouvrages de diverses éditions. *Consil. jurid. lib. IV, comm. in regul. juris super* 1 *&* 2, *ff. ret. Et super* 1 *&* 2, *cod. &c.* Il ne laissa qu'une fille *naturelle*, mariée à un bourgeois de Sienne, & son corps fut porté à Pavie, où il s'étoit préparé un tombeau de marbre, mais dont l'épitaphe étoit si peu latine, qu'elle a donné sujet à divers auteurs d'en faire des railleries. * Paul Jove, *chap.* 88 *élog.* Fichard, *in vit. jurisc.* Gesner, *in biblioth.* Chorier, *T. II, de l'histoire de Dauphiné, liv.* 15, §. 17. Le continuateur de Trithême, *de script. eccl.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Bayle, *dict. crit. &c.*

DECIUS (Antoine) poëte Italien, vivoit en 1590, & s'acquit beaucoup de réputation par ses tragédies, & par l'amitié qu'il lia avec Torquato Tasso. Il mourut jeune. *Voyez* son éloge dans Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. imag. illustr. c.* 107.

DECIZE, ville de France dans le Nivernois, est dans une isle que forme la Loire à sept ou huit lieues au-dessous de Nevers, & est un passage important pendant les guerres. Il y a un pont sur la riviére qui reçoit l'Airon. Decize étoit la *Decetia* des anciens; & les médailles romaines qu'on y a trouvées, prouvent que c'est une ville ancienne. C'étoit le lieu de la naissance de Gui Coquille, qui a fait l'éloge de cette ville dans son histoire du Nivernois. Elle est aux ducs de Nevers qui y ont un château. On croit qu'elle est appellée *Decise*, parceque l'industrie des hommes, jointe à la nature, l'a séparée du continent, pour en

faire une isle, dont il est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin.

DECKER (Jean) jésuite, étoit d'Haesbrouk en Flandre. Après avoir fait un cours de philosophie à Douai, il alla à Rome, où il entra dans la société des jésuites. Il fut envoyé à Naples pour y faire son noviciat, & il y étudia aussi en théologie. De retour à Rome, il y prit les ordres sacrés : ensuite étant revenu en Flandre, il fut chargé d'enseigner la philosophie & la théologie scholastique à Douai, & de-là à Louvain. Depuis ayant été envoyé dans la Stirie, il fut chancelier de l'université de Gratz, où il mourut le 10 janvier de l'an 1619 à l'âge de 69 ans, & la 41 de son entrée chez les jésuites. Il avoit acquis une grande érudition, & sur-tout une connoissance étendue de l'histoire ecclésiastique, & en particulier de la chronologie. On a de lui: 1. *Exercitium christianæ pietatis*. 2. *Oratio panegyrica in exequiis serenissimæ Mariæ - Annæ archiducis Austriæ, uxoris Ferdinandi II imperatoris :* il prononça cette harangue à Gratz, & elle y fut imprimée en 1616, *in*-4°. 3. *Velificatio, seu Theoremata de anno ortûs ac mortis Domini, deque universa Jesu Christi in carne œconomia; à Laurentio Susłyga, sub Joannis Deckerii præsidio in disputationem adducta, cum tabula chronographica à capta per Pompeium Jerosolyma usque ad deletam à Tito urbem & templum*, à Gratz en 1616, *in*-4°. Il a laissé un grand ouvrage, auquel il avoit travaillé, dit-on, pendant quarante-ans, & qui devoit composer trois volumes : le titre est: *Theologicarum dissertationum mixtim, & chronologicarum in Christi Hominis Dei natalem, seu de primario ac palmari divinæ ac humanæ chronologiæ vinculo, qui est annus ortûs ac mortis Domini, œconomia.* On trouve le plan de cet ouvrage dans la bibliothéque des écrivains de la société; & l'on y parle de diverses autres dissertations du même auteur, qui n'ont pas vu le jour. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in*-4°, page 626.

DECKHER (Jean) avocat de la chambre impériale de justice, & procureur de la même chambre à Spire, ne nous est connu que par ses ouvrages. Il vivoit dans le siécle dernier. Il se fit connoître d'abord par son livre intitulé : *De scriptis adespotis, pseudepigraphis & suppositiis conjecturæ*, dont il parut une troisiéme édition à Amsterdam, en 1686, *in*-12, *cum additionibus variorum.* Ces additions consistent principalement dans deux lettres; l'une, de Paul Vinding (*Pauli Vindingii ad virum amplissimum Johannem Deckerrum epistola de scriptis nonnullis adespotis :*) Cette lettre est datée de Strasbourg l'an 1681. L'autre, de Pierre Bayle (*Petri Bælii ad virum doctissimum Theodorum J. ab Almeloveen epistola de scriptis adespotis*) datée de Rotterdam l'an 1686. L'ouvrage de Deckher est recherché : on trouve à la fin quelques poësies latines de sa composition. Il a été réimprimé sur l'édition d'Amsterdam, que l'on vient de citer, à la fin du second tome du *Theatrum anonymorum & pseudonymorum* de Vincent Placcius, à Hambourg, 1708, *in-fol.* Les autres ouvrages de Deckher sont : 1. *Consultatio de pace religiosa*, à Spire, 1680, *in*-8°, & dans le *Lehmanus suppletus & continuatus, de jure succedendi in comitatu Imperii*, que Lunig a fait insérer dans son trésor du droit des comtes & seigneurs du saint empire romain. 2. *Commentationum de rebus Cameralibus specimen*, à Spire, 1686, *in*-4°. 3. Un écrit allemand, intitulé, *Summorum tribunalium in Germania processus informativus, &c*, dans les *Consultationes forenses*, du même, & qui a été réimprimé à Iene, 1711, *in*-4°, avec un ouvrage allemand de H. R. R. de Struve. 4. *Concordia supremorum tribunalium, seu relectiones tractatûs singularis & methodici de celsissimo consilio Cæsareo imperiali aulico Joannis-Christophori de* Uffenbach, 1691, *in*-4°, & depuis à Wetzlar en 1722, *in*-4°. 5. *Liber singularis relationum, votorum & decisionum Cameralis judicii*, à Spire, 1681, *in*-4°. * Voyez Struvius, *Bibliotheca jur. Supplément françois de Basle*, & la préface du livre de Deckher *De scriptis adespotis*, &c. Dans cette préface, l'auteur semble ajouter des dialogues *de jactura temporis*, & quelques autres écrits. *Voyez* aussi les lettres de Bayle, avec les notes de M. Desmaiseaux, tome II page 557.

DECKHER DE WALHORN (Jean) né à Fauquemont ou Valkenbourg (en latin *Falcoburgum*) ville du duché de Limbourg, le 20 juin 1583, étoit fils de *Jean* Deckher & de *Marie* de Caldenbourg. Il prit des degrés en l'un & l'autre droit à Louvain, après quoi il fut avocat des parties à Bruxelles, où il se fit une grande réputation. Il y épousa *Marie* Van-Pede, fille d'un conseiller du grand conseil de Brabant, qui lui donna une illustre postérité. Jean Deckher fut fait conseiller de la même cour en 1643. Il mourut dans ce poste à Bruxelles même, le 16 décembre 1646, à l'âge de 63 ans. C'étoit un très-habile jurisconsulte, & qui étoit versé d'ailleurs dans les autres connoissances dignes d'orner & d'enrichir l'esprit. Il joignoit à ces qualités des mœurs douces, une grande intégrité & beaucoup de sagesse & de conduite. On a de lui : *Dissertationum juris & decisionum libri duo*, à Anvers, 1631, *in-folio.* Cet ouvrage a été réimprimé à Bruxelles en 1673, *in-fol.* par les soins d'*Aurele* Deckher, fils de l'auteur. Il y en a eu une troisiéme édition en 1686 aussi à Bruxelles, que l'on doit à Jean-Baptiste Christyn, licencié en droit, & depuis chancelier du conseil suprême du Brabant. Cette troisiéme édition est augmentée de décisions conformes aux sentimens de l'auteur, qui ont été données en différens tribunaux, tant en Flandre, qu'en Espagne, en France & ailleurs. Après la mort de Deckher, on fit aussi imprimer de lui un ouvrage qu'il avoit laissé manuscrit, sous le titre *Philosophus bonæ mentis*, à Bruxelles, 1674, *in*-8°. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome II, pages 625 & 626.

DECRETALES. Celles qui sont attribuées aux premiers papes avant Sirice, sont supposées, selon le sentiment des savans. Personne ne doute à présent, que toutes ces décrétales n'ayent été inconnues à tous les anciens peres; excepté celle de S. Clément à S. Jacques, qui a été traduite par Rufin, & que pas un auteur n'en a cité aucune avant le IX siécle. Le premier qui les a publiées, si nous en croyons Hincmar, est un nommé *Riculphe*, évêque de Mayence, qui mourut au commencement du IX siécle. On croit qu'il les avoit apportées d'Espagne, parceque la collection portoit le nom d'*Isidore;* mais elle ne peut pas être du grand Isidore, archevêque de Seville, qui étoit mort en 636. L'auteur des décrétales les a composées de passages tirés du concile de Tolède de l'an 675, du VI concile, tenu l'an 781, des lettres des papes Grégoire II & III, de Boniface de Mayence, & de plusieurs autres qui ont vécu depuis Isidore de Séville. C'est en France où cette collection a paru; & c'est à Mayence où elle a été découverte. Ces fausses décrétales sont attribuées à un Isidore surnommé *Mercator* ou *Peccator*, & qui est peut-être celui qui étoit frere d'Euloge, & qui vint d'Espagne avec des marchands de France, & se retira ensuite à Mayence. On donne encore plusieurs preuves de la supposition de ces décrétales. L'écriture sainte y est citée, suivant la version vulgate de S. Jérôme : ce qui fait voir qu'elles sont postérieures à ce pere, & par conséquent, qu'elles ne sont point des papes dont elles portent le nom, qui ont vécu longtemps avant lui. Le style de ces lettres est barbare; elles sont pleines de solécismes; & l'on y trouve des termes qui n'ont été en usage, que dans les siécles de la plus basse latinité. Toutes ces lettres sont du même style; & il est impossible que tant de papes différens, qui ont vécu en différens siécles, aient tous parlé de la même maniere. On apporte des raisons particulieres, pour montrer la supposition de chacune de ces décrétales. La premiere est celle de S. Clément à S. Jacques, évêque de Jérusalem. Il y est dit que S. Clément l'avoit écrite après la mort de S. Pierre : or il est constant que S. Jacques étoit

étoit mort avant S. Pierre. Il y est parlé d'archiprêtres, de primats, &c. La seconde épître de S. Clément, adressée au même S. Jacques, porte les mêmes marques de supposition. Il allégue à S. Jacques les paroles mêmes de cet apôtre, *Faites votre salut avec crainte & tremblement*, & les cite sous le nom de S. Pierre. Il y est fait mention d'archidiacre, &c. La troisiéme lettre de S. Clément est adressée *à tous les corevêques, aux prêtres, aux diacres, & aux autres clercs ; à tous les princes, grands & petits, & à tous les fidéles:* & du temps de S. Clément, il est certain qu'il n'y avoit point de princes souverains qui fussent soumis à l'église. La quatriéme lettre doit être rejettée par les mêmes raisons. Dans la cinquiéme écrite à S. Jacques, l'auteur dit qu'il a été présent à la mort d'Ananias : or S. Clément n'étoit pas encore converti, lorsque S. Pierre condamna Ananias à la mort. On trouve de pareilles preuves de supposition dans les autres décrétales, qui sont deux lettres du pape Anaclet; deux lettres du pape Evariste; trois épîtres du pape Alexandre; deux du pape S. Sixte; une de Télesphore; deux du pape Hygin; trois du pape Pie; une du pape Anicet; deux de Soter; une d'Eleuthere; quatre de Victor; deux du pape Zephyrin; deux de Calliste; une d'Urbain; deux de Pontien; une d'Anteros; trois de Fabien; trois du pape Corneille; une de Lucius; deux d'Etienne; deux de Sixte II; deux du pape Denys; trois de S. Félix; deux d'Eutychianus; une de Carus; deux de Marcellin; une de Marcellus; trois d'Eusebe; une de Miltiade avec son decret, & autres rapportées par Isidore. Quoi qu'il en soit, ces lettres furent reçues sans beaucoup de contestation, parcequ'elles parurent dans un siécle peu éclairé. Il est vrai qu'elles furent d'abord suspectes à Hincmar archevêque de Reims, & à quelques évêques de France; mais peu après elles acquirent de l'autorité, & furent insérées dans les collections des canons. Le pape Grégoire IX fit recueillir les décrétales de plusieurs papes qui avoient tenu le saint siége depuis l'an 1150 que Gratien publia son decret (ou recueil des constitutions ecclésiastiques) jusqu'en l'an 1230. Il trouva bon aussi d'en inserer quelques unes des précédens pontifes, & même quelques décisions des peres de l'église, qui étoient échapées à la diligence de Gratien. Ces décrétales sont divisées en cinq livres. Le pape Boniface VIII fit faire en 1298 un sixiéme livre des décrétales, que l'on appella *le Sexte*. Clément V, qui le premier fit sa résidence à Avignon, dressa une nouvelle collection, tant des decrets du concile général de Vienne, auquel il présida en 1311, que de ses épîtres & constitutions : mais sa mort étant survenue, son successeur Jean XXII la publia en 1317 sous le nom de *Clémentines*. Ensuite parurent les *Extravagantes* de Jean XXII, & les *Extravagantes communes*. *Voyez* EXTRAVAGANTES. * Doujat, *hist. du droit canon.* Du Pin, *bibl. des aut. ecclés. Voyez* Fleuri, *hist. eccl. l.* 44, *n.* 22.

DECULEO (Juste-Josse) dont le nom flamand étoit DE GUYLE, en françois LA FOSSE, étoit de Courtray. Les troubles de sa patrie l'ayant engagé d'en sortir dès sa premiere jeunesse, il vint en France, où il fut reçu dans la maison du célébre Auger Gislen-Busbeck. De-là il alla en Italie, ensuite en Bourgogne, & il enseigna les belles-lettres à Besançon. On l'appella ensuite à Dole en Franche-Comté, où il professa aussi publiquement la philosophie. S'étant fait passer docteur en droit, il retourna dans sa patrie en 1584. En 1613, on a imprimé à Anvers, *in-12*, un recueil de quelques écrits de sa composition, qui contient, entr'autres, sept harangues qu'il avoit prononcées à Dole, quelques épîtres, & plusieurs piéces mêlées. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in-4°*, tome II, page 783.

DECURION ou DIXAINIER, officier dans l'armée romaine, qui commandoit à dix hommes de cheval. Romulus ayant d'abord divisé le peuple romain en trois tribus, il mit à la tête de chaque tribu un colonel pour la commander, & partagea ensuite chaque tribu en dix curies ou compagnies, à qui il donna un centurion ou capitaine qui commandoit à cent hommes, & un autre appellé décurion, qui commandoit à dix hommes. * *Hist. Rom.*

DECURIONS MUNICIPAUX. C'étoit une cour de juges ou de conseillers qui représentoient le senat romain dans les villes municipales. Ils furent appellés *Décurions*, parceque dans le temps qu'on envoyoit des colonies romaines dans les villes conquises, on choisissoit dix hommes pour composer un senat, & une cour de conseillers, à peu près comme les bailliages & les présidiaux de France; & ils s'appelloient *civitatum Patres curiales; honorati municipiorum senatores*, & leur cour se nommoit *curia decurionum*, & *minor senatus*. On les élisoit à peu près avec les mêmes cérémonies que les sénateurs Romains. Il falloit avoir vingt-cinq ans & mille écus de rente. L'élection s'en faisoit le premier de mars. Le *Duum-vir* assembloit pour cela la cour des décurions avec l'intendant de justice de la province, & ils étoient élus à la pluralité des suffrages. Le décurion élu payoit sa bienvenue à tout le corps, en argent ou en un présent, qui étoit plus ou moins considérable, selon la coutume des lieux, comme nous l'apprenons d'une lettre de l'empereur Trajan à Pline *le Jeune*, qui l'avoit consulté sur ce droit d'entrée. L'empereur lui répond, qu'on ne pouvoit établir sur cela de réglement général, & qu'il falloit suivre en cela la coutume des lieux. Ces deniers se distribuoient également à chaque décurion, selon Ulpien. Leur charge étoit d'avoir soin de tout ce qui regardoit le bien de la ville, & des revenus de la république, dont une partie étoit employée à rebâtir les murailles & les autres édifices publics, & l'autre à l'entretien des gens de lettres. Ils rendoient des sentences, qui s'appelloient *Decreta decurionum*, mettant à la tête deux DD. * *Antiq. romaines.*

DEDALE, surnommé *Palamaon*, ou plutôt *Eupalamus*, pere de DÉDALE l'Athénien, dont nous allons parler, descendoit d'ERECTHÉE, roi d'Athènes. Pausanias croit que *Dedale* n'étoit que son surnom, & qu'il fut appellé ainsi à cause des statues qu'il faisoit, parcequ'anciennement, dit cet habile historien, toutes les statues s'appelloient des *Dédales*. Celui *dont nous parlons* en consacra une à Hercule, si néanmoins il ne faut pas attribuer ce fait à son fils. On prétend aussi qu'il a fondé une école de sculpture à Créte : ce qui est peut-être encore, & plus vraisemblablement, l'ouvrage de son fils, que l'on appelle Dédale l'Athénien. Il est certain que les Grecs ont souvent confondu les Dédales; & Pausanias lui-même dans ses *Bœotiques*, ou dans son neuviéme livre de sa *Description de la Gréce*, attribue à Dédale l'ancien, qui vivoit du temps d'Egée roi d'Athènes, & de Minos roi de Créte, une statue de Trophonius, fils d'Erginus, un des Argonautes, qui ne peut être que l'ouvrage d'un autre Dédale bien plus récent, puisque Trophonius l'étoit lui-même. Pausanias ici, comme en d'autres endroits, montre qu'il s'étoit laissé tromper par ses antiquaires, qui, pour rendre les antiquités de leur pays plus recommandables, leur donnoient plus d'antiquité qu'elles n'en avoient. C'est la remarque du savant Paulmier de Grentemesnil.

DEDALE, Athénien, & ouvrier fort ingénieux, inventa plusieurs instrumens de méchanique, & fit même des statues mouvantes. Sa grande capacité ne l'exempta pas des bassesses de l'envie; car craignant que le génie de *Calus* ou *Talus*, fils de sa sœur, qui avoit inventé une sorte de roue pour les potiers, ne surpassât le sien, il le précipita, & s'enfuit en Créte avec son fils Icare, vers le roi Minos. C'est-là qu'il bâtit le labyrinthe dont on a tant parlé, où il fut lui-même renfermé, parcequ'Icare servoit Pasiphaé dans ses amours. Soit pour cette raison, ou pour quelqu'autre,

Dédale se sauva si subtilement avec son fils, qu'on crut qu'il s'étoit envolé, s'étant appliqué des aîles; & la fable ajoute, qu'Icare n'ayant pas suivi exactement ses conseils en volant, tomba dans la mer. Dedale trouva près de Cocalus roi de Sicile, une retraite que d'autres princes lui avoient refusée, dans la crainte que Minos qui étoit très-puissant sur mer, ne vînt le redemander à main armée; ce qui arriva en effet: car Minos ayant appris que Dédale étoit en Sicile, s'y rendit avec ses troupes, & fit sommer Cocalus de lui rendre son prisonier. Celui-ci fit prier Minos de venir à Camique, pour traiter de cette affaire à l'amiable. Minos s'y étant rendu, fut étouffé dans le bain par les filles même de Cocalus. Voilà ce que la fable nous raconte de Dédale. L'histoire nous apprend qu'il vivoit un peu avant le dernier siége de Troye. Plutarque dit qu'il étoit cousin germain de Thesée. Il fit ses plus beaux ouvrages à Memphis en Egypte. Les habitans en furent si satisfaits, qu'ils lui permirent de s'ériger une statue dans le temple de leur dieu Vulcain, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. Il y a apparence que Dédale finit ses jours en Sicile. On ne sait ni le temps ni le genre de sa mort. Outre que Dédale étoit très-habile architecte, il passoit encore pour un excellent sculpteur; & on lui attribue la decouverte de differentes inventions sur l'art de charpenterie, & sur celui de construire des vaisseaux. Son fils Icare périt sur un navire, faute de savoir le gouverner; car les aîles dont les poëtes ont feint que Dédale & Icare se servirent pour s'enfuir de l'isle de Crete, marquent seulement que dans cette occasion Dédale inventa l'usage des voiles pour échaper plus surement à la colere du roi Minos, qui le poursuivoit dans des vaisseaux qui n'alloient qu'à force de rames. * Diod. de Sicile, *l.* 4. Eusebe, *sous l'an 726, dans sa chron.* Ovide, *liv.* 8, *métam.* Pline, *lib.* 7. *cap.* 56, & *lib.* 36, *cap.* 13. Hygin. Apollodore, &c. Pausanias, *in Achaicis & in Bœot.* Félibien, *vies des architectes.* Voyez l'*histoire de Dédale*, par M. l'abbé Gédoyn, dans les *mem. de l'académie des inscriptions & belles lettres, tome IX.*

DEDALES: c'est le nom d'une fête des Platéens, qui fut instituée à l'occasion suivante: Jupiter n'ayant pu fléchir Junon qui étoit irritée contre lui, on ne sait pourquoi, vint trouver Cithéron qui régnoit alors à Platée, & qui passoit pour l'homme le plus sage de son temps. Cithéron conseilla à Jupiter de faire faire une statue de bois, de l'habiller en femme, de la mettre sur un chariot attelé d'une paire de bœufs, de faire traîner ainsi ce chariot par la ville, & de répandre dans le public que c'étoit Platea, la fille d'Asopus, qu'il alloit épouser. Son conseil fut suivi. Aussitôt la nouvelle en vient à Junon, qui part dans le moment, se rend à Platée, s'approche du chariot, & dans sa colere voulant déchirer les habits de la prétendue Platea, trouve que c'est une statue. Charmée de l'aventure elle pardonna à Jupiter sa tromperie, & se réconcilia de bonne foi avec lui. En mémoire de cet événement, les Platéens célébrerent une fête qu'ils appelloient *les Dédales*, parcequ'anciennement toutes les statues de bois se nommoient ainsi. Eusebe, *livre* 3 de sa *Préparation évangélique*, cite un traité de Plutarque sur les Dédales des Platéens. *Voyez* Pausanias, dans sa *Description de la Gréce, liv.* 9, *chap.* 3. Cet auteur rapporte les cérémonies de la fête des Dédales, & distingue les grands & les petits Dédales. Aux grands, tous les Béotiens y assistoient, & cette fête étoit très-solemnelle; mais elle ne se faisoit que tous les soixante ans, parcequ'elle fut discontinuée durant tout ce temps à cause de l'exil des Platéens. Les petits étoient moins solemnels, & se célébroient plus fréquemment; mais il est incertain si ce n'étoit que tous les sept ans ou plus souvent. On réservoit, pour porter en procession le jour de cette fête, toutes les statues que l'on avoit faites pendant l'année, & huit villes tiroient au sort à qui auroit l'honneur de porter ces statues: Platée, Coronée, Thespie, Tanagre, Cheronée, Orchoméne, Lepadée & Thébes. * *Voyez* Pausanias, au même endroit.

DEDALION, frere de Ceyk, fut si touché de la mort de Chione sa fille, à laquelle Diane avoit percé la langue d'un coup de fleche, que de desespoir il se précipita du sommet du mont Parnasse. Apollon le métamorphosa en faucon. * Ovide, *liv.* 11, *des métam. fab.* 8.

DEDAN, ville de l'Idumée. *Jerem. XXV*, 23. L'isle de Rhodes s'appelloit *Dedan*. On dit qu'elle fut habitée par le quatriéme fils de *Javan*, & qu'elle changea ensuite son nom de *Dedan* en celui de *Rhodes*, qui vient d'un mot grec, qui signifie *rose*, parceque cette isle en a la figure. * *Ezechiel XXVII*, 15. On croit que ce sont les habitans de l'isle de Rhodes, qui sont nommés *Dedanim.* * Isaie, *XXI*, 13.

☞ DEDEZ, montagne du royaume de Maroc, dans la province de Tedla. Elle est fort haute & fort froide, & couverte d'épaisses forêts, d'où naissent plusieurs fontaines. D'un côté est la montagne de Magran, & de l'autre celle d'Adezan, qui aboutit au royaume de Fez; & vers le midi elle a pour frontiéres les plaines de Todga. Cette montagne a plus de trente lieues du levant au couchant, & l'on voit sur le haut les ruines de l'ancienne ville de Dorac. Les peuples qui l'habitent ont toujours été sujets à ceux qui ont commandé dans la province de Tedla. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DEDICACE: c'est la cérémonie que l'on fait lorsque l'on dédie un temple, une église, ou un autel. Cette fête se renouvelle tous les ans, & conserve le nom de fête de la dédicace. L'usage des dédicaces des temples est commun aux Juifs, aux chrétiens, & aux paiens. Les Juifs apres avoir purifié le temple qui avoit été profané par Antiochus, non seulement célébrerent alors la dédicace du temple, mais firent depuis une fête tous les ans en mémoire de cette dédicace. Ils nomment cette fête *Hanuca*, c'est-à-dire, *exercice* ou *renouvellement*, parcequ'on renouvella l'exercice du temple qui avoit été profané. Cette fête dure huit jours, & commence le 25 de Casleu, qui répond au mois de décembre. Elle a été instituée pour célébrer la mémoire de la victoire que les Machabées remporterent sur les Grecs. Voici ce que le rabbin Léon de Modène remarque sur ce sujet dans son traité des cérémonies, *part.* 3, *c.* 9. On allume une lampe le premier jour, deux le second, & ainsi en continuant jusqu'au dernier qu'on en allume huit. Cette pratique est fondée, sur ce que les ennemis étant entrés dans la ville & dans le temple qu'ils avoient déja profané, furent défaits par Jocanam & ses enfans. Comme au retour il n'y avoit point d'huile pure pour allumer les lampes du chandelier, Jocanam en trouva dans un petit vase scellé, ce qu'il en falloit pour bruler pendant huit nuits entiéres. Le même rabbin ajoute qu'on célébre aussi en cette fête l'entreprise de Judith sur Holoferne, bien que, selon quelques-uns, elle ne se soit pas exécutée en une même saison. Pendant ces huit jours les Juifs peuvent travailler: tout ce qu'il y a d'extraordinaire pour eux, consiste en l'ordre d'allumer ces lampes, & en ce que l'on ajoute aux priéres ordinaires une louange pour Judith. Il y a aussi quelque petite différence pour le manger.

La dédicace des églises des chrétiens a commencé à se faire avec solemnité du temps de Constantin. On assembloit plusieurs évêques pour la faire, & ils solemnisoient cette fête qui duroit plusieurs jours, en célébrant les saints mysteres, & en faisant des discours sur la dédicace de l'église. On appelloit cette fête *Encænia*, nom qui signifie *renouvellement.* Eusebe parle amplement des dédicaces des églises faites du temps de Constantin à Jérusalem & à Tyr. Il n'étoit point permis de célébrer dans les églises qui n'avoient point été dédiées, & on fit un crime à S. Athanase, d'avoir tenu l'assemblée du peuple dans une église qui n'étoit pas encore dédiée. Depuis ce temps là, les dedicaces des églises furent des fêtes solemnelles parmi les chré-

tiens, & furent célébrées par un concours de peuple. Depuis le IX siécle, on a observé diverses cérémonies pour la dédicace des églises qui se fait par l'évêque.

Les dédicaces des temples, des autels & des statues, étoient aussi fort solemnelles chez les païens ; elles se faisoient par les plus considérables magistrats, comme chez les Athéniens par les juges de l'Aréopage, & chez les Romains par les consuls, préteurs, censeurs, décemvirs ; & par les empereurs sous l'état monarchique. Ces dédicaces étoient autorisées par le sénat & par le peuple, du consentement du collége des pontifes. La maniére dont les Romains en usoient dans cette cérémonie, étoit d'entourer le temple de guirlandes & de festons de fleurs. Les vestales y entroient tenant en leurs mains des branches d'olivier, & arrosoient d'eau lustrale les déhors du temple. Celui qui dédioit le temple s'approchoit de la porte, ayant à ses côtés le pontife, qui l'appelloit pour tenir le poteau de cette porte ; il répetoit après le pontife les paroles de la dédicace ; ensuite il offroit une victime dans le parvis ; & en entrant dans le temple, il oignoit d'huile la statue du dieu auquel le temple étoit dédié, & la mettoit sur un oreiller frotté d'huile. La cérémonie étoit marquée par une inscription dans laquelle on exprimoit l'année de la dédicace, & le nom de celui qui avoit dédié le temple. On renouvelloit tous les ans la fête du jour de la dédicace. * *I Machab.* 4, *v.* 52, *II Machab.* 2, *v.* 16. *Calendrier des Juifs.* Selden, *de Synedriis.* Simon, *sur Léon de Modene*, pour ce qui regarde la dédicace du temple des Juifs. Sur celles des églises des chrétiens, *voyez*, Eusebe, *de vita Constantini*, & ceux qui ont traité des Rits. Pour ce qui regarde les dédicaces des temples des païens, *voyez* Ciceron ; Tite Live ; Tacite ; & Rosin, *antiq. Grec. & Rom.*

DÉE, riviére de l'Ecosse septentrionale. Elle traverse tout le comté de Marr, qu'elle sépare vers l'orient de celui de Mernis, & elle se décharge dans la mer d'Allemagne, à la New-Aberdeen ou nouvelle Aberdonne. On pêche dans la Dée une fort grande quantité de Saumons. * Baudrand.

DEE, riviére de l'Ecosse méridionale. Elle a sa source dans la province de Gallowai ; elle traverse le comté de ce nom du nord au sud, baigne Kirkuberighe, & peu après se décharge dans la mer d'Irlande, vis-à-vis de l'isle de Man. * Baudrand.

DÉE, riviére d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Mérioneth, baigne ceux de Denbig & de Chester, & se decharge à la ville de Chester dans le fond du golfe de Dée. * Baudrand.

DÉE (Jean) né à Londres le 13 juillet 1527, a été célebre dans son temps par la science des mathématiques, de l'astronomie, des méchaniques, de la chymie & de l'astrologie judiciaire, & par les superstitions de la cabale & la recherche de la pierre philosophale. Lorsqu'il passa à Louvain en 1548, ce qu'il y avoit de gens considérables à Bruxelles, où étoit la cour de l'empereur, le consultoient comme un oracle. Il vint à Paris en 1550, & y fit des leçons publiques de géométrie dans le collége de Reims. Sa nouvelle méthode, qui étoit d'expliquer les élémens d'Euclide mathématiquement-physiquement, lui attira un grand nombre d'auditeurs. Etant revenu en Angleterre, dans le temps qu'Elisabeth monta sur le trône, il fut consulté par Robert Dudley, depuis comte de Leicestre, pour savoir le jour qui seroit le plus heureux pour le couronnement de la reine. En 1563 il alla trouver Maximilien II roi des Romains, de Bohême & de Hongrie, en la ville de Presbourg, & lui dédia son livre intitulé : *Monas hieroglyphica, mathematice, magice, cabalistice & anagogice explicata*, imprimé à Anvers en 1564 *in*-12, & réimprimé à Francfort en 1691 *in* 8°. Il le présenta à la reine Elisabeth, qui feignit d'en approuver les sentimens, & qui appelloit quelquefois Dée, *son philosophe.* A l'occasion d'un nouveau phénoméne qui parut en 1572, Dée fit le livre intitulé : *De stella admiranda in Cassiopeïæ asterismo cælitus demissa ad orbem usque Veneris, &c.* avec un petit traité qui a pour titre : *Hipparcus redivivus.* Il présenta aussi à Elisabeth une carte *hydrographique & géographique* des pays d'outre-mer, avec les preuves des droits de l'Angleterre sur les côtes d'Afrique & d'Amérique. Cette carte est dans la bibliothéque d'Oxford : elle fut faite en 1580. Il a travaillé aussi sur la réformation du calendrier vulgaire dans l'année civile & julienne, & le petit traité qu'il a fait sur ce sujet, il le dédia à Elisabeth en 1583. Il y proposa de retrancher onze jours sur cinq mois, ensorte que mai n'eût que vingt-huit jours, juin vingt-neuf, juillet vingt-huit, août autant, septembre vingt-neuf. L'avis des commissaires nommés pour faire cet examen, savoir, Thomas Digs, Henri Savilius & Jean Chamber, habiles mathématiciens, fut qu'il étoit raisonnable de se conformer au calendrier Grégorien, en ôtant dix jours seulement par respect pour le concile de Nicée, qui a fixé la fête de Pâque à un certain temps. Mais leur avis ne fut pas suivi, afin de ne point paroître s'accorder avec l'église romaine, même en ce point, tout raisonnable qu'il fût, & d'ailleurs indifferent pour les sentimens. Comme la curiosité n'a point de bornes, Dée peu content de ses connoissances, voulut approfondir la nature, & avec un nommé Edouard Kelles qu'il associa à ses études, il donna dans mille extravagances & mille superstitions aussi ridicules que condamnables. Lui & son compagnon ayant persuadé en 1583 à Albert Laski, Polonois, palatin de Siradie, que leur art leur avoit fait connoître qu'il seroit dans peu roi de Pologne, ils allerent avec lui dans ce royaume en 1584 ; mais leur espérance s'étant bientôt évanouie, ils allerent trouver à Prague l'empereur Rodolphe, qui les reçut d'abord poliment, & qui les congédia ensuite. Dée tomba peu après dans une grande misere ; c'est où conduit la vanité des sciences ausquelles il s'appliquoit ; & pour surcroit d'infortune le nonce du pape l'accusa avec son associé, de magie & de nécromancie. La crainte des suites de cette accusation les obligea de se retirer des états de l'empereur, & Guillaume Ursin, souverain de Bohême, leur donna retraite dans le fort de Trébonne. C'est là qu'ils se livrerent au fanatisme le plus outré, & qu'ils souleverent contr'eux tous les gens raisonnables. Leur misere n'en fit qu'augmenter : Dée la sentit vivement, & en écrivit à la reine Elisabeth, qui touchée de compassion le fit revenir en Angleterre, où il a fini ses jours en 1607 dans sa quatre-vingt uniéme année. Il avoit une bibliothéque nombreuse & remplie de choses curieuses, dont beaucoup étoient de son invention. Casaubon a fait imprimer la plus grande partie de ses écrits, avec une savante préface, à Londres, *in-folio*, en 1659. Ce livre est fort rare, même en Angleterre. * Voyez les *mémoires du* P. Niceron, barnabite, *tom.* 1.

DEFENSEUR, c'est le nom de celui que l'église d'Angers reconnoît pour son premier évêque. Il se trouva à l'élection de S. Martin à l'évêché de Tours, & il fut du nombre de ceux qui jugeant de ce saint par son extérieur négligé, formerent quelques oppositions à son élévation. Ils disoient qu'un homme qui paroissoit si méprisable par la mal-propreté de ses habits, & la difformité de sa chevelure, ne feroit pas d'honneur à l'épiscopat. Mais la plupart revinrent bientôt de cette fausse idée. Défenseur fut plus difficile à détromper : il s'opposoit encore à l'élection de Martin, lorsque la foule du peuple ayant empêché le lecteur de passer en sa place, un de ceux qui s'en trouverent le plus proche, voulut en faire les fonctions, & à l'ouverture du livre, il lut ce verset du pseaume VIII, selon la version qui étoit alors en usage : *Ex ore infantium & lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum &* DEFENSOREM : on lit aujourd'hui, *& ultorem*, qui dit la même chose. Cette rencontre, qui n'avoit rien d'étonnant, frapa néanmoins l'assemblée, & lui fit applaudir unanimement à l'élection de Martin qui meri-

roit d'ailleurs d'être faite ; & comme le mot *Defensor* avoit un grand rapport dans le son & le méchanisme de ses lettres avec le nom de l'évêque *Défenseur*, celui-ci se désista aussi, parcequ'il voyoit que le peuple lui appliquoit les paroles du pseaume. C'étoit en 371. M. Robert, dans sa *Gaule chrétienne*, donne le titre de *Saint* à Défenseur, mais son église ne lui attribue point cette qualité ; & il n'est pas, comme l'a cru cet auteur, le *Défenseur* dont il est parlé dans la vie de S. Julien du Mans. * Sulpic. Sever. *in vita S. Martini. Hist. de l'église Gallic. tome* 1, *&c.*

DEFENSEUR, nom d'office & de dignité, qui a été anciennement en usage dans l'église & dans l'empire. On appelloit ainsi, dit Cassiodore (*liv.* 9, *c.* 25) ceux qui défendoient & conservoient le bien public, que l'on avoit confié à leurs soins. Il y avoit des défenseurs dans les églises patriarchales ; & c'étoit une charge qui les obligeoit à défendre la cause des pauvres, & à maintenir les droits & les biens ecclésiastiques. Cette charge de défenseur de l'église, fut créée vers l'an de J. C. 423, comme nous l'apprenons par le quarante-deuxiéme canon du concile d'Afrique. On appella aussi *défenseurs du patrimoine de S. Pierre*, ceux que les papes envoyoient dans les provinces, pour conserver le patrimoine de l'église romaine : il en est souvent fait mention dans les épîtres de S. Grégoire. Le même S. Grégoire créa sept défenseurs régionaires, c'est-à-dire, dans les sept quartiers de Rome, comme il y avoit sept diacres & sept soudiacres régionaires. Depuis on institua encore des défenseurs particuliers des églises paroissiales, nommés aujourd'hui marguilliers. Ces défenseurs de l'église furent aussi appellés Advoués *Advocati*, dont les uns étoient héréditaires, & les autres étoient nommés par le prince (*can. 9 du concile de Carthage.*) Ainsi les Romains élurent Charlemagne pour advoué de S. Pierre contre les rois Lombards ; & même encore aujourd'hui l'empereur dans la cérémonie de son sacre, prend le titre d'*Advoué de l'église*. Les rois d'Angleterre se disent aussi *Défenseurs de la foi*, depuis que ce titre fut donné par le pape Léon X, & confirmé par Clément VIII son successeur, à Henri VIII pour avoir écrit contre Luther. Ce prince retint ce nom, même après avoir abandonné l'église romaine, & ses successeurs l'ont conservé. Pour ce qui est des défenseurs dans l'état politique, Cassiodore en fait mention au *liv.* 8. Lorsqu'ils travailloient pour le public, on les appelloit *Défenseurs de l'état ;* & lorsqu'ils soutenoient seulement les intérêts du peuple, ils étoient nommés *Défenseurs du peuple*. Ils connoissoient des causes civiles jusqu'à une certaine somme, & même des criminelles dans les faits qui n'étoient pas importans. Les donations & autres contrats de cette nature, se passoient aussi devant eux, & ils avoient pour cela leurs greffiers & leurs archives. * Novel 15. Henri Spelman, *Gloss. Archæol.*

DEFENSOR, grammairien, & moine du monastere de Ligugey, à quelques lieues de Poitiers, est regardé comme un écrivain du VII siécle par le R. P. dom Mabillon, qui en parle dans son *Museum Italicum*, page 121, édition de 1724. La raison de ce savant bénédictin est que *Defensor*, dans un ouvrage que l'on a de lui, & qui est tiré des Peres & autres auteurs ecclésiastiques, n'en cite aucun qui soit postérieur à S. Isidore. Cet ouvrage est intitulé : *Liber scintillarum seu sententiarum selectarum ex sacra scriptura & sanctis patribus.* Les Peres & autres, dont il a extrait ses maximes, sont Joseppe, Origène, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Augustin, S. Ephrem, S. Jérôme, S. Grégoire, S. Anastase, S. Clément, S. Eusebe, Cassien, S. Césaire, S. Hilaire, les vies des Peres des déserts, S. Basile, S. Isidore. Le P. Mabillon ajoute, que cet ouvrage a été imprimé à Venise & à Cologne. Ainsi Jean-Albert Fabricius, qui parle aussi de Défenseur dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, livre IV pag. 56, s'est trompé, lorsqu'il a dit que le savant bénédictin a écrit qu'il avoit copié cet ouvrage de Défenseur sur un manuscrit de la bibliothéque du Mont-Cassin, comme n'ayant point encore été imprimé. L'édition de Cologne, citée par le P. Mabillon, est de 1556, celle de Venise est de 1552. Il y en avoit eu une faite à Anvers dès 1550 selon Gesner. Le même livre a été encore imprimé à Rome en 1560 *in*-4°. par les soins d'Antoine Gangutia, Sicilien. Le même ouvrage est sous le nom de Bede dans le tome VII des œuvres de celui-ci. Jean-Albert Fabricius a publié de nouveau la préface dudit écrit, pages 56 & 57 de sa bibliothéque qui vient d'être citée. L'auteur se nomme dans cette préface : *Ne*, dit-il, *id opus sine auctore putaretur apocryphum, unicuique per singulas capitulatim virtutes suum scripsi auctorem, nomen adscribens meum quod est* Defensor, *non ob gloriam vanam, sed ut quicunque legerit, meî memoriam habeat.* D. Mabillon ajoute que dans tous les imprimés il manque le chapitre XXXV *de Doctoribus*, mais qu'on le trouve dans le tome III de l'histoire ecclésiastique de Hambourg, justifiée par Nicolas Staphorst, Hambourgeois. Le P. Mabillon cite un autre ouvrage du même genre que celui de Défenseur, mais qui est de l'abbé Jean, auteur d'une vie d'Odon, abbé de Cluni, en trois livres ; & c'est cet ouvrage de l'abbé Jean que le P. Mabillon dit avoir vu au Mont-Cassin, & être encore manuscrit. * *Iter Italicum*, dans le tom. I du *Museum Italicum*, page 121, & la bibliothéque de Fabricius, à l'endroit cité. D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, tome III.

DEFRASANS (Jacques) avocat au parlement de Bourgogne, a rempli jusqu'à huit fois avec honneur la charge de Maire de Dijon. Il en étoit revêtu lorsqu'il mourut le 2 avril 1662, âgé de plus de 70, ans. Lorsqu'en 1659 il fut élu maire pour la septiéme fois, il prit cette devise sur les jettons qu'on frapa à ce sujet : *Etiam in septimo non licuit requiescere.* Cette hardiesse qui paroissoit peu religieuse en effet, par la mauvaise application qu'il sembloit faire de l'endroit de l'écriture sainte d'où ces paroles sont imitées, fut condamnée par un arrêt du parlement de Bourgogne, qui ordonna la suppression des jettons, aujourd'hui recherchés par cette raison des curieux. On a de M. Defrasans quatre discours qu'il prononça devant le prince Henri de Condé, lorsque ce prince fit son entrée à Dijon en 1632. Ils furent imprimés la même année dans la description de cette entrée, donnée par Pierre Malpoy, avocat à Dijon, chez Guyot. * Voyez la *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par M. Papillon, *in-folio*, tome I, pages 169 & 170.

DÉGRADATION, destitution d'une charge, d'une dignité, & d'un degré d'honneur. Geliot & la Colombiere rapportent des choses fort curieuses sur la dégradation de la noblesse, & des cérémonies qui s'y observoient. Elles se pratiquerent sous François I en 1523, contre le capitaine Franget, gentilhomme Gascon, qui avoit lâchement rendu Fontarabie. Ces deux auteurs disent qu'on assembloit vingt ou trente chevaliers sans reproche, devant lesquels le gentilhomme étoit accusé de trahison & de foi mentie, par un roi ou un héraut d'armes. On dressoit deux échafauts ; l'un pour les juges, assistés des rois, hérauts, & poursuivans d'armes ; l'autre pour le chevalier condamné, qui étoit armé de toutes piéces, ayant son écu planté sur un pieu devant lui, renversé, & la pointe en haut. A côté assistoient douze prêtres en surplis qui chantoient les vigiles des morts ; à la fin de chaque pseaume ils faisoient une pause, pendant laquelle les officiers d'armes dépouilloient le condamné de quelque piéce de ses armes, en commençant par le heaume, jusqu'à ce qu'ils l'eussent dépouillé tout-à-fait, puis ils brisoient l'écu en trois piéces avec un marteau. Ensuite le roi d'armes renversoit un bassin d'eau chaude sur la tête du condamné. Enfin les juges prenoient des habits de deuil, & s'en alloient à l'église. Le dégradé étoit descendu de l'échafaut par une corde attachée sous les aisselles, & mis sur une civiere, &

couvert d'un drap mortuaire, & les prêtres chantoient encore à l'église quelques prieres pour les trépassés, puis on le livroit au juge royal, & à l'exécuteur de la haute justice. Quant à Franget, après qu'il eut été dégradé à peu près de cette sorte dans la ville de Lyon, on lui laissa la vie sauve, pour plus grande marque d'infamie. Pour les prêtres, on n'attend plus les formalités de la dégradation, pour les exécuter à mort, à cause des difficultés & des retardemens qu'on y apportoit. D'ailleurs, la dégradation envers les ecclésiastiques n'est qu'une pure formalité, puisqu'elle n'efface pas le caractère. Le pape Boniface avoit décidé qu'il falloit six évêques pour dégrader un prêtre ; mais cela n'a point été mis en usage. * Du Bois, *Annales histor. Francorum. Mémoires historiques.* Mezerai, *au regne de François I.*

DEHLI, ville des Indes, *cherchez* DELLI.

DEJANIRE, fille d'OENEE, roi d'Etolie, fut la conquête d'Hercule qui combattit pour elle contre le fleuve Achéloüs. Il l'épousa, & s'en retournant, étant arrivé sur une rive du fleuve Evene, il pria le centaure Nessus de passer Dejanire de l'autre côté: Nessus le fit, mais dans l'intention de l'enlever. En effet, il l'emportoit dans ses bras, lorsqu'Hercule qui étoit encore sur l'autre rive, le perça d'un coup de fléche. Nessus se voyant réduit à l'extrémité, donna sa chemise teinte de son sang à Déjanire, & l'assura que tandis qu'Hercule la porteroit, il ne pouroit jamais aimer une autre femme qu'elle. Dejanire le crut trop facilement; & ayant su depuis que son mari aimoit Iole, elle lui envoya par son valet Lichas, cette chemise empoisonnée, qui le rendit furieux. Il se jetta dans le feu d'un sacrifice qu'il faisoit, & sa femme trop crédule se tua de désespoir. * Ovide, *l.8 metam. fab.* 1, 2, 3, 4.

DEIDAMIE, fille de LYCOMEDE roi de l'isle de Sciro, en la cour duquel Thétis avoit fait élever son fils Achille déguisé en fille, pour le garantir de la mort, dont les destins le menaçoient à la guerre de Troye. Achille eut des habitudes particuliéres avec Deidamie, & il en eut un fils qui fut nommé *Pyrrhus*, de son pere qui étoit nommé Pyrrha, pendant son déguisement. * Propert. *l.* 2, *eleg.* 9. Il y a une autre DEIDAMIE, fille de Pyrrhus, qui fut tuée par les Epirotes. *Poliæn. *l.* 8.

DEILEON, compagnon d'Hercule dans son expédition contre les Amazones, joignit les Argonautes proche Synope. * Valer. Flacc. *Argonaut. l.* 5.

DEILOQUE, ancien auteur cité en plusieurs endroits par le scholiaste d'Apollonius, & par Etienne de Bysance sur le mot Lampsaque. On apprend de l'un & de l'autre que Deiloque avoit composé une histoire de Cyzique. Je ne sais si ce n'est pas le même que Deiloque de Proconnese, qui avoit écrit avant la guerre du Peloponnèse, comme Denys d'Halicarnasse l'a remarqué.

☞ DEINZE ou DEINSE, bourg du Pays-Bas, au comté de Flandre. Son ancien nom étoit *Donza*, comme le remarque Grammaye, dans la *II partie* des *antiquités de Gand*, p. 77. Vers la fin du IX siécle, ce bourg étoit déja devenu fameux. Dans le diplome de Théodoric, comte d'Alsace, le principal fondateur des priviléges de Deinze, il y est dit qu'en punition des fautes commises par Bertulphe Stratensis, prévôt de S. Donatien, & châtelain de Petengehem, sa terre de Petengehem étoit dégradée, & tous les priviléges transférés à Deinze; desorte, ajoute le diplome, que celle qui étoit auparavant maîtresse du fleuve (la Lys) & de la campagne, soit dorénavant une portion du lieu de *Donza*. Cet acte est daté de l'an 1152. Depuis ce temps-là Deinze fut mise en possession de la jurisdiction, qui auparavant avoit appartenu au château & lieu de Petingehem, & on y voit encore à présent un tribunal & une échevinage de l'un & de l'autre lieu. C'est aussi dans ce temps-là qu'il faut chercher l'origine de la double aigle qu'elle porte dans ses armes, & qu'elle a sans doute prise de Petengehem, qui étoit de fondation romaine. Deinze cessa d'avoir ses seigneurs particuliers en 1316, & passa sous la domination des comtes de Flandre. Ce lieu a été souvent saccagé durant les guerres de Flandre. L'empereur Maximilien, étant archiduc, renouvella aux habitans leurs priviléges, dont les titres avoient péri dans un incendie en 1382. Deinze a eu des fortifications qu'on a ensuite démolies. Son territoire nommé *la verge de Deinze*, renferme six villages, qui dépendoient autrefois de Petengehem : ce sont *Gramez*, *Astene*, *Waelbeec*, *Peteghem-Buyten*, &c. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DEJOCES, fit secouer aux Medes le joug des Assyriens ; & après qu'il les eut gouvernés quelque temps en forme de république, ils le choisirent pour roi. Il bâtit selon Hérodote, la ville d'Ecbatane, & regna 53 années, depuis l'an du monde 3326, & 709 avant Jesus-Christ, jusqu'à l'an 3379, & avant Jesus-Christ 656. * Hérodote, *au l.* 1, intitulé *Clio.* Diodore de Sicile.

DEIOPEIA, une des plus belles Nymphes de la suite de Junon, que cette déesse promit en mariage à Eole pour l'engager à faire périr la flotte d'Enée, ainsi que Virgile le rapporte dans l'Eneide, *liv.* 1, *v.* 71.

DEJOTARUS, l'un des tétrarques de Galatie, rassembla sous sa domination toutes les parties de cette province, ausquelles il joignit la petite Arménie, & obtint enfin du sénat romain le titre de roi de ces provinces. Dès que la guerre civile eut éclaté entre César & Pompée, l'an de Rome 706, & avant Jesus-Christ 48, il mena du secours au dernier. César en fut très-irrité. Déjotarus, pour l'appaiser, lui fournit beaucoup d'argent, donna des quartiers à ses troupes : il essuya néanmoins de fâcheux reproches, & fut privé même de la petite Arménie. Le vainqueur l'obligea de le suivre contre Pharnaces roi de Pont ; mais il eut permission de retenir le titre de roi, & l'obtint encore pour son fils. Dans la suite Déjotarus fut accusé par Castor son petit fils, d'avoir attenté à la vie de César, & fut défendu par Ciceron dans cette belle harangue, sur laquelle il ne paroît point néanmoins que César ait prononcé. Quelque temps après, ce dictateur fut assassiné ; & pour lors Déjotarus rentra dans ses états, dont il avoit été dépouillé, & joignit Brutus en Asie avec de bonnes troupes. Il fit la guerre à Saocundarius qui avoit épousé sa fille, & les fit mourir l'un & l'autre, peut-être pour avoir eu part à l'accusation de Castor leur fils, qui paroît avoir échapé à la vengeance de Déjotarus, & qui obtint, selon les apparences, l'an de Rome 714, & 40 avant Jesus-Christ, les pays vacans par la mort d'Attalus, & de Déjotarus. On ne sait pas positivement en quelle année mourut ce dernier : mais il étoit extrêmement vieux, dès l'année 702 de Rome, & 52 avant Jesus-Christ. Au reste, il étoit fort attaché aux augures & fort superstitieux. Son zèle lui fit prendre les armes contre Brogitarus l'un de ses gendres, qui avoit été installé par le tribun P. Clodius dans le temple de Cybele, à Pessinunte ville de Phrygie, & qui en avoit chassé les prêtres. * Hirtius, *de bello Alexandrino.* Strab. *liv.* 12. Ciceron, *pro Dejotaro,* & *Philippic.* 2. Dio, *l.* 47 & 49. Plutarch. *in Bruto.* Ce célébre historien s'est trompé en mettant le procès que César fit faire à Déjotarus sur le compte du roi Juba. Bayle, *diction. crit.*

DEIPHILE, fille d'Adraste, roi d'Argos, fut mariée à Tydée, duquel elle eut Diomede, si célébre dans la guerre de Troye. * Apollodore.

DEIPHOBE, fils de Priam, roi de Troye, épousa Hélene après la mort de Pâris ; mais cette princesse le trahit & le livra tout endormi à Ménélaüs, afin de rentrer en grace avec lui. Ménélaüs le fit cruellement mourir. * Virgile *Eneid.* 6.

DEIPHON, fils d'Hipothoon, roi d'Eleusie dans l'Attique, fut tellement aimé de Cerès, que cette déesse voulut l'immortaliser. La fable dit qu'elle le mit dans les flâmes pour le purifier & pour lui ôter tout

ce qu'il avoit de mortel; mais Meganire, mere de ce jeune prince, alarmée d'un si étrange spectacle, voulut le retirer, & troubla par ses cris, les mystéres de cette déesse, qui monta aussitôt sur son char tiré par des dragons, & laissa Deiphon au milieu des flâmes, qui le consumerent en un instant. * Apollodore.

DEIPHONTES, général des Doriens, ayant abordé proche d'une colline, où il ne pouvoit être découvert, envoya un espion donner un faux avis aux Argiens, leur assurant que les Doriens étoient sortis de leurs vaisseaux pour piller & ravager le pays. Alors les Argiens sortirent de leur camp, pour aller combattre les Doriens qu'ils croyoient dispersés dans la campagne. Mais Deiphontes sortant de ses vaisseaux avec ses troupes, s'empara du camp des ennemis, qui étoit sans défense. Les Argiens qui virent leurs femmes, leurs enfans & leurs peres faits prisonniers, furent contraints pour les conserver avec leur pays, de céder leurs villes aux Doriens. Ce trait d'histoire, qui est rapporté par Polyen (*liv.* 2,) ne peut être placé qu'au temps où les descendans d'Hercule entrerent dans le Peloponnèse, c'est-à-dire, à la cinquante-cinquiéme année après la prise de Troye. * Polyæn. *l.* 2.

DELAMET (Adrien-Augustin de Bussi) prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison & société de Sorbonne, seigneur de Serais dans le Maine, & prieur de S. Martin de Brive-la-Gaillarde, étoit de la noble & ancienne maison Delamet, une des plus illustres familles de Picardie. Il vint au monde dans le Beauvoisis, & reçut une éducation convenable à sa naissance, & aux grands talens dont la providence l'avoit doué, & qui éclaterent dès sa premiére jeunesse. Il fit de très-grands progrès dans les lettres humaines, & quand il fut temps de se livrer à des études plus sérieuses, il s'y appliqua avec soin, & s'en occupa avec gout. Aussi devint-il habile philosophe & théologien profond. Il fut reçu de la maison & société de Sorbonne le dernier octobre 1646: il en fut choisi prieur le 24 mars 1648 & le 31 mars 1650, il reçut le bonnet de docteur. Comme il avoit brillé pendant le cours de sa licence par sa science & l'intégrité de ses mœurs, M. le cardinal de Retz, de qui il étoit allié, l'engagea de venir auprès de lui, & M. Delamet suivit cette éminence dans sa disgrace, comme il l'avoit accompagné dans sa prospérité. Il ne le quitta point dans ses voyages d'Angleterre, de Hollande & d'Italie, & par-tout il s'aquit l'estime & l'amitié des personnes savantes, & de celles qui remplissoient les plus hautes dignités. Mais cette vie errante lui déplut enfin; & craignant que la dissipation qui en est inséparable, ne fût un obstacle à la piété, il revint à Paris, & choisit pour lieu de sa retraite la maison de Sorbonne, où il ne pensa plus qu'à vaquer à l'étude & à la priére. Feu M. de Sainte-Beuve, docteur de la maison & société de Sorbonne, qui avoit connu l'étendue de son esprit, & la droiture de son cœur, ayant eu occasion depuis cette retraite de le connoître de plus près, jugea à propos de l'associer dans presque toutes les résolutions de cas de conscience sur lesquels ce docteur étoit consulté de toute part; & l'on voit en effet que la plupart des décisions de M. de Sainte-Beuve sont signées également de M. Delamet, comme il est remarqué dans l'avertissement du *II tome des cas de conscience*, imprimés sous le nom du premier. Le facile accès que donnoit M. Delamet à ceux qui avoient besoin de ses conseils, joint à une douceur naturelle qui accompagnoit toutes ses actions, porta une infinité de personnes à venir prendre ses avis. Des prélats même ne rougirent pas de lui en demander fréquemment, & de venir chercher auprès de lui la lumiére dont ils avoient besoin pour bien conduire les affaires de leur diocèse. Le gout que M. Delamet avoit pour la retraite & le silence en souffrit beaucoup: il lui fallut passer souvent une partie des nuits pour répondre aux lettres qu'on lui écrivoit, & le jour il étoit sans cesse occupé au-dehors à des œuvres de charité & aux fonctions ecclésiastiques dont les premiers supérieurs l'avoient chargé: car il étoit en même temps supérieur de plusieurs maisons religieuses: il y faisoit de fréquentes exhortations, de même que dans les prisons; il assistoit à la mort ceux qui étoient condamnés aux derniers supplices; il élevoit pour l'église un grand nombre de pauvres écoliers qu'il entretenoit dans les études, & qu'il a établis selon leur mérite. Il est mort au milieu de ces bonnes œuvres le 10 juillet 1691, âgé de 70 ans. On a imprimé après sa mort, en 1714, un volume *in-8°.* qui contient ses *Résolutions*, & celles de M. Fromageau, *de plusieurs cas de conscience touchant la morale & la discipline de l'église, suivant l'écriture-sainte, les conciles, les peres de l'église, les canonistes & les théologiens.* Ce recueil, qui est très-utile, devoit avoir cinq volumes; mais la difficulté de mettre en ordre les matériaux qui devoient composer ce grand ouvrage, en a arrêté la publication jusqu'en 1732, qu'on a donné ce recueil de décisions par ordre alphabétique en forme de *dictionnaire*, en deux volumes *in-fol.* à Paris chez Guerin, Coignard & autres. On doit en partie l'ordre qui s'y trouve aux soins de feu M. TREUVÉ. Il est bon d'avertir que les deux volumes *in-fol. dont nous parlons*, contiennent aussi ce qui avoit paru *in* 8°. de MM. Delamet & Fromageau, & qui avoit été reçu avec tant d'applaudissement.

La maison Delamet, dont le premier de ces deux illustres docteurs étoit issu, est sortie d'un cadet de celle de Neuville, qui eut en partage la terre Delamet, située dans les Pays-Bas, & dont il prit le nom, selon l'usage de ce temps-là, & le transmit à sa famille en surnom, ayant néanmoins conservé les armes de son origine. On trouve un seigneur Delamet, qui s'étoit croisé contre les infidéles l'an 1096 sous Godefroi de Bouillon, & c'est de ce seigneur qu'est issu par divers degrés Robert seigneur Delamet, qui en 1212 fut écuyer de Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut, & empereur de Constantinople. Robert s'allia avec *Jeanne* de Bossut, dont il eut Enguerrand seigneur Delamet, qui en 1248 mourut au siége de Damas en Syrie. Il avoit épousé *Marie* de Guerret, fille de *Henechin* de Guerret, chevalier, qui eut pour fils Angelin, seigneur Delamet, conseiller & chambellan de Guy comte de Flandre, marié avec *Françoise* de Luxembourg, d'où naquit Enguerrand seigneur Delamet, & de saint Martin en Artois, tué en la bataille d'Azincourt l'an 1415: il y portoit l'étendard de la maison de Neuville. Il avoit épousé *Jeanne* d'Apremont, & eut Pierre seigneur Delamet & de saint Martin, duquel & de *Gillette* Vuaincourt, dite *Watel*, sa femme, vinrent *Jeanne* Delamet, mariée le 5 juin 1440 avec *Guillaume* de Lignieres, seigneur de Donfront; & Antoine Delamet I du nom, seigneur Delamet, de saint Martin & du Plessier, chef de toutes les branches de cette maison, rapportées par M. de la Morliere. Cet Antoine Delamet fut premier écuyer de Charles comte de Charollois, puis duc de Bourgogne, qui lui donna le gouvernement de la Tour du comté d'Arras. Après la mort de ce prince il entra au service du roi Louis XI qui le fit son conseiller & chambellan, son bailli de Lens en Artois, d'Autun & de Moncenis en Bourgogne, son capitaine de la ville & grosse tour de Bourges, & son lieutenant-général au duché de Berri. Charles VIII, successeur de Louis XI, le continua dans ces charges pour les services qu'il avoit rendus à la couronne. Le premier lui fit l'honneur de le nommer pour arbitre des différens qu'il avoit avec le pape Alexandre VI, à cause des comtes de Valentinois & Diois, & le pape s'en remit aussi à sa décision, ensorte qu'il contenta les deux partis. Il mourut le 22 décembre 1494 dans la ville d'Amiens où il s'étoit retiré, & fut inhumé dans le prieuré de S. Denys. Son épitaphe porte qu'il étoit alors bailli d'Amiens. L'alliance qu'il avoit contractée l'an 1460 avec *Jacqueline*

de Hennecourt, l'héritiere de la maison, ne s'étoit faite qu'à condition d'en faire porter le nom & les armes à un de leurs enfans. Cette convention fut exécutée par *Jacques* Delamet leur fils aîné, qui devint par-là héritier de cette grande succession, & qui mourut le 14 juin 1541. Il est enterré dans l'église de Hennecourt, où l'on voit son épitaphe. De lui sont issus les seigneurs de Hennecourt, de Bournonville, de Condeville, &c. ANTOINE Delamet II du nom, second fils d'ANTOINE I, naquit à Bourges le 17 juin 1479: il fut seigneur du Plessier-sur-saint-Just, & de S. Remi-en-l'Eaue, conseiller & maître d'hôtel de François I, seul général de ses finances ez provinces de Picardie, de Champagne & de Brie, & son ambassadeur en Suisse l'an 1522. Il est bisaïeul de CHARLES Delamet II du nom, comte de Bussy, & seigneur du Plessier-sur-saint-Just, gouverneur des ville & citadelle de Méziere, & capitaine d'une compagnie de chevaux légers de la garde du roi, qui signala sa valeur en la défaite des Anglois en l'isle de Rhé l'an 1627, où il fut le premier au combat & le dernier à la retraite. Il soutint ensuite le siége de Coblens & celui de Hermenstein pendant deux ans & trois mois, avec beaucoup de courage & de vigueur. Il ne rendit cette place que faute de secours, de vivres & de munitions, par une capitulation honorable, & après en avoir rendu compte au roi, qui le reçut avec de grandes marques d'estime. Ce prince lui donna la conduite de l'armée qu'il avoit destinée pour le secours de la Capelle. Charles Delamet y fut tué pendant le siége l'an 1637, dans le temps que le roi alloit lui envoyer le bâton de maréchal de France, comme sa majeste le déclara. Il avoit épousé *Jeanne* de Duras, fille de *Jean*, baron de Marigny, & de *Françoise* Bouton, dont il eut plusieurs enfans. CLAUDE Delamet, seigneur de Beaurepaire & de Maubeuge, gouverneur & capitaine de Longny & de Meun-sur-Loire, l'un des deux cens gentilshommes de la maison du roi François I, étoit le troisiéme fils d'ANTOINE I, & de *Jacqueline* de Hennecourt. Il servit en qualité d'officier général dans les guerres d'Italie. C'est l'aïeul de *Louis* Delamet, chevalier de Malte, & le bisaïeul d'*Augustin* Delamet, marquis de Baule, maréchal de camp des armées du roi, gouverneur de Dourlens, pere de feue madame la maréchale de Charost, & frere aîné d'*Adrien-Augustin* Delamet, *qui a donné lieu à cet article. * Mém. du temps. Preface des Résolutions de cas de conscience de* MM. Delamet & Fromageau, *in-8°.*

☞ DELAMOUCHE, famille de robe distinguée par ses emplois & ses alliances.

I. PIERRE Delamouche, sieur de la Mérie à Covigny, épousa *Michelle* Isoré, dont il eut quatre enfans, savoir, 1. *Antoine*, qui succéda au fief de la Mérie, & épousa *Marguerite* de la Fosse, dont il eut sept enfans; 2. *André*, qui épousa *Jeanne* de la Mare, dont il eut quatre enfans, entr autres *Françoise* Delamouche, mariée à *Guy* Soré. 3. PIERRE, qui suit; & 4. *Magdeléne* Delamouche, qui épousa *Christophe* Bance.

II. PIERRE Delamouche, épousa *Isabeau* Dupré, dont il eut THOMAS, qui suit.

III. THOMAS Delamouche, épousa en premieres nôces *Nicolle* de Riberolles, fille de M. de Riberolles, général des Monnoies, & en secondes *Philippe* de Prime. Du premier mariage, il eut six enfans, dont cinq morts en bas âge, & *Thomas* Delamouche, marié à *Lucie* Brouard, dont des enfans. Du second mariage sont nés dix enfans, dont sept morts en bas âge, & PIERRE, qui suit; *Nicolas*, religieux, & *Anne* Delamouche, mariée à *Gaspard* Milton.

IV. PIERRE Delamouche, fut seigneur de Saint Jean de Beauregard, anciennement dit Montfaucon, auditeur en la chambre des comptes de Paris en 1650, maître d'hôtel du roi par brevet du 14 novembre 1652; conseiller d'état par autre brevet du 27 février 1655; secrétaire de la chambre du roi par un troisiéme brevet du 28 décembre 1656; enfin premier échevin de la ville de Paris en 1660, sous la prévôté de M. de Seve, dont il a rempli les fonctions après son décès. Il épousa *Geneviéve* Barbier de Préville, fille de *Pierre* Barbier, & de *Marguerite* Heron, dont il eut sept enfans, savoir *Philippe* Delamouche, religieuse à Longchamp; PIERRE-ANTOINE, qui suit; *Marie*; *Françoise*; *Claude-Anne* Delamouche, conseiller du roi, auditeur des comptes en 1691, qui épousa *Elizabeth* Rousseau, & mourut sans enfans; *Anne-Elizabeth*, mariée à *Pierre* Colin de la Biochaye, conseiller au parlement de Rennes, & *Geneviéve-Simone* Delamouche, femme de *Séraphin* Baudouin, chevalier, seigneur de Soupirs & autres lieux, chevalier d'honneur au bailliage & siége présidial de Vermandois & Laon.

V. PIERRE-ANTOINE Delamouche, chevalier, seigneur de Beauregard, conseiller au parlement de Paris, épousa en 1686 *Françoise-Marguerite* Pichon, fille de *N.* Pichon, écuyer, l'un des présidens trésoriers de France, généraux des finances, & grands voyers en la généralité de Paris, & de *Marguerite* Doublet. Ses enfans furent 1. *Pierre-Antoine*, chevalier, seigneur de Beauregard, & autres lieux, conseiller au parlement de Paris, qui épousa en 1719 *Françoise-Marguerite* Petit de Cerdon, fille de *Louis* Petit de Cerdon, seigneur de Limeil, & de *Renée* Rouillé, dont il eut *Pierre-Antoine* Delamouche, chevalier, seigneur de Beauregard & autres lieux, capitaine au régiment de Limosin, vivant en 1757, sans avoir pris d'alliance, & *Françoise-Marguerite* Delamouche, femme de *Jerôme-Nicolas* le Feron, chevalier, seigneur d'Orville & de Louvres en Parisis. 2. JACQUES-DENYS, qui suit.

VI. JACQUES-DENYS Delamouche, chevalier, auditeur en la chambre des comptes en 1722, épousa en 1725 *Anne-Marguerite* Dorat, fille de *Charles-Léon* Dorat, chevalier, seigneur de Chameulles, & d'*Anne* Aubriot, dont il a eu *Claude Denys*, & *Denys*, morts en bas âge, & ANTOINE-PIERRE, qui suit.

VII. ANTOINE-PIERRE Delamouche, écuyer, auditeur en la chambre des comptes de Paris le 10 juin 1749, a épousé le 3 mai 1757, *Magdeleine* Thoré, fille de *Nicolas-François* Thoré, écuyer, seigneur de Charonne & autres lieux, & de *Louise* Tronchy.

La sépulture de cette famille est en l'église de Saint Germain l'Auxerrois, où elle a un caveau dans lequel plusieurs de ses ancêtres ont été inhumés.

DELAUDUN (Pierre) seigneur d'Aigaliers, poëte François, étoit d'Uzès où il naquit après le milieu du seiziéme siécle. Il étoit fils de RAYMOND Delaudun, seigneur d'Aigaliers, & juge temporel de l'évêque d'Uzès, ou, comme parle son fils, *lieutenant de juge en la temporalité d'Uzès*. C'est ainsi que parle Pierre Delaudun à la page 74 de son Art poëtique, où il ajoute que son pere *étoit grand poëte, grand musicien, & non moins grand jurisconsulte*, & qu'il a laissé des écrits sur la musique. Voici l'épitaphe singuliere qu'il lui a dressée, & qu'il rapporte au même endroit.

Sous ce tombeau gît une froide lame,
Le corps, le cœur de RAYMOND DELAUDUN,
Lequel vivant déroboit d'un chacun
Par son doux chant, & la pensée & l'ame.
Doctes esprits épris d'ardente flamme
Courez ici, qu'il n'en reste pas un,
Pour savourer le doux chant importun
Qui par son son tout noble cœur entame.
Les cœlestiels desireux d'armonie,
Pour accomplir leurs envieux dessains,
Vous ont ravi le pere d'Aonie.
L'Aogrien par ses sons admirables,
Tiroit les bois & bêtes indomptables,
Mais Delaudun attiroit les humains.

Pierre s'occupa encore plus que son pere à la poësie françoise, comme on le voit, par les ouvrages qu'il nous a laissés en ce genre. Nous ne les connoissons

que par ce qu'il en dit dans son Art poëtique, & par les citations de quelques autres auteurs. Il parle souvent de ses Meslanges, de ses Bergeries, & de deux Tragédies qu'il avoit faites. Le tout forme un même recueil imprimé en 1596 à Paris, chez David le Clerc, *in-12*. Ce recueil contient deux tragedies, *Dioclétien & Horace*, & non *les Horaces*, comme M. de Beauchamp le dit dans ses Recherches sur les théatres de France, tome I, page 495, édition *in-12*; des Meslanges, des Acrostiches latins & françois, & un poëme divisé en trois livres, intitulé : *La Diane*. L'année suivante 1597, il publia l'Art poëtique françois, divisé en trois livres, à Paris, pour Antoine du Breuil, *in-18*, dédié à M. (Pierre) de Valernod, évêque de Nismes, dont cependant M. Menard, dans son histoire des évêques de Nismes, ne met le sacre que le 24 février 1598. Delaudun dit, à la *page* 175 de cet ouvrage, qu'il *a fait quelque comédie, que l'on pourra voir*, ajoute-t-il, *si je la mets chez l'imprimeur : toutefois*, continue-t-il, *je n'en suis guères en délibération*. Outre ces ouvrages de Delaudun, on trouve qu'en 1604 il fit imprimer à Paris la *Franciade*, poëme divisé en neuf livres, & dédié à Henri IV. Il mourut de la peste au château d'Aigaliers en 1629.

DELAYTE (Jacques de) chancelier de Nicolas d'Est, marquis de Ferrare, étoit de la ville de Rhodigio, qui dès le XI siécle, étoit sous l'obéïssance des princes d'Est. Jacques vivoit dans le XIV & dans le XV siécles Dans le temps qu'il exerçoit le notariat à Ferrare, sa prudence & son habileté le firent connoître de Nicolas d'Est, son prince, qui le fit son chancelier en 1390, & Jacques de Delayte a exercé cette charge pendant bien des années. La maison d'Est l'honora de son estime & de sa protection, & le combla de biens Par reconnoissance, Jacques de Delayte écrivit l'histoire de Nicolas d'Est son principal bienfaiteur, & de ce qui s'est passé de plus considérable de son temps, depuis l'an 1393 jusqu'au 21 juillet de l'an 1410. Cette histoire a été donnée pour la premiere fois par le savant Louis-Antoine Muratori, dans le *tome* 18 de sa *Collection des écrivains de l'histoire d'Italie*.

DELBENE, *cherchez* ELBENE.

DEL-BENE (François) jurisconsulte de Vérone, florissoit vers l'an 1490, & vivoit encore en 1508. Il a composé une chronique des familles de Vérone, & quelques autres ouvrages. * Jule du Pui, *in elog. advoc. Veron. &c.*

DE-LE-BOË, en latin *Sylvius* (François) médecin très-fameux, étoit d'Hanovre en Allemagne, mais son long séjour dans les Pays-Bas l'a fait regarder comme appartenant à cette contrée. Il naquit en 1614 d'Isaac De-le-Boë, sorti d'une famille noble, qui avoit autrefois illustré le Cambrésis : sa mere se nommoit *Anne* de la Vignette. Le 16 mars 1637 il fut reçu docteur en médecine dans l'université de Basle; après quoi voulant se perfectionner dans l'étude & la profession qu'il avoit embrassée, il visita les villes les plus célébres de l'Allemagne & de la France. Il n'avoit qu'environ 28 ans lorsqu'il arriva à Amsterdam : il y séjourna, & y pratiqua la médecine avec tant de distinction, qu'il ne tarda pas à être considéré comme un des premiers praticiens de la ville. En 1658 les curateurs de l'université de Leyde l'appellerent chez eux, & lui donnerent la place de premier professeur en médecine-pratique, qu'Albert Kyper venoit de laisser vacante. On avoit commencé dans ce temps-là d'agiter la question de la circulation du sang, dont plusieurs font honneur de la découverte à Harvée; mais cette découverte avoit encore un grand nombre d'adversaires. De-le-Boë voulut s'assurer par lui-même de la vérité : il fit toutes les expériences que l'on pouvoit faire pour la découvrir : & après s'être bien assuré de la réalité de la circulation, il la démontra le premier dans l'université de Leyde; ce qui lui attira un si grand nombre de disciples, qu'on eût cru ne rien savoir, si l'on n'eût pas pris ses leçons. Il fut marié deux fois : la premiere avec *Anne* de Ligne, d'Amsterdam, qu'il perdit en 1657, la deuxiéme, avec *Magdeléne-Lucréce* Schletzer, qui mourut en 1669, après deux ans de mariage, attaquée de la peste qui ravageoit la Hollande, & qui enleva une grande partie des professeurs de l'université de Leyde. De-le-Boë a fait de ce fléau le sujet d'une harangue qu'il prononça en 1670, étant recteur. Lui-même mourut dans la même ville le 14 novembre 1672, âgé seulement de 58 ans.

Les ouvrages de cet habile médecin, après avoir paru, au moins la plupart, séparément, ont été recueillis en 1680 chez Daniel Elzevir, à Amsterdam, *in-4°*. Ce recueil contient les écrits suivans : 1. *Disputationum medicarum decas ;* 2. *De methodo medendi libri II.* 3. *Praxeos Medicæ idea nova, libri III. cum Appendice, per tractatus X.* 4. *Opuscula varia, in quibus dictata ad C. Bartholini institutiones anatomicas, per libros III.* 5. *Oratio inauguralis, de hominis cognitione* : il avoit prononcé ce discours à Leyde, le 15 des calendes d'octobre 1658, lorsqu'il prit possession de la chaire de professeur en médecine pratique. 6. *De Medicamentis chymicis theses.* 7. *Epistola apologetica adversus Antonium Deusingium, Medic. Doctor. Academiæ Groninganæ.* Deusingius a eu de fréquentes disputes, qui ont plus d'une fois dégénéré en querelles, avec De-le-Boë. 8. *Oratio de causis affectûs Epidemii* ; c'est le discours sur la peste dont on a parlé plus haut : il avoit été prononcé le 8 février 1670. Enfin on a inséré dans le même recueil le discours de Luc Schacht, prononcé à l'occasion de la mort de notre savant docteur. Dans une édition des ouvrages du même, faite à Paris, on a ajouté aux écrits dont on vient de faire l'énumération, 1°. *Institutionum medicarum tractatus ;* 2. *Tractatus de Chymia* ; mais De-le-Boë n'a jamais reconnu ces deux écrits, & l'on assure qu'ils lui sont supposés. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in-4°*. tome I. pag. 786 & suivantes.

DELBRUK, petite ville de Westphalie, proche des sources de l'Ems, à trois lieues, & dans l'évêché de Paderborn. Ce fut en ce lieu, que les peuples nommés *Bructeres*, furent défaits par Germanicus, fils de Drusus. Après cette victoire, Germanicus rétablit le sépulcre honoraire, nommé *Ara Drusi*, c'est-à-dire, l'*Autel de Drusus*, que ces ennemis du peuple romain avoient renversé. Cet autel étoit bâti proche du camp de Wintfeld. Germanicus amassa aussi tous les ossemens de ceux qui y avoient été tués avec Varus, & les enterra dans un même sépulcre. * *Monumenta Paderbornensia*, imprimés en 1672.

DEL-CADILLO NUGNES (Augustin) religieux de l'ordre des carmes, a été un des plus habiles prédicateurs de l'Espagne dans le XVII siécle. Il étoit de Cabra, qui est un bourg dans le diocèse de Cordoue. Après avoir enseigné longtemps, il se distingua par ses prédications. Il mourut à Madrid l'an 1651, âgé de 59 ans. Nous avons divers traités de sa façon, qu'il avoit composés en sa langue naturelle, comme une exposition sur le pseaume XVII, intitulé, *la victoire des Justes ;* des sermons, &c. * Alegre, *in parad. Carm.* Le Mire, *de script. sæc. XVII.* Nicolas Antonio, *de script. Hisp.*

DELCON, ville de Romanie, *cherchez* DERCON.

DELFAU (Dom François) religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, naquit à Montet en Auvergne en 1637. Il fit profession de la régle de S. Benoît dans l'abbaye de S. Allire de Clermont le 2 mai 1656, & vécut toujours avec beaucoup de régularité. Il a rendu son nom très célébre dans l'eglise & dans le monde savant, par la pénétration & la vivacité de son génie, par la multiplicité de ses connoissances & par ses ouvrages, & entr'autres par l'édition des ouvrages de S. Augustin, à laquelle il a eu tant de part. Voici ce qui donna occasion à l'entreprendre. M. Arnauld,

nauld, docteur de Sorbonne, ayant reparu publiquement après la paix de l'église en 1668, & étant allé dans la bibliothéque de l'abbaye de S. Germain des Prés, pour y consulter un manuscrit de quelques ouvrages de S. Augustin, loua beaucoup les soins que les docteurs de Louvain avoient apportés pour revoir les ouvrages de ce pere : mais en même temps il avoua que leur édition étoit encore bien imparfaite, & même remplie de fautes, & il excita les bénédictins à en entreprendre une nouvelle. Dom Tixier gouta cette proposition : elle plut aussi à D. Claude Martin, si célébre par sa grande piété. Celui-ci en parla à dom Bernard Audebert, alors général, & à dom Brachet un des assistans. On tint assemblée sur ce sujet, & il y fut conclu que l'on entreprendroit cette édition. On en chargea dom Delfau, qui dès 1670 fit imprimer un avis pour faire connoître son dessein, & inviter les gens de lettres à l'aider de leurs lumiéres & de leurs manuscrits. Le général envoya un pareil avis, en forme de lettre circulaire datée le 17 octobre 1670, dans toutes les maisons de l'ordre, afin que chacun contribuât à cette entreprise qui devoit être si utile à l'église. Dom Delfau s'y appliqua de son côté avec toute l'ardeur dont il étoit capable : il en publia le *Prospectus* en 1671, & il étoit déja avancé dans son travail lorsqu'on vit paroître le livre intitulé : *l'Abbé Commendataire*, dans lequel on attaque vivement les bénéfices tenus en commende, & où l'on ne s'éleve pas avec moins de force contre les abus que les moines font quelquefois de leurs revenus. On attribua cet ouvrage à dom Delfau, & en conséquence, il fut relégué à S. Mahé en basse-Bretagne; cependant on a des assurances qu'il est de Gui Drapier, curé de S. Laurent de Beauvais. *Voyez* DRAPIER (Gui) Ce livre de l'abbé commendataire est divisé en trois parties : la premiere imprimée à Cologne, si on en croit le titre, en 1673 : & la seconde & la troisiéme au même lieu, en 1674. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que dom Delfau ne put plus continuer son travail sur S. Augustin. Il a encore publié une dissertation latine sur l'auteur du livre de l'Imitation, qui a été imprimée trois fois, en 1671, 1674 & 1712. Elle n'a été attaquée qu'après sa mort, par le pere Testelette, chanoine régulier de sainte Geneviéve. Nous avons de plus du pere Delfau, une apologie de M. le cardinal de Furstemberg, injustement arrêté à Cologne par les troupes de l'empereur; & l'épitaphe de Casimir roi de Pologne, qui, après avoir abdiqué cette couronne, se retira en France, & fut abbé de S. Germain des Prés. Cette épitaphe qui est un éloge historique de ce prince, est une des plus belles piéces que l'on ait faites en ce genre. Dom Delfau étant à Landevenec, & ayant voulu aller à Brest pour y prêcher le panégyrique de sainte Thérèse, le vaisseau qui le passoit fit naufrage, & il y périt avec un religieux qui l'accompagnoit, le 13 octobre de l'an 1676, ayant à peine trente-neuf ans. * *Histoire manuscrite de l'édition des ouvrages de saint Augustin.* D. le Cerf, *Bibliothéque des auteurs de la congrégation de S. Maur.* Il s'y trouve quelques fautes que nous avons corrigées dans cet article, &c.

DELFINI, ou DELFINO. Cette famille est une des branches de celle de Gradenigo, maison aussi ancienne que la république de Venise. Il y eut un seigneur de cette maison, vers le IX siécle, qui étant bien fait de sa personne, dispos de corps, adroit dans ses exercices, & très-habile nageur, fut surnommé *le Dauphin.* Ses desce dans prirent ce nom, pour se distinguer des autres branches de Gradenigo, & changerent leurs armes, qui étoient un dégré ou escalier, en un dauphin d'argent, sur un champ parti d'azur & d'argent. Gregoire Delfini étant devenu très-puissant & très-riche, changea ses armes en trois dauphins d'or, nageant dans un champ d'azur, pour faire connoître l'éclat & l'opulence de la branche de sa maison. Les Delfini ont été féconds en hommes illustres. Jean Delfini vivoit en réputation de sainteté, vers l'an 1095. Jacques Delfini étoit capitaine général de l'armée des Vénitiens en 1258. Baudouin Delfini le fut quelque tems après, & Jean Delfini fut élu doge de Venise en 1356, après avoir passé par les principales charges de la république, à laquelle il rendit de grands services. Il avoit fait lever le siége de Trévise, conservé la Dalmatie; & après s'être signalé par grand nombre d'autres belles actions, il mourut en 1361. Michel Delfini fut encore capitaine général de l'armée vénitienne en 1370. Pierre Delfini, général des camaldules, au commencement du XVI siécle : *il en sera parlé ci-après.* Zacharie Delfini naquit le 29 mai de l'an 1527. Son pere fut *André* Delfini, & son frere *Aloise* Delfini. Il s'acquit tant de réputation par son esprit, que le pape Paul IV le fit évêque de Phare, & l'envoya en cette qualité nonce en Allemagne. Ce ne fut qu'un prélude de sa grande nonciature. Le pape Pie IV l'ayant député avec Commendon pour lors évêque de Zante, vers les princes Protestans en Allemagne, pour les engager à se trouver au concile de Trente, il se trouva en cette qualité à l'assemblée de Naumbourg, où il soutint fortement les intérêts du saint siége. Le pape en reconnoissance le fit cardinal en 1565, & lui donna l'administration de l'évêché de Javarin en Hongrie. Il mourut le 19 décembre 1583, en la cinquante-septiéme année de son âge. Jean-Pierre Delfini, évêque de Zante, puis de Cephalonie, se distingua beaucoup au concile de Trente par son érudition. Il fut ensuite évêque de Torcelcano, & enfin de Brescia. Jean Delfini, fut ambassadeur de la république en Pologne, en Espagne, en France & auprès de l'empereur, puis à Rome en 1595 : il fut aussi procurateur de S. Marc, & ensuite évêque de Vicence. Le pape Clément VIII le créa cardinal en 1604. Il mourut à Venise l'an 1622. Nicolas Delfini, frere de ce cardinal, servit très-bien la république en diverses ambassades, & dans la charge de général des isles du levant, de Candie, &c. D'*Elizabeth* Prioli son épouse, il eut, entre autres enfans, Jean Delfini. Celui-ci né en 1617, fut sénateur de Venise, patriarche d'Aquilée, & cardinal en 1667. *Voyez ci-après son article particulier.* Il mourut à Udine dans le Frioul, le 20 Juillet 1699, âgé de 83 ans. Son corps fut apporté à Venise, & enterré dans l'église de saint Michel des Camaldules. Ses neveux sont 1. Daniel Delfini, provediteur général de Dalmatie, provediteur extraordinaire de l'armée, & commandant des vaisseaux de guerre de la république. En cette qualité il remporta une victoire signalée sur l'armée navale des Turcs près de Metelin, le 20 septembre 1698, avec perte de plus de trois mille des infidéles, ayant combattu lui seul durant un très-long-temps contre quatorze sultanes, & ayant eu quatre cens hommes tant tués que blessés sur son bord. Le sénat fut si satisfait de lui, qu'il lui expédia une ducale pleine d'éloges de sa valeur, de sa prudence & de sa bonne conduite, ordonnant même que cette ducale demeureroit dans les archives de la république, pour servir de titre honorable à sa personne, à sa maison & à sa postérité, & pour exciter ses concitoyens à imiter un si bel exemple. Il fut ensuite général des trois isles, puis élu général de la Morée en 1700, & la même année on l'élut encore provediteur extraordinaire & capitaine général de l'armée navale, enfin ambassadeur à Vienne en 1701. Ses autres neveux furent, 2. Marc Delfini, vicelegat d'Avignon, *cardinal, qui a aussi plus bas son article particulier*; 3. N. Delfini, mort coadjuteur du patriarche d'Aquilée son oncle en 1698; 4. Denys Delfini, coadjuteur après son frere, puis patriarche d'Aquilée après la mort de son oncle. * *Mém. hist.*

DELFINI, (Pierre) naquit l'an 1444 à Venise, de la famille noble & ancienne dont nous venons de parler. Il eut pour maître dans la langue latine Pierre Parleoni, de Rimini, qui n'étoit pas moins savant dans la langue grecque; mais Delfini en négligea l'étude. Il se livra à la lecture des auteurs profanes, & n'eut d'abord de passion que pour les belles lettres; mais dès

l'âge de 14 ans, s'étant déja fait quelque réputation, il sentit renaître les sentimens de piété qu'il avoit eus dans son enfance : il les écouta, les suivit, & ne pensa presque plus qu'à chercher une retraite qui lui convînt. Il la trouva quatre ans après dans l'ordre des camaldules, qu'il embrassa en 1462 au monastere de S. Michel de *Murano* ou *Muriano*. Il reçut l'habit des mains de l'abbé Gérard Maffée, qui fut dans la suite patriarche de Venise, & enfin cardinal, & qui mourut dans une grande vieillesse, entre les bras de son disciple. A peine Delfini se fut-il consacré à l'état religieux, qu'il renonça à toute lecture profane, pour ne plus étudier que les livres saints, & ceux qui pouvoient l'instruire de la religion, & l'édifier. Il fut toujours depuis un religieux fervent, si ami de la régularité, & si capable de la soutenir, que lorsque Maffée & Pietre Donato, son successeur dans l'abbaye, étoient obligés de voyager pour les affaires de l'ordre, ils remettoient leur autorité entre ses mains, & se déchargeoient sur lui du soin de gouverner l'abbaye. Donato étant mort au mois de janvier 1479, Delfini fut élu abbé, & le général Jerôme le fit son vicaire-général. Jerôme étant mort lui-même au mois de septembre 1480. Delfini fut élu en sa place le 10 décembre suivant, quoiqu'il n'eût encore que 36 ans. Son éloquence, quoique simple, fut admirée plusieurs fois à Rome, où il eut occasion de parler devant les papes Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II & Leon X. Cette même éloquence toucha ses auditeurs dans les monasteres où il fit entendre la parole du salut. Leon X l'appella au concile de Latran, le joignant à ceux qu'il avoit chargés de travailler à la réforme de la cour de Rome & de l'église. En 1488, le sénat de Venise ayant délibéré sur le sujet qu'il devoit proposer au pape pour être nommé au cardinalat, Delfini fut mis sur les rangs; mais on ne put jamais le déterminer à faire lui-même la moindre démarche pour parvenir à cette dignité, & il répondit à ceux qui l'en sollicitoient, qu'il se croyoit indigne, non-seulement du cardinalat, mais encore de toute dignité. Vers le même temps il consentit, quoiqu'avec beaucoup de peine, de suivre à Rome un fils de Laurent de Médicis, qui venoit d'être revêtu de la pourpre : il céda en cette occasion aux instances que Laurent de Médicis, & tout le sénat de Florence lui firent de faire ce voyage; & pendant qu'il fut à Rome, loin de poursuivre les honneurs ausquels il pouvoit aspirer lui-même, il garda, autant qu'il lui fut possible, une exacte retraite. Cet amour de la solitude, & cet éloignement pour toute distinction, l'engagerent à proposer de se démettre du généralat; mais le cardinal de Sienne, son ami, & protecteur de tout l'ordre des camaldules, empêcha l'effet de sa résolutioin. Quelques années après, soit inconstance, soit par quelqu'autre raison, on lui demanda sa démission, & il la refusa. Ce fut en 1503, que les hermites, qui font une des congrégations de l'ordre des camaldules, commencerent à se plaindre de ce que les monasteres les plus considérables dépérissoient insensiblement par la faute des abbés, qui étant perpétuels, ne songeoient qu'à les piller. Ils demanderent que leur congrégation fût unie à celle de S. Michel de Murano, que la maison de *Camaldoli* fût chef de toutes les autres, & que les charges ne fussent plus que triennales. Delfini ne voulant plus alors quitter sa place, suspendit quelque temps cette affaire, qui recommença à s'agiter en 1513. On convint alors de l'union : elle fut approuvée par Leon X, mais Delfini résista encore jusqu'en 1515, qu'il donna sa démission, après avoir gouverné l'ordre en qualité de général pendant 35 ans. Comme on étoit convenu de rétablir ceux qui auroient donné leur démission, & de leur laisser leur place tant qu'ils vivroient, sans tirer à conséquence pour ceux qui seroient élus après eux, on offrit à Delfini de reprendre son poste, mais il le refusa. Il acheva de se purifier dans les exercices de la pénitence, & mourut le 16 janvier 1525, âgé de 81 ans. Eusebe Prioli, Vénitien, abbé d'une des maisons du même ordre, prononça son oraison funébre, qu'on lit avec satisfaction : elle est imprimée en latin dans le tome III de l'*Amplissima collectio*, &c. des PP. DD. Martenne & Durand, pag. 1215 & suivantes. Il nous reste de Pierre Delfini, 1. *Epistolæ*, imprimées à Venise en 1524, *in-fol.* aux dépens de Jacques de Brescia, prieur de S. Martin d'Oderzo, dans le Trévisan, (*Prior Sancti Martini Opitergii*) : ces lettres sont extrêmement rares & cheres; mais M. de la Monnoye prétend (*Menagiana*, tome IV, pag. 58.) » que l'ouvrage n'est considérable ni » pour la diction, qui est entierement monachale, ni » pour l'importance des faits, si on en excepte trois » ou quatre lettres, telles que celle du 12 de juillet » 1500, à Pierre Barocci, (d'abord évêque de Belluno, » & ensuite évêque de Padoue), touchant un orage » qui fit bien du fracas dans la chambre d'Alexandre » VI; une autre, où il rapporte l'histoire du supplice de » Jerôme Savonarole, un peu différente de celle de » Jean-François Pic de la Mirandole, & quelques au» tres. « La plupart, ajoute-t-on, s'adressent à des religieux, & ne contiennent que des avis moraux, ou des circonstances peu intéressantes. 2. Un autre recueil de lettres, (*Petri Delfini epistolæ*) au nombre de 242, imprimées dans le tome IIIe de la collection des bénédictins, citée plus haut. La premiere de ces lettres est de l'an 1462, & la derniere est de 1514. 3. Ces lettres, dans la collection citée, sont suivies d'un discours de Pierre Delfini au pape Leon X. (*Petri Delfini Veneti, generalis camaldulensis oratio, ad Leonem X pontificem maximum*) Dans l'oraison funébre de l'auteur, on ajoute à ces ouvrages, des dialogues sur Jerôme Savonarole, des argumens sur les oraisons de Cicéron, & des *Apophthegmes* des saints peres : ces écrits ne sont pas sans doute imprimés. * Voyez le discours funébre d'Eusebe Prioli, cité plus haut, & la préface générale du tome IIIe. de la collection que l'on a pareillement citée.

DELFINI (Jean) cardinal, de la même famille que le précédent, naquit à Venise le 22 avril 1617, de *Nicolas* Delfini, sénateur, & d'*Elizabeth* Prioli, d'une famille noble. Consacré dès son enfance à l'état ecclésiastique, il fit ses études à Venise & à Padoue. Après avoir reçu le degré de docteur en droit, il eut à l'âge de 30 ans une place distinguée dans le sénat de Venise. Comme il parloit avec facilité & avec grace, il fut choisi pour être l'orateur de la république dans les cours de l'empereur & du roi de France; & il s'en aquitta avec beaucoup de dignité. Jerôme Gradénigo, patriarche d'Aquilée, l'ayant demandé pour coadjuteur en 1656, il lui fut accordé; & après la mort de Gradénigo, le pape Alexandre VII le nomma patriarche d'Aquilée : le même pape le créa cardinal le 7e de mars de l'an 1667. Après la mort de ce pape, Delfini fut du conclave où l'on élut Clément IX. Il mourut à Udine le 20 juillet de l'an 1699. On a de lui 1. des dialogues sur divers sujets; 2. des discours sur Tacite & Sallufte; 3. des tragédies, des odes, & plusieurs autres piéces en vers; 4. des discours sur divers sujets sacrés & profanes; 5. enfin, des lettres en latin, en grec & en toscan. * Eggs, *Purpura docta*, liv. VI, page 489.

DELFINI ou DELFINO (Marc-Daniel) Vénitien, archevêque de Damas, vice-légat d'Avignon, nonce en France en 1696, évêque de Brescia en 1698, créé cardinal par Innocent XII, dans la cinquiéme promotion que fit ce pape en 1699, mort le cinquiéme août 1704, dans la cinquantiéme année de son âge, frere de *Denys* Delfini, patriarche d'Aquilée, &c. de la même famille que les précédens. Le cardinal Delfini n'étoit pas seulement habile négociateur, il n'a pas seulement fait briller ses talens en ce genre, dans plusieurs cours de l'Europe; il s'est acquis aussi une réputation éclatante sur le Parnasse, comme on le voit par le recueil de ses poësies italiennes, imprimé à Utrecht

en 1730, deux volumes *in*-8°. sous ce titre : *Parnaso de l'eminentissimo cardinal Delphino*, *in Utreche appresso Guglielmo Croon.* Ce recueil contient quatre piéces de théâtre ; *Cléopâtre*, *Lucréce* & *Crésus*, tragédies ; *Angélique*, tragi-comédie. Ces tragédies ont des chœurs à chaque acte. Le sujet de la tragi comédie d'*Angélique* est tiré du XVIII & du XIX chant de Rolland furieux d'Arioste ; & cet épisode semble lui-même avoir été imité d'après celui de Nisus & d'Euriale, dont Virgile a embelli le IX livre de son Enéïde. On trouve dans la *bibliothéque Françoise*, ou *histoire littéraire de la France*, imprimée chez du Sauzet, tome XXXIV, première partie, une analyse exacte des quatre piéces du cardinal Delfini, accompagnée de réflexions judicieuses.

DELF ou DELFT, *Delphi* & *Delphium*, ville des Pays-Bas & la troisiéme de Hollande, est ainsi nommée à cause du canal qui la traverse, & qui a été conduit jusqu'à la Meuse ; car *Delven* en flamand signifie faire un *fossé* ou un *canal*. Sa biere & ses draps l'ont fort enrichie. On y voit de beaux bâtimens, entre lesquels l'hôtel de ville & la maison des Sabourgs tiennent le premier rang. Elle a aussi deux belles églises. Dans l'une est le tombeau de l'amiral Tromp, qui est de marbre, enrichi de peintures, avec une très-belle inscription. Dans l'autre, on voit le tombeau du prince Guillaume de Nassau, qui fut tué en cette ville par Balthasar Gerard, Francomtois, l'an 1584. Delft est située dans une plaine, à quatre lieues de Leyden ; & à une de la Haye. On dit qu'elle fut bâtie par Godefroi *le bossu*, qui avoit conquis la Hollande, & qu'Albert de Baviére, après l'avoir prise, en renversa les murailles & le château. Elle fut entiérement brulée par un accident en 1536, & elle a été rebâtie beaucoup plus belle qu'elle n'étoit auparavant. En 1654, elle fut encore fort endommagée, le feu s'étant mis au magasin général des poudres, qui étoit alors en cette ville, aussi-bien que celui des armes. Depuis on a fait bâtir le magasin des poudres à la campagne. Le bourg de DELFT-HAVEN, c'est-à-dire, du havre de Delft, qui est forr beau, & à un quart de lieue de Roterdam, est sous la jurisdiction de Delft.* Guichardin, *description des Pays-Bas.*

DELFT (Gilles de) professeur en théologie, & poëte, étoit de Delft, d'où il a pris son surnom. Il vivoit dans le XV siécle ; & s'est distingué par son érudition & sa fécondité pour la poësie. Lilio Giraldi en parle dans son livre sur les poëtes de son temps, de même qu'Erasme dans son *Ciceronianus* : l'un & l'autre conviennent qu'il y a dans les vers de Gilles, plus de facilité que de force & d'énergie. Il a mis en vers latins l'épître de S. Paul aux Romains, qui a été imprimée ainsi à Basle en 1562. Gilbert Cousin a inséré le même ouvrage, avec des notes, au tome II, de ses œuvres ; on en avoit déja une édition de 1507, à Paris, chez Badius, & à cette édition est joint un autre ouvrage du même auteur, intitulé : *Defensio pro Cleri Flandriæ libertate.* On a encore de lui les sept pseaumes de la pénitence, & les litanies en vers latins, *in*-4°. sans marque du lieu de l'impression, & sans date ; plus un commentaire latin sur le poëme d'Ovide, *De remedio amoris*, à Paris 1495, *in* 4°. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, pag. 29.

DELFT (Jean de) qui étoit, comme le précédent, de la ville de Delft, d'où il avoit pareillement pris son surnom, fut durant plusieurs années coadjuteur de l'évêque de Strasbourg. En 1557, il se trouva avec Michel Helding, évêque de Mersbourg, Pierre Canisius, jésuite habile, François Sonnius & Josse de Ravesteyn, théologiens de Louvain, au célébre colloque ou à la fameuse assemblée de Worms, avec Mélanchton & quelques autres théologiens luthériens. On ne dit point quand Jean de Delft est mort : on a de lui un traité *De potestate pontificia*, à Cologne 1580, *in*-8°. un autre *de notis ecclesiæ*, imprimé dans la même ville ; & encore d'autres que Valere André ne fait point connoître dans sa bibliothéque belgique, édition de 1739, *in* 4°. tome II, pag. 626.

DELGADO de Mattos, (Emanuel) Portugais, né à *Castello de Vide*, professa le droit romain avec beaucoup de succès dans l'université de Coimbre, & il ne quitta sa chaire, que pour exercer l'office de *desembargador dos agravos*, ou conseiller au parlement de Lisbonne. Il avoit étudié avec beaucoup de soin l'histoire des familles de divers pays de l'Europe, & il avoit fait décrire celles de Portugal, d'Espagne, de France & d'Angleterre ; mais ces ouvrages qui faisoient sept volumes, n'ont point encore paru. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

DELGADO (Roderic) *cherchez* DOSMA.

DELIES, fête célébre parmi les Athéniens, établie en l'honneur d'Apollon, surnommé Delien, *Delius*, pour qui ils avoient une vénération toute extraordinaire. Pendant cette fête, il étoit défendu d'exécuter à mort aucun criminel, parceque tout le monde étoit occupé à aller & revenir de l'isle de Delos. La loi des Athéniens étoit formelle la dessus Δημοσίᾳ μηδένα ἀποκτιννύναι πρὶν ἂν εἰς Δῆλον ἀφίκηται τὰ πλοῖον, καὶ πάλιν δεῦρο. *Deliorum festos dies, dum Delum itur, reditur, damnatorum suppliciis ne funestato.* Xenophon & Platon font tous deux mention de cette fête, & ils remarquent que le fameux Socrate, quoique déja condamné à mort, resta encore trente jours dans la prison, parceque les fêtes Deliennes s'étoient rencontrées dans cet intervalle. C'étoit un privilége particulier attaché aux fêtes d'Apollon, que les Athéniens ne vouloient aucunement souiller par la mort d'un homme. Ils n'avoient pas le même égard pour les autres fêtes, puisque l'on voit que Phocion ayant été condamné par un jugement du peuple, à mourir par le poison, le jugement fut exécuté un jour de fête consacré à Jupiter. * *Voyez* Plutarque, *sur Phocion.*

DELIS, nom que les Turcs donnent aux gardes du premier visir. Il en a ordinairement depuis cent jusqu'à quatre cens, selon que le visir est plus ou moins magnifique. Ils affectent de parler fierement & de faire des récits de leur bravoure. Leurs armes sont une lance, & une hache d'armes, avec l'épée. Il y en a aussi qui portent des pistolets à leur ceinture. Ils sont la plupart de la Bosnie & de l'Albanie ; & comme ils sont naturellement plus fidéles que les Turcs, le grand visir Coprogli en entretenoit deux mille pour sa garde. Ce mot signifie *hardis*, *intrépides*, *braves.* * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

DELISLE, *cherchez* LISLE (de)

DÉLITIEUX (frere Bernard) religieux de l'ordre de S. François, dit cordelier, étoit de Montpellier, & vivoit dans le XIII & le XIV siécle. Il fut l'un des chefs du schisme des freres mineurs, appellés les freres spirituels, parceque, disoient-ils, les vrais disciples de S. François ne devoient, ni ne pouvoient posséder rien, soit en particulier, soit en commun. Nicolas d'Abbeville, inquisiteur, ayant été outragé à Carcassonne vers la fin du XIII siécle, le frere Bernard fut accusé d'avoir eu part à la révolte excitée contre cet inquisiteur, & celui-ci s'en étant plaint au pape, en obtint un bref pour faire informer contre le coupable. Le bref fut adressé au pere Jean Rigal, vicaire-provincial des cordeliers de la province d'Aquitaine, lequel se transporta en conséquence à Carcassonne, & après les informations convenables, ordonna au frere Bernard Delitieux de le suivre ; mais les consuls de la ville, partisans du frere, déclarerent au pere Rigal que le frere étoit si aimé du peuple, qu'il y avoit tout à craindre si l'on entreprenoit de le faire sortir de la ville, & ils refuserent de prêter main forte au commissaire pour exécuter les ordres du pape. Le P. Rigal ne pouvant mieux faire, ordonna canoniquement au frere Bernard de lui obéir, & sur son refus, il l'excommunia, & se retira pendant la nuit. Cela arriva en 1300. Quelque temps après, les consuls de Carcassonne, & autres habitans qui étoient, ou partisans des hérétiques Albigeois, ou infectés eux-mêmes de leur hérésie, tenterent

de se soustraire de l'obéissance du roi de France, d'abolir l'inquisition, & de chasser l'inquisiteur de leur ville; & le frere Bernard fut encore un des chefs de cette conspiration. C'étoit dans sa chambre qu'on tenoit les assemblées, & on les y tint durant plusieurs mois. Ceux qui les composoient écrivirent à Ferdinand, fils du roi de Majorque, pour le prier au nom de toute la ville, de vouloir leur accorder sa protection, lui offrant de le reconnoître pour leur seigneur, & de lui remettre la ville de Carcassonne lorsqu'il voudroit. Le frere Bernard se chargea de porter les lettres, signées par les consuls, & scellées du sceau de la ville. Il se rendit en effet auprès de ce prince, qui le chargea seulement d'assurer les consuls de Carcassonne & les habitans de sa protection & de son amitié. Mais enfin la conspiration ayant été découverte, & plusieurs des conjurés ayant été arrêtés, on fit leur procès, & ils furent exécutés à mort au mois de septembre 1305. Le frere Bernard évita pour lors la punition qu'il méritoit; mais en 1316, le pape Jean XXII nomma des commissaires pour examiner la conduite de ce moine, qui fut arrêté à Avignon, & mis en prison en 1317. Les commissaires nommés furent l'archevêque de Toulouse, & les évêques de Pamiers & de S. Papoul. Selon l'instruction faite par ces commissaires, le frere Bernard Delitieux étoit prévenu d'avoir conspiré contre la vie de Benoît XI, prédécesseur de Jean XXII, d'avoir entrepris de soustraire à l'obéissance du roi les villes de Carcassonne & de Cordes, pour les livrer à Ferdinand III, fils du roi de Majorque; d'avoir excité par ses sermons séditieux le peuple de Carcassonne contre les inquisiteurs; & d'avoir enseigné plusieurs héréfies. Les trois commissaires le firent conduire à Castelnaudari, où ils se rendirent l'an 1319; mais Jean de Cominges s'étant excusé de continuer la procédure, sur des affaires qui le demandoient ailleurs, Jacques Fournier, évêque de Pamiers, & Raimond de Monstuejols, évêque de S. Papoul, continuerent la procédure, & appellerent pour se joindre à eux, après s'être transportés à Carcassonne, Pierre de Rochefort, évêque même de Carcassonne, Raymond, évêque de Mirepoix, Rodat, évêque de Castres, & plusieurs savans personnages. Le 8 décembre de la même année, ils prononcerent contre frere Bernard une sentence par laquelle ils ordonnoient qu'il seroit déposé & mis en prison les fers aux piés, pour y faire pénitence perpétuelle au pain & à l'eau; se réservant néanmoins la faculté de mitiger cette peine. Quant à l'accusation d'avoir attenté contre la vie du pape Benoît XI, n'en ayant pu trouver de preuves, ils le déclarerent absous de cette accusation. Le même jour frere Bernard fut déposé dans la place publique de Carcassonne, & enfermé ensuite: il mourut quelque temps après dans sa prison, où par une bulle du pape Jean XXII, du 26 février 1320, il fut dépouillé de l'habit de saint François, qu'on lui avoit laissé d'abord. * *Histoire ecclésiastique & civile de Carcassonne*, par le P. Thomas Bouges, Augustin, pag. 218, 220, 224, 228, & parmi les preuves à la fin de cette histoire, pag. lxj.

DELIUS ou DELLIUS (Quintus) un des officiers d'Antoine, étant envoyé vers Cléopatre, lui persuada de paroître devant lui dans ses plus riches ornemens: elle le crut: & par sa magnificence autant que par sa beauté, elle gagna ce vainqueur, l'an 713 de Rome, & 41 avant Jesus Christ. Messala Corvinus appelloit Delius, *Desultor bellorum civilium*, faisant allusion à ceux qui dans une course de chevaux montoient ceux qu'on appelloit *Desultorii*, & sautoient de l'un sur l'autre sans s'arrêter. Delius avoit imité leur manége dans les dissentions qui partagerent la république; car il passa du parti de Dolabella à celui de Cassius; de celui de Cassius à celui d'Antoine; & de ce dernier à Auguste César. Son dernier changement ne fut pas tout à-fait volontaire. Quelques traits un peu libres qui lui avoient échapé, le rendirent odieux, & on le chassa, comme il le disoit lui-même dans l'histoire de son temps qu'il avoit composée. C'est lui que Strabon (*liv.* 11.) appelle Adelphius: il dit qu'il étoit ami d'Antoine, dont il avoit décrit l'expédition contre les Parthes. * Plutarque, *vie d'Antoine*. Joséphe, *liv.* 14. Appien, *liv.* 5. Dion, *liv.* 48.

DELLES, est le nom que les anciens donnoient à deux lacs qui sont en Sicile, près de la ville de Catane, & qui ont été depuis appellés *Crateres*. Ils sont de fort peu d'étendue, mais d'une profondeur très-considérable. Les premiers habitans de la Sicile ont cru que ces lacs étoient consacrés aux dieux paliques, parceque c'étoit par leur ouverture que ces dieux étoient sortis de la terre. Lorsque quelque chose avoit été volée, celui qu'on accusoit du larcin étoit obligé de se purger par serment, & de vérifier son serment, par l'épreuve des eaux de ces lacs. *Voyez* PALIQUES.

DELLEVILLE (Nicolas) d'Arras, fit profession dans l'ordre des celestins le 28 juin 1624, & après avoir exercé pendant plus de trente ans la charge de prieur en différens monasteres, il est mort dans celui d'Amiens en 1669. Etant prieur d'Heverlée, il a fait imprimer à Louvain plusieurs ouvrages en prose & en vers: comme *Poëmata Cœlestina*, en 1646 *in*-8°. *Elegiæ & commentarii in mysteria incarnationis, passionis & glorificationis J. C. &c.* en 1667 *in*-8°. *Hieroglyphica Mariana, sive liber de sacris imaginibus & similitudinibus, quibus in Cant. Canticor. B. Mariæ virginis virtutes depinguntur*, en 1661 *in*-8°. *Heverlea Cœlestina*, en 1661 *in*-8°. C'est une description du monastere dont il étoit prieur. *Hymnus novemdialis in beatum Petrum à Luxemburgo*, à Rouen en 1663 *in* 8°. Il a laissé en manuscrit une histoire latine des célestins, écrite en 1643; les *Vies des supérieurs des celestins de la congrégation de France*, & un traité *de Ausculiatione transnaturali, mystica atque religiosa*. * *Hist. Cœlestin. Gallicæ Congregat.* in-4°. *pag.* 212.

DELLI ou DEHLI, ville des Indes, dans les états du grand Mogol. Cette ville est située dans une vaste campagne, sur le bord de la riviere dite de Gemna. L'ancienne Delli n'est plus qu'un fauxbourg d'une nouvelle ville, dite *Cha-Gehan Abad*, & par abréviation *Gehan-Abad*, qui veut dire Colonie de Cha-Gehan, parcequ'un grand Mogol de ce nom l'a fait bâtir au commencement du XVII siécle. Il l'a destina pour être la capitale de son empire. Elle est entourée de murailles de brique, excepté du côté de la riviere. On y voit aussi une grande forteresse, outre le vieux Delli, & un autre fauxbourg. * Bernier, *hist. du Mogol*.

☞ DELMAS ou DALMAS (Guillaume) seigneur du Mas de Calmels, paroisse de sainte Radegonde, au diocèse de Rhodez, d'une famille noble originaire d'Auvergne, se distingua par sa bravoure sous le regne de Charles VII. Il étoit écuyer du comte de la Marche, cousin du roi Charles VII, & le suivit au siége de Pontoise, que le roi, accompagné des princes de son sang, fit en personne en 1441. Il s'y signala en montant le premier sur la breche du bastion du roi, & fut cause, par cette action hardie, disent les historiens du temps, que la ville fut prise d'assaut. Le roi, pour récompenser sa valeur, & en perpétuer le souvenir, lui donna une pension considérable, le confirma dans sa noblesse, & lui permit de porter pour timbre de ses armes, qui sont d'*argent, à la croix ancrée de gueules*, une couronne murale, dont le contour étoit en forme de creneaux, & telle que la république romaine la donnoit autrefois à ceux qui avoient fait une pareille action: *Récompense d'autant plus singuliere*, dit le P. Daniel, *que les couronnes étoient alors plus rares dans les armoiries, & que plusieurs souverains n'en portoient pas encore.* On peut aussi consulter sur ce fait de Serres, Mezerai & les autres historiens qui ont parlé du siége de Pontoise: la Colombiere, en sa *Science héroïque du Blason*, & la Roque en son *Traité de la Noblesse*. Les lettres où sont contenues ces gratifications, & sur lesquelles les armoiries que nous venons de rapporter sont peintres,

font datées du mois de juin 1443, & furent regiſtrées à la chambre des comptes de Paris le 18 novembre ſuivant. Guillaume Dalmas ſe trouva encore avec le comte de la Marche au ſecours de Tartas, aſſiégé par le Captal de Buſch en 1442. Il étoit auſſi à la bataille de Formigny, qui ſe donna le 9 avril 1450. Son arriere petit-fils, nommé comme lui, GUILLAUME Dalmas, fut nommé par le roi Charles IX en 1563 chevalier de ſon ordre.

Henri Dalmas, neveu & ſucceſſeur de *David* Dalmas à l'abbaye de Sauves, étoit de la même famille. Il mourut en 1712, & fut le dernier de ſa branche, qui s'éteignit en ſa perſonne. Ce Henri eſt auteur d'un recueil de poëſies, intitulé: *La ſaladè du mois de mai, composée de différentes petites herbes, où celui qui les a amaſſées en a fourni quelques-unes de ſon jardin*, volume *in*-12 imprimé ſans nom d'auteur en 1709. *Louiſe* Dalmas, ſœur de Henri, fut mariée à *Etienne* Maurin, auditeur à la chambre des comptes de Paris, aieul de N.... Maurin, conſeiller à la cour des aydes de la même ville, pere de N. mariée à *Matthieu* de Montholon, conſeiller au parlement de Metz, fils du premier préſident de ce parlement, & de *N.* alliée à *N.* d'Ogier d'Ivry, grand audiencier de France, frere de l'ambaſſadeur en Danemarck.

En *Etienne* Dalmas, baron de Brens & de S. Felix au diocèſe d'Alby, chevalier de l'ordre du roi, ſon maître d'hôtel, conſeiller d'état, capitaine gouverneur de Chantilli & comté de Dammartin, écuyer de la princeſſe douairiere de Condé, mort ſans alliance en 1672, s'éteignit la branche dont il étoit le chef.

Françoiſe, ſœur de cet *Etienne*, avoit été mariée à Gaillac en Albigeois avec *Jean* d'Huteau, dont l'aïeul, originaire d'une famille noble de la province de Bretagne, s'y étoit établi le premier en 1546, & y ſubſiſte encore aujourd'hui en *Jean-Louis-Etienne* d'Huteau de Dalmas d'Amours, chevalier d'honneur de la cour des aydes de Montauban, lieutenant de roi de la province de Languedoc, fils de *Claude-Etienne* qui étoit gouverneur de Gaillac.

DELMATIUS, *cherchez* DALMATIUS.

DELME, bourg de Lorraine, ſitué entre Metz & Marſal. On croit que c'eſt le lieu que les anciens nommoient *ad Duodecimum*. * Baudrand.

DELMENHORST, *Delmenhorſtium*, petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Oldembourg, avec titre de comté. Elle eſt ſur la riviere de Delmen qui lui donne ſon nom, & qui ſe jette peu après dans le Weſer, à trois lieues de Bremen, & un peu plus d'Oldembourg. Le roi de Danemarck en eſt le maître, depuis l'an 1667. * Sanſon. Baudrand.

DELMINIUM, *cherchez* CAMILLE (Jule).

DELMINO, DAMNA, DAMNIO, petite ville de la Turquie en Europe. Elle eſt dans la Boſnie près de la Drina, à quinze lieues de Seraio du côté du couchant. Delmino eſt aujourd'hui peu de choſe. C'eſt aſſez mal à propos que quelques-uns prétendent que cette ville a donné le nom à la Dalmatie, & qu'on ſuppoſe ſans la moindre preuve qu'elle fut la capitale d'une petite république de ce nom. On a vu ci-deſſus que les Dalmates étoient un peuple particulier d'Illyrie, qui occupoit un fort petit pays, entre la Cerea & la Cettina, & l'on ne peut deviner ce qui engagea à appeller Dalmatie, le pays qu'on avoit connu d'abord ſous le nom d'Illyrie. * Mati, *diction.*

DELOS, iſle de l'Archipel, vers l'Europe, au midi de Tine, fut célebre autrefois par le temple d'Apollon, & par les oracles qu'il y rendoit. La fable veut que ce Dieu ſoit né dans cette iſle, avec ſa ſœur Diane. Delos eſt appellée par les Grecs modernes, δῆλος *Deli*, au nombre plurier, parcequ'ils comprennent ſous le même nom, l'iſle *Rhenæa*, qui de loin ſemble ne faire qu'une même iſle avec Delos. Ils appellent celle-ci la grande Delos, parcequ'elle a plus d'étendue; & l'autre (qui eſt la véritable) la petite Delos. Les mariniers les appellent *Sdiles*, parce que les Grecs parlant d'alle, à ces iſles, ils diſent *s'Deilous*, pour εἰς δήλους, c'eſt-à-dire, *à Delos*, d'où l'on a fait *Sdiles*, par une erreur dont on peut voir d'autres exemples dans l'article SETINES. La grande Delos a quelques maſures; & de bonnes terres, que les habitans de Myconé viennent cultiver; mais la véritable Delos eſt toute couverte de ruines, & n'eſt peuplée que de liévres & de lapins. Il y en a toujours eu une grande quantité: c'eſt pourquoi on l'appelloit autrefois *Lagia*, du grec λαγωὸς qui ſignifie un *lievre*. Les anciens lui ont auſſi donné le nom *d'Ortigia*, comme qui diroit *iſle des Cailles*; parceque, ſelon la penſée de Solin, c'étoit là que les premieres avoient été vues. A préſent qu'il ne s'y ſeme plus de grain, on n'y voit plus de cailles. Herodote aſſure que cette iſle étoit fertile en palmiers; mais aujourd'hui il n'y en a pas un ſeul, & il n'y vient que des lentiſques, qui produiroient du maſtic, comme ceux de l'iſle de Chio, ſi on les cultivoit. Quelques auteurs ont prétendu que Delos étoit la premiere des iſles, qui parut après l'écoulement des eaux du déluge d'Ogygès, long-temps avant celui de Deucalion; & que pour ce ſujet on l'avoit nommée Delos, du grec δῆλος qui ſignifie *manifeſte*. Mais c'eſt une fable mal inventée, ſuppoſé même que ces déluges particuliers euſſent pu beaucoup enfler la mer; car les eaux venant à ſe retirer, Delos auroit plutôt été des dernieres à paroître, puiſque cette iſle eſt plus baſſe que celles qui ſont aux environs. Ariſtote dit que Delos fut ainſi appellée, parcequ'elle vint à paroître tout d'un coup hors de la mer, dans un endroit où il n'y avoit point eu d'iſle auparavant. Ce qui n'eſt pas incroyable, puiſque ſouvent les tremblemens de terre ont pouſſé au-deſſus de la mer, des terres qu'on n'y avoit point encore vues, & ont élevé des montagnes dans des plaines. Strabon s'eſt trompé, lorſqu'il a dit que le mont Cinthus, qui eſt au milieu de l'iſle, eſt une haute montagne, puiſqu'elle n'a qu'environ vingt ou trente toiſes de haut. C'eſt un roc de marbre granite aſſez approchant de celui d'Egypte. Ceux qui ont examiné les ruines de Delos, y ont vu les reſtes d'un collége, que les mariniers appellent à préſent les écoles; d'un ovale pour les naumachies, ou combats de mer; d'un temple d'Apollon; & d'un théâtre. Au reſte, l'iſle eſt ſi couverte de debris & de monceaux de marbre, que, ſi on y vouloit à préſent bâtir une ville, il ne ſeroit pas beſoin d'y employer d'autres pierres. * J. Spon, *voyage d'Italie, &c. en* 1675. Voyez *l'hiſtoire de l'iſle de Delos* par M. l'abbé Sallier, dans les *Mémoires de l'académie des inſcriptions & belles lettres*, tome III.

DELPHES, ville de la Phocide, ſur le mont Parnaſſe, étoit autrefois renommée par ſes oracles, qui ſe rendoient dans le temple d'Apollon. Diodore de Sicile dit que la premiere découverte en eſt dûe à un troupeau de chevres qui paiſſant autour d'une ouverture de terre, jettoient des cris extraordinaires, toutes les fois qu'elles s'en approchoient. Le paſteur voulant voir ce que c'étoit, ſurpris par des exhalaiſons qui en ſortoient, prononça des prophéties qui ſe trouverent, dit-on, véritables. Lorſque ce prodige ſe fut répandu dans le pays, grand nombre de perſonnes curieuſes de l'avenir ſe tranſportoient en cet endroit, & s'entredonnoient des réponſes ſur leurs demandes. Mais comme l'ouverture de la foſſe étoit dangereuſe, & que pluſieurs agités de fureur y tomboient, ſans jamais être vus dans la ſuite, on s'aviſa de fermer cette ouverture avec un trepié, qui empêchoit d'y tomber. Au commencement on choiſit de jeunes filles conſacrées à Diane, pour prononcer les oracles de ſon frere, juſqu'à ce qu'un certain Echecrates de Theſſalie, épris de la beauté d'une de ces filles, eut l'inſolence de la ravir: ce qui fit qu'on n'en deſtina plus à cet office, qui ne fuſſent âgées de plus de cinquante ans. Plutarque dit que ce paſteur, qui le premier fut tranſporté de cette fureur prophétique, ſe nommoit Coretas. Depuis, cet oracle fut celebre par

toute la terre. Le temple, qui s'étoit extrêmement enrichi des offrandes qu'on y envoyoit de toutes parts, fut plusieurs fois pillé. Pausanias nomme, entre ceux qui commirent ce sacrilége, un insulaire d'Eubée, la nation des Phlegyes, Pyrrhus fils d'Achille, Xerxès, les Phocéens, nos anciens Gaulois, & enfin Néron qu'il accuse d'y avoir volé cinq cens statues de cuivre. Dion ajoute que ce prince distribua aux soldats tout le territoire de Cyrrhée, qui étoit le domaine d'Apollon; outre qu'il combla le propre endroit d'où sortoient les oracles, faisant égorger des hommes sur la bouche de l'antre. L'oracle d'Apollon se rendoit dans le temple de cette ville, à l'endroit d'une caverne creuse en terre, dont l'ouverture n'avoit pas beaucoup de largeur. La Pythienne ou devineresse, s'asseyoit sur un trépié posé au-dessus de cette ouverture; & après avoir reçu une fumée odoriférante qui en sortoit, elle paroissoit comme remplie d'une fureur divine, & rendoit des oracles en vers & en prose. Ce trépié étoit environné & couvert de lauriers, qui en cachoient presque la vue à ceux qui venoient consulter l'oracle; & la fumée formoit un nuage, qui les empêchoit encore de voir l'artifice de la Pythienne, qui prenoit quelquefois une trompette parlante, pour faire entendre une voix plus qu'humaine, par cette sorte d'instrument, que le P. Kircher & le chevalier Morland ont retrouvé de nos jours. Ceux qui servoient à l'artifice de la devineresse, passoient au fond de la caverne, par un chemin souterrain, qui faisoit une communication secrete entre leurs appartemens & cette espèce de puits. Nous avons un illustre exemple de ces passages pratiqués sous terre, dans l'histoire des prêtres de Bel, dont le prophéte Daniel découvrit l'artifice. La Pythienne paroissoit remplie de l'esprit d'Apollon: ce qui étoit quelquefois un effet du demon qui la possédoit; mais souvent cette fureur apparente étoit causée par la force des parfums & des odeurs souffrées que l'on bruloit au fond de la caverne, & étoit augmentée par les emportemens étudiés de la devineresse; laquelle après ces contorsions violentes, reprenant son bon sens & son air sérieux, prononçoit les vers que les ministres du temple avoient composés sur le sujet, pour lequel on avoit consulté l'oracle, & qu'elle avoit appris par cœur.

Suidas, Cedrene, Nicephore, & plusieurs auteurs rapportent, que vers le temps de la naissance du Sauveur du monde, ce fameux oracle d'Apollon de Delphes devint muet; & qu'Auguste étonné de ce silence extraordinaire, reçut pour réponse, qu'un enfant Hébreu, Dieu des dieux, le chassoit de son trône, & le contraignoit de descendre dans les enfers; c'est ce que nous apprenons de ces vers, qui néanmoins ont tout l'air d'être supposés, quoique la cessation de l'oracle n'en soit pas moins certaine.

> *Me puer Hebræus, divos Deus ipse gubernans,*
> *Cedere sede jubet, tristemque redire sub Orcum,*
> *Aris ergo de hinc tacitis abscedito nostris.*

Delphes fut épiscopale & suffragante d'Athènes dans le christianisme. Ce n'est plus présentement qu'un grand amas de ruines, sur lesquelles il y a un petit village nommé Castri au pied du mont Parnasse, entre Salonne & Livadia. * Strabon, *liv. 9.* Pausanias, *liv.* 10. Dion, *liv.* 62. Diodore. Cedrene, *in Camp.* Suidas, *in Aug.* Orose, *liv. 6, hist. c.* 18 *& suiv.* Baronius, *App. ad. Ann. & A. C. I.* Vandale, *de Oraculis.* Voyez les *Dissertations* de M. Hardion, *sur Delphes, son oracle, son temple, &c.* dans les *Mém. de l'académie des belles lettres*, tome III.

DELPHIDE (Attius Tyro, & non *Atticus*, comme plusieurs l'écrivent) fils d'Attius Patera, rhéteur célébre & professeur à Bourdeaux, fut lui-même un excellent poëte, & un avocat distingué au milieu du IV siécle de l'église. Le poëte Ausone qui avoit vu son pere dans sa jeunesse, & qui paroît avoir été ami du fils, a consacré à celui-ci un éloge dans ses *professeurs.* Il nous apprend que le pere de Delphide descendoit des Druides de Bayeux, c'est-à-dire, des sages qui étoient parmi les Gaulois de cette ville. Delphide se distingua par son éloquence & la délicatesse de sa poësie: il étoit, dit Ausone,

> *Facunde, docte, lingua & ingenio celer,*
> *Jocis amœne......*
> *Poëta nobilis.*

Sidonius Apollinaris, dans sa lettre à Sapaudus, le loue aussi en ces termes, qui comprennent l'éloge de Sapaudus: *Tua verò tam clara, tam spectabilis dictio est, ut illi divisio Palæmonis, gravitas Gallionis, abundantia Delphidii, non modo non superiora, sed vix æquiparabilia scribantur.* Dans le temps que l'empereur Julien l'*Apostat* avoit le gouvernement des Gaules, Numérien ou Numérius, gouverneur de la Narbonnoise, fut accusé devant lui de péculat l'an 358. Julien croyant que cette accusation étoit assez importante pour le juger lui-même, la fit plaider publiquement en sa présence. Delphide plaidoit pour les accusateurs; mais Numérien persuadé qu'il n'y avoit point de preuves contre lui, nia tous les faits qu'on lui objectoit; sur quoi Delphide s'écria, avec sa véhémence ordinaire: *Hé! César, quel coupable ne passera point pour innocent, s'il en est quitte pour nier ses crimes! Hé quel innocent*, s'écria sagement Julien, *ne passera point pour coupable, s'il suffit d'être accusé!* Ainsi Numérien fut renvoyé absous; mais il eut toujours beaucoup de ressentiment contre Delphide, & il porta la haine contre lui jusqu'à vouloir le perdre. Ausone fait entendre qu'il fut inquiété par des délations importantes, mais on ignore quel en étoit l'objet. Il paroit aussi que son ambition le porta à prendre le parti d'un tyran, & l'on croit que ce fut de Procope, qui se révolta sous Valens en 365, & que sans les sollicitations de Patera son pere, il auroit été puni. Delphide fut encore malheureux par un autre endroit; sa femme Echrotia, & Procula sa fille tomberent dans l'hérésie des Priscillianistes, & la premiere eut la tête tranchée avec plusieurs autres de ces hérétiques à Tréves, au rapport d'Ausone & de Sulpice Sévere. Procula fut sans doute épargnée: Ausone le fait entendre par ces vers:

> *Errore quod non deviantis filiæ*
> *Pœnaque læsus conjugis.*

On croit que cette fille se laissa entraîner au désordre, & qu'elle eut commerce avec Priscillien même. *Voyez* Ausonii *professores, carm.* 195, avec les notes de M. Souchay, *in-4°. Hist. de Languedoc par* les bénédictins, *tome I*, & les autres auteurs cités dans cet article. *Hist. littér. de la France, tome* 1, 2. *part.*

DELPHIN (Saint) évêque de Bourdeaux dans le IV siécle, fut appellé au concile de Saragosse, tenu l'an 381, & y contribua beaucoup à la condamnation de Priscillien, d'Helvidius, de Salvien, & d'Instantius, hérétiques de ce temps-là. Il se retira ensuite en son diocèse, pour empêcher que ces séducteurs, qui n'avoient pas voulu paroître au concile, n'y vinssent semer leurs erreurs. Ils eurent la hardiesse d'entrer dans Bourdeaux; mais ce saint prélat les contraignit d'abandonner l'Aquitaine, & de fuir en Italie. Son zèle le porta à assembler un concile contre eux en sa ville épiscopale l'an 385, où Priscillien & Instantius, que ceux de leur parti avoient fait évêques, furent condamnés de nouveau, & déclarés indignes & déchus de toute dignité ecclésiastique. Ce fut Delphin qui baptisa S. Paulin, & qui lui donna les premieres instructions de la vie spirituelle. * Martyrologe romain, 24 *décembre.* Saint Paulin, *en ses epitres.*

DELPHINUS (Pierre) général des Camaldules, *cherchez* DELFINI (Pierre).

DELRIO (Martin-Antoine) jésuite, né à Anvers en 1551. Il étoit fils d'*Antoine* Delrio, gentilhomme Espagnol, qui possedoit de grands biens dans les Pays-Bas,

& d'*Eléonore* Lopez de Villeneuve. Après avoir fait ses basses classes dans son pays, il vint étudier en rhétorique & en Philosophie à Paris, dans le collége de Clermont, sous le célebre Jean Maldonat. De-là il alla étudier en droit à Douai & à Louvain, & alla ensuite en Espagne, où il fut reçu docteur dans l'université de Salamanque en 1574. A son retour dans les Pays-Bas, il fut conseiller au parlement de Brabant, intendant d'armée, & exerça depuis d'autres emplois considérables. Mais lorsque les guerres civiles eurent commencé de diviser ces provinces, il fit un second voyage en Espagne, & entra parmi les jésuites à Valladolid l'an 1580, qui étoit le vingt-neuviéme de son âge. Cinq ou six ans après, étant revenu dans les Pays-Bas, il fut employé à enseigner la philosophie, les langues, & les lettres sacrées: ce qu'il continua assez long-temps à Louvain où il fit amitié avec Juste Lipse, à Douai, à Liége, à Mayence, à Gratz en Stirie, & à Salamanque en Espagne. Il mourut à Louvain le 29 octobre 1608 en la 58 année de son âge. Martin Delrio commença de bonne heure à être auteur; car dès l'âge de 20 ans il donna au public Solin, corrigé sur les manuscrits de Juste Lipse avec des notes, imprimé à Anvers en l'an 1572. Il fit depuis d'autres ouvrages de belles lettres, savoir des notes sur Claudien, & sur les tragédies de Séneque, imprimés à Anvers en 1576, & quelques traités de droit imprimés à Lyon en 1606. Mais l'ouvrage qui a fait le plus parlé de lui est son traité des *disquisitions magiques* en trois tomes, imprimé pour la premiere fois à Louvain en 1599 & 1601, & depuis à Mayence & à Lyon. Comme on est curieux de ces histoires extraordinaires, cet ouvrage eut beaucoup de cours, quoiqu'il soit rempli de beaucoup de contes & de fables que l'auteur adopte, & qui ne méritent pas d'être rapportées. Il y cite une infinité d'auteurs, la plupart obscurs & inconnus. Delrio a encore fait treize panégyriques de la Vierge, intitulés: *Florida Mariana*, imprimés à Anvers en 1598, & avec d'autres ouvrages sur le même sujet, à Lyon en 1607 sous le titre d'*opus Marianum*, qui contient le miroir de la Vierge, le miroir de la charité & de la patience de Jesus & de Marie, les polemiques & les panégyriques de Marie. Ceux qu'il a composés sur l'écriture sont plus solides & plus estimables. Il a fait un commentaire sur la Génese, intitulé: *le Phare de la sagesse sacrée*, imprimé à Lyon en 1608, des commentaires sur le cantique des cantiques imprimés à Ingolstad en 1604, & sur les lamentations de Jérémie imprimés à Lyon en 1608; les adages sacrés de l'ancien testament *ibid.* en 1612 *in*-4°, & trois tomes des passages les plus difficiles & les plus utiles de l'écriture sainte. Enfin l'on a deux ouvrages de Delrio contre Scaliger; l'un anonyme, sous le titre de *Vindiciæ Areopagiticæ*, imprimé en 1607, & un autre sous le nom de Liberius Sanga Verinus Espagnol, intitulé, *Peniculus Foriarum elenchi Scaligeriani pro societate Jesu*, adressé à Charles Bonartius Flamand. Ces ouvrages sont principalement sur les livres attribués à S. Denys l'Aréopagite, savoir s'ils sont véritablement de celui qui a été converti par S. Paul. Delrio soutient l'affirmative, & Scaliger la négative, qui est le seul sentiment vrai; & de part & d'autre cette question fut traitée avec beaucoup d'emportement. Il y a un traité pseudonyme de Delrio imprimé à Madrid en 1610, & à Cologne en 1611, intitule: *Commentarius rerum in Belgio gestarum à Petro Henriquez comite Fontano, addito tractatu de tumultibus Belgicis, autore Rolando Miriteo Onatino*, qui est l'anagramme d'Antonio-Martin Delrio. Il y a encore l'édition qu'il fit avec des notes de partie du *Commonitorium* d'Orientius évêque dans les Gaules, & des énigmes de S. Aldelme, imprimés à Anvers en 1600. Cet auteur avoit beaucoup de lecture & de savoir; mais il étoit fort crédule & fort prévenu; son style est dur & affecté. On a composé une vie de Martin-Antoine Del rio, qui fut imprimée à Anvers en 1609 *in*-4°. * Le Mire, *in elog. Belg.* Valere André, *biblioth. Belg.* Alegambe, *de script. soc. Jesu, &c.* Du Pin, *biblioth. des aut. ecc'. du XVII siécle, tom.* I.

DEL-RIO ou DELRIO (Jean) protonotaire apostolique, étoit de Bruges. Après avoir été chanoine official & archidiacre, il fut fait en 1607 doyen de l'église cathédrale d'Anvers, & vicaire de l'évêque. On a de lui, 1. *Oratio in funere reverendissimi Domini Joannis Miræi*, à Anvers 1611 *in*-8°. Delrio avoit prononcé ce discours. 2. *Expositio moralis Psalmi CXVIII Beati immaculati*, &c. à Anvers *in*-12. 3. *Expositio moralis Psalmorum septem Pœnitentialium.* Il est mort le 5 janvier 1624, & fut inhumé dans l'église cathédrale d'Anvers, où on voit son épitaphe. * Valere André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, tome II, pages 626 & 627.

DELTA, est le nom que les anciens donnerent à l'isle que le Nil forme en Egypte, parcequ'elle est semblable à cette lettre des Grecs. Ptolémée en met deux, le grand & le petit. C'est après avoir lavé le Caire, que le Nil se sépare en ces deux bras, qui embrassent le pays, & font un triangle. Ces deux bras en produisent d'autres qui formoient certaines bouches, dont quelques-unes sont fermées. Hérodote parle d'un temple de la ville de Busiris, au milieu du Delta; & par-là il prétend prouver que les Egyptiens ont les premiers établi les fêtes. * Hérodote, *au liv.* 2 *ou Euterpe.* Ptolémée, *l.* 4, *geogr.* Strabon, *l.* 15 & 17. Pline, *l.* 5, *c* 9.

DELTA, historien, *cherchez* ANTENOR.

DELUGE. L'an du monde 1656, & avant Jesus-Christ 2379, Noë se retira dans l'arche avec sa femme, ses trois fils, Sem, Cham, & Japhet, & leurs femmes, & y assembla un couple d'animaux de toute sorte d'espéce. L'histoire sacrée dit qu'aussitôt après, les fontaines du grand abîme, & les cataractes du ciel furent ouvertes, & qu'il plut pendant quarante jours & quarante nuits. Les meilleurs interprétes entendent par les fontaines du grand abîme, les gouffres d'eau qui sont sous terre, & dans les creux des montagnes; & par les cataractes du ciel, un amas extraordinaire de nuées qui tomberent de l'air, que l'écriture appelle ciel, comme les eaux des cataractes du Nil, & d'autres fleuves, dont la chute dans des précipices fait un bruit épouvantable. Cet amas s'étoit fait par une puissance surnaturelle, n'étant pas possible autrement que les eaux surmontassent de quinze coudées les plus hautes montagnes de la terre. L'inondation dura pendant 150 jours, faisant cinq mois solaires. Les uns les comptent depuis l'entrée de Noë dans l'arche, les autres depuis la fin de la pluye continuée durant quarante jours. Toute la durée du déluge fut d'un an lunaire & dix jours, qui font une année solaire; car il commença l'an 600 de Noë, le 17 jour du second mois; & il finit l'an 601 de ce patriarche, le 27 jour du second mois.

Les hommes, qui vivoient avant le déluge, étoient grands & robustes, & ne se nourissoient néanmoins que de fruits & de légumes, selon quelques auteurs. D'autres se sont imaginé que les descendans de Seth se contenterent de légumes & de fruits, & que la postérité seule de Cham, n'épargna ni les poissons ni les bêtes: ensuite ces deux races ayant fait des alliances par mariage, elles suivirent une même maniére de vie.

A l'égard du vin, l'écriture dit que Noë fut le premier qui planta la vigne, peut-être parcequ'il montra le premier la maniére de la cultiver. Quelques-uns ont cru que l'arc-en-ciel ne paroissoit point avant le déluge; parceque le texte sacré nous apprend que Dieu l'établit, pour être un signe public, que le déluge n'arriveroit jamais dans la suite des temps. D'autres assurent que l'arc-en-ciel étant un météore naturel, il avoit paru dans les premiers siécles du monde; mais qu'après le déluge il commença d'être un signe, suivant l'ordre de Dieu, ce qu'il n'étoit pas auparavant. On demande si Noë eut des enfans après le déluge, ou s'il n'y eut que Sem, Cham & Japhet, qui multiplierent

le genre humain. Dieu ayant béni Noë, & lui ayant commandé de croître & de multiplier, il n'est pas croyable que ce patriarche n'ait pas contribué de sa part à repeupler la terre, pendant les 350 ans qu'il vécut depuis. Cajetan semble être de ce sentiment; mais Pererius & d'autres tiennent le contraire; parceque l'écriture ne parle que de Sem, de Cham & de Japhet. Les rabbins rapportent, à ce sujet, une fable semblable à celle de Cœlus & de Saturne; ils disent que Cham rendit son pere stérile par art magique, pendant qu'il dormoit. Les Chaldéens donnent à Noë un fils, nommé Junithun; mais ce Junithun, autrement Hermès, étoit un petit fils de Noë, & non pas son véritable fils, dont il fut immédiatement le pere.

Il est aisé de croire que la surface de la terre a changé par le déluge; mais on ne peut juger de ce changement que par des conjectures. Il y a apparence que plusieurs terres molles & basses ont été couvertes d'eau, & ont formé des lacs ou des parties de mer; qu'ailleurs il a paru de nouvelles terres; qu'il y a eu des presqu'isles détachées de la terre-ferme, par la rupture des isthmes; & qu'en d'autres endroits, il s'est élevé des langues de terre & de sable, qui ont joint des isles au continent; que les eaux ayant creusé de grands canaux dans certains pays, les ont divisés en plusieurs isles, & que de-là se sont formes archipels nouveaux. De pareils changemens sont arrivés dans la suite des temps depuis le déluge; & la mer a séparé plusieurs pays qui étoient unis, & dans un même continent.

On a peine à comprendre comment les animaux passerent, après le déluge, dans les diverses parties du monde; mais l'Asie étoit peut-être jointe, (& l'est peut-être encore) à l'Amérique, vers la Tartarie & les terres de Jesso: elle tient à l'Afrique par l'isthme de Suez, & elle confine à l'Europe vers la Moscovie. L'Europe & l'Afrique pouvoient être jointes au lieu où est le détroit de Gibraltar. Platon & les annales des Athéniens nous apprennent, qu'il y avoit une très-grande isle, nommée isle Atlantique, entre l'Europe, & l'Amérique. Les animaux ont pû passer dans les isles, en nageant ou par des isthmes, que la violence des flots a coupés & emportés depuis. On a bien pu aussi les y transporter dans des navires, comme on fait encore à présent d'Europe en Afrique. De quelque maniére qu'on explique ce passage, il est certain que l'on trouve ces animaux dans ces pays depuis le déluge, & qu'il faut qu'ils y aient passé. Un auteur moderne, dont le livre fut condamné à Rome l'an 1650, a osé avancer, que le déluge ne fut point universel, & que les eaux ne couvroient que les plus hautes montagnes de la Judée: de sorte que les animaux purent se sauver sur les autres montagnes; mais c'est une opinion contraire au texte de l'écriture sainte.

Le paradis terrestre fut détruit par le déluge; & c'est sans aucun fondement que quelques-uns croient, qu'il fut élevé au-dessus des eaux par les cherubins qui en avoient la garde. L'écriture sainte ne dit nulle part que ni Enoch, ni Elie furent transportés dans le paradis terrestre; mais que Dieu prit, ou enleva Enoch, & qu'il fut transporté dans l'air: ainsi on ne doit point conclure de-là, que ce lieu de délices subsiste encore, pour être la demeure des patriarches.

Presque tous les auteurs Latins, Grecs, Hebreux, Arabes, & Egyptiens assurent qu'il y avoit des livres touchant les sciences & les arts, avant le déluge; qu'Adam fut le premier auteur, aussi-bien que le premier pere; que Seth & Enoch écrivirent des livres; ce que firent aussi les descendans de Caïn; que Noë enferma les bons livres dans l'arche; & que son fils Cham, qui étoit extrêmement curieux des secrets, y cacha ceux qui traitoient de magie. * Kircher, *arca Noë*, *l.* 2.

La fable & l'histoire profane font mention de deux déluges célébres. Le déluge d'Ogygès inonda l'Attique, & celui de Deucalion la Gréce propre. Voyez ce qu'on en dit sous leurs titres propres.

DEMADES d'Athènes, de marinier devint orateur, & fit passer, comme nous l'apprend Ciceron, les bons mots de la marine, dans le barreau. Son éloquence lui acquit un si grand pouvoir sur l'esprit de Philippe de Macédoine, qu'après la fameuse bataille de Cheronée, que ce prince gagna la troisiéme année de la CX olympiade, & la 338 avant Jesus-Christ sur les Athéniens, il adoucit tout-à-fait son esprit. Une autre fois remarquant que le même Philippe, se présentant avec tous les ornemens de la royauté aux prisonniers qu'il avoit faits en cette bataille, leur insultoit inhumainement: *Je m'étonne*, lui dit-il, *de ce que la fortune t'ayant distribué le personnage d'Agamemnon, tu t'amuses à faire celui de Thersite.* Au reste ce que Plutarque rapporte de lui, fait connoître qu'il aimoit l'argent & la bonne chere. Il dit qu'Antipater se vantoit d'avoir deux amis à Athènes, Phocion & Demades; qu'il ne pouvoit persuader au premier de recevoir des présens, & qu'il n'en pouvoit faire assez, pour satisfaire à l'avidité de l'autre. Le même le comparoit aux victimes immolées, dont il ne restoit que la langue & le ventre. Cassander fils d'Antipater, le fit mourir avec son fils, comme suspect de trahison. Quelques autres disent, que ce fut Antipater même qui le condamna à la mort, après avoir intercepté des lettres qu'il écrivoit à ses ennemis, vers la troisiéme année de la CXIV olympiade, 322 ans avant Jesus-Christ. * Diodore de Sicile, *l.* 17 *&* 18. Cicero, *in orat.* Plutarque, *in Phocion.* Demosthene, *aux Apoph. &c.* Photius, *bibl. cod.* 29 *ex Arriano*, *cod.* 245 *ex Phocione.* Athenée. Stobée, &c.

DEMADES, riche Athénien, prenoit plaisir à faire paroître sa magnificence dans des dépenses tout-à-fait inutiles. Les Athéniens ayant défendu par une loi d'admettre aucun étranger, pour jouer dans les jeux publics, imposerent une amende de mille drachmes (qui étoit la valeur de plus de cinquante écus de notre monnoie,) à celui qui contreviendroit à cette ordonnance: ce qui n'empêcha pas Demades de donner des spectacles au peuple, où il introduisit jusqu'à cent étrangers, se soumettant à la peine de payer cent mille drachmes. * Pontanus, *cap.* 3. *de magnificentia.*

☞ DEMADES. Suidas parle d'un Démades d'Athènes qui avoit fait une histoire de Delos, & un traité de la naissance des enfans de Latone. Il semble le confondre avec l'orateur, qui sous les rois Philippe & Alexandre, parut avec tant d'éclat dans la république d'Athènes. En quoi il s'est trompé, l'orateur n'ayant rien laissé de ses ouvrages, selon que l'assurent Cicéron & Quintilien. * M. l'abbé Goujet, *mem. mss.*

DEMAGORAS, auteur ancien, avoit écrit en grec de la fondation de Rome. Il est cité par Denys d'Halicarnasse; mais on ne sait pas en quel temps il a vécu. * Denys d'Halicarnasse, *au liv.* 1. *des antiq. rom.*

DEMAGORAS, grand flateur que les Athéniens condamnerent à dix talens d'amende, pour avoir appellé Alexandre un dieu.

DEMARATE, l'un des principaux citoyens de Corinthe, de la famille des Bacchiades, vivoit vers la troisiéme année de la XXX olympiade, & la 658 avant Jesus-Christ. Ne pouvant souffrir la domination de Cypsele qui avoit usurpé dans cette ville l'autorité souveraine, il sortit du pays avec toute sa famille, & passa en Italie, où il s'établit à Tarquini en Toscane. C'est-là qu'il eut un fils nommé *Lucumon*, qui fut depuis roi de Rome, sous le nom de *Tarquin l'ancien.* * Denys d'Halicarnasse, *liv.* 3. *antiq. rom. chap.* 10. Tite-Live, *liv.* 1.

DEMARATE, fils d'Ariston roi de Sparte, lui succéda au royaume. Cléomenes, roi de l'autre famille & son ennemi, persuada aux Lacédémoniens qu'il n'étoit pas fils d'Ariston, & corrompit même la Pythienne du temple de Delphes, où l'on avoit envoyé pour éclaircir le soupçon. Ainsi Demarate fut chassé du trône, & se retira en Asie, vers la premiere année de la LXXII olympiade

olympiade, & la 492 avant Jesus-Christ. Darius, fils d'Hystaspes, le reçut généreusement, & lui fit de grands biens. On dit qu'il avertit les Lacédémoniens des desseins que formoient les Perses contr'eux; se croyant plus obligé à sa patrie, quoiqu'injuste, qu'à ses ennemis, bien que généreux. Herodote dit que ce prince s'etoit rendu très illustre parmi les Lacedémoniens, par ses conseils, par ses actions, & par le prix qu'il avoit remporté aux jeux olympiques, dans la course du chariot à quatre chevaux, ce qui n'étoit jamais arrivé à aucun roi de Sparte. * Herodote, *lib. 6. ou Erato.* Justin, *liv. 3.* Pausan. *in Lacon.*

DEMARATE, de Corinthe, composa divers traités cités par les anciens. Plutarque dans son traité des riviéres, parle d'un traité sur le même sujet, dont il cite le troisiéme, & au même endroit il se s[ert] du quatriéme livre de l'histoire de la Phrygie. Un autre traité historique de l'Arcadie est cité par le même auteur, *au chap. 16 des petits paralleles*; & par Stobée, *au chap. de la patrie*, qui a pris encore une petite histoire du troisiéme livre des sujets de tragédie. Ce dernier ouvrage étoit connu de S. Clément d'Alexandrie qui en fait mention, *in Protrept.* Enfin on trouve trois petits vers d'un Demarate au premier livre de l'anthologie.

DEMARQUE, auteur d'un traité des jeux institués en l'honneur de Bacchus, cité par le scholiaste d'Aristophanes, *in aves.*

DEMAS, de la ville de Thessalonique en Macédoine, embrassa l'évangile, & fit paroître d'abord beaucoup de dévotion & de zèle pour la publication de cette doctrine. Il s'attacha à l'apôtre S. Paul qui l'avoit instruit dans les vérités de la religion; il fut même mis en prison, & souffrit beaucoup de maux avec l'apôtre. Mais enfin la vanité & le siécle présent l'emporterent sur la piété. Il abandonna lâchement l'apôtre S. Paul, & s'en retourna en son pays. On dit que dans la suite il embrassa les erreurs de Simon le magicien, de Nicolas, de Phigelle & d'Hermogene, & ne fit pas même scrupule de donner de l'encens aux idoles. * *II. Timoth. IV. 9.*

DEME, riviére de la Prusse ducale. Elle coule dans la Nadravie; & quoiqu'elle ne soit pas grande, elle est néanmoins considérable, parcequ'elle joint le golfe qu'on appelle *Curisch Haff*, avec la riviére de Pregel, & par son moyen avec un autre grand golfe qui porte le nom de *Frisch Haff.* * Mati, *diction.*

DEMENETE, Athénien, *cherchez* DEMON.

DEMEOCLITE, auteur d'une histoire de Perse, qui avec celle de Cleoxene, fut copiée par Polybe, sans autre changement que celui du stile. * Suidas, *sur le mot de Cleoxene.*

DEMER, riviére des Pays-Bas. Elle a sa source près de Bilsen, au couchant de Mastricht, dans le pays de Liége, où elle baigne Hasselt: ensuite entrant dans le Brabant Espagnol, elle passe à Diest, à Siecchen, à Arschot & à Malines, & ayant reçu les riviéres de Geete, de Dyle, de Senne & de Neth, elle prend audessous de celle-ci le nom de *Rupel*, & va se décharger dans l'Escaut, vis-à-vis de la ville de Rupelmonde. * Mati, *diction.*

DEMETES, ancien peuple de la grande Bretagne, le long de la mer d'Irlande, ayant les Silures au levant, & les Ordovices au nord. Ainsi ils occupoient ce que l'on nomme aujourd'hui les comtés de Cardigan, de Pembrock & de Caërmarden. *Maridunum*, à présent Caërmarden, étoit leur capitale * Camden. Sanson. Baudrand.

DEMETRIADE, ville de Thessalie, & capitale du royaume de Macédoine, dans le pays de Magnesie, avec évêché suffragant de Larisse. Strabon, Pline, Etienne de Byzance, Tite-Live, &c. parlent de cette ville qui étoit située sur le golfe Pelasgien, *Pelasgicus sinus*, dit aujourd'hui golfo di Vollo.

DEMETRIADE, fille d'Olibrius, de l'illustre famille des Aniciens de Rome, vivoit dans le V siécle. S'étant retirée en Afrique avec sa mere Julienne & son aieule Proba, pour éviter la fureur des Goths qui avoient inondé l'Italie, elle fut si touchée de ce qu'elle ouit dire dans Carthage à S. Augustin sur l'état de la virginité chrétienne, qu'elle fit dessein de l'embrasser, & de quitter un époux auquel on l'avoit promise. S. Jerôme voulant l'affermir dans une si sainte résolution, lui écrivit une belle lettre. C'est celle qui commence, *Inter omnes materias*, &c. Le pape Innocent I qui gouvernoit alors l'église, & les plus grands personnages de ce temps, lui écrivirent sur le même sujet. S. Augustin surtout loue cette sainte résolution, *epist.* 143, 179, &c. Un autre auteur, apparemment Africain, adressa aussi à Démetriade une lettre qu'on trouve parmi celles de S. Prosper, à qui elle est faussement attribuée. Pélage étoit alors en réputation pour sa piété; cela fut cause que Julienne le pria d'écrire à sa fille, pour la fortifier dans sa résolution: au moins il en parle en cette sorte: Il le fit avec beaucoup d'art; mais entre les beautés du discours il glissa le venin de son hérésie, pour corrompre l'esprit de celle qu'il feignoit de vouloir exhorter à la vertu: ce qui obligea S. Augustin d'y répondre par une lettre qu'il écrivit à Julienne. C'est la 143 que nous avons alléguée. * Baronius, *an. Christ.* 410, 413.

DEMETRIEN, patriarche d'Antioche, succéda l'an 253 à Fabius, & tint le siége jusqu'en l'année 260. Il eut pour successeur Paul de Samosate, célebre par ses impiétés. * Eusebe, *l. 6. hist. & en la chron.* Baronius, *A. C.* 255. *n.* 37. 262. *n.* 7.

☞ DEMETRIUS, roi de la Bactriane. Il étoit fils d'*Euthydeme*, qui le laissa encore enfant, ce qui fut cause que *Ménandre*, son oncle, gouverna le royaume sous son nom. Après la mort de celui-ci, il prit le gouvernement. Il égala Ménandre en sagesse & en valeur: car il se maintint non-seulement en possession des provinces que son oncle avoit conquises; il fit même de nouvelles conquêtes, & laissa à sa mort le royaume de Bactriane dans un état très florissant. Son successeur fut EUCRATIDE. * *Hist. univ. par une soc. de gens de lettres, trad. de l'anglois.* Tome VI. p. 742.

Rois de Macédoine.

DEMETRIUS I de ce nom, roi de Macédoine, surnommé *Poliorcétes*, c'est-à dire, *le preneur de villes*, étoit fils d'Antigonus, capitaine, & fut un des successeurs d'Alexandre *le Grand.* Sa vie a été extrêmement mêlée. Il perdit la premiére année de la CXVII olympiade, & 312 avant J. C. la premiere bataille qu'il donna contre Ptolémée *Lagus*, près de la ville de Gaze en Syrie: mais ce malheur ne l'étonna point, il obtint de nouvelles troupes de son pere. Il poursuivit son vainqueur, défit son lieutenant Cilles, & le chassa lui-même de devant Halicarnasse qu'il assiégeoit. Apres ces avantages, ayant été joint par son pere Antigonus, il vengea la défaite des siens sur les Arabes, & leur donna la paix qu'ils violerent peu après, recouvra la satrapie de Babylone, & délivra la ville d'Halicarnasse du siége qu'y avoit mis Ptolémée. L'année suivante passant dans la Cilicie, il y défit les troupes ennemies, & la soumit à ses armes. En la quatriéme année de la CXVIII olympiade, 305 ans avant Jesus Christ, ayant formé le dessein, avec son pere Antigonus, de remettre en liberté les villes Grecques, il partit avec une puissante armée, s'empara du Pirée, prit & rasa le fort de Munychie, chassa Demetrius Phalereus de la ville d'Athènes, & fit alliance avec les habitans, ensuite de quoi il prit Megare. Ce fut pour lors que les Athéniens, par une lâche complaisance, ordonnerent que le 26e. jour de leur mois, nommé parmi eux *Thargelion*, qui revient à l'onziéme de mai, auquel Demetrius entra dans la ville, fût nommé σωτηρίας *le jour de salut* & de la liberté publique, & qu'ils donnerent le surnom de σωτὴρ ou *Sauveur*, au même prince. Dans le même temps Antigonus le rappella & l'envoya dans l'isle de Chypre

où il défit Menelaüs, général des troupes de Ptolémée, prit Salamine avec plusieurs autres villes, & remporta sur mer une victoire contre le même Ptolémée qui venoit au secours de la ville de Paphos. En même temps Demetrius reçut le nom de roi de son pere, qui venoit aussi de le prendre pour la premiere fois. Il perdit une partie de sa flotte dans l'expédition d'Egypte; & en l'an 304 avant J. C. il fut obligé par un traité de lever le siege de Rhodes. Deux ans après il fit avec Cassander une paix de peu de durée, remit Ephèse en liberté, recouvra Lampsaque, Paros, & perdit avec son pere, contre Seleucus, Cassander & Lysimachus, la fameuse bataille d'Ipsus, qui mit leur royaume en proie aux vainqueurs. Antigonus y fut tué, & Demetrius se retira en Chypre, donna sa fille Stratonice en mariage à Seleucus, & s'empara de la Cilicie où il se maintint aussi-bien que dans les villes de Tyr & de Sidon. En 296 avant J. C. il ravagea la ville de Samarie, & 2 ans après il se dédommagea de la perte de l'isle de Chypre, par la conquête de la Macédoine, où il régna sept ans. Au bout de ce terme, il fit de grands préparatifs pour recouvrer tous les états de son pere; mais il fut chassé de la Macédoine par Seleucus, Ptolémée & Lysimachus, joints avec Pyrrhus. Il alla attaquer Athènes, leva le siége, passa dans la Carie & la Lydie, & ensuite dans la Phrygie; mais en étant chassé par la disette de vivres & de fourages, il se retira à Tarse, d'où il eut vainement recours à la clémence de Seleucus son gendre. Il lutta encore quelque temps contre sa mauvaise fortune. Enfin, ayant été trahi par ses soldats dans la Cyrchestique, contrée de la Syrie, il fut obligé de se soumetre à la clémence de Seleucus, qui l'envoya à Apamée ou *Pella*, dans la Chersonese de Syrie. Demetrius y fut si bien traité, que ne songeant qu'à faire bonne chere, il mourut de trop d'embonpoint, la troisiéme année de la CXXIII olympiade, & la 286 avant Jesus-Christ, après trois ans de prison. Demetrius laissa pour successeur Antigonus Gonatas: on dit qu'il fut le plus beau prince de son temps. * Plutarque, *en sa vie*. Diodore, *l.* 29 *&* 20. Justin, *l.* 19 *& suiv.* Eusebe, *en la chron.* Appien Alexandrin, *de bello Syriac. &c.*

☞ DEMETRIUS II, fils d'Antigonus dit *Gonatas*, succéda à son pere l'an 512 de Rome, 242 avant J. C. Etant encore enfant, comme dit Justin, il mit une armée sur pied, & chassa Alexandre fils de Pyrrhus, qui s'étoit emparé de la Macédoine, en l'absence d'Antigonus. Ainsi il ne recouvra pas seulement cet état, mais il dépouilla aussi Alexandre de l'Epire. Demetrius régna dix ans, & mourut l'an 522 de Rome, & avant J. C. 232, laissant Philippe son fils en fort bas âge.* Justin, *lib.* 26. Polybe, *l.* 2. Eusebe *en sa chron. Dict. hist. ed Holl.* 1740.

DEMETRIUS, fils de PHILIPPE, fut envoyé en ôtage à Rome, & se concilia par son bon naturel, l'affection des plus considérables de cette ville. Depuis, lorsque son pere fut accusé dans le sénat, il le justifia par sa modestie. A son retour en Macédoine, les peuples exprimerent l'amour qu'ils avoient pour lui par des éloges si éclatans, que son frere Persée, outré de jalousie, aposta de faux témoins qui le rendirent suspect à Philippe. Ce pere soupçonneux se laissant surprendre à ces calomnies, s'en défit par le poison, la premiere année de la CL olympiade, 180 ans avant J. C. Mais dans la suite, ayant reconnu l'innocence de Demetrius, par la conduite de Persée, il mourut de regret du parricide qu'il avoit commis, & deshérita en mourant le dernier qui l'avoit porté à le faire, & qui néanmoins lui succéda. * Tite-Live, *liv.* 10. Polybe, *aux frag.* Justin, *liv.* 52.

ROIS DE SYRIE.

DEMETRIUS I dit *Soter* ou *Sauveur*, roi de Syrie, étoit fils de Seleucus *Philopator*, qui l'envoya en ôtage à Rome. Pendant ce temps Seleucus ayant été empoisonné, la premiere année de la CLI olympiade, & 176 ans avant J. C. son frere Antiochus *Epiphanes*, puis son fils Antiochus *Eupator*, furent élus rois au préjudice de Demetrius, la même année. Son jeune âge lui fit supporter cette injustice assez patiemment, jusqu'à la mort de son oncle Antiochus *Epiphanes*. Mais alors étant déja âgé de 23 ans, & voyant que les Romains ne s'empressoient point de le rétablir sur le trône de ses peres, environ deux ans après l'avoir demandé vainement au sénat, il prit la fuite, sous prétexte d'une chasse, la troisiéme année de la CLIV olympiade, & 162 avant Jesus-Christ, se rendit maître du royaume, & fit tuer son cousin germain Antiochus *Eupator*, avec son tuteur Lysias. Alcime qui avoit acheté le pontificat des Juifs d'Antiochus *Eupator*, ayant su ce changement, vint trouver Demetrius, pour obtenir la confirmation de sa dignité, & lui dépeignit Judas *Machabée*, comme un tyran, & comme un ennemi des rois de Syrie. Cela fut cause que Demetrius envoya Nicanor, & puis Bacchides ses généraux, qui désolerent la Judée en diverses occasions. Le dernier de ces deux donna une bataille dans laquelle Judas *Machabée* perdit la vie. Cependant Demetrius se rendit insupportable à Ptolémée *Philometor*, roi d'Egypte; à Ariarathes, roi de Cappadoce, qu'il avoit vaincu; à Attale, roi de Bergame; & aux Juifs: de sorte que par une conspiration générale ils seconderent les desseins d'Alexandre *Balas*, qui passoit pour fils d'Antiochus *Epiphanes*. Ce dernier vainquit Demetrius, & le tua après un régne d'onze années, la troisiéme année de la CLVII olympiade, & la 150 avant Jesus-Christ. * I. *des Machabées*, *ch.* 7, 9 *&* 10, *&* II. *ch.* 14, 15. Josephe, *liv.* 12, *antiq. ch.* 16, *liv.* 12, *ch.* 1, 2, 7, 8, *&c.* Appien, *de bell. Syriac.* Justin, *liv.* 34 *&* 35. Strabon, *liv.* 16. Polybe.

DEMETRIUS II dit *Nicanor*, fils de Demetrius *Soter*, fut placé la quatriéme année de la CLVIII olympiade, & la 145 avant Jesus-Christ sur le trône de Syrie, par Ptolemée *Philometor*, roi d'Egypte. Ce prince avoit envahi cet état; & après en avoir chassé Alexandre *Balas* son gendre, il lui avoit ôté sa fille *Cléopatre* qu'il donna à Demetrius. Il ne jouit pas longtemps de son usurpation; trois jours après avoir reçu la nouvelle de la mort d'Alexandre, il mourut misérablement. Ainsi Demetrius resta seul maître paisible du royaume. L'année suivante, tandis qu'il étoit à Laodicée où il se plongeoit dans les débauches, & s'abandonnoit à toutes sortes de violences, Diodore, surnommé *Tryphon*, se servit d'un fils d'Alexandre *Balas*, pour usurper la Syrie. Il en vint à bout, & une année après il fit assassiner par ses médecins, ce malheureux prince, qui est Antiochus VI dit *Theos* ou *Dieu*. Demetrius, pour résister à Tryphon, fit alliance avec les Juifs, & marcha contre les Parthes, à qui, pour faire perdre la mémoire de sa mollesse, il avoit déclaré la guerre. Il fut pris & mené à Phraates leur roi, qui lui fit épouser sa fille Rhodogune l'an 141 avant Jesus-Christ. Cléopatre sa premiere femme épousa de dépit Antiochus VII dit *Sidetes*, frere de Demetrius. Après que ce dernier eut été tué dans un combat contre les Parthes l'an 130 avant Jesus-Christ, Demetrius fut remis sur le trône, qu'il occupa quatre ans. Son orgueil le rendit insupportable à ses sujets; & pour s'en délivrer, ils demanderent à Ptolemée, surnommé *Physcon*, roi d'Egypte, qu'il leur donnât quelqu'un de la famille des Seleucides, pour les gouverner. Alexandre, dit *Zebina*, fut choisi par lui, & venant en Syrie, il fut reçu de tout le peuple pour roi, & contraignit Demetrius de prendre la fuite. On le chassa de tous les lieux où il voulut chercher un asile, & enfin il fut tué par quelques gens apostés par ses ennemis, selon Josephe, la troisiéme année de la CLXIII olympiade, & 126 ans avant Jesus-Christ. Appien & Tite Live disent que Cléopatre le fit mourir, pour se venger de ce qu'il avoit épousé Rhodogune; & Justin rapporte encore diversement cette mort. * I. *des Machabées*, *c.* 15, *&c.* Josephe, *l.* 13 *des antiq. &* 1 *de la guerre.*

Appien, *des guerres de Syrie.* Justin, *l.* 36, 38, 39. Tite-Live, *l.* 60.

DEMETRIUS III, surnommé *Eucere*, étoit le quatriéme fils d'Antiochus *Grypus*. A l'exemple de son frere Philippe, qui s'étoit fait roi d'une partie de la Syrie, & à la persuasion de Ptolemée *Lathure*, roi d'Egypte, il sortit de la ville de Gnide, voisine de Rhodes, la premiere année de la CLXXII olympiade, & la 92 avant Jesus-Christ, & se saisit de Damas, où il se maintint quelque temps. Il se joignit à quelques Juifs mécontens d'Alexandre Jannée: mais après avoir quitté la Judée, & défait à Beroé son frere Philippe, il fut pris la quatriéme ou cinquiéme année de son régne par les Parthes, qui l'envoyerent à leur roi Mithridate, frere & successeur de Phraates, chez lequel il mourut de maladie. Il est difficile de fixer la durée du régne de ce prince, parceque les auteurs n'en parlent presque point. * Josephe, *l.* 13 *des antiq. c.* 21, 22, *&c. l.* 1. *des guerres, c.* 3.

PRINCES ET GRANDS HOMMES DE CE NOM.

DEMETRIUS PHALEREUS, ou *le Phalerien*, philosophe péripatéticien, fils de Phanostrate, lequel avoit été esclave dans la maison de Conon & de Timothée. Demetrius fut disciple de Théophraste, & florissoit du temps d'Alexandre *le Grand*. Après la mort de ce prince, il fit plusieurs harangues à Athènes, fut archonte sous la CXVII olympiade, l'an 309 avant Jesus-Christ, & gouverna dix ans avec un pouvoir presque absolu dans cette ville, qui l'honora de 360 statues d'airain, dont plusieurs étoient élevées sur des chars à deux chevaux. Il enrichit la ville de beaucoup de revenus, & l'embellit de grand nombre d'édifices. Quelques-uns de ses ennemis ayant conspiré sa perte, le firent condamner à mort pendant son absence; mais n'ayant pu se saisir de lui, ils déchargerent leur rage sur ses statues, qu'ils renverserent. Demetrius l'ayant su, s'en moqua, & dit qu'il avoit sujet de se consoler du tort que ses ennemis avoient fait à ses statues, puisqu'ils n'avoient point de pouvoir sur sa vertu qui les lui avoit fait élever. Il se retira vers Cassandre, puis chez Ptolemée *Lagus*, roi d'Egypte. On dit que ce prince, qui l'aimoit, lui demanda conseil touchant la succession de ses enfans, pour juger s'il préféreroit ceux qu'il avoit eus d'Eurydice, à Ptolemée *Philadelphe*, qu'il avoit eu de Berenice; & que Demetrius lui conseilla de mettre la couronne sur la tête des premiers. Ce qui fâcha, dit-on, si fort Philadelphe, qu'après la mort du roi son pere, l'an 283 avant Jesus-Christ, il relegua Demetrius qui mourut de la morsure d'un aspic. C'est ainsi qu'en parle Diogène Laërce, qui est contredit par d'autres auteurs. Au reste, Demetrius *Phalereus* a plus travaillé en prose & en vers qu'aucun autre péripatéticien de son temps. Ses écrits étoient partie d'histoire, partie de politique, de poësie, d'éloquence, de harangues & d'ambassades, de collections, de fables d'Esope, outre plusieurs autres traités. Diogène Laërce nomme 5 liv. des loix des Athéniens; deux des citoyens d'Athènes; deux de la maniere de conduire un peuple; & un grand nombre d'autres qu'il rapporte en sa vie, que l'on peut consulter. Il y a pourtant lieu de s'étonner que cet auteur qui a paru si exact à faire le dénombrement des ouvrages de Demetrius, ne parle point des livres des Archontes, qu'il cite dans la vie de Thalès, & que plusieurs écrivains ont cités. Pour son stile, Diogène dit, qu'il étoit grave, quoiqu'élégant. Ciceron en fait un autre jugement. Ce philosophe avoit coutume de dire, que les véritables amis ne venoient dans la prospérité qu'après qu'on les avoit mandés; mais qu'en l'adversité, ils se présentoient toujours sans être priés. Il vouloit aussi que la jeunesse eût dans la maison du respect pour les parens, dans les rues pour ceux qu'elle rencontroit, & dans le particulier pour soi-même. Josephe dit dans le premier livre contre Appion, qu'il avoit parlé des Juifs; & dans le second, il le cite avec éloge. Plutarque l'allegue aussi souvent dans les vies de Lycurgue, de Solon & de Demosthène. * Strabon, *liv.* 9. Pline, *liv.* 34, *c.* 6. Diogene, *en sa vie au liv.* 5. Cicer. *in Brut. & l.* 1. *offic.* M. Bonami, de l'académie des inscriptions & belles lettres, a donné une excellente dissertation sur Demetrius *Phalereus*. Elle se trouve dans le tome VIII des *Mémoires* de cette académie, *p.* 157 *& seq.*

L'opinion commune est que Demetrius *Phalereus* amassa 200000 volumes pour la bibliothéque de Ptolémée *Philadelphe*; & que de son temps ce prince fit faire la premiere traduction des livres sacrés de l'hébreu en grec, qu'on nomme ordinairement la version des Septante. Ce qui est visiblement contraire au sentiment de Diogène Laërce, qui veut que Ptolemée *Philadelphe* ait banni Demetrius, aussitôt après la mort de son pere. Pour concilier ces difficultés, on pouroit croire que cette traduction célébre se fit dans le temps que Ptolemée *Philadelphe* regnoit avec son pere Ptolemée *Lagus*. Ainsi Clement *Alexandrin* & S. Irenée n'ont pas eu tort d'avancer qu'elle fut exécutée sous le regne du dernier; & Aristée, Aristobule, Josephe, Philon, Tertullien, S. Epiphane, S. Cyrille, S. Augustin, Eusebe, & une infinité d'autres illustres auteurs, ont aussi eu raison d'assurer qu'on l'entreprit pendant le regne de l'autre, c'est-à-dire, environ 285 ans avant la naissance de Jesus-Christ. On peut employer la même époque contre Scaliger, pour justifier que Demetrius *Phalereus* eut soin de la bibliothéque de Philadelphe. L'opinion que nous rapportons ici, est suivie par le pere Petau sous l'année 284, avant l'ere chrétienne, & dans les notes sur le livre de S. Epiphane; par Gerard & Isaac Vossius, & par le P. Riccioli; mais il y a lieu de douter si Démétrius a travaillé & fini la version, que l'on appelle des Septante, & si elle a été faite par septante interprétes Juifs. *Voyez* les SEPTANTE. PTOLEMEE II, dit *Philadelphe*, & la remarque qui y est jointe. * Saint Irenée, *l.* 3. *c.* 25. Clement Alexandrin, *l.* 1, *de strom.* Josephe, *l.* 12, *des antiq. c.* 2, *& l.* 2, *contre Appion.* S. Cyrille, *cath.* 4. S. Epiphane, *de pond. & mens.* S. Augustin, *l.* 18, *de civ. c.* 42. Tertullien, *apol. c.* 18 *&* 19. Philon, *l.* 2, *de la vie de Moïse.* Eusebe, *l.* 7, *hist. eccles. c.* 26, *& l.* 8, *de la prépar. evang. c.* 1. Petau, *chron. & in epist.* Gerard Vossius, *des hist. Grecs, l.* 1, *c.* 12. Isaac Vossius, *des transl. LXX interp. cap.* 2 *&* 3, & Riccioli, *chron. reform. tom. I, l.* 3, *c.* 6.

DEMETRIUS, auteur contemporain de Cicéron, étoit né dans une des villes appellées Magnesie. L'orateur romain le fait connoître dans l'onziéme lettre du huitiéme livre, où il prie Atticus de lui communiquer le livre que Demetrius lui avoit envoyé touchant la concorde περὶ ὁμονοίας. Plutarque, Athenée, Diogène Laërce font mention d'un autre ouvrage de Demetrius, touchant les auteurs qui avoient porté le même nom. Il y donnoit une liste & une idée de leurs ouvrages. * Vossius, *hist. Grecs.*

DEMETRIUS, auteur Grec, composa un livre des rois des Juifs, où il parloit de leur captivité. S. Jerôme le met dans le catalogue des écrivans illustres, & rapporte un passage de Clément *Alexandrin*, dans lequel il fait mention de Demetrius. On connoît par-là qu'il est différent de Demetrius *Phalereus*, qui mourut du temps de Ptolémée II, dit *Philadelphe*, parceque celui-ci parle de Ptolémée IV. On ne sait pas en quel temps il a vécu. * Clément Alexandrin, *lib.* 1, *strom.* S. Jerôme, *in cat. c.* 38.

DEMETRIUS TRICLINIUS, mathématicien, que quelques-uns font auteur de la sphere, qu'on attribue à Empedocle. *Consultez* Vossius, *des math. chap.* 33. Il est différent d'un mathématicien de ce nom, d'Alexandrie. Blancanus le met dans le V siécle, en sa chronologie des mathématiciens.

DEMETRIUS, nom de vingt auteurs, tous considérables, dont Diogène Laërce fait mention. Le premier étoit orateur de Carthage, & plus ancien que Thrasy-

machus. Le second est le Démétrius *Phalereus*, dont nous avons parlé. Le troisiéme qui étoit de Bysance, fut philosophe péripateticien, & est sans doute celui dont parle le même Diogène Laërce en la vie de Socrate. Le quatriéme, qui eut le surnom d'*écrivain*, étoit peintre. Le cinquiéme, disciple d'Apollonius de Selos. Le sixiéme, composa vingt livres de l'Asie & de l'Europe. Il avoit le surnom de *Calentien* : Denys d'Halicarnasse, Etienne de Bysance & quelques autres le citent. Le septiéme natif de Bysance, a décrit en treize livres le passage des Gaulois de l'Europe en Asie ; & en huit les actions d'Antiochus & de Ptolemée, avec le gouvernement de la Libye, sous leur empire. On connoît par-là qu'il vivoit sous la CXXVI olympiade, 275 ans avant Jesus-Christ, la cinquiéme année du regne de Ptolemée *Philadelphe*, la sixiéme de celui d'Antiochus *Soter*, lorsque les Gaulois passerent de Gréce en Asie. Le huitiéme étoit sophiste, & demeuroit à Alexandrie, où il enseignoit la rhétorique. Le neuviéme, appellé *Ixion*, étoit grammairien. Le dixiéme, surnommé *Stamnus*, grammairien de Cyrène. L'onziéme étoit Scepsien, noble, riche & amateur des sciences. Le douziéme fut grammairien d'Erythrée, & fut fait citoyen de Lemnos. Le treiziéme étoit de Bithynie, fils du Stoïcien Diphylus, & disciple de Panetius de Rhodes. Le quatorziéme étoit orateur. Quelques-uns de ces Démétrius ont écrit en prose. De ceux qui ont été poëtes, le premier fit des comédies. Le second fut poëte épique, & écrivit contre les envieux; il ne reste de lui que trois vers que Diogène rapporte. Le troisiéme de Tarse, faisoit des satyres. Le quatriéme étoit un homme d'une humeur fâcheuse, & composoit en vers iambes. Le cinquiéme fut un sculpteur, dont parloit Polemon ; c'est peut-être aussi le même dont Pline fait mention *au l.* 34, *c.* 8. Le dernier, d'Erythrée, a traité de l'histoire, & a fait des harangues. * Diogène Laërce, *vie de Démét. l.* 5.

DEMETRIUS, Juif de nation, étoit affranchi de Pompée, & originaire de Gadara. Ce fut pour l'amour de lui que Pompée fit rebâtir cette ville un peu après qu'il eut pris Jérusalem.

DEMETRIUS, de la ville d'Ephèse, orfévre de son métier, suscita une sédition contre l'apôtre S. Paul, & les nouveaux chrétiens, parcequ'ils condamnoient le culte & l'adoration des idoles de la déesse Diane. *Act. XIX*, 24. Serrarius croit qu'il se convertit & fit pénitence, & que c'est lui que S. Jean loue dans sa troisiéme épître, *vers.* 12. Mais cela ne se trouve appuyé ni sur le sentiment d'aucun pere, ni sur le rapport d'aucun historien.

DEMETRIUS, philosophe de la secte des Cynique, vivoit du temps de l'empereur Caligula, l'an 40 de J. C. C'est celui dont Seneque a dit ces paroles : *La nature l'avoit produit pour faire voir à son siécle, qu'un grand génie pouvoit se garder d'être perverti par la multitude.* Comme il avoit acquis une très haute réputation dans la profession qu'il faisoit de la liberté philosophique, l'empereur Caligula voulut l'attacher à ses intérêts, & s'imagina qu'il lui seroit aisé de le gagner par un présent. Démétrius se moqua de ce projet, & dit : *Que si l'empereur avoit dessein de le tenter, il lui falloit tout d'un coup envoyer son diadême. Toto fuit ille experiendus imperio.* Depuis, chassé de Rome par Vespasien, il se tint long-temps à Corinthe. Phavorin fait mention de Démétrius ; & Philostrate dit qu'il avoit été disciple d'Apollonius de Tyane. Tacite parle aussi de lui sur la fin des annales, & dit que Thrasea, condamné à la mort, s'entretint avec Démétrius de la nature de l'ame. Dans le quatriéme livre de l'histoire, il dit qu'on le blâmoit d'avoir entrepris trop légérement la défense d'un criminel. * *Voyez* Phavorin, *in or.* & Philostrate, *lib.* 4, *de vita Apoll. cap.* 8. Seneque, *lib.* 6 *de beneficiis, cap.* 8 & 11.

DEMETRIUS, patriarche d'Alexandrie, succéda l'an 189, à Julien. Il reprit le savant Origène de ce qu'il avoit osé se faire eunuque, & blâma les évêques de Palestine qui l'avoient ordonné prêtre. Il l'obligea depuis de quitter Alexandrie, & le fit déposer & même excommunier dans un synode d'évêques d'Egypte. Démétrius gouverna environ 43 années l'église d'Alexandrie, & mourut la neuviéme année de Severe, l'an 231. Il eut pour successeur Héraclas. * Eusebe, *l.* 5 & 6, *histoire, en la chron. A. C.* 190, &c. Onuphre, *en la chron.* Baronius, *A. C.* 190, & *suiv.* Du Pin, *des III premiers siécles.*

DEMETRIUS CYDONIUS, de Thessalonique, très-savant en grec & en latin, s'opposa à Nicolas Cabasilas son ami, qui avoit écrit contre S. Thomas. Il prit avec passion le parti de ce S. Docteur ; & pour témoigner l'estime qu'il faisoit de son mérite, il traduisit de latin en grec son ouvrage contre les Gentils. Il traduisit aussi quelques livres de S. Augustin, & composa plusieurs autres ouvrages, & sur-tout contre Eunomius. On dit qu'il mourut saintement en l'isle de Créte après le commencement du XIV siécle. * Jean Cantacuzene parle de lui *au* 4 *liv. de l'histoire ch.* 16. Gesner, *en la biblioth.* Volaterran, *liv.* 15, *Anthropol.* Echard. *script. ord. Præd. pag.* 346.

DEMETRIUS PÉPAGOMENE, médecin de l'empereur Michel Paléologue, vivoit vers l'an 1261. Il écrivit par les ordres de ce prince, un traité de la goutte, que Guillaume Morel fit imprimer à Paris, en grec & en latin. Pline parle d'un médecin de ce nom *au l.* 28, *c.* 6.

DEMETRIUS CHALCONDYLE, de Constantinople, très-savant en grec, vivoit dans le XV & dans le XVI siécle, & passa en Italie, après que la ville où il avoit pris naissance eut été emportée par les Turcs. Il professa à Florence, après Argyropyle : mais ayant été obligé de se retirer par les violences d'Ange Politien son ennemi, il s'en alla à Milan où il fut appellé par Louis Sforce, & il y enseigna. On dit même que le roi Louis XII, s'étant rendu maître de cet état, attira en France Chalcondyle avec Jean Lascaris. Son livre des *Rudimens de la langue grecque*, qui est très-utile, fut imprimé à Milan, en 1499, & ses *Erotemes* ou questions, à Paris en 1525. Démétrius avoit trois fils. Theophile, qui étoit l'aîné, enseignoit la langue grecque à Paris, où il fut assassiné la nuit, en courant par la ville avec une troupe de débauchés. Le second nommé Basile, mourut à Rome, où le pape Léon X l'avoit fait venir pour y enseigner le grec. Le troisiéme aussi nommé Basile, mourut jeune. Une fille de Chalcondyle fut mariée à *Janus* Parhasius. *Voyez* PARHASIUS. Le pere décéda à Milan quelques jours avant la mort de Jules II, pape, l'an 1513, âgé de 106 ans. * Paul Jove, *in elog. c.* 29.

DEMETRIUS, Grec, de l'isle de Negrepont, embrassa le mahométisme, pour faire sa fortune. Il avoit l'esprit subtil & intriguant : outre qu'il entendoit la guerre, & étoit fort brave de sa personne. Après la prise de Negrepont, il alla demeurer à Rhodes, & delà à Constantinople, où ayant pris le turban, il s'insinua dans l'amitié des grands de la Porte, & gagna peu à peu la faveur de Mahomet II, en lui rendant compte de la situation & des forces de l'isle de Rhodes. Le grand seigneur le choisit pour chef d'une ambassade qu'il envoya au grand maître de Rhodes, au nom de Zizim son fils, & de Chelebi son neveu, qui excitoient le grand maître d'Aubusson à payer quelque tribut au sultan, pour vivre avec lui en bonne intelligence. Après que Démétrius eut présenté la lettre de ces deux princes au grand maître, il lui déclara qu'on ne lui demandoit qu'un léger tribut pour toute condition de paix, & lui représenta par un discours éloquent la puissance de Mahomet : mais ses grandes paroles firent peu d'effet ; car le grand maître fut averti qu'on avoit dessein de le surprendre ; & le nom seul de renégat lui donna de l'ombrage. Il regarda Démétrius comme un traître

dont il devoit se défier, & non pas comme un homme de créance, avec lequel il pût négocier surement. Demetrius n'eut pas plutôt rendu compte de son ambassade, que les princes Ottomans le renvoyerent à Rhodes, pour promettre une suspension d'armes, avec la liberté du commerce; suite de négociation qui n'étoit encore qu'artifice. En effet, le grand seigneur écouta les conseils de Demetrius & de Meligale, qui l'animerent contre la religion de S. Jean, & lui firent prendre la résolution d'assiéger Rhodes. Le sultan même ordonna que ces deux renégats qui étoient les principaux auteurs de cette entreprise, accompagnassent le bacha Paleologue général de l'armée. Demetrius fit paroître beaucoup de courage dans le commencement du siége; mais son cheval étant tombé mort sous lui il fut lui-même renversé par terre & foulé aux pieds par les chevaux. * *Histoire de S. Jean de Jerusalem.* P. Bouhours, *histoire d'Aubusson.*

DEMETRIUS I, grand duc de Moscovie, succéda à Georges I, & eut pour successeur un autre Georges, qui fut tué l'an 1237.

DEMETRIUS II, fils de Jean, remporta une célébre victoire sur les Tartares, & laissa son fils Basile, qui vivoit l'an 1400. * Sponde, *aux annales.*

DEMETRIUS GRISKA-UTROPOJA, religieux Moscovite, né d'une famille noble de Gereslau, étant fort bien fait de sa personne, & ayant l'esprit subtil, osa, par les conseils de quelques mécontens, former le dessein de monter sur le trône pendant le regne de Boris, grand duc de Moscovie. Il feignit d'être le prince Demetrius fils de Jean Basilowitz, mort en 1584, & frere de Fedor, prédécesseur de Boris. Cet imposteur sortit de son couvent, & passa dans la Lithuanie, où il se mit au service d'un seigneur de grande qualité, nommé Adam Wesnewetski. Un jour son maître étant fâché contre lui, le maltraita. Alors Griska se servant de cette occasion, se mit à pleurer; & dit à son maître, que s'il savoit de quelle naissance il étoit, il ne le traiteroit pas de la sorte. La curiosité du seigneur Polonois l'engagea à presser Griska de déclarer qui il etoit. L'imposteur répondit qu'il étoit fils légitime du grand duc Jean Basilowitz; que Boris Gudenou l'avoit voulu faire assassiner; mais que le malheur étoit tombé sur un jeune garçon qui lui ressembloit beaucoup, & que ses amis avoient substitué en sa place, pendant qu'ils l'avoient fait évader. Il montra en même temps une croix d'or garnie de pierres précieuses, qu'il disoit lui avoir été pendue au col, lorsqu'il fut baptisé. Il ajouta que l'appréhension de tomber entre les mains de Boris, l'avoit empêché de se découvrir jusqu'alors. Après ce discours artificieux, il se jetta aux pieds du seigneur Polonois, & lui demanda sa protection, accompagnant son récit de tant de circonstances qu'il avoit étudiées, que son maître lui fit donner un équipage convenable à la grandeur d'un prince. Le bruit de cette nouveauté se répandit aussitôt par-tout le pays: ce qui obligea le grand duc Boris d'offrir une grande récompense à ceux qui ameneroient ce faux Demetrius, mort ou vif. Son maître croyant que ce prétendu prince ne seroit pas en sureté chez lui, l'envoya auprès du vaivode de Sandomir en Pologne, qui lui promit un secours suffisant pour le remettre sur le trône, à la charge qu'il permettroit en Moscovie l'exercice de la religion romaine, dès qu'il seroit remis en ses états. Demetrius n'accepta pas seulement la condition, mais se fit secrettement instruire dans la créance de l'église catholique, & promit d'épouser la fille du vaivode, aussitôt après son rétablissement. Le vaivode excité par cette espérance, leva une puissante armée, entra dans la Moscovie, & déclara la guerre à Boris qui possédoit la souveraineté. Il prit d'abord plusieurs villes, & attira à son parti plusieurs officiers de Boris, qui en mourut de déplaisir en 1505. Les Knez & les Bojars reconnurent aussitôt pour leur prince Fedor ou Theodore, fils de Boris, qui étoit encore fort jeune; mais faisant réflexion sur la prospérité des armes du faux Demetrius, ils résolurent de lui donner la couronne, qu'ils croyoient lui appartenir; ce qu'ils firent agréer au peuple, lequel courut aussitôt au château, & y arrêta prisonnier le jeune grand duc, avec sa mere. On envoya en même temps avertir Demetrius de la disposition où les Moscovites étoient de le recevoir pour leur souverain, & le supplier de venir prendre possession de son royaume.

Cet heureux imposteur n'eut pas plutôt appris ces nouvelles, qu'il commanda à un deak ou secrétaire, d'aller étrangler le jeune Fedor, & la princesse sa mere, & de faire courir le bruit qu'ils s'étoient empoisonnés: ce qui fut exécuté le 10 juin 1605. Le 16 du même mois, Demetrius arriva à Moscou, avec son armée, qui s'étoit extrêmement grossie par le chemin. Toute la ville fut au-devant de lui; on fit des réjouissances publiques, & il fut couronné le 21 juillet avec beaucoup de cérémonies. Afin qu'on ne pût douter de la vérité de sa naissance, il envoya chercher la mere du véritable Demetrius, que Boris Gudenou avoit renfermée dans un couvent fort éloigné de Moscou. Il alla au devant d'elle avec un grand cortege, & lui donna un appartement dans le château, où il la faisoit traiter avec beaucoup de magnificence. Cette bonne princesse savoit fort bien que son fils Demetrius avoit été tué; mais elle le dissimuloit adroitement de peur d'être maltraitée par ce faux Demetrius. D'ailleurs elle étoit bien-aise d'être vengée de la perfidie de Boris, & de jouir des douceurs d'une vie commode, après les ennuis qu'elle avoit soufferts dans le cloître depuis la mort de son fils Cependant les Moscovites observerent les actions de ce nouveau prince, & reconnurent qu'il faisoit plus d'état des Polonois, que des Moscovites, outre qu'il avoit une garde étrangere, composée de plusieurs compagnies de François, d'Anglois, d'Allemans & de Livoniens, ou Suédois. Voyant d'ailleurs qu'il avoit dessein d'épouser une femme catholique romaine, qui étoit la fille du vaivode de Sandomir, ils commencerent à entrer dans quelque soupçon. Un des principaux Knez, nommé Basile Zuinski, en parla à quelques autres seigneurs, qui écouterent ses avis, & prirent le dessein de faire périr cet imposteur; mais la conjuration fut découverte, & Zuinski fut condamné à la mort. Le grand duc néanmoins lui envoya sa grace sur le point de l'exécution, espérant gagner par cette douceur l'affection des Moscovites. En effet tout fut paisible jusqu'au jour de ses nôces, qui fut le 8 mai 1606. Alors la princesse Polonoise étant arrivée avec un grand nombre de Polonois armés, les Moscovites recommencerent leurs complots. Zuinski assembla chez lui plusieurs Knez & Bojars, & les engagea à secouer le joug de cet imposteur. Le neuviéme jour de la cérémonie des nôces, qui étoit le 17 mai, il se présenta une occasion favorable au dessein des conjurés. Le grand duc & ceux de sa compagnie étant yvres & endormis, les Moscovites firent sur le minuit sonner le tocsin de toutes les cloches de la ville, & ayant pris les armes, ils allerent attaquer le château. Ils tuerent d'abord les gardes Polonoises; & après avoir forcé les tes ils entrerent dans la chambre de Griska, lequel voyant sa mort présente, crut la pouvoir éviter en sautant par la fenêtre dans la cour à dessein de se sauver parmi les gardes, qui y étoient encore sous les armes; mais il fut arrêté, & aussitôt Zuinski s'adressant à la prétendue mere du grand duc, lui fit faire serment sur la croix, si ce Demetrius étoit son fils: sur quoi ayant répondu que non, & que le sien avoit été malheureusement assassiné par l'ordre de Boris Gudenou, on donna un coup de pistolet dans la tête de ce faux Demetrius. Son corps fut dépouillé & traîné dans la place devant le château, où il demeura pendant trois jours exposé à la vûe & aux insultes de tout le monde. Ensuite on le mit en terre; mais la populace le déterra aussitôt, pour le bruler & le réduire en cen-

dres. La grande ducheſſe ſa veuve, avec ſon pere & ſon frere, & l'ambaſſadeur de Pologne, furent gardés dans une priſon. Les dames furent outragées, & il y eut pluſieurs hommes tués. Zuinski, chef de cette entrepriſe, fut élu grand duc & couronné le premier juin 1606. Remarquez que quelques auteurs ſoutiennent que ce Demetrius étoit véritable fils de Jean Baſilowitz. * Olearius, *voyage de Moſcovie.*

DEMETRIUS, nom de pluſieurs impoſteurs qui parurent en Moſcovie, après celui dont nous venons de parler.

Le premier ne ſe montra jamais, & ne fut qu'un fantôme. Georges Schacopski, garde du grand ſceau de Moſcovie, voyant tout en combuſtion après l'aſſaſſinat de ſon maître, & que l'on cherchoit ceux qui avoient été attachés à ce prince, chercha ſon ſalut dans la fuite. Il ſortit de Moſcou accompagné de deux Polonois en habit ruſſien, & prit le chemin de Putiwol, ville qui avoit toujours été fidéle au défunt grand duc. Sur la route il ſema le bruit que le czar Demetrius avoit échapé à la fureur de ſes ennemis; & montrant l'un des Polonois qui l'acompagnoient, il laiſſoit ſoupçonner que c'étoit ce prince. Les libéralités dont il accompagnoit ſes diſcours, lui donnerent beaucoup de croyance. Arrivé à Putiwol, il aſſura les bourgeois que Demetrius s'étoit ſauvé en Pologne, pour y implorer le ſecours de ſes alliés, & qu'il l'avoit envoyé vers eux, pour leur dire qu'il étoit vivant & en lieu de ſureté. Ces ſujets fidéles proteſterent à Schacopski, qu'ils étoient prêts à ſacrifier leurs biens & leurs vies pour leur ſouverain. Content de ce premier ſuccès, il envoya vers les Tartares, & leur donna rendez-vous à Putiwol. Les Coſaques s'y rendirent auſſi de tous côtés, & quatorze châteaux ſe déclarerent pour le prétendu Demetrius. Ishoma, l'un des plus grands ſeigneurs de Ruſſie, fortifia le parti d'un corps de troupes conſidérable. Le nouveau grand duc Zuinski alarmé de ces nouvelles, aſſembla une armée à la hâte, & marcha pour combattre ſes ennemis; mais à la premiere rencontre il fut mis en déroute, & eut peine à ſe ſauver à Moſcou. Ishoma le pourſuivit, & bloqua la ville; mais ſur ces entrefaites, Jean Polutnich arriva de Pologne avec un renfort de douze mille Coſaques, & une commiſſion du faux Demetrius, qui ordonnoit à Ishoma de lui remettre le commandement de l'armée. Celui-ci indigné de l'affront qu'on lui faiſoit, ſe jetta du côté de Zuinski avec neuf mille Coſaques qu'il débaucha, & l'aſſura qu'il n'y avoit point de Demetrius à Putiwol. Quatre mille hommes ayant encore ſuivi ſon exemple, Schacopski & Polutnich furent contraints de ſe retirer, & ſe jetterent dans Thula, où Zuinski les alla aſſiéger. La ville ſe trouva bientôt à la derniere extrémité, manque de proviſions. Les habitans réduits à manger les animaux les plus ſales, menacerent ces deux généraux de ſe rendre à Zuinski. Polutnich tâcha de les raſſurer, en leur proteſtant qu'il avoit vu en Pologne un jeune homme de 28 à 30 ans, qui ſe faiſoit paſſer pour grand duc de Moſcovie; qu'il ne pouvoit pas dire précifément ſi c'étoit Demetrius, parcequ'il ne l'avoit jamais vu; mais que s'ils lui vouloient donner quelqu'un qui eût connu ce prince, il l'enverroit en Pologne, pour en ſavoir la vérité, & qu'après cela, ils prendroient telle réſolution qu'ils voudroient. Ils conſentirent à cette propoſition; mais le prétendu Demetrius ne jugea pas à propos de ſe montrer. C'étoit un jeune gentilhomme Polonois, qui ayant fait réflexion ſur ce qu'on lui faiſoit entreprendre, aima mieux vivre en ſon pays dans une condition privée, que de courir la fortune de celui dont on lui avoit fait prendre le nom.

Un ſecond DEMETRIUS prit ſa place. Michavetski ſeigneur Polonois, produiſit celui-ci, & l'ayant conduit à Putiwol, il y fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Après y avoir paſſé quelques jours à ramaſſer des troupes, il ſe mit en campagne, où il fut rencontré par l'envoyé des habitans de Thula, dont il a été parlé ci-deſſus. Celui-ci ayant connu le véritable Demetrius, fut ſurpris de l'effronterie de celui qui prenoit ſon nom. Le faux Demetrius craignant qu'il n'allât publier ce qui en étoit, le retint, & marcha droit à Thula, pour y porter de ſes nouvelles. Il n'étoit plus temps; la ville venoit de ſe rendre, & Zuinski, contre la parole qu'il avoit donnée, avoit fait prendre Fedrowitz, homme de mérite & de qualité, & fait charger de fers Polutnich & Schacopski, qui moururent de faim, & de miſere dans leur priſon. Thula ayant été réduite au pouvoir de Zuinski, les Coſaques qui étoient dedans, embraſſerent ſon parti, & ce prince les envoya au ſiége de Catuga, principale retraite de ceux qui tenoient pour Demetrius. Mais ſur ſa route, ſes ſoldats ſollicités par ceux qui venoient de ſe ranger ſous ſes enſeignes, ſe mutinerent. Le déſordre ſe mit dans ſon camp: les troupes prirent la fuite, jettant leurs armes & leur bagage, & les Coſaques porterent à Catuga comme en triomphe, les proviſions & le canon du grand duc. Demetrius fortifié de ce ſecours & d'un grand nombre de Polonois & de Moſcovites, qui ſe joignirent à lui, marcha à ſes ennemis, leur tua huit mille hommes, & fit priſonnier Miſinoweski leur général. Pluſieurs villes ſe ſoumirent à ſon obéiſſance, & il lui vint une recrue de huit mille Coſaques. Le duc Weſnoveski & pluſieurs autres perſonnes de qualité ſe rendirent près de lui avec des troupes. Zuinski, qui avoit ramaſſé un corps de 17000 hommes peu aguerris, voulut tenter un ſecond combat, qui ne lui fut pas plus avantageux que le premier. Il fut mis en déroute, à peine 5000 hommes ſe purent-ils ſauver dans Boſcow, où peu de jours après ils furent forcés de ſe rendre au vainqueur, & de prendre parti dans ſon armée. Tous les forts & villes des environs ouvrirent leurs portes à Demetrius. Alors ſe voyant maître de la campagne, il s'avança à grandes journées vers Moſcou, qui ſe feroit auſſi rendue d'abord, ſans la trahiſon de cinq mille hommes de ſon armée qui ſe jetterent dans cette ville. Moſcou fut aſſiégée. Les habitans firent des propoſitions: on ne voulut point les écouter qu'ils ne livraſſent Zuinski entre les mains de Demetrius. Cependant ſur la nouvelle qui s'étoit répandue que Baſile Zuinski, parent du duc, avoit levé une armée, & s'étoit fortifié à une lieue de Moſcou, le duc Roman-Reniski Polonois, général de l'armée des aſſiégeans, l'alla forcer dans ſes retranchemens, lui tua bien du monde, & le fit priſonnier. Le grand duc ayant rallié les débris de cette armée, vint de nouveau attaquer celle de Demetrius; mais ce ne fut qu'à ſa confuſion: ſes troupes repouſſées ſe retirerent en deſordre & les Moſcovites affoiblis par tant de pertes, ſongerent à prendre de nouvelles meſures. Ils donnerent la liberté aux ambaſſadeurs Polonois, au palatin de Sandomir, & à la grande ducheſſe ſa fille, veuve de Demetrius Griska; à condition qu'ils s'employeroient auprès du roi Sigiſmond, pour l'obliger à rappeller ſes troupes. Demetrius en ayant eu avis, & connoiſſant de quelle importance il lui étoit d'avoir ces perſonnes en ſon pouvoir, envoya deux mille chevaux leur couper paſſage, & les fit amener dans ſon camp. L'étonnement parut d'abord ſur leur viſage à la vûe du faux Demetrius, & les aſſurances qu'ils donnerent enſuite, que ce n'étoit point le mari de la grande ducheſſe, exciterent quelques murmures; mais on prit ſoin de les étouffer. Cependant le palatin de Sandomir délibéroit avec ſes amis ſi cette princeſſe reconnoîtroit ce Demetrius pour ſon mari. Les ſentimens étoient partagés; mais Marine (c'étoit le nom de cette princeſſe) ſe flatant que ce mariage ſeroit plus heureux que le premier, fit évanouir tous les ſcrupules, & reſolue de s'accommoder au temps, & de ſe conſerver dans la grandeur, elle alla trouver Demetrius comme ſon mari en préſence de toute l'armée, & l'embraſſant, lui fit paroître les marques les plus violentes d'une grande

joie & d'une forte tendresse. On feignit qu'une indisposition avoit retardé cette démarche durant les dix jours qui s'étoient écoulés depuis son arrivée au camp. Une infinité de gens se trouverent affermis par-là dans le parti de Demetrius, & toute la Moscovie, à la réserve des provinces de Novogorod & de Smolensko, le reconnut. Il auroit sans doute régné paisiblement, si la Pologne avoit continué à lui donner du secours, & si le roi Sigismond, voulant profiter des troubles de Moscovie, n'avoit pas songé à s'en rendre maître. L'armée de Demetrius s'affoiblit donc par la désertion des Polonois; le désordre se mit dans ses troupes, & les Moscovites lassés du gouvernement de Zuinski, qu'ils regardoient comme l'auteur de tous leurs malheurs, le dépouillerent de sa dignité, & élurent pour grand duc Ladislas fils du roi de Pologne. Demetrius, qui s'étoit retiré à Catuga, qui lui fut toujours fidéle, ayant reçu quelque secours, voulut se mettre en campagne; mais il fut assassiné au milieu d'un festin, sur la fin de l'année 1610 par les Tartares, qui vengerent par-là la mort de leur prince Kazimowski qu'il avoit fait noyer. Personne ne doutoit qu'il ne fût un imposteur; plusieurs assuroient qu'il avoit été maître d'école à Soccola, ville de la Russie blanche, d'où les Polonois l'avoient tiré à dessein de s'en servir pour l'avancement de leurs desseins; & d'autres vouloient qu'il eût été Juif. Son fils ne laissa pas d'être élu grand duc par les habitans de Catuga. Le duc Zarveki, général des Cosaques, se déclara pour lui, & fit consentir les Russiens à le reconnoître pour leur prince légitime, sous promesse de leur aider à chasser les Polonois. On croit avec fondement que cet enfant étoit supposé; mais Michel Federowich ayant été élu grand duc par les Moscovites, il gagna par argent les Cosaques qui étoient encore à Catuga, qui lui livrerent le duc Zarveki, la grande duchesse Marine, & son prétendu fils. Le premier fut empalé, & les deux autres jettés dans la riviére sous la glace & noyés.

Cet évenement n'ôta pas le gout des Demetrius. Il s'en présenta peu après un troisiéme. C'étoit une espéce d'écrivain, qui prenant le nom de DEMETRIUS, fit répandre le bruit qu'il s'étoit sauvé, non-seulement d'Ulglez & de Moscou; mais encore de Catuga, d'entre les mains & de la fureur des Tartares. Quelque grossiére que fût cette imposture, elle eut des partisans. Ce nouveau Demetrius étoit hardi, entreprenant, & ne manquoit ni d'esprit ni de conduite. Il ramassa d'abord une centaine de Russiens restés des dernieres guerres; plusieurs gens de néant se joignirent à lui; & son parti étant devenu considérable, il se mit en campagne; & après avoir publié un manifeste pour exhorter ses fidéles sujets à le reconnoître, il marcha vers Novogorod, où la populace le reçut. Les habitans de Jama & d'Iwanogrod suivirent cet exemple. Lorsqu'il se vit maître de ces places, il dépêcha un envoyé au roi de Suede, pour le prier d'embrasser sa défense contre l'usurpation de Federowich. Le roi fut surpris de cette ambassade. Il admiroit comment ce Demetrius pouvoit être immortel, & ressusciter après avoir été tué tant de fois. Cependant il envoya un de ses sujets à Iwanogrod, pour s'informer qui étoit ce Demetrius, & lui promettre du secours, s'il étoit vrai qu'il fût celui qui avoit été couronné à Moscou en 1605. Mais comme cet imposteur sut que l'envoyé de Suede avoit connu particuliérement celui dont il prenoit le nom, il feignit quelque incommodité, & envoya ses conseillers pour traiter avec lui. Mais le Suédois lui fit dire qu'il avoit des instructions secretes qu'il ne pouvoit communiquer qu'à lui. On le remit de jour en jour, & ces remises firent connoître à cet envoyé qu'il y avoit de la fourberie : ainsi il se retira. L'imposteur ne laissa pas de s'avancer vers Plescow qu'il fit sommer. Cette place considérable étoit sur le point de se rendre, lorsque l'armée de Federowich paroissant, le nouveau Demetrius prit l'alarme, s'enfuit, & laissa ses bagages & ses canons au pouvoir du grand duc. Les officiers de ce prince croyant avoir tout-à-fait dissipé cette populace, se retirerent avec l'armée. Mais à peine furent-ils éloignés, que les habitans de Plescow rappellerent Demetrius, & le reçurent comme leur prince légitime. Il profita peu de cet avantage, & abusant de son autorité jusqu'à violer brutalement les femmes & les filles, on le chassa, les Moscovites l'abandonnerent, les Cosaques se retirerent; enfin on se saisit de lui, & on l'envoya pieds & mains liées au grand duc, qui le fit pendre à un chêne à une des portes de Moscou.

Un quatriéme DEMETRIUS parut sur la scène : on le disoit fils de Demetrius Griska, ajoutant que, lorsque celui-ci avoit été assassiné, la princesse sa femme demeura grosse, & trouva moyen de sauver la vie à son fils aussitôt qu'il fut né. Elle fit pratiquer un Cosaque dont la femme venoit d'accoucher, lequel apporta secretement son enfant, & emporta celui de la princesse. Ce petit prince fut baptisé par un pope ou prêtre du pays, qui lui imprima des caracteres en croix sur les épaules, avec une eau forte préparée, pour marquer qu'il étoit d'une naissance royale. Ce Cosaque l'emporta en son pays, & l'y éleva avec beaucoup de soin, parcequ'on lui avoit donné une grande somme pour le nourir. La mere de Demetrius mourut quelque temps après, lorsqu'elle se disposoit à retourner en Pologne. Elle fit confidence, avant que de mourir, à quelques-uns de ses domestiques, de la maniére qu'elle avoit sauvé son fils; mais le Cosaque mourut sans qu'on pût savoir le temps ni le lieu de sa mort, ni où il avoit laissé le petit Demetrius. Dieu permit qu'en l'année 1632 ce jeune prince allât aux étuves d'une petite ville de la Russie noire, appellée Samburg, à douze milles de Lovemburg, où l'on apperçut les marques de son dos, qui parurent extraordinaires. Jean-Nicolas Danielonski, trésorier du royaume, en eut avis, & envoya chercher ce jeune homme marqué, que l'on trouva dans une hôtellerie de la ville. Ayant consideré ces caracteres, il les fit déchiffrer par un pope ou prêtre Russe qui entendoit la langue, & qui l'assura que ces lettres signifioient *Demetrius fils du Tzaar Demetrius.* (Tzaar signifie empereur.) Aussitôt on entendit par-tout des cris de joie; & le trésorier lui fit faire des habits très-riches pour le faire paroître en prince. Il envoya en même temps un courier exprès au roi de Pologne Uladislas IV, qui fit venir le jeune Demetrius à Warsovie, & lui donna un fort bel équipage. Il étoit alors âgé de 26 ans, & son air majestueux inspiroit de la vénération pour sa personne. Le neveu du grand Kam de Tartarie, disgracié, fugitif de la cour de son oncle, étoit en cette même cour; & ces deux princes contracterent amitié ensemble.

Ces nouvelles étant portées à Moscou, le grand duc Alexis Michaëlowitz envoya en Pologne pour demander qu'on lui livrât Demetrius, sans pouvoir l'obtenir. Après la mort du roi Uladislas, qui arriva l'an 1648, les choses changerent de face; car Jean Casimir son successeur, se vit obligé de cultiver l'amitié du grand duc de Moscovie : ce qui obligea Demetrius de se retirer à Revel en Livonie, qui est une petite république sous la protection du roi de Suéde; & de-là à Riga, d'où il passa en Suéde. N'y trouvant pas assez de sureté, il alla chercher un azyle auprès du duc de Holstein, prince de la maison royale de Danemarck, où il fut très-bien reçu. Ce duc avoit envoyé deux ambassadeurs en Moscovie, dont l'un nommé Burchan, avoit emprunté au nom du duc une somme de cent mille écus (d'autres disent de trois cent mille) aux gardes du trésor du grand duc de Moscovie. Un facteur Moscovite qui étoit à Lubek, fit offrir au duc de Holstein, la remise de l'obligation de cette somme, s'il vouloit renvoyer au grand duc le prince Demetrius, qu'il traitoit d'imposteur. L'affaire fut conclue, & le malheureux prince fut mis par force dans un vaisseau, & conduit à Moscou. Dès qu'il y fut arrivé, on fit paroître

devant lui une pauvre femme corrompue par argent, qui protesta qu'elle étoit sa mere. Demetrius détourna la tête & les yeux, qu'il leva au ciel, ne pouvant parler, parcequ'on lui avoit mis un baillon dans la bouche. Le même jour, qui étoit le dernier de décembre 1653; on lui coupa la tête & les quatre membres, qu'on éleva sur des perches devant le château de Moscou. Le tronc du corps fut laissé sur la place, & dévoré par des dogues. * De Rocoles, *les imposteurs insignes*. Relation de la Russie. *Russiæ descriptio topographica.*

DEMICIEN (Jean) Grec, florissoit au commencement du XVII siécle, & étoit de l'isle de Cephalonie dans la Gréce. Il étudia la langue latine à Rome, voyagea dans toute l'Europe, & fut employé par les princes de Mantoue en diverses négociations. Il vint même à Paris, où il fut lié d'amitié avec l'avocat général Servin, & Janus Cœcilius Frei qui enseignoit la philosophie. Quelques personnes qui le voyoient raisonner sur toutes sortes de sujets, le crurent du nombre des freres de la Roze-Croix, qui faisoient alors un grand bruit en Allemagne, & même à Paris en 1615. Demicien mourut en cette ville. * *Voyez* son éloge dans Janus Nicius Erythræus, *Pin I. imag. illust. c.* 126.

DEMMIN, ville d'Allemagne, dans la Poméranie citérieure, sur la riviere de Péene, au duché de Stetin, & aux frontiéres du duché de Meckelbourg. Elle est assez forte, & appartient au roi de Suéde, à qui elle a été cédée par le traité de Westphalie: elle fut prise en 1676 par l'électeur de Brandebourg, qui la rendit aux Suédois en 1679 par la protection du roi très-chrétien, & en exécution du traité de paix fait à S. Germain en Laye près de Paris. Elle n'est qu'à six milles d'Allemagne de Stralsund au midi.

DEMOCEDES de Crotone, le plus fameux médecin de son temps, étoit fils de Calliphon, & ami de Polycrates, tyran de Samos. Ce dernier ayant été tué par Orœtes; Darius fils d'*Hystaspes* fit mourir l'assassin, & transporter toutes ses richesses à Suse avec ses esclaves, entre lesquels étoit Democedes. Quelque temps après il guérit le roi, qui s'etoit démi le pied en descendant de cheval. Cette cure le mit si fort en crédit, qu'on lui donna dans Suse une maison magnifique. Il eut même l'honneur de manger à la table de Darius; & on ne pouvoit obtenir de grace à la cour, que par son moyen. Ensuite il guérit Atosse, fille de Cyrus, & femme de Darius, d'un ulcere à la mammelle; & la persuada de faire ensorte que le roi, qui avoit dessein de porter la guerre en Gréce, l'envoyât comme un espion pour en reconnoitre la situation. La chose fut exécutée, & Democedes s'enfuit à Crotone, où il épousa une fille de Milon ce fameux lutteur, dont la force étoit extraordinaire, vers la LXV olympiade, l'an 520 avant Jesus-Christ. * Hérodote, *au liv. 3 ou Thalie, & liv.* 4. Ælian, *var.* 8, *c.* 18.

DEMOCHARES, d'Athènes, orateur, étoit neveu de Demosthènes, ou, selon Plutarque, dans les vies des dix orateurs, fils de sa fille & de Lachès. Diogène Laërce le dit fils de ce Lachès dans la vie d'Arcesilaüs *au liv.* 4, & de Zenon *au liv.* 7. Timée en avoit fait une peinture très désavantageuse; mais Polybe fait son apologie *au livre douziéme*, & nous apprend qu'il fut extrêmement considéré des Athéniens, qui lui décernerent de grands honneurs. Athenée fait mention d'une harangue de Demochares contre Philon, ami d'Aristote. Elien le cite aussi; & Ciceron parle du style de Demochares, au sujet d'un traité qu'il avoit composé sur ce qui s'étoit passé de son temps à Athènes. * Athenée, *liv.* 6, 11 & 13. Elian, *var. hist. l.* 3, *c.* 8, & *l.* 8, *c.* 12. Cicero, *in Bruto*, & *l.* 2 *de orat.* &c.

DEMOCHARES, de Solos, poëte, fit une comédie sur Demetrius Poliorcétes, c'est-à-dire, *preneur de villes*, comme le remarque Plutarque en sa vie. Vossius, qui le rapporte après lui, en parlant des poëtes Grecs, s'etonne que Lilio-Giraldi n'en ait point fait mention.

DEMOCHARES (Antoine) *cherchez* MOUCHI.

DEMOCLES, ancien historien Grec, vivoit longtemps avant la guerre du Peloponnèse, qui commença la deuxiéme année de la LXXXVII olympiade, & la 431 avant l'ere chrétienne: ainsi que Denys d'Halicarnasse l'a observé. Il étoit de Phigalie. Plutarque dit dans la vie de Demetrius *Poliorcétes*, qu'un jeune homme de ce nom se jetta dans le feu, pour fuir les caresses criminelles de ce prince.

DEMOCLES, flateur de Denys le Tyran, *cherchez* DAMOCLES.

DEMOCRATE, athlete d'une force extraordinaire, étant tourmenté de la goutte, ne laissa pas de se trouver aux combats publics. Lorsqu'il fut sur la place, il fit un cercle autour de lui, & défia ses adversaires de l'en faire sortir. Tous ceux qui combattirent contre lui furent vaincus; & n'ayant pu être poussé hors de son poste, il remporta la couronne des jeux. * Elian. *lib.* 4. *var. hist.*

DEMOCRITE, philosophe, qu'on nomme l'*Abderitain*, parcequ'il étoit natif d'Abdere, ou de Milet, selon quelques-uns, & fils d'un homme qui logea Xercès chez lui. Ce prince lui fit présent de quelques mages, qui furent les premiers maîtres de Démocrite, & qui lui apprirent leur théologie & l'astrologie. Depuis, Démocrite fut disciple de Leucippe; & dans le dessein de se former l'esprit à la philosophie, & de le remplir de grandes connoissances, il voyagea en Egypte, en Perse, & en Chaldée, pour y voir les savans de ces pays, & en conférer avec eux. On dit même qu'il passa jusques dans les Indes, pour s'y entretenir avec les Gymnosophistes. Lorsqu'il fut de retour de ses voyages à Abdere, il se retira dans un jardin où il faisoit ses expériences philosophiques. Cependant, comme dans ses voyages, il avoit consumé son patrimoine, qui montoit à plus de cent talens de six-cens écus chacun, aussitôt qu'il eut montré son grand Diacosme, le plus excellent de tous ses livres, il fut absous de la rigueur de la loi, qui privoit de la sépulture ceux qui faisoient ces grandes dépenses: le public lui fit même présent de cinq cens talens, & lui dressa des statues d'airain. On dit que sa modestie alla si loin, qu'en passant à Athènes il ne voulut jamais s'y faire connoître. Mais quelques auteurs nient qu'il ait jamais été en cette ville. Etant un jour à la cour du roi Darius, & voulant le consoler de la mort de la plus chere de ses femmes, il lui promit de la faire revivre, pourvu que le prince employât son pouvoir à lui faire recouvrer les noms de trois personnes, qui n'eussent jamais essuyé d'adversité en ce monde, pour les graver sur le tombeau de la reine. Comme la chose étoit impossible, Démocrite prit alors sujet de faire avouer à Darius, qu'il avoit tort de prendre si fort à cœur les afflictions, puisque de tous les hommes qui étoient sur la terre, il n'y en avoit pas un qui en fût exempt. Au reste ce philosophe rioit toujours, & ce ris étoit fondé sur une profonde méditation de notre foiblesse & de notre vanité tout ensemble, qui nous fait concevoir mille desseins ridicules dans un lieu où il croyoit que toutes choses dépendoient du hasard & de la rencontre fortuite des atômes. Les Abderitains le voyant ainsi rire continuellement, manderent Hippocrate, & le prierent de guérir ce philosophe qu'ils croyoient insensé, d'autant qu'il parloit de l'enfer, des images qui sont en l'air, d'une infinité de mondes, du langage des oiseaux, & d'autres choses semblables. Hippocrate, s'étant entretenu avec Démocrite, eut tant de vénération pour son esprit & pour sa science, qu'il ne put s'empêcher de dire aux Abderitains, qu'à son avis ceux qui s'estimoient les plus sains, étoient les plus malades. Diogène Laërce ajoute que, lorsqu'Hippocrate rendit cette visite à Démocrite, celui-ci connut que le lait qu'on lui avoit présenté, étoit d'une chevre noire, qui étoit encore à sa premiére portée. On dit même qu'il salua comme vierge une fille, qui étoit avec ce célebre médecin, & que le jour d'après il la traita de femme, parcequ'on en avoit abusé pendant la nuit. Quelques auteurs ont écrit qu'il s'aveugla

gla pour mieux philosopher, ce qui a tout-à-fait l'air d'une fable. Il mourut âgé de 109 ans, selon Diogène Laërce, de 104 ans, ou de 99 seulement, selon d'autres auteurs, la troisiéme année de la CIV olympiade, & l'an 362 avant J. C. Entr'autres opinions, Démocrite croyoit que les atômes & le vuide sont le principe de toutes choses, & qu'il y a une infinité de mondes sujets à génération & à corruption; que rien ne se fait de rien; & que rien ne se résout en rien; que les atômes sont infinis, soit pour le nombre, soit pour la diversité de leurs figures; qu'ils roulent & sont portés dans l'univers, & que de leur rencontre se font le feu, l'eau, l'air, & la terre, puisqu'ils sont composés de certains atômes; qu'ils ne sont pas sujets au changement, à cause de leur dureté & de leur solidité; que le soleil & la lune sont aussi formés par ces mouvemens, & l'ame même, qu'il dit être la même chose que l'esprit; que tout se fait par nécessité, parceque ce mouvement tournoyant est cause de la génération de toutes choses, &c. Diogène Laërce & Thrasyle, qui ont fait le dénombrement des ouvrages de Démocrite, les divisent en divers ordres, en ceux de morale, de physique, d'astrologie, de mathématique, de médecine, d'agriculture, de géométrie, de peinture, & de l'art militaire. * Diogène Laërce, *en sa vie l. 9.* Elian, *var. hist. l. 4, c. 20.* Valere Maxime, *l. 8, c. 7.* Hippocrate, *ep. ad Damagetum.* Cicero, *l. 5 de fin., l. 3 de nat. Deor. & l. 4 de Acad. quæst.* Pline, *l. 21, c. 11, & l. 18, c. 35, &c.* Strabon, *l. 1 & 15.* Celsus, *l. 2, c. 5.* Suidas. Eusebe, *en sa chron.* Vossius, *de la philos. c. 11, § 14, des philos. c. 1, § 10 & 21, & c. 7, §. 8 & suiv. des Math. c. 59, §. 7 &c, des hist. Gr. l. 4, c. 2, p. 437.*

DÉMOCRITE, nom de six auteurs, dont Diogène Laërce fait mention. Le premier est le philosophe, dont nous venons de parler. Le second étoit un musicien de Chio, qui vivoit du temps du premier. Le troisiéme étoit un sculpteur, dont Antigone parloit. Le quatriéme avoit fait une description du temple de Diane d'Ephèse & de la ville de Samothrace. Athenée cite le premier ouvrage au livre 12. Le cinquiéme composa de fort belles épigrammes. Et le dernier fut un célébre orateur de Pergame. On doit encore ajouter à ceux-ci, DEMOCRITE de Milet, cosmographe, qui vivoit vers la LXXIX olympiade, & environ 464 ans avant J. C. * Diogène, *liv. 9.* Gilles Menage fait mention dans ses notes de sept autres Démocrites différens des précédens. * Menagius, *in Diog. l. IX, § 49.*

DEMOCRITE, *cherchez* DAMOCRITE.

DÉMODICE, sœur de Critolaüs, citoyen de Tegée en Arcadie, le voyant revenir vainqueur des trois Damostrates, l'un desquels elle devoit épouser, s'abandonna à la douleur que lui causoit la perte de son amant, & fit mille reproches à son frere, que le peuple recevoit avec des applaudissemens extraordinaires. Critolaüs en fut si irrité, qu'il la tua sur le champ. *Voyez* CRITOLAUS. * Plutarque, *in Parall.*

DEMODICE, femme de Crethée, roi d'Iolcos dans la Thessalie, conçut un amour criminel pour le jeune Phryxus, fils d'Athamas, frere de Crethée. N'ayant pu séduire ce jeune prince, elle l'accusa devant son mari, du crime qu'il n'avoit pas voulu commettre. Crethée se laissa persuader trop facilement, & destina Phryxus à la mort; mais ayant connu l'innocence de son neveu, il fit mourir sa femme Démodice. * Hygin.

DEMODOCUS, auteur d'une histoire d'Héraclée citée par Plutarque, au liv. *de flumin.*

DÉMODOQUE ou DEMODOCUS, que Plutarque & quelques autres prétendent avoir été de Corcyre ou de Corfou, & que d'autres ont fait Lacédémonien, a vécu à la cour d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. Homere & Plutarque l'introduisent dans un repas que donnoit ce prince, jouant de la guittarre, & chantant les amours de Mars & de Venus, & l'histoire du cheval de Troye, en présence d'Ulysse. Plusieurs même prétendent qu'il composa un poëme sur la destruction de Troye, & sur les noces de Vulcain avec Venus, ou plutôt sur les disputes de cette Déesse avec Mars. On dit aussi qu'Ulysse chanta ce poëme dans un combat de musique, & qu'il remporta le prix. Ovide dans son poëme intitulé *Ibis*, vers 272, dit que Démodocus devint aveugle,

Ut duo Phinidæ, quibus idem lumen ademit,
Qui dedit: ut Themiræ, DEMODOCIQUE *caput.*

* *Joan. Albert. Fabricii Bibliotheca Græca*, tome I, livre I, chap. V, n. vj, pages 28 & 29. Voyez sur-tout les *Remarques sur le dialogue de Plutarque touchant la musique*, par M. Burette, dans les *Mémoires de l'académie des belles lettres*, tome X, p. 205, 207.

DEMON, est un mot pris du grec δαίμων qui signifie *génie*, & selon Platon, il vient de δαήμων *savant.* Ce philosophe donne ce nom à certains esprits qu'il dit être revêtus d'un corps subtil. Menandre appelle aussi *Démons*, les génies soit bons ou mauvais, qui, selon les païens, ont soin des hommes. D'autres ont donné ce nom aux manes ou aux ombres des morts. Dans l'écriture sainte ce nom se prend toujours en mauvaise part, pour les mauvais anges; & l'église nous apprend ce que nous devons croire des démons; savoir que tous les anges ayant été créés bons & parfaits, une partie déchut de cet état de perfection par son orgueil, en voulant s'égaler à Dieu, & qu'elle fut condamnée aux feux éternels; que ce fut un démon qui se servant du ministere du serpent, séduisit Eve: & que depuis ce temps, les démons n'ont jamais cessé de dresser des embuches aux hommes, soit pour se faire adorer, soit pour les porter au mal. On croit que ce sont les démons qui rendoient les réponses des oracles, & qui soutenoient l'idolâtrie dans le monde. C'étoit eux au moins qui entretenoient les faux prêtres des idoles, dans les fourberies dont ceux-ci se servoient pour rendre ces prétendus oracles. La puissance du démon a été liée par J. C. il a chassé les démons des corps des hommes, a fait cesser les oracles, & a détruit l'idolâtrie. Les anciens ont cru que les anges avoient des corps, & quelques-uns même ont prétendu que les géans étoient nés du commerce des démons avec les femmes. Mais le concile de Latran a décidé que les démons, aussi-bien que les anges, étoient des substances spirituelles. *Voyez* les théologiens qui ont fait des traités sur les anges & sur les démons.

DEMON, peintre, que l'on dit avoir été contemporain de Parrhasius & de Timanthe. *Voyez* l'article de TIMANTHES, *où il en est parlé.*

DEMON ou DEMENETE, Athénien, fils de la sœur de Demosthènes, gouverna la république d'Athènes, pendant l'absence de son oncle, vers la CXIV olympiade & l'an 323 avant J. C. Il écrivit & parla en public pour procurer le retour de ce grand orateur, & obtint enfin qu'on lui enverroit un vaisseau pour revenir, & que non seulement on lui remettroit les trente talens ausquels il étoit condamné, mais qu'encore on en tireroit trente du trésor public, pour ériger sur le port du Piré, une statue à Jupiter conservateur, en action de graces de ce qu'il avoit conservé Demosthenes. * Plutarque.

DEMONA, le val de Demona, province de l'isle de Sicile, & une de ses trois parties qui s'étend le plus au septentrion, & à l'orient vers la Calabre, dont elle n'est séparée que par le fare de Messine. Elle a au midi le val de Noto, & à l'occident le val de Mazara. Ses villes principales sont Messine, Cefalu, Milazzo, Patti & Taormina.

DEMONAX, philosophe, vivoit du temps de l'empereur Adrien vers l'an de J. C. 120. Il étoit de l'isle de Crete, d'une maison assez illustre & opulente; mais il méprisa ces avantages pour s'adonner à la philosophie. Quoiqu'il eût vécu familierement avec Agathobule, Demetrius le *Cynique*, Epictete, & Timocrate d'Héraclée, il n'embrassa point de secte particuliere; mais prenant ce qu'il y avoit de bon en chacune, il

laissa indécis laquelle il estimoit le plus. On voyoit bien pourtant qu'il faisoit plus d'état de Socrate que des autres philosophes, quoiqu'en son habit & sa façon de vivre, il imitât davantage Diogène. Etant extrêmement âgé, il dit à ceux qui étoient présens : *On peut se retirer, le spectacle est achevé.* Il mourut faute de manger, sans rien perdre de sa gayeté ordinaire, & fut enterré aux dépens du public. Lucien a écrit sa vie.

DEMONIAQUES, anabaptistes, qui croyoient que les démons seront sauvés à la fin du monde. * Hosius.

DEMONICE, jeune fille Ephesienne, promit à Brennus prince des Gaulois, de lui livrer la ville d'Ephèse, s'il vouloit lui donner les colliers, les brasselets, & les autres joyaux des dames de cette ville : ce que ce prince lui accorda. Ainsi Ephèse étant prise, Brennus commanda à ses soldats de lui jetter dans le sein tout ce qu'il y avoit de joyaux d'or : ce qu'ils firent en telle quantité, que cette fille en fut accablée, & ensevelie dessous toute vive. * Plutarque, *en ses paralleles.*

DEMOPHILAX (Jean) Flamand, religieux de l'ordre des carmes à Gand, mort en 1528 à l'âge de 26 ans, est auteur d'un poëme en vers acrostiches, imprimé à Gand *in*-4°, sous le titre de *Christomachia*, & des écrits suivans, imprimés ensemble à Lyon en 1527, avec le portrait de l'auteur, savoir : *Chaldaïca fornax : Catachresis Israelitica : De laude lucis : Ode de Christi natalitio : Carmen de Flandria*, &c. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 627. Jean Albert Fabricius, qui parle aussi de Démophilax dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, livre IV, page 59, dit que plusieurs écrivains appellent cet auteur Diophylax ou Diophylacius ; & il ajoute à ses ouvrages mentionnés ci-dessus, un livre d'Epigrammes latines, imprimé avec ses lettres adressées à diverses personnes, à Lyon 1527 avec le portrait de l'auteur.

DEMOPHILE, sibylle de Cumes, *cherchez* AMALTHÉE.

DEMOPHILE, fils de l'historien Ephore, vivoit du temps d'Alexandre *le grand*, sous la CXI olympiade, & 336 ans avant J. C. Diodore de Sicile rapporte qu'il écrivit la guerre sacrée, après que Philomele se fut saisi du temple d'Apollon à Delphes. Suidas se trompe, lorsqu'il dit que cet historien étoit fils d'Ephippe. Pline parle d'un peintre de ce nom, *au l.* 35, *c.* 9 *&* 12. * Diodor. Sicul. *l.* 16.

DEMOPHILE, évêque de Berée, étoit arien, & présenta à ce qu'on dit, en 357 la confession de foi de Sirmich au pape Liberius, qui la reçut. Depuis Demophile fut condamné au concile de Rimini en 359, & fut mis néanmoins par intrigue en 370 sur le siége de Constantinople, où il persécuta cruellement S. Grégoire de Nazianze. Il se trouva au concile de Constantinople, assemblé pour la paix de l'église. Philostorge dit que sa famille étoit illustre, & que Thessalonique étoit sa patrie. L'empereur Théodose *le grand* étant venu à Constantinople en 380, & souhaitant avec une passion extrême d'établir la paix dans les églises, demanda à Demophile, évêque des ariens, s'il vouloit embrasser la foi de Nicée, & réunir le peuple en un même corps. Mais ce prélat hérétique refusant d'accepter cette proposition de l'empereur, ce prince le fit sortir de la ville. Il passa le reste de ses jours autour de Constantinople, jusqu'en 386 qui est le temps de sa mort, se regardant toujours pour évêque de cette ville impériale, parmi ceux de sa secte, qui malgré toute l'autorité de l'empereur, ne laisserent pas de temps en temps de faire divers efforts pour troubler les orthodoxes. Au sujet des lettres du pape Liberius aux évêques d'orient, consultez son article. * Théodoret, *l.* 5, *c.* 39. Sozomene, *l.* 7. S. Epiphane, &c. cités par Baronius, *A. C.* 357, 359, 370, 378, 383. Herman, *vie de S. Athanase & de S. Gregoire de Nazianze.* Du Pin, *biblioth. des aut. eccl. du IV siécle.*

DEMOPHON, fils de *Thesée*, succéda à MNESTHÉE roi d'Athènes, qui mourut dans l'isle de Delos, au retour de la prise de Troye. Son regne fut de 33 ans, & commença l'an 2856 du monde, 1181 avant J. C. Ovide dit qu'il fut amoureux de Philis, fille de *Lycurgue.* * Eusebe, *in chron.* Ovide, *ep.* 2.

DEMOPHON, capitaine dans l'armée d'Antiochus *Eupator*, ayant été laissé dans la Judée après la trève faite entre ce roi, Lysias son gouverneur, & Judas *Machabée*, il fit autant de mal aux Juifs que durant la guerre, & fut cause que la paix ne dura que bien peu de temps, l'an du monde 3841, & avant J. C. 163. * II. *Mach.* 12, 2.

DEMOPOLIS, & NEOCLES, fils de Themistocle, ayant publié à Athènes des loix qui avoient été faites contre les exilés, furent assommés à coups de pierre par les ennemis de leur pere. * Cæl. Rhod. *l.* 8, *c.* 12.

DEMOSTHÈNE, général des Athéniens, entra en Sicile, après avoir ravagé les terres des Epidauriens. Il succéda au célebre Alcibiades ; l'un des trois qui avoient persuadé la guerre, & qu'on avoit rappellé à Athènes, pour se justifier de ce qu'on lui imposoit d'avoir fait abattre toutes les statues de Minerve. Avant ce temps, en l'an 425 avant J. C. il avoit fortifié la ville de Pylos dans la Morée, contre les Lacédémoniens, & avoit bien servi la république ; mais cette guerre ne fut pas si heureuse pour lui. Nicias fut obligé de lever le siége qu'il avoit mis devant Syracuse, les armées périrent, & les ennemis firent mourir ces deux généraux. D'autres disent que Démosthène se tua, & que Nicias demanda quartier, sous la XCI olympiade, & l'an 413 avant J. C. * Plutarque, *en la vie de Nicias.* Diodore, *l.* 13. Thucydide, *l.* 4, 5, 6 *&* 7. Justin, *l.* 4.

DEMOSTHÈNE, célebre orateur, étoit d'Athènes, fils d'un homme de même nom, qui étoit coutelier ou forgeron, & de Cleobule : il naquit la quatriéme année de la XCIX olympiade, & l'an 381 avant J. C. Démophile étant alors archonte d'Athènes. Il fut laissé orphelin par son pere à l'âge de sept ans. Ses tuteurs lui volerent une partie de son bien, laisserent perdre l'autre, & négligerent son éducation. S'étant néanmoins porté de lui-même à l'étude de l'éloquence, il fut disciple d'Isocrate, de Platon, & ensuite d'Isæus, qui le tint quatre ans chez soi. A l'âge de 17 ans il plaida contre ses tuteurs, & les fit condamner à lui payer 30 talens, qu'il leur remit. L'on dit qu'étant encore jeune, pour se former à bien déclamer, il prononçoit ses propres harangues devant un miroir, afin de mieux regler son geste. Lorsqu'il fut entré dans le gouvernement des affaires publiques, il s'opposa à Philippe roi de Macédoine, & conçut pour lui une haine mortelle. Il se trouva même en l'an 338 avant J. C. à la bataille de Chæronée, où il prit la fuite, quelque temps après avoir prononcé sa belle oraison pour la couronne d'or que le peuple lui avoit décernée, à la persuasion de Ctésiphon. Après la mort de Philippe, il se déclara contre Alexandre *le Grand* son fils. Mais s'étant laissé corrompre par le présent d'une coupe d'or que lui fit Harpalus, il fut condamné à une amende ; & n'ayant pas de quoi la payer, il sortit de la ville. Il y revint glorieusement, lorsqu'Alexandre fut mort, & continua à haranguer contre les Macédoniens. Antipater demanda aux Athéniens qu'ils eussent à lui livrer les orateurs qui haranguoient contre lui. Cette demande étonna Demosthène : il prit la fuite en divers lieux, & enfin se retira dans l'isle de Celauria, où Archias étant venu de la part d'Antipater, pour le prendre, de désespoir il suça du poison qu'il avoit dans une plume, feignant d'écrire à quelqu'un de ses parens. Il mourut le 16 du mois Pyanepsion, qui revient au 10 de novembre, sous la CXIV olympiade, & l'an 322 avant J. C. Plutarque dit qu'il laissa 65 oraisons, dont Photius avoit lu une bonne partie, comme il le dit *cod.* 265 *bibl.* Ciceron parle souvent de Démosthène avec admiration. Cependant dans un endroit de son traité de l'orateur : « Nous sommes (dit-il) d'un gout si difficile & si bizare, que

» Démosthène même ne nous contente pas toujours. » *Usque adeò difficiles & morosi sumus, ut nobis non satisfaciat ipse Demosthenes, qui, quanquam unus eminet inter omnes in omni genere dicendi, tamen non semper implet aures meas.* Juvenal (*sat.* 10, *v.* 118) remarque que l'éloquence a été la cause de la mort des deux plus grands orateurs du monde, Ciceron & Démosthène. Après la mort de Démosthène les Athéniens lui firent dresser une statue d'airain avec cette inscription :

> Εἴπερ ἴσην γνώμῃ, Δημόσθενες, εἶχες
> Οὔ ποτ' ἂν Ἑλλήνων ἦρξεν Ἄρης Μακέδων.

Ce que l'on peut traduire ainsi :

> *Si tibi par menti robur, vir magne, fuisset,*
> *Græcia non Macedæ succubuisset hero.*

L'on voit encore aujourd'hui à Athènes, une petite tour de marbre soutenue de six colonnes canelées, que l'on appelle *la lanterne de Démosthène*, & qui sert d'hospice aux capucins. La tradition commune est que cet orateur s'y enferma quelque temps, après s'être rasé la moitié de la barbe, afin que dans cet état, n'osant se montrer en public, il s'adonnât tout entier à l'étude. Mais il y a plus d'apparence que cette tour est plutôt un monument consacré à la mémoire de quelque honneur remporté aux jeux olympiques. C'est la conjecture de M. Spon, fondée sur quelques figures qui y sont gravées. L'on trouve une description exacte, & la figure de cette tour dans le voyage de la Grece de Spon, *part.* 2, *p.* 172. * Plutarque, *en sa vie, & en celle des dix orateurs*, *c.* 7.

DEMOSTHENE, historien de Bithynie, composa un ouvrage de ce pays, dont Etienne de Byzance cite le neuviéme, le dixiéme & le douziéme livre. Il fit aussi un traité de l'origine des villes. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Un autre de ce nom, de Thrace, fit des commentaires sur l'Iliade d'Homere, & sur l'origine des dieux d'Hesiode, après les avoir mis en prose. * Suidas. Vossius, *des hist. Grec. liv.* 5. *pag.* 354.

DEMOSTHENE, disciple d'Alexandre Philaléthe, lequel étoit du temps de l'empereur Tibere, à la tête d'une célébre école de médecine de la secte d'Hiérophile, située près de Laodicée en Phrygie, embrassa aussi la profession de médecin. Il étoit de Marseille, delà vient qu'il se trouve quelquefois nommé simplement le *Marseillois.* Il porta aussi le nom de *Philaléthe*, c'est-à-dire, ami de la vérité ; & l'on assure en effet qu'il n'omit rien de ce qui pouvoit la lui découvrir dans la nature. Il laissa de sa façon trois livres sur les maladies des yeux, & le secret d'y remédier. Galien témoigne que cet ouvrage étoit fort estimé. Il nous en reste des fragmens considérables dans les écrits d'Aëce & d'Atmide. Démosthène avoit écrit en grec. Le Mazzoni, dans son commentaire sur la comédie de Dante, a confondu Démosthène le médecin, avec Démosthène de Bithynie, en attribuant au premier le poëme des Bithyniaques, qui appartient à l'autre. * *Hist. littér. de la France*, *tom.* 1. *part.* 1.

DEMOSTHENE, vicaire du préfet du prétoire sous Valens, arien déclaré & grand persécuteur des catholiques. Il n'étoit que maître-d'hôtel de Valens, lorsque cet empereur étant à Césarée de Cappadoce en 373, il s'avisa de trouver à redire à quelques discours de S. Basile au même empereur. Dans son reproche il lui échapa un barbarisme : sur quoi saint Basile le regardant en souriant : « Quoi ! dit-il, un Démosthène qui ne » sait pas parler ? » Démosthène piqué lui fit des menaces, & Basile lui dit : » Mêlez-vous de bien servir la » table de l'empereur, & non pas de parler de théo» logie. » Devenu vicaire du préfet, il vouloit, tout ignorant qu'il étoit, régler souverainement les affaires de l'Eglise : il fit assembler un concile d'Ariens à Ancyre, & fit déposer l'évêque, pour en substituer un arien. Il entreprit ensuite d'agir contre S. Grégoire de Nysse, & donna ordre qu'on le lui amenât prisonnier. Le Saint fut obligé de quitter le pays ; & l'on mit à sa place un esclave, aussi corrompu dans sa foi que ceux qui l'ordonnerent. Démosthène vint ensuite à Césarée, où il soumit tous les clercs aux charges publiques, malgré leurs priviléges : il passa de-là à Sébaste, où il traita de même ceux qui étoient dans le parti de S. Basile, & fit exercer contre eux de grandes violences. Démosthène indiqua ensuite à Nysse un concile d'évêques ariens de Galatie & de Pont. Il troubla aussi l'église de Doares, bourgade de la Cappadoce, autorisant les Ariens à y mettre pour évêque un esclave fugitif. Il bouleversa entiérement l'église de Nicopolis, & fit encore d'autres maux. * *Voyez* Théodoret, *hist.* l. IV, chap. XVIII, S. Basil. *epist.* 10, 264, 385, 405, &c.

DEMOSTRATES. Il y a eu un archonte d'Athènes de ce nom sous la XCVII olympiade, l'an 390 avant Jesus-Christ. Pline cite un autre DEMOSTRATES, qui dit que Scipion l'*africain* fut le premier des Romains qui ait porté une pierre précieuse nommée Sardoine. * Pline, *liv.* 27, *c.* 6.

DEMOTELE, écrivain, que Pline met au nombre des douze, qui ont écrit des pyramides d'Egypte. On ignore en quel temps il a vécu. * Pline *au liv.* 36, *c.* 6.

DEMOTELE, fut celui qu'Arius, roi de Lacédémone, envoya à Onias, grand sacrificateur des Juifs, pour faire alliance avec lui, vers l'an du monde 3803, avant Jesus Christ 232. * Josephe, *liv.* 12, *c.* 5.

DEMPSTER (Jean) que d'autres nomment Themistor, parent de Thomas Dempster, étoit docteur en droit à Paris. Il fut bibliothécaire de la bibliothéque de Venise, & mourut vers l'an 1590. * *Consultez* les auteurs cités après Thomas Dempster.

DEMPSTER (Thomas) gentilhomme Ecossois, a vécu sur la fin du XVI siécle, & au commencement du XVII, & s'est acquis beaucoup de réputation par son savoir. Il sortit de son pays durant les guerres civiles d'Ecosse, & aima mieux perdre ses biens, que d'abandonner la religion de ses peres, pour suivre la doctrine des protestans. Il vint à Paris : mais comme il étoit extrêmement violent, il s'y fit quelques affaires avec des gens qui rechercherent sa vie, & fut obligé de repasser en Angleterre. Il en amena une très-belle femme, que ses écoliers lui enleverent à Pise, où il étoit allé enseigner. On dit qu'il la perdit avec la même indifférence qu'il avoit perdu ses biens en Ecosse. Mais Dempster dit dans l'Histoire de sa vie composée par lui-même en latin, qu'il courut aussitôt de côté & d'autre pour découvrir où les ravisseurs s'étoient retirés, & pour avoir justice de leur attentat. Depuis il vint à Boulogne, où il enseigna avec beaucoup d'applaudissement, étant aimé & estimé de tous les gens de lettres, non-seulement de cette ville, mais de toute l'Italie. Dempster étoit jurisconsulte, historien, poëte & orateur. Avant que de venir à Paris, il avoit enseigné à Tournai, à Toulouse, à Nîmes, & ailleurs. Il fut académicien de l'académie *della Notte*, à Boulogne, où il mourut le 5 septembre de l'an 1625. Ovidio Montalbano prononça dans la même académie son oraison funébre, qu'on publia l'année d'après sous ce titre : *Ragionamento funebre havuto publicamente nell' academia della Notte, per la morte dell excellentissimo Tomaso Dempstero.* Son corps fut enterré dans l'église de S. Dominique, où l'on voit son épitaphe sur son tombeau. Thomas Dempster a laissé divers ouvrages ; des Notes sur les poëtes latins, des Traités de droit, de cosmographie, de mythologie, &c. Des Commentaires sur les antiquités romaines de Rosin, souvent réimprimés ; IV livres d'épîtres ; XIV livres de diverses poësies ; l'histoire ecclésiastique d'Ecosse en XIX livres, dans laquelle il parle beaucoup des gens de lettres de ce pays, elle a été imprimée *in*-4°. à Boulogne en 1627. *Benedicti Accolti de bello à Christianis contra Barbaros gesto, pro Christi sepulcro & Judæâ recuperandis*

libri IV, edente cum notis Thomá Dempstéro, à Florence, 1623, *in-4°. Corippi Africani de laudibus Justini minoris Augusti libri IV, cum Th. Dempsteri commentario*, à Paris, 1610, *in-8°. De Etruria legali, lib. VII, curá Th. Cocke, in-folio*, à Florence, 2 vol. Outre son Histoire ecclésiastique d'Ecosse dont nous venons de parler, Dempster a fait une autre Histoire d'Ecosse, sous ce titre : *Apparatus ad historiam Scoticam libri duo : primus de religione veterum Scotorum. Secundus de regni & regum Scotorum majestate. Accesserunt martyrologium Scoticum sanctorum 679, scriptorum Scoticorum 1603 nomenclatura, in-4°*, à Boulogne, 1622. * Ovidio Montalbano, *in Ragion. fun.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Ghilini, *theat. d'huom. letter.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. imag. illustr. c. 9. &c.* Bayle, *dict. crit.* Jac. Usser. *de Britan. eccl. Primord. c. 13. p. 463.* Jac. Waræus, *rer. Hibern.* Philip. Labbe, *bibl. p. 159.* Christ. Sand. *animad. in Voss. p. 174.* Nic. Antonio, *bibl. Hisp. præf. p. 34.* Baillet, *jug. des sav. sur les crit. hist. art. 161. p. 188. de l'éd.* in 12. *& t. II. p. 106. de l'éd.* in 4°.

DEMUIN (Honoré-Lucas de) seigneur de Demuin & de Courcelles, second intendant de Rochefort, avoit pris son nom d'une terre qui lui appartenoit, située entre Paris & Amiens. Il épousa une parente de M. Colbert, dont il eut quatre garçons & deux filles. Son aîné fut conseiller à la grand-chambre du parlement de Paris : il en a eu un autre qui étoit chevalier, & qui mourut à la Havane, étant capitaine des vaisseaux du roi. Il s'étoit signalé dans beaucoup d'occasions importantes. Les deux autres ont pris le parti de l'église : l'un a été chanoine à Tournay, & l'autre général des Prémontrés. Une de ses filles a épousé M. de Mazieux, conseiller d'Amiens, & l'autre M. Hérisson, gentilhomme de Saintonge. M. de Demuin accompagna M. de Croissi en Angleterre, lorsqu'il y fut envoyé en ambassade. A son retour il fut nommé intendant de Rochefort, où il arriva le 7 janvier 1674. Il y entra dans toutes les vues de M. Colbert de Terron à qui il succédoit. Si le premier donna tous ses soins pour fonder la ville de Rochefort, le second employa toute son attention pour la régler. Comme celui-ci avoit beaucoup de piéte, il eut un soin particulier de chasser de cette ville le libertinage qui y avoit cherché un asyle. Il y fit faire des missions fréquentes, & employa l'autorité qui lui étoit confiée, contre ceux que la prédication & les bons avis ne purent gagner. Il faisoit lui-même tour à tour les fonctions de missionnaire & d'intendant, & fit plusieurs fondations utiles. Son zèle éclata sur-tout pour la conversion des prétendus-réformés : il employa pour les faire rentrer dans l'église, la douceur de l'instruction & la sévérité des loix, & sur leur résistance il obtint un arrêt du conseil daté le 11 septembre 1677, qui les humilia beaucoup, en leur ôtant toute distinction, toute voie d'en acquérir, & la qualité même de *Fidéles*. Il en gagna beaucoup, qui ont paru depuis sincérement attachés à la religion. Songeant aussi aux intérêts & à la gloire de l'état, il mit le bon ordre par-tout ; fortifia en 1675 ce qui devoit être fortifié, & fit plus d'une fois échouer les desseins des Hollandois par sa prudence, son activité & sa vigilance. Rochefort lui doit aussi une partie de ses embellissemens & de ses avantages, entr'autres plusieurs portes de la ville qu'il fit construire en 1676. Son zéle pour la religion le porta à envoyer des dragons à Mauzé pour y forcer les protestans à se rendre à la vérité. Ces soldats causerent de si grands ravages, que sur les plaintes qui en furent portées à M. de Louvois, M. de Demuin fut appellé en cour pour y rendre compte de sa conduite. Il fit voir par une lettre qu'il produisit, qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres de M. Colbert, ainsi il fut renvoyé à Rochefort ; mais peu après M. de Seignelay s'étant rendu dans cette ville, lui reprocha les fortifications qu'il avoit fait faire contre l'intention de M. Colbert, & quelques négligences dans la marine, & il fut rappellé. M. de Demuin supporta patiemment cette disgrace, se retira à Paris, & de-là à la campagne, où il mourut dans le sein de la tranquillité. * Voyez tout ce détail dans la nouvelle *Histoire de Rochefort, chap. 5.* Celui qui remplit à Rochefort la place d'intendant après M. de Demuin, fut M. Pierre Arnou, chevalier, seigneur de Vaucresson & de la Tour.

DENAIS, ou DENAISIUS (Pierre) jurisconsulte, étoit de Strasbourg, où il naquit le premier jour de mai 1561. Le prince Palatin le fit son conseiller ordinaire, se servit de lui pour diverses négociations, & l'envoya même ambassadeur en Pologne, & en Angleterre. Depuis Denais fut assesseur de la chambre impériale de Spire, & mourut à Heidelberg le 20 septembre de l'an 1610. Il a composé divers ouvrages : *Jus camerale. De jure meri imperii, sive de jurisdictione cameræ Spirensis, &c.* * Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.*

DENBIGH, ville de la principauté de Galles en Angleterre. Elle est capitale du comté de Denbigh & la meilleure de tout le nord-Galles. Elle est située sur le bord septentrional d'une petite riviére appellée *Istrad* ; qui est à trois milles anglois de-là, & mèle ses eaux avec celles du Cluyd, qui est la principale riviére de ce comté. Après que le roi Edouard I eut achevé la conquête du pays de Galles, Henri Laci, comte de Lincoln, fut gratifié de la ville de Denbigh, qu'il environna d'un fossé, & fortifia d'un château, avec plusieurs tours fort hautes. Il laissa cet ouvrage imparfait, à cause de la perte de son fils unique, qui se noya. Cette ville ne devint pourtant capitale du comté, que sous le regne de Henri VIII, qui ajouta cinq comtés au pays de Galles, dont celui de Denbigh, fut un. Auparavant ce n'étoit que la capitale de la baronie de Denbigh. En 1564 ce comté donna le titre de baron ou pair du royaume à Robert Dudlei, crée baron de Denbigh & comte de Leicester, par la reine Elisabeth. Mais ce titre s'éteignit avec lui. En 1622 le roi Jacques I créa Guillaume, vicomte de Fielding, comte de Denbigh, titre, qui en 1701, étoit possédé par son petit-fils, Guillaume Fielding, comte de Denbigh. * *Dict. angl.*

DENBIGH SHIRE, ou le comté de Denbigh, province de la principauté de Galles en Angleterre. Il est borné au couchant par le comté de Caërnarvan ; au midi par les comtés de Merioneth & de Montgommeri ; au levant par ceux de Shrop & de Chester, & au nord par celui de Flint & par la mer d'Irlande. Ce comté peut avoir treize lieues de long & cinq dans sa moyenne largeur. Toutes ses extrémités sont presque désertes ; mais le milieu du pays, arrosé par la riviere de Cluyd, est bien cultivé & fort fertile. Il y a de bonnes mines de plomb près de Wrexham, l'un de ses bourgs. On y considere encore celui de Ruthyn & la ville de Denbigh, qui en est la capitale. * Baudrand.

DENDERMONDE, DERMONDE, TENREMONDE : ville des Pays-Bas, située dans le comté de Flandre, au quartier de Gand, à l'embouchure du Dender dans l'Escaut, entre Anvers & Gand, à cinq lieues de l'une & de l'autre. Dendermonde est une place fortifiée & capitale d'une seigneurie, qui est assez étendue.* Mati, *dict.*

DENDROPHORES, *voyez* COLLEGE DES DENDROPHORES.

DENHAM (Le chevalier Jean) un des meilleurs poëtes qui aient écrit en anglois, naquit dans la ville de Dublin en Irlande, où son pere le chevalier JEAN Denham exerçoit les emplois les plus honorables de la judicature. Il étoit pour lors lord chef de la justice du banc du roi, & avoit rempli auparavant en 1715, la brillante commission de lord justicier d'Irlande, conjointement avec le chancelier D. Thomas Jones, archevêque de Dublin. Il fut envoyé jeune à Oxford, & reçu dans le collége de la Trinité de cette ville. Il n'y passa d'abord que pour un jeune homme beaucoup plus enclin à jouer qu'à étudier. Après trois année

de séjour dans cette université, son pere lui ordonna de se rendre à Londres pour étudier en droit dans les écoles de Lincoln ; mais il ne fut pas plus sage dans ce dernier lieu : il s'y associa avec des joueurs, perdit son argent, & négligea entiérement ses études. Cette conduite lui attira la juste colere de son pere, qui cependant lui pardonna sous la promesse formelle de se corriger, dont il lui donna une espece de preuve en écrivant *un essai contre le jeu.* Mais après la mort de son pere, il se réconcilia avec le vice, & dépensa inutilement plusieurs milliers de livres sterlings. En 1641 il écrivit une tragédie, intitulée, *le Sophi*, & ces prémices de sa veine poëtique surprirent d'autant plus que personne ne s'y attendoit. Pendant les guerres civiles, il s'attacha au parti royal, suivit le roi à Oxford, & eut beaucoup de part à sa confiance. Après le rétablissement de Charles II, il fut nommé par ce prince surintendant des bâtimens royaux, & lors de son sacre, il le décora du titre de chevalier du bain. Il mourut dans sa maison près de Whitehall en 1668, & fut inhumé dans l'abbaye de Westminster près de ses confreres, Chaucer, Spencer & Cowley. Ses poësies lui acquirent une tres-grande réputation. Langbain dans son ouvrage sur les poëtes dramatiques, appelle celui-ci *un poëte du premier ordre, dont la vertu & la mémoire seront toujours cheres aux vrais amateurs de la poesie, comme sa personne l'avoit été à la majesté elle-même,* c'est-à-dire, aux deux Charles I & I. Outre le *Sophi* dont il est fait mention, & qui fut imprimé à Londres, *in-4°*, en 1641, & *in-8°*. en 1667, il écrivit un poëme, intitulé, *la montagne de Cooper*, imprimé pour la premiere fois à Oxford en 1643, *in-4°*, & plusieurs fois depuis. Le fameux Dryden le regarde comme une des meilleurs piéces écrites en anglois. Plusieurs autres savans en jugent de même. La belle vue de cette montagne, de dessus laquelle on découvre les bords de la Tamise aux environs de Londres, a fourni à l'auteur des idées extrêmement brillantes, dont il a tiré ces descriptions qu'on a tant admirées. *Caton l'ancien*, ou *le vieil âge*, poëme ; à Londres, 1648, *in-12*. *La ruine de Troye*, ou *Essai sur le second livre de l'Eneide de Virgile*, composé en 1636, & imprimé seulement à Londres en 1656 *in-4°*. Divers poëmes & traductions ; à Londres en 1665, *in-8°*, mais on en fit une autre édition beaucoup meilleure avec ce titre : *Poëmes & traductions avec le Sophi* ; à Londres, 1684, *in-4°*. On lui attribue, sans beaucoup de certitude, un panégyrique au général Monk, & le vrai Presbytérien sans déguisement. * *Mémoires communiqués* par un savant Irlandois.

DENHOFF (Jean Casimir) cardinal, évêque de Cesena, né le 6 juin 1649, d'une famille illustre de Prusse, étudia avec succès dans l'université de Paris, où il se lia avec plusieurs théologiens & autres savans célébres de son temps. Il vint à Rome du temps du pape Innocent XI, comme un ecclésiastique qui n'avoit d'autre dessein que de voyager. Jean III, roi de Pologne, qui avoit alors quelques affaires à traiter avec la cour de Rome, lui en confia le soin, & lui donna, dans le temps du siége de Vienne, le caractere de son envoyé auprès du pape. Le pape qui l'estimoit beaucoup, le déclara prélat domestique, & lui donna l'administration de l'hôpital du S. Esprit à Rome, avec le titre de commandeur. Il le nomma même cardinal de son propre mouvement le 2 septembre 1686, dont le roi de Pologne ne fut pas content, parcequ'il n'avoit pas obtenu le chapeau qu'il demandoit pour M. de Janson évêque de Beauvais, auquel le pape le donna depuis. Le cardinal Denhoff prit possession de l'évêché de Céséna vers l'an 1688. Il se démit de cet évêché l'année de sa mort, qui arriva à Rome le 20 juin 1697. Il étoit âgé de 48 ans, & fut inhumé en l'église de S. Charles de la rédemption des captifs aux 4 fontaines. Nous avons de ce cardinal une longue instruction pastorale sur les matieres de la pénitence. Elle est pleine de lumieres & de solidité ; la doctrine en est entiérement conforme aux canons des conciles, & aux maximes des saints Peres. Le cardinal Denhoff l'écrivit & la publia en italien, & l'adressa par une fort belle lettre datée le 15 août 1696, à tous les curés & autres ministres de son diocèse, les exhortant à se conformer aux maximes & aux avis qu'il y explique. Cette instruction pastorale a été traduite & imprimée en françois, & elle se trouve en latin avec la lettre, dans un recueil de plusieurs instructions pastorales sur le sujet de la pénitence, publié *in-8°*. à Louvain en 1701, par les soins de M. Opstraët, théologien des Pays-Bas, & réimprimé peu après à Rouen avec approbation & privilége du roi. On a encore du cardinal Denhoff un *Recueil de conférences ecclésiastiques*, qu'il composa pour l'usage des ecclésiastiques de son diocèse de Céséne ; cet ouvrage, réimprimé à Florence en 1740, a pour titre : *Raggionamenti a gli ecclesiastici adattatissimi à far loro comprendere la dignitate del loro stato, e a dimonstrar ne le obligazioni*, &c. Ces conférences qui respirent l'esprit de l'état ecclésiastique, & qui sont destinées à servir de sujet de méditation & de conférences spirituelles aux ecclésiastiques du diocese de Césene, pour tous les mois de l'année, sont au nombre d'onze, & pour douziéme, on y a ajouté une lettre de Saint Vincent de Paul, fondateur de la congrégation de la mission, à un ecclésiastique qui l'avoit consulté sur le dessein qu'il avoit de donner l'habit ecclésiastique à son neveu.

DENIA, petite ville autrefois épiscopale. Elle est en Espagne, sur la côte du royaume de Valence, entre la ville de ce nom, & celle d'Alicante, à quinze lieues de la premiere, & à douze de la derniere. Il y a pres de Denia une fort petite isle de même nom, que les anciens nommoient *Planasia.* * Baudrand.

DENIER. Nom qui a été donné à diverses sortes de monnoies. Le denier romain étoit d'argent marqué d'un X, parcequ'il valoit dix *As* ; & il se divisoit en deux quinaires marqués d'un V, c'est-à-dire, chacun de cinq sols. Le denier étoit aussi une espece de monnoie d'argent en France du temps des rois de la premiére race ; & ces deniers portoient quelquefois la même figure que les sols ; mais souvent ils n'avoient aucune tête gravée. Un denier en France est aussi une sorte de monnoie de fonte, qui vaut la douziémé partie d'un sol : il s'appelle denier Tournois. Didymus Claudius (*de ann. Rom.*) parle des deniers d'or.

Denier *à Dieu*, est le peu d'argent que l'on donne à celui de qui on loue, ou de qui on achete quelque chose, pour arrhe & assurance que l'on tiendra le marché qu'on a fait avec lui. On appelle cet argent *denier à Dieu*, parcequ'on le donne principalement pour en faire aumône aux pauvres : si on ne le retire dans 24 heures après qu'on l'a donné, il faut que le marché que l'on a fait tienne. Le troisiéme ou tiers denier étoit autrefois la part des amendes & des émolumens de justice qui revenoit au comte de son comté, les deux autres parts étant pour le roi.

Il ne faut pas oublier le tribut que les Anglois appelloient le Denier de S. Pierre, & en leur langage ; *Romescot, Romseach,* & *Romepenni.* On tient que l'origine en venoit d'Offa, roi des Anglois Merciens, qui, après avoir regné 36 ans, fit vœu de faire bâtir un somptueux monastere en l'honneur de S. Alban premier martyr Anglois, & alla ensuite à Rome trouver le pape Adrien I, qui lui fit un accueil magnifique. Le lendemain étant allé visiter le collége des Anglois qui florissoit alors à Rome, il destina pour son entretien une somme d'argent, qu'il se résolut de faire lever sur toutes les familles de son royaume qui seroient à leur aise, obligeant chacune de contribuer à un si pieux dessein. Cette rente annuelle fut appellée *denier de S. Pierre*, parceque le roi fit cette donation à l'église romaine le jour de S. Pierre aux Liens, pour l'entretien du collége anglois. La somme étoit tous les ans de trois cens marcs d'argent, & le payement dura jusqu'à Henri VIII qui le supprima. Il fut rétabli sous le regne

de Philippe & de Marie, & enfin entiérement aboli sous celui d'Elizabeth. Quelques-uns tiennent que cette rente annuelle du denier qui se levoit sur chaque famille angloise, & se payoit à Rome à la fête de S. Pierre, fut premiérement instituée par Inas, roi des Saxons occidentaux, & non pas par le roi Offa. Edouard III en défendit la levée en 1365, mais elle fut bientôt après rétablie. Spelman parlant de ce denier de S. Pierre, assure qu'il a trouvé dans de vieilles chroniques, vers l'an de J. C. 858, qu'Atelwolfe, premier roi, pere d'Alfred, faisoit payer 300 marcs à Rome, & qu'on en faisoit trois parts; une pour le luminaire de l'église de S. Pierre, l'autre en l'honneur de S. Paul, & la derniere pour augmenter les aumônes du pape. * Spelman, *glossar. Archiol.*

DENIISE, *cherchez* DENYSE.

DENIN ou DENAIN, célébre abbaye dans les Pays-Bas, sur le chemin de Valenciennes à Douai. Ce monastere a été fondé par S. Aldebert, comte d'Ostrevant, & par sainte Reine sa femme, qui étoit niéce du roi Pepin. Ils donnerent tous leurs biens à dix filles qu'ils avoient, & qui furent les premieres chanoinesses de cette abbaye. L'aînée nommée *Renfroye*, qui en fut la premiere abbesse, en est la patrone, & a été canonisée avec ses sœurs. Dans la suite des temps, la souveraineté du comté d'Ostrevant est venue au roi de France, comme comte de Hainaut; & les chanoinesses conservent seulement le titre de comtesses d'Ostrevant. Le chapitre est composé de dix-huit dames chanoinesses, qui doivent faire preuve de noblesse de huit quartiers. Leur habit est blanc, avec un surplis de toile fine, & un grand manteau doublé d'hermine toute blanche, à la reserve de celle de l'abbesse qui est mouchetée. Ni l'abbesse, ni les chanoinesses ne font aucun vœu; & lorsqu'elles veulent se marier, elles ne font que remercier le chapitre de l'honneur qu'on leur a fait. * *Mémoires du temps.*

DENISON (Jean) ecclésiastique Anglois, fort connu, vivoit du temps de Jacques I. Il avoit commencé ses études dans le collége de Balliole à Oxford & en 1611 il fut créé docteur en théologie. Peu de temps après il fut chapelain du roi, & vicaire de l'église de Sainte-Marie à Readings en Berkrshire. Ce fut dans ce poste qu'il mourut à Readings au mois de février 1628. Il a publié en anglois un grand nombre de petits traités: la plupart sont de dévotion. Il y attaque dans plusieurs des dogmes de l'église catholique, mais sans succès. Dans celui où il prétend combattre la confession auriculaire, qui a pour elle une tradition si respectable, il n'apporte que des objections que les docteurs de la communion romaine ont mille fois pulvérisées. L'on trouve quelque onction dans plusieurs des écrits de Denison, & le peuple s'en sert volontiers en Angleterre. Il est certain que ce docteur avoit du mérite.

DENONVILLE (Charles de Hemard de) cardinal, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, abbé de S. Pierre en Vallée, S. Nicolas d'Angèrs, &c. étoit fils de *Pierre* Hemard, seigneur de Denonville en Beauce, & de *Jeanne* Fremiere. Il s'avança à la cour du roi François I, qui se servit de lui dans son conseil, lui donna l'évêché de Mâcon, l'employa dans des ambassades importantes. Il fut ambassadeur à Rome après Jean du Bellai, & mérita comme lui le chapeau de cardinal, que le pape Paul III lui donna le 22 décembre 1536. A son retour en France, il fut pourvu de l'évêché d'Amiens, & mourut le 23 août 1540. Son corps fut enterré dans sa cathédrale, où l'on voit son effigie en marbre blanc avec son épitaphe. La Croix du Maine lui attribue des mémoires de ses ambassades, qui n'ont pas été publiés. * La Morliere, *antiquités d'Amiens.* Severe, *de episc. Matisc.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Frizon. Ciaconius. Onuphre, &c.

DENORES (Jason) & non de NORES, comme quelques-uns l'ont nommé, naquit à Nicosie, dans l'isle de Chypre, d'une des principales familles du pays; qu'il disoit être sortie de Normandie; il s'appliqua à la philosophie, & y devint habile, autant que le pouvoit permettre le siécle où il vivoit. Lorsque les Turcs s'emparerent de l'isle de Chypre en 1570, ayant perdu tous ses biens, il se retira en Italie, où il avoit déja fait quelque séjour, & alla s'établir à Padoue. Il y fut choisi en 1577 pour remplir la chaire de philosophie morale d'Aristote, & il la remplit jusqu'à sa mort. l'affliction que lui causa l'exil de son fils unique nommé Pierre, qui fut banni pour avoir tué un noble Vénitien, dans une querelle qu'il eut avec lui, le conduisit au tombeau en 1590. Ses ouvrages sont: 1. *In epistolam Q. Horatii Flacci de arte poetica ..... ex quotidianis Tryphonis Cabrielii sermonibus interpretatio. Item, brevis & distincta summa præceptorum de arte dicendi, ex tribus Ciceronis libris de Oratore collecta*; à Venise 1553, *in*-8°, à Paris 1554, *in*-8°. 2. *Breve trattato del mondo è delle sue parti, semplici & miste*, &c. à Venise, 1571, *in*-8°. 3. *In Ciceronis universam philosophiam de vitâ & moribus brevis & distincta institutio*; à Padoue, 1576, *in*-8°, & 1581, *in*-8°. 4. *Breve institutione dell' ottima republica*, &c. avec le suivant: *Introduttione ridotta poi in alcune tavole sopra i tre libri della retorica di Aristotele*; à Venise, 1578, *in*-4°. 5. *Trattato dell' Oratore, con un discorso intorno alla retorica*, à Padoue, 1579, *in*-4°. 6. *Tavole del mondo è della sfera*, &c. à Padoue, 1582, *in*-4°. 7. *Della retorica libri tre, ne' quali, oltra i precetti dell' arte, si contengono. XX. Orationi tradotte de' piu famosi & illustri filosofi & oratori*, &c. à Venise, 1584, *in*-4°. 8. *De constitutione partium universæ, humanæ & civilis philosophiæ, quam Aristoteles sapienter conscripsit, præfatio in Gymnasio Patavino habita*; à Padoue, 1584, *in*-4°. 9. *Discorso intorno à que' principii, cause, & accrescimenti che la comedia, la tragedia, & il poëma heroïco ricevono della filosophia morale & civile, & da' gouvernatori delle republiche*; à Padoue, 1586, *in*-4°. 10. *Poëtica, nella qual..... si tratta della tragedia, del poëme heroïco, è della comedia*; à Padoue, 1588, *in*-4°. Baptiste Guarini a écrit contre cet ouvrage. 11. *Discorso intorno alla geografia*; à Padoue, 1589, *in*-4°. 12. *Panegyrico in laude della republica di Venetia*; à Padoue, 1590, *in*-4°. 13. *Apologia contrà l'autore del Verato di Giason Denores*, &c. c'est une réponse à Guarini. 14. Ghilini met encore au nombre des ouvrages de Denores, *Orazione al doge di Venetia.* * *De Gymnasio Patavino Antonii Riccoboni commentarii.* Les *Mémoires* du P. Niceron, tome XL.

DENSUS (Sempronius) centenier Romain, se distingua par sa valeur & sa fidélité dans la conjuration d'Othon, contre Galba & Pison, l'an de J. C. 69. Il se mit au-devant de Pison, à qui pourtant il n'avoit point d'obligation particuliére, & le défendit de la voix, de la canne & de l'épée, jusqu'à ce qu'il fût accablé par le nombre, & tué aux pieds de son prince. Plutarque & Dion disent que ce fut en défendant Galba: Tacite, au contraire, raconte le fait comme nous l'avons exposé.

DENT (Maximilien le) jésuite, né à Bergh-saint-Vinox, ville de Flandre, l'an 1619, entra de bonne heure dans la société des jésuites, où il s'appliqua en particulier à la théologie: il l'enseigna pendant plusieurs années à Louvain, dans la maison de sa société; depuis il fut préfet des études, & recteur du collége de Louvain. Il eut plusieurs disputes avec les théologiens disciples de S. Augustin. Son dernier emploi fut celui de confesseur du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, à Bruxelles. Il mourut le 30 mars 1688, à l'âge de 69 ans. Il a écrit 1. un traité *De attritione ex metu gehennæ, ejusque cum sacramento pœnitentiæ sufficientia*, à Malines, 1667, *in*-4°; cet ouvrage est contre Chrétien Lupus & François Farvacques, docteurs en théologie, qui avoient soutenu la nécessité de l'amour de Dieu, pour être réconciliés dans le sacrement de Pénitence. Les docteurs Lupus & Far-

vacques ayant répondu à cet écrit, le P. le Dent fit les deux répliques suivantes : 2. *Responsio ad epistolam ex. Patr. Christiani Lupi, pro sufficientiâ attritionis cum sacramento ;* à Malines, 1668, *in-4°.* 3. *Responsio ad apologiam ex. P. Farvacques, de sacramento Pœnitentiæ ;* à Malines, 1669, *in-4°.* * Valere André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in-4°*, tome II, p. 881 & 882.

DENTRECOLLES (François-Xavier) jésuite, célébre missionaire en Chine, naquit à Lyon le 25 février 1664 ; il se fit jésuite à Avignon le 16 septembre 1682, & fit ses quatre vœux le 7 de septembre 1698. Il se consacra la même année 1698 à la mission de Chine en même temps que le P. Parennin, dont on peut voir l'article en son lieu, & il y fut employé le même nombre d'années, étant mort comme lui en 1741, le deuxiéme de juillet. Son application à apprendre la langue chinoise, le mit en état peu après son arrivée en Chine, d'ouvrir une grande mission à *Jao-tcheou*, ville du premier ordre de la province de Kiangsi, où la loi évangélique étoit ignorée. A peine y eût-il fait quelque séjour, que son caractere aimable, & ses manieres douces, affables & insinuantes lui gagnerent l'estime & l'affection de plusieurs lettrés & des peuples de la ville & de la campagne. Après quelques années, pendant lesquelles son zèle avoit éclaté plus d'une fois, on le fit supérieur-général de la mission françoise, qu'il gouverna durant treize ans avec beaucoup de sagesse & de prudence ; au bout de ce temps, il vint à Pekin, où pendant dix ans il fut supérieur particulier de la maison de sa société. Il passa les derniéres années de sa vie dans de grandes infirmités, qu'il supporta avec beaucoup de patience & de résignation. Elles le conduisirent à la mort à l'âge de 77 ans, le deuxiéme juillet 1741, comme on l'a dit plus haut. Il a composé & imprimé un grand nombre d'ouvrages en langue chinoise, soit pour persuader les vérités de la religion aux gentils, soit pour former les nouveaux fidéles à la piété. Outre ces écrits, qui ne peuvent nous être connus, on a de lui une multitude de lettres qui ont été imprimées dans le recueil des Lettres edifiantes & curieuses, écrites des missions étrangeres, par quelques missionaires de sa société : ces lettres sont dans les tomes IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XX, XXII & XXIV dudit recueil ; & son éloge est dans la préface du tome XXVI. On sait que toutes les préfaces des volumes de ce recueil, sont du feu P. Jean-Baptiste du Halde, qui est mort en 1743, peu après la publication de ce tome XXVI. Voici la liste des lettres du P. Dentrecolles, que l'on trouve dans ledit recueil.

Lettre à M. le marquis de Broissia, sur la mort du P. Charles de Broissia son frere, à Jao-tcheou, le 15 novembre 1704, IX recueil.

Lettre au P. procureur-général des missions des Indes & de la Chine, du même lieu, le 17 juillet 1709. Il s'y agit principalement des troubles arrivés dans la famille de l'empereur, de la maladie de celui-ci, & de sa guérison par le frere Rhodes, X recueil.

Lettre au même, du même lieu, le 27 août 1712 : il y est parlé du zèle des nouveaux chrétiens pour la religion, & de leurs souffrances pour celle-ci, XI recueil.

Lettre au même, du même lieu, le 7 septembre 1712. On y trouve une description exacte de ce qui concerne la porcelaine, sa matiere, la maniére de la faire : comment les différentes couleurs sont appliquées par les peintres. Cette lettre n'est pas moins utile que curieuse, XII recueil.

Lettre au P. de Broissia, du même lieu, le 10 mai 1715, sur les progrès de la religion dans le pays, ce qu'elle y souffre, ses dangers, & quelques faits particuliers sur cela, XIII recueil.

Lettre à madame *** à Péking, le 19 octobre 1720. Il y est parlé de plusieurs édits des empereurs, pour le bien public, sur lesquels le P. Dentrecolles fait ses remarques, XV recueil, où l'on trouve encore l'extrait d'une lettre du même sur un tremblement de terre arrivé à Péking ; & l'histoire d'un chrétien Chinois, ses souffrances & sa mort.

Lettre de Peking le 11 mai 1726, sur l'injection de la petite vérole, en usage à la Chine, il y avoit alors un siécle ; & l'envoi des médecins en Tartarie, pour y introduire cette méthode : XX recueil.

Lettre au P. du Halde, de Péking, le 14 novembre 1734. Cette lettre contient des observations sur plusieurs livres chinois, les perles artificielles, la porcelaine, les parfums, la pierre philosophale : XXII recueil.

Lettre au même, du même lieu, le 8 octobre 1736 ; c'est un extrait de l'herbier chinois, & des réflexions sur quelques arbres particuliers de la Chine, XXIV recueil.

Outre ces lettres, on trouve les écrits suivans, du P. Dentrecolles, dans l'histoire de la Chine du P. du Halde : 1. dans le tome second, *Maniere de faire la porcelaine ; Extrait d'un ancien livre chinois, qui enseigne la maniere d'élever & de nourrir les vers à soie, pour l'avoir & meilleure & plus abondante ; Extrait d'un livre chinois intitulé : L'art de rendre un peuple heureux, en établissant des écoles publiques ;* 2. dans le tome troisiéme : *Dialogue, où un philosophe Chinois expose son sentiment sur l'origine & l'état du monde ; Caracteres ou mœurs des Chinois, par un philosophe moderne de la Chine ; Histoires ou exemples propres à former les mœurs ; l'Art de se procurer une vie saine & longue ;* ces deux derniers ouvrages sont, comme les précédens, traduits du chinois. Le P. de Colonia, dans son *histoire de Lyon*, tome II, page 764, parle de deux autres ouvrages du P. Dentrecolles, encore manuscrits : 1. *Traité en forme de dialogue, contre les Mahométans ;* 2. *Traité sur les différentes monnoies qui ont eu, ou qui ont encore cours dans la Chine.*

DENYS, *cherchez* DIONYSIUS. (Pomponius)

DENYS AREOPAGITE (Saint) c'est-à-dire, un des juges de l'Areopage, souverain tribunal d'Athènes, après avoir été converti par S. Paul, comme il est rapporté dans les actes des apôtres, fut établi évêque d'Athènes, & finit sa vie dans cette ville par le martyre. Les anciens auteurs qui ont parlé de ce Saint, sont S. Luc évangeliste, dans les actes des apôtres ; Denys, évêque de Corinthe, dans Eusebe ; Aristide, philosophe Athenien, rapporté par Usuard & par Orderic Vitalis ; l'auteur du martyrologe de Constantinople ; & S. Césaire, frere de S. Gregoire de Nazianze. L'évangeliste S. Luc dit que S. Denys fut converti par S. Paul lorsqu'il prêcha la foi dans l'Aréopage, l'an de J. C. 50. Denys, évêque de Corinthe, dit que S. Denys *Aréopagite* fut le premier évêque d'Athènes. Aristide l'appelle évêque & martyr, & nous apprend qu'il mourut le 3 octobre. L'auteur du martyrologe de Constantinople dit la même chose. S. Césaire ajoute que S. Denys *Aréopagite* étoit natif de Thrace, & qu'il eut pour successeur en l'évêché d'Athènes, S. Publius, qui y fut martyrisé le 23 janvier, comme rapportent Usuard & Adon de Vienne. A l'égard du temps de la mort de S. Denys *Aréopagite*, quelques-uns croient qu'il souffrit le martyre du temps de l'empereur Trajan, & d'autres sous Adrien ; mais la plus ancienne opinion est, que ce fut sous le regne de l'empereur Domitien.

On a longtemps confondu S. Denys *Aréopagite*, avec S. Denys, évêque de Paris : aujourd'hui les plus éclairés sont d'un sentiment opposé. Voici leurs preuves. Sulpice Severe, dans le livre 2 de son histoire sacrée, parlant de la persécution qui s'éleva sous Marc-Aurele, fils d'Antonin, dit qu'alors on commença de voir des martyrs dans les Gaules. Cela étant, on ne peut pas dire que S. Denys *Aréopagite* y ait souffert le martyre, puisqu'il mourut dans le premier siécle de l'église, avant le regne de Marc-Aurele. Gregoire de Tours dit

que S. Denys, évêque de Paris, vint dans les Gaules du temps de l'empereur Dece, c'est-à-dire, après l'an 250 de J. C. Tous les anciens martyrologes des églises de France distinguent deux saints Denys, l'un évêque d'Athènes, & l'autre évêque de Paris, & mettent le martyre du premier le troisiéme jour d'octobre, & celui du second le onziéme du même mois. Ils ne marquent point le genre de mort de S. Denys, évêque d'Athènes, & ne lui donnent point de compagnons de son martyre : mais ils disent que S. Denys, évêque de Paris, eut la tête tranchée, avec S. Rustique prêtre, & S. Eleuthere diacre. Hilduin, abbé de S. Denys en France, fut le premier qui confondit les deux saints Denys. Vers l'an 834, l'empereur Louis *le Débonnaire* lui commanda de recueillir tout ce qu'il trouveroit dans les auteurs grecs & latins, touchant la vie de ce Saint, dans l'église duquel on venoit de faire la cérémonie de son rétablissement sur le trône de l'empire. Cet abbé fit un livre intitulé, *les Aréopagitiques*, où il entreprit le premier de tous, de prouver que S. Denys, premier évêque de Paris, étoit le même que S. Denys l'*Aréopagite*, évêque d'Athènes. Ce sentiment fut d'abord reçu de plusieurs avec grand applaudissement, parcequ'on étoit bien aise d'avoir pour protecteur & pour apôtre un homme si célébre, & à qui l'on attribuoit depuis environ 300 ans les livres de la théologie mystique, & des noms divins. L'évêque de Paris se déclara pour cette opinion : mais d'autre part il s'en trouva plusieurs qui la crurent fausse, parceque dans les siécles précédens, on avoit toujours distingué S. Denys, évêque d'Athènes, d'avec S. Denys, évêque de Paris ; & que l'on ne croyoit pas que le voyage & le martyre de l'Aréopagite à Paris, pût s'accorder avec l'histoire ancienne, & avec la véritable chronologie. Hincmar, archevêque de Reims, qui avoit été moine de S. Denys, & disciple de Hilduin, soutint l'opinion de son abbé, dans son épître à l'empereur Charles *le Chauve*, l'an 867, où il appuie sur l'autorité d'une légende de S. Saintin, disciple de S. Denys, écrite en vieux parchemin, & sur les témoignages de Methodius, prêtre de Constantinople, & d'Anastase le bibliothécaire, qui avoit traduit en latin la vie de S. Denys, écrite en grec par Methodius. Mais Jean Erigène, dit *l'Ecossois*, l'un des plus savans hommes de son temps en grec & en latin, fit entendre à l'empereur, que c'étoit une nouvelle tradition inconnue à tous les anciens. En effet, pas un de ceux, qui dans les huit premiers siécles ont écrit de S. Denys d'Athènes, ou de S. Denys de Paris, n'a dit, ou que celui d'Athènes fût venu à Paris, ou que celui de Paris fût venu d'Athènes. Le moine de S. Denys en France, qui écrivit l'histoire de l'invention des corps de S. Denys & de ses compagnons, environ cent ans après que le roi Dagobert eut fait bâtir ce célébre monastere, c'est-à-dire, vers l'an 730, ne parle point de l'Aréopagite, non plus que de la tête de S. Denys, (que l'abbé Hilduin, & après lui Methodius, disent que ce saint martyr porta entre ses mains) quoique ce moine, dans cette histoire, aime à avancer des choses extraordinaires & surprenantes. Aussi, comme Hincmar le reconnoît, cette opinion étoit passée des François à Rome, par Hilduin ; des Romains en Gréce par Methodius, qui vivoit en même temps que cet abbé ; & de la Gréce elle étoit repassée en France par la traduction que fit Anastase de la vie de S. Denys, composée par Methodius, & qu'il envoya à l'empereur Charles *le Chauve*. Ainsi les opinions étant partagées là-dessus en France, la dispute continua longtemps, comme il paroît par la lettre que le pape Innocent III, plus de 300 ans après, écrivit en ces termes aux religieux de l'abbaye de S. Denys. » Il y a des opinions bien différentes sur » ce qu'on demande, si l'on doit croire que ce glorieux » martyr & évêque S. Denys, dont le vénérable corps » réside dans votre église, soit cet Aréopagite qui fut » converti par S. Paul ; car quelques-uns disent que » S. Denys l'Aréopagite mourut, & fut enseveli en » Gréce ; & que ce fut un autre S. Denys qui annonça » la foi de J. C. aux François. Les autres au contraire » assurent que S. Denys l'Aréopagite vint à Rome apres » la mort de S. Paul ; que ce fut un autre S. Denys » qui mourut en Gréce ; que tous deux ont été de » grands hommes en œuvres & en paroles. Pour nous, » qui voulons honorer votre monastere, sans néanmoins donner atteinte ni à l'une, ni à l'autre de ces » deux opinions, nous vous envoyons le sacré corps » de S. Denys, que le cardinal Pierre de Capoue, » d'heureuse mémoire, a apporté de Gréce à Rome, » afin que, quand vous aurez les reliques des deux » saints Denys, on ne puisse plus désormais douter » que celles de l'Aréopagite ne soient dans votre mo» nastère. » Ce pape, qui a été un des plus grands ornemens de l'université de Paris, laisse à chacun la liberté de croire en son particulier ce qu'il lui plaira touchant cette tradition. * Erigène, *epist. ad Car. Calv.* Sirmond, *dissert. c.* 2. De Launoi, *dissertat. S. Dionys.*

Les livres de la hiérarchie ont été longtemps attribués à S. Denys l'*Aréopagite ;* aujourd hui que l'on pese les choses au poids de la critique, on est revenu de cette prévention. Il est certain que ces livres inconnus à toute l'antiquité furent cités pour la premiére fois par les hérétiques Severiens, dans une conférence qu'ils eurent avec les évêques catholiques à Constantinople, dans le palais de l'empereur Justinien, l'an 532. Ni Eusébe, ni S. Jérôme n'en ont fait aucune mention. Tous les anciens qui parlent de S. Denys l'*Aréopagite*, comme S. Denys de Corinthe, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, &c. ne disent rien de ses ouvrages. Enfin, voici ce que les évêques catholiques répondirent aux hérétiques Severiens : » D'où » pouvez-vous montrer que ces témoignages que vous » dites être de S. Denys l'Aréopagite, soient véritables, » comme vous le soupçonnez ? Car s'ils étoient de lui, » ils n'eussent pas pu être inconnus au bienheureux » Cyrille. Mais pourquoi ne parler que de S. Cyrille ? » Si S. Athanase eût cru qu'ils eussent été de S. Denys, » ne se fût-il pas servi de leur autorité dans le concile » de Nicée, pour prouver la consubstantialité de la » Trinité, contre les blasphêmes d'Arius ? Que si pas » un de ces anciens ne les a cités, d'où pouvez-vous » montrer qu'ils sont de lui ? » On dit pour seconde raison, que le style de ces livres & leur méthode, sont très-éloignés de la maniere dont on écrivoit dans le premier & second siécle, & que cet ouvrage paroît avoir été écrit par un philosophe fort éloquent. On ajoute que cet auteur cite *dans son livre des noms divins*, *c.* 4. les paroles de l'épître de S. Ignace aux Romains, écrite par cet évêque, un peu avant son martyre : or S. Denys l'*Aréopagite* étoit mort, lorsque S. Ignace écrivit cette lettre. Ce même auteur dit qu'il a été présent à la mort de la sainte Vierge : or au temps que la Vierge mourut, S. Denys n'étoit pas encore converti ; car on croit communément qu'elle est morte 15 ans après la mort de Jesus-Christ ; & S. Paul qui a converti S. Denys, n'est venu à Athènes que dix-sept ans après la passion du Sauveur. On montre outre cela, que l'auteur des livres attribués à S. Denys, a écrit depuis le IV siécle de l'église : 1. parcequ'il parle des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, en des termes qui n'ont été usités que depuis le IV siécle, comme celui d'hypostase : 2. dans le livre de la hiérarchie céleste : *Nous disons*, dit-il, *là-dessus ce que nos évêques nous ont appris selon une ancienne tradition ;* ces mots, *ancienne tradition*, font voir que ce n'est pas S. Denys l'*Aréopagite* qui parle. Il cite S. Clement Alexandrin, sous le nom de Clement le philosophe ; & le passage qu'il rapporte est tiré du huitiéme livre des Stromates. Ce qui fait connoître qu'il parle de S. Clement, qui vivoit dans le III siécle de l'église. On allégue encore plusieurs autres raisons, pour montrer que les livres attribués à S. Denys l'*Aréopagite* ont été supposés dans le

le V siécle ; & l'on demeure seulement d'accord, que depuis le commencement du VI siécle ils acquirent en peu de temps beaucoup de crédit & d'autorité. En effet, S. Ephrem d'Antioche les cite dans un traité composé pour la défense du concile de Chalcedoine. Le moine Jobius, André de Césarée, Anastase Sinaïte, Suidas, Nicephore & plusieurs autres nouveaux Grecs, en parlent avec honneur. Enfin, Jean de Scythople, Maxime & Pachimere, firent des commentaires sur cet auteur. Parmi les Latins, S. Gregoire *le Grand* l'a cité avec éloge. Jean Scot Erigene l'a traduit en latin ; & Anastase le bibliothécaire envoya cette traduction à Charles *le Chauve*, roi de France ; avec une préface & des scholies qui sont en partie de l'illustre martyr S. Maxime, & en partie de S. Jean, évêque de Scythopolis. Voyez sur ce fait une *lettre aux auteurs des mémoires de Trevoux sur un très-ancien manuscrit des œuvres de S. Denys l'Aréopagite*, imprimée dans ces mémoires, *mois de juin* 1753, second volume, art. 65. Tous les ouvrages attribués à S. Denys l'*Aréopagite*, sont en deux volumes en grec & en latin, recueillis par le P. Balthasar Cordier, jésuite : ils ont été imprimés à Anvers en 1634. Le premier contient des préfaces de S. Maxime & de Georges Pachimere ; le livre de la hiérarchie céleste en quinze chapitres : celui de la hiérarchie ecclésiastique en sept chapitres : & celui des noms divins en treize chapitres. Le second volume contient la théologie mystique en cinq chapitres ; & dix épîtres, quatre à Caius, moine ; les autres à Dorothée, à Sosipatre ; à Polycarpe, évêque ; à Demophile, moine ; à Titus, évêque ; & à S. Jean l'évangeliste. *Sirmond. De Launoi, *de duobus Dionysiis*. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiast. des trois premiers siécles*.

DENYS (Saint) évêque de Corinthe, vivoit dans le II siécle. Il fleurit sous l'empire de Marc-Antonin, & au commencement de celui de Commode. Eusebe fait mention de plusieurs de ses lettres, & entr'autres, de celles qu'il avoit écrites aux églises de Lacédémone, d'Athènes & de Nicomedie, de Pont, de Crete & de Rome ; & d'une lettre à sa sœur Christophore. Cedrene & Glycas prétendent qu'il a souffert le martyre : ce qui a été suivi par les Grecs en leur office. Mais comme Eusebe & S. Jérôme ne parlent point de son martyre, l'église romaine l'a mis seulement dans son martyrologe, au rang des confesseurs. Il y a plusieurs choses remarquables dans les fragmens des lettres de S. Denys de *Corinthe*, rapportés par Eusebe. On y apprend que saint Pierre a souffert le martyre à Rome, que S. Denys l'Aréopagite fut évêque d'Athénes ; que l'église romaine assistoit les autres églises, &c. Il y a aussi dans ces lettres des instructions morales fort utiles. Dans la lettre aux Gnossiens, il avertit Pynitus, évêque de cette église, de ne pas obliger tous les chrétiens à la virginité, comme à une pratique nécessaire. Dans la lettre aux Romains, il fait mention de la lettre de S. Clement aux Corinthiens, & témoigne qu'on la lisoit dans l'église de Constantinople, & qu'on lisoit aussi celle que les Romains avoient écrite aux Corinthiens. Il se plaint aussi dans cette lettre, que les hérétiques avoient rempli les siennes de zizanie, en y retranchant & ajoutant beaucoup de choses. Les Grecs font sa fête au 29 de novembre, & les latins au 8 d'avril. Elle est marquée au 22 de mars dans quelques martyrologes. * Le martyrologe romain *au 8 avril*. S. Jérôme, *de script. c.* 27. Eusebe, *en la chron. A. C.* 174. Vignier, 172. Baronius, 175 *& au martyr. &c.* Du Pin, *bibliotheque des auteurs ecclésiastiq. des trois premiers siécles*.

DENYS (Saint) patriarche d'Alexandrie, étoit d'une famille considerable, & fut d'abord engagé dans les erreurs du paganisme ; mais il se convertit par la lecture des épîtres de S. Paul, & succéda l'an 248 à Heraclas, sur le siége épiscopal de cette ville, après lui avoir succédé dans l'emploi de catéchiste de l'école d'Alexandrie. Bientôt après son élection, il signala son courage & sa charité pendant les persécutions qui s'éleverent contre son église sous l'empire de Philippe & celui de Dece, en 250. Il fut d'abord arrêté, & conduit jusque sur les frontiéres de l'Egypte, par les persécuteurs ; mais étant échapé de leurs mains, il se retira dans un désert de Libye, d'où il ne laissa pas de soutenir son peuple par ses lettres. A son retour en 251 il travailla à éteindre le schisme de Novatien, contre le pape Corneille. En l'année 256 il écrivit au pape Etienne, au sujet de la condamnation de Novat, & de la rebaptisation de ceux qui avoient reçu le baptême des hérétiques. Après la mort d'Etienne, qui arriva l'an 257, il écrivit sur le même sujet à Sixte son successeur, le priant de considérer la conséquence de cette affaire, & de ne la pas poursuivre avec la même chaleur que l'avoit fait son prédécesseur. Il en écrivit aussi à Denys & à Philemon, prêtres de l'église de Rome, & adressa une seconde lettre à Sixte, dans laquelle il parle d'un hérétique qu'il n'avoit osé rebaptiser, quoiqu'il eût été baptisé d'un baptême profane, parceque cet hérétique avoit reçu la communion. Pendant la persécution de Valerien, en 257 ou 258, le prefet Emilien lui fit défense de tenir les assemblées des fidéles. N'ayant point voulu obéir à cet ordre, il fut envoyé avec ses prêtres en exil dans un village près de Cephro en Libye. Il écrivit de ce lieu plusieurs lettres pastorales. Etant revenu à Alexandrie, il en fut chassé par une sédition. La peste y suivit ce trouble, & l'obligea de consoler son troupeau par une excellente lettre. Ce fut vers ce temps-là qu'il écrivit contre un évêque d'Egypte appellé Nepos, qui, entendant trop grossierement les promesses de l'évangile, & soutenant avec opiniâtreté le regne de J. C. sur la terre pendant mille ans, avoit composé un livre intitulé : *Réfutation des allégoristes*. S. Denys étant venu à Arsinoé, où ce livre lui fut présenté, il le réfuta d'abord de vive voix, & ensuite il composa contre cet ouvrage deux livres intitulés : *Des promesses divines*, dans lesquels il parle, en doutant, de l'apocalypse, & l'attribue à un autre auteur qu'à S. Jean l'évangéliste. Il combattit peu de temps après l'erreur de Sabellius, qui confondoit les trois personnes de la sainte Trinité. Cette hérésie s'étant établie dans la Pentapole, S. Denys écrivit des lettres pour la réfuter ; mais il lui arriva de se servir de termes qui sembloient favoriser l'erreur opposée à celle de Sabellius. Quelques catholiques en ayant porté leurs plaintes à Denys, évêque de Rome, Denys d'Alexandrie se justifia dans un traité qu'il intitula : *Refutation & Apologie*. S. Athanase rapporte plusieurs passages tirés de cet ouvrage, par lesquels il prouve invinciblement contre les Ariens, qui se servoient de son autorité, que son sentiment touchant la Trinité est conforme à la décision du concile de Nicée. S. Basile l'accuse, en une de ses épîtres, d'avoir jetté les fondemens de l'hérésie d'Arius, quoiqu'il avoue que ce ne fut pas à mauvais dessein ; mais pour avoir trop penché vers l'extrémité opposée à l'erreur de Sabellius. Cependant S. Denys avoit écrit un ouvrage exprès, pour montrer qu'on avoit eu tort de l'accuser, d'avoir nié que le Christ fut consubstantiel à Dieu. Il fut invité l'an 264 de se trouver dans un synode assemblé à Antioche, contre Paul de Samosate ; mais sa vieillesse ne lui permettant pas de faire ce voyage, il écrivit une excellente lettre aux évêques assemblés, dans laquelle il réfutoit les erreurs de Paul. S. Jérôme fait l'éloge de cet ouvrage. S. Denys mourut le 17 décembre 264, après avoir gouverné l'église d'Alexandrie durant dix-sept ans. La lettre contre Paul de Samosate, donnée au public par Turrien, & attribuée à S. Denys d'Alexandrie, est une piéce supposée. Nous avons quantité de fragmens de ses autres lettres dans Eusebe ; & une lettre canonique toute entiere, qui se trouve dans Zonare, dans Balsamon & dans la collection des conciles. Anastase de Nicée, dans la question 29 sur la Genèse, cite un passage du livre de Denys d'Alexandrie contre Origène ; mais il n'y a pas d'apparence que cet ouvrage soit de Denys d'Alexandrie, qui bien loin d'avoir été son adversaire, étoit son disciple & son

défenseur. Le style de cet auteur est élevé & pompeux; il excelle dans les descriptions & dans les exhortations; il combat fortement ses adversaires dans ses ouvrages polémiques; il savoit parfaitement le dogme, la discipline & la morale; il avoit le jugement très-sain; & il étoit très-modéré, très-sage & de bon conseil. Enfin, la perte de ses ouvrages est une des plus considérables que nous ayons pu faire en ce genre. Ce Denys d'Alexandrie n'est pas le même qui a fait des commentaires sur les livres faussement attribués à S. Denys l'Aréopagite. * Eusebe, *l. 6 & 7 hist.* S. Athanase, *l. de sent. Dion & in comment. de Syn. Nicæn. decr.* S. Basile, *c. 29, l. de Spir. S. epist. ad Amphil. & epist.* 41. S. Jerôme, *au cat. cap. 69, præf. l.* 18, *comment. in Isa. l.* 2 *contr. Ruffin. & epist. ad Pammach.* Gennad *c. 3 de eccles. dogm.* Sixte de Sienne, *l. 4 biblioth.* Henri de Valois, *annot. in hist.* Eusebe, *p.* 155 *édit. Rom.* Bellarmin, *des écriv. ecclef.* Baronius, *A. C.* 248, 260 *&c.* Le martyrologe romain, *au 17 novembre.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiast. des trois premiers siécles.*

DENYS, pape, étant encore prêtre de Rome, écrivit une lettre à Denys d'Alexandrie, sur le baptême des hérétiques. Il succéda à S. Sixte, qui fut martyrisé le 6 d'août de l'an 258 dans le siége de l'église de Rome. On croit que ce siége vacqua près d'un an, & que le pontificat de Denys ne commence qu'au 22 juillet 259. Il gouverna l'église de Rome pendant dix ans & quelques mois, & mourut le 26 de décembre 269 ou 270. Il tint un synode à Rome l'an 261, dans lequel il condamne l'hérésie de Sabellius & l'erreur opposée, qui fut depuis soutenue par Arius. Il écrivit une lettre au nom de ce synode à Denys d'Alexandrie, dont S. Athanase a rapporté un fragment. S. Basile parle d'une lettre que ce pape adressa à l'église de Cesarée en Cappadoce, qui avoit été ruinée par les Barbares, & de la charité qu'il eut d'envoyer en Cappadoce, pour racheter les chrétiens emmenés en captivité par les Barbares. C'est sans fondement qu'on lui a attribué des ouvrages contre Sabellius & Paul de Samosate, qui sont sans doute d'un autre Denys. Sa lettre à Urbain & l'autre à Severe, ne sont pas plus surement de lui. Le pontifical de Damase porte, qu'il ordonna en deux fois, qu'il fit les ordres au mois de décembre, douze prêtres, six diacres, & sept évêques, du nombre desquels fut Zama premier évêque de Boulogne; mais il n'y a point de fonds à faire sur ce témoignage. Felix I lui succéda.* Saint Basile, *ep.* 220. Anastase, *de Rom. pont. Les catalogues des papes.* S. Athanase, *adv. Arian. & de sent. Dion. adv. Arian.* Baronius, *aux ann.* Du Pin, *bibl. des aut. ecclef. des trois premiers siécles.*

DENYS (Saint) premier évêque de Paris, vivoit dans le III siécle. On tire l'histoire de sa vie de quatre anciens auteurs, qui sont l'auteur de la vie de S. Saturnin, Grégoire de Tours, Fortunat, & Usuard. Les deux premiers nous apprennent que S. Denys fut envoyé dans les Gaules, sous l'empire de Dece; qu'il fut évêque de Paris; qu'il y souffrit le martyre, & qu'il y eut la tête tranchée. Fortunat décrit son martyre à Paris. Usuard, religieux de S. Germain-des-Prés, dit que S. Denys vint dans les Gaules avec S. Platon, qui souffrit le martyre à Tournai; & si cela étoit, il n'y seroit arrivé que du regne de l'empereur Dioclétien. Mais Usuard a suivi les actes de S. Fuscien & de S. Victorique, & n'avoit pas vu la vie de S. Saturnin, ni pris garde à ce qu'avoit rapporté Grégoire de Tours. Après la mort de ce saint martyr, on bâtit une église à son honneur à Paris, où étoit son tombeau, que Dieu rendit célebre par plusieurs miracles rapportés par Grégoire de Tours. *hist. l.* 5. * De Launoi, *de duobus Dionysiis.*

DENYS, évêque de Milan, fut élevé sur ce siége vers l'an 350. Il assista au concile, que Constance convoqua à Milan l'an 355, & y soutint avec les autres évêques catholiques, la foi du concile de Nicée. Quand on proposa de condamner S. Athanase, Eusebe de Verceil & Denys déclarerent qu'il falloit avant toutes choses s'assurer de la foi des évêques, en souscrivant au symbole de Nicée. Denys prit la plume pour le signer; mais Valens évêque de Murse, & les autres évêques ariens, ne voulurent point accepter ce parti. Le lendemain Lucifer de Cagliari, Eusebe de Samosate, & Denys furent mandés au palais. On voulut les obliger à signer la condamnation de S. Athanase, & ils refuserent de le faire; mais Denys ayant été mandé une seconde fois au palais, il ne put resister aux instances de l'empereur & des évêques, & il eut la foiblesse de signer la condamnation de S. Athanase. Eusebe de Verceil trouva un moyen assez ingénieux d'ôter aux Ariens cette signature. Car comme on le pressoit de faire la même chose, il dit qu'il les contenteroit, mais qu'il ne vouloit pas signer après Denys, qui étoit plus jeune que lui. Les Ariens qui souhaitoient avec une extrême passion d'attirer ce savant homme dans leur parti contre S. Athanase, effacerent le nom de l'évêque de Milan: ensuite de quoi Eusebe declara, qu'il ne pouvoit signer la condamnation d'un homme innocent. Denys s'estimant heureux de voir ainsi sa conscience déchargée & son honneur sauvé, continua de défendre avec Lucifer de Cagliari, & Eusebe de Verceil la foi orthodoxe & l'innocence de S. Athanase. L'empereur n'ayant pu rien tirer d'eux, les envoya en exil. Denys fut relegué en Cappadoce, où il mourut peu de temps après. Son corps fut rapporté à Milan du temps de S. Ambroise. Quelques-uns prétendent que ce fut par les soins de S. Basile; mais le fait n'est pas certain. D'autres assurent que S. Ambroise le déposa dans la ville de Cassano, sur la riviére d'Adda, à cinq lieues de Milan, & que la crainte des barbares le fit depuis transporter à Milan. On fait la fête de S. Denys au 25 de mai. Ce que l'on a rapporté de la signature effacée de Denys, ne se trouve que dans des actes de ce concile rapportés par Ferdinand Ugelle, dont on trouvoit un ancien manuscrit dans la bibliotheque que possedoit M. Colbert, & sur lequel M. Baluze les a donnés. * L'auteur inconnu, dans les œuvres de S. Ambroise, *serm.* 69. S. Ambroise, *ep.* 82 *& de la nouvelle édition* 73 *ad. Vercel.* S. Athanase, *ad Solit.* Ruffin. S. Hilaire, *dans les fragmens, l.* 1, *c.* 20. Sulpice Severe, *l.* 2 *hist. sacr.* Socrate, *l.* 1, *cap.* 29. Sozomene, *l.* 1, *c.* 8. Baronius, *A. C.* 355, 356.

DENYS, surnommé *le Petit*, à cause de sa taille, né en Scythie, moine & abbé, a fleuri depuis le commencement du V siécle, jusqu'à l'an 540. Il savoit très-bien le grec & le latin, & il avoit bien étudié l'écriture sainte. Il composa, à la priere d'Etienne évêque de Salone, un recueil de canons nouvellement traduits, qui contient, outre ceux qui étoient dans le code de l'église universelle, les cinquante premiers canons des apôtres, ceux du concile de Sardique, & cent trente-huit canons des conciles d'Afrique. Ce code de canons a été approuvé, & reçu par l'église de Rome, selon le témoignage de Cassiodore, & par l'église de France, & les autres églises latines, suivant celui d'Hincmar. Il a été imprimé par les soins de M. Justel en 1628, avec la version de la lettre de S. Cyrille, & du concile d'Alexandrie contre Nestorius, qui est encore de la traduction de Denys *le Petit*. Cet ouvrage étant achevé, il crut qu'il y devoit joindre les décrétales des papes. Il en fit donc une collection, qui commence à celles de Sirice, qui sont les premieres, & finit à celles d'Anastase. L'on y a depuis ajouté celles d'Hilaire, de Simplicius, de Felix, & des autres papes jusqu'à S. Grégoire. Ce second recueil a été inséré par Justel dans la bibliothéque du droit canon. C'est ce Denys *le Petit*, qui en renouvellant le cycle paschal de 95 ans dressé par Victor, introduisit le premier la maniere de compter les années depuis la naissance de Jesus-Christ, & qui l'a fixée suivant l'époque de l'ere vulgaire, qui n'est pourtant pas la véritable. Il a aussi écrit deux lettres sur la Pâque en 525 & en 526, qui ont été données par le P. Petau & par Bucherius, & fait un cycle de 95 ans. Le P. Mabillon a donné une lettre de lui écrite à Eugippius sur la

traduction qu'il avoit faite d'un livre de S. Grégoire de Nysse, de la création de l'homme, *p.* 2, *analect. p.* 1.

Cassiodore nous assure qu'il savoit le grec si parfaitement, qu'en jettant les yeux sur un livre grec, il le lisoit en latin, & un latin en grec. Il y a apparence, qu'ayant ce talent, il a bien traduit des livres grecs. Nous n'avons néanmoins sous son nom que les versions des canons, celles de la lettre de S. Cyrille, d'une lettre de Proterius sur la Pâque, de la vie de S. Pacôme, d'un discours & de deux lettres de Procle, & la version du traité de S. Grégoire de Nysse, de la création de l'homme. On lui attribue aussi la traduction de l'invention de la tête de S. Jean-Baptiste, composée par l'abbé Marcel. Il rend ses sens fidélement & intelligiblement: mais ses termes ne sont pas toujours bien choisis. Denys *le Petit* mourut vers l'an 540. Cassiodore qui connoissoit son mérite, lui donne de grands éloges. * Cassiodore, *c.* 25 *div. inst.* Bede, *hist. eccl. l.* 5, *c.* 22 *& de rat. temp. c.* 45. Sigebert. *de vir. illust. c.* 27. Marianus Scotus, *A. C.* 532. Trithéme, *au cat.* Genebrard, *en Boniface II.* Ciaconius, *en Felix IV.* Blancanus, *chron. mat. sæc. VI.* Bellarmin, *des écriv. eccl.* Baronius, *A. C.* 527 *num.* 67 *& suiv.* Petau, *l.* 6 *de doct. temp. c.* 5 *& seqq.* Calvisius, *chron. c.* 16. Riccioli, *chron. refor. t.* 1, *l.* 1, *c.* 29, *l.* 8, *c.* 1. Vossius, *des hist. Lat. liv.* 2, *c.* 19, *& des math. c.* 34, § 12, *& c.* 46, § 11, *&c.* Du Pin, *bibl. des aut. ecclef. des III premiers siécles.*

DENYS, que quelques-uns font patriarche de Constantinople, étoit natif du Peloponnèse, & fut disciple de Marc d'Ephèse, ennemi de l'église latine. On le fit esclave à la prise de Constantinople en 1453, & quelque temps après étant sorti de servitude, il mérita d'être élu évêque de Philippopolis dans la Thrace, & ensuite d'être élevé sur le siege de Constantinople. Sa vertu lui fit des ennemis qui le persécuterent, & l'accuserent même de s'être fait autrefois Turc pour recouvrer sa liberté, & de s'être fait circoncire. Il prouva la fausseté de cette imposture dans un synode; où il fit une abdication volontaire de sa dignité, après l'avoir gardée 8 ans. On le remit quelque temps après sur le siége, & il devint un des partisans du concile de Florence, pour l'union de l'église grecque avec la latine. * Sponde, *A. C.* 1461 *n.* 18, 1471 *n.* 17, 1482 *n.* 9 *&* 10. Bzovius, *A. C.* 1489. Malaxus. *hist. part.* 1, *l.* 2 *Turco-Gr.*

DENYS, moine du mont-Cassin, écrivit la vie de S. Ligdan, abbé de l'ordre de S. Benoît: le cardinal Baronius avoit vu cet ouvrage, qui est rempli de fautes: il en parle sous l'an 1119.

DENYS DE RIKEL ou DENYS *le Chartreux*, dit communément de RIKEL, parcequ'il étoit natif d'un petit bourg de ce nom dans le diocèse de Liége, à une lieue de Saint-Tron, s'est distingué dans le XV siécle par sa science, & plus encore par sa sainteté. Il obtint le degré de maître ès-arts, n'étant encore âgé que de 21 ans. Il entra chez les chartreux de Ruremonde l'an 1423, & y vécut 48 ans. Le nombre de ses ouvrages est si grand, qu'on s'étonne qu'un homme comme lui, qui passoit tous les jours tant d'heures en oraison, en ait pu composer un si grand nombre. Cet attachement continuel à la contemplation, lui a fait donner le nom de *docteur extatique.* Il écrivit au pape & à plusieurs princes chrétiens, & leur annonça que la perte de l'empire d'orient n'étoit qu'un effet de la colere du ciel, justement irrité contre les fidéles. Ce saint homme mourut le 12 mars de l'an 1471 âgé de 69 ans. On dit que le pape Eugene IV ayant vu un de ses livres, s'écria avec admiration: *Lætetur mater ecclesia, quæ talem habet filium.* Il a donné lui-même le catalogue des ouvrages qu'il avoit composés, & plusieurs auteurs font le dénombrement de ceux qui ont été imprimés. Cet auteur écrivoit facilement; mais son style est simple, & n'a rien de poli ni d'élevé. Il avoit beaucoup lu & étudié, & ne manquoit pas d'érudition dans les choses communes. Son jugement étoit assez bon, & il appliquoit assez heureusement les passages de l'écriture; il est sobre & sage dans sa spiritualité, & plein de maximes & d'instructions salutaires. Enfin il n'y a gueres d'auteur mystique, dont on lise les ouvrages avec plus d'utilité & de plaisir, particulierement ceux qu'il a faits sur la réforme de la vie de tous les états de l'église. * Trithême & Bellarmin, *au catal. des écriv. eccl.* Possevin, *ap. sacr.* Petreius, *bibl. Carth. p.* 49 *& suiv.* Sponde, *A. C.* 1453 *n.* 27, 1471 *n.* 14. Dorland, *l.* 7 *chron. Carth.* Theodoric Loër, *en sa vie.* Simler. De l'Espi. Coccius & Onuphre, *en la chron.* Du Pin, *bibl des aut. ecclésiast. du XV siécle.* Baillet, *vies des saints*, 12 *mars.*

AUTRES GRANDS HOMMES DE CE NOM.

DENYS, tyran d'Heraclée dans le Pont, crut d'abord profiter de la ruine des Perses par Alexandre *le grand*, pour l'affermissement de sa tyrannie; mais il ne se maintint qu'à force de souplesses pendant la vie d'Alexandre; & après sa mort il fut traversé par Perdiccas l'un des successeurs de ce prince. Perdiccas ayant été tué la quatriéme année de la CXIV olympiade, & la 321 année avant J. C. Denys épousa Amastris, niéce du dernier Darius, prit le titre de roi, passa le reste de sa vie dans une domination paisible, & dans une vie extrêmement voluptueuse. Il dormoit presque toujours, & son sommeil étoit si profond, que pour le réveiller on étoit obligé de lui enfoncer des aiguilles dans la chair. Il étoit d'une si prodigieuse grosseur, qu'il avoit honte de sa figure, & qu'il n'osoit se montrer en public; lorsqu'il donnoit audience, ou lorsqu'il rendoit justice, il s'enfermoit dans une armoire, de peur que l'on ne vît son visage. Il mourut âgé de 55 ans, dont il en avoit regné 30, & laissa son royaume à ses enfans sous la tutelle de sa femme. * Memnon, *extrait par Photius, bibl. n.* 224. Bayle, *diction. critiq.*

DENYS I de ce nom, tyran de Syracuse, étoit fils d'un simple citoyen nommé *Hermocrate*, & fut d'abord capitaine général des *Syracusains* contre les Carthaginois. En la quatriéme année de la XCIII olympiade, & 405 ans avant J. C., il se rendit maître absolu de l'état, s'étant défait des autres généraux ses collegues, qu'il avoit accusés de trahison. Pour établir sa tyrannie, il augmenta la solde des soldats, rappella les bannis, & se fit donner des gardes par le peuple. Depuis il soutint presque toujours la guerre contre les Carthaginois; & après divers succès il les chassa de Sicile. La ville de Reggio sentit les effets de sa cruauté, ayant été prise à discrétion par ce tyran l'an 387 avant J. C. après un siége d'onze mois. Les Siciliens voulurent se défaire de lui; mais leur dessein n'ayant pas réussi, ils augmenterent le poids de leurs chaînes, bien loin de les briser. Denys avoit une passion extrême de passer pour bel esprit, & sur-tout pour poëte; mais ce fut inutilement. De grands hommes qu'il avoit auprès de lui, se moquerent de ses vers; & les Grecs en firent de même dans une assemblée célebre. Ce qui le mit si fort en colere, que ne pouvant se venger de ses railleurs, il en devint plus cruel envers ses sujets. Son peu de respect pour les choses sacrées, est une marque de son naturel tyrannique. Il pilla grand nombre de temples; & on remarque sur-tout, qu'ayant ôté un manteau d'or à la statue de Jupiter, il dit en se moquant, que ce manteau d'or étoit trop froid en hyver, & trop pesant en été, & que ce bon fils de Saturne se devoit contenter d'un manteau de laine qu'il lui donna. Une autrefois il arracha une barbe d'or à une figure d'Esculape, ajoutant que c'étoit mal-à-propos qu'il en portoit une, puisque son pere Apollon n'en avoit point. Sa cruauté le rendit si odieux & si défiant, qu'il fit bâtir, dit-on, une maison souterraine, où il s'enfermoit. Nul n'y pouvoit entrer, non pas même sa femme & son fils, qu'ils n'eussent quitté leurs habits, de peur qu'ils n'eussent des armes cachées dessous. Il mourut après un regne de 38 ans, âgé de 63 ans, la premiere année de la CIII olympiade, & 368 ans avant J. C. Les auteurs ne sont

pas d'accord touchant le genre de sa mort, bien que tous conviennent qu'elle fut violente. Plusieurs ont cru qu'il mourut d'un excès de bouche, qu'il fit en réjouissance de ce qu'il avoit été proclamé victorieux à Athènes, aux jeux qu'ils nommoient *Lenéens*, en l'honneur du dieu Bacchus & des vendanges. Suidas, & d'autres, lui attribuent quelques ouvrages en vers, comme des comédies, avec une histoire, & quelques autres traités. * Diodore de Sicile, *l.* 13, 14 *&* 15. Plutarque, *en sa vie.* Justin, *l.* 20. Suidas, &c.

DENYS II, dit *le jeune*, tyran de Syracuse, s'établit en la première année de la CIII olympiade, & 368 ans avant J. C. sur le trône de son pere, par le secours des gens de guerre, & à la faveur des promesses qu'il fit au peuple de le gouverner avec douceur. Cependant il ne fut pas plutôt installé, qu'il exerça des cruautés inouies. Il fit mourir ses freres, & réduisit les Syracusains à le chasser de leur ville l'an 357. avant Jesus-Christ. Il se retira à Locres ville d'Italie. On l'y reçut avec bonté; mais il ne put s'y maintenir long-temps. Il continua ses cruautés, débaucha les femmes de ses hôtes, & les obligea enfin de le renvoyer honteusement. Alors il revint à Syracuse, dix ans après en avoir été chassé. Il se rétablit sur le trône par trahison, & recommença ses violences avec plus de fureur qu'auparavant. Dion & Timoléon le chasserent une seconde fois, la seconde année de la CIX olympiade, & 343 avant Jesus-Christ. Il se retira à Corinthe, où il ne fréquentoit que des lieux infames, & des gens de la lie du peuple & de mauvaise vie. On dit même que, réduit à la derniere extrémité, il fut contraint de tenir école pour avoir de quoi subsister, & pour se faire des sujets & un empire de nouvelle espece. * Diodore de Sicile, *l.* 16. Justin *l.* 21, *&c.*

M. Hewmann, docteur Allemand, fort habile, de qui nous avons déja plusieurs ouvrages, en a donné un depuis quelque temps, où il prétend prouver que Denys ne fut jamais obligé, pour subsister, de tenir une école. Voici ses preuves. 1. Les anciens auteurs qui ont parlé de ce fait, n'en ont parlé que sur un ouï dire. 2. Diodore de Sicile, qui devoit en être informé, n'en fait aucune mention. 3. Plutarque n'en parle point non plus, lui qui raconte tant de choses de Denys. 4. Cornelius Nepos dit que les Corinthiens, pour reconnoître les bienfaits qu'ils avoient reçus de Denys, le soulagerent dans sa disgrace, & pourvurent à tous ses besoins. 5. Ni Suidas, ni Démétrius de Phalere n'ont rien dit de cet état de misere du tyran de Thomés, & n'ont point substitué de ferule à son sceptre. 6. Trogus & Justin sont les premiers qui ont écrit cette circonstance du malheur de Denys, & ces historiens sont peu exacts. Comment donc cette fable, si c'en est une, a-t-elle eu cours? Les Grecs, dit Hewmann, qui haïssoient beaucoup les tyrans, se plaisoient à leur imputer tout ce qui pouvoit tendre à les rendre odieux & méprisables. De plus, ajoute l'habile dissertateur, on a confondu Denys le tyran, avec un autre Denys qui a été en effet maitre d'école, & qui vivoit à peu près en ce temps-là. L'écrit de M. Hewmann sur ce sujet est *in*-4°. Nous laissons aux savans à juger de la solidité de ses preuves.

DENYS, roi d'Egypte, *cherchez* PTOLEMÉE XII.

DENYS, Argien, écrivain Grec. Clément Alexandrin l'allegue en parlant du temps de la prise de Troye, *l.* 1. *Stromat.*

DENYS, Milesien, historien, vivoit avant Hérodote, c'est-à dire, avant la LXXXIV olympiade, & l'an 444 avant Jesus-Christ. Suidas fait le dénombrement de plusieurs de ses ouvrages; de cinq livres contenant ce qui s'étoit passé après Darius, la description de la terre, &c. * Vossius, *l.* 1. *des hist. Grecs*, *c.* 2, *p.* 12. *l.* 2, *c.* 3, *p.* 174. *l.* 4, *c.* 3, *p.* 441, *& des math. c.* 69. §. 4.

DENYS de Mitylene, poëte épique, composa des livres des anciennes fables. Diodore de Sicile parle de lui dans le 2 livre de sa bibliothéque historique. Quelques auteurs croient qu'il a composé une histoire de Lydie, qu'on attribue à Xantus, écrivain de ce pays. * *Voyez* Suidas.

DENYS d'Héraclée, surnommé *le déserteur*, philosophe, étoit fils de Théophante, & disciple d'Héraclide, puis de Ménédème, d'Alexinus, & enfin de Zenon, vers la CXXIX olympiade, & environ 264 ans avant Jesus-Christ. Il cultiva d'abord la poësie, & s'appliqua ensuite à la philosophie stoïque; puis ayant quitté l'école de Zenon, il suivit les Cyrenaïques, & ne fit point de difficulté d'entrer dans des lieux infames. On dit qu'il prit pour fin la volupté; & qu'étant tourmenté d'une excessive douleur d'yeux, il cessa de croire que la douleur fût indifférente. Ayant atteint l'âge de 80 ans, il se laissa mourir de faim. Il composa quelques ouvrages, que Diogène Laërce cite *en sa vie*, *au l.* 7 *&* 10. Bayle, *dict. critiq.* 2 *édition.*

DENYS de Philadelphie, composa un livre des Dionysiades, ou de ce que Bacchus, que les Grecs nomment aussi Denys, avoit fait. On lui attribue encore quelques traités. * Vossius, *l.* 2, *des hist. Grecs*, *c.* 3, *p.* 174.

DENYS de Chalcide, composa cinq livres de l'origine des villes. Denys d'Halicarnasse le cite dans le I livre des antiquités romaines, ce qui fait croire qu'il est ancien. On poura voir les autres écrivains, qui parlent de lui dans Suidas & Vossius, *l.* 3, *des hist Grecs.*

DENYS *le Thébain*, poëte musicien. L'antiquité nous en apprend peu de choses, quoique, comme on le voit par le dialogue de Plutarque sur la musique, il se trouve associé, dans ce même dialogue, aux lyriques les plus célébres, à Pindare, à Lamprus, à Pratinas. Nous savons seulement qu'il étoit de Thebes, & qu'il fut le maître de musique d'Epaminondas. C'est Cornélius Népos qui nous l'apprend dans la vie de ce grand homme: « Il apprit, dit-il, de Denys à jouer de la *cithare*, & à chanter au son de cet instrument; & ce » Denys n'avoit pas acquis en musique moins de réputation que Damon ou Lamprus, dont les noms sont » si connus. » Celui de Denys le Thébain, malgré des témoignages si avantageux, s'est presque entiérement éclipsé; mais Jean-Albert Fabricius, au tome I, de sa bibliothéque Grecque, page 580, observe avec raison qu'il est étonnant que *Meursius* l'ait omis dans la notice qu'il a publiée de tous ceux qui ont illustré ce nom par quelques talens. * M. Burette en dit ce que l'on vient de rapporter, dans la suite de ses remarques sur le dialogue de Plutarque touchant la musique, imprimée au tome XV des *Mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres*, page 370.

DENYS, surnommé l'*Iambe*, est un poëte-musicien dont on fait peu de choses. Il vivoit dans la cent quarantiéme olympiade, environ 220 ans avant Jesus-Christ, & avoit été l'un des maîtres d'Aristophane, célébre grammairien de Byzance, qui, selon Suidas, florissoit vers la cent quarante-cinquiéme olympiade, environ 200 ans avant Jesus-Christ. Denys faisoit profession de la grammaire & de la poësie. Son talent pour les vers iambiques, & son humeur médisante lui avoient sans doute valu le surnom d'*Iambe*. Athenée allégue de lui un ouvrage sur les dialectes. * *Voyez* le dialogue de Plutarque sur la musique, & les remarques de M. Burette sur ce dialogue, au tome XIII des *Mémoires de l'académie des belles lettres*, page 232.

DENYS d'Halicarnasse, historien, vivoit du temps des Ptolémées *Epiphane* & *Philometor*, vers la CL olympiade, & l'an 180 avant Jesus-Christ. Polybe en fait mention au livre 14.

DENYS d'Alexandrie, dit de *Rhodes*, parcequ'il enseigna en cette ville, & surnommé le *Thracien*, étoit un grammairien, disciple d'Aristarque, qui enseignoit à Rome, du temps de Pompée *le grand*, vers l'an de Rome 700, & le 54 avant Jesus-Christ. Il com-

posa plusieurs ouvrages de grammaire, & d'histoire mentionnés par Suidas, & par d'autres. * Strabon, *l.* 14. Clément Alexandrin, *l.* 1, *des Stromat.* Etienne de Byzance, *in* ταφοις. Vossius, *l.* 1, *des hist. Grecs*, *c.* 23, & *l.* 2, *c.* 3. Gesner, &c.

DENYS d'Halicarnasse, fut fils d'Alexandre, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface de ses *Antiquités romaines* : on ne sait rien de particulier, ni de la condition, ni des actions de son pere. Il naquit à Halicarnasse, autrefois *Zéphure*, ville de la Carie, la demeure ordinaire des rois de cette province. C'étoit aussi la patrie d'Hérodote. Denys en sortit & vint à Rome 30 avant Jesus-Christ, après s'être déja acquis une grande réputation dans son pays par la beauté de son génie, & par l'étendue de son savoir. Il demeura 22 ans à Rome, y apprit la langue latine pour se mettre en état de consulter les historiens du pays, & y fit une étude sérieuse de tous les auteurs, tant Grecs que Latins, qui avoient parlé du peuple Romain. Il fut aussi en grande liaison avec tous ceux qui pouvoient l'instruire de ce qui regardoit ce peuple, & avec ce secours, il se mit à écrire les *Antiquités romaines.* L'ouvrage entier parut sous le consulat de Claude Néron avec Calpurnius Pison, vers la premiére année de la CXCIII olympiade, l'an de Rome, selon Caton, 745; selon Varron, 747. Il est difficile de déterminer l'année de sa naissance, le temps de sa mort, celui auquel il vint en Italie. Il est certain qu'il vécut encore quelques années après avoir achevé son ouvrage, & qu'il a vécu du temps d'Auguste. Il nous l'apprend lui-même, & Strabon nous en est aussi garant dans le 14 *livre* de sa *géographie.* Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait quelques savans, le Denys un des censeurs de Plutarque, avec Denys d'Halicarnasse : le premier vivoit sous l'empire de Trajan, & celui-ci écrivoit long-temps auparavant, sous Auguste. Les *Antiquités romaines* étoient en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers, qui vont jusqu'en l'an de Rome 312. M. Bellanger, docteur de Sorbonne, en a donné une traduction françoise, avec des notes, en 1723, à Paris, deux volumes *in*-4°. Il y en a eu une aussi vers le même temps, par le P. le Jay, Jésuite. Photius assure qu'il avoit lu les vingt livres de Denys, & un abrégé que celui-ci avoit fait. Nous l'avons perdu. Les neuf derniers livres renfermoient tout ce qui s'étoit passé depuis l'an 312, jusqu'à la guerre des Romains contre Pyrrhus, roi des Epirotes, inclusivement. Denys avoit aussi écrit sur la rhétorique, & sur quelques autres sujets. *Voyez* la préface historique & critique de M. Bellanger.

DENYS surnommé le *Periégete*, auteur d'une espece de géographie en vers grecs, est celui que Vossius prétend avoir été envoyé par Auguste, pour parcourir les provinces de l'Orient, & pour lui en dresser des mémoires, avant que d'y envoyer C. César. A ce compte il ne seroit mort que sous Tibere au commencement du I siécle. Ce Denys étoit de Carax, nommée aussi Alexandrie & Antioche, bâtie entre les fleuves du Tigre & d'Eulée, à la tête de l'Arabie heureuse; & c'est le dernier, selon Pline, qui, de son temps, avoit donné une description de la terre. Scaliger & Saumaise prétendent, avec quelque fondement, que celle que nous avons aujourd'hui, est d'un Denys qui vivoit sous Severe ou sous Marc Aurele. Suidas attribue des descriptions du monde à trois Denys différens, l'un de Corinthe, l'autre de Milet, & le troisiéme de Rhodes, ou de Samos. * Vossius, *des poëtes Grecs*, *c.* 9. Saumaise, *in Solin.* Scaliger, *in Euseb. chronic.* Suidas, *page* 747. Tillemont, *hist. des empereurs*, *sous Auguste.*

DENYS d'Alexandrie, fils de Glaucus, fut disciple du philosophe Cheremon, auquel il succéda en son école à Alexandrie, & précepteur du grammairien Parthenius. Il a vécu depuis le temps de Néron jusqu'à Trajan, c'est-à-dire, depuis l'an 54 jusques à l'an 97 de J. C. Il fut bibliothécaire, ambassadeur, & eut divers autres emplois. Ce qu'on peut voir plus au long dans Suidas. On croit qu'il est le même dont parle Athenée, *au liv.* 1. * Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 2, *c.* 1 & 3, *des poëtes. c.* 9, *p.* 72, 73.

☞ DENYS d'Halicarnasse, sophiste, & descendant de l'auteur des Antiquités romaines, vivoit sous l'empire d'Adrien, vers l'an 120 de J. C. & porta le surnom de *Musicien*, parceque son principal talent étoit la musique. Il a composé l'*Histoire de la musique*, en 36 livres; les *Commentaires de la musique*, en 24 livres; les *Institutions de la musique*, en 22 livres. Il avoit encore composé d'autres ouvrages sur la musique. Il y parloit de celle de Platon, des joueurs de flute, des joueurs de guitarre, & de toutes sortes de poëtes. Le livre *de l'interprétation* qui est attribué par plusieurs savans à Demetrius Phalereus, est nommément cité comme d'un Denys d'Halicarnasse dans les scholies grecques sur les nuées d'Aristophane, & par Henri de Valois en ses notes sur les extraits de Nicolas de Damas, *p.* 85. Ce sophiste est sans doute le même qu'on nomma *l'Atticiste*, & qui avoit fait un lexicon des dictions attiques. Photius lui donne le surnom d'Ælius, & dit que son ouvrage contenoit dix livres, *cod.* 152. Strabon parle aussi d'un autre DENYS sophiste, historien & auteur de grand nombre d'oraisons. Vossius dit qu'il étoit de Pergame, disciple d'Apollodore, & qu'il fut aussi surnommé l'*Attique.* * Suidas. Strabon, *l.* 13. Gesner. Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 2, *c.* 5 & 12, *des math. c.* 59, §. 15. La Mothe le Vayer, *jugem. des hist.* M. Goujet, *mem. mss.*

DENYS de Milet, disciple d'Isée, sophiste célébre, sous l'empire d'Adrien, vers l'an 120 de J. C. fut aggrégé par cet empereur dans le second collége de Musée, qu'il fonda à Alexandrie. Il fut depuis fait chevalier Romain, & gouverneur de quelques peuples; mais enfin il fut disgracié, & fut un exemple, comme beaucoup d'autres savans, de l'inconstance & de la légereté d'Adrien. * Philostr. *Soph.* 22.

DENYS de Bysance, est un de ceux qui a fait la description de la terre, où, selon Suidas, il parloit du fleuve Rhibas. * Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 2, *c.* 3, & *l.* 3, *p.* 357, & *des math. c.* 69. Suidas, &c.

DENYS de Rhodes, étoit de Samos, selon quelques auteurs; & enseigna à Rhodes : en effet Tertullien le nomme *Rhodien*, aussi-bien qu'Eustathius. Suidas ajoute qu'il étoit fils de Musonius, & qu'il fut prêtre du soleil à Rhodes, où l'on rendoit de grands honneurs à cet astre, pour les raisons qu'en donne Solin. Suidas fait aussi le dénombrement des ouvrages du même Denys. * *Voyez* encore Tertullien, *de anima*, *cap.* 46, *n.* 526, *edit. Pamel.*

DENYS, qu'on a surnommé *Scytobrachion*, historien Grec. * Vossius, *des hist. Grecs.*

DENYS, nom de plusieurs auteurs; d'un qui a écrit de la Perse; d'un autre qui a écrit de la Sicile : & de quelques autres, tous historiens qu'on peut voir dans Suidas, Vignier, Gesner, Simler & Vossius. Il y en a eu aussi un poëte élégiaque, surnommé *Epaitis* ou *Elaitis.* Un autre DENYS dit *le Pheréen*, que Plutarque met aussi entre les poëtes.

DENYS, roi de Portugal, fils d'ALFONSE III, & de *Béatrix*, fille naturelle d'*Alfonse* X, roi de Castille & de Léon, né le 12 octobre 1262. Il succéda à son pere, l'an 1279, au préjudice de son frere *Robert*, né de *Mahaud* comtesse de Boulogne. Ce dernier fut comte de Boulogne, de qui Catherine de Médicis, aussi comtesse de Boulogne, étoit descendue. Denys épousa *Elizabeth*, fille de *Pierre* III, roi d'Aragon, que le pape Urbain VII mit au catalogue des saints l'an 1625, & il en eut ALFONSE IV, son successeur; & *Constance*, femme de *Fernand* IV, roi de Castille. Au commencement de son regne, il se brouilla avec les ecclésiastiques de son royaume; & depuis il eut guerre contre son fils; mais par la piété de la reine sa femme, il trouva moyen de se procurer une paix constante. Denys bâtit ou rétablit quarante-quatre villes en Portugal, fonda l'ordre mili-

taire de J. C. ou de Christ, & mourut le prince le plus heureux de son siécle, le 7 janvier de l'an 1325, âgé de 63 ans, & quatre mois moins deux jours, après un regne de 46 ans. * Mariana, *lit.* 14 & 15. Duard, *généal. des rois de Port.* Le P. Anselme, &c.

DENYS (Jean-Baptiste) conseiller & medecin ordinaire du roi, a enseigné la physique & les mathématiques à Paris, avec beaucoup de réputation, après le milieu du XVII siécle. Il s'est rendu recommandable par un grand nombre d'expériences, dont la plupart ont été fort applaudies, & par ses ouvrages. Il tint chez lui pendant plusieurs années des conférences publiques, où l'on traitoit principalement de la physique, des mathématiques & de la médecine. Des personnes habiles dans ces sciences s'y trouvoient régulierement, mais on n'en excluoit pas les savans qui n'étoient d'aucune de ces professions. Ces conférences commencerent vers l'an 1664, & continuoient encore en 1672. Cette même année 1672, M. Denys commença a donner des *Mémoires concernant les arts & les sciences*, & les présenta à monseigneur le dauphin, qui les reçut avec plaisir. Le premier mémoire est du premier février 1672, le second du 15, le troisiéme du premier mars, le quatrieme du 15, le cinquiéme du 22, le sixieme du premier avril, le septiéme du 11, le huitiéme du 25, le neuviéme du 2 mai, le dixiéme du 16, le onziéme du premier juin, le douziéme du 11. Ces mémoires s'imprimoient *in*-4°. à Paris chez Léonard, & l'auteur y a souvent donné aussi des extraits d'ouvrages purement historiques. Après le douziéme mémoire, il annonça qu'il donneroit les résultats des conférences qui se tenoient chez lui, & il en donna en effet quelques-uns en 1672, cinq en 1673, & deux en 1674. On trouve dans ces mémoires & dans ces résultats beaucoup de choses curieuses & utiles. D'Houri imprima du même auteur, en 1687 *in*-4°. une *Relation curieuse d'une fontaine découverte en Pologne, laquelle a les propriétés de s'enflammer comme l'esprit-de-vin, de prolonger la vie jusqu'à cent cinquante ans, &c.* Le sieur Camusat, dans son *Histoire des journaux imprimés en France*, attribue à Jean-Baptiste Denys une *Description géographique & historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle du pays*, qui parut en 2 volumes *in*-12. à Paris, chez Bilaine. Cependant l'abbé Lenglet du Fresnoi, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, in-4°. *tome* 4, *pag.* 414, appelle l'auteur de cette description *Nicolas* Denys, dit qu'il étoit de Tours, & lui donne la qualité de gouverneur, & lieutenant-général pour le roi, ce qui ne convient pas à Jean Denys, qui n'étoit que médecin.

DENYS (Pierre) célébre artiste de ce siécle, étoit de Mons en Hainaut, où il naquit en 1658. Son gout pour les arts, & en particulier pour le travail du fer, se déclara dès sa jeunesse. Cette inclination lui fit entreprendre le voyage d'Italie : il s'arrêta à Rome, où, pendant deux ans, il travailla sous les meilleurs maîtes. Venu à Paris il y acheva de se perfectionner pendant un travail de six années de suite. En 1690, il quitta le monde pour s'attacher à l'ordre de S. Benoît, en qualité de *commis*. C'est ainsi qu'on nomme les laïcs qui se donnent à la religion, & s'engagent par un contrat civil à garder certaines régles, & à s'occuper selon l'ordre des supérieurs, dans les arts & métiers dont ils sont capables. Il entra dans l'abbaye de S. Denys en France, & après ses deux années de probation, il fit son contrat de stabilité en 1692. Il a vécu dans cette maison pendant quarante-trois ans avec édification, & il y est mort le 20 mars 1733, dans la soixante-quinziéme année de son âge. C'est lui qui a fait cette belle grille, la suspension des lampes du chœur, la balustrade & les rampes du grand escalier, la chaire du lecteur qui est dans le réfectoire, & plusieurs autres ouvrages en fer que l'on voit tant dans l'église que dans l'abbaye de saint Denys, & qui sont si généralement estimés des connoisseurs, & admirés même de ceux qui n'en connoissent pas tout le prix. Il a fait aussi par ordre de madame d'Orléans, abbesse de Chelles, la belle grille du chœur des religieuses. Il a travaillé de même aux grilles de l'eglise cathedrale de Meaux, & a donné les dessins de la porte du chœur de Notre-Dame de Paris, &c. Il est certain qu'il a été le plus habile ouvrier en fer qu'il y ait eu en Europe, & que personne n'a encore approché de la délicatesse, de la beauté & de la perfection de ses ouvrages. Il a été inhumé dans le vieux cloître, du côté de l'ancien réfectoire, & l'on a marqué l'endroit, d'une pierre quarrée sur laquelle on a grave le jour, le mois & l'année de sa mort, avec ces deux lettres P. D. * *Mercure de France, mois de mai* 1733.

☞ DENYSE (Nicolas) religieux de l'ordre des Freres mineurs, dans le XV & le XVI siécle, fut en son temps un fameux prédicateur. Il étoit de Beuzeville, village du diocèse de Coutances. Il fut d'abord chanoine & grand-vicaire de Coutances sous l'évêque Godefroi ; ensuite il quitta tout, & prit l'habit de cordelier à Valogne. Deux fois il fut vicaire provincial, en 1500 & 1505. Il etoit gardien à Rouen, lorsqu'il y mourut en 1509, le 18 de mai. On l'enterra au milieu du chapitre, où l'on grava son épitaphe. Artus du Monstier en parle comme d'un saint, dans son *martyrologium franciscanum.* Taillepied a fait aussi son éloge qu'on lit à la tête du traité de Denyse, intitulé : *Resolutio theologorum, sive commentarius in IV libr. sententiarum, Venetiis* 1568 & 1574. Les autres ouvrages du P. Denyse sont, *Sermones estivi & hyemales ; sermones de adventu duplices ; sermones de quadragesima*, le tout à Rouen, 1508, & ailleurs. *Sermones de tempore, à dominica secunda post pascha, usque ad adventum*, Paris 1510. D. Liron, dans le tome III des *singularités historiques & littéraires*, cite du P. Denyse les ouvrages suivans : *Præclarissimum, atque divinum opus, quod gemma prædicantium nuncupatur, cunctis verbi Dei declamatoribus perutile, necessarium ; Rothomagi, apud Martinum* Morin, sans date : *Nicolai Denyse tractatus super quatuor novissimis, cui speculum mortalium titulus præfertur*, Paris 1518.

DENYSOT (Nicolas) peintre & poëte François, de la ville du Mans, où il naquit en 1515, avoit de l'inclination pour les bonnes choses, peignoit assez bien, & excelloit sur-tout dans le dessin. Il passa en Angleterre, où il fut précepteur d'Anne, Marguerite & Jeanne de Seimour, qui ont été célébres par leur savoir. A son retour en France, il composa divers traités en prose & en vers, comme les cantiques du premier avenement de Jesus-Christ, les cent distiques latins des trois sœurs Anne, Marguerite & Jeanne de Seimour, mis en quatrains françois, &c. Il publia ces ouvrages sous le nom du comte d'Alsinois, qui étoit l'anagramme de son nom, *Nicolas Denysot* ; il mourut à Paris l'an 1559. Michel de Montaigne, Remi Belleau, Jodelle, Du Bellai, Muret, &c. parlent de lui avec éloge. Gerard Denysot, célébre médecin, étoit de la même famille, & a laissé divers ouvrages. * *Consultez* aussi la bibliothéque françoise de la Croix du Maine, & celle de Du Verdier Vauprivas.

DEO (Jean) Espagnol, jurisconsulte & philosophe, chanoine de Lisbonne, florissoit l'an 1256. Il a fait une somme que l'on appelle *Cavillationum* ; des tables & des concordances du decret & des décrétales ; *de abusionibus contra canones.* * Denys Simon, *bibl. des aut. du droit canon & civil, &c. édition de Paris* 1692.

DEODUIN, *cherchez* THEODUIN.

DEO-GOUMIDAS, prêtre Arménien, catholique romain, fort estimé de sa nation à cause de sa probité & de son zèle. Il souffrit dans Constantinople le martyre pour la foi au commencement du XVIII siécle, avec une constance des premiers temps. Il avoit abjuré le schisme des Arméniens pour entrer dans la communion romaine, & cette abjuration lui fit essuyer beaucoup de persécutions de la part des schismatiques. Il

fut même condamné aux galeres six mois avant sa mort; mais les principaux Arméniens l'en retirerent moyennant une somme considérable. Deo-Joannes patriarche de ces schismatiques, ayant gagné l'esprit du grand visir contre ceux qui s'étoient retirés de sa communion, il fit emprisonner le patriarche Suri & 40 à 50 Arméniens catholiques. Ce patriarche fut condamné à la mort lui huitiéme : mais ils eurent la lacheté de renoncer à leur foi pour sauver leur vie. Le saint prêtre eut plus de constance ; car le grand visir ayant envoyé des gens pour l'arrêter, & ceux-ci étant entrés dans plusieurs maisons de son quartier, & y ayant fait de grands désordres pour l'y chercher, au bruit qu'il entendit, il se présenta sur sa porte, & il leur demanda qui ils cherchoient. Ils lui répondirent *Deo-Goumidas ; c'est moi*, dit-il, *laissez ces gens en paix*. Ils l'emmenerent, & deux jours après on le conduisit devant le grand visir au divan. Le patriarche Deo-Joannes & plus de trois cens Arméniens schismatiques s'y trouverent, & le grand visir lui demanda *pourquoi il s'étoit fait franc*, c'est-à-dire, catholique : il répondit » qu'étant prêtre, il étoit obligé d'étudier sa religion pour » l'enseigner aux autres, & qu'il avoit trouvé parmi » les Arméniens qui le persécutoient, des erreurs qu'il » ne pouvoit suivre en conscience. *Le visir lui demanda* quelles erreurs il y avoit trouvé ; *& il lui demanda de son côté*, s'il étoit assez savant dans la religion » chrétienne pour en décider? *Alors le visir lui dit :* » Sais-tu que je te ferai mourir? tu me feras une gran- » de faveur, *répondit Deo-Goumidas* ; mais souviens- » toi qu'il ne t'est pas permis de verser mon sang pour » ma religion, n'étant pas la tienne, & que tu en ren- » dras compte à Dieu au jour du jugement. *Alors le* » *visir se leva en colere & dit a Deo-Joannes :* Tu rendras » compte du sang de cet homme ; *mais il répondit*, qu'il » soit sur celui qui l'a arrêté. *Le visir s'étant assis, dit à* » *Deo-Goumidas :* Voilà des gens qui se plaignent que » tu as abandonné leur secte pour en suivre une autre ; » *sur quoi l'accusé lui demanda* laquelle étoit la meilleure? *le visir dit* qu'il les croyoit toutes deux mauvaises. Et que t'importe donc, *répondit-il*, laquelle des deux » je suive : » ce fut alors que le visir ordonna qu'on le fît mourir, & aussitôt on le conduisit au lieu du supplice avec deux autres Arméniens ; il ne cessa de réciter des prieres pendant le chemin. Etant arrivé au lieu de l'exécution, il exhorta les deux Arméniens à souffrir le martyre avec constance, leur disant qu'il alloit leur en donner l'exemple ; après quoi il se mit à genoux, & pendant qu'il récitoit tout haut sa profession de foi, le bourreau lui trancha la tête le 5 novembre 1707. *Gazette du 7 avril* 1708.

DEO-GRATIAS, évêque de Carthage, fut élu vers l'an 454, à la priere de l'empereur Valentinien III, lequel voyant avec déplaisir que cette ville étoit sans pasteur, depuis 15 années que les Vandales avoient envoyé en exil les prélats, & ruiné les églises, obtint de Genseric la permission de mettre Deo-Gratias sur ce siége. Après la prise de Rome par le même Genseric, il rachera les esclaves que les barbares avoient faits, & qu'ils vendoient à vil prix, employant les trésors de l'église pour une si bonne œuvre. Comme les maisons lui manquerent pour loger ces malheureux captifs, il fut contraint de se servir de deux églises pour y mettre les malades, qu'il visitoit avec une charité de pere. Les Ariens ne pouvant souffrir qu'il exerçât ces œuvres de miséricorde envers les catholiques, lui dresserent souvent des embuches, pour se défaire de lui. Dieu l'en préserva, le retirant du monde après trois années d'épiscopat, l'an de J. C. 457. Victor de Vite qui rapporte ces faits, ajoute que, si quelqu'un entreprenoit de rapporter toutes les actions de charité que Deogratias avoit faites, les paroles lui manqueroient dans une matiére si abondante. Le martyrologe romain en fait mémoire le 22 jour de mars, comme d'un saint confesseur. Après sa mort le siége de Carthage fut vacant pendant 24 années. * Victor de Vite, *l.* 1. *perse. Vand.* Baronius, *A. C.* 452, 455 & 456. *Geogr. sacr. Africæ* de Du Pin sur Optat.

DEPORT, droit qui appartient aux prélats de la province de Normandie, chacun dans son diocèse. Il consiste à faire deservir un bénéfice-cure dans le temps de la vacance, soit qu'elle arrive par le décès, par la résignation, par la permutation, ou par la démission de celui qui le possédoit, & de percevoir en même temps les revenus des fruits de la premiere année. On peut voir l'origine de ce droit dans du Moulin, Choppin, Louet, & autres différens auteurs qui en ont traité. Du Moulin prétend que l'origine du déport vient de la garde qu'avoient les archidiacres des églises qui étoient vacantes dans leurs archidiaconés ; c'étoient comme des économes nés pour conserver les fruits aux futurs successeurs. Il y a eu plusieurs conciles tenus en Angleterre, qui ont ordonné le déport ; c'est apparemment une des coutumes que les Normans y porterent dans la conquête qu'ils firent de ce royaume. Tout bénéfice-cure vacant de quelque maniére que ce soit, est donc sujet à cette charge en Normandie, à moins qu'il ne justifie quelque privilége qui l'en exempte, ou qu'il ne le redime par quelque rente annuelle. Bien plus, c'est que pendant l'année de la vacance, on ne sauroit prendre aucune partie des fruits du bénéfice pour l'employer aux réparations, ni s'emparer de la moindre partie du domaine, qui appartient à l'évêque, sans son consentement. Le déportuaire même a droit de percevoir les fruits & le revenu qui lui est adjugé, avant le pensionaire s'il y en avoit un sur le bénéfice, ainsi qu'il a été jugé le 28 avril 1620, par un arrêt contradictoire rendu au parlement de Rouen en faveur de l'évêque de Bayeux, & du curé de Fontenai sur le Rées. S'il arrive que pendant l'année du déport on confére plusieurs fois les bénéfices, l'on n'exige point pour cela plusieurs déports. Au reste les fruits ne vont pas tout-à-fait au profit de l'évêque ; il en a seulement les deux tiers, & l'archidiacre perçoit l'autre tiers. Les dignités & chanoines de la cathédrale ont le même droit de déport qui leur appartient en entier sur les cures de leur patronage. * Herman, curé de Maltot, *hist. du dioc. de Bayeux en* 1705 *dans la préface.*

Le droit de *déport* n'est pas tellement particulier à la province de Normandie, qu'il ne soit aussi en usage ailleurs. Les cures, même de Paris, y sont sujetes, du moins celles qui viennent à vaquer depuis le premier jour de carême jusqu'à la Trinité. La cure de S. Roch a été dans le cas en 1726, & M. Bence a payé le déport à M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, & à M. Perochel, archidiacre.

DEPRÉ (Jean-Frédéric) médecin, natif de Mayence, prit dans cette ville le dégré de maître-ès-arts. Il eut d'abord du gout pour la retraite, en choisit une chez les jésuites, & après y avoir fini son noviciat, il enseigna pendant quelques années la jeunesse, tant à Erfurt qu'à Wurtzbourg : il entra ensuite dans l'ordre de S. Augustin, qu'il quitta aussi au bout de quelque temps. S'étant fixé enfin à la médecine, il l'étudia à Erfurt en 1701, & l'année suivante il y prit le dégré de docteur. Il se maria peu de temps après, & devint physicien de la ville & du pays à Neustadt sur la Hardt. En 1717 il fut fait professeur des instituts de médecine ; & après le décès d'Eyselius, on le nomma professeur en anatomie, en botanique & en chymie à Erfurt ; il obtint aussi vers le même temps une place d'assesseur ordinaire de la faculté de médecine. Depré sut si bien gagner par son mérite la faveur de Lothaire-François, électeur de Mayence, que ce prince l'établit d'abord son conseiller & son médecin en 1722, & deux ans après, en 1724, conseiller de la cour, & que de plus, il l'appella auprès de lui, en lui conservant cependant les charges qu'il remplissoit à Erfurt. Depré ne jouit pas longtemps de cet honneur ; il mourut à

Mayence le 22 d'octobre de l'an 1727. Il n'étoit pas seulement habile dans la médecine, on assure qu'il étoit pareillement très-versé dans les autres sciences. Il a laissé une description des vertus & propriétés de la fontaine minérale qui est auprès d'Edenkoben; des recherches sur le bon & le mauvais usage que l'on peut faire de l'eau-de-vie : c'est une traduction des thèses qu'il avoit soutenues sur cette matiére; il a laissé de plus dix dissertations latines *de Machinâ humanâ*, & plusieurs autres, dont on n'a imprimé que la moindre partie. * *Motschmanni Ersfordia litterata*, cité dans le *supplément françois de Basle.*

DEPTFORD, grande ville d'Angleterre, dans la contrée du comté de Kent, qu'on appelle Suton. Elle est située près de l'embouchure de la riviere de Ravensburn, dans la Tamise, au milieu de riches prairies. Elle a un magasin pour la flotte royale. On la divise en haute & basse ville. * *Dict. anglois.*

DERAND (François) Lorrain, né en 1588 dans le pays Messin, se fit jésuite en 1611 : il s'y engagea dans la suite par la profession solemnelle des quatre vœux. Son penchant pour les mathématiques lui fit tourner ses études de ce côté-là, & il enseigna cette science pendant quelque temps. Il devint plus particuliérement habile dans l'architecture, où il passa de la théorie à la pratique. Lui & le frere Martel Ange, aussi jésuite, travaillerent à l'envi au dessin général de l'église de la maison professe des jésuites, à Paris. « Le dernier » qui étoit très-habile architecte, dit M. Piganiol de » la Force, dans sa *Description de Paris*, s'étoit pro- » posé dans son dessin d'imiter l'église de *Jesus* de » Rome, qui a été bâtie par le fameux Vignole. Le » P. Derand, au contraire, n'avoit copié que lui- » même; & malheureusement, les jésuites préférerent » son dessin à celui de Martel Ange. » Le P. Derand, ou *Derrand*, comme le nomme M. Piganiol de la Force, est mort à Agde le 26 octobre 1644. On ne connoît de lui que l'ouvrage suivant : *L'Architecture des voutes, ou l'art des traits & coupe des voutes : Traité très-utile, voire nécessaire à tous les architectes, maîtres massons, appareilleurs, tailleurs de pierre, & généralement à tous ceux qui se mêlent de l'architecture, même militaire*; à Paris, Sébastien Cramoisy, 1644, *in-fol.* * *Description de Paris*, &c. par M. Piganiol de la Force, édition de 1742, tome V, pag. 371 & suivantes, & tome VI, page 356, & *mémoires manuscrits* du P. Oudin, jesuite.

DERBE, c'étoit une ville de la Lycaonie dans l'Asie mineure. S. Paul y prêcha l'évangile : elle fut depuis épiscopale. Quelques auteurs disent qu'elle est détruite, & d'autres qu'elle subsiste encore dans la Caramanie, en Natolie, environ à treize lieues de Coigni du côté du midi, sous le nom de *Dervase.* * Baudrand. Thevet. *Actes des apôtres, chap.* 14.

DERBEND, ville & château dans la Georgie, au roi de Perse, est le plus grand & le plus commun passage qu'il y ait de la Perse, & de la plupart des provinces méridionales de l'Asie, vers la Moscovie, la Circassie & les autres états septentrionaux de l'Asie & de l'Europe. Ce passage occupe l'espace qui est entre le mont Caucase, qu'ils appellent Elbours, & la mer Caspienne; celle-ci à l'orient; & l'autre à l'occident. Le château est sur la croupe de la montagne, & la ville est au dessous, & sur le penchant. On trouve ensuite deux murailles d'environ trois cens pas, qui achevent de fermer ce qui reste entre la ville & la mer. Derbent est ainsi appellée, à cause de sa figure longue & étroite. Les Turcs la nomment Demir, ou Temir-Capi, c'est-à-dire, *porte de fer*; & les Arabes, Bab-Al-Abuad, c'est-à-dire, *la porte des portes.* Il y a un port assez commode, vers l'embouchure du fleuve Cyrus dans la mer Caspienne. Les auteurs Latins nomment Derbent, *Portæ Caucasiæ*, & *Pilæ Iberiæ.* * Olearius, *in itin.*

DERBI, en latin, *Derventia*, ville capitale du comté de Derbi en Angleterre, environ à cent milles anglois de Londres au nord-ouest. Elle est dans la partie méridionale du comté, sur le bord occidental de la riviére de Derwent, à l'endroit où se vient rendre une autre petite riviére. Il y a un beau pont de pierres sur la riviére de Derwent, avec une chapelle qui portent tous deux le même nom de sainte Marie. Cette ville souffrit beaucoup de la part des Danois; mais elle fut rétablie par la ladi *Ethelsled*; en sorte que jusqu'à présent, c'est une ville grande, bien située & bien peuplée, composée de cinq paroisses & inférieure à peu de villes du dedans du pays. Le titre de comte de Derbi fut premiérement dans la maison des Ferrares, & ensuite dans celle de Lancaster, où il finit en la personne de Henri de Bullinbrook, qui parvint à la couronne d'Angleterre, sous le nom de Henri IV. Sous le regne de Henri VII, ce titre recommença à revivre en la personne de Thomas lord Stanlei & de Man, dans la famille duquel il a continué jusqu'à présent; étant possédé en 1701 par Guillaume Stanlei de Derbi. *Voyez* STANLEI. * *Diction. anglois.*

DERBICES, ou DERBIENS, peuples de la Perse, sur les confins de la Scythie vers la mer Caspienne, & aux environs du mont Caucase, ou plutôt des montagnes qui regnent au-dessus de l'Inde, & que les Grecs qui accompagnerent Alexandre, s'aviserent d'appeller Caucase, pour faire l'honneur à ce prince d'avoir passé une montagne si célébre, ainsi que l'observe Arrien (*liv.* 3.) Les Derbices ne connoissoient point d'autre divinité que la terre, à laquelle ils ne sacrifioient point d'animaux femelles; ils s'abstenoient aussi de manger de ces animaux. Cette nation exerçoit une très-grande sévérité dans la punition des moindres crimes. Ils se servoient ordinairement d'une espéce de supplice très-cruel, qui étoit de courber les plus hautes branches de deux arbres voisins, & d'y attacher le criminel par les bras & jambes, afin que lâchant ces branches tout d'un coup, elles missent en piéces le corps de ce malheureux. Ces peuples avoient plusieurs autres coutumes qui ne faisoient pas moins paroître leur naturel barbare : car ils tuoient ceux d'entr'eux qui passoient l'âge de 70 ans, & mangeoient leur chair, & même celle de leurs parens. Ils avoient néanmoins cette retenue, de ne point manger ceux qui mouroient de mort naturelle; mais ils les enterroient. Ces Derbices sont sans doute dans le pays où Ctésias a écrit que Cyrus fut tué. * Strabon. Saumaise, *sur Solin, in exer. Plinian.*

DERBISHIRE, c'est-à-dire, *comté de Derbi.* Il est au milieu d'Angleterre, ayant le comté d'Yorck au nord, celui de Leicester au midi, celui de Nottingham à l'est, & celui de Stafford & celui de Chester à l'occident. Il a 38 milles anglois du nord au sud, & 28 de l'est à l'ouest. La riviére de Derwent qui coule par le milieu du nord au sud & se décharge dans la Trente, divise ce comté en deux parties, l'orientale & l'occidentale. Mais sa division commune est en six cantons ou centeniers, où il y a cent six paroisses, & dix villes ou bourgs avec marché. Entr'autres peuples, les Coritans l'habitoient du temps des Romains; & dans le temps des sept royaumes, c'étoit une province du royaume de Mercie; maintenant il est dans le diocèse de Coventri & de Lichfield. L'air y est bon & sain, de même que dans les autres comtés du milieu du pays; le terroir est riche, principalement au midi & à l'orient. Au nord & à l'occident il est montagneux, avec un terroir noir & plein de mousse; pauvre dans sa surface, mais riche dans le fond. Car au lieu de bois que les forges & les mines de plomb ont consumé, il y a une si prodigieuse quantité de charbon de terre, qu'elle suffit non-seulement pour l'entretien des habitans du comté, mais aussi pour les comtés de Leicester, de Northampton, de Rutland, & de Lincoln. Pour les bâtimens, on y trouve non-seulement de la bonne terre pour y faire des briques; mais aussi des carrieres de bonnes & grandes pierres, & d'autres propres à faire de

de la chaux. On y trouve aussi de l'albâtre, du crystal, du marbre noir & gris, qu'on peut très-bien polir, outre des carriéres de pierres pour des meules à moulin, & à aiguiser. Mais ce qu'il y a de meilleur dans ce comté, c'est le plomb le meilleur de toute l'Angleterre, & peut être de toute l'Europe. Il y a aussi des eaux chaudes & minérales. Les lieux principaux du comté, sont Alfreton, Ashbourn, Blankwel, Bolsover, Chapel-inthe-Frith, Chesterfield, Dranfield, Tidsweld, & Wirksworth. Outre les deux chevaliers du comté, ce pays envoie deux membres au parlement, qui sont choisis par la ville de Derbi. * *Diction. anglois.*

DERCETO, ou DERCETE, étoit une divinité adorée par les Syriens, autrement appellée *Atergatis*, ou *Adargatis*. Ces peuples croyoient qu'elle avoit été aimée de Vénus même, qui, pour jouir de ses amours, avoit pris la forme d'un jeune homme. Dercéto enfanta, selon quelques-uns, la reine Sémiramis; & la honte qu'elle en eut, fit qu'elle se précipita dans un lac, où elle fut métamorphosée en poisson. Aussi voyoit-on sa figure dans le temple d'Ascalon en Syrie, représentée avec un corps de poisson & un visage de femme; & de-là vient que les Syriens firent long-temps scrupule de manger du poisson. Pour la petite Sémiramis, que sa mere avoit laissée à l'abandon dans un lieu champêtre, on prétend qu'elle fut nourie par des colombes, d'où les poëtes ont pris occasion de feindre, que Sémiramis elle-même avoit été métamorphosée en colombe. Ovide fait mention & de la métamorphose de Dercéto en poisson, & de celle de Sémiramis en colombe. Mnaseas rapporte que Dercéto étoit une reine de Syrie, qui aimoit passionément le poisson, & qui fit défense aux autres d'en manger: en punition de quoi elle fut précipitée dans la mer par Mopsus Lydien, & dévorée des poissons. Quelques-uns font Dercéto femme du dieu Adad. *Voy.* ADAD & ADARGATIS. * Hygin. Strabon, *l.* 16. Diodore, *liv.* 3.

☞ DERCON ou DELCON. Pierre Gilles dit dans sa description du Bosphore, que Dercon est le nom moderne d'une ville située à une journée de chemin de Constantinople: elle a été nommée *Delta* par Xenophon, & *Delcon* par d'autres. Une ancienne notice, dans laquelle sont réglés les rangs des patriarchats, &c, donne le soixante-seiziéme à l'archevêque de *Selga*, & fait remarquer que cette *Selga* se nommoit alors *Delcorum*, par corruption *Dercorum*, ou *Delcon*, du lac Delcon, qui étoit près de-là. Cette derniere étoit dans l'Asie mineure, & fut archiépiscopal. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DERCYLE, historien Grec, composa un traité de l'origine des lieux. Plutarque cite le premier livre & le troisiéme de ceux d'Italie. On lui attribue aussi d'autres livres des montagnes, des pierres, &c. mais on ignore en quel temps il a vécu. * Plutarque, *in par. min. c.* 17, 38, *&c.* Athenée, *liv.* 3.

DERCYLLIDAS, ou HERCYLLIDAS, selon Justin, surnommé aussi *Sisyphe*, étoit général des Lacédémoniens. Il commanda leurs troupes contre les Perses la premiére année de la XCV olympiade, 400 ans avant J. C. Mais voyant qu'il avoit à combattre en même temps contre Tissaphernes, & Pharnabaze, satrapes d'Artaxerxès *Mnemon*, qui pour lors étoient divisés entr'eux, il traita avec Tissaphernes, & marcha dans l'Eolide contre Pharnabaze, contre lequel il étoit extrêmement animé. La cause de sa haine venoit de ce qu'il avoit été autrefois condamné par ce général à souffrir une punition militaire. Il prit sur lui Larisse, Hamaxyte, & sept autres villes, en huit jours de temps: ensuite de quoi il conclut une tréve pour l'Eolide, & alla prendre ses quartiers d'hiver à Bithynique dans la Thrace. L'annee suivante, ayant renouvellé la tréve avec Pharnabaze, il fit fermer pendant l'été l'isthme de la Chersonèse de Thrace, par un mur long de trente-sept stades. Sur la fin de l'année, il fit le siége d'Atarna, la prit sur les exilés de Chio qui s'en étoient emparé; & en l'an 397 avant Jesus-Christ, il fut sur le point d'en venir à une bataille avec Tissaphernes, que la crainte obligea de signer avec lui un traité, par lequel les Perses s'obligerent de laisser les villes grecques en liberté; & les Grecs s'engagerent de sortir des états d'Artaxerxès. Dercyllidas eut pour successeur dans le commandement le roi Agesilaüs. * Xenophon, *Hellenic. liv.* 3. Polyen, 8. Justin, *liv.* 6. Diodor, *olympiad.* 95.

DERLINGTON ou DARLINGTON (Jean de) Anglois, embrassa la régle de l'ordre de S. Dominique, dans sa patrie; & après avoir donné quelque temps à l'étude dans le même lieu, il fut envoyé à Paris au collége de son ordre, rue S. Jacques: il y étoit avant l'an 1250, & il y séjourna plusieurs années. Il retourna en Angleterre, après avoir fait, selon le temps où il vivoit, une ample provision de science. L'an 1256 le roi Henri III le choisit pour son confesseur, & le fit entrer dans son conseil. Derlington ne fut pas moins estimé des papes Innocent V, Jean XXI & Nicolas III. Ils le chargerent de recueillir en Angleterre les secours d'argent pour la Terre-Sainte, qui avoient été accordés dans le second concile général de Lyon. Il n'étoit pas encore quitte de cet emploi, lorsqu'il fut nommé pour remplir le siége de Dublin, qui étoit vacant depuis près de sept ans, quoique le pape Nicolas III y eût nommé successivement deux sujets. Derlington en fut fait archevêque l'an 1279, & il fut sacré la même année; on ignore néanmoins s'il a résidé dans son diocèse, ou même s'il a pu en prendre une possession personelle. Edouard, roi d'Angleterre, l'envoya en ambassade à Rome, sous le pontificat du même pape Nicolas III, pour demander à ce pape les décimes des bénéfices d'Angleterre, dont le prince avoit besoin pour subvenir aux frais de l'expédition qu'il méditoit en la Terre-Sainte. Nicolas III accorda à Edouard ce qu'il désiroit, par une bulle datée de Viterbe, le premier d'août de l'an 1278. Cette ambassade de Derlington avoit précédé par conséquent son élection à l'archevêché de Dublin. Ce prélat mourut à Londres l'an 1284. Ceux qui ont parlé des ecrivains Anglois lui donnent les ouvrages suivans: *Disceptationes scholasticæ; Sermones ad clerum & populum; Concordantiæ magnæ bibliorum sacrorum Anglicanæ dictæ;* * Voyez l'ouvrage du P. Echard, intitulé: *Scriptores ordinis prædicatorum, in-folio*, tome I, pages 395 & 396. Jean-Albert Fabricius, dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, livre IV, tome II, page 63. Pitseus, dans son livre des écrivains d'Angleterre, &c.

DERMATIUS, Irlandois, ou selon d'autres, Ecossois, fut connu de Reimbauld, évêque de Liége. Vers l'an 1117, ce prélat lui donna des lettres de recommandation pour le voyage de la Terre-Sainte, qu'il vouloit entreprendre. Dermatius, avant de partir, l'an 1117, écrivit une lettre d'exhortation & d'instruction sur les motifs de son voyage: elle commence ainsi: *Ego Dermatius Hybernienfis: omnibus qui manentem hic se cognoscunt non habere civitatem, futuram inquirere, exire de Babylonâ, & ire vel redire Jérusalem*, &c. le titre est: *Itineraria, seu exhortatoria Dermatii cujusdam Hybernienfis, proficiscentis Jerusalem.* Cette lettre est imprimée dans le tome I du *Thesaurus novus anecdoton*, &c. des PP. dom Martenne & dom Durand, bénédictins, pag. 340 & suivantes. Il y a beaucoup de piété; mais Dermatius semble dire à la fin, que ce fut l'évêque de Liége qui l'écrivit: *pro Raimbaldo Leodiensi orate, qui proficiscenti mihi hanc pro viatico providit & conscripsit epistolam;* peut-être le prélat se contenta-t-il de la signer.

DERNIS, ville & forteresse de la Dalmatie, située sur une montagne proche de la riviére de Cicola. L'an 1684 le général Foscolo y conduisit les troupes de la république de Venise, se rendit maître de cette place,

enleva les canons & les munitions, & mit le feu dans la ville. Les Turcs la repeuplerent après le départ de ce général; mais ils furent contraints de l'abandonner une seconde fois, du temps du général Dona. * P. Coronelli, *description de la Morée.*

☞ DEROTE, ville de la basse Egypte, située dans le Delta, dans une isle que forme le canal qui va du Caire à Rosette, beaucoup plus près de cette derniére que de l'autre. Quelques auteurs pensent que cette ville est la même que les anciens nommoient *Latone*, ou *Latonæ civitas;* mais la ville de Latone étoit bien loin de-là, & absolument hors du Delta, au lieu que Derote y est enfermée. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DERPT, ville de la Livonie, anciennement nommée *Torpatum*, située entre les lacs de Peipus & de Worzer, sur la riviére d'Eimbec. Les Moscovites l'appellent *Juriogorod*, & l'ont possédée jusqu'à l'an 1230, que le grand maître de l'ordre Teutonique la prit, & la fit ériger en évêché sous la métropole de Riga. Le grand duc de Moscovie la reprit en 1558 sans aucune résistance, par une terreur panique des habitans qui se rendirent à la premiére sommation. En l'an 1571 Rainold Rose gentilhomme du pays, entreprit de mettre la ville entre les mains de Magnus duc de Holstein; mais son dessein ayant été découvert, il fut taillé en piéces par les Moscovites, qui exercerent ensuite toutes sortes de cruautés contre les habitans. Cette ville retourna à la couronne de Pologne, avec tout le reste de la Livonie, par la paix faite en 1582, entre le grand duc de Moscovie, & le roi de Pologne. Gustave-Adolfe, roi de Suéde, y fonda une université en 1632. Le czar en personne la prit sur les Suédois en 1704. * Olearius, *voyage de Moscovie.*

DERRI ou DERRIE, *cherchez* LONDON-DERRI.

DERVIS, sorte de religieux Mahométans, appellés autrement *Mevelatives*, de leur fondateur Mevelava. *Dervis* signifie *pauvres*, ou détachés du monde, & est un nom commun à toutes sortes de religieux Turcs, mais destiné particuliérement aux Mévélatives. Leur principal monastère est proche de Cogni en Natolie, où il y a quatre ou cinq cens religieux de cet ordre: lorsque le chapitre général se tient, il s'y en trouve quelquefois plus de huit mille. Leur général qui demeure ordinairement dans ce monastère, se nomme Hascen, ou Azem-Beba, c'est-à-dire, *très-grand prêtre.* Toutes les autres maisons de cet ordre dépendent de celle de Cogni, en vertu d'un privilége qui lui a été accordé par Ottoman I, empereur des Turcs. Ce prince avoit une si grande vénération pour ces religieux, qu'il fit un jour asseoir leur supérieur sur son trône. Ces Dervis affectent de paroître modestes, patiens, humbles & charitables. Ils ont en tout temps les jambes nues & l'estomach découvert, que quelques-uns se brulent avec un fer chaud, pour exercer leur patience. Outre le jeûne ordinaire du Ramadan, ils jeûnent encore tous les jeudis sans manger jusqu'au coucher du soleil. Tous les mardis & les vendredis ils s'assemblent devant leur supérieur; & pendant qu'un d'eux joue de la flûte, ils tournent en rond avec une vîtesse qui les étourdiroit, s'ils ne s'y étoient accoutumés dès leur jeunesse. Ils observent cette cérémonie avec beaucoup de dévotion, pour imiter, à ce qu'ils disent, leur fondateur Mevelava, qui tourna miraculeusement de cette sorte quatorze jours de suite, sans prendre aucune nouriture, pendant que son compagnon Hamzé jouoit de la flute, & tomba ensuite dans une extase, où il reçut des révélations admirables pour l'établissement de son ordre. Ils croient que la flûte est un instrument de musique, qui a été sanctifié par le patriarche Jacob, & par les autres bergers de l'ancien testament, qui s'en sont servi pour chanter les louanges de Dieu. Le grand Scheic, ou prédicateur du sultan, a tâché d'abolir cette coutume de jouer de la flûte & de danser en rond; & a fait même publier des ordonnances des magistrats de Constantinople, qui la défendoient: mais il y a eu de personnes de grandes autorité qui ont protégé les Dervis, & qui ont fait continuer cet usage. Ils font profession de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais s'ils n'ont pas assez de vertu pour se contenir, ils peuvent obtenir la permission de sortir du monastère pour se marier. Il y a de ces religieux qui s'exercent à faire des tours de passe-passe, & des gentillesses, pour amuser le peuple. D'autres s'attachent à la sorcellerie, & ont, dit-on, des esprits familiers. Ils boivent beaucoup de vin, d'eau-de-vie & d'autres liqueurs qui enyvrent, pour exciter, disent-ils, la gaieté qui est permise à leur ordre.

Il y a un fameux monastère de ces Dervis en Egypte, où ils invoquent pour leur saint un certain Kederle, ou Chederles, qu'ils disent avoir été un vaillant cavalier qui tuoit les dragons & toutes sortes de bêtes venimeuses, & qui vit encore visiblement dans un état plein de force & de vigueur. Ils croient que ce prétendu saint donne la vertu de charmer les serpens & les vipéres, & qu'il délivre du naufrage & d'autres dangers ceux qui l'invoquent & espérent en lui. Quelques auteurs disent que ce Kederle est S. Georges: selon d'autres *Kederle* est un mot corrompu de *Cheder Elias*, qui est le nom que les Arabes donnent au prophéte Elie, ou *Cheder* signifie le verd, ou le vigoureux, parceque n'étant point mort, il demeure toujours en sa vigueur. Il est vrai que les Turcs voyant le portrait de S. Georges, disent que c'est leur Kederle, parcequ'il est représenté de la même maniére; mais il ne s'ensuit pas que ce soit S. Georges qu'ils honorent.

Les Dervis ont des monastères dans les lieux les plus considérables de la Turquie, où ils reçoivent les pélerins de leur ordre; car sous prétexte de prêcher pour l'avancement de leur foi, ils vont continuellement d'un lieu à un autre; c'est pourquoi ils servent souvent d'espions. Il faut encore remarquer ici l'extravagance des Dervis d'Egypte, qui ont placé dans le ciel le cheval de leur Chederles, avec l'âne qui a porté le Messie, le chameau de Mahomet, & le chien des sept dormans de la caverne. Ricaut fait mention de l'âne qui porta Jesus-Christ; mais les autres auteurs n'en parlent point. Thevenot fait des animaux, Dans l'énumération que qui, selon l'opinion des Mahométans, doivent entrer dans le paradis, on y trouve le chameau du prophéte Saleh, le mouton qu'Abraham sacrifia au lieu d'Isaac, la vache de Moyse, la fourmi de Salomon, le perroquet de la reine de Saba, l'âne d'Esdras, la baleine de Jonas, le chien des sept dormans, & le chameau de Mahomet; mais il n'y est point parlé de l'âne du Messie. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.* Thevenot, *voyage, I partie.*

DERYK (Pierre Corneille) peintre habile de la ville de Delft, qui a tellement imité la maniére du Bassan, qu'on y a souvent été trompé. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

DESA, l'un des fils d'Urose, *dont on parlera à l'article de* DRAGHINA, se révolta avec ses freres contre Rodoslas, roi de Servie, vers l'an 1156, & partageant cet état avec ses freres, devint maître du pays de Chelm, de Trebigne, & d'une partie de la Zenta. On ne sait pas bien comment ce partage fut fait entre ces freres, qu'on appelle Primislas, Bela, & Urose; mais on trouve que Primislas s'étant d'abord soumis à l'empire de Constantinople, entreprit par deux fois de se rendre indépendant, & que sa portion fut enfin adjugée à Bela, qui abandonna tout peu après pour vivre tranquillement dans la Hongrie. Après cela, il semble qu'Urose ait recueilli les successions de ses deux freres, & qu'il eut des Grecs le titre d'archijupan de Servie, de sorte qu'on peut le regarder comme un des rois de ce pays-là; car c'est là ce que signifioit ce titre. Les peuples mécontens de son gouvernement, élurent Desa à sa place, & craignant ensuite que les Grecs ne les châtiassent d'une résolution si importante prise sans eux, ils consulterent la cour de Constantinople, qui

toujours favorable à Urose, ordonna aux Dalmates de lui obéir. Il ne vécut pas longtemps, & Desa devenu maître de tout le royaume, n'eut pas de peine à gagner l'empereur par la cession qu'il lui fit du pays de Dendra, dans le voisinage de Naisse. Il auroit pu regner paisiblement, & il n'auroit eu plus rien à craindre de Rodoslas, s'il avoit renoncé de bonne foi à la possession de ce petit pays; mais il le reprit peu après, & Manuel entreprit de l'en punir vers l'an 1173. On dit que Desa ne se sentant pas assez fort pour lui résister, alla le trouver dans son camp, & regagna aussitôt ses bonnes graces par sa soumission : mais il eut lieu de se repentir bientôt après de s'être livré à ce dangereux prince. Il ne put dissimuler son inclination pour la Hongrie, avec qui les Grecs étoient en guerre alors, & Manuel craignant qu'il ne vînt encore à le détourner de ses autres affaires aussitôt qu'il auroit la liberté, le fit conduire à Constantinople, où il termina ses jours. Desa avoit trois fils. Néeman, Miroslas & Chrasimir, qui lui succéderent après avoir eu plusieurs difficultés à surmonter. * Du Cange, *familles Bysantines.*

DESAGUADERO, ou la riviére de San-Juan. Riviére de l'audience de Guatimala, dans l'Amérique septentrionale. Cette riviére sort du grand lac de Nicaragua, & va se décharger dans la mer du Nord. Elle est d'un grand usage pour le transport des marchandises d'une partie de l'Amérique Méxiquaine à la Havane, d'où elles passent en Europe. * Mati, *diction.*

DESAMORI (Noël) né à Vervier, ville du pays & diocèse de Liége, fit de bonnes études sous d'excellens maîtres à Louvain, & fut chargé de la cure de Guelvain, village du diocèse de Tournai. M. de Choiseul, évêque de cette ville, qui faisoit une estime singuliere de son mérite, lui fit quitter cette cure pour l'obliger à se charger de celle de Tourchoin. Les soins que demandoit celle-ci étoient d'autant plus grands, que le nombre des communians monte à plus de dix mille, & ce bénéfice fut par conséquent une ample matiére au zéle de M. Desamori. Mais ce digne pasteur ne conduisit pas long-temps le troupeau qui lui avoit été confié & qui pleura amerement sa perte : il mourut le 8 de mars de l'an 1690 âgé seulement de 39 ans. M. Warlet, chanoine de l'église collégiale de S. Amé à Douay, lui a consacré l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Sta viator
Amoris victimam contemplare.
NATALIS DESAMORI, *S. Th. B. F.*
Leodius, hujus oppidi pastor,
Hic jacet.
Dedit omnia amori :
Patriam, parentes, corpus, animum;
Amori Dei.
Studium, operam, otium, opes, vitam,
Amori proximi.
Dedit amori suî
Nihil.
Abi viator.
Sic amanti bene precare, & hoc exemplo
Amare disce.
Obiit VIII. Martii anni 1690.
Ætatis 39.

M. Charles Farvacques, chanoine de la cathédrale de Tournai, supérieur du séminaire sous M. de Choiseul, & vivant encore à Paris au mois de septembre 1735 âgé de 89 ans, étant né le 6 octobre 1646, prononça l'oraison funebre de M. Desamori.

DESARGUES (Gérard) *cherchez* ARGUES (Gérard des.)

DESBORS, sieur des Doires (Olivier) prêtre du diocèse de Rouen, peut-être né à Rouen même, a été quelque temps membre de la congrégation de l'oratoire, vers la fin du XVII siécle. Il en sortit, & exerça dans Paris le ministere de la prédication, &, dit-on, avec beaucoup de zéle & d'édification. On assure qu'il est mort jeune à Paris, sur la paroisse de S. Louis dans l'isle : nous ignorons en quelle année. Nous ne connoissons de lui que deux ouvrages imprimés, dédiés l'un & l'autre à feu M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Le premier est un *Traité de la meilleure maniere de prêcher*, imprimé à Rouen 1700 *in-12.* Feu M. Gibert en fait l'éloge & la critique dans ses *Jugemens des savans sur les maitres d'éloquence*, tome 3. On peut voir aussi la *Bibliothéque françoise*, ou *Histoire de la littérature françoise*, &c. tome 2, où l'on rend compte du même traité. Le second ouvrage de M. Desbors (non DESBORDS) a pour titre : *La science du salut renfermée dans ces deux paroles ; Il y a peu d'élus : ou Traité dogmatique sur le nombre des élus*, à Rouen 1701 *in-12*, réimprimé dans la même ville en 1728, sous la même date de 1701. L'auteur s'y est caché sous le nom d'*Amelincourt :* c'étoit, dit-on, une espéce de reconnoissance qu'il témoignoit à madame *Amelin* & à mademoiselle *de Court*, à qui il avoit obligation. A la fin de sa préface, l'auteur promet un second volume, où il devoit déveloper les conséquences du principe établi dans le premier. Nous ne croyons pas que cette suite ait jamais paru. Nous en avons vu le manuscrit *in-4°*, qui paroit de la main de l'auteur, & corrigé par lui : le titre est : *La science du salut, ou Traité dogmatique sur le nombre des élus, second volume, contenant les conséquences & les instructions qui se tirent du principe établi dans le premier.*

DESCARTES (René) seigneur du Perron, philosophe célébre, & gentilhomme François, étoit de la Haye en Touraine, & d'une maison qui est encore à présent illustre en Bretagne & en Poitou. On n'a guères vu un génie plus heureusement né que le sien pour la philosophie & pour les mathématiques, qu'il etudia avec assez de soin en sortant de l'enfance. Mais depuis, son âge & son inclination autant que sa naissance l'engagerent dans l'exercice des armes qu'il porta en Allemagne & en Hongrie. Ensuite l'amour de la philosophie lui inspira la pensée de vivre dans la retraite pour y chercher, avec une assiduité extraordinaire, la vérité & les raisons des principaux phénoménes de la nature & de nos connoissances. Il se retira près d'Egmont en Hollande, & en quelques autres lieux des Provinces-Unies, où il passa vingt-cinq ans dans ce pénible & glorieux exercice. Il publia d'abord son livre des méditations, sur lequel les savans firent diverses objections, ausquelles il répondit peu de temps après. Son systême est très-bien lié, & l'ordre en est très-bien imaginé. Sa solitude fut souvent interrompue par les lettres des curieux & des personnes de qualité, qui le consultoient comme l'oracle de la philosophie. Il vint ensuite à Paris, où le roi Louis XIII & le cardinal de Richelieu essayerent inutilement de l'attirer à la cour. La reine Christine de Suede le faisoit prier depuis long-temps de faire un voyage à Stockholm. Descartes obéit, & la reine lui fit dire de la venir trouver tous les jours à cinq heures du matin dans sa bibliothéque. Mais elle ne jouit pas longtemps de cette satisfaction ; car ce grand homme mourut peu de temps après en 1650, âgé de 54 ans. Son corps a été apporté en France, & on voit son tombeau avec un éloge funébre qu'on lui a dressé dans l'église de sainte Geneviéve du Mont à Paris. Outre ses méditations, ses principes, sa méthode, ses passions de l'ame, &c. on a encore de lui un grand recueil de lettres en plusieurs volumes, & on a ajouté depuis sa mort, quelque chose à son traité de l'homme. *Voyez* sa vie par Adrien Baillet. Perrault, *hommes illustres du XVII siécle.*

Voici les vers sur la mort de Descartes qu'on lit dans l'église de sainte Génevieve du Mont à Paris.

DESCARTES *dont tu vois ici la sépulture,*
A dessillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le respect que l'on doit aux autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.

Son nom, par mille écrits, se rendit glorieux.
Son esprit mesurant & la terre & les cieux
En pénétra l'abîme, en perça les nuages :
Cependant, comme un autre, il céde aux loix du sort,
Lui qui vivroit autant que ses divins ouvrages,
Si le sage pouvoit s'affranchir de la mort.

L'inscription latine que l'on lit dans la même église à l'honneur de ce philosophe, n'est point du P. Lallemant, chanoine régulier de sainte Génevieve, comme plusieurs le croient, mais de M. Clerselier.

Peu de gens de lettres ignorent ce qui concerne M. Descartes & ses ouvrages; mais on n'est pas si instruit des oppositions que sa philosophie souffrit après sa mort, & des efforts qui ont été faits pour l'anéantir, ou du moins pour la bannir des universités. On n'en trouve presque rien dans la vie de ce grand philosophe, par M. Baillet; & pour en avoir une plus ample connoissance, il faut consulter les piéces que M. du Hamel a réunies dans le cinquiéme tome de sa philosophie écrite en latin & imprimée *in-8°* : l'ouvrage intitulé : *Journal ou relation fidelle de tout ce qui s'est passé dans l'université d'Angers au sujet de la philosophie de Descartes, en exécution des ordres du roi, pendant les années* 1675, 1676, 1677 & 1678, *in-4°*. de 98 pages, imprimé sans nom de lieu en 1679 : on dit que ce journal est de M. Babin : le troisiéme volume du grand recueil *in-fol.* de feu M. d'Argentré, intitulé : *Collectio judiciorum de novis erroribus*, &c. où l'on a recueilli plusieurs piéces qui se trouvoient déja dans les deux premiers ouvrages : enfin un *Mémoire*, peu connu, *sur les sollicitations que fait M. Morel & quelques autres docteurs pour obtenir du parlement un arrêt qui condamne toute autre philosophie que celle d'Aristote.* Nous ne parlons point de deux autres écrits qui sont entre les mains de tout le monde; savoir, la *Requête à nosseigneurs du Mont-Parnasse*, dressée par le sieur Bernier, pour se divertir de celle que l'université de Paris vouloit présenter au parlement pour empêcher qu'on enseignât la philosophie de Descartes; & l'*Arrêt burlesque dressé en la grand-chambre du Parnasse en faveur des maîtres-ès-arts, médecins & professeurs de l'université de Stagire, au pays des chimeres, pour le maintien de la doctrine d'Aristote.* Ces deux piéces se trouvent dans le *Ménagiana* tome 4, édition de 1715, & l'arrêt se voit en particulier dans les ouvrages de M. Boileau Despreaux, qui le dressa, de concert avec MM. Dongois, son neveu, greffier de la grand-chambre du parlement de Paris, Racine & Bernier.

On apprend dans ces écrits qu'au mois d'août 1671 MM. Guyard, syndic de Sorbonne, & Morel, doyen, ayant été mandés chez M. l'archevêque de Paris, le prélat leur dit que sa majesté lui avoit témoigné son mécontentement de ce qu'on introduisoit des nouveautés dans la philosophie, & que *les disciples d'un certain philosophe nouveau*, enseignoient & faisoient soutenir diverses propositions, dont plusieurs avoient été censurées autrefois par la faculté de théologie, & défendues en 1624 par le parlement de Paris; que sa majesté ne vouloit point qu'il fût rien enseigné de semblable, ni dans l'université, ni hors de l'université; que les mêmes ordres furent signifiés au recteur qui étoit accompagné des doyens des facultés de droit & de médecine, & des principaux des colléges. Ce rapport fut fait à la faculté de théologie le premier septembre suivant, & il y fut pris des conclusions conformes. Il en fut encore parlé au *primâ mensis* d'octobre, où M. Morel dit qu'il avoit fait part à M. l'archevêque de Paris du décret de la faculté. Ce docteur & ceux de son parti se donnerent aussi des mouvemens pour obtenir sur le même sujet un arrêt du parlement. Ces mouvemens donnerent lieu au mémoire cité plus haut, où l'on apporte *les raisons qui semblent faire voir manifestement qu'il ne seroit pas à-propos de donner un tel arrêt.* 1. Parcequ'un arrêt sur ce sujet causeroit nécessairement des brouilleries : « car il ne faut pas s'imaginer, dit-on, qu'il » changeât tout d'un coup les opinions des hommes, » & qu'il fit embrasser la philosophie d'Aristote à ceux » qui n'y trouvent point de solidité : les esprits n'étant » pas si flexibles en des choses où chacun croit avoir la » liberté de penser ce qu'il lui plaît. 2. Cet arrêt ne » peut être que général, n'étant pas croyable que le » parlement veuille entrer dans la discussion des opi- » nions particuliéres qu'il sera permis ou défendu d'en- » seigner. Or ces défenses générales ne peuvent que » faire naître des contestations sans fin, parceque cha- » cun les interpréte comme il lui plaît, & les applique » à ce qu'il veut. Tout ce qui s'est fait jusqu'ici, ajoute- » t-on, pour obliger les hommes à tenir ou ne pas te- » nir une certaine maniere de philosopher, fait voir » qu'il n'est pas possible d'y réussir, & qu'on ne fait, » quand on le tente, que commettre l'autorité de l'é- » glise & celle des magistrats. » L'auteur du mémoire en rapporte plusieurs exemples, qu'il tire en partie du livre de M. de Launoy, *De variâ Aristotelis fortunâ*, sur lesquels il fait des réflexions. 1. En 1209 les livres d'Aristote furent condamnés par un concile de Sens, & brulés à Paris : il fut fait défenses de les garder & de les lire à peine d'excommunication. 2. Ce jugement fut confirmé en 1215 par un cardinal légat du saint siége; mais on excepta les livres de la dialectique du philosophe. 3. En 1231 Grégoire IX défendit encore de lire les livres de la physique d'Aristote, & les autres qui avoient été proscrits par le concile de Sens, jusqu'à ce qu'ils fussent examinés & purgés de tout soupçon d'erreur. 4. Malgré ces défenses, Albert & S. Thomas ne laisserent pas quelque temps après d'enseigner & de commenter ces mêmes livres d'Aristote proscrits par le concile de Sens. 5. En 1265 Simon, légat du saint siége, défendit de nouveau la physique & la métaphysique d'Aristote. 6. Un an après, deux cardinaux délégués par Urbain V pour réformer l'université de Paris, ordonnerent que tous ceux qui voudroient prendre des dégrés seroient interrogés sur tous les livres d'Aristote. 7. Du temps de François I, Ramus ayant fait des remarques sur la logique d'Aristote, où il reprochoit beaucoup de fautes à ce philosophe, fut accusé pour ce sujet par Antoine de Govea. Le roi voulut que cette affaire fût terminée par arbitrage, & permit à Ramus de choisir deux personnes pour se défendre, & à son accusateur autant, sa majesté se réservant de choisir le sur-arbitre, qui fut le sieur de Salignat, docteur en théologie; mais les deux arbitres de Ramus s'étant retirés, parcequ'ils prétendoient qu'on les traiteroit avec injustice, & l'avis des trois ayant été contraire à Ramus, le roi condamna par un arrêt les remarques de Ramus & sa dialectique, & il fut interdit à l'auteur d'enseigner à l'avenir aucune partie de sa philosophie. 8. Quelque temps après, le cardinal de Lorraine étant en crédit à la cour, & Ramus lui ayant représenté l'injustice du jugement rendu contre lui, le cardinal le fit révoquer, comme on l'apprend d'un discours d'Omer Talon à ce cardinal. Ainsi Ramus rentra en plein pouvoir d'enseigner sa philosophie comme auparavant. 9. En 1624 il y eut, comme on le dit dans les conclusions de la faculté de 1671, une censure de Sorbonne & un arrêt contre quelques opinions contraires à Aristote; mais ces opinions étoient enseignées par des gens sans nom, & suspects de libertinage. De plus, il n'y avoit qu'une proposition qui eut du rapport à la philosophie enseignée depuis par Descartes, qui est que hors l'ame raisonnable il n'y a point de formes substantielles. Enfin il y avoit dans la thèse condamnée un mot qui avoit pu donner lieu à la qualification de *hæresi proxima.* C'est qu'il y étoit dit qu'en ôtant du composé la matiere, il falloit nécessairement que les formes *au moins* matérielles, en fussent ôtées. On croit qu'il y avoit du venin dans cet *au moins* (*saltem*), parceque c'étoit assurer que les formes matérielles ne pouvoient subsister sans la matière, & laisser en doute si les *non matérielles* ne

périssoient point aussi avec elle. C'est ce que parut signifier le mot de *saltem* (au moins) desorte que l'on pouvoit soupçonner les soutenans de n'avoir mis que par forme l'exception de l'ame raisonnable. 10. Mais cet arrêt qui défendoit sur peine de la vie d'enseigner aucunes maximes contre les anciens auteurs approuvés, & qu'on prétendoit en 1671 se devoir rapporter à Aristote, n'empêcha pas que la même année 1624 M. Gassendi ne fit un livre très-fort contre la philosophie d'Aristote, & que ce livre ne fût publié & répandu avec liberté. (Sur quoi l'on peut voir la vie de Gassendi par le P. Bougerel de l'oratoire.) 11. Lorsque Descartes donna sa métaphysique, il avoit si peu dessein d'y rien enseigner qu'on pût croire préjudiciable à la religion, qu'il dédia cet ouvrage à la Sorbonne, pour en avoir son jugement. L'ouvrage lui fut présenté de la part de l'auteur, & le silence qu'elle a gardé si long-temps depuis sur ce livre, fait voir qu'elle n'y trouva rien qui fût contraire à la foi; & ce qui est à remarquer, c'est que ce livre contient la réponse de l'auteur à la difficulté qu'on lui avoit faite sur l'eucharistie, & qu'il y a satisfait d'une maniere qui ne choqua alors personne. L'auteur du mémoire rapporte encore l'exemple de la dispute sur les *Universaux* qui fut agitée avec tant de chaleur sous Louis XI, & ensuite il montre par diverses raisons, qu'on ne doit point compromettre ni l'église ni l'état sur des questions de pure philosophie. « Quel avantage, » dit-il, peut tirer l'église de faire croire qu'une doctrine très-répandue, & embrassée par une infinité de » catholiques, ruine le mystere de l'eucharistie? N'est-» ce pas donner des armes aux calvinistes pour la combattre, ou pour répandre parmi ceux de leur parti » ce bruit nullement fondé, qu'il y en a beaucoup dans » l'église, qui ne croient point la transsubstantiation?» L'auteur étend beaucoup cette réflexion; mais il seroit trop long de le suivre dans le détail de ses raisonnemens, & des autorités qu'il tire des philosophes & des théologiens pour en montrer la justesse. Revenant encore à l'arrêt de 1624, allégué par le docteur Morel, il fait observer de nouveau, qu'il n'y a dans cet arrêt que l'article des formes substantielles qui puisse avoir du rapport à la philosophie de M. Descartes: « C'est aussi, » dit l'auteur, ce qui fait crier davantage M. Morel, & » qui lui fait presser avec plus d'instance le renouvelle-» ment de cet arrêt. Cependant, ajoute-t-il, ce que » l'on enseigne communément des formes substantiel-» les non spirituelles à si peu de vraisemblance, que » le P. Rapin, jésuite, met l'éduction des formes ma-» térielles de la matiere, entre les opinions qu'on a » mal-à-propos imputées à Aristote; ce qui n'auroit » point de sens raisonnable, si les formes matérielles » étoient telles qu'on se les figure communément, c'est-» à-dire, des entités absolues réellement distinctes de » l'arrangement & de la configuration des parties des » corps naturels, &c. » L'auteur allegue encore contre la doctrine commune des formes substantielles, l'autorité du P. Fabry, jésuite, dans son livre, *De plantis & de generatione animalium*, imprimé à Paris en 1666, & dédié au général de sa société: celle du P. Maignan, minime, qui a été professeur de philosophie au couvent de la Trinité à Rome, dans son cours de philosophie imprimé à Toulouse en 1653, approuvé par les supérieurs de son ordre, & par un grand nombre de docteurs en théologie de cette université. L'auteur conclut de ces autorités, qu'il ne semble donc point à propos de renouveller un arrêt dont on avoit dessein d'abuser pour décrier des opinions très-innocentes en elles-mêmes, qui sont d'ailleurs soutenues par des théologiens célebres contre qui personne n'avoit parlé jusque-là, quoique leurs livres fussent très publics; qu'enfin il n'y a nul inconvénient à laisser les choses comme elles étoient depuis tant d'années, sans qu'on eût eu aucun sujet de s'en plaindre, & qu'il y a toujours plus d'inconvénient à remuer de semblables sujets de contestations & de disputes.

L'université d'Angers ne pensa pas de même: elle agit avec le zéle le plus ardent pour faire renouveller l'arrêt de 1624, & faire valoir les conclusions de la faculté de théologie de 1671. C'est le but de la requête présentée à Louis XIV au nom du *recteur & des suppôts* de cette université sur la fin de 1674, & qui fut répondue selon ses desirs le 30 janvier 1675, par une lettre de sa majesté adressée au recteur d'Angers, & qui fut accompagnée d'une lettre de même date de M. le marquis de Chateauneuf, ministre & secrétaire d'état. En conséquence le sieur *Rebous*, docteur & professeur en théologie, assembla l'université le 11 février suivant, fit lire & enregistrer les deux lettres, ordonna que celle du roi seroit imprimée & affichée aux lieux publics; & que tous les principaux, supérieurs & professeurs en philosophie des colléges & maisons religieuses d'Angers seroient convoqués le 14 du même mois pour leur donner connoissance des volontés du roi; & en outre, qu'il leur seroit enjoint de présenter chaque année à ladite université leurs thèses & leurs écrits pour être examinés par ses députés. Au jour assigné tous les principaux des colléges & tous les professeurs en philosophie, tant séculiers que réguliers, se trouverent à l'assemblée indiquée, & souscrivirent aux ordres du roi, & à la conclusion du 11. Le journal n'en excepte que le P. *Coqueri, supérieur de l'oratoire, & principal du collége d'Anjou*, lequel fit ses protestations de ne point obéir au décret de l'université, ajoutant qu'il ne vouloit souscrire qu'à la lettre du roi. On voit cependant par le même journal, que les chanoines réguliers de S. Augustin de l'abbaye de Toussaint, ne comparurent point, & que le procureur général en demanda acte, lequel lui fut accordé; mais le 23 mars, le P. Gourdon, supérieur de la maison, se présenta, souscrivit à la lettre du roi, mais il refusa de se soumettre à la conclusion du 11 février, & demanda copie de sa signature pour l'envoyer au général de son ordre. Comme ce n'étoit qu'une partie de la soumission exigée, l'université ni le général ne furent point satisfaits; ensorte que le 4 avril 1675 le P. Gourdon fit ce qu'il avoit refusé de faire le 23 mars. La conclusion du 11 de février trouva aussi de l'opposition de la part de plusieurs docteurs en droit & en médecine, & ils tâcherent d'en empêcher la confirmation; ce qui engagea le recteur à écrire de nouveau au roi pour l'informer de ces difficultés. Dans le même temps, le 4 mars, le général de l'oratoire renouvella par un ordre exprès, les défenses qui avoient déja été faites aux régens de toute sa congrégation, d'enseigner la philosophie de Descartes; mais cet ordre donné sur des matiéres sur lesquelles il convenoit de laisser une liberté que l'on a obtenue depuis toute entiére, fut fort mal exécuté. On répandit même alors plusieurs piéces pour faire voir l'abus de pareils ordres, & l'attachement que l'on devoit avoir à la nouvelle philosophie. Le journal nous en a conservé trois: l'une est une lettre latine adressée au P. Jean-François Senault, supérieur général de la congrégation de l'oratoire de France. Elle est au nom des membres de la congrégation qui avoient gouté la nouvelle philosophie: ils y font l'éloge de celle-ci, prouvent ses avantages, & font d'instantes priéres pour qu'il leur soit permis de l'étudier & de l'enseigner. Ils montrent le ridicule & les absurdités de la philosophie d'Aristote, & font voir par les contradictions qui se trouvent dans plusieurs décrets de la Sorbonne, & par un exposé de diverses censures de cette faculté, combien l'autorité de cette compagnie, quelque respectable qu'elle soit en elle-même, doit faire peu d'impression dans le cas présent. L'auteur du journal met cette lettre sur le compte des jeunes professeurs de philosophie de la congrégation de l'oratoire, & il se fonde sur ce qu'on lit, dit-il, dans le commentaire que le P. Poisson, de la même congrégation, a fait sur la méthode de Descartes, lequel a été imprimé à Vendôme en 1670. Il leur attribue encore, ou du moins à leurs amis, la seconde

piéce, « qui fut, dit-il, envoyée par la poste à plusieurs personnes de la ville d'Angers, immédiatement après la réception de l'ordre du P. Senault qui défendoit à sa congrégation d'y enseigner la philosophie de Descartes. » Cette seconde piéce est en vers burlesques, & au nom de *M. Descartes aux universités, sur la défense de l'enseigner qu'elles se sont procurées.* On y fait dire entr'autres au célebre philosophe, que Louis XIV le remettra lui-même en honneur, & l'on ajoute :

LOUIS dont la haute équité,
Met les beaux arts en liberté,
De l'un jusques à l'autre pole
M'en donne aujourd'hui la parole,
Puisqu'il veut, grace à Bossuet,
Grace à l'incomparable Huet,
Que ce soit moi qui par leur bouche,
Donne tous les jours quelque touche,
Pour de son fils faire un portrait,
Qui nous montre un prince parfait.
Ainsi, pédantesques cohortes,
Grandes & nombreuses escortes
De nos recteurs ambitieux,
Si LOUIS paroît à vos yeux
Me chasser avecque colere
De votre poudreuse carriere,
N'en ayez point de vanité,
Vains suppôts d'université :
Il le fait comme un sage pere ;
Qui veut que la vive lumière
Qui brille en mes savans écrits,
Et qui doit éclairer son fils,
Cette lumiere qui doit être
D'un jeune prince aux yeux de tous ;
Et le pédagogue & le maître,
Ne se profane pas chez vous.

La troisiéme piéce est l'arrêt burlesque de M. Despreaux, mais dont le journaliste ignoroit l'auteur. Cet arrêt n'est pas ici entierement semblable à celui qui est dans le Ménagiana & dans les œuvres de M. Despreaux. Le journaliste fait sur ces piéces des réflexions satyriques qui ne s'accordent guères avec la raison & le bon sens. On se moqua des déclamations de l'université, & le lieutenant général d'Anjou, conservateur des priviléges de l'université, accorda au mois de mai 1675 la permission d'enseigner & distribuer diverses thèses de philosophie conformes aux principes de Descartes, sans que ces thèses eussent été présentées à l'université. Cette hardiesse fut regardée comme un attentat criminel par l'université. Elle s'assembla le 19 mai, défendit de faire soutenir lesdites thèses sur peine d'être privés des honneurs, droits & immunités de l'université ; & attendu la contravention aux décrets précédens, condamna les contrevenans en dix livres d'aumône applicables à l'hôpital général de la ville. Le 20 suivant, les condamnés firent signifier au procureur général de l'université, qu'ils étoient appellans au parlement de la conclusion du 19. L'université commit un procureur de la cour pour soutenir ses droits, & par cette démarche elle augmenta le nombre des opposans, du syndic de la faculté de théologie, de trois autres docteurs, & d'un docteur en médecine ; & au milieu de cette contestation, les thèses que l'on prétendoit arrêter, furent soutenues. Les docteurs opposans firent aussi un décret, où s'opposant de nouveau aux entreprises de l'université, ils cassoient & annulloient celui de l'université, & ils le firent signifier au procureur général de l'université avec leurs moyens d'opposition : mais l'université n'y eut point d'égard, & ayant dressé un procès-verbal de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées, elle l'envoya au roi. Dans le même temps, les peres de l'oratoire qui s'étoient pourvus au parlement, en obtinrent un arrêt de défense d'exécuter les conclusions de l'université des 11 & 14 février, avec assignation à M. le recteur pour les voir casser contradictoirement. Cet arrêt fut signifié au procureur général de l'université, & peu après les opposans firent imprimer une nouvelle thèse sur toute la philosophie, qui devoit être soutenue le 5 juillet. Le P. Lamy, qui professoit alors la physique, devoit y présider ; & malgré de nouvelles défenses de l'université, cette thèse fut soutenue plusieurs fois, & plusieurs personnes de la premiere distinction permirent qu'on la leur dédiât. Sur ces contestations & quelques autres que nous passons sous silence, sa majesté etant en son conseil, rendit le 2 août 1675 un arrêt, par lequel, sans s'arrêter aux oppositions dont on a parlé, elle ordonne que les délibérations & conclusions des 11 & 14 février seront exécutées selon leur forme & teneur, & d'abondant ordonne au recteur de l'université d'Angers d'empêcher, « qu'il ne soit enseigné & soutenu aucunes opinions fondées sur les principes de Descartes ; & fait très-expresses défenses au parlement de Paris de passer outre sur l'appel des opposans, à peine de nullité & cassation de procédure. » Sa majesté répete les mêmes défenses concernant la philosophie de Descartes dans la commission adressée à M. Tubeuf, maître des requêtes, commissaire départi en la généralité de Tours, pour faire exécuter l'arrêt susdit. Cet arrêt ayant été signifié, les peres de l'oratoire s'adresserent à M. le marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, afin que par son crédit une thèse que le P. de Villecrose, professeur de logique, avoit fait distribuer, fût soutenue. En conséquence, le recteur de l'université se trouva chez M. Dangeau avec quelques peres de l'oratoire : la conférence fut vive ; mais on convint que la thèse seroit examinée, & par délibération du 17 août, il fut permis de la soutenir. Comme le recteur s'étoit plaint à M. Dangeau de plusieurs propositions exposées dans plusieurs thèses, il fit un recueil de ces propositions & les envoya peu après à M. le marquis de Dangeau. On en trouve dans le journal tirées des écrits du P. Fromentin, de l'oratoire, professeur de philosophie au collége d'Angers en 1672 & 1673, de ceux du P. Lamy, professeur au même collége, en 1674 & 1675, & de ceux de quelques autres, des mêmes années. Le 12 septembre 1675 le recteur rendit son ordonnance, par laquelle il enjoignoit aux peres de l'oratoire de présenter à l'université leurs thèses & leurs écrits pour être examinés suivant l'arrêt du 2 août. Les peres Lamy & de Villecrose présenterent une partie de leurs cayers : on les donna à examiner, & les examinateurs ayant condamné plusieurs propositions du P. Lamy, celui-ci s'expliqua par une déclaration signée de sa main. On procéda de même à l'examen des écrits du P. de Villecrose ; & les uns & les autres furent trouvés remplis des sentimens de Descartes, par conséquent dignes de censure selon les préventions de l'université d'Angers. Quelques docteurs de Sorbonne, animés du même esprit, censurerent aussi diverses propositions du P. Lamy, qui se retira d'Angers le 8 décembre 1675, ignorant encore l'arrêt du conseil d'état du 4 du même mois, par lequel sa majesté lui défendoit de prêcher, professer & enseigner dans toute l'étendue du royaume, & l'exiloit à S. Martin de Miseré au diocèse de Grenoble. Le P. Cyprien Villecrose n'eut pas le même sort ; mais étant venu à Paris, son supérieur lui défendit de retourner à Angers. Ce fut le P. Pelaut, successeur du P. Bernard Lamy dans la chaire de philosophie à Angers, qui fut la seconde victime des adversaires de la philosophie de Descartes dans cette université. Plusieurs de ses propositions furent dénoncées & censurées ; & par arrêt du conseil d'état du 17 septembre 1677, mêmes défenses lui furent faites qu'au P. Lamy, & il fut exilé en la maison de sa congrégation de Brive-la-Gaillarde. En 1678 il y eut aussi plusieurs actes de la congrégation de l'oratoire contre l'enseignement de la doctrine de Descartes. On trouve ces actes & beaucoup d'autres dans le journal indiqué, qui est par cette raison une piéce curieuse ; mais les réflexions de l'auteur ne s'accordent pas toujours avec les vrais principes qui ont été suivis depuis

avec beaucoup plus de liberté, même dans l'université d'Angers.

DESCARTES (Catherine) fille de *René* Descartes, seigneur de la Bretailliere, &c. conseiller au parlement de Bretagne, & de dame *Marguerite* Chohan de Cockander, étoit aussi niéce du célebre philosophe *René* Descartes, dont elle soutint dignement la mémoire par son esprit & son savoir. C'est à sa gloire que quelques-uns ont publié que l'*esprit du grand René étoit tombé en quenouille.* Elle écrivoit bien en vers & en prose, & l'on trouve plusieurs de ses poësies dans le *Recueil de vers choisis*, donné par le P. Bouhours, jésuite, savoir l'*Ombre de Descartes*, à mademoiselle de la Vigne; la *Relation de la mort de M. Descartes*, le philosophe, en prose & en vers. Cette seconde piéce est la plus considérable que mademoiselle Descartes ait faite, ou du moins qui soit dans le recueil du P. Bouhours. On y voit beaucoup d'esprit, de naturel & de délicatesse. M. Titon du Tillet n'a fait qu'une piéce de ces deux, quoique très-distinctes: c'est dans sa *description du Parnasse François*; & il n'a pas corrigé cette faute dans l'édition *in-folio* de son ouvrage donnée en 1732. *Madrigal* sur une fauvette qui revenoit tous les printemps auprès des fenêtres de mademoiselle de Scuderi, avec qui mademoiselle Descartes étoit très-liée d'amitié. Mademoiselle Descartes est morte vers l'an 1706, car M. Fléchier en parle en janvier 1705, comme étant encore vivante. * *Mémoires du temps.* Titon du Tillet, *Parnasse François, édition* in-fol. *page* 505. M. Fléchier, *lettre à madame* de Marbœuf, présidente à Rennes, en date du 15 janvier 1705, dans le *recueil des lettres de ce prélat, tome* 2, *p.* 9 *&* 10. Baillet, *vie de* Descartes, *in*-4°. *livre* 1, *p.* 5 *&* 6.

DESCHAMPS (N.) sieur des Landes, gentilhomme du pays de Caux en Normandie, fut élevé à Paris dans les petites écoles qui étoient sous la direction de MM. de Port-Royal, & il s'y distingua entre ses compagnons par la vivacité de son esprit, & sa facilité pour la poësie. Il fut depuis fort engagé dans le monde, & s'attacha à M. de Montbrison, fils aîné de Messire Henri de Guenegaud, seigneur du Plessis, secrétaire d'état, & ensuite garde des sceaux des ordres du roi, mort en 1676. Cette famille étant tombée dans la disgrace, M. Deschamps suivit le parti des armes, & servit en Allemagne sous M. le maréchal de Turenne, dont il a décrit quelques campagnes dans une fort belle relation qu'il en a donnée au public. Lorsqu'il eut quitté le service, il entra dans la maison de M. le Prince, qui le mit auprès de M. le duc son petit fils, en qualité de gouverneur. Mais enfin, Dieu lui ayant fait concevoir le néant du monde, il le quitta pour se retirer avec François d'Aligre, fils d'Etienne d'Aligre, chancelier de France, qui vivoit dans son abbaye de S. Jacques de Provins, dans tous les exercices de la plus austere pénitence, au milieu desquels ce pieux abbé est mort, le 21 janvier 1712, dans sa quatre-vingt-douziéme année. Dès que M. Deschamps eut commencé à demeurer avec ce pieux solitaire, il s'efforça de l'imiter, & il couroit déja d'un pas presque égal dans la même carriere de la pénitence, lorsqu'ayant été obligé de faire un voyage à Paris pour mettre ordre à quelques affaires, il fut attaqué subitement d'une maladie très-violente, qui le fit passer à une meilleure vie au bout de quinze jours de maladie. Dieu voulut abréger par cette prompte mort, une pénitence qu'il comptoit devoir être beaucoup plus longue. Il a eu une sœur religieuse à Port-Royal, sous le nom de *Jeanne de sainte Aldegonde* des Landes, de qui on a plusieurs lettres qu'elle avoit écrites en 1665. Il a eu aussi un frere nommé *Charles* Deschamps des Landes, qui se retira à Port-Royal des Champs, vers l'âge de 20 ans, & qui y vécut pendant 17 ans, dans de continuelles mortifications. Son emploi principal, quoique gentilhomme & l'aîné de sa famille, étoit de garder les bois de l'abbaye. Il mourut dans ce désert âgé de 37 ans, le 17 avril 1668, & fut enterré dans l'église de Magni. Leur pere, & le sieur de la Bouteillerie leur oncle, gentilshommes, pleins de cette bravoure prétendue, qui inspire à se venger par l'épée des moindres offenses, avoient été changés en Chrétiens humbles, doux & pénitens, par les soins & les instructions de M. Guillebert, alors curé de Rouville en Normandie, *dont nous donnons un article en son lieu.* * *Mém. du temps.*

DESCHAMPS, Jésuite, *cherchez* CHAMPS.

DESCORDES (Jean) *cherchez* CORDES, &c.

DESCOUSU (Celse-Hugues) jurisconsulte, né à Châlon-sur-Saone, vers la fin du quinzieme siécle, étoit, comme on a quelque lieu de le croire, fils de *Huguenin* Descousu, *fils naturel de Philibert* Descousu de Châlon, à qui le duc Philippe accorda des lettres de légitimation en 1459. Dans l'histoire de Châlon intitulée, *L'illustre Orbandale*, tome II, page 191, il est fait mention d'un autre Huguenin Descousu qui étoit un des échevins de cette ville en 1528. Celse-Hugues pouvoit être son frere. Sa mere s'appelloit Gendret, comme il paroît par l'épître dédicatoire de ses additions aux apostilles de Dynus sur l'Infortiat, imprimées en 1513, qu'il adressa a Louis Gendret, son oncle maternel. Il fut de bonne heure destiné aux lettres, & envoyé à Paris, où il fit sa philosophie. Le P. Jacob dans son traité latin des Ecrivains de Châlon, dit qu'il alla ensuite étudier en l'université de Bourges, qui étoit alors célébre, sur-tout pour l'étude du droit. Cependant Descousu nous apprend lui-même qu'il avoit étudié la jurisprudence en l'université de Turin, sous Claude de Seyssel, & en celle de Pavie, sous Jason, Lancelot, Philippe Decius, François & Roch de Curte. Ce furent aussi les maîtres de Barthelemi de Chasseneuz, & c'est pour cela que Descousu l'appelle souvent *Compatriotam & commilitonem meum.* L'un & l'autre se vantent également d'avoir reçu le bonnet de docteur en Italie à l'âge de 22 ans. Bernard Durand, savant avocat Chalonnois, ajoute en sa *Défense de la préséance de Châlon-sur-Saone, page* 45, que Descousu étant en Italie exerça la charge d'assesseur du Podestat de Milan. Etant retourné en France, il obtint la chaire de professeur en droit canon à Montpellier, où il régenta quelque temps. C'est ce qu'il dit dans l'épître dédicatoire de ses Apostilles sur le *Stylus Parlamenti*, qu'il adressa en 1513 à Nicolas Boyer, alors conseiller au grand conseil, & depuis président au parlement de Bourdeaux. Il ne régentoit plus à Montpellier en 1513, comme on le voit par une épître de Nicolas Boyer, qui est au-devant du commentaire de Jacques Rebuffi sur une partie du code, qui fut imprimée à Lyon, en 1513: & comme par un autre ouvrage que Descousu avoit fait imprimer en 1510 à Paris, il paroît qu'il n'étoit alors que licencié en droit, il y a lieu de croire qu'il ne résida à Montpellier en qualité de professeur, que pendant les années 1511 & 1512, & que ce fut sur la fin de 1510 qu'il avoit été recevoir le bonnet de docteur en Italie. Il fit ensuite quelque séjour à Bruges, & on le voit dès 1516 en Aragon, & en 1522 à Barcelonne. Ses conseils nous apprennent même qu'il demeura dans cette ville jusqu'en 1528, & qu'il y faisoit la profession d'avocat consultant. La même année 1528, il fit un tour à Madrid; mais il revint peu après à Barcelonne, où il passa une partie de l'année 1529. La pensée lui étant venue alors de s'établir à Tolede, & d'y transporter ses livres, il exécuta ce projet la même année, & il demeura encore en cette ville les années 1530, 1531 & 1532, toujours employé aux consultations. On ne sait ce qu'il est devenu depuis. Le P. Jacob le fait vivre jusqu'en 1580, à quoi il n'y a nulle apparence. Avant son voyage en Espagne, Descousu avoit donné les ouvrages suivans. 1. *Infortiatum, cum præfatione Celsi-Hugonis Dissuti, Cavilloni, Celtæ, in utroque jure licentiati*, in-4°, *Parisiis, apud Joannem Parvum, &c*, 1510. On trouve à la fin de la préface un distique latin de la façon de Descousu,

& six vers à la fin du volume. 2. *Stylus Parlamenti, arrestorum, processuum, ordinationum, &c, cum apostillis Celsi Hugonis Dissuti*, in-4°. *Lugduni, apud Simonem* Vincent, 1513. Cet ouvrage est accompagné d'une épître dédicatoire à Nicolas Boyer, d'une préface & de six distiques latins. 3. *Baldi de Perusio & Lanfranci de Oriano, Brixiensis practicæ juris, cum apostillis Celsi Hugonis Dissuti*, in-8°. *Lugduni, apud Vincentios*, 1513. Au devant de ce recueil il y a une épître dédicatoire de Descousu à Rolet Guichot, docteur en droit. Cette édition fut peu après suivie d'une seconde imprimée à Paris, chez Jean Petit, en 1521, *in-4°*. 4. *Gulielmi de Cuneo commentarii super Codices, cum apostillis & indice, per Celsum Hugonem Dissutum*, in-fol. *Lugduni, apud Simonem* Vincent, 1613. Nicolas Boyer marque dans sa requête pour l'obtention du privilége, qui est au-devant de ce livre, qu'il *l'a fait corriger & apostiller par un solemnel docteur en tous droits, nommé Celsus Hugo Dissutus*. 5. *Dyni Mugellani apostillæ super infortiato, & digesto novo, cum additionibus Celsi Hugonis Dissuti*, in-8°, *Lugd.* 1513. Descousu dédia cette édition à son oncle maternel Louis Gendret, licencié en droit, chanoine & archidiacre de Bresse, en l'église de Châlon. 6. *Philippi Franci commentarii in sextum librum decretalium, cum additionibus Celsi Hugonis Dissuti, Lugd.* 1513. Cette édition fut dédiée par Descousu à Jean de Poupet, évêque de Châlon. 7. *Jacobi de Bellovisu practica judiciaria in criminibus, cum annotationibus celeberrimi domini Honorati Pugeti, &c, ad unguem quoque per Celsum Hugonem Dissutum, &c, elimata, Lugd.* 1516, in-8°. 8. *Celsi Hugonis Dissuti destructorium cautelarum Bartolomæi Cæpolæ*. Cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé. Depuis sa retraite en Espagne, Descousu fit imprimer tant en ce royaume qu'en France, les ouvrages suivans. 1. *Dyni Mugellani commentarii in titulum, de regulis juris, sexti Decretalium, cum notis Nicolai Boërii, & additionibus Celsi Hugonis Dissuti, Lugd.* 1525, *in-8°*. Il y a une épître dédicatoire de Descousu à Nicolas Boyer, auteur des notes. 2. *Baldi Perusini commentarii in libros tres priores codicis, cum apostillis Alexandri Tartagni, Andreæ Barbatiæ & Celsi Hugonis Dissuti, Lugd.* 1532, *in-folio*. 3. *Bartholi de Saxo-Ferrato opera, cum additionibus Celsi Hugonis Dissuti, Lugd.* 1535, 5. vol. & encore en 1532. 4. *Repertorio de todas las leges del reyno de Castilla, abreviadas, y reducidas en forma de repertorio decisivo per el orden del A. B. C. fol. Pinciæ*, 1547. Il est parlé de cet ouvrage dans la bibliothéque nouvelle des écrivains d'Espagne, par dom Nicolas Antonio, où l'auteur de ce Répertoire est plaisamment appellé *Hugo de Celso, Burgundus, Cabilonensis J. C.* Il y a une seconde édition de cet ouvrage, où l'on donne à l'auteur la qualité de *Fiscal del consejo real*, ce qui porte à croire que Descousu fut honoré en Espagne d'un emploi important. 5. *Baldi Perusini commentarii in infortiatum, & codicem, cum annotationibus Celsi Hugonis Dissuti, Lugd.* 1548, *in-fol.* 6. *Dominici à sancto Geminiano commentarii in librum sextum decretalium, cum additionibus Celsi-Hugonis Dissuti, Venetiis*, 1578, *in-folio*. Il doit y avoir eu une édition plus ancienne. 7. *Consilia Celsi Hugonis Dissuti, Cavilloni, Celtæ, juris utriusque doctoris, Lugd.* 1586, *in-folio*. On dit qu'il y a eu une premiere édition en 1570. Le dernier en date de ses conseils qui est le quatre-vingt-quatorziéme, est daté de Tolede en 1532. Descousu a cité lui-même plusieurs autres de ses ouvrages, sur quoi il faut voir sa vie par M. le président Bouhier. A l'égard du petit commentaire sur la coutume de Bourgogne, imprimé sous le nom de Descousu, sans la participation de celui-ci, & que Barthelemi de Chasseneuz a revendiqué, consultez la vie de Chasseneuz par le même président. Il faut aussi remarquer que dans la premiére édition grecque des Idyles de Théocrite, faite en France en 1512, l'éditeur est nommé Descousu, & prend la qualité de professeur en hébreu & en grec, & que la même année on imprima à Lyon les vies latines des Peres du Désert, par S. Jérôme, où ce Descousu se dit chanoine en l'église de Châlon. Mais il y a apparence que dans ces deux ouvrages il s'agit d'un autre Celse-Hugues Descousu. Voyez la vie de celui dont il est question dans cet article, par M. Bouhier, ancien président à mortier au parlement de Dijon, dans son Histoire des commentateurs de la coutume de Bourgogne, au devant de la coutume de Bourgogne de l'édition de ce savant magistrat, *in-folio*, à Dijon 1742. On a tiré aussi des exemplaires de cette histoire séparément de la coutume. Dans la *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. Papillon, on distingue en effet deux auteurs du nom & surnom de *Celse-Hugues* Descousu; le premier est celui dont M. Bouhier a donné la vie : le second étoit, dit-on, ecclésiastique, licencié en droit, né à Châlon, pourvu d'un canonicat de la cathédrale de cette ville. C'est à celui ci que l'on donne les Idylles de Théocrite, en grec & en latin, à Paris, sans date, *in-8°*, dédiées à Jérôme Aléandre, avec lequel Descousu avoit demeuré à Padoue : il prend dans sa dédicace les titres de professeur en grec & en hébreu à Paris. Son édition des Vies des Peres des Déserts, par S. Jérôme, est de 1512, *in-folio*. L'épître dédicatoire est à Jean Poupet, évêque de Châlon, mort le 3 janvier 1531. L'auteur de la Bibliothéque de Bourgogne a oublié un écrit qui est apparemment du chanoine Celse-Hugues Descousu, & qui a pour titre : *Les grans graces de France, nouvellement composées pour le joyeux retour du roi notre sire* (Louis XII) *contenans ses grans prouesses depuis son sacre & couronnement jusques à présent*, en vers françois, *in-4°*, de huit feuillets, sans date ni marque du lieu de l'impression : les lettres initiales de l'*excusation de l'acteur* forment le nom de Descousu.

DESERRET (André) professeur extraordinaire en philosophie & en éloquence françoise, & ministre François à Marbourg, naquit l'an 1687 de parens nobles, à Valence en Dauphiné. Il fit paroître dès sa plus tendre enfance beaucoup de pénétration & de capacité. Ses parens l'envoyerent à Paris pour y faire ses études, & il y employa dix ans à apprendre le latin, la philosophie d'Aristote, qui avoit cours alors dans l'université de Paris, & la théologie scholastique. Deserret ayant pris quelque part aux contestations qui agitoient l'église de France sur les matieres de la grace & de la morale; ou du moins, ayant été accusé de favoriser les disciples de S. Augustin, il se crut obligé de se retirer. Il quitta la France, se réfugia dans la Hesse, & trouva des protections qui lui procurerent un accueil favorable auprès du landgrave Charles I. Ce prince, qui aimoit les gens de mérite, ordonna que Deserret étudieroit, sans rien débourser, durant trois années à Marbourg, & qu'ensuite il iroit finir ses études de théologie à Genève, pendant dix-huit mois. On n'a pas besoin d'avertir que Deserret avoit deslors abandonné la religion catholique. Revenu en Hesse, on l'avança en 1716 dans le ministére, & on lui conféra la charge de prédicateur ordinaire de l'église françoise de Marbourg & de Soualmdorff, charge qu'il remplit avec beaucoup de fidélité jusqu'en 1721. Le landgrave lui donna alors la profession extraordinaire en philosophie & en éloquence françoise. Il avoit épousé en 1717 *Marie-Susanne* Gachet, dont il eut deux fils & deux filles. Il mourut le 20 janvier 1726. On lui a attribué, mais sans fondement, l'Histoire des savans de Hesse. Il a laissé divers ouvrages que l'on assure n'être encore que manuscrits. Jacques Vander-Velde a fait son oraison funébre en latin; elle est imprimée. * Voyez le *Supplément françois de Basle*.

DES-GABETZ (D. Robert) naquit d'une famille noble au village de Dugni au diocèse de Verdun. Il entra dans la congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe

phe, & fit profeſſion dans l'abbaye de Hauf-Viller au diocèſe de Reims le 2 juin 1656. Il s'y diſtingua par les emplois conſidérables qu'il y exerça ; mais il s'y fit remarquer beaucoup davantage par ſon érudition, & par ſon zele pour l'étude. Il en inſpira l'amour à ſes confreres, & on peut-dire qu'il eſt un de ceux qui a le plus contribué à les mettre en honneur dans ſa congrégation. La philoſophie de M. Deſcartes qui faiſoit alors beaucoup de bruit, & les nouvelles expériences furent les principaux objets de ſes études. Il fut envoyé à Paris en qualité de procureur général de ſon corps, & il profita du ſéjour qu'il fit en cette ville, pour y conférer avec les plus célebres philoſophes qui y fuſſent alors. Il ſe lia principalement avec M. Clerſelier, & entretint toujours avec lui un commerce de lettres. Il ne s'écrivit rien de conſidérable ſur la philoſophie, la théologie & la controverſe, à quoi il ne prit part, & qu'il n'examinât fort ſérieuſement. Il inventa la transfuſion du ſang, qui conſiſte à tirer du ſang des veines d'un homme, ou de quelque animal, & à le faire paſſer dans les veines d'un autre à qui on a tiré une partie du ſien ; & il en fit l'ouverture à quelqu'un de ſes amis à Paris : mais la choſe ayant été négligée pour lors, les Anglois la publierent quelques années après, comme une découverte de leur invention. Le P. Des-Gabetz écrivit beaucoup ſur l'Euchariſtie : il ſouhaitoit trouver des maniéres d'expliquer ce myſtére ineffable ſuivant les principes de la nouvelle philoſophie. Ses ſupérieurs craignant qu'il ne donnât quelque atteinte à la créance de l'égliſe, il leur expliqua ſes ſentimens, & leur donna des preuves de ſa ſoumiſſion ſincére à l'égliſe & de ſa déférence à leurs ordres. Il mourut à Breuil proche Comerci, le 15 mars 1678. Voici la liſte de ſes principaux ouvrages, dont il n'y en a que très-peu d'imprimés, & qu'on garde dans l'abbaye de S. Michel en Lorraine. *Remarques ſur l'art de penſer. Critique de la critique de la recherche de la vérité. Guide de la raiſon naturelle. Lettres non imprimées de* M. Deſcartes *au P. Melan Jéſuite. Lettre à* M. Clerſelier, *touchant les nouveaux raiſonnemens pour les atômes & le vuide, contenus dans le livre du diſcernement du corps & de l'ame. Remarques ſur les éclairciſſemens du P.* Poiſſon, *touchant la méchanique & la muſique de* M. Deſcartes. *Réponſe* du P. Des-Gabetz au R. P. Poiſſon. *Lettre au* R. P. Malebranche, *par le P.* Des-Gabetz. *Principe fondamental. Indéfectibilité des créatures. Indéfectibilité du mouvement. Réponſe à la lettre d'un philoſophe à un Cartéſien, par D. Robert* Des-Gabetz. (La lettre eſt du P. Rapin Jéſuite, & la réponſe eſt de D. Robert) *De l'union de l'ame & du corps. Le fondement de la philoſophie & de la mathématique chrétienne. Lettre écrite touchant les défauts de la méthode de* M. Deſcartes. *Les défauts de la méthode de* M. Deſcartes. *Supplément à la philoſophie de* M. Deſcartes. *Lettre aux religieux de la congrégation de ſaint Vanne & de ſaint Hidulphe, pour les exhorter à l'étude. Lettre d'un Cartéſien à un de ſes amis touchant le premier ſupplément à la philoſophie de* M. Deſcartes. *Réponſe aux réflexions de M. le cardinal* de Retz, *ſur quelques propoſitions de* M. Deſcartes *à l'alembic. Lettre à un ami touchant quelques queſtions de philoſophie. Lettres ſur diverſes matiéres de philoſophie & de théologie. Avertiſſement touchant la réformation que l'on peut faire préſentement dans l'empire des lettres. Lettre où l'on eſſaye de donner une harmonie des ſciences divines & humaines. Examen des fondemens de la doctrine contenue dans les deux tomes de la recherche de la vérité. Méchanique pratique. Ecrit à M. le cardinal* de Retz *touchant l'action poſitive du péché & le concours. Concluſion des écrits de D. Robert, pour ſervir d'éclairciſſement à* M. le cardinal de Retz. *Incompatibilité de la philoſophie de* M. Deſcartes, *avec le myſtére de l'Euchariſtie. Réponſe à un écrit touchant l'incompatibilité de la philoſophie de* M. Deſcartes. *Remarques ſur la réponſe précédente. Explication de la grace ſuivant les principes de* M. Deſcartes. *Traité de la religion chrétienne, fait ſelon les principes de* M. Paſcal. *Lettre touchant l'explication du myſtére de l'Euchariſtie. Lettre de* M. Clerſelier *à D. Robert, du 6 janvier 16 2. Lettre à un prince pour la refutation du* P. Pardies. *Lettre à D. Mabillon ſur* le traité des *Azymes*, datée du 27 mars 1674. Elle ſe trouve au tome I des œuvres poſthumes des PP. Mabillon & Ruinart. *Explication familiere de la théologie euchariſtique. Explication de la maniére dont le Corps de Jeſus-Chriſt eſt préſent dans le ſaint ſacrement de l'autel. Réflexions ſur le ſens naturel des paroles de l'inſtitution du très-ſaint ſacrement de l'autel. Lettre ſur l'Euchariſtie. Examen des réflexions phyſiques d'un auteur de la religion prétendue réformée ſur la Tranſſubſtantiation, & ſur ce que* M. Rohault *en a écrit dans ſes entretiens. Objections propoſées contre l'opinion de* M. Deſcartes *touchant le ſaint Sacrement, par le* P. Poiſſon, *de l'Oratoire. Explication de l'opinion de* M. Deſcartes, *touchant l'Euchariſtie. Lettre ſur la même matiére. Autre lettre à un évêque. Mémoire ſur les conteſtations du temps.* Explicatio præſentiæ realis Chriſti Domini in ſacra Euchariſtia. *Extrait du dernier ouvrage de* M. Claude, *contre la défenſe de la perpétuité de* M. Arnauld. *Réfutation de la réponſe de* M. Claude, *au livre intitulé La perpétuité de la foi, &c. Diſcours de l'etat de la nature innocente, ſelon les principes de S. Auguſtin Transfuſion du péché originel expliquée par des principes évidens. Parallele des ſyſtêmes de S. Auguſtin & de S. Thomas, touchant l'ordre des decrets divins, la prédeſtination, la grace & la liberté. Examen de la prédeſtination phyſique de S. Thomas, par rapport aux ſyſtêmes de S. Auguſtin touchant la prédeſtination & la grace. Autre écrit touchant la prédeſtination & la grace. De l'incarnation du Verbe Divin. L'union de la foi & de la raiſon humaine dans le myſtére de la très-ſainte Trinité. Lettres touchant le myſtére de la très-ſainte Trinité. Penſées touchant la juſtification & le principe de la mort chrétienne. Explication de la doctrine du concile de Trente touchant l'attrition. Les principes de la conduite paſtorale.* Il y a encore diverſes autres lettres & écrits qui ſont entre les mains des curieux. M. Regis avoit eu beaucoup de rélation avec le P. Des-Gabetz, & il a beaucoup profité de ſes lumieres & de ſa méthode, dans les trois tomes de philoſophie qu'il a donnés au public. * *Mémoires du temps.*

DESGODETS (Antoine) architecte du roi, & de la premiere claſſe de l'académie d'architecture, naquit à Paris au mois de novembre 1653. M. Colbert informé de ſon mérite, l'envoya à Rome vers le mois de ſeptembre 1674. Il fut pris en chemin par les Turcs au mois d'octobre ſuivant & conduit à Alger, où il demeura eſclave pendant ſeize mois au moins. Il ſupporta cet eſclavage patiemment, quoiqu'il y ſouffrit beaucoup. Le 22 février 1676, le roi le délivra en donnant en échange pour lui & les compagnons de ſa captivité, vingt-trois Turcs que les François avoient pris. M. Deſgodets alla d'Alger à Rome où il avoit été deſtiné, & il y demeura trois ans. Ce fut pendant ce ſéjour qu'il compoſa ſon livre des *Edifices antiques de Rome, deſſinés & meſurés très-exactement.* C'eſt un volume *in-folio*, qui n'a été imprimé qu'en 1682, à Paris, avec des figures. M. Deſgodets étoit de retour dès le commencement de 1678. Il ſe maria au mois de mai 1679, & en 1680 M. Colbert le nomma controlleur des bâtimens du roi à Chambor. Il en fut rappellé au commencement de 1694 par M. de Villacerf, pour être controlleur du département de Paris. Il poſſéda cette charge juſqu'en 1699, qu'il reçut le brevet d'architecte du roi avec une penſion de deux mille livres. Il ſuccéda en 1719 à M. de la Hire en qualité de profeſſeur d'architecture, & il commença ſes leçons le cinq juin de la même année. Il les continua avec applaudiſſement juſqu'à ſa mort, qui arriva ſubitement à Paris le vingt mai 1728, dans ſa ſoixante-quinziéme année. Il a toujours uni à une grande capacité une piété très ſolide, dont ſa famille

est héréditaire. Il a laissé parmi ses papiers un *Traité des ordres d'Architecture*, qu'il eut l'honneur de présenter au roi Louis XV lorsque ce prince vint à l'académie d'architecture ; un *Traité de l'ordre François ;* un *des Dômes ;* un autre *sur la coupe des pierres ;* un écrit sur quelques articles de la coutume de Paris, qui regardent les bâtimens. Il avoit entrepris un *Traité de la construction des églises & autres édifices publics*, qui est demeuré imparfait par sa mort. * *Mémoires du temps.*

DESJARDINS (Jean) célébre médecin, *cherchez* HORTENSIUS.

DESIDERIUS ou DIDIER, évêque de Nantes en Bretagne, vivoit un peu après le commencement du V siécle. C'est à lui que Léon de Bourges, Eustochius de Tours, & Victurus du Mans adresserent la lettre synodique ou circulaire du concile de Bourges vers l'an 451, & non pas d'Angers de l'an 453, comme on le croit communément après le P. Sirmond. Didier mourut l'an 451, ou 452. S. Paulin de Nole, qui mourut l'an 431 lui a écrit en commun avec Thérasie sa femme. C'est la quarante-troisiéme lettre dans la nouvelle édition de S. Paulin, *in-4°.* On croit aussi que c'est le même Didier à qui Sulpice Severe adresse sa vie de S. Martin de Tours. * *Hist. abrégée des évêques de Nantes, tome 7 des Mémoires de littérature & d'histoire, chez Simart.* Le Brun des Marettes, *notes sur la quarante-troisiéme lettre de S. Paulin.*

DESIGNATEURS, *Designatores*, étoient parmi les Romains des huissiers qui marquoient les places dans les theâtres. Il y avoit de ces officiers à toutes les cérémonies & à toutes les pompes publiques, pour régler la marche & le rang de chacun. Il y en avoit aussi aux jeux qu'on faisoit pour les funérailles des personnes considérables. C'étoient des principaux ministres de la déesse Libitine. Quand le Désignateur alloit lever un corps, il étoit accompagné d'une troupe d'officiers de funérailles, que Sénéque appelle *Libitinarios*, comme les *Pollinctores*, *Vespillones*, *Ustores*, *Sandapilarii*, *Præficæ*, *&c.* Tous ces gens-là vêtus de noir, marchoient en pompe devant cet officier, comme les huissiers devant les magistrats. C'est à peu près ce que nous appellons aujourd'hui maître des cérémonies dans les pompes funébres, ou juré-crieur, qui marchent après le corps à la tête du convoi, & sont suivis d'une troupe de garçons vêtus de noir. * Rosin, *antiq. rom.* Dacier sur Horace, *lib.* 1, *epist.* 7, *v.* 6. *Designatorem decorat lictoribus atris.* 3. édit. Paris 1710.

DESIRADE (la) isle de l'Amérique septentrionale, & l'une des Antilles, appartient aux François, qui y ont diverses colonies. Christophe Colomb, qui est le premier qui l'ait découverte, lui donna ce nom, pour marquer qu'il étoit venu à bout de ses souhaits. La Desirade est environ à dix ou douze lieues de la Guadeloupe. Elle est petite, mais fertile. * Sanson. Baudrand.

DESIRANT (Bernard) natif de Bruges, religieux Augustin, docteur en théologie de la faculté de Louvain, fut envoyé à Rome sous le pape Innocent XII, pour appuyer les accusations de messire Humbert de Précipiano, archevêque de Malines, contre plusieurs docteurs opposés à M. Steyaër & à ce prélat. Il écrivit aussi contre eux, & contre les droits de l'église de Hollande, mais son voyage fut sans succès, & l'on reçut mal ses ouvrages. L'affaire qu'il voulut susciter à M. Van-Espen lui réussit encore plus mal ; & toute l'intrigue ayant été découverte, le P. Desirant, par sentence du 8 mai 1708, fut, selon les propres termes de cette sentence qui est imprimée, *declaré déchu de toutes les leçons, benéfices & offices qu'il possédoit dans l'université de Louvain, banni à perpétuité de tous les pays de l'obéissance de sa majesté, à peine de punition arbitraire, & condamné à tous les frais.* Le P. Desirant se retira alors à Aix-la-Chapelle dans une maison particuliere, & quelque temps après le pape Clément XI l'appella à Rome, le fit professeur au collége de Sapience, & l'employa à écrire pour la constitution *Unigenitus.* Il mourut à Rome sous le pontificat de Benoît XIII. Etant encore à Louvain, il s'étoit fait donner la chaire d'histoire & de politique, qui ne convenoit guères à son état, & que Juste-Lipse a autrefois remplie avec tant de réputation. Il en abusa & déclama souvent contre la souveraineté des rois. Sur les informations qui en furent faites, il fut privé de cette chaire & chassé du pays, avec défense de rentrer dans les états du roi catholique, sous peine d'une plus sévere punition. C'étoit en 1701. On en a imprimé les actes, après la seconde lettre d'un chanoine de Tournai touchant le P. Desirant, qui fait partie du livre intitulé : *l'état présent de la faculté de théologie de Louvain*, in-12. à Trévoux en 1701. On apprend encore dans cette lettre & dans la précédente, que le P. Desirant par son crédit s'étoit fait créer historiographe du roi, avec de nouveaux appointemens : mais il fut dépouillé de ce titre & de ces revenus lorsqu'on le chassa des Pays-Bas. Entre ses ouvrages, il faut compter ses thèses qui sont en grand nombre, & qui ont été imprimées. Un théologien françois avertit en 1687, des excès dont elles sont remplies : ce qui ne l'a pas empêché d'en commettre de nouveaux, & de s'emporter sans cesse contre la France & contre les articles de 1682. La même année 1687, il publia sur la même matiere une dissertation contre feu M. du Pin, qui avoit expliqué & défendu ces quatre articles dans un ouvrage exprès. Entre les ecrits apologériques du P. Desirant en faveur de la bulle *Unigenitus*, le plus connu est le gros ouvrage *in-4°.* qu'il a intitulé : *Consilium pietatis de non sequendis errantibus sed corrigentibus, &c.* Il y attaque en particulier le concile de Constance & le célébre Gerson, dont M. Lenfant a pris la défense contre cet Augustin, dans sa seconde édition de l'*Hist. du concile de Constance*, à la fin du tome 2. *Voyez* aussi le septiéme volume des *Lettres de M. Arnauld*, où il est souvent parlé du P. Desirant ; l'ouvrage de M. Petit-pied, intitulé : *Le P. Desirant, ou la fourberie de Louvain*, in-douze, ouvrage françois que l'on trouve aussi *in-quarto* en latin ; les piéces qui se trouvent à la fin du livre qui a pour titre : *Défense de la justice de la souveraineté du roi, &c.* dans la cause de Guillaume Vande-Nesse, *in-quarto*, en 1708, &c.

DESIRÉ (Artus) auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages qui n'ont guères d'autre mérite que leur rareté, étoit prêtre, & témoignoit beaucoup de zele contre le calvinisme. Tous ses ouvrages tendent à le combattre ; mais comme la science & la capacité lui manquoient, il tâchoit d'y suppléer par des bouffoneries & des plaisanteries. S'il s'étoit borné là, on se contenteroit de le traiter de mauvais écrivain ; mais il s'engagea dans des complots contraires aux intérêts de l'état, & par-là, il manqua à se perdre. On sut qu'il étoit chargé par quelques gens mal intentionnés, d'une requête adressée au roi d'Espagne Philippe II, pour le prier de venir au secours de la religion catholique, que l'on supposoit être prête à périr en France, & l'on donna des ordres si justes, que le prevôt d'Orléans l'arrêta au commencement du mois de mars 1561, comme il étoit sur la Loire pour aller plus loin. On envoya en cour le paquet dont il étoit chargé ; pour lui, on l'amena à Paris. La crainte du supplice qu'il méritoit, lui fit adresser deux requêtes, l'une au roi, & l'autre à la reine mere, pour supplier que l'on eût pitié de lui, & que l'on se contentât de le condamner à une prison perpétuelle, ou même aux galeres pour le reste de ses jours, afin qu'il pût faire pénitence. Il dit dans celle à la reine, que le feu roi Henri II son mari, l'avoit envoyé durant sa vie faire une neuvaine à Notre-Dame de Lorette. Le parlement se contenta de le condamner à faire une amende honorable au parquet de la cour, tête & pieds nuds, & ensuite à être conduit au couvent des chartreux, pour y faire pénitence pendant cinq ans. L'arrêt fut exécuté le 14 juillet de la même année ; Desiré fit l'amende honorable & fut mené ensuite aux chartreux. Mais il en sortit secrétement peu de temps

après, & l'on n'entendit plus parler de lui jusqu'à l'an 1568, qu'il recommença à publier plusieurs ouvrages. Le dernier que nous ayons de sa façon est de l'an 1578; ainsi comme il en avoit donné dès 1545, il est à présumer qu'il ne vécut pas long-temps après cette année 1578. Ses ouvrages tels que les rapportent la Croix du Maine & du Verdier dans leurs bibliothéques, &c. sont 1. *Le grand chemin céleste de la maison de Dieu pour tous vrais pélerins célestes, traversans les déserts en ce monde, & des choses requises pour parvenir au port du salut*, à Paris, *in*-8°. sans date, en vers françois. 2. *Lamentation de notre mere sainte église, sur les contradictions des herétiques, suivant l'erreur des faux défectueux*, à Paris, 1545, *in*-8°. en vers. 3. *La loyauté consciencieuse des Taverniers*, à Paris, 1550. Un autre exemplaire *in*-16, sans date de trente-sept feuillets, est intitulé: *La loyauté consciencieuse des Tavernieres*. 4. *Les combats du fidéle papiste, pélerin romain, contre l'Apostat antipapiste, tirant à la synagogue de Genève, maison babylonique des luthériens: ensemble la description de la cité de Dieu assiégée des hérétiques*, à Rouen, 1552. 5. *Hymnes ecclésiastiques traduits en ryme françoise sur les memes chants de l'église*, à Rouen, 1553, *in*-16. 6. *Le miroir des Francs-Taulpins, autrement dits Anti-Christiens luthériens; ou le défensoire de la foi chrétienne*, en vers, à Angers, sans date; & à Paris, 1554, *in*-8°. Une autre édition, à Paris, 1567, *in*-24, porte ce titre: *Le défensaire de la foi chrétienne avec le Miroër des Francs-Taulpins*, &c. 7. *L'exemplaire & probation du jeûne & abstinence de la chair avec la mort & passion des saints Machabées*, en prose, à Paris, 1556, *in*-16. 8. *Les batailles & victoires du chevalier céleste, & du chevalier terrestre, l'un tirant à la maison de Dieu, l'autre tirant à la maison du prince du monde, chef de l'église maligne*, &c. en vers, à Paris, 1557. *in*-16. C'est peut-être le même qui est marqué au nombre IV. 9. Il doit avoir fait vers ce temps-là *Les grandes chroniques & annales de passe-partout*, comme il paroît par la réponse intitulée: *Réponse au livre d'Artus Desiré, intitulé:* Les grandes chroniques, &c. faites par Jacques Bienvenu, citoyen de Genève, 1558 *in*-16. Cette réponse est en vers, & datée du premier juillet de cette même année. 10. *Articles du traité de la paix entre Dieu & les hommes*, à Paris 1558. 11. *Contrepoison des cinquante-deux chansons de Clément Marot, faussement intitulées par lui Psalmes de David*, &c. à Rouen, 1560, *in*-16. à Paris, 1561 & 1562, *in*-8°. 12. *Plaisans & harmonieux cantiques de dévotion, qui sont un second contre-poison aux cinquante-deux chansons de Clément Marot*, à Paris, 1561, *in*-8°. 13. *La grande source & fontaine de tous maux, procédante de la bouche des blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec l'ingratitude des mauvais riches envers les pauvres, & de la perdition des enfans par l'incorrection des peres & meres*, à Paris, 1561, *in*-8°. en vers. 14. *Requête au roi d'Espagne* (dont on a parlé.) Elle est dans le cinquiéme livre de l'histoire ecclésiastique de Théodore de Béze, tome I, édition *in*-8°. de 1580. 15. *Requête au roi & à la reine* (dont on a parlé) à la suite de la précédente. 16. *Dispute de Guillot le porcher & de la bergere de Saint-Denys en France, contre Jean Calvin*, à Paris, 1568, en vers, *in*-16. 17. *L'origine & source de tous les maux de ce monde par l'incorrection des peres & meres envers leurs enfans, & de l'inobédience d'iceux; ensemble de la trop grande familiarite & liberté donnée aux servans & servantes*, &c. en prose, à Paris 1571, *in*-8°. 18. *Les grands jours du parlement de Dieu, publiés par saint Matthieu*, &c. 1574, *in*-16. en vers. 19. *La singerie des huguenots, marmots & guenons de la nouvelle dérision Théodobeszienne*, &c, en prose mêlée de vers, à Paris, 1574, *in*-8°. 20. *Le moyen de voyager surement par les champs sans être détroussé des larrons & voleurs, & chemin que doivent tenir les voyageurs, pélerins & marchands; & commence par le chapeau du pélerin céleste contre la concupiscence charnelle*, à Paris, 1575, en vers, *in*-8°. 21. *Le désordre & scandale de France par les états masqués & corrompus, contenant l'éternité des peines dues pour les péchés*, &c. en vers, 1577, *in*-8°. 22. *Le ravage & déluge des chevaux de louage, contenant la fin & consommation de leur misérable vie, avec le retour de Guillot le porcher sur les miséres & calamités de ce regne présent*, en prose, en 1578, à Paris, *in* 8°. * Les bibliothéques françoises de du Verdier & de la Croix du Maine, & les *Mémoires* du P. Nicéron, tome XXXV.

DESLIGNERES (Jacques) président au parlement de Paris, étoit cadet d'une ancienne famille du pays de Beausse. Il étudia à Paris, à Louvain & à Padoue, & ensuite étant de retour dans la capitale du royaume, il y parut dans le barreau entre les plus célébres avocats de son temps. Le roi François I, qui se faisoit un plaisir d'avancer les gens de lettres, honora Desligneres de la charge de lieutenant général au bailliage de la ville d'Amiens, puis d'une autre de conseiller au parlement de Paris, & enfin de celle de président de la troisiéme chambre des enquêtes en 1544, & de président à mortier la même année. Dans tous ces emplois Desligneres acquit beaucoup de réputation. Le parlement lui commit souvent ses plus importantes affaires, & l'employa sur tout, lorsqu'il s'agissoit de faire des remontrances à sa majesté. Ce fut dans ces fonctions qu'il fut connu du roi Henri II, qui le destina pour être un de ses ambassadeurs au concile de Trente. Desligneres y soutint avec beaucoup de courage les libertés de l'église Gallicane, & la réputation de ce monarque. Il mourut deux ans après, le 11 août 1556, & fut enterré dans l'église des chanoines réguliers de sainte Catherine du Val des écoliers, dont il avoit acquis en 1544 un terrein en labour, où il fit bâtir un grand hôtel, que l'on nomme encore l'hôtel de Carnavalet. Sa postérité est rapportée par le sieur Blanchard, *histoire des présidens de Paris*.

DESLOGES (Jean) poëte latin, étoit neveu maternel du docteur François de Vendôme, ainsi nommé, parcequ'il étoit né à Vendôme, comme il paroît par ces vers de de son neveu.

> *Vindocinense genus partus Francisce beati*
> *Levites generis commemorande tui.*

Antoine Coronello ou Coronel, Espagnol, de Ségovie, docteur de Sorbonne & professeur au collége de Montaigu à Paris, ayant publié dans la même ville en 1511 son traité *Exponibilium & fallaciarum*, Desloges en prit occasion de composer quelques poësies. La premiére piéce est de vingt-cinq vers, *ad Livorem*. La seconde de cinquante-huit vers à la louange d'Antoine Coronel. La troisiéme, fait l'éloge de Jean Ronssart, abbe de Saint-Calais. La quatriéme est adressée à Jean de Montesson, abbé de Saint-Sauveur de l'Etoile. La cinquiéme, à son oncle maternel, François de Vendôme, prevôt de l'église collégiale de S. George de Vendôme, & curé de Limay. La sixiéme, à Matthieu Loriot, curé de Vibraye. Cet auteur ne latinisoit pas toujours les noms propres; ce qui est très-dur & fort désagréable dans les vers latins. * Voyez les *Singularités historiques & littéraires* de dom Liron, bénédictin, tome III, pages 484 & 485.

DESLOIX ou DES-LOIX (Jean) Artésien, né à Tournehem ou aux environs, dans le diocèse de Saint-Omer, étoit religieux de l'ordre des freres Prêcheurs ou Dominicains, & associé au couvent de S. Omer. Après avoir fait ses études dans sa patrie, il vint en France, & en 1613 il reçut le dégré de docteur en théologie dans l'université de Caen. Il fut depuis supérieur des couvens de son ordre à Valenciennes & à S. Omer, & provincial de la province de la basse Allemagne. Il fut élu pour remplir ce poste, à Utrecht en 1619, & il en a exercé les fonctions pendant quatre ans, durant lequel temps il augmenta dans l'étendue de son gouvernement le nombre des maisons de son ordre. En 1623 il fut nommé inquisiteur de la foi pour

Besançon & le comté de Bourgogne ; emploi qu'il exerça pendant 28 ans. Etant parvenu à un âge avancé, il se démit de cette charge & retourna dans sa patrie ; mais on ne lui permit pas d'être long-temps en repos : il fut obligé de se charger encore des supériorités des maisons de son ordre à Mons d'abord, & ensuite à Saint-Omer, & en 1653 il fut provincial de toute cette province, dont il fit la visite quoiqu'âgé de 85 ans. Il mourut à S. Omer le 22 janvier 1658, à l'âge de 90 ans. On a de lui : 1. *Speculum inquisitionis Bisuntinæ, ejus vicariis & officiariis exhibitum*, à Dole, 1628, *in-8°*. L'auteur y a ajouté un traité, intitulé, *Jus canonicum pro officio sanctæ Inquisitionis*. 2. *L'Inquisiteur de la foi représenté*. C'est une espéce d'abrégé de l'ouvrage précédent, imprimé à Lyon (ou plutôt à Besançon) en 1630, *in-8°*. 3. *Exercices spirituels pendant la célébration de la sainte Messe*, à Dole, 1617, *in-8°*. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in-4°*, tome II, page 627.

DESLYONS (Jean) naquit à Pontoise l'an 1615, d'une bonne famille de cette ville, & non à Senlis, comme le dit l'abbé le Clerc, dans sa *bibliothéque de Richelet*. Il fit ses études à Paris, embrassa l'état ecclésiastique, & n'étant encore que bachelier en théologie de la maison & société de Sorbonne, il fut pourvu du doyenné & de la théologale de Senlis, dont il prit possession le 11 septembre 1638. Il reçut le bonnet de docteur le 5 juin 1640, & se retira ensuite à Senlis, où il a passé toute sa vie à étudier, à prêcher, à composer, & à remplir avec exactitude les devoirs de son ministère. En 1656 n'ayant pas voulu souscrire à la condamnation du célébre M. Arnauld, docteur de Sorbonne, il fut retranché de la faculté avec plusieurs autres docteurs ; & quoiqu'il n'y ait jamais été rétabli, il ne laissa pas de prendre toujours la qualité de docteur qu'on n'avoit pu lui ôter, & même celles de doyen de la faculté, & de *Senieur* de la maison de Sorbonne, lorsqu'il se vit le plus ancien. Les infirmités de la vieillesse ne lui permettant pas de s'aquitter, comme il souhaitoit, des fonctions de doyen & de théologal, il abdiqua ces deux dignités en 1692, & conféra le doyenné seulement à M. de Bragelongne, & la théologale à un autre. Il se réserva le titre de *doyen honoraire*. Il est mort le vingt-six mars 1700, âgé de quatre-vingt-cinq ans, & a été inhumé dans la cathédrale de Senlis, dans une chapelle qu'il avoit fait bâtir, au côté gauche du maître-autel, avec cette épitaphe qu'il avoit dressée lui-même, & qu'il avoit ordonné que l'on mît sur son tombeau.

HIC jacet & adhuc loquitur Joannes DESLYONS, *nativitate Pontœsianus in Francia Vulcassina, ætate octoginta quinque annorum ; gradu scholastico magister in theologia ; tandemque Sorbonæ senior, & decanus sacræ facultatis Parisiensis ; ordine sacro presbyter, ecclesiæ Sylvanectensis decanus, & cathedræ theologus ; tot nominum umbra coram hominibus, & coram Deo nihil. Hoc loco deposui corpus meum, & utinam anima sit in manu Dei, quo de his omnibus judicium semper timui vivens, nunc mortuus spero misericordiam, orationes ab ecclesia & communione sanctorum, carnis resurrectionem à Spiritu Christi in consortio martyrum suorum & hujus civitatis patronorum Gervasii & Protasii, quorum antiquam & penè antiquatam memoriam novo hoc sacello excitare & restituere dedit mihi Dominus. Veni cito, Domine, cum omnibus sanctis tuis. Non licet mortuum super mortuum mitti.* Concil. Autissiod. canon. XV. *Obiit die 26 martii 1700.*

On voit dans son testament, daté du 18 mars 1699, & qui est une piéce (manuscrite) longue & curieuse, l'explication des derniéres paroles de cette épitaphe, tirées d'un concile d'Auxerre, qui défend d'inhumer un mort sur un autre mort. « C'est pour cette raison (dit » M. Deslyons dans ce testament) que je me suis pré» paré un cercueil de plomb, non par pompe, mais » contre l'abus presque universel d'ensevelir les morts » les uns sur les autres, soit dans les églises, soit dans » les cimetieres. » Après sa mort, le chapitre de Senlis fit son éloge dans une lettre circulaire qui a été imprimée *in-4°*, & où l'on loue principalement la pénétration de son génie, la solidité de son jugement, l'étendue de ses connoissances, sa grande piété, & même son éloquence, quoique ceux qui ont lu ses discours imprimés & ses autres ouvrages, y trouvent un style dur & très-diffus, & souvent affecté & sans naturel. Mais l'érudition y est versée à pleines mains, & pour l'ordinaire accompagnée de beaucoup de solidité. Ce qu'il savoit le mieux étoient les rits & les pratiques du moyen âge de l'église, comme on peut le voir par ses ouvrages, & par son testament, où il témoigne pour elles un grand attachement, & un vif désir de les voir rétablies. Voici ses écrits : 1. *Enlévement de la Vierge par les anges, homélie prêchée le jour de son Assomption en l'église cathédrale de Senlis*, à Paris en 1647, *in-12*. Ce sermon fut censuré par Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, le 28 septembre de la même année. M. Deslyons en appella ; mais après plusieurs procédures il convint le 3 août 1650 avec le prélat, de donner des éclaircissemens qui contenterent M. de Sanguin, & qui lui firent lever sa censure par une déclaration du 17 août 1650. Toutes les piéces de cette affaire ont été réimprimées avec le sermon qui y avoit donné lieu, sous ce titre : 2. *Défense de la véritable dévotion envers la sainte Vierge, contenue dans le recueil des piéces suivantes : 1. Sermon de l'Assomption de Notre-Dame, prêché par Jean Deslyons. 2. Censure dudit sermon faite par M. l'évêque de Senlis. 3. Accord passé entre ledit seigneur évêque, & ledit sieur appellant de ladite censure. 4. Eclaircissement sur les propositions censurées, composé par le sieur Deslyons. 5. Acte par lequel ledit seigneur évêque leve la censure*, in-4°, à Paris en 1651. 3. On trouve dans le second volume des lettres de M. Arnauld, deux lettres de M. Deslyons à ce docteur ; l'une du 29 juillet 1663, l'autre du 10 août suivant, où l'on voit que M. Deslyons espéroit rétablir le calme dans la faculté de theologie, & engage M. Arnauld à venir à Paris pour cet effet. M. Arnauld ne crut pas devoir se rendre à ses avis. Ce docteur a écrit plusieurs lettres à M. Deslyons, que l'on trouve aussi dans le recueil des lettres du premier. 4. *Discours ecclésiastique contre le paganisme du Roi-Boit*, à Paris en 1664, *in-12*, & en 1670. Cette seconde édition qui est plus ample que la première, est intitulée : *Traités singuliers & nouveaux contre le paganisme du Roi-boit*. Le premier, *du jeûne ancien de l'Eglise catholique la veille des Rois*. Le second, *de la royauté des Saturnales, remise & contrefaite par les chrétiens charnels en cette fête*. Le troisiéme, *de la superstition du Phœbé, ou de la sottise du febué*. Cet ouvrage, qui est très-curieux, a été fort mal réfuté par le sieur Barthélemi, avocat de Senlis, dans un court écrit qui a pour titre : *Apologie du banquet de la veille des Rois*, par maître Nicolas Barthélemi, avocat au parlement & au bailliage & siége présidial de Senlis, à Paris en 1664, *in-12*. 5. *Oraison funébre de très-haute & très-puissante dame Dianne-Henriette de* BUDOS *duchesse de* SAINT-SIMON, prononcée à ses obséques en l'église cathédrale de Senlis, le 19 décembre 1670, à Paris en 1671, *in-4°*. 6. *Eclaircissement de l'ancien droit de l'évêque & de l'église de Paris sur Pontoise & le Vexin-François, contre les prétentions des archevêques de Rouen, & les fausses idées des Aréopagites, avec la réfutation* du livre intitulé : *Cathedra Rothomagensis in suam diœcesanam Pontesiam*, à Paris en 1694, *in 8°*, livre plein de recherches. M. Deslyons y prend les titres de *conseiller, aumônier & prédicateur du roi* : il y a inséré un discours à M. François Rouxel de Medavy, archevêque de Rouen, prononcé le 24 septembre 1673, parcequ'il regarde la même matiére. 7. *Lettre à M. de Bragelongne, nouveau doyen de Senlis, touchant la symphonie & les instrumens que l'on a voulu*

introduire dans l'églife de Senlis aux leçons de Ténébres. M. Deflyons condamne vivement cette introduction. Sa lettre parut en 1698, *in*-4°. M. de Bragelongne y répondit au mois de mars de la même année, & M. Deflyons fit réimprimer peu après fa lettre avec la réponfe *in*-4°, précédées d'un avertiffement. Ce recueil a pour titre : *Critique d'un docteur de Sorbonne fur les deux lettres de MM Deflyons, ancien, & de Bragelongne, nouveau doyen de la cathédrale de Senlis, touchant la fymphonie & les inftrumens que l'on a voulu introduire dans leur églife aux leçons de Ténébres.* Mais un écrit de M. Deflyons qui a fait plus de bruit, eft une efpéce de factum *in folio*, intitulé : *Réponfe de M. Deflyons, docteur, &c. aux lettres de M. Arnauld, auffi docteur de Sorbonne, imprimée & produite par maître Jean Gontin, Dauphinois, curé de S. Hilaire de Senlis, pour fervir au procès pendant en la tournelle, pour François Deflyons, écuyer, fieur de Theuville* (c'étoit fon frere) *& fes enfans demandeurs & intimés, contre ledit Gontin & Robert Tarteron, notaire, prifonnier ès prifons de la Conciergerie ; & Fabry follicìteur, accufés & appellans.* Il s'agiffoit d'une querelle de famille. Mademoifelle de Theuville, niéce de M. le doyen de Senlis, avoit redemandé à M. fon pere le bien de fa mere. Sur le refus du pere, on plaida, contre l'avis de M. Arnauld confulté par la demoifelle ; mais après la propofition d'un accommodement que mademoifelle de Theuville avoit propofé par le même confeil, avec perte pour elle, & qu'après quelques réflexions elle ne voulut plus accepter. Rien de plus aigre que ce factum, & en même-temps rien de plus rempli d'érudition eccléfiaftique, mais gâtée par des vivacités fans nombre, & par des opinions finguliéres, comme celle-ci, Qu'un enfant ne doit jamais plaider contre fon pere. M. Arnauld y eft accufé d'avoir foulevé mademoifelle de Theuville contre fon pere. Cependant ce docteur eut la modération de ne point répondre, & il s'en tint à quelques lettres qu'il avoit écrites à M. Deflyons pendant le cours de cette affaire. On a répondu pour lui dans les *Avis importans au P. Recteur du collége des jéfuites de Paris*, in-12, en 1691, & dans le *tome* 5 ou tome préliminaire de la juftification de M. Arnauld, en 1702. M. Deflyons a eu auffi fon apologifte, dans une très-longue *Lettre* prétendue *apologétique pour M. Arnauld, écrite à un abbé de fes amis*, & imprimée en 1688, *in*-12. C'eft une fatyre continuelle contre ce docteur, divifée en trois parties, dont la derniére feule, qui eft la plus longue, regarde l'affaire en queftion. En 1730 le P. Niceron, barnabite, ayant donné dans fes *Mémoires pour fervir à l'hiftoire des hommes illuftres dans la république des lettres, tome* 11, un article de M. Deflyons, & y ayant fait une efpéce d'apologie du factum de ce docteur, un anonyme la réfuta, & prit de nouveau la défenfe de M. Arnauld, dans une longue lettre adreffée au P. Niceron lui-même, & imprimée dans la *bibliothéque raifonnée des ouvrages des favans de l'Europe, tome* 8, *II partie*, en 1732. Cette lettre compofée en 1731 eft de M. Goujet, chanoine de S. Jacques l'hôpital, à Paris. Outre ces écrits imprimés de M. Deflyons, ce docteur en a laiffé plufieurs autres qui font curieux ; favoir : *Lettre* eccléfiaftique *touchant la fépulture des prêtres ; s'ils doivent être enterrés le dos tourné à l'autel, & la face vers le peuple, felon le nouveau rituel romain.* Elle eft du 3 mai 1662 : l'auteur y prétend que les prêtres, comme les laïcs, doivent être enterrés la face & les pieds tournés vers l'autel. *Réplique à la lettre de* M. l'abbé de S. Cyran, *fur la fépulture des clercs & des prêtres, le vifage tourné vers l'occident*, en mars 1672. *Epitre apologétique pour le jeûne de la veille de la Pentecôte, à M. l'évêque de Chartres. Lettre au R. P. Pierre Chaftelain, miffionaire au Canada, de la compagnie de Jefus.* Il y loue les miffions. Il a laiffé encore un affez grand nombre de difcours ou harangues qu'il a faits en différentes occafions, comme lorfqu'il venoit quelque prince, ou quelque prélat à Senlis, &c. Il y a bien des métaphores & du phœbus dans ces difcours, & fort peu de naturel. * Le P. Niceron, *Mémoires, tome* 11 *&* 20. *Hiftoire manufcrite du diocèfe de Senlis*, par M. D. R. curé de Sarcelles. *Mém. du temps, &c.*

DESMAISEAUX ou DES MAISEAUX (Pierre) écuyer, de la fociété royale de Londres, étoit François, né en Auvergne, & fils d'un miniftre de la religion prétendue réformée. Il fe retira de bonne heure en Angleterre, & il eft mort à Londres au mois de juin 1745, âgé de 79 ans : c'eft tout ce que nous favons de l'hiftoire de fa vie. C'étoit un homme favant, qui avoit également cultivé la philofophie & la littérature. Il étoit lié avec les gens de lettres qui fe font le plus diftingués de fon temps ; mais aucuns n'ont eu avec lui de liaifons plus étroites que M. de Saint-Evremont & M. Bayle. Il étoit en grand commerce de lettres avec le dernier, comme on le voit par le recueil des lettres de ce fameux critique. A l'égard des ouvrages de M. Defmaifeaux, voici tout ce que nous en connoiffons. Par les lettres que l'on vient de citer, il eft conftant qu'il a fourni beaucoup de remarques, d'obfervations & peut-être quelques articles entiers, dont Bayle a fait ufage dans fon dictionnaire critique. L'amitié de M. Defmaifeaux pour cet écrivain, l'a engagé auffi 1. à publier *fur les originaux* une édition de fes *Lettres, avec des remarques*, à Amfterdam, 1729, 3 volumes *in*-12. Les remarques font prefque toutes fort utiles, remplies d'anecdotes, & montrent dans M. Defmaifeaux une grande connoiffance de la littérature moderne. 2. Il a donné la *vie* même *de Bayle*, à la tête de fon dictionnaire, édition de 1730. Cette vie, qui eft bien faite, & dans laquelle on trouve une idée de tous les ouvrages de Bayle, a été réimprimée en 1732, à la Haye, en 2 vol. *in*-12. Elle commence par une *Lettre de M. Defmaifeaux à M. de la Motte*, datée de Londres le 13 décembre 1729. On voit par le commencement de cette lettre, que c'étoit M. de la Motte qui avoit engagé M. Defmaifeaux à écrire l'hiftoire de la vie de fon ami. Il rend compte dans la même lettre des fources où il a puifé & des perfonnes qu'il a confultées, pour rendre cette vie exacte & intéreffante, & il fait connoître le cas que l'on doit faire de l'*hiftoire de M. Bayle & de fes ouvrages*, qu'on a attribuée à feu M. de la Monnoye, mais qui eft de M. l'abbé du Revest. M. Defmaifeaux a joint à la vie de fon ami 1. *Calendarium carlananum*, ou journal hiftorique & chronologique de la vie de Bayle par lui-même, avec une traduction françoife. 2. Ordonnance de M. de la Reynie, lieutenant général de police de la ville, prévôté & vicomté de Paris, touchant la critique générale de l'hiftoire du calvinifme de M. Maimbourg. 3. Actes du confiftoire de l'églife Walonne de Rotterdam, concernant le dictionnaire hiftorique & critique de M. Bayle. 3 M. Defmaifeaux a eu foin du recueil des œuvres diverfes de Bayle, donné en 1732, en 4 volumes *in-infolio.* 4. C'eft peut-être encore à lui que l'on doit les *nouvelles lettres de Pierre Bayle*, publiées en 1739, à la Haye, en 2 vol. *in*-12. 5. Les liaifons de M. Defmaifeaux avec M. de Saint-Evremont l'ont porté à donner pareillement la vie de cet écrivain, & une édition de fes œuvres. Dès 1706 il donna à Amfterdam en 2 volumes *in*-12 un *Mélange curieux des meilleures piéces attribuées à M. de Saint-Evremont*, &c. Ce Mélange fut réimprimé à Cologne, ou plutôt à Utrecht, en 1708, & en France plufieurs fois ; & l'on y trouve les *Mélanges hiftoriques de Colomiés* avec les *Additions pofthumes* de l'auteur ; mais il retrancha ce qui appartient à M. Colomiés du Mélange curieux, &c. lorfqu'il fit réimprimer celui-ci, à Amfterdam 1726, édition augmentée, où l'on trouve entr'autres un plaidoyé pour la ducheffe de Mazarin, qui n'étoit pas dans les éditions précédentes. Dès 1709, il donna, avec M. Sylveftre, une édition des œuvres de M. de Saint-Evremont, à Londres, 3 volumes *in*-4°. Cette

collection a été plusieurs fois réimprimée depuis. La vie de M. de S. Evremont, qui est à la tête, est toute de M. Desmaiseaux : c'est un écrit exact, curieux, bien détaillé, & qui fait parfaitement connoître M. de S. Evremont & ses ouvrages. Cette vie a paru aussi séparément du recueil des œuvres, à Amsterdam 1711 & 1726, *in-12*. Les œuvres sont accompagnées de notes, auxquelles M. Desmaiseaux a beaucoup de part : l'avertissement qui concerne la nouvelle édition, est aussi de lui ; mais la préface générale est de M. Sylvestre. Dans une de ses notes sur les lettres de Bayle (tome III, page 937.) M. Desmaiseaux cite deux vies qu'il a composées, celle de Guillaume *Chillingworth* & celle de M. *Hales*. Ces deux vies sont en anglois : le titre françois de la premiére est, *Relation historique & critique de la vie & des écrits de* Guillaume Chillingworth, *chancelier de l'église de Salisbury*, à Londres, 1725, *in-8°*. Voyez l'extrait de cette vie dans la bibliothéque angloise, tome XIII, seconde partie, article IV. L'autre avoit paru dès 1719, sous ce titre (françois) *Relation historique & critique de la vie & des écrits du fameux* M. Jean Hales, *membre du collége d'Eaton, & chanoine de Windsor*, ou *essai d'un dictionnaire anglois, historique & critique*, in-8°. C'est qu'en effet M. Desmaiseaux avoit entrepris un dictionnaire historique & critique anglois, à l'imitation de celui que Bayle a donné en françois : il a travaillé longtemps à ce dictionnaire : nous ignorons s'il a été publié. *Voyez* la bibliothéque angloise, tome IX, seconde partie, article VII. Dans les mêmes lettres de Bayle (tome III, page 801) il cite encore ses réflexions sur le systême de M. Leibnitz de la nature & de la communication des substances, & de l'union qu'il y a entre l'ame & le corps. On lui doit de plus un *recueil de diverses piéces sur la philosophie, la religion naturelle, l'histoire, les mathématiques*, &c. par MM. Leibnitz, Clarke, Newton, & autres auteurs célébres, à Amsterdam, 1720, 2 vol. & réimprimé en 1740, à Amsterdam, 2 vol. *in-12*. Il y a quelques lettres de M. Desmaiseaux parmi celles de M. Bayle. Celle qu'il écrivit à M. Bernard (tome III, lettre 257) au sujet de M. Arnauld d'Andilly, & de ce qui est dit de cet illustre personnage dans les *Mémoires d'un favori de son altesse royale M. le duc d'Orléans*, a donné lieu au P. Bougerel, prêtre de l'oratoire, de justifier M. Arnauld d'Andilly dans une lettre fort solide, qu'il a adressée à M. Desmaiseaux, & qui est imprimée dans le tome V de la *bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, avec la réponse de M. Desmaiseaux, qui convient que le P. Bougerel a pleinement justifié M. Arnauld d'Andilly. Ce n'est pas la seule piéce de M. Desmaiseaux qui soit dans cette bibliothéque raisonnée, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il a eu beaucoup de part aux volumes de ce journal, qui ont paru de son vivant. Il y a quelques piéces de M. Desmaiseaux dans l'histoire critique de la république des lettres ; 1. Explication d'un passage d'Hippocrate, dans le livre de la *diéte*, & du sentiment de Melisle & de Parménide, sur la durée des substances, &c. pour servir de réponse à un endroit du nouveau systême de Leibnitz, de la nature & de la communication des substances, ou de l'harmonie préétablie, dans le tome VI, article II. 2. Nouvelle explication du passage d'Hippocrate, dont il est parlé dans l'écrit que l'on vient de citer : dans le même volume de l'histoire critique, article XIII. 3. Lettre de M. Desmaiseaux à M. Coste sur l'édition des lettres de M. Bayle faite à Roterdam, dans l'histoire critique, tome VIII, article IX. En 1720 M. Desmaiseaux a donné en anglois un recueil intitulé : 1. *Recueil de plusieurs piéces de* M. Jean Locke, *qui n'avoient point encore été imprimées, ou qui ne paroissent point dans l'édition de ses œuvres*, par l'auteur de la vie de M. Jean Hales, à Londres, *in-8°*. Voyez sur ce recueil, la bibliothéque Angloise, tome VII, seconde partie, article I.

DESMARES (Toussaint) naquit à Vire en basse Normandie, sur la fin du XVI siécle. Il fut l'un des deputés à Rome, pour défendre la doctrine de Jansénius, dont on poursuivoit la condamnation sous le pontificat d'Innocent X. Il prononça devant ce pape un discours fort eloquent, dont le but etoit de montrer, que la grace efficace par elle-même, qui fait vouloir & agir, est nécessaire à tout bien ; que c'étoit la vraie grace de Jesus-Christ, & que celle que soutenoit le parti contraire étoit impie, & digne d'anathême. Quoiqu'il eût parlé une heure & demie, il ne put finir ce qu'il avoit préparé sur ce sujet ; parceque la nuit qui survint, l'empêcha de pouvoir lire les passages qu'il avoit encore à citer, & obligea le pape à mettre fin à la séance. Après avoir fait ses premiéres études à Caën, il étoit entré fort jeune dans la nouvelle congrégation de l'Oratoire à Paris, où le P. de Berulle, depuis cardinal, prit un soin particulier de sa conduite, & se rendit son ami, après avoir été son directeur. Il s'attacha sur toutes choses, à l'étude de l'écriture-sainte, de S. Augustin & de S. Thomas. Il s'adonna ensuite à la prédication & y réussit. Son attachement à la doctrine de S. Augustin, telle qu'elle etoit défendue par Jansenius, fut, ou la cause, ou le pretexte de diverses affaires qui lui furent suscitées. Il y eut des moines qui prêcherent publiquement contre lui, entr'autres le P. Catillon jésuite, fameux prédicateur, qui fut interdit de la chaire pour cette raison. Cependant ses ennemis ne se lassant point de le harceler, on envoya un jour pour le prendre par ordre de la cour, dans une des maisons du duc de Luines, pour le conduire à la bastille ; mais il échapa heureusement, & demeura retiré chez un paysan, jusqu'à ce qu'une lettre de cachet fut expédiée pour l'exiler. Le P. Desmares ne la reçut point, & elle n'eut point d'effet. Il se retira pour le reste de ses jours, dans la maison de M. de Liancourt au diocèse de Beauvais, où il composa une somme de théologie, toute tirée des ouvrages de S. Augustin, qui n'a point été imprimée. Le discours qu'il prononça à Rome devant le pape est inséré dans *le journal de saint Amour*. Il a composé quelques ouvrages sur les disputes de son temps, qui ont été imprimés : mais où il n'a point mis son nom. Il étoit simple dans ses maniéres, & fort peu accommodé des biens de la fortune. Il étoit petit de taille, & n'avoit rien de prévenant dans son extérieur. Il mourut à Liancourt le 19 janvier 1687, âgé de 87 ans, & y est enterré dans le tombeau du duc & de la duchesse de ce lieu, qui le protégerent pendant toute sa vie, & qui lui donnerent un asile dans les diverses affaires qui lui furent suscitées. * *Histoire des cinq propositions de Jansénius. Journal de Saint-Amour. Mémoires du temps. Histoire du Jansenisme.* Les ouvrages suivans sont surement de lui. *Relation véritable de la conférence entre le pere D. Pierre de S. Joseph, Feuillant, & le P. Desmares, prêtre de l'Oratoire, chez M. l'abbé Olier, alors curé de S. Sulpice, avec la réfutation des insignes faussetés que le pere Feuillant a publiées touchant cette même conférence dans un écrit* imprimé sous ce titre : *Lettre à M. de Liancourt, s'il faut expliquer le concile de Trente par S. Augustin*, en 1650. *Réponse d'un docteur en théologie à M. Chamillard professeur en théologie*, en 1656. *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque*, en 1652, *in-4°*. *Lettre d'un docteur en théologie au R. P. Pierre de S. Joseph, Feuillant, sur le sujet d'une seconde lettre que ledit pere a fait publier dans Paris contre le R. P. Desmares*, en 1652, *in-4°*. *Lettre d'un ecclésiastique de Reims, ami des Jésuites, au R. P. dom Pierre de S. Joseph, Feuillant, sur le sujet de quelques vers ridicules qu'il lui envoye, qui ont été prononcés cette année en l'action publique des affiches de leur college de Reims, à dessein de deshonorer la doctrine de Saint Augustin touchant la divine grace qui est celle de l'église, & d'exposer aux bouffoneries des libertins la pénitence chrétienne*, en 1652, *in-4°*. *La censure de la faculté de théologie de Reims, contre le libelle d'un jésuite sur le sujet de Gothescalque, envoyé au R. P. dom Pierre*

de S. Joseph, Feuillant, par un ecclésiastique de Reims, en 1652, *in*-4°. *Les SS. PP. de l'église vengés par eux-mêmes des impostures du sieur de Morandé, dans son livre des antiquités de l'église, &c. à M. Morel, docteur de Sorbonne, soi disant censeur royal pour l'impression des livres*, par le sieur de Sainte Anne, à Paris en 1652, *in*-4°. M. Dupin, dans sa table de l'*histoire ecclésiastique* du XVII siécle, attribue cet ouvrage à M. Lombard, sieur du Trouillas. *Lettre d'un ecclésiastique au R. P. de Lingendes, provincial des jesuites de la province de Paris, touchant le livre du pere le Moine, jésuite, de la dévotion aisée*, en 1652, *in*-4°. *Remontrance chrétienne & charitable à M. l'abbé Olier, sur le sujet du sermon qu'il fit dans l'église de S. Sulpice le jour de la fête derniere de ce saint, par un ecclésiastique de ses auditeurs*, en 1653, *in*-4°. Le P. Desmares avoit encore composé les ouvrages suivans, qui n'ont point été publiés : 1. La dispute des saints Peres & des Pélagiens. 2. Une traduction & des commentaires françois sur les évangiles. 3. Une explication des prophétes Ezechiel & Daniel, & des petits Prophétes. 4. Une explication du Pseaume LXVII. 5. Des réflexions sur les conciles, entr'autres sur ceux de Constance & de Basle. 6. Réflexions sur les papes, la primauté de l'église, les évêques, les religieux, &c. 7. Un traité sur l'église ; des sermons ; un grand traité de l'église, en latin, que M. Nicole avoit eu dessein de publier. Après l'année 1668, le P. Desmares reparut dans les chaires de Paris, avec le même succès qu'auparavant. * *Mém. manus.*

DESMARETS (Josse) jésuite d'Anvers, étoit très-habile dans les langues grecque & latine. On a de lui un commentaire assez court sur Horace avec l'édition de ce poëte purgé de ses obscénités, à Douai 1636 *in*-8°. Plus, un petit dictionnaire sous le titre d'*Onomasticon*, dans lequel l'auteur donne l'explication des mots employés par les meilleurs auteurs latins. Le P. Desmarets est mort au collége de Maubeuge, le 13 décembre 1637. * *Voyez* Valere André, *biblioth. belg.*

DESMARETS (Charles) de Dieppe, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1619, reçut la prêtrise en 1628, & vint demeurer à Rouen en 1641. Dix ans après, le P. de Saint-Pé lui résigna la cure de Sainte Croix-Saint Ouen de cette ville, & il la remplit pendant 24 ans, avec beaucoup de zéle & de piété. En 1658 il fut un de ceux qui signerent la requête des curés de Rouen à M. de Harlay, leur archevêque, pour lui demander la condamnation de l'*Apologie des Casuistes* du P. Pirot, jésuite. La *Requête* ou *Factum* est signée de vingt-six curés. M. de Harlay censura depuis cette apologie des casuistes. En 1674 le P. Desmarets se voyant âgé & infirme, résigna sa cure au P. du Breuil, & mourut le 25 mai 1675 âgé de 73 ans. Il avoit composé dans sa jeunesse un ouvrage excellent, intitulé : *Elevations sur la passion de notre Seigneur Jesus-Christ*, que le P. Quesnel a eu soin de faire imprimer en 1676. On en fit une nouvelle édition en 1677, à Paris chez Coignard, sous ce titre : *Elevations à Jesus-Christ notre Seigneur, sur sa passion, sa mort, &c.* & l'on en a fait depuis un très-grand nombre d'éditions. L'abbé Faydit, dans ses remarques si singulieres sur Virgile (*p.* 40) fait dire au P. Desmarets : « Les scholastiques ont perdu » & ruiné la théologie dogmatique ; les moines ont » renversé la discipline, & les casuistes ont détruit la » morale de l'évangile. * *Mém. du temps.*

DESMARETZ (Jean-Baptiste-François) marquis de Maillebois, de Bleny & de Rouvray, baron, gouverneur & grand bailli de Châteauneuf en Timerais, fils de M. Desmaretz, ministre & secrétaire d'état, & de N. de Béchameil, est né en 1682. Il fut fait colonel du regiment de Touraine en 1703, & s'étant distingué dans une sortie au siége de Lille en Flandre le 11 septembre 1708, il fut élevé au grade de brigadier le 19 du même mois. Il fut fait maître de la garde-robe du roi en 1712, lieutenant général en Languedoc par la démission du marquis d'Alégre son beau-frere en 1713, gratifié d'un brevet de retenue de 400000 liv. sur sa charge de maître de la garde-robe au mois d'avril 1717, fait maréchal de camp le 8 mars 1718, gouverneur de S. Omer le 13 octobre 1723, nommé chevalier des ordres du roi à la promotion du 2 février 1724, & reçu le 3 juin suivant ; & fait lieutenant général des armées de sa majesté le 23 décembre 1731. Il fut nommé au mois d'octobre 1733 pour être employé en cette qualité dans l'armée qui passa en Italie. Ce fut lui qui investit le 11 novembre suivant la place de Gerra d'Adda, au siége de laquelle il servit. Il prit le 5 de janvier 1734 le château de Sarra-Valle, dont il fit la garnison prisonniere de guerre. Il fut ensuite chargé de faire le siége de la ville & du château de Tortonne. Il se rendit maître de la ville le 28 janvier, & du château le 5 février. Il secourut le 5 mars le château de Colorno, & mit en déroute le détachement des impériaux qui étoit venu l'attaquer ; le 5 il obligea les impériaux d'abandonner absolument le même château. Il se trouva le 29 du même mois à la bataille de Parme. Le 19 juillet il fut détaché pour aller occuper la ville & le château de Modène. Le gouvernement de la ville de Douai lui fut accordé au mois d'août suivant. Le 16 septembre il commanda l'arriere-garde de l'armée françoise & piémontoise dans la marche qu'elle fit à Guastalla en présence de l'armée ennemie. Il se trouva le 19 du même mois à la bataille de Guastalla, où il soutint avec le corps de troupes qu'il commandoit, le dernier effort des impériaux, qu'il renversa & obligea de prendre la fuite. Le 30 suivant, il fut détaché pour aller faire le siége de la Mirandole ; mais le 12 ayant eu avis de l'approche des impériaux, & n'étant pas assez fort pour les attendre, il leva le siége, & se retira avec ses troupes à Modène. En 1735 il servit encore en Italie, se rendit maître du château de Reggiolo le 31 mai, avec le corps de réserve qu'il commandoit, & obligea la garnison de se rendre à discrétion. Le 6 juin, il marcha à la tête des grenadiers des troupes françoises & espagnoles, s'empara de plusieurs cassines, & entra le 7 dans Révoré que les impériaux abandonnerent à l'approche de l'armée qui marchoit pour l'attaquer. Il continua de commander un corps de réserve le reste de la campagne, qui finit au mois de novembre par la publication de la cessation des hostilités entre les deux armées. A son retour en France, il fut nommé au mois de novembre 1736 commandant en chef en Dauphiné, d'où il se rendit à Paris au mois de janvier 1739 pour aller prendre le commandement des troupes du roi dans l'isle de Corse, auquel il venoit d'être nommé. Il aborda dans l'isle de Corse le 21 mars. Il fut fait maréchal de France le 11 février 1741. La même année il fut envoyé commander l'armée du roi en Allemagne. On peut voir dans les mémoires du temps avec quelle distinction il a servi depuis la même année 1741, & les années suivantes.

DESMARETS de S. Sorlin, *cherchez* MARETS.

DESMOUND ou DESMOUNE-COUNTI, province & comté d'Irlande dans la Mommonie. Elle est au septentrion de l'Irlande, entre l'océan qu'elle a au midi & au couchant ; & les comtés de Corck & de Kerri au levant & au septentrion. * Baudrand. Sanson.

DESPAUTER ou DESPAUTRE, ou VAN-PAUTEREN (Jean) fameux grammairien, étoit Flamand, né à Ninove. Il a fleuri dans le XV siécle & dans les premieres années du XVI. Il eût pour maître à Louvain Jean-Custode Brechtan, & en 1501 il obtint le quatriéme rang entre les philosophes & les maîtres-ès arts. Il enseigna ensuite lui-même au collége du Lys, ensuite à Bos-le-Duc, à Berg-Saint-Winox, & enfin à Comines. Il mourut dans ce dernier lieu en 1520, & il y fut inhumé. Adrien du Hecquet, religieux de l'ordre des carmes du couvent d'Arras, poëte latin & françois, docteur en théologie, lui fit cette épitaphe :

Hic jacet unoculus, visu præstantior Argo,
Nomen Joannes cui Ninivita fuit.

Despauter est dit *unoculus*, parcequ'on prétend qu'il n'avoit qu'un œil; & *Ninivita*, parcequ'il étoit de Ninove. Dans le tom. 1 des lettres de Guy Patin, on trouve cette autre épitaphe :

Grammaticam scivit, multos docuitque per annos,
Declinare tamen non potuit tumulum.

Despauter a écrit des rudimens, une grammaire, une syntaxe, une prosodie, un traité des figures & des tropes; le tout imprimé ensemble à Paris, sous le titre de *Commentarii grammatici*, chez Robert Etienne en 1537 *in-folio*; & à Lyon chez Sebastien l'Honoré en 1563 *in-4°*. On ne détaillera pas les éditions particulieres qui ont été faites des diverses parties de ce recueil; elles sont en grand nombre. Plusieurs auteurs en ont fait aussi des abrégés, entr'autres *Sebastianus* Novimola & *Gabriel* Prateolus. Adolphe Meetkercke & François Nansius, ont encore mieux réussi dans leur abrégé des mêmes ouvrages, qui est mieux fait & plus commode. On a encore de Jean Despauter *Orthographia*, imprimée à Paris en 1530 par les soins de Lævinus Crucius. Plus, du même, *Ars epistolica*, à Paris, Vascosan 1535. Ses traités *De accentibus & punctis*, & *De carminum generibus*, sont dans le *Centimetrum* de Servius. *Valere André, dans sa bibliotheque Belgique, édition de 1739 *in 4°*. tome II, pages 627 & 628. *Joannis Alberti Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tom. 2, p. 67 & 68; & M. Baillet, dans ses *Jugemens des savans*, édition *in-4°*. avec les notes de M. de la Monnoye, tome II, pages 561 & 562.

DESPEISSES (Antoine) jurisconsulte, étoit de Montpellier, où il naquit vers l'an 1594. Il embrassa de bonne heure la profession d'avocat, qu'il exerça d'abord au parlement de Paris. Il y eut pour confrere & ami Charles de Bouques son compatriote, comme lui, ami de l'étude & sur-tout de la science du droit. S'étant communiqué leurs idées, ils prirent la résolution de travailler en commun sur toutes les matieres du droit civil, & ils exécuterent ce dessein autant qu'il fut en eux. Le premier fruit de leurs veilles fut un *Traité des successions testamentaires & ab intestat*, qui fut imprimé à Paris en 1623 *in-folio*. Il porte le nom des deux auteurs Charles (& non *Jean*) de Bouques & Antoine Despeisses. L'ouvrage fut dédié au fils de M. le chancelier de Sillery, qui honora depuis l'un & l'autre écrivain de sa protection, & leur donna ses avis pour la continuation de leur travail. De Bouques, enlevé trop tôt par la mort, sembloit devoir le faire discontinuer, mais Despeisses, que l'application la plus assidue ne rebutoit point, se chargea seul de la suite de l'ouvrage, & il y travailla durant 40 ans. Il étoit retourné à Montpellier où il s'occupoit aussi de la plaidoirie; mais une aventure, peu considérable en elle-même, la lui fit abandonner. Comme il faisoit à l'audience des digressions (ce qui étoit d'usage de son temps) s'étant mis un jour à discourir sur l'Ethiopie, un procureur qui étoit derriere lui, dit : *Le voilà dans l'Ethiopie, il n'en sortira jamais.* Ces paroles le troublerent, il ne put achever son plaidoyer, & depuis il se borna à donner chez lui des conseils & à travailler à son grand ouvrage. Il ne l'avoit achevé que depuis peu, & étoit sur le point de le faire imprimer, lorsqu'il mourut presque subitement en 1658 âgé de 64 ans. Le public n'a pas été frustré de son travail, & l'on en a même fait plusieurs éditions. On en a donné une à Lyon en 1726 sous ce titre : *Les œuvres d'Antoine Despeisses, où toutes les matières les plus importantes du droit romain sont expliquées & accommodées au droit françois*, quatre tomes *in-folio* qu'on peut relier en un. La derniere est de 1750, aussi à Lyon, en trois volumes *in-fol.* Despeisses étoit de la religion protestante. Il avoit épousé *Susanne* de Plantavit, dont il ne laissa qu'une fille, qui fut mariée à M. de Massanes, conseiller de la cour des aydes de Montpellier. M. Bretonnier ne parle pas avantageusement des œuvres de Despeisses : « L'auteur, dit-il, est très-» louable par son grand travail; mais il l'est très-peu du » côté de l'exactitude : ses citations ne sont ni fidéles, » ni justes; il ne laisse pas d'être un bon répertoire; sa » table est la meilleure que j'aie encore vue.» * *Histoire ecclésiastique de Montpellier* par M. de Grefeuille, livre 12, pages 372 & 373. Taisand, *vies des jurisconsultes*, seconde édition, pages 167 & 168. *Recueil des principales questions de droit*, &c. par M. Bretonnier, dans la préface pag. 34, édition de Paris 1742 *in-12*.

DESPENSE, cherchez ESPENSE (Claude d')

DESPIERRES (Jean) savant Flamand, embrassa la regle de S. Benoît dans l'abbaye d'Anchin en Hainaut. Il fut depuis préfet & supérieur du collége de cette abbaye dans l'université de Douai, & enfin grand-prieur & official de la cour spirituelle d'Anchin. Vers l'an 1640 il reçut le dégré de docteur en théologie à Douai. Il excelloit aussi dans la science des mathématiques, & son mérite en ce genre ayant été connu du roi, sa majesté voulut qu'il enseignât les mathématiques dans la même université de Douai. Il est mort en 1664, le 28 mars, à l'âge de 67 ans. On voit dans la bibliothéque d'Anchin une sphere de fer, qui par le moyen d'un poids & de quelques roues, montroit, comme une horloge, les mouvemens du soleil, de la lune & des autres planetes. Mais la maniere dont Valere André parle de cette machine, fait entendre qu'elle a été tellement négligée après la mort de l'inventeur, qu'elle n'a plus aujourd'hui ses mouvemens. Despierres est auteur des ouvrages suivans : 1. *Gloria sanctissimi monachorum patriarchæ Benedicti.* 2. *Calendarium novum ad legendas horas canonicas, secundùm ritum breviarii romani.* 3. *Vindiciæ Trithemianæ, sive specimen steganographiæ Joannis Trithemii, quo auctoris ingenuitas demonstratur, & opus superstitione absolvitur*, à Douai 1641 *in-4°*. 4. *Auctoritas scripturæ sacræ hebraicæ, græcæ & latinæ, hoc est textûs hebraici, versionis septuaginta interpretum, & versionis vulgatæ*, à Douai 1651 *in-4°*. 5. *Commentarius in psalterium Davidicum, quo sensus litteralis tam textûs hebraici quàm vulgatæ breviter exponitur.* 6. *Calendarium Romanum novum, & Astronomia Aquicinctina*, à Douai 1657 *in-fol.* On a dans cet ouvrage, selon la promesse de l'auteur, une méthode nouvelle & facile à trouver les mouvemens du soleil, de la lune, de venus, de mercure & des autres planetes, dans les nouvelles lunes, les pleines lunes, &c. les époques des temps, le nombre d'or, l'épacte, la lettre dominicale, les fêtes mobiles, les indictions & autres de cette espéce; & cela pour tous les temps, soit avant Jesus-Christ, soit après. On y a aussi le calcul des éclipses de soleil & de lune; & enfin une arithmétique astronomique. * Valere André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739 *in-4°*. tome II, pages 628 & 629.

DESPORTES (François) peintre célebre, de l'académie royale de peinture & de sculpture, étoit né en 1661 à Champigneul en Champagne, diocèse de Reims. Il vint âgé de douze ans à Paris, où un de ses oncles le mit chez M. Nicasius, peintre Flamand, qui avoit de la réputation pour peindre les animaux, mais qui mourut peu de temps après, sans avoir pu donner que de très-légeres idées de son art à son éleve. M. Desportes y suppléa par son application & l'usage qu'il fit de ses talens. Il s'attacha d'abord à dessiner la figure d'après l'antique & le naturel; & il est aisé de remarquer les progrès qu'il y fit, dans les portraits sortis de son pinceau, dans ses chasses, & dans les vases & les bas reliefs qu'il faisoit entrer dans ses compositions. Jeune, il se livra d'abord à toute sorte d'ouvrages pour les autres peintres, pour les entrepreneurs, dans les platsfonds & les décorations de théatre. Lié dès sa jeunesse avec M. Audran, neveu du fameux graveur de ce nom : il travailla avec lui au château d'Anet, pour M. le duc de Vendôme, & ensuite pour M. le grand prieur, son frere, au village de Clichy près Paris, à l'hôtel de Bouillon & ailleurs, entr'autres à la ménagerie de Versailles.

Il composoit & plaçoit à son gré, & avec art dans ses grotesques toute sorte d'animaux, peints sur des fonds blancs ou or : on y voyoit par-tout un génie aisé, fécond & enjoué, avec des expressions pleines d'esprit & de naiveté. Le desir de faire briller le talent qu'il avoit pour la partie de la peinture qu'il avoit embrassée l'ayant porté à entreprendre le voyage de Pologne, depuis son mariage contracté en 1692, il y fit les portraits du roi Jean Sobieski, de la reine, celui du cardinal d'Arquien, pere de cette reine, des princes, princesses, & des grand seigneurs de cette cour. Après deux ans de séjour à la cour de Pologne, Jean Sobieski étant mort, Louis XIV fit revenir M. Desportes, qui en 1699 fut reçu à l'académie de peinture & de sculpture. Son tableau de réception, où il s'est peint lui-même en chasseur, avec des chiens & du gibier, est regardé par cette compagnie comme un des plus beaux qui décorent la sale de ses assemblées. La même année le roi lui accorda une pension, & ensuite un logement aux galeries du Louvre. En 1702 M. Desportes peignit deux belles chiennes de chasse du roi, en arrêt sur un faisan & des perdrix, dans un beau fond de paysage. Il peignit ensuite toutes celles que sa majesté a eues, & par cette raison il alloit par ses ordres à toutes ses chasses, afin de dessiner sur les lieux les différentes attitudes. Ces tableaux sont au château de Marly. Louis XIV se plaisoit à le voir travailler, & il lui disoit toujours quelque chose d'obligeant. En 1704 & 1705 il fit pour M. le dauphin, aïeul de Louis XV, cinq tableaux de chasse, de grandeur naturelle, & plusieurs retours de chasse : ces tableaux sont au château de Meudon. Ayant fait plusieurs tableaux sur les différentes saisons de l'année, caractérisées par les fleurs, les fruits, le gibier, &c. le roi voulut avoir ces tableaux qui lui avoient plu; mais comme ils étoient faits pour milord Stanhope, sa majesté se contenta d'ordonner au peintre de lui faire deux grands tableaux dans le même goût : ils sont actuellement dans le cabinet des tableaux du roi à Versailles. On voit aussi quantité de ses ouvrages dans les cabinets du duc de Richemont, de milord Bullinbrok, & de milord Widrorth, à Londres. En 1712 M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, ayant été nommé ambassadeur en Angleterre, M. Desportes obtint un congé de six mois pour faire ce voyage; il porta en Angleterre plusieurs de ses ouvrages, & en fit beaucoup d'autres durant son séjour. A son retour, sa majesté voulut qu'il continuât de travailler à l'embellissement des maisons royales. Feu M. le duc d'Orléans, qui avoit une estime singuliere pour M. Desportes, ce qui suffiroit pour faire l'éloge de ce peintre, eut souvent recours à ses études & à sa main, pour les animaux qui entroient dans l'ordonnance des tableaux de sa composition; il lui demanda trois tableaux de sa main, pour son étude particuliere, qu'on voit encore au palais royal. Sans entrer ici dans le détail des autres tableaux de M. Desportes qui sont presque sans nombre, il suffit de dire qu'il a orné de ses compositions beaucoup de maisons de campagne, & de châteaux, tant en France que hors du royaume. En 1735 on voulut renouveller aux Gobelins la magnifique tenture de tapisserie des Indes : M. Desportes qui avoit autrefois retouché les originaux devenus, depuis hors d'état de servir, fit par ordre du roi huit grands tableaux dans le même goût, mais plus riches, mieux ornés, & d'une composition entierement nouvelle. Pendant le cours de cet ouvrage, il fit cinq tableaux pour le roi à Compiegne, représentant les portraits des plus beaux chiens de la meute du roi. Outre plusieurs gratifications que sa majesté lui accorda, elle lui donna en 1741 une pension de huit cens livres sur le trésor royal. M. Desportes mourut le 20 avril 1743, âgé de 82 ans, dans le logement que le roi lui avoit donné aux galeries du Louvre. Son art avoit toujours fait tout son plaisir. Parmi cette multitude d'ouvrages si variés, il sembloit que les derniers se surpassoient, & alloient en augmentant. Malgré le grand nombre d'études qu'il avoit faites, il étudioit & consultoit sans cesse la nature, qui lui fournissoit toujours de nouvelles idées : il n'avoit point de maniere, & il diversifioit sa touche selon les différens objets. Il peignoit souvent au premier coup, & il avoit l'art de fixer les couleurs les plus changeantes. Personne n'a mieux entendu que lui les couleurs locales, la perspective aërienne, l'harmonie & l'effet du tout ensemble; & en général, on peut dire qu'une grande vérité, accompagnée d'un beau choix & d'une grande intelligence, a toujours caractérisé tous ses ouvrages. Il étoit d'une taille très-avantageuse, grand & bienfait; il avoit l'air & les manieres nobles, de l'esprit & de l'enjouement; il étoit modeste, charitable, aimant à rendre service; ses mœurs avoient toujours été pures, & sa probité exacte. Il a laissé un fils & une fille : le fils a été reçu en 1723 à l'académie de peinture & de sculpture. * Extrait de l'éloge de M. Desportes, imprimé dans le *Mercure de France*, premier volume du mois de juin 1743. Voyez aussi l'abrégé de sa vie dans l'*Abrégé des vies des plus fameux peintres*, par M. (Dezallier d'Argenville) *de l'académie royale des sciences de Montpellier*, tome 2 *in*-4°. pages 394 & suivantes.

DESPORTES, poëte François, *cherchez* PORTES (des).

DESPOTE. Ce mot, dans sa premiere origine, signifie *maître* ou *seigneur*, du grec δεσπότης; mais dans l'empire grec il signifioit la premiere dignité après celle de l'empereur, comme il se voit dans tous les auteurs Grecs qui ont parlé des Despotes. Latinius de Viterbe, qui a fait un petit discours touchant les Despotes, rapporté par Macer dans son *Hierolexicon*, a remarqué que, quand les princes & autres seigneurs parloient au Despote, ils lui donnoient le titre de βασιλεῖα ou c'est-à-dire, *votre majesté*, de la même maniere qu'à l'empereur; & qu'on donnoit même à la femme de Despote le nom de βασίλισσα reine. Il y avoit deux souverainetés affectées aux Despotes, dont l'une étoit le Peloponnèse, maintenant la Morée, qui étoit possédée par le frere de l'empereur, & qui fut partagée entre deux Despotes, freres de l'empereur, sur la fin de cet empire. Le second département où commandoit un Despote étoit l'Etolie, l'Acarnanie & les isles adjacentes, qui faisoient la seconde Despotie. Il y eut depuis un troisiéme Despote hors de la Grece, qui étoit le Despote de Servie. C'est ce qu'on peut voir dans Gregoras, Pachymere, Acropolite, Christodule, & autres historiens Grecs. *Voyez* GEORGES Despote de Servie.

DESQUERDES, *cherchez* CREVECŒUR.

DESROCHES (Pierre-Vincent) né à Paris le 21 août 1686, étoit fils de PIERRE Desroches, écuyer, capitaine de dragons au regiment dauphin, & de dame *Marie* Lestetel. Il fut élevé par les soins de M. d'Andrezel, qu'il suivit en qualité de secrétaire, dans son ambassade à la Porte. Il eut le même emploi sous M. de Villeneuve, & il acquit l'estime & l'amitié de ces deux ambassadeurs. Il étoit politique, historien, critique, humaniste, & réussissoit dans la poësie françoise, surtout dans le goût & le stile marotique; c'est lui qui a fait la chanson, *Ton himeurest, Catherene*, &c. & les poësies publiées sous le nom de l'hermite de Rodosto. Etant allé voir M. Emo, bayle ou ambassadeur de Venise, au village de Buyucderé, situé sur les bords du canal de la mer noire, il y mourut en 1734, le 27 septembre, âgé de 48 ans. Il faut voir ce qui est dit de lui dans le Mercure de septembre 1736, & dans celui d'avril 1737.

DESSAU, château où Nicanor se jetta à la priere de quelques Juifs, qui se mirent sous sa protection. Il le garda à leur sollicitation, après plusieurs tentatives inutiles de leurs ennemis. * *II. Machab. XIV*, 16.

DESSAW, ville d'Allemagne dans la haute Saxe, capitale des terres du prince d'Anhalt-Dessaw, qui y

fait sa résidence ordinaire, dans un assez beau château. Nous avons rapporté la généalogie de cette famille à l'article de la maison d'ANHALT Dessaw, est sur l'Elbe, qui y reçoit la petite riviere de Multen, entre Vittemberg & Magdebourg. Elle a une bonne citadelle. On y a établi une académie, sous le nom de *compagnie fructifiante.*

DESSENIUS (Bernard) dit de *Cronembourg*, médecin, nâquit à Amsterdam en 1510; étudia en médecine à Boulogne en Italie, & la professa à Groningue & à Cologne, où il mourut en 1574, âgé de 64 ans. Il étoit extrêmement laborieux, & a composé divers ouvrages, comme, *De compositione medicament. Commentarium de peste. Defensio medicinæ veteris & rationalis, &c.* * Valere André, *bibl. Belg.* Melchior Adam, *in vit. jurisf. German.* Vander Linden, *de script. med.*

DESTIGIUS ou DESTIGIO (Jean) Anglois, est auteur d'un *Vocabularium biblicum*, qu'il entreprit à l'exemple d'Alexandre Neccam, & de Guillaume le Breton. Jean Pitseus dit que cet ouvrage a été imprimé à Londres, selon ce qui lui a été rapporté; mais il ne marque point la date de cette impression, & il dit qu'il n'a pu découvrir en quel temps vivoit l'auteur. Il dit de lui : *Joannes Destigius, aliqui Destigionem vocant, natione Anglus, vir magis pius quam eruditus, eruditus tamen, & multum sacris Bibliorum libris vertendis seu volvendis deditus*, &c. * Joannes Pitseus, *De illustribus Angliæ scriptoribus*, page 873. C'est de cet auteur que Jean-Albert Fabricius a tiré le peu qu'il dit de Destigius, dans sa Bibliothéque de la moyenne & de la basse latinité, tome II, livre IV, page 69.

DESTIN, *Destinée*, déesse des anciens Païens, qu'ils ont représentée tenant le globe du monde sous ses pieds, parcequ'ils ont cru que tout ce qu'il renferme est soumis à ses loix. Elle porte en sa main un vase, qui n'est autre chose que cette urne fatale, où les poëtes feignent que tous les noms des mortels sont renfermés. Il n'est rien de plus ordinaire, dans les épitaphes des Païens, que les plaintes qu'ils faisoient de la malice, de l'envie & de la cruauté des destins, qui sont inéxorables, & qui ne se laissent point fléchir aux larmes. Il ne sert de rien de dire, que le mot latin *Fatum*, qui signifie la destinée, n'étant point féminin, les anciens ne devoient pas représenter le destin sous la figure d'une déesse; puisque nous voyons que plusieurs divinités, comme Venus, la Lune & Bacchus étoient estimées mâles & femelles: ce qui semble être tiré du sentiment des Stoïciens, qui disoient que les dieux étoient de l'un & de l'autre sexe. Les Grecs même, de qui les Romains avoient emprunté presque toutes leurs superstitions, nommoient le destin Εἱμαρμένη, d'un nom féminin, comme Phurnutus, dans son livre *de la nature des dieux. La destinée*, dit-il, *est ce qui fait que toutes les choses sont disposées & conduites selon l'ordre d'un principe éternel.* Il se trouve une médaille d'or de Dioclétien, gravée dans les notes de *Pignorius* sur les images des dieux, où les destinées sont représentées au revers sous le type de trois femmes. Procope dit que le temple de Janus étoit à Rome dans le marché, auprès des trois destins, que les Romains appellent les Parques. Cet auteur confond les Parques avec les Destinées, comme fait aussi Apulée. Les anciens les mettoient au nombre de trois, parceque, disoient-ils, tout ce qui est sous le ciel a son commencement, son progrès & sa fin. C'est la cause pour laquelle ces mêmes destinées sont figurées sous un autre emblême, qui est celui des trois Termes femelles, c'est-à-dire, par trois femmes représentées seulement à demi corps & en maniére de Termes; & afin qu'on n'en puisse douter, l'inscription qu'on y lit nous en assure.

FATIS
Q. FABIUS
NYSUS
EX VOTO.

Car les Termes étant les dieux des bornes, se sont aussi, selon les Païens, les destins qui bornent notre vie, & terminent tous nos desseins. Lucain a confondu en plusieurs endroits de ses ouvrages la fortune & le destin. Ovide fait dire par Jupiter à Venus, qu'elle s'efforce en vain de rompre les decrets des trois Parques, qui sont immuables & éternels, & qui reglent tout ce qui se passe dans le temps. *Liv. XV des métamorphoses.*

——— *Sola insuperabile Fatum*
Nata, movere paras? Intres licet ipsa sororum
Tecta trium, cernes illic molimine vasto
Ex ære, & solido rerum tabularia ferro;
Quæ neque concursum cœli, neque fulminis iram,
Nec metuunt ullas tuta atque æterna ruinas.
Invenies illic incisa adamante perenni
Fata tui generis: legi ipse, animoque notavi.

Mais ce poëte, de même que tous les autres, ont exprimé nettement, que c'est la volonté de Jupiter qui fait le destin: car il faut distinguer la fable des trois vieilles sœurs, qu'on appelloit les Parques, & qui n'étoit qu'un égayement poëtique, d'avec le sentiment universel de tous les poëtes. Cicéron rejette le destin de la superstition, qui est celui des trois sœurs, & nous dit que le destin est la vérité éternelle, & la cause premiére & dominante de tous les êtres. Les idolâtres représentoient pour cela les heures & les parques sur la tête de Jupiter, pour montrer que les destins obéissent à Dieu, & qu'il dispose des temps & des heures selon sa volonté. Voici ce qu'en dit Pausanias. *In Jovis capite Horæ & Parcæ consistunt; fata enim Jovi parere & ejus nutu temporum necessitudines describi nemo est qui nesciat.* Il parle ailleurs de Jupiter surnommé Μοιραγέτης, *Parcarum dux, le conducteur des Parques;* non-seulement, comme n'ignorant pas leur résolution, mais comme en étant le maître. Plutarque nous dit que ces trois déesses, qu'on appelle les Parques, sont les trois parties du monde; savoir le ciel des étoiles fixes, les cieux des étoiles errantes, & ce grand espace d'air qui s'étend depuis la lune jusqu'à la terre; l'enchaînement de tous ces corps & de toutes les causes comprises dans ces trois grandes parties du monde fait ce destin, pour ainsi dire, corporel, qui produit les effets naturels selon le cours ordinaire de la nature; mais ce n'est pas sans quelque divinité, qui est comme l'ame du monde, & qui le meut par elle-même, & par des intelligences qu'elle y a répandues, & à qui elle a donné ses ordres, qui sont le destin intellectuel. Diogène Laërce assure que Zenon disoit que Jupiter, Dieu, le Destin & l'Intelligence étoient la même chose. C'est aussi le sentiment d'Epictete, & de plusieurs autres philosophes de l'antiquité. * *Ant. gr. & rom.*

☞ DESTOUCHES (André Cardinal) musicien célébre, né à Paris, au mois d'avril 1672. Après avoir fait toutes ses études au collége des jésuites à Paris, il eut quelque vocation d'entrer dans leur société: mais avant de s'y engager, il voulut accompagner le P. Tachard à Siam, où il faisoit un second voyage en 1688 pour y reconduire les trois ambassadeurs que leur roi avoit envoyés à Louis XIV. De retour en France, sa vocation changea, & il prit le parti des armes. Il entra en 1692 dans la seconde compagnie des Mousquetaires du roi, & servit pendant la campagne du fameux siége de Namur; & jusqu'en 1695. Ce fut pendant ce temps-là qu'il sentit les talens qu'il avoit pour la musique. Deux ou trois de ses camarades, qui composoient de jolis vers très-propres à être mis en musique, le firent éclore. Destouches ayant eu quelques-uns de ces jolis vers, les mit en musique, qui plut beaucoup, ce qui lui fit connoître davantage ses heureux talens. Destouches en 1696 quitta le service, sentant les grands talens qu'il avoit pour la musique, & cherchant à contribuer au plaisir du roi, qui avoit entendu parler de sa facilité à composer de jolis airs. Pour cet effet, il se livra tout entier à son art; & pour en apprendre les

regles & le fond de la composition, il eut recours au celebre Campra, maître de la musique de la métropole de Paris, qui travailloit pour lors furtivement au ballet de l'*Europe galante*. La Motte, qui étoit auteur des paroles de ce ballet, se trouvoit quelquefois chez Campra dans le même temps que Destouches; ce qui lia amitié entr'eux. Campra étoit si satisfait de l'excellent gout que son éléve avoit pour la musique vocale, qu'il lui donna trois airs à composer dans son ballet, & ces trois airs furent applaudis comme le reste de la piéce. La Motte connoissant les talens de Destouches, composa pour lui les paroles de la pastorale héroïque d'*Issé*. Destouches la mit en musique & en état d'être chantée avec les chœurs & tous les airs de violon, devant le roi au mois de septembre 1698 à Trianon. Sa majesté & toute la cour en furent extrêmement satisfaites. Elle le gratifia même d'une bourse de deux cens louis, en lui disant que c'étoit un commencement de lui marquer sa satisfaction, l'assurant que depuis Lully aucune musique ne lui avoit fait tant de plaisir que la sienne. Animé par toutes les louanges que la cour & la ville lui donnoient sur son premier opéra, il en composa successivement plusieurs autres, dont on trouve le catalogue dans l'auteur cité plus bas, & qui furent également applaudis. Ses travaux furent récompensés par la place de surintendant de la musique du roi, & ensuite par celle d'inspecteur général de l'académie royale de musique, avec une pension de quatre mille livres, dont il a joui jusqu'à sa mort arrivée à Paris le 3 février 1749, dans la 77 année de son âge. Il a laissé une fille, dame d'esprit & de mérite, mariée à M. de Nicolaï, de l'academie des inscriptions & belles lettres de Paris. * M. Titon du Tillet, *second supplément au Parnasse François.*

☞ DESTOUCHES (Philippe Nericault) poëte François, né à Tours en 1680, réunissoit aux talens littéraires la connoissance des intérêts des princes. Il fut secrétaire de l'ambassade de M. le marquis de Puisieulx en Suisse, & depuis il fut chargé des affaires de France à la cour d'Angleterre. Ce dernier emploi dura depuis la fin de 1718 jusque vers la fin de 1723, & il s'en aquitta à la satisfaction des deux puissances. De retour de ses négociations, après la mort de M. le cardinal du Bois, son protecteur, il rentra dans la carriére des belles-lettres, & fut reçu à l'académie françoise le 25 août 1723, à la place de Campistron, & continua de travailler pour le théâtre. Voici le catalogue de ses comédies, *Le Curieux impertinent ; l'Ingrat ; l'Irrésolu ; le Médisant ; la fausse Veuve ; le Triple mariage ; l'Obstacle imprévu.* Toutes ces piéces furent représentées depuis 1710 jusqu'en 1717. Les négociations dont il fut chargé interrompirent ses travaux. Il les reprit à son retour, & donna en 1727 *le Philosophe marié, ou le Mari honteux de l'etre.* Il a fait la critique de cette piéce, sous le titre de *l'Envieux*, représenté la même année. Il a donné ensuite *les Philosophes amoureux ; le Glorieux ; la fausse Agnès ; le Tambour nocturne, ou le Mari devin*, comedie angloise; *le Dissipateur ou l'honnête friponne ; l'Ambitieux & l'Indiscrette ; la Belle orgueilleuse ou l'Enfant gâté ; l'Amour rusé; l'Homme singulier;* plusieurs autres petites piéces de théâtre, & divertissemens, insérés dans l'édition de ses œuvres en cinq volumes *in*-12, donnée en 1745, qui finit par une *épître au roi sur la convalescence de S. M.* M. Destouches à donné depuis cette édition *la force du Naturel*, comédie en cinq actes en vers, représentée en 1750. Il a composé pour l'opéra *le Mariage de Ragonde*, piéce qui se joue sur la fin du carnaval, & dont la musique est de Mouret, ce musicien si agréable & si fertile dans la diversité & la gayeté de ses chants. Dans le temps que Destouches fut chargé des affaires de France à la cour de Londres, il y épousa une demoiselle Angloise, avec laquelle il revint en France & séjourna quelque temps à Paris. L'amour du repos & de la vie champêtre lui fit prendre le parti d'acheter la terre de Fortoiseau, terre fort jolie à une lieue de la ville de Melun, dont il étoit gouverneur. Il y a passé presque les trente dernieres années de sa vie, & y est mort le 5 juillet 1754, dans la soixante-quatorziéme année de son âge. De son mariage il a eu un garçon & une fille. Celle-ci a épousé en 1752 M. de Bourmary, brigadier des armées du roi. * M. Titon du Tillet, *second supplément au Parnasse François.*

DESULTEURS, *Desultores*, que les Grecs appellent μεταβαται, est le nom que les anciens donnoient à ceux qui sautoient avec beaucoup d'agilité & d'adresse d'un cheval sur l'autre. L'origine de cet exercice viênt des nations barbares, qui à la guerre changeoient de cheval pour en prendre un plus frais. Cela étoit ordinaire parmi les Scythes, suivant Ammien Marcellin, *l.* 22, parmi les Indiens, selon Herodote, *l.* 7, & parmi les Numides, au rapport de Strabon & de Tite-Live, *liv.* 23, *c.* 29. L'usage en passa chez les Romains, dans leurs jeux de courses publiques, qui se faisoient dans le cirque, où l'on voyoit non-seulement des chars à deux & à plusieurs chevaux, mais de ces désulteurs qui couroient le prix avec un seul cheval, qu'ils changeoient en un moment, pour en monter un autre qui n'avoit point encore fatigué ni couru. Hygin en a fait la description dans son livre des fables, *c.* 80, & Isidore, *l.* 18, *c.* 39. Les Sarmates excelloient dans cet exercice, & les Housards en tiennent encore quelques restes. * Varr. *de re rustic. l.* 2, *c.* 7. Cicero, *orat. pro L. Muræna.* Manil. *astronomic. l.* 5. Propert. *l.* 4, *eleg.* 2, *v.* 35. *Fest. Pomp. l.* 17. Thomas Dempster, *dans ses paralipom.* sur Rosin, *l.* 5, *antiq. romaines*, *c.* 24.

DETHMOLD, anciennement, *Teutoburgium*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie. Elle est dans le comté de Lemgow, sur la riviére de Vehra, entre la ville de Paderborn, & celle de Lemgow, à six lieues de la premiére, & à une demie de la derniére. Dethmold a un château, où réside la branche aînée des comtes de la Lippe. * Baudrand.

DEVARIUS (Matthieu) savant, qui a vécu dans le seiziéme siécle, naquit dans l'isle de Corfou, d'une famille catholique. Jean Lascaris le conduisit à Rome à l'âge de huit ans, sous le pontificat de Léon X. Il fut placé avec les autres jeunes gens Orientaux, dans le collége Grec, que l'on avoit érigé depuis peu, & il y fut instruit dans la langue grecque. Comme il y fit des progrès considérables, le cardinal Rodolphi le prit chez lui, & le chargea en particulier du soin de sa bibliothéque : Devarius remplit ce poste pendant quinze ans. Il fit durant ce temps-là un index des commentaires d'Eustathe sur Homere. Le pape Paul III lui donna, à cause de ce travail, une pension qui lui étoit payée tous les mois, & qui fut continuée par Pie IV. Ce dernier le créa correcteur des Codes qui étoient en grec dans la bibliothéque du Vatican. Le cardinal Rodolphi étant mort, Marc-Antoine Colonne, qui fut aussi depuis élevé au cardinalat, fut confié aux soins de Devarius, qui pendant trois ans, lui donna des leçons de grec. Le cardinal Farnèse le prit ensuite chez lui, & il y mourut vers la fin du seiziéme siécle, à l'âge de 70 ans. Il a traduit en grec, par ordre du pape Pie V, le concile de Trente, & ce qu'on appelle le catéchisme de ce concile. Son ouvrage le plus connu, est celui qui est intitulé : *De particulis græcæ linguæ liber particularis* : on en a diverses éditions. Parmi les derniéres, on peut compter celle de Londres, 1657, *in* 12, & celles d'Amsterdam, 1700 & 1718, aussi *in*-12; on en a aussi une de Nuremberg, en 1700, *in*-8°, pour l'usage des écoles de cette ville. *Pierre* Devarius, fils de sa sœur, donna la premiere édition de cet ouvrage à Rome, l'an 1558, *in*-4°, & c'est de l'épître dédicatoire de cette édition, qu'on apprend les différentes circonstances de la vie de Matthieu. * Morhofii *Polyhistor litterarius*, &c, édition de Lu-

beck, 1732, *in*-4°, tome I, livre IV, chapitre VI, n° 9, page 781.

DEVAUX (Jean) maître chirurgien juré, ancien prévôt & garde de sa communauté, né à Paris le 27 janvier 1649, & mort le 2 mai 1729, dans sa quatre-vingt uniéme année, étoit fils de *Jean* Devaux, Parisien, célébre chirurgien, mort doyen de sa compagnie le 25 septembre 1695, âgé de 85 ans. Celui *dont nous parlons* fit ses premieres études avec beaucoup de succès; mais plein d'aversion pour la chirurgie pratique, & sans aucun attrait pour la chirurgie en général, il négligea long-temps de marcher sur les traces de son pere, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il embrassa une étude pour laquelle il se sentoit tant d'opposition. Il s'y appliqua néanmoins par obéissance, & il étudia la chirurgie théorique sous Claude David le fils, qui fut depuis chirurgien de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. Ses grandes dispositions pour cet art, qu'il n'envisageoit d'abord qu'avec dégout, ne tarderent pas à se déveloper, & il fit presque toujours depuis par inclination une étude qu'il n'avoit d'abord commencée que malgré lui. Ses progrès furent très-considérables, & tous ceux qui l'ont connu conviennent qu'il a fait revivre en lui toute l'habileté & toute la probité de son pere, qui avoit si long-temps & si utilement servi le public. Il n'a guères moins été habile dans la chirurgie pratique, que dans la théorique, & il s'est acquis dans l'une & dans l'autre une grande réputation; mais il a excellé davantage dans la premiére. Sa communauté a rendu justice à son mérite, en l'élisant deux fois prévôt. A la fin de sa premiére prépositure, il fut exilé pendant quelques jours à Soissons, pour s'être opposé à la délivrance d'une somme, dont le demandeur ne produisoit pour tout titre qu'une espéce de violence, que la justice n'a jamais connue. Dans les dernieres années de sa vie, l'enflure de ses jambes & la pésanteur de son corps l'empêchant de sortir, il demeuroit toute la journée occupé à lire, à composer, ou à répondre aux consultations qu'on venoit lui faire. Ses travaux n'avoient nullement affoibli son esprit, qu'il a conservé sain jusqu'au dernier soupir. Comme il avoit amassé une bibliothéque assez considérable, & qu'il s'étoit depuis long-temps familiarisé avec les livres, il trouvoit ses délices dans son cabinet, & ceux qui le venoient voir apprenoient toujours quelque chose d'utile avec lui. Il est mort d'une oppression de poitrine, & a été enterré à S. Gervais sa paroisse. Il s'étoit marié à l'âge de quarante-huit ans, & n'a eu que deux filles de ce mariage. M. Devaux écrivoit purement en françois, & très-élégamment en latin; & les occupations que sa réputation lui procuroit ne l'ont pas empêché d'enrichir le public d'un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont des traductions. On a de sa composition: 1. *Le Medecin de soi-même*, ou *l'art de conserver la santé par l'instinct*, à Leyde en 1682. Ce petit ouvrage a été réimprimé plusieurs fois, & cependant il est assez rare. L'auteur y promettoit un traité *De la Médecine curative*: mais le premier ayant déplu aux médecins, qui en effet n'y sont guères épargnés, il résista à la tentation de les chagriner de nouveau par un second. 2. *Découverte sans découverte*, à Paris en 1684, *in*-12. Cette brochure est contre le petit écrit du sieur de Blegny, intitulé: *Découverte du véritable remede anglois pour la guérison des fiévres.* 3. *Factum* ou *Réponse en forme de factum*, à un fait rapporté faussement dans les observations de M. Peu, fameux accoucheur, dans lequel M. Devaux se trouvoit impliqué, à Paris en 1687, chez d'Houry. 4. *L'Art de faire des rapports en Chirurgie, où l'on enseigne la pratique, les formules & le stile le plus en usage parmi les Chirurgiens commis aux rapports, avec un extrait des arrêts, statuts & réglemens faits en conséquence*, à Paris, en 1703, *in*-4°. 5. *Index funereus Chirurgorum Parisiensium ab anno* 1315, *ad annum* 1714, à Trevoux en 1714, *in*-12. M. Devaux a continué cet ouvrage jusqu'à sa mort, & l'a traduit en françois avec beaucoup d'augmentations. Cette continuation & cette traduction sont entre les mains de ses héritiers. 6. *Dissertation sur l'opération césarienne*, dans l'édition des *opérations chirurgicales de Verduc*, à Paris en 1720. 7. *Dissertation historique sur la chirurgie des accouchemens*, dans les *Mémoires de littérature & d'histoire*, chez Simart, *tome* 3, *partie* 2. Les traductions de M. Devaux sont: 1. celle des *Nouveaux élémens de médecine, &c*, par Corneille Bontekoë, Hollandois, docteur en médecine, à Paris en 1698, *in*-12, deux volumes. 2. Celle de *La pratique médicinale de Jean-Bernard Gladbach, docteur en médecine à Creutznac, &c*, à Paris en 1705, *in*-12. 3. Du *Traité de la maladie vénérienne, & des remédes qui y conviennent*, par Charles Musitan, médecin de Naples, *avec des remarques*, à Trévoux en 1711, deux volumes *in*-12. 4. De l'*Abregé anatomique de Laurent Heister, professeur de chirurgie à Altorf*, à Paris chez Lottin, en 1724, *in*-12. 5. De deux *Dissertat. médicin. chirurg. l'une sur la maladie vénérienne, l'autre sur la nature des tumeurs*, par M. Deidier, professeur royal de chymie en l'université de Montpellier, en 1725, à Paris *in*-12. Cette traduction est plus ample que l'original, M. Deidier ayant envoyé ses augmentations manuscrites. 6. Des *Aphorismes d'Hipocrate, avec le commentaire de M. Hecquet, célébre médecin*, deux volumes *in*-12, à Paris en 1726. 7. De l'abrégé de toute la *Médecine-pratique*, par Jean Allen, docteur en médecine, avec la *Méthode de Sydenham, ensemble quelques formules conformes à la pratique françoise, &c*, en 1728, trois volumes *in*-12, à Paris. 8. Du *Traité de la vertu des medicamens*, par M. Herman Boerhaave, à Paris en 1729, *in*-12. 9. De l'*Emmenologie de* Freind, médecin Anglois, à Paris en 1730, *in*-12. 10. Du *Traité des maladies aiguës des enfans, &c*, par Gautier Harris, médecin, à Paris en 1730. 11. Du *Traité de la nature, des causes, des symptômes & de la curation de l'accident le plus ordinaire du mal vénérien, &c*, de Guillaume Cokburn, médecin Anglois, à Paris, *in*-12. Du *Traité des maladies des deux sexes, &c*, par Jacques Vercelonini, médecin Italien, à Paris. Ces cinq dernieres traductions n'ont paru qu'après la mort du traducteur. Outre ces ouvrages de la composition de M. Devaux, & ces traductions qui sont fort estimées, cet habile chirurgien a contribué aussi à la perfection de plusieurs autres ouvrages, ou en a donné de nouvelles éditions augmentées de ses propres recherches, savoir, l'*Art de saigner accommodé aux principes de la circulation du sang*, par Henri-Emanuel Meurisse: la forme, le stile, & un grand nombre de réfléxions semées dans l'ouvrage sont de M. Devaux: c'est un *in*-12, publié en 1689, à Paris. *Nouveau recueil d'observations chirurgicales, faites* par M. Saviard, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, &c, en 1702, *in*-12. C'est M. Devaux qui a recueilli ces observations. *Traité complet des accouchemens naturels, non-naturels, &c*, par le sieur de la Motte, chirurgien à Valogne. M. Devaux a revu cet ouvrage, & a eu beaucoup de part aux observations & aux réfléxions qui l'accompagnent. C'est un *in*-4°, imprimé en 1722, à Paris. Il a fait la même chose à l'égard du *Traité complet de Chirurgie*, du même, qui parut en 1722, en trois volumes *in*-12, à l'égard de l'*Anatomie du corps humain*, par Jean Palfin, alors professeur en chirurgie à Gand, à Paris en 1726; enfin à l'égard de l'*Anatomie de Dionis*, dont M. Devaux a donné une nouvelle édition augmentée en 1728, *in*-8°. On dit qu'il a eu aussi quelque part au *Chirurgien Dentiste*, excellent ouvrage de M. Fauchard; & à plusieurs ouvrages de M. Croissant de Garengeot, habile chirurgien de Paris. * *Eloge de* M. Devaux, *par* M. Goujet, chanoine de S. Jacques l'Hôpital, au *tom.* 8, *part.* 1 des *Mém. de litter. & d'hist. recueillis, par le pere* Desmolets. *Abregé ou extrait de cet éloge, par le pere* Nice-

ton, en ses *Mém. pour servir à l'histoire des hommes illustres, tome* 12. *Lettre de M. Goujet, contre un extrait du journ. des Sav. de juin* 1726, *dans les Mém. du pere* Desmolets, *tome* 2, 2. *part.*

DEUCALION, roi de Crete, succéda à son pere Minos II. Il acccompagna Jason à la conquête de la toison d'or, & à son retour déclara la guerre à Thésée, pour ne lui avoir pas voulu rendre Dedale qui s'étoit retiré auprès de lui; mais depuis ayant consenti au mariage de sa sœur Phedra avec Thésée, & fait la paix avec lui, il regna tranquillement. Après sa mort son fils Idoménée monta sur le trône, vers l'an du monde 2832 & 1203 avant J. C. * Diodore, *l.* 4. Apollodore, *l.* 3, *bibl.*

DEUCALION, roi de Thessalie & fils de Prométhée, épousa sa cousine Pyrrha. De son temps la Thessalie souffrit une si grande inondation, que les poëtes en ont pris sujet de dire que tous les hommes y périrent. Pour réparer le genre humain, Deucalion & Pyrrha consulterent l'oracle de Themis, & suivant sa réponse jetterent derriere eux des pierres, qui se changerent en hommes & en femmes. Il est remarquable que Noé étant appellé *Ischhaadamas*, c'est-à-dire, *Laboureur*, on peut traduire ce mot en grec ἀνὴρ Πύῤῥας, *mari de Pyrrha.* En phénicien *Eben*, signifie une *pierre*, & un fils, de sorte que l'on peut croire, que les pierres que les poëtes disent avoir été jettées par Deucalion & Pyrrha, n'étoient autre chose que leurs enfans, que l'on a pris pour des pierres, à cause de l'équivoque du mot. Ovide en fait mention dans le premier livre des métamorphoses.

Les historiens sont fort partagés sur l'époque du déluge de Deucalion. Un ancien auteur rapporté par Clément Alexandrin dans *le I livre des tapisseries*, le met 330 années avant la prise de Troye. Ainsi il seroit arrivé l'an 2531 du monde, & le 1504 avant Jesus-Christ. Salian, Sponde, & quelques autres, qui s'attachent particulierement aux époques de la chronologie d'Eusebe, mettent ce déluge en l'an 1523 avant l'ere chrétienne, l'an 67 de Moïse, & 34 de Cecrops. S. Jérôme, S. Cyrille & S. Augustin croient que cette inondation arriva du temps de Cecrops roi d'Athènes, qui commença à regner l'an 1558 avant Jesus-Christ. Le dernier de ces saints docteurs, rapporte une autre opinion de Varron, à laquelle il semble se tenir: qui est, que ce déluge arriva sous le regne de Cranaüs, qui succéda à Cecrops, & monta sur le trône l'an 1508 avant Jesus-Christ. Georges Syncelle, Cedrene & quelques autres chronologistes, sont dans la même incertitude; & ne s'accordent entr'eux, ni sur le temps du regne de ces rois Athéniens, ni sur les autres circonstances. Ubbo Emmius met ce déluge en l'an 549 avant la prise de Troye, & 2533 avant l'epoque de la naissance du fils de Dieu. Les marbres du comte d'Arondel, publiés & commentés pour la premiére fois par Seldenus, & depuis par M. Prideaux, avancent cette époque d'environ seize ans. Je crois qu'on doit dire avec Varron & Apollodore, que ce déluge arriva sous le regne de Cranaüs, & le fixer à l'année 2535 du monde, qui est la 1500 avant Jesus-Christ. * Apollodore, *l.* 1. Diodore, *l.* 4. Strabon, *l.* 9. Pausanias, *l.* 1. *Att.* Conon rapporté par Photius, *cod.*186. *nar.*27. Saint Jérôm. *en la chron.* Saint Cyrille, *l.* 1, *contre Jul.* & Saint Augustin, *l.* 1 *de la cité de Dieu, c.* 10. Ubbo Emmius, *l.* 1, *vet. Gr.c.* Petau, *P.* 2, *l.* 2, *c.* 9, *ration. temp. & in chron.* Riccioli, *chron. reform. T. I. l.* 3, *n.* 6. *p.* 125.

DEUCIUS, *cherchez* DEUX (Bertrand de)

DEUDORIX, fils de Betoris, fort célébre parmi les Cherusces, fut un des principaux captifs, qui parurent à Rome dans le triomphe du jeune Germanicus. * Strabon.

DEVELTO, ou ZAGORA, petite ville autrefois épiscopale & suffragante d'Andrinople. On la met sur la riviére de Paniza, aux confins de Bulgarie & de Romanie, à huit ou neuf lieues de Sisopoli, du côté du couchant. * Baudrand.

DEVENTER, ville des Pays-Bas, capitale de la province d'Over-Issel, avec évêché suffragant d'Utrecht. Elle est nommee par les auteurs Latins *Daventria*; & est située sur la rive droite de l'Issel, à quatre lieues de Zwol. C'est une grande & belle ville, bien bâtie, fort peuplée, entourée d'une muraille, avec diverses tours, & des fossés toujours remplis d'eau. Quelques uns croient que cette ville a reçu son nom d'un riche habitant, nommé Davon, ami particulier de saint Lebuin, qui convertit ce pays à la foi. Deventer avoit une église sous le nom de ce saint. Bernulphe, évêque d'Utrecht, l'érigea en collégiale, & depuis en 1559 elle a été érigée en cathédrale; mais lorsque les Protestans furent devenus maitres du pays, les évêques se retirerent ailleurs. * Guichardin, *descript. des Pays-Bas.* Gazei, *hist. eccl. du Pays-Bas.* Valere André, *in topogr. Belg.* Evrard Reydanus.

DEVEREUX, ancienne maison d'Angleterre, que l'on tient venir de la ville d'Evreux en Normandie, a produit de grands hommes. L'on n'en rapporte ici la postérité que depuis.

I. Guillaume Devereux, qui mourut après l'an 1295, & fut pere de Jean, qui suit; & de Guillaume Devereux, qui continua *la postérité rapportée après celle de son frere aîné.*

II. Jean Devereux rendit de grands services contre les François & les Flamans aux rois Edouard III & Richard II. Ce dernier le fit gouverneur du château de Leeds dans le comté de Kent, & le retint pour servir auprès de sa personne avec cent hommes d'armes, dont cinq devoient être chevaliers, outre lui-même. Il fut ensuite capitaine de Calais, connétable du château de Douvres, gardien des cinq ports & maître de la maison du roi. Il fut aussi nommé pour traiter avec les François & les Flamans; fut député au parlement parmi les barons du royaume, & mourut en 1393. Il avoit épousé *Marguerite*, fille de *Jean* Barre, chevalier, dont il eut *Jean* baron Devereux, mort en 1396, sans laisser postérité de *Philippe*, fille de *Gui* de Brien; & *Jeanne* Devereux, héritiere de son frere, mariée à *Gautier* Fitz-Walter.

II. Guillaume Devereux de Bodinham, frere puîné du précédent, fut pere de Gautier I, qui suit.

III. Gautier Devereux I du nom, mourut en 1403. Il avoit épousé *Agnès*, fille de *Thomas* Crophull, dont il eut Gautier II, qui suit.

IV. Gautier Devereux II du nom, épousa *Elizabeth*, fille de *Jean* Merburi, chevalier, dont il eut Gautier III, qui suit; & *Anne* mariée à *Guillaume* Herbert, comte de Pembrock.

V. Gautier Devereux III du nom, fut créé baron de Ferrers par le roi Edouard IV, en 1461, en récompense de ses services dans la guerre contre le roi Henri VI, & fut tué à la bataille de Bosworth-Fiel en 1485. Il avoit épousé *Anne*, fille & héritiere de *Guillaume* baron de Ferrers de Chartlei, dont il eut Jean qui suit.

VI. Jean Devereux, baron de Ferrers, mourut en 1497, laissant de *Cecile*, fille de *Henri* Bourchier, comte d'Essex, Gautier, qui suit.

VII. Gautier Devereux IV du nom, baron de Ferrers, fut vicomte d'Hereford en 1550; fut aussi chevalier de la Jarretiere, & mourut en l'an 1558. Il avoit épousé 1. *Marie*, fille de *Thomas* Grei, marquis de Dorset: 2. *Marguerite*, fille de *Robert* Garnish-de-Kenton. Du premier lit vinrent Richard, qui suit; *Catherine*, mariée à *Jacques* Baskervile, chevalier; & *Guillaume* Devereux, qui épousa *Jeanne*, fille de *Jean* Scudamore de Horne-Laci, dont il eut *Barbe*, mariée 1. à *Edouard* Cauc: 2. à *Edouard* Hastings; & *Marguerite* Devereux, alliée à *Edouard* Littleton de Pillaton. Du second lit sortit Edouard Devereux, qui a fait *la branche des vicomtes d'*Hereford *rapportée ci-après.*

VIII. Richard Devereux, chevalier, mourut avant son pere, laissant de *Dorothée*, fille de *Georges* Hastings, comte de Huntingdon, Gautier V, qui suit.

IX. Gautier Devereux V du nom, vicomte d'Hereford, fut fait maréchal de camp de l'armée contre les comtes de Northumberland & de Westmorland, dans la rebellion sous le regne de la reine Elizabeth, qui le créa comte d'Essex, & le fit chevalier de la jarretiere. Ceux qui étoient envieux de sa fortune, le firent envoyer en Irlande contre le grand Oneal; & on ménagea si bien les choses, qu'il ne put rien exécuter de considérable, quoiqu'on lui eût promis la souveraineté de l'Ultonie. Abandonné de la cour, de ses amis & des soldats, il retourna en Angleterre, après avoir consommé une grande partie de ses biens; mais par les intrigues du comte de Leicester, il fut envoyé en Irlande avec le titre de comte maréchal de ce royaume, où il mourut de chagrin & de dysenterie le 22 septembre 1576, non sans soupçon de poison, qui fut augmenté par le prompt mariage du comte de Leicester avec sa veuve, qui étoit une belle personne. Il avoit épousé *Letice*, fille de *François* Knolles, chevalier de la jarretiere, laquelle prit une seconde alliance avec *Robert* Dudlei, comte de Leicester, qui répudia *Duglasse* Houvard sa seconde femme. Il eut pour enfans Robert, qui suit; *Gautier*, tué à Rouen en 1590; *Penelope*, mariée 1. à *Robert* baron Rich: 2. à *Charles* Blount, comte de Devon; & *Dorothée* Devereux, alliée 1. à *Thomas* Perrot: 2. à *Henri* Perci, comte de Northumberland.

X. Robert Devereux, comte d'Essex, vicomte d'Hereford, chevalier de la jarretiere, *dont sera parlé ci-après à l'article* ESSEX, eut la tête tranchée le 25 février 1601. Il avoit épousé *Françoise*, fille de *François* Walsingham, veuve de *Philippe* Sidnei, dont il eut Robert II, qui suit; *Françoise*, mariée à *Guillaume* Seymour, baron de Beauchamp, puis duc de Sommerset; & *Dorothée* Devereux, alliée 1. à *Henri* Shirlei-de-Stanton-Harold: 2. à *Guillaume* Stafford de Blatheruvick.

XI. Robert Devereux II du nom, comte d'Essex, vicomte d'Hereford, né en 1592, fut rétabli dans ses biens par Jacques I, roi d'Angleterre. Ayant reçu du chagrin à cause de la dissolution de son premier mariage, il alla dans le Palatinat pour se former au métier des armes; & quand le roi Charles I, eut rompu avec son parlement, il commanda les troupes des parlementaires en qualité de général, & mourut à Londres le 14 septembre 1645, non sans soupçon de poison. Il avoit épousé 1. *Françoise*, fille de *Thomas* Houvard, comte de Suffolck, dont il n'eut point d'enfans, & qu'il répudia: 2. en 1631, *Elizabeth*, fille de *Guillaume* Paulet de Eddington, dont il eut *Robert* Devereux, mort jeune.

VICOMTES D'HEREFORD.

VIII. Edouard Devereux, fils de Gautier IV du nom, baron de Ferrers, &c. & de *Marguerite* Garnish-de-Kenton, fut baron d'Angleterre, & épousa *Catherine*, fille *d'Edouard* Arden de Pack-Hall, dont il eut Gautier IV, qui suit.

IX. Gautier Devereux VI du nom, vicomte d'Hereford, après la mort de *Robert* comte d'Essex son cousin, épousa *Elizabeth*, fille de *Thomas* Knightlei de Borrowhall, dont il eut *Essex*, mort avant son pere, sans postérité de *Anne*, fille de *Guillaume* Corteine, chevalier; Leicester, qui suit; *Gautier; Edouard & Jean* Devereux.

X. Leicester Devereux, vicomte d'Hereford, épousa 1. *N.* fille de *Guillaume* Withypole, chevalier, dont il n'eut point d'enfans: 2. *Prisulle*, dont il eut, *Leicester*, vicomte d'Hereford, mort sans alliance; & Edouard, qui suit.

XI. Edouard Devereux, vicomte d'Hereford, épousa en 1689 *Elizabeth* Norbourne. * *Diction. angl.*

DEVEREUX (Robert) comte d'Essex, *cherchez* ESSEX (Robert Devereux, comte d')

DEVERRE, ou Deverra, déesse que les païens honoroient pour entretenir la propreté dans leurs maisons. Ce mot vient du latin *deverro*, balayer. C'étoit une des trois divinités, selon Varron & S. Augustin, *de la cité de Dieu*, que les anciens avoient coutume d'invoquer, pour garder une femme accouchée, de peur que Sylvain, dieu des forêts & des champs, n'entrât de nuit & ne lui fît quelqu'outrage. Ces trois divinités étoient *Intercidone*, ainsi nommée du taillant de la coignée; *Pilomne*, du pilon, & *Deverre*, des balais. Intercidone présidoit à la coupe des arbres, & Pilomne conduisoit le pilon, pour piler les bleds, & faire la farine. On faisoit ainsi cette cérémonie. Trois hommes alloient la nuit autour de la maison, & frapoient le seuil de la porte d'une coignée, puis d'un pilon; ensuite on la nettoyoit avec un balai, afin que ces signes de service leur ayant été rendus, elles conservassent l'accouchée contre la violence de ce prétendu dieu Sylvain. * Cartari, *en ses Im. des dieux.*

DEUIL (Odon de) abbé de S. Denys en France, *cherchez* ODON.

DEVIC (Gérard) chanoine de l'église de Carcassonne, étoit fils de noble homme Jean Devic, seigneur de Padern, lieu situé dans les montagnes, entre Narbonne & Perpignan. Il fit ses études dans l'université de Toulouse, où il reçut le bonnet de docteur. Jean Devic, son pere, alors gouverneur du château de Termes, & viguier de Fénoilledes, Termenes, Peirepertus, Val-de-Daigne, l'ayant appellé auprès de lui, son mérite & ses vertus lui procurerent peu après une cure dans son voisinage, qu'il gouverna pendant trente-huit ans. Il fut ensuite chanoine de l'église de Carcassonne, où il donna des preuves de son zéle pour l'honneur de cette église, non-seulement par son assiduité à tous ses devoirs, mais encore par son application à l'étude & ses travaux littéraires. Ce fut à la sollicitation de Louis de Nogaret, fils de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, qui fut pourvu de l'évêché de Carcassonne en 1656, que Devic travailla sur les mémoires de feu Bernard d'Estellat, son confrere, dont il donna au public en 1667 une partie des recherches, sous le titre de Chronique des évêques de Carcassonne (*chronicon historicum episcoporum, & rerum memorabilium ecclesiæ Carcassonensis, in-folio.*) Cet ouvrage fut imprimé sous la protection & aux frais de Louis de Nogaret: il manque de critique. Devic mourut vers le même temps, âgé de 80 ans. * *Histoire ecclésiastique & civile de la ville & diocèse de Carcassonne*, par le P. Bouges, augustin, pag. 443, 444.

DEVIN (Jean le) sieur de Villettes en Moranne, & de Lommeau de la paroisse de Juigné près la ville de Sablé, fils de *Jean* le Devin, sieur de la Cheveraye, & de *Jeanne* le Port, naquit à Sablé dans le XV siécle. Il fut premiérement conseiller ordinaire des grands-jours d'Anjou en la place de Gilles Commers Langlade, docteur régent en droit dans l'université, d'Angers, en 1519. Ses lettres de provision sont de Louise de Savoye, mere de François I, duchesse d'Angoumois & d'Anjou & comtesse du Maine. Elles sont datées du premier octobre 1522. Il fut ensuite enquêteur d'Anjou. Il épousa 1. *Jaquine* de Courbefosse, fille d'*Antoine* de Courbefosse, lieutenant général de Beaumont, & de *Christine* Tibergeau, d'une famille noble du pays du Maine: 2. *Jeanne* de Pincé, aussi de famille noble: 3. *Jeanne* Belin, veuve de *Christophe* Liger, fille de *Jean* Belin, lieutenant général d'Angers sous Louis XI, & de *Renée* Bernard, de la famille de *Jeanne* Bernard, aïeule du cardinal de Valençay. Jean le Devin s'acquit une grande estime dans les différens emplois qu'il exerça. Il avoit un mérite peu commun, l'esprit fort orné, & beaucoup d'érudition pour son temps. Il mourut à Angers le 14 avril 1563, & fut enterré dans l'église des dominicains de cette ville.

DEVIN (Antoine le) écuyer, sieur de la Roche en Anjou, du Tronchay, & de Montargis au Maine, étoit

fils de JEAN le Devin, *dont on a parlé dans l'article precédent*, & de *Jaquine* de Courbefosse. Il fut élu d'Angers, charge alors considérable, & non du Mans, comme le dit Blondeau dans ses *illustres Manceaux*, où il prétend aussi qu'Antoine le Devin étoit du Mans, ce qui n'est pas certain. La Croix du Maine en fait mention dans sa *bibliothéque*, comme d'un écrivain très-célébre. Il dit qu'il avoit fait entr'autres trois tragédies, Judith, Esther & Susanne; & traduit en prose l'histoire de Salluste. Il épousa *Renée* Moysant, fille unique de *Jean* Moysant, sieur de la Tousche, licencié ès loix, & de *Renée* Martin. Un des descendans d'ANTOINE le Devin a pris le nom de *le Divin*, qui est resté à cette famille. * *Voyez* la continuation manuscrite de l'*histoire de Sablé*, de l'abbé Menage.

DEVISES, ville ou bourg d'Angleterre avec marché au milieu du comté de Wilt, dans la contrée nommée, *Swanbourn*. Elle est ainsi nommée, parcequ'autrefois elle étoit partagée entre le roi & l'évêque de Salisburi. C'est la plus grande & la meilleure ville pour le négoce de tout le comté de Wilt, après Salisburi qui en est la capitale. Elle est à 89 milles angl. de Lond. * *Dict. angl.*

DEVON, DEVONIE ou DEVONSHIRE, *Devonia*, province d'Angleterre, avec titre de comté, dans la partie méridionale du pays de Westsex. Elle est entre les provinces d'Orset & de Cornwal ou Cornouaille. Excester est sa ville capitale: les autres sont, Plimouth, Bedford, Tornes, Sidmouth, &c. * Camden. Sanson.

DEVONIUS (Joseph) Anglois, ainsi nommé parcequ'il étoit né dans la province de Devonshire. On le surnommoit aussi *Excestriensis*, à cause d'Excester, qui est la capitale de cette province; & *Iscanus*, parcequ'il fut élevé à Isch, ville de Cornouaille. Devonius passa dans son temps pour l'un des plus habiles dans les langues grecque & latine, & pour l'un des plus remplis d'érudition. On le regarde aussi comme le premier poëte qu'il y eût alors en Angleterre. Il fut en grand crédit auprès de Baldwin, qui fut élevé sur le siége épiscopal de Cantorberi l'an 1184, & qui se déclara son protecteur. Devonius lui dédia ses six livres de la guerre de Troye, & son *Antiochéide*. Ses six livres de la guerre de Troye, où l'histoire de Darès *le Phrygien*, est en vers, & a été imprimée sous le nom de *Cornelius Nepos*, à Bâle en 1541 *in-8°.* au même lieu en 1583 *in-folio*, avec ce titre: *Dares Phrygius de bello Trojano, carmine elegiaco, per Cornelium Nepotem.* Les Anglois se sont plaint de cette bévue, qui a fait attribuer à Cornelius Nepos ce qui est l'ouvrage de Devonius. Ce dernier est encore auteur d'un panégyrique à la louange de Henri II; d'un traité de l'*Education de Cyrus*; & de quantité de poësies, dont la plupart sont sur des sujets très-profanes. Pitseus, dans son traité sur les écrivains d'Angleterre, prétend gratuitement que Devonius florissoit encore en 1210, & c'est plus gratuitement encore qu'il assure que Baldwin, archevêque de Cantorberi, obtint pour lui l'archevêché de Bourdeaux en France. Cette derniere prétention n'a nulle vraisemblance, & ne se trouve appuyée d'aucune autorité. * Outre les auteurs cités dans cet article, *voyez* asinur Oudin, *in comment. de scriptor. eccles. sæculi XII tom.* 2 in fol.

DEVONIUS, *cherchez* BALDWIN, surnommé *Devonius*.

DEVREUX, *cherchez* DEVEREUX.

DEURHOFF (Guillaume) né à Amsterdam en 1650, s'appliqua également à la philosophie & à la théologie. Il estimoit beaucoup le célébre Descartes, & il s'est servi des réflexions de cet illustre philosophe, quand il a trouvé qu'elles étoient bien fondées. Loin de le suivre aveuglément, comme il avoit une grande pénétration, il découvroit les fautes où cet habile homme étoit tombé, & il les faisoit appercevoir, de peur qu'elles n'égarassent ceux qui n'auroient pas la même intelligence. C'est ce que l'on peut voir, en lisant son abrégé des Méditations de Descartes, corrigées. Il a fait aussi un systême de théologie, dans la vue de démontrer les choses qu'il croyoit pouvoir se connoître sans le secours de la révélation, & dont l'écriture sainte suppose la connoissance. Avant de publier ce systême, il en communiqua un autre sur la Rédemption de l'homme: on en prit des copies, & comme il arrive ordinairement, on les altéra, ce qui l'engagea à donner lui-même son livre en 1694. Mais à peine fut-il rendu public, qu'il trouva beaucoup d'adversaires, non-seulement de la part du consistoire d'Amsterdam, mais encore de beaucoup de théologiens: on écrivit contre, & l'auteur répondit à tous. Il mourut en 1717 âgé d'environ 68 ans. * *Dictionnaire historique*, édition d'Amsterdam 1740.

DEUS-DEDIT, pape, *cherchez* DIEU-DONNÉ.

DEUSINGIUS (Antoine) de Meurs, naquit en 1612. Il fut professeur en médecine a Groningue. Il étoit très-savant dans les langues arabe, persienne & turque, comme cela paroît par les notes qu'il a faites sur la grammaire arabe d'Erpenius. Il a aussi traduit en latin le Pentateuque. Il publia en 1653 *Genesis microcosmi.* Il avoit donné en 1644 *Universale naturæ theatrum.* En 1655 on vit paroître un traité sur le mouvement du cœur & du sang; & en 1659 une idée de la fabrique du corps de l'homme. En 1660 on vit de lui *Fasciculus* 14, *selectarum dissertationum.* Cet auteur est mort à Groningue en 1666, âgé de 54 ans. *Voyez* Manget, dans sa *bibliothéque des auteurs médecins, livre* 4. On y trouve un long catalogue des ouvrages de Deusingius, dont il paroît faire beaucoup d'estime. Il y remarque aussi que cet habile homme avoit été médecin aulique de Guillaume-Frederic comte de Nassau, gouverneur de Frise.

DEUSINGIUS (Herman) fils du précédent, naquit le 14 mars 1654. En 1677 à l'âge de 22 ans, il fut fait docteur en droit. Les états de Groningue le nommerent en 1682 à la chaire de professeur en droit & en langue grecque; mais il refusa cet emploi. Après avoir parcouru les Pays-Bas & l'Allemagne, il abandonna la jurisprudence, & s'appliqua à la *Démonstration de l'allegorie historique du vieux & du nouveau testament.* Trois dissertations qu'il composa sur le mystere de la sainte Trinité, qu'il consideroit comme la source d'une triple allégorie dans l'explication de l'histoire sainte, lui attirerent une haine si violente qu'on l'excommunia quoiqu'on n'eût fait aucune démarche pour le convaincre d'erreur, ni pour lui prouver la verité. Comme il étoit sujet à des maux de tête presque continuels, il alla prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle; après quoi il se retira dans le pays de Drent, comme en un lieu d'exil. Monsieur le baron de Pallant, gouverneur de Cœvœrde & du pays de Drent, informé de son mérite, ordonna au synode de l'inviter, & de l'admettre à la communion de l'église. Il retourna ensuite à Groningue, où les ministres de l'eglise françoise le reçurent fraternellement. Il mourut le 3 janvier 1722. * *Biblioth. Bremens. class. V, pag.* 925.

DEUTERIE, fut maîtresse, puis femme de *Theodebert* I, roi de Metz, dans le VI siécle. Ce prince faisant en 533 la guerre dans la Septimanie, qui est le Languedoc d'aujourd'hui, y trouva cette dame dans le château de Cabrieres ou Chevrieres, près de Beziers, & en devint amoureux. Il l'emmena, & la laissa à Clermont en revenant vers son pere *Thierri*, qui l'avoit obligé d'épouser *Wisigarde*, fille de *Vachon*, roi des Lombards. Theodebert après la mort de *Thierri*, arrivée en 534, répudia *Wisigarde* & épousa *Deuterie*, de laquelle il eut THIBAUD, qui lui succéda; & *Bertoare*, qui fut recherchée par Totila. Quelques auteurs ajoutent *Ragintrude*, femme de *Theudon*, prince de Baviere, qu'elle convertit à la foi. *Deuterie* étoit mariée lorsqu'elle vit *Theodebert*, & elle abandonna son mari pour suivre ce prince. D'autres disent qu'elle étoit veuve, & que de son premier mariage elle avoit une fille qui étoit extrêmement belle. Deuterie craignant que sa fille, qu'elle avoit emmenée avec elle, n'inspirât par sa beauté de l'amour à Théodebert, dont elle connoissoit le foible, résolut de s'en défaire. Elles étoient l'une & l'autre à Verdun,

quand un jour la fille étant montée sur un char appellé *basterne*, & traîné par deux taureaux, le cocher, que l'on croit que Deuterie avoit gagné, passant sur le pont de cette ville, piqua si vivement ces deux animaux, qu'ils se précipiterent dans la riviere, & entraînerent avec eux le char & la fille de Deuterie qui périt ainsi misérablement. Dieu ne laissa pas ce crime impuni : Theodebert touché des remontrances des seigneurs de sa cour, & du murmure des peuples sur le commerce scandaleux qu'il entretenoit depuis sept ans avec Deuterie, la renvoya enfin pour toujours, après en avoir eu un prince nommé, comme on l'a dit, de *Theodebalde* ou *Thibaut*, & qui fut son successeur. Theodebert retourna avec Wisigarde, en prit une autre après son décès, & ne pensa plus à Deuterie, qui alla rejoindre, dit-on, son légitime mari. * *Voyez*, outre les historiens de France, l'*histoire particuliere de Languedoc, par* DD. de Vic & Vaissete, religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur, *tom.* 1, *liv.* 5.

DEUTERIUS, évêque Arien, qui vivoit au commencement du VI siécle, vers l'an 506, osa changer la forme du baptême. Nicephore rapporte que baptisant un certain homme nommé *Barbas*, il eut la hardiesse de dire : *Barbas est baptisé au nom du Pere, par le Fils, au saint Esprit ;* & que dans le même moment l'eau des fonts baptismaux disparut. * Nicephore, *l.* 16, *c.*35.

DEUTERONOME, est le cinquiéme des livres de Moyse, appellé en hebreu *Ellé habdebarim* ; parcequ'il commence par ces mots dans l'hebreu. Les rabbins le nomment quelquefois *Misna*, c'est-à-dire, répétition de la Loi ; les Grecs & les Latins, *Deuteronome*, c'est-à-dire, *seconde loi* ; parcequ'il contient une répétition abrégée des loix contenues dans les livres précédens. Il contient outre cela, les principales circonstances de ce qui étoit arrivé au peuple d'Israël dans le désert, reprises par Moyse dans les premiers chapitres, & l'histoire de ce qui se passa depuis le commencement de l'onziéme mois de la quarantiéme année de la sortie d'Egypte, jusqu'au septiéme jour du douziéme mois. Quelques-uns ont douté que ce livre fût de Moyse, parcequ'au commencement il est dit : *Voici ce que dit Moyse aux enfans d'Israël, au-delà du Jourdain*, que Moyse n'a certainement point passé, & qu'à la fin la mort de Moyse y est décrite ; description dont il ne peut point être auteur, puisqu'elle ne peut avoir été faite qu'après sa mort. Cependant il est clair par le livre même, que Moyse en est l'auteur. Il est dit dans le *c.* 31, *v.* 9, que *Moyse écrivit cette loi, qu'il la donna aux enfans de Levi, qui portoient l'Arche d'alliance du Seigneur*, & au *v.* 24, *que quand il eut achevé d'écrire entierement les paroles de cette loi dans un livre, il donna ordre aux Lévites de prendre cette loi, & de la mettre à côté de l'arche d'alliance du seigneur.* Il est enjoint dans le *c.* 17, du même livre, aux rois, qui devoient regner un jour sur les Israélites, *de faire décrire aussitôt après qu'ils auront été élevés sur le trône, un exemplaire de cette loi, sur celui qui étoit entre les mains des prêtres.* Ces passages font voir clairement, que Moyse avoit écrit luimême un exemplaire de la loi, & qu'il l'avoit donné à garder aux prêtres & aux Lévites, pour le mettre à côté de l'arche, afin qu'il servît de monument original & authentique, sur lequel les rois en feroient tirer des copies, pour leur servir de régle. Le Deuteronome y est marqué visiblement par ces termes : *Deuteronome, ou le double de la loi. Cette loi, les paroles de cette loi.* Le Deuteronome est aussi appellé la loi de Moyse, dans le livre de Josué (*c.* 5. *v.* 31.) dans les livres des Rois & des Paralipomenes, dans le livre de Nehemie (*c.* 13.) & dans les prophéties de Daniel & de Baruch. Quant aux objections que l'on fait, on répond à la premiére, que les paroles du texte hebreu peuvent aussi-bien signifier *en deçà du Jourdain*, qu'*au-delà*, & à la seconde, que la narration de la mort de Moyse a été ajoutée, ou par Josué, ou par Esdras, ou par la synagogue des Juifs, pour rendre l'histoire du Pentateuque complette. On ne disconviendra pas non plus qu'il n'y ait eu quelques autres endroits ajoutés depuis Moyse : la suite des rois Iduméens jusqu'au temps où les Israélites commencerent à être gouvernés par des rois, n'est certainement pas de lui ; & on peut observer d'autres choses qui lui sont postérieures. * S. Jerôme, *prolog. Galeatus.* S. Augustin, *l.* 1. *de mir. script. c.* 35. Torniel, *A. M.* 2583, *n.* 32, 2584, *n.* 18. Salian, *en ses ann.* Sixte de Sienne, *l.* 2, *bibl.* Bellarmin, *des écriv. eccl. en Moyse.* Simon, *hist. crit. de l'anc. test.* Du Pin, *dissert. prelim. sur la bibl.* D. Augustin Calmet, *comment, sur le Deuter.*

DEUTHERIUS, célébre rhéteur, qui a vécu à la fin du cinquiéme siécle, & dans le sixiéme. Il étoit disciple de Félix, rhéteur Romain ; pour lui, il tint une école publique à Milan, & il y eut pour auditeurs un grand nombre de jeunes gens, distingués par leur naissance, & dont plusieurs remplirent depuis les postes les plus honorables. Ennodius, évêque de Pavie, étoit en relation avec Deutherius, comme on le voit par les lettres & les poësies de ce prélat ; & par-tout il comble d'éloges Deutherius, jusqu'à lui donner ces titres si flateurs de *Doctor optimus, venerabilis magister, ingeniorum lima, fabricator sensuum, & doctissimus hominum*, &c. voyez la lettre dix-neuviéme du premier livre des lettres d'Ennodius de Pavie, & les pages 487, 495, 544, 557, & 631 des œuvres du même prélat, de l'édition du P. Sirmond, Jésuite, à Paris, 1611, *in-8°* ; & page 6 des notes du savant éditeur. A la page 557 on lit une piéce intitulée : *Dictio data Deuterio V. S. grammatico, nomine ipsius Eugeneti V. J. mittenda :* cette piéce, qui est en vers, contient un bel éloge de Deutherius. Ennodius dit entr'autres :

Tu decus Italiæ, spes tu fidissima recti,
Fax, tuba causarum, purpura nostra vale.
Luminibus locuples solem te Roma vocavit
Celsa, Quirinali suscipiens gremio.
Eloquio Lyncen, tu subdes voce Leonem,
Melle tuo serpens gutturis arma premet, &c.

Le même Ennodius, dans ses épigrammes, page 631, commence ainsi la cent quatriéme épigramme :

Forma, caput, facies, Deuteri cuncta magister
Innumeris doctor dotibus ille cluit.

Joseph-Antoine Saxi, préfet de la bibliothéque Ambrosienne à Milan, emploie une partie de ces témoignages pour louer Deutherius dans son livre intitulé : *De Studiis litterariis Mediolanensium antiquis & novis prodromus*, &c. à Milan, 1739, *in-8°*. Voyez pag. 50, & les suivantes.

DEUX (Bertrand de) car il est nommé dans les anciens titres, *de Deucio*, cardinal du titre de S. Marc, & archevêque d'Embrun, étoit né à Blandiac, dans le diocèse d'Usez. Il s'attacha à l'étude de la jurisprudence civile & canonique, fut pourvu de la prévôté d'Embrun, & ensuite fut élu archevêque de cette église le 5 de septembre de l'an 1323. Le pape Benoît XII l'envoya en Italie l'an 1335, & en 1337 le créa cardinal & vice-chancelier de l'église. Bertrand de Deux fut depuis évêque de Sabine, fut renvoyé par Clément VI en Italie, & se trouva à l'élection d'Innocent VI. Ce prélat avoit écrit l'histoire de la passion de notre Seigneur en vers sapphiques. Il mourut à Avignon le 21 octobre de l'an 1355, & fut enterré dans l'église collégiale de S. Didier qu'il avoit fondée, & où l'on voit encore son épitaphe. * Bosquet, *in Ben. XII.* Sponde, *in ann.* Frizon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Ciaconius, *in vit. card.* Ughel, *T. I. Ital. sacr.* Noguier, *hist. de l'église d'Avignon.* Chorier, *hist. de Dauph. & des arch. d'Emb.* Bernard Guidonis. Auberi, &c.

DEUX-PONTS, que ceux du pays nomment *Zweibruk, Bipontium*, ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, & capitale d'un petit pays, auquel on donne le nom de duché. Elle est située sur la petite riviere

d'Erbach, & n'est pas fort grande, mais est assez bien bâtie, avec un château assez fort.

DEUX-PONTS, maison à qui la ville de ce nom a donné son nom, est une branche de celle de Baviére. *Voyez* BAVIERE.

DEXICRATE, d'Athènes, poëte comique, Grec. On ignore en quel temps il a vécu, on sait seulement qu'il composa quelques piéces de théatre. Nous avons encore dans Athenée & dans Suidas, quelque chose de celle qu'il nomma *les extravagans*.

DEXICREONTE, un des surnoms qui fut donné à Venus, à cause d'un certain Dexicreon bâteleur, qui expia par des sacrifices les crimes des femmes de Samos, qui s'etoient abandonnees au luxe & à la débauche; ou plutôt d'un autre Dexicreon capitaine de navire, qui s'etant rendu riche à vendre aux matelots & aux passagers une grande quantité d'eau douce, que Venus lui avoit donné ordre de charger, fit dresser une statue à cette déesse, qu'il appella de son nom Dexicreonte. * Cœlius Rhod. *liv.* 29, *chap.* 15.

DEXIPHANES, fameux architecte, natif de l'isle de Chypre, travailla en Egypte pour la reine Cléopatre, environ 25 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Il rétablit le phare d'Alexandrie, & le joignit au continent, qui auparavant en étoit éloigné de quatre stades, c'est-à-dire, d'un quart de lieue. * Tzetzès, *Chil.* 2.

DEXIPPE, de Cos, médecin disciple d'Hippocrate, vivoit vers la XCI olympiade, 416 ans avant Jesus-Christ, & écrivit un livre sur la médecine, & deux autres, des présages des maladies. Il se rendit recommandable par le désintéressement personnel avec lequel il en usa avec Hecatomne, roi de Carie. Ce prince l'ayant envoyé chercher pour traiter deux de ses fils malades à l'extrémité & abandonnés des médecins, il les guérit, mais ce fut à condition que le roi leur pere cesseroit de faire la guerre à l'isle de Cos: il ne demanda point d'autre récompense pour lui. * Suidas en fait mention.

DEXIPPUS, Herennius, *cherchez* HERENNIUS Dexippus.

DEXTER (Domitius) fut consul avec Messala Priscus, l'an 196 de l'ere chrétienne. L'empereur Severe le laissa préfet de Rome, pendant un voyage qu'il fit, comme nous l'apprenons de Spartien, *vie de Severe*, *c.* 8.

DEXTER (Julius Flavius) préfet du prétoire, & fils de Pacien, évêque de Barcelonne, vivoit sur la fin du IV siécle, du temps de Theodose *le Grand*, & fut contemporain du poëte Prudence. S. Jerôme lui dédia son ouvrage des écrivains ecclésiastiques. On ne doute point aussi qu'il ne soit le même qui est cité par ce saint dans le même livre, & qui avoit composé une histoire qu'il vouloit donner au public, sous son nom. *Dexter, Paciani, de quo suprà dixi, filius, clarus apud sæculum, & fidei deditus, fertur ad me omnimodam historiam texuisse, quam necdum legi, &c.* Sophronius qui a traduit, comme quelques-uns croient, de latin en grec, ce livre des écrivains de S. Jerôme, nous apprend que Dexter étoit préfet du prétoire. Les chroniques qui portent le nom de Flavius Dexter, ont été fabriquées par Jerôme Roman de la Higuera, Jésuite Espagnol, mort en 1611. Il y a eu différentes éditions de cet ouvrage supposé, dont on peut voir l'énumération dans la *bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis* de Fabricius, liv. IV. t. II. p. 75 *& seq.* En 1624, un Espagnol nommé Thomas Tamajo Vargas, historiographe du roi d'Espagne, prétendit revendiquer lesdites chroniques à Dexter, dans un ouvrage qu'il publia cette année *in*-4°. sous ce titre: *Flavio Lucio Dextro, Caballero Espannol de Barcelona, perfecto pretorio de Oriente, governador de Toledo, por los annos del Sennor de CCCC. defendido por don Thomas Tamajo de Vargas.* * Baronius, *A. C.* 388. Vossius, *des hist. lat.* 2, *c.* 10. *&c.*

DEYNUM (Jean-Baptiste) peintre, naquit à Anvers, en 1620, de parens riches & de bonne famille. Il excelloit à peindre de petits portraits en détrempe, & d'autres ouvrages en petit, qui étoient fort recherchés dans les cours de France & d'Espagne. Il acheta à Anvers une place de capitaine de la bourgeoisie: mais comme il étoit d'un caractere doux & tranquille, il ne put s'accommoder de la vie tumultueuse que cette charge entraîne après soi. Il la quitta donc, & résolut de passer le reste de ses jours dans l'exercice tranquille de la peinture. On ne nous marque point le temps de sa mort. * Jacques Campo Weyerman, vies des peintres des Pays-Bas, tome II. page 156. *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DEZ (Jean) Champenois, né près de Sainte-Menehoult le 3 avril 1643, entra dans la compagnie de Jesus le premier jour de mai 1660, dès l'âge de dix-sept ans. Il professa dans sa société les humanités, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, & la théologie même, entant que renfermée dans l'écriture-sainte, sur laquelle il fit des conférences pendant du temps. Appliqué ensuite au ministere de la chaire, il y fut applaudi; mais son gout l'entraînant vers les matiéres de controverse, il le suivit. Ayant été fait recteur du collége de Sedan, il travailla à la conversion d'un grand nombre de calvinistes. Il passa de-là à Strasbourg, où le roi (Louis XIV) & le cardinal de Furstemberg l'employerent à l'établissement d'un collége royal, d'un séminaire, & d'une université catholique qui furent confiés aux Jésuites François. Le P. Dez fut premier supérieur de ce séminaire. Il suivit par ordre du même roi, feu monseigneur le dauphin, en qualité de son confesseur, dans les campagnes que ce Prince fit en Allemagne & en Flandre; & de retour à Strasbourg, il y mourut d'une colique nephretique le 12 septembre 1712, âgé de près de 70 ans. Quatre ou cinq jours auparavant il avoit prononcé une harangue en qualité de recteur de l'université de Strasbourg, devant le cardinal de Rohan, qui y faisoit sa premiére entrée. Il a été aussi cinq fois provincial de son ordre, & il fut envoyé deux fois à Rome: une fois sous Innocent XII, & la seconde fois sous Clément XI. Etant dans cette capitale du monde chrétien sous le pontificat du premier en 1697, il y composa un livre contre les œuvres du célébre Baïus, que dom Gerberon, bénédictin, venoit de faire imprimer en Flandre *in*-4°. Il voulut faire imprimer son livre à Rome, mais le P. Massoulié, célébre dominicain, à qui le maître du sacré palais le donna à examiner, ne lui fut point favorable, & il y fit des remarques qui le mécontenterent. Le P. Dez en ayant eu communication, mais n'en sachant point l'auteur, y répondit sous ce titre: *Réponse au Janséniste anonyme auteur des remarques.* Malheureusement pour lui, l'auteur qu'il attaquoit avoit fait imprimer à Rome-même deux tomes *in-folio* contre Jansénius. Cependant il poursuivit l'impression de son livre auprès du cardinal de Bouillon; mais inutilement. Le P. Dez écrivit aussi en faveur du livre des *Maximes des Saints sur la vie intérieure, par* M. de Fénelon, archevêque de Cambrai; & les *Réflexions d'un docteur de Sorbonne*, qui parurent à Rome au mois de décembre 1697, sont de ce pere. L'auteur avoit composé ses réflexions en françois; mais pour se mieux cacher, il les avoit fait traduire en italien par l'abbé Mico. En 1700 étant encore à Rome, il se signala avec le P. le Comte, Jésuite, dans l'affaire des superstitions de la Chine qu'Innocent XII, eût bien voulu finir avant sa mort, mais qu'il ne put terminer. Le P. Dez fit entr'autres dans cette contestation, l'écrit intitulé: *Epistola ad virum nobilem.* Le P. de Laubrussel, qui a fait l'éloge du P. Dez, & le P. Niceron, qui en a donné un précis après lui, n'ont rien dit des ouvrages de ce Jésuite *dont on vient de parler.* Ils n'ont fait mention que des deux suivans, qui sont en effet plus connus: 1. *La réunion des Protestans de Strasbourg à l'église romaine, également nécessaire pour leur salut, & facile selon leurs principes*, à Strasbourg en 1687, *in*-8°. M. Obrecht l'a traduit en allemand, & on l'a réimprimé

en françois avec une réponse aux écrits de deux ministres, en 1701, à Paris, *in-12*. 2. *La foi des chrétiens & des catholiques justifiée contre les Déistes, les Juifs, les Mahométans, les Sociniens & les autres hérétiques, &c.* quatre volumes *in-12.* à Paris en 1714. Il y a plusieurs points de critique à relever dans cet ouvrage, selon les auteurs mêmes des *Mémoires de Trévoux*. * Laubrussel, *éloge du P.* Dez, *à la tête de son dernier ouvrage*. Le P. Niceron, *mémoires, tome 2. Relation du Quiétisme, par M.* Phélypeaux, *pages* 320 *&* 324, *de la première partie, & 264 de la seconde.* J. Alb. Fabricius, *de scriptor. de verit. relig. Christ. page* 507.

DEZA (Diego) archevêque de Seville, étoit Espagnol, & natif de Toro dans le royaume de Léon. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique; & après avoir fait de grands progrès dans la vertu & dans les sciences, il fut nommé professeur en théologie dans l'université de Salamanque. Depuis il fut précepteur de l'infant Jean, fils du roi Ferdinand & d'Isabelle, qui choisirent le P. Deza, pour être leur confesseur sur la fin du XV siécle. Au commencement du XVIe, ce savant homme fut élevé à l'évêché de Zamora, transféré à celui de Salamanque, puis à celui de Palencia, quelque temps après à celui de Jaën, ensuite à l'archevêché de Seville, & enfin à celui de Tolede. Deza mourut en 1522, comme le prouve le P. Echard, avant que d'avoir pris possession de cette derniére dignité. Il avoit tenu en 1512 un synode à Seville, dont il publia les ordonnances. Nous avons de lui *Novarum defensionum doctoris Ang. D. Thomæ T. IV. Defensiones ab impugnationibus M. Nicol. de Lyra, &c.* * Alfonse Fernandès & Antoine de Sienne, *descript. Dominic.* Andræas Schottus & Nicolas Antonio, *destript. Hisp. &c.*

DEZA ou DEÇA (Pierre) cardinal, naquit à Seville le 24 février de l'an 1520, d'*Antoine* de Deça, & de *Béatrix* de Gusman : il étudia à Salamanque, où il eut une chaire de professeur en droit. Depuis il fut official de Compostelle, auditeur de Valladolid, archidiacre de Calatrava, conseiller de l'inquisition, & enfin président de Grenade, où le roi Philippe II l'envoya vers l'an 1569, un an après que les Morisques se furent révoltés dans ce royaume. Le marquis de Mondejar, de la maison de Mendoça, en étoit gouverneur. Le président Deça y vécut en assez mauvaise intelligence avec lui, & servit cependant avec beaucoup d'intégrité & de zéle. Le roi d'Espagne lui procura le chapeau de cardinal, que Gregoire XIII lui donna en 1578. Deça vint à Rome en 1580, & y perdit la réputation qu'il s'étoit acquise en Espagne. Il mourut à Rome le 27 août de l'an 1600, âgé de 80 ans. * De Thou, *hist. l.* 48. Cabrera, *hist. Philip. II. l.* 7, *&* 8. Auberi.

DEZNA, DESNA & DISNA, riviere qui a sa source dans la Moscovie, où elle baigne Novogrod Sewierski & Czernichow. Ensuite elle traverse une partie du palatinat de Kiovie en Pologne, & se joint au Nieper un peu au-dessous de la ville de Kiovie. * Mati, *diction.*

D H A.

DHAFAR, ou TACSEB, anciennement *Sabe.* Ville de l'Arabie heureuse. Elle est située sur le Nangeran, environ à douze lieues de la côte entre la ville de Zibit & celle de Zidden, à 80 lieues de la première & 90 de la derniére. Quelques géographes la font capitale du royaume de Tehama, & d'autres de la principauté de Dhafar, qui est entre celles de la Mecque au nord; de Tehama au levant; de Mocha au midi; & la Mer rouge au couchant. Elle a environ deux cens lieues de côte; mais sa moyenne largeur n'est que d'environ trente lieues. Outre la ville de Dhafar, on y distingue encore celles de Zibit & de Zidde. * Mati, *dictionnaire.*

DHAFER, ou ZAFER, douziéme calife de la race des Fathimites en Egypte, qui avant que de regner portoit le nom d'*Abou Mansor Ismail.* Il succéda à son pere *Hafedh Ledinillah*, l'an 544 de l'hégire, de J. C. 1149. Son regne fut assez tranquille. Cependant les Francs ou les croisés prirent de son temps la ville d'Ascalon. Son visir le fit mourir, parcequ'il avoit un fils, à qui Dhafer faisoit des caresses un peu trop libres, qui donnoient une mauvaise réputation à son fils. Sa mort arriva l'an 549 de l'hégire, & de J. C. 1154, après un regne d'environ cinq ans. Son fils lui succéda. * D'Herbelot, *biblioth. orientale.*

DHAHER LEEZAZDINILLAH, ou selon Leb Tarikh, *Billah Aboul Hassan Ali Ben Heken*, septiéme calife de la race des Fathimites, qui ont regné en Egypte. Il succéda au calife Hakem son pere, l'an 411 de l'hégire, & de J. C. 1020. Alors la Syrie étoit jointe à l'Egypte. Ce qu'il fit de plus considérable, fut de rechercher & de punir très-sévérement les meurtriers de son pere. Il regna environ seize ans, & eut pour successeur son fils.

DHAHER *Billah Abou Nasser Mohamned*, fils de *Nasser*, trente-cinquiéme calife de la race des Abbassides, succéda à son pere l'an 622 de l'hégire, de J. C. 1225. Il fut tiré de la prison pour remonter sur le trône, & comme il étoit alors âgé de plus de 50 ans, il dit à ceux qui le mirent en liberté, qu'il n'étoit pas à propos d'ouvrir la boutique le soir. Il se rendit recommandable par sa justice, & il avoit déja fait bâtir un pont sur le Tigre à Bagdet, lorsqu'il mourut au bout de neuf mois & seize jours de regne. Son fils lui succéda. * D'Herbelot, *biblioth. orientale.*

DHONA, famille ancienne établie en Silésie & en Prusse. On trouve dans l'histoire qu'en 1301 un burgrave de Dhona reçut en présent du duc de Steinaw & de Rauben la petite ville de Koben en Silésie. En 1484 vivoit HENRI burgrave de Dhona, seigneur de Kraschen, Humern, Heminsdorf & Petrowitz. Il laissa deux fils, CHRISTOPHE, qui suit; & STANISLAS, *dont la postérité est rapportée après celle de son frere.* Le premier a commencé la branche de SILESIE, & le second celle de PRUSSE.

I. CHRISTOPHE, burgrave de Dhona, seigneur de Kraschen, eut un fils appellé

II. GASPARD, qui eut aussi plusieurs fils, entr'autres ABRAHAM, qui suit; *Valentin*; *Henri* & *Jean*, qui ont tous continué la postérité; mais dont, à l'exception d'Abraham, la ligne s'est éteinte dans leurs descendans.

III. ABRAHAM épousa *Marie-Anne* de Borschwitz, de laquelle il eut un fils nommé ABRAHAM, qui suit.

IV. ABRAHAM II, burgrave de Dhona, fut conseiller de l'empereur Rodolphe II, & gouverneur de la haute Lusace. En 1600 il alla de la part de l'empereur en ambassade à la cour de Moscovie, & assista en 1611 à l'entrée de l'empereur Matthias à Breslaw. Il mit sa famille dans un grand lustre, & lui acquit beaucoup de crédit, en achetant des barons de Malzan la seigneurie de Wurtemberg.

V. CHARLES-ANNIBAL, *fils du précédent*, président dans la chambre de Silésie, commanda la cavalerie dans cette entrée. Il fut employé en plusieurs négociations de paix & de guerre par l'empereur Ferdinand II, qui non-seulement lui permit de porter le titre de duc, mais qui, à ce qu'on dit, lui conféra les duché d'Oppelen & de Ratibor, dont le dernier lui a été repris, en lui donnant une somme d'argent à la place. En 1633 il alla en Pologne pour y faire de nouvelles levées, mais il mourut en les amenant, laissant un fils nommé OTHON-ABRAHAM, qui suit.

VI. OTHON-ABRAHAM, se fit fort aimer à la cour de l'empereur par ses bonnes qualités. L'empereur lui donna de grands emplois en Silésie, & l'employa avec succès à la guerre. En 1646 il se trouva à Prague au couronnement de Ferdinand IV; mais étant de retour à Breslaw, il y mourut peu de jours après. Il épousa *Renée-Elizabeth*, baronne de Breuner, qui épousa en

secondes noces *Jean-Wolfgang*, baron de Francken-berg. Il en eut une fille nommée *Anne-Therèse*, qui fut mariée au comte Jarotschin, & un fils appellé *Charles-Annibal*, comme son grand-pere, burgrave & comte de Dhona, baron de Wartemberg, seigneur de Pralin & Seinitzs. Il fut chambellan de l'empereur, & épousa *Anne-Elizabeth*, baronne de Schrotembach, qui mourut en 1684, sans lui laisser d'enfans. Par sa mort, la ligne de Silésie prit fin, lorsqu'en 1711 il mourut à Breslaw.

I. Le premier qui s'établit en Prusse, il y a plus de deux cens ans, fut Stanislas, fils de Henri, burgrave de Dhona, *dont il a été parlé plus haut*. Il épousa *Ursule* de Geizing, de laquelle il eut Pierre de Dhona, qui suit.

II. Pierre de Dhona, épousa en premiéres noces *Elizabeth* d'Eylembourg, dont il eut deux filles & un fils, appellé *Anselme*, qui mourut jeune. Il se maria en secondes noces à *Catherine*, baronne de Zema, fille du palatin de Mariembourg, sénateur de Pologne. Il en eut sept enfans mâles, dont Achatius, qui suit; *Abraham*, qui se trouva à la bataille de Moncontour, & mourut à Tarascon en Languedoc; *Henri*, colonel au service de la Pologne, fut tué à Pernowin en Livonie; *Frédéric*, colonel au service de Danemarck, fut noyé en passant le Sund, à l'âge de 24 ans; *Christophe* fut général de l'armée & maréchal de la cour du roi de Danemarck; *Albert* mourut jeune. Le cadet de tous fut Fabien, *qui a ci-après son article particulier*.

III. Achatius perpétua cette branche. Il épousa *Barbe* de Wernsdorf, qui lui donna beaucoup de fils, entr'autres, Achatius, *qui aura son article séparé*; Theodore ou Thierri, *qui aura aussi son article ci-après*; Fabien, qui suit; *Abraham*; *Frédéric*, & Christophe, *dont la postérité est rapportée après celle de son frere* Fabien.

IV. Fabien II fut directeur de la noblesse de Prusse, & eut pour fils,

V. Fabien III loué par Wiquefort dans son traité de l'ambassadeur : il eut pour fils,

VI. Christophe-Frédéric, qui, après s'être signalé dans les guerres de Hollande contre l'évêque de Munster, s'est retiré chez lui, ayant épousé 1. *Jeanne-Elizabeth*, comtesse de la Lippe : 2. *Elizabeth-Christiane*, princesse palatine de Deux-Ponts, desquelles il eut des fils & des filles.

IV. Christophe, cadet de Fabien II, & fils d'Achatius, fut grand chambellan du roi de Bohême, & le célébre Frédéric Spanheim a écrit au long son histoire. Il épousa *Ursule*, comtesse de Solms, & il en eut 1. Fréderic, qui suit; 2. Christian-Albert, *dont on donnera un article séparé*; 3. Christophe-Delficus ou Delphicus, ainsi nommé au baptême, à cause qu'il avoit pris naissance dans la ville de Delft. Il fut conseiller du roi de Suéde, & maréchal général de ses armées. Il fut la souche de la ligne de Suede, & épousa *Anne*, comtesse d'Oxenstiern, de laquelle il eut 1. *Frédéric-Christophe*, comte de Dhona, qui fut plénipotentiaire de Suéde à Vienne, & colonel d'infanterie; 2. *Charlotte-Eléonore*, qui fut la troisiéme femme de *Gustave-Maurice*, comte de Leewenhaubt; & 3. *Amélie-Louise*. En 1667 il fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, & lorsqu'il visita la ville qui lui avoit donné naissance, il y fut reçu solemnellement par le magistrat au son des cloches & au bruit du canon. Il alla aussi en Angleterre en la même qualité, & mourut à Londres.

V. Frederic, burgrave de Dhona, succéda à son pere dans le gouvernement d'Orange; mais il en fut chassé par les François, & il se retira sur sa terre de Copet, qui est dans le voisinage de Génève. Il épousa *Espérance* du Puy-Montbrun, comtesse de Ferrassieres, fille de *Jean*, seigneur de Ferrassieres. Il eut d'elle entr'autres enfans, 1. Alexandre, qui suit; 2. *Jean-Frédéric*, capitaine des cent Suisses du roi d'Angleterre, & colonel d'un régiment d'infanterie; & 3. *Christophe*, colonel des grands mousquetaires de Brandebourg.

VI. Alexandre, comte de Dhona, après plusieurs ambassades, a eu les charges de ministre d'état, de lieutenant-général d'infanterie, & de grand gouverneur du prince électoral. Il a été gouverneur de Pillau, & veld maréchal au service du roi de Prusse. Il a épousé 1. une comtesse de Dhona, dont il a eu deux fils, savoir *Christophe*, comte de Wartemberg; *Alexandre*, seigneur de Schlobit, & quatre filles, dont l'aînée a été mariée au comte de Newitz; une autre mariée 1. en 1701 à *Othon-Magnus*, comte de Denhoff : 2. à un comte de Schwerin en 1725; une autre, au comte de la Lippe; & la quatriéme, au comte de Dhona, seigneur de Sameroth. Sa seconde femme est comtesse de Dhona-Reyckerwald. Le comte Alexandre de Dhona mourut le 7 mars de l'an 1728.

DHONA (Fabien de) général des troupes que le roi de Danemarck & les princes d'Allemagne envoyerent à Henri IV, roi de Navarre, puis de France, étoit de l'ancienne famille des burgraves & comtes de Dhona, *dont on vient de parler*. Il prit naissance le 6 mai 1550, dans la ville de Stuma de la Prusse royale, où un de ses ancêtres s'étoit établi dans le XV siécle. Son pere qui étoit chevalier de l'ordre Teutonique, avoit rendu de grands services à Albert, margrave de Brandebourg, qui, après l'abolition de cet ordre, fut le premier duc de Prusse. A l'âge de 22 ans Fabien commença ses voyages, & alla deux fois en Italie, & s'arrêta à Genève pour y apprendre la théologie sous Theodore de Bèze. Depuis il servit Casimir, comte Palatin, duc de Baviére, & Etienne Battori, roi de Pologne; & commanda une armée de 30000 Allemans en France. Dans cet emploi, quoiqu'il remplit tous les devoirs d'un grand capitaine, il fut si mal soutenu de son parti, qu'il ne put garantir une bonne partie de ses troupes, d'être taillées en piéces dans la petite ville d'Auneau en Beausse, par le duc de Guise. Dhona en ramena les restes hors de France à la faveur d'un traité. Il s'attacha depuis au prince Casimir, & après sa mort il servit l'électeur Frédéric IV son fils, qui lui confia les premiéres charges de son conseil & de ses états. Ensuite il se retira âgé de 54 ans dans ses terres en Prusse, où il vécut encore dix-sept ans, chéri de tout le monde, & principalement de Frédéric, électeur de Brandebourg, duc de Prusse, qui lui donna le gouvernement d'Insterbourg & de Tapiau, & le fit un des régens de la province. Enfin, après avoir rempli les devoirs d'un digne ministre dans trente-quatre ambassades auprès des empereurs, rois & autres princes, & républiques, Dhona mourut en 1621, âgé de 71 ans, sans avoir été marié.

DHONA (Théodore ou Thierry, burgrave de) fils d'Achatius & petit-fils de Pierre de Dhona, de la ligne Prussienne, naquit en 1580. Dans sa jeunesse il fit ses études à Heidelberg, & acquit une parfaite connoissance du latin, du françois, de l'espagnol & du polonois. De-là, il se rendit à la cour d'Anhalt, accompagna en Hongrie le prince Bernard, après la mort duquel il se trouva en 1597 au siége de Bude, & dans les Pays-Bas à celui de Rées, & tint, pendant dix ans de suite, fidéle compagnie au prince Maurice, général des troupes des Provinces-Unies, dans ses différentes expéditions. Après cela, il se mit au service de l'électeur de Brandebourg; & après avoir, en 1610, aidé à prendre Juliers, il alla avec Bernard, comte de Wittgenstein, en France au secours du prince de Condé, battit en 1615 les troupes du roi, prit, après la mort de Bernard, le commandement des troupes Allemandes, & les ramena après la conclusion de la paix. Ensuite il entra au service de Frédéric V & des états de Bohême; mais en 1620 il fut blessé mortellement dans une rencontre près de Rakkowitz, & mourut le lendemain.

DHONA (Achatius, burgrave de) fils d'ACHATIUS & de *Barbe* Wernsdorf, naquit le 22 octobre 1581. Dans sa jeunesse on l'envoya avec son frere Christophe à l'université d'Heidelberg. Après y avoir fait quelque sejour, il fit avec son frere le voyage d'Italie, visita les villes de Venise & de Florence, & revint par la Suisse à Heidelberg, d'où il retourna en Prusse, où son pere étoit mort en 1601. Après cela, il fit avec son frere un voyage en France, où il rendit visite au célébre du Plessis-Mornay à Saumur, & où il eut accès auprès du roi Henri IV. De-là, il passa en Angleterre, & comme il retourna pour la seconde fois à Heidelberg par les Pays-Bas espagnols, l'électeur Frédéric IV lui donna la charge de maître d'hôtel du prince électoral Frédéric V, pour aller avec lui à Sedan, où il devoit poursuivre ses études. Après la mort de Frédéric IV, le prince regnant le fit conseiller privé & intendant de Waldsassen dans le haut Palatinat, & l'envoya ensuite en ambassade à Vienne, en Angleterre & en Danemarck. Lorsque Frédéric V fut élu roi de Bohême, il le suivit dans ce royaume; mais les affaires ayant tourné malheureusement, il se retira en Prusse; & en 1620 il fut envoyé par les états du pays vers Georges-Guillaume, électeur de Brandebourg. L'attachement inviolable qu'il avoit pour la maison Palatine, fut cause qu'il fut mené jusqu'à deux fois prisonnier en Pologne. Achatius étoit bien versé dans la philosophie, & fort éloquent. Il mourut en Prusse le 12 septembre 1647, sans avoir été marié, étant alors âgé d'environ 66 ans.

DHONA (Christian-Albert, burgrave & comte de) étoit fils de CHRISTOPHE, & d'*Ursule*, comtesse de Solms, & naquit à Custrin en 1621. N'ayant pas encore 14 ans, on l'envoya apprendre la guerre sous le prince d'Orange, où il fut premiérement cornette, puis capitaine, & enfin colonel, & servit en cette qualité tant que la guerre dura. Il avoit, outre la valeur, d'autres qualités bien louables, qui déterminerent le prince d'Orange à l'envoyer en ambassade en Angleterre, & l'électeur de Brandebourg à lui confier les emplois les plus importans. Après la mort de ce prince, il se retira en Prusse pour y jouir de quelque repos; mais il fut bientôt après rappellé en Hollande pour conduire la princesse d'Orange, sœur de sa mere, à Berlin, où l'électeur lui donna la charge de lieutenant-général d'infanterie. Depuis cela il fut fait gouverneur de Custrin & de la principauté d'Halberstadt. Lorsque l'électeur marcha avec une armée dans le Holstein, il lui donna le gouvernement de la Marche de Brandebourg. En 1666 dans la guerre survenue avec l'évêque de Munster, l'électeur le fit général, & dans la guerre de 1672 avec la France, il lui donna la charge de grand-maître de l'artillerie. Lorsque les Suédois se jetterent sur la Marche, il reçut à Custrin le commandement des troupes. En 1677 il fut obligé de se trouver au siége de Stettin; mais il y fut attaqué d'une maladie mortelle, dont il mourut à Gratz le 14 décembre de la même année, après s'être mis en chemin pour retourner à Custrin. Il avoit épousé *Théodore*, comtesse de Bréderode, qui lui donna huit fils & quatre filles. La plupart des fils sont morts à la guerre. *Albert*, colonel au service de Hollande, fut tué dans Maestricht, assiégé par les François; *Charles-Emile* & *Théodore*, colonels dans les troupes de Brandebourg, furent tués au siége de Bude en 1686. Il eut deux de ses filles mariées, savoir, *Amélie* à *Simon-Henri*, comte de la Lippe-Dethmold; & *Louise* à *Louis*, comte de Solms. * *Supplement françois de Basle.*

DIA

DIA, déesse des anciens. Aucun auteur ne nous apprend quelle étoit cette prétendue déesse, qui est si souvent nommée dans les inscriptions des freres Arvales, sacrificateurs. Sébastien Fesch de Basle, docteur en droit, & grand amateur de l'antiquité, croit que c'étoit la déesse Ops ou Cybele, femme de Saturne, grand'mere des dieux, que les Grecs appellent aussi *Rhæa*, en l'honneur de laquelle on faisoit une fête solemnelle tous les ans nommée *Opalia*, pendant les saturnales : car Saturne & sa femme, selon le rapport de Macrobe, passoient pour les inventeurs de la culture de la terre & des fruits; ce qui obligeoit les hommes à adorer ces dieux en leur offrant des fruits de la terre, comme aux auteurs des commodités de la vie. C'est pour cela que les freres Arvales, dont le soin principal étoit de sacrifier pour les biens de la terre, avoient choisi cette déesse pour l'objet particulier de leurs priéres & de leurs sacrifices. Au reste, on peut lui avoir donné par excellence, le nom de *Dia*, qui signifie *divine*, comme à la mere & à la reine des autres divinités. C'est de ce mot *Dia*, qu'est venu le nom de Die en Dauphiné, qu'on appelloit *Dia Vocontiorum*, parceceque c'étoit le lieu où les Voconces, qui étoient les peuples des environs, adoroient particuliérement cette déesse. Aussi y a-t-on trouvé depuis quelques années une inscription d'un sacrifice d'un bœuf fait à la mere des dieux, *matri deûm magnæ Idææ*, imprimée dans le traité intitulé, *Ignotorum deorum aræ.* On ajoute *Idæa*, à cause du mont Ida en Phrygie, où elle étoit honorée d'un culte particulier. On voit aussi à Die, sur l'une des portes qui restent de l'ancienne ville, une tête de bœuf sur la clef de la voûte au-dedans de la ville, & il y a encore plusieurs bas reliefs dans la même ville, où sont représentées des têtes de bœuf & de mouton, avec des instrumens pour la culture de la terre. D'autres ont cru que Dia étoit la déesse Hebé, qu'on faisoit présider à la jeunesse, & pour laquelle les Sicyoniens & les Philiasiens avoient une particuliere vénération. * Nicolas Chorier, *hist. du Dauphiné.*

DIA, l'une des isles Cyclades dans la mer Egée. * Pline, *l.* 4, *c.* 12. Les poëtes & les géographes anciens appellent de ce nom plusieurs autres petites isles.

DIABLE, pris du grec διάβολος qui signifie *calomniateur.* C'est le nom que l'on donne aux anges rebelles chassés du paradis & précipités dans les enfers.

DIABLE (la montagne du) *cherchez* MONTAGNE.

DIABLES (mille) etoient de fameux voleurs, qui se firent ainsi nommer en l'an 1523, pour se rendre plus effroyables. De-là est venu cette façon de parler, *méchant comme les mille diables.* * Dupleix, *hist. de France.*

DIABLINTES ou DIABLINTRES, anciens peuples de la Gaule Celtique, qui habitoient le pays où est maintenant le Perche, entre la Beausse, & le Mans, & dont la ville capitale étoit *Noviodunum*, Nogent le Rotrou. D'autres disent que les Diablintes étoient dans la petite Bretagne, proche la ville de Dol, où il y a encore quelques territoires que l'on nomme les *Diableres*, & des familles nommées *les Diables.* * Baudrand.

DIACETIUS, *cherchez* JACCETIUS.

DIACONIE, en latin *Diaconia*, *Diaconium*, hospice établi pour assister les pauvres & les infirmes. On donne aussi ce nom au ministere de celui qui étoit préposé pour cette fonction. * Morin, *de sacris ordinat.* Thomassin, *discipline ecclésiastique.*

DIACONIQUE, lieu près de l'église, où l'on conservoit les vases sacrés, les livres, les habits sacerdotaux, &c. On gardoit aussi dans cette sale les oblations des fidéles, on y conservoit même quelquefois l'eucharistie. Lorsque l'évêque avoit à traiter de quelques affaires secrettes, il y assembloit son clergé. C'est delà que l'on a donné à ce lieu le nom de *Secretarium.* Il y avoit des Diaconiques si spatieux, que l'on a tenu des conciles dans quelques-uns. Pendant les trois premiers siécles de l'église, c'étoit, comme nous l'avons dit, dans ce lieu où on conservoit les oblations des fidéles, qui consistoient quelquefois dans des meubles, & souvent dans l'argent qui provenoit de tout ce qu'ils avoient vendu. Les païens recherchoient avec empressement ces Diaconiques, qu'ils regardoient comme les

trefors des chrétiens. Depuis que les perfécutions font finies, ces lieux ont fervi à ferrer les vafes & les ornemens facrés : on leur a auffi donné le nom de *Sacriftie*. Voyez le concile de Laodicée tenu vers l'an 368, au canon 21. * Spelman, *gloff. archæol.*

DIACONISSES ou DIACONESSES : les Grecs nomment aujourd'hui de ce nom la femme d'un diacre, comme ils appellent *papadie* la femme d'un papas ou prêtre. Mais le nom de *diaconeffe* marquoit autrefois dans l'églife des femmes vertueufes, choifies pour fervir les perfonnes de leur fexe. Leur ordination fe faifoit par l'impofition des mains de l'évêque. Il eft fouvent fait mention dans les anciens canons de ces diaconeffes, aufquelles on a appliqué ces paroles de faint Paul, I Timoth. c. 5. *Que celle qu'on choifira pour être parmi les veuves, n'ait pas moins de foixante ans.* En effet, on n'élifoit point de diaconeffe qui n'eut foixante ans, jufqu'au concile de Chalcedoine, qui fixa l'âge de diaconeffe à quarante ans. On doit cependant obferver que le canon de ce concile, où il eft arrêté de n'ordonner point de femme diaconeffe avant quarante ans, ne s'entend point des femmes dont parle S. Paul, mais des filles qu'on élevoit à cette dignité, & qui devoient avoir au moins quarante ans. Leurs fonctions étoient anciennement de fervir à l'adminiftration du baptême des femmes, & d'affifter les femmes fidéles, foit en leur diftribuant les aumônes deftinées pour les pauvres, foit en leur rendant d'autres fervices de charité. Les cérémonies qu'on obfervoit dans l'ordination des diaconeffes, fe trouvent encore préfentement dans l'eucologe des Grecs. Matthieu Blaftares, favant canonifte grec, obferve qu'on fait prefque la même chofe pour ordonner une diaconeffe, que dans l'ordination d'un diacre. On la préfente d'abord à l'évêque devant le fanctuaire, ayant un petit manteau qui lui couvre le col & les épaules, qu'on appelle *Marforium*, & après qu'on a prononcé la priére qui commence, *La grace de Dieu, &c.* elle fait une inclination de tête fans fléchir les genoux. L'évêque lui impofe les mains avec la priére accoutumée. Les diaconeffes étoient cenfées autrefois du clergé : il ne leur étoit pas permis de fe marier après leur ordination, fous peine d'anathême. Juftinien y ajouta la peine de mort & la confifcation de leurs biens. Le concile d'Epaune défendit d'ordonner à l'avenir des diaconeffes; & dans le VI fiécle l'ordre des diaconeffes fut aboli dans les Gaules : il fubfifta plus long-temps en Efpagne. On n'en voyoit plus en Occident, dans le XII fiécle : il y en avoit encore à Conftantinople dans le XIII fiécle : mais Juftinien avoit réduit leur nombre pour l'églife de Conftantinople à quarante. Macer remarque dans fon *Hierolexicon*, au mot *Diaconiffa*, que cet office fubfifte encore aujourd'hui dans l'églife de Milan, où il y a des matrones qu'ils nomment *Vetulones*, qui portent du pain & du vin pour le facrifice, à l'offertoire de la meffe, qu'on chante felon le rite Ambrofien.

DIACRE, miniftre de l'églife, établi pour fervir le prêtre ou l'évêque, auquel il devoit rendre compte de l'adminiftration des biens de l'églife qui étoit de fon miniftére. Leur origine & leur premier établiffement fe voit aux actes des apôtres, *c. 6.* Comme le nombre des fidéles fe multiplioit de jour en jour, il arriva un incident qui obligea les apôtres à établir une nouvelle charge dans l'églife. Jufque vers l'an 97 de J. C. ils avoient pu fournir non-feulement à la prédication de l'évangile & à l'adminiftration des facremens, mais auffi à entretenir l'ordre extérieur de l'églife, & à diftribuer les deniers qu'on leur apportoit, à ceux qui en avoient befoin. Mais il s'éleva quelque murmure, par la multitude de ceux qui croyoient en Jefus-Chrift. Ils étoient de deux fortes, les uns Juifs naturels, qui n'étoient point fortis de Jérufalem, ou de Judée, & qui ne fe fervoient que de la langue du pays, c'eft-à-dire, de la fyriaque ou de l'hébraïque. Les autres étoient véritablement Juifs de naiffance, ou au moins profélytes : mais ayant établi leur demeure parmi les Grecs, ils fe fervoient de la langue grecque, à caufe de quoi ils étoient nommés Grécifans ou *Helleniftes.* Ceux ci fe plaignoient que leurs veuves étoient moins confidérées que les autres, dans la diftribution qui fe faifoit pour leur nouriture, ou dans les repas qu'on leur donnoit. C'eft ce qui donna fujet à la compagnie des fidéles d'élire fept d'entr'eux, hommes prudens, & dont la probité étoit connue, pour prendre le foin de cette affaire. Ils furent nommés diacres & préfentés aux apôtres, de qui ils reçurent l'impofition des mains, avec des priéres à Dieu. Ce nombre de fept diacres a fubfifté long-temps dans les églifes. Le concile de Neocéfarée ordonne qu'il y en aura fept dans chaque églife. Il n'y en avoit que fept à Rome pour les fept quartiers de la ville : mais depuis, le nombre des diacres ne fut plus fixé. Il y avoit deux rangs de diacres à Conftantinople : le premier des grands diacres, qui étoient au nombre de fix : & l'autre des petits, dont il y en avoit cent dans la grande églife. * Juftinien, *novel.* 3. Héraclius en augmenta le nombre jufqu'à cent cinquante, voulant qu'il n'y eût que foixante foudiacres, au lieu de quatre-vingt-dix qui étoient établis auparavant. Le diacre doit être ordonné par le feul évêque. Il a été un temps que les diacres fe font élevés au-deffus des prêtres, particuliérement dans l'églife de Rome; & le concile de Nicée (*canon* 14) leur défend d'adminiftrer l'euchariftie aux prêtres, & de la recevoir avant eux. Dans l'ancienne églife ils diftribuoient l'euchariftie, même en préfence des évêques, & du prêtre. Le pape Gelafe leur défendit de le faire en préfence de l'évêque & du prêtre. Quelques-uns furent affez hardis pour offrir le facrifice ; mais cela leur fut défendu dans le concile d'Arles, & dans le quatriéme de Carthage. On a commis quelquefois à des diacres le foin des paroiffes : ils avoient pouvoir de baptifer avec la permiffion de l'évêque. On trouve qu'ils ont auffi quelquefois reconcilié les penitens, dans le cas de néceffité, mais ce n'étoit pas une réconciliation facramentelle. Les premiers diacres, du temps des apôtres, prêchoient l'évangile : mais la prédication fut depuis interdite aux diacres : ce ne fut que dans le VI fiécle qu'on commença dans les Gaules à leur donner la permiffion de prêcher. Les conciles de Nicée, de Carthage & de Trulle, leur défendent d'être affis en préfence des prêtres. Ils affiftoient aux conciles non-feulement au nom des évêques, dont ils étoient députés, mais auffi en leur nom : ils y étoient debout & derriére les prêtres. Dans le VII fiécle on ceffa de les admettre à ces affemblées. Les diacres pouvoient être dépofés par trois évêques, fuivant le I & le II concile de Carthage & celui de Tribur. Le premier des diacres étoit appellé archidiacre. Dans ces derniers temps les diacres n'ont d'autres fonctions, que d'affifter le prêtre dans la célébration de l'office divin, & le diaconat n'eft prefque plus regardé que comme un dégré pour parvenir au facerdoce. On donnoit le nom de diacre, dans les monafteres, aux économes, aux dépenfiers, quoiqu'ils ne fuffent pas ordonnés diacres. * Morin, *de facris ordinat.* Le P. Thomaffin, *difcipl. eccl.* Rabanus Maur. *de l'inft. des clercs*, *l.* 1, *c.* 2. Durandus, *de divin. offic. l.* 2, *c.* 2. Ifidore *le jeune.*

On trouve dans l'églife primitive l'établiffement d'un archidiacre, nommé autrement *Archilevite*, tel que fut S. Laurent, qui fouffrit le martyre l'an de J. C. 260. *Voyez* ARCHIDIACRE.

DIACRIEN, eft le nom que l'on donnoit dans la ville d'Athènes à ceux qui habitoient la haute ville, & qui tenoient pour l'*Oligarchie*, c'eft-à-dire, pour le gouvernement de peu de perfonnes : contraires à ceux qu'on appelloit *Pediaques*, qui occupoient le baffe ville, & qui tenoient pour le gouvernement démocratique ou populaire. Selon les loix de Solon, les Diacriens devoient être gouvernés par les Pififtratides. On dit que

Pandion distribua la Diacrie à ses fils, & qu'il donna la principale autorité à Lycus, le quartier d'autour de la forteresse à Egée, la Paralie à Pallas, & la Megarique à Nise. * Le scholiaste d'Aristoph. *Crabron.*

DIADEME; bandeau royal tissu de fil de laine ou de soye, qui étoit la marque de la royauté, parceque les rois s'en ceignoient le front, pour laisser la couronne aux dieux. Il étoit d'ordinaire blanc & tout simple; mais quelquefois il étoit de broderie d'or, chargé de perles & de pierreries. On entortilloit quelquefois le diadême autour des couronnes ou des chapeaux de laurier. Pline (*l.* 7, *c.* 5) dit que Bacchus fut le premier inventeur des diadêmes. Athénée dit que les buveurs s'en servoient pour se garantir des fumées du vin en se serrant la tête, & que depuis on en a fait un ornement royal. On ne convient pas du temps où les empereurs romains prirent le diadême, qui étoit la marque de la souveraineté. On dispute si ce fut Caligula, ou Aurelien, ou le grand Constantin qui le porta le premier; tout ce qu'il y a de certain est, qu'on ne commence à le voir que sur les médailles du dernier de ces princes. Dans les premiers temps on représentoit les empereurs la tête ornée d'une couronne de laurier : & ensuite sans renoncer à cette couronne, on employa la couronne garnie de rayons, qui parut un ornement si essentiel, qu'on l'ajouta jusque sur les casques. Le laurier & les rayons ne parurent pas convenir à des princes chrétiens: on les abandonna, & les empereurs se contenterent du diadême; ornement plus simple, & qu'on ne pouvoit pas regarder comme propre à aucune des divinités des païens. *Voyez* COURONNE. * *Antiq. grec. & rom.*

DIADES, célébre mathematicien & ingénieur du temps d'Alexandre *le grand*, sous la CXII olympiade, & vers l'an 330 avant J. C. se disoit inventeur des helépoles ou tours roulantes, dont on se servoit pour approcher des murailles d'une ville assiégée. * Vitruve, *liv.* 10.

DIADOCHUS. Nous avons d'un Diadochus, évêque de Photique dans l'Illyrie, un ouvrage ascétique sur la perfection spirituelle, divisé en cent chapitres, qui ont été traduits du grec en latin par le jésuite Turrien. On les trouve aussi en grec seulement, avec deux centuries de sentences spirituelles de S. Nil, imprimées à Florence en 1578 *in*-8°, & dans la *bibliothéque des Peres.* Mais en quel temps vivoit ce Diadochus? C'est sur quoi les savans sont partagés. Bellarmin, le Mire & plusieurs autres qui ont parlé des écrivains ecclésiastiques, prétendent qu'il florissoit en 385 ou en 390. Casimir Oudin croit au contraire qu'il faut le placer en 460, ou au plutôt en 450; & toute sa preuve est que ce prélat est le même, selon lui, dont parle Victor de Vite, dans la preface de son *Histoire de la persécution des Vandales*, comme étant son contemporain. Or cette histoire fut écrite en 487. Mais premierement, des manuscrits de cette histoire portent *Diacodo*, d'autres *Diacono.* 2. Il n'y a aucune preuve que Diadochus ait été le maître d'Acace, comme on l'y suppose. 3. Il n'y a nulle probabilité que Victor de Vite, très catholique & fort zélé pour la foi orthodoxe, ait parlé si avantageusement d'Acace de Constantinople, qui étoit alors si animé contre l'église. Il faudroit néanmoins presque toutes ces raisons pour assurer, qu'au cas qu'il faille dire *Diadochus*, il faut entendre par-là l'évêque de Photique. D'un autre côté, il est certain qu'il y a eu au temps de Victor de Vite un évêque d'Illyrie, nommé *Diadochus* ou *Didacus*, ce qui donne de la vraisemblance aux conjectures de Casimir Oudin, mais ce qui ne fait pas des certitudes, comme il le prétend. Diadochus avoit fait encore d'autres traités de spiritualité, qui ne sont point imprimés. * *Voyez la bibliothéque de Photius*, *cod.* 201 & 231. Casimir Oudin, *in comment. de scriptor. eccles.* in-fol. *tom.* 1. Victor de Vite, *histor. persecut. Vandal.* & les notes de dom Thierri Ruinart sur cette histoire, *pag.* 141, &c.

DIADUMENE, fils de l'empereur Macrin, dans le III siécle, fut ainsi nommé, parcequ'il étoit venu au monde couronné d'un diadême. Après que l'armée eut proclamé son pere empereur en 217, après la mort de Caracalla, il fut fait César, quoiqu'il ne fût âgé que de dix ans. Macrin le fit appeller Antonin, nom chéri des soldats & du peuple, afin qu'avec le titre d'Auguste, il pût assurer l'empire dans sa famille : mais ces précautions furent inutiles; car le pere & le fils furent assassinés, après un regne d'une année & deux mois, depuis l'an 217 jusqu'au 7 de juin de l'an 218. * Jule Capitolin, *en la vie de Macrin.* Lampridius, *en celle de Diadumene.*

DIAGO (Francisco) religieux de l'ordre de S. Dominique, historiographe d'Aragon, étoit Espagnol & natif du bourg de Bibel, dans le royaume de Valence. Il enseigna assez long-temps la théologie dans le couvent de Barcelone; & ensuite s'étant attaché à l'histoire, il écrivit en espagnol les livres que nous avons de lui, & qui sont l'histoire de son ordre de la province d'Aragon, la vie de S. Vincent, de Louis de Grenade, &c. avec le catalogue des évêques de Gironne. Mais les plus importans de ses ouvrages sont l'histoire des comtes de Barcelone, & la premiere partie de celle de Valence, qu'il publia en 1613. Il avoit promis la seconde, mais il mourut l'an 1615, avant que d'avoir pu s'aquitter de sa promesse. * Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp.*

DIAGORAS, philosophe Athénien, fils de Teledyses, natif de Mélos, l'une des isles Cyclades, fut surnommé l'*Athée.* Les Athéniens le chasserent de leur ville, parcequ'il avoit osé nier qu'il y eût des dieux. On ajoute qu'après cet exil, ils promirent deux talens à qui le rameneroit en vie, & un à qui apporteroit sa tête. Eusebe dit qu'il vivoit sous la LXXIV olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 474 avant Jesus-Christ, mais il se trompe; car Diagoras ne fut banni d'Athènes que sous la XCI olympiade, & environ l'an 416 avant l'ere chrétienne. Vossius croit qu'il est le même qui fut puni, pour avoir découvert les mysteres de Cerès, comme le dit Tatien dans son traité contre les Grecs. Il avoit écrit des discours Phrygiens, ou des mysteres de Cybele, selon la pensée du même auteur. * Cicer. *l.* 1 *de nat. Deor.* Valere Maxime, *l.* 1, *c.* 2, *ex.* 7. Lactant. *l.* 1, *inst. c.* 2, *de ira Dei*, *l.* 1, *c.* 9. Théodoret, *therapeut. c.* 6. Vossius, *l.* 4 *des hist. grecs*, *c.* 2. Suidas. Bayle, *dict. critiq.* Du Pin, *bibl. univ. des hist. prof.*

DIAGORAS, fameux athlete de l'isle de Rhodes, descendoit du côté de sa mere, du célebre Aristomène, le plus grand héros d'entre les Rhodiens. La gloire qu'il remporta par ses victoires aux jeux publics de la Grece, devint remarquable, par celle que ses fils & les fils de ses filles y acquirent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils; ils obtinrent la couronne, & ils chargerent leur pere sur leurs épaules, & le porterent au travers d'une multitude incroyable de spectateurs, qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui applaudissoient à sa gloire. Si on en croit Aulu-Gelle, il fut transporté de tant de joie en cette rencontre, qu'il en mourût. Ce qui paroît fabuleux, puisque plusieurs anciens, qui ont parlé amplement de Diagoras, & sur-tout Pausanias, n'en font aucune mention. Il vivoit vers la LXXX olympiade, & environ 460 ans avant J. C. On trouve dans les œuvres de Pindare, une ode qu'il fit en l'honneur de cet athlete. On y apprend que Diagoras avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de Rhodes, quatre fois aux jeux istmiques, deux fois à ceux de Nemée; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athènes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thébes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'isle d'Egine, à ceux de Pellene & à ceux de Megare. Cette ode fut faite sur la couronne du *Pugilat* qu'il remporta aux jeux olympiques de la LXXIX olympiade. Son pere Damagéte, ni Tlépolême le fondateur des Rhodiens, & la souche de sa famille, ne furent pas oubliés. La digression de Pindare sur les aventures de Tlépolême est même un peu longue. Cette ode de Pindare fut mise

en lettres d'or dans un temple de Minerve. *Plutarque, *sur la fin de la vie de Pelopidas.* Pausanias, *l. 6 Eliac.* Aulu-Gelle, *l. 3, c. 15*, & Cicer. *l. 1, Tusc. quæst.* Pindar. *od. 7 olymp.*

DIAH ou DIAT, est le nom que les Arabes donnent à la peine du talion. Dans la loi mahométane, lorsque quelqu'un a été tué par un autre, le frere, ou le plus proche héritier du mort, doit se porter partie contre le meurtrier, & demander le prix de son sang. Cette loi du Diah est conforme à celle de Moyse, selon laquelle le parent qui se porte pour partie contre un meurtrier, s'appelle en hébreu *ohel Dam*, c'est à-dire, celui qui demande le prix du sang: la vulgate l'a interprété *Redemptor sanguinis.* Avant Mahomet c'étoit la coutume des Arabes, dans le temps des guerres que leurs tribus se faisoient entr'elles, que celle qui avoit remporté la victoire, pour un esclave qu'elle avoit perdu au combat, faisoit tuer un homme libre, de ceux qu'elle tenoit prisonniers de guerre: pour une femme tuée, elle faisoit pareillement tuer un homme. Mahomet défendit cet usage, & réduisit les choses à la loi du Diah, par ces paroles de l'Alcoran: *On vous a ordonné le Diah en ce qui regarde le meurtre, un homme libre pour un homme libre, un esclave pour un esclave, &c.* Alcoran. d'Herbelot, *bibl. Orient.*

DIALECTIQUE, ou logique, est cette partie de la philosophie qui regle les opérations de l'esprit, & lui apprend à former des raisonnemens justes & solides. Aristote est le plus excellent auteur pour la dialectique, & celui qui l'a le plus perfectionnée. Zenon d'Elee ou Eleates, fut le premier, à ce que l'on croit, qui trouva cette suite naturelle de principes & de conséquences, dont il forma un art en forme de dialogue, qui pour cet effet fut appellé dialectique.

DIALLUS, Athénien, historien Grec, qui vivoit environ la CXX olympiade, de la fondation de Rome l'an 454, & avant J. C. 300, a écrit en vingt-six livres les choses mémorables de son temps. * Diod. de Sicile, *frag. c. 5.*

DIAMANT (le) grand rocher proche de la côte de la Martinique, est séparé de cette isle par un détroit d'une lieue. On y voit une si grande quantité d'oiseaux, qu'ils forment souvent comme un épais nuage, au-dessus des bateaux qui en approchent. On dit qu'en 1671 il parut dans la mer aux environs de ce rocher un homme marin, & l'on assure qu'il fut vu par deux François accompagnés de quatre Negres, qui en firent le récit à un jésuite missionaire dans les côtes du voisinage, & au sieur de la Paire, capitaine de ce grand quartier de la Martinique. Ces témoins firent leurs dépositions pardevant un notaire, en présence des officiers, & des personnes les plus considérables du lieu, & s'accorderent tous à dépeindre ainsi le monstre en question. Il avoit la figure d'homme depuis la tête jusqu'à la ceinture, la taille petite, telle que l'ont ordinairement les enfans de quinze ans, la tête proportionnée au corps, les yeux un peu gros, mais sans difformité, le nez large & camus, le visage large & plein. Ses cheveux gris, mêlés de blancs & de noirs, étoient plats & arrangés comme s'ils eussent été peignés, & lui flottoient sur le haut des épaules. Une barbe grise également large par tout, lui pendoit sur l'estomach, qui étoit couvert de poil gris comme aux vieillards. Le visage, le cou, & le reste du corps étoit médiocrement blanc. Il paroissoit avoir la peau assez délicate, & on n'avoit rien remarqué de particulier au cou, aux bras, aux mains, aux doigts, ni aux autres parties du corps qui sortoient de l'eau. La partie inférieure, depuis la ceinture que l'on voyoit entre deux eaux, étoit d'une grandeur proportionée au haut du corps, semblable à un poisson, & se terminoit par une queue large & fourchue. Ce monstre se montra sur l'eau plusieurs fois & fort longtemps. Un des François l'appella en sifflant, comme on appelle les chiens, & un Negre jetta une grosse ligne pour le prendre; mais elle ne l'atteignit pas. L'homme marin parut la premiere fois, une heure avant le coucher du soleil, à huit pas du rocher; il se montra plus près la seconde fois, & vint enfin tout proche du rivage; puis se retirant le long d'un herbage qui est au pied de ce rocher, il tourna plusieurs fois, & s'arrêta longtemps sur l'eau; enfin il disparut au commencement de la nuit. Les témoins ont assuré qu'ils l'avoient oui souffler du nez, & qu'ils lui avoient vu passer la main sur le visage, comme pour s'essuyer; mais qu'il n'avoit fait aucun bruit de la bouche, qui pût faire connoître s'il avoit de la voix. Les curieux remarquent que ce n'est pas le premier homme marin qui ait paru. Il y a quelques années qu'il parut un homme marin sur les côtes de Bretagne, proche de Belle-Isle, fort semblable à celui de la Martinique; & le P. Henriquez, jesuite, rapporte qu'il fut un jour appellé par des pêcheurs pour voir sept tritons, & neuf sirénes, qui avoient été pris auprès de l'isle de Manar, entre l'isle de Ceylan, & la pointe de l'Inde. * *Lettre écrite de la Martinique par M. Chrétien.*

DIAMASTIGOSE, sorte de sacrifice, chez les Lacédémoniens, dans lequel on fouettoit les enfans nobles au pied des autels, en présence de leurs parens, qui les encourageoient à la patience. C'est un mot grec, Διαμαστίγωσις, qui signifie *flagellation.* * Philostrate, en la vie d'*Apollonius.*

DIANA (Antonin) casuiste fameux, & clerc régulier de Palerme en Sicile, florissoit en 1650, sous le pontificat d'Innocent X, & mourut le 20 juillet 1663, âgé de 77 ans. Il a écrit divers ouvrages: *Resolutionum moralium partes XII. Summa resolutionum, &c.*

DIANA (Jean-Nicolas) jésuite, s'est distingué dans le XVII siécle, par un sermon de S. Lucifer qu'il prêcha en 1640, que les inquisiteurs de Sardaigne condamnerent la même année. Diana n'acquiesça pas à ce jugement, & fit un écrit pour justifier ce qu'il avoit avancé, ce qui lui réussit si bien, que Diego Arze Reynoso inquisiteur général, cassa toutes les procédures, punit quelques-uns des inquisiteurs, & fit donner à Diana la charge de qualificateur du conseil de l'inquisition, en le faisant purger de toute suspicion d'hétérodoxie, par un décret qui fut expédié exprès le 19 décembre 1653. * *Libellus supp ex PP. societ. Jesu.* Bayle, *diction. crit. 2 édit.*

DIANE, déesse de la chasse, étoit fille de Jupiter & de Latone, & sœur d'Apollon. Elle a ordinairement trois noms, & s'appelle en enfer, Hecaté; Diane, sur terre; & au ciel, la Lune ou Phœbé. Elle fut surprise un jour dans le bain par Actéon qui chassoit; & de dépit elle lui jetta de l'eau au visage, le changea en cerf, & le livra à ses propres chiens qui le déchirerent. Cette déesse fut moins sévere à l'égard d'Endymion, berger de la Carie, pour lequel on dit qu'elle quittoit le ciel toutes les nuits. Elle etoit encore invoquée sous le nom de *Lucina*, par les femmes en couche. Les anciens avoient élevé plusieurs temples à Diane; mais celui d'Ephèse, qu'on met entre les sept merveilles du monde, étoit le plus superbe. Aussi toutes les provinces de l'Asie avoient, durant plus de deux cens ans, contribué de leurs richesses pour l'achever. On y voyoit cent vingt sept colomnes élevées par les libéralités d'autant de rois. Il fut brulé le même jour qu'Alexandre *le grand* naquit, la premiere année de la CVI olympiade, 356 ans avant J. C. le sixiéme jour du mois que les Grecs nommoient *Hecatombæon.* Les mythologistes appliquent à la lune tout ce qui se dit de cette déesse. Ce qui a été dit de Diane dans cet article regarde la fable; mais Ciceron semble avoir parlé en historien, quand il distingue trois Dianes, une née de Jupiter & de Proserpine, qui engendra Cupidon avec des aîles; une autre plus connue, née de Jupiter & de Latone; & la troisiéme qui a eu Upis pour pere & Glauce pour mere, que les Grecs appellent souvent Upis, du nom de son pere. Ce n'étoient même là apparemment que les Dianes de la Grèce, imitées sur celle d'Egypte. Car

Diane étoit entre les dieux en Egypte, lorsque Typhoé leur fit la guerre, & elle se transforma en chat, d où les Egyptiens la nommerent Bubastis. Ovide exprimant ces transfigurations des dieux, n'oublie pas celle de Diane. Herodote dit que la ville de Bubastis en Egypte avoit un temple de Bubastis que les Grecs nommoient Diane. Il dit plus bas que les Egyptiens la faisoient naître elle & Apollon, de Denys & d'Isis. Sanchoniaton fait naître sept filles ou sept Dianes de Saturne & d'Astarte. Strabon fait mention d'une des Dianes grecques qu'on nommoit *Britomartis*, & qu'on nomma aussi *Dictimna* du mot Dicte. Casaubon remarque sur cet endroit, que Solin assure que ceux de Crète donnerent ce nom à Diane; & parcequ'il signifie une vierge douce & humaine, Hesychius dit que ceux de Crète nommoient ὀριὸν ce qui est doux, τ. γλυκύ. Casaubon conjecture que le reste de ce mot vient de ὁμαρεῖς qui signifie *compagne*, parcequ'une vierge ne quitte jamais *la compagnie de sa mere*. Enfin Diodore de Sicile assure que ceux de Crète, qui avoient transporté en leur pays la théologie des Phéniciens & des Egyptiens, faisoient naître de Jupiter Venus & les Graces, & que Diane avoit soin des enfans nés, mais que Lucine veilloit sur l'enfantement. On l'appelloit *Diana*, parcequ'elle étoit fille de Jupiter, comme le nom le porte; car les anciens latins disoient *Dius* pour Διὸς Jupiter; on la nommoit encore *Delia*, parcequ'elle étoit née en l'isle de Delos. Cette déesse fit vœu de virginité, qu'elle garda soigneusement: aussi les poëtes lui donnent-ils le nom de *Casta Diana*. Elle étoit la déesse des bois, de la chasse & des carrefours. On lui donne toutes les nymphes pour compagnes; mais lorsqu'elles venoient à se marier, elles se séparoient de sa compagnie, & étoient contraintes de l'appaiser, en portant dans son temple des panniers pleins de fleurs & de fruits. Le jour de sa fête, qui arrivoit aux ides d'août, il n'étoit pas permis de chasser, dans la pensée que Diane laissoit reposer ses chiens & son équipage de chasse: chacun couronnoit ses chiens, & on allumoit quantité de flambeaux dans les forêts, où on lui faisoit un sacrifice d'un bœuf, d'un verrat, & d'une biche blanche. On lui présentoit encore les prémices des fruits, depuis qu'Oeneus roi d'Etolie l'eut oubliée dans une offrande qu'il fit des premiers fruits aux dieux champêtres: ce qui l'indigna si fort, qu'elle envoya le sanglier Calydonien qui ravagea tout son pays. Les Scythes, dit Lucien, immoloient des hommes sur son autel.

Outre le temple d'Ephèse, cette déesse avoit aussi un temple à Rome sur le mont Aventin. Ce temple fut bâti à frais communs par les Romains & par les Latins, sous le regne de Servius Tullius. Les deux peuples s'y assembloient tous les ans, pour y faire un sacrifice en mémoire de la confédération qui étoit entre ces deux peuples. Ce temple étoit orné de cornes de vaches. Plutarque & Tite-Live nous en apprennent la raison, lorsqu'ils nous disent qu'un certain Autro Coratius Sabin, ayant une fort belle vache, fut averti par un devin de la sacrifier à Diane du mont Aventin, lui promettant pour ce sacrifice, qu'il ne manqueroit jamais de rien, & que la ville dont il seroit citoyen soumettroit toutes les villes d'Italie. Autro vint à Rome dans ce dessein, qui fut découvert au roi Servius par un de ses esclaves: ainsi pendant qu'Autro s'étoit allé laver dans le Tibre, pour se purifier avant que d'offrir son sacrifice, Servius immola la vache à Diane, & fit attacher les cornes à son temple. On la dépeignoit ordinairement comme une déesse, ayant les cheveux épars, vêtue d'une robe velue, de couleur de pourpre, garnie de boules d'or, & qu'elle troussoit jusqu'au genou. Elle tenoit de sa main un arc, & portoit sur son dos un carquois garni de fléches. On la représente encore sur un chariot d'or traîné par des biches. Le philosophe Albericus, dans ses images des Dieux, dit qu'on représentoit Diane tenant un arc & des fléches, & son croissant sur le front, autour d'elle des troupes de Dryades, de Naïades, de Néréides, & des chœurs de Nymphes des bois, des montagnes, des fontaines & des mers; & même des satyres qui sont les divinités champêtres. Strabon (*l.* 14.) de la description du monde, rapporte qu'en l'isle d'Icare il y avoit un temple de Diane, nommé ταυροπόλιον ou Taurique, & Tite-Live (dans la quatriéme Decade) appelle ce temple *Tauropolium*, & les sacrifices qui s'y faisoient *Tauropolia*. Toutefois Denys, dans son livre de la situation du monde, dit que Diane n'a pas été nommée *Tauropola* du nom du peuple, mais du nom des taureaux qui sont communs en ce pays. * *Antiq. gr. & rom.* Ovide, *l.* 3 *met.* Hesiode, *in theog.* Pline, *l.* 7, *c.* 38, *& l.* 16, *c.* 40. Diodore de Sicile, *l.* 16 *bibl.* Aulu-Gelle, *noct. Attic. l.* 2, *c.* 6. Solin. Eusebe. Plutarq. Pauf. Strabon, &c.

DIANE, l'étang de Diane, lac, qui est sur la côte orientale de l'isle de Corse, à quelques lieues de la ville d'Aleria Distrutta, du côté du nord. Il se vuide par un canal assez étroit dans la mer de Toscane. * Mati, *diction.*

DIANE de Poitiers, duchesse de Valentinois, & maîtresse de Henri II. *Voyez* POITIERS.

DIANE, légitimée de France, duchesse de Castro, puis de Montmorenci, étoit fille de Henri, alors Dauphin, puis roi de France, second de ce nom, qui l'avoit eue de *Philippe* des Ducs, damoiselle de Coni. Le roi François I l'aima beaucoup, à cause de son esprit. On l'éleva avec un soin particulier; & comme elle avoit une mémoire prodigieuse, on lui apprit l'italien & l'espagnol, & même un peu de latin. Le roi son pere la maria en 1553 avec *Horace* Farnèse, duc de Castro, chevalier de l'ordre de S. Michel, fils puîné de *Pierre-Louis* duc de Parme: mais ce jeune prince de très-grande espérance, passa, pour ainsi dire, du lit de ses nôces dans le tombeau: il fut tué six mois après son mariage, en défendant la citadelle d'Hesdin. *Diane* prit une seconde alliance en 1557 avec *François* duc de Montmorenci, pair & maréchal de France, fils aîné d'*Anne*, connétable de France, & n'en eut qu'un seul fils mort peu après sa naissance. Cette dame prit beaucoup de part aux malheurs de la France, pendant les guerres civiles. Elle contribua à unir le roi Henri III avec le roi de Navarre, depuis Henri IV, & sortit de Paris pour n'avoir pu approuver les desseins de la ligue. Elle eut soin de faire apporter de S. Sauveur de Blois, à S. Denys en France, le corps de la reine Catherine de Médicis, qu'on y enterra en 1609 dans la chapelle des Valois; & l'année suivante elle fit apporter de S. Corneille de Compiegne le corps du roi Henri III pour être enterré dans le même tombeau. Diane mourut à Paris le 11 janvier de l'an 1619 âgée de 80 ans, & fut enterrée dans l'église des minimes de la place royale, où l'on voit son tombeau dans la chapelle d'Angoulême. * De Thou, *hist.* Sainte Marthe, *hist. généalogique.* Hilarion de Coste, *aux éloges des dames.* Brantôme, &c.

DIANE, ou DIANA MANTUANA, de Volterre, fille de *Jean-Baptiste* Mantuan, vivoit dans le XVI siécle, & s'acquit beaucoup de réputation par les ouvrages qu'elle grava en taille-douce. Son chef-d'œuvre est à la grande Bacchante de Jule Romain, qu'elle grava avec privilége du pape Grégoire XIII, & qu'elle dédia au seigneur Claude Gonzague en 1575. On peut aussi y ajouter le bas relief antique du même Jule Romain, qu'elle dédia au seigneur Scipion Gonzague.

DIANO, bourg de l'état de Gènes en Italie. Il est près d'Oneglia à trois lieues d'Albenga. Il y a un autre bourg de même nom dans le Montferrat savoyard, à une lieue d'Alba, vers le midi. Et un troisiéme dans la Principauté citerieure, à quatre lieues de Policastro, du côté du nord. Celui-ci est la résidence la plus ordinaire de l'évêque de Capaccio. * Baudrand.

DIANORO, ville de Macédoine, *cherchez* ELORINA.

DIARBEK, ou DIAR-BECHIR, province de l'Asie, ainsi appellée comme qui diroit, *pays du duc Becre.* Elle est terminée de l'Euphrate à l'occident, & du Tigre

Tigre à l'orient. C'est l'ancienne Mésopotamie, qu'on a aussi quelquefois nommée *Algiezira*, c'est-à-dire, isle. Les géographes de l'orient la divisent en quatre parties. La premiere retient le nom de *Diarbeck*, qui s'étend sur la rive occidentale du Tigre. Sa capitale est Caramit. La seconde est *Diar-Modzar*, qui est presque toute dans la plaine sur la rive occidentale de l'Euphrate : sa capitale est Bakka. La troisiéme est *Diar-Rabæa*, qui est entre les villes de Mosul, Chabour & Rasolin. *Nisibin* est sa ville capitale. La quatriéme est *Diar-Algiezira*, & comprend le reste de la Mésopotamie : sa capitale est Ninive *la neuve*, Mosul ou Mausil. Tout ce pays appartient aux Turcs. * Baudrand.

DIARBEKIR, grande ville d'Asie, *cherch.* CARAMIT.

DIASCHILO en Asie, *cherchez* DASQUILLO.

DIASIES, certaines fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Jupiter, selon Suidas, & Lucien *dans son Charideme.* Aristophane en fait aussi mention, & Hesychius remarque qu'elle étoit accompagnée d'une tristesse particuliere & mystérieuse, & qui regnoit sur le visage de tous ceux qui y assistoient.

DIAT, *cherchez* DIAH.

DIAZ (Michel) Espagnol du pays d'Aragon, qui étoit avec Christophe Colomb, & que celui-ci envoya à la découverte des mines d'or de S. Christophe, dans le nouveau monde. Diaz les découvrit en effet dans la riviére nommée *Hayna*, où ayant fait creuser, il vit par-tout quantité de grains d'or, dont ils apporterent quelques-uns à l'amiral Colomb. Celui-ci donna aussitôt ses ordres pour bâtir en ce lieu une forteresse sous le nom de *S. Christophe*, & ce nom s'étendit depuis aux mines qu'on creusa aux environs, & d'où l'on a tiré des trésors immenses. Cette découverte fut faite en l'an 1495. Diaz ayant blessé quelque temps après un autre Espagnol avec qui il s'étoit battu, s'enfuit & s'arrêta à l'embouchure du fleuve Ozama. Prés de-là il trouva une bourgade Indienne, où commandoit une femme qui le reçut fort bien, & lui proposa sur ses terres un établissement pour les Espagnols : le lieu étoit engageant, toutes les commodités s'y trouvoient. Diaz résolut d'engager sa nation à en profiter, & par-là il espéroit aussi avoir sa grace. Plein de ces espérances, il prit par les terres le chemin d'Isabelle. Arrivé à la ville, il fait ses propositions au commandant ; on les goute, & le commandant se met en marche avec Diaz pour voir les lieux par lui-même. C'étoit en 1496. Tout ayant été examiné, on y traça le plan d'une nouvelle ville, & en assez peu de temps la plus grande partie des habitans d'Isabelle vinrent s'y établir. On la nomma d'abord la *Nouvelle Isabelle*, & Cristophe Colomb ne l'a jamais appellée autrement : mais le nom de *San-Domingo*, ou *Saint Domingue*, a insensiblement pris le dessus, & l'on n'est pas trop d'accord sur l'origine de ce nom. On croit que Diaz épousa la femme Indienne qui avoit été l'occasion de cet établissement, & qu'elle embrassa le christianisme. Diaz commanda dans la citadelle en qualité d'alcaïde ; & lorsqu'en 1500, dom François de Bovadilla fut arrivé à San-Domingo, où il étoit envoyé en qualité de gouverneur général dans les Indes, il refusa de livrer la forteresse à ce nouveau gouverneur qui la prit de force. Diaz fut fait quelques années après lieutenant du gouverneur de Portorico, isle célébre, y essuya quelques disgraces, fut envoyé prisonnier en Espagne en 1509, & fut rétabli ensuite dans sa charge. Nous ignorons ce qu'il devint depuis l'an 1512. * *Voyez* les historiens Espagnols, & l'*histoire particuliere de S. Domingue*, par le P. de Charlevoix, jésuite, en plusieurs endroits du premier volume.

DIAZ (Jean) Espagnol, vivoit dans le XVI siécle, & étudia en théologie à Paris vers l'an 1530. La lecture des livres de Luther l'ayant jetté dans les nouvelles opinions, il se retira à Genève, où il se lia avec Calvin. Ensuite étant allé à Strasbourg, il y fut ministre avec Martin Bucer, qu'il accompagna l'an 1546, pour se trouver au colloque qui se devoit tenir à Ratisbonne. Jean Diaz avoit alors un frere à Rome, nommé *Alfonse*, qui ayant appris la figure que celui-ci faisoit en Allemagne, entra dans un desespoir extrême. Il vint à Ratisbonne, pour tâcher de faire changer de parti à son frere, qu'il attira dans un village voisin ; & n'ayant pu fléchir cet esprit prévenu de sa nouvelle doctrine, il le fit tuer en trahison d'un coup de hache sur la tête le 26 mars 1546. Cette mort fit alors grand bruit parmi les Protestans, qui coururent peu après aux armes. * *Voyez* les annales de Sléidan. De Thou, Bayle, *hist. dict. crit.*

DIAZ (Jean-Bernard) surnommé *de Lugo*, évêque de Calahorra, étoit Espagnol, & bâtard d'une maison illustre. Il naquit à Séville, où à Lugo, & ayant étudié dans l'université de Salamanque, il s'y rendit très-habile dans les sciences, particuliérement dans la jurisprudence civile & canonique. Après avoir été grand vicaire de Salamanque, & du cardinal de Talavera, archevêque de Tolede, il fut nommé par l'empereur Charles-Quint, conseiller du grand conseil des Indes, & obtint ensuite l'évêché de Calahorra. En 1552 il se trouva au concile de Trente ; & à son retour continuant à remplir les devoirs d'un bon évêque, il mourut l'an 1556. Louis Lipoman avoit dédié le premier volume de ses vies des saints à Jean Bernard Diaz, qui a aussi mérité les éloges du docteur Navarre, de Covarruvias, de Garibai, de Vaseus, & de plusieurs autres grands hommes. Nous avons divers ouvrages de sa façon, en latin & en espagnol. *Practica criminalis canonica. Regulæ juris. Commentaria in Isa.am. Instruction de Prelados. De la Piedad. Aviso para los curas de animas, &c.* * Jean Rojas, *de succ. ab intest.* c. 15, *n.* 19. Inigo Lopès de Salcedo, *Scholia in J. B. Diaz practic. crimin. Canon.* 14. Nicolas Antonio, *bibl. scr. Hisp.*

DIAZ (Bernard) surnommé *del Castillo*, composa en 1568, son histoire de la conquête de la nouvelle Espagne, intitulée, *la Historia verdadera de la conquista nueva Espanna.* Cet auteur étoit de Medina del Campo. * Alegambe, *de script. soc. Jes.* Nicolas Antonio, *bibl. scr. Hisp.*

DIAZ (Pierre) Espagnol, natif de Lupiana, dans l'archevêché de Tolede, se fit Jésuite en 1566, & fut envoyé par S. François de Borgia en l'an 1572, dans le royaume de Mexique, où il mourut le 12 janvier de l'an 1618. * Alegamb. *de script soc Jes.*

DIAZ (Nicolas) Portugais, né à Lisbonne, entra dans l'ordre de S. Dominique, où il se distingua par son talent pour la prédication. Etant allé à Rome, il gagna l'estime de Pie V, qui a été mis depuis au nombre des saints, qui lui fit présent de plusieurs reliques. Il fit aussi le voyage de Jérusalem, & mourut dans sa patrie, le 6 février 1596. Il composa plusieurs ouvrages en portugais. *Tratado do Juizo final.* Valladolid, 1588, *in-4°. Tratado da Paixao de Christo senhor nosso*, Lisbonne 1580, *in-8°. Vida de serenissima princesa D. Joanna filha del rei D. Alfonso V, rei de Portugal*, Lisbonne, 1585, *in 8°.* * *Mémoires de Portugal.*

DIAZ (Philippe) Portugais, né à Bragance, entra de bonne heure dans l'ordre de S. François, & s'étant appliqué à la prédication, il passa bientôt pour un des plus habiles prédicateurs de son temps, c'est-à-dire, pour celui qui avoit le plus de talent de toucher les cœurs. Dieu en lui accordant ce rare talent, voulut sans doute récompenser dès cette vie sa piété. Son emploi de prédicateur ne le détournoit point de ses devoirs : il fut toujours un de ceux qui se distinguerent le plus par leur assiduité à l'office divin. On prétend même qu'il lui arrivoit souvent de passer une partie de la nuit dans l'église de son couvent. Il joignit à ces exercices une étude continuelle de la doctrine des peres dans leurs écrits. Enfin après avoir donné quarante années au ministere apostolique, il finit une sainte vie par une mort précieuse devant Dieu, le 9 avril 1600. Ses sermons ont

été imprimés en huit tomes. * *Mémoires de Portugal.*

DIAZ (Emanuel) Portugais, né à Alpathao dans l'évêché de Portalegre, entra chez les Jésuites en 1576, & s'étant distingué par son application à l'étude, il fut envoyé dans les Indes & fait professeur à Goa. Des Indes il passa au Japon, & lorsqu'il étoit recteur de la résidence de Macao, il écrivit quelques lettres qu'on a publiées, de l'an 1618. Les dernieres années de sa vie, il fut visiteur de la Chine & du Japon, & il mourut le 10 juillet 1639, âgé de près de soixante & dix-neuf ans. * *Mémoires de Portugal.*

DIAZ (Emanuel) Portugais, né à Castello-Branco dans l'évêché de Guarda, entra chez les Jésuites en 1592, & neuf ans après il fut envoyé dans les Indes & dans la Chine, où il exerça plusieurs emplois considérables dans sa compagnie pendant quarante huit années Il composa & fit imprimer en langue chinoise douze tomes sur les évangiles; & il fit encore un traité de la maniere de catéchiser les Gentils, & un autre de la sphere. Il mourut le 4 mars 1659, âgé d'environ 75 ans. * *Mémoires de Portugal.*

DIAZ (Emanuel) Portugais, né à Alpathao, comme le premier des deux Jésuites dont on vient de parler, qui étoit son oncle, entra dans la même société, & eut l'honneur comme lui d'être chargé de la prédication de l'évangile dans les Indes. Ce fut dans ce pays-là qu'il observa en 1612, une comete, sur laquelle il composa un petit traité. Son zèle l'engagea à entreprendre dans la plus rude saison un voyage où il courut plusieurs fois risque de sa vie; la rencontre des bêtes féroces dans les pays déserts, & la nécessité de traverser des plaines toutes inondées ne le rebuterent point; mais à la fin de son voyage il trouva celle de sa carriére, & il mourut l'an 1630, dans le royaume de Morange. * *Mémoires de Portugal.*

DIBON, pays dans le royaume des Amorrhéens, donné en partage à la tribu de Ruben. Il y avoit une très-belle ville. * *Juges*, *XIII*, 17. Il y avoit encore une ville de ce nom dans la tribu de Juda. * II. *Esdras*, 11, 25. C'étoit aussi le nom d'un fleuve des Moabites. * *Isaie*, 15. 9.

DIBON, c'étoit anciennement une ville de la Palestine, située dans la tribu de Gad, entre la ville d'Hesebon, & le Jourdain, à cinq lieues de distance. Les Moabites l'usurperent sur les Gadides, comme il paroît dans Jérémie, *chap. XLVIII*, *v.* 18.

DIBONGAD, trente-neuviéme campement des Israélites, où ils arriverent de Ijeabarim; & de-là ils allerent camper en Helmon vers Dablataïm. * *Nombres*, *XXXIII*, 45, 46.

DIBOUF, qu'on écrit *Dibow*, est un village sur les frontieres du duché de Mazovie, & le premier qu'on rencontre en quittant la Prusse. On commence à trouver là un langage different, & une monnoye particuliére. C'est aussi à la tête d'un pont qu'il faut passer en cet endroit, que sont les bureaux polonois, où l'on paye les douanes. * *Mémoires de* Beaujeu.

DIBRA, DIBRES & DIBRIE, petite ville de Macédoine, située vers les confins de l'Albanie, à huit lieues de l'Ocrida vers le nord oriental. On dit que les Turcs assiégeant cette place, l'an 1442, trouverent le moyen de jetter un chien mort dans la seule citerne qu'il y avoit, & que les habitans, ou par superstition, ou par délicatesse, aimerent mieux se rendre, que de boire de cette eau. * Barilet, *hist. de Scanderbeg*, *l.* 2.

DICASTILLO (Jean) Jésuite, naquit l'an 1585, à Naples, de parens Espagnols, & enseigna la philosophie & la théologie à Murcie & à Tolede. Depuis, il suivit en Allemagne une dame de qualité, dont il étoit confesseur, & mourut à Ingolstad le 6 mars 1653. Il a écrit *De justitia & jure. De juramento & de censuris. De sacramentis De incarnatione.** Alegambe, *biblioth. script. soc. Jesu.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp. &c.*

DICE, δίκη, *Justice*, déesse de l'antiquité païenne, présidoit aux jugemens: ses ministres étoient appellés Dicastes, c'est-à-dire, *Juges*. On la faisoit vierge, parceque les juges doivent avoir une parfaite intégrité; & fille de Jupiter, qui étoit estimé le souverain législateur. * Cœl. Rodig. *l.* 23, *c.* 16.

DICEARQUE, fils de Phidias, né à Messine & non à Messene, philosophe, orateur & géométre, fut un des disciples d'Aristote, & profita beaucoup des leçons de ce grand maître. On parle de plusieurs de ses ouvrages, mais le plus important de tous, étoit une description de la Gréce, où il s'attachoit à décrire les mœurs des Grecs dans les divers temps, d'où vient qu'il l'intitula, *Touchant la vie de la Gréce.* On a encore un fragment ou un abrégé de cet ouvrage, qui pouroit bien avoir été le même qu'on appella *le Tripolitique*, parcequ'il étoit divisé en trois livres. Il étoit si estimé, que pour cela seul Dicéarque passa pour un des écrivains qui avoient écrit le plus exactement de la Gréce. Mais que ne pouvoit-on pas dire de lui, pour le traité où il décrivoit la république de Lacédémone? On le trouva si beau, si exact, si utile à Lacédémone même, qu'il fut réglé que tous les ans on le liroit publiquement à toute la jeunesse assemblée dans le prétoire des éphores. Il composa aussi un traité des montagnes, d'où il est probable qu'on a extrait la description du mont Pelion, qu'on a encore aujourd'hui: & l'on cite encore d'autres compositions de lui, comme touchant la descente dans l'antre de Trophonius, touchant le sacrifice fait à Troye, touchant Alcée & touchant Alcman. Quelques-unes pourtant pouroient bien être d'un Dicéarque de Lacédémone, disciple d'Aristarque, qui vivoit peu après celui dont on parle; & on le croiroit volontiers des deux dernières, si Athénée ne disoit en termes exprès que leur auteur étoit de Messine; car il semble que ces titres désignent des commentaires sur ces poëtes, qui convenoient mieux à un grammairien qu'à un philosophe. Un autre traité intitulé l'*Olympique*, fut attribué au même auteur, qui composa aussi un traité des exercices de musique, un autre de l'ame, un troisiéme de la divination & des songes, & enfin deux introductions à l'astronomie. Tous ces ouvrages étoient estimés, & Ciceron qui en avoit lu une partie, appelle leur auteur tantôt un excellent écrivain, tantôt un homme très-savant dans l'histoire, & quelquefois un grand peripateticien. Son traité de l'ame, partagé en trois livres, comme le dit cet illustre Romain, la rendu indigne d'une partie de ces éloges, s'il a cru ce qu'il y faisoit dire à un vieillard, descendu de Deucalion, que l'ame n'est rien; & le témoignage de Ciceron, homme très-capable de discerner les vrais sentimens d'un auteur, d'avec ceux qu'il prête à ses interlocuteurs, semble ne pas permettre d'en douter. * Vossius, *historiens Grecs.*

DICENÉE, philosophe Egyptien, fut surnommé *Boroiste*, peut-être à cause qu'il avoit enseigné la philosophie à un roi des Goths nommé Boroiste, qui regnoit au temps de César-Auguste. Etant passé dans le pays des Scythes, il s'introduisit auprès de ce roi, lui apprit la philosophie morale, & adoucit le naturel sauvage de ce prince, qui le fit un de ses premiers conseillers. Ce fut alors que ce peuple barbare commença, à l'exemple de son roi, à devenir plus poli, se soumettant aux loix & aux maximes plus honnêtes que Dicenée leur prescrivit. Il leur apprit à aimer la justice, à conserver la paix, à honorer les dieux, établissant des temples & des prêtres, pour faire les sacrifices, & observer les cérémonies de la religion qu'il inventa. De peur que ses maximes & ses loix ne s'effaçassent de leur esprit, il en fit un livre, & les appella en langue du pays, *Belagines*. Enfin ces peuples auparavant si sauvages & farouches, eurent tant de soumission pour leurs ordonnances de leur roi, & pour les maximes de Dicenée, qu'ils arracherent leurs vignes, & se résolurent de ne plus boire de vin, sur l'avis que ce philosophe leur donna, que le vin faisoit tomber les hommes dans de grands désordres. * Joan. Magnus,

livre 3, *chap.* 18. Bonfinius, 2 *decemb.* Jornandes.

DICEOGENE, poëte Grec, composa des tragédies & des dithyrambes. Harpocration & Suidas en font mention. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu.

DICON, fils de Callibrote, qui étoit de Caulon, dans le pays des Brutiens en Italie, s'acquit beaucoup de gloire dans les assemblées de la Gréce, où l'on célébroit des jeux; car il remporta cinq fois la victoire dans ceux que l'on célébroit en Macédoine, en l'honneur d'Apollon *Pythien*. Il fut couronné trois fois dans les jeux Isthmiens, qui se faisoient en l'honneur de Neptune; & quatre fois dans ceux que l'on représentoit dans l'Achaie en l'honneur d'Hercule *Neméen*. De-là il passa aux jeux olympiques, où il fut une fois victorieux entre les enfans, & deux fois entre les hommes. Il fit paroître tant d'adresse en toutes ces assemblées, qu'on lui érigea dans la ville d'Olympe autant de statues qu'il y avoit remporté de victoires; & même lui ayant changé le nom de son pays, qui étoit fort peu considérable, on lui donna la qualité de citoyen de Syracuse.. * Pausanias, *liv. 6*.

DICTAMO, ville de Candie, dans le territoire de la Canée, étoit anciennement nommée *Dictamne* & *Dictynne*, ville de Créte dans le ressort de Cydonie. C'est d'où vient l'herbe fameuse, appellée *Dictamne*, que la médecine met entre les remédes souverains, principalement pour la guérison des plaies, & dont fait mention Aristote (*l. de mirab. auscult.*) Tertullien (*c. 1. de la pénitence*) dit que le cerf percé des traits du chasseur, fait tirer le fer de sa plaie, par la vertu du dictamne. Virgile fait la description de cette herbe *au liv. 12, de l'Eneïde*.

DICTATEUR, souverain magistrat parmi les Romains. Les consuls le nommoient pour l'ordinaire, lorsque la république se trouvoit en quelque danger. T. Lartius Flavius, consul, ayant appaisé une sédition, fut choisi l'an 257 de Rome, & 497 avant Jesus-Christ, pour le premier dictateur qui ait jamais porté ce titre. Il s'associa Spurius Cassius pour général de la cavalerie (*magister equitum*) qui devoit exécuter ses ordres. Ces magistrats n'étoient ordinairement que six mois en charge, quoique dans la suite Sylla & Jule César se soient fait nommer dictateurs perpétuels. Il y avoit cette différence entre le dictateur & le consul, que les consuls n'avoient devant eux que douze haches, & les dictateurs vingt-quatre. Outre cela les consuls avoient besoin d'être avoués du sénat, pour exécuter beaucoup de choses; mais le dictateur avoit une puissance absolue & indépendante: & aussitôt après son élection tous les autres magistrats, excepté les tribuns du peuple, déposoient leur autorité. C'est ce que remarque Polybe, au sujet de Q. Fabius Maximus, créé dictateur, auquel on en joignit un autre, par une nouveauté sans exemple, introduite par la république. * Polybe, *l. 3.* Pomponius Lœtus, *de magist. Rom. c. 16.*

SUITE OU DENOMBREMENT PAR ORDRE chronologique des dictateurs Romains.

T. Lartius, premier dictateur, l'an de la fondation de Rome 257. Il eut pour général de la cavalerie Sp. Cassius.

A. Posthumius, l'an de la fondation de Rome 257: T. Ebutius général de la cavalerie.

M. Valerius fils de Volusus, l'an de la fondation, 260: Q. Servilius Priscus, général de la cavalerie.

L. Q. Cincinnatus, l'an de la fond. 294: L. Tarquinius, général de la cavalerie.

L. Q. Cincinnatus, l'an de la fond. de Rome 316: général de la cavalerie, C. Servilius Hala.

Mamercus Æmilius, l'an de la fond. 318: L. Q. Cincinnatus, général de la cavalerie.

Q. Servilius Priscus ou Structus, an de la fondation 319: général de la cavalerie, A. Posthumus Ebutius Helva.

Mamercus Æmilius pour la seconde fois dictateur, l'an de la fond. 321, général de la cavalerie, Posthumius Tubertus.

A. Posthumius Tubertus, an de la fond. 324: général de la cavalerie, Julius.

Mamercus Æmilius, dictateur pour la troisiéme fois, an de la fondation 326: général de la cavalerie, A. Cornélius.

Q. Servilius Priscus, an de la fond. 338: C. S. Hala son fils, général de la cavalerie.

P. Cornélius, an de la fond. 342: C. Servilius Hala, général de la cavalerie.

P. Cornélius, an de la fond. 342: C. Servilius Hala, général de la cavalerie.

M. Furius Camillus dictateur, an de la fond. 338: général de la cavalerie Cornélius Scipion.

M. Furius Camillus dictateur une seconde fois, an de la fond. 365: général de la cavalerie, L. Valerius.

M. Furius Camillus dictateur pour la troisiéme fois, an. de la fond. 366: général de la cavalerie, Servilius Hala.

A. Cornélius Cossus dictateur, an de la fond. 370: T. Q. Capitolinus, général de la cavalerie.

T. Quintius Cincinnatus dictateur, an de la fond. 375: A. Sempronius Atracinus, général de la cavalerie.

M. Furius Camillus encore dictateur, an de Rome, 386: général de la cavalerie, L. Æmilius.

P. Manlius immédiatement après Camille: général de la cavalerie, C. Licinius.

M. Furius Camillus dictateur pour la cinquiéme fois, an de la fondat. 387: général de la cavalerie, T. Quintius Pœnus.

L. Manlius Impériosus dictateur pour ficher le cloud, an de la fond. 391: général de la cavalerie, L. Pinarius.

Appius Claudius fut créé dictateur peu de temps après.

T. Quintius Pœnus dictateur, l'an de la fond. 393: général de la cavalerie, Sergius Cornélius Maluginensis.

Q. Servilius Hala dictateur, an de la fond. 396: T. Quintius, général de la cavalerie.

C. Sulpitius dictateur, an de la fond. 397: général de la cavalerie, Marcus Valerius.

Cn. Marcus Rutilius, premier dictateur tiré du peuple, an de la fond. 399: général de la cavalerie, aussi du peuple, C. Plautius.

T. Manlius fils de L. dictateur, 401: général de la cavalerie, A Cornélius Cossus.

C. Julius dictateur, 402: général de la cavalerie L. Æmilius.

M. Fabius Ambustus dictateur, 403: Quintus Servilius général de la cavalerie.

L. Furius Camillus, dictateur, 404: P. Corn. Scipion, général de la cavalerie.

T. Manlius Torquatus dictateur, 405: A. Cornelius Cossus, général de la cavalerie.

L. Furius Camillus II, dictateur, 409: Cn. Manlius Capitolin, général de la cavalerie.

P. Valerius Publicola dictateur des Feries, 410: Fabius Ambustus, général de la cavalerie.

M. Valerius Corvinus dictateur, 412: L. Æmilius Mamercus, général de la cavalerie.

L. Papirius Crassus dictateur, 414: L. Papyrius Cursor, général de la cavalerie.

P. Philo dictateur, 415: Junius Brutus, général de la cavalerie.

Claudius Regillensis dictateur, 417: C. Claudius Hortator, général de la cavalerie: défaut dans son élection.

M. Papyrius Crassus dictateur, 421: P. Valerius Publicola, général de la cavalerie.

Cn. Q. Cincinnatus dictateur, 422, créé pour la cérémonie d'attacher le cloud. L. Valerius, général de la cavalerie.

M. Claudius Marcellus dictateur, 426: défaut dans

son élection : Sur. Posthumus, général de la cavalerie.

L. Papyrius Cursor dictateur, 428 : Q. Fabius Maximus Rullianus, général de la cavalerie.

Q. Cornélius Arvina dictateur, 430 : M. Fabius Ambustus, général de la cavalerie.

Q. Fabius Ambustus dictateur, 431 : Q. Æmilius Pœtus général de la cavalerie; défaut dans son élection.

M. Æmilius Papus dictateur, 433 : L. Val. Flaccus, général de la cavalerie.

L. Æmilius dictateur, 436 : L. Fulvius, général de la cavalerie.

Q. Fabius Maximus Rutilianus, dictateur, 43 : général de la cavalerie, Q. Æmilius Ceretanus, qui ayant été tué à la guerre eut pour successeur C. Fab. Ambustus.

G. Ménénius dictateur, 438, pour prendre connoissance, faire information, & juger des crimes. M. Fabius, général de la cavalerie.

C. Petilius dictateur, 439.

L. Papyrius Cursor II, dictateur, 442. C. Junius Bubulcus, général de la cavalerie.

P. Cornelius Scipion dictateur, 445. P. Decius Mus, général de la cavalerie.

C. Junius Bubulcus dictateur, 449. M. Titinius, général de la cavalerie.

M. Valerius Maximus dictateur, 452. M. Æmilius Paulus, général de la cavalerie.

L. Cornelius Sylla, dictateur perpétuel, en 659.

C. Jules César, crée dictateur pour la premiere fois en 703 : pour la seconde en 705 : & ensuite perpétuel, après lequel Auguste empereur refusa la dictature qui lui fut offerte par le peuple.

DICTINIUS, prêtre du IV siécle, qui fut accusé de l'erreur de Priscillien, & condamné dans le concile de Saragosse. S. Ambroise écrivit en sa faveur; mais à la charge qu'il condamneroit ce qu'il avoit fait, & qu'il resteroit prêtre toute sa vie. Dictinius n'exécuta point ce qu'on demandoit de lui : il persévéra dans son ancienne erreur, & se fit ordonner évêque. Il fut cité au premier concile de Toléde l'an 390, avec Symphosius qui l'avoit ordonné. Ils ne voulurent point comparoître; mais ils se présenterent à un synode vers l'an 400, où après que Symphosius eut déclaré qu'il avoit été contraint par le peuple d'ordonner Dictinius, & après que celui-ci eut fait une solemnelle rétractation de ses erreurs, ils furent absous. S. Leon fait mention de Dictinius dans sa lettre à Turribius, évêque d'Astorga, disant qu'il avoit écrit quelques traités pour l'erreur des Priscillianistes; mais en même temps il fait connoître qu'il est mort catholique; ce qui n'empêcha pas que ses livres ne fussent encore condamnés par le concile de Brague, de l'an 563.* Du Pin, *biblioth. eccl. du IV siécle.*

DICTYNE, nymphe de l'isle de Créte, à laquelle on attribue l'invention des filets, dont on se sert à la chasse & à la pêche. C'est ce qui lui fit donner le nom de Dictyne, du grec δικτὺς, *rets*, car elle se nommoit auparavant Britomarte. Quelques poëtes ont dit qu'elle vivoit familiérement avec Diane, que l'on a aussi appellée Dictyne. D'autres ajoutent qu'elle fut aimée de Minos, & que ne pouvant éviter ses poursuites, elle se jetta du haut d'un rocher dans la mer, où elle tomba dans des filets de pêcheurs. Ce qui la fit surmonter Dictyne. * Strabon.

DICTYS, fils de MAGNES, roi de l'isle de Seriphe ou Serfino, y fit sa demeure avec le roi Polydecte son frere. Ce fut lui qui reçut sur le rivage Danaé & le petit Persée, qu'Acrise avoit exposés sur la mer. Polydecte épousa Danaé, & prit soin de l'éducation de Persée, qui se signala dans la suite par quantité d'exploits; mais voyant que Polydecte maltraitoit Danaé, il changea, dit-on, ce roi en pierre, lui montrant la tête de Meduse, & fit couronner Dictys, roi de Seriphe. * Apollodore.

DICTYS, de l'isle de Créte, suivit Idoménée au siége de Troye, & écrivit l'histoire de ce fameux siége. On croit que c'est de cet ouvrage, ou de celui de Darés, qu'est tiré ce qu'on lit dans la chronique d'Eusebe; qu'avec le secours d'Helene, les fils d'Atrée chasserent de Troye ceux d'Antenor. On attribue aussi à Dictys une histoire d'Italie. On a imprimé un ouvrage latin, qu'on a voulu faire passer pour une traduction de l'histoire du siége de Troye écrite par cet ancien; & pour le mieux faire croire, on fait parler dans la préface un Q. Septimius Romanus, qui envoyant cette traduction à Q. Arcadius, lui assure qu'une tempête ayant fait entr'ouvrir la terre de l'isle de Créte, des bergers découvrirent un cercueil de plomb, où l'on trouva l'ouvrage original de Dictys, écrit en caracteres phéniciens. Si l'on faisoit quelque usage de ce conte, on croiroit que ce petit ouvrage est du troisiéme ou du quatriéme siécle; mais il suffit de le parcourir pour se convaincre qu'il est moderne, & composé par un savant, qui joignant ce qu'il avoit de lecture à une imitation assez heureuse de Saluste, a voulu se divertir, en imaginant un récit assez vraisemblable des grands événemens que les poëtes on altérés par des fables. * Vossius, *historiens Grecs.*

DIDACUS ou DIEGO, évêque d'Osima, ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, fut célébre par sa science & par sa piété dans le XIII siécle. Il alla à Rome l'an 1206, pour les affaires d'Alfonse IX, roi de Castille; & après les avoir terminées, il pria le pape Innocent III, de lui permettre de se défaire de son évêché, dans le dessein d'aller prêcher l'évangile aux infidéles. Le pontife lui ordonna de retourner en son église : il obeit, & passant par le Languedoc, il se joignit à quelques abbés de Clairvaux, pour combattre l'hérésie des Albigeois. * Sponde, *an. Chr.* 1206, *n.* 8, *p.* 31,

DIDIER (saint) en latin *Desiderius*, évêque de Langres, étoit un pauvre paysan d'un village prés de Gènes, en Italie. Il s'y occupoit à labourer la terre, sur la fin du IV siécle, lorsque le peuple de Langres, après la mort de son évêque, fut inspiré, dit-on, d'aller retirer Didier de la charrue, pour l'élever sur la chaire épiscopale de leur église. Ce saint homme se soumettant à la volonté de Dieu, vint prendre possession de cette dignité, & s'aquitta de tous ses devoirs avec un zèle véritablement apostolique. On croit que de simple & ignorant qu'il étoit, il devint tout d'un coup un grand docteur, & un savant interpréte de l'ecriture. Il souffrit le martyre pour la foi, sous l'empire d'Honorius : les Vandales ravageant les Gaules, le firent mourir en un lieu qui porte encore aujourd'hui son nom, & est appellé *Saint Disier*, petite ville de Champagne. Les actes de la vie de S. Didier, composés ou retouchés par Warner, n'ont pas grande autorité. On n'est pas assuré du temps qu'il gouvernoit l'église de Langres. Quelques-uns disent que ce fut du temps de l'empereur Galien, d'autres disent qu'il vécut dans le IV siécle; & quelques-uns le reculent au V, & mettent son martyre l'an 409, lorsque les Alains, les Suéves & les Vandales ravagerent les Gaules. On fait sa fête au 23 de mai. * Baillet, *vies des saints, mois de mai.* Ub. Foliet. *elog. clar. Lingon.*

DIDIER (saint) archevêque de Vienne, étoit natif d'Autun, & succéda, vers l'an 596, à Verus, dont il avoit été diacre. La vie scandaleuse de Brunehaut l'ayant obligé de lui faire quelques remontrances, cette princesse en fut si piquée, qu'elle résolut de le perdre. Dans cette vue, ayant fait assembler quelques prélats de sa faction à Châlons-sur-Saône, ils y tinrent l'an 603 un synode, où Didier ayant été déposé, fut envoyé en exil dans une isle nommée Levise, que Chorier croit être l'Isle-Barbe près de Lyon. Quelque temps après la reine le rappella, croyant le gagner; mais ce saint prélat parut inflexible, & condamna avec le même courage les vices de la cour. Brunehaut le renvoya dans son diocèse, & le fit assassiner l'an 608, à sept lieues au-dessus de Lyon, sur le bord de la riviere de Chalarone, qui est dans le pays de Dombes. Il y avoit alors un village nommé *Prisciniacum* ou *Pistriniacum*,

qui est aujourd'hui la paroisse de saint Didier de Chalarone : ce qui prouve que cet assassinat ne fut pas commis près de Bregnais, comme l'a cru le Lievre, parceque le Garon y passe, riviere qu'il a confondue avec la Chalarone des anciens. Le pape saint Gregoire *le grand* écrivit trois lettres à Didier ; par la premiere il tâche de le détacher de la lecture des poëtes ; dans la seconde il lui recommande, à lui & à Siagre d'Autun, l'abbé Melite & le prêtre Laurent qu'il envoyoit en Angleterre, pour travailler avec Augustin à la conversion de cette isle ; & par la troisiéme il lui défend de tirer Pancrace, l'un des clercs de son église, d'un monastere où il s'étoit jetté. * Aimoin, *l.* 3, *c.* 90. Fredegaire, *add. à Greg. de Tours*, *c.* 32. Sigebert. Othon. Conrad. & Abbon *en la chron.* Walafridus Strabo, *en la vie de saint Gal*, *l.* 1, *c.* 10. Saint Gregoire I, *l.* 7, *epist.* 117, *l.* 4, *ep.* 62, & *l.* 10, *ep.* 39. Baronius, *A. C.* 612, & *sur le martyr. rom.* Du Saussai, *en celui de France.* Le Lievre, *antiq. de Vienne*, *c.* 22. Chorier, *hist. de Dauph. l.* 9, *sect.* 17, & *antiq. de Vienne*, *c.* 3. Sainte Marthe, *Gall. christ. T. I*, *p.* 196. Voyez les conciles. Baillet, *vies des saints*, *mois de mai.*

DIDIER (Saint) évêque de Cahors, plus connu dans le pays sous le nom de *S. Gery*, étoit fils de *Salvi* & d'*Erchanfrede*, citoyens d'Albi, & frere de *Siagrius* comte d'Albi. La famille de Salvi étoit très-riche & gauloise d'origine, & tenoit un rang très-distingué en Aquitaine parmi celles qu'on appelloit alors *Romaines.* Lui & sa femme joignoient à l'éclat de leur naissance, celui d'une grande piété. Clotaire devenu maître de l'Albigeois après la mort de Thierri & de Sigebert son fils, fit appeller à sa cour Didier, Siagrius, & Rustique qui étoit aussi enfant de Salvi & d'Erchanfrede, dans le dessein de les faire élever sous ses yeux, & de les rendre capables d'occuper un jour les plus grandes charges du royaume. Didier brilla entre ses freres, par ses vertus & par ses talens. Il se distingua par son éloquence, & la parfaite intelligence qu'il acquit des loix romaines. Il contracta une étroite amitié avec ceux qui donnoient les plus grands exemples de piété à la cour de Clotaire : Ouen, Eloi, Sulpice, Faron & Goëric, qui furent élevés dans la suite aux premiéres dignités de l'église, & qui mériterent d'être mis dans le catalogue des Saints. Didier, quoiqu'encore jeune, fut pourvu par Clotaire, de l'office de trésorier de la couronne, dont il s'aquitoit avec beaucoup de vigilance & d'exactitude, lorsque la mort de son pere l'obligea à faire un tour dans sa patrie pour y consoler sa mere. Après quelque séjour dans l'Albigeois, il revint à la cour & y continua les fonctions de sa charge. Rustique son frere, qui dès sa jeunesse avoit embrassé l'état ecclésiastique, fut archidiacre de Rhodès en 615, & abbé palatin ou intendant de la chapelle du roi. Siagrius fut fait en 618 gouverneur ou comte d'Albigeois. La mort de Clotaire II qui arriva vers la fin de l'année 628, ne fit rien perdre à Didier, ni de sa faveur, ni de son crédit à la cour. Dagobert, roi d'Austrasie, fils aîné de Clotaire & son successeur, l'honora toujours de son estime & de sa protection, & la reine Nanthilde eut pour lui les mêmes sentimens. Il parut qu'ils étoient sincéres, puisque Siagrius étant mort, Dagobert nomma Didier duc de Marseille à sa place. Mais il ne fit pas un long séjour dans son gouvernement de Marseille : il revint bientôt après à la cour, où il continua l'exercice de sa charge de trésorier de la couronne, dont le roi avoit augmenté les droits & les fonctions à sa considération. Il avoit à peine repris l'exercice de cette charge, lorsqu'il apprit la mort de son autre frere Rustique, qui de l'archidiaconé de Rhodès étoit passé à l'évêché de Cahors, & qui fut assassiné dans une sédition de scélérats de sa ville, à la fin de l'année 629. Les habitans de Cahors affligés de cette mort, chercherent leur consolation en élisant pour leur évêque, Didier qui ne s'y attendoit pas. C'étoit en 630. Dagobert consentit à cette élection, & Didier se vit évêque malgré lui, mais revêtu de toutes les qualités qui font les bons évêques. Il fut sacré la même année entre Pâque & la Pentecôte par S. Sulpice, évêque de Bourges, & métropolitain de Cahors, assisté de ses comprovinciaux. Didier gouverna son diocèse avec le zèle & la piété des premiers apôtres, & il fit de très-grands biens, même temporels, dans toute l'étendue de son diocèse. Il rétablit aussi l'observance réguliere dans plusieurs monasteres, comme à S. Pierre de Moissac en Querci, à l'abbaye de S. Amand dans la même province, &c. Il fit ceindre la ville de Cahors de murailles, & l'orna de divers édifices publics. Se sentant infirme, il fit son testament la vingt-cinquiéme année de son épiscopat, & la seiziéme du regne de Sigebert III, roi d'Austrasie, son souverain, c'est-à dire, l'an 654 de Jesus Christ. Il fit héritiere en partie son église, & lui laissa sa vaisselle d'or & d'argent, ses meubles, ses bijoux & son argent monnoyé, avec plusieurs terres, bourgs ou villages qui lui appartenoient ; savoir, dix dans le Querci, & vingt ou vingt quatre dans l'Albigeois. Quelque temps après qu'il eut fait ce testament, il vint en Albigeois sa patrie, pour visiter les terres qu'il avoit dans ce pays. Il fut obligé de s'y arrêter dans un lieu appellé *Wistrilinguis*, dont une dame de distinction avoit fait don au monastere de S. Amand en Querci, nommé depuis *S. Didier.* Le saint prélat y fut attaqué de la fiévre, dont il mourut le 15 novembre, la vingt-sixiéme année de son épiscopat, & la dix-septiéme du regne de Sigebert III, roi d'Austrasie, l'an 655 de J. C. Il étoit alors environ dans la soixantiéme année de son âge. Sa vie fut écrite par un auteur anonyme, & a été communiquée par M. Vion d'Herouval à MM. de Sainte-Marthe, & au P. Labbe. Les premiers l'ont insérée dans le II volume de leur France chrétienne, au catalogue des évêques de Cahors. Le dernier l'a mise dans la nouvelle bibliothéque des manuscrits, tome I, & l'ayant conférée avec un ancien manuscrit de l'abbaye de Moisac, il y a corrigé des dates importantes. Nous avons diverses épîtres de ce saint évêque, qui ont été premiérement publiées par Henri Canisius, *T. V. antiq. lect.* & depuis par Marquard Freher. Ensuite elles ont été imprimées dans la bibliothéque des peres de Cologne & de Paris, & dans le recueil des historiens de France de Du Chêne, *au t.* 1. Entre ces lettres il y en a de quelques prélats de son temps, qui lui écrivoient pour le consulter. * Bellarmin, *des écriv. eccl.* Du Saussai. Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

DIDIER, duc de Toulouse, sujet & officier de Chilperic I, roi de Neustrie, étoit parmi les généraux de ce prince, un des plus recommandables autant par sa valeur que par l'éclat de sa naissance. On croit que S. Didier, évêque de Cahors, étoit de la même famille, comme il étoit du même pays. Didier, duc de Toulouse, reçut ordre de Chilperic, après la mort du roi Sigebert arrivée à la fin de l'an 575, de marcher à la tête d'une armée contre Childebert, qui possédoit alors le royaume d'Austrasie, jeune prince âgé seulement de cinq ans, & qui se trouvoit hors d'état de se défendre, ni presque d'être défendu. Mais la vigilance & la prudence de Gondebaud, seigneur Austrasien, affermirent l'autorité de ce jeune roi : ce seigneur se hâta de conduire Childebert à Metz, capitale du royaume d'Austrasie, & gagna si bien les peuples en faveur du jeune prince, que celui-ci fut reconnu roi le jour de Noël de l'an 575 par ceux de Gevaudan, de Velai, d'Albigeois & du pays d'Uzez. Didier ne laissa pas de faire marcher son armée vers le Querci, l'Albigeois & les autres pays Austrasiens, voisins de son gouvernement, & il s'en empara, après avoir défait les troupes du feu roi Sigebert qui étoient en garnison dans la ville d'Albi. Il étoit sur le point d'entrer en Limosin, & de le soumettre à la domination de Chilperic, quand le roi Gontran fit partir en diligence contre lui le général Mommole. Ces deux généraux s'étant rencontrés, en vinrent aux mains. Le combat fut sanglant.

Didier battu & perdant vingt-quatre mille hommes, fut obligé de fuir, & Mommole demeura victorieux. Didier tourna ailleurs ses armes, s'empara du Périgord & de l'Agenois en 581, entra dans le Berri en 583, en ravagea une partie, mit le siége devant Bourges: mais Gontran & Chilperic ayant fait la paix, le dernier ordonna à ses généraux de lever le siége de cette ville, & Didier reprit la route de Toulouse par la Touraine qu'il ravagea en passant, quoique ce pays fût du domaine de Chilperic. Ce dernier prince étant mort à Chelles en octobre de l'an 584, Didier se déclara pour Gondebaud, fils *naturel* de Clotaire I, & voulut le donner pour maître à la province de Toulouse & à l'Albigeois. Cette entreprise eut des suites: Didier, pour parvenir à son but, fit arrêter à Toulouse la princesse Rigonte, fille de Chilperic, qui alloit en Espagne pour épouser le prince Reccarede, & s'empara de ses trésors; mais s'étant sauvée, malgré la vigilance de ses gardes, elle se réfugia dans l'église de Notre-Dame de la Daurade, comme dans un asyle inviolable. Pendant ce temps-là Gondebaud proclamé roi des François, s'empara avec l'aide de Didier, du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, & entra dans Toulouse, dont Didier maltraita l'évêque Magnulfe qui fut ensuite exilé, de même que la princesse Rigonte. Mais Gontran, roi de Bourgogne, ayant attaqué Gondebaud, & s'étant réconcilié avec Childebert, Didier qui prévit les suites de cette réconciliation, abandonna le parti de Gondebaud, & se retira dans quelques châteaux bien fortifiés qu'il avoit dans l'Albigeois, où il forma une espéce de camp pour se mettre en état de résister à Gontran. Cependant comme il craignoit d'y être forcé, il résolut de faire sa paix avec Gontran, à quelque prix que ce fût. Pour l'obtenir plus facilement, il fit demander sa grace par des évêques, que ce prince, par principe de religion & de piété, respectoit beaucoup. Il employa aussi le saint abbé Yrier, pour lequel Gontran avoit une vénération singuliere. Après ces préparatifs, il alla se jetter aux pieds de ce prince, & en obtint non-seulement sa grace, mais encore d'être renvoyé à Toulouse dont Gontran lui conserva le gouvernement, qui étoit alors du domaine de ce roi. Peu de temps après, en 587 il quitta l'Albigeois, & vint demeurer dans le Toulousain avec sa femme Tétradie & ses enfans, & les biens qu'il put emporter de l'Albigeois, & il y eut bientôt occasion de signaler son courage, & de marquer son zéle pour les intérêts de Gontran, en renouvellant la guerre contre les Wisigots dans la Septimanie, où les catholiques étoient violemment persécutés. Il entra avec une armée du côté de Carcassonne, & alla mettre le siége devant cette ville. Les généraux de Reccarede vinrent à sa rencontre, & lorsque les deux armées furent en présence, les Wisigots feignant de craindre les François, leverent le camp & s'en retournerent sur leurs pas. Didier qui crut leur fuite sérieuse, se mit à les poursuivre, mais las de courir après une armée qui fuyoit en bon ordre, il revint au camp devant Carcassonne. Comme sa cavalerie fatiguée n'avoit pu le suivre, & que la plupart de son infanterie s'étoit débandée, il avoit peu de monde. Les assiégés s'en apperçurent, & profitant de ce moment favorable, firent une sortie si vigoureuse, qu'ils envelopperent le duc, & le laisserent mort sur la place après avoir taillé en piéces le peu de soldats qui étoient avec lui. Tétradie veuve de Didier, se retira alors à Agen. Comme elle avoit été plutôt la concubine du duc que sa femme, puisqu'elle l'avoit épousé étant déja mariée au comte Eulalius, seigneur Auvergnat, de qui elle avoit reçu beaucoup de mauvais traitemens, Eulalius voyant Didier mort, la cita à une assemblée d'évêques qui se tint en 590 sur les frontiéres du Gevaudan. Tétradie comparut; & ne pouvant se justifier, elle fut condamnée à rendre à son premier mari, outre ses propres biens, quatre fois autant qu'elle en avoit emporté de sa maison, & tous les enfans qu'elle avoit eus du duc Didier furent déclarés bâtards. * *Gregor. Turon.* en plusieurs endroits. La nouvelle *histoire de Languedoc*, par les PP. dom de Vic & Veissete, bénédictins, *tome* 1.

DIDIER, dernier roi des Lombards, se fit élire l'an 756 après la mort d'Ataulfe, dont il étoit le connétable. Rachis, moine, frere des rois précédens, lui contesta son élection; mais le pape Etienne III l'approuva, à condition que Didier restitueroit à l'église les terres que les princes Lombards avoient usurpées sur elle. Il promit tout & n'exécuta rien. Au contraire, pour se rendre maître de l'Italie, il suscita en 768 un schisme, après la mort de Paul I, successeur d'Etienne III, & employa la force lorsqu'il vit que la ruse lui étoit inutile. Il s'empara de plusieurs villes de l'Exarcat de Ravenne, & pilla les environs de Rome. Dans ce désordre le pape Adrien, qui étoit alors assis sur le siége apostolique, implora le secours de Charlemagne. Ce monarque, qui avoit d'ailleurs sujet de se plaindre du Lombard, passa en Italie avec une puissante armée. Il força l'an 773 les passages des Alpes en deux endroits; & ayant mis en piéces ceux qui les gardoient, il jetta l'épouvante dans l'armée commandée par Didier, laquelle se dissipa entiérement à l'approche des victorieux. Charlemagne mit ensuite le siége devant Pavie, & avec le reste de ses troupes prit Vérone, & les autres villes de la Lombardie. Ensuite ayant passé les fêtes de Pâque à Rome, il revint au camp, & prit Pavie, qui se rendit à discrétion l'an 774. Didier, sa femme, & ses enfans furent amenés prisonniers en France. Adalgise son fils s'étoit retiré à Constantinople. Ce malheureux roi mourut peu de temps après, ayant regné dix-huit ans. Ainsi fut éteint en Italie le royaume des Lombards, qui y avoit duré 206 années. Aimoin, *l.* 4, *c.* 69, 80. Eginhart & Acciaoli. *Vie de Charl.* Sigebert & Adon, *en la chronolog.* Paul Diacre, *liv.* 6, *des gestes des Lombards.* Sigonius, *liv.* 3 & 5 *du regne d'Italie.*

DIDIER, prêtre & curé dans le diocèse de Toulouse, vivoit dans le V. siécle. Il étoit très-zélé pour la foi catholique, & il s'éleva avec force contre l'hérétique Vigilance & contre ses erreurs. Ce fut lui qui avec Ripaire, prêtre Espagnol, envoya à S. Jerôme tous les écrits de Vigilance que ce saint docteur leur avoit demandés pour les réfuter: ils en chargerent Sisinnius, moine du diocèse de Toulouse, qu'Exupere son évêque envoyoit à S. Jerôme, qui réfuta en effet ses écrits en 406, deux ans après qu'il eut prié Ripaire de les lui envoyer. On croit que Didier a été évêque de Nantes, & qu'il est le même que Sulpice Severe appelle son frere, & à qui il adressa la vie de S. Martin, en ces termes: *Severus Desiderio fratri carissimo salutem, &c.* Didier avoit aussi contracté des liaisons étroites avec S. Paulin, qui loue beaucoup la pureté de ses mœurs, sa vertu & la sainteté de sa vie. Il lui a écrit une lettre qui est la quarante-troisiéme dans l'édition de M. le Brun des Marettes, *in*-4°, & qui étoit la trente-cinquiéme dans les éditions antérieures.

DIDIER surnommé LOMBARD, parcequ'il étoit de Lombardie, étoit docteur de Sorbonne, dans le XIII siécle, & fut un des savans hommes de l'université, qui écrivirent contre les mendians. C'est pour cette raison que ces derniers l'ont mis au rang des hérétiques, avec Guillaume de S. Amour & les autres. Il est pourtant sûr que le pape Alexandre VI ne le comprit jamais dans ce nombre. * S. Thomas, *cont. impug. relig. c.* 6. Du Boulai, *hist. univ. Parif.* Alphonsus à Castro, *her.* 3. *V. Paup.* Sandere, *her.* 156. Bellarmin, *de monachis*, *c.* 5. Genebrard, *en Clement IV.* Prateole, *V. Desid. Longob.*

DIDIER, *cherchez* DESIDERIUS.

DIDIER Spretus, *cherchez* SPRETUS.

DIDIUS JULIANUS (M. Salvius Severus) empereur, étoit natif de Milan, & petit-fils de Salvius Julianus jurisconsulte, qui fut deux fois consul & préfet de Rome. Sa mere s'appelloit Clara Emilia, & son pere

Petronius Didius Severus. Il fut nouri auprès de Domitia Lucilla, mere de l'empereur Marc-Aurele ; & à la considération de cette princesse, il obtint des emplois importans. Après la mort de Pertinax, il acheta la dignité impériale des soldats ; mais ne pouvant leur donner ce qu'il leur avoit promis, il fut mis à mort le 29 septembre de l'an 193, ayant seulement regné deux mois & cinq jours, & vécu 66 ans, quatre mois & quatre jours. C'est ce que nous apprenons de Spartien, d'Aurelius Victor & de Dion. Severe s'empara de l'empire après lui, & se défit heureusement de Pescennius Niger & d'Albin, dont le premier s'étoit fait déclarer empereur en Syrie, & l'autre en Angleterre. * Spartian. Dio, *in Julian.*

DIDON, fille de METHRS ou BELÉUS II, roi des Tyriens, épousa Sicharbas ou Sichée, que Pygmalion frere de cette princesse fit mourir. Pour se délivrer de sa tyrannie, elle s'enfuit en Afrique, où elle bâtit la ville de Carthage, que d'autres disent avoir été bâtie longtemps auparavant par Zorus & Carthedon. Trogue Pompée écrit que Didon étant arrivée en Afrique, acheta de ceux du pays autant de place qu'un cuir de bœuf en pouroit tenir ; qu'elle fit couper ce cuir en petites courroies, & enferma beaucoup plus de terre qu'on ne croyoit. *Voyez* CARTHAGE & BYRSA. Depuis, Hiarbas roi des Mauritaniens ou des Getules, la fit demander en mariage, & menaça de guerre les Carthaginois en cas de refus. Didon témoigna beaucoup de douleur de se voir réduite à la nécessité, ou de se marier, ou d'exposer ses sujets au fléau de la guerre. Elle feignit de consentir à la recherche d'Hiarbas, & demanda trois mois pour faire ses préparatifs. Pendant ce temps-là elle fit construire un bucher ; & après y avoir immolé des victimes, comme pour appaiser les manes de son mari, avant que d'en épouser un autre, elle monta sur ce bucher, & se poignarda en présence du peuple. On prétend que cette action lui mérita après sa mort le nom de Didon, qui en langue punique veut dire *virago*, *femme forte* ; au lieu que pendant sa vie elle se nommoit Elise.

Virgile dans son Eneïde, dit qu'Enée, après la prise de Troye, alla à Carthage, où il fut reçu de Didon, qu'il quitta ensuite pour passer en Italie. Les savans sont partagés sur la vérité de cette histoire ; la plupart sont persuadés que c'est une fiction du poëte, qui sert à embellir cet ouvrage, & à fonder la haine qui étoit entre les Carthaginois & les Romains. Voici les raisons qu'on allégue en faveur de Didon. Cette princesse vint en Afrique l'an sept du regne de Pygmalion, roi de Tyr, l'an 3097 du monde, & 907 avant la naissance de J. C. Elle commença d'y bâtir la ville de Carthage ; & 20 ans après ou environ, elle fit construire la citadelle nommée Byrsa. La ville de Troye fut prise par les Grecs l'an 2820 du monde, & 1184 avant J. C. Ainsi Enée, qui vivoit en ce temps, fit son voyage de Troye en Italie, 277 ans avant que Didon arrivât en Afrique. Ceux qui soutiennent qu'Enée vit effectivement Didon reine de Carthage, rapportent cette généalogie.

Belus	Agenor	Phenix	Belus II.	Didon mariée à Sichée
	Danaüs	Cadmus	ou Methrès	Pygmalion.

Mais supposé que cet arbre généalogique fût véritable, on répond que Phenix, fils d'Agenor & frere de Cadmus, vivoit l'an 1454 avant J. C. En lui donnant 30 ans de vie, avant que d'être pere de Belus II, & autant à Belus II avant qu'il fût pere de Didon, Didon auroit été âgée de 210 ans lorsque la ville de Troye fut brulée. Cela suffit pour montrer que Didon n'a pu regner en Afrique du temps d'Enée. Didon fonda Carthage l'an 3832 de la période julienne, & l'an 882 avant J. C. comme il paroît par la chronologie des rois de Tyr, que Josephe a tirée des historiens Tyriens : ce qui s'accorde avec le témoignage de Solin, qui dit que Carthage fut détruite 737 ans après qu'elle avoit été bâtie par Elise, Phenicienne. Carthage fut certainement ruinée sous le consulat de Cn. Lentulus & de L. Mummius, l'an 608 de Rome, 146 avant J. C. Ainsi la fondation tombe à l'an 882 avant J. C. La prise de Troye est arrivée l'an 1209 avant J. C. & plus de 300 ans par conséquent avant la venue de Didon à Carthage. * P. Labbe, *hist. chron.* Du Pin, *bibl. universelle des hist. profanes.* Menandre, *hist. des rois de Tyr.* Il est cité par Josephe, *l.* 8, *des ant. c.* 13 *& l.* 1, *contre Appion.* Justin, *l.* 18. Solon, *c.* 30. Macrobe, *l.* 5. *Satur. c.* 17 *& l.* 1, *c.* 24. S. Jerôme, *ep. à Gerontia & l.* 1, *adv. Jovin.* Petau, *ration. temp. p.* 1, *l.* 2, *c.* 4. Riccioli, *chron. reform. l.* 5, *c.* 8, *p.* 239. Servius, *in Æneid.*

DIDYME, fils d'un vendeur de poisson, naquit à Alexandrie, où son assiduité à l'étude, & le grand nombre de livres qu'il composa lui acquirent une grande réputation. On comptoit jusqu'à trois mille cinq cens traités de sa composition, & Seneque en compte jusqu'à quatre mille. On juge bien qu'ils ne pouvoient pas être fort corrects ; plusieurs étoient des recherches de la patrie d'Homere, de la mere d'Enée, des mœurs d'Anacréon, de ceux de Sappho, & d'autres choses pareilles. Didyme joignit à ces connoissances une grande hardiesse à reprendre les ouvrages d'autrui, & le style de Ciceron tout admirable qu'il est, ne fut pas exempt de sa critique. Il composa aussi un traité contre le roi Juba, qui étoit contemporain d'Auguste, ce qui fait connoître en quel temps ce grammairien a vécu ; & Eusebe dans sa chronique cite de lui une histoire étrangere de même qu'Etienne, sur le mot *Agatyrses*, cite une histoire de la ville de Caballe. Les anciens ne nous ont pas donné la liste des autres ouvrages de Didyme ; ç'auroit été un grand travail pour eux, qui d'ailleurs ne nous auroit pas été fort utile. L'auteur lui-même étoit quelquefois embarassé à dire s'il avoit travaillé sur de certaines matiéres, d'où vient qu'on l'appella βιβλιολάθης On le nomma encore χαλκέντερος c'est-à-dire, *entrailles d'airain*, parceque l'étude ne le fatiguoit pas. On a des scholies sur l'Odyssée qu'on attribue communément à Didyme ; mais il y est cité. On a aussi quelques proverbes qui passent pour être de lui ; avec les proverbes de Tharrée. Suidas distingue ce grammairien d'un autre *Didyme*, qu'il dit être né aussi à Alexandrie, & à qui il attribue quelques ouvrages sur la grammaire. Un troisiéme *Didyme*, fils d'Heraclide, selon le même Suidas, fut aussi grammairien ; mais cette profession lui fut moins avantageuse, que celle de musicien ; car ce fut par celle-ci qu'il eut accès auprès de Néron, qui l'enrichit. Enfin un quatriéme *Didyme*, surnommé Claude, écrivit un traité des fautes que Thucydide avoit commises contre l'analogie, un épitome d'Heraclion, & quelques-autres ouvrages. * Vossius, *hist. Grecs.*

DIDYME, de Gnide, mathématicien, qui fit des commentaires sur Aratus.

DIDYME, cousin de l'empereur Honorius, que Constant fils du tyran Constantin fit mourir avec Vérinien, aussi parent du même empereur, sans même épargner leurs femmes, après s'être rendu maître de l'Espagne vers l'an 408. * Cassiodore & Prosper, *en sa chron.* Orose, *l.* 7, *c* 40. Sozomene, *l.* 9, *c.* 11 *& suiv.*

DIDYME d'Alexandrie, fleurit dans le quatriéme siécle. Il avoit perdu la vue à l'âge de cinq ans, & ne laissa pas de devenir très docte, en se faisant lire les auteurs sacrés & profanes, jusque-là même qu'il pénétra dans les mathématiques, qui semblent demander l'usage de la vue. Il s'adonna particuliérement à l'étude de la théologie, & fut choisi comme le plus habile pour remplir la chaire de l'école fameuse de l'église d'Alexandrie : sa réputation lui attira un très-grand nombre de disciples, dont les plus célébres sont S. Jerôme, Rufin, Pallade & Isidore. Il avoit composé plu-

ſieurs excellens ouvrages ; mais il ne nous reſte que le traité du S. Eſprit traduit en latin par S. Jerôme, qui ſe trouve dans les œuvres de ce pere, & une verſion d'un commentaire ſur les épîtres canoniques donnée par Caniſius, *antiq. lect.* & qui ſe trouve dans le IX volume de la bibliothéque des peres, *col. 23 & 53, edit. ann.* 1624, & un fragment conſidérable d'un livre contre les Manichéens publié par Henri Caniſius *T. V. antiq. lect.* & par le P. Poſſevin dans ſon apparat, & donné en grec par le P. Combefis dans l'*auctuarium* de la bibliothéque des peres. Au reſte, Didyme n'étoit pas moins pieux que ſavant : il vivoit encore quand S. Jerôme écrivoit ſon catalogue des auteurs eccléſiaſtiques, c'eſt-à-dire, l'an 392, & avoit 83 ans & plus. On croit qu'il eſt mort deux ans après. Selon Pallade, il eſt mort en 398, âgé ſeulement de 85 ans. L'attachement qu'il avoit eu aux ſentimens d'Origène, dont il avoit commenté les livres des principes, l'a fait condamner par le V concile général, & par Martin I dans la ſéance cinquiéme du concile de Latran, quoiqu'il fût mort dans la communion de l'egliſe, & que tous les anciens, même S. Jerôme, en euſſent parlé comme d'un homme dont la doctrine étoit très-orthodoxe. S. Athanaſe parle d'un entretien de S. Antoine & de Didyme : c'eſt dans la vie du premier. Les plus grands hommes du IV ſiécle donnerent de grands éloges à cet illuſtre aveugle. On poura conſulter ſur cela S. Jerôme qui avoit été ſon diſciple, *de ſcript. eccl. c.* 109, *in chron. A. C.* 376, *ep.* 33, 51, 65, *præf. in epiſt. ad Gall. præf. lib. Didymi de Spir. S. Apol. adv. Ruff. &c.* Pallade, *hiſt. Lauſ. c.* 38. Rufin, *l.* 2, *hiſt. c.* 7. Socrate, *l.* 1, *c.* 3. Honoré d'Autun, *c.* 110, *de lumin. eccl.* Théodoret, *l.* 4, *c.* 27. Sozomene, *l.* 7, *c.* 14. Nicephore, *l.* 17, *hiſt. c.* 27. Cedrenus, *in annal.* Adon. Sigebert & Onuphre, *chron.* Baronius, *A. C.* 386, *n.* 32, *&c.* Bellarmin, *des écrivains eccl.* Godeau, *hiſt. t. II*, *l.* 4, *n.* 43, *p.* 796. Du Pin, *bibl. des auteurs eccl. du IV ſiécle.*

DIDYME, ſoldat chrétien, qui ſauva Théodore, vierge chrétienne d'Alexandrie, d'un lieu de proſtitution où elle avoit été expoſée, en lui donnant ſes habits, & qui ſouffrit le martyre avec elle. *Voyez* THEODORE.

DIE, ville de France en Dauphiné, avec évêché ſuffragant de Vienne, eſt ſituée près de la Drome, entre des montagnes. C'eſt la *Dia* ou *Dea Auguſta* des anciens. Die étoit autrefois une des principales villes d'entre les dix-neuf des Voconces, & devint enſuite colonie romaine. Les Lombards s'en rendirent maîtres, vers l'an 574. Depuis elle fut capitale d'un petit pays appellé Diois, & elle devint comté, par le démembrement du royaume d'Arles ou de Bourgogne. Il eſt vrai que la ville de Die & ſon territoire ne reconnoiſſoient point d'autres ſeigneurs que les évêques, & les comtes mêmes n'avoient pas refuſé de leur rendre hommage. PONCE eſt le premier de ces comtes, dont il reſte quelque mémoire. On dit que GUILLAUME, comte de Forcalquier, fut ſon pere. Ponce laiſſa un fils nommé GUILLAUME, qui vivoit en 1090, & ce dernier eut ISOARD I, pere d'ISOARD II, qui vivoit en 1166 ; mais leur race ayant manqué en 1189, le comté de Diois devint le partage d'AIMAR de Poitiers, & fut uni à celui de Valentinois. Louis de Poitiers, comte de Valentinois & de Diois, vendit en 1404 au roi Charles VI ſes états, qui ont été annexés au Dauphiné. La ville de Die fut une de celles qui ſouffrit le plus dans les guerres civiles du XVI ſiécle. Les huguenots la prirent en 1577 ; & depuis, après l'avoir abandonnée, ils y revinrent en 1585, & l'ayant repriſe par compoſition, ils en raſerent la citadelle. L'égliſe de Die eſt ſous la protection de la ſainte Vierge. Elle a ſous un doyen qui en eſt le chef, douze chanoines, l'un deſquels a la qualité de ſacriſtain, & un autre celle de théologal. Martin eſt le plus ancien évêque de Die, dont on ait connoiſſance : ce qui ſe prouve par les écrits de Polycarpe de la Riviere, & par la vie de S. Marcel, évêque de Die, écrite en vers par l'évêque Vulfin. S. Nicaiſe, cinquiéme évêque de Die, eſt le ſeul des prelats des Gaules qui aſſiſta au premier concile de Nicée. Il a eu d'illuſtres ſucceſſeurs, entre leſquels il y en a dix ou douze qu'on reconnoit pour ſaints. Cet évêché fut uni l'an 1272, à celui de Valence, par le pape Gregoire IX, & en a été ſéparé ſur la fin du XVII ſiécle. Amedée de Rouſſillon gouvernoit alors l'égliſe de Die. Pour le nom de cette ville, comme les Sycioniens adoroient la déeſſe *Dia*, on croit qu'il eſt grec, & que ſuivant le ſentiment de Gaſſendi, Die & Valence ont été bâties après l'entrée des Grecs dans les Gaules, & que par conſéquent elles ſont moins anciennes que Marſeille. * J. Columbi, *des évêques de Die.* N. Chorier, *hiſt. de Dauph. l.* 14, *c.* 9, *&c.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. t. II*, *p.* 553, 554, *&c.* Du Cheſne, *antiq. des villes.* Gaſſendi, *l.* 2, *de la vie de M. de Peireſc.*

DIE (Saint) appellé quelquefois *Dieu-donné*, & en latin *Deodatus*, ſolitaire, que l'on croit originaire de Bourges, vivoit après le commencement du V ſiécle. L'on prétend qu'il embraſſa la vie monaſtique à Iſſoudun, ſous la diſcipline du ſaint abbé Phalétrus. (C'eſt S. Phalier, honoré en Berri le 23 novembre.) S. Dié fut viſité en l'an 508 par Clovis qui retournoit à Paris, & ce prince lui donna une ſomme d'argent, dont S. Dié ſe ſervit pour faire bâtir un monaſtere entre Blois & Baugency, près Chambort. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une paroiſſe avec un village qui porte ſon nom. Ce Saint eſt honoré le 24 avril. * Voyez *vita ſancti Deodati*, *apud* Bolland. 24 *april.*

DIE (Saint) en latin *Deodatus*, évêque de Nevers & abbé de Jointures en Lorraine. Le clergé & le peuple de la ville de Nevers le choiſirent pour leur évêque vers l'an 655. S. Dié aſſiſta au ſecond concile de Sens en 657. Il quitta ſon évêché, & ſe retira dans les montagnes de Voſge, pour y vaquer à la priere & à la méditation : de-là il paſſa en Alſace, & s'établit proche de Haguenau dans le monaſtere d'Abreſennes, dont il devint le ſupérieur. De-là il paſſa dans le dioceſe de Baſle, & bâtit un hermitage près d'Engeville, d'où les habitans l'obligerent de s'en aller : il revint s'établir dans les montagnes de Voſge près de la riviére de Meurte : il n'y reſta pas long-temps, car un grand ſeigneur lui donna une de ſes terres où il bâtit un monaſtere, auquel Childeric II roi d'Auſtraſie donna toute la vallée de Galilée. S. Dié mourut enfin le 19 juin 679, ou 684. * Baillet, *vies des ſaints*, 20 *juin.*

DIECMAN (Jean) théologien luthérien, né à Stade dans le duché de Brémen, où ſon pere étoit miniſtre. Il naquit le 30 juin 1647. Il étudia à Gieſſen, à Iéne & à Wittemberg ; fut reçu maître ès-arts dans la derniére de ces univerſités. Il finit ſon cours d'études en 1672, & trois ans après il fut recteur à Stade. En 1683 on l'éleva à la dignité de ſurintendant des duchés de Bréme & de Ferden. Il ſe fit alors recevoir docteur en théologie dans l'univerſité de Kiel. En 1712 obligé de fuir à cauſe des troubles qui étoient occaſionnés par la guerre, il ſe retira à Bréme où il demeura trois ans. Il revint à Stade en 1715, y fut rétabli dans ſa dignité, & mourut le 4 juillet de l'an 1720. Il eſt auteur des ouvrages ſuivans : 1. *De naturaliſmo cùm aliorum, tùm maximè Joannis Bodini, ex opere ejus manuſcripto anecdoto, de abditis rerum ſublimium arcanis, ſchediaſma*, à Leipſick 1684 *in-12.* L'ouvrage de Bodin refuté par Diecman eſt en ſix livres, & en forme de dialogues entre un catholique, un luthérien, un réformé, un païen, un philoſophe naturaliſte, un mahométan & un Juif. Il eſt parlé du livre de Diecman dans les *Acta eruditorum* de Leipſick, année 1684, page 337 ; dans les nouvelles de la république des lettres, même année, page 340, & dans l'ouvrage où Jean-Albert Fabricius traite des auteurs qui ont écrit pour ou contre la religion, édition de 1725 *in-4°.* pages 475 & 476. 2. *Specimen gloſſarii*

rii latino-theodisci. 3. *Dissertationes de sparsione florum.* 4. *De dissensu ecclesiæ orientalis & latinæ circa purgatorium.* 5. *Enneades animadversionum in diversa loca annalium cardinalis Baronii.* 6. *De vocis papæ ætatibus.* 7. *De quatuor operationibus mentis humanæ.* 8. *De typorum cœlestium paradoxo Helmontiano.* 9. *De monomagiâ.* Il a aussi écrit en allemand plusieurs piéces qui ont été imprimées en un volume *in*-4°. à Hambourg 1709. Il s'est fait encore plus connoître par l'édition qu'il a donnée de la bible de Stade, qui est une révision de la bible allemande de Luther. Lorsqu'il mourut, il se préparoit à donner le Glossaire de Raban Maur qui n'a jamais été imprimé, avec le commentaire de M. Van-Stade : il vouloit aussi publier une piéce anecdote de Rhéginon sur la musique des anciens. * Bibliothéque Germanique, tome 2, pages 185, 186. Le *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740. *Joannes-Henricus* Van-Seelen, *in Stada literata*, &c.

DIECTO ou DISSETO, & selon d'autres DICETO (Rodolphe) célebre théologien Anglois, au commencement du XII siécle. Il étoit doyen de S. Paul à Londres, & il employa une partie de sa vie à voyager, & une autre à composer divers ouvrages. On a de lui : *De temporibus mundi ; Chronicorum opus ; Imagines historiarum ; Continuationes Roberti de Monte ; Abbreviationes chronicorum ; Series causæ inter Henricum regem & Thomam archiepiscopum*, ces deux derniers livres furent imprimés à Londres en 1652. *De præclaris scriptoribus ; De adventu Saxonum ; Gesta Normannorum ; Origines Hirbernorum & Scotorum ; De synodis ecclesiæ ; De regibus Anglorum, De mirabilibus Angliæ ; Epistolæ ad diversos ; Sermones*, &c. Il a aussi écrit sur l'écriture sainte, comme sur l'Ecclésiastique & sur le livre de la Sagesse. Le roi Edouard I voulant appuyer le droit qu'il prétendoit sur l'Ecosse, fit chercher dans plusieurs bibliothéques, si ce droit ne se trouvoit point établi dans quelques-uns des ouvrages de Diecto. * Voyez Balæus, *de scriptoribus Angliæ. Supplément françois de Basle*, &c.

DIEDERIC, moine de Fleury, *cherchez* THIERRI.

DIEDO (François) Vénitien, philosophe & orateur, vivoit dans le XV siécle. Il étoit fort intelligent dans la science du droit ecclésiastique & civil : il donna au public des lettres, des harangues & une vie de S. Roch, & mourut environ l'an 148.. Pajarini parle de lui, *l. 2 hist. de Vicence.* * Trithéme, *au catal. &c.*

DIEFFENBACH, d'autres lisent DIFFENBACH (Martin) théologien luthérien & prédicateur à Francfort, où il étoit né le 31 janvier 1661. Il mourut le 6 du mois de juin de l'année 1707. On a de lui en latin, 1. *De vero mortis genere ex quo Henricus VII imperator obiit*, à Francfort 1685 *in*-4°. 2. *Judæus convertendus*, à Francfort 1696 *in*-4°. 3. *Judæus conversus*, à Francfort 1709 *in*-4°. Dans le dictionnaire de Hollande, on fait entendre que ces deux derniers ouvrages sont en latin : cependant Jean-Albert Fabricius dans son livre des auteurs qui ont écrit pour & contre la religion chrétienne (pages 617 & 618 édition de 1725) en rapporte les titres en allemand. 4. Dieffenbach a écrit en allemand, un traité du devoir des professeurs. 5. Remarques sur les lettres de George Grabon. 6. Lettre à Adam de Rochemberg pour la justification de Bucer. * *Voyez* les auteurs cités dans cet article.

DIEGO de YEPES, ainsi nommé d'un bourg d'Espagne, fut premiérement religieux de S. Jerôme, puis évêque d'Albarazin. Il mourut l'an 1614 âgé de 83 ans, après avoir composé en espagnol l'histoire des persécutions d'Angleterre, la vie de sainte Therèse, & une relation de la mort de Philippe II roi d'Espagne. * Francisco de Pisa, *hist. Tolet. l.* 5, *c.* 31. Martin Carillo, *in annal.* Nicolas Antonio, *bibl. hispanic.*

DIEGO, *cherchez* DIDACUS.

DIEME, ou DIMON, moine allemand, de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le XII siécle. Il composa quelques vies de saints. * Vossius, *des hist. Lat. l.* 2, *c.* 49.

DIEMENS, ou Terre de Diemens, partie de la terre australe, qui a été découverte dans le XVI siécle par Antoine Diemens Hollandois. On ne sait pas si c'est une isle ou un continent.

DIEMERBROEK (Isbrand) né à Monfort en Hollande le 13 décembre 1609, de *Gisbert*, qui fut cinq fois consul dans sa patrie, & de *Magdeléne* Sassie, fut envoyé jeune dans l'académie d'Utrecht gouvernée alors par Antoine Emilius, d'où il passa à Leyde où il étudia les humanités sous Daniel Heinsius, la philosophie sous Gaspard Barthius, & la médecine sous Otton Heurnius. Etant ensuite passé en France, il prit à Angers le dégré de docteur en philosophie & en médecine, & lorsqu'il fut revenu dans sa patrie, il se fixa à Nimegue. La peste faisant alors de grands ravages dans ce pays, il eut occasion de faire connoître sa capacité par les soins qu'il se donna pour chasser cette maladie ; & l'expérience que ce travail lui acquit, le mit en état de composer un traité sur cette matiére, que l'on recherche encore. Après avoir exercé la médecine plusieurs années dans la même ville, il vint à Utrecht, & fut nommé d'abord professeur extraordinaire en la place de Guillaume Straten le 7 de juin 1649, & ensuite professeur ordinaire le 7 avril 1651 : ce qui lui donna lieu de s'acquérir beaucoup de réputation, par le succès avec lequel il enseigna l'anatomie & la médecine. Pour la religion il suivoit les opinions d'Arminius, & loin d'être chagriné à cette occasion, les magistrats firent un decret, par lequel ils déclarerent en sa faveur qu'en l'appellant à Utrecht, ou en le promouvant à une chaire publique, on n'avoit rien fait de contraire aux décrets plus anciens qui interdisoient l'entrée aux honneurs, charges & emplois à ceux qui n'auroient pas embrassé la doctrine commune. Il mourut le 17 novembre 1674, & Grævius prononça son oraison funébre. Les ouvrages de Diemerbroek sont : quatre livres sur la peste, où il rapporte l'histoire de cette maladie, confirmée par le raisonnement & par l'expérience, en 1644 & en 1665 *in*-4°, & dans un recueil de divers traités de medecine, à Genève 1721 *in*-4°. L'anatomie du corps humain, aussi en latin, avec un grand nombre d'observations de medecine & de physiologie, à Utrecht 1672 *in*-8°, à Genève 1679 *in*-4°, & la même année à Lyon aussi *in*-4°. Dissertations latines sur les maladies de la tête & de la poitrine, à Utrecht 1664 *in*-12. *De variolis & morbillis.* Une histoire des maladies & des blessures qui se rencontrent rarement. Après sa mort TIMANN Diemerbroek, son fils, apothicaire à Utrecht, a recueilli ses ouvrages d'anatomie & de médecine, & les a fait imprimer à Utrecht en 1685 *in-fol.* * Consultez l'ouvrage de M. Gaspard Burman, qui a pour titre : *Trajectum eruditum.*

DIEPENBECK (Abraham) peintre Flamand, qui s'est moins distingué par ses tableaux, que par ses desseins, dont il a fait une prodigieuse quantité, naquit à Bos-le-Duc vers l'an 1620. Il fut éleve de Rubens, & fut beaucoup profiter à son école. Il ne travailla d'abord que sur le verre, & acquit dans ce genre de peinture, la réputation d'un des plus habiles maîtres de son temps ; mais les difficultés qu'il trouva dans l'aprêt & dans la cuisson des couleurs, lui firent abandonner l'art de peindre sur le verre, pour se tourner vers la peinture à l'huile, dans laquelle il ne réussit pas moins. Il fit quelque séjour en Italie, après lequel il retourna en Flandre, où il vivoit encore en 1662. On ignore le temps de sa mort. Ce peintre n'a guéres traité que des sujets de dévotion ; & dans les derniéres années de sa vie, il a plus dessiné que peint. Tous les graveurs de Flandre le recherchoient pour des titres de livres, des thèses, des tombeaux, & sur-tout pour de petites images à l'usage des congrégations & des écoles. Le plus bel ouvrage qu'on ait publié d'après ses dessins, est le temple des Muses. Il en a fait les tableaux & les desseins. * Extrait de l'*Abrégé des vies des plus fameux peintres*, par M. Dezallier d'Argenville, de l'académie

royale des sciences de Montpellier, *in*-4° tome 2, pag. 198 & suivantes.

DIEPENBORRE (Gilles) étoit du Brabant, & fut chanoine régulier du monastere de Sept-Fontaines près de Bruxelles. Il est mort l'an 1451. Il a composé les ouvrages suivans: 1. *Exercitium de quinque vulneribus Christi*. 2. *De incarceratione divi Petri*. 3. *Invectiva in malos presbyteros*. Ce dernier est en vers. Ces écrits sont conservés manuscrits. C'est tout ce qu'en dit Valere André dans sa bibliothéque Belgique, édition de 1739 *in*-4°, tome I, page 29.

DIEPHOLT, petite ville d'Allemagne dans la Westphalie, avec titre de comté. Elle est située sur une petite riviére, entre Brémen & Osnabruck, & elle appartient au duc de Brunswick. Cette ville a été presque ruinée durant les guerres d'Allemagne. * Sanson.

☞ DIEPPE, sur la mer, *Deppa*, ville de France, avec château & port de mer en Normandie, dans le pays de Caux, à douze lieues de Rouen, vers le septentrion, à 56 de Paris, & à 18 du Havre vers le levant, entre S. Valeri & la ville d'Eu. Elle est située au pied des montagnes. La riviére d'Arques, qui coule sous son grand pont de pierres, la sépare de son fauxbourg, dit *le Polet*, dont le fort a été rasé en 1689, & forme un port long & étroit, mais capable de contenir les vaisseaux qui y entrent avec le reflux de la mer qui y croît beaucoup. Ce port rend Dieppe une ville très marchande. On s'y embarque pour l'Angleterre, pour les Pays-Bas, & pour diverses régions du nouveau monde. Elle a été souvent prise & reprise durant les guerres des Anglois & des François, depuis le regne de Philippe de Valois jusqu'en l'an 1195. Dans le XVI siécle, les huguenots s'en rendirent maîtres pendant les guerres civiles & y pillerent les églises. Depuis ils y appellerent les Anglois: mais en 1562 elle fut rendue au roi; & peu après elle fut encore surprise par les premiers. Après la mort de Henri III, le roi Henri *le Grand* se retira à Dieppe en 1589. Il défit peu après, presque sous les murailles de cette ville, le duc de Mayenne à la bataille d'Arques. Ensuite cette ville fut encore prise par ceux de la Ligue, & se soumit au roi en 1594. L'importance de sa situation fait qu'elle a été exposée à toutes ces révolutions durant les guerres. Elle fut très-endommagée par les Anglois qui la bombarderent en 1694; mais elle a été depuis rétablie plus belle qu'elle n'étoit auparavant, avec des rues tirées au cordeau, & des maisons toutes de pierre & de brique, d'une symmetrie réguliére, & pour la face & pour la hauteur. Il y a deux belles églises paroissiales, dix monasteres, un collége & deux hôpitaux. Le château bâti à l'antique & flanqué de tours, occupe toute l'étendue & toute la hauteur d'un côteau escarpé, & commande sur toute la ville & sur la mer. Les mariniers Dieppois sont connus, sur-tout pour leur capacité dans les voyages de long cours. * De Thou, *l.* 33 *& seqq.* Du Chêne, *recherches des villes de France*, *l.* 7, *c.* 5, *&c.* Il y avoit à Dieppe un maire & un hôtel de Ville au commencement du XIII siécle. Voyez les preuves de ce fait dans la *Description de la haute Normandie* par D. Duplessis, tom. 1, p. 131. Il y a aussi à l'abbaye de Notre-Dame d'Ouville en Caux, deux chartes qui le démontrent: l'une de Gilbert le Valleis envers Robert de Longueville; l'autre de Guillaume Acart en faveur de l'abbaye. En 1744 on réunit le bailliage de Longueville à celui de Dieppe, & l'on supprima la charge de vicomte de Dieppe, qui étoit pour lors tenue par M. Michel Coignard curé de S. Remy dans la même ville. Il y a à Dieppe deux foires de quinze jours chacune: la premiére commence le jour des Rois (ou environ); l'autre le 15 d'août.

DIES (Jean) poëte, étoit de Catane en Sicile. Il a composé diverses poësies en la langue de son pays, comme le témoigne Pedro Carrera dans son *Istoria di Catania*, tome 2, livre 3. On a aussi de Jean Dies: *Martyrio de S. Agatha in rima siciliana*. * *Bibliotheca Sicula*. *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

DIESBACH, famille. Les maisons les plus anciennes ont leurs fables: celle de Diesbach en pourroit produire plusieurs, mais l'on ne trouvera dans cet extrait que tout ce que cette famille peut prouver par les piéces authentiques que l'on conserve actuellement dans la maison.

Le premier qui s'établit en Suisse étoit Rudolfe, baron de Diesbach, qui épousa *Adleide*, de l'ancienne maison de Waberen; il y vint d'Allemagne en l'année 1191 avec Bertold V, duc de Zeringhen, vicaire général du saint empire, dont il étoit chambellan, & le suivit dans la guerre de la Terre-sainte. Rudolphe de Diesbach étoit seigneur de la baronie de Diesbach, de Helmberg, Hinderstant, Beyersnos, Perswalden, Ebersol, Eglishuser, Otterbach, Ecka, Chalenberg, Oygis & Ruttenbagh; ces seigneuries contigües auprès du lac de Thun vers la source de l'Are, formoient un petit pays dont il étoit *Zwingher*, qui ne relevoit que de l'empire.

Ses successeurs Pierre & Rudolfe, dont le premier épousa *Meninne* de Riquisberg, & le second *Anne* de Schwarsenburg, suivirent les empereurs dans les guerres, & s'établirent l'an 1270 à Berne, où ils ont possedé les plus éminens emplois, tant dans les commandemens des armées, que dans la république, & se sont trouvés en plusieurs tournois, comme les livres de tournoi d'Allemagne en font foi.

Eloïse de Diesbach fut mariée en 1306 au comte d'Asberg, souverain de la maison des princes de Neuchâtel.

Louis de Diesbach négocia en 1384 le mariage d'Isabeau de Baviere avec Charles VI, roi de France, qui pour le récompenser de ses services, lui fit épouser l'héritiere de la maison de Pome en France, fille d'honneur de la reine, considérable par ses biens & sa naissance.

Nicolas de Diesbach étoit colonel au service de l'empereur Sigismond, qui lui donna, à Bâle l'an 1434, une bague où il y avoit deux lions gravés, pour récompense des fidéles services, qu'il lui avoit rendus en Hongrie. Ses descendans ont écartelé dans leurs armes ces lions.

Nicolas de Diesbach II du nom, fut élu par son mérite à l'âge de 30 ans, advoyer de Berne, qui est chef de la république, & fut envoyé en ambassade au nom des huit cantons auprès de Louis XI roi de France, conclut la premiére alliance entre ce roi & le corps Helvetique en l'année 1474, & découvrit cette même année les desseins que Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, avoit d'envahir la Suisse. Il fut envoyé auprès de ce prince pour le porter à ne point rompre la paix avec le corps Helvetique: ne pouvant réussir il se retira à Berne, où il fut nommé général de l'armée des cantons, & marcha en Bourgogne contre ce duc, investit Blamont, & au commencement du siége il reçut un coup de pied de cheval qui l'obligea de se faire transporter à Porentru, où il mourut six semaines après. Par sa négociation la même année, il contribua à l'accord héréditaire ou *erbeinigun* avec Sigismond, archiduc d'Autriche. Il fut fort regreté de la nation, qui étoit sensible à la perte d'un général auquel elle avoit tant de confiance. * *Chron. de Steteler.*

Imber de Diesbach fut nommé l'un des ambassadeurs avec *Nicolas*, & commanda une armée de 15000 hommes contre le duc de Savoye. * *Chron. de Steteler.*

Louis de Diesbach II du nom, suivit l'empereur Maximilien en Italie; eut de l'emploi dans la cour de ce prince, & fut rappellé en Suisse, pour être fait gouverneur des souverainetés de Neuchâtel & Valengin.

Guillaume de Diesbach, advoyer de Berne, ayant cherché, avec de grands frais, la pierre philosophale, l'estime qu'en faisoit l'empereur Maximilien fut cause qu'il lui écrivit en l'année 1510 pour le détourner d'une si ruinante passion, l'honorant du titre de son ami; l'original de cette lettre est gardé dans la famille jus-

ques aujourd'hui. Il vendit les seigneuries de Burgdorf, Creulingue, & Petterkinge, & le bailliage de Landshut à leurs excellences de Berne, pour fournir aux frais où l'avoit engagé la chymie. * *Chronique de Steteler.* Il commanda aussi l'armée des Suisses conjointement avec Pierre de Waberen, avec laquelle ils conquirent le comté de Romond dans le pays de Vaux sur le duc de Savoye : il passa le mont Gottard avec Adrian de Buebenberg, & 3000 hommes choisis pour l'expédition de Belenz en Italie. Il fut aussi envoyé à l'empereur à la conférence de Costniz, & se distingua fort dans la guerre de Souabe. Il entretenoit à Berne cent pauvres écoliers, vivoit avec beaucoup de magnificence, tant dans la ville que dans ses châteaux, & faisoit beaucoup d'honneur aux étrangers de distinction. *Ce héros,* dit Jacques Grasser dans son histoire de Suisse, *mourut à l'âge de 80 ans passés, fort regretté de tout le monde, & en particulier des pauvres, à qui il faisoit de grands biens.*

Jean de Diesbach commandoit en 1515 l'armée des Suisses à la bataille de Marignan en Italie, que le cardinal de Sion avoit négociée pour le Milanez contre François I, roi de France. Par la valeur & bonne conduite de ce général & de ses troupes, elle dura deux jours, quoique l'armée des Suisses n'eût ni canon, ni cavalerie. * *Lib. animæ hist.*

Jean de Diesbach II du nom, fut élevé page de Louis XII, roi de France, qui écrivit à son pere, en sortant de page, une lettre des plus obligeantes, dont la famille conserve l'original. En l'année 1521 François I, roi de France, le fit maréchal de camp : charge qui dans ce temps étoit très-distinguée, n'y en ayant que deux ou trois dans le royaume. Lorsque ce prince entra en Hainaut, il le fit conseiller d'état, & lui donna de plus pour récompense de ses services, les terres de Lange en Poitou & de Vendable en Auvergne, confisquées sur le connétable de Bourbon. Il fut tué à la bataille de Pavie en Italie, à la tête de son régiment, qui étoit de 6000 hommes, avec sept de sa famille : il y avoit sous ce regne quatre régimens de la même maison.

Nicolas de Diesbach III du nom, chanoine dans le haut chapitre de Bâle, fut élu l'année 1519 coadjuteur de la principauté de Porentru & évêché de Bâle, & mourut peu avant le prince.

Sebastien de Diesbach, fut nommé l'année 1522 général de l'armée des Suisses à la bataille de la Bicoque, & l'année 1529 advoyer de Berne. * *Chronique de Steteler.*

Lors de la prétendue réformation en 1532, Rochus de Diesbach s'établit à Fribourg, ne voulant pas changer de religion; il n'eut qu'un fils, qui étoit Georges de Diesbach, gouverneur des souverainetés de Neuchâtel & Valengin en l'année 1570, qui commença la branche des Diesbach de Fribourg.

Une autre branche s'établit en Franche-Comté en l'année 1559 pour le même sujet : ils étoient chevaliers de S. Georges à Besançon, où il faut faire preuve de six quartiers pour y être reçu. * Goulu *histoire de Franche-Comté.* Ils entrerent dans le service de l'empereur; l'un eut un regiment de cuirassiers, & mourut en Flandre. Deux autres moururent lieutenans généraux & chambellans de l'empereur; ils avoient des fiefs en Bohême, lesquels faute de mâle furent aliénés de la maison.

Gabriel de Diesbach étoit à peu près dans le même temps grand prévôt du chapitre de Besançon.

Imber de Diesbach II du nom, fut fait colonel en 1591 des gardes Suisses de Henri IV, roi de France. Il se battit en duel devant le roi & toute sa cour contre un seigneur Espagnol, qui avoit défié les chevaliers de la cour de France. Il reçut un coup d'épée à la main, mais il fendit la tête à son adversaire. Le roi lui fit présent d'une riche chaîne d'or avec son portrait pesant douze cens pistoles, qu'il laissa à sa famille, avec ordre de ne la point diviser. Il fit outre cela un fidéi-commis ou substitution de cent mille écus en faveur des Diesbach de Liebistorff de Berne.

Nicolas de Diesbach IV du nom, fut envoyé de la part des cantons auprès de Louis XIII, roi de France, & fut fait advoyer du canton de Fribourg.

Augustin de Diesbach fut fait advoyer de Fribourg en l'année 1699. Son mérite distingué, joint à son grand zéle pour l'honneur de sa patrie, l'ont rendu très-recommandable dans toute la Suisse.

Romanus de Diesbach est actuellement général de bataille, & colonel d'un regiment Suisse de l'empereur, possede une substitution assez considérable à Fribourg, en faveur du plus ancien de la famille de cette branche.

Il y a à Berne une bourse pour cette famille depuis plus de deux cens ans, à la direction de six anciens, qui en accumulent toujours le revenu, jusques à ce que par quelque accident il arrive que quelqu'un de la famille en ait besoin, auquel cas on lui en distribue suivant que la famille l'ordonne. L'on conserve dans la même famille beaucoup de lettres obligeantes de tout temps, de plusieurs rois & princes, écrites à ceux de cette maison. * *Mémoire imprimé.*

DIESSENHOVEN, ville de Turgow en Suisse sur le Rhin, entre Stein & Schaffouse, à deux lieues de l'une & de l'autre, se gouverne presqu'entierement en ville libre, ayant son sénat, son advoyer & sa jurisdiction sur les villages voisins, qui sont obligés d'aller à la guerre sous son drapeau. * Mati, *diction.*

DIESSETO (Rodolphe) *cherchez* DIECTO.

DIEST, petite ville des Pays-Bas dans le Brabant, avec titre de Baronie, est située sur la riviére de Demere à une lieue près de Dalen, à trois de Tillemont. Il y a deux églises collégiales. Diest a été considérable par ses diverses manufactures de draps, de toiles, &c.

DIETE; on appelle ainsi l'assemblée des états de l'empire d'Allemagne. Il y a des diétes de l'empire, & des diétes de chaque cercle. Quoiqu'il en soit parlé dans l'article d'Allemagne, il est encore à propos de donner ici le détail de quelques unes de ces assemblées, qui sont fort célebres dans l'histoire du XVI siécle.

I. Diete d'Augsbourg, en l'année 1530. Elle fut convoquée par l'empereur Charles-*Quint*, qui s'y trouva lui-même, afin de faire cesser la discorde qui divisoit les esprits sur les points de la religion, & les réunir tous ensemble contre le Turc. L'empereur y arriva le 15 de juin, & entra dans la ville avec la plus grande magnificence qu'on eût encore vue dans l'empire, parcequ'on n'y avoit jamais vu d'assemblée où il y eût tant d'électeurs & de princes ecclésiastiques & séculiers. Ce fut en cette diéte où l'électeur de Saxe, accompagné du marquis Georges de Brandebourg, du duc François de Lunebourg, d'Ernest duc de Brunswic, de Philippe landgrave de Hesse, & de Wolphang, prince d'Anhalt, présenta à l'empereur la profession de foi que l'on appelle la *Confession d'Augsbourg* (dont l'article est à son rang dans ce dictionnaire.) La derniére conférence touchant les points de foi & de discipline, étant terminée sur la fin du mois d'août, la diéte dura encore six semaines, pendant lesquelles on traita d'autres affaires, & sur-tout du secours qu'on demandoit contre les Turcs, & auquel les protestans ne voulurent rien contribuer. Les électeurs, les princes, & les députés catholiques, s'unirent avec l'empereur pour maintenir la véritable religion, & l'empereur en concluant la diéte le 17 novembre, fit un décret par lequel il ordonna que la seule religion catholique fût exercée dans tout l'empire, & défendit de rien changer dans la doctrine, dans les usages, & dans les cérémonies de l'église, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par le concile.

II. Diete d'Augsbourg, en 1547. Elle fut convoquée pour travailler au rétablissement de la vraie religion dans toute l'Allemagne, & l'empereur Charles-*Quint* y demanda qu'il fût arrêté, qu'on se soumettroit à toutes les décisions du concile de Trente. Les avis se trouverent partagés sur ce sujet. Les trois électeurs ecclésiastiques conclurent qu'on devoit s'y soumettre ab-

folument & fans condition. Les électeurs de Saxe & de Brandebourg, avec le Palatin, offrirent de recevoir ce concile, mais aux conditions que demandoient les luthériens. Les autres princes furent aussi d'avis que tous s'y soumissent, après qu'on y auroit oui les protestans. Enfin l'empereur ayant demandé qu'on se reposât sur lui de cette affaire, il fut arrêté que tous seroient obligés de se conformer aux décisions du concile de Trente.

III. Diete d'Augsbourg, en 1548. L'empereur étant entré le 14 janvier dans l'assemblée, demanda que l'on nommât des théologiens, pour examiner certains mémoires que des personnes très considérables lui avoient mis entre les mains, & qui contenoient une confession de foi qu'on pouroit suivre, en attendant qu'un concile en eût ordonné. Mais comme ceux que l'on nomma, ne purent s'accorder, on trouva bon de s'en remettre à l'empereur, qui entre tous ces théologiens, en choisit trois, lesquels dresserent le projet de ce célebre *interim*, qui a fait tant de bruit en Allemagne & ailleurs. *Voyez* INTERIM.

IV. Diete d'Augsbourg, en 1550. L'empereur s'y plaignit qu'on n'observoit pas l'*interim*, qui avoit été reçu d'un commun consentement dans la diéte précédente, & demanda que selon qu'on l'avoit déja conclu, tous se soumissent au concile qu'on alloit recommencer à Trente. Les princes protestans feignirent d'y consentir; mais les députés du duc Maurice protesterent de sa part, qu'il entendoit ne s'être soumis au concile, qu'à condition que les théologiens de la confession d'Augsbourg, non-seulement y seroient ouis, mais aussi qu'ils auroient droit de suffrage comme les évêques catholiques, & que le pape, qui étoit leur partie, n'y présideroit point. Cela n'empêcha pas qu'à la pluralité des voix, on ne conclût pour la soumission que l'on devoit rendre au concile. Sur quoi l'empereur en ayant assuré le pape, on publia au mois de novembre la bulle de la continuation du concile de Trente.

I. Diete de Nuremberg, en 1523. Le nonce François Cheregat, envoyé par le pape Adrien VI, y demanda l'exécution de la bulle de Léon X, & de l'édit de l'empereur Charles *Quint*, publié à Wormes contre Luther; mais on lui répondit qu'il ne s'agissoit plus d'agir contre Luther, & qu'il falloit assembler un concile en Allemagne, réformer l'état ecclésiastique, & satisfaire la nation Germanique sur les griefs dont elle se plaignoit. Ils furent réduits à cent articles, qui étoient de la façon des luthériens; car il y en avoit plusieurs qui tendoient manifestement à détruire l'autorité du pape, la discipline de l'église, & les plus saintes coutumes du christianisme. On ajouta qu'en attendant le concile, on donneroit ordre que les luthériens n'écrivissent plus rien contre l'église catholique, & que les prédicateurs, de part & d'autre, ne prêchassent que la pure parole de Dieu, conformément à l'explication reçue de l'église. A l'égard des prêtres qui s'étoient mariés, & des moines qui avoient quitté leur habit, on arrêta qu'on laisseroit aux ordinaires le soin de les réprimer, à quoi les magistrats seroient tenus de n'apporter aucun obstacle. On réduisit tout cela en forme d'édit qui fut publié au nom de l'empereur le 9 de mars.

II. Diete de Nuremberg, en 1524. Le pape Clément VII y envoya le cardinal Campége son légat, qui entra dans la ville en habit de campagne, à la priere des princes, de peur qu'une entrée en cérémonie, & avec les marques de sa dignité, n'irritât le peuple, qui étoit presque tout luthérien. Les partisans de Luther y eurent l'avantage. Quoique le légat eût pour lui l'archiduc Ferdinand, frere & lieutenant de l'empereur, avec les ducs de Baviere, le cardinal archevêque de Saltzbourg, l'évêque de Trente, & neuf ou dix autres, & que l'ambassadeur de Charles-*Quint* se plaignît de ce qu'on n'exécutoit pas l'édit fait en la ville de Wormes; les autres princes néanmoins, avec les députés des villes impériales, qui étoient déja pour la plupart infectés du luthéranisme, l'emporterent sur les catholiques: de sorte qu'on fit un décret, par lequel on déclara qu'il falloit que le pape convoquât un concile dans la Germanie du consentement de l'empereur; que cependant on tiendroit une nouvelle assemblée à Spire pour savoir ce qu'on devoit retenir ou rejetter, dans les ouvrages de Luther, & ce qu'il falloit croire ou pratiquer en attendant la décision du concile; & que, pour obéir à l'empereur, les princes seroient obligés de faire observer l'édit de Wormes, autant qu'ils le pouroient. L'empereur Charles-*Quint* fort en colere de ce qu'on avoit fait à Nuremberg, écrivit à tous les ordres de l'Empire, leur ordonnant de faire observer exactement l'édit de Wormes, & leur défendant de s'assembler à Spire.

I. Diete de Ratisbonne, en 1541. L'empereur s'y trouva avec tous les électeurs, & presque tous les autres princes & seigneurs catholiques & protestans, & les députés des villes de l'un & de l'autre parti. Le cardinal Gaspard Contarini y vint en qualité de légat du pape; & comme il avoit dessein d'accorder les catholiques avec les protestans, l'empereur lui fit mettre secretement entre les mains par son premier ministre Nicolas Granvelle, un écrit contenant vingt deux articles, qu'il disoit avoir été dressés par de bons & savans docteurs, qui croyoient en leur conscience qu'ils pouvoient être acceptés des uns & des autres, sans préjudicier à la foi catholique. Le légat s'apperçut bien qu'on y avoit fait couler subtilement du venin de l'hérésie; & en effet, Martin Bucer, prédicant de Strasbourg, & apostat de l'ordre de S. Dominique, y avoit mis la main. C'est pourquoi ce cardinal y changea quelque chose en vingt articles pour le rectifier; mais il y employa certaines expressions ambigües, & certains adoucissemens qui ne plurent ni à l'un ni à l'autre des partis. Cette exposition de foi fut rendue à l'empereur, qui proposa à la diéte de choisir quelques habiles théologiens, pour convenir à l'amiable sur les articles qu'elle contenoit. Toute l'assemblée l'ayant prié de faire lui-même ce choix, il en nomma trois pour les catholiques; savoir, Jules Phlugius, Jean Gropperus, & Jean Ekius; & trois pour les protestans, qui furent Philippe Melanchthon, Martin Bucer, & Jean Pistorius. Frederic, comte palatin, frere de l'électeur, & le seigneur Nicolas Granvelle, présiderent à cette conférence, pour y faire garder l'ordre; & l'on y fit encore assister sept ou huit personnes de qualité, pour être témoins de ce qui s'y feroit. On y examina cette exposition de foi; mais après un mois d'examen & de dispute, ces théologiens ne purent jamais s'accorder que sur cinq ou six articles; & lorsque l'empereur eut communiqué leurs avis à la diéte, on y trouva de nouvelles difficultés. Ainsi pour terminer par son autorité toutes ces contestations, il fit un édit, par lequel il ordonna que tout ce qui s'étoit fait dans la conférence des docteurs, seroit remis au concile général, ou au national de toute l'Allemagne, ou enfin à la prochaine diéte qui se tiendroit dix-huit mois après; & que cependant les protestans seroient obligés de s'en tenir aux articles dont on étoit convenu, leur défendant très-expressément de ruiner les monasteres, de s'emparer des biens d'église, & de solliciter personne à quitter l'ancienne religion. Mais ce prince, pour s'assurer des protestans pendant son voyage d'Italie, leur donna en particulier des lettres patentes, par lesquelles il leur donnoit la liberté de demeurer dans leur créance, nonobstant cet édit. L'empereur ayant fait cette espèce de pacification, s'en alla promptement en Italie.

II. Diete de Ratisbonne, en 1546. L'empereur s'y rendit au mois de mai, & n'y trouvant aucun des princes protestans confédérés, il les pressa d'y venir, mais inutilement. Il ne laissa pas de tenir la diéte au mois de juin, & l'on y conclut à la pluralité des voix, qu'il falloit se soumettre au concile de Trente; mais les députés des protestans n'y voulurent jamais consentir, ce qui donna lieu de faire la guerre contre ces rebelles.

III. Diete de Ratisbonne, en 1557. L'assemblée y pria Ferdinand roi des Romains, de faire un dernier effort, pour terminer toutes les controverses par une conférence entre de célebres docteurs des deux partis. Ce prince y consentit avec la permission du pape Paul IV, lequel y envoya deux théologiens jésuites, dont l'un fut le célébre Pierre Canisius. Cette conférence se fit au mois de septembre à Wormes, en présence des députés de plusieurs princes, entre douze théologiens catholiques, & douze du parti lutherien ; & le docteur Jules Phlugius, évèque de Naumbourg, y présida. Mais elle fut bientôt rompue par la discorde des luthériens, lesquels formerent entr'eux plusieurs sectes qui ne purent s'accorder.

I. Diete de Spire, en 1526. L'empereur Charles-*Quint*, qui étoit en Espagne, nomma l'archiduc Ferdinand son frere pour présider à cette assemblée, où le landgrave de Hesse, qui gouvernoit entierement le duc de Saxe, voulut d'abord avec lui, que l'exercice de la religion de Luther fût libre. Ainsi pendant que les autres princes & les évèques assistoient au service divin dans l'église cathédrale, ceux-ci faisoient faire publiquement le prêche dans la cour de leur palais, où le peuple accouroit en foule, attiré par la nouveauté, & par un plaisir malin qu'il prenoit à entendre déclamer contre le pape & les évêques. Les domestiques des princes luthériens portoient alors sur leurs manches en broderie cinq lettres capitales, V. D. M. I. Æ. qui signifioient, *Verbum Domini manet in æternum* : La parole de Dieu subsiste éternellement : ce qu'ils faisoient pour montrer publiquement qu'ils ne vouloient suivre que *la pure parole de Dieu*. L'archiduc qui n'osa s'opposer à ces dangereuses nouveautés, proposa deux choses de la part de l'empereur : l'une concernant l'ancienne religion, qu'on vouloit maintenir en faisant observer l'édit de Wormes ; & l'autre touchant le secours que Louis, roi de Hongrie, demandoit contre Soliman, empereur des Turcs. A l'égard du premier de ces deux points, le duc de Saxe & le landgrave, avec les députés des villes libres, étant les plus forts, firent ordonner que l'empereur seroit supplié de faire ensorte que dans un an il se tint un concile, ou général ou national, en Allemagne : mais qu'en attendant ce concile, chacun pouroit agir pour ses états, ensorte qu'il pût rendre bon compte de sa conduite, & à Dieu & à l'empereur, c'est-à-dire, vivre en liberté de conscience. Quant à la demande du roi de Hongrie, tandis que l'on déliberoit sans rien conclure, ce vaillant prince, faute de secours, perdit la bataille de Mohazt, où il mourut.

II. Diete de Spire, en 1529. Jean Thomas comte de la Mirande, y offrit de la part du pape, un secours d'hommes & d'argent pour la guerre contre le Turc ; & promit de faire tout son possible pour réunir l'empereur Charles *Quint* & le roi François I, afin que l'on pût au plutôt célébrer un concile général. Les présidens de la diete, qui étoient le roi Ferdinand, Frederic comte Palatin, Guillaume duc de Baviére, & les évêques de Trente & de Hildesheim, obtinrent à la pluralité des voix, que l'on fit un nouveau decret, par lequel il étoit dit : « Que dans les lieux où l'on avoit re- » çu l'édit de Wormes contre le luthéranisme, il ne se- » roit permis à personne de changer de créance ; & » que dans ceux où l'on avoit embrassé la nouvelle re- » ligion, on pouvoit y persister, en attendant le con- » cile, si on n'y pouvoit rétablir l'ancienne sans un » danger évident de sédition ; Que l'on n'y pouroit » néanmoins abolir la messe, ni même permettre qu'au- » cun des catholiques se fit luthérien ; Que les sacra- » mentaires seroient bannis de l'empire, & les anabap- » tistes punis de mort ; & que les prédicateurs ne pou- » roient prêcher nulle part l'évangile, autrement que » selon le sens approuvé de l'église. » Comme ce nouveau decret de Spire réparoit le dommage que celui de la premiere diéte avoit causé, en laissant à chacun la liberté de quitter l'ancienne religion, pour suivre la nouvelle, six princes luthériens ; savoir, l'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, les deux ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse, & le prince d'Anhalt, ausquels, se joignirent encore les députés de quatorze villes impériales, protesterent par écrit deux jours après, en pleine assemblée contre ce decret, auquel ils ne pouvoient obéir, disoient-ils, comme étant contraire à l'évangile ; & qu'ensuite ils en appelloient au concile général ou national, à l'empereur & à tout autre juge non suspect. C'est de cette solemnelle protestation qu'est venu ce fameux nom de *Protestans*, que les luthériens prirent en même temps, & dont les autres novateurs, & principalement les calvinistes, se sont depuis accommodé, afin d'être traités un peu plus honorablement qu'ils ne l'étoient par certains autres noms qui ne leur plaisoient pas. A l'égard du secours de la Hongrie & de l'Allemagne contre les Turcs, on ne conclut rien, parceque les protestans affirmerent encore qu'ils n'y contribueroient point jusqu'à ce qu'on eût établi par tout l'empire le libre exercice de leur prétendue réforme, qu'ils avoient eu par le premier decret de Spire. Les députés des princes luthériens allerent présenter la protestation de leurs maîtres à l'empereur, qui étoit à Plaisance : à quoi il répondit, qu'après avoir conféré avec le pape, & réglé les affaires d'Italie, il iroit donner ordre à celles de la Germanie. L'année suivante, l'empereur convoqua la célébre diéte d'Augsbourg, dont nous avons parlé ci-devant.

Diete de Wormes, en 1521. L'empereur Charles-*Quint* y fit avoir audience au nonce Aléandre, qui fit connoître à l'assemblée, que ce n'étoit pas seulement au pape & à la cour de Rome que Luther en vouloit, mais qu'il attaquoit les principaux points de la religion chrétienne. Le duc de Saxe dit alors qu'il falloit entendre Luther ; & l'empereur y consentit, donnant un sauf-conduit à cet hérésiarque, à la charge qu'il ne prêcheroit point sur le chemin, ni en allant ni en retournant. Luther étant arrivé à Wormes, protesta qu'il ne se rétracteroit point, jusqu'à ce qu'on lui eût fait voir par la parole de Dieu seule, & non pas par celle des hommes, qu'il avoit erré. C'est pourquoi l'empereur lui fit faire commandement de sortir de Wormes, & un mois après il le mit au ban de l'empire, comme un hérétique déclaré, par son édit impérial publié le 26 mai, en présence de tous les princes d'Allemagne. * Sleidan. Sekendorf, *histoire du luthéranisme*. De Thou, *histoire*. Maimbourg, *histoire du luthéranisme*.

Diete de Pologne.

En Pologne, selon les loix du pays, la diéte générale ne se devroit tenir que tous les 2 ans, mais les affaires pressantes la font tenir tous les ans, comme cela s'est pratiqué durant les derniers troubles. Selon les mêmes loix, elle ne devroit durer que 15 jours, néanmoins on la prolonge ordinairement à six semaines. Quant au lieu, Varsovie a toujours été jugé le plus commode, étant comme le centre du royaume : néanmoins on l'a tenue souvent en plusieurs autres villes ; & sur-tout depuis quelque temps. Ceux de Lithuanie ont fort pressé sur leur droit d'alternative, pour la faire tenir chez eux, aussi-bien qu'en Pologne. Pour ce qui est du temps, le roi en avertit par ses envoyés toutes les provinces, en leur notifiant aussi le sujet des délibérations ; & dans l'interregne, c'est l'archevêque de Gnesne, qui s'aquite de cette fonction. Les diétes particulieres des provinces précédent la générale de six semaines, & leurs résolutions y sont portées par trois députés élus d'entre les gentilshommes qui y ont assisté.

Diete des Suisses.

En Suisse la diéte générale se tient deux fois l'année, à la fin de juin & au commencement de décembre ; & Zurich, comme premier canton, a droit de la convoquer. Les cantons catholiques & les cantons protestans ont aussi leurs diétes particulieres. Les premiers s'assem-

blent à Lucerne, & la convocation appartient au canton de ce nom ; les autres à Arau, & c'est à Zurich à convoquer l'assemblée ; mais ces diétes particuliéres n'ont point de temps préfix, & ne se tiennent que selon l'occurrence & la nécessité des affaires. * *Mémoires historiques.*

DIÉTENBERG (Jean) dominicain, né dans le bourg de Diétenberg, près de Hœchst, dans l'archevêché de Mayence, entra jeune dans l'ordre des freres prêcheurs, & fut lecteur en théologie dans un couvent de cet ordre à Francfort. En 1500 il fut fait docteur en théologie à Mayence. Lorsque Luther eut traduit la bible en allemand, on sollicita Diétenberg de donner une pareille version, & il l'entreprit : c'est celle dont les catholiques se servent encore aujourd'hui. Il a écrit aussi un livre intitulé : *Frænum Lutheranorum ;* & un autre *de Divortio.* On a encore de lui un traité contre Luther, sur les vœux monastiques. Il mourut à Mayence en 1534. * Serrar. 1, *Mogunt. lib. rerum. cap.* 40, *pag.* 177.

DIÉTERIC, originaire de Frise, homme noble & vaillant, reçut vers l'an 900, de Charles *le simple* roi de France, sous le nom & titre de comté, une partie de la Frise & de la Hollande, qui étoient devenus des pays presque abandonnés, à cause des incursions des Normands, à condition qu'il les défendroit contre ces nations barbares. Le pays de Frise, & de Westfrise a retenu le nom de comté jusqu'à Diéteric V du nom ; & ces comtes, outre la Frise, avoient encore sous leur domination la Hollande, la Zelande, le pays de Treves, & les autres terres jusqu'à Nimegue, qui bornoit l'ancien royaume de Frise. Dans la suite ces comtes prirent la qualité de comtes de Hollande. * Georg. Horn. *Orb. imp.* Hofman, *lexicon univ.*

DIÉTERIC (Conrad) savant Allemand, naquit à Gemund dans la Hesse l'an 1575, de *Nicolas* Diéteric qui avoit mérité la bienveillance & la protection de Louis, landgrave de Hesse. Il fit ses études en partie dans la ville de sa naissance & en partie à Marpurg. En 1591 il alla visiter les principales villes d'Allemagne, de Hongrie & de Bohême. En 1599 il fut appellé à Laubach par Jean-George, comte de Solms, & fut fait ensuite ministre d'armée par Philippe, fils du comte, & par Maurice, landgrave de Hesse. Enfin, en 1605, dans le temps de la réformation de l'église de Marpurg, il reçut une vocation pour l'université naissante de Giessen, dans laquelle il exerça l'emploi de professeur en théologie pendant neuf ans, au bout desquels il fut appellé à Ulm, où il fut fait surintendant de toutes les églises. Il y mourut l'an 1639. On a de lui : *Analysis logica evangeliorum dominicalium & festivalium : Institutiones logicæ, oratoriæ & rhetoricæ : Institutiones catechetica*, & des discours en allemand sur l'Ecclésiaste & sur les Pseaumes de la Pénitence. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740. *Supplément françois de Basle.* Conrad Diéteric eut pour frere JEAN Diéteric, qui fut premier ministre de l'église de Butzbach, & ensuite surintendant à Giessen. Il mourut le 27 décembre 1637. On a de lui quelques écrits touchant l'absolution privée, au sujet de la conférence de Marpurg.

DIÉTERIC (Jean-Conrad) fils de *Jean* dont on vient de donner l'article, naquit à Butzbach en 1612. Après avoir fait de bonnes études à Marpurg, à Iéne & à Strasbourg, il soutint en 1635, sous le professeur Dilher, une dispute touchant l'utilité des auteurs profanes pour l'intelligence des saintes écritures. Ensuite, il voyagea en Hollande, où il fit connoissance avec Vossius, Boxhorn, Barlée, Heinsius & d'autres savans. Il fit quelque séjour à Leyde, pour y profiter des bibliothéques & de la conversation des gens de lettres. De-là, il alla en Danemarck pour y conférer avec les savans de Copenhague & de Sora, & enfin en Prusse, où il demeura quelque temps à Konigsberg. Revenu de ses voyages, Georges II, landgrave de Hesse, le fit en 1639 professeur en langue grecque & en histoire. Il étudia aussi la médecine, comme on peut le voir par ses observations sur les aphorismes d'Hippocrate. Quelques disputes s'étant élevées entre les princes de la maison de Hesse, le prince Géorges le fit venir à sa cour pour mettre en ordre les papiers & les titres conservés dans les archives. En 1647 il obtint la permission d'aller à Hambourg, & d'y rester jusqu'à ce que les disputes dont on vient de parler, fussent assoupies. En 1653 il vint à Giessen, après la fondation de l'académie qui avoit engagé plusieurs personnes à s'y rendre de Marpurg. Diéteric y reprit la charge de professeur, qu'il exerça avec honneur jusqu'à sa mort, arrivée en 1667. Les lettres que Jean Christian, baron de Boinebourg, lui a écrites, & qui ont été imprimées en 1703, prouvent l'estime que ce seigneur avoit pour lui. On a publié plusieurs ouvrages de Jean-Conrad Diéteric : voici ceux que nous trouvons cités : 1. *Historia imperatorum germanicorum familiæ Saxonicæ, Henrici I, Ottonis magni, Ottonis II, Ottonis III & Henrici II*, à Giessen, 1666, *in-4°* ; mais Diéteric n'est guères que l'éditeur de cet ouvrage, qui est de Henri de Bunaw. 2. *Breviarium historicum & geographicum.* 3. *Breviarium pontificum.* 4. *Discursus historico-politicus de peregrinatione studiorum.* 5. *Græcia exulans, seu de infelicitate superioris sæculi in græcarum litterarum ignoratione.* 6. *Antiquitates romanæ.* 7. *Jatreum Hippocraticum.* 8. *Breviarium hæreticorum & conciliorum.* 9. *Index in Hesiodum.* 10. *Lexicon etymologico-græcum.* 11. *Antiquitates biblicæ, in quibus decreta, prophetiæ, sermones, consuetudines, ritusque ac dicta veteris testamenti de rebus Judæorum & Gentilium, quà sacris, quà profanis, expenduntur : ex editione Joannis-Justi Pistorii*, à Giessen, 1671, *in folio.* C'est, comme on le voit, un ouvrage posthume de Diéteric. 12. Autre ouvrage posthume, sous ce titre : *Antiquitates novi testamenti, seu illustramentum novi testamenti ; sive Lexicon philologico-theologicum græco-latinum in novum testamentum*, à Francfort sur le Mein, 1680, *in-folio.* * Extrait du *dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740, & de quelques autres ouvrages où il est aussi parlé de Diéteric.

DIÉTERIC ou DIÉTRICHS (George-Théodore) docteur en droit, né dans le pays de Hesse, fut conseiller du landgrave de Hesse Darmstadt, ensuite conseiller de l'empereur, & enfin président à Hall. Il est mort en 1678. On a de lui : *Aurea bulla Caroli IV, cum notis Georgii Theodori Dietrichs, accessit Æneæ Sylvii de ortu & autoritate romani imperii libellus*, à Francfort, 1658, *in-4°.* On cite du même dans le catalogue de la bibliothéque du roi : *Georgii-Theodori Dieterichs, discursus de jure & statu Judæorum in republica christianorum*, à Marpurg, 1648, *in-8°.*

DIÉTERIC (Helvicus) docteur en médecine, frere du précédent, fut premiérement médecin du landgrave de Hesse, ensuite de l'électeur de Brandebourg, & enfin du roi de Danemarck. Il mourut en 1656. On a de lui : 1. *Elogium planetarum cœlestium & terrestrium, macrocosmi & microcosmi.* 2. *Puerperium martis.* 3. *Responsa medica de probatione, facultate & usu acidularum ac fontium susurrantium Schwalbaci*, à Francfort, 1631, *in-4°.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

Il y a eu plus anciennement un VITUS-THEODORUS DIETERIC ou Diétrichs, de qui l'on a 1. *Biblia sacra, danicè, secunda editio recensita à theologis Hafniensibus, cum proœmiis M. Lutheri, ejusque notis marginalibus, & Viti-Theodori summariis danicè versis, jussu Friderici II regis*, à Copenhague, 1589, *in-fol.* 2 vol. 2. *Psalterium Davidis, carmine redditum per Helium Eobanum Hessum : accedunt annotationes Viti-Theodori, sive Dieterici, quæ vice commentarii in idem esse possunt : item, Ecclesiastes Salomonis, eodem genere carminis ab eodem redditus*, à Paris, 1550, *in-16.* Ces dates prouvent que dans le catalogue de la bibliothéque du roi on auroit du séparer l'article George-Théodore Diéteric de celui de Vitus-Theodorus.

DIETGER, évêque de Metz, *cherchez* THEODGER.

DIETHERIC, comte d'Issembourg, archevêque de Mayence, fut déposé en 1460, par le pape Pie II, pour avoir, dit-on, refusé de s'obliger par serment & par écrit de ne convoquer jamais le collége électoral que du consentement du pape; mais étant secondé par Frédéric *le victorieux*, électeur, comte palatin, il s'opposa fortement à l'installation d'Adolphe de Nassau, qui lui avoit été subrogé, & le défit l'an 1461 en bataille rangée, près d'Heidelberg. Toutefois ayant laissé surprendre Mayence d'où il se sauva si précipitamment par-dessus les murailles, qu'il pensa tomber dans le Rhin, il l'abandonna à son concurrent, par accord fait entr'eux l'an 1468, & se reserva seulement quelques bourgs avec leur territoire, pour son entretien. Adolphe étant mort en 1475, Diétheric se rétablit dans l'électorat, fonda l'académie de Mayence en 1482, & mourut la même année. * *Hist. d'Allemagne.*

DIETHMARSIE, ou DITHMARSIE, province de Danemarck, ainsi nommée des marais qui en occupent une bonne partie. Elle est dans le Sud-Jutland, près des embouchures de l'Elbe, & appartient au duc de Holstein. Les habitans de ce pays ayant secoué le joug, vers l'an 1150, Jean, roi de Danemarck & de Suéde, entreprit l'an 1500 de les remettre dans leur devoir; mais il fut repoussé & défait avec toute la fleur de la noblesse de Holstein. Enfin ces peuples, après avoir conservé leur liberté pendant quatre siécles, la perdirent l'an 1559, sous le regne de Frédéric II, ayant été vaincus en trois batailles par Adolphe de Holstein, qui commandoit les troupes de Danemarck. * Chytræus, *part.* 1 *de l'hist. de Saxe.*

DIETHUMAR, *cherchez* DITHMAR.

DIETRICHSTEIN, château de Carinthie, ruiné en 1483, a donné le nom à la famille des princes & comtes de Dietrichstein.

DIETRICHSTEIN. La famille des princes & comtes de Dietrichstein, qui sont échansons héréditaires du duché de Carinthie, tire son origine des comtes de Zeltschach.

I. REIMBERT, qui a vécu vers l'an 1008, est le premier qui a porté le nom de seigneur de Dietrichstein. Il avoit épousé *Sainte Héma*, fille du duc de Carinthie.

II. REIMBERT II rendit en 1077 de grands services à Léopold, duc de Carinthie, dans la guerre qu'il eut contre la Dalmatie. Son fils

III. SIGISMOND accompagna le duc Henri dans la grande expédition dont il avoit formé le dessein en 1112.

IV. OTHON II, seigneur de Dietrichstein, dont la postérité a continué jusques à présent sans aucune interruption, se trouva en 1164 auprès d'Ulrich, duc de Carinthie, dans la guerre de Hongrie. Il eut pour fils.

V. OTHON III, pere de

VI. POPON qui eut deux fils, *Henri*, dont la ligne s'éteignit bientôt après; & RUDELIN ou RODOLPHE, qui suit.

VII. RUDELIN ou RODOLPHE eut deux fils, *Othon IV*, dont la ligne est éteinte; & ·

VIII. NICOLAS, qui eut ent'autres fils

VIII. BERNARD, pere de

IX. PIERRE, qui eut deux fils, PANCRACE, qui suit; & MAURICE, qui suit après son frere: lesquels ont produit d'autres branches.

X. PANCRACE est la souche de la maison de Dietrichstein d'aujourd'hui, & eut deux fils, FRANÇOIS, qui suit; & SIGISMOND, *dont il est parlé ci-après*: lesquels ont formé deux nouvelles branches de Weikelster & de Hollenburg.

XI. FRANÇOIS eut deux fils, *Sigefroi* & LÉONARD, qui suit, & d'où sont venues les deux branches de Rabenstein & d'Ebenau.

XII. LÉONARD, souche de la branche d'Ebenau, eut entr'autres fils,

XIII. SIGEFROI, pere de GEORGES-ALBERT, qui suit; & d'ERASME, qui suit après son frere.

XIV. GEORGES-ALBERT fut pere de *Jean-Albert*, qui à la fin du dix-septiéme siécle a servi l'empereur contre la France.

XIV. ERASME fut pere de SIGISMOND-LOUIS, qui suit; & *de Jean-Balthasar*, fait comte par l'empereur Ferdinand II.

XV. SIGISMOND-LOUIS, fait comte par l'empereur Ferdinand II, épousa *Anne-Marie*, fille du comte de Mégau, & eut d'elle ent'autres enfans, 1. SIGISMOND-HELFROI, qui suit; 2. *François-Adam*, comte de Dietrichstein, conseiller privé de l'empereur, chambellan & échanson héréditaire du duché de Carinthie, grand-veneur héréditaire de Stirie, qui de son mariage avec *Rosine*, fille du comte Trautmannsdorf, eut plusieurs enfans; 3. *Georges-Sigefroi*, chambellan de l'empereur, gouverneur de la Stirie, qui se maria en 1678 avec *Jeanne*, baronne de Hofmann.

XVI. SIGISMOND-HELFROI, comte de Dietrichstein, conseiller privé de l'empereur, chambellan, chevalier de la Toison d'or, grand-maître d'hôtel d'Eléonore, reine douairiere de Pologne, lequel de son mariage avec *Marie-Isabelle*, fille d'*Annibal*, prince de Gonzague, eut *Antoine-François*, chambellan de l'empereur, & colonel d'un régiment de dragons, mort en 1702, des blessures qu'il reçut à Crémone; *Philippe-Sigefroi* & *Gundacaire*, chevalier de Malte & chambellan de l'empereur.

XI. SIGISMOND, second fils de PANCRACE, est la souche de la ligne de Hollenburg. Ses services lui avoient acquis les bonnes graces de Maximilien I. Il étoit conseiller de l'empereur, stadhouder de la basse Autriche, gouverneur de Stirie, où il fit rentrer dans le devoir les paysans, qui s'étoient révoltés. Après la mort de Georges, le dernier de sa race, il fut fait échanson héréditaire de Carinthie, & deux ans après, il fut honoré du titre de baron. Il épousa en 1515 à Vienne, *Barbe* de Roshal, & à ses noces se trouverent Uladislas, roi de Hongrie, Sigismond, roi de Pologne, & Louis, roi de Bohême. Ce fut à sa sollicitation qu'en 1517 fut fondé l'ordre de S. Christophe. Il mourut en 1533, & fut enterré aux piés de l'empereur Maximilien, qui l'avoit ainsi ordonné. Il eut deux fils, SIGISMOND-GEORGES, qui suit; & ADAM, *dont la postérité est rapportée ci-après*: ainsi la ligne de Hollenburg a été encore partagée en deux.

XII. SIGISMOND-GEORGE laissa plusieurs enfans, parmi lesquels on compte BARTHELEMI, qui suit.

XIII. BARTHELEMI eut en 1623 *Gundacaire*, conseiller privé de l'empereur, premier chambellan, qui fut fait prince de Dietrichstein, & qui mourut en 1690, sans laisser d'enfans légitimes. Il adopta Ferdinand-Gundacaire, chambellan de l'empereur & conseiller aulique, petit fils de son frere, Othon-Henri, & fils d'Othon-Ferdinand.

XII. ADAM, *dont nous parlerons dans un article séparé*, second fils de SIGISMOND, eut entr'autres enfans de son épouse *Marguerite* de Cardone, 1. *Maximilien*, comte de Licova, chambellan de l'empereur Rodolphe, chevalier de l'ordre de Calatrava, &c. qui mourut en 1602, sans laisser de postérité des deux femmes qu'il avoit eues; 2. FRANÇOIS, cardinal & évêque d'Olmutz, *qui aura son article ci-après*; 3. SIGISMOND, qui suit; 4. *Marie*; 5. *Anne*; 6. *Hippolite*; & 7. *Beatrix*, qui furent toutes quatre mariées à de grands seigneurs d'Espagne. François embrassa l'état ecclésiastique, comme on le voit *dans l'article qui parle de lui*, institua son neveu, Maximilien, fils de son frere, pour son héritier, tant à l'égard de ses biens que de la dignité de prince, dans laquelle il avoit été confirmé par l'empereur Ferdinand II, pour lui & pour ses descendans,

avec cette clause que l'aîné porteroit le titre de prince, & les puînés celui de comte. L'empereur Ferdinand III poussa la chose si loin à la diéte de Ratisbonne en 1654, que, quoiqu'il ne possédât aucun bien immédiat dans l'empire, il obtint séance & voix dans le collége des princes.

XIII. SIGISMOND, eut de son mariage avec *Jeanne* de la Scala, entr'autres enfans,

XIV. MAXIMILIEN, mort en 1655. De son premier mariage avec *Anne-Marie* de Lichtenstein, il eut onze enfans, entr'autres FERDINAND-JOSEPH, qui suit; & MAXIMILIEN, qui suit après son frere. De sa seconde femme, *Sophie-Agnès* de Mansfeld, il eut pour filles, *Marie-Joseph*; & *Sophie*; & pour fils, *François-Antoine*, jésuite; & *Philippe-Sigismond*, qui fut chambellan de l'empereur, capitaine des hallebardiers, conseiller privé & grand écuyer. Il posséda les bonnes graces de Charles VI, & mourut en 1716, laissant plusieurs enfans de sa femme *Elizabeth*, baronne de Hofmann.

XV. FERDINAND-JOSEPH, fut prince de Dietrichstein, échanson héréditaire de Carinthie, & grand-veneur héréditaire de Stirie, chambellan de l'empereur, premier maître d'hôtel de l'empereur Léopold & de l'impératrice. Il fit acquisition de la seigneurie de Traps dans le cercle d'Autriche, en vertu de laquelle, il eut séance & voix dans le collége des princes. De sa femme *Marie-Elizabeth* d'Eggenberg, il eut dix-sept enfans, parmi lesquels on peut remarquer 1. *Léopold-Ignace*, prince de Dietrichstein, né en 1660, & mort en 1708; 2. *Ermude-Thérese-Marie*, mariée au prince de Lichtenstein; 3. *Charles-Joseph*, mort sans lignée; 4. *Gauthier-Xavier-Antoine*, qui en 1708 succéda à son frere dans la dignité de prince, & qui de sa premiere femme, eut deux filles & quelques fils.

XV. MAXIMILIEN, second fils de MAXIMILIEN, fut comte de Dietrichstein, commandeur de l'ordre de Calatrava, & mourut en 1692, après avoir eu de sa femme *Marie-Justine* de Schwarzenberg, plusieurs enfans, & entr'autres *Emilien*, qui succéda à son pere dans la dignité de commandeur de l'ordre de Calatrava, qui avoit été déja plus d'un siécle dans sa famille.

X. MAURICE, second fils de PIERRE, a produit les branches de Radmannsdorff, de Waldenburg & de Bifelstetten, dont la derniere s'est éteinte dans ses petits fils.

Les armes de cette maison sont, *tranché d'argent & de gueules à deux serpettes de vigneron, couleur de fer, emmanchées d'or, adossées & mises en pal.* L'écu *est surmonté d'une couronne de prince.* Le prince de Dietrichstein est du cercle d'Autriche. Ses terres sont 1. la principauté de Dietrichstein, où sont les seigneuries de Niklaasburg, de Hollenburg, de Finckenstein & de Thalberg, avec d'autres terres dans la Carinthie & dans la Moravie; 2. la baronie de Traps, qui releve immédiatement de l'empire. Elle est dans le cercle d'Autriche. * *Supplément françois de Basle.*

DIETRICHSTEIN (Adam, seigneur de) conseiller, chambellan de l'empereur Maximilien II, son ambassadeur en Espagne, premier maître d'hôtel & conseiller privé de Rodolphe II, étoit fils de SIGISMOND, seigneur de Dietrichstein, & naquit en 1527. En 1547 il vint à la cour de Ferdinand I, qui l'envoya l'année suivante en Espagne avec son fils Maximilien, au sujet de son mariage avec Marie, infante d'Espagne. Lorsque Maximilien fut de retour d'Espagne, il l'envoya vers Charles-Quint à Inspruk, & vers le roi Ferdinand à Gratz, & le fit son chambellan. En 1555 Maximilien l'envoya vers son pere Ferdinand à la diéte d'Augsbourg, pour ajuster quelque différend survenu entre le pere & le fils; ce qu'il exécuta à la commune satisfaction des deux parties. En 1561 l'infante, alors reine de Bohême, l'envoya à Rome vers le pape Pie V, & Maximilien le chargea de trois commissions; 1. que comme quantité de gens abandonnoient la religion catholique romaine depuis que la communion sous les deux espéces étoit défendue, le pape voulût bien, si non révoquer cette défense, du moins en suspendre l'exécution; 2. que comme les ecclésiastiques étoient par leur vie déréglée cause de l'aversion que bien des gens avoient pour la religion romaine, il leur fût permis de se marier; 3. que comme les chevaliers de Malte devoient faire vœu de chasteté, & qu'ils l'observoient fort mal, ils ne fussent désormais obligés à faire d'autres vœux que celui du célibat. Quoique Maximilien prît ces trois choses fort à cœur, il n'obtint pourtant là-dessus d'autre réponse, sinon qu'on en délibéreroit au prochain concile. Quand Dietrichstein fut de retour, Maximilien le fit grand-écuyer de la reine, son épouse. Ferdinand I ayant, au sujet de la prochaine élection d'un roi des Romains, envoyé Léonard Harrach aux électeurs de la part de son fils Maximilien, ce prince donna la même commission à Dietrichstein; & comme il lui naquit en ce temps-là un archiduc, il voulut qu'il fût l'un des parreins de ce jeune prince. En 1563 il le fit premier chambellan, à condition qu'il voyageroit avec les deux aînés archiducs Rodolphe & Ernest. Peu de temps avant le départ des archiducs, l'empereur le nomma pour son ambassadeur en Espagne, & Maximilien après la mort de son pere Ferdinand, le confirma dans cette ambassade dont il s'aquitta fort glorieusement. En 1569 il reçut du roi l'ordre de Calatrava, avec la commanderie d'Alcanitz. Il eut dans ce temps-là bien de la peine à réunir les esprits de l'empereur Maximilien, & du roi Philippe, qui eurent un grand différend à l'occasion de la liberté de conscience & de l'exercice de la religion pour l'Autriche. Il eut la même chose à ménager dans les troubles des Pays Bas, que le roi Philippe traitoit avec la derniere rigueur, pendant que l'empereur l'exhortoit à user de quelque connivence, & lui remontroit que les moyens de douceur produiroient un meilleur effet. En 1571 il ramena les archiducs, d'Espagne à la cour de l'empereur. A peine y fut-il arrivé, qu'il lui fallut retourner en Espagne en qualité d'ambassadeur. L'empereur le rappella la même année, & le roi Philippe lui donna une puissante recommandation, accompagnée d'un écrit de sa propre main, concernant les choses qu'il devoit proposer de sa part à l'empereur. En 1572 il se comporta avec beaucoup de sagesse au couronnement de Rodolphe comme roi de Hongrie. Il remontra aux états de ce royaume par un écrit plein de force, qu'ils étoient obligés de recevoir pour roi l'archiduc Rodolphe du vivant de son pere, & leva les difficultés qui étoient survenues sur ce sujet. En 1575 la seigneurie de Niklaasburg que les seigneurs de Lichtenstein avoient possédée pendant plus de deux siécles, & qu'ils avoient vendue à ceux de Keretschim, étoit, en qualité de fief, dévolue à l'empereur par la mort de Christophe Keretschim, le dernier de cette race. L'empereur la donna à Dietrichstein en fief, & ordonna de sa propre main qu'on l'en investît, sur quoi il fut reconnu & reçu pour homme capable d'avoir séance dans les états de Bohême & de Moravie. Cette même année il composa un traité du droit de succession à la couronne de Bohême, & le dédia au roi Rodolphe. Après qu'en 1580 il eut fait changer de religion à tous ses vassaux de Niklaasburg, le pape Grégoire XIII l'en félicita par plusieurs lettres. En 1588 il travailla de toutes ses forces à la délivrance de l'archiduc Maximilien, qui étoit prisonnier en Pologne. Enfin en 1590, voulant aller chercher du repos & de la tranquillité à Niklaasburg, il mourut le 15 janvier, & fut enterré à Prague aux piés de Maximilien II, comme son pere Sigismond aux piés de Maximilien I. Quant à son mariage & à sa postérité, *voyez ci-dessus* n° XII. ADAM, &c. * *Supplément françois de Basle.*

DIETRICHSTEIN (François, prince de) cardinal & évêque d'Olmutz, fils d'ADAM, baron de Dietrichstein

ftein, & de *Marguerite* de Cardone, dame très-vertueuse, & qui descendoit des anciens rois, naquit à Madrid en 1570. Après avoir étudié en philosophie à Prague, & en théologie à Rome dans le collége des Allemans, il fut fait chanoine d'Olmutz & camérier du pape Clément VIII, qui se servit de lui comme d'un interpréte, lorsqu'il parloit avec l'archiduchesse Marguerite, fiancée à Philippe II roi d'Espagne, lorsqu'il l'épousa en 1598 à Ferrare, conjointement avec l'archiduc Albert, au nom du roi. Quand il fut de retour en Allemagne, il devint, la même année, prevôt de l'église de Leitoméritz, & peu de temps après évêque d'Olmutz, & fut en même temps honoré de la dignité de prince, & de celle de comte de la Chapelle de Bohême. Le pape le fit cardinal - prêtre du titre de S. Silvestre *in campo Martio*, qu'il changea dans la suite en celui de la sainte Vierge *trans Tiberim*. Il fut envoyé en 1599 à Milan de la part du pape, pour complimenter l'archiduc & l'infante, son épouse. Le cardinal y reçut une mortification. Il prétendoit le dais, lorsqu'il entreroit dans la ville, ce qui lui fut refusé. Le cardinal fit son entrée dans Milan le 16 juillet, ayant l'archiduc à sa droite & le connétable à sa gauche. Le lendemain il offrit la cape & l'épée à Albert, & la rose bénite à l'archiduchesse. L'empereur le déclara protecteur de ses royaumes & pays héréditaires. Il aida à assoupir les différends survenus entre l'empereur Rodolphe & le roi Matthias, & mit en 1608 au nom de l'empereur, la couronne de Hongrie sur la tête de Matthias en pleine campagne. Depuis cela il fut employé en diverses ambassades ou nonciatures, & fut trois fois légat *à latere*, savoir en 1600 au mariage de l'archiduc Ferdinand avec Marie-Anne, duchesse de Baviére; en 1611 à celui du roi Matthias avec l'archiduchesse Anne; & en 1631 à celui de Ferdinand III avec l'infante Marie; & il a eu l'honneur de bénir ces trois mariages. Il eut aussi celui de couronner rois de Bohême les empereurs Matthias & Ferdinand II, & de baptiser en 1633 l'archiduc Ferdinand, & en 1634 l'archiduchesse Marie-Anne. Il fut quatre fois directeur d'Autriche, & il accompagna l'impératrice Marie, lorsqu'elle alla s'aboucher à Passau avec l'infant dom Ferdinand, son frere. Sous l'empereur Rodolphe II il fut directeur du conseil privé, & sous les trois autres empereurs, conseiller privé. Il assista à l'élection de trois papes, Léon XI, Paul V & Grégoire XV. En 1620 il fut fait gouverneur de la Moravie; mais comme les troubles de ce pays-là commencerent alors, il fut fait prisonnier à Brinn par les rebelles, qui, à la vérité, le relâcherent bientôt après, mais en le privant de ses biens & de ses emplois. En 1602 le comte Maximilien, son second frere, étant venu à mourir sans enfans, il hérita de toutes ses seigneuries, qu'il augmenta de telle sorte, qu'elles suffisoient pour lui faire soutenir la dignité de prince. Là-dessus l'empereur le fit prince de l'empire avec la clause favorable de pouvoir transporter cette dignité à l'un de ses neveux. Il choisit pour cela Maximilien, fils de Sigismond, son frere aîné, & il le fit héritier de tous ses biens, aussi-bien que de la dignité de prince: ce qui fut confirmé en 1631 par l'empereur, qui ordonna que le fils aîné dans la ligne directe, demeurant personne séculiere, posséderoit le titre de prince de l'empire. Il obtint pour les évêques d'Olmutz de l'empereur Rodolphe II, le droit de battre monnoie, dont le roi Conrad les avoit privés. Dans le temps que l'empereur, en 1636, étoit à la diéte de Ratisbonne, le cardinal de Dietrichstein étoit directeur de la haute & basse Autriche. La même année, comme il alloit en Moravie, pour se trouver à l'assemblée des états du pays, il tomba malade à Olmutz, & mourut le 19 septembre à Brinn, & fut enterré à Olmutz dans l'église cathédrale. Sa vie a été écrite par un jésuite, appellé Georges Dinginauer, mais elle n'a jamais été imprimée. Ce cardinal avoit écrit quelques discours sur les saints; des statuts pour la réformation du clergé & du peuple; un traité de controverse; des poëmes sacrés & profanes. * *Supplément françois de Basle.*

DIETZ, petite ville d'Allemagne, située dans les états de Nassaw, en Weteravie, sur la riviere de Lohn, à six ou sept lieues de Coblentz. Dietz a un fort beau château, & elle est capitale d'un ancien comté, qui a maintenant le titre de principauté, & qui est entre les seigneuries d'Idstein & de Visbaden, le bas comté de Catzenellebogen, & l'archevêché de Tréves. * Baudrand.

DIEU, nom de l'Etre éternel, infini, incompréhensible, qui a créé le monde par sa puissance, qui le gouverne par sa sagesse, & qui le conserve par sa bonté. Ce nom adorable est de quatre lettres dans les principales langues du monde. Le nom hebreu est יהוה; le grec θεός; le latin *Deus*; l'arabe *Alla*; le persan *Syre*. Les mages appellent Dieu *Orsi*, les Egyptiens, *Teut*, &c. Tous les hommes ont naturellement l'idée d'un Etre infini, qui existe nécessairement, & cette seule idée suffit pour convaincre de son existence ceux qui y feront attention. Les philosophes apportent encore quantité de démonstrations métaphysiques, physiques & morales, de l'existence de cet Etre souverain. Les premiers hommes ont connu & adoré ce vrai Dieu; mais depuis ayant laissé corrompre leur jugement, ils ont d'abord adoré les astres, & ensuite ont admis une multiplicité de divinités dont ils ont fait des idoles, devant lesquelles ils se sont prosternés. *Voyez* DIEUX. La connoissance & l'adoration du vrai Dieu, qui avoit presque été abolie sur la terre, fut renouvellée par Abraham, & conservée par ses descendans dans le peuple d'Israël, & dans la nation Juive, c'est-à-dire, dans un petit canton de la terre, pendant que tout le reste du monde étoit plongé dans l'idolâtrie. Depuis que J. C. est venu au monde, l'adoration & le culte du vrai Dieu ont été rétablis, premierement dans tout l'empire romain, & même dans les nations barbares. Il y en a néanmoins qui ont été, & qui sont encore dépourvus de la connoissance du vrai Dieu.

DIEU (André de) étoit, comme on le croit, fils d'un nommé *Thaddée*, & ne s'est appellé *Andrea di Dio*, ou *Andrea Dei*, que par abréviation. C'étoit un magistrat, ou peut-être un gouverneur de Sienne, dans le XII siécle, & dans le XIIIe. Il étoit historien, & il a écrit en italien ce qui s'est passé en son temps de plus considérable dans sa patrie. Il a commencé ses annales à l'an 1186, & les a conduites jusqu'en 1328, & peut-être au-delà; mais on ignore précisément en quelle année a commencé Ange Tura, surnommé *le gros*, à cause de la grosseur de sa taille, qui a continué cet ouvrage jusqu'en 1352. Cette histoire est estimée pour la pureté du langage, & pour la fidélité. Le premier, & le seul qui l'ait publiée jusqu'à présent, est M. Muratori, dans sa curieuse & ample collection des écrivains de l'*histoire d'Italie, tome* 15, in-fol. à Milan en 1729.

DIEU (Jean de) Espagnol, docteur en droit, avoit été professeur & chanoine de l'église de Boulogne, & florissoit au milieu du XIII siécle. Possevin, dans son *Apparat sacré, tome* 1, *page* 865, dit que Jean de Dieu a écrit la concorde du décret & des décrétales; des questions diverses sur les nouvelles & les anciennes décrétales, &c. Ces ouvrages ont été faits en latin. Ce jurisconsulte étoit à Boulogne en 1240. En 1247, il a écrit un pénitentiel estimé à l'usage de l'église de Boulogne, & même de toute l'église. Blaise le Feron, chanoine de Chartres & docteur de Sorbonne, en avoit un manuscrit. On le trouve aussi manuscrit dans la bibliothéque publique de Cambridge, avec le pénitentiel de Raymond de Pennafort, & un autre de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, qui vivoient & composoient dans le même temps. Ce pénitentiel est aussi dans la bibliothéque de S. Victor de Paris. Jean de Dieu l'avoit adressé à l'évêque de Boulogne, à chaque dignité du chapitre en particulier, & à tout le chapitre

en général. On trouve encore d'autres ouvrages manuscrits de Jean de Dieu dans les bibliothéques, & dans l'un de ces manuscrits il est qualifié *chanoine de Lisbonne.* * *Voyez* ce qu'en dit Casimir Oudin, *in comment. de Scriptor. ecclésiast.* in-fol. *tome III.*

DIEU (Daniel de) natif de Bruxelles, où il fut ministre pendant 22 ans. En 1585 après que le duc de Parme se fut emparé de Bruxelles, de Dieu fut obligé de se retirer à Flessingue, où il exerça le ministere. Il étoit habile dans les langues orientales; & prêchoit avec facilité en allemand, en italien, en françois & en anglois. Les églises Belgiques le députerent vers la reine Elisabeth en 1588.* Bayle, *diction. critiq.*

DIEU (Louis de) ministre de Leyde, & régent dans le collége Wallon de la même ville, avoit beaucoup de capacité & de connoissance des langues orientales. Il naquit le 7 d'avril 1590 à Flessingue, où son pere Daniel de Dieu dont il est parlé dans l'article précédent, exerçoit le ministere. Il fit ses études sous Daniel Colonius son oncle maternel, qui étoit régent du collége Wallon de Leyde. Il fut quatre ans ministre de l'église Françoise de Middelbourg. Il auroit pu succéder à Wtenbogard, qui avoit été ministre de la cour du prince d'Orange, à la Haye; mais son éloignement naturel des maniéres de la cour ne lui permit pas de satisfaire en cela aux desirs du prince Maurice. Il fut appellé à Leyde en 1619, pour enseigner avec son oncle Colonius dans le collége Wallon, & il s'aquitta de cet emploi avec un grand soin, jusqu'à sa mort qui arriva en 1642. Il publia en 1631, un commentaire sur les quatre évangiles, & des notes sur les actes des apôtres, & sur l'apocalypse de S. Jean, laquelle il fit imprimer en hébreu & en syriac avec sa version latine. Il donna avec de savantes notes l'histoire de la vie de Jesus-Christ composée en langue persane par le jésuite Jerôme Xavier, & il joignit à l'original une traduction en latin. L'histoire de S. Pierre écrite aussi en langue persane, est encore un des livres qu'il a publiés avec des notes. Quant aux deux premiers chapitres de la Genese traduits en persan par Jacques Taivusus, il se contenta de les publier avec un avertissement au lecteur. Il a aussi donné des rudimens de la langue hébraïque & de la langue persane, & un parallele de la grammaire des langues orientales. Depuis sa mort, on a fait imprimer son commentaire sur l'épître aux Romains, avec un recueil d'observations sur toutes les autres épîtres des apôtres, & un commentaire sur le vieux testament. Son traité *de Avaritia*, sa *Rhetorica sacra*, & ses *Aphorismi theologici* ont vu le jour par les soins de M. Leydekker. On a réimprimé à Amsterdam en 1693, ses observations sur l'écriture, corrigées & augmentées, & on y a joint l'apocalypse en syriac. Louis de Dieu refusa l'emploi qui lui fut offert de professeur en théologie dans la nouvelle université d'Utrecht, & s'il eût vécu assez long-temps, il en auroit eu un semblable dans celle de Leyde. Il avoit épousé la fille de *Henri* Bogard, conseiller de Flessingue, de laquelle il eut onze enfans, dont l'un exerça la médecine à Leyde, & puis à Amsterdam, & un autre étudia en théologie & fut ministre à Woubrugge. Le médecin a laissé deux fils, l'un médecin & l'autre docteur en droit.* Voyez *l'épître dédicatoire à la tête de l'édition de* 1693. Leydekker, *præf. Aphorism. Lud. de Dieu. L'oraison funébre*, *&c.*

DIEU (François le) prêtre, aumônier de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, puis chanoine & chancelier de l'église même de Meaux, étoit de Perone, d'une famille peu accommodée des biens de la fortune, & fut produit par dom Michel Germain, bénédictin, son compatriote, auprès du P. Mabillon, qui le donna à M. Bossuet. C'étoit un homme qui avoit d'excellentes qualités, & qui aimoit beaucoup l'étude. Il a travaillé considérablement pour éclaircir l'histoire & les antiquités du diocèse de Meaux; & dom Duplessis, auteur de l'*Histoire de l'église de Meaux*, convient qu'il a beaucoup profité de ses recherches, qui sont d'ailleurs demeurées manuscrites. M. le Dieu avoit aussi beaucoup écrit pour l'édition du nouveau missel & du bréviaire de Meaux; mais comme on nomma des commissaires pour la composition de ce dernier ouvrage, presque toutes ses remarques, quoiqu'il y en eût beaucoup de fort judicieuses, sont devenues inutiles. A l'égard du missel, il fut chargé d'en revoir les épreuves; mais y ayant fait plusieurs additions qui déplurent, le cardinal de Bissy, alors évêque de Meaux, condamna ces additions par un mandement qui fut rendu public, & qui est du 22 janvier 1710. On répondit à ce mandement par une lettre de 35 pages *in-12*, imprimée en 1710: mais cette réponse n'est point de M. le Dieu, qui ne s'occupa plus que du soin de bien mourir, ce qui arriva le 7 octobre 1713.* D. Toussaint Duplessis, bénédictin, dans son *Hist. de l'église de Meaux.* Ce religieux ne parle pas équitablement de M. le Dieu; *voyez* sa préface.

DIEUCHIDAS, de Mégare, historien, &c, écrivit l'histoire de son pays, que plusieurs des anciens ont citée. On ignore en quel temps il a vécu. * Clement Alexandrin, *au l. 1 & 5 des tapiss.* Etienne de Byzance, &c.

DIEU-DONNÉ, ou *Deus dedit*, pape, Romain, fils d'Etienne, soudiacre, succéda le 13 novembre de l'an 614, à Boniface IV. Il étoit d'une grande piété, & prenoit soin de visiter les malades. Il guérit un lépreux, en appliquant sa bouche contre la sienne. Son pontificat ne fut que de trois ans moins cinq jours. Il mourut le huitiéme de novembre de l'an 617: Anastase dit le 18. D'autres mettent sa mort plus tard. On trouve une lettre de ce saint pontife, écrite à Gordien évêque de Seville. Après lui le siége vaqua un mois & seize jours. * Anastase, *en la vie des papes.* Le martyrologe romain, *au 8 novembre.* Gratien, *aux decr. q.* 30, 1 *can.* Pervenit ad nos. Baronius, *A. C.* 614, 615, 617.

DIEU-DONNÉ, II du nom, pape, *cherchez* ADEODAT.

DIEUS, préteur des Achéens, étoit de Megalopolis, & succéda dans sa dignité à Ménalcidas. Callicrate ayant accusé ce dernier d'avoir accepté une députation à Rome contre les intérêts des Achéens, & d'avoir procuré aux Spartiates de ne plus dépendre du gouvernement d'Achaïe, & ayant demandé sa mort pour ces crimes, Ménalcidas eut recours pour se défendre à Dieus, qui intéressé par les présens de l'accusé, le fit absoudre. Mais s'étant apperçu que cette affaire ne lui faisoit que du deshonneur, il flata le conseil d'Achaïe par des projets ambitieux; il l'assura en particulier, mais contre toute vérité, que le sénat de Rome laissoit à ce conseil l'examen & la décision, non-seulement des affaires civiles, mais même des criminelles. Il accusa aussi comme perturbateur du repos public, vingt-quatre personnes qui avoient le plus de part aux affaires, & à qui il ne pouvoit rien reprocher légitimement. Mais comme l'affaire s'échauffoit, Agasisthéne conseilla aux accusés de s'exiler volontairement, pour épargner à leur patrie les maux d'une guerre inévitable. Cet avis fut suivi; & comme si les Spartiates avoient désapprouvé leur évasion, ils instruisirent leur procès & les condamnerent à mort par contumace. Les Achéens envoyerent pour la même affaire à Rome Dieus & Callicrate. Le premier eut de vives disputes en plein sénat contre Ménalcidas: le second étoit mort en chemin. Le sénat promit d'envoyer des députés pour accommoder l'affaire sur les lieux; mais ils tarderent si long-temps que Dieus eut tout le loisir de tromper les Achéens, en les assurant que la décision du sénat étoit, que Sparte fût toujours soumise à leur domination. Ce faux exposé occasionna de nouveau la guerre. Dieus fut nommé général de l'armée à la place de Damocrite, qui avoit pris la fuite, & profitant ensuite d'une trêve que Métellus lui avoit demandée, il gagna toutes les villes au milieu desquelles Sparte étoit enclavée, & y

mit garnison ; ce qui mettoit les Achéens en état de fondre de toute part sur les Lacédémoniens. Peu après les députés de Rome étant arrivés, firent connoitre l'imposture de Dieus, qui, honteux & irrité, sortit brusquement de l'assemblée. Mais il paroît que cette tromperie ne lui fit pas beaucoup de tort parmi ses concitoyens, puisqu'il fut encore général après la mort de Critolaüs. Alors il fit reprendre les armes contre les Romains : mais il fut vaincu, & de peur que sa femme ne tombât entre les mains de l'ennemi, il la tua, & s'empoisonna lui-même. * *Voyez* Pausanias, *liv.* 7.

DIEUSE, petite ville de Lorraine, située sur la Seille, à deux lieues de Marsal, du côté du levant. On la nommoit anciennement *Decem Pagi.* * La Martiniere, *dict. géographique.*

DIEUX, fausses divinités qui se sont multipliées à l'infini par le caprice de leurs adorateurs. On croit que les idolâtres ont rendu leur premier culte au soleil, à la lune & aux autres astres, qui ont un mouvement perpétuel dans les cieux ; & que de-là est venu le nom grec Θεὸς pris de θέω qui signifie *courir.* La superstition s'augmentant dans la suite des temps, produisit des dieux céléstes, des dieux terrestres & des dieux aquatiques. Ceux-ci présidoient à la mer, aux fleuves & aux fontaines. Les terrestres avoient soin des champs, des montagnes & des forêts. Les céléstes avoient leur domicile dans le ciel. On y ajouta encore les dieux infernaux, qui punissoient les impies dans les enfers. De tous ces dieux on faisoit deux ordres, l'un des grands & l'autre des petits. On comptoit principalement douze grands dieux ; savoir, Jupiter, Junon, Apollon, Diane, Vulcain, Venus, Mars, Minerve, Neptune, Vesta, Cerès, & Mercure leur messager ou ambassadeur. Le poëte Ennius a renfermé leurs noms dans ces deux vers.

Juno, Vesta, Minerva, Cerès, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovi', Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Entre les autres dieux, les plus célébres étoient Bacchus, dieu du vin ; Pomone, déesse des fruits ; Flora, déesse des fleurs ; Eole, dieu des vents ; Pan, dieu des pasteurs ; & les nymphes que l'on distinguoit en Naïades, Nereïdes, Oreades, Dryades & Napées. Les Naïades présidoient aux fleuves & aux fontaines ; les Néreïdes à la mer ; les Oreades aux montagnes ; les Dryades aux forêts ; & les Napées aux vallons. Dans les enfers on avoit donné Proserpine pour femme à Pluton, avec trois furies pour exécuter ses ordres. On avoit même attribué la divinité à des animaux, à des plantes, & à d'autres choses semblables ; & ces sortes de superstitions se voyoient principalement parmi les Egyptiens.

Les faux dieux étoient très-différens, selon les différens peuples. A l'égard des Romains, leurs principales divinités étoient au nombre de vingt ; savoir, *Jupiter*, dieu du ciel & du tonnerre ; *Junon*, déesse de l'air & des richesses ; *Neptune*, dieu de la mer ; *Orcus*, ou *Pluton*, dieu des enfers ; *Saturne*, dieu du temps ; *Cybele*, ou *Tellus*, déesse de la terre ; *Vesta*, déesse de la terre & du feu ; *Cerès*, déesse des bleds ; *Janus*, dieu du labourage ; *Bacchus*, ou *Liber*, dieu du vin ; *Vulcain*, dieu du feu ; *Mars*, dieu de la guerre ; *Apollon*, dieu de la médecine ; *Diane*, déesse de la chasse ; *Minerve*, déesse de la sagesse ; *Mercure*, dieu de l'éloquence ; *Venus*, déesse de la beauté & du plaisir ; *Genius*, dieu de la naissance ; *le Soleil & la Lune.* Outre ces divinités, ils en adoroient encore plusieurs autres qu'ils mettoient dans un rang inférieur : comme *Bellone*, déesse de la guerre ; *Victoria*, déesse de la victoire ; *Nemesis*, déesse de la vengeance ; *Cupidon*, dieu de l'amour ; *les Graces*, déesses de la reconnoissance ; les *Penates*, ou dieux de la famille ; les *Lares*, ou dieux du foyer ; les *Parques*, déesses qui présidoient au destin, à la vie & à la mort ; les *Furies* qui punissoient les coupables ; la *Fortune*, déesse du bonheur & du malheur. Ils honoroient encore d'autres dieux qu'ils appelloient *Indigetes*, & qui étoient des hommes faits dieux, comme *Hercule*, *Faunus*, *Castor* & *Pollux*, *Esculape*, &c. Non seulement les personnes vertueuses étoient déifiées, mais aussi les vertus mêmes, à qui l'on bâtissoit des temples : tels étoient ceux de l'Honneur, de la Vertu, de la Paix, de la Fidélité, &c. Les Romains rendoient aussi quelque culte à d'autres moindres divinités, qui présidoient, selon leur superstition, à une infinité de choses : comme la déesse *Nascia*, à la naissance ; *Cunina*, au berceau ; *Rumina*, à l'alaitement ; *Potina*, au boire ; *Educa*, au manger ; *Carnea*, à la chair ; *Juventus*, à la jeunesse ; *Volupia*, au plaisir ; *Lubentia*, au desir ; le dieu *Jugatinus*, au mariage ; *Domiducus*, aux nôces ; la déesse *Pertunda*, aux accouchemens ; *Libitina*, aux funerailles. Les paysans avoient leurs divinités particulieres. Ainsi le dieu *Pan* présidoit aux campagnes & aux pâturages : *Sylvanus*, aux bois & aux forêts ; *Vertumne*, aux saisons ; *Priapus*, aux semences ; la déesse *Pomona*, aux fruits ; *Flora*, aux fleurs ; *Palès*, au fourage ; *Hippona*, aux chevaux ; les *Nymphes*, aux fontaines, &c. Les Romains honoroient aussi des dieux étrangers : comme *Deus-Fidius*, dieu des Sabins ; *Isis*, *Serapis & Osiris*, dieux des Egyptiens.

Les Grecs dont les Romains avoient emprunté la plupart de leurs dieux, adoroient douze principales divinités ; savoir, Jupiter, Junon, Saturne, Cerès, Bacchus, Vulcain, Mars, Apollon, Diane, Pallas ou Minerve, Mercure & Venus. Leur autel étoit nommé l'autel des douze dieux. Mais Neptune, Pluton, Proserpine, Hercule & les autres, étoient parmi eux presque dans le même rang. Les Athéniens avoient aussi dressé un autel à une divinité qu'ils ne connoissoient pas, & sur lequel ils avoient mis cette inscription : *Au dieu inconnu*, d'où S. Paul prit le sujet de sa prédication, étant à Athènes. Les Egyptiens, que l'on peut dire avoir été les auteurs de toutes les superstitions & idolâtries des païens, adoroient principalement Osiris & Isis ; mais ils faisoient aussi présider des divinités aux planetes & aux élemens, & même aux bêtes & aux plantes. Ils adoroient le crocodile, le serpent, le bœuf, le chien, les pourceaux & les oignons : c'est pourquoi Juvenal les raille sur le bonheur qu'ils avoient, de voir naître leurs dieux dans leurs jardins. Il n'est pas nécessaire de faire ici un détail des autres divinités, que tous les peuples idolâtres ont adorées & adorent encore dans les diverses parties du monde. Cette idée générale suffit, & l'on peut voir le reste dans les articles de chaque nation, comme des Chinois, des Indiens, des Gaulois, &c. * S. Augustin, *en la cité de Dieu.* Rosin, *antiquités romaines.* Arnobe. Eusebe.

DIFFENBACH (Martin) *cherchez* DIEFFENBACH.

DIGANWEY, ç'a été une petite ville du comté de Denbich, en Angleterre. Elle étoit à l'embouchure du Conwei, dans la mer d'Irlande. Il y a quelques siécles qu'elle est périe par le feu que le tonnerre y alluma, dont elle fut si absolument consumée, qu'à peine en trouve-t-on les masures. * Mati, *diction.*

DIGBI (Simon) étoit de la noble & ancienne famille de Tilton, dans le comté de Leicester en Angleterre. Ayant combattu vaillamment avec six de ses freres, tous braves, pour le comte de Richemont, contre le roi Richard, à la bataille de Bosworth ; quand ce comte parvint à la couronne, il l'avança dans des charges d'une grande importance & d'un grand revenu. Il fut toujours depuis en faveur, jusqu'à sa mort arrivée l'an douze du regne de Henri VIII. Reginald son fils & son héritier, eut de sa femme *Anne*, fille de *George* Trockmorton de Coughton dans le comté de Warwick, chevalier, *George*, qui eut trois fils, *Robert*, *Philippe* & *Jean*. *Robert* épousa *Lettice*, petite-fille & héritiere de *Gerald*, comte de Kildare en Irlande, & eut pour fils & héritier *Robert*, créé lord Digbi de Geashill en Irlande par le roi Jacques I : & ses descendans jouissent encore de ce titre. *Jean*, dont nous parlons plus bas dans un article séparé, épousa *Béatrix*, fille de *Charles* Walcot, dans le comté de

Shrop, chevalier, veuve de *Jean* Dive de Bromham dans le comté de Bedford, chevalier. Il en eut deux fils, *Georges* né à Madrid en Espagne en 1612; & *Jean*, qui ne prit point d'alliance; & deux filles, *Marie*, mariée à *Arthur* Chicester, lord Dunegald en Irlande, & *Abigail*, qui fut femme de *Georges* Frenake, fils aîné de Jean Frenake de Shroughton dans le comté de Dorset. Etant mort à Paris en 1653, *Georges*, dont nous allons parler dans un article particulier, son fils & son héritier, lui succéda. Il épousa *Anne*, fille de *François*, comte de Bedford. Il en eut deux fils, & deux filles; savoir, *Jean*, son aîné & son héritier, mort en 1698, qui épousa *Alix*, fille unique de *Robert* Bourne de Blakhall dans le comté d'Essex, chevalier, de laquelle il n'eut point d'enfans: 2. *Rachel*, fille de *Guillaume* Windham, chevalier, un des juges des plaidoyers communs; *François* qui fut tué sur mer en 1672 en combattant contre les Hollandois; *Diane*, mariée au baron de *Mol* en Flandre; & *Anne*, mariée à *Robert*, comte de Sunderland. * Dugdale.

DIGBI (Jean) comte de Bristol, fils de ROBERT Digbi, fut élevé dans le collége de la Magdeléne, à Oxford, & fit ensuite un voyage en France & en Italie. De retour en Angleterre, il fut si bien gagner la faveur de Jacques I, par sa fidélité & sa capacité, que ce monarque le créa successivement gentilhomme de sa chambre, vice-chancelier, conseiller intime, & en 1618, baron avec le titre de lord Digbi de Sherburn dans le comté de Dorset. En 1622 le roi ajouta à ces dignités celle de comte de Bristol, & l'employa dans sept ambassades. Il fut envoyé entr'autres en 1620, vers l'archiduc d'Autriche Albert, & en 1621 à l'empereur Ferdinand II pour terminer à l'amiable l'affaire du Palatinat. Il fut aussi envoyé auprès de l'électeur de Baviere; mais sans aucun fruit. En 1622 il alla en Espagne pour conclure le mariage du prince de Galles avec l'infante, & il contribua beaucoup au succès de cette affaire, malgré les obstacles que l'Angleterre y mit elle-même. Cette ambassade lui fut cependant funeste, parceque le duc de Buckingham, piqué de ce qu'il avoit découvert au roi ses amours avec la duchesse d'Olivarès, & de ce qu'il ne vouloit pas s'humilier devant lui, ainsi que faisoient les autres seigneurs d'Angleterre, tâcha de persuader au roi de le faire mettre à la tour lorsqu'il seroit arrivé, en l'accusant de malversations. La cour d'Espagne, informée des projets du duc, offrit à Digbi de grands avantages s'il vouloit rester en Espagne, mais il les refusa & revint en Angleterre. Le roi mit obstacle aux desseins du duc de Buckingham; mais celui-ci ne laissa pas d'obtenir que Digbi se retireroit dans une de ses terres, avec défenses de paroître à Londres que lorsqu'il y seroit appellé par le roi. Il se justifia quelque temps après, & fut déclaré innocent; mais il demeura toujours exilé de la cour, même sous le regne de Charles I, quoiqu'il eût demandé à plusieurs reprises qu'on lui fit justice. En 1626 ayant su que le parlement n'étoit pas content du duc de Buckingham, il en prit occasion de s'adresser à ce corps & de prier que l'entrée lui en fût accordée, comme aux autres pairs, & qu'on lui fit son procès. Le roi, qui ne pouvoit y mettre obstacle, lui fit savoir, que n'ayant pas encore toute sa liberté, il ne devoit pas assister au parlement. Cette espèce d'ordre fâcha Digbi: il envoya au parlement la lettre du roi, & demanda qu'il lui fût permis d'accuser Buckingham. Le roi s'irrita de cette hardiesse, chargea Digbi de haute trahison, & le fit accuser par son procureur général de n'avoir pas suivi les instructions qu'on lui avoit données dans son ambassade d'Espagne, d'avoir voulu persuader au prince de Galles de changer de religion, & d'embrasser la catholique; d'avoir tâché d'avancer à la cour impériale le comte palatin Charles-Louis; d'avoir été trop favorable aux catholiques; d'avoir donné au roi une espèce de démenti dans sa requête; & enfin d'avoir offensé le duc de Buckingham. Le roi avoit ordonné en même temps d'enfermer le comte à la tour de Londres; mais l'on s'étoit contenté de le donner en garde à un huissier. Digbi profita de cette liberté pour se justifier; ce qu'il fit avec tant de force, que le parlement ne jugea pas à propos de pousser plus loin cette affaire. Le comte ne jouit pas long-temps de cette faveur; le parlement ayant été cassé, il fut conduit à la tour & y demeura quelque temps. La mort du duc de Buckingham brisa ses chaînes & lui rendit la faveur du roi. Sa fortune changea cependant encore depuis. Après l'exécution de Strafford, il abandonna le parti du parlement, pour lequel il avoit toujours paru plein de zéle. Celui-ci, pour se venger, le mit au ban en 1642, ce qui engagea le comte à se jetter dans le parti du roi, à qui il rendit des services importans, sur-tout dans quelques affaires contre les Ecossois. Il mourut à Paris en 1653, & laissa, comme nous avons dit dans l'article précédent, de *Béatrix*, fille du chevalier *Charles* Walcot en Shropshire, deux filles & deux fils, GEORGES, qui suit; & *Jean*, qui est mort sans avoir été marié. * *Histoire d'Angleterre*, par Rapin Thoyras, tome 7 & 8. *Supplément françois de Basle*.

DIGBI (Georges) comte de Bristol, fils du précédent, naquit à Madrid l'an 1612. Au commencement du parlement d'Angleterre de l'an 1640, il fit paroître beaucoup de zèle pour l'abrogation des impôts; mais changeant depuis de sentiment, il fit imprimer en 1641 un discours apologétique pour le comte de Strafford. Cet écrit déplut & fut condamné au feu par ordre de la chambre basse. Cette chambre voulut exclure Digbi de son corps, mais le roi Charles I l'appella alors pour remplir une place dans la chambre haute. Depuis cette faveur, Digbi demeura toujours attaché au parti du roi, & fit ce qu'il put pour qu'il se rendît maître de Porstmouth. Il assembla dans cette vue deux cens officiers à Kingston. Cette action, jointe au conseil qu'il donna au roi d'accuser de haute trahison six membres du parlement, mécontenta la chambre haute, qui le cita pour comparoître à Londres: Digbi, loin d'obéir, se retira en Hollande, d'où il entretint avec la cour un commerce de lettres. La plupart furent interceptées, & l'on jugea qu'elles étoient pleines de conseils qui parurent pernicieux, & d'expressions dures contre le parlement. Cette conduite engagea la chambre basse à l'accuser en 1642 de haute trahison. Digbi ne continua pas moins de déconseiller à la cour tout accommodement avec le parlement, & il tâcha d'engager le prince d'Orange dans le parti du roi. Il eut même la hardiesse d'aller trouver Charles I, pour lui faire part de tout ce qu'il tramoit; mais comme il retournoit en Hollande, il fut arrêté par la flotte du parlement & conduit au gouverneur de Hull, son ennemi. Il trouva cependant le moyen de gagner celui-ci, & en obtint sa liberté. Son pere étant mort vers le même temps, il devint comte de Bristol. Il étoit en France en 1657, lorsque le cardinal Mazarin, qui le haïssoit, l'obligea de se retirer avec le duc d'Yorck & d'autres Anglois. Digbi se réfugia dans les Pays-Bas Espagnols, où il acquit l'estime & la protection de dom Juan d'Autriche, par son commerce agréable & la connoissance qu'il avoit, ou qu'il croyoit avoir de l'astrologie. Il avoit embrassé la religion catholique peu après sa fuite d'Angleterre, & il s'efforça de l'introduire dans ce royaume, lorsque Charles II y eut été rétabli. Il engagea même le roi à publier en 1662 un réglement en faveur des non-conformistes, qui étoit en même temps fort avantageux aux catholiques; & craignant d'être traversé dans ses desseins par le chancelier Clarendon, il résolut de le perdre; & malgré le roi qui s'opposa à ce dessein, il lut en parlement ses chefs d'accusation contre le chancelier. Peu après, ayant écrit à la chambre haute, que la vie du roi étoit en danger, parceque le duc d'Yorck avoit une garde, il y eut ordre de l'arrêter, mais il l'évita en se tenant caché. En 1673 il se déclara dans le parlement en faveur du test, & ajouta, qu'étant mem-

bre d'un parlement protestant, il ne pouvoit pas agir autrement, quoiqu'en qualité de catholique sa conscience l'obligeât de protester contre le test. Il mourut l'an 1678 à l'âge de 65 ans; & laissa d'*Anne*, fille du dernier duc de Bedford, *Jean*, qui lui succéda dans la qualité de comte de Bristol, & qui mourut en 1698 sans laisser d'héritiers mâles; *François*, & deux filles. On a de Georges des discours qu'il avoit prononcés en parlement; des lettres sur les affaires de l'état; & d'autres lettres en anglois qu'il avoit écrites à Kenelme Digbi, avec qui il étoit en relation. On lui donne aussi une comedie intitulée *Elvire*.

DIGBI (Kenelme) connu sous le nom de *chevalier Digbi*, étoit de la même famille que les précédens. Il étoit fils d'*Everard* Digbi, qui entra dans la conspiration des poudres contre le roi Jacques I, & qui eut la tête tranchée en punition de ce crime. Son fils, instruit par cet exemple, & ami de son devoir, donna tant de marques de fidélité & d'attachement à son prince, qu'il fut rétabli dans la jouissance de ses biens. Il parut ensuite avec distinction à la cour, & ne fut pas moins aimé de Charles I, qu'il l'avoit été de Jacques. Charles le fit gentilhomme de son cabinet, intendant général de ses armées navales, & gouverneur de l'arsenal maritime de la Sainte-Trinité. Il lui accorda des lettres de représailles contre les Vénitiens, en vertu desquelles il fit plusieurs prises sur eux; & avec une petite flotte qu'il commandoit, il combattit la leur, & se fit passage avec son butin. Il ne négligeoit pas au milieu des armes, les lettres qu'il avoit toujours aimées. Il se perfectionna dans les langues savantes, il étudia l'antiquité, & s'appliqua particuliérement à la physique & aux mathématiques. Il voulut même pénétrer jusque dans les secrets de la chymie, & ses études ne furent pas infructueuses. Il trouva d'excellens remédes qu'il donnoit gratuitement aux pauvres, & même à toute sorte de personnes. Il fit publiquement à Montpellier un discours sur la poudre de sympathie pour la guérison des plaies, qui a été imprimé à Paris en 1658, puis en 1661, enfin en 1749, avec la dissertation de Charles Dionis sur le *Tænia*, ou ver plat. Il a été traduit en latin par Laurent Straussius, & il se trouve ainsi dans le *Theatrum sympatheticum auctum*. Digbi tenoit ce secret d'un religieux carme, qui l'avoit apporté de l'Orient. Le chevalier l'enseigna au roi Jacques I, & ensuite à M. de Mayerne, premier médecin du roi. Ce médecin communiqua ce secret au duc de Mayenne, & le chirurgien de ce duc l'ayant appris, en fit commerce & le répandit. Digbi publia l'an 1651, son traité sur l'immortalité de l'ame, au sujet duquel il avoit eu de longues conférences avec le célébre philosophe Descartes. Il l'avoit écrit en anglois, & il fut traduit en latin & imprimé à Paris, *in-folio*. Le traducteur y joignit une préface métaphysique, & l'appendice des institutions péripatéticiennes de Thomas Anglus. Il a été aussi imprimé en 1664, à Francfort *in-8°*. En 1660 on donna à Amsterdam sa *Dissertation sur la végétation des plantes*, traduite de l'anglois en latin. Elle a été réimprimée plusieurs fois depuis. Digbi demeura toujours attaché à la famille royale, même dans les malheurs qu'elle éprouva. Deux fois il fut envoyé en ambassade auprès du pape Innocent X de la part de la reine, veuve de Charles I, de laquelle il étoit chancelier. La franchise avec laquelle il avoua au parlement qu'il étoit catholique romain, & la fermeté avec laquelle il soutint la confiscation de ses biens & le bannissement, lui firent encore plus d'honneur. Il se retira en France, où il se fit beaucoup aimer. Lorsque Charles II eut été rétabli sur le trône, il retourna en Angleterre, & y demeura jusqu'à ce qu'ayant été longtemps tourmenté de la pierre, & sentant que ses reins s'ulcéroient, il eut envie de passer en France. Il se fit porter en litiere vers la mer; mais son mal augmentant, il fallut le ramener à Londres, où il mourut le 11 mars 1665, âgé de près de soixante ans. Il avoit épousé la fille unique du chevalier *Edouard* Stanley, fils du comte de Derby, & d'une fille du duc de Nortfolck. Il en eut trois fils, dont l'aîné fut tué près de Brantfort en combattant contre les rebelles, & ne laissa point de postérité. Le plus jeune mourut en bas âge; l'autre n'a laissé que deux filles. * *Voyez* Bayle, dans son *diction. critique*; Manget, dans sa *biblioth. des auteurs de livres de Médecine*, l. 4.

DIGESTE, compilation faite par ordre de Justinien, empereur d'Orient, & que l'on appelle *Digesta*, *Pandectæ*. Il en donna la commission à Tribonien son questeur, qui choisit seize jurisconsultes pour y travailler. Ils tirerent les plus belles décisions qu'ils trouverent dans les 2000 volumes des anciens jurisconsultes, & les réduisirent en un corps, qui fut publié en 533 sous le nom de Digeste. L'empereur donna à cette compilation la force de loi par la lettre qu'il a mise à la tête de l'ouvrage, & qui sert de préface. C'est ce qui composa la premiére partie du droit romain, & du corps du droit civil. On l'a appellée autrement *Pandectes*. Il y a cinquante livres du Digeste. Il fut traduit en grec du temps de Justinien. Cujas dit qu'on appelle *Digeste* les livres distribués dans un bel ordre. Ainsi Tertullien a appellé *Digeste* l'évangile de S. Luc. En droit on cite le *Digeste* en abréviation par deux *ff* jointes ensemble, ce qui vient de ce qu'on les appelle en grec Pandectes, qu'on abrégeoit par la figure de deux ππ; & pour abréger davantage on a joint ensemble ces deux caracteres, que les copistes Latins ont cru être deux *ff* jointes, d'où l'on a donné communément aux Pandectes le nom d'*Infortiat*.

DIGNA, ou DUGNA, femme courageuse de la ville d'Aquilée en Italie, aima mieux se donner la mort que de consentir à la perte de son honneur. Car lorsque cette ville eut été prise par Attila, roi des Huns, l'an de J. C. 452, voyant que ce prince vouloit attenter à sa pudicité, elle le pria de monter sur une haute galerie, feignant de lui vouloir communiquer quelque secret d'importance; mais aussitôt qu'elle se vit dans cet endroit qui donnoit sur une riviére, elle se jetta dedans, en criant à ce barbare : *Suis moi, si tu veux me posseder*. * Bonfin, *l. 6*, *dec.* 1. Sigonius, *l.* 13 *Imp. occid.*

DIGNE, ville de France, en Provence, avec sénéchaussée, bailliage, & évêché suffragant d'Embrun. Elle est située sur la riviére de Bleone, qu'on y passe sur un pont de bois, & où se décharge le ruisseau, dit *des eaux chaudes*, qui viennent des bains, dont nous parlerons. Digne est située entre les montagnes, & étoit anciennement la capitale du pays des Sentiens, dont parle Ptolémée. Pline la met entre les peuples Embrons. Son nom est assez différent parmi les Latins *Dinia*, *Digna*, *Dine*, *Civitas Dinensium*, *Dienensium*, *&c.* Scaliger la nomme *Dine* & *Scud*, & Ortelius, *Donoi*. Cette diversité de noms, a été cause qu'on a confondu quelquefois cette ville avec celle de Die en Dauphiné, & qu'on a même cru avec le P. Fronton du Duc, Papire Masson, & Robert en sa Gaule chrétienne, que S. Vincent évêque de Digne avoit assisté au premier concile général de Nicée, où l'on trouvoit sa signature en grec, Νικάσιος. Mais depuis, Gassendi, le pere Columbi & plusieurs autres savans, ont prouvé solidement que ce Nicaise étoit évêque de Die, bien que Saxi s'efforce de prouver, sur je ne sais quelles conjectures peu croyables, qu'il l'étoit d'Arles. S. Domnin est le premier évêque de Digne; & S. Vincent le second. L'église cathédrale, sous le titre de Notre-Dame & de S. Domnin, a un chapitre qui a été autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin, & qui est composé d'un prévôt, d'un capiscol, d'un sacristain & de neuf chanoines, un desquels est bénéficier, avec huit prêtres prébendés; deux curés, &c. Les évêques de Digne sont barons de Lauzieres. Pierre Gassendi prévôt de cette église en a écrit l'histoire, & a augmenté par son nom la réputation de cette ville. Digne est un des siéges du lieutenant de sénéchal de la province, insti-

tué depuis l'an 1535 par le roi François I. Il y a aussi un juge royal & un viguier pour le roi. Cette ville est au chef de plusieurs villages sous le titre de bailliage, & entre dans les assemblées des états pour les affaires de la province. Elle est aussi renommée par ses bains chauds, dont Gaspard Allemand, médecin a fait un traité. Sebastien Richard, & David Loteret ont écrit sur le même sujet. * Ptolémée, *l.* 3, *c.* 10. Pline, *l.* 3, *c.* 4. Gassendi, *notit. eccl. Dinien.* J. Columbi, *de episc. Diens.* Papire Masson, *not. episc. Gall.* Fronton du Duc, *in notis ad concil. Cabil.* Saxi, *pont. Arel.* Bouche, *hist. de Prov. l.* 4, *c.* 5, § 2. Sainte Marthe, *Gall. chr. tom.* 1, *pag.* 556.

DIGS (Léonard) mathématicien Anglois, vivoit dans le XVI siécle en 1550. Il composa *Prognosticum generale Tectonicum*, *&c.*

DIJON, sur l'Ouche & le Suzon, ville de France, capitale du duché de Bourgogne, avec évêché suffragant de Lyon & parlement. C'est le *Divio* ou *Divionum* des latins. Les autres disent que l'empereur Aurelien ayant fait abattre un bourg, nommé *bourg d'Ogne*, en latin, *Burgus Deorum*, craignoit d'avoir offensé les dieux, ausquels ce bourg étoit consacré. Pour réparer cette faute, ce prince, dit-on, prit la résolution, par le conseil de sa mere, que Vopiscus dit avoir été prêtresse du soleil, & avoir su l'art de prédire, de bâtir sur la riviére d'Ouche un temple & un château nommé *Divio*, & depuis Dijon. Grégoire de Tours & Aimoin fournissent assez de témoignages, pour faire voir qu'Aurélien fut le fondateur de cette ville, contre ceux qui assurent qu'il n'en fut que le restaurateur. La légende de la vie de S. Benigne confirme cette premiere opinion. Quoi qu'il en soit, il est sûr que cette ville doit son premier agrandissement aux enfans de Hugues Capet, qui succéderent à l'ancienne race des ducs de Bourgogne, & qui choisirent presque tous la ville de Dijon, pour leur séjour ordinaire. Du Tillet dit que le duc Hugues III au retour de son voyage de Jérusalem, y fonda l'an 1165 la sainte Chapelle. Belleforêt veut que ce soit Philippe *le Bon*, qui y mit la sainte Hostie, que le pape Eugene IV lui envoya l'an 1430. Gregoire, évêque de Langres, ayant trouvé le corps de S. Benigne, fonda la superbe abbaye de ce nom, que les ducs ont augmentée & enrichie par leurs libéralités. Plusieurs d'entr'eux y ont choisi leur sépulture. On y voit aussi celle d'un roi de Pologne. Cette ville a encore plusieurs autres abbayes & grand nombre d'édifices saints & profanes, qui sont un témoignage de la pieté & de la magnificence de ses habitans. L'abbaye de S. Etienne a été érigée en évêché en 1731 par le pape Clément XII. Son diocèse a été tiré de celui de Langres, dont elle dépendoit auparavant. *Voyez* ETIENNE (S.) ancienne abbaye. Le parlement de Bourgogne fut institué, selon du Haillan, par Louis XI qui avoit depuis peu établi celui de Grenoble pour le Dauphiné. Pasquier dit que ce fut par Louis XII. Il est pourtant sûr que le premier établit ce parlement en 1476. Le roi Charles VIII le fixa en un lieu en 1494. Le roi Louis XII fit bâtir le palais, qu'on rendit plus magnifique, par ordre du roi Charles IX en 1571. C'est ce qu'on peut voir plus en détail dans l'histoire du parlement de Bourgogne de Pierre Palliot. Outre la cour de parlement il y a à Dijon une chambre des comptes, une cour des monnoies, dont les espèces ont pour marque la lettre P, un siége présidial, &c. Le maire ou mayeur qui porte le titre de vicomte, a le gouvernement, non-seulement de la ville, mais encore de tout le tiers état de Bourgogne, & est accompagné de vingt-un échevins, qui autrefois portoient le titre de sénateurs. Au reste Dijon a eu des comtes particuliers, du temps même des ducs de Bourgogne. Louis XI y fit bâtir le château qu'on y voit, pour s'assurer de la ville & de la province, laquelle après la mort du dernier duc, s'étoit donnée à lui par les soins du seigneur de Craon, & de Jean de Châlon prince d'Orange. Pendant les premiers troubles de la religion, le parlement, en vertu des lettres obtenues le premier mars 1562, interdit aux protestans l'exercice de leur religion. Tavannes, lieutenant pour le roi Charles IX en l'absence du duc d'Aumale, les désarma, & le maire avec les échevins les mirent tous dehors, avec leurs femmes & leurs enfans. Près de Dijon on voit deux petites montagnes assez célébres, l'une par la forteresse de Talan; & l'autre par le château & bourg de Fontaines, lieu de la naissance de S. Bernard. Outre Grégoire de Tours, Aimoin, du Tillet, du Haillan, Belleforêt & Pasquier que nous avons allégués, consultez aussi Guaguin, *hist. de France.* Merula, *geogr.* Pierre de Saint-Julien, *antiq. de Bourg.* Du Chêne, *recherches des villes*, *l.* 6, *c.* 2 & *hist. de Bourg.* Chassanée, *cout. de Bourg. sur le mot* Duc, *n.* 7 & 8. Sincerus, *itin. Gall.* Le moine de S. Benigne, rapporté par le P. Labbe, *tom.* 1, *bibl. mss. pag.* 295, *&c.* * Palliot, *hist. du parlement de Bourgogne.*

CONCILE DE DIJON.

Il s'est tenu un concile à Dijon, au sujet d'Ingeburge de Danemarck, épouse du roi Philippe-*Auguste*. Ce prince l'avoit répudiée, & avoit épousé Marie-Agnès, fille de Bertold duc de Meranie. Le pape Celestin III sur les plaintes du roi Canut, frere de la premiére, commit l'an 1196 deux légats, pour connoître de cette affaire. Ils tinrent un concile à Paris, mais sans effet. Innocent III, successeur de Celestin, plus fortement pressé de rendre justice, envoya le cardinal Pierre de Capoue légat, qui assembla l'an 1199 les prélats François à Dijon, & sans avoir égard à l'appel interjetté par Philippe au pape, il prononça sentence d'interdit sur tout le royaume en présence & du consentement des évêques. Ce concile fut tenu le 6 décembre, fête de S. Nicolas, & le légat, pour avoir le temps de se retirer en lieu de sureté, voulut que la sentence ne fût publiée que vingt jours après Noël. Cet interdit dura sept mois, & pendant ce temps le roi sollicita si fort auprès d'Innocent, qu'il donna ordre à Octavien, un de ses légats, de le lever, à condition que Philippe se remettroit avec Ingeburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit vuider la cause du divorce. L'assemblée se tint à Soissons; mais avant qu'elle fût conclue, le roi reprit cette princesse & la reconnut pour sa femme. * Rigord & Guillaume le Breton, *in Ph. Aug.* Le moine de S. Benigne cité par le P. Labbe. Belleforêt, *l.* 3, *c.* 69. Innocent III, *l.* 1, *ep.* 4, 111, 346, 347, & *l.* 2, *ep.* 186. Roger, &c.

ACADÉMIE DE DIJON.

Feu M. HECTOR-BERNARD Pouffier, doyen du parlement de Bourgogne, seigneur d'Aiserey & Vélogny, mort à Dijon le 11 mars 1736, ayant conçu le dessein de fonder une académie dans la ville de Dijon, destina une partie de ses biens pour cette fondation par son testament olographe du premier octobre 1725. Il détermina l'objet de cette académie aux matieres de physique, à celles de morale & à celles de la médecine qui dépendent de la physique. Il fixa aussi le nombre des académiciens à vingt-quatre, tant honoraires, que pensionaires & associés, avec un secrétaire, sous la conduite de cinq directeurs nés & perpétuels, c'est-à-dire, du doyen de la cour du parlement de Bourgogne, du procureur général, de deux conseillers, & du maire, ou vicomte mayeur de la ville de Dijon. Mais la formation de cet établissement ayant souffert d'abord quelques difficultés, ce ne fut qu'en 1740 que les cinq directeurs désignés suppliérent sa majesté d'accorder des lettres patentes pour l'établissement de ladite académie, & de donner à celle-ci, selon l'esprit & l'intention de son fondateur, l'ordre & la forme les plus propres à procurer l'utilité publique, par le réglement qu'il plairoit à sa majesté d'ordonner. En conséquence, dit le roi dans ses lettres patentes, « voulant favoriser un établissement que l'a-» mour de la patrie & l'avantage du public ont inspiré

» à un de nos anciens officiers dans la dispensation de » la justice, & exciter la noble émulation de ceux de » nos sujets qui seroient en état de se procurer par de » semblables dispositions une sorte de postérité aussi » durable, qu'utile & glorieuse, nous avons permis, » approuvé & autorisé, &c. » Ces lettres patentes furent données à Versailles au mois de juin 1740, & regiſtrées au parlement de Dijon, les chambres assemblées, le 30 du même mois. Elles contiennent en outre les statuts & réglemens de ladite académie, en quarante-huit articles, qui portent en substance : que l'académie demeurera à perpétuité sous la conduite de cinq directeurs nés & perpétuels, dont le premier sera le doyen du parlement ; le second, le plus ancien conseiller après lui ; le troisiéme, l'un des conseillers qui suivront les 24 plus anciens, suivant le choix qui en sera fait de trois ans en trois ans par la cour du parlement de Dijon ; le quatriéme, le plus ancien des avocats & procureurs généraux ; & le dernier, le maire ou vicomte mayeur de Dijon : qu'outre ces directeurs, l'académie sera composée de vingt-quatre académiciens, dont six honoraires, douze pensionaires & six associés, tous natifs du duché de Bourgogne, excepté dans le cas où il ne s'en présenteroit pas un nombre suffisant parmi les savans de cette province : que les douze pensionaires & les six associés seront tous établis dans la ville de Dijon, & que leur place sera censée vacante par le changement de domicile : que parmi les pensionaires, quatre seront versés dans les matiéres de physique ; quatre dans celles de la morale, concernant les devoirs de l'homme par rapport à lui-même & à la société, & quatre dans les parties de la medécine qui dépendent de la physique, telles que la physiologie, la chymie, l'anatomie & la botanique : que des associés, deux s'appliqueront à la physique, deux à la morale, & les deux autres à la médecine, telle qu'on vient de l'expliquer : qu'aucun des académiciens honoraires ne poura devenir pensionaire : que l'académie aura un secrétaire à gages : on en regle les fonctions : que chaque année à perpétuité seront distribués six prix à ceux des douze pensionaires qu'on jugera les avoir le mieux mérités, à l'exclusion de tous autres académiciens, savoir deux pour la physique, le premier de 200 livres, le second de 120 livres ; deux pour la morale, & deux pour les parties de la médecine affectées aux conférences de l'académie, le premier de ces prix, de 360 livres, le second de 138 livres : que l'on ne recevra à composer pour lesdits prix que les pensionaires, & encore seulement ceux qui auront assisté au moins à deux conférences par mois, s'ils ne justifient d'une permission de s'absenter donnée par le président sur des causes légitimes : on regle ce qui regarde la composition des piéces pour le concours, & le temps où elles doivent être données, examinées, & jugées : la distribution doit s'en faire le 20 août dans une assemblée publique : que lorsqu'il vaquera une place d'académicien, ou pensionaire, dans l'un des trois ordres, les deux plus anciens des avocats & procureurs généraux, & le vicomte mayeur auront seuls le droit de présenter au doyen du parlement & aux deux autres directeurs de l'ordre des conseillers, trois sujets qui auront les qualités requises, pour remplir la place vacante ; & si c'est une place de pensionaire, deux associés de la classe où la place devra être remplie, seront du nombre des trois sujets présentés : que les assemblées ordinaires se feront le vendredi de chaque semaine dans la maison où résidoit le sieur Pouffier, & que chaque séance commencera à trois heures & finira à cinq : qu'à chaque assemblée les pensionaires seront tenus tour à tour d'apporter quelques observations sur la science à laquelle chacun d'eux sera destiné ; que les associés auront la liberté de donner de la même maniére leurs observations : que les observations des académiciens seront laissées à la fin de la séance au secrétaire, & qu'on en chargera le regiſtre : qu'on poura quelquefois faire dans les assemblées des expériences de physique. Voilà un précis des réglemens qui nous ont paru les plus importans. Du reste, comme ils ont été tous imprimés avec les lettres patentes, à Dijon, en 1740, *in*-4°, on peut les consulter. Ce qui suit est extrait du mercure de France, août 1750.

» L'ouverture des séances de l'académie se fit sur ce » plan, par une assemblée publique le 13 janvier 1741 ; » mais on ne put en commencer l'exécution, sans sentir les inconvéniens considérables, qui la rendoient » ou très-difficile, ou même impossible. Quelques-uns » des académiciens crurent ces difficultés sans remède, » & donnerent leur démission ; d'autres .... chercherent les moyens de prévenir tout inconvénient, & » de mettre la derniere main à ce qui demandoit d'être » perfectionné. Les directeurs & académiciens y travaillerent conjointement..... Enfin après une mure » délibération & un long examen, on résolut de faire » un changement devenu nécessaire, & de comprendre » sous la forme d'un nouveau réglement, l'objet & » l'utilité des anciens.... On fit donc en 1741 un nouvel établissement, qui sans rien changer dans la » forme, & dans la constitution de la compagnie, parut » y ajouter un nouveau lustre, & répondre d'une maniére plus étendue & plus honorable aux vues du » fondateur. Le concours pour les prix entre les académiciens pensionaires fut abrogé ; ils renoncerent » volontiers à cette portion de l'héritage de leur pere, » pour la répandre sur le public, ne s'en réservant une » légére partie, que comme un signe du choix primitif du testateur. On établit donc qu'à l'avenir & à » perpétuité, on proposeroit tous les ans un sujet au » public, qui rouleroit alternativement sur une matiére de physique, de morale & de médecine ; qu'on » décerneroit à celui qui l'auroit le mieux traité, un » prix consistant en une médaille d'or de la valeur de » 300 livres, & que le reste des sommes seroit mis » en distribution entre les académiciens pensionaires. » Ce dernier plan .... a toujours été exécuté jusqu'ici, » & l'académie a eu la satisfaction de sentir que ce » nouvel ordre étoit aussi plus du goût du public.

» Pour s'y conformer davantage, les académiciens, » en consacrant une partie d'entr'eux à la physique & » à la médecine, objets prescrits par ses premiers statuts, résolurent de joindre à la morale les matiéres » de littérature & de goût.... Enfin on crut devoir augmenter le nombre des académiciens, & pouvoir associer à la compagnie, à titre de correspondance, ceux » qui désireroient y trouver une occasion de travail, » & un sujet d'émulation. De ces principaux réglemens, » & d'autres moins importans qu'on a faits dans la » suite, résulterent l'union & l'harmonie convenables » entre tous les membres du corps littéraire, dont les » travaux & les exercices paroissent promettre autant » de succès, qu'ils montrent de régularité & de concorde. »

DIITREPHES, capitaine fameux dans l'antiquité. On compte entre beaucoup d'actions éclatantes qu'il a faites, celle d'avoir ramené les Thraces qu'Athènes avoit soudroyés, & qui ne purent s'embarquer avec Démosthéne, parcequ'il étoit déja parti pour Syracuse quand ils arriverent. Diitrephes étant entré dans le golfe de Calchis, y débarqua ses troupes, puis il alla faire le siége de Mycalese, qui étoit bien avant dans les terres de Béotie, & l'ayant prise, il fit passer tous les habitans au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Du temps de Pausanias on voyoit dans l'Attique, & dans la citadelle même d'Athènes, une statue de bronze de Diitrephes tout percé de fléches. * *Voyez* Pausanias, *in Atticis*, ou *liv.* I, de sa *description de la Gréce*.

DILHERR (Jean-Michel) fils d'un conseiller à la cour de Saxe-Meinungen, & avocat de la noblesse du cercle de Franconie, étoit né le 14 octobre 1604, à Themar, dans le comté de Henneberg. Il fut envoyé au collége à l'âge de treize ans, & dans le temps qu'il

faisoit de grands progrès dans les humanités & dans les langues grecque & latine, son pere ayant été dépouillé de ses fiefs par un jugement de l'évêque de Wurtzbourg, se vit hors d'état de fournir aux dépenses de son fils. Le jeune Dilherr n'en devint que plus ardent pour l'étude : la nécessité le rendit auteur & même poëte, & il fit en vers & en prose des piéces qui plurent, & qui aiderent à ses besoins. En 1625 il alla à Goslar & de-là à Leipsick, où il exerça la fonction de correcteur d'imprimerie, que les savans ne dédaignoient pas autrefois. De Leipsick il alla à Wittemberg, d'où il retourna encore à Leipsick. En 1627, quelques-uns de ses parens l'appellerent à Nuremberg, & le chargerent d'accompagner leurs fils à l'académie d'Altorff. Dilherr se servit de cette occasion pour étudier les langues orientales, dans lesquelles il se rendit habile, de même que dans la philosophie d'Aristote. Il quitta Altorff en 1629, & passa, avec un de ses éleves, à Iène, où en 1631 on lui donna la chaire de professeur en éloquence, & en 1634 on y joignit celle d'histoire & de poësie. Il eut la charge de professeur extraordinaire en théologie en 1640 ; & deux ans après, c'est-à-dire, en 1642, on le rappella à Nuremberg, où on lui confia les chaires de théologie & de philosophie, avec les charges de directeur du collége & d'inspecteur de la bibliothéque. Il s'aquitta noblement de tous ces emplois jusqu'en 1646, qu'il eut les charges de pasteur de l'église de S. Sebalde & de bibliothécaire. On voulut depuis le placer à Hambourg, à Magdebourg & ailleurs, mais il préféra Nuremberg, où il mourut le 8 avril 1669. Lorsqu'en 1658 l'empereur Léopold visita la bibliothéque de Nuremberg, Dilherr fit à ce prince un discours en vers latins, & lui parla avec tant d'érudition sur ce qu'il y avoit de plus rare dans la bibliothéque, que l'empereur de retour à Vienne, lui envoya un riche présent. Dilherr a fait en latin l'histoire de la confession d'Augsbourg ; des notes sur le Cantique des Cantiques ; des disputes théologico-philologiques ; un traité de la maniére de bien apprendre la théologie ; plusieurs discours sur différens sujets ; quelques écrits de piété, & sur la langue hébraïque, &c. * Zeumerus, *Vitæ professor. theolog. Ienens.*

DILINGHEN, en latin *Dilinga*, ville d'Allemagne dans la Souabe, est située sur le Danube, environ à quatre lieues au-dessus de Donavert, vers Ulm. Dilinghen est peu considérable, & appartient à l'évêque d'Augsbourg qui y fait souvent sa demeure. Le cardinal Othon Truchses, qui étoit aussi évêque d'Augsbourg, y fonda l'an 1549 une université par ordre du pape Jule III. Cette ville fut prise par les protestans en 1545, & reprise par l'empereur. * De Thou, *l.* 2. Bertius, *l.* 3, *c.* 2, *rer. Germ.* Le Mire, *geogr. eccl. &c.*

DILLEN (Jean) Brabançon, licencié en théologie, fut quelque temps principal ou recteur des écoles de Bos-le-Duc. En 1589 on le fit régent du collége du Faucon à Louvain. Il est mort chanoine de S. Pierre de Lille ; on ne dit point en quelle année. Valere André ne cite de lui que l'ouvrage suivant : *Grammatica linguæ latinæ*, imprimé à Bos-le-Duc *in*-4°. La date n'est point marquée. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739 *in*-4°, tom. 2, pag. 629.

DILLEN (Jean) natif de Mastricht, jurisconsulte, fut bourguemestre & conseiller. Il écrivoit bien en prose & en vers, selon le témoignage que lui rend Valere André, qui cite de lui : 1. *Panegyricus serenissimæ Isabellæ Claræ Eugeniæ*, en vers élégiaques, *cum notis & exegesi rerum memorabilium ab Alberto Pio Austriaco gestarum.* 2. *Dissertationes historicæ de origine Francorum & stemmate Habsburgo-Austriaco ab iis deducto*, &c. à Louvain 1623 *in*-4°. * Valere André, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome 2, pag. 629.

DILLENBOURG, petite ville d'Allemagne dans la Weteravie. Elle est située sur la riviére de Dillen, comme son nom le fait assez connoître, entre Marpurg, Giessen, Fulde, &c. Il y a un bon château, & elle appartient à la maison de Nassau, donnant son nom à la branche dite des princes de Dillenbourg. * Sanson. Baudrand.

☞ DILSBO, village du royaume de Suéde, sur le bord occidental d'un lac que forme & traverse la riviére d'Ecksunds, laquelle se perd à neuf lieues de là dans le golfe de Bothnie. * La Martiniére, *dictionn. géograph.*

DIMANCHE, *dies Dominica* : c'est le premier jour de la semaine, qui est solemnel chez les chrétiens, & appellé *Dominica*, parceque le Seigneur ressuscita en ce jour : ainsi les premiers chrétiens changerent la solemnité du sabbat en celle du dimanche. Ce jour a été consacré parmi eux dès le temps des Apôtres, au service de Dieu & aux assemblées des fidéles. Constantin, premier empereur chrétien, ordonna la cessation de tout travail en ce jour, ce qui a toujours été observé dans toute l'église. * Voyez la *dissertation* de M. l'abbé Sallier *sur la fête du septiéme jour*, dans les *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, tom. 4.

DIMBRITON, *cherchez* DUMBAR.

DIMESSES, sont des filles, ou veuves entiérement libres, qui vivent en commun, enseignent le catéchisme aux personnes de leur sexe, & assistent les pauvres femmes dans les hôpitaux. Elles n'ont des établissemens que dans l'état de Venise, où elles furent instituées par Dianira Valmarana, veuve d'Agrippa Pristrato en 1584. On ne les reçoit qu'après trois années d'épreuve, & en tout temps elles peuvent sortir de la congrégation, même pour se marier. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom.* 8, *c.* 3.

DIMITRONICIUS (Basile) général d'armée du grand duc de Moscovie, maltraita quelques officiers d'artillerie, deux desquels résolurent de se délivrer de ses mauvais traitemens par la fuite ; mais ils furent arrêtés sur les frontiéres de Lithuanie, & menés au grand duc. Pour sauver leur vie, ils eurent recours à la calomnie, & dirent à ce prince que Basile avoit dessein de passer au service du roi de Pologne, & qu'il les avoit envoyés pour cela en Lithuanie. Le grand duc outré de colere manda aussitôt le général ; & malgré les protestations qu'il faisoit de son innocence, il lui fit souffrir de cruels tourmens ; ensuite il commanda qu'on le liât sur une cavalle aveugle attachée à un chariot, & qu'on chassât la cavalle dans la riviére. Ce malheureux étant sur le bord de l'eau, le grand duc lui dit à haute voix, que puisqu'il avoit dessein d'aller trouver le roi de Pologne, il y allât en cet équipage. Ainsi périt Dimitronicius, quoiqu'innocent du crime dont ces officiers l'avoient accusé. * Alexandre Guaguin.

DIMIZANA ou DIMINIZA, ville ancienne ; mais aujourd'hui peu considérable. Elle est dans la Zaconie, en Morée, à quatre lieues de Gardichi, du côté du couchant, sur la riviére de Dimizana ou d'Erymanthe, qui après avoir reçu le Gardichi, baigne Doria, & peu après se décharge dans l'Alphée. * Mati, *diction.*

DIMON, moine Allemand, *cherchez* DIEME.

DIMONA, ville de Palestine, dans la tribu de Juda. *Josué*, *XV*, 22.

DIMOTUC, petite ville, autrefois archiépiscopale, située dans la Romanie, sur une montagne, dont la Mariza lave le pied. Cette ville est célebre par la naissance & par la retraite de Bajazet II empereur Turc, qui y mourut l'an 1512, empoisonné, dit-on, par l'ordre de Selim son fils, à qui il avoit été forcé de céder l'empire. * Mati, *diction.*

DINA, fille de Jacob & de Lia, naquit vers l'an 2289 du monde, & 1746 avant J. C. Son pere s'étant séparé de son frere Esaü, passa à Salem ville des Sichimites. Hemor en étoit roi, & avoit un fils nommé Sichem, qui étant devenu amoureux de Dina, la viola. Siméon & Levi freres de cette fille, pour venger une si cruelle injure, se servirent du temps auquel les Sichimites s'étoient fait circoncire, en exécution de l'accord passé entre leur prince & Jacob, & les tuerent tous. Ils pillerent même la ville de Sichem avec leurs autres

autres freres, & en emporterent toute la dépouille. Jacob en conçut une extrême douleur. * *Genèse*, 30, 34. Josephe, *l.* 1, *c.* 19. S. Augustin, *quest.* 103 *sur la Genèse*. Torniel, *A. M.* 2289 *n.* 2, 2304 *n.* 1, 2, 3. Salien & Sponde, *aux mêmes années*.

DINAMIUS, *cherchez* DYNAME.

DINAN (Jacques de) seigneur de Beaumanoir & de Montafilant, gouverneur de la ville & château de Sablé, étoit grand bouteillier de France en 1427, & alla la même année au secours de la ville de Pontorson. Il eut un grand procès en 1432 contre le duc d'Alençon, au sujet d'un chevalier Anglois, qui avoit été pris en guerre, par un écuyer de sa compagnie, & il fut condamné par arrêt du 12 juin 1436, de le rendre s'il étoit vivant, ou une somme suivant l'estimation qui en seroit faite par serment, laquelle fut reglée le 23 juillet suivant à trente mille écus, sauf ses actions telles qu'il lui pouvoit compéter. Il mourut le 30 avril 1444.

I. Il descendoit de ROLAND de Dinan, chevalier, seigneur de Montafilant, vivant en 1263, qui de *N.* sa femme eut pour enfans ROLAND II, qui suit; & *Geofroi* de Dinan, vivant en 1278.

II. ROLAND de Dinan II du nom, seigneur de Montafilant, vivoit en 1282, & fut pere de ROLAND III, qui suit; & d'*Alix* de Dinan, mariée à *Guillaume* de Broon, chevalier.

III. ROLAND de Dinan III du nom, seigneur de Montafilant, fit son testament en juin 1304. Il épousa *Anne*, fille d'*Hervé*, vicomte de Leon, dont il eut GEOFROI, qui suit; & *Jean* de Dinan.

IV. GEOFROI de Dinan, seigneur de Montafilant, mourut en 1312. Il épousa *Jeanne* d'Avaugour, fille d'*Alain*, baron d'Avaugour, & de *Marie* de Beaumont, dont il eut ROLAND IV, qui suit; *Henri*; & *Marie* de Dinan, alliée en 1315 à *Jean*, seigneur de Beaumanoir.

V. ROLAND de Dinan IV du nom, seigneur de Montafilant, eut différend en 1328 avec le duc de Bretagne, au sujet des habitans d'une paroisse: se trouva en l'ost de Bouvines en 1340, & mourut le 9 mars 1349. Il épousa en 1315 *Thomasse* de Châteaubriant, fille de *Geofroi* VI du nom, baron de Châteaubriant, & d'*Isabeau* de Machecoul, dont il eut ROLAND V, qui suit; & *Louis* de Dinan, qui épousa *Jeanne* Rousselot, fille héritiere de *Jean*, seigneur de Limoëlan, dont il eut *Roland* de Dinan, seigneur de Limoëlan, mort sans enfans de *Clemence* de Carbonel; & *Thomine* de Dinan, mariée à *Etienne* Goyon, seigneur de Launai Goyon.

VI. ROLAND de Dinan V du nom, seigneur de Montafilant, suivit le parti de Charles de Blois dans la guerre de Bretagne, au service duquel il fut tué à la bataille d'Avrai en 1364. On lui donne pour femme *Jeanne* de Craon, dont il eut CHARLES, qui suit; & *Jeanne* de Dinan, mariée à *Bertrand* Goyon II du nom, sire de Matignon.

VII. CHARLES de Dinan, seigneur de Montafilant, recueillit en 1383, la succession de *Louise* dame de Châteaubriant sa tante. Il vint au service du roi en 1369; se trouva en toutes les guerres de son temps, & mourut le 19 septembre 1418. Il épousa 1°. *Jeanne*, dame d'Ancenis, veuve de *Guillaume* de Rochefort, seigneur d'Acerac & de Châteauneuf: 2°. *Constance* de Coëtlen, veuve d'*Even*, vicomte du Fou: 3°. *Jeanne* de Beaumanoir, fille de *Jean* IV, du nom seigneur de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, & de *Marguerite* de Rohan, dame de Montcontour, morte en 1398: 4°. *Jeanne* Raguenel, fille de *Jean*, vicomte de la Belliere, seigneur de Chastel-Oger, & de *Jeanne* Couppin. Il n'eut des enfans que de sa troisiéme femme, qui furent, 1. *Henri*, seigneur de Beaumanoir, mort sans alliance le 8 février 1403; 2. *Roland* VI du nom, seigneur de Beaumanoir, puis de Montafilant, mort en 1419 sans enfans de *Marie* du Perrier, fille de *Jean*, seigneur du Plessis-Balisson, & d'*Olive* Rougé; 3. *Robert*, seigneur de Châteaubriant après son frere, mort le 13 mars 1429, sans laisser de postérité de *Jeanne* de Châtillon, dite de *Bretagne*, fille de *Jean*, comte de Penthievre, & de *Marguerite* de Clisson; 4. BERTRAND, qui suit; 5. JACQUES, qui continua la *posterité rapportée ci-après*; 6. *Thomine*, mariée à *Jean* de la Haye, seigneur de l'auavant & de Chemille; & 7. *Jeanne* de Dinan, alliée 1°. à *Foulques* Paynel, seigneur de Hambye: 2°. à *Guillaume* de Graville, seigneur de la Brisette.

VIII. BERTRAND de Dinan, seigneur de Châteaubriant, de Montafilant, de Beaumanoir, de Huguetietes, de Châteauceaux, &c. maréchal du duc de Bretagne, fut lieutenant & capitaine général du pays du Maine & d'Anjou en 1425, où il servit le roi en la compagnie du connétable, & mourut le 21 mai 1444, sans laisser de postérité. Il épousa 1°. le 24 août 1409 *Marie*, fille de *Jacques*, seigneur de Surgeres, & de *Marie* de Vivonne: 2°. le 13 mars 1424, *Jeanne* de Harcourt, veuve de *Jean* III du nom, sire de Rieux, fille de *Jean* VII du nom comte de Harcourt, &c. & de *Marie* d'Alençon.

VIII. JACQUES de Dinan, cinquiéme fils de CHARLES, seigneur de Montafilant, &c. & de Jeanne de Beaumanoir sa troisiéme femme, fut seigneur de Beaumanoir, &c. & grand bouteillier de France, ainsi qu'il est dit au commencement de cet article, auquel il a donné lieu, & mourut le o avril 1444. Il épousa *Catherine* de Rohan, fille puînée d'*Alain* IX du nom vicomte de Rohan, comte de Porrhoët, &c. & de *Marguerite* de Bretagne sa premiere femme. Elle prit une seconde alliance avec *Jean* d'Albret, vicomte de Tartas, ayant eu de son premier mariage, *Françoise* de Dinan, dame de Châteaubriant, &c. née le 20 décembre 1436, heritiere de ses oncles morts sans postérité, mariée 1°. à *Gilles* de Bretagne: 2°. à *Gui* XIV du nom, comte de Laval: 3°. à *Jean* de Proisi, gentilhomme de Picardie, auquel elle fit du bien par son testament, & mourut le 3 janvier 1599, âgée de 63 ans. * *Voyez* le pere Anselme, *hist. des grands officiers*.

DINAN, en latin *Dinannum*, ville de France en Bretagne. Elle a titre de comté, & a été l'apanage des fils puînés des ducs de Bretagne. Elle est située sur la riviére de Rance, à quatre ou cinq lieues de Saint-Malo au midi, à onze de Rennes, à cinq de Dol, au couchant, & elle a été autrefois bien fortifiée. * De Thou, *hist. l.* 13. Guichardin, d'Argentré, &c.

DINANT, en latin *Deonantum*, ville des Pays-Bas sur la Meuse, qu'on y passe sur un pont, entre Charlemont & Namur, a été souvent prise & reprise pendant les guerres du XVII siécle. Elle a une bonne citadelle sur un rocher escarpé presque de tous côtés, & est située environ à un quart de lieue de Bouvines, à quatre lieues de Namur & à douze de Liége. Elle fut presque ruinée en 1554 par les François qui la prirent sous le regne de Henri II, & qui raserent la citadelle. Depuis, elle fut rétablie & soigneusement fortifiée. Le comte de Souches, général de l'empereur, s'en rendit maître en 1674. Les François la prirent l'année suivante. Elle a été rendue à l'évêque de Liége par le traité de Riswik.

DINARQUE, orateur, fils de Sostrate, étoit natif de l'Attique, ou, comme les autres veulent, de Corinthe. Il vint à Athènes dans le temps qu'Alexandre *le Grand* passa en Asie, la quatriéme année de la CXI olympiade, & la 333 avant Jesus Christ, & fut disciple de Theophraste. Comme la ville étoit alors sans orateurs, il gagna de grandes sommes d'argent à composer des harangues. Mais étant accusé d'avoir reçu des présens des ennemis de la république, & craignant d'en être convaincu, il s'enfuit à Chalcide, d'où il ne fut rappellé qu'environ 15 années après. Plutarque dit que de son temps on lisoit 64 harangues de lui. Photius assure qu'il les avoit lues; mais aujourd'hui nous n'en

avons que trois. Denys d'Halicarnasse nomme cet orateur, *Demosthene le Sauvage*. Outre cet orateur, il y a eu trois autres écrivains de ce nom. Le premier avoit recueilli les fables de l'isle de Crete, qu'il avoit tâché d'expliquer; le second étoit de Delos; & le dernier avoit écrit sur les livres d'Homere. Demetrius de Magnesie avoit écrit des quatre Dinarques, dans son traité des auteurs qui ont porté le même nom. C'est ce que nous apprenons des anciens. * Plutarque, *en la vie des dix orateurs*. Photius, *cod.* 267. Ammien Marcellin, *liv.* 30. *hist.* Denys, *en Dinarq.*

DINDLOCHUS, de Syracuse, ou, comme les autres disent, d'Agrigente, vivoit sous la LXXII olympiade, vers l'an 492 avant Jesus-Christ. Il étoit poëte comique, & composa quelques piéces au nombre de 14, selon quelques auteurs. Les uns assurent qu'il étoit fils d'Epicharme; les autres qu'il étoit son adversaire, comme le veut Elien, *l. 6. des Anim. c.* 51. * Suidas.

DINGELFING, en latin, *Dingolvinga*, ville d'Allemagne, dans la basse Baviére, sous le département & dans le district de Landshut, dont elle n'est éloignée que de quatre milles d'Allemagne. * La Martiniere, *dict. géog.* Ce lieu est principalement connu par un concile qui y fut tenu le 29 de septembre de l'an 772, qui étoit la vingt-deuxiéme année de la domination du duc Tassillon. Les actes de ce concile contiennent 14 chapitres, & 16 de ces loix qu'on nommoit populaires, parcequ'on les faisoit pour soulager les peuples.

DINGLE, ville d'Irlande dans le comté de Kerri, dans la Mommonie. Elle est sur la mer, avec un assez bon port, & donne son nom au golfe ou détroit de Dingle. Elle a droit de tenir un marché public, & d'envoyer deux députés au parlement. Baudrand.

DINI (Benoît) gentilhomme de Messine, vécut d'abord dans le monde, & embrassa ensuite l'état ecclésiastique où il se distingua par une grande piété. Il avoit fait d'excellentes études, & il a été regardé comme un homme très-versé dans les belles-lettres, dans la poësie, dans la langue grecque, & même dans la jurisprudence. Il a été admis au nombre des académistes de Messine. Il fut souvent employé par les magistrats dans des négociations de grande importance, & envoyé vers les vicerois de Sicile, & dans toutes il a donné des preuves sensibles de sa prudence, de sa sagesse & de sa rare capacité. Il est mort à Messine vers l'an 1680. Sous le nom de *Theophilus Pius*, prêtre de Messine, il a publié les écrits suivans: 1. *Oratorium fidelis animæ ad excitandam devotionem, ex divo Augustino, beatâ Gertrudâ, beatâ Machtildâ, Blosio & aliis constructum.* 2. *Fasciculus myrræ piarum meditationum & precationum de passione Domini nostri Jesu-Christi, ex variis sanctissimis libris collectus.* 3. *Sacellum eucharisticum ad fovendam devotionem pro sacerdotibus, & aliis ad sacram communionem accedentibus.* 4. Des méditations sur d'autres sujets; des sermons, &c. Placide de Reina fait de lui une mention honorable *in not. histor. Mess.* part. II. pag. 509. Voyez aussi *Bibliotheca Sicula*, & le *Dictionnaire Historique*, édition de Hollande 1740.

DINIAS, ancien auteur, qui avoit composé une histoire d'Argos, dont le scholiaste de Sophocles cite le VII livre: d'autres anciens font mention de lui, mais aucun d'eux ne nous apprend en quel temps il a vécu.

DINKELSPIEL, ou DINKELSPUHEL, en latin, *Dinkelsbula*, petite ville d'Allemagne dans la Souabe, est impériale, & est située à trois ou quatre lieues de Nortlingue. Cette ville a été souvent prise par les Suédois, & puis par les François pendant les guerres d'Allemagne dans le XVII siécle. * Sanson.

DINMOCK (Roger) Anglois de nation, docteur en théologie, & religieux de l'ordre des Freres-Prêcheurs, florissoit en 1390, & les années suivantes. Il s'opposa avec zèle aux Lollards qui se répandoient alors en Angleterre, & qui s'y formoient un parti considérable. Dinmock écrivit contre eux un ouvrage divisé en douze livres, intitulé: *Adversùs XII hæreses Lollardorum.* Ces douze livres sont manuscrits dans la bibliothéque publique de Cambridge. On dit que Dinmock avoit fait un autre écrit, qu'il avoit intitulé: *Quæstiones ordinariæ.* Jean Balée & Pitsée parlent de cet auteur, dans leurs *Traités sur les écrivains Anglois.* Josias Simlerus en dit aussi quelque chose dans son *Abregé* ou *Epitome de la bibliothéque de* Gesner; Thomas James, *in eclogâ Oxonio-Cantabrigiæ*; & Casimir Oudin, dans son grand ouvrage sur les Ecrivains ecclésiastiques, *in-folio*, *tom.* 3. *pag.* 1269, 1270.

DINOCRATE, ou STENOCRATE, célébre architecte Macédonien, vers la CXII olympiade, 332 ans avant Jesus Christ. Voulant se faire connoître d'Alexandre *le Grand*, il prit des lettres de recommandation pour les premiers de sa cour, afin d'avoir un accès plus facile auprès du roi; mais voyant qu'on le remettoit de jour à autre, sous prétexte d'attendre une occasion favorable, il résolut de se produire lui-même. Il se dépouilla de ses habits ordinaires, se frotta tout le corps d'huile, se couronna d'une branche de peuplier, & couvrant son épaule gauche d'une peau de lion, il prit une massue en sa main. En cet équipage, qui relevoit sa taille avantageuse, paroissant comme un autre Hercule, il s'approcha du trône d'Alexandre, pendant qu'il rendoit la justice. La nouveauté de ce spectacle surprit Alexandre, qui lui demanda qui il étoit. Dinocrate lui répondit qu'il étoit l'architecte Dinocrate Macédonien, & qu'il lui apportoit des dessins dignes de sa grandeur; qu'il tailleroit le mont Athos en forme d'un homme tenant en sa main gauche une grande ville, & en sa droite, une coupe qui recevroit les eaux de tous les fleuves qui découlent de cette montagne, pour les verser dans la mer. Alexandre n'approuva pas ce dessein; mais il le retint auprès de lui, & le mena en Egypte, où il lui commanda de bâtir la ville qui fut nommée Alexandrie. Pline dit que Dinocrate acheva de rebâtir le temple de Diane à Ephèse, ruiné par l'incendie d'Erostrate, & qu'après avoir mis la derniere main à ce grand ouvrage, il passa à Alexandrie, où Ptolemée *Philadelphe* roi d'Egypte, lui ordonna de bâtir un temple, pour être consacré à la mémoire de sa femme Arsinoé. Dans le dessein que cet architecte forma de ce bâtiment, il s'étoit proposé de mettre à la voute du temple une grosse pierre d'aimant qui auroit suspendu en l'air la statue de cette princesse, laquelle auroit été toute de fer, afin d'obliger les peuples par cette merveille, à avoir plus de vénération pour cette reine, & à l'adorer comme une déesse; mais la mort du roi étant survenue, ce dessein ne fut point exécuté. * Vitruve, *liv.* 2. Pline, *liv.* 34.

DINON, pere de Clitarque, qui vivoit du temps d'Alexandre, ainsi qu'on l'apprend de Pline, *l.* 10, *c.* 49, écrivit une histoire de Perse, qui est souvent citée par les anciens, & d'où Plutarque a pris ce qu'il dit d'Ochus dans son livre *de Iside & Osiride.* Lucien, *in Macrobiis*, se sert aussi du témoignage de cet auteur, & Diogène Laërce en cite jusqu'au cinquiéme livre. Il est inutile de remarquer que dans un endroit de ce dernier auteur, il est appellé Dion: ce n'est apparemment qu'une faute d'impression. * Vossius, *hist. Grecs.*

☞ DINOSTRATE, géométre ancien, dont quelques auteurs ont fait mal-à-propos un disciple de Pythagore, vivoit, comme nous l'apprend Proclus, du temps de Platon, c'est-à-dire, vers l'an 360 avant J. C. Il fréquentoit l'école de ce philosophe, école célébre par l'étude qu'on y faisoit de la géométrie, & il est un de ceux qui eurent part aux progrès considérables qu'elle y fit. Il passe pour l'inventeur de la *quadratrice*, ainsi nommée, parceque si on pouvoit la décrire en entier, on auroit la quadrature du cercle. * Proclus, *comm. in Eucl. l.* 2. *c.* 4. *Hist. des Math.* t. 1. ch. 3.

DINTERUS (Edme ou Edmond) Flamand de nation, fut conseiller & secrétaire de quatre ducs de Brabant, savoir Antoine I, & ses fils Jean IV, & Philippe I, & enfin Philippe *le Bon.* Dinterus ennuyé

enfin du service des grands & de la vie de la cour, embrassa l'état ecclésiastique, & fut fait chanoine de l'église collégiale de S. Pierre à Louvain. Il mourut à Bruxelles le 17 février de l'an 1448, comme nous l'apprend son épitaphe, qui se lit dans l'église abbatiale de S. Jacques *in monte frigido*, où il fut inhumé. Dinterus a composé *Chronicon Brabantiæ*, que le savant Aubert le Mire, doyen de l'église cathédrale d'Anvers, avoit possédée manuscrite, & dont il y a d'autres copies. L'auteur de la grande chronique de Flandre avoit lu cet ouvrage, & l'on voit par le sien qu'il en avoit profité. Dinterus avoit fait aussi des Annales du Brabant, depuis l'an 1255, jusqu'en 1425. M. l'abbé Lenglet dit que la chronique a été imprimée à Francfort en 1529. Valere André ne le dit pas; mais seulement qu'en 1529 on a imprimé à Francfort un petit ouvrage de Dinterus, réimprimé depuis dans le tome III des *Scriptores Germanici*, de Marquard Fréher, sous ce titre : *Vita Philippi Burgundi, Ultrajectensis episcopi; unà cum genealogia ducum Burgundiæ, Brabantiæ, Flandriæ, Hollandiæ*, &c, généalogie qu'il fait remonter jusqu'à Hector le Troyen, ce qui n'est pas une preuve de la critique de l'auteur. * *Voyez* Valere André, *bibliothéque belgique*, éd. 1739, t. I, p. 261. Sanderus, dans sa *bibliothéque des manuscrits de Flandre*. François Swertius, *in Athenis belgicis*. Gerard-Jean Vossius, *lib. 3, de historicis latinis*. Casimir Oudin, dans son grand commentaire sur les écrivains ecclésiastiques, *tome 3*, in-folio, *page 2386*.

DINTEVILLE, maison considérable de Bourgogne, tiroit son origine de

I. Pierre de Jaucourt, seigneur de Dinteville & d'Ormoi, qui vivoit en 1255, & laissa de *Comtesse* sa femme, Pierre II, qui suit; & *Erard* de Jaucourt, seigneur d'Ormoi, qui vivoit en 1328.

II. Pierre de Jaucourt II du nom, seigneur de Dinteville, prit le nom de Dinteville en retenant les armes de Jaucourt. On lui donne pour femme, *Jeanne* d'Arzillieres, dont il eut Erard, qui suit; Jean, qui fit la *branche des seigneurs de* Polisi & des Chenets, *rapportée ci-après*; & *Simon* de Jaucourt, chanoine de Châlons, & doyen d'Autun.

III. Erard seigneur de Dinteville, mort avant l'an 1361, épousa *Jeanne* de Fontetes, dont il eut Erard II, qui suit; & *Pierre* de Dinteville, docteur ès loix, chancelier de Bourgogne en 1371, & que quelques-uns disent avoir été évêque de Nevers en 1375.

IV. Erard II du nom, seigneur de Dinteville & de Spoi, mort avant le mois de mai 1416, épousa *Isabeau* de Grancei, veuve de *Jean* d'Arzillieres, & fille de *Guillaume* de Grancei, seigneur de Larei, dont il eut, Leger, qui suit; Jean, qui fit *la branche des seigneurs de* Spoi, *rapportée ci-après*; *Guillaume*, seigneur de Norroi, vivant en 1429; & *Jeanne* de Dinteville, mariée à *Jean* de Chaufour, seigneur de Marai & d'Eschelot.

V. Leger seigneur de Dinteville, &c, chambellan du roi, mort avant le mois de décembre 1476, épousa *Antoinette* de Lisignes, dame de Coolle & de Chapelaines, fille de *Trouillart* seigneur de Lisignes, laquelle prit une seconde alliance avec *Alexandre* Christon, ayant eu de son premier mariage, Pierre, qui suit.

VI. Pierre III du nom, seigneur de Dinteville, de Lisignes, Vireaux, & de Sambourg, pannetier du roi & capitaine du château de Coiffi, eut divers emplois sous les regnes des rois Charles VII & Louis XI, depuis l'an 1446, jusqu'en 1479. Il épousa *Louise* d'Alégre, fille d'*Yves* Tourzel, baron d'Alégre & de *Marguerite* d'Apcher, dont il eut *Catherine*, mariée par contrat du 26 avril 1480, à *Didier* de Mandelot, seigneur de Ciseri; *Jeanne*, alliée à *Jacques* de Tussei, seigneur de Savigni & de Neufuelles; *Jacqueline*, qui épousa *Robert* de Fougieres, seigneur de l'Etoille; *Marguerite*, épouse de *Jean* d'Igni, seigneur de Risaucourt; & *Susanne* de Dinteville, mariée à *Jean* de Nebechen, seigneur de Vincelles.

Seigneurs de Spoi, Fougerolles, &c.

V. Jean de Dinteville, second fils d'Erard II du nom, seigneur de Dinteville, & d'*Isabeau* de Grancei, fut seigneur des Roches & de Spoi, & vivoit en l'an 1440. Il épousa *Jeanne* de Pontaillier, dame de Fougerolles & de la Roche-sur-Aisne, veuve de *Jean* de Pontaillier, seigneur de Crespon, & sœur de *Jean* de Pontaillier, seigneur de Vaux, dont il eut Erard III du nom, qui suit; *Antoinette*, mariée à *Erard* de Saux, seigneur d'Orrain; & *Guyot* de Dinteville, seigneur de la Roche-sur-Aisne en Rhetelois, qui épousa 1°. *Jacqueline* d'Inchi : 2°. le 17 septembre 1495, *Marguerite* de Marisi, veuve de *Guillaume* de Saint-Germain, seigneur de Cheuvres, fille de *François*, seigneur de Cecuel & de Valentigni, & d'*Isabelle* de Lourvemont : 3°. *Jeanne* d'Orjault, veuve de *Baudart* de Cuvilliers, seigneur d'Eppe. Il n'eut point d'enfans de sa premiere ni de sa troisiéme femme, & laissa de la seconde pour fille unique, *Jeanne* de Dinteville, mariée par contrat du 25 juillet 1502, à *Antoine* de Cuvilliers, seigneur d'Eppe, fils aîné de *Baudart*, seigneur d'Eppe, & de *Jeanne* d'Orjault, sa belle-mere.

VI. Erard de Dinteville III du nom, seigneur de Spoi & de Fougerolles, vivoit l'an 1500, & épousa 1°. le 28 avril 1470, *Guyonne* de Vergi, fille de *Jean Bâtard* de Vergi, seigneur de Richecourt, & de *Catherine* de Haraucourt : 2°. *Françoise* de Feugerais, veuve de *Fremin*, seigneur de la Sangle. Du premier mariage vinrent *Louis*, qui retira la terre de Dinteville de ses cousins, & mourut sans enfans de *Jeanne* de Ferrieres, fille de *Jean*, seigneur de Presles; Antoine, qui suit; *Guillemette*, mariée à *Pierre* de Foissi, seigneur de Chamesson; *Françoise*, religieuse à Avenai; & deux autres religieuses. Du second mariage étoit issu *Jean* de Dinteville, vivant en 1505.

VII. Antoine, seigneur de Dinteville, de Spoi, de Fougerolles, baron de Meurville, &c. mourut à Milan des blessures qu'il avoit reçues au combat de Marignan en 1515. Il épousa *Barbe* de Saint-Maure, dame de Grignon & de Lorme en partie, fille d'*Adrian*, comte de Nesle, & de *Charlotte* de Châlons, comtesse de Joigni, dont il eut Jean, qui suit; *Joachim*, abbé de Montieramei en 1558; *Françoise*, mariée le 13 avril 1529, à *Claude* de Haraucourt, seigneur d'Ubixi & de Magneres, lequel perdit la vue & l'ouïe d'une maladie; & *Isabelle* de Dinteville, qui épousa le 7 novembre 1533, *Jean* de la Riviere, seigneur de Quinci & de Seignelai.

VIII. Jean seigneur de Dinteville, Meurville, Fougerolles, Grignon, &c, fut tué au siége de Metz en 1552. Il avoit épousé par contrat du 7 février 1534 *Gabrielle* de Stainville, dame de Sommelonne & de Montplaune, gouvernante des princesses de Lorraine, fille de *Louis* de Stainville, sénéchal de Barrois, & d'*Oudette* l'Huillier, dont il eut Joachim, qui suit; *Antoinette*, qui succéda à son frere en tous ses biens, & épousa *Claude* de Bussi, seigneur d'Eria & de Grangeac, baron de Brion, vivante en 1609; *Agnès*, mariée le 25 février 1558 à *Joachim* de Chastenai, baron de Lanti; & *Renée* de Dinteville, abbesse de Remiremont, morte en 1581.

IX. Joachim baron de Dinteville, Meurville, &c, lieutenant général au gouvernement de Champagne & de Brie, chevalier des ordres du roi, &c, mourut sans postérité le premier octobre 1607. Il épousa 1°. *Marguerite* de Dinteville, fille unique de *Gaucher*, seigneur de Vanlai, & de *Louise* de Coligni, morte en septembre 1596 : 2°. le 31 décembre suivant, *Léonore* de Saulx, dame d'Aurain, fille de *Guillaume* de Saulx II du nom, vicomte de Tavannes, chevalier des ordres du roi, &c, & de *Catherine* Chabot, sa premiére femme. Elle prit une seconde alliance, par contrat du 8 octobre 1608,

avec *Aimé* de Rochechouart, seigneur de Tonnecharente, marquis de Bonnivet, dont elle fut la premiere femme.

SEIGNEURS DE POLISI ET DES CHENETS.

III. JEAN de Jaucourt, dit de *Dinteville*, second fils de PIERRE II du nom seigneur de Dinteville, fut seigneur de Polisi, bailli de Châlons & de Dijon, & des terres d'outre Saone, réformateur & inquisiteur en Champagne, & vivoit en 1358. Il épousa en 1326 *Laure* de Joinville, dame des Chenets, fille de *Simon*, seigneur de Sailli, &c, dont il eut JEAN, qui suit; ERARD, qui continua *la postérité rapportée après celle de son frere aîné ; Pierre*, chanoine & pénitencier de l'église d'Orléans; *Gerarde*, alliée à *Jean* de Noeix, seigneur de Tremilli; *Yolande*, dame de Vitri-le-Croisé, mariée 1. à *Renaud* de Mello: 2. à *Etienne* d'Oisellet, seigneur de la Villeneuve; & *Agnès* de Dinteville, religieuse à Troyes.

IV. JEAN de Dinteville, seigneur de Polisi, vivoit en 1372, & épousa *Catherine* de Guarchi, fille de *N.* seigneur de Champlot, dont il eut *Jeanne* de Dinteville, dame de Polisi en partie, alliée à *Renaud* de Lamoncourt, morte sans enfans; *Isabelle-Guillemette* de Dinteville, morte sans alliance.

IV. ERARD de Dinteville, fils puîné de JEAN de Jaucourt, dit de *Dinteville*, seigneur de Polisi & de *Laure* de Joinville, dame des Chenets, fut seigneur des Chenets & de Polisi, & servit dans toutes les guerres de son temps, tant en Normandie, que sur les frontieres de Picardie depuis l'an 1358 jusqu'en 1387. Il épousa *Mahaud* de Cirei, fille de *Girard* seigneur de Cirei, & d'*Agnès* de Bulligneville. Elle prit une seconde alliance avec *Renaud* de Verdelot, seigneur de Villiers-Saint-Georges, ayant eu de son premier mariage, 1. *Girard*, seigneur des Chenets, qui épousa en 1373 *Alix* de Choiseul, dame de Dompmartin, fille de *Jean*, seigneur de Dompmartin, & de *Jeanne* de Noyers. Elle prit une seconde alliance avec *Galchaut* de Choiseul, seigneur d'Aigremont, ayant eu de son premier mariage, *Jean* de Dinteville, mort jeune; & 2. JEAN, qui suit.

V. JEAN de Dinteville, seigneur des Pins & du Grand-Pavillon, puis des Chenets après son frere, étoit bailli de Troyes en 1420 & 1438, fut fait prisonnier & saccagé dans sa maison des Chenets par un nommé Fortepiece, par ordre du comte de Vaudemont; il se battit depuis avec cet homme dans les fossés de Chablis, & ils se tuerent tous deux. Il épousa 1°. *Agnès* de Courtejambe, dame de Commarin, fille & héritiere de *Jacques*, seigneur de Commarin & de Marigni, & de *Jacquette* de Blezi: 2. *Marguerite* de Grancei, dont il n'eut point d'enfans. Du premier mariage vint CLAUDE, qui suit.

VI. CLAUDE de Dinteville, seigneur des Chenets, Commarin, Polisi, &c, surintendant des finances du duc de Bourgogne, avec lequel il fut tué en 1497 à la bataille de Nanci, en sa 65 année, avoit épousé *Jeanne* de la Baume, fille de *Pierre*, seigneur du mont-saint-Sorlin, &c, & d'*Alix* de Luyrieux, morte le 30 septembre 1510, en sa 98 année, dont il eut dix fils & quatre filles, qui furent 1. *Louis*, abbé de S. Benigne de Dijon & de S. Vauge, mort à la Haye en Hollande le 23 septembre 1500; 2. *Claude*, abbé de la Ferté-sur-Grosne, de la Bussiere, de Beaulieu en Argonne, du Val-de-Notre-Dame, & de Ragni, mort en octobre 1507, *laissant pour fille* naturelle, Catherine, *qui fut gouvernante des filles de Guillaume de Dinteville, seigneur des Chenets; 3. Jacques*, seigneur de Commarin, des Chenets, & de Bar-sur-Seine, capitaine de Beaune, chevalier de l'ordre du roi, qui épousa *Alix* de Pontallier, dont il eut pour fille unique, *Benigne* de Dinteville, dame de Commarin, mariée à *Gerard* de Vienne, seigneur de Pimont, d'Antigni & de Ruffei, chevalier de la reine; 4. *Guillaume*, abbé de Montier-Ramei & de Saint-Seine, mort le 25 juin 1501; 5. *Jean*, chevalier de l'ordre de Calatrava, mort imbécile; 6. *Pierre*, chevalier de Rhodes, & commandeur de Troyes, sénéchal de son ordre, mort à Rhodes; 7. GAUCHER, qui suit; 8. *Guyot*, seigneur des Chenets, capitaine de la garde du duc d'Orléans, mort sans alliance à la bataille de S. Aubin du Cormier en 1483; 9. *Jacques*, seigneur des Chenets & de Dompmartin, qui gagna les bonnes graces de Louis duc d'Orléans, qui le fit son grand veneur: depuis ce prince étant parvenu à la couronne, il le pourvut de la charge de grand veneur de France le premier octobre 1498, qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée sur la fin du mois de mars 1506. Il épousa *Anne*, dame de Châteauvillain, &c, laquelle prit une seconde alliance avec *Marc* de la Baume, comte de Montrevel, ayant eu de son premier mariage, *Claude* de Dinteville, mort à dix-huit ans; 10. *François*, abbé de Monstier-en-Der, de Châtillon, & de S. Benoît, prieur de Choisi, évêque de Sisteron, puis d'Auxerre, mort le 29 avril 1530; 11. *Catherine*, mariée à *Henri* de Cicon, seigneur de Rançonnieres; 12. *Claude*, morte jeune; 13. autre *Claude*, abbesse de S. Maur de Verdun, morte le 6 février 1531; & 14. *Antoinette* de Dinteville, abbesse de Maubuisson, morte le 11 janvier 1524.

VII. GAUCHER de Dinteville, seigneur de Polisi, des Chenets, de Vanlai, &c, maître d'hôtel du roi, chevalier de son ordre, bailli de Troye, lieutenant en la ville de Sienne pendant les guerres d'Italie, gouverneur de François dauphin, survécut tous ses freres, & mourut le 22 mars 1539, âgé de 72 ans. Il épousa le 17 juin 1496 *Anne* du Plessis, fille de *Jean*, seigneur d'Ouschamps, & de *Claude* de Popaincourt, morte le 6 février 1545, âgée de 65 ans, dont il eut *François*, né le 26 juillet 1498, évêque d'Auxerre par la résignation de son oncle, abbé de Monstier-en-Der & de Monstier-la-Celle, qu'il fut obligé de résigner. Il avoit été ambassadeur à Rome en 1532, & mourut le 27 septembre 1554; *Louis*, né le 25 juin 1503, chevalier de Rhodes, commandeur de Tupigni & de Villedieu, mort à Malte le 22 juillet 1531, *laissant pour* fils naturel Marin *de Dinteville, abbé de S. Michel de Tonnerre en 1557, qui fut tué à Paris d'un coup de pistolet en 1574; Jean*, né le 21 septembre 1504, seigneur de Polisi & de Tenelierez, bailli de Troyes, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Charles de France, duc d'Orléans, & ambassadeur en Angleterre, mort sans alliance en 1555, étant perclus de tous ses membres; GUILLAUME, qui suit; autre *Jean*, né le premier octobre 1505, mort jeune; GAUCHER, qui fit *la branche des seigneurs de* VANLAI, *rapportée ci-après; Charlotte*, née le 28 février 1501, mariée à *Louis* Raguier, seigneur de la Motte-de-Tilli & d'Esternai; *Claude*, née le 3 août 1509, morte jeune; & *Françoise* de Dinteville, née le 24 avril 1512, alliée à *Claude* d'Anglure, seigneur de Jours, colonel des légionaires de Champagne & de Bourgogne, morte en 1542.

VIII. GUILLAUME de Dinteville, seigneur des Chenets, de Polisi, de Dompmartin, &c, bailli de Troyes, gouverneur de Bassigni, & capitaine de Langres, mort en 1559, âgé de 54 ans, épousa en 1546 *Louise* de Rochechouart, fille d'*Antoine*, vicomte de Rochechouart, & de *Jacquette* de la Rochefoucaud, dame d'honneur de la reine, morte le 15 décembre 1589, dont il eut *Antoine*, & *Claude*, morts jeunes; *Claude*, dame des Chenets, mariée à *François* de Cazillac, seigneur de Cessac, chevalier des ordres du roi; *Jeanne*, alliée 1°. à *Louis* de Lenoncourt, baron de Colombei: 2°. en 1555 à *Philibert* de Choiseul, baron d'Aigremont; *Gabrielle*, qui épousa *Philibert* de Coligni, seigneur de Crecia; *Marguerite* femme de *François* baron de Dompmartin, colonel des Reistres; *Françoise* abbesse d'Argensolles, puis de N. Dame de Troye, où elle mourut le 28 décembre 1617; & *Antoinette* de Dinteville, mariée à *Chrétien* de Choiseul, baron de Beaupré.

Seigneurs de Vanlai.

VIII. Gaucher de Dinteville, né le 2 août 1509, fils puîné de Gaucher, seigneur de Polisi, &c, & d'*Anne* du Plessis, fut seigneur de Vanlai, capitaine de Bar-sur-Seine, & gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans; mais il tomba dans la disgrace du roi François I, ce qui l'obligea de sortir de France en 1538, & de se retirer à Venise, où il demeura jusqu'à l'avenement à la couronne du roi Henri II, dont il avoit été gouverneur, & qui le rétablit en ses charges & biens. Il mourut le 20 mars 1550, ayant eu de *Louise* de Coligni, fille de *Philibert*, seigneur de Crécia, & de *Jeanne* de Châteauvieux, qu'il avoit épousée le 13 février 1544, morte le 25 août 1580; *Marc; Antoine; Jean* de Dinteville, morts jeunes; & *Marguerite* de Dinteville, née le 16 janvier 1549, mariée à *Joachim* baron de Dinteville, Meurville, &c, lieutenant général au gouvernement de Champagne & de Brie, chevalier des ordres du roi, morte sans postérité en septembre 1596. * *Voyez* le P. Anselme, *histoire des grands officiers*, *&c.*

DINUS, natif de Mugello, bourg de Toscane, fut un des plus savans docteurs en droit de son siécle. Il étoit jurisconsulte & professeur en droit à Boulogne en Italie, & florissoit sur la fin du XIII siécle. Le pape Boniface VIII le fit travailler à la compilation du sixiéme livre des décrétales, appellé le Sexte. Il a encore fait plusieurs ouvrages de droit canonique & civil avec Richard de Sienne cardinal. Cynus, qui a étudié sous Dinus, assure que son commentaire sur les régles de droit, contient les principes choisis de toute la science du droit; & si l'on en croit Alciat, c'est un livre qui mérite d'être appris mot à mot. Charles du Moulin y a fait des notes, & a corrigé une infinité de fautes qui s'y étoient glissées. Dinus a encore écrit sur les pandectes & *de Actionibus;* mais ces traités auroient besoin d'être corrigés. Contius en avoit promis une édition, suivant le manuscrit d'Alberic, qui étoit entre ses mains. Dinus est mort en 1303 à Boulogne, de déplaisir, dit-on, de n'avoir pas été fait cardinal. Dinus étoit le premier jurisconsulte de son temps, tant par la facilité qu'il avoit à s'énoncer en public & en particulier, qu'à cause de la vivacité de son esprit & de la netteté de son style. * Trithéme, *de script.* Bellarmin, *de script. eccl.* Simler, *bibl. Gesn.* Léandre Alberti, *descr. Ital. in Hetr.* Denys Simon, *bibl. hist. des aut. de droit.*

☞ DINUS COMPAGNUS, Florentin, a écrit l'histoire de sa patrie depuis l'an 1280, jusqu'en 1312, c'est-à-dire, qu'il a continué Ricordan de Malespine, qui a fini la sienne en 1281. Dinus fut très considéré dans sa patrie, & en 1289 il étoit au rang des premiers de la république. Il y fut élevé à la souveraine magistrature en 1293, & il étoit alors un des chefs de la justice. L'année suivante on lui commit le soin de corriger les statuts de la ville, & en 1301 on le mit encore entre les *Sevires*, c'est-à-dire, entre les premiers de la république. Dès l'âge d'environ vingt ans il avoit brillé par son esprit; & croyant trouver des défauts essentiels dans le gouvernement de sa patrie, il excita les premiers citoyens à le changer. Dans tous les emplois où il fut élevé, il se rendit très-utile a la république de Florence par ses avis, par la prudence qui accompagnoit toutes ses actions, & par le zéle du bien public qui les animoit. C'est ce qu'on peut voir dans l'histoire de sa patrie composée par lui-même, *dont nous avons parlé*, & où il ne parle presque que de ce qu'il a vu, & des affaires dont il s'est mêlé. Louis Antoine Muratori a fait imprimer le premier cette histoire, qui est écrite en italien, dans le *tome* 9 de son grand recueil *des écrivains de l'histoire d'Italie.* En 1547 on imprima à Florence un discours de cet historien, prononcé devant le pape Jean XXII, dans un recueil de plusieurs autres discours du Dante, de Pétrarque, & de Bocace, publié par les soins de François Donius. On croit que Dinus ne mourut qu'en 1323, le 26 février. De *Barthelemi*, le dernier de ses enfans, qui épousa *Marguerite*, fille de *Neri* de Pazzis, est descendue en droite ligne l'illustre famille des Compagni, qui fleurit principalement à Turin. * *Voyez* Chronaca di Dino-Compagni, *apud* Murator. & la préface de M. Muratori sur cette histoire.

DINUS DE GARBO, médecin de Florence, florissoit dans le XIV siécle. Il étoit fils de *Brunon de Garbo.* Dinus de Garbo mourut à Boulogne, en Italie, vers l'an 1360. Ses ouvrages sont *De cœna & prandio epistola*, parmi les ouvrages d'André Turin, à Rome en 1545, in-fol. *Recollectiones in Hippocratem*, *de natura fœtus*, à Venise en 1502. *Chirurgia*, avec un traité des poids & des mesures, & un autre des emplâtres & des onguents, à Ferrare en 1485, & à Venise en 1536. *Enarratio cantionis Guidonis de cavalcantibus*, *de natura & motu amoris*, à Venise. Ses commentaires sur Avicenne ont paru à Venise en 1514, *in-folio*, deux volumes. Il a eu un fils, nommé Thomas de Garbo, qui a aussi exercé la médecine avec une grande réputation. Il a composé une somme de médecine, qui a été imprimée avec quelques autres petits traités du même, à Venise en 1521 & à Lyon en 1529. *Expositio super capitula de generatione embryonis*, *&c*, en 1502, avec les commentaires de son pere, & ceux de Jacques *de Forolivio* sur le même sujet. *Commentaria in libros Galeni*, *de febrium differentiis*, in-4°. *De reductione medicamentorum ad actum & de gradibus eorumdem*, à Padoue en 1556. Il y en a eu plusieurs autres éditions depuis. * M. Manget parle de *Dinus* & de *Thomas* de Garbo, dans sa bibliothéque latine des médecins qui ont écrit, au *tome* 2, in-folio.

DIOCESAREE, ville de la tribu de Dan, autrement appellée Geth, près de la mer de Syrie, à quatre lieues de Joppé, du côté du midi. Du temps des croisades elle se nommoit Ibelin. Ce n'est plus qu'un petit village nommé Yebna. * Baudrand.

DIOCÈSE. Le mot de diocèse est fort équivoque, & a été pris en divers sens selon les différens temps. Il ne signifie autre chose, selon son étymologie, qu'*administration;* & il marquoit autrefois comme on voit dans Strabon, la province ou l'étendue de pays dans laquelle le président ou le préteur avoit sa jurisdiction & tenoit ses assemblées. Mais après la division que Dioclétien fit de l'empire, le diocèse eut une plus grande étendue; car il se prit pour le gouvernement de plusieurs provinces. C'est ce que les Grecs ont nommé *Exarchats.* Les auteurs ecclésiastiques se sont servi en ce sens-là du mot de diocèse, depuis Constantin, aussi-bien que les jurisconsultes, parceque ces sortes de termes ont passé des livres des loix dans les auteurs ecclésiastiques. On s'en sert aujourd'hui dans un sens plus limité; car par le mot de diocèse on entend seulement le territoire d'un évêché. * M. Simon.

DIOCLES, auteur Grec de l'isle de Péparethe, est le premier des Grecs, qui ait écrit de l'origine de Rome. On sait qu'il vivoit avant la seconde guerre de Carthage. parcequ'ainsi que Plutarque l'observe (*in Romulo*) il avoit été copié en plusieurs endroits par Fabius Pictor. On ne sait si c'est cet écrivain, ou un autre de même nom, natif de Rhodes, qui avoit écrit une histoire des Héros, mais c'est certainement le dernier qui étoit auteur d'une histoire d'Etolie. Le même ou un autre Diocles avoit écrit une histoire de Perse, si l'on en croit Josephe; mais Rufin traducteur de Josephe, au lieu d'une histoire de Perse, parle d'une histoire des colonies, dont Freculphe cite le second livre. Diogenes Laërce se sert très-souvent des vies des philosophes, écrites par un Diocles, qui pouroit bien être différent de tous ceux dont on vient de parler. On doit encore distinguer d'eux, Diocles de Caryste, médecin, qui vécut dans un temps peu éloigné d'Hippocrates, dont il égala presque la réputation, ainsi que l'assure Pline qui le cite souvent: Diocles de Caryste rhéteur du

temps d'Auguste, de qui Seneque fait mention dans sa premiere controverse : Diocles d'Athènes poëte comique souvent cité par Athenée : & Diocles d'Elée, musicien, qui ne nous est connu que par Suidas. * Vossius, *historiens Grecs.*

☞ DIOCLES, géometre connu par la courbe appellée *cyssoïde*, qu'il imagina pour la solution du problême des deux moyennes proportionelles. C'étoit probablement un ingénieur, car Eutocius cite de lui un livre intitulé *de pyriis*, *de ignariis.* Il vivoit avant le V siécle, puisqu'il est nommé par Pappus. * *Hist. des math.* tom. I, ch. 6. Pappus, *coll. math.* l. 3. Eutocius, *in Archimed.*

DIOCLETIEN (*Caius Valerius Diocletianus*) naquit dans la Dalmatie vers l'an 245. On ne s'accorde pas sur le lieu de sa naissance. Quelques uns prétendent que ce fut Salone, & d'autres Dioclée ; on ajoute que sa mere portoit le même nom, & il est certain qu'il étoit d'une condition assez basse, puisque ceux qui ont parlé le plus avantageusement de son pere, en ont fait un écrivain, & que d'autres assurent qu'il étoit esclave d'un senateur nommé Anulin, qui affranchit Dioclétien, car nous l'appellons toujours de ce nom, quoiqu'il ne l'ait pas toujours porté, & qu'il ait été appellé d'abord *Diocles.* Il prit de bonne heure le parti des armes, fit voir beaucoup de conduite & de bravoure, & parvint par dégrés aux charges les plus honorables. Probus qui se connoissoit en hommes, lui avoit donné le commandement des troupes de la Mésie ; & après la mort de ce prince, Carus qui lui succéda, voulut avoir Dioclétien auprès de lui, & lui confia la garde de sa propre personne ; enfin Numérien ayant été tué, Dioclétien fut proclamé empereur à Chalcedoine le 17 septembre de l'an 284, & aussitôt il tua de sa main Arrius Aper, préfet du prétoire, qui avoit fait mourir l'empereur précédent. Il y a peu d'empereurs dont l'histoire soit aussi peu connue que celle de Dioclétien, si ce n'est par les persécutions dont il tâcha d'accabler les chrétiens, mais qui firent tant d'illustres martyrs. Aussitôt qu'il eut été élu empereur, il marcha contre Carin, fils de Carus, qui étoit reconnu dans toute l'Europe, & il se donna à Margue dans la Mésie une sanglante bataille, ou Dioclétien eut, dit-on, du dessous ; mais Carin trop animé à poursuivre les fuyards, s'étant écarté de ses gardes, fut rencontré par quelques-uns de ses officiers, qui ne voulurent pas manquer cette occasion de venger l'honneur de leurs femmes. Ils le tuerent, & les deux armées s'étant réunies, tout se soumit à Dioclétien, qui ne laissa pas de conserver à tous ceux qui avoient suivi Carin, le rang qu'ils avoient eu jusqu'alors, & qui associa peu après Maximien son ancien ami à l'empire. Eutrope assure, & cela paroît aussi par les médailles, que celui-ci, fut césar avant que d'être empereur ; mais on ignore l'époque de la premiére dignité, & l'on sait seulement qu'il fut honoré de la seconde le premier avril de l'an 286. Ce fut apparemment dans ce temps là que Dioclétien prit le surnom de *Jovius*, qui n'est que l'explication de son nom, & qu'il donna le surnom d'Herculius à Maximien, non pour s'egaler à Jupiter, & pour faire regarder son collégue comme un second Hercule, ainsi que quelques uns l'ont imaginé ; mais pour montrer qu'ils étoient sous la protection l'un de Jupiter & l'autre d'Hercule, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les médailles, & peut être aussi pour marquer la subordination qu'il y avoit entr'eux. Il falloit que les deux princes eussent une grande idée l'un de l'autre : rien ne put altérer l'affection, & diminuer l'estime de Dioclétien pour son collégue : rien ne put engager Maximien, tout ambitieux qu'il étoit, à souhaiter d'être seul maître de l'empire. Il combattit les barbares dans les Gaules, pendant que Dioclétien les repoussoit dans les autres parties de l'empire ; & quoique l'un & l'autre eussent beaucoup de conduite & de valeur, les malheurs des temps leur parurent demander des moyens extraordinaires pour remédier à tout, & ils n'en trouverent point d'autres que de créer deux césars, qui s'accoutumant à regarder le bien de l'état comme leur propre bien, parcequ'ils devoient en être un jour les maîtres, gouverneroient tout autrement que ceux qui devoient demeurer toujours dans une condition privée. Cette création des césars qui se fit le premier de mars de l'an 292, fut la suite d'une conférence que les empereurs avoient eue à Milan l'hiver précédent. Constance le premier nommé, épousa Théodora fille de Maximien, & Galere Maximien, qui fut le second, épousa Valeria fille de Dioclétien. On leur donna à chacun leur département ; & afin de diminuer le pouvoir des gouverneurs des provinces, on partagea chacune d'elles en plusieurs petites provinces. On dit qu'ensuite Dioclétien combattit avec beaucoup d'avantage les Carpes & les Sarmates, & que les premiers furent contraints en 295 de se soumettre. Il punit aussi la révolte d'Achillée, qui s'étoit emparé d'Alexandrie, & ayant envoyé Galere Maximien faire la guerre aux Perses, il les contraignit de lui céder cinq provinces considérables audelà du Tigre ; mais en même temps il fut obligé d'abandonner quelques places de la haute Egypte, qui étoient trop exposées aux courses des Blemyes & des Ethiopiens. Eusebe assure dans son histoire ecclésiastique, que de tous les empereurs païens, Dioclétien fut celui qui pendant plusieurs années aima le plus les chrétiens : tous ceux qui approchoient sa personne l'étoient, & dans la distribution des emplois, il préféroit d'ordinaire ceux qui faisoient profession du christianisme. Galere Maximien le fit changer de sentiment : il commença par persécuter les gens de guerre, & ceux de sa maison, tous les autres chrétiens furent bientôt traités de même ; & l'on ne vit jamais les peuples & les magistrats plus acharnés contre eux. Ce fut sans doute ce changement qui attira à Dioclétien tous les malheurs dont il fut accablé peu après. Il alla à Rome l'an 303 pour y célébrer la vingtiéme année de son regne ; mais il ne put souffrir les railleries des Romains sur son épargne, & étant retourné à Nicomédie, où il faisoit son séjour ordinaire, il tomba dans une maladie de langueur, qui affoiblit tellement son esprit, que ne se sentant plus capable de gouverner, il écouta l'avis que Galere Maximien lui donna de renoncer à l'empire. Il ne voulut pas néanmoins le faire sans être assuré que son collégue en feroit autant, & il nomma aussi les deux césars qui devoient succéder à ceux qui devenoient augustes. On place ce grand évenement à l'an 305, & l'on dit que Dioclétien devenu particulier, vécut tranquillement à Salone, qu'il ne quitta qu'une fois pour assister à la cérémonie de l'association de Licinius à l'empire ; & il est vrai que cette vie dut être fort douce pour lui, tant que les césars de son temps vécurent, puisqu'ils le traitoient avec toute sorte d'honneurs ; mais lorsque Constantin & Licinius furent seuls maîtres dans l'Occident, il ne trouva plus tant de plaisir à cultiver son jardin. Le premier venoit de faire mourir Maximien, & Maxence son fils que Dioclétien avoit toujours aimé : il lui écrivit peut-être trop vivement pour lui reprocher une amitié qui n'avoit eu rien de blamable, & le vieillard en fut si intimidé, qu'il résolut de finir sa vie en se refusant les alimens. Ce fut en 313, & l'on dit qu'il étoit âgé alors de 68 ans. * Tillemont, *hist. des emp.* t. *IV.* Banduri, *numism. imp. Rom.*

DIOCRE (Raimond) nom qu'on a donné à un docteur de Paris, & chanoine de la cathédrale de cette ville, qu'on dit être mort en réputation de sainteté, l'an 1084, dans le temps que Guillaume de Montfort étoit évêque de cette ville. On dit que son corps ayant été apporté dans le chœur de cette église, il leva la tête hors du cercueil, à ces mots de la quatriéme leçon de l'office des morts, *Responde mihi :* & cria tout haut, *Justo Dei judicio accusatus sum*, c'est-à-dire, *Je suis accusé au juste jugement de Dieu ;* que tous les assistans étant saisis de frayeur, le service fut discontinué, &

remis au lendemain ; que cependant on mit le corps en depôt dans la chapelle qu'on nomme aujourd'hui la *chapelle noire*, ou la *chapelle du damné*, qui est à main gauche, vers la croisée du côté du cloître ; que le lendemain on recommença l'office des morts, & qu'à la même leçon, le corps se leva derechef, & cria qu'il étoit jugé par un juste jugement de Dieu, *Justo Dei judicio judicatus sum* ; qu'on jugea à propos de remettre encore le service au jour suivant, & que l'on entendit encore la même voix, qui prononça ces paroles : *Justo Dei judicio condemnatus sum ; Je suis condamné par un juste jugement de Dieu.* Quelques auteurs content la chose autrement, & disent que le mort se leva trois fois le même jour pendant l'office ; savoir une fois à chacun des trois nocturnes. Il y en a qui assurent que son corps fut jetté à la voirie, & d'autres qu'un spectre l'enleva. On ajoute que ce miracle fut la cause de la retraite de S. Bruno qui y étoit présent. Plusieurs savans ont combattu cette tradition. M. de Launoi, docteur en théologie de la société de Navarre, l'a attaquée par écrit dans des dissertations fort recherchées. Il soutient dans cet ouvrage qu'avant le temps de Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, & de S. Antonin, archevêque de Florence, qui vivoit après l'an 1400, aucun auteur n'avoit parlé de ce prodige. D'autres ont répondu à ces dissertations, & ont rapporté le témoignage de quelques historiens, qui ont parlé de ce miracle avant l'an 1400, comme l'auteur de la relation des commencemens des chartreux, écrite en 1150 ; Guillaume de Elbura, qui écrivit en 1313 ; Henri de Kalkar, qui composa en 1398 un traité de l'origine des chartreux. *Voyez* BRUNO. Cette histoire qui a d'ailleurs tout l'air d'une fable, se trouve réfutée par le témoignage de tous les auteurs qui ont parlé depuis l'an 1086, jusqu'à l'an 1420, de la conversion de S. Bruno, & de l'institution de l'ordre des chartreux, qui non-seulement ne rapportent point cette fiction, mais qui attribuent la conversion de S. Bruno à un mouvement de piété. Saint Bruno lui-même, dans une lettre écrite à Raoul *le Verd*, prévôt de l'église de Reims, dit que c'étoit dans cette ville, & non pas à Paris, qu'il avoit pris la résolution de se retirer. Gerson a fait mention de la résurrection de ce mort, mais comme d'une histoire douteuse. On y a ajouté depuis diverses circonstances. Enfin cette relation n'est fondée que sur des bruits populaires, sur des tableaux, sur une tradition incertaine de l'ordre des chartreux qui ne remonte pas bien haut, & qui est contredite par les meilleurs critiques. *Voyez* les raisons alléguées pour & contre dans les livres de MM. de Launoi & du Saussoi, *de vera causa secessûs S. Brunonis in eremum*, & dans la préface que le P. Innocent Masson, général de l'ordre des chartreux, a mise à la tête du livre des coutumes des chartreux, recueillies par Guigues. * Jean de Launoi, *de vera causa secessûs S. Brunonis.* Le P. Jean Colombi, jésuite, *dissertatio de carthusianorum initiis.*

DIODATI (Jean) étoit d'une famille noble de Lucques, & avoit été reçu professeur en hébreu à Genève à l'âge de dix-neuf ans. Il fut ensuite professeur en théologie. L'église de Genève l'envoya au synode de Dordrecht en 1619, avec Théodore Tronchin son collègue. Diodati s'acquit une si grande estime dans ce synode, qu'on le choisit avec cinq autres théologiens pour dresser les canons. Il passoit dans sa secte pour un bon théologien & un habile prédicateur. Il est mort à Genève en 1652, âgé de soixante-treize ans, fort regretté de sa patrie. Il s'est rendu célèbre par quelques ouvrages qu'il a donnés au public, sur-tout par une traduction de toute la bible en italien, dont il publia la première édition avec quelques notes en 1607, à Genève. Elle fut réimprimée en 1641. Le nouveau testament parut séparément à Genève en 1608, & à Amsterdam & à Harlem en 1665. M. Simon a remarqué que la méthode que cet auteur a suivie, est plutôt celle d'un théologien & d'un prédicateur, que d'un homme véritablement critique. Il s'est appliqué principalement à la netteté de l'expression, & à ôter ce qui semble quelquefois équivoque dans l'original : aussi trouve-t-on sa version agréable. A l'égard des notes, qui sont jointes à sa version, M. Simon assure qu'il y en a plusieurs trop éloignées du sens littéral, & qu'elles approchent plus des méditations d'un théologien, que du gout d'un homme judicieux. Il en donne même quelques exemples ; mais il remarque que Diodati est encore aujourd'hui le grand auteur de ceux de Genève, quoique son ouvrage soit plutôt une paraphrase qu'une traduction. Diodati a aussi traduit la bible en françois, ou plutôt en un langage barbare, tant il s'exprime mal en cette langue. Cette traduction fut imprimée *in folio*, à Genève en 1644. C'est encore lui qui a donné la premiere version françoise de l'histoire du concile de Trente, composée par le P. Paul, appellé vulgairement Fra-Paolo. Cette traduction, quoique plus ancienne que celle que M. Amelot de la Houssaye a donnée, & quoique d'un style qui a vieilli depuis longtemps, est encore plus recherchée par quelques personnes qui la jugent plus exacte & plus fidéle. Elle est *in folio.* * *Voyez* M. Spon, dans son *histoire de Genève*, de la derniere édition, *in-4°*, & le P. Calmet, dans sa *bibliothéque sacrée.* M. Colomiez, dans sa *bibliothéque choisie*, parle d'un autre ouvrage de Diodati : c'est la traduction du livre anglois du chevalier Edwin Sandis, intitulé : *Relation de l'état de la religion en occident.* Cette traduction françoise parut à Genève en 1626, *in-8°*. M. Colomiez dit qu'il en avoit paru auparavant une traduction italienne, dont il ignore l'auteur. Il est sûr qu'elle est aussi de Jean Diodati. Dans ces deux traductions on trouve des additions considérables aux dix premiers chapitres, qui sont du P. Paul, religieux servite, connu sous le nom de *Fra-Paolo.* C'est ce que nous apprend M. Spanheim, dans la troisiéme partie de ses *Doutes évangeliques, page* 309, & Grotius, dans ses *Lettres, page* 866. Ces additions n'ont point été recueillies avec les autres ouvrages de Fra-Paolo en six volumes *in-12*.

DIODORE, nom de plusieurs auteurs, dont il est fait mention dans cet article. DIODORE natif de la ville de Sardes, étoit un orateur qui vivoit du temps de la guerre de Mithridate, vers la CLXXIII olympiade, & la 88 année avant J. C. Il avoit un fils de même nom que lui, aussi orateur, poëte & historien. Strabon qui étoit son ami parle de lui dans le XIII livre. Les auteurs en citent quelques autres ; DIODORE grammairien ; DIODORE qui écrivit les guerres de l'Attique ; un autre disciple d'Aristophane ; un autre d'Erythrée, allégué par Athenée dans le dixiéme livre ; un DIODORE, surnommé *Petronius*, dont parle Pline ; un autre DIODORE, philosophe de la secte d'Epicure, qui se donna la mort, selon Seneque. * Pline, *l.* 20, *c.* 8. Seneque, *de vita beata, c.* 19.

DIODORE, fils d'Echeanacte, aidé de ses deux freres Anaxagore & Codrus, coupa la tête à Hegesias, tyran d'Ephèse. Ces trois freres furent aussitôt mis en prison, & chargés de chaînes par Philoxene, un des généraux d'Alexandre *le Grand.* Après y avoir beaucoup souffert, ils en sortirent par le moyen suivant : Un de leurs amis leur ayant apporté une lime, ils rompirent leurs fers, & ayant déchiré leurs habits pour les attacher à quelques bouts de corde, ils descendirent de la prison, en se laissant couler le long des murs. Mais Diodore malheureusement tomba, & étant devenu boiteux, il fut pris par les gens d'Alexandre, à qui il fut envoyé pour être puni. Alexandre étant mort à Babylone, Diodore fut envoyé à Perdiccas, pour subir la peine portée par les loix contre les meurtriers. Mais Anaxagore & Codrus sortirent alors d'Athènes, & se rendirent à Ephèse, où ils le délivrerent. * Polyæn. *livre* 6.

DIODORE, d'Ephèse, historien, composa la vie d'Anaximandre. * Diogène Laërce *dans la vie de ce dernier.*

DIODORE, dit PERIEGETES, parcequ'il fit une description de la terre, & quelques autres traités. * Plutarque, *en Themist. Thesée & Cimon.*

DIODORE *Chronos*, fils d'Amenius, philosophe, fut disciple d'Apollonius *Chronos*. Il étoit grand dialecticien, & on croit que c'est lui qui inventa une sorte d'argument extrêmement embarassant. Pendant qu'il étoit à la cour de Ptolemée *Soter*, qui mourut après un regne de 40 années, la premiere année de la CXXIV olympiade, & la 284 avant J. C. Stilpon lui proposa quelque question de logique, à laquelle il ne put pas répondre sur le champ. Le roi qui étoit présent, se moqua de lui, & l'appella *Chronos*, pour signifier *stupide* & *pesant*. Les autres disent que ce prince ne répetant que la derniere syllabe de son nom, pour χρονος il l'appella ὄνος *âne*. Ce qui lui donna tant de confusion, qu'étant sorti de la présence du roi, il fit un traité de ce qu'on lui avoit demandé, & mourut ensuite de déplaisir. * Diogène Laërce, *en sa vie*, *au l.* 2. Pline, *l.* 7, *c.* 53.

DIODORE, l'un des généraux de Demetrius I, roi de Syrie, vers la CXXII olympiade, & l'an 292 avant J. C. s'empara pour son maître de la ville de Sycionne; depuis ayant été fait gouverneur d'Ephèse, il résolut de livrer cette ville à Lysimachus; mais il fut prévenu par Demetrius, & puni de sa trahison avant qu'il eût pu l'exécuter. * Polyæn. *lib.* 4. *in Demetrio.*

DIODORE, fils de Jason. Jean roi des Juifs, surnommé *Hyrcan*, l'envoya embassadeur vers les Romains pour renouveller le traité d'alliance, l'an du monde 2874, avant J. C. 130. * Josephe, *antiq. l. XIII*, *c.* 17.

DIODORE de Sicile, étoit natif d'un lieu nommé *Agyrium*, qui s'appelle aujourd'hui, selon Cluvier, *San Filippo d'Agirone.* On croit qu'il vivoit encore sous le régne de Jule-César & d'Auguste, un peu avant la naissance de J. C. Il employa environ trente années à la composition de sa bibliothéque historique, & se retira pour cela à Rome, où il faisoit des découvertes qu'il n'auroit pu faire ailleurs. Néanmoins il ne laissa pas de voyager en plusieurs provinces de l'Europe & de l'Asie, pour eviter les bévues qu'il avoit vu commettre aux autres, qui s'étoient voulu mêler de parler des lieux, dans lesquels ils n'avoient jamais été. Cet ouvrage comprenoit quarante livres, dont il ne nous reste que quinze. On a une ancienne traduction de cet historien, faite du grec en françois par Robert Macault & Jacques Amyot, imprimée à Paris, par Vascosan, en 1554, *in-fol.* M. l'abbé Terrasson, de l'académie françoise & de celle des sciences, a entrepris depuis & donné une nouvelle traduction françoise de Diodore de Sicile, qui compose sept volumes *in*-12, imprimés à Paris depuis 1737, jusqu'en 1744. Cette traduction est accompagnée de préfaces, de notes & des fragmens des vingt derniers livres que Diodore avoit composés & qui ne sont pas parvenus entiers jusqu'à nous. La collection de ces fragmens, est la plus ample qu'on ait encore donnée au public. Pline dit que ce Diodore est le premier d'entre les Grecs qui s'est abstenu de dire des bagatelles. Photius loue son style comme fort clair & très-propre à l'histoire. Louis Vivès & Jean Bodin ne sont pas de ce sentiment; mais celui de Photius doit sans doute prévaloir. Au reste les plus habiles chronologistes, comme Sigonius, Pighius, conviennent que Diodore n'est pas fort exact dans le calcul des années. C'est-là le défaut qu'on peut lui reprocher le plus légitimement. * Photius, *biblioth. cod.* 70. Gesner, *en la biblioth.* Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 2, *c.* 2. La Mothe le Vayer, *au jugement des hist. Grecs.* Du Pin, *biblioth. univ. des hist. prof. tom.* 1, *p.* 138, & *tom.* 2, *p.* 654. En 1745, M. Wesseling, professeur d'histoire, d'éloquence & de langue grecque à Utrecht, a donné à Amsterdam une nouvelle édition grecque & latine de Diodore de Sicile, avec les notes de divers savans. Le titre est: *Diodori Siculi Bibliothecæ historicæ libri qui supersunt, interprete Laurentio Rodomano: ad fidem manuscriptorum recensuit Petrus Wesselingius, atque Henrici Stephani, Laurentii Rodomani, Fulvii Ursini, Henrici Valesii, Jacobi Palmerii, & suas adnotationes cum indicibus compectissimis adjecit*, 1745, 2 vol. *in-fol.* On avoit déja le Diodore de Sicile de Henri Etienne, en grec, parfaitement imprimé. On avoit encore celui de *Rhodomanus* qui l'a traduit en latin, du temps même & à la sollicitation de Henri Etienne. Cette édition est bonne, excepté le papier; mais ces livres sont devenus rares, & d'ailleurs, ils ne contiennent pas tout ce qu'on cherche aujourd'hui dans les éditions, savoir des notes marginales, des variantes, & les plus petits fragmens d'un auteur. On peut voir quelques observations critiques sur cette édition, dans les *memoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts*, mois de juin 1746. Pierre Carrera, dans son *Historia Catanæ*, publiée en 1639, tome I, a donné en italien cinquante-cinq lettres que l'on attribue faussement à Diodore de Sicile, avec quelques notes. Carrera rapporte dans le même ouvrage, que dès 1470, le cardinal Bessarion avoit traduit ces lettres du grec en latin, & qu'Octavius Archangelus en avoit traduit un certain nombre du latin en italien. Cet Octavius vivoit vers l'an 1600. L'original grec, supposé qu'il existe, n'a jamais paru, & l'on n'a pas non plus encore vu la version de Bessarion. Dans le tome VI du recueil des Ecrivains de Sicile, publié en 1723, *in-fol.* le savant Pierre Burman a donné ces lettres en italien avec une version latine d'Abraham Preiger, laquelle n'avoit point encore paru; & cette version latine a été insérée de nouveau dans le tome XIV de la Bibliothéque grecque de Jean-Albert Fabricius, pag. 229, & suiv. Les savans sont persuadés que ces cinquante-cinq lettres sont un ouvrage fort moderne, mais dont on ignore le véritable auteur. On peut voir un abrégé de leurs raisons dans l'avis que Fabricius a donné au devant de ces lettres. Ces raisons prouvent en même temps qu'elles ne sont point de Théocrite de Chio, comme quelques écrivains l'avoient pensé.

DIODORE, joueur d'instrumens, fut aimé de Neron avec lequel il entra en triomphe à Rome, porté sur le char d'Auguste. * Dion, *l.* 63.

DIODORE, évêque de Tyr dans le IV siécle, fut fait évêque de cette église, on ne sait pas en quelle année, par S. Athanase patriarche d'Alexandrie, ainsi qu'on l'apprend de Rufin, *hist. eccl. l.* 2, *c.* 21. C'est à ce Diodore qu'est adressée la lettre de S. Athanase, qui dans les imprimés paroît adressée à Diodore évêque de Tarse. Facundus d'Hermiane est celui qui s'y est mépris le premier: de savans hommes l'ont suivi: mais l'erreur n'en est pas moins visible, puisque, comme on peut voir à l'article suivant, Diodore ne fut fait évêque de Tarse qu'en 378, c'est-à-dire, cinq ans après la mort de S. Athanase. Cet illustre prélat y donne de grands éloges à Diodore, il le félicite d'avoir maintenu la saine doctine dans la ville de Tyr; il loue sa persévérance, & il assure qu'il lui a procuré le repos. M. de Tillemont, dans ses mémoires pour l'histoire ecclésiastique, *tom.* 8, *p.* 803, a fait connoître ce Diodore.

DIODORE d'Antioche, prêtre de cette église, & ensuite évêque de Tarse, métropole de Cilicie, a vecu dans le IV siécle. Il fut disciple de Sylvain de Tarse, & maître de S. Jean Chrysostome & de Theodore de Mopsueste. Pendant l'absence de Mélece, qui fut exilé sous l'empire de Valens, il prit soin du peuple d'Antioche, maintint la foi orthodoxe dans cette église, & introduisit la psalmodie alternative. Quand Mélece fut de retour, il ordonna Diodore évêque de Tarse vers l'an 378. Il assista depuis au concile de Constantinople, & fut un de ceux qui furent choisis pour veiller sur le diocèse d'Orient. Diodore fut accusé après sa mort d'avoir été l'un des maîtres & des précurseurs de l'héréfiarque Nestorius. S. Cyrille dans l'épître à Successus, le charge d'avoir distingué le Verbe né de Dieu, du fils de Marie; & le nomme dans celle qu'il écrivit à Jean d'Antioche, & à Acace de Meletine, *ennemi de la gloire* de Jesus-

sus-Christ. Au contraire, S. Basile, & S. Chrysostome, qui avoit été son disciple, le louent comme un évêque très-saint, & comme un défenseur invincible de la foi. Le premier concile de Constantinople le compte entre les prélats qu'il propose pour régle de la créance orthodoxe. Ce Diodore étoit fort habile dans l'intelligence de l'écriture, & il avoit composé des commentaires sur presque tous les livres de la bible. Il est un des premiers commentateurs qui se soient attachés à l'explication de la lettre, sans s'amuser à l'allégorie; mais comme Diodore de Mopsueste s'est attaché à sa maniére d'expliquer l'écriture, on voit par le commentaire de celui-ci sur les petits prophetes, qu'on n'a rien perdu en perdant les commentaires de Diodore, puisqu'il poussoit l'amour pour le sens littéral jusqu'à détruire les prophéties touchant J. C. Il avoit aussi composé plusieurs ouvrages contre les hérétiques, & un traité *du destin*, dont Photius rapporte un fragment considérable dans le code 223 de sa bibliothéque. On a plusieurs lettres de Diodore dans Facundus. * S. Basile, *ep.* 167. S. Grégoire de Nazianze. S. Epiphane. S. Jerôme. Theodoret, *hist. l.* 4, *c.* 23, 24, 25, *l.* 5, *c. dern. & in Philost. c.* 2 & 8. Socrate, *l.* 6, *c.* 3. Sozomene, *l.* 8, *c.* 2. Facundus, *l.* 4, *c.* 2. Leontius, *l.* 3, *de hæres.* Photius, *bibl. cod.* 18, 85, 102, 223. Baronius, *A, C,* 370, 392, 435. Godeau, *hist. eccl. V siécle*, *l.* 1, *n.* 1, *p.* 174. &c. Hermant, *vie de S. Chrysostome.* Tillemont, *mém. pour servir à l'hist. ecclés.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclés. IV siécle.*

DIOGENE, *Diogenes*, d'Apollonie, philosophe, étoit fils d'Apollohemis, & se rendit très-habile sous Anaximènes, dans la connoissance des choses naturelles, dans la rhétorique & dans la philosophie. Demetrius, dans la défense de Socrate, dit qu'il fut en danger de la vie dans Athènes, à cause de l'envie qu'on lui portoit. Les opinions de Diogène étoient: que l'air est un élément, qu'il y a une infinité de mondes, que le vuide est infini, que l'air se raréfie & se condense, & que c'est de cette maniére que se font les mondes; que rien ne se fait de rien, que rien ne se résout en rien, que la terre est ronde située au milieu, & qu'elle a pris sa fermeté de la chaleur qui l'environne, son épaisseur & sa solidité du froid. Ce philosophe vivoit du temps d'Anaxagoras, vers la LXX olympiade, & la 500 année avant Jesus-Christ. * Diogène Laërce, *en sa vie au l.* 9, *en celles des Cyniq. au l.* 6. Clement Alexandrin, *l.* 1, *Pedag. & l.* 1, *Strom.* Suidas.

DIOGENE *le Cynique*, philosophe, qui eut Icesius pour pere, & Sinope pour patrie, naquit la quatriéme année de la XCI olympiade, 413 ans avant J. C. Convaincu d'avoir fait de la fausse monnoye, il prit la fuite, ou, comme les autres disent, il fut exilé de sa patrie, & se retira à Athènes. En cette ville il alla trouver Antisthène, qui le rebuta & le maltraita d'abord; mais qui touché de sa persévérance, le reçut enfin au nombre de ses disciples. Diogène rendit la secte des Cyniques si célebre, que, quoique son maître en fût le fondateur, il en est pourtant considéré comme le prince. Il embrassa la pauvreté volontaire, & préféra aux richesses le repos & la liberté de l'esprit. Pour tous meubles il n'avoit qu'une besace, un bâton & une écuelle, qu'il rompit, ayant vu un jeune garçon qui buvoit dans le creux de sa main. Sa maison étoit un tonneau, où il demeuroit exposé au soleil. Pendant qu'il étoit à Cranée, fauxbourg de Corinthe, Alexandre qui passoit en cette ville, ayant eu la curiosité de le voir, vint se promener en l'endroit où il étoit, & lorsqu'il l'eut vu, il se pressa de lui demander ce qu'il voudroit, avec promesse de le lui accorder. On dit que Diogène pria ce roi de se détourner seulement tant soit peu, & de ne lui pas ôter le soleil, & qu'Alexandre admirant un homme, à qui lui-même, dans une si haute fortune, n'avoit pas le pouvoir de faire du bien, s'écria, que s'il n'étoit pas Alexandre, il voudroit être Diogène. C'est ce qui fait dire à Juvenal sur ce sujet,

Sensit Alexander, testa cùm vidit in illa
Magnum habitatorem, quantò felicior hic, qui
Nil cuperet, quàm qui totum sibi posceret orbem.

Ce philosophe s'appliqua uniquement à la morale. Ses réponses étoient extrémement ingénieuses, & ses corrections très-justes. Un jour paroissant en plein midi dans une place publique avec une lanterne à la main, il répondit à ceux qui lui demandoient ce qu'il prétendoit faire, *qu'il cherchoit un homme.* Il se moquoit des grammairiens qui s'amusent à gloser sur les erreurs d'Ulysse, & qui négligent de corriger les leurs; des musiciens qui ont soin de mettre un instrument d'accord, sans se soucier d'accorder leurs passions; des orateurs qui s'etudient à bien parler, & non pas à bien faire; des avares qui ne songent qu'à amasser des richesses, & qui ne savent pas s'en servir. Platon ayant défini l'homme *un animal à deux pieds sans plumes*, Diogène pluma un coq, & le jettant dans son école: *Voila*, dit-il, *l'homme de Platon.* Un jeune débauché jettant des pierres contre le gibet: *Courage*, lui dit-il, *tu l'attraperas.* Voyant un écriteau sur la porte d'un jeune marié, où il y avoit: *Arriére d'ici le mal*, il dit en faisant allusion à la femme, *après la mort le médecin.* Une femme s'étant pendue à un olivier, il s'écria qu'il seroit à souhaiter que tous les arbres portassent de semblable fruit. On lui reprochoit qu'il avoit fait de méchantes actions: *C'est que j'ai été comme vous*, dit-il, *mais vous ne serez jamais comme moi.* Il s'étonnoit qu'on se fortifiât le corps par des exercices, & qu'on ne se fortifiât pas l'ame par la vertu. Comme on le vendoit, étant alors captif, il cria: *Qui veut acheter un maître?* & dit à celui qui l'acheta, que quoiqu'il fût son maître, il devoit se résoudre à lui obéir comme les grands au médecin. On poura voir plusieurs autres de ses réponses dans Diogène Laërce, ou dans le recueil qu'en a fait d'Ablancourt au livre des apophtegmes, ou bons mots des anciens. Ce qu'il y a de plus condamnable dans Diogène, c'est le penchant qu'il paroît avoir eu à l'athéïsme, & l'effronterie cynique avec laquelle il s'abandonnoit publiquement aux derniers excès de l'impureté. Les anciens rapportent diversement sa mort; les uns disent qu'ayant mangé un pied de bœuf cru, il se causa un débordement de bile, dont il mourut; les autres assurent que ce fut d'une morsure de chien; quelques autres ont pensé qu'il se fit mourir lui-même en retenant sa respiration. Quoi qu'il en soit, il mourut à l'âge de 90 ans, la 2 année de la CXIV olympiade, & 323 avant J. C. Il composa plusieurs ouvrages que Diogène Laërce cite, & que nous avons perdus. Origène, S. Basile, S. Jean Chrysostome, S. Jerôme, S. Augustin, & quelques autres docteurs, parlent honorablement de lui. Au reste, il ne faut pas s'imaginer que la modération ait été la vertu favorite de Diogène. Sous ses haillons & dans son tonneau, il cachoit un fonds d'orgueuil, qui lui faisoit regarder le reste des hommes, comme étant infiniment au-dessous du degré de vertu qu'il prétendoit posséder. * Diogène Laërce *en sa vie au l.* 6. Plutarque, *en la vie d'Alexandre*, *l.* 8. *Symp. quæst.* 1, *&c.* S. Basile, *de legend. gentil. lib.* S. Jerôme, *l.* 2, *contre Jovin*, *l.* 6. Valere Maxime, *l.* 4, *c.* 3, *ex.* 19, *&c.* Juvenal, *sat.* 14. La Mothe le Vayer, *de la vertu des païens*, *&c.*

DIOGENE *de Smyrne*, philosophe, disciple de Metrodore de Chio, & précepteur d'Anaxarque, vivoit en même temps que les précédens. * Clement Alexandrin, *l.* 1 *des tapiss.* Vossius, *hist. Grecs.*

DIOGENE (*Antonius*) historien Grec, a vécu après Alexandre *le Grand*, vers la CXX olympiade, & la 300 année avant J. C. Il composa un ouvrage intitulé, *les choses mémorables de l'isle de Thule*, qui est l'Islande d'aujourd'hui, divisé en 24 livres. * Porphyr. *in vita Pythag.* Servius, *ad Virgil. l.* 1, *Georg.* Photius, *cod.* 166. Vossius, *l.* 1, *des hist. Grecs*, *c.* 15.

DIOGENE *Babylonien*, philosophe stoïque, disciple de Chrysippe, étoit natif de Séleucie, & fut surnommé *Babylonien*, parceque sa patrie étoit voisine de Babylone. On ne doute point qu'il ne soit le même, qui sous le consulat de P. Scipion & de M. Marcellus, fut envoyé à Rome avec Carneades l'académicien, & Critolaüs le péripatéticien, pour les affaires des Athéniens, l'an 599 de Rome, & 155 avant J. C. * Cicero, *in Lucul. l. 6, de fin. l. 4, Tuscul. & l. 1 de nat. deor.* Aulu-Gelle, *l. 6, c.* 14. Macrobe, *l. 1, Saturn. c.* 5. Seneque, *l. 2 de la colere, c.* 38. Diogène Laërce, *vie de Diog. le cyniq.* Quintilien, *l. 1, c.* 1.

DIOGENE, philosophe épicurien, dont parle Athénée, *au liv.* 4. Il cite de lui un traité *de la noblesse*, & il en rapporte des choses très-désavantageuses, qui se passerent à la cour d'Alexandre, roi de Syrie. Il dit même, qu'Antiochus, successeur de ce prince, fit étrangler Diogène, en punition de ses médisances.

DIOGENE *de Cyzique* ou *Diogénien*, grammairien, laissa sept livres qu'il composa touchant sa patrie. Etienne de Byzance le cite assez souvent; & Vossius croit qu'il est le même que cet autre Diogenete, ou Diogène, dont parle Suidas, qui avoit fait un livre à l'avantage de sa patrie. * Vossius, *l. 2 des hist. Grecs, c. 13, p. 221, & l. 3, p.* 351.

DIOGENE *Sicyonien*, qui avoit composé un livre de la guerre de Peloponnèse.

DIOGENE *de Tarse*, qui écrivit des questions poëtiques. Diogène Laërce parle de ces deux auteurs dans la vie du cynique, faisant mention de celui d'Apollonie, & du Babylonien. Ils sont différens d'un peintre de ce nom, dont Pline fait mention, *l. 35, c.* 11.

DIOGENE ou DIOGENETE, *d'Erythrée*, qu'Hygin allegue, parlant du signe des poissons.

DIOGENE, sophiste cynique, sous l'empire de Tite, eut la hardiesse de déclamer en plein théâtre contre ce prince & contre la reine Bérénice sa maîtresse; ce qui obligea ce prince à le faire fustiger. * Dion, *l. 66.*

DIOGENE, homme illustre & distingué de la Judée par son courage & par sa vertu. Alexandra, veuve d'Alexandre *Janneus*, le fit mourir, à la persuasion des Pharisiens, en haine de ce qu'il avoit été fidéle au roi, mari de cette princesse. Ce fut l'an 78 avant J. C. * Josephe, *antiq. liv. 13. c.* 24.

DIOGENE LAERCE ou de LAERCE, historien, vivoit dans le II siécle du temps d'Antonin *le philosophe*, ou plutôt sous l'empire d'Alexandre *Severe*, & de ses successeurs, depuis l'an de J. C. 193. Quelques auteurs croient qu'il est surnommé Laërce, parcequ'il étoit d'une petite ville de Cilicie, qu'Etienne appelle Laërta. On tient aussi qu'il composa ses dix livres de la vie des philosophes pour une femme; & on se persuade que cette femme est cette Arria aimée des empereurs, dont Gallien parle au traité de la thériaque. Il composa encore un livre d'épigrammes, auquel il renvoie fort souvent. On ne doute point qu'il ne fût de la secte d'Epicure: ce qui se prouve par plusieurs endroits de son traité de la vie des philosophes. Photius parle d'un auteur qui avoit pris beaucoup de choses de cet auteur, & qui mourut sous Constantin. La meilleure édition de Diogène Laërce est celle d'Amsterdam de 1692, avec les observations de M. l'abbé Menage. * Photius, *cod.* 161. Louis Vivès, *l. 5, de tradend. discipl. p.* 508. Vossius, *des hist. Grecs, l. 2. c.* 13.

DIOGENE, prince de la Chersonese Taurique, secourut l'empire contre les Goths, & fut comblé de présens par Constantin vers l'an 332. * Const. Porphyrog. *de administrand. imper.*

DIOGENE ROMAIN, *cherchez* ROMAIN IV, dit *Diogène.*

DIOGENETE, *cherchez* DIOGNETE.

DIOGENIEN d'Héraclée, dans le Pont, célebre grammairien, vivoit sous l'empire d'Adrien dans le II siécle, vers l'an de J. C. 120. Outre quelques traités de grammaire, il composa un dictionaire par ordre alphabétique; un traité des fleuves, des lacs & des montagnes; & une table qui comprenoit les villes du monde. Hesychius qui a beaucoup emprunté de lui dans son lexicon, fait mention de lui, aussi bien que Suidas. André Schot a été le premier qui a donné au public les Parœmies de cet auteur, qui sont cette sorte de proverbes qu'on accommode au temps & aux lieux. *Cherchez* DIOGENE *de Cyzique.* * Erasme, *præf. adag.*

DIOGNETE, septieme juge ou archonte des Athéniens, succéda a Megacles, sous lequel Homere le poëte florissoit, l'an 3144 du monde, 891 avant J. C. & il eut Phereclе pour successeur. * Eusebe.

DIOGNETE, général des Erythréens, peuple d'Ionie, mena du secours aux Milesiens, contre les habitans de l'isle de Naxos. Pendant le siége de la capitale de cette isle, il prit Polycrite, qu'il retint auprès de lui comme sa femme. Mais cette généreuse captive ne songeant toujours qu'à la délivrance de sa patrie, profita d'une occasion où les Milesiens célébroient une grande fête dans des débauches extraordinaires. Elle eut l'adresse d'envoyer à un de ses freres qui étoit dans la ville assiegée, un gâteau où elle avoit caché une petite tablette de plomb, & lui marqua que les assiégeans étant noyés dans le vin, il étoit temps de faire une sortie. Cet avis fut exécuté; & les Milesiens surpris dans ce désordre, furent passés au fil de l'épée. Polycrite obtint la grace de Diognete, qui l'avoit fort bien traitée dans sa captivité, & retourna vers la ville capitale parmi les acclamations du peuple; mais elle mourut d'un excès de joie en y faisant son entrée. On l'inhuma dans ce même lieu, où on lui dressa un magnifique sépulcre, que l'on appella *monument du charme & de l'envie*, parce que l'on crut qu'elle étoit morte par les charmes magiques de l'envie. * Plutarque, *de la vertu des femmes.*

DIOGNETE, architecte & ingénieur Rhodien, rendit de grands services à sa patrie, lorsque Demetrius *Poliorcetes* assiégea la ville de Rhodes. Epimaque avoit fait, par l'ordre de ce prince, une helepole d'une grandeur prodigieuse, c'est-à-dire, une tour roulante pour approcher des murailles de la ville, & de-là combattre les assiégés; mais Diognete trouva moyen d'inonder promptement le terrein, par où l'helepole devoit passer, ce qui la rendit tout-à-fait inutile: de sorte que Demetrius qui avoit mis toute son espérance dans le succès qu'il attendoit de cette machine, fut obligé de lever le siége, la premiere année de la CXIX olympiade, & 304 ans avant Jesus-Christ. Les Rhodiens comblerent d'honneur Diognete, comme leur libérateur, & lui assignerent une pension très-considérable. * Vitruve, *liv.* 5.

DIOGNETE, écrivain qui vivoit du temps d'Alexandre *le Grand*, vers la CXI olympiade, & 336 ans avant Jesus-Christ, composa une espèce d'Itinéraire, qui étoit comme le compte du chemin que ce prince avoit fait. * Pline, *lib. 6, cap.* 17.

DIOGNETE, peintre de qui l'empereur Antonin *le philosophe* voulut apprendre cet art. Ce qu'on peut voir en la vie de cet empereur, écrite par Jule Capitolin, & en celle qu'il a composée lui-même.

DIOGNETE, philosophe du temps de Marc Aurele, apprit à ce prince, qui eut toujours beaucoup de considération pour lui, à peindre, à aimer la philosophie, & à faire des dialogues. On croit que c'est aussi le même à qui est adressée la lettre à Diognete, qui se trouve parmi les ouvrages de S. Justin. Il paroît certain que cette lettre n'est pas adressée à un Juif, comme quelques savans l'ont cru, mais à un Païen. La maniere dont l'auteur parle des faux dieux à celui à qui il écrit, ne laisse presque aucun lieu d'en douter. « Envisagez, » dit-il à Diognete, non-seulement des yeux du corps, » mais encore de ceux de l'esprit, en quelle maniére, » & sous quelle forme existent ceux que vous regardez » comme dieux; l'un est de pierre, l'autre d'airain: » cependant vous les adorez, vous les servez. » Parleroit-on ainsi à un Juif? Cette lettre à Diognete est un

des plus précieux morceaux de l'antiquité ecclésiastique. Rien n'est comparable au portrait que l'auteur y trace de la vie & des mœurs des premiers chrétiens. Et ce qu'il dit des mysteres de la religion est plein de force & de grandeur. Plusieurs savans croient que l'auteur vivoit avant S. Justin, & que cette lettre fut écrite avant la ruine de Jérusalem, c'est-à-dire, avant l'an 70 de Jesus-Christ. Ils se fondent sur ce qu'il paroît par le texte même, que Jérusalem subsistoit encore au temps de l'auteur, & que les sacrifices de la loi continuoient toujours d'être offerts dans le temple; que d'ailleurs on trouve beaucoup plus d'éloquence & d'élevation dans cette lettre, que dans aucun des ouvrages de S. Justin. D'un autre côté, on trouve tant de conformité entre cette lettre & les écrits qui sont certainement de S. Justin, sur-tout avec son exhortation aux Grecs, pour la maniere de penser, l'arrangement des matiéres, & souvent même les expressions, que bien des critiques prétendent qu'elle est de ce pere. Qu'elle soit écrite avant la destruction de Jérusalem, ils n'en conviennent pas, & disent au contraire que S. Paul y étant cité sous le simple titre de l'*Apôtre*, c'est une marque qu'elle est du second siécle, où cette maniére de parler a commencé à être en usage. * *Voyez* sur cette matiere l'*Histoire des auteurs sacrés & ecclésiastiques*, *tom.* 2. *par* D. Remi Ceillier, bénédictin de la congrégation de S. Vannes, & prieur titulaire de Flavigny en Lorraine; & la *Préface* de la traduction françoise de l'*Epître à Diognete*, par M. le Gras, alors de la congrégation de l'Oratoire, imprimée à Paris en 1725, *in*-12, & réimprimée en 1746 avec la nouvelle édition de la traduction des écrivains ecclésiastiques des temps apostoliques.

DIOMEDES, roi d'Etolie, étoit fils de Tydée, & fut après Achille & Ajax, le plus brave des Grecs qui se trouverent au siége de Troye. Il y combattit avec avantage contre Enée & contre Hector, & enleva le *Palladium*, qui étoit une enseigne sacrée des Troyens. Depuis Vénus le métamorphosa, lui & ses compagnons, en oiseaux blancs comme les cygnes, appellés *oiseaux de Diomedes*. * Ovide, *l.* 13 & 14, *metam.* Virgile, *Æneid.* Conon, *narr.* 34, dans Photius, 186.

DIOMEDES, roi de Thrace, nourissoit ses chevaux de chair humaine. Hercule le fit mourir; & cette victoire fut le neuviéme de ses travaux. Lucrece en parle dans son V livre. Ausone en fait aussi mention dans son épigramme des travaux d'Hercule, *Idyl.* 29. Ovide en parle de même en divers endroits, mais particulierement dans son poëme contre Ibis, & dans le IX livre des métamorphoses. On a aussi donné le nom de *Diomede* à quelques isles, & à une région en Italie : ce qu'on peut voir dans Pline, *liv.* 3, *c.* 8, 11, & 22, *l.* 10, *c.* 44. Strabon, *l.* 4, & 6, *&c.*

DIOMEDES le grammairien, est non-seulement, selon quelques critiques, plus moderne que Flavius Sosipater Charisius, mais même que Priscien. Il paroît que ces critiques se sont trompés : il est sûr que Diomédes doit être plus ancien que Priscien, puisque celui-ci le cite plusieurs fois. Nous avons de Diomédes trois especes de livres sur les matieres grammaticales. M. Baillet, dans ses *Jugemens des savans* (édition *in*-4°. tome II. page 539.) dit, qu'il y a deux choses à considérer dans le Diomédes que nous avons aujourd'hui. La premiére, qu'il n'est point pur & sans mélange; depuis principalement que Jean Cæsarius, savant, mais trop audacieux critique, a pris la liberté d'insérer tout ce qu'il lui a plu dans l'édition qu'il en a donnée. La seconde, le grand rapport qu'on trouve entre ce qu'on lit dans cet ouvrage, & ce qu'on lit dans Charisius; ce qui a fait que les uns ont soupçonné ce Diomédes de supposition, & que les autres l'ont jugé postérieur à Charisius, dont ce que nous avons sous le nom de Diomédes paroît être une copie ou un extrait, en retirant les fourrures de Césaire. Ainsi parle M. Baillet; mais il ignoroit sans doute, que depuis Cæsarius, on a des éditions de Diomédes pures & sans mélange, entr'autres celle qu'Elie Putschius donna en 1605. L'ouvrage de Diomédes est intitulé : *Diomedes linguæ latinæ perscrutator, de arte grammaticâ* : tel est le titre de l'édition de Milan 1513, *in-folio.* Cette édition n'étoit pas la premiere : il s'en étoit fait une à Venise en 1491, *in-fol.* avec Phocas, Donat, Servius, &c. Il y en a eu aussi des éditions en 1495, 1511, encore à Venise, une à Paris en 1507, &c. Jean Rivius, Janus Parrhasius, & d'autres critiques ont travaillé sur cet auteur. Voyez sur cela la bibliothéque latine de Jean-Albert Fabricius, édition de Hambourg, 1722, *in*-8°. tome III, pages 728 & 729. Le même ajoute, parlant de l'ouvrage de Diomédes : *Dedicavit Diomedes opus suum de partibus orationis, de oratione ejusque structura, & de genere metrorum, trino digestum libello, nescio cui Athanasio, cujus excellentem facundiam prædicat. E grammaticis citat Varronem & Probum.*

DION, capitaine de Syracuse, fils d'Hipparin, qui vivoit sous les tyrannies des deux Denys, dont le plus ancien épousa sa sœur Aristomaque. Ce tyran en eut deux fils & deux filles, & donna l'aînée nommée Sophronisme à son fils Denys; & l'autre appellée Areta, à Dion qu'il honora de son amitié, & des premiers emplois, tant à cause de son mérite, qu'en faveur de son alliance. Ce fut à sa considération qu'il fit venir Platon à Syracuse. Denys *le jeune* ne fut pas si favorable à Dion; car en son absence il lui ravit sa femme, & la maria à un autre. Dion, pour s'en venger, lui fit la guerre, & le chassa de Syracuse, la quatriéme année de la CV olympiade, & 357 ans avant Jesus-Christ. Le peuple ne laissa pas de donner l'exclusion à Dion, & de lui préférer Heraclydes, lorsqu'il fut question d'élire un capitaine général; mais il se vit contraint de rappeller Dion, dont le mérite étoit reconnu de ses ennemis mêmes. Il délivra entierement sa patrie, & fut assassiné par la trahison d'un de ses amis nommé Callippe, la troisiéme année de la CVI olympiade, & la 354 avant Jesus-Christ. * Plutarque, *en la vie de Dion.* Diodore de Sicile, *l.* 16. Cornelius Nepos, *aux vies*, *c.* 10, *&c.*

DION CASSIUS, qui est encore connu par les surnoms de *Cocceius*, & de *Cocceianus*, étoit de Nicée, ville de Bithynie, & vivoit dans le III siécle. Son pere Apronianus, homme consulaire, fut gouverneur de la Dalmatie, & ensuite proconsul de Cilicie. Dion reçut lui-même l'honneur du consulat après avoir passé par divers emplois, sous les empereurs précédens; car il avoit été établi gouverneur de Pergame & de Smyrne par Macrin, & avoit commandé en la même qualité, tant en Afrique que dans la Pannonie. La mort de Domitius Ulpianus, qui fut tué par les soldats de la cohorte prétorienne à la suite d'une sédition élevée entre eux & le peuple, pensa être funeste à Dion. Comme celui-ci, durant le gouvernement qu'il avoit eu en Pannonie, avoit fait observer aux troupes une discipline exacte; ces mêmes Prétoriens, craignant qu'il ne portât l'empereur Severe à la leur faire observer, firent contre lui des plaintes dont ils espéroient un bon succès. Mais Alexandre qui l'estimoit, loin d'y avoir égard, se le désigna pour collégue dans son troisiéme consulat l'an 229, & se chargea de faire les frais de son installation. Cette faveur aigrit encore plus les Prétoriens : Dion craignit leur fureur, & l'empereur ne pouvant calmer sa frayeur, lui ordonna de se tenir hors de la ville de Rome, en quelque endroit de l'Italie, pendant toute l'année de son consulat. Dion obéit, & ne parut qu'une fois dans la capitale, mais avec précaution. Il en sortit ensuite pour se rendre auprès d'Alexandre en Campanie; & ayant demeuré quelques jours auprès de lui, il retourna au lieu de sa retraite, d'où il partit enfin pour se retirer à Nicée sa patrie. Il y passa le reste de sa vie, & il s'y occupa à mettre la derniere main à son histoire. Par le récit que Dion fait de la maniére dont il devint historien, il paroît qu'il avoit

fait d'abord un livre *des songes & des prodiges*, sur la foi desquels Septime Severe s'étoit toujours flaté de parvenir à l'empire; que Dion lui ayant envoyé ce livre avant l'accomplissement de ses songes, Severe lui fit une longue réponse sur la matiere de ce livre, & que Dion s'étant endormi après l'avoir lue, son génie lui ordonna d'écrire l'histoire. C'est-à-dire, que c'est ainsi qu'il feint avoir été engagé à cet ouvrage. Il s'essaya d'abord sur l'histoire de Commode, & ce morceau ayant été approuvé de Septime Severe & de quelques autres, il conçut le dessein d'entreprendre une histoire générale. Il employa dix ans à recueillir les mémoires dont il avoit besoin, & douze autres à mettre les faits en ordre & à leur donner une forme convenable. Cette histoire, à la commencer à la fondation de Rome, & à la continuer jusqu'à la mort de Septime Severe, comprenoit l'espace de 963 ans. Elle ne contint d'abord que soixante-seize livres. Dion en ajouta depuis quatre autres, où il décrivit les événemens qui étoient survenus sous les regnes de Caracalla & d'Héliogabale, & il la finit à la septiéme année du regne d'Alexandre Severe. Dans le dernier livre, qui est le quatre-vingtiéme, il s'excuse de ne l'avoir pas travaillé avec le même soin que les précédens, sur ce qu'il n'avoit pas fait un long séjour à la cour de l'empereur pendant ces sept années; & qu'étant tombé malade en Bithynie, il étoit, en quittant cette province, allé remplir la préfecture d'Afrique; que de-là, il n'avoit fait, pour ainsi dire, que passer par l'Italie pour se rendre au gouvernement de la Dalmatie & de la Pannonie supérieure; après quoi, il étoit revenu à Rome, ensuite en Campanie, & enfin chez lui; c'est-à-dire, à Nicée, où il mit la derniere main à ce grand ouvrage. Des quatre-vingts livres de son histoire, il nous manque les trente-quatre premiers, presque tout le trente-cinquiéme & le commencement du trente-sixiéme: de sorte que nous n'avons rien d'entier & de suite de lui, que les livres suivans, jusque & compris le cinquante-quatriéme. Les six d'après, qui vont jusqu'à la mort de l'empereur Claude, paroissent tronqués en beaucoup d'endroits. Sur les vingt derniers, on est réduit à se contenter de quelques fragmens plus ou moins considérables, donnés par Ursinus & par messieurs de Valois; mais ce qui supplée un peu à ce défaut, c'est que nous avons un abregé de Dion, depuis le trente-cinquiéme livre jusqu'à la fin, fait par Xiphilin. On accuse Dion, avec beaucoup de fondement, d'être trop partial pour César contre Pompée, pour Antoine contre Ciceron, & de trop maltraiter Seneque, qu'il représente comme un homme extrêmement déréglé dans ses mœurs. Photius dit qu'il est plus clair que Thucydide, dont il imite le stile élevé dans ses harangues. Celles d'Agrippa & de Mecenas à Auguste, sur la proposition que ce prince leur fit de quitter l'empire ou de le retenir, sont des chefs d'œuvres. Outre son histoire, Suidas lui attribue la vie du philosophe Arrien; les gestes de Trajan; & quelques itinéraires. Raphaël Volaterran lui donne trois livres intitulés du prince, & quelques traités de morale. * Photius, *bibl. cod.* Suidas. Volaterran, *Anthropologia*, *l.* 15, *col.* 451. Vignier, *bibl. hist. A. C.* 230. Gesner, *bibl. tome I.* Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 2, *c.* 14. La Mothe le Vayer, *au jugement des hist. Grecs, & Lat. c.* 10. Voyez aussi M. Morabin, dans ses *notes sur l'histoire de Ciceron*, *p.* 19, & suivantes.

DION CHRYSOSTOME, orateur & philosophe, étoit de Pruze ville de Bithynie, & eut pour pere Pasicrate. Son éloquence lui fit mériter le surnom de *Chrysostome* ou *bouche d'or*. Il voulut persuader à Vespasien de quitter l'empire: il fut fort haï de Domitien, & la crainte qu'il eut de ce prince lui fit abandonner Rome. Il y revint après sa mort en l'an de Jesus-Christ 96, & fut consideré par l'empereur Trajan, qui le faisoit souvent mettre dans sa litiere pour s'entretenir avec lui, & qui le fit monter sur son char de triomphe. On dit que Dion parut souvent en public vêtu d'une peau de lion. Il composa quatre-vingts oraisons, que nous avons encore aujourd'hui, outre quelques autres ouvrages qu'on lui attribue, entr'autres un intitulé *de Regno*, divisé en quatre livres. La plus ancienne traduction qu'on en connoisse, & qui a été oubliée par le savant Jean-Albert Fabricius, est celle que fit Gregorius Tifernas, & qu'il dédia au pape Nicolas V. Le manuscrit de cette traduction est dans la bibliothéque du Vatican. Synésius disoit de Dion, qu'on le pouvoit considérer comme aigle & comme cygne; c'est à-dire, comme philosophe & comme orateur. * Synesius, *in Dione.* Suidas. Photius, *bibl. cod.* 229. Volaterran, *Anthropologia*, *l.* 15, *col.* 451, *&c.*

DIONE est le nom d'une des Nymphes, filles de l'Océan & de Thetis, ou, selon d'autres, d'une Neréide, fille de Nerée, & de Doris. Les poëtes disent que Jupiter fut amoureux de Dione, dont il eut Vénus. * Ovide, *Fast. lib.* 5.

DIONIS (Pierre) né à Paris, a été chirurgien ordinaire de Marie-Therèse d'Autriche, reine de France, & a servi ensuite successivement Marie Anne-Victoire de Baviére, & Marie-Adelaïde de Savoye, dauphines de France, aussi-bien que les enfans de France, en qualité de leur conseiller & premier chirurgien. Son habileté dans son art, & sa profonde érudition l'ont distingué entre les plus recommandables de ceux de sa profession. Il fut le premier démonstrateur des dissections anatomiques, & des opérations chirurgicales que Louis XIV venoit d'établir dans son jardin-royal des plantes, & il a continué ces exercices pendant plusieurs années avec beaucoup d'applaudissement. On en trouve le fruit dans le *cours d'opérations de chirurgie*, qui a été imprimé en 1707, & réimprimé pour la troisiéme fois en 1736, à Paris *in-8°*, avec des remarques de M. de la Faye, chirurgien connu par son expérience & son habileté. Outre cet ouvrage, on a encore de cet habile homme l'*Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire* en 1683. Une *Dissertation historique & physique sur la génération de l'homme*, en 1698. Une autre *sur la mort subite & sur la catalepsie, avec l'histoire d'une femme cataleptique*, en 1709. L'*Anatomie de l'homme*, dont on a plusieurs éditions. La derniére augmentée par feu M. Devaux, ancien prévôt de S. Côme, est de 1728. Cet ouvrage a été traduit en langue tartare, par le P. Parrenin, jésuite. Un traité *de la maniere de secourir les femmes dans leurs accouchemens*, en 1708. Tous ces ouvrages ont été bien reçus en France & dans les pays étrangers, & quelques-uns ont été traduits en plusieurs langues. On y trouve en effet beaucoup de solidité, de méthode & de justesse, jointes à la pureté du stile. M. Dionis est mort le 11 décembre 1718, & a été enterré dans une chapelle qu'il s'étoit acquise & à sa famille, dans l'église paroissiale de S. Roch à Paris. * *Mém. du temps.* Manget dans sa *bibliothéque des auteurs médecins*, *liv.* 4: on y trouve le portrait gravé de M. Dionis; & ce que les actes de Leipsick ont dit de ses ouvrages.

DIONYSIA, nom qui fut donné à l'isle de Naxos, une des principales de la mer Egée, à cause de l'excellence & de l'abondance de ses vins. Les païens célébroient aussi une fête en l'honneur de Bacchus, qu'ils appelloient *Dionysia. Voyez* BACCHANALES. * Pline.

DIONYSIADES. Ce sont deux petites isles de la mer méditerranée, près de celle de Candie, dans les golfes nommé *Didymes.* Elles sont presque désertes, parcequ'elles sont exposées aux courses des pirates. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DIONYSIODORE, excellent géometre, dont parle Pline, au sujet d'une lettre fabuleuse trouvée dans son tombeau, par laquelle les géometres de son temps jugeoient combien la terre avoit de circuit. * Pline, *l.* 2, *c.* 109.

DIONYSIODORE, Béotien, composa une histoire grecque, qui finissoit à Philippe de Macédoine, pere d'Alexandre *le Grand.* * Diodore, *l.* 15 *sur la fin.*

DIONYSIOPOLIS, ancien nom de plusieurs villes, dont la principale étoit Nagara ou Nysse, sur le fleuve Indus, bâtie par Bacchus, nommé aussi Dionysius. *Justin, Ptolémée & Arrien.* C'est à présent *Nærus*, selon les géographes modernes. La même contrée de l'Asie étoit le lieu appellé *Dionysii columnæ*, près du mont Edmode, où le même Bacchus borna ses conquêtes. Il y a une autre DIONYSIOPOLIS en la basse Mysie, selon Antonin, à présent *Varne*, ville de Bulgarie, selon Baudrand, sur une riviére de même nom, anciennement *Zyre*, près du Pont-Euxin, & vers les frontiéres de Thrace. Elle est célebre par la bataille qu'y perdirent les Hongrois, où leur roi fut tué l'an 1444. Ciceron (*ep. ad Quintum fratrem*) parlant de ses habitans, les nomme *Dionysiopolitains.* Il y a encore deux autres villes de ce nom : l'une en Phrygie, selon Pline ; & l'autre en Afrique, selon Etienne.

DIONYSIUS, un des noms que les anciens donnoient à Bacchus. Ce mot est composé de Διὸς genitif de Ζεὺς, qui signifie *Jupiter*, dont ils le croient être fils ; & de *Nysius*, à cause de la ville de Nysa en Egypte, sur les frontiéres d'Arabie, où ils disoient que Bacchus avoit été élevé par des nymphes.

DIONYSIUS (Pomponius) Grec, fut esclave de Pomponius Atticus, qui l'affranchit à la priere de Ciceron, ami d'Atticus. Dionysius prit par reconnoissance le prénom de Pomponius, & il s'appella depuis *Pomponius Dionysius.* C'étoit un bon grammairien, qui avoit acquis beaucoup d'érudition. Ciceron le mit auprès de son fils & de son neveu, & le fit moins leur précepteur que son ami, lorsqu'il partit pour la Cilicie, où il l'emmena avec eux. Dionysius avoit beaucoup d'agrémens dans l'esprit & de science, ce qui le rendoit cher & agréable à Ciceron ; mais ses éleves en étoient moins satisfaits, parcequ'il étoit dur envers eux, & même très-colere. Ils attendirent trop à s'en plaindre, où ils ne furent point écoutés. A son retour de Cilicie, Cicéron rendit encore des témoignages fort avantageux à Dionysius, en écrivant à son ami Atticus ; mais quelque temps après il n'eut que de trop justes sujets de changer de langage : premiérement, parcequ'il fut averti que Dionysius avoit parlé de lui autrement qu'il ne convenoit à un affranchi : en second lieu, parceque lui ayant accordé un congé pour satisfaire à l'impatience qu'il avoit de revoir Atticus, il ne revint plus. Cicéron lui en marqua sa surprise par une lettre très-obligeante, & le rappelloit auprès de ses éleves ; mais Dionysius ne répondit que par une autre lettre telle que Cicéron ne se la seroit jamais permise à l'égard du dernier de ses cliens. Cicéron en fut touché, & s'en plaignit à Atticus, par l'ordre duquel il paroît que Dionysius vint faire une espèce de satisfaction à son bienfaiteur, qui non-seulement voulut bien s'en contenter, mais qui récrivit encore à Atticus de maniére à persuader qu'il ne lui restoit pas l'ombre de ressentiment. Mais comme il fut informé que l'affranchi, en s'en retournant, avoit recommencé à tenir de lui des discours encore plus injurieux, il se crut obligé d'envoyer un exprès pour retirer la lettre. Par plusieurs autres de Cicéron, l'on voit que Dionysius persista dans son ingratitude, & qu'Atticus eut pour lui des préventions trop favorables, & qu'il prit toujours le parti de cette ame vénale contre le meilleur de ses amis. Sur quoi Cicéron lui dit entr'autres : « Vous en serez peut être » surpris, mais je puis vous assurer que les plus » grands chagrins que j'ai ne m'ont pas rendu insensi- » ble à celui-là. Je souhaite que cet honnête homme » vous soit toujours attaché ; c'est vous souhaiter une » fortune toujours constante : car, sur ma parole, il » le sera tant qu'elle durera. » Il n'étoit guéres possible de se plaindre avec plus de modération : mais Cicéron devoit s'en tenir là : & l'on est fâché de voir dans ses lettres la rétractation des témoignages qu'il avoit toujours rendus auparavant de l'érudition de Dionysius, à qui il ne trouve plus pour tout mérite que de la mémoire. * Extrait des *remarques* de M. Morabin *sur l'histoire de Ciceron*, tom. 2, pages 278 & 279. On y trouve les citations des lettres de Ciceron qui appuyent les faits que l'on vient de rapporter.

DIONYSIUS (Papirius) intendant des vivres à Rome, sous l'empire de Commode, l'an 188, y causa la famine, pour en faire tomber la haine sur Cléandre, premier ministre de ce prince. Deux ans après, il fut exécuté pour ce crime, par ordre de Commode.

DIOPHANTE de *Mitylene*, orateur Grec, vivoit vers la CLVI olympiade, l'an de Rome 598, & avant Jesus Christ 156. Il passa pour un des plus éloquens personnages de son temps. Il fut précepteur de Tiberius Gracchus, & Cicéron fait mention de lui, *in Bruto*.

☞ DIOPHANTE, analyste Grec, dont nous avons encore six livres de *questions arithmétiques*, reste d'un ouvrage en treize livres, & un autre sur les nombres polygones. Il est impossible de déterminer le temps où vivoit Diophante, cet auteur ne nommant dans ses ouvrages aucun personnage connu. On sait seulement par Suidas, que la savante Hipatia avoit commenté son ouvrage : il est donc seulement certain qu'il vivoit avant le V siécle de l'ere chrétienne. L'ouvrage de Diophante a cela de remarquable, que c'est le premier & le seul des écrits grecs où nous trouvions des traces de l'algebre, ce qui fait croire qu'il en est probablement l'inventeur. Il y a beaucoup d'adresse dans la maniére dont il fait ses solutions, qui ont la plupart pour objet des questions d'un genre très-difficile. Nous n'avons que six livres de treize que contenoient ses *Questions arithmétiques*, quoique Regio Montanus & Bombelli disent les avoir vus tous dans la bibliothéque Vaticane. Ces six livres ont d'abord été traduits & commentés par Xylander, ensuite de nouveau & avec plus d'intelligence par M. Bochet de Meziriac, & enfin réimprimés avec les notes de M. de Fermat. Diophante avoit laissé quelques autres ouvrages dont il ne nous est parvenu que les titres, comme *Praxis arithmetica*, &c. *Jo. Alb. Fabricii, *Biblioth. Græc. Hist. des math.* tom. 1, chap. 5.

DIOPHANTE de *Sparte*, étoit auteur d'un ouvrage d'antiquités, qui comprenoit quatorze livres. On ne sait en quel temps il a vécu ; mais on doit le distinguer d'un DIOPHANTE de *Syracuse*, philosophe pythagoricien, de qui Théodoret rapporte le sentiment touchant l'origine du monde. * Théodoret, *l. 4 Therap.* Vossius, *des hist. Grecs, l. 3.*

DIOPHANTE, secrétaire d'Hérode *le Grand*, roi de Judée. Ce fut l'homme du monde le plus habile à bien imiter le caractere des autres. Il se laissa corrompre par Antipater, & écrivit une lettre contre son pere au nom d'*Alexandre*, si bien imitée, qu'il ne paroissoit aucune différence d'un caractere à l'autre. Il fut cause que ce prince & son frere *Aristobule* furent cruellement tourmentés. * Josephe, *antiq. liv. 16, c. 16.*

DIOPHYLAX, *cherchez* DEMOPHILAX.

DIOSCORE, I de ce nom, fut patriarche de l'église d'Alexandrie, après en avoir été premiérement diacre & apocrisiaire. Il exerçoit cette derniére charge, lorsque voulant augmenter les droits de cette église, il renouvella la vieille querelle, pour la primatie, contre le patriarche d'Antioche. Ce prélat alléguoit le reglement fait dans les conciles de Nicée & de Constantinople ; l'affaire fut conclue dans un synode que Proclus tint l'an 439 en cette derniére ville. Théodoret qui s'y trouva, défendit si fortement les droits de l'église d'Antioche dont il étoit suffragant, que Dioscore ne pouvant résister à la force de ses raisons, conçut une haine mortelle contre lui. En 444, après la mort de S. Cyrille, Dioscore fut élu à sa place, & démentit bientôt l'opinion que l'on avoit conçue de sa vertu. Il avoit su déguiser habilement son entêtement pour les erreurs d'Origene & d'Arius, & avoit paru le plus digne successeur que l'on pût donner au grand S. Cyrille. Theodoret, incontinent après son ordination, lui écrivit

une lettre respectueuse ; mais Dioscore n'y fit point de réponse, ayant toujours sur le cœur la résistance qu'il lui avoit faite dans le synode de Constantinople. Ce prélat accusa même Domnus d'Antioche de soutenir les erreurs de Nestorius : ce qui obligea Theodoret de lui écrire une lettre apologétique pour rendre raison de sa foi. Le pape S. Leon, auquel il avoit envoyé Possidonius pour l'avertir de son ordination, lui écrivit une lettre pleine de tendresse & de bons avis. Dioscore n'en fit pas plus d'estime, que de ceux que son prédécesseur S. Cyrille lui avoit laissés dans son testament. Au contraire, il persécuta les neveux de ce dernier avec une extrême violence, usurpa leurs biens, & les réduisit à une très-grande pauvreté. Depuis, s'étant laissé infecter des erreurs d'Eutychés, il les soutint opiniâtrement; & dans le synode d'Ephèse, qui est celui qu'on nomme *brigandage d'Ephèse*, qu'il tint l'an 449, il les approuva, & condamna Flavien, évêque de Constantinople, défenseur de la vérité orthodoxe. Lorsqu'il fut de retour à Alexandrie, il osa retrancher de la communion le pape S. Léon : mais l'année suivante il fut déposé dans un concile de Constantinople, & fut cité au concile général de Chalcedoine, assemblé l'année 451, auquel il refusa de paroître. C'est dans cette assemblée qu'on découvrit, par plusieurs requêtes présentées contre Dioscore, les crimes dont il s'étoit noirci. Aussi les prélats le condamnerent-ils unanimement, par la sentence prononcée par les légats du saint siége, & il fut déposé de la dignité épiscopale & du sacerdoce. L'empereur l'exila à Gangres en Paphlagonie, où il mourut en 458. * Saint Leon, *ep.* 7. *T. I. ep. Pont.* & 81, *in ep. S. Leon. Quantum dilectioni tuæ*, &c. Theodoret, *ep.* 86, *ad Flav.* Liberatus, *c.* 12. Nicephore, *l.* 14, *c.* 47. Idatius & Prosper, *chron.* Le II concile d'Ephèse, *III. T. des conciles*. Le concile de Chalcedoine, *act.* 1, 2, 3, &c. *au IV T. à p.* 1, *usque ad* 980. Baronius, *T. IV & V, an. A. C.* 439, 444, &c. Godeau, *hist. ecclés. l.* 2, *au V siécle*. Du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiast. du V siécle*.

DIOSCORE II, ou *le jeune*, fut mis sur la chaire d'Alexandrie, l'an 517, après la mort de Jean surnommé *Machiota*. Ainsi un prélat hérétique succéda à un hérétique, & cela se fit, sans que, selon la coutume, les évêques d'Egypte, le clergé & le peuple fussent assemblés pour cette élection. Le peuple le regardant comme un usurpateur, ne le voulut pas reconnoître, & excita une sédition, où plusieurs furent tués. Dioscore tint néanmoins ce siége jusqu'à l'année 519. * Liberatus, *brev. c.* 19. Baronius, *A. C.* 517, 519.

DIOSCORE, diacre de l'église romaine, & antipape, fut mis sur le siége de S. Pierre, & fut opposé au pape Boniface II, l'an 529. Le cardinal Baronius croit qu'il est le même que le pape Hormisdas avoit envoyé légat en Orient vers Justin. Athalaric roi des Goths, appuyoit cette élection ; & le schisme alloit se former dans l'église, si Dieu ne l'eut empêché, par la mort de Dioscore, qui arriva quelques jours après. Le pape Boniface l'excommunia après sa mort, parcequ'il avoit été accusé de simonie : mais Agapet son successeur, leva cette excommunication. * Justinien, *en son édit au pape Jean I.* Anastase, *en Agap.* Baronius, *A. C.* 530. Du Pin, *bibl. des aut. ecclés. du VI siécle*.

DIOSCORIDE, auteur Grec, écrivit un traité de la république de Sparte. Athenée en cite le livre second, & Plutarque en fait mention dans la vie d'Agesilaüs & de Licurgue. Quelques-uns le confondent avec DIOSCORIDE, poëte & auteur d'un livre d'épigrammes. * Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 3. *p.* 559.

DIOSCORIDE, surnommé *Phacas* ou *Lentinus*, à cause d'une lentille qu'il avoit sur le visage, étoit sectateur d'Herophile, & fut médecin d'Antoine & de Cléopatre, vers la CLXXXVI olympiade, & la trente-sixiéme année avant Jesus-Christ. * Galien, *præfat. gloss. Hippocr.* Vossius, *de philosoph.* 11. §. 40.

DIOSCORIDE (Redacius) médecin d'Anazarbe, ville de Cilicie. Il nous assure dans la préface des livres *De materia medica*, que nous avons de lui, qu'il vivoit du temps de Licinius Bassus, qui pourroit être le même qui fut consul avec M. Licinius Crassus Frugi, du temps de Neron, l'an 46 de Jesus-Christ ; mais cette conjecture ne suffit pas pour fixer précisément le temps auquel a vécu cet auteur. Cette question a partagé de savans critiques ; & on sait la grande dispute qu'il y a eu autrefois entre Pandolphe Collenucius & Leonicus Thomæus, pour savoir si Pline avoit suivi Dioscoride, comme ce dernier le croyoit, ou si Dioscoride avoit tiré son ouvrage de celui de Pline : ce qui étoit le sentiment de Collenucius, & est celui des savans d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, Dioscoride d'Anazarbe suivit premiérement le métier des armes, s'adonna ensuite à la connoissance des simples, & composa son ouvrage *De materia medica*, que nous avons encore en sept livres. Tous ceux qui ont écrit après lui sur cette matiére, l'ont suivi avec assez d'exactitude. On lui attribue d'autres traités. * Galien, *præfat. l.* 6, *simp. medicam.* & *l.* 4, *de comp. med.* &c. Photius, *bibl. cod.* 178. Pierre Castellan, *in vit. medic. illust.* Vossius, *de phil. c.* 11. Saumaise, *in judicio de Plinio*.

DIOSCORIOS, isle de la grande Grece, du côté de Crotone, différente de l'isle de Dioscoride d'Afrique qui est la Zocotora d'aujourd'hui. *Voyez* ZOCOTORA. * Pline, *liv.* 6, *c.* 18.

DIOSCURES, nom que les Grecs donnoient aux deux freres Castor & Pollux. *Voyez* CASTOR & POLLUX.

DIOSCURIAS, ville de la Colchide. Elle étoit si marchande, que trois cens nations, dont les unes n'entendoient point la langue des autres, y trafiquoient, & que les négocians de Rome y entretenoient cent trente interprétes. Pline qui assure cela sur la foi de Timosthènes, remarque que cette ville étoit déserte ; cependant Ammien Marcellin témoigne que de son temps elle étoit encore considérable. Les uns en attribuoient la fondation à Castor & à Pollux, les autres aux deux cochers de ces deux héros. Arrien témoin oculaire, assure qu'elle s'appelloit alors *Sebastopolis*, & qu'elle étoit une colonie des Milésiens, à 260 stades de Trapezunte. On l'appelle encore *Savastopoli*. * Strabon, *l.* 11, *p.* 343. Pline, *l.* 6, *c.* 5. Ammien Marcel. *l.* 22, *c.* 8, *p. m.* 313, & *in Periplo Ponti Euxini*. Pompon. Mela, *l.* 1, *c.* 19. Bayle, *dict. crit.*

DIOSPOLIS, c'est-à-dire, *ville de Jupiter*, est la même que Thèbes d'Egypte, où l'on dit qu'il y avoit anciennement cent portes, & cent magnifiques palais. Il y avoit encore quatre autres villes nommées DIOSPOLIS, en Egypte. *Voyez* THEBES. * Pline, *l.* 5, *c.* 9. Strabon, *l.* 17. Etienne *de Bysance*.

DIOSPOLIS, que quelques-uns nomment Lidde ou Saint-Georges, & les autres Rama, ville de Palestine, avec évêché suffragant du patriarche de Jérusalem. * Etienne *de Byzance*. Le Mire, *géogr. ecclés.*

Concile de Diospolis.

Il fut assemblé l'an 415, contre Pélage, par quatorze prélats, sur l'accusation de Heros & de Lazare, évêques d'Arles & d'Aix. Pélage fut introduit dans le synode ; on lui objecta les propositions hérétiques qu'il avoit enseignées ; mais par ses réponses subtiles & équivoques il trompa ces évêques, & fut renvoyé absous. Ceux qui l'avoient déféré ne purent se trouver à ce synode, que saint Jerôme appelle malheureuse assemblée : ce qui servit beaucoup à le faire absoudre ; outre que les prélats Orientaux ne comprirent pas bien les propositions extraites de ses livres, à cause qu'ils ignoroient la langue latine, en laquelle ils étoient écrits. * S. Augustin, *l.* 2, *retract. c.* 74, *l.* 1, *contre Julien*, *c.* 5, &c. S. Jerôme, *ep.* 79, *ad Aug. & Alip.* Baronius, *A. C.* 451. *T. II, des conc.*

DIOSPOLITES, nom des rois d'Egypte, qui ont regné à Diospolis, capitale de leur royaume, dans la

basse Egypte (qu'il ne faut pas confondre avec la ville de Thebes, qui fut aussi nommée Diospolis.) Au sujet des Dynasties, des Diospolites, *voyez* EGYPTE.

DIOTALLEVI (François) évêque de Saint-Angelo di Lombardi, dans le royaume de Naples, vivoit vers l'an 1610. Il étoit de Rimini, & étudia à Rome, où il se rendit habile dans la philosophie, & dans la théologie scholastique. Pendant le pontificat du pape Clément VIII, il disputa beaucoup au sujet de la grande question *de Auxiliis*, ou des secours de la grace, & composa un traité pour défendre l'opinion des jésuites, sous le titre d'*Opusculum de concursu Dei ad actus liberos voluntatis creatæ*. Depuis ayant été fait évêque de Saint-Angelo, il fut envoyé nonce en Pologne, où il passa sept années. On ne doutoit point qu'il n'obtînt un chapeau de cardinal pour récompense de ses services; mais il mourut peu après son retour à Rome, n'étant qu'en la 41 année de son âge. Il avoit composé un traité *de Usuris*, qui n'a pas été publié. *Voyez* son éloge dans Janus Nicius Erythræus, *Pinac. I. imag. illust. cap.* 155.

DIOTREPHE, certain ambitieux dont parle S. Jean, comme d'un homme qui aimoit à dominer dans l'église, qui semoit de faux bruits contre ce saint apôtre, & qui le décrioit par ses médisances. Il excommunioit même ceux qui recevant leurs freres, s'aquittoient envers eux des devoirs de la charité & de l'hospitalité chrétienne. * *S. Jean, epist.* 3, *vers.* 9 & 10.

DIOU, *cherchez* DIU.

DIOXIPPE, d'Athènes, poëte comique. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Il y a eu un autre DIOXIPPE médecin, dont Aulu-Gelle a fait l'éloge, *au l.* 17, *c.* 11. Un Athléte célébre a porté le même nom.

DIPEMBEC (Abraham) peintre de Bosleduc, s'occupa fort dans sa jeunesse à peindre sur le verre, & s'étant mis ensuite dans l'école de Rubens, y devint un de ses meilleurs disciples. Il inventoit facilement & ingénieusement. Les estampes qu'on a gravées d'après lui, en sont de bons témoignages, & entr'autres celles qui sont dans le livre intitulé : *Le temple des muses*, qui suffit seul pour faire l'éloge de ce peintre. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres*.

DIPHILE, de Synope, poëte comique, dont les piéces sont souvent citées par les anciens. On ignore en quel temps il vivoit. Il y a eu deux ou trois autres DIPHILES, qui ont tous écrit : ce qu'on poura voir dans Vossius, *au l.* 3 *des hist. Grecs*, *p.* 360, *& des poetes*, *c.* 8, *p.* 60, 61.

DIPHILE, savant architecte, a écrit sur l'architecture : ses livres ne sont point venus jusqu'à nous. Il étoit très-long à finir les ouvrages qu'il entreprenoit : ce qui donna lieu au proverbe, *Plus tardif que Diphile*; *Diphilo tardior*, pour dépeindre un homme extrêmement lent & qui ne finit point. * Vitruve, *l.* 7.

DIPPEL (Jean Conrad) écrivain fameux dans le dix-septiéme siécle & le suivant, par ses sentimens particuliers en fait de religion. Il se nommoit dans ses ouvrages *Christianus Democritus*. Il naquit le 10 août 1672, à Franckenstein, château situé près de Darmstadt. Jean-Philippe Dippel, son pere, étoit ministre à Nieder-Rannstadt dans le pays de Darmstadt. Son fils y commença ses études; & à l'âge de seize ans, il alla les continuer à Giessen. Après s'y être instruit dans la philosophie & la théologie, il prit le degré de maître-ès-arts en 1693, & soutint avec distinction des thèses *de nihilo*. Peu après, il entra en qualité de précepteur dans un château de l'Odenwalde, où il s'appliqua particuliérement aux controverses avec les Piétistes. Il composa à cette occasion son *scriptum anti-Pietikfticum*, qu'il voulut depuis défendre publiquement à Strasbourg, où il alla après avoir quitté son poste de précepteur; mais n'ayant pu exécuter ce qu'il avoit résolu, il se mit à faire des leçons *philosophico-chiromantiques*, & mena depuis une vie si scandaleuse, qu'il fut obligé de quitter Strasbourg en 1696, après y avoir soutenu auparavant sous Zentgraf une thèse *de conversione relapsorum*. Revenu dans sa patrie, & voulant s'y marier avantageusement, & obtenir un emploi de professeur dans l'académie, il changea son genre de vie, & se montra aussi zélé pour le Piétisme, qu'il y avoit été ci-devant contraire. Ce changement lui fit produire quelques ouvrages, tels que son *Orthodoxia orthodoxorum*, & son *Axioma veteris Adami detectum & discussum* : celui-ci est écrit principalement contre Hannekenius. Ses projets n'en ayant pas eu un succès meilleur, il leva le masque, & attaqua vivement la religion prétendue-réformée, entr'autres par l'écrit qu'il intitula : *Papismus protestantium vapulans*, où il prit le nom de *Christianus Democritus*. Ce livre ayant soulevé contre lui ceux de sa communion, à Giessen, où il demeuroit alors, il parut abandonner les matieres théologiques, pour se livrer à la médecine en 1698. Il s'adonna d'abord à l'alchymie, & il fit croire qu'il étoit parvenu au bout de huit mois à faire assez d'or pour être en état de payer un bien de campagne, qu'il avoit acheté 50000 florins; mais ce prétendu secret ayant disparu, & se trouvant peut-être encore plus mal à son aise, qu'il ne l'étoit auparavant, il fut obligé d'abandonner son bien de campagne, & il se retira à Berlin en 1705. Il y composa un grand nombre de teintures, & d'autres remédes chymiques; mais il travailla avec peu de succès à ce qu'on appelle la pierre philosophale, & l'on jugea même à propos de se saisir de sa personne. Ayant donc été emprisonné en 1707, on examina ses lettres & autres papiers, parmi lesquels on trouva une copie d'une lettre qu'il avoit écrite au camp du roi de Suéde. Cette découverte fit craindre pour lui; mais lorsqu'on s'y attendoit le moins il fut relâché à la priere d'un grand seigneur, & il s'éclipsa dans le temps même qu'on pensoit à le remettre en prison. Il se retira à Francfort sur le Mein, où il prit le titre de conseiller du roi de Danemarck, qu'il avoit déja refusé une fois. Vers la fin de la même année 1707, il s'en alla à Amsterdam, pour y vivre avec plus de liberté, & il continua ses études d'alchymie & de médecine. En 1711 il prit à Leyde le degré de docteur en médecine, après avoir soutenu des thèses, *de vitæ animalis morbo & medicina* : elles ont été traduites en allemand. La prudence n'étant pas son partage, il se fit des affaires en Hollande, comme il s'en étoit fait ailleurs. Un livre qu'il y publia, sous le titre de *Alea Belli Muselmannici*, l'obligea de se sauver, & il passa quelque temps à Altena, où il prit le titre de conseiller de la chancellerie de Danemarck; mais loin d'y changer de maniéres ni de sentimens, il s'affermit de plus en plus dans ses opinions extravagantes. Un nouvel orage le menaçoit : il s'en apperçut & voulut le prévenir; mais en 1719, il fut livré par le conseil de Hambourg. On procéda juridiquement contre lui, & il fut condamné à perdre la dignité de conseiller de la chancellerie du roi, à voir bruler ses écrits par la main du bourreau, & à une prison perpétuelle. On le conduisit en conséquence d'Altena à Copenhague, & delà dans l'isle de Bornholm, lieu de sa prison; mais au bout de sept ans, il fut relâché à l'intercession de la reine de Danemarck; c'étoit en 1726. Dippel passa alors en Schonie, & séjourna quelque temps à Christianstadt, d'où il fut appellé à Stockholm pour traiter le roi dans une maladie dont ce prince étoit attaqué, malgré l'opposition du clergé de Suéde qui l'avoit représenté comme un homme qui se moquoit ouvertement de la religion. Dippel arriva à Stockholm au commencement de 1727, & fut fort gracieusé du roi & de plusieurs grands seigneurs Suédois. Le clergé obtint cependant qu'il quittât la capitale, au mois de décembre de la même année. Il s'en retourna en Allemagne, & il passa le reste de ses jours, tantôt à Liebenbourg dans l'évêché de Hildesheim, & tantôt en d'autres endroits, particuliérement à Berlebourg, & dans les châteaux de Witgenstein. Le bruit de sa mort s'étant répandu plusieurs fois faussement, il publia en

1733 une espèce de patente, dans laquelle il disoit qu'il ne mourroit pas avant l'an 1808. Il ne survecut cependant qu'une année à cet écrit, ayant été trouvé mort dans son lit, au château de Witgenstein, le 25 avril 1734. * Extrait du *Supplément françois de Basle*, où l'on dit avoir tiré cet article du supplément allemand, imprimé dans la même ville. M. l'abbé Lenglet ne parle point de Dippel ni de ses ouvrages dans son *Histoire de la philosophie hermetique*.

DIPTYQUES. Ce mot se trouve dans les plus anciennes liturgies des Grecs, & signifie, si l'on a égard à son étymologie, *plié en deux* : c'étoit un papier sur lequel on écrivoit les noms des défunts dont on faisoit mémoire, & aussi des vivans sur-tout des évêques, qui tenoient le premier rang dans ces Diptyques ou tables. C'étoit le diacre qui étoit chargé de lire ces noms, dans le temps de la liturgie. Cet usage des Diptyques ou tables a été reçu dans l'église latine, de la même maniére que dans l'église orientale, & les Latins se sont même servi du mot grec *Diptyque*. * M. Simon.

DIRCÉ, femme de Lycus, roi de Thèbes, épousa ce prince, après qu'il eut répudié Antiope. Les fils de cette derniere, pour venger leur mere, attacherent Dircé par les cheveux aux cornes d'un taureau indomté. Une autre DIRCÉ ayant osé comparer sa beauté à celle de Pallas, fut métamorphosée en poisson. * Ovide, *l.* 4, *métam.*

DIRCHAU, ou DIRSCHOW, selon les Allemans, & selon les Polonois *Czewze*, ou *Tiscozow*, en latin *Derchovia* & *Czevum*, petite ville de Pologne dans la Prusse polonoise sur la Vistule, à trois lieues polonoises de Mariembourg vers l'occident, & à six de Dantzick vers le midi; elle a été autrefois fortifiée, mais ses fortifications sont présentement ruinées. * Baudrand. *Mémoires* du chevalier de Beaujeu.

DIRCISLAS, fils de Crescimir II, souverain de Croatie, de Dalmatie & de Bosnie, lui succéda vers l'an 1000, & se fit appeller roi de Croatie & de Dalmatie. Il est surprenant que M. Du Cange l'ait confondu avec Mirosthlas ban de Croatie, qui vivoit vers l'an 840, & qui fut tué par Pribuns. Le regne de Dircislas fut paisible, mais de peu de durée, puisque Crescimir III son fils lui succéda l'an 1015. Il laissa deux autres fils, Sweslas, & Goislas, dont l'un vivoit encore en 1024, lorsque l'empereur Basile conquit la Croatie & la Dalmatie. * Archidiacre de Spalato, *ch.* 33. Lucio, *de la Dalmatie*. Du Cange, *familles Byzant.*

DIROIS (François) docteur de Sorbonne, fut d'abord précepteur de M. Thomas du Fossé, frere du célébre auteur Pierre Thomas sieur du Fossé, & qui fut dans la suite maître des comptes à Rouen. Il devint ami de MM. de Port-Royal, où MM. Thomas du Fossé avoient été élevés; mais il se brouilla avec eux à l'occasion du formulaire dont il se rendit l'apologiste dans plusieurs écrits qu'il fit sur ce sujet en 1664. M. Nicole en réfuta un dans un ouvrage qu'il fit exprès, & qui est intitulé : *Examen d'un écrit de M. Dirois, docteur de Sorbonne, touchant la soumission qu'on doit aux jugemens de l'église sur les livres*. Cet examen n'a été imprimé qu'en 1706, à la fin d'un recueil de piéces sur le *Formulaire*. Un des écrits de M. Dirois, où ce docteur tâche de justifier la condamnation des cinq propositions dans le sens de Jansénius, a été traduit en latin, & imprimé en cette langue en 1705, à Cologne, à la fin de l'ouvrage latin d'un prétendu *Lescius* Crondermus, intitulé : *Elucidatio augustinianæ doctrinæ de divina gratia, &c.* Dès 1662 M. Dirois voulant engager M. Duhamel, curé de S. Merri à Paris, à signer le formulaire, fit à ce sujet un long écrit, qui fut réfuté par M. Taignier qui avoit la confiance du curé, & qui étoit habile théologien. En 1672 M. Dirois étant à Rome avec M. le cardinal d'Estrées, & la reine ayant fait demander au pape qu'il déterminât la conception immaculée, ce docteur fit un écrit pour montrer qu'on ne pouvoit décider ce point, & l'affaire n'alla pas plus loin. En 1683 il fit encore imprimer un ouvrage plus utile à l'église, & qui a eu aussi l'approbation de tous ceux qui l'ont lu; il a pour titre : *Preuves & préjugés pour la religion chrétienne & catholique, contre les fausses religions & l'athéisme*, à Paris *in-4°*. Il est mort chanoine d'Avranches, où il vivoit encore en 1691, & étoit fort considéré de son évêque qui prenoit volontiers ses avis. Cette attention & cette estime le dédommageoient de ce qu'il avoit souffert sous l'episcopat précédent. M. Dirois étoit lié aussi avec le sieur Richard Simon, comme on le voit par les lettres de celui-ci, sur-tout par la quatriéme & la cinquieme du troisiéme volume de l'édition de M. Bruzen de la Martiniere, à Amst. en 1730. M. Dirois etoit aussi en liaison avec le célébre Jean de Launoi. Il a eu part à *l'histoire ecclésiastique de France*, qui ne fait pas le moindre ornement de l'abrégé de Mézeray, comme on le remarque dans les *observations sur les ecrits modernes*, T. V, p. 41.

DIS, est celui que les anciens considéroient comme le Dieu des richesses, & étoit le même que Pluton. César dit que les Gaulois rapportoient leur origine à Dis, ou Samothes : c'est pour cela, ajoute-il, qu'ils comptoient par les nuits, comme ayant précédé les jours. Tacite dit la même chose. * Cæsar, *l.* 6, *de bello Gall.* Tacite, *de morib. Germ.*

DISCALCIUS (Ottonellus) célébre jurisconsulte de Padoue, a enseigné le droit civil & canon durant 40 ans. Il fut employé dans des négociations importantes, auprès de l'empereur Rodolphe II, qui l'honora de sa bienveillance, & le fit comte palatin. Discalcius laissa divers traités qui n'ont pas été publiés. Il mourut au mois de décembre de l'an 1607, âgé de 71 ans. Sa famille est ancienne, & a produit de grands hommes. On dit même que les marquis de Ville en sont sortis. * Jacques-Philippe Thomasini, *in illust. vir. Belg.* Hieronymo Cavacia, Jules Zubarella, *&c.*

DISCIPLES. On a donné ce nom à ceux qui suivoient Jesus-Christ, comme leur maître & leur docteur. Outre les apôtres, on en compte 72, qui est le nombre marqué dans le chapitre 10 de S. Luc. Les noms de tous ces bienheureux disciples sont absolument inconnus. Dès le troisieme siécle, il n'en paroissoit aucune liste, & celles que nous avons aujourd'hui sous le nom *d'Hippolite* & de *Dorothée*, ne sont venues que longtemps après. Ce sont des productions vaines de quelque particulier, qui a oublié d'observer la vraisemblance pour accorder ses conjectures. Et ce n'est qu'en devinant, que Riccioli a donné la liste que nous allons rapporter.

S. Agabe, prophéte, dont il est parlé *aux actes des apôtres, chap.* 21.

S. Alexandre, fils de Simon Cyrenéen, *Marc, c.* 15 Il a été évêque d'Avignon.

S. Ammao, dont S. Ambroise fait mention sur le 14 *c. de S. Luc.*

S. Ampliat, évêque d'Odessus.

S. Ananias, qui baptisa Saul, appellé depuis S. Paul.

S. Andronique, évêque de Pannonie, *ad Rom.* 16.

S. Antipas, *Apocalyps.* 2.

S. Appellés, évêque de Smyrne, *Rom.* 16.

S. Archippe, *ad. Coloss.* 4.

S. Aristarque, évêque d'Apamée, puis de Thessalonique, *Actor.* 3.

S. Aristobule, évêque de Bretagne, *Rom.* 16.

S. Aristion, évêque de Salamine.

S. Artimas, *ad Tit.* 3.

S. Asyncrite, évêque d'Hyrcanie.

S. Barnabé, appellé aussi Joseph, *Act.* 4.

S. Barsimée, à qui Jesus-Christ rendit la vie.

S. Carpus, évêque de Beroë dans la Macédoine, *II. ad. Timoth.* 4.

S. Cephas, évêque de Canée.

S. César, évêque de Dyrrachium.

S. Clément, évêque de Sardique.

S. Cléophas, *Luc.* 24.

Saint

S. Crescent, évêque de Vienne en Dauphiné, *II. Tim.* 2.
S. Epaphras, évêque de Colosses, *ad Coloss.* 1.
S. Epaphrodite, évêque de Philippes, *ad Philip.* 2.
S. Evode, successeur de S. Pierre à Antioche.
S. Heraste, évêque de Paneade, puis de Philippes, *Act.* 19 & *II ad Timoth.* 4.
S. Hermès, évêque dans la Dalmatie, *Rom.* 16.
S. Hermès, évêque de Philippopolis en Thrace.
S. Herodion, évêque de Patras, & puis de Tharse en Cilicie.
S. Jason, *Act.* 17.
S. Jean le vieux, que S. Jean l'Evangéliste fit évêque d'Ephese, *Hieron. in script. eccl.*
S. Jean Marc, *Act.* 14 & 15.
S. Jesus le Juste, *Coloss.* 4.
S. Ignace, évêque d'Antioche après S. Evode.
S. Joseph d'Arimathie, alla en la grande Bretagne.
S. Joseph le Juste, compagnon de S. Matthias, fut évêque d'Eleuteropolis, puis de Jérusalem, *Act.* 1.
S. Jule, surnommé Barsabas, *Act.* 16.
S. Junias, évêque d'Apamée, *Rom.* 16.
S. Lazare, frere de la Magdeléne, évêque de Marseille.
S. Lucius, évêque de Cyrene, *Act.* 13.
S. Lucius, évêque de Laodicée, puis d'Olympiade.
S. Manahen, *Act.* 13.
S. Marc évangeliste.
S. Marc, cousin de S. Barnabé, fut évêque d'Apolloniade, *Act.* 12 & *II ad Timoth.* 4.
S. Martial, évêque de Limoges. On dit que c'étoit ce jeune homme dont il est parlé dans le sixiéme chapitre de S. Jean, & qui avoit les cinq pains & les deux poissons que Jesus-Christ multiplia.
S. Matthias fut premiérement disciple, & ensuite élu apôtre.
S. Maximin, évêque d'Aix en Provence.
S. Mnason, évêque de Tharse, *Act.* 21.
S. Narcisse, évêque de Patras.
S. Nathanaël, évêque de Bourges, *Joan.* 1.
S. Patrobe, évêque de Naples, *Rom.* 16.
S. Philologue, évêque de Sinope dans la Paphlagonie.
S. Phlegon, évêque de Marathon dans l'Attique.
S. Prisque, évêque de Colophon, puis de Capoue.
S. Quartus, évêque de Beryte, *Rom.* 16.
S. Rufe, frere d'Alexandre, *Marc.* 15.
S. Rufe évêque de Thebes, *Rom.* 16.
S. Sidonius, ou Celydonius, qui étoit l'aveugle né de l'évangile, évêque d'Aix en Provence après S. Maximin.
S. Silas, évêque de Corinthe, *Act.* 16.
S. Simeon, fils de Cleophas, III évêque de Jérusalem.
S. Simeon le Lepreux, Pharisien auparavant.
S. Simeon Niger, évêque de Bostra en Arabie, *Act.* 13.
S. Sosipater, évêque d'Iconium, *Act.* 10, & *ad Rom.* 16.
S. Stachis, évêque de Bysance.
S. Sylvain, évêque de Thessalonique, *II adThess.* 1.
S. Tertius, évêque d'Iconium, *Rom.* 16.
S. Thadée, autre que l'apôtre.
S. Urbain, évêque dans la Macédoine.
S. Zachée, évêque de Césarée en Palestine, *Luc.* 19.
S. Zenas, évêque de Diospolis en Palestine, *ad Tit.* 3.

Eusebe nomme aussi Sosthene. Et S. Epiphane nomme Etienne, Juste, Nicanor, Nicolas, Niger, Parmenes, Philippe, Prochore, & Timon. L'église a jugé à propos de marquer un jour pour honorer la mémoire des disciples de J. C. tout à la fois. Elle a choisi pour cet effet le 4 janvier chez les Grecs, & le 15 juillet chez les Latins. Ce jour est celui auquel on célébroit autrefois en France la fête *de la division des apôtres*, que l'on solemnise encore à Orléans, & dans le collége de Montaigu à Paris. * Eusebe, *hist. l.* 1, *c.* 12. Papias, *apud Euseb. lib.* 3, *c.* 33. Baronius, *an* 33. Riccioli, *tom.* 3. Baillet, *vies des Saints, XV juillet.*

DISCORDE, déesse à qui les anciens sacrifioient pour détourner les maux qu'ils en craignoient. On la représente ordinairement coëffée de serpens, tenant une torche ardente d'une main, une couleuvre, ou un poignard de l'autre, le teint livide, les yeux égarés & enflamés, la bouche écumante, les mains ensanglantées, avec un habit en désordre & déchiré. Les poëtes ont feint que Jupiter la chassa du ciel; & que se sentant offensée de ce qu'elle n'avoit point été appellée aux noces de Pelée & de Thetis où l'on avoit invité tous les dieux & les déesses, elle y jetta une pomme d'or qui fut cause d'une infinité de malheurs.

DISENTIS, célébre abbaye du pays des Grisons. Elle est dans le quartier, qu'on nomme *la Ligue Grise*, près de la source du haut Rhin. L'abbé de Disentis a droit de faire battre monnoïe, & il fut des premiers qui formerent la ligue des Grisons. * Mati, *dict.*

DISNA, *cherchez* DEZNA.

DISQUE, ou palet, qui servoit aux jeux & aux exercices des anciens. C'est un rond de métal ou de pierre, large d'un pied, qu'on jettoit en l'air, pour faire voir sa force & son adresse. C'étoit aussi un boucher rond consacré, destiné pour représenter une action mémorable de quelque héros de l'antiquité, & pour en conserver la mémoire dans un temple des dieux, où il devoit être suspendu. * *Antiq. rom.*

DISSÆUS, ou DISSE, religieux carme, *cherchez* GAUTIER de Disse.

DISSENIUS (Henri) religieux de l'ordre des chartreux à Cologne, étoit d'Osnabruck, & florissoit dans le XV siécle. Il se distingua par sa pieté, & par divers ouvrages. Petreïus marque jusqu'à 22 traites differens de la façon de cet auteur, qui mourut en 1424. * Petreïus, *bibl. carth.*

DISTELMEYER (Lambert) ministre d'état de Brandebourg, naquit à Leipsick le 22 février 1522. Philippe Melanchton, qui avoit la foiblesse de croire à l'astrologie, lui avoit, dit-on, prédit dès sa plus tendre jeunesse, qu'il parviendroit à des emplois distingués, s'il s'appliquoit au droit & à l'éloquence. L'inclination ne porta pas d'abord Distelmeyer de ce côté-là: il se sentoit du gout pour la théologie, il le suivit, après avoir étudié à Leipsick les principes des sciences sous Boernerus; & pour faire de plus grands progrès dans cette étude de la théologie, il apprit l'hébreu & le grec. Mais à l'âge de vingt ans, il changea de sentiment, & commença en effet à étudier le droit. Il y a lieu de croire, qu'étant homme de bon sens, il se détermina à cette étude par un autre motif que la prétendue prédiction de Melanchton. Quoi qu'il en soit, après avoir passé environ trois ans dans la lecture des livres de droit, & dans la méditation des leçons qu'on lui donna sur ces matiéres, Modestinus Pistorius le recommanda à son pere Simon Pistorius, qui étoit alors chancelier à Mersebourg. Celui-ci le fit venir auprès de lui, & lui fournit des occasions de mettre en pratique ce qu'il avoit appris, & de faire quelques progrès dans la politique; mais comme Pistorius étoit obligé de faire des absences assez fréquentes pour des députations, Distelmeyer résolut en 1546 de retourner à Leipsick, pour s'y consacrer encore durant quelque temps à l'étude. Sa capacité en ayant éclaté davantage, il fut demandé à Bautzen pour servir cette ville & toute la Lusace supérieure dans une charge publique qui lui fut donnée. Il garda peu cependant cette charge: les disputes qui étoient entre le marquisat de Lusace, & Ferdinand roi des Romains, le dégouterent, & il revint encore à Leipsick, dans le dessein d'y donner des leçons à la jeunesse. Il prit dans cette vue le dégré de docteur, & en 1550 il obtint une place dans la faculté des jurisconsultes de cette ville, & il s'y maria. Son mérite perçant

de jour en jour, on ne tarda pas à lui offrir plusieurs charges considérables. Le cardinal Perrenot de Granvelle lui en proposa une fort importante à la cour de l'empereur Charles-Quint. Les ducs de Saxe Weimar voulurent pareillement l'attirer à leur service. Distelmeyer les remercia les uns & les autres. Leipsick ne le posséda pas néanmoins encore longtemps : notre jurisconsulte abandonna cette ville pour se retirer à Berlin avec sa famille, & s'établir à la cour de Joachim II, électeur de Brandebourg. Il avoit été bien annoncé à cette cour par Eustache de Schiében : son mérite confirma l'opinion avantageuse qu'on y avoit donnée de lui. On l'employa en différentes députations, & la capacité avec laquelle il s'en aquitta, répondit à l'attente que l'on en avoit. En 1551 il assista à Magdebourg à l'élection du margrave Frédéric, qui fut choisi pour remplir l'archevêché de cette ville; & en 1552 il se trouva à la diéte de Dresde. On le députa ensuite auprès de l'électeur Maurice à Rotenbourg sur le Tauber; & il fut présent au traité de Passaw, où il agit toujours pour les intérêts de la cour. Ses ambassades auprès de Ferdinand, roi des Romains, à Francfort, auprès de l'électeur de Mayence Maurice de Saxe, à la diéte tenue à Augsbourg l'an 1555, & l'année suivante à Ratisbonne, lui firent aussi beaucoup d'honneur. Le chancelier Jean Weinleben étant mort en 1558, Distelmeyer fut nommé à sa place, & ennobli par l'électeur de Brandebourg en 1559. Cette dignité ne servit qu'à faire encore plus éclater ses rares talens; & Jean-George, successeur de Joachim II lui accorda la même estime & la même confiance que son prédécesseur En 1574 Distelmeyer reçut sur les frontiéres, Henri d'Anjou, nouvellement élu roi de Pologne. En 1575 il accompagna l'électeur, son maître, à Prague & à Ratisbonne; & en 1582 il le suivit à la diéte d'Augsbourg. Il mourut le 12 octobre 1588, âgé de 66 ans, après avoir été chancelier pendant trente ans. CHRISTIAN, un de ses fils, alors conseiller de l'électeur, lui succéda dans la charge de chancelier. Lambert Distelmeyer avoit ébauché un plan du droit de la Marche, mais il n'a pu aller aussi loin qu'il l'auroit desiré; & son fils n'ayant guères eu moins d'occupations, a laissé aussi cet ouvrage imparfait. Jacques-Paul Gundling a donné une histoire particuliére de la vie de Distelmeyer, imprimée en 1722, *in-8°*. * Voyez, outre cette vie, le *supplément françois de Basle*, qui cite encore d'autres auteurs qui ont parlé de Lambert Distelmeyer.

DITHMAR ou DITMAR, & selon d'autres DIETHUMAR, évêque de Mersbourg en Misnie, étoit fils de *Sigefroi*, comte de Saxe, & de *Cunegonde*, Saxone de nation. Il naquit l'an 976. Lorsqu'il fut parvenu à l'âge de dix-huit ou vingt ans, il embrassa l'état monastique dans le couvent de S. Jean de Magdebourg, sous l'abbé Riddag, & après avoir été prieur dans une autre maison, l'empereur Henri II lui procura l'évêché de Mersbourg, après la mort de Wigbert. C'étoit l'an 1018. L'an 1027 il commença une *chronique*, dont il composa sept livres, & dans laquelle il donne l'histoire des empereurs Henri I, Otton I, II & III, & Henri II sous lequel il vivoit. Antoine Possevin, dans son *apparat sacré*, l'appelle un historien très-sincére. Cette chronique de Dithmar a été imprimée en 1584, *in-folio*, à Francfort sur le Mein, avec la vie de l'auteur, par les soins de Reinerus Reineccius. On la trouve aussi dans les collections des historiens d'Allemagne. Weichel l'imprima en 1600, à Francfort, *in-fol.* Elle fut de nouveau publiée avec les notes de Joachim-Jean Madérus, à Helmstat, *in 4°*, en 1667. La meilleure édition, & la seule qui soit sans la plupart des lacunes que l'on trouve dans les autres, est celle que le savant Godefroi-Guillaume Leibnitz a donné dans ses écrivains servans à illustrer l'histoire de Brunswick, à Hanovre, *in-fol.* avec des variantes & des corrections. Cette même chronique a été traduite en allemand, & imprimée en 1606, *in-4°*. Dithmar ne fut évêque de Mersbourg que dix ans, sept mois & sept jours, & il mourut le premier octobre de l'an 1028, âgé de quarante-deux ans. Il avoit vécu avec beaucoup de piété, & est mort en odeur de sainteté. * *Voyez*, outre les auteurs cités dans cet article, Casimir Oudin, *in comment. de scriptor. eccles.* in-fol. *tom. 2, pag.* 538, 539.

DITHMAR (Juste-Christophe) professeur du droit de la nature, & des gens, & d'histoire à Francfort sur l'Oder, & membre de la société royale de Berlin, naquit le 13 de mars 1677, à Rotenbourg en Hesse. Son pere, d'abord recteur dans cette ville, y devint dans la suite ministre & doyen. Ce fut un avantage pour le jeune Dithmar de se trouver dès son enfance dans le sein des Muses, & c'en fut un plus grand encore de ce qu'il sut en profiter. Il écouta les leçons que son pere lui donnoit, avec autant d'avidité que de docilité, & les progrès qu'il fit sous un homme si habile furent extrêmement rapides. Il étoit dans sa dix septiéme année lorsqu'il alla à Marpourg, où il fut disciple du célébre Otton, professeur des langues orientales, & de M. Tilemann, qui enseignoit la théologie. Ce fut chez le dernier que Dithmar eut l'avantage de loger, & quelque temps après Tilemann le plaça en qualité de gouverneur auprès de deux jeunes barons de Morrien, qui sont entrés depuis au service du roi de Prusse. Dithmar répondit dans cet emploi à l'idée avantageuse qui avoit été donnée de lui, & lorsqu'il le quitta quelques années après, il alla à Leyde où il continua ses études aux dépens du landgrave de Hesse-Cassel. Ce fut de-là qu'il fut appellé par M. le Grand, président de Danckelmann, qui étoit pour lors disgracié à Peitz. Il lui confia le plus jeune de ses fils qu'il accompagna en quelques cours d'Allemagne, & en Hollande. Le savant Perizonius qu'il avoit connu à Leyde, & qui l'estimoit beaucoup, lui fit offrir par sa recommandation une place de professeur à Leyde même, avec une pension honnête; mais M. Dithmar se crut obligé de ramener le fils de M. de Danckelmann à ses parens; & la famille de ce jeune homme reconnut son attachement & son affection en lui faisant donner de l'emploi à Francfort sur l'Oder. Il y eut d'abord la place de professeur en histoire, dans la suite on le chargea d'enseigner le droit naturel; & en dernier lieu, on le choisit pour donner aux étudians des leçons propres à préparer à la direction des domaines & des finances de l'état. Il y avoit déja longtemps qu'il avoit été aggrégé à la société royale de Berlin, & créé conseiller de l'ordre de S. Jean. Il eut lieu d'être si content à Francfort, qu'il refusa constamment tous les emplois qu'on lui offrit ailleurs, & qu'en 1715 il remercia pour la seconde fois celui qu'on voulut lui donner à Leyde avec des appointemens considérables. Il est mort à Francfort le 13 de mars 1737, après quelques jours de maladie. Nous avons de lui un assez grand nombre d'écrits qui prouvent son érudition & son amour pour le travail. En voici la liste.

1. *Maimonidis constit. de jure jurando, notis ex jure naturali Gentium & Romanorum ut & aliarum Gentium circa jusjurandum ritibus illustratæ*, à Leyde, *in-4°*.

2. *Gregorii VII pontif. rom. vita, quâ controversiæ inter imperatores & pontif. roman. circà investituram episcoporum præcipuè origo exponitur*, à Francfort sur l'Oder, *in-8°*.

3. *Historia belli inter imperium & sacerdotium, quâ controversiæ circa investituram episcoporum progressus exponitur*, à Francfort sur l'Oder, *in 8°*.

4. *Teschenmacheri annales Cliviæ, &c, notis, tabulis genealogicis & codice diplomatico illustrati*, à Francfort & à Leipsick, *in-folio*.

5. *Summa capita antiquitatum judaïcarum & romanarum in usum prælectionum privatarum*, à Francfort sur l'Oder, *in-4°*.

6. *Chytræi Marchia Brandenburgensis ad nostra tempora continuata*, à Francfort sur l'Oder, *in-8°*.

7. *Delineatio historiæ Brandenburgensis in privatis*

prælectionibus prolixiùs illustranda, à Francfort sur l'Oder, *in*-4°.

8. *Delineatio historiæ præcipuorum juris, aut prætensionum statibus Europæ competentium in collegio privato magis illustranda*, à Francfort sur l'Oder.

9. *C. Cornelii Taciti Germania, cum perpetuo & pragmatico commentario.*

10. *Dissertatio de abdicatione regnorum aliarumque dignitatum illustrium, tam secularium quàm ecclesiasticarum*, à Francfort sur l'Oder, 1724, *in*-4°.

11. *Commentatio de honoratissimo ordine militari de Balneo, in-fol.*

12. Histoire de l'ordre de S. Jean, par M. Becman, avec des remarques de M. Dithmar, & deux ou trois continuations de celui-ci. La derniére est une description de l'installation de son altesse royale M. le margrave Charles dans les fonctions de la charge de maître ou bailli de l'ordre dans la Marche de Brandebourg, &c. le tout en allemand, *in*-4°.

13. Introduction à la connoissance des sciences qui concernent l'administration des domaines, des finances & de la police, *in*-8°, en allemand.

14. *In succinctam deductionem Palatino-Neoburgico-Solisbacensem breves animadversiones, quibus deductis illa refutatur, atque jus successionis in ducatibus Juliæ & Montium domui regiæ Prussicæ asseritur, in-fol.* Ces remarques ont été traduites en françois, avec la piéce qu'elles réfutent, & imprimées dans la *Bibliothéque Germanique*, tome XXVII.

15. *Observatio de Marchiâ Landsbergensi* dans les *Miscellanea Berolinensia.*

16. Recueil de dissertations sur divers sujets de droit public, de droit naturel & d'histoire, à Leipsick, 1737, *in*-8°. M. Dithmar a eu soin lui-même, avant sa mort, de l'édition de ce recueil de piéces, qui avoient déja paru séparément en différens temps. Cette collection est en deux parties. La premiére renferme les dissertations académiques de l'auteur, savoir : 1. De l'origine du droit public d'Allemagne. 2. De l'origine des électeurs. 3. Origine & histoire des vicaires de l'empire. 4. Du Quatuorvirat de l'empire. 5. Des Coadjuteurs des ordres ecclésiastiques de chevalerie. 6. Des Vicaires de l'empire en Italie. 7. De l'année qui a servi de regle en Allemagne touchant l'exercice de la religion des catholiques & des protestans. 8. Du droit d'Aubaine, particuliérement en Allemagne. 9. De l'abdication des royaumes & de diverses autres dignités, tant ecclésiastiques que séculiéres. 10. Des alliances avec les personnes de religion différente, ou avec celles qui n'ont point de religion. 11. Des Duels destinés à terminer les différends, sur-tout entre les souverains. 12. Des Traités où il entre du hasard. 13. Du Gouvernement tel qu'il étoit avant le déluge. 14. Des Changemens qu'il faudroit apporter à ce qui regarde les maîtrises ou corps de métiers d'Allemagne. 15. Pourquoi nous manquons d'anciens historiens par rapport à l'Allemagne. 16. Histoire du comté de Teisterbant. 17. Erreurs sur l'ancienne histoire de la Marche de Brandebourg. La seconde partie contient les piéces suivantes: 1. De l'origine & de la succession des ducs de Limbourg, de Luxembourg, &c. 2. Quelle confiance on doit donner à Tacite pour les affaires de l'Allemagne. 3. De Hugues, margrave de Tuscie ou de Toscane, qui passe communément pour avoir été margrave de Brandebourg. 4. Du faux Waldemar, prétendu margrave de Brandebourg. 5. Les Germains & les Gaulois originaires de Scythie. 6. Histoire des chevaliers de S. Hubert. 7. De Petronelle, femme de Florent, comte de Hollande. 8. Listes des abbés de Werthin & des abbesses d'Essen, tirées d'un manuscrit. Toutes ces dissertations de la seconde partie du recueil cité, avoient déja été imprimées dans les *Exercitationes Francofurtenses*, dont on a trois volumes. Mais ni dans cette seconde partie, ni dans la premiere on n'a point recueilli quelques autres piéces de l'auteur, savoir : une sur le témoignage de l'historien Josephe touchant Jesus-Christ; des thèses sur l'histoire & le droit public romano-germanique. M. Dithmar travailloit quand il est mort, à une nouvelle édition de la Germanie de Tacite, & à un ouvrage sur l'histoire de Brandebourg. La cour de Berlin l'avoit chargé de continuer & d'achever ce que Martin Schoock & feu M. Becmann avoient commencé sur ce sujet. Enfin il travailloit sérieusement à l'histoire de la noblesse de l'électorat de Brandebourg, dont on n'a imprimé que le premier article, qui a paru peu après sa mort : c'est une brochure en allemand de 36 pages *in-fol.* qui contient le plan de l'auteur, & ce qui concerne la famille de Marschall. * *Voyez* la bibliothéque germanique, tome X, article IV, & tome XLII, articles VIII & IX.

DITHMARSIE, *cherchez* DIETHEMARSIE.

DITHYRAMBE, surnom que les Grecs donnoient à Bacchus, ou parcequ'il avoit été nouri dans un antre, qui avoit deux ouvertures, du grec δὶς *bis* & θύρα *janua*, ou à cause qu'il étoit comme né deux fois; savoir, du ventre de Semelé, & de la cuisse de Jupiter. C'est pour cela qu'on appelloit Dithyrambe une sorte d'hymne que l'on chantoit à l'honneur de Bacchus. Quelques auteurs ont cru que ce nom lui avoit été donné d'un certain Dithyrambe de Thèbes, qui en étoit l'inventeur; mais si cela étoit, Pindare qui a porté si loin les louanges de son pays, n'auroit pas oublié d'en parler : ce poëte au contraire attribue l'invention du Dithyrambe aux Corinthiens, & Hérodote en fait honneur à Arion, qui étoit de l'isle de Lesbos, ou Metelin. Cette sorte de poësie étoit si violente & si licencieuse, qu'elle sembloit avoir été faite par des gens yvres, & transportés d'une fureur bacchique. * Scaliger, *poët. liv.* 1.

DITIZELE, femme de Nicomede *le grand*, second roi de Bithynie, périt par la dent d'un des chiens du roi, qui la mordit à l'épaule, lorsqu'elle embrassoit son mari. Elle fut ensevelie dans un habit tissu d'or, & fut mise dans un riche tombeau, où l'on trouva depuis le poids de 113 livres d'or. Le roi lui fit dresser une statue d'yvoire. * Pausanias.

DITMAR, évêque de Mesbourg, *cherchez* DITHMAR.

DITTON (Humphroy) maître de l'école de mathématiques, érigée dans l'hôpital de Christ à Londres, naquit à Salisbury, de parens non conformistes, qui le consacrerent dès son enfance au ministere de leur communion. Il fit des progrès si rapides dans l'étude de la théologie & dans celle des langues, qu'on ne craignit pas de le charger dans une grande jeunesse, des fonctions pastorales. Mais le fardeau se trouva trop pesant pour son âge, & sa santé s'en étant tout-à-fait dérangée, les médecins & ses amis obtinrent de lui qu'il renonceroit à la prédication. Il se livra alors aux mathématiques, dans lesquelles il ne tarda pas à acquérir de grandes lumiéres. Dans la suite, sa réunion à l'église anglicane, & sa réputation de profond mathématicien, lui firent obtenir la chaire des mathématiques que l'on avoit érigée depuis peu dans l'hôpital de Christ à Londres. L'érection de cette chaire est de Charles II, & l'on assure que le mérite seul y éleve. Dans ce poste, M. Ditton publia deux ouvrages qui marquoient sa profession : l'un avoit pour titre, *Discours sur les loix du mouvement*; & l'autre étoit un *Traité des fluxions.* Quoique ces deux piéces ne fussent pas dans le plus haut dégré de perfection, au jugement des bons connoisseurs, on y reconnut le genie & la plume d'un maître. Ami du fameux Guillaume Whiston, il s'étoit associé avec lui pour chercher le secret des longitudes. Ils se flaterent tous deux de l'avoir découvert; & dans cette persuasion ils donnerent au public le divertissement de leurs expériences. C'étoit, dit-on, une plaisante imagination que la leur. Ils avoient conçu de placer des feux d'artifice à certaines distances qui marqueroient le dégré de longitude aux vaisseaux. Le succès demandoit qu'on fût avec certitude, à quel

éloignement on cesse de voir les fusées volantes dans tous les temps donnés de la nuit & du jour. On ne vit donc pendant quelques temps, à Londres & aux environs, que les feux d'artifice de MM. Whiston & Ditton. Tout cela leur réussit fort mal. Ils en furent pour la honte, & pour de grandes dépenses. M. Ditton s'occupa beaucoup plus utilement & plus glorieusement, lorsqu'il entreprit d'écrire en faveur de la religion. Voyant avec douleur le progrès que le déisme faisoit en Angleterre, à l'ombre d'un certain esprit d'examen dont se piquoient les déistes; il crut qu'on ne pouvoit mieux les confondre qu'en leur opposant des discussions de pure géométrie. Dans cette vue, il annonça une *Démonstration de la religion chrétienne*, où il promit de raisonner conformément à la méthode la plus rigoureuse des mathématiciens. Il le promit, & tint parole. Son ouvrage parut en anglois en 1712, à Londres *in*-8°, & l'on en fit en peu de temps plusieurs éditions. Au jugement de toute l'Angleterre, disent les auteurs de la *Bibliothéque raisonnée*, cet ouvrage est excellent en son genre. On l'y gouta extrêmement dès qu'il y parut, & les trois ou quatre éditions qui en ont multiplié les exemplaires, ne lui ont rien ôté de son prix dans l'opinion du public. Les amis de la religion, ajoute-t-on, trouverent que ce livre étoit une *Démonstration* dans toutes les formes. Cet ouvrage a été traduit en flamand par Corneille Coorn, & imprimé à Middelbourg en 1720, *in*-8°, selon Jean-Albert Fabricius. M. Armand de la Chapelle, théologien protestant, & l'un des auteurs de la *Bibliothéque raisonnée*, en a fait une traduction françoise, qui a paru à Amsterdam en 1728, deux volumes *in*-8°, sous ce titre: la religion chrétienne démontrée par la résurrection de Notre-Seigneur Jesus Christ, en trois parties, dont la premiere expose aux yeux des déistes les conséquences d'un examen négligé; la seconde explique la nature & l'obligation de l'évidence morale; & la troisiéme fournit les preuves de la résurrection de Notre-Seigneur: avec un supplément où l'on dévelope les principaux points de la religion naturelle: par M. Humfroi Ditton, en son vivant maître des mathématiques dans l'école de l'hôpital de Christ à Londres, & traduit de l'anglois par A. D. L. C. Cette traduction a été réimprimée à Paris en 1729, *in*-4°. On y a seulement supprimé quelques notes qui étoient dans l'édition de Hollande. M. Ditton pour achever de terrasser le déisme, avoit formé le plan d'un autre ouvrage, où il entreprenoit de démontrer la nécessité de la révélation, & l'inspiration des livres sacrés; mais ce qu'il en a laissé étoit trop imparfait pour en faire usage. L'auteur mourut vers la fin de 1714, ou au commencement de 1715, à l'âge de quarante ans. * *Bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, mois de juillet, août & septembre 1728, article II. Jean Albert Fabricius, *Delectus argumentorum.. & scriptorum de veritate religionis christianæ, &c*, à Hambourg, 1725, *in*-4°, page 705.

DIU, ou DIOU, isle avec une ville de même nom, sur la côte de la province de Guzarate, dans l'empire du grand Mogol, au-deça du Gange. Il y a une forteresse que l'on croit imprénable, parcequ'elle est entourée de deux grands fossés remplis d'eau de mer, dans le premier desquels les vaisseaux ont entrée; outre qu'elle est défendue de plusieurs bastions, bâtis sur le roc, extrêmement hauts & garnis de quantité de piéces d'artillerie. Les Portugais en sont les maîtres depuis l'année 1535. Le port est très-commode, & tout le trafic des Indes s'y faisoit autrefois, ou à Chaoul, qui est une autre place de l'autre côté du golfe de Cambaye tenue aussi par les Portugais: mais les Hollandois ont fait passer le commerce à Surate, où il se fait encore à présent. *Thévenot, *voyage du Levant*, *T. II.*

DIVE (la) en latin *Diva* & *Deva*, riviére de France en Normandie. Elle a deux sources au dessous de Gacé, & sépare le territoire de Lizieux d'avec celui de Séez. Elle reçoit l'Ante & plusieurs autres ruisseaux; & ayant arrosé Chamboi, Trun, S. Pierre sur Dive, Sainte-Barbe-en-Auge, elle se jette dans la mer à S. Sauveur de Dive. * Papire Masson, *desc. flum. Gall.* Valois, *not. Gall.*

DIVE (la) riviére de France dans le Poitou, a sa source à la Grimaudiere, passe à Moncontour, où elle reçoit le Grou, & s'y divise en deux. C'est en cet endroit que les huguenots furent défaits en 1569. La Dive continuant son cours vers Loudun, reçoit le Martrai & la Briande, & va se joindre au-dessous de S. Just au Thouai, qui se jette peu après dans la Loire. * Papire Masson, *descript. flum. Gall.*

DIVES (Guillaume) *cherchez* RICKIUS.

DIVETO, bourg situé sur la côte septentrionale de la vallée de Démona en Sicile, environ à deux lieues de la ville de Messine. Diveto a été bâtie des ruines de la ville de Naulochus. * Baudrand.

DIVICON, chef & général des Helvétiens, maintenant les Suisses, se rendit celébre par la défaite de Cassius, & par la fierté avec laquelle il parla à Jules-César, vers lequel il avoit été député par ces peuples, pour lui demander son alliance. César ayant demandé des ôtages, afin qu'il pût se fier à la parole que Divicon lui portoit, ce brave capitaine lui répondit, que sa nation n'avoit pas accoutumé de donner des ôtages, mais d'en recevoir, & se retira ensuite. * Julius Cæsar, *de bello Gallico.*

DIVINATION, art de deviner, ou de savoir l'avenir & les choses cachées, par l'entremise du démon, en vertu d'un pacte exprès ou tacite fait avec lui. Cet art est impie & plein d'illusion, parcequ'il s'appuie sur les connoissances trompeuses du démon, qui peut savoir des choses inconnues aux hommes, mais qui ne peut pénétrer dans l'avenir, que par des conjectures sujettes à l'erreur. Il y a plusieurs sortes de divinations, dont les principales sont celles qui se font par les augures ou auspices; par les évenemens, par les songes, par le sort, par le crible ou l'anneau; par la physionomie, par la chiromancie, & par l'astrologie judiciaire. Les païens étoient si fort attachés aux augures & aux auspices, qu'ils n'entreprenoient rien, ni en public ni en particulier, sans les avoir auparavant consultés. Ils appelloient ainsi les bons ou les mauvais présages qu'ils prenoient du vol, du cri, du chant, de l'allure, du manger, & du boire des oiseaux sauvages ou domestiques. Pline ajoute que les anciens tiroient aussi quelquefois leurs présages des renards, des rats, & des souris, des œufs, & de quelques autres choses. Gaspar Peucer, parlant des augures, dit qu'ils se prenoient de cinq choses: 1. du ciel; 2. des oiseaux; 3. des bêtes à deux pieds; 4. des bêtes à quatre pieds; 5. de ce qui arrive au corps humain, ou dans les maisons, de quelque maniére imprévue & extraordinaire. Il y a des augures naturels qui dépendent de l'ordre que Dieu a établi dans la nature; comme ceux que les mariniers & les laboureurs tirent des élémens, des méteores, des animaux, & autres choses semblables, pour prédire la tempête ou la bonace, la pluie ou le beau tems, l'abondance ou la disette des biens de la terre. Ainsi quand les plongeons quittent la mer, on peut dire que c'est un signe de calme & de bonace; & quand les chauve-souris volent loin des maisons, que c'est une marque de beau temps. Ces augures ne sont pas défendus; mais seulement ceux que l'on appelle artificiels, & qui sont inventés à plaisir, ou suggérés par le démon, sans avoir aucun fondement solide, ni aucune liaison avec les effets. Les plus sages d'entre les païens ont méprisé cette sorte de divination; & Ciceron même, qui étoit du collége des augures, reprend ceux qui reglent la conduite de leur vie, & fondent leurs espérances sur le chant, ou le cri des corbeaux & des corneilles. Parmi les chrétiens, les conciles ont condamné de superstition la coutume de ceux qui s'imaginent qu'il leur arrivera quelque malheur, s'ils entendent le soir un chat-huant crier sur le toît de la maison

de leurs voisins; s'ils entendent la nuit le cri d'une chauve-souris, ou d'une orfraie : si en certains temps un chien vient à heurler, un corbeau à croasser, &c. La divination des évenemens n'est pas moins superstitieuse, puisque les conjectures de bonheur ou de malheur que l'on en tire, ne sont prises que des choses arrivées par le hasard & sans dessein.

Ce n'est pas une chose surprenante, que les païens se soient appliqués à certaines observations; ce que l'on peut remarquer dans Theophraste, dans Pausanias, & dans Cicéron, qui ont parlé de ces matiéres. Mais il y a lieu de s'étonner de voir encore des chrétiens, qui suivent ces folles superstitions, & qui croient qu'il arrivera du malheur, si le matin ils rencontrent en leur chemin un moine, une fille, ou un liévre; s'ils saignent de la narine gauche, &c. Que c'est un présage de bonheur, s'ils rencontrent une femme, une chevre, ou un loup. Que quand l'oreille gauche tinte, ce sont des amis qui parlent de nous, & que le contraire arrive, lorsque c'est l'oreille droite. Quelques-uns s'efforcent de justifier ces sortes d'imaginations, par un exemple de S. Marc. Simon Metaphraste dit que S. Marc allant prêcher l'évangile à Alexandrie, rompit son soulier en sortant du navire; & qu'après avoir rendu graces à Dieu, il assura que son voyage seroit heureux. Mais l'autorité de Metaphraste n'est pas suffisante, pour appuyer cette histoire qui n'a rien que de puéril. D'ailleurs Pierre de Blois remarque fort bien que ce ne fut point par superstition que cet évangeliste fit la reponse qui lui est attribuée, & qu'il ne regardoit pas la rupture de son soulier, comme un signe de l'heureux succès de son voyage. Peut-être vouloit-il dire, que, si son soulier étoit rompu, le chemin ne laisseroit pas que de lui être aisé. D'autres rapportent ce qui arriva à Jules César, & à Guillaume *le conquérant* roi d'Angleterre. Jules César allant à la conquête de l'Afrique, tomba au sortir de son vaisseau, & prit cette chûte pour un bon présage, lorsqu'il dit : *Je te tiens, ô Afrique*, ce qui fut véritable dans la suite, mais il dut ce succès à sa valeur, & à celle de son armée. Sitôt que Guillaume *le conquérant* eut mis pied à terre en Angleterre, son cheval qu'il voulut pousser, tomba sous lui, & le renversa. Alors il dit, *La terre est à moi*, & effectivement il s'en rendit maître, ce qu'il auroit fait indépendamment de sa chûte. Car il ne faut pas conclure de-là qu'il y eût une liaison entre ces accidens, & ce qui arriva depuis. Ces paroles étoient des traits d'esprit pour guérir l'imagination de ceux qui auroient voulu tirer quelque facheux présage de ces événemens; & la victoire qui suivit, fut un effet du courage & des forces du conquérant.

A l'égard de la divination par les songes, on peut distinguer trois sortes de songes; de divins, de naturels, & de moraux. Les songes divins sont ceux dont Dieu est l'auteur, ou parcequ'il les envoie lui-même, ou parcequ'il les donne par le ministere des Anges : comme les songes du roi Abimelech, de Jacob, de Laban, de Joseph, de Pharaon, de Salomon, de Nabuchodonosor, de Daniel, de Judas Machabée, & de S. Joseph, dont il est parlé dans l'écriture sainte. Les songes naturels viennent du tempérament des personnes. Ainsi les billieux songent de querelles, de combats, d'incendies; les sanguins songent de jardins, de festins, de divertissemens; les mélancholiques songent de choses tristes, de lieux solitaires, de la mort; les pituiteux songent de bains, de naufrages, de fardeaux pesans, &c. Les songes moraux sont produits par les inclinations & par les mœurs d'un chacun. Ainsi nous reconnoissons souvent que nos songes sont les suites de ce que nous avons pensé, & de ce que nous avons désiré avec empressement. C'est une superstition que de vouloir deviner les choses futures par les songes naturels ou moraux. Il n'y a que les songes divins auxquels on doive s'arrêter, quand il est évident que ce sont des révélations envoyées du ciel. Les livres d'Artemidore, & ceux que l'on attribue faussement à Abraham, à Salomon, & au prophéte Daniel, pour connoître l'avenir par les songes, sont des restes du paganisme, & des inventions du malin esprit, pour séduire les hommes.

La divination par sort, suppose un pacte exprès ou tacite, avec le démon qui se sert de ses lumieres naturelles, pour découvrir aux hommes ce qu'il peut savoir; & c'est proprement d'où sont nommés les sorciers, quoique depuis on ait donné ce nom aux magiciens. Mais on remarque qu'outre le sort de divination, il y a un sort de division ou de partage, pour connoître à qui l'on donnera un héritage, une charge, ou autre chose, & ce qui doit écheoir en partage à plusieurs personnes. Il y a encore un sort de consultation, pour savoir ce qu'il faut faire en certaines occasions. On pratiquoit autrefois assez communément les sorts d'Homere, ceux de Virgile, & ceux de Musée en ouvrant les livres de ces trois poëtes, & en s'arrêtant au premier vers qui se présentoit à l'ouverture. Spartien rapporte que l'empereur Adrien se servoit des livres de Virgile, & Herodote parle de ceux de Musée. Après qu'on eut quitté ces sorts, quelques chrétiens mirent en usage l'écriture sainte, & cette maniére de connoître ce qu'il étoit à propos de faire, étoit appellée *les sorts des Apôtres*, ou *les sorts des Saints*. Mais S. Augustin condamne cette coutume d'appliquer les paroles sacrées de l'écriture à des usages profanes.

La divination, que l'on fait avec un crible ou un sas que l'on fait tourner pour savoir les choses dont on est en peine, étoit fort en usage parmi les anciens; & ceux qu'on appelle sorciers le pratiquent encore. Ils mettent un crible sur une table; & après avoir prononcé quelques paroles, ils nomment ceux que l'on soupçonne d'être coupables de quelque crime. Lorsqu'on nomme le coupable, le crible tourne sans cesse de lui-même, ou plutôt par un mouvement que le démon lui donne. On appelle cet art diabolique *Coscinomancie*, du grec Κόσκινον, qui signifie un *crible* & μαντεία c'est-à-dire, *divination*. L'*Axinomancie* se fait avec une hache mise à plomb, qui remue lorsqu'on vient à nommer le coupable. La *Dactilomancie*, ou divination avec un anneau suspendu sur un verre d'eau, où l'on voit paroître des figures, est encore un des artifices du démon, pour engager les hommes à lui rendre un culte superstitieux. Ce nom se donne aussi à une maniére de deviner par le moyen d'un anneau parlant, c'est-à-dire d'un esprit familier que les sorciers croient porter dans le chaton d'un anneau.

La physionomie s'occupe à connoître les mœurs & les inclinations des hommes, par l'inspection des signes extérieurs qu'elle remarque principalement sur le visage; mais cet art est fort trompeur, & ne peut servir qu'à tirer quelques conjectures assez incertaines. Il en faut dire autant de la chiromancie, ou divination par les traits & les signes de la main. L'astrologie judiciaire est ainsi nommée, parceque ceux qui s'y adonnent, font profession de juger des choses futures ou cachées, par l'inspection des astres, qu'ils supposent avoir des influences inévitables sur l'esprit & sur la volonté des hommes, & marquer par leurs différentes situations, & par leurs divers rapports, ce qui doit arriver de bon ou de mauvais. Cet art est condamné par les savans, par les loix civiles, & par les canons de l'église. * Thiers, *traité des superstitions*.

☞ DIVINI (Eustache) se rendit célebre vers le milieu du XVII siécle par son habileté à faire des télescopes. Il excelloit dans ce genre au jugement de toute l'Europe. M. Huygens fut néanmoins plus heureux ou plus habile; car il découvrit avec ceux de sa construction l'anneau de Saturne, ce que Divini lui contesta, sur le fondement qu'il ne voyoit pas la même chose avec les siens. Il écrivit à ce sujet contre M. Huygens, sous le titre de *Brevis annotatio in systema Saturnium, in-8°.* 1660. Huygens répondit aussitôt. Di-

vini réplique en 1661. En 1665, il annonçoit une nouvelle combinaison de verres à laquelle il attribue beaucoup davantages. * *Hist. astro.* de M. Weisser, *ch.* 15, *art.* 93. Fabri. *Synopsis opt.*

DIVITIAC, philosophe que Cicéron avoit connu particuliérement, & que ce grand orateur nous représente comme un des plus savans entre les Druides. Il paroît en effet qu'il avoit une connoissance particuliére des secrets de la nature, & qu'il se mêloit de vouloir pénétrer dans ceux de l'avenir, par les augures, & par les autres sortes de divinations, ce qui fait honneur à la justesse de son esprit. Il étoit un des premiers de la ville d'Autun; & les états des Eduens, dont cette ville étoit la capitale, ayant dessein de recourir aux Romains pour arrêter les ravages des Germains, des Séquanois & des Auvergnats ligués ensemble, l'envoyerent demander ce secours. Divitiac introduit dans le senat, le harangua appuyé sur son bouclier, & obtint ce qu'il demandoit. Il fut ainsi le premier qui introduisit les Romains dans cette partie des Gaules. César y entra à la tête de dix légions; & devenu victorieux, il reçut des ambassadeurs de toutes les principales villes des Gaules. Divitiac fut du nombre, & sa harangue plut tellement à César, que ce grand prince nous en a conservé le précis dans ses *Commentaires.* Cette seconde occasion lui ayant fait aussi connoître de plus près le mérite de Divitiac, il voulut l'avoir toujours auprès de sa personne. Il le logea chez lui à Autun, & lui montra toujours beaucoup d'estime & de confiance. A sa considération il pardonna à son frere Domnorix, qui, d'un génie bien différent du sien, avoit fait de grands mouvemens pour secouer le joug des Romains, & pour dominer à leur place dans les Gaules. Ceux de Beauvais s'étant aussi révoltés, Divitiac marcha contre eux avec une partie des troupes de César, & ensuite il obtint leur grace. Il y a eu un autre DIVITIAC qui avoit regné peu de temps auparavant dans le Soissonnois & dans la Grande Bretagne. * *Voyez* Cicéron, *de Div. lib.* 1. César en plusieurs endroits de son livre *de bello Gallico. Histoire littér. de la France, tome* 1, *I partie, page* 96 *& suiv.*

DIVITIO (Bernard de) cardinal, *cherchez* BERNARD DE BIBIENNE.

DIVITIS, *cherchez* RICQUIUS (Jean) chartreux.

DIVORCE, séparation du mari & de la femme, avec la liberté de se remarier. Cette liberté étoit accordée chez les Romains aux maris, & fut confirmée par la loi des douze tables; mais la même liberté n'étoit pas accordée à la femme à l'égard du mari. Quoique la loi permît le divorce, le premier qui la pratiqua à Rome fut Cornelius Ruga, qui fit divorce avec sa femme l'an 520 de la fondation de Rome, parcequ'elle étoit stérile. La formule dont le mari se servoit pour renvoyer sa femme, étoit, *Res tuas tibi habeto.* Il falloit qu'il apportât des raisons qui fussent approuvées. L'adultere, la stérilité, la mauvaise humeur de la femme étoient les principales: ce divorce se faisoit par écrit. Chez les Grecs, la femme avoit la liberté de faire divorce avec son mari, comme le mari de renvoyer sa femme: coutume qui s'établit aussi parmi les Romains du temps des empereurs. La liberté du divorce étoit établie long-temps auparavant chez les Juifs. Le mari pouvoit donner à sa femme, suivant la loi de Moïse, un écrit par lequel il la renvoyoit: elle pouvoit ensuite se remarier: cela se pratique encore parmi eux. Mais les Rabbins ont établi tant de conditions pour la validité de cet acte de divorce, qu'ils le rendent fort difficile dans la pratique. Notre-Seigneur interrogé sur le divorce, dit que Moïse ne l'avoit permis ou toléré qu'à cause de la dureté du cœur des Juifs; que dans l'origine il n'en étoit pas ainsi, & que l'homme devoit demeurer attaché à sa femme, étant deux dans une même chair. Les divorces furent rares parmi les Juifs, & le nom de divorce ne se trouve dans l'écriture que dans le prophéte Isaïe 700 ans après l'établissement de la loi. Jesus-Christ défendit absolument le divorce, à l'exception du cas d'adultere. De-là est née une question, si en ce cas d'adultere, de la part de la femme, le divorce est permis au mari suivant la loi chrétienne. Il est constant que la séparation, quant à l'habitation est permise, non-seulement en ce cas, mais encore en d'autres. La difficulté est de savoir si le mari ayant renvoyé sa femme pour cause d'adultere, elle peut se remarier. S. Augustin avoue que cette question n'est pas décidée clairement dans l'évangile. Les interprêtes anciens & modernes ont été de différens avis sur l'explication des paroles de Jesus Christ, & la pratique ancienne des églises a été différente. Les Grecs ont permis & permettent encore la dissolution des mariages, non-seulement en cas d'adultere, mais aussi pour d'autres raisons: ce qui a été même autorisé par les loix des empereurs chrétiens; & ce point ne fut pas regardé dans le concile de Florence, comme un sujet qui put empêcher la réunion des deux églises. Les peres & les conciles de l'église d'Occident semblent aussi avoir varié sur cet usage. Mais dans les siécles postérieurs, les Latins n'ont plus permis le divorce avec la liberté à la femme & au mari de se remarier avant la mort de l'un ou de l'autre, & ont distingué entre la séparation d'habitation, qu'ils ont appellée *quoad thorum*, de la séparation qui donne une entiére liberté, qu'ils ont appellée *quoad vinculum.* Le concile de Trente a ménagé les termes du canon où il confirme cette discipline, ensorte que l'anathême ne tombe que sur ceux qui s'éleveroient en cela contre la doctrine & la pratique de l'église romaine, & non sur la pratique des Grecs & des Orientaux, comme les historiens du concile l'ont remarqué. * *Voyez* les canonistes & les théologiens.

DIVRY (Jean) bachelier en médecine de la faculté de Paris, poëte François & traducteur, a vécu dans le quinziéme & dans le seiziéme siécle. Il étoit du Beauvaisis ou de Beauvais même, né de parens pauvres, comme il le dit à la fin de son poëme sur l'origine & les conquêtes des François, *depuis le partement de Francion, fils d'Hector, de Troie, jusqu'à présent*, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1508.

Pas n'est raison que pour les médisans
Je laisse à dire de Paris les haulz biens,
Où suis nourry puis environ dix ans,
Sans que j'amende de mes parens en riens:
Beauvoisien je suis, & me soubstiens
Qui n'ay ne cens, ne revenu, ne rente;
Au jour le jour je vis & m'entretiens,
En escoutant que fortune me augmente.

Divry a revu la traduction en vers françois sur l'Enéide de Virgile, composée par Octavien de Saint-Gelais, mort évêque d'Angoulême en 1502, & c'est lui, sans doute, qui a procuré l'édition de cette traduction, faite en 1509 *in-folio.* Nous avons vu du même, 1. *Les triumphes de France translates de latin en françois par maître Jehan Divry, bachelier en médecine, selon le texte de Curre Mamertin*, à Paris le vingtiéme jour de mai 1508 *in-4°.* Cette traduction est en vers françois, excepté une épître de Curre Mamertin en prose latine, adressée à Beraud Stuart, seigneur d'Aubigny, & traduite par Divry en prose. Les vers latins de Curre Mamertin, sont aux marges de la traduction. 2. Une Ballade & deux Rondeaux, à la suite de ladite traduction. 3. Poëme sur l'origine & les conquêtes des François; c'est celui dont on a tiré les vers qu'on vient de lire: ce poëme est imprimé à la suite des piéces susdites. 4. Dans le même recueil, *les faits & gestes de très-révérend pere en Dieu monsieur le légat* (George d'Amboise, archevêque de Rouen) *translatez de latin en françois* (en vers) *selon le texte de Fauste Andrelin*, dont les vers latins sont en marge. Il y a eu une édition séparée de cette traduction aussi *in-4°*, sans date ni indication du lieu de l'impression. 5. *Epitaphe de maître Guy de Rochefort, feu chancelier de France, translaté de latin en françois* (c'est-à-dire des vers latins de

Fauste Andrelin en vers françois) dans le même recueil *in-4°*. Peut-être faut-il lui donner l'*Epître aux Romains*, satyre très-violente, en vers françois, qui se trouve dans quelques exemplaires de l'*Exil de Genes la superbe de frere Jean d'Authon*, historiographe de Louis XII. La Croix du Maine dit que ce *Currus Mamertinus*, dont Divry a traduit quelque chose, est Charles de Curres, natif de Mamers au Maine. Du Verdier qui dit aussi un mot de Divry dans sa bibliothéque, le nomme *Jean Divery*, & ajoute qu'il étoit *médecin de Manthe, natif d'Hiencourt en Beauvoisin*: il ne cite qu'un seul ouvrage de lui, savoir, *Le dialogue de Salomon & de Marcolphus, avec les dicts des sept saiges & autres philosophes de Grece*, à Paris, par Guillaume Eustace, 1509. Divry se nommoit en latin *Diurius*, & Vanderlinden (*De scriptis medicis*, l. 1, page 348, édition d'Amsterdam 1682) cite de lui l'ouvrage suivant: *Scrinium medecinæ, sive aphorismi & collectiones medicinales*, à Paris 1536 *in-8°*, & à Strasbourg 1542 *in-8°*: il le nomme *Joannes Divrius, Bellovacus*.

DIUS, patriarche de Jérusalem, fut mis sur le siége épiscopal de cette ville, après que S. Narcisse se fut retiré dans la solitude. Il ne la gouverna pas long-temps, & il eut Germanion pour successeur vers l'an 199 ou 200. *Eusebe, *chron.* Baronius, *A. C.* 199.

DIUS, historien Grec. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Il composa un ouvrage historique de la Phénicie. Josephe en rapporte un fragment où il parle de Salomon & de Hiram. C'est dans le premier livre contre Apion.

DIXME. Dans l'ancienne loi le peuple Juif payoit aux Levites & aux prêtres la dixme de ses biens, & il n'y a pas de doute que ces dixmes ne fussent d'institution divine. Mais quoi qu'en aient pensé quelques auteurs, on ne peut pas dire la même chose des dixmes que l'on paye aux ecclésiastiques. Si la dixme étoit de droit divin, les papes n'auroient pas exempté les biens des ordres de Cluny, Citeaux & Malte, de la payer; d'ailleurs on ne voit pas que Jesus-Christ les ait instituées, ni que les premiers chrétiens aient payé au clergé la dixme des biens qu'ils possedoient. Les ecclésiastiques vivoient des aumônes des fidéles, qui leur devoient à la vérité la subsistance, parcequ'il est de droit divin & naturel, que *celui qui sert à l'autel vive de l'autel*: mais dans la suite l'usage s'établit de donner une certaine portion de ses revenus au clergé, que l'on appella dixme, par comparaison avec ce que les Juifs donnoient aux Lévites. On voit des vestiges de cet usage dès le quatriéme & cinquiéme siécle. Mais la chose ne passa en loi que dans les siécles suivans, dans lesquels les laïcs furent obligés par les canons, sous peine d'anathême, & par les loix des princes, de payer aux ecclésiastiques la dixme de leurs revenus, & des fruits qu'ils recueilloient. Elles appartenoient naturellement aux ecclésiastiques, qui servoient l'église dans les fonctions de leur ministere. Les laïcs s'en emparerent d'une partie dans le huitiéme siécle, ou de leur autorité, ou par la concession des princes. Après les avoir possedées pendant quelque temps, ils les restituerent à des moines ou à des chapitres, & l'église toléra cette restitution: de-là viennent les dixmes inféodées, dont jouissent les laïcs; & les dixmes qui appartiennent aux abbés, aux moines & aux chapitres. Le concile de Latran tenu en 1179, sous Alexandre III, ordonna que les dixmes possedées par les laïcs seroient restituées à l'église; mais le concile quatriéme de Latran, sous Innocent III, toléra par son silence les dixmes que les laïcs possédoient par le passé, & fit des défenses très-expresses pour l'avenir. Autrefois les dixmes étoient partagées par l'évêque; présentement elles appartiennent de droit aux curés, dans les lieux mêmes où il y a de gros décimateurs autres que les curés. Les curés ont encore les dixmes des terres que l'on défriche & que l'on met en valeur, appellées *Novales*; & les menues dixmes des bestiaux, & les vertes dixmes des pois & autres légumes. Les dixmes ne sont plus en usage dans l'église d'Orient depuis long-temps. * Fra-Paolo, *traité des bénéfices*. Jerôme Acosta, c'est-à-dire, Richard Simon, *des revenus ecclésiastiques*. Thomassin, *discipl. de l'église*.

DIXMUDE, petite ville de Flandre dans les Pays-Bas. Elle est agréable, située sur l'Iperlée, à trois lieues de Nieuport & presque autant de Furnes & d'Oudembourg, dans un pays fort fertile, & très-connu pour son bon beurre. Dixmude a été souvent prise par les François dans les guerres du XVII siécle, qui l'ont cedée aux Hollandois pour la maison d'Autriche, en conséquence de la paix d'Utrecht en 1713. Il y a une foire célebre au mois de juillet.

DIYLLE, d'Athènes, composa une histoire qu'il commença par le pillage de Delphes, & qu'il continua jusqu'à la fin du regne de Philippe *de Macédoine*. Il a vécu après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, depuis la CXI olympiade, & l'an 336 avant Jesus-Christ, puisqu'il faisoit mention de Démétrius Phaléreus. Il est différent d'un statuaire de ce nom allégué par Pausanias. * Diodore, *liv.* 16. Athenée, *liv.* 13. Vossius, *des hist. Grecs*, *liv.* 3, *pag.* 600, Pausanias, *in Phoc.* Bayle, *diction. critiq.*

D L U.

DLUGOSS (Jean-Longin) naquit l'an 1415, à Brzeznick, ville de Pologne, de *Jean* Dlugoss, gouverneur de cette ville, & de *Béatrix*, sortie d'une famille noble. Il n'avoit que six ans lorsqu'il fut mené à Korczyn, dont son pere venoit d'avoir le gouvernement. Ce fut-là qu'il commença ses études, qu'il continua successivement dans différentes villes dont son pere fut nommé gouverneur, & enfin à Cracovie. Le précepteur qu'il eut dans cette derniere ville le dégouta de l'étude par son extrême sévérité. Il s'en plaignit à son pere; mais n'en étant point écouté, il quitta ce maître de lui-même, & entra dans le collége des Riches, où il s'appliqua pendant trois ans à la dialectique & à la philosophie. Son pere devint veuf dans cet intervalle, & se remaria. Le jeune Dlugoss en souffrit, on le négligea & l'on discontinua de fournir à ses besoins. Sans se décourager, il prit le parti de se mettre au service de Zbigné, évêque de Cracovie, qui affectionoit les gens de lettres. Son pere l'ayant appris, loin de le désaprouver, le recommanda à cet évêque. Le prélat lui donna d'abord la conduite de sa chancellerie, ensuite celle de sa maison, & enfin le chargea de l'administration de tous ses biens. Dlugoss s'aquita si bien de ces emplois, qu'il acquit l'estime & l'amitié de l'évêque, qui en mourant le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires. Dlugoss fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans par le prélat même à qui il étoit attaché, lequel lui donna en divers temps différens bénéfices. Il lui conféra d'abord la cure de S. Martin de Klobuczk, & le fit ensuite chanoine de Cracovie. Il fut nommé depuis à la dignité de chantre, & ensuite à celle de trésorier de l'église de Vislicza, à un canonicat de Sendomir, & à quelques autres bénéfices moins considérables. Cette multitude de bénéfices le fit passer pour un homme intéressé; mais souvent il ne les recevoit que pour les donner à des ecclésiastiques vertueux & capables; & de ceux qu'il conservoit, il employoit une grande partie des revenus au soulagement des pauvres, à l'ornement des temples, & à d'autres œuvres pieuses. Eugène IV ayant nommé Zbigné évêque de Cracovie au cardinalat, & diverses difficultés empêchant le prélat d'être honoré de cette dignité, Dlugoss fit à cette occasion un voyage à Rome en 1449, & parvint à terminer cette affaire. Le pape Nicolas V, qui siégeoit alors, le chargea de porter la barette au nouveau cardinal, & il la lui donna dans l'église cathédrale de Cracovie le premier octobre de la même année 1449. En 1450 il retourna à Rome pour gagner les indulgences du Jubilé de l'année sainte, & pour satisfaire le desir qu'il avoit de visiter la Palestine. Il

s'embarqua dans cette vue à Venise, visita avec beaucoup de ferveur la Terre sainte, & parcourut tous les lieux consacrés par quelque mystere. Revenu en Pologne, le roi Casimir IV le chargea de l'instruction des princes ses enfans, & il s'occupa de ce soin pendant plusieurs années avec beaucoup de succès. Le cardinal Zbigné, son protecteur, étant mort le premier avril 1455, Dlugoss fut attaqué par le frere du défunt, comme ayant abusé de la confiance du prélat, mais il n'eut pas de peine à se justifier. S'étant depuis déclaré pour Jacques Syennenski, que le pape avoit nommé évêque de Cracovie, il encourut l'indignation du roi qui y avoit nommé Jean Grusczinsky. Il fut exilé, & son exil dura trois années. Il demeura pendant tout ce temps dans le château de Melztyn pour y être plus en sureté contre les piéges de ses ennemis. Syennensky ayant cédé volontairement, Dlugoss fut rappellé, & le roi lui continua sa bienveillance, & le consulta même depuis sur plusieurs affaires importantes. Il fut aussi chargé de diverses négociations qui l'obligerent à faire plusieurs voyages en différentes parties de l'Europe pour les intérêts de la Pologne. Il fut nommé à l'archevêché de Léopold; mais il mourut, avant d'être sacré, le 29 mai 1480, âgé de 65 ans. Ses ouvrages sont, 1. *Joannis Dlugossi, seu Longini, historia polonica in tres tomos digesta*: le tome premier parut en 1615. Il ne contient que les six premiers livres, qui vont jusqu'à l'an 1240: le reste est demeuré long-temps manuscrit & n'a été imprimé qu'en 1711, à Francfort, *in folio*, sous ce titre: *J. Dlugossi historiæ polonicæ libri XII, quorum sex posteriores nondum editi, nunc simul cum prioribus ex manuscripto rarissimo in lucem prodeunt ex bibliothecâ & cum præfatione Henrici L. Baronis ab Huyssen Russorum Cæsari à consiliis. Præmittitur præter vitam autoris, & doctorum de eo testimonia, Samuelis-Joachim Hoppii Schediasma de scriptoribus historiæ polonicæ, pluribus annotationibus auctum Gabrielis Groddeckii.* Le second livre finit à l'an 1444. Depuis, Jean Gotlieb Krause a publié le treiziéme livre de la même histoire, avec une preface & des additions à la vie de l'auteur & divers ouvrages concernant l'histoire de Pologne, à Leipsick, 1712, *in-folio*. Ce treiziéme livre s'étend jusqu'à l'an 1480, qui fut celui de la mort de Dlugoss. 2. *Vita sancti Stanislai episcopi & martyris*, à Cracovie, 1611, réimprimée en 1666, sous le titre de *Decus Polonorum*. 3. *Plocensium episcoporum vitæ*, dans le recueil intitulé: *Stanislai Lubienski opera posthuma*, à Anvers, 1643, *in-folio*. 4. *Posnaniensium episcoporum series, à Jacobo Brzemezkio continuata*, 1624, in-4°. publiée par Thomas Treterus, chanoine de Warmie. 5. *Episcoporum Smogorzoviensium & Pitzinensium, quæ nunc Vratislaviensis, ecclesiarum historiæ & acta*: dans le second volume des *Silesiacarum rerum scriptores aliquot adhuc inediti, curâ Friderici Wilhelmi de Sommersberg*, à Leipsick, 1730, *in-folio*. 6. Dlugoss avoit composé une vie de sainte Cunegonde: on ignore si elle a été imprimée. * Extrait du tome XXXVIII des *Mémoires* du P. Niceron. Fabricius a donné pareillement un article de Dlugoss assez détaillé, sur tout quant aux ouvrages de cet auteur, dans sa *Bibliothéque des écrivains de la moyenne & basse latinité*, tome II, livre IV, pag. 120, & suivantes.

DNI. DOB.

DNIEPER, fleuve, *cherchez* BORYSTHENE.

☞ DOARO, ou plutôt DAWARO, province d'Ethiopie, au midi du royaume de Dancale, à l'occident de celui d'Adel, au nord des Galles, & à l'orient des royaumes de Gand & de Ghedm. * La Martiniére, *dict. géogr.*

☞ DOBA, l'une des 27 préfectures ou gouvernemens du royaume de Tigré dans l'Abissinie. Ce lieu est voisin d'Angote, & peuplé de païens. Il tient l'onziéme rang entre ces préfectures. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DOBEILH (François) Jesuite, étoit de Moulins en Bourbonnois. A l'age d'environ dix sept ans, il entra chez les Jesuites le 3 octobre 1651, & dans la suite il devint profès des quatre vœux. Après avoir rempli les emplois ordinaires, par lesquels on fait passer les membres de cette société, il fut chargé de prêter son ministere aux soldats François, & de suivre l'armée du roi, apparemment en qualité d'aumônier. En 1695 on l'envoya au collége de sa société à Moulins, où il mourut le 20 avril 1716. Il est auteur des ouvrages suivans: 1. *Avis très-consolans pour les personnes scrupuleuses*, traduits de l'espagnol du P. Jean-Eusébe de Niéremberg, à Amiens 1671, *in*-12. à Lyon, chez Antoine Briasson 1702, *in*-12. 2. l'*Aimable mere de Jesus*; traduit de l'espagnol du P. Jean-Eusebe de Niéremberg, à Amiens 1671, *in*-12. & en Hollande l'année suivante 1672, *in*-12. 3. *Réflexions, Sentences, & Maximes royales & politiques*, traduites de l'espagnol (du même P. de Niéremberg) à Amsterdam 1671, *in*-12. 4. *Réflexions prudentes, pensées morales, maximes stoiciennes, traduites de l'espagnol*, (du même P. de Niéremberg) à Amsterdam 1671, *in*-12. 5. *La vie du roi Almansor, écrite par le capitaine Aly Abeneufian*, en françois, à Amsterdam, 1671, *in*-12. L'auteur original de cette vie a écrit en arabe. Un anonyme avoit traduit cet ouvrage en espagnol, & c'est sur cette traduction que le P. Dobeilh avoit fait celle qu'il a donnée en françois. * Mémoires manuscrits du P. Oudin, Jésuite.

DOBEREIN, bourg ou petite ville du duché de Meckelbourg, en Allemagne. Ce lieu est environ à quatre lieues de Rostock, du côté du couchant. Pribislas dernier roi, & premier duc des Herules, s'étant converti à la foi, y fonda un monastere, où l'on voit son tombeau, & ceux de plusieurs ducs de Meckelbourg, ses successeurs. * Mati, *dict.*

DOBROSLAS, fils de Draghimir, naquit, si l'on en croit le prêtre de Dioclée, après que son pere eut été assassiné, à Cataro: ce qui n'est pas soutenable, puisque vingt ans après il avoit des fils capables de porter les armes. On dit qu'il fut élevé à Raguse, & qu'ayant épousé Neda ou Dominique, petite fille de Samuel roi de Bulgarie, il en eut cinq fils, Michel, Goislas, Sagance, Rodoslas & Predemire. On le laissa à Raguse, tant que les Grecs ne furent pas maîtres absolus de la Servie; mais tous les bans, qui après la mort de Draghimir avoient voulu être indépendans, étant soumis en 1036, on le conduisit à Constantinople. Il n'y demeura pas long-temps, & il n'eut qu'à se présenter dans la Dalmatie pour se faire une nombreuse armée. De plusieurs victoires qu'il remporta sur les Grecs, & qui méritent place dans l'histoire, celle de l'an 1043 est la plus célébre. Il en couta la vie à quarante mille hommes, & au général même. Les bans qui avoient combattu sous les étendards de l'empire, furent bientôt soumis, & Dobroslas paisible possesseur de presque tout ce que ses ancêtres avoient possédé, laissa un assez beau royaume à ses enfans. Il mourut vers l'an 1047. * Ducange, *fam. Byz.*

DOBROSLAS II, fils de Rodoslas, & petit-fils de celui dont on vient de parler, fut un des princes réfugiés à Raguse, sous le regne de Bodin, qui après avoir soutenu un siége de sept années dans cette ville, se retirerent dans la Pouille, & de-là à Constantinople. Aussitôt après la mort de Bodin, quelques seigneurs ayant fait mettre en prison Michel son fils, offrirent la couronne à Dobroslas; mais Volcan jupan de Rascie, & Cocciapor son propre frere, refuserent de le reconnoître; ce qui donna le commencement à une guerre civile, qui fut également funeste aux deux freres. Dobroslas fait prisonnier après la perte d'une bataille, demeura entre les mains de Volcan, qui peu après l'envoya au roi Uladimir, son cousin germain, qui se contenta de le retenir en prison, sans lui faire aucun mal: & Uladimir ayant été empoisonné peu après, Jaquinte veuve du roi Bodin, à qui on impute sa mort

mort, lui fit crever les yeux, & le rendit inhabile à la génération. On dit que n'étant plus à craindre alors, on lui redonna la liberté, & qu'il passa le reste de ses jours dans un monastere à Cataro. Cocciapor qui avoit contribué à le détrôner, en avoit déja été puni, car s'étant brouillé avec Volcan, il fut contraint d'abandonner la Zenta, dont il s'étoit emparé, & de se réfugier dans la Bosnie, où faisant de vains efforts pour causer de nouveaux troubles, il fut tué. * Ducange, *familles Byzant.*

DOBRZIN, que les auteurs latins nomment diversement, *Dobrinum*, *Dobricinum* & *Dobriznum*, petite ville & pays de Pologne. Le pays est sur la rive droite de la Vistule, entre la Moscovie & la Prusse. Il comprend trois châtellenies, Dobrzin, Slonko & Ripina. La premiére fut donnée aux chevaliers de Prusse, par Conrad duc de Moscovie. On croit aussi que ces mêmes chevaliers firent bâtir le château de Dobrzin, situé sur un rocher près de la Vistule, entre Wladislas & Plosko. Depuis, les chevaliers de Prusse changerent cette châtellenie avec la république de Pologne, qui leur donna d'autres terres. Outre ces châtellenies, le pays de Dobrzin a quelques autres villes, comme Gorsno qui est à l'évêque de Plosko, Skompe, célébre par une image miraculeuse de la sainte Vierge, &c. * Cromer, Guaguin & Starovolscius, *descr. Polon.*

DOBSON (Guillaume) peintre Anglois, distingué dans sa profession, naquit à Londres en 1610. Pour seconder l'heureux génie qu'il avoit pour la peinture, il fut mis chez un marchand de tableaux, où il copia ceux des meilleurs maîtres qu'il put trouver. Devenu habile, *Vandyck*, son ami, le présenta à Charles I, qui le prit sous sa protection, & le retint à Oxford pendant tout le séjour qu'il y fit. Dobson fit les portraits de ce roi, du prince de Galles, du prince Robert, & beaucoup d'autres que ces premiers lui attirerent. De retour à Londres, il fut si recherché, qu'il ne pouvoit suffire à tout ce qu'on lui demandoit. Le roi pour récompenser & honorer ses talens, le nomma son premier peintre, & lui donna de grandes marques de sa bienveillance. Dobson amassa de grandes sommes, & ne sut que trop les dissiper. Sa vie fort peu réguliere abrégea ses jours. Il mourut à Londres en 1647, âgé de 37 ans : il a gravé de sa main son portrait à l'eau forte : on ne lui connoît aucun éleve. * Extrait de l'*abrégé des vies des plus fameux peintres*, par M. Dézallier d'Argenville, tome II, page 216 & suivantes.

DOC (Jean) évêque de Laon, vivoit dans le XVI siécle. Il étoit religieux bénédictin de l'abbaye de saint Denys en France, docteur en theologie & en droit canon, & excellent prédicateur. Son mérite qui l'avoit élevé à la dignité de grand prieur de S. Denys, le plaça l'an 1557, sur le siége épiscopal de Laon. Il y succéda au cardinal de Bourbon, dont il étoit créature, & mourut en 1560. Jean Doc, en latin *Docæus*, a composé divers ouvrages : *De æterna Filii Dei generatione ac temporali nativitate, lib. II*, qu'il dédia au cardinal de Bourbon. *Homilia &c.* * Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Le Mire, *de script sæc. XVI*, *&c.*

DOCAMPO (Florian) chanoine de Zamora en Espagne, vivoit en 1555 & 1560. Il eut beaucoup de part à l'estime de l'empereur Charles-Quint, qui l'engagea d'écrire l'histoire d'Espagne, dont il publia les cinq premiers livres sous ce titre, *Los cinco libros primeros de la cronica generale de Espagna.* Il a aussi composé d'autres traités, *Libro de linages, & armas*, *&c.*

DOCAMPO (Conçalvo) archevêque de Lima, étoit de Madrid, & avoit demeuré long-temps en Italie, où le pape Clément VIII lui témoigna beaucoup d'amitié en diverses occasions. Depuis il fut chanoine de Séville, archidiacre de Niebla, & fut enfin nommé à l'évêché de Cadis : mais avant que d'en avoir pris possession, il fut transféré l'an 1623, à l'archevêche de Lima dans le Pérou, où il mourut en 1626. On lui attribue un ouvrage intitulé, *Del goevierno del Piru.* * Ægidius Gonçales Davila, *in theat. ecclesf. Lim.* Nicolas Antonio, *bibl. hisp.*

DOCETES, certains hérétiques sectateurs de Marcion, qui furent ainsi nommés, parcequ'ils enseignoient que ce qui est dit de J. C. qu'il a souffert & qu'il est mort, c'est seulement *qu'il l'a ainsi semblé.* Leur nom est tiré du mot grec δοκεῖν, qui signifie *paroître*, à cause qu'ils croyoient que les souffrances de Jesus-Christ n'avoient été qu'apparentes, & non pas réelles. * *Voyez les hist. ecclesf.*

DOCH, forteresse, ou Ptolemée fit tuer Simon par trahison. * *Macch.* 16. 17.

DOCKINGHAM ou DOCKINGUS (Thomas) Anglois, chancelier de l'université d'Oxford, & théologien célébre en son temps, florissoit vers l'an 1270. On a de lui des commentaires sur les quatre livres des sentences, qui ont été imprimés à Paris en 1505. Il a fait aussi des commentaires sur le Deuteronome, sur le prophéte Isaïe, sur les épîtres de S. Paul, & sur l'Apocalypse de S. Jean, qui sont encore manuscrits. On voit encore dans quelques bibliotheques d'Angleterre un traité qui porte son nom, où il parle des différens symboles de la foi, de leur division, & où il prouve que les articles qu'ils renferment contiennent l'essentiel de ce que nous devons croire. Il n'y a pas d'apparence cependant qu'il ait voulu exclure les autres vérités de foi qui ne sont point énoncées dans ces symboles, comme la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, &c. que tout catholique croit, & dont la croyance est nécessaire pour le salut. Luc Wadingue prétend que Dockingham a été Cordelier, mais il n'en donne aucune preuve solide, & il paroît que c'est très-gratuitement qu'il lui a donné place dans la *bibliothéque* des écrivains de son ordre. * *Voyez* Je. Leland. *Collectaneor.* vol. 4. n°. 176. Casimir Oudin, *in comment. de scriptor ecclesf. tom.* 3, in-fol. *&c.*

DOCKUM, ville du Pays-Bas, dans la Frise occidentale, & le siége de l'amirauté de la province. Elle est située à deux lieues de Lewarden, & à cinq de Groningue, près de la mer & sur un canal. On y conserve un livre des évangiles, écrit à ce que l'on croit, par saint Boniface. [d] Sanson.

DOCREUS (Jean) vivoit l'an 1318, & composa un ouvrage de la vie, passion, & sépulture de S. Denys. * Possevin, *appar. sacr.*

DOCTEURS. On a donné ce titre d'honneur à ceux qui étoient capables d'enseigner dans certaines facultés particulieres. Il semble que ce nom n'ait été mis en usage que dans le XII siécle, en la place de celui de *Maître.* On en attribue l'établissement avec celui des autres degrés scholastiques, de bacheliers & de licenciés, tels que nous les voyons aujourd'hui, à Pierre Lombard, & à Gilbert de la Porrée, qui étoient alors les principaux théologiens de l'université de Paris. Gratien établit la même chose dans ce temps-là en l'université de Boulogne. Néanmoins ces deux noms de *Maître* & de *Docteur*, n'ont pas laissé de subsister ensemble assez long-temps, & plusieurs croient, que les fonctions en étoient différentes ; que les maîtres enseignoient les sciences humaines, & que les docteurs enseignoient les sciences qui dépendent de la révélation, & ne s'acquierent que par la foi. Ceux qui se sont signalés par leur doctrine, dans les écoles des arts, de la médecine, de la jurisprudence, & de la théologie, n'étant pas assez distingués par le titre de docteur, qui marque seulement le degré & la profession, ont encore reçu une épithète spécifique, qui faisoit connoître en quoi consistoit leur mérite. C'est de ce rafinement que sont venus les titres fameux de *docteur angélique*, de *docteur séraphique*, de *docteur subtil*, de *docteur illuminé* ; & une infinité d'autres, dont l'école a voulu honorer ses maîtres. Alexandre de Halès, qui mourut en 1245, est appellé communément le *docteur irréfragable*, c'est-à-dire, dont on ne peut raisonnablement contredire les opinions. C'est avec justice que l'on appelle saint Thomas, *le docteur angélique*, ou *l'ange de l'école.* S. Bonaventure est nommé, *le docteur séraphique*

ou parcequ'il avoit la science d'un Séraphin, ou parcequ'il étoit le plus illustre docteur de l'ordre séraphique, c'est-à-dire, de l'ordre de S. François. Scot, autrement Jean Duns, Ecossois, a la qualité de *docteur subtil*; Raimond Lulle, de *docteur illuminé*. Alain de l'Isle, recteur de l'université de Paris, qui mourut en 1294, a été nommé *le docteur universel*. Durand de S. Pourçain évêque du Pui, & ensuite de Meaux, a eu le titre de *docteur très-résolu*, parcequ'il passoit pour un théologien hardi, & quelquefois trop décisif. Gregoire de Rimini, général des Augustins, a été surnommé le *docteur authentique*; Jean Taulere, le *docteur illuminé*, à cause des lumiéres célestes dont il paroissoit éclairé; Jean Gerson, le *docteur très-chrétien*, parcequ'il a doctement combattu ceux qui vouloient introduire dans le christianisme des nouveautés contraires à la liberté évangélique & à la simplicité de la religion: ce qui lui a fait donner aussi le titre de *docteur évangélique*. Le nom de docteur se prend d'une autre maniere dans l'église orientale, que nous ne le prenons dans notre usage ordinaire. Les Grecs se servent du mot grec διδάσκαλος, qui est tiré du nouveau testament, où il marque les évêques & pasteurs qui enseignent la doctrine de l'évangile, & il répond chez eux à ce que nous appellons chez nous, *théologal*. Ils en ont de plusieurs maniéres; il y en avoit un par exemple, dans la grande église de Constantinople, établi pour expliquer les évangiles, on le nommoit le *didascalos*, ou *docteur de l'evangile*: une autre pour expliquer les épîtres de S. Paul, on l'appelloit le *didascalos*, ou *docteur de l'apôtre*, c'est-à-dire, des épîtres de l'apôtre; de plus un *didascalos*, ou *docteur du pseautier*, qui étoit préposé pour l'explication des pseaumes. Les évêques Grecs conferent encore ces sortes d'offices, en imposant les mains, de la même maniere que dans les ordinations. *Voyez* MAISTRES. * M. Simon. Vossius, *etymolog.* Possevin, *in appar. sac.* Baillet *jugemens des savans*, *tom.* 1, *in*-4°.

DOCTIUS (Thomas) de Sienne, jurisconsulte, vivoit dans le XV siécle. On lui a donné cet éloge, que personne n'a plus approché de la vérité, & qu'aucun professeur de son temps n'avoit expliqué le droit si nettement, & ne l'avoit mis dans un si beau jour; aussi l'appelloit-on le docteur de la vérité. Il eut entr'autres disciples Barthélemi Socin. Doctius mourut l'an 1441, & fut inhumé dans l'église de S. François de la ville de Sienne. * Pancirole, *De claris legum interpretibus, lib. II, cap.* 91. Taisand, *vies des jurisconsultes*, deuxiéme édition, pages 168 & 169.

DOCTORAT, dignité qu'acquiérent dans une université, ceux qui, après s'être rendus capables en quelque science qu'on y enseigne, & avoir soutenu tous leurs actes, prennent solemnellement le bonnet. Rhenanus *en sa préface sur Tertullien*, dit qu'environ l'an 1140, ceux qui lisoient publiquement le livre des sentences de Pierre Lombard, évêque de Paris, commencerent à être appellés docteurs. En Angleterre le nom ou dégré de docteur ne fut premiérement connu que sous le roi Jean, vers l'an 1207. Par une ordonnance de l'université d'Oxford de l'an 1384, les docteurs en médecine obtinrent la prééminence sur les docteurs en droit, sous le regne de Richard. En Allemagne, on distingua le titre de docteur de celui de maître, vers l'an 1135, du temps de l'empereur Lothaire. * Spelman, *glossar. archæol.*

DOCTORIBUS (Antonius-Franciscus à) jurisconsulte de Padoue, qui vivoit dans le XV & le XVI siécle, expliqua le droit canon durant quelques années dans sa patrie, avec Antoine Corsetus Neptunus le Sicilien. Ensuite, étant allé à Ferrare, il y eut Filinus Sandeus pour concurrent. Il fut depuis rappellé à Padoue, où il eut successivement deux antagonistes: le premier fut Décius, avec lequel il ne laissa pas de vivre en bonne intelligence; & le second, fut Balthasar Carducceus de Florence. François composa divers ouvrages, qui périrent pendant les désordres de la guerre. Lui-même fut soupçonné d'être entré dans quelque conspiration contre la république de Venise, & d'avoir favorisé le parti de l'empereur Maximilien: sur ces soupçons, il fut arrêté & privé de la liberté. Il eut beaucoup à souffrir durant sa captivité. Mais enfin ayant été relâché, il recommença d'enseigner publiquement. Sur la fin de ses jours, se sentant vieux & infirme, il se retira dans une métairie ou maison de campagne qui lui appartenoit. Il y mourut en 1528, à l'âge de 86 ans, après avoir enseigné publiquement plus de 53 années. Il érigea dans sa métairie une chapelle, qu'il dota à ses propres frais. C'étoit un homme ferme dans tout ce qu'il avoit entrepris, fort laborieux, & d'une très grande assiduité à l'etude. * Pancirole, *De claris legum interpretibus*, lib. III, cap. 52. Taisand, *vies des jurisconsultes*, deuxiéme édition, page 159.

DOCTRINE CHRETIENNE, c'est une congrégation de prêtres séculiers, engagés par des vœux simples de chasteté, pauvreté, obéissance, & stabilité, dont la principale fonction est de catéchiser les enfans, & de leur enseigner les maximes du christianisme. Le bienheureux César de Bus, né à Cavaillon dans le comtat Venaissin, ayant imaginé une nouvelle méthode de donner des leçons du catechisme du concile de Trente, la mit en usage avec succès, & d'autres ecclesiastiques remplis de zele, s'étant joints à lui, ils allerent tous ensemble à Avignon, où l'archevêque leur permit de faire un établissement. Clément VIII approuva cette nouvelle congrégation l'an 1597, & César de Bus voulut l'affermir en engageant ses confreres à se lier par un vœu simple d'obéissance; ce qui fit que quelques uns qui prétendoient que le lien de la charité suffisoit, se séparerent de lui. Les doctrinaires furent reçus ensuite à Toulouse, & à Brive dans le Limosin, & ils obtinrent l'an 1610 des lettres patentes qui affermirent les établissemens qu'ils avoient faits en France, & leur permirent d'en faire de nouveaux. Ils voulurent ensuite embrasser l'état régulier, & le pape Paul V leur ayant permis de le faire, en s'unissant à quelque congrégation réguliére déja établie, ils choisirent les Somasques, & se soumirent à leur supérieur général, qui devint par conséquent le leur. Mais il survint bientôt des contestations entr'eux, les Somasques voulant leur faire recevoir de nouvelles constitutions, & les empêcher de faire un vœu particulier d'enseigner la doctrine chrétienne. Les doctrinaires étoient partagés entr'eux; les uns vouloient que l'union subsistât, d'autres en demandoient la séparation; prétendant toujours vivre dans l'état régulier, sous la régle de S. Augustin, & il y en avoit quelques-uns qui assuroient que l'union étant nulle, leurs vœux l'étoient aussi & ne les engageoient à rien. Un arrêt qui fut rendu au parlement de Paris l'an 1645, contre un d'entr'eux qui s'étoit marié, ne laissa plus à choisir qu'entre les deux premiers partis. Et en attendant qu'on eût terminé entiérement cette affaire, il fut défendu aux doctrinaires d'admettre aucun de leurs novices à profession. Innocent X fut celui qui y mit fin, par un bref du 30 juillet 1647. Il rétablit la congrégation de la doctrine chrétienne dans son premier état, lequel étoit purement séculier, & néanmoins valida l'union pour le passé, & les professions qui avoient été faites pendant ce temps-là: ce qui fut observé malgré les entreprises de quelques-uns, qui firent de vains efforts pour être mis au rang des réguliers. Alexandre VII a affermi cette congrégation, en leur permettant par un bref de l'an 1659, de faire quatre vœux simples, de pauvreté, de chasteté, d'obéissance & de stabilité perpétuelle, dispensables seulement par le souverain pontife, ou par le chapitre, ou par le diffinitoire général de la congrégation. * Heliot, *hist. des ordres mon. tom.* 4, *chap.* 24.

DOCTRINE CHRÉTIENNE. Il y a en Italie sous ce nom une confraternité & une congrégation de prêtres séculiers, soumis à un général. La confraternité est plus ancienne: Marc Cusani, gentilhomme Milanois,

l'institua l'an 1560, & s'associa plusieurs personnes qui instruisirent les fidèles, soit dans la ville ou dans les campagnes, avec tant de fruit, que Pie V ordonna, que pour se conformer au concile de Trente, les curés dans chaque diocèse établiroient des confrairies pareilles à celle de Rome. Celle-ci ne fut pas long-temps sans donner la naissance à une nouvelle congrégation. Quelques-uns des confreres voulurent vivre en commun, sous la conduite de Marc Cusani, qui fut ordonné prêtre; & afin que la différence de leurs usages ne pût alterer leur union, ils élurent quatre supérieurs dont deux furent pris entre les peres, & deux entre les confreres, jusqu'à ce qu'enfin les uns & les autres se voyant en grand nombre, elurent chacun un chef pour leur corps, l'an 1596. La confraternité, par concession de Paul V, peut délivrer chaque année deux prisonniers pour crime; & la congrégation, quoique séculiere, obtint l'an 1621 un bref de Gregoire XV, qui déclare, que ceux qui en sortiront après avoir fait le vœu simple d'y demeurer, seront traités comme apostats, & encoureront les mêmes peines que les fugitifs des ordres religieux. Ils sont exempts de la jurisdiction des curés, tant pour les sacremens que la sépulture, ainsi que les PP. de la doctrine chrétienne en France, & ils ont neuf maisons en différens endroits d'Italie, où ils en auroient apparemment davantage, si leurs constitutions ne leur défendoient pas d'accepter un établissement, dont le fonds ne seroit pas suffisant pour l'entretien de six personnes. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom.* 4, *chap.* 35.

DOD Jesu, écrivain Syrien, a composé d'excellens commentaires sur la prophétie de Daniel, sur les livres des rois, & sur l'ecclésiastique, qu'il a divisés en trois tomes. *Voyez* Ebed Jesu dans son commentaire des écrivains Chaldéens.

DODA, surnom donné à Clotilde, femme de Thierri I, roi de France, *cherchez* CLOTILDE.

DODANE, femme de BERNARD duc de Septimanie ou de Gothie, au milieu du IX siécle, se rendit recommandable par sa grande piété, & même par ses talens. Elle savoit assez bien la langue latine pour son temps, & elle a composé en cette langue un *manuel*, dont le P. Mabillon a donné plusieurs chapitres dans son appendice au cinquiéme tome des actes des Saints de l'ordre de S. Benoît. Elle le commença à Uzès le dernier jour de novembre de l'an 841, & l'acheva dans la même ville le 2 février 842, *la onziéme annee après la mort de Louis le* Débonnaire, *sous le regne du prince que Dieu avoit donné pour gouverner.* Ce manuel, composé de soixante-trois chapitres, est un illustre monument de la piété de Dodane, de sa tendresse pour ses enfans, & du soin qu'elle prenoit de leur éducation : elle y donne par-tout d'excellentes leçons à Guillaume son fils aîné, qui étoit venu au monde le 29 novembre 826, & qui fut dans la suite duc de Toulouse ou d'Aquitaine. Il étoit petit-fils de S. Guillaume I, surnommé au *courtnez*, duc de Toulouse, fondateur de l'abbaye de Gellone, &c.

DODART (Denys) médecin de Louis XIV, de madame la princesse de Conti la douairiere, & de monseigneur le prince de Conti, docteur régent en la faculté de medecine de Paris, naquit à Paris en 1634, de Jean Dodart & de Marie du Bois, fille d'un avocat. Après avoir fait ses humanités, il se détermina à étudier en médecine, & fit sa licence avec tant de succès, que M. Patin très-peu prodigue d'éloges, disoit de lui que c'etoit l'un des plus sages & des plus savans hommes de son temps, & l'appelloit déja *Monstrum sine vitio.* Il fut médecin de la duchesse de Longueville, puis de la princesse de Conti douairiere, après la mort de laquelle il demeura attaché aux princes ses enfans. Il fut reçu à l'académie des sciences en 1673, s'appliqua à l'histoire des plantes, & composa la savante préface du livre que l'académie fit imprimer en 1676, sous le titre de *mémoires pour servir à l'histoire des plantes.* Il étudia pendant 33 ans la transpiration insensible suivant les observations de Sanctorius, & fit aussi différentes dissertations sur la saignée, sur la diete des anciens, & sur leur boisson, qui n'ont pas été encore imprimées. M. Dodart avoit dessein de donner l'histoire de la médecine; mais ayant été prévenu par le célébre M. le Clerc, médecin de Genève, il travailla à l'histoire de la musique, dont les mémoires qu'il a donnés à l'académie étoient le préliminaire. On a encore de lui *Statica medicina Gallica*, dans un recueil sur cette matiére imprimé en 2 vol. *in*-12. Il mourut le 5 novembre 1707, âgé de soixante-treize ans, universellement regreté de tous ceux qui le connoissoient, tant à cause de sa piété que de son profond savoir. Il est auteur de plusieurs des épitaphes que l'on a imprimées dans le nécrologe de Port-Royal. * *Histoire de l'académie des sciences, édit. de Paris in* 12, 1708.

DODART (Jean-Baptiste-Claude) fils du précédent, ne se distingua pas moins que son pere dans la profession de médecin. Il fut nommé premier médecin du roi le 3 avril 1718, & mourut à Paris à la fin de novembre 1730. Il a laissé des notes sur l'*histoire générale des drogues* de Pierre Pomey, que l'on a imprimées depuis sa mort.

DODE, femme de S. Arnoul, depuis évêque de Metz dans le VII siécle, se consacra au service de Dieu, & se fit religieuse à Trèves, comme le rapporte l'auteur de sa vie. *Voyez* ARNOUL (S.)

DODECHIN, ou DUDECHIN, Allemand, & abbé de S. Disibode dans le diocèse de Trèves, vivoit sur la fin du XII siécle. On a deux ouvrages historiques de sa façon : le premier est une histoire sainte, ou pélerinage de la terre sainte : & le second une continuation à la chronique de Marianus Scotus ou l'Ecossois, depuis l'an 1084 jusqu'à 1200, auquel Dodechin vivoit. * Trithéme, *au catal. A. C.* 1200. Bellarmin, *de script. eccl.* Mar. Scot. &c.

DODO (Augustin) natif de la province de Frise dans les Pays-Bas, & chanoine de S. Leonard à Basle, est le premier qui ait eu le soin de recueillir les ouvrages de S. Augustin, pour les mettre en un même corps. Il travailloit même à y faire des argumens pour mettre au commencement de chaque traité, lorsqu'il fut emporté par une maladie contagieuse, en 1501. Amerbach fit imprimer cet ouvrage, qui parut en 1504. * Valere André, *bibl. belg.* Le Mire, *bibl. eccles. &c.*

DODOENS, connu sous le nom de DODONÆUS ou DODONÉE (Rambert) étoit de Malines dans les Pays-Bas, où il naquit en 1518. Il étudia en médecine à Louvain; & parcourut ensuite les plus célébres universités de France & d'Italie. Ainsi avec le secours de l'étude, & par la conversation des grands hommes qu'il put consulter, il se rendit extrêmement habile, & s'attacha particulierement à la connoissance des plantes. Les autres parties de la médecine ne lui étoient pas inconnues, non plus que les langues & les belles lettres. Etant de retour d'Italie, il passa en Allemagne, où il fut médecin des empereurs Maximilien II & Rodolphe II. Ensuite il vint dans les Pays-Bas, où il s'arrêta quelque temps à Cologne, puis à Anvers. Enfin ayant été fait professeur à Leyden, il y passa le reste de ses jours, & mourut en 1585, âgé de 68 ans. Rambert Dodoëns a composé divers ouvrages, *Historia florum, odoratarumque herbarum. Historia frumentorum, leguminum, &c. Historia stirpium. Praxis medicinæ. Consilia medica. Cosmographica isagoge de sphera, de astron. & geographiæ principiis, &c.* * Meursius, *Athen. Batav.* Melchior Adam, *in vit. Germ. medic.* Val. André, *bibl. belg.* Castellan, *in vit. med.* Vander Linden, *de script. medic. &c.*

DODON, frere d'Alpaïde, que Pepin maire du palais, prit pour concubine, pendant la vie de sa femme Plectrude. Ce fut lui qui tua S. Lambert, évêque de Liége, parcequ'il avoit condamné cette union, comme un adultere public. Mais peu après ce meurtrier étant rongé de vers, & souffrant d'horribles douleurs, se précipita dans la Meuse, l'an 698. * Papire Masson, *hist.*

Mézerai, *abrégé chron. au regne de Childebert.*

DODONE, ville d'Epire dans le pays des Molosses, fut ainsi nommée d'une Nymphe marine de ce nom. La forêt prochaine de cette ville étoit renommée dans l'antiquité, par le temple de Jupiter, dit *Dodonéen*, où il rendoit ses oracles. Pline parle d'une fontaine qu'on y voyoit, & dont les eaux rallumoient les flambeaux fraîchement éteints, & éteignoient ceux qui étoient allumés, comme fait encore la fontaine brulante du Dauphiné, par les vapeurs souffrées qu'elle exhale; ce que le poëte Lucrece explique en physicien. Pline parle aussi de ce bruit, semblable à celui des petites cloches, qu'on faisoit dans ce temple. La ville de Dodone est détruite, & l'on ne sait pas même le lieu où elle étoit. * Pline, *l.* 2, *c.* 103, *l.* 4, *en la pref. & l.* 36, *c.* 13. Strabon, *l.* 7, *sur la fin*, *&c.* Lucrece, *l.* 6. Claudien, *de rapt. Proserp. l.* 1. Ovide, *trist. eleg.* 8, *&c.* La fable parle encore de DODONE, fille de Jupiter & d'Europe; & les nymphes qui prirent soin de l'éducation de Bacchus, ont été nommées DODONIDES, ou Atlantides.

DODONÉE (Rambert) qui est aussi connu sous le nom de DODONÆUS, *cherchez* DODOENS.

DODWEL (Henri) naquit à Dublin en Irlande au mois d'octobre 1641, & fut élevé depuis l'âge de sept ans à Londres & à Yorck en Angleterre. Il commença ses études dans cette derniére ville où il demeura cinq ans, pendant lesquels il perdit son pere & sa mere. Après leur mort il se trouva réduit à manquer des choses les plus nécessaires, jusqu'en 1654, que Henri Dodwel son oncle, qui avoit deux bénéfices dans la province de Suffolk, le fit venir chez lui, & eut soin de ses études pendant deux ans. En 1656 il fut admis au collége de la Trinité à Dublin, & ayant aussi recouvré son patrimoine, il se vit plus à son aise, & en état de faire même du bien aux autres. Il demeura environ dix ans dans ce collége, qu'il quitta en 1666 pour revenir en Angleterre, où il se fit connoître par divers ouvrages. Les savans de Londres rechercherent sa conversation. Il lia une amitié très-étroite avec M. Lloid, depuis évêque de Worcester, & il l'accompagna en Hollande, lorsque ce théologien fut nommé chapelain de la princesse d'Orange. En 1688 M. Dodwel fut professeur en histoire à Oxford: mais en 1691 il fut privé de cet emploi, parcequ'il refusa de prêter serment de fidélité au roi Guillaume & à la reine Marie. Il demeura encore néanmoins quelque temps à Oxford, mais il se sépara de l'église anglicane après que le roi eut nommé des évêques pour remplir les évêchés de ceux qui ne vouloient pas reconnoître son autorité; & lorsqu'il sortit d'Oxford, ce fut pour se retirer à Cookham, village dans le comté de Berck, & ensuite à Shottesbrooke, autre village près du premier. Ce fut dans le dernier que Dodwel se maria âgé de cinquante-deux ans, & il eut dix enfans de ce mariage. Il mourut dans ce lieu le 7 juin 1711, âgé de soixante-dix ans. C'étoit un homme très-savant, & toujours prêt à satisfaire ceux qui le consultoient sur quelque point de littérature, ou sur des cas de conscience. Car, quoiqu'il n'ait pas voulu entrer dans l'état ecclésiastique, il avoit une grande connoissance de l'écriture-sainte & des ouvrages des Peres. Il voyageoit ordinairement à pied; afin de pouvoir lire en marchant; & les livres qu'il portoit alors dans ses poches étoient la bible hébraïque, le nouveau testament en grec, la liturgie de l'église anglicane, l'imitation de Jesus-Christ, les méditations de S. Augustin, &c. Il étoit d'ailleurs fort charitable, quoiqu'il ne fût pas riche; & lorsqu'il faisoit imprimer quelques ouvrages, tout l'argent qu'il en retiroit étoit employé à des charités. Il joignoit des jeûnes fréquens & austeres à ces aumônes, & rien ne le remplissoit tant de joie que lorsqu'il apprenoit la conversion de quelqu'un. Heureux s'il eût connu la véritable église hors de laquelle toutes ces œuvres ne sont rien devant Dieu! Il a composé un grand nombre d'ouvrages où l'on trouve des sentimens fort singuliers. 1. *Prolegomena ad tractatum Joan. Stearnii de obstinatione, sive constantia in rebus adversis.* 2. Deux lettres: l'une, *sur la réception des ordres sacrés:* l'autre, *sur la maniére d'étudier la théologie*, en anglois. Il en donna une seconde édition en 1681, & y joignit une dissertation *sur Sanchoniaton.* 3. Il est auteur de la préface de l'*Introduction à la vie dévote de S. François de Sales*, imprimée à Dublin en anglois en 1673. 4. *Considérations sur les affaires du temps*, en anglois en 1675. Il y examine jusqu'à quel point les princes qui ne sont point de la religion catholique, doivent se fier à ceux qui en sont. 5. Deux *Dissertations contre les catholiques romains*, en 1676, *in-12*, & en 1688, *in-4°.* 6. *La séparation du gouvernement épiscopal faite par les églises non conformistes, démontrée schismatique; avec une dissertation sur le péché contre le S. Esprit*, en anglois. Cet ouvrage lui fit beaucoup d'ennemis, & eut beaucoup d'adversaires, entr'autres *Baxter*, à qui M. Dodwel répondit par l'ouvrage intitulé: 7. *Défense du livre du schisme.* Il avoit aussi commencé dans la même vue une histoire des premiers schismes de l'église, mais il ne l'a pas achevée. 8. *Dissertationes Cyprianicæ*, à Oxford en 1684, *in-4°.* On a joint ces dissertations à l'édition de S. Cyprien faite à Oxford en 1700. 9. *De jure la corum sacerdotali dissertatio*, à Londres en 1682: elle est contre Grotius. 10. En 1688 il donna une édition des œuvres posthumes de Pearson, évêque de Chicester, à Oxford, *in-4°.* 11. *Dissertationes in Irenæum.* 12. *Dissertatio de ripa Striga*, dans l'édition du livre de Lactance, *De mortibus persecutorum*, par Bauldry, à Utrecht, en 1692. 13. Il a fait plusieurs écrits sur le nouveau serment de fidélité que le roi Guillaume exigeoit du clergé, & il publia la défense des évêques qui avoient été déposés pour n'avoir pas prêté ce serment, & ensuite *la défense de la défense.* Outre ces ouvrages, & plusieurs autres qui concernent la doctrine ou l'histoire de l'église, il a éclairci aussi plusieurs auteurs classiques par de savantes notes: il a donné des *Prælectiones academicæ in schola rhetorices Camdenianæ*; ce sont des remarques sur les six historiens de l'histoire anglicane; des *Annales Velleïennes*, en latin, pour expliquer Velléïus Paterculus; & de même des annales Thucydides & Xenophontides; une chronologie de Denys d'Halicarnasse; un traité des anciens cycles des Grecs & des Romains. Une édition des petits géographes Grecs, avec des dissertations & des notes, en 1703, *in-8°.* Une apologie des ouvrages philosophiques de Cicéron, *in-8°.* & plusieurs autres dont on peut voir une liste exacte dans les *Mémoires* du P. Niceron, *tome* 1. M. Dodwel ayant diminué beaucoup, dans une de ses dissertations sur S. Cyprien, le nombre des martyrs, dom Thierri Ruinart fit contre lui l'excellente préface qui est à la tête des *Actes sinceres*, & qui a été traduite en françois avec ces actes, par l'abbé Drouet de Maupertuis. Dodwel n'a point répondu à cette préface. En 1715, François Brokesby donna en anglois un abrégé des ouvrages imprimés de ce savant, & de quelques-uns de ses manuscrits, avec sa vie, en deux volumes *in-8°*; & dans le *tome* 1 de la *bibliothéque angloise*, *partie I*, on a fait imprimer un extrait françois de deux lettres écrites à l'évêque de Salisbury par Dodwel, & des réponses de ce prélat. * *Voyez* cette bibliothéque à l'endroit cité, *page* 76 & 88.

DOEG, Iduméen, homme lâche, & sans foi, voulant s'avancer à la cour de Saül par des trahisons, lui rapporta que David passant à Nobé, avoit conspiré contre sa personne avec Achimelech, grand pontife, qui lui avoit fourni des armes & des vivres; ce qui mit ce prince en une si grande fureur, qu'il fit mourir le pontife & 85 prêtres, se servant pour cela de la main du même Doëg, qui fut le ministre de la cruauté de Saül, l'an du monde 2974, & 1061 avant J. C. La ville de Nobé fut aussi désolée, pour satisfaire la vengeance du même roi. Le seul Abiathar, fils du pontife,

s'étant sauvé vers David, lui raconta ce qui s'étoit passé ; & ce fut alors que ce dernier composa le pseaume LI : *Pourquoi vous glorifiez-vous dans votre malice, &c.* Il est écrit contre Doëg, comme porte son titre. On croit aussi qu'il chanta dans la même occasion le CVIII : *Mon Dieu ne tenez pas ma gloire dans le silence, &c.* & le CXXXIX : *Délivrez-moi, Seigneur, de l'homme malin, &c.* * I. *des Rois*, c. 22. Josephe, *l.* 6, *c.* 14, *des ant.* Torniel, *A. M.* 2974, *n.* 8. Salian. Sponde, *là-même.*

DOES (Vander) vice-amiral Hollandois, *cherchez* VANDER DOES.

DOESBOURG ou DOESBORCK, *Doësburgus, Drusiburgus, Teutoburgium*, & *Arx Drusiana*, ville du Pays-Bas, dans le comté de Zutphen, est située sur l'Issel, à l'embouchure de l'ancien canal de Drusus, entre Zutphen, & le fort de Schenk. Doësbourg n'est pas fort grande, mais elle est forte, riche, & bien peuplée. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui y a établi une académie. * Sanson.

DOGADO, province de l'état de Venise en Italie. Elle est bornée par la Polesine au midi ; par le Padouan au couchant ; par le Trévisan au nord ; & par le golfe de Venise au levant. Cette province comprend une côte qui s'avance fort peu dans les terres, & une grande quantité de petites isles qui sont près de cette côte, & qu'on appelle les *Lagunes de Venise.* Outre la ville de Venise, capitale de tout l'état, on y remarque Loredo, Chiozza, Murano, Maestre, Marghera, & Torcello. Baudrand & quelques autres géographes y ajoutent Caorle, Marano, Grado, & les isles voisines, qu'on nomme les *Lagunes de Marano* ; & ainsi ils étendent le Dogado, jusqu'à l'embouchure du Lisonso.

DOION ou DOLEON (Jules) médecin célébre, étoit né à Belluno, ville épiscopale d'Italie, dans le domaine de Venise, d'une famille noble qui subsiste encore en ce lieu avec distinction. Il prit d'abord une teinture de presque toutes les sciences, & il choisit ensuite la physique & la médecine pour les approfondir. Il fut appellé à Padoue, pour y donner des leçons de médecine, & il y expliqua Avicenne. Le consul de Venise l'ayant engagé dans la suite à se rendre à Constantinople, sous des conditions très-favorables, il y alla & y exerça la médecine pendant deux ans. Il ne quitta Constantinople que pour aller à Tripoly en Syrie, où il y avoit plus de bien à faire, & où il étoit demandé avec empressement. Doïon y demeura long-temps, & s'y acquit beaucoup d'estime, de réputation, & de bien. Il y mourut, sans pouvoir retourner dans sa patrie, vers l'an 1552, dans un âge encore peu avancé. Il avoit commencé un assez grand nombre d'ouvrages sur la philosophie & sur la médecine, que sa mort prématurée a laissé imparfaits. * Voyez *histor. gymnas. Patav. pag.* 307. Manget, *biblioth. script. medic. lib.* 4.

DOI CASTELLI, en latin *Lycastrum, Lycastum, Lycastia*, autrefois petite ville de la Cappadoce, maintenant petit bourg de la Natolie, que l'on place sur le golfe de Simiso, à l'orient de la ville de ce nom, entre l'embouchure de l'Ali, & celle du Casalmach. * Baudrand.

DOIRE, la grande Doire, ou *Doria Baltea.*

DOIRE, la petite Doire, *Doria minor* ; voyez pour l'une & pour l'autre DORIA.

DOL, *Dolum*, ville épiscopale de France dans la haute Bretagne, sous le parlement de Rennes, & l'archevêché de Tours. Quelques auteurs croient qu'elle n'étoit au commencement qu'un simple château, bâti près d'un monastere que S. Samson avoit fondé dans le diocèse de Saint-Malo, en 565, & que Nomenoé, duc de Bretagne, fit ériger en 848 en un siége archiépiscopal, dans le même temps que ce seigneur se fit proclamer roi de Bretagne. Ce sentiment, qui paroît le plus vraisemblable, est celui du P. Sirmond, dans ses notes sur les capitulaires de Charles *le Chauve*, & s'appuie sur une vieille charte, qu'il avoit tirée de l'abbaye de S. Michel sur la mer. D'autres auteurs assurent que cet évêché étoit établi dès l'an 566, & que S. Samson, titulaire de l'église cathédrale, en fut le premier prélat. Quoi qu'il en soit, les évêques de Dol voulurent s'ériger en métropolitains de Bretagne, & par cette prétention exciterent un procès assez long, qui fut enfin terminé en faveur des archevêques de Tours. Hugues & Amat, légats du pape Urbain II, y tinrent une assemblée d'évêques l'an 1094. Outre S. Samson, l'église de Dol a eu d'autres prélats qu'elle reconnoît pour saints. Cette ville est située dans une plaine marécageuse, à deux lieues de la mer, & à quatre de S. Malo au levant, avec un château. Elle est petite, & n'a rien de considérable que son évêché. C'est une chose ridicule, que ce qu'on dit de l'origine de son nom, qu'un certain *primat* lui donna le nom de *Dolum*, pour éterniser le déplaisir qu'il avoit de la mort de sa femme. * Etienne de Tournai, *ep.* 126, 127 & 159. Ives de Chartres, *ep.* 176, 178. Innocent III, *in regist. lib.* 1, *ep.* 168, & *lib.* 2, *ep.* 79. Argentré, *liv.* 13, *hist. de Bret. ch.* 69. Augustin de Pas, *hist. de Bret.* Du Chêne, *recherches des villes*, 2. *P. liv.* 8, *ch.* 3. Sainte-Marthe, *Gall. christ. T. II*, *p.* 595.

DOLABELLA, surnom de quelques Romains de la famille des Corneliens, qui ont eu de grands emplois dans la république, tels que P. Cornelius Dolabella, qui défit les Toscans, joints aux Boïens Gaulois, l'an 471 de Rome, & 283 ans avant J. C. DOLABELLA, proconsul d'Afrique, s'opposa avec très-peu de troupes à Tacfarinas, qui ravageoit depuis sept ans cette province, & le tua. On lui refusa l'honneur du triomphe. Il est différent d'un autre DOLABELLA, que Vitellius fit mourir.

DOLABELLA (Publius Cornelius) gendre de Cicéron, se distingua pendant les guerres civiles à Rome, par son humeur séditieuse, & par son attachement au parti de Jule-César. Il s'étoit trouvé avec ce dernier aux batailles de Pharsale, d'Afrique, & de Munda. Dans la suite, il se fit adopter dans une famille plebeïenne, pour se faire élire tribun du peuple ; ce qu'il obtint. Il exerça cette dignité pendant que César étoit en Egypte, & voulut établir une loi pour l'abolition des dettes, à laquelle M. Antoine fut un de ceux qui s'opposérent le plus ouvertement. César calma ces troubles à son retour, & quelques années après étant sur le point de marcher contre les Parthes, il fit nommer Dolabella consul en sa place, quoiqu'il n'eût pas atteint l'âge prescrit par les loix. Marc-Antoine, l'autre consul, traversa cette élection, jusqu'à ce que la mort de César l'obligea de reconnoître pour collégue Dolabella, auquel échut le gouvernement de Syrie. Cassius prévint ce nouveau gouverneur, qui s'arrêta à Smyrne, où il fit tuer en trahison Trebonius gouverneur de l'Asie mineure, l'un des conjurés, qui avoient eu part à la mort de César. Ce meurtre fit déclarer Dolabella ennemi public ; il fit cependant quelques progrès dans l'Asie mineure, & fut enfin réduit à se tuer dans Laodicée, où il étoit assiégé par Cassius, l'an 711 de Rome, & 43 ans avant J. C. Il n'avoit alors que 26 ou 27 ans. * Cicero, *Philipp.* Dion. *l.* 42 & 47. Plutarch. *in Antonio.* App. *de bello civili*, *l.* 2, Bayle, *dict. crit.* C'est sans doute le même Dolabella qui fut proconsul dans l'Asie. Pendant qu'il étoit en charge, il arriva à Smyrne, qu'on poursuivoit devant lui une femme, qu'on accusoit d'avoir empoisonné son mari & un fils qu'elle en avoit eu ; parcequ'ils avoient tué un autre fils, qu'elle avoit eu de son premier mari. Dolabella se trouvant embarassée, & ne pouvant absoudre la criminelle, qui étoit duement convaincue, ni la condamner, parcequ'elle y avoit été poussée par l'assassinat commis dans la personne d'un fils innocent, renvoya la connoissance de cette affaire à l'Aréopage, qui pour lors étoit en grande réputation. Ce sénat ayant murement pesé les raisons de part & d'autre, ordonna que l'accusateur & l'accusée comparoîtroient dans 100 ans, pour être jugés en dernier ressort. * Val. Maxime, *l.* 8, *c.* 1.

DOLABELLA (Horace) auteur d'un livre intitulé, *Apologia pro puritanis*. C'est proprement une satyre burlesque contre les protestans. Ce livre est très-rare : il ne paroît pas même dans le catalogue des plus nombreuses bibliothéques. Le P. Garasse le cite dans sa *doctrine curieuse* ; & il le blâme avec raison d'avoir fait des applications profanes de divers passages de l'écriture. * Garasse, *doctrine curieuse*, *p.* 672, 673.

DOLAP, anciennement *Parthenius*, riviére de la Natolie. Elle baigne la ville de Bolli, & se décharge dans la Mer noire fort près d'Amastro. * Baudrand.

DOLBEAU (Jean) précepteur de M le comte de la Rocheguion de Liancourt, prêtre, chapelain & chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, est auteur d'un ouvrage qui a paru en 1668, intitulé : *Avertissement aux incrédules, avec l'examen de la distinction du fait & du droit*. Il y a eu dans le même temps *Nicolas* DOLBEAU, chanoine de Langres, qui a fait : *Observations sur une lettre d'un abbé à un évêque : Lettre au cardinal de Richelieu* ; *Lettre à M. l'abbé de Bourzeis* ; le tout en 1651.

DOLCE (Louis) né à Venise en 1508, a été l'un des plus féconds écrivains de son temps. Il naquit avec de grandes dispositions pour les sciences : il eut un grand amour pour le travail, mais il vécut toujours fort mal à son aise. Il ne reçut pas de biens de sa famille, & en acquit fort peu par son travail. Ses ouvrages se ressentent un peu du besoin qu'il avoit de les composer, & de la précipitation avec laquelle il les fit : il a réussi dans la poësie italienne. Il eut de grandes disputes avec Jerôme Ruscelli, au sujet de ses observations sur la langue italienne, & de sa traduction des métamorphoses d'Ovide, & ces contestations firent peu d'honneur à l'un & à l'autre ; cependant Dolcé ne laissa pas de parler depuis en toute occasion avantageusement de son adversaire, qui mourut trois ans avant lui, & dans le tombeau duquel il fut inhumé en l'église de S. Luc de Venise. La mort de Dolcé arriva au commencement de l'an 1568. « C'étoit sans doute, dit M. Baillet (*jugemens des savans*, édition *in*-4°, tome III, p. 186)
» un des meilleurs écrivains de son siécle dans la langue du pays. Son style a de la douceur, de la pureté, & de l'élégance ; mais la dureté de sa fortune le jetta dans un chagrin & une mélancolie qui l'empêcha de mieux faire encore, & qui le fit courir quelquefois avec trop de précipitation, pour aller au-devant de la nécessité. » Ses ouvrages nous sont plus connus que les particularités de sa vie. Voici ceux que nous trouvons cités : 1. L'art poëtique d'Horace, traduit en italien, à Venise, 1535, *in*-8°, & avec la traduction faite par le même, de quelques épîtres & de quelques satyres du même poëte, à Venise, 1559, *in*-8°. On dit dans la *Bibliotheca italiana*, que ce dernier est fort rare. 2. *Il primo libro di Sacripante*, à Venise, 1536, *in*-4°, c'est un poëme : la *Bibliotheca italiana* ne cite que ce premier livre. 3. Paraphrase de la cinquiéme satyre de Juvenal, en italien & en prose, avec l'épithalame de Catulle, sur les noces de Pelée & de Thétys, en vers italiens, à Venise, 1538, *in*-8°. 4. *Capitoli di Pietro Aretino, Lodovico Dolce, Francesco Sansovino*, &c, 1540, *in*-8°, & encore depuis. 5. Plusieurs comédies, savoir : *Il Ragazzo* (en prose) à Venise, 1541, *in*-8°, 1560 & 1586. *Il Ruffiano* (en prose) à Venise, 1560, *in*-12, en 1587 & en 1630. *Il Capitano* (en vers) à Venise, 1545 & 1547, *in*-8°, avec quelques stances du même, sur la fable d'Adonis : cette comédie a encore été réimprimée en 1560, *in*-12. *Il marito* (en vers) à Venise, 1560, *in*-12. *La Fabbrizia* (en prose) à Venise, 1549, 1560 & 1587. 6. Quelques tragédies, savoir : l'Hécube, traduite du grec d'Euripide en italien, *Ecuba, tragedia di Euripide, tradotta in lingua volgare*, à Venise, 1543, *in*-8°, l'*Agamemnone*, 1545, l'*Ifigenia in Aulide*, à Venise, 1566 & 1597, *in*-12, c'est encore une traduction d'Euripide ; les tragédies de Sénéque, traduites, *Le tragedie di Seneca, tradotte in lingua volgare*, à Venise, 1560, *in*-12. *La Medea, tragedia*, à Venise, 1560, *in*-12, & 1566, *in*-8°. *La Tieste, trag.* à Venise, 1543, *in*-8°, 1547, 1560, *in*-12. *La Didone, trag.* à Venise, 1547, *in*-8°, & 1560, *in*-12. *La Giocasta, trag.* à Venise, 1549, *in*-8°. *La Marianna, con alcune rime, tragedia*, à Venise, 1560, *in*-8°. 7. Le Décameron de Bocace, nouvelle édition, corrigée par Louis Dolcé, avec l'explication des termes, dits, proverbes, manieres de dire, &c. (le tout en italien) à Venise, 1542, *in*-4°, & en 1552 aussi *in*-4°, avec des allégories, des notes, des tables, &c. 8. *Amorosi ragionamenti ne' quali si racconta un compassionevole amore di due amanti, tradotti da i frammenti d'un anticho scritto græco*, à Venise, 1546, *in*-8° : c'est la traduction d'une partie de l'ouvrage d'*Achilles Tatius*, des amours de Clitophon & de Leucippe. 9. *Dialogo della instituzione delle Donne*, à Venise, 1546, 1547, 1553, & avec le livre intitulé : *Le bellezze, le lodi, gli amori e di costumi delle Donne, da Agnolo Firenzuola, e Alessandro Piccolomini, con gli ammaestramenti di Lodovico Dolce alle vergini, alle maritate, e alle vedove*, à Venise, 1622, *in*-8° : l'ouvrage de Dolcé a été traduit en espagnol, par Pierre Villalo, de Salamanque, à Valadolid, 1584, *in*-8°. 10. *Le rime di Francesco Petrarca, corrette da Lodovico Dolce*, à Venise, 1547, & encore depuis. 11. Diverses traductions italiennes d'ouvrages de Ciceron, savoir : les offices, l'amitié, la vieillesse, les paradoxes, le songe de Scipion : ces traductions sont de Frédéric Vendramino ; mais elles ont été revues & corrigées par Dolcé, à Venise, 1563, *in*-8°, & auparavant sans nom d'auteur, à Venise, 1528, *in*-4°, 1536, *in*-4° & 1544, *in*-8° ; toutes les harangues ou oraisons du même, à Venise, 1562, *in*-4°, en trois parties ; le dialogue de l'orateur, à Venise, 1547, *in*-8°, & 1555, *in*-12, avec une exposition ou explication à la fin. Aonius Palearius fait un grand éloge de cette traduction, dans son dialogue intitulé *le Grammairien*. 12. Les lettres de Pline, de Pétrarque, de Pic de la Mirandole, & de quelques autres, traduites en italien, à Venise, 1548, *in*-8°. 13. La vie d'Apollonius de Thyane, écrite par Philostrate, traduite en italien, à Venise, 1549, *in*-8°, celle de Charles-Quint, en italien, *in*-4°, à Venise, 1561, celle de l'empereur Ferdinand I, à Venise, 1587, *in*-4°. *La vita di Giuseppe, descritta in ottava rima*, à Venise, 1561, *in*-4°. 14. Observations sur la langue italienne, divisées en quatre livres (en italien) à Venise, 1550, *in*-8°, il y en a d'autres éditions. 15. Les poësies italiennes de Vittoria Colonna, corrigées par Dolcé, à Venise, 1552, *in*-12. 16. *Stanze di diversi illustri poeti nuovamente raccolte da Lodovico Dolce*, &c, en deux parties, la premiere en 1556, *in*-8°, à Venise ; la seconde, à Venise, en 1572, *in* 8° ; il y avoit eu une édition de la premiere partie dès 1555, *in*-12, dans laquelle on trouve l'*Il vendemiatore*, de Louis Tansillo, poëme très-libre, qui a été retranché dans les éditions suivantes du recueil en question. 17. Traduction italienne des métamorphoses d'Ovide ; à Venise, 1553, *in*-4° : cette traduction est dédiée à Antoine Perrenot de Granvelle, alors évêque d'Arras, & depuis cardinal. La critique que Ruscelli fit de cette traduction, obligea Dolcé à en retirer les exemplaires, autant qu'il put : il a eu égard à la plupart des observations de Ruscelli, dans les éditions qui ont suivi. 18. *Lettere di diversi eccellentissimi Uomini*, à Venise, 1554 & 1559, *in*-8°, 19. *L'Arcadia di Jacopo Sannasaro ritornata alla sua vera lezione*, à Venise, 1556, *in*-12. 20. Recueil de poësies italiennes, de divers auteurs ; *Rime di diversi ed excellenti autori raccolte*, &c, à Venise, 1556, *in*-12. 21. Edition de divers ouvrages de Bembe, à Venise, 1559, *in*-12. 22. *Dialogo della Pittura, intitolato l'Aretino, nel quale si ragiona della dignità di essa*, à Venise, 1557, *in*-8° ; ce dialogue, où Dolcé fait parler Pierre Aretin, & Jean-François Fabrini, est très-estimé : il a été réimprimé à Florence, en 1735, *in*-8°, avec une traduction françoise, par Nicolas Uleughels, pein-

tre célébre ; le texte de Dolcé a été encore imprimé depuis à Florence, en 1745, *in* 8°. 23. *Dialogo de colori*, à Venise, 1565, *in* 8°. 24. *Dialogo nel quale si ragiona del modo di accrescere & conservar la memoria*, à Venise, 1586, *in* 8°. 25. *Libri tre ne' quali si tratta delle diversi sorti di Gemme che produce la natura*, à Venise, 1565, *in*-8°. 26. Traduction italienne des lettres de Mahomet II, avec les réponses : & la traduction des lettres de Phalaris, à Venise, 1563, *in-8°*. 27. Traduction italienne de l'historien Zonare, à Venise, 1564, *in*-4°. 28. Traduction de l'historien Nicétas, à Venise, 1569, *in*-4°, 29 Traduction de l historien Nicéphore Grégoras, à Venise, 3569, *in*-4°, 30. *Compendio di Susto Ruffo, con la cronica di Cassiodoro de' fatti de' Romani*, &c, à Venise, 1561, *in*-4° ; c'est encore une traduction, mais accompagnée d'augmentations ; 31. *Le vite di tutti gli imperatori composite da Pietro Messia, e da Lodovico Dolce tradotte & ampliate*, &c, à Venise, 1561, *in* 4°, & 1578, *in*-4°. 31. *I. Corteggiano di Baldassar Castiglione, rivisto*, à Lyon, 1562, *in*-12. 33. *Espositione di Bastiano Erizzo nelle tre Canzoni di Francesco Petrarca*, &c, à Venise, 1562, *in*-4°. Dolcé est l'éditeur de cet ouvrage : il l'est encore de plusieurs autres, dont nous ne faisons point ici mention pour ne pas trop alonger cette liste. 34. *Le historie Venetiane, di Marco Antonio Sabellico*, à Venise, 1534, & encore depuis ; c'est une traduction faite par Dolcé. 35. *Vita dell' invitissimo & gloriosissimo imperador Carlo-Quinto*, à Venise, 1561, *in*-4°, avec une épître dédicatoire à Emmanuel Philibert duc de Savoye. 36. *L'Achille e l'Enea, poema in ottava rima di 55 canti, di Lodovico Dolce*, poëme en vers, imité & tiré de l'Iliade d'Homere & de l'Enéide de Virgile, avec des argumens & des allégories, à Venise, chez Giolito, 1571, *in*-4°. 37. *L'Ulisse tratto dall' odissea d'Omero, con la battaglia, de i Topi, e delle Rane cavata da Omero, e ridotti in ottava rima*, à Venise, 1573, *in*-4°. 38. *Somma della filosofia d'Aristotele, e prima della dialectica, raccolta da Lod. Dolce*, à Venise, *in*-8°. 39. *Dell' officio del consigliero*, à Venise, 1560, *in*-8° ; c'est une traduction de l'espagnol de Furio Ceriolo, &c. 40. *Istoria delle guerre esterne de Romani di Appiano Alessandrino, parte prima, tradotta da Alessandro Broccio Fiorentino, e riveduta, e corretta da Lodovico Dolce*, à Venise, 1559, 3 volumes *in*-12. Il y a encore plusieurs autres traductions de Dolcé, quelques éditions de divers ouvrages, & plusieurs écrits de sa composition. Ceux qui seront curieux de connoître tout ce qui est sorti de la plume de cet écrivain, peuvent consulter le tome XXXII des *Mémoires* du P. Niceron, p. 9, & suiv. & la *bibliotheca italiana* de M. Fontanini, édition de Venise, 1728, *in*-4°. Dans le recueil intitulé : *Lettere volgari di diversi nobilissimi Uomini, & eccellentissimi ingegni*, &c, à Venise, 1548, *in*-8°, on trouve quelques lettres de Dolcé, deux dans la premiere partie, à Fédéric Badoero, & à Gabriel Zerbo : & quatre dans la deuxieme partie, deux à Paul Manuce, une à Jacques Barbo, & la quatrieme à Gaspard Gioielliere.

DOLCE AQUA, petite ville des états de Savoie, située sur la petite riviére de Nervia, à une lieue de Vintimille. Dolce-Aqua est capitale d'un petit marquisat, qui n'a pas au-delà de deux lieues de long, & d'une de large, & qui est entre le comté de Nice & l'état de Gènes. * Mati, *dict.*

DOLCIGNO, ville, *cherchez* DULCIGNO.

DOLE, sur le Doux, *Dola ad Dubim*, ville auparavant capitale de la Franche-Comté de Bourgogne, étoit le siége d'un parlement & d'une université ; mais le roi Louis XIV a fait transférer ce parlement à Besançon, capitale de la province, en l'année 1676, & l'université en 1691. C'est une ville ancienne, située dans un pays agréable & fertile. Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, y fonda en 1426 l'université, qui fut encore augmentée en 1484, par les soins de la duchesse Marguerite. Le roi Louis XI prit Dole en 1479, après la journée de Guinegaste, & la fit saccager. Depuis, vers l'an 1530, l'empereur Charles-Quint connoissant l'importance de cette place, la fit fortifier de sept bastions, ausquels on a depuis ajouté d'autres ouvrages. Les François l'assiégerent en 1636, sans la pouvoir prendre. La conquête de cette ville & celle de toute la Franche-Comté, ne couta que le mois de février de l'an 1668 à Louis XIV. On fit abattre ensuite les fortifications & les murailles de Dole, que le roi rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle, conclu le 2 mai de la même année. Les Espagnols en ôterent alors le parlement, réparerent les murailles, & la firent fortifier de nouveau. Mais le roi après une nouvelle déclaration de guerre, soumit encore en 1674 Besançon, Dole, & tout le reste de cette province, qui est aujourd'hui à la France, comme elle a été autrefois. Dole a une chambre des comptes, & d'autres jurisdictions. Il y a des bénédictins de Cluni réformés, des carmes déchaussés, des cordeliers, des capucins, un collége de jésuites, plusieurs couvens de filles, & un bel hôpital. * Gollut, *mém. de la Franche-Comté.* Heuterus, *de reb. Burgund. &c.*

DOLERA (Clement) cardinal, évêque de Foligni, dans le XVI siécle, étoit de Moneglia, petit bourg dans l'état de Génes, où il naquit d'une famille peu connue. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. François, & après avoir enseigné avec beaucoup de réputation dans son ordre, il en fut élu général. Le pape Paul IV, qui le connoissoit, lui donna le chapeau de cardinal en 1557 ; & Pie IV le fit évêque de Foligni. Clément Dolera continua à mener dans l'épiscopat la vie réguliere qu'il avoit menée dans le cloître, & mourut à Rome le 6 de janvier de l'an 1568. Nous avons divers ouvrages de sa façon. Le plus considérable est celui qui a pour titre : *Compendium theologicarum institutionum.* Il contient ces traités : *De symbolo apostolorum. De sacramentis. De præceptis divinis. De consiliis evangelicis. De œcumenico concilio.* * Auberi, *hist. des card.* Soprani & Justiniani, *script. della Ligur.* Petramellario, &c.

DOLESUS, Juif, très-honnête homme & le plus considérable de la ville de Gadara. Ce fut lui qui voulant empêcher la ruine de sa patrie, persuada à ses compatriotes de se soumettre aux Romains, & de suivre les ordres de Vespasien. Les mutins se sentant offensés d'une si sage remontrance, le tuerent, & après sa mort exercerent des cruautés étranges sur son cadavre. * Josephe, *guerre des Juifs, l. IV, c.* 25.

DOLET (Etienne) naquit à Orléans vers l'an 1509, d'une fort bonne famille. Il nous instruit lui-même du lieu de sa naissance, dans son epître dédicatoire au cardinal de Tournon, au livre deuxiéme de ses poësies latines, page 61, où il dit :

> .... *Confestim allabimur alveo*
> *Longè excurrentis Ligeris : quos vectus ad urbem*
> *Urbem illustrem olim Genabum, incunabula vitæ*
> *Prima meæ agnosco, patriasque deosculor oras.*

Quelques uns ont prétendu qu'il étoit *fils naturel* de François I, quoiqu'il n'eût jamais été reconnu pour tel ; mais ce fait n'est nullement probable : aucun bon auteur n'en fait mention, & il s'accorde peu avec l'âge de François I, qui étoit né en 1494. Dolet demeura jusqu'à l'âge de douze ans à Orléans ; après quoi on l'envoya faire ses études à Paris. Il s'y appliqua avec beaucoup d'ardeur aux belles-lettres, & y apprit la rhétorique sous Nicolas Bérauld (*Nicolaus Beraldus.*) Le desir de se perfectionner dans l'éloquence, le fit passer à Padoue, où il séjourna trois années. Il y fit de grands progrès par les instructions de Simon de Villeneuve, avec qui il contracta une étroite amitié ; c'est à lui qu'il adresse sa piéce 33 au livre 2 de ses poësies latines, page 89, & cet habile homme étant mort en 1530, il composa à son honneur trois piéces qu'on lit dans le

même recueil, livre IV, page 154 & suivantes, outre l'épitaphe (*Carm. lat.* page 89) qui fut par ses soins gravée sur une table d'airain. Privé de cet ami, Dolet voulut revenir en France, mais Jean de Langeac, ambassadeur à Venise, l'engagea de se rendre auprès de lui, pour lui servir de secrétaire. Pendant un an que Dolet demeura en cette ville, il prit les leçons de Baptiste Egnatio, qui y expliquoit Lucréce, & les offices de Cicéron: & il y devint amoureux d'une demoiselle nommée *Heléne*, pour qui il soupira beaucoup en vers, comme il le dit assez clairement, page 39 de ses poësies latines, dans une piéce dont le titre est: *De Helena puellâ Venetâ: cujus amore exarsit Venetiis primâ adolescentiâ;* & cette fille étant morte, il fit son épitaphe, qui est assurément très-profane. (*Carm. lat.* page 40 & 41.) De retour en France, avec Jean de Langeac, il continua de s'appliquer à la lecture de Cicéron, son auteur favori, & commença à amasser les matériaux de ses commentaires de la langue latine. Ses amis lui ayant conseillé d'étudier en droit, dans l'espérance qu'il pourroit s'avancer par cette voie, il alla à Toulouse, où il passa quelque temps partagé entre les belles lettres & la jurisprudence. Comme cette ville étoit alors fameuse pour l'étude du droit, & qu'il s'y trouvoit des écoliers de toutes les nations, chaque nation avoit formé une société qui faisoit ses assemblées à part, & avoit à la tête un orateur. Les écoliers François choisirent Dolet pour remplir ce poste dans leur société, & il en prit possession par un discours, où il loua les François aux dépens des Toulousains, qu'il osa accuser d'ignorance & de barbarie, parceque le parlement, à qui ces sociétés déplaisoient, avoit donné un arrêt qui les défendoit en général. Dolet eut sur le champ une réplique, faite par Pierre Pinache, qui repoussa avec beaucoup de vivacité ce que le téméraire orateur avoit dit de désobligeant contre les Toulousains, & qui justifia l'arrêt du parlement. Le P. Niceron dit que ce Pinache étoit Toulousain: Dolet l'appelle Gascon, (*in Petrum Pinachium Vasconem*, *Carm. lat.* p. 129,) & Pinache est encore qualifié de même dans la préface de Simon Finet, au-devant des harangues de Dolet contre les Toulousains, addressées à Cottereau. Dolet opposa dans la suite, à la réplique de Pinache un nouveau discours plus téméraire que le premier; & pour cette fois on mit l'orateur en prison, & après y avoir été détenu un mois, il fut banni de Toulouse; c'étoit en 1533. M. de la Monnoie, dans ses notes sur les *Jugemens des savans* de M. Baillet, tome IV, page 380, dit que ce fut comme accusé de luthéranisme, que Dolet fut emprisonné à Toulouse, par ordre du juge-mage Dampmartin, & qu'il fut promené dans les carrefours de la ville. M. de la Monnoie se fonde pour cette derniere circonstance, sur ces vers de Dolet, dans son ode satyrique contre Dampmartin:

Nullum me scelus in vincula conjici
Poscebat, neque per compita turpiter
Duci, ut qui impius ense
Patris foderit ilia:

Mais Dolet se plaint seulement ici d'avoir été ignominieusement traîné en prison; aussi Dolet ne parle-t-il pas d'autre ignominie, dans ses deux lettres à Jacques de Menut, ou Minut, premier président au parlement de Toulouse: où dans l'une il se plaint de son emprisonnement; & dans l'autre, il remercie le magistrat de son élargissement. Dolet se vengea de l'affront qu'il avoit souffert, dès qu'il fut retiré à Lyon, en publiant ses discours contre les Toulousains, avec quelques vers contre ceux qu'il regardoit comme les auteurs de sa disgrace, & quelques autres écrits: il est vrai que c'est Simon Finet, son ami, qui dit lui avoir dérobé ces écrits, & les avoir fait imprimer sans sa participation; mais il y a lieu de croire que ce n'est-là qu'un subterfuge, afin d'éviter les reproches qu'on pouvoit lui faire sur l'impression de ces écrits, où la vivacité est poussée à l'excès. Dans ses poësies latines, imprimées en 1538, on lit aussi quatre piéces fort vives contre les Toulousains en général, & quelques autres contre Pinache, Dampmartin, juge de cette ville, & quelques autres. Il n'y parle bien que du président Bertrandi, dont Hugues Salel lui avoit procuré la connoissance, comme on le voit par une piéce de Dolet à Salel sur ce sujet. (*Carm. lat.* pag. 96) Après quelque séjour à Lyon, Dolet vint à Paris au mois d'octobre 1534, & y publia de nouveaux ouvrages: il étoit de retour à Lyon au mois d'avril 1536, mais il fut obligé de s'en absenter l'année suivante, pour avoir tué un homme qui l'avoit attaqué. Il paroît que cet accident arriva les derniers jours de décembre 1536, ou le premier de janvier 1537, puisqu'il s'exprime ainsi, dans son épître en vers, au cardinal de Tournon, où il lui rend compte de cet événement, (*Carm. lat.* pag. 59.)

Præcipitantem annum postremâ fronte videbat
Janus, & anteriori sensim progredientem
Spectabat, cùm fortè petit me perfidus hostis,
Ac infert ensem jugulo: Hosti obsisto minanti,
Et neco, qui conabatur me absumere ferro, &c.

Il ajoute qu'on voulut se saisir de sa personne, qu'il se défendit, s'évada, prit la route d'Auvergne,

. . . . *Arvernos primùm evolo in agros.*

vint ensuite à Orléans, & de-là à Paris, où il se présenta à François I, qui le reçut fort bien, & lui accorda sa grace. Il rapporte en vers le discours qu'il tint au roi, & parle de tous les savans qu'il vit, dit-il, assister au dîné du roi: Budée, Béraud, Danès, Toussaint ou Thusanus, Salmon Macrin, Bourbon, Dampetre ou Dampierre, Voulté, Clément Marot, & François Rabelais. Il y parle aussi des savans étrangers, dont il dit qu'on s'entretint; d'Erasme, de Mélanchton, de Bembe, de Sadolet, de Vida, de Sannazar. Quand il eut obtenu ce qu'il désiroit, il retourna à Lyon. L'événement qui avoit occasionné son voyage, est l'objet de plusieurs autres piéces qu'on lit de suite dans le deuxiéme livre de ses poësies latines; & dans une de ces piéces, il fait dire aux Muses que si on lui rend la tranquillité que cette affaire avoit troublée, il s'appliquera à écrire l'histoire de son temps:

. . . . *Audies*
Mox elegante, & arduo stylo, quæ tulit
Hoc tempus, ætasque, &c.

Ce fut, comme on le voit, après son retour à Lyon, que Dolet se fit imprimeur dans cette ville; du moins le premier ouvrage de sa façon, qui sortit de son imprimerie, est il de l'an 1538: ce sont les quatre livres de ses poësies latines, déja citées plusieurs fois. Il se maria vers le même temps, & eut en 1539 un fils nommé *Claude*, dont il célébra la naissance par un poëme latin, qu'il imprima la même année. On apprend de quelques vers de son *Second enfer*, que les disgraces dont on vient de parler, ne furent pas les seules qu'il eut à souffrir: & qu'il fut mis en prison deux fois à Lyon, & une fois à Paris, depuis son emprisonnement de Toulouse, & avant celui de Paris, où il fut condamné à mort. Mais on ignore les raisons de quelques-uns de ces emprisonnemens: celui qu'il subit dans la conciergerie de Paris, avoit sans doute la religion pour cause ou pour prétexte. Dolet dit dans son *Second enfer*, qu'il y fut chargé de *je ne sais quelle rêverie*, & qu'on le retint captif environ quinze mois; il s'en tira par le crédit de Pierre Du Chatel, alors évêque de Tulles. M. Baluze s'est trompé, en rapportant cette particularité à l'emprisonnement de Toulouse. La liberté de Dolet ne dura pas long-temps: il fut arrêté à Lyon les premiers jours de janvier 1544; mais le troisiéme jour de sa prison, ayant gagné le geolier, qui consentit à le conduire chez lui pour quelque affaire

faire, qui demandoit, disoit-il, sa présence, il trouva le moyen de se sauver, malgré ceux qui l'accompagnoient, & se réfugia dans le Piémont, d'où il écrivit les neuf épîtres qui composent son *deuxiéme enfer*, dont on parlera plus bas. On ne voit point qu'il soit retourné à Lyon, au moins publiquement; mais seulement qu'il fut arrêté de nouveau en 1545, & condamné au feu comme hérétique, ou plutôt comme athée; la sentence fut exécutée le troisiéme août 1546, jour de l'invention des reliques de S. Etienne, à Paris, dans la place Maubert. Florent Junius dit dans une de ses lettres, que le bourreau, (peut-être a-t-il voulu dire le confesseur) l'ayant averti de penser à son salut, de se recommander à Dieu & aux Saints, & d'invoquer la Vierge & S. Etienne son patron, il prononça après quelque délai, une priere conforme au formulaire qu'on lui dicta, avertit les assistans de lire ses livres avec beaucoup de circonspection, protesta plus de trois fois qu'ils contenoient bien des choses qu'il n'avoit jamais entendues; ensuite s'étant recommandé à Dieu, il fut étranglé, & puis réduit en cendres: il avoit alors 37 ans. Cette lettre de Florent Junius, est dans les *Amœnitates theologico-philologicæ* d'Almeloveen, édition d'Amsterdam, 1694, pag. 78. Elle est datée de Paris, le 23 août 1546. Il est dit dans la même, que beaucoup des livres de Dolet, ont eu le même sort que son corps. Dolet étoit outré en tout: comblant les uns de louanges, déchirant les autres sans mesure; toujours attaquant, toujours attaqué; extrêmement aimé des uns, haï des autres jusqu'à la fureur; savant au-delà de son âge; s'appliquant sans relâche au travail; d'ailleurs, orgueilleux, méprisant, vindicatif & inquiet. M. Scelhorn, page 894 du livre déja cité, rapporte ces paroles d'un anonyme, sur les causes de la mort violente de Dolet: *Paganitas est quæ Doletum perdidit, qui cùm Ciceronianus, quàm Christianus; poëta, quàm religiosus esse ac haberi mallet........ purioribus enim sacris infensissimum fuisse impudenti ipsemet ore fatetur Orat. secund. (in Tholosanos) Monachos impostorum loco habuisse indicant, quæ* p. 230 *leguntur. Nullo inferorum metu tactum, imo animarum de immortalitate vix ac ne vix quidem persuasum innuere videntur quæ p.* 207 *&* 225 *extant. Cæterum & impuri eum animi hominem, carmina non pauca, & arrogantissimum ejus fuisse animum, tum canina plane maledicentia.. loquitur*, &c. Du Verdier dit dans sa Bibliothéque, qu'il étoit bien versé dans les langues grecque & latine. C'est trop dire: il ne paroît pas par les œuvres de Dolet, qu'il ait su le grec: ses prétendues versions de l'*Hipparcus* de Platon & de l'*Axiochus* ont été faites d'après des interprétations latines qu'il avoit trouvées. On avoue qu'il avoit bien étudié le latin; cependant il n'écrit pas naturellement en cette langue, sa prose sent l'écolier qui fait des thêmes; c'est un tissu de phrases mendiées. Ses vers sont misérables, sur-tout les lyriques. La langue qu'il savoit le mieux, c'étoit pour son temps sa maternelle. Voici ses ouvrages. 1. *Stephani Doleti orationes duæ in Tholosanos. Ejusdem epistolarum libri duo. Ejusdem carminum libri duo. Ad eumdem epistolarum amicorum liber*, *in*-8°, sans marque d'année: mais ce recueil a surement paru avant le dialogue *De imitatione Ciceroniana*, imprimé à Lyon, par Sébastien Gryphe, en 1535, *in*-4°, puisque dans ce dialogue il est fait mention dudit recueil, comme étant déja imprimé. Parmi les lettres qui en font partie, il y en a une à Guillaume Budée, dans laquelle Dolet fait en partie l'histoire de sa propre vie. Il faut voir sur ce recueil les *Amœnitates historiæ ecclesiasticæ & litterariæ* de M. Scelhorn, tome I, depuis la page 866, jusqu'à la page 907. Outre une idée & quelques extraits de ce recueil, M. Schelhorn parle aussi de l'auteur, & rapporte les jugemens & quelques pieces des autres qui le concernent. 2. *Dialogus de imitatione Ciceroniana, adversùs Desiderium Erasmum pro Christophoro Longolio*, à Lyon, 1535, *in*-4°. 3. *Commentariorum linguæ latinæ tomi duo*, à Lyon, *in-folio*, le premier en 1536, le second en 1538. Dolet, dans son *second Enfer*, épître au cardinal de Tournon, rappelle à ce cardinal qu'il avoit bien voulu présenter ces *deux tomes* à François I, à Moulins, & dire à ce prince beaucoup de bien de l'auteur. Cet ouvrage est une espece de dictionnaire de la langue latine, par lieux communs, où, à l'occasion des choses dont il parle, il explique les manieres de s'exprimer dont on se servoit parmi les Latins, en parlant de ce dont il s'agit. Chacun de ces deux immenses volumes commence par une épître à François I, & une autre à Guillaume Budée. Dans celle à Budée, qui est à la tête du premier volume, Dolet dit qu'il avoit commencé ces commentaires à l'âge de seize ans, lorsqu'il étudioit à Paris; mais qu'il n'avoit eu alors d'autre but que sa propre utilité. Il devoit donner un troisiéme volume, qui n'a point paru. Il en parle ainsi dans son épître latine à Claude Cottereau, au-devant du premier livre de ses poësies latines: *Antequam ad tertii tomi (quo mei omne ingenii & in eloquentiâ judicii documentum servo) editionem progrederer*, &c. Ces commentaires de Dolet sont fort rares: il en a paru un abrégé, à Basle, en 1537, *in*-8°. 4. *De re navali liber ad Lazarum Bayfium*, avec une défense contre Charles Etienne, qui l'avoit accusé d'avoir copié le livre de Bayf sur la même matiére, à Lyon, 1537, *in*-4°; & dans le tome XI des antiquités grecques de Gronovius, à l'exception de la défense. 5. *Stephani Doleti Galli Aurelii Carminum libri quatuor*, imprimés par lui-même, à Lyon, 1538, *in*-4°. On trouve à la fin quelques poësies à la louange de l'auteur, par Salmon Macrin, Nicolas Bourbon de Vandeuvres, & Godefroi Bering (*Beringius*) &c. 6. *Genethliacon Claudii Doleti, Stephani Doleti filii: liber vitæ communi in primis utilis & necessarius: autore Patre, Lugduni, apud eundem Doletum*, 1539, *in*-4°. A la fin on trouve, *Ode Dicolos Tetrastrophos: Claudii Coteræi ad Doletum, versus* (deux piéces, l'une de douze vers, l'autre de seize.) *Mauricii Scævæ Xenia ad Stephanum Doletum: Bartholomæi Anuli* (Aneau) *Biturigis versus, & Petri Toleti medici, versus.* Le *Genethliacon* de Dolet a été traduit en françois, par un ami de l'auteur, qui n'est point nommé, & imprimé avec des *dizains & huitains de Claude de Touraine sur le fils de Dolet*, à Lyon, 1539, chez Etienne Dolet, *in*-4°. 7. *Formulæ latinarum locutionum illustriorum in tres partes divisæ*, à Lyon 1539, *in-folio*, & *cum præfatione Joannis Sturmii & Huberti Sussannæi connubio adverbiorum Ciceronianorum*, à Strasbourg, 1596, *in*-4°. 8. *Francisci Valesii, Gallorum Regis, fata, ubi rem omnem celebriorem à Gallis gestam noscas, ab anno* 1513, *ad annum* 1539, à Lyon, chez l'auteur, 1539, *in*-4°. Cet ouvrage est en vers latins: Dolet le traduisit en prose françoise, & l'imprima en 1540, *in*-4°. & 1543, à Lyon, *in*-8°. & à Paris, 1546, *in*-8°. 9. *Observationes in Terentii Andriam & Eunuchum*, à Lyon, chez l'auteur, 1540, *in*-8°. 10. *La maniére de bien traduire d'une langue en une autre: de la ponctuation françoise: plus, des accens d'icelle*, à Lyon, 1540, *in*-8°. & avec le traité de l'orthographe de Louis Maigret, à Paris, 1545, *in*-8°. 11. *Liber de imitatione Ciceronianâ adversùs Floridum Sabinum: Responsio ad convitia ejusdem Sabini: Epigrammata in eumdem*, à Lyon, 1540, *in*-4°. Ainsi ce livre est composé de plusieurs parties: la premiere est l'écrit *de imitatione Ciceronianâ* adressé, par une épître latine, à Guillaume Bigot, que Dolet rend juge de sa dispute avec *Floridus Sabinus*. La seconde partie, qui est elle-même divisée en deux, & qui est encore précédée d'une épître à Bigot, a pour titre: *Responsio ad convitia Floridi Sabini.* Enfin la troisiéme partie est un recueil d'épigrammes contre Sabinus. Le tout forme 55 pages *in*-4°. 12. *Libri tres de Legato, de immunitate Legatorum, & de Joannis Langiachi Lemovicensis episcopi Legationibus*, à Lyon, 1541, *in*-4°. 13. Les épîtres & évangiles des cinquante-deux dimanches, commençant au premier dimanche de l'a-

vent, avec briéve & très-utile exposition d'icelles, à Lyon, 1541, *in*-8°. 14. Le manuel du chevalier chrétien, traduit du latin d'Erasme, à Lyon, 1542, *in*-16. 15. *Claudii Coteræi Turonensis de jure & privilegiis militum libri tres, & de officio imperatoris liber unus*, avec une épître dédicatoire de Dolet au cardinal Jean du Bellay, & des vers du même au même, à Lyon, 1539, *in-fol.* 16. *Le vrai moyen de bien & catholiquement se confesser*, traduit du latin d'Erasme, à Lyon, 1542, *in*-16. 17. Discours contenant le seul & vrai moyen, par lequel un serviteur favorisé & constitué au service d'un prince, peut conserver sa félicité éternelle & temporelle, &c. à Lyon, 1542, *in*-8°. 18. Exhortation à la lecture des saintes lettres, à Lyon, 1542, *in*-16. 19. La paraphrase de Jean Campensis sur les psalmes de David, & l'ecclésiaste de Salomon, faite françoise, à Lyon, 1542, *in*-16. 20. Bref discours de la république françoise, désirant la lecture des livres de la sainte écriture lui être loisible en sa langue vulgaire, (en vers) &c. à Lyon, 1544, *in* 16. 21. Deux dialogues de Platon, l'un intitulé, *Axiochus*, qui est des miseres de la vie humaine, de l'immortalité de l'ame, & par conséquent du mépris de la mort: & l'autre *Hypparchus*, qui est la convoitise de l'homme, touchant la lucrative, traduits par Etienne Dolet, à Lyon, 1544, *in*-16. Le premier dialogue n'est point de Platon. Cette traduction est adressée à François I, par une épître en prose, dans laquelle Dolet promet de donner dans *un an révolu* la traduction françoise de toutes les œuvres de Platon; accuse sa patrie d'ingratitude, & néanmoins supplie le roi de lui accorder la liberté de retourner à Lyon. C'est qu'il s'étoit sauvé de la prison où il avoit été mis au commencement de janvier, & qu'il s'étoit réfugié dans le Piémont. 22. Second *Enfer* d'Etienne Dolet (en vers françois) à Lyon, 1544, *in*-8°. Ce recueil consiste dans neuf lettres en vers françois, adressées à François I, au duc d'Orléans, son fils, à la duchesse d'Estampes, à la reine de Navarre, au cardinal de Lorraine, à celui de Tournon, au parlement de Paris, aux juges de Lyon, & enfin à ses amis. Dans les huit premieres, Dolet se récrie contre la cause de son emprisonnement à Lyon, fait au commencement de janvier 1544; proteste qu'il étoit innocent de ce dont il est accusé, parle de son évasion de ladite prison, se vante beaucoup lui-même, & sollicite avec force la liberté de retourner à Lyon. Dans la derniére épître, il parle comme un homme qui auroit réussi dans sa demande, & qui étoit prêt à rentrer dans sa maison. Il chantoit le triomphe avant la victoire. Le crime dont il avoit été accusé, & dont il se justifie, étoit d'avoir envoyé à Paris deux ballots de livres, dont l'un étoit plein de livres hérétiques. Il avoit fait un *premier Enfer*, c'est-à-dire, des piéces sur son emprisonnement à la conciergerie à Paris, comme il le dit expressément dans l'épître en prose, par laquelle il adresse son second Enfer à ses amis, & il étoit près de le publier lorsqu'il fut arrêté à Lyon; mais il n'eut pas le temps de le publier depuis. 23. Les questions Tusculanes de Cicéron, traduites en françois, à Lyon, *in*-8°. 24. Les épîtres familieres de Cicéron, avec leurs sommaires & argumens pour plus grande intelligence d'icelles, à Paris 1552, *in*-8°, à Lyon, 1561, *in*-12, & en 1569, *in*-12, avec la traduction des épîtres écrites à Cicéron par ses amis, par François de Belleforest. * Maittaire, *Annales typographici*, tome IV; les poësies latines de Dolet & son second Enfer; l'ouvrage de M. Scelhorn, cité dans cet article; le tome XXI des *mémoires* du pere Niceron; l'*histoire littéraire de Lyon*, par le pere Colonia, tome II; les poësies de Voulté (*Vulteius*) où il y a une cinquantaine d'épigrammes à l'honneur de Dolet. Plusieurs des ouvrages du dernier ont été censurés par la faculté de théologie de Paris, comme on le peut voir dans la *collectio judiciorum de novis erroribus*, &c. de M. d'Argentré, tome I, vers la fin, page 14, & tome II, page 169, (où on lui donne le *Cato christianus*, qui n'est point de lui) & page 174, colonne 1.

DOLICHA, petite ville de la Turquie en Asie. Elle est près l'Euphrate, à vingt lieues d'Antioche, vers le nord oriental. Quoiqu'elle ait un évêché suffragant d'Edesse, elle est pourtant fort mal peuplée. * Mati, *diction.*

☞ DOLLART, golfe situé à l'embouchure de l'Ems, entre les Ommelandes & la principauté d'Embden. Quelques-uns l'appellent *golfe d'Embden.* Le terrein que l'eau couvre en cet endroit, consistoit autrefois en de belles prairies bien peuplées, qui furent submergées avec trente-trois villages qui y étoient répandus en 1277, lorsque la mer d'Allemagne rompit ses digues, & se répandit sur tout ce pays.

DOLLART, autre pays inondé dans les Pays-Bas, à l'ouest de l'embouchure du Hondt ou Escaut occidental. M. Delisle remarque que l'an 1377, le 12 de novembre, dix-neuf villages furent submergés en cet endroit. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DOLMAR, ou selon d'autres, DOLMER (Janus, ou Jean) savant Danois, fut précepteur du comte Waldemar, qui étoit fils du roi Christiern IV, & de Christine Munck. Cette éducation étant finie, Dolmar, ami de la retraite & peu touché d'ambition, vécut comme simple particulier, content d'une pension annuelle qu'il recevoit du roi Frédéric III. Il mourut à Coppenhague en 1670. Il avoit fait imprimer d'après d'anciens manuscrits le *Jus aulicum veterum Norvegiæ regum*, dans l'ancienne langue du pays, avec une traduction latine, & un ample commentaire dans lequel il y a beaucoup d'érudition. Pierre-Jean Resenius en a donné depuis une autre édition, sous ce titre: *Jus aulicum antiquum Norvagicum, vocatum Hird-straa, linguâ antiquâ norvagicâ expositum, cum versione duplici danicâ & latinâ, & notis danicis & latinis Jani Dolmeri: edente Petro Joanne Resenio*, &c. à Coppenhague, 1673, *in*-4°. * Extrait, en partie, du *supplément françois de Basle.*

☞ DOLNSTEIN, petite ville du cercle de Franconie. Elle est sur la riviére d'Altmul, dans l'évêché d'Aichstet, à deux lieues de sa capitale vers l'occident. * Mati, *diction.* Albert II, quarante-neuviéme évêque d'Aichstet, qui mourut en 1445, acheta Dolnstein du baron de Heydeck, à qui elle appartenoit auparavant. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DOLOMIEU, village en Dauphiné, entre Moresel & la Tour du Pin. Ce lieu est fort renommé depuis l'an 1680, qu'un fermier de la présidente de Musi, appellés Jacque Tirenet, tua, dit-on, un dragon volant (que l'on nomme aussi couleuvre) qui portoit dans sa tête une escarboucle, dont l'éclat faisoit paroître tout cet animal en feu. Ceux qui ont inventé ce conte, disent que la présidente de Musi fit offrir à ce fermier des terres considérables, s'il vouloit lui donner cette pierre, & que l'évêque de Bellai lui présenta de grandes sommes; mais qu'il nia fortement qu'il eût trouvé l'escarboucle. Il n'y eut, à ce qu'ils disent, que le sieur de Dilavela, seigneur de Belmont, qui lui fit avouer la vérité, & qui ayant vu l'escarboucle, lui en offrit trente mille écus, dans le dessein de la présenter au roi: le fermier fit un billet par lequel il s'obligea de la livrer à ce prix, & le sieur de Belmont en vint donner avis à sa majesté, qui donna ses ordres pour faire conduire le paysan à la cour. Mais tout ce récit est un conte inventé à plaisir. Le paysan n'est point venu à la cour, & on n'a point vu son escarboucle. Ces sortes de pierres sont très-rares, & les jouailliers donnent ordinairement le nom d'escarboucle aux plus gros & aux plus beaux rubis d'Orient. On dit que celui qui tua la couleuvre d'où est venu l'escarboucle qui est en Espagne, n'osa se servir de fusil, & qu'il se fit enfermer dans une machine de bois, en maniére d'un grand tonneau, garnie en-dehors de pointes de clous, & sachant où cet animal se retiroit, il se fit rouler dessus. La couleuvre mourut; mais la puanteur qui sortit de

ses blessures empoisonna l'homme dans la machine. A l'égard du dragon volant de Dolomieu, on dit qu'il avoit deux pas de long, la tête d'un chat, avec des oreilles de mulet, des aîles semblables à celles des chauves-souris, & une arrête sur l'épine du dos toute hérissée de grand poil; qu'il étoit presque tout écaillé par tout, & que sa grosseur surpassoit celle de la cuisse d'un homme; circonstances qui paroissent toutes inventées à plaisir. * *Mémoires du temps.*

DOLOPES, peuples de Thessalie sur les frontiéres de la Phthiotide. Ils étoient du temps de la guerre de Troye, sous la domination de Pelée, qui leur donna pour commandant Phenix. Non-seulement Homere & Virgile parlent des Dolopes, mais aussi les anciens historiens & géographes. * Strabon, *l.* 9. Pline, *l.* 4. *c.* 2. Virgile, *Æneid. l.* 2. Valerius Flaccus, *l.* 2.

☞ DOLTABAT ou DAULETABAD, forteresse, l'une des meilleures des états du Grand-Mogol. Elle est sur une montagne escarpée de tous côtés. Cette ville étoit la capitale de Balagate avant que les Mogols l'eussent conquise. Elle étoit alors du Décan, & il y avoit un grand commerce; mais il est présentement à Aurangéabad, où Aurangzeb fit tous ses efforts pour le transporter lorsqu'il en fut gouverneur. La ville est ceinte de murailles de pierres de taille, avec des créneaux & des tours garnies de canons; mais quoique ces murailles & ces tours soient bonnes, ce n'est pas ce qui lui donne le renom d'être la plus forte place du Mogol. C'est une montagne de figure ovale, que la ville entoure de tous les côtés, qui est fortifiée par tout, & qui même est ceinte par sa base d'un mur de roc vif fort uni, & qui a à son sommet un bon château où est le palais du roi. Outre ce château, il y a trois petites forteresses dans la ville, au pied de la montagne. A cause de toutes ces fortifications, les Indiens croient que Doltabat est imprenable. Elle est à deux heures & demie de chemin d'Aurangéabad. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DOMAR ou DAMARUS (Gérard) nommé par quelques-uns, *de Guardia* ou *de Gerria*, cardinal, étoit de Limoges en France. Dans sa jeunesse il entra dans l'ordre des religieux Dominicains, & il fut élu général de son ordre dans le chapitre qui se tint en 1340 à Carcassonne. Le pape Clément VI son oncle maternel, le fit, deux ans après, cardinal du titre de sainte Sabine. Il fut long-temps légat en France. Après avoir fait beaucoup de bien à son ordre & aux pauvres, il mourut à Avignon en 1343 ou 1345. On a de lui: *Commentatio theologica: Synopsis in summam Thomæ Aquinatis: Sermones docti & elegantes.* * Voyez son éloge dans les *Scriptores ordinis prædicatorum*, tome 1, pag. 609 & suivantes *in-folio*, & l'histoire des papes qui ont siégé à Avignon, par feu M. Baluze.

DOMAT (Jean) si connu par son traité des *Loix civiles dans leur ordre naturel*, né à Clermont en Auvergne le 30 de novembre 1625, étoit fils d'un bourgeois de cette ville, & de *Marguerite* Vauguon, petite fille de M. de Basmaison, célebre commentateur de la coutume d'Auvergne. Il avoit un frere qui se fit Jésuite, & deux sœurs qui furent mariées. Le P. Sirmond, Jésuite habile, son grand oncle, se chargea de son éducation. Il le mena à Paris, où il le mit dans le collége de Clermont, dit aujourd'hui le collége de Louis le Grand. M. Domat y fit ses humanités & sa philosophie, & y apprit fort bien le grec, l'italien, l'espagnol, & la géométrie. La vivacité, la beauté, l'élévation & la justesse de son esprit, lui donnoient une très-grande facilité pour toutes sortes de sciences. Après les études du collége, il revint dans le sein de sa famille, d'où il alla étudier en droit & prendre des dégrés à Bourges, où le fameux professeur Mérille lui offrit le bonnet de docteur, quoiqu'il n'eût que vingt ans. Sa capacité surpassoit infiniment son âge. Revenu de Bourges, il suivit le barreau, & commença à plaider avec un succès extraordinaire. Il continua cet exercice pendant neuf ou dix ans; & pour mieux le remplir, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit. Il joignit à cette étude celle de la religion, la plus importante de toutes les connoissances, & celle à laquelle on doit rapporter toutes les autres. Ce fut alors qu'il fit avec le célebre Blaise Pascal, qui étoit du même pays, une liaison étroite qui a duré autant que sa vie. Leurs premiers entretiens, leurs premieres conférences, furent sur les mathématiques, dans lesquelles on sait que M. Pascal s'est acquis une réputation qui ne mourra jamais. Ils firent ensemble plusieurs expériences sur la pesanteur de l'air, & sur d'autres matiéres de physique; & lorsque M. Pascal eut tourné toutes ses études du côté de la religion & de la morale, M. Domat eut avec lui sur ces différentes matieres des conférences aussi suivies, & plus utiles que celles qu'ils avoient eues ensemble sur les mathématiques. On assure que M. Pascal lui communiqua tout ce qu'il fit sur la signature du formulaire, & que M. Domat eut part à plusieurs écrits de son ami sur ce sujet, & celui-ci lui en confia plusieurs sur cette matiere qui n'ont jamais été imprimés, mais qui sont encore, dit-on, entre les mains de la famille de M. Pascal. M. Domat fut très lié avec toute cette famille, & avec messieurs de Port-Royal, qui l'estimoient beaucoup, & qui prenoient volontiers ses avis, même sur les matieres de la théologie. Il étoit à Paris durant la derniére maladie de M. Pascal: il reçut les derniers soupirs de ce célébre ami le 19 d'août 1662, & il fut dépositaire d'une partie de ses papiers les plus secrets. A l'âge de vingt-deux ans, M. Domat avoit épousé mademoiselle Blondel, avec qui il se lia plutôt par obéissance pour M. son pere, que par aucune inclination pour le mariage. Il en a eu plusieurs enfans, après la naissance desquels, ils firent connoître l'un & l'autre par leur conduite mutuelle, que la piété & la religion avoient été les principaux motifs de leur union. Sept ou huit ans après son mariage, M. Domat fut pourvu d'une charge d'avocat du roi au siége présidial de Clermont, & il en a rempli les devoirs avec autant d'exactitude que de réputation pendant près de trente ans. Ses conclusions furent toujours suivies à l'exception de trois ou quatre. Il étoit ferme dans l'exercice de ses fonctions: nulle considération humaine n'étoit capable de l'affoiblir, & quand il avoit droit il falloit que l'on obéît à ses décisions. Ayant surpris un homme qui fut trouvé au lit avec deux filles, il le fit emprisonner; & M. l'intendant de la province ayant élargi le coupable durant le cours des visites qu'il faisoit des prisons, M. Domat le fit remettre dans les liens. On pouroit rapporter d'autres exemples semblables de sa haine pour le vice, & de sa fermeté à le punir. Les grands jours ayant été tenus à Clermont en 1665, il fit avec MM. les présidens de Novion, Pelletier & Talon, une étroite liaison qui a duré jusqu'à la mort. Ces illustres magistrats, convaincus par eux-mêmes de sa capacité supérieure & de son intégrité, lui conférent le soin de plusieurs affaires importantes, & en particulier celle de la recherche de la noblesse qui abusoit de son autorité. Ni les menaces de plusieurs gentils-hommes qui avoient juré sa perte, ni quelques coups de fusil tirés sur lui, ne purent l'intimider, ni l'affoiblir dans les fonctions de sa charge. Au commencement de 1662, lorsque l'on donna aux Jésuites le collége de Clermont, les chanoines de la cathédrale écrivirent à M. Domat, qui étoit alors à Paris, & lui envoyerent une procuration pour s'opposer en leur nom à cet établissement. Cette affaire couta bien des pas & plusieurs mémoires à M. Domat. Il s'opposa avec la même ardeur à l'interdit de M. Legeret, prêtre de la communauté de S. Joseph établie à Lyon, & qui est mort depuis supérieur général de cette communauté; & quoiqu'il estimât M. d'Arbouze, alors évêque de Clermont, il crut qu'il étoit de son devoir de s'opposer en cette occasion aux ordres de ce prélat. Ce fut par un même motif qu'en 1673, il dénonça le P. du Hamel, Jésuite, qui avoit prêché à Clermont en

faveur de l'infaillibilité du pape, & qu'il fit de toute cette affaire un assez long procès-verbal, qu'il envoya à M. de Harlai, alors procureur général du parlement de Paris, & qui se trouve imprimé dans un recueil de piéces servant de supplément au Nécrologe de Port-Royal des Champs, où on peut le lire. M. de Harlai eut égard à ce procès-verbal : il fut communiqué à M. le premier président ; & en conséquence, le P. du Hamel fut obligé de faire devant l'évêque de Clermont une déclaration conforme aux sentimens de l'église Gallicane sur la matiere en question, & le provincial de la province de Clermont, fut mandé avec quelques autres au parlement, où il leur fut fait défenses de jamais rien écrire ni prêcher de contraire ausdits sentimens de l'église Gallicane. M. de Harlai écrivit à M. Domat pour le remercier de son attention & de son zèle, & finit sa lettre qui est aussi imprimée, en s'appellant *son frere & son bon ami.* Cette lettre est du 20 de mars 1673. Quelque temps auparavant, M. Domat pressé de se défaire de sa charge d'avocat du roi, afin de donner plus de temps au cabinet, alla à Alet pour consulter l'évêque (M. Pavillon) sur cette affaire. Mais le prélat lui conseilla de continuer à remplir cette charge dont il s'aquittoit avec un désintéressement si grand, qu'il refusoit jusqu'aux moindres présens, & que souvent même il ne prenoit rien des droits les plus légitimes. L'estime générale qu'il s'étoit acquise par son savoir, par son intégrité, & par sa droiture le rendoit l'arbitre de toute les grandes affaires de la province. Il avoit un amour ardent pour les pauvres, & prenoit un soin particulier des hôpitaux. La confusion qu'il remarqua dans les loix, le détermina à en faire une étude singuliere, & à s'appliquer en même temps à un travail qui ne devoit être que pour lui, & pour ceux de ses enfans qui prendroient le parti de la robe. Mais l'ayant montré à quelques-uns de ses amis, on le trouva si utile, qu'on l'engagea à le faire voir aux premiers magistrats. Il vint pour ce sujet à Paris en 1681. On vit son travail, on le trouva excellent, on en parla au roi Louis XIV, & sa majesté lui ordonna de le continuer, de le perfectionner & d'en faire part au public, en lui promettant une pension de 2000 livres. M. Domat résolut alors de demeurer à Paris, & communiquoit son travail aux plus habiles à mesure qu'il le faisoit. M. Daguesseau, alors conseiller d'état, lui dit, en lui remettant un cahier où étoit le traité de l'usure : » Je savois que l'usure étoit defendue par l'écriture & » par les loix, mais je ne le savois pas contraire au droit » naturel ; votre écrit m'en a persuadé. » *Les loix civiles dans leur ordre naturel* ayant été achevées, cet ouvrage fut imprimé à Paris chez Coignard en 1694, en trois volumes *in*-4°. Le droit public, qui est une suite des loix civiles, fut aussi imprimé chez le même, après la mort de M. Domat en 1697. Feu M. le régent, alors duc de Chartres, avoit voulu avoir une conférence avec l'auteur sur ce sujet, & ce prince parut fort content de son ouvrage, qui a paru aussi plusieurs fois *in-folio*, sur-tout en 1705. M. Domat fut attaqué du temps avant sa mort de fréquens accès d'asthme, & des douleurs de la pierre, & il supporta ces deux infirmités avec beaucoup de patience. Il mourut à Paris le 14 de mars 1696, âgé de soixante-dix ans, trois mois, & quatre jours, & fut enterré, comme il l'avoit ordonné, dans le cimetiere de S. Benoît sa paroisse. Il laissa en mourant cinq enfans, trois filles, & deux fils. Les filles sont mortes dans un âge assez avancé. Son fils aîné est chanoine de la cathédrale de Clermont, & le second conseiller de la cour des aydes de la même ville. * *Mémoires du temps.*

DOMAZLISE, en Hongrie, *cherchez* TAUSS.

DOMBES, pays de France, entre la Bresse & la Saône, ou entre le Mâconnois & le Lyonnois, avec titre de principauté, reconnue absolument indépendante dès le temps de Philippe-*Auguste.* Le roi Louis XIV a encore donné des lettres patentes, par lesquelles il reconnoît cette indépendance, déclarant *que le souverain de Dombes n'est point à son égard comme un vassal à l'égard de son seigneur, mais seulement comme un souverain à l'égard d'un plus puissant.* C'est un pays assez agréable, situé dans la Bresse même, où il est comme enclavé, & consistant en onze châtellenies, dont la première est Trévoux, capitale du pays. Elle a aussi un parlement, composé de trois présidens, de trois maîtres des requêtes, d'un chevalier d'honneur, qui siége l'épée au côté, de douze conseillers, dont il y en a deux clercs, outre le doyen de l'église collégiale de Trévoux, qui est aussi conseiller né, d'un procureur général, de deux avocats généraux, & de quatre secrétaires. Les autres châtellenies sont Beauregard, Montmerle, Toissei, Lans, Chalamon, Chatelar, S. Trivier, Villeneuve, Amberieu, & Lignieu. Cette principauté a fait autrefois partie du royaume de Bourgogne, & après diverses révolutions a été soumise aux seigneurs de Beaujeu, par les alliances de ceux de cette maison, avec des Dlles. des maisons de Bresse, de Savoye & de Baugé, comme celle de Humbert V, avec Marguerite de Baugé, dame de Mirebel, &c. Depuis, Edouard II donna en 1400 la principauté de Dombes à Louis II, duc de Bourbon : & c'est par lui qu'elle s'est conservée dans cette maison, jusqu'à HENRI de Bourbon, duc de Montpensier, &c. Il ne laissa qu'une fille unique, *Marie* de Bourbon, femme de *Gaston-Jean-Baptiste* de France, duc d'Orléans, fils puîné du roi Henri IV, dont est venue *Anne-Marie-Louise* d'Orléans, souveraine de Dombes, qui donna cette principauté en mars 1682, à *Louis-Auguste* de Bourbon, duc du Maine, dont le fils aîné porte le nom. *Voyez* BEAUJEU. * Guichenon, *hist. de Bresse.* Du Pui, *droits du roi, &c.*

DOMESOPOLI, bourg de la Natolie propre, situé aux confins de la Caramanie. C'étoit anciennement une ville épiscopale nommée *Domitiopolis.* * Mati & la Martiniere, *diction.*

DOMENICHI (Louis) de Plaisance, qui a vécu dans le seiziéme siécle, & qui est mort en 1574, est auteur de divers ouvrages qui nous sont plus connus que l'histoire de sa vie. Voici ceux que nous trouvons cités : 1. Une traduction italienne de l'ouvrage du vrai ou faux Aristée concernant les septante interpretes de l'écriture sainte, à Florence, 1550, *in*-8°. 2. Traduction italienne de l'ouvrage de Boëce, *De consolatione philosophiæ*, à Florence, 1550, *in*-8°. 3. On lui doit une édition de Roland l'amoureux, de Boïardo, à Venise, 1553, *in*-4°. 4. *Le due Cortigiane*, comédie, à Florence, 1563, *in*-8°. 5. Une traduction italienne de l'ouvrage d'Agrippa, *De vanitate scientiarum*, à Venise, 1549, *in*-8°. 6. Une édition du courtisan de Balthasar Castiglione, revue, à Lyon, 1562, *in*-12. 7. *Dialoghi d'amore, de' rimedi d'amore, dell'amor fraterno, della fortuna, della vera nobilta, delle imprese della Corte, e della stampa*, à Venise, 1562, *in*-8°. 8. *Vite brevemente scritte d'uomini illustri di guerra, antichi, e moderni, di Paolo Giovio*, à Florence, 1554, *in*-4°, & à Venise, 1560, *in*-8°. C'est une traduction du latin de Paul Jove. 9. *Il paragone della Vergine e del martyro, e una orazione di Erasmo à Giesu Cristo*, à Florence, 1554, *in*-8°. C'est une traduction du latin 10. *Facetie, motti, e burle, di diversi signori e persone private : Raccolte per M. Ludovico Domenichi*, à Florence, 1564, *in*-8°, autre édition aussi à Venise, en 1581, *in*-8°, augmentée d'un septiéme livre & de facéties recueillies de Thomaso Porcacchi, avec un discours sur ce sujet. L'épître dédicatoire à Gabriel Strozzi, gentilhomme Florentin, montre qu'il y a eu une édition de ce recueil avant 1564, puisque cette épître est datée de Pise le 20 février 1554 ; il y en a eu aussi une édition faite en 1604. 11. Traduction italienne de l'histoire que Paul Jove a composée de ce qui s'est passé de son temps, à Venise, 1550, *in*-4°, deux volumes, & auparavant à Florence, en 1540, *in*-4°, trois tomes. 12. Recueil des lettres de Paul Jove, évê-

que de Nocéra, à Venise, 1560, *in*-8°. 13. *Dialogo dell' imprese militari, e amorose di M. Paolo Giovio, e di Gabriel Simeoni, con un ragionamento di Lodovico Domenichi*, à Lyon, 1574, *in*-8°. 14. *Istoria de' detti & fatti notabili di diversi principi ed uomini privati moderni libri XII*, à Venise, 1556, *in*-4°. La même augmentée de deux livres, à Venise, 1565 *in*-8°. 15. *Il fatto d'arme del Tarro fra' principi Italiani, e Carlo VIII, re di Francia, assieme con l'Assedio di Novara, di Alessandro Benedetti*, à Venise, 1549, *in* 8°. C'est une traduction faite par Domenichi. 16. Histoire de Ferrare de Jean-Baptiste Giraldi, traduite du latin en italien, à Florence, 1556, *in*-8°, & à Venise, 1597, *in*-8°. 17. L'origine de la ville de Venise, par Bernard Justiniani, traduite par le même, à Venise, 1545, *in*-8°, & en 1608, seconde édition augmentée & continuée jusqu'en 809. 18. Traduction de l'histoire de l'église d'Aquilée & des rois Lombards, par Paul Diacre, de latin en italien par Domenichi, à Venise, 1548, & à Milan, 1631, *in*-12. 19. *La pittura di Leon Battista Alberti*, encore traduction, à Venise, 1547, *in*-8°. 20. L'histoire naturelle de Pline, traduite en italien, à Venise, 1562, *in*-4°, 1580 & 1589, aussi *in*-4°. 21. Les vies de Plutarque, traduites en italien, à Venise, 1560, *in*-4°, deux volumes, & seconde édition en 1568. Celle-ci est plus estimée. 22. L'histoire de Polybe, traduite en italien, à Venise, 1546, pour le premier volume *in*-8°, & 1553 pour le second. On a réimprimé cette traduction à Venise en 1564, *in*-4°. C'est la meilleure édition. 23. *La Nobilta delle Donne*, à Venise, 1551, *in*-8°. 24. *La Donna di Corte*, à Lucques, 1564, *in*-4°. 25. Recueils de poësies italiennes de divers poëtes, à Venise, 1547, *in*-8°, & de poësies de diverses dames, à Lucques, 1559. 26. *Rime di Lodovico Domenichi*, à Venise, 1544, *in*-8°. 27. Traduction italienne du livre de S. Augustin du bien de la persévérance, à Venise, 1544, *in*-16. 28. Les œuvres de Xénophon, traduites en italien en 1547, 1548 & 1558, à Venise, en plusieurs volumes *in*-8°. On assure cependant que Domenichi ignoroit le grec, & qu'il n'a fait ses versions des auteurs Grecs que sur des traductions latines. 29. *La Progne, tragedia*, à Florence, 1561, *in*-8°. 30. Les œuvres de Virgile, traduites en vers italiens par divers auteurs, à Florence, 1556, *in*-8°. Domenichi a rassemblé ces traductions. 31. *La vita di Ferrando Davalo Marchese di Pescara*, c'est une traduction du latin de Paul Jove, à Florence, 1551, *in*-8°. 32. *La vita di Consalvo Ferrando di Cordova*, traduite du même, à Florence, 1550, *in*-8°. 33. *Le vite di Dodeci Visconti, e di Sforze principi di Milano, &c.* traduites du même, à Venise, 1588, *in*-8°. 34. *Vite de' principi di Venezia scritte da Pietro Marcello, e tradotte da Lodov. Domenichi, con le vite di quei prencipi che furono dopo il Barbarigo Sino al doge Priuli*, à Venise, 1588, *in*-8°. 35. Les vies des papes Léon X & Adrien VI, & du cardinal Pompée Colonne, traduites en italien du latin de Paul Jove, à Venise, 1568, *in*-4°. * Extrait de la *Bibliotheca Italiana*, édition de Venise, 1528, *in*-4°.

☞ DOMFRONT, petite ville de France, avec titre de comté, en latin *Donfrontium*. Elle est située dans le Passais, petit pays qui dépend de la Normandie, quoiqu'il soit du diocèse du Mans, sur la Mayenne, cinq ou six lieues au-dessus de la ville de ce nom, vers les extrémités des diocèses d'Avranches & de Bayeux. Cette ville est bâtie sur la cime d'une montagne de roche, & son château est détruit. Elle est ancienne, & tire son origine d'un château que fit bâtir dans l'onziéme siécle, Guillaume Tallevas I du nom, comte de Bellesme dans le Perche, sur un fonds qui étoit de son ancien héritage, & qui par conséquent n'étoit pas au comte du Mans, comme on peut voir dans l'histoire des comtes du Perche & d'Alençon, écrite par Gilles Bry. Dans la suite, Guillaume II, dit *le Roux*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, s'étant emparé de cette place, la donna à son frere Henri, qui fut son successeur en tous ses états. Dans le treiziéme siécle Domfront fut uni au comté d'Alençon, érigé depuis en duché, & il a été un des vicomtés dont il étoit composé. Le duché d'Alençon ayant été réuni à la couronne par François I, il en démembra le vicomté de Domfront, & le donna après la paix de Cambrai, au duc de Montpensier en pleine propriété, avec le comté de Mortain, & le vicomté d'Auge * La Martiniere, *dict. géogr.*

DOMINICAINS ou PRÉCHEURS, ordre religieux institué par S. Dominique, à l'occasion de l'hérésie des Albigeois, que ce saint combattit avec beaucoup de zèle. Ce fut dans le dessein d'établir une mission pour ramener à l'unité de l'église ces hérétiques, & les autres qui pouroient s'en écarter dans la suite, qu'il s'associa à Toulouse quelques personnes de pieté. Il alla aussitôt à Rome demander à Innocent III la confirmation de son institut, qui ne lui fut accordé que de vive voix par ce pape; mais dès l'année suivante, qui est la 1216 de Jesus-Christ, s'étant mis sous la regle de S. Augustin, à laquelle il joignit des constitutions particulieres, tirées de celles de l'ordre de Prémontré, il obtint d'Honorius III une bulle qui confirma son institut sous le titre d'ordre des Freres prêcheurs. On dit que les principaux articles de ses constitutions ordonnoient le silence perpétuel, & des jeûnes presque continuels, à quoi on ajouta le renoncement aux rentes, & à toutes possessions dans le premier chapitre général, qui fut tenu l'an 1220: ce qui a eu lieu jusqu'au pontificat de Martin V, vers l'an 1418. Saint Dominique fut le premier général de son ordre, qui se multiplia tellement, que présentement il est divisé en quarante-cinq provinces, dont il y en a onze en Asie, en Afrique & en Amérique, sans compter douze congrégations ou réformes particulieres, gouvernées par des vicaires généraux. Le maître du sacré palais à Rome, est toujours un religieux de cet ordre. On y prit aussi pendant long-temps les inquisiteurs de la foi en plusieurs pays: mais présentement les Dominicains n'exercent cet office que dans trente-deux tribunaux d'Italie, en qualité d'inquisiteurs provinciaux, & comme délégués des cardinaux qui composent la congrégation du saint office; & au lieu qu'autrefois c'étoit le général de l'ordre qui les nommoit, présentement ils sont institués ou par la congrégation, ou même par le pape. Le commissaire du saint office, est encore un Dominicain, aussi-bien que le secrétaire de la congrégation de l'*index*, & le premier assiste avec le général & le maître du sacré palais à la congrégation du saint office, qui se tient tous les mercredis dans l'appartement du général. L'ordre a donné un très-grand nombre de saints à l'église, entre lesquels le plus illustre par sa dignité est Pie V, qu'on a mis au nombre des Sts. Innocent V, Benoît IX & Benoît XIII en étoient aussi: on compte qu'il en est sorti plus de soixante cardinaux, près de cent cinquante archevêques, & environ huit cens évêques. Les Dominicains sont appellés *Jacobins* en France, parceque leur première maison à Paris est située dans la rue S. Jacques. Entre les douze congrégations particuliéres, il y en a onze dont la réforme ne consiste guères que dans l'abstinence de la viande, qu'on y observe fort régulierement: mais il y en a une douziéme en France, qu'on nomme du S. Sacrement, ou de la primitive observance, où les religieux ont renouvellé par leur vie austere, & par leur renoncement à toutes possessions, le premier esprit de S. Dominique. Le P. Antoine le Quieu, né à Paris le 23 février 1601, en fut l'instituteur.

Saint Dominique avoit fondé dès l'an 1206, un couvent de filles à Prouille, entre Carcassonne & Toulouse, d'où il est sorti des religieuses pour fonder dix ou douze autres couvens tant en France qu'en Espagne; & depuis en 1218, il rassembla par ordre du pape à Ro-

me, toutes les religieuses dispersées en diverses couvens, & la régle qu'il leur donna fut embrassée par plusieurs autres en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, &c. En quelques endroits on les appelle *Prêcheresses.* Il y a quelques couvens de ce second ordre, comme ceux de Poissi, d'Aix, & de Montfleuri, où on ne recevoit autrefois que des filles nobles: plusieurs dépendent des ordinaires des lieux où ils sont situés: d'autres sont soumis aux supérieurs de l'ordre.

Le zèle de saint Dominique le porta encore à assembler en Italie plusieurs laïcs pieux, & à en former une milice, dont le principal soin devoit être de recouvrer les droits ecclésiastiques usurpés, & d'employer leurs armes pour la destruction de l'hérésie. On appella cet ordre la milice de Jesus-Christ: mais il devint inutile en peu de temps, parcequ'il ne restoit plus d'hérésie à combattre; & après la mort de l'instituteur, ceux qui le composoient, changerent leur nom en celui de la pénitence de S. Dominique. C'est-là l'origine du tiers-ordre. Les femmes de ces nouveaux pénitens en reçurent d'autres dans leur compagnie: elles s'adresserent aux Dominicains pour apprendre qu'elle devoit être leur conduite, & le P. Munio de Zamora, septiéme général, leur donna une régle, qui fut approuvée l'an 1405, par Innocent VII, & confirmée l'an 1489, par Eugène IV. Il y a dans ce tiers-ordre, des filles qui font des vœux solemnels, & sont véritablement religieuses.

Les Dominicains dans leur chapitre général tenu en 1603 à Valladolid, résolurent de rétablir l'ordre de la milice de Jesus-Christ, & l'on a des preuves que quelques laïcs y entrerent; mais suivant les statuts ils devoient être appellés chevaliers du saint empire de la croix de Jesus; & dans les lettres d'un d'entr'eux, il est dit chevalier de la croix de Jesus-Christ de S. Dominique & de S. Pierre martyr. Il ne faut pas confondre avec eux les compagnies de gentilshommes dans les diocèses de Milan, d'Yvrée & de Verceil, qui autrefois faisoient vœu d'exterminer les hérétiques chacun dans leur diocèse, & d'obéir à l'inquisiteur pour ce qui concernoit l'inquisition, mais dont tout l'emploi est borné présentement à servir l'inquisition, & à lui donner avis de ce qui pourroit lui être préjudiciable. Le nom de chevaliers de la foi de Jesus-Christ & de la croix de S. Pierre martyr, que le P. Cannepano leur a donné, est un nom fait à plaisir. Il en est d'eux comme de ceux qu'en Espagne on nomme *familiers*, parmi lesquels on voit des seigneurs très-qualifiés. * Heliot, *hist. des ordres relig. tom. III. c.* 24 *& suiv.*

DOMINICALE (*Lettre*) lettre d'alphabet, qui sert à marquer dans les livres d'église les dimanches pendant tout le cours de l'année. Il y en a sept, A, B, C, D, E, F, G, & c'est pour trouver l'ordre de ces lettres qu'a été inventé le cycle solaire, qui fait partie du comput ecclésiastique, lequel dure vingt-huit ans; parcequ'au bout de ce temps les lettres dominicales reviennent dans le même ordre. Les premiers Chrétiens les placerent dans leur calendrier en la place des huit lettres nundinales, qui étoient dans celui des Romains. Les sept lettres dominicales se suivent & se succedent pour marquer le dimanche, par un ordre contraire & retrograde: ensorte que si en cette année l'A étoit la lettre dominicale, l'année d'ensuite la lettre G seroit la lettre dominicale: ensuite F, & de même en remontant toujours jusqu'à ce qu'on revienne à l'A. La raison de cet ordre rétrograde, est que l'année étant composée de 365 jours qui font 52 semaines & un jour, il s'ensuit que la lettre A marque encore le premier jour de la 53 semaine, & se trouve au dernier de décembre, qui est un dimanche. Ainsi le lundi, qui est le premier janvier, étant aussi marqué de la lettre A, le dimanche suivant, qui est le 7 janvier, tombe sous la lettre G, laquelle devient la lettre dominicale de cette seconde année. Mais l'année bissextile apporte un changement dans le rang, & dans ce cercle des lettres dominicales, qui devroit s'achever en sept années. Car la lettre F qui tombe au jour lequel précede le bissexte, se repetant deux fois, il arrive que la lettre E, qui est la lettre dominicale de cette année-là, ne se rencontrant plus au dimanche, la lettre D par ce dérangement devient la lettre dominicale de la même année bissextile. Par conséquent il faut deux lettres dominicales pour l'année intercalaire: l'une jusqu'au bissexte, c'est-à-dire, le 24 février, & l'autre pour le reste de l'année. Or cette interruption, qui forme le bissexte, est la cause que les lettres dominicales ne peuvent retourner dans le même ordre qu'au bout de 28 ans. C'est-là l'origine du cycle solaire. Par la réformation du calendrier sous les ordres du pape Grégoire XIII, l'ordre des lettres dominicales fut troublé; car l'année 1582, qui avoit dans son commencement la lettre G pour lettre dominicale, eut la lettre C, par le retranchement de dix jours, lequel se fit après le 4 octobre de cette année-là. Ainsi la lettre dominicale de l'ancien calendrier précéde de quatre siéges celle du calendrier Gregorien; ensorte que la lettre A de l'ancien répond à la lettre D du nouveau. Par cette raison, il a fallu construire une nouvelle table des lettres dominicales sur le modele de l'ancienne, pour leur assigner leur place dans le nouveau.

DOMINICALES, est le nom que l'on a donné anciennement, dans l'église, aux leçons qui étoient lues & expliquées tous les dimanches, & que l'on tiroit tant de l'ancien que du nouveau testament, mais particuliérement des évangiles & des épîtres des apôtres; ces explications étoient autrement nommées *homélies.* Dans les premiers siécles de l'église, on commença d'y lire publiquement & par ordre les livres entiers de l'écriture-sainte, comme nous l'apprenons de S. Justin martyr, d'Origene, *en l'homélie* 15 *sur Josué*, de Socrate, *l.* 5 *de l'hist. eccl.* & d'Isidore, *de l'office eccl.* ce qui a duré long-temps, comme on le peut voir aussi dans le décret de Gratien, *dist.* 15, *can. Sancta Romana ecclesia.* Depuis, on prit peu à-peu la coutume de tirer de l'écriture des textes & passages particuliers, pour les lire, & les expliquer aux fêtes de Noël, de Paque, de l'Ascension, & de la Pentecôte; parcequ'ils s'accommodoient mieux au sujet de ces grands mysteres, que la lecture ordinaire, dont on interrompoit la suite, durant ces jours-là; ce qui se voit dans S. Augustin, *sur la premiere épître de S. Jean* au commencement. Dans la suite, on en fit autant les jours de fêtes des saints, & enfin tous les dimanches de l'année, ausquels, selon les temps, on appliquoit ces textes ou leçons, qui pour cette raison, furent appellées *dominicales.* Cet ordre des leçons dominicales, tel qu'on le voit aujourd'hui, est attribué par quelques-uns à Alcuin précepteur de Charlemagne, & par d'autres à Paul Diacre, mais sans autre fondement, que parcequ'il a accommodé certaines homélies des peres à ces passages, qu'on avoit tirés de l'écriture; d'où l'on peut juger, que cette distribution est plus ancienne. Elle ne fut pas reçue généralement, puisqu'à Cluni on lisoit encore toute l'écriture-sainte de suite au XII siécle, ainsi qu'on le voit au premier livre de ses usages décrits par S. Udalric. * S. Augustin, *de temp. serm.* 256. S. Gregor. *l. ad Secund.* & le vénérable Bede. Alting. *Prob. Theol. loc.* 2.

DOMINICI ou DOMINICUS DE DOMINICIS, évêque de Bresce en Italie, dans le XV siécle, étoit de Venise. Les papes Pie II, Paul II & Sixte IV l'honorerent de leur amitié, & l'employerent dans diverses négociations. Il fut évêque de Torcello, avant que de l'être de Bresce, où il mourut en 1478. Ses ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous. * Trithéme, *de script. eccl.*

DOMINICI (Marc-Antoine) célébre jurisconsulte, qui vivoit dans le XVII siécle, étoit né à Cahors. Il enseigna le droit à Bourges avec beaucoup de distinction. M. l'abbé Lenget, en parlant d'un de ses ouvra-

ges dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, met sa mort en 1650. Feu M. de la Monnoie prétendoit qu'elle n'étoit arrivée qu'en 1656. Ce jurisconsulte est connu par plusieurs ouvrages qui ont fait passer son nom avec honneur à la postérité. Tels sont les suivans : 1. *Marci Antonii* DOMINICY *ad canonem II & V Concilii Agathensis, & ultimum Ilerdensis, sive de communione peregrinâ dissertatio, in quâ obiter de censuris pontificiis & desuetudine veteris canonicæ pœnitentiæ*, à Paris, 1645, *in*-4°. 2. *Disquisitio de prærogativâ allodiorum in provinciis Narbonensi & Aquitanicâ, quæ jure scripto reguntur*, à Paris, 1645, *in*-4°. Cet ouvrage est principalement contre celui d'Auguste Galland, imprimé en 1637, & intitulé : *Du franc-alleu, & origine des droits seigneuriaux*, &c. 3. *De sudario capitis Christi liber singularis*, à Cahors, 1640, *in*-4°. 4. *Familia Ansberti rediviva, sive superior & inferior stemmatis B. Arnulfi linea contra Ludovici Cantarelli Fabri & Joan. Jac. Chiffletii objectiones vindicata*, à Paris, 1648, *in*-4°. On peut lire sur cette dispute l'*Avant-propos du discours historique concernant le mariage d'Ansbert & de Blithilde, prétendue fille du roi Clothaire I ou II*, par Louis Chantereau le Febvre, conseiller du roi en ses conseils, à Paris, 1647, *in*-4°. C'est en partie à cet ouvrage que Dominici répond par celui que l'on vient de citer. 5. Il avoit été précédé d'un autre où le même sujet est traité, imprimé en 1646, *in*-4°, sous ce titre : *Assertor Gallicus contra vindicias Hispanicas Joannis Jacobi Chiffletii, seu historica disceptatio, quâ arcana Hispanica confutantur, Francica stabiliuntur.*

DOMINICO DE SANTIS, Vénitien, étant à Rome, se mit au service d'un seigneur Indien, qui avoit embrassé le christianisme, & l'état ecclésiastique. Le pape ayant renvoyé cet Indien à Goa, pour y être vicaire apostolique, Dominico le suivit, & passa quelques années dans les Indes. Lorsqu'il fut de retour à Venise, il fit croire qu'il entendoit parfaitement le négoce de l'Asie, & engagea quelques particuliers à lui confier des marchandises, qui furent perdues en chemin, par un naufrage. Ce malheur l'obligea de retourner à Goa, où il reçut huit cens écus de quelques contributions charitables. Puis il se rendit à Ispahan, où il fit connoissance avec le P. Rigordi jésuite. D'Ispahan, ils passerent ensemble en Pologne où Dominico de Santis s'étant vanté à la cour de connoître à fond l'état de l'Asie, le roi le choisit pour aller en ambassade vers le roi de Perse. L'empereur suivit l'exemple du roi de Pologne, la république de Venise en fit autant, & ces trois puissances y firent joindre le pape, pour rendre cette ambassade plus solemnelle. L'avarice de Dominico, qui ne s'attachoit qu'à l'épargne, dans le dessein de s'enrichir, fut cause qu'il arriva en Perse avec un équipage si peu convenable à son caractere, qu'on le consideroit moins qu'un simple envoyé : ce qui préjudicia fort à l'honneur & à la gloire des puissances qui faisoient faire l'ambassade. Ce désordre étant venu à la connoissance du roi de Pologne, il envoya aussitôt un autre ambassadeur capable de cette fonction, lequel étant arrivé à Ispahan, obligea ce téméraire de se désister de cet emploi. Dominico n'osa retourner en Europe par la Turquie ; parcequ'il avoit eu avis, qu'on l'épioit à son passage. L'atmadoulet, ou premier ministre de Perse, pria un ambassadeur de Moscovie, qui retournoit en son pays, de le recevoir en sa compagnie ; mais le Moscovite l'ayant mené jusqu'à la mer Caspienne, s'en défit adroitement : de sorte que le Vénitien fut contraint de retourner à Ispahan, & de-là à Goa, où les Portugais le firent embarquer pour Lisbonne. Enfin il se rendit à Venise vers l'an 1680 ; mais il y fut traité avec mépris, & peu s'en fallut que le sénat, mal satisfait de sa négociation, n'en témoignât son ressentiment par un châtiment severe. * Tavernier, *voyage de Perse.*

DOMINIQUE (*Albia Dominica*) femme de l'empereur Valens, étoit fille de Pétrone, à qui elle procura la dignité de Patrice. Elle étoit Arienne, & elle engagea l'empereur dans l'hérésie dont elle étoit infectée en le faisant baptiser par Eudoxe de Constantinople, l'an de J. C. 366. On ajoute qu'elle lui fit faire un serment, par le moyen de ce faux évêque, de persécuter les orthodoxes ; ce qu'il fit avec beaucoup de rigueur ; mais il arriva ensuite, comme par un châtiment du ciel, que le prince Galata autrement Valentinien le jeune son fils, mourut misérablement, & qu'elle fut troublée par d'horribles visions. Elle eut deux filles, Anastasie & Carosie, dont l'une fut mariée à un homme illustre nommé Procope. Après la mort de Valens, elle repoussa les Gots du territoire de Constantinople avec beaucoup de vigueur ; mais il fallut presque aussitôt renoncer à l'autorité dont elle avoit abusé, & S. Chrysostome assure qu'elle eut assez de peine à obtenir qu'on lui permît de demeurer à Constantinople. Ce fut ou sa fierté, ou son opiniâtreté dans l'hérésie, qui lui attira la haine de Théodose. On ne sait rien du temps de sa mort, mais seulement qu'elle vivoit encore en 381. * Theodoret, *l.* 4, *c.* 21. Banduri, *numism. imp. Rom.*

DOMINIQUE (Saint) surnommé *l'Encuirassé*, hermite, vivoit dans l'onziéme siécle. Ayant passé par tous les dégrés de la cléricature, il fut élevé à la prêtrise ; mais comme ses parens avoient donné un présent à l'évêque pour son ordination, Dominique après avoir su ce crime, se condamna à n'exercer aucune fonction de ses ordres, se retira dans un hermitage de l'Apennin, y mena une vie fort austere, & y pratiqua l'usage de la discipline. Il étoit sous la conduite d'un supérieur de ces hermites nommé *Jean Montferétre*, & depuis il se mit sous la direction de Pierre Damien, qui étoit dans son hermitage à Fontavelle en Ombrie. Dominique fut surnommé l'*Encuirassé*, parcequ'il portoit toujours une cuirasse de fer sur sa chair, qu'il ne quittoit que pour se déchirer le corps à coups de fouet. Il récitoit à ce que l'on dit, tous les jours deux ou trois pseautiers, pendant chacun desquels il se donnoit quinze mille coups de verges. Sur la fin de ses jours, il usa d'une discipline de cuir, hérissée de pointes de fer, & portoit des cercles de fer aux bras & aux jambes. Il mourut le 14 d'octobre 1060. * *Sa vie par* Pierre Damien, *epist.* 19. Baillet, *vies des saints, mois d'octobre.*

DOMINIQUE de Guzman (saint) gentilhomme Espagnol, & fondateur de l'ordre des freres Prêcheurs, naquit à Calarvega, bourg du diocèse d'Osma dans la vieille Castille, l'an 1170. Il étoit fils de Felix de Guzman & de Jeanne d'Aça. Sitôt qu'il eut appris les humanités, on l'envoya à Palentia dans le royaume de Léon, pour étudier la philosophie dans cette université. Il n'étoit encore âgé que de quatorze ans. Il en passa neuf dans l'université de Palentia, au bout desquels Diegue de Azebez, évêque d'Osma, lui donna d'abord un canonicat, & ensuite un archidiaconé de sa cathédrale. Depuis ce temps, Dominique voyagea en Espagne. A son retour il fut ordonné prêtre, & fait souprieur de l'église d'Osma. Il ne se borna pas à cet emploi, il alla à Placentia & y professa la théologie. Il fut ensuite chargé de faire une mission dans la Galice, dans la Castille & dans l'Aragon. Il accompagna Diegue en France, où Alfonse, roi d'Espagne, l'avoit envoyé, pour accompagner la princesse, qui avoit été promise à son fils. La mort de cette princesse, arrivée à Gace, leur ôta le dessein de retourner dans leur pays : ils conçurent celui d'aller à Rome, & d'engager le pape Innocent III de leur permettre d'aller annoncer la foi aux infidéles du Nord, ou de combattre les Albigeois. Le pape les détermina à prendre ce second parti. Dominique se conduisit avec tant de prudence & de zèle, qu'il se fit craindre des Albigeois & aimer de tous les catholiques. Simon comte de Montfort, qui fut le fléau de ces hérétiques, étoit rempli de vénération pour la vertu de ce saint prédicateur. Le pape lui donna la charge d'inquisiteur en Languedoc, où il jetta les premiers fondemens de son ordre, qui fut approuvé l'an 1216, par Honorius III. Ce fut lui qui persuada au

même pape d'établir un lecteur du sacré palais, office peu considérable dans les commencemens : mais ceux qui en furent pourvus depuis, ayant obtenu le titre de maîtres du sacré palais, sont devenus des officiers de distinction, & c'est sur eux que les papes se déchargent des discussions qui regardent l'interprétation de l'écriture,&la censure des livres.S.Dominique exerça le premier l'emploi de lecteur du sacré palais, & commença à s'en aquitter par l'interprétation des épîtres de S. Paul, qu'il expliquoit en public. Il mourut à Boulogne, en Italie, le 4 août de l'an 1221, & fut canonisé par le pape Gregoire IX le 3 juillet de l'année 1235. Théodoric de Podio, ou Du Pui, a écrit sa vie en huit livres, & Surius la rapporte dans la vie des saints, sous le 4 août. * *Consultez* aussi S. Antonin, 3. *P. tit.* 23, *ch.* 12, *&c.* Garsonius, Seraphin Razzi, Antoine de Sienne, & Leandre Alberti, &c, *des hommes ill. de l'ordre de S. Dominique.* Ferdinand de Castille, *chron. Domin.* Bzovius, Sponde & Rainaldi, *aux ann.* Le Bullaire, *tom. I, const.* 2. *Honorii III, & Gregorii IX.* Baillet, *vies des saints*, 4 *août*, & sur-tout la *vie de S. Dominique*, par le P. Touron, en un volume *in*-4°, imprimé à Paris en 1739. Les continuateurs de Bollandus ont avancé au tome I du mois d'août, qu'il étoit douteux que S. Dominique fût issu de la maison de Guzman. Ils ont été réfutés dans un écrit intitulé, *De Guzmana stirpe S. Dominici, fundatoris familiæ fratrum prædicatorum, historica demonstratio*, imprimé à Rome en 1740, *in*-8°.

DOMINIQUE ou DOMINICI (Jean) cardinal, religieux de l'ordre de S. Dominique, étoit de Florence, où il naquit de parens pauvres, & de la lie du peuple. Dès son enfance, il témoigna une passion extrême d'entrer dans l'ordre de S. Dominique, & le demanda avec tant de persévérance, qu'on le lui accorda. Son mérite l'éleva aux premieres charges de son ordre, où il tâcha de rétablir la discipline réguliére : il y reçut d'excellens hommes, & entr'autres S. Antonin, qui fut depuis archevêque de Florence. Le P. Jean-Dominique vint l'an 1406 à Rome, comme député des Florentins, pour persuader aux cardinaux de songer après la mort d'Innocent VII à finir le malheureux schisme, qui désoloit depuis si long-temps l'église. Il trouva qu'on avoit déja élu Gregoire XII, auquel il parla avec beaucoup de zèle & de fermeté. Ce discours n'offensa point le nouveau pape; au contraire il donna l'archevêché de Raguse à Jean-Dominique, & le mit ensuite au nombre des cardinaux en 1408. Dominique tint constamment le parti de Gregoire jusqu'en 1415, que ce dernier persuadé par l'empereur Sigismond, de faire une abdication volontaire du pontificat, s'y résolut, & envoya le cardinal Dominique & Charles Malatesta, pour la faire en son nom, dans le concile de Constance. Le cardinal Dominique y fut reçu avec honneur ; & le pape Martin V, élu en 1417, l'envoya légat en Pologne, en Bohême & en Hongrie, pour y combattre les erreurs des Hussites. Il s'aquita avec zèle de cette commission ; mais étant tombé malade dans la ville de Bude, il y mourut le 10 juin de l'an 1420, âgé de 63 ans, & fut enterré dans l'église des peres de l'ordre de S. Paul hermite. Il est différent de DOMINIQUE, cardinal, évêque d'Albe, que Clement VII élu contre Urbain VI, envoya en Espagne, pour dissiper les factions suscitées contre les ecclésiastiques, à l'avenement de Henri III, roi de Castille, sur le trône. * Mariana, *l.* 17, *c.* 18, & *l.* 19, *c.* 1. S. Antonin, *tit.* 23, *c.* 11 *& seq.* Ferdinand de Castille, *II P. l.* 2. Sixte de Sienne, *bibl. l.* 4. Seraphin Razzi, *uom. illust. Domin.* Auberi, *hist. des card. &c.*

DOMINIQUE DE SAN GEMINIANO, célébre jurisconsulte, dans le XV siécle, vers l'an 1440, étoit natif de San-Geminiano, dans la Toscane, & en porta le nom, qu'il a fait valoir par son érudition. Il fut un des plus savans hommes de son temps, dans le droit civil & ecclésiastique. Il a laissé des commentaires sur le VI livre des décrétales, des consultations, &c. * Trithème, *de script. eccl.* Léandre Alberti, *desc. Ital.*

DOMINIQUE ou DOMINICUS FLOCUS (André) *cherchez* FLOCCUS (André-Dominique).

DOMINIQUE, peintre, vivoit dans le XV siécle, & fut disciple d'Antoine de Messine, qui fut le premier des Italiens, qui peignit à huile, & qui fit part de son secret à Dominique, en reconnoissance de l'attachement que celui-ci avoit pour son maître. Ce Dominique fut appellé à Florence pour quelques ouvrages. Il y trouva André del Castagno, qui de paysan s'étoit fait peintre, & qui ayant vu l'estime où étoit cette nouvelle façon de peindre, employa toutes les souplesses & toutes les complaisances artificieuses dont il étoit capable, pour avoir l'amitié de Dominique, & apprendre par-là cette nouvelle invention. Il en vint à bout. Dominique l'aima, voulut demeurer avec lui, lui découvrit tout ce qu'il savoit, & lui fit part de ses emplois. Mais l'avidité du gain ne laissa pas André longtemps en repos. Il se mit dans l'esprit que s'il étoit seul, tout le profit de Dominique lui reviendroit ; & sans songer qu'il n'avoit pas d'ailleurs la même capacité, il prit la résolution de se défaire de son bienfaiteur. Il alla pour cet effet l'attendre un soir au coin d'une rue, & l'ayant assassiné, il retourna promptement dans sa chambre, & s'y occupa de quelque ouvrage, comme s'il n'en étoit pas sorti. Il avoit fait le coup si secrétement, que Dominique n'ayant point reconnu son meurtrier, se fit porter chez ce cruel ami, pour en recevoir du secours, & mourut entre ses bras. Cet assassinat auroit été enseveli avec André, si lui-même ne l'avoit déclaré au lit de la mort. Ce fut cet André, qui ayant peint à Florence contre le palais du podestat, par ordre de la république, l'exécution des conjurés qui avoient conspiré contre les *Medicis*, fut appellé dans la suite, *Andrea de gl'impiccati.* * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

DOMINIQUE, chartreux du monastere de Trèves, composa divers ouvrages, marqués par Possevin, Theodore Petreïus, & par Dorland. Ces deux derniers auteurs rapportent, qu'il but du poison sans en être offensé, & qu'il mourut âgé de 73 ans, le jour de S. Thomas, vers l'an 1541. Dominique étoit un religieux d'une piété exemplaire, & qui avoit beaucoup d'érudition. * Possevin, *appar. sacr.* Theodore Petreïus, *bibl. Carth. p.* 85, *& suiv.* & Dorland, *chron. Carth. l.* 7, *c.* 2, 3 & 4, *& in not. Petrei, p.* 148.

DOMINIQUE de Jérusalem, né à Jérusalem vers l'an 1550, fut élevé & instruit dans l'école de Saphet, où il fut reçu rabbin, & enseigna le Talmud. Il exerça ensuite la médecine, & fut appellé à Constantinople par le grand seigneur. Enfin à l'âge de 50 ans, il quitta le Judaïsme ; & étant venu à Rome, il fut reçu dans le collége des Néophytes, où il enseigna l'hébreu. Il a traduit tout le nouveau testament en hébreu. * Bartolocci, *bibl. Rab.* Du Pin, *hist. des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent, édit. de Paris*, 1710.

DOMINIQUE (La) isle de l'Amérique septentrionale, une des Antilles. Elle est située entre la Martinique, qu'elle a au midi, la Guadeloupe, la Marie-Galante, & les Saints au septentrion. Elle a environ 20 lieues de tour, & appartient aux Caraïbes. Les Espagnols la nomment la Dominique, parcequ'ils l'avoient découverte le quatriéme août, jour de la fête de S. Dominique.

DOMINIQUIN (Le) peintre célébre, natif de Boulogne en Italie, se nommoit *Dominico Zampieri*, & fut appellé *Dominichino*, pendant sa jeunesse. Il fut éleve des Caraches, qui en faisoient beaucoup d'estime. Néanmoins parcequ'il apportoit de grandes précautions dans l'exécution des tableaux, on prétendit que cela ne venoit que de lenteur d'esprit, & ses ennemis disoient que ses ouvrages étoient comme labourés à la charrue. Antoine Carache même le comparoit à un bœuf. Mais Annibal Carache répondit que ce bœuf laboureroit un champ, qu'il rendroit si fertile, qu'un jour

jour il nouriroit la peinture. Il fit un admirable tableau de S. Jerôme, qui plut tellement au Poussin, que ce fameux peintre comptoit la transfiguration de Raphaël, la descente de croix de Daniel de Voltere, & le S. Jerôme du Dominiquin, pour les plus beaux tableaux qui fussent à Rome. Il entendoit aussi l'architecture, & le pape Gregoire XV le nomma pour architecte du palais apostolique. Le Dominiquin mourut le 15 avril 1641, âgé de 60 ans. On remarque qu'il étoit modeste & retenu dans sa conversation, & qu'il se plaisoit dans la retraite, croyant éviter par ce moyen, la malignité de ses envieux, qui ne laissoient pas de le persécuter. Le Poussin disoit de lui, qu'il ne connoissoit point d'autre peintre que le Dominiquin, pour ce qui regarde les expressions. En effet, il excelloit en l'art de bien exprimer les divers sentimens des personnes qu'il représentoit. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

DOMINIS (Marc-Antoine de) archevêque de Spalato en Dalmatie, étoit de la maison de Théobalde de Plaisance, qui fut pape, sous le nom de Gregoire X. Il a vécu sur la fin du XVI siécle, & au commencement du XVII. Il entra jeune parmi les jésuites, & s'y rendit très-savant. Il avoit étudié les mathématiques dès sa jeunesse, & pendant qu'il demeura dans la société des jésuites, il enseigna publiquement ces sciences & la philosophie avec distinction à Padoue, & ailleurs dans les colléges les plus célébres de cette compagnie. Pour sa propre instruction & pour celle de ses disciples, il avoit écrit sur plusieurs parties des mathématiques, & il s'étoit appliqué à tirer de la poussiére les écrits des anciens les plus estimés qu'il avoit pu recouvrer. Jusqu'à lui l'arc-en-ciel avoit paru un miracle presque inexplicable : ce philosophe devina que c'étoit un effet nécessaire de la pluie & du soleil ; il mit ses pensées par écrit, & pendant le séjour que Jean Bartole fit chez lui, celui-ci qui avoit aussi beaucoup d'amour pour les mathématiques, l'en entretint souvent, lui demanda ses lumiéres & ses écrits, & le pressa de lui laisser la liberté de publier son traité des rayons de la vue & de la lumiere. De Dominis y consentit, après y avoir ajouté un ou deux chapitres. Ce fut ainsi que Bartole fit paroître cet écrit à Venise en 1611, *in*-4°. Il est intitulé : *De radiis visûs & lucis in vitris perspectivis & iride, tractatus.* Il y explique la raison des couleurs de l'arc-en-ciel. Il y parle des lunettes de longue vue, dont l'invention, qui est due à Jacques Metius d'Alcmaër, étoit alors très-nouvelle. Marc-Antoine de Dominis ayant passé vingt ans chez les jésuites, où il s'étoit distingué dans tous les emplois dont il avoit été chargé, fut tenté de devenir évêque : il quitta la société, & fut fait réellement presque aussitôt évêque de Segni, à la recommandation de l'empereur Rodolphe II sollicita ensuite l'archevêché de Spalato, capitale de la Dalmatie, & il l'obtint. L'interdit de Venise lui parut propre à se signaler, & à faire montre de son érudition, en soutenant la cause de ses bienfaiteurs. L'inquisition ne manqua pas de censurer ses écrits, qu'il défendit par une espéce de manifeste en latin, qui parut d'abord à Heidelberg. Cependant, attiré par les protestans, & flaté de l'espérance d'un grand repos & de plusieurs avantages, ou comme il le dit, dans la vue de travailler à la réunion des religions, & pour être dans un lieu où il pût publier ses écrits avec liberté & sans crainte, de Dominis passa en Angleterre, où il arriva sur la fin de l'année 1616. Il n'y fut pas inutile au roi Jacques I, dont la passion dominante étoit celle de paroître savant. En 1617 il fit imprimer à Londres le premier volume de son grand ouvrage *de la république ecclésiastique.* Ce livre ayant paru à Paris, Nicolas Isambert le déféra le 30 octobre à la faculté de théologie, dont il étoit syndic. La condamnation de quarante-sept propositions fut arrêtée le 15 décembre 1618 par une partie des docteurs : les autres, loin de la souscrire, jugeoient, avec Richer, que plusieurs des propositions étoient soutenables, & n'approuvoient pas les qualifications dont on notoit la plupart des autres propositions. La faculté de théologie de Cologne publia aussi dans la même année la censure des quatre premiers livres de la *république ecclésiast.que.* C'est une brochure in-8°. Cependant de Dominis continuoit son ouvrage : il fit paroître le second volume en 1620. Au milieu de ce travail il sentoit des remors, & souvent sa conscience démentoit ce qu'écrivoit sa plume. Grégoire XV en ayant été averti, le fit assurer par le marquis de Gondemar, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, qu'il pouvoit sans aucune crainte se rendre à Rome. De Dominis y consentit : mais avant de partir il voulut signaler son retour à la foi de l'église par une action d'éclat, propre à réparer en quelque sorte le scandale de sa désertion. Pour cela il monta en chaire à Londres, & en présence d'un très grand nombre d'auditeurs, il rétracta tout ce qu'il avoit dit ou écrit contre l'église & le pape Jacques I le priva aussitôt de ses bénéfices, & lui ordonna de sortir de ses états dans trois jours. De Dominis passa en Flandre au mois d'avril 1622, d'où s'étant rendu à Rome, il publia le 24 novembre une ample déclaration contre ses ouvrages après avoir fait abjuration de ses erreurs, & avoir demandé pardon dans un consistoire public, de ce qu'il avoit quitté l'église. Son humeur changeante & inquiéte ne lui permit pas d'y passer tranquillement le reste de ses jours. Dès 1623 on jugea, par des lettres qu'il écrivoit en Angleterre & qu'on intercepta, qu'il se repentoit déja de sa conversion. Urbain VIII le fit enfermer au château Saint-Ange, où il fut presque aussitôt attaqué de la maladie dont il mourut au mois de décembre de l'an 1625, âgé de 64 ans. Par sentence de l'inquisition, son cadavre fut déterré & brulé avec ses écrits au champ de Flore. Etant en Angleterre, il fit imprimer l'histoire du concile de Trente de Fra-Paolo. On a de Marc-Antoine de Dominis un autre ouvrage qu'on ne connoît que par cette traduction. Les *Escueils du naufrage chrétien découverts par la sainte église de Christ à ses enfans bien aimés, afin qu'ils s'en puissent éloigner :* traduits en françois de l'italien de M. Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalato, & primat de Sclavonie : nouvelle version, à Sedan, de l'imprimerie de Jean Jannon, *in*-8°, 1618. * Du Chêne, *hist. d'Angl.* Sponde, *in annal. eccl.* Le Mercure françois, *V*, *IX*, *p.* 189. Rivet, &c. *Bilantia politica de Boccalini*, *tom.* 3. *Teatro Brittanico de Greg. Leti. Epist. de pace religionis ejusd. M. Anton. de Dominis.* La préface du traité, *De radiis visûs & lucis.* La *Vie de Descartes, par* M. Baillet, *tom.* 2, *pag.* 540, & une lettre sur l'optique de M. Newton, qui est la seiziéme des *Lettres philosophiques* de M. de Voltaire.

DOMITIA LONGINA, femme de l'empereur Domitien, se diffama par ses débauches, dont elle faisoit vanité. Elle étoit fille du célébre Domitius Corbulon, & avoit été mariée à Lucius Ælius Lamia, auquel Domitien l'enleva. Il en couta depuis la vie à Lamia. Domitia devint femme de son amant, & en eut un fils en l'an de J. C. 73, qui porta le nom de César, & mourut jeune. Son commerce avec le comedien Pâris, & ses autres impudicités publiques, la firent répudier par Domitien, qui ne put s'empêcher de la reprendre peu de temps après. Elle entra dans la conjuration de Parthenius & d'Etienne, dans laquelle Domitien périt, & ce fut ainsi qu'elle s'affranchit de la crainte où elle étoit tous les jours qu'il ne la sacrifiât à son ressentiment. On l'avoit accusée d'inceste avec l'empereur Tite son beau-frere ; mais elle s'en purgea par serment ; & l'effronterie avec laquelle elle avoit coutume d'avouer ses autres désordres, la rendit croyable dans cette occasion. * Suetone *en Domit. & en Tit.* Aurelius Victor. Dion, *liv. 66 & 67.*

DOMITIEN (Saint) évêque de Melitene en Arménie, étoit parent de l'empereur Maurice, sous le regne duquel il vivoit. Ce prince l'envoya l'an 589, près de Chosroes roi des Perses, réfugié dans les terres de

l'empire romain, pour l'assister de ses conseils, & l'aider à remonter sur le trône. Domitien fit ce qu'il put pour convertir ce roi; mais ce fut inutilement, comme il le témoigne au pape S. Gregoire, qui le consola par une belle lettre pleine de ses éloges. Domitien étant retourné à la cour de Constantinople, fut directeur & ministre de l'empereur Maurice, qui le déclara par son testament tuteur des princes ses enfans, & régent de l'empire, durant leur minorité. Mais Domitien mourut dès le commencement du VII siécle, vers l'an 602. Les Grecs font sa fête le 10 de janvier. * Evagre, *l.* 6. Theophile Simocatta, *l.* 4. S. Greg. *le Grand*, *l.* 2. *ep.* 63. Baillet, *vies des saints*, *mois de janvier.*

DOMITIEN, fils de Vespasien, empereur, & le dernier des douze qu'on appelle Césars, naquit le 24 octobre de l'an 51 de Jesus-Christ, on lui donne les noms de *T. Flavius Domitianus.* Depuis sa naissance jusqu'au temps que son pere parvint à l'empire, il fut élevé dans une si grande pauvreté, que quelques auteurs ne font point difficulté d'assurer qu'il manquoit presque de toutes choses. Il s'appliqua à tirer de l'arc, & surpassa tous ceux qui y étoient les plus adroits. Il succeda le 13 septembre de l'an 81 de Jesus-Christ, à Titus son frere, & selon l'opinion de plusieurs, il se servit de poison pour prendre sa place. A son avénement à l'empire, il publia plusieurs loix, fit la guerre à quelques peuples d'Ecosse, aux Cattes, à plusieurs autres peuples de Germanie, & aux Daces en l'an 86. Il acheva aussi à Rome plusieurs édifices commencés, & en entreprit d'autres, qu'il porta à leur perfection. Il retablit des bibliotheques brulées, & fit venir de divers lieux des exemplaires de livres, particuliérement d'Alexandrie. Mais depuis il devint si cruel, qu'il fit mourir plusieurs personnes de consideration. Il excita la seconde persecution contre les chrétiens, dont il voulut éteindre le nom, & fit souffrir la mort à diverses personnes, entr'autres au pape Clet. Il fit enterrer toute vive la premiere des vestales, nommée *Cornelia*, sous prétexte d'incontinence. Ce n'étoit pas par vertu que ce prince fit rendre cet arrêt; car Domitien vécut long-temps avec sa propre niéce, comme avec sa femme légitime; & ne se contentant pas de se souiller des horreurs d'un inceste, il se rendit infâme par l'amour des garçons. Sa vanité égaloit son incontinence: il prit le nom de *Dieu* & de *Seigneur*, & vouloit qu'on le lui donnât dans toutes les requêtes qu'on lui présentoit. Au commencement de son empire, il avoit accoutumé de se retirer en son cabinet, où il ne s'appliquoit à autre chose qu'à prendre des mouches, & à les percer d'un poinçon fort aigu. Ce qui fit faire cette réponse à Vibius Crispus, à qui on demandoit une fois s'il n'y avoit personne avec l'empereur, *Pas une mouche*, répondit-il. Domitien se préparoit à des cruautés plus horribles, lorsque Dieu délivra son église de ce violent persécuteur. Suétone écrit, que le jour avant qu'il fut assassiné, ayant commandé qu'on lui gardât pour le lendemain du fruit, dont on lui avoit fait présent, il ajouta ces paroles, *Du moins si nous en pouvons manger.* Se tournant vers ceux qui étoient auprès de lui, il leur assura que le jour suivant la lune seroit sanglante au signe du verseau, & qu'il se passeroit quelque chose dont les hommes parleroient dans tout le monde. Les chronologistes inferent de-là, qu'il est mort deux ans plutôt, que le cardinal Baronius ne le marque. En effet Domitien fut tué le 18 septembre de l'an 96 de l'ere chrétienne, âgé de 44 ans 10 mois & 26 jours, dont il avoit regné 15 ans & 5 jours. Son meurtrier fut Etienne, alors affranchi de sa femme Domitia, qui étoit elle-même complice de ce meurtre. Apollonius de Tyane, célébre magicien, que Domitien avoit consideré avant son avénement à l'empire, & qu'il avoit chassé depuis, étoit pour lors à Ephèse. On dit que dans le moment que les meurtriers attentoient à la vie de l'empereur, Apollonius haranguoit le peuple d'Ephèse, & qu'ayant interrompu son discours dans cet instant, reculant deux ou trois pas, & regardant la terre d'un œil affreux, il s'écria: *Frape le tyran, frape le tyran.* Ses auditeurs furent depuis, qu'à la même heure on tuoit Domitien. Ce prince étoit bien fait, d'une taille avantageuse. Beaucoup de pudeur & de modestie paroissoient sur son visage, mais sa physionomie étoit trompeuse; car après s'être contraint dans le commencement de son regne, il fut ensuite très-cruel. Il devint chauve, quoique fort jeune: ce qui fut attribue à ses débauches, & cette difformité lui tenoit si fort à cœur, qu'il falloit bien se donner de garde d'en railler quelqu'un en sa présence. C'est pourquoi les maîtres des monnoyes n'ont point représenté ce défaut dans les médailles de cet empereur. * Suetone, *en sa vie.* Aurelius Victor, *des Césars.* Eutrope, *l.* 7. Xiphilin, *Ab. de Dion. en Diocl.* Philostrate, *vie d'Apol.* 8. Petau, *l.* 11. *rat. temp. ch.* 19. Riccioli, *chron. refor. t. I. l.* 4, *c.* 8. Baronius, *t. I. ann.* Spon, *recherches curieuses d'antiquité.*

DOMITIEN (Lucius Domitius Domitianus) empereur, ou plutôt tyran, qu'on a prétendu long-temps avoir pris la pourpre du temps d'Aurelien; mais que ses médailles entiérement conformes à celles de Dioclétien & des empereurs qui l'ont suivi, montrent être bien plus récent. On ne sait rien de lui, sinon qu'il a eu le titre d'empereur à Alexandrie, ce qui peut faire croire que Maximin l'avoit associé à l'empire, parceque c'est le seul prince de ce temps-là de qui les historiens n'ont presque rien dit, que ce qui servoit à dépeindre sa cruauté & ses autres vices, pendant qu'ils parlent des autres avec assez d'étendue. S'il est mort avant Maximin, il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas fait mention de lui. * Zozim; Galand, *dissertation sur les médailles de Domitius Domitianus*, dans les *mém. de l'académie des inscriptions & belles lettres*, tom. I.

DOMITIENS. La famille des DOMITIENS ou de DOMITIUS a été très célébre à Rome. Cette famille fut distinguée en deux branches, qui furent celle des Calvinus & des Ahenobarbus. L'une & l'autre a fourni plusieurs magistrats à la république. C. DOMITIUS CALVINUS, le premier qui ait été fait consul, eut pour collegue Cornelius Cossus Arvina, environ l'an 422 de Rome, & 332 avant Jesus Christ. De son temps les Romains firent la paix avec Alexandre roi d'Epire, comme nous l'apprenons de Tite-Live & de Cassiodore. Un autre de ce nom fut consul avec P. Cornelius Dolabella, l'an 471 de Rome, & 283 avant Jesus-Christ, lorsque les Toscans, joints aux Boyens Gaulois, furent défaits. Un troisième exerça cette même dignité avec Valerius Messala, l'an 701 de Rome, & 53 avant l'ere chrétienne, avec Asinius Pollio, treize années après, &c.

L'autre branche de la famille des Domitiens est celle des Ahenobarbus, qui tirerent leur origine de L. DOMITIUS. On dit que comme il revenoit des champs, deux jeunes hommes, dont la beauté avoit quelque chose d'auguste, s'apparurent à lui, & lui commanderent d'apprendre au sénat & au peuple Romain une victoire, de laquelle on n'étoit pas encore bien assuré; & que pour preuve de leur divinité, ils lui frotterent doucement les joues, de sorte que son poil changeant de couleur, de noir qu'il étoit devint fort roux. Cette marque, ajoute-t-on, pour continuer la fable, demeura depuis à ses descendans, & la plupart eurent la barbe rousse comme de l'airain. Ils furent honorés de sept consulats, de deux triomphes, & de deux censures, & continuerent à porter le même surnom. Ce Domitius laissa un fils de même nom, qui fut consul en 562 de Rome, & 192 ans avant Jesus-Christ, avec L. Quinctius Flamininus; & il eut CN. DOMITIUS consul en 591 de Rome, & 163 ans avant Jesus-Christ, pere de C. DOMITIUS AHENOBARBUS, tribun du peuple. Ce fut lui, qui poussé d'animosité contre les pontifes, parcequ'ils avoient mis dans leur corps un autre que lui, à la place de son pere, transféra au peuple le droit de su-

broger les prêtres. Etant consul avec C. Fannius Strabo en 632 de Rome, & 122 ans avant Jesus-Christ, il vainquit les Auvergnats & les Allobroges. *Voyez plus bas son article particulier.* C'est à l'occasion de cette victoire, que Velleius Paterculus parle de la famille des Domitiens. » Il y eut (dit-il) deux illustres victoires remportées sur les Gaulois transalpins, l'une » par Domitius, qui défit les Auvergnats, & l'autre par » Fabius. (Il ajoute ensuite) : Dans la famille des Domitiens on remarque un avantage illustre, & commun à peu de personnes. Avant Cn. Domitius que » nous voyons aujourd'hui jeune homme, recommandable par sa franchise, on trouve quatre grands » hommes de cette maison, qui tous furent fils uniques, qui parvinrent tous comme de pere en fils au » consulat & au sacerdoce, & qui furent presque tous » honorés des ornemens du triomphe. L'orateur Licinius Crassus disoit du consul Cn. Domitius, dont nous venons de parler; *Qu'il ne falloit pas s'étonner qu'il eût la barbe d'airain : puisqu'il avoit la bouche de fer & le cœur de plomb.* Il laissa deux fils, L. DOMITIUS proconsul de Sicile, puis consul avec Cælius Calvus en 660 de Rome, & 94 ans avant Jesus-Christ; & Cn. DOMITIUS AHENOBARBUS, grand prêtre, puis consul en 658 de Rome, & 96 ans avant Jesus-Christ avec Cassius Longinus. L. DOMITIUS, son fils, fut préteur & puis consul en 700 de Rome, & 54 ans avant J. C. avec Claudius Pulcher. Depuis il prit le parti de Pompée, & fut tué l'an 706 de Rome, & 48 ans avant J. C. après la bataille de Pharsale. C. DOMITIUS AHENOBARBUS, sorti de ce dernier, fut accusé d'être de la conjuration de Cassius & de Brutus. Quoiqu'il n'y fût point entré, il les alla pourtant trouver, & commanda l'armée navale jusqu'à l'entiere défaite de son parti. Il suivit depuis Antoine, se rangea ensuite du côté d'Auguste, & mourut peu de temps après. Ce Domitius avoit été consul en 722 de Rome, & 32 ans avant J. C. avec C. Sosius. Il eut deux fils, *L. Domitius*, consul en 737 de Rome, & 17 ans avant J. C. pere d'un autre *Cn. Domitius*, dont parle Velleïus Paterculus; & CN. DOMITIUS. Ce dernier mérita les honneurs du triomphe en la guerre d'Allemagne, mais ses vices obscurcirent la gloire de ses vertus. Il fut édile & préteur, & épousa Antonia l'aînée, fille d'Octavie, sœur d'Auguste & de Marc-Antoine. De ce mariage elle eut le pere de l'empereur Neron & deux filles. CN. DOMITIUS pere de Neron, étoit un homme détestable par ses crimes, & sur-tout par sa cruauté. Il épousa Agrippine, fille de Germanicus. * Suetone, *en la vie de Neron.* Tacite, *l.* 4. *ann.* Dion. Eutrope. Tite-Live. Velleius Paterculus. Pline. Cassiodore, *en la chron.*

DOMITILLE (Flavie) niéce de Domitien, fut mariée à Flavius Clément, qui fut consul ordinaire, en l'an 95. Elle étoit chrétienne aussi bien que son mari. Ils furent tous deux accusés. Clément fut tué par ordre de l'empereur l'an 95, aussitôt après son consulat. Après sa mort, Domitien voulut obliger Domitille d'en épouser un autre. Comme elle ne put s'y résoudre, Domitien la reléguа dans l'isle Pandataire, aujourd'hui l'isle de Sainte-Marie, située dans la baye de Pouzolles. L'histoire ne nous apprend rien davantage de cette dame; car ce qui est porté dans ses actes supposés, & faits par des Manichéens, qu'elle revint sous l'empire de Nerva; qu'elle fut ensuite reléguée de nouveau à Tarracine pour la religion, sous l'empire de Trajan, & qu'elle fut brulée avec Euphrosine & Theodore ses sœurs de lait, n'est d'aucune autorité. Domitille eut une fille nommée comme elle, mariée à Flavius Onesimus. Ce que l'on sait de l'histoire de Flavius Clément & de Domitille est tiré de Dion, de Suétone, d'Eusebe, & de S. Jerôme. * De Tillemont, *mémoires pour servir à l'hist. ecclés.* Fleuri, *hist. de l'église.*

Eusebe, *l.* 3, *c.* 18, parle d'une Flavie Domitille, vierge, sœur du consul Flavius Clément, reléguée par Domitien dans l'isle de Ponce, l'an de J. C. 96. Quelques-uns l'ont confondue avec la précédente; mais il y a plus d'apparence qu'elle est differente, & qu'elle fut reléguée en même temps que la premiere, dans une isle voisine, & qu'elle y souffrit, selon S. Jerôme, un long & pénible exil, après lequel on croit qu'elle reçut la couronne du martyre. * Eusebe, *l.* 3, *c.* 18. S. Jerôme, *épitre* 27. Bollandus. De Tillemont. Baillet, *vies des Saints*, *mois de mai.*

DOMITIUS AHENOBARBUS (Cneius) consul de la république romaine, eut le commandement de la Gaule Transalpine après C. Sextius, & fut envoyé l'an de Rome 632, pour appaiser les troubles qui s'étoient élevés dans cette partie des Gaules. Bituit ou Betud, roi ou chef des Auvergnats qui étendoient alors leur domination depuis Narbonne jusqu'aux confins de Marseille, & depuis les Pyrénées jusqu'à l'Océan & au Rhin, ayant passé le Rhône avec une puissante armée pour déclarer la guerre aux Romains, Domitius marcha contre lui, & les deux armées s'étant rencontrées dans un lieu situé au confluent de la riviere de Sorgue dans le Rhône, & qu'on appelloit *Vindalium*, en vinrent aux mains. Domitius fut victorieux : vingt mille hommes des troupes de Bituit furent taillés en piéces, trois mille furent faits prisonniers : la frayeur que causa aux Gaulois la vue des éléphans qu'ils n'avoient jamais vus, contribua beaucoup à leur défaite. Domitius après avoir défait les Auvergnats & les Allobroges, fit dresser un trophée à son honneur au confluent de la Sorgue dans le Rhône, & à la gauche de cette derniére riviére : d'autre disent que ce fut dans la ville de Carpentras, où l'on voit encore aujourd'hui une tour quarrée, sur les flancs de laquelle paroissent des captifs enchainés, avec d'autres marques : mais on croit que ce fut au lieu même de sa victoire qu'il fit ériger ce trophée. Ce consul étoit très-ambitieux & plein d'orgueil, & l'on remarque qu'il se faisoit porter comme en triomphe sur un éléphant dans toute la province Romaine. Ce fut lui qui soumit le Languedoc à la république.

DOMITIUS (*Sabinus*) tribun militaire, l'un des braves de l'armée de Vespasien & de Tite. Il se signala par quantité de belles actions dans la guerre contre les Juifs, & fut tué par l'empereur Vitellius, parcequ'il s'étoit saisi du capitole & du temple de Jupiter en faveur de son frere Vespasien. * Josephe, *guerre des Juifs*, *l.* 3, *c.* 28, *& l.* 5, *c.* 24.

DOMITIUS, historien Latin, qui avoit écrit l'histoire de l'ancienne Rome, & de ses commencemens. Aulu-Gelle parle d'un Domitius grammairien de ce nom, qui fut surnommé l'Insensé, *Insanus*, parcequ'il n'étoit point sociable, & qu'il étoit toujours chagrin. Ce Domitius vivoit du temps de l'empereur Adrien, vers l'an de J. C. 120. Il rapporte aussi la conversation qu'il eut avec lui & Phavorin, & la réponse remarquable qu'il fit : *Qu'il eût voulu que tous les hommes eussent perdu la parole, afin que les vices dont ils sont remplis, n'eussent pas le moyen de se communiquer.* * Aulu-Gelle, *l.* 6, *c.* 7.

DOMITIUS CORBULON, *cherchez* CORBULON.
DOMITIUS DEXTER, *cherchez* DEXTER.
DOMITIUS LABEO, *cherchez* LABEO.
DOMITIUS MARSUS, *cherchez* MARSUS.
DOMITIUS AFER, *cherchez* AFER.
DOMITIUS CALLISTRATE, *cherchez* CALLISTRATE.

☞ DOMITZ, ville & forteresse d'Allemagne, dans le cercle de la basse Saxe, au confluent de l'Elbe & de l'Elve, riviére qui descend du duché de Meckelbourg, dans laquelle cette ville est bâtie. La forteresse, qui est l'unique de tout le duché de Meckelbourg, est très-forte par sa situation, n'étant accessible que par un pont de bois. L'electeur Louis de Brandebourg l'aliéna au comte de Swerin en 1328, avec la douane & tout le pays des deux côtés de l'Elbe, pour sept mille cinq cens marcs, monnoie de Brandebourg. La ville & la doua-

ne revinrent à la maison de Brandebourg par mariage; mais la forteresse resta aux ducs de Meckelbourg, héritiers des comtes de Swerin; & ils en sont encore en possession, aussi bien que de la douane, de la ville, & du petit pays situé de l'autre côte de l'Elbe. * La Martiniere, *dict. geog.*

DOMME, petite ville du Périgord, en France, sur la Dordogne, environ à une lieue de Sarlat, du côté du midi. Du temps des Anglois cette place étoit fortifiée, & il y avoit un château royal, dont on voit les masures. C'étoit dans ce lieu qu'on tenoit le sceau royal pour les provinces des environs. Ce qu'il y a de remarquable présentement est son vignoble; elle a encore de beaux restes de ses anciens priviléges. * Mati, *dict.*

DOMNE ou DOMNION, I de ce nom, pape, Romain, fils de Maurice, fut élu le premier jour de novembre de l'an 676, après la mort d'Adeodatus ou *Dieudonné.* Il ne tint le pontificat qu'un an cinq mois & dix jours, car il mourut le 11 avril de l'an 678. Anastase parle d'une comete qui parut pendant trois mois, sous son pontificat; & Bede ajoute, qu'elle fut le présage d'une sécheresse de trois années, suivie d'une peste effroyable. * Anastase, *en Domne.* Bede, *l.* 4, *hist. c.*12. Platine & Ciaconius, *en sa vie*, Sigebert. Onuphre. Genebrard, *en sa chron.* Baronius, *A. C.* 676, 678.

☞ DOMNE II, fut élu pape après l'expulsion de Boniface VII, en 974. Son pontificat est très-obscur: quelques-uns même le retranchent de la liste des successeurs de S. Pierre. Mais le nombre & l'autorité des auteurs qui le reconnoissent pour pape, ne permettent pas de douter qu'il n'ait occupé le saint siége. Cependant on ne peut rien dire de certain sur le temps de son ordination, ni sur celui de sa mort, sinon qu'elle est arrivée avant le 25 de mars 975, qui est le jour de l'élection de Benoît VII, son successeur. * *Liste chron. & hist. des papes*, dans l'*art de vérifier les dates.*

DOMNE, I de ce nom, patriarche d'Antioche, vivoit dans le III siécle. Il fut élu l'an 270 par un concile d'évêques assemblés une seconde fois à Antioche, en la place de Paul de Samosate, qui deshonora par sa doctrine & par sa vie la sainteté de l'épiscopat. Domne étoit fils de ce Demetrien qui avoit gouverné cette église, avant le même Paul. Quoiqu'il eût été élu évêque d'Antioche en 270, il ne fut mis en possession de ce siége, qu'après que l'empereur Aurelien eut repris Antioche sur Zenobie l'an 272. Ainsi le cardinal Baronius s'est trompé dans ses annales, lorsqu'il a cru que Domne I fut élu l'an 272, & qu'il mourut l'an 277. On ne sait pas certainement l'année de sa mort; mais on la place à l'an 275: il eut Timée pour successeur. * Eusebe, *hist. l.* 7, *c.* 23, *& in chron.* Baronius, *A. C.* 277, *n.* 47. Du Pin, *bibl. des aut. eccl. troisiéme siécle.*

DOMNE II, patriarche d'Antioche, succéda à Jean qui étoit son oncle & frere de sa mere, l'an 436. Il avoit fait profession de la vie solitaire dans le monastere d'Euthyme, d'où on le tira contre son gré, pour lui confier le gouvernement de l'église d'Antioche. Euthyme lui prédit que des méchans qui abuseroient de sa simplicité, le feroient déposer, & l'évenement justifia cette prédiction. Maxime fut mis en sa place en 451, & le pape S. Leon confirma l'élection de ce dernier. Nous voyons, par la X session du concile de Chalcedoine, que ce Maxime demanda au synode quelque portion des revenus de son église, pour la subsistance de Domne. Les légats laisserent le tout à sa discrétion. Domne fut le seul des évêques déposés dans le *Brigandage d'Ephèse* par Dioscore, qui ne fut pas rétabli dans son siége. L'auteur de la vie de S. Euthyme assure que ce prélat après sa déposition retourna dans son monastere, ayant beaucoup de regret d'en être sorti, & qu'il ne cessa de pleurer tout le reste de sa vie. Le pere Quesnel prétend qu'il étoit mort, quand on tint le concile de Chalcedoine, & que l'action attribuée à ce concile, où il est parlé de Domne, que les anciens mettent à la fin de la VII, & les nouveaux à la fin de la IX, est supposée. En effet on n'en a qu'une traduction latine, qui se trouve dans le seul manuscrit de M. Joli; les anciens n'en ont point parlé. Elle n'a point de place certaine; Justinien & le V concile assurent que Domne fut condamné après sa mort. Eutychius dit qu'il mourut l'année qui suivit le conciliabule d'Ephèse. Ce sont à peu près les conjectures dont le pere Quesnel se sert pour détruire cette piéce, dont il trouve aussi que le style est assez récent. M. Baluze soutient au contraire qu'elle est très-véritable: qu'elle a été reconnue par le diacre Rustique dans le V siécle; que le manuscrit de M. Joli étoit copié sur un autre ancien manuscrit; que cette action se trouve dans plusieurs autres manuscrits; que les témoignages de Justinien & du V concile ne sont pas de grande considération, puisqu'ils ont allégué plusieurs faits faux; que l'autorité d'Eutychius est encore moins considérable; que le silence de quelques auteurs ne peut pas préjudicier au témoignage positif de Rustique, & à l'autorité des manuscrits, encore moins ce qui est dit dans l'action X, que tout ce qui avoit été fait dans le concile d'Ephèse étoit nul, à l'exception de l'ordination de Maxime, parceque saint Léon l'avoit approuvée; qu'enfin le style barbare de la version n'est pas une preuve que la piéce soit supposée, puisqu'on en a d'anciennes aussi barbares que celle-là. * Quesnel, *in dissertationibus ad S. Leonem, dissert. actione* 9. M. Baluze, *nova collectio concilior. Préface sur les actes du concile de Chalcedoine. Consultez* Cyrille *dans la vie d'Euthyme, rapportée par* Surius *au* 25 *janvier.* Liberatus, *brev. c.* 12. Evagre, *l.* 1. *c.* 10. Les actes du concile de Chalcedoine, *seff.* 1, 2 & 9. Baronius, *A. C.* 440, 449, 451.

DOMNE III, fut mis sur le siége d'Antioche après Ephrem, l'an 546. Il se trouva au concile général, qui est le troisiéme de Constantinople, & mourut l'an 561, ayant gouverné cette église 14 années. * Baronius, *aux ann. A. C.* 546, *n.* 68, & 591, *n.* 1.

DOMNIN ou DONNIN (Saint) martyr célebre d'Italie, au commencement du IV siécle, qui a donné son nom à la ville de Borgo-San-Donnino, qui est aujourd'hui un siége épiscopal. Il étoit, dit-on, un des principaux officiers de la chambre de l'empereur Maximien Hercule. Maximien étant venu à Milan, y fit publier l'édit de la persécution, & voulut l'exécuter lui-même. Domnin prit la fuite pour se sauver à Rome. Les soldats l'arrêterent, lui couperent la tête & s'en retournerent. Son corps fut enterré dans le lieu même, qui étoit entre les villes de Parme & de Plaisance, & l'on bâtit une église sur son tombeau, où il se forma à la fin une ville de ce nom, comme il a été marqué. * *Actes de S. Domnin dans* Surius. De Tillemont, *au V tome de ses mém.*

DOMNION, *cherchez* DOMNE.

DOMNIZON, prêtre, vivoit sur la fin du XI siécle & au commencement du XII, sous l'empire de Henri IV & Henri V empereurs. Il écrivit la vie de la comtesse Mathilde, en vers héroïques. Le cardinal Baronius l'allegue souvent comme un auteur irréprochable, & comme témoin de la plus grande partie des choses qu'il rapporte. Son ouvrage, qui est en deux livres, fut publié par Sebastien Tengnager, bibliothécaire de l'empereur, en 1612. * Baronius. Vossius. Le Mire, &c.

DOMNOLE (Saint) évêque du Mans après le milieu du VI siécle. Si l'on en croit S. Grégoire de Tours, ce prélat ne fut pas toujours dans cette haute piété qui l'a rendu si vénérable. Il étoit abbé du monastere de S. Laurent, proche les murs de Paris, & qui a été depuis long-temps changé en une église paroissiale sous l'invocation du même saint martyr. Quoique sujet de Childebert, Domnole s'étoit attaché à Clotaire, & recevoit chez lui les espions que ce prince envoyoit à Paris. Après la mort de Childebert, Clotaire étant allé par dévotion visiter la basilique de S. Martin de Tours,

& non de S. Martin des Champs à Paris, comme l'a cru M. Baillet, nomma Domnole pour remplir le siége d'Avignon. Mais celui-ci fit représenter au roi qu'un évêché si éloigné de la cour seroit une espece d'exil, & que d'ailleurs il se croyoit peu propre à vivre *avec des sénateurs sophistiques & des juges philosophes* : ce qui semble faire voir que l'étude de la philosophie florissoit alors à Avignon. Clotaire qui ne cherchoit qu'à obliger Domnole, lui donna l'évêché du Mans, dont le siége, après la mort de S. Innocent, avoit été usurpé par un nommé Scienfroi. Le nouvel évêque s'appliqua à sanctifier son peuple, & se sanctifia lui-même par toutes les vertus propres d'un saint évêque que Dieu répandit dans son ame. Il fonda au Mans un monastere du nom de S. Vincent, qui est aujourd'hui une célébre abbaye de bénédictins de la congrégation de S. Maur. Ce saint prélat mourut l'an 581, après vingt-deux ans d'épiscopat. * *Voyez* S. Gregoire de Tours, *in vita Domnoli, lib. 6.* Le savant pere le Cointe de l'Oratoire, & critique habile, croit que le chapitre où il est parlé de S. Domnole dans Grégoire de Tours, a été ajouté par quelque écrivain postérieur : mais ses raisons n'ont pas persuadé les plus habiles. * *Voyez* ses *annales de l'histoire ecclésiastique de France*; & le pere Longueval, Jésuite, en plusieurs endroits de son *histoire de l'église gallicane, tom. 3.*

Il y a eu au commencement du VII siécle un autre DOMNOLE, qui a été évêque de Vienne en Dauphiné, & que l'église honore comme Saint. Sainte Rusticle, abbesse du monastere de S. Césaire d'Arles, ayant été accusée d'avoir caché dans son couvent le jeune Childebert, fils de Thierri, dont le roi Clotaire vouloit se saisir, & ayant été vivement persécutée à ce sujet, Domnole prit la defense de cette abbesse, prouva la fausseté de l'accusation, & prédit que Clotaire perdroit son propre fils : cependant les historiens ne nous disent pas que Clotaire II, ait eu ce fils, ni qu'il soit mort en bas âge.

DOMNULE, Africain, dans le V siécle, avoit beaucoup de connoissance des belles lettres. L'auteur de la vie de saint Hilaire d'Arles loue ses ouvrages; Apollinaris Sidonius fait mention de lui dans ses épîtres. Il lui écrivit la derniere du livre IV, où il parle de S. Patient, archevêque de Lyon. * *L. 9, ep. 13, 15, & suiv.*

DOMOCHI, ville de Grece, dans la Thessalie. Elle est à quatre lieues de Zeiton, du côté du couchant. Cette ville a eu autrefois évêché : mais aujourd'hui elle est peu considérable, & presque déserte. * Baudrand.

DON, riviére d'Angleterre, *cherchez* DUN.

DON, fleuve de Russie, *cherchez* TANAIS.

DONALD I de ce nom, roi d'Ecosse, succéda à son frere *Satraël*, dans le III siécle. On dit qu'il fut le premier prince de ce pays qui eut connoissance de la religion chrétienne, qui fut baptisé par les missionaires que le pape Victor envoya en Ecosse, & qu'il mourut vers l'an 216. Il est assez difficile de rien fixer sur ces faits, qui sont très-incertains. * Dempster, *histoire d'Ecosse.*

DONALD II, succéda à son frere *Findoch*, qu'un seigneur des isles Hebrides de même nom que lui, avoit fait assassiner. Il voulut venger cette mort; mais il fut vaincu par le même.

DONALD III, usurpateur du royaume d'Ecosse, regna quelque temps avec beaucoup de cruauté, & fut tué par Cratinthe fils de Findoch, vers l'an 277.

DONALD IV, fils d'*Eugene*, regna paisiblement pendant 15 années, après Ferchare ou Ferquhard, & se noya en pêchant dans un lac, l'an 647 ou 650. Ferquhard, fils de celui de même nom, à qui Donald avoit succédé, fut roi après lui.

DONALD V, frere d'*Alpin*, & oncle de *Kennet* ou *Clenet*, auquel il succéda l'an 855, étoit un prince fainéant & voluptueux, qui laissa égorger vingt mille de ses gens, & qui céda des terres considérables, pour se délivrer des armes des Bretons & des Saxons, ses ennemis. Ses sujets le mirent en prison, où il se tua lui-même de désespoir, l'an 857 ou 860, ayant regné cinq années.

DONALD VI, fils de *Constantin*, étoit un prince très-courageux, qui appaisa quelques séditions & regna 11 ou 12 années. Il mourut l'an 903, & Constantin III lui succéda.

DONALD ou DUNCAN VII, fils de *Crenus*, prince des isles Hebrides, & de *Béatrix*, fille de *Malcolme* II, succéda à son aïeul maternel, en 1033. Son regne fut de sept ans. Il remporta de grandes victoires contre Suein, roi de Norwege, & donna occasion à la loi que firent les Norwégiens de n'attaquer jamais l'Ecosse.

DONALD VIII, étoit fils de Donald ou Duncan VII, & monta sur le trône après la mort de son frere Malcolme III. Il fut chassé, puis rétabli, & mourut en prison, où ses sujets le tinrent assez long-temps. Ce fut l'an 1103 ou 1105. * Leslé. Boëtius. Dempster. Buchanan. Belleforest, *hist. d'Ecosse. Abbr. & Gen. Scot. Regg. Stemm.*

☞ DONALDSON (Gautier) natif d'Aberdon en Ecosse, a tenu rang parmi les hommes doctes du XVII siécle. Il avoit été au service & à la suite de David Cuningam, évêque d'Aberdon, & de Pierre Junius, grand aumônier d'Ecosse, lorsqu'ils allerent en ambassade de la part du roi Jacques I, à la cour de Danemarck, & à celle des princes d'Allemagne. Après qu'il fut de retour chez lui, il alla à Heidelberg, où il dicta à quelques écoliers un petit cours de morale qui fut imprimé à son insu en 1604. Donaldson fut ensuite professeur en physique, en morale & en langue grecque dans l'académie de Sedan, & principal du collége pendant seize ans. Après quoi il fut appellé pour ouvrir un collége à Charenton; mais on fit d'abord un procès contre cet établissement. Pour ne demeurer pas à rien faire pendant que le procès se jugeoit, il se mit à ramasser parmi ses papiers les diverses piéces de sa *synopsis œconomica*, & la fit imprimer à Paris en 1620. C'est un livre qui mérite d'être lu. Celui où il réduisit en lieux communs, & sous certains chefs généraux tout ce qui est répandu dans Diogène Laërce concernant une même chose, peut avoir aussi ses usages. Il fut imprimé en grec & en latin à Francfort l'an 1612, sous le titre de *synopsis locorum communium, in qua sapientiæ humanæ imago repræsentatur*, &c. * Bayle, *dict. crit.*

DONAT, confesseur de J. C. dans le III siécle, & au commencement du IV. C'est à lui à qui le célébre Lactance a adressé son excellent ouvrage *De la mort des persécuteurs*, écrit vers l'an 314. Donat avoit confessé J. C. sous trois préfets, 1°. sous Flaccin, préfet du prétoire; puis sous Hiérocle, gouverneur de la Bithynie; & ensuite sous Priscillien son successeur. Il avoit été appliqué neuf fois à la question, & neuf fois il en étoit sorti victorieux. Il y avoit néanmoins souffert les fouets, les ongles de fer, le feu, & divers autres genres de supplices; mais la grace qui combattoit en lui l'avoit toujours fait remporter la palme. Enfin, le diable vaincu par la grandeur de sa foi, & lui enviant la couronne du martyre qu'il étoit près de posséder, le fit renfermer dans une prison d'où il ne sortit qu'à la fin de la persécution, après y être demeuré six ans entiers. Lactance attribue à ses prieres & à celle des autres confesseurs, la paix que Dieu venoit de rendre à son église. Il l'exhorte à en demander la conservation, & l'assure qu'il recevra la même récompense que les martyrs, quoiqu'il ne soit pas mort dans les tourmens. On ne croit pas que ce soit le même Donat à qui Lactance a adressé son livre *De la colere de Dieu.* * Lactant. *lib. de mort. persecut. cap. 1, 16, 35, 52.*

DONAT (Saint) évêque de Besançon dans le VII siécle. Il étoit fils de Valdelen, duc de la Bourgogne Transjurane, & eut pour parrein S. Colomban qui le

nomma *Donat*, parceque Dieu l'avoit accordé par ses prieres au duc, & à sa femme Flavie qui avoit été sterile jusqu'alors. Par reconnoissance, ses parens le consacrerent au Seigneur dans le monastere de Luxeu. Il en fut tiré pour être placé sur le siege de Besançon. Il bâtit un monastere selon la regle de S. Colomban, sur les ruines d'un vieux palais. Ce monastere, qui a pris le nom de S. Paul, est aujourd'hui possédé par des chanoines réguliers. Flavie, mere de Donat, ayant aussi fondé un monastere de filles à Besançon, où il se forma une nombreuse communauté, Donat composa une régle pour ces religieuses, tirée de celles de S. Colomban, de S. Césaire & de S. Benoît. Ce monastere de Notre-Dame de Besançon a passé dans la suite à l'ordre de Cluni, & enfin aux Minimes. S. Donat est honoré le 7 août. * *Voyez* la vie de S. Colomban; Holstenius, *in codice regularum*; Longueval, *hist. de l'église gallic. liv.* 9.

DONAT (Ælius) grammairien, qui vivoit à Rome dans le IV siécle, en 354, fut un des précepteurs de S. Jerôme. Il écrivit des commentaires sur Térence & sur Virgile, & composa une grammaire. Vossius parle des vies de Virgile & de Térence, qu'on attribue à Donat *le grammairien*, & croit que la premiere étoit d'un Tibere Claude Donat, comme il est sur que la seconde est de Suétone. * Saint Jerôme, *in chron. A. C.* 360. Volaterran, *anthr. l.* 16. Vossius, *orat. inst. l.*6, *c.* 2, *des hist. Lat. l.* 1. *c.* 31, *& l.* 2, *c.* 2, *&c.*

DONAT, évêque de Cases-Noires, en Numidie, fut un des principaux chefs du parti de Majorin, qui fut depuis appellé le parti des Donatistes, quoique plutôt à cause d'un autre Donat, *dont nous parlerons dans l'article suivant*, que par rapport à celui-ci. Il assista en 311 au concile de 70 évêques de Numidie, qui déposérent Cecilien, & il fut son principal accusateur dans le concile de Rome, où il fut déposé & excommunié. Il retourna ensuite en Afrique, & se rendit à Carthage, où il renouvella le schisme. *Voyez* l'article des DONATISTES.

DONAT, évêque schismatique de Carthage, différent du précédent, mais du même parti, & même chef de ce parti après la mort de Majorin, auquel il succéda vers l'an 316. C'étoit un homme habile, éloquent, savant, de bonnes mœurs; mais si superbe, qu'il méprisoit tous les autres, & croyoit que personne ne pouvoit lui être comparé. Il eut tant d'autorité parmi ceux de son parti, qu'ils s'appellerent eux-mêmes, *le parti de Donat.* Il confirma le schisme en Afrique, tant par son autorité que par ses écrits. S. Jerôme remarque qu'il avoit composé plusieurs ouvrages pour la défense de sa secte, avec un traité du saint Esprit, dans lequel il s'accordoit avec le dogme des Ariens. S. Augustin remarque aussi qu'il avoit erré sur la Trinité, & quoiqu'il crût que les trois personnes étoient de la même substance, il assuroit que le Fils étoit inférieur au Pere, & le saint Esprit au Fils. Il fut envoyé en exil, sous l'empire de Constant, & c'est à cause de cela que Petilien, dans la conférence de Carthage, l'appelle *sanctæ memoriæ martyrialis gloriæ virum.* Il mourut dans cet exil avant l'empire de Julien, vers l'an 355. *Voyez* le titre des DONATISTES. * Optat. S. Augustin. La conférence de Carthage. S. Jerôme, *de scriptoribus ecclesf. L'hist. des Donatistes par* Du Pin, *dans l'édition* d'Optat, & particuliérement sa note sur Majorin, *p.* 19.

☞ DONAT, écrivain du VIII siécle, étoit diacre de l'église de Metz, sous l'épiscopat d'Angelramne, dont il se représente comme le disciple. Ce fut pour obéir à ses ordres qu'il écrivit la vie de S. Tron, ou Trudon, fondateur du monastere de Sarcing, mort en 698. On trouve cette vie dans le second volume des *actes des saints de l'ordre de S. Benoît.* * D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tome IV.

DONAT, *cherchez* BOSSIO (Donat).

DONATISTES, schismatiques d'Afrique, ainsi appellés du nom de Donat chef de ce parti. Ce schisme commença à se former l'an 311. Mensurius évêque de Carthage étant mort l'an 310, en revenant de la cour, Cécilien fut élu en sa place, par le suffrage de tout le peuple, & ordonné par Felix d'Aptunge. Son ordination déplut à une dame puissante, nommée Lucille, qui demeuroit alors à Carthage, parceque Cécilien étant archidiacre, l'avoit reprise de ce qu'elle baisoit les os d'un prétendu martyr, avant que de communier. Il avoit eu pour concurrens Botrus & Célestius, qui voulant se faire ordonner en la place de Mensurius, avoient eux-mêmes assemblé les évêques voisins qui avoient ordonné Cécilien. Enfin Mensurius étant allé à la cour par ordre de l'empereur, avoit confié les ornemens sacrés à des notables, en ayant fait un mémoire qu'il avoit donné à une vieille femme, pour rendre à celui qui seroit mis en sa place après sa mort. Ce mémoire fut donné à Cécilien, qui fit venir ceux qui avoient ce dépôt. Eux, pour ne le point rendre, se joignirent à Botrus, à Célestius, & à Lucille pour faire schisme; ils appellerent Secundus & les évêques de Numidie à Carthage; ces évêques y vinrent au nombre de 70, & furent bien reçus par les adversaires de Cécilien. Ils s'assemblerent dans une maison particuliére, & citerent Cécilien. Cet évêque n'ayant point voulu comparoître devant eux, ils prononcerent une sentence de déposition & d'excommunication contre lui, & ordonnerent évêque de Carthage Majorin domestique de Lucille, qui n'étoit que lecteur dans le temps que Cécilien étoit archidiacre. Après avoir porté ce jugement, ils écrivirent une lettre circulaire à toutes les églises d'Afrique, dans laquelle ils accusoient les évêques qui avoient ordonné Cécilien, d'avoir été traditeurs, c'est-à-dire, d'avoir livré les livres & les vases sacrés pendant la persécution, & d'être par conséquent déchus du sacerdoce: d'où ils inféroient que l'ordination de Cécilien étoit nulle, & en avertissoient les autres évêques, afin qu'ils s'abstinssent de sa communion, & qu'ils reconnussent Majorin pour évêque de Carthage. Plusieurs évêques d'Afrique ajouterent foi à ces lettres: ce qui causa le schisme dans l'église d'Afrique, les uns étant du parti de Cécilien, & les autres de Majorin: mais Cécilien étoit reconnu par les évêques des eglises d'Outremer, qui communiquoient avec lui, & non pas avec Majorin. L'empereur Constantin le reconnut pour légitime évêque en 313, & écrivit contre les schismatiques. Anulin, proconsul d'Afrique, ayant fait savoir cet ordre aux deux partis, & les ayant exhortés à la réunion, les adversaires de Cécilien lui présenterent deux requêtes, l'une cachetée, dont la suscription étoit: *Requête de l'église catholique, contenant les crimes de Cécilien, donnée par le parti de Majorin*; & une autre requête toute ouverte, par laquelle ils prioient l'empereur de leur donner pour juges des évêques des Gaules. Anulin envoya ces requêtes à Constantin, qui nomma pour juges, Maternus évêque de Cologne, Reticius d'Autun, & Marin d'Arles, afin qu'ils jugeassent ce différend avec le pape Miltiade, à qui cet empereur en écrivit. Il donna en même temps ordre à Anulin d'envoyer à Rome Cécilien avec dix évêques de son parti, & le même nombre de ses adversaires. Ils obéirent les uns & les autres à cet ordre, & s'y rendirent au mois d'octobre. Donat évêque de Cases-Noires, étoit à la tête de ceux du parti de Majorin. Les trois juges s'assemblerent avec Miltiade, & quinze évêques d'Italie. Ils déclarerent Cécilien innocent, & deposerent Donat, laissant la liberté aux autres évêques du parti de Majorin de se réunir, s'ils vouloient, auquel cas ils conserveroient leur dignité; & qu'en cas qu'il y eut deux évêques dans un même siége, l'un ordonné par Majorin, & l'autre par Cécilien, celui qui seroit le plus ancien y demeureroit, & que le second seroit pourvu d'un autre évêché. L'empereur permit à Donat de retourner en Afrique, à condition qu'il n'entreroit point dans Carthage; & à l'égard de Cécilien, il le retint à Bresse, sous pré-

texte du bien de la paix. A l'inſtigation de Philuminus, on envoya en Afrique deux évêques pour faire exécuter la ſentence du concile de Rome ; mais le parti ſéditieux de Donat en empêcha l'exécution. Donat vint lui-même à Carthage ; & Cécilien, l'ayant appris, s'y rendit : ainſi la diviſion recommença. Les Donatiſtes accuſerent de nouveau Cécilien près de l'empereur, diſant que les évêques du concile de Rome n'avoient pas examiné les faits dont ils l'avoient accuſé. Conſtantin, pour faire ceſſer leurs plaintes, fit examiner, par le proconſul Elien, l'accuſation qu'ils avoient formée contre Felix d'Aptunge, & indiqua un concile plus nombreux à Arles. Ce concile y fut tenu l'an 314. Cécilien fut encore déclaré innocent ; ſes principaux accuſateurs, & les auteurs du ſchiſme y furent condamnés ; & l'on ſuivit à l'égard des autres le tempérament qui avoit été ordonné dans le concile de Rome. Les Donatiſtes appellerent encore de ce jugement à l'empereur même, qui les rejetta avec indignation ; mais enfin vaincu par leurs importunités, & voulant terminer cette affaire par ſon autorité, il connut lui-même de cette affaire, & déclara Cécilien innocent, & ſes adverſaires de grands calomniateurs. Il rendit ce jugement au mois de novembre 316. Cependant Majorin étant mort, il eut pour ſucceſſeur un Donat, différent de Donat de Caſes-Noires, homme habile, de bonnes mœurs ; mais ſuperbe, qui ſoutint ſon parti, & acheva de confirmer le ſchiſme en Afrique. Les Donatiſtes y avoient un grand nombre d'évêques de leur parti, & pluſieurs chrétiens, entre leſquels quelques-uns ſe ſignaloient par leur fureur contre les catholiques. Mais voyant que toutes les autres égliſes adheroient à la communion de Cécilien, ils avancerent ce paradoxe étrange, que la véritable égliſe étoit périe par tout, & qu'elle étoit reſtée ſeulement dans le parti qu'ils avoient en Afrique. Ils renouvellerent enſuite l'ancienne doctrine des évêques d'Afrique, *que le baptême & les autres ſacremens conférés hors de l'égliſe étoient nuls* ; ils rebaptiſoient tous ceux qui ſortant de l'égliſe catholique entroient dans leur parti ; ils avoient en horreur les ſacrifices & les ſacremens des catholiques ; ils fouloient aux pieds l'euchariſtie qu'ils avoient conſacrée ; ils étoient perſuadés que le chrême, l'onction, les ordinations & les ſacremens des catholiques étoient nuls parmi eux : ils racloient ou bruloient leurs autels, rompoient leurs calices, lavoient les murailles & le pavé de leurs égliſes ; & ils n'avoient aucun égard aux vœux des vierges, ni aux ordinations des évêques faites dans l'égliſe catholique. C'eſt pourquoi les défenſeurs de l'égliſe, contens d'avoir juſtifié Felix d'Aptunge, & Cécilien des crimes que les Donatiſtes leur avoient imputés, entreprirent de montrer contr'eux, que le baptême adminiſtré par des ſchiſmatiques étoit valable, & qu'ils commettoient un grand crime de rebaptiſer ceux qui avoient été baptiſés par les catholiques. Les Donatiſtes perſiſtant dans leur folle imagination que l'égliſe étoit périe par tout, voulurent avoir un parti à Rome, & y envoyerent d'Afrique un évêque qui y aſſembla un petit nombre de gens dans une caverne, ce qui leur fit donner ces noms, *Montenſes*, *Campitæ*, *Rupitæ* ; & cet évêque eut des ſucceſſeurs qui ſe diſoient évêques de Rome. Ils en envoyerent auſſi en Eſpagne & en d'autres lieux ; mais ils y eurent peu de ſectateurs, & leur ſecte ne fut nombreuſe qu'en Afrique. Les empereurs voulant arrêter leurs violences, firent des loix contr'eux, & envoyerent des officiers en Afrique, pour les obliger de rentrer dans le ſein de l'égliſe. L'empereur Conſtant y envoya Paul & Macaire, qui y procurerent la paix pour un temps ; mais Julien l'*Apoſtat* leur ayant rendu la liberté, le ſchiſme continua ; ils ſe diviſerent même entr'eux en différens partis, entre leſquels les plus fameux ſont ceux des Rogatiſtes & des Maximianiſtes. S. Auguſtin combattit fortement la ſecte des Donatiſtes, dans un grand nombre d'écrits. Il ſe tint l'an 410, par ordre de l'empereur Honorius, une conférence fameuſe à Carthage, en préſence du comte Marcellin, à laquelle ſe trouverent les évêques des deux partis en grand nombre. Il y en eut ſept de part & d'autre choiſis pour la diſpute, qui entrerent en lice devant le comte Marcellin ; il jugea en faveur des catholiques, ordonna que les égliſes leur ſeroient données, & défendit les aſſemblées des Donatiſtes. Ce jugement fut confirmé par l'empereur Honorius, qui condamna à des amendes pécuniaires ceux qui ne voudroient pas rentrer dans l'égliſe. Cela ne fit qu'augmenter la fureur des Donatiſtes. Néanmoins les inſtructions des évêques catholiques, les amendes, l'exil, & l'impoſſibilité où ils étoient de tenir leurs aſſemblées, diminua de beaucoup le nombre des ſchiſmatiques. Ceux qui reſterent, quand les Vandales s'emparerent de l'Afrique, ſubirent le même ſort que les catholiques, & furent preſque tous chaſſés de l'Afrique. Il y en avoit néanmoins encore pluſieurs du temps de S. Gregoire *le Grand*, c'eſt-à-dire, juſqu'au VI & VII ſiécle de l'égliſe. * Optat. Milevit. *de ſchiſmate Donatiſtarum. Les œuvres de* S. Auguſtin, *contre les Donatiſtes, contenues dans le IX tome. Collatio Carthaginienſi. Monumenta omnia ad Donatiſtarum hiſtoriam pertinentia*, recueillis par Du Pin, *dans ſon édition d'*Optat, *in fol.* Baronius. *Henrici Valeſii diſſertatio de ſchiſmate Donatiſtarum.* De Tillemont, *mémoires pour ſervir à l'hiſt. eccléſiaſtique.*

S. Epiphane, Theodoret & quelques autres auteurs, ont accuſé les Donatiſtes d'avoir erré ſur la Trinité, en ſuivant leur chef Donat ; mais S. Auguſtin remarque, que le commun des Donatiſtes ne le ſuivit point en cela, & qu'il ſeroit difficile d'en trouver aucun qui fût de ce ſentiment. Il reconnoît neanmoins qu'il y en avoit quelques-uns de ſon temps, qui voulant ſe concilier les bonnes graces des Goths qui étoient Ariens, & s'attirer leur protection ; leur diſoient qu'ils avoient la même croyance qu'eux ſur la Trinité ; mais ils étoient en cela convaincus de diſſimulation, par l'autorité de leurs ancêtres, parceque Donat même, du parti duquel ils ſe glorifioient d'être, n'avoit pas été Arien. * Saint Epiphane. Theodoret, *lib. de hæreſ.* Saint Auguſtin, *epiſt.* 185, *ad Bonifac. comitem.*

DONATO, famille d'entre les nobles de Veniſe, a été féconde en hommes illuſtres. François Donato, célébre par ſa ſageſſe, par ſa conduite, & par ſes emplois, vivoit dans le XVI ſiécle, & fut fait doge en 1545, après Petro Landi. Il fit achever le palais de S. Marc, & dreſſa une très-belle bibliothéque. Il s'oppoſa auſſi aux deſſeins des Turcs, & mourut en 1553. Jean Donato ſon couſin, fit ſon oraiſon funébre. Leonard Donato avoit été doge en 1606, après Marino Grimani. Il ſoutint fortement les intérêts de la république, contre Paul V, & mourut en 1612. Nicolas Donato fut élu doge en 1618, & mourut 30 jours aprés, ayant découvert la conjuration tramée contre la république, & s'étant oppoſé glorieuſement aux deſſeins de ceux qui vouloient aſſervir ſa patrie. Louis Donato, qui mourut en 1484, avoit été évêque de Bergame, & compoſa divers ouvrages, comme des commentaires ſur le maître des ſentences, qu'il dédia au pape Paul II, des oraiſons, &c. Trithéme fait mention de lui dans le catalogue des écrivains eccleſiaſtiques. Jean-Paul Donato, religieux de l'ordre des Carmes, étoit de la même famille. Il vivoit en 1569, & dédia au pape Pie V un de ſes ouvrages, intitulé, *Solutiones contradictionum in dictis Ariſtotelis & S. Thomæ.* * Pierre Marcel, *in vit. Donat.* Juſtiniani & Maurocenus, *hiſt. Venet.* Lucius, *biblioth. Carm.* Le Mire. Simler, &c.

DONATO (Louis) cardinal, religieux de l'ordre de S. François, étoit de Veniſe. Il entra dès ſon jeune âge dans l'ordre des FF. Mineurs, & y parvint aux premiéres charges, même à celle de général, vers l'an 1379. Le pape Urbain VI, qui l'avoit employé utilement dans

diverses négociations, & qui avoit d'ailleurs besoin de gens de tête, voulut se l'attacher pour toujours en lui donnant le chapeau de cardinal en 1381. C'est le sentiment de Wadinge, quoiqu'Onuphre & Ciaconius aient marqué la promotion du cardinal Donato en l'an 1378. Le pape l'envoya légat avec quelques autres cardinaux, vers Charles III, roi de Naples, auprès duquel leur négociation ne réussit pas, de la maniere qu'Urbain l'avoit espéré. Il en témoigna une colere furieuse, & traita les légats de la maniére du monde la plus barbare & la plus indigne d'un homme de son caractere. Louis Donato fut arrêté à Luceria; on lui donna la question, qu'il souffrit avec une constance très chrétienne; & ensuite ayant été conduit à Gènes, il eut la tête coupée au mois de décembre de l'an 1385. * Thierri de Niem, *liv.* 1, *c.* 50, 51, 52 & 53. Wadinge, *in ann. Min. &c.*

DONATO (Jerôme) de Venise, qui vivoit sur la fin du XV siécle & au commencement du XVI, étoit un homme d'un grand mérite, d'une probité singuliére, qui rendit divers services à sa patrie, & qui savoit les belles lettres & les langues. Les plus considérables de ses ouvrages sont des épîtres, qui ne sont au reste qu'au nombre de cinq, dont trois sont imprimées parmi celles de Politien, & les autres parmi celles de Pic de la Mirande, données en 1682; on y trouve beaucoup d'esprit: la traduction d'un traité d'Alexandre *Aphrodisée*, de l'entendement, qu'il traduisit du grec en latin, & une apologie pour la primauté de l'église romaine, qu'on publia en 1525. Il commandoit dans Bresce l'an 1496. Deux ans après, il commanda dans Ferrare. Il fut nommé ambassadeur en 1510, auprès de Jules II, qu'il réconcilia avec la république de Venise, contre laquelle ce pape s'étoit déclaré: il mourut à Rome en 1513. Comme il s'étoit appliqué particuliérement aux affaires d'état, il n'a pu perfectionner les ouvrages qu'il avoit faits, & qui ont été supprimés en partie par ses héritiers. * Paul Jove, *in elog. c.* 56, & *hist.* Le Mire, &c.

DONATO (Bernardin) étoit de Zano, château qui appartenoit à la famille de Nogarola, dans le diocèse de Verone en Italie. Il professa les lettres grecques & latines à Padoue, d'où il alla enseigner à Capo-d'Istria. Bembe en parle dans ses lettres. Donato enseigna aussi à Parme, & il y fit imprimer un discours latin en 1532, où il traite des louanges de cette ville, & de l'étude des humanités (*De laudibus Parmæ & de studiis humanitatis.*) Il a rendu les mêmes services dans le duché de Ferrare, & il vint mourir dans sa patrie. Il fut beaucoup regrété. On lui doit une traduction latine de la *Démonstration évangélique* d'Eusébe, qui a été magnifiquement imprimée. C'est sa traduction que nous avons dans la derniére édition grecque & latine, que l'on a donnée de cet ouvrage à Paris, quoiqu'on n'ait point averti qu'elle fût de lui. Donato a traduit encore le livre de Galien, *des passions de l'Ame;* celui de Xénophon, touchant l'œconomie; & les deux livres d'Aristote sur le même sujet. C'est à lui que l'on est redevable de la premiére édition du texte grec de S. Jean Chrysostôme, dont Cave & plusieurs autres font peu de cas; de la premiére édition d'Oecumenius en grec; de celle d'Aretas sur l'apocalypse; des deux livres de S. Jean Damascéne, *De recta fide;* d'une édition de Macrobe & de Censorin. En 1541 il donna un dialogue, où il traite en latin de la différence de la philosophie d'Aristote & de celle de Platon. * *Voyez* M. le marquis Scipion-Maffei, dans sa *Verona illustrata*, au livre 4, *de gli scrittori Veronesi.*

DONATO (Alexandre) jésuite, né à Sienne & mort à Rome en 1640, le 23 avril. On a de lui une description de Rome ancienne & nouvelle, bien mieux travaillée que toutes celles qu'on avoit vues avant lui. Elle parut à Rome en 1639, *in*-4°, mais on a cru qu'elle méritoit d'être répandue dans toute l'Europe, & Grævius lui a donné place dans le III volume des antiquités romaines. On a encore de lui trois livres de l'art poëtique, à Rome 1631, un volume de poësies latines en trois livres, &c.

DONATUS (Marcellus) comte de Pouzane, ou de *Ponzano*, chevalier de S. Etienne, Florentin, eut des emplois considérables à Mantoue. Il mourut au commencement du XVII siécle, avant que ses scholies sur les historiens latins fussent achevées d'imprimer. Son parent Frederic Donatus eut soin de la suite de l'impression, & ils parurent à Venise en 1604, & à Francfort en 1607, *in*-8°. * Bayle, *dict. crit.*

DONAVERT, en latin *Donavertia* & *Vertia*, sur le Danube, ville impériale d'Allemagne en Souabe, fut autrefois comprise dans le comté de Dillingen, & fut engagée aux ducs de Baviére, l'an 1266, pour deux mille marcs d'argent, & puis unie à l'empire. Charles IV l'engagea aux mêmes ducs, qui la rendirent sans avoir été payés sous Frederic III. Louis de Baviére la prit l'an 1458, & ne la garda qu'une année. Cette ville est très-importante à cause de son passage sur le Danube, entre Ulm & Neubourg. Les princes protestans confédérés contre l'empereur Charles-Quint la prirent en 1546, & ce prince la reprit quelque temps après. Dans le XVII siécle la ville de Donavert fut mise au ban de l'empire, pour quelque entreprise des luthériens contre les religieux de l'abbaye de sainte Croix; & l'exécution en fut commise l'an 1607, à Maximilien duc de Baviére, qui s'en rendit maître, & la garda pour les frais de la guerre. Depuis, cette ville a toujours été sous la domination de ces ducs. * Sanson. Baudrand. Ortelius, Mercator, &c.

DONAW, général des Reistres, *cherchez* DHONA.

DONAZAN (Le) pays situé sur les frontiéres d'Espagne, ou du diocèse d'Urgel, & soumis aujourd'hui pour le temporel à l'intendance de Roussillon. Jusqu'au commencement du XIV siécle, le Donazan, le comté de Fenouilledes, le Capcir & le Sault, avoient toujours fait partie du diocèse de Narbonne. Ce ne fut qu'au commencement dudit siécle qu'ils en furent séparés pour composer le nouveau diocèse d'Alet, dont ils dépendent encore aujourd'hui. Le Donazan est au nord du Capcir, & a trois lieues d'étendue de chaque côté: il comprend neuf bourgs ou villages.

DONCASTER, ou DUNCASTER, ville d'Angleterre dans lapartie occidentale du comté d'Yorck, est située sur la riviére de Done ou Dune, sur le grand chemin d'Yorck à Londres. Elle est grande, bien bâtie, bien peuplée, gouvernée par un maire & par des aldermans. Il y a un bon négoce de bas, de camisoles, de jupes, & de gands, tout cela fait à l'aiguille. Cette ville a donné le titre de comte à Jacques, duc Monmouth, & à quelques autres. Elle est éloignée de 155 milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

DONCHERI, bourg de France en Champagne, dans le Rhetelois, est assez bien fortifié, & est situé sur la Meuse, vers les frontiéres du Luxembourg, entre Charleville & Sedan.

DONDUS ou de DONDIS (Jacques) célébre médecin de Padoue, fut surnommé *Aggregator*, à cause d'un grand amas de remedes qu'il avoit fait. Il étoit savant dans les mathématiques, & inventa une nouvelle façon d'horloge, où non-seulement on voyoit les heures du jour & de la nuit, mais aussi le cours annuel du soleil par les douze signes du Zodiaque, & celui que la lune fait tous les jours dans le ciel. On y voyoit encore les jours du mois, & les fêtes de l'année. Cette machine fut si ingénieusement exécutée par l'adresse du plus habile ouvrier qui fût dans la ville de Padoue, que l'on voyoit le soleil, la lune & les planettes, y faire tous les jours le même cours qu'ils font au ciel. Le succès de cette invention acquit tant d'honneur & de réputation à son auteur, qu'il fut appellé ensuite *Jacques de l'Horloge*, nom qui s'est toujours depuis conservé dans sa famille, laquelle a tenu un rang considérable dans la ville de Padoue. On plaça en 1344 cette horloge

horloge sur le haut du palais du prince de Carare, qui est une ville de Toscane. Comme Dondus n'étoit pas moins savant naturaliste que mathématicien, il fut le premier qui trouva le secret de faire le sel avec l'eau de la fontaine d'Albano, dans le Padouan : en sorte que de mille livres d'eau il en tiroit une livre de sel : ce qui donna lieu en 1370 de bâtir une maison pour servir à cet usage, sur le bord du petit lac dont les eaux sont plus salées. Jacques Dondus est mort à Padoue, sa patrie, vers l'an 1350. On mit cet éloge en vers latins sur le mur le plus proche de sa sépulture.

Ortus eram Patavi JACOBUS, *terræque rependo*
Quod dedit, & calidos cineres brevis occulit urna.
Utilis officio patriæ, sat cognitus orbi.
Ars medicina mihi, cœlumque & sidera nosse,
Quo nunc, corporeo resolutus carcere, pergo.
Utraque namque meis manet ars ornata libellis.
Quin procul excelsæ monitus de vertice turris
Tempus, & instabiles numero quod colligit horas,
Inventum cognosce meum, gratissime lector:
Et pacem mihi vel veniam tacitusque precare.

Il a écrit : *De aggregatione medicamentorum ad omnes ægritudines : De modo conficiendi salis ex aquis calidis Aponi ; De fluxu & refluxu maris :* ce dernier a été imprimé à Venise en 1472, long-temps après la mort de l'auteur. On a encore de lui : *Promptuarium medicinæ*, à Venise en 1481 & 1576, *in-fol.* Jacques de Dondis a eu un fils nommé JEAN, né à Chioza dans l'état de Venise, qui a excellé dans la philosophie, dans la médecine & dans l'éloquence. Il a été le plus célebre médecin de son temps, & est mort dans sa patrie vers la fin de l'an 1380. Il a beaucoup écrit sur la physique & la médecine. * *Voyez* Vergerius, Scardeonius, & M. Manget, dans sa *bibliothéque des auteurs médecins*, *liv.* 4. Bertrand Scardeoni, *l. hist. Patavin.* Michael Savan, *de Thermis.*

DONEAU (Hugues) célebre jurisconsulte, naquit à Châlons en Bourgogne le 23 décembre 1527, de parens catholiques. Il fit ses humanités à Tours, & étudia la jurisprudence à Toulouse sous Jean Coras & Arnoul du Ferrier. Il se rendit ensuite à Bourges, où il reçut le bonnet de docteur en droit le 17 juillet 1551, de la main de François Duaren, qui, à cette occasion, composa à la louange de Doneau un discours qu'on lit dans le recueil de ses ouvrages. On croit qu'il étoit encore à Bourges, lors du massacre de la S. Barthelemi. Comme il avoit embrassé les nouvelles opinions, il pensa y périr; mais ses disciples le sauverent. Il se retira successivement à Lyon & à Genève, d'où il fut attiré à Heidelberg par l'électeur Palatin, Frédéric III, qui le fit pourvoir d'une chaire de professeur en droit. Ce prince étant mort en 1576, Louis IV, son fils & son successeur, qui suivoit la confession d'Augsbourg, maltraita les calvinistes, & fit divers changemens dans l'université. Doneau, dégouté, quitta alors Heidelberg, & accepta les offres avantageuses que lui fit l'université de Leyde. En 1587, s'étant mêlé imprudemment dans la faction de Leicester, qui vouloit assujétir la Hollande à l'Angleterre, il fut obligé d'abandonner les Provinces-Unies en 1588. Il se retira en Allemagne, & on lui donna une chaire de droit à Altorf, où il mourut le 4 mai 1591. On lui a dressé cette épitaphe :

D. O. M. S.

HUGO DONELLUS Heduus, nulli jurisconsultorum nostri sæculi secundus, in Galliis initio, mox inde, civili bello flagrante, secedere coactus, Heidelbergæ, deinde Lugduni Batavorum, denique Altorphii, magnâ cum admiratione omnium, & concursu exterorum, jura facundo ore docuit, obque pietatem, candorem, & humanitatem Deo & hominibus æquè charus ; senio tandem confectus, vitæ & molestiarum satur, piè & placidè animam creatori reddidit, anno repar. salut. hum. 1591, *mense maio, ætatis suæ anno* 64. *Cui bene merito de Academiâ Altorphinâ Scholarchæ perennis memoriæ erga H. M. P. C.*

Doneau excella dans la belle littérature & dans la jurisprudence; il expliqua les difficultés de celle-ci avec beaucoup d'érudition & de politesse, & mêla avec tant d'art l'utile & l'agréable, que ses écrits plaisent & instruisent également. Ses ouvrages les plus estimés sont ceux qu'il composa sur les matiéres des testamens & des derniéres volontés; & l'on prétend qu'il a traité ce sujet avec plus de netteté & de savoir qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il avoit une si belle mémoire, que l'on assure qu'il savoit par cœur tout le corps du droit. Une chose qu'on ne peut lui pardonner, c'est la basse jalousie qu'il avoit conçue contre le célebre Cujas, dont il ne parloit jamais qu'avec mépris. Les ouvrages de Doneau sont : 1. *Commentaria in tit. Pandectarum de usuris, Nautico fœnore, de fructibus, causa & accessionibus, & demorâ*, à Paris, 1556, *in* 4°, & à Francfort, *in*-4°. 2. *Ad legem Justiniani de sententiis, quæ pro eo quod interest proferuntur*, &c. à Paris, 1561, *in*-4°, & encore depuis. 3. *Commentarius ad titulum Digestorum de rebus dubiis*, à Bourges, 1571, *in*-8°, &c. 4. *Commentarius ad titulum Codicis de pactis & transactionibus*, à Bourges, 1572, *in* 4°, &c. 5. *Zachariæ Furstneri defensio pro justo & innocente tot millium animarum sanguine in Galliâ effuso, adversùs Monlucii calumnias*, 1573 & 1579, *in*-8°. Doneau s'est caché sous le nom de Fustnerus. Cet écrit se trouve traduit en françois dans le second volume de l'*Etat de la France sous Charles IX.* 6. *Commentarius ad titulum Digestorum de præscriptis verbis*, &c. à Heidelberg, 1574 & 1580, *in*-8°. 7. *Commentarius ad titulum Institutionum de actionibus*, à Anvers, 1581, *in* 8°, & encore depuis. 8. *Tractatus de pignoribus & hypothecis*, à Francfort, 1569, *in-fol.* 9. *Tractatus de Æditilio edicto, de evictionibus, & duplæ stipulatione, de probationibus, de fide instrumentorum, de testibus*, avec l'ouvrage précédent. 10. *Commentar. ad titulum Digestorum de rebus creditis, seu mutuo, de jurejurando*, &c. à Anvers, 1582, *in-fol.* & à Francfort, 1626, *in-fol.* 11. *Commentarii ad Codicis Justinianei partes quasdam*, à Leyde, 1587, *in fol.* 12. *Commentarius ad titulum Digestorum de diversis regulis juris antiqui*, à Anvers, *in*-8°. 13. *Commentarius ad titulum Digestorum de verborum obligationibus*, à Francfort, 1599, *in-fol.* 14. *Commentarius de jure civili, in quibus jus civile universum singulari artificio atque doctrinâ explicatum continetur*, à Francfort, 1595 & 1596, *in-fol.* cinq parties en trois volumes. 15. *Hugonis Donelli opera posthuma, & aliorum quædam, ex bibliotheca Scipionis Gentilis*, à Hanovre, 1604, *in*-8°. *Accedit Scipionis Gentilis oratio in funere Donelli.* Voilà tous les ouvrages de Doneau mentionnés dans son article inséré au tome XXXIII des *Mémoires* du pere Niceron. Dans la *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, on en cite encore quelques autres concernant le droit, comme on peut le voir dans cette *Bibliothéque*, où l'on ajoute que l'on attribue au même Doneau l'écrit intitulé : *Le Reveille-matin des François & de leurs voisins, au sujet du massacre de la S. Barthelemi*, par Eusebe Philadelphe, à Edimbourg, 1574, *in*-8°. Cujas attribue ce libelle à Doneau, mais étant ennemis l'un de l'autre, ce témoignage n'est pas suffisant. * Outre le pere Niceron & la *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, on peut consulter touchant Doneau, *la Bibliothéque historique de la France*, par le pere le Long; les *Mélanges* de Colomiez, & *Gloria Acad. Altdorf.* p. 44, 45.

DONEQUINE, *cherchez* DUNKERAN.

DONESCHINGEN, village de la principauté de Furstemberg en Souabe, n'est remarquable, que parce

qu'on y voit une des sources du Danube. Il est situé à une lieue du château de Furstemberg, à trois de la ville de Rotweil, & à quatre de Schaffouse. * Mati, diction.

DONGARD, roi d'Ecosse dans le V siécle, succéda vers l'an 449 à son frere *Eugene* II, & mourut dans une bataille en 453, combattant avec Hengiste Anglois, contre les anciens Bretons. * Leslé & Buchanan, *hist. Scot.*

DONGARD, autre roi d'Ecosse, fils du roi Salvatius ou Solvathie, succéda à Congar l'an 824. Il se noya l'an 830, après un regne de six années, au passage d'une riviére, menant lui-même du secours à Alpin, roi des Pictes, son allié. * Dempster & Buchanan, *hist. d'Ecosse.*

DONGO, *cherchez* ANGOLA.

DONI (Latin) poëte Italien, natif de Rome, étoit un homme très-mal fait de corps, & dont les mœurs étoient extrêmement déreglées, mais excellent poëte. Dans ses piéces, qui n'ont point été recueillies, il fait paroitre une humeur fort satyrique, & cette envie de médire lui suscita souvent de mauvaises affaires. Etant dénué des biens de la fortune, il eut l'avantage de rencontrer sur la fin de ses jours un honnête homme, nommé *Onuphre de sainte Croix*, amateur des belles lettres, qui le prit chez lui pour s'en servir en qualité de secrétaire. * Jean Nic. Erytr. *Pynacoth. vir. illust.*

DONI (Antoine-François) a vécu au XVI siécle. Il étoit de Florence, & d'une bonne famille, arriére-petit-fils de *Salvino-Doni*, poëte contemporain du Dante. A l'âge d'environ trente-cinq ans, il vint s'établir à Venise à la fin de l'an 1547, & il y demeura jusqu'à sa mort qui arriva au mois de septembre 1574. Il étoit de l'académie des *Peregrini*; & le nom académique *Bizzaro* qu'il prit, lui convenoit parfaitement. La plupart de ses ouvrages ressentent un génie satyrique & mordant; quoique l'on prétende qu'il ait moins agi par inclination que par complaisance pour ses amis. Ses inventions & ses *Concetti* sont autant de saillies, mais la plupart outrées; & ce caractere domine encore plus dans ses fictions. Au reste, on lit ses poësies avec une sorte de plaisir. On a de lui en italien quatre livres de médailles: *Le novelle tre invettive*, trois dialogues sur la fortune & l'infortune de César, sur la musique, & sur le dessin; la librairie, divisée en deux parties; un traité de l'homme; l'éternité de la patrie; une comédie; la philosophie morale, & plusieurs autres rapportés dans Ghilini.

DONI, famille originaire de Florence, a exercé les premiéres charges de cet état, lorsqu'il se gouvernoit en république. Louis Doni fut le premier de cette famille qui quitta sa patrie, à cause des guerres civiles, & qui vint s'établir à Avignon. Il avoit épousé *Hélene* de Passi, dont il eut JEAN Doni, qui en 1519 épousa *Marie* Strozzi, fille de *Laurent* Strozzi, gentilhomme Florentin, lequel étoit pareillement réfugié à Avignon. PIERRE Doni, issu de ce mariage, fut fait premier consul d'Avignon l'an 1557, & chevalier de l'ordre de S. Michel l'an 1578. Il avoit épousé *Jeanne* de Boroncelli, d'une famille de Florence, fille de *Pierre* de Boroncelli, seigneur de Javon, dont il eut PAUL-ANTOINE Doni, qui en 1611 fut député de la ville d'Avignon vers le roi Louis XIII, pour obtenir la confirmation des priviléges de cette ville. Il épousa *Leonne* de Sade, qui lui apporta une partie de la seigneurie de Goût ou d'Agoût. JEAN-BAPTISTE Doni, seigneur d'Agoût, & de Beauchamp, fut fait viguier de Marseille l'an 1638, premier consul d'Avignon l'an 1658, & député en cette qualité vers le roi Louis XIV à Lyon, où il obtint de sa majesté l'érection de sa terre de Beauchamp en marquisat par lettres du mois de février 1659. Il avoit épousé dès l'an 1631 *Marguerite* de Galiens, des seigneurs des Issarts, & en eut LOUIS, qui suit; *Joseph*, & *Jean-Baptiste* Doni. Ces deux derniers ont été chevaliers de Malte: LOUIS, leur frere aîné, marquis de Beauchamp, épousa en 1660 *Jeanne* d'Astovaud, fille de *Jacques* d'Astovaud, baron de Mus, & de *Magdelene* de Gérente, dont il eut *Louis* Doni, *Jean-Baptiste*, qui fut chevalier de Malte, & qui avoit été reçu page du roi en 1689; & *Balthasar*, destiné à l'état ecclesiastique.

Une autre branche de cette maison s'établit en France vers la fin du douziéme siécle. Le premier que l'on connoisse, fut OCTAVIEN Doni, second du nom, fils de JACQUES, petit-fils de CORNELIO, & arriere-petit-fils d'OCTAVIEN Doni, premier du nom. Octavien s'allia en France avec *Valence* de Marillac, sœur du garde des sceaux & du maréchal de France. Il laissa trois fils, qui n'eurent point de postérité. *Achille* Doni, qui étoit l'aîné, mourut jésuite en 1645; *Antoine* Doni, marquis d'Attichi, après avoir donné de grandes preuves de sa valeur, fut tué en Flandre l'an 1637, sans avoir été marié; *Louis* Doni, fut religieux Minime, &c. *Voyez l'article suivant.* Octavien eut aussi deux filles: l'une épousa *Scipion* d'Aquaviva, duc d'Atri; & l'autre *Louis* de Rochechouart, comte de Mauve.

DONI D'ATTICHI (Louis) second fils d'OCTAVIEN Doni, seigneur d'Attichi près de Compiegne, *dont on parle dans l'article précédent*, & de *Valence* de Marillac, naquit vers l'an 1597. Il entra en 1614 dans l'ordre des Minimes, & y fit profession le 14 septembre 1615, dans le couvent de Nigeon près Paris. Il passa bientôt par les charges de son ordre. Il étoit allé à Rome pour rendre ses respects au pape, lorsqu'il fut élu unanimement pour supérieur de la maison de Paris. Il fut fait depuis provincial de la province de Bourgogne en la place du pere Olivier Chaillou, qui s'étoit démis de cette charge. Il remplissoit encore ce poste lorsque M. Lopis de la Fare, évêque de Riez, étant mort, le cardinal de Richelieu le fit nommer par le roi pour remplir ce siége. Sa nomination est du 5 octobre 1628: le pape la confirma l'année suivante, & le nouveau prélat fut sacré le dimanche de *Quasimodo* de l'année 1630, à Paris. La même année il fut choisi avec Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, & François, élu évêque de S. Paul Trois-Châteaux, pour aller négocier quelques affaires de la part du clergé, en Savoye. Il réussit dans sa négociation, & vint en rendre compte au roi à Lyon, qu'il y harangua au nom du clergé. Il prit possession de son évêché le 4 mai 1631, & pendant tout le temps qu'il l'a gouverné, il y a fait beaucoup de bien pour le spirituel & pour le temporel. Il y eut cependant des ennemis, & plusieurs fois on lui suscita diverses affaires qui le chagrinerent; il fut même obligé, pour céder à la persécution, de se retirer de sa ville épiscopale; & ces traverses donnerent lieu à le transférer à l'évêché d'Autun, où il fit son entrée le 19 janvier 1652. Sur la fin de sa vie il fut violemment tourmenté de la pierre, & il étoit résolu de se faire tailler lorsqu'il mourut, le 2 juillet 1664, âgé de 67 ou 68 ans. Son corps fut transporté à Beaune, & enterré dans l'église des Minimes de cette ville, comme il l'avoit ordonné par son testament. On a de lui les ouvrages suivans: 1. *Histoire générale de l'orre des Minimes*, à Paris, in-4°. 2. *Tableau de la vie de la bienheureuse Jeanne, reine de France, & fondatrice de l'ordre des Annonciades*, à Paris, 1625, in-8°, revue & augmentée, à Paris, 1664, in-8°. 3. Mémoire pour servir de preuve qu'un évêque est habile à succéder, quoiqu'il ait été religieux, *par M. l'évêque de Riez*. Ce mémoire imprimé in-4°, est de 1639, non de 1637, comme le dit le pere Niceron. Il ne porte point non plus dans le titre, cette addition, *par M. l'évêque de Riez*, au moins dans l'exemplaire que nous avons vû. L'occasion de ce mémoire fut la mort d'Antoine d'Attichi, frere du prélat. Celui-ci prétendit à la succession; il y eut procès, & il fut débouté. 4. Panégyrique du glorieux S. Maxime, évêque de Riez & confesseur, prononcé dans son église cathédrale, le jour de sa fête, par Fauste son successeur, & mis en notre

langue par un autre évêque de Riez, 1644, *in-4°*, avec le texte latin de Fauſte à la fin, & le tout précédé d'une *oraiſon du traducteur aux glorieux ſaints Maxime & Fauſte, évêques de Riez, ſes prédeceſſeurs*, & d'une *préface au lecteur*. Le pere Niceron n'a point connu cet ouvrage. 5. *De vitâ & rebus geſtis Petri Berullii cardinalis, congregationis oratorii in Galliâ fundatoris*, à Paris 1649, *in-4°*. 6. *Idea perfecti præſulis in vitâ B. Nicolai Albergati, titulo S. Crucis in Hieruſalem S. R. E. presbyteri cardinalis, & epiſcopi Bononienſis*, à Autun 1656, *in-8°*. avec deux épîtres dédicatoires : la premiere de 19 pages, *Nicolao ex comitibus Guidiis à Balneo*; c'étoit l'évêque d'Athenes, nonce en France : la ſeconde aux chartreux; & de plus une préface. 7. *Flores hiſtoriæ ſacri collegii cardinalium, à temporibus ſancti Leonis papæ IX uſque ad annum* 1649, à Paris, 1660, *in-fol.* deux volumes. 8. M. Dupin, dans ſa table des auteurs eccléſiaſtiques, lui attribue la collection intitulée : *Collectio gravium quorumdam auctorum, qui ex profeſſo, vel ex occaſione, ſacræ ſcripturæ aut divinorum officiorum, in vulgarem linguam tranſlationes, damnarunt : Unà cum decretis ſummi Pontificis, & Cleri Gallicani, ejuſque epiſtolis, Sorbonæ cenſuris, ac ſupremi Pariſienſis ſenatûs placitis, ac mandato ejuſdem Cleri Gallicani edita*, à Paris, chez Vitré, 1661, *in-4°*. * Extrait de l'éloge de M. Doni d'Attichi, inſéré en latin au deuxiéme jour de juillet du *Diarium Minimorum* du P. René Thuillier du même ordre; du tome XXIV des *Mémoires* du P. Niceron, & de quelques-uns des ouvrages de M. d'Attichi.

DONIA (Matthieu) de Palerme en Sicile, étoit un docteur diſtingué dans la philoſophie & dans la médecine. Diſciple de Benoît Vital, l'un des plus renommés médecins de Palerme, il ſuivit conſtamment ſes traces, & parvint à la même réputation. Il acquit de plus, & avec juſtice, celle de poëte latin & italien, & il fut reçu dans l'académie des *Spreggiati* de Palerme. Il floriſſoit l'an 1600. Il a été loué par les plus grands hommes de ſon temps; & il méritoit leurs éloges. Il a beaucoup écrit, mais nous n'avons d'imprimé que ce qui ſuit : *Ad Petrum-Angelum Bargæum*, (c'étoit un poëte & un orateur célébre) *epiſtola & votum pro epiſtolæ navigio; Melicus ecloga; Formica, dialogus; Gephyraptoica deſcriptio ad poſteros; Panormi queſtus & Charontis cum Panormitano genio colloquium, de caſu lignei pontis in proregis reditum fabricati* : ces écrits ſont en latin, & tous imprimés à Palerme en 1595. Il a publié en italien, *S. Georges*, poëme en 1600, *in-quarto*. * *Voyez* M. Manget, *biblioth. ſcriptor. medicorum, lib.* 4.

DONJON (Geofroi ou Godefroi de) onziéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui réſidoit alors à Ptolémaïde, ou S. Jean d'Acre, fut élu l'an 1192, en la place d'Emengard Daps. Il étoit François & grand capitaine; mais il ne regna que deux ans. Après la mort de Gui de Luſignan roi de Chypre, il fut nommé avec le grand-maître des Templiers, pour défendre contre les infidéles, le peu de villes & de places qui reſtoient aux chrétiens du royaume de Jéruſalem. Il mourut en l'an 1194, & eut pour ſucceſſeur Alfonſe de Portugal. * Boſio, *hiſt. de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem.* Naberat, *priviléges de l'ordre.*

DONNE (Jean) docteur en théologie, né à Londres, étoit fils d'un riche marchand qui deſcendoit d'une ancienne famille du pays de Galles, où, du temps de notre docteur, pluſieurs faiſoient encore belle figure. Du côté de ſa mere, il deſcendoit de *Thomas* Morus, lord chancelier d'Angleterre. Il avoit tant de génie pour les lettres, & fut élevé avec un ſi grand ſoin, qu'à l'âge de 9 ans qu'on l'envoya à l'univerſité d'Oxford, il entendoit fort bien le latin & le françois. A 14 ans il alla à Cambridge, & 3 ans après à Lincoln'sInn : à l'âge de 20 ans il voyagea en Italie & en Eſpagne, & fit diverſes remarques ſur les loix & le gouvernement de ce pays; puis il retourna chez lui bien inſtruit des langues qu'on y parle. Il épouſa la fille de *Georges* More, chancelier de l'ordre de la Jarretiere, & lieutenant de la tour de Londres. Enſuite il s'occupa à l'étude du droit civil & canonique, & y fit de grands progrès; & s'étant fait connoître à Jacques I, roi d'Angleterre, ce prince le chargea de répondre aux objections de l'égliſe romaine, contre le ſerment de ſuprémacie & de fidélité. C'eſt ce qu'il exécuta dans le livre qui a pour titre *Pſeudo-Martyr*. Le roi après la lecture de ce livre, lui conſeilla de ſe faire miniſtre; il prit du temps pour ſe perfectionner dans l'étude du grec, de l'hébreu, & de la théologie, & trois ans après il fut reçu docteur en théologie à Cambridge, devint chapelain de ſa majeſté, & prédicateur de Lincoln'sInn. Quand le roi envoya le comte de Carliſle ambaſſadeur en Allemagne, ce docteur l'accompagna en qualité de théologien. Un peu après ſon retour en Angleterre, il fut fait doyen de S. Paul. Il avoit beaucoup de talent pour la poëſie, des dons extraordinaires & beaucoup de ſavoir; comme cela paroît par ſes ouvrages, qui ſont le *Pſeudo-Martyr Blothanathos*, & un volume de ſermons *in-folio* * *Voyez ſa vie au devant de ſes ſermons.*

DONUSSA, eſt une petite iſle de l'Archipel, ſituée vers celle de Nicaria. Elle étoit anciennement connue par le marbre verd qu'on en tiroit. * Baudrand.

DONZELLINI (Corneille) ſavant grammairien, de Breſce ou de ſon territoire, vivoit dans le ſeiziéme ſiécle. Il étoit verſé dans les langues grecque & latine, & il a écrit ſur l'une & ſur l'autre. Il compoſa en particulier une méthode pour la langue grecque, diviſée en quatre livres, qu'il dédia aux princes François & Jean de Médicis, fils de Côme de Médicis, qui étoient alors fort jeunes. Cette méthode a été imprimée à Baſle en 1551, chez Jean Oporin. Donzellini, dans ſon épître dédicatoire, qui contient, outre des réflexions fort judicieuſes, un bel éloge de Côme de Médicis, & de ſes deux fils, dit qu'il travailloit alors à quelques traités *de dialectis & de ſyntaxi.* On peut lire cette épître dédicatoire dans le *Specimen variæ litteraturæ Brixianæ*, partie deuxiéme, pag. 71 & ſuivantes

DONZELLINI (Jérôme) né d'un pere qui étoit de Vérone, vint au monde à Orzinuovi au territoire de Breſce. Il prit le parti de la médecine, & s'y rendit habile. Il ſervit utilement ſa patrie pendant quelque-temps. Vérone le poſſéda enſuite. Il le dit aſſez diſtinctement dans ſon livre *De natura febris peſtilentis*, qu'il fit imprimer à Veniſe en 1570, & où il prend les titres de *philoſophe* & de *médecin de Vérone*, quoiqu'il ſe qualifie Breſcien. Dans un ouvrage intitulé : *Remedium ferendarum injuriarum*, il ſe dit médecin de Veniſe. On lui doit encore une traduction latine de ſix livres de Galien, *De la maniere de ſe conſerver la ſanté.* Il y en a qui croient qu'il s'eſt contenté ſeulement de retoucher la verſion de Linacer. Donzellini floriſſoit dans le XVI ſiécle. M. Maffei en parle dans ſa *Verona illuſtrata*, au livre 4, des écrivains de Vérone. Donzellini fut obligé de ſortir de Breſce à cette occaſion : il avoit pris vivement par écrit la défenſe de Joſeph Valdagne, contre Vincent Calzaveglia médecin; celui-ci en fut irrité, & la querelle alla ſi loin qu'il fallut que Valdagne & ſon défenſeur ſe retiraſſent de Breſce. On prétend que Donzellini ayant attaqué la religion à Veniſe, y fut condamné à être jetté dans l'eau. Cozzando met cet événement en l'an 1560. Ses *conſilia & epiſtolæ medicæ* ſe trouvent dans le recueil que Scholzius publia à Francfort l'an 1598. Il avoit auſſi traduit huit harangues de Themiſtius.

DONZI, petite ville de France dans le Nivernois, capitale d'un petit pays, dit le *Donziois*. Elle eſt ſituée ſur une petite riviere près de Coſne. * Sanſon.

DOR, contrée de Chanaan, & autrefois royaume dans la tribu de Manaſſé, deçà le Jourdain. Son roi fut tué par Joſué : & ſa capitale, qui s'appelloit auſſi *Dor*, & toute la province fut ruinée. * *Joſué XIII*, 23. Antiochus *Sidétes* y aſſiégea le traître Tryphon, qui s'y

étoit refugié, après avoir assassiné le jeune Antiochus. L'armée d'Antiochus Sidetes etoit de six vingt mille hommes de pied & de huit mille chevaux, sans compter les vaisseaux qui fermoient le port. * *I. Mach. XV*, 11, *&c.* Il y a des médailles où cette ville est qualifiée ΙΕΡα ΑCΙΛος ΑΥΤονομος ΝΑΥΑΡχις, c'est-à-dire, *sacra, inviolabilis, (asylus) suis legibus utens, classica.*

DORA, Juif de Jérusalem, homme séditieux & impie dont se servit le gouverneur Festus, pour tuer le grand sacrificateur Jonathas, sans que l'amitié qui étoit entre ce pontife & Dora empechât celui-ci de commettre une action si détestable. * Josephe, *antiq. lib. XX, c. 6, num.* 848.

DORAGHIUS, prêtre Gaulois & auteur fabuleux, qu'on prétend avoir écrit l'histoire des Francs, ou François, avant l'établissement de la monarhie, sous le regne du duc Marcomir II. * Texeira, *en Odemar.*

☞ DORAT, petite ville de France dans la Marche. Son nom latin est *Deauratum*, *Dauratum*, *Duratum*, ou selon M. Corneille, *Duratorium.* Elle est située sur la Séve, un peu au-dessous de son confluent avec la Gartempe, à dix lieues de Limoges, & à trois grandes de Bellac. Elle a une sénéchaussée, la principale des deux qui sont dans la basse Marche. La châtellenie royale du lieu est dans son ressort, de même que plusieurs justices seigneuriales, dont Maigrac est la plus considérable. Le chapitre de Dorat a sa justice particuliére, dont les appellations, par un privilége particulier, sont portées directement au parlement de Paris, & au présidial de Gueret, pour les matiéres qui sont au-dessous du premier & du second cas de l'édit. Toute l'étendue de la sénéchaussée de Dorat est régie par la coutume de Poitou. Cette ville, aussi bien que toute la Marche, dépend de Limoges pour le spirituel. Elle étoit connue dans le dixiéme siécle sous le nom de *Scotorie*, où fut fondée l'église de saint Pierre, desservie d'abord par des chanoines qui embrasserent la regle de saint Augustin, & qui ensuite ont été sécularisés, leur chef ayant conservé le nom d'abbé. Le chapitre est composé d'un abbé, d'un doyen, d'un chantre, de douze chanoines, & de sept ou huit titulaires du bas chœur. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DORAT, ou D'AURAT, en latin *Auratus.* Ceux de la famille de ce nom, qui vivent encore, écrivent toujours Dorat. Cette famille, qui a eû d'illustres alliances, est connue depuis le commencement du quatorziéme siécle. Quelques-uns la font originaire d'Italie, à cause du nom de *Dinemandy* qu'elle a porté anciennement; mais on auroit pu faire attention que ce mot est du langage limousin, & qui signifie *Disnematin.* C'étoit un sobriquet qui avoit été donné anciennement à quelques-uns des Dorats; & comme il avoit presque fait oublier le véritable nom, les neveux du poëte Jean Dorat, lesquels étoient fils de Pierre Dorat, voulant être autorisés pour reprendre leur nom véritable, obtinrent des lettres de Henri IV, en date du 2 de juillet 1605, registrées au parlement de Bourdeaux le 17 août de la même année, portant permission de faire revivre leur nom de Dorat, sous lequel ils étoient déja plus connus, « ce qu'ils obtinrent, tant » en considération de leurs personnes, que pour la mémoire de feu Jean Dorat, leur oncle, poëte & in» terpréte de nos très-chers seigneurs & freres les rois » défunts François I, Henri II, Charles IX, & Henri III, » que Dieu absolve: » *Ce sont les termes des lettres patentes.* Ce qui prouve l'ancienneté de cette famille, c'est qu'il passe pour constant dans Limoges, que MM. Dorat ont été en partie fondateurs de l'église cathédrale. Leurs armes, qu'on y voit encore aux voutes & aux vitres, sont *d'or a trois croix ancrées de gueules*, comme les porte encore cette famille. La chapelle de leur nom dans l'église de Riom, & à laquelle ceux de cette famille nomment encore aujourd'hui, est appelée la *vicairerie des Dorat.*

Le premier de ce nom que l'on connoisse, est I Jean Dorat, bourgeois de Riom, qui fut un des trois députés des communautés des états d'Auvergne, pour l'assemblée des états généraux tenus à Paris le dernier avril 1357. Il eut, entre ses descendans, un autre Jean Dorat, lequel épousa *N.* de Bermondet de la même famille que Gabriel de Bermondet, chevalier, président au présidial de Limoges, depuis reçu maître des requêtes en janvier 1571. Ce Jean Dorat eut deux fils, Jean Dorat, qui suit; & Pierre, *dont la postérité est rapportée après celle de Jean son frere.*

II. Jean Dorat, célebre par ses poësies, *dont nous parlerons plus bas, dans un article particulier*, eut des enfans de deux lits. Il épousa en premiéres noces le 21 décembre 1548, en l'église paroissiale de S. André-des-Arcs à Paris, *Marguerite* de Laval, par sentence de l'official de Josas, comme il est porté dans ledit acte, où Dorat est nommé Jean Disnemandi, *aliàs* Dorat. De ce premier lit il eut un fils nommé *Louis* Dorat, mort sans postérité, qui, à l'âge de dix ans, traduisit en vers françois une piéce latine que son pere avoit faite sur le retour de la reine, mere du roi, Catherine de Médicis. On trouve cette piéce dans le recueil des ouvrages de Dorat, tome II, page 161, édition de Paris de l'an 1586, chez Guillaume Linocier. Outre Louis, Jean eut encore de Marguerite de Laval une fille nommée *Magdeléne*, qui ne ceda en rien à son pere dans la connoissance des langues savantes. Elle épousa *Nicolas* Goulu, à qui Dorat donna sa chaire de professeur royal. Jean Dorat épousa en secondes noces dans un âge très-avancé une jeune personne de 22 ans, dont il eut un fils qui mourut fort jeune. Lui-même mourut à Paris le premier novembre 1588, âgé de 80 ans. Il fut inhumé en l'église de S. Benoît, où on lit son épitaphe & celle de sa fille.

II. Pierre Dorat, dont nous ne connoissons point la femme, eut pour fils Pierre Dorat, seigneur de la Chavalade, président & lieutenant général de Limoges, qui épousa en 1560, *Catherine* des Cordes, d'une bonne famille de Limoges, connue dans l'histoire & dans la république des lettres, dont il eut quatre fils: *Jean* Dorat; Joseph Dorat, qui suit; *Léonard-Michel* Dorat; & un autre *Jean* Dorat. De ces quatre freres, il n'y eut que Joseph Dorat qui vint s'établir à Paris: les deux autres, nommés Jean, resterent à Limoges, & Léonard-Michel alla se fixer à Bourdeaux. Ils ont chacun fait branche. Il est certain qu'il y a encore beaucoup de personnes de ce nom à Limoges.

III. Joseph Dorat, seigneur de Nogent, secrétaire des commandemens de la reine Marguerite, & pourvu d'une charge de secrétaire du roi par lettres de provisions de sa majesté du 26 janvier 1632, & reçu audit office le 16 mars de la même année, devint le doyen du grand collége des soixante-six, comme il paroît par une liste imprimée des secrétaires du roi. En 1654, il vendit son dit office de *conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France & de ses finances*, à M. Charles Foucault, chevalier, seigneur de Giraucourt, par contrat passé pardevant Boulard & Baudry le 27 mars 1656. Il avoit épousé par contrat du 8 janvier 1612, *Magdeléne* Peleus, fille de noble homme *Julien* Peleus, avocat au conseil, dont nous parlons en son lieu, *cherchez* PELEUS (Julien). Joseph Dorat eut de son mariage onze enfans, savoir, 1. Joseph Dorat, qui suit; 2. *Jean-Jacques* Dorat, docteur de Sorbonne, abbé de S. Germain & curé de Macy ou Massy, au diocése de Paris, où il mourut le 4 mars 1677, âgé de 59 ans. Il fut enterré dans l'église dudit lieu, où on lit son epitaphe.

3. Jean Dorat, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, qui devint doyen de sa compagnie. Il avoit épousé damoiselle *Philippe* de Chaillou, fille de M. de Chaillou, conseiller au Châtelet, morte le 4 mars 1696, âgée de 77 ans. Jean Dorat, son mari, mourut le 30 de juin de la même année, âgé de 77 ans. Il eut de son ma-

riage deux enfans, ſavoir, 1. *Jean* Dorat, écuyer, marié à *Anne-Eliſabeth* de Keraufe, vivante encore en 1736, mort à Saint-Germain le Deſiré, en Beauce, âgé de 78 ans. Il eut de ſon mariage, *Jean-Baptiſte-Euſtache* Dorat, lieutenant au régiment de Flandre, mort à Guaſtalla en Italie le 3 octobre 1735, ſans poſtérité; 2. *Marguerite* Dorat, qui épouſa en l'égliſe de S. Sulpice à Paris, le 17 février 1689, meſſire *Jules* marquis de Prunéle, baron de S. Germain le Deſiré, en Beauce, lieutenant aux Gardes Françoiſes, mort audit lieu de S. Germain au mois de février 1698, âgé de 40 ans. Marguerite Dorat, ſa femme, mourut au couvent des cordelieres de la rue de Grenelle, le 18 avril 1730, dans la ſoixante-quinziéme année de ſon âge, étant née le 15 avril 1656. Elle a laiſſé trois filles, ſavoir, 1. *Marie-Jeanne* de Prunelé, née à Paris le 29 décembre 1691, morte au château de Lierville en Beauce, le 28 mai 1733. Elle avoit épouſé en l'égliſe paroiſſiale de Chaillot-lès-Paris le 10 janvier 1720, *Céſar* de Courtalvel, chevalier, ſeigneur de S. Remi, Lierville, Verde, Romainville, Bourçay, le Freſne, la Fotiere, Viertiville, Auvilliers, Saurency, & autres lieux, dont elle a eu quatre enfans, ſavoir, *Jean-Louis* de Courtalvel, page de la petite écurie du roi en 1730; *René-Céſar* de Courtalvel; *François Hubert* de Courtalvel, mort en bas âge le 11 mai 1735; & *Marie-Jeanne* de Courtalvel. 2. *Marguerite-Charlotte* de Prunelé, née le 7 décembre 1693, religieuſe aux cordelieres de la rue de Grenelle à Paris, où elle fit profeſſion le 12 juillet 1712; & 3, *Louiſe-Antoinette* de Prunelé, née le 29 avril 1695, religieuſe audit couvent, où elle a fait profeſſion le 23 juillet 1723.

4. Jacques Dorat, ſeigneur de Chatelus, baptiſé à S. André-des-Arcs à Paris le 12 octobre 1630, marié à *Catherine* de Chamfeu, fille de *Jean-François* de Chamfeu, baron du Breuil, qui, devenue veuve, épouſa *Gilbert* Chavigny de Blot, d'une des plus illuſtres familles du Bourbonnois. *Jacques* Dorat en avoit eu deux enfans: Pierre-Anne Dorat, qui ſuit; & *Jacques* Dorat, ſeigneur de Montpertuis, lieutenant au régiment de la Chaſtre. Celui-ci épouſa *Suſanne* de Bouquerat, d'une honnête famille du Bourbonnois, & n'a laiſſé que deux filles.

Pierre-Anne, *fils aîné du précédent*, chevalier, ſeigneur de Chatelus près S. Pourçain en Auvergne, capitaine au régiment de la Chaſtre, nommé gouverneur du château de Bellegarde en Rouſſillon, épouſa 1. *Anne-Philippine* Lanchaſſe Déxarde, fille de *François Philippe* baron Déxarde, ou d'Exarde, & de dame *Victoire-Alamaric*, du village d'Olſive, châtellenie de Courtray. Il n'a eu de ce premier mariage qu'une fille, morte religieuſe bénédictine à S. Pourçain: 2. *Anne* Gaulmin, niéce du marquis de Montgeorges, mort en 1735, lieutenant général des armées du roi, & fille d'*Antoine* Gaulmin, capitaine de cavalerie. De ce ſecond mariage il a eu 1. *Antoine* Dorat, qui épouſa par contrat paſſé à Aigueperce le 3 février 1732, *Anne* Montanier, fille de Mᵉ *François* Montanier, avocat au parlement, & procureur général au bailliage & duché-pairie de Montpenſier, conſeiller en l'élection de Ganat, & de dame *Quentine* Bernard, ſon épouſe.

5. François Dorat, écuyer, ſieur de Villaine près Maſſy, baptiſé à S. André des Arcs le 10 mars 1629, épouſa *Marguerite* Plançon, dont il eut trois filles, 1. *Françoiſe*, morte fille; 2. *Marie-Françoiſe*, morte fille; & 3. *Jeanne* Dorat, morte depuis 1736.

6. Henri Dorat, baptiſé le 4 août 1627 à S. André des Arcs, fut enſeigne des gardes du comte de Harcourt, & fut tué en 1648, à la bataille de Lens, ſans laiſſer de poſtérité.

8. *Magdeléne* Dorat, épouſa en l'égliſe de S. André des Arcs le 9 février 1641, *Jean* du Bois, ſeigneur du Meniller, conſeiller du roi en ſa cour de parlement. Elle mourut le 27 juillet 1685, & ſon mari le 15 novembre 1695. De ce mariage ſont ſortis 1. *Nicolas* du Bois, ci-devant avocat général en la cour des aides, ſeigneur de Baillet, maître des requêtes, intendant de Pau, & enſuite de Guienne, qui épouſa par contrat paſſé le dernier ſeptembre 1673, *Louiſe* Billaud, ſœur de M. Billaud, conſeiller-clerc au parlement de Paris, dont il eut trois enfans: *Nicolas* du Bois, ci-devant conſeiller au parlement, ſeigneur de Baillet près Franconville, enſuite préſident au grand conſeil, qui épouſa la veuve du ſieur Arnault, tréſorier de l'extraordinaire des guerres, mort ſans laiſſer de poſtérité. Dame *Louiſe* du Bois Baillet épouſa 1. par contrat du 13 ſeptembre 1702, *Antoine* Gédeon le Meneſtrel, chevalier, ſeigneur de Marſilly, préſident au grand conſeil, dont elle n'eut que deux filles jumelles, mortes en bas âge: 2. par contrat du 3 ſeptembre 1722, meſſire *Joſeph-Antoine* Dagueſſeau, chevalier, conſeiller au parlement, ſeigneur de Valjouan, frere de M. Dagueſſeau, chancelier de France, garde des ſceaux. Elle mourut le 9 janvier 1723, & fut inhumée en l'égliſe de Notre-Dame de la Ville-l'évêque, fauxbourg S. Honoré; & dame *Magdeléne* du Bois, épouſe de M. *Armand* de Caſeaux, chevalier, marquis de la Suabe, ci-devant procureur général au parlement de Navarre, & enſuite préſident à mortier audit parlement, morte ſans enfans; 2. *Jean-François* du Bois, abbé du Meniller, prieur de Notre-Dame Darcé & de Notre-Dame des Marches en la ville de Dreux, mort à Paris le 6 mars 1719, & inhumé le 7 en l'égliſe de S. Nicolas du Chardonnet, âgé d'environ 59 ans; 3. *Magdeléne* du Bois, épouſe de M. *Nicolas* de Ver, marquis de Chantereine, ſeigneur de Crecy & de Couvé, morte ſans enfans; & 4. *Angélique* du Bois, religieuſe en l'abbaye royale de Longchamp.

8. *Catherine-Marie* Dorat, baptiſée à S. André des Arcs le 5 avril 1625, religieuſe en l'abbaye royale de Longchamp près Paris, fut élevée cinq fois à la dignité d'abbeſſe de ce monaſtere, comme on le voit par ſon épitaphe, qui eſt dans ce monaſtere, & dans laquelle on loue beaucoup ſa piété, ſa douceur, ſon humilité, ſon zèle pour la régularité, ſon amour pour l'obéiſſance. Elle mourut en ſon couvent le 20 août 1707, âgée de quatre-vingt-deux ans & ſix mois.

9. *Marie-Anne* Dorat, religieuſe & abbeſſe du même monaſtere de Longchamp, où on lit auſſi ſon épitaphe, morte avant ſa ſœur, le 27 mars 1700, âgée de 76 ans. Elle avoit fait profeſſion à l'âge d'environ 16 ans, ſon épitaphe portant que pendant 60 ans elle a été l'admiration & l'exemple de ſa maiſon, dont elle a été trois fois abbeſſe: elle mourut durant le temps de ſon troiſiéme gouvernement.

10. *Renée* Dorat, baptiſée à S. André des Arcs le 14 août 1626, religieuſe de l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe, dont elle a été ſouprieure, & où elle eſt morte.

11. *Anne* Dorat, baptiſée à S. André des Arcs le 6 août 1637, mariée en ladite égliſe le 20 août 1658 à M. *Jean* de Champfeu, chevalier, ſeigneur des Garennes & de Tillou, conſeiller, maître d'hôtel ordinaire de Monſieur, frere unique du roi Louis XIV, fils de M. *Jean* de Champfeu, ſeigneur & baron du Breuil & autres lieux, conſeiller du roi en ſes conſeils, & premier préſident des tréſoriers de France, en la généralité de Moulins, & de dame *Anne* Dulyon, ſon épouſe. Du mariage d'Anne Dorat & dudit Jean de Champfeu, ſont venues quatre filles, 1. *Antoinette* de Champfeu, mariée par contrat paſſé à Moulins le 7 ſeptembre 1683, à M. *Nicolas* Coiffier, fils de *Jean* Coiffier, chevalier, ſeigneur de Demoret & les Noneres, conſeiller d'honneur en la ſénéchauſſée & préſidial de Moulins, & conſeiller & procureur général du roi au bureau des finances de Moulins, dont ſont ſortis deux enfans, *Louis* Coiffier, chevalier, ſeigneur du Breuil, lieutenant de vaiſſeau, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, marié par contrat du 30 mars 1734, avec *Marie-Anne* Gayault de Crue, fille de M. de Crue, prevôt général de Bourges; & *Marie*

Coiffier, fille, vivante en 1736 ; 2. *Catherine* de Champfeu, mariée par contrat passé à Moulins le 31 décembre 1694 à *Jacques* Beraud de la Mathrée, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles du Bourbonnois, fils de *Gabriel* Beraud, conseiller du roi, receveur des consignations, & commissaire aux saisies réelles du Bourbonnois, & de dame *Jeanne* Peraton, dont des enfans ; 3. *Catherine* de Champfeu, religieuse Ursuline à Moulins ; & 4. *Marie* de Champfeu, vivante fille en 1736.

IV. Joseph Dorat, fils aîné de Joseph Dorat, seigneur de Nogent, &c, fut conseiller au parlement, seigneur de la Barre à Noisy le grand, le 7 août 1637, & distribué en la quatriéme chambre des enquêtes, dont il devint doyen, ensuite conseiller en la grand-chambre, & conseiller d'état par brévet du 24 août 1661 Il épousa par contrat du 13 septembre 1643 passé à Paris, *Françoise* d'Epinoy, fille de *Claude* d'Epinoy, conseiller du roi en ses conseils, & maître ordinaire en sa chambre des comptes, & de dame *Françoise* Portail. Joseph Dorat mourut au mois de septembre 1693, & fut inhumé le 25 dudit mois dans un caveau qui est au pié des marches de l'autel du chœur des chanoines réguliers de sainte Croix de la Bretonnerie, lieu où la famille Dorat, descendante des d'Epinoy par le mariage susdit, a droit de sépulture, & qui avoit été acheté par ladite branche d'Epinoy. Françoise d'Epinoy y est aussi inhumée. Cette dame étant demeurée veuve de Joseph Dorat, eut la garde noble de ses enfans au nombre de cinq, savoir, 1. *Claude* Dorat, ci-devant prieur de Notre-Dame de Cerqueux & de Saint Laurent de Bourbonne, depuis reçu chevalier de justice dans l'ordre royal, militaire & hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, le 18 juillet 1703, & depuis marié 1. le 10 septembre 1704, à *Agnès* Poirel, avec laquelle il vendit le fief & seigneurie de la Barre, sis à Noisy le Grand : 2. à *Marie-Marguerite* de la Marlilliere, qu'il épousa à l'âge de 85 ans, en 1731, & dont il n'a point eu d'enfans, non plus que de sa premiere femme. 2. *Joseph* Dorat, chevalier, seigneur de la Barre, mort âgé de 54 ans, & inhumé en l'église de sainte Croix de la Bretonnerie. Il avoit épousé le 27 avril 1702 *Catherine* Guyot, fille d'*Albert* Guyot, écuyer, trésorier général des gardes du corps du roi, & de *Jeanne* de la Riviere. Elle mourut le 4 février 1730, âgée de 65 ans, & fut inhumée à sainte Croix de la Bretonnerie. De ce mariage sont venus une fille morte à l'âge de neuf ans, & un fils, savoir, *Claude-Joseph* Dorat, chevalier, seigneur de la Barre, ci-devant mousquetaire du roi en la seconde compagnie, & aujourd'hui conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes, où il fut reçu le 16 septembre 1733. Il épousa par contrat du 8 août 1731 *Marie-Jeanne* Fourel, fille de *Jean-Marie* Fourel, avocat au parlement, & de *Catherine* de la Roche, veuve en premieres noces de M. *Guillaume* Gaillard, conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes, dont une fille : & de son mariage avec ledit sieur *Claude-Joseph* Dorat, elle eut *Marie-Angelique* Dorat, née le 4 juin 1732, baptisée en l'église de S. Sulpice ; & *Claude-Joseph* Dorat, né le 31 décembre 1734, baptisé en la même église. 3. Charles-Leon Dorat, qui suit; 4. *Magdeléne* Dorat, baptisée en l'église de S. Gervais le 16 août 1664, depuis abbesse de Moncé, ordre de Cîteaux, diocèse de Tours, par la démission de la dame de Bouillé. Elle étoit entrée dans cet ordre le 7 novembre 1659, & mourut en 1694; & 5. *Françoise* Dorat, religieuse en l'abbaye royale de la Trinité à Caen, où elle est morte depuis 1720.

V. Charles-Leon Dorat, né à Paris le 22 octobre 1658, chevalier, seigneur de la Barre & de Chameulles, pour laquelle terre de Chameulles il rendit aveu le 8 octobre 1696, aux chartreux de la ville d'Orléans à cause de l'hôtel & maladerie de *S. Ladre* d'Orléans ; épousa par contrat du 8 mai 1695 *Anne* Aubriot, dame de Chameulles, fille de feu M. *Henri* Aubriot, écuyer, conseiller du roi, controlleur général des finances à Tours, & de dame *Rose* de Gives, son épouse, & petite-fille d'*Henri* Aubriot & d'*Hélene* Hémart, laquelle étoit arriere-petite-niéce du cardinal Hémart, évêque d'Amiens. Aubriot étoit de la même famille de Hugues Aubriot, évêque de Châlons-sur-Saone. Charles-Leon Dorat ayant été recherché au sujet de sa noblesse, & assigné le 4 août 1697, devant les commissaires généraux députés par le feu roi Louis XIV pour l'exécution de la déclaration du 4 septembre 1696, & des arrêts du conseil rendus en conséquence contre les usurpateurs du titre de noblesse, obtint le 13 août 1698 un arrêt rendu par lesdits commissaires qui maintient ledit Charles-Leon Dorat & ses enfans nés & à naître, dans tous les priviléges, honneurs, immunités & exemptions dont jouissent les véritables gentilshommes du royaume, avec défenses de l'y troubler à l'avenir, & ledit Charles-Leon Dorat inscrit dans le catalogue des gentilshommes qui devoit être arrêté au conseil, & envoyé dans les bailliages & élections du royaume, conformément à l'arrêt du conseil du 22 mars 1666. La dame Dorat mourut le 14 mai 1723, âgée de soixante-sept ans, & fut inhumée en l'église de S. Louis en l'isle ; & Charles-Leon Dorat mourut le 10 avril 1725, & fut inhumé dans la même église. Ils eurent 3 enfans de leur mariage, savoir 1. Claude Dorat, qui suit ; 2. *Joseph* Dorat, né à Paris le 5 novembre 1697, sur la paroisse de S. Jean-en-Gréve. Il a embrassé la vie monastique en l'abbaye royale de S. Victor-lès-Paris, où il a fait profession le 25 novembre 1715. Il est bachelier de Sorbonne. Il fut élu le 28 octobre 1728 pour trois ans grand prieur de ladite abbaye, & continué ensuite pour trois autres années, après lesquelles il est devenu souprieur, & derechef prieur de ladite abbaye depuis 1744 ; & 3. *Anne-Marguerite* Dorat, née à Paris au mois d'août 1704, sur la paroisse de S. Louis en l'Isle, épousa en ladite église le 4 septembre 1725 M. *Jacques-Denys* de la Mouche de Beauregard, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, frere puîné de Pierre-Antoine de la Mouche de Beauregard, conseiller en la cinquiéme chambre des enquêtes, fils de *Pierre-Antoine* de la Mouche de Beauregard, conseiller de la grand'chambre, & de *Françoise-Marguerite* Pichon. Ladite dame Anne-Marguerite Dorat a eu de son mariage avec ledit sieur de la Mouche, mort le 15 janvier 1736, âgé de 47 ans, trois fils.

VI. Claude Dorat, chevalier, seigneur de la Barre & de Chameulles, né à Paris le 27 mai 1696, sur la paroisse de S. Jean en-Gréve, fut reçu avocat au parlement de Paris le 19 juillet 1717, chevalier de justice des ordres royaux, militaires & hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, le 17 avril 1720, fait commandeur desdits ordres par le grand-maître son altesse royale Philippe duc d'Orléans, par provisions à lui accordées le 30 juin 1724, sous le titre & dénomination de commandeur de S. Lazare de la ville d'Orléans. Ledit sieur Dorat ayant eu procès en 1725 pour raison de ladite commanderie avec les chartreux d'Orléans, l'affaire fut appointée, & M. le duc d'Orléans n'ayant pas jugé à propos de la laisser poursuivre, ordonna le rapport des provisions, conserva seulement audit sieur Dorat le titre de commandeur, & le gratifia au mois de mars 1727 d'une pension de 500 livres sur ledit ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Claude Dorat fut pourvu d'une charge de conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, par lettres de provisions de sa majesté du 7 août 1727, sur la démission de M. Louis-Pierre d'Hozier, qui fut reçu en une charge de maître des comptes. Il épousa en l'église de S. Gervais le 1 mars 1728 *Denyse* de Rotrou, fille d'*Eustache* de Rotrou, conseiller du roi, président, ancien lieutenant général, civil & criminel au siége & bailliage royal de la ville

de Dreux, & d'*Anne-Marie* du Bois, petite fille de maître *Claude* de Rotrou, procureur du roi de la ville & communauté de Dreux, & petite-niéce du fameux poëte Rotrou, lieutenant particulier de ladite ville. M. Dorat fut pourvû par brevet du 12 juin 1742, de la charge & dignité de greffier & secrétaire général de tout l'ordre de S. Lazare, & il prêta serment le 14 juillet suivant entre les mains de M. le duc d'Orléans, grand-maître dudit ordre. Le 19 mars 1744, il fut pourvu de la commanderie de sainte Eulalie de Barcelonne, dépendante du même ordre, dont il s'est démis entre les mains du grand-maître lorsqu'il lui conféra le 4 de novembre 1746 la commanderie de S. Louis de Juvisy, diocèse de Paris, vacante par la mort de M. le chevalier Bosc, ci-devant écuyer de main du roi Louis XV. Claude Dorat a eu de son mariage avec la damoiselle de Rotrou trois enfans, 1. CLAUDE-DENYS Dorat, qui suit; 2. *Eustache-Joseph* Dorat, né à Paris le 28 mars 1731, mort au mois de juillet de la même année, & enterré en l'église de S. Pierre de Dreux; & 3. *Anne-Catherine-Denyse* Dorat, née à Paris, sur la paroisse de S. Gervais, le 4 mai 1736.

VII. CLAUDE-DENYS Dorat, né à Paris, le 15 juillet 1729, a été reçu chevalier de justice des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, par provisions de M. le duc d'Orléans, grand-maître desdits ordres, du 10 novembre 1730, n'ayant pas encore seize mois accomplis.

On lit plusieurs piéces en vers françois assez supportables d'un *Jacques* Dorat, archidiacre de Reims, dans un livre intitulé: *Recueil de plusieurs inscriptions pour les statues du roi Charles VII & de la pucelle d'Orléans, qui sont élevées, également armées & à genoux, aux deux côtés d'une croix & de l'image de la vierge Marie, sur le pont de la ville d'Orléans dès l'an* 1458, *& de diverses poësies faites à la louange de la même pucelle*, à Paris, 1613.

Les armes des Dorat sont *trois croix patées d'or sur un fond de gueules, deux en chef & une en pointe: pour supports deux aigles: couronne de marquis*.

DORAT (Jean) en latin *Auratus*, étoit en grande réputation sous le regne de François I, Henri II, François II, Charles IX & Henri III. Il étoit Limosin, natif ou de Limoges, ou d'un bourg voisin; & n'étant pas satisfait du nom de *Disnematin* ou *Disnemandi*, qui étoit celui de sa famille, il prit celui de *Dorat*, nom qu'il tira de la ville nommée *le Dorat*, capitale de la basse Marche au Limosin. C'est une remarque de M. Baluze. Ceux qui ont travaillé à son éloge avouent qu'il avoit l'extérieur d'un paysan; mais que la nature avoit heureusement corrigé ce défaut, en lui donnant un esprit délicat & une ame noble. Dorat étoit savant dans la connoissance des langues, & principalement de la grecque, qu'il avoit apprise sous d'excellens maîtres. On le crut capable de l'enseigner, & il eut à Paris une chaire de professeur royal en cette langue. Il servit beaucoup au rétablissement des lettres grecques; & il fut dans une estime particuliére, non-seulement parmi les savans, mais encore auprès des personnes de la premiére qualité. Il composoit dans toutes les occasions des vers grecs & latins. Ceux qu'il faisoit en notre langue plaisoient aussi beaucoup, & lui acquirent le titre de *Poëta Regius*. Sainte-Marthe nous apprend dans l'éloge qu'il nous a laissé de Dorat, qu'on ne publioit aucun livre du temps de ce poëte, qu'il n'écrivît en faveur de l'auteur, & qu'il ne mouroit presque personne, pour peu qu'il fût de bonne famille, que la muse de Dorat n'en soupirât la perte. Mais en cela il donna trop à son inclination, & ne consultoit pas assez ni ses forces, ni le gout de son siécle. Aussi arriva-t-il qu'ayant continué opiniâtrément à faire des vers dans sa vieillesse, ses ouvrages se sentirent extrêmement de la foiblesse de son âge, & firent tort à sa réputation. Il s'amusa même à faire des anagrammes, cherchant du bon sens dans le renversement bizarre d'un nom. Dorat avoit épousé une femme de très-bonne famille, de laquelle il eut divers enfans, & entr'autres une fille, dont nous parlons dans l'article suivant. Sur la fin de ses jours, âgé de près de 80, ou plutôt de 71 ans, il perdit sa femme, & se remaria à une jeune fille de vingt-deux ans. Ce dessein surprit ses amis; & comme ils lui reprochoient cet amour, qui leur sembloit hors de saison, Dorat leur répondit agréablement, qu'on le lui devoit permettre comme une licence poëtique, & que puisqu'il falloit mourir d'un coup d'épée, autant valoit-il en choisir une dont la lame fût bien fine, & dont la poignée fût d'argent, que d'en choisir une mal propre & gâtée par la rouille. Il eut un fils de ce second mariage, & mourut à Paris le premier novembre 1688, âgé de 80 ans, & fut inhumé à Saint Benoît, où se voit son épitaphe. Il a laissé des poësies grecques, latines & françoises. Jean Dorat avoit la réputation d'un rare critique, d'un censeur sévere, mais équitable, des ouvrages d'autrui, & d'un homme qui pénetroit jusqu'au fond les auteurs les plus obscurs de l'antiquité. Mais cet habile homme s'est contenté de donner des leçons de critique de vive voix. Il n'étoit pas seulement consideré comme le pere & le maître commun des meilleurs poëtes du royaume durant son siécle, il étoit aussi grand poëte lui-même. M. Teissier, après lui M. Baillet, nous ont donné une liste de ses poësies; mais elle n'est nullement exacte, & il étoit difficile qu'elle le fût, les poësies de Dorat ayant été imprimées très-confusément & très-peu correctement. Il n'y en a qu'une édition qui est de Paris *in*-8°. 1586, & non de Basle *in*-4°. & l'on n'y trouve point la traduction de Phocilyde, ni celle de l'Hippolyte d'Euripide, dont parle M. Baillet. Dans ce recueil il y a plusieurs vers véritablement dignes de Dorat; mais il y a quantité d'autres piéces négligées qui n'ont souvent ni force, ni délicatesse, ni pureté, parceque la trop grande facilité avec laquelle il les composoit, ne souffroit pas qu'il se donnât le loisir de les limer & de les polir, particuliérement celles qu'il a faites en sa vieillesse, où on ne trouve plus ces beautés & cette force, que la vigueur de l'âge avoit donné aux productions de sa jeunesse, qui sont presque toutes un peu languissantes; mais tant qu'il a été dans la force de son génie poëtique, personne de son temps n'a mieux réussi que lui dans le genre lyrique, & il a eu grande part à la gloire d'Horace & de Pindare. C'est Dorat qui a donné du cours à l'anagramme, & qui l'a remis en usage, s'il est vrai que les anciens en aient jamais connu quelque chose. C'est une invention assez ingénieuse, un amusement de l'esprit qui paroît divertissant, mais qui devient ridicule, lorsqu'on s'imagine qu'il y a du mystere dans le sens que produit la transposition des lettres. Après tout on doit laisser l'anagramme aux écoliers, comme un véritable jeu de collége. * Sammarth. *in elog. doct. Gal. l.* 3. Papyre Masson, *in elog. Aur.* La Croix du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibliotheque françoise, &c.* Joseph Scaliger, *in Scaligeran, pag.* 21. If. Bullard, *acad. tom II. liv.* 5. *pag.* 360. Baillet, *jugem. des sav. sur les principaux ouvrages des auteurs, tom.* 2.

DORAT ou d'AURAT (Magdeléne) fille du célébre *Jean* Dorat, *dont nous venons de parler*, fut elle-même une femme savante. Elle possédoit bien le latin, le grec, l'espagnol & l'italien, & l'on assure qu'elle étoit d'ailleurs fort vertueuse. Elle épousa *Nicolas* Goulu, à qui Dorat céda sa chaire de professeur royal en langue grecque, & en eut des enfans qui se sont rendu célébres dans la république des lettres. *Voyez* GOULU. Elle est morte en 1636, âgée de quatre-vingt-huit ans, & fut enterrée à S. Benoît, lieu de la sépulture de sa famille. Son épitaphe se lit dans la même église, au bas de celle de son pere. Nicolas Goulu, fils de Jérôme, lui a consacré un éloge latin parmi ceux de la famille des Goulu, imprimés *in*-4°. en 1650 à Paris, & ausquels l'auteur a fait une addition en 1653. Pierre Langlois, écuyer, sieur de Bel-Etat, qui vivoit

de son temps, écrit toujours Dorat. Il étoit ami de son mari, à qui il a dédié en 1583 le 23e de ses tableaux hieroglyphiques des Egyptiens, avec ces vers au commencement:

Vous étiez rossignol durant vos jeunes ans,
Dégoisant une voix entre toutes divine;
Et la continuant en cheveux blanchissans,
Maintenant, ô DORAT, *vous êtes un doux cygne.*

DORCAS, *cherchez* TABITHA.

DORCAS, fut un très-méchant homme, qui fit mourir quantité de personnes de qualité dans les prisons de Jérusalem, où les factieux les avoient fait mettre au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains. * Josephe, *guerre des Juifs, l. 4, c. 11.*

DORCATIUS, poëte Latin. On ne sait pas bien en quel siécle il vivoit. Saint Isidore de Séville en fait mention à l'occasion de l'origine du mot latin *Pileus.* C'est *au l. 10 des origines, c. 69.*

DORCESTER, bourg d'Angleterre, dans le comté d'Oxford, étoit autrefois une ville assez considérable que les auteurs Latins ont nommée *Dorcestria*, différente de Dorchester *dont nous allons parler.* Dorcester est à neuf ou dix lieues de la ville d'Oxford. * Camden.

DORCHESTER, ville & comté dans la partie méridionale d'Angleterre, sur la riviére de Frome, est illustre par plusieurs monumens antiques qu'elle a conservés. Quelques auteurs croient qu'elle est la *Durnovaria* d'Antonin, qu'on a aussi nommée *Danium*, *Dorcestria*, *&c.* Ce fut autrefois le siége d'un évêque qui est aujourd'hui à Lincoln, comme nous l'apprenons de Guillaume de Malmesbury. Dorchester n'est pas éloignée de la mer. * Guillaume de Malmesburi, *l. 4 de gestis episc. Angl.* Camden, *desc. Angl.* Le Mire, *géogr. eccl. &c.*

DORDOGNE, en latin *Duranius*, riviere de France, qui a sa source en Auvergne, où elle sort du mont d'Or. Elle descend à Bort, & entre dans le Limosin, accrue par les eaux de la Lusege, de la Rue, de la Bave, &c. reçoit ensuite celle de la Sere dans le Querci, & passant dans le Perigord, puis dans la Guienne, & arrosant S. Cyprien, Limeil, Bergerac, Sainte-Foi, Castillon, Libourne, Fronsac, &c. elle reçoit le Vezere, Lisle, &c. & se joint à la Garonne au-dessous du Bourg, au bec d'Ambés, où est le confluent de ces deux riviéres. Elles ont alors le nom de Gironde, qui passe à Blaye, à Mortagne, & à Royan; puis elle se jette dans la mer, dans l'endroit où est la tour de Cordouan. * Papire Masson, *desc. flum. Gall.* Ausone, *idylle 10, p. 295, & suiv. de l'édit. ad usum Delph.* par Souchai. *Voyez* la Martiniére, *dict. géogr.*

DORDRECHT ou DORT, *Dordracum*, ville des Pays-Bas, capitale de la Hollande, à six lieues de Leyden, & à trois lieues de Rotterdam, est fort ancienne, & la premiére des villes qui ont séance aux états de Hollande. Elle est située dans une isle, entre les riviéres de Meuse, de Merwe, du Rhin, & de Linghe. Elle avoit seule le droit de faire battre monnoie d'or & d'argent; mais aujourd'hui la West-Frise jouit du même avantage, & en fait battre tantôt à Horne, & tantôt à Enchuysen. Dordrecht étoit aussi autrefois la demeure des comtes de Hollande, & l'étape des marchandises qui passoient dans les pays étrangers; mais à present elle n'est étape que pour les vins du Rhin. Elle fut détachée l'an 1421 de la terre ferme, par un débordement qui noya presque tout ce territoire, & ensevelit plus de soixante villages ou châteaux, & environ cent mille personnes. Elle a produit nombre d'hommes illustres, comme Guillaume Lindanus, Merula, Vossius, Junius, &c. Dordrecht avoit une église collégiale, fondée en 1363, par Albert de Baviére, comte de Hollande. Le duc de Brabant l'assiégea inutilement en 1304. C'est en cette ville que les calvinistes assemblerent en 1618, un synode national, qui ne fut terminé que le 6 mai de l'année suivante. Il s'agissoit d'y décider les controverses survenues au sujet de la prédestination entre les Gomaristes ou Contre-remontrans soutenus par le prince d'Orange; & les Remontrans ou Arminiens, qui y furent très maltraités. Le dogme impie de l'inamissibilité de la justice y fut établi. * Marc Zuer. *in theat. Holland.* Guichardin, *description du Pays-Bas.* Cluvier. Montanus. Arnaud, *impiétés de la morale des calvinistes.*

DORÉ (Pierre) docteur de Paris, de l'ordre de S. Dominique dans le XVI siécle, étoit natif d'Orléans, comme il le dit lui-même dans plusieurs de ses ouvrages. Il fut licencié de la faculté de Paris en 1532, professa la théologie dans son ordre, & écrivit contre les hérétiques divers traités, dont Possevin fait grande estime; comme *Anti-calvinus; Virtutis imago; Spes secura, &c.* Il mourut en 1569. * Possevin, *in appar. S.* La Croix du Maine, *biblioth. Franç. pag. 39.* Du Verdier, *biblioth. Franç. pag. 1003.* Valere André, *bibl. Belg. pag. 735.* Echard, *script. ord. Prædic.*

DOREN, *cherchez* DUREN.

DORESTRO, ville, *cherchez* SILISTRIE.

DOREZ, en latin, *Equites Aurati*, chevaliers d'Angleterre, ainsi nommés, parcequ'on leur donne des éperons dorés pour marque de chevalerie. Autrefois on ne conféroit cet honneur qu'à des gens d'épée, qui l'avoient mérité par leurs services militaires; mais depuis il est devenu plus commun, & a été donné aussi à des gens de robe, de même que dans les universités on donne quelquefois les dégrés à des gens d'épée. Toutefois entre les gens de robe, on ne le donne qu'à des avocats & des médecins, & non pas à des théologiens. * Ed. Chamberlayne, *en l'état présent d'Angl.*

DORHIN, *cherchez* DURAN.

DORIA ou LA DOIRE, *Duria* & *Doria*, est le nom de deux grandes rivieres qui sont en Piémont. La premiére, dite la grande Doire ou Doria Baltea, a sa source dans les Alpes Apennines, & passe à Aouste, à Ivrée, & ailleurs. Après avoir reçu diverses rivieres, elle se jette dans le Pô entre Chivas & Crescentin. La petite Doire a sa source dans les Alpes Cottiennes: elle passe à Suze, à Vieillane, à Rivoli, & se joint au Pô un peu au-dessous de Turin. * Sanson Baudrand.

DORIA, maison. La maison de DORIA de Génes, est noble & ancienne, & s'est acquis beaucoup de réputation, par le mérite & par la valeur des grands hommes qu'elle a produits. ANDRE' Doria, qui vivoit en 1150, épousa vers cette année-là la fille de *Barrison*, roi de Sardaigne, que d'autres nomment roi & juge d'Arborée; JACQUES Doria, qui vivoit en 1270, fut un des quatre savans citoyens de Génes, nommés pour écrire l'histoire de la république. *Perceval* & *Simon* Doria, qui vivoient dans le même siécle, se firent admirer par leur capacité & par leur politesse à la cour de Charles I, roi de Naples, comte de Provence, &c. Le premier étoit grand philosophe, & tenoit un des premiers rangs parmi les poëtes Provençaux: il eut beaucoup de part à la faveur de la reine Beatrix, & mourut à Naples en 1276, après avoir été podestat d'Arles & d'Avignon. HILAIRE Doria épousa l'an 1397, une fille d'*Emanuel* empereur de Constantinople. Dans le seiziéme siécle ANDRE' Doria contribua beaucoup à relever l'éclat de cette maison. PHILIPPIN Doria fut grand homme de mer, & défit l'an 1528, l'armée navale des Espagnols devant Naples, ou Hugues de Moncade, viceroi de Sicile, & général des ennemis, perdit la vie. JANNETIN Doria, fils de THOMAS, fut occupé pendant sa jeunesse, à faire des draps de soye, ce qui ne déroge point parmi les Génois. Comme *André* Doria, cousin de *Thomas*, n'avoit point d'enfans, il résolut de faire *Jannetin* son héritier, comme son plus proche parent; & il lui donna le commandement de vingt galeres. Ce Jannetin fut si heureux dans une de ses expéditions, qu'ayant trouvé le corsaire Dragut au port de Giralate

te, entre Calvi & Layaco en Corse, où il se croyoit en assurance, il le prit avec treize galeres, & lui mit les fers aux pieds. Ce brave homme fut tué malheureusement en 1547, dans le temps que les Fiesques voulurent exécuter leur conjuration. Le bruit ayant mis en alarme les domestiques d'André Doria, Jannetin fut éveillé par sa femme. Comme il crut que ce n'étoit qu'une dispute survenue entre les gens de marine, il prit un habit de matelot, & accompagné d'un seul estafier, qui portoit un flambeau devant lui, il alla pour appaiser ce tumulte à la porte Fasciolana, qui étoit gardée par quelques-uns des conjurés : là ayant dit son nom à la sentinelle qui le demanda, il fut tué sur le champ. JEAN-ANDRE' Doria son fils, fut élevé par les soins de son grand-oncle André, qui l'institua son héritier. Celui-ci commanda l'armée d'Espagne à l'entreprise de Tripoli en 1560. Il donna pour la défense de l'isle de Gerbe de très-bons avis, qu'on se repentit de n'avoir pas suivis. Depuis il servit en diverses occasions, comme en 1564, dans l'isle de Corse, & l'année suivante il s'offrit d'aller secourir Malte assiégée par les Turcs. En 1570, il commanda l'armée navale d'Espagne pour le secours de l'isle de Chypre contre les Turcs; mais ses délais affectés, & ses artifices ayant retardé ce secours, causerent la perte de cette isle. L'année suivante il fit une faute à la bataille de Lepante, qui pensa être fatale aux Chrétiens. Cette famille de Doria a produit de grands capitaines, & divers doges de Génes, que nous nommons dans l'article de cette ville. ANTOINE Doria, qui avoit été un grand capitaine sous Charles V, composa l'histoire de ce qui s'étoit passé de son temps : on la publia en 1571, sous ce titre : *Compendio d'Antonio Doria, delle cose di sua notitia & memorie occorse al mundo, del tempo dell' imperatore Carlo V.* Il y eut de cette maison dans le XVI siecle, IMPERIALE Doria, lequel étant resté orphelin & sans biens, trouva de la protection dans son parent André Doria, qui lui donna de l'emploi sur ses galeres; mais après avoir servi long-temps, & amassé beaucoup d'argent, il lui prit envie d'embrasser l'état ecclésiastique. André Doria le confirma dans ce dessein, & lui procura dans la suite l'évêché de Sagone au royaume de Naples. Ce nouveau prélat se plut beaucoup dans son diocèse, y résida toujours, & des biens qu'il avoit acquis pendant qu'il servoit sur mer, il acheta des terres considérables, qu'il laissa par reconnoissance à son parent & son bienfaiteur, l'ayant laissé son légataire universel en mourant. La cour de Rome s'opposa à cette institution testamentaire : André Doria plaida à la Rote & fut débouté de toutes ses prétentions. La cour de Rome ne voulant pas pourtant mécontenter entiérement un si grand homme, lui offrit de lui céder toute la succession de son parent, pourvu qu'il voulût la recevoir comme une grace particuliere du saint siége; mais il ne voulut jamais se soumettre à cette condition, & aima mieux se dédommager par la force des armes, en enlevant quatre galeres du pape, ainsi que le rapporte Varillas (*hist. de François I, l. XII.*) Il y a eu quelques-uns de cette maison qui se sont attachés aux ducs de Savoye. JEAN-DOMINIQUE Doria, marquis de Cirié, de S. Maurice, &c. général des galeres de Savoye, & grand écuyer du prince Maurice de Savoye, fut fait chevalier de l'Annonciade en 1633, & FRANÇOIS Doria, marquis de Dolce-Aqua, le fut en 1653. * Sigonius, *vit. And. Dor.* Foglieta & Justiniani, *annal. Gen.* De Thou, *hist.* Nostradamus, *vies des poëtes Provenç.* Soprani, *scrit. de la Ligur. &c.*

DORIA (Jerôme) cardinal, porta d'abord la qualité de comte de Cremolin, & sous ce nom rendit de grands services à la république de Gènes, qui l'envoya en 1512 à Rome près du pape Jules II. Depuis il exerça autres emplois considérables, & fut nommé même tre les douze qui devoient rétablir l'ancienne forme gouvernement dans la république. Mais ayant perdu sa femme, il résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, dans l'espérance d'obtenir un chapeau de cardinal. André Doria le lui procura du pape Clément VII en 1529. Il lui en témoigna sa reconnoissance en diverses occasions, & sur-tout en 1547, dans la conjuration des Fiesques, où le cardinal Doria s'exposa pour la défense de son parent. Il eut d'abord l'évêché de Nebbi, puis ceux de Jacca, & de Huesca, & enfin l'archevêché de Taragone. Il mourut à Gènes au mois de mars de l'an 1558. * Hubert Foglieta, *in elog.* Ughel, *Ital. sac.* Sigonius, *in vita Andreæ Doria.* Onuphre. Auberi, &c.

DORIA (André) Génois, naquit le 30 novembre 1466, à Oneille, ville maritime située entre Nice & Gènes. Il fut l'un des plus célébres capitaines de mer dans le XVI siécle. Etant allé à Rome, il commença de servir dans les troupes du pape Innocent VIII en qualité d'homme d'armes, puis passa au service des rois de Naples, qui lui donnerent une compagnie de cinquante lances, qu'il quitta lorsque le roi Alfonse II, poussé par les armes de Charles VIII, roi de France, fut obligé de se retirer en Sicile. Il servit ensuite Jean de la Rouere, duc d'Urbin, après la mort duquel il fut créé tuteur de François Marie son fils, dont il prit grand soin. Il revint à Gènes, où il eut le commandement des galeres que le public entretenoit au service du roi Louis XII, alors seigneur de Gènes & de toute la Ligurie, qui fut bientôt perdue par la révolte de cette ville, laquelle se mit sous la protection de l'empereur. Doria passa au service du roi François I, qui le fit chevalier de son ordre, lui donna la commission d'amiral des mers du Levant avec le titre de général de ses galeres, dont il lui laissa la conduite & le gouvernement absolu. Il rendit à ce monarque de grands services; fit de très-belles actions en Sardaigne; défit entiérement l'armée navale de l'empereur dans le port & à la vue de Naples le 28 avril 1528. Mais ayant remarqué que la fortune envieuse des prospérités du roi se déclaroit pour l'empereur Charles-Quint, il embrassa son parti, sous prétexte que l'on vouloit obliger Philippe Doria à livrer les prisonniers que ce neveu avoit faits dans la bataille navale; & retint les galeres de France. [On assure que la principale cause de son ressentiment, étoit le refus que faisoient les François, de rendre aux Génois Savone qui étoit une place très-importante.* *Journ. de Trev.* juin 1750, t. 1, p. 1177.] Il obligea peu de temps après celui qui commandoit une partie des galeres du roi devant Naples, & qui tenoit cette ville bloquée par mer pendant que M. de Lautrec avec une puissante armée la pressoit par terre, d'abandonner honteusement son poste, & de laisser cette ville libre du côté de la mer. Il se rendit maître en cette occasion de plusieurs galeres de France; revint à Gènes qu'il fit révolter; en chassa la garnison françoise, & s'engagea tout-à-fait avec l'empereur aux mêmes conditions & avantages qu'il recevoit de la France. Il donna de la terreur aux côtes de la Gréce; & malgré la vigoureuse résistance des Turcs, il se rendit maître de Patras & de Coron en 1532, attaqua les vaisseaux des infidéles, & remporta sur eux une fameuse victoire. A son retour il fut fait prince de Melphe, & chevalier de la toison d'or par Charles-Quint, qu'il servit dans ses expéditions de Tunis & d'Alger, & dans celles d'Italie & de Provence. Il refusa généreusement la souveraineté de son pays, aimant mieux en être le libérateur & le protecteur que le souverain. Il y établit de telle sorte l'administration de la république, que les nobles furent admis à la souveraine magistrature, dont ils étoient auparavant exclus, & que par l'abaissement des familles populaires, l'autorité de la noblesse fut relevée. Ce qui fit renaître la haine invétérée, qui divisoit ces deux factions. Pour profiter de cette disposition, Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, jeune homme d'un grand courage & d'une famille illustre, conspira en 1546 la ruine de la maison des Doria, à laquelle il n'estimoit pas que la sienne fût inférieure. Mais ce jeune

comte ayant péri dans son entreprise, la faction d'André Doria conserva toute l'autorité. Philippe, prince d'Espagne, passant l'an 1548 à Gènes, le sollicita assez longtemps, pour lui persuader de laisser bâtir une forteresse dans cette ville : mais il s'opposa toujours à ce dessein, qui menaçoit la liberté de sa patrie. Il éprouva un grand revers en 1552. Dragut Rais, général des corsaires, l'ayant surpris lorsqu'il y pensoit le moins, l'obligea de prendre la fuite ; & l'ayant suivi avec ses vaisseaux légers, il en prit d'abord un de ceux de Doria, en coula deux à fond, & ayant suivi sa victoire, il en prit six autres avec sept cens Allemans qui étoient dedans, & Nicolas Madrucci leur chef, qui mourut bientôt après d'une blessure qu'il avoit reçue dans le combat. En 1554 Doria prit Sanfiorenzo dans l'isle de Corse, d'où il chassa les François ; & ensuite étant extrêmement vieux, & sentant diminuer les forces de son esprit & de son corps, il se retira dans un très-beau palais qu'il avoit fait bâtir dans un des fauxbourgs de Gènes, où il mourut le 25 novembre 1560, en sa 94 année sans laisser de postérité de *N.* Pirretti, niéce du pape Innocent VIII. La république de Gènes lui fit faire de magnifiques funerailles, & fit ériger une statue en sa mémoire avec cette inscription :

ANDREÆ AURIÆ.

Civi optimo fœlicissimoque vindici atque auctori publicæ libertatis Senatus populusque Genuensis posuit.

Quelques auteurs l'accusent d'avoir été quelquefois trop cruel, & en rapportent cet exemple. Le marquis de Marignan, qui prit Porto-Hercole en 1555, y ayant fait prisonnier Otobon de Fiesque, frere de Louis complice de la conspiration dont nous avons parlé, le mit entre les mains de Doria pour venger, comme il lui plairoit, la mort de Jannetin Doria, qui avoit été tué dans cette conspiration. André, enflammé de colere, fit coudre de Fiesque dans un sac comme un parricide, & le fit jetter dans la mer. Ceux qui ont écrit de Doria, ont passé cette action sous silence, comme étant indigne d'un homme qui s'étoit rendu illustre par tant d'actions d'éclat. Un jour un de ses pilotes, qui l'importunoit souvent, s'étant présenté devant lui, témoigna qu'il n'avoit que trois paroles à lui dire. *Je le veux*, répondit Doria, *mais souviens toi que si tu en dis davantage, je te ferai pendre.* Le pilote sans s'étonner reprit la parole, & lui dit : *Argent ou congé.* André Doria satisfait de cette réponse, lui fit payer ce qui lui étoit du, & le retint à son service. * Sigonius, *en sa vie.* Du Bellai. Paul Jove. De Thou. Antonio Herrera. Brantôme, &c.

DORIA (Sinibalde) patrice Genois, cardinal, prêtre de l'église romaine, du titre de S. Jerôme des Esclavons, archevêque de Benevent, étoit né à Gènes le 21 octobre 1664. Il fut d'abord référendaire de l'une & l'autre signature, & ensuite vicaire général du S. Siége, vice-légat, & surintendant des armes dans la ville d'Avignon & comté Venaissin, ayant pris possession de cette charge le 4 novembre 1706. A son retour de cette vice-légation à Rome, il fut fait archevêque de Patras le 12 décembre 1711, & étant dataire de la pénitencerie, le pape Innocent XIII lors de son exaltation, le déclara son maître de chambre le 9 mai 1721. Le pape Clément XII lui donna la même charge le 2 octobre 1730, & proposa pour lui dans un consistoire l'archevêché de Benevent le 21 mai 1731. Il partit de Rome pour s'y rendre le 20 juin, après avoir reçu le *Pallium* des mains de sa Sainteté le 27 mai précédent. Il fut créé & déclaré cardinal le 24 septembre de la même année 1731, & s'étant rendu à Rome le 13 novembre, il y fit son entrée publique le dix-huit suivant par la porte de S. Jean, accompagné d'un nombreux cortége, & le 22 il reçut le chapeau dans un consistoire public avec les cérémonies accoutumées. Le 17 décembre le pape, dans un consistoire secret, fit la fonction de lui fermer & ouvrir la bouche, & lui assigna le titre de S. Jerôme des Esclavons. Il lui assigna aussi les congrégations *de propaganda Fide*, des évêques & réguliers, de la consulte, & de la fabrique. Le cardinal Doria partit de Rome le 13 février 1732, pour retourner à Bénévent, & pour y appaiser par sa présence les troubles que les partisans du cardinal Coscia son prédécesseur, y avoient excités nouvellement en sa faveur. Il mourut dans son palais archiépiscopal, d'une fiévre violente, après sept jours de maladie, le 4 décembre 1733, âgé de soixante-neuf ans, un mois, treize jours, & de cardinalat deux ans, deux mois & dix jours.

DORIA, *cherchez* AURIA.

DORIDE, ancienne contrée de la Gréce propre qu'on nomme aujourd'hui, selon quelques-uns, *Val de Livadie.* Elle comprenoit les villes de Lilée, d'Erinée, de Boïum, de Citinium, &c. C'étoit dans ce pays que s'étoient retirés une partie des descendans d'Hercule lorsqu'ils furent chassés du Péloponnèse. Quand ils voulurent y rentrer, c'est-à-dire cinquante cinq ans après la prise de Troye, les Doriens les accompagnerent, d'où vient qu'on appella Doriens les habitans des trois royaumes d'Argos, de Messene, & de Lacédémone ; au moins Hérodote leur donne ce nom, & c'est par cette raison que les colonies qui allerent ensuite s'établir dans l'Asie mineure en sa partie méridionale sur la mer Egée, donnerent le nom de Doride au pays qu'elles occuperent. Halicarnasse étoit la ville la plus considérable de la Doride d'Asie. Hérodote, Strabon, Tite-Live, Pausanias, &c, en font mention. Le dialecte Doride, un des quatre qui ont été en usage parmi les Grecs, fut d'abord employé par les Lacédémoniens & par les Argiens, & depuis passa dans l'Epire, dans la Carie, dans la Sicile, à Rhodes, & à Crete : c'est celui qui a été suivi par Archimede, par Théocrite, & par Pindare. L'un des cinq ordres d'architecture a aussi emprunté son nom des Doriens, qui peut-être en ont été les inventeurs. Δωρος en grec veut dire *présent* : & c'est de-là qu'est venu le proverbe de *Dorica Musa* qui est dans Aristophane, pour ceux qui ne composoient des vers que pour avoir des récompenses. Les Grecs avoient aussi un autre proverbe, *Doricè concinere*, contre ceux qui promettent une chose, & qui en font une autre. Les auteurs Grecs & Latins ont nommé la Doride, *Doris.* * Strabon, *l.* 10. Ptolémée, *l.* 3, *c.* 12, *&c.*

DORIEUS, fils de Diagoras, Rhodien, & frere puîné d'Æusclaus & de Damagette, se rendit aussi célébre que son pere par les couronnes qu'il remporta dans les jeux olympiques, isthmiques, & néméens. Il vainquit huit fois dans les isthmiques, sept fois dans les néméens, & fut couronné pour la seconde fois dans les jeux olympiques, la premiére année de la LXXXVIII olympiade, & 428 ans avant J. C. * Pausan. *liv.* 6 Bayle, *diction. critiq.*

DORIGNI (Michel) peintre, natif de Saint-Quentin en Picardie, fut disciple & gendre du fameux Vouet. Il en suivit de fort près la maniére, grava à l'eau forte la plus grande partie de ses ouvrages, & leur donna le véritable caractere de leur auteur. Il mourut professeur de l'académie de peinture à Paris en 1663, âgé de 48 ans. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

DORILAUS, *cherchez* DORYLAUS.

DORINCK ou DORING (Matthieu) Allemand, religieux de l'ordre des freres-mineurs, étoit né vers l'an 1415. L'auteur anonyme de sa vie dit que c'étoit un homme consommé dans la science des écritures sacrées, dans la philosophie & dans la théologie. Cet éloge peut être fondé sur de bonnes preuves : mais ce qu'il y ajoute que ce religieux se trouva au concile de Basle en 1431, & qu'il y fut élu général de son ordre par ceux de ses confreres qui étoient dans le parti des peres opposés aux papes contendans, ne peut être véritable ; car il est sur que Dorinck a vécu au moins jusqu'en 1494. Or, quand on le supposeroit né en 1400, outre qu'il faudroit lui donner au moins 94 ans de vie, il faudroit dire aussi qu'on l'élut général à l'âge

de trente ans, ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Il profeſſoit la théologie à Magdebourg en 1445, âgé d'environ trente ans, ſelon notre ſupputation, & il s'acquit une grande réputation dans cet exercice. Il fut auſſi miniſtre de ſa province, & grand partiſan de la théologie ſcholaſtique. Paul de Burgos ayant fait pluſieurs objections contre les poſtilles de Nicolas de Lyra, Dorinck y fit des répliques que l'on trouve avec ces deux ouvrages. François Feuardent, de l'ordre des freres-mineurs, a fait imprimer le tout à Paris en 1590 en ſix volumes *in-folio*, & l'on en a encore d'autres éditions. On croit auſſi que Dorinck eſt auteur d'un abrégé du miroir hiſtorial de Vincent de Beauvais, continué juſqu'en 1493, quoique les imprimés ne portent point ſon nom. C'eſt ce que l'on appelle communément *La chronique de Nuremberg*. La premiére édition fut faite à Nuremberg même *in*-4°. l'an 1493. * *Voyez* Sixte de Sienne, dans ſa *bibliothéque ſainte*, *liv.* 4. Antoine Poſſevin, au *tome* 2 de ſon *apparat. ſacré*. Caſimir Oudin, dans ſon grand *commentaire ſur les écrivains eccléſiaſtiques*, in-fol. *tome* 3. On trouve quatre lettres d'un autre Allemand, nommé Jean Dorinck, ou Doring, dans le recueil intitulé : *Philologicarum epiſtolarum centuria una ex bibliotheca Melchioris Goldaſti*, à Paris, 1610, *in*-8°. Ces lettres ſont les 40, 41, 42 & la 43.

DORIOLLE (Pierre) ſeigneur de Loiré en Aunis, chancelier de France, fils de *Jean* Doriolle, maire de la Rochelle, en fut auſſi maire en 1451, puis fut général des finances & maître des comptes en 1456, dont il ſe démit en 1472, ayant été nommé chancelier de France par lettres du 26 juin de la même année. Il fut préſent en cette qualité à l'arrêt rendu contre le duc d'Alençon, au parlement tenu à Vendôme au mois d'avril 1474. Il préſida au jugement du connétable de Saint-Paul, & en prononça l'arrêt en plein parlement le 19 décembre 1475, & à celui du duc de Nemours en 1477. Il fit la paix du duc de Bourgogne avec le roi en mai 1476; & après la mort de ce duc pluſieurs villes de Picardie s'étant remiſes en l'obéiſſance du roi, il alla à Arras; & reçut le ſerment des habitans avant que le roi y fit ſon entrée. Il fut auſſi l'un de ceux qui traiterent avec le duc de Bretagne en 1477, & avec le roi de Sicile duc de Lorraine en 1480. Quoiqu'il eût rendu de très-grands ſervices à l'état, il fut deſtitué de ſa charge en mai 1483, au lieu de laquelle il fut pourvu de celle de premier préſident des comptes par lettres du 23 ſeptembre de la même année; mais il ne l'exerça pas long-temps, étant mort le 14 ſeptembre 1485. Il épouſa *Charlotte* de Bar, veuve de *Guillaume* de Varie, ſeigneur de l'iſle-Savari, & fille de *Jean* de Bar, ſeigneur de Baugi, dont il eut pour fille unique *Marie* Doriolle, alliée 1. à *Jean* Berard, ſeigneur de Chiſſes & de Bleré, premier préſident au parlement de Bourdeaux : 2. à *Guillaume* Savari, chevalier. * *Voyez* du Cheſne, *hiſt. des chancel.* Le P. Anſelme, &c.

DORIS, premiére femme d'Herode *le Grand*, roi des Juifs, & mere d'Antipater, étoit ſortie d'une des premiéres & des plus illuſtres maiſons de l'Idumée. Elle entra dans la conſpiration de ſon fils contre ſon mari; mais ayant été découverte, elle fut chaſſée du palais, & dépouillée de toutes les marques de la royauté. * Joſephe, *antiq. l. XVII*, *chap.* 6.

DORIS, Nymphe marine, fille de l'Océan & de Thetis, ayant été mariée à ſon frere Nerée, mit au monde cinquante Nymphes qui furent appellées Néréïdes, du nom de leur pere. Souvent les poëtes emploient le nom de Doris, pour ſignifier la déeſſe de la mer, & quelquefois pour la mer même. * Hygin. *in Præf.* Natalis Comes, *mythol.*

DORISQUE, en latin *Doriſcum* & *Doriſca*, petit pays de la Thrace, dans lequel Xerxès meſura ſes troupes en gros, par l'eſpace de terre qu'elles occupoient, ne pouvant en faire un dénombrement plus particulier. * Pline, *liv.* 4, *chap.* 11.

DORKUM, *cherchez* DOCKUM.

DORLAND (Pierre) prieur de la chartreuſe de Zéelhem près de Dieſt dans le diocèſe de Liége, vivoit ſur la fin du XV ſiécle, & au commencement du XVI. Il compoſa une chronique de ſon ordre, que le P. Theodore Petreïus a augmentée, & grand nombre de vies de ſaints, & d'ouvrages de dévotion, dont le même Petreïus fait un dénombrement aſſez exact, dans ſa bibliothéque des chartreux, auſſi-bien que Valere André, Poſſevin, &c. Pierre Dorland mourut en odeur de ſainteté le 21 août de l'an 1507, âgé de 58 ans. Il étoit alors dans la chartreuſe de Zéelhem. * Petreïus, *in bibl. carthuſian.* Poſſevin, *in apparat. ſac.* Val. André, *bibl. belg.* Aubert le Mire, *in auct. &c.*

☞ DORMANS, bourg de France, dans la Champagne, ſur la riviére de Marne, entre Epernai & Château-Thierri. Elle tient de la Champagne & de la Brie. Sa châtellenie, qui étoit autrefois mouvante de Château-Thierri, reléve aujourd'hui de la Tour du Louvre. Le roi Louis XIV l'a érigée en comté en faveur de M. de Broglio. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DORMANS. Famille. Le bourg de Dormans a donné ſon nom à la famille de Dormans, qui le prit ſelon l'uſage de ce temps. Jean de Dormans, procureur au parlement de Paris, vivoit en 1347, & eut entr'autres enfans, *Jean*, cardinal; Guillaume, chancelier de France, qui ſuit; Pierre, ſieur de Noiſi, dont la poſtérité a eu un premier préſident de Bourgogne, & des conſeillers au parlement de Paris; *Simon*, &c. Guillaume de Dormans, ſeigneur de Dormans & de Silli, fut premiérement avocat général au parlement de Paris, puis chancelier de France en 1371. Il mourut le 11 juillet de l'an 1373, & fut enterré dans le chœur de l'égliſe des chartreux de Paris. Il avoit épouſé *Jeanne* Baube, dame de Silli, dont il eut *Jean*, chanoine de Paris, de Chartres, & de Beauvais, mort à Sens le 2 novembre 1386; *Bernard*, qui épouſa en 1381 *Marguerite* de Craon, & mourut peu de temps après; *Renaud* archidiacre de Châlons, chanoine de Paris, de Chartres, & de Soiſſons, maître des requêtes de l'hôtel du roi, &c, mort en 1386; Miles, chancelier de France; *Guillaume* de Dormans, évêque de Meaux, puis archevêque de Sens, mort l'an 1405, & enterré dans le chœur de l'égliſe des chartreux de Paris; *Jeanne*, &c. Miles de Dormans fut préſident en la chambre des comptes de Paris en 1361, puis évêque d'Angers, de Bayeux, & enfin de Beauvais. Il fut élu en 1380 chancelier de France, & ayant abdiqué l'année ſuivante, il mourut en 1387. Son corps fut enterré dans la chapelle du collége de Beauvais, où l'on voit ſon tombeau. * Le Feron & Godefroi, *hiſt. des chanc.* Blanchard, *hiſt. des maîtres des requêtes*, &c. Le P. Anſelme, *hiſt. des grands officiers de la couronne.*

DORMANS (Jean de) cardinal, évêque de Beauvais, chancelier de France dans le XIV ſiécle, fut avocat au parlement de Paris, & s'acquit une ſi grande réputation, que Charles de France, dauphin de Viennois & duc de Normandie, l'ayant attiré auprès de ſa perſonne, l'honora de ſa bienveillance, & le fit chancelier de Normandie. Quelque temps après, il lui procura l'évêché de Beauvais, & depuis, étant roi ſous le nom de Charles V, il le fit chancelier de France après Gilles Aycelin de Montaigu. Dormans ayant été fait cardinal par le pape Urbain V, au mois de ſeptembre de l'an 1368, il quitta quelque temps après la dignité de chancelier, qui fut donnée à Guillaume de Dormans ſon frere. Le cardinal fut nommé légat par le pape Grégoire XI, pour travailler à la paix entre le roi Charles V & le roi d'Angleterre. C'eſt lui qui fonda à Paris l'an 1370 le collége de Dormans, dit de ſaint Jean de Beauvais. Il fit auſſi diverſes autres fondations pieuſes, & mourut le 7 novembre 1373. Son corps fut enterré dans l'égliſe des chartreux de Paris, devant le grand autel, ſous une tombe de marbre noir, élevée avec ſa ſtatue de cuivre habillée pontificalement, qui depuis a

été transportée dans leur chapitre, avec une nouvelle inscription. * Bosquet, *vita Greg. XI.* Loysel, *mém. de Beauv.* Frizon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

DORMANS, nom que l'on a donné à sept martyrs, qui souffrirent, à ce que l'on croit, sous le regne de l'empereur Dece l'an 253. Saint Grégoire de Tours dit qu'ils étoient freres, & les nomme Maximien, Malch, Martinian, Denys, Jean, Serapion, & Constantin : ce que le martyrologe romain a suivi. Metaphraste donne à quelques-uns d'entr'eux d'autres noms : ce qui peut être venu de ce qu'ils en avoient deux, ou de ce que cet auteur s'est servi d'un exemplaire de leur vie peu correct. Ils étoient d'une naissance fort illustre, & avoient pour parens les premiers de la ville d'Ephèse. L'empereur Dece ayant su qu'ils étoient chrétiens, leur fit ôter la ceinture de chevaliers, & les cassa de sa milice : après quoi il les renvoya pour un temps, dans l'espérance qu'il les gagneroit par cette douceur. Mais ces sept freres ou compagnons se retirerent du danger ; & après avoir reçu quelque argent de leurs parens pour les biens qu'ils leur cédoient, ils allerent se cacher hors de la ville dans une caverne qui étoit sur une montagne voisine, que l'on nommoit le mont Ochlon : de-là ils envoyoient de temps en temps à la ville le plus jeune d'entr'eux déguisé en pauvre, pour en rapporter ce qui étoit nécessaire pour leur nourriture. Quelque tems après, l'empereur Dece, qui étoit allé en d'autres villes d'Asie, retourna à Ephèse, & ordonna un grand sacrifice pour honorer ses idoles, où il commanda qu'on fit venir les sept freres qu'il avoit remis en liberté ; mais on ne put les trouver. Le plus jeune des freres, qui alloit quelquefois à la ville, sut qu'on les cherchoit, & en avertit ses freres, qui s'exciterent les uns les autres à souffrir courageusement le martyre ; mais il arriva que s'étant couché sur la terre à leur ordinaire, ils s'endormirent aussi paisiblement que s'ils neussent eu rien à craindre ; & ce doux sommeil fut pour eux un sommeil de mort pendant lequel Dieu mit leurs ames en un lieu de repos. Cependant l'empereur ayant eu avis qu'ils s'étoient retirés dans cette caverne, & croyant qu'ils vivoient encore, commanda que l'on en bouchât l'entrée avec de grandes pierres, & que l'on y mît son sceau avec celui de la ville, afin que personne ne pût les secourir, & qu'ils fussent enterrés tout vivans dans cette grotte. Cet ordre fut exécuté ; mais avant que l'entrée fût bouchée, Theodose & Barbe, deux officiers de l'empereur, qui étoient secretement chrétiens, jetterent adroitement dans la caverne une boëte de cuivre bien scellée, où ils avoient enfermé une plaque de plomb, sur laquelle étoient gravés les noms de ces sept freres, avec le temps & le genre de leur martyre (dans la pensée qu'ils étoient encore vivans).

Vers l'an 408, c'est-à dire, environ 155 ans après, au commencement de l'empire de Théodose *le jeune*, fils d'Arcadius, on prétend que ces sept freres ou compagnons ressusciterent, & se leverent, comme s'ils s'éveilloient d'un sommeil ordinaire qui n'eût duré qu'une nuit. Le plus jeune sortit de la grotte qu'il trouva ouverte, & fit un voyage à la ville, pour y acheter quelques provisions, & pour apprendre ce qui se passoit ; mais il fut étrangement surpris, lorsqu'il vit cette ville toute changée, & des croix plantées en plusieurs endroits. Il résolut alors d'acheter du pain, & de s'en retourner au plutôt, pour annoncer à ses freres une nouveauté si surprenante. Comme il vouloit payer le boulanger, la monnoie qu'il présenta parut si ancienne, qu'on s'imagina qu'il avoit trouvé quelque trésor. C'est pourquoi on le mena devant le magistrat, à qui il déclara qui il étoit, & d'où il venoit. De-là il fut mené à l'évêque, & le pria de reconnoître lui-même la vérité, en se donnant la peine de voir la caverne. Ce prélat s'y transporta avec les officiers de la justice, & une infinité de monde. Il y trouva d'abord le petit coffre de cuivre : puis il rencontra les six autres freres dont le plus âgé raconta ce qui leur étoit arrivé sous l'empire de Dece. On donna au plutôt avis de ce qui se passoit à l'empereur Théodose, qui vint à Ephèse, & entra dans la caverne, d'où ces saints n'avoient pas voulu sortir. Après un assez long entretien, les sept freres se retirerent à l'écart, & s'endormirent de nouveau, ou plutôt rendirent leurs ames à Dieu dans un doux sommeil. L'empereur voulut donner à chacun un sépulcre d'or ; mais les saints lui apparurent & l'en empêcherent. Ainsi leurs corps demeurerent dans la grotte, couverts seulement d'une toile de soye. S. Grégoire de Tours & Metaphraste disent qu'ils y étoient encore ainsi de leur temps. * Grégoire de Tours, *de gloria martyr. cap.* 95. Théophane, *hist.* Photius, *cod.* 253. Metaphraste, *dans Surius. Les menées des Grecs.*

Il y a trois opinions touchant le sommeil de ces bienheureux. La premiere est, qu'il n'y a eu en cela rien d'extraordinaire ; mais qu'ayant souffert la mort dans une caverne sous l'empire de Dece, leurs corps y furent trouvés sous l'empereur Théodose *le jeune* ; ce qui fut pour eux comme une résurrection de gloire, & qu'on les appella *Dormans*, selon la maniére de parler de l'écriture, qui appelle la mort des justes un sommeil, & se sert du mot *dormir* pour mourir. La seconde est, qu'ils s'endormirent d'un véritable sommeil sans mourir, & qu'après 155 ans ils se réveillerent. La troisiéme enfin, qu'ils moururent ; & que leurs corps étant demeurés sans corruption, ils ressusciterent : ce qui fit appeller leur mort un sommeil, & leur donna le nom de *Dormans.* Baronius, *dans son martyrologe*, *27 juillet*, est de la premiére opinion. Il réfute la seconde, qu'ont suivie Metaphraste, Nicephore Calliste & Cedrenus, entre les Grecs ; & Grégoire de Tours & Sigebert entre les Latins ; lesquels disoient que Dieu fit ce miracle pour confondre certains hérétiques de ce temps-là nommés *Sadducéens*, qui nioient la résurrection des morts. A l'égard de la troisiéme, il reconnoît que les auteurs qui ont vécu de ce temps-là, n'ont point parlé de ce grand miracle, ni pour le sommeil, ni pour la résurrection. Les martyrologes latins font mention des sept Dormans le 27 juillet ; & les Grecs en leur ménologe le 4 août & le 22 octobre, qu'ils disent être le jour qu'ils furent enfermés dans la caverne, & celui qu'ils y furent trouvés, 155 ans après.

Mais tout ce qu'on dit des sept Dormans paroît fort incertain. S. Grégoire de Tours est le premier qui en ait parlé. Les Grecs qui ont rapporté ce fait, l'ont mêlé de quantité de circonstances fabuleuses, & ne conviennent pas du temps de la découverte de ces saints. Les uns disent que ce fut la 23, & les autres la 38 année du regne de Théodose. Ils nomment un évêque d'Ephèse sous lequel cette histoire arriva, les uns Etienne, & les autres Marus : il n'y en a eu aucun de ce nom. Enfin ils disent que cela arriva à l'occasion d'un Théodore évêque d'Ege, qui nioit la résurrection, dans un temps où Théodose avoit fait mettre en prison plusieurs évêques qui la prêchoient. C'est un fait visiblement faux, & dont il n'est point parlé dans l'histoire ecclésiastique. Ainsi on peut mettre tout ce que l'on dit des noms & de la découverte des sept Dormans au rang des narrations fabuleuses. * De Tillemont, *mém. pour servir à l'hist. ecclés. III tom.*

DORNA (Bernard) célebre jurisconsulte dans le XIII siécle, vers l'an 1240, étoit François, natif de Provence, & avoit étudié sous le fameux Azon de Boulogne. Il devint un des plus savans hommes de son temps, dans la jurisprudence civile & canonique, qu'il enseigna avec beaucoup de réputation. Suivant l'exemple de son maître, dit Trithéme, il composa divers ouvrages qui ont rendu son nom immortel. Il laissa entr'autres traités, celui *de libellorum conceptionibus* : les autres ne nous sont pas connus ; & ils ne l'ont pas été à Trithéme même, qui a fait l'éloge de Bernard Dorna,

parmi les écrivains eccléfiaftiques. * Trithême.

DORNADILLA, quatriéme roi d'Ecoffe, n'eft remarquable, que pour les loix qu'il fit fur la chaffe, qu'on obferve encore aujourd'hui dans le royaume. Il mourut la 28 année de fon regne, environ 232 ans avant J. C. * Buchanan.

DORNAVIUS (Gafpard) natif de Zigenrick dans le Voigtland, contrée du marquifat de Mifnie dans la haute Saxe, fut médecin, hiftorien, orateur & poëte. On lui confia quelques jeunes gens que l'on envoyoit dans les univerfités; ce qui lui donna occafion de fe faire recevoir à Bafle docteur en médecine. En 1608 il fut fait recteur du collége de Gorlitz, & fept ans après il quitta cet emploi pour celui de recteur de Beuthen en Siléfie. Ce genre de vie lui déplaifant, il alla à la cour, & il y fut fait confeiller & médecin des princes de Brieg & de Lignitz. Il fut député, à l'occafion de la guerre, vers le roi & la république de Pologne. Il mourut en 1631. On a de lui: 1. *Amphitheatrum fapientiæ Socraticæ joco-feriæ, hoc eft, encomia & commentaria auctorum veterum & recentiorum quibus res pro vilibus aut damnofis vulgò habitæ ftyli patrocinio vindicantur, exornantur*, à Hanovre, 1619, *in-fol.* deux tomes. 2. *Homo diabolus, hoc eft auctorum veterum & recentiorum de calumniæ naturâ & remediis fuâ linguâ editorum fylloge*, à Francfort, 1618, *in-4°. D. Glaferi hiftoria univerfalis Dornavii gnomis illuftrata.* 4. *Menenius Agrippa, five corporis humani cum republicâ comparatio.* 5. *De incrementis dominationis Turcicæ.* * Extrait en partie du *dictionnaire hiftorique*, imprimé en Hollande en 1740.

DORNBOURG, petite ville du duché d'Altembourg en Mifnie, eft fituée fur le bord occidental de la Sala, & appartient avec le bailliage qui en dépend, aux ducs de Saxe-Weimar. * Mati, *dict.*

DORNE (Antoine) célebre jurifconfulte, natif de Dauphiné, a vécu dans le XVI fiécle. N. Chorier en parle ainfi dans fon hiftoire, après avoir marqué la mort de Jean de Boteon en 1560. « Dix ans avant lui, » *dit-il*, étoit mort à Valence, Antoine de Dorne, » après y avoir enfeigné durant 35 ans le droit, com- » me profeffeur royal. Son corps fut accompagné au » tombeau par les confuls de cette ville, qui réfolu- » rent dans une affemblée générale, que cet honneur » lui feroit rendu, à caufe de fon rare mérite. Auffi » avoit-elle accoutumé de lui faire chaque année, des » préfens & des gratifications confidérables. Ce qui » n'excitoit pas néanmoins contre lui l'envie de fes » collégues, qui révéroient fa capacité & fa vertu. » * Chorier, *hift. de Dauphiné.*

DORNIBERG (Thomas) Allemand, né à Memmingen, fut docteur en droit, & avocat du confulat de Spire. Il floriffoit en 1455, & vivoit encore en 1479, lors de la condamnation de Jean Wefalia qui fut faite à Mayence. Il a compofé un extrait des ouvrages de S. Jérôme, qu'il a intitulé: *Areola fuaviffima ex falutiferis floribus operum fancti Hieronymi, &c.* Cet ouvrage a été imprimé à Rome en 1472 *in fol.* Dans les additions à l'hiftoire littéraire de Guillaume Cave, on lui donne auffi le *Compendium theologicæ veritatis*, que Cave lui-même attribue à Albert le grand, ou à S. Thomas d'Aquin, & à d'autres; & qui eft en effet plus ancien que Dorniberg d'au moins deux cens ans. * *Voyez* Oudin, *in comment. de fcriptor. ecclefiaft. tom. 3. &c.*

DORNKREL d'Eberhertz (Jacques) théologien luthérien, naquit à Lunebourg le 23 août 1643. Il étudia à Helmftadt & à Kiel, & fut fait miniftre à Holdenftadt: mais il quitta cet emploi pour ériger une imprimerie à Lunebourg. En 1690, il devint prevôt de Gulzow dans la Poméranie ultérieure; mais il quitta encore cette dignité, peu de temps après en avoir été revêtu, & fe retira à Hambourg. Il mourut le 25 octobre 1704. On a de lui *Specimen bibliorum harmonicorum: Biblia hiftorico-harmonica, five opus divinæ confonantiæ integrum: Vitæ curriculum Jefu: Tractatus contra parum utilitatis habentes conciones ecclefiafticas: Difputationes.* Plufieurs difputes fous le nom de Cordefius à Verimunt contre Samuel Schelwig, docteur en théologie, miniftre & recteur à Dantzic: *Politia amoris verè chriftianæ & fummè beata: Epiftolæ curiofæ* fous le nom de Polymufus. * *Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

DORNKREL d'Eberhetz (Tobie) docteur en médecine, natif d'Iglau en Moravie, exerça la médecine à Lunebourg. Il mourut le 5 juin 1605. Il y a lieu de croire qu'il étoit parent du précédent. On a de lui: *Joannis Stockeri empirica, five medicamenta varia contra morbos, denuò edita per Tobiam Dornkreilium*, à Francfort, 1601. *in-8°. Tractatus de purgatione: de pefte: Difpenfatorium medicamentorum: medulla praxeos Medicæ*, & plufieurs autres traités de médecine. * *Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

DORNKREL d'Eberhertz (Tobie) *fils du précédent*, théologien luthérien, & miniftre à Lunebourg, mort le 13 décembre 1658. On a de lui, *Chronologia evangelico-apoftolica: Harmonia novi teftamenti.* * *Dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

DORNMEYER (André-Jules) naquit à Lauwenftadt dans le duché de Brunfwick. Après avoir été adjoint de la faculté de philofophie à Hall, il fut fait recteur de l'école illuftre de Berlin. Il mourut le 26 octobre 1717, à l'âge de 43 ans. Il écrivoit purement & affez élégamment en latin. Il eft auteur des ouvrages fuivans: *Lexicon minus: Philologia Biblica: Differtatio de vitiofo Ciceronis imitatore*, & de plufieurs autres Traités & Differtations, entr'autres, *Emphafeologia facra.* Il a donné auffi quelques autres livres à l'ufage des écoles, & une édition de l'ouvrage de Vorftius *De latinitate felecta, vulgò neglecta.* * C'eft ce qu'on lit *dans le dictionnaire hiftorique*, édition de Hollande 1740.

DORNOK, ou DORNO, *Dorodunum*, & *Dornocum*, ville d'Ecoffe dans la province feptentrionale du Sutherland, avec évêché fuffragant de Saint-André. Elle eft fur la mer, avec un affez bon port fur le golfe, que ceux du pays nomment *Fyrthof Dornok* * Camden. Sanfon.

*DORNSTET, petite ville du duché de Wirtemberg en Souabe, eft fur la riviére de Glatt, près de la Forêt Noire. Quelques géographes la prennent pour la *Toradunum* des anciens, que d'autres placent à Fribourg. * Baudrand.

DORO, que Prolémée & les auteurs latins ont nommée *Oboca*, riviére d'Irlande dans la Lagénie. Elle a fa fource dans le comté de Dublin; & enfuite paffant dans celui de Caterlaght, elle reçoit quelques petites riviéres, & fe jette dans la mer d'Irlande, près du pont d'Arkloë * Camden. Sanfon.

DOROTHÉE, intendant du palais royal de Prolémée *Philadelphe*, roi d'Egypte, eut ordre de fon maître de bien traiter les foixante & douze interprétes de la bible, & fit faire deux rangs de bancs fur lefquels ces députés devoient être affis, lorfqu'ils prenoient leur repas avec le roi. * Jofephe, *antiq. l. VII, c. 2.*

DOROTHÉE, homme de mérite, que les Juifs envoyerent pour ambaffadeur vers l'empereur Claude, étoit fils de Nathanaël. Lui & quelques autres avoient ordre de demander à ce prince, qu'il fût permis à ceux de leur nation de continuer à garder les habits facerdotaux, ce qui leur fut accordé. * Jofephe, *ant. l. XX, c. 1.*

DOROTHÉE d'Afcalon, auteur qui écrivit une hiftoire d'Alexandre *le Grand*, très-fouvent alléguée par les anciens, qu'on peut voir recueillis par Voffius, *des hift. Grecs, liv. 3, pag. 361.* Il eft différent d'un DOROTHÉE furnommé *le Sidonien*, médecin d'Afcalon: d'un autre DOROTHÉE qui écrivit un *Lexicon*, dont Photius fait mention, *cod. 156*; & d'un DOROTHÉE jurifconfulte, qui vivoit dans le V fiécle, allégué par Rutilius, *en la vie des jurifconfultes.*

DOROTHÉE (fainte) d'Alexandrie, vierge & martyre, fut cette généreufe fille dont Eufebe fait men-

tion, *liv.* 8 de son histoire, *chap.* 14, que Rufin appelle Dorothée, qui confessa hardiment la foi de J. C. sous Maximin. Elle avoit beaucoup d'esprit & de science. Elle fut attaquée par l'empereur, sans pouvoir être ébranlée; elle ne fut point condamnée à mort, mais seulement dépouillée de ses biens & bannie : ce qui arriva vraisemblablement vers l'an 311.

Il y a une autre sainte Dorothée dont l'église fait la fête au six de février. On suppose qu'elle étoit de Cappadoce & qu'elle y souffrit le martyre; mais cette sainte est inconnue aux Grecs, & les actes de son martyre cités par S. Adelme, qui vivoit en 709, ne sont pas de grande autorité. La ville de Rome se vante de posséder le corps de sainte Dorothée, dans l'église qui porte son nom, au-delà du Tibre. Les habitans de la ville de Boulogne en Italie, & ceux d'Arles prétendent aussi la même chose. A Lisbonne en Portugal, à Prague ville de Bohême, dans la chartreuse de Sirck, entre Trèves & Thionville, & dans dix ou onze églises de Cologne, on montre des reliques d'une sainte Dorothée, sans qu'on sache de laquelle, ni d'où, ni quand, ni comment elles y sont venues, non plus que celles qui sont à Rome, à Arles, & à Boulogne. * Saint Adelme, *l. de virginitate.* Bollandus. Baillet, *vies des saints, mois de février.*

DOROTHÉE, chambellan de l'empereur Dioclétien, qui souffrit avec Gorgone, Pierre, & quelques autres officiers de ce prince, pour la religion de J. C. au commencement de la persécution. * Eusebe, *l.* 8, *c.* 1 *& 6.* Lactance, *de mortibus persecutorum, c.* 15. Rufin, *liv.* 8, *c.* 6. Theone, *epist ad Lucian. tom. XII spicileg.* De Tillemont, *mem. pour servir à l'hist. eccl. tome V.* Baillet, *vies des saints, mois de septembre.*

DOROTHÉE, prêtre, ou, selon quelques modernes, évêque de Tyr, vivoit sous le regne de Dioclétien, & fut martyrisé le 15 juin de l'an 362, sous la persécution de Julien l'*Apostat*, étant âgé de 107 ans; mais tout ce que l'on dit du martyre de ce Dorothée est fort incertain, & le livre qui lui est attribué est inconnu aux anciens, plein de fautes grossieres contre l'histoire, & de fables faites à plaisir. Eusebe, (*au liv.* 7, *c.* 37, *de son histoire*,) parle d'un Dorothée de Tyr; homme célébre & savant, qui depuis sa conversion avoit consacré tous ses talens à la religion chrétienne, qui avoit appris la langue hébraïque & l'écriture sainte, qu'il enseigna depuis dans l'église avec réputation. Mais ce Dorothée étoit prêtre d'Antioche, & Eusebe ne dit point qu'il ait été martyr. Les Grecs qui en ont fait un évêque de Tyr, l'ont avancé sans fondement. On lui attribue ordinairement le traité de la mort des apôtres & des disciples du fils de Dieu, intitulé *Synopsis de vita & morte apostolorum, prophetarum, ac discipulorum Christi*, qui est un ouvrage rempli de fautes contre l'histoire & contre le bon sens.

Quelques auteurs ne sont pas d'accord que cet ouvrage soit de ce Dorothée, & on l'attribuoit à un DOROTHÉE d'Antioche de ce nom. Il y en a encore qui le donnent à un certain Theodore qui vivoit dans le même temps. On poura consulter Bellarmin, *des écriv. ecclesf.* Baronius, *aux ann. & au martyr. au 5 juin.* * Blondel, *ap. pro. S. Hieron.* Du Pin, *dissert. prélim. sur le nouveau testament.* Baillet, *vies des saints, V. mois.*

DOROTHÉE, abbé, fut accusé dans la IV session du concile de Chalcedoine en 451, d'être partisan d'Eutychès. Il est différent de DOROTHÉE, gouverneur de la Palestine, mandé à Jérusalem pour appaiser les troubles que le faux évêque Theodose & les moines Eutychiens y avoient causés l'an 452. * Evagre, *l.* 2, *c.* 5. Nicephore, *l.* 15, *c.* 9.

DOROTHÉE, abbé, qui est auteur de XXIV doctrines ou sermons, qu'on trouve dans la bibliothéque des peres sous ce titre, *Doctrinæ, seu sermones de vita rectè & piè instituenda.* Hilarion Veroneo, & depuis Balthasar Corder les ont traduites du grec en latin. On ne sait pas précisément en quel temps a vécu ce Dorothée. Quelques auteurs le mettent sur la fin du IV siécle, & quelques autres dans le VI siécle vers l'an 560. Il est certain que ce Dorothée, abbé en Palestine, fut disciple du fameux Jean, moine, surnommé le prophéte; & comme Jean son maître fut disciple de Barsanufius, moine Egyptien, réclus de la ville de Gaze, qui mourut, suivant Evagre, vers l'an 540, & que Dorothée fut le maître de Dosithée, dont on parle ci-dessous, il est certain qu'il a du fleurir vers l'an 560. Il ne faut pas confondre ce Dorothée ni ce Barsanufius, avec deux autres moines de même nom de la secte des Severiens ou Acephales, comme le remarque l'auteur de la préface de l'ouvrage de Dorothée, composé de vingt-trois instructions pour des moines. Elles sont écrites d'un style assez simple, mais pleines de sentimens de piété; il y rapporte diverses histoires des moines qui l'avoient précedés, & mêmes celles qui lui étoient arrivées ou qu'il avoit vues. Cet ouvrage se trouve en grec & en latin dans les orthodoxographes, & dans l'*Auctuarium* de la bibliothéque des peres de l'an 1624. Il est suivi de quelques lettres courtes de Dorothée. Ce moine, après la mort de son maître Jean, sortit du monastere de l'abbé Seride, & établit un autre monastere en Palestine, dont il fut supérieur. * Du Pin, *dissert. prélimin. sur la bibl., & bibl. des aut. eccl. du VII siécle.* Bellarmin, *des écrivains eccl.* Possevin, *appar. sacr. &c.*

DOROTHÉE, évêque de Marcianople dans la Mœsie, fut un des principaux sectateurs de Nestorius. Il soutint publiquement son erreur dans l'église de Constantinople, avant le concile d'Ephèse, en prononçant anathême contre ceux qui diroient que Marie est mere de Dieu; il fut du nombre des évêques Nestoriens, qui vinrent à Ephèse dans le temps du concile : & il fut déposé par ce concile, & relégué à Césarée en Cappadoce par ordre de l'empereur. * S. Cyrillus Alexand. *epistola ad Acacium.* Il y a quelques lettres de ce Dorothée dans le recueil de lettres donné par le P. Lupus hermite de S. Augustin.

DOROTHÉE, surnommé le Thébain, à cause qu'il étoit né dans la villle de Thèbes, anachorete en Egypte dans le IV siécle, passa toute sa vie dans une solitude & y pratiqua de grandes austérités. Le nom de ce saint n'est pas encore dans les martyrologes. Petrus de Natalibus l'a mis dans son catalogue des saints. * Palladius, *hist. Lausiac. c.* 97, *tome* 2, *l.* 8. *Vitæ Patrum Rosveid.*

DOROTHÉE, dit *le Jeune*, abbé d'un monastere en Bithynie, qui vivoit dans les X & XI siécles, étoit natif de Trebizonde, ville de la Cappadoce, sur le bord du Pont-Euxin. Ses parens l'éleverent jusqu'à l'âge de 12 ans dans les exercices qui convenoient à un enfant de famille : au bout de ce temps, ils penserent déja à le marier. Dorothée ayant su que l'on prenoit des mesures pour l'engager promptement dans cet état, quitta la maison de son pere & vint à Amise, ville située sur les extrémités du Pont & de la Paphlagonie. Jean abbé d'un monastere de Geune, le reçut au nombre des moines, & l'engagea de recevoir les ordres au bout de peu de temps. Il fonda le monastere de Chiliotom, au village de Chilte, en fut fait abbé, & y mourut dans le XI siécle. * Joan. Metrop. Bolland. Baillet, *vies des Saints, 9 septembre.*

DORP, nom d'une famille noble dans cette partie de la Hollande qui s'appelle Delffland. Cette famille est issue de celle des WASSENAAR. Vers le milieu du treiziéme siécle

I. THEODORE de Dorp épousa une fille de *Jean* de Valkenbourg, de laquelle il eut ELIE de Dorp, qui suit.

II. ELIE de Dorp se maria à *N.* fille de *Jacques* de Stryen, dont il eut ADRIEN, qui suit; & *Sophie*, mariée avec *Philippe* Vitternesse, chevalier, fils de *Théodore* Vitternesse, seigneur de Matenesse & Spangen,

& d'une fille de l'ancienne maison de Polanen.

III. Adrien de Dorp épousa *N.* fille de *Floris*, seigneur de Rodenrys, dont il eut 1. *Walberge*, mariée avec le sieur de Bouterſum en Brabant, & morte sans enfans; 2. *Had....* de Dorp, mariée à *Théodore* de Veen, duquel elle eut *Philippe* de Veen, nommé de Dorp, qui fut capitaine de cinq cens hommes, & qui fut fait chevalier dans la bataille contre les Liégeois en 1408, & depuis trésorier de Hollande. Il bâtit la maison de Kenenbourg: il vivoit encore en 1423, & mourut sans enfans. Il avoit été marié 1. à *Florence* Brugge: 2. à Béatrix, *fille naturelle de* Guillaume, *duc de Baviere.* 3. *Gertrude* de Dorp, mariée à *Goſſe...* Vander Poel, duquel elle eut *Théodore* Vander Poel, mort sans enfans. 4. *Barbe* de Dorp, qui eut pour mari *Gisbert* Vitterlier. Ils eurent pour fils *Gisbert* Vitterlier de Dorp, qui hérita de tous les biens de la maison de Dorp, après la mort de Philippe de Veen, son cousin germain. Il épousa en premieres noces *Agnès* Saayt, fille de *Théodore*, seigneur de Spierinkshoek: & en secondes, *Marguerite* de Boukhorſt. De la premiere il eut 1. Adrien de Dorp, qui suit; 2. *Gisbrecht* de Dorp, chevalier de Jérusalem, qui mourut à son retour de la Terre-Sainte sans avoir été marié; 3. *Simon* Vitterlier de Dorp, marié avec *Clémence* de Boukhorſt en 1350, de laquelle il eut *Alide* Vitterlier de Dorp, mariée 1. à Adrien, *fils naturel du duc de Baviere* ou *comte de Hollande:* 2. à *Adrien* de Hodenpyl, dont est venu *Adrien* de Hodenpyl, qui épousa *Cornelie* Ruigrok Vander-Werve; 4. *Philippe* Vitterlier de Dorp, marié à *Simonette* de Boſchuizen, de laquelle il eut *Christine* Vitterlier de Dorp, mariée à *Jean* de Zevender. De la seconde il eut *Henri* Vitterlier de Dorp, marié à *N.* fille de *Gauthier* de Diemen, chevalier, & il en eut *Catherine* Vitterlier de Dorp, qui de *Gérard* d'Egmont, son mari, eut une fille, qui épousa *Henri* de Nyvelt, qu'elle fit pere de *Gérard* de Nyvelt.

IV. Adrien de Dorp fut conseiller à la cour provinciale de Hollande. Il épousa *Alide* d'Alkemade, fille de *Jean* d'Alkemade & de *Catherine* de Valkeneſſe. Il en eut 1. *Jean* de Dorp, tué à la bataille de Nancy en 1477; 2. Corneille de Dorp, qui suit; 3. *Théodore* de Dorp, qui laissa trois filles.

V. Corneille de Dorp fut fait chevalier à Dordrecht en 1486, par Maximilien, roi des Romains. Il fut seigneur de Benthuizen, & en 1508 conseiller à la cour provinciale de Hollande. Il eut deux femmes. La premiére fut *Elizabeth* d'Almonde, fille de *Corneille* d'Almonde: la seconde fut *N.* Boſchuizen. De la premiére il eut 1. *Jean* de Dorp, qui fut fait prisonnier en 1481, du temps des troubles avec David de Bourgogne, évêque d'Utrecht: il avoit épousé *Catherine* d'Abbenbroek, fille de *Baudouin* d'Abbenbroek & de *Natalie* de Geersdyk, de laquelle il eut une fille appellée *Catherine* de Dorp, mariée à *N.* fils unique de *Nicolas* Korf de Boſchuizen, receveur général de Hollande, & morte sans enfans; 2. *Corneille* de Dorp, qui épousa *Justine* de Roetſelaar de Brabant, dont il n'eut qu'une fille appellée *Marie* de Dorp, qui, sans avoir le consentement de ses parens, épousa *Jean* de Huikeſloot, qu'elle fit pere d'une fille mariée en Brabant; 3. *Gérard* de Dorp, chanoine de Geervliet; 4. *Antoine* de Dorp, chevalier de l'ordre Teutonique à Utrecht; 5. *Jacques* de Dorp, qui acheta de son frere Corneille, la maison & les terres de Dorp. Il vivoit encore en 1524, & épousa en premiéres noces *Elizabeth* d'Alphen: & en secondes noces *Mathilde* Vander-Does, fille de *Jacques* Vander-Does, & d'*Alide* de Zyl, fille de *Gérard.* Ses enfans furent *Floris* de Dorp, mort sans avoir été marié; *Corneille* de Dorp, qui fut au service de l'empereur Charles-Quint, & qui fut tué en 1536 dans la guerre de Provence; un autre *Corneille* de Dorp, qui épousa *Marie* de Bronkhorſt, fille de *Juste* Bronkhorſt, & d'*Yda* Ruigrok Vander Werve, dont il eut *Corneille* de Dorp, mort sans enfans; *Yda* de Dorp, qui après la mort de ses freres fut héritiere de Dorp, & qui après avoir épousé *Frédéric* de Reneſſe Vander-Aa, mourut sans enfans en 1607, ayant par testament institué héritier de Dorp avec toutes ses dépendances son mari, qui en 1608 se remaria avec *Guillemette* de Gand à Utrecht, & mourut l'année suivante sans enfans, laissant par testament la possession de la maison de Dorp à sa seconde femme, qui épousa ensuite *Jean* de Bourgogne, seigneur de Froimont & de Zevenhuiſen, frere du comte de Falais, seigneur de Sainte-Anneland en Zélande. 6. *Adrien* de Dorp, chanoine à la Haye; 7. Adrien de Dorp, qui suit; 8. *Marie* de Dorp, mariée avec *Pierre* de Schiedam, docteur en médecine, qui vivoit en 1510, & dont les enfans furent appellés de Dorp comme leur mere; 9. *Magdeléne* de Dorp, mariée 1. à *Guillaume* d'Adrichem: 2. à *Daniel* de Kralingen, duquel elle se fit séparer par justice à cause de sa vie dissolue & des mauvais traitemens qu'elle recevoit de lui.

VI. Adrien de Dorp épousa 1. *Cornelie* d'Abbenbroek, fille de *Baudouin* d'Abbenbroek & de *Natalie* de Geersdyk: 2. *Justine* de Weibourg. De la premiere il eut 1. *Corneille* de Dorp, mort sans avoir été marié. 2. *Natalie* de Dorp, mariée en 1524 à *Guillaume* de Zevender, qui mourut en 1551, laissant des enfans; 3. *Marie* de Dorp, mariée à *Adrien* Bouwens de Zoetelingskerke, & qui n'eut qu'une fille, nommée *Cornélie*, mariée à *Godeschalk* de Wyngaaden. Il eut de la seconde, 1. *Zeger* de Dorp, qui épousa *N.* Zegers, fille de *Gelein* de Waſſenhove, chevalier; 2. *Jean* de Dorp, mort sans enfans, après avoir épousé S. d'Offema, fille d'*Edon* d'Offema, bourguemestre d'Emden; 3. Philippe de Dorp, qui suit; 4. *Juste* de Dorp, châtelain de Gouda en 1558, qui se noya dans la mer en 1559 étant capitaine d'un vaisseau, qui avoit escorté Philippe II à son retour en Espagne. Il avoit épousé *Anne* de Mekeren, fille de *Gérard* de Mekeren, amiral de Flandres; & il en eut une fille, appellée *Jaqueline* de Dorp, mariée à *Henri* Haag à Vollenhoven en Overiſſel. 5. *Adrien* de Dorp, chevalier, seigneur de Teemſche, Maasdam, & Middelhernes, premiérement gouverneur de Malines, & ensuite de Zierikzée, qui mourut en 1600 à la Haye, à l'âge de 72 ans, & fut enterré dans l'église du cloître, où l'on voit son épitaphe. Il avoit épousé 1. *M.* Hugen: 2. *Anne* de Grillet, fille du bailli de Tourneham en Artois. De cette derniere il eut *Marguerite* de Dorp, mariée 1. en 1573 à *Louis* Boisot, amiral de Zierikzée, frere de Charles Boisot, amiral de Zéelande, qui moururent tous deux sans laisser d'enfans: 2. à *Charles* de Créqui, seigneur de Heule en Picardie; *Anne* de Dorp, dame de Maasdam, mariée 1. avec *Jean* du Bois ou Vanden-Boſche du quartier d'Aloſt en Flandre: 2. avec *Gaspard* de Poelgeeſt, fils de *Gérard* de Poelgeeſt, chevalier, & de *Marie* de Walbourg, fille d'*Othon* de Gueldre; elle mourut en 1600 ayant eu de son premier mari, *Philippe* du Bois, seigneur de Maasdam, qu'il vendit à *N.* Manriquez à la Haye; & *Adrien* du Bois, qui en 1605 épousa *N.* de la Torre, fille de *Philippe* de la Torre & de *Henriette* de Cuilembourg; *Justine* de Dorp, mariée à *Charles* du Becq, seigneur de Villebon, près Paris, neveu de l'archevêque de Reims. 6. *Catherine* de Dorp, mariée à *N.* de Meſpche; 7. *Elizabeth* de Dorp; 8. *Magdeléne* de Dorp, morte sans avoir été mariée.

VII. Philippe de Dorp, épousa *Dorothée* Nellink, & ne laissa qu'un fils, savoir

VIII. Frederic de Dorp, gouverneur de Ter Tholen, & colonel. Il se trouva en 1572 à la prise de la Brille. Il épousa en premiéres noces *Anne* Schets, fille de *Conrad* Schets, chevalier, & de *Marie* de Brimeu: & en secondes, *Sara* de Trillo, fille de *Charles* de Trillo, chevalier & grand bailli d'Utrecht; il mourut en 1612 à l'âge de 65 ans. De sa premiére femme il eut 1. *Tertullien* de Dorp, mort sans enfans; 2. *Philippe* de Dorp, chevalier, & amiral de Hollande, qui épousa *N.* de Baarle, de laquelle il eut trois filles, qui

furent *Sara* ; *Anne-Jaqueline* ; & *Emilie* de Dorp ; 3. *Adrien* de Dorp, maître d'hôtel & conseiller de trois princes d'Orange dans l'espace de 34 ans, épousa *N.* Baarle, sœur de la femme de son frere, & il en eut *Louis-Wolfert* de Dorp, qui de sa femme *N.* de Rossum laissa *Adrien*, mort sans enfans ; *Frédéric* de Dorp ; & *Anne* de Dorp ; 4. *Octavien* de Dorp, mort sans enfans ; 5. *Dorothée* de Dorp. De sa seconde femme il eut Frederic de Dorp, qui suit ; & *Marie* de Dorp.

IX. Frederic de Dorp, seigneur de Maasdam, admis en 1664 dans le corps de la noblesse de Hollande, président de la cour provinciale de Hollande, curateur de l'université de Leyde, enfin bailli & dykgrave ou surintendant des digues de Rhynland, épousa 1. *Constance* de Vosbergen, de laquelle il eut plusieurs enfans, qui moururent tous jeunes : 2. *Gilette* de Teilingen, qui lui donna 1. *Floris* de Dorp ; 2. *Jean* de Dorp, capitaine dans les gardes à cheval du prince d'Orange, mari d'*Anne* Vygh, de laquelle il a eu une fille nommée *Gilette-Anne* de Dorp ; 3. *Charles-Philippe* de Dorp, conseiller de la noblesse à la cour provinciale de Hollande ; 4. *Eléonore Catherine* de Dorp. * *Supplément françois de Basle.*

DORPIUS (Martin.) Hollandois, s'est distingué au commencement du XVI siécle, par sa science & par sa piété. Il savoit les langues, les belles lettres, & la théologie, enseigna assez long-temps à Louvain, & écrivit quelques traités. Dorpius mourut jeune, le 31 jour du mois de mai de l'an 1525. Son corps fut enterré aux chartreux de Louvain, où l'on voit son éloge qu'Erasme, qui étoit son ami particulier, fit graver sur son tombeau. * Barland, *in chron. duc. Brab.* Le Mire, *in elog. Belg. & de script. sæc. XVI.* Valere André, *bibl. belg.* Gesner, &c.

DORSENUS ou DOSSENUS, *cherchez* FABIUS DORSENUS.

DORSTEN, en latin *Dorsta*, ville d'Allemagne en Westphalie. Elle est dans les états de l'archevêque de Cologne, située sur la Lippe à quatre ou cinq milles de Vesel. Cette ville a été prise & reprise durant les guerres d'Allemagne du XVII siécle. Elle est remarquable par le synode national que les PP. réformés y assemblerent inutilement en 1618, pour se réunir avec ceux de la confession d'Augsbourg.

DORT, *cherchez* DORDRECHT.

DORTH, nom d'une ancienne famille noble qui s'est long-temps distinguée dans le duché de Gueldre, & dans le comté de Zutphen. La maison de Dorth, dont cette famille porte le nom, est dans le comté de Zutphen sur les confins de l'Overissel, au nord-nord-est de Zutphen, & au sud-sud-est de Déventer. En 1313 vivoient trois freres, Seynon de Dorth, qui suit ; *Jean* & *Henri* de Dorth.

I. Seynon de Dorth, seigneur de Dorth, épousa *Agnès*, fille d'*Arnold*, seigneur de Borkelo, & il en eut 1. Henri de Dorth, qui suit ; 2. *Ermgarde* de Dorth, mariée à *Henri* d'Amsen ; 3. *Jean* de Dorth.

II. Henri de Dorth, seigneur de Dorth, chevalier, épousa *Anne* de Keppel, de laquelle il eut deux fils & huit filles : 1. Theodore de Dorth, qui suit ; 2. *Judith* de Dorth, religieuse ; 3. *Agnès* de Dorth, mariée à *Rodolphe* de Rutenberg ; 4. *Adolphe* de Dorth ; 5. *Gertrude* de Dorth, mariée à *Guillaume* Spaan ; 6. *Arnolda* de Dorth, religieuse ; 7. *Barthe* de Dorth, mariée à *Bernard* de Woërden ; 8. *Elizabeth* de Dorth, mariée à *Zwender* de Wynbergen, duquel sont issus tous ceux qui jusqu'à ce jour ont le nom & les armes de Wynbergen ; 9. *Neso* ou *Agnès* de Dorth, mariée à *Allard* de Jammerlo ; 10. *Béatrix* de Dorth, religieuse.

III. Theodore de Dorth, épousa *Belie* d'Essen, fille du sénéchal ou drossart de Zalland, & en eut deux fils & deux filles : 1. Seynon de Dorth, qui suit ; 2. *Adrien* de Dorth, chevalier de l'ordre Teutonique ; 3. *Theodore* de Dorth, mariée à *Simon* de Schulembourg ; 4. *Lutgarde* de Dorth, mariée à *Guillaume* de Baecker.

IV. Seynon de Dorth, seigneur de Dorth, épousa *Berthe* de Wylach, de laquelle il eut un fils nommé Theodore de Dorth, qui suit ; & *Bélie* de Dorth, mariée à *Roger* Hunnepel.

V. Theodore de Dorth, seigneur de Dorth, épousa *Jeanne* de Vyanen, fille de *Gisbert* de Vyanen, seigneur de Rysenborg. Il en eut cinq enfans, 1. Seynon de Dorth, qui suit ; 2. *Seyna* de Dorth, mariée à *Henri* de Raasfeld de Zwanenburg ; 3. *Marie* de Dorth, religieuse ; 4. *Gisbert* de Dorth, mariée à *Guillaume* de Zuilen de Nyveld, seigneur de Shonawen ; 5. *Gisbert* de Dorth, de Blankenaa, qui épousa *Anne* de Veen, de laquelle il eut *Jeanne* de Dorth, mariée à *Rodolphe* d'Ittersum ; & *Théodore* de Dorth de Blankenaa, qui épousa *N.* de Vierakker.

VI. Seynon de Dorth, seignenr de Dorth, épousa *Henriette* d'Aaswyn, fille de *Guillaume* & d'*Elizabeth* de Haasten, dame de Varik, & par ce mariage la seigneurie de Varik est venue dans la maison de Dorth. Il en eut un fils & trois filles : 1. Theodore de Dorth, qui suit ; 2. *Elizabeth* de Dorth, mariée 1. à *Jean* Vander-Horst, maréchal de Charles, duc de Gueldre, duquel elle n'eut point d'enfans : 2. à *Oswald*, comte de Berg, baron de Boxmeer, Homoel, Heel, Bylandt, Harpe, Stevenweert, Spalbeek, &c, fils de *Guillaume* & d'*Anne* d'Egmont ; 3. *Jeanne* de Dorth, mariée à *Adolphe*, seigneur de Merveld, qu'elle fit pere d'une fille, nommée *Catherine* de Merveld, qui épousa 1. *Barthelemi* de Waal, seigneur de Moersbergen, admis dans le corps de la noblesse des états d'Utrecht : 2. l'an 1610 *Frédéric* de Rheede, seigneur d'Amerongen, veuf de *Cornélie* d'Oostrum, membre du corps de la noblesse, qui mourut en 1611. Sa veuve ne mourut qu'en 1625.

VII. Theodore de Dorth, seigneur de Dorth & de Varik, épousa *Jeanne* de Rossem, fille de *Jean* de Rossem, seigneur de Rossem, de Mynerswyk, frere du fameux Martin de Rossem. De ce mariage sont issus : 1. Seynon de Dorth, qui suit ; 2. Regnier de Dorth, *dont on parlera ci-après* : 3. Theodore, *qui suivra après son frere* ; 4. *Guillemette* de Dorth, mariée à *Jacques* de Munster.

VIII. Seynon de Dorth, seigneur de Dorth, sénéchal du comté de Zutphen, & bailli de Lochem, épousa en 1560 *Marie* Drosten, dont il eut 1. Theodore, qui suit ; 2. *Elizabeth* de Dorth, promise à l'âge de cinq ans, & mariée ensuite en 1576, à l'âge de treize ans, à *Théodore* de Haasten, seigneur de Verwoelden ; 3. *Odilie* de Dorth, mariée à *N.* d'Ek ; 4. *Justine* de Dorth, mariée 1. à *Alexandre* Terignagel, drossart de Ravenstein : 2. à *Jean* de Reviere, seigneur de Gellicum & de Kerkwyk ; 5. Jean, *dont il sera parlé ci-après* ; 6. *Anne* de Dorth, mariée à *Guillaume* de Bloemendaal seigneur d'Est.

IX. Theodore de Dorth, seigneur de Dorth, colonel & sénéchal du comté de Zutphen, épousa *Adelaïde* de Bodelswingen de Wachtendonk ; & il en eut *Elizabeth*, dame & héritiere de Dorth, mariée à *Adrien-Balthasar*, baron de Flodroff, Wel, Leuth, Rosona, Meswik & Eisden, banneret héréditaire du duché de Luxembourg, duquel elle eut cinq enfans.

IX. Jean de Dorth, de Veehof, second fils de Seynon de Dort, & de *Marie* Drossen, épousa *Adrienne* de Pallandt, & il en eut 1. *Jean-Juste* de Dorth, seigneur de Horst ; 2. *Guillaume* de Dorth, capitaine, qui épousa *N.* de Marnix ; 3. *Seynon* de Dorth ; 4. *Elizabeth* de Dorth, mariée à *N.* Vander-Noot.

VIII. Regnier de Dorth, seigneur de Varik, second fils de Theodore de Dorth, & de *Jeanne* de Rossem, épousa 1. *Jeanne* de Wels, de laquelle il eut *Marie* de Dorth, dame de Varik, mariée à *Jean* de Stepraadt, seigneur de Doddendaal, duquel mariage sont venus des enfans : 2. *Jeannette* de Velp, sa servante, de laquelle il eut 1. *Regnier* de Dorth, qui épousa *N.* de Velde ; 2. *Jean* de Dorth, qui épousa *Marie* de Ghier ; 3. *Théodore* de Dorth, qui épousa *Jeannette* de Haas.

VIII.

VIII. THEODORE de Dorth, ſeigneur de Roſendaal, troiſiéme fils de THEODORE de Dorth, & de *Jeanne* de Roſſem, épouſa *N.* de Vorden, de laquelle il eut un fils unique qui fut

IX. THEODORE de Dorth, ſeigneur de Roſendaal, épouſa *Marguerite* de Boekop, fille de *Jean* de Boekop, ſeigneur de Haſlon, & il en eut 1. *Ermgarde-Elizabeth* de Dorth, héritiere de Roſendaal, mariée à *Robert* d'Arnhem, préſident de la chambre des comptes du duché de Gueldre & du comté de Zupthen depuis l'an 1646 juſques en 1649, & dans la ſuite ſénéchal du Vélau. Par ce mariage la ſeigneurie de Roſendaal eſt venue à la maiſon d'Arnhem. Elle mourut le 3 août 1644, laiſſant des enfans. 2. *Jean* de Dorth, mariée à *Guillaume* de Lintelo de Marſch, droſſart de Borkelo & bailli de Lochem, d'où ſont iſſus des enfans; 3. *Odilie* de Dorth, morte le 1 mai 1625, ſans avoir été mariée.

Les armes de la famille de Dorth ſont *trois chevrons de gueules en champ d'or.* * *Supplément françois de Baſle.*

DORTIQUE de Vaumoriere (Pierre) *cherchez* VAUMORIERE.

DORTMONT, ville impériale & anſéatique d'Allemagne, dans la Weſtphalie, en latin *Tremonia.* Elle eſt ſur la riviere d'Empſer, à ſix ou ſept lieues de Munſter, & elle eſt aujourd'hui du comté de la Marck au marquis de Brandebourg. L'empereur S. Henri engagea les prélats à y tenir un concile le 7 juillet de l'an 1005, pour la réforme du clergé. Adalberon de Metz y dénonça le mariage de Conrad, ſon parent, duc d'Auſtraſie, pour avoir épouſé ſa proche parente. * Dithmar, *liv. 6, l'art de vérif. les dates.*

DORTUS, Juif le plus conſidérable du bourg de Lydde, ſollicita ſes compatriotes à ſe révolter contre les Romains: mais ayant été pris par Quadratus, il fut puni de mort. * Joſephe, *antiquit. liv.* 20, *c.* 5.

DORYLAUS, célébre capitaine, ſous Mithridate *Evergetes,* roi de Pont, fut envoyé par ce prince dans l'iſle de Crete pour y lever des ſoldats, la quatriéme année de la CLXIII olympiade, & 125 ans avant J. C. Une guerre venoit de s'y élever entre les Gortyniens, & les Gnoſſiens. Les derniers le choiſirent pour général, & vainquirent leurs ennemis ſous ſes auſpices. Après la mort de ſon roi, il s'établit chez eux avec toute ſa famille, & y vécut comblé d'honneurs & de biens. C'eſt de lui que Strabon le géographe deſcendoit du côté de ſa mere. Un autre *Dorylaus* commanda les armées de Mithridate *le Grand,* & fut vaincu par Sylla la quatriéme année de la CLXXIII olympiade, & la 85 avant J. C. * Strabon, *liv.* 10. Appian, *in Mithrid.* Tite Live.

DORYMENE, pere d'un certain Ptolémée, homme conſidérable, que Lyſias, général du roi de Syrie, envoya avec des troupes, pour ruiner le pays de Juda. * *I. Machab. III,* 38.

DORYSSUS, roi de Lacédémone, de la race des Euryſthenides, ſucceda à ſon pere Labotas l'an 957 avant J. C. Pauſanias dit qu'il fut tué peu de temps après d'un coup de couteau, dans une ſédition de la populace; mais Euſebe lui donne vingt-neuf ans de regne. * Pauſan. *lib.* 3. Euſeb. *in chron.* Du Pin, *bibl. univ. des hiſt. profanes.*

DOSA (Georges) Sicilien de nation, fut nommé roi de Hongrie en 1513, par les payſans de ce royaume, lorſqu'ils prirent les armes contre le clergé & la nobleſſe. En quatre mois de temps ils exercerent des cruautés inouies, & déſolerent la meilleure partie de la Hongrie. Mais Jean, vaivode de Tranſylvanie, les attaqua & les défit en 1514. Doſa fut du nombre des captifs. Pour le punir de ſon uſurpation & de ſes crimes, & intimider ceux qui ſeroient tentés de l'imiter, on le fit aſſeoir ſur un trône de fer rouge, on lui mit une couronne ſur la tête, & en main un ſceptre, l'une & l'autre de même métal & auſſi ardens, on lui ouvrit les veines, & l'on fit avaler un verre de ſon ſang à ſon frere Lucas qu'il avoit entraîné dans ſa révolte. Enſuite on ordonna à trois payſans que l'on avoit laiſſés trois jours ſans nouriture, de ſe jetter ſur le malheureux roi, & de le déchirer avec les dents. Après ces cruelles opérations il fut écartelé, cuit & diſtribué pour ſervir de nouriture à quelques autres de ſes complices. Doſa ſouffrit ces inhumanités ſans ſe plaindre, & tout ce qu'il demanda fut qu'on épargnât ſon frere. Le reſte des priſonniers fut empalé, ou écorché vif, excepté quelques-uns qu'on laiſſa mourir de faim. * Iſthuanff, *hiſt. Hungar. lib.* 4.

DOSIADES, auteur Grec, avoit écrit une hiſtoire de Crete, alléguée par Pline. On croit qu'il eſt le même que Clément Alexandrin cite. * Pline, *liv.* 4, *c.* 12. Clément Alexandrin, *in Protrept.*

DOSITHÉE, aſtrologue, dont parle Pline, *l.* 18, *c.* 31.

DOSITHÉE, hiſtorien, qui eſt très-ſouvent allégué par Plutarque, *aux Paral. c.* 19, 30, 33, 34, 37, *&c.* On voit par ſes citations, que Doſithée avoit écrit des hiſtoires d'Italie, de Sicile, de Lydie, & des Pélopides.

DOSITHÉE, qui ſe diſoit ſacrificateur & lévite, fut envoyé par les Juifs à Ptolémée, fils de Philometor, & à Cléopatre, roi & reine d'Egypte, pour les informer de ce qui étoit arrivé à la reine Eſther. * Voyez *les additions d'Eſther, chap. VII, verſ.* 11.

DOSITHÉE, fils de *Bacenor,* étoit un homme d'une vigueur extraordinaire & d'une valeur incomparable. Il rendit de très-grands ſervices à la république des Juifs du temps de Judas *Machabée.* Lui & Soſipater défirent un jour trente mille hommes de l'armée de Timothée. Ils le prirent lui-même priſonnier; mais ils le relâcherent ſur ce qu'il leur repréſenta qu'eux-mêmes ayant beaucoup de parens entre les mains de leurs ennemis, ils pouroient s'en trouver mal, s'ils ne lui faiſoient pas quartier. Une autrefois il prit Gorgias dans une bataille, après lui avoir défait toute ſon armée. Mais comme il l'emmenoit, un cavalier des ennemis ſe jetta ſur lui, pour délivrer ſon général, & lui déchargea un grand coup de ſabre, dont il lui abattit l'épaule. Doſithée mourut quelques jours après de cette bleſſure. Il en avoit reçu beaucoup d'autres, qu'il avoit reçues en divers combats pour le ſervice de ſa patrie. Ce fut l'an du monde 3841, & 163 ans avant J. C. * *II. Machab. XII,* 19.

DOSITHÉE, ſurnommé *Studite,* moine de profeſſion, vivoit ſur la fin du XII ſiécle. Il tâcha de perſuader à Iſaac l'Ange empereur d'orient, que Frédéric I empereur d'occident ne s'étoit croiſé qu'à deſſein de ſurprendre Conſtantinople. On l'avoit élevé au patriarchat de Jéruſalem: mais ayant paſſé par ambition à celui de Conſtantinople en 1190, il fut chaſſé par le clergé, & perdit l'une & l'autre dignité en 1192. * Nicetas, *en Iſaac l'Ange.* Baronius, *A. C.* 1189, 1193, *&c.* Banduri, *imper. Orient. l.* 8. *comm.*

DOSITHÉE, moine d'un monaſtere près de Gaze en Paleſtine, & diſciple du fameux Dorothée, vivoit au VI ſiécle. On ne convient ni du temps ni du lieu de ſa naiſſance. On ignore auſſi ſon extraction & le nom de ſes parens. L'auteur de ſa vie rapporte, qu'ayant eu la curioſité d'aller à Jéruſalem, étant encore païen, il fut converti par la vue d'un tableau qu'il y rencontra, qui repréſentoit vivement l'enfer; qu'il ſe retira enſuite dans le monaſtere, où il fut mis par l'abbé Seridon, ſous la conduite de Dorothée; mais qu'il mourut au bout de cinq ans, après avoir pratiqué l'obéiſſance & les autres vertus religieuſes, à l'exception des auſtérités dont S. Dorothée le diſpenſa. S. Dorothée ſe ſert de cet exemple, pour montrer que l'on peut être ſaint, ſans pratiquer de grandes auſtérités. Le nom de S. Doſithée n'eſt dans les martyrologes que depuis le XVI ſiécle, au 23 de février. Le martyrologe romain ni le ménologe des Grecs n'en font point mention. * Dorotheus, *Lib. inſtitutionum de abnegatione ſui. Vita Doſi-*

thei apud Bolland. Baillet, *vies des saints, au mois de février.*

DOSITHÉENS, schismatiques entre les Juifs. C'étoit une des quatre branches de la secte des Samaritains. Ils s'abstenoient de manger de tout ce qui étoit animé, & observoient le sabbat avec tant de superstition, qu'ils demeuroient dans la place & dans la posture où ce jour les surprenoit, sans remuer jusqu'au lendemain. Ils ne se marioient qu'une fois, & plusieurs d'entr'eux gardoient le célibat toute leur vie. Dosithée leur fondateur n'ayant pu obtenir, parmi les Juifs, le rang d'honneur qu'il affectoit, se rangea du côté des Samaritains, qui pour lors étoient regardés comme des hérétiques; mais ne voulant pas encore s'attacher tout-à-fait à leur secte, il en inventa une nouvelle. Pour lui donner plus d'autorité, il se retira dans une caverne, où, par une abstinence continuée trop long-temps, il se fit mourir d'une façon également ridicule & impie. On donne le nom de Dosithéens à quelques disciples de Simon *le Magicien.* S. Epiphane est le premier qui ait fait des Dosithéens une secte de Samaritains. S. Justin & Hesegippe les mettent entre les sectes des Juifs. On ne sait rien de certain ni de Dosithée, ni de cette secte, & tout ce qu'on en dit n'a pas de fondement solide. * Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclés. des trois premiers siécles.* Saint Epiphane, *in pan. lib.* 1, *c.* 13. Origène περὶ ἀρχῶν *lib.* 4. Baronius. *in ann.* Theodoret, *hær. fab. in Sim.*

DOSMA DELGADO (Roderic) chanoine de Badajoz en Espagne, où il naquit en 1533, étoit, dit-on, de la même famille que ce Pierre Dosma, qui se trouva à la conquête du Perou, & qui y découvrit la pierre de Bezoard. Roderic savoit les langues, & surtout les orientales. Ses ouvrages les plus considérables, sont ceux qu'il a écrits en latin sur les évangiles, sur les pseaumes, sur le cantique des cantiques, &c. Il mourut en 1607. * Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp.*

DOSOLO, bourg, avec titre de marquisat, est situé dans le duché de Mantoue, sur le Pô, entre la ville de Mantoue & celle de Parme. * Mati, *diction.*

DOSSENUS ou DOSSENSUS, *cherchez* FABIUS.

DOSSES (les) deux peintres de Ferrare en Italie, florissoient dans le XVI siécle, du temps d'Alfonse, duc de Ferrare, & du poëte Arioste. Ils excelloient surtout dans le paysage. Lorsque François-Marie, duc d'Urbin, fit bâtir son palais de l'Impériale, ils furent employés à travailler dans les appartemens de cette maison; mais le duc n'étant pas satisfait de leurs ouvrages, les renvoya, & fit effacer ce qu'ils avoient peint. L'aîné conserva les bonnes graces du duc, qui lui donnoit une pension. Il demeura à Ferrare où il mourut fort vieux. Son cadet nommé Baptiste lui survécut, & fit encore plusieurs tableaux. * Vasari, *vies des peintres.* Felibien, *entr. des peintres.*

DOTHAIN, ville de la Palestine, dans la tribu de Zabulon, environ à quatre lieues de la mer de Galilée, du côté du couchant. Ce lieu est célébre dans l'histoire sainte, par la vente de Joseph, par l'armée d'Anges que Dieu fit voir au prophète Elisée, que les Assyriens avoient investi, & par la victoire que Judith remporta, en coupant la tête à Holoferne. Cette ville subsiste encore, & on y voit, dit-on, la citerne où Joseph fut jetté par ses freres.* Sanson. Baudrand.

DOU ou DOW (Gerard) peintre Hollandois, *cherchez* DAU.

DOUAI, ville des Pays-Bas en Flandre, que les auteurs qui écrivent en latin nomment *Duacum*, est sur la riviere de Scarpe avec châtellenie, à cinq lieues de Cambrai, & autant de Lens. On croit qu'elle étoit la capitale des Catuaces, dont César parle dans ses commentaires, & que son église de Notre-Dame fut fondée au commencement du V siécle par Ascanalde, officier du roi Clovis. Philippe II, roi d'Espagne, fonda par lettres du 19 janvier 1561, l'université de Douai, à l'instance du pape Pie IV, & son successeur Pie V en confirma l'établissement en 1569: & au mois de juillet 1749, le roi donna des lettres patentes en forme d'édit, contenant un réglement général (& très-détaillé) pour cette université & les facultés dont elle est composée. Cette ville a deux églises collégiales. Louis XIV prit en 1667, la ville de Douai qui lui fut cédée par le second article de la paix d'Aix la-Chapelle en 1668. Les alliés la prirent en 1710, après cinquante-quatre jours de tranchée ouverte. M. d'Albergotti qui l'avoit défendue, sortit le 24 juin, avec huit piéces de canon, quatre mortiers, & toutes les marques d'honneur; mais elle rentra sous l'obéissance de la France le 8. septembre 1712, après 25 jours de tranchée ouverte. La garnison fut faite prisonniere de guerre par le maréchal de Villars. Elle appartient encore à la France, & le parlement de Flandre y réside. * Andreas Hojus, *desc. Duac.* Joannes Baptista Grammaïus, *in ant. Fland.* Guichardin, *descript. du Pays-Bas, &c.*

DOVARNENES, petite ville ou bourg de France en Bretagne, est à quatre lieues de Quimpercorentin, du côté du nord, & il y a un grand & bon port sur le golfe, qu'on appelle de son nom *la baye de Dovarnenes.* * Baudrand.

☞ DOUBDAN (Jean) chanoine de S. Paul, petite collégiale de la ville de Saint-Denys en France, est connu par son *Voyage de la Terre sainte & de Jerusalem*, qui parut en 1661 à Paris en un volume *in*-4°. L'auteur avoit été sur les lieux. On croit qu'il est mort avant 1670. * M. Goujet, *mem. mss.*

DOUCE, comtesse de Provence, fille de *Gilbert*, comte de Provence, épousa *Raimond Berenger*, premier de ce nom, comte de Barcelone, auquel elle porta en dot, vers l'an 1102, le comté d'Arles, ou la Provence orientale, & plusieurs autres terres dans la Provence occidentale & dans le Languedoc. Elle fut aussi mere de 5 ou 6 enfans, de 2 fils, & de 3 filles, & selon plusieurs auteurs modernes, d'un troisiéme fils nommé *Gilbert.* Elle est différente de Douce Etiennete, femme de *Geofroi*, comte de Provence, & d'une autre Douce, fille de *Raimond Berenger* III, promise à un *Raimond* V de ce nom, comte de Toulouse. * *Consultez* Nostradamus; Saxi; Clapier; La Pise; Du Pui; Saint-Marthe; Surita; Mezerai; Guesnai; Bouche; Ruffi, &c.

DOUE, *Dovæum* ou *Duæum*, ville de France dans l'Anjou, au-delà de la Loire, proche le ruisseau de Layon, a été très-considérable du temps des Romains, qui y avoient fait bâtir un amphitéâtre, dont on voit encore des restes. Il n'a pas plus de 1600 pieds de circuit, mais il est construit d'une maniere à pouvoir contenir aisément plus de quinze mille spectateurs. On voit encore en ce même lieu plusieurs grottes, & autres lieux voutés sous terre, d'une structure admirable, avec un puits d'une profondeur toute extraordinaire. * Baudrand.

DOUGLAS, ou, comme prononcent ceux du pays, *Duglas*, petite ville d'Ecosse, dans la partie orientale de la Lothiane, a donné son nom à une illustre & puissante famille de ce pays. Il y avoit autrefois une forteresse dans cette ville; mais elle fut ruinée en 1640, par un accident qui y arriva, le feu ayant pris aux poudres. Cette ville est différente de *Douglas*, dans l'isle de Man, sur la mer d'Irlande. * Baudrand.

DOUGLAS, grande & ancienne famille d'Ecosse, dont il y a une histoire particuliere, écrite par un habile homme, qui l'égale aux anciennes familles romaines; & lui donne la préférence sur toutes celles de l'Europe, si l'on en excepte les maisons souveraines. Elle a sur-tout été célébre par de grands généraux, qu'elle a produits en beaucoup plus grand nombre qu'aucune autre famille, dont il soit parlé dans l'histoire. Ce n'est pas leur seule patrie qui est redevable à leur valeur, ils se sont signalés dans la plupart des parties de l'Europe, & sur-tout en France, où ils ont eu de grands commandemens & de grands titres. Ils se sont souvent alliés avec la famille royale d'Ecosse, &

quelquefois ils ont prétendu à la couronne. Enfin cette famille surpasse toutes celles d'Ecosse, pour le nombre, pour la noblesse, & l'éclat de son nom, & la multitude de ses vassaux; ensorte qu'elle se fit craindre par les rois mêmes, ausquels ceux de cette famille étoient peu inférieurs, soit par la splendeur de leur cour, soit par la grandeur de leur pouvoir. Mais la malheureuse dispute qu'il y eut entr'eux, le régent, & le chancelier Levingston & Creighton, sous le regne de Jacques II, leur fut fatale, par les ruses & les trahisons de leurs ennemis. La noble émulation entre cette famille & celle de Perci comtes de Northumberland, pour leur faits militaires, est rapportée dans l'histoire; & la grande figure que les Douglas font encore présentement en Ecosse est assez connue. Leur chef en 1701, étoit le marquis de Douglas, dont le fils aîné porte le titre de comte d'Angus. Le comte d'Hamilton étoit dans la même année le fils aîné de cette famille, du second mariage. Le duc de Queenborough porte aussi le surnom de Douglas, de même que les comtes de Morton, Forfas, le lord Mordingthon. * Buchanan, *hist. de Douglas*.

DOUGLAS (Guillaume de) seigneur Ecossois, fut en grande réputation dans le XII siécle, sous le regne de Robert de Brus, roi d'Ecosse, qui le choisit entre tous ses courtisans, pour une action qu'il avoit fort à cœur. Ce prince ayant fait vœu d'aller dans la Palestine pour combattre les infideles, & n'ayant pu l'accomplir pendant sa vie, ordonna à Douglas d'y porter son cœur après sa mort, & de le présenter au S. Sépulcre. Le roi étant mort en 1327, ce seigneur partit pour ce voyage, accompagné de quantité de noblesse du pays. Quelques uns disent, que s'étant arrêté en Espagne, pour servir le roi Alfonse contre les Sarasins, il y fut tué avec toute sa suite: mais d'autres assurent que ce ne fut qu'au retour de Jérusalem, après y avoir exécuté la volonté de son maître. * Froissard. Boëth.

DOUGLAS, ou DUGLAS (Galvin ou Gavin) évêque de Cunkelden en Ecosse, au commencement du XVI siécle, composa en langage écossois divers poëmes, qu'il adressa au roi Jacques IV. Il travailla aussi à l'histoire de son pays, & donna au public quelques autres pieces pleines d'éloquence & de bon sens. Polydore Virgile qui parle très avantageusement de ce prélat, témoigne qu'il mourut de peste en 1521. L'histoire d'Ecosse parle d'une dame du nom de DOUGLAS, dont la beauté gagna le cœur de plusieurs personnes, & sur-tout de Guillaume Leout, parent de son premier mari. Ce Leout l'accusa de crime de leze-majesté, pour un refus d'amour qu'il ne put souffrir, comme il l'avoua depuis, & fut ainsi cause de sa perte. * Polydore Virgile, *liv. 3. hist. Angl.* Dempster, & Buchanan, *hist. Scot. &c.*

DOUGLAS (Guillaume) comte Ecossois, né en 1554, trempa dans une conspiration contre Jacques VI, roi d'Ecosse, & en fut convaincu. Cependant Jacques l'employa en 1592, pour réconcilier le comte de Huntley avec ses ennemis qui vouloient venger la mort du comte Marrag. Dans la même année Douglas imagina de vouloir rétablir la religion catholique en Ecosse; mais son projet ayant été découvert, Jacques VI marcha contre lui & ses adhérens. Douglas qui ne vouloit pas, sans doute, combattre contre son prince, l'alla trouver, se jetta à ses pieds, & demanda que l'on examinât sérieusement son affaire. Le roi y consentit; mais les juges ne furent pas favorables au comte: ses biens furent confisqués, & l'on brisa ses armes en sa présence. Il se raccommoda peu après avec le roi, qui le rétablit dans ses biens en 1597. Il porta la couronne devant ce prince dans l'assemblée des états du royaume, & l'année suivante il eut séance au parlement. Il fut mécontent de ce qu'il ne fut pas élevé à la dignité de marquis, lorsqu'on y éleva les comtes de Huntley & d'Hamilton; & étant passé en France, il y mourut en 1611, âgé de 57 ans.

DOUGLAS (Robert) comte de Scœningen, général-feld-maréchal en Suede, étoit issu de l'ancienne famille des comtes de Douglas en Ecosse. Il passa en Suéde dans sa jeunesse, & fut d'abord page de Gustave-Adolphe, qu'il servit ensuite dans ses guerres, & qu'il suivit en Allemagne en 1630. Il fut successivement major des dragons, & lieutenant-colonel dans l'armée que le duc de Saxe-Weymar commanda. Le régiment dans lequel il étoit ayant passé sous le général Bannier après la paix de Prague en 1635, ce général le fit colonel, & lui donna un régiment de cavalerie. Douglas servit six ans sous Bannier. Il fut nommé pour assister à l'accommodement que l'on voulut faire en faisant un échange des officiers Impériaux & Suédois. En 1643 il fut fait major général; la même année il fit l'expédition contre le roi de Danemarck dans le Holstein. En 1644 il fut dans le camp près de Berenbourg attaquer Gallas, général de l'empereur. Il avança ensuite dans la Bohême avec le général Torstenson, & en 1645 il se trouva à la bataille d'Iancow, prit le château de Liebnitz, & traita avec les députés Impériaux au sujet des prisonniers de guerre. Il passa ensuite en Hongrie avec quelques régimens, pour se joindre à George Ragotzi, prince de Transilvanie, avec lequel il prit Tirman, qu'ils perdirent ensuite. Ayant rejoint l'armée du feld-maréchal Wrangel en 1646, il prit Brackel, & se trouva depuis à toutes les expéditions que les Suédois firent en Baviere, & sur le lac de Constance. Il fut aussi employé à Ulme au traité de la neutralité entre la Suéde & la Baviere; & lorsqu'il eut été conclu, Douglas fut nommé gouverneur des endroits en Souabe où il y avoit garnison Suédoise. La reine de Suéde le nomma lieutenant-général de la cavalerie de son armée en Allemagne, où il se signala encore depuis en plusieurs occasions importantes. Retourné en Suéde en 1650, il y assista au couronnement de la reine, qui, dans les années 1651 & 1652, le créa baron de Schelby, comte de Scœningen, & grand-écuyer du royaume. Il porta aussi les titres de baron héréditaire de Wittengheim & de seigneur de Zebon, &c. Il suivit le roi Charles Gustave dans son expédition de Pologne en 1685, & fut présent à la prise de Warsovie qui fit hommage entre les mains de Douglas & du général Vonderlinde, au nom du roi de Suéde. Il aida à prendre la ville de Cracovie, & s'empara du château de Landscron. Après plusieurs autres expéditions, il s'empara de toute la Curlande en 1658, & fit prisonniers Jacques duc de Curlande, sa femme & ses enfans, à qui il rendit la liberté en 1660, après la mort du roi, & la conclusion du traité d'Oliva. Peu après, Douglas retourna en Suéde, où il mourut d'apoplexie le 28 mai 1662. C'étoit à Stockolm. Il avoit épousé en 1646, la fille d'*Otton* Helmhard de Mœrner, maréchal de la cour du roi de Suéde, & gouverneur de Finlande. Il en a eu quelques enfans.

DOUJAT (Jean) doyen des docteurs régens de la faculté de droit en l'université de Paris, & premier professeur du roi en droit canon, poste dans lequel il fut reçu en 1651, fut aussi historiographe latin de sa majesté, & de l'académie françoise, où il fut reçu en 1650. Jean Doujat avoit été reçu avocat au parlement de Toulouse dès l'an 1637, & deux ans après au parlement de Paris. Il étoit né à Toulouse d'une famille de distinction, & descendoit de Louis DOUJAT, qui fut le premier avocat général que le grand conseil ait eu vers l'an 1515. Celui-ci laissa un fils qui s'établit à Paris, & un autre qui fut conseiller au parlement de Toulouse, l'un des aïeuls de M. Doujat. M. de Marca l'estima beaucoup, & le proposa même pour être à Rome auditeur de Rote pour la France. Il n'eut point cet emploi: mais il fut choisi dans la suite par M. de Perigni, premier précepteur de M. le Dauphin, pour donner à ce prince les premieres teintures de l'histoire & de la fable: ce qui lui donna occasion de composer un *Abrégé de l'histoire grecque & romaine*, *traduite de*

Velléius Paterculus, *avec les supplémens tirés des meilleurs auteurs de l'antiquité*, *accompagné d'une chronologie*, Paris 1679 & 1708, *in-12*, & de donner une bonne édition de Tite-Live, pour l'usage de M. le Dauphin, enrichie de notes très-savantes. On a encore de lui *Prænotiones canonicæ & civiles*, qui est son meilleur ouvrage; *l'histoire du droit canonique*, Paris 1685, *in-12*; *celle du droit civil*; des éloges en petits vers françois, des personnes illustres de l'ancien testament, 1688 *in-8°*. *Chronologie des pages*, *des conciles*, *&c.* Paris, 1688. *in-12*. *Institutiones juris canonici*, *à J. P. Lancelotto conscriptæ*, *&c. adjectæ sunt Doujasii novæ atque uberes notæ*; Paris, 1685, 2. volumes *in-12*. Un discours latin, intitulé *de Eucharistia*, *pace spirituali*, *sanctisque nuptiis christianorum*, *in-4°*. 1660. Lettre touchant un passage contesté de Tite Live, dans le journal des savans du 21 février 1689. *Specimen juris ecclesiastici apud Gallos usu recepti*, *&c. operâ J. Doujat*, *advocati & antecessoris Parisiensis*; à Paris, 1671, 2. volumes *in-12*. *Géographie historique & politique*, selon M. l'abbé Lenglet, qui cite des Mémoires de l'état ancien & moderne de la Lorraine, &c. tirés de cette géographie, *in-4°*. 1673. On peut ajouter à ses écrits une piéce de vingt-deux vers élégiaques, intitulée : *De viri superillustris Domini Pomponii de Bellievre*, *senatûs principis*, *sapientissimâ simul elegantissimâque oratione viij. kalend. decemb. anno 1653 in senatu habitâ ad Parisienses advocatos*, *epigramma*, *in-4°*. Tous ces ouvrages lui acquirent l'estime des savans & des pensions considérables de la cour, du clergé, & de messieurs les chanceliers de France. Il mourut à Paris le 27 octobre 1688, âgé de 79 ans, étant alors doyen de l'académie françoise, du collége royal, & de la faculté de droit. * *Mémoires histor.*

DOULAS, *cherchez* DAOULAS.

DOULTREMAN (Antoine) étoit né à Valenciennes, dans le Hainaut. Il embrassa la régle des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, & fut prieur & curé de l'abbaye de S. Jean, du même ordre. Son mérite le fit élire abbé de la même maison, & il posséda cette dignité depuis l'an 1636, jusqu'à sa mort, arrivée en 1642. C'étoit un homme savant, versé particuliérement dans l'histoire & l'antiquité. Il a écrit un livre de l'origine & de la fondation de son monastere; & un autre qui contient les vies des abbés du même lieu. On assure que ces deux ouvrages sont demeurés manuscrits. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in-4°*. tome I, page 84.

DOULTREMAN (Henri) naquit à Valenciennes dans le Hainaut, le 22 août 1546, d'une noble & ancienne famille de Gand, dont le vrai nom étoit *Outermans*, ou *Woutermans*. Il fit ses premieres études dans sa patrie, & en 1562, ses parens l'envoyerent à Louvain, où il s'appliqua quelque temps à la philosophie & au droit. Son gout étoit pour les belles lettres : il ne tarda pas à le suivre, & se livrant tout entier à cette étude, il lut tous les auteurs de la meilleure latinité; & comme il joignoit une mémoire très-heureuse à l'application la plus constante, il fit en peu de temps des progrès très-rapides. Pour se délasser, il s'exerçoit à la poësie latine, & à la poësie françoise. Son mérite le fit admettre de bonne heure dans le conseil de la ville de Valenciennes : il passa par toutes les charges les plus honorables, qu'il remplit toujours avec distinction; & ensuite il fut prévôt, ou premier magistrat de la même ville. Il mourut le premier d'octobre de l'an 1605, & fut inhumé dans le chœur de l'église de S. Jean, où sa veuve *Jeanne* de la Croix, & ses enfans, *Henri*, chartreux; *Adrien*, bénédictin; & *Philippe* & PIERRE qui suit, Jésuites, lui firent ériger un mausolée, avec une inscription à sa louange. Les ouvrages d'Antoine Doultreman sont : 1. *Triumphus & spectacula serenissimis Belgarum principibus Alberto, & Isabellæ*, *in civitate Valentinianâ edita*; à Anvers, Plantin, 1602, avec les *Spectacula Joannis Bochii*. 2. *Epicedium in obitum Emanuelis Lalani*, *marchionis Rentiaci*, en vers elégiaques. 3. *Gesta & elogia trium principum*, *Alexandri Farnesii*, *Parmæ ducis*, *Alberti*, *Austriæ archiducis*, *& Caroli Croiaci*, *ducis Areschotani* : cet ouvrage est resté manuscrit. On conserve encore de lui plusieurs autres poësies latines & françoises; plusieurs des latines sont adressées à Juste-Lipse, avec qui Doultreman a eu des liaisons étroites. 4. *Histoire de la ville & du comté de Valenciennes*, *depuis l'an de J. C. 366*, *jusqu'en 1598*, à Douai, 1640, *in-folio*, puis à Valenciennes, 1687, augmentée & illustrée, avec la vie de l'auteur, par Pierre Doultreman. * Valere André, &c. *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in 4°*. tome I, pages 458 & 459.

DOULTREMAN (Pierre) fils du précédent, étoit, de même que son pere, de Valenciennes en Hainaut. Il entra jeune dans la société des Jésuites, où il se fit estimer; il exerça le ministere de la prédication avec beaucoup de zele & de réputation. Il mourut à Valenciennes, le 23 avril 1656, à l'âge de 65 ans. Outre l'*histoire de Valenciennes*, composée par son pere, mais revûe par lui, augmentée & enrichie de la vie de Henri Doultreman, on a de ce Jésuite; 1. *Tabulæ vitarum cùm beatorum tum illustrium virorum societatis Jesu*, à Douai, 1622, *in-8°*. 2. *Traité des derniéres croisades*, *pour le recouvrement de la terre-sainte*, auquel est ajoutée la vie de Pierre Lhermite, chef & conducteur des premieres croisades; à Valenciennes, 1632, *in-12* : le même, auquel est ajoutée une suite généalogique de Lhermite, seigneur de Souliers, *in-12*, à Paris, 1645. 3. *Constantinopolis Belgica*, *sive de rebus gestis à Balduino*, *& Henrico imperatoribus Constantinopolitanis*, *ortu Valentianensibus Belgis*, *libri quinque. Accessit de excidio Græcorum liber singularis*; *cum uberibus ad utrosque notis*, &c. à Tournai, 1643, *in-4°*. On trouve au commencement quelques piéces de vers latins, à la louange de l'auteur. 4. *Amor increatus in creaturas effusus*, en cinq livres; *in-folio*, à Lille, 1652. 5. Plusieurs traductions françoises, comme de la vie du pere Joseph Anchieta, de Piere Canisius, l'un & l'autre Jésuites, &c. * Valere André, &c. *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in-4°*. tome II, page 997.

DOUN, *cherchez* DOWN.

DOUNAWORTI, *cherchez* DANAWORTI.

DOUNE, *cherchez* DOWN.

DOURDAN, petite ville de l'Isle de France dans le Hurepois, est située sur la riviere d'Orge, vers les frontiéres de la Beauce, à treize lieues de Paris, & à deux ou trois d'Estampes. Elle appartenoit en propre au roi Hugues *Capet*, & par ce moyen fut annexée au domaine royal. Elle fut engagée par le roi Henri II, à M. de Guise, & vendue l'an 1596, à Imbert de Diesbach, natif de Berne en Suisse, qui ceda son droit au sieur de Harlai-Sanci. Ce dernier la transféra au seigneur de Rosni, qui en jouit jusqu'en 1610, que Louis XIII. le remboursa, & rentra dans le domaine de Dourdan. Cette ville, pendant les guerres de la religion, fut prise & presque ruinée par les Huguenots en 1562 & 1567. * Jacques de Lescornai, *hist. de la ville de Dourdan.*

DOURI (Fremin ou Firmin) en latin *Firminus Durius*, curé de Saint Cande à Rouen, naquit proche de cette ville dans le village de Pissi, à deux lieues de Rouen (en latin *Pissius Pagus*) en 1498. Ses parens, quoique pauvres, l'envoyerent à Rome, où le desir d'apprendre lui facilita les moyens de cultiver ses heureuses dispositions pour l'étude. Après avoir passé quelques années dans cette Ville, il vint à Paris, où il se perfectionna dans les langues hébraïque & grecque, & dans les mathématiques. Il étudia aussi la médecine & le droit; mais depuis il se fixa aux belles-lettres, & à la philosophie. Il régenta celle-ci au

collége de Boncour. La réputation qu'il se fit le plaça au rang des hommes les plus savans de son siécle. Il écrivoit bien en vers latins & en prose. On a de lui des traductions d'Aristote, de Cléomédes & de Galien. A l'âge de soixante ans, il fut élevé au sacerdoce, & accepta la cure de Saint Cande, (probablement celle de S. Cande le jeune) qu'il desservit avec zele le reste de ses jours. Il mourut d'une pleurésie le 14 mars 1578, âgé de quatre-vingts ans. Les personnes les plus distinguées en science & en dignité le regretterent, & firent en plusieurs langues des vers à sa louange. Ces piéces ont été recueillies dans l'ouvrage intitulé : *Tombeau de M. Fremin Douri*, à Paris par Denys du Pré 1578.

DOURLACH, *cherchez* DURLACH.

DOURLANS, ou DOURLENS, *Durlendium*, ville de France en Picardie, divisée en haute & basse, est située sur la riviére d'Authie, qui sépare la Picardie de l'Artois, à sept lieues d'Amiens, & six de Saint Riquier. Le château fut forcé par le comte de Fuentes le 28 juillet 1595. Les Espagnols descendirent dans la ville qu'ils pillerent; six cens soldats y périrent, & quatre cens gentilshommes qui s'y étoient imprudemment renfermés y furent passés au fil de l'épée. Fernando Tellez Porto-Carrero y fut établi gouverneur. Deux ans après il surprit Amiens, où il fut tué pendant le siége. Louis XIV a fait augmenter de moitié l'ancien château qui étoit de grès & l'a fait fortifier à la moderne. Il y a prévôté & élection. Cette ville appartenoit autrefois aux comtes de Ponthieu. GUILLAUME II, marié l'an 1195 à *Alix* de France, fille du roi *Louis* VII, eut *Marie*, comtesse de Ponthieu, qui ceda l'an 1225, son droit sur Dourlans, au roi Louis VIII. Le roi Charles VII aliena cette ville à Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras de l'an 1435. Elle fut rachetée en 1463. On en a depuis fait mention dans les traités de Conflans en 1465, de Paris en 1514, de Madrid en 1526, de Cambrai en 1529. & de Crespi en 1544. Antoine Bayencourt eut en don la ville de Dourlans, que le procureur du roi fit saisir en 1559, & fit réunir à la couronne comme étant du domaine royal.

DOURO, riviére d'Espagne, *cherchez* DUERO.

DOUSA, vulgairement VANDER-DOES, (Jean) Hollandois, excellent poëte, étoit seigneur de Norwik en Hollande, où il naquit le 5 décembre 1545. Il étudia à Lire dans le Brabant, puis à Louvain, ensuite à Paris. De-là étant passé en Hollande, il y eut divers emplois, & fut chargé par le prince d'Orange en 1574, du gouvernement de la ville de Leyden, qu'il défendit avec beaucoup de courage & de prudence, pendant le siége que les Espagnols y mirent, sous le commandeur Requesens. Ce général sollicitant les bourgeois par lettres de se rendre, Dousa ne répondit qu'en vers latins au bas de chacune, & fit en sorte par sa bravoure & par ses soins, qu'il obligea les Espagnols à lever le siége, ayant été secouru peu de temps après. L'année suivante Jean Dousa fut nommé le premier curateur de l'université de Leyden, qui venoit d'être fondée. Il étoit digne de cet emploi, par son érudition; car il étoit très-savant, & a été nommé par quelques auteurs *le Varron de Hollande*. Il a composé divers ouvrages, des poësies, des notes sur Salluste, sur Pétrone, sur Plaute, sur Catulle, sur Tibulle & Properce, sur Horace, des annales de Hollande en vers élegiaques. Ce dernier ouvrage a été imprimé *in*-4°, à Leyde en 1601, & réimprimé dans la même ville en 1617, avec un commentaire du savant Hugues Grotius. Jean Dousa mourut de la peste le 12 octobre de l'an 1604, âgé de 59 ans, & fut enterrré à la Haye. Il avoit épousé *Elisabeth* Van-Zulen, dont il eut quatre fils, tous savans, & dignes de la réputation que leur pere s'étoit acquise. Nous en parlons dans les articles suivans. Parmi les *Epistolæ illustrium & clarorum virorum*, ed. 1669, *in*-8°. on a imprimé trois lettres de Jean Dousa le pere. Elles sont de 1582. Nous avons vu un recueil des poësies des deux Jean Dousa, pere & fils, imprimées en 1586, à Leyde, *in*-4°. sous ce titre : *Jani Dousæ a Noortwick Odarum Britannicarum liber, ad D. Elisabetham Britanniarum, Franciæ, Hiberniæque reginam, & Jani Dousæ filii Britannicorum carminum silva*; & la même année, au même lieu, & dans la même forme : *Jani Dousæ à Noortwick, Elegiarum libri II. Epigrammatum liber I : cum Justi Lipsii aliorumque ad eundem carminibus.* Aubert le Mire ne parle pas avantageusement de Jean Dousa le pere, comme on le voit par cette courte lettre qu'il écrivit le 7 décembre 1604. à Adrien Vander-Burch, greffier d'Utrecht, & imprimée page 94 du *Sylloge Epistolarum* d'Antoine MATTHEUS : *Ex tuis litteris Janum Dousam obiisse intelligo. Quid dicam? utinam talentum à Deo acceptum melius impendisset! certè homo religioni nostræ imprimis noxius fuit, ut alia non addam. Te in ejus obitum carmen scribere pii haud libenter audient; & absit ut tui versus inter impia impiorum epigrammata...... notentur.*

DOUSA (Jean) fils de celui *dont nous venons de parler*, naquit en 1572, & fut élevé par son pere, qui en fit dès l'âge le plus tendre un humaniste, un poëte, un mathématicien, & un philosophe. Dousa ajouta depuis l'étude de la jurisprudence & de l'histoire, à ces connoissances, dans lesquelles il avoit fait des progrès surprenans dans un âge où la plupart savent à peine lire & écrire. Il n'avoit que seize ans lorsqu'il fit un commentaire estimé sur Plaute; & à dix neuf il publia son livre *des choses célestes*, & sa *dissertation de l'ombre*. Ses commentaires sur Catulle, Tibulle & Properce, sont de la même année. Son mérite & sa sagesse le firent choisir pour être précepteur de Frédéric-Henri prince d'Orange, & pour premier bibliothécaire de Leyden. Grotius assure que ses poësies sont audessus de celles de son pere, & qu'il lui aida même à composer ses annales de Hollande. Mais il mourut très jeune en 1597, n'ayant que 25 ans, onze mois & quatre jours. Son pere fut si affligé de sa mort, qu'il passa quatre jours sans manger. Il fit à son honneur plusieurs vers, qu'il intitula *Manes Douziani.* Nous avons parlé de la *sylva carminum britannicorum* de Jean Dousa le fils, en parlant des poësies de son pere. Nous ajouterons que ses *Poemata varia*, qui avoient couru dès son vivant en feuilles volantes, furent recueillis en un volume *in*-8° imprimé à Leyde en 1607. On a de Jean Dousa, le fils, dont nous parlons, deux lettres l'une adressée à son pere, l'autre à Jean Gruter, toutes deux de l'an 1596. Elles se trouvent parmi les *Epistolæ illustrium & clarorum virorum*, ed. 1669, *in*-8°. * Teissier, dans ses *Eloges*, 4e. édition.

DOUSA (George) frere du précédent; savoit les langues. Il fit le voyage de Constantinople, à la suite d'Edouard Barton, ambassadeur d'Angleterre. Il y étoit en 1597, comme il paroît par deux de ses lettres datées de cette année, & de Constantinople, adressées l'une à *Jean* son pere, & l'autre à *Jean* son frere. Elles se trouvent parmi les *Epistolæ illustrium & clarorum virorum*, édition de 1669, *in*-8°. George Dousa publia une relation de son voyage de Constantinople, avec diverses inscriptions qu'il avoit trouvées dans cette ville & ailleurs. Il fit encore imprimer en 1607, le traité que George Cedrenus a composé sous le titre *De originibus urbis Constantinopolitanæ*, avec les notes de Jean Meursius.

DOUSA (François) frere du précédent, donna au public en 1600, les épitres de Jules César Scaliger, avec ses commentaires sur l'histoire des animaux d'Aristote, & les fragmens de Lucilius, qu'il enrichit de notes de sa façon.

DOUSA (Théodore) le dernier des enfans du célébre *Jean* Dousa, né à Utrecht le 25 février 1580,

se maria en 1602. En 1614 & 1615, il avoit été mis entre les juges de la ville. Le 16 février 1642 il fut inscrit dans l'ordre des chevaliers du pays d'Utrecht. Le 4 d'août de la même année il fut délégué extraordinairement entre les juges du conseil souverain. Il mourut le 7 juin 1663. On lui doit : 1. *Georgii Logothetæ Acropolitæ Chronicon Constantinopolitanum*, en grec & en latin, avec des notes, à Leyde, 1614 *in*-8°. Son frere Georges avoit apporté le manuscrit de cet ouvrage de Constantinople, où il l'avoit acquis des restes de la bibliothéque de Georges Cantacuzene. Il avoit aussi recueilli dans la même ville les lettres de Zonaras, & autres écrits, que Théodore Dousa avoit promis de publier. Leon Allacci a donné depuis une édition de Georges le Logothete, à Paris, en 1651, *in-folio*, avec une dissertation sur ceux qui ont porté le nom de Georges. On a encore de Théodore Dousa, *Farrago quædam Echoica variarum linguarum variorumque auctorum*, à Utrecht, 1638 *in*-8°. On trouve aussi du même quelques poësies latines, entr'autres, dans l'édition d'Hortensius, donnée par Buchalius. Voyez le pere Niceron, dans ses *memoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, tome XVIII, & le *Trajectum eruditum* de M. Gaspar Burmann, en 1738 *in*-4°. On trouve beaucoup de lettres des Douza, dans le recueil intitulé *Illustrium & clarorum virorum epistolæ selectiores, superiore & hoc sæculo scriptæ*, 1669 *in*-8°. La plupart contiennent des circonstances de leur vie.

DOUVRES, port de mer d'Angleterre, situé sur le pas de Calais, dont il n'est éloigné que de sept lieues. C'est de ce port que l'on passe à Calais dans les *paquebots*, ce qui attire beaucoup de monde, & sur-tout d'étrangers, dans cette premiere ville. Au sommet d'un rocher fort escarpé est le château de Douvres, que l'on croit avoir été bâti par les Romains, & qui commande cette rade. Dans un beau jour on peut le voir de Calais. Douvres est un des cinq ports qui ont de grands priviléges, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq ports*. On y en a annexé trois autres, qui font ainsi le nombre de huit; dont quatre sont dans la province de *Kent*, & les quatre autres en *Sussex*. Douvres a titre de duché. * *Voyez* l'état de la Grande Bretagne sous George II, *tome* 1, *pag.* 77 & 78.

DOUVRIER (Louis) mort à Paris au mois de janvier de l'an 1680, étoit Languedocien & de famille noble. Il a été célebre dans le siécle dernier par la beauté de son génie & son érudition. Il excelloit dans les inscriptions & les devises. C'est lui qui a fait cette fameuse devise si flateuse pour le feu roi Louis XIV, *Nec pluribus impar*, au-dessus d'un soleil qui en fait le corps. Plusieurs auteurs, entr'autres feu M. Camusat, dans ses *Mélanges de littérature*, tirés des lettres de M. Chapelain, ont confondu M. Douvrier avec Jacques de Lœuvre, (*Jacobus Operarius*) qui a donné le Plaute, en 1679.

DOWDALL (Georges) étoit natif du comté de Louth en Irlande, & official de son prédécesseur, le primat Cromer, dont le zéle contre la suprématie de Henri VIII, joint à ses autres grandes qualités, ont été admirés de son temps. Le lord député Saint-Léger, qui estimoit beaucoup M. Dowdall, eut assez de crédit auprès du roi pour le faire nommer à l'archevêché d'Armagh, après la mort de Cromer, arrivée en 1543. Il fut sacré au mois de décembre de la même année, par Edouard Staples, évêque de Meath, assisté d'autres évêques. Et ce qui paroît singulier, il n'avoit pas reçu la confirmation de Rome, quoiqu'il passât non seulement pour avoir une aversion marquée contre toute nouveauté, mais aussi pour un homme de beaucoup de piété, d'esprit & d'érudition. Henri VIII étant mort, son fils Edouard VI, séduit par le duc de Sommerset, son oncle maternel & grand fauteur des sectaires, fit assembler à Dublin le clergé d'Irlande, pour approuver la liturgie composée par ses ordres. Brown, archevêque de Dublin, natif de Londres, & avant son élévation, provincial des Augustins en Angleterre, s'étoit déja montré trop favorable aux nouvelles opinions pour s'y opposer dans cette occasion. C'est pourquoi il opina, aussi bien que Staples, évêque de Kildare, Travers, évêque de Leighlin ses suffragans, & Coyn, évêque de Limericke, tous Anglois de naissance, de recevoir cette liturgie : mais le primat & tous les autres prélats refuserent constamment de participer à cette iniquité. Il prononça même une malédiction contre tous ceux qui consentiroient à une lâcheté si criminelle. Cette fermeté fut punie par le gouvernement, qui le dépouilla le 20 octobre de cette année, qui étoit 1550, du titre de primat de toute l'Irlande, pour le conférer à perpétuité au complaisant Brown, & à tous ses successeurs. M. Dowdall s'exila lui-même, de crainte d'y être contraint par ses ennemis, & vécut le reste du regne d'Edouard avec l'abbé de Centre en Brabant. On eut soin de remplir son siége par un archevêque de la nouvelle fabrique, nommé Goodavre; mais la reine Marie étant montée sur le trône Britannique, cet illustre exilé fut vers la fin de l'an 1553, rétabli sur son siége, & le titre primitial lui fut restitué avec toutes ses prérogatives. Au mois d'avril suivant, il reçut une commission de la reine, conjointement avec Nicolas Walsh, élu évêque de Méath, pour destituer tous ceux des évêques & du clergé qui s'étoient mariés. En conséquence de ces ordres, Brown & les autres déja nommes, se trouvant dans le cas, furent chassés de leurs siéges, aussi bien que Bale, évêque d'Offory, fameux apostat, carme & Anglois; mais celui-ci avoit déja pris la fuite. Casey, évêque de Limericke, eut le même sort. Georges Dowdall assembla cette même année un synode à Drogheda, dont les canons existent encore. Ils tendent à rendre à la religion catholique son ancien lustre. L'année suivante il fit publier un jubilé par tout le royaume pour le rétablissement de la vraie foi. Il tint en 1556 un autre synode, au lieu déja marqué, qui permit aux laboureurs & aux ouvriers de cette province de travailler certains jours de fêtes peu solemnelles. Ensuite, c'est-à-dire en 1558, il fit un voyage en Angleterre pour les affaires de son église, & mourut à Londres le 15 août de ladite année. Son épitaphe, se voit dans son registre. Elle y fut insérée le 27 février 1558, par M. Thomas Walsh, premier greffier de la cour ecclésiastique d'Armagh.

Il ne sera pas hors de propos d'observer que pendant la vie de l'archevêque Dowdall, le pape Paul III avoit nommé à ce siége M. ROBERT Waucop, natif d'Irlande, & docteur en théologie de la faculté de Paris, qui assista au concile de Trente, depuis la premiére session tenue en 1545, jusqu'à la seconde tenue en 1547. Ces circonstances de sa vie sont d'autant plus extraordinaires, qu'il étoit devenu aveugle dans son bas âge, & qu'une si grande incommodité ne l'empêcha pas de faire les plus heureux progrès dans les études. Quelques uns disent qu'il fut envoyé légat *à latere* en Allemagne par Jules III; à l'occasion de quoi les Allemans, ennemis du pontife, dirent assez plaisamment : *Legatus cœcus ad oculatos Germanos* : Un légat aveugle aux clairvoyans Allemans. Ce fut lui qui procura aux Jésuites la faculté de faire leur premiere entrée en Irlande. Il mourut à Paris dans une maison de ces Peres en 1551, le 10 novembre, dans un âge fort avancé, sans avoir jamais retiré d'autre fruit de sa nomination, que l'honneur d'être appellé archevêque d'Armagh. Le pape sans doute se réconcilia avec M. Dowdall, en faveur de son zèle pour la catholicité.

DOWE (Gérard) *cherchez* DAU.

DOWLING (Thadée) savant Irlandois, qui excelloit dans la connoissance du droit civil. Il fut d'abord trésorier, puis chancelier de l'église de Leighlin. Il mourut à Leighlin en 1528, âgé de 84 ans. On a de lui une grammaire irlandoise & quelques autres trai-

tés. Son principal ouvrage est une compilation des annales d'Irlande, conservées en manuscrit dans la bibliothéque du collége de la Trinité à Dublin. Dowling a tiré beaucoup de secours, pour la composition de cet ouvrage, de la chronique de Nicolas Maguire.

DOWMA (Jenco ou Janke de) d'Oldeborn, s'est rendu célébre par ses actions d'éclat & par son esprit dans le seiziéme siécle. En 1514, voyant que tout étoit en désordre dans la Frise, il obtint de Charles, duc de Gueldre, la permission d'aller à Rome, & il prit son chemin par la Hollande & le Brabant. Son voyage paroît avoir été long. En 1522, étant de retour en Frise, il fut accusé de rebellion devant le duc de Gueldre; mais l'accusé se justifia si bien, que le duc non content de le renvoyer absous, lui donna à recevoir sur plusieurs villes trente mille florins qu'il lui devoit. Dowma continua cependant d'être accusé de révolte contre les intérêts du duc; & se voyant toujours poursuivi malgré ses justifications, il alla trouver l'empereur Charles-Quint avec plusieurs gentilshommes qui le suivirent. L'empereur les reçut avec plaisir, leur assigna la somme de trente-trois florins par mois, & leur accorda une entiére amnistie, dont les lettres furent lues publiquement à Harlingen. Dowma tâcha ensuite de soumettre toute la Frise à l'empereur; mais ayant été traversé dans cette entreprise, il résolut, accompagné de Juwsma, de se retirer vers la gouvernante. Il lui fit un récit fort circonstancié de l'état de la Frise, appuyant particuliérement sur la liberté des Frisons, surtout en ce qui regardoit l'exercice des charges du clergé, & la nomination des ecclésiastiques. Il accusa le stadhouder George Schenck de malversation; mais il ne réussit pas à le faire trouver coupable. Lui-même fut arrêté quelque temps après à Malines, & conduit à Vilvorden, où, après une détention de huit ans, il mourut en 1530. Il a écrit un abrégé des choses mémorables arrivées en Frise, & il appelle cet écrit son testament. Valere-André le cite dans sa bibliothéque belgique, *in*-4°. édition de 1739, page 552.

DOWNAROWITZ (Elie) Jésuite Polonois de Witepsck, sorti d'une famille noble, naquit en 1624. Il fut élevé aux ordres sacrés dans sa compagnie, & chargé d'y enseigner successivement la rhétorique, la poësie, la philosophie & la théologie. Il est mort le 7 novembre de l'an 1669. On ne cite de lui que les deux ouvrages intitulés : l'un, *De virtutibus moralibus :* & l'autre, *Homo politicus.* Ces deux écrits ont été imprimés ensemble. * Voyez le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DOWN, ou DOUN, que ceux du pays nomment *Down Pandrik*, en latin *Dunum*, ville & comté d'Irlande dans l'Ultonie, avec évêché suffragant d'Armach, est située sur un bras de mer, vis-à-vis l'isle de Man. Elle envoie deux députés au parlement. * Sanson.

DOWNHAM, ville d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Norfolk, qu'on appelle *Clakloss*, située sur la riviere d'Ouse, sur laquelle elle a un port, est à 71 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

DOWNHAM (George) évêque de Chester en Angleterre, fut aussi évêque de Londonderry en Irlande. Il a passé pour un grand philosophe péripatéticien. Il vivoit dans le dix-septiéme siécle. On a de lui, en latin, un commentaire sur la dialectique de Ramus, & un autre ouvrage, contre l'église romaine, dont le titre seul annonce assez le sujet : ce titre est, *Papa Antichristus.* En anglois, il a donné des leçons sur le Pseaume XV. Un traité de la Liberté chrétienne & des Sermons. Il a eu pour frere JEAN Downham, qui vivoit encore en 1645, & de qui l'on a en anglois une Explication du prophéte Osée; Consolations pour les personnes affligées; & quelques autres écrits qui ne nous sont point connus. * Extrait du *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DOWNING (George) naquit en Angleterre de parens pauvres, & passa une partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse. Il devint ensuite ministre de camp du régiment d'un certain Okey, qui fut un des juges de Charles I. Quoiqu'il eût éte le premier instrument de la fortune de Downing, ce dernier ne laissa pas de le persécuter cruellement & de faire ensorte qu'on le rendît de la part de la Hollande, où il s'étoit retiré. Downing se fit connoître par cette action à Cromwel; & comme il étoit aussi habile guerrier que prédicateur, il acquit toute sa confiance, eut part à ses négociations les plus secrettes, & fut envoyé à la Haye avec le caractere de résident. Il y exigea des déférences & des honneurs, qui étoient au-dessus de son état, & que les Etats-Généraux ne purent pas lui accorder. Il en conçut une haine violente contre la république de Hollande, & en donna des preuves bien marquées, pendant que Cromwel & son fils gouvernerent. Quoiqu'il eût fait en Hollande toutes les avanies possibles à la maison des Stuarts, & qu'il eût traité le duc d'Yorck d'une maniére très-ignominieuse, il fut cependant si bien flater le général Monck, qu'à sa recommandation il fut envoyé ambassadeur à la Haye. Ce fut, à ce que l'on croit, dans la vue de faire, par son moyen, de la peine aux Etats-Généraux, desquels on n'étoit pas content en Angleterre. On réussit parfaitement bien : car Downing ne fut pas plutôt arrivé en Hollande, qu'il forma plusieurs prétentions mal fondées, au sujet du cerémonial, se conduisit avec beaucoup de hauteur, & fit plusieurs menaces fort dures aux Etats. Il indisposa contr'eux les rois de Danemarck & de Suéde, de même que l'électeur de Brandebourg, & arma contr'eux le roi d'Angleterre, par des motifs d'intérêt particulier. Il fit soulever, par ses ruses, plusieurs villes contre le pensionnaire de Wit, & il l'eût entiérement perdu, si l'arrêt de son secrétaire, & d'un de ses affidés, que l'Etat avoit fait saisir en 1665, ne l'eût porté à se retirer secretement de Hollande, à la faveur de la nuit. On l'y renvoya malgré cela en 1672, à la place du chevalier Temple. Il promit, à la vérité, avant que d'avoir passé la mer, de procurer, autant qu'il dépendroit de lui, la réunion des Etats avec la couronne d'Angleterre; mais il n'en voulut point donner les assurances par écrit, & ne se comporta pas trop en conséquence, ayant recommencé de faire ses menaces accoutumées, & à reprendre son ancien air de hauteur, parcequ'on ne lui vouloit pas accorder l'exemption de l'accise ordinaire, que l'on refusoit aux ambassadeurs de Hollande en Angleterre. Ayant fait des demandes déraisonnables, ausquelles on ne répondit pas dans le temps précis qu'il avoit fixé, il ne voulut pas entendre le rapport de ce qui avoit été arrêté, sous prétexte que son roi venoit de le rappeller. Il demanda cependant l'audience ordinaire de congé, & reçut le présent accoutumé des Etats-Généraux. Le roi Charles II, craignant que les Etats n'apperçussent trop tôt, par la conduite de Downing, les projets que l'on formoit contre eux, lui ordonna, par une lettre écrite de sa propre main, de demeurer encore plus long-temps en Hollande. Mais Downing venoit de partir pour l'Angleterre, lorsque la lettre arriva à la Haye. A peine fut-il arrivé en Angleterre, qu'on le mit en prison, & qu'on le dépouilla de tous ses emplois. Downing étoit un homme rusé, mais faux & sans honneur, tenant toujours le parti du plus fort, sans sincérité & trompant toujours les premiers ceux à qui il devoit le plus de reconnoissance. Il n'étoit cependant rien moins que prudent, quoiqu'il fût très-fin; & il étoit plus propre à occasionner de nouvelles affaires à son roi qu'à terminer les anciennes. * *Supplem. franç. de Basle.*

DOWNTON, ou DUNCKTON, ville d'Angleterre avec marché, dans le comté de Will, est capitale de son canton, située sur la riviére d'Avon *de Salisburi*, ainsi appellée pour la distinguer d'autres rivieres qui portent le nom d'*Avon.* Elle envoie deux membres au parlement, & est éloignée de 84 milles anglois de Londres. * *Diction. angl.*

DOUX (le) en latin *Dubis* & *Alduadubis*, riviére dans la Franche-Comté a sa source au mont Jura, un peu au-dessous du village de la Mothe, & ensuite fait divers tours, tantôt coulant vers l'orient, puis au septentrion, & ensuite au couchant. Elle passe à Franquemont, à Saint-Hipolyte, à l'Isle, à Clervai, à Besançon, à Rochefort, à Dole, &c. & ayant reçu la Louve, la Doure, l'Aldua, d'où elle a le nom d'*Alduadubis*, & quelques autres, elle se jette dans la Saône à Verdun en Bourgogne. * Strabon, *liv.* 4. Cæsar, *in comment.* Chifflet, *Vesont. P. I, c.* 4, *&c.*

DOUZI, bourg sur le Cher ou Chiers, entre Ivoi & Sedan, dans le diocèse de Reims. Les Latins le nomment *Duziacum* ou *Duodeciacum* : & quelques auteurs croient que se pouroit être Tuisi sur la riviére de Vesle, qui est aussi dans le même diocèse de Reims.

CONCILES DE DOUZI.

Les auteurs font mention de deux conciles assemblés à Douzi dans le IX siécle. Le premier fut tenu au mois d'août 871, contre Hincmar de Laon. Il fut accusé de plusieurs crimes, fut déposé & mis en prison, où deux ans après il eut les yeux crevés. *Voyez* HINCMAR. Le pere Cellot, depuis la mort du pere Sirmond, a fait imprimer les actes de ce concile, que ce dernier n'avoit pu recouvrer : il nomme cet ouvrage : *Apotheca reconditioris doctrinæ*. Le second concile de Douzi fut assemblé l'an 874, contre les mariages incestueux, & contre ceux qui envahissent les biens de l'église. * *Tom. VIII Conc.*

DOXAPATER ou DOXOPATER (Jean) Sicilien, dont on ne connoît ni la ville de sa naissance, ni le temps où il a vécu. On voit par ses écrits, qu'il entendoit bien la rhétorique & la théologie. Il a écrit en grec, *in librum Hermogenis de inventione*. Cet ouvrage se trouve en manuscrit à Venise, dans la bibliothéque du cardinal Bessarion, selon le témoignage de Jacques-Philippe Thomasini, & on le voyoit autrefois dans celle de Jacques Barocius, noble Venitien, & depuis dans celle de Thomas, comte d'Arondel, qui, au rapport de Thomasini, l'a emporté en Angleterre. Il a encore ecrit, selon que le témoigne Octave Gaëtan, dans son *Isagoge ad hist. sacr. Sicul.* c. 42 les ouvrages suivans : *De universa Christi œconomia ; De secundo Adam Christo ; De vita spirituali & angelicâ ; In Aphthonii progymnasmata*. Il a aussi écrit contre toutes les hérésies. * *Supplement françois de Basle.*

DOXAPATRIUS (Nilus) écrivain grec, *cherchez* NILUS DOXAPATRIUS.

DOXAT (Nicolas) seigneur de Démoret, général-veld-maréchal-lieutenant au service de l'empereur, naquit à Yverdun, dans le canton de Berne, le 3 novembre 1682. L'inclination qu'il manifesta de bonne heure pour le service, engagea ses parens à lui faire donner une éducation qui y eût du rapport : il apprit les mathématiques & le génie. A 18 ans il entra au service des Hollandois, dans le régiment de M. le brigadier Sturler, son oncle maternel. Il le quitta au bout de trois ans, retourna dans sa patrie, & continua à s'appliquer avec gout & avec succès au dessin & à la science des fortifications. En 1707 il obtint une soulieutenance aux gardes de l'électeur Palatin. Il fut envoyé en Flandre, dans l'armée des alliés, & servit d'adjudant au général de Zobal, & commandoit la compagnie des grenadiers-gardes, dont il étoit devenu le lieutenant. Il se trouva en 1708 au siége de Lille, & il se fit connoître des généraux, par les plans qu'il dressoit, & les réfléxions judicieuses dont il les accompagnoit. Il continua, par l'ordre des généraux, de tirer les plans des différens siéges qui se firent dans les campagnes de 1709 & 1710 quoique son régiment ne fût pas toujours de ces siéges. Par son application & par l'expérience il vint à bout de se former un plan nouveau de fortifications, qu'il mit ensuite en usage avec beaucoup de succès. En 1711 il fut du camp d'observation que l'on fit près de Grumberg sur l'Oder, en Silésie. Dans la campagne de 1712 il servit en Flandre, & se trouva à la bataille de Denain, où il perdit un de ses freres à ses côtés. Après la paix, plusieurs généraux qui le connoissoient & l'estimoient, lui offrirent divers emplois. Il se détermina à servir sous le comte de Merci, qui l'affectionnoit beaucoup, & qui lui offrit un brevet de capitaine de cuirassiers dans son régiment. Il contribua en 1715 & 1716 à la levée des régimens du vieux & du jeune Lorraine, où il eut une compagnie. En 1716 il fit la campagne contre les Turcs en qualité d'adjudant du comte de Merci. Il se trouva à la bataille de Peterwaradin & au siége de Temeswar. Le prince Eugène le chargea d'établir une communication au travers de plusieurs marais & bras de rivieres ; il réussit contre l'attente de quelques généraux. Le même prince mécontent de ses ingénieurs, au siége de Temeswar, appella Doxat, lui donna la direction d'une attaque ; & elle réussit si bien, que le prince lui en témoigna sa satisfaction, & lui donna la direction d'une autre attaque, où il fut blessé dangereusement. La place fut prise, & le prince, sensible à tout ce que M. Doxat avoit fait pour hâter sa réduction, l'alla voir dans sa tente, lui envoya son chirurgien, & une bourse de 200 ducats. Après son rétablissement, le conseil impérial le chargea de lui envoyer un plan de Temeswar, & de la maniére d'en rétablir les fortifications. Il reçut en même temps le brevet de lieutenant-colonel & de lieutenant-général-quartier-maître de l'armée ; en cette qualité il fit la campagne de 1717, & il se trouva à la fameuse journée de Belgrade. L'année suivante, il eut ordre de dresser la carte du bannat, & de fortifier Orsova, & plusieurs autres places conquises. Le général comte de Merci ayant eu ordre de se rendre en Sicile en 1719, voulut que M. Doxat l'accompagnât. Il se trouva à la bataille de Francavilla, où il fut blessé dangereusement à la cuisse, & il en resta boiteux. La paix ayant été faite, il retourna à Vienne, où le prince Eugène lui donna la commission de dresser un plan nouveau de fortifier Belgrade. Son plan fut préféré à tous les autres. Il fut ensuite chargé, comme malgré lui, de faire exécuter le plan qu'il avoit donné. Il fut nommé en 1722, directeur des fortifications du royaume de Servie, & bannat de Temeswar, avec un pouvoir très-étendu : il fut fait en même temps colonel d'infanterie. On fut si satisfait de la maniére avec laquelle il avoit mis en état les fortifications de Belgrade, en suivant une méthode qui tenoit plus de celle de Coehorn, que de Vauban, qu'on lui confia les fortifications de plusieurs autres places, comme Carlstad, Essek, &c. Tant de services furent reconnus en 1733. par la dignité de général-major, & l'année suivante il fut chargé d'une négociation importante en Suisse. Il auroit souhaité de finir tranquillement ses jours dans le sein de sa patrie & de sa famille ; mais le prince lui répondit de sa propre main, *que le service de l'empereur exigeoit absolument sa présence à Belgrade*. Il obéit, guidé par le zéle qu'il avoit pour le service de son maître, & ne prévoyant pas qu'il couroit à sa perte. Il se rendit en Hongrie, où il fut fort employé. Après la mort du prince Eugène & du comte de Merci, il fut traversé par des jaloux, qui ne pouvoient voir qu'avec chagrin la gloire & les succès d'un étranger. M. Doxat demanda une commission en 1736. pour faire examiner les ouvrages de Belgrade, qui furent approuvés à la confusion de ses calomniateurs. Le comte de Palfi souhaita qu'il fût de la campagne de 1737 contre les Turcs. Il commanda ordinairement à l'avant-garde, & après la réduction de Nissa, le 25 juillet, il en fut fait commandant par interim, à la place du général Leutrum, qui étoit tombé malade. Avant que d'avoir pu mettre la place en état de défense, il se vit attaqué par les Turcs le 11 octobre. Le général Turc le fit sommer de rendre cette ville aux mêmes conditions qu'elle s'étoit rendue à l'empereur. Tout ce que M. Doxat put obtenir, ce fut une suspension d'armes jusqu'à ce qu'il pût recevoir les

les ordres du maréchal de Seckendorf, qui étoit à Sabatz, à cinquante ou soixante lieues de Nissa. Le 15 le bacha de Sophie ayant amené un renfort, fit dire que si le jour même la capitulation ne se faisoit, il n'y en avoit plus à attendre. Vainement lui opposa-t-on la tréve, le bacha demeura inflexible. Dans cette dure extrémité, M. Doxat fit assembler tous les officiers de la garnison, & l'on conclut unanimement que, vu l'état de la place, celui de la garnison, qui n'étoit que de deux mille cinquante-huit hommes, celui de leurs puits & de leurs munitions, & tout cela sans espérance de secours, il convenoit de capituler pour sauver la garnison. Malgré toutes ces précautions, l'action de M. Doxat fut criminalisée, & portée au conseil de l'empereur. Il présenta des mémoires justificatifs, divers généraux intercéderent en sa faveur, & le grand nombre de ses services parloit plus fortement encore. Cependant il fut condamné à mort le 17 mars 1738. Il reçut sa sentence sans émotion, se contentant de protester que s'il avoit rendu Nissa, ce n'étoit point par lâcheté, mais croyant ménager mieux les intérêts de l'empereur, qui au reste étoit le maître de sa vie, qu'il alloit perdre sans regret. L'évêque de Belgrade le vit, mais il le trouva inébranlable dans ses sentimens de religion. Sans perdre sa tranquillité, consolant ceux qui le voyoient, il se prépara chrétiennement à la mort, qu'il subit le 20 mars, ayant eu la tête tranchée; cette tête qu'il avoit si souvent exposée pour le service de l'empereur, & qui avoit servi à fortifier tant de places. Son corps couvert de blessures, reçues en diverses batailles, fut enseveli à quelque distance de la place des casernes. Il étoit doux, affable, brave & fort désintéressé. * *Supplément françois de Basle.*

DOXOLOGIE. Les Grecs ont ainsi nommé l'hymne angélique, qui est notre *Gloria in excelsis*, parcequ'il commence en grec par le mot δόξα, c'est-à-dire, *gloire.* Ils ont encore donné ce même nom à notre *Gloria Patri*, qui commence aussi par le même mot δόξα; de sorte qu'ils distinguent deux *doxologies.* La premiére est appellée la grande doxologie; la seconde, la petite doxologie. Ces mots se trouvent dans leur liturgie, & autres livres de leur office ecclésiastique. S. Basile dans le livre du saint Esprit, (*ch.* 27. & 29.) dit que c'étoit un usage très-ancien dans l'église, de chanter à la fin du jour *Gloire au Pere, au Fils, & au saint Esprit.* Depuis que l'arianisme se fut élevé, l'église catholique conserva soigneusement cette pratique, mais les Ariens changerent la doxologie, & au lieu de dire, *Gloire au Pere, au Fils, & au S. Esprit*, ils chantoient *Gloire au Pere, par le Fils unique, dans le S. Esprit.* Cette diversité éclata du temps du patriarche Leonce dans l'église d'Antioche; les catholiques chantant la premiere doxologie, & les ariens la seconde, à la fin des pseaumes & des prieres. Leonce qui, quoiqu'arien, aimoit la paix, récitoit la doxologie tout bas, & ne faisoit entendre sa voix que quand il étoit venu à ces paroles, *dans tous les siécles des siécles.* Philostorge dit que ce fut Flavien qui établit la doxologie des catholiques, & qu'avant lui on chantoit, *Gloire au Pere, par le Fils, dans le Saint Esprit;* mais c'est une supposition de cet auteur arien. Remi d'Auxerre assure que S. Jérôme introduisit dans l'église romaine, l'usage de chanter le *Gloria Patri* à la fin de chaque pseaume. * S. Basile, *de Spiritu sancto, cap.* 27 & 29. Cyrillus Scytopolitan. *in vita sancti Euthym. n.* 78. German. Constantinopolit. *in Mistagogia.* Philostorg, *l.* 3, *c.* 13, Theodoret, *histor. l.* 2. *c.* 14. Goar, *in Euchologio.* Du Cange, *glossar Græcit.*

DOYAC (Jean de) gouverneur d'Auvergne, fut aimé du roi Louis XI, & rendit de bons services à ce prince, qui en mourant, le recommanda à Charles VIII. Mais il abusa de son credit, & eut l'insolence d'entreprendre sur les biens & sur la personne de quelques princes. C'est pourquoi en 1484, il eut le fouet par la main du bourreau, eut la langue percée au pilori de Paris, & les deux oreilles coupées. * Enguerrand de Monstrelet, *chron.*

DOYEN, ce titre est ou d'âge ou de dignité; d'âge, quand on l'applique au plus ancien d'une compagnie, comme on dit le *doyen du parlement, le doyen de la faculté de théologie de Paris:* de dignité ou d'office, quand on le donne à ceux qui ont un rang distingué dans une compagnie, quoiqu'ils ne soient pas les plus anciens. Il y avoit anciennement des doyens chez les moines, dont il est fait mention dans la regle de S. Benoît. Ils tenoient le troisiéme rang après le prevôt & l'abbé dans les monasteres. Ces doyens furent préposés depuis, pour regir ce que les anciens moines appelloient *celles* ou *prieurés & obédiences* qui dépendoient des monasteres, comme il étoit pratiqué dans l'ordre de Cluni. Dans la suite les abbayes etant tombées entre les mains de seculiers, ils mettoient des prevôts, & des *doyens* en leur place pour les gouverner. A l'imitation de ces doyens reguliers, les chanoines donnerent le nom de doyen dans quelques chapitres à celui qui étoit à leur tête; & cela est devenu fort commun, le titre de prevôt ayant été aboli dans plusieurs églises, ou ayant cedé à celui de doyen. Il y a encore des doyens parmi les curés de la campagne qu'on appelle doyens *ruraux*, qui sont en quelque maniere archiprêtres. Leur établissement est ancien dans les Gaules, en Angleterre & en Allemagne; mais il étoit inconnu en Italie, où les evêchés sont fort petits. S. Charles Borromée les y a établis; c'est à eux que l'évêque adresse ceux qui sont nouvellement pourvus de bénéfices-cures, pour les mettre en possession. Les fonctions des doyens sont d'avoir une espéce d'inspection sur les curés de leur doyenné, pour avertir l'évêque de la maniere dont ils se conduisent, d'indiquer & de tenir les conférences ecclésiastiques chez eux, d'approuver, en cas de besoin, pour quinzaine des prêtres pour la confession, & de veiller à ce qui se passe dans leur doyenné, tant pour le spirituel que pour ce qui regarde le temporel des églises. Ce nom étoit donné autrefois à celui qui commandoit dix soldats, & depuis chez les Grecs aux huissiers: de-là vient que les prisons étoient appellées *Décaniques*, ou *Doyennés*, comme on le voit dans les novelles de Justinien. Les évêques avoient aussi anciennement leurs décaniques ou prisons, dont il est fait mention dans le concile d'Ephese III général, & dans le concile de Cologne de l'an 1260. Il y avoit encore des officiers ecclésiastiques dans l'église grecque que l'on appelloit δεκανοί, *doyens*, préposés pour ajourner les clercs, pour faire exécuter les jugemens des évêques, & avoir soin des enterremens. * Thomassin *discipline ecclésiastique.* Simon, *dans son traité des bénéfices.* Du Cange, *glossaire grec.* Spelman, *gloss. archæo.*

Le nom de *doyen* a aussi été donné aux tireurs d'horoscope, parcequ'ils partageoient les 30 parties du ciel en trois dixaines, & qu'ils donnoient pour président à chaque dixaine un astre ou un dieu; comme le poëte Manille le marque en ces vers:

Qui parte in decima dixere Decanon *agentem,*
A numero nomen positum est, quòd partibus astra
Condita tricenis triplici sub sorte feruntur.

D R A.

DRABBE, (Jean) surnommé *Bonicollius*, dont le nom flamand étoit GOETHALS, étoit de Gand, & fut en son temps un célébre philosophe. Il vivoit dans le seiziéme siécle, & a enseigné à Paris. Il s'y lia avec Jean Dulard, son parent, dont il fit imprimer, après la mort de l'auteur, *Quæstiones in libr. prædicabilium Porphyrii:* il y joignit de sa façon, diverses questions & difficultés. Drabbe a donné aussi, *Expositio succincta in librum Porphyrii de quinque vocibus*, à Paris, 1521, *in-folio.* C'est ce que dit Valere André dans sa bibliothéque belgique, édition de 1739, *in-4°* tome II, page 630.

DRABICIUS (Nicolas) ministre protestant, né vers l'an 1587, à Strasnis, ou Strauvire, *Strasnicum*, petit bourg de Moravie, s'est rendu célébre parmi ceux de son parti, par des prophéties prétendues qu'il a débitées. Il fut fait ministre le 28 avril de l'année 1616, & exerça le ministére à Drahotutz, jusqu'à ce que dans les guerres d'Allemagne, il fut chassé de son pays en 1628. Ce qui lui fut commun avec plusieurs autres de sa communion. Drabicius se retira en Hongrie, où il renonça au nom de ministre pour prendre celui de bon buveur, vers l'an 1629. Cette conduite le rendit méprisable. Il y épousa la fille d'un drapier, & se mêla de marchandise pour vivre plus commodément. Voyant qu'il étoit menacé de ses confréres, parcequ'il avoit quitté sa profession, il s'avisa, pour se remettre en estime, de feindre des révélations, qui commencent en l'année 1638, & finissent en 1664. Il ne cessoit point de faire servir ses visions & ses rêveries, pour susciter des ennemis à la maison d'Autriche, qui persécutoit les calvinistes. Comenius, autre visionaire, le fit rétablir dans le ministere le 20 juin 1654. Les impériaux trouvérent moyen de se venger de ses écrits séditieux, & le firent enfin périr, à ce qu'on prétend. Le sujet de visions, qui ont toutes été démenties par l'événement, est le même que celui des prophéties de Christophe Kotter, & de Christine Poniatovia; & il semble que toutes ces révélations aient été concertées dans un même dessein, pour exciter la guerre contre la communion romaine. Jean Felen, fameux ministre protestant, a tâché de faire supprimer ces écrits, & a composé un livre intitulé, *Ignis fatuus Nicol. Drabicii*, dans lequel il montre que les prophéties de Drabicius sont des fictions de son esprit, ou des illusions du démon. Jean Comenius traduisit en latin ces prétendues prophéties, qu'on a publiées avec celles du même Christophe Kotter, corroyeur de Sprotaw en Silésie, comme nous le marquons ailleurs, & avec celles d'une paysane prétendue prophétesse, nommée Christine Poniatovia de Duchnik. * Bayle, *diction. crit.*

DRACK (François) Anglois de nation, & l'un des plus grands hommes de mer de son temps, naquit dans le comté de Duo. Son pere fut chassé de son pays, pour avoir embrassé la créance des protestans, & se retira dans le comté de Kent. Mais lorsque cette même doctrine eut été reçue en Angleterre, il devint lecteur sur un vaisseau, & puis ministre. Comme il n'avoit pas de quoi entretenir son fils, il le remit à un pilote de sa connoissance, maître d'un petit navire, avec lequel il faisoit quelque commerce en France & en Zélande. François Drack s'acquit tellement l'estime de son patron, que ce dernier mourant sans enfans, lui laissa son navire. Il continua quelque temps le même commerce; & ayant appris qu'on équipoit des vaisseaux à Plimouth pour l'Amérique, il vendit le sien en 1567, & vint joindre Jean Haukins, qui étoit capitaine de la flotte. On lui donna le commandement du navire, dit *le Dragon*, & étant partis en 1572, ils arriverent assez heureusement en Amérique. Ils prirent Nombre de Dios dans la Castille d'Or, avec divers vaisseaux, & revinrent sur la fin de la même année. En 1577, Drack partit encore avec cinq navires, fit en trois ans le tour du monde, & remporta de grands avantages sur les Espagnols, ayant pris sur eux diverses places, & un très-grand nombre de navires chargés richement. En 1585, il entreprit une nouvelle expédition qui lui fut très-glorieuse; car il prit quelques places dans les Canaries, & les isles du Cap Verd, dans celles de Saint-Domingue, ou Saint-Dominique, autrement dite Hispaniola, dans la province de Carthagene, & dans plusieurs tres de l'Amérique. La reine Elizabeth l'avoit déja fait chevalier. Elle l'envoya contre les Espagnols en 1588, & 1589. En 1595, François Drack se mit encore en mer avec une flotte de vingt-huit vaisseaux; & étant arrivé en Amérique il prit Sainte-Marthe, Rio de la Hacha avec plusieurs autres villes; & revenant à Porto-Bello, il mourut le 28 janvier de l'an 1596. Son corps n'eut point d'autre tombeau que la mer. François Drack avoit fait une relation de sa seconde expédition. * Camden, *de Brit. Herologia angl*, &c.

DRACO (Honoré) de Nice en Piémont, fut conseiller au parlement dans son pays. Il a fait un abrégé des instituts en vers latins, qui a été imprimé à Lyon en 1561, *in 16. Sylva in laudes juris civilis.*

DRACO (Pierre) jésuite de Palerme, a enseigné pendant douze ans la rhétorique, & a formé de si bons disciples, qu'ils sont presque tous devenus d'excellens maîtres. Outre les sciences, il avoit soin de leur inculquer la doctrine des mœurs, ensorte que son école étoit appellée le séminaire & la pépiniere de toutes les vertus. Il gouverna long-temps la confrérie de sainte Marie *di Fervore*, établie dans le collége de Palerme, & il y fit fleurir la piété. Il en est sorti en conséquence un assez grand nombre de personnes qui ont fait profession en divers ordres, & qui ont été choisies depuis pour y remplir les premieres places. Le pere Draco mourut à Palerme le 8 novembre 1647. Après sa mort on a imprimé de lui : *Brieve compendio della vita del B. Luigi Gonzaga.* On n'y mit pas d'abord le nom de l'auteur; mais ce nom fut ajouté dans une seconde édition. * Extrait du *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DRACON, ancien législateur d'Athènes, qui vivoit avant Solon, vers la XXIX olympiade, & l'an 664 avant Jesus-Christ, fit des loix si rigoureuses, qu'Herodicus disoit *qu'elles n'étoient pas d'un homme, mais d'un dragon*, faisant allusion au nom de Dracon. Demades disoit plus spirituellement, qu'elles avoient été écrites avec du sang, & non avec de l'encre. Solon jugea à propos de les abolir, à cause de leur trop grande sévérité, à la réserve de celles qui regardoient les meurtres. Ceux qui étoient accusés de vivre dans l'oisiveté, ou d'avoir dérobé seulement un chou, y étoient condamnés à mort; & lorsqu'on en demandoit la raison à Dracon, il répondoit qu'il avoit jugé que les petites fautes méritoient cette peine, & que pour les grandes il n'en trouvoit point de plus griéve que la mort. Sa fin fut glorieuse, mais très-malheureuse en même temps; car on dit que, comme ce vénérable vieillard étoit sur le théâtre, où il recevoit les acclamations du peuple pour les loix qu'il lui avoit données, il fut étouffé sous la quantité de robes, de bonnets, & d'autres marques d'estime qu'on lui jetta de tous côtés, selon la coutume qui étoit observée en ce temps-là. * Aulu-Gelle, *l.* 11, *c.* 18. Eusebe, *chron.* Suidas. Diogene Laërce, *in Solone.* Josephe, *l.* 1, *contr. Appion.* Tatian. *contra Gentes.* Clement Alexand. *Strom. l.* 1.

DRACON, célebre médecin, fils d'Hippocrate, & frere de Thessalus, florissoit sous le XCI olympiade, vers l'an 416 avant Jesus-Christ. Soranus parle de ces deux fils d'Hippocrate. * *Consultez* aussi Pierre Castellan, *dans la vie des illustres médecins.*

DRACONITES (Jean) ministre protestant d'Allemagne, étoit de Carlostad, dans la Franconie. Après avoir appris les langues, il s'adonna à la théologie, & fut employé en diverses affaires extrêmement importantes. Il entreprit une polyglotte de la bible en cinq langues, à l'imitation de celle d'Origene, & de l'édition d'Alcala. Il ne put voir néanmoins la fin de ce grand ouvrage; car il mourut subitement, avant que de l'avoir achevé, le 18 avril de l'an 1566, dans la 70 année de son âge. Il avoit publié des commentaires sur quelques prophétes, & d'autres petits ouvrages. * Melchior Adam, *in vit. theol. German.* De Thou, *hist. l.* 38, &c.

DRACONTIDE, l'un des trente tyrans d'Athènes, que Platon représente comme un scélérat. Il avoit fait l'édit de l'Oligarchie de ces trente tyrans. * Plato, *in Sophistis.* Aristot. *in Politic. Le Scholiaste d'Aristoph.*

DRACONTIUS, Espagnol & poëte chrétien, fleurit vers l'an 440, sous l'empire de Théodose *le Jeune*, auquel il adressa une élégie. Il composa un poëme intitulé *Hexaëmeron*; c'est-à-dire, l'*ouvrage des six jours*

de la création, que S. Eugene II, évêque de Tolede, corrigea & augmenta, à la priére de Chindiswinde, roi des Wisigoths en Espagne. C'est ce que nous apprenons de S. Ildefonse & de S. Isidore de Séville qui en font mention. Le poëme sur l'*Hexaëmeron*, ou l'ouvrage des six jours, se trouve dans la bibliothéque des peres. Il a été imprimé séparément, en 1610 *in*-8°. à Francfort, avec les notes & un glossaire de Jean Weitzius. Cette édition est enrichie d'une lettre de Goldast, touchant Dracontius même. Le pere Sirmond en donna une nouvelle en 1617, & y joignit l'élégie à Théodose. Ces deux poëmes ont été donnés de nouveau à Leipsick, 1651, par André Rivinus, qui a suivi l'édition du P. Sirmond, mais y a joint ses notes particuliéres. * Ildefonse, *des hommes illustres*, *c.* 14. Saint Isidore, *c.* 24. Bellarmin, *des écriv. ecc.* Barthius, *in adversariis*, *&c.*

DRACULA, prince de Valachie, fit attacher avec des clous les turbans de quelques ambassadeurs Turcs sur leur tête, parcequ'ils ne s'étoient pas découverts devant lui, ignorant la coutume de Turquie, qui est de parler couvert. * *Rom. tom. I. Var. p.* 508.

DRAGEMEL, bourg du cercle d'Autriche en Allemagne, est dans la Carniole sur la Save, à deux ou trois lieues de Laubach, du côté du nord. On le prend pour l'ancienne *Adrans*, ou *Adrantis*, petite ville de Pannonie. * Baudrand.

DRAGHINA, l'un des fils de Branislas, à qui Bodin, roi de Servie, fit trancher la tête aux pieds des murs de Raguse, fut un des princes qui soutinrent un siége de sept années dans cette ville, & qui se retirerent ensuite à Constantinople. Il y vécut jusqu'au regne de Vladimir, qui le rappella à la cour. Ce prince ayant été empoisonné vers l'an 1115, George, fils de Bodin, qui lui succeda, fit arrêter Draghina & ses freres, qui s'échaperent de prison deux ans après, & rentrerent aussitôt dans la Dalmatie, avec le secours des Grecs, qui chasserent George, & firent élire en sa place Grubessa l'aîné de ces princes. Celui-ci crut ne pouvoir mieux s'assurer la possession du royaume, qu'en donnant les gouvernemens à ses freres; & Draghina en eut un dans la Rascie. Georger établi sept ans après le lui laissa, & l'on ne sait pourquoi Draghina reprit les armes contre lui. Elles furent aussi malheureuses qu'elles étoient injustes; Draghille, son propre frere, le chassa de son gouvernement, & rétablit dans le sien Urose, que Draghina retenoit prisonnier. La scène changea peu à peu de face: Draghille, le plus fidele serviteur de George, lui paroissant trop puissant, il le fit arrêter, ce qui effraya tellement ses freres & ses neveux que la plupart se retirerent à Durazzo. Les Grecs s'étoient intéressés tant de fois pour ces princes, que le gouverneur de cette ville crut pouvoir entreprendre encore cette fois de les venger sans attendre l'ordre de l'empereur. On dit que la cour de Constantinople désapprouva la conduite de ce gouverneur, qui fut obligé de se retirer, après avoir pénétré assez avant dans la Dalmatie: mais George ayant fait crever les yeux à Draghille, l'empereur changea de résolution, & Alexis Contostephane, nouveau gouverneur de Durazzo, étant entré par son ordre dans la Dalmatie, fit George prisonnier, & fit élire Draghina à sa place. On ne peut marquer l'année précise de son élection; mais elle est au plûtot de l'année 1144, puisque Manuel Comnene regnoit alors. Les historiens Esclavons représentent le regne de ce prince, qui dura 11 ans, comme un regne paisible, & il est surprenant que M. Ducange les en ait crus sur leur parole; car comment a t-il pu prendre pour Rodoslas, fils de Draghina, un prince qui regnoit en 1152, & que Cinnamus & Nicetas appellent Bacchin? Ces auteurs ont sans doute parlé de Draghina lui-même, & voici ce qu'on apprend d'eux & des historiens de Hongrie. Un Gliubomir, fils d'Etienne, prêtre grec, s'étoit tellement distingué par ses services, que les rois de Servie lui avoient donné le gouvernement de Tarnove, qui conserva longtemps le nom de son premier comte ou jupan; il laissa un fils nommé Urose, que Draghina, étant ban de Rascie, fit arrêter, & qui fut délivré de ses mains, comme on l'a dit, par Draghille. Cet Urose eut une fille nommée Hélene, qu'il maria à Bela, dit l'*Aveugle*, roi de Hongrie, & quatre fils, Bela, Desa, Primislas & Urose. Draghina, réconcilié avec cette famille, donna sa fille en mariage à Bela, qui l'engagea à entrer en confédération contre l'empire de Constantinople, avec les Hongrois & les Allemans. Manuel occupé alors à combattre Roger roi de Sicile, le quitta pour se venger de Draghina, qui ne se sentant pas assez fort pour tenir la campagne devant lui, se retira dans les montagnes. L'année suivante, qui est la 1152 de Jesus-Christ, Manuel averti que Geyza, roi de Hongrie, avoit envoyé de grands secours en Dalmatie, y rentra, & après plusieurs combats où il eut presque toujours l'avantage, abattit tellement le courage de Draghina, que ce prince fut forcé de l'aller trouver dans son camp, & de lui demander pardon de sa témérité. Ce fut apparemment à cette occasion qu'on fit crever les yeux à Bela gendre de Draghina, qui se vengea comme on le verra à l'article de Rodoslas. Draghina vécut encore à peu près deux ans, après avoir fait la paix avec l'empire, & en mourant il laissa ses états à ses trois fils, Rodoslas qu'on vient de nommer, Jean & Vladimir. * Luccari, *hist. de Raguse.* Orbini, *royaume des Esclavons.* Cinnamus, *l.* 3. Nicetas, *l.* 2. Ducange, *familles Bysantines.*

DRAGME, espece de monnoye du poids de trois scrupules, & la huitiéme partie de l'once. Elle valoit six oboles, ou un denier romain, & les quatres dragmes attiques valoient un sicle: mais chez les Juifs la dragme étoit de la valeur de la moitié du sicle, ainsi elle valoit le double de la dragme attique. Les dragmes attiques avoient ordinairement pour empreinte une lampe allumée, qui étoit le symbole de Minerve, suivant Bouteroue dans son *traité des monnoyes*; la dragme des Juifs portoit d'un côté l'empreinte d'une harpe, & de l'autre celle d'une grappe de raisin. Didragme chez les Juifs est une double dragme, qui valoit autant que le sicle. Quelques-uns croient que ce n'étoit qu'un demi sicle; mais il y a apparence que c'étoit un sicle. * Budæus, *de asse*. Gronovius. Walton. *Prolegom. bible de Vitré, dans la table des poids & mesures des anciens.*

DRAGOMAN, *cherchez* DROGMAN.

DRAGON RENVERSÉ, ordre de chevalerie, fut institué par l'empereur Sigismond, environ l'an 1418, après la célébration du concile de Constance, où il donna de si illustres témoignages de son zéle & de sa piété. Cet ordre fleurit en Allemagne & en Italie, & les chevaliers portoient ordinairement une croix fleurdelisée de verd. Aux jours solemnels, ils se paroient d'un manteau d'écarlate; & sur un mantelet de soye verte ils portoient une double chaîne d'or, au bout de laquelle pendoit un dragon renversé, aux aîles abattues, émaillées de diverses couleurs. Le sujet de cette institution étoit l'anathême prononcé contre les erreurs de Jean Hus & de Jerome de Prague, & la condamnation de leurs personnes, que Sigismond représentoit comme un dragon défait; & les couleurs diverses signifioient les différens appas dont l'héréfie se sert ordinairement pour tromper les fidéles. Les luthériens, dans les guerres de la religion du XVI siécle, affecterent de prendre pour devise, dans leurs enseignes, un dragon relevé contre l'églife. * Bonfin, *hist. Hung.* Favin, *theat. d'hon. & de chev. &c.*

DRAGUIGNAN, en latin, *Dracenæ* & *Draguinianum*, ville de France en Provence dans le diocèse de Fréjus, avec un siége de senechal de la province, institué l'an 1535 par le roi François I. Il y a un juge & viguier pour le roi qui en est seigneur temporel, comme comte de Provence. Cette ville a encore une église collégiale, en laquelle il y a un doyen, & six chanoines, avec d'autres prêtres habitués. L'église de Draguignan n'étoit autrefois que vicairie unie à l'archidiaconé

d'Aix, par le pape Jean XXIII, & par Georges, cardinal d'Armagnac, légat d'Avignon. Elle fut érigée en collégiale, à la priére de Jean de Rascas archidiacre d'Aix; mais l'union qu'il s'étoit reservée de la vicairie, ou primauté de cette église avec son bénéfice, fut cassée par arrêt du parlement de Bourgogne, l'an 1642. Cette ville est des mieux situées de la province, & son terroir est des plus fertiles. Elle a été le théatre d'une infinité de désordres pendant les guerres civiles de la religion. Outre l'église collégiale, elle a encore diverses maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, & un collége de prêtres de la Doctrine Chrétienne. Draguignan a été féconde en personnes de savoir & de mérite. C'étoit la patrie de Barthelemi Tixier, general de l'ordre de saint Dominique. * Nostradamus, & Bouche, *hist. de Prov.*

DRAGUT-RAIS, chef des corsaires de Barbarie, s'éleva sous le regne de Soliman II, empereur des Turcs, par les services qu'il rendit à ce prince au désavantage des chrétiens, sur lesquels il couroit de tous côtés. En 1550, les ravages qu'il fit sur les mers de Sicile & de Toscane, obligerent l'empereur Charles-Quint de commander à André Doria d'armer une flotte contre lui. Jannetin Doria son neveu, qui fut chargé d'exécuter cet ordre, fut si diligent & si heureux, qu'ayant trouvé Dragut au port de Giralate entre Calvi & Layaco en Corse, où il se croyoit en assurance, il le prit avec treize galeres & lui mit les fers aux pieds. On ne sauroit dire combien ce vieux pirate eut de ressentiment de se voir pris par un jeune officier; mais son dépit s'augmenta par les affrons qu'il reçut pendant sa prison. Lorsque Barberousse vint en Provence, Jannetin voulant appaiser la fureur de ce barbare, mit Dragut en liberté, après en avoir reçu sa rançon. La disgrace de ce corsaire, le rendit plus cruel envers les chrétiens. Il fit une course jusqu'à Naples, saccagea & brula la Calabre, & prit une galere de Malte. André Doria lui donna la chasse l'année suivante. Dragut mit l'an 1552, l'armée navale d'Espagne en déroute. En 1553, il fit une descente dans l'isle de Corse avec les François; & en 1554 il courut les côtes de la Calabre, dans le golfe de Venise, & de-là se retira à Durazzo. Il avoit déja pris Tripoli, & Soliman l'avoit fait gouverneur de toute la côte voisine. En 1560 il se rendit maître de l'isle de Gerbe par une horrible perfidie. Car ayant fait venir à Tripoli, sous pretexte d'amitié, un certain Soliman qui étoit seigneur de cette isle, il le fit pendre, & la lui enleva. Les chrétiens le chasserent de l'isle de Gerbe; mais il la reprit bientôt après avec le secours des Turcs Depuis, en 1565, Soliman qui avoit assiegé Malte, commanda à Dragut de s'y trouver. Il y vint avec quinze galeres; & un jour qu'il reconnoissoit la breche, sans songer à se mettre à couvert du péril, un coup de canon qui donna contre une muraille, en fit sauter un éclat de pierre, dont le corsaire fut frapé à l'oreille avec tant de violence, qu'il en tomba par terre jettant une grande quantité de sang par la bouche & par le nez. Il mourut quelque temps après de cette blessure. * Sigonius, *in vita And. Dor.* De Thou, *l.* 11. 12. 14. 26. 38. Mariana. *Contin. de Chalcondine.*

DRAGUTIN (Etienne) fils d'UROSE I, roi de Servie, eut le titre de roi du vivant de son pere dès l'an 1271. Il épousa *Elisabeth*, fille d'Etienne IV, roi de Hongrie, & il en eut deux fils, *Etienne* qui fut roi de Servie l'an 1321; & *Constantin.* On ne sait d'où Luccari a pris, que Dragutin s'ennuyant de voir regner son pere trop long-tems, se révolta contre lui; & qu'Urose ayant été tué dans un combat, Dragutin lui succeda jusqu'à ce que touché d'un vrai repentir, il abandonnât ses états à Milutin, son frere, pour embrasser l'état monastique. Il n'y a pas plus de vérité dans ce qu'Orbino a écrit, que Milutin, frere aîné de Dragutin, lui ayant donné pour apanage les pays proche de la Save, ce prince se révolta contre lui, & prit le titre de roi, d'où vient que ce pays fut appellé depuis la terre du roi Etienne. D'autres écrivains plus sûrs nous apprennent que Dragutin né boiteux des deux côtés, & d'une santé très-délicate, ne se sentant pas capable de gouverner le royaume, ne retint pour lui que le pays qu'on a dit, dans le voisinage de la Hongrie, dont il n'avoit rien à craindre à cause de l'alliance qu'il y avoit prise, & qu'il abandonna le reste à Milutin son frere puîné, qui s'engagea à laisser en mourant la couronne aux enfans de Dragutin. On ne sait rien davantage de ce prince, sinon qu'il mourut l'an 1307. * Ducange, *famil. Byzant.*

DRAHOMIRE, femme d'*Uratislas* duc de Bohéme, irritée de ce que son mari, pendant la jeunesse de ses enfans, avoit laissé en mourant le gouvernement de ce pays à sa mere Ludmille, la fit étrangler par des assassins, en 929. Non contente d'une action si noire, elle poussa encore son fils Bodeslas qui étoit idolâtre & très-cruel, à tuer dans un festin son frere Venceslas, dont la vie sainte & innocente étoit insupportable à cette mere dénaturée. Mais de si grands crimes ne demeurerent pas long-temps impunis, car elle périt, en tombant dans un précipice auprès de la ville de Prague, où il sembloit que la terre se fût entr'ouverte pour l'engloutir. * Æn. Silvius, *in hist. Bohem.*

DRANGIANE, province de Perse, qu'on nomme aujourd'hui *Sigistan* ou *Ségestan*, est des plus orientales du pays. Les villes principales étoient Ariaspe & Prophthasie. * Srabon. Etienne de Byzance.

DRANSES, anciens peuples de Thrace, *cherchez* TRAUSES.

☞ DRAPIER (Roch) né à Verdun en 1685, avoit fait pendant plusieurs années la profession d'avocat au parlement de Paris. Il mourut en cette ville le 20 juin 1734, âgé de 48 ans & demi. Les ouvrages qui nous restent de lui sont 1. *Accurata institutionum, seu primorum juris elementorum D. Justiniani explanatio, accedunt nonnulla de jure, &c.* 2. *Recueil de décisions sur les matieres bénéficiales, &c*, imprimé pour la premiere fois en 1720, en un volume *in*-12. où les matieres étoient arrangées par demande & par réponse; mais le public ayant paru souhaiter de voir cet ouvrage augmenté & dans une autre forme, l'auteur le donna par formes de maximes en deux volumes *in*-12 dont il y a eu une seconde édition aussi en deux volumes *in*-12. en 1732. 3. Un *Recueil de décisions sur les dixmes*, imprimé pour la premiere fois en 1730, & dont M. Brunet, avocat, a donné une seconde édition en 1748, augmentée d'un traité du champart. * *Mém. mss.* de M. Boucher d'Argis.

DRAPPIER (Gui) né à Beauvais, prit des degrès dans la faculté de théologie de Paris, dont il fut licencié. A l'âge d'environ trente-trois ans il fut pourvu de la cure de saint Sauveur, paroisse assez considérable de la ville de Beauvais, qu'il gouverna pendant cinquante-neuf ans & vingt jours. Il mourut dans la même ville le 3 décembre 1716, âgé de quatrevingt-onze ans & neuf mois. Il fut enterré dans son église où on voit son épitaphe. Il est auteur de plusieurs ouvrages estimés: savoir, d'un *Traité des Oblations*, in-12. à Paris en 1685; d'un autre intitulé: *Tradition de l'Eglise touchant l'Extrême-Onction, où l'on fait voir que les Curés en sont les ministres ordinaires*, à Lyon en 1699, *in-douze*; d'un plus grand ouvrage sur le gouvernement de l'église en commun, imprimé à Basle en 1707, 2 *vol. in*-12. & d'un écrit de quatre-vingt douze pages *in*-4°. intitulé: *Régles très-importantes tirées de deux passages, l'un du concile de Florence, & l'autre de l'historien Glaber, rapportés par M. de Marca, archevéque de Toulouse, & des anciens Papes, pour servir d'éclaircissemens à l'examen du livre du pere Bagot*, Jésuite, intitulé: *Défense du droit épiscopal, &c.* On a une seconde édition de cet écrit, revûe & corrigée, en 1658: ce qui montre que l'auteur étoit fort jeune quand il le composa, & cependant on y trouve beaucoup de solidité & d'érudition ecclésiastique. M. de Marca ayant fait quelques plaintes contre cet ouvrage, M. Drappier écrivit une *lettre* à ce prélat

pour servir de réponse à ses plaintes : elle est aussi *in*-4°. M. Drappier a aussi composé la *Défense des abbés commendataires & des curés primitifs*, imprimée en 1685. On lui attribue plusieurs écrits faits en faveur des *Réflexions morales* du pere Quesnel, & contre la bulle *Unigenitus*, dont il vit les premiers progrès. Le P. Quesnel, après soixante ans d'interruption dans le commerce d'amitié qu'il avoit eu autrefois avec ce curé, lui écrivit une lettre le 15 janvier 1715, & une autre le 22 février suivant. On trouve dans les *Nouvelles litteraires*, imprimées à la Haye chez du Sauzet, *tome 6, pag.* 159 *&* 160, un éloge de M. Drappier, & quelques particularités qui le regardent, que nous ne pouvons rapporter ici. Quelques critiques ont prétendu que M. Drappier n'étoit point auteur de la *Défense des Abbés commendataires*, &c. Il est cependant certain que c'est lui qui l'a composé. Le titre du livre a jetté dans l'erreur ceux qui ont pensé autrement. S'ils l'avoient lu, ils auroient vu que M. Drappier n'y prend que dans le titre la défense des abbés commendataires; que l'ouvrage est réellement fait contre eux, & qu'il contient une invective continuelle tant contre ces abbés que contre les curés primitifs. Aussi ne doute-t-on point à Beauvais que cette prétendue défense ne soit absolument la production de M. Drappier. Voici le précis d'une lettre que M. *Le Mareschal*, lieutenant particulier au présidial de Beauvais, a écrite à ce sujet à M. l'abbé Goujet. « On » sait, dit-il, que le principal objet auquel M. Drappier rapportoit ses recherches, étoit les droits des » curés primitifs. Curé lui-même d'une des principales paroisse de la ville, (celle de S. Sauveur) & dans » laquelle il étoit fort considéré, il souffrit impatiemment de se voir dominer par le chapitre de S. Vast, » curé primitif de sa paroisse, qui la veille & le jour » de la Trinité, fête de son église, venoit y faire l'office. « Aussi eut-il à ce sujet toute sa vie des contestations avec ce chapitre. Il fit contre lui un *Factum*, dont on a oublié de parler. C'est un volume *in*-12. de 688 pages. Or *la Défense des abbés commendataires* roule sur le même objet. L'auteur y combat avec force & avec abondance le droit des curés primitifs, surtout dans la troisiéme partie. Il s'y décéle, page 425, en donnant l'essor à sa bile. Il y reclame surtout la liberté de l'office le jour du patron; & c'est ce qu'il avoit à cœur. Le style de cette *Défense* est partout le même que celui qui regne dans tous les ouvrages reconnus pour être de M. Drappier. M. le Marechal ajoute dans sa lettre, qu'il a en mains l'exemplaire de cette *Défense* qui a appartenu à M. Drappier, avec quantité de feuillets blancs où l'auteur a fait passer ses additions & corrections, & que les marges même sont chargées pareillement en divers endroits de notes de la même main, aussi-bien que de quelques-autres qui ne sont pas de l'écriture de M. Drappier.

DRASKOVICZ (George) évêque de Cinq-Eglises en Hongrie, fut envoyé au concile de Trente, où il brilla par sa prudence & par ses talens. Ce fut lui qui en 1562. y harangua pour le royaume de Hongrie au nom de l'empereur. Il fut ensuite élevé successivement à l'évêché de Javarin, & à celui de Colocza. Dans le même-temps qu'il fut élevé à cet évêché, le pape le nomma aussi au cardinalat. Enfin en 1585, il fut viceroi de Hongrie : il mourut la même année, & fut inhumé à Javarin. Il fut extrêmement regretté du roi, & de tous les gens de bien. Il n'avoit que 62 ans.

DRAUDIUS (Georges) auteur Allemand, nous a donné une bibliothéque classique en trois volumes, où il a ramassé toutes sortes de livres, qu'il a rangés sous des titres généraux des sciences & des arts, observant, autant qu'il a pu, l'ordre alphabétique des surnoms. Il a découvert en partie, quelle étoit la meilleur méthode de dresser ces sortes d'ouvrages, & on peut dire qu'il y est entré, quoiqu'il l'ait fait d'une maniere fort imparfaite. C'est à peu près une compilation des livres qui ont paru aux foires de Francfort; mais elle n'est pas en assez bon ordre, & elle est remplie d'une infinité de fautes, soit dans les noms des auteurs, soit dans l'exposition des titres des livres, ou dans les chifres des années de l'édition. Cette bibliothéque ne laisse pas d'avoir son utilité, dans l'état même où elle est, principalement pour ceux qui connoissent déja les livres d'ailleurs. On y a corrigé quantité de fautes, & on y a fait beaucoup d'augmentations dans les deux dernieres éditions qui s'en sont faites. * Samuel Schotte, *bibliogr. historico-philolog.*

DRAUSIN ou DROSIN (saint) évêque de Soissons, vint au monde du temps de Clotaire II, roi de France. Il naquit dans le Soissonnois. Son pere Leudomar & sa mere *Rachilde* le mirent sous la conduite de saint Ansseric évêque de Soissons, qui en eut un très-grand soin, & l'admit au nombre des clercs. Bettolein son successeur donna l'archidiaconé de Soissons à Drausin, qui parvint peu de temps après à l'évêché de Soissons; il s'aquita parfaitement de tous les devoirs d'un bon & pieux évêque, & fit bâtir l'abbaye de saint Pierre de Rothande, entre la riviere d'Aîne & les forêts de Cuisse & de Laigne, à sept lieues de la ville de Soissons: il y établit des religieux qu'il gouverna lui-même. Il fonda aussi en 658, une autre abbaye de filles aux portes de Soissons, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de Soissons. Drausin mourut le cinq mars de l'an 674 ou 675, après plus de vingt ans d'épiscopat. La fête principale de ce saint se célèbre le 5 de mars, auquel les martyrologes de France mettent sa mort. L'abbaye de Notre-Dame de Soissons fait une seconde fête de sa translation arrivée le 2 juin 680. Nous avons perdu la premiere histoire que l'on a faite de ce saint. Celle qui nous reste n'est que du X siécle. L'ordre des temps n'y est pas exact, ni tous les faits n'y sont pas certains. * Du Chêne, *des historiens de France.* Henschenius. Dom Michel Germain bénédictin, *dans son histoire de Notre-Dame de Soissons.* Baillet, *vies des saints*, 5 *mars.*

DRAW ou LA DRAVE, *Draus* & *Dravus*, riviere d'Allemagne, qui a sa source dans les Alpes, près du bourg d'Innichen, dans le diocèse de Saltzbourg, & vers les frontieres du Tirol. De-là la Drave coule dans la Carinthie, & puis entre dans la Stirie & la Hongrie: & après avoir reçu le Muer, & un très-grand nombre d'autres rivieres moins considérables, elle se jette dans le Danube au dessous de Cinq-Eglises au village d'Erdewdi ou de Trab. * Strabon. Pline. Ptolemée. Cluvier. Bertius, &c.

DRAYTON, bonne ville d'Angleterre avec marché dans la partie nord-est du comté de Shrop, dans la contrée appellée *Bradford*, sur les frontieres du comté de Stafford, située sur le côté occidental de la riviere de Terne. Elle est remarquable par la bataille qui se donna près de-là entre les maisons d'Yorck & de Lancastre. * *Diction. angl.*

DREBBEL (Corneille) habile philosophe, naquit à Aclmaër, en 1572. Il étoit d'une extraction distinguée: il avoit un frere député aux Etats généraux à la Haye. Corneille s'appliqua dès sa jeunesse à la philosophie, & il y fit de si grands progrès, que l'empereur Ferdinand II le choisit pour avoir soin des études du prince son fils. Corneille s'aquita de cet emploi avec honneur; & par reconnoissance l'empereur le fit l'un de ses conseillers. Cette prospérité dura jusqu'à ce que Drebbel eût atteint l'âge de 48 ans. Vers ce temps-là, Frédéric, électeur Palatin, alors roi de Bohême, s'étant emparé de la ville de Prague, plusieurs conseillers de l'empereur y furent pris, & mis à mort. Drebbel fut fait aussi prisonnier; & dépouillé de tous ses biens; mais à la priére des Etats généraux, & à celle du roi d'Angleterre, il fut mis en liberté, & envoyé au roi d'Angleterre. Ce monarque reçut très-favorablement le philosophe, qui, à son tour, lui fit présent d'un globe de verre, dans lequel on assure qu'il produisit un mouvement perpétuel, par le moyen des quatre élémens: on pouvoit

y voir dans l'espace de vingt-quatre heures tout ce qui arrive en un an sur la terre, & y observer tous les ans, tous les jours, & à toutes les heures, le cours du soleil, de la lune, des planettes & des étoiles. On pouvoit comprendre par la même voie ce que c'est que le froid; quelle est la cause du premier mobile; quelle est celle du soliel; comment il fait mouvoir le ciel, les astres, la lune, la mer, la terre; quelle est la cause du flux & reflux; celle du tonnerre, de la foudre, de la pluie, du vent; & comment toutes choses croissent & s'augmentent. Mais pour croire tant de merveilles, nous n'avons guères d'autres garans que ce que notre philosophe dit lui-même de ses découvertes, dans ses ouvrages, & en particulier dans celui du mouvement perpétuel. Outre ce globe, on prétend encore qu'il fabriqua un bateau, où l'on pouvoit ramer sous l'eau depuis Westminster jusqu'a Greenwich, c'est-à-dire, deux milles d'Allemagne, & même beaucoup plus loin si on le vouloit. On pouvoit de plus voir dans le bateau, & y lire même, sans avoir besoin de chandelle ou de lampe. On ajoute, que l'on a vu ce bateau plusieurs années après sur le bord de la Tamise. Drebbel savoit encore faire certaines machines pour produire la pluie, le tonnerre & les éclairs, aussi naturellement que si ces effets venoient du ciel. Par d'autres machines, il produisoit un froid pareil à celui de l'hiver, & l'on proteste qu'il en fit l'expérience, à la priére du roi, dans la sale de Westminster, & que le froid fut si grand, qu'on ne put le supporter. Par une autre machine, il pouvoit tirer d'un puits ou d'une riviere une grande quantité d'eau à la fois; il avoit aussi une adresse particuliére pour faire éclorre, même au milieu de l'hiver, des œufs de canne & de poule, sans les faire couver. Il avoit le secret, par le moyen de certaines machines, d'exposer aux yeux toutes sortes de représentations de tableaux, sans qu'il y eût rien de réel. Il savoit construire un verre de telle sorte, qu'il attiroit à lui la lumiére d'une chandelle, mise à l'autre bout d'une sale, & donnoit assez de clarté, pour qu'à cette lueur, on pût lire très-aisement. Il pouvoit faire une espece de miroir plat, sans aucune facette, qui rendoit jusqu'à sept fois en même temps l'objet qu'on lui présentoit. Voilà bien des merveilles que l'on trouve racontées sérieusement, avec beaucoup d'autres, dans la chronique d'Alcmaër; mais ne faudroit-il pas en renvoyer la plus grande partie dans le pays des chimeres? Quelques-uns ont fait l'honneur à Drebbel de l'invention du télescope. Ce philosophe mourut à Londres en 1634, à l'âge de soixante-deux ans. * Voyez J. F. Weidleri *Historia astronomiæ*, c. XV, sect. 16: le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740, & le *supplément françois de Basle*. M. l'abbé Lenglet, dans son *Histoire de la philosophie hermétique*, tome III, pages 152 & 153, cite de Drebbel, qu'il nomme Drebel ou Dreppels, les ouvrages suivans: *De naturâ elementorum, & de quintaessentiâ liber, cum ejusdem Epistolâ de mobilis perpetui inventione, è belgico idiomate in latinum versâ à Petro Laurembergio*, à Hambourg, 1621, *in*-8°. le même livre *De naturâ elementorum*, à Francfort, & à Geneve 1628, *in*-8°. 2°. Corneille Drebbel, deux Traités physiques, 1. de la nature des Elémens; 2. de la Quintessence, à Paris, 1673, *in*-12. c'est sans doute une traduction des précédens. Valere André parle aussi de Corneille Drebbel, dans sa bibliothéque belgique, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 199.

DRELINCOURT (Charles) ministre de l'église P. R. de Charenton, étoit né à Sedan le 10 juillet 1595. Il fut choisi ministre de Charenton, où il prêcha son premier sermon le 15 mars 1620. Il a été en grande estime parmi les personnes de sa communion, & a écrit divers ouvrages contre les catholiques. Il mourut à Paris le 3 novembre de l'an 1669. Avant que d'être ministre à Paris, il l'avoit été proche de Langres, & ceux de sa communion l'avoient employé dans diverses affaires importantes. Ses ouvrages les plus connus, sont un catéchisme, un abregé des controverses, une consolation contre les frayeurs de la mort, un livre de la préparation à la sainte cène; les visites charitables en cinq tomes; trois volumes de sermons; le hibou des jésuites; l'honneur dû à la bienheureuse Vierge, contre l'évêque du Bellay, qui n'avoit jamais attaqué cet honneur dû à la sainte Vierge, & plusieurs autres ouvrages encore plus remplis de préjugés, & de faux raisonnemens. Il épousa en 1625 la fille unique d'un riche marchand de Paris, nommé Bolduc, de laquelle il eut seize enfans, entr'autres LAURENT Drelincourt, qui a été ministre à la Rochelle, & est mort dans la même profession à Niort en 1680, six mois après être devenu aveugle, étant âgé de 56 ans. On a des sermons de lui, & un recueil de sonnets chrétiens. HENRI Drelincourt, ministre à Gien, puis à Fontainebleau, mort avant 1685; CHARLES Drelincourt, qui suit; ANTOINE Drelincourt, médecin extraordinaire du canton de Berne; & PIERRE Drelincourt, ministre de l'église anglicane, & doyen d'Armach, archevêque d'Irlande. Les autres enfans de Drelincourt sont presque tous morts en bas âge. * Bayle, *diction. critiq.*

DRELINCOURT (Charles) fils du précédent, naquit à Paris l'an 1633, & fut reçu docteur en médecine en la faculté de Montpellier l'an 1654. Après s'être signalé, en qualité de premier médecin du roi pour ses armées, tant à l'armée que M. de Turenne commandoit en Flandre, qu'à Paris, il fut appellé par les curateurs de l'académie de Leyde en 1668, pour y professer la médecine, & devint premier médecin de Guillaume prince d'Orange & de la princesse son épouse. Il brilla beaucoup dans ses leçons, aussi-bien que dans ses ouvrages sur la médecine & sur l'anatomie, & mourut à Leyde le 31 mai 1697, laissant un fils unique CHARLES Drelincourt, qui fut reçu docteur en médecine en 1693. * Bayle, *dict. crit.*

Les ouvrages de Charles Drelincourt qui fait le sujet de cet article sont: un discours latin prononcé à Montpellier, & imprimé au même lieu en 1653, où il venge les médecins contre ceux qui les accusent de n'avoir point de religion, & dans lequel, afin de faire tomber plus efficacement ce reproche, il les exhorte à passer de la considération de la nature, à la connoissance & à l'amour du créateur. Un autre discours latin à l'honneur de la faculté de médecine de Montpellier, en 1654. *Réponse à la lettre du landgrave de Hesse aux cinq ministres de Paris.* La seconde édition est de Genève 1664, *in*-8°. Une dissertation sur l'accouchement de force à huit mois, en 1667. Une apologie pour la médecine, où il prouve qu'il est faux que les médecins aient été chassés de Rome pendant 600 ans, en 1672. Des opuscules, à Leyde en 1680. On y trouve trois des écrits *dont on vient de parler*, mais il y en a plusieurs autres nouveaux dans ce recueil. On trouve aussi quelques dissertations de sa composition dans la *Bibliotheca medico-practica*, de M. Manget. Vigneul Marville, t. 2, p. 37, lui attribue une vie de Jean Calvin. *Voyez* Manget dans la *Bibliotheca scriptorum medicorum*, *lib.* 4.

☞ DRENTE (la) province de Hollande, l'un des trois quartiers qui composoient la province d'Owerissel. Elle en est aujourd'hui séparée, & est jointe depuis plus d'un siécle au gouvernement de Frise & de Groningue. Ce pays est tout rempli de marais. Sa capitale se nomme Coworde. Le pays de Drente fut donné entierement à l'évêque & à l'église d'Utrecht par l'empereur S. Henri, un peu avant sa mort l'an 1024. Cette donation fut confirmée peu après par son successeur Conrad *le Salique*. De sorte que les évêques d'Utrecht jouirent du haut domaine de ce pays jusqu'en 1521, que le duc de Gueldre, après une guerre de quelques années en dépouilla Philippe de Bourgogne, alors évêque d'Utrecht. L'empereur Charles-Quint réprima l'entreprise du duc de Gueldre; mais ce fut pour en

profiter lui-même ; car il engagea cet évêque à lui céder les droits de son église sur la Drente, aussi-bien que sur le reste de l'Overissel. Ce pays fut conquis par les François en 1672, mais ils l'abandonnerent deux ans après, & il retourna sous la puissance des états généraux, à qui il appartient encore à present. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DREPANIUS (Latinus Pacatus) poëte & orateur célébre qui florissoit sur la fin du IV siécle, sous l'empire du grand Théodose & de ses fils, étoit né dans l'Aquitaine, & dans les ténébres du paganisme dont il n'est point sorti. Ausone son ami, quoique plus âgé que lui, le consultoit sur ses propres ouvrages, & se soumettoit à ses avis. Il lui a adressé plusieurs de ses piéces, où il le loue lui-même comme un poëte excellent, qu'il ne faisoit pas difficulté de regarder comme son maître. Il ne nous reste aucune poësie de Drepanius : nous n'avons de lui qu'un discours latin qui a souvent été imprimé. Voici à quelle occasion il avoit été prononcé : Théodose le Grand étant allé à Rome après la défaite de Maxime en 388, Drepanius fut député de la part des Gaulois, pour féliciter ce prince sur sa victoire. C'est le sujet de son discours ou panégyrique, qu'il prononça au commencement de l'an 389, en présence de Théodose & du sénat. Cette députation jointe à son savoir lui fit honneur. Il fut depuis proconsul, & l'on croit que ce fut d'Afrique, en 390. En 393, il eut la charge d'intendant du domaine. Il étoit en relation avec l'orateur Symmaque, qui lui a écrit plusieurs lettres que nous avons encore. S. Sidoine Apollinaire le loue dans les siennes. Il ne faut pas le confondre avec un autre PACATUS plus jeune que lui de plus de trente ans, ni avec DREPANIUS Florus, auteur du VII siécle, comme a fait Baronius. * *Voyez* les lettres de Sidonius Apollinaris avec les notes de Savaron ; l'Ausone, *ad usum Delphini* ; & les notes de M. Souchay ; les *Panegyrici veteres ad usum Delphini* ; & l'*hist. litteraire de la France, tome 1. II. partie.*

DREPANIUS, *cherchez* FLORUS, surnommé *Magister*.

DRESDE ou DRESDEN, ville capitale de la Misnie dans la haute Saxe en Allemagne, est située dans un lieu agréable, & fut fortifiée par Charlemagne dans le VIII siécle, pour arrêter les incursions des Bohémes. Cette ville est devenue considérable, par la résidence que les électeurs ducs de Saxe y font depuis plusieurs années. Elle est arrosée de l'Elbe qui la separe en deux parties, jointes par un pont de pierres d'une structure admirable. La partie qui est au-delà du fleuve, est appellée la Ville-Neuve ; & on nomme *ancienne ville* celle qui est en deça où l'on voit le palais magnifique de l'électeur, accompagné d'un très-beau jardin. C'est encore dans cette partie que l'on remarque la citadelle & l'arsenal, avec quantité d'autres beaux bâtimens, tant saints que profanes, qui rendent cette ville une des plus belles de la Saxe. * Bibl. Germ. Lætus, *hist. univ.*

DRESDEN ou de DRESSEN (Pierre de) hérétique, *cherchez* PIERRE.

DRESNERUS (Thomas) de Leopold, a recueilli le droit polonois, suivant les constitutions & les statuts de ce royaume. * Denys Simon, *biblioth. des aut. de droit, tom. II.*

DRESSERUS (Matthieu) Luthérien, naquit à Erfurt le 24 août 1536. Après ses premiéres études, faites à Eisleben, il prit pendant quelque temps les leçons de Luther & de Mélanchton, à Wittemberg. L'air de cette ville ne lui convenant point, il retourna à Erfurt, où il étudia le grec sous Maurice Sideman. En 1559 il eut le dégré de maître-ès-arts, & presque aussitôt il fit chez lui des leçons de rhétorique. Il régenta depuis dans le collége d'Erfurt, & ayant été aggrégé au nombre des professeurs en philosophie, il enseigna les humanités & la langue grecque pendant seize ans, dans sa patrie. Au bout de ce temps, on l'appella à Iene, pour remplir la place de professeur en histoire & en éloquence, que Lipse laissoit vacante. Il fit sa harangue inaugurale l'an 1574. Plusieurs écrivains prétendent cependant que jamais il n'a enseigné à Iene ; quoi qu'il en soit, il n'y demeura pas long-temps, supposé qu'il y ait professé. On le fit venir à Misne, où il fut principal du collége ; & en 1581, il obtint dans l'académie de Leipsick une chaire d'humanités, avec une pension pour continuer l'histoire de Saxe, de Fabricius. A son arrivée à Leipsick il trouva de la division parmi les docteurs. Les uns vouloient introduire la philosophie de Ramus, les autres s'y opposoient. Dresserus auroit bien voulu n'entrer dans aucun parti ; mais quand il vit que ces contestations étoient liées avec celles qui avoient trait à la théologie, comme il étoit luthérien rigide, il se joignit aux adversaires des partisans de Ramus, que l'on nommoit *calvinistes couverts*, ou *luthériens mitigés*. Il passa à Leipsick tout le reste de sa vie, & il y mourut le 5 d'octobre 1607. Il est auteur des ouvagres suivans : 1. *Rhetoricæ inventionis, dispositionis, & elocutionis, libri quatuor, illustrati quàm plurimis exemplis, sacris & philosophicis.* Bayle, après Melchior Adam, rapporte autrement le titre de ce livre ; mais il le rapporte mal. Cette rhétorique a été imprimée en 1584. M. Gibert en donne une idée dans ses *jugemens des savans, sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique*, tome II page 338 & suiv. 2. *Tres libri progymnasmatum litteraturæ græcæ, orationum, epistolarum, & poëmatum ex autoribus sacris & profanis, cum exemplis modum scribendi monstrantibus.* 3. *Isagoge historica per millenarios distributa, & ad annum usque nonagesimum primum suprà mille quingentos deducta*, à Leipsick, 1587, *in*-8°. M. l'abbé Lenglet dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, édition de 1735, *in*-4°. tome III, page 5, dit que ce livre est un mauvais abrégé d'histoire ; & que ceux qui le liront en seront fort mécontens. 4. *Matthæi Dresseri de festis & præcipuis anni partibus liber, non solùm nomina & historias, sed usum etiam festorum in vita christiana indicans*, à Wittemberg, 1584, *in*-8°. 5. du même, *de festis diebus christianorum, judæorum & ethnicorum liber*, à Leipsick, 1597. *in*-8°. * Voyez le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740, & les autres auteurs que nous venons de citer.

DREUILLET (Elisabeth de Monlaur) née à Toulouse, fille de Monlaur, Toulousain, qui a fait des poësies latines que l'on croit encore manuscrites. Elle épousa M. Dreuillet, président aux enquêtes au parlement de Toulouse, & sa maison fut pendant la vie de son mari le rendés-vous des gens du premier mérite de sa ville, au milieu desquels elle brilloit par l'agrément de sa conversation & la fécondité de son génie. Elle a eu presque la même réputation à Paris lorsqu'elle y vint après la mort de son mari, & M. de Campistron la produisit chez quantité de personnes d'esprit : elle a été longtemps associée aux divertissemens de Sceaux, où elle est morte au mois de juillet 1730, âgée de 74 ans. Elle fut inhumée au même lieu. Elle a fait quantité de poësies françoises qui sont entre les mains de madame la duchesse du Maine. Il y en a peu d'imprimées. L'eclogue intitulée *Climene*, dans le recueil de vers choisis, à la Haye en 1715, & l'épithalame qui est dans la cinquiéme lettre du nouvelliste du Parnasse, sont de sa composition. M. Titon du Tillet a donné place à cette dame, dans son *Parnasse françois* in-folio.

DREUX, sur la Blaise, en latin *Drocum*, ville de France, avec titre de comté, est située dans le Blaisois, ou, selon d'autres, dans le gouvernement de l'isle de France, à cause que son élection est de la généralité de Paris, à seize lieues de cette capitale, dans le diocèse de Chartres. Elle est bien bâtie & assez jolie, ayant sept églises dans son enceinte, & divers monasteres. On la croit une des plus anciennes du royaume ; & la tradition fabuleuse veut qu'elle ait été bâtie par Drius IV,

roi des Gaulois, & principal instituteur des Druides, qui y faisoient leur séjour. Robert, fils de Louis *le Gros*, eut en apanage le comté de Dreux l'an 1137, & est tige des comtes de ce nom, d'où la branche des ducs de Bretagne est sortie. PIERRE comte de Dreux, mort en 1345, ne laissa que *Jeanne*, qui mourut l'année suivante, & le comté de Dreux devint le partage de *Jeanne* II sa tante, mariée à *Louis* vicomte de Thouars, dont, il eut *Jean*, *Simon*, *Petronelle*, *Isabeau* & *Marguerite* de Thouars. Elles furent héritieres de *Simon* comte de Dreux leur frere, & transporterent leur droit au roi Charles V, ainsi Dreux fut réuni à la couronne en 1376. Il fut cédé en 1381, par le roi Charles VI, à Marguerite de Bourbon, femme d'Arnaud Amanjeu, sire d'Albret, grand chambellan de France, dont la postérité en jouit l'espace de 170 ans, jusqu'au regne de Henri II, qui le fit réunir à la couronne par arrêt du parlement du 4 mars 1551. Après la mort du roi Henri II, il fut donné en 1559, à la reine Catherine de Médicis, pour partie de son douaire, laquelle en jouit jusqu'en 1569, qu'il fut de nouveau donné par accroissement d'apanage, par le roi Charles IX, à François de Valois, duc d'Alençon son frere, lequel étant mort sans enfans, en 1583, ce domaine retourna à la couronne, & fut aliené la même année aux auteurs de la duchesse de Nemours. Cette ville est célébre par la bataille que les catholiques y gagnerent sur les calvinistes en l'an 1562. L'armee royale leur avoit enlevé Rouen: cependant lorsqu'ils furent assurés que d'Andelot étoit aux environs de Joinville avec le secours qu'il leur amenoit d'Allemagne, l'amiral de Coligni sortit d'Orléans pour le joindre, dans le dessein de tenter une action. Le prince de Condé vouloit qu'on assiegeât Paris; mais la diligence du connétable de Montmorenci & du duc de Guise, ayant rompu ce dessein, il fut contraint de donner la bataille de Dreux qu'il perdit, & où il fut fait prisonnier par l'armée royale, comme le connétable le fut par celle des calvinistes. Depuis, en 1593, le roi Henri *le Grand* prit la ville de Dreux après un siége de dix-huit jours. Ce siége fut mémorable par la valeur des assaillans, & par la résistance des assiegés. Dreux étoit alors très-forte, & on y voyoit sur la montagne un château, qui est aujourd'hui presque entierement ruiné. Dans les états généraux du royaume, elle a la préséance sur Chartres & sur plusieurs autres villes. * De Thou, *hist. l.* 34, *& suiv.* Du Chêne, *hist. de la maison de Dreux.* Du Pui. Chopin. Le P. Anselme.

SUCCESSION GENEALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE des comtes de DREUX, *sortis de la maison de* FRANCE.

IX. ROBERT de France I du nom, surnommé *le Grand*, cinquiéme fils de LOUIS VI dit *le Gros*, roi de France, fut comte de Dreux, du Perche, & de Braine, seigneur de Fere-en-Tardenois, de Pontarci, de Nesle, de Longueville, de Quinci, de Savigini, de Torci, de Brie-Comte-Robert, de Chilli, de Lonjumeau, &c, fut le premier des seigneurs de France qui se rendirent à Jérusalem pour le secours de la Terre-sainte, & mourut fort âgé le 11 octobre 1188. Il épousa 1. *Agnès* de Garlande, comtesse de Rochefort, dame de Gournai & de Gomets, veuve d'*Amauri* III du nom, seigneur de Montfort l'Amauri, & fille unique d'*Anseau* de Garlande, comte de Rochefort, &c, sénéchal de France, morte vers l'an 1143: 2. avant l'an 1145 *Harvise* d'Evreux, veuve de *Rotrou* II du nom, comte du Perche, & fille de *Gautier* d'Evreux, baron de Salisburi en Angleterre, morte avant l'an 1152: 3. en l'an 1152 *Agnès* de Baudement, dame de Braine-sur-Vesle, de Fere-en-Tardenois, de Nesle, de Pontarci, de Longueville, de Quinci & de Baudement, veuve de *Milon* II du nom, comte de Bar-sur-Seine, & fille unique de *Gui* de Baudement, seigneur de Braine, laquelle vivoit encore en l'an 1202. Du premier mariage vint *Simon* de Dreux, mort avant son pere. Du second sortit *Alix* de Dreux, mariée 1. à *Valeran* III du nom, seigneur de Breteuil: 2. à *Gui*, seigneur de Châtillon-sur-Marne: 3. à *Jean* de Torote, châtelain de Noyon: 4. à *Raoul* de Néelle II du nom, comte de Soissons. Et du troisiéme mariage vinrent ROBERT II du nom, qui suit; *Henri*, évêque d'Orléans, mort le 25 avril 1198; *Philippe*, évêque & comte de Beauvais, mort le 2 novembre 1217; *Pierre*, mort avant son pere; *Guillaume*, seigneur de Chilli & de Torci, qui vivoit en 1185; *Jean*, qui vivoit dans le même temps; *Alix*, seconde femme de *Raoul* I du nom, sire de Couci, vivante en 1212; *Elizabeth*, dame de Baudement, mariée avant l'an 1178 à *Hugues* III du nom, seigneur de Broyes & de Châteauvillain, morte en 1239; *Massilie*, surnommée *Beatrix*, prieure de Wareville; & *Marguerite* de Dreux, religieuse au prieuré de Charmes.

X. ROBERT II du nom, dit *le Jeune*, comte de Dreux, &c, mort le 28 décembre 1219, épousa 1. *Marie* de Bourgogne, fille unique de *Raymond* de Bourgogne, & d'*Agnès* de Thiern, dame de Montpensier, de laquelle il fut séparé pour cause de parenté: 2. l'an 1184 *Iolande* de Couci, fille aînée de *Raoul* I du nom, sire de Couci, & d'*Agnès* de Hainault sa premiere femme, morte le 18 mars 1222, dont il eut ROBERT III, qui suit; PIERRE de Dreux, duc de Bretagne, *cherchez* BRETAGNE; *Henri*, archevêque de Reims, mort le 6 juillet 1240; *Jean*, dit *de Braine*, comte de Mâcon & de Vienne, mort en 1239, en Outre-mer où il étoit allé pour le secours de la Terre-sainte, sans postérité d'*Alix* de Vienne, fille unique de *Gerard* comte de Vienne, & de *Guigonne* de Forez; *Alienor*, mariée 1. avant l'an 1212 à *Hugues* III du nom, seigneur de Châteauneuf en Timerais: 2. à *Robert* de Saint-Clair, chevalier; *Isabelle*, mariée à *Jean* II du nom, comte de Rouci, duquel elle fut séparée pour consanguinité; *Alix*, qui épousa 1. *Gautier* de Bourgogne, dit *de Vienne*, sire de Salins: 2. *Bernard* III du nom, seigneur de Choiseul; *Philippe*, dame de Torci, de Quinci & de Longueville en Tardenois, alliée en 1219 à *Henri* II du nom, comte de Bar-le-Duc; *Agnès*, seconde femme d'*Etienne* II du nom, comte de Bourgogne, morte le 19 septembre 1248; & *Iolande* de Dreux, mariée à *Raoul* de Lezignen, dit d'*Issoudun*, II du nom, comte d'Eu, morte avant l'an 1240.

XI. ROBERT III du nom, surnommé *Gâteblé*, comte de Dreux, &c, mort en 1233, épousa vers l'an 1210 *Ænor* de Saint-Valeri, fille unique de *Thomas* seigneur de Saint-Valeri, de Gamaches & d'Ault, & d'*Adele* de Ponthieu. Elle prit une seconde alliance l'an 1237, avec *Henri* I du nom, seigneur de Sulli, & vivoit en 1250, ayant eu de son premier mariage JEAN I du nom, qui suit; ROBERT, qui a fait *la branche des seigneurs de* BEU, *rapportée ci-après*; *Pierre*, qui vivoit en 1240; & *Iolande* de Dreux, mariée l'an 1229 à *Hugues* IV du nom, duc de Bourgogne, dont elle fut la premiere femme.

XII JEAN I du nom comte de Dreux, seigneur de S. Valeri, &c, accompagna le roi S. Louis en son premier voyage d'Outre-mer l'an 1248, & mourut la même année en la ville de Nicosie, capitale de l'isle de Chypre. Il épousa en avril 1240 *Marie* de Bourbon, fille d'*Archambaud* VIII du nom sire de Bourbon, & de *Beatrix* de Montluçon, morte l'an 1274, dont il eut ROBERT IV du nom, qui suit; *Jean*, chevalier de l'ordre des Templiers, vivant en 1275; & *Iolande* de Dreux, dame de S. Aubin & de Dun, mariée 1. à *Amauri* II du nom, sire de Craon: 2. à *Jean* I du nom, sire de Trie, comte de Dammartin, &c, morte après l'an 1304.

XIII. ROBERT IV du nom comte de Dreux, &c, mort le 14 novembre 1282, avoit épousé avant l'an 1260 *Beatrix* comtesse de Montfort & dame de Rochefort, fille unique de *Jean* I du nom comte de Montfort-l'Amauri, & de *Jeanne* de Châteaudun, morte le 9 mars 1311, dont il eut JEAN II du nom, qui suit; *Robert*, seigneur

seigneur du Château-du-Loir, &c, qui vivoit en l'an 1292, & mourut sans postérité de *N.* sa femme, dont le nom est ignoré; *Marie*, premiere femme de *Matthieu* IV du nom, seigneur de Montmorenci, amiral & grand chambellan de France, morte le 9 mars 1276; *Iolande*, mariée 1. l'an 1286 à *Alexandre* III du nom, roi d'Ecosse: 2. en 1294 à *Artus* II du nom, duc de Bretagne, morte en 1322; *Jeanne* de Dreux, aliée 1. à *Jean* IV du nom, comte de Rouci: 2. à *Jean* de Bar, seigneur de Puisaye.

XIV. JEAN II du nom, surnommé *le Bon*, comte de Dreux, &c, grand chambrier de France, mourut le 7 mars 1309. Il épousa 1. l'an 1293 *Jeanne* de Beaujeu, dame de Montpensier, fille unique de *Humbert* de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, & d'*Isabelle* de Mello, dame de S. Maurice, morte en janvier 1308: 2. au mois de mars de la même année *Perrenelle* de Sulli, veuve de *Geofroi* de Lezignen II du nom, vicomte de Châtelleraud, seigneur de Jarnac, &c, & fille de *Henri* III du nom, seigneur de Sulli, & de *Marguerite* de Beaumez. Du premier mariage sortirent *Robert* V du nom comte de Dreux, &c, mort le 22 mars 1329, qui épousa *Marie* d'Enguyen, fille de *Gautier* II du nom seigneur d'Enguyen, & d'*Iolande* de Flandre, dont il n'eut que des filles mortes jeunes du vivant de leur pere; *Jean* III du nom comte de Dreux, seigneur de Montpensier, &c, mort l'an 1331, sans enfans de *Ide*, fille de *Gui* de Montvoisin IV du nom, seigneur de Rosni, & de *Laure* de Ponthieu. Elle prit une seconde alliance avec *Matthieu* de Trie, seigneur d'Araignes & de Vaumain, maréchal de France, & mourut en 1365; PIERRE, qui suit; *Simon*, sous-doyen de l'église de Chartres; & *Beatrix* de Dreux, morte sans alliance. Du second mariage vint *Jeanne* II du nom, qui fut comtesse de Dreux, &c, après la mort de sa niéce, & épousa *Louis* vicomte de Thouars, & mourut vers l'an 1355, laissant des enfans qui posséderent le comté de Dreux.

XV. PIERRE comte de Dreux, seigneur de Montpensier, &c, mort le 3 novembre 1355, épousa *Isabelle* de Melun, fille de *Jean* I du nom vicomte de Melun, & d'*Isabelle* dame d'Antoing & d'Epinoi, dont il eut *Jeanne* I du nom comtesse de Dreux, &c, née le 10 juillet 1345, morte le 22 août 1346. Sa succession échut à sa tante *Jeanne* II du nom, ainsi qu'il vient d'être remarqué.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEU.

XII. ROBERT de Dreux I du nom, second fils de ROBERT III du nom comte de Dreux, & d'*Ænor* de S. Valeri, fut seigneur de Beu, de Mondoubleau, de Néelle en Tardenois, de Longueville & de Quinci, & mourut l'an 1266. Il épousa 1. avant l'an 1253 *Clemence* vicomtesse de Châteaudun, fille de *Geofroi* V du nom vicomte de Châteaudun, & de *Clemence* des Roches, morte avant l'an 1260: 2. l'an 1265 *Isabelle* de Villebon, dite *la Chambellane*, dame de la Chapelle-Gautier en Brie, & de Bagnaux au comté de Tonnerre, veuve de *Matthieu*, seigneur de Montmirail, & fille d'*Adam*, dit *le Chambellan*, seigneur de Villebeon. Du premier mariage vinrent *Alix* de Dreux, vicomtesse de Châteaudun & dame de Montdoubleau, mariée à *Raoul* de Clermont III du nom, seigneur de Néelle, connétable de France; & *Clemence* de Dreux, mariée 1. à *Gautier* de Nemours, seigneur d'Acheres: 2. à *Jean* des Barres, seigneur de Champrond. Et du second sortirent ROBERT II du nom, qui suit; & *Isabelle* de Dreux, mariée l'an 1281 à *Gaucher* de Châtillon V du nom, comte de Porceau, connétable de France, morte le 21 avril de l'an 1300.

XIII. ROBERT de Dreux II du nom, seigneur de Beu, &c, névers l'an 1265, épousa 1. *N.* nommée *Jeanne* de Vendôme par quelques uns: 2. en 1306 *Marguerite* de Beaumont, comtesse de Chamerlan, veuve de *Jean* de Montfort, comte de Squilace en Sicile, & fille de *Pierre* de Beaumont, comte de Chamerlan, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme furent ROBERT III du nom, qui suit; JEAN, qui fit *la branche des seigneurs de* BEAUSSART, *rapportée ci-après:* & *Marguerite* de Dreux, alliée à *Barthelemi* de Montbazon.

XIV. ROBERT de Dreux III du nom, seigneur de Beu, grand-maître de France, mourut l'an 1350. Il épousa 1. avant l'an 1315 *Beatrix*, fille du seigneur de Courlandon: 2. avant l'an 1341 *Isabeau*, dame de Saqueinville en Normandie, veuve de *Pierre* de Leon: 3. *Agnès* de Thianges, dame de Valeri, veuve de *Gilles*, seigneur de Soyecourt, échanson de France. Du premier mariage vinrent 1. *Robert* de Dreux, seigneur de Bagnaux, qui épousa *Isabeau* des Barres, dont il eut *Robert*, mort sans postérité; & *Jean* de Dreux, seigneur de Beu, &c, qui vivoit en 1368, & mourut sans enfans de *Jeanne* de Planci, veuve de *Gerard* de Jaucourt, chevalier; 2. *Isabelle*, mariée vers l'an 1327 à *Pierre* Trousseau, seigneur de Launoi-Trousseau, de Verest en Touraine, & de Château en Anjou, chambellan du roi Philippe *de Valois*; 3. *Beatrix*, alliée en mai 1339 à *Thibault*, seigneur de Mathefelon, & de Durestal, chambellan du roi Philippe *de Valois*, morte l'an 1356; & 4. *Marguerite* de Dreux, abbesse du Lys près Melun, morte le 12 mai 1349. Du second sortit *Jeanne* de Dreux, dame de Saqueinville, mariée à *Jean* de Brie, seigneur de Serrant. Du troisiéme mariage vinrent ROBERT IV du nom, qui suit; & *Marguerite* de Dreux, dame de Bagnaux, & de la Chapelle-Gautier, mariée avant l'an 1379 à *Roger* de Hellenvillier.

XV. ROBERT de Dreux IV du nom, seigneur de Beu, &c, né vers l'an 1347, fut premier chambellan de Louis II du nom, roi de Naples & de Sicile, duc d'Anjou, qui le fit capitaine & châtelain de la ville de Tarente en 1391. Il mourut sans enfans d'*Iolande* de Trie sa femme, morte l'an 1428.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEAUSSART.

XIV. JEAN de Dreux I du nom, second fils de ROBERT de Dreux II du nom, seigneur de Beu, &c, vivoit en 1331, & épousa *Marguerite* de la Roche, fille aînée d'*Etienne* de la Roche, dit *Gauvain*, seigneur de Châteauneuf, de Beaussart, de Senonches en partie, & vicomte de Dreux, dont il eut ETIENNE, dit *Gauvain* I du nom, qui suit; *Philippe*, dame de Châteauneuf, mariée 1. en 1345 à *Nicolas* Behuchet, seigneur de Musi, &c, amiral de France: 2. avant l'an 1350 à *Jean* du Ponteau-de-Mer; & *Marie* de Dreux, alliée à *Amauri* de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir & de Villepreux.

XV. ETIENNE de Dreux, dit *Gauvain* I du nom, seigneur de Beaussart & de Senonches, vicomte & capitaine de Dreux, qui vivoit en 1392, épousa *Philippe* de Maussigni, dont il eut *Simon*, seigneur de Beaussart, &c, bailli de Chartres, mort l'an 1420, sans enfans de *Jeanne* de Vendôme; *Jean*, seigneur de Houlbec, tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415, sans enfans de *Jeanne* du Plessis sa femme; GAUVAIN II du nom, qui suit; *Marie*, alliée à *Guillaume* Morin, seigneur de Loudon & du Tronchet au Maine, morte le 18 avril 1413; *Alix*, mariée à *Macé*, seigneur de Gemages, & de la Rosiere au Perche; & *Jeanne* de Dreux, mariée le 9 novembre 1398 à *Guillaume* le Roi II du nom, seigneur de Chavigni.

XVI. GAUVAIN de Dreux II du nom, seigneur d'Esneval & de Berreville, fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415. Il épousa vers l'an 1404 *Jeanne* dame d'Esneval, &c, veuve de *Jean* de la Personne, vicomte d'Aci, & fille unique d'*Enguerrand* seigneur d'Esneval, vidame de Normandie, & d'*Isabelle* de Mallemains, dame de Berreville, morte le 25 décembre 1420, dont il eut ROBERT, qui suit.

XVII. ROBERT de Dreux, seigneur de Beaussart, d'Esneval & de Persan, fut fait capitaine de Rouen,

vers l'an 1449, & mourut le 20 juin 1478. Il épousa *Guillemette* de Segrie, fille & héritiere de *Louis* de Segrie, seigneur de Morainville, dont il eut 1. JEAN, qui suit; 2. GAUVAIN III du nom, qui continua *la postérité rapportée après celle de son frere aîné*; 3. *Louis* de Dreux, dit *Perceval*, seigneur de Pierrecourt, de Blancfossé, & de Cormeille, qui fut conseiller & chambellan du roi Louis XI, & vivoit en 1493. Il épousa *Catherine* d'Auxi, fille de *Hugues* d'Auxi, seigneur de Gennes & de Hangest, dont il eut *Marie* de Dreux, alliée à *Claude* de Clermont I du nom, seigneur de Montoison; & *Jessée* de Dreux, morte sans enfans; 4. *François* de Dreux, seigneur de Croiset, & de Saint-Austier, mort sans alliance; 5. *Louis* de Dreux, le jeune seigneur d'Ausonville, marié avec *Anne* de Frenai, dame de Gorreville-sur-Aunai, & de Granville, dont il n'eut point d'enfans; 6. JACQUES, qui a fait *la branche de* MORAINVILLE *rapportée ci-après*; 7. *Jeanne*, mariée à *Jean* de Pisseleu, seigneur de Heilli; 8. *Ausberte*, alliée à *Etienne* du Tremblai, dit *Maunouri*, seigneur du Mont-de-la-Vigne, capitaine de Lisieux & d'Evreux; 9. *Magdeléne*, qui épousa l'an 1477 *Georges* aux Espaules, seigneur du Mont-Sainte-Marie; 10. *Catherine*, qui eut pour mari *Henri* de Carbonel, seigneur de Sourdeval; & 11. *Anne* de Dreux, religieuse.

XVIII. JEAN de Dreux, seigneur de Beaussart & d'Esneval, mort le 14 juin 1498, épousa *Gillette* Picard, fille de *Louis* Picard, seigneur d'Estelan, bailli de Troyes, dont il eut *Catherine* de Dreux, dame d'Esneval, mariée à *Louis* de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, morte sans enfans le 20 novembre 1512 à l'âge de 32 ans.

XVIII. GAUVAIN de Dreux III du nom, second fils de ROBERT, seigneur de Beaussart & d'Esneval, fut seigneur de Musi & de Louye, & mourut l'an 1508. Il épousa *Marguerite* de Fourneaux, fille de *Robert*, seigneur de Ricarville, dont il eut JACQUES, qui suit; & *Louise* de Dreux, mariée le 20 septembre 1489 à *Jean* d'Achei I du nom, seigneur de Cerquigni.

XIX. JACQUES de Dreux, seigneur de Musi & de Louye, succeda aux seigneuries d'Esneval & de Pavilli après la mort de *Catherine* de Dreux, comtesse de Maulevrier sa cousine, & mourut le 18 juillet 1516. Il épousa *Magdeléne* de Hames, fille de *Jean* de Hames, seigneur de Bondus, gouverneur de Lille en Flandre, & de *Jacqueline* d'Ognies, dont il eut NICOLAS, qui suit; *Anne*, dame d'Esneval, mariée à *René* de Prunelé, seigneur d'Herbaud, &c, pannetier du roi Henri II; & *Charlotte* de Dreux, dame de Pierrecourt, qui épousa *Charles* de Moui, seigneur de la Meilleraye.

XX. NICOLAS de Dreux, vidame & baron d'Esneval, seigneur de Fresne, de Pavilli, de Berreville, de Louye, de Musi, de Pierrecourt, &c, mort en 1590, épousa 1. *Catherine* de Brezé, fille de *Jean* de Brezé, grand sénéchal de Normandie : 2. *Charlotte* de Moui, fille de *Jacques* seigneur de Moui, & de *Françoise* de Tardes, desquelles il n'eut point d'enfans.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MORAINVILLE.

XXIII. JACQUES de Dreux, quattriéme fils de ROBERT, seigneur de Beaussart, d'Esneval, &c. fut seigneur de Morainville, de Beaussart, de Biville & de Berville, & vivoit en 1519. Il épousa avant l'an 1480. *Agnès* de Marueil, fille de *Jean* de Marueil, baron de Villebois, & de *Jeanne* de Vernon, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Jean*, seigneur de la Loyere, mort l'an 1540 sans lignée; *Jeanne*, mariée le 27 juillet 1497 à *Antoine* Masquerel I du nom, seigneur d'Hermanville; *Jacqueline*, alliée 1. l'an 1506 à *Olivier* d'Espinai, dit *des Hayes*, seigneur de Boisguerout : 2. le 13 juillet 1526 à *Jean* d'Angerville, seigneur d'Aurecher; & *Blanche* de Dreux, qui épousa *Guillaume*, seigneur de Villiers-sur-Port.

XIX. FRANÇOIS de Dreux, seigneur de Morainville, de Bonnetot, &c. qui vivoit en 1548, épousa 1. *Catherine* d'Offancourt, fille de Jacques d'Offancourt, seigneur de Bonnetot, & de *Helene* le Beuf, dame de la Bonneville : 2. *Jeanne* de Chambes-Monsoreau. Du premier mariage sortirent *Gilles* de Dreux, seigneur de Morainville, qui fut tué au siége de Rouen l'an 1562, sans laisser d'enfans d'*Antoinette* de Pestreval; *Marguerite* alliée 1. à *Jacques*, seigneur de Guiri : 2. à *François* de la Riviere, seigneur du Mesnil : 3. à *Nicolas* des Buats, seigneur du Noyer; & *Jacqueline* de Dreux, mariée à *Jean* de Mascaron, seigneur de la Mascaire. Du second vinrent JEAN, qui suit; & *Yvonne*, mariée à *Guillaume* Houel, seigneur de la Pommeraye.

XX. JEAN de Dreux, seigneur de Morainville, de Mauni & de Saint-Ouen, gouverneur du Perche, mourut des blessures qu'il reçut au siége de Verneuil en février 1590. Il épousa 1. *Jeanne* de Varennes, veuve de *Claude* Boullenc, conseiller au parlement de Rouen : 2. *Charlotte* de la Fayette, fille de *Claude*, seigneur de S. Romain, desquelles il n'eut point d'enfans : *& laissa pour fils naturel* François, *qui fut légitimé en mars 1606, & qui fut pere de* François *de Dreux, qui fut mis dans un rolle des partisans l'an 1655, & qui portoit les armes de Dreux divisées en forme de Sautoir.* Les comtes de Dreux avoient pris, selon la coutume de leur temps, les armes de l'héritiere de Braine, que Robert de France épousa. Elles étoient *échiquetées d'or & d'azur, à la bordure de gueulles.* * *Voyez* Sainte-Marthe; le pere Anselme. *Hist. de la maison de Dreux par* Duchêne.

DREUX ou DROGON, fils de Pepin *le gros*, *cherchez* DROGON.

DREUX ou DROGON, fils de Charlemagne, *cherchez* DROGON.

DREXELIUS (Jérémie) jésuite, étoit Allemand, natif d'Augsbourg. Après avoir enseigné long temps la rhétorique, il fut choisi par l'électeur de Baviére pour être son prédicateur ordinaire, & mourut à Munich le 19 avril de l'an 1638, âgé de 57 ans. Il a composé divers ouvrages de piété assez connus, surtout par leurs titres singuliers. On les a recueillis en deux volumes *in-folio*. * Alegambe, *bibl. soc. Jes.*

DRIANDER, *cherchez* DRYANDER.

DRIEDO, vulgairement DRIDOENS (Jean) natif de Turnehout en Brabant, docteur & professeur en théologie à Louvain, chanoine de S. Pierre, & curé de la paroisse de saint Jacques de la même ville, s'est distingué entre les théologiens du XVI siécle. Il enseigna d'abord la philosophie, vers l'an 1499 dans le collége du Faucon à Louvain. Il avoit eu pour maître Adrien, qui fut depuis pape sous le nom d'Adrien VI; & ce fut lui qui lui donna le bonnet de docteur en théologie, le 17 d'août 1512. Driedo mourut le 4 d'août de l'an 1535. Il laissa divers traités qu'on a souvent imprimés à Louvain, *in-quarto* & *in-folio* en 4 volumes, par les soins de Barthelemi Gravius, imprimeur à Louvain. Les plus importans sont : *Libri 4 de ecclesiasticis scripturis. De libertate christiana. De captivitate & redemptione generis humani. De concordia liberi arbitrii & prædestinationis divinæ. Libri II de gratia & libero arbitrio, &c.* * Bellarmin, *de script. eccl.* Swert, le Mire, Valere André, *ed.* 1739.

DRIESCH (Jacques) Flamand, supérieur des Guillelmites de Bruges, sur la fin du XV siécle, composa une chronique alleguée par Meyer, dans le cinquiéme livre des annales de Flandre. * Valere André, *bibl. belg.* Vossius, &c.

DRIESCHE, *cherchez* DRUSIUS.

DRIESSEN, ou DREISEN, ville du marquisat de Brandebourg en Allemagne, est dans la nouvelle Marche, près de la Pologne, à dix lieues de Landsperg, du côté de l'orient. Cette ville est forte par les nouveaux travaux qu'on y a faits, & par sa situation dans une petite isle formée par les rivieres de Trega & de Netze, aussitôt après leur confluent. * Mati, *diction.*

DRILLES, anciens peuples de Cappadoce vers le Pont-Euxin, auprès de Trebizonde, dans le pays des

Colches, selon Arien *in Periplo.* Xenophon dit la même chose qu'Arien. Ils avoient la réputation d'être bons soldats.

DRILLO, riviére de Sicile, anciennement *Achates*; coule dans la vallée de Noto, & se décharge dans la mer d'Afrique, entre Terra Nuova & Camarana. Cette riviére baigne à trois lieues de son embouchure le bourg de Drillo, que les anciens nommoient *Pthintia.* * Baudrand.

DRIMAGO, anciennement *Dinogetia*, *Dinogutia*, *Dinigultia*, *Trimammium*, *Trimmanium*, ville de la Turquie en Europe, est dans la Bulgarie sur le Danube, à dix ou douze lieues au-dessous de Silistria. * Baudrand.

DRIN ou DRINAWAR, *Drinopolis*, ville de l'ancienne Illyrie dans la Servie, au Turc, est située sur la riviére de Drin ou Drino, entre Cumirza & Ternoviza, environ vingt lieues au-dessus du confluent du Drin dans la Save. * Sanson.

DRIN ou DRINO, en latin *Drillo*, est le nom de deux riviéres d'Albanie, dont Strabon, Pline & Ptolémée ont fait mention. La premiere, dite *Drino la blanche*, ou *Drino bianco*, a sa source au mont Argentaro, aux frontiéres de la Servie. L'autre, dite Drino la noire, ou *Drino nero*, sort d'un marais que les anciens ont nommé *Lychnide*, & que les modernes nomment diversement. Ces deux riviéres se joignent, coulent ensemble, en reçoivent quelques autres, & ensuite se séparent, & forment une isle, en se jettant dans la mer Adriatique par deux embouchures près d'Alessio. C'est où est le golfe de Drin, ou *golfo dello Drino*, que les anciens ont nommé *Sinus Driensis.* * Jean Lucio. Baudrand, *dict. géographique.*

DRIPETINE, fille de Mithridate *le Grand*, & de Laodice, avoit un double rang de dents: ce qui marquoit, dit-on, la force de son corps & de son esprit. Elle suivit son pere après sa défaite par Pompée, la troisiéme année de la CLXXVII olympiade, & l'an 66 avant Jesus-Christ; mais étant tombée malade, elle se fit tuer par un esclave, qui se tua lui-même après cette action qu'il n'avoit faite que malgré lui.* Val. Maxim. *l.* 1. Ammien Marcel. *liv.* 16.

DRIVASTO, en latin *Triastum*, & *Drivastum*, ville d'Albanie, sous la domination du Turc, a été le siége d'un évêché suffragant d'Antivari. Elle est située près le lac de Scutari, ou de Penta. * Sanson.

DRIVERE, connu sous le nom de JEREMIAS TRIVERIUS, professeur en médecine dans l'université de Louvain, dans le XVI siécle, étoit natif de Braekele, qui est un village en Flandre près de Grantmond. Il s'acquit beaucoup de réputation par ses ouvrages. Nous avons de lui divers commentaires sur Hippocrate, sur Galien & sur Celse. *Disceptatio de securissimo victu. Disputatio cum Aristotele & Galeno, de natura solidarum partium, &c.* Drivere mourut au mois de décembre 1554, âgé 52 ans. Son fils, Denys Drivere, fit imprimer à Leyde en 1592, in-8°. un livre de son pere intitulé, *Methodus brevissima absolutissimaque medicinæ universalis.* * Le Mire, *in elog. Belg.* Valere André, *bibl. Belg. &c.* Vander Linden, *in vit illust. medic.*

DRIUS ou DRYUS, roi fabuleux des anciens Gaulois, étoit, dit-on, le quatriéme, & descendoit de Samosathes. Quelques auteurs ont cru qu'il fut instituteur des Druides. * Berose, *liv.* 5. Dupleix, *liv.* 2 *des mem. des Gaules*, *chap.* 5.

DROCTOVEE (saint) abbé de saint Germain des prés, *cherchez* DROTOVÉ.

DROGHEDA, ville d'Irlande, dans le comté de Louth, dans la province d'Ulster sur la riviére de Boyne, à vingt deux milles de Dublin vers le nord, a un port bon & sûr. Elle a droit de tenir marché public, & d'envoyer deux députés au parlement. Elle étoit fort peuplée & fort fréquentée du temps de Camden. Olivier Cromwel prit cette place par assaut en 1649 & fit passer toute la garnison composée de 4000 hommes au fil de l'épée, de même qu'Arthur Aston qui en étoit gouverneur, les habitans, hommes, femmes & enfans. Il en usa ainsi, pour jetter la terreur dans les autres places du pays, & s'en emparer plus facilement. Aussi eut-il un succès incroyable dans toutes ses autres entreprises. Cette ville se rendit au roi Guillaume III, en deux jours, après la bataille de la Boyne. * *Dict. angl. Mem. du temps.*

DROGMAN ou DRAGOMAN, interpréte des langues étrangeres, officier du bas empire des Grecs. C'est de-là qu'est venu le nom de *Trucheman*, qui signifie la même chose parmi nous. * Du Cange, *glossar.* Hoffman, *lexic. univ.*

DROGON, duc de Bretagne, succéda, étant encore au berceau, à son pere *Alain* dit *Barbetorte*, vers l'an 952 ou 959. Thibaud comte de Chartres, son grand-pere maternel, eut la tutelle de ce prince, & sa mere eut la garde de sa personne; mais s'étant remariée à *Foulques* comte d'Anjou, ce dernier fit mourir le jeune duc, lui ayant fait verser de l'eau bouillante sur la tête. * Mezerai, *abregé de l'histoire de France*, *tome II. p.* 289.

DROGON ou DREUX, fils de Pepin *le gros*, dit *de Heristel*, & de *Plectrude*, fut établi duc de Champagne l'an 698. Il mourut en 708, & fut enterré dans l'abbaye de saint Arnoul de Metz. Ce prince épousa *Anstrude*, veuve de *Berthaire*, & fille de *Waratan*, l'un & l'autre maires du palais; & en eut *Arnoul*, que Charles *Martel* fit mettre l'an 723 en prison, où il mourut peu de temps après; & *Hugues*, qui fut arrêté dans le même temps. La chronique de Fontenelles dit qu'il gouverna ce monastere, & qu'il fut évêque de Paris, de Bayeux, & de Rouen, & qu'il mourut le huitiéme avril de l'an 730. Orderic Vitalis ajoute que les religieux de Jumiéges transporterent son corps à Hispis, près de Cambrai. * Fredegaire, *c.* 101 *&* 102. Les annales de Metz. Adrien de Valois. Sainte-Marthe. Le pere Anselme.

DROGON, ou DREUX, fils *naturel* de Charlemagne, fut la victime de l'ambition & de la crainte de l'empereur Louis *le Débonnaire.* Ce dernier ayant appaisé la révolte de Bernard roi d'Italie, à qui il fit crever les yeux; & voulant prévenir de pareils troubles, crut qu'il devoit faire couper les cheveux aux princes Drogon, Hugues & Thierry, ses propres freres; & il les mit dans des monasteres, pour y être instruits des sciences propres à l'état ecclésiastique qu'il prétendoit qu'ils embrasseroient, sans examiner s'ils y étoient appellés. C'étoit en 818. Plusieurs années après, Drogon fut élevé sur le siége épiscopal de Metz, qu'il occupoit déja en 831, puisque ce fut en cette année qu'il ordonna Anschaire, archevêque de Hambourg. Drogon avoit succedé à Gondulphe. Il devint le confident de l'empereur son frere, qui s'étoit parfaitement réconcilié avec lui, & il fut sa consolation dans ses disgraces. Ce prince lui donna vers le même temps, c'est-à-dire en 830 ou 831, la charge d'archichapelain qu'il avoit ôtée à Hilduin, en punition de ce que contre sa défense il s'étoit rendu à Nimegue avec un cortege trop nombreux. Drogon assista à plusieurs conciles, où il fit voir sa capacité & sa prudence. Le pape Gregoire IV étant mort au commencement de l'an 844, & Sergius II son successeur ayant été élu & ordonné sans qu'on eût demandé le consentement de l'empereur Lothaire, ce prince envoya à Rome son fils Louis avec une bonne armée & quelques prélats à la tête desquels étoit Drogon. Le pape en fut effrayé: cependant il affecta beaucoup de fermeté: les François ne lui firent point de mal: on s'expliqua, mais Sergius montra une hauteur qui fut cause que Drogon indisposa à son égard les évêques d'Italie. L'affaire se termina néanmoins assez paisiblement: Serge n'en aima pas moins Drogon, puisqu'il le nomma son vicaire dans toute la Gaule: qualité qui n'avoit été donnée à personne depuis S. Boniface. Serge en écrivit une lettre, qui fait honneur à Drogon, à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Ce pape donna aussi à ce

prélat la qualité d'archevêque à cause du *Pallium* dont il étoit honoré. Les pouvoirs qu'il lui accordoit en qualité de son vicaire, étoient d'assembler des conciles & d'examiner les évêques & les abbés. Il défendit aussi de porter au S. Siége par appel la cause d'un évêque, à moins qu'elle n'eût été examinée en premiére instance dans le concile de la province, ce qui étoit conforme aux canons, & ensuite par Drogon dans le concile national; & la raison qu'il en apportoit & qui étoit juste, c'est que la cause étoit mieux examinée sur les lieux. Drogon à son retour de Rome, présida au concile qui se tint en octobre 844, proche de Thionville, dans un lieu nommé en latin *Judicium*, & vulgairement *Jutz*. L'empereur Lothaire & les deux rois Louis & Charles y assisterent. Au mois de décembre suivant on tint un autre concile à Verneuil, où l'on agita ce qui regardoit la qualité de vicaire du pape donnée à Drogon, & les droits qu'on y avoit attachés, & qui déplaisoient beaucoup en France. Mais Drogon qui s'apperçut de ce chagrin, & des troubles que cette qualité pouvoit causer parmi les évêques ses confreres, s'en désista au commencement de l'an 845, ou peut-être dès la fin de décembre 844. Il avoit assisté en 840, à la mort de l'empereur Louis son frere, dont il avoit été aussi le confesseur, & il eut soin de le faire inhumer à Metz dans l'église de S. Arnoul. Le corps de ce prince fut transferé dans la suite au monastére de Campten. Drogon se retiroit quelquefois dans le monastere de Luxeu, dont il étoit aussi abbé, pour jouir de la beauté du pays. Un jour qu'il prenoit sur l'Oignon le divertissement de la pêche, il se laissa tomber dans l'eau & se noya, après trente-deux ans d'épiscopat, selon ceux qui mettent sa mort en 855, & trente-quatre suivant ceux qui la placent en 857. Son corps fut reporté à Metz, & enterré proche le tombeau de l'empereur Louis *le Débonnaire* son frere. Adventitius fut son successeur dans le siége de Metz. *Voyez* ceux qui parlent de lui, cités par MM. de Sainte-Marthe, *in genealog. & Gallia christiana, tome* 2. Le pere Sirmond, *tom.* 3 *concil. Gall.* Longueval, *hist. de l'église gallicane, tomes* 5 *& 6, en plusieurs endroits.*

DROGON, fils de Tancrede, duc de l'Apouille, fut fait prince des Normans après Richard neveu de Jourdain, lequel étoit fils de CHARLES, prince de Capoue. Plusieurs historiens assurent que Drogon fut tué en trahison par Nazon comte de Naples que d'autres appellent Wazoson & Gozon. Drogon eut pour successeur son frere *Humfroi*. La mort de Drogon arriva l'an 1047.

DROGON, évêque d'Ostie, & cardinal, étoit François, & entra d'abord dans l'ordre de S. Benoît où il fit profession. Il y fut fait prieur du monastere de saint Nicaise de Reims; & en l'an 1128 il fut élu le premier abbé de saint Jean de Laon. Cette maison avoit été jusque là occupée par des religieuses qui menoient une vie scandaleuse, & que l'on avoit été contraint de chasser & de disperser. Mais Drogon ennuyé de ne faire que peu de bien parmi les moines qu'on avoit substitués aux religieuses, & sa réputation d'ailleurs s'étant répandue fort loin, le pape Innocent II l'appella à Rome vers l'an 1130, & le fit évêque d'Ostie & cardinal. Drogon conserva, dit-on, dans ces places éminentes toute la sagesse & toutes les vertus qu'il avoit fait briller dans sa retraite, & dans l'obscurité de son monastere, & il se montra toujours zelé pour l'accroissement de la pieté parmi les fidéles. Il en montre lui-même beaucoup dans plusieurs petits ouvrages qu'il a composés; & que l'on trouve dans la *bibliothéque des Peres*, édition de Paris en 1644, *tome* 2, *page* 565, *& suiv.* Drogon mourut en 1138, ou 1139. * *Voyez* le P. d'Acheri, dans son édition de l'*histoire du moine Herman*, *l.* 3, *ch.* 22, & dans le catalogue des abbés de S. Jean de Laon, à la fin des ouvrages de Guibert, abbé de Nogent; le *Gallia christiana*, *to.* 4 de la premiére édition; Casimir Oudin, *in comment. de scriptor. ecclesf. tom.* 2 in-fol. *pag.* 1139.

☞ DROGON, ou DROCON, évêque de Beauvais, dans le XI siécle, gouverna cette église depuis l'an 1030 jusqu'en 1047 au moins. Ce prélat procura de grands avantages aux monasteres de son diocèse. Il rétablit celui de S. Paul pour des filles, & l'abbaye de S. Germer de Flais. Il fonda même en 1035 à un des fauxbourgs de Beauvais le monastere de S. Symphorien, maintenant uni au séminaire de ce diocèse. M. Baluze nous a donné au t. II. des Capitulaires une lettre dogmatique de ce prélat adressée à un des évêques ses comprovinciaux, dont le nom n'est désigné que par un W.M. Baluze croit que ce peut être Gui, évêque de Senlis; mais il y a autant d'apparence que c'est Vautier de Meaux. * D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tome VII, page 570.

☞ DROGON, évêque de Terouanne dans le XI siécle, fut ordonné l'an 1024. Il se trouva au concile que le pape Leon IX tint à Reims en 1049. Trois ans après, c'est-à-dire en 1052, le 2 de mai, il fit, avec Gui archevêque de Reims, la cérémonie de l'élevation du corps de S. Bertin, qu'on avoit découvert en remuant les terres pour rebâtir l'église qui portoit son nom. Drogon mourut en 1079. Presque tous les auteurs lui ont attribué différens ouvrages, parcequ'ils l'ont confondu avec Drogon, moine de Bergues Saint Vinok, dont nous allons parler, & avec un autre Drogon, moine de S. André de Bruges. Il est certain que Drogon évêque de Terouanne n'a composé aucun des ouvrages qu'on lui attribue. Il ne nous reste de lui, que la lettre qu'il écrivit à Gui, archevêque de Reims, au sujet de l'invention du corps de S. Bertin, & que Bovon a inserée dans l'histoire qu'il a faite de la découverte & de l'élévation du corps de S. Bertin. * Sainte-Marthe, *Gal christ.* t. II, p. 430. D. Rivet, *hist. litter. de la France*, T. VII p. 566, & T. VIII p. 11, *& seq.*

☞ DROGON ou DRACON, moine de Berg-Saint-Vinok dans le XI siécle. L'identité de son nom l'a fait confondre avec l'évêque de Terouanne dont nous parlons dans l'article précédent, & avec un moine de S. André de Bruges, dont l'article suit. Celui dont nous parlons étoit encore fort jeune lorsqu'il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Bergues-Saint-Vinok. Ce fut là qu'il reçut sa principale éducation, & qu'il fit ses études. Le fruit qu'il en tira, joint à ses bonnes mœurs, l'éleva ensuite à la dignité de prêtre, & il en porte effectivement le titre à la tête de ses ouvrages, dans les manuscrits. On ignore s'il avoit dans sa maison quelqu'emploi, ou d'autre grade que celui de prêtre; mais on voit par ses écrits qu'il y étoit généralement estimé. Les continuateurs de Bollandus (6. Jul. p. 363, n. 23) sont dans l'opinion qu'il peut avoir vécu jusque vers l'année 1070, à laquelle d'autres rapportent sa mort. Les ouvrages que nous avons de lui sont, 1, une relation des miracles de S. Vinok, patron de son monastere, que D. Mabillon a donnée au *tome* III de ses *Act.* p. 315, 327. 2. L'histoire de la translation de sainte Lewine, vierge & martyre, qui se fit d'Angleterre à Bergues, en 1058. D. Mabillon l'a donnée au t. IX, de l'ouvrage cité plus haut, p. 112-126, & les Bollandistes l'ont fait réimprimer, au 24 juillet, p. 608-627. Ces derniers ont encore donné au 6. d'août, p. 94-103, le troisiéme ouvrage de Drogon, qui est une espece de vie, ou legende, de S. Oswald roi d'Angleterre. Le manuscrit de Berg-Saint-Vinok, qui contient les ouvrages de Drogon, comprend aussi deux courts sermons sur le même S. Oswald. A l'égard de la vie de sainte Godoleve, que M. Dupin & tant d'autres avant lui, ont attribuée à Drogon dont nous parlons, elle est d'un autre Drogon dont l'article suit. * D. Rivet, *hist. litt. de la France*, T. VIII, p. 11 *& seq.*

☞ DROGON, écrivain, qui vivoit à la fin du onziéme siécle, & au commencement du douziéme. Il embrassa la vie religieuse dans le monastere de S. André de Bruges. Il en fut tiré pour faire les fonctions de chapelain ou de curé à Ghistelle, monastere de filles fondé vers l'an 1090, dans l'ancien diocèse de Tournai. Ce monastere porte aujourd'hui le nom de sainte Godoleve, &

eſt dans le nouveau diocèſe de Bruges. Drogon gouverna cette égliſe avec ſuccès juſqu'à ſa mort dont on ignore le temps. On a de lui une vie de ſainte Godoleve, morte en 1070 qu'il compoſa vers l'an 1098, & que les continuateurs de Bollandus ont donnée telle qu'elle eſt ſortie des mains de Drogon, à ce qu'il paroît, au 6 de juillet.* *Hiſtoire littéraire de la France*, par des benédictins de S. Maur, *tome X.*

DROINHOLM, maiſon de plaiſance du roi de Suéde à une lieue de Stockholm.

DROIT ROMAIN ou CIVIL. Loix établies parmi les Romains, pour maintenir l'état, & pour rendre la juſtice aux particuliers. Romulus fondateur de Rome donna commencement à ce droit, par les loix que l'on appelle *Curiatæ*, parcequ'elles ſe faiſoient du conſentement, & dans l'aſſemblée générale du peuple diviſé en trente parties, nommée *Curiæ*. Les autres rois ſes ſucceſſeurs firent auſſi des loix pendant leur regne, qui dura 244 ans. Sextus Papyrius les ayant recueillies, vers l'an 245 de la fondation de Rome, & 509 ans avant J. C. le recueil qu'il en fit, fut nommé *le droit civil Papyrien*; mais ce droit fut bientôt aboli par la loi *Tribunitia*, ou des tribuns : de ſorte qu'il ne ſe trouve pas une de ces loix royales, dans les livres du droit romain. Vers l'an de Rome 303, & 451 ans avant J. C. on choiſit dix hommes ſavans, pour recueillir parmi les loix des Grecs, celles qui étoient les plus convenables à l'état de Rome. Ces dix hommes, appellés *Decemvirs*, dreſſerent dix loix; & l'année ſuivante y en ajouterent encore deux. Ces loix furent gravées ſur des tables d'ivoire, pour être expoſées au peuple dans la tribune aux harangues : c'eſt pourquoi on les nomma les *Loix des douze tables.* On fut obligé enſuite de recourir aux juriſconſultes pour avoir l'interprétation de ces loix en pluſieurs rencontres; & leurs réponſes furent tellement approuvées dans l'uſage, qu'on leur donna le nom de *Droit civil.* On dreſſa preſque en même temps des formulaires de procédures pour intenter les actions, & pourſuivre les procès, ce que l'on nomma les *Actions de la loi.* Cneus Flavius ayant publié ces formulaires d'actions, on les appella le *Droit civil Flavien.* Quelque temps après, Sextus Ælius compoſa un autre livre d'actions, qui fut nommé *Droit Ælien.* Ainſi le droit romain comprenoit alors la loix des douze tables, le droit civil, & les actions de la loi. Après que le peuple ſe fut déſuni d'avec le ſénat, & ſe fut retiré ſur le mont Aventin, il ſe fit des loix particulières, qu'on appella *Plebiſcites*, & qui furent enſuite obſervées comme loix publiques. Lorſque le peuple eut cedé au ſénat le pouvoir qu'il avoit de faire des loix, il y eut des *Senatuſconſultes*, c'eſt-à-dire, *Arrêts* ou *Ordonnances du Sénat.* Vers l'an 387 de Rome, & 367 ans avant J. C. on ajouta au droit, des Edits des préteurs qui étoient des magiſtrats annuels; & on les nomma le *Droit honoraire*, c'eſt-à-dire le *Droit des Magiſtrats*; car *honoraires* ſignifioit *les magiſtratures* ou *les honneurs & les dignités publiques.* Le juriſconſulte Julien fit un recueil de ces édits, qu'on appella l'*Edit perpétuel*, & qui fut approuvé par l'empereur Adrien, vers l'an 130 depuis J. C.

L'état de Rome ayant changé peu avant la naiſſance de notre Seigneur, l'autorité de faire des loix fut tranſmiſe en la perſonne des empereurs, dont les *Conſtitutions* furent réduites en deux codes, ſous l'empire de Diocletien, vers l'an 290 de J. C. par Grégoire, & Hermogene, célébres juriſconſultes. Ces deux recueils nommés *le code Grégorien & le code Hermogenien*, contenoient les conſtitutions des empereurs, depuis Adrien, juſqu'à Conſtantin. L'empereur Theodoſe *le Jeune* en ajouta un troiſiéme, qui fut appellé *code Theodoſien*, où il recueillit toutes les conſtitutions des empereurs ſuivans, depuis Conſtantin juſqu'à lui. Les réponſes & les écrits des juriſconſultes firent auſſi partie du droit romain; car depuis l'empereur Auguſte, il y en avoit de nommés par le prince, pour répondre ſur les queſtions de droit, & leurs conſultations ſervoient de déciſions dans les affaires, parcequ'ils les faiſoient avec une autorité publique. Les plus célébres de ces juriſconſultes ont été Publius Papyrius, Appius Claudius, Sempronius, Sextus Ælius, Q. Mucius Scevola, Ateïus Capito, Antiſtius Labeo, Papinien, Ulpien, Julius Paulus, Pomponius, Modeſtinus, Africanus, &c.

L'empereur Juſtinien ayant trouvé le droit civil fort confus, vers l'année 530 fit retrancher ce qu'il y avoit d'inutile, & le mit dans l'ordre où il eſt à préſent. Il employa à cet ouvrage les plus habiles juriſconſultes de ſon temps, qui etoient Tribonien, Conſtantin, Théophile, Dorothée, Anatolius, Cratinus & quelques autres. Après avoir choiſi ce qu'il y avoit de meilleur dans les douze tables, dans les plebiſcites, dans les ſénatuſconſultes, & dans les édits des préteurs, dans les réponſes des juriſconſultes, dans les conſtitutions ou reſcrits des princes, on partagea le corps du droit en quatre livres, qui ſont *le Digeſte*, *les Inſtituts*, *le Code & les Novelles.* LE DIGESTE, appellé autrement *Pandectes*, eſt un recueil qui comprend les anciennes loix, avec les déciſions des juriſconſultes. LES INSTITUTS contiennent les élémens du droit romain. LE CODE eſt un recueil de toutes les conſtitutions impériales depuis Adrien, juſqu'à Juſtinien; (car il ne ſe trouve preſque point de conſtitutions des empereurs avant Adrien.) Ainſi il comprend les trois codes, de Gregoire, d'Hermogene & de Théodoſe. Il fut appellé *le code Juſtinien*, du nom de ſon auteur. LE LIVRE DES NOVELLES, eſt un ſupplément du code, & contient les conſtitutions que cet empereur fit après la publication du code. Ces novelles ſont exactement traduites du grec en latin, & ſont appellées communément *Authentiques*, pour marquer la fidélité de la traduction, & pour les diſtinguer de l'épitome de Julien, conſul à Conſtantinople, & de celles que le juriſconſulte Irnerius inſera dans le code, ſous le regne de l'empereur Frederic I, vers l'an 1155, qui ſont ſouvent peu exactes. Le droit civil des Romains ayant été heureuſement achevé, par les ſoins de l'empereur Juſtinien, n'eut guères lieu qu'en Grece, dans l'Illyrie, & dans une partie de l'Italie, parceque les Goths, les Lombards, les Vandales, les Francs & autres peuples barbares, s'emparerent des provinces occidentales de l'empire romain. Vers l'an 868, l'empereur Baſile fit un abrégé du code Juſtinien, & ſon fils Léon *le Philoſophe* publia les *Baſiliques* en 888, leſquelles s'obſerverent juſqu'à la fin de l'empire d'orient qui arriva en l'an 1453, les livres de Juſtinien n'étant plus reçus à Conſtantinople, ni dans les écoles publiques, ni dans l'uſage du barreau. Après le livre des Baſiliques, l'empereur Léon mit au jour 113 nouvelles conſtitutions, qui traitent de pluſieurs queſtions, dont la déciſion ne ſe trouve pas dans Juſtinien. Les juriſconſultes Grecs firent des gloſes ſur les Baſiliques; mais non pas en ſi grand nombre, que les Latins en ont fait ſur le droit civil. Michel Attaliotte, juriſconſulte, qui floriſſoit vers l'an 1070, donna au public un autre abrégé du code Juſtinien, qu'il appella l'*Abrégé de l'Abrégé*, c'eſt-à-dire, l'abrégé de celui de Baſile. Preſque en même-temps, Michel Pſellus fit auſſi un petit recueil des Baſiliques, (qui a été traduit en latin par Leunclavius, vers l'an 1580.) Enfin l'an 1143, Conſtantin Harmenopule compoſa encore un abrégé du droit univerſel, qu'il nomma *Promptuaire.* La priſe de Conſtantinople par Mahomet II, en 1453, abolit l'empire d'Orient, & le droit grec romain qui y étoit en uſage.

Voilà ce qui ſe paſſa à l'égard du droit romain, dans la Grece. A l'égard de l'Italie, ce droit n'y fut guères obſervé pendant environ 560 ans, depuis la mort de Juſtinien arrivée en 565; car les Goths ſe rendirent maîtres de l'Italie, environ 60 ans après le regne de Juſtinien; & les Lombards en ayant chaſſé les Goths, y regnerent pendant 200 ans. Dans le même temps les Viſigoths & les Vandales dominoient en Eſpagne; & les Goths & les Huns, & autres peuples barbares, occu-

poient une partie des Gaules. Charlemagne, après avoir vaincu Didier, roi des Lombards, l'an 774, fut élu empereur des Romains par le sénat & par le peuple de Rome, sous le pontificat de Léon III, & eut alors dessein de rétablir le droit romain; mais ses jurisconsultes ne purent recouvrer les livres de Justinien. Enfin vers l'an 1137, du temps de Lothaire II, empereur d'occident, & du pape Innocent II, on trouva à Amalfi dans la Pouille, un exemplaire du Digeste, que l'on appelle les *Pandectes Florentines*. En voici la raison. L'empereur Lothaire, & le pape Innocent, faisant la guerre ensemble contre Roger, roi de Sicile & de Naples, demanderent du secours aux Pisans, qui formoient alors une république. La ville d'Amalfi ayant été prise & mise au pillage, le manuscrit de Justinien que l'on y trouva, fut donné aux Pisans, pour récompense des belles actions qu'ils firent en cette occasion. Ils garderent ces livres jusqu'en 1407, que les Florentins ayant vaincu les Pisans, transporterent les Pandectes à Florence, où on les conserve avec soin, comme le seul ou le plus authentique original du droit romain. On reconnoît à plusieurs marques, que ces Pandectes ont été écrites de la main d'un Grec: aussi la province où ce livre fut trouvé, est celle de toute l'Italie où les Grecs se sont maintenus le plus long temps. Après la découverte des Pandectes, l'empereur Lothaire II ordonna par un édit qu'on enseignât le droit romain dans les écoles publiques, & qu'on jugeât les procès, suivant ce même droit, & permit à Irnerius en 1150, d'en faire des leçons dans l'université de Boulogne. Ce savant jurisconsulte avoit enseigné le droit à Constantinople, & tenoit une des premiéres places dans l'administration des affaires de l'empire. Après lui on vit à Boulogne, Placentin, Bulgare, Odofrede, Azo, Accurse, & plusieurs célébres professeurs. Il y eut ensuite en divers endroits de l'Europe un nombre de savans jurisconsultes, comme Jean de Blanasco, Othofrede, Oldrade, Nicolas Spinelle, Jean Calderin, Bartole & Balde. Bartole professa le droit civil à Pise, & à Perouse; Balde à Boulogne & à Pavie. Ceux qui les ont suivis sont; Ange de Perouse frere de Balde, Salicete, Paul de Castro, Alexandre d'Imola, François Aretin, Jason, Alberic, Felin, Philippe Dece, Alciat, Covarruvias, Antoine Augustin, &c. Les plus fameux qui ont paru en France sont, Budé, Govea, Duaren, le Comte, Baron, du Moulin, Connan, Cujas, Hotman, Brisson, Tiraqueau, Chopin, Mornac, Pithou, &c. Le droit romain ne fut reçu en Allemagne que vers le XV siécle, mais il s'y est établi avec plus d'autorité, parceque les empereurs de ce pays se disent successeurs des empereurs Romains. En France il n'a pas force de loi, si ce n'est dans les provinces qu'on appelle *le pays de droit écrit*, comme la Provence, le Languedoc, &c. Néanmoins lorsque les ordonnances & les coutumes ne décident pas la matiére dont il s'agit, on s'en sert dans le pays coutumier comme d'une raison écrite, suivant laquelle on rend les jugemens. *Voyez* ci-après DROIT FRANÇOIS. * Histoire du droit romain, *à Paris chez Elie Josset.*

DROIT CANONIQUE, que l'on nomme vulgairement *Droit Canon*, est celui dont on se sert pour décider les différends qui surviennent entre les gens d'eglise, & pour regler les affaires ecclésiastiques. Il prend son nom du mot grec κανὼν, qui signifie généralement *une regle*; mais que l'usage a particuliérement appliqué aux regles de la discipline de l'église, & aux préceptes qui regardent les choses sacrées. A l'égard des décisions qui concernent la foi, on les appelle *dogmes*. Le droit canonique est composé 1. des oracles de l'écriture-sainte; 2. des constitutions des conciles, (dont les statuts sont appellés *Canons*;) 3. des décrets & des épîtres décrétales des papes; 4. des sentimens des peres de l'église. Outre cela on y a inseré encore quelques endroits du droit civil, soit romain ou françois, c'est-à dire, du code Théodosien & du code Justinien, ou des Capitulaires des anciens rois de France. On distingue trois temps dans lesquels on a fait différens recueils des parties qui composent le droit canon. Le premier comprend l'ancien droit par lequel l'église a été gouvernée plus de mille ans, & qui est contenu dans les anciennes collections ecclésiastiques. Le second contient ce qu'on appelle *cours canons*, composé des compilations qui ont été faites depuis l'an 1150, jusqu'en 1483. La troisiéme renferme tout ce qui a été ajouté au droit précédent par les constitutions, tant des nouveaux conciles que des papes des derniers temps, ou par les autres réglemens qui servent de loix dans les affaires ecclésiastiques.

A l'égard du premier temps, il y a eu des collections grecques, & des collections latines. La premiére collection des Grecs fut mise au jour vers l'an 385 de la naissance de Jesus-Christ. Ce fut Etienne, évêque d'Ephèse, ou, selon d'autres, Sabin évêque d'Héraclée, qui en fut l'auteur. Elle comprenoit les canons des deux conciles généraux, de Nicée & de Constantinople, avec ceux des conciles d'Ancyre, de Neocésarée, de Gangres, d'Antioche & de Laodicée, tenus en Asie dans le même siécle. La seconde collection fut faite peu après le concile de Chalcédoine, tenu en l'an 451. On y ajouta aux canons de la premiére collection, plusieurs canons du concile général d'Ephèse, & de celui de Chalcédoine. La plupart des savans croient que cette collection fut dressée par Etienne, évêque d'Ephèse, & ils ajoutent qu'il n'est point auteur de la premiére collection. On y joignit ensuite les canons du concile de Sardique, les canons des apôtres, & ceux de S. Basile. La troisiéme collection grecque fut ordonnée par le concile *in Trullo*, tenu à Constantinople l'an 692. Elle fut augmentée vers l'an 790, & on y ajouta quelques canons du second concile général de Nicée, tenu l'an 787. La quatriéme collection grecque est attribuée à Photius, patriarche de Constantinople; & l'on croit qu'elle a été dressée vers l'an 880, après le concile où ce patriarche schismatique fut rétabli. Outre ces quatre collections grecques, où les canons étoient disposés selon l'ordre des conciles ou des épîtres des peres qui y sont inserées, Jean d'Antioche, surnommé l'*Ecolatre*, en fit une vers l'an 550, où les canons étoient rangés par matiéres, sous cinquante titres. Le même Jean d'Antioche étant patriarche de Constantinople, vers l'an 564, fit le premier *Nomocanon*, divisé de même en cinquante titres, où il rapporte aux canons les loix civiles tirées du Code & des Novelles de Justinien, qui y étoient conformes. Photius fit un autre *Nomocanon* ou conférence des loix avec les canons vers l'an 883. Arsénius, moine du mont Athos, & qui fut depuis patriarche de Constantinople, composa en 1255, un nouveau Nomocanon; & Matthieu Blastarès, moine de l'ordre de S. Basile, en fit encore un autre l'an 1335.

A l'égard des collections latines, il y en a eu trois principales. La plus ancienne fut faite vers l'an 460, par l'autorité du pape S. Leon. La seconde collection latine fut dressée par Denys le Petit, qui fut aussi l'auteur du cycle paschal, & de la maniére de compter les années par l'ére chrétienne. Elle parut au commencement du VI siécle, & Denys y ajouta un recueil des décrets des papes. La troisiéme collection latine parut vers l'an 790, sous le nom d'*Isidorus Peccator* ou *Mercator*. Outre ces collections, où l'on a suivi à peu près l'ordre des conciles, ou des épîtres décrétales, il y en a eu d'autres de temps en temps, où l'on a rangé les canons suivant la différence des matiéres; comme celles de Ferrand, diacre de l'église de Carthage, vers l'an 527; de S. Martin, archevêque de Brague en Espagne, vers l'an 572; de Cresconius, évêque d'Afrique, vers l'an 670, & de Reginon, abbé de Prum, au diocèse de Treves, vers l'an 900. Celui-ci joignit aux canons, les sentences des peres, & les loix civiles qui y avoient du rapport: de sorte qu'on pouroit appeller ce recueil,

Nomocanon. Vers l'an 1008, Burchard, évêque de Wormes, fit une nouvelle collection de canons qu'il divisa en 20 livres, & qu'on appella, par abus, *les décrets de Burchard* (au lieu de dire, *le livre* ou *le recueil des decrets.*) Quelques-uns nomment cet ouvrage *Brocardica*, pour *Burchardica.* Parcequ'il étoit plein de sentences que les savans avoient souvent à la bouche, on prit le mot de *Brocard*, premierement pour toutes sortes de sentences ou de maximes; & enfin, par l'abus de ceux qui s'en servoient mal à propos ou les tournoient en ridicule, on donna, dit-on, le nom de *Brocard* à tous les mots plaisans, & même aux paroles de raillerie & d'injure. Vers l'an 1100, Yves, évêque de Chartres, fit deux compilations, dont l'une fut appellée vulgairement *le Decret*; & l'autre *la Pannormie* ou *Pannomie*, comme qui diroit recueil de toutes les loix; si cependant cette derniére collection est de lui. On met aussi au rang des collections du droit canon, les recueils des capitulaires & des ordonnances épiscopales: les pénitentiels, ou livres pénitentiaux; & le *Polycarpe* ou recueil de Grégoire, prêtre Espagnol, qui vécut peu après Yves de Chartres. Voilà ce qui regarde le premier temps du droit canonique.

On met dans le second temps le corps du droit canon, nommé vulgairement, *le Cours Canon.* Il consiste en trois parties, dont la premiére contient le décret de Gratien. La seconde renferme les grandes décrétales recueillies par l'ordre de Grégoire IX en 1230. La troisiéme comprend les quatre moindres compilations des décrétales, qui sont le Sexte, les Clémentines, les Extravagantes de Jean XXII, & les Extravagantes communes. *Le décret de Gratien* est un recueil des constitutions ecclésiastiques, & de l'ancien droit dont on s'étoit servi dans l'église jusqu'au milieu du XII siécle. Gratien étoit un religieux de l'ordre de S. Benoît, qui employa 24 ans à composer cet ouvrage, & le mit au jour l'an 1151. Il est divisé en trois autres parties, dont la premiére comprend 101 distinctions, où il est traité principalement des personnes ecclésiastiques. La seconde contient 36 causes, où il est parlé de la maniére & de la forme des jugemens. Et la troisiéme est composée de cinq distinctions, qui traitent de la consécration ou des choses sacrées. (Ce décret de Gratien fut revu & corrigé par le pape Grégoire XIII, & publié de nouveau l'an 1580.) Après le décret de Gratien on recueillit les épîtres décrétales, faites ensuite par divers papes. Bernard Circa, depuis évêque de Faënza, fit une nouvelle compilation vers l'an 1188. Jean de Galles ou *Vallensis*, en dressa une autre environ 12 ans après. Pierre de Benevent composa un troisiéme recueil, qui fut approuvé par le pape Innocent III l'an 1210. Après le IV concile général de Latran, tenu l'an 1215, par le même Innocent III, il parut une quatriéme collection, dont on ignore l'auteur. Tancrede, archidiacre de Boulogne, en fit une cinquiéme vers l'an 1226, où il rangea par ordre les constitutions ou épîtres décrétales du pape Honorius III. La seconde partie du Cours Canon, qui est une collection des Décrétales recueillies par ordre du pape Grégoire IX, comprend les épîtres de plusieurs papes, & particuliérement celles qui furent faites depuis l'an 1150, qui est le temps auquel Gratien avoit publié son décret, jusqu'en l'an 1230, que ce recueil des Décrétales fut mis au jour. Il y joignit aussi des décrets, ou constitutions, tirées des conciles, & quelques décisions des peres de l'église. Cette compilation fut mise en ordre par Raymond de Pegnafort, dominicain, pénitencier de ce pape, & divisée en cinq livres, dont le premier traite principalement des diverses espéces du droit ecclésiastique en général, & des différens juges qui ont quelque jurisdiction dans l'église. Le second regarde la procédure civile. Le troisiéme & le quatriéme parlent de la matiére des jugemens civils, & comprennent les affaires des clercs, & celles qui regardent le mariage. Le cinquiéme explique la matiére & la forme des jugemens criminels. La troisiéme partie du cours canon, qui est une compilation de nouvelles décrétales, contient le sexte des clémentines, & les extravagantes. *Le Sexte*, c'est-à-dire, le sixiéme livre des décrétales, fut fait par ordre du pape Boniface VIII l'an 1298. Cette collection est divisée en cinq livres, comme celle de Grégoire IX, & les matiéres y sont rangées dans le même ordre & sous les mêmes titres. *Les Clémentines* furent recueillies par le pape Clément V, quelque temps après la célébration du concile général de Vienne, tenu en 1311, & publiées l'an 1317, par son successeur Jean XXII. *Les Extravagantes* de Jean XXII sont les décrétales de ce pape, qui furent ainsi appellées lorsque n'étant pas encore inserées dans le corps du droit, elles sembloient *vaguer hors* du cours canon; & ce nom leur est demeuré. On appella depuis *les Extravagantes communes*, les décrétales de plusieurs autres papes, jusqu'en 1483. Il y a aussi dans cette compilation quantité de constitutions du pape Jean XXII, qui sont en plus grand nombre dans la collection de celles qui portent son nom.

Le troisiéme temps du droit canon renferme les constitutions des conciles & des papes, faites depuis les dernieres compilations des décrétales, comprises dans le corps du droit, avec les autres réglemens qui servent de loix dans les affaires ecclésiastiques. Ce dernier droit est ou commun, c'est-à-dire, reçu de tous les catholiques; ou particulier à quelque communauté. Il y a deux sortes de droit commun: l'un regarde la discipline, & l'autre la forme des actes. Le premier consiste dans les décrets des conciles généraux, tenus depuis Clément V, & dans les bulles des papes, qui ne sont pas comprises dans le corps du droit, dont la plupart ont été recueillies par Laërce & Jean Marie Cherubins, pere & fils; d'où Pierre Matthieu, jurisconsulte Lyonnois, a tiré une collection, à laquelle il a donné le nom de septiéme livre des Décrétales. Le second comprend les regles de la chancellerie apostolique, faites depuis Jean XXII, qui sont au nombre d'environ 71, dont les trois principales sont reçues en France, parcequ'elles sont fondées sur l'équité naturelle. Le droit propre & particulier est celui que chaque nation, chaque province, chaque église, diocèse, chapitre, ou communauté observe, outre le droit général de toute l'église. A l'égard de la France, notre droit particulier se prend premiérement des anciens décrets & usages ou coutumes de l'église, que nos peres ont conservées avec plus de soin que les nations voisines; & c'est principalement en cela que consiste ce que nous appellons les *libertés* ou immunités de l'église gallicane. En second lieu, on le tire des ordonnances & établissemens faits par nos rois de la troisiéme race dans les états du royaume, ou de leur mouvement, ou de concert avec le saint siége; comme sont la Pragmatique Sanction, les ordonnances d'Orléans, de Blois, & autres, en ce qui regarde l'église; le concordat passé l'an 1516, entre le pape Leon X & le roi François I, afin d'adoucir ce qui choquoit la cour de Rome dans la Pragmatique Sanction, qui est datée du 7 juillet 1438; & le concordat germanique fait l'an 1447, entre le pape Nicolas V & l'empereur Frederic III, que l'on garde encore parmi nous, en Lorraine, & en Alsace. La troisiéme espéce de droit ecclésiastique particulier, qui a lieu en France, & qui n'est pas généralement observé par tout le royaume, consiste dans les décrets des conciles provinciaux des derniers temps, dans les statuts synodaux, & dans les réglemens des communautés.

On a donné au public en 1687, une nouvelle édition du corps du droit canonique & des décrétales, avec les notes & les corrections de Pierre & de François Pithou, célébres jurisconsultes, suivant leur original conservé dans la bibliothéque de monsieur le Pelletier, ministre d'état, & contrôleur général de finances, dont Pierre Pithou a été bisaïeul. * Doujat, *hist. du droit canoniq.*

DROIT FRANÇOIS : loix & coutumes, suivant lesquelles on rend la justice en France. Avant que les Francs venus de Germanie entrassent dans les Gaules, c'est-à-dire, avant le V siécle, on y vivoit selon les loix romaines, qui continuerent même d'y être observées sous les rois de la premiére race, mais avec quelque mélange des loix barbares. Les rois de la seconde race firent leurs ordonnances capitulaires. Mais les désordres du X siécle confondirent toutes ces loix; & au commencement de la troisiéme race de nos rois, on n'observa presque plus qu'un usage fort incertain, lequel a donné naissance aux différentes coutumes, qui ont été réformées depuis, & écrites par autorité publique. Le droit qu'on observe maintenant en France est composé des ordonnances, des coutumes, & du droit romain, qui a force de loi dans les pays qu'on appelle de droit écrit, comme la Provence, le Dauphiné, le Languedoc; mais qui ne sert que de raison écrite dans le pays coutumier, comme la Picardie, la Normandie, &c, lorsque les ordonnances & les coutumes ne suffisent pas. Pour remonter à l'origine du droit françois, il faut remarquer que le droit romain, qui étoit en usage dans les Gaules avant le cinquiéme siécle, n'étoit pas celui de l'empereur Justinien, qui ne fut publié qu'environ cent ans après la premiére conquête des Francs, c'est-à-dire, dans le sixiéme siécle. On observoit alors les constitutions des empereurs, recueillies dans trois codes, qui étoient le Grégorien, l'Hermogénien, & le Théodosien. Celui-ci fut publié par l'empereur Théodose le *jeune* en 435. On suivoit aussi les décisions des jurisconsultes, dont les livres étoient autorisés par le code Théodosien; savoir de Papinien, de Paul, de Caïus, d'Ulpien, de Modestin, & des autres dont ceux-ci alleguent les autorités, qui sont Scevole, Sabin, Julien, & Marcel. Tel étoit le droit romain reçu dans les Gaules vers l'an 450; mais les barbares, qui vinrent s'y établir, formerent encore un autre droit. Leurs loix ou coutumes furent recueillies sous le titre de *Code des loix antiques* en un volume, qui comprend les loix des Wisigots, un édit de Théodoric roi d'Italie, les loix des Bourguignons, la loi Salique, (qui étoit celle des Francs) la loi des Allemans (c'est-à-dire des peuples d'Alsace & du haut Palatinat) les loix des Bavarois, des Ripuaires, des Anglois, des Frisons, la loi des Lombards, qui est beaucoup plus considérable que les précédentes, les capitulaires de Charlemagne, & les constitutions des rois de Naples & de Sicile. Il suffit de parler ici des loix, qui ont le plus de rapport à la France. Les plus anciennes sont les loix des Wisigots, qui occupoient l'Espagne & une grande partie de l'Aquitaine dans les Gaules. Elles furent premiérement rédigées par écrit sous Evaric, qui commença de regner l'an 466, & comme elles n'étoient faites que pour les Goths, son fils Alaric fit faire par les Romains un abrégé du code Théodosien, par Anien son chancelier, qui le publia en la ville d'Aire en Gascogne, après y avoir ajouté quelques interprétations, comme une espéce de glose. Cet abrégé fut autorisé du consentement des évêques & des nobles en 506. On fit ensuite un autre extrait de ce code, qui ne contenoit que les interprétations d'Anien, & qu'on appelloit *Scintilla*.

La loi gothique ayant été augmentée par les rois suivans, on en fit un corps divisé en 12 livres. Ce recueil nommé le *livre de la loi gothique*, fut présenté aux évêques du concile de Tolede, tenu en 693, qui l'approuverent & le confirmerent. Cette loi s'est conservée en Languedoc long temps après que les Goths ont cessé d'y commander, comme il paroît par le second concile de Troyes, tenu par le pape Jean VIII, l'an 878. La loi des Bourguignons fut réformée par Gondebaud, un de leurs derniers rois, qui en publia une nouvelle à Lyon l'an 501. C'est du nom de ce roi, que cette loi fut depuis nommée *Gombette*. Il y a quelques additions qui vont jusqu'en 520, c'est-à-dire, dix ou douze ans avant la ruine du royaume des Bourguignons. Cette loi fait mention de la romaine; & l'on y voit que le nom de *Barbare* n'étoit point une injure, puisque les Bourguignons même y sont nommés barbares, pour les distinguer des Romains. Comme ce qui obéissoit aux Bourguignons fait presque le quart de la France, leur loi a fait une bonne partie du droit françois. Quant à la loi Salique, qui étoit la loi particuliére des Francs, sa préface porte qu'elle avoit été écrite avant qu'ils eussent passé le Rhin; & les lieux des assemblées, avec les noms des quatre sages qui en furent les auteurs, y sont rapportés; mais cette histoire est suspecte. Ce que nous avons de certain, c'est que les rois Childebert & Clotaire, fils & successeurs de Clovis, en firent une rédaction où ils abolirent tout ce qui ressentoit le paganisme. Nous avons deux exemplaires de cette loi salique, qui sont conformes dans le sens, mais différens dans les paroles. Le plus ancien qui a été imprimé le premier, contient en la plupart de ses articles des mots barbares, qui signifient les lieux où chaque décision avoit été prononcée, ou la somme des amendes taxées pour chaque cas. L'autre exemplaire est l'édition de Charlemagne, & c'est celui qui est compris dans le code des loix antiques. Il faut joindre à la loi Salique celle *des Ripuaires*, qui lui est presque semblable. Quelques-uns ont cru que le nom de Ripuaires & celui de Saliens se donnoient également aux Francs, le premier parcequ'ils habitoient vers les *rivages* du Sal & du Mein; & le second à cause de la même riviére du *Sal*. Néanmoins dans la loi Salique, les Francs & les Ripuaires sont nommés comme des peuples différens. Voici donc le droit qu'on suivoit en France sous les rois de la premiére race. Les Francs, qui en étoient les maîtres, observoient la loi Salique; les Bourguignons, la loi Gombette; les Goths, qui étoient restés en grand nombre dans les provinces au-delà de la Loire, gardoient la loi Gothique; & tous les autres, la loi Romaine. Les ecclésiastiques, qui étoient alors fort considerés, suivoient tous le droit romain, de quelque nation qu'ils fussent. Dans le cas où les loix particuliéres ne décidoient rien, on avoit recours aux loix romaines, qui tenoient lieu de droit commun dans toute la France.

Charlemagne ayant réuni sous son empire toutes les conquêtes des Francs, des Bourguignons, des Goths, & des Lombards, laissa vivre chaque peuple selon ses loix; & renouvella même en 788 le code Théodosien, suivant l'édition d'Alaric roi des Wisigots; & en 798, la loi Salique, à laquelle il ajouta plusieurs articles. Louis *le Débonnaire* y fit aussi quelques additions en 823. Ainsi on suivit sous les rois de la seconde race le même droit que l'on avoit observé sous ceux de la premiére. On y ajouta seulement les capitulaires ou ordonnances faites dans les assemblées du royaume, dont il nous reste celles de Charlemagne, de Louis *le Débonnaire*, de Charles *le Chauve*, de Louis *le Begue*, de Carloman, & de Charles *le Simple*. Et voila tout ce qu'on appelle le droit françois ancien. Le nouveau droit a commencé dans le X siécle. Ce fut alors que, pendant les désordres du royaume, les coutumes commencerent de s'établir; car les personnes les plus puissantes s'érigerent en seigneurs, usurperent la justice dans leurs terres, & se firent payer des droits seigneuriaux dont on n'avoit pas oui parler auparavant. D'ailleurs les ecclésiastiques étendirent leur jurisdiction sur les affaires séculiéres, & firent du droit canonique une partie du droit françois. Dans le XII siécle, on joignit le droit romain aux coutumes; & on l'enseigna publiquement en France, savoir à Montpellier & à Toulouse. On voulut aussi l'enseigner à Paris, mais le pape Honoré III le défendit vers l'an 1220, sous peine d'excommunication. Il y a lieu de croire que ce fut à la réquisition du roi de France; car Philippe *le Bel* dit dans ses lettres patentes de l'an 1312, pour l'université d'Orléans, que ses prédécesseurs avoient obtenu ces défenses du saint siége. Quoique le droit romain

main fût lu dans les écoles publiques, il n'avoit pas néanmoins force de loi, comme le déclare expressément le même roi Philippe *le Bel*; mais il tenoit lieu seulement de raison écrite, pour suppléer aux ordonnances & aux coutumes, lorsqu'elles ne décidoient pas les difficultés dont il s'agissoit; ce qui se pratique encore aujourd'hui. Il faut maintenant dire quelque chose de la rédaction des coutumes.

Dans les commencemens, on prouvoit l'usage particulier d'un pays, par témoins & par les enquêtes; mais on fut obligé dans la suite de les rédiger par écrit: ce qui fut commencé dans le XII siécle. On les renouvella dans le XV siécle, sous le regne de Charles VII, lequel, après avoir chassé les Anglois de toute la France, forma le dessein de réduire les coutumes particulieres en une coutume générale, & les fit rédiger par écrit, pour ensuite les concilier & n'en faire qu'une loi. Du Moulin dit que l'approbation des coutumes qui fut faite alors, n'étoit que par une maniere de provision, pour établir un droit certain parmi les peuples, pendant que l'on travailloit à la réformation générale. Louis XI successeur de Charles VII, desiroit aussi qu'on usât dans son royaume, d'une coutume, d'un poids & d'une mesure, comme rapporte Philippe de Commines; mais cette entreprise est demeurée sans exécution. A l'égard des ordonnances des rois, qui font la premiere & la plus considérable partie du droit françois, on peut remarquer en général, qu'elles regardent principalement le droit public, les droits du roi, le pouvoir des officiers,& les procédures de sa justice: & qu'il n'y en a pas beaucoup qui contiennent des régles, pour les difficultés particulieres du droit. * *Histoire du droit françois.*

DROITWICH, bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Worcester, qu'on appelle *Halfshire*, est située sur les bords de la riviere de Salwarp. Il députe deux membres au parlement, & est renommé pour ses marais salés. Il est à 82 milles anglois de Londres.* *Diction. anglois.*

DROKEDA (Guillaume de) ainsi nommé, parcequ'il étoit, comme on le croit, de Drogheda, ville d'Irlande. Il étoit docteur en droit, & professa longtemps à Oxford en Angleterre. C'étoit dans le XIII siécle. Il a composé une *Somme d'or*, (*Summa aurea*) qu'il appelloit un *Thrésor légitime*, c'est-à-dire, un ouvrage d'une grande utilité aux jurisconsultes, afin qu'ils deviennent habiles dans la connoissance & la défense des loix. Cette somme se trouve manuscrite dans la bibliotheque de S. Gatien de Tours, *n°* 261, & ce manuscrit a plus de 400 ans. C'est un volume *in-8°*. * *Voyez* le livre intitulé: *Bibliotheca sanctæ ac metropolitanæ ecclesiæ Turonensis*, *&c. pag.* 33, 87 & 88.

DROLLINGER (Charles-Fréderic) conseiller de la cour du margrave de Bade-Dourlach, & son archiviste privé, naquit à Dourlach le 29 décembre 1689 de *Jean-Martin* Drollinger, d'abord secrétaire de son altesse le prince de Dourlach, & ensuite châtelain de Badenveiller, & de *Catherine-Sibylle* Muller. Il n'avoit pas encore un an, lorsque l'armée françoise entra dans la ville de Dourlach, & la pilla, ce qui obligea son pere à se retirer précipitamment, après avoir perdu la meilleure partie de ses biens. Son fils commença ses études sous les yeux de son pere, & sous la direction de maîtres particuliers. En 1703, il se rendit à Basle, où pendant sept ans il s'appliqua avec succès à la philosophie & au droit: il soutint avec applaudissement des thèses publiques, *De præscriptionibus inter gentes.* Le margrave qui connoissoit ses talens & ses lumiéres, le fit régistrateur en 1711, & peu après son bibliothécaire. Comme il avoit une grande connoissance de l'histoire, des antiquités & des médailles, cette bibliothéque ne pouvoit être confiée à de meilleures mains. En 1722, le prince le fit conseiller de sa cour, & quatre ans après il lui donna la charge d'archiviste. Lorsqu'en 1733 le prince se retira à Basle, avec presque toute sa cour, à cause de la guerre, M. Drollinger fut admis dans tous ses conseils. Cet habile homme ne se borna pas à ce que ses emplois pouvoient exiger de lui; il cultiva avec grand soin la langue allemande & la poësie; & il excella dans l'une & l'autre. La société Allemande de Leipsick souhaita de l'aggréger à son corps: & le nouvel associé lui envoya plusieurs piéces en vers, que cette compagnie a fait insérer dans les recueils qu'elle met au jour. On peut voir le tome I de ce recueil, pag. 361. Les connoisseurs trouvent, dit-on, dans les œuvres poëtiques de M. Drollinger, tout ce que la langue allemande a de pureté, d'élégance, & de force, & toute la sublimité de l'enthousiasme poëtique jointe à des pensées solides, & de grands sentimens de piété. Ces œuvres poëtiques ont été imprimées à Basle en 1743, par les soins de M. Spring, professeur en poësie allemande, qui y a joint l'éloge du défunt. M. Drollinger, à l'imitation de son prince, avoit pris beaucoup de gout pour les fleurs, mais avec discernement. Il en connoissoit les qualités & la maniere de les cultiver; c'étoit son unique récréation. Son travail trop assidu, altéra sa santé, & pendant les vingt-deux dernieres années de sa vie, il fut presque continuellement tourmenté par une violente migraine. Il mourut subitement à Basle, le premier de juin de l'an 1742: il avoit beaucoup de candeur & d'intégrité. * Extrait du *supplément au dictionnaire historique*, imprimé en françois à Basle.

DROME (la) en latin *Druna* & *Druma*, riviere de France en Dauphiné. Papire Masson la compare aux torrens les plus impétueux: sa violence est si grande, que rien n'est capable de la contenir dans ses bords. Aucun des anciens géographes n'a parlé de cette riviere, & Ausone est le premier qui en a fait mention, *in Mosel.*

Te Druna, *te sparsis incerta Druentia ripis.*

Joseph Scaliger croit que Strabon a voulu parler de la Drome, dans un endroit de sa géographie, où il dit que cinq rivieres descendent des Alpes, entre l'Isere & la Durance. Quoi qu'il en soit, la Drome a sa source à l'entrée de la vallée de la Valdrome, auprès du village de la Bastie des Fons. Elle forme deux lacs dans cette même vallée, passe près de Die, de Saillans & de Crest; entre dans le territoire de Livron; & enfin dans celui de Loriol, où elle se jette dans le Rhône, à trois lieues au-dessous de Valence. * Papire Masson, *descr. flum. Gall.* Chorier, *hist. du Dauph.*

☞ DROME, riviere de France en basse Normandie, en latin *Droma* ou *Druma*. Elle a son origine à une lieue du bourg de Thorigni, & passe à Lande, à Cormolain, à Balleroy, au pont de Suble, à Ranchi, à Raucelles près Bayeux, & à Maisons. Là elle reçoit la riviere d'Aure, près le pont Phatu. Ces deux rivieres réunies se perdent dans une espèce d'abîme qu'on appelle *la fosse du Souci*, à une lieue de la mer. On en voit une partie qui se releve à l'entrée de la mer, par bouillons d'eau douce, auprès de Port en Bessin: une autre partie sort de terre, & renaît à une lieue de la fosse du Souci, & forme une nouvelle riviere nommée *Aure* par les uns, & *Drome* par les autres. Elle passe à Russi, à Tessi, à Vieux-Pont, à Bricqueville, à Canchi, à Montfreville, & à Isigni; puis elle entre dans la baye, où est le passage du grand Vay & de-là dans la mer. On pêche de bons brochets dans les rivieres d'*Aure* & de *Drome*; celle-ci est quelquefois dangereuse, ce qui a donné lieu à ce proverbe:

La riviere de Drome
a tous les ans cheval ou homme.

* Masseville, *état géograph. de Normandie.*

DROMEUS, fameux athlete dans l'antiquité. Il étoit de Stymphale, ancienne ville du Péloponnèse, aujourd'hui *Vussi.* Pausanias qui en parle dans sa *description de la Grece*, *liv.* 6, dit qu'il fut couronné deux

fois à Olympie, pour avoir doublé le stade avec succès; deux fois à Delphes, trois fois à Corinthe, & cinq fois à Nemée. Le même ajoute que l'on dit qu'il fut le premier qui commença à se nourir de viandes; » Car » avant lui, dit-il, les athletes étoient nouris de fro-» mage que l'on faisoit égouter dans des panniers. » Le même parle aussi d'une statue que l'on avoit érigée à l'honneur de Droméus, & qui étoit un ouvrage de Pythagore le statuaire. Il y a eu un autre athlete nommé aussi DROMÉUS, dont parle encore Pausanias au *liv.* 6. Il étoit de Mantinée, & il eut le prix du Pancrace sans combattre, le premier qui l'ait eu de cette sorte; parceque Theagene qui avoit épuisé ses forces au combat du Ceste contre Euthyme, ne se trouva plus en état de disputer le prix du Pancrace à ce Droméus.

DROMO, isle de l'Archipel, située au couchant de celle de Saraquino, vers le golfe de Salonichi & de l'Armiro. Cette isle est petite & mal cultivée. * Mati, *dict.*

DROMORE ou DRUMMORE, en latin *Dromoria*, ou *Drumoria*, est une ville d'Irlande, avec évêché, suffragant d'Armach. Elle est située dans le comté de Down en Ultonie, & sur la riviere de Lagang. * Le Mire, *géograp. ecclesiast.*

DRON (François) habile antiquaire du dernier siécle, étoit prêtre, & fut d'abord aumônier de M. de Perefixe, archevêque de Paris, & ensuite chanoine de S. Thomas du Louvre. Il avoit une grande connoissance des médailles, dont il avoit un très-riche cabinet, que M. Toinard, d'Orléans, cite souvent dans sa dissertation sur l'âge de l'empereur Commode marqué dans les médailles. M. Dron étoit en relation avec les plus habiles antiquaires de son temps: MM. Rainssant, André Morelle, Rigord, Vaillant, & Toinard, le voyoient ou lui écrivoient souvent. Nous avons un recueil de ses lettres, dont la plus grande partie sont écrites au dernier. Ce recueil qui n'est point imprimé, contient un grand nombre de recherches sur les médailles, & bien des faits de littérature & d'histoire. Ces lettres sont des années 1687, 1688, 1689 & 1690, jusqu'au mois de mai. L'agréable & l'utile s'y trouvent réunis. C'est à lui aussi à qui M. Toinard a adressé sa réponse *de Galbæ numismate Ægyptiaco*, imprimée en 1689, *in*-4°. parceque M. Dron l'avoit consulté sur cette médaille. Lorsque M. Rainssant, garde du cabinet des médailles de Louis XIV, fut mort, les amis de M. Dron vouloient qu'il demandât la place que le défunt laissoit vacante; & il étoit très-digne de l'occuper, & capable de la remplir avec honneur, il avoit aussi assez de crédit pour l'obtenir; mais indifférent pour toute place distinguée, il ne voulut faire aucune démarche pour celle-ci qui fut donnée à M. Oudinet. M. Dron se trouvoit aussi fréquemment dans une assemblée de gens de lettres, où l'on parloit d'antiquités & de médailles, & où se rassembloient en particulier le célébre Thierri Bignon, MM. Vaillant, Morelle, Regis, & plusieurs autres. MM. Toinard & Nicaise s'y trouvoient aussi quand ils venoient à Paris. Le P. Chaponel, de sainte Geneviéve, étoit le secrétaire de cette assemblée. On y fit le catalogue de ceux qui avoient entrepris des vies particulieres, soit que leurs ouvrages eussent déja paru, soit qu'ils en fussent encore demeurés au projet. On chargea, de la part de la compagnie, M. Toinard de faire celle de l'empereur Commode; mais ce savant n'ayant pas exécuté alors ce dessein, M. Dron qui avoit recueilli quantité de matériaux propres à un tel ouvrage, les remit à M. l'abbé Nicaise qui avoit accepté de travailler à cette vie, qu'il n'a pas néanmoins faite. Ce fut M. Toinard qui travailla, & à qui M. Dron envoya ses manuscrits. M. Dron est mort dans un âge assez avancé, le 22 avril de l'an 1702. Il est enterré dans l'église de S. Thomas du Louvre. * *Mémoires du temps.*

DRONTHEIM, un des cinq gouvernemens de Norvége, entre celui de Berghen & celui de Vardus, la mer & la Suéde. On le divise en gouvernement de Drontheim propre; & en sous-gouvernement de Saltem. Outre la ville de ce nom, il renferme encore Visk, Ostraford, Malagure, Wardal, Olfend, Mellung, Schardaël, &c. * Sanson.

DRONTHEIM ou TRONTHEIM (*Nidrosia*) ville de Norvége, a été le séjour des anciens rois: & est déchue de ce qu'elle a été autrefois, depuis que les vicerois de Norvége font leur séjour ordinaire à Berghen. Elle a encore le titre d'archevêché, & conserve les restes d'une des plus magnifiques églises du Septentrion. Les évêchés suffragans de cette métropole, sont Berghen, Stavanger & Hammer unis; Christiana dans l'Islande; Hola, & Scalholt. Drontheim est sur la mer: elle a un port assez commode; mais où les navires n'entrent qu'avec peine. * Sanson.

DROPIDES, frere de Solon, & poëte Grec, fut un des ancêtres maternels de Platon. Il vivoit sous la XLVI olympiade, 594 avant l'ere chrétienne. * Vossius, *des poëtes Grecs, chap.* 3.

DROSAY (Jean de) étoit homme de qualité, seigneur de sainte Marie en Auge, & professa le droit avec honneur dans l'université de Caen. Il avoit joint à cette connoissance celle des langues hébraïque, grecque, latine & françoise, & il les savoit méthodiquement, & assez bien pour en avoir publié une grammaire en 1544. L'année suivante 1545, il mit au jour une méthode pour apprendre le droit selon l'esprit de Justinien. Nous ignorons le temps de sa mort. * *Voyez* M. Huet, ancien évêque d'Avranches, dans ses *Origines de Caen, de la seconde édition.*

DROSIN (saint) évêque de Soissons, *cherchez* DRAUSIN.

DROTOVÉ ou DROCTOVÉE, vulgairement *Drotté*, premier abbé de saint Germain des Prés à Paris, vint au monde dans le diocèse d'Autun en Bourgogne, vers le temps de Childebert & de Clotaire rois de France. Ses parens le mirent sous la conduite de saint Germain, abbé de saint Symphorien au diocèse d'Autun. Childebert ayant bâti une église à Paris, sous le nom de saint Vincent, saint Germain, qui étoit devenu évêque de Paris, y mit des religieux dont il donna la conduite à Drotovée. Cet abbé se distingua dans ce monastere, qui embrassa dans la suite la régle de S. Benoît, par une grande humilité & par une extrême mortification. Depuis la mort de saint Germain cette abbaye prit le nom de ce saint prélat qui y fut transféré. Drotové mourut saintement vers l'an 580. On célébre sa mémoire dans l'église le 10 mars. On garde son corps dans l'abbaye de S. Germain des Prés. Les bénédictins le mettent au nombre des saints de leur ordre, ce qu'ils ont coutume de faire à l'égard de ceux qui ont demeuré dans le monastere où la régle de saint Benoît s'est introduite postérieurement à leur établissement. Nous avons perdu la vie de ce saint dès le IX siécle: Gislemar bénédictin a ramassé ce que la tradition en avoit conservé. * Dom Mabillon, *ann. benedict.* Bulteau. Baillet, *vies des SS.* 10 *mars.* D. Duplessis prétend que S. Droctové n'a été que le second abbé de l'abbaye de S. Vincent. *Voyez ses annales de Paris*, p. 60 & 68.

DROU (Pierre Lambert le) *cherchez* LEDROU.

DRUIDA, bon bourg de l'état de l'église, situé dans le Perousin, sur le bord oriental du Tibre à deux lieues de la ville de Pérouse, est connu par sa vaisselle de terre, couverte d'un vernis, qui la fait paroître dorée. * Baudrand.

DRUIDES, prêtres des anciens Gaulois, qu'on croit être les mêmes que les *Eubages* d'Ammien Marcellin, & les *Saronides*, dont Diodore de Sicile fait mention. Ils enseignoient aux peuples les superstitions & les cérémonies qui leur étoient particulieres. Quelques auteurs croient qu'ils les avoient apprises des Phocéens, qui les avoient portées de Grece en Provence, où ils bâtirent Marseille. En effet Δρῦς en grec; & *Deru* dans le langage des Celtes, signifie *chêne*, qui est l'arbre que les Druides avoient en singuliere vénération, par-

ce qu'il portoit le Gui. Ils le recueilloient avec tant de respect & de cérémonies, qu'ils témoignoient assez que selon leur croyance, c'étoit le plus beau present que les dieux leur pouvoient faire. Un de ces prêtres vetu de blanc le recueilloit, au commencement de leur année sacrée, avec une faulx d'or, & le recevoit dans un saye blanc, lorsqu'il tomboit. Ensuite on faisoit un sacrifice de deux taureaux blancs, qui n'avoient jamais porté le joug, & on achevoit ces cérémonies par un grand festin. Les Druides & les Gaulois s'imaginoient que le Gui pris en breuvage, rendoit toute sorte d'animaux plus féconds, & étoit un remedé efficace contre toute sorte de venins. Ils lui attribuoient encore d'autres vertus singulieres. Quelques auteurs on cru que l'origine du nom de Druide étoit hébraïque; & que ces prêtres qui s'appliquoient sérieusement à la contemplation des ouvrages de la nature, avoient été appellés ainsi du mot *Derusim* ou *Doresim*, qui signifie dans la langue sacrée, *ceux qui recherchent* quelque chose. Aussi Diogène Laërce les compare aux sages de Chaldée, aux philosophes de Gréce, aux mages de Perse, aux gymnosophistes des Indes. Diodore de Sicile ajoute qu'ils étoient théologiens. Pherecides, précepteur de Pythagore, publia le premier aux savans de sa nation, les raisons que les Druides avoient inventées, pour persuader l'immortalité de l'ame; & les Gaulois en doutoient si peu, qu'ils prêtoient volontiers en ce monde, à condition qu'on les rembourseroit en l'autre: ce qui sembleroit extravagant, dit Valere Maxime, s'ils n'eussent eu la même opinion que Pythagore. Les Druides avoient aussi une grande connoissance de l'astrologie, de la géographie, & de la géométrie, mais sur-tout de la politique: ce qui les rendoit les arbitres de toutes les affaires publiques & particulieres.

Ceux d'entr'eux qui n'avoient point d'autre emploi que de contempler les choses divines, étoient appellés *Eubages*. Ceux qui étoient destinés au service actuel des autels, étoient connus sous le nom de *Semnothées;* & le nombre des uns & des autres étoit si grand, qu'Etienne de Byzance parle d'eux comme d'un peuple. César remarque qu'ils avoient un chef revêtu d'une autorité souveraine; & Pomponius Mela ajoute que leur science n'étoit qu'un effort de leur mémoire; car ils n'avoient point de livres, & ils apprenoient quelquefois vingt mille vers, qui étoient comme une histoire des éloges des grands hommes qu'ils laissoient par tradition.

On dit que les Druides se servoient d'œufs de serpent pour gagner l'affection des grands & pour réussir dans leurs affaires, & ils croyoient qu'il étoit impossible de trouver un secours plus favorable à leurs desirs. Pline est le seul des anciens auteurs, qui nous donne connoissance de cette superstition. Ils en avoient une très-cruelle, qui consistoit à faire des sacrifices, dont les hommes étoient les victimes. Auguste défendit étroitement ces sortes d'immolations barbares. Tibere fut plus rigoureux, & fit crucifier des personnes convaincues d'être tombées dans ces crimes. L'empereur Claude, si Suetone dit vrai, eut l'avantage d'abolir entiérement ce culte sanguinaire. Il est pourtant sûr qu'Ammien Marcellin, Tacite, Lampridius, qui vivoient long-temps après Claude, & surtout le premier, parlent encore des Druides, & de leurs sacrifices. Enfin ces prêtres des Gaulois furent tellement estimés, que les femmes mêmes voulurent apprendre leur science. L'empereur Aurelien s'adressa à une d'elles, pour savoir si l'empire seroit continué à sa postérité. Diocletien apprit d'une autre qu'il seroit empereur, après avoir fait mourir un sanglier; & cet oracle fut accompli, quand il eut tué *Aper*, beau-pere & assassin de l'empereur Numerien: Or ce mot *Aper* signifie en françois *Sanglier*. Il ne faut pas oublier qu'on croit que les Druides ont donné leur nom à la ville de Dreux, *voyez* DREUX. * Berose, *l.* 5. Diodore de *Sicile*, *l.* 6, *c.* 9, 12. Cæsar, *l.* 6, *de bell. Gall.* Valere Maxime, *l.* 2, *c.* 1. Etienne de *Byzance*. Pline, *l.* 16, *c.* 44. *l.* 24, *c.* 11. *l.* 29, *c.* 3. *l.* 30, *c.* 1. Strabon, *l.* 4. Pomponius Mela, *l.* 3, *c.* 2. Suetone, *en Claude.* Tacite, *l.* 13. *annal.* Diogene *Laërce*, *l.* 1 *de la vie des Phil.* Lampridius, *en Alex.* Vopiscus, *en Aurel. & Numer.* Lucain, *l.* 1 *Phars.* Ammien Marcellin, *l.* 15. Cœlius Rhodiginus, *l.* 18, *c.* 21. Rouillard *hist. de Chartres*, *c.* 1, *n.* 5. Dupleix, *mem. des Gaul. l.* 1, *c.* 16. *&c.*

DRUMA, c'est le nom que Joséphe donne à la concubine de *Gédeon* juge des Israëlites. Elle étoit de la ville de Sichem, & fut mere du cruel & impie Abimelech, qui succéda à son pere Gédeon. * *Juges*, VIII, 31, Josephe, *antiq. liv.* 5, *chap.* 9.

DRUMMOND, famille très-noble & très-ancienne en Ecosse, dont le comte de Perth étoit chef en 1695. Le premier qui ait porté le nom de Drummond dans cette famille, étoit un gentilhomme Hongrois, nommé MAURICE, qui abandonna l'Angleterre avec Edouard Atheline héritier légitime du pays, pour éviter la persécution de Guillaume *le conquérant*, qui s'empara de l'Angleterre l'an 1066. Maurice commandoit le vaisseau où Edouard Atheline accompagné de sa mere Agathe, & de Marguerite & Christine ses sœurs, s'embarqua. Une violente tempête les contraignit de relâcher en Ecosse, & ils aborderent à un port sur la riviere de Forth, qui retient encore aujourd'hui le nom de l'une des sœurs d'Edouard (*St. Margarets Houp.*) C'est celle qui ayant été fort illustre par sa sainteté pendant sa vie, fut canonisée après sa mort, & est connue sous le nom de *Ste. Marguerite*. Elle épousa Milcolombe III du nom, roi d'Ecosse, qui donna beaucoup de biens & de dignités à notre Maurice Drummond, beaucoup de terres dans la province de Dumbarton, & la charge de sénéchal de Lennox. La reine lui donna aussi des marques de son estime, car elle lui fit épouser une de ses filles d'honneur. De ce mariage sortit un fils, qui s'appella MILCOLOMBE, & qui fut pere de MAURICE: celui-ci le fut de JEAN, ce dernier de MILCOLOMBE. On ignore leurs actions & leurs alliances; mais on sait leur suite généalogique par des actes qui ont été conservés avec un grand soin pendant quelques siécles dans l'abbaye d'Inchafri, & transportés enfin dans les archives de la famille. Il s'en est perdu quelques-uns par les pilleries où elle fut exposée dans la grande révolution de l'an 1688; mais il en reste assez pour faire foi de ce que l'on expose dans cet article, & d'ailleurs les historiens Ecossois en fournissent de bonnes preuves.

MILCOLOMBE Drummond II du nom, eut MILCOLOMBE III, surnommé *Begg*, c'est-à-dire, *le petit*. Celui-ci épousa *Ada*, fille de *Malduin* comte de Lennox, laquelle n'avoit qu'un frere, qui ne laissa point d'enfans, & qui épousa la sœur de ce *Jean* Monteith, qui vendit aux Anglois l'illustre Guillaume Wallace, viceroi d'Ecosse. Ce Jean Monteith prévoyant que le comte de Lennox son beau-frere, laisseroit le comté à Milcolombe mari de sa sœur, conseilla au roi de le demander. Il espéra que le roi l'ayant obtenu, le lui donneroit; mais il se trompa. Le roi en gratifia Robert Stuard, dont les descendans ont été comtes de Lennox. Milcolombe *Begg* eut d'Ada sa femme quatre fils, JEAN, *Maurice*, *Thomas* & *Walter*. Ce dernier fut secrétaire du roi. *Maurice* épousa la fille du sénéchal de Strathern, & succéda à sa dignité & à ses grands biens. *Thomas* fut fait baron de Balfrou. Leur aîné JEAN Drummond, septiéme sénéchal de Lennox, déclara la guerre à Jean Monteith. Il y avoit une ancienne haine entre leurs familles. Monteith fut vaincu & perdit trois fils dans cette guerre. Le roi imposa la paix aux parties. Les grands du royaume s'assemblerent pour cette pacification, de laquelle furent garands les comtes de Douglas, d'Angus & d'Arran, & milord Robert, neveu du roi Robert Bruce. Drummond ayant perdu par l'un des articles du traité les terres qu'il possédoit

au comté de Lennox, à cause de la mort des trois fils de Jean Monteith, se retira avec sa famille dans la province de Perth, où il possédoit les terres de Stobhall & de Cargil. Il épousa la fille aînée de *Guillaume* de Montifex, grand trésorier d'Ecosse. Son fils aîné Milcolombe IV du nom épousa *Isabelle* Douglas, comtesse héréditaire de Marr, & fut lié d'une amitié très-étroite avec le comte Douglas son beau-frere. Il s'associa avec lui pour faire la guerre aux Anglois; se signala à la sanglante bataille d'Otterburn, où il fit prisonnier Ralph Percie, général de grande réputation parmi les Anglois, & fut gratifié d'une pension viagere pour cette action. Son frere *Guillaume* épousa la fille du baron d'Airth, laquelle lui apporta en dot la baronie de Carnock. De ce mariage est issue la branche d'Athornden.

L'aînée des quatre filles de Jean Drummond, qui s'appelloit *Anabella*, épousa *Robert* III du nom, roi d'Ecosse; elle est fort louée par les historiens Ecossois, à cause de sa vertu & de sa prudence singuliere, & fut mere de *Jacques* I roi d'Ecosse. L'une de ses sœurs fut mariée à *Archibald*, comte d'Argvi; une autre à *Alexandre* Macdonald, seigneur des Isles, fils aîné du comte de Rosse, & une autre à *Stuart* de Dualli.

Milcolombe IV du nom, étant mort sans enfans, Jean Drummond son frere fut le chef de la famille. Il épousa *Elizabeth* de sainte Clare, fille du comte d'Orknei, Cathneiss, Rossin, &c, très illustre, tant parmi les Danois, que parmi les Ecossois. Il en eut trois fils & une fille. La fille fut mariée au seigneur *Thomas* baron de Kinnaird. Nous parlerons de Walter l'aîné des trois fils. *Robert*, son puiné se maria avec l'héritiere de Barnbougall. *Jean*, le cadet de tous, s'en alla aux isles de Madere, où sa postérité fait encore belle figure.

Walter Drummond, marié à *Marguerite*, fille du seigneur *Patrice* Ruthven, chef d'une noble maison, fut pere de Milcolombe, qui suit; de *Jean*, évêque de Dumblan; de *Walter*, qui fut fait baron de Lidcrief, duquel est sortie la branche de *Blair-Drummond*, qui a produit deux autres branches, celle de *Newton*, & celle de *Gardrum*.

Milcolombe V du nom, épousa *Marie* Murrai, fille du seigneur de Tullibardin, & eut Jean milord Drummond, créé pair du royaume; *Walter*, seigneur de Deanston; *Jacques*, seigneur de Corrivechter; *Thomas*, seigneur de Druminernoch, duquel sont sorties les branches d'*Invermoi*, de *Cultmalindre*, de *Comrie*, & de *Pitcairns*.

Jean Drummond fils aîné de Milcolombe V, se maria avec *Elizabeth* Lindsei, fille du fameux comte de Craivfurd, & se rendit puissant & illustre. Il fut grand justicier d'Ecosse, qui en ce temps-là étoit la principale charge du royaume. Il acheta toutes les terres du baron de Congraing son parent, situées dans la province de Straltherne, & avec la permission du roi la charge de sénéchal héréditaire de cette province. Il rendit de grands services à Jacques IV roi d'Ecosse, car il mit en déroute le comte de Lennox, & le seigneur de Lysse avec leurs associés, qui alloient joindre le comte de Marisball & le seigneur de Gordon, afin d'exécuter le complot qu'ils avoient tramé de s'assurer de la personne du jeune monarque, & de gouverner le royaume, sous prétexte de venger la mort de Jacques III. Il fut envoyé plénipotentiaire en Angleterre pour conclure un traité de paix avec Richard III, roi d'Angleterre. Après la mort du roi on le dépouilla de ses biens & de ses charges, parcequ'il avoit donné un soufflet à un roi d'armes, qui étoit allé le citer dans le château de Drummond à comparoître au parlement, pour y rendre compte du mariage de la reine; mais l'intercession des grands du royaume, fit qu'en considération de sa noblesse & de ses services, on le rétablit dans ses biens & dans ses honneurs deux jours après. Il eut quatre filles, dont l'une nommée *Marguerite*, plut si fort au roi Jacques IV, qu'il la voulut épouser : mais comme il falloit une dispense du pape, à cause de la parenté qui étoit entr'eux, le prince impatient célébra ses nôces en secret. De ce mariage clandestin vint une fille qui fut femme du comte de Huntlei. La dispense étant venue, le roi voulut célébrer ses nôces publiquement; mais la jalousie de quelques grands contre la maison de Drummond, leur inspira la criminelle pensée de faire empoisonner Marguerite, afin que sa maison n'eût pas la gloire de donner deux reines à l'Ecosse. Sa sœur *Elizabeth* fut comtesse d'Angus; *Euphemie*, son autre sœur, fut femme du seigneur de Flenming; *Annabella*, son autre sœur, fut comtesse de Montros.

Guillaume Drummond, fils de Jean, & mari d'*Isabelle* Campell, fille du comte d'Argyll, eut deux fils, Walter & *André*. Il entra en guerre ouverte lui & sa famille avec celle de Murrai; & quelques-uns de ses amis brulerent dans une église quelques gentilshommes de la maison de Murrai. Il étoit fort innocent de ce crime, & néanmoins, comme il n'étoit pas aimé du roi, il fut condamné à perdre la tête, ce qui fut exécuté. Son fils *André* fut créé baron de Bellichlon, & fonda une branche, dont le dernier mâle, *Maurice* Drummond, laissa quatre filles, qui furent honorablement mariées en Angleterre. L'une d'elles fut femme de Caryl, secrétaire du roi Jacques. Walter Drummond, fils aîné de Guillaume, n'eut d'*Elizabeth* Groham, fille du comte de Montros, qu'un fils, savoir:

David Drummond, qui épousa 1. *Marguerite* Stuart, fille du duc d'Albanie, viceroi d'Ecosse, de laquelle il n'eut qu'une fille, qui fut femme du seigneur de Pouri Ogibi: 2. *Lilia* Ruthven, dont il eut cinq filles, 1. *Jeanne*, femme de *Jean*, comte de Montros, chancelier & viceroi d'Ecosse; 2. *Anne*, mariée à *Jean*, comte de Marr, grand trésorier d'Ecosse; 3. *Lilia*, comtesse de Crawford; 4. *Catherine*, dame de Tullibardin; 5. *Marguerite*, dame de Keir. Les deux fils de David Drummond, furent Patrice, qui suit; & *Jacques*, seigneur de Maderli, duquel sont sortis les vicomtes de *Strathallan* & les barons de *Marchani*. Le premier qui fut créé vicomte de Strathallan, s'appelloit *Guillaume* Drummond. Il étoit lieutenant général des armées du roi Jacques, & grand homme, tant pour la guerre, que pour le cabinet.

Patrice Drummond, marié à *Marguerite* Lindsei, fille du comte de Crawfort, tige de la branche d'Edzel, eut cinq filles, 1. *Catherine*, comtesse de Rothes; 2. *Lilia*, comtesse de Dumferlin, mere des comtesses de Lauderdale, de Kelli, de Balcarres, & de Cathness; 3. *Jeanne*, comtesse de Roxburgh, gouvernante des enfans du roi Charles I; 4. *Anne*, dame de Torrai Barclai; 5. *Elizabeth*, femme de milord Elphinston. Outre ces cinq filles, Patrice Drummond eut deux fils, Jacques & Jean, qui suivent.

Jacques Drummond, créé comte de Perth, épousa *Isabelle* Scotoun, fille du comte de Winton, dont il n'eut qu'une fille, qui a été comtesse de Sunderland, & mourût jeune.

Jean, son frere, comte de Perht, lui succéda. Il fut marié avec *Jeanne* Kerr, fille du comte de Roxburgh, de laquelle il eut quatre fils & deux filles, l'une desquelles fut comtesse de Wigton, & l'autre comtesse de Tullibardin. Les quatre fils furent Jacques, qui suit; *Robert*, qui mourut en France; Jean, qui a fait le branche de *Logi Almond*; & Guillaume, comte de Roxburgh, qui a fait celle de *Roxburgh* & de *Bellandin*.

Jacques Drummond II du nom, comte de Perth, épousa *Anne* Gordon, fille du marquis de Huntlei, dont il eut deux fils & une fille, savoir, Jacques, *dont il sera parlé ci-après*; Jean, & *Anne*, qui vivoit encore en 1695. C'est, dit-on, une dame de grand mérite, qui a épousé le comte d'Erroll, connétable héréditaire d'Ecosse. Jean Drummond, duc de Melford, chevalier de la Jarretiere, secrétaire de Jacques II, roi de la Grande Bretagne, mort le 25 janvier

1714, en sa 64 année, avoit épousé 1. l'héritiere de Lundin, dont il eut trois fils & trois filles. Celles-ci sont *Anne*, mariée au baron de Houlton; *Elizabeth*, femme du vicomte de Strathallan, & *Marie*, qui n'étoit pas mariée en 1695. Les trois fils sont JACQUES, baron de Lundin, *Robert*, & *Charles*. Il épousa 2. *Euphemie* Wallace, fille de *Thomas* Wallace, baron de Graigie, chef d'une très-ancienne famille, dont il eut six fils & trois filles, *Jean*, seigneur de Torth; *Thomas*, *Guillaume*, *André*, *Rinald* & *Philippe*, *Catherine*, *Therese* & *Marie*.

JACQUES Drummond III du nom, duc de Perth, chevalier de la Jarretiere & de saint André, chef de cette famille en 1695, fut fait conseiller d'état l'an 1670, grand justicier d'Ecosse l'an 1680, grand chancelier d'Ecosse l'an 1684. Il fut si touché par la lecture des papiers qui furent trouvés dans le cabinet de Charles II, concernant la controverse, qu'ayant examiné l'affaire de la religion très-sincérement, il crut que la religion catholique étoit la seule vétitable, & en fit profession publique. Son attachement à cette église, & au service du roi Jacques, qu'il tâcha d'aller joindre en France, l'exposerent, dit-on, à plusieurs mauvais traitemens, soit de la part de la populace, soit de la part du conseil d'Ecosse. Il fut gardé très-étroitement dans le château de Sterlin deux ans & sept mois: après quoi on lui permit de respirer un peu de temps, à cause qu'il étoit malade: puis on le mit en prison, d'où il ne sortit qu'au bout de neuf mois. Enfin on lui permit de sortir du royaume. Il se retira à Rome, où sa vertu & son zéle pour la religion catholique le firent extrêmement estimer. Etant passé en France, il fut premier gentilhomme du roi Jacques II, gouverneur de Jacques III, connu sous le nom de chevalier de saint Georges, & grand chambellan de la reine sa mere, & mourut à saint Germain-en-Laye le 10 mai 1716, en sa 68 année, d'où son corps fut apporté à Paris & enterré au collége des Ecossois. Ses plus grands ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que la catholicité. Il fut marié trois fois, 1. à *Jeanne* Douglas, fille de *Guillaume* marquis de Douglas: 2. à *Lilia*, comtesse de Tullibardin: 3. à *Marie* Gordon, fille de *Louis*, marquis de Huntlei, & sœur du duc de Gordon. Du premier mariage sont sortis *Marie*, femme de *Guillaume*, comte de Marshall, maréchal héréditaire d'Ecosse; *Anne*, qui n'étoit point mariée en 1695; & JACQUES milord Drummond, qui à l'âge de 15 ans quitta à Paris l'académie, pour passer en Irlande avec le roi Jacques l'an 1689. Il se trouva au siége de Londonderri, aux combats de Newton, de Butler, & de la Boyne. Etant repassé en France avec le roi Jacques, il fit ses exercices dans les académies de Paris, après quoi il voyagea en France, en Italie, en Flandre, & en Hollande. Il étoit en Ecosse en 1695. Les deux autres mariages du comte de Perth lui ont donné chacun deux garçons. * *Manuscrit composé en 1689.*

DRUMMORE, *cherchez* DROMORE.

DRUNÆUS (Gérard) religieux ou chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, à Tongerloo, & curé de Rheten, dans le Brabant, s'est dinstingué par sa connoissance des mathématiques. Il a laissé plusieurs monumens de son génie & de son industrie pour la construction de diverses machines. Il mourut le 23 janvier 1601; il a laissé ses instrumens de mathématiques à Ernest de Baviere, évêque & prince de Liége. Ses écrits, conservés chez les chanoines de Tongerloo, sont: *Tabulæ sinuum; Tabulæ ascensionum rectarum & obliquarum; Tabulæ parallaxeos, seu diversitatis aspectus; De usu Quadrantis Astrolabii; De ortu & occasu; De meditatione cœli siderum; Kalendarium historicum & poëticum; Tabula festorum mobilium, ab anno* 1582, *ab annum* 1601. * Voyez Valere André, en sa bibliothéque belgique, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 349.

DRUNCAIRES, en latin *Druncarii* ou *Drungarii*. On appelloit ainsi ceux qui commandoient mille hommes. Jean Leunclavius, l'homme le plus versé de son temps dans l'histoire des Turcs, dit dans ses pandectes sur l'histoire Turque de l'édition de Wechel de l'an 1588, que les Turcs se sont plu d'imiter les Grecs, principalement dans ce qui regarde la forme du gouvernement & les usages publics. » Par exemple, dit-» il, ceux que les Grecs appelloient *Drungarii* ou *Drun-» carii*, étoient les mêmes que ceux que les Turcs ont » nommés *Agalares*. « L'empereur Léon *le Sage* dit dans son traité *De apparatibus bellicis*, que les Chiliarques étoient ceux qui commandoient à mille hommes, que les *Druncarii* sont la même chose; & que *Druncus* signifie un corps de mille hommes. Ce nom venoit du mot *truncus*, qui signifie la même chose que *baculus*, parceque le bâton étoit la marque de distinction des *Drungarii*. » Ainsi, ajoute Leunclavius, » *Druncus* est un régiment de soldats, dont le chef » s'appelle *Druncarius*, qui répond à celui qu'on ap-» pelloit chez les Romains *Tribun*, & à celui qu'on » nomme aujourd'hui un *Colonel*. « * *Voyez* aussi sur ce sujet une note de Henri Chrétien Hennenius, sur les *Epistolæ itinerariæ* de Jacques Tollius, *annot. & observat. ad Epist. itiner. VI*, édition d'Amsterdam en 1700. Dans Vegece & dans plusieurs autres, *Drungus* se prend en général pour un gros de soldats, un gros d'ennemis, sans déterminer le nombre. Celui qui avoit le commandement général de toute une flotte, ou de tout un armement naval, s'appelloit aussi *Drungarius*, comme on le voit dans Luitprand, *In legatione*, *&c*, & dans les écrivains de l'histoire Bysantine. *Drungarius vigiliæ*, ou *Drungarius imperialis*, étoit celui qui avoit le soin de poster les sentinelles dans le palais. *Voyez* ce sujet traité plus au long dans le Glossaire de M. du Cange, qui indique aussi tous les auteurs où ce terme se trouve, selon ses différentes significations.

DRUSBICKI, ou DRUZBICKI (Gaspard) Jésuite Polonois, entra dans la société le 24 d'août 1609, âgé de 20 ans. Il y exerça successivement les charges les plus considérables; car non seulement il fut maître des novices pendant sept ans; mais aussi recteur de collége diverses fois, & provincial de la province de Pologne deux fois. Cette province l'envoya deux fois à Rome, en qualité de son procureur, & il assista à deux congrégations générales. C'étoit un homme très-appliqué à l'oraison, & qui avoit une grande dévotion pour la sainte Vierge. Il étoit très-dur envers lui-même, & mourut à Posnanie le 2 avril 1660. L'on dit que son corps a demeuré plusieurs années exempt de toute corruption. Il composa plusieurs livres; mais il n'en publia pas beaucoup. Pendant l'interregne, un professeur de Cracovie fit imprimer un écrit contre les Jésuites, qui fut distribué à la noblesse: Drusbicki y répondit sous ce titre, *Declaratio memorabilis exorbitantium & processus academiæ Cracoviensis inter ordines distributi.* Les autres écrits de Drusbicki, qui ont vu le jour, sont en latin, & sont des ouvrages de dévotion. *De passione Jesu Christi Filii Dei. Fasciculus exercitiorum & considerationum de præcipuis virtutibus christianæ fidei. Sol in virtute sua, sive Jesus Christus in splendore suarum excellentiarum spectabilis.* Sa vie composée par Daniel Paulowski, contient plusieurs choses considérables. * Sotwel, *biblioth. soc. Jesu.*

DRUSES, DRUSIS, ou DRUSIENS, peuples de la Palestine, qui habitent aux environs du Mont-Liban. Ils se disent chrétiens, bien qu'ils n'en aient aucune marque, & qu'ils n'observent point la religion chrétienne. Ils parlent avec respect du Fils de Dieu, & de sa sainte mere, & ils ont une haine irréconciliable contre les Juifs & les Mahométans, parcequ'ils sont usuriers. Ils ont une religion différente de celle des Turcs, des chrétiens, & de tous les autres peuples de la terre. Ils habitent dans des grottes & dans des cavernes; ils ne sont point circoncis; ils boivent du vin sans scrupule,

& croient qu'il leur est permis de prendre leurs propres filles en mariage, & de commettre toutes sortes d'incestes. Le rabbin Benjamin, qui mourut en Espagne l'an 1171, en parle dans son itineraire. Quelques-uns disent que ces Druses sont François d'origine, & qu'un seigneur de la maison de Dreux, qui étoit du nombre de ceux qui avoient accompagné Godefroi de Bouillon, à la conquête de la Terre-sainte, en 1099, & qui commandoit un régiment, se voyant pressé par les Sarasins, se retira sur le mont Engaddi, près de Bethléem, où il ne put jamais être forcé, qu'ils furent plus de 40 ans dans cet endroit, où ils avoient des femmes; & qu'ils ont ensuite peuplé tout le pays. Ricaut rapporte, qu'après la perte de Jérusalem, en 1187, les Druses se retirerent dans les montagnes, où peu après ils ont perdu toute la connoissance qu'ils avoient du christianisme, & ont embrassé une nouvelle religion, qu'un faux prophéte, nommé Isman, introduisit parmi eux. Mais pendant que les chrétiens étoient encore maîtres de Jérusalem, & d'une bonne partie de la Palestine, il n'y a pas d'apparence qu'il y ait eu des chrétiens qui se soient laissé séduire par un faux prophéte, avant l'année 1173. On ne peut pas dire non plus, que cette retraite des Druses ne soit arrivée qu'après la prise de Jérusalem, par Saladin roi de Syrie, en 1187, puisqu'il y avoit des gens de cette religion en 1170. La conjecture de quelques historiens pouvoit bien être véritable. Ils disent que ces Druses sont les mêmes que les Darares, ou Darases, dont parle Elmacin dans son histoire: ce qui paroît, en ce que leur religion consistoit, dit Elmacin, à autoriser toute sorte de libertinage, à permettre les mariages entre les freres & sœurs, les peres & les filles, les fils & les meres, & à abolir tous les exercices de piété, comme le jeûne, la priére, le pélerinage à la Meque, &c. Leur demeure étoit dans la Syrie, & l'auteur de cette secte qui s'appelloit Muhammed Ben Ismaël, commença à la prêcher vers l'an 1030. Ce qui a pu donner lieu de dire qu'Isman avoit établi cette nouvelle religion; car il n'y a guères de différence entre Isman & Ismaël. Les Druses sont toujours dans les montagnes, & sont tout-à-fait endurcis au travail. Ils ont des mousquets & des sabres, dont ils se servent assez bien. Ils font eux-mêmes de la poudre avec du charbon, du souffre & du salpêtre qu'ils préparent. Ils sont extraordinairement jaloux de leurs femmes, qui savent presque toutes lire & écrire. Les Druses méprisent ces connoissances, & croient qu'elles ne sont bonnes que pour des personnes foibles & incapables de porter les armes. Les marchands François ont grand commerce avec eux, à cause des soyes. Ces peuples ont des princes, qui sont de la maison de Maan, d'où sortoit Emir Fexhireddin, qui se disoit parent de la maison de Lorraine. Les affaires fâcheuses qu'il eut avec les Turcs dans le XVII siécle, ont rendu célébre le nom des Druses. Il fut étranglé à Constantinople. Son fils Ali fut Emir après lui, auquel succéda son fils Ahmed-ben-Maan, qui vivoit en 1697. Le lieu de sa résidence est un grand bourg dans le Mont-Liban, nommé Dayr Alcamar, à six lieues de Barut, qui est le port de mer des Druses, & un peu au-delà de Kosrouan. Il a toujours 12000 hommes pour sa garde. Il commande le pays sous l'autorité du grand seigneur; mais il met de son plein pouvoir dans Kosrouan un prince Maronite de la maison d'Abbounaufel, qui mourut vers l'an 1689. Ces Emirs mettent un de leurs freres en ôtage à Constantinople; & le grand seigneur met cet ôtage en leur place, quand il n'est pas content d'eux. Les marchandises du pays sont du vin & de la soye; peu de bled & beaucoup de salpêtre. Il y a dans la bibliothéque du roi, depuis l'an 1700, trois manuscrits arabes, contenant la religion & les loix des Druses. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.* Eugene Roger, *hist. de la Terre-sainte.*

DRUSIBARA, petite ville autrefois épiscopale, dans la Romanie, entre la ville d'Andrinople & celle de Selivrée, à vingt-quatre lieues de la premiere, & à dix-sept de la derniere. * Baudrand.

DRUSILLE, fille d'Agrippa *le Vieux*, roi de Judée; & sœur d'Agrippa *le Jeune*, fut premiérement promise par son pere à Epiphane, fils du roi Antiochus, sur la parole qu'il donna à son pere de se faire Juif. Depuis, Agrippa *le Jeune* la maria à Azize, roi des Emeseniens, qui avoit embrassé le judaïsme. Peu de temps après elle quitta le roi son mari, pour suivre Felix, gouverneur de la Judée. Elle étoit la plus belle femme de son temps; & Felix ne l'eut pas plutôt vue qu'il conçut une violente passion pour elle, & lui envoya proposer par un Juif de Chypre, nommé Simon, son ami, & savant dans la magie, d'abandonner son mari pour l'épouser, lui promettant de la rendre la plus heureuse femme du monde. L'envie qu'elle portoit à sa sœur Berenice, la fit consentir à cette proposition, & lui fit même abandonner sa religion. S. Paul ayant été pris, parla devant ce Felix & Drusille, de la justice, de la chasteté, & du jugement dernier: ce qui est marqué dans les actes des apôtres. Drusille vivoit vers l'an 40 de J. C. * *Actes des apôtres, c.* 24, *vers.* 24 & 25. Josephe, *l.* 20 *des antiq. chap.* 5.

DRUSILLE (Julie) naquit à Trèves, & étoit fille de Germanicus, qui étoit fils de Drusus, frere de Tibere. Germanicus l'avoit eue d'Agrippine, & ainsi elle étoit arriere-petite fille d'Auguste. Elle épousa Lucius Cassius en premiéres nôces, l'an 786 de la fondation de Rome, & en secondes nôces son frere Marcus Lepidus. Elle fut débauchée par son frere Caligula, qui témoigna une douleur extrême de sa mort, & lui fit rendre des honneurs divins. * Suetone, *in Calig.* Dion, *hist. l.* 5. Tacite, *l.* 59, & 6 *des annal.*

DRUSIS, ou DRUSIENS, peuples, *voyez* DRUSES.

DRUSIUS, vulgairement DRIESCH (Jean) étoit d'Oudenarde, où il naquit en 1550 le 28 juin. Il étudia à Louvain, à Gand, & ailleurs; ensuite étant allé en Angleterre, pendant les guerres civiles de la religion, avec son pere qui faisoit profession de la nouvelle doctrine, il y apprit l'hebreu à Oxford, ayant déja fait de grands progrès dans le grec & dans le latin. Depuis, étant revenu dans le Pays-Bas, il fut professeur à Leyden en Hollande, puis à Franeker dans la Frise, où il enseigna publiquement jusqu'à sa mort. Il a été très-versé dans la connoissance de la langue hébraïque, & a été l'un des plus savans & des plus moderés protestans du XVI siécle. On dit que ses confréres lui voulurent du mal, parcequ'il avoit refusé de souscrire la confession de foi des calvinistes, & qu'ils l'accuserent d'avoir conservé quelques impressions de la religion catholique. Il s'opposa vigoureusement à la traduction de la bible de Junius & de Tremellius, dont il marqua plusieurs défauts. Les protestans étoient néanmoins fort entêtés de cette version: mais plusieurs d'entr'eux reconnurent enfin que Drusius avoit raison; & les Anglois même, qui avoient été les plus préoccupés, revinrent de leur entêtement. Ils se sont aussi servi utilement de ses corrections & de ses remarques, pour faire leur derniére version. Ses livres sur l'écriture étoient devenus fort rares avant qu'on les réimprimât dans le recueil des critiques sacrés, imprimés en Angleterre par les soins de Cornelius Béé. M. Simon parle de cet auteur comme d'un habile interprête; & l'estime de ce qu'il n'a pas seulement su l'hébreu, à la maniére de ses confréres, qui ne savent que ce qui est dans les grammaires & dans les dictionaires ordinaires; mais de ce qu'il a aussi consulté les anciens traducteurs Grecs de la bible, & de ce qu'il avoit lu avec application les ouvrages de S. Jerôme. En effet nous avons de Drusius un recueil des fragmens des anciens interprêtes Grecs sur le vieux testament, qui a été imprimé en 1622 par les soins de Sixtinus Amama son disciple, & professeur en hébreu dans l'académie de Franeker. Joseph Scaliger lui portoit envie, parcequ'il savoit plus d'hébreu que lui, comme il paroît par leurs écrits contre Serrarius, qui étoit un savant jésuite, & qui en savoit pour le moins autant que Drusius & Scaliger, sur les faits qui

étoient contestés entr'eux. Drusius s'est acquis beaucoup de réputation par sa capacité & par ses ouvrages, dont les principaux sont, outre ses fragmens des interprétes Grecs sur le vieux testament, *dont nous venons de parler*, une grammaire hébraique. *De recta lectione linguæ sanctæ. Alphabetum hebraicum vetus. Veterum sapientium Gnomæ. De tribus sectis Judæorum, &c.* Il mourut le 12 février 1616. * Meursius, *Athen. Batav.* Valere André, *bibl. belg.* Baillet, *jugemens des savans, tom. 2. de l'édit. de 1722. in-4°. Voyez* aussi Abel Curiander son gendre, qui a écrit sa vie, avec un catalogue de ses écrits. * Simon.

DRUSIUS (Jean) fils du précédent, fut un prodige d'esprit & d'érudition. N'étant encore âgé que de cinq ans, il avoit quelque teinture de la langue latine. A sept ans il expliquoit le Pseautier hébreu d'une maniére surprenante. A neuf ans, il savoit lire l'hébreu sans points, & ajouter les points qu'il falloit selon les regles de la grammaire. A douze ans il écrivoit en prose & en vers à la maniére des Hébreux. A dix-sept ans il fit une harangue latine à Jacques I roi d'Angleterre, qui fut admirée de toute sa cour. Il mourut de la pierre à l'âge de 21 ans en 1609, après avoir commencé de mettre d'hébreu en latin, l'itineraire de Benjamin de Tudelle, & la chronique du second temple, &c. On a deux de ses lettres, parmi celles de Pierre Cunæus. Ce sont la trente-huit & la trente-neuviéme de l'édition de 1725. * J. Drusius, *in præf. ad lib. præteritor.* Bayle, *dict. critiq.*

☞ DRUSIUS (Jean) abbé du Parc près de Louvain, de l'ordre de Prémontré, naquit dans les Pays-Bas en 1568. Ayant été appellé à Louvain par Ambroise Loots, abbé du Parc, il fit dans cette abbaye ses études d'humanités & de philosophie. En 1587 il reçut dans la même abbaye l'habit de l'ordre de Prémontré, des mains de l'abbé François Vlierden, qui avoit succédé à Ambroise Loots. Il succéda lui-même à François Vlierden, dans la qualité d'abbé du Parc en 1601. Le pape Paul V & l'archiduc Albert l'employerent pour la visite des universités des Pays-Bas. Il mourut le 25 de mars de l'an 1634, âgé de 66 ans. Libert Fromond fit son oraison funébre. Jean Drusius a publié, avec une préface de sa composition, les statuts de son ordre, dont on lui avoit confié l'examen & la réforme. Il a eu la plus grande part à l'écrit qui a pour titre, *Visitatio academiæ Lovaniensis*, imprimé en 1617. On a aussi de lui quelques ouvrages de piété. * Valere André, *Bibl. belg.* M. l'abbé Goujet, *Mem. mss.*

DRUSON, étoit un pitoyable historien, qui vivoit du temps d'Auguste. Comme il étoit extrêmement riche, & qu'il avoit placé beaucoup d'argent à intérêt, il obligeoit ceux à qui il avoit prêté, d'ouir la lecture de ses ouvrages insupportables pour tous autres que pour ses débiteurs. Horace s'en moque ingénieusement, *lib. 1. Serm. Sat. 3.*

DRUSUS, famille. La famille des Drusus étoit une branche de celle des Liviens, qui, quoique plebeïenne, produisit huit consuls, & deux censeurs. Elle fut aussi honorée de la dictature, & de la charge de général de la cavalerie, & fut illustre par les grands hommes qui en sont sortis. Marcus Livius combattit seul à seul, contre un chef des Gaulois, nommé *Drusus* ou *Drausus*, l'an de Rome 472, & 282 avant Jesus-Christ, & l'ayant tué, il en prit le nom qui lui fut glorieux & à toute sa postérité.

DRUSUS, fils du grand *Agrippa* & de *Cypros*, mourut fort jeune. * Josephe, *antiq. l. XVIII, c. 7.*

DRUSUS (Marcus Livius) fils de celui qui fut collégue de Caïus Gracchus dans le tribunat du peuple, & qui mérita l'éloge de protecteur du sénat, imita son pere pour ce qui est de favoriser les patriciens; mais la maniére dont il s'y prit, excita de furieux désordres. Il avoit de grands dons, beaucoup d'éloquence, beaucoup d'esprit, beaucoup de cœur; mais il se perdit par l'ambition excessive qui le possédoit, & dont il donna des marques dès son enfance. Les factions qui divisoient la ville étoient celle du sénat, & celle des chevaliers. Ceux-ci, outre qu'ils faisoient la levée des deniers publics, possédoient toutes les charges de judicature, qui avoient autrefois appartenu aux sénateurs : par ce moyen, ils tenoient, pour ainsi dire, le pied sur la gorge au sénat. Drusus voyant que Cepion, son émule, favorisoit la cause des chevaliers, entreprit de soutenir, & de relever celle du sénat, & afin de ne manquer pas de créatures, il s'avisa de faire revivre les loix des Gracches, touchant la distribution des terres au peuple, & de promettre la bourgeoisie romaine aux Latins. La violence dont il usa envers le consul Philippe qui s'opposoit à ces loix, ne sauroit être assez condamnée; car on lui serra la gorge, jusqu'à ce qu'on lui vît sortir le sang par les yeux & par la bouche; & quelques-uns disent que Drusus exerça lui-même cette violence. La promesse qu'il avoit faite aux Latins, fut la source d'une guerre très-fâcheuse, & qui faillit à devenir funeste au peuple Romain. Il tomba évanoui dans une assemblée publique, & soit que ce fût tout de bon, soit qu'il y eût de la feinte, il profita en plusieurs maniéres de cet accident. Le crédit qu'il s'étoit acquis, n'empêchoit pas qu'il ne se trouvât bien embarassé de l'état où il avoit mis les choses; c'est pourquoi tout le monde crut qu'il fut tué très-à-propos dans la cour de son logis, comme il revenoit de la ville, entouré, selon sa coutume, de beaucoup de gens, dont une partie ne lui étoit pas connue. On n'informa point contre le meurtrier, & la plupart des auteurs disent qu'il n'a point été connu. Ciceron est peut-être le seul qui le nomme; il dit qu'il s'appelloit Varius. *Cornelia* mere de Drusus témoigna une grande fermeté dans cette rencontre. Sa sœur *Livie* fut mere de *Caton* d'Utique. * Paterculus. Sénéque, *de brevitate vitæ.* Cicero, *lib. 3, de natura Deorum, &c.*

DRUSUS, étoit fils de *Tibere Neron*, & de *Livie*, qui épousa depuis Auguste, & frere de l'empereur Tibere. Il donna des marques de son courage en Allemagne, où il soumit les peuples révoltés, & fit la guerre durant plusieurs années. En 739 de Rome, & l'an 15 avant Jesus-Crist, il défit les Rhétes, qui sont les Grisons, & étant consul en 745 il domta les Chérusques & autres peuples de Germanie. Il se preparoit même à continuer ses conquêtes, dans le temps qu'étant tombé de cheval, il se rompit une cuisse, dont il mourut 13 jours après, âgé de 30 ans. Pedo Albinovanus écrivit une belle élégie à Livie sa mere, pour la consoler de la mort de Drusus : c'est la premiére des trois élegies qui nous restent de ce poëte. Son beau-pere Auguste & son frere Tibere, firent deux harangues funébres à sa louange. Ce fut Drusus qui fit tirer le canal du Rhin à l'Issel. Il mourut la même année 745 de Rome, qui étoit la neuviéme avant l'ere chrétienne. Son corps fut porté à Rome, comme en triomphe, & on lui donna le surnom de *Germanique.* Il eut de la jeune *Antonia*, fille de *Marc-Antoine*, & d'*Octavie* sœur d'Auguste, trois enfans, qui furent, Germanicus; Livie; & Claude. * Dion, *l. 55.* Tite-Live, *l. 138 & suiv.* Velleius Paterculus. Suetone. Tacite, &c.

DRUSUS, fils de *Tibere*, & de sa premiére femme *Vipsanie*, fille d'*Agrippa*, eut beaucoup des défauts de son pere. Après avoir été questeur l'an 764 de Rome, on l'envoya dans la Pannonie pour y appaiser les légions qui s'étoient mutinées après la mort d'Auguste, à quoi il réussit : ce qui lui mérita le consulat. Il commanda une armée dans l'Illyrie l'an 770, d'où fomentant adroitement les divisions qui s'étoient glissées parmi les Allemans, il en tira beaucoup de profit; de sorte que le sénat lui décerna les honneurs de l'ovation. Revenu à Rome l'an 773, il fut fait consul avec l'empereur son pere l'année suivante, puis tribun conjointement avec le même empereur. Ces dignités sembloient assurer l'empire à ce prince; mais Sejan à qui il avoit donné un soufflet, corrompit sa femme *Livie*, que l'on nom-

moit *la Jeune*, qui étoit sœur de *Germanicus*; & de concert avec elle, il fit empoisonner Drusus par un eunuque. Le médecin de Livie, qui étoit aussi un des galants de la dame, fut du complot. Le poison fut lent, afin de faire penser qu'il mouroit de maladie naturelle. Ce qui arriva l'an 23 de Jesus-Christ. Ce crime fut découvert huit ans après. Drusus eut deux fils & une fille; l'un des fils mourut jeune, & Caligula fit mourir l'autre. La fille nommée *Julie Drusille*, fut mariée 1. à *Neron*, fils aîné de *Germanicus*: 2. à *Rubellius* Blandus.

DRUSUS, fils de *Germanicus*, fut haï & persecuté par Sejan & par Tibere, qui le fit mourir de faim, l'an 33 de J. C. Tacite remarque qu'il vécut neuf jours, rongeant la bourre de son matelas, & que l'empereur eut encore la cruauté de l'accuser après sa mort dans le sénat. Il rapporte de même, qu'il courut un bruit dans la Grece & dans l'Asie, qu'on avoit vu ce dernier DRUSUS dans les isles Cyclades & sur les côtes voisines. C'étoit un jeune homme, à peu près de son âge, que quelques affranchis de Tibere accompagnoient, comme par honneur, mais en intention de le trahir. Les Grecs accouroient de toutes parts pour le voir, attirés par la grandeur du nom; & l'on publioit qu'échapé de la prison, il fuyoit vers les legions de son pere, pour se rendre maître de l'Egypte. La jeunesse se joignit à lui, & par tout où il passoit, on lui rendit de grands honneurs. Sabinus, qui commandoit dans la Grece & dans la Macédoine, le rencontra à Nicopolis, sur la côte de l'Epire, où il apprit de ce jeune homme qu'il étoit fils de Marcus Silanus. Ce gouverneur en écrivit à l'empereur; le reste est inconnu. * Tacite, *l.* 4, 5, *annales*. Suetone, *en Tibere*. Dion, *liv.* 57.

DRUSUS Nero, *cherchez* CLAUDE ou CLAUDIUS TIBERIUS, &c.

DRUSUS (C.) historien, dont Suétone fait mention en parlant d'Auguste. « C. Drusus (dit-il) rapporte » que sur le soir, sa nourice l'ayant mis au berceau dans » une salle basse, on ne l'y trouva point le lendemain; » & qu'après l'avoir cherché long-temps, on le trouva » dans une tour extrêmement haute, où il étoit cou- » ché, ayant le visage tourné vers le soleil levant. » * Suétone *vie d'Auguste*, *chap.* 94.

DRUTHMAR (Chrestien) vivoit dans le IX siécle. Il étoit né en Aquitaine: il quitta depuis son pays natal, passa en France, & s'y rendit célébre. Il l'étoit déja, lorsqu'il se retira à l'abbaye de Corbie, au diocése d'Amiens, où il embrassa la vie monastique. Il y trouva les études florissantes, & il profita de cet avantage. On voit par ce qui nous reste de ses ouvrages, qu'il savoit le grec & un peu d'hébreu; qu'il possédoit l'histoire sainte & la profane, & qu'il avoit une intelligence particuliere de l'écriture-sainte. De Corbie, il fut appellé à Stavelo & à Malmédy, deux monasteres au diocèse de Liége, & il y enseigna les moines; il s'appliqua surtout à leur expliquer l'écriture-sainte. On ignore le temps & le lieu de sa mort. Les auteurs de l'histoire littéraire de la France, démontrent très-bien contre le savant Jean-Albert Fabricius, qu'on ne doit point renvoyer cet écrivain au temps du pape Grégoire VII vers la fin du XI siécle; c'est ce qu'il faut lire dans leur ouvrage. Nous avons de Druthmart 1. un commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu, qui est le fruit des explications que l'auteur en fit aux moines de Stavelo; 2. à la suite de ce commentaire, est un morceau de celui qu'il avoit fait sur l'Evangile de S. Jean, & que nous n'avons plus; 3. un autre morceau de ce qu'il avoit fait sur l'Evangile selon S. Luc. Ce qu'on vient de nommer a été imprimé 1. à Strasbourg, en 1514, par les soins de Jacques Winpheling; 2. en 1530 à Hagueneau, chez Ménard Molther, en un volume *in-8°.* par les soins de Jacques Secerius, luthérien, qui a corrompu, dit-on, le texte de son auteur en quelques endroits; 3. dans les diverses éditions de la bibliothéque des Peres. Arnoul Wion suppose qu'il y a quelques homélies de Druthmar dans la *bibliothéque des homélies*, ce qu'il n'explique pas autrement. C'est apparemment quelques morceaux détachés de son commentaire, qu'on aura travestis en homélies, & insérés dans les homiliaires. * *Histoire littéraire de la France*, par quelques religieux bénédictins, tome V, page 84 & suivantes.

DRYADES, nymphes qui présidoient aux bois & aux forêts, selon la superstition des païens. Ce nom vient du grec Δρῦς qui signifie un *Chêne*. Les Dryades étoient différentes des Amadryades, en ce qu'elles n'étoient pas attachées à un arbre, mais qu'elles avoient la liberté de se promener dans les forêts.

Sæpe sub hac Dryades festas duxere choreas;
Sæpe etiam manibus nexis ex ordine trunci,
Circumiere modum.

Ovid. *metam. lib.* 8, *v.* 732. * Servius *le grammairien.*

DRYANDER (Jean) protestant, étoit de Burgos en Espagne. Son nom espagnol étoit *Enzinas*, qu'on tourna en grec par *Dryander*: les Espagnols nomment *Enzina*, une espéce de chêne. Jean Dias massacré par son frere, parcequ'il étoit protestant, lui donna des instructions, qui lui firent quitter l'église catholique, pour embrasser les sentimens de Calvin. Dryander étoit obligé de demeurer à Rome, pour obéir à son pere; mais il ne pouvoit s'empêcher de s'expliquer librement sur quelques abus qui regnoient dans l'église. Il étoit sur le point de s'en aller en Allemagne, pour y joindre François Dryander son frere, lorsqu'il fut déféré comme hérétique. Le pape assisté des cardinaux voulut l'interroger. Dryander ne biaisa point. Il déclara ouvertement ses sentimens: il fut condamné au feu, & brulé à Rome l'an 1545. * Théodore de Beze, *in Iconibus. Acta martyrum* Crispini.

DRYANDER (François) frere du précédent, natif de Burgos en Espagne, s'engagea dans les erreurs de Luther, & fit une traduction du nouveau testament qu'il présenta à l'empereur Charles-Quint. Il fut mis dans une prison, d'où il se sauva au bout de quinze mois l'an 1545. Il est nommé François *Enzinas*, par M. Simon, qui parle de sa version. * Simon, *hist. critiq. du nouveau testament*. Bayle, *diction. crit.*

DRYANDER (Jean) Allemand, médecin célebre, & mathématicien, natif de Wetteren, dans le pays de Hesse, professa avec beaucoup de réputation la médecine & les mathématiques, qu'il enrichit de quantité de doctes écrits. Il fit aussi beaucoup de découvertes dans l'astronomie, inventa de nouveaux instrumens, ou rendit meilleurs ou plus utiles, ceux qui étoient déja inventés. Après ces travaux, il mourut le 20 décembre de l'an 1560 à Marpurg, où il avoit long-temps enseigné. Nous avons de lui, *Anatome capitis humani. De balneis Enisensibus. De annulo astronomico. De cylindro. De globo cœlesti, &c.* * De Thou, *hist. liv.* 20. Justus, *in chron. medic.* Vossius, *de math.* Vander-Linden, *de script. med. &c.*

DRYDEN (Jean) écuyer, célébre poëte Anglois, est un des plus estimés de sa nation. Cependant les Anglois éclairés disent que cet auteur a beaucoup écrit, fort bien & fort mal. Il mourut le 1 de mai 1701, comme le porte son épitaphe. C'est un des poëtes de théâtre de cette nation qui a le plus travaillé. Il y a de lui un grand nombre de comédies, de tragédies, d'operas, &c, en anglois, que l'on a recueillis en deux volumes *in-folio*, à Londres en 1721. On a aussi un volume de fables *in-8°.* Il a traduit en vers plusieurs poëtes Latins. Sa traduction de Virgile lui a fait beaucoup d'honneur dans sa nation. On trouve à la tête de ses deux volumes *in-folio*, une longue dissertation sur la poësie dramatique, en forme de dialogue. On y parle aussi en passant du poëme épique & du lyrique. Chaque piéce de Dryden est accompagnée d'une dédicace, & d'une préface savante & curieuse. Ce poëte avoit une grande facilité, & on l'accuse d'en avoir quelquefois abusé. Il est plein d'inégalités, & ce qui est

eft beaucoup plus répréhenfible, on trouve que dans fes comédies le vice y eft toujours récompenfé. Il a taché de fe laver de cette accufation, & il n'y a pas réuffi. Il faut cependant lui rendre cette juftice, que par une converfion fincere à la religion catholique, & par une vie exemplaire & pénitente, il a réparé fur la fin de fes jours, autant qu'il a pu, des défordres qu'on lui a fi juftement reprochés. Il faut avouer auffi qu'il a eu beaucoup d'ennemis qui ont tâché de lui nuire, & qui par leurs cabales lui ont fait retrancher en effet les penfions confidérables qu'il avoit de la cour d'Angleterre, ce qui eft caufe qu'il eft mort dans la mifere.

Sur l'illuftre DRYDEN *l'orgueil & la malice*
Epuiferent long-temps leur amere injuftice :
Son bon fens triompha de leurs fades bons mots,
Et DRYDEN *à fon char enchaîna fes rivaux :*

dit M. Pope, dans fon *Effai fur la critique*, traduit en vers françois par M. l'abbé du Refnel. M. Dryden a donné auffi en profe angloife le poëme latin de l'art de la peinture du célébre Alfonfe du Frefnoy, & les remarques françoifes de M. de Piles fur ce poëme, & il y a joint une longue & belle préface fur le parallele de la poëfie & de la peinture, & des additions confidérables. Cet ouvrage parut à Londres en 1695. On a pleuré la mort de M. Dryden dans un grand nombre de piéces qui ont été imprimées en 1700. Voyez-en la lifte en partie dans les *Nouvelles de la république des lettres, mois de feptembre* 1700. Les obfeques de ce poëte furent magnifiques, & M. le duc de Glocefter y envoya un de fes caroffes. * *Voyez* une note de la traduction de l'*Effai fur la critique* cité dans cet article, *page* 45, une lettre écrite de Londres fur quelques poëtes dramatiques Anglois, dans le *Mercure de juin* 1731, *p.* 1351, une differtation fur la poëfie angloife, dans le *Journal littéraire de* 1717, *tome* 9, *I part. page* 171, & la vie de M. de Piles, par l'abbé Fraguier, à la tête de fon *Abrégé des vies des Peintres, de l'édition de* 1715.

DRYOPE, nymphe d'Arcadie, qu'Homere dit avoir eu habitude avec Mercure, & en avoir eu le dieu Pan. Lucien au contraire dans le dialogue de Pan & de Mercure, le fait fils de Pénélope fille d'Icare, que Mercure força en Arcadie, s'étant métamorphofé en bouc, pour la furprendre : ce qui fut caufe que Pan naquit cornu, avec une barbe, une queue, & des pieds de chévre.

DRYUS ou DRIUS, roi fabuleux des anciens Gaulois, *voyez* les mots DRIUS, & DRUIDES.

D U A.

DUARE, forte place dans la Dalmatie, proche d'Almiffa, eft bâtie fur une montagne, & fortifiée à l'antique. En 1646 Paul Caotorta, provéditeur extraordinaire fous le général Fofcoli, l'enleva aux Turcs ; mais le bacha, qui commandoit en ces quartiers-là, fe mit à la tête de dix mille hommes, pour reprendre ce pofte : ce qu'il fit en paffant au fil de l'épée toute la garnifon vénitienne. L'an 1652 le général Fofcarini mit le fiége devant Duare, & le reprit fur les Infidéles. Les Vénitiens réfolurent alors de ruiner cette place, parcequ'il falloit une trop forte garnifon, & une trop groffe dépenfe pour la conferver. Le grand vifir Sciaus entreprit de rétablir cette fortereffe, pour empêcher les courfes des Morlaques de la Croatie ; & ce deffein fut achevé par Faffi fon fucceffeur en cette charge. Mais en 1684 les Morlaques forcerent Duare par efcalade, peu de jours avant que le général Dona quittât la Dalmatie : il y a maintenant une bonne garnifon vénitienne dans ce fort. * Coronelli, *defcription de la Morée.*

DUAREN (François) natif de Saint-Brieu en Bretagne, célébre jurifconfulte, vivant dans le XVI fiécle. Les écrits qu'il a laiffés au public, font une marque certaine de fa profonde érudition. Il avoit été ami particulier du favant Guillaume Budé, qui lui fit part des découvertes qu'il avoit faites dans la langue grecque, & les antiquités romaines. Duaren s'en fervit très-à-propos, & communiqua ces connoiffances aux enfans de Budé. Pour s'y exercer lui-même par l'ufage du barreau, il s'attacha à celui du parlement de Paris, qu'il fuivit durant trois ans. Enfuite il enfeigna le droit avec un applaudiffement extrême, & compofa les excellens ouvrages que nous avons de lui. Quelques auteurs parlent diverfement de Duaren. On dit qu'il avoit la mémoire fi peu heureufe, qu'il étoit obligé de lire les harangues qu'il avoit compofées : ce qui lui fut très-défavantageux en quelques occafions. Car paffant en Allemagne, les favans à qui la renommée l'avoit fait connoître, perdirent, en quelque façon, quelque chofe de l'eftime qu'ils avoient conçue pour lui, parceque ce défaut de mémoire l'empêcha de leur faire part de fes lumiéres dans la fcience du droit. Il eft pourtant fûr qu'il n'en fut pas moins confidéré en France, & fur-tout à Bourges, où il enfeigna avec applaudiffement, & où il mourut l'an 1559, âgé d'environ 50 ans. Les ouvrages que nous avons de Duaren, font fur le code ; fur le digefte ; des épîtres ; *In confuetudine feudorum ; De facris ecclefiæ minifteriis ac beneficiis*, lib. VIII, &c, avec *Pro libertate Ecclefiæ Gallicæ adverfus romanam defenfio Parifienfis curiæ.* On a deux éditions du recueil des ouvrages de Duaren. La premiére parut à Lyon, en 1578, 2 vol. *in-folio.* La feconde fut imprimée à Genève en 1608, *in-folio.* Il ne fera peut-être pas inutile de rapporter ici ce que De Thou a dit de cet habile jurifconfulte. » Il » étoit le plus favant de fon temps, *dit cet hiftorien*, » dans la fcience du droit civil après Alciat, fous lequel » il avoit étudié à Bourges : & ayant été inftruit par un » fi grand homme, il joignit à la jurifprudence les bel- » les lettres, & une exacte connoiffance de l'antiquité. » Depuis il enfeigna lui-même glorieufement le droit » dans la même univerfité de Bourges, avec Eginard » Baron qui étoit de fon pays, & qui avoit acquis une » réputation affez grande : néanmoins on ne le connoît » plus aujourd'hui, & à peine fe fouvient-on de fes » écrits. Quant à Duaren, il eut, étant déja vieux, de » grandes conteftations avec Jacques Cujas qui étoit » encore jeune ; & de-là il naquit une efpéce de guerre » entre leurs difciples & leurs auditeurs : de forte que » l'univerfité de Bourges étoit divifée ; & le mal eût été » plus grand, fi Cujas n'eût cédé à Duaren, & ne fe » fût retiré à Valence en Dauphiné. Il dit depuis, qu'il » étoit beaucoup obligé à la mémoire de Duaren, par- » ceque fon émulation avoit été caufe qu'il avoit férieu- » fement embraffé le droit. Les ouvrages de Duaren » font aujourd'hui en grande confidération parmi les » doctes. Cujas même en faifoit un grand état. Mais il » arriva à fes écrits, ce que Cujas avoit toujours appré- » hendé pour les fiens. Car les chofes qu'il dictoit, & » que les écoliers prenoient dans leurs cahiers, quoi- » qu'elles n'euffent pas été deftinées pour être impri- » mées, furent ajoutées fans choix, après fa mort, aux » ouvrages qu'il avoit eu foin de publier durant fa vie. » * Sainte-Marthe, *lib.* 1. *elog. doct. Gall.* De Thou, *hift. liv.* 23. Genebrard, *in chron.* Sponde, *A. C.* 1559, *n.* 35. Voyez Taifand, dans *fes vies des Jurifconfultes*, & la XV du troifiéme livre des lettres d'Afcham.

DUBLIN, que les auteurs Latins nomment *Eblana & Dublinum*, ville capitale du royaume d'Irlande, dans la province de Lagénie, ou Leinfter, avec titre d'archevêché & de comté, eft fituée fur la côte orientale de l'ifle, au midi, & fur la riviére de Liff. Dublin a auffi un port, où fe font les embarquemens pour l'Angleterre. Autrefois cette ville fut le féjour des rois ; aujourd'hui elle l'eft des vicerois. Le pape Eugène III y fonda vers l'an 1151 un archevêché qui avoit, avec le titre de primatie, neuf évêques fuffragans. Cette ville eft belle, grande & bien peuplée, avec une univerfité, qui fut érigée en 1320, par une bulle du pape Jean XXII fous le roi Edouard II.

Le comté de Dublin, eft un pays d'Irlande dans la

province de Leinster, ainsi dit de sa ville capitale, qui l'est aussi de tout le royaume d'Irlande ; ceux du pays l'appellent *Cunntae Balaithchlaich*, ou *The Countye of Dublin*. C'est un pays assez fertile & cultivé, le long de la côte de la mer d'Irlande qui le borne à l'orient, ainsi que sont au nord le comté d'East-Meath ; à l'occident celui de Kildare ; & au sud le comté de Wicko : mais il n'y a pas d'autre lieu considérable outre sa capitale. On la divise ordinairement en sept baronies ; savoir, New Castle, Upper, Croff, Rathdown, Casteleknock, Coolock, Balruderi, & Mether-Croff : ce qui se voit par les anciennes annales d'Irlande, que Camden a recueillies. L'embouchure de la riviére est à l'abri de quelques hautes montagnes, qui s'avancent en mer en façon d'un promontoire. La marée remonte dans la riviére, où les grosses barques arrivent. Dublin est assez bien bâtie ; on y voit de grandes places, un beau château & des maisons assez commodes. C'est aussi le séjour de la meilleure noblesse, & des plus riches marchands de toute l'Irlande. * Camden, *descr. magnæ Britan. &c.*

DUBNO, petite ville du royaume de Pologne, est dans le palatinat de Chelm dans la Russie rouge, à onze lieues de la ville de Chelm. * *Cartes geographiques.*

DUBOIS (Guillaume) cardinal, *cherchez* BOIS (Guillaume du).

DUBOIS (Jean) habile sculpteur & architecte, né à Dijon, mourut dans la même ville le 29 novembre 1694, âgé de 68 ans. Il fit en 1660 une carte des états des Autunois, insérée par Munier, dans ses Recherches & mémoires sur la ville d'Autun. Il a fait encore un plan de la ville de Dijon, pour corriger la défectuosité de ses rues. M. de la Mare en a parlé page 22 de son *Conspectus historiæ Burgundicæ*. En 1682 M. Dubois donna deux dessins, qu'on trouve gravés dans la relation des réjouissances faites à Dijon, à la naissance de M. le duc de Bourgogne, par le sieur Piron son beaufrere. C'est encore lui qui a fait le dessin de l'obélisque qui est à Plombieres, village près de Dijon : cet ouvrage qui a 50 pieds de haut, est chargé d'une belle inscription latine, à la louange de Louis XIV & de M. le dauphin, fils de ce monarque. Le même a laissé dans les églises de S. Etienne & de Notre-Dame de Dijon, & dans l'abbaye de la Ferté, proche de Châlons, de quoi immortaliser son nom. C'est encore lui qui a fait le buste de M. Jehannin, célébre avocat de Dijon, & celui de M. le chancelier Boucherat. * Voyez la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par M. Papillon, *in-fol.* tome I, page 184 & 185.

☞ DUBOIS de Riaucourt (Nicolas) conseiller d'état, intendant des armées de Charles IV, lieutenant général de la part du même prince à la Mothe, & son ambassadeur en Espagne, fit imprimer, au retour de son ambassade, *les négociations faites en cour d'Espagne, pour la liberté de S. A. S. Charles IV*, imprimées à Cologne, 1688. Il y en avoit eu une premiére édition à Orléans, neuf ou dix ans auparavant. Le même M. Dubois de Riaucourt étant lieutenant général à la Mothe, a écrit des *Mémoires sur l'emprisonnement de Charles IV*, imprimés à la fin de ceux de M. de Beauvau. On a encore de lui les piéces suivantes qui sont restées manuscrites dans sa famille : *Relation des deux siéges de la Mothe : Discours sommaire de l'état & succès des affaires de Lorraine, depuis Charles de France, jusqu'au duc Charles IV. Histoire générale & abregée des ducs de Lorraine, &c.* * D. Calmet, *bibliothéque Lorraine.*

DUBOS (Charles-François) naquit en septembre 1661, au château Dubos, près de la ville de Blesle, au diocèse de S. Flour en Auvergne. Sa famille y est fort connue, & alliée aux plus considérables de la province. Après avoir fait ses humanités & sa philosophie à Paris, il y étudia en théologie & y prit des dégrés en Sorbonne où il se distingua. L'éclat avec lequel il parut sur les bancs & dans ses thèses pendant sa licence, engagea plusieurs évêques à le rechercher, & à lui offrir de l'emploi dans leurs diocèses. Il préfera M. de Barrillon, évêque de Luçon, dont le mérite & la piété lui étoient connus. Ce prélat donna à M. Dubos le grand archidiaconé de son église ; & pour se l'attacher de plus près, il le fit son grand-vicaire de confiance, l'obligea d'accepter sa maison & sa table, & le mena toujours avec lui dans ses voyages, soit hors de son diocèse, soit dans les visites du dedans. Ce prélat avoit nommé M. Dubos pour son exécuteur testamentaire, & lui avoit donné tous ses manuscrits ; & pendant qu'il étoit occupé à remplir ses derniéres volontés, plusieurs évêques voulurent l'enlever au diocèse de Luçon pour le placer dans le leur ; entr'autres M. le Tellier, archevêque de Reims ; M. Colbert, archevêque de Rouen ; & M. d'Aubigné, évêque de Noyon. M. Dubos résista à leurs sollicitations, & il étoit encore à Paris en 1701, lorsque le doyenné de la cathédrale de Luçon étant venu à vaquer, le chapitre lui en donna avis, & par déférence pour lui, remit l'élection à un temps éloigné afin qu'il pût s'y trouver : mais il n'y alla point. M. de Lescure y assista en qualité de président, & M. Dubos fut élu d'une voix presque unanime. Depuis ce temps-là, le nouveau doyen fit quelques voyages à Paris où il séjourna assez long-temps pour ses affaires & celles de son chapitre, & étant retourné à Luçon, il y mourut le 3 octobre 1724, âgé de soixante treize ans & deux mois. Il fut universellement regretté. Pendant sa vie il avoit eté honoré, estimé & respecté de tous les états : tous le pleurerent quand il fut mort. On perdoit un homme qui avoit été consulté avec empressement par le clergé ; à qui la noblesse s'en étoit souvent rapportée dans ses differends, & dans les discussions de ses intérêts ; à qui MM. les intendans de Poitiers & de la Rochelle avoient eu recours pour profiter de ses lumiéres afin de mieux regir leurs départemens, & qu'ils avoient souvent chargé de commissions importantes. On perdoit d'ailleurs un pere des pauvres. M. Dubos avoit fait en leur faveur plusieurs fondations pendant sa vie, en particulier pour de pauvres étudians, & pour de nouvelles converties, & par son testament il augmenta la plupart de ces fondations. Il est connu encore par un autre bien. Nous parlons des résultats des célebres *conférences de Luçon*, que tout le monde connoît. M. Louis, son doyen de Luçon, les avoit commencées ; & dès 1685, il en donna au public cinq volumes, qui contenoient le décalogue, les sacremens en général, le baptême, la confirmation & l'eucharistie. Cet ouvrage fut interrompu pendant près de dix ans, après lesquels M. Dubos fut chargé seul de le reprendre, ce qu'il a exécuté avec autant de soin que de fidelité. Il y en a vingt-deux volumes imprimés. Il a laissé de quoi en former encore au moins quinze, & a chargé M. Dubos de Montbrisson son neveu, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de l'église de Rouen, & syndic du clergé, de les donner au public. Ces manuscrits, corrigés par l'auteur & mis au net sont sur les IV évangiles, les actes des Apôtres, les épîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens & aux Thessaloniciens, les épîtres canoniques, l'apocalypse & les Pseaumes. En 1724 M. Dubos donna deux volumes *in-12* à Paris, chez Lottin, contenant des conférences sur les principaux mysteres, sur les dimanches & quelques fêtes choisies. Elles avoient été faites pour des religieuses. Il a laissé manuscrits plusieurs ouvrages détachés. C'est lui qui est auteur de *l'abrégé de la vie de M. de Barillon*, évêque de Luçon, qui fut imprimé en 1700, à Rouen sous le titre de Delft, avec plusieurs opuscules de ce prélat. C'est un volume *in-12*, qu'on a attribué mal à propos à l'abbé Germain du Puy. * *Mem. du temps.*

DUBOS (Jean-Baptiste) secrétaire, & l'un des quarante de l'académie françoise, censeur royal, &c. naquit à Beauvais, au mois de décembre 1670, de

Claude Dubos, marchand, bourgeois & échevin de cette ville, & de *Marguerite* Foy, sa femme. Il y fit ses premiéres études, & vint en 1686 les achever à Paris, où il prit le dégré de bachelier en théologie en 1691. Un de ses oncles, chanoine de la cathédrale de Beauvais, étant attaqué d'une maladie dangereuse, lui résigna son canonicat en 1695 : mais cette résignation n'eut point lieu, par la révocation que cet oncle en fit, lorsqu'il eut recouvré la santé. Cet événement, joint à plusieurs circonstances qui le suivirent, déterminerent l'abbé Dubos à des études & à des occupations fort différentes de celles qu'il paroissoit s'être proposées. Il quitta Beauvais en 1695 même, revint à Paris, & ne tarda pas à s'y distinguer par son mérite : il entra la même année dans les bureaux des affaires étrangeres, où M. de Torcy, si capable de faire un juste discernement du vrai mérite, reconnut & loua celui de l'abbé Dubos, qui des bureaux de M. de Torcy, fut envoyé à Hambourg, en 1696, d'où il passa auprès de nos plénipotentiaires à la paix de Riswick. Revenu en France, on l'envoya en Italie en 1699 chargé, sans caractere, de négociations importantes, dans les différentes cours de ce pays : il ne fut de retour qu'en 1702. Peu de temps après il passa en Angleterre, chargé d'affaires secrettes. On étoit alors dans le fort de la guerre, que la succession à la couronne d'Espagne avoit allumée dans toute l'Europe ; la France ne pouvoit avoir à Londres qu'un chargé d'affaires, sans état & sans caractere. L'abbé Dubos passa ensuite à la Haye & à Bruxelles, où il composa le manifeste de l'électeur de Baviere, qui lui fit beaucoup d'honneur. En 1707, la succession de Neufchâtel s'étant ouverte, il fut envoyé auprès du magistrat de cette ville, pour défendre les droits de la maison de Conti à cette souveraineté. Enfin, en 1710, toute l'Europe étant également fatiguée de la guerre, qui duroit depuis long-temps, on ouvrit des conférences à Gertuydemberg : l'abbé Dubos y fut envoyé, & personne n'a ignoré la part qu'il eut aux traités qui furent conclus à Utrecht, à Bade, & à Rastad. Ses travaux ne furent pas sans récompense ; il avoit obtenu en 1705, le prieuré de Veneroles. En 1714, il fut pourvu d'un canonicat de l'église de Beauvais, en vertu de l'indult de M. le président de Maisons, qu'il avoit placé sur l'évêque & le chapitre de cette ville. Feu M. le régent, & le feu cardinal du Bois, l'ayant aussi chargé de travaux importans, reconnurent pareillement ses services. En 1716, on lui donna une pension de 2000 livres sur l'archevêché de Sens, & en 1723, il eut l'abbaye de Notre-Dame de Ressons, près Beauvais. Comme il avoit intention de se retirer dans cette ville, pour y desservir son canonicat, & y être même utile à l'église, il prit l'année suivante 1724, les ordres de soudiacre & de diacre ; mais ses diverses occupations retarderent toujours son départ, qu'il avoit enfin fixé, à ce que l'on assure, lorsqu'il fut surpris de la maladie dont il mourut à Paris le vingt-troisiéme mars 1742. Il avoit été reçu à l'académie françoise en 1720, à la place de M. l'abbé Geneft ; & en 1723, il accepta la place de secrétaire perpétuel de cette académie. Ses ouvrages dont nous allons donner le catalogue, sont une preuve de la variété & de l'étendue de ses connoissances. Le premier est, l'*Histoire des quatre Gordiens, prouvée & illustrée par les médailles*, à Paris, 1695 *in*-12. Le sentiment le plus ordinaire, est qu'il n'y a eu que trois Gordiens, les deux Afriquains, & Gordien Pie, fils de Metia Faustina. M. l'abbé Dubos en admet un quatriéme, fils d'Afriquain le jeune, & fait César au même temps que son pere & son aieul furent faits empereurs. L'auteur soutient son systême avec autant de modestie, que d'érudition. L'annee suivante 1696, il parut une *lettre touchant l'histoire des quatre Gordiens, prouvée par les médailles*, à Paris, *in* 12. L'auteur, sans attaquer précisément cette histoire, y entreprend particuliérement de faire voir que les autorités qui y sont employées ne servent de rien pour établir l'existence d'un quatriéme Gordien. En 1697, M. Cuper donna aussi une histoire latine des trois Gordiens ; & dans la suite il entreprit de défendre cette même histoire, en réfutant celle de M. l'abbé Dubos ; mais nous ne connoissons que le projet de cette réfutation, imprimé en latin dans le tome XI de l'histoire critique de la république des lettres, par Jean Masson, article IX. Le second ouvrage de M. l'abbé Dubos est une critique de l'histoire des grands chemins, de Bergier, (*Animadversiones ad Nicolai Bergerii libros de publicis & militaribus imperii romani viis*) à Utrecht ; & à Leyde, 1699, dans le tome X du *thesaurus antiquitatum romanarum*. Le troisiéme, *les intérêts de l'Angleterre, mal entendus dans la guerre présente*, à Amsterdam, chez George Galler, 1704 : il y a eu plusieurs autres éditions de cet ouvrage qui, selon M. l'abbé Lenglet, *a été fort gouté en France ; mais qui ne parut pas avoir fait alors beaucoup d'impression sur les Anglois*. Le quatriéme, *Histoire de la ligue de Cambrai, faite l'an* 1508, *contre la république de Venise*, 2 volumes *in*-12. à Paris, 1709, & nouvelle édition, 1728. Le cinquiéme, *Réflexions critiques sur la poësie & la peinture*, à Paris, 1719, *in*-12. 2 volumes, 1732 & 1740, *in*-12. 3 volumes, sans compter une édition faite à Utrecht en 1732. Cet ouvrage a occasionné 1 une dissertation où l'on examine le sentiment de M. l'abbé Dubos, touchant la préférence que l'on doit donner au gout sur la discussion, pour juger des ouvrages d'esprit, par Jean-Jacques Bel, de l'académie de Bourdeaux. 2. Lettre sur cette dissertation. Ces deux écrits sont dans le journal intitulé : *Biblioth. franç.* &c. juillet & août 1726, & tome X, seconde partie, & le premier se trouvoit déja dans les mémoires du pere des Moletz, tome III premiére partie. Le sixiéme ouvrage de M. l'abbé du Bos est son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, à Paris, 1734, trois volumes *in*-4°. Jean-Guillaume Hoffman, professeur en histoire à Wittemberg, a attaqué plusieurs des opinions, des preuves, & des conjectures de ce savant ouvrage, dans deux *dissertations académiques* (en latin) *sur les alliances des Romains avec les François avant Clovis, & tous les rois de la premiére race*, à Wittemberg, *in* 4°. 1738. Cet ouvrage ayant été envoyé à M. Dubos par M. Jourdan de Berlin, il y fit des remarques, & les envoya à M. Jourdan, qui les communiqua à M. Hoffman. On trouve ces remarques dans la bibliothéque germanique, tome XLII, article XIV. Cependant M. Dubos profita des observations de M. Hoffman, qui lui parurent convenables, & ayant revu lui même son propre ouvrage avec une nouvelle application, il en prépara une seconde édition revue, corrigée, & augmentée : elle a paru en 1743, en deux volumes *in*-4°, & en quatre volumes *in*-12. Outre les additions répandues en divers endroits, il y a à la fin du dernier volume la lettre de M. Dubos à M. Jourdan, dont on a parlé. Enfin M. Dubos, outre son discours de réception à l'académie françoise, est encore auteur des dissertations qui se trouvent dans le premier volume des dessins tirés du cabinet de M. Crozat ; mais c'est sans fondement que M. l'abbé Lenglet dans son supplément à la *méthode pour étudier l'histoire*, lui donne l'*Histoire des quatre Cicérons*. Cet ouvrage est surement de feu M. Macé, curé de sainte Opportune, dont on peut voir l'article en son lieu. Outre les ouvrages de ce savant dont on a parlé dans cet article, on a encore de lui 1. la traduction françoise en prose des trois premieres scénes de la tragédie de Caton, composée en anglois par M. Addisson : cette traduction est imprimée dans les nouvelles littéraires de la Haye du 17 octobre 1715 : 2. quelques discours prononcés dans l'académie françoise, par exemple, à la réception de M. Boivin & à

celle de M. l'abbé Alary. Ces discours sont dans les recueils de l'académie, & dans le tome IV des harangues. * *Voyez* le discours de M. l'abbé du Resnel lorsqu'il fut reçu à l'académie françoise à la place de M. l'abbé Dubos; le *journal des savans* du mois d'août 1742, & les autres écrits cités dans cet article, & sur-tout le mémoire de M. Gueau de Reverseaux, avocat au parlement de Paris, pour la dame Danse, sœur de M. l'abbé Dubos, *in-fol.* 1743. On trouve dans ce mémoire un éloge historique très-bien fait de M. l'abbé Dubos.

DUBOURDIEU (Jean) ministre protestant de la ville de Montpellier, exerça lui-même le ministere dans cette ville, & se fit un grand nom dans son parti. Il servit deux ou trois ans quelques églises de la prétendue réforme dans le Languedoc, avant la révocation de l'édit de Nantes. Il fut dans la suite pasteur de l'église de la Savoie à Londres en Angleterre, où il est mort en 1720, à l'âge de 72 ans. En 1684 ou 1585, il étoit à Toulouse pendant l'affaire qui fut suscitée à M. Persin de Montgaillard, évêque de S. Pons, au sujet de la réforme de son calendrier, & il faisoit un cas particulier de la vertu & de l'érudition de ce prélat, dont il parle avec de grands éloges dans une dissertation qui sera citée plus bas. Estimé lui-même de milord duc de Schomberg, ce seigneur l'engagea à le suivre dans son voyage d'Italie, & ils étoient l'un & l'autre à Turin au mois de juillet 1691. Dubourdieu fit avec M. de Schomberg la campagne de cette année, & revint avec lui à Turin, où il étoit encore au commencement de 1693. Il y fut ministre, & y prêcha pendant près de deux ans. Le duc de Schomberg étant mort dans cette ville, M. Dubourdieu conduisit son corps à Lausane en Suisse où le duc lui avoit ordonné de le faire déposer. On a quelques sermons de ce ministre qui ont été imprimés, un entr'autres sur la sainte Vierge, qu'il avoit prêché à Montpellier pendant qu'il y exerçoit le ministere, & qui parut en 1682, avec une lettre de M. Bossuet, sous ce titre : *Lettre de M. l'évêque de Condom à M. Dubourdieu, pour lui faire voir que les protestans sont bien éloignés de penser comme nous de notre religion, ainsi qu'ils croient cependant le faire; avec la réponse de M. Dubourdieu, & un sermon du même Dubourdieu sur le bonheur de la sainte Vierge*, à Cologne, 1682, *in*-12. On a du même, *Traité sur le retranchement de la coupe*; dédié au ministre Claude; & un écrit anglois, intitulé : *Comparaison des loix pénales de France contre les protestans, avec celles d'Angleterre contre les papistes; avec des remarques historiques sur les différentes raisons des uns & des autres*, &c. à Londres, 1 17, *in*-12. Mais l'écrit qui l'a fait principalement connoître, est sa dissertation historique & critique sur le martyre de la légion Thébéenne, qui après avoir couru quelque temps manuscrite en françois, fut traduite en anglois & imprimée en cette langue en 1696, & que M. Desmaiseaux fit imprimer dans sa langue originale en 1705, à Amsterdam, *in*-12. Dans cette dissertation, Dubourdieu se propose de prouver que tout ce que l'on raconte de ces martyrs n'est qu'une fable mal concertée, & contraire, non-seulement à la vérité de l'histoire, mais aussi à la vraisemblance, & que les actes que l'on en a produits sous le nom de S. Eucher, ne peuvent être regardés comme sincéres. Cependant ceux qui ont lu ce petit ouvrage sans préjugés, se sont apperçus qu'il n'étoit presque fondé que sur des paralogismes & sur des preuves & des raisonnemens peu solides. C'est ce qui fit dire aux auteurs du *Journal des savans* de 1706, que le ministre se glorifioit d'une victoire qu'on pouroit bien lui disputer. En effet, le R. P. dom Joseph de Lisle, depuis prieur d'Harreville, ordre de S. Benoît, & ancien abbé de S. Léopold de Nancy, ayant été engagé en 1722 d'aller enseigner la théologie aux jeunes chanoines réguliers de l'abbaye de S. Maurice d'Agaune, il trouva tant de preuves, d'actes & de monumens contraires aux prétentions du ministre, que l'amour de la vérité l'engagea à les faire valoir. C'est ce qu'il a exécuté dans le livre intitulé : *Défense de la vérité du martyre de la légion Thébéenne, autrement de S. Maurice & de ses compagnons*, pour servir de réponse à la dissertation critique du ministre Dubourdieu : avec l'histoire détaillée de la même légion, à Nancy, chez François Baltazar, 1737. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup de sagesse, de solidité & de lumiére. On peut voir aussi l'histoire de Carausius, empereur Romain, par M. Genebrier, médecin & antiquaire, imprimée à Paris, 1740, *in*-4°. Dans les recherches de l'auteur sur les Bagaudes, qui sont au commencement de cette histoire, M. Genebrier parle du ministre Dubourdieu; & réfute plusieurs de ses opinions sur la vérité & la cause du martyre de la légion Thébéenne.

DUBRAW, ou DUBRAVIUS SKALA (Jean) évêque d'Olmutz en Moravie, a été estimé dans le XVI siécle. Il naquit à Pilsen ville de Bohême : son nom de famille étoit *Skala*; mais ayant obtenu des lettres de noblesse, il prit celui de *Dubrausiski*, qui est celui d'une ancienne famille de Moravie. Il fit ses études en Italie, où il reçut le bonnet de docteur en droit. Il fut dans la suite du conseil de Stanislas, évêque d'Olmutz, qui l'employa en diverses négociations, & même le chargea de mener ses troupes au secours de Vienne. Il fut pourvu de l'évêché d'Olmutz après la mort de Zanbeck, successeur d'Estaniolas, & le posséda un peu moins de dix ans. Ses fonctions de l'épiscopat ne l'empêcherent pas d'être ambassadeur en Silésie, puis en Bohême, & président de la chambre établie pour faire le procès aux rebelles, qui avoient eu part aux troubles de Smalcalde. Il a composé l'*histoire de Bohême en 33 liv.* qu'il fit imprimer en 1552. Thomas Jourdain la fit réimprimer en 1574, & y ajouta la liste des ducs, des rois, des évêques, les généalogies & les successions des princes, avec des notes de chronologie & d'histoire, qui y donnerent de grands éclaircissemens. C'est sur cette édition qu'on en donna une nouvelle à Francfort en 1688, & l'on y joignit l'histoire de Bohême d'Æneas Silvius. Ce prélat qui avoit beaucoup de piété & de doctrine, mourut au mois de septembre 1553. Outre son histoire de Bohême, il composa d'autres ouvrages rapportés dans le *journal des sav. du 5 janv.* 1688. * Teissier, *éloge des hommes savans.*

DUC, nom de dignité. Les ducs avoient le gouvernement des provinces, le commandement des armées, & la principale administration de la justice. Ils avoient ordinairement avec eux des comtes qu'ils appelloient en latin *Comites*, comme qui diroit Accompagnans, parcequ'ils étoient donnés aux ducs, pour être comme leurs adjoints à rendre la justice; mais en l'absence des ducs, ils avoient souvent l'autorité de commander les troupes & les provinces où ils étoient établis. La fonction des marquis étoit d'être gouverneurs des frontiéres, que l'on appelloit *Marches* : d'où vient que ceux qui en avoient le gouvernement étoient nommés *Marchis*, & depuis Marquis. Il y avoit des ducs, dont le pouvoir étoit bien plus étendu que celui des autres; car quelques-uns avoient sous eux plusieurs provinces, quoiqu'ordinairement chaque duc n'en eût qu'une. Il y avoit aussi des comtes qui avoient une jurisdiction plus grande les uns que les autres, comme étoient les comtes du palais du roi ou de l'empereur, d'où vient le titre de *comtes palatins.* Ceux-ci rendoient la justice en l'absence du prince, & dans les grandes affaires. Les autres comtes étoient établis dans les provinces, ou quelquefois dans les villes principales. Dans l'origine, ces qualités de duc, de marquis, de comte, de landgrave, & de burgrave, n'étoient que des titres d'offices & de gouvernement, & ne se donnoient que pour un temps. On attacha depuis à ces titres des dignités, la propriété des provinces, & des villes, dont auparavant ces ducs, marquis, & comtes n'étoient que des administrateurs; & des terres furent données à des sei-

gneurs ; aux uns à vie seulement, & aux autres à perpétuité dans leur famille, de mâle en mâle, ou autrement, à charge de les tenir à foi & hommage du souverain, & de défendre le pays.

L'origine de ces titres vient des empereurs Romains. Sous la république romaine, ceux qui avoient le commandement général des armées, étoient honorés du titre d'*Imperator*, ou empereur. Ensuite il fut donné aux césars, & celui de *duc* demeura à leurs lieutenans qui commandoient ou dans les armées, ou dans les provinces de l'empire. Le premier gouverneur qui a porté la qualité de duc, a été celui de la Marche Rhetique, pays entre l'Allemagne & l'Italie, que nous appellons présentement *les Grisons*. Les empereurs y envoyerent un duc pour s'opposer aux Allemans, qui tâchoient souvent de faire des irruptions en Italie par ce passage. Depuis ce temps-là, plusieurs gouverneurs, tant des autres provinces que des frontiéres de l'empire, ont eu le même honneur, parcequ'on jugeoit nécessaire d'y envoyer des gens de guerre, pour retenir les peuples dans l'obéissance, & pour donner aussi par ce moyen, un honorable entretien aux seigneurs qui avoient rendu de bons services à la guerre. Le duc ou gouverneur de province étoit l'un des deux premiers magistrats ; l'autre portoit le titre de comte, & chacun avoit son autorité à part ; le premier, pour les affaires de la guerre ; & le second pour les affaires civiles. On établit 13 ducs dans l'empire d'orient, & 12 dans l'empire d'occident. Voici le nom des provinces.

EN ORIENT.	*EN OCCIDENT.*
Libye.	Mauritanie.
Arabie.	Séquanique.
Thébaïde.	Tripolitaine.
Arménie.	Armorique.
Phénicie.	Pannonie seconde.
Mœsie seconde.	Aquitanique.
Euphrate, & Syrie.	Valerie.
Scythie.	Belgique seconde.
Palestine.	Pannonie premiére.
Dace Rip.	Belgique premiére.
Osrhoëne.	Rethie.
Mœsie premiére.	Grande-Bretagne.
Mésopotamie.	

Ces ducs de province en Allemagne, sous l'ancien empire, avoient été rois, comme nous l'apprenons de Munster, (*en sa cosmograph. l. 3, c. 20* ;) mais il n'y avoit que le nom de changé, le pouvoir demeurant toujours le même, dépendant néanmoins de celui de l'empereur. Nous avons encore d'autres exemples de royaumes changés en duchés, par des princes qui ne reconnoissoient pas l'empire romain ; comme l'Allemagne proprement dite, autrement la Souabe, quand elle eut été soumise à Clovis roi de France, & la Bourgogne à Clotaire. Hincmar (*ep. ad episc. Franc. c. 14*,) nous dépeint la charge des ducs de province ; & l'on peut voir dans Marculfe & dans Cassiodore (*l. 7. Var. c. 4*,) de quelle maniére on conféroit cette dignité. Quelquefois ils étoient élus par le peuple. Chopin, qui allégue le témoignage de Tacite, dit que le duc ou général d'armée avoit sous lui douze comtes ; mais la plupart des historiens n'en demeurent pas d'accord, & l'on ne peut rien fixer de certain sur ce nombre. Sous le regne des Visigoths chaque province avoit un duc, auquel on donnoit un évêque pour adjoint, & un comte pour substitut. Le premier assistoit le duc dans les affaires civiles ; & le second dans les affaires de guerre. Après la mort de Clephon ou Clephis roi des Lombards, qui fut tué l'an 575 par un de ses domestiques à Imola, à cause de sa tyrannie, les Lombards dégoutés du nom de roi, n'en voulurent point élire d'autre, & choisirent trente de leurs principaux capitaines, qu'ils nommerent ducs, & qui partagerent entr'eux les villes d'Italie qu'ils avoient prises. Autaris, fils de Clephis, que les Lombards mirent sur le trône dix ans après, pour mieux résister aux armes de l'empereur Maurice, qui faisoit de grands préparatifs pour les attaquer, laissa aux trente ducs leur autorité dépendante de la sienne, & ordonna qu'elle seroit transmise à leur postérité mâle, pourvu qu'elle ne s'en rendît pas indigne : mais à condition que tous les trois ans, ils lui apporteroient la moitié de leurs revenus, pour entretenir sa dignité royale ; ainsi que le rapporte Sigonius, *de reg. Ital. lib. 7.* Dans les anciens historiens, qui ont écrit des Anglois-Saxons, on trouve rarement que le nom de duc soit employé pour signifier un gouverneur, ou un magistrat ; mais dans les écrivains des siécles suivans, les noms de duc, de consul, de comte, de prince, de viceroi, sont pris indifféremment. Depuis l'entrée des Normans jusqu'à Edouard III on ne parle plus de ducs. Mais ce roi fit renaître ce titre en la personne d'Edouard son fils prince de Galles, qu'il créa duc de Cornouaille l'an 1336, & en celle de son quatriéme fils, qu'il fit aussi duc de Lancastre par l'érection de ces deux pays en duchés. Depuis, plusieurs grands seigneurs parvinrent à la même dignité, les rois leur accordant cet honneur, en considération de leur naissance, ou en reconnoissance de leurs services.

En France, du temps de Hugues *Capet*, la dignité de duc devint féodale & héréditaire ; mais il y en avoit aussi une autre qui étoit seulement honoraire, & à laquelle étoit attaché le commandement général dans tout un royaume, que les rois pouvoient donner & ôter. Ainsi il y avoit alors un duc pour la Lorraine, qui étoit Brunon, archevêque de Cologne, frere du roi Othon ; un pour l'Aquitaine ; & un pour la Bourgogne ; & Hugues, dit *le Blanc*, pere de Hugues *Capet*, étoit duc dans tous ces trois royaumes, c'est-à-dire, qu'il étoit comme le lieutenant général du roi : c'est le même qui sans sceptre regna plus de vingt ans, & qui a été fils de roi, pere de roi, oncle de roi, & beau-frere de trois rois. * Mezerai, *abrégé chron.* Dans les années 955 & 956, le même Hugues *Capet*, avant que d'être roi, étoit duc de France comme son pere, & avoit toute l'autorité souveraine en main. * Flodoard, *chron. l'an 943*, & Aimoin, *l. 5, c. 44*. On ne peut se dispenser de parler ici des barons & des châtelains, à cause du rapport que ces sujets ont ensemble. La qualité de baron est ancienne en France, & se donnoit aux seigneurs de marque après les princes, les ducs & les comtes. Les châtelains étoient les anciens capitaines des places fortes, moindres que les grandes villes, où étoit la demeure des comtes. Aujourd'hui c'est ou un titre de seigneurie avec justice, ou un nom d'office, comme en Auvergne & en Languedoc, où les châtelains sont ce qu'ils étoient anciennement.

A l'égard de l'érection que les rois de France font des terres en duchés, marquisats, comtés & baronies, les édits de Charles IX & de Henri III, portent que la terre d'un duché doit valoir huit mille écus de rente ; que le marquisat doit être composé de trois baronies, & de six châtellenies unies & tenues du roi à un seul hommage ; le comté, de deux baronies & de trois châtellenies, ou d'une baronie & de six châtellenies ; la baronie, de trois châtellenies incorporées ensemble ; & que la châtellenie doit avoir haute, moyenne & basse justice, & autres droits honorifiques, ou prééminences.

Au reste il faut distinguer les ducs en trois ordres. Le premier est de ceux qui sont souverains, tels que sont le duc de Savoye, le duc de Mantoue, &c. Le second, de ceux qui jouissent des droits de la royauté, mais dont les terres sont féodales & mouvantes d'autres princes, comme plusieurs ducs en Allemagne & en Italie. Le troisiéme est de ceux qui sont seulement honorés de ce titre, & sujets d'un roi, comme en France & en Espagne, & encore aujourd'hui en Angleterre. Pour ce qui est des archiducs, il n'y a que les princes de la maison d'Autriche qui prennent ce titre. Il y a deux princes dans la chrétienté, à qui nous donnons la qualité de grand duc, qui sont le grand duc de Mos-

covie & le grand duc de Toscane. Tous les ducs en Allemagne & en Italie, sont princes, & alliés la plupart aux maisons royales.

Il faut ajouter ici que les princes de Pologne, de Hongrie, & de Bohême, qui sont présentement de puissans rois, ont porté durant plusieurs siécles la simple qualité de duc; que les pays d'Athènes, de Bourgogne, de Baviere, & de Lorraine, ont autrefois porté, tantôt le titre de royaume, & tantôt celui de duché, avec une pareille autorité; que quelques provinces d'Espagne ont été gouvernées par des ducs, mille ans avant la venue de Jesus-Christ, & que lorsque ce pays fut attaqué par les Carthaginois, & après par les Romains, il fut vigoureusement défendu par les mêmes ducs, qui y étoient souverains & indépendans. En 1443 le concile de Basle donna la qualité de premier duc de la chrétienté à Philippe duc de Bourgogne, en mémoire de ce que ses ancêtres avoient toujours défendu la religion catholique. A présent les républiques de Venise & de Gènes donnent le titre de duc ou doge, à ceux qui en sont les chefs; mais ces sortes de ducs n'ont rien de commun avec ceux *dont nous venons de parler;* & leur dignité ducale n'est qu'une image & une représentation de la souveraineté, qui réside toute entiére dans le corps des sénateurs.

Quant à la préséance des ducs, marquis & comtes, il faut nécessairement distinguer les temps; & d'ailleurs la chose a dépendu souvent de la fantaisie des hommes. Garibai, historiographe Espagnol, suivant l'opinion de Vaseo, assure que les comtes ont été non-seulement plus grands que les marquis, mais aussi que les ducs. La Roque au traité de la noblesse, remarque qu'il y a eu des marquisats érigés en comtés, comme celui de Juliers par l'empereur Louis de Baviére en 1329 selon Froissart, *tom.* 1; que Raimond comte de Toulouse, prend la qualité de marquis de Provence, dans des lettres données l'an 1241, & que Gui comte de Flandre, prenoit le titre de marquis de Namur, à présent comté. Il ajoute que la qualité de pairie a été donnée à quelques comtés, comme aux comtés d'Eu, d'Evreux & de Clermont, & non à aucun marquisat; que les comtes se trouvent en France au sacre & couronnement des rois, & non les marquis. Mezerai (*en la vie de Charles VI*) observe sur ce sujet, qu'au temps de la seconde race, le titre de comte étoit aussi éminent que celui de duc; qu'il sembloit même que les grands en fissent plus d'état, puisqu'on en trouve qui ayant des duchés, ne se faisoient néanmoins appeller que comtes; comme en France celui de Toulouse, qui avoit les duchés de Septimanie & de Narbonne, &c; celui de Savoye, qui possédoit les duchés de Chablais & d'Aost; mais que dans la suite on s'étoit imaginé quelque chose de plus grand, dans le titre de duc. Amé VIII comte de Savoye, fut bien aise qu'on donnât le titre de duché au comté dont il portoit le nom: ce qui se fit par l'empereur Sigismond l'an 1416 au château de Montluel en Bresse, quoique les lettres de l'érection soient datées de Chamberi le 19 février. Ainsi, quoique les comtes palatins, & les marquis de Brandebourg soient autant ou plus grands que les ducs en Allemagne, cela néanmoins ne déroge point au titre de duc en général, parceque ces princes ne sont pas simplement comtes, mais comtes palatins, margraves, électeurs, & comme tels des premiers de l'empire. Mais à présent qu'il n'y a plus de comtes de provinces, qu'il y a même peu de ducs qui aient des provinces entiéres, en France, sous le titre de duché; & que selon Charles Loiseau, les comtes ne vont qu'après les marquis; il y a une grande distinction à faire entre les comtes de l'Empire, les comtes de France, les comtes d'Espagne, & les comtes d'Angleterre; ce qu'il est bon d'expliquer. Les Allemans nomment les marquis Margraves, c'est-à-dire, *comtes des frontiéres;* les comtes, Landgraves, c'est-à-dire, *comtes de pays*, ou *provinces*, & les gouverneurs des villes, Burgraves, qui signifie *comtes de ville.*

Il y a trois sortes de comtes en Allemagne, sans y comprendre ceux que l'empereur a créés dans ses pays héréditaires, & qui ne sont pas comtes de l'empire. Les premiers sont états de l'empire, duquel seul ils relevent, tant à l'égard de leur personne, qu'à l'égard de leurs fiefs. Les seconds ont une ou plusieurs terres qui relevent immédiatement de l'empire; mais ils ont aussi quelque autre fief qui releve d'un prince particulier, dont ils sont vassaux, & auquel ils sont obligés de rendre quelque devoir. Les troisiémes n'ont point de fief relevant immédiatement de l'empire, & par conséquent point de séance aux diétes; & ainsi les premiers ont plus de part aux bénéfices & aux affaires de l'empire que les autres, & semblent être d'une condition plus relevée. Tous les comtes immédiats de l'empire sont comme autant de petits souverains, & rendent fort peu de devoirs à l'empereur. Plusieurs d'entr'eux font battre monnoie, & ont d'autres droits qui les approchent du rang & de la condition des princes: de sorte que les électeurs même ne se mésallient point, en prenant des femmes dans les maisons de ces comtes.

En France, il y avoit autrefois deux sortes de comtes; les uns supérieurs, & les autres dépendans, dont la Roque donne des exemples *en son traité de la noblesse.* Pasquier, *en ses recherches*, & d'autres auteurs, disent que, pour faire un comte, il faut qu'il ait quatre vicomtés qui lui soient soumises, *Comes quisque quatuor habere debet vicecomites, ut Pictonum comes.* Ainsi le comté de Poitou étoit composé de quatre vicomtés, savoir de Châtelleraud, de Thouars, de Rochechouart, & de Brosse, dont les trois premiéres ont été depuis érigées en duchés. Il n'y a en France que six comtés pairies, trois ecclésiastiques, Châlons en Champagne, Noyon, & Beauvais, & trois séculieres, Clermont à la maison de Condé, Eu à M. le duc du Maine, Evreux à la maison de Bouillon. Pour ce qui est des dignités de nouvelle érection, le duc va le premier, le marquis suit le duc, & le comte suit le marquis, puis vient le vicomte, enfin le baron, *Vicecomites olim dicebantur, quibus Castri dominus vices suas committebat, seu exactionem jurisdictionis in Castro.* Mais maintenant les vicomtes sont héréditaires & féodaux; & ceux qui en ont le titre ne rendent pas la justice, comme ils faisoient anciennement. Il y en a un grand nombre en Languedoc & en Poitou. Et il y a tel vicomte, & tel baron, qui ne voudroit pas changer son ancien titre, contre un nouveau titre de comte ou de marquis.

En Angleterre les comtes nommés *Earls*, dans la langue du pays, sont tous pairs du royaume, & le roi les traite de cousins. Quand il fait un comte, il lui met lui-même un manteau sur les épaules, l'épée au côté, un bonnet sur la tête, & les lettres patentes entre les mains. Ils sont tous nommés des provinces, villes ou places dont ils portent le titre, à la réserve de deux dont l'un est personnel; savoir, le comte maréchal d'Angleterre; & l'autre est particulier à l'illustre famille de Rivers, dont l'aîné porte le titre de comte. Ce fut Henri VII qui réduisit les ducs & les comtes féodeaux à de simples offices & dignités à vie, leur donnant des qualités sans domaine. Autrefois on donnoit aux comtes, pour entretenir leur état, le troisiéme denier de ce qui provenoit de tous les procès qui se jugeoient dans le comté, dont ils étoient titulaires; mais cela ne se fait plus, & le roi leur accorde seulement vingt livres sterlings par an, c'est-à-dire, deux cens quarante livres monnoye de France: ce qui étoit autrefois une pension fort considérable: mais il n'y a point de ces comtes qui ne soit fort riche des biens de sa famille. On les traite en leur langue de *My-lord*, c'est-à-dire, *Monseigneur*: de-là est venu le proverbe en France, c'est un *Mylord*, quand on veut parler d'un homme riche. Au commencement du XVII siécle, il n'y avoit que vingt comtes en Angleterre; mais à présent leur nombre va à plus de 70. Lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, ou qu'ils donnent quelques lettres de concession à leurs vassaux, ils se servent du plurier, *Nous Henri de Perci, comte de Northumberland, &c.* Il en est de mê-

me à proportion des comtes d'Ecosse & d'Irlande. Pour en savoir d'avantage sur ce sujet, *voyez* Edouard Chamberlayne, *état présent de l'Angleterre.*

En Espagne les comtes sont fort considerés; & plusieurs ont la dignité de *Grand* d'Espagne, qui est à peu près comme en France celle de *Pair*; au lieu qu'en France il n'y a que très-peu de comtés pairies.

L'Italie à un grand nombre de comtes, mais particuliérement les royaumes de Naples & de Sicile, & le Piémont.

La Suéde a des comtes & des Barons, qui font avec les sénateurs la premiere noblesse du royaume.

Le Danemarck n'a ni comtes, ni marquis, ni ducs, ni barons, comme les autres états, & la noblesse de ce royaume n'écartelle point ses armes. Il n'y a qu'une branche de la maison de Rantzeau dans le duché de Holstein, qui prend le titre de comte, de même que Frédéric, viceroi de Norvége, fils naturel de Frédéric III, roi de Danemarck, qui est aussi connu sous le nom de comte de Guldenlew.

La Pologne, la Lithuanie & la Moscovie n'ont point aussi de comtes, mais seulement des ducs, des princes & des palatins. *Voyez* COMTES PALATINS DE FRANCE.

DUC (Fronton du) en latin DUCÆUS, naquit l'an 1558 à Bourdeaux, où son pere étoit conseiller au parlement. Quelques-uns l'ont nommé *le Duc*, & dans la conférence du Droit François avec le Droit Romain, page 451, on lit ces paroles: » Pararrêt de Bourdeaux » du 20 mars 1567, donné au rapport de M. le Duc, » pere de *Fronton le Duc*, jésuite, qui est un des plus » doctes personnages de notre temps, comme nous » voyons par les doctes commentaires qu'il a faits sur » S. Jean Chrysostôme, S. Athanase, S. Grégoire de » Nazianze; & puis-je dire de son pere, ce que disoit » Ciceron d'un grand personnage de son temps: *Ut » enim cœteri ex patribus, sic hic, qui illud lumen proge- » nuit, ex filio est nominandus.* « Fronton entra au noviciat des jésuites à Verdun le 12 octobre 1577, c'étoit la dix neuviéme année de son âge. Le 13 octobre 1579, il fit ses premiers vœux à Pont-à-Mousson. Dès l'année précédente 1578, il y avoit été envoyé pour être régent du soir en rhétorique: ce qu'il fit pendant quatre ans. Il eut le même emploi dans le collége de Clermont à Paris pendant quatre autres années; & il s'en aquitta avec tant de capacité, que Matthieu Bossulus, plus célebre alors qu'il ne l'a été depuis, grand orateur, dit Bayle, & qui professoit l'éloquence dans le cóllége de Boncour, disoit à ses écoliers, & à quiconque vouloit l'entendre, qu'il n'avoit jamais vu que deux hommes qui parlassent bien, lui Bossulus, & maître Fronton, régent de rhétorique chez les jésuites. Pendant les quatre années qui suivirent, Fronton étudia en théologie dans le collége de sa compagnie à Paris. Sans négliger ni la scholastique ni les peres latins, il s'appliqua beaucoup alors à la lecture des peres Grecs. Après ces quatre années d'études théologiques, & une troisiéme année de noviciat, qui les suit parmi les jésuites, Fronton fut envoyé au collége de Pont-à-Mousson, pour y enseigner la théologie positive. En 1594 il fut choisi pour remplir le même emploi à Paris. Il commença à y professer au mois d'octobre, mais il ne le fit pas plus de trois mois. Dès les premiers jours de l'année 1595, les jésuites ayant été obligés de quitter leur collége de Paris, Fronton, par l'ordre de ses supérieurs, retourna à Pont à-Mousson, & y continua ses leçons sur la théologie positive. La même année 1595, il fut chargé d'une commission importante; ce fut celle de revoir les commentaires de Maldonat sur les quatre évangiles. Comme l'auteur n'avoit pas mis la derniére main à cet ouvrage, & qu'il avoit souhaité qu'il fût imprimé à Pont-à-Mousson, supposé qu'on voulût le donner au public, Claude Aquaviva, général de la compagnie, assuré de la bonté du livre, suivit les intentions de l'auteur, & en fit envoyer une copie aux jésuites de Pont-à-Mousson; mais il ordonna qu'avant l'impression tout l'ouvrage fût exactement revu; il prescrivit même la maniere dont il vouloit que se fit la révision. Le pere Fronton du Duc y fut employé avec quatre de ses confreres, tous gens habiles. Parmi les manuscrits du collége de Pont-à-Mousson, on conserve un cahier, où l'on voit tous les endroits des commentaires de Maldonat changés ou retranchés par les cinq réviseurs, avec leurs corrections & les motifs qui les ont déterminés. Il paroît que leur critique n'a fait aucun tort à l'excellent ouvrage qui leur étoit confié. En 1597, le pere Fronton passa de Pont-à Mousson à Bourdeaux. Là, pendant quelques années, il fit des leçons de théologie morale, & expliqua l'écriture sainte; mais à ses confreres seulement, & dans l'intérieur du collége, qui n'étoit pas encore ouvert aux externes. Ce fut proprement à Bourdeaux qu'il commença à communiquer au public les fruits de ses études. Outre quelques volumes de saint Chrysostôme traduits de sa façon, avec des notes, il y fit imprimer trois tomes pleins d'excellentes recherches, & qui seroient plus connus & plus utiles, s'ils étoient en latin; mais que les circonstances & l'utilité de l'église déterminerent l'auteur à écrire en françois. Le livre de l'institution, usage & doctrine du saint sacrement de l'Eucharistie en l'église ancienne, par Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marli, parut en 1598, imprimé à la Rochelle *in*-4°. Jules César Boulenger & Guillaume du Puy, chanoine & théologal de Bazas, y répondirent. Leurs réponses ne parurent pas suffisantes; peut-être avoient-elles été faites trop vite. Des personnes zélées engagerent le pere Fronton à écrire sur le même sujet. Florimond de Rémond, conseiller au parlement de Bourdeaux, annonça cette nouvelle réponse au sieur de Mornay, qui lui récrivit en ces termes le 3 février 1599. » Bien vous dirai-je que je » ne tiens point les deux écrits (de J. C. Boulenger, » & de G. du Puy,) pour justes réponses; qui ne font » qu'escumer légerement sans rien enfoncer; monstrant assez les auteurs, que ce n'est leur dessein, ni » de presser pied contre pied, ni de venir main à » main, mais de tenir les champs, pour évader plus » aisément, *funditores verè, non hastati.* C'est pour- » quoi aussi je ne fais état de leur répondre par exprès, » mais bien à cette réponse dont vous me menacez.... » Et pourtant c'est à vous à solliciter l'entrepreneur, » selon les parties que vous recommandez en lui, de » haster son œuvre. « L'œuvre fut mise au jour en 1599, sous le titre d'*Inventaire des faultes, contradictions, & faulses allégations...... remarquées par les théologiens de Bourdeaux.* Ce premier volume, réimprimé la même année avec des additions, fut suivi d'un second en 1601. Le sieur de Mornay sentit que cette réponse étoit plus pressante, & enfonçoit. Il l'avoua dans sa réponse aux théologiens de Bourdeaux, à laquelle le pere Fronton opposa en 1602, un troisiéme volume, qui termina la dispute. Lorsqu'en 1604 les jésuites eurent obtenu la liberté de rentrer dans leur collége de Paris, le pere Fronton du Duc y fut placé en qualité de bibliothécaire, afin qu'il recueillît les débris de leur bibliothéque, qui avoit été dispersée dans le temps de leur départ. Il y travailla, & ce ne fut pas sans succès. Vers ce temps là Isaac Casaubon avoit inspiré au roi Henri IV la pensée de faire imprimer les manuscrits de la bibliothéque royale; & s'étoit associé quelques savans pour travailler à l'édition des écrivains profanes. Le clergé de France, dans une de ses assemblées, avoit chargé les jésuites du soin de revoir les écrits des peres Grecs. La capacité du pere Fronton étoit trop connue pour qu'on ne jettât pas les yeux sur lui. Aussi fut-il le premier que les supérieurs destinerent à cette occupation, dans laquelle il passa le reste de sa vie, sans autre distraction que celle que lui donna la chaire de la théologie positive, qu'il remplit en 1618, au renouvellement du collége de sa compagnie à Paris. Ses infirmités l'obligerent de la quitter à la fin de 1623, mais elles ne lui firent pas abandonner ses études. Il les

continua, malgré les douleurs aigues de la pierre, qui ne lui donnoient aucun relâche, ni le jour, ni la nuit, & dont il mourut le 25 septembre 1624. La pierre qu'il portoit dans la vessie, & qui lui causa la mort, étoit du poids de cinq onces. Alegambe, Sotwel, Philippe Labbe, du Pin, &c. mettent sa mort en 1623. C'est un manque d'exactitude. Le pere Petau, dans la lettre 19 du second livre de ses épîtres, écrivant le 12 décembre 1624, à Heribert Rosweide, dit : *Quæ de Frontonis nostri obitu renunciata tibi esse scribis, nimium vera sunt. Mortuus est septembri mense jam affecto.* C'est Alegambe qui a induit tous les autres en erreur. Mais si l'on eût voulu y faire quelque attention, l'on auroit vu qu'il fournit lui-même de quoi corriger sa fausse date : car ayant marqué l'entrée de Fronton du Duc chez les jésuites en 1577, & ayant ajouté qu'il avoit passé 47 ans dans la compagnie; il falloit conclure que si dans la même phrase, il le fait mourir en 1623, c'est une faute de l'imprimeur, ou une méprise de l'auteur. M. de Marolles, page 59 de ses Mémoires, parle ainsi de lui. » Comme j'étois en Touraine, sur la fin » de l'été de 1624, j'y reçus la nouvelle de la mort » d'un savant homme, c'étoit du pere Fronton du Duc, » jésuite, l'un des plus célebres théologiens de son » temps.... J'avoue que la perte m'en fut sensible; car » ce bon vieillard, qui me faisoit le bien de m'aimer, » ou du moins de souffrir patiemment que j'allasse » quelquefois profiter de son entretien, avoit l'ame » tout-à-fait sincére, & je lui suis obligé de beaucoup » de sentimens pour les matiéres théologiques, que sa » facilité me fit concevoir, & qu'il avoit confirmés dans » mon ame par un solide raisonnement. Il mourut à » Paris, en la soixante-sixiéme année de son âge, le » 25e jour de septembre 1624. « Il avoit fait sa profession solemnelle des quatre vœux à Pont à-Mousson en 1596. Voici le catalogue de ses ouvrages : 1. *L'Histoire tragique de la pucelle de Dom-Remy, autrement d'Orléans, nouvellement départie par actes, & représentée par personnages, avec chœur des enfans & filles de France; & un avant jeu en vers, & des épodes chantées en musique, dédiée par Jean Barnet à monseigneur le comte de Salm, seigneur de Dom-Remy la pucelle, de Nancy*, à Nancy, chez la veuve de Jean Jamson, 1581, *in-4°.* 2. *Inventaire des faultes, contradictions, faulses allégations du sieur du Plessis, remarquées en son livre de la sainte Eucharistie, par les théologiens de Bourdeaux*, à Bourdeaux, 1599, *in-8°.* 3. *Inventaire des faultes...... remarquées...... par M. Fronton du Duc, Bourdelois, de la compagnie de Jesus, seconde édition revue & augmentée*, à Bourdeaux, chez Simon Milanges, 1599, *in-8°.* 4. *Second tome de l'inventaire des faultes, calomnies & faulses allégations du capitaine du Plessis, remarquées en son livre de la sainte Eucharistie par M. Fronton du Duc...* à Bourdeaux, 1601, *in 8°.* 5. *Réfutation de la prétendue vérification & réponse du sieur du Plessis à l'inventaire de ses faultes & faulses allégations, par Fronton du Duc*, à Bourdeaux 1602, *in-8°.* 6. *Bibliothecæ veterum patrum, seu scriptorum ecclesiasticorum, tomus primus græco-latinus, qui varios græcorum auctorum libros, antea latinè tantum, nunc verò primùm utrâque linguâ editos in lucem, complectitur, Parisiis*, 1624, *in-fol.* & tome II, même année. Il a donné outre cela une grande quantité de nouvelles éditions d'anciens auteurs, sur-tout des Peres, dont quelques-uns sont accompagnés de notes, & dont on trouvera le détail dans le pere Niceron. En 1613, il procura une édition de S. Chrysostôme purement latine en six tomes *in folio.* Le pere Simon en dit beaucoup de bien. Il seroit à souhaiter, *dit-il*, que nous eussions un S. Chrysostôme entier de la main de ce jésuite. Il y a soixante-six lettres, & plus de cent discours ou homélies, dont la traduction est toute entiére du pere Fronton. On estime aussi beaucoup son édition de Nicephore Calliste, à Paris 1630.* *L'éloge du pere Fronton du Duc, imprimé en latin dans le Mercure François*, tome X. Niceron, tome XXXVIII. L'article qu'on y lit du pere Fronton, & qui est rempli de détails que l'on omet ici, est du pere Oudin, jésuite.

DUC (Gabriel le) chevalier, seigneur de S. Cloud, de Fierville, de Couvert, lieutenant des maréchaux de France, & l'un des 30 de l'académie de Caën naquit à Caën le 30 décembre 1664, & fit ses études dans l'université de la même ville. Jusqu'à l'âge de 42 ans il ne pensa point aux emplois, se contentant de cultiver les sciences & ses amis. En 1706, il accepta l'office de lieutenant des maréchaux de France, qui lui fut offert : ce fut M. le maréchal d'Harcourt qui le reçut. Il s'aquitta des fonctions de cet office avec tant de prudence qu'il s'y fit toujours respecter & aimer. Né pour la société, il faisoit les délices de tous ses amis, & il en avoit un grand nombre. Dans la conversation, il étoit plein de saillies vives & spirituelles, & souvent il les mettoit en vers pour diversifier ses amusemens. Le langage de la poësie lui étoit si familier, qu'il composoit sur le champ des chansons qui étonnoient, dit-on, par leur singularité, & qui plaisoient infiniment par le tour aisé qui y régnoit. Les curieux ont conservé, ajoute-t-on, un grand nombre de piéces de sa composition, qui seront toujours pour les connoisseurs un monument de la délicatesse de son esprit. Il avoit été engagé dans la religion protestante, qui étoit celle de ses peres, jusqu'en l'année 1699, qu'il l'abjura entre les mains du fameux M. Cally : il avoit alors trente-cinq ans, & ce ne fut que la conviction qui le porta à embrasser la communion de l'église romaine. Il est mort le 23 février 1735, âgé de 71 ans : il avoit été marié deux fois. * *Voyez* son éloge par M. Ducouchet, secrétaire de l'académie de Caën, dans les *Nouvelles littéraires de Caën*, pour l'année 1744, feuille 21.

DUCALA, DUCCALA, province du royaume de Maroc en Afrique, s'étend le long de l'océan Atlantique, entre la riviére d'Ommirabi, & celle de Tansift. Ses principales villes sont Azamor, El Madina, Azafia, & Mazagan, laquelle est entre les mains des Portugais. * Mati, *dictionnaire.*

DUCAS, illustre famille dans l'empire de Constantinople, auquel elle a donné deux empereurs. Le premier fut CONSTANTIN Ducas, intime ami de l'empereur Isaac Comnene, qui voulant reconnoître les services que Constantin lui avoit rendu pour l'élever à la dignité impériale, la lui offrit à lui-même lorsqu'il en fut las. Constantin l'accepta en 1059, & la retint jusqu'en 1067, qu'il mourut. Quoiqu'il fût alors sexagenaire, il ne laissa que des enfans en bas âge : Eudocie leur mere, régente de l'empire, faillit à le faire sortir de la famille en se remariant à Romain Diogènes : mais MICHEL, l'aîné de ses fils, se le fit rendre en 1071, & gouverna ou plutôt gâta tout jusqu'à l'an 1078, qu'on le contraignit d'abdiquer. CONSTANTIN son fils ne laissa pas que d'être appellé empereur quelques années après, mais ce ne fut en lui qu'un vain titre. Il mourut jeune, & en lui finit la branche aînée des Ducas, mais il y en eut d'autres qui furent toujours depuis très-considérables à Constantinople.

DUCAS (*N*) auteur grec, qui a écrit ce qui s'est passé sous les empereurs de Constantinople, Jean, Manuel, Jean & Constantin Paleologue, jusqu'à la prise de la ville capitale & à la ruine de leur puissance. Son ouvrage a une plus grande étendue que celui de Chalcondyle, parcequ'il remonte plus avant dans le passé, & qu'il touche les plus importantes affaires du regne du veil Andronique. Il est d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne sait de la vie de cet auteur que le peu qu'il en dit lui-même. Il parle dans le cinquiéme chapitre de son histoire, de Michel Ducas son aïeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumiéres en toutes sortes de sciences, mais sur-tout dans la médecine. Dans le dernier chapitre de son histoire, il nous dit qu'il fut lui-même envoyé par Gatiluzio, prince de l'isle de Lesbos, à Mahomet, empereur des Turcs, pour

pour lui payer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'histoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649, par les soins d'Ismaël Bouillaud, qui y joignit une version latine & des notes. Elle a été traduite ensuite en françois par M. le président Cousin, & elle acheve le huitiéme tome de l'histoire de Constantinople qu'il a fait imprimer *in*-4°. à Paris, en 1672 & 1674, & dont on a donné une nouvelle édition *in*-12, en Hollande 1685.

DUCASSE (N.) gouverneur de S. Domingue. Il étoit natif de Béarn. Il fut d'abord employé par la compagnie du Sénégal, à laquelle il rendit de grands services, & qui le nomma un de ses directeurs. En cette qualité il passa à S. Domingue, dans le dessein d'y établir un bureau pour la traite des Négres. Il y fut très-mal reçu, & on en vint jusqu'à prendre les armes pour le faire rembarquer; mais il parla si bien aux plus échauffés, que tout ce tumulte cessa. La compagnie, très-satisfaite de la conduite de M. Ducasse, lui equipa un vaisseau de 26 piéces de canon, pour faire le premier transport des Négres à S. Domingue. Le premier voyage ne fut pas des plus heureux; le second le fut davantage. A son retour en France, ayant fait la capture d'une grosse flotte hollandoise, qu'il conduisit à la Rochelle, le roi entendit parler & de sa prudence & de sa valeur: il le fit entrer dans la marine, & il étoit capitaine de vaisseau, lorsqu'en 1691, il fut jugé le plus propre pour succéder à M. de Cussy dans le gouvernement de S. Domingue. Le nouveau gouverneur n'arriva au Cap françois qu'au mois d'octobre. Il fut fort surpris de trouver la colonie moins forte de 4000 hommes, qu'il ne l'avoit vue quelques années auparavant, sans fortifications, sans munitions & sans vaisseaux. Il se mit incessamment en état de défendre l'isle contre les Espagnols, qui se préparoient à l'attaquer. M. Ducasse trouva dans l'isle les sentimens fort partagés sur la conduite de M. de Cussy, qui avoit été tué dans un combat contre les Espagnols. Il fit faire un examen des plus exacts, & ayant connu la bonne conduite de son prédécesseur, il en écrivit en cour, afin qu'on rendît justice à sa mémoire. Les Espagnols ayant appris que M. Ducasse s'étoit mis en bonne posture pour les recevoir, ne vinrent pas l'attaquer. L'an 1694, M. Ducasse forma une entreprise sur la Jamaïque. Il partit au mois de juin avec une flotte de 23 voiles, où il y avoit 1500 hommes de la côte de S. Domingue. Les François ayant mis pied à terre, allerent aux Anglois, qui étoient retranchés au nombre de 13 à 14 cens. Les retranchemens furent emportés l'épée à la main, & les Anglois eurent 360 hommes tant morts que blessés, & du côté des François, il n'y eut, dit-on, que 22 hommes tués ou blessés: on ne remporta de cette expédition, pour tout butin, que 3000 Négres. Le roi récompensa M. Ducasse de cette expédition, où les Anglois avoient beaucoup souffert, par une pension de 100 pistoles. Le brevet en fut expédié sous le nom de sa femme, afin qu'elle pût en jouir, si son mari venoit à décéder avant elle. Après que les Espagnols & les Anglois eurent abandonné le 7 juillet 1695 le port de Paix, qu'ils avoient assiégé, M. Ducasse proposa le projet d'attaquer & de conquérir S. Domingue, & tout ce que les Espagnols y possédoient, ne demandant pour cela au roi que dix vaisseaux. Dans ce temps-là il reçut ordre de la cour, de prendre soin de la colonie de Sainte-Croix, une des petites Antilles, qui devoit être transportée au Cap. Le gouverneur la distribua dans les lieux où il y avoit des habitations vuides. Lorsqu'en 1697, il apprit l'armement de M. de Pointis, & le but de cette entreprise, il fit connoître par une lettre au ministre, qu'il n'approuvoit point qu'on attaquât Carthagene, & que le dessein le plus utile & les plus pressant seroit de conquérir S. Domingue: *Ce projet*, disoit-il, *renferme la gloire, l'utile, & la mortification de la monarchie Espagnole, & la clef de toutes les Indes.* M. de Pointis, étant arrivé au Cap françois, eut d'abord quelque difficulté avec le gouverneur, dont il prétendoit recevoir un secours plus considérable. La mésintelligence augmenta, lorsque M. de Pointis prétendit que M. Ducasse l'accompagneroit dans son expédition sous la qualité de simple capitaine de vaisseau. Cependant M. Ducasse changea d'avis, & se joignit au baron. Lorsque la flotte fut prête à partir, M. Ducasse étoit d'avis qu'on allât chercher les gallions qui étoient, à ce qu'il prétendoit, où à Porto-belo, ou en chemin pour Carthagene. M. de Pointis s'y opposa, & l'on manqua par-là l'occasion de prendre les gallions, qu'on auroit trouvés à Porto-belo, chargés de cinquante millions d'écus. M. de Pointis s'étant déterminé pour l'attaque de Carthagene, on fit voile de ce côté-là. La flotte ayant mouillé au port de la Boucachique, M. Ducasse fit la premiére descente à la tête de quelques Négres, pour visiter les environs, & arbora un pavillon blanc sur un rocher, comme il en étoit convenu avec le général. M. Ducasse fut blessé à la prise du fort de la Boucachique. Il monta à l'assaut du fort Hihimani, & arbora le premier sur le rempart le pavillon de la France. Après la prise de Carthagene, M. Ducasse en fut nommé le gouverneur: il eut des démêlés avec M. de Pointis, se retira à Hihimani, & ne voulut plus se mêler de rien. Il partit pour son gouvernement, & envoya M. de Galifet en France, pour y faire connoître ce qui s'étoit passé à la prise de Carthagene, & pour demander son rappel. La lettre de M. de Pontchartrain, du 11 septembre 1697, fut des plus gracieuses, & par celle du 27 novembre, il lui annonça que le roi l'avoit honoré de la croix de S. Louis. La même année les Anglois firent une irruption au petit Goave; M. Ducasse, quoique surpris, les força de se retirer. En 1700, M. Ducasse retourna en Europe, & se rendit à la cour d'Espagne, pour y régler plusieurs affaires qui concernoient les deux couronnes. Le 30 d'août il fut rencontré à 12 lieues de Sainte-Marthe par le vice-amiral Bembou, qui lui présenta le combat; M. Ducasse l'accepta, quoiqu'il n'eût que quatre vaisseaux: le combat dura cinq jours; le sixiéme, qui étoit le 4 de septembre, Bembou qui avoit eu une jambe cassée, dont il mourut peu de temps après, fit voile vers la Jamaïque. M. Ducasse continua sa route vers Carthagene, où il fut reçu avec beaucoup de joie. L'année suivante le roi le fit chef d'escadre, & lui donna pour successeur au gouvernement de S. Domingue M. Auger, gouverneur de la Guadeloupe. En 1714, lors du fameux siége de Barcelonne, le Maréchal de Berwick eut le commandement de l'armée, & M. Ducasse celui de la flotte. * *Supplément françois de Basle.*

DUCHAT (Jacob le) conseiller à la chambre de la justice supérieure françoise de Berlin, & membre de la société royale des sciences, naquit à Metz, le 23 février 1658, de JACOB le Duchat, conseiller du roi, & commissaire ordinaire des guerres, & d'*Elisabeth* Alion. Après ses humanités, qu'il fit dans sa patrie, on l'envoya étudier le droit à Strasbourg; & à son retour à Metz, il employa quelques années à se perfectionner dans la science du droit, fut reçu avocat le 2 août 1677, & suivit le barreau jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il y a cependant lieu de croire qu'il eut de bonne heure le goût pour le genre d'ouvrages qu'il a suivi presque toute sa vie; & qu'il s'appliqua dès sa jeunesse aux connoissances que ces sortes de matiéres exigeoient. Un séjour de deux années qu'il fit à Paris, où il sollicitoit un grand procès qu'il gagna, lui fournit plusieurs moyens de se satisfaire. La lecture des auteurs gaulois, & de ceux qui ont écrit jusque vers le regne de Henri IV, eut des charmes pour lui; il s'y livra, & fit sur plusieurs de ces auteurs d'amples provisions, qui le mirent en état d'en donner de nouvelles éditions, enrichies de remarques. Il donna ses premiers soins à l'écrit intitulé: *Confession catholi-*

que du sieur de Sancy, (Nicolas de Harlay) *& déclaration des causes, tant d'état que de religion, qui l'ont meu à se remettre au giron de l'église romaine.* La premiére édition, procurée par M. le Duchat, avec des notes, est de 1693. En 1699, il donna une seconde édition du journal de Henri III, par Pierre de l'Estoile, en deux volumes, & l'augmenta considérablement : il a encore contribué à l'édition de 1720, aussi en deux volumes *in-8°*. fort épais, & les onze ou douze derniéres pages du tome II, sont formées de ses nouvelles additions. Cet ouvrage, dans l'édition de 1720, a pour titre : *Journal des choses mémorables advenues durant le regne de Henri III, roi de France & de Pologne : édition nouvelle, augmentée de plusieurs piéces curieuses, & enrichie de figures & de notes pour éclaircir les endroits les plus difficiles. La Confession de Sancy* fait partie du second volume. Dès 1696, M. le Duchat donna une nouvelle édition de *la satyre Ménippée* : il conserva les préfaces qu'on avoit mises en différens temps audevant de cet ouvrage, mit au bas des pages les notes de M. du Puy, & en ajouta un grand nombre d'autres, qu'il renvoya à la fin du texte. Il perfectionna depuis ces remarques, & en donna une 2 édition fort augmentée en 1699. Il y a eu encore depuis plusieurs autres éditions de cet ouvrage : celle de 1714, à Ratisbonne, 3 vol. *in-8°*. a pour titre : *Satyre ménippée, de la vertu du catholicon d'Espagne, & de la tenue des états de Paris ; à laquelle est ajouté un discours sur l'interprétation du mot de* higuiero del infierno, *& qui en est l'auteur ; plus le regret sur la mort de l'Asne ligueur d'une demoiselle qui mourut pendant le siége de Paris ; derniere édition, divisée en trois tomes, enrichie de figures en taille-douce, augmentée de nouvelles remarques, & de plusieurs piéces qui servent à prouver & à éclaircir les endroits les plus difficiles.* En 1700 M. le Duchat se retira à Berlin, où il arriva au mois de septembre. En 1701, il y eut l'emploi d'assesseur à la justice supérieure françoise de ladite ville. En 1702, il fut fait conseiller au même tribunal, & il en a rempli les fonctions jusqu'à sa mort. Il travailla alors à des notes sur *Rabelais* ; & en 1709, il publia cet auteur avec un commentaire, en six volumes *in-8°*. Les lettres de Rabelais forment un septiéme volume. En 1715, M. le Duchat fut aggrégé au nombre des membres de la société royale des sciences de Berlin. En 1726, il donna à la Haye, en un volume *in-8°*, *les quinze joies de mariage : ouvrage très-ancien, auquel on a joint le blason des faulses amours*, (de Guillaume Alexis, moine de Lyre.) *le loyer des folles amours, & le triomphe des muses contre amour ; le tout enrichi de remarques & de diverses leçons.* Les quinze joies de mariage, qui forment la plus grande partie de ce volume, sont en prose ; le reste est en vers. Le même volume a été réimprimé en 1734. M. le Duchat a fourni aussi beaucoup de notes pour une nouvelle édition des *Aventures du baron de Fœneste* ; mais on prétend que Foppens, à qui M. le Duchat envoyoit ses notes à Bruxelles, les confia à quelqu'un, qui gâta tout, altéra la préface, rangea fort mal les additions, & corrompit la ponctuation des notes. Cette édition est intitulée : *Les aventures du baron de Fœneste,* (il falloit écrire *Feneste*) *par Théodore Agrippa d'Aubigné,* (auteur de la confession de Sancy,) *édition nouvelle, augmentée de plusieurs remarques historiques, de l'histoire secrette de l'auteur, écrite par lui-même, & de la bibliothéque de maître Guillaume, enrichie de notes*, par M.*** 2 vol. *in-12*. à Cologne, 1729. Les dernieres notes de M. le Duchat sont sur l'*Apologie pour Hérodote*, dont l'édition de 1735, 3 vol. *in-8°*. à la Haye, est intitulée : *Apologie pour Hérodote, ou traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes : par Henri Etienne, nouvelle édition, faite sur la premiere : augmentée de tout ce que les postérieures ont de curieux, & de remarques, par M. le Duchat.* Personne n'ignore que cet ouvrage est rempli d'impiétés & d'obscéniés. M. le Duchat étoit en commerce de lettres avec Bayle, à qui il a fourni beaucoup de remarques pour son dictionnaire critique. Il a envoyé aussi diverses observations pour l'édition de l'histoire de M. de Thou, qui s'est faite en Angleterre, aux dépens de Samuel Bucley, en sept volumes *in-fol.* Ces observations ont été données de nouveau en françois, dans le tome XV, pag. 492 & suiv. de la derniere traduction françoise de l'histoire de M. de Thou. M. le Duchat est mort à Berlin le 25 juillet 1735, âgé de 77 ans, cinq mois & deux jours. Depuis sa mort on a imprimé en 1738, à Amsterdam, deux volumes *in-8°*. sous ce titre : *Ducatiana, ou remarques de M. le Duchat sur divers sujets d'histoire & de littérature, recueillies dans ses manuscrits, & mises en ordre*, par M. Formey ; avec un mémoire abrégé, au-devant du premier volume, sur la vie & les écrits de M. le Duchat, tiré de la bibliothéque germanique, tome XXXIV : c'est ce mémoire que l'on a communément suivi dans ce qu'on vient de lire. Parmi les remarques du *Ducatiana*, on en trouve sur les *Mémoires de l'Etoile*, qui ne sont point dans l'édition de ces *Mémoires*, donnée par M. le Duchat, mais que M. l'abbé Lenglet a fait réimprimer dans l'édition des mêmes *Mémoires*, qu'il a publiée en 1744, *in-8°*. à Paris : elles sont au commencement du tome I.

DUCHE DE VANCY (Joseph-François) né à Paris le 29 octobre 1668, étoit fils d'*Antoine* Duché, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & depuis secrétaire général des galeres. Son pere le fit élever avec soin, & ce fut tout l'héritage qu'il lui laissa. Son peu de fortune l'engagea d'abord dans des poësies frivoles, dont il connut bientôt l'abus ; & la douceur de ses mœurs, jointe à la beauté de son esprit, lui donna le moyen de s'introduire à la cour. La poësie sainte dans laquelle il parut réussir, le fit agréer pour fournir aux amusemens de S. Cyr. Ses histoires pieuses s'y lisent avec édification & avec plaisir. On y chante les hymnes & les cantiques sacrés qu'il a composés. Il étoit de l'académie des inscriptions & belles lettres, & mourut dans sa trente-septiéme année, à Paris, le 14 décembre 1704. Il fut inhumé au cimetiere des saints Innocens. On a de lui un *Recueil d'histoires édifiantes*, imprimé à Paris, chez Anisson, que l'on a quelquefois confondu avec les *Histoires de piété & de morale*, de l'abbé de Choisy. Ces deux ouvrages ont le même but, d'être principalement utiles à la jeunesse, pour la détourner des lectures frivoles. Celui de M. Duché est moins connu que celui de M. l'abbé de Choisy : mais il ne lui est point inférieur. M. Duché a donné au théâtre de la comédie trois tragédies, savoir *Jonathas*, *Absalon* & *Débora*. On a aussi représenté sur le théâtre de l'opéra plusieurs piéces de sa composition, savoir, *Céphale & Procris*, tragédie ; *les fêtes galantes*, ballet ; *Scylla*, tragédie ; *Iphigénie*, tragédie ; *Théagene & Chariclée*, tragédie, en 1695, & les *amours de Momus*, ballet en trois actes, aussi en 1695. Dans le recueil des poësies françoises imprimé à la Haye en 1715, on trouve son *Ode sur l'immortalité de l'ame ;* un autre *sur le jugement dernier* ; & une paraphrase du premier pseaume de David, *Beatus vir qui non abiit*, &c. M. Duché a laissé une fille, qui lui a fait honneur par son esprit & par ses talens. Elle a composé quelques petits ouvrages. *Voyez* son titre particulier à MARCHAND, qui est le nom de son mari. * *Mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, t. 1, p.* 342. Titon du Tillet, *Parnass. franc.* in-fol. *p.* 502. *Lettre sur le Parnasse françois*, *Mercure d'avril* 1733. *Poësies de* Rousseau, édition de Bruxelles, 1732, *in-12. tome 1, page* 300. Maupoint, *bibliothéque des théâtres, page* 91. M. l'abbé Goujet, *biblioth. franç.*

DUCHI, ou le Duc, ou des Ducs (César) en latin *Duchus*, & qu'on trouve aussi nommé *de Ducibus*, étoit de la ville de Bresse en Italie, où il vivoit dans le seiziéme siécle. Il paroît par une de ses poësies, qu'il étoit avocat, ou qu'il avoit quelque charge de judicature, puisqu'en parlant du séjour qu'il faisoit à sa mai-

son de campagne, il dit qu'il y étoit éloigné des troubles de la ville, & du bruit du barreau. Il cultivoit les belles-lettres, & étoit en liaison avec les savans de son temps, dont plusieurs en font un grand éloge ; mais nous ne connoissons de lui que des poësies latines. On en trouve quelques-unes dans le recueil de Tayget, imprimé à Bresse, qui renferment les productions de plusieurs poëtes, qui ont fleuri vers le milieu du seizième siécle. On y lit entr'autres une piéce délicatement tournée, adressée à Quintianus Stoa, dont on avoit faussement annoncé la mort à Duchi, & des vers élégiaques contre les femmes qui portoient des robes à queues traînantes. Dans un autre recueil, imprimé à Bresse en 1570, lequel contient les vers de quelques membres de l'académie des *Occulti*, il y a pareillement plusieurs piéces de Duchi. Enfin, on trouve des vers de Duchi à la tête du petit livre de Noël le Comte (*Natalis Comes*) sur la chasse, imprimé à Venise en 1551. * Extrait du *Specimen variæ litteraturæ Brixianæ*, &c, de M. le cardinal Quirini, seconde partie, pag. 222, & suivantes. A la page 241 du même ouvrage, on lit une piéce de Jean-Antoine Tayget, dans laquelle Duchi est regardé comme un des premiers ornemens de l'académie des *Occulti* : & à la page 246 est une piéce de Jerôme Bornato, adressée à Duchi : *ad Cæsarem Duchum jureconsultum, academicum Occultum.*

DUCKET (Jean) prêtre Anglois de la communauté des ecclésiastiques Anglois du collége de Tournai à Paris, & premier missionaire envoyé de ce collége en Angleterre. Ce saint homme étoit de Vinder la basse, de la province d'Yorck, où il naquit vers l'an 1616, & fut formé à la piété & aux lettres dans le collége des Anglois à Douai. Il passa en 1640 de ce collége en celui de Tournai à Paris, d'où il ne sortit que pour aller en Angleterre en qualité de missionaire, afin de travailler à y étendre la religion catholique. Ses travaux apostoliques ne furent pas longs. Ayant été arrêté en 1644 le 2 juillet, par les archers du parlement, dans le temps qu'il alloit pour baptiser deux enfans, il fut mis en prison, où il eut beaucoup à souffrir. Il refusa néanmoins la voie que quelques catholiques lui proposerent de lui obtenir sa liberté du parlement, quoique cette voie fût juste. Le desir de mourir pour la foi le pressoit vivement, & Dieu lui accorda cette faveur. Ayant avoué qu'il étoit prêtre, & qu'il n'étoit venu que pour augmenter, autant qu'il seroit en lui, le nombre des catholiques, il fut condamné à mort, & pendu le 7 septembre 1644. Tous les ambassadeurs catholiques & plusieurs étrangers de distinction assisterent à cette mort précieuse, & furent témoins de sa foi & de sa constance. On a de lui deux lettres pleines de grands sentimens de religion, écrites de Londres la veille même de son martyre, l'une à l'évêque de Calcedoine, & la seconde à M. Clifford principal du collége de Tournai. * *Relation du martyre de* M. Jean Ducket, *in-4°.*

DUCKHER de Haslau. Seyfert commence, dans son *Ahnen-Tafel*, la généalogie de cette famille noble & aujourd'hui de barons, en Baviére, par Frédéric de Duckher, seigneur de Paisther, qui fut pere de JEAN Duckher de Haslau & Palluber. Ce dernier épousa *Mechtide* de Lewenwolde, noble Livonoise, de laquelle il eut EBERHARD Ducket de Haslau, Fiesshaussen & Hauspert, qui entra au service du roi de Suéde. Il épousa aussi une noble Livonoise, nommée *Cunegonde* d'Uxkul de Risenber. JEAN son fils, qui hérita des biens de son pere, fut d'abord à la cour du duc Otton de Brunswic, & ensuite à celle de l'archiduc Maximilien, dans le Tirol. Il fut pere de FRANÇOIS Duckher, baron de Haslau, seigneur d'Urstein & Winckel, conseiller de la cour & de la chambre du prince de Saltzbourg, & curateur à Glannegg, qui publia en 1666 une chronique de Saltzbourg, que plusieurs attribuent à Jean-Baptiste Maïer, imprimeur de la cour, parceque c'est lui qui l'a imprimée. Il dit dans la préface, que ses ancêtres ont demeuré dans l'archevêché de Cologne, & que quelques-uns de sa famille se sont établis autrefois en Westphalie, & en Livonie. ALFONSE son fils, chambellan de l'archevêque de Saltzbourg, conseiller intime, maréchal de la cour, vice-président de la chambre, & receveur général des taxes, mourut en 1710, à l'âge de 65 ans, & laissa cinq fils & trois filles. C'est de l'aîné qu'est né *Jean-Ernest à Deo datus*, chambellan de l'archevêque de Saltzbourg, & curateur à Kleinegg. Cette famille est encore florissante aujourd'hui en Westphalie, dans l'évêché de Munster. Il y avoit en 1712 un des Duckher envoyé plénipotentiaire au traité de paix d'Utrecht, en qualité de conseiller intime du prince de Munster. *Ferdinand-Maximilien-Antoine* de Duckher, seigneur de Rudinghausen, étoit en 1719 capitulaire de l'église collégiale de Soest, prevôt à Lippstadt, &c : c'est peut-être le même que le précédent. *Charles-Gustave* Duckher, qui commandoit en 1715 en qualité de général, les troupes du roi de Suéde en Allemagne, étoit de la branche de Livonie. * *Supplément françois de Basle.*

DUCRET ou DUKRET (Toussaint) docteur en médecine, né à Châlons en Bourgogne, vivoit en 1579 dans la communion des prétendus réformés. Il fit ses études sous Vincent Rubion, habile médecin, qui l'engagea à visiter les universités de Cahors, de Toulouse, de Bourdeaux & de Montpellier. Après avoir étudié quatre ans en cette derniére ville, il y prit le bonnet de docteur, & s'attira l'estime & l'amitié des plus distingués de ses confréres. Le P. Jacob dit que Ducret étoit fort versé dans le grec & dans les autres langues savantes. On a de lui quelques ouvrages, savoir : 1. *De Arthritide vera assertio, ejusque curandæ methodo, adversùs Paracelsitas* ; à Lyon, 1575, *in-8°.* 2. *Commentarii duo, unus de febrium cognoscendarum, curandarumque ratione ; alter de earumdem crisibus*, à Lausane & à Genève, 1578 *in-8°.* L'édition de Genève est une seconde édition : l'auteur la fit pour corriger les fautes qui s'étoient glissées dans la première, en son absence. 3. *Epigramma ad Ludovicum Villanovanum doctorem medicum.* * Vander-Linden, *de scriptis medicis. Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. Papillon, *in fol.* tom. I, pages 185, 186.

DUCROT (Lazare) avocat au conseil, naquit à Auxerre, & a vécu dans le dix-septiéme siécle. Il a fait les ouvrages suivans : 1. *Traité des Aides, Tailles & Gabelles*, à Paris, 1627 & 1628, *in-8°.* Le même, avec un supplément, à Paris, 1636, *in-8°*, deux volumes. 2. *Le vrai style du conseil privé du roi, de la cour du parlement, de la cour des aides, des requêtes du Palais, du châtelet de Paris*, à Paris, 1627 & 1629. Le même, avec ce titre : *Les vrais Styles des conseils d'état & privé du roi, conformes au résultat du dernier juin 1597, & aux articles présentés par les syndics des avocats ausdits conseils, non encore arrêtés & conclus : contenant un Traité des parentés & alliances, des dégrés d'icelles, de la maniére de les compter par le droit civil & canon, & comme l'ordonnance des évocations les considere.* Plus, un *Traité de ce qui s'observe aux parties casuelles, touchant les taxes & expéditions des offices, de leur différence & des oppositions au sceau*, &c, par Lazare Ducrot, *avocat èsdits conseils*, à Paris, 1645, *in-8°.* François du Chesne, avocat, qui a publié en 1662 le *nouveau Style du conseil d'état*, loue Ducrot, & dit qu'il est le premier qui ait décrit le style du conseil, & que son ouvrage est fort bon. * *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par Papillon, tome I, page 186. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique & civile d'Auxerre*, par M. Lebeuf, tom. II, page 517.

DUDITH (André) surnommé *Sbardellat*, du nom de sa mere, naquit à Bude en Hongrie, ou dans un château voisin de cette ville, le 6 février 1533, de *Jerôme* Dudith, gentilhomme Hongrois, & de Magdeléne Sbardellat, noble Vénitienne. A peine fut-il sorti de l'enfance, qu'on remarqua en lui un esprit vif, une ima-

gination féconde, une mémoire heureuse, & tous les autres talens nécessaires pour réussir dans les sciences. Né d'un pere catholique, il fut élevé dans la communion de l'église romaine, & montra beaucoup de zéle pour ses dogmes, & d'aversion pour les protestans, dans les premiéres années de sa vie. Il fut élevé par Augustin Sbardellat son oncle maternel, évêque de Varsen ou Veitzen, & qui fut depuis archevêque de Strigonie. Ce prélat voyant la Hongrie trop agitée par les guerres, pour que son neveu pût étudier tranquillement, l'envoya à Breslaw, où il fit ses humanités & apprit la langue allemande. Il n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'il passa en Italie, & vint demeurer à Vérone, où il avoit des parens. En peu de temps il y fit des progrès rapides dans le grec & le latin : il cultiva aussi la poësie & l'éloquence, de sorte que sa réputation se répandit dans toute l'Italie. Le cardinal Polus, qui en 1554 venoit d'être nommé légat du S. Siége auprès de Charles-Quint, & qui devoit ensuite passer en la même qualité auprès du roi de France, & de la reine d'Angleterre, engagea Dudith à le suivre dans ses légations. Dudith ayant laissé Polus en Angleterre, vint à Paris, où il s'appliqua à la philosophie sous François *Vicomercato*, à la langue grecque sous Ange Canini, & à l'hébreu & aux autres langues orientales sous Jean Mercier. De Paris, il se transporta à Padoue, où pendant un séjour de plusieurs années, il continua ses études, & se fit connoître & estimer de tous les savans. Ce fut en cette ville qu'il connut Etienne Bathori, depuis roi de Pologne; & dès-lors il se forma entre eux une jalousie, & une haine secrete, qui crurent avec le temps. De Padoue, Dudith revint dans sa patrie où il eut la prevôté d'Overbaden, & un canonicat de Strigonie. Son gout pour les voyages l'entraîna peu après une troisiéme fois en Italie, & ce fut dans ce voyage qu'il traduisit en latin le jugement de Denys d'Halicarnasse sur l'histoire de Thucidide, & qu'il commença plusieurs autres ouvrages. Ayant été saluer le grand duc de Florence, celui-ci qui étoit informé que Dudith vouloit passer en France, le chargea de quelques lettres & de complimens pour la reine Catherine de Médicis. Dudith fit ces complimens en italien avec tant d'élégance & de facilité, que la reine qui savoit qu'il étoit Hongrois, lui en témoigna sa surprise, & l'en complimenta à son tour. En 1560 il se rendit à la cour de Vienne, & il y eut peu de temps après son arrivée, entrée au conseil. L'empereur Ferdinand II lui donna l'évêché de Tina en Dalmatie, & deux ans après Dudith fut député au concile de Trente par le clergé de Hongrie. Il y arriva le 9 janvier 1562, & fut reçu dans la congrégation du 6 avril suivant, dans laquelle il fit un discours très-éloquent qui fut écouté avec tant de plaisir, qu'on ne songea point qu'il avoit rempli toute la séance, qui avoit été destinée à des affaires importantes. Il fit le 16 juillet (& non de juin, comme le dit le P. Niceron) dans la vingt-uniéme session, & la cinquiéme sous Pie IV, un autre discours qui ne fut pas applaudi, parcequ'il rouloit principalement sur la concession du calice, & sur la nécessité de la résidence des évêques. Ces 2 discours ont été imprimés dans le *t.* 14 des *conciles* du P. Labbe. Le 8 décembre il prononça le panégyrique de Maximilien II, qui venoit d'être élu roi des romains, & peu après l'empereur l'ayant rappellé, il quitta le concile & eut à son retour l'évêché de Chonad en Hongrie. L'empereur l'envoya aussi en ambassade en Pologne auprès du roi Sigismond Auguste, & le transféra après ce voyage à l'evêché de Cinq-Eglises. Ce prince étant mort en 1564, Maximilien II, son fils & son successeur, le renvoya en Pologne, où Dudith, déja protestant dans son cœur, & incliné pour le mariage, y épousa en secret Reyne Strazzi, une des filles d'honneur de la reine, & du consentement de la mere de cette fille. Dudith, après s'être marié, continua d'être en crédit auprès de l'empereur Maximilien, quoique ce prince fût informé de son action; mais Rome le cita, l'excommunia & le condamna même au feu comme hérétique. Dudith qui avoit violé par son mariage les loix de la religion, fut peu sensible à ce traitement; & quand il eut perdu sa femme, dont il avoit eu trois enfans, il se remaria en 1579, avec Elizabeth Sborowits, d'une illustre famille de Pologne, veuve du comte Jean Tarnow. Sigismond-Auguste étant mort le 7 juillet 1572, l'empereur qui aspiroit à la couronne de Pologne, envoya Guillaume de Rosemberg pour négocier cette affaire, & lui donna Dudith pour conseiller. Ce fut Henri de Valois qui fut élu. Trois ans après, ce prince étant venu prendre possession de la couronne de France, il fallut procéder à une nouvelle élection : Dudith fut engagé de nouveau à la faire tomber sur l'empereur Maximilien, mais il ne réussit pas mieux que la premiere fois : on élut Etienne Bathori, prince de Transylvanie, ennemi de Dudith, & que celui-ci ne haïssoit pas moins. Il revint donc promptement auprès de Maximilien; & quand cet empereur fut mort à Ratisbonne le 12 octobre 1578, il alla avec toute sa propre famille en Moravie, où il s'établit après avoir obtenu les priviléges dont jouissent les barons de cette province. Délivré alors de la vie tumultueuse où il s'étoit trouvé jusque-là, il s'appliqua à l'étude, & sur la fin de 1579, il alla demeurer à Breslaw en Silésie, où il étoit encore en 1586, lorsque la mort de Bathori arrivée le 13 décembre, le tira de sa retraite. L'empereur Rodolphe II l'envoya en Pologne pour y ménager par ses brigues la pluralité des voix en faveur de son frere Maximilien; mais un autre parti plus fort l'emporta: ce fut celui de Sigismond III, fils de Jean III, roi de Suéde. Dudith revint assez mécontent à Breslaw, où il mourut le 23 février 1589, n'ayant encore que 56 ans. Il avoit été catholique, protestant, socinien, & mourut sans avoir aucun sentiment fixe sur la religion. Il a poli & reformé le style des commentaires latins de François Vicomercato sur les *Meteorologica*, d'Aristote, & c'est dans l'état où il les a mis qu'ils ont été imprimés *in-folio*, à Venise en 1565, & à Paris en 1566. Sa traduction latine du jugement de Denys d'Halicarnasse sur l'histoire de Thucydide, parut en 1560, & se trouve dans les éditions postérieures de Thucydide. Il a traduit en latin de l'italien de Louis de Beccatelli, la vie du cardinal Polus, à Venise en 1563, *in*-4°. Ses discours prononcés dans le concile de Trente; son apologie à l'empereur Maximilien II; son traité en faveur du mariage, ont paru avec quelques autres lettres & discours de sa composition, en 1610, *in-quarto*, avec sa vie par Reuter, qui est l'auteur qui a écrit plus exactement & plus en détail ce qui le regarde. Ses harangues prononcées au concile de Trente ont été réimprimées à Hall, en 1743, *in*-4°. Les deux dernieres des cinq harangues qui sont dans ce recueil, n'avoient pas encore paru. Ses autres ouvrages sont : un petit commentaire sur les cométes, avec des dissertations sur le même sujet, à Basle en 1579, & plusieurs autres fois depuis. Ses *Epistolæ medicinales*, dans les *Epistolæ philosophicæ, medicæ, & chymicæ*, de Laurent Scholzius, à Francfort en 1598, à Hanovre en 1610. Ses poësies latines sont au 2 tome des *Délices des poetes Allemans*. Lettre (latine) à Theodore de Bese, écrite de Cracovie en 1570, *in*-8°. en 1593. Traité fort court sur l'église, (en latin) à Hanovre en 1610. *Notæ duplices in Fausti Socini disputationem de baptismo aquæ*, avec le livre de Socin, & sa réponse en 1613, *in*-8°. Plusieurs de ses lettres se trouvent dans la *bibliothéque des freres Polonois*. Il y en a une autre parmi celles de Juste-Lipse; une autre dans les *Animadversiones philologicæ* de Cremius; une autre contre la condamnation des hérétiques au dernier supplice, avec l'ouvrage de Socin sur ce sujet, en 1584, *in*-8°. Le P. Anastase, Picpuce, parle de Dudith, dans son *Histoire du Socinianisme*, mais il en parle peu exactement. On trouve un assez bon article, mais trop superficiel, *page* 125, *& suiv.* du *Specimen historiæ litteratæ*, de David Czuittenger, noble

Hongrois, imprimé en 1711, à Francfort, & à Leipsic, *in-4°*. Le P. Niceron en a profité, mais plus encore de Reuter, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, tome 17.* Voyez aussi Sandius, dans sa *Bibliotheca Antitrinitariorum, pag. 61.* Girolamo, dans son *Imprese illustri*, & les *Observationes Hallenses*, T. V. *Observ.* XI.

DUDLEI (Jean) comte de Warwic, puis duc de Northumberland, seigneur très-puissant en Angleterre, s'opposa aux desseins d'Edouard Seimour, duc de Sommerset, oncle du roi Edouard, & protecteur du royaume pendant sa minorité, & résolut de le perdre. L'ayant fait arrêter prisonnier avec l'agrément du roi, dont il avoit toute l'autorité entre les mains, il lui fit trancher la tête le 22 janvier 1552. Enflé de ce succès, il forma une faction pour mettre la couronne sur la tête de Guilfort son fils, en lui faisant épouser Jeanne Grei, fille du duc de Suffolc, petite niéce du roi Henri VIII. Peu de temps après ce mariage, le roi Edouard mourut au mois de juillet 1553. Alors Dudlei tâcha de s'assurer de la personne de Marie, qui étoit héritiére de la couronne; mais cette princesse se retira en lieu de sureté, où elle se fit proclamer reine d'Angleterre. Cependant Dudlei, duc de Northumberland, & le duc de Suffolc se saisirent de la tour de Londres, prirent en secret le serment des principaux de la noblesse & du maire, & les obligerent à se déclarer pour Jeanne Grei, fille du duc de Suffolc, mariée à Guilfort. Deux jours après, par un édit public, ils firent proclamer Jeanne reine d'Angleterre. En même temps Dudlei leva une puissante armée, & marcha contre la reine Marie, laissant à Londres le duc de Suffolc pour s'assurer de la ville. Mais pendant son absence, le maire de Londres & la noblesse qui y étoit restée, le déclarerent criminel de leze-majesté, & arrêterent le duc de Suffolc avec Jeanne, qué peu de jours auparavant ils avoient proclamée reine. Dudlei se remit entre les mains des magistrats, dans l'espérance, peut-être, d'obtenir sa grace. On le mena prisonnier à Londres, où il eut la tête tranchée le 22 août 1553. Peu de jours après, le duc de Suffolc, & Jeanne avec Guilfort son mari, souffrirent le même supplice. * Sanderus, *hist. du schisme d'Angleterre.* Imhoff. *notitia Angliæ.*

DUDON, Normand, doyen de S. Quentin, a écrit en trois livres adressés à Adalberon, évêque de Laon, un traité des mœurs & des actions des premiers ducs de Normandie, depuis Hasting, roi de Danemarck, & Rollon, premier duc de Normandie, qui reçut le baptême, l'an 912, jusqu'à l'an 996, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de Richard I. Du Chesne a fait imprimer cet ouvrage dans sa collection des historiens de Normandie, à Paris, 1619, *in fol.* Guillaume de Gemblours & Orderic Vital, qui ont suivi cet historien, parlent de lui, ou de son ouvrage, avec éloge. D'autres, comme Vossius, & après lui, dom Lobineau, croient que Dudon a plus écrit en poëte qu'en historien, & le regardent comme un écrivain auquel il n'est nullement sûr de se fier; mais Dudon a trouvé des apologistes d'une grande réputation dans l'abbé de Vertot, en son *Traité de la mouvance de Bretagne*, imprimé en 1710, *in-12*, à Paris, & dans l'abbé du Moulinet, en sa *Dissertation de la mouvance de Bretagne*, à Paris, 1711, *in-12*. C'est ce que dit Jean-Albert Fabricius en sa bibliothéque de la moyenne & basse latinité, tome II, page 197 & 198. Dans le tome VII de l'*Histoire littéraire de la France*, par quelques religieux Bénédictins, on donne de Dudon un article plus étendu, page 236, & suiv. On y dit que Dudon entra dès sa jeunesse dans le clergé de la collégiale de S. Quentin en Vermandois, & qu'il y fut chanoine avant d'être doyen; qu'il n'étoit encore que simple chanoine, lorsqu'Albert, comte de Vermandois, le députa vers Richard I, duc de Normandie, afin d'engager ce prince à interposer sa médiation pour le réconcilier avec le roi Hugues Capet; que ce voyage lui acquit la bienveillance de Richard, qui lui fit plusieurs bienfaits. Dudon mourut avant l'an 1026. Quant à son ouvrage sur les mœurs & les exploits des premiers ducs de Normandie, divisé en trois livres, les savans Bénédictins le regardent comme un recueil de fables, sur lequel, disent-ils, il n'y a pas plus de fond à faire que sur la Théogonie d'Hésiode, & l'Iliade d'Homere.

DUDON, docteur de Paris dans le XIII siécle, fut clerc & physicien, c'est-à-dire, médecin du roi saint Louis, qu'il accompagna dans ses voyages d'outre-mer, & qu'il assista à sa mort en Afrique. Ensuite il revint en France avec Philippe *le Hardi*. Il se trouva extrêmement mal à Saint Germain-en-Laie, où il avoit suivi le roi; & s'étant fait transporter à Paris, il y fut abandonné des médecins. Dans un état si fâcheux, il eut recours à Dieu, & lui demanda, par les mérites de saint Louis, la santé qu'il recouvra. Il écrivit lui même une relation de ce qui venoit de lui arriver, & l'envoya à Guillaume de Chartres, qui composoit alors la vie de saint Louis. *Consultez* cette relation, & *voyez* l'histoire du XII siécle de l'université de Paris, de du Boulai.

DUEL, combat singulier entre deux personnes, se livroit anciennement en champ clos, d'où est venu le nom de *champion*. Il étoit de deux sortes, l'un se faisoit à fer émoussé, & l'autre à fer émoulu. Dans le premier, on ne cherchoit que l'honneur de la victoire; dans le second on aspiroit à tuer son adversaire. Tous les deux se faisoient avec de grandes cérémonies & en présence des juges, quelquefois même en présence des rois, qui autorisoient ces combats. C'étoit la coutume parmi les Lombards d'employer le duel pour se justifier des plus grands crimes. Cet usage a subsisté long-temps en occident, & a été autorisé par les loix. Quand un chevalier étoit accusé d'un crime, dont il se disoit innocent, il demandoit qu'il lui fût permis de se battre contre son accusateur, ce qui ne lui étoit guères refusé. Mais il est aisé de juger que cette voie étoit très-équivoque, & que l'innocent pouvoit souvent y périr au lieu du coupable. Pendant la guerre, les défis entre les chevaliers & les chefs de partis contraires étoient fort communs; mais ils se faisoient plus souvent entre un certain nombre de combattans, que seul à seul. C'est ce qui avoit été même pratiqué dans l'antiquité; dans le démêlé qu'eurent les Romains avec ceux d'Albe, lorsque pour épargner le sang de plusieurs milliers d'hommes, chaque parti remit les intérêts & la gloire de son pays entre les mains de trois braves qu'il jugea les plus capables de les soutenir. Les joûtes qui ne se faisoient que par divertissement & qu'en rompant une lance, étoient aussi une espéce de duel, dont l'issue se trouva funeste pour Henri II, roi de France, qui y perdit un œil & dix jours après la vie. *Voyez* sur ce sujet d'Audiguier, *de la permission des duels.* A présent cette barbare coutume si opposée à la loi de Dieu, & si éloignée de la douceur du christianisme, est entiérement abolie dans le royaume de France, par la sévérité des ordonnances du roi Louis XIV * *Voyez le mémoire de l'abbé de* saint Pierre, *au sujet des duels; Dissertations sur les ordres de chevalerie, & les duels par* J. Basnage. On a imprimé à Londres en 1686, un livre anglois *in-8°*, intitulé : *Les loix de l'honneur, ou les raisons qu'on a eues d'interdire les duels en France, tirées des édits du roi, des réglemens des maréchaux de France, des arrêts des parlemens, pour servir de modele aux gentilshommes Anglois qui se font honneur de porter les armes.*

DUERO ou DOURO, en latin *Durius*, riviere d'Espagne, a sa source dans la Castille Vieille, vers les frontieres de l'Aragon, dans la montagne d'*Idubeda*, que ceux du pays nomment diversement, *montes d'Occa*, *Sierra lahéz*, *Sierra d'Urbion*, &c. Le Duero passe à Soria, à Almasen, à Borgo d'Osma, à Aranda, &c. qui sont dans la Castille Vieille. De là entrant dans le royaume de Léon, il arrose Simanças, Tordesillas, Toro, Zamora, &c: puis venant dans le Portugal, il

coule à Mirande, à Lamego, à Porto, &c. & se jette dans l'Océan, un peu au-dessous de cette ville, grossi par les eaux de l'Arlanza, du Tormes, & par celles de diverses autres rivieres qu'il reçoit. Les auteurs anciens parlent souvent du Duero. Silius Italicus dit qu'on trouvoit de l'or parmi le sable de cette riviere, *liv.* 1. * Sanson. Baudrand.

DUESME, ville de France en Bourgogne, sur la riviére de Seine, & dans le bailliage de la Montagne. Elle donne son nom au petit pays dit le Duesmois, qui est vers la souce de la riviére de Seine * Sanson.

DUET (Antoine) né dans le Hainaut, a été principal de college en Hollande. Il professoit la religion catholique. Il est mort le 30 d'août 1567, & n'est connu que par ses poësies, dont Valere André rapporte ainsi la liste : 1. *Carmen de Natali Jesu*, à Anvers, 1559, *in*-8°. 2. *Parænesis ad liberalium artium studium*, à Anvers, 1560. 3. *Paraphrasis septem Psalmorum.* 4. *Vita Tobiæ majoris*, en vers élégaqiues. 5. *Descriptio Ninives.* 6. *Eclogæ tres*, à Leyde, 1565. 7. *Expostulatio de temporum calamitate*, à Leyde, 1567. 8. *Paupertatis querela.* * Valerii Andreæ *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome I pages 75 & 76.

DUEZ (Paul) Liégeois, jésuite, docteur en théologie dans l'université de Pont-à-Mousson, fut depuis recteur du collége de sa société à Bar-le-Duc, & ensuite du collége de Pont-à-Mousson, & recteur de l'université de la même ville pendant quatre ans. Il est mort à Metz en Lorraine le 14 avril 1644. Il a composé, 1. *Commentarius brevis in selectas Tibulli & Propertii Elegias ; & in Ausonii Mosellam.* 2. *Commentarius in selecta veterum & recentiorum Epigrammata*, à Pont-à-Mousson, 1615, *in*-8°. 3. *Cantus Musarum ad Henricum II, Lotharingiæ ducem*, à Pont-à-Mousson, la même année 1615, *in*-8°. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome II, page 941.

DU-FAI (Michel Hurault de l'Hôpital, seigneur) chancelier de Navarre, sous le regne de Henri IV. *Voyez* l'article du chancelier Michel de l'HOSPITAL.

DUFFE, soixante-dix-huitiéme roi d'Ecosse, réprima les pilleries qui se faisoient sur les habitans des isles Vesternes, par leur jeune noblesse débauchée. Il ordonna que les gouverneurs, par la négligence desquels se feroient ces pilleries, rendroient ce qui auroit été pris, & bannit plusieurs des coupables. Les parens & amis de ceux-ci, irrités de cette sévérité, conjurerent contre le roi, sous prétexte qu'il méprisoit la noblesse. On prétend que dans le même temps une troupe de sorciers du comté de Murrai, car dans ces temps-là on ajoutoit beaucoup de foi à ces sortes de gens, tourmentant la statue du roi en cire qu'ils avoient faite, ce prince fut lui-même affligé si cruellement par des douleurs & des sueurs continuelles, qu'il diminuoit tous les jours sans qu'on pût trouver aucun remede à son mal, jusqu'à ce qu'on eût découvert ce sortilége. Pendant sa maladie les Hoglanders ou montagnards, surs de l'impunité, pillerent tous les pays voisins. Après qu'il fut rétabli, il marcha contr'eux, & fit punir leur chef. Donald, gouverneur du château où le roi logeoit, n'ayant pu obtenir le pardon de plusieurs de ses amis, qui étoient du nombre des coupables, prit la résolution, par les conseils & le secours de sa femme, de tuer le roi pendant la nuit, prit son corps & l'enterra secretement, ensorte que les meurtriers ne furent point découverts. Donald, pour mieux couvrir son crime, fit mourir ceux qui avoient ordre de garder la chambre du roi, comme s'il eût été possedé de fureur pour leur négligence. Mais Cylenus ayant été élu roi par la noblesse, alla dans le nord pour s'informer de ce meurtre. Donald, qui se sentoit coupable, s'enfuit par mer, mais étant repoussé par la tempête, il fut pris & conduit au roi, qui fit porter à lui, à sa femme, & aux autres complices, les justes peines de leurs crimes. Duffe fut tué après avoir regné quatre ans & demi, vers l'an 973 de Jesus-Christ. * Buchanan.

DUGDALE (Guillaume) naquit le 22 septembre 1605 à Shustok, dans le comté de Warwick en Angleterre, de JEAN Dugdale, gentilhomme du pays. Il apprit les premiers élémens de la langue latine de Thomas Sibley, curé de Nether-Vhitacre, dans le voisinage du Shustock, chez lequel il demeura jusqu'à l'âge de dix ans. On l'envoya ensuite à Coventry, où il étudia, pendant cinq années, sous Jacques Cranford. Au bout de ce temps, son pere le retira chez lui, & lui fit lire des livres de droit & d'histoire, le dirigeant lui-même dans cette sorte d'étude, dans laquelle il fit en peu de temps de grands progrès. Ensuite se sentant infirme, il voulut avoir la consolation de le voir établi, & le maria le 27 mars 1623, quoiqu'il n'eût alors que dix-sept ans. Etant mort en 1625, Guillaume Dugdale acheta le fief de Blythe, dans la paroisse de Shustock, où il fixa sa demeure. Dans cette retraite il se livra tout entier à l'étude, & composa plusieurs ouvrages. L'histoire du pays faisoit principalement l'objet de ses recherches, & il se lia avec toutes les personnes qui avoient le même goût que lui, & qui pouvoient lui fournir des lumieres sur ce sujet. Etant allé à Londres en 1638, il y vit Henri Spelman, qui étoit alors âgé de près de 80 ans. Ce grand homme s'étant entretenu avec lui, & ayant eu par-là occasion de connoître son habileté, lui offrit de lui faire avoir un emploi parmi les hérauts d'armes du roi d'Angleterre, par le moyen du comte d'Arondel, qui nommoit en qualité de grand maréchal à ces sortes de postes. Dugdale ayant accepté ces offres, Spelman s'employa avec quelques autres personnes si efficacement pour cela, que le 4 octobre de la même année, le comte d'Arondel le nomma poursuivant d'armes extraordinaire. Il devint ordinaire peu de temps après, par la promotion d'Edouard Walker à la charge de héraut, & les lettres patentes qui lui en furent données, sont datées du 18 mars 1639. Cela lui procura un logement dans le palais des hérauts d'armes, & une pension de vingt livres sterling. Il demeura depuis à Londres, occupé à visiter les archives & les anciens monumens, pour en tirer de quoi composer les ouvrages qu'il avoit entrepris. Les troubles l'obligerent dans la suite à en sortir : car le roi Charles I s'étant retiré du voisinage de cette ville, & lui ayant envoyé un ordre signé de sa main & daté du premier juin 1642, de venir le trouver, conformément au devoir de sa charge, il y obéit aussitôt & se rendit à Yorck, où il demeura jusque vers le milieu du mois de juillet, qu'il reçut de ce prince un nouvel ordre d'accompagner le comte de Northampton, lieutenant-général du comté de Warwick, qu'il y envoyoit pour en mettre toutes les villes en sureté, & pour dissiper les troupes du parlement, & il fut employé à sommer les villes rebelles à se soumettre au roi. Après la bataille d'Edghill, donnée le 2 novembre 1642, où le parti royal fut victorieux, Charles I s'étant retiré à Oxford, Dugdale l'y suivit, & s'y fit recevoir maître-ès-arts, le 11 du même mois. Ayant ensuite formé le dessein de faire la description de cette bataille, il se transporta sur les lieux, pour en examiner la situation, & pour s'informer de tout ; précaution fort sage, & dont l'observation nous a procuré une infinité de descriptions d'actions semblables, remplies de faussetés & de contradictions. De retour à Oxford, il y demeura jusqu'au 4 juillet 1646, que cette ville se rendit aux parlementaires. Il étoit parvenu, plus de deux ans auparavant, c'est-à-dire, le 26 avril 1644, à la charge de héraut d'armes, qu'il remplit pendant trente-trois ans, jusqu'à l'an 1677, qu'il fut nommé à celle de premier héraut. Après la reddition d'Oxford, il se retira à Londres, d'où il fit en 1648 un voyage en France, qui lui fut utile pour ramasser plusieurs piéces sur différens monasteres de ce royaume, principalement de la Normandie. Il passa la meilleure partie du reste de sa vie à sa terre de Blythe, où il mourut le 10 février, jour de sainte Scholastique, l'an 1686, dans la 81 année de

ſon âge, & fut enterré à Shuſtock auprès de ſa femme *Marguerite* Huntbache, qui étoit morte le 28 décembre 1681. Il laiſſa, par ſon teſtament, tous ſes manuſcrits & les curioſités qu'il avoit amaſſées, à Elie Ashmole, qui avoit épouſé, pluſieurs années auparavant, une de ſes filles. C'étoit un homme fort laborieux, qui a toujours cultivé les lettres au milieu des troubles qui agiterent l'Angleterre de ſon temps, & qui n'a oublié ni recherches, ni ſoins pour la perfection des ouvrages qu'il s'étoit propoſé de donner. Voici le catalogue de ceux qui ſont imprimés. 1. *Monaſticon Anglicanum, ſive Pandectæ cœnobiorum Benedictinorum, Cluniacenſium, Ciſtercienſium, Carthuſianorum, à primordiis, ad eorum uſque diſſolutionem, ex manuſcriptis ad monaſteria olim pertinentibus, archivis turrium Londinenſis, Eb. &c.* Londini, 1655, *in-fol. Monaſtici Anglicani volumen alterum, de canonicis regularibus Auguſtinianis; ſcilicet Hoſpitaliariis, Templariis, Gilbertinis, Præmonſtratenſibus, & Maturinis ſive Trinitariis, cum appendice ad volumen primum de cœnobiis aliquot Gallicanis, Hibernicis, Scoticis, necnon quibuſdam Anglicanis antea omiſſis, à primordiis, &c.* Londini, 1661, *in-fol. Monaſtici Anglicani volumen tertium & ultimum: additamenta quædam in volumen primum ac volumen ſecundum jam pridem edita, necnon fundationes ſive donationes diverſarum Eccleſiarum cathedralium ac collegiatarum continens; ex archivis regiis, ipſis autographis, ac diverſis codicibus manuſcriptis excerpta*, Londini, 1673, *in-fol.* 2. *Les antiquités du comté de Warwick, illuſtrées par les actes publics, les manuſcrits, les chartes, &c. & enrichies de cartes, de vues, & de portraits*, (en anglois) à Londres, 1656, *in-fol.* 3. *L'Hiſtoire de l'égliſe cathédrale de S. Paul de Londres, depuis ſa fondation juſqu'à préſent, tirée des actes, des chartes des manuſcrits, &c. & enrichie de figures*, (en anglois) à Londres, 1658, *in-fol. & ſeconde édition augmentée par lui-même*, à Londres, 1716. 4. *Hiſtoire des chauſſées & des ſaignées des marais, tant dans l'Angleterre, que dans les pays étrangers, tirée des actes & autres pièces authentiques*, (en anglois) à Londres, 1662, *in-fol. avec figures.* 5. *Origines juridiciables, ou Mémoires hiſtoriques, touchant les loix d'Angleterre, les cours de juſtice, les manieres de procéder qui y ſont en uſage, les peines en matiere criminelle, &c. avec une liſte chronologique des chanceliers, des gardes du grand ſceau, des grands-tréſoriers*, (en anglois) à Londres, 1666 & 1672, *in-fol.* 6. *Le baronage d'Angleterre, ou détail hiſtorique de la vie & des actions les plus mémorables de la nobleſſe Angloiſe du temps des Saxons, juſqu'à la conquête des Normans, & de celle qui a vécu depuis ce temps juſqu'à préſent, tiré des actes publics, des anciens hiſtoriens, &c.* (en anglois) à Londres, *in-fol.* trois volumes. 7. *Hiſtoire abrégée des derniers troubles d'Angleterre, où l'on fait voir en peu de mots leur origine, leurs progrès, & leur fin tragique*, (en anglois) à Londres, 1681, *in-fol.* 8. *L'ancien uſage de porter des armoiries, avec une liſte de la nobleſſe d'Angleterre*, (en anglois) à Oxford, 1681 & 1682, *in-8°.* 9. *Catalogue exact de toutes les citations de la nobleſſe d'Angleterre aux parlemens depuis la quarante-neuvième année d'Henri III, juſqu'à préſent*, (en anglois) à Londres, 1686, *in-fol.* 10. Il a auſſi pris la peine de donner au public deux ouvrages de Henri Spelman. 1. *Concilia, Decreta, Leges & Conſtitutiones in re eccleſiarum orbis Britannici*, tom. II, Londini, 1664, *in-fol.* 2. *Gloſſarium Archaiologicum, continens latino barbara, peregrina, obſoleta & novæ ſignificationis vocabula*, Londini, 1687, *in-fol.* * *Supplément françois de Baſle.*

DUGHET (Gaſpard) dit *le Gaſpre*, s'eſt rendu célébre par le talent qu'il avoit de peindre le payſage. Les tableaux de ce genre qu'il a exécutés ſont compoſés d'une façon noble, dans la maniére de ceux de Nicolas Pouſſin ſon beau-frere, dont il étoit diſciple. Il étoit de Rome, où il mourut en 1675, âgé de 62 ans. * Paſcoli, *Vies des Peintres modernes*, &c. en italien, *in-4°.* à Rome en 1730.

DUGLOSSE (Jean-Longin) *cherchez* DUGLOSS. C'eſt ainſi que ſon nom doit s'écrire.

DUGUET (Jacques-Joſeph) prêtre, le huitiéme des enfans de *Claude* Duguet, avocat du roi au préſidial de Montbriſon en Forez, & de *Marguerite* Colombet, naquit à Montbriſon même, petite ville près de la ville de Lyon, le 9 décembre 1649. Son pere, qui étoit connu & eſtimé dans ſa province pour ſa ſcience, ſa probité, ſon intégrité & ſa piété ſolide, qui l'ont fait ſouvent choiſir pour arbitre dans un grand nombre d'affaires importantes, prit un ſoin particulier de ſon éducation, & ne tarda pas à reconnoître la ſupériorité de ſon génie. Pendant que le jeune Duguet étudioit dans le collége des Prêtres de l'Oratoire du lieu de ſa naiſſance, il tomba par haſard ſur l'Aſtrée de M. d'Urfé, qu'il trouva parmi les livres de ſon pere à la campagne. Ce roman hiſtorique qui a eu en effet une grande réputation, lui plut; & quoiqu'il n'eût alors que douze ans, & qu'il ne fût qu'à la fin de ſa *troiſiéme*, il réſolut de compoſer une hiſtoire dans le même goût, de ce qu'il avoit pu entendre dire des hiſtoires particulieres des familles de la ville de Montbriſon. Il ſuffit à d'heureux génies de concevoir un deſſein pour l'exécuter. Le jeune Duguet remplit ſon projet en peu de temps, & d'une maniére qui parut fort au-deſſus de ſon âge. Flaté du ſuccès, il en fit part à ſa mere, qui après avoir écouté la lecture d'une partie de cet ouvrage, loin d'y donner ſon approbation, lui dit en mere chrétienne & d'un air affligé: *Vous feriez bien malheureux, mon fils, ſi vous faiſiez un ſi mauvais uſage des talens que Dieu vous a donnés.* Le jeune auteur écouta cet avis, en profita ſans murmurer; & par une généroſité encore plus admirable dans un âge ſi tendre, & dans une circonſtance où l'amour propre eſt ordinairement plus écouté que le langage de la vertu, il jetta ſon écrit au feu, renonça à toute lecture des romans, & ſe donna tout entier aux études les plus ſérieuſes. A la fin du mois de ſeptembre 1667, il entra, avec la permiſſion de ſon pere, dans la congrégation de l'Oratoire en la maiſon de l'Inſtitution à Paris. Il paſſa dans cette maiſon environ deux années, contre l'uſage ordinaire, qui eſt de n'y demeurer qu'une année. Après y avoir reçu la tonſure, & quelque temps après les quatre mineurs, on l'envoya étudier en théologie à Saumur. A la fin de 1671, comme il ſe préparoit à enſeigner dans quelque claſſe inférieure, on l'obligea malgré lui, & ſans aucun égard à ſes repréſentations, à profeſſer la philoſophie dans le collége de la ville de Troyes. Son humilité ſouffrit de cette diſtinction, mais l'exactitude avec laquelle il s'aquitta de ſon emploi, fit voir que ſes ſupérieurs ſavoient mieux que lui de quoi il étoit capable. Il employoit une partie des nuits à compoſer les cahiers qu'il dictoit le jour à ſes écoliers, & néanmoins ils ne ſe reſſentoient aucunement de ces veilles. On le chargea même encore de faire les dimanches & les fêtes dans la paroiſſe de S. Remi de Troyes, un Catéchiſme fondé pour les pauvres, & que le collége de Troyes eſt obligé de faire faire. M. Duguet n'en fut déchargé au bout de quelque temps, & après de vives ſollicitations de ſa part, que lorſqu'il eut vû que la multitude de ceux qui venoient écouter ſes inſtructions, empêchoit les pauvres pour qui elles devoient être faites, d'aborder au lieu où elles ſe faiſoient. Au mois de ſeptembre 1674, ſes ſupérieurs le firent venir à Paris, où il reçut le ſoudiaconat, & au mois de ſeptembre de l'anné ſuivante 1675, M. l'évêque de Troyes l'ordonna diacre. Ce prélat vouloit l'attacher à ſon égliſe; mais ſes ſupérieurs le rappellerent à Paris pour l'envoyer dans la maiſon de Notre-Dame des Vertus, d'où ils le firent venir peu après au ſéminaire de S. Magloire à Paris. C'étoit en 1677. Au mois de ſeptembre de cette an-

née il fut ordonné prêtre. Il enseigna la théologie scholastique pendant le courant de la même année; mais on le chargea de la positive en 1678, & il continua de l'enseigner en 1679. Les conférences qu'il fit pendant ces deux ans furent très-goutées : on y vit continuellement un très-grand nombre de personnes; & les peres de l'Oratoire conviennent qu'ils n'ont peut-être point eu de professeur qui ait réuni dans une si grande jeunesse, tant d'esprit, de savoir, de lumiére & de piété. La réputation qu'il acquit par ces conférences, lui attira de toute part un grand nombre de consultations ausquelles il se vit obligé de répondre; & c'est ce qui a produit ses *lettres de piété & de morale*, imprimées en 9 volumes, dont le 9e a été donné en 1737. En 1680, il demanda & obtint d'être déchargé de tout emploi, à cause de la foiblesse de sa santé, & ce fut à peu près dans ce temps qu'il composa pour madame d'A... *La conduite d'une dame chrétienne*, qui fut imprimée en 1725, *in*-12. En 1681 il alla à Strasbourg avec un pere de l'Oratoire, & à la priére de M. le maréchal de Chamilly, qui en étoit gouverneur, il y fit des conférences qui eurent un très-grand succès. Après un séjour de près d'une année dans ce pays, il revint à saint Magloire, où il fit à la sollicitation de Dominique d'Esclaux de Mesplez, évêque de Lescar qui étoit logé dans ce séminaire, un *traité des devoirs d'un évêque*, qui n'a point été achevé, & dont il ne conserva point l'original. Ce qu'il en a fait a été imprimé fort imparfaitement & sans son aveu, en 1710, *in*-12. à Caen. On l'a réimprimé à la fin du second volume de ses *conférences sur les auteurs, les conciles, & la discipline des premiers siécles de l'Eglise*, donnée en 1742, 2 vol. *in*-4°. On peut voir ce qu'il dit lui-même de cet ouvrage, dans la 49 lettre du VIII tome de ses lettres. En 1683, ou 1684, il composa sous le nom de la mere *Anne-Marie de Jesus*, carmelite, qui étoit mademoiselle d'Epernon, une lettre pour une dame protestante, qui avoit confiance dans cette religieuse, & qui auroit été en garde contre toute autre personne. Cette lettre ayant d'abord été imprimée sous le nom de cette carmelite, feu M. Bossuet, évêque de Meaux, dit en la lisant, *qu'il y avoit bien de la théologie sous la robe de cette religieuse*. Cette lettre a été réimprimée dans le troisiéme volume du recueil des lettres de M. Duguet. Etant sorti de l'Oratoire au mois de février 1685, il se retira à Bruxelles auprès de M. Arnauld; mais sa santé ne s'accomodant pas de l'air de ce pays, il revint en France à la fin de la même année, & vécut au milieu de Paris dans une si grande solitude, qu'il étoit inconnu même à la plupart de ses amis. Pendant cette retraite, le pere Quesnel lui ayant communiqué son manuscrit des reflexions morales sur le nouveau testament, M. Duguet le revit, y fit les corrections qu'il crut convenables, & en renvoyant l'ouvrage à son ami, il lui marqua qu'il en auroit fait encore d'autres, si les marges de son manuscrit eussent pu les contenir. On a donné un extrait infidéle de cette lettre, qui est datée du 13 mars 1690, dans l'écrit intitulé : *Le pere Quesnel séditieux dans ses réflexions sur le nouveau testament*. Vers le mois de juillet de la même année, M. le président de Menars l'engagea à venir demeurer chez lui, & M. Duguet y est resté jusqu'à la mort de ce magistrat, & même quelques années après avec madame la présidente. Quoique pendant ce long séjour il ait été consulté par un nombre extraordinaire de personnes de tout état, & qu'il ait toujours répondu aux consultations qu'on lui faisoit, il n'a pas laissé que de trouver du temps pour composer plusieurs ouvrages, qui ont mérité les applaudissemens du public éclairé. Ces ouvrages sont : Lettre écrite le 3 décembre 1696 à M. l'abbé Boileau, chanoine de saint Honoré, en faveur de l'instruction pastorale de M. de Noailles, archevêque de Paris, qui condamne l'exposition de la doctrine de l'Eglise sur la grace, par M. de Barcos : cette lettre avec la réponse du pere Quesnel est dans *l'histoire abrégée du jansénisme* par M. Fouillou. Il donna aussi une *réfutation du systême de la grace générale* de M. Nicole. M. Gilot, chanoine de l'église de Reims, l'ayant consulté sur ce systême, il fit cette réponse ou réfutation, qui ne fut imprimée qu'en 1716, *in*-12, mais sur quelque copie défectueuse & très-imparfaite, & sans l'aveu de l'auteur. M. Eustache, l'un des derniers confesseurs des religieuses de Port-Royal, ayant eu aussi communication de l'écrit de M. Duguet sur la grace générale, avant qu'on l'eût imprimé, y fit aussi une courte réponse en faveur du systême de M. Nicole, que nous avons lue manuscrite sur une copie authentique. M. Baudouin, chanoine de la même église, l'ayant aussi consulté sur la célébration des saints Mysteres, M. Duguet fit pour lui le *traité des saints Mysteres*, qui a été imprimé avec le *traité de la priere publique*, qu'il composa depuis pour M. Gilot. Ce dernier traité a été attaqué sans succès par quelques personnes, entr'autres par D. François Lamy, bénédictin. M. Duguet lui répondit en peu de mots, & la réponse se trouve à la tête du traité *de la Priére publique*, dans toutes les éditions postérieures à celle de 1707. Feu M. Papin, prêtre de l'église anglicane, mais réuni ensuite à l'église catholique, en avoit fait aussi une courte critique, dont le savant P. Germon, jésuite, avoit le manuscrit. M. Duguet composa en 1692, son petit *traité sur l'Usure*, qu'il adressa à un négociant d'Orléans qui l'avoit consulté sur ce sujet, à l'occasion d'un écrit que l'on répandoit dans cette ville pour autoriser la pratique de l'usure. Il fit à peu près dans le même-temps son *traité des exorcismes*, pour feu M. Bocquillot, savant chanoine de l'église d'Avalon, dont nous avons plusieurs ouvrages très-estimés. Cette dissertation ayant été communiquée à ceux qui travailloient alors au Rituel de Paris, ils la trouverent si pleine de lumiére, qu'ils se conformérent aux sentimens qui y sont répandus, & qu'ils retrancherent ce qu'ils avoient déja écrit de contraire. Vers l'année 1700, il commença son *commentaire littéral & spirituel sur la Genèse*, à la priére de M. Rollin, professeur du collége royal, qui étoit pour lors principal du collége de Beauvais, & qui ayant résolu d'expliquer l'écriture à ses éleves, engagea d'abord M. Duguet à lui marquer par des notes & par de courtes réflexions, ce qu'il devoit dire dans ses conférences, & ensuite à faire un commentaire complet, comme plus instructif & plus utile. Ce commentaire a été imprimé à Paris en 1732, en six volumes *in*-12. C'est de ce célébre ouvrage dont M. l'abbé d'Asfeld s'est servi dans ses conférences si connues, qu'il a faites long-temps avec tant de succès sur la paroisse de S. Roch, & qui ont été fréquentées par un si grand nombre de personnes de tout état. L'utilité de ces conférences ayant engagé M. d'Asfeld à prier M. Duguet à écrire dans le même goût & suivant le même plan, sur Job, sur les Pseaumes & sur Isaïe; celui-ci se rendit aux prieres de son ami, & c'est ce qui a produit l'explication de Job, imprimée en 1732, à Paris, en quatre volumes *in*-12 : Celle de soixante-quinze des pseaumes de David, qui parut en 1733, en sept volumes *in*-12; & celle des vingt-cinq premiers chapitres d'Isaïe, donnée en 1735, avec une analyse de tout ce prophéte par M. d'Asfeld. Ces ouvrages avoient été précédés des *Regles pour l'intelligence de l'Ecriture-Sainte*, qui parurent en 1716, & dont la préface seule est de M. d'Asfeld. Ces *regles* étoient dans leur origine une lettre adressée à M. l'abbé Charpentier. Avant que d'imprimer la Genèse, on avoit aussi donné en 1731, l'*Explication de l'histoire de la création ou de l'ouvrage des six jours*, qui en fait partie, & que l'on a réimprimée avec l'ouvrage complet. En 1721, M. Duguet composa, à la priére d'un de ses neveux qui étoit supérieur des clercs de la paroisse

paroiſſe de S. Etienne du Mont, ſon *Explication du myſtere de la Paſſion de notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, *ſuivant la concorde*, qui a été imprimée en onze volumes *in*-12. à Paris en 1733, & dont quelques morceaux avoient déja paru ſéparément ſur des copies qui n'étoient pas entierement exactes, ſi l'on en excepte celui qui eſt intitulé : *Jeſus-Chriſt crucifié*, en deux volumes *in*-12. Paris 1728, & les *caracteres de la charité expliqués par ſaint Paul*, qui n'ont point été réimprimés de ſon conſentement, & qui ne ſont point partie de ces quatorze volumes. Le traité *des caracteres de la charité*, a été traduit en Italien, ſous ce titre : *Spiegazione delle qualita, o de i caratteri che S. Paolo attribuiſce alla Carita, in Firenze*, 1740. La méthode que M. Duguet s'eſt propoſée dans ſes explications de l'Ecriture-Sainte, conſiſte à fixer d'abord la vérité du texte ſacré par une critique judicieuſe, & en conſultant les langues ſavantes qu'il ſavoit parfaitement ; à lever toutes les difficultés de la lettre avec une érudition auſſi ſage que vaſte ; à établir avec force les prophéties, & à en montrer l'accompliſſement ; à ne négliger aucune occaſion de mettre dans tout leur jour les preuves de la religion ; à faire remarquer les liaiſons de l'ancien teſtament avec le nouveau ; à rendre attentif, mais avec une ſobriété dont beaucoup ſe ſont écartés, aux figures qui repréſentoient les myſteres futurs de Jeſus-Chriſt & de ſon égliſe ; & tout cela, avec une nobleſſe, une force, une clarté & une onction que l'on chercheroit peut-être inutilement dans la plupart des autres ouvrages faits ſur ces matiéres. En 1716, le pere Dauxi, prieur d'une maiſon de bénédictins près de Beauvais, l'ayant conſulté ſur la matiere des ſcrupules, M. Duguet fit le traité ſur ce ſujet, qui a été imprimé en 1727. Il fit en 1722, ſon *traité dogmatique ſur l'Euchariſtie*, pour réfuter quelques erreurs qui avoient été enſeignées par quelques profeſſeurs, qui ayant été repris ſur leurs opinions, avoient conſenti que ce grand homme en fût le juge. Ce traité a été imprimé avec celui des Exorciſmes & celui de l'Uſure, à Paris en 1727, *in*-12. Les autres écrits imprimés de M. Duguet, dont nous avons connoiſſance, ſont : Une *lettre ſur l'étude des humanités*, que l'on trouve dans les entretiens ſur les ſciences du pere Lami de l'Oratoire ; une autre *ſur la peinture*, adreſſée à M. de V.... & imprimée au-devant du cours de peinture de M. de Piles ; une autre ſur la queſtion, où commencent les paroles de la conſécration de l'Euchariſtie & en quoi elles conſiſtent, publiée dans la nouvelle diſſertation ſur ce ſujet, compoſée par M. Brayer, chanoine de Troyes, & imprimée *in*-8°. à Troyes en 1733, & enfin deux autres, l'une à M. l'A.... d'A.... qui l'avoit conſulté pour un curé ; l'autre à un profeſſeur d'un collége de l'Oratoire, où il donne des avis au ſujet des convulſions dont on parle depuis quelques années, & de l'écrit intitulé : *Nouvelles eccléſiaſtiques*. Le cas de conſcience ſur l'habillement des dames qu'on nomme *paniers*, n'eſt point de lui, quoiqu'on l'ait imprimé ſous ſon nom. L'on a encore de M. Duguet une *lettre*, écrite en 1721, *à M. Van-Eſpen, célèbre juriſconſulte, qui l'avoit conſulté au nom des eccléſiaſtiques des Pays Bas, oppoſés à la bulle* Unigenitus, *ſur la conduite qu'ils devoient tenir pour manifeſter leurs ſentimens* ; & une autre à M. l'évêque de Montpellier, écrite en 1724, ſur la ſignature du formulaire d'Alexandre VII. Comme cette lettre commençoit pluſieurs de ſes phraſes par ces mots, *il eſt inoui* ; un anonyme intitula une eſpece de réponſe qu'il prétendit faire à cette lettre, *Les inouis de M. Duguet dans ſa lettre à M. l'évêque de Montpellier*. C'eſt une brochure *in*-8°. qui a été ſupprimée. Les autres ouvrages de ce célèbre auteur, qu'on n'a publiés que depuis ſa mort, ſont *Traité des principes de la foi chrétienne*, trois volumes *in*-12, à Paris, 1736. L'avertiſſement ou préface eſt du père Philibert-Bernard Lenet, chanoine régulier de la congrégation de ſainte Geneviéve. *Traité de l'éducation d'un Prince*, à Utrecht, 1739, en un volume *in*-4°, & en quatre volumes *in*-12. Ce traité a été réimprimé en France en quatre volumes *in*-12, avec un abrégé de la vie de l'auteur, dont il ſeroit à ſouhaiter que l'on donnât une vie plus étendue, & plus circonſtanciée. Un recueil de diſſertations importantes ſur divers points de dogme, de morale & d'hiſtoire eccléſiaſtique : en deux volumes *in*-4°, 1742. Le titre eſt : *Conférences eccléſiaſtiques, ou diſſertations ſur les auteurs, les conciles & la diſcipline des premiers ſiécles de l'égliſe*. On aſſure que c'eſt le fruit des conférences que M. Duguet avoit faites en 1678 & 1679, au ſéminaire de ſaint Magloire à Paris, & que ces conférences ont été miſes en ordre par le pere Lenet, cité plus haut : les deux volumes contiennent ſoixante-ſept diſſertations. On a jugé à propos de réimprimer à la fin du ſecond, le *traité des devoirs d'un évêque*. En 1737, on a réuni en un volume *in*-12 imprimé à Utrecht, quatre opuſcules de M. Duguet dont nous avons déja fait mention, ſavoir le traité des devoirs d'un évêque, lettre ſur la grace générale, plus correcte & plus complette qu'elle n'avoit paru juſques là : deux lettres, l'une à feu M. Colbert, évêque de Montpellier ; l'autre à feu M. Van-Eſpen, célèbre canoniſte. M. Duguet étant vers 1715, dans l'abbaye de Tamiers, dans les états de Victor-Amedée roi de Sardaigne, nouvellement réformée par l'abbé de Jouglas, il eut l'honneur d'y avoir pluſieurs conférences fort longues avec le roi, de qui il avoit déja l'avantage d'être connu, puiſqu'il avoit fait avant que d'aller en Savoye, le traité *de l'inſtitution d'un prince*, pour le fils aîné de ce ſouverain. M. Duguet avoit fait auſſi pour le duc de Savoye un autre traité plus étendu ſur la religion. Les dernieres années de la vie de M. Duguet ont été fort traverſées. Il s'eſt vu ſouvent obligé de changer de demeure, & même de pays. On l'a vu ſucceſſivement en Hollande, à Troye, à Paris, & dans pluſieurs autres lieux différens ; mais conſervant toujours & par-tout le même eſprit de douceur & de modération, la même tranquillité, la même ſoumiſſion aux ordres de la providence, la même beauté de génie, & le même eſprit de conſeil. Ceux qui ont eu l'avantage de l'approcher ont apperçu en lui toutes ces qualités ſans aucune altération, juſqu'au moment où Dieu le retira de ce monde par une mort douce & tranquille, & où ſa piété qu'il avoit toujours eu très-profonde, parut avec un nouvel éclat. Cette mort arriva le dimanche 25 octobre 1733, à huit heures du matin. Le concours fut prodigieux à la maiſon, & à l'égliſe le jour de l'enterrement, qui fut le mardi 27 à midi. Il eſt inhumé dans l'égliſe paroiſſiale de S. Medard, à côté de M. Nicole, au bas des marches de la grande porte du chœur. Madame Mol ſa niéce, qui ne l'a jamais abandonné pendant ſa vie, depuis qu'elle a eu une fois le bonheur de demeurer avec lui, a fait mettre ſur ſon cercueil une plaque de cuivre avec ces ſeules paroles : *Ici eſt le corps de Jaques-Joſeph Duguet, Prêtre du diocèſe de Lyon, né à Montbriſon le 9 décembre 1649, mort à Paris le 25 octobre 1733*. Les lettres de M. Duguet ont été recueillies & imprimées ſous ce titre, *Lettres ſur divers ſujets de morale & de piété*. On en a dix volumes *in*-12.

DUHALDE, *cherchez* HALDE (du)

DUHAMEL, *cherchez* HAMEL (du)

DUHAN (Laurent) licencié en théologie de la faculté de Paris, de la maiſon & ſociété de Sorbonne, étoit de Chartres en Beauſſe. Il a profeſſé la philoſophie pendant près de trente ans au collége du Pleſſis à Paris avec applaudiſſement. Quand il eut quitté ſa chaire après ce long exercice, il fut quelque temps grand-vicaire de M. Dromenil, évêque d'Autun. Il eut enſuite par ſes grades un canonicat de Chartres qu'il réſigna peu après à ſon frere, afin de faire ſon ſéjour à Paris, où il eſpéroit devenir bibliothécaire ou grand-maître du collége Mazarin. Il fut effectivement un des

trois que sa majesté nomma à ces deux places, lorsqu'elles furent vacantes, & aux chaires de théologie qui vaquerent pareillement en Sorbonne; mais il n'eut pas la pluralité des suffrages. Voyant qu'il n'avoit rien à espérer de ce côté-là, il demanda à la cour, & obtint un canonicat de Verdun, où il est mort subitement vers la fin de 1726, âgé d'environ soixante-dix ans. Il avoit mis au jour un livre intitulé : *Philosophus in utramque partem*, volume *in*-12 imprimé en 1694, en 1704, & en 1708, à Paris & ailleurs. On a aussi de lui quelques lettres sur une dispute qu'il avoit eue aux thèses solemnelles des cordeliers, avec le célébre M. Dagoumer. * *Mémoires de littérature & d'histoire*, chez Simart, *tome* 3, *II partie*, *page* 445. *Lettre d'un conseiller de Blois*, (M. Perdoux de la Perriere, gentilhomme d'Orléans,) sur la *bibliothéque Chartraine de* D. Liron, *page* 14.

DUILLIUS (C.) surnommé *Népos*, consul romain, l'an de Rome 494, fut le premier de tous les capitaines de la république, qui remporta une victoire navale sur les Carthaginois. Il en triompha, & pour mémoire on érigea une colonne, dont l'inscription s'est conservée. Cette bataille se donna l'an 494 de Rome, & 260 avant J. C. Duillius étoit consul avec Cneus Cornelius Scipion, qui avoit été pris avec dix-sept navires. * Tite-Live, *l.* 17, *epitom.* Cicero, *dial. de sen.* Tacite en fait aussi mention, *l.* 2, *ann. c.* 12.

DUISBOURG, en latin *Duisburgum*, ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, appartient à l'électeur de Brandebourg, & est sur la riviere de Roër, qui se jette peu après dans le Rhin, à trois ou quatre lieues de Dusseldorp, & autant de Wesel. C'est dans cette ville que mourut en 1594, Gerard Mercator, le plus habile géographe de son temps. Duisbourg a été autrefois ville impériale, & est différente de DUISBOURG, qui est la plus ancienne vicomté du Brabant, à trois lieues de Bruxelles.

CONCILE DE DUISBOURG.

Il fut assemblé l'an 927, & l'on y fulmina sentence d'excommunication, contre ceux qui avoient crevé les yeux à Bennon évêque de Metz. Flodoard en parle dans sa chronique, où il ajoute que ce Bennon étoit un solitaire, qu'on tira du desert pour le faire évêque. * Reginon, *en la continuat. tome IX*, *conc.* Guilliman, &c.

DUISBOURG ou DUSBURG (Pierre de) auteur d'un livre des chroniques de Prusse, florissoit au commencement du XIV siécle, comme il paroît par l'épître dédicatoire de son livre. Il y a apparence qu'il étoit natif de Duisbourg, dans le duché de Cleves, & que c'est de cette ville qu'il a pris son surnom. Sa chronique de Prusse ne contient que l'histoire d'un siécle, depuis environ l'an 1226 jusqu'en 1325; elle est en latin. Un anonyme l'a continuée jusqu'en 1426, aussi en latin. Hartknochius, savant Allemand, a donné en 1679, à Francfort, *in*-4°. une édition de cette chronique, qu'il a ornée de dix-neuf dissertations où l'on trouve beaucoup d'érudition, & qui jettent un grand jour sur l'histoire de Prusse. Vers l'an 1340, Nicolas Jeroschinus, chapelain de l'ordre des Teutons, traduisit en vers allemans la chronique de Pierre de Duisbourg; & Wigandus de Marpurg, frere de ce même ordre, a continué l'ouvrage, aussi en vers allemans, jusqu'à l'an 1394. Pierre de Duisbourg fut prêtre, non pas de l'ordre des chevaliers de Livonie, comme l'a écrit Albert Wijuk Kajalonick, mais de l'ordre Teutonique dans la Prusse, comme le témoigne Nicolas Jeroschinus dont nous venons de parler.* Albert Wijuk Kajalonick, *part.* 1, *hist. Lith. lib.*1, *p.* 35. Gaspard Schuzius, *in indice scriptorum Prussicorum*. Hartknochius, *dissert.* 1, *de scriptor. hist. Prussiæ.*

DULCIDIUS, prêtre de Tolède, fut envoyé en ambassade l'an 883, auprès d'Abab-Alith, chef des Sarasins : il fut fait ensuite évêque de Salamanque. Dom Joseph Pellicer, Espagnol, le croit auteur de la chronique que lui-même a pris la peine de commenter, & qu'il a fait imprimer avec des notes, à Barcelone, en 1663, *in*-4°. On trouve cette chronique citée sous d'autres titres; ce que l'on peut lire dans le T. II, de la bibliothéque de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, pag. 199 & suivantes. Nicolas Antonio dans sa *Bibliotheca Hispana vetus*, croit qu'il n'est nullement certain que Dulcidius soit l'auteur de la chronique en question.

DULCIGNO & DOLCIGNO, *Olchinium*, *Olcinium*, *Ulcinium*, ville de l'ancienne Illyrie, aujourd'hui de la haute Albanie, de la dépendance du Turc. Elle est située sur le bord de la mer Adriatique, avec un château & un bon port, près l'embouchure du Drin. Pline, Ptolémée, Tite-Live, &c, font mention de cette ville qui a été le siege d'un évêque suffragant d'Antivari. Les Turcs s'en rendirent les maîtres dans le XV siécle, & elle fut assiégée en vain par les Vénitiens en 1696.

DULCIN, hérétique, & chef de ces hérétiques qu'on nomma DULCINISTES, combattoit l'église par ses erreurs au commencement du XIV siécle. Il étoit de Novarre, fils d'un prêtre d'Ossula. Il se répandit principalement dans le diocèse de Verceil, qu'il infecta de ses pernicieux sentimens. Il se vantoit de venir prêcher le regne du S. Esprit; & sous prétexte de charité, il s'abandonna à toutes sortes d'abominations, négligeant les choses les plus saintes; il méprisoit le pape & les ecclésiastiques, & se faisoit lui-même le chef de ce troisiéme regne, ajoutant que celui du Pere avoit duré depuis le commencement du monde, jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, & que celui du Fils, qui avoit commencé pour lors, étoit expiré l'an 1300. Grand nombre de peuples suivirent ce malheureux dans les montagnes des Alpes, où il fut pris, & brulé avec sa femme nommée Marguerite, par ordre du pape Clément V, peu après le commencement du XIV siécle, c'est-à-dire, le premier de juin de l'an 1307. Les protestans disent que ceux de Merindol & de Cabrieres en Provence, & ceux de la vallée d'Angrone en Piémont, où selon eux, leur église prétendue subsistoit depuis quelques siécles, étoient descendus des Vaudois & des Dulcinistes; mais ils nient qu'ils fussent souillés des erreurs dont on les accuse. * Sandere, *hær.* 159. Prateole, *V. Dulc.* Genebrard, *dans Clément V.* Bzovius, *A. C.* 1330, *n.* 13. Sponde, *A. C.* 1307, *n.* 16, 17. Vignier, *bibl. hist. A. C.* 1308, *chron. XIV*, *sæc. c.* 2. M. Muratori a donné deux histoires de cet hérétique, l'une & l'autre écrites par des auteurs contemporains. Elles se trouvent dans le *tome* IX, du recueil des *écrivains de l'histoire d'Italie*. Il y est parlé aussi de trois lettres que Dulcin écrivit *ad universos christianos.*

DULCKEN ou DULCKENIUS (Antoine) chartreux de Cologne, qui a vécu dans le seiziéme siécle, & au commencement du dix-septiéme, a traduit en latin plusieurs ouvrages ascétiques, composés en diverses langues, par différens écrivains, savoir : 1. *Christophori Verruchini, capucini, meditationes de præcipuis spiritualis vitæ mysteriis*; traduction de l'italien, à Cologne, 1605, *in*-12. 2. *Bartholomæi Salutii, ordinis fratrum minorum, lux animæ ad perfectionem anhelantis*, à Cologne, 1606, *in*-12. 3. *Lucæ Pinelli, è soc. Jesu, exercitia spiritualia de SS. Eucharistiæ sacramento*, à Cologne, 1608, *in*-12. 4. *Ejusd. Pinelli meditationes de passione Domini, de quinque vulneribus Christi, de rosario B. M. virginis, de septem vitiis capitalibus & virtutibus oppositis*, à Cologne, 1608, *in*-12. 5. *Gabrielis de Inchino, canonici regularis Lateranensis, conciones de quatuor novissimis*, à Cologne, 1608, *in*-8°. 6. *Roberti cardinalis Bellarmini, responsio ad tractatum VII theologorum Venetorum super interdicto papæ Pauli V, & ad oppositiones F. Pauli Sarpi ordinis servitarum, & Joannis Marsilii*, à Cologne, 1607, *in*-8°. Tous ces ouvrages sont traduits de l'italien. Dulcken a traduit de l'es-

pagnol : 8. *Petri Alcantaræ, ordinis carmelitarum discalceatorum, de oratione ac meditatione liber*, à Cologne, 1607, *in*-12. 9. *Andreæ Capellæ, episcopi Urgelensis in Catalloniâ, meditationes in evangelia totius anni : & ejusdem manuale exercitiorum spiritualium*, à Cologne, 1608. 10. *Francisci Ariæ, societat. Jesu, de oratione mentali, libri III*, à Cologne, 1608, *in*-12. 11. *Ejusdem tractatus de rosario B. M. virginis*, à Cologne, 1608, *in*-12. 12. Il a traduit du françois, *Francisci Bonaldi, è societate Jesu, stella mystica*, à Cologne, 1608, *in* 12. * Voyez la bibliothéque belgique de Valere André, édition *in*-4° de 1739, tome I, page 76.

DULEEK, DULEKE, bon bourg d'Irlande, est situé dans le comté d'East-Meath en Lagenie, à deux lieues de la riviére de Boyne, & de la ville de Drogheda, du côté du midi. Duleek a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. * Mati, *diction.*

DULGADIR, *cherchez* ALADULIE.

DULLAR (Jean) de Gand, vivoit dans le XVI siécle, vers l'an 1523, & enseigna la philosophie à Paris dans le collége de Beauvais. Divers auteurs se sont trompés à son sujet, en marquant le temps auquel il a vécu. Dullar composa divers ouvrages de philosophie, qui sont presque tous des commentaires sur Aristote. * Valere André, *bibl. belg. &c.*

DULLART (Adrien) né en 1411 au village de Veerden, en Flandre, étudia à Paris pendant quatre ans la philosophie & les arts libéraux ; depuis il vint étudier le droit à Louvain, & il s'y appliqua avec succès durant plusieurs années. Son mérite le fit choisir pour secrétaire de la ville de Bruxelles. On ne connoît de lui que la description historique de la chartreuse qui étoit autrefois hors des murs de la ville de Bruxelles, & que l'on voit maintenant dans la ville. C'est ce qu'on lit dans la bibliothéque belgique de Valere André, édition de 1739, tome I, page 12. Quelques-uns avancent la naissance de Dullart jusqu'au 15 mars 1400.

DULLART (Heiman) peintre & poëte, naquit à Rotterdam le 6 février 1636. Il montra de bonne heure beaucoup de vivacité & de jugement ; mais comme il étoit d'une complexion très-délicate, ses parens lui laisserent le choix de l'objet principal de son application : il choisit la peinture. Il fut envoyé à Amsterdam, sous le fameux Rembrand, dont il imita si bien la maniére, que l'on assure que l'on prit plusieurs fois les ouvrages du disciple pour ceux du maître. La foiblesse de sa santé ne lui permit pas de suivre son ardeur pour le travail ; & l'on n'a de lui que peu de piéces. Il avoit joint dès la premiére jeunesse à l'étude de la peinture, celle des langues & des sciences : & il se délassoit par les exercices de la musique & de la poësie. Il avoit une belle voix, & faisoit bien des vers. On le sollicita en 1672, d'entrer à Rotterdam, dans la magistrature ; mais il ne crut pas devoir répondre aux vœux de ceux qui l'en pressoient. Il mourut le 6 mai 1684. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DULYON, en latin *De Leone*, & en gascon DEU-LEU, & DEU-LEON, famille ancienne originaire du pays de Béarn, & établie depuis trois cens ans dans la province de Guienne, en la sénéchaussée de Lannes.

Cette famille peut avoir donné ou pris son nom de la terre *Deu-Leu* en Béarn, qu'elle possédoit autrefois, & qui appartient à présent au marquis de Lons, lieutenant de roi de Navarre & Béarn.

I. ARNAUD-RAMOND ou RAYMOND Dulyon, seigneur Deu-Leu, & le premier de cette famille dont on ait quelque connoissance. Il fut présent en 1150 avec Bibia d'Agramont, Pierre de Luxe, & autres seigneurs de Béarn, à la fondation du prieuré d'Audinos, faite par Pierre vicomte de Béarn & de Gavardan, ainsi qu'il est porté dans l'*histoire de Béarn*, de M. Marca, *liv.* 5, *ch.* 28, *art.* 61. Un mémoire, que l'on conserve dans cette famille, & qui fut dressé en l'année 1531, par un nommé *Jean de Lucmaret*, notaire, homme d'affaires de DAVID Dulyon, *dont il sera parlé ci-après*, remonte la filiation de cette famille jusqu'à cet ARNAUD-RAMOND, & fait mention d'un accord passé en l'an 1150 entre lui & *Ramond* seigneur de Gavaston, pour les droits de *Mahaud* de Gavaston sa sœur, par lequel acte Arnaud Ramond est qualifié *noble chevalier*. Suivant le même mémoire, il eut pour fils

II. GARCIE-ARNAUD Dulyon, qualifié *noble & chevalier* par son testament de l'an 1201, par lequel il institua son héritier GUILHEM-ARNAUD, son fils, chevalier, qui suit, avec substitution en faveur d'*Hervé* Dulyon, son petit-fils, qualifié *Danzel*, c'est-à-dire, *Damoiseau*. Sa femme est nommée *Guisle* de Miraumont.

III. GUILHEM ARNAUD Dulyon étoit au service du roi de Castille en 1201, suivant le testament de son pere. Il fut marié avec *Condor* de Morlane, de laquelle il laissa celui qui suit ;

IV. HERVE Dulyon, donzel, fut substitué à son pere par le testament de son aïeul en 1201, & fit en 1241 à son retour de la Terre-sainte, une donation de quelques vaches à Pes-Sarrat, curé Deu-Leu, du consentement de son fils & de sa femme, pour chanter messe en souvenir des périls qu'il avoit courus ès journées d'Obede, Muret & conquête de Maïorque, & pour prier Dieu pour l'ame de la femme de son fils. La femme d'Hervé Dulyon fut *Garsende* de Villemur. Il en eut celui qui suit ;

V. THIBAUD-ALAIN Dulyon épousa *Constance* de Marsan-Louvignier, & en eut SIMON, qui suit ;

VI. SIMON Dulyon paya plusieurs sommes empruntées par son pere & lui, pour courir les guerres en Terre-Sainte, Gascogne, Espagne & autres pays, suivant des actes des années 1280, 1283 & 1290, qui se trouvoient encore en 1531, ainsi que le porte le mémoire déja cité, dans les châteaux de Villesegure, de Barbasan, &c. Il fut marié avec *Sibylle* d'Espaigne, & assista en 1303 au contrat de mariage de son fils qui suit ;

VII. GUI Dulyon épousa en 1303 *Arnaudine* de Gramont. Il en eut celui qui suit ;

VIII. HUGUES Dulyon fut marié en 1330 avec *Marquise* de Castelnau de Tursan, & en eut le fils, qui suit ;

IX. ESPAING Dulyon I du nom, seigneur Deu-Leu, abbé séculier d'Orthez en Béarn, est le premier de cette famille dont la descendance soit prouvée par des titres certains & authentiques. Il est beaucoup parlé de lui dans le troisiéme & le quatriéme volumes de l'*histoire de Jean Froissart*, imprimée chez Tornes, à Lyon en 1559. Cet historien rapporte qu'étant allé en Béarn en 1388, il trouva à Pamiers messire Espaing Dulyon, qui pouvoit être alors âgé de cinquante ans ; il ajoute qu'il étoit vaillant homme & sage, & beau chevalier ; qu'il avoit servi dès sa jeunesse aux guerres de Bretagne, sous messire Louis d'Espagne, cousin-germain du roi Alfonse de Castille (il n'étoit son cousin que du troisiéme au quatriéme dégré) qu'il avoit conféré avec le pape sur le mariage de l'héritiere de Boulogne avec le duc de Berri, oncle du roi Charles VI, & qu'étant à la tête de cinq cens lances, il remit cette héritiere entre les mains de Louis de Sancerre, maréchal & depuis connétable de France, qui la reçut à la tête d'un pareil nombre de lances au nom du duc de Berri son futur époux. On apprend du même auteur, qu'Espaing Dulyon fut aussi commandeur ou gouverneur avec deux cens lances au mont de Marsan, & ensuite à Saverdun & à Pamiers ; qu'il fut envoyé par Gaston Phœbus, comte de Foix, au-devant du duc de Bourbon à son retour d'Espagne ; qu'il accompagna le même comte à Toulouse, lorsqu'il y fut voir le roi Charles VI, & qu'il mangea à une des tables qui avoient été dressées dans la salle où mangeoit le roi ; que ce comte de Foix étant mort en 1391, il porta la seconde banniere à ses obséques, & qu'ensuite il fut envoyé avec Roger d'Espagne, seigneur de Montespan & sénéchal de Carcassonne, par Matthieu de

Foix, vicomte de Castelbon, héritier du dernier comte de Foix, vers le roi Charles VI, pour demander en son nom l'investiture du comté de Foix, qui leur fut accordée moyennant une somme de trente mille livres, pour laquelle ils s'obligerent en faveur du duc de Berri. Espaing Dulyon avoit fait hommage en son nom à Gaston Phœbus, comte de Foix & vicomte de Béarn, de la terre Deu-Leu, de l'abbaye d'Orthez, & de tout ce qu'il tenoit en Béarn, & conjointement avec son fils des biens provenans de la dot de sa femme. L'acte de cet hommage retenu par Vignal notaire, en date du 21 juin 1390, a été extrait du trésor de la chambre des comptes de Pau. La femme d'Espaing Dulyon y est nommée *Antoinette* de Navailles. Elle avoit été dotée par *Menaud* de Navailles son frere; & son contrat de mariage, suivant Lucmaret, étoit de l'année 1368. De cette alliance vinrent ESPAING II, qui suit; & *Vital* Dulyon, évêque de Rieux, qui, par contrat du 10 mars 1417 s'obligea au payement d'une somme empruntée par son pere.

X. ESPAING Dulyon II du nom, avoit encore un autre nom, qui, à cause de son abréviation, n'avoit pu être lu. Il fit hommage conjointement avec son pere, *comme il a été rapporté ci-dessus*, des biens qu'il tenoit en Béarn à cause de sa mere, le 21 juin 1390, suivant le mémoire de Lucmaret. Il testa en 1416, & avoit épousé *Marguerite* de Caupenne. Il en laissa celui qui suit.

XI. ESPAING Dulyon III du nom, chevalier, abbé d'Orthez, seigneur de Vianne, Viellesegure, & autres lieux, paya à Jean de Gayrosse, chevalier, une somme de trois cens écus d'or, comptant pour chaque écu trente sols & trois deniers, empruntée par son aïeul du pere du seigneur de Gayrosse, pour payer la dépense par lui faite lorsqu'il commandoit au Mont de Marsan, & au payement de laquelle somme l'évêque de Rieux son oncle, s'étoit obligé en 1417: il en reçut la quittance le 20 juillet 1436, retenue par Jean de Fargoua, notaire. Par cet acte, qui est en latin, il est qualifié *noble & puissant homme, chevalier, abbé d'Orthez, & seigneur de Vianne, Viellesegure, & autres lieux;* & Espaing Dulyon son aïeul, y est pareillement qualifié *noble & puissant homme, chevalier & gouverneur du comté de Foix & du château d'Orthez*. Espaing III qui avoit le gouvernement des forêts de Béarn, dont le tiers des profits lui appartenoit, en rendit compte le 5 février 1455. Il est nommé dans cet acte, qui est en gascon, & signé par Gaston comte de Foix, *Espaën Deu-Leu*, abbé d'Orthez. Il vivoit encore en 1465, comme il paroît par deux quittances qui lui furent données par l'un de ses gendres pour partie de la dot de sa femme, dont la derniére est du 19 novembre 1465; mais il mourut avant l'an 1471. Il avoit été marié en 1430, suivant le mémoire de Lucmaret, avec *Marguerite* de Bezaudun, du pays des Lannes près de Campet, fille du seigneur de Bezaudun, & de *Marie* de Campet. Noble Jean, seigneur de Bezaudun, qui peut être son beau-pere, lui passa une obligation de la somme de quatre cens écus d'or du coin de Toulouse, & du poids de trois deniers, par acte du 24 juin 1457, retenu par Arnaud de Perquam. Ses enfans furent, GASTON Dulyon, seigneur de Bezaudun, &c, qui suit; JEAN Dulyon, seigneur de Campet, *qui continua la postérité*; *Pierre* Dulyon, archevêque de Toulouse, qui prit possession de cette églife en 1475, & qui mourut le 21 février 1491; *Anne* Dulyon, au profit de laquelle ses trois freres passerent une obligation de la somme de mille écus, à compter trente sols trois deniers par écu, par acte du 29 mars 1488, retenu en latin par Durandy, notaire, par lequel ses freres sont qualifiés hommes de grande noblesse & chevaliers, *magnæ nobilitatis viri milites*. Elle étoit alors veuve d'*Etienne* de Tauleresse, dit *Vignolles*, sénéchal de Carcassonne, qui étant mort sans enfans, l'avoit laissée son héritiere, à cause de quoi elle fut dame d'Aussamont, de S. Pey, de Serres, de Podenas, d'Autieges, de Reaux, de Las-Veignes, de Clermont, de Mainbaste, Estivaux, &c. Elle donna quittance de la somme de mille écus au seigneur de Campet son frere, acceptant tant pour lui que pour les héritiers de ses freres, par acte du 4 mai 1493, retenu en latin par Molardy, notaire. Elle fit les mêmes jour & an un codicile, retenu par le même notaire, par lequel elle substitua les enfans du seigneur de Campet son frere, à Gaston de Béarn son neveu, qu'elle avoit institué son héritier par son testament du 4 décembre 1491, retenu par Filhastr s & Dalthie, notaires; & *Brunette* Dulyon, mariée avec *Jean* de Béarn, seigneur de S. Maurice, qui donna quittances à son beau-pere de partie de la dot de sa femme, les 11 mars & 9 novembre 1465, & au seigneur de Bezaudun son beau-frere, le 25 janvier 1471. De cette alliance sortirent *Jean*, & *Gaston* de Béarn, dont le premier ne laissa qu'une fille, qui porta les terres de Saint Maurice, de la Porte, &c, avec le nom de Béarn dans la maison de Galard de Brassac.

XII. GASTON Dulyon, chevalier, seigneur de Bezaudun & de Malauze, vicomte de Lille, de Canet & Laval, seigneur des quatre vallées de Maignoac, la Barthe, Neste, Barrousse, Aure, de partie de la vicomté de Lavedan, d'Andrest, Eslaioy, &c. conseiller & chambellan du roi, sénechal de Toulouse & d'Albi, capitaine d'une compagnie de cent lances fournies, fut un des seigneurs qui suivirent en Flandre le roi Louis XI, pendant qu'il n'étoit encore que dauphin, ainsi qu'il est rapporté au *ch.* 33, du *liv.* 1, des *Memoires d'Olivier de la Marche*. Ce prince étant monté sur le trône, le pourvut de la charge de sénéchal de Saintonge par lettres du 12 août 1461, quatre jours avant son sacre, & lui donna en même temps la compagnie d'hommes d'armes qu'avoit Olivier de Coëtivy, & les terres de Royan & Mornac qui appartenoient au même Olivier de Coëtivy. Il le fit aussi son conseiller & premier valet tranchant, & il est ainsi qualifié dans une commission du 8 mars 1462, donnée en son nom comme sénéchal de Saintonge, par le lieutenant-général de saint Jean d'Angeli. Il étoit dans Paris avec le roi en 1465, dans le temps que les princes ligués sous prétexte du bien public, étoient campés devant cette ville; & l'on apprend de l'histoire appellée *la chronique scandaleuse* que durant ce siége le roi le mena un jour souper avec lui chez la dame d'Armenonville. Il fit hommage le 13 novembre de la même année 1465, en la chambre des comptes de Paris, des vicomtés & seigneuries de l'Isle, Canet & Laval. Le roi, pour le récompenser des services qu'il lui avoit rendus dans ses armées & grandes affaires, le pourvut de la charge de sénéchal de Guienne, Lannes & Bazadois, au lieu d'Antoine de Castelnau, seigneur du Lau, par lettres du 27 avril 1468, enregistrées au parlement de Bordeaux. Il est qualifié par ses lettres *conseiller & chambellan du roi*. Depuis, le roi ayant donné en apanage le 29 avril 1469, le duché de Guienne à Charles son frere, Gaston Dulyon perdit la sénéchaussée de Guienne, Lannes & Bazadois, que le nouveau duc donna à Odet d'Aydie, seigneur de Lescun; mais le roi, pour le dédommager, lui fit don des capitaineries de Sainte-Gabelle, de Sufforet, Thurces & Puicelsy, par lettres du 13 novembre 1469. Il eut aussi les sénéchaussées de Toulouse & d'Albi, en remplacement de celles qu'il tenoit auparavant dans le duché de Guienne. Il y a apparence qu'il conserva cette charge de sénéchal de Toulouse & d'Albi jusqu'à son décès, puisque toutes les histoires de son temps, & les titres de famille lui donnent toujours depuis cette qualité. Il fut un des seigneurs qui donnerent leurs scellés pour garder & entretenir le traité de paix fait à Ancenis entre le roi d'une part & le duc de Guienne son frere, & le duc de Bretagne d'autre part. Le sien est du 19 juin 1470, comme il se voit dans les preuves de l'*histoire de Bretagne* de dom Lobineau. Il fut aussi un des députés aux états que le roi assembla à Tours en la même année 1470, contre le duc de Bourgogne,

suivant la déclaration donnée à Amboise le 3 décembre audit an. Le comté d'Armagnac ayant été confisqué sur le comte dans la même année 1470, il eut le don des terres de Saint-Genier & Ruidol qui en dépendoient. Il fut envoyé par le roi en 1472, vers les états de Béarn, après la mort du comte Gaston IV, pour savoir d'eux quel ordre il devoit donner à la personne & aux terres de leur seigneur le prince François-Phœbus de Foix son neveu. Il fut encore envoyé par le roi dans la même année 1472, après la mort du duc de Guienne son frere, pour recevoir en son nom le duché de Guienne & le comté d'Armagnac : & pour les frais par lui faits pour l'exécution de cette commission, le roi lui donna la somme de seize mille quatre cens deux livres, sur laquelle il reçut à compte celle de quatre mille cinq cens douze livres d'Etienne Petit, receveur de la taille mise sur Armagnac & Gascogne, suivant un article du compte septiéme de Jean Briçonnet, receveur général des finances pour l'an fini le dernier septembre 1473. Pendant qu'il étoit occupé à la réduction de Perpignan, Isabeau d'Armagnac, fille de Jean IV, & sœur de Jean V & de Charles, derniers comtes d'Armagnac, lui fit donation le 16 mai 1473, par acte retenu par de Rupé, notaire, des terres de Maignoac, d'Aur, Barrousse, Neste, Clautiers & baronie de la Barthe, & de ses prétentions sur les comtés d'Armagnac & de Rodez; & attendu son absence, cette donation fut acceptée pour lui par noble Henri Ithier, commandant ses hommes d'armes & ses cent lances, chargé de sa procuration qui est en latin, & dont le noble Jean de Miossenx (*de Mille Sanctis*) l'un de ses domestiques, fut témoin. Il fit la foi & hommage pour ces terres le 23 avril 1474. Suivant le memoire de Lucmaret, il plaida au parlement de Paris pour le comté d'Armagnac, contre le procureur général du duc de Nemours, & le sire d'Albret : mais s'il ne réussit pas dans la poursuite de ses prétentions sur ce comté, du moins il fut maintenu dans la possession des autres terres qui lui avoient été données par Isabeau d'Armagnac. Il obtint au mois d'octobre 1478, des lettres de naturalité, qui se trouvent inférées dans le septiéme registre des chartes de la chambre des comptes de Paris, *au fol.* 103. Après la mort du roi Louis XI, il fut conservé dans ses charges & emplois, & continua ses services sous le regne de Charles VIII. Il donna le 24 avril 1484, quittance de 3000 livres à Denys de Bidan, receveur général des finances, pour partie de sa pension de cette année. Cette quittance se trouve en original en parchemin dans le cabinet de M. Clairambault, généalogiste des ordres du roi, ainsi que trois autres quittances de même pour ses appointemens de capitaine de cent lances fournies de la garde, datées du premier août & dernier octobre 1482, & 12 août 1488. Gaston Dulyon servit encore au siége de Nantes, où il commandoit un quartier en 1487, & il fut un des principaux officiers de l'armée françoise à la bataille de S. Aubin du Cormier en Bretagne en 1488. Il passa une obligation avec ses freres en faveur de la dame de Taulerèsse leur sœur le 20 mars 1488. C'est le dernier acte que l'on trouve de lui encore vivant. Il étoit mort lorsque la dame de Taulerèsse donna quittance de la somme portée dans l'obligation ci-devant mentionnée, le 4 mai 1493. Il avoit été marié avec *Jeanne* de Lavedan, fille aînée & héritiére de *Raimond-Garcie*, seigneur vicomte de Lavedan en Bigorre, & de *Bellegaste* de Montesquiou. Ce vicomte de Lavedan passa par acte du 6 février 1479, retenu en latin par de Rupé notaire, une obligation de six mille deux cens douze écus bons, dix sols & dix deniers bons, en faveur de Gaston Dulyon son gendre & de sa femme. Cette somme fut employée en partie pour payer la légitime d'Antoinette de Lavedan, sœur puînée de la dame Dulyon, & femme d'Arnaud de Castelbajac, seigneur de Castelbajac. Gaston Dulyon ne laissa de Jeanne de Lavedan qu'une fille unique, nommée *Louise* Dulyon, dame des vallées, terres & seigneuries d'Aure, Barousse, Neste, Maignoac, Barbasan, Malause, Andrest, Eslaroy, &c. vicomtesse de Lavedan. Elle porta en mariage tous ces grands biens à Charles *bâtard* de Bourbon, chevalier, baron de Caudes-Aigues, seigneur de la Chaussée, d'Estain & de Bouconville, conseiller & chambellan du roi, sénéchal de Toulouse & d'Albigeois en 1491 (charge en laquelle il pouvoit avoir succédé à son beau-pere) aussi maréchal & sénéchal de Bourbonnois en 1499. Elle resta veuve de lui le 8 septembre 1502, & elle vivoit encore le 23 février 1505. C'est de ce mariage que sont descendus les marquis de Malauze, vicomtes de Lavedan, &c. du nom de Bourbon.

XII. Jean Dulyon, seigneur de Campet & de Vianne, abbé d'Orthez, second fils d'Espaing Dulyon III du nom, & de *Marguerite* de Bezaudun, fut chambellan de Gaston IV du nom, comte de Foix & roi de Navarre, & fut présent, comme témoin, à un mandement donné à Peralte par ce prince à son conseiller Matthieu d'Artigalaube, docteur en droit canon & électeur de Palme, pour traiter & conclure en son nom le mariage de Marguerite de Foix avec Antoine seigneur de Bonneval. Il étoit aussi écuyer d'écurie du roi Louis XI, & est qualifié tel dans une quittance de sa pension de six cens livres qu'il donna à Pierre de Lailly, receveur général des finances, le 14 mars 1475, dont l'original est dans le cabinet de M. Clairambault. Il s'obligea avec ses freres en faveur de la dame de Taulerèsse sa sœur, le 20 mars 1488, & reçut quittance d'elle, tant pour lui que pour les héritiers de ses freres, de la somme portée dans cette obligation, le 4 mai 1493. Il mourut bientôt après, comme il paroît par un acte retenu par Jean de Percam le 29 juillet de la même année 1493, par lequel noble dame *Marguerite* de Luxe, dame de Campet & Geloux, veuve de noble chevalier monseigneur Jean Dulyon, seigneur de Campet, acquert le bois de Bervielle dans le diocèse d'Oléron, de très-noble & puissant seigneur Jean seigneur de Luxe son frere. Marguerite de Luxe, d'une des plus grandes maisons de Navarre, étoit veuve en premieres noces de très-noble & puissant seigneur Gilles *bâtard* de Labrit *ou* d'Albret, vicomte de Mancor & de Meilhan, avec lequel elle avoit été mariée par contrat du dernier jour de février 1472, par lequel elle est dite fille de nobles & puissans seigneur & dame *Jean* seigneur de Luxe, & *Marie* de Peralte. Jean seigneur de Luxe son frere, lui donna alors la terre de Geloux pour la sureté de sa dot. Elle la porta depuis à son second mari, & elle obtint tant en son nom, & comme procuratrice de son fils aîné, droit de rachat de cette terre de noble Etienne Boirie, seigneur de Poy, par contrat du 15 juin 1508. Elle eut de son second mariage pour enfans Jean, dit *Brun* Dulyon, qui suit; *Bernard* Dulyon, que la dame de Taulerèsse sa tante, substitua par son codicile du 4 mai 1493, à Gaston de Béarn aussi son neveu, qu'elle avoit institué son héritier. Il mourut sans postérité avant l'an 1515; Jean, dit *David* Dulyon, seigneur de Campet, *qui continua la postérité*; & *Marguerite* Dulyon, qui conjointement avec noble Jean, dit *David* Dulyon son frere, comme ayant droit & puissance de noble Jean-Brun Dulyon, seigneur de Campet, leur frere aîné, vendit quelques fiefs par contrat du 8 novembre 1514. Elle & son frere Jean, dit *David*, transigerent avec leur frere aîné, & firent échange avec lui des biens qui leur étoient échus par leur droit de légitime dans la succession de leurs pere & mere, par contrat du 8 juin 1515, retenu par Lucmaret, notaire.

XIII. Jean, dit *Brun* Dulyon, seigneur de Campet, de Geloux, de Vianne, &c. abbé d'Orthez, fut institué héritier universel par son pere, vendit quelques fiefs avec sa mere par contrat du 30 mai 1506, & obtint avec elle droit de rachat de la terre de Geloux le 15 juin 1508. Il épousa noble *Jacme* de Béarn,

fille de *Pes* (*Pierre*) de Béarn, baron de Moissenx, sénéchal de Marsan, grand-écuyer de Magdeléne de France, princesse de Vianne, & de *Catherine* de Béarn de Gerderest. Elle étoit sœur puînée de *Françoise* de Béarn, femme d'Etienne *bâtard* d'Albret, d'où descendoit le maréchal d'Albret. Leur contrat de mariage fut passé au château de Pau, Catherine de Foix, reine de Navarre, stipulant pour *Jacme* de Béarn sa damoiselle, à laquelle elle constitua en dot, à la décharge de la maison de Moissenx, trois mille francs bourdalois, payables une partie pour racheter l'abbaye d'Orthez, que Jean-Brun Dulyon avoit engagée, sur laquelle somme la reine de Navarre donnoit de son chef treize cens trente-deux francs, & le restant à la décharge de noble Etienne baron de Moissenx, en déduction de quatre mille ecus de dot qu'il s'étoit obligé de porter dans cette maison de Moissenx, & que cette princesse s'étoit obligée de payer, moyennant quoi *Jacme* de Béarn renonçoit à tous les droits paternels & maternels. Ce contrat retenu en gascon par Gassie Coterer, secrétaire & notaire général, est du 15 avril 1515, & Jean Dulyon y est dénommé *Jean-Brun* Deu Leon, Seignor de Campet. Il mourut sans enfans, & sa veuve *Jacme* de Béarn, se fit religieuse dans l'abbaye de sainte Claire de la ville du Mont de Marsan. David Dulyon son beau-frere, s'obligea pour sa dot & entrée en religion, en faveur de Marie d'Albret, abbesse de ce couvent, en la somme de onze cens francs bourdalois, & lui laissa pour cette somme la jouissance de la terre de Laqui, par contrat du 28 juillet 1527.

XIII. Jean, dit *David* Dulyon, écuyer, seigneur de Campet, Geloux, Vianne & Casaux, sénéchal de Marsan, Tursan & Gavardan, chambellan du roi & de la reine de Navarre, troisiéme fils de Jean Dulyon, & de *Marguerite* de Luxe, fut héritier de *Jean-Brun* Dulyon son frere aîné, & commanda les bandes du roi de Navarre, comme il paroît par une lettre que lui écrivit Odet de Foix, pour l'avertir de tenir prêtes les bandes du roi de Navarre qu'il commandoit, & pour voir s'il ne pouroit pas ménager quelque chose par les parens qu'il avoit en Navarre. Il fit une vente de fiefs, du consentement de sa femme, en faveur d'Arnauld du Peyron, par contrat du 24 mai 1547, & il fit son testament retenu par Loubere notaire, le 5 août 1551, dans lequel, outre les enfans qu'il avoit eus de sa seconde femme, il parle de sa fille de son premier mariage, qu'il dit avoir mariée avec le seigneur de Montolieu. Il vécut encore depuis plusieurs années, puisqu'il passa un bail à fief en faveur de Jean, autre Jean & Arnaud de Lacomme, le 6 janvier 1556, & que les lettres patentes des priviléges des Béarnois en Marsan, furent vérifiées sous son nom le 12 juin 1557; mais il ne vivoit plus en 1560. Il avoit été marié deux fois, 1. par contrat du 20 avril 1526, retenu par Jean de Bloy notaire, avec noble *Eléonor* de Baylenx, fille de noble *Guillaume* de Baylenx, seigneur de Poyanne & de Nosse, & de *Marguerite*, dame héritiére de Laminsans: 2. par contrat du 26 janvier 1531, retenu par Bertrand de Foresta notaire, avec noble damoiselle *Alix* de Bergoignan, qui fut assistée de révérend pere en Dieu Bernard d'Armagnac, abbé de Tasques, & de noble Pierre de Toulouse, & Augier de Laur, seigneur de Capmorteres ses oncles. Elle étoit fille de noble *Geraud* de Bergoignan, seigneur de Bergoignan, Ramassenx, &c. & de *Marie* d'Armagnac Termes, & sœur de *Carbon*, seigneur de Bergoignan. Elle étoit veuve de noble *Geraud* de Bessabat, seigneur de Castets, avec lequel elle avoit été mariée par contrat du 3 février 1526. Jean, dit *David* Dulyon, eut de sa premiere femme *Marguerite* Dulyon, mariée avant l'an 1551, avec *Bertrand* de Lane, seigneur de Montolieu, de la famille des anciens seigneurs de Cusagués en Bordelois: elle n'en eut point d'enfans. De sa seconde vinrent *Bernard* Dulyon, écuyer, seigneur de Campet, Geloux, Casaux, Vianne, Ramousens, &c. Celui-ci plaidoit au parlement de Bourdeaux en 1560, au sujet de la vente faite par son pere de l'abbaye d'Orthez, qui étoit de tout temps dans sa famille. Ce fut sur sa tête qu'Arnaud de Gaxissans, seigneur de Sales, & *Marguerite* Dulyon sa sœur, dame de Montolieu, firent décréter les terres de Campet, Geloux & Cassaux, situées en Guienne, & celle de Vianne en Béarn. Il vendit celle de Ramousens en Armagnac, qui venoit de sa mere, & ses autres biens de Béarn; fit une donation à *Gaston* Dulyon son frere, par acte retenu par Vios notaire, & insinué au sénéchal de S. Sever le 15 mars 1564, & vivoit encore en 1567, comme il paroît par le testament de *Jacques* Dulyon son frere qui lui faisoit un legs. Il ne fut point marié; *Domenges* Dulyon, aussi mort sans avoir été marié; Gaston Dulyon, qui suit; *Jacques* Dulyon, écuyer, seigneur de Campet, qui se servit du droit de rachat accordé par le parlement de Bourdeaux pour deux ans aux enfans de David Dulyon, pour racheter les terres de Campet & Geloux. Il ne fut pas marié, & fit son héritier général & universel Gaston Dulyon son frere, par son testament du 28 mars 1567, retenu par Vios notaire; *Isabeau* & *Letice* Dulyon, qui ne furent point mariées. Elles passerent deux procurations, retenues par Vios & Brarouillet notaires, le 21 octobre 1571, & le 10 novembre 1573, à noble Gaston Dulyon leur frere, écuyer, seigneur de Campet, pour retirer de Roger seigneur de Bergoignan, une somme de huit cens quarante quatre livres.

XIV. Gaston Dulyon, seigneur de Campet & de Geloux, passa une obligation de la somme de douze mille trois cens cinquante livres en faveur d'Augier de la Roze, par acte retenu par Filhot notaire, le 5 novembre 1565. Il servit pendant les guerres civiles pour le parti des religionaires, & il obtint une déclaration de Henri IV, alors roi de Navarre, donnée à Nerac le 5 novembre 1577, signée *Henri*, & plus bas *Vallier*, & scellée de son sceau, par laquelle les nommés Guichenet, Pichon & Tartas, qu'il avoit fait prisonniers dans les dernieres guerres, furent déclarés de bonne prise suivant les ordonnances de guerre. Il racheta par contrat du 7 mai 1583, un fief vendu par son pere, & au mois de novembre de la même année 1583, il se trouva & assista le seigneur de Castelnau à la prise de la ville & château du Mont de Marsan, où il fut commis quelques homicides, pour lesquels il fut depuis poursuivi; mais toutes les procédures faites contre lui à cette occasion furent cassées & annulées, avec défenses au procureur général présent & avenir, d'en faire aucune poursuite, par lettres patentes du roi Henri IV, données à Paris le 12 juin 159[illegible], signées *Henri*, & plus bas *de Neufville*, & scellées, par lesquelles le roi avouoit la prise du Mont de Marsan, & même les homicides qui y avoient été commis, déclarant que tout ce qui y avoit été fait lors de cette prise & en sa présence, avoit été fait de son commandement. Il obtint encore du roi Henri IV, un brevet donné à Orléans le 5 juin 1599, signé *Henri*, & plus bas *Potier*, par lequel nonobstant la défense faite à la noblesse de porter des armes à feu, il lui fut permis de faire faire, quand bon lui sembleroit, la huée aux loups & renards, & pendant icelle porter ou faire porter par ceux qu'il y employeroit des arquebuses; & en outre de porter l'arquebuse quand bon lui sembleroit, & d'icelle tirer & faire tirer par un des siens dans l'étendue de ses terres. Il avoit été marié par contrat du 15 septembre 1573, retenu par Darridet notaire, avec noble *Marguerite* de Pelalty, fille unique de noble *Jean* de Pelalty, seigneur de Maurin, Artassen & Gailleres, & de noble *Jeanne* de Maliat. De cette alliance naquirent Jean Dulyon, seigneur de Campet, qui suit; Jesbaham Dulyon, seigneur de Besle, *qui a fait une branche rapportée ci-après*; *Paul* Dulyon, qui ne fut point marié; Sebastien Dulyon, seigneur du Bosq, *qui a fait aussi une branche, rapportée ci-après*; *Tabita* Dulyon, mariée avec noble *Paul* d'Expenx, écuyer, seigneur d'Estignos & de Sort,

duquel étant veuve elle donna quittance générale de sa constitution dotale à son frere aîné : elle laissa postérité ; *Silvie* Dulyon, mariée avec *Bertrand* de Poylohaut, seigneur de S. André, dont elle n'eut point d'enfans ; & *Isabeau* Dulyon, laquelle ne fut point mariée.

XV. JEAN Dulyon, seigneur de Campet & de Geloux, fut gratifié par le roi Henri IV, en considération de ses services d'une somme de quinze cens livres par brevet du dernier mai 1608, donné à Fontainebleau, & signé *Henri*, & *de Lomenie* : fit un échange avec Jean du Prat par contrat du 6 décembre 1614, & fit procéder à sa requête devant le lieutenant général de Bayonne en 1623, pour prouver que le sieur de la Rose avoit été payé de la somme de dix-sept mille livres, que Gaston Dulyon son pere lui devoit. Il avoit été marié par contrat du 12 mai 1604, retenu par Andrieu notaire, avec *Catherine* de Segur, demoiselle fille de noble *Etienne* de Segur, écuyer, seigneur de Franx & de S. Eugean, & de dame *Clémence* de Bouchier, alors femme en secondes noces de *Gaston* de Bourbon, seigneur de Rollie, cadet des Bourbon-Malauze, & dont le petit-fils fut tué pendant les dernieres guerres civiles. Jean Dulyon donna quittance finale de la dot de sa femme aux seigneur & dame de Rollie ses pere & mere, le dernier août 1605. Cette quittance fut retenue par Thomas notaire. Catherine de Segur étant veuve, transigea avec son fils aîné par acte du 12 août 1638, & retenu par Ducourneau notaire. Ses enfans furent JACQUES Dulyon, seigneur de Campet, qui suit ; & *Alexandre* Dulyon, mort sans avoir été marié, d'une maladie qu'il avoit contractée au siége de Fontarabie en 1638

XVI. JACQUES Dulyon, écuyer, seigneur de Campet & de Geloux, fut d'abord enseigne-colonelle, & ensuite capitaine d'une compagnie de cent hommes dans le régiment de Castelnau, par commission du 24 juillet 1625. Il fut maintenu dans la grosse dîme de la paroisse de Campet, contre l'évêque d'Aire & le curé du lieu, après avoir justifié par une enquête faite en 1641, en exécution d'un arrêt du parlement de Bourdeaux du 26 août 1640, que son château de Campet avoit été pillé & brulé pendant les guerres de la religion, du tems de Gaston Dulyon son aïeul. Il obtint encore une sentence, rendue au sénéchal de S. Sever, le premier juillet 1651, contre Jean de la Sale, par laquelle en conséquence de ce que son château de Campet avoit été brulé à deux diverses fois, les rentes seigneuriales lui furent adjugées sans aucune reconnoissance. Il mourut en 1652. Il avoit été marié par contrat du 25 août 1638, retenu par Dandiran notaire, avec *Catherine* Sacriste de Malevirade, damoiselle, fille de noble *Gabriel* Sacriste, seigneur de Malevirade & du Grezet, & de *Catherine* de Lalande, de l'ancienne maison de Lalande, de Bourdeaux. De cette alliance vinrent ALEXANDRE Dulyon, baron de Campet, qui suit ; *Pierre* Dulyon, sieur de Geloux, qui transigea avec son frere aîné au sujet du partage des biens à eux délaissés par leurs pere & mere par acte du 13 mars 1663, retenu par Dosque notaire, & qui après avoir fait la campagne de 1667, mourut jeune en 1669 ; & *Anne* Dulyon, mariée avec *Geoffroi* de Guerre, seigneur de Laroquete & de Fonpeire, dont elle laissa des enfans.

XVII. ALEXANDRE Dulyon, baron de Campet & de Geloux, étant resté mineur à la mort de son pere, eut pour curateur Jean Dulyon, seigneur de Besle son cousin, suivant un appointement rendu au sénéchal de S. Sever, le 3 janvier 1658, depuis fit vente tant pour lui que comme curateur de son frere en faveur de Paul Larrieu, par contrat du 8 avril 1659, & paya à Bernard Dulyon, écuyer, une somme de deux mille livres, en laquelle Catherine de Segur son aïeule, & Jacques Dulyon son pere, étoient obligés en faveur de Bernard Dulyon, qui lui en donna quittance, retenue par Ponson notaire, le 19 février 1666. Il mourut en 1672, âgé de trente-deux ans. Il avoit été marié par contrat du 3 février 1663, retenu par Dosque notaire, avec *Jeanne* de Mesmes, damoiselle, dame de Gareing, fille de *Jean-Pierre* de Mesmes, seigneur de Gareing, de même famille que les de Mesmes de Paris, & de noble *Jeanne-Louise* de Lalande. Elle fit son testament, retenu par Douat notaire, le 19 janvier 1679. De ce mariage sortirent PIERRE Dulyon, baron de Campet, qui suit ; *Henri* Dulyon, capitaine au régiment de la Marine, mort à Valenciennes au mois de septembre 1689, après avoir fait son testament le 17 du même mois, reçu par Tardeau, notaire à Valenciennes ; & *Marie* Dulyon, mariée avec noble *Pierre* de Prugue, seigneur de Palazo, dont elle n'eut qu'un fils, mort jeune à l'armée.

XVIII. PIERRE Dulyon, baron, puis marquis de Campet, Geloux, seigneur de Gareing, Ucharq, &c. fut fait capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment Dauphin en 1683, & servit depuis en Italie. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de la généralité de Bourdeaux, au mois de décembre 1699, acquit la métairie noble de la Salle de Bernard d'Armaignac, par contrat du 15 avril 1700, & transigea avec les prêtres du Martyrologe du Mont de Marsan, le 24 août 1712. Il obtint l'érection de sa terre de Campet & de ses dépendances, en titre de marquisat, par lettres patentes données à Marli au mois de novembre 1731. Il avoit été marié par contrat du 22 novembre 1682, retenu par Mauco notaire, avec *Ursule* de Lasalle, fille de noble *François* de Lasalle, écuyer, baron de Roquefort, Saint-Gor, Canenx, Castetmerle, &c, & de dame *Jeanne* de Taster, & sœur de *Martin* de Lasalle, président au parlement de Bourdeaux. De ce mariage sont venus ALEXANDRE Dulyon II du nom, baron de Campet, qui suit ; *Jacques* Dulyon, seigneur de Geloux, capitaine au régiment d'infanterie de Coëtquen, depuis Tourville & ensuite Meuze, par commission du mois de septembre 1708, & nommé chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis par brevet du mois de mai 1721, mort à Condé le 28 septembre de la même année 1721, suivant une lettre écrite au baron de Campet son pere, par le sieur Chalon, commandant le régiment de Meuze, datée de Condé du 2 octobre 1721 ; & d'*Isabeau* Dulyon, morte sans enfans de son mariage avec *Barthelemi* Daons, baron de Honctanex, Peirelongue & Jarderest.

XIX. ALEXANDRE Dulyon II du nom, marquis de Campet, &c, obtint des lettres de lieutenant réformé de la compagnie de la Salle au régiment de Piémont le premier mai 1701, & servit en cette qualité en Italie pendant la campagne de 1702. Il fut fait lieutenant de la compagnie du sieur de Lisle du régiment de Coëtquen en 1703, & il se trouva les campagnes suivantes aux deux batailles de Hochstet, au siége d'Ausbourg, & à ceux de Fridlingen, de Munderkingen & de Keimtem. Le roi le pourvut en l'année 1733, de la charge de sénéchal de Marsan, Tursan & Gavardan, par lettres du premier avril de ladite année, enregistrées au parlement de Guienne le ..... juin de la même année, & en la chambre des comptes de Navarre le..... novembre suivant. Il a été marié par contrat du 9 avril mil sept cent quatorze, retenu par Castaing, notaire de Lescar, avec *Corisandre* de Lons, fille de messire *Antoine* marquis de Lons, lieutenant de roi en Navarre & Béarn, & de dame *Angélique* de Miossenx. Antoine marquis de Lons étoit fils de Philippe marquis de Lons, & de Françoise-Marguerite Bayonne de Gramont, sœur d'Antoine de Gramont, duc, pair & maréchal de France, & Angélique de Miossenx, étoit fille unique & héritiere de Henri-Bernard de Miossenx, comte de Sansons, & de Françoise d'Albret, sœur de César-Phœbus d'Albret, maréchal de France. De cette alliance sont sortis *Angelique* Dulyon, née le 22 mai 1716 ; & *Pierre-Gaston* Dulyon, né le 8 août 1717, & baptisé le lendemain, reçu page du roi en sa grande écurie le 15 septembre 1731.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BESLE.

XV. JESBAHAM Dulyon, seigneur de Besle, second

fils de GASTON Dulyon, seigneur de Campet, & de *Marguerite* de Pelalty, fut marié par contrat du 4 décembre 1618, retenu par Debaratte notaire, avec *Anne* de Labasse, damoiselle, fille du seigneur de Machen, & de *Marie* Prugue. Il en laissa

XVI. JEAN Dulyon, seigneur de Besle, qui fut nommé curateur d'Alexandre Dulyon, baron de Campet, son cousin, par acte du 3 janvier 1653, & qui fit son testament retenu par Brethous notaire, le 26 avril 1662. Il avoit épousé par contrat du 31 octobre 1653, retenu par Martianay notaire, *Marguerite* d'Abadie, damoiselle, de laquelle il laissa *Alexandre* Dulyon, seigneur de Besle, qui fut fait capitaine d'infanterie par commission du 4 octobre 1689, & qui fut nommé par lettres du roi du premier mai 1701, pour faire la capitation de la noblesse de Marsan avec l'intendant de la province : il n'a point été marié ; & *Jean-Pierre* Dulyon, qui fut fait capitaine d'infanterie au régiment de Guiche, depuis Coëtquen, par commission du 25 avril 1692. Il mourut à Strasbourg, d'une blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Fridlingue, & qui se rouvrit pendant le siége du fort de Kell en 1703.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOSQ.

XV. SEBASTIEN Dulyon, seigneur du Bosq, quatriéme fils de GASTON Dulyon, seigneur de Campet, & de *Marguerite* de Pelalty ; fut marié par contrat du 25 janvier 1629, retenu par Souaits notaire, avec *Marguerite* de Lafitte, damoiselle, dont il laissa

XVI. BERNARD Dulyon, écuyer, seigneur du Bosq, qui donna quittance d'une somme de deux mille livres à Alexandre Dulyon, baron de Campet, le 19 février 1666. Il avoit épousé *Quitiere* de Basquiat, damoiselle, qui fit son testament retenu par Genier notaire, le 19 octobre 1669. Il en laissa

XVII. MATHIEU Dulyon, seigneur du Bosq, qui épousa par contrat du 10 octobre 1680, retenu par Dufourcq notaire, *Romaine* d'Abadie, damoiselle, dont il eut *Jacques* Dulyon, capitaine au régiment de Coëtquen, tué pendant le dernier siége de Lille en 1708.

Cette famille porte d'*or au lion d'azur*.

* *Hist. de Bearn*, *de M.* de Marca, *liv.* 5, *ch.* 28, *art.* 61. *Hist. de* Froissard, imprimée chez Tornes, à Lyon en 1559, 3 *vol. page* 8, *chap.* 4, *p.* 17, *chap.* 6, *p.* 177, *ch.* 58, *p.* 26, *chap.* 7, *p.* 361, *chap.* 14, *p.* 255, *chap.* 93. 4 vol. *chap.* 8, *p.* 26, *chap.* 30, *page* 120, *chap.* 32, *page* 126 & 127, *chap.* 34, *p.* 133. *Gallia christiana. Memoires de Languedoc* de Catel. *Decisiones capellæ Tholosanæ* Dauffreri. *Annales de Toulouse* de la Faille. *Mem.* d'Olivier de la Marche, imprimés à Lyon, chez Rouville en 1562, *fol.* 307. Le P. Anselme, édition de 1712, *tome* 2, *chap.* 5, *art.* 33. Premier registre du parlement de Bourdeaux. *Histoire de Louis XI*, autrement *Chronique scandaleuse*, imprimée chez Gaillot du Pré, en 1548, *fol.* 42. *Hist. de Guienne* de Louvet. *Hist. de Bretagne* de D. Lobineau, *tome* 2, *pag.* 768, 784, 1308, 1647 & 1648. *Mémoires de* Philippes de Comines, *to.* II, *liv.* 3, *page* 104. *Annales de France* de Belleforest, *tome* II, *liv.* 5, *chap.* 131. *Compilation des Privileges de Bearn*, imprimée à Lescar, chez G. Laplace, *fol.* 41. *Notitia utriusque Vasconiæ* d'Oïenart. *Hist. de Foix* d'Olhageray, &c. *Extrait d'une généalogie de* Dulyon, imprimée à Bourdeaux, chez Jean-Baptiste Lacornée en 1728, & d'un inventaire des titres de cette famille, dont les originaux ont été mis entre les mains du sieur d'Hozier, pour la preuve de Pierre-Gaston Dulyon.

DUMAY (Paul) seigneur de S. Aubin, étoit d'une famille ancienne & originaire de Beaune. *Paul* étoit fils d'un médecin de la faculté de Montpellier. Il naquit à Toulouse au mois d'août 1585, fut reçu conseiller au parlement de Dijon le quatriéme mai de l'an 1611, & mourut à Dijon le 29 décembre 1645. On a de lui : 1. *Epicedion in funus D. Dionysii Brularti Equitis, Senatus Burgundiæ principis*, à Dijon, 1611, in-8°, c'est un poëme de 145 vers alexandrins. 2. *Discours sur le trepas de monseigneur de Termes, à M. de Bellegarde*, à Dijon 1621, *in*-8°. 3. *Les lauriers de Louis le juste, roi de France & de Navarre*, à Paris, 1624, *in*-8°, 3. *Innocentii III pontificis maximi epistolæ, quarum plurimæ apostolica decreta, aliæ christiani orbis historiam continent : Ex codice manuscripto collegii Fuxensis, cum lucubrationibus Pauli Dumay*, à Paris, 1625, *in*-8°. Il n'y a dans ce recueil que 53 lettres du pape Innocent III. 5. Dans le recueil intitulé *Palmæ Regiæ*, imprimé *in*-4° à Paris en 1634, on trouve un Centon de M. Dumay sur les victoires de Louis XIII, le titre est : *Publii Virgilii Maronis Prosopopeia* ; 6. *Bibliotheca Janiniana*, ou catalogue des livres de la bibliothéque de Nicolas Jeannin, abbé de S. Bénigne, frere du président Jeannin. L'auteur de la bibliothéque des écrivains de Bourgogne assure que ce catalogue n'a jamais été imprimé, quoique beaucoup d'autres aient dit qu'il a été rendu public. 7. Parmi les lettres de Gassendi, au sixiéme volume des ouvrages de ce philosophe, on a inséré quatre lettres latines de M. Dumay. On en trouve deux qui lui sont adressées, parmi celles de Joseph Scaliger. * Voyez la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, *in fol.* t. I, pages 186 & 187.

DUMAY (Pierre) *fils du précédent*, naquit à Dijon, fut reçu conseiller au parlement de cette ville le sixiéme août de l'an 1647, & mourut dans la même ville le 26 janvier 1711, à l'âge de 85 ans. Il avoit été dès sa premiere jeunesse en commerce de lettres avec les savans les plus distingués. On trouve dans le *Menagiana*, &c. tome II, pages 101, & suivantes de l'édition de 1729, une lettre que M. de la Monnoye écrivit le 14 février 1711, sur la mort de Pierre Dumay, à un gentilhomme ami du défunt & de M. de la Monnoye, nommé M. d'Argencour. Il y dit entr'autres que toutes les compositions françoises de cet auteur n'étoient bonnes qu'à supprimer, mais qu'il primoit dans la poësie latine, soit pour la pensée, soit pour le tour, soit pour l'expression, à quelques endroits près, où la chaleur l'emportant, il devenoit un peu obscur. Les ouvrages imprimés de Pierre Dumay sont : 1. *Petri Dumay, Enguinneïdos liber primus*, à Dijon, 1643, *in*-4°. Ce poëme est à l'honneur de Louis duc d'Enguien, ou Anguien ; l'auteur étoit en rhétorique quand il le composa. 2. *In obitum Gabrielis Naudæi ad D. Petrum de Maridat in magno regis consilio senatorem, elegia* : dans le *Tumulus Naudæi*, à Paris 1659, *in*-4° page 76. 3. Elégie de 48 vers, & une épigramme latine, à la tête de l'*Académie des afflictions*, imprimée en 1636. 4. Vers tirés d'un poëme latin manuscrit, adressé à Philibert de la Mare, conseiller à Dijon ; à la fin de la vie de Philandrier, écrite en latin par M. de la Mare, & imprimée en 1667. 5. Dans l'éloge latin de Pierre Petit, par l'abbé Nicaise, dix vers latins, une épigramme de 41 distiques, à l'honneur de Piscopia Cornara, & cinq distiques, pour mettre à la tête du livre du même M. Petit, *De Sibylla*. 6. Remerciment de M. Dumay à l'académie des *Ricovrati* de Padoue, qui le reçut associé en 1684 ; on ne dit pas si ce discours est imprimé. 7. Elégie sur la mort de M. l'abbé Boisot ; dans les *mémoires de littérature & d'histoire*, recueillis par le P. Des Moletz, tome IV, page 503. 8. Deux épitaphes de M. Lantin, dans le *Journal des savans*, de 1695, page 150, édition *in*-12. 9. Quelques poësies latines dans le *Funus Santolinum*, *in*-4°, & dans le tome III de la derniere édition des œuvres de M. Santeul. 10. Epitaphe d'Etienne Moreau, dans le recueil de piéces fugitives, donné par l'abbé Archimbaud. 11. 29 Discours latins, à la tête de la coutume de Bourgogne, par Taisand. 12. Traduction latine de la scène italienne, *o Mirtillo, Mirtillo*, de l'acte troisiéme du *Pastor fido* ; dans le *Menagiana*, tome troisiéme, page 273 : le titre est : *Amaryllis Guariniana* : cette traduction est en vers latins hexamétres. Dans le tome

tome deuxiéme du même ouvrage, page 136, & suivantes, on trouve du même M. Dumay, une traduction en vers latins d'une idylle en vers grecs de M. Ménage; *Ad Petrum Francium è Græco Ægidii Menagii.* 13. Traduction du premier livre de l'Enéide de Virgile, en vers bourguignons, & le commencement de celle du second livre; cette traduction est en vers burlesques, le titre est: *Virgile virai en borguignon: livre premei. Ai Dijon, ché Antoine de Fai, imprimou vé le le Palai*, 1718, *in*-12. Ainsi porte notre exemplaire, qui ne contient que le premier livre. Le sieur Martel, dans ses mémoires sur divers genres de littérature, partie deuxiéme, met *Paul & Pierre* Dumay, parmi les conseillers du parlement de Toulouse; ce qui est faux de l'un & de l'autre. M. de la Monnoye tome deuxiéme du *Menagiana*, p. 105, rapporte ces vers, qu'il a faits en forme d'épitaphe, pour M. Pierre Dumay.

De l'illustre DUMAY, *dont tu vois le tombeau,*
Passant, révere ici la cendre.
Dijon, quoique Toulouse eût le droit d'y prétendre,
En fut le glorieux berceau.
L'Ouche sur sa rive tranquille,
En a long-temps oui les vers charmans & doux.
La Garonne en conçut un envieux couroux;
Et du temps même de Virgile,
Le Tibre en eût été jaloux.

La même épitaphe est ensuite en vers grecs & en vers latins. M. Baudelot de Dairval, dans son livre de l'utilité des voyages, loue l'érudition & la bibliothéque de M. Dumay. * Extrait en partie de la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*.

DUMBAR, petite ville d'Ecosse sur la mer, avec un château, est située à dix lieues de la ville d'Edimbourg, du côté de l'orient, & dans le comté de Lothian. Elle avoit autrefois un château qui est ruiné. Elle a encore un bon port, & est célebre par la bataille que Cromwel y gagna le troisiéme septembre 1650, contre les Ecossois qui soutenoient le roi Charles I. Quelques-uns confondent Dumbar avec DUMBARTON ou DUNBRITON, qui est un autre château extrêmement fort dans l'Ecosse méridionale. *Voyez* DUNBRITON. * Camden. Sanson.

☞ DUMBLAIN ou DUNBLAN, en latin *Dumblanum*, ville d'Ecosse, dans le comté de Mentheït. Elle est située sur l'Allan. C'est la capitale de cette province, & elle étoit autrefois le siége d'un évêque, dont la cathédrale est une église d'une structure admirable. * La Martiniere, *dict. géogr.*

DUMÉE (Jeanne) Parisienne, fut instruite dès le bas âge dans les belles-lettres. On la maria fort jeune; mais à l'âge de dix-sept ans, son mari la laissa veuve, ayant été tué en Allemagne, à la tête d'une compagnie qu'il commandoit. Elle profita de la liberté du veuvage, pour se livrer avec plus d'ardeur à l'étude. Elle s'appliqua à l'astronomie, & donna en 1680, un volume *in*-4°, à Paris, sous ce titre: *Entretiens sur l'opinion de Copernic, touchant la mobilité de la terre, par mademoiselle Jeanne Dumée de Paris.* On dit dans le *journal des Savans*, du 7 septembre 1680, que l'auteur explique dans cet ouvrage, avec beaucoup de netteté, les trois mouvemens que l'on donne à la terre; & que toutes les raisons qui établissent ou qui combattent le système de Copernic, y sont mises dans tout leur jour: on rapporte ensuite plusieurs des réflexions de l'auteur.

DUMMERZÉE, en latin *Dummera*, lac d'Allemagne dans la Westphalie, entre les états de Munster, d'Osnabruck, de Minden, & de Diepholt. La petite ville de Diepholt est sur le même lac. * Baudrand.

DUMNORIX, illustre Gaulois, étoit un homme hardi & entreprenant, & avoit acquis de grands biens dans les fermes de la république, dans les Gaules, qu'il tenoit au prix qu'il vouloit, parceque personne n'osoit enchérir sur lui. Les Helvetiens n'ayant pu obtenir de Jules César le passage qu'ils lui demanderent par la province romaine, eurent recours à ce seigneur, qui fut bien aise de les obliger, & le leur procura par les terres des Francs-Comtois; action dont les Romains lui eussent fait un crime d'état, si Divitiac, qui étoit son frere, & qui avoit grand pouvoir sur l'esprit de César, n'eût intercedé pour lui. Il tâcha de s'emparer de la souveraineté de son pays; mais il n'eut pas le temps d'exécuter son dessein, à cause de l'exécution de la Grande Bretagne, où César l'appella, comme tous les officiers des Gaules. Il voulut s'en excuser; mais ce fut inutilement, parceque César qui étoit averti de ses desseins, craignoit qu'il ne les exécutât pendant son absence. Comme il vit qu'il ne pouvoit obtenir le congé qu'il souhaitoit, il prit son temps; & lorsque la plupart des troupes furent embarquées, il se retira avec la cavalerie de son pays, qu'il gagna par ses promesses. César ayant regardé cette désertion comme une affaire très-importante, le fit suivre par la plus grande partie de sa cavalerie, avec ordre de le ramener, ou de le tuer, s'il faisoit la moindre résistance. Il voulut se défendre, criant toujours qu'il étoit né libre, & que sa patrie n'étoit pas sujette aux Romains; mais il fut accablé par la multitude, & percé de plusieurs coups, vers l'an 59 avant Jesus-Christ. * Jul. Cæs. *de bello Gallico*, *l.* 8.

DUMNOTYR, bourg fortifié de l'Ecosse septentrionale, est sur la côte du comté de Mernis, entre la ville de Montrose, & celle de New-Aberdeen, à cinq lieues de l'une & de l'autre. * Baudrand.

DUN ou DON, riviere d'Angleterre, dans la province d'Yorck, nommée en latin *Danus*, donne son nom au bourg de Doncastre, en latin *Danum*, où elle passe.

DUN, ville de Lorraine dans le Barrois, au-delà de la Meuse, est située près de cette riviére, entre Stenai & Damvilliers. Elle est différente de DUN, ville de France, dans la province de la Marche. * Sanson. Baudrand.

DUNA ou DZWINA, riviere de Pologne, que les auteurs latins nomment *Duina*, & que quelques-uns prennent pour le *Rubo* de Ptolémée. Elle a sa source dans la Moscovie près du Volga, entre dans la Lithuanie, où elle passe à Vitelpski & à Poloczk, & reçoit diverses riviéres. Ensuite elle traverse la Livonie, coule vers Dunebourg & Kokenhausen, & se jette dans la mer Baltique, auprès de Riga. * Sanson. Baudrand.

DUNAAN, Juif de nation, roi des Homerites, peuple de l'Arabie heureuse, vivoit au commencement du VI siécle, sous Elesbaan roi d'Ethiopie. On dit qu'ayant été vaincu dans une grande bataille, il déchargea sa colere sur les chrétiens, qui habitoient dans ses terres. Il y avoit une ville nommée Nagran, qui en étoit remplie; il y mit le siége, & y exerça des cruautés incroyables contre les fidéles qui ne voulurent pas renier Jesus-Christ. Le martyre d'Aretas & d'un enfant de cinq ans est des plus remarquables; & le martyrologe romain en fait mention le vingt-quatriéme d'octobre. Elesbaan, roi d'Ethiopie, à la priére du patriarche d'Alexandrie, vint venger les chrétiens, dans la personne de ce tyran, qu'il fit mourir, après avoit défait ses troupes. * *Consultez* Zonare, Cedrene, Nicephore, Anastase, Theophane, Surius, *au* 24 *octobre*, & Baronius, *A. C.* 522.

DUNALMA, fête des Turcs, qui dure sept jours & sept nuits, pendant lesquels ils font jouer des feux d'artifice, tirent les gros canons, font des salves de mousqueterie, battent le tambour, & sonnent de la trompette, avec des réjouissances extraordinaires. Le peuple fait des festins dans les rues, qui sont ornées de fleurs & de tapisseries, & se divertit à toute sorte de jeux. On célebre cette fête à la premiére entrée du Grand Seigneur dans une ville, ou après avoir reçu quelque bonne nouvelle, comme d'une victoire signa-

lée. Elle se nomme autrement *Ziné* ou *Eziné*. * Ricaut, *de l'empire ottoman*.

DUNBLAIN, *cherchez* DUMBLAIN.

DUNBRITON ou DUNBARTON, ville de l'Ecosse méridionale, est dans le comté de Lennox, sur la riviére de Leth, qui peu après se décharge dans le golfe du Cluid, qu'on appelle aussi *le golfe de Dumbarton*. Cette ville, qui est à cinq lieues de Glascow, du côté du couchant, est la plus forte place de l'Ecosse, à cause de sa situation sur un rocher fort haut & fort escarpé, & des ouvrages qu'on y a ajoutés. Elle fut autrefois la retraite des Bretons, dont elle a tiré son nom. On l'appelle aussi *Dunbarton*. Ces peuples s'y maintinrent plus de trois cens ans contre les efforts des Pictes, des Ecossois & des Anglo-Saxons, qui vouloient les subjuguer. * *Dict. anglois.*

DUNCAN, qualifié évêque Hibernois, vint en France vers la fin du dixiéme siécle, comme on a lieu de le conjecturer. On ignore de quel siége il étoit évêque, s'il avoit été ordonné avant ou après avoir quitté l'Hibernie : il est sûr qu'il enseigna dans l'abbaye de S. Remi de Reims. Il y a de lui un commentaire sur les neuf livres de Martianus Capella, qui traitent des arts libéraux. Le manuscrit qui appartenoit autrefois à l'abbaye de S. Remi de Reims, est aujourd'hui dans la bibliothéque du roi d'Angleterre. Duncan a fait aussi des observations sur le premier livre de Pomponius Mela, de la situation de la terre. Ces observations se trouvent manuscrites en France dans la bibliothéque du roi. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome VI pag. 549 & 550.

DUNCAN (Martin) de Kempen, dans le diocèse de Cologne, naquit en 1505, & ayant étudié à Louvain, il s'y rendit si habile dans la théologie, qu'il fut un des plus zelés défenseurs de la foi contre les Protestans. Il fut pourvu d'une cure en Hollande, & passa toute sa vie dans ce pays. Il s'y opposa d'abord aux Anabaptistes, & en convertit un grand nombre ; mais lorsque les Protestans se furent rendu maîtres de la Hollande, il eut beaucoup à souffrir de leurs persécutions. Martin Duncan défendit toujours la religion catholique avec courage, & mourut à Amersfort l'an 1590, âgé de 85 ans. Il composa divers ouvrages. *De vera Christi ecclesia. De sacrificio missæ. De piarum & impiarum imaginum differentia & cultu, &c.* * Joannes Hezius, *in vita Duncani*. Valere André, *bibl. belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

DUNCAN (Marc) gentilhomme Ecossois, s'établit dans le XVII siécle à Saumur en Anjou, où il professa la philosophie dans le collége des Calvinistes, & publia un abrégé de logique. Il fut ensuite principal de ce collége ; puis il pratiqua la médecine avec tant de réputation, que Jacques I, roi de la Grande Bretagne, le demanda pour servir auprès de sa personne en qualité de médecin ordinaire, & lui envoya la patente pour l'attirer en Angleterre ; mais Duncan qui avoit épousé une demoiselle de Saumur, sacrifia sa fortune à la complaisance pour sa femme, qui ne pouvoit se résoudre à sortir de sa patrie : il posseda très-bien la philosophie, la théologie, les mathématiques & la médecine. On a quelques ouvrages de lui ; mais celui qu'il écrivit sur la prétendue possession des filles de Loudun, fit tant de bruit, que M. de Laubardemont, commissaire pour examiner la possession de ces filles, lui en auroit fait une grande affaire, sans le crédit de la maréchale de Brezé dont il étoit médecin. Il mourut à Saumur l'an 1640, regretté, tant des catholiques dit-on, que des prétendus réformés, & laissa trois fils : l'aîné fut nommé CERISANTE, *voyez* CERISANTE. Le second nommé *Montfort*, mourut à Stockholm ; & le troisiéme qui prit le nom de *Sainte Helene*, écrivit l'apologie de son frere aîné, & mourut l'an 1697, à Londres, où il s'étoit réfugié pour la religion, laissant un fils qui mourut en Irlande. * Bayle, *diction. critique*.

DUNCAN (Daniel) autre médecin de la même famille que les précédens, étoit membre de la faculté de médecine de Montpellier, fils de *Pierre*, & petit-fils de *Guillaume* Duncan, d'une famille noble d'Ecosse. Daniel naquit en 1649, étudia la philosophie à Puylaurens, & la médecine à Montpellier. Ayant ensuite séjourné quatre ans à Paris, il pratiqua dans sa patrie, & s'acquit de la réputation par son habileté & par ses ouvrages. En 1690, il se retira à Genève, parcequ'il suivoit le calvinisme ; mais au bout d'un an, cédant à l'envie que lui portoient les médecins de cette ville, il se transporta à Berne, où il continua la pratique de la médecine, & fit des leçons d'anatomie. Huit ou neuf ans après, le magistrat ayant obligé les réfugiés françois de se retirer ailleurs, Duncan, quoiqu'il eût la permission de rester, alla à Berlin, où il fut professeur en médecine. En 1707, il passa à la Haye & de-là à Londres, où il mourut le 30 avril 1735. Son ouvrage intitulé *Chymiæ naturalis specimen*, qu'il a augmenté considérablement, est une traduction qu'il fit lui-même de l'ouvrage qu'il avoit déja donné sous ce titre : *La chymie naturelle*, ou *explication chymique & méchanique de la nourriture de l'animal*. On a outre cela du même : *Explication nouvelle & méchanique des actions animales ; l'histoire de l'animal, ou la connoissance du corps animé par la méchanique & par la chymie ; avis salutaire contre l'abus des choses chaudes, & particuliérement du caffé, du chocolat, & du thé ;* celui-ci à été traduit en anglois. Il a laissé divers ouvrages manuscrits. * Voyez le *supplément françois de Basle*.

DUNCASTER, *cherchez* DONCASTER.

DUNCKELBERG (Conrad) né à Gernrode, petite ville de la principauté d'Anhalt, le deuxiéme octobre 1640, étoit fils d'un ouvrier peu accommodé des biens de la fortune. Conrad suppléa par son application au défaut des moyens qui ne purent lui être procurés. Il étudia dans l'université de Iène, s'y fit aimer & estimer, & on lui donna une place de régent : il devint ensuite recteur de l'école de Sondershausen, ville de Thuringe, & depuis de celle de Nordhausen, dans la même province. Il est mort le 6 juin 1708. On a de lui : 1. *Atrium hellenisticum* ; 2. *Prosodia græca* ; 3. *Ariadnes filus ad comptioris latinitatis stylum* ; 4. *Microscopium philologicum* ; 5. *Lexica farrago* ; 6. *Sacrum studiorum suscitabulum*. Il a laissé plusieurs autres ouvrages manuscrits. Voyez le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DUNCKTON, *cherchez* DOWNTON.

DUNDALK, en latin *Dunkeranum*, ville épiscopale d'Irlande, dans la province d'Ultonie, & dans le comté de Louth, est située sur la mer d'Irlande, avec un bon port, entre Carlingfort & Drodagh. Elle a droit de tenir marché public, & d'envoyer deux députés au parlement. * Baudrand.

DUNDÉE, ou DUNDI, ville dans le nord d'Ecosse, dans le comté d'Angus, sur la rive septentrionale de l'embouchure du Tai. Elle a un bon port, fort fréquenté & fort sûr, à dix milles vers le nord de Saint-André. Elle est très-forte, ce qui fit que la plupart des autres places s'étant rendues, après la défaite de Dunbar, elle se maintint encore. Mais le général Monk la prit par assaut, quoiqu'elle fût défendue par onze mille soldats, outre les habitans. Il fit passer au fil de l'épée tout ce qu'il trouva en armes, & pilla la ville, où il prit une grande quantité d'or, d'argent, & de meubles très-riches ; parceque tous les voisins y avoient envoyé tous leurs meilleurs effets, comme dans une place de sureté. Il prit aussi soixante bâtimens, qui se trouverent dans le port. Après cela Aberdéen & Saint-André se rendirent à la premiere sommation. * *Dict. angl. Hist. des troubles d'Angleterre.*

DUNEAU (François) jésuite, né à Châtillon-sur-Seine, l'an 1599, entra chez les Jésuites le 9 octobre 1616, & fit sa profession des quatre vœux le 13 mars

1653. Il a professé la philosophie pendant huit ans, les mathématiques une année, & la théologie pendant neuf ans : il fut ensuite recteur du collége d'Auxerre. Dans tous les endroits où il résida, il soutint la réputation qu'il s'étoit faite d'excellent prédicateur. Il fut choisi en 1651, à Rome, pour être le réviseur François des livres, & le théologien du général de la société. On assure même que durant quelques années il fut chargé du soin des affaires de France à Rome, & que le roi l'avoit gratifié d'une pension considérable. Le P. Duneau est mort à Rome le 26 juillet 1684. Ses ouvrages sont : 1. *Theses amplæ philosophicæ & mathematicæ*, à Paris, 1630, *in fol.* Ces thèses furent soutenues pendant trois jours de suite, par Henri de Lorraine, archevêque de Reims, & connu dans la suite sous le nom de duc de Guise, âgé alors de seize ans. 2. Conférence tenue à Sedan en 1634, avec Pierre Dumoulin, ministre, à Pont-à-Mousson, 1634. 3. Sermons pour un avent, des trois venues du Fils de Dieu, & du profit qu'on en doit faire, à Lyon, 1667, *in* 8°. 4. Trente-deux sermons du très-saint sacrement de l'autel, distribués en quatre octaves, à Lyon, 1672, *in*-4°. Les mêmes, en italien. 5. Sermons des mystères de J. C. & de la sainte Vierge, à Lyon 1679, *in*-8°. 2 vol. Panégyriques des saints, & de la dédicace d'une église, à Lyon, 1679, trois volumes. 7. Sermons sur les évangiles des dimanches de l'année, à Lyon, 1680, *in*-8°. deux volumes. 8. Sermons sur les évangiles du carême, à Lyon 1680, *in* 8°. deux volumes. 9. *Discorci theologici e morali sopra l'epistola di san Giacopo*, à Rome, 1682, *in*-4. Cet ouvrage est dédié au pape Innocent XI. 10. *Discorsi theologici e morali sopra il SS. Sacramento*, à Rome, 1683, *in*-4. Il a laissé trois ouvrages manuscrits, savoir : *Tractatus de regimine conscientiæ ; Noris Jansenianus ; Animadversiones in quatuor tomos patris Thomæ de Lemos, inscriptos, Panoplia gratiæ.* Il avoit mis par écrit des *Mémoires* concernant les affaires qu'il avoit négociées pour le roi à la cour de Rome ; mais il les jetta au feu dans la maladie dont il mourut. * Extrait de la *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, chanoine de la Chapelle-au-riche, à Dijon, *in fol.* tome I, pages 189 & 190.

DUNEMONDE, bonne forteresse de Courlande, située à l'embouchure de la Duna dans le golfe de Riga, environ à deux lieues au-dessous de la ville de Riga. * Mati, *dict.*

DUNENBOURG, petite ville de la Lettonie, province de la Livonie. Cette ville, qui appartient aux Moscovites, est assez bien fortifiée, & est située sur la Duna, aux confins du Semigal, à cinq lieues de Breslaw, en Lithuanie, du côté du nord. * Mati, *dict.*

DUNFREIS, en latin *Dunfrea*, ville de l'Ecosse méridionale dans la province de Nithisdale, sur la riviere de Nith, près du golfe d'Eden, que ceux du pays nomment *Solweyfrith.* * Camden.

DUNGAL ou DUNGHALL, en latin *Dungalia*, ville du royaume d'Irlande, dans la province d'Ultonie, est située dans la partie occidentale de l'isle, avec un assez bon port. Dunghall a aussi un château, & donne son nom à un comté qui est aussi appellé Tirconnel. Elle a le droit de tenir un marché public, & envoie deux députés au parlement. * Sanson. Baudrand.

☞ DUNGAL, écrivain du IX siécle, nous est plus connu par ses ouvrages, que par l'histoire de sa vie. Il étoit vraisemblablement Hibernois, & se retira en France, où il y a apparence qu'il finit ses jours. MM. Cave & du Pin lui donnent la qualité de *diacre* ; mais Dungal n'en prend point d'autre lui-même que celle de sujet de nos rois & leur orateur. Dungal en sa jeunesse étudia avec quelque succès les lettres sacrées & profanes. Depuis il enseigna les premiéres, & forma plusieurs disciples. Enfin il prit le parti de se consacrer à une entiére retraite. L'autorité que Valdon, ou Valton, abbé de S. Denys près Paris, avoit sur lui, jointe à quelques autres indices, fait juger que si Dungal n'etoit pas moine de cette abbaye, il étoit au moins retiré dans son voisinage, où même dans l'enclos de la maison. L'attachement à la solitude, ne lui fit cependant pas abandonner ses études. Il cultivoit encore la philosophie, & particuliérement l'astronomie qui étoit fort au gout de son siécle. Il acquit même quelque réputation dans ce dernier genre d'étude ; desorte que Charlemagne le consulta au commencement de l'année 811, par l'entremise de l'abbé Valton, sur les deux éclipses de soleil qu'on disoit être arrivées l'année précédente. Dungal satisfit ce prince par une assez longue lettre, qui a été imprimée dans le spicilége de D. Luc d'Acheri, tome X, de l'édition *in*-4°, & tome III, de l'édition *in-fol.* avec le jugement d'Ismaël Bouillaud sur cette piéce. Seize ans après, en 827, Dungal prit la défense du culte des images contre Claude évêque de Turin, par un traité qui a été imprimé pour la premiére fois en 1608, *in*-8°. par les soins de Papire Masson, & ensuite dans la bibliothéque des Peres. On n'a point de preuves certaines que Dungal ait vécu au-delà de ce terme. Si cependant il étoit ce reclus près de Paris, vers qui Ebbon, archevêque de Reims, se retira après le rétablissement de l'empereur Louis *le Débonnaire*, comme l'a pensé D. Mabillon, il faudroit dire qu'il auroit encore vécu en 834. Outre les ouvrages de Dungal, dont nous venons de parler, D. Mabillon avoit vu de lui, dans un manuscrit de S. Remi de Reims, des vers acrostiches à la louange d'Hildoard, évêque de Cambrai & d'Arras. Cette découverte, & les fréquentes citations des poétes que Dungal emploie dans ses ouvrages, semblent décider qu'il avoit un gout particulier pour la poësie. C'est sur ce principe que l'auteur d'où nous avons extrait cet article, attribue à Dungal plusieurs piéces de vers, & particuliérement la premiére d'un petit recueil que DD. Martene & Durand ont publié en 1729, au sixiéme volume de leur plus grande collection. * D. Rivet, *hist. lit.* de la France, T. IV, p. 493, *& seq.*

DUNGANON, en latin *Dunganum*, ville d'Irlande, dans l'Ultonie ou Ulster, est capitale du bas comté de Tironne, que ceux du pays nomment Uper Tiron. Dunganon est près d'Armagh. * Baudrand.

DUNGARVAN, ville & port de mer d'Irlande dans la Mommonie, & dans le comté de Vaterford, est située en la partie méridionale de l'isle, entre Vexford & Vaterford. Elle envoie deux députés au parlement. * Baudrand.

DUNGCANON, DUNKANON, fort de la Lagenie en Irlande, est dans le comté de Vexfort, sur le bord oriental de la baie de Waterford, à trois ou quatre lieues de la ville de ce nom. * Mati, *dict.*

DUNGERSHEIM (Jerôme) Allemand, né à Ochsenfurt, dans le diocèse de Wurtzbourg, l'an 1465, docteur & professeur en théologie, fit ses études à Leipsick, y prit le degré de maitre-ès-arts en 1489, & ses degrés en théologie. Il y professa aussi les belles-lettres pendant plusieurs années. Ensuite, se livrant à la prédication, il annonça la parole de Dieu en plusieurs villes de l'Allemagne, & en particulier après l'an 1500, durant le temps du Jubilé accordé par le pape Jules II. Il fut en cette occasion commissaire & prédicateur du cardinal legat Raymond, dont il acquit l'estime & l'amitié. Cette mission finie, il visita successivement les universités de Bologne, de Sienne & de Cologne, où il fit de grands progrès dans la théologie & dans le droit canon. Revenu à Leipsick, le duc de Saxe lui donna une pension, & ayant été associé au grand collége de la ville, il y enseigna la théologie pendant plusieurs années. Son désintéressement ne lui permit pas de rechercher une plus grande fortune, & il refusa même diverses offres avantageuses qui lui furent faites. Il est mort en 1539. L'auteur de son éloge cite de lui les ouvrages suivans : 1. Abrégé des quatre livres des Sentences ; 2. Divers écrits pour expliquer differens endroits de la Somme de S. Thomas ; 3. *Tractatus de modo discendi & docendi sacra*, adressé à l'évêque de Naples ; 4.

Méthode abrégée pour la confession, en faveur des écoliers ; 5. *Confutatio pseudo apologetici hæreseos Picardiæ, ad Georgium ducem Saxoniæ* ; 6. *Collectura super tribus quinquagenis psalterii* ; 7. *Tetralogus de studio Lipzensi* ; 8. divers sermons ; 9. *Institutiones domus theologorum* ; 10. Oraison funébre de Théodore de Mecke, évêque de Brixen, cardinal, bienfaiteur de l'université de Leipsick ; 11. Oraison funébre d'Herman Stolber, professeur des arts & de la théologie, à Leipsick, mort en revenant de la Terre-sainte ; 12. *Oratio pro laudibus Franciæ orientalis, de eo quòd Carolus magnus francus fuit germanicus* ; 13. *Oratio pro magistrandis in theologiâ* ; 14. Trois harangues à l'université de Leipsick, qu'il prononça pendant son rectorat ; 15. Diverses harangues pour des promotions ; 16. Des theses, des problêmes, des épitres, &c. 17. Office pour toutes les fêtes de la Vierge. * Voyez l'anonyme publié par Joachim-Jean Maderus, concernant les écrivains des universités de Leipsick, de Wittemberg, & de Francfort sur l'Oder ; à Helmstad, 1660, *in*-4°, nomb. 94.

DUNGHALL, *cherchez* DUNGAL.

DUNGISBI, DUNISBEI, ou DUNSBEI, bourg de l'Ecosse septentrionale, est dans le comté de Caithness, vis à vis des isles Orcades, & sur un cap qui porte son nom, & qu'on croit être le *Berruvium*, ou *Verruvium Promontorium* des anciens. * Baudrand.

DUNKELDEN, en latin *Duncheldinum* & *Castrum Caledonium*, ville d'Ecosse qui avoit autrefois un évêché suffragant de Saint-André, est située sur la riviére de Tai dans le comté de Perth ; & Camden la prend pour l'ancienne Calédonie. * Baudrand.

DUNKERAN, ou DONEQUINE, petite ville d'Irlande, dans le comté de Kerry. C'est une des huit baronies dans lesquelles on divise ce comté. Elle a un port au fond de la baye de Kilmare. * La Martiniére, *dict. géogr.*

DUNKERQUE, ou DUNKERKE, *Dunquerca*, ville maritime de France, dans le comté de Flandre, fut bâtie par le comte Baudouin III, dit *le Jeune*, fils du comte Arnoul I, vers l'an 960. Quelques uns croient que son nom vient du mot flamand, *Kerk*, qui veut dire *église*, à cause que la tour de son église est la premiére que les mariniers découvrent de la mer, par dessus les dunes. Elle est située sur la mer, à trois lieues de Graveline, à six lieues de Calais, & à cinq lieues de Nieuport. Cette ville fut possedée d'abord par *Jean* d'Avesne, comte de Hainaut, qui la vendit à *Gui*, comte de Flandre. Depuis, *Robert* de Flandre, fils du comte *Robert* III de Bethune, fut seigneur de Dunkerque, Cassel, &c. *Yolande* sa sœur lui succéda, & épousa *Henri* IV, comte de Bar. *Robert* de Bar, comte de Marle & de Soissons, seigneur de Dunkerque, &c, n'eut de *Jeanne* de Bethune, qu'une fille unique, *Jeanne* de Bar, qui porta ce riche héritage dans la maison de Luxembourg par son mariage avec *Louis* de Luxembourg, connétable de France, qui l'épousa le 16 juillet de l'an 1435. *Pierre* de Luxembourg, leur fils, laissa de *Marguerite* de Savoye, *Marie* de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul, dame de Dunkerque, &c. qui prit alliance avec *François* de Bourbon, comte de Vendôme, quatriéme aïeul paternel du roi Louis *le Grand*. C'est sur cette alliance qu'étoient fondées les prétentions que ce monarque avoit sur la ville de Dunkerque. Le seigneur de Termes, maréchal de France, la prit l'an 1558. Le duc de Parme la reprit l'an 1583. Louis II prince de Condé, pour lors duc d'Enguien, l'emporta l'an 1646. Les Espagnols s'en rendirent maîtres en 1652. Gaston duc d'Orleans, la leur avoit enlevée en 1642. Enfin le maréchal de Turenne s'en étant rendu maître en 1658, elle fut remise aux Anglois, de qui Louis XIV la racheta l'an 1662, pour la somme de cinq millions. Il y fit faire une citadelle considérable, avec des fortifications. Les Anglois & les Hollandois, joints ensemble, bombarderent cette ville dans les années 1694 & 1695, avec des machines infernales dont ils se servirent ; mais ce fut sans aucun effet. Les fortifications ont été détruites en 1712, en exécution du traité d'Utrecht. * Guichardin, *descript. des Pays-Bas*, & *en l'ad.* Strada, *de bell. Belg. dec.* 2, *l.* 5. Sarrasin, *rel. du siége de Dunq.* Galland, *droits du roi*, &c.

DUN-LE-ROI, en latin *Regiodunum*, ville de France, dans le Berri, avec un siége royal, est située sur la riviére d'Auron, du côté du Bourbonnois, à sept ou huit lieues de Bourges. Humbert Astier & ses freres, vendirent l'an 1275, au roi, la moitié de la viguerie de Dun-le-Roi. Elle fut réunie à la couronne par le roi Charles VII en 1430, & par Louis XI, en 1465. Il ne faut pas confondre cette ville avec DUN-LE-ROI en Bourgogne, près du Beaujolois.

DUNLACECASTLE, château d'Ultonie en Irlande, est sur la côte septentrionale du comté d'Antrim, à l'embouchure de la riviére de Bush. Ce château est fort par sa situation sur un rocher, & on l'a séparé de la terre ferme par un fossé. * Baudrand.

☞ DUNOD (François-Jean) avocat au parlement de Besançon & professeur royal en l'université de la même ville, a donné au public, 1. un traité des prescriptions *in*-4°, 1730. 2. De l'aliénation & prescription des biens d'église, de la dime & comment elle se prescrit 1730, *in*-12. 3. Un traité de la main-morte & des retraits lignager, féodal & censuel 1733, *in*-4°. * Mem. mss. de M. Boucher d'Argis, avocat.

DUNOD DE CHARNAGE (François-Ignace) *cherchez* CHARNAGE.

DUNOIS, petit pays & duché de France dans la Beauce, a pour ville capitale Château Dun, qui fut du bailliage de Chartres, puis de celui d'Orléans. Le Dunois ou Château-Dun a eu autrefois des vicomtes, depuis ROTROU I, comte de Mortagne, qui vivoit dans le XI siécle. Dans la suite ce vicomté entra dans la maison de Châtillon, & de Blois. GUI de Châtillon, fils de *Louis* comte de Blois, qui mourut à la bataille de Creci, vendit en 1391, le Dunois sous le titre de comté, à Louis duc d'Orleans, frere de Charles VI. Depuis, ce pays fut l'apanage du fameux JEAN *bâtard* d'Orléans, à qui la monarchie françoise a de si grandes obligations. Charles duc d'Orléans, son frere, le lui donna le premier juillet de l'an 1439. Ce pays comprenoit le vicomté de Château-Dun, Fretenval, Marchenoir, &c. & en vertu de cette donation, Jean bâtard d'Orléans, rendit à son frere le comté de Vertus, Remorantin, &c. Le comté de Dunois fut érigé au mois de juillet de l'an 1525, en duché & pairie par Louise de Savoye, mere du roi François I, & alors régente du royaume, en faveur de Louis, duc de Longueville, & de ses enfans mâles. La postérité de Jean bâtard d'Orléans a joui du comté de Dunois. *Voyez* ORLÉANS.

DUNQUEURRE, village de Ponthieu en Picardie, situé entre Abbeville & Dourlens. On le prend pour le lieu qu'on nommoit anciennement *Duoricoregum.* * Baudrand.

DUNS, bourg ou petite ville de l'Ecosse méridionale, est situé dans le comté de Mers, à trois lieues de Coldingam, vers le couchant. Il donna autrefois le nom au célébre Jean Duns, ou Jean Scot, selon quelques auteurs qui paroissent s'être trompés. *Voyez* l'article suivant. * Mati, *diction.*

DUNS (Jean) dit Scot, parcequ'il étoit natif d'Ecosse, fut religieux de l'ordre de saint François, sur la fin du XIII siécle, & au commencement du XIV. Il se rendit célébre dans l'université de Paris, & eut pour maître, non Alexandre de Halès, comme quelques-uns l'ont cru, mais Guillaume Varron, Anglois, célébre docteur de son ordre. Sa subtilité à expliquer les plus grandes difficultés de la philosophie & de la théologie, lui fit porter le nom de *docteur subtil.* D'autres croient qu'on le lui donna pour avoir défendu avec force & subtilité l'opinion de l'immaculée conception de la sainte Vierge. Au reste il se piqua de soutenir des sentimens

opposés à ceux de S. Thomas, & c'est ce qui a produit dans l'école les deux sectes de Thomistes & de Scotistes. Jean Duns, qui avoit une merveilleuse facilité à comprendre toutes choses, n'en avoit pas moins à réduire ses pensées par écrit; & c'est pour cette raison qu'il laissa un très-grand nombre de traités, dont nous avons diverses éditions. Celle de Lyon de 1639, contient 12 volumes, avec la vie de l'auteur, écrite par Vadingue, & les témoignages des grands hommes qui ont parlé de lui. Il n'est pas certain que Jean Duns fût Anglois, & l'on dispute s'il étoit d'Ecosse, d'Angleterre ou d'Irlande. Ceux qui le croient Anglois, disent qu'il étoit de Donston dans le Northumberland. Ceux qui le font Irlandois, lui donnent pour lieu de sa naissance Doune, ville d'Ultonie dans le royaume d'Irlande; & ceux qui le croient Ecossois, le font natif de Duns, village qui est éloigné de huit milles des frontiéres d'Angleterre; mais il est marqué dans les manuscrits écrits peu de temps après sa mort, qu'il étoit de Donston en Angleterre. Il entra fort jeune dans le couvent des freres mineurs de Neuchâtel en Angleterre. Il fit ses études à Oxford, puis il enseigna la théologie. Il passa en France au commencement du XIV siécle, & fit des leçons à Paris, après y avoir pris des degrès. Il proposa son sentiment sur l'immaculée conception, non comme un dogme certain, mais comme une opinion. Ceux qui ont dit qu'il l'a fit recevoir dans l'université de Paris comme une doctrine, qu'elle obligeoit par serment tous ses membres de tenir, se sont trompés; car il est constant que ce décret de l'université n'a été fait qu'en 1496, après la tenue du concile de Basle. Scot alla de Paris à Cologne, où il mourut le 8 novembre de l'an 1308, âgé d'environ 33 ou 35 ans. Ses ennemis ont publié, qu'ayant été attaqué d'apoplexie, il fut d'abord enterré; & que, quelque temps après, cet accident étant passé, il mourut désespéré, se rongeant les mains, & donnant de la tête contre la pierre du tombeau. Mais on a si bien refuté cette calomnie, autorisée par Paul Jove, Latome & Bzovius, qu'il ne se trouve plus personne qui veuille y ajouter foi. * Cave, *hist. litteraria.* Du Pin, *bibl. des aut. eccles. du XIV siécle.* Vadingue, *T. III ann. Min. & in biblioth.* Hervart, *in Manuss. contra Bzovium.* Trithéme & Bellarmin, *in catal.* Sixte de Sienne, *biblioth. sacr.* Possevin, *in Appar.* Sponde, *A. C.* 1308, *n.* 12.

DUNSBEI, en Ecosse, *cherchez* DUNGISBI.

DUNSTABLE, ville d'Angleterre avec marché dans la contrée méridionale du comté de Bedford qu'on appelle Manshead, sur les limites du comté de Buckingham. Elle est située sur une hauteur, dont le fond est de craye. Elle fût bâtie par Henri I, des ruines de l'ancienne *Maginum*, ou *Magiavinium.* Elle est composée de quatre rues, dont chacune a son vivier ou réservoir d'eau. Comme elle est sur la route de Chester, elle est fort fréquentée, & pourvûe de bonnes hôteleries pour les voyageurs. Elle est honorée d'une de ces croix magnifiques que le roi Edouard I fit ériger en mémoire de la reine Eleonor, dans tous les endroits où reposa son corps, entre le comté de Lincoln, où elle mourut, & l'abbaye de Westmunster, où elle fut inhumée. * *Dictionnaire angl.*

DUNSTAFAG, en latin *Evonium*; ou selon d'autres, *Stephandunum*, ville d'Ecosse dans le comté de Lorn. Elle est située dans la partie occidentale de l'isle, près de l'isle de Mula, vers les Hebrides. Il y a un assez bon port. * Camden Sanson.

DUNSTAN (Saint) archevêque de Cantorberi en Angleterre, florissoit dans le X siécle, sous le régne d'Ethelstan dont il étoit parent. Il étoit fils de Heorstan & de Kinedride, & naquit l'an 924. Après avoir fait ses études, il alla trouver Anthelme, archevêque de Cantorberi, son oncle paternel; & ce prélat le menant à la cour avec lui, le presenta au roi Ethelstan, qui avoit commencé à régner en 923. Ce prince le retint auprès de lui; mais s'étant refroidi à son égard, par les artifices de quelques envieux, Dunstan se retira auprès d'Elphege, évêque de Worcester, son cousin germain, qui lui conféra l'ordre de prêtrise, & le porta à se faire religieux. Il embrassa cet état, & s'en alla à Glasco; où il bâtit une cellule proche d'une église dédiée à la Vierge. Edmond, qui succéda à Ethelstan son frere en 941, manda Dunstan & se servit de ses conseils pour gouverner son royaume. Ce prince assisté du saint, faisoit régner la justice & la paix dans son état: cependant il fut assez crédule pour ajouter foi aux calomnies des ennemis de Dunstan; ce qui le porta à l'éloigner de sa cour, où il le rappella bientôt après. Edrede, frere & successeur du roi Edmond, ne témoigna pas moins d'affection à ce sage ministre, & se reposa sur lui d'une grande partie de la conduite de son royaume; mais Eduin, fils d'Edmond, étant parvenu à la couronne, s'abandonna à ses passions, & refusa d'écouter les bons avis de Dunstan: c'est pourquoi ce saint homme se retira dans son monastére à Glasco. Depuis il passa en Flandre, où le comte le reçut parfaitement bien: il s'arrêta dans la ville de Gand. Dans cet intervalle, plusieurs grands seigneurs d'Angleterre ne pouvant souffrir les désordres d'Eduin, élurent pour roi Edgar son frere: ainsi le royaume fut divisé en deux parties; dont la Tamise faisoit la séparation. Ce nouveau roi appella S. Dunstan, & lui fit accepter l'évêché de Worchester; mais il arriva une chose remarquable, lorsqu'il fut sacré dans l'église de Cantorberi. Odon, archevêque de cette église, au lieu de donner à Dunstan le titre d'évêque de Worchester, lui donna celui d'archevêque de Cantorberi, comme le déclarant son successeur. Après cette cérémonie, S. Dunstan s'en alla dans son évêché, où son zèle & sa piété lui attirerent l'admiration de tout le monde. Après la mort du roi Eduin tout le royaume fut réuni sous l'autorité d'Edgar, qui obligea Dunstan à gouverner l'évêché de Londres, avec celui de Worchester. Lorsque l'archevêché de Cantorberi vint à vaquer par la mort d'Odon, on voulut donner cette dignité à Dunstan, qui la refusa absolument. Ainsi Belphin, évêque de Winchester, fut élu archevêque. Ce prélat mourut bientôt après, & Bixtelin, évêque de Dorchester, fut mis en sa place; mais ce dernier n'ayant pas assez de vigueur pour maintenir la discipline ecclésiastique, retourna dans son évêché, & Dunstan fut contraint de remplir ce siége, dont il étoit très-capable de soutenir la dignité. Il alla ensuite à Rome, où le pape lui donnant *le pallium*, l'établit son légat dans toute l'Angleterre. Lorsqu'il fut de retour, il fit paroître un courage invincible pour résister à quelques désordres qui s'étoient introduits dans son archevêché. Il n'épargna pas les grands seigneurs ni le roi même, auquel il imposa une rude pénitence, pour avoir violé une religieuse. Edgar mourut quelque temps après en 975, & laissa le royaume à Edouard son fils, que quelques grands refusoient de reconnoître pour roi, sous prétexte que la reine sa mere n'avoit point été couronnée, & que lorsqu'il naquit, le roi son pere n'étoit pas encore sacré. Mais S. Dunstan qui savoit que le royaume lui appartenoit légitimement, l'établit & le maintint sur le trône, malgré tous les efforts des rebelles. En 979 Alfrede, qui avoit été concubine d'Edgar, fit assassiner Edouard, pendant qu'il étoit à la chasse, pour faire régner Etelred son fils. Saint Dunstan parla à cet usurpateur du royaume, avec des paroles foudroyantes, & lui prédit que, comme il étoit monté sur le trône par l'effusion du sang de son frere, il passeroit sa vie d'une maniére sanglante, & qu'une inondation de barbares raviroit le sceptre à ses successeurs. Ce saint prélat se retira ensuite dans son archevêché, où il mourut l'an 988, six jours après l'Ascension. * Sa vie écrite par un prêtre contemporain, & par un autre, & ensuite par Adelard dans Henschenius, & dans le pere Mabillon; celle qui est rapportée par Surius, est plus récente. * Baillet, *vies des Saints, mois de mai.*

DUNSTER, bon bourg d'Angleterre, dans le comté

de Sommerset. Il est situé sur l'embouchure de la Saverne, à dix lieues de la ville de Wels, du côté du levant, & autant de celle d'Excester du côté du nord. Baudrand.

DUNWICH, ancien bourg d'Angleterre, autrefois ville puissante sur les côtes du comté de Suffolk. Felix *le Bourguignon*, qui confirma les East-Angles, chancelans dans la religion chrétienne en 630, y établit un siége épiscopal, qui y subsista jusqu'à ce que Bisus, quatriéme evêque après lui, le transporta à North-Elmham, ne laissant qu'un évêché suffragant à Dunwich. Dans ce temps-là cette ville étoit fort peuplée, & si forte qu'elle arrêta Robert, comte de Leicester, qui s'étoit révolté contre son prince. Sous le régne de Henri II, on y battoit monnoye. Maintenant ce n'est plus qu'un petit bourg, qui a cependant encore l'honneur de députer deux membres au parlement. Il est éloigné de 82 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

☞ DUPERRAI (Michel) reçu avocat au parlement de Paris le 15 fevrier 1661, batonnier de son ordre en 1715, & mort à Paris doyen des avocats le 25 avril 1730, âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Il avoit fait la fonction d'expéditionnaire en cour de Rome, avant qu'elle fût érigée en charge. M. Duperrai est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur les matiéres canoniques, savoir, *notes & observations sur les cinquante articles de l'édit de 1695, concernant la jurisdiction ecclésiastique*, 2 vol. in-12. *Traité historique & chronologique des dixmes*, qui depuis la premiére edition a été revu & augmenté par M. Brunet, avocat, 2 vol. *in*-12. *Traité des dispenses de mariage, de leur validité & invalidité, & de l'etat des personnes*, vol. in-12. *Traité des droits honorifiques & utiles des patrons & curés primitifs*, in-12. dont il a donné une nouvelle édition en 1720. *Traité des portions congrues*, in-12. *Observations sur le concordat*, in-12. *Questions sur le concordat*; in-12. *Traité sur le partage des fruits des bénéfices*, in-12. *Traité des moyens canoniques pour acquerir & conserver les benéfices*, 4 vol. in-12. *Traité de l'état & de la capacité des ecclésiastiques pour les ordres & les bénéfices*, imprimé en 1703, in-4°. réimprimé en 1708, sous le titre pompeux de *Droit canonique de France. Traité des contrats de mariage*, in-12. Enfin il a fait des *observations* sur le *traité des loix ecclésiastiques* de M. d'Héricourt, ausquelles celui-ci a fait des réponses. Le tout a été imprimé en tête des *loix ecclésiastiques*. M. Duperrai étoit fort versé dans la jurisprudence civile & canonique. Ses ouvrages sont remplis de recherches, mais ils manquent de méthode & de style : ils ont d'ailleurs le défaut de contenir plus de doutes que de décisions. * Mem. mss. de M. Boucher d'Argis.

DUPLEIX (Scipion) historiographe de France, naquit en 1569, à Condom. Son pere *Gui* Dupleix, né en Languedoc, s'étoit établi à Condom, servit dans les troupes du maréchal de Montluc, qui l'employa à la défense de Castelejaloux, & s'étant marié eut plusieurs enfans. L'aîné nommé Scipion l'historiographe, fut lieutenant particulier de Condom, & publia dès 1602, les loix militaires touchant le duel. Un autre de ses fils nommé François, donna, en 1615, à Paris en un traité du droit en vers, intitulé, *Partitiones Juris methodicæ*. Scipion qui fait le sujet de cet article, vint à Paris en 1605, avec la reine Marguerite, qui le fit depuis maître des requêtes de son hôtel. Il donna en 1619, *in*-4°; ses *memoires des Gaules*, qui font la premiére partie de son histoire de France : ils sont estimés. A l'égard de l'*histoire de France*, il y en a eu deux éditions : la premiére en cinq volumes *in-folio*; la seconde est en six. Le tome I. qui finit avec la seconde race, a été imprimé en 1621, 1631, 1634, 1639. Le II qui va jusqu'à la mort de Louis XI, l'a été en 1624, 1631 & 1638. Le III, qui se termine à la mort de Henri III, a été imprimé en 1630, 1637, 1641. Le IV, qui comprend les regnes de Henri IV & de Louis XIII, jusqu'en 1635, a été imprimé en 1635 même. La continuation de ce régne, jusqu'en 1643, a paru ladite année 1643. La même histoire continuée jusqu'en 1645, a été imprimée à Paris, en six volumes *in folio*, en 1648, 1650, 1654, 1663. La narration de Dupleix, quoique nette, est peu agréable : le cardinal de Richelieu avoit revu les feuilles des deux derniers régnes, où on ne manqua pas de le bien flater : ce qui donna lieu à Mathieu de Morgues d'écrire contre Dupleix, qui fut aussi convaincu d'ignorance & de mauvaise foi par le maréchal de Bassompierre. Il répondit à l'un & à l'autre le moins mal qu'il lui fut possible; mais après la mort du cardinal, il eut dessein de refondre une partie de son histoire, ce que sa vieillesse ne lui permit pas d'exécuter. Il travailla aussi sur les libertés de l'église Gallicane pendant quinze ans; mais le chancelier Seguier ayant fait bruler en sa présence le manuscrit pour l'impression duquel il demandoit un privilége, il en eut tant de déplaisir, qu'il mourut peu après à Condom, au mois de mars 1661, étant âgé de 92 ans. * Lelong, *bibl. hist. de France*. Les autres ouvrages de Scipion Dupleix sont, une *histoire romaine*, qu'il donna en 1638, en trois volumes *in folio*. *La généalogie de la maison d'Estrade, en Agenois*, à Bourdeaux 1655, in-4°. *Les causes de la veille & du sommeil, des songes, & de la vie & de la mort*, Paris 1619, *in*-12, & réimprimées à la fin du premier volume de l'ouvrage suivant : *Corps de philosophie, contenant la logique, la physique, la métaphysique & l'éthique* : il y en a différentes éditions. A la fin du premier volume on trouve encore de lui, *la curiosité naturelle rédigée en questions, selon l'ordre alphabétique*. Un traité contre M. de Vaugelas, sous le titre, *de la liberté de la langue françoise*. Sorel, *bibliothéque françoise*, attribue à Dupleix, *les lumiéres éteintes*, contre l'abbé de S. Germain, qui avoit critiqué son histoire de France dans un écrit intitulé : *les lumiéres pour l'histoire de France*.

DUPONT (Jacques) surnommé le BASSAN, peintre, *cherchez* BASSAN.

DUPORT (Gilles) étoit d'Arles où il naquit le 6 juillet 1625. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire à Paris le 2 juillet 1647, âgé de vingt-deux ans, après avoir étudié en droit. Il enseigna les humanités au Mans, d'où il fut envoyé à Avignon. Il sortit de la congrégation en 1669, à l'occasion d'un procès, & mourut à Paris le 21 décembre 1691. Il a donné l'histoire de l'église d'Arles, de ses évêques, de ses monastéres, &c. C'est un volume *in*-12. imprimé pour la premiére fois en 1690, & réimprimé l'année suivante. Cet ouvrage n'est guères qu'un abregé de Saxi auquel M. Duport a ajouté ce que le premier n'avoit pu traiter, par exemple, ce qui regarde les prélats qui sont venus depuis. Il y parle aussi du différend entre les archevêques d'Arles & ceux de Vienne, touchant la primatie des Gaules. M. Duport est encore auteur de l'*Art de prêcher, contenant diverses méthodes pour faire des sermons, des panégyriques, des homelies, des prônes, des grands & petits catéchismes, avec une maniére de traiter les controverses selon les régles des saints Peres, & la pratique des plus célébres prédicateurs*, petit volume *in-douze*, qui parut en 1684, & qui promet beaucoup plus qu'il ne donne. Il y en a eu une premiére édition dès 1673, sous ce titre, *la rhétorique françoise, contenant les principales régles de la chaire*. On a encore de lui, *les excellences, les utilités & la nécessité de la priére*, à Paris en 1667. L'auteur étoit prêtre, protonotaire apostolique, & docteur en droit civil & canon. * *Mémoires du temps*. Gibert, *jugement des savans sur les rhétoriciens*, *tome* 3.

DUPORT (Jacques) Anglois, étoit très-versé dans le grec. Né à Cambridge, il y fut membre du collége de la Trinité. On lui donna ensuite la chaire de professeur en grec & en théologie, qu'il occupa depuis 1639, jusqu'en 1660, où il fut fait doyen de Peterborough & chapelain du roi. Il a fait paroître sa grande connoissance du grec dans une *traduction du livre de Job en vers grecs*, qu'il composa étant encore fort jeune; dans une métaphrase grecque des livres de Salomon;

une traduction des pseaumes en vers grecs ; & dans sa *gnomologia homerica*. Depuis sa mort on a publié son commentaire latin sur les treize caracteres de Théophraste, qui jusqu'alors avoit été faussement attribué à Thomas Stanley. Ce commentaire est dans l'édition de Théophraste, à Cambridge en 1712, publiée par Pierre Needham. Jacques Duport mourut en 1679. Son pere avoit été préfet du collége de Jesus à Cambridge, & étoit un homme savant dans l'hébreu & dans le grec.

DUPPA (Brian) né à Lewsham dans le Kent, fut reçu membre du collége *de toutes les ames*, à Oxford, en 1612. En 1625 il prit le degré de docteur en théologie, & fut depuis chapelain de Charles I, & doyen de *la maison de Christ*. Sa politesse & son mérite le firent généralement estimer, & sur-tout du roi, qui lui confia l'instruction de Charles II son fils. Lorsque celui-ci fut monté sur le trône, il nomma Duppa à l'evêché de Winchester. Ce n'étoit pas le premier évêché auquel Duppa eut été promu : il avoit déja possédé celui de Chester, & li avoit celui de Salisbury lorsqu'il fut nommé à Winchester. Ce prélat avoit beaucoup de talens, & il étoit fort éloquent. Il consola beaucoup par ses discours le roi Charles I, dans sa derniere prison dans l'isle de Wicht. Duppa mourut à Richemond près de Londres, le 25 mars 1662. Il y a fondé une maison d'orphelins. Ses ouvrages sont en anglois : ce sont *des Soliloques ; la vie de l'archevêque Spotwod*, à la tête de l'histoire ecclésiastique d'Ecosse ; *le guide des pénitens*, *&c*. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en françois, & quelques-uns en allemand. * Wood, *Athen. Oxonienses*.

DUPRE (Jacques) docteur en théologie dans l'université de Caen, entra dans la congrégation de l'Oratoire de France peu après 1630. Il enseigna la philosophie au collége du Mans en 1635, & quelque temps après il fut nommé professeur royal en théologie dans l'université de Caen. Ses vivacités contre les moines, & en particulier contre les peres de la société de Jesus, lui susciterent plusieurs affaires. Ils déférerent quelques propositions du traité sur la Trinité qu'il avoit dicté, & qu'ils firent condamner par l'université. Le P. Bourgoing, alors général de l'Oratoire, craignant que cela ne fit quelque peine à sa congrégation, jugea à propos de l'en exclure en 1645. L'année précédente le P. Dupré avoit prononcé publiquement un discours latin contre la doctrine simoniaque & les autres erreurs du pere Erade Bible, *professeur ès cas de conscience des Jesuites, dans leur collége du Mont en la ville de Caen*. Il le prononça après la rentrée des classes, dans une assemblée générale de l'université. Ce discours, qui est de vingt-une pages *in-4*. a été imprimé en 1645. Il en prononça un autre cette même année 1645, contre le même professeur, qu'il taxe d'attaquer la primauté du saint siége, & d'avoir enseigné que l'autorité du pape & celle des évêques est autant des hommes que de Dieu. Ce discours a été aussi imprimé. Le P. Dupré y promettoit d'écrire contre le P. Chantereine ou Chanteaux, qu'il accuse de magie : mais on ne croit pas qu'il ait exécuté sa promesse. Il mourut à Caen en mil six cent cinquante-deux. * *Mém. du temps*.

DUPRÉ (Marie) étoit fille d'une sœur de *Roland* Desmarêts, & de *Jean* Desmarêts de S. Sorlin, de l'académie françoise. Elle étoit de Paris, & ayant montré dès sa plus tendre jeunesse une grande inclination pour la lecture, & beaucoup de capacité pour l'étude, Roland Desmarêts qui étoit un homme fort savant, jugea à propos de prendre soin de son éducation. Il dit lui-même, dans une de ses lettres, qu'elle fit voir dès l'enfance un grand éloignement pour les amusemens ordinaires à cet âge ; qu'elle avoit un génie aisé & facile, beaucoup de mémoire, & qu'après avoir lu une partie des bons livres écrits en notre langue, il résolut de lui enseigner les langues savantes. Après donc qu'il lui eut appris les préceptes & les régles de la langue latine, & qu'il l'eut mise en état de l'entendre, elle lut avec lui Cicéron, Ovide, Quint-Curce, Justin ; & M. Desmarêts dit que ces auteurs lui étoient devenus familiers. Il lui apprit aussi la langue grecque, la rhétorique, la poëtique, & la philosophie, non, dit-il, cette philosophie de l'école, hérissée de chicanes & de mauvaises subtilités ; mais une philosophie plus pure, plus élégante, plus solide. Mademoiselle Dupré avoit déja la réputation d'une personne savante, lorsqu'elle perdit son oncle, au mois de décembre 1653, & elle eut toujours un grand soins depuis de mettre à profit l'éducation qu'elle en avoit reçue. Outre les langues grecque & latine, & sa langue maternelle, qu'elle possédoit parfaitement, & dans laquelle elle écrivoit avec autant de facilité que de pureté, elle savoit aussi l'italien. Elle étudia avec tant d'application la philosophie de Descartes, qu'on la surnommoit *la Cartesienne*. Elle faisoit aussi des vers françois très-agréables ; & elle étoit en commerce d'amitié & de littérature, avec plusieurs hommes savans de son temps, de même qu'avec mesdemoiselles de Scudéri & de la Vigne. Les *Reponses d'Iris à Climene*, c'est-à-dire à mademoiselle de la Vigne, qui se trouvent dans le *Recueil de vers choisis*, publié par le P. Bouhours, sont de sa composition. M. Titon du Tillet a donné place à mademoiselle Dupré dans son *Parnasse françois*, édition *in fol.* page 567, mais cet illustre écrivain ne s'est pas assez exactement exprimé, lorsqu'à la fin de ce court article, il renvoie aux *Epîtres latines de M. Roland, oncle de mademoiselle Dupré* ; le nom de *Roland* n'étoit que le nom de baptême de M. Desmarêts. La lettre où il est parlé de cette demoiselle, est la cinquante-deuxiéme du livre second des lettres latines de M. Roland Desmarêts, imprimées *in-8°*, à Paris, chez Martin, en 1655, par les soins de Jean-Baptiste de Percy de Monchamp, avocat au parlement de Paris, & neveu de M. Roland Desmarêts. On trouve au commencement de ce recueil de lettres l'ode latine que Jean de Verjus a adressée à mademoiselle Dupré, à l'occasion de la mort de Roland Desmarêts, son oncle, où il la loue beaucoup. Voyez de plus les lettres de M. le comte de Bussi Rabutin.

DUPUI, cherchez les articles des savans de ce nom à PUY (du).

DURA, grande plaine dans la campagne de Babylone, où le roi Nabuchodonosor fit dresser cette grande statue, qui avoit soixante coudées de haut & six de large, & qu'il voulut faire adorer à tous ses sujets, donnant des ordres précis, que quand ils entendroient sonner la trompette, chacun se prosterneroit devant cette statue, sous peine de mort. Trois Hébreux, Sidrach, Misach & Abdenago ayant refusé de le faire, furent jettés dans une grande fournaise, pour y être brulés tout vifs ; mais ils en furent délivrés par un ange, qui empêcha l'effet des flâmes, & les y conserva, sans qu'ils fussent le moins du monde offensés. Cela arriva l'an du monde 3405, avant J. C. 599 ans. * *Daniel. III, 1. &c.*

DURAN, ou DORHIN (Nicolas) carme Anglois, vivoit en 1426. Il écrivit sur le maître des sentences ; *originalia doctorum*, *&c*. * Lucius, *in biblioth. Carm.* Trithéme. Pitseus. Alegre, &c. Ce dernier en met un autre de ce nom, qui vivoit vers l'an 1379, *in parad. Carmel.*

DURANCE, riviére de France, dans le Dauphiné & dans la Provence. Strabon la nomme Δρουέντια ; Ptolémée, Δρουέντιος ; & les Latins *Druentia*. On prétend qu'elle est formée de deux sources, dont l'une vient du mont Vesoul, & l'autre sort du mont Geneve. Sa source est dans le pays des anciens Caturiges, d'où elle entre dans le Dauphiné & la Provence, pour se jetter dans le Rhône, entre Avignon & Tarascon. Voici la route qu'elle tient. Elle passe à Guillestre, puis près d'Embrun, & ensuite elle reçoit l'Ubaye & quelques autres ruisseaux. Elle vient de-là jusqu'à Sisteron, & elle y reçoit le Puech ou Buech, & quelque temps après le Jabron. De-là elle tourne à Volone & à Mali-

jai, où elle reçoit la Bleone, aux Mées, & à la Briliane, puis elle reçoit le Lauson, la Layée, l'Asse, le Verdon, &c. Ayant coulé près de Manosque, à saint Paul, à Pertuis, où le Leze joint ses eaux aux siennes, elle passe à la Roque, où commence le fossé de Crapane; puis à Cavaillon; ensuite elle reçoit le Calavon, & se décharge dans le Rhône. Tite-Live dit que les Gaules n'ont point de riviére moins propre à la navigation, parcequ'elle est toujours inconstante, sans lit & sans bornes certaines. Mais quoique cet auteur rapporte de la rapidité de cette riviére, néanmoins l'industrie des Romains la rendit navigable, au rapport d'un historien de ce temps. Silius Italicus dit que cette riviére fut un obstacle à la marche d'Annibal, audessus du pays des Voconces. * Tite-Live, *liv.* 20. Silius Italicus, *l.* 3. Strabon, *l.* 4 & 5. Pline, *l.* 3 *c.* 5. Papire Masson, *descript. flum. Gall.* Vibius Sequester, *de flum.* Chorier, *hist. du Dauph. l.* 1 & 4. Bouche, *hist. de Prov. en la chron.*

DURAND, abbé de Castres, vivoit dans le X siécle. Il réfuta vers l'an 953, un certain Valfred, qui enseignoit que le corps & l'ame périssoient par la mort; mais on ne sait point si cette erreur eut quelque cours, & l'on n'a rien de l'ouvrage de Durand. * *Chronique de l'abbaye de Castres.* Du Pin, *bibl. des aut. ecclef. du X siécle.*

DURAND, évêque de Liége, dans le XI siécle, étoit né de parens pauvres; & par son savoir s'éleva à l'épiscopat, après avoir été chancelier de l'empereur Henri II. Alberic dit qu'il avoit été moine, & qu'il avoit une parfaite connoissance des lettres saintes & profanes. On lui attribue ordinairement une épître fort savante sur l'Eucharistie, contre Berenger & contre Brunon d'Angers: nous l'avons dans la bibliothéque des peres, & Baronius l'a inserée dans les annales de l'église, sur l'an 1035. Durand étoit pourtant mort dès le 1 février de l'an 1025, comme Gilles Boucher l'a remarqué dans ses annales de Liége, & comme nous allons l'expliquer.

La plupart des critiques ne sont pas d'accord, que Durand de Liége soit auteur de la lettre contre Eusebe, Brunon d'Angers, & Berenger. En effet, le premier mourut vers l'an 1025, & le second ne fut évêque d'Angers que long-temps après. Ce qui fait croire, comme le remarque Jean Picard, en ses notes sur le livre du saint sacrement de l'Autel, de saint Anselme de Cantorberi, que cette piéce est de Deoduin ou Théoduin, aussi évêque de Liége. Les auteurs ont été trompés par la lettre D. qui commence le nom de l'un & de l'autre, & qu'on trouve seule sur les manuscrits pour désigner le nom de l'auteur. Messieurs de Sainte-Marthe ont fait cette remarque générale, en parlant d'Eusebe Brunon, dans le second volume de la France chrétienne, *page* 127; mais sans se souvenir de l'appliquer à Durand en la *pag.* 646.

☞ DURAND, abbé de Troarn, dans le XI siécle, naquit à Neubourg, au diocèse d'Evreux, après les premiéres années du onziéme siécle. Il étoit neveu de Gérard, abbé de S. Vandrille. Dès son enfance il fut mis au mont Sainte Catherine, près de Rouen, où dans la suite il se consacra au service de Dieu sous la regle de S. Benoît. Cave, Oudin, & grand nombre d'autres modernes supposent qu'il fut moine de Fécam; mais c'est ce que D. Mabillon n'a point trouvé dans aucun monument de l'antiquité. Il est seulement vrai que du mont Sainte Catherine, Durand passa à S. Vandrille. C'est de-là que Guillaume le *bâtard*, duc de Normandie, le tira pour lui confier le gouvernement de S. Martin de Troarn, au diocèse de Bayeux, dont il fut le premier abbé. Durand fut revêtu de cette dignité en 1059, après la dédicace de l'église du monastere, & travailla aussitôt avec fruit à y faire observer une exacte discipline. Son zèle pour la gloire de Dieu lui fit employer la grande connoissance qu'il avoit de la musique, à enrichir l'office divin de plusieurs antiennes & répons, qu'il nota sur des airs mélodieux. Il y en avoit pour les mystéres du seigneur, ceux de la vierge, & les fêtes des anges, des apôtres, des martyrs, & autres saints; mais il ne paroît pas qu'il nous reste aujourd'hui aucune de ces piéces. Le duc Guillaume, depuis qu'il fut devenu roi d'Angleterre, conserva toujours pour Durand la même estime qui l'avoit porté à lui donner l'abbaye de Troarn; & ce prince s'applaudissant au lit de la mort de n'avoir élevé aux dignités ecclésiastiques que les personnes les plus dignes, citoit en preuve, avec plusieurs autres, Durand abbé de Troarn. Durand assista aux obseques de ce prince, qui se firent en septembre 1087, & ce fut une des derniéres actions que l'on connoisse de sa vie, car il mourut le onziéme de février de l'année suivante, ce qu'il faut peut-être entendre de l'année 1089, suivant notre maniére de compter aujourd'hui. Il nous reste de lui un traité dogmatique intitulé *du corps & du sang de J. C.* contre Berenger & ses sectateurs, que D. Luc d'Acheri a donné à la suite des œuvres du B. Lanfranc imprimées à Paris *in-folio*, en 1648. C'est sur cette édition qu'on a réimprimé le traité de Durand, dans la bibliothéque des PP. au tome XVIII, p. 419-437, édition de Lyon. Ce traité est précédé dans les manuscrits d'une longue piéce de mauvais vers, dont les éditeurs de l'ouvrage n'ont jugé à propos de publier que les vingt-cinq premiers. D. Mabillon *au l.* 64, *de ses an. n.* 119, en a publié treize autres, par où on voit que l'ouvrage étoit dédié à Ansfroi, abbé de Préaux. On a encore de Durand deux épitaphes, chacune de quatorze vers élégiaques, l'une pour Ainard, abbé de S. Pierre sur Dive, l'autre pour Mabilie, femme de Roger de Montgommeri. Elles se trouvent dans Ordric Vital, l. 4, 5, p. 545, 578, & dans la *Neustria pia*, p. 499, 500, 559. * D. Rivet, *hist. litter. de la France*, t. VIII, p. 239, *& seq.*

DURAND de Dome, Auvergnat de naissance, religieux de Cluni au milieu du XI siécle, accompagna saint Odilon, abbé de Cluni, dans un voyage que celui-ci faisoit en Querci en 1047. Gausbert, abbé séculier de Moissac en Querci, qui avoit déja commencé la réforme dans son abbaye, supplia alors S. Odilon de se charger du soin de ce monastere. L'évêque de Cahors & les principaux du pays s'unirent à cette demande, & Odilon, après quelques difficultés, laissa Durand à Moissac avec quelques autres de ses religieux. Durand en fut supérieur ou abbé, & peu après Moissac fut uni à l'ordre de Cluni. La prudence avec laquelle Durand se conduisit, & sa grande piété le firent élire en 1059, pour évêque de Toulouse. Il ne laissa pas de conserver toute sa vie l'abbaye de Moissac, mais ce ne fut que pour y faire de grands biens. Cette abbaye avoit besoin de son crédit & de sa protection. Saint Hugues, abbé de Cluni, en étoit néanmoins comme le supérieur général: Durand en avoit le gouvernement immédiat, & il y avoit de plus deux abbés laïcs; Gausbert qui avoit travaillé à sa réforme, & qui prenoit la qualité d'abbé laïc de ce monastere, & Guillaume comte de Toulouse, qui y exerçoit la principale autorité en qualité de comte de Querci & de seigneur suzerain. Durand fit rebâtir l'église & en fit la dédicace, étant assisté dans cette cérémonie par Austinde archevêque d'Auch, & par six autres évêques d'Aquitaine ou de Gascogne. Il se trouva au V concile de Toulouse, tenu par le cardinal Hugues le Blanc, légat en 1068. Il ne nous reste de ce concile que le décret qu'on y dressa pour le rétablissement de l'église de Laitoure, qui étoit détruite depuis long-temps. Durand mourut en 1071. Il se rendit recommandable par ses mœurs & par sa conduite. L'auteur contemporain de la vie de S. Hugues, abbé de Cluni, reproche cependant quelques legers défauts à ce prélat, qui n'ont pas empêché les religieux de Moissac de le révérer comme

comme bienheureux. * Voyez l'*hiſtoire du Languedoc*, *par les* Bénédictins, *tome* 2, *en pluſieurs endroits.*

DURAND, évêque de Clermont en Auvergne, avoit été ſecond abbé de la Chaiſe-Dieu dans la même province. Nous avons des preuves de ſa ſcience & de ſa piété, dans les lettres que ſaint Anſelme de Cantorberi lui écrivoit, & dans les réponſes qu'il lui faiſoit. Hugues de Flavigni dit dans ſa chronique, qu'il mourut deux ou trois jours avant la célébration du concile de Clermont, tenu l'an 1095, pour l'expédition de la Terre-ſainte. Baldric abbé de Bourgueil, a célébré ſa mémoire par des épitaphes ingénieuſes pour ſon temps. Elles ſont rapportées par du Chêne dans le quatriéme volume des écrivains de l'hiſtoire de France. *Voyez* auſſi les œuvres de ſaint Anſelme, *T. IV. edit. Colon.* 1612, *& I. Lug.* 1630. Sainte-Marthe, *Gall. Chriſt. T. II*, *p.* 528, & D. Rivet, *hiſt. litter. de la France*, T. VIII, p. 424.

DURAND DE WALDACH, hérétique dans le XII ſiécle, aſſiſté d'un de ſes amis qu'il avoit ſéduit, publia ſes erreurs vers l'an 1117, & ſur-tout celle-ci, que le mariage n'eſt qu'un concubinage caché. Ils furent pris & condamnés au feu : ce qui fut exécuté à cauſe de leur obſtination. * Prateole. *Voyez* Gautier, *en la chron.*

DURAND (Guillaume) ſurnommé *Speculator*, né au Puymoiſſon en Provence, diſciple de Henri de Suze, fit ſes premiéres études à Boulogne; & y ayant pris le bonnet de docteur, il enſeigna le droit canon à Modene, d'où il fut appellé par le pape Clément IV, pour être ſon chapelain & auditeur du palais. Il fut envoyé par Grégoire X, légat au concile de Lyon tenu en l'année 1274, & enfin fait évêque de Mende l'an 1286. Il refuſa depuis l'archevêché de Ravenne que Nicolas IV lui offrit; & mourut à Rome le premier novembre de l'an 1296, âgé d'environ 64 ans. Il étoit ſi habile dans les affaires, qu'il fut ſurnommé *le pere de la pratique.* Il nous a laiſſé un livre intitulé le miroir du droit, *ſpeculum juris*, qui lui fit donner à lui-même le nom de *Speculator.* Il adreſſa cet ouvrage, qui eſt diviſé en trois parties, au cardinal Ottobon, qui fut depuis Adrien V. Il a encore laiſſé le répertoire du droit tiré de cet ouvrage, & le rational des offices divins; un commentaire ſur les canons du concile de Lyon; & un abrégé des gloſes & du texte du droit canon. Le miroir & le répertoire du droit ont été imprimés avec le rational à Lyon l'an 1516 & 1551. Le miroir a été auſſi imprimé ſéparément à Baſle en 1574, & à Francfort avec le répertoire en 1592. Le rational eſt le plus commun, & a été imprimé pluſieurs fois en divers endroits : il parut pour la premiére fois à Mayence en 1459. Le commentaire ſur les canons du concile de Lyon, a été imprimé à Fano en 1569, & l'abregé des gloſes à Paris en 1519. * Majolus, *en ſa vie*, Geſner & Simler, *biblioth.* Hotman, *comment. de verbis juris.* Trithéme, *au cat.* Bellarmin, *des écriv. eccl.* Poſſevin, *appar. ſacr.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Fiſchard, *aux vies des juriſconſultes.* Sponde, *A. C.* 1274, *n.* 5. Bouche, *hiſt. de Prov. liv.* 9. *ſect.* 3. § 10.

Nous avons dit, avec pluſieurs auteurs, que ce ſavant prélat étoit de Puymoiſſon dans le diocèſe de Riez en Provence : c'eſt l'opinion la plus commune, & la mieux établie; cependant tous les hiſtoriens ne ſont pas de ce ſentiment. Quelques-uns le font Gaſcon. Jacques de Bellevûe, d'Aix, auteur d'un livre intitulé, *De ratione ſtudendi in utroque jure*, aſſure qu'il étoit natif d'Aix; Bartel dans ſon hiſtoire des évêques de Riez, dit que cette ville fut le lieu de ſa naiſſance : & Belleforêt croit qu'il étoit de Beauvais. Mais Durand lui-même dit dans le quatriéme livre qu'il étoit Provençal. *Nos Provinciales*, dit-il, *nobiles feudatarios*, *&c.* Outre Noſtradamus, la Croix du Maine, & divers autres auteurs, ſon épitaphe en trente vers, qu'on voit ſur ſon tombeau aux Dominicains de la Minerve à Rome, marque qu'il étoit de Puymoiſſon. Cette épitaphe eſt rapportée par Ughel dans le ſecond volume de l'Italie ſacrée, en parlant des évêques d'Urbin. * Noſtradamus, *hiſt. de Prov.* Bartel, *hiſt. præſul. Regienſ. in Matthæo* 1, *p.* 230.

DURAND (Guillaume) neveu du célebre canoniſte Durand, évêque de Mende, fut archidiacre de ſon oncle, lui ſuccéda dans cet évêché l'an 1296, & gouverna cette égliſe juſqu'à l'an 1328, ayant été appellé l'an 1310 au concile de Vienne par le pape Clément V. Il compoſa un excellent traité de la maniére de célébrer le concile général, diviſé en trois parties, dans lequel il a recueilli & diſpoſé ſous différens titres une infinité de reglemens des conciles & des peres, pour réformer les abus & les déreglemens de toutes ſortes d'états, & de conditions, particuliérement des papes & de la cour de Rome, des prélats, des eccléſiaſtiques, & des religieux. Philippe Probus, juriſconſulte de Bourges, fit imprimer cet ouvrage à Paris l'an 1545, *in*-8°, & le dédia au pape Paul III, aux cardinaux, aux évêques, aux abbés, & aux autres fidéles, qui devoient s'aſſembler au concile de Trente, comme très-utile à ceux qui vouloient travailler à la réforme des mœurs des chrétiens. Il a depuis été imprimé à Paris dans un recueil de pluſieurs ouvrages de même nature, que M. Faure docteur de la faculté de théologie de Paris, fit imprimer à Paris chez Clouzier l'an 1671. * Du Pin, *biblioth. des aut. eccleſ. du XIV ſiécle.*

DURAND, ancien poëte François, qui vivoit vers l'an 1300, compoſa quelques romans, ſelon le gout du temps. Il y a bien de l'apparence que c'eſt le même dont Noſtradamus fait mention, qui vivoit dans le XIII ſiécle, & qui avoit la mémoire ſi prodigieuſe, qu'après avoir lu une fois ſeulement un ouvrage, ſoit en proſe, ſoit en vers, il le récitoit mot pour mot. Etant amoureux d'une demoiſelle de la maiſon des comtes de Balbi, il fit tirer l'horoſcope de cette perſonne : on lui dit qu'on verroit des choſes ſurprenantes en ſa mort, quoiqu'elle dût être de longue vie. Quelque temps après la demoiſelle fut attaquée d'une maladie ſi violente, qu'on la crut morte; & l'on penſoit à l'enterrer, quand Durand apprit cette nouvelle : il en fut ſi vivement frapé, qu'il en mourut ſubitement. Sa maîtreſſe ayant donné quelques ſignes de vie lorſqu'on alloit la mettre en terre, on la rapporta chez elle, où ſa ſanté ſe rétablit; mais ayant appris le triſte effet qu'avoit fait ſur Durand la paſſion qu'il avoit pour elle, elle ſe fit religieuſe, & y mourut âgée de 60 ans. * Noſtradamus, *hiſt. de Provence*, *partie III.* Fauchet. La Croix du Maine.

DURAND de S. POURÇAIN, natif d'un bourg de ce nom, dans le diocèſe de Clermont en Auvergne, vivoit dans le XIV ſiécle, fut dominicain, & enſuite docteur de Paris, & maître du ſacré palais, d'où il fut tiré l'an 1318, pour être évêque du Pui en Velai, & transferé l'an 1326 à l'évêché de Meaux. Il a écrit des commentaires ſur les quatre livres des ſentences, & un traité de l'origine des juriſdictions. *Liber de juriſdictione eccleſiaſtica*, *ſtatuta ſynodi Anicienſis*, (ou ſtatuts faits dans le ſynode du Puy tenu en 1320.) On dit qu'il mourut le 13 ſeptembre de l'an 1331. Ce théologien fut le premier qui ſans s'aſſujétir à ſuivre les principes d'aucun autre, prit des uns & des autres ce qu'il jugea à propos, & avança quantité de ſentimens nouveaux, ce qui lui a fait donner la qualité de *docteur très-réſolutif.* Il avoit compoſé un traité que nous n'avons plus, contre l'opinion de Jean XXII, qui prétendoit que la béatitude des ames juſtes étoit différée juſqu'au jour du jugement. Dans ſon livre de la juriſdiction eccléſiaſtique, il traite de la queſtion agitée ſur ce ſujet en France l'an 1329, entre les prélats & Pierre de Cugnieres, ſur les bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique. * Trithéme, *au card.*

Bellarmin, *des écriv. ecclef.* Poffevin, *appar. facr.* Sixte de Sienne, *bibl. fanct.* Sainte-Marthe.

DURAND DE CHAMPAGNE, de l'ordre des FF. Mineurs, confeffeur de la reine de France & de Navarre, fleurit vers l'an 1350, & compofa une fomme de confeffions, où un directoire pour les confeffeurs, divifé en quatre parties, qui fe trouvoit dans la bibliothéque de M. Colbert, *cod.* 451. * Du Pin, *bibl. des auteurs ecclef. du XIV fiécle.*

DURAND, furnommé *de Alumna*, étoit docteur en théologie dans l'univerfité de Paris, & fut procureur ou agent de la même univerfité à la cour de Rome. Il floriffoit dans le XIV fiécle. Pendant fon féjour à Rome, il traduifit de grec en latin l'économique d'Ariftote, en quoi il fut fecondé par un archevêque & un évêque Grec, dont nous ignorons les noms. Cette traduction eft entre les manufcrits de la célébre bibliothéque de S. Gatien de Tours, N°. 394. * Voyez *Biblioth. fanctæ ac metropolit. ecclefiæ Turonenfis, &c. pag.* 45 & 103.

DURAND de Villegagnon, *cherchez* VILLEGAGNON (Nicolas Durand de).

DURAND (Pierre) poëte, François de nation, étoit bailli de Nogent-le-Rotrou dans le Perche. Il s'étoit fait une affez grande réputation en fon temps par fes poëfies, & on le regardoit de plus comme un homme d'érudition. La Croix du Maine en parle avec avantage dans fa *bibliothéque*, & il loue beaucoup fes poëfies latines & françoifes. Cependant on ne voit pas qu'il y en ait eu d'imprimées du vivant de l'auteur, qui n'eft mort qu'après l'an 1558. Gilles Bry, hiftorien du Perche, a fait imprimer une épigramme en vers latins, que ce poëte fit à l'occafion des coutumes du Perche, qui furent rédigées & mifes en ordre, & publiées l'an 1558. Pierre Durand a laiffé un fils qui fut préfident au parlement de Paris. * *Mém. du temps.* D. Liron, *biblioth. chartr. pag.* 154.

DURAND (Guillaume) poëte & traducteur françois dans le feiziéme fiécle, s'appliqua dès fa jeuneffe à la jurifprudence; mais on apprend de lui-même, qu'avant que d'en faire une étude férieufe, le jeu, la mufique, & tous les autres amufemens qui n'occupent que trop les jeunes gens, emporterent d'abord la plus grande partie de fon temps. Revenu de ces bagatelles, l'étude du droit l'occupa prefque tout entier; il y joignoit cependant celle des belles-lettres, afin de délaffer fon efprit, & parcequ'il avoit toujours eu pour elles beaucoup d'attrait. Il ne paroît pas qu'il ait jamais plaidé. Il dit qu'il fe contenta de l'emploi de juge, qui lui laiffoit plus de loifir pour lire les anciens auteurs Grecs & Latins, mais fur-tout les derniers. Il fut fait confeiller du roi à Senlis, qui étoit fans doute fa patrie; & il en a exercé les fonctions jufqu'à fa mort, arrivée vers l'an 1580, & du moins avant 1586. Il avoit été marié, puifqu'à la fin de fa traduction des Satyres de Perfe, l'on trouve des vers latins à fa louange, compofés par *Gobert* Durand fon fils, avocat au parlement de Paris. Etant parvenu à un âge un peu avancé, & qui approchoit déja de la vieilleffe, comme il le dit, prefque dégouté des loix, & des fonctions de la judicature, il revint avec une nouvelle ardeur, à la lecture des anciens orateurs, des hiftoriens, & à celle des poëtes, fur-tout de ceux qui ont écrit des fatyres. Les défordres qui regnoient de fon temps, lui donnoient un goût particulier pour ces fortes de poëfies. Ce fut auffi ce qui l'engagea à donner le texte de Perfe, avec d'affez amples notes latines, & une traduction en vers françois. Il dédia cet ouvrage à Pierre Chevalier, évêque de Senlis; & c'eft dans l'épître dédicatoire à ce prélat, écrite en latin, qu'il rend compte de fes occupations depuis fa premiére jeuneffe. Son Perfe parut vers 1567, au moins eft-ce la date de cette épître. L'édition de 1586, faite à Paris, chez Denys Dupré, ne parut qu'après fa mort, comme il eft dit au titre même de cette édition. Il l'avoit, ajoute-t-on, revue, corrigée & augmentée, mais il ne l'avoit pas perfectionnée. Sa traduction eft plus une paraphrafe qu'une traduction: la verfification eft fort mauvaife; mais l'alternative des rimes mafculines & féminines eft bien obfervée. La plupart de fes notes font morales & judicieufes. Du Verdier, dans fa bibliothéque françoife, ne parle que d'une édition de cet ouvrage, qu'il met en 1575, à Paris, chez Denys Dupré, *in*-8°. Il donne encore à Durand: *Elégie de J. V. très-illuftre & victorieux prince Henri de Lorraine, duc de Guife, des Poitevins, par lui deffendus: traduits des vers françois par ledit Durand*, & imprimés à Paris, *in*-4°, par Denys Dupré, 1569: on ne fait fi l'original étoit latin, & fi c'étoit l'ouvrage de Durand, ou fi Durand avoit fait cette élegie en latin, & qu'elle ait été traduite en françois.

DURAND (Bernard) né à Châlons-fur-Saone, profeffa quelque temps les belles lettres en la ville de Clermont en Auvergne, felon le pere Jacob, dans fon livre *De claris Scr ptoribus Cabilonenfibus*. Il s'y lia avec le docte Savaron, devint fon ami, & fit pour lui la préface qui eft au-devant de fes *Origines de Clermont.* Quoiqu'attiré par les charmes qu'il trouvoit dans l'étude de la littérature, & dans celle des langues hébraïque & grecque, il ne laiffa pas de s'appliquer à la jurifprudence; & dans quelques ouvrages manufcrits, que l'on a vus de lui, il prend la qualité de docteur en droit. Revenu en Bourgogne, il y fut reçu avocat au parlement le 16 juin 1586: il fe fixa dans fa patrie, & s'y fit eftimer & confidérer par fon érudition & fon affiduité au travail. Il entreprit de rédiger en tables méthodiques, la coutume de Bourgogne; & cet ouvrage que l'on conferve encore, fait voir que l'auteur n'étoit pas moins ingénieux qu'habile. Le 28 juin 1597, il préfenta à l'audience du bailliage de Châlons, les lettres patentes obtenues par les religieux minimes, pour leur établiffement en cette ville: & il prononça à cette occafion un difcours qui fut imprimé fous ce titre: *Préfentation des lettres octroyées par le roi aux religieux minimes de S. François de Paule, pour l'établiffement d'un monaftere en la ville de Châlons-fur-Saône*, à Lyon, par Jacques Rouffin, 1597, *in*-12. Ce difcours, dont le pere Jacob n'a point parlé, contient plufieurs chofes curieufes pour l'hiftoire de Châlons. En 1604, à la priere des maire & échevins de Châlons, il fit imprimer en cette ville, *in*-4°, un ample recueil des priviléges de fa patrie, & un difcours utile fur la préféance qu'elle prétendoit lui être due aux états de la province, fur les villes de Nuys & de S. Jean de Lône. Ces ouvrages ont été imprimés en 1660, avec l'hiftoire de Châlons, intitulée: *L'illuftre Orbandale.* Enfin, après avoir exercé longtemps, & avec honneur la profeffion d'avocat, & avoir été revêtu en 1616 de la charge de maire de Châlons, il mourut en cette ville le 18 janvier 1621. Entre fes ouvrages manufcrits, le pere Jacob cite un petit livre *De l'excellence de la langue hébraïque*: un autre, *Des Magiftrats*: quatre livres *Des chofes facrées & divines*: cinq, *Du droit de la police facrée de France*: & un recueil d'arrêts du parlement de Bourgogne. Avec le fecours des tables méthodiques, dont on a parlé, il compofa les *Inftituts au droit coutumier du duché de Bourgogne*, ouvrage eftimé, qui fut imprimé à Dijon en 1697, *in*-8°, par les foins, & avec les remarques de M. Joseph Durand, fon petit-fils, avocat-général au parlement de Dijon, *dont on parle dans l'article fuivant.*

DURAND (Jofeph) fils d'un autre Durand, & de *Françoife* Berthot, après avoir exercé avec diftinction la profeffion d'avocat au parlement de Dijon, durant près de quinze années, fut pourvu le 7 novembre 1680, fur la réfignation de M. Millotet, de la charge d'avocat-général au même parlement, en laquelle il fut reçu le 11 décembre fuivant. Il l'exerça pendant plus de 28 ans, & s'en démit enfuite. Le roi, pour

reconnoître ses longs services, lui accorda le 2 mars 1709, des lettres de conseiller d'honneur en la même compagnie, lesquelles, après quelques difficultés faites de peur des conséquences, furent entérinées le 4 juillet suivant. M. Durand en jouit peu; il mourut le 19 juillet 1710, dans sa soixante-septiéme année. Il étoit né avec de grands talens, avoit l'esprit vif & pénétrant, une éloquence aisée & naturelle, des expressions mâles & vigoureuses, qui donnoient beaucoup de force à ses discours. C'est à lui, comme on l'a dit dans l'article précédent, que nous sommes redevables des instituts coutumiers de son grand pere. Il les accompagna d'une preface, & les enrichit des remarques qui sont à la suite de l'ouvrage, & des petites notes que l'on trouve, tant en marge, qu'à la fin des cahiers imprimés au même volume. Il retoucha aussi le corps même de l'ouvrage en plusieurs endroits. Il y a de fort bonnes choses dans les remarques; mais on auroit souhaité que l'auteur y eût apporté plus d'exactitude; & l'on s'est plaint qu'il y avoit plusieurs propositions hasardées. Ses notes sur les cahiers, sont en particulier trop négligées, & il y a diverses méprises. Dès 1692, il avoit publié un écrit, pour justifier que tous les héritages du duché de Bourgogne étoient présumés de francaleu; & sur les raisons qu'il en allegua, la province obtint au mois de juillet 1693, un arrêt du conseil qui la maintint dans ce privilége. Cet écrit a été réimprimé dans le commentaire de Taisand sur la coutume de Bourgogne. On a aussi de Joseph Durand des plaidoyés, mais ils n'ont point été recueillis, & plusieurs sont demeurés manuscrits. * Voyez pour *Bernard & Joseph* Durand, leurs éloges donnés par M. le président Bouhier, dans son *Histoire des commentateurs de la coutume du duché de Bourgogne*, à Dijon, 1742, *in-fol.* ces deux articles en sont extraits. Voyez aussi la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par Papillon, *in-folio*, tome I, page 191 & suivantes.

DURAND (Jean) ou DURAND DE TORRES, Espagnol, natif de Seville, avoit fait de grands progrès dans la jurisprudence civile & canonique. Le cardinal Pimentel voulut l'avoir auprès de lui, & le mena à Rome. Durand de Torres y apprit la langue grecque, & y fit imprimer en 1655, une dissertation *de postliminio inter liberos fœderatosque populos*. Depuis étant revenu en Espagne, il s'acquit une grande connoissance de la langue arabique, & traduisit la chronique d'Aubuvalid Ben Shacenas; mais cet ouvrage n'a pas été imprimé. Durand mourut le 12 novembre 1662. * Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp.*

DURAND (dom Jean) moine bénédictin de la congrégation de S. Maur, aidoit à dom François Delfau, conjointement avec dom Robert Guerard, à la révision des œuvres de S. Augustin; mais ayant été accusé d'avoir fait conjointement le livre intitulé, l'*Abbé commendataire*, ils furent séparés. D. Durand s'en alla à Rome, où il fut compagnon du procureur général de sa congrégation. A son retour, il mourut dans la charge de prieur de S. Nicaise de Reims * De Vigneul-Marville, *mélanges d'hist.*

☞ DURAND (Jean) prêtre de l'oratoire, natif de Vire, a composé un livre intitulé, *Le véritable caractére des Saints, pour servir aux prédicateurs qui veulent faire leurs éloges.* * *Mém. mss.* de M. l'abbé Beziers, de Bayeux.

DURAND, *voyez* DURANT.

DURANDELLE ou DURAND *le jeune*, parent de Durand de S. Pourçain, & religieux de l'ordre de S. Dominique comme lui, a passé pour un génie vif & pénétrant, & pour un théologien fort exercé dans la dispute. Il florissoit vers l'an 1310, & écrivit vers le même temps contre son parent pour défendre contre lui la doctrine de S. Thomas qu'il l'accusoit d'avoir attaquée. Le titre de l'ouvrage de Durandelle, qui n'est point imprimé, étoit celui ci, selon Possevin: *Solutiones, responsiones, ad reprobationes rationum S. Thomæ, fratris Nicolai Meldensis.* Mais le nom de *Nicolas de Meaux* que prend l'auteur de cet ouvrage, fait soupçonner que ce n'est pas là l'écrit de Durandelle. Il est vrai que Possevin croit que ce dernier s'appelloit *Nicolas de Meaux*, & qu'il ne fut surnommé *Durandelle* que parcequ'il avoit écrit contre Durand: mais ce n'est qu'une conjecture qui paroît très-frivole, & qui n'est appuyée d'aucune preuve. D'ailleurs il est certain que Durand *le jeune* se trouva à l'assemblée qui se tint à Paris en 1332, & dans laquelle on condamna l'opinion du pape Jean XXII, sur la vision béatifique. Or il n'y est nommé que *Durand*, & non *Nicolas de Meaux*. On trouve dans la bibliothéque de S. Victor à Paris, un commentaire de Durandelle sur les quatre livres du Maître des sentences, contre le même Durand de S. Pourçain, & il y a bien de l'apparence que c'est l'ouvrage que l'on prétend qu'il a fait pour défendre la doctrine de S. Thomas: prétention qui paroît d'autant mieux fondée, qu'il venge par-tout ce S. Docteur contre les objections de Durand de S. Pourcain. Il y a dans le même manuscrit un autre ouvrage sous le même nom de *Durandelle*, & qui est intitulé: *Contra corrumpentes doctrinam S. Thomæ Aquinatis.* S. Antonin, archevêque de Florence, parle de Durandelle avec éloge dans la premiére partie de la somme théologique. * *Voyez* Casimir Oudin, *in commentar. de scriptor. eccles. tom.* 3.

DURANGO, ville de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Biscaye, avec évêché suffragant de Mexico, est située au pied des montagnes, & a pris ce nom par rapport à DURANGO, qui est une petite ville d'Espagne, dans la Biscaye. * Sanson.

DURANS ou DURANT (Castor) Italien, de Gualdo, fut fait citoyen Romain. Il étoit fils de *Pierre* Durant, jurisconsulte célébre, & ne dégénéra point de la réputation que son pere avoit méritée. Il s'appliqua à la médecine, qu'il exerça avec autant de succès que d'honneur, & il s'exerça aussi à la poësie. Sixte V, pape, le fit son médecin, & lui donna son estime. C'étoit un homme fort appliqué, & qui donnoit au cabinet tout le temps que ses autres occupations lui laissoient libre. A l'imitation du poëte Sannazar, il a composé en vers italiens un poëme de l'enfantement de la sainte Vierge, qui a été imprimé à Rome en 1518, *in-8°*. Il a traduit aussi en vers italiens quatre livres de l'Enéide de Virgile: & a publié de plus un nouvel herbier en italien, orné de vers de sa composition; un théâtre des plantes, des animaux, des poissons & des pierres, en latin; & un trésor de santé, souvent imprimé. Il mourut vers l'an 1590, dans la ville de Viterbe. Depuis sa mort on a imprimé plusieurs de ses opuscules. Son trésor de la santé a été imprimé en italien à Rome en 1589, *in-4°*. Il a eu deux fils, Octavius & Jules, qui se sont aussi distingués par leur savoir. * *Voyez* Maracci, dans sa *bibliotheque Mariane*. Baglioni, dans ses *Vite de Pittori, Scultori, & Architetti*.

DURANT (Gilles) sieur de la Bergerie. C'étoit un avocat au parlement de Paris, très-distingué par son esprit & par son érudition, du temps de la ligue. Il eut pour ami le célébre Antoine Mornac, à qui il ne cédoit pas en jurisprudence. La poësie françoise faisoit son plus doux amusement. Il a fait des odes, des sonnets, des élégies, mais dont la plupart ne se lisent plus depuis longtemps. Il a traduit ou imité une partie des piéces latines de Jean Bonnefons le pere, son ami. Elles ont été imprimées séparément, 1. en 1588, sous ce titre: *Imitations tirées du latin de Jean Bonnefons, avec autres amours & mélanges poëtiques*, in-12. 2. en 1610, *in-8°*. sous le même titre d'*Imitations*, &c. avec autres *gaietes amoureuses*; 3. dans une nouvelle édition de Bonnefons, à Amsterdam, c'est-à-dire, Paris, en 1727. Malgré les changemens qui sont arrivés dans la langue françoise depuis la fin du XVI siécle, & le commencement du XVII, temps auquel Durant étoit dans sa plus haute réputation, on lit encore avec beaucoup de

plaisir la lamentation de l'âne devenu ligueur, mort en 1590, pendant les états, que l'on trouve, pag. 201 du premier volume de l'ingénieux ouvrage donné sous le titre de *Satyre Ménippée*, de l'édition de 1714, *in*-8°. On trouve en effet dans cette lamentation, dont Gilles Durant est auteur, tout le naïf & tout l'enjouement qui peuvent faire estimer une piéce de cette espéce. Pasquier dit dans la quinziéme lettre de son dix-neuviéme livre, que Gilles Durant fut un des neuf jurisconsultes qui furent choisis pour travailler à la réformation de la coutume de Paris. Voyez une *lettre sur Gilles Durant, sur ses poësies, & sur les bévues singulieres du* dictionaire historique portatif, *à son article, où l'on a pris l'âne de la ligue pour Durant, & la mort de cet âne pour celle du poëte ; avec l'apologie de Durant*, dans le *Journal de Verdun, juillet* 1757, p. 44, *& suiv.*

DURANT (Jacques) surnommé de Caselle, (en latin *Casellius*) étoit un bon critique, qui a fleuri dans le seiziéme siécle, & dont M. Baillet ne dit qu'un mot dans le tome deuxiéme de ses *Jugemens des savans*, édition *in*-4°, pag. 368. Il étoit d'Auvergne, & à ce qu'il paroît de la ville de Riom. Le surnom de *Casellius* venoit d'une terre ou d'une maison de campagne qu'il avoit près de cette ville, comme on le voit par ces vers de Jean Bonnefons, son ami :

Dum te beatæ detinent Arverniæ
Grati recessus, liberoque in otio
Captas CASELLI *blanda ruris commoda, &c.*

Durant lui-même finit ainsi le premier livre de ses *Varia : hîc ego libro variarum primo finem do quem degessi in Caselliano meo.* Dans l'épître dédicatoire de ce premier livre, adressée à Jacques de la Guesle, procureur-général au parlement de Paris, Durant dit qu'ils avoient étudié le droit ensemble pendant cinq ans, à Bourges, sous le célébre Cujas ; & il fait ressouvenir M. de la Guesle que dès ce temps-là il l'avoit honoré de sa bienveillance & de son amitié. Il ajoute, qu'ils étoient à peu près du même âge, & il en prend occasion pour louer la supériorité de l'esprit & des talens du magistrat. Il dit, parlant de lui-même, que presque dès son enfance, il avoit été passionné pour les belles-lettres ; mais que l'étude du droit, & les fonctions du barreau avoient en quelque sorte changé son esprit & son gout. Dans l'épître qui est au-devant du deuxiéme livre de ses *Varia*, laquelle est adressée à Jacques de Courtin, sieur de Cissé, poëte François, il dit qu'il étoit sur le point de se marier, & qu'il étoit déja accordé : il ajoute, parlant de Courtin, qu'il avoit passé avec lui le premier âge dans le sein des muses, & que leur amitié avoit été contractée dès leurs premiéres études. Il faut donc que Durant fût encore bien jeune, lorsqu'il parloit ainsi ; car ses *Varia* furent imprimés en 1582, & Jacques de Courtin n'avoit qu'environ vingt-quatre ans lorsqu'il mourut en 1584. Quoi qu'il en soit, Durant fit le premier livre de ses *Varia* dans sa maison de *Caselle*, pendant que la peste affligeoit l'Auvergne. Les deux livres ensemble parurent en 1582 à Paris, *in*-8°, & ils ont été réimprimés en 1604, *in*-8°, à Francfort, dans le tome troisiéme, deuxiéme partie, du *Thesaurus criticus* de Jean Gruter. A la fin du second livre, l'auteur en fait espérer encore quelques autres ; mais ils n'ont point paru. Il y a dans les deux que nous avons vus, beaucoup d'érudition, & quantité d'observations utiles ; mais ils finissent par une piéce de vers latins, composée par l'auteur, qui est extrêmement obscéne, & qui ne donne pas une bonne idée de ses mœurs, quoiqu'il proteste qu'elles étoient pures. Il a fait d'autres poësies, puisqu'il dit à Jacques de Courtin : » Vous auriez » mieux aimé que je vous eusse dédié mes Milésiennes » & mes poëmes : *Maluisses Milesias meas & poëmata videre lucem : & hoc quidem ætati meæ ac huic tempori* (parcequ'il étoit prêt à se marier) *conducibilius erat.* Mais il ajoute que n'ayant pas encore mis la derniére main à ses poësies, il craint de les publier, de peur qu'elles ne trahissent leur auteur, plutôt que de lui faire honneur. Page 80 du second livre de ses *Varia*, dans l'édition de Paris, il parle d'un poëme qu'il avoit déja donné sur le pouvoir de l'amour (*In poëmate meo de amoris imperio, quod ego Gulielmo Gosselino Issæo, & Joanni Bonefonio, viris quos omnes musæ amant, dedi, dicavi.*) Au devant du premier livre des mêmes *Varia*, on trouve plusieurs poësies à la louange de Durant, par Claude Binet, de Beauvais, Pierre Pelisson, Auvergnat, Adrien Turnebe le fils, Guillaume Gosselin, Jean Bonefons, & Laurent Bochel. On n'a point réimprimé ni ces vers, ni, ce qui devoit moins être omis, les deux épîtres dédicatoires de Durant, dans le *Thesaurus criticus*, cité plus haut. Nous ignorons le temps de la mort de l'auteur : ceux qui la mettent en 1603, & qui lui donnent 80 ans, doivent au moins se tromper sur cet âge, puisque Durant avoit étudié avec Jacques de Courtin, mort comme on l'a dit, en 1584, n'ayant qu'environ 24 ans, & que d'ailleurs en 1582 il se disoit à peu près du même âge que ce jeune poëte.

DURANTI DE DURANTIBUS, cardinal, évêque de Bresce, dans le XVI siécle, étoit né de la même ville le 5 octobre 1507. Après avoir achevé ses études, il alla à Rome, où il fut camerier secret du pape Paul III, qui lui donna l'évêché de Cassano, & ensuite le chapeau de cardinal en 1544. Quelque temps après il fut envoyé par le pape légat, à Camerino, & ensuite en Ombrie. Enfin il fut pourvu de l'évêché de Bresce, sa patrie, où il mourut le 15 de mai de l'an 1558. * Ughel, *Ital. sacr.* Auberi, *hist. des cardinaux, &c.*

☞ Il y a eu un célébre évêque d'Orviette, connu sous le nom de Vincenzio di Banduccio di DURANTE-DURANTI, dont on a imprimé la vie composée par M. Salvino Salvini, dans *le voyage de Chariton & d'Hyppophile*, écrit en italien, qui fait partie des *deliciæ eruditorum* de Jean Lami, tome IV, premiére partie, p. 277 *& suiv.* * M. l'abbé Goujet, *mém. mss.*

DURANTI (Jean-Etienne) premier président au parlement de Toulouse, étoit fils d'un conseiller aux requêtes du palais de cette ville. Jeune encore, il prit le parti du barreau où il se distingua par son éloquence ; & après avoir été capitoul en 1563, & ensuite avocat général, il fut enfin nommé premier président au parlement de Toulouse en 1581, par le roi Henri III. Il soutint avec ardeur le parti de son prince contre les ligueurs dont la fureur se renouvella à Toulouse, lorsqu'on y eut appris la mort du duc de Guise & du cardinal son frere en 1589. Quelques capitouls ayant été d'avis d'appeller en 1589, aux délibérations du conseil de ville, le premier président, afin qu'il contînt par sa présence la pétulance du peuple, Duranti se rendit à l'hôtel de ville, sans gardes ; assista aux assemblées pendant trois jours consécutifs, & tâcha d'appaiser la populace par son éloquence ; mais le troisiéme jour, les factieux ayant mis en question, s'il falloit obéir au roi, ou se soustraire à son autorité, & s'il ne convenoit pas d'emprisonner ou d'exiler ceux qui étoient fidéles au souverain, & qu'ils appelloient Politiques, cette proposition excita une vive dispute, & beaucoup de clameurs de la part de ceux qui étoient pour la soustraction. Jacques Daffis, beau-frere du premier président, & avocat-général au parlement, qui étoit présent, soutint les droits du roi avec beaucoup de fermeté ; mais lui & Duranti ne gagnant rien sur ces esprits échauffés, Duranti fit consentir l'assemblée de s'en rapporter à la décision du parlement, & Daffis se retira à sa maison de campagne. Comme Duranti ne se pressoit pas d'assembler le parlement, le peuple s'attroupa autour de sa maison le 27 janvier 1589, & le força de convoquer extraordinairement les chambres, à deux heures de relevée. Les avis y ayant été partagés, Duranti rompit l'assemblée, & rien ne fut décidé. Ce magistrat ne fut pas plutôt monté dans son

carosse, pour retourner chez lui, qu'il fut assailli de plusieurs coups d'épées & de hallebardes, qui percerent les mantelets du carosse en divers endroits; mais ayant eu la précaution de s'accroupir au milieu, il ne reçut aucun mal. Il étoit déja près de sa maison, lorsque son carosse heurta contre la margelle d'un puits, avec tant de force qu'il fut renversé. Duranti obligé de descendre, se retira librement à l'hôtel de ville, tandis que les séditieux traînoient en prison un de ses laquais, qui avoit voulu les écarter. Il demeura cinq jours à l'hôtel de ville, où peu de ses amis oserent l'aller visiter. Le parlement, pour tâcher de lui sauver la vie, & appaiser la sédition, lui permit par un arrêt de se retirer à Balma, maison de campagne de l'archevêque de Toulouse, à deux lieues de la ville, sous prétexte qu'il avoit besoin de bon air & de repos pour sa santé; mais plusieurs conseillers factieux firent révoquer cet arrêt, & l'on se contenta d'ordonner que Duranti seroit transféré de l'hôtel de ville au couvent des Jacobins, où il seroit renfermé. En conséquence, on envoya une escorte le 1 de février: le magistrat fit d'abord quelque difficulté d'obéir, craignant d'être insulté en chemin par la populace; mais les évêques de Comminges & de Castres ayant promis avec serment qu'il ne lui seroit fait aucun mal, il se mit en marche au milieu des deux prélats, suivis de deux capitouls, & environnés de quelques satellites. Etant arrivé aux Jacobins, il y fut détenu prisonnier, & l'on établit à sa porte une garde de vingt-cinq soldats, commandés par trois de ses plus grands ennemis. Personne n'eut la liberté de le voir, non pas même sa fille unique: on permit seulement à *Rose* Caulet, sa femme en secondes noces, & à deux domestiques, de se renfermer avec lui, à condition de ne pas sortir, & de ne parler à personne. On fit une recherche exacte dans sa maison, & parmi ses papiers, pour y trouver quelque chose qui le rendît coupable, mais inutilement. Comme sa perte n'en étoit pas moins résolue, les factieux qui craignoient de ne pouvoir exécuter leur dessein au lieu où il étoit, proposerent de le transférer dans la grosse tour de S. Jean, maison de l'ordre de Malte, espérant que la populace l'assassineroit durant ce transport; mais il tomba malade, & ne put être transféré. Le 7 de février on intercepta des lettres que Daffis écrivoit à Bourdeaux, au maréchal de Matignon & au premier président, pour demander du secours. Daffis marquoit aussi qu'il avoit envoyé vers le roi, pour l'avertir de ce qui se passoit: & ajoutoit que le premier président n'étoit pas encore mort. Sur cette interception, Daffis fut enlevé de sa maison de campagne, conduit aux prisons de la conciergerie, & interrogé: il avoua les lettres, & soutint qu'il n'avoit fait que son devoir en les écrivant. Les conjurés prirent dès-lors la résolution de faire mourir le premier président, de peur qu'il ne s'évadât, & qu'il ne renversât leurs desseins. Le vendredi 10 de février, vers les trois à quatre heures du soir, des assassins apostés, suivis d'une vile populace, au nombre de deux mille, tant hommes que femmes, à qui on avoit fait entendre que le premier président avoit conspiré de remettre la ville entre les mains du maréchal de Matignon & des hérétiques, se rendent devant une porte des Jacobins, qui ne sert que pour les charois, & qui est vis-à-vis les religieux du tiers-ordre de S. François: ils tentent d'abord de l'enfoncer, mais n'ayant pu y réussir, ils y mettent le feu, & entrent librement dans le couvent, les gardes étant de concert avec les séditieux. Chapellier, l'un des chefs de ces derniers, aborde alors le premier président, & lui dit que le peuple le demande. Duranti se met à genoux, recommande son ame à Dieu, lui demande pardon de ses péchés, & dit à sa femme: « Ma très-chere épouse, Dieu » m'avoit donné la vie, des biens & des dignités, dont » je serai bientôt dépouillé. La mort est la fin de la » vie, mais elle n'en est pas le châtiment. Mon ame » qui est innocente de toutes les calomnies qu'on m'impute, va paroître incessamment devant le tribunal » du souverain juge: espérons en Dieu, & il nous sera » secourable. » Après ces mots, Chapellier entraîna Duranti avec violence, sur la porte qui venoit d'être brulée, & dit au peuple: *Voici l'homme. Oui*, ajouta Duranti, qui étoit en robe, & qui parut avec un visage tranquille, *me voici; mais quel est donc le grand crime que j'ai commis, qui puisse m'attirer une haine aussi éclatante que celle que vous faites paroître contre moi?* Ces paroles prononcées avec fermeté & d'un ton grave, arrêterent pour un moment la fureur du peuple, & l'on garda quelque temps un profond silence. Enfin, un des séditieux lui tira un coup de mousquet, qui le renversa; & pendant que Duranti levoit les mains au ciel, priant Dieu pour ses assassins, le peuple se jetta sur lui, le perça de mille coups, attacha son corps avec une corde par les pieds, le traîna par les rues de la ville, jusqu'au milieu de la place de S. George, au bas de l'échafaud de pierre, où on avoit coutume d'exécuter les criminels. Comme il n'y avoit pas de potence dressée, on le mit sur ses pieds, & on l'attacha au pilori, à côté d'une grille de fer, où il demeura exposé toute la nuit; & l'on attacha derriere lui le portrait du roi Henri III. Les uns lui arrachoient la barbe; les autres le suspendant par le nez, lui disoient: « Le roi t'étoit si cher, te voilà à présent avec » lui. » Daffis fut aussi tiré de la conciergerie, & massacré; & le laquais de Duranti fut pendu par les mêmes factieux. Ceux-ci coururent ensuite à l'hôtel de ville, & en ayant arraché le tableau du roi, qui étoit dans une des sales, l'attacherent à une corde, & le traînerent dans toutes les rues, en criant, comme s'ils l'avoient mis à l'encan: *A cinq sous le roi tyran, pour lui acheter un licou.* Le lendemain l'un des capitouls fit mettre le corps de Duranti dans un drap, avec le portrait du roi, en présence d'un conseiller au parlement, & le fit porter sans aucune cérémonie, aux cordeliers du grand couvent, qui l'inhumerent auprès du grand autel. Ses héritiers lui firent ériger dans la suite un magnifique tombeau, avec cette épitaphe,

Joannes-Stephanus Durantus *hîc situs est, Tolosæ natus senatorio ordine; primùm causarum actor nobilis, deinde fisci patronus; postremò amplissimi ordinis princeps fuit. In eo gradu stetit dum res stetit Gallica; cecidit cadente regno. Illius casum luxerunt omnes boni; & civitas facta paulò tranquillior, honorem habuit mortuo quem potuit maximum. Vixit annos LV: obiit anno Domini M. D. LXXXIX IV, Idus februarii.*

Le corps de Daffis fut aussi inhumé chez les cordeliers de S. Antoine. Duranti mourut à l'âge de 55 ans. Après sa mort, ses ennemis engagerent les syndics de la ville de Toulouse, de présenter requête au parlement, en vertu d'une délibération publique, pour faire le procès à sa mémoire & à celle de Daffis. Le parlement accorda la demande du syndic; mais il ne fut pas possible de trouver un seul témoin qui déposât contr'eux. Enfin les habitans de Toulouse reconnoissant leur innocence, firent faire au premier un service solemnel, où tous les ordres de la ville se trouverent, le 5 décembre 1591. Voilà ce qu'on lit dans le tome cinquiéme de la nouvelle histoire de Languedoc, page 430 & suivantes: comme ce récit ne s'accorde pas toujours avec ce qu'on lit dans la Faille, M. de Thou, & ailleurs, l'historien a justifié très-solidement le sien dans une longue note, qui peut passer pour une dissertation, & qu'on lit dans le même volume, p. 645 & suivantes. Ce récit est fondé particuliérement sur un écrit latin, fait dans le temps même que les événemens se sont passés, & par un témoin oculaire, à ce qu'il paroît. Cet écrit fut imprimé à Paris en 1600, chez Mamarel, en 31 pages *in-12*, sous ce titre: *Narratio fidelis de morte DD. Joannis Stephani Duranti, senatus*

Tolosani principis, & *Jacobi Daffisii patroni regii*. L'auteur est anonyme, & dans l'imprimé, & dans le manuscrit vu par l'historien de Languedoc. Le sieur Martel, dans ses *Mémoires de littérature*, attribue cette relation à un nommé *Du May*. Comme cet écrit étoit très-rare, & que l'imprimé différe en quelques endroits du manuscrit conservé à la bibliothéque du roi, l'historien de Languedoc l'a fait réimprimer sur le manuscrit, avec les principales différences de l'imprimé. Il se trouve parmi ses preuves, page 303 & suivantes. On y fait ainsi l'éloge de Duranti : « Telle fut la récompense des services que ce magistrat avoit rendus » à sa patrie, des soins qu'il s'étoit donnés l'année précédente, pour garantir Toulouse de la peste, préférant le salut de la ville au sien propre; & du zéle » qu'il avoit témoigné contre les hérétiques, dont il » avoit toujours été le fléau. Personne n'ignore qu'il » fut l'auteur des deux confréries du S. Esprit & de la » Miséricorde, établies à Toulouse; la premiére pour » marier les pauvres filles; & l'autre pour soulager les » pauvres prisonniers; que lorsqu'il étoit avocat-général, ce fut à sa priere que le collége des jésuites de » Toulouse fut érigé; que ce fut par un mouvement » de piété & de religion, qu'il fit venir peu de temps » avant sa mort, des capucins d'Italie, pour les établir à Toulouse, où il les nourit pendant long-temps; » qu'il reçut à Toulouse les ecclésiastiques & les cordeliers de Lille-Jourdain, lorsqu'ils furent chassés » après la prise de cette ville, & qu'il leur fit donner » des maisons & des églises; qu'enfin il protégea un » grand nombre de catholiques, obligés de se réfugier » à Toulouse, après la prise de leurs villes par les » religionaires. Son amour pour les belles-lettres se » manifesta, soit par le soin qu'il prit de faire élever » & instruire à ses dépens plusieurs jeunes gens qui » donnoient de bonnes espérances, & par l'éclat qu'il » rendit à l'université de Toulouse, où il fit faire de » fréquentes leçons par les plus savans conseillers & » avocats; soit par le collége de l'Esquille, qui fut » magnifiquement construit par ses ordres; soit enfin » par ses savans ouvrages *des rits de l'église*, & par les » discours pleins d'élégance & d'érudition qu'il prononça au parlement. Il donna des preuves de sa charité par le grand nombre de pauvres filles qu'il maria » à ses dépens, par le soin qu'il prit des hôpitaux, » & par ses aumônes, &c. » Duranti s'étoit formé une riche bibliothéque avec beaucoup de soin & de dépense, qui fut entiérement dispersée lors de sa mort, & dans laquelle il y avoit plusieurs de ses ouvrages manuscrits.

Le président Duranti est vraiment auteur de l'excellent livre intitulé, *De ritibus ecclesiæ*, que quelques savans, & entr'autres le P. D. Jean Martenne, ont faussement attribué à Pierre Danès évêque de Lavaur. On a prétendu que Duranti ayant acheté la bibliothéque de P. Danès, y avoit trouvé le livre en question, qu'il s'étoit attribué; cependant on ne peut se persuader que ce livre soit de Danès sur la seule autorité de M. le Bret, auteur d'un abrégé de l'histoire universelle, peu connu dans la république des lettres. Il témoigne avoir appris ces particularités de M. Pierre Berthier, évêque de Montauban, qui les tenoit, selon lui, de son oncle M. Jean Berthier, évêque de Rieux, ami de Duranti & de Danès. Il est certain que Duranti a donné ce livre sous son nom. On ne peut sans témérité, & sans injustice, traiter de plagiaire un homme d'une probité reconnue, à moins que d'être fondé sur des preuves évidentes & incontestables. D'ailleurs il est aisé de prouver que le président Duranti a composé le livre *de Ritibus*, & rien n'est plus facile que de détruire les raisons qu'on allégue au contraire. Le récit de M. le Bret ne fera pas beaucoup d'impression sur les esprits, si l'on considere qu'au mois de juillet 1630, temps de la mort de M. Berthier, évêque de Rieux, son neveu n'étoit âgé que de douze ans. Il n'y a point d'apparence que ce dernier, dans un âge si tendre, fut à portée de semblables entretiens, & propre à de pareilles confidences. D'ailleurs Pierre Danès extrêmement vieux, se retira deux ans avant sa mort à l'abbaye de S. Germain des Prés, & il est vraisemblable qu'il y fit porter sa bibliothéque. Thevet semble autoriser cette conjecture, lorsque parlant des ouvrages de Danès, mort peu de temps auparavant, il espére qu'on en poura trouver quelques-uns entre les papiers de ce savant homme, qui sont, dit-il, chez ses parens. Si l'on veut supposer qu'il se soit défait de ses livres, pour éviter les frais du transport, du moins n'est-il pas permis de croire qu'il ait vendu les manuscrits de sa composition. Jean Ange Papius, homme de lettres, qui le premier mit au jour le livre *de Ritibus* à Rome en 1591, & qui le dédia au pape Gregoire XIV, témoigne que Duranti, adressant cet ouvrage au cardinal de Pellevé, pour prendre soin de son impression, l'appelloit *le fruit de ses veilles*. Enfin Duranti lui-même, trois jours avant que d'être massacré par les ligueurs, écrivit dans la prison une lettre à D. Jean de la Barriere, instituteur de l'ordre des Feuillans, par laquelle il le prie de faire approuver son livre à Rome après sa mort, & de l'y faire imprimer. Peut-on concevoir qu'un magistrat sage, intégre, éclairé, comme l'étoit ce président, eût voulu, sur le point d'être sacrifié pour son prince, imposer au public & à ses amis, usurpant la propriété d'un livre, que sa conscience lui eût reproché d'avoir dérobé à un autre? Cette pensée ne peut entrer dans l'esprit, & d'ailleurs la réputation de P. Danès n'a pas besoin de l'appui du mensonge pour se soutenir dans la postérité. On peut encore connoître par le livre même qu'il est de Duranti, & non de Pierre Danès; car il cite, ses décisions de droit, liv. 2, ch. 43, & l. 3, ch. 25, & un commentaire qu'il avoit fait sur le titre des élections, l. 1, ch. 25. Il cite un arrêt du parlement de Toulouse, qu'il dit avoir prononcé lui-même en robe rouge le 5 avril 1581, l. 3, ch. 25; & dans une priere qu'il fait à Dieu, l. 2, ch. 48, il lui rend graces de ce qu'il l'a fait premier président du parlement de Toulouse. Il marque aussi qu'il n'est point de Danès; car il cite Danès comme une tierce personne sur l'épitre de S. Augustin à Boniface. Il dit dans le second livre chap. 5, touchant le droit des diacres dans l'administration de l'eucharistie, que Danès, évêque de Lavaur, lui a indiqué un passage de S. Augustin, du sermon de S. Vincent. MM. de Thou & de Sainte Marthe, en faisant l'éloge de ce savant homme, disent positivement qu'il n'avoit laissé aucun ouvrage. On ne doit donc point contre la foi de ces auteurs, entreprendre de le parer des dépouilles de Duranti, à qui personne avant M. le Bret, ne s'étoit avisé de disputer le livre *De Ritibus*. On trouve dans la note IX du cinquiéme volume de l'*histoire de Languedoc*, citée plus haut, de nouvelles preuves qui assurent au président Duranti le traité *de Ritibus ecclesiæ*. * Thuan. *lib. 63*. Scevola Sammarthan. *in elog.* Thevet, *in elogiis*. M. de la Faille, *annal. de Toulouse*. Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du XVI siécle. Vie de Jean-Etienne Duranti*, par M. Martel avocat, *dans les mémoires sur divers genres de littérature & d'histoire, dont ledit M.* Martel *est auteur, à Paris chez le Fevre*, 1722.

DURANTINUS (Constantius-Felicius) jurisconsulte, est auteur d'un écrit *De conjuratione L. Catilinæ* adressé au pape Léon X. On trouve cet écrit, qui est d'un style orné & poli, à la suite de plusieurs éditions de Salluste, comme celle de Basle de l'an 1564, *in-fol.* & celle de Leipsick avec les notes de Gotlieb Cortius, en 1724, *in-4°.*

DURAO (Antoine) Portugais, auteur d'une description des siéges de Mozambique en 1607 & en 1608, imprimée à Madrid en 1633, *in-4°.* Durao s'étoit distingué dans ces siéges. * *Mémoires de Portugal.*

DURAS, bourg de France dans la Guienne, a titre de duché; & est situé sur la petite riviére de Drot,

dans l'Agenois, aux confins du Bazadois, environ à neuf lieues de Bourdeaux du côté du levant. Il appartient à la maison de Durfort. *Voyez* DURFORT, * Mari, *dictionnaire*.

DURAS, ou DURAZZO, ville & port de mer d'Albanie, province de Gréce, à l'embouchure de l'Argentaro, fut bâtie par une colonie des habitans de Corcyre, aujourd'hui *Corfou*, la premiére année de la XXXIX olympiade, & 624 ans avant l'ere chrétienne. Son ancien nom, qui étoit *Epidamnus*, fut changé dans la suite des temps en celui de *Dyrrachium*, qui étoit le nom du port. Sous la LXXXV olympiade, & 439 ans avant J. C. les habitans de cette ville assiégés par une troupe de bannis, implorerent le secours des Corinthiens, qui furent défaits par les Corcyréens. Les Athéniens prirent le parti de ces derniers, & cette querelle fut l'origine de la guerre nommée *Corinthiaque*, & comme le levain de la grande guerre du *Peloponnèse*, si célébre dans l'histoire grecque. Duras étoit autrefois métropolitaine, sous le patriarchat de Constantinople, & avoit pour suffragans, Alessio, Liis, Benda, Canovia, & Croïa. Elle a un très-beau port; mais elle est peu habitée à cause de l'intemperie de l'air. Cette ville a donné son nom à quelques princes de la maison de France, de la branche d'Anjou-Sicile, rapportés à ANJOU-SICILE. Depuis cette ville tomba sous la domination des Vénitiens, à qui Bajazeth II, sultan des Turcs, l'enleva dans le XV siécle. * Thucydide, *liv* 1 *& suiv.* Strabon, *liv* 5. Diodore de Sicile. Eusebe, *en la chron.* Magin, *geogr.* Le Mire, *geogr. eccl.* Villani. Sainte-Marthe. Le P. Anselme, &c.

DURAZZO, noble & ancienne famille de Gènes, qui a toujours rendu de grands services à la république, à laquelle elle a donné depuis deux siécles six illustres doges; le premier fut Jacques, en l'an 1573, qui par sa prudence & sa bonne conduite rendit le calme à sa patrie, qui depuis long-temps étoit troublée par les guerres civiles. Cinq autres de la même famille lui ont succédé, trois de pere en fils, & deux d'une autre branche, tous dans cette dignité ont remporté les louanges que méritoit leur vertu. On n'entreprendra point de faire ici l'éloge de tous les illustres sujets que cette famille a produits, il suffit de dire seulement qu'ils ont été revêtus des charges & des emplois les plus éclatans de sénateur, de général, de gouverneur de Corse, de ministre & d'envoyé extraordinaire dans les plus puissantes cours de l'Europe, & même d'ambassadeur auprès du grand seigneur, & que tant sur mer que sur terre, ils ont toujours fait briller leur zéle & leur valeur.

Cette famille s'est encore distinguée dans l'église par les prélats d'un mérite éminent qu'elle lui a donnés. Le cardinal ETIENNE qui fut élevé à la pourpre l'an 1634, par le pape Urbain VIII qui le choisit pour légat de Ferrare, puis de Boulogne, a laissé dans sa patrie, dont il a gouverné l'église pendant 28 années, des marques d'une vie exemplaire, & d'une parfaite modestie, & mourut le 11 juillet 1667. Marcel neveu de ce premier, fut fait cardinal par le pape Innocent XI en 1686, & après avoir été chargé sous son pontificat des premiéres nonciatures, & de la conduite des plus célébres églises, ausquelles il a laissé assez de marques de ses bienfaits, il fut encore honoré par le pape suivant, des légations de Boulogne & de tout l'état ecclésiastique; & mourut en son évêché de Faënza, le 27 avril 1710, âgé de 74 ans. Plusieurs autres évêques & abbés d'un mérite distingué sont encore sortis de cette illustre famille.

DURAZZO (Charles, prince de) roi de Naples & de Hongrie, *cherchez* CHARLES III, parmi les rois de Naples du nom de Charles.

DURBU, & DURBUI, petite ville des Pays-Bas, capitale d'un petit comté, qui porte son nom, est située sur la riviére d'Outre, dans le duché de Luxembourg, à six ou sept lieues de la ville de Liége, du côté du midi. * Baudrand.

DUREN, ou DOREN, en latin *Duria*, ville du duché de Juliers, dans le diocèse de Cologne, est sur la riviére de Roër, & célébre par le siége que l'empereur Charles-Quint y mit. Quelques auteurs la prennent pour *Marcodurus*, dont Tacite fait mention dans le quatriéme livre des annales. Par les soins du roi Pepin, & de son fils Charlemagne, on y assembla des conciles l'an 761, 775 & 779. Les deux derniers semblent plutôt regarder les affaires séculieres que les ecclésiastiques. * Ortelius. Sanson. Baudrand.

DURER (Albert) ou DURE, comme parlent nos peintres François, né à Nuremberg le 20 mai de l'an 1471, eut pour pere *Albert* Durer très-habile orfévre, de qui il apprit en même temps l'orfévrerie, & la gravure, & fut mis à quinze ans sous la discipline de Michel Wolgemut peintre de Nuremberg. Après avoir passé trois ans chez son maître, il en employa quatre à voyager en Flandre, en Allemagne, & à Venise; & à son retour il se maria dans son pays, à l'âge de 23 ans. C'est vers ce temps-là qu'il commença à mettre en lumiére quelques estampes de sa façon. Il grava les trois graces, & des têtes de mort, avec d'autres ossemens, un enfer avec des spectres diaboliques dans la maniére d'Israël de Malines : au-dessus de ces trois femmes, il y a un globe, sur lequel on voit ces trois lettres *O. G. H.* qui veulent dire en allemand, O Gott Hute! *O Dieu, gardez-nous des enchantemens.* Il avoit pour lors 26 ans; car c'étoit en 1497. Ayant ainsi exercé son génie, il s'attacha de lui-même à l'étude du dessin, & y devint si habile, qu'il servoit de regle à tous ceux de son temps, & que plusieurs Italiens même tiroient de ses estampes un grand avantage; ce qu'ils ont encore fait long-temps depuis : mais avec plus d'adresse & de déguisement. Nous voyons qu'Albert Durer a eu soin dans plusieurs de ses planches, de mettre l'année en laquelle elles ont été gravées, qui est une chose dont les curieux ont sujet de se louer; car ils peuvent juger par-là à quel âge il les a travaillées. Outre cela il mettoit son chifre, composé d'un A gothique avec un D renfermé au bas. Dans la grande passion de Notre-Seigneur qu'il a gravée, il a disposé la cène selon l'opinion d'Oecolampade; la *mélancholie* est sa plus belle piéce, & les choses qui entrent dans la composition de ce sujet, sont une preuve de son habileté. Ses *Vierges* sont encore d'une beauté singuliere. Ce peintre n'a pas été moins exact à marquer sur ses tableaux l'année qu'ils avoient été peints, & Sandrart, qui en a vu plus que personne, n'en remarque point avant l'année 1504. Mais nous en venons de marquer de plus ancienne date. L'empereur Maximilien I donna lui-même à Albert pour les armoiries de la peinture, trois écussons, deux en chef & un en pointe. [Ce prince dit un jour, en parlant à un gentilhomme, *je puis bien d'un paysan faire un noble; mais je ne puis changer un ignorant en un aussi habile homme qu'Albert Durer.* * Journal de Trevoux, mai 1750, p. 1074.] La réputation d'honnête homme, dans laquelle Albert vivoit, son bon esprit, & son éloquence naturelle, le firent élire membre du conseil de la ville de Nuremberg; son génie universel le faisoit travailler avec facilité aux affaires de la république, & à celles de sa maison; il étoit laborieux, d'un tempérament doux, & dans un établissement qui auroit dû lui procurer du repos, si sa femme ne s'y étoit point opposée. Elle étoit de si mauvaise humeur, que quoiqu'ils n'eussent point d'enfans, & qu'ils eussent fait une fortune considérable, elle le tourmentoit jour & nuit, pour l'augmenter : ce qui l'obligea pour s'en séparer, de faire un voyage aux Pays-Bas, où il lia grande amitié avec Lucas de Leyde. L'inquiétude de cette femme, ses larmes, & ses promesses de mieux vivre à l'avenir, obligerent les amis d'Albert, de lui écrire les dispositions où elle étoit. Il se laissa persuader, il revint; mais elle ne put jamais tenir sa promesse; & malgré la prudence & la douceur de son mari, elle le traita comme aupara-

vant, & le fit mourir de déplaisir à l'âge de 57 ans, en 1528. Albert a écrit lui-même la vie de son pere en 1524. Sandrart la rapporte après celle du fils. Albert y écrit la plupart des choses que l'on vient de dire de lui-même dans son adolescence. Ce qu'il y a de surprenant, dans sa vie, c'est d'avoir travaillé avec tant d'assiduité à un si grand nombre d'ouvrages, dans des temps fort difficiles, & avec une femme telle que nous venons de dépeindre la sienne. Il a écrit de la géometrie, & de la perspective, des fortifications, & de la proportion des figures humaines. Plusieurs auteurs parlent de lui avec éloge, & entr'autres Erasme, & Vasari. * De Piles, *vies des peintres.*

DURESTALL, *Durestallium*, petite ville de France. Elle est dans l'Anjou, sur le Loir, entre Angers & la Fléche, environ à trois lieues de celle-ci & à sept de celle-là. * Mati, *diction.*

DURET (Louis) célébre médecin, dans le XVI siécle, étoit natif de Bagé en Bresse, selon Guichenon, historien de cette province; mais Scevole de Sainte-Marthe le fait Bourguignon, dans l'éloge qu'il lui a consacré; & du Boulai dans l'histoire de l'université de Paris (*tome 6, in fin.*) dit qu'il étoit du diocèse d'Autun. Il étudia en médecine à Paris, & y fit de si grands progrès, qu'il l'enseigna depuis en qualité de professeur royal. On dit qu'il expliquoit Hippocrate avec une facilité admirable, & qu'il en savoit tous les aphorismes par cœur. Il composa sur les coïques de ce fameux médecin, des commentaires qui furent imprimés après sa mort, par les soins de son fils, célébre avocat. On a encore de lui un livre contre le traité des maladies internes d'Hollier. Il mourut en 1586. * Sainte-Marthe, *lib. 3. elog.* Vander Linden, *de script. med.* Guichenon, *hist. de Bresse.*

Duret entra dans la charge de lecteur du roi en 1568, & mourut le 22 janvier 1586, âgé de 59 ans. Il fut inhumé dans l'église de S. Nicolas des Champs. Entre ses enfans, plusieurs se sont beaucoup distingués. *Jean* Duret lui succéda en 1587, dans sa chaire du collége royal: il n'étoit pas moins bon philosophe & rhéteur que médecin habile. Il acheva les commentaires sur les coïques d'Hippocrate, que son pere avoit commencés, & eut soin de les faire imprimer avec le traité même d'Hippocrate, en 1588 à Paris, *in-folio.* Il mourut le 30 août 1629, âgé de soixante-six ans, & fut inhumé dans l'église des saints Innocens. Il étoit docteur en médecine. *Charles* Duret, seigneur de Chevri & de la Grange, fut conseiller du roi en ses conseils, président en la chambre des comptes à Paris, & intendant des finances. *Louis* Duret, fut conseiller du roi, & substitut de M. le procureur-général. *Claude* Duret, fut avocat au parlement de Paris.

DURET (Claude) Bourbonnois, président à Moulins, qui a donné en 1613 le *Trésor de l'histoire des langues de cet univers, contenant les origines, beautés, perfections, décadences, mutations, changemens, conversions & ruines des langues*, in-4°. Nous ignorons s'il étoit parent des précédens, il étoit au moins leur contemporain. Son trésor des langues n'est point éclairé des lumiéres de la critique: sa lecture néanmoins est assez amusante. On est surpris du nombre prodigieux d'auteurs que Duret cite à tout moment. Il y a aussi des remarques utiles & des recherches curieuses.

DUREUS, ou DURÆUS (Jean) théologien protestant, Ecossois de nation, vivoit au XVII siécle: il s'employa avec chaleur à réunir les luthériens avec les calvinistes. Il voyagea dans ce dessein dans plusieurs pays de l'aveu & du consentement de ses supérieurs. L'archevêque de Cantorbéri, l'évêque de Kilmore, & plusieurs autres personnes de considération lui donnerent même des lettres de recommandation. Il commença par faire imprimer en 1634 les ouvrages qu'il avoit faits pour réussir dans ce dessein, sous le titre de *Aliquot theologorum Galliæ & trium ecclesiæ Anglicanæ episcoporum (Scilicet Davenantii, Mortori & Halli) sententia de pacis rationibus inter evangelicos usurpandis.* La même année il entra en conférence à Francfort avec les théologiens d'Allemagne. Il fit publier le sentiment les églises de Transilvanie lui avoient envoyé la même que année. Il négocia ensuite avec les théologiens de Danemarck & de Suéde. Le peu de succès de ses négociations ne le rebuta point jusqu'en 1674, qu'il commença à changer de batterie, & se promettre de venir à ses fins par une autre route. Il s'engagea dans une explication *touchant l'intelligence de l'apocalypse, par l'apocalypse même, &c*, qu'il publia en françois en 1674, & dont il espéroit beaucoup plus de succès que de tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, mais ses espérances furent frustrées; car il mourut sans avoir rapproché d'un seul pas les deux partis qu'il espéroit réunir. On ne sait pas positivement le temps de sa mort, ni le lieu de sa sépulture. Dureus a encore composé *Hypomnemata de studio pacis ecclesiæ; Informatio de eis quæ in studio ecclesiasticæ concordiæ inter evangelicos prosequendo, agitare instituit Duræus erga ecclesiarum Danicarum theologos; Joannis Duræi Irenicorum tractatuum prodromus, &c.* * Bayle, *dict. crit. 2 édit.*

DUREUS (Jean) Jésuite Ecossois, qui a fait imprimer à Paris en 1581, & à Ingolstat en 1588, un livre contre la réponse de Witaker aux dix raisons de Campien que la bibliothéque d'Oxford attribue à Dureus le pacificateur. * Bayle, *diction. critiq. 2 édit.*

DURFORT, illustre & ancienne maison originaire des provinces de Guienne, & de Foix, est célebre depuis plusieurs siécles dans nos histoires. On sait que le nom de Durfort fut autrefois adopté par une branche de la maison souveraine de Foix. On convient qu'avant ce temps-là, les seigneurs d'une autre maison l'avoient porté avec éclat dans la Guienne; mais on a cru long-temps que ces deux maisons étoient demeurées distinctes, & séparées quoiqu'elles se soient confondues l'une dans l'autre. Feu M. le marquis de Rouilhac-d'Espernon, aidé d'actes authentiques, a le premier combattu cette erreur, causée par le ravage des Anglois, qui transporterent de Guienne en Angleterre la plupart des chartres de cette province lorsqu'ils furent forcés de l'abandonner. D'autres titres anciens, recouvrés à force de recherches, seront les fondemens sur lesquels nous établirons la suite généalogique de la maison de Durfort, que nous nous contenterons de rapporter depuis

I. Arnaud de Durfort, qui épousa *Marquise* de Gouth, qui lui apporta la terre de Duras, & autres, qui ont été long temps dans cette maison, fille d'*Arnaud Garcie* de Gouth, vicomte de Lomagne, & de *Miramonde* de Mauleon. Elle étoit niéce du pape Clément V, & sœur de *Regine*, qui épousa *Bernard* de Durfort, seigneur de Flamarins. Le roi Philippe *le Bel* lui donna & à sa femme en 1308, à la priere de *Raymond*, cardinal du titre de Sainte-Marie, frere de sa femme, la justice de la terre de Montaguillon. Il étoit mort en 1324, ayant eu pour enfans Aymeri, qui suit; *Gaillard* de Durfort, chantre de Cahors, & *Bernard* de Durfort.

II. Aymeri de Durfort, seigneur de Duras, servit le roi dans les guerres de Gascogne, en la compagnie du maréchal de Trie: en reconnoissance de quoi il reçut en don en 1328, la justice de la Tour en Agenois. Après la mort de *Jean* de Durfort, seigneur de Flamarins, son parent, le roi fit traiter avec lui en 1336, des droits qu'il pouvoit avoir à cause de sa mere, sur les vicomtés de Lomagne & d'Auvillars, & en la ville de Leitoure, & reçut en récompense les terres de Villandrau & de Blancafort. Il étoit mort en 1345, en laquelle année le roi donna à ses héritiers une somme de 1100 livres par an, à prendre sur la recette de Toulouse, en récompense des pertes qu'il avoit souffertes pendant les guerres, & jusqu'à ce qu'ils eussent recouvré leurs terres, occupées par les ennemis. Il fut pere de

III.

III. GAILLARD de Durfort I du nom, seigneur de Duras, Blancafort, &c. qui suivit le parti du roi d'Angleterre, qu'il quitta à la sollicitation de Charles d'Espagne, connétable de France, qui le fit rentrer dans celui du roi par traité du troisiéme mai 1352. Il avoit épousé *Marguerite* de Caumont, qui étoit veuve en 1357, & en eut entr'autres enfans,

IV. GAILLARD de Durfort II du nom, seigneur de Duras, Blancafort, &c. lequel fit hommage au roi d'Angleterre en 1365, en présence du prince de Galles, en conséquence du traité de paix fait entre la France & l'Angleterre. Il avoit épousé *Eleonore* de Perigord, fille de *Robert Bernard* comte de Perigord, dont il eut

V. GAILLARD de Durfort III du nom, seigneur de Duras, Blancafort, Villandrau, &c. senechal de Guienne pour le roi d'Angleterre, qui épousa en 1390, *Jeanne* de Lomagne, fille de *Eudes*, seigneur de Fiesmarcon, & de *Catherine* de Ventadour, dame de Donzenac. Elle vivoit en 1435, & le rendit pere de

VI. GAILLARD de Durfort IV du nom, seigneur de Duras, Blancafort, &c. qui se trouva à la reddition de la ville de Bourdeaux en 1451, & en signa la capitulation : fit un hommage au roi de sa terre de Duras en 1452, & dès la même année suivit le parti du roi d'Angleterre, qui lui donna le gouvernement de Calais, & l'honora de son ordre de la jarretiere. Ses biens furent confisqués ; sa terre de Blancafort fut donnée au comte de Dammartin, & la baronie de Duras au seigneur du Lau ; mais il fut depuis rétabli en tous ses biens par lettres de 1476. Il avoit épousé *Jeanne* de la Lande, morte en 1444, dont il eut *Aimeri* de Durfort, seigneur de Tilli, surnommé *à la grande barbe*, colonel d'infanterie, gouverneur de Henri d'Albret roi de Navarre, mort sans laisser de postérité de *Jacquette* du Pui du-Fou, veuve de *Joachim* Girard, seigneur de Basoges, qu'il avoit épousée en 1518 ; & JEAN, qui suit.

VII. JEAN de Durfort, seigneur de Duras, de Blancafort, &c. maire de Bourdeaux en 1487, suivit le roi Charles VIII, en Italie, fut gouverneur de Crême, & laissé à Naples, où il se comporta vaillamment en plusieurs combats & rencontres contre les Arragonois. Il épousa 1. *Jeanne* dame de Rozan, de Pujols & de Civrac : 2. *Catherine* de Foix, dame de Montbardon, fille de *Corbeyran* III du nom, seigneur de la Gardiolle, & de *Jeanne* de la Roque Nebouzan. De sa premiére femme sortirent FRANÇOIS, qui suit ; & JEAN de Durfort, dont descendent les seigneurs de Civrac, de Castelbayac, & de Cuzaguet.

VIII. FRANÇOIS de Durfort, seigneur de Duras, &c. mourut en Italie, deux jours avant la journée de Pavie, commandant une compagnie de 50 lances. Il avoit épousé en octobre 1519, *Catherine* de Gontault, fille de *Pons*, baron de Biron, seigneur de Montferrand, dont il eut *Armand* de Durfort, seigneur de Duras, mort sans alliance ; *N.* mort à la bataille de Dreux ; SYMPHORIEN, qui suit ; & *Jeanne* de Durfort, mariée à *Charles* de Belleville, comte de Caunac.

IX. SYMPHORIEN de Durfort, seigneur de Duras, &c. colonel des légionnaires de Guienne, mourut à Orléans en 1563, pendant les guerres civiles, ayant embrassé le parti huguenot. Il avoit épousé en 1538, *Barbe* Cauchon de Maupas, fille de *Thierri*, seigneur de Maupas, & d'*Adrienne* de Bossut-Longueval, dont il eut *Jean* de Durfort, vicomte de Duras, que le roi Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, envoya en 1573, vers le pape Grégoire XIII. Il fut tué près de Livourne, sans laisser de postérité de *Marguerite* de Gramont, fille d'*Antoine*, & d'*Helene* de Clermont ; JACQUES, qui suit ; *Marguerite*, alliée 1. à *Philippe* de Belleville, comte de Caunac, son cousin : 2. à *Leonor* Chabot, comte de Jarnac ; & *Jeanne* de Durfort, mariée en 1581, à *Georges* de Foix, comte de Rabat.

X. JACQUES de Durfort, marquis de Duras, &c. mourut en 1628. Il avoit épousé par contrat du 12 avril 1603, *Margueritte* de Montgommeri, dame de Lorges, fille de *Jacques* comte de Montgomméri, & de *Pernelle* de Champagne, morte le 26 septembre 1606, dont il eut *Henri*, mort sans alliance ; & GUI-ALDONCE, qui suit.

XI. GUI-ALDONCE de Durfort, marquis de Duras, comte de Rozan, &c. mourut en 1690. Il avoit épousé par contrat du 13 septembre 1624, *Elisabeth* de la Tour, fille de *Henri*, duc de Bouillon, maréchal de France, & d'*Elisabeth* de Nassau, morte le premier décembre 1685, dont il eut *Gui-Aldonce*, né en 1625, mort jeune ; JACQUES HENRI duc de Duras, qui suit ; *Frederic-Maurice*, comte de Rozan, tué pendant le blocus de Paris en 1649 ; GUI-ALDONCE, qui a fait *la branche des ducs de* LORGES, *rapportee ci-après : Armand*, frere jumeau de *Gui-Aldonce*, mort jeune ; *Charles-Henri*, comte de Montgommeri, mort en 1661 ; *Louis*, marquis de Blancafort, comte de Fevers-ham en Angleterre, capitaine des gardes du corps du roi Jacques, général de ses armées, grand chambellan de la reine douairiere d'Angleterre, chevalier de la Jarretiere en 1685, mort le 19 avril 1709, âgé de 71 ans, sans laisser de posterité de *Marie*, fille de *Georges* Sonde, comte de Feversham, qu'il avoit épousée en 1676, morte en 1679 ; *Henri*, baron de Pujols, tué en Portugal ; *Godefroi*, comte de Rozan, colonel d'infanterie, tué en Candie le 25 juin 1669 ; *Louise-Marie-Magdeléne*, morte jeune ; *Henriette*, mariée en 1653, à *Louis* de Bourbon, marquis de Malause ; *Isabelle*, mariée en 1656, à *Frederic-Charles* de la Rochefoucaud, comte de Roye & de Rouci, lieutenant général des armées du roi, grand maréchal de Danemark, morte à Londres le 14 janvier 1715, âgée de 82 ans ; & *Marie* de Durfort, dame d'atour de la duchesse d'Orléans, qui se fit catholique en 1678, & mourut en 1679, sans alliance. C'est la célebre mademoiselle de Duras, en faveur de qui M. Bossuet eut la fameuse conférence avec le ministre Claude chez madame la Comtesse de Roye, le 1 mars 1678.

XII. JACQUES-HENRI de Durfort, duc de Duras, maréchal de France, capitaine des gardes du corps, gouverneur & lieutenant général du comté de Bourgogne, & de la ville & citadelle de Besançon, chevalier des ordres du roi, &c. commença de donner des preuves de son courage, n'étant que capitaine de cavalerie, & continua de rendre des services considérables en celles de mestre de camp de cavalerie, de maréchal de camp, & de lieutenant général des armées du roi, depuis 1654, en Flandre, Allemagne, Catalogne & Italie, en plusieurs combats, siéges & batailles. Il fut fait capitaine des gardes du corps, en 1671 ; servit si dignement à la conquête de la Franche-comté en 1674, qu'il mérita le gouvernement de cette province, & de la ville & citadelle de Besançon. Il fut honoré de la dignité de maréchal de France, le 30 juillet 1675, après la mort du maréchal de Turenne son oncle. Le roi le fit chevalier de ses ordres, le 31 décembre 1688, & chevalier de l'ordre de saint Louis en avril 1693. Il eut le commandement de l'armée d'Allemagne, sous monseigneur le Dauphin en 1688 & 1689, & son marquisat de Duras fut érigé en duché par lettres du mois de février, registrées au parlement le premier mars de la même année 1689. Il mourut à Paris le 12 octobre 1704, âgé de 74 ans. Il avoit épousé en 1668, *Margueritte-Félicité* de Levi-Ventadour, fille de *Charles* duc de Ventadour, pair de France, & de *Marie* de la Guiche-Saint-Geran, morte le 10 septembre 1717, dont il eut JACQUES-HENRI, qui suit ; *Felice-Armande-Charlotte*, mariée en décembre 1685, à *Paul-Jules* duc de la Meilleraye, gouverneur du Port-Louis ; JEAN-BAPTISTE, qui a continué la postérité, *& dont il sera parlé après son frere aîné* ; *Marie*, religieuse à Conflans près Paris ; nommée en 1725 abesse de N.D. de Saintes, & *Loui-*

se-Bernardine de Durfort, mariée le 17 janvier 1696, à *Jean-François-Paul* de Bonne de Crequi, duc de Lesdiguieres.

XIII. Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, né le 19 décembre 1670, mourut à Mons de la petite vérole au mois de septembre 1697, en sa 27 année. Il avoit épousé le 7 mars 1689 *Louise-Magdeléne* de la Marck, fille de *Henri-Robert* comte de la Marck, & de *Jeanne* de Saveuse-Bouquainville, morte le 13 avril 1717, âgée de 58 ans, laissant pour enfans *Jeanne-Henriette-Marguerite* de Durfort, née en 1691, qui a épousé le 22 mai 1709, *Henri* de Lorraine, prince de Lambesc & est morte le 4 août 1748; & *Henriette-Julie* de Durfort, née en 1696, mariée le 25 novembre 1717 à *Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin* Pignatelli, comte d'Egmont, grand d'Espagne de la premiére classe.

XIII. Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras après la mort de son frere aîné, né le 28 janvier 1684, fut fait en 1697 mestre de camp d'un régiment de cavalerie, à la tête duquel il courut risque de la vie à la journée de Nimégue, le 10 juin 1702, en prenant un étendard aux ennemis. Il fut fait brigadier le 10 février 1704, & défit le 3 juillet suivant un parti de quatre cens hommes sortis de Montméliand. Il fut nommé maréchal de camp le 30 mars 1710, servit en 1719 aux siéges de Fontarabie & de Saint-Sébastien, & fut fait lieutenant général des armées du roi le 31 mars 1720, & reçu chevalier de ses ordres le 13 mai 1731. Il a été employé dans la guerre suivante dans l'armée d'Allemagne; où il a servi au siégé du fort de Kell au mois d'octobre 1733, & ensuite au siége de Philisbourg en 1734: il fut blessé à ce dernier le 12 juin par un piquet d'un gabion qui fut renversé par un boulet de canon dont le maréchal duc de Berwick fut tué. Il eut au mois d'août suivant le gouvernement du Château-Trompette; & la même année le commandement en chef du comté de Bourgogne lui fut accordé. L'année suivante il fit encore la campagne dans le même pays. Il fut fait maréchal de France, dans la promotion du 11 février 1741. Il a épousé le 5 janvier 1706, *Angélique-Victoire* de Bournonville, dame d'honneur de mesdames Victoire, Sophie & Louise de France, fille d'*Alexandre-Albert-Francois-Barthelemi* prince de Bournonville, comte de Henin, sous-lieutenant des gendarmes de la garde du roi, maréchal de camp, & de *Charlotte-Victoire* d'Albert de Luines, dont il a Emanuel-Felicite' qui suit; *Victoire-Félicité* de Duras, mariée le 10 avril 1720 à *Jacques* duc de Fitz-James, & remariée au duc d'Aumont; & *Reine-Marie-Magdeléne*, mariée le 20 oct. 1727 à *Emanuel-Dieudonné*, marquis d'Hautefort, chevalier des ordres, & ambassadeur à Vienne, morte le 13 oct. 1737.

XIV. Emanuel-Fe'licite' de Durfort duc de Duras, est né le 19 décembre 1715, a été d'abord appellé comte, puis duc de Durfort, sur la démission du duché en mai 1733, fait colonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1734; brigadier le 20 février 1743; maréchal de camp le 1 mai 1745; lieutenant général des armées du roi le 10 mai 1748; nommé ambassadeur à la cour de Madrid en mai 1752. premier gentilhomme de la chambre du roi en 1757. Il a épousé en premiéres noces le 1 juin 1733, *Carlotte-Antoinette* Mazarin, fille unique & héritiére de *Guy-Paul-Jules*, dernier duc de Mazarin & de la Meilleraye, morte le 6 septembre 1735, dont il a *Louise-Jeanne* de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin du chef de sa mere, & par succession de son aïeul maternel. En secondes noces il a épousé en juin 1736, *Louise-Françoise-Maclovie-Céleste* de Coëtquen, fille unique du second lit de *Malo-Auguste* de Coëtquen, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Saint-Malo, &c. dont il a *Emanuel-Céleste-Augustin*, né le 28 août 1741; *Carles-Armand-Fidéle*, né le 18 décembre 1743.

BRANCHE DES DUCS DE LORGES.

XII. Gui-Aldonce de Durfort, duc de Lorges-Quintin, capitaine des gardes du corps, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Lorraine, fils puîné de Gui-Aldonce de Durfort, marquis de Duras, & d'*Elisabeth* de la Tour, commença dès l'âge de 14 ans à porter les armes sous le vicomte de Turenne, son oncle maternel; & après avoir commandé un régiment de cavalerie, il s'éleva successivement par ses services aux dégrés de brigadier des armées du roi, de maréchal de camp, de lieutenant général. Il s'étoit signalé en Flandre & en Hollande, sur-tout au siége de Nimegue, dont le roi lui donna le gouvernement. Ce fut lui qui investit Mastricht, lorsque cette ville fut prise en 1673. En 1674 il commanda la cavalerie à la bataille d'Ensheim, où les Allemans furent défaits. Il servoit en qualité de lieutenant général dans l'armée de M. de Turenne, lorsque ce grand homme fut tué d'un coup de canon, près de la ville d'Acheren le 27 juillet 1675. Alors suspendant la douleur que lui causa cette perte, il donna tous ses soins à sauver l'armée du roi, que la mort de son général avoit jettée dans la consternation. L'année suivante il reçut le bâton de maréchal de France, investit Condé, servit sous le roi en Flandre, & fut fait capitaine des gardes du corps de sa majesté. Il fut créé chevalier des ordres du roi en 1688, & au mois de janvier de l'année suivante, il commanda en Guienne, où l'on appréhendoit une descente de la part des ennemis. La même année il fut général d'une armée entre la Meuse & l'Alsace, puis en Allemagne, où il commanda en chef pendant l'absence de Monseigneur, & où il défit à Pforzeim, le 27 septembre 1692, le duc de Wirtemberg qui fut fait prisonnier; puis repassant le Rhin, il vint en diligence faire lever le siége d'Ebernbourg que les Allemans vouloient emporter. L'année suivante il emporta en peu de temps la ville & le château d'Heidelberg qu'il ruina. En 1694, ayant reçu avis lorsqu'il étoit aux environs de Mayence, que les ennemis passoient le Rhin entre Philisbourg & Strasbourg, il marcha avec tant de précipitation, que les Impériaux le voyant a portée de leur livrer bataille avant qu'ils eussent pu se fortifier, jugerent plus à propos de remettre au plus vîte ce fleuve entr'eux & lui. Le roi pour reconnoître ses services érigea en duché la ville & terre de Quintin, en basse Bretagne, pour lui & pour ses successeurs mâles. Les lettres furent verifiées au parlement le 23 mars 1691. Il mourut à Paris le 22 octobre 1702, âgé de 72 ans. Le maréchal de Lorges avoit épousé *Geneviéve* de Fremont, fille de *Nicolas* de Fremont, seigneur d'Auneuil, Dominois, &c. garde du trésor royal, & de *Geneviéve* Damon, de laquelle il a eu Gui, qui suit; *Geneviéve-Françoise* de Durfort, mariée le 8 avril 1695, à *Louis* de Saint-Simon, duc & pair de France, gouverneur de Blaye, & grand bailli de Senlis; *Geneviéve-Marie* de Durfort, qui a épousé le 21 mai 1695, *Antonin* de Caumont, duc de Lauzun, chevalier de la Jarretiere; *Elizabeth-Gabrielle* de Durfort religieuse à Conflans, puis abesse d'Andecies; & *Claude-Suzanne* de Durfort, aussi religieuse à Conflans, puis abesse de saint Amand de Rouen.

XIII. Gui de Durfort, duc de Lorges, comte de Quintin, né le 20 février 1683, épousa 1. le 14 décembre 1702, *Geneviéve Thérèse* Chamillard, fille de *Michel* Chamillart, commandeur des ordres du roi, ministre & secrétaire d'état, & contrôleur général des finances, & d'*Elizabeth-Thérèse* le Rebours, morte le 31 mai 1714, en sa 28 année: 2. le 14 décembre 1720, *Marie-Anne Antoinette* de Mesmes, fille aînée de *Jean-Antoine* de Mesmes, premier président du parlement, & de *Marie-Thérèse* Feydeau de Brou. Du premier mariage sont issus, 1. *Gui-Michel*, appellé *duc de Randan*, né le 26 août 1704, qui a été fait mestre de camp d'un

régiment de cavalerie de son nom dès 1720, lieutenant général au gouvernement du comté de Bourgogne en 1730, brigadier de cavalerie le 1 août 1734, maréchal de camp le 1 janvier 1740, & reçu chevalier des ordres le 2 février 1745, puis fait lieutenant général le 1 mai suivant. Il a épousé le 13 juillet 1728, *Elizabeth-Philippine* de Poitiers de Rye, fille unique de *Ferdinand-Joseph*, marquis de Varambon & de Coublans, appellé le comte de Poitiers, & de *Marie-Geneviéve-Henriette-Gertrude*, héritiere du marquis de Bourbon Malause, dont il a eu *Marie-Geneviéve* de Durfort, mariée au duc de la Trémoille. 2. LOUIS, qui suit.

XIV. LOUIS de Durfort, second fils du duc de Lorges, ci devant appellé *chevalier*, & aujourd'hui *comte de Lorges*, est né le 18 février 1714, a été fait d'abord colonel-lieutenant du régiment royal de la Marine, infanterie, en 1734; brigadier le 20 février 1743; menin de M. le dauphin en février 1744; maréchal de camp le 1 mai 1745, & lieutenant général des armées du roi le 10 mai 1748. Il a épousé le 26 février 1737, *Marie-Marguerite* Butault, fille de *Jacques-Joseph*, seigneur de Marsan en Bretagne, conseiller au parlement de Rennes, & de *Marie-Françoise* le Jacobin. Elle est aujourd'hui l'une des dames de madame la dauphine. Leurs enfans sont, *Gui-Auguste*, appellé le *vicomte de Lorges*, né le 30 août 1740; *Gui-Louis*, appellé le *comte de Duraffort*, né le 10 janvier 1751; *Guyone-Marguerite-Elizabeth*, appellée *mademoiselle de Quintin*, née le 26 décembre 1739; *Marguerite-Philippine*, nommée *mademoiselle de Pommerith*, née le 16 septembre 1744.

Cette maison a fait encore plusieurs autres branches, telles qu'ont été celles des seigneurs de *Born*, dont étoit JEAN de Durfort lieutenant général de l'artillerie de France, chevalier des ordres du roi en 1597, & celle des seigneurs de la BOISSIERE en Perigord. * *Voyez* le P. Anselme, *hist. des grands officiers de la couronne.*

La maison de Durfort porte *écartelé au 1 & 4 d'argent, à la bande d'azur*, qui est Durfort; & au *2 & 3 de gueules, au lion d'argent*, qui est de Lomagne. Le duc de Lorges ajoute un *lambel de gueules.*

DURHAM, ville épiscopale & comté dans la partie septentrionale d'Angleterre, sous la metropole d'Yorck, & située sur la riviére de Veere, à neuf ou dix lieues de la mer, est capitale du pays appellé le diocése de Durham, & en langage du pays *the brishoprick of Durham.* Cette ville est assez agréable. Les latins la nomment *Dunelmum*, & l'évêché y fut transferé de l'isle de Lindisfarne, vers l'an 990, sous Aldwin. C'est près de cette ville que se donna le 17 octobre 1346, la bataille en laquelle le roi d'Ecosse fut pris par les Anglois. * Bede, *hist. eccl.* Guillaume de Malmesburi, *l.* 3. Godwin. Camden, &c. *Voyez l'article* ANGLETERRE, au titre ETAT ECCLÉSIASTIQUE.

DURHAM (Laurent de) *Dunelmensis*, ainsi nommé de cette ville d'Angleterre, où il étoit moine du temps de Henri II roi d'Angleterre, laissa des vies de quelques saints, & d'autres traités en prose & en vers. * Possevin, *in appar. sacr.* Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *de hist. Lat.*

DURHAM (Simeon de) ou *Dunelmensis*, Anglois, ainsi nommé, parcequ'il fut préchantre de l'églisé de Durham, étoit docteur d'Oxford, & fort versé dans les sciences, & sur-tout dans les mathématiques & dans l'histoire. Celle de son pays étoit extrêmement embrouillée depuis la mort du vénérable Bede, qui l'avoit écrite: il la continua jusqu'en 1130. Cet ouvrage qui comprenoit tout ce qui s'étoit passé pendant plus de 400 ans, étoit divisé en deux livres, qu'il intitula *de gestis regum anglorum.* Il écrivit aussi l'histoire de l'église de Durham, celle des évêques d'Yorck, & quelques autres, & vivoit vers l'an 1160. * Leland; Pitseus; Balée, *de script. magnæ Britanniæ.* Arnoul Wion, *in ligno vitæ.* Gesner. Vossius, &c.

DURHAM (Nicolas de) religieux Anglois de la congrégation de Cluni, vivoit vers l'an 1169, & laissa quelques ouvrages historiques. * Arnoul Wion, *in ligno vitæ.* Mathieu Paris, *in Henr. II.* Pitseus Vossius, &c.

DURIEUX (Thomas) connu par le nombre considérable de jeunes gens qui ont été formés par ses soins à la piété & aux lettres, étoit né le 4 décembre 1644, dans le village de Bernoville, au diocèse de Laon. Comme la France étoit alors agitée des guerres intestines, ses parens qui avoient cru trouver plus de sureté & de tranquillité dans un lieu peu considérable, que dans les villes, s'étoient retirés du lieu ordinaire de leur demeure, & la mere de M. Durieux le mit au monde dans une étable qui étoit jointe à une tour fortifiée où les hommes habitoient avec les bêtes. Il reçut le baptême dans le village de Bernoville d'où cette tour dépendoit, & après avoir été élevé les six premiéres années dans la maison paternelle, comme les ennemis ne cessoient point de faire des incursions dans les quartiers où il étoit, on l'envoya vers l'âge de sept ans chez un de ses oncles maternels qui demeuroit au village de Beaumez, peu éloigné de la ville de Peronne. Ce fut-là où M. Durieux commençà à recevoir les premiers principes de la religion & les premiers élémens des lettres. A l'âge de douze ans on le confia aux soins d'un prêtre qui étoit directeur de l'hôpital de Péronne, qui lui donna les premiéres instructions de la langue latine, & il s'y fortifia sous les régens d'un college qui étoit voisin. Il n'y demeura que trois ans, au bout desquels on l'envoya à Amiens, d'où après avoir fait sa quatriéme, sa troisiéme, sa seconde & sa rhétorique au college des Jésuites, il vint pour étudier en philosophie à Paris à l'âge de dix-neuf ans. Germain Gillot, prêtre & docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, qui s'étoit consacré depuis du temps à l'éducation de la jeunesse, le reçut au nombre de ceux qu'il avoit soin de former à la vertu & aux sciences ecclésiastiques. Ce fut alors qu'il fit son cours de philosophie au college du Mans, sous Louis Habert, qui professoit pour être de la maison de Sorbonne. Il commença ce cours le premier d'octobre 1663, & le finit le premier d'août 1665. Il fit de suite son cours de théologie qui finit en 1668, demeurant toujours au college de Laon sous la discipline de M. Gillot, qui après l'avoir engagé à prendre la tonsure cléricale après ses trois années de théologie, le porta aussi à se charger de l'éducation de trois enfans de M. de la Font de S. Quentin, occupation qu'il continua pendant six ans. Au commencement de l'année 1670, il soutint la thése appellée *Tentative*, pour parvenir au degré de bachelier en théologie, & au mois d'octobre de la même année il commença à professer un cours de philosophie au college des Lombards, pour être de la société de Sorbonne, où il acquit le droit d'hospitalité avant la fin de cette année. Il fut admis dans la société de Sorbonne au mois d'août de 1672. Il avoit déja commencé sa licence, & il prit le bonnet de docteur le 20 janvier 1675, âgé de trente ans & un mois. Toujours uni & concourant avec M. Gillot à l'éducation de la jeunesse, il visitoit ses disciples, leur faisoit de fréquentes conférences, leur donnoit conseil, travailloit à les former à la vertu & au gout des bonnes études. Le quatorziéme du mois d'août 1680, il fut nommé procureur de la maison de Sorbonne, & il exerça cet emploi pendant six ans avec un grand zéle & beaucoup de piété. Après la mort de M. Gillot, arrivée le 20 octobre 1688, M. Durieux continua l'établissement & la direction du nouvel institut de M. Gillot, si l'on peut lui donner ce nom; mais il suivit en quelques points une route différente. Il aima mieux, par exemple, faire de moindres charités à chacun en particulier, & les étendre à plus d'étudians. Il leur donna pour les conduire de pieux & savans maîtres; il les choisissoit parmi ceux qui s'étoient le plus distingués dans leurs études, & ces maîtres donnoient gratuitement leur temps & leurs soins à former les autres, pendant qu'ils achevoient de se former eux-mêmes. En 1695, M. Gobinet le neveu

ayant été nommé à un canonicat de l'église de Chartres, ce qui l'obligea de quitter la principalité du college du Plessis; M. Durieux fut nommé le dix-sept janvier *1696*, pour remplir cette place, & rétablir dans cette maison la discipline. Ce fut alors qu'il redoubla de vigilance & de zéle, & il a eu la consolation d'y faire refleurir la piété & les sciences. M. Durieux étoit d'ailleurs l'exemple de ceux qu'il exhortoit à la vertu. Depuis son entrée dans ce college jusqu'à une maladie fâcheuse où il tomba en 1711, il ne se coucha jamais. Il ne faisoit qu'un repas chaque jour pendant six mois de l'année. Il jeûnoit réguliérement sans prendre aucune nouriture depuis le mercredi saint jusqu'au jour de Pâque de chaque année. Il usoit de plusieurs instrumens de pénitence. Il ne gardoit jamais d'argent chez lui; & pendant sa derniére maladie, ayant encore un gobelet & une écuelle d'argent, il fit vendre l'un & l'autre en faveur des pauvres. Son zéle ne se bornoit pas d'ailleurs à son college, & à ce que l'on a connu depuis sous le nom de *communauté de M. Durieux*: il étoit de plus supérieur de plusieurs communautés religieuses; & pendant quelques années il fut chargé de la conscience de plusieurs personnes distinguées, entr'autres de M. le cardinal de Noailles, & de madame la princesse d'Harcourt. Il a fait d'ailleurs de très-grands biens temporels au college du Plessis, ayant remboursé environ trente mille livres de dettes dont cette maison étoit chargée, & dépensé environ vingt-cinq mille livres pour l'agrandissement & la décoration de la chapelle. Ce fut au milieu de ces bonnes œuvres qu'il mourut le 10 août 1727, âgé de quatre-vingt-trois ans. * *Extrait* d'un abrégé de la vie de M. Durieux, écrit par lui-même en latin jusqu'en 1711. *Voyez* aussi une note fort ample de M. Gaullier, *page* 488 des *Selecta carmina*, imprimés à Paris en 1727. Ode latine de M. Marin, à la louange de M. Durieux, *page* 287 de ce recueil.

DURING, comte Allemand, célébre par sa perfidie, fut gouverneur du fils d'Uladislas, prince de Lutzen en Misnie, vers le commencement du IX siécle. Ce lâche, après que Neclan prince de Bohéme, eut vaincu & dépouillé Uladislas de ses états, coupa la tête à son éleve & la porta à Neclan, qui bien loin de lui donner les récompenses qu'il en attendoit, le fit pendre à un arbre, pour le punir de sa cruauté & de sa trahison. * Dubravius, *l.* 3.

DURINGER (Melchior) professeur en histoire ecclésiastique & en chronologie à Berne, pouroit fournir un nouvel article à ceux qui ont traité *de infelicitate litteratorum*, du malheur des gens de lettres. Né au mois d'avril 1647, il fut promu au ministére en 1667, & à la charge de professeur en 1701. C'étoit un homme mélancolique, & presque misanthrope. Cependant il aima les pauvres, & ayant pris le parti du célibat & de la solitude, il leur distribua tout ce dont il put se dépouiller. Le feu ayant pris à sa maison le premier janvier 1723, il tomba d'un troisiéme étage & mourut une heure après. Il étoit dans sa soixante-seiziéme année. Il étoit habile, & Jean-Jacques Scheuchzer, docteur en médecine, professeur en mathématiques à Zurich, membre de l'académie impériale des curieux de la nature & des sociétés royales d'Angleterre & de Prusse, le loue dans sa *physique sacrée, ou histoire naturelle de la Bible*, qui a paru en françois, traduite du latin, à Amsterdam en 1732. Ce savant s'étoit servi des lumiéres de Duringer. * *Voyez* à la suite de sa préface l'ample catalogue qu'il donne des auteurs dont il a fait usage.

DURIS, de Samos, historien grec, florissoit du temps de Ptolémée *Philadelphe*, roi d'Egypte, vers la CXL olympiade, & l'an 220 avant l'ere chrétienne. Il écrivit un traité de la tragédie, une histoire de la Macédoine, une d'Agathocles de Syracuse, & quelques autres ouvrages qu'on voit souvent allegués par les anciens auteurs. * Pline, *l.* 8, *c.* 40, *l.* 34, *c.* 8, *l.* 36, *c.* 12. Plutarch. *in Pericle, Alcibiade, Lisandro, Agesilao, &c.* Strabo, *lib.* 1. Clem. Alexand. *Stromatum*, *l.* 1. Laërtius, *in Socrate*, Suidas. Cicer. *ep. ad Atticum*, *l.* 6.

DURLACH, ou DOURLACH, ville d'Allemagne, dans le marquisat de Bade ou Baden, porte le titre de marquisat, & donne son nom à une branche de la famille de Bade Durlach. Elle est située au pied des montagnes, à deux lieues du Rhin, & à quatre de Baden. On y voit un très-beau château. *Voyez* BADE.

☞ DUROTRIGES, anciens peuples de la Grande-Bretagne, qui habitoient cette partie qu'on nomme aujourd'hui *le comté de Dorseth*. Ils avoient au couchant les Damnoniens: les Belges les bornoient au nord & à l'est. Ptolémée fait mention dans cette contrée, d'un seul endroit, qu'il appelle *Dunium*: Antonin, dans son *Itinéraire*, l'appelle *Durnovaria*. Tous les critiques sont d'accord, qu'au lieu de *Dunium*, il faut lire dans Ptolémée *Durnium*, & que ça été-là l'ancien nom de *Dorchester*, capitale du comté de Dorseth. * *Hist. univ. par une société de gens de lettres, trad. de l'anglois.* Tome XIII, page 409.

DURRIUS (Jean-Conrad) né à Nuremberg sur la fin de l'an 1625, fut éleve de Jean Gravius, qui avoit un talent particulier pour l'éducation de la jeunesse, & une érudition peu commune. Durrius prit ensuite les leçons de plusieurs autres maîtres, choisissant toujours les plus habiles, & il acquit lui-même une grande connoissance des belles-lettres, de la philosophie & de la théologie. L'esprit orné de toutes ces connoissances, il alla à Altorf en 1643, & il s'y fit recevoir maître-ès-arts: la même année il se rendit à Iene, où il soutint des thèses sur la conformité des choses célestes & des sublunaires. De-là il alla à Helmstad, où il disputa sur le droit de la nature. Il fut appellé alors pour enseigner la logique & la métaphysique à Rintelen; mais il refusa cet emploi, & accepta celui d'inspecteur des pauvres étudians à Altorf. L'an 1654 on le nomma pour enseigner la morale. L'année suivante, il eut une chaire de poésie; & en 1657 il passa à celle de théologie. Il mourut n'ayant pas encore quarante ans accomplis, vers l'an 1665: d'autres reculent sa mort jusqu'en 1667. On a de lui un grand nombre de thèses raisonnées sur divers sujets. De plus, on cite de lui: 1. *Notæ in Isagogen Piccarti.* 2. *Institutiones morales.* 3. *Ethica paradigmatica.* 4. *Theologia moralis.* 5. *Dissertationes de eversione christianismi per hypotheses & dogmata Socinianorum.* 6. *Animadversiones in libros normales.* 7. *Oratio adversùs Spinosam, cum programmate Jacobi Thomasii de exitiosâ philosophandi licentiâ*, à Iéne, 1672 *in-4°.* * *Gloria academiæ Altdorfinæ*, &c, à Altdorf, 1683 *in-4°*, pages 36 & 37. Jean-Albert Fabricius, dans son traité des auteurs qui ont écrit pour ou contre la vérité de la religion chrétienne, page 361, & le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

DURSTUS, onziéme roi d'Ecosse, selon Buchanan. Quoiqu'il fût fils d'un pere très-vertueux, il s'abandonna au vin & aux femmes, & chassa son épouse légitime, qui étoit fille du roi des Bretons. S'appercevant que les nobles conspiroient contre lui, il feignit de changer de conduite, rappella sa femme, assembla les principaux de ses sujets, prit un serment solemnel pour la réforme; pardonna à des criminels publics, & promit solemnellement, qu'à l'avenir il ne feroit rien sans l'avis de la noblesse. Cette réconciliation étant célébrée par des réjouissances publiques, il invita la noblesse à souper, & les ayant tous assemblés dans un lieu, il envoya des scélérats qui les égorgerent. Cette trahison irrita tellement ceux qui ne s'étoient pas trouvés à cette fête, qu'ayant assemblé une grosse armée, ils lui livrerent bataille & le tuerent vers l'an du monde 4604. * Buchanan.

DURVAL (Jean-Gilbert) poëte François, auteur de plusieurs piéces de théatre & autres poësies, a vécu avant le milieu du dix-septiéme siécle. La premiére piéce que l'on connoisse de lui, a pour titre: *Les travaux d'Ulysse*, tragi-comédie tirée d'Homere, en cinq actes, dédiée *à très-haut & puissant prince, Henri de*

Savoye, duc de Genevois & d'Aumale, comte de Geneve & de Gisors, marquis de Sainct Sorlin. Cette piéce a été imprimée à Paris, chez Pierre Ménard, en 1631, *in-8°.* Elle fut jouée à Fontainebleau devant le roi, & fort applaudie, si l'on doit s'en rapporter au témoignage de l'auteur. Durval entra vers le même temps au service de Henri de Savoie, puisqu'il dit dans son épître dédicatoire : « Monseigneur, il vous semblera peut-être » que je fais une faute de me donner au public dans » un temps où j'ai été fait entiérement vostre. Mais » quand ce livre que je dédie à votre grandeur, n'au» roit pas été sous la presse, lorsque je vous offris mon » très-humble service, &c. » Dans le privilége, l'auteur est nommé *Jean-Gilbert Durval.* A la suite de cette piéce, on trouve du même, trois *odes* & une *énigme ;* les odes sont : *la Matinée : l'Automne :* & *le parfait Ami ;* ces trois piéces valent beaucoup mieux que la tragédie. Durval a donné depuis, selon M. de Beauchamp, dans ses *Recherches sur les théatres de France*, édition *in-12*, tome II, pag. 94 & suivantes, 1. *Agarite*, tragi-comédie, en cinq actes, en vers, dédiée à madame la duchesse de Némours, avec un avis au lecteur, *in-8°*, 1636 à Paris, chez François Targa, achevée d'imprimer le 2 juin: le privilége est du 13 mars 1635. Dans son avis, l'auteur promet un volume de quatre piéces, savoir, une tragédie, une tragi-comédie, une pastorale, une comédie, les unes dans la prétendue régle, dit-il, des vingt-quatre heures, comme poëmes simples, les autres hors de la même régle, comme poëmes composés, la scéne françoise ne pouvant, ajoute-t-il, avoir ces quatre faces. 2. *Panthée*, tragédie tirée de Xénophon, dédiée à M. le duc de Némours, avec une préface *in-4°*, 1639, à Paris : on ne sait si c'est-là une des quatre piéces qu'il promet dans l'avis au lecteur d'*Agarite.* Dans la préface de *Panthée*, il dit que lorsqu'il s'est retiré de la scéne, il n'a pu s'abstenir de faire deux ou trois piéces à son usage, dont voici la derniére. C'est, ajoute-t-il, tout ce que j'aurai planté de cette nature sur notre Parnasse. Il se recrie beaucoup contre ceux qui faisoient une loi de l'observation de la régle des vingt-quatre heures, & il est aisé de voir qu'il en veut particuliérement à messieurs de l'académie françoise, qui avoient établi cette régle dans leurs sentimens sur le *Cid.* 3. *La prise de Marsilly*, comédie tirée de l'*Astrée :* M. de Beauchamp ne dit point si cette piéce a été imprimée.

DUSBURG, *cherchez* DUISBOURG (Pierre de)

DUSIENS : c'est ainsi que les Gaulois appelloient de certains démons, nommés par les Latins *Incubi* ou *Fauni*, & que nous appellons communément *Incubes.* S. Augustin parle d'esprits qui prenant la figure d'hommes, se rendoient fort importuns aux femmes, dont on prétend qu'ils abusoient quelquefois. * S. Augustin, *de civitate Dei.*

DUSMES MUSTAPHA, autrement *Mustapha Zelebis*, fils de Bajazet I, empereur des Turcs, ou, selon d'autres, imposteur, qui prit ce nom vers l'an 1425, sous le regne d'Amurat II, fils de Mahomet I. Les Turcs assuroient que Mustapha Zelebis avoit été tué dans la bataille contre Tamerlan, où Bajazet son pere fut fait prisonnier ; mais les Grecs soutenoient le parti de celui qui parut en 1425, & publioient qu'il étoit fils de Bajazet. Ce prince véritable ou supposé, fit quelque temps son séjour à Verdari, petite ville de Thessalie, & ensuite assiégea Serra, qu'il prit. Cette victoire lui fit concevoir de grandes espérances & le porta à marcher à Andrinople, qui étoit alors la capitale de l'empire Ottoman. Les habitans eurent si bonne opinion de lui, qu'ils lui ouvrirent les portes de la ville, & lui firent serment de fidélité. Toute la Romelie suivit cet exemple, & se soumit à lui. Sultan Amurat qui passoit sa vie dans le serrail de Burse en la Natolie, ayant appris les remuemens de ce Mustapha ressuscité, envoya contre lui le bassa Bajazet à la tête d'une puissante armée ; mais ce traître étant devant Andrinople, se rangea du côté de Mustapha, qui le fit son visir ou premier ministre, & se mit en chemin pour aller à Burse. Jean Paleologue, empereur de Constantinople, promit un grand secours aux ambassadeurs de Mustapha ; mais avant leur retour, un faux bruit mit l'alarme dans l'armée de ce prétendu prince, qui se vit aussitôt abandonné & hors d'état de pouvoir tenir tête à ses ennemis. Il se retira vers Buga ; puis passa le détroit de Gallipoli, & se cantonna dans la Romelie, où Amurat le suivit. Mustapha ne se voyant pas en sureté, tâcha de se sauver à Andrinople ; mais il fut pris en chemin par Amurat qui l'y mena prisonnier, & le fit pendre aux crenaux des murailles de la ville. D'autres disent, qu'Amurat ayant contraint Mustapha de sortir de Gallipoli, il le poursuivit sans relâche, & le trouva caché dans un buisson de la montagne, nommée *Toganum*, où il le fit étrangler en sa présence. * De Rocoles, *les imposteurs insignes.*

DUSSELDORP, ville d'Allemagne, capitale du duché de Mons ou de Berg, est située sur le Rhin, à cinq ou six lieues de Cologne, & autant de Juliers. C'est une agréable ville, bien fortifiée, & qui est soumise au duc de Neubourg, électeur palatin, qui la fit agrandir considérablement au commencement du XVIII siécle, & résolut d'y établir sa résidence principale. Pour inviter les peuples à y venir habiter, il accorda par une déclaration du 4 mars 1709, de grands priviléges à ceux qui voudroient bâtir dans l'enceinte de la nouvelle augmentation de cette ville. * Sanson.

DUSSELDORP (Jean) religieux de l'ordre des carmes, étoit de Strasbourg, & vivoit sur la fin du XV siécle. Il étoit savant, & composa divers ouvrages, entr'autres une description de la Terre Sainte. On assure qu'il fut prieur de la même ville de Strasbourg, où il mourut en 1493. * Alegre, *paradis. carmelit.*

DUSSELDORP (François) prêtre, natif de Leyden en Hollande au commencement du XVII siécle, savoit bien la jurisprudence civile & canonique & la théologie. Après avoir prêché long-temps dans la Hollande & dans le duché de Cléves, il fut dépouillé de tous ses biens par les protestans, & se vit contraint de sortir de son pays. Il se retira à Cologne, où il mourut le 31 mars de l'an 1630. On publia après sa mort quelques ouvrages de sa façon, comme deux volumes d'annales, un traité du mariage, &c.

DUSSON, noble & ancienne maison du pays de Donezan. Elle tire son nom de la baronie & château Dusson, situé sur la riviére Dussonne dans le même pays. Il relevoit autrefois du comté de Cerdagne, dépendant du royaume d'Aragon, & la justice en appartenoit aux seigneurs Dusson. On apprend par des titres de l'année 1235, que le Donezan avec les châteaux Dusson & de Querigut passerent sous la domination des comtes de Foix, ausquels les seigneurs Dusson en disputerent la possession pendant environ un siécle, & ne l'abandonnerent, après plusieurs procès, que par un accommodement. Ensuite des comtes de Foix, les rois de Navarre en furent les possesseurs. Il fut réuni en 1620 à la couronne par Louis XIII, & enfin en 1711 François Dusson seigneur de Bonrepaus, & le marquis de Bonnac son neveu y sont rentrés. On doit observer que le château Dusson a été appellé diversement, de *So* dans les historiens Espagnols, de *Sono* dans les actes latins, *Dasson*, *Dasso*, & de *Asso* en Béarnois, de *Sou*, & de *Son*, selon l'idiome du pays de Foix, & enfin *Dusson* depuis que la langue françoise s'y introduisit sous Magdeléne de France, princesse de Viane, fille du roi Charles VII, qui ayant fait un long séjour en ce pays là, y adoucit la langue vulgaire. Le premier de tous les seigneurs qui l'ont possédé, & depuis lequel on prouve constamment la filiation de mâle en mâle est :

I. BERNARD d'Alion, baron de Dusson, vicomte d'Evol, seigneur de Stavar, de Guerigut, & autres lieux dans le Donezan, qui paroît dans une reconnoissance féodale à lui faite le 29 avril 1177, par Pierre d'Abe-

nude, Guillaume d'Amorto & Bernard Oton. Ces deux derniers déclarent lui avoir fait une donation perpétuelle des châteaux d'Amorto, de Castelpor & de Beaufort avec toutes leurs fortifications. Ce seigneur étant tombé dans la disgrace de Pierre II roi d'Aragon, ses terres furent confisquées par l'autorité de ce prince, qui les donna par lettres datées à Tarragone des ides de janvier 1208, à Raymond Roger comte de Foix son cousin, qui lui en fit hommage. De *Stephanie* son épouse, qui ne prend point de surnom, conformément à l'usage de ce temps-là, sortirent 1. *Arnaud* Dusson, qui dans les actes est nommé avant son frere, & qui paroît être mort sans alliance; 2. Bernard II qui continua la postérité. * *Titres des archives de Foix.* L'acte d'hommage rendu par Roger comte de Foix, est rapporté dans l'histoire de Béarn de M. de Marca, & dans le sixiéme tome, page 195, des extraits du président de Doat, qui sont dans la bibliothéque de M. Colbert.

II. Bernard II d'Alion, baron Dusson, vicomte d'Evol, seigneur de Querigut, de Stavar, Baïande & du Donezan, épousa par contrat du 13 janvier 1235 *Sclarmonde* de Foix, sœur de *Roger-Bernard* comte de Foix, & en reçut pour dot dix mille sols melgoriens, que son frere & lui s'engagerent de rendre aux héritiers de Sclarmonde, en cas qu'elle mourût sans enfans, pour lesquels ils obligerent les terres d'Artigue & de Mediane. Le lendemain Roger-Bernard, sans doute en faveur de ce mariage, fit don en fief aux deux freres Arnaud & Bernard, en vertu du droit qu'il en avoit reçu du roi d'Aragon, des châteaux Dusson & de Querigut & de leurs appartenances, pour lesquels ils lui prêterent hommage & serment de fidélité. L'année suivante le 4 des nones de février 1236 le comte de Foix, changeant la disposition de sa premiere donation, au lieu des seuls châteaux Dusson & de Querigut, que les deux freres avoient eu de lui en fief, leur abandonna le Donezan tout entier : mais à titre de précaire seulement, & sous condition d'y pouvoir rentrer lui & ses successeurs quand bon leur sembleroit. Bernard fut depuis choisi pour arbitre avec Raymond de Josa, entre Pons évêque d'Urgel, & Roger comte de Foix, comme il paroît par un compromis en langue bearnoise de l'an 1244. De Sclarmonde de Foix son épouse, il laissa Guillaume qui suit. * *Titres des archives de Foix. Extraits du président de* Doat, *tome VI, fol. 67, & 246.* Oihenart, *notitia utriusque Vasconiæ, pag.* 553. De Marca, *histoire de Bearn. p. 726.*

III. Guillaume Dusson, chevalier, seigneur d'Evol, ne porta que ce dernier titre, parceque Roger-Bernard comte de Foix usant contre lui du droit de reprise, qu'il s'étoit reservé par les lettres de 1236, lui avoit enlevé les châteaux Dusson, de Querigut, & la terre de Donezan. Guillaume Dusson plaida néanmoins pour les recouvrer, & l'instance fut portée le samedi avant la fête de sainte Catherine 1291, pardevant Raymond de Rozergue, jugemage du comté de Foix. On trouve ce seigneur nommé comme témoin avec Gaston vicomte de Bearn, Geraud d'Armagnac, Raymond vicomte de Cardone, & autres de ce même rang, dans un acte passé au mois de juin 1262, entre Arnaud d'Espagne & Raymond comte de Foix : il signa la même année le contrat de mariage dudit Arnaud avec Philippe de Foix fille dudit comte. Il écartela ses armes de celles de Foix, à cause de Sclarmonde de Foix sa mere, quartier que ses descendans ont toujours porté, & au lieu du nom d'Alion qu'avoient pris son pere & son aïeul, il adopta celui de Dusson qui a passé à sa postérité. Il eut pour fils Bernard III, qui suit, comme nous l'apprenons de différens titres, où la mere de ce dernier n'est pas nommée. * *Archives de Foix. Extraits du président de* Doat, *tome VI, fol. 248, & tome VIII, fol. 3.*

IV. Bernard Dusson III du nom, chevalier seigneur de la vallée de Miglos, vendit le 12 des kal. d'octobre 1308, à Jacques roi d'Aragon, la terre & village de S. Sebastien, avec ses dépendances en Fontarabie, & devint possesseur de celle de Miglos par transaction passée le 9 des kal. de mars 1310, avec Gaston comte de Foix, & lui céda en échange tous les droits qu'il avoit sur les châteaux Dusson, de Prades & de Montaliou. Le 19 mars de la même année ledit comte qui avoit interêt de s'assurer de la baronie de Dusson & de tout le Donezan, & de contenter ledit Bernard, lui donna, sans aucune réserve, le château, bourg & vallée de Miglos, avec la justice haute, moyenne & basse, mere & mixte impere quittes de toute taille. Le 2 des ides de décembre 1312, ses vassaux de Miglos reconnurent lui devoir payer les mêmes rentes & droits seigneuriaux, & lui rendre les mêmes honneurs & hommages qu'ils avoient rendus ci-devant aux comtes de Foix. Dans la suite, au sujet de certaines redevances seigneuriales, il passa avec eux un compromis le vendredi après la fête de saint Jacques 1320, en la personne de Gaston comte de Foix, qui donna une sentence arbitrale le 10 de novembre de la même année, par laquelle il les en déchargea, en payant à leur seigneur la somme de deux cens cinquante livres de petits tournois. Depuis ne retenant que la qualité de seigneur de Corsan, il fit donation entrevifs à Jean Dusson son fils, du château & de la vallée de Miglos, le 7 des ides d'octobre 1331. Cette donation est scellée de ses armes. C'est ce Bernard Dusson qui est nommé le vicomte d'Evol par Surita dans son histoire d'Aragon, & il y a apparence qu'il avoit conservé cette terre : en effet il en rendit hommage le 12 juillet 1336, à Gaston comte de Foix. * *Archives de Foix, & de l'église paroissiale de Miglos.* Surita, *hist. d'Aragon.*

V. Jean Dusson, chevalier seigneur de Miglos, &c. peu content de la transaction passée entre le comte de Foix & son pere, reprit l'instance commencée par son aïeul pour le recouvrement des châteaux Dusson, de Querigut, & des villes d'Evol & de Stavar, dont il se mit en possession, puisque l'an 1340, les procureurs de Gaston comte de Foix le firent assigner en restitution pardevant Jacques roi d'Aragon & son conseil. Ayant requis ses vassaux de la vallée de Miglos après la fête de l'annonciation 1332, de le reconnoître pour leur seigneur, ils députerent vers son pere pour savoir quelle étoit sur cela son intention. Il leur donna acte de le reconnoître, en conséquence duquel ils lui rendirent hommage la même année : il passa procuration le 29 avril 1366, pour la levée des censives & droits seigneuriaux de ladite vallée de Miglos à son fils Bertrand Dusson, qui suit. * *Archives de Foix & de l'église paroissiale de Miglos. Extraits du président de* Doat, *t. XVIII, fol. 195, dans la bibliothéque de M. Colbert.*

VI. Bertrand Dusson, damoiseau seigneur de la vallée de Miglos, de Roquefort, & de Sainte-Colombe dans le diocèse d'Alet, acheta cette derniere terre pour s'établir sous la domination de France, & se soustraire à celle des comtes de Foix, avec lesquels il étoit en procès. Il épousa *Saurimonde* de Rabat, comme il paroît par une obligation du 15 mai 1371, de la somme de mille florins d'or en faveur de Bertrand Dusson, seigneur de Roquefort, pour la dot de ladite Saurimonde sa femme. Cette obligation fut faite par Jordain de Rabat damoiseau, en qualité de tuteur de noble Pierre Raymond de Rabat, damoiseau, fils de noble Jordain de Rabat chevalier. Il eut de cette alliance Vezian Dusson, qui suit; *Bertrand*, dont on ignore l'établissement; *Marguerite*, alliée par contrat du 22 septembre 1411, à noble *Guillaume-Arnaud* de Cortonne, conseigneur de Montamate; *Naude*, qui épousa par contrat du 13 août 1414, *Antoine* de Sauton, seigneur d'Escouloubre; & *Blanche* Dusson, religieuse à Perpignan dans le monastere appellé de Leuda. * *Archives du château d'Escouloubre, & de l'église paroissiale de Miglos.*

VII. Vezian Dusson, damoiseau seigneur de Sainte-Colombe, avoit été laissé en Béarn par son pere pour y jouir des terres de sa maison : il passa dans la suite en

France après la mort de Bertrand, & s'établit aussi-bien que lui, dans la terre de Sainte-Colombe. Il y demeuroit lorsqu'en qualité d'héritier universel de Saurimonde de Rabat, il vendit, ayant été émancipé par son pere avant l'âge de 14 ans, à Corbeyran de Foix, chevalier seigneur de Rabat son parent, tous ses droits sur la seigneurie de Rabat & dans le comté de Foix, pour le prix & somme de mille florins d'or, le 12 mai 1396. Il se réserva néanmoins tous les biens qu'il possédoit du chef de son pere, & les donna depuis à Pierre Dusson son petit-fils, par acte du 26 avril 1469, étant fort vieux. * *Titres originaux des archives d'Escoutoubre.*

VIII. Guillaume-Ramon Dusson, vicomte d'Evol, fils de Vezian, quitta le Bearn pour repasser au service de Pierre roi d'Aragon, qui le rétablit dans la terre d'Evol, & lui donna d'autres biens en Roussillon : il prit la qualité de vicomte d'Evol, comme le remarque Surita. * *Hist. d'Aragon, liv. 17. c. 52.*

IX. Pierre Dusson, n'ayant pour tous biens que ceux dont il avoit hérité de Vezian Dusson son aïeul, par la susdite donation du 29 avril 1469, s'attacha au service de Magdeléne de France, princesse de Viane, mere & tutrice de François-Phebus, comte de Foix, & de Marguerite, depuis reine de Navarre, qui le fit son maître de salle, c'est-à-dire, chambellan, & capitaine châtelain du château de Pamiers, place la plus importante du pays de Foix. Cette princesse, par lettres du 10 octobre 1483, confirmées par la reine Catherine de Navarre sa fille en 1486, conserva ses emplois à Pierre Dusson, qui fut aussi gouverneur de François-Phebus comte de Foix, roi de Navarre, & toutes les deux en reconnoissance de ses services, affranchirent pour toujours les biens que sa femme & lui possédoient dans leurs états, par lettres du 14 février 1471, du 19 octobre 1483, du 8 mai 1491, & du 9 novembre 1499. L'épouse de Pierre Dusson fut *Jeanne* de Roquefort, fille de *Jean* de Roquefort, juge-mage du comté de Foix, homme d'un rare mérite & d'une ancienne noblesse, qui fut employé dans les plus importantes négociations. Cette alliance, dont naquit Jean Dusson II du nom, qui suit, donna lieu à ce dernier & à sa postérité de disposer l'écu de ses armes comme les portent aujourd'hui les seigneurs Dusson, marquis de Bonnac & de Bonrepaus. On les verra ci-après blazonnées. * *Archives du chapitre de Pamiers. Titres originaux des archives du château de Bonnac. Testam. de* François *Dusson II du nom, du* 28 *avril* 1667.

X. Jean Dusson II du nom, succéda à la charge de chambellan, qu'avoit exercée son pere, & fut honoré de celle de maître des requêtes, par lettres patentes de la reine Jeanne de Navarre, données à Paris le 7 décembre 1555. La reine Catherine, dont Jean Dusson avoit soutenu vivement les intérêts contre Jean de Foix, vicomte de Narbonne, lui avoit déja confié les plus importantes négociations de l'état. De son épouse *Marie* de Rabonite, d'une des meilleures familles du pays de Foix, il laissa François Dusson, qui suit. * *Titres originaux des archives du château de Bonnac.*

XI. François Dusson I du nom, fut maître des requêtes du roi de Navarre, juge-mage & lieutenant général du pays de Foix, garde du grand sceau, rigoureux conservateur & réformateur général des domaines du roi. Ce sont les qualités qui lui sont attribuées dans les différens actes & lettres patentes des 19 août 1552, 12 juillet 1567, 4 novembre 1576, 18 mai 1583, 27 mars 1589, & autres. Il fit son testament le 9 octobre 1595, scellé de sept petits sceaux de ses armes, écartelées de celles de Foix & de Roquefort, de même que les portent aujourd'hui les seigneurs Dusson, marquis de Bonnac & de Bonrepaus. Ce quartier de la maison de Foix, que les seigneurs Dusson ont constamment porté dans leurs armes, en mémoire de cette illustre alliance, est une double preuve qu'ils sont issus de Bernard baron Dusson & de Sclarmonde de Foix. François Dusson, dont nous parlons, épousa par contrat du 16 octobre 1543, *Gentille* de Lordat, fille de *Bernard* de Lordat, seigneur de Donzan, & de *Jeanne* de Sacasse, mariage d'autant plus sortable, que la maison de Lordat est des plus anciennes & des plus distinguées du pays de Foix : il en naquit deux fils, Charles Dusson, qui suit ; & Tristan Dusson, *qui continua la postérité.* * *Titres originaux des archives du château de Bonnac.*

XII. Charles Dusson, seigneur de la Castellane, maître des requêtes, juge-mage du comte de Foix, prouva par enquête du 4 août 1609, sa filiation depuis Pierre Dusson son bisaïeul, *dont nous avons parlé*, & fut déchargé comme noble, par jugement souverain des commissaires du roi pour les francs-fiefs le 18 décembre 1610. Il ne laissa qu'une fille unique *Jeanne* Dusson, mariée à *François* du Rieu, seigneur de Madron & de Brie. Cette dame transigea le 15 septembre 1640, avec *François* II du nom, son cousin germain, au sujet des biens provenans de la succession de *François* I Dusson leur aïeul commun. Elle eut le chagrin de voir bruler sa maison à Pamiers, & de perdre dans cet incendie une partie des titres de sa famille, comme en fait foi le certificat des consuls juges ordinaires de cette ville, du 19 septembre 1658. * *Archives de Pamiers. Titres originaux des archives de Bonnac.*

XII. Tristan Dusson, fils puîné de François Dusson I du nom, & de *Gentille* de Lordat, suivit la profession des armes : il fit son testament le 3 octobre 1595. De son mariage avec *Françoise* de Raspaud, famille qui a donné deux chevaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, il laissa François II qui suit. * *Titres originaux des archives de Bonnac & du grand prieuré de Toulouse de l'ordre de Malte.*

XIII. François Dusson II du nom, seigneur de Bonrepaus & de Bonnac, né le 5 décembre 1595, prit le parti de la guerre à l'imitation de ses ancêtres. Il fut député du corps de la noblesse par procuration du 20 juin 1625, pour aller demander la paix au roi, en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, & signa le traité de cette paix avec le sieur Damboix son beau-frere. Il servit utilement pour le roi sous le maréchal duc de Schomberg, gouverneur de Languedoc en 1639, fut déchargé en conséquence de l'arriere-ban, & fut nommé par commission du 18 août 1647, pour assister en qualité de commissaire du roi au synode tenu au Mas-d'Azil. François Dusson fit son testament le 23 avril 1667, & de son épouse *Bernardine* de Faure, fille de *Salomon* de Faure, baron de Montpaon, & de *Bernardine* de Favier, il eut pour enfans, 1. Salomon Dusson, qui suit ; 2. François Dusson, *dont il sera parlé après son frere aîné* ; 3. Tristan Dusson II du nom, *dont il sera fait mention ci-après* ; 4. Jean Dusson III du nom, *dont la postérité sera rapportée après celle de leur frere aîné.* * *Titres originaux des archives du château de Bonnac. Mémorial du pays de Foix par* Lescasses, *ch.* 47. *p.* 215.

XIV. Salomon Dusson, marquis de Bonnac, fut fait capitaine de cavalerie en 1673, subdélegué & lieutenant de messieurs les maréchaux de France dans le comté de Foix en 1694, & obtint l'érection de sa terre de Bonnac en marquisat en 1683. Le roi le gratifia d'une pension de 1500 livres en 1688, & le créa la même année capitaine garde des côtes maritimes de Languedoc. Il étoit mort en 1698, & avoit épousé le 20 juin 1672, *Esther* de Jaussaud, fille de *Claude* de Jaussaud, baron de Tarabel, & d'*Isabeau* de Juge. De ce mariage sont sortis, 1. *Claude-François*, aide de camp des armées du roi en 1690, qui après avoir servi en Piémont, en Irlande, & à la bataille de la Marsaille, a quitté le monde pour entrer dans l'ordre de saint Dominique ; 2. Jean-Louis, marquis de Bon-

nac, qui suit; 3. *Claude*, abbé de Perseigne, ordre de saint Benoît, dans le diocèse du Mans; 4. *Louis* Dusson, chevalier de Malte, reçu au grand prieuré de Toulouse le 30 décembre 1706, & lieutenant au régiment des gardes Françoises.

XV. Jean-Louis Dusson, marquis de Bonnac, après avoir été mousquetaire du roi, fut fait capitaine de dragons en 1694, servit sous *François*, seigneur de Bonrepaus, son oncle, en Danemarck en 1697, & en Hollande en 1698, & 1699. *Voyez* son article à BONNAC (Jean-Louis Dusson, marquis de). Il a épousé le 22 novembre 1715, *Magdeléne-Françoise* de Gontaut, fille d'*Armand-Charles* de Gontaut, duc de Biron, pair de France, lieutenant général des armées du roi, &c. & de *Marie-Antoine* de Bautru, dont il a eu François-Armand, qui suit; *Charles Armand*, sous-lieutenant aux gardes françoises, appellé le marquis de Donezan; *Jean-Louis*, qui a embrassé l'état ecclésiastique; *Victor-Timoleon*, né à Soleurre, en Suisse, le 18 décembre 1732; *Magdeléne-Françoise*, mariée au marquis de Pleumartin, en Paitou; *Jeanne-Louise*, mariée au marquis de Vignacourt, guidon de gendarmerie.

XVI. François-Armand Dusson, marquis de Bonnac, &c. est né à Constantinople le 7 décembre 1716, a été d'abord capitaine dans le régiment de Touraine, infanterie, & fait lieutenant de roi au gouvernement de Foix le 23 juin 1738, sur la démission de son pere; puis gouverneur des châteaux Dusson, de Querigut, & autres, le 1 octobre de la même année; chevalier de l'ordre de S. André de Russie en 1739, maréchal de camp le 25 août 1749; lieutenant général au gouvernement du pays de Foix en 1750, est nommé ambassadeur à la Haye le 11 novembre 1751. Il a épousé le 24 février 1740, *Marie-Louise* Bidé de la Grandville, fille de *Julien-Louis*, conseiller d'état, ancien chancelier de la maison de feu M. le duc d'Orléans, dont il a plusieurs enfans.

XIV. François Dusson III du nom, seigneur de Bonrepaus, second fils de François Dusson, seigneur de Bonrepaus & de Bonnac, & de *Bernardine* de Faure, fut sous-lieutenant de galere en 1671, & après avoir servi une année en cette qualité, il servit sur les vaisseaux du roi. Il fut pourvu en 1676, de la charge de commissaire général de la marine, avec le rang de capitaine de vaisseau, dont il fit les fonctions, tant sur la mer, que pour l'administration général des arcenaux de marine. Il fut fait en 1689, intendant général de la marine & des armées navales, cette commission ayant été créée extraordinairement en sa faveur, avec le rang de chef d'escadre: il se trouva en cette qualité au bombardement de Genes en 1684. L'année suivante le roi le fit lecteur de sa chambre, & le nomma son envoyé extraordinaire en Angleterre, où il resta jusqu'en 1686. Il y retourna l'année d'après, y conclut un traité le 11 décembre 1687, en qualité de plénipotentiaire, & y ayant été renvoyé pour la troisiéme fois au mois d'août 1688, il y conclut un nouveau traité le mois suivant, & fut honoré à son retour d'une pension de trois mille livres. En 1689, sa majesté le retint auprès de sa personne, pour lui rendre compte des affaires de la marine. En 1690, il servit sur l'armée navale la campagne de la Manche dans ses fonctions ordinaires, & le rang de lieutenant général des armées navales, qu'il prenoit immédiatement après le vice-amiral, conformément au brevet qui lui en fut expédié au mois de janvier de la même année. Il continua à servir sur mer dans les mêmes fonctions pendant les campagnes de 1691 & 1692. Il fut récompensé au retour de cette derniere d'une nouvelle pension de douze mille livres. Depuis le roi l'ayant choisi pour son ambassadeur extraordinaire en Danemark, & son plénipotentiaire auprès des princes d'Allemagne, il conclut un traité avec le roi de Danemark, concernant le duc de Wolfembutel, le 11 mars 1693, & un autre avec le même roi pour l'entreprise de Ratzbourg au mois d'avril suivant; & après avoir fait un nouveau voyage en Danemark en 1696, où il demeura jusqu'à la fin de 1697, le roi le fit passer en Hollande en qualite de son ambassadeur extraordinaire auprès des états généraux pendant les années 1698 & 1699. Au retour de cette derniere ambassade le roi le gratifia de la charge de chevalier d'honneur au parlement de Toulouse. Il fut nommé conseiller du conseil de la marine par le roi Louis XV, lors de son avénement à la couronne, qui lui donna une expectative d'une charge de conseiller d'état d'épée. Il mourut le 12 août 1719, sans avoir été marié.

XIV. Tristan Dusson II du nom, seigneur de la Querc, 3[e] fils de François Dusson, seigneur de Bonrepaus & de Bonnac, & de *Bernardine* de Faure, fut fait lieutenant de galere en 1673, capitaine en 1676, & capitaine du port de Marseille en 1685; il fut gratifié d'une pension de trois mille livres en 1689; il se retira du monde en ce temps-là, & renonça à ses emplois & à l'espérance d'une plus considérable fortune pour ne s'occuper que de la grande affaire du salut. Il y a travaillé constamment depuis par la pratique du jeûne, de la priere & des plus grandes austérités; & après une retraite de trente années, il a terminé enfin une vie si pénitente par une sainte mort en 1714. Il a composé une vie de sainte Catherine de Gênes, qu'on conserve manuscrite, avec un recueil de douze lettres qu'il avoit écrites à plusieurs personnes de sa famille.

XIV. Jean Dusson III du nom, marquis de Bezac, vicomte de saint Martin, dernier frere des précedens, fut fait capitaine dans le régiment de Turenne en 1672, dans le régiment royal de dragons en 1675, major du même régiment en 1677, colonel du régiment d'infanterie de Touraine en 1680, inspecteur général des troupes en 1687, gouverneur de Furnes en 1690, & maréchal de camp en 1691. Depuis cette année il commanda successivement à Limerik en Irlande, à Pignerol, & dans la vallée de Barcelonnette. Il fut fait chevalier de S. Louis en 1694, & commandeur du même ordre en 1699, après avoir été nommé lieutenant général en 1696. Enfin le roi le choisit en 1701 pour son envoyé extraordinaire auprès des princes d'Allemagne, & pour commander en chef les troupes de ces mêmes princes alors ses alliés. Les mesures qu'on avoit prises pour l'exécution de ce grand dessein dont il devoit être le chef, ayant échoué, il revint en France, & continua de servir avec distinction dans les armées du roi en Flandre & sur le Rhin, jusqu'à ce que sa majesté ayant résolu de faire passer ses forces sur le Danube pour secourir l'électeur de Baviére, il fut choisi pour premier lieutenant général de cette armée, & eut part en cette qualité à tout ce qui s'exécuta de plus considérable dans ce pays-là, surtout à la premiere bataille d'Hocstet, où l'armée que le comte de Stirum commandoit pour l'empereur fut défaite. Ses incommodités l'ayant ensuite obligé de retourner en France, le roi lui donna le commandement de la ville & du comté de Nice, & du corps de troupes qui y étoit: sa majesté lui accorda en même temps des patentes pour commander son armée en Italie, en cas que le duc de la Feuillade, qui en étoit le général, se trouvât hors d'état d'agir; mais les incommodités qui l'avoient obligé de quitter l'Allemagne, ayant considérablement augmenté, il se fit porter à Marseille, où il mourut au mois de septembre 1705. Il avoit épousé au mois d'août 1700 *Elisabeth* de Flecelles, veuve de *François-Gaston* de l'Hôtel, marquis d'Escots, maréchal des camps & armées du roi, colonel du régiment d'Artois, & lieutenant général de la province de Brie, & fille de *Nicolas* de Flecelles, comte de Bregi, conseiller d'état d'épée, lieutenant général des armées du roi, & son ambassadeur extraordinaire en Pologne & en Suede, & de *Charlotte* Saumaise de Chazan, dame du palais de la reine mere de Louis XIV, qui mourut sans postérité de ce second mariage le 10 juin 1706.

Dusson

DUSSON *porte écartelé au premier de gueules au lion d'argent, qui est d'*Alion ancien, *ou* Dusson; *au quatriéme d'or à trois pals de gueules, qui est de* Foix; *au second & troisiéme d'azur à un roc d'échiquier d'or traversé de sable, qui est de* Roquefort; *supports deux lions d'or; cimier un lion naissant.*

☞ DUVAL (Pierre) évêque de Séez en Normandie, avoit été précepteur des enfans de François I, & fut depuis chanoine de Rouen. Il succéda à Jacques de Silly, dans l'évêché de Séez, vers l'an 1539. Il assista depuis au concile de Trente, & au colloque de Poissy. Il mourut à Vincennes près Paris, en 1564. On a de lui une traduction françoise du *Criton* de Platon. *Dès* 1558, dit Colletet, dans son discours de la poësie morale, *il publia plusieurs doctes quatrins sous le titre* de la grandeur de Dieu & de la connoissance qu'on peut avoir de lui par ses œuvres, *& d'autres quatrains sur la puissance, sapience & bonté de Dieu.* C'est à lui que Jean Vauquelain de la Fresnaye a adressé ses foresteries. * Sainte-Marthe, *Gallia Christiana.* M. l'abbé Goujet, *biblioth. françoise; &c, t.* XIV.

DUVAL (Etienne) riche marchand de la ville de Caen, étoit natif de Mandreville, qui est un village de la basse Normandie. Ce fut lui qui fit entrer adroitement quantité de vivres dans la ville de Metz, peu de temps avant qu'elle fût assiégée par l'empereur Charles-*Quint* en 1552. Le roi Henri II, pour l'en récompenser, lui donna gratuitement des lettres de noblesse. Duval fonda un prix annuel dans l'université de Caen, en faveur de celui qui réussiroit le mieux dans la composition d'un poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge. Il laissa deux enfans de *Louise* de Malherbe sa femme, fille du lieutenant général de Caen, où il mourut fort âgé. * Cahagn. *élog. civ. Cadomens.*

DUVAL (Nicolas) conseiller au parlement de Paris, & au parlement de Rennes en même temps, est auteur d'un livre de jurisprudence, qui est assez estimé. Il a pour titre, *De rebus dubiis, & quæstionibus in jure controversis tractatus XX,* & fut imprimé pour la premiere fois en 1564. Il s'en est fait pour le moins cinq éditions. La cinquieme est d'Arnhem 1638, *in-4°.* Il dit dans son épitre dédicatoire au chancelier de l'Hôpital, que depuis 1523 il s'étoit appliqué à l'étude du droit romain: que jusqu'à l'an 1542, il avoit fait la fonction d'avocat, & ensuite de secrétaire du roi: & qu'enfin il avoit été conseiller aux parlemens de Paris & de Bretagne. Il fait aussi mention de son gendre, qui s'appelloit *Jacques* Capel, & qui étoit conseiller au parlement de Bretagne. C'est lui-même qui parut suspect de luthéranisme dans la fameuse mercuriale de l'an 1559, & qui évita par la fuite le danger qui le menaçoit. Il mourut vers l'an 1570 au plus tard. * Pasquier, *recherches de la France, l. IX. & lettres, l.* 4. De Thou, *l.* 22.

DUVAL (Henri) comte de Dampierre, François de nation, & général de l'empire au commencement du XVII siécle, fut très-estimé pour sa valeur. En 1618, il commanda pour l'empereur dix mille hommes contre les rebelles de Bohême; & en 1619, il se joignit au comte de Buquoi, & eut part à ses conquêtes. Il se signala depuis au combat qui fut donné près du pont du Danube. Dampierre repassa en Hongrie, où Bethlem-Gabor assiégeoit Languebach avec six mille hommes. Ce brave capitaine se fit un passage au milieu de douze cens ennemis, & entra victorieux dans cette place, n'ayant perdu que trente soldats. Ce fut la derniere de ses victoires; car peu après appliquant lui-même le petard à la porte de Presbourg, il fut tué d'un coup de mousquet en 1620. Son corps, qui avoit été pris par les ennemis, fut racheté à grand prix & porté à Vienne, où il fut enterré magnifiquement. * Julius Bellus, *Laurea Austriaca.* Petrus Lotichius, *Res German.* Le Blanc, *hist. de Baviere, &c.*

DUVAL (Jean-Baptiste) secrétaire du roi, habile antiquaire & interpréte des langues orientales, étoit natif d'Auxerre. Il dit lui-même dans la préface de son *Dictionnaire latin & arabe,* qu'en 1600, il étudia à Paris la langue arabe sous Etienne Hubert qui l'enseignoit publiquement dans cette ville. Il ajoute au même endroit, qu'étant à Rome en 1608, il s'y lia avec Jean-Baptiste Raymond, qui étoit fort habile dans la même langue; que celui-ci l'exhorta à s'y perfectionner lui-même, & qu'il lui fit présent de quelques livres arabes. Duval eut aussi d'étroites liaisons avec Jean Hesronite & Gabriel Sionite, savans Maronites du mont Liban, venus à Paris à l'occasion de l'édition de la bible polyglotte de M. le Jay. Ces savans ont fait l'éloge de Duval & celui de son cabinet rempli, disent-ils, de tout ce que l'orient avoit de plus rare. Duval voyagea en Syrie & ailleurs, & par-tout il chercha à satisfaire son amour & son gout pour les antiquités. Dans la suite, il fit transporter à Paris plusieurs inscriptions antiques qu'on avoit trouvées à Auxerre; mais on ne sait ce qu'elles sont devenues. Il mourut à Paris, rue du Coq, où il demeuroit, au mois de novembre 1632. Jacques de Bie, habile graveur, dans sa préface de la *France métallique,* imprimée à Paris en 1636, parle ainsi de Duval: Je n'ai pu faire réussir mon dessein qu'avec l'assistance favorable de plusieurs personnes de savoir: entre » lesquelles s'est principalement employé le sieur Jean-» Baptiste Duval, personnage versé en toutes louables » curiosités, même en la connoissance des langues tant » orientales qu'autres; ce qui lui fit donner place entre » les interprétes du roi en ces langues étrangeres. Il » avoit aussi une grande connoissance des médailles, » dont il me fournit bon nombre, les décrivit & en » expliqua le sens. Il en fit même graver & battre plu-» sieurs à ses dépens. Or la mort l'ayant surpris avant » l'exécution entiére de ce dessein, je n'ai laissé d'y » apporter tout le soin & la diligence qui m'a été pos-» sible pour le suivre & continuer. » Duval a été honoré lui-même d'une médaille, que l'on trouve gravée dans le *Mercure* de juin 1742. Cette médaille, frapée sous le regne de Louis XIII, représente d'un côté le buste de cet interpréte avec une très-belle tête dans le gout de celles de Vandek, & cette inscription autour: *Jo. Baptista Duval Ling. Oriental. interpres Reg. M. DC. XXX.* & sur le revers, on voit Mercure assis sur un petit siége, tenant son caducée d'une main, posant l'autre sur le bord d'une table qui est devant lui, sur laquelle est un buste d'homme & une petite médaille. De l'autre côté de la table est un pacha, ou seigneur Turc debout, la main droite levée, dans l'attitude d'un homme qui parle, tenant la main gauche sur la poignée de son sabre. Cela se passe dans une sale ornée de statues dans leurs niches: & cette inscription au-dessus: *Francigena interpres Divum.* M. de la Roque dit qu'il y a tout lieu de croire que cette médaille est l'ouvrage de Guillaume Dupré, qui fut le maître de Varin. Duval fit imprimer dans sa jeunesse de longues piéces de vers françois, au sujet du chapitre provincial des cordeliers, tenu à Auxerre en 1592, & quelques sonnets à la louange du P. Trahy, grand ligueur, & d'Etienne Thierriat. Il composa aussi des vers latins sur la défaite des Reistres à Auneau, & une ode latine à la gloire du duc de Guise. Colomiez, dans sa *France Orientale,* donne les titres de plusieurs autres ouvrages de Duval: savoir, 1. *Epistola ad Achillem Harlæum senatûs principem, in Cassiodori opera Parisiis excusa, an.* 1600, deux volumes *in* 8°. 2. *Carmen ad Petrum Danielem J. C. ob locupletissimam Maur Servii Honorati in Virgilium editionem,* Paris, 1600, *in-folio.* 3. *Distichon in emblemata Alciati cum Minois commentariis,* Paris, 1601, *in-8°.* 4. *Gratulatorium exastichum Gabrielis Sionitæ & Johannis Esronitæ Maronitis, de Geographiæ Nubiensis versione latinâ,* Paris, 1619, *in-4°.* 5. *Dictionarium latino arabicum Davidis Regis,* Paris, 1632, *in-4°.* On a encore de Duval, 1. traduction du livre du jésuite Coster, intitulé: *Som-*

maire des principaux points controversés en la religion, 1600. 2. *L'Eschole Françoise pour apprendre à bien parler & escrire selon l'usage de ce temps, & pratique des bons auteurs* : c'est un volume *in*-12, imprimé à Paris, en 1604, chez Etienne Foucault, & dédié à la reine. Duval y prend le titre d'*avocat au parlement de Paris.* On a rendu compte de cet ouvrage dans la Bibliothéque Françoise, ou Histoire de la Littérature Françoise, &c. tome I. pages 44 & 45 de la seconde édition. 3. C'est au même que l'on doit la nouvelle édition des traités d'Eneas Vicus, sur les médailles des empereurs & des impératrices, à Paris, 1619. 4. On a aussi de Duval un petit recueil de poësies latines de sa façon, imprimées à Paris, en 1616, sous son nom, & avec sa qualité d'interpréte du roi pour les langues orientales: on y trouve environ deux cens épigrammes sous différens titres; cinquante-trois épitaphes sous ce titre, *Sacra apotheosis post obitum & LABERTÆ funera. Epitaphia ex dolore Joan. Bapt. Duvalli*, &c. Paris, 1621. Les épigrammes intitulées en général *Curiosa*, sont relatives à diverses piéces rares de son cabinet, qui concernent l'histoire naturelle, ou les beaux arts. La premiere piéce du recueil est intitulée : *Apologia pro Alcorano : ex otio Jo. Bapt. Duvalli Altisiodorensis, regii linguarum orientalium interpretis.* Cette piéce n'est qu'un badinage, & non une apologie réelle de l'alcoran. * Colomesii *Gallia orientalis, inter opera Pauli Colomesii à Joanne-Alberto Fabricio edita*, 1709, *in*-4°, pag. 161, & suivantes. Mémoire sur Jean-Baptiste Duval dans le *Mercure* de juin 1742. Catalogue des écrivains Auxerrois, par M. l'abbé Lebeuf, au tome II de ses *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique & civile d'Auxerre*, in-4°. *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, *in-fol.* tome I, page 195.

DUVAL (Jean) médecin à Issoudun sa patrie, a traduit en françois l'antidotaire, ou le dispensaire de Jean-Jacques Wecher médecin à Basle, & y a joint diverses choses de sa façon. Ce livre fut imprimé à Genève *in*-4° l'an 1609. La nouvelle édition de Vander-Linden *de scriptoribus medicis*, n'en fait aucune mention, non plus que de *Jacques* DUVAL médecin d'Evreux, qui publia un livre françois des *hermaphrodites & accouchemens des femmes*, l'an 1612. Il avoit déja publié un livre *des fontaines médicinales des environs de Rouen*, & une *méthode nouvelle de guérir les catharres.* * Bayle, *diction. crit.*

DUVAL (Jean) étoit fils d'une cousine germaine du célébre *Antoine* le Clerc de la Forêt, *dont on a donné ci-devant un article.* Il naquit à Clamecy au diocèse d'Auxerre en 1597. Il fut élevé sous les yeux de *Germaine* Chevalier, mere d'*Antoine* le Clerc, & grande tante de Duval, laquelle étant veuve s'étoit retirée dès l'an 1597, dans la ville de Clamecy, peu éloignée de sa terre de la Forêt. Jean Duval étant venu à Paris continuer ses études, Antoine le Clerc en prit soin, & fut secondé par Jean-Baptiste Duval, son proche parent, interpréte des langues orientales, duquel on vient de lire l'article. Ces deux savans trouvant dans leur éleve une grande disposition pour l'étude des langues, lui firent connoître l'importance de cette étude, & l'engagerent à s'y appliquer. Duval se borna pour lors au grec, & il y fit de très-grands progrès. Dans la suite, engagé par les fonctions dont il fut chargé, il se vit obligé d'apprendre le Persan, le Turc, l'Arabe, & peut-être encore d'autres langues. Mais avant de se voir dans cet engagement, il en prit un autre : ce fut d'entrer dans l'ordre des carmes de la réforme de sainte Therese, dits Déchaussés. Il y prononça ses vœux en 1615, & on lui donna le nom de Bernard de sainte Therese. Il y fut formé dans la spiritualité par le pere Alexandre de saint François, frere du cardinal Ubaldini, petit neveu du pape Léon X, & auteur de plusieurs ouvrages dont on peut voir la liste dans la bibliothéque des écrivains de son ordre, imprimée en latin à Bourdeaux en 1730, *in*-4°, pages 2 & suivantes. Jean Duval fut nommé évêque de Babylone en 1638, & en conséquence, il alla en Perse, où il fit des progrès étonnans dans les langues orientales. On a de lui un dictionnaire de ces langues, que l'on dit être encore conservé manuscrit à Paris au séminaire des Missions Etrangeres, dont Duval est en partie fondateur. On ajoute que l'on y conserve aussi cinquante volumes de ses sermons manuscrits. On assure qu'un petit *in*-16, imprimé en arabe chez Pierre le Petit en 1679, est de lui. Il mourut à Paris le dixiéme avril 1669, & fut inhumé chez les carmes déchaussés. Son cœur est conservé au séminaire où il est mort. L'inscription qu'on y voit porte, *Cor Apostolicum.* On fait esperer une vie détaillée de ce prélat, de la composition d'un habile homme. Elle suppléera au silence de l'auteur de la bibliothéque des carmes déchaussés, citée ci-dessus, lequel donne un long article du pere Alexandre de saint François, & ne dit rien du pere Bernard de sainte Therese. Le peu que l'on vient de rapporter est tiré du catalogue des Ecrivains Auxerrois que M. Lebeuf a donné à la suite du second tome *in*-4°, de ses *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique & civile d'Auxerre*, à Paris, 1743.

DUVAL (Pierre) géographe, fils de *Pierre* Duval & de *Marie* Sanson, sœur de *Nicolas* Sanson, géographe, naquit à Abbeville en Picardie, le 19 de mai l'an 1619. Après avoir fait ses études, il vint à Paris, où il se mit auprès de M. Jean-Baptiste Gault, qui fut depuis évêque de Marseille, & lui enseigna la géographie, qu'il savoit très-bien. Après la mort de ce prélat, il fut fait homme de chambre de M. Henri de Savoye abbé de S. Sorlin, depuis duc d'Aumale & de Nemours; & après l'avoir quitté, il fut secrétaire de M. Gilles Boutaut évêque d'Aire, puis d'Evreux. Il composa plusieurs traités de géographie, & diverses cartes assez exactes, & mourut à Paris le 29 septembre 1683, âgé de 65 ans. Il a aussi publié des tables chronologiques, & quelques morceaux de généalogie & de blason, *in*-4°. & *in*-12. Le P. Placide, son parent, a fait graver son portrait, par reconnoissance des soins qu'il avoit pris de le former dans la géographie, où ce pere s'est ensuite fort distingué. * *Mémoires historiques.*

DUVAL (Jean) prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, & chapelain du collége de Seez dans la même ville de Paris, est auteur de deux écrits fort connus, ausquels il n'a pas mis son nom. Le premier imprimé dès 1649 en vers françois, est intitulé : *Soupirs françois sur la paix italienne*, in-4°. de 8 pages : quelques uns, entre autres, le P. Nicéron, attribuent cet ouvrage à François DAVENNE. Le second encore plus connu, est une piéce de deux mille vers françois, qui a pour titre : *Le Calvaire prophané, ou le Mont-Valerien usurpé par les Jacobins réformés du fauxbourg saint Honoré, adressé à eux mêmes*, in 4°. en 1664, & plusieurs fois réimprimé depuis en différentes formes. On voit dans l'*Histoire de Paris* des peres bénédictins l'occasion de cette piéce. Les Jacobins ayant donné au feu roi Louis XIV une fausse idée de la congrégation du Calvaire ou Mont Valérien près de Paris, obtinrent cette maison où ils entrerent par violence. Comme on opposa la force à la force, le tumulte fut grand; les Jacobins s'armerent de tout ce qu'ils purent trouver : il y en eut plusieurs de blessés dangereusement, quelques combattans même furent tués, & le roi mieux instruit exclut les religieux, rendit la maison à ceux à qui elle appartenoit, & eut soin d'y faire rétablir la paix. On peut voir ce fait détaillé dans l'*Histoire de Paris*, dont on vient de parler, dans le *Factum pour les prêtres & les hermites du Mont-Valérien*, in 4°. attribué à M. Varet, & dans la piéce même de M. Duval. François Henri qui a connu ce dernier, en parle ainsi dans un de ses mémoires manuscrits : » M. Duval sait bien les » peres de l'église, mais il est bien pauvre d'habits. » Cependant, dit il ailleurs, il étoit pourvu de la cha-

» pelle du college de Séez qui rapporte mille livres de » revenu, & il l'a possédée longues années. Quelque » temps avant sa mort, continue-t-il, il tomba dans » une mélancolie si extraordinaire, qu'il se tenoit tou- » jours au lit & refusoit tout secours, se laissa manger » de vermine, & mourut presque de faim. » M. HENRY, *dont nous parlerons à son article*, dit encore qu'il l'avoit entendu prêcher à Port Royal dès 1622, & il parle avec éloge de son talent pour la chaire. M. Duval mourut à Paris le jeudi 12 décembre 1680, & fut enterré à saint Severin. * *Mém. du temps.*

DUVAL (André) natif de Pontoise, fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison & société de Sorbonne, le 15 mars 1594, & puis fut pourvu le premier de la chaire de théologie nouvellement établie, par Henri IV, l'an 1596. Il fut choisi pour être un des trois visiteurs généraux des carmelites en France. Il étoit sénieur de Sorbonne, & doyen de la faculté de théologie de Paris, lorsqu'il mourut en Sorbonne le 9 septembre 1638, âgé de 74 ans. Il fut enterré au même lieu; mais son cœur fut porté chez les carmelites de Pontoise. On a imprimé sa théologie en 1636. Il s'étoit occupé à traduire en françois la vie des saints du pere Ribadeneira. Il étoit dans les sentimens des théologiens ultramontains, & a fait un traité de la souveraine autorité du pape sur l'église, imprimé à Paris en 1614. Il fut un des plus grands adversaires de Richer, contre lequel il fit un ouvrage imprimé à Paris en 1612, sous ce titre : *Elencus libelli de ecclesiastica & politica potestate.* Duval a encore fait *la vie de la sœur Marie de l'Incarnation*, carmelite; & un ouvrage contre le ministre Dumoulin, avec ce titre singulier : *Le feu d'Heli, pour tarir les eaux de Siloé*, Paris, 1603. Guillaume Duval, dont nous allons parler, lui a donné place dans son livre intitulé *le college royal.* Il y a fait insérer son portrait, accompagné d'un éloge fort long, où la liaison du sang a un peu trop de part. * Du Pin, *table de la bibl. eccles.* Baillet, *vie de Richer, liv. 2, art. 7, & l. 3, art. 11, & liv. 4, sub fin.*

DUVAL (Guillaume) de Pontoise au Véxin-François, cousin du théologien André Duval, *dont nous venons de parler*, étoit docteur en médecine, & fut doyen de sa faculté. Il embrassa presque toutes les sciences, même la théologie, à la persuasion du docteur Duval. Il n'avoit que vingt deux ans lorsqu'il commença à professer un cours de philosophie au collége de Calvy, que l'on appelloit alors *la petite Sorbonne*, parceque c'étoit un lieu dépendant de la Sorbonne, dont il fait aujourd'hui partie. Du collége de Calvy, Duval passa à celui de Lisieux, où il professa encore la philosophie pendant quelques années. Il eut un très-grand nombre d'écoliers, & son mérite le fit choisir dès 1606, pour être lecteur & professeur ordinaire du roi en philosophie grecque & latine. Il obtint la chaire royale que Vincent Raffar venoit de laisser vacante par sa mort. Les lettres de Henri IV à ce sujet sont du 20 juillet, & datées de Villiers-Cotterets. Duval prêta serment le 8 août suivant entre les mains de Regnauld de Beaune, archevêque de Sens & grand-aumonier de France. En 1613 Louis XIII réunit en faveur de Duval la chaire de Marius, lequel étoit mort en 1611, à celle qu'il occupoit déja. C'étoit aussi une chaire de philosophie grecque & latine. Duval qui s'étoit appliqué à l'étude de la médecine dès l'âge de seize ans, voulut joindre en 1612 le titre de *docteur* en cette profession, aux autres titres dont il étoit revêtu, & il a été dans la suite doyen de sa faculté. Il étoit l'ancien & doyen des lecteurs & professeurs ordinaires du roi, & l'ancien professeur en philosophie grecque & latine en 1644, lorsqu'il fit imprimer à Paris *in-4°* le livre intitulé : *Le collége royal de France, ou Institution, établissement & catalogue des lecteurs & professeurs ordinaires du roi, &c.* Il n'a pas oublié de se composer pour lui-même un long article dans cet ouvrage, où il entre jusque dans le plus petit détail de toutes ses qualités. Cet ouvrage est curieux, mais le style en est détestable. Duval etoit savant & extrêmement laborieux. Il dit que c'est lui qui a introduit à Paris, & a commencé le premier aux écoles royales, à enseigner l'œconomique, la politique & la science des plantes : celle-ci en 1610, & celle-là en 1607. Son plus grand ouvrage est son commentaire général sur toute la philosophie d'Aristote, sous le titre de *Synopsis analytica doctrinæ peripateticæ, seu operum omnium Aristotelis.* La première édition est de l'an 1618, & l'auteur la présenta au roi Louis XIII le 4 janvier 1619. Ce prince reçut le présent avec beaucoup de bonté, & par reconnoissance il donna une pension à Duval, avec le titre de conseiller médecin ordinaire de sa majesté. On a fait depuis deux autres éditions de son Aristote : la derniere est de 1639 en quatre volumes *in-folio* : on y trouve onze traités qui ne sont point dans les deux autres. Duval en avoit joint un douziéme, intitulé : *Auctuarium ad synopsim notas exponens selectiores*; « mais il fut omis par la négligence, dit-il, des libraires. » Ses autres ouvrages sont : *Oratio eucharistica*, sur son entrée au collége royal. *Aurea catena sapientiæ ; Spelunca Mercurii ; Schediasma iatrologicum ; De voce.* Un petit traité de la vie & de la mort des saints & saintes qui ont exercé la médecine, en latin, sous ce titre : *Historia monogramma, sive pictura linearis sanctorum medicorum, &c.* La première édition est dédiée au cardinal de Richelieu; la seconde à Michel le Masle, abbé des Roches, chantre de Notre-Dame de Paris, qui avoit fait présent de trente mille livres à la faculté de médecine de Paris, pour y fonder de nouvelles écoles. *Series nova de sanctis Galliæ qui ægris opitulantur ; Digressiuncula de plantis nomenclaturæ sanctioris ; Præsentatio licentiandorum solenni oratione celebrata, die 29 junii 1642.* Duval introduisit aux écoles de médecine pendant son décanat, l'usage de réciter les samedis les litanies de la sainte Vierge, & celles des saints & saintes qui ont exercé la médecine.

DUVAL (Robert) fils de Michel Duval avocat, & neveu d'André Duval, docteur de Sorbonne, étoit de Pontoise comme le précédent, dont il étoit proche parent, & succéda en 1633 à son oncle André dans la chaire de professeur en théologie dans les écoles de Sorbonne. C'étoit aussi un homme habile, & qui ne dégénéra point de la réputation que sa famille s'étoit acquise, & qu'elle s'acquéroit de jour en jour par le mérite qui la distinguoit d'un grand nombre d'autres. Guillaume Duval son cousin, *dont nous avons parlé dans l'article précédent*, lui a donné place dans son livre intitulé : *Le collége royal, &c, page 119 & suivantes.*

DUUMVIRS, magistrats de la république de Rome, étoient élus au nombre de deux, comme le marque leur nom. Il y en avoit de plusieurs sortes; car les uns avoient soin des choses sacrées, comme de la réparation des temples; les autres veilloient aux affaires de la marine; & d'autres étoient comme des juges inférieurs. Le premier établissement des Duumvirs, se fit du temps de Tarquin *le superbe*, qui leur confia la garde des livres de la Sibylle. En 356 de Rome, & 398 ans avant Jesus-Christ, après une grande peste, les Duumvirs chercherent un reméde dans ces livres, & ordonnerent le premier *ectisternium* ou banquet sacré. * *Antiquités romaines.*

DUUMVIRS MUNICIPAUX. Ces deux magistrats étoient dans les villes municipales, ce qu'étoient les consuls à Rome. On les élisoit du corps des décurions aux calendes de mars, & ils n'entroient en charge que trois mois après, afin qu'on eût le temps de s'enquerir si leur élection avoit été faite dans les formes, ou que s'il s'y rencontroit quelque défaut, on eût le temps d'en substituer un autre. Ils prêtoient serment de bien & fidélement servir la ville & les citoyens, & portoient la robe prétexte ou bordée de pourpre, ayant par-dessous une tunique blanche, selon le témoignage de Juvenal *satire* 5. Ils marchoient précédés d'huissiers,

qui tenoient en leurs mains une petite baguette. Quelques-uns néanmoins s'attribuerent le droit de faire marcher devant eux des licteurs avec des haches & des faisceaux de verges, ce que nous apprenons de Cicéron dans l'oraison contre Rullus. Ils avoient coutume, après leur prise de possession, de faire quelque distribution aux décurions, & de donner au peuple quelques spectacles de gladiateurs. Leur charge duroit ordinairement cinq ans. C'est pourquoi ils s'appelloient *quinquennales magistratus*. Leur jurisdiction s'étendoit à plusieurs chefs, comme on peut le voir dans le traité de Pancirole, *chap.* 8.

Les DUUMVIRS COMMISSAIRES DE LA MARINE furent créés l'an 542, à la réquisition de M. Decius tribun du peuple, lorsque les Romains avoient guerre contre les Samnites. Leur charge étoit de faire radouber les vaisseaux, & d'avoir soin des équipages.

Les DUUMVIRS surnommés CAPITAUX ou juges des affaires où il alloit de la vie & d'autres peines afflictives, étoient juges criminels. On appelloit de leur sentence au peuple, auquel seul appartenoit de juger un citoyen à mort. Il y avoit de ces juges à Rome, & dans les autres villes municipales, qui étoient pris des décurions, & avoient un grand crédit & une grande autorité, ayant le soin des prisons, & étant du conseil public. Deux licteurs marchoient devant eux. * Tite-Live, *l.* 5 *& suiv.*

D Y.

DYBUADIUS (Georges) Danois, après avoir fait ses études dans sa patrie, voyagea pour s'y perfectionner, & fut arrêté quelque temps à Wittemberg pour y enseigner publiquement la théologie. De retour en son pays, il fut fait en 1575 professeur extraordinaire des mathématiques à Copenhague, & en 1578 on le fit professeur ordinaire. Douze ans après, on lui donna une chaire de théologie, & il reçut alors le bonnet de docteur. En 1607 ayant voulu soutenir, malgré les avis de ses collégues, des thèses *De sanctificando sabbatho*, où il invectivoit contre le souverain magistrat & les autres tribunaux; il fut cité à comparoître en justice par ordre du roi, & les professeurs ayant donné leurs avis, il fut privé de son emploi. Il passa ensuite quelques années dans une vie privée & assez misérable. On ne trouve pas la date de sa mort. La liste de ses écrits est rapportée par Vindingius dans l'histoire de l'académie de Copenhague. Les principaux sont, 1. *Speculum sacerdotii, seu commentarius in epistolam primam ad Timotheum*. 2. *Commentarii in varios Davidis psalmos*. * Extrait du *supplément françois de Basle*.

DYBUADIUS (Christophe) *fils du précédent*, étoit docteur en médecine, candidat en droit, philosophe & mathématicien. De retour de ses voyages, durant lesquels il acquit l'estime de Scaliger & de plusieurs autres savans distingués, il rechercha une chaire de professeur. Son orgueil, joint au mépris qu'il témoigna pour tous les autres, la lui fit manquer. Il se tourna alors d'un autre côté, & obtint à Bergue, dans la Norwege, la charge de médecin & de physicien, avec une prébende dans le chapitre. Mais il ne tarda pas encore à s'y attirer des affaires. Ne pouvant arrêter la malignité de sa langue, & ayant fait injure à la noblesse, & donné même, dit-on, des marques d'impiété, il se fit beaucoup d'ennemis. Il osa aussi donner au roi des conseils pour réformer l'état & accabler la noblesse. Tant d'excès porterent sa majesté elle-même à le faire mettre en cause. Les professeurs ayant donné leurs avis, il fut rayé du nombre des gens de lettres, condamné à une prison perpétuelle, où il mourut en effet. Pendant qu'il étoit en Hollande, il fit imprimer 1. *Demonstrationes in Euclidis arithmeticam tum rationalium, tum irrationalium*, 1605, *in*-4°. 2. *Demonstrationes lineales & numerales in geometriam Euclidis*, à Leyde, 1603. Il a laissé un traité *De mensuris & ponderibus*, qu'Erasme Bartholin avoit promis de faire imprimer. * Extrait du *supplément françois de Basle*.

DYMES, ancienne ville d'Achaïe, fut la seule de toutes les villes qui obéissoient aux Achéens, qui suivit le parti de Philippe fils de Démétrius, dans la guerre qu'il eut avec ces peuples. Ce fut pour cela que le préteur Publius Sulpicius l'ayant prise, l'abandonna au pillage. Le texte de Pausanias dit *Ulympicus*; mais ce nom est corrompu. Le savant Paulmier de Grentemesnil a eu raison de lire Sulpicius, qui commanda en effet quelque temps l'armée des Romains, dans la guerre qu'ils eurent contre Philippe fils, de Démétrius & roi de Macédoine. Auguste réunit depuis Dymes au domaine de Patra. Dymes s'appelloit anciennement Palée, dit Pausanias, & ajoute qu'elle changea de nom dès le temps qu'elle étoit sous la domination des Ioniens. On prétendoit qu'elle avoit pris celui de Dymes d'une femme du pays nommée *Dyme*, ou de *Dymas*, fils d'Ægimius. Du temps de Pausanias on voyoit à Dymes un temple & une statue de Minerve, qui dès-lors étoient l'un & l'autre d'une grande antiquité. On y voyoit aussi un temple consacré à Dindyméne, & à Attis ou Attés, comme dit Démosthéne dans l'oraison *pro corona*. Aux environs de la même ville on voyoit encore une statue d'Æbotas, le premier Achéen qui se distingua à Olympie. * *Voyez* Pausanias, dans sa *description de la Gréce*, *liv.* 7, & M. de Grentemesnil, *in descript. antiquæ Græciæ*, *&c.* Il est bon aussi de remarquer que l'embouchure du Pirus étoit à quarante stades au-delà de Dymes.

☞ DYNAME, rhéteur qui florissoit dans le IV siécle, naquit à Bourdeaux, où il exerça la fonction d'avocat. Ayant été accusé d'adultere, il quitta cette ville vers 360, & se retira à Lerida en Espagne, où il épousa une femme fort riche. De peur d'être découvert, il changea de nom, & prit celui de Flavinus. C'est sous ce nom supposé qu'il enseigna à Lérida. Après une assez longue absence, il revint à Bourdeaux, mais il n'y fit pas un long séjour. Il retourna en Espagne, & mourut à Lérida. Il étoit intime ami d'Ausone, qui nous a conservé sa mémoire. Au reste il ne faut pas le confondre avec un autre Dyname, fameux par ses fourberies, sous l'empereur Constance, qui l'en récompensa par le gouvernement de Toscane, quoiqu'il n'eût auparavant que le soin de tenir le régistre des bêtes de somme. * D. Rivet, *hist. litt. de la France*, tome I, *seconde partie*, p. 232.

DYNAME (Patrice) étoit issu d'une ancienne noblesse Gauloise. Il naquit vers le milieu du sixiéme siécle, & l'on conjecture que ce fut à Arles. Il s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des lettres, particuliérement à la poësie. Il épousa, étant fort jeune, *Euquerie*, dont l'histoire releve beaucoup la naissance, le mérite & la vertu. Il en eut au moins deux fils: *Evance*, qui fut tué en se rendant à Constantinople avec la qualité d'ambassadeur du roi Childebert II, près de l'empereur Maurice; & un autre. Dès l'année 581, lorsque Dyname n'avoit encore que trente ans, il étoit gouverneur de Provence, c'est-à-dire, des villes de Marseille, d'Avignon, d'Uzès, & autres du pays, qui obéissoient à Childebert, & ce fut vers le même temps qu'il fut élevé à la dignité de patrice, la première qui fût alors après les souverains. Les honneurs le pervertirent. Il ne se servit de son autorité que pour causer du trouble. Ce fut par ses intrigues qu'Albin & Marcel usurperent successivement le siége d'Uzès après la mort de S. Ferreol. A Marseille, il fit chasser jusqu'à deux fois de son église l'évêque Théodore. Ces excès & quelques autres lui firent perdre les bonnes graces de Childebert, roi d'Austrasie, qu'il recouvra cependant par l'entremise de Gontran, roi de Bourgogne. Dyname changea de conduite depuis: il embrassa la piété avec ferveur, & afin d'y faire plus de progrès, il s'adressoit quelquefois au pape S. Grégoire, à qui il demandoit des avis pour sa conduite & des livres pour son instruction. Il dota même quelques monastéres, & se chargea de la direc-

tion du patrimoine de S. Pierre en Provence, au moins depuis 593 jusqu'en 597. Il s'aquitta de cette administration avec tant de zéle & de fidélité, que S. Grégoire lui envoya par reconnoissance une petite croix où il y avoit de la limaille des chaînes de S. Pierre, & aux quatre coins des parcelles du gril de S. Laurent. On croit que Dyname ne quitta cette occupation, que pour se consacrer tout entier à la retraite, avec Aurele qui paroît avoir été son frere. Il mourut au milieu des exercices de la pieté chrétienne l'an 601, âgé de 50 ans. Ceux qui l'ont fait évêque d'Avignon, comme les auteurs du *Gallia christiana*, se sont trompés, comme on le prouve dans l'*histoire littéraire de la France.* Il fut enterré dans l'église de S. Hippolyte à Marseille, auprès d'*Euquerie*, son épouse. Le jeune Dyname, son petit fils, composa pour l'un & l'autre une épitaphe rapportée par les auteurs de l'*histoire littéraire* citée plus bas. Dyname a composé la vie de S. Mari ou Marius, abbé de Bodane, ou Bévon, au diocèse de Sisteron en Provence, vers le milieu du sixiéme siécle; mais il ne nous reste plus qu'un abrégé de cet ouvrage, fait par quelque moine plus moderne, pour servir de leçon à l'office du saint. Bollandus l'a publié avec ses notes au 27 de janvier. Dom Mabillon l'a donné depuis au premier tome des actes des saints de l'ordre de S. Benoît. Dyname composa aussi la vie de S. Maxime, évêque de Riez; mais il s'y est plus attaché à rapporter des prodiges & des miracles, qu'à nous faire le récit des faits plus instructifs & plus importans, qui regardent l'histoire du saint. Surius a donné cette piéce, après en avoir changé le style. Barrali l'a publiée en son style original dans la chronique des saints de Lerins. Nous avons aussi deux lettres de Dyname, qui sont peu importantes. A l'égard de ses poësies, il n'en reste aucune, au moins qui ait été imprimée. Nous avons aussi deux poëmes que Fortunat lui adressa au sujet de ceux qu'il lui avoit envoyés. * Voyez l'*histoire littéraire de la France*, par quelques religieux bénédictins, tom. III, pag. 457 & suivantes. Jean-Albert Fabricius parle aussi de Dyname dans le tome II de sa bibliothéque de la moyenne & basse latinité.

DYNASTIES DES EGYPTIENS. Le mot dynastie est grec, & signifie *principauté*. Pour bien entendre l'origine des dynasties d'Egypte, il faut savoir qu'une ancienne chronique de ce pays, dont parle Syncelle dans sa chronographie ou description des temps, fait mention du regne des dieux, des demi-dieux ou héros, & des hommes ou rois. Le regne des dieux & des demi-dieux a duré, selon cette chronique, *trente-quatre mille deux cens & un ans*; & celui des rois *deux mille trois cens vingt-quatre ans :* ce qui fait 36525 ans de regne, jusqu'à Nectanébo, dernier roi, qui fut chassé du trône par Ochus, roi des Perses, 19 ans avant la monarchie d'Alexandre *le Grand.* Cette histoire fabuleuse compte quinze dieux qui ont regné en Egypte, Vulcain, le Soleil, Saturne, Jupiter & les autres grands dieux; dix-sept demi-dieux, & quinze rois jusqu'au temps qu'elle a été écrite. Tous les savans tombent d'accord que ce qui regarde le regne des dieux & des demi-dieux, ou héros, est une fable inventée par les Egyptiens, pour se faire plus anciens que les Chaldéens; & que Manethon, Egyptien, grand prêtre ou sacrificateur de la ville d'Heliopolis, & garde des archives sacrées de l'Egypte, qui a écrit l'histoire de ce royaume, par l'ordre du roi Ptolémée *Philadelphe*, vers l'an 3780, selon le même calcul, a voulu imiter cette ancienne chronique, (qu'il ne suit pas néanmoins entiérement, ni dans le nombre des dieux, ni dans celui des héros, ni dans les années de leur regne) pour égaler l'antiquité de l'histoire des Chaldéens, inventée par Berose.

A l'égard des rois, tous les historiens qui ont parlé de ce royaume, comme Herodote, Manethon, Eratosthene, Apollodore, Diodore de Sicile, Josephe, Jules Africain, Eusebe & Syncelle, conviennent que Menès en a été le premier roi; & Josephe donne assez à entendre que ce prince a été le premier qui ait porté le nom de Pharaon, qu'ont pris après lui tous ses successeurs. Ceux qui croient ces dynasties véritables, disent que Menès commença de regner cent-dix-sept ans après la naissance de Phaleg, fils d'Heber, & la dispersion des peuples par tout l'univers. Ils ajoutent que l'Egypte fut habitée par les descendans de Cham, plus de deux cens ans avant que d'être gouvernée par des rois, car Cham fils de Noé s'y retira dans le temps de la division des peuples, ou du moins son fils Mesraïm : c'est pourquoi l'Egypte est appellée terre *de Cham*, & terre *de Mesraïm* dans l'ecriture sainte. On prétend, & ce n'est pas sans fondement, que Mesraïm est le même que Menès qui fut le premier roi d'Egypte. Il eut, dit-on, trois fils qui partagerent son empire. Le premier nommé *Athotis*, commanda après lui dans la haute Egypte, où étoit la ville de Thebes, & fut aussi roi de This. L'autre appellé *Curadés*, eut pour partage toute la basse Egypte, & tenoit peut-être sa cour à Héliopolis. Et le troisiéme, qui se nommoit *Tosothros*, regna à Memphis. Athotis qui possédoit la Thebaïde, partagea son royaume entre ses enfans : ce qui fit naître deux principautés ou petits royaumes, l'un de Thebes, & l'autre de This. Dans la suite du temps, par le partage des fils des autres rois, ou par la puissance des usurpateurs, il se forma plusieurs autres souverainetés en Egypte, que l'on a appellées *dynasties.* L'historien Manethon en compte trente, dont il y en a dix-sept depuis Menès, premier roi d'Egypte, jusqu'au gouvernement de Moyse, & sa sortie d'Egypte, & treize depuis le temps de Moyse jusqu'au regne de Nectanebo II, 350 ans avant la naissance de Jesus-Christ (c'est-à-dire, vers l'an 3704 du monde, suivant cette chronologie.) Les dix-sept premieres dynasties ne sont pas toutes successives, c'est-à-dire, que les dynasties ne se suivent pas l'une l'autre, depuis la premiere jusqu'à la trentiéme; car il y en a plusieurs de contemporaines, ou collatérales, c'est-à-dire, qui ont subsisté dans le même temps en diverses parties de l'Egypte. Elles portent sept noms différens, qui sont des Thinites, des Memphites, des Diospolites, des Heracleopolites, des Tanites, des Elephantins, & des Saïtes. Les Thinites eurent le siége de leur principauté en la ville de This; les Memphites, à Memphis; les Diospolites, à Diospolis la petite, dans la basse Egypte (différente de Thébes, qui porta le même nom;) les Héracléopolites, à Séthron, nommée depuis Héracléopolis; les Tanites, à Tanis dans la basse Egypte; les Elephantins, à Elephantine, vers les extrémités de la haute Egypte; les Saïtes, à Saïs, ville située dans un lac, vers le milieu du Delta. On compte deux dynasties, c'est-à-dire, deux familles Thinites, cinq de Memphites, quatre de Diospolites, deux d'Héracléopolites, deux de Tanites & Pasteurs, une d'Elephantins, une de Saïtes. L'ordre, la succession & la durée des regnes de ces rois, est fort incertaine. Quelques-uns veulent que ces dix-sept premieres dynasties aient duré pendant l'espace de 1039 ans.

Les treize dernieres dynasties ne sont pas moins embrouillées : ce sont celles des Diospolites, des Tanites, des Bubastites, des Saïtes, des Ethiopiens, des Perses, des Mendesiens, des Sebennites, &c. La dix-huitiéme dynastie a été la cinquiéme des Diospolites. Ces princes dont le chef fut Amosis, ont possédé toute la basse Egypte, avec l'état de Memphis, qui avoit eu fort long-temps des rois séparés. Il n'y eut que la haute Egypte, ou la Thébaïde, qui ne reconnut point leur puissance, parcequ'elle a presque toujours eu ses souverains. La dix-neuviéme dynastie a été la sixiéme des Diospolites de la basse Egypte. On dit que Séthos ou Séthosis, en fut le chef; & qu'il est le même que le fameux Sesostris, dont les Grecs parlent comme d'un des plus grands conquérans qui aient jamais été. Le

sixiéme & dernier roi fut Thuoris. La vingtiéme dynastie a été la septiéme des Diospolites. Le premier de ces rois fut Nechepsos, & Vennephès le douziéme & dernier, dans lequel finit le royaume des Diospolites de la basse Egypte. La vingt-uniéme dynastie a été la troisiéme des Tanites, qui devinrent les maîtres de la basse Egypte. Smedez fut le premier de ces rois, Psusennès II le septiéme & dernier. La vingt-deuxiéme dynastie a été celle des Bubastites, ou princes de Bubaste, qui s'emparerent du royaume de la basse Egypte, & en chasserent les Tanites. Sésonchosis en fut le premier roi, & eut huit successeurs, dont on ne sait pas les noms. La vingt troisiéme dynastie a été la quatriéme des Tanites, qui reconquirent leur royaume sous Petubatès. Elle n'a eu que quatre rois : savoir, Petubatès, Osorthon, Psammus & Zet, dernier roi des Tanites. La vingt-quatriéme dynastie est la premiére des Saïtes, qui a eu pour roi Bocchoris, lequel fut établi prince souverain de Saïs dans la basse Egypte par son pere Gnéphacte roi de Thebes. La vingt-cinquiéme dynastie a été celle des Ethiopiens ou Arabes, commencée par Sabbacon, qui eut deux successeurs, nommés Sué & Tarac. Ce prince Ethiopien, qui est un nom que les anciens ont donné aux Arabes voisins de la mer rouge, se jetta sur l'Egypte avec une armée nombreuse, & prit la ville de Thébes. La vingt-sixiéme dynastie a été la deuxiéme des Saïtes, & commença à Psammitichus qui conquit toute l'Egypte. Psammithe, sixiéme roi de cette dynastie, fut vaincu par Cambyses roi de Perse, fils du grand Cyrus. La vingt-septiéme dynastie a été celle des rois de Perse, & commença par Cambyses. Dans cet intervalle de temps, l'Egypte fut réduite en province, & les rois de Perse y envoyoient des gouverneurs. La vingt-huitiéme dynastie a été la troisiéme des Saïtes, qui commença pendant le regne de Darius *Ochus*, roi de Perse (l'an 3641, selon cette chronologie) & n'eut qu'un prince nommé Amyrthée, qui regna six ans. La vingt-neuviéme dynastie a été celle des Mendésiens, dont le chef appellé Nepherites, ou Nephreus, établit sa principauté à Mendes. Elle ne subsista que trente-deux ans sous quatre rois, dont le dernier fut Nephrites II. La trentiéme dynastie a été celle des Sebennites, qui a duré vingt-cinq ans sous trois rois; savoir, Nectanebo I, Tachos & Nectanebo II, lequel fut vaincu par Artaxercès *Ochus*, roi de Perse (l'an du monde 3704, selon le même calcul) & s'enfuit en Ethiopie avec ses trésors : ce qui mit fin aux dynasties d'Egypte.

Ceux qui s'attachent à la supputation des historiens d'Egypte, veulent que les trente dynasties aient duré 2619 ans depuis Menès jusqu'à Nectanebo II. Ils ajoutent que Menès fonda l'empire d'Egypte 117 ans après la naissance de Phaleg, l'an du monde 2904, selon leur opinion, & 648 ans après le déluge. Que Nectanebo II perdit la couronne l'an du monde 5523, & que depuis la chute de ce dernier roi, il y a eu 350 ans jusqu'à l'ére chrétienne ou naissance de Jesus-Christ; qu'ajoutant 50 à 2619, on trouve que l'empire des Egyptiens a commencé 2969 ans avant Jesus-Christ; qu'enfin il y avoit des enfans de Cham en Egypte plus de 200 ans avant le regne de Menès, & que Mesraïm, fils de Cham, y étoit passé environ 430 ans après le déluge : ce qui fait plus de 630 ans depuis le déluge jusqu'à la premiére monarchie des Egyptiens; & ce nombre étant joint à celui de 2969, fait une durée d'environ 3600 ans depuis le déluge : ce qui ne s'accorde pas avec le calcul de ceux qui ne comptant que 4000 ans ou environ, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de notre Seigneur, ne peuvent compter qu'environ 2350 ans depuis le déluge. C'est pourquoi ils concluent que l'on doit recourir à la supputation des septante interpretes, qu'ils croient être celle des premiers Hébreux, suivant laquelle ils comptent plus de 5500 ans depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, au lieu de 4000 ans ou environ, que la plupart des chronologistes modernes donnent à ce vaste espàce de temps. Mais il n'est point nécessaire de recourir au calcul des septante : car en combinant bien les dynasties, on trouve que le regne de Menès commence l'an 2209 avant Jesus-Christ, & que la fin du regne de Nectanebo, dernier roi, arrive à l'an 344 avant Jesus-Christ.* Pezron, *antiq. des temps.* Marsham, *canon Ægyptiacus Græcus, &c.* Rollin, *hist. ancienne tom.* 1 *pag.* 117, *&c.*

DYSARES, DIASARES, ou DUSARES, dieu qui étoit adoré des anciens Arabes, & qu'on croit avoir été le même que Bacchus, par la ressemblance de ce nom avec celui de Dionysius, un des noms de ce prétendu dieu : d'autres ont cru que c'étoit le soleil. On lit *Disares* dans Tertullien (*apolog. c.* 24) où il dit que chaque pays avoit son dieu particulier; que les Syriens avoient Astarte, & les Arabes Dysares. On trouve aussi Dusares dans Etienne; & Vossius croit que ce nom vient du syriac *Duts & Arets*, dont le premier signifie *joie*, & l'autre *terre*, comme si les Arabes avoient voulu dire, que leur dieu les réjouissoit en rendant leur terre féconde. Ceux qui voudront s'instruire plus à fond, touchant l'origine du nom Dysares, pouront consulter Bochart, *en son Phaleg. l.* 3, *c.* 19.

DYSART, bon bourg, ou petite ville de l'Ecosse méridionale. Ce lieu est dans le comté de Fife, sur le golfe de Forth, vis-à-vis de la ville d'Edimbourg, dont il est éloigné environ de quatre lieues. Dysart avoit droit d'élire des députés pour le parlement d'Ecosse, avant la réunion des deux royaumes. * Mati, *diction.*

DYSAULES, étoit frere de Celéus pere de Triptoléme, selon Pausanias. Ce Celéus est celui qui, selon le même, a donné son nom à Célée, petite ville que les mysteres de Cérès ont mise en réputation. Ils ne s'y célébroient que tous les quatre ans; & le prêtre qui en avoit la direction n'étoit pas perpétuel. Les habitans de la ville de Phliunte prétendent que Dysaulés se réfugia chez eux, & qu'il leur apprit à célébrer ces mystéres. Ils ajoutent qu'il avoit été chassé d'Eleusis par Ion fils de Xuthus, lequel Ion commandoit les Athéniens dans la guerre qu'ils eurent contre les Eleusiniens. Mais Pausanias prétend qu'alors aucun habitant d'Eleusis ne fut chassé de la ville, parceque cette guerre fut terminée, non par le sort des armes, mais par un traité dont une des conditions fut qu'Eumolpe ne sortiroit point d'Eleusis, & qu'il demeureroit en possession du sacerdoce de cette ville. » Il faut donc, » ajoute-t-il, que Dysaulés soit venu à Phliunte pour » un autre sujet. « Il dit encore qu'il a peine à croire qu'il fût parent de Celéus, ou d'une grande considération parmi les Eleusiniens; & sa raison est qu'Homere ne l'auroit pas passé sous silence dans son hymne à Cérès, où il parle avec honneur de tous ceux que la prétendue déesse avoit instruits de ses mysteres. Cet hymne d'Homere ne se trouve plus parmi celles que nous avons de ce grand poëte. Cependant, si l'on en croit les Phlyasiens, Dysaulés apprit les mysteres de Cérès aux habitans de Celée, & voulut qu'elle portât le nom de son frere. On y voyoit son tombeau du temps de Pausanias, qui en parle dans le second livre de sa *description de la Gréce.*

Suppléez cet article à celui de DOMBES, page 204.

☞ DOMBES, principauté souveraine enclavée de toutes parts dans la France, située entre les villes de Lyon, de Bourg & de Mâcon. Cette principauté se forma vers le commencement du XI siécle, des débris du second royaume de Bourgogne, que Rodolphe dit *le Fainéant* avoit laissé à l'empereur Conrard *le Salique*.

Le pays compris sous la dénomination de Dombes, autrefois beaucoup plus étendu qu'il ne l'est présentement, étoit borné par le Rhône, la Saône, la riviere d'Ain & la Veile. Le Rhône le séparoit des Allobroges, la Saône des Ségusiens; la Veile des Insubres, & la riviere d'Ain des Sebusiens. Les Ségusiens étoient les peuples du Lyonnois, Forez & Beaujollois; les Insubres, ceux de la Bresse proprement dite; les Sébusiens occupoient ce qu'on appelle le Bugey, & les Allobroges s'étendoient au-delà du Rhône, dans les provinces de Savoye & de Dauphiné. Mais aujourd'hui la souveraineté de Dombes est bornée au septentrion & à l'orient par la Bresse, au midi par le franc Lyonnois, à l'occident par le Lyonnois, & par le Beaujollois & une partie du Mâconnois, la Saône entre deux. Ce pays qui s'étend le long de la Saône, est beau & fertile, & relevé par-tout en collines & en montagnes.

On peut le diviser, en l'état qu'il est présentement, en haute & basse Dombes. La haute est enclavée de toutes parts dans la Bresse, & comprend les châtellenies de Chalamont, de Lent & du Chatelart: la basse Dombes, où est Trevoux, ville capitale de toute la principauté, est renfermée entre le franc Lyonnois, les mandemens de Villars, de Chatillon & de Pont de Veile, dans la Bresse, & le cours de la Saône.

La riviere la plus considérable est la Saône, qui la borde à l'occident, & dont la moitié est de la souveraineté de Dombes. Les autres rivieres, sont la Chalaronne, la Veile & le Forment, qui ne sont pas navigables. Il y a aussi plusieurs ruisseaux & divers étangs.

La longueur de la Dombes du midi au septentrion, depuis le bief de Genay, jusqu'à celui d'Avanon, est d'environ sept lieues communes du pays, de 4000 pas géométriques, qui font 14 des petites lieues de France, sur le pied de 2000 pas géométriques pour lieue: & sa largeur d'orient en occident, depuis les extrémités de la châtellenie de Chalamont, jusqu'à Montmerle au bord de la Saône, est de 8 grandes lieues du pays, qui font 16 petites lieues de France.

Dans le petit espace de la Bresse, qui sépare les deux parties de la Dombes, il se trouve un lieu détaché appellé *la Suisse*, qui est de la domination de Dombes; & vis-à vis le port de *Thoissei*, il y a de l'autre côté de la Saône l'ancien port de Thoissey, enclavé dans le Beaujollois, qui est pareillement de la domination de Dombes.

La Dombes est appellée en latin *Dumbæ*, *Dombæ* ou *Domnæ*, *Dombensis dictio*, *tractus* ou *pagus*.

Il y a diverses opinions sur l'étymologie du nom de Dombes. Les uns le tirent à *Dumis*, parcequ'il y avoit beaucoup de bois taillis en Dombes le long de la Saône. Ils croient que l'on a dit *Dumbosus* pour *Dumosus*.

D'autres veulent que ce pays ait été ainsi appellé, de *Dominium bassum*, termes de la basse latinité, pour exprimer que ce pays est bas, en comparaison de la Bresse & des montagnes de Beaujollois.

Le P. Meneſtrier, *Traité de la noblesse*, prétend que Dombes vient de *Dominus*, parceque les seigneurs de Dombes n'étoient ni ducs, ni comtes, ni marquis. Cependant les comtes de Lyon & de Mâcon possédoient presque toute la Dombes.

Ce même auteur, *hist. de Lyon*, *p.* 1366, dit que la Dombes a pris ce nom des tombeaux élevés aux soldats Romains depuis Trevoux jusqu'à Lyon, après la défaite d'Albin, par l'empereur Septime Severe, & que les Allemans & les Illyriens, dont les armées étoient remplies, en parlant de ces tombeaux, prononçoient *Dumbæ* pour *Tumbæ*.

Il donne encore deux autres étymologies, l'une tirée de *Tumbæ*, qui signifie aussi des aires à battre du bled, la Dombes étant fertile en bled, & remplie de ces aires; l'autre tirée des *Combes*, ou petits valons, dont la Dombes est remplie. Il croit que de *Combes* on a fait *Dombes*.

Collet, *sur les statuts de Bresse*, avance que des personnes ont écrit que ce nom venoit d'un château appellé *Dombes*, qui étoit près de Thoissey. Il y avoit en effet en ce lieu un château appellé *la Marche de Dombes*; mais on ne voit pas qu'il ait donné le nom à ce pays.

Quelques historiens modernes ont tiré ce nom du latin *Dominus bis*: d'où ils ont cru que par abréviation on avoit fait *Dom bis*; & que cela venoit de ce que vers l'an 1047, la souveraineté de Dombes étoit possédée par deux seigneurs, qui étoient les sires de Bagé ou Baugé & ceux de Villars.

Mais le nom de Dombes est beaucoup plus ancien; puisque dès le commencement du VI siécle, on le trouve dans une légende de S. Trivier en ces termes, *Pagus Dombensis, juxta fluvium Ararim*.

Ce nom *Dumbæ* a donc plutôt rapport au langage des Celtes, qui ne se servoient que de noms au plurier pour désigner leurs peuples, qu'ils ne distinguoient point par province; & il est vraisemblable que le nom de Dombes est aussi ancien que celui des Sébusiens & des Insubres.

On a aussi donné à la Dombes plusieurs autres noms, selon les conjonctures qui se présentoient.

Elle étoit comprise sous la dénomination de Bresse, du temps qu'elle faisoit en effet partie de la Bresse, & quelle étoit soumise au même souverain.

Vers le commencement du XIII siécle, elle se trouve nommée *la terre de Mirebel* ou Dombes, parceque Marguerite de Baugé épousant Humbert V de Beaujeu en 1218, lui porta en dot la terre de Mirebel en Dombes.

Les princes de Beaujeu ayant acquis en diverses manieres une partie de la Dombes, l'appellerent *Beaujollois à la part de Dombes* ou *à parte imperii*, Beaujollois à la part ou du côté de l'empire, pour le distinguer du Beaujollois proprement dit, qu'ils possédoient aussi, & que l'on désignoit alors par Beaujollois *à parte regni*, *à la part du royaume*, ne pouvant pas appeller du nom de Dombes ce qu'ils possédoient dans ce pays, parceque les sires de Thoire & de Villars en possédoient encore la plus grande partie.

Ce fut principalement depuis le roi François I, que ce pays reprit le nom de Dombes. Les habitans s'empresserent à ôter à leur pays le nom de Beaujollois, d'autant que sous ce prétexte on leur faisoit porter une partie des charges que le roi mettoit sur le Beaujollois proprement dit.

La situation de la Dombes fait juger qu'elle étoit des anciens Celtes, alliée aux Ségusiens & à la ligue ou république des Eduens.

Jules César étant venu au secours des Eduens, contre les Auvergnats, se servit de ce prétexte pour s'emparer de leur pays, & conquit les Gaules. Sous Auguste, la Dombes devint partie de la Gaule Lyonnoise.

Au commencement du V siécle, sous l'empire de l'empereur Honorius, les Bourguignons ayant passé le Rhin, s'emparerent d'une partie des Gaules, & for-

merent le premier royaume de Bourgogne, dans lequel la Dombes fut alors comprise comme le reste de la Bresse, dont elle faisoit alors partie.

Gaudisele, premier roi de Bourgogne, & ses descendans, posséderent ce royaume jusqu'en 556, que les enfans de Clovis roi de France ayant subjugué la Bourgogne, prirent le titre de rois de Bourgogne, jusqu'à Pepin, maire du palais, qui fit Drogon son fils duc de Bourgogne. Arnoul son petit fils, & Charles Martel, ne prirent aussi que la qualité de ducs; mais Pepin *le Bref*, Carloman & Charlemagne reprirent le titre de rois de Bourgogne. Pendant tout ce temps, la Dombes fut soumise aux rois ou ducs de Bourgogne.

Louis *le Débonnaire*, empereur & roi de Bourgogne, étant mort en 840, ses états furent partagés. L'empereur Lothaire eut entre autres choses tout ce qui étoit entre la Saône & Rhin, à l'exception du duché de Bourgogne; de sorte que la Dombes fut comprise dans son partage, & fut ainsi séparée de la France, à laquelle elle n'étoit jointe que comme faisant partie du royaume de Bourgogne.

L'empereur Lothaire ayant partagé ses états entre ses trois fils, quelque temps avant de se faire moine, Louis, qui étoit l'aîné, fut empereur & roi d'Italie. Lothaire fut roi de Lorraine & d'une partie de la Bourgogne, & Charles le fut de Provence, & de l'autre partie de la Bourgogne, dans laquelle la Dombes se trouva comprise. Après la mort de celui-ci, l'empereur Louis II, son frere, eut dans son lot la Bourgogne transjurane avec la Dombes.

Lothaire, roi de Lorraine, étant mort sans enfans légitimes, & son frere Louis étant occupé à se défendre contre les Grecs & les Sarasins, Charles *le Chauve*, son oncle, se rendit maître du royaume de Provence, & de la Bourgogne transjurane qui en dépendoit, & dont, comme on l'a déja dit, la Dombes faisoit partie. Quelque temps après l'empereur Louis mourut, ne laissant qu'une fille, nommée Hermengarde, que Charles *le Chauve*, après s'être emparé de l'empire, maria à Boson, comte d'Ardenne, qui étoit son beau frere.

Quelques-uns prétendent que Charles donna en garde à ce Boson le royaume de Provence & ses dépendances: d'autres croient qu'il se réserva le Lyonnois, la Bresse, le Bugey & la Dombes. Ce qui est certain, c'est qu'après la mort de Charles *le Chauve* & de Louis *le Begue* son fils, Boson s'empara de toute la Bourgogne qu'il laissa à l'empereur Louis son fils, surnommé *l'Aveugle*. Mais celui-ci ne put la conserver. Rodolphe lui enleva la Bourgogne transjurane, & Thibaud la Bourgogne cisjurane. Le tout fut réuni en 937, en la personne de Conrad *le Pacifique*, auquel Lothaire, roi de France, donna sa sœur en mariage.

Il paroît que les sires de Bagé ou Baugé, qui possédoient une partie de la Dombes & de la Bresse, s'étoient dès lors érigés en souverains. En effet, on trouve que Hugues II, sire de Baugé, comte & marquis de Bresse, qui vivoit vers l'an 954, mettoit dans ses qualités, *Hugo, Dei gratiâ, comes*, &c.

Rodolphe *le Fainéant*, dernier roi du second royaume de Bourgogne, étant mort en 1032, laissa son royaume à l'empereur Conrad *le Salique*, qu'il avoit adopté parcequ'il avoit épousé sa sœur puînée.

Henri III, fils de Conrad, fut empereur & roi de Bourgogne. Mais en 1047 les principaux seigneurs de Bourgogne secouerent entierement le joug des rois de Bourgogne. Ils érigerent leurs gouvernemens & seigneuries en souverainetés, indépendantes les unes des autres, & indépendantes des rois de Bourgogne & des empereurs, desquels ils n'avoient été dépendans qu'à cause du royaume de Bourgogne, lorsqu'il étoit en la main des empereurs.

Telle fut l'origine des comtes de Savoye, de Maurienne, de Piémont, de Valentinois, de Provence, de Forcalquier & de Bresse, des dauphins de Viennois, des souverains de Dombes, & de plusieurs autres souverainetés qui se formerent des débris du royaume de Bourgogne.

Les empereurs n'étant pas en état de déposséder ces nouveaux souverains, furent obligés pour se conserver le titre de rois de Bourgogne, & quelque ombre de souveraineté, de les laisser jouir de leur indépendance, à la charge néanmoins que ces seigneurs leur feroient la foi & hommage.

Mais leur autorité déchut insensiblement, & fut si fort oubliée & méprisée sous les empereurs Frederic *Barberousse* & Frederic II, que depuis ce temps il n'est resté d'autre vestige de leur domination, que le nom de *Terres de l'empire* qui est usité dans ces pays, principalement sur les rivieres du Rhône & de la Saône, pour marquer le pays qui est au-delà de ces deux rivieres, à la différence de celui qui est au-deça qu'on appelle *le royaume*.

Dès l'an 1047, temps auquel le royaume de Bourgogne fut démembré entre plusieurs seigneurs qui se rendirent souverains, la Dombes fut divisée entre les sires de Bagé ou Baugé, & les sires de Villars, qui s'étoient plusieurs fois distingués dans les guerres, & auxquels les peuples eurent recours dans les révolutions du royaume de Bourgogne.

Les comtes ou sires de Baugé occuperent toute la Bresse & une partie de la Dombes, depuis la Veile jusqu'à Montmerle, & depuis la Saône jusqu'à la riviere d'Ain. Les sires de Villars occuperent le reste de la Dombes. Les comtes de Forez, de Mâcon & de Châlons en posséderent aussi quelques portions en souveraineté.

Le premier comte de Baugé fut Hugues I, à qui l'empereur Louis *le Débonnaire* donna la terre de Baugé, en l'érigeant en comté, pour le récompenser des services qu'il lui avoit rendus dans ses guerres. On compte quatorze comtes de Baugé en ligne directe depuis ce Hugues, jusqu'à Sybille de Baugé, qui porta en dot la seigneurie de Bresse à Amédée IV, comte de Savoye. Rodolphe I, septiéme comte de Baugé, qui vivoit sous le regne de Rodolphe *le Fainéant*, fut le premier qui prit le titre de seigneur de Bresse. Son fils, Renaud I, se rendit souverain en 1047, après la mort du roi Rodolphe, & de Conrad *le Salique*. Il eut pour successeurs en 1072 Gaulferan; en 1110 Ulrich I; en 1125 Renaud II; en 1153, Renaud III; en 1180 Ulrich II, qui eut pour aîné Guy de Mirebel, lequel mourut avant lui; en 1220 Renaud IV; en 1349 Guy, & en 1268 Sibylle de Baugé, unique héritiere des seigneurs de Bresse, qui épousa en 1272 Amedée IV, comte de Savoye.

Les sires de Villars, qui occupoient une autre partie de la Dombes, tiroient leur origine d'Etienne I, sire de Villars, qui vivoit en 1030. Adalard, son fils, se rendit souverain de ce qu'il avoit dans la Dombes, vers l'an 1080. Il eut pour successeurs en 1100 Adalard II; en 1130 Ulrich; en 1145 Etienne II. Celui-ci décéda en 1216, ne laissant pour héritiere qu'Agnès sa fille, laquelle en 1238 épousa Etienne II, sire de Thoire, à qui elle porta pour dot la terre & souveraineté de Villars.

Cet Etienne II, sire de Thoire & de Villars, eut pour successeurs en 1248 Humbert III; en 1279 Humbert IV; en 1301 Humbert V; en 1331 Humbert VI; & en 1400 Humbert VII. Ces seigneurs de Thoire joignirent ce qu'ils avoient dans le Bugey, avec ce que les seigneurs de Villars avoient en Dombes.

Les barons de Beaujeu acquirent peu à peu la plus grande partie de ce que les sires de Baugé, de Villars & de Thoire avoient en Dombes.

Guichard II, de la premiere race des comtes de Beaujeu, lequel vivoit au commencement du XII siécle, commença le premier à avoir des biens en Dombes. Eustache, comte de Forez, lui donna en fief le bourg de S. Trivier, avec toute sa châtellenie. Arthaud *le Blanc*, vicomte de Mâcon, lui donna la moitié

tré de la châtellenie de Riotiers, & les châteaux en dépendans. Robert dit l'*Enchaîné* lui donna, ou plutôt lui vendit, sa châtellenie de Montmerle, & tout ce qui en dépendoit.

Humbert III, fils de Guichard II, lui succéda en 1137; & à Humbert III, Humbert IV son fils, en 1176. Ce dernier fit la guerre à Renaud III, comte de Baugé, fit prisonnier son fils Ulrich, & conquit les châteaux de Thoissey, & de Lent, qui étoient alors des places très-fortes, & tout ce que les sires de Baugé avoient en Dombes.

Les successeurs d'Humbert IV, furent Guichard III en 1202; Humbert V en 1216, & Guichard IV en 1251. Ces deux derniers furent connétables de France.

Humbert V épousa en 1218 Marguerite de Baugé, fille de Guy de Baugé, & eut d'elle toute la seigneurie de Mirebel jusqu'à Lyon, que Guy de Baugé avoit eu à peu près dans le même temps de N. de Châlons, son épouse. Guy de Baugé avoit même donné à Humbert V le comté de Baugé, au cas qu'il mourût sans enfans mâles: mais étant mort avant Ulrich II son pere, cette donation n'eut point lieu, & Humbert n'eut que la terre de Mirebel. Il acquit aussi environ dans le même temps, la terre de S. Christophe.

Humbert V & Guichard IV, eurent de longues guerres avec les sires de Thoire & de Villars, qu'ils obligerent enfin de leur rendre la foi & hommage.

Isabelle, fille d'Humbert V, qui lui succéda en 1265, reçut en 1271 la foi & hommage d'Humbert IV, sire de Thoire & de Villars, pour le bourg de Villars & plusieurs châteaux. Elle épousa Renaud comte de Forez, d'où se forma la seconde race des comtes de Beaujeu.

Les successeurs de Renaud furent Louis de Forez, en 1270; lequel prit le nom & les armes de Beaujeu, qu'il laissa à sa postérité; Guichard V, surnommé *le Grand*, en 1295; Edouard I, en 1331; Antoine de Beaujeu, en 1358, lequel décéda sans enfans, en 1375. Edouard II, cousin germain d'Antoine, lui succéda.

Louis de Forez seigneur de Beaujeu recommença la guerre contre le sire de Villars, & cette guerre ne finit que du temps de Guichard V, surnommé *le Grand*, qui donna en mariage sa sœur à Humbert VI, seigneur de Thoire & de Villars. Il eut aussi avec Henri de Varax, quelques démêlés qui furent terminés à Bourg en Bresse par l'entremise de Philippe, comte de Savoye. Ensuite il eut guerre avec les archevêques de Lyon: & ce fut alors que Guy Chabeu, seigneur de Saint-Trivier en Dombes, qui étoit son sujet, son allié & son ami, fit bâtir à l'entrée de la seigneurie de Riotiers le château de Beauregard sur la Saône, pour s'opposer aux entreprises des archevêques de Lyon. Les services importans que Louis de Forez rendit à l'état, lui procurerent la dignité de connétable de France. Il mourut à Beaujeu en 1295; & n'ayant point d'enfans, Guichard son frere, lui succéda.

Guichard, surnommé *le Grand*, à cause de sa valeur, fut en grand crédit sous les rois de France Philippe *le Bel*, Louis Hutin, Philippe *le Long*, Charles *le Bel*, & Philippe *de Valois*. Il se trouva avec ce dernier, à la bataille de Mont-Cassel. Edouard, comte de Savoye, l'ayant engagé à lui donner du secours contre Guigues V, dauphin de Viennois, il se trouva à la bataille de Varcy en Bugey, où le comte fut rudement battu. Guichard y fut même fait prisonnier, & il lui en couta beaucoup pour recouvrer la liberté. Il mourut à Paris en 1330. Il avoit acquis la ville & châtellenie de Chalamont.

Guichard eut pour successeur, Edouard I, qu'il avoit eu de Marie de Châtillon sa seconde femme. Celui-ci ne fut pas moins attaché à la France, que ses aïeux l'avoient été. Il accompagna le roi Philippe *de Valois* à la bataille de Crecy, après laquelle il reçut le bâton de maréchal de France. Il fut tué en 1351, dans la bataille qui fut donnée près d'Ardres, contre les Anglois. Il avoit fait quelques acquisitions en Dombes, qui ont formé dans la suite la châtellenie de Ville-neuve.

Toutes les acquisitions que les princes de la maison de Beaujeu avoient faites en Dombes, & qu'ils possédoient en toute souveraineté, formerent une province qu'ils appellerent Beaujollois *à la part de l'empire*, & dont la capitale étoit la ville de Beauregard, présentement ruinée. On ne donna point alors à cette souveraineté le nom de Dombes, parceque les sires de Thoire & de Villars possédoient encore la plus grande partie de la Dombes.

On a deja annoncé qu'Antoine de Beaujeu étant décédé sans enfans, Edouard II son cousin lui succéda. Celui-ci eut beaucoup de peine à se maintenir, tant par rapport à la cruelle guerre que lui fit le duc de Savoye, qu'à cause des affaires fâcheuses que lui attira sa mauvaise conduite. Il avoit enlevé la fille d'un bourgeois de Villefranche, qui le fit ajourner par un huissier de la cour. Edouard étoit alors dans son château de Perreux, en Beaujollois. Il fit jetter l'huissier par les fenêtres. Le roi irrité de cette violence, le fit arrêter, & constituer prisonnier en la conciergerie. Dans cette fâcheuse extrémité, il eut recours à Louis II du nom, duc de Bourbon, arriere petit-fils de Robert, comte de Clermont, fils du roi S. Louis. Le duc de Bourbon le fit sortir de prison. Edouard, pour reconnoître toutes les obligations qu'il lui avoit, lui fit, avant de sortir de Paris, le 23 juin 1400, une donation universelle de toutes ses terres & seigneuries, au cas qu'Alienor de Beaufort sa femme, & lui, vinssent à mourir sans enfans légitimes. Ce qui arriva au mois de juin suivant.

Il restoit encore une branche des seigneurs de Beaujeu dans la maison des seigneurs d'Amplepuis & de Linieres, qui prétendoit avoir droit de succéder à Edouard, en vertu d'une substitution faite par Guichard *le Grand*; mais le seigneur d'Amplepuis n'ayant pu établir sa prétention, fut obligé d'en venir à un accommodement, au moyen duquel les ducs de Bourbon demeurerent paisibles possesseurs de la souveraineté de Dombes & du Beaujollois.

La principauté de Dombes eut donc pour souverains de cette premiere branche des princes de Bourbon, en 1400 Louis II, duc de Bourbon; en 1410 Jean I; en 1434 Charles I; Philippe, du vivant de son pere Charles; en 1459 Jean II frere de Philippe; en 1474 Pierre surnommé de Beaujeu frere de Jean II, & en 1503 Suzanne, unique héritiere de Pierre de Beaujeu, & d'Anne de France, ses pere & mere, laquelle en 1505 épousa Charles de Bourbon, connétable de France.

Louis II, duc de Bourbon, fut un prince d'un mérite distingué. Il eut part à toutes les grandes affaires de la France, ayant été tuteur du roi Charles VI pendant sa minorité & pendant ses infirmités. Il acheta en 1402, d'Humbert VII, seigneur de Thoire & de Villars, les villes & châtellenies de Trevoux, d'Amberieu & du Chatelar: ce qui acheva de former la souveraineté de Dombes. Amedée VIII, duc de Savoye, jaloux de cette acquisition, déclara la guerre à Louis, & acheta d'Humbert le reste de ses terres.

Il y eut depuis encore plusieurs guerres entre les ducs de Savoye & les souverains de Dombes. Louis II fit un accommodement avec Amedée VIII, par lequel ce dernier se désista de toutes prétentions sur la souveraineté de Dombes, & rendit au duc de Bourbon la ville de Beauregard qu'il tenoit depuis 1383. Amedée IX renouvella encore les anciennes querelles, qui furent terminées de même par l'entremise du roi Louis XI. En 1475, Jean II remit la souveraineté de Dombes à Pierre, son frere, sous le regne duquel Philippe de Savoye, n'étant encore que comte de Bresse, s'avisa de prendre la qualité de seigneur de Dombes: mais il s'en départit bientôt; & depuis ce temps, il n'y eut plus de différends entre les souverains de Dombes & les seigneurs de Bresse.

Suzanne de Bourbon, fille de Pierre de Bourbon, fut sous la tutelle d'Anne de France, sa mere. En 1501, n'étant encore âgée que de 10 ans, elle fut fiancée avec Charles, dernier duc d'Alençon. Mais Charles de Bourbon, connétable de France, prétendant succéder à tous les biens de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, pour terminer ce différend, Suzanne fut mariée au connétable le 10 mai 1505, & les deux époux se firent donation mutuelle de leurs biens. Suzanne mourut en 1521; & Anne de France sa mere un an après. Le connétable avoit eu trois fils, qui moururent avant leur mere; de sorte que Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême, mere du roi François I, ayant reçu quelque mécontentement du connétable, prétendit succéder à Suzanne de Bourbon, comme sa plus proche parente : ce qui fit la matiere d'un procès entr'eux au parlement. D'un autre côté, le roi demanda à rentrer dans toutes les terres de la succession des ducs de Bourbon, qui provenoient d'apanage; & par arrêt du mois d'août 1522, le connétable en fut dépossédé : ce qui le piqua tellement, qu'il se retira de France, & suivit le parti de Charles-Quint.

A l'occasion de cette retraite du connétable, le roi François I s'empara en 1523 de la Dombes, par droit de conquête. Il envoya aussitôt le maréchal de la Palisse en qualité de gouverneur de Dombes, pour recevoir le serment de fidélité des nobles & sujets du pays. Il confirma les peuples dans leurs priviléges : cassa le conseil que les ducs avoient à Moulins, & établit un parlement, auquel il assigna pour sa séance la ville de Lyon, par emprunt de territoire.

Il avoit été convenu, par le traité de Madrid, que l'on rendroit au connétable tous les biens qu'il possédoit avant sa retraite : mais ce Prince ayant été tué au siége de Rome le 6 mai 1527, le traité n'eut pas son exécution. François I transigea, le 25 août de la même année, avec Louise de Savoye sa mere, & lui laissa la souveraineté de Dombes, dont elle jouit jusqu'à sa mort, qui arriva le 22 septembre 1531.

Le connétable de Bourbon avoit, par son testament du 1 juillet 1521, institué pour son héritier, au cas qu'il n'eût pas d'enfans, Louis de Bourbon, comte de Montpensier, son neveu. La princesse de la Roche-sur-Yon, mere de ce jeune prince, & sœur du connétable, fit son possible pour obtenir l'exécution du testament : mais on ne l'écouta point, tant que vécut Louise de Savoye, quoique par le traité de Cambrai, du mois d'août 1529, on fût convenu de rendre à l'héritier du connétable tous ses biens. Cependant, l'empereur se donnant des mouvemens en faveur de Louis de Bourbon, le roi, par des lettres patentes du 17 mai 1530, consentit que par provision la princesse de la Roche-sur-Yon jouiroit de plusieurs des terres du connétable, & entre autres de la Dombes; mais six mois après, il révoqua ces lettres. Après la mort de Louise de Savoye, arrivée en 1531, le prince de la Roche-sur-Yon trouva plus d'accès à la cour. Le roi érigea même son comté de Montpensier en duché pairie. Cependant, l'accommodement pour la Dombes éprouva encore bien des lenteurs & des difficultés : tellement que François I & Henri II, continuerent à jouir de la Dombes. François II en jouit aussi quelque temps; & même par des lettres du mois de janvier 1559, donna à la reine sa mere la Dombes avec d'autres seigneuries, pour son douaire. Mais cela n'eut pas longtemps son effet; car le même roi voulant récompenser les services signalés que le prince de la Roche-sur-Yon avoit rendus à l'état, lui rendit enfin justice, par un traité fait à Orléans le 27 novembre 1560. Par ce traité il fut dit, que le duc de Montpensier & ses successeurs, jouiroient de la Dombes en tous droits de souveraineté, tels & semblables que les avoient Anne de France & Charles de Bourbon, leurs prédécesseurs. Le roi François II étant mort huit jours après ce traité, il fut ratifié par le roi Charles IX, le 17 décembre de la même année, & enregistré tant au parlement de Paris, qu'en la chambre des comptes, & ailleurs.

Louis, duc de Montpensier, réunit à son domaine en 1565 les terres & seigneuries de Trevoux, Beauregard, Amberieu, Chalamont, Lent, le Châtelar, Montmerle & Villeneuve. Il y réunit aussi les péages & les greffes du bailliage. Les Juifs furent chassés par ses ordres, de Trevoux & des autres lieux de sa souveraineté. Il fonda en 1567 un théologal, & ordonna en 1571, que le parlement tiendroit deux fois l'année ses séances à Trevoux, par forme d'échiquier. Il eut pour successeur en 1582 François son fils, auquel succéda pareillement en 1592 son fils Henri. Ce dernier fonda les minimes de Montmerle, & leur donna la théologale. Il ne laissa qu'une fille, appellée *Marie*, qui lui succéda en 1608, & le 6 août 1626 épousa Gaston de France, duc d'Orléans. Anne-Marie-Louise d'Orléans, leur fille, connue sous le nom de mademoiselle de Montpensier, succéda à la souveraineté de Dombes, après la mort de sa mere, arrivée le 4 juin 1627. Gaston fut usufruitier de la Dombes, pendant la minorité de la princesse sa fille; & en cette qualité il fit battre monnoie. Mademoiselle de Montpensier gouverna par elle-même depuis 1651. Cette princesse fonda le collége de Thoissey & l'hôpital de Trevoux. Elle établit dans ces deux villes des ursulines. Elle attira aussi à Trevoux les religieux du tiers-ordre, & les engagea à y prendre un établissement pour y prêcher, & y faire de temps en temps des missions. Elle mourut le 5 avril 1693. Elle avoit donné en 1680 la souveraineté de Dombes à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, avec réserve de l'usufruit sa vie durant.

M. le duc du Maine entra en possession de la Dombes en 1693. Ce prince fut toujours occupé du bien de ses sujets. Il confirma & augmenta leurs priviléges, transféra son parlement de Lyon à Trevoux en 1698; créa ensuite une chambre des requêtes à la place du bailliage de Trevoux. Il mit un bailliage à Thoissey, & un autre à Chalamont, établit une imprimerie à Trevoux, & fonda un hôpital à Thoissey. Il mourut le 14 mai 1736.

Louis-Auguste II, prince de Dombes, son fils aîné, lui succéda. De son regne, les états de Dombes ont été supprimés, par édit du mois d'août 1739 : & au lieu du don gratuit que la province payoit tous les sept ans au prince, la taille a été imposée par le même édit, sur tous ceux qui étoient sujets au don gratuit. Ce prince a aussi favorisé quelques nouveaux établissemens en Dombes, tels que des rizières, des manufactures, &c. Il est décédé le 30 octobre 1755.

Louis Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale, colonel général des Suisses & Grisons, gouverneur de Languedoc, est actuellement prince souverain de Dombes. Il est né le 15 octobre 1701, & a succédé à Louis-Auguste, son frere.

L'indépendance de la souveraineté de Dombes a été reconnue de la part de la France, dès le temps de Philippe-Auguste.

Renaud III, comte de Baugé, & seigneur de Bresse, écrivant au roi Louis *le Jeune*, pour le prier de lui faire rendre son fils, qu'Humbert IV, seigneur de Beaujeu, avoit fait prisonnier, lui propose de se rendre son vassal, pour toutes les terres de sa seigneurie, qui ne relevoient de personne, pourvu qu'il lui fît rendre son fils Ulrich qui étoit prisonnier; *Omnia castella mea, quæ à nullo teneo, à vobis accipiam* : mais sa proposition ne fut pas acceptée.

Guichard de Beaujeu ayant fait constituer prisonnier à Chalamont, ville de Dombes, quelques personnes accusées d'avoir fabriqué de la fausse monnoie aux armes de France, Philippe *le Bel* revendiqua les accusés, comme ayant seul la connoissance des faussetés commises en sa monnoie. Mais par des lettres qu'il donna à ce sujet le 18 février 1304, il dit que Chalamont étoit *hors le royaume*, & déclara que son entente n'étoit pas que la remise des accusés fît préjudice en

rien audit seigneur, ni à sa seigneurie, ni à ses successeurs au temps avenir.

Les rois de France se sont même rendu médiateurs entre les souverains de Dombes, & les princes voisins, avec lesquels ils étoient en guerre; comme il paroît par une continuation de trève, qui fut faite le 12 juin 1380, entre Amé de Savoye & Edouard de Beaujeu, par l'entremise de Bethon de Marzenac, ambassadeur du roi; & par le traité de paix qui fut fait entre ces mêmes princes, le 25 juin 1383, par l'entremise du duc d'Anjou. Il y a une foule d'actes semblables, qui justifient que la souveraineté de Dombes a toujours été reconnue de la part de la France.

Ce ne fut point par droit de confiscation sur le connétable de Bourbon, que le roi François I s'empara de la Dombes: ce fut par droit de conquête; & ce prince reconnut que la Dombes formoit une souveraineté particuliere, non-seulement en recevant le serment de fidélité des nobles & sujets de ce pays; mais encore par des lettres du mois de novembre 1523, & du mois de mai 1532, où il fait mention de la souveraineté des seigneurs de Dombes ses prédécesseurs.

Ce même prince, & ses successeurs, tandis qu'ils ont tenu la Dombes en leurs mains, l'ont toujours traitée comme une souveraineté particuliere, prenant alors le titre de seigneurs de Dombes, & ayant établi un parlement pour ce pays.

Par le traité fait entre le roi François II & Louis de Bourbon, le 27 septembre 1560, le roi rend à ce prince la Dombes, & entend que ledit duc & ses successeurs jouissent pour le regard dudit pays de Dombes, de tous droits de souveraineté, prérogatives, prééminences, &c... tant pour lui que ses sujets, tels & semblables que les avoient dame Anne de France & Charles de Bourbon, leurs prédécesseurs, seigneurs dudit Dombes, sans aucune chose y reserver, ni retenir, fors, la bouche & les mains tant seulement.

Cette réserve de la bouche & des mains n'emporte aucune obligation de rendre la foi & hommage au roi. Les souverains de Dombes ne l'ont jamais rendue: ce n'est qu'en signe de la protection que le roi accorde aux souverains de Dombes. C'est ce que Louis XIV a expliqué bien clairement, par des lettres patentes du mois de mars 1682, par lesquelles il ordonne, & veut, que la seigneurie de Dombes soit reconnue & tenue par tous ses officiers & sujets, comme il la reconnoît & tient, pour souveraineté, sous sa protection: pour marque de laquelle les rois ses prédécesseurs se sont réservé seulement la bouche & les mains, lequel devoir il entend être fait à lui & à ses successeurs rois, par les souverains de Dombes, comme d'un moindre souverain à un plus puissant, son protecteur, & non comme d'un sujet à son roi, ni d'un vassal à son seigneur.

Enfin, les registres des parlemens, du grand conseil, des chambres des comptes, cours des aydes, & autres tribunaux, sont remplis d'édits, déclarations, lettres patentes, & autres actes qui justifient l'indépendance de la souveraineté de Dombes.

Aussi, les princes de Dombes ont-ils dans tous les temps joui de tous les attributs de la souveraineté. Ils mettent après leurs noms la qualité de *par la grace de Dieu, prince souverain de Dombes*. Ils ont le droit de faire la paix & la guerre, & tous autres traités d'alliance & de commerce; de convoquer l'arriere-ban & le tiers-état. Ils ont le droit de vie & de mort sur leurs sujets; de leur rendre la justice en dernier & souverain ressort; de leur accorder des lettres de grace, de légitimation, de noblesse; d'ériger des terres en baronies, comtés, marquisats; de créer des offices, mettre des impositions sur leurs sujets; le droit d'asile pour les étrangers.

Ils ont aussi toujours joui du droit de faire battre monnoie à leurs armes, non-seulement de la monnoie de billon, mais aussi des monnoies d'or & d'argent: ce qui est un attribut de la souveraineté. Les seigneurs qui avoient autrefois droit de battre monnoie dans le royaume, n'avoient pas la liberté de faire fabriquer de la monnoie d'or; ce droit étant réservé aux rois & aux princes souverains, ainsi que l'observe M. le Bret, *tr. de la souv. liv. 2, ch. 10.*

Les sires de Thoire & de Villars usoient déja de ce droit. Le prince Jean I en usa pareillement. Pierre de Bourbon fit cesser la fabrication de sa monnoie, à cause des malversations de ses officiers, auxquels il fit faire le procès.

Lorsque le roi François I s'empara de la Dombes, il y rétablit la chambre des monnoies, & les officiers *qui y souloient être d'ancienneté.* On ne recommença néanmoins à y fabriquer des espéces qu'en 1574, sous le prince Louis III, duc de Montpensier. Le roi Henri III ordonna que les espéces fabriquées aux coin & armes du duc de Montpensier, auroient cours dans le royaume. Le roi Henri IV ordonna la même chose, en 1595. Le duc de Montpensier lui avoit permis précédemment de faire battre monnoie à Trevoux, aux armes de France, pendant les contestations que Henri IV eut pour la succession à la couronne: & le roi, par des lettres du 8 octobre 1594, déclara que la fabrication de la monnoie dans la ville de Trevoux, capitale dudit pays de Dombes, aux coin & armes de France, durant le temps des troubles, ne pouroit être tirée à conséquence, au préjudice du droit de souveraineté, qui appartenoit au duc de Montpensier en sondit pays de Dombes. Le roi Louis XIII confirma aussi, en 1619, aux princes souverains de Dombes le droit de fabriquer des espéces d'or & d'argent, au même prix, titre & alloi que celles de France. Lorsqu'on défendit en 1638 & 1643, d'introduire certaines monnoies étrangeres, les espéces de Dombes furent exceptées. Mademoiselle de Montpensier fit travailler assez long temps à sa monnoie de Trevoux. On y fabriqua des piéces de 15, 30 & 60 sols; mais surtout beaucoup de piéces de 5 sols, dont il se faisoit un grand commerce dans le levant, & qui ne fut interrompu que par la mauvaise foi de quelques Italiens de la côte de Gènes, qui fabriquerent une quantité prodigieuse de fausses piéces qu'ils marquerent aux coin & armes de Dombes. On a aussi frapé à Trevoux des sequins d'or, au coin de S. Marc. Les Vénitiens s'en plaignirent; mais Mademoiselle répondit que S. Marc étoit le patron de Trevoux, aussi bien que celui de Venise. On prétend que la monnoie de Trevoux rapportoit alors aux souverains plus de 100000 livres par an.

Les souverains de Dombes scelloient autrefois leurs lettres en cire rouge, ou en cire verte, selon la nature des lettres: mais depuis M. le duc du Maine, au lieu de cire rouge, on ne s'est servi que de cire jaune.

La principauté de Dombes est pour le spirituel du diocèse de Lyon. Elle a été pendant quelque temps distraite de cet archevêché, & attachée à celui de Bourg, qui fut érigé en 1515, supprimé en 1516, rétabli en 1521, & supprimé pour la seconde fois en 1535, & réuni à l'archevêché de Lyon. La Dombes ne contribue pourtant en rien aux charges de ce diocèse.

On leve, de l'autorité du prince de Dombes, 400 liv. par an, sur les bénéficiers non résidens en Dombes, & 40 liv. pour celui qui perçoit ce droit. Ces 400 liv. sont annexées à la prébende théologale, qui est actuellement unie aux minimes de Montmerle.

La Dombes se trouve comprise, au moins pour la plus grande partie, dans l'archiprêtré de Dombes, dont la jurisdiction s'étend depuis Lyon jusqu'à Pont de Veile inclusivement, qui étoit de l'ancienne Dombes. Le surplus de la Dombes est partie de l'archiprêtré de Chalamont, & partie de celui de Sandrans.

Il n'y a qu'un seul chapitre en Dombes, qui est celui de Trévoux, composé de 12 chanoines, y compris le doyen, le chantre & le sacristain. Le doyen étoit autrefois à la nomination du chapitre, lequel a cedé son droit au prince de Dombes. Ce chapitre com-

prend les cures de la ville & de quelques paroisses voisines. Il nomme un des chanoines pour faire les fonctions de curé.

Il n'y a point d'abbayes en Dombes ; mais seulement quelques membres dépendans d'abbayes situées en France.

Il y a plusieurs prieurés, 64 paroisses, plusieurs couvens de religieux & de religieuses ; savoir à Trévoux des religieux du tiers-ordre de S. François, des carmelites, des ursulines & des hospitalieres, des ursulines à Thoissey, des minimes à Montmerle.

Les dixmes appartiennent partie à l'archevêque de Lyon, partie aux chapitres de Lyon, de Mâcon & à celui de Châtillon lez-Dombes, & le surplus aux seigneurs particuliers & aux curés.

Pour le gouvernement civil, politique & militaire ; la Dombes est gouvernée sous les ordres du prince souverain, par un gouverneur général, qui a des gardes, un commandant pour l'absence du gouverneur, un intendant de la souveraineté, un grand bailli, qui est chef de la noblesse. Celle-ci nomme deux syndics, pour regler ses intérêts. Le prince la fait assembler lorsqu'il est nécessaire, soit pour la convocation de l'arriere-ban, ou autres cas. On forme aussi dans les temps de guerre ou de troubles, plusieurs compagnies des gens du tiers-état. Enfin il y a une compagnie de maréchaussée commandée par un prévôt général & autres officiers.

Pour ce qui concerne la justice, la Dombes est divisée en douze châtellenies, ou mandemens, qui sont Trévoux, Thoissey, Chalamont, Lent, Saint-Trivier, Montmerle, Beauregard, le Chatelar, Villeneuve, Amberieu, Linieux & Baneins. Il y a dans chacune de ces châtellenies un officier, qu'on appelle *châtelain*, qui fait quelques fonctions de justice & de police. L'origine de ces châtelains remonte jusqu'au temps des princes de la maison de Beaujeu. Sous leur regne, la police & les impositions étoient reglées en Dombes par un gentilhomme, qui étoit le gouverneur d'un château fort, & de plusieurs paroisses qui en dépendoient. On appelloit ce gouverneur *châtelain*, ou *capitaine*. Mais comme dans la suite du temps, soit par les guerres, ou autrement, les châtelains se dégouterent de cet exercice, ils prirent des substituts instruits des formalités de la procédure, qui devinrent juges pour certaines sommes, & qui prirent eux-mêmes le titre de châtelains, qui subsiste encore : le titre de *capitaine* étant resté seul aux gouverneurs des châteaux. Ces châtelains sont des espéces de commissaires de police, & non pas de vrais juges. Ils apposent les scellés chez les roturiers, procédent aux inventaires, avec le greffier de la justice dont ils dépendent, & assistés d'un huissier qui fait l'estimation des effets ; font les baux des biens des mineurs ; la visite des chemins. Ils connoissent du *mesus* du bétail, peuvent condamner jusqu'à 60 f. d'amende, & peuvent informer, quand ils sont commis par le juge.

On distingue deux sortes de châtelains, savoir ceux du prince & ceux des seigneurs. On appelle les premiers *châtelains royaux*, pour les distinguer de ceux des seigneurs. Il n'y a présentement que quatre châtelains royaux, savoir ceux de Trévoux, Montmerle, Chalamont & Lent. Les seigneurs qui ont droit de justice, ont, outre leur juge, un châtelain, qui fait dans leur justice les mêmes fonctions que les châtelains royaux.

Il y a aussi deux sortes de justices, savoir celles des seigneurs, qu'on appelle *justices banerettes*, & celles du prince, qu'on appelle *justices royales*.

Les justices banerettes sont composées d'un bailli, un procureur d'office, un greffier, un huissier & plusieurs procureurs ou praticiens. Elles ont toutes un auditoire commun dans la ville de Trévoux. L'appel de toutes ces justices va aux requêtes du palais.

Il n'y a point d'autres notaires en Dombes, que ceux qui sont établis par le prince. Ils ont tous le pouvoir d'instrumenter dans toute l'étendue de la souveraineté.

Les justices royales, ou du prince, sont les requêtes du palais, qui ont été établies au lieu du bailliage de Trévoux, & jurisdiction des gabelles de Dombes ; le bailliage de Thoissey & celui de Chalamont, pour les châtellenies de Chalamont, de Lent & du Chatelar. L'appel de ces jurisdictions ressortit au parlement de Dombes.

La chambre des requêtes du palais est tenue par les conseillers au parlement, lesquels, au nombre de trois, y font le service par semestre.

Le capitaine des chasses, le maître des eaux & forêts & le prévôt de la maréchaussée, ont séance aux requêtes du palais, lorsqu'il s'agit de juger des affaires de leur compétence. On fait mention dans le jugement de leur présence.

Il y avoit aussi anciennement une jurisdiction des gabelles en Dombes, qui fut supprimée en 1698, & unie à la chambre des requêtes du palais, créée par le même édit. Les princes souverains de Dombes, en vertu des traités & conventions faites avec les rois de France, ont droit de tirer des salines de Peccais, en Languedoc, une certaine quantité de muids de sel à un certain prix, qu'ils font ensuite vendre & distribuer à leurs sujets, à tel prix qu'ils jugent à propos. Il y a pour cet effet quatre greniers à sel en Dombes, savoir à Trévoux, à Thoissey, à Chalamont & à Montmerle. Il y a dans chaque grenier un receveur & des mesureurs en titre d'office.

Les ducs de Bourbon, souverains de Dombes, avoient pour leurs états une chambre des comptes établie à Moulins, où se jugeoient en dernier ressort les appellations des juges ordinaires & d'appeaux de la souveraineté. C'est pourquoi on l'appelloit *chambre du conseil*.

Lorsque le roi François I se fut emparé de la Dombes par droit de conquête, en 1523, il établit une chambre ou conseil souverain à Lyon, qu'il composa du gouverneur & du sénéchal de Lyon, des lieutenans général & particulier, & de deux docteurs résidens en la même ville. Ce nouveau conseil fut qualifié de Parlement de Dombes, dès 1538. Le roi François I lui donna un sceau particulier, avec cette inscription, *sigillum domini nostri Francorum regis pro supremo Dombarum parlamento*. La Dombes ayant été rendue en 1560 à ses légitimes souverains, ils ont conservé le parlement que le roi François I y avoit établi. Ce parlement alla tenir ses grands jours à Trévoux en 1583, & en 1602. Il a été transferé de Lyon à Trévoux par M. le duc du Maine, en 1696. Il est présentement composé d'un premier président & de deux autres présidens à mortier ; du gouverneur, qui y a séance & voix délibérative, après le premier président ; de trois maîtres des requêtes ; de deux chevaliers d'honneur qui doivent faire preuve de noblesse de leur pere & de leur ayeul ; de douze conseillers ; savoir dix conseillers lais & deux conseillers clercs ; du doyen du chapitre de Trévoux, qui est conseiller clerc honoraire. Il y a eu aussi en divers temps quelques conseillers d'honneur, dont les rang & séance sont reglés par leur brevet. Il y en a présentement deux. Enfin il y a deux avocats généraux & un procureur général, deux substituts du procureur général, quatre secrétaires de S. A. S. un greffier en chef, un premier huissier, quatre huissiers audienciers, plusieurs avocats & douze procureurs.

Les présidens, maîtres des requêtes, conseillers, avocats généraux, procureur général, greffier en chef, & premier huissier, portent la robe rouge. Ils eurent l'honneur de saluer le roi, la reine mere, Monsieur Philippe de France & le cardinal Mazarin le 23 décembre 1658, lorsque la cour étoit à Lyon. Ils étoient revêtus de leurs robes rouges & debout, suivant le certificat de M. de Sainctot, grand maître des cérémonies de France, du 5 janvier 1659. Ils saluerent aussi sépa-

rément Mademoiselle de Montpensier, leur souveraine, laquelle peu de jours après fit un voyage dans sa souveraineté. Ils ont droit de *committimus*, tant aux requêtes du palais de Paris, qu'aux requêtes de l'hôtel, & jouissent des mêmes rangs, séances, honneurs & privilégés que les cours souveraines du royaume. Ils y ont été maintenus par diverses lettres patentes de nos rois, des mois de décembre 1577, 18 septembre 1595, septembre 1611, mars 1644. Ils jouissent de temps immémorial de la noblesse, transmissible au premier dégré, tant en Dombes, qu'en France & ailleurs, & ont été maintenus dans leur droit & possession par rapport à cette noblesse, par trois édits & déclarations des souverains de Dombes, des 2 avril 1571, 24 mars 1604, & novembre 1694, & par un arrêt du conseil d'état du roi du 22 mars 1669; & encore par un autre arrêt semblable du 8 décembre 1714, revêtu de lettres patentes du 5 mai 1716.

Le prince de Dombes a près de sa personne un conseil souverain, qui est son conseil d'état, pour l'aider dans l'administration de sa principauté. L'institution de ce conseil est aussi ancienne que l'établissement de cette souveraineté. Comme ce conseil est à la suite du prince, il a tenu ses séances en divers lieux, où les princes souverains de Dombes faisoient leur résidence. Mais depuis long temps il se tient ordinairement à Paris; il est composé du prince, du chancelier de Dombes, de dix conseillers, un secrétaire greffier en chef; il y a en outre deux huissiers & douze procureurs. On y juge les requêtes en cassation, contre les arrêts du parlement de Dombes; les évocations & autres affaires qui sont de nature à être portées au conseil du Prince.

Les officiers de ce conseil souverain jouissent, comme ceux du parlement, de la noblesse transmissible au premier dégré. Leurs titres & leur possession sont les mêmes. Leur droit par rapport à cette noblesse, a encore été reconnu & confirmé par un arrêt du conseil d'état du roi du 14 février 1758. Ils jouissent aussi du droit de *committimus* & d'autres priviléges.

Les principales villes de Dombes sont Trévoux, qui est la capitale, Thoissey, Chalamont, Lent, Saint-Trivier. On met aussi Marlieu & Villeneuve au rang des villes. Il y a plusieurs bourgs considérables, tels que Montmerle, Amberieu, Saint-Didier de Chalaronne, Mogneneins, Guereins, & des paroisses très-étendues, telles que Saint-Didier de Chalaronne, qui contient elle seule 18 hameaux.

Trévoux est la demeure du gouverneur, le siége du parlement & de tous les tribunaux. C'est en cette même ville qu'est la chambre du trésor ou archives de Dombes. Il y a aussi une belle imprimerie.

Thoissey, seconde ville de Dombes, est considérable par le collége que Mademoiselle de Montpensier y a fondé en 1680. Il est administré par des prêtres séculiers. Il y a aussi dans cette ville un hôpital.

Les souverains de Dombes ont permis en divers temps l'établissement de plusieurs manufactures, pour la teinture des soyes, pour la fabrique des savons, pour élever des vers à soye, pour la préparation des peaux, la fabrication des glaces, pour celle des gros verres cristaux, verres blancs, fayances, porcelaines, & autres ouvrages, pour la fabrication des poudres & salpêtres. On a aussi permis d'établir des rizieres.

Les sujets du prince de Dombes lui payoient autrefois un don gratuit tous les sept ans; le tiers état s'assembloit pour cet effet. L'assemblée étoit composée des commissaires du prince, des châtelains & députés des villes. Les derniers états tenus à ce sujet, sont ceux tenus à Trévoux le 14 juillet 1739. Par édit du mois d'août suivant, Louis Auguste, prince de Dombes, considérant que ces assemblées étoient sujettes à beaucoup d'inconvéniens; que d'ailleurs il étoit nécessaire pour soutenir les charges de la souveraineté, que le prince eût un revenu fixe, il supprima pour toujours les assemblées du tiers-état, & ordonna qu'à l'avenir il seroit imposé annuellement la somme de 50000 l. par forme de taille, sur tous les bourgeois, marchands, fermiers, receveurs, cultivateurs, grangers, locataires, artisans, & autres, qui avoient accoutumé d'être imposés pour le don gratuit. On leve aussi annuellement 1550 liv. pour droits qui se payoient à certains officiers par rapport à la fixation du don gratuit, & en outre les taxations du receveur, à raison de 8 den. pour livre des 50000 liv.

Les sujets du prince lui payent aussi une somme pour droit de joyeux avenement.

Il n'y a point de capitation en Dombes, ni de papier & parchemin timbrés. On y a seulement établi le controlle des exploits, le sceau & enregistrement des minuttes des notaires.

Les offices n'y payent point de dixiéme, ni de prêt, mais ils payent l'annuel.

Les autres revenus du prince consistent dans ses domaines, dans les péages, dans les aydes & gabelles, & dans les droits d'amortissement & de francs-fiefs qu'on leve tous les 20 ans.

Suivant les conventions faites entre les deux souverains, les Dombistes ont été confirmés dans tous leurs priviléges. Nos rois leur en ont même accordé de nouveaux, dont ils jouissent en France.

Un de ces priviléges est qu'ils sont réputés régnicoles en France, de même que les François sont considerés en Dombes comme s'ils étoient naturels du pays; & en conséquence les Dombistes jouissent de tous leurs priviléges en France, & les François de leurs priviléges en Dombes.

La noblesse de Dombes est reconnue en France, de même que celle de France est reconnue en Dombes, sans qu'il soit besoin de lettres de confirmation. Elle est admise dans tous les chapitres nobles, & ordres religieux ou militaires, offices, bénéfices, & autres occasions où il faut faire preuve de noblesse.

Il est permis aux Dombistes de prendre des charges en France, & aux François de prendre des charges en Dombes, & les offices de Dombes sont compatibles avec ceux de France, sans qu'il soit besoin de lettres de compatibilité. Le service que l'on a fait au parlement de Dombes, est compté pour passer en France à quelque charge supérieure de magistrature.

Les arrêts & jugemens de Dombes s'exécutent en France sur un simple *pareatis* du juge des lieux; en Dombes les arrêts & jugemens de France s'exécutent sur un *pareatis* que donne le parlement, sur les conclusions du ministere public. Dans les affaires de conséquence, on prend un *pareatis* au grand sceau de France, principalement lorsqu'il s'agit de mettre à exécution en France quelque arrêt du conseil souverain de Dombes.

Les actes passés devant notaires en France emportent hypoteque en Dombes, après qu'ils y ont été scellés. Les actes passés devant notaires en Dombes emportent aussi hypoteque en France après qu'ils y ont été controllés.

Il n'y a point de coutumes proprement dites, qui soient observées en Dombes; mais seulement des statuts ou priviléges particuliers accordés à quelques villes, tels que ceux de Lent en 1269, ceux de Trévoux en 1300, ceux de Marlieu en 1308, ceux de Thoissey en 1310. Ce que l'on appelle improprement *coutumes* de Dombes, n'est qu'une espece d'accord fait en 1325, par les nobles du pays, sur différens points qu'ils vouloient être observés entre eux : mais cet acte fut fait dans un temps ou Guichard V étoit en guerre avec le dauphin de Viennois, & même prisonnier de guerre. Il n'a jamais été autorisé par aucun souverain : ainsi on ne peut regarder cette piéce comme une loi, mais seulement comme une piéce historique, & un monument des anciens usages qui s'observoient alors en Dombes.

Le droit romain forme le droit commun du pays,

dans tous les cas qui ne sont pas reglés par les loix des souverains de Dombes.

Ces loix consistent dans un grand nombre d'ordonnances, édits, déclarations & lettres patentes des princes de Dombes. Une des principales ordonnances pour l'ordre de la procédure est celle de 1581, sur laquelle le président de Chatillon a fait un docte commentaire.

On y suit aussi les arrêts du conseil souverain de Dombes, & ceux du parlement qui contiennent quelque reglement, & la jurisprudence des arrêts du parlement de Dombes.

La Dombe est un pays de franc aleu. Tous les héritages y sont libres, s'il n'y a titre au contraire. Il y a pourtant des fiefs; mais ils sont simplement d'honneur. Les cens & servis dus à ces fiefs dépendent des titres. Les lods pour les héritages tenus à cens en cas de mutation par vente, sont ordinairement du quart. La chasse n'y appartient qu'aux seigneurs hauts justiciers, qui ont acquis ce droit nommément. Au lieu de douaire & de préciput, les femmes ont un augment & des bagues & joyaux, comme à Lyon. Elles peuvent s'obliger & aliéner leurs immeubles comme à Paris. On peut y stipuler la communauté des biens; & en ce cas elle se regle comme à Paris. Les parens & nominateurs des tuteurs ne sont point responsables de leur gestion. L'émancipation tacite des enfans par leur mariage y a lieu. Les intérêts & les rentes constituées ne peuvent plus y être stipulés ni adjugés qu'au denier vingt, depuis l'édit de Louis-Auguste du mois de juin 1742. Le retrait lignager n'y a point lieu. On y usoit autrefois de subhastation pour la discussion des biens, comme en Bresse : mais il paroît que depuis l'édit des criées du roi Henri II, qui jouissoit de la Dombes, on a pratiqué la forme des décrets.

Les historiens & autres auteurs qui ont traité de la souveraineté de Dombes, sont Guichenon, *hist. mss. de Dombes*. Le même en parle dans son *histoire de Bresse*. *Abrégé de l'histoire de la souveraineté de Dombes*, imprimé à Thoissey, en 1696. L'*hist. mss.* de la même souveraineté, composée en 1702, par M. de Poleins, procureur général du parlement de Dombes. Les *Mémoires mss.* de M. Aubret, conseiller au parlement de Dombes. La *Table généalogique des anciens seigneurs de Dombes*, par Du Chesne, imprimée avec son *hist. des ducs de Bourgogne*, *in-4°*, Paris 1682. Les *mémoires de Villefranche en Beaujollois*, imprimés en 1661. Les *œuvres de Guillaume & Claude Paradin*. Celles de MM. de Sainte-Marthe. La *chronique* de Symph. Champier. La *géographie* d'Audiffret, tom. 2. Coller, *sur les statuts de Bresse*. Le P. Menestrier, *Tr. de la noblesse*. Vanderburch, d'Orronville. Les *dictionnaires* de Corneille, de la Martiniere, de la France & de Trévoux. Ce qui est dit dans l'Encyclopédie aux titres *chancelier de Dombes*, *conseil souverain de Dombes*, & *parlement de Dombes*. Dupuy, *Tr. des droits du roi*, édition de 1670, pag. 518. La *table chronologique des ordonnances*, par Blanchard. Le *dictionnaire des arrêts*, par Brillon, article *Dombes*, & aux articles *apanage*, *azile*, *Beaujolois*, *cens*, *chancelier*, *discussion*, *domaine*, *monnoyes*, *parlement*, *principauté*, *souveraineté*, *seigneurie*. L'*état de la France* par Boulainvilliers. *Description de la France* par Piganiol de la Force. Le *recueil des priviléges du parlement de Dombes*, imprimé en 1741. *Voyez* aussi Dumoulin en sa *note sur le conseil* 233 *de Decius*. Chopin *de Dom. liv.* 2. *tit.* 9. *n.* 2. Servin, édit *in-fol.* pag. 793. Sœfve, *tom.* 1. *cent.* 1. *ch.* 74. Du Plessis, 16 *consultation*. Les actes qui sont au trésor de M. le comte d'Eu, prince souverain de Dombes, dans celui de Villefranche, & dans celui de Trévoux. Les *registres du parlement de Dombes*. Les *minutes du conseil souverain de Dombes*.

Cet article a été fourni par M. Boucher d'Argis, avocat au parlement, conseiller au conseil souverain de Dombes.





EA





Est la seconde des voyelles. Cette lettre se prononce comme un E fermé, par les Grecs & par les Latins. Elle a plusieurs autres prononciations dans la langue françoise, sur lesquelles on peut consulter les grammairiens. Cette lettre voyelle se mettoit pour Æ; comme on le voit dans les anciens auteurs qui ont écrit *Etas* pour *Ætas*, &c.

EA.

EA : *Æa* ou *Æeteopolis*, ville autrefois capitale de la Colchide, que le roi Æëta fit bâtir; selon Etienne de Bysance, sur le bord des fleuves Hippus & Cyaneos, qui en font une presqu'isle, & se joignent au même endroit au fleuve Phasis, aussi très-considérable. C'est ce qui a donné sujet aux poëtes de feindre que cette ville a été ainsi appellée du nom d'une belle fille, laquelle ne pouvant s'opposer à la tendresse du fleuve Phasis, pria les dieux de la métamorphoser en péninsule, ce qu'ils lui accorderent. Depuis, ce fleuve voulant, disent-ils, lui donner des marques éternelles de son amour, l'arrose & l'entoure incessamment de ses eaux. Cette ville porte aujourd'hui le nom de *Lipotamo*, selon Moletius. * Pline, *l. 6, c.* 4. Valerius Flaccus, *Argon. l.* 1 & 5.

EA ou EAS, *Æa*, *Æas*, riviere d'Epire, qui sortant des montagnes de la Macédoine, appellées *Candaves*, près d'Apollonie, va se décharger dans la mer d'Ionie. Cette riviere est aussi nommée Aous. On croit que son nom moderne est *Vaiussa*. * Pline, *l.* 3, *c.* 23. Strabon, *l.* 6 & 7. Ovide, *l.* 1, *metam.*

EACHARD, *cherchez* EATHARD.

EACIDES, *Æacides*, est le nom qu'on donnoit à tous les princes descendus d'Eacus. Ainsi le célébre Achille & son fils Pyrrhus, sont appellés *Eacides*, parceque ce prince, chef de leur famille, étoit bisaïeul de Pyrrhus, & grand pere d'Achille. * Pausanias, *in Attic.*

EACIDES, *Æacides*, fils de Neoptoleme, & frere d'Olympias mere d'Alexandre *le Grand*, fut roi d'Epire après la mort de son frere Alexandre, la troisiéme année de la CXIII olympiade, 326 ans avant J. C. Il tourmenta si fort les peuples par les guerres continuelles qu'il eut contre les Macédoniens, qu'il se rendit odieux, & fut obligé de prendre la fuite, laissant son fils Pyrrhus âgé seulement de deux ans. Le peuple voulut faire mourir ce jeune prince en haine de son pere; mais il fut enlevé & nourri chez sa tante Beroé, femme de Glaucus, roi des Illyriens, lequel refusa de le livrer à Cassander, roi de Macédoine, qui le demandoit pour se défaire de cet ennemi, avant qu'il fût plus redoutable. *Voyez* PYRRHUS. * Justin, *l.* 7.

EADBERT, roi de Northumberland en Angleterre, succéda à Rulwolf son cousin en 738. Deux ans après il fit la guerre aux Pictes; & en son absence Ethelbald, roi de Mercie, s'empara de ses états. Sur cela il se joignit à Unust, roi des Pictes, contre les Bretons dans le Cumberland en 756, & enfin, suivant l'exemple de ses ancêtres, il se retira dans un monastere, après avoir régné avec applaudissement pendant 21 ans. Il laissa la couronne à son fils Osvel ou Oswald, qui ne la garda pas long-temps. * Bede, *hist. d'Angleterre.*

EADIGE ou HEADIGE, fut femme de Mahomet. Ce faux prophéte se dégouta d'elle, parcequ'elle étoit fort âgée, ce qui lui donna la pensée d'établir la polygamie, pour n'être pas obligé de passer le reste de ses jours avec une vieille femme. *Voyez* MAHOMET.

EADMER, *cherchez* EDMER.

EAILREDE ou ETHELREDE, *cherchez* AILREDE.

EANFRID, roi de Bernicie dans le nord d'Angleterre, succéda dans ce royaume à Ethelfrid son pere, après la mort d'Edwin, roi de Deira, qui s'en étoit emparé, l'avoit pris prisonnier lui-même & l'avoit fait mourir pendant qu'Eanfrid & Oswald son frere, & plusieurs autres jeunes hommes de qualité vivoient exilés en Ecosse. Ils y furent instruits dans la religion chrétienne. Mais Eanfrid montant sur le trône de Bernicie au même temps qu'Osric prit possession du royaume de Deira, ils eurent tous deux la même conduite & le même sort. Ils devinrent apostats, & furent tués la même année, s'étant rendus imprudemment à Kedwalla, roi des Bretons. Ce fut en 634. * Bede, *hist. d'Angleterre, &c.*

EANTIDES, *Æantides*, tyran de Lampsaque, s'étoit acquis une autorité tout-à-fait grande sur l'esprit de Darius, roi des Perses, comme nous l'apprenons de Thucydide.

EANTIDES, *Æantides*, poëte Grec, étoit, selon quelques-uns, de ces sept fameux qui vivoient du temps de Ptolémée *Philadelphe*, vers la CXXV olympiade, & l'an 280 avant J. C. dont il forma la pleiade, en faisant allusion à ces sept étoiles, que les astrologues mettent sur le dos du taureau. * Vossius, *de poët. Græc.*

EAQUE, *Æacus*, fils de Jupiter & d'Egine, fille d'Asope, regna dans l'isle d'Oenone, qu'il appella *Egine*, du nom de sa mere. La fable ajoute que la peste ayant dépeuplé son pays, ce roi obtint de Jupiter son pere, que les fourmis fussent changées en habitans, qu'on nomma *Myrmidons*, selon la signification du mot grec. Au reste ce prince fut si considéré pour son intégrité & sa prudence, que les anciens croyoient que Pluton l'avoit associé à Minos & à Radamanthe, pour juger les morts. * Pline. Strabon. Etienne. Ovide. Pausanias, *in Atticis. in Corinthiac.*

EARDULF, *cherchez* ARDULFE.

EARINUS, nom d'un beau garçon, dont il est fait mention dans Martial, *l.* 9, *epigram.* 12, 13 & 14. Il fut ainsi nommé d'un mot qui signifie *printemps*, pour exprimer sa beauté & sa jeunesse; & l'on croit que c'étoit un des eunuques de Domitien, que pour cette raison Papinien appelle *Puer Cæsareus.*

EARLES (Jean) théologien Anglois, natif d'Yorck, fut d'abord chapelain & précepteur de Charles II, & depuis il fut successivement doyen de l'église de Westmunster, évêque de Worcester, & enfin de Salisbury. Il mourut le 17 novembre 1695, âgé de 65 ans. On a de lui une microcosmographie en anglois, publiée à Londres l'an 1628, *in*-8°. sous le nom d'Edouard Blount, & une traduction latine du livre anglois intitulé : le *Portrait du roi*, ou *Icon regia*, à la Haye,

1649, *in*-12. Wood, *Athenæ Oxonienses. Supplément françois de Basle.*

☞ EARNE, grand lac d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Fermagnac, duquel on croit qu'il occupe le tiers, sur les confins des comtés de Caran, de Lettrim, & de Slego. Ce lac est divisé en deux, le supérieur & l'inférieur, qui sont remplis de plusieurs petites isles, dans l'une desquelles est la forteresse d'Enis-Killing : ils se communiquent l'un à l'autre, par un canal qui n'a guères qu'un demi mille de largeur. * La Martiniere, *dict. géogr.*

EAST-ANGLES, c'est-à-dire, *Anglois orientaux.* C'étoit un des royaumes, que les Anglo-Saxons avoient fondés en Angleterre. Il avoit au couchant le royaume de Mercie, au midi celui des Saxons orientaux, & étoit baigné au levant & au nord par la mer d'Allemagne. Il comprenoit les comtés de Nortfolk, de Suffolk & de Cambridge. * Robbe, *géogr.* Baudrand.

EAST-MEATH, ou la Médie occidentale, comté de la Lagénie en Irlande, est borné au couchant par celui de West-Meath, au nord par ceux de Cavan & de Louth ; & par ceux de Kildare & de Dublin au sud. La mer d'Irlande le baigne au levant. Ce comté peut avoir quinze lieues de long & douze de large ; mais il est fort resserré vers le levant. La riviere de Boyne le divise en deux parties, qui consistent en des campagnes fort fertiles, & possédées presque toutes par des Anglois. Tryme en est le bourg principal. Il a voix au Parlement d'Irlande, comme aussi ceux de Kelles, de Navan, d'Aboi, de Duleah, & de Ratooth. * Baudrand.

EASTON ou ESTON (Adam) cardinal Anglois, natif du comté d'Herford, sortoit d'une famille très-obscure. Après avoir pris l'habit de religieux bénédictin dans le monastere de Norwich, il fit de grands progrès dans les sciences divines & humaines, & fut très-considéré de Richard II, roi d'Angleterre. Ce prince lui fit obtenir l'évêché de Londres, & lui procura le chapeau de cardinal qu'Urbain VI lui donna en 1378. Depuis Easton ayant parlé trop librement des défauts du pontife, fut arrêté prisonnier avec six de ses confreres, & auroit été décapité, si le roi d'Angleterre ne se fût intéressé pour lui. Il mourut à Rome l'an 1396. Le cardinal Easton a traduit divers ouvrages, principalement des langues hébraïque & latine, en particulier tout l'ancien testament qu'il traduisit de l'hébreu en latin. Il a fait aussi quelques ouvrages dans la langue hébraïque, & a écrit en latin, *Defensorium ecclesiæ* ; un livre *De electione pontificis* ; & divers autres, qu'on peut voir dans Pitseus. * Thierri de Niem, *de schism. lib.* 1, *c.* 41 & 57. Pitseus & Balæus, *de script. Angl.* Godwin, *de episc. Angl.* Auberi, *hist. des card.* Onuphre. Ciaconius. Sponde. Le Long, *biblioth. sacra.*

EATE ou *Æatus*, ennemi juré des Béotiens, avoit une sœur nommée *Polyclée* ; & tiroit son origine d'Hercule. L'oracle avoit prédit que le premier de cette famille, qui ayant passé le fleuve Acheloüs, mettroit pied à terre, seroit maître du pays. C'est pourquoi, lorsque leur armée fut prête de passer la riviere, Polyclée se banda le pied, feignant d'y avoir mal, & pria son frere Eate de la passer sur ses épaules. Dès qu'ils furent arrivés au bord, Polyclée se jetta à terre, & lui dit que, suivant la réponse de l'oracle, elle étoit reine de ce pays, puisqu'elle y avoit mis le pied la premiere. Alors Eate reconnoissant la tromperie de sa sœur, bien loin de la blâmer, la loua de son adresse, & l'épousa. Ainsi ils gouvernerent ensemble ce pays, & eurent un fils nommé *Thessalus*, qui donna son nom à la Thessalie. * Polyen, *liv.* 8.

EATHARD ou EACHARD (Jean) Anglois, théologien habile dans sa communion, n'étant encore que séculier, écrivit sur des matieres de religion importantes. Il donna entr'autres en 1670, en anglois, un traité *des causes du mépris qu'on fait du clergé*, & il embrassa ensuite lui-même l'etat ecclésiastique. Il est mort vice-chancelier de l'université de Cambridge, ou à la fin du siécle dernier ou au commencement de celui-ci. M. Bayle dit dans une de ses lettres écrite en 1699, que l'on alloit traduire cet ouvrage en françois : mais si l'on en a eu le dessein, ce projet n'a point été exécuté. * *Voyez* les notes de Desmaiseaux sur les *lettres de Bayle*, tome II, p. 760, &c.

EATON, en latin *Ætonia* ou *Etona*, village ou bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Buckingham, qu'on appelle *Oke*, sur la Tamise, vis-à-vis de Windsor. Elle est célébre par un collége qui y a été fondé par le roi Henri VI, où l'on entretient, outre les maîtres, soixante-dix écoliers *gratis.* On leur apprend la grammaire, jusqu'à ce qu'ils soient reçus dans le collége royal de Cambridge. * Camden.

EAU LUSTRALE, dont les anciens se servoient pour se purifier dans leurs sacrifices. Ils n'employoient pas indifféremment toutes sortes d'eaux pour ce sujet. Les Romains en envoyoient querir ordinairement à la fontaine Juturne, proche le fleuve Numique, & les Athéniens à celle qu'ils appelloient Callirrhoë ; les Trezeniens à la fontaine d'Hippocréne ; & les Perses au fleuve Choaspes ; se servant toujours des eaux coulantes & claires, comme de celles des rivieres les plus rapides, ou de la mer, qu'ils bénissoient à leur maniere. Hospinien & Pontanus veulent que les anciens se soient seulement servi de l'eau toute pure sans aucun mélange, pour faire leur eau lustrale, fondés sur ce passage du *liv. VI de l'énéide*, *v.* 229.

Idem ter socios purâ circumtulit undâ,
Spargens rore levi.

Néanmoins du Choul, parlant de cette eau lustrale, dit qu'ils prenoient les cendres du bois qui avoit servi à bruler la victime, ou de quelques morceaux de bois de cédre, d'hyssope & de cumin, qu'ils jettoient dans le feu du sacrifice, lorsqu'il venoit à s'éteindre, pour en faire leur eau lustrale ou sacrée, qu'ils mettoient à l'entrée de leurs temples dans de grands vases, & dont ils se purifioient en y entrant.

Ils avoient aussi des vases plus petits, ou bénitiers, dans lesquels ils mettoient de cette eau, dont ils arrosoient les assistans avec des goupillons assez semblables à ceux dont on se sert dans nos églises.

Ovide parle encore de l'eau de Mercure, qui étoit auprès de la porte Capéne, dont les marchands s'arrosoient, croyant effacer par-là les injustices & les tromperies commises dans leur commerce. Les anciens avoient la superstition de vuider toute l'eau d'une maison, & celle des voisins, lorsqu'une personne venoit à y mourir, estimant que l'ange de la mort, ou satan, qui s'apparoît à tous les mourans, alloit laver dans cette eau l'épée dont il avoit tué le mort. * *Antiq. grec. & rom.*

EAU DU SOLEIL, fontaine proche du temple de Jupiter *Ammon*, dans la Libye propre en Afrique, où est maintenant le royaume de Barca. Au point du jour elle est tiéde ; à midi froide ; vers le soir elle s'échauffe peu à peu ; & à minuit elle est toute bouillante : puis à mesure que le jour approche, sa chaleur diminue ; continuant toujours dans cette vicissitude. Elle est ainsi nommée, parceque ses qualités changent, selon l'approche ou l'éloignement du soleil. * Silius *Italicus* en parle, *liv.* 3.

EAUSE, dans le pays d'Eausan sur la Gelise, ville ruinée de France dans l'Armagnac, étoit autrefois le siége métropolitain de la Novempopulanie. Les Latins la nomment *Elusa* ou *Elusaberis* ; & Pomponius Mela en fait mention, aussi-bien que les anciennes notices des provinces, & les souscriptions des conciles. Evaric, roi des Goths, pilla cette ville sur la fin du cin-

quiéme siécle; mais il ne la ruina pas; & s'il le fit, les prélats d'Eause avoient transféré leur siége en quelqu'autre lieu. En effet, nous voyons que Clarus souscrivit l'an 506 au concile d'Agde avant Nicet d'Auch, qu'on prétend avoir été métropolitain. La même chose fut observée dans le premier concile d'Orléans, tenu l'an 511, entre Leonce d'Eause, & Thetradius de Bourges. Il est vrai qu'en cet endroit les exemplaires ont été corrompus; car il y a *Tolosanæ metropolitanus* ou *Elusanæ*; mais on sait assez que Toulouse n'est métropole que depuis Jean XXII. Aspasius se trouva au II, IV & V conciles d'Orléans, l'an 533, 541 & 549, & au II de Clermont. Un savant docteur de Paris ne convient pas qu'il ait été métropolitain: mais il est le seul qui combatte cette opinion. Laban assista l'an 573 au IV concile de Paris, & l'an 585 au II de Mâcon. Desiderius ou Desideratus lui succéda, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours, & Senochus après lui souscrivit au concile de Reims, vers l'an 625, selon Flodoard. Ainsi la ville d'Eause ne fut entiérement ruinée que par les courses d'Abderame ou des Normands dans la Gascogne. Du moins c'est depuis ce temps, que l'église d'Auch eut le titre de métropolitaine de la Novempopulanie, & que les revenus de celle d'Eause lui furent unis. Cela fut ordonné, ou par un concile, ou par les décrets des papes, & il faut croire que cette translation se fit avant l'année 879: ce qu'on peut juger par une lettre du pape Jean VIII à Airard d'Auch, & par la notice des provinces faite par l'ordre de Charlemagne. Aujourd'hui on a bâti un bourg nommé *la Ciutat*, c'est-à dire, *la Cité*, vers les masures de l'ancienne ville d'Eause. Sulpice Severe remarque que les priscillianistes d'Espagne s'efforcerent inutilement d'infecter cette ville de leurs erreurs; & que les peuples s'opposant à leurs desseins, y témoignerent une fidélité inviolable pour la vérité. Ceux qui liront Ammien Marcellin, doivent observer qu'il se trompe, en mettant Eause métropolitaine dans la Gaule Narbonnoise, pour dire dans la Novempopulanie; & que les exemplaires corrompus ont *Clusa* pour *Eleusa*. Sidoine Apollinaire, & divers autres auteurs, parlent de cette ville. * Sidonius Apollinaris, *l.* 7, *ep.* 6. Sulpice Severe, *liv.* 2, *hist. sacr.* Grégoire de Tours, *l.* 8, *c.* 22. Mela, *l.* 3, *c.* 2. Ammien Marcellin, *liv.* 15. Flodoard, *liv.* 2, *hist. eccl. Rhem. c.* 5. Oihenart, *notit. utriusque Vascon.* Sirmond, *not. in Sidon. pag.* 73, 74. Bajol, *l.* 2, *hist. sacræ Aquit. c.* 4. J. Filesac, *de episc. auct. c.* 2, *num.* 4. Dupleix, *mémoires de France*, *liv.* 1, *c.* 6. *& hist. en Child. pag.* 50. Joseph Scaliger, *in not. Gall. & in lect. Auson. lib.* 2, *c.* 7. Le Mire, *géographie ecclésiastique.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. t. I*, *pag.* 95. De Marca, *hist. de Bearn*, *&c.*

E B.

EBANUS (Placide) Sicilien, religieux de l'ordre des Clercs réguliers, où il fut reçu à Palerme le premier mai 1634. Il a long-temps gouverné comme supérieur la maison professe de saint Joseph en la même ville de Palerme. Il mourut en 1683. Il a publié à Palerme en 1676, *Brieve prattica per l'oratione mentale.* Cet écrit a été réimprimé en 1682, avec un autre livre publié par *Agostino Meinero*, sous le titre de *Esercitio spirituale per la matina e per la sera.* * *Bibliotheca Sicula. Dictionnaire historique*, édition de 1740.

EBBA, abbesse d'un monastere de religieuses en Ecosse, nommé Colignan, sur la fin du IX siécle, ayant appris que Stuba & Hinguar, tous deux capitaines Danois, désoloient l'Ecosse, où ils mettoient tout à feu & à sang, & craignant pour son monastere quelque chose de plus triste que le pillage & le feu, assembla toutes ses religieuses. Après leur avoir fait concevoir de quelle importance étoit pour elles leur honneur, elle les engagea à prendre la résolution de le mettre à couvert en se défigurant le visage, & se coupant le nez & la lévre d'en haut. Ces barbares les trouvant en ce pitoyable état, déchargerent leur rage sur le monastere, où ils mirent le feu, & où ces saintes vierges mériterent la couronne du martyre. L'Ecosse en ce temps-là signifioit l'Irlande. * Le cardinal Baronius, *sur l'année* 870.

EBBES, *cherchez* EBLES.

EBBON, évêque de Sens, étoit né à Tonnerre d'une famille noble & riche. On lui offrit la charge de comte dans son pays: mais il renonça à tout pour suivre Jesus-Christ, en embrassant la vie religieuse au monastere de S. Pierre-le-vif. Il en fut élu abbé après la mort d'Agilene, & évêque de Sens après celle de S. Géric son oncle, qui arriva après le commencement du VIII siécle. Pendant qu'Ebbon étoit sur le siége de Sens, les Sarasins qui faisoient de grands ravages en France, s'avancerent jusqu'à cette ville & voulurent la forcer; mais le saint prélat obtint de Dieu par ses priéres que la division se mît parmi les ennemis, & se hâtant d'en profiter il fit sur eux à la tête des assiégés, une sortie si vigoureuse, qu'il les mit en fuite. C'étoit en 731. Ebbon se retira sur la fin de ses jours à Arce, environ à six lieues de Sens, dans une espéce d'hermitage, d'où il ne sortoit que le samedi pour se rendre à son église, & instruire son peuple le dimanche. Il est honoré comme Saint le 27 août. Il avoit deux sœurs, Ingoare & Leuthérie, qui se consacrerent à Dieu, & qui, avec l'agrément de leur frere, donnerent leurs biens au monastere de S. Pierre-le-vif, où elles furent enterrées avec lui.

EBBON ou EBES, archevêque de Reims, étoit né de pauvres parens, ou pour se servir des termes de Charles *le Chauve*, dans son épître au pape Nicolas I, fut fils d'un serf de mainmorte, & eut l'avantage d'être frere de lait & compagnon d'école de Louis I, qui fut depuis surnommé *le Débonnaire*, roi de France & empereur. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il prêcha par ordre du pape Paschal I l'évangile aux Normands & aux Danois; & fut mis sur le siége de l'église de Reims, vers l'an 815. Il parut dans le concile de Thionville, & à l'assemblée de Paris tenue l'an 821; mais s'étant déclaré en faveur du prince Lothaire, contre Louis *le Débonnaire*, il fut un des principaux auteurs de la dégradation inouie de Louis *le Débonnaire*, son bienfaiteur, & agit si ardemment, que la chose fut exécutée dans l'assemblée de Compiégne l'an 833. Les François indignés s'assemblerent de tous côtés, pour tâcher de tirer l'empereur de cette oppression. En effet ce prince fut rétabli l'année suivante, & tous ceux du parti de Lothaire resterent sans appui. Ebbon fut pris, comme il se sauvoit avec les trésors de l'église, & fut amené l'an 835, à Thionville, où Louis *le Débonnaire* se rendit son accusateur. Le prélat n'essaya point de se défendre; il avoua sa faute par écrit, sur quoi il fut déposé par quarante évêques, & souscrivit même à cette déposition. On ajoute qu'Ebbon montant à la tribune, publia à haute voix, que l'empereur avoit été injustement déposé. Après la mort de l'empereur, Ebbon, soutenu de Lothaire, obtint son rétablissement signé de 20 évêques. Il ordonna même des clercs, & entr'autres Vulfrade, successeur de saint Raoul dans l'archevêché de Bourges; ce qui fut la cause de plusieurs différends. Ce prélat fut encore chassé de son église, vers l'an 853, & implora vainement la protection du pape Serge. Il perdit même deux abbayes que Lothaire lui avoit données en Italie: de sorte qu'il se retira en Allemagne vers Louis *le Germanique*, qui lui donna l'évêché de Hildesheim, que Louis *le Débonnaire* avoit fondé; il y mourut peu de temps après, c'est-à-dire, l'an 855. Robert, le pere de la Noue, & Miraumont ont écrit que cet Ebbon avoit été chancelier du roi Charles *le Chauve*; mais sans raison. * Burchard, *l.* 2, *chap.* 5. Annales de Fuldes, *A. C.* 822. Flodoard, *liv.* 2, *c.* 20.

Hincmar, *cont. Goth. ch. 36. T. VII & VIII. Conc.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. Hist. de France*, &c. On a d'Ebbon quelques opuscules, dont on peut voir le détail dans *l'histoire littér. de la France.* tome V, pag. 102, & suiv.

EBBON de Charenton, étoit un seigneur qui avoit de la piété, & qui fonda dans le XII siécle l'abbaye de Noirlac, située à une demi-lieue de Saint-Amand, & qui fut appellée dans son origine *la Maison-Dieu.* On a prétendu que le nom de Noirlac, en latin *de Nigro lacu*, fut donné à cette maison à cause de la mort du jeune Ebbon de Charenton, qui se noya, dit-on, dans un lac voisin étant encore enfant : mais ce récit paroît une fable, puisque l'on trouve une charte de cet Ebbon qui confirme la fondation de son pere. On voit dans le chapitre les tombeaux du pere & du fils avec ceux de leurs femmes, dont les seigneurs de la Chastre ont fait effacer la qualité de fondateur qu'ils veulent s'attribuer. Manrique dit que cette abbaye fut fondée l'an 1136, cependant l'acte de la fondation n'est daté que de l'an 1150. * *Voyez* en particulier le *Voyage littér. de* D. Martenne, *to.* 1, *I part. pag.* 38 & 39.

EBBON, moine, auteur de la vie de saint Othon; évêque de Bamberg, & apôtre de Poméranie, lequel mourut l'an 1139. Cette vie est en trois livres dans les Actes des Saints, au tome premier de juillet, avec un quatriéme livre qui est d'une main plus récente. * *Voyez* Jean-Albert Fabricius en sa bibliothéque de la moyenne & basse latinité, tome II, livre V, pages 216 & 217.

EBBON, *cherchez* EBLES.

EBED-JESU, *cherchez* ABDISSI.

EBENNOZOPHIN, que quelques auteurs nomment *Azophi*, mathématicien Arabe, vivoit dans le X siécle, vers l'an 936, ou dans le XI vers l'an 1061, selon les autres. Il s'appliqua à la connoissance des étoiles fixes. * Génébrard, *en sa chron.* Vossius, *des mathem. c.* 31, §. 7.

EBER, *cherchez* EBERUS.

☞ EBERARD ou EBERHARD, écrivain du X siécle, étoit moine de S. Matthias de Trèves. Sa vertu le fit élever au sacerdoce; & son savoir le fit choisir pour modérateur des écoles de la maison. Il succéda dans cet emploi en 885 à Florbers, & l'exerça pendant près de vingt-quatre ans. Après y avoir formé aux lettres grand nombre de disciples, il mourut en 909, & eut Richard, un de ses confreres, pour successeur. Trithême nous a laissé une liste des ouvrages d'Eberard, dans le détail desquels nous n'entrerons point, parce qu'ils ne subsistent plus aujourd'hui, excepté les additions qu'il avoit faites à l'histoire des archevêques de Trèves; mais qui se trouvent tellement confondues dans les actes de ces prélats, qu'il n'est pas possible de les distinguer. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, Tome VI.

EBERARD, EBRARD, ou EVERARD DE BÉTHUNE, surnommé GRÆCISMUS, à cause de la grammaire dont nous allons parler, vivoit à la fin du douziéme & au commencement du treiziéme siécle. Il est auteur d'un ouvrage contre les Vaudois, d'un traité sur les premiéres paroles de l'évangile, *in principio erat verbum*, &c. * Henri de Gand, *de script. eccl. c.* 60, le Mire, &c. Louvrage par lequel cet auteur est le plus connu, 'est une grammaire latine qu'il publia sous le titre de *Græcismus.* Son commentateur, Jean-Vincent Metulin, professeur à Poitiers, que M. le Duchat nomme aussi *Quillet* ou *Quillot*, apporte la raison du titre du livre : *Voluit (auctor) à Græcis Græcismum nuncupari, tanquam ab ipsius voluminis parte insigniori, in quâ de Græcis & à Græcis exortis dictionibus laudabiliter disseruit.* Le *Græcismus* est un ouvrage de grammaire dans le gout du *Donat* & de l'*Alexandri Doctrinale*, composé, comme on l'a dit, dans le treiziéme siécle ou dès le douziéme, comme il paroît par ce distique équivoque :

Anno milleno centeno bis duodeno,
Condidit EBRARDUS *Græcismum Bethuniensis*,

qui signifie également 1124, ou 1212, & non 1112, comme le veut M. le Duchat dans ses remarques sur Rabelais, tome I, page 90. Le *Græcismus* avoit été imprimé dès 1490, *in*-4°. à Lyon, avec les *Expositions* de Metulinus. M. du Cange parle de cette édition dans la préface de son *Glossarium mediæ & infimæ latinitatis.* M. le Duchat parle d'une seconde, faite à Lyon en 1483, chez Jean Dupré. * Marchant dans son *histoire de l'imprimerie*, pages 87 & 88. Fabricius parle aussi, avec assez d'étendue, d'EBERARD de Béthune dans sa *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, tome II, livre V, pag. 218, & suivantes.

EBERARD d'Althaën, archidiacre de Ratisbonne, vivoit sous l'empire de Rodolphe I, au commencement du XIV siécle. Il écrivit des annales des ducs d'Autriche, de Baviere, & de Suéve, depuis l'année 1273, jusques en 1305. Elles ont été publiées par Henri Canisius, & ont été citées par Bellarmin & Gesner. L'ouvrage de cet auteur est un abrégé des annales de Henri Steron, moine du même monastere, qui commençoient à l'an 1152, à la premiere année du regne de l'empereur Frédéric I, & qui finissoient à l'an 1273, & une continuation de l'histoire du même auteur depuis l'an 1273, jusqu'à l'an 1305. * Canisius, *Tom. I, ant. lect.* Bellarmin, *de script. eccl.* Gesner, *bibl.* Vossius, *l.* 2, *de hist. Lat. c.* 62, &c. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. du XIV siécle.*

EBERARD ou EBERHARD. Fabricius parle encore de plusieurs écrivains du même nom, dans le tome II, livre V, de sa *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité* : tels sont 1. EBERHARD, moine de Fulde, de qui l'on a *Summaria traditionum Fuldensium, sive donationum veterum sancto Bonifacio legatarum* : cela se trouve dans le *Corpus traditionum Fuldensium*, donné par Jean-Frédéric Schannat. 2. EBERHARD, prêtre, qui a décrit la fondation & les accroissemens de l'église de Gandersheim jusqu'en 1002, c'est-à-dire, jusqu'au temps de l'empereur saint Henri, second du nom. Cette description que M. de Leibnitz a fait imprimer dans le tome III de sa collection des écrivains de l'histoire de Brunswick, est tirée d'une ancienne chronique latine de Gandersheim. Eberhard a fait sa description en vers saxons, vers l'an 1216. 3. EBERHARD Mainard, de Mayence, religieux de l'ordre des Carmes vers l'an 1403. Possevin & d'autres lui donnent des sermons pour l'avent & le carême, & un livre *De triplici vitâ.* 4. EBERHARD surnommé, *de Parentinis*, religieux de l'ordre des Freres prêcheurs de la province de Toulouse, a écrit sur tout l'office de la messe, vers l'an 1339. Le manuscrit est conservé dans la bibliothéque de l'empereur, au rapport de Lambécius. 5. EBERHARD de Saint-Quentin, de l'ordre des Freres prêcheurs ou dominicains; les peres Echard & Quétif parlent des sermons qu'il avoit prêchés à Paris en 1273.

EBERARD, surnommé *le Barbu*, duc de Wirtemberg, fonda l'université de Tubingue, & se fit tellement aimer de ses sujets, qu'on disoit qu'il n'y en avoit point dans le sein duquel il ne pût dormir en sureté. Il mourut en 1496. L'empereur Maximilien étant près de son tombeau, dit : *Il repose là un prince, auquel je ne connus jamais de semblable, pour sa sagesse & ses autres vertus.*

EBERARD, duc de Wirtemberg, fils de *Jean-Frédéric*, qui mourut en 1628, fut exclus de l'amnistie publiée à la pacification de Prague en 1635, après la bataille de Norlingue. Mais il fut rétabli dans une bonne partie de ses états en 1638. Cependant il souffrit beaucoup jusqu'à la paix de Munster en 1648, qu'il fut parfaitement rétabli dans tous ses états. Après quoi il gou-

verna ses sujets en paix, & s'acquit beaucoup de réputation, par sa justice, sa prudence & sa magnificence. * Ohil. Jac. Spener, *Syl. généal. hist. famil. Wirtem.*

EBERHARD, évêque de Saltzbourg dans le XII siécle, naquit en 1085, & étudia à Bamberg, dont il fut fait chanoine. Au bout de quelque temps il embrassa l'état monastique dans le monastere de S. Michel, fut abbé de Bibourg pendant 14 ans, & élevé l'an 1146 à l'évêché de Saltzbourg. Il tint le parti du pape Alexandre III contre l'empereur Frederic *Barberousse*, & mourut le 20 juin 1164, âgé de 79 ans, après 18 ans d'épiscopat. * Canisius, *T. I, antiq. lect.* Baronius, *T. XI. annal. & A. C.* 1024. Vossius, *l.* 2, *hist. Lat. c.* 43, *&c. Vies des saints XXII juin.*

EBERNBERG, ou EBERNBOURG, château bâti sur un rocher & bien fortifié. Il est du palatinat du Rhin en Allemagne, & situé dans le comté de Spanheim, sur la riviere de Naw, au confluent de celle d'Alsen, qui le sépare du château de Rhingravestin, & du comté de ce nom, à une lieue de la ville de Creutznach. Le landgrave de Hesse-Cassel assiégea ce château l'an 1692, mais les François qui le défendoient l'obligerent à lever le siége. * Mati, *diction.*

EBERNSDORF, bourg de l'archiduché d'Autriche, où les archiducs d'Autriche ont un beau palais, est sur le Danube, à deux petits milles au-dessous de Vienne. On prend Ebernsdorf pour l'ancienne *Ala Nova*, ville de la haute Pannonie. * Baudrand.

EBERSHEIM, ou EBERS-MUNSTER, bourg avec une célébre abbaye. Il est dans l'évêché de Strasbourg en Alsace, dans une isle qu'entourre la riviere d'Ill, entre Schelestat & Bénefeld, à une lieue de la premiere, & deux de la derniere. * Mati, *dict.*

EBERSTEIN (le comté d') contrée de la Souabe en Allemagne, est entre le duché de Wirtemberg, l'Ortnaw, & le marquisat de Bade. Le comté, qui prend son nom du château d'Eberstein, situé sur un rocher & fortifié, peut avoir environ six lieues de long & deux de large. Il a eu ses comtes particuliers. Maintenant le marquis de Bade en posséde la plus grande partie. Le duc de Wirtemberg posséde Neustat. L'évêque de Spire & les comtes de Wolkenstein & de Grondsfeldt sont maîtres du reste. * Mati, *dict.*

EBERT (Théodore) professeur en hébreu à Francfort sur l'Oder, y fut recteur dans les années 1618 & 1627. Il est fort connu par ses écrits, & il s'est appliqué en particulier à nous faire connoître les jurisconsultes & les politiques qui se sont distingués par leur science dans la langue hébraïque, & dans les langues orientales qui en dépendent ou qui en dérivent, & qui ont contribué à en augmenter & à en étendre la connoissance. C'est le sujet d'un ouvrage qu'il a intitulé par cette raison : *Elogia jurisconsultorum & politicorum illustrium qui sanctam hebraam linguam aliasque ejus propagines orientales propagarunt, auxerunt, promoverunt.* Cet ouvrage contient cent éloges. Il a été imprimé en 1628. Il a publié aussi la vie de Jesus-Christ en hébreu; une Centurie de remarques politiques en latin; une Chronologie des principaux docteurs ou savans qui ont cultivé la langue sainte depuis le commencement du monde jusqu'à son temps. L'étude qu'il avoit fait lui-même de cette langue, lui avoit donné lieu de connoître les savans qui avoient acquis la même connoissance, & avoient travaillé à la perfectioner; & l'amour qu'il avoit conçu pour tous ceux qui l'avoient précédé dans la même carriere, l'avoit porté à tirer leurs noms de l'oubli, ou à augmenter la gloire de ceux dont la réputation étoit déja connue. Nous avons encore de Théodore Ebert un ouvrage moral en latin, sous le titre de *Speculum morale.* * Becmanni, *Memor. Francofurt. in notitia universit. cap.* 5.

EBERULFE, chambellan de Chilpéric I, roi de France, étoit un scélérat qui s'étoit enrichi par plusieurs moyens injustes. Il s'attira la haine de la reine Frédégonde, parcequ'il l'accusa d'avoir fait assassiner le roi son mari. Elle rejetta le soupçon de ce crime sur Eberulfe lui-même, qui tâcha d'éviter la vengeance de cette cruelle femme, en se retirant avec tous ses trésors dans l'eglise de S. Martin de Tours, comme dans un asyle que la piété des rois, & le respect des peuples avoit rendu inviolable. Mais Frédégonde, & le roi Gontran qu'elle avoit prévenu, gagnerent un courtisan nommé Claude, qui jusque-là avoit fait profession d'être ami d'Eberulfe, pour le tirer de cet azyle. Ce traître fit sortir adroitement Eberulfe de l'église; & l'ayant mené avec lui dans un lieu, pour y boire ensemble du vin parfumé, il lui passa son épée au travers du corps: mais les gens d'Eberulfe étant survenus en ce moment, & se trouvant les plus forts, assassinerent Claude dans un monastere prochain, où il s'étoit sauvé. Ainsi périrent ces deux méchans hommes en 584. Tout le bien d'Eberulfe fut donné aux grands seigneurs, qui étoient auprès du roi Gontran. * Le Sueur, *hist. de l'église & de l'emp.*

EBERUS (Paul) né à Kitzingen dans la Franconie le 8 novembre 1511, fut mis de bonne heure au collége à Anspach. En 1525 il alla à Nuremberg, & en 1532 le sénat de cette ville l'envoya à Wittemberg, où il prit le degré de maître-ès-arts en 1536. Comme il écrivoit bien, Philippe Mélanchthon s'en servit pour copier ses ouvrages, & ayant bientôt reconnu qu'il avoit beaucoup d'autres talens que celui de bien écrire, il lui donna sa confiance, & le consultoit dans ce qu'il faisoit de plus important; c'est ce qui a fait nommer celui-ci, par quelques-uns, *le répertoire de Philippe.* Eberus fut fait professeur en philosophie en 1544, & en hébreu en 1556. On le fit pasteur la même année. Il fut envoyé quelque temps après au collége de Wormes avec Mélanchthon, & en 1558 on le nomma premier pasteur de Wittemberg à la place de Bugenhage. Il prit le degré de docteur en théologie en 1559; & neuf ans après, c'est-à-dire, en 1568, il alla à Anspach avec Paul Crellius, pour tâcher d'appaiser les brouilleries & les divisions que les disputes & différens intérêts avoient excitées dans le clergé. Enfin, après être revenu du colloque d'Altembourg il mourut le 20 décembre 1589. Depuis la mort de Mélanchthon, il avoit été regardé comme un de ses plus estimés disciples, que l'on appelloit alors en Saxe les *Crypto-Calvinistes*, c'est-à-dire, *Calvinistes secrets* ou *cachés*, parcequ'ils étoient beaucoup plus modérés que les autres partisans de cette secte. Eberus a composé en allemand quelques cantiques pour l'usage de l'église de sa communion, où l'on s'en sert encore aujourd'hui; *Expositio evangeliorum dominicalium; Calendarium historicum populi Judaïci à reditu Babylonico ad Hierosolymæ excidium, &c.* * *Voyez* Adam, dans ses *vies des théologiens Allemans;* Teissier, dans ses *Eloges.* Il est étonnant que Joachim Camerarius, qui a donné une vie de Mélanchthon assez étendue, ne parle point de Paul Eberus.

EBERWINUS, selon d'autres EBROINUS, & EVERVINUS, étoit vers le commencement de l'onziéme siécle abbé de saint Martin de Tréves, ordre de S. Benoît. Il a écrit *Vita sancti Magnerici :* ce saint étoit un archevêque de Tréves vers l'an 596. Cette vie a été imprimée avec des notes du pere Sollier dans les actes des saints au sixiéme tome de juillet. 2. *Vita Simeonis reclusi :* ce saint reclus est mort l'an 1035, & fut mis au nombre des saints en 1042. Sa vie est dans les Bollandistes au tome premier de juin, & dans le sixiéme siécle bénédictin. Eberwin a dédié cette seconde vie à Popo, archevêque de Tréves, qui gouvernoit ce diocèse depuis l'an 1016, jusqu'en 1047. * Voyez la bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, tome V, page 229.

EBES, *cherchez* EBBON.

EBEYS, soudan d'Egypte, tua en 1156, le calife son maître, qui se reposoit sur lui de tout le gouvernement du

royaume. Ebeys se saisit de ses trésors, dont il jetta une partie dans le palais pour amuser le peuple, pendant qu'il se sauva l'epée à la main. Les Hospitaliers & les Templiers avertis de cet assassinat, allerent attendre Ebeys sur le chemin de Damas; & l'ayant tué ils partagerent ensemble ses trésors, & les prisonniers. Les Templiers eurent dans leur lot Nosceradin, fils d'Ebeys, jeune homme de belle espérance, & qui avoit déja reçu quelque instruction de la religion chrétienne; mais au lieu de le conserver, ils le vendirent pour soixante-dix mille écus aux Egyptiens, qui le firent cruellement mourir. * Bosio, *hist. de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, l.* 1 *c.* 3.

EBION étoit un philosophe stoïcien, à ce que l'on croit, disciple de Cérinthe, sorti de la secte des Nazaréens. On le fait auteur de la secte des Ebionites. C'est le sentiment non-seulement de S. Epiphane, mais aussi de Tertullien, d'Optat évêque de Mileve, de S. Hilaire, de S. Jerôme, de S. Pacien, de Marius Mercator, & de plusieurs autres. Cependant, suivant Origène & Eusebe, les Ebionites n'ont point tiré ce nom du chef de leur hérésie, mais du mot hébreu *Ebion*, qui signifie *un pauvre mendiant, un homme vil & méprisable*, parcequ'ils avoient des sentimens bas de J. C. S. Irenée ne parle point d'Ebion, mais seulement des Ebionites. Son silence & le témoignage d'Eusebe & d'Origène pouroient faire croire que cet Ebion est un nom imaginé, ou peut-être qu'il n'est pas différent de Cérinthe, d'autant plus que S. Epiphane attribue à Ebion ce qui est dit constamment de Cérinthe; que S. Jean étant entré dans un bain où il étoit, s'en retira, de crainte que la présence de cet hérétique ne fit tomber le bâtiment. Ce même pere assure qu'Ebion a prêché en Palestine & en Asie, ce qui convient à Cérinthe. * Origène contre Celse, *liv.* 2. Tertul. *lib. de præscr. c.* 34. Eusebe, *lib.* 3, *cap.* 31. S. Epiph. *heres.* 30. Hieron. *in Luciferianos.* Philastre, *cap.* 37. Optat. Milevit. *l.* 4. S. Augustin, *de heresib.* Marius Mercator. Théodoret, *heret. fabular. lib.* 2. Baronius. Tillemont, *mém. pour servir à l'hist. ecclesf. t.* 2. Du-Pin, *trois premiers siécles.* Laurent Mosheim, *observationes sacræ, historico-criticæ.* Il y a dans le *V chapitre du I livre* de ces observations une dissertation sur l'existence d'Ebion.

EBIONITES, secte d'hérétiques du II siécle, sortie des Cérinthiens & des Nazaréens, qui enseignoient, comme les précédens, que tous les hommes étoient obligés d'observer tous les préceptes & les cérémonies de la loi, & que Jesus-Christ étoit un pur homme, né de Marie & de Joseph, selon plusieurs d'entr'eux, & né d'une vierge, selon d'autres; car Origène, Eusebe & S. Epiphane distinguent deux sortes d'Ebionites. Ils ne connoissoient point d'autre évangile que celui de S. Matthieu, qu'ils avoient en hébreu, mais corrompu & mutilé: ils l'appelloient l'*évangile selon les Hébreux.* Ils rejettoient le reste du nouveau testament, & surtout les épîtres de S. Paul, considérant cet apôtre comme un apostat de la loi; ils observoient également le samedi & le dimanche: ils se baignoient tous les jours comme les Juifs: ils adoroient Jérusalem comme la maison de Dieu: ils appelloient leurs assemblées synagogues, & non pas églises, & célébroient leurs mystéres tous les ans avec du pain azyme. Les premiers Ebionites menoient une vie fort reglée, & estimoient la virginité. Les derniers menoient une vie dereglée, blâmoient la continence, & permettoient la dissolution du mariage; s'abstenoient de manger de tout ce qui avoit été animé; ils recevoient le Pentateuque de Moïse, mais non pas entier; ils honoroient les anciens patriarches, mais ils méprisoient les prophétes: ils se servoient de faux actes des apôtres, comme des voyages de S. Pierre, & de plusieurs autres livres apocryphes. * S. Irenée, *l.* 3, & les autres auteurs cités dans l'article précédent.

EBLANIENS, ancien peuple d'Hibernie. Il étoit entre les Ménapiens au sud, & les Voluntiens au nord. Eblana, aujourd'hui Dublin, étoit leur ville capitale, & ils occupoient le comté de Dublin, & le Méath en Irlande. * Baudrand.

EBLES, EBBES, ou EBLON, abbé de S. Germain des Prés, ou de S. Denys, comme veulent les autres, étoit fils de Ranulfe & vivoit dans le IX siécle. Quelques auteurs prétendent qu'il fut doyen de l'église de Paris, & premier comte de Poitiers, chancelier & ministre d'état sous Eudes, comte de Paris, qui fut élu régent du royaume, pendant l'enfance de Charles *le Simple.* Ebles porta aussi le titre d'abbé de S. Hilaire de Poitiers, & se distingua par ses exploits à la défense de Paris contre les Normans en 888, comme nous le voyons dans le poëme du moine Abbon. Il se trouva encore à la défaite des mêmes Normands à Mont Faucon en 889. Quelques auteurs lui donnent le titre de comte de Poitiers, & de duc de Guienne; mais sans fondement. Reginon, après avoir parlé de lui & de ses deux freres Ranulfe II, & Gozbert sur l'année 892, marque qu'il fut tué l'année suivante d'un coup de pierre, au siege du château de Brillac en Poitou. * Abbon, *de obs. Paris. l.* 2. Réginon, *en la chron.* Auteuil, *hist. des ministres d'etat.* Sainte Marthe, &c.

EBLES, EBBES, ou EBLON, qualifié comte de Poitou, & duc de Guienne, étoit fils de Ranulfe II, & selon quelques-uns d'*Adélaïde* de France, fille du roi Louis *le Begue.* Après avoir été élevé près du comte saint Geraud, seigneur d'Aurillac en Auvergne, il succéda l'an 927 à Guillaume *le Pieux*, duc de Guienne. Ebles eut trois femmes & deux fils. La premiere de ses femmes étoit *Aremberge*; la seconde *Emilienne*; & la troisiéme *Adele* ou *Edwige*, fille d'*Edouard*, dit *le Vieux*, roi d'Angleterre. Ses fils furent Guillaume, surnommé *Tête d'Etoupes*, qui lui succéda; & *Eblon*, que le roi Louis d'*Outremer* son cousin fit évêque de Limoges, étant déja abbé de S. Maixent, & trésorier de S. Hilaire de Poitiers. On dit que ce dernier mourut l'an 975 de déplaisir de ce qu'Elie I, comte de Périgord, fils aîné de Boson *le Vieux*, comte de la Marche, & d'Emme de Périgord, avoit fait crever les yeux à Benoît qu'il avoit établi coévêque. * Aimar de Chabanais, au *fragment de l'histoire d'Aquitaine. Chronique* de Maillezais. Justel. Sainte-Marthe, &c.

EBLON, baron de Rouci, fameux capitaine, vivoit au commencement du XII siécle. Il assembloit souvent des gens de guerre, avec lesquels il passoit en Espagne, non pas tant pour combattre contre les Sarasins, quoique c'en fût le prétexte, que pour avoir sujet de piller les biens des églises, & de maltraiter les peuples de la campagne. Sur les plaintes des ecclésiastiques, Louis *le Gros*, fils de Philippe I, qu'on nommoit le Prince du royaume, dont il avoit le gouvernement, accourut à Reims, & obligea Eblon de mettre les armes bas, & de cesser ses brigandages, vers l'an 1103. * Mézerai, *en Philippe I.*

EBNER (Jérôme) fils de *Matthieu*, étoit frere de Jean Ebner, chevalier, qui en 1620, fut à Aix-la-Chapelle porter à Charles-*Quint* les ornemens impériaux, savoir la couronne, le sceptre, & le globe, & qui défendit avec beaucoup de valeur l'an 1552 la ville de Nuremberg qui étoit alors assiégée. Ce même Jean Ebner est la source des Ebner d'Eschenbach, qui sont encore très-distingués. Jérôme naquit en 1477. Il acheva ses études à Ingolstadt sous Sixtinus Sugerius. En 1512, il fut fait sénateur de Nuremberg. Il passa depuis par tous les emplois les plus honorables, & rendit tant au dedans qu'au dehors, de grands services à la république. Il fut un des plus zélés fondateurs des écoles de Nuremberg, & contribua beaucoup au progrès de la réformation dans la même ville. Il eut sur cela un grand commerce de lettres avec l'électeur Frédéric de Saxe & d'autres princes. Il aimoit beaucoup les savans & les protégeoit. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

EBNER (Erasme) *fils du précédent*, naquit à Nuremberg en 1511. A l'âge de treize ans il fut envoyé à Wittemberg, afin d'y faire ses études sous la direction de Mélanchthon. Ce fut pour cet éleve que Mélanchthon fit ses *Elementa grammatices*, & en 1529 & 1530, il le mena avec lui aux diétes de Spire & d'Ausbourg. L'année suivante 1531, Ebner alla en Italie, & il passa quelques années à voyager. Etant retourné en sa patrie, il fut fait conseiller en 1536. L'annee suivante il fut envoyé par le conseil & par la ville de Nuremberg à Smalkalde dans la Hesse, pour assister à l'assemblée des protestans qui s'y tenoit. En 1538 on lui donna la commission de dresser & d'amasser une bibliothéque publique de tous les livres anciens répandus dans les cloîtres. Dans la suite on le chargea encore en diverses occasions de plusieurs commissions importantes. En 1552 il fut fait inspecteur général des munitions de bouche, pendant le siége de Nuremberg. Il fut aussi fort occupé à des négociations entreprises pour terminer à l'amiable tous les différens qui avoient occasionné le siége de la ville; & après s'en être aquitté au contentement de toutes les parties, on l'envoya à Vienne pour faire confirmer par l'empereur l'accord qui avoit été arrêté. En 1553 il fut revêtu de la dignité de conseiller de guerre des états protestans réunis, qui le députerent à Wirtzbourg, à Bamberg & en Saxe, où il leur rendit de grands services. Il attira le duc de Brunswick à leur parti. En 1554, sollicité par le général Schwendi, il entra au service de l'Espagne & de l'Angleterre, & il y demeura jusqu'à ce qu'en 1569 le duc de Brunswick le fit membre de son conseil. Comme il aimoit l'étude & le repos, il obtint du duc le prieuré de Dorstad; mais sa présence étant nécessaire à la cour, il fut obligé d'y paroître de nouveau en 1573. Il mourut en 1577 à Helmstadt, où il fut enterré. Il étoit savant, éloquent & grand amateur de la poësie. On a de lui: *Psalmus XII; Epicedion duorum fratrum cum duobus chronosticis; Epitaphia Victoris, Philippi magni & Henrici patris; Epigramma ad Andream Camicianum, ad Helium Eobanum Hessum, de Momo, de quodam cordato coquo, de quodam monacho, de unione religionis.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740, & *supplément françois de Basle.*

EBNER D'ESCHENBACH (Jean-Paul) issu de JEAN Ebner, chevalier, *dont on a parlé dans l'article de* Jérôme Ebner, naquit à Nuremberg en 1641. Après avoir fréquenté quelques écoles, où il fit des progrès dans les lettres, il alla à Tubinge & à Strasbourg pour acquérir de nouvelles connoissances, & perfectionner celles qu'il avoit déja acquises. Il soutint vers ce temps-là une dispute *De jure senum senectutisque privilegiis.* Il entra depuis au service du comte de Windisgratz. Ensuite il accompagna dans les cours d'Italie l'ambassadeur de l'empereur; & dans ce voyage, il donna des preuves de ses excellentes qualités & de son habileté dans la géométrie. Etant revenu dans sa patrie, il fut envoyé vers l'électeur de Saxe, & ensuite il fut fait sénateur. Dans ce poste il exerça avec honneur tous les emplois de confiance dont la république s'empressa de le charger. Il mourut en 1691. On a de lui quelques écrits, auxquels il n'a pas mis son nom, comme *Zelus Galliæ; Cenotaphium Legionis Franconicæ pedestris; Sol Tyrolis occidens & oriens; Tumulus Candiæ.* Ses fils ont fait réimprimer ces ouvrages après une exacte correction. * Magnus-Daniel Omeisius *De claris Norimberg. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740, & *supplément françois de Basle.*

EBORIC, *cherchez* EBURIC.

EBRANCUS, fils de Memprecius, qu'on fait cinquiéme roi d'Angleterre, fut, à ce que prétendent ces historiens, qui aiment à donner dans les fables, un prince courageux, qui passa dans les Gaules, & y remporta d'illustres victoires. On dit qu'il fonda la ville de *Caër-Ebranc*, que les Romains appellerent *Eboracum*, & qui est Yorck d'aujourd'hui; que son regne fut de 40 années; & que Brutus II lui succéda. Tout cela paroît fabuleux. *Voyez* les auteurs de l'histoire d'Angleterre, & Du Chesne, *histoire d'Angleterre*, *liv.* 2, *ch.* 11, *pag.* 61.

EBRARD, *cherchez* EBERARD.

EBRBUHARITES, sorte de religieux mahométans, ainsi nommés de leur fondateur Ebrbuhar, disciple de Nakschibendi. Ils font profession d'une grande sainteté, & d'un grand détachement; mais ils ne laissent pas de passer pour hérétiques parmi les autres musulmans, parcequ'ils ne croient point être obligés de faire le pélerinage de la Mecque. Ils disent, pour s'exempter, que la pureté de leurs ames, & les extases qui les élevent au-dessus du monde, les mettent en état de voir la Mecque dans leurs cellules, comme s'ils étoient effectivement dans ce lieu. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

EBRE ou EBRO, comme prononcent les Espagnols, en latin *Iberus*, riviere d'Espagne, qui donna autrefois son nom à l'Ibérie, a sa source dans la Castille vieille sur les frontieres de l'Asturie, & vers le bourg que ceux du pays nomment *Fuentibre*, c'est-à-dire, *source* ou *fontaine de l'Ebre.* Elle traverse la Castille vieille & une partie de la Navarre. Dans la premiere, l'Ebre passe à Mirande-de-Ebro, à Jancugo, à Logrogno, & à Calahora étant déja grossie par les eaux de diverses rivieres. Celle d'Agra s'y joint dans la Navarre. Ensuite entrant dans l'Aragon, elle passe à Saragoce, & reçoit la Guerna, Almonacid, Rio Martin, Rio Guadalo, l'Acanadre, & l'Alaguas qui sépare d'un côté l'Aragon de la Catalogne. Vers cette derniere province, l'Ebre reçoit le Segro, passe à Tortose, & se jette peu après dans la mer Méditerranée. La premiere division de l'Espagne a été par les provinces deça & delà l'Ebre. C'étoit aussi la frontiere qui séparoit les conquêtes des Carthaginois & des Romains; par le traité que Luctatius Catulus fit avec les premiers. Les auteurs anciens parlent souvent de l'Ebre. Festus Avienus fait mention d'une autre riviere de ce nom, que quelques auteurs croient être le *Rio Tinto.* * Strabon, *l.* 3. Pline, *l.* 3, *c.* 3, & *l.* 4, *c.* 20. Nonius, *Hisp. descr. &c.*

EBRE, fleuve de Thrace, *cherchez* HEBRE.

☞ EBREMAR ou EVERMER, patriarche de Jérusalem au commencement du XII siécle, étoit né à Cickes, village du diocèse de Terouane. Il entra dans le clergé, où il fut élevé à la prêtrise, & eut pour maître Lambert, depuis évêque d'Arras. Ebremar alla en Palestine, à la premiere expédition des François pour le recouvrement de la terre-sainte. Il s'y consacra à Dieu dans l'église du S. Sépulcre, & fut apparemment du nombre des chanoines réguliers que Godefroi y établit peu de temps après la prise de Jérusalem. Albert d'Aix, auteur contemporain d'une histoire de la premiere croisade, insérée au tome I du recueil intitulé *Gesta Dei per Francos*, nous donne une idée très-avantageuse d'Ebremar, & le représente comme un homme plein de zèle pour la religion, de charité pour ses freres, & qui rendit même au roi Baudouin des services importans dans les guerres contre les Sarasins & les infidéles. Daïmbert, patriarche de Jérusalem, ayant été déposé pour ses crimes dans une assemblée de prélats, d'abbés, & de seigneurs du royaume de Jérusalem, Ebremar, de l'avis du cardinal Robert, & par le choix du clergé & de tout le peuple, fut élu pour remplir sa dignité. Albert d'Aix ne fixe point le temps de la déposition de Daïmbert, & de l'élection d'Ebremar; mais on doit rapporter cet évenement à l'an 1103 ou 1104. Daïmbert, après sa déposition, se retira à Antioche dans la principauté de Boémond son protecteur, qui le mena l'année suivante avec lui en Europe. Boémond y venoit pour solliciter des secours pour la terre-sainte, & Daïmbert pour porter des plaintes au pape de ce que le roi Baudouin l'avoit injustement chassé de son siége, à ce qu'il prétendoit. Paschal II le retint

plus de deux ans à sa suite, pour voir si ceux qui l'avoient chassé de son siége, se présenteroient pour justifier leur conduite. Personne n'ayant comparu, Daïmbert fut renvoyé avec des lettres du pape, qui témoignoit qu'il étoit en ses bonnes graces : mais étant tombé malade à Messine, où il attendoit l'occasion favorable de s'embarquer, il y mourut le 14 mai de l'an 1107. Ebremar apprenant que Daïmbert revenoit triomphant pour remonter sur son siége, & ne sachant point sa mort, vint à Rome pour faire connoître, que bien loin d'être usurpateur, il avoit été placé malgré lui sur le siége de Jérusalem. Il se justifia pleinement dans un concile, & revint muni d'un jugement de l'église romaine en sa faveur, & de lettres que le pape Paschal écrivoit au roi pour lui recommander de maintenir Ebremar sur le siége de Jérusalem. Mais le roi Baudouin, excité par Arnoul, qui étoit maître de son esprit, (voyez ARNOUL) n'eut aucun égard au jugement de l'église romaine, ni aux lettres du pape. Il s'opposa absolument au rétablissement d'Ebremar, qui fut obligé de se retirer à Avaron, & Gibelin fut élu pour remplir à sa place la dignité patriarchale. Quoique ce procédé fût très-injuste, le pape crut ne pouvoir y refuser son consentement. Il craignoit que son opposition n'excitât des troubles fâcheux dans l'église & le royaume de Jérusalem. Ebremar, en même temps qu'il fut dépouillé du siége de Jérusalem, fut placé sur celui de Césarée. Il assista en 1120 au concile de Naplouse, assemblé par le patriarche Gortmond, & auquel se trouva Baudouin, roi de Jérusalem. Il signa en 1123 le traité fait entre les princes croisés & les Vénitiens. On ignore le temps de sa mort. Tel est le récit d'Albert d'Aix, sur ce qui concerne le patriarche Ebremar : récit bien différent de ce que racontent tous les historiens modernes, qui sur l'autorité de Guillaume de Tyr, nous représentent Ebremar comme un intrus qui s'étoit emparé du siége de Jérusalem, dont Daïmbert avoit été injustement dépouillé. M. Baluze a donné au tome V de ses *Miscell.* page 331, une lettre de compliment qu'Ebremar écrivit à Lambert, évêque d'Arras, en lui envoyant quelques petits présens. On trouve à la suite la réponse de Lambert. * *Histoire littéraire de la France*, par des Bénédictins de S. Maur, *tome X*.

EBREMUDE, gendre de Théodat, roi des Goths en Italie, commandant l'armée de son beau-pere, l'an 536, le trahit lâchement, & se vint rendre à Belisaire, qui l'envoya à Constantinople, où l'empereur Justinien le reçut fort bien, & le fit patrice, non pas tant pour récompenser sa trahison, que pour attirer les Goths à son parti par la douceur & par les présens. * J. le Sueur, *hist. de l'église & de l'emp. l'an* 536.

EBRO, *cherchez* EBRE.

EBRODUNTIENS, anciens peuples de la Gaule narbonnoise. Ils avoient au nord les Brigantes, au levant les Vagiens; au sud les Lonthiens; & au midi les Caturiges. Leur pays porte aujourd'hui le nom d'*Embrunois*, & *Ebrodunum*, leur capitale, celui d'*Embrun*. * Baudrand.

EBROIN, maire du palais de Clotaire III & de Thierri I, étoit Allemand, à ce que disent quelques auteurs. C'étoit un homme ambitieux, fier, & entreprenant. On crut que son gouvernement seroit équitable, parcequ'il étoit uni d'amitié avec les plus saints personnages de son temps, & qu'il avoit fondé quelques églises. En effet, il répondit à cette attente pendant quelques années; car il punit sévérement en 661, ceux qui avoient tué S. Aigulfe, abbé de Lerins, & exerça la justice avec un discernement merveilleux. Après la mort de Clovis II, lorsque Clotaire III lui eut succédé, Erchinoald, maire du palais, qui gouvernoit le royaume, mourut presque en même temps. Ebroin s'étant acquis l'estime des François, trouva le moyen de se faire donner cette grande dignité. La reine Batilde avoit aussi part au gouvernement; & par ses soins l'état jouit d'une grande tranquillité, pendant environ dix années. Ebroin, pour demeurer seul maître, fit ensorte qu'on pria cette sage princesse de ne se mêler plus des affaires, & de se retirer; ce qu'elle fit. Alors Ebroin se voyant toute l'autorité en main, ne contraignit plus son orgueil, son avarice, sa cruauté & sa perfidie. Il ravissoit les biens; il ôtoit les charges; il chassoit les grands qui étoient à la cour; & défendoit aux autres d'y venir sans sa permission. Il haïssoit sur-tout S. Leger évêque d'Autun, qui étoit le seul qui pouvoit lui faire tête & rallier les autres contre lui. Lorsque Clotaire III fut mort en 670, Ebroin mit Thierri sur le trône; mais les grands, à qui l'on avoit commandé de sa part de ne sortir point de leurs maisons, déférerent la couronne à Childeric II, mirent Ebroin dans le monastere de Luxeu en Bourgogne, où il fut tondu, & enfermerent Thierri dans celui de S. Denys. Après la mort de Childeric en 673, Thierri fut mis sur le trône, & eut Leudese pour maire du palais. Ebroin dans le même temps quitta le monastere & l'habit de clerc, fit assassiner Leudese; & parceque le roi ne vouloit pas le recevoir, il supposa un Clovis qu'il disoit être fils de Clotaire III, força les peuples de lui jurer fidélité, & désola tous les pays qui refuserent de le faire. La ville d'Autun fut assiégée; & le saint évêque Leger y ayant été surpris, eut les yeux crevés, & fut mis dans un monastere par les ordres d'Ebroin, desorte qu'on fut obligé de recevoir ce tyran pour maire du palais de Thierri. Il gagna les grands de Neustrie & de Bourgogne, & renvoya son faux Clovis dont il n'avoit plus besoin. Dans cette haute puissance sa tyrannie n'eut point de bornes. S. Leger & le comte Guerin son frere furent les victimes de sa haine, qui n'épargna aucun de ceux qu'il n'aimoit pas. Les plus prudens prirent la fuite. Enfin un seigneur nommé Hermenfroi, qu'il avoit dépouillé de tous ses biens, & qu'il menaçoit de mort, le tua un matin, les uns disent dans son lit, & les autres à la sortie de son palais. Ce fut l'an 681. Ce fut sous Ebroin que commença l'usage de donner à titre de *précaire* les biens ecclésiastiques à des laïcs, sous l'obligation du service militaire. On en trouve plusieurs formules dans le recueil de Marculfe. * Voyez le continuateur de Fredegaire, qui est dans l'appendix aux ouvrages de Grégoire de Tours, *c.* 94. Adon & Sigebert, *en la chron.* Aimoin, *l.* 4, *c.* 44, 45 *& suiv.* Mezerai, *hist. de France*. Le recueil des historiens de France par les PP. bénédictins, t. V, art. 6.

EBROMAGUS, lieu de la demeure de S. Paulin, sur la situation duquel les savans sont fort partagés. La plupart veulent que ce soit Brau ou Embrau, près de la Garonne, au-dessous de Blaye, environ à six lieues de Bourg du côté de la Saintonge, & tel est en particulier le sentiment du P. de Longueval, jésuite, dans son *histoire de l'église gallicane*, *liv.* 3, *pag.* 373. Mais pourquoi ne seroit-ce pas plutôt l'*Ebromagus* dont les anciens itinéraires font mention, & qu'ils placent entre Toulouse & Carcassonne, à peu près à une égale distance du Tarn & de la Garonne? En effet, l'*Ebromagus* des itinéraires est vraisemblablement le lieu de Bram dans le Lauragais & l'ancien diocèse de Toulouse, situé à deux lieues de la petite riviere de Lers, qui se jette dans la Garonne, ou plutôt le lieu de Vibram, vers la source de la même riviere de Lers dans le pays de Lauragais. La distance marquée dans les itinéraires convient à peu près à l'un & à l'autre de ces deux endroits, & s'accorde avec ce qui est dit dans la vingt-deuxiéme épître d'Ausone, qui de Lugagnac où il demeuroit à deux lieues de Bourdeaux, envoya acheter des bleds du côté de Tarn & de la Garonne, & les fit transporter sur de petits bateaux du lieu où il avoit fait faire cette emplette, jusqu'à *Ebromagus*, où il les mit en dépôt dans les greniers de Paulin. En fixant l'*Ebromagus* de S. Paulin de la maniere dont on vient de le dire, ce lieu se trouve situé auprès d'une riviere, peu considérable à la vérité, mais qui se jettant bientôt après dans la Garonne, peut avoir servi à transporter

à transporter sur de petites barques les provisions que l'intendant d'Ausone avoit faites. Si l'*Ebromagus*, dont parle cet Ausone, eut été près de Lugagnac, ce seigneur n'eût pas eu besoin d'un entrepôt & d'un temps considérable, comme il le dit, pour faire voiturer ses grains jusque chez lui. Le même, dans sa vingt-uniéme lettre, remercie S. Paulin qui étoit alors à *Ebromagus*, de lui avoir envoyé de la saumure de Barcelone & de l'huile. Or il est bien plus naturel que ce dernier ait envoyé ces provisions des environs de Carcassonne, pays où l'on commence à voir des oliviers, que des embouchures de la Garonne où il n'y en a point. Les anciens, d'ailleurs, ne nous donnent aucune connoissance d'un *Ebromagus* situé vers Bourg ou Blaye : mais ils parlent de celui qui étoit entre Toulouse & Carcassonne. L'amitié que S. Paulin avoit contractée avec Sulpice Severe, nous fournit une nouvelle preuve que l'*Ebromagus* où demeuroit le premier est celui des itinéraires ; car Sulpice Sévere faisoit alors son séjour à *Elusione*, entre Toulouse & Carcassonne : or selon les itinéraires, le lieu d'Elusione étoit situé à neuf milles d'*Ebromagus*. * *Voyez* sur ce sujet une *dissertation* des peres DD. de Vic & Vaissete, bénédictins, dans les notes qui sont à la fin du premier tome de leur *hist. générale de Languedoc*, *pag.* 634, *&c.* La *vie de S. Paulin*, *par* M. le Brun des Marettes, au commencement de l'édition qu'il a donnée des ouvrages de ce saint.

EBURIC, ou EBORIC, roi des Suéves en Galice, succéda l'an 581 à *Miron* son pere, & l'année suivante fut pris & enfermé dans un monastere par Andeca, usurpateur du royaume. Ce dernier se porta à cette entreprise, après avoir épousé la femme du roi défunt. Lewigilde, roi des Goths, le traita de la même façon, en 585. C'est ainsi que finit le royaume des Suéves en Espagne. * Grégoire de Tours, *l.* 6, *c.* 43.

EBURNIUS, *cherchez* ALBURNIUS VALENS.

EBURONS, nom de quelques peuples de la Gaule, du diocèse de Liége; ce qui se doit entendre de l'ancien diocèse, qui a été établi à Tongres, puis à Mastricht, & enfin à Liége. Il s'étendoit non-seulement dans ce qui est aujourd'hui du domaine de l'évêché de Liége; mais aussi dans une partie du Brabant, du Limbourg, du Luxembourg, &c. & dans tout ce qui est du duché de Namur, qui a été tiré de l'ancien diocèse de Liége. César, Pline, & Eutrope, ont aussi nommé Eburons & Eburonices, *Aulerci Eburovices*, ceux d'Evreux qui sont proprement les Eburonices. * *Consultez* Strabon & César, & entre les modernes Sanson, *de l'ancienne Gaule*.

EBUTIUS (Titus Elva) fut général de la cavalerie romaine, sous A. Posthumius qui étoit dictateur. Voyant balancer la victoire entre les Romains & les Latins, qui se battoient près du lac Regillus, à présent, *Lago di Cattiglione*, il fit ôter les brides à tous les chevaux, pour ôter tout espoir de fuir, fondit impétueusement sur l'ennemi, & se rendit maître du champ de bataille, l'an de Rome 320, & avant J. C. 434.

EBUTIUS, un des plus sages & des plus braves généraux de Vespasien pendant la guerre contre les Juifs. Il investit Jotapat, & empêcha que Flave-Josephe, gouverneur de Galilée, qui s'y étoit jetté, ne sortît de cette place. Il fut tué à ce siége, l'an 67 de l'ére vulgaire, qui étoit le dernier de l'empire de Néron. * Josephe, *guerre des Juifs*, *liv. III*, *ch. II*, *& liv. IV*, *ch.* 4.

E C B.

ECBATANE, ville capitale de la Médie, que quelques-uns croient être la ville de Chalane, dont il est parlé dans l'écriture, (*Genes. c.* 10) fondée par Dejocès, roi des Médes, fut bâtie vers l'an 700 avant J. C. Il est dit dans le livre de Judith, qu'Arphaxad, roi des Médes, entoura la ville d'Ecbatane de murs de pierres de taille, larges de cinquante coudées, & hauts de soixante & dix; qu'il y fit des portes, & des tours de cent coudées de haut à chaque porte. Il y a bien de l'apparence que cet Arphaxad est Phraates, fils de Dejocès; qui perfectionna & acheva l'ouvrage que son pere avoit commencé. Diodore dit que l'enceinte de cette ville étoit de deux cens cinquante stades. Polybe prétend qu'elle n'étoit point entourée de murs. On y gardoit les trésors de la Médie dans une citadelle très-forte, entourée de sept murailles, dont les creneaux, à ce qu'on croit, étoient tous différens, blancs, noirs, de couleur de pourpre, bleus, orangés, argentés & dorés. Le palais royal, les sépulcres des rois, & un temple magnifique en faisoient l'ornement. Polybe & Josephe nous en donnent la description. La ville d'Ecbatane étoit située dans une plaine, environ à douze stades du mont Oronte. Parménion fut tué dans cette ville par ordre d'Alexandre; Ephestion y mourut, & y fut enterré. Quelques-uns croient que l'ancienne Ecbatane est à présent la ville de Tauris dans la Perse sur les frontieres de Turquie, où les rois de Perse faisoient autrefois leur séjour. D'autres croient que c'est Ispahan; & d'autres que c'est Chabis dans la province d'Altach; mais tout cela est incertain, & l'on ne trouve nulle part les vestiges de cette grande ville d'Ecbatane, qui dès le temps des empereurs Romains paroît peu connue. * *Judith.* Hérodote, *l.* 1 & 3. Strab. *l.* 11. Polybe, *l.* 10. Pline, *l.* 5, *c.* 19, *l.* 6, *c.* 4. Quint-Curce, *l.* 4, *c.* 5. Sam. Bochart, *Phaleg. l.* 3, *c.* 17.

ECBATANE, ville peu éloignée de Ptolémaïde, & située au pied du mont Carmel. Pline en fait mention, *livre* 5, *chap.* 19. C'est dans cette ville que Cambyse, en montant à cheval, se blessa mortellement. On prétend que l'oracle que ce prince avoit consulté à Bute, lui avoit dit qu'il mourroit à Ecbatane. Cambyse entendit par-là la capitale de la Médie; mais l'oracle, dit Hérodote, parloit d'Ecbatane de Syrie. * Hérodote, *l.* 3, *c.* 64. Relandi *Palæstina*, *l.* 3.

ECBERT, *cherchez* EGBERT.

ECCARD (Jean-George d') célébre historien, naquit à Duingen dans le duché de Brunswick, le 7 de septembre 1674. Après avoir étudié quelque temps à Brunswick & à Helmstadt, où il fit de grands progrès dans les belles-lettres & dans l'histoire, il entra en qualité de secrétaire auprès du comte de Flemming en Pologne. Il alla joindre depuis le célébre M. Leibnitz, par le moyen duquel il devint professeur en histoire à Helmstadt. Après la mort du même M. Leibnitz, il fut fait professeur à Hanovre, où il donna quelques écrits au public. Quoiqu'il eut de bons appointemens, son peu d'économie lui fit contracter tant de dettes, que l'on se vit obligé de lui retenir une partie de ce qu'il touchoit pour satisfaire ses créanciers. En 1723 il quitta secrettement Hanovre, où il laissa sa famille, & peu après, c'est-à-dire le 2 février 1724, il embrassa la religion catholique à Cologne. On lit dans la bibliothéque germanique, tome VII, page 40, & tome IX, page 199, qu'il se retira d'abord dans l'abbaye de *Corvey* en Westphalie, où il ne fit qu'un séjour fort court. Les jésuites croyant avec raison qu'on devoit favoriser alors le nouveau prosélyte, lui firent adresser presque au même temps une vocation de Vienne, de Passau & de Wurtzbourg. M. Eccard se détermina pour le dernier de ces endroits, & il y remplit les charges de conseiller épiscopal, d'historiographe, d'archiviste & de bibliothécaire. L'empereur l'ennoblit depuis. Ce savant mourut au mois de février de l'an 1730. On lit dans les *Acta apostolica legationis Helveticæ*, une lettre qu'il avoit écrite au nonce Passionei, dans laquelle il lui expose les raisons qui l'ont porté à renoncer au luthéranisme pour embrasser la religion catholique. On raisonna beaucoup alors sur ce changement de religion, & chacun chercha à en deviner les motifs. On lit dans les *mémoires de Trévoux*, du mois de juin 1724, que dans une lettre que M. Eccard avoit écrite au pere *Hensler*, avec qui il avoit eu des démêlés littéraires, ce savant avoit averti ce pere, qu'il étoit résolu de se jetter dans le sein de l'église; qu'il alloit le trouver

pour exécuter ce dessein, pour lequel il s'étoit dépouillé de tous ses biens; que sa confiance étoit en Dieu, qui lui feroit trouver des amis dans un pays même où il n'avoit aucune connoissance. » Vous avez été mon » antagoniste, ajoutoit-il, mais j'espére maintenant » trouver en vous un ami sincere. » On lit encore dans le même journal, que ce fut M. Fontanini qui publia à Rome la lettre de M. Eccard à M. Passionei, alors nonce en Suisse, & la réponse de M. Passionei à M. Eccard; que le feu pape Innocent XIII avoit appris la conversion de celui-ci avec bien de la joie, & qu'il vouloit faire venir M. Eccard à Rome, *où l'on ne manquera pas*, ajoute-t-on, *de lui trouver un poste honorable & les agrémens que mérite un homme de cette érudition, qui a eu la générosité de quitter de gros appointemens, & de se détacher de son cabinet & de ses livres, pour suivre Jesus-Christ, & faire une profession ouverte de la religion catholique.* On tient un langage fort différent, par rapport aux raisons que M. Eccard peut avoir eues d'abjurer le luthéranisme, dans deux lettres écrites la même année 1724, & que l'on rapporte en partie dans la *bibliothéque germanique*, tome IX, article X. Quoi qu'il en soit, M. Eccard a persévéré jusqu'à la fin dans la religion catholique. Outre sa lettre à M. *Passionei*, il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont voici les titres, au moins des principaux. 1. *Historia studii etymologici linguæ germanicæ, ubi de linguâ teutonicâ, saxonicâ*, &c. à Hanovre, 1711, *in*-8°. 2, *De usu & præstantiâ studii etymologici linguæ germanicæ adhuc impensi.* 3. *Corpus historicum medii ævi, sive scriptores de rebus in orbe universo, præcipuè in Germaniâ, gestis, à temporibus Caroli-magni imperatoris, ad finem sæculi XV, collecti & editi à Joanne-Georgio Eccardo*, à Léipsick, 1723, 2 vol. *in-fol.* Cette collection qui vient, dit M. l'abbé Lenglet, d'un des plus habiles & des plus honnêtes hommes qu'il y ait dans l'empire, est très-curieuse & très-bien digérée; elle ne repete point ce qui est dans les autres. 4. *Origines Habsburgo-Austriacæ*, à Leipsick, 1721, *in-fol.* 5. *Leges Francorum & Ripuariorum, cum additionibus regum & imperatorum variis, ex manuscriptis codicibus emendatæ, auctæ, & notis perpetuis illustratæ. Accedunt* 1. *Formulæ veteres Alsaticæ*; 2. *Leibnitii liber de origine Francorum, auctior, cum responsione ad objectiones doctorum quorumdam virorum*; 3. *Annales Francici regni à Theodoro* (il faut *Theodorico*) *Ruinario.... collecti.* 4. *Frederici Rostgardi emendationes Otfridinæ*, à Léipsick, 1730, *in-folio.* On parle de cette collection dans la bibliothéque germanique, tome VII, article I. 6. *Historia genealogica principum Saxoniæ superioris, necnon origines Anhaltinæ & Sabaudicæ*, à Léipsick, 1722, *in-folio.* 7. *Catechesis Theodisca monachi Weissenburgensis, interpretatione & commentatione illustrata.* 8. *Leibnitii collectanea etymologica.* 9. *Brevis ad historiam Germaniæ introductio.* 10. *Programma de antiquissimo Helmstadii statu*, à Helmstad, 1709. 11. *De diplomate Caroli-magni pro scholis Osnabrugensibus græcis & latinis.* 12. *Animadversiones historicæ & criticæ in Joannis Frederici Schannati diœcesim & hierarchiam Fuldensem.* 13. *Annales Franciæ orientalis & episcopatus Wurceburgensis*, en deux volumes publiés en 1731 après la mort de l'auteur. 14. *De origine Germanorum, eorumque vetustissimis migrationibus ac rebus gestis, libri duo*, publié en 1750, *in*-4°. à Gottingen, par les soins de M. Lheidius, bibliothécaire d'Hanovre. 15. Plusieurs ouvrages écrits en allemand. * Voyez les tomes de la *bibliothéque germanique* cités dans cet article; *Notitia scriptorum rerum Brunsvicensium ac Luneburgensium......* par Daniel Eberhard Baring, pages 48, 84, 100, 133, le *supplément de Basle*, & la *méthode pour étudier l'histoire*, par M. l'abbé Lenglet, en divers endroits.

ECCHELLENSIS (Abraham) savant Maronite, a été professeur royal des langues syriaque & arabe, au collége royal de Paris. M. Gui-Michel le Jai, qui faisoit travailler à la grande bible, s'étant brouillé avec Gabriel Sionita, Maronite, fit venir de Rome Abraham Ecchellensis. Celui-ci eut quelques contestations avec M. de Flavigni, docteur de Sorbonne, & professeur royal en langue hébraïque; & ils écrivirent l'un contre l'autre avec beaucoup d'aigreur, comme il paroît par leurs écrits qui sont imprimés. M. de Flavigni reprocha à Abraham son peu de capacité dans la langue syriaque: mais quoiqu'il ne fût pas peut-être si habile en syriac & en arabe que Gabriel Sionita, on ne peut nier qu'il n'entendît très-bien ces deux langues. Il étoit très-capable d'ailleurs d'exécuter ce qu'il avoit entrepris, pour faire achever l'impression de la grande bible de M. le Jai, qui lui donnoit par an 600 écus d'or, suivant un traité qu'ils avoient fait ensemble. Environ l'an 1636, la congrégation *de Propaganda fide* aggrégea ce savant maronite à ceux qu'elle employoit à faire une version de l'écriture sainte en arabe. Il y travailloit à Rome, vers l'an 1652, où il étoit professeur des langues orientales. Pendant qu'il professoit dans cette ville les langues orientales, il fut choisi par le grand-duc Ferdinand II pour traduire d'arabe en latin le cinq, le six & le septiéme livre des coniques d'Apollonius. Il fut aidé dans cette version par Jean-Alfonse Borelli, célebre mathématicien, qui y ajouta des commentaires. Cet ouvrage fut imprimé à Florence avec le livre d'Archiméde *de assumptis*, l'an 1661, *in-folio.* Ecchellensis mourut à Rome au mois de juillet 1664. Pendant son séjour à Paris, il traduisit quelques ouvrages d'arabe en latin; mais il s'est rendu beaucoup plus recommandable par les livres qu'il a fait imprimer à Rome contre quelques protestans, où il tâche de concilier les sentimens des Orientaux avec ceux de l'église romaine. On reconnoît dans Abraham Ecchellensis une grande connoissance des livres de théologie écrits en syriac & en arabe, comme il se voit dans les remarques qu'il a ajoutées au catalogue des écrivains Chaldéens, composé par Abdissi, & qu'il a fait imprimer à Rome en 1653. Il a observé cette même méthode dans son *Eutychius vindicatus* contre Selden, imprimé au même lieu en 1661, où l'on trouve aussi une censure exacte des fautes de Hottinger dans son histoire orientale. On a encore de lui un petit livre, intitulé *semita sapientiæ*, imprimé à Paris. Ce petit ouvrage, qui est un trésor de morale en son genre, est une traduction latine d'un écrit arabe. * Le P. Morin, *exercit. bibl.* M. Simon, *histoire critique.*

ECCLESIA (Jean-Paul *ab*) ou ECCLESIUS, cardinal, naquit l'an 1521 à Tortone, dans le duché de Milan, d'une famille très-honnête. Il étoit encore dans le bas âge lorsqu'il perdit son pere. On l'envoya à Padoue pour y faire ses études. Il s'appliqua au droit, & y fit de si grands progrès, qu'il effaça tous les avocats de son temps qui étoient à Milan. Il accompagna Thomas Marin en Espagne, pour plaider sa cause, & il plaida avec tant de solidité & d'éloquence, qu'il s'attira l'approbation du monarque & de tout le conseil. De retour il fut fait sénateur de Milan, & ensuite préteur de Pavie. Il exerça la justice avec beaucoup d'intégrité, & se fit une grande réputation. Lorsqu'il fut devenu veuf, les Milanois l'envoyerent à Rome auprès du pape Pie V, à l'occasion des différends qui étoient entre Charles Borromée, archevêque de Milan, & les citoyens de cette ville. Le pape le fit d'abord protonotaire apostolique, ensuite abbé de saint Pierre de Mulegio, dans le diocèse de Verceil; enfin il le créa cardinal-prêtre du titre de S. Pancrace. C'étoit en 1568 dans la seconde promotion que fit Pie V. Jean-Paul *ab Ecclesia* mourut à Rome l'an 1575. Il fut enterré dans l'église de S. Pancrace, où l'on voit son épitaphe. Ce cardinal a fait quelques ouvrages sur le droit, qui n'ont pas été imprimés. * Eggs, *purpura docta*, tome III, page 45. *Sup-*

plément françois de Basle, tome III, page 610, colonne 2.

ECCLESIASTE : mot qui signifie *prédicateur*, est le nom d'un livre canonique de l'ecriture, que les Hebreux nomment *Coheleth*, qui signifie à la lettre, *celui* ou *celle qui assemble*, soit parceque l'auteur de ce livre a ramassé les sentimens de plusieurs sages, soit à cause de la science de l'auteur, soit parcequ'il étoit nouvellement réuni ou rassemblé à la synagogue, ou plutôt enfin, parceque ce livre est un discours fait à une assemblée. On l'attribue communément à Salomon. Quoique son nom ne soit pas à la tête, il y a des circonstances dans le livre, qui ne conviennent qu'à ce roi. Néanmoins les Talmudistes le donnent à Ezechias. R. Kimchi en fait auteur Isaïe, & Grotius l'attribue à Zorobabel. Quelques anciens hérétiques, dont parle Philastrius, ont cru qu'il avoit été composé par un impie, qui ne reconnoissoit point d'autre vie ; mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit de Salomon, & les Juifs ont assuré que c'étoit le dernier de ses livres, & un fruit de sa pénitence. Le sujet de ce livre est de prouver la vanité, ou le peu de solidité des choses de ce monde, & de faire voir que la félicité de l'homme consiste à craindre Dieu, & à observer ses commandemens. Les Hébreux & les chrétiens ont toujours mis ce livre au rang des livres canoniques. * Saint Jérôme, *in c. 1. eccles. &c.* S. Augustin, *ps. 126, &c.* Philastrius, *c. 130.* Sixte de Sienne, *au cat.* Bellarmin, *in verbo Dei scripto, c. 5, & de script. eccles.* Pineda, *de reb. Salom.* Delrio. Salian. Tornıel, &c. Du-Pin, *dissertation prélim. sur la bible, tom. 1.* Maimonide, *more nevochim*, part. 2, c. 28.

ECCLESIASTIQUE, autre livre de l'ancien testament, que quelques anciens ont nommé Πανάρετος, c'est-à-dire, *le livre de toute la vertu*, & que les Grecs nomment plus communément *Sagesse de Jesus, fils de Sirach*, avoit été composé en hébreu, comme la préface nous l'apprend, par un Juif de ce nom ; & fut traduit en grec par son petit-fils. S. Jérôme dit en avoir vu de son temps un exemplaire hébreu, qui ne portoit pas le titre d'*Ecclésiastique*, mais celui de *Paraboles*. Il a été composé dans le temps du pontificat d'Onias III, sous les regnes de Ptolémée *Epiphane* & d'Antiochus, & traduit sous le regne de Ptolémée *Physcon*, frere de Ptolémée *Philometor*. Quelques anciens ont attribué cet ouvrage à Salomon, peut-être à cause de la ressemblance du sujet & des pensées, qui est si grande, qu'il est visible que l'auteur a voulu l'imiter. Il a pris plusieurs de ses pensées & suivi la méthode qu'il a gardée dans les proverbes, d'enseigner la morale par sentences ou par maximes ; mais ses expressions n'ont pas la même force, ni la même vivacité. Ce livre commence par une exhortation à la *sagesse*, suivie de plusieurs sentences ou maximes morales, dont il est composé, jusqu'au chapitre 44, où l'auteur commence à faire les éloges des patriarches, des prophétes, & des hommes illustres parmi les Juifs, qu'il continue jusqu'au chapitre 51 & dernier, qui contient une priere à Dieu. Il y a long-temps que l'on n'a point le texte hébreu de l'Ecclésiastique. La traduction latine est différente en quelques endroits du texte grec. Les Juifs n'ont point mis cet ouvrage au rang des livres canoniques ; & dans les anciens catalogues des livres canoniques reconnus par les chrétiens, il n'est mis qu'au nombre de ceux qu'on lit dans l'église avec édification, & distingué des livres canoniques. Cependant plusieurs peres des premiers siécles l'ont cité sous le nom d'écriture sainte. S. Cyprien, S. Ambroise & S. Augustin l'ont reconnu pour canonique, & il a été déclaré tel dans le concile de Carthage, par Innocent I, dans le concile de Rome sous Gelase, par le décret d'Eugène, & dans le concile de Trente. * *Epist. S. Barnabæ.* Clemens Romanus, *epist. ad Corinth.* Tertull. *l. 3, contra Marcion.* Clemens Alexand. *in libris strom.* Origen. *l. 3. contra Cels.* S. Cyprien, *passim.* Euseb. *l. 6, hist.* S. Hilarius, *in psalm.* 140. S. Basil. *l. 5. contra Eunom.* S. Ambroise, *passim.* S. Jérôme, *in psalm. 73. in Isaïam & in Ezechiel.* S. Augustin, *passim & de doctrina Christi, l. 10, c. 8.* S. Epiph. *in hæres. Anomæor.* Sixte de Sienne. Bellarm. *de script. eccles. & de verbo Dei, l. 1, c. 14.* Jansenius, *præf. in Eccl.* Du-Pin, *bibl. Dissertation préliminaire sur la bible.*

ECCON de Repgowe, ou de Ribikow, nommé par d'autres *Eckhard*, *Eyke*, *Ebkon*, *Ecke* & *Epkon*, étoit un jurisconsulte qui vivoit au milieu du treiziéme siécle. Il a été juge ou assesseur sous le comte Hoyer de Falkenstein pendant plusieurs années. C'est le premier qui a mis en ordre les ordonnances & coutumes qui forment la jurisprudence civile de la Saxe supérieure. Le recueil qu'il mit en latin sous le titre de *Speculum saxonicum, sive jus provinciale Saxoniæ*, est en trois livres. Eccon, à la priere du comte de Falkenstein, traduisit le même recueil en allemand. L'empereur Charles IV donna son approbation à cet ouvrage, & le confirma de son autorité ; mais les papes Grégoire XI & Eugène IV le défendirent, l'un en 1373, l'autre en 1431. On le trouve encore en latin, manuscrit, dans plusieurs bibliothéques. Gertner dit qu'on en trouve une grande partie dans le *Speculum*, imprimé en 1502 sans nom d'auteur, à Zamoski en Pologne ; & qui a été réimprimé avec une version allemande, à Leipsick, en 1561, 1569, 1582, 1591 & 1614, *in fol.* & encore dans la même ville en 1732 par les soins de Charles-Guillaume Gertner, jurisconsulte habile. Le même ouvrage avoit été encore donné à Hall en 1720, *in-4°.* par les soins de Jacques-Frédéric Ludovici, dans son *Speculum Saxonicum.* On attribue au même Eccon une chronique dont M. Mencke a publié une version allemande. * *Voyez* sur cela la bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, tome II, livre V, pages 241, 242.

ECDICIUS, fils de l'empereur Avitus, étoit frere de Papianille, femme de Sidoine Apollinaire, & vivoit dans le V siécle. Il fut sous l'empire d'Anthemius, comte & commandant de la cavalerie, & patrice sous celui de Nepos. Ce fut lui qui défendit la ville de Clermont en Auvergne contre les Visigoths, qu'il défit avec peu de monde l'an 471. Depuis, après que cette ville eut été rendue par un traité de paix, Ecdicius se retira l'an 474 chez les Bourguignons, & puis à Rome auprès de l'empereur Nepos. Grégoire de Tours fait mention de lui, & parle des libéralités qu'il fit aux pauvres durant une grande famine. * Grégoire de Tours, *l. 2, c. 24.* Marcellin & Cassiodore, *en la chron.* Sidoine Apollinaire, *liv. 2, ep. 1, liv. 3, ep. 3. ad Ec. l. 3, ep. 16 ad Papin. & Carm. 20. Natalis noster Nonas, &c.*

☞ ECEBOLE, sophiste natif, de Constantinople, fut chargé d'enseigner la rhétorique à Julien, depuis empereur. Il n'y eut jamais de conscience plus souple que celle de ce sophiste. Il fut toujours de la religion du souverain, & peut-être n'en avoit-il aucune. Sous Constance il s'étoit mis à la mode par ses invectives contre les dieux des païens. Il déclama depuis pour les mêmes dieux ; & son zèle lui tint encore lieu de talens, lorsque Julien son disciple eut rouvert les temples. A la premiere nouvelle de la mort de ce prince, il joua le rôle de pénitent. Il demanda d'être reçu au nombre des fidéles ; & se tenant à la porte de l'église, il s'écrioit : *Foulez-moi aux pieds, comme un sel gâté & corrompu.* * S. Jérôme, *en la chron.* Socrate, *l. 3, c. 11.* M. de la Bletterie, *vie de l'empereur Julien, livre I.*

ECELIN, *cherchez* EZZELIN.

ECFRID, roi de Northumberland, dans l'isle d'Albion, ou l'Angleterre, succéda à Oswin son pere l'an 670, & en regna 15. Bede, *l. 4 de l'hist. d'Angl. c. 26*, dit que l'an 684 cet Ecfrid envoya en Irlande le capitaine Berthe & sa femme, avec ordre d'en exterminer les habitans, qui avoient été très-affectionés à la nation angloise. Pendant qu'on les massacroit, ils invo-

quoient la miséricorde de Dieu, & lui demandoient vengeance du mal qu'on leur faisoit souffrir injustement. Il semble que Dieu exauça leurs desirs; car Bede remarque que le roi Ecfrid allant faire la guerre dans la province des Pictes qui feignoient de prendre la fuite, fut attiré dans ces détroits, où la plus grande partie de son armée fut défaite, & lui-même tué le 20 de mai de l'an 685.

ECH.

GRand ECHANSON, ou grand BOUTEILLIER DE FRANCE: officier de la couronne, qui présente à boire au roi dans les jours de cérémonie, comme au festin du sacre, & autres solemnités; ce que font les gentilshommes servans aux jours ordinaires. Voici ce que l'on peut recueillir des anciens titres touchant l'ordre & la suite de ces officiers.

I. Hugues étoit bouteillier de France l'an 1060 sous le roi Henri I.

II. Engenoul possédoit cet office en 1065 & en 1067.

* Adam exerçoit la charge d'échanson en 1067.

III. Renaud étoit bouteillier de France en 1069.

IV. Gui jouissoit de cette charge en 1071 & 1074.

V. Hervé de Montmorenci l'exerçoit en 1075 & 1079.

VI. Adelard en faisoit les fonctions l'an 1085.

VII. Lancelin étoit pourvu de cette charge en 1086.

VIII. Payen d'Orléans la possédoit en 1106 & 1107.

IX. Gui de Senlis, II du nom, seigneur de Chantilli, fut en crédit auprès du roi Louis *le Gros*, & étoit bouteillier de France en 1108 & 1111.

X. Gilbert de Garlande exerçoit cette charge en 1114 & en 1121.

XI. Louis de Senlis avoit cet office en 1130.

XII. Guillaume de Senlis surnommé *le Loup*, seigneur de Chantilli, succéda à Louis son frere, en la charge de bouteillier de France, qu'il exerça depuis l'an 1131 jusqu'en 1147.

XIII. Gui de Senlis III du nom, seigneur de Chantilli, fut bouteillier de France après son pere, jusqu'en l'an 1188.

XIV. Gui de Senlis IV du nom, succéda à son pere en cette charge l'an 1188.

XV. Robert de Courtenai I du nom, seigneur de Champignelles, fut pourvu par le roi Louis VIII de la charge de bouteillier de France, qui étoit alors la seconde de la couronne, l'an 1223.

XVI. Etienne de Sancerre, seigneur de S. Brisson, possédoit cet office en 1248.

XVII. Jean de Brienne, dit d'*Acre*, étoit bouteillier de France l'an 1258.

* Ferri de Verneuil, maréchal de France en 1272, étoit échanson de France l'an 1288, suivant les titres de la chambre des comptes.

* Matthieu, seigneur de Marli, chevalier, est qualifié maître échanson de France par son épitaphe, & mourut en 1305.

XVIII. Gui de Châtillon III du nom, comte de S. Paul, fut pourvu de la charge de bouteillier de France par le roi Philippe le Bel en 1296.

* Erard de Montmorenci, seigneur de Conflans, étoit échanson de France en 1309 & 1321.

XIX. Henri IV du nom, sire de Sulli, succéda au comte de S. Paul, en la charge de grand bouteillier de France en 1317, & fut établi gouverneur du royaume de Navarre en 1329, dont il eut l'administration jusqu'en 1334.

* Pierre de Chantemesle, étoit maître échanson du roi en 1325.

XX. Miles VI du nom, sire de Noyers, maréchal & porte-oriflame de France, étoit bouteillier de France en 1336 & en 1343.

* Gilles, seigneur de Soyecourt, exerçoit la charge d'échanson de France en 1328, & vivoit encore en 1344.

* Bryant III du nom, sire de Montejan, étoit échanson de France en 1346 & 1351.

XXI. Jean III de Châlons, comte d'Auxerre & de Tonnerre, faisoit la fonction de grand bouteillier de France, au sacre du roi Jean, l'an 1350, & posséda cet office jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1364.

XXII. Jean II, comte de Sarrebruch, & sire de Commerci, fut pourvu de la charge de grand bouteillier de France en 1364, & mourut vers l'an 1383.

* Tristan de Magnelers, étoit échanson de France en 1367, & l'étoit encore en 1379.

* Guichard Dauphin, seigneur de Jaligni, fut fait échanson de France en 1380.

XXIII. Enguerrand VII, sire de Couci, comte de Soissons, rendit de si grands services à Charles VI, que ce roi le voulut honorer de la charge de connétable de France, après la mort de Bertrand du Guesclin; mais il s'en excusa, & accepta seulement celle de grand bouteillier de France vers l'an 1384.

* Gui, seigneur de Cousan, fut retenu grand échanson de France en 1385.

* Louis de Guyac, fut échanson de France, depuis l'an 1386 jusqu'en 1396.

XXIV. Jacques de Bourbon, seigneur des Preaux, fut institué grand bouteillier de France en juillet 1397, & prêta serment pour l'office de premier président lai en la chambre des comptes de Paris au mois d'août suivant, prétendant que cette charge appartenoit au grand bouteillier, quoiqu'il n'en fût point fait mention dans ses lettres.

* Charles de Savoisi, seigneur de Seignelai, fut grand échanson de France depuis 1397 jusqu'en 1413.

XXV. Guillaume de Melun IV du nom, comte de Tancarville, fut pourvu de la charge de grand bouteillier de France, & de celle de premier président en la chambre des comptes l'an 1402.

XXVI. Pierre des Essars succéda au comte de Tancarville en la charge de grand bouteillier de France, & de premier président lai en la chambre des comptes par lettres du mois de juillet 1410. Il eut la tête tranchée en 1413.

XXVII. Waleran de Luxembourg III du nom, comte de S. Paul, fut pourvu de cet office en octobre 1410 à la place de Pierre des Essars, & fait connétable de France en 1411.

XXVIII. Jean, sire de Croi & de Renti, s'attacha aux intérêts de Jean duc de Bourgogne, qui lui procura la charge de grand bouteillier de France en 1411.

XXIX. Robert de Bar, comte de Marle & de Soissons, prêta le serment de cet office l'an 1413, & fut aussi reçu premier président lai en la chambre des comptes de Paris.

* Jean de Craon, seigneur de Montbazon, fut établi grand échanson de France, en la place de Charles de Savoisi, l'an 1413.

XXX. Jean II, seigneur d'Estouteville, reçut les provisions de la charge de grand bouteillier de France en 1415, après la mort de Robert de Bar.

XXXI. Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, fut nommé grand bouteillier de France en 1418, puis destitué, & ensuite rétabli en 1424.

* Nicolas Mabri, faisoit la fonction de grand échanson de France en 1419.

* Philippe de Courcelles exerçoit cet office en 1421.

XXXII. Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, étoit grand bouteillier de France en 1427.

XXXIII. Louis I, sire d'Estouteville, possédoit cette charge l'an 1443.

XXXIV. Antoine de Châteauneuf, seigneur de Lan, grand chambellan, & bouteillier de France, fut arrêté

prisonnier dans le château d'Usson en Auvergne l'an 1466, & échapa de cette prison deux ans après.

XXXV. Jean du Fou, gouverneur de Touraine, étoit premier échanson du roi en 1469.

XXXVI. Charles de Rohan, seigneur de Gié, exerça cette charge depuis 1498 jusqu'en 1516.

XXXVII. François de Baraton, fut grand échanson après Charles de Rohan jusqu'en 1519.

XXXVIII. Adrien de Hangest, seigneur de Genlis, lui succéda en 1520, & en fit la fonction jusqu'en 1533.

XXXIX. Louis de Bueil, comte de Sancerre, fut pourvu de cette charge l'an 1533.

XL. Jean IV, sire de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France, mourut en 1638.

XLI. Jean V, sire de Beuil, comte de Marans, grand échanson, mourut en 1665.

XLII. Pierre de Perrien, marquis de Crenan, fut pourvu de cette charge, par la demission du comte de Marans son beau-frere, & est mort en 1671.

XLIII. Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquis de Lanmari & de Chabannes, fut reçu grand échanson par la démission du marquis de Crenan.

XLIV. Marc-Antoine-Front de Beaupoil, marquis de Lanmari, a été reçu grand échanson le troisieme septembre 1702, après la mort de son pere.

XLV. André de Gironde, comte de Buron, vicomte d'Embrief, seigneur de Néronde, Escuri, &c. fut pourvu de la charge de grand échanson, sur la démission du marquis de Lanmari, le 28 mai 1731. * Le P. Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

ECHARD (Jacques) religieux de S. Dominique, né à Rouen le 22 septembre 1644, & mort à Paris le 15 de mars 1724, âgé d'environ quatre-vingts ans, étoit fils de *Robert* Echard, secrétaire du roi, & de *Marie* de Cavelier, fille d'un maître des comptes. Il a fait profession dans l'ordre de S. Dominique à Paris le 15 novembre 1660, & n'a pas peu contribué à son ornement par la bibliothéque des écrivains de l'ordre de S. Dominique, dont il a donné le premier vol. en 1719, & le deuxiéme en 1721, *in-fol.* à Paris, sous ce titre : *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis & criticis illustrati.* Il y donne une connoissance suffisante des actions de ceux des freres prêcheurs qui ont composé quelques ouvrages, marque quels sont ces ouvrages, en quel temps ils ont été imprimés, ou dans quelles bibliothéques on les garde manuscrits, & ne dit rien dont il ne donne de bonnes preuves, de sorte que cet ouvrage peut passer pour un chef-d'œuvre en son genre. Il a eu soin d'avertir dans sa préface que le P. Jacques Quetif, mort en 1698 avoit travaillé à cet ouvrage avant lui ; mais il n'en avoit pas fait un quart, & avoit même laissé ce qu'il y avoit de plus difficile. On a du P. Echard, une lettre datée du 9 décembre 1723, adressée à M. l'abbé le Clerc, sulpicien, pour prouver que Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, n'a point été religieux de l'ordre de S. Dominique. Cette lettre se trouve au tome V des *mémoires* de M. l'abbé d'Artigny.

ECHARD (Laurent) célébre historien qui a vécu dans le dix-septiéme siécle & dans celui-ci, naquit à Bassam dans le comté de Suffolck. Après ses études, il fut reçu maître-ès-arts à Cambridge l'an 1695. Dans la suite, ayant été ordonné prêtre, on lui donna les églises de Welton & Elkinton dans le duché de Lincoln. Echard desservit ces églises pendant plus de vingt ans. En 1712 il fut nommé prébendaire de Lincoln & archidiacre de Stowe. Le roi Georges I lui donna ensuite successivement le pastorat des églises de Rendelsham, de Sudhorn & d'Alford dans le comté de Suffolck. Echard passa dans ces différens endroits environ huit ans, pendant lesquels il ne jouit que d'une santé fort foible. Les eaux de Scarborough lui ayant été conseillées, il résolut de s'y transporter, & il vint jusqu'à Lincoln, où il se trouva si foible, qu'il fut hors d'état de continuer son voyage. Etant sorti le 16 août 1730 pour prendre l'air, il mourut dans son carrosse. Il fut enterré dans l'église de la Magdeléne à Lincoln. Il étoit membre de la société des antiquaires de Londres. Ses ouvrages, tous écrits en anglois, sont 1. Histoire romaine, à Londres, deux volumes : selon M. l'abbé Lenglet (*Méthode pour étudier l'histoire*, tome III, page 182) cet ouvrage a paru en 1707 *in-8°.* cinq volumes. Mais dans le *supplément* à sa méthode, page 58 & 59, il donne cette édition de 1707 comme une nouvelle édition augmentée d'une suite, qui a été seulement revue par Echard. On connoît la traduction françoise qui a été faite de son histoire romaine par feu M. Daniel de Larroque, revue pour le style, corrigée en plusieurs endroits, & publiée par feu M. l'abbé Guyot Desfontaines, à Paris, 1728, six volumes *in-12*, sous ce titre : *Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la tanslation de l'empire de Constantin : traduite de l'anglois de Laurent Echard.* Cette traduction a été réimprimée (revue & corrigée) en 1729 à Paris, six volumes *in-12*, & continuée par M. l'abbé Guyon. Cette continuation qui forme dix volumes *in-12*, a paru en 1736 & années suivantes. Quoiqu'on lise aussi dans le tire, *Traduite de l'anglois de Laurent Echard*, on sait que c'est uniquement l'ouvrage de M. l'abbé Guyon. 2. Histoire d'Angleterre jusqu'à la mort de Jacques I, à Londres, 1707, *in-fol.* Ce livre est, dit-on, généralement estimé par les Anglois. En 1720 il a paru une addition à cette histoire, en anglois, à Londres, *in-fol.* 3. Histoire générale de l'église, avec des tables chronologiques, à Londres, 1702, *in-folio.* Cet abrégé, dit M. l'abbé Lenglet (*supplément* à sa méthode pour étudier l'histoire, t. II, p. 24) n'est pas moins estimé que son Histoire romaine. 4. Traduction angloise des comédies de Plaute & de Térence. 5. Maximes, *in-8°.* 6. *The history of the revolution.* 7. *Gazetter's or newsmann's interpreter.* 8. Dictionnaire géographique, portatif, &c. aussi en anglois : on assure qu'il y a eu jusqu'à seize éditions de cet ouvrage. Il a été traduit en françois sur la treiziéme sous ce titre : » Dictionnaire géographique portatif, ou description » de tous les royaumes, provinces, villes, patriarchats, » évêchés, duchés, comtés, marquisats, villes impé» riales & anséatiques, ports, forteresses, citadelles, » & autres lieux considérables des quatre parties du « monde, &c. ouvrage très-utile pour l'intelligence » de l'histoire moderne, & des affaires présentes, tra» duit de l'anglois, sur la treiziéme édition de Lau» rent Echard, avec des additions & des corrections » considerables, par M. Vosgien, chanoine de Vau» couleurs, *in-12.* à Paris, 1747. » M. Ladvocat, docteur de la maison & société de Sorbonne, & bibliothécaire de la même maison, a eu aussi part à cette traduction, & en a donné une nouvelle édition en 1750, 1 vol. *in-8°.* avec beaucoup de corrections & augmentations. * Extrait, en partie seulement, du *supplément françois de Basle.* V. les Mémoires de Trévoux, mai 1747.

ECHAUX (Bertrand d') archevêque de Tours, étoit parent de Henri IV, roi de France, & son pere étoit le vingt-uniéme ou le vingt-deuxiéme vicomte de Bégarri, ou d'Echaux en Navarre. Il eut l'abbaye de S. Maixent en Poitou, ordre de S. Benoît, & fut nommé à l'évêché de Bayonne en 1599, & en 1618 à l'archevêché de Tours, après que Sebastien Galigay, frere de la maréchale d'Ancre, se fut retiré. Il eut le cordon bleu en 1619. Louis XIII, dont il fut premier aumônier, lui avoit accordé une nomination au cardinalat ; mais le cardinal de Richelieu, qui ne l'aimoit pas, fit si bien par son crédit & par ses intrigues, que la promotion n'eut pas lieu pour lui, & que ce fut Denys de Marquemont, archevêque

de Lyon, qui emporta le chapeau. Bertrand d'Echaux mourut le 21 mai 1641, âgé de quatre-vingt-cinq ans, & fut enterré dans sa cathédrale, où on lit cette épitaphe:

Hic jacet Bertrandus de Eschaux, *virtute clarus, doctrinâ insignis, prosapiâ illustris, qui regnum Henrici magni felicis memoriæ, & Ludovici XIII regnantis per totos XXXV annos primus sacrarum largitionum comes fuit. Per annos XXV Bajonensis antistes, & per annos XXIII archiepiscopus Turonensis, nec non torquati regii Spiritus præfectus; tandemque plenus gloriâ & diebus obiit anno ætatis suæ LXXXV, 21 maii, anno M DC XLI.*

Ce fut sous son épiscopat que les peres de l'Oratoire furent fondés à Tours. * *Voyez* MM. de Sainte-Marthe dans leur *Gallia christiana*; & les lettres du cardinal d'Ossat, avec les notes de M. Amelot de la Houssaye, *tome* 2, *pag.* 308. *Mémoires* d'Amelot, t. 3, p. 60. A la fin du recueil des poësies latines de Laurent Lebrun, jésuite, deuxiéme édition à Rouen, 1649, *in*-8°. on trouve quelques piéces intitulées: *Musæ Turonenses in morte illustrissim. & reverendissim. DD. Bertrandi d'Echaux, archiepiscopi Turonensis, mærentes & afflictæ.*

ECHBERT, *cherchez* EGBERT.

ECHECRATE de Thessalie, enleva & força une jeune fille consacrée au service d'Apollon, dans le temple de Delphes: ce qui donna lieu de faire une loi, qu'à l'avenir on ne prendroit plus pour cet emploi que des femmes âgées de 50 ans. * Diodore de Sicile, *livre* 16.

ECHEDORE, riviere de Macédoine, qui se jette dans la mer Egée près de Thessalonique. * *Ptolém.* C'est cette riviere que l'armée de Xerxès épuisa toute, au rapport d'Hérodote, qui la nomme *Chidore.* Depuis elle a eu divers autres noms. Elle est appellée *Culique* dans Sophien; *Granée*, dans le Noir; *Verataser*, dans Castallus.

ECHELIDES, lieu de l'Attique, célébre pour ses jeux gymniques, qui se célébroient aux Panathenées. Il étoit près du Pirée, & avoit été ainsi appellé d'un héros nommé *Echelus.*

ECHEME, fils d'Erops, succéda au royaume d'Arcadie après Lycurgue mort sans enfans. Il défit près de l'isthme de Corinthe les Doriens qui vouloient rentrer dans le Péloponnèse, sous la conduite d'Hyllus, fils d'Hercule, qu'il tua de sa main, quarante-cinq ans avant la guerre de Troye, qui fut prise après dix ans de siége, l'an du monde 2851 & 1184 avant J. C. Echème fut inhumé à Tégée, & Pausanias dit qu'il y vit son tombeau, & une colonne où l'on avoit représenté son combat avec Hyllus. Il étoit différent d'Echème ou *Echme*, roi d'Arcadie, qui succéda à son frere Polimetor, & se joignit à Aristomene, & aux Messéniens contre ceux de Sparte. * Pausanias, *in Arcadic.*

ECHENE ou ECHEMENE, écrivit l'histoire de Crete. Athenée en parle au *liv.* 13.

ECHESTRATE, que l'on a cru fils d'Agis, lui succéda au royaume de Sparte, l'an du monde 3006, & avant J. C. 1029, & regna 35 ans. Hérodote croit que Lycurgue fut tuteur de son fils Labotas; mais il est sur qu'il ne le fut que de Charilaüs, fils de son frere Polydecte, roi de l'autre famille. * Pausanias, *Lacon.* Herod. *l.* 1. Plutarque. Diodore.

ECHETLE, ville de Sicile, autrefois très-bien fortifiée, vers la source du fleuve Achates, du temps de la premiere guerre punique, vers l'an 490 avant J. C. Elle étoit située aux frontieres des Syracusains & des Carthaginois; & elle fut ainsi nommée par transposition de lettre, du mot hébreu *Etchela*, qui signifie une *forte place.* * Bochart. *Voyez* Etienne de Byzance & Polybe, *l.* 1. Diodore en fait aussi mention, parlant de Xenodochus, général des Agrigentins. *Voyez* encore Cluvier, *en son ancienne Sicile*, *l.* 2, *c.* 10. On l'appelle aujourd'hui *Ochula* ou *Aquila.*

ECHEVIN, officier qui est élu par les habitans d'une ville, pour avoir soin de leurs affaires communes, de l'entretien & de la décoration de la ville. A Paris il y a quatre échevins, & un prevôt des marchands, qui a la jurisdiction sur les affaires concernant la ville, sur les ports & les marchandises qui y abordent par eau. Ils sont maîtres de la navigation des rivieres qui se rendent à Paris. Ils connoissent aussi des rentes constituées sur l'hôtel de ville, & des différends qui naissent pour les rentes, ou entre les payeurs. Ils mettent le taux aux marchandises & denrées, &c. Les apppellations en ressortissent au parlement. Aux autres villes, il y a un maire & des échevins. On les appelle *Consuls* en Languedoc, en Provence & en Dauphiné; *Capitouls* à Toulouse; & *Jurats* à Bourdeaux. Anciennement les échevins étoient assesseurs & conseillers des comtes, & juges de la ville; c'est pourquoi en quelques lieux, on les appelle *Pairs*, qui est un nom des juges assesseurs ou conseillers. Ils jugeoient même seuls les petites causes; & de-là vient, qu'en plusieurs villes, ils ont usurpé le premier degré de jurisdiction, pour juger les causes légeres, & ils ont basse justice. * *Voyez* Loyseau.

Les échevins sont aussi très-souvent ce que les édiles étoient à Rome, & le magistrat qu'on appelloit *Potestas*, dans les petites villes d'Italie. On dit encore aujourd'hui *Podestat.* Les Grecs l'appellent ἀγορανόμος, &c. En Hollande, la fonction des échevins est de juger les affaires civiles en premiere instance. Ils jugent aussi les affaires criminelles; & si l'accusé confesse son crime, ils peuvent faire éxécuter leur jugement, soit de mort, soit de quelqu'autre peine afflictive, sans appel. Ils peuvent même faire donner la question, & si le criminel la soutient sans confesser, ils jugent le procès selon la forme civile, & sauf l'appel à la cour de Hollande. Le nombre des échevins n'est point égal dans toutes les villes. Il y en a neuf à Amsterdam, &c. Quelques-uns croient que ce mot vient de *chef*, à cause que ce sont eux qui *mettent à chef* les affaires de la ville. Menage croit que ce mot vient de *Scabinus* ou *Scabinius*, qui se trouve dans les capitulaires, & que c'est un mot allemand. Ragueau croit qu'il vient du mot allemand *Schatter*, ou *Scatten*; & dit qu'on a appellé *Schal* & *Schabin*, un juge inquisiteur ou réformateur. Il croit aussi que les échevins anciennement peuvent avoir été les juges, ou conseillers de l'échiquier. Quelques-uns les ont appellés burlesquement *Leschevins*; parcequ'autrefois ils devoient gouter les vins pour y mettre le taux & le prix. Borel le derive de *Cavere*, dans le sens de juge & conservateur des intérêts publics. Pasquier prétend, que le mot d'échevin vient de *Serbini*, dont il est souvent fait mention dans les anciennes loix des François. Lipse dit que ce mot vient de l'allemand *Schepen*, qui signifie *juge*, *sénateur*, *jurat*, *échevin.* Du Cange dit, que les juges & leurs assesseurs qui étoient choisis par leurs habitans, s'appelloient *Scabini* & *Schabinagium*, échevinage, ou leur collége. Il dit aussi que quelques auteurs les ont appellés *Paciarii*, à cause que leur jurisdiction entretenoit la paix dans leur ville & la banlieue, qu'on appelloit *Pax villæ.*

ECHIDNA: certaine femme monstrueuse, qu'Hercule trouva dans le pays qu'on a depuis appellé Scythie. On dit qu'ayant demeuré avec elle quelque temps, elle conçut de lui trois enfans. Lorsqu'Hercule la quitta, il lui donna un arc avec le baudrier, d'où pendoit un petit vase d'or, & lui ordonna de laisser dans la contrée celui de ses fils, qui pouroit tendre cet arc. Ces enfans étant nés, Echidna en appella l'un *Agathyrse*, le second *Gelon*, & le troisiéme *Scythe*; & lorsqu'ils furent devenus grands, elle exécuta l'ordre d'Hercule, & fit sortir du pays les deux premiers, qui n'avoient pu tendre l'arc. Celui qu'elle avoit nommé *Scythe*, & qui accomplit la volonté de son pere, resta dans le pays, &

lui donna son nom; & depuis ce temps-là les Scythes portoient de petits vases au bout de leurs baudriers. C'est ce que les Grecs contoient de l'origine de ces peuples, selon Hérodote, *l.* 4. ou *Melpomene*.

ECHIN ou ERIZZO (Sébastien) étoit d'une famille noble de Venise. Ayant fait ses études avec beaucoup de succès, il employa sa jeunesse dans les charges publiques; mais ensuite il se donna tout entier aux belles lettres. Il composa un traité de la monnoie des anciens; il expliqua la morale d'Aristote; il traduisit en italien le Timée de Platon; & il fit quelques autres ouvrages de philosophie. A l'âge de quarante ans, il s'engagea de nouveau dans les emplois de la république, & il exerça avec beaucoup d'assiduité les charges qui lui furent commises. Il mourut l'an 1585 âgé de 55 ans, ayant acquis la réputation d'homme également sage & savant. Il prit le nom d'Erizzo, parceque *Echin* en grec, & *Rizzo* en italien, signifient la même chose, un *hérisson*. C'est sous le nom d'Erizzo, qu'il a publié les ouvrages suivans; *Trattato del instrumento e via inventrice de gli antichi; Discorso sopra medagli de gli antichi, con la dichiaratione delle monete; Del governo civile le sei giornate; Espozitione sopra le tre canzoni del Petrarcha, chiamate le tre sorelle;* & une traduction italienne du Timée de Platon. * Thuan. *hist.* & les additions de Teissier.

ECHINADES, cinq petites isles de Gréce, sur les côtes de l'Acarnanie, vis-à-vis l'embouchure de l'Achéloüs On croit qu'elles ont été formées du sable & du limon que ce fleuve entraîne avec ses eaux dans la mer. * Pline, *l.* 2, *c.* 85. Stace, *au deuxiéme l. de la Thébaide.* Lucain, *l.* 6. Senéque le poëte tragique les nomme *Echinès.* Ovid, 8 *l. des métamorph.* dit que Neptune & Acheloüs changerent des Nayades en ces isles, qui s'appellent à présent *Curzolari* ou *Cozzulari*, selon Sophien. Ce fut près de-là que les Turcs perdirent une bataille contre les chrétiens, qui ruinerent toute leur flote le 7 octobre 1571, sous la conduite de Jean d'Autriche, fils naturel de l'empereur Charles-*Quint.* * De Thou, *l.* 38 & 50 *de l'hist. de son temps.*

ECHION, un des compagnons de Cadmus. Ce dernier avoit fait à Thèbes, ce que Jason fit 200 ans après dans la Colchide. Il avoit semé les dents d'un dragon, & il en étoit sorti comme une moisson d'hommes qui se séparerent en deux bandes, & qui se défirent. Il n'en resta que quatre avec Echion, qui fut gendre de Cadmus, & qui lui aida à bâtir Thèbes, laquelle fut aussi appellée Echionie : c'est pourquoi Horace od. III, liv. IV, a écrit *Echioniæve Thebæ.* Ovide, *au* 5 *des trist. eleg.* 3, & au 8 *des métamorph.* fait mention d'un ECHION qui remporta souvent le prix de la course. Valerius Flaccus, *au* 1 *des Argon.* parle aussi d'un ECHION, fils de Mercure & d'Antianire, qui fut du nombre des Argonautes, dont il étoit le héraut.

ECHION, ancien peintre de la Gréce, étoit aussi excellent sculpteur. On ne sait pas quelle étoit sa patrie; mais Pline assure qu'il vivoit sous la CVII olympiade, vers l'an 352 avant J. C. Ses ouvrages étoient très-estimés chez les anciens. * Pline, *l.* 35, *c.* 7.

ECHIQUIER, étoit un tribunal supérieur en Normandie, composé de juges ecclésiastiques & de juges laïcs, pour juger sur les appellations des inférieurs. Cette compagnie s'assembloit deux fois l'année, vers la fête de Pâque, & vers celle de S. Michel. Elle s'assembloit en différens lieux : c'étoit tantôt à Rouen, tantôt à Caën, & quelquefois à Falaise. Louis XII rendit ce tribunal perpétuel & sédentaire dans la ville de Rouen l'an 1499, & le composa de quatre présidens, & de vingt-huit conseillers. François I lui donna le nom de *Parlement* l'an 1515. Les rois de France en ont augmenté dans la suite le nombre des officiers; & depuis quelques années on y a établi une seconde chambre des enquêtes. Ce parlement fut transferé à Caën par lettres patentes du roi Henri III données à Blois au mois de février de l'an 1589, & il ne fut rétabli à Rouen qu'en 1594, par lettres patentes du roi Henri IV. Sa jurisdiction s'étend sur toute la Normandie divisée en sept bailliages, & autant de siéges présidiaux. * *Voyez* M. Huet, dans ses *Origines de Caën.* Piganiol de la Force, dans sa *nouvelle description de la France, t.* 5, *p.* 47 & 48, *&c.* Masseville, *hist. sommaire de Normandie.*

ECHIUS ou VON ECK (Léonard) jurisconsulte célébre né en 1480, d'une famille noble en Baviére, étudia d'abord la jurisprudence en Allemagne, & passa ensuite en Italie où il reçut le bonnet de docteur. Le marquis d'Anspach l'ayant nommé son conseiller, il s'en servit pour des négociations importantes. Guillaume duc de Baviére le nomma son conseiller en 1520, & Echius fut fort utile dans les diétes de l'empire. Plusieurs autres états le consulterent aussi fort souvent dans des occasions importantes. Pendant la révolte des paysans en 1525, il rendit des services très-considérables. Vingt-neuf ans après, Charles-*Quint* s'en servit dans la guerre de Smalcalde, ce qui donna occasion à ce proverbe qui eut lieu alors, & qui fut long-temps répété depuis : *Que ce qui étoit conclu sans l'avis d'Echius étoit conclu en vain.* Il mourut à Munich le 17 mars 1550, peu de jours après le duc de Baviére; & sa mémoire demeura tellement en honneur, que toutes les fois qu'il falloit démêler quelque affaire difficile dans l'empire, on avoit coutume de dire, *Si Echius étoit ici, il éclairciroit le fait en trois mots.* Il laissa un fils nommé *Oswalde*, & trois filles; dont les deux cadettes moururent jeunes. L'aînée épousa premiérement *Guillaume*, baron de Schwartzenberg, & depuis successivement deux comtes de Schilck. * Adam, *in vit. jurisc. &c.*

ECHIUS ou ECKIUS (Jean) docteur en théologie, & professeur en l'université d'Ingolstad, naquit en Souabe l'an 1486. Il a rendu son nom célébre par ses écrits, & par ses conférences contre Luther, Carlostad, Mélanchthon, & contre les autres chefs des protestans d'Allemagne. Il se trouva l'an 1538 à la diéte d'Augsbourg, où il combattit la confession des protestans; & l'an 1541 à la conférence de Ratisbonne, où il ne fut pas de l'avis de Pflug & de Gropper touchant les articles de l'union. Il fut le principal acteur dans toutes les disputes publiques que les catholiques eurent avec les luthériens & les sacramentaires. Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages de controverse, & entre autres le manuel des controverses, dans lequel il traite de la plupart des questions controversées, & des points sur lesquels les novateurs attaquoient l'église romaine. Ce livre fut imprimé à Ingolstad en 1535. Il composa dans la suite un ouvrage contre les articles proposés à la conférence de Ratisbonne, imprimé à Paris en 1543. Il a encore fait deux traités sur le sacrifice de la messe, d'autres ouvrages de controverse; un commentaire sur le prophéte Aggée; & des homélies. Il avoit beaucoup d'érudition, de lecture, de mémoire, de facilité, de zèle & de pénétration d'esprit. Il mourut à Ingolstad en 1543, âgé de 57 ans. * Bellarmin *des écriv. eccl.* Surius, *in comment.* Simler & Sponde, *A. C.* 1518, *n.* 3, 1530, *n.* 5 & 6, 1543, *n.* 12. Le Mire, &c. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. du XVI siécle.*

ECHMALOTARQUES, du mot *Æchmalotarcha*, chefs des tribus, ou gouverneurs du peuple Hébreu, pendant la captivité de Babylone; (car le roi de Perse leur avoit accordé la permission de vivre selon leurs coutumes, sous la conduite des chefs qu'ils élisoient.) Ils n'étoient élus que de la tribu de Juda, & de la famille de David; au lieu que les *Nasi*, ou princes de la Synagogue dans la Terre-Sainte, se prenoient de toutes les tribus indifféremment. Après la captivité, le peuple étant de retour en sa patrie, eut pour chef Zorobabel, & Josué pour grand-prêtre, l'an du monde 3468, & 536 ans avant Jesus-Christ. Le nom d'*Æchmalotarcha*

est grec αἰχμαλώταρχαι, & signifie *princes des captifs.* * Selden *de Synedriis.*

ECHO, nymphe que les poëtes faisoient passer pour fille de l'air, habitoit proche le fleuve Cephise. Junon voyant que par ses discours elle l'empêchoit de surprendre Jupiter avec ses maîtresses, la condamna à ne répondre que deux ou trois mots à ceux qui l'interrogeoient. Ensuite Echo étant devenue amoureuse de Narcisse, & se voyant méprisée, elle s'enferma dans les bois & dans les grottes, ou séchant de douleur, elle fut métamorphosée en pierre, & n'a retenu que la voix & la faculté de répéter. C'est ce que la fable a feint sur ce qu'on appelle *Echo*, qui n'est autre chose dans la vérité qu'une répétition de la voix, qui se fait par la réflexion de l'air reçu dans des cavités, & renvoyé avec les mêmes modulations. Il y a des échos, qui répétent jusqu'à six & sept fois les derniers mots des discours qu'on prononce. Ausone appelle l'Echo, fille de l'air, & de la langue, *aëris & linguæ filia.* Les Latins l'appellent, l'image de la voix, *vocis imago.* * Ovide, *métam. l. 3.*

ECHTERNACH, ou ECHTERN, anciennement *Andethauna*, *Andethaunale*, bourg ou petite ville avec une célébre abbaye. Ce lieu est dans le Luxembourg, sur la riviere de Sour, environ à trois lieues de la ville de Trèves, du côté du couchant. * Baudrand.

ECHTIN, ou ECHBIN, Breton, vivoit à ce qu'on prétend vers l'an 160, sous Malgocun, roi des Bretons. On dit qu'il composa d'excellens ouvrages. Ils ne sont pas venus jusqu'à nous, & Pitseus n'en fait mention que sur la foi de S. Antonin, qui comme l'on sait, n'examine pas fort scrupuleusement toutes les histoires qu'il rapporte. * Pitseus, *de script. Angl.*

ECHTIUS (Jean) natif des Pays-Bas, dans le XVI siécle, étudia à Wittemberg; & ayant été reçu docteur en médecine à Padoue, il professa cette science à Cologne. Il s'attacha à la botanique, & mourut pour avoir respiré une odeur trop forte qui lui offensa le cerveau. Ce fut vers l'an 1554. * Pantaléon, *l. 3. Prosopogr.* Bernardus Crononburgius, *de compos. médic.* Melchior Adam, *in vit. médic. Germ.*

☞ECIJA, ville d'Espagne, dans l'Andalousie. Elle est petite, mais fort jolie, située sur le bord du Xenil, qu'on y passe sur un très-beau pont de pierres, à huit ou neuf lieues d'Offone, vers le septentrion. Ecija étoit incomparablement plus considérable autrefois qu'elle n'est à présent. Les anciens auteurs lui donnent le troisiéme rang parmi les villes de la Bétique: on la connoissoit sous le nom d'ASTIGIS, ou ASTYR, & ensuite sous celui d'AUGUSTA FIRMA, lorsqu'on y eut envoyé une colonie romaine. Elle étoit honorée aussi d'un évêché, qu'elle perdit par le malheur des temps, après l'invasion des Maures; de sorte qu'elle n'est à présent qu'un archidiaconat de l'église de Séville. * La Martiniere, *dict. géogr.*

ECK (Corneille) d'Arnheim, dans la Gueldre, après les études ordinaires, s'appliqua particuliérement à la jurisprudence, dans laquelle il eut pour maîtres Bockelman & Jean Voët, qui professoient le droit civil à Leyde. Il fut élevé au doctorat en 1682, & en 1685 on lui offrit une chaire à Franequer, pour y enseigner le droit canon & le droit civil. En 1692, les magistrats d'Utrecht l'appellerent dans cette ville pour y professer le droit civil. L'année suivante, ceux de Frise sentant le tort qu'ils avoient eu de le laisser aller, le solliciterent de retourner chez eux, mais ils l'en presserent inutilement. D'un autre côté, les curateurs de l'université d'Utrecht, craignant qu'il ne fût appellé à Leyde, pour y remplir la place de Jean Voët, lui donnerent le titre de professeur du droit moderne, augmenterent ses appointemens, & se l'attacherent ainsi. Eck demeura dans ce poste jusqu'à sa mort, arrivée le 26 février 1732. On a de lui une thèse de droit sur la mort, qu'il soutint sous la présidence de Jean Voët, imprimée à Leyde, en 1681. Une autre des sept loix des Pandectes, à Leyde, 1682. Un discours sur l'excellence & la nécessité du droit civil, prononcé à Franequer, en 1686. La défense du droit académique, écrite & publiée par l'autorité & par un decret du conseil de l'académie de Franequer, contre un écrit d'Ulric Huber, jurisconsulte & ancien conseiller de la cour suprême de Frise, à Franequer, 1688 *in*-8°. Deux autres écrits sur le même sujet, pour la défense du premier, la même année & dans la même ville. Principes du droit civil, selon l'ordre du digeste, à Franequer, 1689, & plusieurs fois réimprimés depuis. Discours sur la vie, les mœurs & les études de M. Antistius Labeon, & C. Atejus Capiton, à Franequer, 1692. Deux discours sur l'utilité de joindre l'étude de la poësie avec celle du droit romain; le premier prononcé à Franequer en 1693, le deuxiéme à Utrecht, en 1696, imprimés l'un & l'autre à Utrecht en 1697. Discours de la maniere de bien étudier le droit, à Utrecht, 1693. Thèses du droit controversé, à Utrecht, 1700. Discours sur la religion & la piété des anciens jurisconsultes, à Utrecht, 1717. Tous ces ouvrages de Eck, sont en latin. Il a publié avec une préface de sa façon le recueil intitulé: *Guillelmi Fornerii & Antonii Contii, tractatus de feudis, & Elementa juris feudalis Francisci Hottomani, opus posthumum*, à Lewarden, 1694, & un traité posthume de Jean-Frédéric Bockelmann, des différences du droit civil, du droit canonique, & du droit actuel. Eck y a ajouté des notes & une préface, où il traite *De usu & abusu juris canonici & hodierni in institutione academicâ*, à Utrecht, 1694, *in*-8°. * Voyez son éloge dans le *Trajectum eruditum* de Gaspard Burman.

ECKARD ou ECKHARD I, marquis de Misnie, étoit fils de *Gonthier* de Thuringe & d'Oosterland, riche & puissant seigneur dans ce pays là, & dont quelques-uns font venir l'origine de Wittekind. Après qu'Eckard eut appris tout ce qui convient à un homme de qualité, il se mit au service de l'empereur Othon II, & ensuite d'Othon III; & après qu'il se fut aquitté avec honneur de ses emplois dans la guerre & dans la paix, l'empereur Othon III, pour l'en récompenser, lui donna le marquisat de Misnie, qui étoit encore en la puissance de Boleslas, roi de Bohême, & qu'il lui enleva avec beaucoup de valeur. Sa sage conduite & ses rares qualités lui firent avoir le nom de duc de Thuringe. Après la mort d'Othon III, il fut concurrent de Henri II pour la couronne impériale. L'an 1002, comme il retournoit de Paderborn dans sa maison, il fut attaqué & assassiné par un certain comte, appellé Siffroi, & par ses fils. Il fut enterré à Naumbourg. * *Supplément françois de Basle.*

ECKARD II étoit *fils du précédent.* Son frere aîné Herman, s'étant engagé dans une guerre contre son oncle Guncelin, qui après la mort d'Eckard I s'étoit emparé par force de leurs terres, il l'assista vigoureusement, de sorte que Herman, par la médiation de Henri II rentra dans la possession du marquisat de Misnie. Dans la suite il tomba dans la disgrace de l'empereur, & fut dépouillé de tous ses biens; mais il fut rétabli par le moyen d'une puissante intercession. Il eut aussi des affaires avec Dithmar, évêque de Mersebourg, & contribua beaucoup à faire transférer en 1009 à Naumbourg, l'évêché de Zeitz. Il succéda à son frere Herman, dans tous ses biens: il fut auprès de l'empereur Henri III en grand crédit, & avoit la réputation de lui être fort fidéle, puisque l'empereur l'appelloit *fidelissimus fidelis.* Il mourut subitement en 1046, sans laisser d'enfans, & fut enterré à Naumbourg. * *Supplément françois de Basle.*

ECKARD, premier abbé du monastere d'Urangen, dans le diocèse de Wirtzbourg en Franconie, vivoit sous l'empire de Conrad III, vers l'an 1140. Il écrivit une chronique, *dont nous parlons plus bas*; des épîtres, des sermons, & un traité qu'il appelle *Le Flambeau*

beau des moines, dont Trithéme seul fait mention. On a encore d'Eckard une relation de l'expédition de Jérusalem, sous ce titre : *Ekkehardi abbatis libellus de sacrâ expeditione Jerosolymitanâ.* Cet ouvrage a eté écrit l'an 1117, à la priere d'Erchembert, abbé de la nouvelle Corbie. On en doit l'édition aux peres DD. Martenne & Durand, qui l'ont fait imprimer au tome cinquiéme de leur *Amplissima collectio veterum scriptorum & monumentorum*, &c. pag. 512, & suivantes. Ces savans éditeurs font beaucoup de cas de cet écrit; ils assurent que l'on y trouve des faits importans & certains qu'on ne lit point ailleurs. A l'égard de la chronique d'Eckard, les éditeurs du traité que l'on vient de nommer, étoient en état de la publier, mais le plagiaire Conrad, abbé d'Ursperg, nous a, disent-ils, delivré de ce soin. Sa chronique n'est autre que celle même d'Eckard, si l'on en excepte les dix premieres pages, ce qui suit la mort d'Eckard, & quelques fourrures insérées en divers endroits. * Trithême, *in catal.* Possevin, *in appar. sacr.* T. I. Fabricius, *bibl. med. & infim. latin. lib. V.* p. 235 & 239.

ECKARD, chanoine de S. Victor de Paris, dans le douziéme siécle, a laissé plusieurs ouvrages de spiritualité, que feu M. Gourdan, chanoine régulier de la même abbaye, avoit traduits en françois, & que l'on promettoit de publier en 1729, comme on le lit dans les *Mémoires de Trévoux*, de la même année, page 1299.

ECKARD, moine de S. Gal, vivant vers l'an 1040, a écrit en vers héroiques *Gesta Waltharii :* cet ouvrage est loué par l'*Anonymus Mellicensis*, chapitre LXX. On lui donne encore un livre *De casibus monasterii sancti Galli*, ouvrage qui a été continué par Ratpert, depuis l'an 891, jusqu'à l'an 982. Cet ouvrage se trouve dans Goldast, tome I. Burchard a aussi continué Eckard, depuis l'an 982 jusqu'en 1204. * Voyez la bibliothéque de Fabricius, *lib.* V, pages 236, 237.

ECKARD, surnommé *le petit*, a été aussi moine de S. Gal : il vivoit du temps du pape Innocent III, & de l'empereur Frédéric II, vers l'an 1214. Il est auteur de la vie de Notker *le bégue*, moine de S. Gal, connu par sa science & par ses ouvrages, mort l'an 912. Henri Canisius a donné cette vie dans le tome VI de ses *Lectiones antiquæ*, & dans le tome troisiéme de la nouvelle édition; mais cette vie y est interpolée. Le pere Papebroch a publié la même vie avec des notes, dans les actes des saints, tome I du mois d'avril ; elle est aussi dans les écrivains de l'histoire d'Allemagne, par Goldast, & dans le cinquiéme siécle bénédictin du pere Mabillon. * Voyez Oudin, dans son commentaire sur les écrivains ecclésiastiques, *in-fol.* tome III, page 80, & la bibliothéque de Fabricius, au livre déja cité, page 237.

ECKARD, Saxon, religieux de l'ordre des Freres prêcheurs, théologien célébre, mourut avant l'an 1329. Trithème lui donne des commentaires sur la Genèse, l'Exode, le livre de la sagesse, le cantique des cantiques, l'évangile selon S. Jean, sur l'Oraison dominicale, sur les quatre livres du maître des sentences. Il lui attribue aussi un discours prononcé dans un chapitre de son ordre; plusieurs sermons sur divers sujets, & *Positionum liber.* Le pere Quétif répéte la même chose dans sa bibliothéque des écrivains de l'ordre de S. Dominique; mais Jean-Albert Fabricius observe qu'il falloit dire de plus, que quelques-uns des opuscules d'Eckard se trouvent parmi ceux de Thaulere, savoir : *Notabiles quædam institutiones : Institutio quam in extremis constitutus amicis rogantibus reliquit : De duodecim ineffabilibus bonis atque gratiis quas divina clementia dignè communicantibus largitur : Convivium de paupertate spiritûs.* * Fabricius, à l'endroit cité plus haut, pages 237 & 238.

ECKARD (Henri) étoit né à Wetter dans le landgraviat de Hesse en 1582. Il suivit toujours les erreurs de Luther, dont il fut un zélé partisan, & on le fit surintendant général à Altenbourg, où il eut souvent occasion de donner des preuves de ce zéle. Il mourut en 1624, âgé seulement de quarante-un ans & trois mois. Il a publié plusieurs ouvrages, savoir la théologie des Peres; *Fasciculus & Pandectæ controversiarum*; la réfutation de *Piscator*; un commentaire sur les Pseaumes; un traité de la descente aux enfers; un écrit intitulé : *Anti-Pelargus*, c'est un recueil de disputes en deux tomes touchant les contestations entre les Luthériens & les Calvinistes.

ECKERARD, *cherchez* ECKARD.

ECKIUS, *cherchez* ECHIUS.

ECKLES (Salomon) Anglois, musicien très-habile, fut pendant bien des années les délices de l'Angleterre par sa science dans la musique, & sa dextérité à toucher des instrumens. Mais ayant été séduit par la secte des *Quakers* ou *Trembleurs*, qui infecta ce royaume dans le dernier siécle, & qui y subsiste encore, il brula son lut & ses violes avec toutes les productions de son génie, & composa par forme de dialogue, un ouvrage sur la vanité de la musique. Jusque-là il n'etoit pas condamnable, & selon les principes de l'evangile qui doivent être notre régle, il pouvoit mériter des louanges. Mais Eckles devint fanatique, & sans aucune teinture de la théologie, il osa proposer un expédient nouveau pour s'assurer de la véritable religion. Mais cet expédient fut digne de son ignorance & de son fanatisme; il étoit insensé. Ce fut de rassembler sous un même toit les plus gens de bien de chacune des sociétés qui partagent le christianisme, de vaquer-là tous ensemble à la priere, & d'y passer sept jours sans prendre de nourriture. « Alors, dit-il, ceux sur qui l'esprit de Dieu » (qu'ils devoient attendre en cet état) se manifesteroit » d'une maniere sensible, c'est-à-dire, par le tremble- » ment des membres, & par des illustrations intérieures » dont chacun devoit être juge, pouroient obliger le » reste du monde à souscrire à leurs décisions. » Mais personne ne le suivit dans sa folie. Eckles abandonné en cette rencontre, n'en devint pas plus sage. Un jour il entra dans une assemblée de catholiques à Gallowai, faisant de grands cris, portant sur sa tête un brasier ardent où il avoit jetté du souffre, & menaçant l'assemblée d'un feu encore plus terrible, si l'on ne cessoit, disoit-il, d'idolâtrer. On le laissa crier : il sortit, & plein de la même fureur, il parcourut la ville en faisant les mêmes cris. Un cachot renferma ses menaces. Lorsqu'il en fut tiré, il courut à Londres, & prenant le moment qu'un opérateur du haut de son théatre amusoit le peuple, il se mit à prêcher au milieu de la multitude qui le chargea de coups & d'affronts. L'Irlande fut sa ressource. Il se glissa à Cork dans l'église principale : il y invectiva contre la priere qui s'y faisoit. On le saisit, on le resserre, on l'exile en la nouvelle Angleterre. Là le fanatique chercha à se signaler par une prédiction; l'événement ne répondit point à l'oracle. L'insensé reconnut lui-même la vanité de ses prophéties, & passa le reste de ses jours dans le repos, mais sans religion. Il mourut sur la fin du XVII siécle. * Le pere Catrou en parle dans sa belle *histoire des Trembleurs*, *livre* 3.

ECKSTORM (Henri) naquit à Elbingerode en 1557. Il passa quatre années dans le cloître de Walkenriedt, où il fit ses premieres études; de-là il alla dans celui d'Ilfeldt, pour y étudier sous Néander, qui lui enseigna à fond le grec, l'hébreu, la poësie & la philosophie. En 1578, il alla faire un tour à Wittemberg; mais ne s'y plaisant pas, il se rendit à Iéne, où il fut reçu maître-ès-arts. En 1586, étant allé à Léipsick, il fut obligé d'en sortir à cause de la peste, & de retourner chez lui. En 1588, il fut fait doyen d'Elrich, & lorsque Rhodomannus fut devenu en 1591, professeur en grec à Iéne, on le fit ministre & recteur du collége dans le cloître de Walkenriedt. En

1613, il fut fait prieur de ce monastere, & mourut en 1622. Il a écrit : *De cometis*; *De terræ motu*; & *Chronicon Valkenriedense*. * *Supplément françois de Basle.*

ECLANE, ville d'Italie, étoit distante de Bénévent de quinze milles, comme marque l'itinéraire d'Antonin : c'est ce qui lui fit aussi donner le nom de *Quinto-Decimum*. Elle a été ruinée, & le siége épiscopal transféré d'abord à Frigento, a été uni à celui d'Avellino.

ECLECTIQUES, philosophes ainsi appellés, parceque, sans s'attacher à aucune secte, ils choisissoient dans chacune ce qui leur plaisoit le plus. Potamon d'Alexandrie, qui vivoit du temps d'Auguste & de Tibere, fut auteur de cette maniere de philosopher, qui fut suivie par plusieurs. C'est effectivement la plus raisonnable, & celle qui est la plus propre pour parvenir à connoître la vérité. * Vossius, *de philosophis.*

ECKLESTON, que Gesner & Possevin nomment Ecleson, religieux Anglois de l'ordre de S. François, dans le XIV siécle en 1340, écrivit l'histoire de son ordre, où il fait mention du P. Agnelli, ou Aquelli, qui établit le premier des religieux de son institut en ce royaume. Il dédia cet ouvrage à un de ses amis, nommé Simon Essebio, professeur de son ordre : il en composa un autre de la persécution des dominicains, contre les cordeliers. * Gesner, *en la biblioth.* Possevin, *in appar. sacr.* Vossius, *des hist. lat. l. 2 &c. dern.*

ECLUSE ou L'ECLUSE, *Slusa*, ville & port de mer de Flandre, de la dépendance des Provinces-Unies, est fort ancienne, selon quelques auteurs, & étoit même célébre du temps des Romains. Elle est sur la mer à trois lieues de Bruges, qui avoit causé la ruine de l'Ecluse. Cette ville fut du partage des comtes de Nevers, descendus de Gui, comte de Flandre. Philippe de France, dit *le Hardi*, comte de Flandre, la fit entourer de murailles, après l'avoir eue de Guillaume de Nemours, auquel il donna Bethune. Il y avoit alors une garnison, pour tenir en respect les habitans de Bruges. C'est à l'Ecluse que le roi Charles VI prépara une armée navale, pour passer en Angleterre. Cette ville fut assiégée & prise l'an 1492, par Maximilien d'Autriche. Dans le XVI siécle, pendant la révolte des Pays-Bas, le duc de Parme s'en rendit maître après un long siége, & au commencement du XVII siécle les Hollandois la reprirent pendant le siége d'Ostende en 1604. On dit que le port de l'Ecluse peut tenir commodément 500 navires. * Guichardin, *descript. de Fland.* Strada, *de la guerre de Fland.* Bentivoglio. Mejer. Valere André, &c.

ECLUSE NOIRE, *cherchez* SWARTE SLUYS.

ECLUSE, ou CLUSIUS (Charles de l'Ecluse) médecin célébre, étoit d'Arras. Il naquit le 19 février de l'an 1526. Il étudia à Gand & à Louvain, où il apprit les langues & la jurisprudence, & ensuite voyagea en Allemagne, & s'arrêta dans les universités de Marpurg, de Wittemberg & de Strasbourg. De-là étant passé en France, il étudia trois ans à Montpellier, sous le célébre Guillaume Rondelet, & y fut reçu docteur. Ensuite il revint l'an 1550, dans les Pays-Bas, & en 1563, en étant sorti, il voyagea en Allemagne, en France, en Espagne, en Portugal, & en Angleterre. Lorsqu'il fut de retour à Arras en 1573, il en sortit encore à la sollicitation de l'empereur Maximilien II, qui lui donna le soin du jardin des simples. Clusius eut le même emploi sous Rodolphe II pendant quatorze ans ou environ. Mais comme il avoit beaucoup de peine à se faire à la vie de la cour, il y renonça, & se retira à Francfort sur le Mein, où il resta six ans, jusqu'en 1593, qu'ayant été attiré dans l'université de Leiden, il y fut professeur en botanique pendant 16 ans, & y mourut le 4 avril de l'an 1609, âgé de 84 ans. Nous avons divers ouvrages de Clusius, qu'on a mis en deux volumes, *Rariorum plantarum historia*; *Exoticorum lib. X*; *Aromatum & simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia*, &c. * Valere André, *bibl. Belg.* Meursius, *Ath. Bat.* Melchior Adam, *in vit. jurisc.* Vander Linden, *de script. medic.* Lorenzo Crasso, &c.

ECMAN (Edouard) fameux graveur en bois qui florissoit au commencement du XVII siécle, a excellé à copier des gravures du celébre Callot, graveur à l'eau forte. * Papillon, *traité manuscrit de la gravure en bois.*

ECNIBALE, le premier des juges des Tyriens, qui succéderent aux rois de Tyr l'an 577 avant J. C. après que Nabuchodonosor eut détruit l'ancienne ville de Tyr. Il ne gouverna que deux mois, & eut pour successeur Chelbès, & au bout de dix mois Abbare grand pontife, & après lui Myrgonus & Gerastrate. Le gouvernement de ces juges ne fut en tout que de 28 ans ; & Balatorus leur succéda en qualité de roi, l'an 569 avant J. C. * Annal. de Tyr dans Joseph contre Apion. Du-Pin, *bibl. univ. des historiens profanes.*

ECNOME, montagne de Sicile, à présent mont d'*Alicata*, vers la mer d'Afrique, à l'embouchure du fleuve Himera. Le château de Phalaris, où l'on conservoit son taureau d'airain, en étoit tout proche. Fazelus met cette montagne aux confins de la vallée de Noto, & de celle de Mazara, entre Pela & Agrigente, environ à 15 milles de l'une & de l'autre. * Baudrand.

ECOLIERS, *cherchez* VAL DES ECOLIERS.

ECOSSE, royaume d'Europe, dans la partie septentrionale de la grande-Bretagne. L'Ecosse a été appellée par les Romains *Calédonie*; *Albanie*, par ceux de Galles ; par les Anglois & par ceux du pays, *Scotland*. Les géographes la placent sous le quatorziéme degré trente minutes de longitude, & sous le cinquante-septiéme degré de latitude septentrionale. Ce royaume regarde les Orcades vers le nord ; les Hebrides & l'Irlande au couchant ; la mer d'Allemagne au levant, & au midi l'Angleterre. Sa longueur est de deux cens cinquante-sept milles, ou environ, & sa largeur de cent quatre-vingt-dix. Quelques-uns divisent l'Ecosse en deux parties, séparées par le mont Grantzbaine, qu'on appelle supérieure & inférieure. Mais la division civile & politique est en plusieurs provinces ou vicomtes, qui sont comme les bailliages en France. La division la plus naturelle se fait par le fleuve de Tai en deux parties, 1°. en méridionale, ou de deçà le Tai, & 2°. en septentrionale, ou de de-là le Tai. La premiere comprenoit le royaume des anciens Pictes, & l'autre celui des Scots. La partie méridionale de l'Ecosse est divisée en vingt-deux provinces ou comtés. On en trouve cinq autour du golfe d'Edimbourg ; savoir, Louthiane, Sterling, Menheit, Strathern & Fife. Vers l'occident, où sont les marches d'Angleterre, on trouve la province de Twedale, qui comprend le petit pays de Lauder, puis Tivedale & Lidisdale, qui sont frontieres d'Angleterre ; Exdale, Eusdale, Anandale ; Nithesdale & Gallowai sur la mer d'Irlande. Les comtés qu'on voit autour du golfe de Dumbritoun, sont Carric ou Karrike, Kile, Cuningham, Lennox, Argile, qui comprend le pays dit Knapdale, Lorne & Cantir. Il faut ajouter l'isle d'Arran, avec celle de Buthe, qui comprend le château & duché de Rotsai, dont le fils aîné du roi d'Ecosse portoit autrefois le titre. Clidisdale, sur la riviere de Clid, est au milieu de ces provinces. L'Ecosse septentrionale est divisée en treize comtés, dont il y en a huit à l'orient des lacs de Lomund & de Ness ; savoir, Broad Albain ou Albanie, Athole, Perth, qui comprend les petits pays de Strathmunde & de Goure, Angus, Murrai, où sont les petites provinces de Bedzenoth & de Strathspei, Marr, Mernis & Buquan, où l'on joint les pays d'Ainzic, de Boëne & de Strathbolgi, Gareoth, Strathile, Frendachi, Balven, Strathdone, &c. Les cinq autres provinces ou comtés d'Ecosse au nord-ouest de celles que nous venons de nommer, sont Lochquabeir, Ross, qui com-

prend le pays d'Armanoch, Suterland, Strathnavern & Cathnes. L'Ecosse comprend encore des isles, dont les plus considérables sont, les Hebudes ou Hebrides, les Orcades, les Shetlandiques, ou isles de Shetland, &c. Le comté de Louthiane ou de Laudon, que les anciens nommoient *Pithland*, c'est-à-dire, Demeure ordinaire des Pictes, est aujourd'hui considérable par la ville d'Edimbourg, capitale du royaume, & séjour ordinaire des derniers rois d'Ecosse. Saint André & Glascow ont titre d'archevêchés. La premiere de ces villes a encore une université, & Aberdonne l'autre. Lorsque l'Ecosse étoit divisée en deux royaumes, des Pictes & des Scots, la résidence de ceux-ci étoit à Dunstafag, & celle des autres à Abernethi. Edimbourg a un parlement.

L'air de l'Ecosse est épais, grossier, & beaucoup plus froid que celui d'Angleterre, à cause qu'il tire plus vers le septentrion. Quantité de bons ports sur l'Océan, y rendent le commerce facile avec les étrangers. On y voit plusieurs montagnes fort rudes; & presque tout le plat pays est couvert de lacs. Celui de Loumond n'est pas tant renommé par son étendue, bien qu'il ait près de cinquante milles de long & seize de large, que par une grande isle flotante qu'il a, entre une trentaine de petites. Les autres lacs les plus considerables de l'Ecosse, sont le Loff, le Louth, le Neff, &c. On dit que ce dernier ne gele jamais, non plus qu'une riviere de ce nom. Entre les autres rivieres de l'Ecosse, on remarque le Tai, la Twede, le Nith, le Lid, la Spei, la Dée & la Done. Ce royaume a aussi un très-grand nombre de golfes dont les plus renommés sont ceux d'Edimbourg & de Dombritton. Les provinces fécondes portent en quelques lieux du bled; mais fort peu de froment, & les autres ont plus de pâturages que de grains. On dit que les côtes maritimes sont à peu près comme celles d'Angleterre; mais avec cet avantage, que quand le froment est cher en Ecosse, elles sont incomparablement plus poissonneuses.

Ce royaume a aussi du fer, du plomb, de l'azur, quelques mines d'or & d'argent, de marbre, & quelquefois de l'ambre gris. On y nourit aussi de bons chevaux. Il y a force cuirs, suifs, poissons, sauvagines & une quantité prodigieuse de loups, au lieu qu'on n'en voit point en Angleterre.

Comme les Ecossois sont divisés en deux peuples différens de langage, aussi ont-ils des coutumes fort dissemblables. Ceux qui parlent anglois, comme les gentilshommes & les habitans des meilleures provinces d'Ecosse, sont honnêtes, civils & ingénieux; mais vindicatifs. Entre ceux-ci les aînés succédent à toutes les terres: & les autres, outre un legs, ont une partie des meubles. Ceux qui parlent la langue qu'ils appellent *Gachtlet*, & qui leur est commune avec les Irlandois, observent encore la plupart des anciennes coutumes, en leurs habits & en leur manger. Leurs chemises sont teintes de jaune; ils portent par dessus une espéce de hoqueton, & ont les jambes nues jusqu'au genouil. Ils se servent d'arcs & de fléches, habitent sur les montagnes, qui sont pour eux des forteresses imprenables, & sont extrêmement vigoureux. Cette partie dite la haute Ecosse, est celle où les Romains n'ont jamais pu porter leurs armes, & a même donné dans le dix-septiéme siécle des bornes au pouvoir & au succès des Anglois parlementaires. On dit que les anciens Ecossois mangeoient de la chair humaine, & que leurs femmes alloient à la guerre. On ajoute encore que les habitans de la province d'Albanie avoient une si grande inclination pour le vol, que les loix ordonnerent que ceux de ce pays dont on pouroit se saisir, seroient obligés de réparer le dommage qui s'étoit fait, ou de perdre la vie. En général les Ecossois ont presque les mêmes inclinations pour la guerre que les Anglois & les Irlandois, endurcis à la fatigue, vaillans, se servant des mêmes armes, & combattant toujours à pied. Leur plus grande force est la noblesse. Quand le roi veut faire la guerre, il assemble le parlement, lui déclare ses intentions, & alors les nobles, les vassaux & les communes sont tenus de servir en personne, & à leurs dépens. Au reste, les Ecossois, pour leur valeur & leur fidélité, ont mérité que les rois de France leur confiassent la garde de leur personne. Quelques-uns disent que c'est depuis S. Louis.

ORIGINE ET GOUVERNEMENT DES ECOSSOIS.

Les Ecossois sont considérés, après les Pictes, entre les plus anciens peuples de la grande-Bretagne. Mais leur origine & l'etymologie de leur nom sont très-obscures. Divers de ces auteurs qui donnent dans les fables, ont cru que Scota, fille du roi d'Egypte, fonda ce royaume, & qu'elle lui donna son nom. Henri, archidiacre de Hutington, qui a écrit l'histoire de Bretagne, croit que les Ecossois sont sortis des Cantabres d'Espagne, qui sont les Navarrois d'aujourd'hui. Buchanan les fait venir d'Espagne; mais il assure qu'ils tirent leur origine des Celtes qui passerent les Pyrenées. Mathieu de Westmunster soutient qu'ils sortirent des Pictes & des femmes Irlandoises; & que la diversité des deux nations leur fit donner le nom de *Scots*; mais cette raison est réfutée par Bede même, qui dit que les Pictes demanderent des femmes aux Ecossois d'Irlande. L'opinion de Camden, qui dit qu'ils sont descendus des Scythes, paroît à plusieurs la plus raisonnable, & est la plus suivie. Presque tous les historiens Ecossois attribuent la fondation de ce royaume, au roi Fergus II, qui commença de régner en 411, & qui, selon eux, fut la tige de leurs rois. Il est vrai qu'ils prétendent que ce roi ne fit que rétablir ce royaume, qui s'étoit formé, si on les en croît, avant la venue du Sauveur du monde, sous Fergus I, vers l'an 420 de Rome. On ajoute que depuis ce Fergus I cet état avoit duré jusqu'au temps du tyran Maxime, qui l'avoit ruiné. Lloyd & Stillingfleet, évêques, l'un de S. Asaph, & l'autre de Worchester, ont solidement montré que la monarchie écossoise n'a commencé que 700 ans après J. C. L'an 1286 ou 1290, Alexandre III étant mort sans enfans, il y eut une longue querelle pour sa succession, entre Robert de Brus, & Jean de Bailleul, de la maison d'Harcourt, tous deux sortis du sang d'Ecosse par filles. Edouard, roi d'Angleterre, nommé par les deux compétiteurs, pour être juge de ce differend, donna la couronne à Bailleul. Robert de Brus la conquit depuis, & mourut en 1329, laissant David II son fils, qui étant mort sans enfans l'an 1370, eut pour successeur Robert II, de la famille de Stuart.

Le parlement, qui est l'assemblée des états du royaume, est composé de trois ordres; du clergé, de la noblesse, & du peuple. Outre celui-là, il y a un parlement fixe à Edimbourg, qui fut établi par le roi Jacques V. On dit qu'avant lui il y en avoit un autre ambulant, qui alloit par les villes rendre justice, & interpréter les loix. Après ce parlement les Ecossois ont encore quelques cours souveraines de grands justiciers pour les matiéres criminelles; & chaque province, outre ses officiers ordinaires, a un vicomte héréditaire, qui juge les causes civiles & criminelles. Quand le roi vouloit faire assembler ses états, le chancelier en avertissoit les trois ordres, & chacun d'eux choisissoit huit députés; le tiers état étoit divisé alors en comtés & en villes, qui avoient leurs huits députés particuliers; de sorte que l'assemblée étoit composée de trente-deux personnes, sans y comprendre les officiers du roi & du royaume.

Quoique Jacques VI eût réuni sur sa tête les deux royaumes d'Ecosse & d'Angleterre, l'Ecosse ne laissa pas d'être gouvernée comme un royaume distingué de celui d'Angleterre. Mais enfin en 1707 le royaume d'Ecosse fut réuni à celui d'Angleterre par les brigues des partisans de la reine Anne, & il fut conclu que les parlemens des deux royaumes n'en feroient plus

qu'un sous le nom de *Parlement de la grande Bretagne*. Le premier parlement de ce nom, composé des députés Anglois & Ecossois, s'assembla à Londres au mois de novembre de la même année, où se trouverent, suivant le traité d'union, seize pairs Ecossois & 45 députés du même royaume. Il fut aussi conclu par ce traité, que la reine ne seroit plus appellée *reine d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande*, mais *reine de la grande Bretagne & d'Irlande*, & que les armes du souverain de la grande Bretagne seroient désormais *écartelées au* 1 *&* 4 *d'Angleterre & d'Ecosse, au* 2 *de France, & au* 3 *d'Irlande*.

Religion des Ecossois.

On dit que le royaume d'Ecosse fut éclairé des lumieres du christianisme, sous le regne de Donald, à qui le pape Victor envoya vers l'an 200 des missionaires, pour l'instruire des vérités de l'évangile. Ils furent reçus avec respect; & la foi y ayant été altérée, dans le V siécle, sous le pontificat du pape Celestin I, l'église de France y envoya deux fois en l'an 429 & en 446 S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, pour s'opposer aux pélagiens, qui infectoient de leurs erreurs ce royaume, où la chronique de Prosper dit que Palladius avoit été envoyé par le même pontife Céléstin. Depuis ce temps-là ce royaume s'étoit toujours maintenu dans la pureté de la religion chrétienne, jusqu'au regne de Jacques V, qui mourut en 1542: car les protestans commencerent alors d'y débiter leurs nouvelles opinions. Ce prince s'opposa avec zèle à cette doctrine, & punit févérement ceux qui en faisoient profession. Mais après la mort de ce roi, & de sa fille Marie Stuart, l'Ecosse fut en proie aux novateurs. Le jeune roi, qui fut depuis Jacques VI, roi d'Ecosse, & premier de ce nom, roi d'Angleterre, ayant été élevé par les calvinistes, l'exercice de la religion romaine y fut presqu'entierement aboli. Il y resta pourtant grand nombre de catholiques. L'an 1604 le roi Jacques VI obligea les Ecossois de recevoir les mêmes cérémonies que l'église d'Angleterre, & leur donna des évêques malgre les ministres de ce royaume. C'est ce qui a produit dans le XVII siécle, les malheurs des trois royaumes de la grande Bretagne.

Archevêchés et evêchés d'Ecosse.

Archevêché de Saint-André.

Evêchés suffragans.

Aberden, Dunkell, Murrai, Dumblane, Brechin, Edimbourg, Roff, Cathnes, Orknei.

Archevêché de Glascow.

Evêchés suffragans.

Gallowai, Argyle, Colmkill.

Suite chronologique des rois d'Ecosse.

Nous donnerons ici la liste des rois d'Ecosse, depuis Fergus I, qui vivoit vers l'an 420 ou 422 de Rome, environ 330 avant l'ere chrétienne. Quoique ces premiers princes soient sans doute fabuleux, il ne sera peut-être pas inutile d'en marquer les noms conformément à Boëtius, Buchanan, & autres auteurs qui ont écrit l'histoire d'Ecosse, & qui sont suivis par les modernes.

Fergus I, vers l'an 420 de Rome, regna 25 ans.

Fertaire,	15
Mane,	29
Dornadille,	28
Render,	26
Reuthus,	17
Therée,	12
Josine,	24
Finan,	30
Evene I,	19
Gilles tyran,	12
Evene II,	17
Eder,	18
Evene III,	47
Metellan,	39
Caractacus,	22
Corbrede I,	17
Dardanus *le Gros*,	
Corbrede II,	34
Lugracus,	5
Mogal,	33
Conar,	6
Agarde,	14
Ethode I,	33
Sathraël,	4
Donalde I,	21
Ethode II,	16
Athircon,	12
Nartholocu,	11
Findocus,	10
Donalde II,	22
Cratlinius,	24
Fincormacus,	47
Romaque,	3
Angusian,	2
Fetelmacus,	3
Eugène I,	3 ou 21
En 411 de salut, Fergus II,	16
427 Eugène II,	22
449 Dongard,	5
453 Constantin I,	15
469 Congalle I,	32
501 Gorane ou Conrane,	34
535 Eugène III,	23
558 Congalle II,	10
568 Kinatel,	2
570 Aidan,	33
604 Kenneth ou Chennet,	1
605 Eugène IV,	17
622 Ferchard ou Ferquardh I,	14
636 Donalde III,	16
651 Ferchard ou Ferquardh II,	18
668 Malduin,	20
688 Eugène V,	4
692 Eugène VI,	10
702 Amberkelet ou Ambirkilet,	2
704 Eugène VII,	17
721 Mordach,	9
730 Etwin ou Etfin,	31
761 Eugène VIII,	3
764 Fergus III,	3
767 Salvathius,	20
787 Achaïus,	31
819 Congalle ou Connal III,	5
824 Dongal ou Donalde IV,	6
830 Alpin,	3
833 Kenneth II,	21 ou 24
857 Donalde V,	5 ou 1
858 Constantin II,	16
874 Ethe,	1
875 Grégoire,	18
892 Dongal ou Donalde VI,	11
903 Constantin III,	40
943 Malcome I,	15
958 Indulfe,	9
967 Duffe,	5
972 Culne ou Culme,	4
976 Kenneth III,	8
984 Constantin IV,	1
985 Grime,	9
993 Malcolme ou Milcolume II,	30
1023 Donalde ou Duncan I,	7
1030 Maccabet ou Macbede,	17
1047 Malcolme III,	36

1084	Donalde ou Duncan II,	six mois.
1084	Edgard,	11
1095	Alexandre I, dit *le Fort*,	19
1114	David I,	29
1143	Malcolme ou Marcomer IV,	12
1155	Guillaume, dit *le Lion*,	59
1214	Alexandre II,	35
1249	Alexandre III.	37
	Jean de Bailleul de Harcourt.	
	Interregne.	
1306	Robert Brus I,	23
1329	David II,	mort en 1370
1370	Robert II, Stuart,	20
1390	Jean, dit Robert III,	16
1406	Jacques I,	31
1437	Jacques II,	23
1460	Jacques III,	28
1488	Jacques IV,	25
1513	Jacques V,	29
1542	Marie Stuart,	morte en 1587
1567	Jacques VI,	mort en 1625.

Ce dernier fut proclamé roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques I, après la mort d'Elizabeth, en 1603. Voyez STUART. Ses successeurs ont été, comme lui, rois d'Angleterre & d'Ecosse. On en trouve la suite chronologique, à l'article ANGLETERRE.

Auteurs qui parlent de l'Ecosse.

Hector Boëtius, Jean le Maire, Georges Buchahan, & Jean Leslé, évêque de Rosse, ont écrit l'histoire d'Ecosse en particulier. Thomas Dempster en a publié une sous le titre d'*Apparatus ad historiam Scoticam.* Le vénérable Bede, Gildas le Sage, Géofroi de Monmouth, Guillaume de Malmesburi, Roger de Hoveden, Henri de Huntington, Ethelverd, Ingulfe, Jean Asser, Guillaume de Newbridge, Matthieu Paris, Thomas Walsingham, Matthieu de Westmunster, Ranulphe de Chester, Thomas de la More, Jean Froissard, Polydore Virgile, Georges Lile, Nicolas Trivet, Richard Grafton & quelques autres ont écrit celle des Bretons ou Anglois, & y font mention de l'Ecosse. André du Chêne a donné au public en notre langue, l'histoire d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Outre ceux-là, David Chambre a fait des recherches d'Ecosse; Paul Jove, Camden, Belleforest, Florimond de Raimond, Sandere, Gasula, Daviti, Baronius, Sponde, Cluvier, Sanson, Duval, Briet, &c. en parlent dans leurs ouvrages. *Consultez* encore Speed, Selden, Ortelius, Munster, Merula, Godwin, Ferrari, & Baudrand, *lex. geogr.* Robbe, *meth. de geogr.* Usserius, Balæus, Guilelmus Camerarius, Lloyd, Stillingfleet, Georg. Machenzie, &c.

ECTHÈSE: nom célébre dans l'histoire ecclésiastique, que l'empereur Héraclius donna à une profession de foi, qu'il fit publier en 639. En l'année 629 ce prince, après la victoire qu'il venoit de remporter sur les Perses, étant poussé d'un zèle sincere, promit à Athanase, chef des jacobites, (qui étoit une secte d'hérétiques eutychiens) de le faire patriarche d'Antioche, s'il vouloit reconnoître le concile de Chalcédoine; mais Athanase, feignant d'embrasser la foi catholique, engagea l'empereur dans l'erreur des monothélites, lui persuadant qu'il n'y avoit qu'une seule volonté en J. C. Héraclius fut confirmé dans cette opinion par Cyrus, patriarche d'Alexandrie, & par Sergius, patriarche de Constantinople, qui étoient tous deux de la faction d'Athanase. Ainsi l'an 639 l'empereur publia un édit, qui avoit pour titre, *Ecthesis*, c'est-à-dire, *exposition de la foi*; & qui étoit dressé de telle sorte, qu'à moins d'être fort instruit des vérités catholiques, on pouvoit facilement y être trompé; car il étoit en apparence catholique; mais il n'établissoit en effet qu'une seule volonté & une seule opération en J. C. Cet édit ayant été publié par tout l'empire, Sergius assembla un synode à Constantinople, où il fut approuvé. S. Maxime, abbé de Chrysople proche de Constantinople, fit tous ses efforts pour arrêter le cours de ce desordre. Il passa à Rome, où il excita le pape Jean IV à convoquer un concile, pour condamner cette fausse doctrine que l'on vouloit établir dans l'église. L'empereur Héraclius ayant appris que l'église romaine le regardoit comme hérétique, en fut sensiblement touché, & déclara par un autre édit, qu'il envoya par tout dans l'orient & l'occident, que Sergius étoit le véritable auteur de l'*Ecthèse*, & que ce n'avoit été qu'à l'instance de ce patriarche qu'on l'avoit publiée. L'empereur Constant, petit-fils d'Héraclius, qui succéda à la couronne en 641, suivit aussi l'erreur des monothélites, & fit un édit en 648, auquel il donna le nom de *Type*, qui signifie *modèle de la foi.* Cet édit, sous prétexte de donner la paix à l'église, en faisant cesser toutes les disputes, défendoit absolument de remuer la question tant de fois agitée, s'il n'y avoit qu'une volonté & qu'une opération en J. C. ou s'il y en avoit deux. L'an 649 le pape Martin assembla un concile à Rome, composé de cent cinq évêques, & y condamna cet édit nommé *Type.* L'empereur en fut outré de colere contre le pape, & le traita de la maniere que l'on peut voir dans l'article S. MARTIN I, pape. * Baronius, *annal. tom.* 8. M. l'abbé Fleuri, *histoire eccl.* Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du VII siécle.*

ECUYER, titre de noblesse, qui appartient à ceux qui ont droit de porter des écus & des armoiries. On appelloit autrefois écuyer, celui qui portoit l'écu du chevalier dans les tournois, & qui lui servoit de second. Le président Fauchet, *en son traité de l'origine des dignités & magistrats de France*, *chap.* 16, rapporte d'anciennes chartes, où le grand écuyer de France est nommé *Scutifer*, parcequ'il portoit l'écu du roi. Ces officiers furent aussi appellés *Armigeri*, parcequ'ils portoient les armes de leurs princes ou seigneurs, pour les leur donner quand ils en avoient besoin. Ainsi dans l'histoire sainte il est parlé des écuyers d'Abimelech, de Saül & de Jonathas; & dans l'histoire profane, de ceux d'Hector, d'Achille & de Diomede. Mais comme le nom de chevalier vient de cheval, celui d'écuyer ne vient pas seulement d'écu; il vient aussi d'écurie, *à Scuria*, parceque les écuyers avoient soin des chevaux qui appartenoient aux chevaliers. Ainsi ceux qui exercent le manége, & qui enseignent à monter à cheval sont appellés écuyers. Etienne Pasquier, *dans ses recherches*, dit que sur le déclin de l'empire il y eut deux sortes de gens de guerre, qui furent appellés, les uns *gentils*, les autres *écuyers.* Julien *l'Apostat* comptoit beaucoup sur leur valeur, particuliérement durant le séjour qu'il fit dans les Gaules. Ammien Marcellin, *l.* 17 *de l'hist.* en parle aussi avec honneur, au sujet de la prise de la ville de Cologne: *Ideo confidentes*, dit-il des assiégés, *quod nec scutarios adesse dicerant, nec gentiles.* C'est pourquoi les Gaulois ayant vu sous l'empire des Romains, que ceux qui étoient du nombre des écuyers, & des gentils, étoient les plus vaillans, donnerent dans la suite ces noms illustres aux plus braves de leurs troupes. L'histoire nous apprend que dans la maison royale de France, il y a toujours eu des écuyers d'écurie, près de la personne des rois. Ils les suivoient par-tout; ils couchoient à la porte de leur chambre, & étoient souvent élevés à la charge de premier écuyer. On voit dans l'état de la maison du roi François I, dressé l'an 1543, que Robert de Pommereuil, chevalier, & Vespasien de Carvoisin, écuyer d'écurie de ce prince, furent pourvus successivement de cette même charge de premier écuyer.

Grand écuyer de France, officier de la couronne qui dispose presque de toutes les charges vacantes de la grande & de la petite écurie du roi; qui ordonne de tous

les fonds qui sont employés aux dépenses des écuries & haras de sa majesté, & qui donne permission de tenir académie pour instruire les jeunes hommes dans les exercices de la guerre. On appelle ordinairement cet officier, *Monsieur le Grand*. Il porte l'épée royale dans le fourreau aux entrées des rois, & dans les autres solemnités. Pour marque de sa charge, il la met à chaque côté de l'écu de ses armes dans le fourreau, avec le baudrier. Voici ce que les anciens titres apprennent touchant la suite des grands écuyers de France.

I. Roger, surnommé l'*Ecuyer*, à cause de son emploi, étoit maître de l'écurie du roi Philippe *le Bel* en 1294.
II. Pierre Gentien, étoit maître de l'écurie du roi en 1295.
III. Denys de Melun, & Jacques Gentien, sont nommés conjointement maîtres de l'écurie du roi en 1298.
IV. Guillebaud, est dit maître de l'écurie du roi en 1299.
V. Gilles Granche, maître de l'écurie du roi, vers l'an 1300, sous Philippe *le Bel*.
VI. Guillaume Pisdoë *le jeune*, fut établi premier écuyer du corps, & maître de l'écurie du roi Philippe *le Long* en 1316.
VII. Jean Bataille, premier écuyer du corps, & maître de l'écurie du roi en 1321 & 1325, sous Charles *le Bel*.
VIII. Gilles de Clamart, fut premier écuyer du corps, & de l'écurie du roi en 1325.
IX. Philippe des Moustiers, premier écuyer du corps, & maître de l'écurie depuis 1330, jusqu'en 1333.
X. Oudart des Taules en 1335.
XI. Henri de Lyenas en 1344 sous Philippe de Valois.
XII. Guillaume de Boncourt en 1345, sous le même roi.
XIII. Guillaume de Champagne, dit *le Marechal* en 1354, & en 1362, sous le roi Jean.
XIV. Martelet du Mesnil en 1364, sous Charles V.
XV. Trouillard de Caffort en 1373, sous le même roi.
XVI. Collart de Tanques en 1376, sous le même roi.
XVII. Robert, seigneur de Mondoucet en 1397, sous Charles VI.
XVIII. Philippe de Geresme dit *Cordelier*, premier écuyer du corps, & grand maître de l'écurie en 1399, sous le même roi.
XIX. Jean de Kaërnien, ou de Kermien, en 1411, sous le même roi.
XX. Jean de Dici, dit *Bureau*, en 1413, sous le même roi.
XXI. André de Toulonjon en 1419, sous le même roi.
XXII. Huet de Corbie, commis à l'exercice de la charge de l'écurie en 1420.
XXIII. Hugues de Noër.
XXIV. Pierre Frotier en 1421 & 1425, sous Charles VI & VII.
XXV. Jean du Vernet, dit *le Camus de Beaulieu*.
XXVI. Jean Ponton, seigneur de Saintrailles, grand-maître de l'écurie en 1431, sous Charles VII.
XXVII. Tannegui du Châtel en 1453, sous le même roi.
XXVIII. Jean de Guarguesalle en 1462 & 1471, sous le même roi.
XXIX. Charles de Bigni en 1467, sous le même roi.
XXX. Alain Goyon, grand écuyer de France en 1474 & 1482, sous le même roi.
XXXI. Pierre II, seigneur d'Urfé, en 1484, sous Charles VIII.
XXXII. Galéas de saint Severin, fils de Robert, comte de Cajazze, en 1506, sous Louis XII.
XXXIII. Jacques de Genouillac, seigneur d'Acier, grand-maître de l'artillerie de France, étoit grand écuyer en 1425, sous François I.
XXXIV. Claude Gouffier, duc de Rouanès, en 1548 sous Henri II.
XXXV. Léonard Chabot, comte de Charni, en 1570, sous Charles IX.
XXXVI. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, & comte d'Harcourt, en 1582, sous Henri III.
XXXVII. Roger de Saint-Lari & de Thermes en .... puis en 1622 & en 1639, sous les rois Henri III, Henri IV, Louis XIII.
XXXVIII. César-Augûste de Thermes, en 1620, sous Louis XIII.
XXXIX. Henri Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq Mars en 1640, sous le même roi.
XL. Henri de Lorrraine, comte d'Harcourt, en 1643.
XLI. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, en 1666, sous Louis XIV, mort le 13 juin 1718.
XLII. Henri de Lorraine, comte de Brionne, fut reçu grand écuyer de France en survivance du comte d'Armagnac son pere en février 1677, & mourut le 3 avril 1712.
XLIII. Charles de Lorraine Armagnac, reçu en survivance de son pere en mars 1712, lui succéda le 13 juin 1718. * Le P. Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne*.

E D.

EDA, riviere de l'Arabie heureuse. Elle coule dans les états du chérif ou prince de la Mecque, reçoit le Chaibar à Carn-Almansel, baigne la petite ville d'Eda, & se décharge dans la Mer rouge à Zidden. On croit que cette riviere est celle que l'on nommoit anciennement *Batius*. * Baudrand.

EDAM, ville des Provinces-Unies. Elle est située dans la Nord-Hollande sur le Zuyder-Zée, où elle a un bon port à trois ou quatre lieues de la ville d'Amsterdam, du côté du nord. Edam a voix & séance dans les états de Hollande. Elle est célébre par ses bons fromages, & par la grande quantité de vaisseaux qu'on y construit. * Mati, *diction*.

EDBALD, roi des Saxons de Kent en Angleterre, succéda à son pere Etelbert dans le VI siécle. Il étoit adonné à toutes sortes de vices, & suivoit le paganisme; il épousa même sa belle-mere, & commit plusieurs autres crimes. Dieu les punit par une frénésie étrange, ou, comme les autres disent, par la possession du démon. Ce coup le fit revenir à soi. A la persuasion de Laurent évêque de Cantorberi, qui étoit un homme de sainte vie, il se fit chrétien; répara ses crimes par la pénitence, & mourut la vingt-cinquiéme année de son regne, vers l'an 640 de J. C. * Bede, *l. 2. hist. c.* 2, *& suiv.* Polydore Virgile, *l. 3, hist. d'Angl.*

EDBERT, XII roi de Kent, succéda à Withred, & regna 23 ans; mais il ne fit rien de mémorable. * Polydore Virgile, *liv.* 4.

EDDIUS (Etienne) que d'autres nomment HEDDIUS, moine & prêtre de Cantorberi, vers l'an 720, a écrit la vie de S. Wilfrid I, évêque d'York, mort le 12 octobre 709. Cette vie a été imprimée d'après un manuscrit de Salisburi, par Thomas Gale ou Galée, avec d'autres écrivains, à Oxford, 1691. *in-fol.* Le pere Mabillon avoit déja donné cette vie, mais moins complette, dans le quatriéme siécle bénédictin, partie quatriéme, p. 671, & partie deuxiéme, p. 550. * Voyez Jean-Albert Fabricius, *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, lib. V. p. 243.

EDDIUS (Guillaume) que l'on trouve aussi nommé EDYS, abbé d'un monastere de l'ordre de S. Benoît en Angleterre *(Abbas Burtonensis)* vers l'an 1216, est, à ce qu'on assure, auteur de la vie d'une sainte vierge d'Irlande *(Sancta Moduenna)* que l'on prétend avoir vécu du temps de S. Patrice. Jean Pinius jésuite, a fait le premier imprimer cette vie dans les actes des saints, au deuxiéme volume de juillet, & il l'attribue à un

nommé Conchubran, ſcholaſtique de Gleanuſſen, mort en 1082. Voyez ſur cela Jean Albert Fabricius qui entre dans une plus grande diſcuſſion, dans le livre cinquiéme de l'ouvrage cité à l'article précédent, p. 243 & 244.

EDELAI. C'eſt une petite ville ſur la route d'Alep à Saide en Syrie, aſſez propre, les maiſons en étant ornées & embellies, & les environs ombragés d'arbres qui donnent de la fraîcheur. Il y a un aga & des officiers Turcs pour entretenir l'ordre & pour lever les impôts. On n'y boit que de l'eau de citerne, laquelle, quelque ſoin qu'on y apporte, les habitans ne peuvent jamais conſerver aſſez pure; de ſorte qu'elle cauſe des maladies auſquelles ils ſont fort ſujets. * Carré, *voyages des Indes orientales.*

EDELFRID, fils d'Edelric, roi des Anglois ſeptentrionaux, remporta pluſieurs victoires ſur les Bretons, & fut chaſſé de ſon trône par Eduin, ſur qui ſon pere l'avoit uſurpé. Il mourut au commencement du VII ſiécle. * Bede, *l.* 1, *c. dern.*

EDELINCK (Gérard) graveur ordinaire du roi, conſeiller dans l'académie royale de peinture, naquit à Anvers vers le milieu du ſiécle précédent. Il y apprit les premiers élémens du deſſin, & de la gravure; mais ce fut en France qu'il fit le grand nombre d'ouvrages qui lui ont ſi juſtement acquis une place parmi les graveurs qui ſe ſont diſtingués par la beauté de leur burin. Les graces que le feu roi Louis XIV ſavoit diſtribuer ſi à propos à toutes les perſonnes de mérite & de talens, attirerent Edelinck à Paris, & il n'y reſta pas long-temps ſans reſſentir les effets de la généroſité de ce prince. Il fut choiſi pour graver le précieux tableau de la ſainte Famille, & celui d'Alexandre viſitant la famille de Darius, deux morceaux de la premiere réputation, l'un de Raphaël, & le ſecond de le Brun, qui ſe trouvent dans le cabinet du roi. Edelinck ſe ſurpaſſa dans les eſtampes qu'il exécuta d'après ces tableaux; il en fit deux chef-d'œuvres. L'on y admire, de même que dans tout ce qui eſt ſorti de ſes mains, une pureté de burin, une fonte & une couleur brillante, qui ſont des parties de ſon art qu'il poſſédoit éminemment, & dans une ſupériorité d'autant plus grande, qu'elles lui étoient naturelles. Edelinck avoit encore un autre talent qui ne lui étoit pas moins propre; il travailloit avec une facilité merveilleuſe, & c'eſt ce qui lui a fait produire le grand nombre de planches qu'on a de lui, parmi leſquelles les excellens portraits d'une infinité de perſonnes illuſtres de ſon ſiécle qu'il a gravés tiennent un des premiers rangs. On n'en doit pas ſéparer cette merveilleuſe eſtampe de la Magdeléne renonçant aux vanités du monde, d'après le Brun, dans laquelle on ne ſait ce qui doit l'emporter, ou de la bonté de la gravure, ou de la nobleſſe de l'invention & la fineſſe de l'expreſſion. Edelinck a gravé encore pluſieurs autres morceaux conſidérables, d'après le même peintre qui l'eſtimoit beaucoup. Enfin chargé de gloire & d'années, il mourut en 1707 dans l'hôtel royal des Gobelins, où il avoit un logement. Il avoit un frere cadet nommé *Jean*, qui a gravé comme lui au burin, & même avec ſuccès, mais qui mourut dans un âge peu avancé. * *Mém. du temps.*

EDELRED, roi de Northumberland en Angleterre, ſuccéda à Ofred, & regna 31 ans. Il fut le dernier qui porta le nom de roi des Northumbres, & fut vaincu par Egbert, roi des Saxons occidentaux. * Les hiſtoriens d'Angleterre.

EDELWALD, premier roi chrétien des Saxons méridionaux en Angleterre, fut tué dans un combat par Redwalla, roi des Saxons occidentaux. Après ſa mort, Bertune & Andune deux freres, prirent le gouvernement en main, ſous le titre de ducs & de capitaines; & ſe maintinrent juſqu'à ce qu'Edelric, fils d'Edelwald, le reçut de leurs mains. * *Dict. angl.*

EDEMA, ville de Paleſtine dans la tribu de Nephthali. * *Joſué*, 19, 36.

EDEMBOURG, ville, *cherchez* EDIMBOURG.

EDEN, nom d'un lieu où étoit le paradis terreſtre; que quelques-uns prennent non pour le nom propre de ce lieu: mais pour un nom appellatif, qui ſignifie *un lieu délicieux.* Il eſt certain que le nom d'Eden eſt pris quelquefois dans l'écriture pour un pays de ce nom vers l'orient. * *Iſaï, c.* 7. *v.* 12, *IV Reg. c.* 18, *v.* 11, *&c.* 13, *v.* 12, paſſages par leſquels il paroît que le pays d'Eden étoit dans le royaume des Medes, *voyez* PARADIS.

EDEN, c'eſt la principale riviere du comté de Cumberland en Angleterre. Elle a ſa ſource dans le comté d'Yorck, traverſe le Weſtmorland, où elle baigne Kirbyſteven & Applebi. Enfin ſe joignant à l'Eimot, ſur les frontieres du Cumberland, elle arroſe ce pays; juſqu'à ce que groſſie des eaux de pluſieurs ruiſſeaux, elle ſe décharge dans la mer d'Irlande, entre le château d'Anand en Ecoſſe, & Boulneſſe en Angleterre. Carliſle & pluſieurs autres villes de ce comté jouiſſent du bénéfice de ſes eaux. * *Dict. angl.*

EDER, la tour d'Eder, *cherchez* ADER.

EDER, qu'on ſuppoſe avoir été le XIV roi d'Ecoſſe, étoit fils de Docham, ou Evene II. Il gouvernoit ſon royaume aſſez paiſiblement, lorſqu'il fut averti que Bredius, prince inſulaire, avoit pris terre en Ecoſſe, & ravageoit le pays. Sur cet avis il mit ſecretement des troupes en campagne, alla ſurprendre les vaiſſeaux des ennemis qu'il brula, & défit les gens de guerre qui étoient deſcendus à terre. * Boëtius & Buchanan, *hiſt. d'Ecoſſe.*

EDER (George) célébre juriſconſulte Allemand, vivoit ſur la fin du XVI ſiécle, en 1570 & 1580. Il étoit de Freiſinghen, & fut conſeiller des empereurs Ferdinand I, Maximilien II, & Rodolphe II. On a de lui quelques ouvrages, & un entr'autres en cinq livres ſous ce titre: *Oeconomia bibliorum, ſive partitionum biblicarum, lib. V.*

EDESE (ſaint) martyr à Alexandrie, étoit de Lycie, province de l'Aſie mineure. Il s'appliqua d'abord à l'étude de la philoſophie, dont il porta toujours l'habit depuis qu'il eut embraſſé le chriſtianiſme. Il eſt célébre à cauſe du courage qu'il a fait paroître en pluſieurs occaſions pour la défenſe de la foi de J. C. Il ſouffrit le martyre vers le mois d'avril 306. Les Latins célébrent ſa fête le 5 ou le 8 avril. * Euſebe, *lib. de martyr. Paleſt.* Palladius. Henſchenius. Baillet, *vies des ſaints*, 8 *d'avril.*

☞ EDESE, poëte chrétien qui vivoit dans les Gaules au V ſiécle. On croit qu'il étoit de la ville d'Arles, ou au moins qu'il y faiſoit ſa demeure ordinaire. Il fut dans une liaiſon très-étroite avec S. Hilaire, évêque d'Arles, dont il célébra les vertus dans un poëme en vers hexametres, où il faiſoit l'éloge de ce ſaint prélat. S. Honorat, évêque de Marſeille, appuie ſur le témoignage d'Edéſe, auquel il donne toujours la qualité de *Saint*, ce qu'il rapporte des actions merveilleuſes de S. Hilaire Le poëme d'Edéſe ne ſubſiſte plus aujourd'hui. Il n'en reſte que douze vers rapportés par S. Honorat dans la vie de S. Hilaire. & par D. Rivet, *hiſt. lit. de la France*, tome II, à la ſuite de l'éloge du poëte Edeſe.

EDESIE, femme du philoſophe Hermias, & parente du célébre Syrianus, qui enſeigna à Athènes la philoſophie de Platon dans le V ſiécle, étoit une des plus belles & des plus vertueuſes femmes de la ville d'Alexandrie. Elle vécut dans une grande union avec ſon mari, & eut tant de charité pour les pauvres, qu'elle engagea même ſon bien pour ſoulager leur indigence. Etant demeuré veuve avec deux enfans, Ammonius & Héliodore, qu'elle voulut faire héritiers de la ſcience de leur pere, auſſi bien que de ſon patri-

moine, elle passa avec eux à Athènes accompagnée d'Hierax, frere de Synesius. La vertu de cette dame fut louée de tous les philosophes de la Grece, entr'autres de Proclus, qui tenoit un rang considérable parmi eux. * Suidas.

EDESIE, une des déesses invoquées dans les banquets. Nous en parlons à l'article BIBESIE.

EDESSE, *Ægea*, ville de Macédoine, capitale de l'Emathie, sur la riviere d'Erigon, à huit lieues de Pella du côté de l'occident, & à quatorze de Thessalonique. Justin dit au livre VII, que Caranus s'empara de cette ville, ayant pour guide un troupeau de chévres, que le mauvais temps faisoit retirer, & à la faveur d'un épais brouillard mêlé de pluie qui cacha sa marche aux habitans. De-là vint qu'il nomma cette ville Egée, d'un mot grec, qui signifie *une chévre*. Les rois de Macédoine eurent long-temps leur sépulture dans cette ville, fondés sur un pretendu oracle, que tant que cette ville seroit le tombeau de ceux de la race de Perdiccas roi de Macédoine, sa famille auroit toujours son royaume pour héritage. On prétend que cette famille s'éteignit en Alexandre *le Grand*, qui, comme chacun sait, ne fut pas enseveli dans cette ville. On la nomme maintenant *Vodena*, & la riviere qui y passe, *Wistritsa*, *voyez* VODENA. * Ptolém.

EDESSE, ville métropole de Mésopotamie, sous le patriarche d'Antioche, a été autrefois très-célébre. Elle fut bâtie, selon Eusebe, par Séleucus I, roi de Syrie, & capitale de l'Osrohëne, qui eut plusieurs autres rois de même nom. Aujourd'hui elle s'appelle *Orfa*, & la province dans laquelle elle est située se nomme le Diarbeck. Abgare, qu'on croit avoir écrit à Notre-Seigneur, étoit roi de cette ville. S. Ephrem diacre l'a aussi rendue recommandable par ses écrits & par sa sainteté. Elle fut presque ruinée par un tremblement de terre, vers l'an 525, sous l'empire de Justin, qui fournit de grandes sommes d'argent pour la réparer, & qui de son nom, la fit appeller *Justinopolis*. Chosroës roi de Perse ayant oui dire que cette ville n'avoit jamais été prise, par la protection de l'image de Notre-Seigneur qu'Abgare, comme le rapporte Eusebe, avoit reçue de lui-même tandis qu'il vivoit sur la terre, assiégea cette ville, & fut obligé de prendre la fuite. Au sujet de cette image, *consultez* l'article ABGARE. Jacques de Vitri a fait la description de la ville d'Edesse. * Evagre, *l.* 4, *c.* 8 & 26. Procope, *l.* 2 *de la guerre de Perse*. Eusebe, *en la chron.* Jacques de Vitri, *l.* 1, *c.* 31. Le Mire *géogr. eccl. &c. voyez histoire du royaume d'Edesse* par Bayer, & la *bibliothec. orient.* d'Assemani.

EDETANS, anciens peuples de l'Espagne Taragonoise. Ils étoient entre les Sédetans, les Bastitans, les Contestans, & la mer Méditerranée. Leurs villes principales étoient Sagunte & Ségobrige. Leur pays est maintenant la partie septentrionale du royaume de Valence. * Baudrand.

EDEUS (Jean) religieux de l'ordre de S. François, au commencement du XV siécle, étoit Anglois natif d'Erfort, & professa avec réputation dans l'université d'Oxford. Il mourut en 1406 à Erfort, où il étoit prieur de la maison de son ordre. On a de lui divers ouvrages, *Lectura in Apocalypsim*; *in Magistrum sententiarum*; *Opuscula theologica*; *Fasciculus virtutum & vitiorum*; *Lexicon originalium*, &c. * Willot, *Ath. Francisc.* Wadingue, *biblioth. Francisc.* Pitseus, *de script. Angl.*

EDGAR ETHELING, natif de Hongrie, légitime héritier du royaume des Anglois, voulant se sauver en Hongrie pendant les troubles de son pays, échoua en Irlande avec sa mere Agathe, & ses sœurs Marguerite & Christine. Marguerite fut mariée au roi Malcolme, dont elle eut six fils & deux filles. Trois de ses fils, Edgar, Alexandre & David furent rois. * Matthieu Paris. Camden.

EDGAR ou EGDAR, dit *le Pacifique*, fils d'*Edmond*, fut roi d'une partie de l'Angleterre, puis de toute l'isle, par la mort de son frere *Eduin* ou *Edwin*, en 959. Après avoir vaincu les Ecossois; avoir imposé à la province de Galles un tribut annuel d'un nombre de têtes de loups, pour dépeupler l'isle de ces animaux; & après avoir subjugué une partie de l'Irlande, il s'employa à policer ses états, & à réformer les mœurs de l'église, par les soins & à la persuasion du pape Jean XII, & de S. Dunstan. Ce prince mourut après avoir gouverné toute l'Angleterre, environ 16 années, le premier juillet 975. Quelques auteurs le surnomment *l'amour* & *les délices des Anglois*. Il avoit épousé en premieres nôces *Elflede*, dont il eut EDOUARD *le saint*, I du nom. En secondes nôces il épousa *Alfrede*, qui fit depuis assassiner le même Edouard I. * *Consultez* Osber, en la vie de S. Dunstan, rapportée par Surius sous le 19 mai, & souvent allégué par Baronius, *A. C.* 957, 959, *&c.* Du-Chêne, *histoire d'Anglet. &c.*

Jean-Albert Fabricius, qui en fait aussi mention dans le livre cinquiéme de sa *bibliothéque de la moyenne & basse latinité*, dit que l'on trouve de ce prince, dans les collections des conciles, les chartes, les priviléges & les loix qui suivent : *Privilegium pro Dorobernensis* (*sive Cantuariensis*) *ecclesiæ primatu. Charta de ejiciendis clericis uxoratis, & introducendis monachis. De concilio Londinensi, anni* 965. *Charta duplex novo Wintoniæ monasterio Hidensi, an.* 966 *tributa. Leges ecclesiasticæ, capita V, latinè, & anglo-saxonicè, additâ latinâ versione ex Gulielmi Lambardi Archæonomiâ. Canones* 67, *de ordinatorum vivendi formulâ. De confessione, canones* 10. *De modo imponendi pœnitentiam, canones* 46. *De satisfactione, canones* 19. *De magnatum pœnitentia, canones* 4. *Oratio ad Dunstanum, archiepiscopum Cantuariensem, Osvaldum Wigorniæ, &c. De conjugatis clericis ejiciendis, introducendisque monachis*, &c.

EDGAR, LXXXIX, roi d'Ecosse, étoit fils du roi *Malcolme* III. La noblesse & le peuple d'Ecosse étant mécontens du gouvernement de leur roi Duncan, Donald roi des isles, profita de cette division, le fit assassiner, & s'empara du gouvernement. Mais ayant livré l'isle Western au roi de Norwai, le peuple se dégouta de lui, & envoya querir en Angleterre Edgar, qui s'étoit retiré chez son oncle, qui portoit le même nom. Edgar dissipa bientôt le parti de Donald, le prit lui-même, & le tint prisonnier jusqu'à sa mort. Il eut paix avec l'Angleterre pendant son regne, ayant marié sa sœur au roi Henri I. Il étoit respecté des bons, & craint des méchans. Il mourut vers l'an 1098, après avoir regné neuf ans & six mois.

EDHEMITES : sorte de religieux mahométans, ainsi nommés d'Ibrahim Edhem leur fondateur. Ils se nourissent de pain d'orge, & jeûnent souvent. Ils ont un bonnèt de laine entouré d'un turban, & portent sur le cou un linge blanc marqué de rouge. La plupart vivent dans les déserts, avec les lions & les tigres qu'ils apprivoisent. Leurs supérieurs s'appliquent à l'étude, pour se rendre capables de prêcher. On voit peu de ces religieux à Constantinople; leurs monasteres sont en Perse, & particuliérement dans la province de Khorasan. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

EDHILINGUES : titre que prenoit la noblesse parmi les anciens Saxons. Nithard (*au liv.* 4. *de l'histoire*) dit que la nation Saxonne étoit distinguée en trois ordres, qui étoient des *Edhilingues*, des *Frilingues*, & des *Layez*, c'est-à-dire, des *nobles*, des *bourgeois*, & des *esclaves*. Ils donnerent le nom d'Edhilingues aux princes du sang, & au successeur de la couronne, comme les François dans Marculfe l'appelloient *Damoisel* ou *Damoiseau*; les écrivains Latins de ce temps-là, *Clitor*; & les Bretons, *Urchriad*. Depuis ils appellerent aussi Edhilingues ou Adelingues les grands du royaume, comme

comme étoient les comtes : enfin le même nom fut donné à toute la noblesse en général, comme l'apprend Nithard, & Henri Spelman, *in glossar. archæol.*

EDILES, *Ædiles.* Ce nom fut donné à ceux d'entre les Romains, qui étoient choisis pour avoir soin des temples & des bâtimens publics, selon la signification du mot latin, *Ædes.* Depuis, on le donna à des magistrats, qui furent tirés d'entre le peuple au nombre de deux ; & puis à deux autres qu'on prenoit des familles patriciennes. Ces derniers étoient appellés *Curules*, parcequ'ils avoient droit de s'asseoir sur une chaire d'ivoire nommée *sella curulis* : ce qui étoit la marque de leur dignité. Ils avoient soin de la police de la ville, de prendre garde qu'il n'arrivât aucun désordre dans les spectacles & dans les jeux publics qui étoient si ordinaires; de voir les bâtimens particuliers, d'augmenter & de réparer les édifices publics; de veiller à l'entretien des grands chemins, & de ne rien oublier de tout ce qui étoit nécessaire pour la conservation & l'ornement de la ville, & pour le repos & le bonheur des citoyens. Ils connoissoient des poids & des mesures, des vivres de la ville, des provisions de l'armée, & de tout ce qui regardoit la police. Les premiers édiles curules furent nommés par Furius Camillus dictateur l'an 385 de la fondation de Rome : ceux-ci donnoient au public des spectacles qui leur coutoient beaucoup, & partageoient avec les autres édiles les fonctions de police. Il y eut dans la suite des édiles préposés pour avoir soin des bleds, que l'on appelloit *Ædiles Cereales*, qui furent établis par Jules César, & tirés de l'ordre des patriciens. La charge d'édile étoit le premier pas qu'il falloit faire pour arriver aux autres plus considérables de la république, selon la loi des douze tables, rapportée par Cicéron dans les siennes. Les ornemens des édiles étoient les mêmes que ceux des consuls & des préteurs. On leur accorda aussi le droit d'opiner dans le sénat, & de porter ou de se faire ériger des images. Les consuls recherchoient quelquefois la dignité d'édile curule après le consulat. L'édile curule avoit le droit de proposer & de publier des loix; & de rendre des jugemens. * Cicero, *de legibus*, *l. 3.* Varron, *lib. 4*, *de ling lat.* Joan. Rosinus, *antiq. rom.* Pitiscus, *lexicon antiq. &c.*

EDIMBOURG ou EDEMBOURG, que les habitans appellent *Edemburrow*, & en latin *Edimburgum*, ville capitale d'Ecosse, dans le comté de Laudeim ou Lothiane. On croit que c'est la même que Ptolémée appelle στρατόπεδον πτερωτόν, c'est-à-dire, château ailé, *Alata Castra.* D'autres la nomment encore *Agneda*, *Castra Puellarum*, *&c.* Cette ville, qui n'est pas beaucoup éloignée de la mer, est fort grande & fort magnifique. Du côté du levant elle a le palais royal, avec l'abbaye de sainte Croix & un beau parc. Vers le couchant elle a un rocher fort haut & presque escarpé, avec un château que les Ecossois appellent *le château des pucelles*, parcequ'on y élevoit autrefois les princesses, filles de leurs rois, jusqu'à ce qu'elles fussent en état d'être mariées. Le siége de la justice souveraine du royaume est aussi dans cette ville. Elle avoit un évêché érigé par Charles I, roi d'Angleterre, sous l'archevêque de Saint-André en 1633. Le dernier évêque d'Edimbourg, & le dernier prélat d'Ecosse, depuis l'abolition de l'épiscopat en ce royaume, a été Jean Rossi, qui mourut à Edimbourg même le 30 mars 1720, en sa soixante-quatorziéme année. * Lesley, *descript. Scot.* Aurigat, *spec.* Ortelius, *descr. orb.*

Société d'Edimbourg.

On appelle société d'Edimbourg, une Société établie dans cette ville depuis quelques années entre des personnes versées dans les différentes parties de la médecine. Les médecins aggrégés au collége royal d'Edimbourg, sont les principaux membres de cette société; mais celle-ci est aussi composée de chirurgiens : & il y a entre ces deux corps une union que le public auroit intérêt de voir regner par-tout où ils sont établis. La société a un secrétaire, & tous les membres s'appliquent avec lui à se rendre très-utiles au public. Le desir de contribuer sur-tout aux progrès de la médecine, a porté cette société à donner tous les ans un recueil d'essais & d'observations sur toutes les parties de cette science si nécessaire. Elle ne borne pas sa correspondance à l'Ecosse, elle reçoit les observations que les savans de tous les pays veulent bien lui communiquer, en les adressant à leur secrétaire, ou à quelqu'autre. Les mémoires qui leur sont envoyés sont distribués selon les matieres qui y sont traitées, à ceux des membres qui sont le plus versés dans la connoissance de ces matieres; chacun en fait son rapport, & c'est sur leur témoignage que ces mémoires sont admis ou rejettés, ou renvoyés à leurs auteurs, pour être corrigés, réformés ou éclaircis. Les membres de la société ne se bornent pas à la qualité d'examinateurs, ils travaillent eux-mêmes à enrichir leur recueil de bonnes observations. Ces recueils sont écrits en anglois, & l'on en a déja plusieurs volumes. Outre les essais & observations de médecine, on trouve dans chacun un registre des observations météorologiques; une exposition des maladies qui ont été les plus fréquentes à Edimbourg pendant l'année qui a précédé la publication de chaque recueil; un extrait des registres publics des enterremens d'Edimbourg, des listes d'ouvrages nouveaux de médecine, ou de ceux qui sont près de paroître. Pour rendre cette collection d'une utilité plus générale, Pierre Demours, médecin de Paris, éleve de feu M. du Verney, en a entrepris une traduction françoise, dont le premier volume a paru en 1740, à Paris, chez Guérin. Le même a donné successivement les autres volumes. On apprend dans la préface du cinquiéme, que depuis la publication des quatre premiers volumes en anglois, il s'est formé à Edimbourg une nouvelle société qui se propose pour objet, de travailler aux progrès de la physique générale, dont toutes les branches de la médecine font partie, & que cette nouvelle société a adopté tous les membres de celle à qui l'on doit les volumes des observations; ainsi la deuxiéme partie du cinquiéme de ces volumes, & la suite, contiennent des mémoires de ces deux sociétés réunies.

EDISSA, nom d'Esther avant qu'elle fût reine. * *Esther*, 27.

EDITHBERGE, *cherchez* BERTHE.

EDITHE (Sainte) vierge, religieuse de Wilton en Angleterre, naquit en 961. Elle étoit fille d'EDGAR roi de ce pays, & de *Wilfrude* ou *Wilfrid*, qui se retira dans le monastere de Wilton au pays de Westex, & s'y fit religieuse du consentement du roi son époux. Lorsqu'elle fut parvenue à la dignité d'abbesse, elle attira sa fille Edithe dans son monastere, pour l'élever auprès d'elle. Edithe qui ne connoissoit pas encore le monde, ne fit point de difficulté de le quitter. A peine eut-elle atteint l'âge de quinze ans, que le roi son pere voulut la charger de trois abbayes. On ne put la résoudre d'en accepter une seule, ni l'engager à sortir de son monastere. Son pere & son frere Edouard II étant morts, les grands seigneurs du pays voulurent la mettre sur le trône. On dit qu'elle refusa généreusement cette offre, préférant ainsi à ce qu'il y a de plus éclatant dans le monde, la vie la plus obscure & la plus mortifiée, & ne s'occupant qu'à acquerir chaque jour quelque vertu qui pût lui faire mériter le royaume céleste. Elle fit bâtir une église sous le nom de S. Denys, dont S. Dunstan fit la dédicace. Elle mourut le seize septembre 984, âgée de 23 ans. La sainteté d'Edithe fut bientôt reconnue; on l'a respectée en Angleterre depuis le XII siécle jusqu'au schisme des Protestans. * Gosselin, *apud Mabillon.* Guil. Malmesb. Baillet, *vies des saints*, 16 *septembre.*

EDMER ou EADMER, Anglois, religieux de l'or-

dre de S. Benoît, de la congrégation de Clûni, dans le monastere de Saint Sauveur de Cantorberi, puis abbé du monastere de Saint Alban, fut évêque de Saint-André en Ecosse. Il vivoit sous le regne de Henri I, roi d'Angleterre, vers l'an 1120. Ce prélat composa un grand ouvrage de la liberté de l'église, où il parle du différend qui s'éleva entre Guillaume, dit *le Roux*, roi d'Angleterre, & Saint Anselme. Henri de Gand assure que l'auteur de l'ouvrage de la liberté de l'église, & de la vie de Saint Anselme, s'appelle Edmond. Cependant outre qu'on l'attribue à Edmer, Surius le rapporte sous le nom d'Ediner, moine de Cantorberi. Ce qui pouroit causer de la difficulté, si Selden, qui fit imprimer l'an 1623, l'histoire de cet Edmer, ne prouvoit que ces trois noms ont été donnés au même auteur. Les curieux pouront voir la préface de cet ouvrage. Les autres ouvrages d'Edmer, sont, 1. *La vie de Saint Anselme, archevêque de Cantorberi, depuis l'an* 1093, *jusqu'en* 1109, en trois livres. Avant que le pere Gerberon eut donné cette vie dans son édition des œuvres de S. Anselme, elle avoit déja paru dans les éditions antérieures des œuvres du même Saint, à Cologne en 1612, à Paris en 1630, & dans Surius au 21 avril : elle est aussi dans les Bollandistes, avec des notes d'Henschenius, au tome II du mois d'avril. Les trois chapitres qui manquoient ont été donnés par Warthon, dans son *Anglia sacra*, tome II. Jean-Albert Fabricius conjecture aussi que le poëme *De sancti Anselmi miraculis*, publié dans le tome VI, de la grande collection du pere Martenne, est du même Eadmer. 2. *Historia novorum*, en six livres : c'est une histoire des affaires de son temps depuis l'an 1066, ou depuis Edouard, roi d'Angleterre, qui avoit succédé à Edgar son pere, jusqu'à l'an 1122. Dès 1623 Jean-Selden avoit donné cet ouvrage avec ses notes, à Londres, *in-fol.* Le pere Gerberon n'a pas omis ces notes de Selden. 3. *Liber de excellentiâ Virginis Mariæ; & de quatuor virtutibus quæ fuêre in B. Mariâ.* 4. *De beatitudine cœlestis patriæ.* 5. *De sancti Anselmi similitudinibus.* Le petit traité *de beatitudine cœlestis patriæ*, avoit paru sous le nom de Saint Anselme, en 1639, *in-12* sous ce titre : *Sancti Anselmi Cantuariensis archiepiscopi de felicitate sanctorum dissertatio, exscriptore Eadmero Anglo canonico regulari, editore Joanne-Baptistâ de Machault, Parisino, societatis Jesu*, à Paris. Le pere Gerberon a rendu cet écrit à Eadmer. Outre ces ouvrages mentionnés & publiés par dom Gerberon, on donne encore à Eadmer les écrits suivans. 6. *La vie de saint Wilfride, archevêque d'Yorck* : le pere Mabillon l'a publiée dans les actes bénédictins, siécle III, partie I. Elle est aussi dans les Bollandistes, au 24 de juin. 7. *La vie du bienheureux Bregwin, archevêque de Cantorberi* : dans le tome II de l'*Anglia sacra* de Warthon. 8. *La vie de Saint Oswald, archevêque d'Yorck* : dans le même to. II de Warthon. 9. *La vie de Saint Dunstan, archevêque de Cantorberi*, dans le même livre de Warthon, avec une lettre *ad Glastonienses*. 10. *Livre des miracles de S. Dunstan* : l'abrégé en est dans Surius au 19 de mai. 11. *Epistola ad monachos Wigornienses de electione episcopi*, dans Warthon. 12 *La vie de Saint Odon, archevêque de Cantorberi*, dans le même ouvrage de Warthon, & dans le cinquiéme siécle bénédictin. Jean-Albert Fabricius cite tous ces ouvrages sous le nom d'Eadmer, dans sa bibliothéque de la moyenne & basse latinité, tome II, livre V. pag. 210, & suivantes. Il y joint une liste de divers ouvrages manuscrits du même auteur. Léland parle d'un autre écrivain nommé aussi Eadmer ou Ealmer, prieur du monastere de Saint Alban à Cantorberi, mort l'an 980. Le même Léland lui donne un traité des Exercices de la vie spirituelle, en cinq livres; un livre d'épitres; un recueil d'homélies. * Voyez Fabricius au même endroit ci-dessus, page 214.

EDMOND (Saint) archevêque de Cantorberi en Angleterre, natif du bourg d'Abendon, eut pour pere, *Edouard* qui quitta le monde, & se fit religieux dans le monastere d'Evesham; & pour mere *Mabile*, qui vécut très-saintement dans le monde. Edmond vint étudier à Paris, où il enseigna publiquement les mathématiques & les belles lettres; mais quelque temps après il s'appliqua entiérement à l'étude de la théologie, & fut reçu docteur en cette fameuse université. Lorsqu'il retourna en Angleterre il y expliqua la sainte écriture, & y prêcha avec un merveilleux succès : de sorte que sa réputation s'étendit jusqu'à Rome, d'où le pape lui envoya un ordre de prêcher la croisade. Il s'aquitta de cette fonction apostolique avec beaucoup de zéle, sans se servir du privilége que sa sainteté lui avoit donné, de prendre des personnes ecclésiastiques tout ce qui lui seroit nécessaire, se contentant du revenu de la tréforerie de Salisberi qu'il avoit acceptée. Cependant l'archevêché de Cantorberi étant venu à vaquer, le pape Innocent III lui conféra cette dignité, dont il remplit parfaitement tous les devoirs. Mais tandis qu'il s'appliquoit à maintenir les droits de l'église, & à réformer les mœurs du clergé, il encourut la disgrace de Henri II, roi d'Angleterre, & la haine du chapitre même de Cantorberi : ce qui l'obligea de se bannir lui-même volontairement, & de passer secretement en France. Il se retira dans l'abbaye de Pontigni en Champagne, qu'il savoit être l'asyle de tous les prélats bannis d'Angleterre; & le lieu où S. Thomas, archevêque de Cantorberi, s'étoit réfugié pendant deux ans. Après y être tombé malade dans les grandes chaleurs de l'été, il fut transporté au monastere de Soiſlac, pour respirer un air plus tempéré; mais quelques mois après il y mourut le 16 novembre 1240. Ses entrailles furent enterrées à Provins, & son corps fut porté à Pontigni, où il fut déposé le jour de la fête de S. Edmond, roi d'Angleterre. Le pape Innocent IV le canonisa en 1249. Nous avons de lui un traité, qui a pour titre *Speculum ecclesiæ*, que l'on a inséré dans la bibliothéque des peres. * Pitséus, *de script. Angl.* Vincent de Beauvais, *l.* 31, *c.* 67, *& suiv.* S. Antonin, *tit.* 19, *c.* 10. Surius, *au* 16 *novemb.* Bellarmin, *des écriv. eccles.* Baronius, *au mart.* Sponde, *A. C.* 1240, *n.* 6. Bibl. PP. Paris, *t.* V. *col.* 765, *édit.* 1624. Simler, *en la bibl. de Gesner.* Baleus, &c.

EDMOND, dernier roi d'Estanglie, ou des Anglois orientaux, fut illustre par sa piété, qui le fit mettre dans le catalogue des saints. Le martyrologe romain en fait mention. Ce prince, plus accoutumé aux exercices de piété qu'à l'exercice des armes, ayant en 870 voulu livrer bataille aux Danois, fut aisément vaincu & contraint de prendre la fuite. Il crut pouvoir se cacher dans une église; mais ayant été découvert, il fut mené à Ivar, chef des Danois, qui étoit à Hégilsdon. D'abord le vainqueur lui offrit de lui laisser son royaume, pourvû qu'il voulût le reconnoître pour son souverain, & lui payer un tribut. Edmond ayant refusé ce parti, Ivar le fit attacher à un arbre, & percer d'une infinité de fléches, après quoi il lui fit couper la tête. La tête d'Edmond ayant été trouvée quelque temps après, fut enterrée avec le corps à Saint-Edmondbourg, ville qui a reçu son nom de ce roi. Tant que la religion catholique a fleuri en Angleterre, on a été persuadé qu'il se faisoit des miracles au tombeau de ce prince. On ne sait par quelle aventure ce corps a été transporté à Toulouse, où on prétend l'avoir découvert en 1667. Edmond regna environ seize années. * M. de Rapin Thoyras, *histoire d'Angleterre*, tome I, livre IV. *Supplément françois de Basle.*

EDMOND ou EDME, I de ce nom, roi d'Angleterre, fils d'Edouard I, dit *le Vieux*, & de sa seconde femme *Edgine*, ne regna qu'après la mort d'Adelstan, fils *naturel* du même Edouard, & monta sur le trône

l'an 941. Ce prince domta les peuples de Northumberland, qui s'étoient portés à la révolte; & donna le Cumberland à Malcolm, roi d'Ecosse, à condition qu'il dépendroit de la couronne d'Angleterre, & qu'il la défendroit contre les Danois. Il eut soin de policer son royaume, & de gratifier les églises par de nouveaux priviléges. Il fut assassiné dans un festin, le 26 mai 946 ou 948, par un voleur nommé *Leof*, qu'il avoit banni de ses états. Son regne fut d'environ six années. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ANGLETERRE. * Polydore Virgile, & du Chêne, *hist. d'Angl.*

EDMOND II, dit *Côte de fer*, fut roi des Anglois après son pere ETHELRED, & commença de regner en 1016. Le royaume étoit alors extrêmement divisé par les conquêtes de Canut, roi de Danemarck. Le nouveau roi, pour s'y opposer, prit d'abord Glocester & Bristol, & mit ses ennemis en déroute. Ensuite il chassa Canut de devant Londres qu'il assiégeoit, & gagna deux sanglantes batailles. Mais ayant laissé à son ennemi le temps de remettre de nouvelles troupes sur pied, il perdit Londres, & fut défait en plusieurs rencontres. La mort de tant de bons sujets le toucha. Pour les épargner, ou pour ne se plus commettre à leur courage, il fit un défi à Canut, qui accepta le parti. Les deux rois se battirent avec chaleur & avec égale force; desorte que pour finir leurs différends, ils partagerent le royaume. Quelque temps après, Edric surnommé *Stréon*, dont nous parlons en son lieu, corrompit deux valets de chambre d'Edmond, qui lui passerent un croc de fer au fondement, dans le temps qu'il étoit pressé de quelque nécessité naturelle, & porterent sa tête à Canut. Cela arriva l'an 1017. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ANGLETERRE.

EDMOND PLANTAGENET de Woodstok, comte de Kent, étoit un fils cadet du roi d'Angleterre EDOUARD I, & de sa seconde femme *Marguerite*, fille de *Philippe* le Hardi, roi de France. Le roi Edouard II son frere aîné, le fit en 1322 comte de Kent, & l'envoya l'an 1324 en France, pour y défendre & maintenir contre Charles IV les pays qui appartenoient à l'Angleterre; mais il ne fut pas heureux dans cette expédition. En 1325, 1326 & 1327, il fut du parti de ceux qui déposerent Edouard II son frere, & qui à sa place mirent son fils Edouard III sur le trône. Il se chargea du gouvernement du royaume avec onze autres seigneurs, pendant la minorité de son neveu; mais il s'apperçut bientôt que la mere du jeune roi, de concert avec son amant Roger Mortimer, ne lui en laissoit que le simple titre; ce qui le porta à travailler à faire remonter sur le trône son frere déposé, dont ont assuroit qu'il étoit encore en vie. Cette tentative ne lui réussit pas, & la reine fit si bien, que dans un parlement tenu à Winchester, il fut condamné à mort. Pour exécuter cette sentence, il fut conduit sur l'échafaut; mais l'exécuteur s'étant évadé, il y demeura depuis avant midi jusqu'au soir, avant qu'on pût trouver personne qui voulût faire l'office du fugitif. Enfin vers le soir, un garde de la maréchaussée, gagné par l'argent qu'on lui offrit, se chargea de l'exécution. C'est ainsi que périt ce prince à l'âge de vingt-huit ans. Il laissa deux fils qui moururent jeunes, & deux filles, dont la cadette fut la plus belle femme de son temps. * M. de Rapin-Thoyras, *histoire d'Angleterre*, tome III, livre X. *Supplément françois de Basle.*

EDMOND, *fils du précédent*, fut comte de Kent après lui, & obtint du roi dans le parlement suivant, que la sentence, prononcée contre son pere, fût annulée, parcequ'il prouva qu'elle n'avoit été dressée que sur les fausses accusations de Roger Mortimer, de Jean Martrever & d'autres. Son frere, le plus jeune, lui succéda dans la dignité de comte de Kent; & comme il mourut aussi sans enfans, ce titre fut donné au chevalier Thomas Holland, qui avoit épousé Jeanne, leur sœur, qu'on appelloit la belle dame de Kent. * Camdeni *Britannia. Supplément françois de Basle.*

EDMOND de Langley, ainsi appellé du lieu de sa naissance, étoit le quatriéme fils d'EDOUARD III. Il fut fait comte de Cambridge par son pere, & ensuite duc d'Yorck, sous le regne de Richard II son neveu. Sa mere fut *Philippe*, fille de *Guillaume* III, comte de Hainaut & de Zelande. Durant la vie de son pere, il se comporta vaillamment contre les François, & sous le regne de Richard II il se conduisit avec tant de sagesse & de prudence, qu'il fut aimé du peuple, & fort considéré du roi, quoique dans ce temps-là il n'y eût point de grand seigneur qui ne fût exposé ou à la disgrace de la cour ou à la haine du public. En 1399 il témoigna hautement son mécontentement par rapport au tort fait au duc de Hérefort, & à plusieurs autres par le roi Richard, qui ne laissa pas de le faire son lieutenant en Angleterre, lorsqu'il marcha lui-même en personne contre les rebelles d'Irlande. Cependant Henri, duc de Lancastre, fils de Jean de Gand, duc de Lancastre, troisieme fils d'Edouard III, & qui par conséquent étoit neveu de notre Edmond, prit les armes. Il s'opposa d'abord à lui de toutes ses forces; mais voyant que tout se déclaroit pour lui, & qu'en général on souhaitoit avec impatience de voir du changement dans la régence, il se rangea du parti de son neveu, & travailla non-seulement à faire déposer Richard II, mais aussi à placer ce neveu sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri IV. Il le servit avec une telle fidélité, qu'il accusa lui-même son propre fils aîné auprès du roi, comme complice d'une conjuration qui s'étoit tramée contre lui. Il mourut sur la fin de l'année 1400, laissant d'*Isabelle* de Castille, sa femme, deux fils, dont l'aîné fut nommé *Edouard*, & l'autre *Richard.* * *Supplément françois de Basle.*

EDMOND, comte de Richemond, & pere de Henri VII, roi d'Angleterre. *Cherchez* HENRI.

EDMOND, dit *Grime*, Anglois, domestique & porte-croix de S. Thomas de Cantorberi, vivoit en 1180. Il écrivit la vie de ce saint prélat. * Vossius, *des hist. lat. l.* 2, *c.* 52. Pitseus, &c.

EDMONDSBURI, *cherchez* BURI.

EDOM, surnom d'Esaü, fils d'Isaac, qui lui fut donné, parcequ'il vendit à Jacob son frere sa primogéniture pour un plat de lentilles, ou de quelqu'autre ragout de couleur rousse, qu'il lui demanda avec empressement, *donnez-moi de ces mets roux. Voyez* ESAU.

EDOM, nom du pays dans lequel habiterent les descendans d'Esaü. Il est plus communément appellé Idumée. *Voyez* IDUMÉE.

EDON, montagne de Thrace, selon Servius, sur le douziéme livre de l'Enéide, ou du moins de cette partie de la Macédoine, qui est proche de la Thrace. Pline en fait aussi mention, *l.* 4, *c.* 12. Parceque les menades ou prêtresses de Bacchus célébroient les mystères de ce dieu sur cette montagne, où elles couroient les cheveux épars, elles furent appellées *Edonides.*

EDON (*Ædone*) femme du roi ZETHES, frere d'Amphion, conçut contre son beau-frere une jalousie étrange, parcequ'il avoit six fils, & qu'elle n'en avoit qu'un, dont le peu de santé la tenoit toujours dans l'appréhension. Il arriva que croyant tuer pendant la nuit l'aîné de ses neveux, elle donna la mort à ce fils unique, qu'elle avoit nommé Ityle: ce qui la jetta dans un si grand désespoir, qu'elle voulut s'ôter la vie. Mais les dieux oubliant son crime après son repentir, & ayant pitié de sa douleur, la métamorphoserent en chardonneret, qui déplore encore son infortune, par un chant qui, tout agréable qu'il est, a pourtant toujours quelque chose de lugubre. * Bocace, *l.* 5.

EDON ou EITON (Etienne) Anglois, chanoine régulier de l'ordre de S. Augustin, dans le XIV siécle,

vers l'an 1320, étoit religieux d'un monastere de la province d'Yorck. Leland & les autres auteurs Anglois en ont parlé très-avantageusement. Edon avoit beaucoup de piété, & un grand attachement pour la personne de son roi, qui étoit Edouard II. Mais quelque sorte que fût son inclination pour ce prince, elle ne le fut pas assez pour lui faire déguiser la vérité, en écrivant l'histoire de son regne. * Leland & Pitseus, *de script. Anglor.* Vossius, *de hist. lat. l.* 2, *c.* 64. Gesner, &c.

EDON HILDERIC VAREL, *cherchez* VAREL.

EDOUARD I de ce nom, roi d'Angleterre, surnommé *le Vieil*, succéda l'an 900 à son pere ALFRED. Au commencement de son regne, il défit Constantin, roi d'Ecosse, & remporta une victoire sur les Bretons du pays de Galles. Les Danois armés, à la persuasion d'Ethelvard, cousin-germain de ce prince, furent deux fois vaincus, aussi-bien qu'Elric, roi d'Estangle, ennemi juré de la grandeur des Anglois. Comme les guerres avoient diminué le zèle de la religion en Angleterre, & que même les églises étoient sans pasteurs, Edouard, par ordre du pape Jean X, fit assembler un synode, où Phlegmond, archevêque de Cantorbéri, présida, & où l'on érigea cinq évêchés. Ce roi mourut l'an 925, après un regne de 23 ans. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ANGLETERRE. * Guillaume de Malmesburi, *histoire d'Angleterre.* Polyd. Virgile & du Chêne, *liv.* 8. Imhoff.

EDOUARD (Saint) roi d'Angleterre, naquit vers l'an 962, & fut baptisé par S. Dunstan, archevêque de Cantorbéri. Il parvint à la couronne dès l'âge de dix ans. La plupart des grands du royaume le reconnurent pour leur roi; quelques-uns néanmoins s'opposerent à son sacre, sous prétexte qu'il n'avoit pas encore atteint un âge assez avancé pour gouverner un état. S. Dunstan gagna ces seigneurs, & les fit entrer dans les intérêts de leur prince légitime. Alfréde III, épouse d'Edgar pere d'Edouard, forma le dessein de faire monter Ethelrede son fils sur le trône. Afin de lui en faciliter le chemin, elle fit assassiner le roi dans le château de Corffe dans le comté de Dorset, où ce prince étoit venu lui rendre visite, le 18 mars de l'an 978. Alfrede fit ensuite cacher le corps d'Edouard dans un marais écarté. Il fut découvert au mois de février de l'année suivante, & enterré le 13 du mois dans la petite ville de Wartham dans le comté de Dorset, d'où on le transporta trois ans après dans la ville de Shefton, ou Schaftesburi. Ethelrede fit bâtir en 1001 un monastere de filles du nom de Bredfort, dans la fondation duquel S. Edouard est qualifié de *martyr*, par le roi son successeur, & par tous les grands du royaume. Son corps fut exposé dans ce même temps à la vénération publique, & fut transferé dans l'église de Notre-Dame de Schaftesburi. On dispersa ensuite les reliques de ce saint, dont les Anglois ont célébré trois fêtes en son honneur jusqu'au temps de la P. réforme de leur église. La premiere & la principale se faisoit le 18 mars, jour de sa mort. La seconde, le 18 février, jour de sa translation. La troisiéme, le 20 juin, jour de sa seconde translation. Les Anglicans ont encore conservé dans leur calendrier la premiere & la derniere de ces fêtes.* Henschenius. Matthieu de Westmunster, *en sa chron.* Baillet, *vies des Saints*, 8 *mars.*

EDOUARD III (Saint) dit *le Confesseur*, ou *le Débonnaire*, étoit fils d'ETHELRED, roi des Anglois, & d'*Emme*, fille de *Richard* I du nom, dit *le Vieux*, duc de Normandie. Les guerres excitées par les Danois, l'obligerent, lui & les siens, de sortir du royaume, & d'aller chercher un azyle à la cour de Normandie, où il fut élevé. Après la mort de son frere Elfrede, que Godwin, comte de Kent, avoit assassiné secrétement, il fut rappellé en Angleterre. Ce même Godwin l'alla chercher jusqu'en Normandie, voulant par cet empressement intéressé lui donner lieu de croire qu'il n'avoit point contribué à la mort de son frere. Ce dessein lui réussit; car le roi qui fut couronné le jour de pâque de l'an 1043, épousa sa fille nommée *Edgite*, lui donna le commandement de ses armées, & par sa valeur remporta des avantages assez grands sur les ennemis de l'état. Quelque temps après, Eustache, comte de Boulogne, beau-frere du roi, étant passé en Angleterre, reçut à Londres un sensible déplaisir dans la personne de ses domestiques. Edouard voulut venger cet affront sur les habitans, dont Godwin prit le parti. Mais ne se sentant pas assez fort pour résister à son souverain, il fut contraint de sortir du royaume, & de passer en Flandre: son fils nommé Harauld, se retira en Irlande. L'un & l'autre furent rappellés, & Godwin mourut malheureusement quelque temps après; car étant à table avec le roi, dans le temps qu'on y parloit de la mort du prince Elfred son frere, il prit garde qu'Edouard le regardoit en soupirant. Alors ce comte lui dit, qu'il avoit été trop fidéle à la maison royale, pour avoir trempé dans ce parricide; il ajouta qu'il prioit Dieu que le morceau qu'il avoit dans la bouche l'étranglât, s'il ne disoit pas la vérité. Son jugement fut exécuté sur le champ; car le ciel voulant punir ce parjure, permit qu'il tomba mort sur la place. Quelque temps auparavant, Emme mere du roi, ayant été accusée d'adultere, prouva son innocence par le feu, maniere de se justifier qui étoit en usage dans ce temps-là. Edouard, qui vécut en perpétuelle continence avec *Edgite* sa femme, n'ayant point de fils ausquels il pût laisser sa couronne, la donna à GUILLAUME, duc de Normandie, & son parent, en reconnoissance du secours, & des bienfaits qu'il en avoit reçus dans son exil. Il mourut le 5 janvier 1066, après avoir regné 23 ans, 6 mois & 17 jours. Ses vertus & les miracles qui se faisoient continuellement à son tombeau, le firent mettre dans le catalogue des saints, par le pape Alexandre III. * Guillaume de Malmesburi, *l.* 2, *c.* 13. Roger. Polydore Virgile, Baronius & Surius, *au I tome.* Baillet, *vies des Saints, janvier.*

EDOUARD I, ou IV du nom, roi d'Angleterre, fut surnommé de *Winchester*, parcequ'il naquit en cette ville en 1239. Il étoit fils du roi HENRI III & d'*Eléonore* de Provence, & se croisa avec S. Louis contre les infidéles. Pendant cette expédition, ayant appris la mort de son pere, arrivée en 1272, il vint prendre possession de son état. A son retour du Levant, il débarqua en Sicile, & vint en France, où il fit hommage au roi Philippe III des terres que les Anglois y possédoient dans la Guienne, & calma quelques désordres que Gaston, seigneur de Béarn, y avoit excités. Ensuite ayant continué son voyage en Angleterre, il y fut sacré & couronné le dimanche après l'assomption de l'année 1274. Alexandre III, roi d'Ecosse, Jean, duc de Bretagne, tous deux beaux-freres d'Edouard, se trouverent à ce sacre, avec grand nombre de seigneurs illustres. Leolin, prince de Galles, prétendant être souverain & indépendant de la couronne d'Angleterre, refusa d'y assister. Le roi se fit raison les armes à la main, vainquit ce prince & le contraignit de lui demander la paix, sous des conditions très-avantageuses. Depuis, Leolin reprit les armes & fut tué; & son frere David, qui avoit été fait prisonnier, eut la tête coupée à Londres. Edouard eut encore le bonheur de vaincre ceux qui se souleverent dans la principauté de Galles, & de faire en 1286 un traité avec le roi Philippe IV, dit *le Bel*, successeur de Philippe III, pour regler quelques différends qu'ils avoient pour la Saintonge, le Querci, le Limosin & le Périgord. L'année suivante il se rendit à Amiens, où il fit à Philippe *le Bel* hommage de toutes les terres qu'il possédoit en France. Dans ce même temps il chassa les Juifs de Gascogne, & se croisa pour le voyage du Levant, après avoir passé en Sicile, pour réconcilier la maison d'Anjou avec celle d'Aragon, divisées par les prétentions que l'une & l'autre avoient sur la Sicile. En 1293 une querelle peu considérable entre deux mariniers, l'un François & l'autre Anglois, alluma la guerre entre les deux

couronnes. Edouard entra en France avec deux armées, dont l'une devoit attaquer la Rochelle, & l'autre la Normandie; mais ni l'une ni l'autre ne firent aucun progrès. Au contraire Raoul de Nesle, connétable de France, battit deux fois les Anglois, & prit Bourdeaux. Cette guerre arma grand nombre de princes, fut fatale à quelques-uns, & fut enfin terminée par une double alliance en 1298, entre ce roi Anglois, qui étoit veuf, & *Marguerite* de France; & entre son fils *Edouard* & *Isabelle*, l'une sœur, & l'autre fille de Philippe *le Bel*. Avant ces discordes, la couronne d'Alexandre III, roi d'Ecosse, qui étoit mort, étoit contestée. Jean de Bailleul, & Robert de Brus y prétendoient; mais Edouard s'en rendit maitre, & mourut allant achever la conquête de l'Ecosse, le 7 juillet de l'an 1307, après avoir vécu 68 ans, & en avoir regné 34 & 7 mois. *Voyez* sa postérité à ANGLETERRE. * Du Chêne, *hist. d'Angl. liv.* 14. Imhoff, &c.

EDOUARD II, ou V, dit *de Caernarvan*, lieu de sa naissance, succéda à son pere EDOUARD I. Au commencement de son regne il fit venir en Angleterre un certain Gaveston, fils d'un gentilhomme Gascon, que le feu roi avoit mis auprès de lui, & qu'il bannit depuis du royaume, à cause de son mauvais naturel, & des conseils déraisonnables qu'il donnoit au prince. Ce favori se voyant rétabli, maltraita si cruellement les grands du royaume, qu'ils prirent les armes contre leur souverain, & ne les quitterent qu'après la mort de Gaveston. Il avoit été chassé & rappellé deux ou trois fois de suite; & étant pris par les barons, il eut enfin la tête coupée. Les Ecossois profitant de ces divisions civiles, secouerent le joug des Anglois, & les vainquirent en plus d'une rencontre. Ensuite Edouard se livra aux conseils violens des deux Hugues Spencers, pere & fils, ses favoris, qui le plongerent dans les mêmes malheurs, dans lesquels Gaveston l'avoit précipité. A leur sollicitation il fit couper la tête à vingt-deux barons, & éloigna de la cour la reine *Isabelle* sa femme, & *Edmond*, comte de Kent son frere. La reine se retira à la cour du roi Charles *le Bel*, son frere: puis avec le secours du comte de Hainaut, elle passa en Angleterre, où assistée de tous les grands du royaume, elle assiégea le roi & les deux Spencers dans Bristol. Ces deux derniers moururent par la main du bourreau. Le roi fut condamné à une prison perpétuelle, & son fils fut mis en sa place. Quelque temps après on lui foura un fer chaud dans le fondement, par un tuyau de corne, de peur que la brulure ne parût; il mourut dans ce cruel supplice, le 29 janvier de l'an 1326, en ayant regné 20. *Voyez* sa postérité à ANGLETERRE. * Thomas Morus, *en sa vie*. Froissard, *l.* 1. Thomas Walsingham, *en Edouard II*, *&c*.

EDOUARD III, ou VI, mis l'an 1326 en la place de son pere EDOUARD II de ce nom, fit la guerre avec succès au commencement de son regne, à Robert de Brus, roi d'Ecosse. Après la mort de Charles *le Bel*, frere de sa mere, il prétendit à la régence de l'état, en attendant l'accouchement de la reine: & lorsque cette princesse eut mis une fille au monde l'an 1328, il demanda la couronne. L'une & l'autre de ses demandes furent rejettées, & Philippe *de Valois* qui lui fut préféré, obtint la régence, & ensuite la couronne, qui lui appartenoit légitimement. Edouard en fut très-irrité, & fut mortifié sensiblement, lorsqu'étant sommé par le roi de France de lui venir rendre hommage, comme vassal de la couronne, il fut contraint de venir à Amiens, pour s'y aquitter de ce devoir, le 6 juin 1329. Ensuite le royaume d'Ecosse, que se disputoient Jean de Bailleul & David de Brus, devint presque tout entier la proie de l'Anglois. Poussé par sa propre ambition, & par les fréquentes sollicitations de Robert d'Artois, qui étoit exilé de France, & refugié dans sa cour, il fit dessein de détrôner en 1338 le roi Philippe, qui s'étoit croisé pour le voyage du Levant. Les Flamans, l'empereur & plusieurs autres princes entrerent dans son parti. Il osa même envoyer un cartel de défi à Philippe, pour lui offrir un combat en champ clos; mais la réponse qu'on y fit, le déconcerta si fort, qu'il n'eut rien à répliquer. Cette guerre qui fut si longue & si cruelle à la France, est mémorable par la bataille de Créci de l'an 1346. Edouard la gagna sur les François, qui y perdirent 30000 hommes de pied, 1200 chevaliers, & 80 bannieres, avec Jean, roi de Bohême, Charles, comte d'Alençon, frere du roi, Louis, comte de Flandre, & plusieurs autres seigneurs de grande distinction. Les Anglois prirent aussi en 1337 Calais & plusieurs autres villes. Après la mort de Philippe *de Valois* en 1350, ils continuerent la guerre contre Jean son fils, & gagnerent l'an 1356 la bataille de Poitiers, où ce roi fut pris & mené en Angleterre, d'où il ne revint que quatre ans après. Edouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, commandoit les troupes en cette journée, & donna dans toutes les occasions des marques d'un courage invincible. Le roi Charles V étant monté l'an 1364 sur le trône de France, remporta de grands avantages sur Edouard, après lui avoir déclaré la guerre & avoir donné la veille de l'ascension de l'an 1369 un arrêt, qui, pour les rebellions, attentats & désobéissance de l'Anglois, confisquoit toutes les terres qu'il possédoit en France. Ce dernier résista autant qu'il le put, & témoigna un déplaisir extrême de se voir si peu heureux sur ses vieux jours, après avoir remporté de si grands avantages en sa jeunesse. Il mourut le 21 ou 23 juin de l'an 1377, âgé de 65 ans, après en avoir regné près de 51. Ce fut lui qui institua l'ordre de la jarretiere. On le blâme de ce qu'ayant pu facilement s'opposer aux erreurs de Wiclef en leur naissance, il avoit négligé de purger son royaume d'une doctrine qui y causa tant de maux. Sur la fin de ses jours, il se laissa conduire par des favoris intéressés, & sur-tout par une certaine Alix qu'il entretenoit, & qui l'empêcha même de recevoir les sacremens de l'église dans sa derniere maladie. Au reste l'Angleterre n'a point eu de souverain plus illustre qu'Edouard, & qui ait tenu dans le même temps deux rois prisonniers, Jean, roi de France, & David, roi d'Ecosse. *Voyez* sa postérité à ANGLETERRE. * Harpsfels, *hist. eccl. d'Angl. au XIV siécle*. Walsingham, *en Edouard III*. Polydore Virgile, *liv.* 19. Froissard, *l.* 1. Du Chêne, *l.* 15. Imhoff.

EDOUARD IV, ou VII, fils de RICHARD, duc d'YORCK, ravit la couronne d'Angleterre à Henri VI, prétendant qu'elle lui étoit dûe, parcequ'en Angleterre les filles ont droit de succéder à la couronne, & qu'il descendoit de *Lionel* de Clarence, second fils d'*Edouard III*, par sa mere *Anne* de Mortimer, femme de *Richard*; au lieu que *Henri* descendoit du troisiéme fils d'*Edouard III*, qui étoit Jean de Lancastre son bisaïeul paternel. Le duc d'Yorck remporta deux victoires, & fit prisonnier le roi Henri, que sa femme Marguerite d'Anjou, avec le secours des Ecossois, délivra en 1461 dans une bataille où le duc fut tué. Edouard son fils, qu'on nommoit le comte de la Marche, ayant rassemblé d'autres troupes, vengea la mort de son pere; & après que le roi Henri se fut sauvé en Ecosse, & la reine Marguerite en France, il se fit couronner le 29 juin de l'an 1461. Ce fut-là le premier acte des guerres civiles, entre les maisons d'Yorck & de Lancastre, dont la premiere portoit la rose blanche, & la derniere la rouge. Depuis, les amis de Henri mendierent du secours en France & en Ecosse, & furent encore défaits. Ces avantages furent suivis de quelques autres, jusqu'à ce que Richard, comte de Warwick, en vengeance de quelques injures qu'il avoit reçues de lui, embrassa les intérêts de Henri, & même détacha d'Edouard, Georges duc de Clarence son frere. Ce comte défit Edouard, & le fit prisonnier en 1470. Mais ce prince s'étant sauvé de prison, chassa son ennemi en France, d'où il repassa en Angleterre, avec un secours qu'il avoit obtenu du roi Louis XI. Il obli-

gea Edouard de venir en Hollande, & de demander des troupes en Bourgogne, pendant qu'il remit Henri sur le trône. Edouard à son retour en 1471 gagna deux batailles. Richard, comte de Warwick fut tué dans la premiere; & Edouard, fils de Henri, ayant été pris en la seconde, fut égorgé par les freres de l'usurpateur. Ensuite Henri même fut égorgé en prison; ainsi Edouard rétabli sur le trône, s'y maintint jusqu'à la mort. Il entreprit la guerre contre le roi Louis XI, mais ce fut sans succès: une trêve de neuf années rompit toutes les mesures du duc de Bourgogne, qui l'avoit porté à passer la mer en 1473. Quelques soupçons qu'il conçut contre son frere Georges, duc de Clarence, lui firent résoudre sa mort. Il lui permit de choisir celle qui lui sembleroit la plus douce; & ce prince fut plongé dans un tonneau de malvoisie, où il finit ses jours. Edouard mourut le 9 avril 1483, âgé de 41 ans, dont il en avoit regné plus de 20. *Voyez* sa postérité à ANGLETERRE. * Polydore Virgile, *au liv.* 24. Philippe de Commines, *liv.* 6, *chap.* 9. Thomas Morus, *hist. de Rich. III.* Du-Chêne, *hist. d'Angl. l.* 19. Imhoff.

EDOUARD V ou VIII, fils d'EDOUARD IV, roi d'Angleterre, ne survécut à son pere que de deux mois. En 1483, son oncle Richard, duc de Glocestre, le fit prendre dans le temps qu'on l'amenoit de la principauté de Galles à Londres pour le couronner, & le fit mettre dans la tour de Londres. Ensuite s'étant encore saisi de la personne de son frere Richard, il les fit assassiner tous deux, l'aîné n'ayant pas plus d'onze années. Après s'être défait de ses neveux, il accusa leur mere de magie, & usurpa la couronne l'an 1483. Sous le regne d'Elizabeth, la tour de Londres se trouvant extrêmement pleine, on fit ouvrir la porte d'une chambre qui étoit murée depuis long-temps, & l'on y trouva sur un lit deux petites carcasses avec deux licols au col. C'étoient les squeletes d'Edouard V & de Richard son frere. La reine, pour ne pas renouveller la mémoire d'une action si abominable, fit remurer la porte. Mais sous le regne de Charles II elle fut r'ouverte & les squeletes furent transportés en 1678 à Westmunster, sépulture des rois. * Thomas Morus, *hist. de Rich. III.* Polydore Virgile, *l.* 24. Philippe de Commines, *l.* 6, *c.* 9. Aubery du Maurier, *mém. pour servir à l'hist. de Holl.* Imhoff.

EDOUARD VI ou IX, fils de HENRI VIII & de *Jeanne* Seimour, succéda aux états d'Angleterre l'an 1547, n'étant âgé que de dix ans. Son oncle Edouard Seimour, duc de Sommerset, fut créé protecteur du royaume. Il avoit déja été gouverneur de ce prince; & comme lui & les autres officiers d'Edouard étoient tous calvinistes, ils l'éleverent dans leur doctrine, & causerent la ruine de la religion catholique en ce royaume. La messe y fut abolie, les images des saints brisées, & les seuls ministres protestans eurent droit de prêcher. Ces désordres furent suivis de la guerre contre les Ecossois, défendus par les François, & de la mort d'Edouard, qui arriva l'année 1553, qui étoit la 16 de son âge. * Du-Chêne, *l.* 21, *hist. d'Angl.* De Thou, *liv.* 13. Imhoff.

ROIS D'ECOSSE ET DE PORTUGAL.

EDOUARD, roi d'Ecosse, étoit fils de JEAN de Bailleul, de la maison d'Harcourt. Son pere avoit été peu heureux dans la poursuite de ses droits sur le royaume d'Ecosse; pour lui, ayant mené long-temps une vie privée dans sa maison de Normandie, il trouva le moyen de lever quelques troupes; & avec ce secours, vers l'an 1330 ou 1331, il s'établit roi d'Ecosse, d'où il chassa le roi David II; il fut depuis lui-même chassé, & céda ses droits aux Anglois. * Walsingham, *en Edouard II & III.* Polydore, *l.* 18 & 19. Boëtius, *l.* 15, *hist. Scot.* Du-Chêne, *hist. d'Angl. l.* 14, 15, *&c.*

EDOUARD, roi d'une partie d'Irlande, étoit frere de *Robert* de Brus, roi d'Ecosse. S'étant acquis par sa valeur beaucoup d'autorité en Irlande, il se fit couronner roi d'une grande partie de l'isle; mais le primat d'Armagh & quelques autres affectionés aux Anglois, le surprirent, & lui firent couper la tête à Dondalk, l'an 1317 ou 1318. * Walsingham. Boëtius, &c.

EDOUARD, roi de Portugal, succéda l'an 1433 à son pere JEAN I. On dit qu'un medecin Juif consultant les astres sur les aventures de son régne, le matin de son couronnement, le fit prier de différer jusqu'à l'après-midi; mais que s'étant moqué de cette vaine superstition, il fit continuer la cérémonie. Ses freres Ferdinand & Henri, porterent leurs armes en Afrique contre les Maures, & ce fut sans succès. Edouard mourut au monastere de Thomar, le 19 septembre de l'an 1438, qui étoit le 47 de son âge, & le 5 de son regne. Quelques historiens disent que ce fut de déplaisir, & les autres que ce fut de peste. Du moins il est sûr qu'il ne s'étoit retiré dans ce monastere de Thomar que pour fuir la maladie contagieuse. *Voyez* sa postérité à PORTUGAL. Au reste ce prince aimoit beaucoup les sciences, & étoit lui-même savant. Les traités qui nous restent de lui, de l'art de regner, de la justice, de l'exercice de monter à cheval, en sont un témoignage avantageux. * Mariana, *l.* 21, *c.* 6 & 13. Garibai, *l.* 35, *c.* 11. Duard, *généal. des rois de Portugal.* Surita. Le P. Anselme, &c.

PRINCES ET GRANDS HOMMES DU NOM d'Edouard.

EDOUARD, comte de Savoye, fils d'AMÉ V, lui succeda l'an 1323. Av[illegible] ce temps, ne portant encore que la qualité de seigneur de Baugé & de Bresse, qui étoit la dot de sa mere *Sibylle*, fille de *Gui* de Baugé; & [illegible] âgé que de 20 ans, il mena du secours au roi Philippe *le Bel*, qui le fit chevalier, à la fameuse bat[illegible] de M[illegible]-Puelle l'an 1304. Après la mort d'Amé, Edouard porta ses armes dans le Foucigni, & dans le B[illegible], où [illegible] du dauphin Guigues gagna la bataille de V[illegible] sur lui. Il suivit depuis Philippe *de Valois* en Flandre, & se trouva à la bataille de Mont-cassel l'an 1328. A son retour la reine Clemence de Hongrie, veuve du roi Louis X, dit *Hutin*, qui estimoit beaucoup le comte, le réconcilia avec le dauphin. Mais Edouard ne jouit pas long-temps du fruit de cette paix; car il mourut à Gentilli, le 4 novembre 1329. Ce prince vécut 45 ans, & n'en regna que six. *Voyez* sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *hist. de Savoye, l.* 2, *c.* 21. Paradin, *hist. de Savoye, l.* 2.

EDOUARD, second fils de RENAUD de Nassau II du nom, dernier comte & premier duc de Gueldre, & d'*Aliénor* ou *Eléonor*, sœur d'Edouard III, roi d'Angleterre, naquit en 1336. Le duc Renaud, son pere, s'étant en 1343 rompu le cou en tombant de sa chaise, son fils aîné Renaud III lui succéda, quoique mineur. Il étoit duc de Gueldre & comte de Zutphen, & ce fut sous son gouvernement que s'éleverent les deux partis ennemis des Heekeren & des Bronkhorst. Renaud témoignoit beaucoup de penchant pour les Heekeren, & les combloit de faveurs. Cette préférence causoit un dépit mortel aux Bronkhorst, & fit naître dans leurs cœurs contre Renaud la plus violente haine, qui les porta à semer de la division entre les deux freres Renaud & Edouard. Ils choisirent ce dernier pour leur chef, & de-là vint cette dangereuse & fatale guerre qui ruina entierement la Gueldre, & qui empêcha que, pendant seize ans entiers, on ne cultivât les terres. Ils prirent les uns plus tôt, les autres plus tard, le parti d'Edouard, auquel se joignirent encore Waltam, seigneur de Borne & de Valkenbourg, Jean d'Arkel, seigneur d'Asperen, Engelbert de la Mark, évêque de Liége, & d'autres. D'un autre côté, Jean, duc de Brabant, le comte de Cléves, & Adolphe de la Mark, évêque de Munster, se déclarerent pour le duc Renaud. Le premier étoit son beau-pere, & le second son beau-frere. Par-là toute la Gueldre devint un théâtre de carnage. En 1354 Edouard

se rendit maître du fort de Bruinswaard, qui appartenoit à Théodore de Lenth, qui de-là molestoit beaucoup la ville de Nimégue par de continuelles sorties. Il fit trancher la tête à tous les habitans, dont il fit mettre les têtes sur des pieux, & détruisit quantité de châteaux appartenans à la noblesse du quartier. Renaud de son côté, s'empara des villes d'Arnheim, de Doesbourg, de Venloo, de Thiel, d'Emmerik, de Lobek, &c. En 1361 il marcha avec les Heekeren contre Thiel, qui avoit quitté son parti. Edouard alla à sa rencontre, de sorte que le 25 mai il y eut entre les deux freres une bataille, dans laquelle Renaud fut battu & fait prisonnier, avec quantité de seigneurs & de noblesse. On lui donna d'abord pour prison la maison de Rosendaal, proche d'Arnheim, & on le transféra ensuite à Nyenbeck tout près de l'Issel entre Deventer & Zutphen, pour y demeurer en prison le reste de ses jours. Edouard fut proclamé duc de Gueldre à la place de Renaud, & la Gueldre commença alors à jouir de quelque repos; mais comme Edouard avoit chassé du pays ceux qui s'étoient opposé à lui, & qui avoient cherché un asyle en Hollande sous la protection d'Albert, duc de Baviere, Edouard lui déclara la guerre, & le défia à une bataille. Albert accepta le défi, & se trouva au lieu marqué; mais n'y trouvant pas celui par lequel il avoit été provoqué, il se jetta dans la Gueldre, y brula plusieurs villages & maisons particuliéres, & s'en retourna en Hollande avec son butin. Cela n'eut pas de suite, & la paix se fit en 1362 entre Albert & Edouard, qui pour la mieux cimenter, demanda à Albert, Catherine, sa fille, & l'obtint pour l'épouser, quand elle seroit venue en âge d'être mariée. A peine cette guerre fut-elle finie, que Jean de Brabant s'avança dans le pays avec une armée pour délivrer son gendre Renaud, & le faire regner de nouveau. Il se rendit maître de l'isle de Bommel, dont il fut ensuite chassé par Edouard, après quoi ils firent la paix. Après la mort de Jean de Brabant, il s'éleva une guerre entre Venceslas, son gendre, & son successeur, & Guillaume, duc de Juliers. Ce dernier appella à son secours Edouard, qui pour lors étoit en Hollande, afin d'y consommer son mariage avec Catherine. Sur cette nouvelle, Edouard en differa encore un peu l'accomplissement, craignant avec raison que si le duc de Brabant avoit le dessus sur celui de Juliers, il ne lui fût après cela facile de pénétrer dans la Gueldre. Edouard & le duc de Juliers marcherent donc contre le duc de Brabant, & le 22 août 1371 il y eut entre eux une bataille, au commencement de laquelle le duc de Juliers fut fait prisonnier, & où les Brabançons remporterent la victoire. Mais comme ils ne songerent plus alors qu'à faire du butin, Edouard fondit sur eux avec tant de force, que le duc de Brabant n'eut pas le temps de rallier ses troupes. La fortune commença alors à changer; le duc Venceslas, qui se défendoit courageusement, fut pris avec plusieurs autres seigneurs, le duc de Juliers fut arraché des mains des ennemis, & l'armée barbançonne fut ou taillée en piéces ou faite prisonniere. Cette victoire couta la vie à Edouard; mais les historiens ne conviennent pas de la maniere dont la chose arriva. L'opinion la plus commune, & en même temps la plus vraisemblable, est qu'Edouard, étant après le combat fort las & fort échauffé, se coucha sur une pierre pour prendre un peu de repos, & leva le dessus de son casque pour respirer & prendre haleine plus commodément; que là-dessus un de ses propres domestiques qui étoit un gentilhomme, nommé Herman Brier de Héeze, s'appercevant de cela, lui déchargea sur la tête nue un coup de barre de fer, dont il mourut deux jours après, le 24 août 1371, après un regne de dix années au moins. On dit que ce gentilhomme fut porté à cette action, par le desir de se venger d'Edouard, qui avoit abusé de sa femme. Après sa mort, son frere Renaud fut élargi & rétabli dans sa souveraineté. * *Gr. dict. univ. Holl.* Pontanus, Slichtenhorst & Hasselt. *hist. de Gueldre*, en flamand. Vossius, *annales de Hollande*, en flamand. *Supplement françois de Basle.*

EDOUARD, fils unique de Henri VI, roi d'Angleterre, vint au monde le 23 octobre de l'année 1453, & naquit sous de mauvais auspices, puisque ce fut dans le temps que les Anglois achevoient de perdre ce qu'ils avoient possedé en France. Sa naissance donna lieu à divers bruits qui ne faisoient pas honneur à la reine. Il y avoit des gens assez hardis pour dire tout ouvertement qu'il n'etoit pas fils du roi. D'autres soutenoient qu'il étoit supposé, se fondant sur ce que la reine n'avoit point eu d'enfans avant celui-ci, quoiqu'elle fût mariée depuis neuf ans. Enfin il s'en trouvoit quelques-uns qui, sans révoquer en doute l'honneur ni la bonne foi de la reine, prenoient occasion de la naissance de ce prince, de bien espérer pour l'avenir. En 1470 la reine, depuis tous les malheurs arrivés à Henri VI son époux, qui avoit été déposé, & à la place de qui on avoit mis Edouard IV, fils de Richard, duc d'Yorck, se réconcilia avec le duc de Clarence, & le comte de Warwick. La réconciliation se fit par l'entremise du roi de France, & l'une des conditions fut que le jeune Edouard, prince de Galles, épouseroit la fille cadette du comte de Warwick. En 1471, en une bataille qu'Edouard IV donna à ceux qui tenoient le parti de Henri VI, & dans laquelle il remporta une entiere victoire, Edouard, prince de Galles, fut fait prisonnier avec le duc de Sommerset. Ce jeune prince ayant été présenté au roi, parut devant lui avec un visage assuré, sans se ravaler par des soumissions indignes de sa naissance. Edouard IV en fut surpris, & plus encore, quand après lui avoir demandé, qui l'avoit rendu si hardi que de venir ainsi en armes dans son royaume, le prince lui répondit, qu'il étoit venu à dessein de recouvrer son propre héritage qui lui étoit injustement enlevé. Edouard, indigné de sa hardiesse, lui donna un coup de son gantelet sur le visage, & lui tourna le dos. Ce fut-là comme le signal donné pour faire ôter la vie à ce malheureux prince. On dit qu'immédiatement après que le roi se fut retiré, les ducs de Clarence & de Glocester ses freres, le comte de Dorset, & le lord Hastings, se jetterent sur le jeune prince, comme des bêtes féroces, & le tuérent à coups de poignard. * M. de Rapin-Thoyras, *histoire d'Angleterre*, tome IV, livre XIV. *Supplément françois de Basle.*

EDOUARD PLANTAGENET, le dernier de la race qui portoit ce nom, comte de Warwick, eut pour pere Georges, duc de Clarence, frere d'Edouard IV & de Richard III, rois d'Angleterre, & pour mere *Isabelle*, fille de *Richard* Newil, comte de Warwick. Edouard IV le fit en 1478 comte de Warwick. Richard III le regardant comme un homme qui pouvoit lui disputer la couronne, l'envoya à Sherifhutton, lieu de plaisance dans la province d'Yorck, où il lui fournit tout ce qui pouvoit lui donner du plaisir, hormis une entiere liberté. Lorsque Henri VII monta sur le trône, il jugea qu'il étoit nécessaire pour sa sureté de faire garder le comte plus étroitement, & dans cette vue il le fit tirer de-là par le chevalier Robert Villougby, pour l'enfermer dans la tour de Londres, où il se tint tranquille, jusqu'à ce qu'en 1499, il se laissa gagner par le fameux Perkin Waerbeck, qui s'étoit fait passer pour Richard, le plus jeune fils de Richard, & qui pour cette supposition étoit alors prisonnier à la tour, & qu'il concerta avec lui les moyens d'en sortir. Malheureusement pour eux l'affaire fut découverte avant qu'ils fussent en état de l'exécuter. On ne douta point que le roi ne fût lui-même l'auteur de ce complot, & que son but ne fût de faire tomber Perkin Waerbeck & le comte de Warwick dans le piége, afin d'avoir un prétexte de les faire mourir tous deux. Ce qui confirma encore ce soupçon contre le roi, ce fut que, dans le même temps, un jeune homme nommé

Walford, fils d'un cordonnier, se donna pour le comte de Warwick, sous la conduite & la direction d'un moine Augustin, nommé Patrice. Ils furent tous deux arrêtés, & le jeune Walford fut pendu; mais le moine obtint sa grace. Cela donne lieu de croire que Walford avoit été séduit par le moine, & par une direction particuliere du roi, afin qu'on trouvât moins étrange qu'il se défît du comte de Warwick, sous prétexte qu'il donnoit occasion à de nouveaux troubles. Quoi qu'il en soit, le comte de Warwick fut amené devant la cour des pairs, le comte d'Oxford exerçant par commission la charge de grand-sénéchal, & y fut condamné à mort comme ayant comploté la ruine du roi, conjointement avec Perkin Waerbeck. En vertu de cette sentence, il fut décapité dans la place de la tour le 28 novembre 1499. Il étoit le seul mâle qui restât de la maison d'Yorck, & ce fut-là véritablement le crime qui lui fit perdre la tête. La maison des Plantagenets, depuis Henri II jusqu'à Richard III inclusivement, a subsisté plus de trois cens ans, & a été éteinte par la mort du comte de Warwick. Pendant sa longue détention dans la tour de Londres, un certain Lambert Simnel se fit passer en 1486 pour comte de Warwick, sous le nom d'Edouard Plantagenet. * M. de Rapin-Thoyras, *histoire d'Angleterre*, liv. XIII & XIV. *Supplément françois de Basle.*

EDOUARD, duc de Bragance, frere de Jean IV roi de Portugal, rendit de grands services à l'empereur Ferdinand III pendant la guerre de trente années, mais les Portugais étant en 1640 entrés en guerre avec les Espagnols, il fut, à la priere de l'Espagne, mené prisonnier à Passau & à Gratz, & ensuite livré au roi d'Espagne qui, en 1649, le fit accuser à Milan de crime de lése-majesté; mais comme il vint à mourir pendant qu'on lui faisoit son procès, on croit qu'il fut empoisonné. * Sousa, *Lusitan. liber. Supplément françois de Basle.*

EDOUARD, ou ODOARD Farnèse, duc de Parme, naquit le 28 avril de l'an 1612, de Ranuce I & de *Françoise* Aldobrandin, niéce du pape Clément VIII, & succéda l'an 1622 à son pere, sous la tutelle de la duchesse sa mere, & du cardinal *Edouard* Farnèse son oncle. En 1628 il épousa *Marguerite* de Médicis, le 11 du mois d'octobre. Ce duc avoit deux sœurs, *Marie* & *Victoire*, qui furent mariées au duc de Modène en 1630 & 1648. Il gouverna son état avec beaucoup de prudence & de modération. Vers l'an 1635 il employa le secours de Louis XIII contre les usurpations des Espagnols, & vint l'année suivante à Paris, pour en témoigner sa reconnoissance à sa majesté. Il mourut l'an 1646, n'étant alors qu'en la 34 année de son âge. *Voyez* sa postérité à FARNÈSE.

EDOUARD de Cantorbéri, religieux de l'ordre de S. Benoît, domestique, ou, selon d'autres auteurs, clerc de saint Thomas de Cantorbéri, vivoit dans le XII siécle. Il fut témoin en 1170 du martyre de ce saint prélat, & reçut même un coup au bras, en s'opposant à ceux qui venoient assassiner le saint évêque, dont il écrivit la vie, que Surius rapporte en abregé dans le VI tome des vies des saints, sous le 29 décembre.

EDRAI, ou EDRAY, ville & pays du royaume de Basan, où le roi Og, qui vouloit empêcher le passage des Israélites, fut défait. Cette ville étoit dans le partage de la moitié de la tribu de Manassé de-là le Jourdain. * *Nomb. XXI.* C'est aussi le nom d'une ville de la tribu de Nephthali. * *Josué*, 19. 37.

EDRED ou ELDRED, roi d'Angleterre, fils d'Edouard l'ancien, succéda en 948 à son frere Edmond I, dont les fils qui étoient encore dans l'enfance, ne pouvoient avoir part au gouvernement du royaume. Dans ce temps-là on ne faisoit pas beaucoup d'attention au droit des héritiers; & lorsque l'on trouvoit que celui qui étoit dans le rang le plus proche pour succéder, n'étoit pas en état de prendre les rênes du gouvernement, on le remettoit entre les mains de celui de la famille royale qu'on en jugeoit le plus capable. Edred ayant soumis le Northumberland, & les Ecossois lui ayant prêté serment de fidélité, les Northumbres se révolterent bientôt après, & choisirent pour roi un Danois, nommé Eric; mais ils retournerent ensuite sous la domination d'Edred. C'étoit un brave prince, qui contribua beaucoup à l'avancement de la religion chrétienne en Angleterre, & qui se conduisit par les avis du célébre S. Dunstan, abbé de Glaston. Après avoir gouverné le royaume environ neuf ans & demi, il mourut, & fut enterré à Winchester, laissant deux fils, dont ni l'un ni l'autre ne lui succéda à la couronne, qui retourna à la ligne directe dans la personne d'Edwin, fils aîné d'Edmond I. * Du-Chêne, *hist. d'Angleterre. Supplément françois de Basle.*

EDRIK ou EDRICK, fils d'Egbert, roi de Kent, ne succéda pas immédiatement à son pere, parceque Lothaire, son oncle, s'empara de la couronne. Lorsqu'il vit que Lothaire, non content de cette usurpation, vouloit rendre le royaume héréditaire dans sa famille, en s'associant Richard, son fils, il se déroba de la cour pour aller demander du secours à Adelwack, roi de Sussex, qui se mit à la tête d'une armée. Avec ce secours Edrik étant entré dans le royaume de Kent, livra bataille à Lothaire, qui fut vaincu, & qui mourut des blessures qu'il y avoit reçues. Après cette victoire Edrik ne trouva aucune difficulté à se faire couronner. Il ne regna que deux ans; & comme il n'avoit point d'enfans, il laissa la couronne à Widred, son frere. * M. de Rapin-Thoyras, *histoire d'Angleterre*, tome I, livre III, page 197. *Supplément françois de Basle.*

EDRIK, surnommé *Stréon*, c'est-à-dire, *Acquisiteur*, homme de basse naissance, fut, par son éloquence, & par toutes sortes de ruses & d'intrigues, s'insinuer si avant dans les bonnes graces d'Ethelred II, roi d'Angleterre, que ce prince le fit duc de Mercie, & lui donna sa fille *Edgithe* en mariage. Par cette alliance il mit dans sa maison un perfide, vendu aux Danois, qui ne laissa jamais passer aucune occasion de trahir les intérêts du roi & du royaume, pour avancer les affaires des étrangers. Edmond, son beau-frere, découvrit sa perfidie, & se sépara de lui. Cela lui fit lever le masque, de sorte qu'il quitta ouvertement le parti d'Ethelred, pour prendre celui de Canut, auquel il rendit de fort grands services. Pour décourager les troupes d'Edmond, il leur montra la tête d'un soldat, ressemblant à ce prince; mais cette ruse ne lui réussit pas. Quelque temps après, il rentra dans le parti d'Edmond, qui avoit succédé à Ethelred, & qui eut la générosité de lui pardonner, ajoutant foi aux sermens qu'il lui fit d'être à l'avenir entierement dévoué à son service; mais il ne fit cette démarche que pour le tromper de nouveau. Enfin dans la bataille d'Asseldun, il fit voir ouvertement ce qu'il avoit dans l'ame. Pendant que les deux armées étoient aux mains, il quitta tout à coup son poste, & alla se joindre aux Danois, à qui, par ce moyen, il fit gagner la bataille. Depuis cela, la paix s'étant faite entre Edmond & Canut, Edrik craignant que l'union des deux rois ne lui fût fatale, mit le comble à toutes ses perfidies, en faisant assassiner Edmond par deux de ses propres domestiques. Canut conserva à Edrick le titre de duc de Mercie; mais comme il eut un jour l'insolence de lui reprocher publiquement qu'il n'avoit pas récompensé ses services, & particulierement celui qu'il lui avoit rendu, en le délivrant d'un concurrent aussi redoutable que l'étoit Edmond, Canut lui répondit tout en colère, que puisqu'il avoit la hardiesse d'avouer publiquement un crime si noir, dont jusqu'alors il n'avoit été que soupçonné, il devoit en porter la peine. En même temps, sans lui donner le loisir de repliquer, il commanda qu'on lui coupât la tête sur le champ, & qu'on

qu'on jettât son corps dans la Tamise. On dit qu'il fit mettre cette tête sur le lieu le plus élevé de la tour de Londres. On prétend que c'est lui qui introduisit le tribut que les Anglois furent obligés de payer aux Danois sous le nom de Danegelt. * M. de Rapin-Thoyras, *histoire d'Angleterre*, tome I, livre V. *Suppl. françois de Basle.*

EDRISI (Al) fameux géographe Arabe, appellé autrement *Scharif al Edrisi*, c'est-à-dire, *l'illustre Edrisi*, étoit de la famille des *Edrissites*, dont nous parlons dans l'article suivant. Il vivoit du temps de Roger II, roi de Sicile, par ordre duquel il composa sa géographie, intitulée : *Noshat al Moschtác*, ou le divertissement de l'esprit curieux. Ce livre devoit servir à expliquer un globe terrestre d'argent du poids de quatre cens livres qui appartenoit au roi Roger, & c'est pour cela qu'on l'appelle souvent *le livre de Roger*. La géographie de Nubie que Sionita & Hesronita ont traduite en latin, n'est qu'un mauvais abrégé de l'ouvrage d'Edrisi, qui acheva sa géographie l'an de l'hégire 548, de J. C. 1153. Léon Africain, dans un ouvrage manuscrit sur les hommes illustres, parle ainsi d'Al Edrisi, qu'il nomme *Asseriph Assachalli*. « Il naquit, dit-il, d'une famille noble à » Massare en Sicile, & étoit extrêmement versé dans la » philosophie, dans la médecine, dans l'astrologie & » dans la cosmographie. Il avoit écrit un livre de géo- » graphie, intitulé : *Noshat al Absar*, c'est-à-dire, le » divertissement des yeux ; & qui étoit disposé selon les » sept climats. Il avoit achevé cet ouvrage, lorsque Roger » fit une irruption en Sicile, & prit une ville après l'autre. » Ceux de Massare l'envoyerent en députation au roi, » pour lui signifier qu'ils étoient prêts à se rendre. Assa- » riph présenta alors son ouvrage à Roger, qui en fit un » cas extraordinaire, & lui donna en récompense un cer- » tain bourg. Roger avoit toujours depuis ce livre de- » vant les yeux ; & lorsque ses conseillers lui recomman- » doient la géographie de Ptolémée préférablement à » celle d'Assariph : il répondoit : Ptolémée n'a décrit » qu'une partie du monde ; mais Assariph a écrit sur » tout l'univers. » Il mourut à Civitat, l'an de l'hégire 516, qui est l'an 1122 de J. C. selon Léon ; mais il y a surement erreur dans la chronologie de cet auteur, à qui il est assez ordinaire de n'être point d'accord avec les écrivains Arabes. * Gravius, *in Præfat. ad Geogr. Pers. &c.*

EDRISSITES, en Arabe *Adaressah*. C'est le nom d'une dynastie des princes qui ont regné en Afrique un peu plus de cent ans. Le premier prince de cette famille fut *Edris*, fils d'*Edris*, qui descendoit en ligne droite du calife *Hassan*, fils d'*Ali*. Elle finit l'an 296 de l'hégire, de Jesus-Christ 908, lorsque les Fathimites se rendirent maîtres de toute l'Afrique. La ville capitale de l'état des Edrissites étoit Segelmesse. * D'Herbelot, *bibliot. orient.*

EDSARD I, comte d'Ost-Frise, ou de la Frise orientale, fils d'*Ulric*, fut le premier qui reçut de l'empereur Frédéric III le titre de comte, avec les droits qui y sont attachés, autant que le pouvoit permettre la liberté des Frisons, dans les terres qui s'étendent depuis l'Ems jusqu'au Veser. La chose se fit secrétement, & devint publique dix ans après. Edsard II son fils lui succéda, & acquit avec l'affection de ses sujets, plusieurs terres voisines qu'il fut contraint d'abandonner, ayant sur les bras les forces des Autrichiens & des Saxons, qui le repousserent au-delà de l'Ems. Il laissa deux fils, *Ennon* I qui se laissa gouverner, au lieu qu'il devoit gouverner lui-même, & qui mourut en la fleur de son âge ; & Edsard III, au nom duquel Anne d'Oldembourg prit la conduite des affaires, dont elle s'aquitta au gré de tout le monde. Du temps d'Ennon, la ville d'Embden embrassa la confession d'Augsbourg. Cette diversité de sentimens fut la source de plusieurs differends entre cette ville & le comte. * *Voyez* Embden & Hepotius, *liv. 4 de l'histoire.*

EDUENS, en latin, *Ædui*, anciens peuples de la Gaule Celtique, qui habitoient une grande partie du duché de Bourgogne, entre la Loire & la Saône, où sont aujourd'hui l'Autunois, le Charolois, l'Auxois & le Chalonnois. Ces peuples, dont la capitale étoit *Augustodunum*, appellée aujourd'hui *Autun*, étoient très-puissans. Ils furent appellés par le sénat, *freres & alliés du peuple Romain*. * César, *dans ses commentaires de la guerre des Gaules*, *l. 1 & ailleurs*. Baudrand.

EDUIN, *cherchez* EDWIN.

EDUSE, EDULIE, déesse que les païens s'imaginoient avoir soin du manger des petits enfans, lorsqu'ils commençoient à ne plus pleurer. Son nom étoit pris d'*edere*, manger. Potine ou Potique, (dont le nom est pris de *potare*, boire) étoit une autre déesse destinée à prendre le soin de la boisson de ces mêmes enfans. Cubine ou Cube, autre déesse (ainsi nommée du mot *cubare*, coucher) étoit honorée, afin qu'elle les conservât dans le lit, lorsqu'ils commençoient à ne plus coucher dans le berceau. Dans ce temps-là, les parens faisoient des sacrifices à ces divinités en faveur des enfans. C'est ce que nous apprenons de Nonius, d'Arnobe, & de Varron, cité par Donat ; & cela nous sert à entendre ce vers de Virgile :

——— *Cui non risere parentes,*
Nec Deus hunc mensâ, Dea nec dignata cubili est.

pour dire un enfant mal-né, qui a été négligé par les divinités mêmes, dont l'unique emploi est d'avoir le soin des enfans. Il y a apparence que c'est la tendresse des meres, qui avoit introduit cette multiplicité de divinités differentes pour veiller sur les enfans ; ou plutôt que l'avarice des ministres de l'idolâtrie se servoit de cette invention, pour multiplier les offrandes & les sacrifices.

EDWARD (Jean) théologien Anglois, de l'université d'Oxford, mort dans cette ville le 20 juillet 1712, étoit un homme fort zélé pour l'église anglicane, habile controversiste, & très-appliqué à l'étude. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres, *Préservatif contre le socinianisme*, *in-4°*. Daniel Witby, qui y est vivement réfuté, se défendit depuis la mort de l'auteur ; *Traité de la justification* ; *l'Art de prêcher*. Ceux qui ont parlé de ce dernier ouvrage, disent que le docteur Edward ne s'y borne pas à instruire des regles ceux qui veulent exercer le ministere de la parole : mais qu'il censure aussi avec autant de vivacité que de liberté les discours des prédicateurs les plus célebres de son pays. Comme il ne ménageoit personne dans ses écrits, il s'est fait, dit-on, beaucoup d'ennemis.

EDWIGE, *cherchez* HEDUVIGE.

EDWIN, premier roi chrétien de Northumbre, c'est-à-dire, des Anglois septentrionaux, étoit fils d'Ella, & parvint de bonne heure à la couronne que l'on avoit usurpée sur son pere. Ethelfrede ou Adelfride, roi de Bernicie, voulut aussi profiter de la jeunesse de ce prince pour la lui enlever, & il s'en empara en effet. Edwin erra depuis pendant quelques années sans oser se faire connoître. Enfin Redwalde, roi d'Essex, prit sa défense, & marchant contre l'usurpateur avec une armée puissante, il le surprit, le chassa & rétablit Edwin. Celui-ci chercha alors à s'unir avec Ethelbert, roi de Kent, en épousant sa fille Edelburge, que d'autres nomment *Tate* ; & comme la princesse avoit été élevée dans la religion chrétienne, Edwin à qui elle fut refusée d'abord, parcequ'il étoit païen, promit de lui laisser toute liberté, & à tous ceux qui seroient auprès d'elle. Il assura même qu'il embrasseroit aussi la religion chrétienne, si après un mûr examen, il convenoit qu'elle étoit la meilleure. Sur cette promesse on lui accorda Edelburge. Les premieres années qui suivirent cette alliance, ne furent presque employées qu'à des conquêtes. Edwin en fit sur les Saxons, les Bretons, &c. pendant que Paulin, depuis évêque de Rochester, l'un de ceux que le pape S. Gré-

goire avoit envoyés en Angleterre, en faisoit aussi plusieurs pour la religion chrétienne dans les états même d'Edwin. Ce prince ayant été dangereusement blessé par un assassin, promit enfin d'embrasser la religion chrétienne, si le Christ dont on lui parloit, le guérissoit de sa blessure, & lui donnoit la victoire sur ses ennemis. Quelque intéressés que parussent ses vœux, Dieu les exauça dans sa miséricorde. Edwin guérit, marcha contre ceux de West-Sex, les défit, se fit au retour instruire dans le christianisme, & reçut le baptême vers l'an 626. Il avoit déja fait instruire dans la même religion Canfled sa fille, qui avoit été aussi baptisée avec douze personnes de sa cour. Edwin, avant son baptême, reçut plusieurs lettres d'exhortation du pape Boniface. Depuis sa conversion au christianisme, il mit tous ses soins à y attirer les autres, & il eut la joie de voir la plus grande partie de ses sujets abandonner les idoles, pour adorer Jesus-Christ. Ce prince fut tué environ sept ans après sa conversion, dans une bataille en 633, par Kedwalla, roi des Bretons, allié de Penda, roi de Mercie. Cette mort causa une grande révolution dans les états du défunt. Paulin, & Rassus un des capitaines d'Edwin, se virent obligés de prendre la reine & ses enfans, & de se sauver par mer auprès d'Eadbald, roi de Kent, & frere d'Edelburge, qui les reçut avec joie, & nomma Paulin à l'évêché de Rochester. * *Voyez* Beda, *hist. de reb. Anglorum*, *lib.* 2.

EDWIN, roi d'Angleterre, fils d'*Edmond* & d'*Elgide*, porta la couronne d'Angleterre, après *Edre* son oncle, à l'âge de 16 ans, l'an 955. On dit que le même jour qu'il fut couronné, il n'eut point de honte de violer sa cousine. Il ajouta dans la suite le pillage des monasteres à ces impuretés publiques. S. Dunstan fut chassé pour avoir osé lui remontrer ses fautes. Ce tyran mourut en 959, de déplaisir de ce que ses sujets se révolterent, pour mettre en sa place *Edgar* son frere, prince très-sage. * Osbert, *en la vie de S. Dunstan*, *chap.* 92. Guillaume de Malmesburi. Du Chêne, *l.* 8, *c.* 14 *de l'hist. d'Angleterre.*

EDZARDI (Esdras) fils d'un ministre de Hambourg, naquit dans cette ville le 28 juin 1629, & y commença ses études, qu'il continua à Leipsic & qu'il acheva à Wittemberg où il étoit en 1649. Il vint à Basle en 1650, & prit des leçons talmudiques & rabbiniques sous Buxtorf. Il voyagea ensuite dans la Suisse, & alla en 1651 à Strasbourg où il demeura deux ans. Il séjourna depuis à Giessen, à Rostock, à Gripswald & ailleurs. A Rostock il soutint des thèses publiques, & y prit le degré de licencié en théologie : le sujet de ces thèses étoit; *De præcipuis doctrinæ christianæ capitibus adversus Judæos & Photinianos.* Il prit ensuite la route de Hambourg, & commença à donner gratuitement des leçons pour la langue hébraïque & les autres langues orientales. La réputation qu'il s'acquit par-là fut telle, qu'on lui offrit de toute part des postes considérables, où ses talens eussent pu briller : mais il les refusa tous dans le dessein de conserver sa liberté pour travailler à la conversion des chrétiens & des Juifs. Pour les premiers, étant lui-même dans l'erreur, il ne pouvoit que les égarer en prétendant les convertir : pour les autres, on prétend qu'il en amena beaucoup à la connoissance du christianisme, mais il les imbut en même temps des faux principes des protestans qu'il suivoit. Il mourut le premier janvier 1708. Il a laissé des lettres adressées à Buxtorf, que l'on conserve encore manuscrites dans l'université de Basle. * Voyez *Acta litteraria Hamburgensia*, pour le mois de février 1708.

EDZARDI (Jean-Esdras) étoit fils d'*Esdras* Edzardi. Il naquit à Hambourg. Après y avoir fait ses études, il visita les plus fameuses académies d'Allemagne & de Suisse, enseigna publiquement dans l'académie de Rostock, & quelques années après son retour à Hambourg, il fut fait ministre de l'église de la sainte Trinité à Londres en Angleterre. Il a laissé par écrit un bel ouvrage touchant l'histoire ecclésiastique d'Angleterre. Il mourut à Londres en 1713. * *Supplément françois de Basle.*

EDZARDI (George-Eléazar) illustre philologue, étoit le second fils d'*Esdras* Edzardi. Il naquit à Hambourg le 22 janvier 1661. Il fréquenta l'université de Giessen en 1681, & se transporta, deux ans après, à Francfort sur le Mein, à Heidelberg, & passa l'hiver à Wormes, où il disputa souvent avec applaudissement contre les rabbins dans des assemblées publiques. Il quitta cette ville en 1683 pour s'en retourner à Giessen, & vit ensuite les principales villes & académies d'Allemagne. De retour à Hambourg en 1685, il succéda à Rod. Capel dans la profession de grec & d'histoire, qu'il remplit pendant trente-deux ans, jusqu'à ce qu'on le nomma en 1717, professeur en langues orientales. Il en fit les fonctions pendant dix ans, & mourut le 23 juillet 1727. On a de lui, outre plusieurs programmes : 1. *Tractatus Talmudici* Avoda-Sara, *seu de idololatria caput* 1, *è Gemara Babylonica latinè redditum & necessariis annotationibus illustratum* ; 2. *Tract.* Avoda-Sara *caput* 2. 3. *Tractatus Talmudici* Berachot, *seu de benedictionibus & precationibus*, *c.* 1. *è Gemara Babyl. latinè redditum & annotationibus illustratum.* Les autres chapitres de ces deux traités, & ses *Excerpta Gemaræ Babylonicæ codicum Bava Kamma, Bava Mezia, & Bava Bathra*, n'ont pas encore vu le jour, quoiqu'il les eût laissés en état d'être donnés au public. * *Supplément au dictionnaire historique*, imprimé en françois à Basle.

EDZARDI (Sébastien) troisiéme fils d'Esdras Edzardi, naquit à Hambourg en 1673. Son pere l'attacha de très-bonne heure aux études, & l'appliqua sur-tout à la lecture de l'écriture sainte dans les langues originales. Il lui donna même des leçons de théologie & d'autres sciences. On l'envoya ensuite à l'âge de quatorze ans, au collége de Hambourg, & il fit six ans après un voyage en Angleterre & en Hollande, d'où il alla à Wittemberg. Il y fut créé en 1695 maître-ès-arts, en 1696 adjoint de la faculté de philosophie, & en 1698 ministre. Edzardi fut nommé, l'année suivante, à la profession de logique & de métaphysique dans le collége de sa patrie, emploi où il fit paroître également son savoir & son assiduité. Son pere étant mort en 1708, il se chargea du travail pénible de la conversion des Juifs, dont il en acquit un assez grand nombre à l'église chrétienne, & il mourut le 10 juin 1736. Edzardi étoit d'un commerce doux & poli, mais zélé dans ses disputes de théologie. Ses principaux ouvrages sont, 1. *Utrùm Pentateuchus à Samaritano sacerdote sit conscriptus ?* 2. *De rebus in Hispania gestis dissertationes* 4. 3. *Utrùm nomen Elohim à profano Cananæorum errore originem ducat ?* 4. *Esaiæ cap.* 11. *Christo vindicatum.* 5. *Jacobi de Schilo vaticinium.* 6. *Examen logicæ Jo. Clerici.* 7. *De decretis Dei hypotheticis.* 8. *De usu logicæ in emphasibus sacris dissert.* 7, *&c.* Sans parler des écrits, à la tête desquels il n'a pas mis son véritable nom. * *Acta histor. ecclesi. pag.* 6. Supplément françois de Basle.

E E

EEKHOUT (Gerbrand van den) peintre, naquit à Amsterdam le 19 d'août 1621. Il fut disciple du fameux Rembrant van Ryn. Il fit plusieurs portraits ; mais il travailla principalement en histoire, où il excella. On a entr'autres de lui un tableau, où il représente Jesus-Christ enseignant dans le temple, & où il a parfaitement bien dépeint les caracteres de ce divin docteur & des auditeurs. Il ne s'est pas fait moins admirer dans celui, où il a peint Siméon tenant dans ses bras le petit enfant Jesus. Il ne se maria point, & mourut le 22 juillet 1674. * Jacque Campo Weyerman, *vies des peintres des Pays-Bas*, en hollandois, tome II, page 183, &c. *Supplément françois de Basle.*

EEMS, *cherchez* EMS.

EENHAME, autrefois petite ville capitale du pays de Brabant, n'est maintenant qu'un village, où il y a une abbaye. Il est situé dans la Flandre, sur l'Escaut, à une lieue au-dessous d'Oudenarde. * Mati, *dict.*

EETION, pere d'Andromaque qu'épousa Hector, étoit souverain de Thèbes en Sicile. * Homere, *Iliad. liv.* 12.

EETION, amiral d'une flotte des Athéniens, qui étoit de soixante & dix vaisseaux, fut vaincu par Clitus, qui commandoit celle des Macédoniens, près des isles Eschinades, l'an 2 de la CX olympiade, 339 ans avant J. C. *Voyez* Diodore, *l.* 18, *p.* 636. Un des deux promontoires du Pirée, qui étoit le port d'Athènes, a été appellé Eetion.

EF

EFFEN (Juste-Van) *cherchez* VAN EFFEN.

EFFERDING, petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, est située à une lieue du Danube, & à trois de Lintz, du côté du couchant. Elle est défendue par deux châteaux, dont l'un est dans la ville & l'autre dehors. On appelle ce dernier *Schaumbourg.* * Mati, *dict.*

EFFIAT, *cherchez* COIFFIER.

EFFRONTÉS, est le nom qu'Erasme & Florimond de Raimond, (c'est-à-dire, le P. Richéome, jésuite) donnerent à certains hérétiques, qui établirent leur secte vers l'an 1534. Ils se racloient le front avec un fer, jusqu'à ce que le sang en sortît, puis ils y appliquoient de l'huile, & se disoient chrétiens sans avoir reçu aucune autre forme de baptême. Ils ajoutoient que le S. Esprit n'est qu'une élévation ou inspiration qu'on sent en l'ame, & que c'est une idolâtrie de lui rendre des adorations; parceque l'écriture ne l'ordonne point. * Erasme, *ep. ad Luth.* Florimond, *l.* 2, *c.* 16, *n.* 5. Gautier, *en la chron. du XVI siécle*, *c.* 16.

EGA

EGA, maire du palais de Neustrie, sous le regne de Dagobert & de Clovis II. Il mourut l'an 640, d'une fiévre, au palais de Clichi, & laissa sa place à Erchinoald, parent du roi Dagobert, du côté de sa mere. * Mezerai, *au regne de ce monarque.*

EGA, petite riviere d'Espagne, prend sa source dans la Biscaye, arrose Estella dans la Navarre, & se jette dans l'Ebre un peu au-dessous de Calahorra du côté du levant. * Baudrand.

EGALEURS, factieux pendant les troubles d'Angleterre en 1647, qui vouloient égaler toutes les conditions des habitans de la Grande Bretagne: de sorte que les loix puissent obliger également toutes sortes de personnes, & que ni la naissance, ni la dignité ne pût dispenser personne d'être soumis à la justice ordinaire. Fairfax les défit l'an 1649, proche de Bamburi dans le comté d'Oxfort. * Salmonet, *histoire des troubles de la Grande Bretagne.*

EGARA, étoit une ville de Catalogne, qui avoit un siége épiscopal, dont il ne reste plus de vestige. Elle étoit située à quatre lieues de Barcelone, au lieu où est à présent la ville de Tarraca. Il reste encore l'ancienne église, qui est un peu au-dessus de la ville, & qui n'est plus qu'une paroisse nommée *S. Pierre d'Egara.* Il s'y tint l'an 615, un concile national, où on confirma les décisions du concile d'Huesca tenu en 598, touchant le célibat des prêtres, diacres & soudiacres. On voit le seing de plusieurs évêques d'Egara dans le concile de Tolede de l'an 589, dans un de Barcelone de 599, & dans six de Tolede, qui sont ceux de 610, 633, 655, 681, 688, & 693. Cette ville fut ruinée par les Maures, & son évêché uni à Barcelone. * Corbera *Cataluña ilustrada.*, *l.* 1, *c.* 1.

EGATES, *Ægates*, *Ægusæ*, isles de la mer de Tyrrhène à l'occident de la Sicile. C. Lutatius consul, y donna un combat contre les Carthaginois, où il leur coula à fond cinquante navires, & en prit soixante & dix: ce qui obligea les vaincus de demander la paix, qui leur fut accordée, à condition qu'ils quitteroient toutes leurs prétentions sur ces isles, qui sont au nombre de trois, entre l'Italie & l'Afrique. Virgile les nomme Autels, Aræ, à cause de cette confédération, qui mit fin à la premiere guerre Punique, l'an 513 de Rome; & 241 avant J. C. Tite-Live parle de ces isles & de cette guerre. *Decad.* 3, *l.* 1.

EGBERT, prêtre & moine d'Irlande, étant né en Angleterre d'une race noble vers l'an 639, passa fort jeune en Irlande, y entra dans le monastere de Rathmessige, & mena une vie très-austere dans des jeûnes excessifs. Ayant été ordonné prêtre, il s'embarqua en 675, pour aller prêcher la foi aux Allemans & aux Frisons; mais la tempête & les vents contraires l'obligerent de changer de résolution & de revenir dans les isles, où il demeuroit auparavant. Il alla dans celle de Hi, au nord d'Irlande, du côté de l'Ecosse, & persuada aux religieux de cette isle, de se conformer à l'usage de l'église de Rome, touchant la célebration du jour de Pâque, & plusieurs autres pratiques en quoi ces moines différoient de l'église romaine. Il vécut pendant 13 ans dans ce monastere, & y mourut l'an 729, le 24 avril. * Bede, *hist. l.* 3, 4 & 5. *Acta ordinis S. Benedicti sæc.* III. Bulteau, *essai de l'histoire monastique d'Occident*, *l.* 4, *c.* 67. Baillet, *vies des saints*, *mois d'Avril.*

EGBERT, roi des Saxons de Kent, tua ses cousins, & mourut vers l'an 675, après un regne de neuf années. Il est différent d'Egbert roi de Northumberland dans le VIII siécle, qui s'opposa aux Pictes, qui fut ami d'Alcuin, & qui finit ses jours dans un monastere. * Polydore Virgile, *livre* 4.

EGBERT, roi des Saxons occidentaux d'Angleterre, au commencement du IX siécle. Il succéda dans le royaume de Westsex à Britrich qui l'avoit chassé de son état. Il avoit passé son éxil en France, à la cour de Charlemagne, où sa vertu lui fit grand nombre d'amis. Depuis ayant su la mort de Britrich, il retourna dans la Grande Bretagne, où les peuples de Westsex l'attendoient avec impatience, vers l'an 800. La douceur de son regne lui attira l'affection de ses peuples, avec le secours desquels il soumit tous les petits rois de l'isle. Ainsi de divers états de Westsex, d'Estsex, de Kent, de Northumbre, &c. il composa un royaume, qui est celui d'Angleterre; de sorte qu'il en est considéré comme le premier souverain légitime. Il continua & acheva son regne fort paisiblement, jusques sur la fin, où il fut inquieté par les courses des Danois. On met sa mort l'an 837, & on lui donne 37 ans de regne depuis son retour de France, dont 27 sur ses premiers états, & le reste sur toute l'Angleterre. Egbert épousa deux femmes. De la seconde *Osburge*, il eut *Ethelulfe* ou *Ethelwolf*, qui lui succéda. * Guillaume de Malmesburi, *l.* 2. Polydore Virgile, *l.* 5. Du Chêne, *l.* 6. Pagi, *crit. in ann. Bar. ad an.* 802, 827, & 837.

EGBERT, évêque de Landaff, mourut, selon quelques auteurs, en 698, & selon d'autres en 730. On lui attribue quelques ouvrages en prose & en vers. * Pitseus & Baleus, *de script Angl.*

EGBERT, fait archevêque d'Yorck en Angleterre en 732, mourut en 767. Il étoit frere, dit-on, d'Egbert roi de Northumberland. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. Benoît, & fut précepteur d'Alcuin, qui en fait mention dans une de ses épîtres à Charlemagne: *Date mihi*, dit-il, *eruditionis libellos*, *quales in patria mea per industriam magistri mei Egberti habeo*, *&c.* * Pagi, *crit. in ann. Bar. ad ann.* 761. Bede, peu avant sa mort, écrivit à Egbert une lettre

sur le devoir d'un prélat chrétien. On a d'Egbert *Dialogus de ecclesiasticâ institutione*, que Jacques Warée fit imprimer à Dublin en 1664 *in*-8°. & que Henri Warthon a donné de nouveau en 1693, à Londres *in*-4° avec quelques écrits de Bede. Le même dialogue se lit dans les collections des conciles des peres Labbe & Hardouin, jésuites, & dans celle de Venise. Dans les mêmes collections on trouve encore des extraits des constitutions ecclésiastiques d'Egbert. On a de plus 1. *Capitula* (au nombre de 145) *è dictis & canonibus sanctorum patrum*. 2. *Capitula* 35, *ex Ecberti pœnitentiali* : les uns & les autres ont été donnés par Henri Speelman, au tome I des conciles d'Angleterre, à Londres 1639, *in-fol*. Le pere Morin avoit déja publié les premiers à la fin de son grand ouvrage sur la pénitence. Le pénitentiel d'Egbert se conserve manuscrit dans plusieurs bibliothéques d'Angleterre. 3. *Capita* 15, *de remedio peccatorum*, publiés sous le nom de Béde, dans la collection des livres pénitentiaux, donnée par Antonius Augustinus à Tarascon en 1582, *in*-4°. & à Venise en 1584, *in*-4°. dans le tome VIII des œuvres de Bede, & dans les collections des conciles. * Fabricius, *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, tome II, livre V, pag. 230, & suivantes.

EGBERT, prêtre Anglois, écrivit vers l'an 1076, la vie d'Heimeraud, prêtre & confesseur, mort l'an 1019, & l'adressa à l'abbé Hartwige. Cette vie, après avoir été donnée par Browerus & Adolphe Overham avec la vie de Meinverc, évêque de Paderborn, a été publiée de nouveau par M. de Leibnitz dans le tome I des écrivains de l'histoire de Brunswick : elle est aussi dans les actes des saints au 28 de juin, tome V. * Fabricius, *à l'endroit cité ci-dessus*, page 232.

EGBERT, moine Anglois dans la province de Northumberland, de l'ordre de S. Benoît, mort vers l'an 728, en Ecosse, a fait un livre *de paschali observatione*. On lui attribue aussi des sermons, & un traité *de ritibus catholicorum*. * Léland & Balée. Fabricius, *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, tome II, livre V, page 232.

☞ EGBERT, clerc de l'église de Liége dans le XI siécle, possédoit parfaitement, aux termes de Trithême, *script*. c. 330, *chron. Hirs*. t. I, page 217, la science ecclésiastique & la séculiere. Il laissa de sa façon un recueil d'énigmes champêtres en vers, qui existoit encore à la fin du XV siécle. Aubert le Mire ajoute qu'Egbert a aussi composé la vie de S. Amor, confesseur, dont le corps repose à Belise près de Tongres, & qu'il y en avoit des exemplaires parmi les manuscrits de l'abbaye de S. Laurent de Liége. * D. Rivet, *hist. litt. de la France*, tome VII, p. 501.

EGBERT, ou ECHEBERT, en latin *Ecbertus Schonaugiensis*, d'abord chanoine de Bonn, au diocèse de Cologne, puis abbé de S. Florin dans le diocèse de Trèves, vivoit dans le XII siécle, du temps des empereurs Conrad III & Frédéric *Barberousse*. Il composa la vie de sa sœur sainte Elisabeth, de l'ordre de S. Benoît, & treize sermons ou discours contre les Cathares, où il réfute dix de leurs erreurs tirées de celles des Manichéens. Cet ouvrage est dédié à Renaud ou Reginald, grand vicaire de l'évêque de Cologne, & se trouve dans le IV tome de la bibliothéque des Peres. On a encore de lui trois livres des révélations de sa sœur, & un recueil des lettres de la même sainte. On lui attribue aussi un écrit *de Laude Crucis*, un autre intitulé *Stimulus amoris*, & des soliloques ou méditations. D. Bernard Pez a publié ces trois ouvrages dans le tome VII de sa *bibliothéque ascétique*. Egbert est mort l'an 1165, qui est celui de la mort de sa sœur. * Trithéme, *au cat*. Bellarmin, *des écriv. eccl*. Philippe de Bergame, *A. C.* 1157. Le martyrologe romain, *au* 18 *juin*. Vossius, *de hist. Lat. l.* 2, *c.* 53. Coccius *de script. eccl*. Fabricius, *bibl. med. & infim. latin*. l. V.

EGDAR, *cherchez* EDGAR.

EGEATES, *cherchez* JEAN EGEATES, parmi les hérétiques.

EGEBERT ou EGBERT, marquis de Saxe, avoit animé ses sujets à la sollicitation des papes Grégoire VII, Victor III & Urbain II, contre l'empereur Henri IV, dit *le Vieil*, ennemi de l'église. Il lui fit encore la guerre en faveur d'Herman, prince de Luxembourg. Après la mort d'Herman, Egebert se fit empereur, vers l'an 1088. L'année suivante il remporta quelque avantage ; mais ayant été surpris peu de temps après dans un moulin près de Brunswick, il fut assommé par les archers de la garde de Henri. * Berthold, *hist. de son temps*. Sigebert, *en la chron*. Baronius, *aux ann*.

EGEBERT, clerc de Liége, *cherchez* EGBERT.

EGÉE, *Ægeus*, roi de l'Attique, étoit fils de PANDION II auquel il succéda l'an 2751 du monde, & 1284 avant J. C. Son royaume fut divisé après sa mort entre ses quatre fils, Egée, Lycus, Nisus & Pallas. Egée, qui étoit l'aîné, eut pour son partage la ville d'Athènes & ses environs. De son temps Minos II regnoit en Crete, & Androgée, fils de ce roi, étant venu à Athènes, fut tué en s'en retournant, par ordre d'Egée. Minos, pour venger la mort de son fils, déclara la guerre à Egée, & après avoir pris Mégare & Nisée, il vint mettre le siége devant Athènes. Après un long siége, la famine & la peste obligerent les Athéniens de se rendre à discrétion au roi Minos, qui leur imposa pour peine, d'envoyer tous les neuf ans sept jeunes hommes, & autant de filles en Crete. Egée y envoya la troisiéme fois Thésée son fils bâtard, qu'il avoit eu d'Ethra, petite-fille de Pelops. Thesée tua le minotaure, & se sauva du labyrinthe, & mit à la voile pour revenir à Athènes. Egée avoit commandé au pilote, qui conduisoit le navire sur lequel étoit Thesée, si le voyage réussissoit, de changer les voiles noires qu'on avoit accoutumé de mettre au vaisseau qui portoit le tribut. Le transport de joie qui saisit les matelots en voyant le rivage de leur patrie, leur fit oublier cet ordre, & Egée croyant son fils mort se précipita dans la mer après 48 ans de regne, l'an 2799 du monde, & 1236 avant J. C. Quelques-uns ont cru que l'Archipel ou mer Egée, a pris son nom de ce funeste accident. * Plutarque, *en la vie de Thesée*. Ovide, *l.* 7, *metam*. Du-Pin, *bibl. univ. des hist. profanes*.

EGÉE, reine des Amazones, ayant passé, dit-on, de la Libye en Asie, avec une puissante armée, fit partout de grands ravages, & défit les troupes que Laomedon, roi de Troyes, envoya contre elle. Cette Amazone ayant amassé un prodigieux butin dans toutes ces provinces, reprit le chemin d'Afrique : mais en repassant la mer, elle y périt. * Henning, *tom*. 1.

EGEGA, *cherchez* EGICA.

EGEMON, poëte, composa un poëme sur la bataille de Leuctres, qui fut donnée entre les Thébains & les Lacédémoniens, la seconde année de la CII olympiade, & 371 ans avant Jesus-Christ.

EGEN (Jean) religieux de l'ordre des Chartreux, natif de Wirtzbourg, vivoit dans le XV siécle, vers l'an 1477. On lui attribue quelques ouvrages; comme *Divini amoris alphabetarium*, *&c.* * Petreius, *in bibl. Cart.*

EGEON, *Ægeon*, qui est aussi connu sous le nom de BRIARÉE, Géant, fils de Titan, ou du Ciel, & de la Terre, avoit cent bras, selon les poëtes, & cinquante têtes. Après que Junon, Pallas, Neptune, & les autres dieux eurent fait dessein de lier Jupiter, cet Egeon monta au ciel, à la persuasion de Thetis, pour prendre son parti. C'est ce que rapporte Homere, dans le premier livre de l'Iliade, où il dit que les habitans

du ciel donnoient le nom de *Briarée*, à cet homme extraordinaire, & que ceux de la terre l'appelloient *Egeon.* Quelques autres poëtes ont écrit qu'il étoit à la tête de ces géans, qui oserent faire la guerre à Jupiter, & qu'il poussoit lui seul cent rochers contre le ciel. * Homere, *iliad.* Virgile, *l. 6. aneïd.* Ovide, &c.

EGER, EGRA, en latin *Egra & Oogra*, ville d'Allemagne dans la Bohême, que ceux du pays nomment *Heb*, est une ville située dans un lieu agréable, au pays que possédoient anciennement les Narisces, sur les confins de la Bohême. Elle n'est pas proprement des dépendances de ce royaume; mais elle fut autrefois engagée aux rois de Bohême par les évêques de Wirtzbourg, ou, comme veulent quelques-uns, par l'empereur Louis de Baviere en 1315. Elle a pris le nom de la riviere nommée Eger, sur laquelle elle est située, qui sort d'une montagne chargée de pins. Elle a été souvent assiégée dans le XVII siécle, pendant les guerres. On y a bâti une bonne forteresse, dans laquelle le célébre Wallsthein fut tué en 1634. * Ortelius. Sanson. De Thou, *l.* 4.

EGERIE, *Ægeria*, nymphe fort révérée chez les Romains. Numa Pompilius, second roi de Rome, voulant policer la ville, & y établir les cérémonies de la religion, fit accroire au peuple, que c'étoit par les conseils de cette nymphe, qu'il ordonnoit toutes choses, afin que ce nom extraordinaire autorisât ses desseins. Quelques auteurs ont crû que cette Egerie étoit la femme de ce second roi des Romains, qui commença son regne l'an 40 de la fondation de Rome, 714 avant l'ere des Chrétiens. S. Augustin juge que cette Egerie étoit l'hydromancie, ou l'art de deviner par le moyen de l'eau, dont se servoit Numa. * S. Augustin, *de Civit. Dei.* Tite-Live, *l.* 1. Florus, *l.* 1, *c.* 3.

EGERIE, *Egeria*, déesse des Romains, à laquelle les femmes grosses sacrifioient dans Rome, pour lui demander un accouchement facile, se persuadant que le pouvoir de cette déesse étoit de faire sortir l'enfant sans peine; & de-là venoit le nom d'*Egerie*; car *egerere* en latin signifie *faire sortir.* Quelques auteurs prétendent que cette déesse Egerie est la même que la nymphe Egerie, qui fut métamorphosée par Diane en fontaine, dans un petit bois, que les Romains consacrerent depuis à cette nymphe, & où Numa Pompilius feignoit d'avoir des entretiens secrets avec elle. Cependant le nom de la nymphe est écrit partout en latin par un Æ, *Ægeria*, & le nom de la déesse ne peut être écrit qu'avec un E simple, à cause de l'étymologie d'*Egerere.* * Festus.

EGERIUS, fils d'Aronce, frere de Tarquin l'*ancien*, roi des Romains, étoit né après la mort de son pere. Son aïeul Demarate avoit laissé tous ses biens au roi Tarquin, sans faire mention dans son testament du fils d'Aronce, qui n'avoit pas encore vu le jour. Ce fut sa pauvreté qui le fit nommer Egerius. Tarquin ayant pris la ville de Collatie, en donna la garde à Egerius, qui fut depuis nommé Collatin, selon Denys d'Halicarnasse & Tite-Live. Lucius Tarquinius Collatinus, mari de Lucrece, étoit le fils ou le petit-fils de cet Egerius.

EGERTON (Thomas) chancelier d'Angleterre, étoit issu de la famille des barons de Malpas dans le comté de Chester. Il étoit *fils naturel du chevalier* Richard Egerton. En 1582, la reine Elisabeth le fit solliciteur-général; & en 1597, garde des sceaux. Le roi Jacques I dans la premiere année de son regne l'éleva à la dignité de chancelier, le fit outre cela baron d'Ellesmere, & en 1616, burgrave de Brackley. Son savoir, sa droiture & son équité le firent aimer, & lui acquirent le glorieux nom de *Defensor incorruptus jurium coronæ*, défenseur incorruptible des droits de la couronne. En 1617, son grand âge & ses infirmités lui firent quitter la cour. Le roi alla en personne lui rendre visite, & le pria de vouloir bien encore exercer sa charge pendant quelque temps; mais ne pouvant le porter à cela, il reçut de sa main le sceau, qu'il donna au célébre François Bacon. Huit jours après, le onziéme mars de la même année, comme le roi vouloit le faire comte de Bridgewater, il mourut âgé de 70 ans, & fut enterré à Dodleston, pas loin de Chester. Il épousa en premieres noces *Elisabeth*, fille de *Thomas* Ravencroft de Bretton; sa seconde femme fut *Elisabeth*, fille du chevalier Moor, & veuve du chevalier *Jean* Wolley; & la troisiéme, *Alice*, fille du chevalier *Jean* Spencer, & veuve de *Ferdinand*, comte de Derby. Il n'eut pas d'enfans des deux dernieres, mais de la premiere il laissa une fille, nommée *Marie*, qui épousa le chevalier *François* Leigh, & deux fils, *Thomas*, mort en Irlande, sans enfans mâles, & JEAN, qui a continué la postérité. * Camden, *Britannia*, pag. 78, 550, 558. De Larrey, *histoire d'Angleterre*, tome II, page 710. *Supplément françois de Basle.*

EGESIMEDE, certain auteur, peut-être historien, dont Pline fait mention au *l.* 9, *c.* 8, & Solin, *au l.* 18.

EGESIPPE, *cherchez* HEGESIPPE.

EGESISTRATE, *cherchez* HEGESISTRATE.

EGESTANS, peuples de Sicile. Ils sont ainsi appelés, à cause d'Egeste Troyen, qui a aussi donné son nom à une ville située proche du promontoire de Lilybée. Pline nomme ces peuples Segestans, *au liv.* 3, *c.* 8.

EGESTE, *Ægesta*, fille d'Hippotes, prince Troyen, fut exposée dans un vaisseau sur la mer, par son pere même, de peur que demeurant à Troyes, le sort ne tombât sur elle pour être dévorée par un monstre marin. Car l'oracle d'Apollon avoit ordonné que tous les ans on exposât sur le bord de la mer une des plus considérables filles de la ville, pour expier le parjure de Laomédon. *Voyez* LAOMEDON. Le hazard, selon la fable, fit aborder Egeste en Sicile, où elle fut aimée du fleuve Crinise, sous la figure d'un chien, ou selon d'autres, d'un ours, dont elle eut un fils nommé *Aceste*, roi de Sicile. * Servius.

EGESTE, fils de *Numitor*, pere de *Rhea Sylvia*, fut tué par ordre d'Amulius, afin qu'il ne restât aucun mâle de leur race. Il y a une ville en Sicile, bâtie par Enée, qui lui donna le nom d'EGESTE, mere d'Aceste, dont nous venons de parler, qui depuis fut appellée Segeste. Etienne de *Byzance* dit qu'elle fut ainsi nommée d'Egeste Troyen de nation, & qu'elle étoit renommée pour ses bains d'eau chaude. Diodore, *l.* 2, ajoute qu'elle fut ruinée par Agathocles; & que l'ayant fait réparer pour la donner à habiter aux transfuges, il l'a nomma *Dicæopolis.*

EGGELING (Jean-Henri) très-célébre pour la grande connoissance qu'il avoit des antiquités grecques & romaines, & principalement allemandes, naquit à Bremen le 23 mai 1639, d'une famille distinguée. Il perdit son pere fort jeune. Après avoir fait ses premieres études, il séjourna dans diverses académies, & sur-tout dans celles de Helmstad & de Leipfic. Après quoi, selon la coutume des Allemans, il voyagea en Suisse, en Italie, en Espagne, en France, & en Allemagne. Etant de retour dans sa patrie en 1676, il fut reçu dans le collége qu'on appelle des anciens. Après cela il fut envoyé de la part de ce collége à la cour impériale, pour terminer quelques difficultés survenues entre le magistrat & les bourgeois de la ville. Il s'aquitta de cette commission avec tant de prudence & d'habileté, qu'à son retour, en 1679, il fut fait secrétaire de la république. Il exerça cet emploi avec beaucoup de réputation, jusqu'à ce que la mort termina sa vie & ses travaux le 15 de février 1713, à l'âge de 74 ans. Voici quelques-uns de ses ouvrages : *De numismatibus quibusdam abstrusis Neronis cum Car. Patino per epistolas disquisitio*, à Bremen 1681, *in*-4°. *Mysteria Cereris & Bacchi*, *in vasculo ex uno onyche*,

lui-même en 1682, *in-4°*. On a inséré cet écrit dans le tome VII des antiquités grecques. *Discussio calumniarum Fellerianorum*, 1687, *in-4°*. *De orbe stagneo Antinoi, epistola*, 1691, *in-4°*. *De Miscellaneis Germaniæ antiquitatibus quorum I & II de vocabulo Germaniæ, & de Caucis*, 1694. III *de Ptolemæi* φαδιρήνω, 1695. IV & V. *De Wiclibetho & statuis Ruthlandicis*, 1700. *Actes de Leipsic. ann.* 1713. *p.* 190.

EGGENBERG, est le nom d'une famille de princes de l'Empire. Elle a possédé en Bohême le duché de Krumau; dans la Carniole, le comté de Gradiska, qui a été érigé en principauté, & plusieurs autres terres, la charge de maréchal héréditaire de la haute Autriche, & celle d'échanson héréditaire de la Carniole & du Windismarck. Cette famille est originaire de Souabe & de Stirie, & a pris le nom d'Eggenberg d'un château de même nom, situé près de la ville de Gratz. Bucelin donne au premier de cette famille qui a porté le nom d'Eggenberg, celui de *Barthélemi*. *Jean Ulrich* d'Eggenberg a porté dans sa maison la dignité de prince. Le 25 février 1717, cette famille s'est éteinte par la mort de *Jean-Christian*, qui mourut à l'âge de 13 ans. * Bucelini *Germania*, part. III, page 28. *Supplément françois de Basle.*

EGGENBERG (Jean-Ulric) duc de Krumau, prince d'Eggenberg, fils de *Siffroy*, & de *Bénigne* Galler, naquit l'an 1568. Après avoir fait dans les Pays-Bas ses études & ses exercices, il vint à la cour de l'archiduc à Gratz, où il exerça les emplois d'échanson, de chambellan, de président, de grand-maître d'hôtel de Marie-Anne, premiere femme de Ferdinand II, de conseiller-privé, & de grand-maître d'hôtel. Il a été deux fois ambassadeur en Espagne, & fut honoré du titre de chevalier de la Toison d'or. Après avoir fait entrer dans sa maison la dignité de comte, il fut fait prince de l'Empire en 1621, & duc en 1622. Il a joui à la cour de l'empereur du privilége de se couvrir en présence de l'empereur comme les ambassadeurs. Il a fondé à Gratz un couvent de Franciscains, & à Gortz ou Gurck un collége de jésuites. Il mourut à Laubach dans la Carniole, le 18 octobre 1634, & fut enterré à Gratz. C'étoit un homme civil, agréable, éloquent, & d'une grande expérience. Il demeura jusqu'à sa mort dans les bonnes graces de l'empereur, & il conduisit si sagement les affaires, qu'il exerça les plus hauts emplois, dont il se rendit quelques-uns héréditaires, & qu'il apporta outre cela à sa famille de grands biens en fonds de terre, quantité de joyaux, & beaucoup d'argent comptant. De sa femme *Marie-Sidonia*, fille de *Conrad*, baron de Tanhuazen, il eut un fils nommé *Jean-Antoine*, qui lui succéda dans ses emplois & dans ses biens. Ses trois filles furent mariées aux comtes de Meursberg, de Harrach & d'Althan. * Kevenhuller, *annal.* part. I. Wurmbrand, *collectanea*, pag. 282, 290, 310. *Supplément françois de Basle.*

EGGENBERG (Robert, baron d') étoit en 1584 grand-maître de l'artillerie de Baviere. Deux ans après il entra au service d'Espagne, & on lui donna le commandement d'un corps de 2500 hommes, sous le duc de Parme. Après qu'il eut servi sept ans dans les troupes espagnoles, l'empereur le fit gouverneur d'Agram ou Zagrabia, & lui donna la charge de commissaire général de l'armée. Il se trouva à la bataille de Sisseck, contre Hassan bacha de Natolie, où les chrétiens remporterent la victoire, le 22 juin de la même année. En 1595 il aida à reprendre la forteresse de Petrina; mais comme les forces des Turcs s'augmentoient considérablement, & qu'on étoit dans l'appréhension du siége de Vienne, on le rappella de Hongrie à Vienne, & on lui donna le commandement de l'artillerie. Il mourut en 1611. * Valvasor, *description de la Carniole*, en allemand, liv. V, c. 26. *Supplément françois de Basle.*

EGGENBERG (Wolff, baron d') étoit un vaillant guerrier, qui passa par tous les degrés de la milice, & qui acquit par ce moyen une grande capacité. Quoiqu'il eut perdu une jambe dans la guerre contre les Turcs, l'empereur Ferdinand II le fit général de la Croatie. Il fut aussi général au service du grand-duc de Florence. * Kevenhuller, *annal.* part. I. *Supplément françois de Basle.*

EGGER (Jean) professeur de philosophie à Berne, étoit né dans cette ville en 1695, & il y est mort le 30 octobre 1736. M. Altmann, professeur en langue grecque & en morale, a prononcé son oraison funébre. On a de M. Egger les écrits suivans: *Theses philosophicæ varii argumenti*, à Berne, 1715, *in-4°*. *Dissertatio de mente humanâ, & præcipuè ejus extremis, ex mente Judæorum & Muhammedanorum*, à Basle, 1719, *in-4°*. *Dissertatio theologica de summo sacerdote Josua coram Deo justificato: ad locum Zachar. III.* 4, 5, à Berne, 1724, *in-4°*. *De viribus mentis humanæ disquisitio philosophica anti-Huetiana*, à Berne, 1735, *in-8°*. Il a laissé plusieurs harangues prêtes à être imprimées, dont les sujets sont: 1. *De libertate philosophandi*; 2. *De veritate & vanitate philosophiæ*; 3. trois autres en allemand, sur l'usage de la philosophie dans les sciences & dans la vie humaine. * Voyez le recueil intitulé: *Tempe Helvetica*, tome premier, page 239, & tome deuxiéme, pages 336 & 499.

EGGS, ancienne famille noble, florissante encore aujourd'hui dans l'Alsace supérieure, le Brisgau & la Souabe, & qui s'est établie en partie à Rhinfeld, l'une des villes forestieres appartenantes à l'Autriche: elle tire son nom des anciens châteaux nommés Drey-Eggsen, dans l'Alsace supérieure, à une petite distance de Ruffach, au pied de la montagne de Voges, comme le témoigne le pere Claude Sudan, jésuite, dans sa *Basilea sacra ad annum* 1041: on en voit encore les masures. Cette famille a rendu de très-bons services depuis long-temps, & sur-tout depuis plus de 200 ans, aux empereurs & archiducs d'Autriche, aussi-bien en temps de guerre qu'en temps de paix; elle leur a même fourni fort souvent des sommes considérables, ainsi que le témoignent d'anciens écrits & monumens. C'est ce qui engagea les empereurs, non-seulement d'élever les Eggs au rang des nobles de l'empire; mais de plus de leur donner des armes nobles, des fiefs, des seigneuries, des dignités ecclésiastiques & civiles, & même le château de Megtberg & le village de Mulhausen, avec toutes ses dépendances, comme on le remarquera dans l'article de Frédéric Eggs.

Louis Eggs, seconde souche de cette famille, conseiller de l'archiduc Ferdinand, lieutenant & premier bailli de la seigneurie de Rhinfeld & Wehr, fut ennobli lui & ses descendans, le 23 août 1592, par l'empereur Rodolphe II, en conséquence des services que ses ancêtres avoient rendus à l'Empire. L'empereur Léopold I leur accorda un siécle après, en 1692, le privilége de se signer & de se faire nommer d'Eggs & seigneurs d'Eggs. Louis qui avoit épousé *Verene* Wentz de Basle, eut deux filles & onze fils, sept desquels furent créés docteurs, ou licenciés en théologie, en droit & en médecine. Il fit bâtir à ses frais en 1580 la chapelle de saint Michel, près de l'église collégiale & paroissiale de Rhinfeld, & y plaça son tombeau & celui de ses successeurs. Il y fut enterré en 1592, suivi peu après de son épouse, & ensuite de quelques-uns de ses descendans. On fait encore, tous les ans, sa commémoration dans l'église collégiale. On peut voir un détail plus exact de cette famille dans la *Suevia ecclesiastica* du révérend pere François-Pierre, art. *Rhenofelda*, *fol.* 712 & suiv. Ceci est tiré des manuscrits & d'une oraison funébre de l'an 1592. * *Supplément françois de Basle.*

EGGS (Frédéric) docteur en médecine, conseiller & médecin de Léopold, archiduc d'Autriche, fils de Louis, *dont il a été parlé dans l'article précédent*, naquit à Rhinfeld l'an 1572. Après avoir fini avec beaucoup d'honneur ses humanités à Fribourg en Brisgau, & avoir pris en 1589 les degrés en philosophie à Ingolstadt, il fit paroître beaucoup de gout pour la médecine & pour la chymie. Il alla dans cette vue à Louvain, où il fit connoissance avec le célébre Jean-Baptiste Helmont, qui faisoit les mêmes études que lui, & avec qui il entretint, pendant toute sa vie, un commerce de lettres. De Louvain Eggs passa en Italie, & fut créé docteur en médecine, à Padoue; mais ayant appris peu après, la mort de son pere, & le besoin que sa mere avoit de lui, il s'en retourna par Venise & le Tirol, dans sa patrie. Il alla ensuite à Basle avec sa mere, pour s'accommoder avec la famille Wentz, au sujet de son héritage maternel. C'est à cette occasion qu'il se lia avec les illustres Félix Plater, & Jacques Zuinger, docteurs en médecine, par les conseils & le secours desquels il composa tant ses *Arcana medica*, que *chymica*, qu'il auroit publiés alors, si une grosse maladie ne lui eût fait différer l'exécution de son projet. Dès qu'il eut recouvré la santé, il pratiqua la médecine & la chymie avec tant d'honneur, qu'il s'attira l'estime de plusieurs princes & grands seigneurs. Léopold, archiduc d'Autriche, & gouverneur d'Inspruck, l'appella auprès de lui en 1618, & lui donna la charge de conseiller & médecin ordinaire; avec une pension considérable, en lui accordant la permission de pratiquer librement. Il lui donna le 24 novembre 1626, après le décès de Laurent Thierry de Reiphach, qui mourut sans héritiers mâles, le château de Megtberg & le village de Mulhausen, situé dans le Hegœw. Eggs fut en possession tranquille de ce fief Autrichien, jusqu'à la guerre de Suéde. Il se réfugia alors, avec la meilleure partie de ses meubles, auprès de l'archiduc à Inspruck, & deux ans après à Gratz, au service de la cour & de la noblesse, où il mourut le 22 mai 1638, à l'âge de 66 ans. Il avoit des talens rares. Il étoit pénétrant, éloquent, poli & riche. N'ayant jamais été marié, il fit paroître sa générosité, en ce qu'il ordonna par son testament, que l'on distribuât 8000 florins aux pauvres. Ses héritiers de la famille des Eggs, céderent en 1649 volontairement sa belle maison à Rhinfeld aux peres capucins, pour en faire un couvent, leur premier monastere, situé hors de la ville, ayant été ruiné entiérement par les Suédois, pendant le siége. Thomas Henrici, alors évêque suffragant de Basle & chanoine, en fit la consécration solemnelle en 1651. Frédéric Eggs avoit logé dans cette même maison, l'archiduc Léopold & toute sa cour, lorsqu'il alla voir son cousin l'évêque de Strasbourg, & avoit fait de beaux présens à ses domestiques, au nombre environ de quarante. Il fit de très-beaux legs pieux en faveur des églises & des pauvres, & laissa plusieurs bons manuscrits sur la médecine, dont une partie fut imprimée, & l'autre conservée par sa famille. * *Supplément françois de Basle.*

EGGS (Jean-Jacques d') *frere du précédent*, naquit à Rhinfeld, le 6 juillet 1574. Il embrassa l'étude du droit, après avoir fini ses humanités & sa philosophie. Avec le génie & la pénétration qu'il avoit, il y fit de si grands progrès, qu'il fut en état de prendre, à l'âge de vingt ans, avec beaucoup d'honneur, le dégré de licencié. Il donna ensuite des preuves de son habileté dans différentes chancelleries. Maximilien, archiduc d'Autriche, ayant succédé à Ferdinand son pere, dans le gouvernement du Tirol à Inspruck, Jean-Jacques Eggs fut déclaré par un diplôme particulier, son conseiller dans le pays de l'Autriche antérieure, de même que premier bailli de la seigneurie de Rhinfeld & de Wehr. Il remplit ces charges avec honneur jusqu'en 1627, étant mort d'une fievre chaude, l'onziéme juillet de la même année. On l'enterra à Rhinfeld, dans la chapelle de saint Michel, bâtie par Frédéric Eggs, & on lui dressa une belle épitaphe. Il laissa de *Marie* d'Offringen, son epouse, un fils unique nommé HARTMAN, qui succéda à ses charges, & trois filles, la seconde desquelles il fit entrer en religion, avec une dot considérable & un douaire annuel, dans l'abbaye noble d'Olsperg, près de Rhinfeld, de laquelle elle fut élue dans la suite prieure. Possédant de très-grands biens, il allia ses filles aux meilleures familles. Jean-Jacques Eggs étoit très-bon jurisconsulte, & étoit très-lié avec les plus savans hommes de son temps, particulierement avec Conrad Décius de Weidenberg, conseiller intime de Ferdinand, archiduc d'Autriche, qui publia en 1592 les annales de la maison d'Autriche. Eggs lui fut d'un grand secours dans cet ouvrage, en lui fournissant les mémoires les plus nécessaires, comme Décius le reconnoît lui-même dans une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, datée du sixiéme des nones de janvier 1593 en lui envoyant son livre. * *Supplement françois de Basle.*

EGGS (Jean-Ignace) capucin & missionaire, né à Rhinfeld le 4 octobre 1618. Il entra dans l'ordre des capucins à l'âge de 16 ans. Ayant fini son noviciat & ses études de philosophie & de théologie, il se distingua si fort par sa piété, son savoir & ses prédications, que les supérieurs le jugerent capable d'être envoyé, comme missionaire, en Orient. La république de Venise étant donc entrée en guerre avec les Turcs dans l'Archipel, sous la conduite de Laurent Marcelle & d'Alexandre de Borro, & s'étant emparé des isles de Tenedos & de Lemnos; Eggs s'y trouva en qualité de missionaire, & convertit un si grand nombre d'infidéles, qu'il en baptisa six cens. De-là il se transporta dans les provinces de l'Orient; & comme il étoit muni de très-bonnes lettres de créance, on lui permit de voir toutes les curiosités. Il les remarqua toutes avec soin, dans la vue de les faire entrer dans sa description de l'Orient, à laquelle il vouloit travailler. Il entra ensuite plus avant dans le pays, en accompagnant le comte Octave de Thurn & Taxis, parcourut toute la Palestine & alla à Jérusalem, où il demeura avec le comte, pendant trois mois, & où il fut reçu avec lui chevalier du saint Sépulcre. Depuis il ne se servit d'aucun autre cachet que de celui des chevaliers de son ordre, quoiqu'il ne fût que capucin. Il prit en note, pendant son séjour à Jérusalem, tous les monumens & toutes les curiosités. Les Turcs & les Grecs, fort avides de gain, lui furent utiles dans ce travail, & lui firent eux-mêmes plusieurs desseins. De retour dans sa patrie, par Venise, au bout de dix-huit mois, sa premiere occupation fut de publier sa description d'Orient, & il le fit sous le titre de *Jerosolymitanische reise-beschreibung des P. Ignatii von Rheinfelden*, &c. Cet ouvrage parut pour la premiere fois à Constance, *in*-4°. & fut réimprimé à cause du prompt débit à Dillingen, à Wurtzbourg & à Augsbourg. Eggs rapporta un grand nombre de rares antiques, des médailles, des livres, des manuscrits & des reliques, dont il avoit fait une collection dans la Palestine & en Orient, & dont il fit présent à différens monasteres & à plusieurs bibliothéques. Quoiqu'il ne se souciât d'aucune place distinguée dans son ordre, ses supérieurs l'engagerent cependant à remplir celles de gardien, de custode & de définiteur. La douceur avec laquelle il s'en aquitta, lui concilia l'affection de tout l'ordre. Il parvint à un grand âge, étant mort à Lauffenbourg, dans sa quatre-vingt-quatriéme année, le premier février 1702. * *Acta Lauffenburgensia. Synopsis ejus vitæ. Supplément françois de Basle.*

EGGS (Jean-Ulric) fils de *Louis* Eggs, conseiller

de Ferdinand, archiduc d'Autriche, & premier bailli de la seigneurie de Rhinfeld, &c. naquit à Rhinfeld le 6 mai 1581, & fit ses premieres études à Fribourg en Brisgau. De-là il s'en alla à Ingolstadt en Baviere, où il prit le degré de maître-ès-arts, & deux ans après celui de docteur en droit. Il se fit connoître à Vienne environ l'an 1606 de Georges Ederus, célébre jurisconsulte & conseiller de l'empereur, qui le prit chez lui à cause de son grand génie, pour lui enseigner la pratique du droit, & il lui donna d'excellentes leçons tant sur la théologie, que sur d'autres sciences. Eggs employa quelques années à ces occupations avec beaucoup de succès. Il apprit le grec, qu'Ederus entendoit parfaitement, & vit ensuite les principales provinces, & les plus célébres villes de l'Italie & de la France, après quoi il revint chez lui. Il épousa peu après une demoiselle de la famille noble de Kassler, nommée *Marie Salomé*. Quelque temps après il devint conseiller du prince évêque de Constance & bailli à Mœrspourg. Il s'aquitta de ces emplois avec beaucoup d'honneur, jusqu'en 1650 qu'il fut attaqué d'une maladie, qui l'emporta en peu de jours. Eggs avoit beaucoup de savoir & d'érudition. Il laissa à sa fille unique, *Anne-Marie* d'Eggs, de grandes richesses, qu'elle fut employer à des usages pieux. Elle mourut en 1670, & fut enterrée dans l'eglise des peres jésuites à Constance. On la regarde comme une des principales bienfaitrices de la société, leur ayant legué des bustes d'argent, pour orner leur église, de la valeur de plus de dix-huit mille florins. * *Monumenta Const. soc. Jesu. Testamentum ejus. Acta domestica. Oratio fun. Attestatio urbis Constant. Supplément françois de Basle.*

EGGS (Léon) jésuite, né à Rhinfeld le 19 août 1666, fit concevoir, dès sa jeunesse, de très-bonnes espérances, & s'appliqua avec tant d'assiduité à l'étude, qu'il devança tous ses condisciples dans le collége du prince de Basle à Porentru, & qu'il remporta, pendant six ans, tous les prix qui furent proposés. Ses humanités finies, il entra à l'âge de quinze ans dans la société des jésuites, & enseigna peu après dans différens colléges la grammaire, la poësie, la rhétorique, & particulierement le grec, qu'il avoit appris à fond. Il étoit également bon philosophe, moraliste, théologien & prédicateur; mais surtout bon comique, ayant déclamé en maître, sur les théâtres publics, à Munich, à Ingolstadt, à Mindelheim, à Porentru, à Soleurre, & en d'autres endroits, des comédies, tragédies, &c. de sa composition, & cela en allemand, en françois, en latin, en vers & en prose. Ses *compositiones morales & asceticæ*, qu'il avoit faites en partie lui-même, ou qu'il avoit tirées des meilleurs auteurs françois & latins, ont été réimprimées fort souvent à Munich & à Augsbourg. Emanuel, électeur de Baviere, le donna en 1716 pour aumônier aux deux princes électoraux Charles-Albert & Théodore, qui alloient joindre l'armée du prince Eugène devant Belgrade; mais ayant été attaqué d'une fiévre chaude, le P. Eggs mourut le 16 août 1717, & fut enterré dans le camp impérial. Le pere Eggs a laissé plusieurs écrits, entre lesquels sont: *Opera moralia*, pour tous les jours de l'annee: *Œstrum ephemericum poëticum*, recueilli de cent cinquante pseaumes, où l'on trouve une élégie spirituelle pour tous les jours. Il s'est caché dans cet ouvrage sous le nom de *Genesius Gold*, qui est l'anagramme du sien. Quoiqu'il contienne trois cens soixante-cinq élégies, on n'y trouve aucune élision. Il fut imprimé pour la premiere fois à Munich, l'an 1712. On a aussi de lui: *Epigrammata; Elogia; Inscriptiones; Exercitationes scholasticæ & theatrales*, & d'autres manuscrits. * *Acta Monacensia S. J. Acta domestica. Vita patris Leontii. Supplément françois de Basle.*

EGGS (P. Richard) jésuite, naquit à Rhinfeld le 23 octobre 1621. Il étoit fils de *Rodolphe*, grand-véneur de la seigneurie de Rhinfeld. Son talent pour la poësie se dévelopa de si bonne heure, qu'il composa dès l'âge de quatorze ans un poëme latin sur S. Ignace, martyr & évêque d'Antioche, qui plut si fort au pere Balde, jésuite, célébre poëte, qu'il en prit occasion de lui donner des regles & des leçons sur cet art. Eggs n'eut pas plutôt fini ses humanités sous le pere Balde & sous le pere Bidermann, qu'il entra dans la société des jésuites à l'âge de vingt ans. Il enseigna ensuite à Munich & à Ingolstadt, avec beaucoup d'honneur, les belles-lettres & la rhétorique, & il avoit un si grand nombre d'écoliers, que souvent l'auditoire n'étoit pas assez vaste pour les contenir. Ses supérieurs l'employerent en partie à la prédication, & en partie à la représentation des comédies & des tragédies spirituelles. Il s'aquittoit de ces deux différentes fonctions avec beaucoup d'applaudissemens, & l'on envisage sa tragédie de *Léonide*, pere d'*Origène*, en vers latins, qu'il représenta devant l'électeur à Munich, comme un chef d'œuvre. Ce pere mourut de phthisie à Munich, l'an 1659, à l'âge de 38 ans. Son application au travail, & surtout à la poësie, lui avoit attiré cette maladie. Les ouvrages que l'on a encore de lui, sont: *Poëmata sacra; Epistolæ morales: Comica varii generis*, en tout cinquante piéces. Ses intermédes sont ingénieux, agréables & très-honnêtes. * *Documenta Monac. Vita impressa. Acta domest. Elog. à patre Leontio scripta. Supplément françois de Basle.*

EGGS (Jean-Louis d') bailli de Rhinfeld, où il naquit le premier août 1623. *Rodolphe* d'Eggs, son pere, qui étoit conseiller intime & grand-véneur de la seigneurie de Rhinfeld, lui donna une éducation convenable, & lui fit apprendre de très-bonne heure les langues & les sciences, de sorte qu'on le jugea capable, à l'âge de quatorze ans, de professer les humanités & la philosophie. De-là il s'en alla à Basle, où il s'adonna au droit civil, & où il prit les degrés en philosophie. Il fit ensuite un voyage en France, en Autriche & en Italie, & apprit parfaitement le françois & l'italien. De retour chez lui, il fut promu successivement à différentes charges, & parvint enfin à celle de bailli. Il s'en aquitta pendant trente ans avec un soin & une exactitude extrême, par où il s'attira l'affection particuliere de toute la bourgeoisie, qui l'envisageoit comme un pere. Il étoit fort estimé des ambassadeurs impériaux, comme du baron de Halden, du comte de Lodron, & du baron de Neveu, auprès desquels il obtint plusieurs graces pour la ville de Rhinfeld. Il fit paroître sur-tout son zéle & sa valeur, lorsque les François entreprirent en 1678 le siége de cette ville. Le baron de Vintler, commandant de Rhinfeld, ayant été tué dès le commencement du siége, par une main inconnue, & la confusion ayant commencé par-là de se glisser dans la garnison, l'ennemi ayant même pénétré jusqu'à la porte intérieure de la ville, Eggs marcha au plutôt avec la bourgeoisie du côté de la porte du Rhin, fit tomber la barriere de fer qui étoit suspendue au-dessus de la porte, mit le feu au pont, sur lequel étoient les ennemis, & fit faire sur eux un feu continuel. Neuf cens hommes du parti François périrent en cette occasion, & les autres furent obligés de battre en retraite. Les François, pour se venger, bombarderent la ville; mais ils furent contraints de lever le siége. Le comte de Lodron, ambassadeur de l'empereur en Suisse, fit présent à Eggs, en conséquence de ses services importans, d'une pertuisane dorée & ornée d'une aigle, d'une épée précieuse avec un ceinturon garni de plaques d'argent, & d'une médaille d'or de Léopold. Il faut dire à sa louange, que dans tous les différends, tant au dedans qu'au dehors, il pencha toujours du côte de la justice & de la paix, & qu'il s'acquit par-là la confiance générale du bourgeois & de l'étranger. Il mourut le 21 novembre 1693, à l'âge de 71 ans. *Anne-Marie* Felgner, sa femme, fille de *Jacques* Felgner, maître de la monnoie de la part de l'empereur à Ensisheim, lui donna quinze enfans.

enfans. *Jean-Chryfoftome* fon fils aîné, fut bailli de Weiler dans l'Algœw depuis l'an 1680 jufqu'en 1696, enfuite receveur du prince du pays & directeur des denrées de la feigneurie de Rhinfeld, & il mourut le 7 octobre 1717. *Marie-Urfule*, fa fille aînée, époufa en 1684, *Daniel* Burgin, qui devint bailli à Rhinfeld, & qui mourut dix ans après, le 12 fevrier 1694. * *Acta domeftica. Oratio funebris manufcripta. Supplement françois de Bafle.*

De la famille des Eggs font fortis, outre les précédens, plufieurs hommes diftingués, tant dans le civil que dans l'églife. Tels font: *Louis*, docteur en théologie & en droit canon, chanoine & doyen de l'églife cathédrale de Rhinfeld, prevôt de l'églife collégiale de Thann en Alface, qui mourut en 1583. *Léonard*, docteur en théologie, chapelain de la cour du roi Ferdinand II, recteur à Wœlflifweil, chanoine fénior de S. Martin à Rhinfeld, qui acquit à cette églife des dîmes confidérables en blé & en vin avec le rectorat de Wœlflifweil, décéda en 1627. *Sébaftien*, licencié en droit, receveur de la feigneurie de Rhinfeld, mourut en 1607. *Marcel*, confeiller de S. Blaife & bailli, licencié en droit, mourut en 1582. *Jean-Gafpard*, feigneur de Megtberg & de Mulhaufen, capitaine fous le comte de Tilly, général de l'empereur, fut tué dans la bataille près de Léipfick, l'an 1631; & *Jofeph*, capitaine fous le comte de Pappenheim, général impérial, fut tué la même année dans celle qui fe donna près de Lutzen. *Jean-Rodolphe*, grand-véneur & bailli à Rhinfeld, mourut en 1619. *Jean-Rodolphe*, enfeigne dans le régiment impérial de Toldt, qui alors étoit en Tofcane, & qui fut transféré depuis dans les états de Naples, fut commandé en 1714 avec cinquante hommes pour renforcer la garnifon de la forterefle d'Orbitello; mais il fut attaqué en mer par un corfaire, & fuccomba après avoir reçu plufieurs bleffures. On l'enterra à Orbitello. Sans parler de plufieurs autres qui fe font diftingué dans l'épée & dans la robe, pour le fervice de la maifon d'Autriche. Nous y devons cependant encore joindre, *Georges-Jofeph* d'Eggs, aujourd'hui vivant, & qui fait beaucoup d'honneur à fa famille, étant docteur en théologie, cuftos & chanoine fénior de l'églife collégiale de faint Martin à Rhinfeld. Les ouvrages qu'il a donnés au public, font des preuves manifeftes de fon favoir & de fon affiduité. Le public lui eft redevable du *Pontificium doctum, & purpura docta*, *in-fol.* en cinq volumes, & de plufieurs autres livres, comme font: *Tractatus de quatuor noviffimis; Tractatus de morte fanctè obeunda; Elogia præclarorum virorum; Infcriptiones variæ; Rythmi de Paffione Domini cum figuris æneis; Vita patris Ignatii, capucini miffionarii; Vita patris Leontii ab Eggs, S. J. elegiacè fcripta*, &c. qui ont été imprimés pour la plupart à Bafle avec privilége. * *Acta domeftica manufcr. Supplement françois de Bafle.*

EGIALÉE, *Ægialæus*, premier roi des Sicyoniens dans le Péloponnèfe, établit ce royaume l'an 1870 du monde, & 2175 ans avant la naiffance du fils de Dieu. Il régna 52 années, & eut pour fucceffeur Europs fon fils, l'an 1922 du monde, & 2113 avant Jefus-Chrift. Les auteurs ne font pas d'accord fur la durée de ce royaume; Suidas dit qu'il dura 900 ans, S. Auguftin, 959, Eufebe 962, & ainfi des autres. * On peut confulter Petau, Salian, Sponde, Torniel, & Riccioli, *chron. reform. t. I, l. 3, c. 1, n. 2, p. 124.*

EGIALÉE, *Ægialæa*, fille d'Adrafte, roi d'Argos, femme de Dioméde, eft fameufe par la lubricité que lui infpira, dit-on, la déeffe Vénus, irritée d'avoir été bleffée au fiége de Troye par fon mari. Ce prince avoit laiffé le gouvernement de fon royaume à Cometes, fils de Sthenelus; Egialée l'aima fi fort, qu'elle fe donna entierement à lui & à plufieurs autres, & attenta fur la vie de fon mari, dès qu'il fut de retour à Argos. Dioméde fe réfugia, felon les uns, dans un temple de Junon, ou fe retira d'abord en Italie, felon les autres, & s'y établit, réfolu de ne plus voir fa femme à caufe de fes indignes procédés. * Le Scholiafte d'Homere. Lycophron, *in Caffandra.* Servius, *in Æneïd.* Bayle, *dict. crit. 2. édit.*

EGICA ou EGECA, roi des Goths en Efpagne. On met le commencement de fon regne en 687 ou 688. Il fuccéda à Ervige ou Eringe, dont il époufa la fille nommée *Cixilene.* Mais il la répudia dans la fuite, parce qu'Eringe avoit fait mourir Vamba, pere, felon les uns, & oncle feulement, felon d'autres, d'Egica même. Ce prince pouffa la vengeance de ce meurtre jufqu'à faire mourir Vitize qu'il avoit eu de Cixilene. Ce fut dans la Galice qu'il immola ainfi fon propre fils à fon reffentiment. Avec une action fi dénaturée, il ne laiffoit pas que de témoigner du zéle pour le chriftianifme, & il s'oppofa toujours aux Juifs, qui après avoir embraffé cette religion, retournoient au judaïfme. Il eft parlé de ce prince dans le XV concile de Toléde, qui fut tenu la premiere année de fon regne; dans le XVI qui fut affemblé la fixiéme, & dans le XVII qui fe tint la feptiéme année. Il mourut l'an 701, & fon fils, auffi nommé *Vitize* ou *Vitiza*, qu'il avoit déja affocié à fa couronne, lui fuccéda.

EGIDE, *Ægida*, nom que les anciens donnoient à la capitale de l'Iftrie. Elle fut depuis ruinée, & fut appellée *Juftinopolis*, du nom de l'empereur Juftin, qui la fit rebâtir. Aujourd'hui elle eft nommée *Capo d'Iftria* par les Allemans. Cette ville eft bâtie fur un rocher ou écueil, à 700 pas de la terre d'un côté; & à 520 de l'autre: on y va pourtant par des ponts qui peuvent aifément fe lever. * Pline, *l. 3, c. 81.* Leandre Alberti. Ortélius.

EGIDE, *Ægis*, Gorgone, ou monftre né de la terre, qui vomiffoit du feu par la bouche, & jettoit une fumée noire & épaiffe. On le vit la premiere fois en Phrygie, où il fit de furieux dégâts, ravageant tout ce qu'il rencontroit, & brulant même les forêts, depuis le mont Taurus jufqu'aux Indes; ce qu'il continua dans la Phénicie, dans l'Egypte, & dans la Libye; deforte que tous les habitans de ce pays furent obligés de prendre la fuite, pour éviter les défordres d'un monftre fi mal faifant. Minerve, touchée de compaffion de la mifere de ces peuples, attaqua ce monftre, le tua, & couvrit fon bouclier de fa peau, qui étoit comme une marque de fa victoire, & un témoignage de fa valeur.

EGIL, EIGIL ou AIGIL, (Saint) étoit originaire du Norique ou de la Baviere. Il fut offert dans fon enfance à faint Sturme fon parent & premier abbé de Fulde. Pendant qu'il vécut fous la difcipline de ce faint abbé, il en prit parfaitement l'efprit, & il tâcha de le communiquer par la vie qu'il en compofa, & dont la derniere édition eft due à D. Mabillon, qui l'a inférée au tome IV des actes des SS. de l'ordre de S. Benoît. L'empereur Louis *le Débonnaire* ayant fait dépofer l'abbé Ratgaire, & l'ayant fait exiler, parcequ'il agiffoit dans Fulde en tyran & non en pere, la communauté choifit Egil pour le remplacer en l'an 818; l'empereur agréa cette élection & la confirma. Egil favoit allier la douceur & l'autorité d'un pere, avec la vigilance & la fermeté d'un fupérieur. Il fit aimer la régle en fe faifant aimer lui-même, & il gouverna fon monaftere avec tant de fageffe, qu'il fit oublier les troubles précédens. Il follicita même & obtint le rappel de Ratgaire que l'humiliation avoit rendu plus traitable & plus pacifique, & qui fe retira dans un petit monaftere proche de Fulde qu'il fit bâtir fur une montagne, nommée *le Mont S. Boniface.* Egil fut d'un grand fecours à Raban dans fes études, & il ne ceffoit de l'exhorter à augmenter fes connoiffances & à en faire un faint ufage. Il mourut l'an 822, & Raban lui-même fut fon fucceffeur. * Candid. *in vita Eigil.* Le P. Longueval, *hift. de l'églife gallicane, tome 5, liv. 19.*

EGILIE, ifle de la mer de Tofcane, en latin *Ægi-*

lium. Les Italiens la nomment *Il Gilio*, & les François *Isle du Lys*, cherchez LYS (isle du).

EGILMAR, *cherchez* AGILMAR.

EGILWALD ou EGILWARD, moine de S. Burchard de Wurtzbourg en Allemagne, a écrit la vie de saint Burchard, évêque de la même ville, qui a siégé depuis l'an 752 jusqu'à l'an 790. Ce fut peu après la mort de ce prélat, qu'Egilwald composa cette vie, qui a été donnée par Surius au 14 d'octobre. On le fait aussi auteur de la vie de saint Kilian, premier évêque de la même ville de Wurtzbourg, & qui a souffert le martyre l'an 688. Henri Canisius a publié ce second ouvrage dans ses *Antiquæ lectiones*, tome IV de l'édition *in-4°.* & tome III de l'édition *in-folio.* Nicolas Serarius l'a inséré dans ses opuscules théologiques, à Mayence, 1611, *in-folio*; & depuis, Jean-Pierre Ludewig dans sa collection des écrivains de l'histoire de Wurtzbourg. * Fabricius, *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, tome II, livre V, pages 253 & 254.

EGIMIUS, vieillard, qui vécut deux cens ans, comme l'assure Anacreon, rapporté par Pline, *liv.* 1, *chap.* 48.

EGIN ou EGINUS, moine, a écrit vers l'an 840 la vie de S. Ansovin, confesseur & évêque de Camerino dans le Picentin. Cette vie a été donnée par les Bollandistes dans les actes des saints, au tome II du mois de mars. * Fabricius, *bibliothéque de la moyenne & basse latinité*, tome II, page 266.

☞ EGINARD, ou EGINHARD, ou EINARD, l'un des plus savans hommes du IX siécle, & des plus grands seigneurs de la cour de Charlemagne, fut élevé à la cour de ce prince, avec les princes ses fils, qui l'honorerent toujours de leur amitié. Eginard fit tant de progrès dans les lettres, & donna tant de preuves de son mérite, que Charles le fit son secrétaire: il lui donna même en mariage sa fille Imma. Cette alliance, il est vrai, a passé pour un paradoxe dans l'esprit de plusieurs savans. Ce qui contribue le plus à faire douter qu'Imma fût fille de Charlemagne, c'est qu'entre les cinq filles légitimes qu'Eginard donne à ce prince, il ne nomme point Imma sa femme, non plus qu'entre ses trois autres filles naturelles. Il faut convenir que cette preuve, quoique purement négative, est forte; mais est-elle suffisante pour contrebalancer les preuves positives qu'on a du même fait? car il est certain, d'une part, sans avoir recours aux annales de Lauresheim, qu'Eginard est qualifié gendre de Charlemagne dans des manuscrits anciens, & que de l'autre il avoit épousé une femme nommée *Imma*, à laquelle Loup de Ferrieres donne le titre de *très-noble*, titre qu'on ne donnoit alors qu'aux personnes issues du sang royal. Ajoutez à cela qu'Eginard écrivant à l'empereur Lothaire, le traite de neveu, *neptitatem tuam.* A toutes ces marques de distinction dont Eginard fut honoré, Charlemagne ajouta encore la charge de surintendant de ses bâtimens, dont il le revêtit. L'estime que ce prince conservoit toujours pour lui, fit qu'il le députa à Rome en 806 pour faire confirmer par le pape Léon III son premier testament. Après la mort de Charlemagne, Louis *le Débonnaire*, son successeur, eut pour Eginard la même estime & le même attachement. Il lui confia l'éducation de son fils, & lui donna à lui & à sa femme, deux terres en Germanie, dont depuis ils en céderent une à l'abbaye de Lauresheim, & l'autre servit à fonder le monastere de Selgenstat. Eginard ne tarda pas à prendre le parti de la piété; & pour s'y donner tout entier, il se sépara de sa femme, qu'il ne regarda plus que comme sa sœur, & fit sa principale occupation du gouvernement des monasteres dont le prince le chargea. Il eut d'abord celui de Fontenelle, qu'il résigna en 823 à Ansegise, son ami, après l'avoir gouverné sept ans presqu'entiers. Il eut ensuite ceux de S. Pierre & de S. Bavon, à Gand; mais il fixa sa demeure à sa terre de Mulinheim, lorsqu'il l'eut convertie en un monastere qui prit le nom de *Selingestadt*, ou *Selgenstat*, & dont il fut le fondateur & le premier abbé. Des reliques de saint Marcellin, & de saint Pierre, martyrs, qu'il reçut de Rome en 827, par le moyen de Ratlaic son secrétaire, donnerent occasion à ce nouvel établissement. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'Eginard étoit souvent obligé de quitter sa solitude, pour aller à la cour, où on avoit peine à se passer de lui. Il vint enfin un temps qu'il renonça entierement aux affaires seculiéres, & se concentra dans son monastere de Selgenstat, n'ayant plus de commerce au dehors qu'avec quelques gens de lettres, principalement avec Loup, alors étudiant à Fulde, & depuis abbé de Ferrieres. Eginard mourut dans sa retraite, en l'année 839, & fut enterré dans l'église de son monastére. Sa femme, Imma, étoit morte environ deux ans auparavant. L'ancien bréviaire de S. Vandrille marque la commémoration d'Eginard au 18 de mai; & ce monastere fait encore sa fête au 20 de février, peut-être sans beaucoup de fondement. Nous avons de cet homme célébre une vie de Charlemagne, & des annales de France depuis l'an 741 jusqu'à noël de l'an 829. D. Martin Bouquet a inséré ces deux ouvrages, au tome V de sa grande collection des historiens de France. On a encore d'Eginard un recueil de soixante-deux lettres, qui est important pour l'histoire de son siécle, & que du Chêne a donné au II volume, parmi les monumens de ses historiens de France. Nous n'entrerons point dans le détail des autres ouvrages qu'Eginard a composés ou qu'on lui attribue, nous renvoyons à l'auteur dont nous avons extrait cet article. On y trouvera une exacte notice de tous ses ouvrages, & des différentes éditions qu'on en a faites. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 550 & *suiv.* Il faut aussi consulter les n° XIII, XX & XXXVIII de la préface qui est à la tête du tome V du nouveau recueil des historiens de France, par D. Martin Bouquet. Voyez encore, au sujet de la 62 lettre du recueil des lettres d'Eginard, le commencement du premier tome des *singularités historiques & littéraires* de D. Liron, imprimées en 1734.

EGINE, fille d'un roi de Béotie, nommée Asope, fut aimée de Jupiter, qui s'envelopa d'une flâme de feu pour la venir voir, & eut d'elle Eaque & Rhadamanthe, que la fable dit être juges de l'enfer. C'est elle qui avoit donné, dit-on, le nom à l'isle d'Egina proche d'Athènes. * Hygin. Ovide, *l.* 7 *métam.*

EGINE, isle de Gréce proche d'Athènes, *cherchez* ENGIA.

EGINE, (Paul d') médecin, *cherchez* PAUL.

EGINETES, habitans de l'isle d'Egina, dont les poëtes font souvent mention, au sujet de la peste qui dépeupla le pays, & des fourmis que Jupiter changea en hommes, appellés *Myrmidons*, à la priere de sa maîtresse Egine. Lorsque Darius envoya des ambassadeurs dans les villes de Gréce, pour les inviter à reconnoître son empire, les Eginetes subirent ce joug sans murmurer, & furent attaqués comme traîtres par les Grecs, l'an du monde 3543, & avant J. C. 492. Ces peuples ont été quelque temps puissans sur la mer, & estimés bons athletes. * Ovide, *l.* 6 & 7. Menandre, *l.* 1 *de gent. dem. c.* 17. Athénée, *l.* 4.

EGIOQUE. Ce nom qui signifie *porte-chévre*, fut donné à Jupiter, que Melisse & Amalthée nourirent du lait d'une chévre, selon Lactance. Les poëtes disent qu'après la mort de cette chévre, Jupiter en prit la peau, pour couvrir le bouclier qu'il portoit en faisant la guerre aux Titans; & que par reconnoissance il la fit revivre, & la plaça dans le ciel parmi les astres. * Homere. Ovide. *Voyez* AMALTHÉE.

EGIPAN, *cherchez* ÆGIPAN.

EGIPPE, auteur Africain, *cherchez* EUGIPPE.

EGIRE, sixiéme roi de Sicyone, succéda à Telxion l'an 2093 du monde, & 1942 avant J. C. Il regna 34 ans & Thurimaque lui succéda. * Eusébe.

EGISTHE, *Ægisthus*, fils de Thyeste & de Pélo-

péïa, fille du même Thyeste, fut, dit-on, ainsi nommé, parcequ'il fut nouri du lait d'une chévre, que les Grecs appellent αἰξ αἰγός. L'oracle avoit prédit à Thyeste, que le fils qu'il auroit de sa propre fille, vengeroit les crimes d'Atrée. Thyeste voulant éviter l'inceste dont il étoit menacé, envoya Pélopéïa à un temple de Minerve, pour faire la fonction de prêtresse. Mais il arriva qu'étant allé à ce temple, il rencontra sa fille dans le bois de cette déesse, & la viola sans la reconnoitre : Pélopéïa lui arracha son épée & la garda. Lorsqu'elle fut accouchée, elle exposa l'enfant, qui fut trouvé par des pasteurs, & nouri par une chévre, ce qui lui fit donner le nom d'Egisthe. Egisthe étant devenu grand, reçut de Pélopéïa l'épée de Thyeste, & fut conduit à la cour d'Atrée, qui lui commanda d'aller tuer Thyeste. Celui-ci ayant reconnu son épée au côté d'Egisthe, lui demanda de qui il l'avoit eue, & Egisthe lui répondit qu'il l'avoit reçue de Pélopéïa sa mere. Alors Thyeste lui déclara qu'il étoit son pere, & l'instruisit des malheurs qu'Atrée avoit causés dans leur famille. Egisthe ne tarda point à s'en venger; & après avoir tué Atrée, il rétablit son pere sur le trône de Mycènes. * Hygin.

EGISTHE, *Ægisthus*, fils de Plistene, usurpa le royaume de Mycènes, après avoir assassiné Agamemnon, du consentement de Clytemnestre, femme de ce prince, qu'il aimoit & qu'il épousa depuis. Sept ans après cette usurpation, Oreste, fils d'Agamemnon, excité par sa sœur Electra, vengea la mort de son pere par la mort d'Egisthe, & par celle de l'infidéle Clytemnestre. * *Consultez* Velléius, *l.* 1, *hist.* Eusébe, *en la chron.* Hygin. Sophocle. Euripide. Ovide, &c.

EGLE (*Ægle*) une des trois Hesperides, filles d'Hesperus, roi d'Italie, & niéces d'Atlas. Elles sont célébres dans les écrits des poëtes, à cause des jardins fertiles en pommes d'or, qu'elles possédoient, selon eux, près du mont Atlas en Afrique, & qui étoient gardés par un dragon, qu'Hercule tua pour témoigner sa complaisance à Euristhée. * Virgile, *l.* 4 *de l'Enéid.*

EGLES, athleté de l'isle de Samos, étoit naturellement muet; mais voyant qu'on le frustroit du prix de la victoire pour le donner à un autre, il en conçut tant de déplaisir, que sa langue se délia d'elle-même, pour en faire des reproches, & en demander raison. * Valere Maxime, *liv.* 1, *chap.* 10, *exempl.* 20. Aulu-Gelle, *liv.* 5, *chap.* 9.

EGLISAW, petite ville de Suisse. Elle est dans le canton de Zurich sur le Rhin, qu'on y passe sur un pont de bois, à quatre lieues au-dessous de la ville de Schaffouse. Zurich acheta cette ville & son territoire l'an 1496. Eglisaw, aussi bien que le pays d'alentour, est sujéte à de grands tremblemens de terre. Elle en éprouva un assez considérable en 1705 le 24 septembre. On y sentit une secousse si violente, qu'on crut que tout alloit renverser.

EGLISE. Ce mot d'Eglise signifie *assemblée.* Il est employé en ce sens dans le nouveau testament, *act. c.* 19, & les apôtres l'avoient apparemment emprunté des Juifs hellenistes, qui se servent souvent d'Ἐκκλησία dans cette même signification; car c'est ainsi que les Septante interprétent ordinairement le mot hébreu *Kahal*, qu'ils traduisent aussi quelquefois *Synagogue.* Origène néanmoins, dans ses livres contre Celse, interpréte ce mot par rapport au gouvernement des républiques grecques. En effet il se peut faire que l'église s'étant augmentée, ait emprunté plusieurs mots, & même plusieurs choses du gouvernement de ces républiques; mais dans le nouveau testament, l'église se prend ordinairement pour la société de ceux qui font profession de la foi de Jesus-Christ. Chaque église particuliere est la société de ces personnes qui demeurent en un lieu particulier, & l'église universelle est la société de toutes ces églises particulieres, unies par la profession de la même foi, & par des marques extérieures de la charité. Les hérétiques qui font profession d'une doctrine contraire à celle de Jesus-Christ, sont séparés de l'église; les schismatiques, qui se séparent de la communion de l'église, sont aussi hors de l'église; les excommuniés en sont chassés; les catéchumenes aspirent à en être; & les pénitens en ont été membres, & le sont encore pendant le cours de leur pénitence, quoiqu'ils ne participent pas aux sacremens. Les pécheurs, les méchans, & les réprouvés sont dans l'église visible, qui est sur la terre, quoiqu'ils ne soient pas du corps de l'église des justes & des élus. Les qualités de l'église marquées dans le symbole du concile de Constantinople sont, qu'elle est une, sainte, catholique, & apostolique. *Une*, par l'union de tous ses membres sous un même chef, qui est Jesus-Christ. Cette unité s'entretient, & se conserve par l'obéissance aux pasteurs légitimes, qui exercent tous une même puissance avec subordination les uns aux autres, dans une même communion, dont le centre est l'évêque de Rome. L'église est *sainte*, en ce qu'elle fait profession de suivre les regles d'une sainte morale. L'épithéte de *catholique* la distingue des sectes des hérétiques & des schismatiques, & ce titre lui a été particulier dans tous les temps. Le terme de catholique signifie universel, & marque que l'église est répandue dans toute la terre; elle n'est point renfermée dans un certain temps, ni dans un certain lieu, comme le sont les sectes des hérétiques; son étendue successive dans tous les pays du monde, & la succession des évêques, sont la preuve de cette catholicité ou universalité. Elle est enfin appellée *apostolique*, parcequ'elle suit la doctrine des apôtres & des églises apostoliques. Cette église est visible, puisqu'elle consiste dans une société d'hommes, qui font extérieurement profession de la foi de Jesus-Christ, & qui sont unis par des liens extérieurs & visibles; qui obéissent aux mêmes pasteurs, & qui participent aux mêmes sacremens. Jesus-Christ a promis à cette église que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; c'est-à-dire, que rien ne poura détruire cette société, & qu'il y aura toujours une société visible de personnes qui feront profession de la foi de Jesus-Christ. De-là il suit qu'elle est la régle infaillible de la foi, puisque si elle cessoit d'enseigner la véritable doctrine de Jesus-Christ, elle cesseroit d'être la véritable église. C'est une maxime constante que hors de cette église il n'y a point de salut. On prend quelquefois le nom d'Eglise pour les pasteurs, c'est-à-dire, les évêques assemblés en un concile, que l'on regarde comme représentant une portion de l'église, s'il n'y a qu'un certain nombre d'évêques; ou toute l'église, si les conciles sont généraux. Quoique toutes les églises catholiques aient toujours été considérées comme la même église, les églises particulieres avoient néanmoins leur dénomination; comme l'église d'Orient, l'église d'Occident, l'église grecque, l'église latine, l'église d'Afrique, l'église gallicane, &c. Depuis la division de l'église grecque d'avec la latine, on a donné à celle-ci le nom d'Église romaine, à cause qu'elle est unie de communion avec l'église de Rome, & qu'elle reconnoît son évêque comme le premier de toute l'église.

EGLISE ROMAINE. Par église de Rome, on entend l'église que S. Pierre fonda dans la ville de Rome, où il établit sa chaire, qui est la chaire principale, à laquelle toutes les autres doivent être unies & soumises. Tous les catholiques reconnoissent que S. Pierre a fondé & établi l'église de Rome; mais il y a des protestans qui osent nier que cet apôtre ait jamais été en cette ville. Ils fondent leur sentiment sur le silence de S. Luc & de S. Paul qui furent à Rome, & qui n'eussent pas manqué, disent-ils, de parler de S. Pierre & des chrétiens qu'ils y auroient trouvés, s'il y eût déja prêché l'évangile. Ils s'appuient encore sur une certaine chronologie des actes des apôtres, & sur la premiere épître de S. Pierre, par laquelle ils prétendent prouver que sa mission fut en Asie, & qu'il mourut à Babylone. Mais il n'est pas difficile de détruire cette opinion; car on ne

peut rien conclure du silence de S. Luc, qui ne parle pas non plus dans les actes des apôtres, des voyages de S. Paul en Arabie, de son retour à Damas, puis à Jérusalem, ni de son voyage en Galatie. Cet évangéliste, dit S. Jérôme (*in epist. ad Galat.*) a omis bien des choses que S. Paul a souffertes; comme aussi que S. Pierre établit sa chaire à Antioche, puis à Rome. Quant à la chronologie que les protestans alléguent, on soutient qu'elle est fausse; & si l'on en rapporte une autre, que les écrivains de l'histoire ecclésiastique, & les chronologistes ont supposée véritable, & qui s'accorde parfaitement avec les actes des apôtres, & les épîtres de S. Pierre & de S. Paul.

L'an 35 de Jesus-Christ, S. Pierre alla avec S. Jean en Samarie. Après avoir annoncé l'évangile aux peuples de cette province, il retourna à Jérusalem, où S. Paul, trois ans après sa conversion, l'alla voir en l'année 39. Or comme on jouissoit alors d'une pleine paix, S. Pierre prit ce temps favorable pour visiter, (comme S. Luc le dit) tous les fidéles, que les disciples dispersés par les provinces avoient gagnés à Jesus Christ. Ce fut alors qu'il établit sa chaire patriarchale dans la ville d'Antioche, qui étoit la capitale de l'Orient, selon le rapport des anciens auteurs. De-là ayant donné les ordres nécessaires pour le gouvernement de l'église d'Antioche, il retourna en Judée, où il visita les villes de Lidde, de Joppé & de Césarée en l'année 40 & 41. Après la conversion du centenier Cornelius, il retourna à Jérusalem en l'an 42. En ce temps S. Barnabé & S. Paul furent envoyés à Antioche, où ils travaillerent à la prédication de l'évangile pendant l'année 43, avec tant de succès, que les fidéles prirent alors le nom de chrétiens. Ils porterent ensuite à Jérusalem, où étoit S. Pierre, les aumônes qu'ils avoient recueillies, pour soulager les chrétiens de la Judée, durant la grande famine de l'année 44. Cependant Agrippa, roi de Judée, fit mourir l'apôtre S. Jacques, frere de S. Jean, avant la fête de pâque, & fit ensuite mettre en prison S. Pierre, lequel en ayant été retiré par un ange, se rendit par Antioche dans l'Asie mineure, où il passa la plus grande partie de l'année; établissant des églises dans la Cappadoce, la Galatie, le Pont, & la Bithynie; & de-là s'étant embarqué pour Rome, selon l'ordre qu'il avoit reçu du S. Esprit, il s'y rendit sur la fin de cette année, qui étoit la seconde de l'empire de Claude. Après y avoir converti assez de Juifs & de Gentils pour fonder une église, il y établit l'année suivante, qui fut la 45 de J. C. sa chaire pontificale, laissant celle d'Antioche à Evodius; & il la tint jusqu'à la consommation de son martyre, qu'il souffrit en 69, l'an 13 de l'empire Néron. Ainsi, à compter depuis 39 jusqu'à 45, on trouve 7 ans du siége de S. Pierre à Antioche; & depuis 45 jusqu'à 69, auquel il fut martyrisé, on aura les vingt-cinq ans de son épiscopat de Rome. Ce n'est pas que S. Pierre y ait toujours demeuré pendant ce temps-là, non plus qu'à Antioche durant les sept années qu'il en fut évêque; car comme il étoit apôtre & évêque, il fit souvent, pour s'aquitter de son apostolat, plusieurs voyages en diverses provinces de l'Europe & de l'Asie, afin d'y établir des églises; & comme évêque, il gouverna son église propre, par lui-même, ou par ses vicaires pendant son absence. S. Pierre demeura à Rome jusqu'en l'année 51 qu'il fut contraint d'en sortir, par l'édit de l'empereur Claude, qui en bannit les Juifs. Cela l'obligea de retourner en Asie, où étant à Antioche, il eut un grand démêlé avec S. Paul, soit avant, soit après le concile apostolique auquel il assista, & qui se tint cette même année à Jérusalem.

Après ce concile, S. Pierre, qui ne pouvoit encore revenir à Rome durant la vie de l'empereur qui l'en avoit banni, annonça l'évangile aux nations de l'Occident, même aux plus éloignées; car quelques-uns ont écrit qu'il passa jusqu'en Angleterre; desorte que quand S. Paul écrivit de Corinthe aux Romains l'an 58, & que l'année suivante il fut mené prisonnier à Rome, où il demeura deux ans jusqu'en 61, S. Pierre n'y étoit pas encore retourné. Ainsi l'on ne peut rien conclure du silence de S. Paul, qui ne parle point de S. Pierre, non plus que de celui de S. Luc, qui alla avec S. Paul à Rome. On ne peut pas dire qu'il n'y eût point de chrétiens en cette ville-là, quand S. Paul y arriva, puisqu'il leur avoit écrit l'année précédente une fort belle épître, où il dit que leur foi étoit annoncée par tout le monde. Outre que, quand S. Paul arriva la premiere fois à Rome, les freres allerent au-devant de lui, comme l'écrit S. Luc, qui appelle ainsi les chrétiens très-souvent dans les actes. On peut encore plus facilement résoudre cette difficulté, en supposant que S. Pierre n'est venu à Rome que du temps de la persécution de Néron.

Quant à ce qui regarde l'épître de S. Pierre qu'il écrivit de Babylone aux chrétiens d'Asie, on croit que Babylone en cet endroit signifie la ville de Rome, aussi-bien que dans l'apocalypse, *c.* 17, où S. Jean lui donne ce nom, par rapport au temps qu'elle persécutoit les chrétiens, & qu'elle répandoit le sang des martyrs. Eusébe, *hist. l.* 2. S. Jérôme, & la plupart des anciens ont assuré que cette lettre de S. Pierre fut écrite à Rome. Quoique ce fait ne soit pas certain, celui de la venue de S. Pierre à Rome est indubitable. L'argument invincible qui nous doit convaincre de cette vérité, c'est que toute l'antiquité l'a cru, comme nous en assurent les peres de la primitive église, Papias disciple de S. Jean l'évangéliste, Cayus contemporain de Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Eusébe, S. Athanase, &c. entre les Grecs; S. Irenée, Tertullien, S. Cyprien, Lactance, S. Ambroise, &c. entre les Latins. Il ne s'est même trouvé aucun hérétique, ni schismatique, qui ait avancé le contraire, jusqu'au XVI siécle, que les protestans ont osé soutenir cette nouveauté; mais comme il a été remarqué dans l'article de S. Pierre, il n'est pas certain qu'il y soit venu avant la persécution de Neron, ni que sa lettre soit écrite de Rome.

Les peres de l'église & les anciens auteurs qui nous assurent que S. Pierre a été à Rome, disent aussi qu'il a fondé cette église particuliere, qui est la premiere entre toutes les autres. Il est vrai que plusieurs d'entr'eux lui associent saint Paul en la fonction d'apôtre, à l'égard de cette même ville, comme on fait encore aujourd'hui. Mais lorsqu'ils parlent de l'épiscopat & de la chaire de S. Pierre de Rome, ils l'appellent uniquement la chaire de S. Pierre, sans lui joindre S. Paul. Quoiqu'ils assurent que l'église de Rome a été fondée par S. Pierre & par S. Paul, néanmoins S. Pierre en est considéré comme le premier évêque. S. Paul lui est joint quelquefois, & les évêques de Rome sont appellés successeurs de S. Pierre & de S. Paul; mais ils ont succédé dans la primauté à S. Pierre seul. *Voyez* l'article de PAPE, sous le titre de *Primauté du pape*. Pour ce qui regarde le patriarchat de Rome, *voyez* PATRIARCHAT.

EGLISE GRECQUE: ce nom dans l'antiquité signifioit simplement les églises des Grecs, & non pas une église particuliere, & séparée de communion de l'église latine. Il y a eu néanmoins toujours quelque espéce de jalousie entre l'église grecque & l'église latine, depuis que l'évêque de Constantinople obtint le second rang, & ensuite la jurisdiction sur les diocèses de Thrace, d'Asie, & du Pont. Les papes s'opposerent fortement à cette élévation; mais la communion ne fut interrompue entre les deux églises, qu'à l'occasion d'Acace patriarche de Constantinople. L'union fut rétablie entre les deux églises, sous le pape Hormisdas, & continua jusqu'à ce qu'Ignace, & ensuite Photius, se firent adjuger la Bulgarie, que les papes prétendoient être de leur jurisdiction. Jean VIII excommunia pour cela Photius, & depuis ce temps là l'église grecque fut séparée de l'église latine. Ce schisme fut entre-

tenu par des différends touchant la proceſſion du S. Eſprit, l'uſage du pain levé dans les ſaints myſteres, & d'autres points de diſcipline, ſur leſquels les Grecs & les Latins furent long-temps en conteſtation. De temps en temps on a tenté de réunir l'egliſe grecque avec l'égliſe latine, mais ces réunions n'ont point eu de ſuite. Les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche ſont demeuré unis avec celui de Conſtantinople; & ces trois patriarches ont fait un corps d'égliſe, que l'on appelle *l'Egliſe grecque*, qui ne reconnoît point l'évêque de Rome pour ſupérieur. Elle a été long-temps ſoutenue par les empereurs Grecs, qui étoient chrétiens, & eſt depuis tombée ſous la domination des Turcs. Depuis ce temps là la dignité de patriarche n'a preſque plus été obtenue que par ſimonie. Aujourd'hui ceux qui veulent y être élevés, ſont obligés de faire des préſens très-conſidérables au grand ſeigneur, pour obtenir le *Barat*, ou les proviſions qu'il en donne. Quoique les caloyers faſſent profeſſion de pauvreté, ils ne laiſſent pas de trouver de riches marchands, qui leur avancent les ſommes néceſſaires; & en gagnant le grand viſir, ils s'établiſſent ſouvent en la place d'un autre patriarche que l'on deſtitue. Alors ils obtiennent un ordre, par lequel le ſultan commande aux Grecs d'obéir à ce nouveau patriarche, ſous peine de baſtonnades, de confiſcation de biens, & de clôture des égliſes, & leur enjoint très-expreſſément de lui fournir de quoi ſatisfaire à ſes créanciers. On envoie cet ordre à tous les archevêques & métropolitains, qui le font ſavoir à leurs ſuffragans; & ceux-ci ſe ſervant de l'occaſion, exigent de leurs papas ou curés, & des peuples qui leur ſont ſoumis, la ſomme à quoi le nouveau patriarche les a taxés, & quelquefois une plus haute, ſous prétexte des frais & des préſens qu'il faut faire.

Une promotion auſſi peu canonique que celle-là, n'empêche pas que l'on ne traite ce patriarche de *Panagiotita ſou*, quand on lui parle, c'eſt-à-dire, *votre toute-ſainteté* ou *votre très-grande ſainteté*. Lorſque le nouveau patriarche de Conſtantinople veut recevoir ſes lettres de proviſions, il ſe tranſporte au ſerrail dans l'appartement du viſir, ou chez le caïmacan, c'eſt-à-dire, dans le palais du gouverneur de Conſtantinople, avec deux évêques de ſa cabale. Après qu'il y eſt arrivé, le viſir, ou le gouverneur lui met ſur ſon habit noir de caloyer, (qui eſt à peu près comme celui des bénédictins) deux veſtes de brocatelles de diverſes couleurs, dont le ſultan lui fait préſent. Puis, il monte à cheval avec les évêques de ſa ſuite, revêtus & ornés d'une même maniere, & s'en va à l'égliſe patriarchale, qui eſt éloignée du ſerrail de plus d'une demi-lieue. La cavalcade qui le conduit, eſt compoſée d'environ une douzaine de perſonnes; ſavoir d'un capigi ou garde de la porte, de deux chiaoux ou meſſagers du grand ſeigneur, du ſecrétaire du viſir, ou de celui du caïmacan, & de quelques janiſſaires qui le précédent. Les évêques & quelques caloyers vont après lui. Il trouve la porte de l'égliſe fermée, qu'on lui ouvre, après la lecture de ſes lettres. Enſuite le ſecrétaire le place dans le ſiége patriarchal, & le laiſſe paiſible poſſeſſeur de cette dignité, juſqu'à ce qu'il prenne fantaiſie à quelque caloyer d'offrir une vingtaine de bourſes, qui font dix mille écus, pardeſſus ce que le pourvu en aura donné.

Les premieres dignités de l'égliſe grecque, après le patriarche, ſont celles des archevêques, qui ont ſous eux pluſieurs évêques ſuffragans. Ils doivent tous être caloyers, & garder toujours la régle qu'ils ont profeſſee dans le couvent. Les prêtres ſont réguliers ou ſeculiers. Les réguliers ſont des religieux, qui ne ſont point mariés, & qui ne peuvent l'être: les prêtres ſéculiers ſont mariés; mais ils n'ont la liberté de l'être qu'une ſeule fois, non plus que leurs femmes, qui ne peuvent ſe remarier après la mort de leurs maris.

L'office de ces prêtres eſt fort ample, & leur bréviaire ou livre d'égliſe complet, contient ſix livres *in-folio*, imprimés la plupart à Veniſe. Le premier eſt intitule *Triodion*, que l'on dit en carême; le ſecond *Euchologion*, où ſont toutes les oraiſons; le troiſiéme *Paraclitiki*, où ſont toutes les hymnes, les cantiques & les antiennes qui ſe diſent en l'honneur de la ſainte Vierge; le quatriéme eſt le *Penticoſtarion*, pour l'office depuis pâque juſqu'à la pentecôte; le cinquiéme le *Mineon*, ou office de chaque mois, & le ſixiéme s'appelle *Horologion*, qui ſe doit dire tous les jours; & contient les heures canoniales. La longueur de cet office & le prix de ces livres, font que la plupart des évêques, des prêtres, & même des caloyers le diſent rarement tout entier. On ne le dit guères qu'à *Monte Santo*, qui eſt l'ancien Mont-Athos, à *Neamogni*, dans l'iſle de Chio, & dans quelques autres couvents bien réglés.

Il arrive ſouvent que les caloyers & les prêtres Grecs jettent le froc pour prendre le turban: & ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que ſi ces gens ſont mariés, & qu'ils aient des enfans chrétiens, les garçons qui ſont au-deſſous de quinze ans doivent ſuivre la religion de leurs peres; mais s'ils ſont plus âgés, il leur eſt permis de demeurer dans le chriſtianiſme, avec leur mere & leurs ſœurs. C'eſt pourquoi les pénitences que l'on donne dans les couvens, ou dans les égliſes ſont fort légeres, de peur d'irriter les eſprits par un châtiment trop rude. Quelquefois, au lieu de châtier les caloyers, le ſupérieur du couvent leur ôte l'habit, & les renvoie, ſans avoir égard aux vœux qu'ils ont faits; parceque ces vœux ne ſe font que ſous le bon plaiſir du patriarche, & des ſupérieurs de l'ordre. A l'égard des prêtres ſéculiers, ils parviennent à ce rang après avoir été reçus anagnoſtes, ou lecteurs, puis diacres; car les Grecs n'ont point de ſoudiacres. Si le diacre veut ſe marier, il lui eſt permis de le faire, & il le doit dire à ſon évêque, lui nommant la fille qu'il veut épouſer, afin de s'informer de ſes bonnes mœurs, & de ſa beauté; car il faut que la femme d'un papas, ou prêtre Grec, quand il l'épouſe, ſoit chaſte & belle: la coutume le veut ainſi. On donne le nom de Papadies à ces femmes: elles portent un voile blanc ſur leur tête, & ſe font diſtinguer par une modeſtie charmante. De-là vient que les Grecs diſent ſouvent, *Elle ſurpaſſe en attraits & en vertu la plus belle papadie*, pour marquer une femme d'un mérite extraordinaire. La veille des grandes fêtes, les Grecs paſſent la nuit en prieres dans les égliſes: ce qu'ils appellent *Olonyction*; mais ſouvent il y arrive des déſordres qui font horreur à ceux qui ont un peu de pieté. Les prieres & les chants ſont entremêlés d'entretiens profanes, de riſées, de cris & d'injures: l'on y boit & l'on y mange, comme dans un hôtel de comédie; & les chantres mêmes ne s'épargnent pas le vin, pour mieux ſolemniſer la fête. On ne dit ordinairement qu'une meſſe par jour dans chaque égliſe; & s'il y a pluſieurs prêtres ils la célébrent l'un après l'autre à différens jours. Ainſi beaucoup de gens n'entendent ſouvent qu'une partie de la meſſe; mais cela ne leur donne point de ſcrupule, & ils diſent: *Que Dieu fait miſéricorde aux premiers, & qu'il ſoulage les derniers*; c'eſt-à-dire, ceux qui viennent trop tard à l'égliſe.

Il n'y a point de monarchie eccléſiaſtique dans cette égliſe. Le gouvernement du clergé eſt tempéré & mixte. On condamne ceux qui ne veulent pas ſe ſoumettre au jugement ariſtocratique des évêques. Le clergé eſt fort reſpecté & craint dans l'égliſe grecque. Les fidéles, perſuadés de la divinité de ce miniſtere, ſe ſoumettent aux eccléſiaſtiques, ſoit dans les choſes ſpirituelles, ſoit dans les temporelles. Ils ſe rapportent volontiers de la déciſion de leurs différends à leur évêque ou métropolitain. La crainte de l'excommunication les retient ſur-tout dans le reſpect. Les Grecs qui ont été excommuniés, ne ſont pas reçus de nouveau dans l'égliſe, qu'ils n'aient donné des marques évidentes de la ſincérité de leur converſion, & qu'ils ne ſe ſoient aquittés pieuſement de la pénitence que l'égliſe

leur a imposée. Lorsqu'il s'agit des apostats adultes, on leur impose quelquefois une pénitence de sept ans, & l'obligation de vaquer continuellement à la priere. Durant ce temps-là ils demeurent dans l'état des catéchuménes, & ne sont admis à pouvoir communier qu'à l'article de la mort. Le patriarche ne sauroit remettre une pénitence qui aura été imposée par un simple prêtre.

ÉTENDUE DE L'ÉGLISE GRECQUE.

L'Eglise grecque se trouve divisée entre plusieurs nations, entre lesquelles sont les Géorgiens, les Mingréliens, les Arabes, les Chaldéens, les Ethiopiens, les Egyptiens, les Moscovites ou les Russes, les Bulgares, les Sclavons, les Albaniens, les Caramamiens, les Valaques, les Moldaves, les Grecs, &c. Les églises de ces nations obéissent à l'église grecque, & en observent les pratiques. Il y a cependant quelques différences dans les cérémonies, qui sont tolérées, parcequ'elles n'altérent pas la foi. Ces nations ont quatre patriarches. Celui de Constantinople tient le premier rang, celui d'Alexandrie le second, celui d'Antioche le troisiéme, & celui de Jérusalem le quatriéme. Le patriarche d'Alexandrie étoit originairement le premier; mais il céda le pas à celui de Constantinople, pour satisfaire l'empereur Constantin, qui lui accorda des priviléges plus considérables que cette primauté. Le patriarche de Constantinople est le plus puissant; mais en même temps le plus malheureux de ses confreres, à cause qu'il est sous les yeux de l'empereur. Les patriarches d'Antioche & de Jérusalem sont si peu considérables, qu'à peine ont-ils de quoi suffire à leurs besoins. Quand les patriarches ont été élus, ils sont consacrés tout au moins par trois métropolitains ou archevêques. Les cérémonies sont, que celui qui est élu, est debout au milieu de l'église, foulant à ses pieds un morceau de drap, sur lequel est peint un aigle, que l'on dit signifier la gloire du monde, comme s'il y renonçoit. Il fait après cela une confession de foi à haute voix, en récitant le symbole, & promet d'être fidéle à Jesus-Christ & au troupeau. Après cette cérémonie suivent les priéres accoutumées, avec l'invocation du saint Esprit, l'imposition des mains, & la nomination du patriarchat, qui fait la clôture de la consécration.

Les archevêques & les évêques sont consacrés de la même maniere. Ce que les patriarches ont de plus, c'est qu'après la cérémonie de la consécration, on leur met en main une crosse, & on leur recommande plus amplement le soin du troupeau. A quelques-uns, comme à ceux de Jérusalem & d'Alexandrie, on oint la tête d'huile, que l'on nomme l'huile de confirmation : cela ne se pratique point à l'égard des autres. Chaque patriarche a ses archevêques & évêques. Celui de Constantinople en a plus que les autres, & après lui le patriarche d'Antioche. Celui d'Alexandrie n'a depuis plus de deux cens ans que des chorévêques dans son diocèse. Ces chorévêques, sont des vicaires différens des évêques, en ce que ces derniers peuvent conférer les ordres dans leur évêché & dégrader ou établir les ecclésiastiques, selon leur volonté, au lieu que les chorévêques ne le peuvent sans la permission de leur supérieur.

Les Moscovites & les habitans de la Russie ont aussi leur patriarche; mais cela n'empêche pas qu'ils ne conservent beaucoup de respect & de déférence pour le patriarche de Constantinople, qu'ils consultent dans les difficultés qui s'élevent dans la religion. D'un autre côté les Grecs ont une estime & une tendresse particuliere pour les Moscovites, qui, selon quelques anciennes prophéties, sont destinés à tirer ce peuple de l'oppression où il gémit.

La jurisdiction du patriarche de Constantinople s'étend aussi loin que jamais, au moins pour ce qui regarde les titres. Treize archevêques, qui ont leurs suffragans, relevent de ce patriarche. Voici les uns & les autres dans leur rang.

I. L'archevêque d'Héraclée, qui a sous lui cinq évêchés, Gallipolis, Rodesso, Tyroloe, Metræ, Myriophyton.
II. L'archevêque de Salonique ou Thessalonique, qui a sous lui huit évêchés, Kytros, Serveia, Campania, Petra, Ardemerion, Hier-oros ou Athos, Plantamon, Poleane.
III. L'archevêque d'Athènes, avec quatre évêques : Talantion, Skitros, Solon, Mendinitza.
IV. L'archevêque de Lacédémone, qui a trois suffragans; Caryopolis, Amyela, Bessena.
V. L'archevêque de Larisse, qui a sous lui dix évêchés, Démétrius, Zetonion, Stagon, Thaumacos, Gardikion, Rodobisdion, Skiathos, Lordorikion, Letza, Agraphon.
VI. L'archevêque d'Andrinople, qui n'a qu'un suffragant, savoir, l'évêque d'Agathopolis.
VII. L'archevêque de Tornobon, avec trois évêchés, Leophits, Zenovos, Presilava.
VIII. L'archevêque de Joanna ou Sainte-Jeanne, avec quatre suffragans; Bothrontos, Vella, Chimarra, Drumopolis.
IX. L'archevêque de Monembasia, avec quatre évêchés, Elos, Maina, Reon, Andrusia.
X. L'archevêque de Methynna, sans aucun suffragant.
XI. L'archevêque de Phanarion, avec l'évêché de Neochorioa.
XII. L'archevêque de Patras, qui a trois suffragans; Olène, Morhan, Coron.
XIII. L'archevêque de Proconésius, qui a sous lui deux évêchés; Ganos & Cora.

Il y a d'autres évêchés qui relevent immédiatement du patriarche, savoir, Césarée, Ephèse, Ancyre, Cyzique, Nicomédie, Nicée, Calcédoine, Trébizonde, Philippopoli, Philippes & Drama, Thébes, Smyrne, Mitylene, Serra, Christianopoli, Amasie, Neuve-Césarée, Coigni, Corinthe, où est seulement l'évêché de Damalon. Outre cela Rhodes, Nova Patra, Anns-Drystrius, Euripus, Arta-Nauplos, Chio, Paronaxia, Melos, Zia, Siphnos, Samos, Caspathos, Andro, Varna, Coos, Leucas, Médie sur la mer Noire, Sozopoli proche Andrinople, Sophie, Prælabon sur le Danube, Bindene proche de Sophie, Caffa & Gothia en Tartarie, Didymitochum & Lititza à quelque distance d'Andrinople. Ajoutez Bozia, Sélibrée proche de Constantinople, Zuchna en Macédoine, Neurocopus, Melenicos, Berée, Pogogiana en Illyrie, Chaldea près de la mer Noire, Pisidie, Murée, Santorin, Imbros, Ægina, Ogeroblachia près de la mer Noire.

DE LA CROYANCE DE L'EGLISE GRECQUE par opposition à l'Eglise latine.

Antoine Caucus, seigneur Vénitien & archevêque de Corfou, ayant reçu ordre du pape Grégoire XIII de rechercher avec soin les opinions des Grecs différentes de celles de l'Eglise romaine, les a recueillies au nombre de trente-une, dans un ouvrage latin qui a été dédié au pape; mais qui n'a pas été imprimé. Il se trouve en manuscrit dans la bibliothéque du roi de France. Voici ces trente & un articles, qui ne prouvent que trop, par les erreurs étranges dont ils sont remplis, combien l'on s'égare quand on a une fois abandonné la vérité.

I. Les Grecs rebaptisent tous les Latins qui se rangent à leur communion, & par conséquent sont fort éloignés de croire que le baptême imprime un caractere qui ne peut s'effacer en cette vie, ni même après la mort.

II. Ils ne croient point que le baptême des petits enfans soit d'une nécessité absolue pour leur salut, puisqu'ils différent l'administration de ce sacrement jusqu'à cinq ou six années, & quelquefois jusqu'à dix-huit ou vingt, dans plusieurs églises de l'Orient.

II. A l'égard des sacremens, ils sont dans cette perssion, qu'il n'y a proprement que le baptême & l'eucristie qui aient été institués par Notre-Seigneur Jesus-Crist, & que les autres ne sont que des cérémonies stitution humaine, dont le nombre & l'usage sont férens dans les églises particulieres.

IV. Ils sont dans ce sentiment, qu'on ne doit réciter une fois par jour la liturgie dans chaque église; e la consécration de l'eucharistie consiste dans l'invocion du saint Esprit & dans quelques autres prieres. l n'ont point de respect, de culte ni de vénération rticuliere pour ce sacrement, dans leurs églises ni leurs. Ils le gardent pour l'usage des malades, & non s pour l'adorer; car ils le portent sans lumiere & sans nvoi, dans quelque petite boëte, ou dans un sac 'ils tiennent ordinairement pendu en quelque recoin leur église où personne ne jette les yeux.

V. Ils croient que le pain consacré le jeudi-saint, 'ils célébrent trois jours avant pâque, est beaucoup us efficace que celui qu'on consacre dans un autre mps de l'année par la liturgie ordinaire.

VI. Ils ont une si grande aversion pour les ecclésiastiues de la communion de Rome, qu'ils ne leur permetnt point de faire le service divin chez eux, & qu'ils vent même les autels, sur lesquels la messe des Lans a été célébrée, parcequ'ils les tiennent pour souils, tant à cause de la consécration du pain sans leain, que pour diverses autres choses de la liturgie omaine.

VII. Ils tiennent qu'il est d'obligation divine aux aïcs de communier sous les deux especes, & ils traitent l'hérétiques les Latins qui enseignent le contraire.

VIII. Ils assurent qu'il faut donner aux enfans la communion sous les deux espéces, avant même qu'ils sachent discerner cette viande d'avec une autre, parceque leur opinion est que Dieu en a fait une précepte. C'est pourquoi ils la leur donnent immédiatement après le baptême, & ils condamnent ceux qui sont dans un sentiment contraire.

IX. Ils soutiennent qu'on ne peut pas contraindre les fidéles, quand ils ont atteint l'âge du discernement, de communier tous les ans à pâque; mais qu'il faut les laisser en liberté de conscience.

X. Ils donnent la communion aux laïcs sans qu'ils ient auparavant confessé leurs péchés à quelque prêtre; cela parcequ'ils s'imaginent que la repentance & la oi sont la seule & la véritable préparation pour recevoir l'eucharistie.

XI. Ils croient que celui qui a été une fois prêtre, peut retourner à l'état de laïc, & que l'ordination n'imprime aucun caractere qui ne puisse être effacé par la dégradation.

XII. Ils nient que le soudiaconat & les autres charges inférieures de ceux qui sont employés dans l'église, soient des ordres sacrés.

XIII. Ils disent que les confessions sont entierement arbitraires; c'est pourquoi on ne contraint parmi eux ni les malades, ni ceux qui se portent bien, à se confesser tous les ans, & on ne les excommunie point, quand ils ne le feroient jamais.

XIV. Ils prétendent que ceux qui font des confessions volontaires, ne sont point obligés d'expliquer en détail tous leurs péchés, ni les circonstances qui en changent la nature.

XV. Ils ne mettent point au nombre des sacremens l'onction que les prêtres font sur leurs enfans, lorsqu'ils les retirent du bain, dans lequel ils les baptisent par immersion: & ils n'attendent point que les malades soient à l'extrémité pour les oindre; car ils appliquent de l'huile bénite, non-seulement aux enfans & aux infirmes, mais aussi à diverses autres personnes, qui vont recevoir cette onction dans l'église, pour diverses fins. C'est pourquoi les Grecs ignorent tellement ce qu'on appelle dans l'Eglise romaine sacremens de confirmation & d'extrême-onction, qu'ils n'en savent pas même les noms.

XVI. Ils ne donnent point le nom de sacrement au mariage, & ils nient que ce soit un lien qu'on ne puisse rompre. Ils soutiennent que l'adultere dissout entiérement le mariage, & qu'il est même licite de se remarier en ce cas-là, comme ils le pratiquent tous les jours.

XVII. Ils condamnent les quatriémes nôces.

XVIII. Ils n'obligent point les prêtres à garder le célibat; car ils se marient presque tous avant leur ordination, & leurs femmes tiennent le premier rang dans l'église, & sont fort honorées parmi tous les Orientaux.

XIX. Ils se moquent des abstinences que les Latins pratiquent les veilles des fêtes solemnelles, & les vendredi & samedi de chaque semaine, aussi-bien que des jeûnes des quatre-temps. Ils affectent même de manger ces jours-là de la viande, pour témoigner le grand mépris qu'ils ont pour les ordonnances de l'Eglise romaine, & pour les constitutions des papes.

XX. Ils condamnent d'hérésie ceux qui mangent des viandes étouffées, & d'autres alimens qui sont condamnés dans le vieux testament, & dans le livre des actes des apôtres, selon l'interprétation qu'ils donnent au premier concile de Jérusalem.

XXI. Ils nient le purgatoire, quoiqu'ils prient Dieu pour les morts, dans le dessein de fléchir la miséricorde de Dieu en leur faveur, pour le jour du jugement universel; croyant que les ames n'entreront point, avant ce temps-là, dans le paradis, ni dans l'enfer, mais seulement après qu'elles seront réunies à leurs corps par la résurrection générale.

XXII. Ils ne veulent point célébrer les solemnités de la vierge & des apôtres, ni des fêtes des autres saints aux mêmes jours, ni de la même maniere qu'on le fait dans l'Eglise romaine; parcequ'ils méprisent non-seulement les saints qu'elle canonise, mais aussi le culte qu'elle leur rend.

XXIII. Ils disent qu'il faut abolir le canon de la messe, le pontifical, le rituel & le bréviaire des Latins, parcequ'il y a quantité d'erreurs & de pratiques insupportables.

XXIV. De tous les conciles qui ont été célébrés dans l'Eglise chrétienne en divers temps, ils n'en reçoivent que sept, qu'ils tiennent pour œcuméniques, dont le dernier, selon eux, est le second de Nicée. Ils ne reconnoissent point du tout les autres, & ne tiennent aucun compte de leurs décisions.

XXV. Ils ne reconnoissent en aucune maniere la primauté des papes de Rome, & ne font aucun cas de leurs décrétales, de leurs statuts, de leurs bulles, ni de leurs anathêmes.

XXVI. Ils nient absolument que l'Eglise romaine soit la véritable Eglise catholique, & qu'elle ait le droit de commander aux autres, ou de présider dans leurs assemblées ecclésiastiques. Ils préférent même l'église patriarchale de Constantinople à celle de Rome pour les titres d'honneur, & ils excommunient, le jour du jeudi saint, d'une maniere solemnelle, tous les évêques Latins & le pontife Romain, comme des hérétiques & des schismatiques.

Les cinq autres articles du manuscrit de la bibliothéque du roi de France, concernent l'opinion des Grecs, touchant la procession du saint Esprit, la fornication des personnes libres, la restitution du bien mal acquis, la fraude & l'usure. *Voyez* CAUCUS (Antoine) où nous rapportons le jugement, que Leo Allatius a porté de l'ouvrage de Caucus, d'où ces articles sont tirés.

Les Grecs ont des images dans leurs églises, pour l'ornement, pour l'histoire & pour le culte. Ils tiennent des lampes allumées devant ces images. Il les encensent & leur font de profondes révérences au commencement & à la fin de leurs prieres, se marquant, à chaque

fois, du ſigne de la croix. Ils ont partout, ſur une eſpéce de pupitre, l'image de la ſainte Vierge, & de ſaint Georges, qu'ils baiſent dévotement, lorſqu'ils entrent dans l'égliſe, lorſqu'ils en ſortent & à la concluſion de quelques parties conſidérables de la liturgie. Du reſte, ils ont en horreur les images taillées & relevées en boſſe. Ils prononcent anathême contre ceux qui adorent de ſemblables repréſentations. Ils diſtinguent entre image & idole. Ils fondent leurs pratiques particulierement ſur le neuviéme canon du ſeptiéme concile univerſel. Ils invoquent les ſaints & les anges. « Nous » implorons, *diſent-ils*, l'interceſſion des ſaints au- » près de Dieu, afin qu'ils prient pour nous. Nous les » invoquons, non comme des dieux, mais comme des » amis de Dieu, qui le ſervent, le louent & l'adorent. » Nous leur demandons leur ſecours, non dans la pen- » ſée qu'ils ſoient capables de nous aſſiſter par eux- » mêmes, mais dans la vue que leur miniſtere nous pro- » cure la grace de Dieu. »

Les Grecs ont ſept ſacremens, comme les catholiques occidentaux; mais ils en donnent ſouvent trois à la fois. Le baptême, la confirmation, & l'euchariſtie ſe conférent aux enfans nouveaux-nés, pour l'ordinaire quarante jours après leur naiſſance. La pénitence, l'euchariſtie, & l'extrême-onction ſe donnent auſſi enſemble quatre fois l'année; ſavoir, aux quatre fêtes précédées d'un carême, qui ſont pâque, S. Pierre & S. Paul, l'aſſomption de Notre-Dame, & noël. L'ordre & le mariage ſe donnent encore preſque enſemble à une même perſonne. A l'égard du baptême, ils le donnent par immerſion, c'eſt-à-dire, en plongeant l'enfant dans les fonts baptiſmaux. La confirmation ſe fait avec les cérémonies extérieures de notre extrême-onction, en oignant l'enfant à la tête, au col, à l'eſtomac, aux épaules, ſous les aiſſelles, aux mains, aux coudes, aux jambes & aux pieds. Enſuite ils lui mettent une chemiſe blanche, & une camiſole de même couleur, qu'on lui laiſſe durant huit jours. L'huile dont on fait cette onction, eſt fort eſtimée parmi les chrétiens de l'Orient, & ſur-tout parmi les Arméniens, qui ont depuis fait un ſchiſme à ce ſujet. Leur patriarche qui a ſa réſidence ordinaire dans la haute Arménie, au couvent des trois Egliſes, faiſoit lui ſeul cette huile ſacrée, qu'ils appellent *Myron*. Il l'envoyoit à tous les évêques Arméniens, dans quelques pays qu'ils fuſſent, ſoit en Syrie, dans les provinces de la Turquie, en Perſe ou ailleurs : mais depuis l'évêque Arménien de Jéruſalem a obtenu un pouvoir du grand viſir de Conſtantinople pour faire le *Myron*, s'érigeant ainſi en patriarche: deſorte que tous ceux qui demeurent dans la Turquie ne reçoivent plus de cette huile ſainte, que de l'évêque Arménien de Jéruſalem. Les Grecs ont encore une autre huile benite, qu'ils appellent *Euchlæon*, c'eſt-à-dire, *huile de priere*, dont ils oignent au front & aux mains ceux qui ont communié les jours des quatre grandes fêtes. La pénitence, chez les Grecs d'aujourd'hui, conſiſte ſeulement à raconter ſes péchés au confeſſeur, & à faire une pénitence fort légere qu'il enjoint. Ce récit des fautes qu'on a commiſes n'eſt point précédé d'un examen ſérieux, ni accompagné de contrition. Les pénitens ne font autre choſe que s'aſſeoir auprès du confeſſeur, qui va les trouver chez eux, & lui dire ce qui leur vient en penſée pour répondre à ſes demandes. Quand les Grecs célébrent l'euchariſtie, après qu'ils ont rompu le pain en morceaux, qu'ils l'ont trempé dans le vin mêlé avec de l'eau, & qu'ils ont fait la priere ſur ce pain trempé, le prêtre le porte à la ronde dans un plat couvert, lorſqu'il n'eſt point encore conſacré. Il fait ainſi un ou deux tours dans l'égliſe. Le peuple regarde cette eſpéce de proceſſion avec reſpect, & la ſalue dévotement en baiſſant la tête & ſe mettant à genoux, & en baiſant le bas de la robe du prêtre. Ils diſent qu'ils agiſſent ainſi en partie pour demander au prêtre qu'il intercéde pour eux, & qu'il en faſſe commémoration lorſqu'il célébrera l'euchariſtie, & en partie auſſi pour honorer les dons d vins, qui, quoiqu'ils ne ſoient pas encore conſacré ne laiſſent pas d'être dédiés à Dieu & d'être les antityp du corps & du ſang du Seigneur. Après cela, le prêt porte le pain ſur l'autel du milieu, qu'ils appellent ſainte table, il y fait la conſécration, & diſtribue au adultes & aux enfans l'euchariſtie ſous les deux eſpéce On donne la communion en cette maniere. Le prêtr tenant en la main gauche le calice rempli de vin conſacré, & de petits morceaux de pain auſſi conſacré, e prend de la droite dans une petite cuilliere, & donn cette petite cuillerée à chacun des aſſiſtans, qui ſe tiennent debout en la recevant; car ce n'eſt pas la coutum des Grecs de ſe mettre à genoux, non plus que de s'aſſeoir dans l'égliſe : quelque long que puiſſe être leu office, ils ſont toujours debout; c'eſt pourquoi au lieu de bancs & de chaiſes dont ils ſe ſervent rarement, i y a des manieres d'apuis faits comme des bequilles, ſu leſquelles ils ſe repoſent comme ſur un accoudoir. L'ordre de prêtriſe ſe confére fort aiſément; & ſouvent ceu qui y ſont admis, ne ſavent que lire & écrire. L'évêque les reçoit ſur le rapport de leur confeſſeur, & leur donne cet ordre, après que le peuple a chanté dans l'égliſe ἄξιος, c'eſt-à-dire, *il eſt digne*. Leur mariage ſe fait à peu près comme chez nous, & la réjouiſſance des nôces dure ordinairement toute la huitaine. *Voyez* GRECS. * *Mém des ſavans*. Cyrille Lucar, *dans une lettre à Jean Vittenbogaert, dans les monumens authentiques de la religion des Grecs recueillis par J. Aymon*. *Voyez* auſſi la page 416. Ricaut, *hiſtoire de l'état préſent de l'Egliſe grecque*, chap. 3 & 17. Le Brun, *voyages*, tome I, pag. 337, &c. Tournefort, *voyages*, tome I, lettre 3, pag. 97, &c. *Supplément françois de Baſle*.

EGLISE GALLICANE : on appelle ainſi l'égliſe de France; & ce nom eſt fort ancien. On le trouve dans le concile de Paris tenu en 362, & dans un concile tenu en Illyrie l'an 367. Le pape Hilaire parle des égliſes Gallicanes en 467. S. Grégoire *le grand*, vers la fin du VI ſiécle, écrivant à Auguſtin qu'il avoit envoyé en Angleterre, lui parle en ces termes qui ſont fort remarquables : *Je trouve bon que vous choiſiſſiez ce que vous croirez être le plus agréable à Dieu, ſoit que vous l'ayez trouvé dans l'égliſe Romaine, ou dans l'égliſe Gallicane, ou dans quelqu'autre*. Gratien a employé ce paſſage dans ſon decret. Tous nos auteurs anciens ont parlé de même, comme Fulbert évêque de Chartres, Yves auſſi évêque de Chartres, Suger abbé de S. Denys, Arnoul évêque de Lizieux; & ce nom ſe trouve fort ſouvent dans les actes du différend entre le pape Boniface VIII, & le roi Philippe *le Bel*. Les étrangers même en ont uſé; comme Othon de Freiſinghen, Jean de Saliſberi, Thomas de Cantorberi, Mathieu Paris, & enfin les papes Alexandre III & Innocent III. Ces grands perſonnages n'ont pas cru par-là diviſer l'égliſe Gallicane du corps de l'égliſe univerſelle; non plus que l'égliſe d'Afrique n'a pas voulu s'en ſéparer, lorſqu'elle a pris ce nom, en écrivant même au pape Céleſtin. On en peut dire autant de l'ancienne égliſe Anglicane, ainſi appellée en pluſieurs actes, où il eſt parlé *de libertatibus eccleſiæ Anglicanæ*. Ce ne ſont pas ſeulement les eccléſiaſtiques François, qui compoſent le corps de l'égliſe Gallicane, tous les catholiques François le forment enſemble, ſous la direction des évêques, comme il ſe voit dans le reglement de l'empereur Charlemagne, touchant les prêtres accuſés de crime, inſeré dans le V livre de ſes capitulaires; & dans un autre concernant le pouvoir des chorévêques, qui eſt au livre VII. Ces deux reglemens furent faits dans des ſynodes généraux compoſés des évêques & des autres fidéles. Dans l'aſſemblée générale, qui fut tenue à Etampes l'an 1130 pour réſoudre ſi l'on reconnoîtroit le pape Innocent II, ou Anaclet, le roi & les princes y donnerent leurs avis avec les évêques. Lorſque le roi Charles VI voulut ſe réſoudre ſur le fait du ſchiſme, entre le pape Boniface

IX, & Benoît XI, il assembla l'église Gallicane. L'histoire nous apprend que le roi y étoit présent, accompagné des princes de son sang, des grands du royaume, & de son conseil d'état, composé d'un grand nombre de séculiers. Les évêques y étoient aussi, avec les abbés, les docteurs & les députés des universités. Lorsque l'on fit à Bourges la pragmatique-sanction qui est un des principaux réglemens ecclésiastiques, qui aient jamais été faits en France, le roi Charles VII, accompagné des princes & seigneurs de son conseil, étoit à cette assemblée, avec les prélats & les gens d'église. C'est pour quoi Pierre de Marca dans son livre, *de concordia sacerdotii & imperii*, dit que ceux-là se trompent, qui n'entendent que le clergé par l'église Gallicane, laquelle comprend aussi le roi & les laïcs.

Cette église a conservé certains droits anciens, qu'on appelle les *libertés de l'église Gallicane*, & dont elle jouit de temps immémorial; & ce ne sont point des priviléges accordés par les papes, mais des franchises & des immunités qu'elle a eues dès sa premiere origine, & dans lesquelles elle s'est maintenue. Cette liberté ne répugne point à la dignité du saint-siége, & n'empêche point que l'église Gallicane ne soit parfaitement soumise à l'église romaine. Elle ne consiste qu'au droit de se défendre indéfiniment contre les nouveautés, que l'on voudroit introduire, pour affoiblir ou abolir le droit commun ancien. Il est vrai qu'on s'est servi autrefois de ces mots, *priviléges & libertés* de l'église Gallicane; mais l'ambiguité de ce mot de *privilége*, que quelques-uns prenoient pour une grace, & prérogative accordée à quelques particuliers, a fait qu'on a seulement dit *les libertés*, qui est un mot opposé à la servitude, & dont l'église ancienne s'est servi en pareil sujet. Ces libertés dépendent de deux maximes que la France a tenues pour certaines. La premiere est, que le pape ne peut rien commander ni ordonner, soit en général ou en particulier, concernant le temporel, dans les pays & terres du royaume de France: & s'il y commande quelque chose, les sujets du roi, même les ecclésiastiques, ne sont point obligés de lui obéir à cet égard. La seconde, qu'encore que le pape soit reconnu comme souverain dans les choses spirituelles, toutefois en France sa puissance est bornée par les canons & les decrets des anciens conciles de l'église, reçus en ce royaume. De ces deux maximes générales dépendent plusieurs autres maximes particulieres, qui ont été plutot pratiquées & exécutées, qu'écrites par les anciens François, selon les occurrences & les sujets qui se sont présentés. Voici les plus considérables de celles qu'on met de ce nombre. * Le roi de France a droit de faire assembler les synodes ou conciles provinciaux & nationaux, où entr'autres choses importantes à la conservation de l'état, on traite des affaires qui concernent la discipline ecclésiastique du royaume. * Les légats *à latere* du pape, qui ont pouvoir de réformer, de conférer, de dispenser, & d'exercer les autres facultés annéxées à leur légation, ne sont point reçus en France, si le roi ne les a demandés, ou n'a consenti à leur venue; & ces légats n'y usent de leurs facultés, que sous le bon plaisir du roi. * Le légat d'Avignon ne peut exercer son pouvoir dans les pays de l'obéissance du roi, qu'après avoir eu l'agrément & le consentement de sa majesté. * Les prélats de l'église Gallicane, étant mandés par le pape pour quelque chose que ce soit, ne peuvent sortir hors du royaume, sans la permission du roi. * Le pape ne peut lever aucune chose sur le revenu du temporel des bénéfices de ce royaume, sous prétexte d'emprunt, de vacant, de dépouille, d'annates, de décimes, de procuration ou autrement, sans l'autorité du roi, & le consentement du clergé. * Le pape ne peut déposer le roi, ni donner ou exposer son royaume à qui que ce soit. Il ne peut non plus l'excommunier, ni dispenser ses sujets de lui obéir. Le pape ne peut aussi excommunier les officiers du roi, pour ce qui regarde l'exercice de leurs charges & offices. * Le pape ne peut prendre connoissance ni par lui, ni par ses délégués, de ce qui concerne les droits & prééminences de la couronne de France: & le roi ne plaide de ses droits qu'en sa cour propre. * Les comtes Palatins créés par le pape ne sont point reconnus en France, pour y user de leur pouvoir, ou de leurs privileges, non plus que ceux qui sont créés par l'empereur. * Le pape ne peut donner permission aux gens d'église, étant sous l'obéissance du roi, ou autres tenant bénéfices en ce royaume, de tester des biens & fruits de leurs bénéfices, au préjudice des ordonnances du roi, & des coutumes du pays, ni empêcher que les parens des bénéficiers ou religieux ne succédent en leurs biens, lorsqu'ils quittent le monde pour faire profession. * Le pape ne peut dispenser personne, pour posséder des biens en ce royaume, sans le consentement du roi. * Le pape ne peut permettre aux ecclésiastiques d'aliéner les biens immeubles des églises & bénéfices assis en France, pour quelque cause que ce soit, sans l'agrément du roi. * Le roi peut punir ses officiers ecclésiastiques, pour des fautes commises en l'exercice de leurs charges, nonobstant le privilége de cléricature. * Nul ne peut tenir aucun bénéfice en ce royaume, s'il n'en est natif, ou s'il n'a des lettres de naturalité, ou de dispense expresse du roi. Ces maximes particulieres sont tirées de la premiere maxime générale: en voici d'autres qui dépendent de la seconde maxime générale: * Le concile général ne se doit point assembler sans le pape, *clave non errante*, & rien ne s'y doit conclure sans son autorité; quoiqu'il ne soit pas au-dessus du concile universel. L'église Gallicane ne reçoit pas indifferemment tous les canons & toutes les épîtres décrétales: & elle se tient principalement à ce qui est contenu dans l'ancienne collection appellée *Corpus canonum*, qui a été en usage avant le corps de droit, composé du decret de Gratien, qui est celui que le pape Adrien envoya à Charlemagne, vers la fin du VIII siécle, & que les evêques de France, du temps du pape Nicolas I vers l'an 860, disoient être le seul droit canonique qu'ils devoient reconnoître, & qu'en cela consistoient les libertés de l'église Gallicane. * Le pape ne peut dispenser, pour quelque cause que ce soit, contre le droit divin, ou naturel, ni contre la disposition des anciens canons. * Les regles de la chancellerie apostolique n'obligent point l'église Gallicane, si elles ne sont autorisées par les édits du roi. * Pour les appellations des primats & des métropolitains au pape, le saint pere doit commettre ou déléguer des juges, dans le même diocèse, d'où l'on a appellé. * Quand un François demande au pape un bénéfice en France, le pape lui en doit faire expédier la signature, & en cas de refus, celui qui prétend le bénéfice peut présenter sa requête à la cour du parlement de Paris, laquelle ordonne que l'évêque diocésain ou autre, en donnera les provisions, pour être de même effet qu'eût été la signature de Rome. Les mandats ou rescrits du pape, qui mande à l'évêque ou autre collateur de pourvoir quelqu'un d'un bénéfice, lorsqu'il vaquera, les graces expectatives, les réserves & autres impositions abusives, ne sont point reçues en France. * C'est par souffrance que le pape a la prévention pour pourvoir aux bénéfices, que l'ordinaire n'a point encore conférés. * Le pape ne peut exempter de l'ordinaire aucun monastere, ni autre corps ecclésiastique, pour le rendre immédiatement dépendant du saint siége, si le roi n'y donne son consentement. Il y a encore plusieurs autres articles, qui seroient d'une trop longue déduction. Ces libertés sont censées inviolables, & les rois de France jurent solemnellement, à leur sacre & couronnement, de les faire garder & observer. Ce serment se fait en ces termes: *Promitto vobis & perdono, quod unicuique de vobis & ecclesiis vobis commissis CANONICUM PRIVILEGIUM, & DEBITAM LEGEM atque justitiam servabo.* * *Traité des libertés de l'église gallicane.*

EGLISE, l'Etat de l'église, *Ecclesiæ Ditio*; c'est une partie de l'Italie, que le pape possede en souveraineté. Cet état est borné par celui des Vénitiens, & par le golfe de Venise au nord; au levant, par le royaume de Naples; au midi par la mer de Toscane; & au couchant il a la Toscane & les duchés de Modene, de la Mirandole & de Mantoue. Son etendue du sud-est au nord-ouest, depuis Terracine jusqu'aux confins de la Poleline de Rovigo, peut être environ de quatre-vingt-dix lieues; & sa plus grande largeur depuis Ancone jusqu'à Civita-Vecchia n'excede pas quarante-quatre lieues. L'air y est grossier par tout & mal sain en plusieurs endroits, à cause des marais & des terres marécageuses; ce qui diminue le nombre des habitans. Cependant le terroir y est fertile en bled, vin, huile, fruits & pâturages. On divise l'Etat de l'église en douze petites provinces, qui sont la Campagne de Rome, la Sabine, le patrimoine de S. Pierre, le duché de Castro, l'Orviétan, le Perugin, le duché de Spolete, celui d'Urbin, réuni par le pape Urbain VIII, en *1626*; la Marche d'Ancone, la Romagne, le Bolonnois, & le Ferrarois, qui fut réuni du temps du pape Clément VIII, en 1598. Outre cet état le pape possede encore en souveraineté le duché de Bénévent dans le royaume de Naples, Avignon & le comté Venaissin dans la Provence en France, & a encore en Italie un grand nombre de fiefs qui relevent de lui. Les principaux sont le royaume de Naples, & les états de Parme. Cet Etat de l'église s'est accru par les donations du roi Pepin, de son fils Charlemagne, de Louis le *Débonnaire*, de Charles *le Chauve*, & de leurs successeurs rois de France empereurs, qui ont accordé aux papes presque tous les états, dont l'église jouit à présent, comme on le peut voir dans les auteurs qui ont traité de cette matiere. Les principales villes de l'Etat de l'Eglise sont Ancone, Ascoli, Bologne, Camerino, Citta di Castello, Faïenze, Fermo, Ferrare, Foligno, Forli, Imola, Macerata, Orviete, Perouse, Pesara, Ravenne, Rieti, Rimini, Rome, capitale de tout l'état, Sinigaglia, Spolette, Urbin. * *Relations & voyages d'Italie*. Sanson. Baudrand. *Voyage hist. de l'Europe*.

EGLON, ville de Palestine dans la tribu de Juda à l'orient d'Hebron. * *Josué*, 10, 3.

EGLON, roi des Moabites, étoit un prince puissant qui s'allia avec les Ammonites & les Amalécites l'an 2690 du monde, & 1343 avant J. C. Il attaqua le peuple d'Israël, il emporta la ville de Jericho; & soumit les Juifs, que leurs crimes avoient rendus indignes de la protection de Dieu. Cette servitude dura dix-huit années, après lesquelles les Israélites revenant à eux, reconnurent leurs fautes, en demanderent pardon à Dieu; qui les délivra par la main d'Aod fils de Jemini, lequel ayant porté des présens à ce prince, fit semblant d'avoir quelque chose de secret à lui dire, & lui enfonça un poignard dans le ventre, & délivra ainsi le peuple Juif, après une captivité de 18 ans. * *Juges*, *c*. 3. Joséphe, *l*. 5, *c*. 5. Torniel, *A. M.* 2641. Salian, *A. M.* 2650.

☞ EGMOND, bourg de Hollande, situé près de la mer, à une lieue & demie d'Alcmaër, & à deux de Berwick. C'étoit autrefois une ville considérable. Elle étoit alors divisée en trois parties. La premiere se nommoit EGMOND-LA-COUR. Les seigneurs souverains d'Egmond y avoient un très-beau palais, où ils faisoient leur résidence. On y comptoit plus de quatre cens grandes maisons, qui appartenoient aux officiers de ces princes, & à la noblesse qui suivoit leur cour. La seconde partie se nommoit EGMOND-LA-VILLE: elle étoit grande & bien peuplée. La troisiéme s'appelloit EGMOND-LA MER. Il y avoit une abbaye considérable de l'ordre de S. Benoît, où les souverains d'Egmond avoient leurs tombeaux. Cette abbaye ne subsiste plus. Les inondations & les guerres des Frisons ont détruit la ville d'Egmond, qui aujourd'hui n'est plus qu'un fort beau bourg de Hollande. Il fut érigé en comté par l'empereur Sigismond, le 15 août de l'an 1424, en faveur de Jean II d'Egmond. Ce comté renfermoit l'étendue de pays qui est depuis & inclus Pulmerande, jusques & compris les isles d'Ameland.

EGMOND, maison. Le bourg d'Egmond a donné son nom à une des principales maisons de Hollande, que l'on fait descendre de RADBOD, fils d'un ancien roi des Frisons. Sans donner dans les fables d'où l'on prétend tirer l'origine de quelques anciennes maisons, Hancomius en son livre *De origine Frisorum*, rapporte une aventure singuliere en parlant de celle-ci: il dit, que Charles *Martel* ayant domté les Frisons, & Radbod d'Egmond leur prince, pardonna à ce seigneur, dont la sœur nommée *Theodesinde*, avoit épousé vers l'an 712 *Grimoald*, maire du palais des rois Childebert II & Dagobert III, qui étoit frere aîné de Charles *Martel*, en considération de ce qu'il promit de se faire chrétien. Cependant comme il étoit sur le point de recevoir le baptême, & qu'il avoit même un pied dans les fonts baptismaux, il demanda à l'évêque Wilfrang, qui en devoit faire la cérémonie, s'il y avoit un plus grand nombre de ses prédécesseurs en paradis qu'en enfer: sur quoi cet évêque lui ayant répondu que c'étoit en enfer, parcequ'ils n'avoient point cru en Jesus-Christ, & qu'ils n'avoient point été baptisés, ce prince retira aussitôt le pied des fonts, & dit, *Je ne veux plus être baptisé: J'aime mieux aller dans l'endroit où il y a le plus grand nombre de mes parens, & de mes amis*; mais selon cet auteur, il ne porta pas loin la peine de son incrédulité, étant mort trois jours après d'une chute de cheval. Quoi qu'il en soit, l'on ne rapporte ici la postérité de cette maison que depuis.

I. JEAN I du nom, seigneur d'Egmond, qui rétablit Guillaume, comte de Hollande dans ses états, par la victoire qu'il remporta près de la Meuse, & mourut le 28 décembre 1370. Il avoit épousé *Yolande*, dame du pays d'Isselstein, dont il eut six fils & sept filles, & entr'autres ARNOUL, qui suit.

II. ARNOUL, seigneur d'Egmond & d'Isselstein, rétablit les Egmonds qui avoient été ruinés, & mourut le 1 avril 1409. Il epousa *Yolande*, fille de *N.* comte de Leininghem, dont il eut JEAN II du nom, qui suit, & *Guillaume* d'Egmond, mort sans postérité.

III. JEAN II du nom, seigneur d'Egmond, &c. fut fait comte & prince de l'empire, par l'empereur Sigismond le 15 août 1424, pour l'engager à fournir un certain nombre de troupes dans les pressans besoins de l'empire. L'histoire de Gueldres rapporte qu'il portoit dans les combats sur son habit, plusieurs petites sonnetes d'argent, afin que dans le fort de la mêlée, si les soldats ne le voyoient pas, ils pussent du moins entendre qu'il n'étoit pas fort éloigné. Il fut régent des duchés de Gueldre & de Juliers, pendant la minorité d'Arnoul son fils aîné, mourut le 4 janvier 1451, & est enterré en l'église des chanoines d'Egmond, qu'il avoit fondés. Il épousa *Marie*, fille de *Jean*, seigneur souverain d'Arkel, & de *Jeanne* de Gueldre, fille de *Guillaume*, duc de Juliers, & de *Marie*, fille de *Rainold*, duc de Gueldre, comte de Zutphen, & de *Sophie*, héritiere de Malines, dont il eut ARNOUL, qui continua la postérité des ducs de Gueldre & de Juliers, *voyez* GUELDRE; & GUILLAUME, qui suit.

IV. GUILLAUME I du nom, comte d'EGMOND, &c. fut investi en même temps que son frere aîné des duchés de Gueldre & de Juliers, par l'empereur Sigismond en 1424, eut en partage le comté d'Egmond, les souverainetés d'Arkel & de Malines, & celles de la haute & basse Bétuve, situées entre la Gueldre & le duché de Cleves, fut nommé chevalier de la toison d'or en 1478, mourut le 19 janvier 1483, & est enterré à Grave en Gueldre près son frere aîné. Il épousa *Walburge*, fille unique de *Frédéric*, comte de Meurs, & de *Béatrix-Engilbert* de Cleves, morte en 1459, dont il eut 1. JEAN III du nom, qui suit; 2. FREDÉRIC,

qui fit *la branche des comtes de* Buren, *rapportée ci-après*; 3. *Guillaume*, seigneur de Harpen, & de Stuvensuvert, qui de *Marguerite* de Culembourg, dame de Boxmer & Heesuvick, eut pour fille unique *Marguerite* d'Egmond, dame de Boxmer, Heesuvick, Harpen, Struvensuvert, &c. mariée à *Guillaume* de Polane, comte de Heerensberg; 4. *Anne* mariée à *Bernard*, comte de Bentheim; 5. *Isabelle* alliée 1°. à *Gilbert*, seigneur de Bronchorst; 2°. à *Jean* Vander-Aa de-Randenrode, seigneur de Boëchove; 6. *Walburge*, religieuse à Redichem; & 7. *Marguerite* d'Egmond, qui épousa 1°. *Jean*, seigneur de Mérode; 2°. *Georges* Turk.

V. Jean III du nom, comte d'Egmond, & chevalier de la toison d'or, avoit fait à vingt-trois ans le voyage de la Terre-Sainte; fut stathouder de Hollande, Zélande & Frise pour l'empereur, prit la ville de Harlem; chassa les mutins, nommés *Casembrots*, de la ville de Leyden; gagna en 1490 la bataille si renommée dans la chronique de Hollande contre les Hollandois qui s'étoient soulevés contre leur prince, sous la conduite de François de Bréderode, & de Jean de Naëltuvich, & mourut fort âgé le 21 août 1516, ayant acquis la ville de Pulmérande, & autres terres considérables. Il épousa *Magdeléne*, fille de *Georges*, comte de Werdemberg, & de *Catherine* de Bade, dont il eut quinze enfans, & entr'autres 1. Jean IV du nom, qui suit; 2. *Georges*, évêque d'Utrecht, & abbé de S. Amand; 3. *Jossine*, mariée à *Jean*, seigneur de Wassenaër; 4. *Walpurge*, alliée à *Guillaume*, dit *le Vieil & le Riche*, comte de Nassau, mort sans enfans; 5. *Jeanne*, qui épousa *Georges* Skenk, seigneur de Tautemberg, gouverneur de Frise; 6. *Catherine*, mariée à *François* de Borselle, seigneur de Cortiene; & 7. *Anne* d'Egmond, abbesse de Loosdunen.

VI. Jean IV du nom, comte d'Egmond, &c. chevalier de la toison d'or, chambellan de l'empereur Charles V, qu'il suivit dans plusieurs de ses voyages, & qui le nomma en l'an 1527 général des chevaux-légers au royaume de Naples & duché de Milan, mourut à Ferrare le 29 avril 1528, & est enterré dans l'église de S. Marc de Milan. Il épousa *Françoise* de Luxembourg, comtesse de Gavre, dame de Fiennes, &c. fille de *Jacques*, seigneur de Fiennes, &c. & de *Marguerite* de Grutuse, dame d'Auxi, morte le 1 novembre 1557, dont il eut *Charles*, comte d'Egmond, &c. qui fut l'un des deux seigneurs qui accompagnerent l'empereur Charles-*Quint*, lorsqu'il passa par la France, & le suivit en son voyage d'Alger. Il mourut au retour de ce voyage à Carthagene le 7 septembre 1541, sans avoir été marié, & y est enterré; Lamoral, qui suit; & *Marguerite* d'Egmond, premiere femme de *Nicolas* de Lorraine, comte de Vaudemont, dont elle eut *Louise* de Lorraine, mariée à *Henri* III, roi de France & de Pologne.

VII. Lamoral, comte d'Egmond, prince de Gavre, baron de Fiennes, &c. chevalier de la toison d'or, né en 1522, suivit l'empereur Charles-*Quint* en Afrique en 1541; & au siége de la ville de S. Dizier, où René de Nassau, prince d'Orange, ayant été tué, il lui succéda en la charge de capitaine général des lances. Il vint au secours de l'empereur contre les princes protestans d'Allemagne en 1546, & l'accompagna à la diéte d'Augsbourg en 1554. Ayant été nommé ambassadeur en Angleterre, il conclut le mariage de Philippe II, roi d'Espagne, avec Marie princesse d'Angleterre. Il fut gouverneur général de Flandres & d'Artois, général de la cavalerie du roi Philippe, & remporta la victoire sur les François aux batailles de Gravelines, & de S. Quentin. Il fut aussi ambassadeur en France, où il conclut en 1559 le troisiéme mariage de Philippe II, roi d'Espagne, avec Isabeau de France, fille du roi Henri II; mais étant entré dans le parti des Hollandois dont il étoit, pour ainsi-dire, adoré, le duc d'Albe le fit arrêter, & lui fit trancher la tête & au comte de Hornes, dans la ville de Bruxelles le 4 juin 1568, étant âgé de 46 ans. Il avoit épousé le 8 mai 1544, en la ville de Spire, en présence de l'empereur Charles-*Quint*, de Ferdinand son frere, roi des romains, de l'archiduc Maximilien son fils, des électeurs, & de plusieurs autres princes de l'empire, *Sabine* de Baviere, fille de *Jean*, comte Palatin du Rhin, & de *Béatrix* de Bade, morte le 19 juin 1578, dont il eut 1. *Philippe* comte d'Egmond, prince de Gavre, &c. chevalier de la toison d'or, & gouverneur de la province d'Artois, qui fut général de l'armée que Philippe II roi d'Espagne, envoya au secours de la France contre les Huguenots. Ce fut sur lui que les hollandois qui s'étoient érigés en république, s'emparerent des villes d'Alcmaër, d'Arkel, de Pulmérande, & de plusieurs bourgs considérables. Il fut tué à la bataille d'Ivri le 24 mars 1590, âgé de 32 ans, sans laisser de postérité de *Marie* de Hornes, fille de *Martin*, comte de Hautekerke, vicomte de Furnes; 2. *Lamoral*, II du nom, comte d'Egmond, prince de Gavre, &c. qui emprunta plusieurs sommes considérables, avec lesquelles il fit équiper dix-huit vaisseaux de guerre, à dessein, disoit-il, d'aller voir le Prete-Jean; mais les Hollandois en ayant conçu de la jalousie, firent bruler secretement pendant la nuit, un ouvrage qui lui avoit couté tant d'argent. Il mourut à Bruges le 23 mai 1617, sans enfans de *Marie* de Pierrevive, fille de *N.* seigneur de Lésigni. 3. Charles, qui suit; 4. *Léonore*, mariée à *Georges* de Hornes, comte de Hautekerke; 5. *Marie*, religieuse à la Camere, près Bruxelles; 6. 7. *Françoise* & *Isabelle*, mortes sans alliance; 8. *Magdeléne*, alliée à *Floris* de Stavelo, comte de Herlies; 9. *Marie-Christine*, qui épousa, 1°. *Oudard* de Bournonville, baron de Capres, chef des finances du roi d'Espagne: 2°. *Guillaume* de Lalain, comte de Hoochstrate: 3°. *Charles* comte de Mansfeld; 10. *Isabeau*; 11. *Anne*, religieuse à Sainte-Claire-lès-Arras; 12. *Sabine*, dame de Beyerland, mariée à *Georges*, comte de Solms; & 13. *Jeanne* d'Egmond, religieuse à la Camere.

VIII. Charles II du nom, comte d'Egmond, prince de Gavre, &c. chevalier de la toison d'or, gouverneur des ville & comté de Namur, & ambassadeur pour le roi d'Espagne en Allemagne, & en Danemack, mourut à la Haye le 18 janvier 1620. Il épousa *Marie* de Lens, dite d'Aix, dame d'Aubignies, fille aînée, & principale héritiere de *Gilles*, baron d'Aubignies, seigneur de Habart, &c. colonel de six compagnies Wallonnes, & de *Léonore* de Douvain, dame de la Longueville, pair de Haynault, dont il eut Louis, qui suit; *Magdeleine*, alliée en 1613 à *Alexandre*, prince de Chimai & d'Aremberg, chevalier de la toison d'or; *Albert*, mariée à *René* de Renesse, comte de Warfuse, &c; & *Philippe-Sabine* d'Egmond, morte sans alliance.

IX. Louis, comte d'Egmond, prince de Gavre, &c. chevalier de la toison d'or, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, vers lequel il fut ambassadeur de l'infante, princesse des Pays-Bas, fit tous ses efforts pour rentrer en possession des duchés de Gueldre & de Juliers, dont lui & sa postérité prirent le titre comme descendans de Jeanne, duchesse de Gueldre: le roi d'Angleterre lui promit même du secours, s'il pouvoit engager la France dans ses intérêts; mais il ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort à saint Cloud près Paris le 27 juillet 1654, où il est enterré. Il épousa *Marguerite* comtesse de Berlaymont, fille de *Floris* comte de Berlaymont, & de *Marguerite*, comtesse de Lalain, morte à Bruxelles le 17 mars 1654, dont il eut Philippe, qui suit; & *N.* d'Egmond, morte sans alliance.

X. Philippe II du nom, comte d'Egmond, prince de Gavre, &c. sur qui la république de Hollande s'empara du comté d'Egmond, fut colonel d'un régiment de

cavalerie allemande, général des hommes d'armes & de la cavalerie étrangere du roi d'Espagne, qui le nomma son ambassadeur extraordinaire en Angleterre, & viceroi de la Cerdaigne, mourut à Cagliari le 16 mars 1682, & y est enterré. Il épousa *Marie-Fernandine* de Croi, fille de *Charles-Philippe*, marquis de Renti, & de *Marie-Claire* de Croi, marquise d'Havré, dont il eut 1. *Philippe*, mort jeune; 2. *Louis-Ernest*, comte d'Egmond, &c. mort en 1693, en sa 28 année, sans laisser de postérité de *Marie-Thérèse*, princesse d'Aremberg, veuve d'*Othon-Henri*, marquis de Caretto-de-Savonne & de Grana, gouverneur des Pays-Bas, qu'il avoit épousée en février 1687, morte le 31 mai 1716; 3. Procope-François, qui suit; 4. *Marie-Claire-Angélique*, mariée à *Nicolas* Pignatelli, duc de Bisaccia, gouverneur général des armées dans le royaume de Naples, morte le 4 mai 1714; 5. *Angélique*, chanoinesse à Nivelle; & 6. *Marie Thérèse* d'Egmond, mariée à *Jean* de Trasignies, vicomte d'Armuiden.

XI. Procope-François, comte d'Egmond, duc de Gueldre, de Juliers & de Berghes, prince de Gavre & du saint empire, marquis de Renti, de la Longueville, &c. grand d'Espagne, chevalier de la toison d'or, général de la cavalerie & des dragons du roi d'Espagne, & brigadier des armées du roi de France, mourut de dysenterie à Fraga en Catalogne le 15 septembre 1707, âgé de 38 ans, sans postérité, & y est enterré dans l'église collégiale. Il avoit épousé le 25 mars 1697 *Marie-Angélique* de Cosnac, fille unique de *François*, marquis de Cosnac, &c. morte à Paris le 14 avril 1717, âgée de 43 ans. Trois jours avant sa mort, il fit son testament, par lequel il céda à Philippe V, roi d'Espagne, tous ses droits sur le comté d'Egmond, les duchés de Gueldre & de Juliers, les souverainetés d'Arkel, Meurs, Hornes, & autres terres & seigneuries énoncées dans les titres de sa maison, & dont ses ancêtres avoient été dépouillés, & institua son héritier dans ses autres biens maternels, le fils aîné de la duchesse de Bisaccia sa sœur. Mais ce testament a été cassé par arrêt du parlement de Paris du 12 juillet 1748, & Procope-Charles-Nicolas-Augustin-Leopold Pignatelli, fils du duc de Bisaccia, & de *Marie-Claire-Angelique* d'Egmond, comme étant fils de l'aînée, a succédé aux titres, biens, noms & armes de la maison d'Egmond.

Egmond Pignatelli.

Procope-Charles-Nicolas-Augustin-Leopold Pignatelli, duc de Bisaccia, comte d'Egmond, substitué aux titres, biens, noms & armes de la maison d'Egmond & admis aux honneurs de la grandesse, est mort à Naples le 1 mai 1743. Il avoit épousé *Henriette-Julie* de Durfort, fille de *Jacques-Henri II*, duc de Duras, & sœur cadette de la princesse de Lambesc. Ses enfans sont: 1. *Gui-Felix*, né le 5 novembre 1720, d'abord nommé *Prince de Gavre*: il devint en 1743, par la mort de son pere, comte d'Egmond, & possesseur de tous les biens & dignités de sa maison. Il fut mestre de camp d'un régiment de dragons en février 1744, brigadier des armées du roi le 10 mars 1747, marié le 5 février 1744 à *Amable-Angélique* de Villars, fille unique du maréchal duc de Villars, née le 18 mars 1723. Il est mort sans postérité le 3 juillet 1753. La comtesse d'Egmond son épouse a pris l'habit de religion aux filles du calvaire près le palais du Luxembourg le 18 juin 1754. 2. *Thomas-Victor*, duc de Bisache, substitué aux biens de la maison de Pignatelli, marié à Naples en 1743, à la princesse de la Villa, sa cousine, mort sans postérité de la petite vérole, un mois après son mariage. 3. Casimir, qui suit. 4. *Henriette-Nicolle* Pignatelli d'Egmond, née le 19 avril 1719, mariée le 10 juin 1738 à *Marie-Charles-Louis* d'Albert de Luines, duc de Chevreuse. *Voyez* ALBERT.

Casimir Pignatelli d'Egmond, né le 6 décembre 1727, appellé successivement *marquis de Renti, duc de Bisache, marquis de Pignatelli, & comte d'Egmond*; fait mestre de camp de cavalerie du régiment d'Egmond le 4 février 1744, brigadier le 1 janvier 1748, maréchal de camp en 1756, devenu comte d'Egmond & grand d'Espagne par succession de ses aînés le 3 juillet 1753, marié en premieres nôces le 14 décembre 1750 à *Blanche-Alfonsine-Octavie-Marie-Louise-Françoise* de Saint-Severin d'Aragon, fille du comte de Saint-Severin d'Aragon, née en juillet 1736, & morte le 20 janvier 1753. De ce mariage sont sortis *Alfonsine-Louise-Julie-Felice* d'Egmond née le 5 octobre 1751, & deux sœurs jumelles nées en 1752, & mortes l'une en juin 1753, & l'autre en janvier 1754. Il a épousé en secondes nôces, le 10 fevrier 1756, *Sophie-Jeanne-Louise-Armande-Septimanie* de Richelieu, fille de *Louis-François-Armand*, maréchal, duc de Richelieu, & d'*Elizabeth-Sophie* de Lorraine-Guise.

Branche des comtes de Buren.

V. Frédéric d'Egmond, second fils de Guillaume I du nom, comte d'Egmond, &c. & de *Walburge* de Meurs, eut en partage la terre d'Isselstein, & fut comte de Buren par *Marie* de Culembourg, sa femme, qui étoit fille de *Gerard*, seigneur de Culembourg, & d'*Isabelle* de Buren, dame de Borselle & de Hoochstrate, dont il eut Floris, qui suit.

VI. Floris d'Egmond, comte de Buren, &c. chevalier de la toison d'or, accompagna l'an 1501, l'archiduc Philippe, & la princesse Jeanne en leur voyage d'Espagne, fut gouverneur de Frise en 1515, & capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes au service de Maximilien, & de Marie, princesse des Pays-Bas. Les Frisons s'étant révoltés en 1516, à la sollicitation de Charles, duc de Gueldre, ce seigneur les défit près de Worcum; délivra la ville de Leuvarde, assiégée par le même duc Charles son parent; prit la ville de Dockum, fit la paix avec Erard, comte d'Oostfrise, & assiégea inutilement la ville de Sneeke en 1517, Ayant été nommé général de l'armée impériale contre François I, roi de France, en l'an 1522. il entra en Picardie, où il prit & brula la ville de Dourlens, & mourut à Buren le 14 octobre 1539. Il épousa *Marguerite* de Berghes, fille de *Corneille*, seigneur de Grevenbrouk, & de *Magdeléne*, dame de Zevenberghe, dont il eut Maximilien, qui suit; *Anne*, mariée 1°. à *Joseph* de Montmorenci, seigneur de Nivelle: 2°. à *Jean*, comte de Hornes; & *Walburge* d'Egmond, alliée à *Robert* de la Mark, comte d'Aremberg.

VIII. Maximilien d'Egmond, comte de Buren, &c. chevalier de la toison d'or, l'un des plus grands capitaines de son temps, & gouverneur de Frise, fut général de l'armée impériale, & conduisit les troupes de Bourgogne contre les princes protestans d'Allemagne. Il fut en l'an 1536 maréchal de l'armée, dans la guerre contre François I, roi de France, où il commandoit trente mille hommes de pied & huit mille chevaux; mit le siége devant la ville de S. Paul, qu'il pilla & brula, en haine de ce que le gouverneur avoit fait pendre un héraut d'armes, qui étoit venu le sommer; prit la ville de Montreuil; assiégea inutilement la ville de Therouenne, qui fut secourue; & mourut à Bruxelles en décembre 1548. M. de Thou parle ainsi de sa mort dans le V livre de son histoire. « Maximilien d'Egmond, comte de Buren, dit-il, mourut » d'esquinancie à Bruxelles en décembre 1548. Il étoit » grand dans la guerre & dans la paix: sa fidélité, sa » magnificence, les bons services qu'il avoit rendus à » l'empereur, lui avoient acquis sa bienveillance. On » dit que comme on désespéroit de sa santé, André Vesalius, médecin célébre, lui prédit l'heure & presque le moment de sa mort; qu'alors le comte fit un » festin à ses amis, ausquels il donna de riches pré-

» sens, & qu'ensuite s'étant remis dans le lit, il mou-» rut peu de temps après, & précisément au temps que » Vesalius lui avoit dit. » Il avoit épousé *Marie* de Lannoi, fille de *Hugues*, seigneur de Tronchines, & de *Marie* de Bouchaut, dame de Boulers, pair de Flandre, dont il eut pour fille unique, *Anne* d'Egmond, comtesse de Buren & de Leerdam, premiere femme de *Guillaume* de Nassau, prince d'Orange. * *Voyez* Maurice, *éloges des chevaliers de la Toison d'or*. Sainte-Marthe, *hist. de France. Mémoires domestiques.*

EGMOND (Théodore d') ainsi nommé du lieu de sa naissance, étoit un grammairien, qui a vécu dans le seiziéme siécle. On ne connoît de lui qu'une grammaire latine composée à l'usage de la jeunesse. Elle a été imprimée à Amsterdam en 1580, *in* 8°. C'est tout ce qu'en dit Valere André dans sa *bibliothéque belgique*, édition de 1739, *in*-4°. tome II, page 1122.

EGMOND (Nicolas d') ainsi nommé, comme le précédent, du lieu de sa naissance, c'est-à-dire, du comté d'Egmont en Hollande, embrassa dans sa jeunesse la vie religieuse dans l'ordre des carmes. Il prit des dégrés à Louvain, & y fut fait docteur en théologie. Il eut avec le célébre Erasme quelques disputes sur divers points concernant la religion. Erasme, qui en parle fréquemment dans ses lettres, le peint ainsi dans la six cent quatre-vingt-quatorziéme de ses épîtres, écrite à Matthieu Gibert, évêque de Vérone, dataire du pape Clément VII...... *Homo naturâ fatuus, nec admodùm doctus, moribus inamœnis; præfracti animi, impotenti impetu, nec alio spectans quàm ad suum commodum..... Huic Adrianus sextus misso diplomate imposuerat silentium de me: nam in prælectionibus publicis, in concionibus deblaterabat, quæ nec Orestes furens diceret in quemquam: nunc Adriano mortuo cœpit denuò garrire, sed ridetur ab omnibus*, &c. La lettre où Erasme parle ainsi, est datée de Basle le 2 septembre 1524. Il n'est pas plus modéré dans vingt autres endroits de ses lettres où il fait encore mention du même religieux. On voit par la lettre huit cent cinquante-neuf, datée de Basle le 29 avril de l'an 1527, que Nicolas d'Egmond étoit mort depuis peu. Erasme en donne la nouvelle à Mercurin Gattinara (Gattinarius) chancelier de l'empereur, & l'on ajoute en note que ce fut contre ce religieux que l'on fit ce distique en forme d'épitaphe:

Hîc jacet Egmondus telluris inutile pondus;
Dilexit rabiem, non habeat requiem.

EGMOND (Juste d') peintre fameux, naquit à Leyde l'an 1602. Son talent principal étoit celui de peintre en histoire. Sa réputation l'ayant fait connoître de Louis XIV, ce prince le retint long-temps à sa cour, & lui fit de riches présens. C'est ce qu'on lit dans le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

EGNACE (Jean-Baptiste) prêtre de Venise, sur la fin du XV siécle, & au commencement du XVI, enseigna long-temps les belles-lettres à Venise sa patrie, avec beaucoup de réputation. Egnace étoit né à Venise en 1473. Son vrai nom étoit *Jean de Cipellis*. Il fut disciple du célébre Ange Politien, & il eut l'honneur d'être élevé avec Léon X, dont l'éducation avoit été confiée à Politien. S'il y eut depuis une grande différence dans la fortune de ces deux disciples, il n'y en eut point dans leurs inclinations & dans le gout qu'ils avoient l'un & l'autre pour les belles-lettres; c'est ce qui rendit Egnace fort cher à Léon X, qui lui fit beaucoup de bien. Ce fut à la considération de ce pape, qu'il fit imprimer à Basle son livre de l'origine des Turcs, dont il avoit refusé la publication aux sollicitations de plusieurs de ses amis. On trouve ce même livre de l'impression de Robert Etienne, à Paris, 1539, *in*-8°. avec quelques autres écrits. Léon X prit sur lui-même le soin de faire imprimer les remarques qu'Egnace avoit faites sur Ovide. Ces notes sont fort estimées. On en a une édition faite à Lyon chez Gryphe en 1550, *in*-8°. Egnace se rendit si habile à instruire la jeunesse, que lorsqu'au déclin de son âge, il pria qu'on le déclarât *Emeritus*, on ne put se résoudre à lui accorder sa demande, parcequ'on crut que cela seroit préjudiciable aux étudians. Il obtint enfin dans son extrême vieillesse la démission qu'il souhaitoit, & il reçut de la république de Venise une grace particuliere; c'est qu'encore qu'il n'enseignât plus, on lui donna tous les ans les mêmes appointemens qu'il avoit eus, quand il enseignoit; & par un decret du conseil des dix, ses biens furent affranchis de toutes sortes d'impositions. Il mourut à Venise, âgé de 80 ans, le 4 juillet 1553, & laissa ses biens & sa bibliothéque à trois illustres familles de Venise. On dit de lui, que Robortel ayant censuré ses livres, il lui donna pour réponse un coup de bayonnette dans le ventre, dont le critique manqua de mourir. * Vossius, *de hist. lat.* Gesner. Possevin, &c. Bayle, *dict. crit.* Outre les ouvrages dont nous venons de faire mention, on a encore de lui un traité *de Romanis principibus, vel Cæsaribus, libri tres*, qui parut à Cologne, en 1519. C'est un des meilleurs écrits que l'on ait sur l'histoire romaine: il commence à César le dictateur, & finit à Constantin Paléologue; ensuite reprend à Charlemagne & finit à Maximilien, aïeul de Charles-*Quint*. On trouve le même traité dans plusieurs éditions de Suétone, sur lequel Egnace a fait aussi des remarques qu'on lit dans les éditions de 1516, de 1537, de 1543, de 1548, & dans quelques autres. Geoffroi Toti de Bourges, traduisit ce livre en françois, & le fit imprimer à Paris en 1529. L'abbé de Marolles en donna une autre version françoise l'an 1664. Egnace a fait encore des notes sur Spartien, Jules Capitolin, Lampridius, Vulcatius Gallicanus, dans l'édition de ces historiens, à Paris, chez Robert Etienne, 1544, *in*-8°. Nous ne marquons que l'édition que nous avons vue: il y en a eu plusieurs autres, en particulier, une à Lyon, 1560, trois volumes *in*-16. Nous avons ses commentaires sur les épîtres familieres de Ciceron, dont l'auteur des *essais de littérature* fait un grand éloge, au mois de novembre 1702, art. VI. Un des ouvrages qui fit le plus d'honneur à notre auteur, selon le même écrivain que je cite, & qui en même temps faillit, dit-il, à lui faire des affaires fâcheuses, est un panégyrique qu'il fit pour François I en vers héroïques, & qu'il fit imprimer à Venise en 1540. » Cette piéce fit beaucoup de bruit; Charles-*Quint* s'en plaignit à Paul III qui étoit alors sur le » siége de saint Pierre: ce pape, qui, dans ce temps-» là, n'aimoit pas la France, fit agir si fortement à Veni-» se contre Egnace, que peu s'en fallut qu'il ne fût ac-» cablé. Le roi François I lui fit offrir généreusement » par son ambassadeur une retraite en France, avec de » plus grands avantages que ceux qu'il avoit en Italie; » mais l'orage ne dura pas, & le calme étant rétabli, » Egnace resta tranquillement à Venise, finit ses jours au » milieu de ses livres, ses plus cheres délices. » Voici le titre du panégyrique dont on vient de parler: *Christianissimo Francorum regi Francisco ob victoriam de Helvetiis partam, Joannis-Baptistæ Egnatii, Veneti, panegyricus. Cum privilegio christianissimi Francorum regis, simul & Veneti senatûs, per decennium.* Sur la fin de sa vie, Egnace composa neuf livres d'exemples des hommes illustres de Venise & des autres nations, *De exemplis virorum illustrium.* Il entreprit cet ouvrage sur le modéle de Valere Maxime; mais il ne vécut pas assez pour y mettre la derniere main: cependant il fut imprimé à Venise en 1554, *in*-4°. l'année qui suivit sa mort. Jean-Albert Fabricius qui parle d'Egnace en peu de mots dans sa bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité (livre V, pages 266 & 267) cite encore de ce savant, soixante-dix harangues, & quatre-vingt-dix épîtres. Dans les *Epistolæ clarorum virorum*, &c. à Venise, 1568, *in*-8°, on trouve (aux feuillets 77 & 80) deux épîtres d'Egnace. Jean Gruter a fait réimprimer du

même savant Vénitien, ses *Racemationes*, ou observations critiques sur divers auteurs. Elles sont dans le tome I de la collection que Gruter a donnée sous le titre de *Lampas, seu fax artium, hoc est Thesaurus criticus*, &c. Joannès Britannicus parle d'Egnace, dans sa lettre sur les savans d'Italie, & lui attribue encore un ouvrage dont nous n'avons point fait mention, savoir un commentaire sur le poëme des Argonautes de Valerius Flaccus: *Scripsit ac commentaria*, dit-il, *in Argonautica Valerii Flacci, opus quidem omnium laboriosissimum.* La lettre de Britannicus a été imprimée dans l'ouvrage du cardinal Quirini, sur la littérature de Brescia, premiere partie, *p.* 81 *& suiv.*

EGNATIA, ville d'Italie au pays des Salentins, entre Bari & Brindes. Cette ville étoit considérable par une pierre que les habitans prétendoient y posséder, laquelle, selon eux, avoit la vertu de mettre le feu au bois que l'on en approchoit. *Reperitur apud autores... in Salentino oppido Egnatia, imposito ligno in saxum quoddam ibi sacrum, protinus flammam existere.* * Plinius, *lib.* 2, *cap.* 107. Bayle, *diction. critique.* Voyez ANAZZO.

EGNATIUS (Metellus) l'un des principaux de Rome, ayant trouvé sa femme qui avoit bu du vin avec excès, & fondé sur la loi de Romulus, qu'un mari pouvoit tuer sa femme en quatre cas, lui donna un si grand coup de bâton sur la tête, qu'il la tua. Dequoi il ne fut point recherché, parcequ'on supposa qu'il avoit fait une action de justice; car une femme qui boit immoderément une liqueur si dangereuse, dit Valere-Maxime, s'expose à toutes sortes de désordres, & ferme la porte à toutes les vertus. * Valere-Maxime, *liv. VI*, *chap.* 3, *n.* 9.

EGNATIUS (Publius) philosophe stoïcien, vivoit du temps de Néron, & s'attira le mépris des honnêtes gens par ses lâchetés. Tacite en parle ainsi au sujet de ceux qui accuserent Soranus. » Ensuite, dit-il, on » oüit les témoins, & entr'autres un certain Publius Eg- » natius, philosophe stoïcien, dont l'insolence causa au- » tant d'indignation aux juges, que la cruauté des accu- » sateurs leur avoit donné de compassion. C'étoit un » client de Soranus, qui venoit vendre sa voix & sa » conscience, pour trahir son bienfaiteur & son ami. Il » paroissoit avec une gravité stoïque, & avec la conte- » nance d'un homme de bien, pour mieux déguiser sa » perfidie; mais l'argent l'ayant mise en évidence, ap- » prit à se garder d'un philosophe hypocrite, comme » d'un traître & d'un assassin. * Tacite, *l.* 16, *annal.*

EGNATIUS, *cherchez* EGNACE. (Jean-Baptiste)

EGOLIUS, *Ægolius*, certain homme qui étant entré dans l'antre de Jupiter, consacré aux abeilles dans l'isle de Créte, pour en tirer du miel, fut changé en un oiseau de son nom. * Anton. Liber. *dans ses métamorphoses.*

EGOPHAGOS, *Ægophagos*, nom que les Lacédémoniens donnoient à Junon, parcequ'ils lui immoloient des chévres. * *Voyez* Hesychius, Athenée, & Meursius.

EGOS-POTAMOS, *Ægospotamos*, lieu de la Chersonnèse de Thrace, appellé de ce nom, qui veut dire *la riviere de la chévre*, célébre dans les écrits des anciens, à cause d'une grosse pierre qui, dit-on, y tomba du ciel, environ l'an 567 avant l'ére chrétienne. Ce fut en ce lieu-là que les Lacédémoniens, sous la conduite de Lysander, ruinerent de telle sorte la flote des Athéniens, commandée par Conon, que ceux-ci perdus sans ressource, furent contraints de livrer leur ville aux Lacédémoniens. Ainsi finit la guerre du Péloponnèse qui avoit duré 27 ans. Plutarque en parle dans la vie de Lysander, & Pline, *liv.* 11, *chap.* 58.

EGRA, ville de Boheme, *cherchez* EGER.

EGREMONT, bourg ou petite ville d'Angleterre dans le comté de Cumberland. Ce lieu est près de la mer d'Irlande, vis-à-vis de l'isle de Man, & à onze lieues de la ville de Carlile, vers le midi occidental. Il envoyoit autrefois deux députés au parlement; mais il a perdu ce droit. Il est à 222 milles anglois de Londres. * *Dict. anglois.*

EGRI, ou le Val d'Egerie, anciennement *Ægeria*, vallée de Suisse, près de Zug. Elle commence près d'un petit lac appellé *lac d'Egerie*, qui se vuide par une riviere appellée *Loretz*, laquelle après avoir arrosé cette vallée, se va jetter dans le lac de Zug. Ce fut-là que les Suisses défirent les troupes de l'archiduc Léopold le 16 de novembre l'an 1315: car s'étant imprudemment engagé avec sa cavalerie dans ces détroits de montagnes, entre le lac & de hauts rochers, elle fut assommée à coups de pierres, qui leur furent jettées du haut de ces rochers. Ce qui sortit de ce passage fut vivement attaqué par les Suisses, qui attendoient de pied ferme, & qui remporterent en cette occasion une victoire complete. * Stumpf. Simler. Plantin.

EGRIC, *cherchez* ERIC, roi d'Estangle.

EGUS & ROSCILIUS, (*Ægus*) deux freres du pays des Allobroges, fils d'Abducillus, commanderent sur ces peuples; & après avoir servi César dans toutes les guerres qu'il eut avec les Gaulois; passerent dans le parti de Pompée. * Hirtius, *liv.* 3 *de la guerre civile.* *Cherchez* ROSCILLIUS.

EGWINUS (saint) que l'on trouve aussi nommé Eugenius, étoit moine de l'ordre de saint Benoît dans le huitiéme siécle. Il passa de l'état religieux à l'épiscopat, & remplit le siége de Worchester en Angleterre. Il a écrit la vie de saint Althelme ou Aldhelme, nommé aussi Adelin, évêque dans la Saxe occidentale (*Episcopus Shirburnensis*) mort l'an 709. Egwin composa aussi la vie de plusieurs autres saints, un traité *De origine & institutione cœnobii Coveshamensis*, & un autre *De suis apparitionibus.* Ce prélat est mort l'an 716. Sa vie a été écrite par S. Bercivald ou Berthwald, archevêque de Cantorbéri, qui mourut l'an 731.* Voyez Léland, chapitre 68. Balée, premiere centurie, chap. 91. Pitseus, page 121. Vossius, *de historicis latinis*, pag. 274 & suivantes. Jean-Albert Fabricius, dans sa bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité, tome II, livre V, pages 267 & 268.

EGYPTE, grand pays d'Afrique, s'étend depuis le 60 degré de longitude, jusqu'au 67, & depuis le 22 de latitude septentrionale jusqu'au 31. Quelques anciens géographes ont mis une partie de l'Egypte dans l'Asie, & l'ont divisée par le Nil, en Egypte Libyque, ou Africaine, & en Egypte Arabique, ou Asiatique; mais tous les modernes la placent dans l'Afrique, & la séparent de l'Asie par le golfe Arabique, & la petite langue de terre ou isthme de Suez.

Ses noms et sa division.

Les Grecs nommerent l'Egypte, *Egyptos*, du nom d'un fils de Bel, appellé *Egyptus* ou *Armais.* Avant ce temps ils lui donnoient le nom d'*Acrie*; & ensuite ils lui en donnerent d'autres qu'ils tiroient, ou des princes qui avoient gouverné dans ce pays, ou de ses principales villes, ou même de ses fleuves les plus fameux. Moïse rapporte que les Egyptiens tiroient leur origine de Mesraïm, fils de Cham, qui fut un des fils de Noë; d'où les Hébreux ont appellé ce pays Mesraïm, comme le nomment aujourd'hui quelques Arabes. Mais *Misrajim* est plutôt le nom d'un pays, que celui d'un homme. *Voyez* Bochart, *in Phal. lib. IV*, *c.* 24. Les autres nomment ordinairement l'Egypte *Bardamasser.* Les Egyptiens lui donnent le nom de *Chibili*, ou de *Chibet.* Les bornes de l'Egypte sont, du côté du septentrion, la mer Méditerranée; au levant, l'Arabie Pétrée, & le golfe arabique; au midi, la Nubie & l'Ethiopie; & au couchant la Barbarie, & le désert de Barca. Elle est divisée premierement en haute Egypte, qui s'approche plus du midi; & en basse Egypte, qui est le long de la mer Méditerranée. On divisoit aussi la haute Egypte en Libyque, ou Africaine, vers l'occident; & en Asiatique ou Arabi-

que, qui est celle qui regarde l'orient. Elles étoient séparees par le Nil; & l'on se servoit de quelques autres divisions que Haiton, Jean Leon, & Marmol, n'ont pas oubliées. D'autres divisent l'Egypte en quatre parties; Saïd ou haute Egypte; Bechria, autrement Demesor, ou moyenne Egypte; Errif ou basse Egypte; & la côte de la mer Rouge. Les divisions de l'Egypte se faisoient aussi par gouvernemens; ainsi les Turcs la distinguent aujourd'hui, en douze gouvernemens, qu'on nomme aussi Cassilifs. Entre le Nil & la mer Rouge, on trouve le gouvernement du Caire, les cassilifs de Cossir & de Cherkessi, le pays qu'on appelle Saïd, & qui s'étend vers le midi de part & d'autre du Nil; à l'occident le cassilif de Girgio, & à l'orient celui de Minio; ceux de Monfelout, ou Manfelout, de Fiun, de Gesa, & de Benesuif sont à l'occident du Nil. Dans l'étendue du Delta, & le long de la mer Méditerranée, on trouve le gouvernement d'Alexandrie & les cassilifs de Menoufia & de Garbia; & enfin celui de la Masoure ou de Mansoura est sur l'isthme de Suez. C'est cet isthme de Suez qui sépare la mer Rouge de la Méditerranée, & que divers souverains ont tenté inutilement de couper, pour joindre les deux mers. Enfin les anciens ont encore divisé l'Egypte en cinq parties, en Delta, Egypte orientale, Troglodyte, Thebaïde, & Cyrenaïque, autrefois dite Pentapole; à cause de ses cinq villes, Cyrene, Arsinoé, Berenice, Apollonie, & Ptolemaïs. Voilà ce qui peut regarder la division de l'Egypte. Pour son étendue, sa longueur depuis l'embouchure du Nil près de Damiette jusqu'à la ville que les anciens nommoient Catabathme, contient cent cinquante milles d'Allemagne, & sa largeur cent seulement, depuis les embouchures du Nil dans la mer, jusqu'à la ville de Conze. Haiton lui donne quinze journées de longueur, & trois seulement de largeur: Jean Léon, & Magin sont encore d'une autre opinion; & Marmol assure, que sa longueur est de cent cinquante lieues, depuis les confins de Bugie jusqu'à la mer Méditerranée, & sa plus grande largeur de vingt-six lieues d'Espagne. Les modernes lui donnent cent lieues d'orient en occident, & cent quatre-vingt du midi au septentrion.

Qualités du pays d'Egypte.

L'air d'Egypte est extrêmement mal-sain. La terre y est pourtant très-féconde, & cette fécondité n'y vient pas des pluyes: car il n'y pleut que rarement, & encore seulement dans les mois de novembre, décembre & janvier; mais du débordement du Nil, qui ne manque jamais d'inonder le pays au mois de juin, selon Jean Léon & Pigafette, & même en juillet & en août, comme disent les autres. Les habitans remarquent que leurs terres sont plus ou moins fécondes, selon que le Nil est beaucoup ou médiocrement débordé. Ses eaux engendrent une quantité prodigieuse d'insectes; toutes sortes d'animaux en deviennent plus féconds; & quelques auteurs même ajoutent que c'est la boisson de son eau qui fut en partie cause de la grande multiplication des enfans d'Israël en Egypte. Quoi qu'il en soit, il est du moins vrai que les femmes du pays ont ordinairement deux enfans à la fois, & très-souvent davantage. Le limon du Nil rend leurs terres si grasses, que les habitans y mêlent ordinairement du sable; & ils feroient deux récoltes de froment, s'ils étoient moins paresseux qu'ils ne le sont. Les Romains appelloient pour ce sujet l'Egypte le grenier de l'empire, & en tiroient plus de grain que de toutes les autres provinces. Les brebis y portent ordinairement deux fois l'année, & font plusieurs petits d'une ventrée. Outre le bled, on transporte de l'Egypte du ris, du sucre, des dattes, du sené, de la casse, d'excellent baume, des cuirs, du lin, de la toile, &c. Le jonc dont on faisoit le papier y croît en abondance. Ce papier étoit fait des écorces de ce jonc, coupées en bandes, collées en croix les unes sur les autre. On croit qu'on commença d'user de ces feuilles de papier, après qu'Alexandre *le Grand* eut soumis l'Egypte à son empire. L'Egypte a aussi des crocodiles, qui sont de gros animaux qui ont la forme d'un lézard; des cynocephales, sorte de singes; des ibis, espéce de cicognes, & quelques autres animaux de cette nature. * Plin. Solin, &c.

Villes, fleuves et deserts d'Égypte.

Diodore de Sicile dit qu'il y avoit autrefois en Egypte, jusqu'à dix-huit mille tant villes que villages connus, & assure que de son temps on en voyoit encore trois mille. Du temps des Romains, on en comptoit à la vérité plusieurs; mais elles étoient peu considérables. Les plus illustres étoient Alexandrie, bâtie par Alexandre *le Grand*, & capitale, non-seulement de l'Egypte, mais encore de l'Afrique voisine; Diospolis, ou Thebes d'Egypte, où l'on dit qu'il y avoit anciennement cent portes. Memphis est prise pour le Caire d'aujourd'hui, selon quelques-uns; mais il est plus sûr, que les masures de la premiere se voient à dix-sept lieues du Caire. Les autres villes remarquables sont Syene, aujourd'hui Ansa, Bubaste, Arsinoë, Elephante, ou Elephantine, Damiette, Rosete, Dorutha, Suès, la Masoure, Bochira, Faramuda, Zibith, & les autres capitales des douze cassilifs dont nous avons fait mention. Le Nil après avoir lavé le Caire, se divise en deux bras qui environnent le pays nommé Delta, & ces deux bras en produisent encore d'autres, qui ont presque tous des noms particuliers. Il traverse toute l'Egypte du midi au septentrion, formant plusieurs isles, & arrosant les villes les plus considérables jusqu'au Caire; comme Girgio, Saïd, Manfelout, Benesuif, Fiun, &c. Au reste, toute l'Egypte est entourée de déserts & de sablons, si ce n'est du côté de la mer. A l'orient au-delà du Nil vers la mer Rouge, elle a le célébre pays de la Thébaïde avec ses déserts où vivoient autrefois tant d'anachorétes après que S. Paul & S. Antoine leur eurent servi de modéles. Il y a encore le désert de Barca vers la Barbarie, où étoit le temple de Jupiter *Ammon*, qu'Alexandre *le Grand* visita. Au-delà de la mer Rouge, commence le grand désert, qui s'étend jusqu'à la Palestine; & c'est le même où les enfans d'Israël resterent quarante années. Du Caire à Delbe il y a des déserts de sable qui ont environ vingt journées de chemin; & pour y passer, quelques voyageurs se font fait enfermer dans des caisses portées sur des chameaux, pour ne respirer l'air que par de petits trous. Cette précaution n'est pas inutile pour éviter le danger qu'il y a dans ces plaines mouvantes, que le vent agite continuellement, où l'on ne voit ni sentier, ni chemin, & où il est très-souvent nécessaire de se servir de la boussole comme sur mer. A l'occident de la riviere du Nil on trouve le lac Mœris, auquel on donne environ 150 lieues de tour. Il y en a quelques autres moins considérables.

Pyramides et momies.

Environ à quatre lieues du Caire, & à une & demie du Nil, on voit encore aujourd'hui trois pyramides, bâties par les anciens rois d'Egypte. L'une d'elles a mérité d'être mise au nombre des sept merveilles du monde. Cent mille ouvriers travailloient à cet ouvrage, & de trois mois en trois mois un pareil nombre leur succédoit. On employa dix années à couper les pierres & à les voiturer, & vingt autres à construire ce vaste édifice. Le côté de la base qui est quarrée, est de cent dix toises, & la hauteur perpendiculaire de 770 toises $\frac{1}{4}$. Les faces sont des triangles équilatéraux: ainsi la superficie est de 12100 toises quarrées. On dit que cette premiere pyramide fut construite par l'ordre de Chemmis, roi d'Egypte. On attribue la seconde au roi Cheops, & la troisiéme à Mycerine, ou à une courtisanne nommée *Rhodope*. Cependant Poulet, voyageur moderne, soutient qu'il n'y a point de prince dans l'Europe, infatué des mêmes pensées que l'étoient

les Egyptiens, qui ne pût plus facilement rendre son nom mémorable à la postérité, par de semblables édifices. Il dit la même chose des momies qu'on trouve dans le désert, & qui ne sont proprement que des corps pétrifiés, ajoutant qu'il est sûr qu'il n'y a point de si petit pharmacien en France, qu'il ne fût capable d'éventrer un mort, de l'emplâtrer de gommes & de parfums, & de le couvrir d'une telle quantité de bandages, que l'air n'y pouvant entrer, l'accès n'en fût encore interdit à la corruption. Diodore de Sicile dit que c'est d'Egypte qu'est venue la fable de Caron, de sa barque, & de ces piéces de monnoie qu'il falloit mettre dans la bouche des morts, pour payer le passage de ce monde en l'autre. Caron étoit le nom du batelier, & *Baris* le nom du bateau, dans lequel on passoit de Memphis, pour aller dans le désert où l'on enterroit les morts, pour obéir à une ordonnance qui défendoit d'enterrer les morts dans les villes. Platon commandoit la même chose dans le douziéme livre de ses loix; & dans les douze tables des Romains on faisoit observer la même chose. *In urbe ne sepelito, neve urito.* Outre ces ouvrages on voit encore aujourd'hui en Egypte des obelisques & des labyrinthes. Les rois de ce pays se plaisoient à immortaliser ainsi leur nom, & à occuper leurs peuples. Les anciens nous parlent de la statue de Memnon & du Phare près d'Alexandrie, que l'on a rangé au nombre des sept merveilles en Egypte.

Coutumes, sciences et années des Egyptiens.

Les Egyptiens n'ont pas été grands hommes de guerre. Ils sont aujourd'hui les meilleurs nâgeurs du monde, adroits, plaisans & ingénieux, mais paresseux. Leur attachement pour leur fausse religion a été extrémement superstitieux. Ils s'estimoient les premiers & les plus anciens de tous les peuples. Ils se piquoient aussi d'avoir été les inventeurs de plusieurs sortes d'arts, & avoient deux sortes de lettres, les vulgaires & les sacrées, qui étoient des sculptures d'animaux, & de figures étranges, que les auteurs Grecs ont nommées *Hieroglyphes*. Les Egyptiens attachoient une grande vertu à certains noms qu'ils regardoient comme mystérieux, & d'une efficacité si merveilleuse, qu'en les prononçant ils prétendoient faire des choses capables d'étonner les plus intelligens. Les sciences ont fleuri parmi eux; & quand nous n'en aurions point d'autre témoignage que celui de Diodore de Sicile, il seroit suffisant pour nous persuader cette vérité. C'est de lui que nous apprenons qu'Homere, Lycurgue, Solon, Platon, Pythagore, Démocrite, Œnopide, Eudoxe, & divers autres grands hommes quitterent leur pays pour voir les étrangers, & particuliérement l'Egypte, où l'on montroit long-temps après, le logis dans lequel Platon & Eudoxe demeurerent treize années ensemble, à ce que nous assure Strabon. Ils entreprirent ce voyage, pour profiter de la conversation des prêtres de cette contrée, qui possédoient seuls les sciences contemplatives. Ces prêtres enseignoient, outre les lettres sacrées, l'arithmétique & la géométrie, à laquelle ils s'attachoient particuliérement. La musique, l'astronomie & l'astrologie y étoient en très-grande considération: & la médecine étoit cultivée avec beaucoup de succès. Les habits des Egyptiens étoient fort propres, mais sans faste. La polygamie étoit permise parmi eux, & ils épousoient leurs sœurs, sans que les fils naturels fussent moins estimés que les légitimes. Ce furent les rois qui permirent aux freres d'epouser leurs sœurs, afin que les filles ne fussent pas entierement privées du gouvernement. Ils avoient un grand respect pour les vieillards, & un soin particulier d'embaumer les morts. Le jour commençoit chez eux à minuit; & parmi les anciens Egyptiens, les années n'étoient que lunaires, puis de deux mois, ensuite de quatre. C'est peut-être par ces années que comptoient ceux qui soutenoient que la monarchie des Egyptiens avoit duré treize mille années. Depuis, cette même année qu'on nomme aussi chaldaïque & de Nabonassar, & qui est si célebre parmi les astronomes & les chronologistes, fut extrêmement vague. Elle étoit telle qu'on ne peut l'appeller proprement ni solaire ni lunaire. Car étant composée de 365 jours distribués en douze mois de 30 jours chacun, auxquels on ajoutoit les cinq jours, en approchant du cours du soleil elle s'en éloignoit, en ce que les douze mois ne correspondoient point aux quatre saisons de l'année. Cependant cinq ans après que l'Egypte fut venue en la puissance des Romains, l'an 729 de Rome, & 25 ans avant l'ere chrétienne, on fixa cette année au 29 du mois d'août, sans que depuis elle fût sujette à ce changement, qui la faisoit courir par toutes les saisons de l'année. Cela se fit en ajoutant de quatre ans en quatre ans un jour intercalaire, non dans le cours de l'année, comme nous faisons notre bissextil au mois de février; mais à la fin, comptant six *Epagomenes*, pour cinq qui se trouvoient dans toutes les autres années simples.

Leur gouvernement.

Le royaume d'Egypte a eu divers rois depuis le déluge, & a été fondé par Mesraïm, fils de Cham, & c'est le même que Menes qui passe pour le premier roi d'Egypte. Il a été long-temps gouverné par les Pharaons, dont on prétend qu'Amenophis fut celui sous qui les Israélites sortirent d'Egypte, & qui fut submergé au passage de la mer Rouge. C'est lui qui par une invention admirable arrêta le Nil à la ville de Memphis, par une chaussée de cent stades de large, qui retint le fleuve, & le fit passer entre les montagnes, entre lesquelles il coule à présent. Les successeurs de ce prince maintinrent durant plusieurs siécles leurs états, partagés en diverses dynasties. Depuis, l'un d'eux réunit la souveraineté, & eut des successeurs, qui régnerent jusqu'au temps que Cambyses, roi de Perse, soumit l'Egypte, & se la rendit tributaire. L'Egypte devint ensuite une des conquêtes d'Alexandre *le Grand*: mais ce prince ne vécut pas long-temps, & son empire ayant été partagé l'an 324 avant Jésus Christ, l'Egypte fut la portion de Ptolémée *Lagus*. Ses successeurs qui porterent le même nom s'y maintinrent, jusqu'à ce que les Romains la réduisirent en province, après la défaite d'Antoine, & la mort de Cléopatre. L'Egypte demeura aux empereurs Romains jusqu'au regne d'Omar, second calife après la mort de Mahomet, qui la conquit par Amrou, l'un de ses généraux. Lorsque la puissance de ses successeurs vint à décliner, Saladin établit l'empire des Mammeluks en Egypte, & ses descendans s'accorderent de telle sorte, que sous le regne de Cenaci ou Algauri, leur domination s'étendoit le long de la mer Méditerranée l'espace de trois cens lieues, depuis le cap d'Arraz Auxen, que Ptolémée nomme le promontoire de la Morée, jusqu'au golfe de l'Arraze, qui semble être l'ancienne Serrepolis. Selim, empereur des Turcs, conquit dans le XVI siécle l'état des Mammeluks. Il tua le 26 août de l'an 1516, Campson, soudan d'Egypte: & Tomumbei qu'on avoit mis en sa place, ayant eu la même destinée l'année suivante, l'Egypte fut entierement soumise aux Ottomans, qui la gouvernerent depuis par leurs bachas. Ils ont une assez bonne milice; aussi ce gouvernement est le plus honorable de ceux de la Porte, & fournit tous les ans plus de cinquante mille piastres au grand seigneur. De sorte que les Egyptiens, qui ont eu premierement des rois particuliers, ont été depuis soumis aux Perses, aux Grecs, aux Romains, aux califes, aux Mammeluks, & enfin aux Turcs.

Religion des Egyptiens.

Les Egyptiens ont été très-superstitieux. Leurs divinités principales ont été Anubis, Apis, Isis & Osiris, dont

dont nous parlerons en leur place. Ils croyoient aussi que l'esprit, l'eau, la terre, l'air & le feu étoient des divinités dignes des adorations les plus soumises. Le démon se jouoit si facilement de la simplicité de ces peuples trop crédules, que plusieurs d'entr'eux adoroient les crocodiles, les rats, & certains autres insectes; & que les autres rendoient ces mêmes respects aux plantes, à des raves, à des porreaux, & à des oignons. C'est au sujet de cette superstition que Juvenal s'écrie :

O ! sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis Numina !

Pieuses nations, qui voient naître ces divinités dans leurs jardins !

Les Egyptiens reçurent la connoissance de la foi du temps même des apôtres, & S. Marc fut premier évêque d'Alexandrie. Depuis ils furent assez inconstans dans la créance orthodoxe, s'étant souvent laissés séduire aux hérétiques, & sur-tout aux ariens. Leurs déserts furent habités par tant de saints solitaires, depuis S. Paul & S. Antoine, qu'il est impossible d'en exprimer le nombre. Mais depuis que ce pays a été soumis aux successeurs de Mahomet, ces peuples ont été infectés de la doctrine de ce faux prophéte, qui s'y partage aujourd'hui en plusieurs sectes. On y trouve aussi des chrétiens Latins, & des schismatiques. Ces derniers sont les Cophtes, qui ont un langage tout particulier, & une maniere d'écrire beaucoup différente de celle des anciens Grecs. On trouve encore des Juifs en Egypte.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'EGYPTE jusqu'à Cambyses.

Comme les tables chronologiques des rois d'Egypte, selon Eusebe, que l'on a données jusqu'ici dans ce dictionnaire, sont remplies de fautes, & interrompues par beaucoup de vuides, nous allons leur en substituer une plus exacte, dressée sur le même calcul par le P. Riccioli que nous avons même corrigée, à l'égard des noms propres. Quant aux dynasties, nous en avons traité plus au long dans leur article, & nous nous contenterons de marquer ici leur durée. Enfin, pour suivre le plan que nous nous sommes proposé dans la correction de ce dictionnaire, nous ajouterons une autre suite chronologique des rois d'Egypte, suivant la supputation d'Usserius, qui paroîtra sans doute la plus juste, à ceux qui prendront la peine de consulter les auteurs originaux sur lesquels il s'appuye; comme Manethon cité par Joséphe, Constantin Manassès, &c.

Ans avant J. C.	*DYNASTIES D'EGYPTE.*	*Durée.*
2007	XVI, des Thébéens.	190
1817	XVII, des Pasteurs.	103
1714	XVIII, des Diospolitains.	348
1366	XIX.	194
1172	XX.	177
995	XXI.	130
865	XXII.	49
816	XXIII.	44
772	XXIV.	44
728	XXV.	44
684	XXVI.	159
	Total	1482 ans.

SUITE DES ROIS D'EGYPTE, selon Eusebe.

Ans avant J. C.		*Durée.*
2007	*Thébéens.*	190
1817	*Pasteurs.*	113
1714	*Diospolitains.*	348
1714	Amasis.	24
1690	Chebron.	13
1677	Amenophis I.	21
1656	Mephrès.	12
1644	Nephramuthosis.	26
1618	Thmosis.	9
1609	Amenophis II.	18
1592	Orus.	52
1540	Acenchrès.	12
1528	Acoris.	9
1519	Cenchrès	16
1503	Acencherès.	8
1495	Acencherès.	15
1480	Danaüs.	5
1475	Egyptus.	68
1407	Amenophis III.	40
1367	Zethus.	55
1312	Rampsès.	66
1246	Amenophis IV.	40
1206	Ammenephté.	26
1180	Thuoris.	13
1172	XXVII *dynastie.*	177
995	Smedes.	26
969	Psusennes.	44
928	Nepercheres.	4
924	Amenophis V.	9
915	Osochoris.	6
909	Spinaces.	9
900	Psusennes.	35
865	Sesonchis.	21
844	Osorchon.	15
821	Tachelosis.	13
816	Petubatès.	25
791	Osorchon.	9
782	Psammus.	10
772	Bocchoris.	44
728	Sabacon.	12
716	Sevecus.	12
704	Taracus *Æthiops.*	21
684	Merrhès *Æthiops.*	12
672	Stephanites.	7
665	Nechepsos.	6
659	Psammetichus.	44
615	Nechao.	6
609.	Psammus.	12
597	Waphres.	30
567	Anamasis.	42
	PERSES.	
526	Cambyses & ses successeurs.	196
330	Alexandre *le Grand.*	6
324	Les Ptolémées.	380
		1683 ans.

Les Romains regnerent ensuite sur l'Egypte.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ROIS D'EGYPTE, selon Usserius.

La domination des Egyptiens dura 1663 ans, suivant le témoignage de Constantin, dans ses annales, & nous trouvons cet intervalle depuis cette année, où cet empire fut fondé par Mesraïm, fils de Cham, jusqu'au temps où il fut subjugué par Cambyses, roi de Perse.

Ans du monde.	*Ans avant Jesus-Christ.*		*Durée*
1816	2188	Mesraïm *intervalle.*	104

II DYNASTIE DES PASTEURS ARABES.

Les ***PASTEURS ARABES*** *s'établissent à Tanis, forment la II dynastie des Tanites, & regnent sur la basse Egypte.*

Ans du monde.	*Ans avant J.C.*		*Durée.*	
1920	2084	Salatis.	19	
1939	2065	Bæon.	44	
1983	2021	Apachnas.	36	*7 mois.*
2020	1984	Apophis.	61	
2081	1983	Janias.	50	*1 mois.*
2131	1873	Assis.		*2 mois.*

V DYNASTIE DES DIOSPOLITES.

THETMOSIS, *fils d'Atisphragmuthosis, roi de la Thebaïde, ou haute Egypte, qui avoit chassé les Pasteurs Arabes, regne sur la basse Egypte.*

2179	1825	Tethmosis *ou* Amasis.	25	*4 mois.*
2205	1799	Chebron.	12	
2218	1786	Amenophis.	20	*7 mois.*
2239	1765	Amessis, *sœur d'Amenophis.*	21	*7 mois.*
2261	1743	Meprès.	12	*9 mois.*
2273	1731	Mephramuthosis.	25	*10 mois.*
2299	1705	Thmosis.	9	*8 mois.*
2309	1695	Amenophis.	30	*10 mois.*
2340	1664	Orus.	36	*5 mois.*
2376	1628	Acencherès, *fille* d'Orus.	12	*1 mois.*
2388	1616	Bathosis, *frere* d'Acencherès.	9	
2397	1607	Acencherès I.	12	*5 mois.*
2410	1594	Acencherès II.	4	*3 mois.*
2422	1582	Armaïs.	4	*1 mois.*
2426	1578	Ramessès.	1	*4 mois.*
2427	1577	Ramessès Miamûm.	66	*2 mois.*
2494	1510	Amenophis III ou Belus.	19	*6 mois.*
2153	1491	Sethosis & Armaïs, ensemble.	9	

VI DYNASTIE DES DIOSPOLITES.

SETHOSIS ou ***AGYPIUS***, *chasse son frere* ***ARMIS*** ou ***DANUS***, *qui s'empara d'Argos dans la Gréce.*

2522	1482	Sethosis seul.	59
2581	1422	Rhampsès.	66
2647	1357	Amménephetès.	20
2667	1337	Ramessès.	60
2727	1277	Amménémès.	22
2734	1268	Thuoris.	7

VII DYNASTIE DES DIOSPOLITES.

2735	1269	Nechesos.	19
2754	1250	Psammutis.	
		Inconnu.	
		Certos.	
		Rhampsis.	
		Amensès.	
		Ochyras.	159
		Amedès.	
		Thuoris.	
2820	1184. *Prise de Troye.*	Athotis.	
		Cencénès.	
		Uennéphès.	

DYNASTIE DES TANITES ou PRINCES DE TANIS.

2913	1091	Smerdès.	27
2940	1064	Psusennès I. *Pharaon, beau-pere de Salomon.*	51
2991	1013	Neperchetoès.	4
2995	1009	Amenophis III.	9
3004	1000	Osochoris.	6
3010	994	Spinaces.	9
3019	985	Psusennès II.	7

DYNASTIE DES PRINCES DES BUBASTES, *qui chassent les Tanites.*

3026	978	Sesonchis ou Sesac.	21	
3047	955	Osorchon I.	96	
		Tachelosis.		
		Inconnu.		
		Inconnu.		
		Inconnu.		
		Inconnu.		
		Inconnu.		
		Inconnu.		

DYNASTIE DES TANITES QUI SE RÉTABLISSENT.

3146	858	Perubatès.	40	
3186	818	Osorchon II.	8	
3194	810	Psammus.	10	
3204	800	Zet.	29	

DYNASTIE DES SAITES.

3233	771	Bocchoris.	44	

DYNASTIE DES ETHIOPIENS, *commencée par Sabacon, qui s'empare de la basse Egypte, après avoir fait bruler Bocchoris vif.*

3277	727	Sabacon.	18	
3285	719	Sevecus.	14	
3299	705	Taracus.	18	
3317	687	*Anarchie de II ans.*	2	
3319	685	*Gouvernement de douze personnes pendant 15 ans.*	15	

DYNASTIE DES SAITES, qui remontent sur le trône.

3334	670	Psammitichus.	54	
3388	616	Necos.	16	
3404	600	Psammis.	6	
3410	594	Apriés.	25	
3435	569	Amasis.	44	
3479	525	Psammenitus		*6 mois.*

DYNASTIE DES PERSES.

Cambyses, roi des Perses, fils du grand Cyrus, se rend maître de cet empire, & y regne trois ans.

3479	525	Cambyses.	3	
3482	522	*Les Mages.*	1	
3483	521	Darius, *fils d'Hystaspes.*	36	
3519	485	Xercès.	12	
3531	473	Artaxercès *Longuemain.*	48	
3579	425	Xercès II, & ensuite Sogodianus.		
3580	424	Darius *Ochus.*		
3581	423	Darius *Nothus.*	19	

La XI année du regne de ce prince, les Egyptiens secouerent le joug des Perses, & établirent leur domination à Sais, sous

		Amyrthée, qui regna	*6 ans.*	
		Après lui une autre dynastie se forma à Mendes.		
		Nepherites I.	18 *ans.*	
		Achoris.	13	
		Psammuthis ou Psammetichus.	1	
		Nephérites II.		*4 mois.*
3600	361	Artaxercès *Mnemon.*		

Sous son regne une dynastie de princes Egyptiens s'établit en Egypte. Elle fut appellée des Sebennites, parce qu'elle regna à Sebennite, ville du Delta.

		Nectanebe I.	12 *ans.*	
		Tachos l'assassine.	2	
		Nectanebe II chassé par Ochus.	11	
3643	361	Artaxercès *Ochus.*	23	

Ans du monde.	Ans avant J. C.		Durée.	
3666	338	Arſes.	3	
3668	336	Darius *Codomanus.*	6	
		Alexandre le Grand s'empare de l'Egypte.		
3674	330	Alexandre.	7	
		Après la mort d'Alexandre, Ptolémée, fils de Lagus, regne ſur l'Egypte.		
3681	323	Ptolémée *Soter.*	40	
3721	283	Ptolémée *Philadelphe.*	37	8 *mois.*
3758	246	Ptolémée *Evergetes.*	25	
3783	221	Ptolémée *Philopator.*	17	
3800	204	Ptolémée *Epiphanes.*	24	
3824	180	Ptolémée *Philometor.*	35	moins 3 *mois.*
3859	145	Ptolémée *Phyſcon* ou *Evergetes* II.	29	
3888	117	Ptolémée *Lathurus*, chaſſé.	17	moins quelques *mois.*
3903	101	Ptolémée Alexandre ſon frere.	10	
3913	91	Ptolémée *Lathurus* rétabli.	8	
3923	81	Cléopatre I *ſeule.*		6 *mois.*
3924	80	Ptolémée *Alexandre* II chaſſé.	15	
3939	65	Ptolémée *Auletes.*		
3953	51	Ptolémée Dionyſius & *Cleopatre.*	4	
3957	57	Cleopatre II *ſeule.*		

Après la mort de Cléopatre, les Romains s'emparerent de cette province, qu'ils réduiſirent en gouvernement. Lorſque leur empire fut détruit, l'Egypte paſſa ſous la domination des califes, & enſuite ſous celle des Turcs qui la poſſédent aujourd'hui. *Conſultez* cet article avant les tables.

AUTEURS QUI PARLENT DE L'EGYPTE.

Ptolémée, Strabon, Pline, Pomponius Mela, Solin, Ortelius, Mercator, Cluvier, Berthius, Mérula; Magin, Serupili, Golnitz, Cellarius, la Martiniere, &c. *Deſcription de l'Egypte ..... compoſée ſur les mémoires de M. de Maillet, ancien conſul de France au Caire;* par M. l'abbé le Maſcrier, in-12. 2 vol. à la Haye 1740. On y doit joindre les hiſtoriens, & ceux qui ont fait quelque deſcription particuliere de l'Egypte, comme Hérodote, Diodore de Sicile, Ammien Marcellin, Polybe, Juſtin, Diogène Laërce, Manethon, & Beroſe, tels que nous les avons; Joſéphe, Appien Alexandrin, Procope, Jacques de Vitri, de Nangis, Leunclavius, Torniel, Salian, l'hiſtoire des califes, Géofroi, Paul Jove, Maffée, Capel, Marmol, Murthadi, traduit par Vattier, Haiton, Daviti, &c. Entre les philologues, Philon Juif, Ciceron, Ariſtote, Jamblique, Lucien, Clément Alexandrin, Euſèbe, Plutarque, Macrobe, Suidas, Elien, Cœlius Rhodiginus, Pierius, &c. Des voyageurs & chronologiſtes, Jean Léon, Jartic, Bellon, Pietro della Valle, Mantagaaze, Palerne, Radzivil, Villamont, Pigafete, Guyon, Thevenot, Monconis, Poulet, Vanſleb, Cenſorin, le pere Pétau, Scaliger, Calviſius, Riccioli, &c. Marsham, dans ſon livre intitulé, *chronicus canon Ægyptiacus*, imprimé à Londres en 1672. Des Vignoles, & *l'hiſtoire univerſelle* par une ſociété de gens de lettres, *traduite de l'anglois.*

EGYPTIENS, *Egyptiani*, eſpéce de vagabonds & d'impoſteurs, qui parurent pour la premiere fois en Allemagne en 1417, comme le rapporte Munſter dans ſa géographie. Ils ſont noirs, halés du ſoleil, ſales dans leurs habits, & malpropres dans leur manger, fort adonnés au larcin, ſur-tout les femmes, qui gagnent la vie pour leurs maris. Ils ſe choiſiſſent entr'eux des chefs, & d'autres officiers ſubalternes, qui ſont diſtingués par la propreté & la magnificence des habits; ils ont auſſi des chiens de chaſſe: les principaux voyagent à cheval, & le reſte à pied. Ils portent par-tout avec eux des lettres du roi Sigiſmond & d'autres princes d'Allemagne, afin qu'on leur laiſſe le paſſage libre. Si on les en croit, c'eſt par pénitence, qu'ils rodent ainſi par le monde, & ils aſſurent qu'ils ſortent originairement de la baſſe Egypte, ce qui eſt une pure fable, comme Munſter l'a remarqué *au troiſiéme livre de ſa géographie, chap.* 5; car leurs ſemblables ſe trouvent de même dans d'autres royaumes, comme en France, ſous le nom de Bohémiens, ou d'Egyptiens. Ils ſe mêlent de dire la bonne aventure, & entendent encore mieux à voler ſubtilement, & à amuſer le menu peuple par pluſieurs petits tours de ſoupleſſe & d'induſtrie. * Spelman. Munſter, *à l'endroit déja cité.*

EGYPTUS, roi qu'on fait fils de Belus, étoit iſſu de Neptune & de Libie, & fut frere de Danaüs. Il eut cinquante fils, qui épouſerent leurs cinquante couſines germaines, filles du même Danaüs. On ajoute que celui-ci craignant, ſelon l'oracle, d'être chaſſé du trône, par un de ſes gendres, avoit commandé à ſes filles de faire mourir leurs maris. On dit qu'Egyptus donna ſon nom à l'Egypte. * *Conſultez* Euſèbe, Hygin, Ovide, Euſtathius, &c.

EGYPTUS, roi des Ethiopiens, fut converti à la foi par ſaint Matthieu, ſelon leur tradition. * Marmol, *l.* 10, *c.* 23.

E H E.

EHEM ou EHEMIUS (Chriſtophe) Allemand, juriſconſulte & chancelier de l'électeur Palatin, né à Augsbourg en 1528, fut envoyé à Anvers, où il apprit la langue grecque & la latine, & enſuite la françoiſe. Depuis il voyagea en Italie, & étudia le droit & la médecine, & étant de retour en Allemagne il enſeigna la philoſophie à Tubinge, & s'acquit une très-grande réputation. Othon-Henri électeur palatin, l'attira dans ſon univerſité d'Heidelberg, où Ehem enſeigna le droit, & eut une charge de conſeiller ordinaire. Il en remplit ſi fidélement tous les devoirs, que Frédéric III qui ſuccéda à Othon-Henri, le fit ſon chancelier, le mena avec lui l'an 1566, à la diéte que l'empereur Maximilien II avoit convoquée à Augsbourg, & l'employa dans diverſes négociations très-importantes. Chriſtophe Ehem mourut le premier juin 1592, âgé de 64 ans. Il a compoſé un traité du droit ſous ce titre, *De principiis juris, l.* 7. * Melchior Adam, *in vit. Juriſ. Germ. p.* 312.

☞ EHENHEIM. Il y a deux lieux de ce nom, à ſavoir une ville & une bourgade en France, dans la province d'Alſace, ſur la riviere d'Ergel. La ville eſt nommée *Ober-Ehenheim*, en latin *Ehenheimia ſuperior*, c'eſt-à-dire, *la haute Ehenheim*, parcequ'elle

est effectivement au-dessus du bourg, par rapport au cours de la riviere, à trois milles de Strasbourg & de Schelestadt. C'étoit autrefois une ville impériale, & son contingent étoit de deux cavaliers & quatorze fantassins. Elle est du bailliage de Haguenau, & fut soumise aux électeurs palatins, & ensuite à la maison d'Autriche, avec les autres du même bailliage : mais par la paix de Munster en 1648, elle fut cédée à la France, qui en jouit depuis ce temps-là. Le village est nommé *Unter* ou *Nider Ehenheim*, en latin *Ehenheimia inferior*, c'est-à-dire, *la basse Ehenheim*, & appartient à la famille de Landsberg. Ces deux lieux ont beaucoup souffert durant les guerres d'Allemagne. * La Martiniere, *dict. géogr.*

EHINGEN, petite ville d'Allemagne dans la Souabe, sur le ruisseau de Schmiha, assez près du Danube, à quatre lieues au-dessous d'Ulm. On la prend pour l'ancienne *Dracuina*, ville de la Vindelicie. Il y a un autre Ehingen en Souabe, qui est un bourg situé sur le Nekre, à deux lieues au-dessous de la ville de Tubingue. * Mati, *dict.*

EHINGER (Elie) bibliothécaire de la ville d'Augsbourg en Allemagne, fit imprimer à Wittemberg en 1614, les canons de l'église d'Orient, qu'il tira de cette célébre bibliothéque dont il avoit le soin. Cet ouvrage, auquel il donna le titre de *codex canonum ecclesiæ orientalis*, avoit été imprimé pour la premiere fois en grec en 1540, par les soins de Jean du Tillet, évêque de Meaux, qui l'avoit tiré de la bibliothéque du chapitre de saint Hilaire de Poitiers. Ehinger fit encore imprimer en 1663, un catalogue des livres de la bibliothéque d'Augsbourg, qui étoit fort ample, & qui fut fort estimé. Il donna aussi une dissertation *de fidelitate servanda in auctoribus citandis*, qui a été imprimée dans les *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, tome II, p. 530. Ehinger a encore composé, *Relatio in qua probatur sancti Marci evangelistæ corpus in insula Augia divite, vulgò* Reichenau, *episcopatûs Constantiensis, quiescere.* Cet écrit a été imprimé dans un recueil d'autres piéces à Strasbourg 1641, in-12. Jacques Brucker a donné une vie d'Ehinger : & il y a fait des corrections & augmentations, qu'on a insérées dans les *Amœnitates litterariæ* citées plus haut, t. VIII, p. 646, *& suiv.*

E I C.

EICETES ou HEICETES, certains hérétiques qui s'éleverent dans le VII siécle, faisoient profession de la vie monastique, & croyoient qu'il étoit impossible de bien louer Dieu, qu'en dansant & en sautant. Leur dessein en cette ridicule maniere, étoit d'imiter la conduite de Moyse lorsque les Egyptiens périrent dans la mer Rouge, comme il est marqué dans l'Exode. Et pour l'imiter, disoient-ils, plus à propos, ils tâchoient d'attirer chez eux des femmes, qui comme eux faisoient publiquement profession de la vie monastique. * S. Joan. Damasc. *lib. de hæres. verb. Eicetæ.* Sandere, *her.* 120. *Exode, c.* 15. Gautier, *en la chron. au VII siécle, c.* 1.

EICHFELD, EISCHFELT, ou EISCHVELT, *Eischfeldia*, petit pays d'Allemagne dans la Thuringe, au midi de celui de Brunswic. Il appartient aujourd'hui à l'électeur de Mayence, & sa ville capitale est Duderstad.

EICHSPALD (Henri d') archevêque de Mayence, natif de Tréves, fut d'abord médecin de profession, ensuite évêque de Basle; & depuis fut fait électeur pour avoir guéri le pape en trois jours d'une fâcheuse maladie. En 1309, il couronna le roi de Boheme, Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII, & reçut de lui pour présent, un siége enrichi de pierres précieuses. Il mourut en 1328. * *Hist. d'Allem.*

EICHSTADE (Laurent) de Stetin, dans la Poméranie, médecin & mathematicien, composa des éphémerides, *Pædia astrologica.*

EICHSTET, en latin *Eistatum*, *Eistadium*, & *Quercipolis*, ville & évêché, *cherchez* AICHSTET.

EICHTELBERG, c'est-à-dire, *Mont des pins*, montagne du marquisat de Culembach en Franconie, qui s'étend dans le pays de Voigtland en Misnie, & dans le royaume de Boheme. Elle a pris son nom de la quantité des pins qui y croissent, & elle est partagée en plusieurs pointes, dont les unes s'étendent du côté de l'orient vers la Boheme; d'autres à l'occident, vers la Franconie; quelques-unes au midi, vers le Palatinat & la Baviere; & enfin les dernieres au septentrion, du côté de la Thuringe & du pays de Voigtland. Il sort de cette montagne quatre des principales rivieres qui arrosent l'Allemagne, le Mein, l'Eger, le Nab, & la Sala, que l'on marque ordinairement par ce mot *Mens*, à cause que les premieres lettres de ces noms y sont comprises. Ceux qui voudront savoir toutes les particularités de cette montagne, pouront voir les descriptions qu'en ont fait Gaspard Bruschius & Enoch Wideman. * *Bibl. Germ.*

EICK, dit HUBERT VAN-EICK, peintre né en 1366, à Maseik, ville du diocèse de Liége, sur la Meuse, étoit frere de JEAN EICK, dit *Jean de Bruges*, qui fut son disciple. On présume que leur pere étoit aussi peintre, parceque tous ceux de leur famille embrasserent cette profession; & on dit même qu'une de leurs sœurs nommée *Marguerite*, renonça au mariage, pour exercer la peinture avec plus de liberté. Jean de Bruges trouva l'invention de peindre en huile; & un peintre de Messine vint exprès de Naples dans le Pays-Bas pour y apprendre ce secret qu'il porta en Italie. Hubert & Jean firent diverses tableaux pour Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne. On en voit un dans l'église de saint Jean de Gand, & Hubert mourut en 1426, avant qu'il fût achevé. Jean son frere vint demeurer à Bruges qu'il aimoit beaucoup; & il n'y eut guères de princes en Europe qui ne voulût avoir quelqu'un de ses ouvrages. Philippe *le Bon* lui donna souvent des marques de son estime; & lui accorda, dit-on, une place dans son conseil. Ce peintre mourut à Bruges, où il fut enterré dans l'église de saint Donat.

EICKIUS (Arnoul) d'Utrecht où il professa les belles lettres, a vécu sur la fin du XVI siécle vers l'an 1580, & a composé divers ouvrages en vers & en prose. Il laissa aussi un traité sous ce titre : *Miraculorum variorumque motuum, & eventuum meæ ætatis liber* : cet ouvrage n'a point été imprimé. * Valere André, *bibl. belg.*

EICKIUS (Jacques) *cherchez* VANDER-EYCK.

EIDER, riviere de Danemarck, en latin *Eidera*, ou *Epidera*, a sa source près de Segeberg, passe à Renbourg, à Frédericstad, & à Tonningen, & se jette dans la mer, après avoir divisé le duché de Sleeswik, qu'elle a au septentrion, de l'Holsace ou Holstein, & du Ditmars qu'elle a au midi. L'Eider donne son nom à un petit pays qui est près de Tonningen, dit *Eiderstede*, qui est dans le duché de Sléeswick.

☞ EIFFEL, en latin *Eiffalia*, pays d'Allemagne entre le duché de Juliers au septentrion, l'électorat de Trèves au midi, quelques terres de l'électorat de Cologne à l'orient, & le duché de Luxembourg à l'occident. Mais ses limites ne sont pas bien fixes : il est même omis dans la plupart des cartes récentes. Il est divisé en plusieurs parties. Voici celles que lui donne M. Hubner : 1°. le comté de Manderscheid; 2°. le comté de Reifferscheid : assez près de-là est le château de Salm, qu'il ne faut pas confondre avec la principauté de Salm, qui est dans le Westerreich; 3°. le comté de Virnebourg; 4°. celui d'Aremberg; 5°. celui de Sleida. * La Martiniere, *dict. géogr.*

EIGIL, *cherchez* EGIL.

EILSHEIM (Daniel-Bernard) né en 1555 dans le village d'Eilsum, commença ses études à Norden, & les acheva dans les académies. A l'âge de vingt-un ans il fut appellé pour être ministre dans le lieu de sa naissance. En 1590, il reçut une vocation semblable pour Emden, où il exerça son ministere pendant vingt-trois ans. En 1618, à la recommandation des Etats-Généraux, il fut envoyé au synode de Dordrecht qui se tint cette année & la suivante, & il y fut accompagné de son collegue Ritius Lucas Grimmersheim. On a de lui un *manuel de la véritable foi*, écrit en langue vulgaire, dans lequel il donne une explication du catéchisme d'Emden, qui étoit divisé en vingt-six dimanches. En 1612, il donna une explication de ce catéchisme, aussi en langue vulgaire, ou plutôt dans l'ancienne langue du pays, mêlée de quantité de vieux mots saxons. Les luthériens rigides traversoient alors de tout leur pouvoir les progrès de la prétendue réformation, & ce fut dans cette vue que Balthasar Mentzer, docteur & professeur dans l'académie de Giessen, écrivit contre le livre d'Eilsheim. Celui-ci répondit, & sa réponse a été imprimée. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

EILSHEIM (Pierre) *fils du précédent*, naquit à Emden en 1595. Après avoir été trois ans ministre dans un village, il fut en 1623 appellé à Leuwarde, & en 1632, à Emden. En 1648, lorsqu'on fit le 8 février de cette année la dédicace de la nouvelle église, appellée l'église du nord, Eilsheim y fit la premiere prédication; il choisit pour sujet le vingt-deuxiéme verset du chapitre XVI, du livre de la Genèse. Ce discours a été imprimé. Eilsheim mourut le 14 octobre 1649, âgé de 54 ans. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

EILSHEIM (Abraham) fils de *Daniel-Bernard*, & frere de Pierre, ministre en Frise, a donné au public *Decem conciones, seu spirituales piæ animæ deliciæ*. Cet ouvrage a été imprimé à Leuwarde, en 1645. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740. Le *supplément françois de Basle* parle aussi des trois Eilsheim.

EIMMART (George-Christophe) astronome & peintre, naquit à Ratisbonne le 22 août 1638. Après avoir achevé ses études, il revint dans sa patrie, où il fut aggrégé dans le collége poëtique. Il alla ensuite à l'académie d'Iéne, où il entendit pendant quatre ans les leçons mathématiques de Weissel. Revenu chez lui, & ayant perdu son pere, il se rendit à Nuremberg, où il s'appliqua à la peinture, pour laquelle il s'étoit senti de l'attrait & du gout dès sa plus tendre jeunesse. Cette occupation ne lui fit point négliger ses autres études, & en particulier celle de l'astronomie qu'il cultiva plus particulierement. Pour s'y perfectionner, il se fournit de tous les instrumens qui lui étoient nécessaires, & il en inventa de nouveaux. Il communiquoit ses lumieres aux jeunes gens qui vouloient en profiter, & il recevoit de fréquentes visites des savans & d'autres personnes qui trouvoient avec satisfaction chez lui ce qu'ils avoient vainement cherché ailleurs. En 1688, les troupes françoises pénétrerent jusque dans le territoire de Nuremberg, & destinerent son observatoire pour en faire un bastion. Eimmart, qui savoit mettre tout à profit, fit usage de cette circonstance pour corriger & rectifier ses instrumens, afin d'en rendre l'utilité plus générale. Dès 1683, Charles XI, roi de Suéde, l'appella à la cour de Stockholm, pour y graver des planches, & lui promit de grands avantages pour l'attirer; mais Eimmart ne crut pas devoir se rendre aux vœux du prince. Il se contenta de lui envoyer ses plus considérables ouvrages gravés sur le cuivre. Il fut fait depuis directeur de l'académie des peintres de Nuremberg. Il a composé quantité d'ouvrages, entr'autres *Ichnographia contemplationum de sole*, imprimée à Nuremberg en 1701. Il a dédié ce livre à Louis XIV, roi de France. On a aussi de M. Eimmart divers petits ouvrages touchant les éclipses de soleil & de lune, que M. Christophe-Jacob Glaser a publiés avec son *Triangulum cæleste*; & *Uraniæ Noricæ templum Eimmartinum*. Il a laissé de plus un grand nombre de manuscrits entre les mains de son gendre Jean-Henri Muller, à qui il avoit donné en mariage sa fille *Marie-Claire*, laquelle étoit en état de seconder son pere & son mari dans leurs observations astronomiques. Eimmart est mort le 5 janvier 1705. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740, & *supplément françois de Basle*.

EINARD, *cherchez* EGINARD.

EINHORN (Paul) théologien de Livonie, étoit surintendant du duché de Courlande, & ministre à Mittaw. On a de lui, *historia Lettica, de populi hujus origine, moribus, republicâ: De reformatione gentis Letticæ in Curlandiâ*, & plusieurs discours. Il mourut le 28 de mai de l'an 1656. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

EINSIDLEN, autrement *l'abbaye de l'Hermitage*, en Suisse, au canton de Schwitz, près la source du Syl, de l'ordre de S. Benoît, étoit autrefois un lieu désert, où un certain Minrad avoit bâti une petite maison, dans un endroit qu'il avoit défriché, entre des broussailles. Après sa mort, cette maison fut convertie en une magnifique abbaye, qui selon Lazius, a été fondée par les comtes de Sulgow; quoiqu'en un autre endroit il en rapporte l'origine à Rodolfe, roi de Bourgogne. Munster dit qu'elle fut bâtie du temps d'Othon I, vers l'an 975, & qu'on y attacha plusieurs villages, droits & revenus. Ces donations ont été depuis confirmées par les empereurs Henri II, l'an 1004, Conrad II, l'an 1027, & Henri III, l'an 1040. Ceux du canton de Schwitz ont eu autrefois plusieurs disputes avec les moines de cette abbaye. * J. B. Plantin, *descript. de la Suisse*.

EIRAS, montagne de Messenie, sur laquelle les Messéniens se défendirent pendant 11 ans contre les Lacédémoniens; car après une bataille que les Lacédémoniens avoient gagnée, Aristomene se retrancha sur cette montagne, & ne se tint pas seulement sur la défensive, mais encore attaqua les Lacédémoniens. Quoiqu'Aristomene eut été pris dans un combat, les Messéniens ne laisserent pas de se défendre; & Aristomene s'étant sauvé, continua de soutenir pendant plusieurs années le siége. Mais enfin les Lacédémoniens emporterent cette place la premiere année de la XXVIII olympiade, 668 ans avant J. C. * Pausanias, *in Messeniacis*. Marsham.

EISCHFELT ou EISCHVELD, *cherchez* EICHFELD.

EISEN (Charles-Christophe) médecin, naquit à Nuremberg le 26 mai de l'an 1646, & étudia à Iéne, à Strasbourg & à Basle, où il fut reçu docteur en 1673. Il fut en 1674 agrégé au collége des médecins à Nuremberg. Depuis cela, en 1680, il fut fait à Culembach médecin ordinaire de la ville, & mourut de phthisie le trois février 1690. On a de lui; *De melancholico & maniaco patiente; De mensium suppressione, eorumque per aurem sinistram excretione; De comate somnolento, &c.* * *Supplément françois de Basle*.

EISENACH ou ISENAC, *Isenacum* & *Eisenacum*, ville d'Allemagne dans la Thuringe, avec l'école latine, est bâtie sur la petite riviere de Nese, vers la frontiere de la Hesse & appartient au duc de Weimar, de la maison de Saxe. L'école latine d'Eisenac fut fondée vers l'an 1555. Le duc a son chancelier & ses autres officiers.

EISENCHSMID (Jean-Gaspard) docteur en philosophie & en médecine, & célébre mathématicien, naquit à Strasbourg le 25 septembre 1656. Son pere de même nom & surnom que lui, étoit potier d'étain, & avoit des charges honorables dans la ville.

Il fut laissé orphelin, fort jeune, & fit les classes en dix ans : après quoi il fréquenta les leçons des professeurs, & s'attacha sur-tout aux mathématiques, qui lui plaisoient infiniment. Il fut fait docteur en philosophie vers l'an 1676. De-là il passa à l'étude de la médecine, sans négliger les mathématiques, qui faisoient toujours son principal attachement. Il soutint une dispute inaugurable en médecine en 1681, & fut le premier qui eut cet honneur, après que la ville, eut été rendue au roi de France. Il se mit après cela à voyager. Il alla à Paris, où il resta quinze mois, & fit connoissance avec les savans de cette grande ville, & sur-tout avec M. du Vernai, anatomiste & M. de Tournefort botaniste. Il visita après cela les principales villes & universités de France, & en fit de même à l'égard des villes d'Italie. Il revint en Allemagne, vit Vienne la capitale, divers autres lieux, & fut de retour à Strasbourg au mois de mai de 1684, où il reçut avec applaudissement le bonnet de docteur en médecine. En 1696 il fit une chute, dont il fut si blessé, qu'il ne put plus sortir de sa maison. Empêché par cet accident de s'attacher à la pratique, il se donna entierement aux mathématiques; & eut l'honneur, lors du rétablissement de l'académie royale à Paris, d'être nommé pour être associé de cet illustre corps. Ses ouvrages justifient ce choix. Il a publié un traité sur la figure de la terre elliptico-spheroïde : un autre des poids & mesures de plusieurs nations; & de la valeur des monnoyes anciennes. Il a laissé divers autres traités, qui n'ont pas encore été imprimés. Il avoit commerce de lettres avec la plupart des savans de l'Europe. Il mourut le 4 décembre 1712. L'histoire de l'académie royale des sciences, le journal des savans, & les mémoires de Trévoux font une mention honorable de lui. Le roi de France se servit de lui pour dresser une carte de géographie. * *Actes de Leipsic de 1713, p. 280.*

EISENGREIN (Guillaume) Allemand, chanoine de Spire, où il étoit né, a vécu dans le XVI siécle, & s'est acquis beaucoup de réputation par sa science, & par sa piété. Il composa divers ouvrages, & entr'autres, *Catalogus testium veritatis*, qu'il publia en 1565 à Dilinghen. Une chronique de Spire, qu'il fit en 1563, & qu'il fit imprimer l'année suivante à Dilinghen, &c. * Possevin. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiast. du XVI siecle.*

Le catalogue *des témoins de la vérité* d'Eisengrein, est une liste des écrivains ecclésiastiques, qui ont combattu & réfuté les hérésies de leur temps, & celles de notre siécle par avance. Par les hérésies de notre siécle, Eisengrein entend les protestans, c'est-à-dire, toutes les sociétés qui se sont séparées d'avec le saint siége. Eisengrein suit l'ordre des temps; mais il emploie la plus grande partie de son ouvrage en éloges, & n'a point apporté assez de jugement & de capacité dans son ouvrage; il faut prendre garde à ne point confondre son ouvrage avec celui de *Flaccius Illyricus*, luthérien, qui neuf ans auparavant en a donné un semblable, avec le même titre; mais dans un sens bien différent; car Flaccius entend par *les témoins de la vérité*, les hérétiques plus anciens qne Luther dont il joint les passages avec ceux des apôtres & des peres, & Eisengrein entend par ce terme les catholiques qui sont demeurés dans le sein de l'église romaine sous l'autorité du pape.

EISENGREIN (Martin) Allemand, docteur & vice-chancelier de l'université d'Ingolstad, étoit natif de Stutgard dans le duché de Wirtemberg, & mourut en 1578. Il composa des sermons que Tilman Bredenbach a traduits en latin; *Confessionale, &c.* Celui des ouvrages de ce théologien catholique qui a été reçu avec plus d'applaudissement a paru en latin sous ce titre : *Modesta & pro statu temporis necessaria declaratio quinque articulorum fidei*, à Ingolstadt, 1568. Eisengrein l'avoit composé en allemand. * M. l'abbé Goujet, *mémoires manuscrits.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiast. du XVI siécle.*

EISENHART (Jean) jurisconsulte, né Ersleben dans la vieille Marche de Brandebourg le 18 octobre 1643, étudia à Helmstad, où il fut d'abord maître-ès-arts, & ensuite docteur. Après cela il devint professeur extraordinaire en jurisprudence, puis professeur ordinaire en histoire, en poësie, & en morale, pour les institutes & les pandectes, & enfin doyen de la faculté de droit. On a de lui, *Institutiones juris naturalis & moralis scientiæ; Dissert. de processu instantiæ restitutionis in integrum; Commentatio de regali metallifodinarum jure;* plusieurs disputes, &c. Ses *dispositiones methodicæ novellarum, juris criminalis, pandectarum & codicis*, ne sont pas encore imprimées. Il mourut de la pierre le neuviéme mai de l'an 1707. * *Supplément françois de Basle.*

EISENMENGER (Jean-André) du Palatinat, né à Manheim en 1654, après avoir achevé ses études à Heidelberg, fit aux dépens de l'électeur Palatin un voyage en Hollande & en Angleterre. A Amsterdam il s'appliqua sur-tout à la langue arabe, & il copia de sa propre main l'alcoran sur trois exemplaires. Lorsqu'en 1693 le Palatinat fut ravagé, il se retira à Francfort avec la régence de l'électorat, & il y exerça l'emploi de garde des archives. Ensuite il fut fait régistrateur de la chancellerie électorale à Heidelberg, & puis professeur dans les langues orientales. Il fut appellé à Utrecht à la place du professeur Leusden; mais il n'accepta point cette vocation. Il mourut le 20 décembre 1704. Comme il avoit lu avec une extrême application tous les rabbins, & qu'il avoit fait une découverte très-exacte de l'impiété des Juifs, il publia à Francfort sur le Mein, en deux tomes, un livre dont le titre signifioit le *Judaïsme découvert* ou *dévoilé*; mais les Juifs s'étant pourvus contre l'auteur de trois interdits de la cour de Vienne, empêcherent la vente du livre. Enfin le roi de Prusse le fit réimprimer à Konigsberg en Prusse l'an 1711 à ses propres dépens, & fit présent aux héritiers d'Eisenmenger d'une partie des exemplaires, pour les indemniser du dommage qu'ils avoient souffert. Eisenmenger a aussi travaillé à un *Lexicon orientale harmonicum*; mais cet ouvrage n'est pas achevé. * Schudt, *Joodsche Merkwaardigheden. Supplément françois de Basle.*

EISENMENGER (Samuel) docteur en médecine & professeur en mathématiques à Tubingue, naquit le huitiéme septembre 1534 à Bretten dans le bas Palatinat. Il a publié *Oratio de methodo medico & mathematicorum.* Il fut médecin du marquis de Bade, de l'électeur de Cologne & de l'évêque de Strasbourg, & mourut à Bruxelles le 28 février 1585. * *Supplément françois de Basle.*

EISENTHORN, c'est-à-dire, *la porte de Fer*, Passage fort difficile & fort important pour entrer dans la Transilvanie. Il est aux confins de cette principauté, de celle de Valachie, & de la haute Hongrie, & il donne le nom d'Eisenthorn, ou de *Viskapu*, à toute une chaîne de montagnes, presque inaccessibles, qui environnent la Transylvanie du côté du midi.* Baudrand.

EISFELD, petite ville, ou bon bourg du cercle de Franconie. Elle est dans le duché de Coburg, près de la source de la Werra, & à trois lieues de la ville de Coburg. * Baudrand.

EISLEBEN, *cherchez* ISLEBE.

EITELWOLF de Lapide, *cherchez* ETHEWOLPHE.

EILON, *cherchez* EDON (Etienne).

EIZINGER (Ulric) gentilhomme de Baviere; lorsqu'il passa en Autriche, il avoit peu de bien; mais il y devint puissant & accrédité. Il avoit si bien gagné les bonnes graces de l'empereur Albert, prédécesseur de Frédéric, qu'il avoit tout pouvoir dans le civil, le

militaire & les finances. Albert, duc d'Autriche, ayant voulu vendre un château qu'il avoit près de la ville de Neustadt en Hongrie, Eizinger se présenta pour l'acheter. Pendant que l'on marchandoit, l'empereur Frédéric pria instamment Albert de lui donner la préférence, parceque le château étoit à sa bienséance. Albert s'étant déja engagé de parole, ne voulut rien promettre sans l'agrément d'Eizinger, qui étoit presque maître du pays, par les grandes possessions qu'il y avoit acquises. On lui envoya des députés du conseil des deux princes, pour le prier de céder ses prétentions à l'empereur. Les députés rapporterent qu'il cédoit de bonne grace. La vente se fit argent comptant & le château fut livré. Eizinger l'ayant appris, s'irrite & menace. On lui oppose sa concession, & il donne un démenti aux députés, qui, quoique gentilshommes, ne trouverent pas à propos d'en tirer raison l'épée à la main. L'empereur & son frere voulurent remettre la décision du differend aux barons; mais Eizinger refusa la voie de la justice, disant que c'étoit une chose odieuse & périlleuse, lorsqu'un sujet plaidoit avec son prince. L'empereur étant parti pour l'Italie, avant que cette affaire fût accommodée, Eizinger excita des mouvemens dans l'Autriche. Dans une assemblée, faite à Meilperg en 1451 sur les frontieres de l'Autriche & de la Moravie, il harangua la noblesse pour la porter à secouer le joug de l'empereur, & à prendre le gouvernement de la province. L'empereur écrivit des lettres fort menaçantes à Eizinger & à ses associés, qui y firent peu d'attention. Eizinger fit une assemblée à Vienne, où il étala les griefs que l'on avoit contre Frédéric, & conclut à secouer son joug, promettant du secours de la part de Louis, duc de Baviere, d'Albert de Brandebourg & des comtes de Cilley. L'assemblée applaudit au discours d'Eizinger, & l'on résolut, d'une commune voix, de chasser Frédéric d'Autriche, & d'y appeller Ladislas. L'empereur étant de retour à Neustadt en 1452, cita par un héraut Eizinger & les Viennois à comparoître devant lui, pour rendre compte de leur conduite. Le héraut fut bien reçu, & l'on promit de se ranger à son devoir, quoique l'on n'en eût pas le dessein. Dans le même temps parurent des bulles du pape, par lesquelles les Autrichiens étoient menacés d'anathêmes, si dans quarante jours ils ne rendoient l'administration de l'Autriche à l'empereur. La paix se fit, & l'empereur rendit Ladislas aux Bohémiens. Le comte de Cilley ayant assemblé une diéte à Neubourg en Autriche, pour y trouver les moyens de lever des sommes suffisantes, pour que Ladislas rentrât en roi dans ses états, Eizinger prit cette occasion de se venger du comte de Cilley, qui l'avoit éloigné de la cour. Il assembla donc ses amis qui étoient les ennemis du comte. Il leur représenta, qu'il étoit honteux pour les Autrichiens de se laisser gouverner par un simple seigneur étranger; qu'il trouvoit fort juste de lever de l'argent pour le roi; mais que cette demande étoit suspecte de la part du comte, & qu'il y avoit apparence qu'il ne vouloit le lever pour lui plutôt que pour le roi. Il conseilla d'envoyer au roi un petit nombre de gens affidés, pour lui représenter en particulier les nécessités de la province. « Ne doutez point, ajouta-t-il, qu'il ne » nous nomme pour y pourvoir, & en ce cas je ferai si » bien qu'il éloignera le comte. » Cet avis fut applaudi, & il ne s'agit que de garder le secret. Eizinger alla trouver le comte, pour lui dire qu'on alloit préparer incessamment l'argent pour le voyage de Boheme; mais qu'il falloit donner à Vienne de bons ordres pour empêcher qu'il n'arrivât du trouble en l'absence du roi. Le comte ayant approuvé la proposition, Eizinger prit les devans, se rendit à Vienne, & instruisit le roi. Le comte étant ensuite arrivé, Eizinger lui dit de la part du monarque qu'il étoit cassé. Le comte courut risque d'être assommé par le peuple en sortant de Vienne, & se retira dans son pays. * L'Enfant, *histoire du concile de Basle*, livre XXV. *Supplément françois de Basle*.

E K.

EKELENFORT ou ECHELENFORDT, *Ekelenfordia*, ville de Danemarck dans le duché de Sleeswik. Elle est située sur la mer Baltique, & elle a tiré son nom du fort d'Ekerembourg ruiné. Ekelenfort a un assez bon port, & est entre la ville de Sléeswik & celle de Kiel. * Sanson. Baudrand.

EKESIO ou ECHESIE, *Ekesium*, ville de Suéde, dans la province de Smaland, & près de l'Ostrogothie ou Ostrogothland propre, est éloignée de quatre ou cinq lieues du lac Weter. Elle est peu considérable, si nous en croyons les relations modernes, quoique d'autres en aient parlé autrement. * Baudrand.

EKIUS, *cherchez* ECHIUS & EICKIUS.

E L A.

ELA, roi d'Israël, étoit fils de *Baasa*, qui fut un prince très-méchant, & lui succéda vers l'an 3105 du monde, & 930 avant Jesus-Christ. Au commencement de la seconde année de son regne, Zamri, qui commandoit la moitié de sa cavalerie, le fit assassiner dans un festin qu'il faisoit chez un de ses officiers nommé Osa. Joséphe nous apprend qu'il n'avoit point de gardes, parceque ce prince avoit envoyé tous ses gens de guerre assiéger une ville des Philistins, nommée Gabath. Zamri extermina toute la race de Baasa, selon que le prophéte Jehu, que Joséphe nomme Gimon, le lui avoit prédit. * III *des rois*, *c.* 16. Joséphe, *l.* 7 *des ant. c.* 6. Torniel. Salian & Sponde, *A. M.* 3105 & 3106.

ELA, pere d'*Osée*, roi d'Israël. * *I paralipomenes*, *chap.* 4.

ELA, fils de *Caleb*, dont il est fait mention dans le troisiéme livre des rois, *c.* 4. Le nom d'ELA étoit aussi celui d'une ville des Iduméens, comme il est marqué dans la Genèse, *c.* 36, *&c.*

ELAM, fils de *Sem*, donna son nom aux ELAMITES, qui sont ceux que les auteurs profanes nomment ELYMEENS. Ils habitoient le pays qui étoit entre les provinces de Perse & de Babylone. Plusieurs historiens croient, après Joséphe, que les Perses sortirent de ce même pays des Elamites, & le prouvent par des conjectures assez fortes, surtout, par ce qui est rapporté dans la prophétie de Daniel, que Suse, capitale du pays des Perses étoit dans le pays d'Elam. Ce Chodorlaomor qui vainquit les cinq petits rois de la Pentapole, qui enleva Loth avec sa famille, & qui fut depuis entierement défait par Abraham, étoit roi de ces peuples. Isaïe & Jérémie en parlent comme d'une nation qui étoit fort aguerrie. La capitale étoit ELYMAIDE, où étoit ce temple célébre de Diane, qu'Antiochus Epiphanes voulut piller, & où il fut tué. * *Genèse*, 14. *Isaie*, 11, 21 *&* 22. *Jérémie*, 23, 49. *Daniel*, 8. *Actes des apôtres*, 2. Joséphe, *l.* 1 *des ant. c.* 7, *l.* 7 *& l.* 12, *c.* 13. Torniel, *A. M.* 1657, *n.* 19, 1937, *n.* 50, *&* 2105, *n.* 1. Salian. Sponde, *in ann. vet. test.* Sam. Bochart, *in phaleg.*

ELAMITES ou ELYMEENS, *voyez* ELAM, ci-dessus.

ELATÉE, en grec Ἐλάτεια, ville dont Plutarque parle dans la vie de Démosthene & dans celle de Sylla. Strabon dit dans son livre IX que c'étoit la plus grande ville de la Phocide. Pausanias dans ses phociques excepte Delphes; & dit que le fleuve Cephise passoit par la plaine d'Elatée. Strabon au lieu que nous avons cité, dit qu'elle a été inconnue à Homere, pour avoir été bâtie après sa mort.

ELATH, campagne de l'Idumée, dont il est fait mention au *Deuteronome*, II. 8. On dit qu'il y avoit une ville de ce nom dans ce pays, située sur le bord de la mer Rouge, par laquelle passerent les Israélites, au sortir

fortit d'Afiongaber. C'étoit un port d'où on alloit dans les Indes. * S. Jérôme.

ELBE, riviere d'Allemagne, a sa source dans la Bohême du côté de Glatz sur les frontieres de Silésie. Ceux de Bohême la nomment *Labe*. C'est l'*Albis* des anciens auteurs, que quelques-uns de ceux du bas empire ont nommée *Albia*. Elle reçoit toutes les rivieres de la Bohême, dont les principales sont la Muldaw & l'Egra. L'Elbe passe à Konigsgrats, à Cuttemberg, à Letomeritz, &c. ensuite elle coule dans la haute & basse Saxe : elle reçoit la Sala, le Havel, &c. elle arrose les villes de Dresde, de Torgau, de Wittemberg, de Dessau, de Magdebourg, de Verben, de Lawembourg, de Hambourg, & de Glukstad, & se jette dans la mer d'Allemagne. * Strabon, *l.* 7. Pline. Lucain. Dion. Silius Italicus. Bertius, *descript. Germ.* Munster, *l.* 3. Cluvier, *introd. geogr. &c.*

ELBE, ou l'isle D'ELBE, *Ilva* & *Æthalia*, isle de la mer Méditerranée, en Italie, sur les côtes de la Toscane, vis-à-vis de Piombino. Les auteurs en ont souvent fait mention, comme Virgile, *l.* 10. *Eneid.*

——— *Ast Ilva trecentos*
Insula inexhaustis Chalybum generosa metallis.

Cette isle a environ quarante milles de circuit, & n'a que cinq ou six paroisses. Elle appartient au prince de Piombino, sous la protection des Espagnols, qui y ont Porto-Longone. Le grand duc y a aussi le port dit *Porto-Ferrajo*, ou *Ferraro*. Magin & d'autres y ont placé une ville de Cosmopolis, bâtie par Cosme, duc de Toscane, qui est une ville imaginaire; car il n'y en a point de ce nom. Peut-être que le premier s'est trompé au sujet de Porto-Ferrajo, qui est l'*Argoüs Portus* de Strabon & des anciens auteurs, parceque Cosme I de ce nom, grand duc de Toscane, le fit fortifier, & voulut lui donner son nom. Les écrivains, qui sont venus après Magin, ont fait la même faute. On trouve dans l'isle d'Elbe de cette espéce de marbre, que l'on nomme *Granit*, qui est grisâtre, tirant sur le verd, & tacheté de petites marques noires & blanches. Les Romains y occupoient continuellement un grand nombre d'ouvriers à travailler dans les carrieres : & c'est de-là qu'on a tiré depuis les colonnes du portique de la Rotonde, qui sont très-belles, & d'une grandeur extraordinaire. * Strabon. Pline. Ptolémée. Pomponius Mela. Leandre Alberti. Baudrand, &c.

ELBENE, famille qu'on nomme diversement *Elbene*, *Delbene* ou *Del Bene*, est originaire de Florence. Quelques-uns ont cru qu'elle étoit originaire de France, où l'on voit la baronie de Bene, près de Montfort l'Amauri, & on ajoute même que les armes de cette famille y sont gravées en divers endroits, sur les murailles du château. Ceux-là prétendent que ces seigneurs passerent en Italie avec les princes de la maison d'Anjou, & qu'ils s'établirent à Florence; où ceux du pays, ayant mis l'article *Del* à leur nom *Bene*, ils en formerent celui d'*Elbene*. D'autres tiennent que cette famille vient de Fiesoli. C'est le sentiment d'Hugolinus Verrinus, dans son ouvrage des choses remarquables de Florence. Quoi qu'il en soit, cette famille a été pendant trois ou quatre cens ans en grande considération à Florence, & y a exercé les premieres charges de la république, à laquelle les seigneurs d'Elbene rendirent des services signalés. *Jacques* d'Elbene, surnommé *le Grand*, fut quatre fois prieur de la liberté de la république en 1334, 1338, 1342 & 1360. On le couronna trois fois souverain gonfalonier en 1352, 1355 & 1360. Scipion Ammirato, & les autres auteurs de l'histoire de Florence, en parlent avec beaucoup d'estime : il laissa entr'autres enfans FRANÇOIS d'Elbene, prieur de la liberté en 1373 & 1377. Celui-ci eut de *Françoise* Ricasoli, son épouse, *Richard*, pere d'*Antoine*, d'où sont descendus les seigneurs d'Elbene de Florence; & OLIVIER, qui épousa *Vaggia* Corbinelli. Il eut entr'autres enfans ALBERTASSE d'Elbene, prieur de la liberté en 1475. Celui-ci se retira à Rome sous le pontificat d'Alexandre VI, & revint à sa maison de Monteloni, dans la Toscane, où il mourut, laissant entr'autres enfans de *Magdeléne* Bondelmonti, son épouse, NICOLAS, qui se retira en France; & PIERRE, *dont nous ferons mention dans la suite*. NICOLAS d'Elbene rendit de grands services au roi Louis XII, qui lui donna la charge de son maître d'hôtel ordinaire : laquelle lui fut continuée sous François I. Il épousa *Magdeléne* Ridolfi, dont il eut BARTHELEMI d'Elbene. Celui-ci avoit beaucoup de génie & composa un ouvrage intitulé, *Civitas veri, seu morum*, imprimé à Paris en 1609, *in-folio*, avec un commentaire. Barthélemi dédia son ouvrage à Marguerite de France, duchesse de Savoye. Cette princesse donna l'abbaye d'Hautecombe à son second fils *Alfonse* d'Elbene, qui fut depuis évêque d'Albi, *& qui a ci-après un article séparé*. Barthélemi avoit eu de *Clémence* Bonacorsi, son épouse, cet *Alfonse*, & JULIEN d'Elbene, que la reine Catherine de Médicis envoya l'an 1574 en Pologne, pour presser le retour du roi. Julien eut de *Catherine* Tornaboni, *Julien*, abbé d'Auvilliers; *Barthelemi*, capitaine-lieutenant des chevaux-legers de Gaston de France, duc d'Orléans, mort sans postérité de *Catherine* d'Elbene sa parente; *Alfonse*, évêque d'Albi après son oncle; PIERRE, qui suit; *Marguerite*, femme de *David* de Miremont, seigneur de Berieux; *Louise*, mariée au sieur de Lescure; & *Anne*, religieuse. PIERRE d'Elbene, seigneur de Villeceau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel d'infanterie, gouverneur de Pierrechâtel, &c. épousa *Anne* d'Elbene sa parente, dont il eut GUI, qui suit; *Alfonse*, sacré évêque d'Orléans en 1647, & mort le 20 mai 1665. C'est à ses soins que nous sommes redevables de l'excellent recueil des statuts synodaux du diocèse d'Orléans publié *in*-4°. en 1664; *Alexandre*, commandeur de Coulommiers, &c. de l'ordre de Malte, receveur général du prieuré de France, mort en 1654; *Barthélemi*, évêque & comte d'Agen, mort le 4 mars 1663; *Gilbert*, commandeur d'Ouarville, &c. de l'ordre de Malte, ambassadeur à Rome; & *Magdeléne*, mariée à *Jean-Jacques* du Boucher-Bouville, seigneur de Ville-Flix, & des Tournelles, &c. GUI d'Elbene, capitaine-lieutenant des chevaux-légers, puis chambellan du duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, eut de *Charlotte* de Refuge, sa femme, morte veuve le 3 septembre 1680, *Barthélemi*, mort sans alliance, & deux filles.

PIERRE d'Elbene, *dont nous avons fait mention ci-devant*, étoit seigneur de Montesonti & de Sainte-Maure en Toscane, & laissa de *Bartholomea* Corsini son épouse, ALBISSE d'Elbene, qui suit, & trois autres fils, qui se retirerent en France; savoir, *Albert*, pannetier du roi Henri II, lequel fut tué l'an 1554 en Italie, dans l'armée commandée par le maréchal Strozzi; *Jacques*, chevalier de Malte, aussi pannetier du roi, après son frere, & *Bernard*, évêque de Lodève en 1557, puis de Nîmes en 1560. Il se trouva au concile de Trente. ALBISSE fut en grande considération sous le regne de François I, & de Henri II, qui le créa général & surintendant des finances qui sortoient hors du royaume. Il eut de *Lucrece* Cavalcanti, son épouse, qui fut une des dames ordinaires de la reine Catherine de Médicis, *François*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1564, puis guidon des gendarmes du duc de Mayenne, qui se trouva aux batailles de Dreux, de S. Denys, de Moncontour, au siége de Javarin en Hongrie, & qui à son retour en France fut tué à celui de la Rochelle en l'an 1573; *Pierre*, que le roi Charles IX fit son aumonier ordinaire en 1558, abbé d'Eu, &c. il rendit de grands services, & mourut l'an 1590 au camp du roi devant Paris; *Albert*, tué en 1576, combattant contre les Reistres, sous le duc de Guise; ALEXANDRE,

dont nous parlerons ci-après ; Catherine, femme du seigneur d'Arbouville ; & *Geneviéve*, mariée au baron de Baux. * Scipion Ammirato & Machiavel, *hist. de Florence.* Paulo Mini, *de la nobil. di Flor.* Tristan l'Hermite de Souliers, *Toscane franç. &c.*

ELBENE ou DELBENE (Alfonse) évêque d'Albi, fils de *Barthélemi* d'Elbene, patrice Florentin, & de *Clémence* Bonacorsi, témoigna dès sa jeunesse une grande inclination pour l'état ecclésiastique. On lui procura l'abbaye d'Hautecombe en Savoye, qu'il permuta pour celle de Maizieres en Bourgogne, avec Silvestre de Saluce. Le roi Henri III le nomma l'an 1588 à l'évêché d'Albi, qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse dans un temps très-fâcheux. Ce prélat mourut le 8 février de l'an 1608. Il avoit composé divers ouvrages. *Tractatus de gente & familia marchionum Gothiæ, qui posteà comites S. Ægydii, & Tolosates dicti sunt*, publié à Lyon l'an 1597, *in*-8°. réimprimé au même lieu en 1607 aussi *in*-8°. *De regno Burgundiæ Transjuranæ & Arelatis*, *l.* 3, imprimé à Lyon l'an 1592, *in*-4°. réimprimé au même lieu en 1601, *in*-4°. *De origine familiæ Cistercianæ. De principatu Sabaudiæ & vera ducum origine à Saxoniæ principibus, simulque regum Galliæ è stirpe Hugonis Capeti deducta, liber primus*, *in*-4°. 1581, cité par M. l'abbé Lenglet, tome III, page 316 de sa *méthode pour étudier l'histoire. De gentis ac familiæ Hugonis Capeti origine, justoque progressu ad dignitatem regiam*, à Lyon, 1595 & 1605, cité par le même, tome IV, pages 48 & 340. Alfonse d'Elbene eut pour successeur en l'évêché d'Albi, un autre ALFONSE d'Elbene son neveu. Celui-ci sortit de France, pour être entré dans la révolte du duc de Montmorenci : Il y revint en 1643, après la mort du cardinal de Richelieu. Il mourut à Paris le 9 janvier de l'an 1651, âgé de 71 ans, & fut enterré dans l'église du Temple. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

ELBENE (Alexandre) fils d'*Albisse* & de *Lucréce* Cavalcanti, né à Lyon le 7 mai de l'an 1554, porta les armes dès son jeune âge, & fut blessé dangereusement en 1573 au siége de la Rochelle. Depuis il suivit le roi Henri III en Pologne en qualité de gentilhomme ordinaire, dont il eut le brevet étant de retour en France, & se trouva aux siéges de Livron & du Pousin. En 1576 il servit sous le duc de Guise à la défaite des Reistres : l'année suivante il suivit le duc de Mayenne, & se trouva au recouvrement de la Charité, d'Issoire & de Brouage. En 1580 il fut blessé d'une mousquetade au siége de la Fere, & servit avec le même zèle les années suivantes, jusqu'en 1589 que ses affaires domestiques l'obligerent de passer en Italie. Il n'y fut pas inutile pour le service de nos rois, s'étant beaucoup intéressé pour la réconciliation de Henri IV avec le saint siége. Le cardinal d'Ossat remarque cette circonstance dans ses lettres. Le roi lui fit l'honneur de lui témoigner sa reconnoissance par deux des siennes, & lui envoya même en 1596 un brevet de conseiller d'état. Ensuite Alexandre d'Elbene lui ayant apporté ses lettres d'absolution au camp devant la Fere, ce grand prince lui donna le collier de l'ordre de S. Michel, & lui fit expédier un brevet pour être reçu chevalier du S. Esprit, à la premiere promotion. En 1604 le roi nomma des commissaires pour informer de la noblesse du sieur d'Elbene, ce qui fut fait ; mais ce monarque ayant été tué en 1610, lorsqu'il devoit faire des chevaliers après le couronnement de la reine, Alexandre d'Elbene fut privé de cet honneur. Il mourut en 1613, laissant de *Marguerite* d'Elbene son épouse, *Alexandre* II, seigneur de la Mothe, qui servit avec réputation dans les armées, & qui avoit beaucoup d'esprit ; *Lucréce*, femme de *Louis* de Cardaillac de Levi, comte de Bioule, lieutenant général en Languedoc ; & *Catherine*, mariée 1°. à *Jean* d'Estampes, seigneur de Valençai, tué l'an 1626 au siége de Privas : 2°. à *Leon* d'Illiers, seigneur de Chantemesle, Marcoussi, &c. Elle a eu deux enfans de ses deux maris.

La famille d'Elbene subsiste toujours à Florence, où il y a des personnes de considération de ce nom. S. Evremont dans une de ses lettres, *tome V*, écrite en 1701, parle avec éloge du commandeur d'Elbene qui vivoit alors à Florence. * *Consultez* Tristan l'Hermite de Souliers, *en sa Toscane Françoise*. Du Chêne. Godefroi. La Roque, &c.

ELBEUF, *Elbovium*, bourg de France en Normandie, avec titre de duché, érigé en 1581 en faveur de Charles de Lorraine I du nom, est situé sur la riviere de Seine à quatre lieues au-dessus de Rouen. Ce bourg a appartenu à la maison d'Harcourt, sous le titre de marquisat ; & depuis il est devenu le titre d'une branche de la maison de Lorraine, rapportée à LORRAINE.

ELBING ou ELBINGE, *Elbinga*, ville anséatique de Pologne, dans la Prusse polonoise, est capitale du petit pays dit le *Hockerland*, situé sur la riviere d'Elbing, près de la mer Baltique, & du lac de Drausen, qui s'y décharge dans le golfe dit *Frische Haff.* Elle est grande, belle & forte, dans une plaine assez fertile. Elbing fut bâtie, à ce qu'on dit, l'an 1239, & par le commerce de la mer Baltique, elle se rendit en peu de temps très-considérable. Elle se soumit à la Pologne l'an 1454. En 1521 elle résista à Albert de Brandebourg, qu'on y reçut en 1525 : il y fonda en 1541 une université, qu'on y rétablit en 1592. Avant cela Etienne, roi de Pologne, faisant en 1577 la guerre contre ceux de Dantzic, voulut attirer le commerce à Elbing. Les Anglois venoient ordinairement en cette ville, où plusieurs se sont établis, & l'on y parle même assez bien la langue angloise. Le trafic porta l'abondance à Elbing ; mais les opinions nouvelles s'y établirent en même-temps, & furent cause de plusieurs troubles. Les protestans avoient enlevé la principale église aux catholiques, à qui Sigismond III, roi de Pologne, la fit rendre en 1539. Les premiers en conserverent du chagrin, dont ils donnerent des marques en 1616 & 1618. Enfin en 1626 ils se soumirent au roi de Suéde, qui rendit cette ville en 1636. Depuis, en 1655, Elbing se donna à Charles Gustave aussi roi de Suéde, & la ville fut rendue aux Polonois. En 1698 l'électeur de Brandebourg força les habitans de recevoir ses troupes en garnison, prétendant que cette ville avoit été engagée pour deux cens mille écus, prêtés par l'électeur son pere, au roi Casimir. L'affaire fut accommodée en 1700, & il retira ses troupes, moyennant trois cens mille écus, pour nantissement desquels, les Polonois lui mirent entre les mains les pierreries de la couronne. Les Suédois mirent garnison dans cette place avec la permission de l'électeur de Brandebourg ; mais les Moscovites la prirent sur eux par assaut le 18 février 1710. On la divise en trois parties, qui sont, la ville ancienne, la cité, la ville nouvelle, & le fauxbourg. Les deux premieres sont bâties & fortifiées assez régulierement. Les marchands ont leurs magazins dans le fauxbourg. * Cromer & Starovolskius, *descriptio Polon.* Tuldenus & Brachelius, *hist. nost. temp.* Cellarius, *Polon. descript.* Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne.*

ELBODE, Breton, évêque de Winchester en Angleterre, dans le VII siécle, vers l'an 610, eut beaucoup de liaison avec S. Augustin, un des apôtres du pays, à qui il étoit redevable de sa conversion. Il avoit quelque connoissance des belles-lettres, & composa un ouvrage sur la célébration de la fête de pâque, & l'histoire de son temps. * Pitseus, *de script. Angl.* Balæus & Leland rapportés par Vossius, *de hist. lat. lib.* 2, *c.* 24.

ELBOURG, ville & évêché du pays de Jutland, *cherchez* ALBORG.

ELBURG, petite ville de Hollande dans le duché

de Gueldre, sur la côte de la mer au Sud, dans le Velaw, étoit autrefois assez bien fortifiée. Elle fut prise en 1672 par les François, qui en ruinerent toutes les fortifications l'année suivante. Elle est sur la frontiere du pays d'Overissel. * Baudrand.

ELCANA, l'un des trois fils de Coré. * *Exod. 6*, 23; *I paralip.* 23, 25.

ELCANA, premier ministre du roi Achaz, qui fut tué par Zechri. * *II paralip.* 28, 7.

ELCANA, l'un des descendans de Caath, vivoit vers l'an 2896 du monde, 1137 avant J. C. & fut mari d'Anne mere de Samuel. En allant à Silo, où étoit l'arche, il consoloit sa femme de ce qu'elle étoit stérile. Depuis, les vœux & les larmes d'Anne mériterent que Dieu leur donnât un fils, qui fut Samuel, & ils l'offrirent au temple. *Voyez* ANNE & SAMUEL. * I *des rois*, c. 1 & 2. Salian, *A. M.* 2889, 2900 *& seq.*

EL-CATIF, ville de l'Asie, dans l'Arabie heureuse, entre Jazach & Barcar, donne son nom à la MER D'ELCATIF, nommée aussi GOLFE DE PERSE ou de BASSORA, qui s'étend depuis l'embouchure du Tigre, jusqu'au détroit de Mosandam, & qui sépare la Perse de l'Arabie. *Cherchez* BASSORA.

ELCESAITES, ou SAMPSEENS, secte d'hérétiques, qui s'éleva dans l'église au commencement du II siécle, eut pour auteur un nommé Elxaï Juif, qui se joignit aux ébionites, du temps de Trajan vers l'an 114, & qui apporta dans cette secte de nouveaux dogmes. Les elcesaïtes observoient comme les ébionites, les cérémonies de la loi de Moyse, la circoncision & le sabbat: mais ils ne vouloient point de sacrifices. Ils admettoient un Christ descendu du ciel dans Jesus: ils lui donnoient une forme humaine, qui avoit environ 38 lieues de haut; & un S. Esprit de même étendue, qu'ils prétendoient être une femme, mais invisible. Leur Christ n'étoit pas le fils de Dieu, mais l'un des archanges, qui étoit venu pour détruire les sacrifices du créateur. Les elcesaïtes rejettoient presque tous les livres de l'ancien & du nouveau testament. Ils avoient un livre qu'ils disoient être descendu du ciel, & un autre composé par Elxaï. Ils détestoient S. Paul; & soutenoient que l'on pouvoit renoncer à la foi de J. C. & même adorer les idoles. Quelques-uns d'entr'eux prétendoient qu'Adam étoit le Christ; ou que le Christ qui a été créé avant toutes choses, & qui est un esprit au-dessus des anges, étoit descendu dans Adam, & apparu aux patriarches; qu'enfin il étoit venu couvert du corps d'Adam dans ces derniers temps, & qu'il avoit été crucifié. Cette secte étoit principalement établie dans la Palestine, au-delà du Jourdain, où elle subsistoit encore du temps de S. Epiphane. Ils honoroient Elxaï, son frere Texée & tous ceux de leur race; desorte que sous l'empire de Valens, ils portoient un grand respect à deux sœurs qu'ils disoient en descendre. Ils les accompagnoient en foule, quand elles sortoient de chez elles, ramassoient avec soin la poudre de leurs pieds, & jusqu'à leurs crachats, pour s'en servir de reméde. Origènes écrit souvent contre ces elcesaïtes. Eusébe en parle dans le *l. 6*, *c.* 38. Methodius en fait mention dans son festin des vierges; & S. Epiphane dans l'hérésie 35 qui est la leur, & dans la 30 qui est celle des ébionites. * S. Epiphane, *her.* 19, 53, *&c.* S. Augustin, *des her. ch.* 32. Eusébe, *l. 6*, *hist. c.* 31. Nicephore, *l.* 5, *c.* 24. Baronius, *A. C.* 105, *n.* 2, 3 *&* 4, 249, *n.* 8, *&c.* Tillemont, *mém. pour servir à l'histoire eccl.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccléf. des trois premiers siécles.*

ELCESE, ou ELCESI, petit village de la tribu de Nephthali, mais illustre pour avoir donné naissance au prophéte Nahum. Il y en a qui le mettent dans la tribu de Simeon. * *Nahum I.* 1.

ELCHE, ville autrefois épiscopale & suffragante de Tolède. Elle est en Espagne, dans le royaume de Valençe, sur la Segre, à quatre lieues d'Alicante, du côté du couchant.

ELCHINGEN, bourg d'Allemagne dans le cercle de Souabe, sur le Danube, à une lieue au dessous de la ville d'Ulm. Il y avoit dans ce bourg sur une colline, un château infame par les vols & les meurtres de ceux à qui il appartenoit. Conrad duc de Saxe, pour sanctifier ce lieu, y fonda un couvent de bénédictins l'an 1128, qui est maintenant une abbaye. * Mati, *dict.*

ELCIAS, surnommé *le Grand*, d'une des premieres familles de Jérusalem, accompagna Aristobule frere du roi Agrippa, lorsque ce prince alla supplier Petrone, gouverneur de Syrie, de ne pas contraindre les Juifs à permettre qu'on posât la statue de l'empereur Caïus Caligula dans le temple de Jérusalem, ce qu'ils obtinrent. * Joséphe, *antiq. l. XVIII*, *c.* 11, *art.* 791.

ELDAD, est le nom d'un des soixante-dix juges que Moyse établit sur le peuple d'Israël. Quelques auteurs, après S. Jérôme, ont cru que cet Eldad & Medad étoient freres du même Moyse; mais ils l'ont cru sans raison, & Torniel réfute solidement cette opinion. * *Nomb. c.* 11. S. Jérôme, *sur le* 1 *c. des paral.* Torniel, *A. M.* 2545, *n.* 55 *&* 56, *p.* 551 *&* 552, *édit. Plantin.*

ELDAD, ou HELDAN, évêque de Glocester en Angleterre, vivoit sur la fin du V siécle, vers l'an 490. On lui attribue quelques ouvrages, & un entr'autres, qu'il écrivit pour les Bretons naturels, contre les Saxons. * Pitseus *de script. Angl.*

ELDAD DANIUS, rabbin dans le XIII siécle, a composé divers ouvrages. Genebrard fait mention de lui *en sa chron.*

ELDAFAGNI, ou ELADASAGNI, ancienne petite ville de Gréce. Elle est dans l'Epire, sur la riviere de Polina, vers sa source, & les confins de la Macédoine & de la Thessalie. * Baudrand.

ELEALÉ, ville des Moabites, donnée à la tribu de Ruben, au-delà du Jourdain. * *Nombres*, 32.

ELEAZAR, l'un des fils d'Aaron, premier pontife des Juifs, lui succéda dans la souveraine sacrificature, l'an 2552 du monde, & 1452 avant J.C. Après la mort de Moyse il suivit Josué, & mourut après avoir tenu le pontificat douze années. Phinées son fils lui succeda. * *Nombres*, 31, 32 *&* 34. *Deutéronome*, 10. *Josué*, 14, 17, 19, 24. *Juges*, &c. & Salian, *A. M.* 2583 *& seq.*

ELEAZAR, fils d'*Abinadab*, qui eut la garde de l'arche après qu'on l'eut retirée des mains des Philistins, & qu'on l'eut mise dans sa maison. * *I rois*, *VII*, 1.

ELEAZAR, fils de *Dodo Ahohite*, fut un des trois braves qui traverserent avec impétuosité le camp des ennemis du peuple de Dieu, pour aller querir au roi David de l'eau de la citerne, qui étoit proche la porte de Bethléem. Il rafraîchit par ce moyen ce prince extrèmement altéré, par les fatigues du siége de Jérusalem. Une autre fois les Israélites étant sur le point de donner bataille aux Philistins, furent saisis d'une si grande frayeur, pour le grand nombre d'ennemis qu'ils avoient à combattre, qu'ils prirent la fuite, & abandonnerent lâchement David à la merci de ses ennemis. Il n'y eut qu'Eléazar, fils de Dodo, qui fit ferme avec le roi, arrêtant la fureur des ennemis, dont il fit un tel carnage, que le sang dont son épée étoit teinte se cola à sa main. Ce vaillant homme ramena par sa valeur les troupes de David, qui ayant honte de leur peu de courage, voulurent effacer leur faute en se jettant à travers les bataillons des ennemis déja ébranlés, si bien qu'ils les enfoncerent & remporterent cette mémorable victoire, dans laquelle une partie des soldats fut assez long-temps occupée à dépouiller les morts qu'Eléazar avoit tués de sa propre main. Cela arriva environ l'an du monde 2988 & 1047 avant J. C. * *I paral. c. XI*, *v.* 12 *& seq.*

ELEAZAR, frere de *Simon*, surnommé *le Juste*, à cause de sa probité, succéda à son frere dans la souveraine sacrificature des Juifs; parcequ'Onias, fils de Simon, étoit encore trop jeune pour l'exercer. Ptolémée *Philadelphe*, roi d'Egypte, lui renvoya six vingt-mille

Juifs qui étoient captifs dans son royaume, & le pria par des lettres très-obligeantes & accompagnées de riches présens, qu'André, capitaine des gardes, portoit, de lui communiquer les loix des Juifs. On dit que ce pontife envoya, environ 277 ans avant J. C. soixante-douze savans de sa nation, qui traduisirent la bible d'hébreu en grec; & c'est la version qu'on nomme ordinairement des *Septante*. Joséphe marque en particulier tout ce qui se passa dans cette occasion. Salian dit que le pontificat d'Eléazar fut de trente-deux années. Nous n'en sommes pas assurés. * Joséphe, *antiq. liv.* 12, *c.* 2. Salian, *A. M.* 3769, *& seq.*

ELEAZAR, l'un des principaux docteurs de la loi entre les Juifs, de la race sacerdotale, sous le régne d'Antiochus *Epiphanès*, roi de Syrie. Ce prince voulut l'obliger de violer la loi, en lui faisant manger de la chair de porc; mais ce vénérable vieillard lui résista courageusement. Antiochus le fit cruellement fouetter. Quelques-uns lui ayant proposé de feindre, pour se délivrer du supplice, qu'il avoit mangé des viandes défendues, quoiqu'on ne lui eût donné que des viandes dont il lui étoit permis de manger, il refusa de conserver sa vie par cette lâcheté criminelle; & les boureaux ayant continué de le battre, il expira entre leurs mains. * *II. Machab. V & VI.* Josephe, *ant. l.* 12, *c.* 7.

ELEAZAR, surnommé *Auran*, le dernier des cinq fils de Mathathias, seconda ses freres nommés *Machabées & Asmonéens*, pour la défense de leur religion. Dans la bataille que son frere Judas Machabée donna vers l'an 163 avant J. C. contre l'armée d'Antiochus *Eupator*, Eléazar signala son courage; & s'appercevant qu'entre tous les éléphans de l'armée des Syriens, il y en avoit un plus grand & plus superbement en harnaché que les autres, il crut que le roi étoit dessus. Alors, sans considérer la grandeur du péril où il s'exposoit, il se fit jour à travers ceux qui environnoient cet animal, en tua plusieurs, mit le reste en fuite, vint jusqu'à l'éléphant, se coula sous son ventre, & le tua à coups d'épée: mais il fut accablé de son poids, reçut la mort en la lui donnant, & selon l'expression de S. Ambroise, il fut enseveli sous son propre triomphe. * *Machabées, l.* 1, *c.* 6. Joséphe, *liv* 12 *des antiq. ch.* 8 & 14.

ELEAZAR, fils d'Eliud, dont parle S. Matthieu, en la généalogie du fils de Dieu, *ch.* 1, *v.* 15.

ELEAZAR, fils de Moyse, *cherchez* ELIEZER.

ELEAZAR, célébre magicien, dont parle Flavius Joséphe, & qu'il dit avoir vu. Il sembloit délivrer les possédés de l'esprit malin par ses charmes & par ses enchantemens. Il attachoit, dit-on, au nez du possédé un anneau, où étoit enchassée une racine dont le roi Salomon se servoit à cet usage; & dès que le démon l'avoit flairée, il jettoit le possédé par terre & l'abandonnoit: il récitoit ensuite les mêmes paroles que Salomon avoit laissées par écrit; & en faisant mention de ce prince, il défendoit au démon de revenir dans le corps du possédé. Il en avoit fait l'expérience en présence de l'empereur Vespasien, de ses fils & de plusieurs capitaines & soldats. Mais pour faire encore mieux voir l'effet de ses conjurations, il remplissoit une cruche d'eau, & commandoit au démon de la jetter par terre, afin que l'on connût par ce signe qu'il avoit abandonné le possédé, & il obéissoit. * Joséphe, *antiq. l. VIII*, *chap.* 2.

ELEAZAR, fils de *Bœthus*. L'ethnarque Archelaüs, après son retour de Rome, l'établit souverain sacrificateur des Juifs. Il fut le soixante-cinquiéme depuis Aaron, & le troisiéme après la naissance du Sauveur. Il succéda à son frere *Joasar*, & n'exerça cette charge que trois ans, ayant été obligé de la remettre à *Jesus*, fils de *Sié* ou de *Sias*. * Joséphe, *antiq. liv. XVII*, *ch.* 15. Tirin. *chron. sac. ch.* 42.

ELEAZAR, fils d'*Ananus*, fut honoré de la dignité de souverain sacrificateur des Juifs, par Valerius Gratus, gouverneur de Judée, qui l'ôta à Ismaël, fils de Phabus. Il ne la garda qu'une année: il en fut dépossédé, & la remit à Simeon fils de Camith, l'an 18 de Jesus-Christ, & du monde 4022. Il fut le soixante-neuviéme souverain sacrificateur, & le septiéme après la naissance du Messie. * Joséphe, *antiq. liv. XVIII*, *c.* 3. Tirin, *chron. sac. chap.* 42.

ELEAZAR, Juif de la ville de Babylone, d'une taille gigantesque, puisqu'on dit qu'il avoit sept coudées de haut, qui font dix pieds & demi. Artabane, roi des Parthes, le donna à l'empereur Tibere. * Joséphe, *antiq. liv. XVIII*, *c.* 6.

ELEAZAR, Juif zelé & savant dans sa religion, qui ayant su qu'Izate, roi des Adiabéniens, avoit embrassé la religion des Juifs, sans avoir reçu la circoncision, lui dit franchement que sa conversion ne lui servitoit de rien, s'il ne prenoit cette marque qui distinguoit les fidéles d'avec les infidéles, & sans laquelle il ne lui étoit pas possible de se sauver. Ce roi fut si touché de cet avis, qu'il envoya querir un chirurgien & se fit circoncire, quoiqu'il fût dans un âge à ne pouvoir souffrir une telle opération, sans hasarder sa vie. * Joséphe, *antiq. liv. XX*, *c.* 2.

ELEAZAR, fils de *Dineus*, de la province de Galilée, étoit un insigne voleur, qui ravageoit & désoloit entierement les bourgs des Samaritains par ses voleries & brigandages. Il leur fit encore de plus grands maux lorsqu'il fut élu chef du parti de ceux de sa nation contre ceux de Samarie, dans la guerre qu'ils se firent les uns contre les autres, pour les raisons que je vais dire. Les Juifs de la Galilée, qui alloient à Jérusalem les jours des fêtes solemnelles, avoient coutume de passer par les terres des Samaritains. Quelques Galiléens entrerent en contestation avec les habitans de Naïs, qui est un village qui en dépend, & est situé dans le grand champ. La querelle s'échauffa si fort, que plusieurs Juifs y furent tués. Les principaux de Galilée en porterent leurs plaintes au gouverneur Cumanus, pour en avoir justice. Mais comme il avoit été prévenu par les Samaritains, & gagné par leur argent, ils n'en reçurent aucune satisfaction. Un procédé si déraisonnable les irrita au point, qu'ils résolurent de se faire justice par les armes, disant que la servitude étoit assez rude par elle-même, sans que les injustices & les outrages la rendissent encore plus insupportable. Comme ils n'avoient point de chef, ils appellerent Eleazar fils de Dineus, qui se mit à leur tête avec ses troupes, attaqua par plusieurs fois les Samaritains, les battit & les pilla: & si Cumanus ne se fût mis en marche avec sa cavalerie de Sébaste, quatre cohortes, & grand nombre de ceux qu'il favorisoit, le mal auroit été beaucoup plus grand. Cumanus tua plusieurs Galiléens, prit Eléazar, & le fit mourir. * Joséphe, *antiq. liv. XX*, *ch.* 5.

ELEAZAR, fils d'*Ananias*, grand sacrificateur des Juifs, étoit un homme fort téméraire & insolent. Il se mit à la tête d'une compagnie de gens aussi méchans que lui, se saisit des portes du temple de Jérusalem, & dit tout haut, qu'il ne falloit point recevoir de présens ni d'offrandes, que de ceux de sa nation, & nullement des étrangers, ce qui étoit directement contraire à l'ancienne coutume. Les autres sacrificateurs, les anciens, les grands de Jérusalem, & tous ceux qui avoient du zèle pour la gloire de Dieu, & de l'amour pour la conservation du peuple, virent bien que tout cela ne se faisoit que pour choquer les Romains, & allumer le feu d'une guerre civile, qui ne pouroit s'éteindre que dans leur sang. Ils s'y opposerent par leurs remontrances, par leurs prieres, & enfin par la force. Tout cela fut inutile, il en fallut passer par-là, & Eleazar continua dans cette pratique jusqu'à l'entiere ruine du temple. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *l. II*, *ch.* 30.

ELEAZAR, parent de ce Manahem qui avoit usurpé la couronne, & qui faisoit le roi dans Jérusalem. Comme il vit que son parent étoit pris, entre les mains des sénateurs, & sur le point d'être puni comme il le

méritoit, il se retira à Maissada. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *l.* 2, *c.* 32.

ELEAZAR, Juif, fils d'un nommé *Simon*, aspiroit à la tyrannie, & vouloit avoir un commandement absolu dans Jérusalem; & enfin après quelques méfiances, & oppositions qu'il eut à essuyer, il en vint à bout. Il amassa de grands trésors dans le temps que les Juifs défirent l'armée de Cestius; car il fit un butin considérable sur ce général, prit tout l'argent qui étoit destiné pour le payement de l'armée, & n'oublia rien, par le moyen de ses richesses, pour se rendre maître de Jérusalem au commencement de la guerre contre les Romains. On fit d'abord tout ce qu'on put pour s'opposer à ses desseins; mais comme l'intérêt est le maître de toutes choses, son argent lui acquit tant de partisans, qu'enfin il persuada au peuple de lui obéir en tout. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *l. II*, *ch.* 42, *liv. IV*, *ch.* 5 & 31.

ELEAZAR, fils de *Mathias*, fils de *Théophile*, Juif qui fut choisi avec Jesus, fils de Saphas, tous deux de la race sacerdotale, pour commander les gens de guerre dans l'Idumée, au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains. * Josephe, *guerre des Juifs*, *l. II*, *ch.* 42.

ELEAZAR, Juif, capitaine dans l'armée de Simon, fils de Gioras, qui alla au château d'Herodion, pour persuader à la garnison de remettre cette forteresse entre les mains de Simon; mais il n'eut pas plutôt déclaré sa commission, qu'on se mit en état de le tuer; & comme les portes étoient fermées, & qu'il ne pouvoit s'enfuir, il se jetta d'une fenêtre en bas, où il se brisa tout le corps, & mourut sur le champ. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *liv. IV*, *ch.* 3.

ELEAZAR, Juif très-vaillant, qui, après la prise de Jérusalem & du temple, se retira dans le château de Macheron, où il soutint avec une valeur incroyable le siége contre Bassus, surnommé *Lucilius*. Comme un jour il étoit près des murailles, à reprocher aux Romains leur lâcheté, un soldat Egyptien appellé *Rufus*, se servit si promptement & si habilement de la main, qu'il l'enleva à la vue de ses compagnons, & le porta tout armé qu'il étoit au camp de Bassus. *Voyez* BASSUS. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *liv. VII*, *ch.* 25.

ELEAZAR, Juif, chef des Sicaires, qui, après la ruine de Jérusalem, se jetta dans Massala, & en soutint vaillamment le siége contre Flavius Silva. Mais voyant qu'il ne pouvoit éviter que la place ne fût prise d'assaut, il eut tant de pouvoir sur l'esprit de ses compagnons, qu'il leur persuada de se tuer tous plutôt que de se mettre dans la servitude. Ils s'égorgerent donc tous les uns après les autres, & pas un ne resta de cette sanglante tragédie. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *liv. IV*, *ch.* 30.

ELEAZAR, un de ceux qui exciterent une sédition, & prirent les armes contre Philadelphie, *cherchez* AMARAM.

ELEBANDA, *cherchez* ALABANDA.

ELECTE, c'est-à-dire, *choisie*, *élue*, *destinée*. On prétend que c'est le nom d'une dame chrétienne, à laquelle S. Jean adresse sa seconde épître, & qu'il exhorte d'éviter les erreurs de certaines gens qui nioient que Jesus-Christ fût venu en chair. D'autres prennent le nom d'*Electe* ou *Elue* pour une épithete que S. Jean donne à la dame à qui il écrit, & qu'il ne nomme point. On prétend qu'il y en a eu une autre de même nom, qui demeuroit à Ephèse, & qui étoit sœur de la premiere. Il y en a qui assurent qu'elle étoit de la province des Parthes, & d'autres d'une province de l'Asie mineure. Quoi qu'il en soit, Baronius soutient que cette lettre fut écrite par saint Jean l'an de Jesus-Christ 99, & Lucius Dexter l'an 100; mais celui-ci n'est d'aucune considération. * Tirin, *dans sa préface sur cette épître*.

ELECTEURS, princes d'Allemagne, qui ont droit d'élire l'empereur. Il est certain que depuis que la race des Carlovingiens fut éteinte en Allemagne, le royaume de Germanie, qui étoit auparavant successif, selon la loi fondamentale des François, devint électif, & que les rois Conrad I, Henri l'*Oiseleur*, & son fils Othon *le Grand*, furent élus par les princes & les seigneurs ecclésiastiques & séculiers, & par les députés des villes représentant le peuple. Depuis que l'empire fut transporté aux Allemans, en la personne d'Othon *le Grand*, & que la dignité d'empereur fut unie à celle de roi de Germanie, quoique le fils pour l'ordinaire succédât au pere, & que les Othons se fussent mis en possession du droit de succession en faveur de leur postérité, on élut néanmoins comme auparavant les empereurs, jusqu'après Frédéric II en 1210; ce qui paroît manifestement par les témoignages des auteurs qui ont marqué l'élection de tous les princes, comme Othon de Frisingue, l'abbé d'Urspergh, &c.

Il faut remarquer qu'il y a eu de temps en temps du changement dans ces élections. D'abord on y admit les peuples représentés par les députés des villes; ce qui a duré plus d'un siécle, comme on le voit par l'élection de Conrad III, rapportée par Othon, évêque de Frisingue. Et parceque le royaume d'Italie, & Rome même, étoient, depuis Othon *le Grand*, de la monarchie allemande, les princes, les seigneurs, & les villes d'Italie, & le pape même par ses légats, comme représentant le peuple romain, pouvoient donner leurs suffrages, quand ils le vouloient dans ces élections; ainsi qu'ils firent en celle des empereurs Henri IV, Lothaire II, Conrad III & Frédéric I. Mais les princes officiers de l'Empire, qui avoient le plus de crédit & d'autorité dans ces assemblées, trouverent moyen, sous le régne de Henri V, de faire changer en leur faveur la forme de l'élection; desorte que les autres princes & seigneurs, & les députés nommoient seulement, & présentoient celui qu'ils jugeoient devoir être élu par ces grands officiers: si ceux-ci en élisoient un autre, il falloit aussi réciproquement que leur élection fût approuvée par le plus grand nombre de ceux qui composoient cette assemblée. C'est ainsi que furent élus Lothaire II en 1125 & Frédéric I en 1152, ainsi que nous l'apprenons de deux manuscrits, dont l'un est de Velbert, chapelain de Conrad III, l'autre d'Amandus, secrétaire de Frédéric I; & desquels Paul Vindekius nous a donné les fragmens dans son traité des électeurs, *c.* 4 & 5. Que s'il se formoit quelque division dans l'Empire pour l'élection d'un empereur, ce qui est souvent arrivé, alors chacun donnoit sa voix dans les assemblées, comme auparavant, sans qu'on s'adressât plus aux officiers, puisqu'ils étoient eux-mêmes divisés. Cela se voit par les lettres qu'on écrivit au pape Innocent III sur les deux élections que l'on avoit faites d'Othon IV & de Philippe de Souabe, après la mort de l'empereur Henri VI en 1198. Il y eut encore un autre changement très-considérable dans les élections des empereurs; car après celle de Conrad III en 1138, on n'y admit plus que les feudataires de l'Empire, ecclésiastiques & séculiers; & depuis celle de Frédéric I en 1152, il n'y eut plus que les seuls Allemans, qui eussent droit d'élire l'empereur; comme il paroît par le fameux chapitre *Venerabilem, de Electione*, tiré de l'épître d'Innocent III à Berthold, duc de Zeringhen, après l'élection de l'empereur Othon IV en 1208. Mais après celle de Frédéric II, laquelle se trouve être la derniere qui se fit en 1210 par la plupart des princes Allemans; ces mêmes princes, d'un commun consentement, déférerent uniquement le droit d'élire l'empereur aux sept grands officiers de l'Empire, ausquels on présentoit auparavant celui qu'on desiroit qui fût élu. C'est ce qu'Albert, abbé de Staden, qui écrivoit du temps de cet empereur Frédéric, nous apprend en termes formels, quand il dit que Grégoire IX qui avoit excommunié Frédéric II en 1239, voulant qu'on en mît un autre à sa place, les princes ausquels il en avoit écrit, lui répondirent qu'il n'a-

voit rien à voir à l'élection de l'empereur, & que c'étoit à eux seuls qu'il appartenoit de la faire. Puis il ajoute, qu'en vertu d'un decret que les princes avoient fait auparavant d'un consentement général, ceux qui élisent l'empereur, sont les archevêques de Mayence, de Tréves & de Cologne, le comte Palatin, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg, & le roi de Bohême, qu'il nomme comme surnuméraire. Martin *le Polonois*, qui florissoit sous le regne du même Frédéric, dit aussi qu'il fut arrêté que l'élection se feroit par les sept grands officiers de l'Empire, qu'il nomme chacun selon son rang & son office. C'est-là la premiere fois qu'on trouve dans l'histoire les sept électeurs, qui, ensuite de cette nouvelle institution, élurent, environ huit ans après, Guillaume, comte de Hollande, en la place de Frédéric, excommunié de nouveau, & déposé par le pape Innocent IV au concile de Lyon. Mais parceque ni Martin ni Albert de Staden n'ont pas marqué précisément le temps de l'établissement de ce nouveau collége électoral, on n'en peut rien dire de certain, sinon que ç'a dû être nécessairement dans l'invervalle qui est entre l'année 1210, en laquelle Frédéric II fut élu par la plupart des princes & feudataires, & l'année 1240, que ces sept électeurs étoient déja établis du consentement de tous les princes. Pour empêcher qu'il ne se fît plus aucun changement en cette maniere d'élection, comme il s'en étoit fait de temps en temps jusqu'à Charles IV, cet empereur en fit une loi irrévocable par la bulle d'or en 1356.

Ce droit d'élire les empereurs ne vient ni du pape Grégoire V, ni de l'empereur Othon III : car ni dans les archives des papes, ni dans celles des empereurs, ni dans les compilations que l'on a faites de ces sortes de piéces & de décrets, il ne s'en trouve rien; & aucun des écrivains de ces temps-là n'en a jamais dit un seul mot, non plus que des sept électeurs. Tous les empereurs qui sont venus après Grégoire V & Othon III, jusqu'à Frédéric II, pendant l'espace de plus de deux cens ans, ont été élus ou dans les diétes générales, ou dans les assemblées des princes de la Germanie. Ce n'est pas aussi le pape Innocent IV qui a fait les sept électeurs, au premier concile de Lyon, comme a cru le cardinal Baronius, se fondant sur une digression que Matthieu Paris a faite en décrivant les actes de ce concile, & que son copiste a prise pour un des actes mêmes: ce que ce savant cardinal auroit bien reconnu, s'il avoit lu lui-même ces actes. D'ailleurs, Albert de Staden ayant parlé des sept électeurs sous l'année 1240, en laquelle il vivoit, il est évident qu'ils ont été avant le concile de Lyon, qui ne fut célébré qu'en 1245. Pour conclure ce qu'on doit croire sur ce point de l'histoire, il semble qu'il y a trois papes dont est venu le droit que les princes Allemans ont, que celui qu'ils ont choisi pour leur souverain, soit aussi couronné empereur. Le premier est Jean XII qui couronna le grand Othon en 962. Car, comme la dignité impériale fut alors unie à celle de roi de Germanie, ce fut alors que le droit d'élire l'empereur devint inséparable de celui d'élire un roi de Germanie. Le second pape est Leon VIII, qui par un décret qu'il fit, du consentement du clergé & du peuple romain, donna à ce même empereur, & à tous ceux qui lui succéderoient, droit d'élire un successeur (non pas à la monarchie allemande, qu'Othon avoit indépendamment du S. siége, mais à la dignité impériale.) Or comme après la mort d'Othon III qui mourut sans enfans en 1002, tout le droit de cet empereur fut dévolu aux états, ils le résignerent depuis aux sept électeurs. Le troisiéme pape est Sylvestre II qui succéda à Grégoire V en 999, & que Nauclere, auteur Allemand, dit avoir fait un décret qui se trouve dans les archives d'Aquilée, par lequel il donne aux Allemans ce droit d'élection. Mais comme cette piéce peut être suspecte, le plus sûr est de s'en tenir à ce que nous avons dit du pape Jean XII.

En 1648 on créa un huitiéme électorat avec la charge de grand trésorier de l'Empire, pour rétablir l'électeur Palatin, qui avoit été déposé, sans dépouiller l'électeur de Baviere, qui avoit été revêtu de son électorat. En 1692 on en a créé un neuviéme en faveur du duc d'Hanover de la maison de Brunswick. Ce prince ne fut admis dans le collége électoral qu'au mois de septembre 1708, que son ambassadeur y prit sa place à la diéte de Ratisbonne, du consentement de tous les colléges de l'Empire. Dans le même temps l'ambassadeur du roi de Bohême y prit aussi sa place au nom de son maître par maniere de représentation; & comme l'électeur de Baviere avoit été mis au ban de l'Empire, l'électeur Palatin fut réintegré dans son ancien rang de premier électeur séculier, dont un de ses prédécesseurs avoit été privé dans le XVII siécle. Après la mort de l'empereur Joseph, arrivée en 1711, lors de la convocation de la diéte pour l'élection d'un successeur, l'électeur de Baviere se plaignit de n'y avoir pas été appellé, non plus que l'électeur de Cologne son frere, qui avoit été mis comme lui au ban de l'Empire; ils demanderent d'être admis dans cette diéte, & ayant été refusés, ils protesterent contre tout ce qui se feroit; mais nonobstant leurs protestations on passa outre, & l'élection de l'empereur Charles VI se fit le 12 octobre de la même année par les électeurs de Mayence, de Tréves, & Palatin en personnes, & par les ambassadeurs de Saxe, de Brandebourg & de Brunswick. Parmi les électeurs, la succession suit l'ordre du sang & de la proximité de la branche, sans que la dignité électorale, ni les terres qui y sont attachées, puissent être divisées par un partage. Ceux qui sont ecclésiastiques s'établissent par élection ou par collation, comme les autres évêques d'Allemagne: mais il faut remarquer que la dignité étant séculiere, les électeurs ecclésiastiques peuvent assister à l'élection, avant que d'avoir la confirmation du pape. *Voyez* ALLEMAGNE *au titre du collége des* ELECTEURS : & BULLE D'OR. * Severinus de Monzambano, c'est-à-dire Samuel Puffendorf, *de statu imperii Germanici*, &c. Bruneau, *état présent de l'empire d'Allemagne*; & mémoires des savans. *L'histoire de l'Empire par* Heiss. Janus, *de origine Electorum*, imprimé en 1711.

ELECTRE, fille d'Agamemnon, persuada à son frere Oreste de venger la mort de leur pere tué par Egisthe. *Voyez* CLYTEMNESTRE. Il y a eu une autre ELECTRE sœur d'Antigone, & toutes deux filles d'Oedipe. Une autre fille de Thétis & de l'Océan, & sœur d'Atlante. Cette derniere est mere d'une autre ELECTRE, de qui Jupiter eut Dardanus. * Euripide. Velléius. Eusébe. Hygin. Ovide, &c.

ELECTRIDES, isles de la mer Adriatique, à l'embouchure du Pô. On prétend que ce fut le lieu où Phaëton fut précipité. On rapporte que l'ambre se recueilloit en abondance en ce lieu, d'où il a été appellé *Electrum*. On dit aussi qu'on y trouvoit des statues de Dédale & d'Icare, & qu'il y avoit un étang proche du Pô rempli d'eau chaude, d'où il sortoit une exhalaison si mauvaise, que les oiseaux qui voloient par dessus tomboient morts. On chercheroit inutilement à présent ces isles Electrides qui ne se trouvent plus. * Strabon. Lucien, *dial.*

ELECTRIS, petite isle de la grande Gréce, que Servius appelle aussi *Febra*, & qu'on nomme maintenant *il Monte Sado*; elle est présentement du royaume de Naples dans le golfe de Tarente; le pays est rempli de montagnes. Il y a un village assez grand & un fort contre les pirates. Elle est éloignée de sept milles de Tarente, en tirant vers le midi. * Baudrand.

ELÉE ou ELIDE, pays du Peloponnèse, aujourd'hui MORÉE, entre l'Achaïe, la Messénie, & l'Arcadie, renfermoit le mont Penée & les fleuves Alphée & Ladon. Ses villes principales étoient Elis & Pise, aussi nommée *Olympie*, où l'on célébroit les jeux olympiques, Cyllene, &c. Les Eléens eurent premierement des rois;

ils furent depuis gouvernés par des magistrats, & furent enfin soumis aux Romains, après avoir résisté à Antipater, & avoir été dominés par le tyran Aristonime. Au reste, l'Elide étoit comme une terre particulierement consacrée à Jupiter, & ceux qui l'attaquoient, étoient réputés sacriléges. Cependant les Arcadiens, les Lacédémoniens, & quelques autres peuples, furent peu scrupuleux sur cet article. Le temple de Jupiter *Olympien*, avec la statue de ce dieu, qu'on a mise entre les merveilles du monde; les jeux olympiques, & quelques autres célébrés en l'honneur de Junon, ont rendu l'Elide très-célébre. Le pays avoit reçu son nom du roi Eleus, fils d'Euriclides & d'Endymion. * Pausanias, *Eliac.* Strabon, *liv.* 8. Ptolémée, *liv.* 3. Laurembergius, *Græc. antiq.*

ELEE, ville maritime d'Asie dans l'Eolie, où ceux de Pergame, qui en étoit éloignée de six-vingt stades, tenoient leurs vaisseaux, fut bâtie par Mnesthée auprès du Caïque, & nommée premierement *Cidænis*; c'étoit le lieu de la naissance du philosophe Zenon, qui fut surnommé *Eléates*. Cette ville a dû être dans le second siécle entierement indépendante de Pergame; car on trouve une médaille au coin de Quintus, connu sous le nom d'Hostilien, qui avoit été frapée par les Eléates. Il y en a aussi une en Lucanie, que quelques-uns ont nommée *Hela*; peut-être du mot grec ἕλος, c'est-à-dire, *marais*, parcequ'elle est dans un marécage. * Etienne de Bysance. Strabon.

ELELEEN, l'un des surnoms de Bacchus, qui vient d'un mot grec, qui signifie *faire grand bruit*, ce qui se pratiquoit dans les bacchanales; & ce qui arrive encore à ceux qui ont pris trop de vin. * Ovide, *met.* 4 & 4 *ep.* Les anciens ont donné la même épithete d'*Eleléen* au soleil, d'un autre mot grec, qui signifie *tourner*: parcequ'il tourne incessamment autour de la terre, selon l'opinion commune & le systême de Ptolémée.

ELENCUS, dieu de liberté & de vérité, dont il étoit parlé dans les comédies de Ménandre, comme nous l'apprenons de Lucien dans son *Apophrade*, ou *le mauvais grammairien.*

ELENUS (Jérôme) jurisconsulte, natif de Brabant dans le XVI siécle, étudia à Louvain, & s'y avança dans les langues & dans les belles-lettres. Etant venu en France, il apprit le droit à Orléans & à Paris. Il le professa quelque temps après à Louvain, où il enseigna aussi le grec. Depuis il fut avocat à Anvers, & y mourut assez jeune, en 1576. Elenus a composé quelques ouvrages, *Diatribarum seu Exercitationum ad jus civile lib. III*, à Anvers, 1578, *in-8°.* & insérées depuis dans le second tome du *Thesaurus juris romani* publié en 1725. *Annotationes ad Instit. Juris canon. Lanceloti*, 1566, *in-8°. &c.* * Valere André, *biblioth. belgique.*

ELEOCART, ou ELEOCHET, c'est une habitation des Arabes, dans le désert de Barca en Afrique. Elle est sur un petit lac, qu'on trouve au milieu de ces sablonieres, vers les confins de l'Egypte. On croit par simple conjecture, que ce lieu est celui que les anciens appelloient *Oasis parva.* * Baudrand.

ELEONOR de Portugal, impératrice, étoit l'aînée des filles d'*Edouard*, roi de Portugal, & d'*Eléonor* d'Aragon. Elle fut mariée l'an 1450 avec *Frédéric* IV de ce nom, duc d'Autriche, depuis empereur, fils d'*Ernest* & de *Zimburge* de Mazovie. Eneas Silvius, qui fut pape sous le nom de Pie II, traita de ce mariage, en qualité de secrétaire de Frédéric. Le pape Nicolas V couronna Eléonor, qui fut mere de l'empereur *Maximilien* I, & qui mourut à Newstad en Autriche, l'an 1467, âgée de 33 ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'abbaye de la Trinité qu'elle avoit fondée.

ELEONOR, ou ALIENOR, reine de France, puis d'Angleterre, étoit fille de *Guillaume* X du nom, dernier duc de Guienne, & d'*Eléonor*, sœur de *Hugues II*, vicomte de Châtelleraud. Elle fut mariée dans la ville de Bourdeaux au mois d'août de l'an 1137 avec le roi *Louis* VII, dit *le Jeune*, qui en eut deux filles, *Marie* & *Alix*, mariées à deux freres; l'une à *Henri* I, surnommé *le Large* ou *le Richard*, comte de Champagne & de Brie; & l'autre à *Thibaud*, surnommé *le Bon*, comte de Brie & de Chartres. Eléonor ayant suivi le roi son mari à la Terre-sainte, en usa un peu trop familierement avec quelques princes étrangers, & fut même accusée d'entretenir avec Saladin, l'un d'eux, une intrigue secréte. Louis de retour en France, ou par jalousie, ou par scrupule de conscience, poursuivit fortement sa séparation d'avec Eléonor, sous prétexte qu'elle étoit sa parente; & l'obtint par sentence des prélats du royaume, assemblés à Baugenci sur Loire le 18 mars 1152. D'autres disent que le roi n'ayant eu d'elle que des filles, incapables de succéder à la couronne, & souhaitant des enfans mâles, demanda cette séparation. Quoi qu'il en soit, il est sûr que ce divorce fut très-dommageable à l'état, auquel il ôta la Guienne. En 1153 Eléonor se remaria à *Henri*, duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre, II de ce nom. C'est-là qu'ayant pris le parti de ses enfans révoltés contre leur pere, elle fut renfermée par Henri dans une prison, où elle demeura 16 années, ou 14 selon d'autres, sans en sortir qu'après la mort de ce roi en 1189, que son fils Richard l'en retira. Il la fit régente du royaume lorsqu'il se croisa en 1191. Elle passa aussitôt en Navarre pour y chercher une épouse au roi son fils; c'étoit la princesse Berengere, & elle la lui mena en Sicile, où il consomma le mariage avant que de faire voile pour la Terre-sainte. Eléonor revint en Angleterre, d'où elle passa en Allemagne l'an 1194 pour délivrer Richard prisonnier du duc d'Autriche. Ce monarque étant mort en 1199, elle cabala pour faire tomber la couronne sur la tête de Jean, comte de Mortain, son fils, à l'exclusion d'Artus son petit-fils. Celui-ci fit un traité l'an 1201 avec Philippe *Auguste*, roi de France, par lequel il fut dit que Blanche, infante de Castille, niéce de Jean que l'on surnomma *Sans-terre*, épouseroit Louis, fils unique de ce monarque, & Eléonor, quoique fort âgée, eut encore le courage d'entreprendre le voyage d'Espagne, pour aller prendre à Toléde cette jeune princesse sa petite-fille, & elle l'amena en Normandie. Elle fut assiégée dans Mirebeau, par le prince Artus son petit-fils, l'an 1202; mais Jean son fils la secourut, & fit prisonnier ce prince. Plusieurs historiens croient qu'elle mourut la même année, & que Jean *Sans-terre* fit aussitôt massacrer le prince Artus son neveu, n'ayant pas osé le faire du vivant d'Eléonor. D'autres disent qu'elle se retira à Fontevrault, où elle prit le voile de religion & y mourut le 31 mars 1204. Les historiens de cet ordre disent seulement qu'elle voulut être enterrée à Fontevrault, & qu'elle prit le voile de l'ordre.

Matthieu Paris & Balée nous apprennent que cette reine avoit beaucoup d'esprit, & qu'elle écrivit des lettres au pape Céléstin III, à l'empereur Henri IV, à Richard & Jean ses fils, qui en sont toutes remplies. Il est vrai que trois de ces lettres écrites au pape, sont attribuées à Pierre de Blois, & qu'on les trouve même dans ses œuvres. Ce sont la 144, la 145 & 146. Le même Pierre de Blois en écrivit une à cette reine, qui est la 154 qui commence: *In publica notitia venit, &c.* Les curieux consulteront ces lettres & les notes de Goussainville sur cet auteur, page 751 de l'édition de Paris de 1667: la vie de Louis *le jeune*, rapportée par Du-Chêne parmi les écrivains de l'histoire de France, *tome IV*, *p.* 591. Paul Emile, *liv.* 5. Matthieu Paris. Orderic Vitalis. Guillaume de Tyr. *Un fragment historique au sujet d'Eléonor, duchesse d'Aquitaine*, par M. Arcere, de l'Oratoire, dans le second *recueil des piéces lues dans les assemblées publiques de l'académie de la Rochelle.* Mezerai. Le pere Anselme. Bayle, *dictionnaire critique*, Louis VII, roi de France.

ELEONOR d'Autriche, reine de France & de Portugal, fille de *Philippe* I, archiduc d'Autriche, roi d'Es-

pagne, & de *Jeanne* de Castille, & sœur des empereurs *Charles-Quint* & *Ferdinand* I, naquit à Louvain le 24 novembre de l'an 1498. En 1519 elle épousa 1°. *Emanuel*, roi de Portugal : 2°. le roi *François* I. Le mariage se fit en l'abbaye de Capsjoux, entre Bourdeaux & Bayonne, au mois de juillet de l'an 1530. Ensuite elle fut couronnée à saint Denis le 5 mars de l'an 1531, & ménagea une entrevue entre le roi son époux & l'empereur Charles-*Quint* son frere, pour terminer leurs divisions. Après la mort du roi arrivée en 1547, elle se retira dans les Pays-Bas, auprès de l'empereur, qui l'emmena l'an 1555 en Espagne où elle mourut en 1558 à Badajox, âgée d'environ 60 ans. * Le Feron. De Thou. Du Bellai. Sainte Marthe & Mezerai, *en sa vie, & à la fin de celle de François* I. Le P. Anselme.

ELEONOR, reine d'Angleterre, fille de *Raimond Berenger* V, comte de Provence, épousa en 1236 *Henri* III, roi d'Angleterre, & en eut *Edouard* I du nom, de la maison d'Anjou; *Edmond*, comte de Lancastre, & trois filles, *Marguerite*, *Béatrix* & *Catherine*; la premiere mariée à *Alexandre* III, roi d'Ecosse; & la seconde à *Jean*, duc de Bretagne : l'autre mourut jeune. Eléonor, après la mort de son mari, arrivée l'an 1273, prit le voile de religion dans l'abbaye d'Ambresburi, où elle mourut sur la fin du mois de juin de l'an 1292. C'étoit une princesse d'un mérite singulier, & dont tous les auteurs parlent avec éloge. * *Consultez* l'histoire de Provence de Nostradamus & de Bouche, celle d'Angleterre de Du-Chêne; le P. Anselme, &c.

ELEONOR de Portugal, reine d'Aragon, fille d'*Alfonse* IV, & de *Béatrix* de Castille, fut mariée vers l'an 1347 à Barcelonne, avec *Pierre* IV du nom, roi d'Aragon. Elle mourut sans enfans à Xerica, au mois d'octobre de l'an 1348.

ELEONOR de Portugal, reine de Danemark, étoit fille d'*Alfonse* II, roi de Portugal, & d'*Urraque* de Castille. Elle fut mariée l'an 1229 avec *Valdemar* III, prince de Danemarck, & mourut de regret en 1231 de la perte de son mari, qui fut tué à la chasse. Leurs corps furent enterrés à Ringstad.

ELEONOR d'Aragon, reine de Navarre, fille de *Jean* d'Aragon, & de *Blanche*, reine de Navarre, épousa en 1436 *Gaston* IV, comte de Foix, & mourut le 12 février de l'an 1479, ayant eu entr'autres enfans GASTON, prince de Viane, qui de son mariage avec *Magdeléne*, fille de *Charles* VII, roi de France, laissa PHOEBUS, roi de Navarre, &c.

ELEONOR de Castille, reine de Navarre, étoit fille de *Henri* II, dit le *Magnifique*, roi de Castille, & de *Jeanne* Manuel. Elle fut mariée à Soria, le dimanche 27 mai 1375 avec *Charles* III, dit *le Noble*, roi de Navarre. Depuis, s'étant brouillée avec son mari, elle se retira en Castille, où elle excita quelques séditions entre les grands du royaume, & contre le service du roi Henri III son neveu. Ce prince fut contraint de l'assiéger dans le château de Roa, & ensuite la renvoya au roi Charles son mari, qui la reçut avec beaucoup de générosité, & en eut huit enfans. Eléonor mourut à Pampelune le 5 mars de l'an 1416, selon son épitaphe. Son corps fut depuis enterré auprès de celui de son mari, à Sainte-Marie la Réale, le samedi 10 mars de l'an 1509. * Surita, *l.* 10. Mariana. Sainte-Marthe. Le P. Anselme, &c.

ELEONOR d'Aragon, reine de Portugal, étoit seconde fille de *Ferdinand* IV du nom, roi d'Aragon, & d'*Eléonor* d'Albuquerque, dit *de Castille*. Elle fut mariée à *Edouard*, roi de Portugal, qui mourut en 1434. Ce prince la laissa régente du royaume; mais les Portugais s'y opposerent, & nommerent à la régence Pierre de Portugal, duc de Coimbre. Eléonor s'en plaignit inutilement. Elle se retira à Tolède, où elle mourut subitement le 18 février de l'an 1445. * Mariana, *l.* 20 & 21. Vasconcellos. Le P. Anselme.

ELEONOR de Portugal, reine de Portugal, fille aînée de *Ferdinand* de Portugal, duc de Viseo, &c. & de *Béatrix* de Portugal, fut mariée vers l'an 1470 à *Jean* II du nom, roi de Portugal.

ELEONOR Tellez, reine de Portugal, étoit fille de *Martin-Alfonse* Tellez, & femme de *Jean-Laurent* d'Acugna. Ferdinand, roi de Portugal, charmé de sa grande beauté, la demanda à son mari, qui la lui céda : de sorte que le roi l'épousa en 1371. Après la mort du roi Ferdinand, Eleonor fut fort maltraitée par Jean, grand-maître d'Avis, qui se fit proclamer roi de Portugal, parcequ'elle avoit pris le parti de Jean II, roi de Castille son gendre. Le grand maître poignarda en sa présence Jean Fernandez d'Andeyro, comte de Uren, serviteur du roi Ferdinand, & que l'on disoit favori de la veuve de ce monarque. Elle se retira à Santaren pour s'y défendre, & demanda du secours au roi de Castille son gendre; mais ce prince qui se défioit d'elle, la fit conduire à Tordesillas, où elle fut enfermée dans un monastere jusqu'à sa mort.

ELEONOR, reine de Sicile, étoit fille de *Charles* II, roi de Naples & de Sicile, & de *Marie* de Hongrie. Elle avoit été promise en mariage à *Philippe* de Toussi, seigneur de la Terza, dans la province d'Otrante, & amiral de Naples. Le pape Boniface VIII déclara nulles ces promesses, à cause du bas âge de la princesse. Elle fut mariée l'an 1302 avec *Frédéric* d'Aragon III du nom, roi de la Sicile de-là le Phare, & mourut à Catane le 9 août de l'an 1341. * Surita, *l.* 5. Summonte. Fazel. Le P. Anselme.

ELEONOR d'Aragon, comtesse de Toulouse, sœur de *Pierre* V, roi d'Aragon, fut la cinquiéme femme de *Raimond* VI, dit *le Vieil*, comte de Toulouse, qui l'épousa vers l'an 1200.

ELEONOR de Bourbon, princesse d'Orange, fille de *Henri* de Bourbon I du nom, prince de Condé, & de sa seconde femme *Charlotte-Catherine* de la Tremoille, née le 30 avril de l'an 1587, fut mariée l'an 1605 à *Philippe-Guillaume* de Nassau, prince d'Orange, &c. mourut sans lignée au château de Muret, le 20 janvier de l'an 1619, & fut enterrée à Valeri auprès de son pere. Son mari étoit mort le 20 février 1618.

ELEONOR de Roye, princesse de Condé, fille aînée & héritiere de *Charles*, sire de Rouci & de Muret, & de *Magdeléne* de Mailli, dame de Conti, née le 25 février de l'an 1535, fut mariée le 22 juin de l'an 1551 à *Louis* de Bourbon I du nom, prince de Condé, &c. dont elle eut plusieurs enfans. Elle mourut au château de Condé en Brie, le 23 juillet de l'an 1564, & fut enterrée dans le tombeau de ses ancêtres, à Muret en Picardie. * Du-Chêne. Sainte-Marthe. Le pere Anselme, &c.

ELEONOR d'Autriche, duchesse de Mantoue & de Montferrat, fille de l'empereur *Ferdinand* I, & d'*Anne* de Hongrie, née le 2 novembre de l'an 1534, fut mariée à *Guillaume* de Gonzague, duc de Mantoue & de Montferrat, dont elle eut VINCENT, & deux filles. Elle mourut le 5 août de l'an 1594.

ELEONOR de Bourbon, comtesse de la Marche & de Castres, duchesse de Nemours, &c. étoit fille de *Jacques* de Bourbon II du nom, comte de la Marche, &c. mort en 1438, & de *Béatrix* de Navarre. Elle épousa *Bernard* d'Armagnac, comte de Pardiac.

ELEONOR de Bourbon, fille de *Charles*, duc de Vendôme, &c. & de *Françoise* d'Alençon, née le 18 janvier 1532, fut abbesse de Fontevrault en 1575, & mourut le 26 de mars de l'an 1610. * Sainte-Marthe, *histoire généalogique de France*. Le P. Anselme.

ELEPH, ville de la tribu de Benjamin. * *Josué*, XVIII, 28.

ELEPHANT, ordre de chevalerie de Danemarck, fut institué l'an 1474, par Christiern I au mariage de Jean son fils. Les chevaliers dans les jours de cérémonies portent le collier, où pend un éléphant d'or émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent maçonné de sable, & sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. Les autres jours ils portent la médaille attachée à un cordon

cordon bleu, comme on porte l'ordre du S. Esprit. Cet ordre étoit sous la protection de la sainte Vierge. Favin a écrit que les rois de Danemarck ne le conférent qu'au jour de leur couronnement; mais on a une foule d'exemples du contraire. Le collier a été différent en différens temps. * Heliot, *hist. des ordres monast. tom.* 8, *c.* 61.

ELEPHANTINE, isle de l'Egypte, formée par le Nil, qui se sépare en deux bras au-dessous de la derniere cataracte, est ainsi appellée, selon quelques-uns, à cause qu'on y trouve des éléphans. C'est où les Egyptiens finissent leurs navigations, & où ils font leur commerce avec les Ethiopiens, dont cette isle n'est pas éloignée. Ce pays est un séjour fort agréable; car il y a un printems perpétuel, les arbres y sont toujours verds, & les feuilles de vignes n'en tombent point. Ce furent-là les bornes de l'empire romain, au rapport de Tacite, *liv.* 2, *annal. c.* 6. On peut encore voir sur ce sujet Pline, *l.* 5, *c.* 9, & Strabon, *l.* 17, *c.* 21. Plusieurs auteurs ont confondu cette isle avec celle de *Philes*, sur quoi on consultera Sam. Bochard, *in Phaleg. l.* 4, *c.* 26.

ELEPHANTIS ou ELEPHANTINE, femme grecque qui faisoit des vers. Elle a composé un poëme, dont le sujet étoit peu honnête. Martial en fait mention, *l.* 12, *epigr.* 43.

Nec molles Elephantidis libelli.

On ne sait en quel temps elle a vécu. * Tatien, *adv. Gen* Vossius, *de hist. græc. &c.*

ELERIUS, Anglois de nation, religieux de S. Benoît à Cambridge, vivoit dans le VII siécle vers l'an 660. Il composa la vie de sainte Wenefrede, de qui le moine Robert, qui 500 ans après la donna de nouveau au public, avoit pris une bonne partie de ce qu'il rapporte. * Vossius, *l.* 2 *des hist. lat. c.* 26. Pitseus, *de script. angl.*

ELERS (George) Danois, conseiller du roi, de l'état, de la justice & de la chambre, a prouvé par des actes dignes de mémoire, quel étoit son amour pour le progrès des sciences. Se voyant sans enfans, il légua trente mille écus de l'Empire, pour bâtir à Copenhague un collége, sous le nom de *collége d'Elers.* Le but de la fondation étoit d'y entretenir seize écoliers, qui s'appliqueroient à différentes sciences, qui y demeureroient, & y seroient entretenus pendant cinq ans. Cet établissement fut formé après sa mort, par Jean Wandalin, son parent & son exécuteur testamentaire, docteur & premier professeur en théologie. Ce collége, bâti magnifiquement, fut achevé & dédié solemnellement le 18 de novembre 1705, & les étudians y furent introduits, selon le nombre fixé. M. Elers légua aussi une somme considérable en faveur des pauvres, & pour être employée à diverses autres œuvres pies. Albert Thura dit que la donation, pour la fondation du collége dont on vient de parler, fut faite le 29 novembre 1691; que Jean Wandalin devoit être le premier directeur du collége; que Jean Sidelman prononça en cette occasion une harangue en présence de Conrad, comte de Reventlaw, grand chancelier, & de tout le sénat académique; il ajoute que huit des étudians qui sont reçus dans ce collége, doivent s'appliquer à la théologie, savoir, deux aux controverses, trois à l'histoire & aux antiquités ecclésiastiques, & trois à la philologie sacrée. Des huit autres, deux sont destinés à la médecine, deux à l'histoire, à la politique & au droit public, deux à la philosophie, & deux aux mathématiques. C'est dans ce collége qu'est aujourd'hui l'imprimerie pour la propagation de l'évangile. * Albert Thura, *idea histor. litterar. Danorum. Supplément françois de Basle.*

ELESBAAN, ou ELESBAAS, roi d'Ethiopie, prince fort sage & fort vertueux, vivoit dans le VI siécle. Il donna le commandement du pays des Homérites à Dunaan Juif, & ennemi des chrétiens, vers l'an 522. Ce Dunaan prit les armes contre lui; mais ayant été vaincu dans une grande bataille, il déchargea sa colére sur les chrétiens, qui habitoient dans ses terres, & exerça sur eux une cruelle tyrannie. L'empereur Justin ayant su ces cruautés, écrivit à Asterius, qui avoit été élu évêque d'Alexandrie, afin que par négociation, il engageât le roi d'Ethiopie à faire la guerre à ce tyran. Elesbaan, qui y étoit assez porté, mit sur pied deux armées, une de terre & l'autre de mer, gagna deux batailles, & fit tuer Dunaan. Ensuite, il fit bâtir des églises, donna aux Homérites un prince de grande piété; nommé Abrahamiu; & ayant passé en Ethiopie peu de temps après, il se retira dans un monastere, où il finit ses jours saintement. * *Consultez* Zonare; Cedrene; Théophane, Baronius, *A. C.* 522 *& seq.* Ludolf. *hist. Æth. l.* 2, *c.* 4.

ELEUSE, *Eleusius*, évêque de Cyzique, chef de ceux que l'on appelle semi-ariens ou macédoniens, vivoit dans le IV siécle. Il avoit été fait prisonnier sous l'empire de Julien, comme le destructeur du paganisme, dans Cyzique. Depuis en 366, l'empereur Valens lui ordonna d'embrasser la confession des Ariens. Eleuse résista d'abord, mais la crainte de l'exil l'emporta sur sa résolution. Il céda, & s'en repentit; car étant retourné à Cyzique, il se plaignit avec larmes, au milieu de l'assemblée, de la contrainte qu'on venoit de lui faire. Il pria même de mettre quelqu'un à sa place; mais comme il étoit beaucoup aimé, il continua à gouverner son peuple, qui n'en voulut point d'autre, & demeura toujours attaché à ses dogmes. Il assista au premier concile général de Constantinople, l'an 381. L'empereur Théodose le pressa lui & trente évêques de son parti, de s'unir à ceux qui confessoient la consubstantialité, lui représentant qu'ils en étoient demeurés d'accord en 368 par la bouche de leurs députés au pape Liberius, & qu'ils avoient long-temps communiqué avec eux. Il répondit qu'il aimoit mieux se joindre aux ariens qu'aux orthodoxes; & avec cette réponse impie, il se retira de Constantinople. * Socrate, *liv.* 5, *c.* 8. Sozomene, *liv.* 5 & 7, *c.* 7. Baronius, *A. C.* 381. Hermant, *vie de S. Basile.*

ELEUSE, *cherchez* ELEUSIUS.

ELEUSIS, ancienne ville de l'Attique, entre Mégare & le port de Pirée (laquelle on nomme aujourd'hui *Leptine*) étoit des plus célébres de la Gréce, à cause du temple de Cerès, dite *Eleusine*, dédié aux mysteres de cette déesse. L'origine de ce temple & de ces mysteres si vénérables pour l'antiquité, vient de ce que Celeus, roi d'Eleusie, fit un bon accueil à Cerès, qui cherchoit sa fille Proserpine enlevée par Pluton; ce qui porta cette déesse à lui enseigner l'agriculture. Ces mysteres, nommés Eleusiniens, étoient si superstitieusement révérés des anciens, que la plûpart des auteurs leur donnent le nom de mysteres par excellence, sans y ajouter d'autre épithéte. Il y avoit dans ce temple plusieurs ornemens sacrés, que l'on n'exposoit que séparément & en divers temps, d'où est venu le proverbe dont Sénéque fait mention, *Eleusina servat, quod ostendat revisentibus*, contre ceux qui dans une lettre, ou un discours, veulent dire & montrer tout ce qu'ils savent, sans rien réserver pour une autre occasion: & parceque dans la célébration de ces mysteres, les femmes montées sur des chariots avoient accoutumé de se dire des railleries d'un chariot à l'autre (ce qui se pratique aujourd'hui en Hollande entre le menu peuple, quand deux chariots chargés de paysans viennent à se rencontrer) de-là est aussi venu un autre proverbe des anciens, *de plaustro loqui*, c'est-à-dire, *parler de dessus le chariot*; lorsqu'on vouloit parler de ceux qui étoient enclins à la satyre, & à médire des autres. Diodore de Sicile (*liv.* 6) dit que les Atheniens tirerent d'Egypte l'institution des mysteres de Cerès: ce qui s'accorde avec le témoignage d'Hérodote & de Pausanias, qui assurent que les Grecs ont pris une partie de leur religion des Egyptiens. Aussi

Lactance (*liv.* 1) & après lui Phavorinus remarquent que les mysteres de Cerès étoient fort semblables en toutes choses à ceux d'Isis; & Théodoret (*lib. 6. græc. affect.*) assure que les cérémonies de la déesse d'Egypte furent changées en celles de la déesse d'Attique, non pas par le roi Ericthée, comme veut Diodore de Sicile, mais par Orphée; ce qui nous est confirmé par le Scholiaste d'Euripide, dans son Alceste.

Il est constant que la ville d'Eleusis a été le seul lieu où l'on a rendu ces honneurs excessifs à Cerès; & que lorsqu'elle a été assiégée, elle ne s'est jamais rendue aux ennemis, qu'à condition, qu'elle demeureroit toujours en possession du temple de Cerès & de ses mysteres. Ce temple, selon Strabon (*lib. 9*) étoit fort grand, & pouvoit contenir une multitude innombrable de peuple. Pour ce qui est des mysteres, il y en avoit de deux sortes, que l'on distinguoit en grands & petits: les premiers ne regardoient que Cerès, & tiroient, comme nous l'avons dit, leur origine de la recherche que cette déesse fit de sa fille, & de la reconnoissance qu'eurent les peuples d'Attique, pour la bonté qu'elle eut de leur avoir enseigné l'agriculture. * Arnobe & S. Augustin, *l.* 17 *de la cité de Dieu*, *c.* 20. Les petits mysteres regardoient Proserpine; mais d'autres disent qu'ils furent institués à l'occasion d'Hercule, qui souhaita d'être initié à ces mysteres: ce qui étoit contre la loi, qui défendoit d'y admettre les étrangers. Cependant les Athéniens n'osant refuser ce héros, ni enfreindre la coutume, trouverent un expédient, & instituerent des mysteres particuliers en faveur d'Hercule. * Le scholiaste d'Aristophane, & Tzetzes. Ceux qui étoient initiés aux grands mysteres s'appelloient *Epoptes*; & ceux que l'on admettoit aux petits, étoient nommés *Mystes*, comme nous l'apprenons d'Harpocration, de Suidas, & de l'ancien grammairien Symmaque, cité par le scholiaste d'Aristophane.

Les Epoptes ou Ephores, c'est-à-dire, *inspecteurs*, pouvoient, l'année d'après qu'ils avoient été initiés, avoir part aux mysteres les plus secrets, à quoi l'on n'étoit jamais admis d'abord; parcequ'il falloit faire comme une année de noviciat. On rapporte comme un exemple particulier & fort rare, la licence que se donna Démétrius d'aller d'un plein saut, où tous les autres ne pouvoient parvenir que par degrés, comme Plutarque le rapporte. Cette année d'épreuve n'étoit que pour ceux qu'on vouloit privilégier; car pour l'ordinaire, ceux qui étoient initiés aux petits mysteres devoient attendre cinq ans, avant que d'être reçus aux grands, ce que Tertullien remarque, *au commencement du livre contre les Valentiniens.* Ces deux sortes de mysteres se célébroient aussi en divers temps. Les grands au mois nommé *Boëdromion*, qui répondoit à notre mois de juin, où l'on commençoit les moissons en ces quartiers-là; les petits au mois *Antesphorion*, qui étoit à l'entrée du printems & dans la saison des fleurs, en mémoire de celles que cueilloit Proserpine avec ses compagnes, lorsqu'elle fut enlevée par Pluton. Ceux qui étoient initiés à ces mysteres portoient une couronne de myrthe; & lorsqu'ils y étoient admis, ils recevoient une robe neuve, qu'ils ne dépouilloient jamais qu'elle ne tombât en piéces. Quelques-uns gardoient ces lambeaux pour des langes d'enfant. * Tzetzes & le scholiaste d'Aristophane. Melanthius, *au livre qu'il a écrit des mysteres*, dit qu'ils avoient accoutumé de consacrer cette robe à Cerès & à Proserpine. Les Athéniens souhaitoient fort d'être admis à ces mysteres, dans l'espérance qu'ils avoient de mener une vie tranquille, de la finir heureusement, & de rentrer ensuite dans une meilleure. * Isocrate, *au panégyrique.* Aristide, *in Panathen.*

Le roi présidoit à la célébration de ces mysteres, comme nous l'apprenons de Pollux & d'Harpocration, & avoit quatre adjoints ou assistans: deux choisis de tout le peuple d'Athènes; le troisiéme, de la famille des Eumolpides; & le quatriéme, des Cériques, qui ne fai-soient néanmoins qu'une même race, comme nous l'assure Eschine en l'oraison contre Ctésiphon, où il joint toujours les Eumolpides & les Cériques ensemble; & de-là vient que les auteurs attribuent ordinairement aux premiers la conduite des mysteres ausquels ils étoient particulierement dévoués. Ces quatre adjoints du roi avoient chacun leur office. Le premier en avoit toute la surintendance, & recevoit ceux qui vouloient y être initiés. Le second portoit une torche ardente, ce que faisoient aussi tous les autres prêtres, en se débattant & en courant, en mémoire de celle que Cerès alluma aux flammes du mont Etna, lorsqu'elle couroit toute hors d'haleine, en cherchant sa fille. Celui-ci avoit soin d'étendre par terre les peaux des bêtes qui avoient été immolées à Jupiter, afin que le sol du temple ne fût point profané par ceux qui étoient atteints de quelque crime; & il ne leur étoit pas permis d'y appuyer les deux pieds; mais seulement de se tenir sur le gauche, jusqu'à ce qu'ils eussent été purgés. Le troisieme étoit comme le héraut, & crioit à haute voix, que les profanes se gardassent d'approcher de ce lieu sacré: sur quoi Suétone (*chap.* 4) remarque, que Néron eut assez de respect pour n'y vouloir pas entrer. Le quatriéme avoit particulierement soin que tout se passât dans l'ordre. Cette solemnité duroit plusieurs jours, & le dernier s'appelloit *Plemochoë*, du nom d'un certain vaisseau dont on se servoit dans cette cérémonie. On en remplissoit deux de vin, disposés de sorte que l'un regardoit l'orient, l'autre l'occident; & on les renversoit, après avoir fait quelques prieres. * Athenée, *liv.* 2. Toute cette pompe n'alloit pas d'une traite, d'Athènes à Eleusis: elle se reposoit quelquefois en chemin; & à chaque pause on chantoit des hymnes, & l'on faisoit quelques sacrifices, ce que Plutarque nous apprend en la vie d'Alcibiade. On s'arrêtoit ordinairement au pont de Céphise, & c'étoit-là qu'ils se disoient des injures les uns aux autres: au retour ils faisoient les mêmes pauses. * Hesychius. Quelquefois, lorsque les chemins étoient mauvais, ou que pour quelqu'autre empêchement on ne pouvoit aller par terre à Eleusis; ils y alloient par mer, & alors le voyage se faisoit avec moins de cérémonie. Les Grecs n'avoient point de cérémonie, où le secret fût observé avec plus de soin; car non-seulement ceux qui divulguoient les mysteres, étoient punis de mort, mais même ceux qui les avoient écoutés ou entendus. C'est pourquoi on ne vouloit point de commerce avec celui qui les avoit une fois profanés; on ne vouloit ni loger, ni voyager avec lui. Les Candiots étoient les seuls à qui on pouvoit les réveler sans danger; parceque les Athéniens les avoient reçus d'eux. On rapporteroit ici les principales cérémonies de ces fêtes, si le savant Meursius n'avoit fait un excellent traité latin sur ce sujet, où il explique fort bien toutes ces coutumes. On peut ajouter une remarque à ce qu'il en a touché: c'est que les fêtes *Eleusinia*, n'étoient point différentes de celles qu'ils appelloient *Epicleidia*; car *Epicleidia* ne signifie que *abscondita*, *secretes*, cachées, qu'il n'étoit point permis de divulguer, & sur lesquelles on avoit la bouche fermée comme avec une clef. Cela paroît clairement par un passage de Sophocle, (qui écrit dans l'Œdipe Colone, en faisant allusion à ce mot *Epicleidia*) où les vénérables prêtresses de Cérès ont soin des sacrés mystéres, sur lesquels la langue des prêtres Eumolpides est fermée avec une clef d'or. * Androcide. Pausanias. Macrobe. Ce grand secret que l'on exigeoit, & qui étoit si religieusement observé, étoit pour cacher une chose véritablement infâme, & que la sagacité des chrétiens a découverte, comme l'on peut voir dans Tertullien & dans Thédoret. Tertullien en parle ainsi: *Tota in adytis divinitas, &c. simulacrum membri virilis revelatur.* Théodoret dit que c'étoit *Naturæ muliebris imago.* Toute la cérémonie étant achevée, dès le lendemain, suivant l'ordonnance de Solon, le sénat d'Athènes se rendoit à Eleusis, pour s'informer si toutes choses s'é-

toient faites dans l'ordre. *Voyez* le livre de *Jean Meursius*, intitulé *Eleusinia*, & le sixiéme tome de la *bibl. univ.* Dacier, *rem. sur Horace, od. 2. liv. III. 3 édit. de Paris*, 1710.

ELEUSIUS, nommé aussi GEORGE, prêtre sous l'empire d'Héraclius & de son fils Constantin dans le VII siécle. Il avoit été disciple de S. Théodore Sicéote, évêque d'Anastasiople, qui fut abbe d'un monastere dans la Galatie, & qui mourut en 613. Eleusius composa en grec la vie de ce saint abbé. Surius & les Bollandistes ont donné au 22 d'avril cette vie traduite en latin par Pierre-François Zinus. Diogène Laerce, en la vie de Thalès, cite un auteur du nom d'Eleusius.

☞ ELEUTHERE (S.) pape, étoit diacre du pape Anicet, lorsque Hegesippe vint à Rome en l'an 168 au plus tard. Soter, successeur d'Anicet, étant mort l'an 17 de M. Aurele, de J. C. 177, Eleuthere fut mis en sa place pour être le douziéme évêque de Rome. Il est certain que son élection étoit connue dans les Gaules vers le milieu de l'an 177, avant la mort des martyrs de Lyon, puisque Eusebe, au *l.* 5, *c.* 3, 4, rapporte une lettre que ces saints martyrs lui écrivirent pendant qu'ils étoient dans les fers. C'étoit au sujet des Montanistes, qui commençoient à paroître depuis peu d'années, & jettoient le trouble parmi les fidéles par leurs prétendues prophéties. Ces mêmes martyrs députerent aussi à Eleuthere pour proposer les moyens d'assoupir la division que ces nouvelles prophéties causoient dans l'église. Ils avoient destiné S. Irenée pour cet emploi; & Eusebe rapporte, *c.* 4, un extrait de la lettre qu'ils avoient écrite à Eleuthere pour le lui recommander. Nous ne trouvons point ce qu'Eleuthere fit en conséquence de ces lettres. On a seulement tout sujet de croire qu'il se déclara pour la vérité contre les folies de Montan. Car si quelques uns pensent qu'il se laissa d'abord surprendre par les Montanistes, il y a sujet de croire qu'ils se trompent. Il y a apparence que ç'a plutôt été S. Victor son successeur. Comme le pontificat d'Eleuthere comprend tout le regne de Commode hors les derniers mois, Baronius a raison d'y rapporter les troubles & les nouvelles hérésies que le diable excita en ce temps-là dans le sein de l'église romaine. Blaste & Florin en étoient les chefs, & ils attirerent chacun beaucoup de sectateurs pour suivre les nouveautés différentes qu'ils introduisoient dans la doctrine de la vérité. Adon, *an.* 194, dit qu'Eleuthere ordonna par quelques décrets que l'on célébreroit pâque le dimanche depuis le 14 jusqu'au 21 de la premiere lune. Mais quoiqu'on trouve la même chose dans la chronique de Béde, ces autorités sont trop nouvelles pour nous assurer de ce fait. Une des choses qui rend célébre le pontificat d'Eleuthere, c'est l'ambassade qu'il reçut de la part d'un roi de la Grande Bretagne. Lucius, c'est le nom de ce roi, lui écrivit, & le pria instamment de lui envoyer quelqu'un, afin qu'il se fit chrétien, & il obtint aussitôt l'effet d'une demande si sainte. C'est ce que nous apprenons de Béde, *hist. l.* 1, *c.* 4; & on le lit aussi dans un pontifical qu'on prétend avoir été fait avant le milieu du VI siécle. Ceux qui ont écrit depuis Béde, ont ajouté, à ce qu'il dit de la conversion de Lucius, beaucoup de choses moins assurées, que nous ne rapporterons pas, à cause de cela. Entre différentes opinions sur le temps de cette conversion, il n'y en a que deux qui méritent quelqu'attention. L'une est celle de Béde, qui marque assez clairement que cela arriva sous M. Aurele, au commencement du pontificat d'Eleuthere, & ainsi vers l'an 177. Usserius suit ce sentiment comme le plus probable. L'autre opinion est celle de Baronius, qui a placé cet événement à la seconde année de Commode, la cinquiéme d'Eleuthere, de J. C. 181. Presque tous les auteurs conviennent qu'Eleuthere a gouverné 15 ans, ce qui nous oblige de dire qu'il est mort en l'an 192. Baronius croit qu'il mourut le 26 de mai, auquel le martyrologe romain met sa fête, & auquel les pontificaux disent qu'il fut enterré près de S. Pierre au Vatican. On croit que son corps y est encore, quoique l'église de Troie dans la Pouille, & quelques autres, prétendent l'avoir. * Tillemont, *mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, T. III, p. 60 & suiv. 615, & suiv.

☞ ELEUTHERE (S.) évêque de Tournai, naquit à Tournai de parens chrétiens l'an 456, & fut élevé avec S. Médard, depuis évêque de Noyon, qui en une occasion, croyant plaisanter, lui dit qu'il seroit un jour évêque du lieu de sa naissance. L'événement justifia cette espéce de prédiction. En 486, lorsqu'Eleuthere avoit environ 30 ans, il fut élu à la place de l'évêque Théodore, avant la mort duquel la violence des païens avoit obligé de transporter le siége épiscopal de Tournai à Blandini, à deux lieues de la ville. La conversion de Clovis & de la nation Françoise ayant ensuite rendu les temps plus calmes, le saint évêque en profita pour rétablir son siége épiscopal dans la ville de Tournai. Malgré les mauvais traitemens qu'il eut à essuyer de la part des idolâtres & des hérétiques, il ne cessa de travailler à leur conversion avec tant de zèle & d'application, qu'il eut la consolation d'en voir un grand nombre entrer dans le sein de l'église catholique. S. Eleuthere gouverna l'église de Tournai jusqu'à l'âge de soixante seize ans qu'il mourut, après en avoir passé trente-six dans l'épiscopat. On ne convient ni du jour, ni de l'année de son décès. Il est probable qu'il cessa de vivre en 532, le 20 de février, jour auquel l'église honore sa mémoire. Après la mort de S. Eleuthere, S. Médard, évêque de Noyon, prit soin de l'église de Tournai, qu'il gouverna avec la sienne jusque vers l'an 545. L'union de ces deux églises passa ensuite à ses successeurs. On a dans la bibliothéque des peres quelques sermons attribués à S. Eleuthere, que l'on ne peut pas néanmoins assurer être de lui. Voyez sur les ouvrages attribués à ce S. prélat l'*histoire littéraire* citée plus bas. La vie la plus ancienne que nous ayons de lui, ne paroît pas avoir été écrite avant le temps de Charles *le Chauve*, ou tout au plus de Louis *le Débonnaire*; elle n'est pas d'ailleurs de grande autorité; elle est rapportée par Bollandus que l'on peut consulter aussi-bien que le pere Labbe dans ses annales. * *Vie* dans Bollandus. Baillet, *vies des saints, au mois de février.* D. Rivet, *hist. littér. de la France*, Tome III.

ELEUTHERE, exarque d'Italie pour l'empereur Héraclius, ne fut pas plutôt arrivé à Ravenne, qu'il y fit faire le procès à ceux qui avoient été les auteurs du massacre de Jean son prédécesseur. De-là il alla à Rome, puis à Naples, où ayant assiégé Jean Conopsin, qui lui avoit fermé les portes, il le contraignit de se rendre à discrétion, le fit mourir, & pardonna aux habitans de la ville, où il mit un autre duc; mais Eleuthere, après avoir puni les révoltés, tomba lui-même dans le crime de rébellion. Voyant que l'empire étoit agité de troubles, il entreprit de se rendre maître de ce qui appartenoit à l'empereur dans l'Italie. Après la mort du pape Deus-dedit en 617, il crut que le saint-siége seroit vacant long-temps, & que pendant que le peuple seroit occupé à élire un nouveau pontife, il lui seroit aisé de se saisir de la ville. Dans cette vue, il traita son armée encore plus favorablement qu'il n'avoit fait, lui fit distribuer beaucoup d'argent, & lui promit beaucoup d'avantages; mais les soldats & les officiers détestant sa rébellion, se jetterent sur lui, l'assomerent, & lui couperent la tête, qu'ils envoyerent à Héraclius; ce qui arriva sur la fin de décembre de l'an 617. * Le Sueur, *hist. de l'église & de l'emp.*

ELEUTHERE, fleuve de Phénicie, qui a sa source au mont Liban, est nommé à présent *Valania*, selon Postel & Pinet. Il a son cours dans l'Iturée & la Galilée, & entre dans la mer, à trois milles de Tyr, & à deux de Sarepta. On y trouve quantité de tortues, dont la chair est de très-bon gout.

ELEUTHERE, fleuve de Sicile, est maintenant ap-

pellé *Admirati*, selon Fazellus, & passe à Palerme. Mais dans Cluvier, c'est *Bajaria*, qui se jette dans la mer de Toscane, à huit milles de Palerme vers l'orient. * Cluvier. Baudrand.

ELEUTHERIENNES, fêtes qui se célébroient en Grece de cinq ans en cinq ans, en l'honneur de Jupiter *Eleuthérien*, c'est-à-dire, *Dieu de la liberté.* Elles furent instituées par les Grecs, lorsqu'ils defirent auprès du fleuve Asope 300 mille Persans conduits par Mardonius; ce qui rendit la liberté à la Grece. * *Suidas.* Il y avoit d'autres fêtes de ce nom, célébrées par les Samiens, en l'honneur du dieu d'amour. Ἐλεύθερος en grec signifie *Libre.*

ELEUTHEROPOLIS, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à huit milles d'Hébron vers le couchant, & à vingt de Jérusalem, en tirant vers Gaza. C'est de cette ville-là, comme d'une ville célébre, que S. Jérôme prend la distance de plusieurs lieux. * Sanson.

ELEUTHON, déesse qui présidoit aux accouchemens, comme nous l'apprenons de Pindare, *in Olymp.* où Apollon l'invite avec les Parques, à assister Evadne qui étoit en travail d'enfant.

ELEWARD ou ETELWERD, *cherchez* ETHELWARD.

ELFELD, petite ville du cercle électoral du Rhin, en Allemagne. Elle est sur le Rhin dans les états de Mayence, à trois lieues au-dessous de la ville de ce nom. Elle avoit autrefois une bonne citadelle, qui est maintenant démolie. * Mati, *dict.*

ELGADE, ville de l'isle de S. Michel, l'une des Açores, que l'armée navale de France prit d'assaut, lorsqu'elle mena dom Antoine de Portugal dans ces isles pour l'en rendre maître en 1582. Les deux flottes françoise & espagnole se joignirent en ce lieu-là, & se donnerent une sanglante bataille sur mer, dans laquelle l'amiral Strossi fut pris, avec trois cens autres, entre lesquels il y avoit quatre-vingts gentilshommes, que les Espagnols commandés par le marquis de Sainte-Croix, firent cruellement mourir. * Mézerai, *au regne de Henri III.*

ELGIN, petite ville d'Ecosse dans le comté de Murrai, sur la riviere de Lossie, à trois milles de la mer d'Allemagne. Elle étoit épiscopale, suffragante de l'archevêché de Saint-André, & remarquable pour sa grande & belle église qui, pour la structure, le cédoit à peine à aucune de l'Europe, comme cela paroît encore par ses ruines. Il y a aussi les masures d'un château sur une montagne voisine. A un mille de-là on voit le château de Spynée, sur les bords d'un lac de même nom. Cette ville est située dans un terroir fertile; & le lac est remarquable par le grand nombre de cygnes qu'on y trouve, parcequ'ils se nourissent d'une herbe qui est sous l'eau, & qui ne paroît jamais au-dessus. * *Dict. angl.*

ELHAM ou ELIHAM, bourg d'Angleterre avec marché dans la contrée du comté de Kent, qu'on appelle *Shepwai.* Il étoit honoré autrefois d'un palais royal. Il est maintenant bien peuplé, étant agréablement situé dans les bois sur le penchant d'une montagne, à 58 milles de Londres. * Mati, *dict.*

ELI *cherchez* HELI.

ELIAB, fils de *Hélon*, étoit le chef de la tribu de Zabulon. Il fut nommé pour travailler au dénombrement du peuple. Il fut le troisiéme à faire son offrande au tabernacle. Ses deux fils Dathan & d'Abiron, furent engloutis dans la terre tout vivans, après s'être révoltés contre Dieu. * *Nomb.* 1, 2, 7, 10 & 16.

ELIAB, fils d'*Isaï* & frere du roi David. Le prophéte Samuel déclara qu'il n'étoit pas celui que Dieu avoit choisi pour être roi d'Israël. Il suivit le roi Saül à la guerre contre les Philistins, & se trouva au combat de son frere contre Goliath. Il admira sa force & sa victoire, & en eut de la joie: quoiqu'un peu auparavant il l'eût accusé de présomption & de témérité. * I *rois*, *XVI*, 6, *XVII*, 13.

ELIAB, le troisiéme de ces vaillans hommes, qui se joignirent à David, quand il fuyoit la persécution de Saül. Il rendit à ce prince affligé des services considérables dans toutes ses guerres. * I *paral.* 12, 19.

ELIACHIM, grand pontife des Juifs, qu'on croit auteur du livre de Judith. Un autre ELIACHIM, fils d'Helcia, ministre du roi Ezechias, *cherchez* JOACHIM, ou JOAKIM. * IV *reg.* 23, 34. Bellarmin, *des écriv. ecclés.*

ELIÆ, ou d'ELIE (Paul) surnommé *Vertumne*, à cause de son inconstance en fait de religion, entra de bonne heure dans l'ordre des carmes à Elseneur. Vers l'an 1520, séduit par les nouveautés de Luther, il quitta son couvent, & se retira à Copenhague, où il professa & enseigna publiquement le luthéranisme dans la langue du pays: il expliqua l'écriture sainte, & se fit écouter. Mais peu de temps après, il rentra dans la communion de l'église romaine, & eut un canonicat. Depuis, il fut un zélé défenseur des dogmes de l'église, & un des plus vifs adversaires des Luthériens. Albert Bartholin ne cite de lui que les deux écrits suivans: 1. une traduction danoise de l'institution d'un prince chrétien, composée par Erasme: cette traduction a été imprimée à Roschild en 1534, *in*-12. 2. *Institutio catechetica*, à Copenhague 1526, *in*-16. Bartholin renvoie pour la connoissance des autres ouvrages d'Eliæ, à l'écrit intitulé: *Erasmi Vindingii Academia Hafniensis.* Dans les additions à l'ouvrage de Bartholin, on cite de lui: 1. *Liber contra Joannis Michaëlii, exconsulis Malmogiensis, præfationem pro Christiano II, ex-rege Danico, apologeticam, &c.* 2. *Institutio de pauperum atque ægrotorum in Ptocotropheo sustentatione*, à Copenhague 1528, *in*-4°. 3. *Responsio ad Gustavi, regis Sueciæ, quæstiones clericis suis propositas*, 1528, *in*-4°. 4. *Liber contra Lutheranos.* 5. *Expositio canonis missæ, cum epistola ad senatum Randrusiensem*, 1531, *in*-8°. 6. *Adhortatio contra Lutheranos*, 1531; mais on ne cite cet écrit que comme manuscrit. * Bartholin, *de scriptis Danorum*, p. 115, & les additions p. 370, & suiv.

ELIASIB, pontife des Juifs, succéda à Joachim son pere, & gouverna 21 ans. Sous son pontificat, en l'année 3581 du monde, & 454 avant J. C. Néhémias de la famille sacerdotale, obtint d'Artaxercès *Longuemain*, roi des Perses, dont il étoit échanson, la permission de venir en Judée, & des ordres pour rétablir les murailles de Jérusalem, & pour défendre les Juifs des véxations continuelles qu'ils souffroient de la part de leurs voisins. * I *Esdras*, *c.* 10, II, *c.* 3, 12, 13. Joséphe, *l.* 11 *des ant.*

ELIAS LEVITA, *cherchez* ELIE.

ELICH (Louis-Philippe) vivoit au commencement du XVII siécle. Bayle croit qu'il étoit de Marpourg. Il y soutint une dispute publique sur la magie, (*De magia diabolica*) & ayant voulu faire imprimer un ouvrage sur ce sujet avec une préface que l'on crut dangereuse, on lui défendit de le publier. On fit même chez lui une visite, & y ayant trouvé qu'il avoit fait sur plusieurs livres des notes scandaleuses, on confisqua ces livres, on le cita lui-même devant les juges; il promit d'être plus réservé, il appuya sa promesse par le serment, & cependant il fit imprimer son livre à Francfort en 1607. Il est intitulé: *De demonomagia, de dæmonis cacurgia, & lamiarum energia.* Il prétend y réfuter ceux qui n'admettent ni sorciers, ni sorcieres, ni assemblées de sabats. Tobie Tandler, professeur en médecine à Wittemberg, dont il attaquoit aussi la harangue *De fascino & incantatione*, lui répondit en faisant réimprimer ce discours avec quelques autres piéces sur ce sujet. La préface du livre d'Elich blessant aussi l'autorité des magistrats, on voulut lui en faire rendre compte, mais il prit la fuite. On dit qu'il embrassa dans la suite la com-

munion de l'église romaine. *Voyez* Bayle, dans son *dictionnaire*, quatriéme édition. Cet auteur cite encore d'Elich, un ouvrage sous ce titre : *Innocentius, sive de miseriâ hominis, libri tres*, &c. imprimé à Francfort en *1609*. Il y a lieu de croire qu'Elich n'est que l'éditeur de cet ouvrage, & que c'est le même que celui qu'on donne au pape Innocent III, & dont nous connoissons une édition postérieure, à Paris *1645*, *in 16*, sous ce titre : *D. Innocentii papæ, de contemptu mundi, sive de miseriâ humanæ conditionis, libri tres.*

ELICHMAN (Jean) natif de Silésie, pratiqua la médecine à Leyde. Il se maria l'an *1638*, avec une femme qui étoit d'une famille de bourguemestre, & il mourut l'année suivante *1639*. Il entendoit seize langues, & il étoit si habile dans le persan, qu'au jugement de Saumaise, l'Europe n'a jamais produit un homme qui l'égalât dans la connoissance de cette langue, & n'en produira peut-être pas un semblable. Il croyoit que la langue allemande & la persane venoient d'une même source, & il en donnoit plusieurs raisons. Il composa en arabe une lettre, qui fut imprimée à Iene l'an *1636*. Sa dissertation latine, du terme de la vie, suivant la pensée des orientaux, *De termino vitæ secundùm mentem orientalium*, parut l'an *1639*. On croit qu'elle eut été beaucoup plus longue, s'il ne fut mort en y travaillant. Sa version latine du tableau de Cebés, fut imprimée à Leyde, l'an *1640*, avec la version arabe & le grec, par les soins de Saumaise, qui y joignit une préface très ample. * Crenius, *in præf. fascis.* 1, *exercitationum philologico-historicarum.* Beverovicius, *de vitæ termino. part.* 3, *p.m.* 139. Konig. *bibl. p.* 270. Christian Ravius, *pag.* 12, *primæ panegyricæ apud Cren. ibid.* Salmas. *præfat. in tabul. arabicam* Cebetis. Bayle. *dict. crit.* 2 *édit.*

ELICIENS ou ELIMEENS, peuples de Perse proche Suse, qui se joignirent à Nabuchodonosor, & lui rendirent de très-bons services dans la guerre qu'il entreprit contre Arphaxad, roi des Medes, & à la bataille qui se donna dans la plaine d'Arioch la XVII année du regne de cet Assyrien. Arphaxad y fut vaincu, & son armée taillée en piéces. * *Judith*, 16.

ELICO, Gaulois, natif du pays des Helvétiens, appellés aujourd'hui Suisses, étant allé à Rome, sous le regne de Tarquin *l'Ancien*, & s'y étant arrêté, pour apprendre quelque métier, goura les douceurs de ce pays. En revenant dans les Gaules, il en apporta des olives & du raisin, pour montrer la bonté du terroir d'Italie : ce qui fit entreprendre aux Gaulois de passer les Alpes, qui avoient été jusque-là comme des remparts entr'eux & l'Italie, qu'ils croyoient presque insurmontables. De-là naquirent les premieres guerres entre ces deux nations. * Pline, *l.* 12, & Tite-Live.

ELIDE, *cherchez* ELÉE.

ELIDURE, dit *le pieux*, fut mis sur le trône par les anciens Bretons, qui en avoient chassé son frere Archigallo. Il le lui remit, & lui succéda dix ans après; mais il fut détrôné par deux de ses freres, Vigene & Peridure, qui jouirent sept ans de leur usurpation ; ensuite les Bretons tirerent Elidure de prison. Quelques auteurs mettent ce roi parmi les princes fabuleux. On ne sait pas en quel temps il a regné. * Polydore Virgile, *l.* 4, *hist. Angl.* Du Chêne, *l. I, c.* 2, *c.* 14, *p.* 68, *hist. Ang.*

ELIE, prophéte, natif de Tesbe dans la terre de Galaad, vivoit sous le regne d'Achab, roi d'Israël, & de Josaphat, roi de Juda. On ne s'arrête point à ce que dit S. Epiphane, de la naissance de ce prophéte. Il rapporte une vision de Sobac pere d'Elie, & dit qu'après que sa femme fut accouchée, il crut voir des hommes vêtus de blanc, qui saluerent le nouveau-né, le couvrirent de feu, & lui firent avaler de la flamme : tels furent les langes dont ils envelopperent le petit Elie; tel fut le lait dont ils le nourirent ; que Sobac s'en alla consulter l'oracle à Jérusalem, & apprit ce que la vision signifioit ; que l'on assura que son fils habiteroit dans la lumiere ; & qu'il jugeroit Israël par le feu & l'épée. Cela a tout l'air de rêveries judaïques, & ne mérite aucune créance. Elie étant devenu grand, ce saint homme ne put souffrir les impiétés d'Achab, roi d'Israël, & de sa femme Jézabel. La septiéme année de leur regne, qui étoit l'an 3123 du monde, & 912 avant J. C. il leur prédit de la part de Dieu, une sécheresse & une famine qui dura trois ans & demi. Ensuite il passa dans un désert proche du torrent de Carith, du côté du Jourdain, où Dieu le nourrit pendant quelque temps, en lui envoyant des corbeaux, qui lui apportoient tous les jours à manger. La sécheresse ayant fait tarir le torrent, il vint par l'ordre de Dieu à Sarepta, qui est une ville entre Tyr & Sidon, chez une veuve, à laquelle il donna moyen de subsister, par une multiplication miraculeuse de quelque huile & de quelque farine qui lui restoient. Il y ressuscita le fils de cette veuve, qui étoit mort pendant qu'il demeuroit chez elle. La troisiéme année de la stérilité, le Seigneur lui commanda d'aller trouver le roi Achab. Il rencontra en chemin Abdias, intendant de la maison de ce prince, qui sur la parole que ce prophéte lui donna qu'il se présenteroit devant Achab, alla donner avis à ce prince de la venue d'Elie. Achab fit d'abord des reproches à Elie. Le prophéte lui reprocha le culte qu'il rendoit à Baal : & fit assembler 450 faux prophétes devant le peuple, & leur proposa de mettre une victime sur un bucher, afin que ceux dont les prieres attireroient sur elle le feu du ciel, fussent seuls estimés véritables prophétes. La proposition fut acceptée, & lui seul eut l'avantage de faire bruler le sacrifice, & d'obtenir de la pluie. Le peuple fit mourir les faux prophétes, & Jézabel voulut traiter de la même sorte Elie : mais il s'enfuit dans le desert, où se trouvant accablé de fatigue & de tristesse, il fut consolé & soulagé par un ange, qui lui apporta du pain & de l'eau; il marcha ensuite 40 jours jusqu'à la montagne d'Oreb, où il fit sa demeure : il y reçut ordre de venir oindre Hazaël pour être roi de Syrie, & Jéhu pour être roi d'Israël. Il vint trouver Achab, & lui reprocha le meurtre de Naboth, que Jézabel avoit fait mourir, afin que le roi eût sa vigne. Achab fut tué un an ou deux après, dans un combat contre les Syriens au pays de Galaad. Ochosias son successeur étant tombé (en 3139 du monde, & 896 avant J. C.) d'une fenêtre de son palais, envoya consulter Beelzebub dans Accaron, ville des Philistins, pour savoir quelle seroit l'issue de son mal. Le Seigneur lui fit dire par Elie, qu'il mourroit, pour avoir eu recours à l'oracle d'une divinité étrangere, comme s'il n'y eut point eu de Dieu en Israël. Ce prophéte fit aussi consumer par un feu descendu du ciel, deux capitaines & cent soldats, qui vouloient le mener par force à ce roi. Mais il pardonna au troisiéme capitaine qui lui parla avec respect, & vint de son bon gré trouver Ochosias, à qui il renouvella la prédiction qu'il avoit faite, qu'il mourroit de cette maladie. La prophétie fut accomplie bientôt après. Ochosias étant mort, laissa le royaume à son frere Joram. Ce fut au commencement du regne de celui-ci, l'an 3140 du monde, qu'Elie fut enlevé : il voulut, avant son enlevement, renvoyer Elizée; mais ce fidéle disciple le suivit jusqu'au Jourdain, qu'il passa à pied, Elie en ayant divisé les eaux, en étendant son manteau. Comme ils marchoient au-delà du Jourdain, un tourbillon de feu, en forme de char avec ses chevaux, enleva Elie. Elizée ramassa son manteau, & s'en servit pour passer le Jourdain, ayant hérité du double esprit d'Elie. C'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'Elie devoit venir avant le Messie; mais J. C. dit que cet Elie est S. Jean-Baptiste : c'est pourquoi quelques Juifs prenoient J. C. pour Elie. Dans le temps de la transfiguration de notre Seigneur, Elie

parut avec Moyse. C'est aussi une ancienne opinion parmi les chretiens, qu'Elie viendra avec Enoch, avant le jour du jugement, & qu'ils sont ces deux témoins ou martyrs de Dieu, que la bête doit faire mourir dans les derniers jours, & qui devoient ensuite ressusciter : cette opinion est fondée sur l'écriture. On croit encore communément qu'Elie & Enoch sont réservés dans le paradis terrestre. On a honoré dans l'eglise l'apparition d'Elie sur le mont Thabor, & son enlevement. L'empereur Basile établit son culte dans l'église d'Orient, & fit bâtir une église en son honneur. On fait la fête de l'enlevement d'Elie dans l'église grecque au 20 de juillet : les anciens martyrologes des Latins le placent au 14 d'août; & les modernes au 20 de juillet. Les carmes se vantent d'avoir Elie pour instituteur de leur ordre. * III *des Rois*, *c.* 17, 18, *& suiv.* IV, *c.* 2. II *des Paralipom. c.* 21. *L'Ecclésiastique*, *c.* 48. *Malachie*, *c.* 4. S. Augustin, *l.* 20, *de la cité de Dieu*, *c.* 19. Torniel, Salian & Sponde, *in annal. vet. testam. &c.* Baillet, *vies des saints*. Bayle, *dict. crit.* 2 *édit.*

ELIE I de ce nom, Arabe, succéda l'an 492, à Saluste, sur le siége épiscopal de l'église de Jérusalem. L'empereur Anastase, prévenu par Severe, qu'il avoit fait évêque d'Antioche, & par d'autres hérétiques, ennemis du concile de Chalcédoine, chassa ce prélat de son siége l'an 513, & mit en sa place un de ses partisans nommé Jean. (C'est ce même Jean que l'abbé Sabas ramena depuis au parti orthodoxe.) Elie se retira dans une solitude, où le même abbé Sabas venoit le visiter tous les ans. Un jour qu'il s'étoit aquitté de ce devoir de charité, accompagné de trois autres abbés, le patriarche leur dit que l'empereur Anastase étoit mort, & que dans dix jours il devoit le suivre : ce qui arriva comme il l'avoit prédit, l'an 518. Le martyrologe romain fait mention de lui & de Flavien d'Antioche, exilé aussi-bien qu'Elie, sous le quatriéme jour de juillet. Théodore le lecteur accuse dans son ouvrage Elie d'avoir condamné le concile de Chalcédoine; mais c'est sans raison, puisqu'au contraire il en fut un illustre défenseur, comme les actes anciens en font foi. * Le II concile de Nicée, *act. I.* Evagre, *l.* 3, *c.* 32. Nicéphore, *l.* 16, *c.* 34. Cyrille, *vie de S. Sabas*, rapportée par Surius *au* 5 *décembre*. Le pré spirituel, *c.* 35. Baronius, *A. C.* 492, 512, 513 & 518. Godeau, *hist. eccl. & élog. des évêques*.

ELIE II, patriarche de Jérusalem, vivoit dans le VIII siécle. Son diocèse gémissoit sous la tyrannie des Sarasins, lorsqu'il envoya un légat au VII concile général, qui est le II de Nicée, pour y exposer les malheurs des fidéles de son église, & s'excuser de ce qu'il ne pouvoit pas se trouver à l'assemblée. * Baronius, *A. C.* 787.

ELIE, surnommé EBN CHADIT, *Pater sanctus catholicus*, patriarche d'Antioche, Syrien de nation, vivoit environ l'an 1180, dans le temps où les chrétiens d'Europe faisoient la guerre dans la Palestine. On a de lui des homélies en arabe, qui sont encore manuscrites : elles sont sur les fêtes. Le stile en est sublime & allégorique, selon l'éloquence des Orientaux. Golius dit neanmoins qu'Elie n'écrivoit pas toujours l'arabe dans sa pureté. Ce savant a publié la premiere homélie, qui est sur la fête de noël, en arabe & en latin avec la grammaire arabe d'Erpénius, de l'édition de 1656. Il y a quelque apparence que cet Elie est le même qu'Elie de Maru, dont on parlera plus bas, & qu'Ebed Jesu a pris le titre de *Mar*, qui signifie *Seigneur* dans la langue syriaque, pour le nom d'une ville. M. de la Crose, dans son *histoire du christianisme des Indes*, croit que ce patriarche d'Antioche a été Nestorien. * *Voyez* l'ouvrage de ce savant, *que nous venons de citer; & catalog. biblioth. Lugd. Batav. inter manus. Jac. Golii.*

ELIE, patriarche d'Antioche dans le XIII siécle, natif de Riez en Provence. Il suivit les chrétiens pendant la guerre contre les Sarasins, & fut le premier des François, qui fut élevé sur ce siége vers l'an 1234. On ne sait pas le temps de sa mort. * Genebrard, *en la chron. en Innocent IV.* Bartel, *de episc. Regiens. in Guillelmo II*, *p.* 207.

ELIE, patriarche de Babylone, au commencement du XVII siécle, célébra l'an 1616 un synode à Amad, ville de Mésopotamie, dans lequel une profession de foi, que le pape Paul V avoit envoyée, fut reçue & approuvée de tous les prélats Orientaux, qui s'y trouverent. Ils envoyerent même les actes de leur synode à ce pape, qui leur récrivit, pour répondre à certains doutes qui leur étoient restés. Les protestans ne tombent pas d'accord de ces faits, quoiqu'indubitables. Pierre Stroza a composé l'histoire de cette légation, avec un traité de la croyance des Chaldéens. Sponde rapporte la même chose sous l'année 1616, *num.* 8.

ELIE, dit de COXIDA, bourg où il avoit pris naissance, près de Furnes en Flandre, vivoit sur la fin du XII siecle, & fut abbé de Dunes, de l'ordre de Cîteaux. C'est lui qui persuada à l'empereur Henri VI de mettre en liberté Richard I roi d'Angleterre, que Léopold d'Autriche avoit arrêté prisonnier en revenant de la Terre-Sainte. Il composa quelques discours moraux, dont deux avoient été prononcés dans des chapitres généraux de son ordre, que le pere Charles de Visch, religieux du même ordre de Cîteaux, publia en 1649. L'abbé Elie mourut en odeur de sainteté, le 16 du mois d'août 1203. * Henriquez, *in menol. Cist.* Charles de Visch, *bibl. script. ord. Cist.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ. de abbat. Deunens.* Valere André, *biblioth. Belg. &c.*

ELIE, dit DE BARJOLS, poëte, vivoit dans le XII siécle. C'étoit un gentilhomme de Barjols en Provence. Il composa un poëme de la guerre des comtes Raymond Berengers II & III contre Etiennette de Baux & ses enfans dans le XII siecle. Il composa aussi grand nombre de petites piéces à la louange de Garcène, fille de Guillaume VI, comte de Forcalquier, qui épousa Rainier Claustral, que Nostradamus fait prince de Marseille. * Nostradamus, *en la vie des poëtes Provençaux*, *p.* 33.

ELIE de EVESHAM, Anglois, vivoit vers l'an 1270. Il étoit religieux Bénédictin de Worchester, : il est auteur d'une chronique.

ELIE, archevêque de Maru, a composé, selon Ebed Jesu, *dans son catalogue des écrivains Chaldéens*, des commentaires sur la genese, sur les pseaumes, sur les proverbes, sur l'ecclésiaste, sur le cantique des cantiques, sur Isaïe, & sur les épîtres de S. Paul. De plus un volume de l'histoire ecclésiastique, plusieurs épîtres de consolation, diverses expositions, principalement sur les leçons des évangiles. * Ebed Jesu, *catalogue des écrivains Chaldéens*. Voyez ELIE surnommé EBN CHADIT.

ELIE ou ELIAS BARSENIA, écrivain Syrien, archevêque de Soba, a composé des annales, plusieurs oraisons, une grammaire, & quatre livres qui contiennent des décisions sur des matieres ecclésiastiques. De plus un assez grand nombre de lettres écrites en syriac, & en arabe. * *Voyez* Ebed Jesu *dans son catalogue des écrivains Chaldéens.*

ELIE DE NISIBE, célébre grammairien parmi les Syriens, a écrit une grammaire de sa langue, d'où Abraham Echellensis a cité quelques extraits dans ses notes sur le catalogue d'Ebed Jesu. Cet Elie remarque entr'autres choses dans sa grammaire, que les Hébreux, les Syriens, les Persans, les Madianites, les Phéniciens, les Arabes, & d'autres peuples que nous ne connoissons point, n'ont pas assez de lettres dans leurs langues, pour exprimer les mots qu'ils écrivent, & que c'est ce qui les a obligés de mettre de certains points au défaut de ces lettres, pour marquer la ma-

niere de lire : ce qui fait qu'ils ne peuvent lire qu'en devinant, où suivant l'usage reçu par la tradition. * M. Simon.

ELIE, rabbin, écrivit en hébreu une arithmétique, qu'Erasme Oswald, mathématicien & professeur de la langue sainte à Fribourg, & disciple de Munster, traduisit en latin.

ELIE ORIENTAL, avoit fait un commentaire de la géométrie des Hébreux. Simler en fait mention dans sa bibliothéque, où il marque que cet ouvrage n'étoit pas encore imprimé. * Balæus, & Pitséus *de script. Angl.* Simler. Vossius, &c.

ELIE ou ELIAS LEVITA, rabbin, vivoit dans le XVI siécle. C'est le plus savant critique que les Juifs aient eu parmi eux; il a rejetté plusieurs de leurs traditions mal fondées, & entr'autres, celle qui regarde la prétendue antiquité des points voyelles, & les attribue à Esdras; il a parfaitement bien éclairci ce qui appartient à la Massore, dans un livre intitulé, *Massoret Ham Massoret*, imprimé a Venise & à Basle. Il est de plus le seul des Juifs qui ait entendu parfaitement les Paraphrases Chaldaïques; & il nous a donné un dictionaire chaldaïque de ces paraphrases, outre un glossaire hébreu, intitulé *Tisbi*, qui explique les mots hébreux, barbares ou étrangers. Paul Fagius a traduit ce glossaire en latin. Ce rabbin a aussi fort excellé dans la grammaire, sur laquelle il a écrit plusieurs livres, dont quelques-uns ont été traduits en latin. Il a encore fait des remarques sur les livres de grammaire des deux Kimchi. Elias Levita étoit Allemand de nation; mais il a passé la plus grande partie de sa vie à Rome & à Venise, où il enseigné la langue hébraïque à plusieurs chrétiens, & même à quelques cardinaux. Munster, qui l'a souvent consulté, a beaucoup profité de la lecture de ses ouvrages, dont il a traduit quelques-uns en latin. Ceux qui veulent savoir à fond l'hébreu, doivent lire ce que ce rabbin a composé sur la grammaire hébraïque. Il est mort à Venise vers l'an 1550, dans un âge très-avancé. Un de ses petits-fils reçut le baptême à Venise, puis se fit jésuite, saint Ignace l'ayant agréé. Il se nomma *Jean-Baptiste* Elien, enseigna l'hébreu & l'arabe dans le collége romain; fut envoyé par le pape Pie IV aux Coptes, & par Grégoire XIII aux Maronites, & traduisit à l'usage de ces nations le concile de Trente. * M. Simon. Alegambe.

ELIE, *Punctator*, petit-fils de *Bérachie*, surnommé *Punctator.* Cet Elie a écrit de sa main le Pentateuque, & quelques autres livres de l'ancien testament. Ce manuscrit est dans la bibliothéque royale de Berlin. A la marge on trouve diverses remarques masorétiques; & à la fin, Elie a joint plusieurs choses en hébreu. André Muller a cru que ce manuscrit a été fait dans l'isle de Rhodes, l'an 334 de Jésus-Christ, & qu'ainsi il étoit d'une grande antiquité; mais M. de la Croze ne lui donne pas plus de 400 ans. Le savant Wolfius pense aussi que l'auteur de ce manuscrit ne vivoit que sur la fin du quinziéme siécle. * Wolfii, *bibliotheca hebræa*, pag. 166. *Le supplément françois de Basle*, tome deuxiéme, page 643.

ELIE, rabbin, fils de *Moyse* Lama, étoit de Francfort sur le Mein, & fut chef de la synagogue d'Hanau, au commencement du dix-septiéme siécle. On a de lui : 1. *Rinnat dodim*, le Cantique des amis; 2. un commentaire sur les passages difficiles du rabbin Bechaï; 3. *Adderet Ælijahou*, le manteau d'Elie. * Wolfii, *bibliotheca Hebræa*, page 165. *Supplément françois de Basle.*

ELIE, dit Trickingham, *cherchez* TRICKINGHAM.

ELIEL, Israélite, chantre, étoit de la famille de Caath. * *I Paral.* 6, 34. Il avoit quatre-vingts freres, qui lui aiderent à porter l'arche à Jérusalem. * *I Paral.* 15, 9. Il y a eu deux autres Israélites de ce nom très-vaillans hommes, qui suivirent par tout le roi David, tant à la défaite des voleurs de Siceleg, que dans les batailles qu'il donna contre les Philistins. * *I Paral.* 11, 46, 12, 11.

ELIEN (Claude) de qui nous avons quelques ouvrages, étoit sophiste. On ne sait de lui que ce que nous en apprennent Philostrate & Suidas. Celui-ci le fait naître à Preneste, l'autre le dit citoyen Romain, & lui-même assure que Rome étoit sa patrie. Cependant il a écrit en grec avec tant de pureté, qu'on le prendroit pour un Athénien. C'est qu'il avoit bien lu Platon, Aristote, Isocrate, Plutarque, & les autres écrivains Grecs les meilleurs, sur-tout les poëtes. Philostrate lui donne le titre de *Sophiste*, & Suidas lui joint celui de *Pontife* ou de *Prêtre.* Il avoit composé, selon lui, un livre sur la Providence, contre Epicure & tous ceux qui nioient cet attribut de la Divinité. Il nous reste trois ouvrages sous le nom d'Elien, *la Tactique*, ou l'art de ranger des troupes en bataille; l'*histoire diverse*, & celle des *animaux.* La plupart les attribuent à un seul & même Elien qui vivoit, selon eux, sous l'empire d'Adrien. Mais le savant Perizonius soutient que l'historien vivoit un siécle plus tard. Pour Elien, auteur de la Tactique, il est certain qu'il vivoit sous Adrien à qui il a dédié son ouvrage. D'ailleurs il étoit Grec de nation; il le dit lui-même, & convient qu'il avoit appris des Grecs l'art militaire. Elien l'historien, au contraire, étoit Romain, & vivoit sous l'empire d'Alexandre Sévere, vers l'an 222 de Jesus-Christ. Philostrate qui a écrit sa vie, range entre les sophistes qui ont vécu sous Commode & Septime Sévere, Pausanias dont Elien fut disciple, & Athénodore contemporain de Pausanias, & il place aussi sous Alexandre Sévere, Aspasius qui fut condisciple d'Elien sous Pausanias. Philostrate de Lemnos, oncle de celui *dont nous parlons*, étoit ami particulier d'Elien : or ce Philostrate étoit en grande considération sous Alexandre Sévere, & il paroît qu'il étoit du même âge qu'Elien, ce qui marque qu'ils étoient contemporains. Enfin Elien, dans son *histoire diverse*, n'est souvent que le copiste ou l'abréviateur d'Athénée, qui, par conséquent avoit publié son ouvrage le premier. Or Athénée n'a écrit qu'après l'empire de Caracalla, puisqu'il parle du poëte Oppien comme d'un homme déja mort, & que ce poëte avoit dédié ses ouvrages à cet empereur. Athénée a donc écrit les siens sous Héliogabale, ou pendant les premieres années d'Alexandre Sévere. Or qu'Elien ne soit souvent que le copiste ou l'abréviateur d'Athénée, c'est ce qu'il est aisé de voir par la lecture de leurs ouvrages, ou par la dissertation de Périzonius. A l'égard de l'Elien, auteur de l'*histoire des animaux*, il y a apparence qu'il est encore le même que l'auteur de l'*histoire diverse.* On voit le même génie dans l'un & l'autre ouvrage, la même variété de lecture, le même gout pour cette espéce de multiplicité. Cette distinction de deux Eliens, l'auteur de la *Tactique*, & l'auteur de l'*histoire diverse* & de celle *des animaux*, avoit été faite avant Périzonius par Tristan de S. Amant dès 1644, dans ses *commentaires historiques sur l'histoire romaine.* * *Voyez* outre les auteurs cités dans cet article, la *Préface* d'Abraham Gronovius, dernier éditeur de *l'histoire diverse* d'Elien, à Leyde en 1731. *Le journal des savans de novembre* 1731.

ELIENS, famille romaine. Les Eliens étoient partagés en sept ou huit familles, toutes plébeïennes; mais fort anciennes, & illustrées par les grandes charges. Il y avoit la famille de Pætus, celle de Catus, de Tubero, de Gallus, de Stilo, de Præconius, de Sejanus, de Lamia; & c'est de ces Eliens qu'étoient sortis les Antonins. Horace adresse l'ode XVII, livre III, à L. Ælius Lamia. * *Hist. romaine.*

ELIEZER, originaire de la ville de Damas, serviteur du patriarche Abraham, qui auroit été son hé-

tuer, si Dieu n'eût donné des enfans à ce saint homme. Quelques-uns croient que le mot de Dammesec, qui est dans l'original, est le nom propre de ce serviteur, & Eliezer son surnom; mais comme ce n'étoit pas alors l'usage d'avoir deux noms, il est plus vraisemblable, que ce premier mot marque la patrie de cet intendant de la maison d'Abraham. * Le Clerc, *sur la Genèse*, *ch.* 15, *v.* 2.

ELIEZER, fils de *Moyse*, législateur des Hébreux: il n'eut qu'un fils nommé *Rohobia*. * *I Paral.* 23, 15. Il naquit dans la terre de Madian, du temps que Moyse étoit réfugié chez Jethro son beau-pere. Sa mere se nommoit *Sephora*. Il eut celui d'*Eliezer*, qui signifie *le Dieu fort est mon secours*, parceque Dieu avoit sauvé Moyse de la persécution & des mains de Pharaon. * *Exod.* 2, 22. Lorsque David distribua les offices du temple à Jérusalem, il mit dans la famille de Lévi, c'est-à-dire, dans le rang des Lévites, les deux fils de Moyse, savoir Gerson & Eliezer, leur donna par un avantage singulier, la garde du trésor sacré, & leur rendit tous les honneurs possibles. * *I Paral.* 26.

ELIEZER, fils de *Dodaü* de Maresa, prophéte du Seigneur, qui prédit à Josaphat, roi de Juda, le naufrage que feroient les navires qu'il envoyoit en Tharsis, pour avoir fait alliance avec l'impie Ochosias, roi d'Israël. * *II paral.* 2, 29.

ELIEZER, rabbin, & l'un des plus célébres auteurs des Juifs, a composé un livre intitulé, *les chapitres de R. Eliezer*, qui est en partie historique, & en partie allégorique. Les Juifs estiment fort ce livre, & le considerent comme un des plus anciens ouvrages qu'ils aient; car dans le titre de l'édition de Venise, il est appellé Eliezer *le Grand*, qui étoit du nombre des docteurs de la Misna dans le temps du *Nasci*, ou prince Rab. Gamaliel II, fils de Rab. Simeon, fils de Rab. Gamaliel. Il vivoit, selon eux, vers l'an 73 ou 75 de Jesus-Christ. Le pere Morin lui avoit donné une grande antiquité dans ses exercitations ecclésiastiques sur le pentateuque des Samaritains; mais, après y avoir fait plus de reflexion, il a changé de sentiment dans ses exercitations sur la bible, où il n'oublie rien pour montrer que ce livre d'Eliezer n'a pas l'antiquité que les Juifs lui attribuent. Il s'appuie pour cela sur ce qu'il y est fait mention de l'empire des Arabes, comme d'un très-puissant empire. D'où il prouve que cet auteur n'a pu écrire avant l'an 700 de Jesus-Christ. Il rapporte plusieurs autres choses, pour montrer que R. Eliezer n'est point le véritable Eliezer, qui a vécu dans le temps marqué ci-dessus; mais un imposteur, qui a fait un recueil des fables du talmud & des *Medrascim*, ou commentaires allégoriques. Il a aussi expliqué dans son livre plusieurs passages de la Genèse, selon la méthode de ces anciens Medrascim, qui ne peut être goutée que des Juifs, y mêlant des contes faits à plaisir. Guillaume Vorstius a traduit cet ouvrage en latin; & il a ajouté à sa version des notes remplies d'érudition judaïque. Dans la préface qu'il a mise au commencement de sa version, il juge que le livre d'Eliezer n'est pas si ancien que les Juifs le font; & bien qu'il avoue qu'il est plein de fables, il dit qu'il y a plusieurs belles interprétations, qui peuvent servir à éclaircir l'histoire & les traditions juives. On y voit de plus des choses particulieres, comme ce qu'il rapporte de la figure & de la composition des Teraphins, & des trois guerres des Turcs, peu avant la venue du Messie. Buxtorf a aussi parlé des chapitres de R. Eliezer dans sa bibliothéque rabbinique, où il dit qu'il comprend l'histoire du monde, jusqu'au temps de Gamaliel II. Mais Vorstius assure que Buxtorf se trompe; parceque l'histoire de ce livre ne passe point le temps de Mardochée & d'Esther. * Le P. Morin, *exercitationes biblicæ*. M. Simon.

ELIEZER MIMMEZ, c'est-à-dire, de Metz en Lorraine, rabbin, mort en 1238. On a de lui *Sephir Jéréim*, le livre de ceux qui craignent Dieu. L'auteur y traite des différens préceptes de la loi de Dieu. Cet ouvrage a été imprimé à Venise en 1566. Buxtorf l'attribue au rabbin Benjamin, qui n'avoit fait que le mettre en ordre. Samuël Algafi l'a éclairci par des remarques. * Wolfii *bibliotheca hebræa*, page 179. *Supplément françois de Basle*.

ELIEZES, fils de *Bariza*, aga des janissaires, étant encore jeune, se battit en duel contre Bitezes Hongrois, dans le temps qu'Amurat, empereur des Turcs, marcha contre Jean Huniade, l'an 1448, dans le territoire de Cassovie en Hongrie. Ils sortirent tous deux du combat, sans se faire aucun mal, & chacun se retira vers les siens. Amurat admirant le courage de ce jeune homme, dit qu'il avoit à son service un maître liévre. Eliezes, pour faire connoître à l'empereur ce qui l'avoit excité à combattre si vaillamment, lui apporta l'exemple d'un liévre, contre lequel il avoit autrefois tiré jusqu'à quarante fléches sans l'épouvanter, & qui ne s'étoit enfui qu'au dernier coup. Il ajouta, que de-là il avoit connu qu'il y avoit de la destinée dans la vie, & que fortifié de cette pensée, il n'avoit point fait difficulté de s'exposer au combat contre un ennemi, qui le surpassoit en âge & en force. * Chalcondyle, *liv.* 7.

ELIM, sixiéme campement des Israélites, où ils arriverent de Mara le premier jour du second mois, qu'ils appellent *Jiar*, & qui répond au mois d'avril. On prétend que ce fut le premier jour de la semaine. Ils eurent le plaisir d'y trouver pour leur rafraîchissement douze fontaines & soixante & dix palmiers. Les Israélites prirent courage à la vue d'un lieu si agréable, & ne furent pas dans une petite joie, se persuadant de trouver une campagne délicieuse, & abondante en eaux & en toutes sortes de fruits; mais ils changerent bientôt leur joie en tristesse & en pleurs, lorsqu'au lieu de tant de fontaines, ils ne trouverent plus qu'un peu d'eau croupissante, & en si petite quantité, qu'au lieu de couler, elle ne faisoit que distiller goutte à goutte. Ils firent pourtant de petites rigoles, pour conduire cette eau dans des réservoirs: mais lorsqu'ils creusoient ces mêmes sources, ils n'y trouvoient que de la bourbe au lieu de sable, & presque point d'eau; ils ne furent pas plus contens des palmiers. Ils n'y trouverent presque point de fruit, & ce qu'il y en avoit étoit fort petit, à cause de la stérilité de la terre. L'extrême nécessité où se trouvoit le peuple, tant pour le manquement de vivres qu'ils avoient déja consommés dans les trente premiers jours de marche, que pour la soif qui les bruloit, les mit dans un tel désespoir, qu'ils oublierent toutes les faveurs dont ils étoient redevables à Dieu, & l'assistance qu'ils avoient reçue de Moyse. Ils l'accuserent avec de grands cris d'être la cause de tous leurs maux; ils prirent des pierres pour le lapider; & si Moyse ne les eût appaisés par si grande douceur, ils lui eussent ôté la vie. * *Exod. XV*, 20. De-là ils allerent du côté de la mer Rouge. * *Nombres*, *XXXIII*, 9. Joséphe, *antiq. liv.* 3, *ch.* 1.

ELIMAIDE, *cherchez* ELAM.

ELIMAS, *cherchez* BAR-JESU.

ELIMÉENS, *cherchez* ELICIENS.

ELIMELECH, mari de Noëmi, fut pere de Mahalon qui épousa Ruth, & de Chelion qui épousa Orpha. * *Ruth. c.* 1.

Les Hébreux fondés sur la tradition, & sur plusieurs interprétes de l'écriture, ont cru, après S. Jérôme, que cet Elimelech est celui des descendans de Sela, fils de Juda, qui fit arrêter le soleil, comme il est marqué dans le premier livre des paralipomenes ou chroniques. Sur cela il faut remarquer que certains auteurs ont cru que le traducteur Latin avoit mal pris le mot hébreu *Jakim*, qu'ils disent être un nom propre, & qu'il a traduit (il fit arrêter le soleil, *qui stare fecit solem.*) Mais cette objection ne fait rien contre l'autorité de la même vulgate: tous les docteurs avouent qu'un des descendans

descendans de Sela fit arrêter le soleil. Torniel, qui s'attache au sentiment d'Abulensis, prouve que celui qui opéra cette merveille, n'étoit pas le même Elimelech, dont nous parlons; parcequ'il n'étoit pas de la même tribu de Sela. D'autres improuvent ce sentiment. * I *des paralipomenes*, *c.* 4. Saint Jérôme, *in trad. heb.* Abulensis, *sup. cap.* 4, *I paral. quæst.* 19. Torniel, *A. M.* 2300, *num.* 2, *p.* 351, 352, *edit. Plantin.* 1620.

ELINAND, ELIMAND, que d'autres nomment diversement ELIMOND ou HELINAND, religieux de l'abbaye de Froidmond de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Beauvais, & natif de Pron-le-Roi en Beauvaisis, vivoit sur la fin du XII siécle, sous le regne de Philippe *Auguste*, & sous l'empire de Henri VI. Il composa une chronique en 48 livres, qui comprenoit ce qui est arrivé de plus remarquable depuis le commencement du monde jusqu'en 1204, dont les quatre derniers livres ont été donnés par le pere Tissier, dans le dernier tome de la bibliothéque des écrivains de Cîteaux, avec quelques sermons, & une lettre à Gauthier, moine apostat, touchant la réparation d'un homme tombé dans ce désordre. Il avoit encore composé divers ouvrages, & entr'autres le martyre de S. Gerçon & de ses compagnons rapporté par Surius au 10 octobre, & des vers françois *sur la mort*, donnés par Loisel en 1594, *in*-8°. Il y a dans la bibliotheque de Longpont un traité manuscrit du même auteur sur l'apocalypse, & dans d'autres bibliothéques un traité à la louange de la vie monastique, & un autre du gouvernement des princes. Cet auteur est assez estimé par Trithéme, & par quelques autres : cependant il y a plus de travail dans son histoire que de jugement; puisque ce n'est qu'un recueil tiré de divers auteurs & fait sans discernement. Ses autres ouvrages sont de peu de conséquence. La Croix du Maine ne dit point qu'il ait été poëte latin, comme plusieurs l'ont écrit. Elinand mourut l'an 1227, d'autres disent en 1223. Il passe pour bienheureux dans l'abbaye de Froidmond, où l'on voit plusieurs manuscrits de ses ouvrages, entr'autres sa chronique. *Voyez* sa vie écrite en françois par Jean d'Assigni, en la seconde partie des hommes illustres de Cîteaux. * Loisel, *mémoires de Beauvais*, *p.* 177. Vincent de Beauvais, *in spec. hist.* Charles de Visch, *biblioth. cist.* Philippe de Bergame, *chr. suppl. l.* 12. *A. C.* 1199. Simler, *bibl.* Vossius, *des hist. lat. l.* 2, *c.* 54. Sainte-Marthe, *Gall. Christ. tom. IV*, *&c.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccléfiast. du XIII siécle.*

ELIOGABALE, empereur, *cherchez* HÉLIOGABALE.

ELIONÉE, fils de *Citheus*, fut le soixante & cinquiéme grand sacrificateur des Juifs : il succéda à *Mathias* qui fut dépouillé de cette charge, l'an troisiéme de la passion de Jesus-Christ. Il s'en démit au bout d'un an en faveur de *Canthara*, fils de *Simon Boëthus*. Ce fut par le commandement du grand Agrippa, qui l'en avoit revêtu. * Joséphe, *antiq. l. XX*, *c.* 7.

ELIOTE, *cherchez* THOMAS ELIOTE.

ELIPAND, archevêque de Toléde, ami de Felix d'Urgel, vivoit dans le VIII siécle, & en 785. Il consulta Felix, pour savoir si Jesus-Christ, en tant qu'homme, étoit fils de Dieu, adoptif ou naturel. Felix lui ayant fait réponse, que Jesus-Christ en cette qualité devoit être considéré comme fils adoptif, Elipand défendit ce sentiment par ses écrits, & voulut le rendre commun, non-seulement en Espagne, mais aussi en France & en Allemagne. Adosinde, veuve de Silon, roi de Galice, qui avoit pris le voile de religion dans un monastere d'Espagne résista généreusement aux erreurs d'Elipand, qui vouloit l'attirer à son parti, & en donna avis à Etherius, depuis évêque d'Osma, & à un saint prêtre nommé Beatus. Ces deux derniers, qui avoient un grand fonds de douceur & de charité, tâcherent de ramener ce prélat égaré; mais ce fut inutilement. Il leur répondit par des lettres, où il soutenoit son erreur; & ce procédé les obligea d'écrire contre cette doctrine hérétique deux livres, dont on conserve encore, à ce que l'on dit, l'original dans les archives de l'église de Toléde; comme nous l'apprenons d'Ambroise Moralés, & de quelques autres auteurs Espagnols. L'erreur d'Elipand fut condamnée dans le concile que Paulin, patriarche d'Aquilée, tint à Ciutad de Friuli l'an 791. L'année suivante, les prélats que Charlemagne avoit assemblés à Ratisbonne, condamnerent cette erreur, avec Felix & Elipand qui en étoient les auteurs. Ce jugement fut confirmé par le pape Adrien, qui fit rétracter Felix. Néanmoins quelques évêques d'Espagne persisterent dans leur sentiment. Felix, qui sembloit s'être rétracté, le soutint de nouveau, & Elipand fit une lettre pour le défendre. Cette lettre fut réfutée & condamnée par le pape Adrien, par un concile d'Italie, & par les évêques du concile de Francfort tenu l'an 794, qui écrivirent à Elipand, & aux autres évêques d'Espagne des lettres, dans lesquelles ils prouvent par l'écriture & par les peres, que Jesus-Christ doit être appellé le propre fils de Dieu, & qu'il ne peut point être dit fils adoptif, parce qu'il n'y a point de division, ni de séparation des deux natures; mais que les deux natures, la divine & l'humaine, sont unies en une seule personne, qui est toujours appellé le fils unique de Dieu. Charlemagne écrivit aussi à ces évêques une lettre particuliere, dans laquelle il les presse fortement de se rétracter, & de suivre le sentiment des autres évêques. L'on a ces quatre lettres. Felix ayant abjuré son erreur, Elipand écrivit contre lui en 799, & mourut peu après. * Eginhart, *en la vie de Charlemagne.* Sanderus, *her.* 131. Sigebert, *A. C.* 763. Platéole, *v. Fel. Urgel.* Baronius, *A. C.* 783, 791, 792, 794. *Tom. VII des concil.* P. de Marca, *in Marca Hispanica.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccléfiast. du VIII siécle.*

ELIPHALU, lévite, qui jouoit de la guittare devant l'arche lorsque le roi David la fit porter à Jérusalem. * *I paral. XV*, 18.

ELIPHAZ, fils d'*Esaü* & de *Ada*, succéda à son pere dans le gouvernement de l'Idumée. Il eut cinq fils, *Theman*, *Omar*, *Sepho*, *Gatham* & *Cenez*. * *Genèse*, *XXXVI*, 10.

Il faut remarquer que plusieurs croient que cet Eliphaz fut cet ami de *Job*, qui vint le visiter dans son affliction. Mais la plupart des peres & des interprétes disent, que le fils d'Esaü étoit aïeul de celui qui alla pour consoler Job. * Voyez Tirin, *sur le XXXVI chap. de la Genèse*, *v.* 4.

ELIS ou HALIS, à présent BEBBU, selon Postel, lieu de la Palestine, où Moyse trouva douze sources.

ELISA, premier fils de *Javan*, fils de Japheth, qui l'étoit de Noé. On dit qu'il donna son nom à cette partie de la Gréce qu'il alla peupler, & qui fut appellée depuis *Eolie*. * *Paral. l.* 7. D'autres veulent qu'il l'ait donné à cette partie de l'Espagne proche de Cadix, qui, à cause de ses agrémens, fut nommée les *champs élisééns* ou les *isles fortunées*.

ELISAPHAN & MISAEL, tous deux fils d'Oziel, oncle d'Aaron & de Moyse, eurent ordre d'ôter les corps de Nadab & d'Abiu de devant la porte du sanctuaire; & de les porter hors du camp, après que ces malheureux eurent été frapés du feu du ciel. Elisaphan fut nommé pour être le chef de la famille des Caathites. * *Nombres III*, 30.

ELISE, autrement appellée *Didon*, fille de *Bélus*, roi de Phénicie, *cherchez* DIDON.

ELISEES, Champs élisées, *cherchez* ELYSÉES.

ELISEE, prophéte, étoit fils de Scaphat de la ville d'Abel Mehola. Elie avoit eu ordre de Dieu de l'établir en sa place, ce qu'il exécuta fidélement. Car l'ayant trouvé sur son chemin, l'an 3128 du monde, & 907 avant Jesus-Christ parmi quelques autres qui labouroient la terre, avec douze paires de bœufs, il jetta son

manteau sur Elisée, qui à l'instant même prophétisa, quitta ses bœufs, le suivit & ne l'abandonna jamais. Elie en disparoissant l'an 3140 du monde, & 895 avant Jesus-Christ, lui laissa le double esprit prophétique qu'il avoit reçu de Dieu. Il reconnut qu'il étoit véritablement le successeur de ce grand homme, & passa le Jourdain à pied sec, après avoir frapé ses eaux par deux fois. Josaphat, roi de Juda, & Joram, roi d'Israël, qui avoient entrepris la guerre contre les Moabites en 3134 du monde, & 891 ans avant Jesus-Christ, le consulterent sur l'évenement de la guerre qu'ils avoient entreprise. Il leur prédit qu'il seroit avantageux pour eux, & qu'ils déferoient entiérement les Moabites. Des enfans qui se moquoient de lui, furent à sa priere dévorés par des ours; & une pauvre femme veuve, que ses créanciers poursuivoient, trouva dans la charité du prophéte de quoi les satisfaire. Joséphe dit que c'étoit la veuve d'Abdias, maître d'hôtel du roi Achab, qui n'avoit pas le moyen de rendre l'argent que son mari avoit emprunté pour nourir les cent prophétes que Jesabel vouloit faire mourir. Elisée ayant su qu'elle n'avoit qu'un peu d'huile dans une phiole, lui dit d'emprunter de ses voisins quantité de vases vuides, qui furent remplis de cette même huile, multipliée miraculeusement; desorte que l'ayant vendue, elle employa une partie du prix pour payer ses dettes; & l'autre pour se nourir elle & ses enfans. Ensuite il obtint à une femme stérile de Sunam, son hôtesse, un fils qu'il ressuscita quelques années après, appliquant son corps sur le petit corps de cet enfant, ses yeux sur ses yeux, & ses mains sur ses mains. Il ôta quelque temps après, avec un peu de farine, tout le venin d'une viande qu'on avoit servie aux enfans des prophétes, où l'on avoit mêlé de mauvaises herbes. Il fit encore une admirable multiplication de pain, qu'il distribua à tout le peuple, malgré la résistance de son serviteur Giezi, qui témoigna par tout n'avoir pas la même foi, & le même désintéressement que son maître. Elisée guérit aussi de la lépre Naaman favori du roi de Syrie; & fit ensorte que son serviteur Giezi, qui avoit reçu des présens contre son ordre, fut frapé de ce mal. Adad, roi de Syrie, envoya des troupes pour le prendre; le prophéte obtint de Dieu de les aveugler, & les mena dans Samarie. Quelque temps après, le même Adad assiégea cette ville; mais le siége fut levé selon la prédiction du prophéte, lequel étant passé à Damas, prédit à Azaël qu'il seroit roi de Syrie. Il fit aussi sacrer Jehu roi d'Israël, par un de ses disciples, avec ordre d'exterminer toute la race d'Achab. La troisiéme année du regne de Joas, roi d'Israël, qui lui rendit visite peu de temps avant sa mort, l'an du monde 3190 & 839 avant Jesus-Christ, Elisée prédit à ce roi autant de victoires contre les Syriens, qu'il fraperoit de fois la terre de son javelot; & comme il ne la frapa que trois fois, il ne remporta que trois victoires. Elisée ajouta que s'il fût allé jusqu'à 5 ou 7 fois, il auroit entiérement ruiné la Syrie. Il mourut à Samarie, âgé d'environ 100 ans. Un homme, que des voleurs avoient tué, ayant été jetté dans son tombeau, & ayant touché ses os, ressuscita. Les historiens ecclésiastiques nous apprennent que du temps de Julien *l'Apostat*, les Samaritains idolâtres, firent cent sortes d'indignités aux reliques de ce prophéte, & l'on croit qu'elles furent alors transportées à Alexandrie, avec celles de S. Jean-Baptiste; mais d'autres assurent que ce ne fut qu'en 463. Le martyrologe romain fait mémoire d'Elisée au quatorziéme jour de juin. * III *des rois*, 19, IV, 1, 2 & *suiv.* 13. Ecclésiastique, *c.* 48. Saint Isidore, *en sa vie.* Torniel. Salian. Sponde. *A. M.* 3124 & *suiv.* 3198. Baronius, *A. C.* 361, 363. Joséphe, *l.* 8 & 9 *des antiq. &c.*

ELISÉE, c'est le nom d'un des prétendus septante-deux interprétes de la bible. Il étoit de l'ordre des sacrificateurs, & ce fut lui qui fit la priere, avant le repas que leur fit le roi d'Egypte Ptolémée *Philadelphe*. Il pria Dieu pour la prospérité de ce prince & de ses sujets, & tous ceux qui se trouverent à table lui répondirent par de grandes acclamations. * Joséphe, *antiq. liv.* 12, *chap.* 2.

ELISKA GALIKO, rabbin, vivoit au milieu du seiziéme siécle. Il étoit chef d'une synagogue de Sapheth, dans la haute Galilée. On a de lui: 1. *Biour*, c'est un commentaire littéral sur le livre d'Esther, qui a été imprimé à Venise en 1583; 2. un commentaire sur l'ecclésiaste, imprimé aussi à Venise en 1578, *in*-4°. 3. un commentaire sur le cantique des cantiques, imprimé dans la même ville en 1586. * Wolfii, *Bibliotheca hebræa*, page 184. *Supplément françois de Basle*

ELISSO, isle de la Gréce, près des côtes de la Livadie, dans le golfe d'Egine, & à l'orient de la ville de ce nom. Cette isle n'est d'aucune importance, étant petite & déserte. * Baudrand.

ELIU, fils de *Barachcel Buzite*, de la famille de *Ram*, grand ami du saint homme Job. On prétend que Buz étoit fils de Nachor, frere du patriarche Abraham. Les Hébreux confondent cet Eliu avec le faux prophéte Balaam, que Balac envoya querir, pour maudire le peuple de Dieu. Mais d'autres croient que l'ami de Job vivoit long-temps avant que les Israélites sortissent d'Egypte. Quoi qu'il en soit, Eliu alla visiter Job avec ses autres amis, & croyant que cet affligé sembloit accuser Dieu d'injustice, il le reprit doucement, & lui fit voir que Dieu est juste; qu'il nous envoie quelquefois des afflictions pour faire éclater notre vertu; & qu'après tout, nos péchés sont l'unique cause de nos maux. * *Job. XXXII, XXXIV, XXXV, XXXVI.*

ELIU, capitaine de mille hommes, quitta le parti de Saül, pour suivre celui de David, & le servit utilement à la défaite des voleurs de Siceleg. * *I paral. XII*, 20. Il étoit lévite, & fut établi par ce prince pour garder la porte du temple. * *Paral. XXVI*, 7.

ELIU, frere de David, roi d'Israël, qui le fit chef de la tribu, & son capitaine des gardes. * *I paral. XXVII*, 18.

ELIU, fils d'*Achim*, Juif, dont S. Matthieu fait mention dans la généalogie du Fils de Dieu, naquit vers l'an 3179 du monde, & 825 avant J. C. * *S. Matthieu, c.* 1, *v.* 14.

ELIUS, *cherchez* ÆLIUS.

ELIZABETH, isle d'Afrique, située à deux lieues ou environ de la terre ferme, vers le cap de Bonne-Espérance, dont elle est éloignée de vingt lieues du côté du nord. Sa distance de la ligne équinoctiale est de trente-deux degrés & demi du côté du sud, & elle a près d'une lieue de circuit. Ce furent les Hollandois qui donnerent le nom d'*Elizabeth* à cette isle.

ELIZABETH EYLAND, c'est-à-dire, *l'Isle Elizabeth.* Cette isle est dans le détroit de Magellan, dans l'Amérique méridionale. Elle est fort petite, & on la trouve dans la baye de S. Nicolas, entre l'isle de S. Bartholomé, & la ville de S. Philippe. * Mati, *dict.*

ELIZABETH, fille d'*Aminabad*, & sœur de *Naasson*, étoit femme d'Aaron, frere de Moyse, & premier pontife des Juifs, & mere de Nadab, d'Abiu, d'Eleazar, & d'Ithamar. * *Exod. c.* 6, *v.* 23. Torniel, *A. M.* 2545, *n.* 4.

ELIZABETH, femme de *Zacharie*, & mere de saint *Jean-Baptiste*, étoit de la famille d'Aaron. L'un & l'autre avoient vécu sans enfans, jusqu'à un âge auquel la nature leur ôtoit toute espérance d'en avoir; mais Dieu avoit permis cette stérilité pour la manifestation de sa gloire. Un jour que Zacharie servoit dans le temple, l'ange du Seigneur lui apparut, & l'assura que sa femme concevroit un fils. Cependant Elizabeth se trouva grosse, & au sixiéme mois de cette grossesse, la sainte Vierge, sa cousine, vint la visiter. En la saluant, l'enfant qu'elle portoit tressaillit, & par ce tressaillement, plutôt divin que naturel, il reconnut son souverain, que

la Vierge sainte portoit dans son sein. * *S. Luc*, *c.* 2.

Quelques auteurs ont peine à concilier les paroles de l'écriture, qui marquent que sainte Elizabeth étoit cousine de Marie, fille de sainte Anne, & mere de J. C. avec ce qui est dit, que la premiere étoit de la famille d'Aaron; parceque la sainte Vierge étoit de la tribu de Juda. Mais cette généalogie paroîtra sans difficulté, si on considére que la parenté de Marie & d'Elizabeth peut venir du côté de la mere. C'est pour cette raison que divers auteurs assurent que Mathan, prêtre de Bethléem, eut trois filles; Marie, qui épousa Cléophas, & fut mere d'une fille de ce nom, dont il est parlé en S. Jean; Sobé, mere d'Elizabeth dont nous parlons; & Anne, épouse de Joachim & mere de la sainte Vierge. * Torniel, *A. M.* 4037, 4051.

ELIZABETH (Sainte) de Schonaugie, abbesse d'un monastere de l'ordre de S. Benoît, dans le diocèse de Tréves, dans le XII siécle, composa un ouvrage de l'origine, du nom, & de l'invention des prétendues onze mille vierges. Elle mourut l'an 1165, & le martyrologe romain en fait mention au dix-huit juin. Egbert son frere, écrivit la vie de cette sainte, que nous avons de l'impression de Cologne l'an 1628, avec trois livres des révélations, & un des livres de la même. * Trithéme, *au cat.* Baronius, *au martyrol.* Vossius, *des hist. Lat. l.* 2, *chap.* 50 & 53.

ELIZABETH (Sainte) de Hongrie, ou de Thuringe, fille d'ANDRÉ II, roi de Hongrie, dit le *Jerosolymitain*, & de *Gertrude*, fille de *Berthold*, duc de Moravie, vint au monde l'an 1207. Elle n'avoit que quatre ans, lorsqu'on l'accorda à *Louis*, fils du landgrave de Thuringe, & dès-lors elle donna des marques de la piété la plus solide. Ses austérités, & son assiduité à la priere lui attirerent bientôt le mépris des courtisans; le landgrave seul l'aimoit, mais elle le perdit à l'âge de neuf ans, & elle eut beaucoup à souffrir jusqu'à ce que Louis l'épousât en 1221. Ce prince n'avoit que vingt-un ans, & Elizabeth n'en avoit que quatorze; ils s'aimerent tendrement, & trois enfans, dont l'un nommé *Herman* succéda à son pere, furent le fruit de leur mariage. Louis vivoit encore lorsqu'elle s'associa au tiers-ordre de S. François. Ce saint lui témoigna l'estime qu'il faisoit d'elle, en lui faisant présent de son manteau. Après la mort de Louis, qui arriva en 1227, les seigneurs la priverent de la régence, que son rang, & la volonté de son mari paroissoient lui avoir assurée; & comme elle avoit employé non-seulement toute sa dot, mais encore sa vaisselle & ses pierreries à nourir les pauvres dans un temps de famine, elle fut réduite à demander son pain de porte en porte pour sa subsistance. On la rétablit pourtant ensuite dans le palais, où elle fut traitée selon sa dignité; mais elle préféra bientôt l'état d'humiliation à tous les honneurs qui lui étoient dus; & pour satisfaire enfin sa pieté, elle prit l'habit du tiers-ordre, après une profession solemnelle. On dit qu'après avoir fait ses vœux, elle se retira dans un monastere, où elle s'employa à filer de la laine; mais comme elle n'étoit pas obligée à la clôture, elle continua d'avoir soin de l'hôpital de Masspurg qu'elle avoit fondé. N'étant encore que dans sa vingt-quatriéme année, elle mourut le 19 novembre de l'an 1231, illustre par sa sainteté & par ses miracles, qui obligerent le pape Grégoire IX de la mettre quatre ans après dans le catalogue des Saints. On fit l'année suivante la translation de ses reliques, avec un appareil si magnifique, & un concours si extraordinaire de peuple, qu'on y compta plus de deux cens mille personnes. L'empereur Frédéric II s'y trouva aussi. Jean Montan, & Théodoric de Thuringe, dominicain, écrivirent sa vie. Celle de ce dernier est plus ample & plus belle. Canisius l'a le premier donnée au public, *tom. V*, *ant. lect.* & Surius la rapporte *au* 19 *novembre*.

ELIZABETH, ou ISABEAU de France, (la B.) fille du roi LOUIS VIII & de *Blanche* de Castille, & sœur du roi S. *Louis*, naquit au mois de mars de l'an 1225. Le roi son pere lui légua 20000 livres, qui étoit une somme très-considérable en ce temps-là. Elle fut recherchée en 1244 par l'empereur Conrad IV, & fut promise à Hugues, comte de la Marche en 1230. Mais renonçant au monde, elle fonda en 1255 le monastere de Long-Champ près de Paris, dont les bâtimens furent achevés en 1260, où elle se retira, & où elle mourut saintement le 22 février de l'an 1270, sans y prendre l'habit. Sa vie a été écrite par Agnès d'Harcourt, troisiéme abbesse de Long-Champ, & par Sébastien Rouillard de Melun, avocat au parlement. * Baillet, *vies des Saints*, 31 *août*. Le pere Anselme, &c.

ELIZABETH (Sainte) reine de Portugal, étoit fille de PIERRE III, roi d'Aragon, & de *Constance* de Suéve, fille de *Mainfroi*, roi de Sicile, fils de l'empereur *Frédéric* II. Elle vint au monde l'an 1271. Elle épousa par traité de l'an 1281 *Denys*, roi de Portugal, & fut mere d'ALFONSE IV qui regna après son pere; d'*Isabelle*, que quelques-uns omettent; & de *Constance*, femme de *Ferdinand* IV, roi de Castille. Après la mort du roi, elle prit l'habit de sainte Claire, fit bâtir le monastere de Coimbre, & mourut saintement à Estremos, le 4 juillet de l'an 1336, âgée de 65 ans. Le pape Urbain VIII la canonisa l'an 1625 le 25 mai, fête de la Trinité, durant les solemnités du jubilé. * Sponde, *A. C.* 1625, *num.* 10. Surita. Jean Carillo, *en sa vie*, &c. Le P. Anselme. Baillet, *vies des Saints*, 8 *juillet*.

IMPÉRATRICES.

ELIZABETH, fille unique de *Mainard*, comte de Tirol, duc de Carinthie, fut femme de l'empereur *Albert* I, surnommé *le Victorieux*, auquel elle donna plusieurs enfans.

ELIZABETH, fille de l'empereur *Sigismond*, femme d'*Albert* V, archiduc d'Autriche, puis empereur II de ce nom. *Cherchez* ALBERT I & ALBERT II.

ELIZABETH, ou ISABELLE de Portugal, impératrice & reine d'Espagne, fille aînée d'EMANUEL, roi de Portugal, & de *Marie* de Castille sa seconde femme, née à Lisbonne le 5 octobre de l'an 1503, fut mariée à Seville avec l'empereur *Charles-Quint* qui lui donna pour devise les trois graces, dont l'une portoit des roses, l'autre une branche de myrthe, & la derniere une branche de chêne avec son fruit; ce qui étoit une marque de sa beauté, de l'amour qu'on avoit pour elle, & de sa fécondité. On ajouta ces paroles à cette devise; *Has habet & superat*. Elizabeth mourut en couches dans la ville de Tolède, au royaume de Castille, l'an 1538. François Borgia, duc de Candie, qui eut ordre d'accompagner son corps de Tolède à Grenade, fut si touché de voir son visage déja défiguré par la pouriture, qu'il prit le parti de quitter le monde, pour se retirer dans la compagnie de Jesus, où il mourut saintement. * Mariana, *hist. d'Espagne*. Vasconcellos. Verjus, &c.

REINES DE FRANCE.

ELIZABETH, ou ISABEAU de Hainaut, reine de France, femme du roi *Philippe* II du nom, dit *Auguste*, *Dieu-donné*, ou le *Conquerant*, étoit fille de *Baudouin* V, dit le *Courageux*, comte de Hainaut, & de *Marguerite* de Flandre. Elle fut mariée à Bapaume le lundi d'après le dimanche de la *quasimodo* l'an 1180, & couronnée à S. Denys le jour de l'ascension 29 mai de la même année. Dans la suite, ayant embrassé trop ardemment le parti du comte de Flandre son oncle, elle fut disgraciée en 1183, & se vit contrainte de se retirer à Senlis. Quelque temps après, étant revenue à la cour, elle accoucha de LOUIS VIII en 1187. Elle mourut en couches de deux jumeaux le 15 mars 1190, n'étant âgée que de 21 ans. Elle fut enterrée avec pompe dans l'é-

glise de Paris, où est sa sépulture. * Rigord. Guillaume le Breton. Le pere Anselme, &c.

ELIZABETH, ou ISABELLE d'Aragon, reine de France, femme du roi PHILIPPE III, dit *le Hardi*, & fille de *Jacques* I, roi d'Aragon, fut mariée à Clermont en Auvergne le 28 mai 1262. Elle suivit le prince son mari en Afrique, dans l'expédition que le roi S. Louis entreprit contre les barbares. Après la mort de ce prince, lorsque Philippe venoit prendre possession de ses états, la reine sa femme qui étoit grosse, se blessa en tombant de cheval, & mourut à Cozence en Calabre, le 23 de janvier de l'année 1271, à l'âge de 24 ans. Dans le même temps, Alfonse comte de Poitiers, frere de S. Louis, fut emporté d'une fiévre pestilentielle à Sienne, & sa femme Jeanne de Toulouse mourut douze jours après lui. Desorte que le roi Philippe tout couvert de deuil pour la mort de son pere, de sa femme & de ses plus proches, après tant de dépense & de travail, ne remporta en France que des coffres vuides, & des ossemens. La reine de France avoit eu pour enfans *Louis*, qui fut empoisonné; PHILIPPE IV dit *le Bel*; *Charles*, comte de Valois; & *Robert*, mort jeune. * Guillaume de Nangis. Sainte-Marthe, *histoire généalogique*. Le pere Anselme, &c. Mezerai, *histoire de France*.

ELIZABETH, ou ISABEAU de Baviere, reine de France, femme du roi CHARLES VI, étoit fille d'*Etienne*, dit *le Jeune*, duc de Baviere, comte Palatin du Rhin, & de sa premiere femme *Thadée* Visconti, dite *de Milan*, & fut mariée à Amiens le 17 juillet 1385 par Jean Roland cardinal, évêque de la même ville. Son ambition excessive l'a fait considérer comme une marâtre, qui avoit étouffé tous les sentimens qu'elle devoit à ses enfans, & comme un flambeau fatal, qui alluma la guerre dans le royaume. D'ailleurs, on se scandalisoit à la cour de la trop étroite union qu'on voyoit entre-elle & le duc d'Orléans, qui tiroit à lui toutes les finances du royaume. Elle fut accusée d'en envoyer une partie en Allemagne, & d'employer l'autre en toutes sortes de profusions, dans le temps que le roi, les princes, & les princesses ses enfans étoient dans un très-mauvais équipage. Depuis, le connétable d'Armagnac, s'étant rendu puissant dans le gouvernement, inspira de la jalousie au roi contre la reine, qui fut envoyée comme prisonniere à Tours. Cet affront l'irrita tellement, que depuis elle ne put se résoudre à le pardonner au connétable, ni même au dauphin Charles son fils; parceque cela s'étoit fait de son aveu, bien qu'alors il ne fût âgé que de seize ans. Cette princesse violente se vengea bientôt après du connétable, lorsqu'elle se fut unie avec le duc de Bourgogne. Paris fut pris; & les Armagnacs furent, avec tous leurs partisans, exposés aux fureurs d'une milice sanguinaire, prise de la lie du peuple, que la reine autorisoit. Le connétable fut massacré dans cette sédition le 12 juin 1418, & Elizabeth en témoigna beaucoup de joie. Les foiblesses & les maux du roi son mari lui donnerent le moyen de se venger plus cruellement de son fils, en le faisant déclarer indigne de toutes successions, & sur-tout de celle de la couronne, qu'elle voulut mettre en 1419 sur la tête de Henri V, roi d'Angleterre, son gendre. Depuis la mort du roi, arrivée le 22 octobre 1422, Isabeau vécut dans un triste état, haïe avec justice des François, & méprisée avec ingratitude des Anglois. Elle mourut le dernier jour de septembre 1435, à l'hôtel de Saint-Paul à Paris d'un saisissement de cœur, à ce qu'on dit, que lui causerent les cruelles railleries des Anglois. Car ils prenoient plaisir, pour l'outrager, de lui dire en face, que le roi Charles VII n'étoit pas fils de son mari. On ajoute que pour épargner les frais de ses funérailles, ils firent porter à saint Denys, dans un petit bateau, son corps accompagné de quatre personnes seulement. *Voyez* sa postérité à FRANCE. * Jean Juvenal des Ursins. Froissart. Monstrelet. Le Laboureur, *histoire de Charles VI*. Mezerai, *histoire en Charles VI*, &c. Sainte-Marthe, *généalogie de la maison de France*. Le pere Anselme.

ELIZABETH d'Autriche, reine de France, femme du roi CHARLES IX, étoit fille de l'empereur *Maximilien* II de ce nom, & de *Marie* d'Autriche, fille de l'empereur *Charles-Quint*. Elle fut accordée par contrat passé le 14 janvier 1570, & fut mariée à Spire le 22 du mois d'octobre suivant. On célébra son mariage à Mezieres en Champagne le 26 novembre, & la cérémonie de son couronnement à S. Denys le 25 mars 1571. Ensuite elle fit son entrée à Paris le 29 jour du même mois. Elle n'eut de son mariage qu'une fille nommée *Marie-Elizabeth*, morte en sa sixiéme année le deux avril 1578. La vertu de cette reine étoit si pure, que les Parisiens disoient qu'elle faisoit le bonheur de la France; & le roi son mari la nommoit sa sainte. Après la mort de ce prince, en 1574, Elizabeth se retira à Vienne en Autriche, où elle continua de vivre avec piété. Elle y fonda le monastere de sainte Claire, aussi-bien qu'à Prague l'église de Toussaints; & refusa de se marier à Philippe II, roi d'Espagne, & à Sébastien, roi de Portugal, qui l'un & l'autre l'avoient recherchée. On rapporte, à la gloire de cette princesse, qu'elle ne voulut jamais permettre la vente des offices de judicature des terres qu'on lui avoit assignées pour son douaire en France. Elle mourut à Vienne le 22 janvier 1592, âgée de 38 ans. * Mezerai, *en Charles IX*. Hilarion de Coste, *élog. des dames illustres*. Le P. Anselme.

REINES D'ANGLETERRE.

ELIZABETH, ou ISABEAU d'Angoulême, reine d'Angleterre, étoit fille d'*Aimar* I, comte d'Angoulême, & d'*Alix* de Courtenai. Son pere la fiança à *Hugues* X, dit *le Brun*, comte de la Marche; mais *Jean*, surnommé *Sans-Terre*, roi d'Angleterre, qui avoit été invité à la nôce, devint amoureux d'Elizabeth, & l'enleva. Ce roi avoit répudié Amicie ou Havoise de Glocester sa seconde femme, pour épouser celle-ci, qui étoit jeune & belle, mais voluptueuse, maligne & vindicative. Elle causa les malheurs du roi son mari; car Hugues *le Brun*, désespéré de ce qu'on lui avoit ravi cette femme qu'il aimoit, mit tout en usage pour s'en venger. Le roi Jean en eut deux fils & trois filles; & entre ces dernieres, *Elizabeth*, femme de l'empereur *Frédéric* II, morte en couches le premier décembre 1241. Après la mort de Jean *Sans-Terre* en 1216, Elizabeth d'Angoulême se remaria au même *Hugues* X, auquel le roi Jean l'avoit enlevée. Elle en eut divers enfans, & mourut en 1245. *Voyez* LUSIGNAN. * Du-Chêne. Mezerai, &c.

ELIZABETH, ou ISABEAU de France, reine d'Angleterre, fille du roi PHILIPPE IV, dit *le Bel*, & de *Jeanne* héritiere de *Henri* I, roi de Navarre, née l'an 1282, fut fiancée au mois de janvier 1303, & mariée à Boulogne le 22 janvier 1308 à *Edouard* II, prince de Galles, depuis roi d'Angleterre. Froissart nous apprend qu'elle étoit une des plus belles princesses de son temps. Le roi son mari, obsedé par ses favoris, qui étoient les deux Hugues Spencers pere & fils, persécuta la reine & son fils Edouard depuis roi III du nom, & les déclara ennemis de la couronne. Cette princesse vint en France à la cour de Charles IV, dit *le Bel*, son frere; d'où étant sortie, pour quelques raisons secrettes, elle passa chez Guillaume III, comte de Hainaut, puis, avec le secours du même comte, elle se rendit en Angleterre, où elle fit couronner son fils. Après la mort tragique de son mari en 1326, elle fut accusée, dit-on, de vivre trop librement avec Roger de Mortemer. On ajoute que le roi fit couper la tête à ce dernier, & renferma sa mere dans un château, où on lui avança ses jours; mais il est très-certain que ce n'est qu'une calomnie, puisqu'Elizabeth ne mourut à Rosseing que le 31 novembre 1357,

étant âgée de 75 ans passés. Elle fut enterrée dans l'église des cordeliers de Londres. * Froissart. Du-Chêne, *l.* 14 & 15. Walsingham. Polydore Virgile. Sainte-Marthe. Mezerai. Le P. Anselme, &c.

ELIZABETH ou ISABELLE de France, reine d'Angleterre, & depuis duchesse d'Orléans, née au Louvre à Paris le 9 novembre 1389, étoit fille du roi CHARLES VI & d'*Elizabeth* de Baviere. On la promit par traité passé le 9 mars 1395 à *Richard* II, roi d'Angleterre, & elle fut mariée à Calais le jour de la Toussaints 1396, par l'archevêque de Cantorberi. Cette princesse souffrit beaucoup en Angleterre, où les grands étoient en armes. Elle revint l'an 1401 en France, après la mort du roi son mari, & prit une seconde alliance le 29 juin 1406 avec *Charles*, comte d'Angoulême, puis duc d'Orléans. Elle mourut en couches à Blois le 13 septembre 1409. Son corps fut enterré dans l'abbaye de saint Laumer de Blois, où il fut trouvé en 1624, & fut transferé aux céléstins de Paris. * *Voyez* le P. Anselme.

ELIZABETH, reine d'Angleterre, fille de HENRI VIII, & d'*Anne* de Boulen, née le 8 septembre 1533, fut élevée avec beaucoup de soin dans les belles-lettres, & passa sa jeunesse dans l'étude, qui lui servit de consolation dans la prison, où la retint la reine Marie sa sœur. Elle courut plus d'une fois risque de la vie pendant le regne de cette princesse, qui prévoyoit le mal qu'elle causeroit un jour à la religion; mais après sa mort elle lui succéda le 17 novembre 1558. Craignant Henri II, roi de France, qui avoit fait déclarer le dauphin son fils roi d'Angleterre, à cause qu'il avoit épousé Marie Stuart, & se défiant en même temps de Philippe II, roi d'Espagne, qui s'intéressoit à l'honneur de Catherine d'Espagne, femme de Henri VIII, répudiée par ce prince, elle se hâta de venir à Londres, se fit couronner par l'archevêque d'Yorck, le 15 janvier 1559, & promit solemnellement de défendre la religion catholique, & de conserver les privilèges des églises. Mais après son établissement elle se moqua de toutes ces promesses, reçut le calvinisme en Angleterre, se fit déclarer chef de l'église, & prit le titre de *protectrice de la religion*, sous le nom de souveraine gouvernante de l'église de son royaume, tant au spirituel, qu'au temporel. Malgré cette innovation, elle laissa plusieurs pratiques qu'elle crut indifférentes, comme les orgues, la musique, les ornemens d'église, les évêques, les chanoines, les curés, &c. avec l'abstinence de la chair en carême, & aux jours de vendredi & de samedi, quoique ce fût plus par politique, que par religion. Les prélats, qui s'opposerent à ces nouveautés, se virent chassés de leurs églises, & les uns finirent leur vie dans une cruelle prison, & les autres dans les tourmens. Elizabeth témoigna sur-tout une haine irréconciliable contre les jésuites, & en fit mourir plusieurs qui prêchoient la foi catholique en Angleterre; entr'autres, Edmond Campian. Les états de son royaume la prierent de n'épouser aucun prince étranger. Elle le leur promit & l'observa; mais sans se marier à aucun de ses sujets. Il est vrai qu'elle se moqua également des uns & des autres, & qu'elle ne répondoit aux propositions qu'on lui avoit souvent faites, d'épouser ou les ducs d'Anjou & d'Alençon, ou l'archiduc d'Autriche, ou le roi de Suéde, qu'autant que les espérances qu'elle donnoit pouvoient servir à sa politique. Nicolas Bacon, garde du grand sceau, tâcha par un long discours de persuader à Elizabeth, qu'il étoit de l'intérêt de l'état qu'elle se mariât. Mais la reine, conseillée par Hich médecin, fuyoit le mariage, comme un engagement très-dangereux pour elle, à cause de quelque empêchement naturel. Elle éludoit par toutes les raisons qu'elle pouvoit inventer, les demandes importunes des siens, leur promettant non-seulement les soins d'une reine, mais encore l'affection d'une mere. Le pape Pie V l'excommunia l'an 1569, & mit son royaume en interdit; mais ces censures ecclésiastiques, jointes aux entreprises des catholiques ne servirent qu'à lui faire redoubler ses édits contre eux, & à les contraindre presque tous de quitter le pays. Ceux qui voulurent secouer le joug, qui leur paroissoit tyrannique, périrent avec les comtes de Northumberland & de Westmorland, qui furent battus, & le premier des chefs trahi par les Ecossois, eut le coup coupé à Londres. Avant ce temps, les Ecossois s'étoient mis sous la protection d'Elizabeth au grand désavantage de la religion, & Marie Stuart, leur reine légitime, veuve de François II, roi de France, avoit été la victime de l'ambition & de la cruauté d'Elizabeth. On la tint long-temps en prison, & enfin on lui donna des juges pour lui faire son procès pour crimes d'état. Le président de Belliévre, ambassadeur du roi Henri III, parla inutilement pour elle. La politique d'Elizabeth éluda les raisons de ce ministre, & le roi son maître, occupé des guerres civiles de son royaume, apprit avec déplaisir que Marie Stuart, autrefois reine de France, épouse d'un de ses freres & de ses prédécesseurs, avoit perdu la tête, le 8 février 1587. Les états des Pays-Bas révoltés contre le roi d'Espagne, avoient déja recherché l'alliance d'Elizabeth, qu'ils avoient voulu reconnoître pour souveraine; & avec le secours qu'elle leur envoya, ils résisterent avec courage aux armées de Philippe II. Ce prince avoit mis en mer une puissante armée, qu'il nommoit l'invincible, pour aller conquérir l'Angleterre; mais les vents & les écueils combattirent pour Elizabeth, en 1588. L'armée espagnole périt presque toute par la tempête, ou fut la proie des Anglois. Leur reine en triompha dans la ville de Londres, à la façon des anciens Romains. Le capitaine Drack, & quelques autres, lui avoient aussi conquis quelques provinces dans l'Amérique. Après la mort du roi Henri III, en 1589, elle envoya du secours au roi Henri IV, & fit alliance avec lui, s'étant rendue si redoutable, qu'elle se faisoit craindre à toutes les puissances de l'Europe. Avant cela, elle avoit envoyé aux protestans de France des secours, qui ne leur avoient pas été inutiles en diverses occasions. Les Irlandois qui avoient tenu tête en faveur de la religion catholique, grossirent le nombre de ses conquêtes, & le comte d'Essex son favori, accusé d'avoir conspiré contre sa personne, devint l'objet de son ressentiment, & perdit la tête sur un échaffaut. Elle mourut, selon quelques-uns, du chagrin que lui causa cette exécution, le 5 avril, selon le nouveau style, de l'année 1603, après un regne de 44 années. Il faut avouer, que mettant à part la politique sanguinaire de cette reine, & les intérêts de la religion, elle fut une princesse très-habile dans l'art de regner, d'un esprit fin & pénétrant, & d'un cœur noble & élevé. Elle avoit une grande connoissance de la géographie & de l'histoire, parloit, ou du moins entendoit cinq ou six langues, se faisoit admirer de ses ennemis mêmes, & avoit traduit divers traités, de grec & de françois en anglois. Avant sa mort, elle nomma Jacques VI de ce nom, roi d'Ecosse, pour son successeur. * De Thou, *hist.* Sanderus, *de schism. Angl. part.* 2. Speed. *hist. Angl. Herool Angl.* Du-Chêne, *hist. Angl. l.* 21. La vie d'Elizabeth par *Guill. Camden.* Bayle, *dict. crit.* Gregorio Leti. De Larrei, *histoire d'Angleterre.* Rapin Thoiras, *hist. d'Angleterre.*

REINE DE DANEMARCK ET DE SUÉDE.

ELIZABETH d'Autriche, reine de Danemarck & de Suéde, seconde fille de PHILIPPE, archiduc d'Autriche, & roi d'Espagne, du chef de sa femme *Jeanne* de Castille, née à Bruxelles, l'an 1501, épousa *Christiern* II, roi de Danemarck & de Suéde, surnommé *le Tyran*, prince cruel & débauché, auquel on enleva ses deux royaumes, & que l'on fit mourir dans une prison. La reine son épouse le servit toujours avec une constance admirable; & se voyant maltraitée par les luthériens, se retira auprès de l'empereur *Charles-Quint* son frere, avec trois enfans, un fils, & deux filles. Le premier mourut de

déplaisir, de ce que son oncle, peu sensible à sa disgrace, ne s'empressa point de le remettre sur le trône; l'aînée des filles nommée *Dorothée*, épousa le comte Palatin, duc de Baviere, & l'autre nommée *Christine*, fut mariée 1°. à *François* Sforce, duc de Milan: 2°. à *François* duc de Lorraine. Elizabeth mourut à Gand le 19 janvier 1525, âgée de 24 ans. Le pere Hilarion de Coste a fait son éloge.

REINES D'ESPAGNE.

ELIZABETH, ou ISABELLE de Castille reine d'Espagne, fille de JEAN II, roi de Castille & de Léon & d'*Elizabeth* de Portugal, sa seconde femme, & sœur de *Henri* IV, dit l'*Impuissant*, née le 23 avril de l'an 1461, épousa le 19 octobre 1469 *Ferdinand* V, roi d'Aragon. Elizabeth hérita des états de Castille en 1474, bien qu'on lui opposât sa niéce Jeanne; mais son courage & les armes de son mari la maintinrent sur le trône, sur-tout après la fameuse bataille del Toro, donnée l'an 1476. Ainsi les états de Castille & d'Aragon étant unis, Ferdinand & Isabelle prirent ensemble le titre de roi d'Espagne. Elle témoigna un très-grand zéle pour la religion catholique, fit faire la conquête du royaume de Grenade sur les Maures, & favorisa la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb. Les papes, ou par complaisance, ou par justice, donnerent de grands éloges à son époux & à elle, & leur conférerent l'an 1496 le titre de *rois catholiques*, pour eux & pour leurs successeurs. Elizabeth voulut être nommée dans tous les actes publics. C'étoit une princesse courageuse, qui n'avoit que de grands desseins, & qui les exécutoit avec beaucoup de prudence. Elle se trouvoit toujours au conseil, & agissoit avec une conduite admirable, dans les affaires de paix & de guerre. On ajoute qu'elle étoit toujours à cheval, & que cet exercice un peu trop violent lui devint à la fin fatal. Elle fit de saintes fondations, mais elle établit l'inquisition dans son royaume. Cette reine mourut le 26 novembre 1504. *Voyez* sa postérité à ARAGON. * Mariana, *hist. d'Esp. l.* 24 *& seq.* Antonius Nebricensis, *decad. rer. à Ferdin. & Elisab. gestarum*, *&c.*

ELIZABETH de France, reine d'Espagne, fille aînée du roi HENRI II, & de *Catherine* de Médicis, née à Fontainebleau le 13 avril 1545, fut promise à *Edouard* VI, roi d'Angleterre; & après la mort de ce prince, elle fut recherchée par *Charles* fils de *Philippe* II, roi d'Espagne; mais *Philippe* pendant ce traité étant devenu veuf de Marie reine d'Angleterre sa seconde femme, demanda pour lui-même Elizabeth, & l'épousa. Le prince en fut tellement touché, que ce mariage devint la premiere cause de sa perte. Elizabeth, accordée par le traité de Cambresis à Philippe roi d'Espagne, fut mariée le 22 juin 1559 dans l'église de Notre-Dame de Paris. On la nomma *Princesse de la paix*, parceque cette alliance donna le repos aux deux couronnes. Elle eut du roi son mari deux filles, *Elizabeth-Claire-Eugenie*, femme de l'archiduc *Albert*, qui gouverna avec tant de bonheur le Pays-Bas, & mourut l'an 1533; & *Catherine*, femme de *Charles-Emanuel*, duc de Savoye. L'an 1565 elle vint sur les frontieres d'Espagne, où elle eut la consolation de voir le roi *Charles* IX son frere & la reine sa mere; & le 3 d'octobre 1568, elle mourut à Madrid, étant en couches, non sans soupçons de poison, pour avoir été peut-être trop sensible aux chagrins & à la mort violente du prince Charles, sacrifié par son propre pere à sa jalousie; quoique d'ailleurs la vertu irréprochable de cette princesse mît sa réputation au-dessus de toute atteinte. Cette reine fut extrêmement regrettée de ses sujets, & son corps fut enterré dans le monastere royal de l'Escurial, le 8 juin 1573. *On parle fort sinistrement de sa mort*, dit Brantôme. *J'ai oui conter à une de ses dames, que la premiere fois qu'elle vit son mari, elle se mit à le contempler si fixement, que le roi ne le trouvant pas bon, lui demanda.* Que Mirais? si tengo cañas? *Que regardez vous? si j'ai des cheveux blancs?* * Sainte-Marthe, *hist. gen.* Brantôme, *aux vies des dames illustres.* De Thou. Le P. Anselme, &c.

ELIZABETH de France, reine d'Espagne, fille du roi HENRI IV & de *Marie* de Médicis, fille du grand-duc de Toscane, née à Fontainebleau le 22 novembre 1602, fut mariée dans l'église de Bourdeaux à *Philippe* IV, roi d'Espagne, le 18 octobre 1615, & mourut à Madrid le 6 octobre 1644, après avoir eu de ce mariage *Philippe*, mort jeune; CHARLES II; & *Marie-Thérèse* d'Autriche, reine de France, qui épousa LOUIS XIV, roi de France.

REINES DE HONGRIE.

ELIZABETH de Pologne, reine de Hongrie, fille de LADISLAS II, dit *Loctic*, roi de Pologne, & d'*Hedvige* de Castille, sœur de *Casimir* III, dit *le Grand*, fut mariée en 1320, à *Charles* II, nommé vulgairement *Charobert*, roi de Hongrie, qui étoit déja veuf de *Marie* de Pologne, morte en 1315, & de *Béatrix de Luxembourg*, morte aussi peu de temps après. Elizabeth eut divers enfans: & après la mort du roi en 1540, elle gouverna quelque temps le royaume de Hongrie & celui de Pologne, sous Louis *le Grand*, son fils. Elle mourut fort âgée en 1380.

ELIZABETH de Pologne, reine de Hongrie & de Transsylvanie, fille aînée de Sigismond I, roi de Pologne, & de *Bonne* Sforce, épousa *Jean* Zapol, vaivode de Transsylvanie, qu'on salua roi de Hongrie en 1526, après la mort de Louis *le Jeune*, qui fut défait par Soliman. Mais Ferdinand d'Autriche, qui avoit épousé Anne, sœur de Louis, fit la guerre à ce prince, prétendant que son épouse étoit légitime héritiere de la Hongrie. Un traité regla ces différends: cependant la reine Elizabeth accoucha d'un fils, qu'on nomma *Jean-Etienne*, & onze jours après en 1540, elle perdit son mari, qui la laissa régente du royaume. Georges Martinusius, moine, puis évêque & cardinal, gouvernoit les affaires avec tant de désavantage pour le jeune prince, que la reine fut obligée de demander du secours au Turc, dans le temps que Ferdinand n'oublioit rien pour se rendre maître des états de Hongrie. Elizabeth, pendant ces cruelles guerres, eut un soin particulier de conserver la foi orthodoxe dans le royaume, contre les desseins des hérétiques & des Turcs. Elle fit même des ordonnances sévéres contre les premiers, & s'opposa généreusement aux autres. Cette princesse mourut le 15 septembre 1558. * Istuanf. *rer. Hung. l.* 13, 14 *& seq.* Neugebaver, *rer. Polon. l.* 7. Hilarion de Coste, *éloge des femmes fortes.*

REINE DE NAVARRE.

ELIZABETH ou ISABELLE de France, reine de Navarre, fille du roi S. Louis, & de *Marguerite* de Provence, née le 2 mars 1241, fut mariée à Melun, à *Thibaud* II, dit *le Jeune*, roi de Navarre, en 1258, & mourut sans postérité à Hieres en Provence, près de Toulon, le 27 avril 1271. Son corps fut apporté aux cordeliers de Provins, où elle fut enterrée auprès de son mari. *Voyez* le P. Anselme, &c.

REINES DE POLOGNE.

ELIZABETH de Bosnie, reine de Pologne, fille d'ETIENNE, roi de Bosnie, fut mariée à *Louis*, dit *le Grand*, roi de Hongrie & de Pologne, & fut mere de *Catherine*, accordée en 1374 à *Louis* de France, comte de Valois, depuis duc d'Orléans; de *Marie*, reine de Hongrie, de Dalmatie & de Croatie, alliée à *Sigismond* de Luxembourg, marquis de Brandebourg, & de Moravie, depuis empereur & roi de Bohême, morte en 1372; & d'*Hedvige*, reine de Pologne, mariée à *Jagellon*, grand duc de Lithuanie, depuis roi de Pologne, sous le nom de *Ladislas* II, morte le 12 juin

1406. Après la mort du roi Louis son mari, en 1382, Charles de Duras, dit *de la Paix*, ou *le Petit*, n'étant pas content d'avoir envahi le royaume de Naples, usurpa celui de Hongrie, sur *Marie* de Hongrie, fille de Louis, son bienfaiteur, & femme de Sigismond de Luxembourg, qui fut depuis empereur, après son frere Venceslas. Il la retint même long-temps en captivité, avec la reine Elizabeth, sa mere. Pour le punir de ses infidélités, le ciel permit qu'il fut massacré en 1386, par ordre de Nicolas Garo, l'un des palatins du royaume. Les reines qui avoient part à cette conjuration en furent aussi punies; car sur la fin de la même année la reine & sa fille tomberent entre les mains de Horvar, gouverneur de Croatie, partisan de Charles de Duras. Horvar fit massacrer la malheureuse Elizabeth, & fit jetter son corps dans une riviere. D'autres disent qu'elle fut suffoquée dans les eaux. Bonfinius, Thurotius & Collenutio rapportent cette histoire plus au long. *Consultez* aussi Rainaldi; il y a dans son histoire de l'église un fragment, qui porte que cette reine mourut en prison le 16 janvier 1387. * *Voyez* le P. Anselme, &c.

ELIZABETH d'Autriche, reine de Pologne, fille de l'empereur FERDINAND I, & d'*Anne* Jagellon, fut mariée à *Sigismond-Auguste*, roi de Pologne, & mourut sans postérité, à Vilna, l'an 1545.

REINES DE PORTUGAL.

ELIZABETH, reine de Portugal, fille de *Pierre* de Portugal, duc de Coimbre, & d'Isabelle d'Aragon, fut mariée l'an 1447 ou 1448 à *Alfonse* V, surnommé *l'Africain*, & en eut deux fils & une fille. Elle mourut l'an 1436. *Voyez* ALFONSE V.

ELIZABETH d'Aragon, dite *de Castille*, reine de Portugal, fille aînée de FERDINAND V, dit *le Catholique*, & d'*Isabelle*, reine de Castille, porta le nom de princesse des Asturies. En 1490 elle fut mariée à *Alfonse*, prince de Portugal, fils du roi *Jean* II, dit *le Grand* & *le Severe*. Alfonse mourut sans postérité, le 13 juillet 1491, & Elizabeth prit une seconde alliance avec *Emanuel*, roi de Portugal, surnommé *le Grand*, au mois d'octobre 1497. Elle mourut en travail d'enfant, la nuit du 24 au 25 août 1498, à l'âge 28 ans, & fut enterrée chez les religieuses de sainte Elizabeth de Tolede. * Mariana. Surita. Vasconcellos. Le P. Anselme. Imhoff. *Stemma regium Lusitanicum*, &c.

AUTRES PRINCESSES DU MÊME NOM.

ELIZABETH ou ISABELLE de Valois, fille de *Charles* de France & de *Marguerite* de Sicile, sa premiere femme, avoit été promise en 1295 à *Edouard*, prince d'Ecosse, fils aîné du roi *Jean* de Bailleul; mais ce traité n'eut point d'effet. Elle fut mariée l'année suivante, à *Jean* III, duc de Bretagne, & mourut sans postérité en 1309, à l'âge de seize ans. Le même Charles de Valois, pere d'Elizabeth, eut deux autres filles de ce nom, l'une de *Catherine* de Courtenai, sa seconde femme; & l'autre de *Mahaud* de Châtillon, avec laquelle il prit une troisiéme alliance. La fille de la premiere fut ELIZABETH de Valois, religieuse & prieure de Poissi, de l'ordre de S. Dominique, puis abbesse de Fontevrault, morte le 11 novembre 1349. L'autre, aussi nommée ELIZABETH de Valois, fille de *Mahaud* de Châtillon, fut mariée le 25 janvier 1336 à *Pierre* I, duc de Bourbon, & fut mere de *Louis* II, & de sept filles. Après la mort de ce duc, elle se retira aux cordelieres du fauxbourg S. Marcel à Paris, où elle mourut le 26 juillet 1383.

ELIZABETH ou ISABEAU de France, fille du roi PHILIPPE V, dit *le Long*, & de *Jeanne* de Bourgogne, fut mariée l'an 1323 à *Guigues*, XII du nom, dauphin de Viennois, qui fut tué le 28 juillet 1333, devant le château de la Perriere. Depuis, cette princesse prit une seconde alliance, avec *Jean*, baron de Faucognei, dans la Franche-Comté. On ignore en quel temps elle mourut.

ELIZABETH ou ISABELLE de France, duchesse de Milan, fille du roi JEAN, & de *Bonne* de Luxembourg, née à Vincennes en 1348, fut mariée en 1360 à *Jean-Galeas* Visconti, comte de Vertus, & premier duc de Milan. Elizabeth laissa entr'autres enfans, *Valentine* de Milan, femme de *Louis* de France, duc d'Orléans; & *Isabeau*, femme de *Gentil* de Varenne, seigneur de Camerts. Elle mourut le 11 septembre 1372, & fut enterrée dans l'église de S. François de Pavie. * Bernard Corio, *hist. de Milan*. Paul Jove. Sainte-Marthe. Le P. Anselme.

ELIZABETH ou ISABELLE de France, *cherchez* CHARLES V, *dit le Sage*.

ELIZABETH de Bourbon, *cherchez* BOURBON.

ELIZABETH de Bourgogne, *cherchez* BOURGOGNE, ANTOINE, duc de Brabant, PHILIPPE III, surnommé *le Bon*.

ELIZABETH de Courtenai, *cherchez* COURTENAI.

ELIZABETH ou ISABELLE-CLAIRE-EUGENIE d'Autriche, duchesse de Brabant, comtesse de Flandre, &c. étoit fille de PHILIPPE II, roi d'Espagne, & d'*Elizabeth* de France. Son pere, qui l'aimoit tendrement, la maria en 1598 à *Albert* VI, archiduc d'Autriche; & en faveur de ce mariage lui céda la souveraineté des Pays-Bas & de la Franche-Comté, qu'il démembra de la couronne d'Espagne. Les conditions furent, que ces provinces seroient réunies à l'Espagne, au défaut d'hoirs mâles ou femelles; que si elles tomboient sur une fille, elle ne pourroit se marier sans le consentement du roi catholique; que toutes les fois qu'il y auroit changement de regne, le nouveau successeur prêteroit serment de conserver la religion catholique, & que s'il s'en séparoit, il seroit privé de tous ses droits; que leurs sujets n'exerceroient point le commerce dans les Indes orientales & occidentales; que le roi d'Espagne demeureroit chef de l'ordre de la Toison d'or; se réserveroit la liberté de mettre des garnisons, & des gouverneurs à sa solde, dans les citadelles d'Arras & de Cambrai. Cette princesse s'acquit beaucoup de réputation, par sa conduite, sa douceur & sa piété, & mourut sans enfans, à Bruxelles, le 1 décembre 1633, âgée de 67 ans, 3 mois & 19 jours.

ELIZABETH de Bohême, princesse Palatine, que la supériorité de son génie a fait regarder comme l'une des plus habiles personnes de son sexe, étoit l'aînée des filles de FRÉDÉRIC V, électeur Palatin du Rhin, élu roi de Bohême en 1619. Elle naquit le 26 décembre 1618, de ce prince & d'*Elizabeth* de la grande Bretagne, fille du roi d'Angleterre, de la maison de Stuart, & fut recherchée par *Uladislas* IV, roi de Pologne, après la mort de *Renée-Cecile* d'Autriche, sa premiere femme; mais l'amour qu'elle avoit pour la philosophie lui fit refuser ce parti. Dès sa plus tendre enfance elle eut le soin de polir son esprit par la connoissance des langues étrangeres qu'elle avoit apprises de la reine sa mere. Elle se rendit habile dans la philosophie, & dans les mathématiques, jusqu'à ce qu'ayant vu les essais de la philosophie de Descartes, elle conçut une si forte passion pour sa doctrine, qu'après avoir été informée de ce qui pouvoit regarder l'auteur, par le burgrave d'Hona, par M. Zuilichem, & par M. Pellot, elle lui fit préférer le séjour de Leyde & d'Eyndegeast, aux lieux les plus reculés de la Hollande. Jamais maître ne profita mieux de la docilité, de la pénétration, & en même temps de la solidité de l'esprit d'un disciple. Il l'exerça dans les questions les plus abstraites de la géométrie, & les plus sublimes de la métaphysique, où elle se rendit si savante, que Descartes ne fit point de difficulté d'avouer, en lui dédiant ses principes, qu'il n'avoit encore trouvé qu'elle qui fût parvenue à une intelligence parfaite des ou-

vrages qu'il avoit publiés jusqu'alors. Sa mere, sans se donner la patience d'examiner si elle avoit part à la mort du sieur d'Epinai, gentilhomme François, assassiné à la Haye, la chassa d'auprès d'elle. Cette disgrace l'obligea de lier commerce de lettres avec Descartes, pour ne point discontinuer de philosopher. La princesse ayant demeuré à Grossen, à Heidelberg & à Cassel, accepta sur la fin de ses jours l'abbaye d'Hervorden, bénéfice d'environ vingt mille écus de rente. Elle fit de cette abbaye une académie philosophique, où toutes sortes de personnes d'esprit & de lettres, sans distinction de sexe, ni même de religion, les catholiques romains, les calvinistes, les luthériens, étoient également reçus, sans en excepter même les sociniens & les déistes. Elle estimoit la religion catholique; mais les engagemens de sa naissance, & les préjugés de sa premiere éducation la tenoient attachée à la religion de sa famille, qui étoit le calvinisme, dont elle fit profession, au moins extérieurement, jusqu'à la mort. Son dernier établissement l'engageoit à s'accommoder au luthéranisme, ayant à vivre dans une abbaye de constitution luthérienne, & à gouverner des religieuses qui en faisoient profession. Cette abbaye fut considérée comme une des premieres écoles cartésiennes; mais elle ne subsista que jusqu'à la mort de la princesse, qui arriva en 1680; elle étoit âgée de plus de 61 ans. La reine de Suéde, Christine, avoit conçu contr'elle une jalousie si extraordinaire, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui rendît justice. * *Mémoires du temps.*

☞ ELIZABETH-CHARLOTTE de Baviere, duchesse d'Orléans, fille de *Charles-Louis*, électeur Palatin du Rhin, & de *Charlotte* de Hesse-Cassel, naquit le 27 mai 1652. L'électeur son pere prit lui-même soin de son enfance, & lui inspira les mêmes bonnes qualités dont il étoit rempli: car ce prince étoit vrai, grave, sévere, bon & religieux. Le roi Louis XIV la demanda en mariage pour Monsieur, frere unique de sa majesté. L'article principal du contrat de ce mariage fut, qu'elle embrasseroit la religion catholique; à quoi elle se porta tant par les exhortations de madame la princesse Palatine sa tante, que par les instructions du P. Jordan, jésuite. Elle fit abjuration à Metz, où elle fut épousée par M. le maréchal du Plessis. Monsieur vint au-devant d'elle à Châlons, & le roi la reçut à Villiers-Coterêts. L'amour de la vérité & de la droiture ont été le caractere particulier de cette princesse. Tout cela paroissoit dans ses paroles, par la justesse de ses pensées & de ses sentimens, par la sincérité de ses expressions; & dans ses actions par la fidélité à accomplir ses promesses, & par l'égalité de sa conduite qui a répondu aux bienséances de son rang, aux devoirs de l'humanité & aux saintes maximes de la religion. La tendresse & la complaisance qu'elle eut pour Monsieur la rendirent le modéle des femmes mariées. Tous les enfans que ce prince avoit eu de son premier mariage furent les siens; elle prit soin de leur éducation, & les forma pour le bonheur de l'Europe. La reine d'Espagne, premiere femme de Charles II, roi d'Espagne, la reine de Sardaigne, épouse de Victor Amé II, & la duchesse de Lorraine, unie avec le duc Léopold I, l'ont regardée comme leur mere, & il y eut toujours entr'elles un commerce de soins & de tendresse. Elle eut aussi un attachement particulier pour les enfans de M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Madame fut si touchée de la mort de Monsieur, qu'elle forma le dessein de quitter la cour: mais le roi ne put se consoler de la perte de ce prince qu'en retenant cette princesse auprès de lui. Mais au milieu de la cour elle renonça aux parures & aux ornemens de son sexe, & elle se fit un plan de vie tout-à-fait chrétienne, telle que de lire chaque jour six chapitres de l'ancien testament & trois du nouveau, de choisir trois jours de la semaine pour méditer ce qu'elle avoit lu dans les livres saints, de se faire une loi indispensable d'entendre la messe tous les jours, même dans ses voyages & dans ses maladies, de communier à toutes les fêtes solemnelles, d'admettre les pauvres en sa présence, & de leur distribuer l'argent qui lui étoit destiné chaque mois pour ses plaisirs. Cette princesse étoit depuis quelque temps sujette à des assoupissemens, qui donnoient de fréquentes alarmes. Se trouvant plus incommodée qu'à l'ordinaire, & n'écoutant que sa tendresse pour la personne de sa majesté, elle voulut faire le voyage de Reims, pour assister à son sacre: elle y fut présente, & fut comblée de joie. Elle eut aussi la consolation d'y voir madame la duchesse de Lorraine sa fille. De retour à Saint-Cloud, sa maladie augmenta, ses forces diminuerent, & elle mourut dans les sentimens de la plus haute piété, le 8 décembre 1722, dans la soixante-onziéme année de son age. * Extrait du discours de M. l'abbé de S. Gery de Magnas, premier aumônier de cette princesse, en présentant son corps à l'église de S. Denys, inséré dans le *journal de Verdun*, avril 1723.

ELLE (Ferdinand) peintre, natif de Malines, a presque toujours travaillé à Paris, où il a fait quantité de beaux portraits, pendant que Louis, Henri, & Charles Beaubrun, qui avoient des habitudes à la cour, se faisoient beaucoup mieux payer que lui, quoiqu'ils lui fussent inférieurs dans leur art. Il laissa deux fils, qui suivirent la même profession. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

ELLEBODIUS (Nicasius) natif de Castel en Flandre, dans le XVI siécle, chanoine de Presbourg en Hongrie, étoit philosophe & médecin de la faculté de Padoue, où il s'acquit l'estime & l'amitié des savans. Le célébre Vincent Pinelli, & le cardinal Granvelle eurent beaucoup de considération pour lui. Ellebodius publia l'an 1565 le traité *De natura hominis* de Nemesius, qu'on avoit auparavant attribué à S. Grégoire de Nysse. On a aussi des épîtres & des poësies de sa façon. Ses épîtres sont dans le recueil intitulé, *Epistolæ illustrium Belgarum*, publié par Bertius, à Leyde, en 1617. Ses poësies font partie des *Deliciæ poëtarum Belgarum.* Il mourut à Presbourg: on ne sait en quelle année. * Valere André, *biblioth Belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

ELLEBOGEN, ELNBOGEN, ou LOKET, ville de Bohême, capitale d'un cercle qui porte son nom, & située sur la riviere d'Egra, & à cinq lieues au-dessous de la ville d'Egra, est une ville bien fortifiée & défendue par une bonne citadelle. * Baudrand.

ELLEHOLM ou ELCHOLM, petite ville de Suéde, est dans la province de Bleking, en Sudgothie, près de la côte, à neuf lieues de la ville de Christianstat, vers le levant. * Mati, *dict.*

ELLERENA, anciennement *Castra Vetera*, bourg de l'Estremadure d'Espagne, vers les confins de l'Andalousie, à treize lieues de Merida tirant vers Cordoue. * Baudrand.

ELLI, *cherchez* ALLA.

ELLIS (Jean) né dans le comté de Mervin, fut reçu membre du collége de Jesus à Oxford en 1628. Ensuite il fut recteur à Whitfied en Oxfordshire, & enfin professeur en théologie. Il quitta depuis ce rectorat, & accepta celui de Dolgethle, dans le pays de Galles, où il mourut en 1665. Dans le commencement il étoit du parti du roi, & ensuite il passa dans celui des presbytériens. Du temps du rétablissement de Charles II, il reprit le premier parti, & prêta ferment au roi. On a de lui quelques ouvrages en latin, comme: *Clavis in symbolum apostolorum; Commentarius in Obadiam; Defensio confessionis anglicanæ.* * *Voyez* Antoine Wood, dans son *histoire de l'université d'Oxford.*

ELLINGER (André) médecin, poëte & philosophe, étoit Allemand & né dans la Thuringe. Il enseigna dans les principales universités d'Allemagne, mourut

rut en 1582, & laissa divers ouvrages en prose & en vers. * Melchior Adam, *in vit. Germ. medic.* Vander Linden, *de script. medic. &c.*

ELLISMERE, bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Shrop, qu'on nomme *Pimbill.* Le comte de Bridgwater est baron de cette place, éloignée de 127 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

ELLO, ou plutôt AELLO, c'est-à-dire, *tempête*, est le nom qu'on donne à une des trois Harpies. * *Consultez* Ovide dans le 13 livre des métamorphoses. Le même poëte donne encore ce nom à un des chiens d'Actéon, *liv. 3. Voyez* HARPIES.

ELMACHANI, anciennement *Palæscepsis.* C'étoit une ville épiscopale de la Troade, suffragante de Cyzique; maintenant ce n'est qu'un petit bourg de l'Anatolie propre, situé sur le golfe d'Andramitti, entre la ville de ce nom, & le bourg d'Asso. * Baudrand.

EL-MACIN (Georges) Egyptien, étoit petit-fils d'Abultibus, dont l'aïeul s'étoit établi en Egypte, où il avoit obtenu de grands priviléges du calife. Cet aïeul étoit marchand Syrien, & faisoit profession du christianisme. Il eut un fils, qui servit la cour en qualité de notaire. Abultibus, fils de celui-ci, continua la profession de notaire, & s'y distingua de maniere que les magistrats du grand Caire en firent présent au conseil d'Arabie. Il eut cinq fils, dont quatre furent évêques. Abulmecarimus fils d'un d'entr'eux, eut trois garçons, dont le second qui s'appelloit Abulianus Elpamidus, & qui obtint la charge de notaire du conseil de guerre, fut pere d'El-Macin dont nous parlons, qui a écrit en arabe une histoire orientale fort abrégée, ou plutôt une chronique des califes mahometans. Il la commence à Mahomet, & continue jusqu'au regne du calife Mostader-Billah, mort l'an 512 de l'hégire, c'est-à-dire, la 1118 de Jesus-Christ. Il paroît assez que cet écrivain a été chrétien, par ce qu'il rapporte de sa famille, à la fin de ses annales, & par le soin qu'il prend d'y insérer, au sujet des chrétiens, ce qui passeroit pour un crime dans un musulman. Cette histoire a été imprimée en arabe avec la version latine d'Erpenius, à Leyde en 1625, sous le titre de *Historia Saracenica*; & on a ajouté à cette édition, par forme de supplément, un abrégé de l'histoire des Arabes, composé par Roderic Ximenès, archevêque de Tolede, & qui a été tiré des livres des Arabes. * Simon.

ELMADIA, ville, *cherchez* AFRIQUE.

ELMADINE, ville d'Afrique, dans le royaume de Maroc, *cherchez* ALMEDINE.

ELMELECH, ville de Palestine dans la tribu d'Aser. * *Josué*, 19, 26.

ELMENHORST (Geverhart) auteur célébre du XVII siécle, natif de Hambourg, s'attacha à l'étude de la critique, & y fit des progrès considérables. Il composa des notes sur Minucius Félix, sur Arnobe, sur Gennade, sur les lettres données sous le nom de Martial évêque de Limoges, & sur Apulée. Il fit imprimer à Leyde en 1618 le tableau de Cebès, avec la version latine, & les notes de Jean Casélius. Il mourut l'an 1621. * Voëtius. Bayle, *dict. crit. 2 edit.*

ELNATHAN, Juif de Jérusalem, fut pere de Nohesta, mere de Joakim, roi de Juda. Il fit tout ce qu'il put, mais inutilement, pour empêcher qu'on ne brulât les prophéties de Jérémie, qui prédisoient la ruine de Jérusalem. Il alla en Egypte, pour se saisir du saint prophéte Urie, qui s'y étoit réfugié, & auquel le roi fit trancher la tête. Le pere d'Elnathan s'appelloit *Hachor.* Il fut mené en captivité avec deux autres de ce nom par Nabuchodonosor, & ils en revinrent avec Esdras. * *IV Rois*, *XXIV*, 9. *I*, *Esdras*, *VIII*, 16. *Jérémie*, *XXVI*, 22. *XXXVI*, 12 & 25.

ELNE, petite ville de France dans le Roussillon, est l'*Héléna* des anciens, dont Orose, Zosime & d'autres auteurs ont fait mention. Cette ville est située à deux lieues de Perpignan sur une petite hauteur à la gauche du Tech. Elle a eu autrefois un évêché suffragant de Narbonne, mais qui après le concile de Trente fut uni à la métropole de Taragone. Cependant l'éloignement de cette ville archiépiscopale, la difficulté d'y avoir recours, sur-tout en temps de guerre, fait que pour les affaires contentieuses les appels se relevent à l'archevêque de Narbonne, comme au plus prochain métropolitain. Le pape Clement VIII transféra le siége d'Elne à Perpignan en 1602, & le pape Clément IX en donna la nomination au roi de France par un indult de l'an 1668: il vacquoit depuis 1641. Les chanoines de Perpignan, qui se nomment toujours chanoines d'Elne, vont deux fois par an officier à Elne pour reconnoître leur ancienne mere. Le premier évêque d'Elne dont nous ayons mémoire est *Bonenat* qui signa au III concile de Tolède l'an 589. Le clergé de la cathédrale séant présentement à Perpignan est composé de quatre dignités, savoir trois archidiacres, & un sacristain majeur, vingt-un chanoines, dont sept sont pour célébrer les grand'messes, sept pour faire toujours (quoique prêtres) les fonctions de diacre, & les sept autres pour celles de soudiacre, quatre curés, & quatre-vingt-neuf chapelains. Le diocèse est de cent quatre-vingt paroisses, sans compter celles qui sont de la dépendance des abbayes de N. D. d'Arles, de S. Michel de Cuxa, & de S. Martin du Canigou, abbayes exemptes qui ne relevent que du saint siége, & qui ont leurs territoires particuliers. Ce fut dans Elne que Constans I, troisiéme fils de Constantin *le Grand*, fut assassiné l'an 350 par les ordres du tyran Magnence. On y montre encore un ancien tombeau qu'on dit être le sien. Cette ville fut détruite par les François en 1285, & vers l'an 1474; elle est aujourd'hui fort petite, ouverte de tous côtés, & n'a plus que quelques restes de son antiquité; son domaine appartient à l'évêque & au chapitre. Il y a un couvent de Capucins.

ELON, ville de Palestine dans la tribu de Nephthali. * *Josué*, 19, 33. Il y avoit encore une ville de ce nom dans la tribu de Dan. * *Josué*, 19, 43.

ELORA, lieu fameux proche de la ville d'Aurangeabad, capitale de la province de Balaguate, dans la presqu'isle de l'Inde, au deçà du golfe de Bengale. C'est une grande plaine qui s'étend sur le haut d'une montagne, où il y a plusieurs beaux bourgs & villages, d'où l'on descend par un rocher, dans une autre plaine remplie de pagodes ou temples, dont la structure est admirable. Voici la description qu'un célebre voyageur en fait. On y voit un portique pratiqué dans le rocher, dont chaque côté est orné d'une figure d'homme gigantesque, taillée sur le roc même. Une galerie soutenue de colonnes, une cour, de superbes tombeaux, des pagodes, & des chapelles très-magnifiques, tous ces ouvrages sont creusés dans le roc. Il y a entr'autres un grand temple, bâti dans le rocher, soutenu de huit rangs de colonnes en longueur, & de six rangs en largeur, éloignées l'une de l'autre de plus d'une toise. Au fond de ce temple on voit une idole gigantesque qui a la tête grosse comme un de nos tambours, & le reste à proportion. Toutes les murailles sont ornées de figures pareilles en relief; & tout autour du temple en dehors, il y a des figures de grandeur ordinaire, qui représentent des hommes & des femmes qui s'embrassent. Le long du roc, durant plus de deux lieues, on trouve de semblables pagodes, qui sont gardées par des Santons ou prêtres païens, lesquels ont le corps nud, à la réserve de ce que la pudeur fait cacher. Ils laissent venir leurs cheveux aussi longs qu'ils peuvent croître, & sont couverts de cendres. Ils disent que tous ces ouvrages ont été faits par des géans, mais que l'on ne sait en quel temps. Quoi qu'il en soit, si l'on considére cette quantité de temples spacieux, remplis de pilastres & de colonnes, & de tant de milliers de figures, & le tout taillé

dans le roc vif, on peut dire avec vérité, que ce sont des ouvrages qui surpassent la force & l'industrie ordinaire des hommes. * Thevenot, *voyage des Indes*, *tom.* 3.

ELORINA, DIANORO, petite ville de Macédoine, située sur la riviere de Vardari, environ à dix lieues au-dessus de la ville de Sturachi, & vers les confins de l'Albanie. * Mati, *dict.*

ELOTES, peuple du territoire de Sparte, lesquels ayant été vaincus par les Lacédémoniens, furent condamnés à une perpétuelle servitude, *cherchez* HELOTES.

ELOY (S.) évêque de Noyon, dans le VII siécle, étoit fils d'*Eucher* & de *Terrige*, né vers l'an 588, dans le village de Chatelat, à deux lieues de Limoges. Il excelloit en ouvrages d'orfévrerie; & travailla sur-tout à des châsses, pour couvrir les reliques des saints. Le roi Dagobert lui donna très-souvent des marques de son estime, & le fit son trésorier. Depuis il fut élevé à l'évêché de Noyon, & fut ordonné le 21 de mai 640, & remplit les devoirs de l'épiscopat avec tant de zèle & de charité, qu'après avoir prêché la foi à des peuples idolâtres, fondé grand nombre d'églises & de monasteres, & paru avec grand éclat dans un concile de Châlons, tenu l'an 644, il couronna par une mort précieuse de si saintes actions le 1 décembre 659. Il avoit été député avec S. Ouen vers l'an 649, par les autres évêques de France, pour aller à Rome, au concile qui fut tenu cette année-là sous Martin I. Nous avons sous son nom dix-sept homélies dans la bibliothéque des peres. Mais on a grand sujet de douter qu'elles soient véritablement de ce saint prélat. On trouve une de ses lettres entre celles de S. Didier de Cahors; & le pere Sirmond a remarqué que l'homélie qui est en l'addition du IX tome des œuvres de S. Augustin, sous le titre de *Sermo ad Plebem*, est de S. Eloy. Ce saint étoit habile pour son temps; il avoit lu S. Cyprien, S. Augustin, S. Grégoire, & quelques autres peres Latins. Il s'étoit formé sur eux: il aimoit la discipline ecclésiastique, & suivoit la tradition de ces peres, autant que le siécle dans lequel il vivoit le lui permettoit. Les sermons qu'on lui attribue valent mieux que ceux de beaucoup d'autres prédicateurs Latins, même plus anciens, tant pour les choses, que pour le style. S. Ouen, archevêque de Rouen, & son ami, écrivit sa vie en trois livres, qu'il dédia à Rodobert. Cette vie est imprimée plus correctement que n'a fait Surius dans le spicilége de D. Luc d'Acheri; mais on y trouve des choses ajoutées par un auteur postérieur, qui n'avoit guères de jugement. En 1693, M. Lévêque, prêtre, chapelain de la chapelle des orfévres, à Paris, donna en un volume *in*-8°. une nouvelle traduction de cette vie, à laquelle il joignit une version françoise des seize homélies qui portent le nom de S. Eloy, & d'un recueil de plusieurs fragmens de sermons du même, tirés du XV & XVI chapitre du livre II de la vie de ce saint, écrite par S. Ouen. * Bellarmin, *des écriv. ecclés.* Baronius, *A. C.* 665, *n.* 7, *& in martyrol.* Buzelin, *in Annal. Gallo-Fland.* Molan, *in natal. Belg.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Sirmond, *in not. I, conc. Gall.* Godeau, *aux éloges des évêques*, *l.* 77, *&c.* D. Rivet, *hist. littér. de la France*, T. III, p. 595, *& suiv.*

ELOY DE LA BASSÉE, en latin *Bassæus*, religieux capucin, étoit de cette ville, dont il a porté le nom. Il publia en 1637 une somme de morale par ordre alphabétique, sous ce titre, *Flores totius theologiæ practicæ, tum sacramentalis, tum moralis.*

ELPENOR, l'un des compagnons d'Ulysse, fut changé en porc avec les autres, & après que Circé lui eut rendu sa premiere forme, il se tua en tombant du haut d'un escalier. * Ovide, *Metam.* 14, Homere, *Od.* 10. Le tombeau d'Elpenor subsista long-temps après dans le Latium, ou pays Latin, dans une montagne où l'on voit à présent un petit bourg, avec une église dédiée à S. Félix.

ELPHEN ou ELPHIN, petite ville de Connacie en Irlande. Elle est dans le comté de Rosecomen, entre le bourg de ce nom & la ville de Letrim, à six lieues du premier & à quatre de la derniere. Elphen a eu autrefois un évêché suffragant de Tuam. * Baudrand.

ELPHESE (S.) ou ALFEGE, archevêque de Cantorberi & martyr, naquit en Angleterre l'an 954 d'une race très-illustre. Etant encore fort jeune, il quitta la maison de son pere, & se retira dans le monastere de Dirhette, où il prit l'habit religieux. Il en sortit quelque temps après, & se retira dans la solitude de Bathe au territoire de Sommerset, pour y vaquer à un genre de vie encore plus parfait. Plusieurs personnes vinrent le consulter, & se mettre sous sa conduite: le nombre même en devint si considérable, qu'il se trouva obligé de bâtir un monastere pour les retirer, & de leur donner des regles pour se conduire. Il fut fait évêque de Winchester le 19 octobre 984, malgré sa répugnance. Sitôt qu'il fut parvenu à cette dignité, il s'appliqua à regler son diocèse, où la régularité & la discipline avoient souffert d'étranges atteintes. En 1006 les prélats du royaume d'Angleterre, de concert avec les seigneurs de ce pays, élurent Elphèse archevêque de Cantorberi. Il entreprit un voyage à Rome où il fut très-bien reçu du pape Jean XVIII. Il mourut le 19 avril 1012, selon les uns, 1020 selon d'autres. Les habitans de Londres obtinrent son corps des Danois qui ravageoient en ce temps-là l'Angleterre, & le porterent avec pompe dans la cathédrale consacrée sous l'invocation de S. Paul, où l'on commença dès-lors à lui rendre un culte public. L'an 1023, Canut prince Danois, se voyant paisible possesseur de la couronne d'Angleterre, voulut restituer à l'église de Cantorberi le corps de S. Elphese, qu'il fit reporter de Londres à Cantorberi le 12 février. Le roi assista en personne à cette translation qui fut érigée en fête, aussi-bien que le jour de la mort de ce saint. Lanfranc étant devenu archevêque de Cantorberi, & ayant fait une exacte perquisition de la vie de S. Elphese, chargea un des plus savans moines de son temps, nommé *Osbern*, de composer la vie de ce saint. Depuis ce temps le nom de saint Elphese fut inséré dans les martyrologes avec la qualité de martyr. Les Anglois ont conservé son nom dans leur calendrier, depuis leur séparation d'avec l'église romaine. * Osbern *apud Bollandum.* Baillet, *vies des saints* 19 *avril.*

ELPHINSTON (Guillaume) Ecossois, évêque d'Aberdon, fut chancelier du royaume, & garde des sceaux du roi, sur la fin du XV siécle, vers l'an 1480, & sous le regne de Jacques III. Il donna plusieurs ouvrages au public, les statuts des conciles, & une chronique d'Ecosse. * Boëtius en fait mention, *præf. hist. Scot.*

ELPIDE, *cherchez* RUSTIQUE.

ELPIDIUS, évêque de Laodicée en Syrie, au commencement du V siécle, vers l'an 404, s'étoit rendu vénérable par la sainteté de sa vie, & par son amour pour la justice. Il en donna des marques, lorsqu'il embrassa le parti de S. Jean Chrysostome, avec un courage invincible, & qu'il soutint devant l'empereur Arcadius, que ce saint avoit été condamné injustement, & contre les formes ecclésiastiques. Elpidius est différent de deux autres de ce nom; savoir d'un hérétique Priscillianiste, & d'un comte apostat. * Baronius parle des trois *aux an. ecclés. des IV & V siécles.*

ELPIDIUS, *cherchez* HELPIDIUS.

ELPIS ou HELPIS. Cette femme illustre par sa piété & par sa science, étoit fille de Festus, un des chefs du sénat romain avec Simmaque, sous Théodoric. Elle étoit originaire de Sicile, &, comme on le croit, née à Messine. Elle fut mariée au célébre Boëce, sénateur romain, si connu par ses ouvrages, & par les persécutions qui furent les récompenses de sa vertu. Elpis

étoit digne de cette alliance: car outre qu'elle avoit une grande beauté, elle joignoit à ce don extérieur tous les agrémens de l'esprit. Rome la regardoit comme une savante : elle aimoit la poësie, & on lui attribuoit les hymnes que l'église chante encore le jour de la fête de S. Pierre & de S. Paul, & le jour de la fête de S. Pierre dans les liens. La rare piété dont elle faisoit profession, donnoit un nouvel éclat à ses talens: elle étoit même comme héréditaire dans sa famille; car sa sœur Fauste ou Faustine, femme de Tertulle sénateur romain, fut mere de plusieurs saints; savoir, de Placide, d'Eutyche & de Victor. Elpis se trouva heureuse de posséder un homme aussi respectable que Boëce: mais elle ne lui fut pas long-temps unie par les liens exterieurs. Etant allés l'un & l'autre à Pavie, on ne sait pour quelle affaire, elle y mourut sans laisser de postérité. C'étoit peu d'années après son mariage. Elle fut généralement regretée. Les plus fameux poëtes de l'Italie honorerent sa mémoire, & l'on mit sur son tombeau l'épitaphe suivante, qui s'est conservée jusqu'à notre temps.

Elpis dicta fui Siculæ regionis alumna,
Quam procul à patria conjugis egit amor.
Quo sine mæsta dies, nox anxia, flebilis hora,
Nec solùm caro, sed spiritus unus erat.
Lux mea non clausa est, tali remanente marito,
Majorique animæ parte superstes ero.
Porticibus sacris jam nunc peregrina quiesco,
Judicis æterni testificata thronum.
Neu qua manus bustum violet, nisi fortè jugalis
Hæc iterum cupiat jungere membra suis.
Ut thalami, tumulique comes, nec morte revellar,
Et socios vitæ nectat uterque cinis.

Quelques-uns ont attribué ces vers à Boëce: ils sont au moins de son temps. D'autres les donnent à Elpis elle-même. Le buste d'Elpis se voit dans la salle de la maison de ville de Messine, entre les statues d'Annibal, de Scipion l'Africain & de Cicéron, avec une inscription qui marque que ce monument, qui est de marbre, fut placé en cet endroit l'an 1543. Le sénat l'avoit fait venir de Palerme où il étoit entre les mains des jésuites. * Hieronym. Ragusæ, *Elogia Siculorum*, p. 103, &c. *Histoire de Boëce*, par l'abbé Gervaise, frere de l'ancien abbé de la Trappe de ce nom.

ELREDE, *cherchez* AILREDE.

EL-ROI (David) insigne magicien Juif, vivoit vers l'an 933. Ses impostures lui acquirent une si grande autorité parmi les Juifs, qu'il leur persuada qu'il étoit leur Messie, envoyé de Dieu pour les rétablir dans la ville de Jérusalem, & pour les délivrer du joug des nations, qui leur paroissoit insupportable. Le roi de Perse, Razi-Bila, informé de la hardiesse de ce fourbe, donna ordre qu'on le saisît, & qu'on le lui amenât : mais usant d'enchantemens, il s'échapa de prison, & se sauva d'une maniere assez surprenante; car il passa, dit-on, sur son manteau étendu sur les eaux, un grand fleuve appellé Gozen; & fit dix jours de chemin tout d'une traite, sans s'arrêter pour manger ou pour dormir. Le roi de Perse fut tellement irrité de l'avoir manqué, qu'il écrivit à toutes les synagogues dispersées dans ses états, que s'ils n'empêchoient que ce magicien usât à l'avenir de semblables artifices, il les extermineroit tous. Les Juifs effrayés d'un telle menace, défendirent à El-roi de faire jamais des actions si surprenantes; mais il ne laissa pas de continuer ses enchantemens, jusqu'à ce que son beau-pere ayant été gagné par de grandes sommes d'argent, le poignarda pendant qu'il dormoit dans sa maison. * Benjamin de Tudele, *Itiner.* Camerarius, *méditations hist.*

ELSEIMER (Adam) peintre célébre, naquit à Francfort en 1574. Il étoit fils d'un tailleur d'habits, & fut disciple de Philippe Uffembac, homme d'esprit, & qui se mêlant de beaucoup de choses avoit une grande théorie, mais peu de pratique dans son art. Adam s'étant fortifié dans la profession par l'exercice & par les leçons de son maitre, s'en alla à Rome, où il passa le reste de sa vie. Il étoit fort studieux, & quoiqu'il ait peint en très-petit à l'huile, il a extrêmement fini toutes choses, avec une bonne intelligence du coloris, & une composition ingenieuse. Le comte Gaude d'Utrecht a gravé après lui sept piéces d'une grande politesse & d'une grande force. On voit encore plusieurs estampes gravées d'après ses ouvrages, en partie par lui-même à l'eau forte, & en partie par Magdeléne du Pas, & par d'autres. Il avoit une si grande mémoire, qu'il lui suffisoit de voir quelque chose, sans la dessiner, pour la retenir parfaitement, & la peindre à quelques jours de-là, avec fidélité. Quoiqu'il fût en grande réputation à Rome, & qu'il vendît cher ses tableaux, le soin avec lequel il les finissoit ne lui permettoit pas d'en faire assez pour subvenir à la dépense de sa maison. Le chagrin qu'il en avoit retenoit encore sa main, & le réduisit à ne vivre presque plus que d'emprunt. De sorte que ne pouvant satisfaire aux dettes qu'il avoit contractées de toutes parts, il fut mis en prison, où il tomba malade; & quoiqu'on l'en eût fait sortir, sa maladie continua; & ne pouvant survivre à sa digrace, il mourut de douleur regreté des Italiens même, qui l'avoient en une estime particuliere. Il eut un disciple nommé *Jacques-Ernest Thomas de Landeau*, qui a fait des tableaux fort approchans de ceux de son maître, & qu'on prendroit même pour en être véritablement. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

☞ ELSENEUR, ou HELSINGOR, en latin *Helsingora*, ville de Danemarck sur l'Oresund, dans l'isle de Selande, au nord de Copenhague. Elle est remarquable par l'obligation imposée à tous les vaisseaux qui passent par ce détroit de mouiller devant cette ville, & d'y déclarer leur charge, dont ils payent une douane au roi de Danemarck. Cette ville est la patrie du fameux Jean-Isaac Pontanus * La Martiniere, *dict. géogr.* verb. HELSINGOR.

ELSHOLTZ (Jean-Sigismond) naquit en 1623, à Francfort sur l'Oder, où son pere étoit secrétaire. Il commença ses études dans le collége de cette ville, sous la direction de Jean Moller, qui étoit alors recteur dudit collége. Ses progrès furent grands & rapides, & peu de temps après il fréquenta les leçons académiques de Tobie Magire. Se sentant beaucoup d'inclination pour la médecine, il alla à Wittemberg, où il profita des leçons de Sperling, de Schneider, de Banzer, &c. & de-là il se transporta à Kœnigsberg. En 1650, il fit un voyage en Hollande, en France & en Italie, demeura quelque temps à Padoue, & y fut créé docteur en médecine. De retour chez lui, Frédéric-Guillaume électeur de Brandebourg, l'appella en 1656, pour être médecin & botaniste de sa cour. Il remplit cette charge jusqu'à sa mort, arrivée à Berlin le 19 fevrier 1688. Ses ouvrages sont: 1. *Flora Marchica, sive catalogus plantarum quæ in hortis electoralibus Marchiæ Brandenburgicæ, Berolinensi, Aurangiburgico, & Porstamensi, excoluntur*, à Berlin, 1663, *in* 8°. On en trouve aussi une édition citée de 1665. 2. *Anthropometria, sive de mutuâ membrorum proportione, &c. Stadæ*, 1672, *in*-8°, avec figures. Dans le *supplément de Basle* on en cite deux éditions antérieures, l'une à Padoue en 1654, *in*-4°; l'autre à Francfort, 1663, *in*-8°. 3. *Distillatoria curiosa, sive ratio ducendi liquores coloratos per alembicum : accedunt Utis Udenii & Guerneri Rolfincii non-entia chymica*, à Berlin, 1674, *in*-4°. 4. *Clysmatica nova*, à Berlin, 1665, *in*-8°. 5. *De horti culturâ*, *in*-4°. * Extrait en partie du *supplément au dictionnaire historique*, imprimé en françois à Basle, tome II, page 646, col. deuxiéme.

ELSINBURG ou ELSINBORG, place forte de Suéde sur le Sund, dans la province de Schonen, vis-à vis de l'isle de Sélande, appartenoit autrefois au roi de Danemarck; mais depuis 1658, elle est dépendante

au royaume de Suéde, par le traité de paix conclu à Roſchild en la même année. Les Danois qui l'avoient repriſe en 1676, la rendirent l'année ſuivante. Ce fut en cette ville que mourut en 1448 Chriſtophe de Baviere, roi de Danemarck. * Baudrand.

ELSIUS (Philippe) de Bruxelles, hermite de S. Auguſtin, mort en 1654, a donné un ouvrage ſur les écrivains de ſon ordre intitulé *Encomiaſticon Auguſtinianum* imprimé à Bruxelles *in-folio* en 1634. On peut regarder ce livre comme l'ouvrage d'un homme aveuglé pour la gloire de ſon ordre, qui lui a fait ramaſſer de toutes parts, ce qu'il dit des écrivains de ſon inſtitut & de leurs écrits, ſans beaucoup de jugement. Il s'eſt contenté de copier les catalogues des autres, ſans aucun choix ni diſcernement, outre qu'il a inſéré parmi les hermites de S. Auguſtin pluſieurs qui n'en ont jamais été. * Labbe, *bibl. p.* 142, *& longè fuſius, Differt. eccl. in addendis ad Bellarmin. p.* 823, 824, 825 *&* 826. Baillet, *jugem. des ſavans ſur les crit. hiſt.*

ELSTER, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe. Elle eſt ſituée dans le duché de Saxe, à l'embouchure de la riviere d'Eſter dans l'Elbe, entre Wittemberg & Turgaw, à trois lieues de la premiere, & à quatre de la derniere. * Baudrand.

ELSWICH (Jean-Herman d') théologien Luthérien, naquit en 1684, d'une ancienne famille noble, à Rensbourg en Holſtein. Il étudia à Lubeck, à Roſtock, à Leipſic, à Iene & à Wittemberg. Ce fut dans cette derniere ville qu'il reçut le degré de maître-ès-arts. En 1717, il fut appellé à Stade, pour y exercer le miniſtere. Il y mourut le 10 juin 1721. Quoiqu'il ſoit mort jeune, on ne laiſſe pas d'avoir de lui divers ouvrages, qui marquent également ſa facilité à écrire, & ſon aſſiduité au travail. 1. Il a publié le livre de Simonius *De litteris pereuntibus*, avec des notes de ſa façon; 2. *Epiſtolæ familiares varii, theologici potiſſimùm, argumenti*; 3. *Launoïus de varia Ariſtotelis fortuna in ſchola Pariſienſi*, à quoi il a ajouté *Schediaſma de varia Ariſtotelis in ſcholis Proteſtantium fortuna*; 4. *Commentatio de reliquiis Papatûs Eccleſiæ Lutheranæ temerè afflictis*; 5. *Diſſertationes de Melchiſedeco*; 6. *Formula concordiæ in Dania non combuſta*; 7. *Recentiorum in novum fœdus critica*; 8. *Fanaticorum palinodia*; 9. *Obſervationes philologicæ ſuper Witteri commentatione in Geneſim*; 10. *Vindiciæ diaſcepſeos Hunnianæ*. Il avoit projetté d'autres ouvrages que la mort l'a empêché de donner. * *Dictionnaire hiſtorique*, édition de Hollande, 1740.

ELTECON, ville de Paleſtine dans la tribu de Juda. * *Joſué*, 15, 59.

ELTHAM, ville d'Angleterre avec marché dans la contrée du comté de Kent, qu'on appelle *Black-heath*. C'eſt une bonne ville, ſituée au milieu des bois, & de divers parcs, & fort fréquentée de la nobleſſe. Elle eſt à huit milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

ELTHECE, ville de la tribu de Dan, qui fut donnée aux lévites de la famille de Caath. * *Joſué* 19, 44.

ELTHOLAD, ville de la tribu de Juda, qui fut enſuite donnée à celle de Siméon. * *Joſué*, 15, 30; *&* 19, 4.

ELTOR, ville, *cherchez* TOR.

ELTZE, anciennement *Aulica*, bourg de la baſſe Saxe en Allemagne. Il eſt au confluent de la Leyne avec une autre riviere dans l'évêché d'Hildesheim, entre la ville de ce nom & celle d'Hamelen. Lorſque Charlemagne conquit les Saxons, il fit ſon ſéjour en ce lieu, & y fonda l'évêché, qui a été transféré à Hildesheim. * Baudrand.

ELVAN AVALON, *cherchez* AVALONIUS.

ELVAS, que les Caſtillans nomment Yelves, *Helva*, ville forte de Portugal, dans la province d'Alentejo, avec évêché ſuffragant d'Evora, érigé en 1576, par le pape Pie V, eſt ſituée ſur une colline qui a une petite riviere au pied, environ à deux lieues de la Guadiana ou Anas. Quelques auteurs ont cru que cette ville fut bâtie par les Gaulois Helviens, qui ſont ceux du Vivarès. Les Maures la fortifierent, & y firent bâtir une belle moſquée, qui eſt aujourd'hui l'égliſe cathédrale. Les Eſpagnols aſſiegerent inutilement Elvas en 1659, & furent même défaits près de cette ville par les Portugais. * Arius Varella, *hiſt. Elv.*

☞ ELVIRE, en latin *Eliberis* ou *Illiberis*, ville d'Eſpagne, fameuſe par le concile dont nous allons parler. Elle eſt aujourd'hui tellement détruite, que les ſavans ſont fort partagés ſur le lieu de ſa ſituation. Les uns prétendent que c'eſt la Grenade d'aujourd'hui, d'autres que c'eſt la ville de Colioure, nommée auſſi en latin *Eliberis*, dans le Rouſſillon. Mais ce ne peut être cette derniere, qui étoit ſituée dans la Gaule Narbonnoiſe. Ce ne peut être non plus Grenade, qui eſt une ville plus récente. Il y a apparence qu'*Eliberis*, dont il eſt ici queſtion, étoit ſituée ſur une colline un peu au-deſſus de Grenade. Cette colline conſerve encore le nom d'Elvire, & la porte de Grenade qui y conduit a toujours porté le nom de porte d'*Elvire*. Grenade s'eſt accrue des ruines d'Elvire, & on y a transféré le ſiége épiſcopal qui y étoit. * La Martiniere, *dict. géogr. verb.* ELIBERIS & ELVIRE. Cellarius *Notitiâ orbis antiqui*, tome 1. Mariana, *l.* IV, *c.* 16. *Marca Hiſpan*, *l.* 1, *c.* 6.

CONCILE D'ELVIRE.

Les chronologiſtes ſont en peine de marquer en quel temps a été célébré le concile d'Elvire; pluſieurs croient qu'il fut tenu l'an 305, ſous le pontificat du pape Marcel; mais le pere Morin prétend que ce fut vers l'an 250. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'il fut aſſemblé, quand la perſécution finit en Occident, vers l'an 304. On eſt auſſi en conteſtation ſur le lieu où il a été aſſemblé; car il y avoit anciennement deux villes du nom d'Illiberis, l'une dans la province Taragonoiſe, & l'autre dans la province Bétique. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce concile ſe tint dans la derniere; parceque la plupart des évêques qui y aſſiſterent étoient de la province Betique: ils s'y trouverent au nombre de 19 évêques, avec 24 prêtres. On attribue à ce concile 80 canons, que quelques-uns croient n'être qu'une compilation de canons d'anciens conciles d'Eſpagne. Nous avons ces canons, ſur leſquels Ferdinand de Mendoza a fait de longues obſervations. Gabriel de l'Aubeſpine, évêque d'Orléans, en a auſſi expliqué quelques-uns. Ces canons ſont rigoureux juſqu'à l'excès; car ils défendent de donner la communion à l'article de la mort, à ceux qui ſeroient tombés dans l'idolâtrie, à ceux qui par maléfice auroient fait mourir quelqu'un; à ceux qui, après avoir fait la pénitence preſcrite pour la fornication, ſeroient retombés dans ce crime; à ceux qui vendroient la pureté des femmes, qui épouſeroient leur belle-mere, ou qui donneroient leurs filles aux prêtres des idoles; à ceux qui abuſeroient d'un garçon, & qui accuſeroient fauſſement un évêque, un prêtre, ou un diacre. Le 37 canon défend de mettre aucune peinture dans les égliſes. Ce que les commentateurs expliquent différemment. Mais les plus raiſonnables avouent de bonne foi, que l'uſage & le culte des images n'étant pas encore établi parmi les chrétiens, le concile l'a défendu par rapport au temps, &c. * *T. I, conc.* Morin *de Pænit.* Du-Pin, *bibl. des aut. eccl.*

ELUL, eſt le nom du ſixiéme mois des Hébreux, qui correſpondoit à notre mois d'août. Il n'avoit point de fête particuliere, que la nouvelle lune & les jours du Sabath. * Sigonius & Genebrard, *de Kalend. Hébr.* Torniel. *A. M.* 2545, *n.* 32.

ELVODUCUS, ſurnommé PROBUS, moine Anglois, ſur la fin du VI ſiécle, vers l'an 590, a été le premier qui entreprit, avec le ſecours des auteurs Romains, de purger l'hiſtoire de ſon pays des fables, dont elle eſt envelopée dans ſes commencemens. * Ba-

læus & Pitseus, *descript. Angl.* Vossius, *des hist. Lat. l.* 2, *c.* 23.

ELUSATES, anciens peuples de l'Aquitaine. Ils avoient les Vasates au nord ; les Ausciens & les Nitiobriges au levant, les Bénéarniens au midi ; & les Datiens Tarbelliens au couchant. Elusa étoit leur capitale, & leur pays renferme présentement la plus grande partie de la Gascogne propre, & la partie occidentale du comté d'Armagnac. * Baudrand.

ELUTE, *cherchez* ALIX, comtesse de Toulouse.

ELUTHS, peuple de la grande Tartarie, le même que les CALLMOUCKS, *cherchez ce titre.*

☞ ELWANG ou ELWANGEN, en latin *Elvanga*, ou *Elephantiacum*, ou *Elefancense monasterium*, ville de Souabe, sur la riviere de Jaxt. Elle doit son origine à un monastere qui y fut fondé l'an 754, ou plutôt l'an 764, par Arnolphe, qui, selon Zeyler, *Suev. topogr.* p. 27, étoit évêque de Langres, & confesseur de Charlemagne. L'historien de l'ordre de S. Benoît, *l.* 4, *c.* 20, *p.* 127, nomme ce fondateur *Hariolphe.* Aux environs de ce monastere il se forma un bourg, qu'avec le temps on ceignit de murailles, & qui devint une ville. Vers l'an 1460, avec l'approbation du pape Pie II, sous le quarante-huitiéme abbé, Jean de Hermein, ce monastere, d'abbaye qu'il avoit été jusqu'alors, devint une prevôté desservie par des chanoines, au lieu des moines bénédictins qui l'avoient possédé. Le prevôt, qui a rang entre les princes de l'empire, est souverain de la ville. Il a pour officiers héréditaires le baron de Rechberg, grand-échanson, le Sr. d'Adelmansfeld, grand-maréchal ; le baron de Freyberg, grand-chambelland, & le Sr. Blaver de Wartensée, grand-maître. L'ancien nom d'Elvangen doit être *Elfang*, ou *El-fang*, à cause de la chasse aux élans qui se faisoit dans la forêt où Arnolphe bâtit son monastere. C'est en mémoire de cela, que dans la principale église, aux fêtes solemnelles, on chante l'évangile sur un pupitre revêtu d'une peau d'élan qui a encore tout son poil. * La Martiniere, *dict. géogr.*

ELXAI, faux prophéte dans le II siécle, étoit sorti d'entre les Juifs, avec son frere Joxée. Il prêchoit sous l'empire de Trajan vers l'an 105, les opinions que les Elcésaïtes suivirent depuis. Ces hérétiques combattoient la virginité comme un grand mal, & contraignoient tous ceux de leur secte d'avoir des femmes. *Cherchez* ELCESAYTES. * Saint Epiphane, *hær.* 19. Baronius, *A. C.* 105, *num.* 2, 3 & 4. Gautier, *en la chron. &c.*

ELY, *Elia* ou *Helia*, ville d'Angléterre dans le comté de Cambridge, avec évêché suffragant de Cantorberi, est située sur la riviere d'Ouse, dans une contrée peu saine. Cette même riviere, & quelques autres, y forment une isle, qui a aussi le nom d'Ely, avec des marais & un golfe. L'évêché d'Ely fut fondé sous le regne de Henri I, roi d'Angleterre, en 1109. Il y avoit une abbaye qu'on érigea en église cathédrale. Le premier évêque fut Hervée, qui mourut en 1131, & Nigellus lui succéda, suivi de Géofroi Ridall, & de Guillaume Long-Champ, &c. * Camden, *desc. Angl.* Godwin, *de episc. Angl. &c.*

ELYMAIDE, & ELYMEENS, *cherchez* ELAM.

ELYMÉENS, peuples de Sicile, alliés des Carthaginois. Presque tous les auteurs qui en font mention, les font sortir des Troyens, & d'un certain Elymus, compagnon d'Alceste. * *Strabon*, *Servius.* Mais Scylax distingue les Eliméens de Sicile, d'avec les Troyens ; & Denys d'Halicarnasse les fait venir d'Italie, longtemps avant la guerre de Troye. On dit qu'ils n'habitoient que dans les montagnes où ils avoient les villes d'Erice, d'Egeste & d'Entelle : c'est pour ce sujet, selon la remarque de Bochard, qu'ils purent être appellés *Elymes*, du mot syriac *Alim* ou *Elim*, qui signifie *haut & élevé* ; parcequ'ils occupoient les plus hauts lieux de Sicile.

ELYMIOTES, anciens peuples de Macédoine. Ils étoient près des Taulentiens, vers la mer Adriatique. Elyma leur ville capitale est celle qu'on nomme aujourd'hui *Canina* en Albanie. * Baudrand.

ELYSEES, champs élysées, ou élysiens, sont le lieu où les anciens croyoient que les ames des bons étoient envoyées après la mort, & où elles jouissoient d'un bonheur parfait. Ce nom est phénicien, ou hébreu dans son origine, & signifie un *lieu de plaisir & de joie.* Diodore de Sicile, en décrivant les funérailles des Egyptiens, parle des prés agréables, qui étoient près de Memphis, & le long du marais Acherusien. Homere place en cet endroit les champs élysiens ; dans un autre passage, il parle en général des champs élysiens, où l'on méne une vie agréable, dans lesquels il ne tombe ni neige, ni pluie, & où les zéphirs rafraîchissent les hommes par leurs douces haleines. Hésiode place les champs élysiens dans les isles de l'Océan. Denys *le Géographe* dans l'isle blanche du Pont-Euxin. Virgile les met dans l'Italie, & Plutarque dans la lune. Platon, plus sage, appelle le lieu où les bons jouissent du bonheur après la mort, les champs élysiens, sans déterminer l'endroit où ils sont. Plusieurs ont placé les champs élysiens dans les isles fortunées. Quoique les auteurs varient ainsi, ils conviennent tous qu'il y a un paradis pour les bons après leur mort, auquel ils ont donné le nom de Champs élysiens. * *Antiquités grecques & romaines.*

ELYSIENS, ancien peuple d'Allemagne dont Tacite fait mention. Murtius écrit *Helysiens*, & Bartholin *Lysiens* ; mais tous les savans tiennent pour Elysiens ; & en font ceux que l'on nomme aujourd'hui *Silesiens.*

ELZEAR (Saint) comte d'Arian, né en Provence l'an 1295, étoit fils d'*Hermongas* de Sabran, comte d'Arian, & de *Laudune* d'Albe. Lorsqu'il eut atteint l'âge de dix ans, Charles II, dit le Boiteux, roi de Jérusalem, de Naples & de Sicile, voulut qu'il épousât en sa présence dans la ville de Marseille, une fille de qualité, nommée *Delphine* de Glandeve, âgée de 12 ans. Trois ans après, le mariage fut célébré publiquement en face de l'église le jour de Sainte Agathe, dans le château de Pui-Michel, d'où l'on mena Delphine au château d'Ansouis, pour y demeurer avec Elzear son mari. Mais l'un & l'autre s'accorderent à vivre ensemble comme frere & sœur, & le chaste Elzear, méprisant les biens & les plaisirs de la terre, ne s'attacha qu'à Dieu. A l'âge de 20 ans, il résolut d'aller demeurer au château de Pui-Michel, qui appartenoit à sa femme, afin de s'appliquer plus commodément aux exercices de piété, & d'y vivre dans une parfaite tranquillité d'esprit. Là il établit comme une regle, qu'il voulut être observée dans sa maison, pour ceux qui lui étoient soumis, soit officiers, gentilshommes, ou demoiselles ; de sorte que son château étoit une espéce de monastere. Après la mort de son pere, il hérita de la baronie d'Ansouis en Provence, & du comté d'Arian au royaume de Naples : ce qui l'obligea de passer en Italie, afin de prendre possession de ce comté. Robert, roi de Jérusalem, de Naples & de Sicile, fils du roi Charles II, & frere de S. Louis, évêque de Toulouse, témoigna beaucoup d'affection au comte Elzear, & le fit chevalier de son ordre. Elzear ayant demeuré quelques années en Italie, s'en revint en Provence, où il fit un vœu exprès de garder la virginité qu'il avoit conservée jusqu'alors : ce que Delphine fit aussi. Ensuite il retourna à Naples, où le roi le fit gouverneur du duc de Calabre son fils aîné. En 1322, il fut envoyé en France par le roi de Naples, afin de demander en mariage *Marie*, fille de Charles de France, comte de Valois, & petit-fils de *Philippe* le Hardi, pour le prince Charles duc de Calabre, dont il avoit été gouverneur. Après s'être aquitté heureusement de la commission qui lui avoit été donnée, il tomba malade à Paris, & y mourut le 27 septembre 1323, âgé de

28 ans. Son corps fut transféré à Apt en Provence. Il fut canonisé par le pape Urbain V son neveu, l'an 1368. Ce pontife étoit fils de Guillaume de Grimoard-de-Beauvoir, baron de Roure & de Grisac, & d'*Emphelise* de Sabran, dame de Montferrand, sœur du saint comte d'Arian, *voyez* ROURE. * Surius, *tom.* 3. *Vie des saints imprimée chez Lottin en* 1730, *au* 27 *de septembre.*

ELZEVIRS, ou ELZEVIERS, célébres imprimeurs de Hollande, du nom desquels il y en a eu à Amsterdam & à Leyde. Ils se sont rendu recommandables par le grand nombre de beaux livres qu'ils ont donnés au public. Il n'y a plus de libraires de cette famille, depuis la mort de Daniel Elzevir, qui mourut à Amsterdam au mois d'octobre 1680.

Quatre des Elvezirs se sont distingués dans leur profession d'imprimeurs; savoir, Bonaventure; Abraham; Louis & Daniel, *dont on vient de parler.* Ils ont été au-dessous des Etiennes, tant pour l'érudition, que pour les éditions grecques & hébraïques; mais ils ne leur ont cédé, ni dans le choix des bons livres qu'ils ont imprimés, ni dans l'intelligence de la librairie; & ils les ont même surpassé, pour l'agrément & la délicatesse des petits caracteres. Leur Virgile, leur Terence, leur nouveau testament grec, & quelques autres livres où il se trouve des caracteres rouges, sont des chefs d'œuvres de leur art. Ainsi ce n'est point sans raison, qu'on les considere encore comme les plus habiles imprimeurs, non seulement de Hollande, mais encore de toute l'Europe. Quoique Daniel ait laissé des enfans, il passe néanmoins pour le dernier de la famille. Il y a eu un Elzevir plus ancien que Bonaventure & Abraham, savoir, Louis qui dès 1595 se distinguoit à Leyde par la beauté & la correction de ses éditions. Les Elzevirs ont imprimé plus d'une fois le catalogue de leurs éditions; mais celui que Daniel a publié le dernier est fort grossi de livres étrangers; il fut imprimé à Amsterdam en 1674, in-12, divisé en sept parties. * *Mem. du temps.* Baillet, *jugemens des savans sur les imprimeurs.*

EMA.

EMALCHUEL, prince Arabe. Le roi Alexandre Bales étant mort, il se chargea de la conduite & de l'éducation du jeune Antiochus, fils de ce prince, & le remit ensuite à Tryphon, lorsque Démétrius Nicanor fut prisonnier parmi les Parthes. * I *Machab. XI*, 39.

EMANUEL, ou MANUEL COMNENE, empereur de Gréce, étoit fils de *Jean* Comnene, & fut choisi par son pere le 1 avril 1143 pour lui succéder, au préjudice d'*Isaac* son aîné, qui étoit d'un naturel farouche & emporté. Il avoit épousé *Germaine*, sœur de *Gertrude*, femme de *Conrad*, empereur d'Allemagne, qui prit la croix, pour combattre les infidéles, & délivrer son beau-frere d'un voisin si fâcheux. Le roi Louis *le Jeune* s'étoit aussi croisé, à la persuasion de S. Bernard. Mais la jalousie des Orientaux contre les Latins, fut funeste à la religion, & fit échouer cette entreprise. Il n'est point d'artifices qu'Emanuel n'ait employées pour faire périr l'armée du roi & celle de l'empereur. Il réussit tout-à-fait à l'égard de la derniere, car il l'empoisonna par du plâtre & de la chaux, qu'il fit mêler dans les farines qu'il fournissoit; & lui donna des guides, qui après l'avoir égarée dans de longs détours, où elle consuma toutes ses munitions, la livrerent entre les mains des Turcs, qui la taillerent en piéces l'an 1147, desorte qu'il n'en resta pas la dixiéme partie. On dit même, que lorsque le roi Louis *le Jeune* revenoit en 1149, les Grecs l'épierent pour l'enlever. Roger, roi de Sicile, détestant leur perfidie, leur fit la guerre, & alla même les braver jusqu'à Constantinople. Manuel viola aussi le droit des gens en la personne d'un ambassadeur des Vénitiens. Mais ces derniers le pousserent si fortement, qu'il se vit obligé d'acheter la paix. Il fit aussi la guerre aux Hongrois & aux Turcs, avec très-peu de succès. Mais il eut plus de bonheur en 1168, lorsqu'il prit les armes contre les Sarasins, ausquels il enleva Damiéte; le calife d'Egypte s'obligea même de lui payer une maniere de tribut. Il défit aussi dans l'Asie mineure le soudan d'Icone. Son attachement à l'astrologie judiciaire fut si grand, qu'il croyoit toujours, qu'après ce qu'il avoit connu par cette fausse science, son empire seroit extrêmement heureux. Sur la fin, il en fut désabusé: on dit même qu'il parut fort libéral & charitable, & qu'ayant connu la vanité des choses du monde, il prit l'habit de religieux, pour s'en détacher, & pour faire pénitence. En 1179 il rechercha l'alliance d'une princesse de la maison de France, pour son fils. Ce fut *Agnès*, qui fut mariée au mois de mars 1180 à *Alexis* Comnene. Emanuel mourut dans la même année, sur la fin du mois de septembre, après un regne de 37 ans, cinq mois & quelques jours. * Nicetas, *l.* 2, *chron.* Othon de Freisinghen. *lib.* 1 *de reb. gestis Frid. c.* 23, 24, *&c. lib.* 7, *chron.* Guillaume de Tyr, *l.* 15 *&* 16. Baptiste Egnace, *in vit. Cæsar.* Baronius, *aux ann. &c.*

EMANUEL II, PALEOLOGUE, reçut l'empire l'an 1384, de la main de son pere *Jean* Paléologue, qui mourut, selon la plus commune opinion, en 1391. Les Turcs déclarerent alors la guerre aux Grecs, & leur enleverent Thessalonique. En 1395 ils investirent Constantinople; & parceque Pera, qui en est comme le fauxbourg, appartenoit aux Genois, Jean le Maingre, dit *Boucicaut*, maréchal de France, l'alla délivrer, & promit du secours à l'empereur. Ce malheureux prince passa lui-même dans toutes les cours de l'Europe, pour en demander; & demeura deux ans à Paris, où l'on n'épargna rien pour adoucir le chagrin de son exil. Ce fut en cette ville où il apprit en 1402 la défaite de Bajazet par Tamerlan; après quoi il retourna à Constantinople. La suite de son regne ne fut pas plus heureuse: aussi vers l'an 1419 il abdiqua l'empire entre les mains de son fils *Jean* Paléologue. Emanuel prit l'habit de religieux & le nom de Matthieu, deux ans avant sa mort, qu'on met au 21 juillet 1425. Cet empereur qui aimoit les lettres, étoit théologien & philosophe. Les vingt dialogues de la religion, qu'on garde dans la bibliothéque du roi, & les cent préceptes à son fils Jean, traduits dans le XVI siécle en notre langue, sont des témoignages de son esprit. Bessarion, qui étoit alors un jeune homme, fit son oraison funébre, que Nicolas Perrot traduisit en latin, & que Bzovius a rapportée dans ses annales. * Bzovius, *A. C.* 1472, *num.* 56. Phranz. *liv.* 11. Juvenal des Ursins, *en Charles VI.* Sponde, *aux annales.* Du Verdier, *bibl. franç. p.* 839, *&c.*

EMANUEL, roi de Portugal, fils de Ferdinand, duc de Viseo, & petit-fils d'*Edouard*, succéda l'an 1495 à *Jean* II son cousin, mort sans enfans. Les prospérités de son regne, le bonheur de ses entreprises, & l'avantage qu'il eut d'étendre le nom chrétien dans les royaumes les plus barbares, lui ont fait porter légitimement le nom de *Prince très-fortuné.* Au commencement de son régne, il obligea les Juifs de son royaume de se faire baptiser, chassa les Maures de ses états, & conquit plusieurs villes & forteresses en Afrique. Vasco de Gama, Amérique Vespuce, Alvarez Cabral, & quelques autres, découvrirent sous ses auspices, plusieurs pays inconnus; s'avancerent sur les côtes d'Ethiopie, dans le royaume de Congo & ailleurs, & firent connoître son nom dans l'Afrique, dans l'Asie, & dans cette partie du monde qu'on a appellée depuis Amérique, du nom de ce même Amérique Vespuce. Les Portugais nomment ordinairement siécle d'or, le temps du regne de ce prince, qui fut de 26 ans, & d'environ deux mois. Il mourut à Lisbonne le 13 décembre 1521, âgé de 52 ans, six mois & 14 jours. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à PORTUGAL. Le roi Emanuel aimoit les gens de lettres, & composa même des commentai-

ses des Indes, dont il est rapporté quelque chose au recueil des auteurs de l'histoire d'Espagne. Jérôme Osorio, évêque de Silves, a écrit la vie de ce roi, & Vasconcellos l'a mise en abrégé.

EMANUEL I, prince de Portugal, & vice-roi des Indes, étoit fils d'*Antoine*, prieur de Crato, fils du roi *Emanuel*; & le même qui prit le titre de roi de Portugal, après la mort de dom Sébastien. *Voyez* sa postérité à PORTUGAL. * Imhoff, *Regnum Lusitanicum.*

EMANUEL, ou MANUEL CALECAS, Grec, & religieux de l'ordre de S. Dominique, vivoit dans le XIII siécle, comme l'assure Pierre Gallesini protonotaire du S. siége, dans la *vie de saint Bonaventure*. Car il témoigne que Calecas assista au II concile de Lyon, avec Michel Paléologue, empereur, & Joseph patriarche de Constantinople. Bellarmin prétend que Calecas vivoit sur la fin du XIV siécle : mais le P. Echard prouve qu'il faut le placer au commencement du XV. Il composa quatre livres contre l'erreur des Grecs, touchant la procession du S. Esprit, qu'Ambroise, religieux, puis général de l'ordre de Camaldoli, traduisit en latin, à la priere du pape Martin V, qui mourut l'an 1431. Ces livres n'ont pourtant été donnés au public que l'an 1619 par les soins de Pierre Stevart, qui les publia en un volume *in*-4°. de l'impression d'Ingolstad. On les a mis depuis dans la bibliothéque des peres de l'édition de Cologne. Quelques auteurs croient qu'un ouvrage de la procession du S. Esprit, du purgatoire & des azymes, imprimé dans l'addition des anciennes piéces de Canisius, est encore de ce même Emanuel Calecas. On lui en attribue d'autres, ce qu'on poura voir dans les auteurs que nous citons. * Bellarmin, *de script. eccl.* Sponde, *A. C.* 1397, *n.* 6. P. Stevart, *in notis Cal.* Possevin, *appar. & bibl.* Petau, *tom. II, theol. dogm. &c.* Le P. Echard, *bibliothéque des écrivains de l'ordre de S. Dominique.*

EMANUEL PHILIBERT, duc de Savoye, surnommé *Tête de fer*, fils de CHARLES III, & de *Béatrix* de Portugal, naquit le 8 juillet de l'année 1528, & reçut le nom d'Emanuel, en mémoire de son aïeul maternel, roi de Portugal, & celui de Philibert, à cause d'un vœu que son pere avoit fait à S. Philibert de Tournus. Dès sa plus tendre jeunesse, il fut destiné à l'église; mais après la mort de deux de ses freres, il fut élevé comme héritier présomptif des états du duc Charles son pere. A l'âge de 20 ans il passa en Allemagne, où l'empereur Charles-*Quint* le fit chevalier de la toison d'or à Utrecht en 1548. Après la mort de son pere en 1553, il suivit Philippe d'Espagne en Angleterre, où il fut fait chevalier de la jarretiere. Il donna en plusieurs occasions des marques de son courage, & fut fait au siége de Metz général de l'armée impériale, qu'il commanda depuis à la bataille de S. Quentin, gagnée sur les François en 1557. En 1559 la paix ayant été conclue au Câteau-Cambresis, le duc épousa le 9 juillet de la même année *Marguerite* de France, fille du roi *François* I, & sœur du roi *Henri* II, morte le 14 septembre 1574. Par ce mariage il recouvra presque tous ses états, que son pere avoit perdus, & depuis il les augmenta par sa prudence & par son courage. Sa piété & son amour pour les sciences lui concilierent l'amour de ses sujets. Il mourut le 30 août 1580, & ne laissa qu'un fils CHARLES-EMANUEL, qui lui succéda, *& six enfans naturels, deux fils & quatre filles. Voyez* SAVOYE. * Guichenon, *hist. de Savoye, l.* 2, *c.* 22. *Voyez* la vie d'Emanuel Philibert par Jean Baruslé de Montplainchamp, à Amsterdam (ou plutôt en Flandre) 1692.

EMANUEL d'Orléans, comte de Charni, fils naturel de Louis bâtard d'Orléans, comte de Charni, fils naturel de Gaston-Jean-Baptiste de France, frere de Louis XIII & de *Louise* Roger de la Marbeliere. Emanuel d'Orléans étant encore tout jeune, fit ses premieres campagnes en Catalogne avant la paix de Riswick. Le roi *Philippe V*, qu'il a toujours servi fidélement & avec succès, le fit au mois de mars 1703 colonel d'un régiment d'infanterie d'Estremadure, & lui donna la clef de gentilhomme de sa chambre au mois d'août 1707. Il s'étoit extrêmement distingué à la bataille d'Almanza dans le royaume de Valence le 25 avril précédent. Il fut fait maréchal de camp au mois de décembre 1710, & servit en cette qualité au siege de Barcelone en 1714. Le gouvernement de Jaca, dans le royaume d'Aragon, lui fut donné au mois de février 1719, & il fut fait ensuite lieutenant-général des armées de sa majesté catholique. Depuis il fut aussi nommé au mois de juillet 1725 gouverneur de la forteresse de Ceuta en Afrique, où s'étant rendu, il fit faire le 7 avril 1726 une vigoureuse sortie sur les Maures qui assiégeoient cette place, & après avoir ruiné un de leurs ouvrages, il fit jouer une mine qui eut un tel succès, qu'elle fit sauter en l'air un nombre considérable de ces barbares. Ce siége qui duroit depuis 34 ans, fut enfin levé à l'improviste le 17 mars 1727. Le comte de Charni s'étant apperçu de la retraite des Maures, fit faire une sortie le lendemain, & ne s'étant rencontré aucun ennemi, il fit ruiner le camp des Maures les jours suivans. Le départ de D. Charles, infant d'Espagne, pour l'Italie, ayant été résolu, le comte de Charni fut choisi au mois de juillet 1731 pour commander les six mille hommes de troupes espagnoles destinées pour passer en Italie avec ce prince. Il se rendit pour cet effet à Barcelonne, où il s'embarqua avec ces troupes, & fit voile avec elles la nuit du 16 au 17 octobre 1731. Il arriva à Livourne le 26 du même mois, où le débarquement ayant été fait, les troupes furent distribuées dans les quartiers qui leur furent assignés, après que le comte de Charni, en conséquence des ordres du roi d'Espagne, eut prêté serment de fidélité le premier novembre au grand-duc de Toscane, entre les mains de Julien-Gaspard, marquis de Capponi, sergent général, gouverneur de Livourne & gentilhomme de la chambre de son altesse royale de Toscane. L'infant D. Charles, à présent roi des deux Siciles, étant entré dans le royaume de Naples à la tête d'une armée espagnole le 29 mars 1734, déclara lieutenant-général de ce royaume le comte de Charni, qui prit possession de cet emploi le 16 avril; & ce prince ayant pris la résolution de passer en Sicile, le laissa à Naples pour gouverner le royaume en son absence en qualité de lieutenant & capitaine général. Après le départ du prince il prit possession de cette charge le 5 janvier 1735. Ce comte, depuis son arrivée en Italie, a perdu la comtesse sa femme, qui mourut à Livourne après quelques mois de maladie, le 28 août 1734.

EMANUEL (François) Portugais, porta les armes dans le Pays Bas pour les Espagnols, & depuis vint dans le Portugal, pour y servir au rétablissement de ses princes. On ajoute qu'il fut long-temps prisonnier, & qu'on l'obligea de faire un voyage dans le Bresil. Catherine de Portugal, alors reine d'Angleterre, ayant goûté son esprit, l'envoya en 1654 à Rome, où il publia divers traités sous le titre d'*Obras morales*. Il mourut à Lisbonne le 13 octobre 1666. * Nicolas Antonio, *biblioth. hisp. &c.*

EMANUEL (Benoît) de la famille noble de Marsala, petite ville sur la côte occidentale de la Sicile dans la vallée de Mazara, florissoit au commencement du dix-septiéme siécle. Il joignit à l'étude des belles-lettres celle du droit, dans laquelle il se rendit fort habile. Il fut reçu docteur, & honora ce titre par l'étendue de ses connoissances & la solidité de ses lumieres. Il se fit un grand nom par ses consultations & ses plaidoyés, & il a été regardé comme un des premiers avocats de son temps. Son mérite lui procura divers emplois honorables, dont il s'aquitta avec distinction. Philippe IV, roi d'Espagne, voulant reconnoître ses services, le fit le 17 novembre 1655, marquis de Villa Alba. Emanuel a publié plusieurs traités concernant la juris-

prudence. On cite les suivans; 1. *Consultatio apologetica in causa Gisiva seu Brucula pro D. Catharina Gantes & S. Martino*; 2. *Patrocinium pro senatu Panormitano contra fisci patronum archiepiscopi*; 3. *Allegationes in jure & in facto pro cardinale ab Auria, archiepiscopo Panormitano, contra canonicos & correndatos regia capella sancti Petri regii palatii regni Sicilia & consortes*: 4. *Allegationes in causâ possessoris summariissimi principatûs & senatûs Campifranci pro D. Stephano Rigpio & Campo*. Ce dernier écrit se trouve dans le livre intitulé : *Conflictus jurisconsultorum*, partie III, tome II, page 292. François Strada dit qu'Emanuel a aussi écrit, *Allegationum & decisionum tribunalium volumina*, qui n'ont point été imprimés jusqu'ici. * *Bibliotheca sicula*. *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

EMANUEL (Pierre) prêtre de Palerme en Sicile, dans le dix-septiéme siécle, étoit très-versé dans les mathématiques & dans la chymie. La réputation qu'il se fit par ces connoissances, surtout par celle des mathématiques, fut si grande, que de toute l'Europe il étoit consulté par lettres de tous ceux qui aimoient les mêmes sciences; mais il poussa trop loin sa curiosité pour les connoissances chymiques, puisqu'il prétendit pouvoir tirer de l'or de tous les métaux, & en aussi grande quantité qu'il le vouloit, ce que l'on sait être une extravagance. Il mourut le 9 octobre de l'an 1669. Il a publié quelques ouvrages, tels que ceux-ci : 1. *Risposta alli quesiti de Benedetto Maghetti*; 2. *Lettera in difesa d'un problema geometrico risoluto*; 3. *Discurso en que propone, y resolve algunos problemas astronomicos*, &c. 4. *De Triangulis*. On dit que l'auteur portoit toujours ce dernier écrit sur lui; que près de mourir il le remit à un de ses amis, & qu'on ne l'a point vu depuis. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

EMANUEL (Pierre) théologien de Sicile, religieux de l'ordre de S. Dominique, étoit né à Palerme vers le milieu du dix-septiéme siécle. Pendant plusieurs années, il enseigna dans le couvent de son ordre la théologie, la philosophie, &c. Il mourut à Palerme même dans le monastere de Santa Cita, le 5 octobre 1671. On a de lui, 1. *Orto di Maria*; 2. *Sermoni dello santo rosario fondato soprà le piante dell' Ecclesiastico*; 3. *La rosa trionfante, è relazione della solemnita fatta in Palermo nel convento de S. Cita dell' ordine de predicatori, alli 16 d. septembre dell' anno 1668*. 4. *Tesoro de miracoli del SS. rosario di Maria Vergine, con l'aggiunta della quinta parte*. Ce dernier ouvrage a été réimprimé à Messine en 1698, *in*-4°. avec les observations d'Hiacinthe Campoli. * *Bibliotheca sicula*. *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

EMANUEL CHRYSOLORAS, *cherchez* CHRYSOLORAS.

EMATH, ville de Syrie au territoire de Damas (*Jug*. 3) est la même qu'Epiphanie, selon Joséphe, ou qu'*Antioche*, selon quelques autres. D. Calmet croit que c'est Emese sur l'Oronte. C'est une ancienne & fameuse forteresse dans la tribu de Nephthali, près du mont Liban, aux confins du pays de Damas; & elle donnoit son nom au pays qui étoit aux environs, comme elle l'avoit reçu d'Emath, onziéme fils de Chanaan, qui en a été le fondateur. *Voyez* Cellarius, *notitia orbis antiqui*, t. II, p. 387 & *seq. édit. de Leipsick*, 1732.

EMBDEN, en latin *Emda* ou *Embda*, ville & comté, capitale de la Frise orientale, est située sur la riviere d'Ems, & recommandable par la commodité de son port, où les navires peuvent entrer à pleines voiles, aussi-bien que dans la ville, à cause de la profondeur de son canal, avantage qui la rend une des plus marchandes de l'Europe. Embden est grande & bien bâtie, avec deux forts châteaux, dont l'un est sur son port, à l'embouchure dans la petite mer de Dollert. Cette ville a eu des seigneurs particuliers, qui porterent le titre de comtes vers l'an 1465. Sous le gouvernement du duc d'Albe dans les Pays-Bas, le commerce s'y augmenta; parceque la plupart des marchands qui craignoient la sévérité du duc, se retirerent en cette ville. EDZAR, comte d'Embden, qui vivoit sur la fin du XVI siécle, entra en dispute avec les habitans de sa ville capitale, qu'un ministre nommé Mentzo Alting porta à la révolte. Ils se mirent sous la protection des Hollandois, qui envoyerent garnison à Embden. Le comte se retira en Allemagne, & laissa cinq fils, *Ennon*, *Gustave*, *Jean*, *Christophe* & *Charles*. Ennon voulut rétablir son autorité dans Embden; mais les habitans coururent aux armes, & l'obligerent de se retirer en Allemagne, fortifiés par le secours des états des Provinces-Unies, qui vouloient demeurer maîtres absolus de cette ville, dont l'importance pour le commerce leur étoit connue. Ils vinrent à bout de ce dessein. *Ennon* donna sa fille à *Jean* son frere qui s'étoit fait catholique, & qui l'épousa par dispense du pape. Depuis la paix de 1606, traitée par les soins du roi d'Angleterre, la ville d'Embden est gouvernée par ses magistrats; mais elle dépend en quelque sorte des états généraux, qui ont trouvé moyen de s'en assurer. * Bertius, *in comment. germ. l*. 3. Brachelius, *hist. sui temp*. Reusner. De Thou, &c.

EMBOLI, *cherchez* AMPHIPOLIS.

EMBOLISME, *cherchez* EPACTE.

EMBRAU, ancien village de France en Saintonge. Il est sur la Garonne, à deux lieues au-dessous de Blaye. * Baudrand.

EMBRUN, ville de France en Dauphiné avec archevêché qui a pour suffragans, Digne, Grasse, Vence, Glandeve, Senez & Nice. C'est l'*Ebrodunum*, *Eborodunum*, & *Ebrodunum Caturigum* des anciens, bien différente d'*Ebrodunum*, qui est Iverdun en Suisse. Embrun est la métropole des Alpes maritimes, & capitale d'un petit pays, nommé l'*Embrunois*, qui fut possédé d'abord par les comtes de Forcalquier, puis par les dauphins de Viennois, lesquels en firent porter le nom à leurs aînés. Embrun est située sur la petite plate-forme d'un rocher escarpé & battu des eaux de la Durance. Elle est très-ancienne. Les habitans d'Embrun avoient alliance avec les Romains, & Néron leur donna ce qu'on appelle *le droit de latinité*, auquel Galba ajouta de nouveaux priviléges. L'église cathédrale est dediée sous le titre de la sainte Vierge avec quatre dignités, de prévôt, de sacristain, de chantre & d'archidiacre, & vingt canonicats. Nos rois y ont une place d'honneur depuis Louis XI. Les prébendes théologales & préceptorales ont été unies autrefois par le zèle de Guillaume & de Hugues, archevêques d'Embrun, au collége que les jésuites possédent aujourd'hui en cette ville. Le premier prélat d'Embrun a été S. Marcellin au commencement du IV siécle. Il a eu d'illustres successeurs, entre lesquels il y en a neuf ou dix qui sont reconnus pour saints; savoir Guillaume de *Benevent*, à qui Pierre de *Cluni* donne de si pompeux éloges, archevêque en 1130; Bermont, légat du saint-siége dans le même siécle; Pierre de *Poitiers*, chancelier de l'université de Paris, & savant théologien, qui mourut l'an 1205; Henri de *Suse*, célébre par ses ouvrages; Guillaume de Mandagot, que le pape Boniface VIII employa à la compilation des décrétales, que Clément V fit cardinal, & qui mourut en 1324; Pasteur d'Aubenas; Pierre de Sarcenas; Julien de Médicis, depuis pape; Nicolas de Fiesque; François de Tournon, & Robert de Lenoncourt, tous cardinaux. Ces prélats prennent le titre de princes d'Embrun, & de comtes de Guillestre & de Beaufort. Autrefois ils avoient encore celui de triscamérier, ou chambellan de l'empire, avec droit de faire battre monnoie : ils ont une partie du domaine de la ville, l'autre est au roi. Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, qui mourut en 1427, fit un recueil des priviléges dont jouissoient les prélats de cette ville

ville. Elle fut dans le XVI siécle la proye des soldats durant les guerres civiles. Lesdiguieres la prit sur la fin de l'an 1583, & la plupart des chefs & les soldats huguenots se jetterent dans l'église. Entre un tres-grand nombre de précieux ornemens dont elle étoit enrichie, & qui furent enlevés, il y avoit deux grandes statues d'argent, l'une de la sainte Vierge, & l'autre de S. Marcellin; celle ci massive, pesante plus de mille écus, & l'autre quatre ou cinq cens. Les habitans furent exemts du pillage, moyennant une promesse de dix mille écus. Il y avoit sept paroisses, dont deux ont été brulées. La citadelle qu'on y voyoit a depuis été démolie; & c'est aujourd'hui le couvent des capucins. Le duc de Savoye prit cette ville par composition après douze jours de siége; mais il fut contraint de l'abandonner trois semaines après en 1693 ou 1694. Il y a à Embrun un bailliage, un juge royal, & un juge de l'archevêque. On garde dans la bibliothéque des jesuites de Lyon, une histoire générale des Alpes maritimes, & particulierement d'Embrun qui en est la métropole, où l'histoire profane est traitée en même-temps que l'histoire ecclésiastique. Elle a été composée en 1642 par le P. Marcellin Fornier, jésuite de Tournon, mais on ne l'a pas encore publiée. * Tacitus, *l. 15, annal. & 2 hist.* Pline, *l. 14, c. 3.* Dion, *l.* 54. Vopiscus, *in Aurel. & Probo.* Ammien Marcellin, *liv.* 15. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Belleforêt, *cosmogr.* Papire Masson, *descript. flum. Gall.* Bouche, *hist. de Provence.* Chorier, *hist. de Dauphiné.*

CONCILE D'EMBRUN.

Raimond de Meuillon, de l'ordre de S. Dominique, étoit évêque de Gap, lorsqu'il fut appellé à l'archevêché d'Embrun en 1288. En 1290 il assembla en concile les évêques de sa province, & on y fit de nouveaux statuts pour l'église, ou plutôt on y confirma les ordonnances synodales faites par Henri de Suse, depuis cardinal d'Ostie. Ces statuts commencent ainsi: *Hæc statuta, quæ nos frater de Medullione, Dei patientiâ, S. Ebredunensis ecclesiæ archiepiscopus, per dominum Henricum bonæ memoriæ Ebredunensem archiepiscopum, ac postmodùm Ostiensem episcopum, comperimus esse facta, unà cum venerabilibus fratribus G. Dignen. B. Glandav. Lant. Grassen. B. Senescen. H. Nicien. & Guill. Vencien. Dei gratiâ suffraganeis nostris, fratre P. abbate Baschaud, ac procuratoribus capitulorum ecclesiarum ipsorum, constitutis in nostro provinciali concilio, apud Ebredun. Anno Domini MCCXC die sabbati, ante Assumptionem B. Virginis evocato, &c.* Ces évêques, dont les noms ne sont marqués que par la premiere des lettres qui le composoient, sont Guillaume de Porcellet, évêque de Digne, Latelme de Grasse, Bertrand de Senez, Hugues de Nice, Guillaume de Vence. Celui de Glandeves est inconnu: l'abbé de Boscodon, est Pierre de Corp. * Gassendi, *notit. eccles. Dignens.* Chorier, *hist. de Dauph.*

EMELEI, ou EMMELEI, ville épiscopale d'Irlande, en latin *Emelia*, est sous l'archevêché de Cashel, dans le comté de Tiperari, sur la petite riviere de Broodwater.

EMENON, abbé d'Aniane, dans le XI siécle, fut d'abord moine de Gellone, ou S. Guilheme du désert. On l'envoya dans la suite gouverner le prieuré de S. Pierre de Sauve, qui en dépendoit, au diocèse de Nisme. Les preuves qu'il y donna de son mérite, porterent les moines d'Aniane à l'élire pour leur abbé, à la place de Ponce, mort vers 1061. Emenon gouverna cette abbaye avec beaucoup de vigilance, & y rétablit la régularité qui dès le siécle précédent s'y étoit fort altérée. Il mourut le 18 avril 1088 ou 1089, & eut pour successeur Pierre de Sauve. Ce fut sous le gouvernement de l'abbé Emenon que le monastere de Gellone entreprit de se soustraire à l'abbaye d'Aniane, dont il avoit toujours dépendu. Emenon s'y opposa de toutes ses forces; mais sans succès. On conserve dans le chartrier d'Aniane presque toutes les lettres qu'il écrivit à ce sujet aux papes Alexandre II & Grégoire VII. Elles sont intéressantes pour l'histoire de l'abbaye d'Aniane, & D. Mabillon en rapporte quelques extraits dans le *livre 64* de ses *annales, n. 68.* * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome VIII.

EMERI, *de Chalus*, cardinal, archevêque de Ravenne, puis évêque de Chartres, dans le XIV siécle, étoit François, natif de Chalus, dans la province de Limosin, & avoit fait un grand progrès dans la jurisprudence civile & canonique, qu'il avoit étudiée sous Jean André, très-célebre jurisconsulte de Boulogne. Il fut fait chanoine de Limoges en 1314, & peu après archidiacre dans l'eglise de Tours. Depuis, le pape Jean XXII se servit de lui en diverses négociations. Il l'envoya en Italie, lui confia le gouvernement de Ferrare, puis celui de la Romagne, & en 1322 il lui donna l'archevêché de Ravenne. Emeri fut élevé dix ans après à l'évêché de Chartres, & fut enfin fait cardinal par le pape Clément VI en 1342. Quelque temps après on l'envoya légat à Naples, pour y être tuteur de la jeune reine Jeanne I. Il en revint peu après, & mourut en 1349. * Rubeus, *l. 6, hist. Rav.* Frison, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Auberi, *hist. des card. &c.*

EMERIC, (Louis) seigneur de Rochefort en Poitou, dans le XIV siécle, fut secrétaire du roi d'Aragon, & ensuite de Philippe *le Long*, comte de Poitou, qui fut depuis roi de France. Il fit depuis des vers en provençal, à la louange de Florence, demoiselle de la maison de Forcalquier. Ce fut vers l'an 1320. * La Croix du Maine, *biblioth. franç. p.* 293. Nostradamus, *vies des poët. Prov.*

EMERIC de Lusignan, *cherchez* AMAURI II, roi de Jérusalem.

EMERICH, selon d'autres EYMERICH, (Nicolas) de l'ordre des freres-prêcheurs, docteur en théologie, & grand inquisiteur dans l'Aragon contre les Vaudois, vivoit au milieu du quatorziéme siécle. Il dit de ces hérétiques qu'ils rejettoient l'autorité du pape, l'invocation des SS. le culte de la Ste Vierge, le sacrifice de la messe, les prieres pour les morts, le Purgatoire, & presque tout ce que les hérétiques des derniers siécles ont pareillement rejetté, malgré la tradition la plus certaine & la plus respectable, & contre la foi universelle & perpétuelle de l'église catholique. Il est auteur du livre si connu, intitulé: *Directorium inquisitionis*, qui n'est pas toujours fort exact. On en a fait plusieurs éditions, & il y en a d'anciennes. Emerich mourut en 1393. En 1371 il donna avis au pape Grégoire XI que quelques religieux d'Aragon avoient prêché ces trois propositions. I. Si une hostie consacrée tombe dans la boue ou dans quelque lieu sale, quoique les espéces demeurent, le corps de Jesus-Christ cesse d'y être, & la substance du pain y revient. II. Il en est de même si l'hostie est rongée ou mangée par une bête. III. Quand un homme consume les espéces dans sa bouche, Jesus Christ est enlevé au Ciel, & ne passe point dans l'estomac. Le pape ayant égard à la représentation d'Emerich, ordonna aux cardinaux Pierre Flandrin, & Guillaume Noëllet d'écrire aux archevêques de Taragone & de Saragosse, & à leurs suffragans, afin que ces prélats défendissent de prêcher ces propositions sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. M. l'abbé Fleuri parle de Nicolas Emerich dans le *tome* 20 de son *histoire ecclésiastique*, sous cette année 1371, où il rapporte ce dernier fait.

☞ EMESE, ville de la haute Syrie, nommée par les anciens *Emisa, Emissa, Emessa.* Les Turcs la nomment *Chems*, selon Postel, ou *Haman*, selon Bellon. C'est l'ancienne Emath de l'écriture, selon D. Calmet. La plupart des anciens géographes la placent sur les bords de l'Oronte, entre Apamée & Laodicée surnommée *Cabiosa.* Cette ville dont on fait remonter la premiere origine jusqu'à Aram, fils de Sem, a fait une grande figure dans l'antiquité. Elle devint même la capitale d'un

petit royaume qui s'éleva durant les troubles de Syrie. Sampsiceramus, *dont nous parlons à son article particulier*, en fut le fondateur, & le laissa à un de ses fils nommé *Jamblique*, qui a aussi son article particulier. Après la mort de Jamblique, Antoine donna le royaume à son frere *Alexandre*, qui resta fidéle à son bienfaiteur, & fut fait prisonnier par Octavien, dont il orna le triomphe, & qui ensuite le fit mourir. Son fils *Jamblique* II réussit à gagner l'affection d'Octavien, qui le rétablit sur le trône de son pere, après quelque temps d'exil. *Sampsiceramus* II, que quelques auteurs prennent pour son petit-fils, regna plusieurs années après. Joséphe le désigne par le titre de *roi des Eméséniens*. Il fut remplacé par son fils *Azize*, qui se fit circoncire pour épouser Drusille, & dont la sœur *Jotape* épousa Aristobule, frere d'Agrippa le Grand. Azize est le dernier roi d'Emese dont l'histoire fasse mention. Il y a apparence que ce petit royaume fut conquis par les Arabes, s'étant trouvé quelques années après entre les mains des Ituréens.

On croit qu'Emese reçut les premieres lumieres de la foi par S. Silvain, que l'on compte pour le premier de ses évêques, & qui souffrit le martyre dans la persécution de Maximien. Dans la suite des temps, cette ville fut érigée en métropole du patriarchat d'Antioche. Epiphane assista & souscrivit en cette qualité au concile de Chalcédoine. Les princes de la premiere croisade prirent Emese sur les musulmans Arabes, en l'année 1098. Saladin la reprit environ cent ans après. Les Tartares s'en rendirent les maîtres en 1258; mais les musulmans Mameluchs les en chasserent, & les Mameluchs en furent dépouillés à leur tour par les Turcs, qui en sont encore aujourd'hui les maîtres, & sous lesquels elle est dans le gouvernement du bacha de Damas, qui y entretient un lieutenant & une garnison. * *Histoire universelle*, par une société de gens de lettres, *trad. de l'anglois*, t. VI, p. 744 & *seq.*

EMILES ou ÆMILIENS, famille très-illustre à Rome, étoit divisée en diverses branches, des Mamercins, des Barbules, des Lépides, des Papiens, des Pauls, & des Scaures. Festus a cru qu'elle avoit pour tige Emilius, fils d'Ascanius. D'autres la font venir de Mamercus, fils de Numa Pompilius roi des Romains. D'autres enfin tirent son origine de Mamercus, fils du philosophe Pythagore, que les Grecs nomment *Æmilos*; pour faire connoître par ce mot si expressif dans leur langue, sa douceur, son affabilité, & son humeur obligeante pour tout le monde. Ce que Plutarque n'a pas oublié, en la vie de Paul Emile. Scipion *le Grand*, qui adopta un des fils de ce même Paul Emile, a été la cause que plusieurs de sa famille ont été nommés Emilien. L. EMILIUS MAMERCUS ou MAMERCINUS, fut trois fois consul, savoir en 270 de Rome, & 484 ans avant J. C. avec Q. Fabius, année sous laquelle il défit les Eques dans leur pays; en 276 de Rome, & 478 ans avant J. C. avec C. Servilius Ahala, qui mourut durant son consulat, & eut pour successeur C. Cornelius Lentulus Esquilinus; & en 281 de Rome, avant J. C. 473, avec Vopiscus Julius Iulus. L. Emilius laissa deux fils, T. EMILIUS MAMERCUS & M. EMILIUS. Le premier fut deux fois consul; en 284 de Rome, & 470 ans avant J. C. avec L. Valerius Publicola Potitus, & défit alors les Sabins; la seconde en 287, 467 avant J. C. avec Quintus Fabius Vibulanus. M. Emilius ne fut point élevé dans les charges, & laissa M. EMILIUS MAMERCUS, pontife, puis tribun militaire en 316 de Rome, & 438 ans avant J. C. avec T. Quintius. L'année suivante, il fut fait dictateur, & défit les Fidenates, les Volsques, & les Falisques, dont il triompha. Il fut encore élu dictateur l'an 319 de Rome, & réduisit à un an & demi le terme des cinq ans, pendant lesquels duroit la commission des censeurs, voyant que ce long espace leur donnoit occasion d'abuser de leur autorité. Les censeurs irrités de ce reglement, voulurent se venger aussitôt qu'il eut quitté la dictature. Mais le peuple rendit justice à la probité de Mamercus, & publia que la vengeance & l'envie attaquoient envain sa vertu, qui triomphoit de ses ennemis & de ses juges. En 326 il fut une troisieme fois dictateur, & il défit les Véiens, & les Fidenates, ausquels il enleva leur ville; expédition d'autant plus glorieuse, qu'il l'acheva en seize jours. Ce grand homme laissa EMILIUS MAMERCUS, qui fut consul en 344 de Rome, & 410 ans avant J. C. avec Valerius Potitus Volusius, & tribun militaire en 349, en 352 & en 354. Il eut deux fils du même nom que lui. Le premier fut aussi tribun militaire en 368. L'autre mérita la même charge quatre fois différentes, & laissa deux fils, L. Emilius qui suit, & TITUS EMILIUS, qui fut consul en 415 avec Q. Publius Philo. Ce dernier étant consul défit les Latins, & mérita les honneurs du triomphe. Emilius, qui avoit vaincu ceux de Preneste, de Velitres, &c. prétendit le même avantage, qui lui fut refusé. Ce refus le chagrina, & pour se venger du sénat, il nomma pour dictateur son collégue, qui étoit d'une famille plébéienne. L. EMILIUS fut général de la cavalerie en 386 sous Furius Camillus, dictateur; & en 401 de Rome, & 353 ans avant l'ére chrétienne, sous la dictature de C. Julius. Il avoit été consul en 388 avec L. Sextius, & en 391 avec L. Genutius. On lui donne pour fils L. EMILIUS MAMERCUS, qui fut général de la cavalerie, puis consul en 413 avec C. Plautius, & en 425 avec Cn. Plautius Decianus; & enfin dictateur en 419 & en 439. Dans son premier consulat il défit les Privernates. Son fils surnommé Paulus, fut consul en 449, & général de la cavalerie sous le dictateur M. Valerius Maximus en 451 de Rome, & 303 ans avant J. C. Les autres branches des Emiles ont aussi eu divers magistrats, comme Q. EMILIUS BARBULA, consul avec Junius Bubulcus en 437, & en 443 il eut un fils de même nom, aussi consul en 473 avec Q. Marcius Philippus. Ce fut en cette année qu'il défit les Tarentins, qui avoient pillé la flotte des Romains, & maltraité leurs députés. M. Emilius Barbula, fils de ce dernier, fut élevé au consulat. Q. EMILIUS PAPUS, consul avec Fabricius Luscinus en 472 & en 476, fut aussi censeur en 478. Son fils de même nom mérita en 529 de Rome, & l'an 225 avant J. C. le même honneur qu'il partagea avec C. Attilius Regulus. Ils défirent les Gaulois dans une célébre bataille, dans laquelle Attilius fut tué. * *Consultez* Tite-Live, Cassiodore, Plutarque, Velleius Paterculus, Polybe, Ciceron, &c.

EMILE (Paul) surnommé *le Macédonique*, consul & général Romain, étoit fils de Lucius Paulus, qui fut tué à la déroute de Cannes, & fut deux fois consul. La premiere avec Cn. Bebius Tamphilus en 572 de Rome, & 182 ans avant J. C. année dans laquelle il triompha des Liguriens: & la seconde fois avec C. Licinius Crassus, l'an 586 de Rome, 168 avant J. C. Ce fut alors qu'ayant vaincu Persée, roi de Macédoine, réduit son état en province, & démoli soixante-dix places, qui avoient favorisé les ennemis, il mérita le surnom de *Macédonique*, & retourna comblé de gloire à Rome, où le triomphe qu'on lui décerna, dura trois jours. Le roi Persée, qui étoit entre les prisonniers devant le char du victorieux, en fut le plus bel ornement. Paul Emile, qui avoit pleuré le malheur de ce prince, avec une générosité sans égale, perdit deux de ses fils pendant les réjouissances de ce triomphe. Le sénat lui donna le privilége de porter la robe triomphale pendant le spectacle des jeux circenses. Paul Emile fut censeur l'année 586 de Rome, & 168 ans avant J. C. qui fut celui de sa mort. Il étoit petit-fils de M. Emile, aussi consul. * Pline, *l.* 33, *c.* 3. Cicero, *in Bruto*, *de divinat. Tuscul.* 5, *offic.* 2, *Catilin.* 4. Tite-Live, *hist. liv.* 35, 39, 44. Justin, *l.* 33. Velleïus Paterculus, *l.* 1. Aurelius Victor, *de vir. illust. c.* 56. Plutarque, *en sa vie*. Florus. Eutrope. Orose, &c.

EMILE, ou ÆMILIUS CENSORINUS, tyran de Sicile, animoit ses sujets à inventer de nouveaux genres

de fupplices, poùr affouvir fa cruauté, & récompenfoit libéralement ceux qui en imaginoient quelqu'un, qui ne fut pas venu à fa connoiffance. C'eft ce qui porta un certain Aronce à lui découvrir le tourment que l'on pourroit fouffrir dans un cheval d'airain embrafé ; mais Cenforin lui fit faire l'effai d'un fi cruel fupplice. Plutarque le rapporte cette hiftoire, & cite Ariftide. *Paral. chap.* 30.

EMILE, jeune homme très-bien fait de la ville de Sybaris, étoit grand chaffeur, & fe tua de défefpoir, parceque fes chiens avoient déchiré fa femme dans un buiffon, où elle s'étoit cachée par jaloufie, voulant obferver fi fon mari lui étoit fidele. Plutarque le rapporte ainfi, dans les paralléles des hiftoires grecques & romaines, & y allégue Clytonyme, *c.* 21.

EMILE, ou ÆMILIUS, *cherchez* LEPIDUS MACER, SCAURUS, SURA, &c.

EMILE (Paul) hiftorien, étoit de Veronne en Italie. La réputation qu'il s'étoit acquife de-là les monts, porta le cardinal de Bourbon à fe l'attacher. Il l'amena avec lui en France en 1487. Ce cardinal étant mort l'année fuivante 1488, Paul Emile fe vit obligé, pour fubfifter, d'accepter une chaire d'humanités dans un collége de l'univerfité. Dans la fuite, on le gratifia d'un canonicat de la cathédrale de Paris. Il fe retira au collége de Navarre, & travailla près de trente ans à fon hiftoire, que nous avons en dix livres, contenant ce qui s'eft paffé depuis Pharamond jufqu'à la cinquiéme année du regne de Charles VIII, qui tombe l'an 1488. Cette hiftoire a été continuée par Arnoul du Ferron. Au refte, quoiqu'on donne cette louange à Paul Emile, d'avoir commencé à mettre les régles en pratique fur notre hiftoire, on peut néanmoins y remarquer beaucoup de défauts, fans parler de fes longues harangues, & de fon ftyle laconique & abrégé, qui le rend fouvent obfcur & embaraffé. Paul Emile mourut à Paris le 5 mai 1529. * Paul Jove, *in elog. doct. c.* 139. Jufte Lipfe, *not. in lib.* 1. *politic.* Du-Chêne, *collection des auteurs de l'hift. de France*, *&c.* Bayle, *diction. critiq. feconde édition.* M. l'abbé Joly, *rem. fur ce dict.*

EMILIANI (Jérôme) naquit à Venife, d'Ange Emiliani, fénateur, & d'Eléonore Morofini, l'an 1481. Il s'engagea de bonne heure dans le parti des armes, & s'y diftingua par fon intrépidité. Le gouverneur de Caftelnuovo, qui étoit affiégé par les Allemans, s'étant évadé, Emiliani prit la conduite de la défenfe de cette place, & après une vigoureufe réfiftance y fut enfin forcé : toute la garnifon fut paffée au fil de l'épée, & il fut jetté dans une obfcure prifon, chargé de chaînes, qui fe rompirent peu après, à ce qu'on prétend, par la faveur de la fainte Vierge, qui lui ouvrit auffi un paffage au milieu de l'armée des impériaux. Caftelnuovo ayant été rendu enfuite aux Vénitiens, ils reconnurent les fervices d'Emiliani, en lui accordant la jouiffance de cette place pendant trente ans, avec la qualité de podeftat, ou chef de la juftice ; mais il abandonna bientôt cet emploi, pour ne s'appliquer qu'à l'éducation de fes neveux, & aux exercices de charité. La famine & une maladie contagieufe, qui fit de grands ravages en Italie l'an 1528, lui donnerent moyen de faire paroître fon zèle : il vendit jufqu'à fes meubles pour foulager les pauvres ; & enfin touché de la mifere des orphelins, il en raffembla un grand nombre dans une maifon, où il les affifta avec une économie, une activité, & une prévoyance qui étonna toute la ville de Venife. Son zèle n'étant pas encore fatisfait, il travailla efficacement à procurer en diverfes villes de pareils établiffemens, & quelques perfonnes s'étant jointes à lui, il inftitua pour l'utilité des orphelins une congrégation de clercs réguliers, qu'on appella Somafques, du nom d'un lieu fitué entre Bergame & Milan ; il voulut être le chef de l'ordre, où il mourut le 8 février 1537, âgé de cinquante-fix ans. * Auguft. Turtur. *vita Hier. Æmiliani.* Heliot, *hift. des ord. mon. tom.* 4, *ch.* 33.

EMILIE, en latin *Æmilia*, province d'Italie, à laquelle la voie émilienne a donné fon nom. Elle comprenoit une partie de la Lombardie, au delà du Pô, & de la Romagne, s'étendoit depuis Rimini jufqu'à Plaifance, & renfermoit une partie des états du pape & des ducs de Parme, de Modène, de Mantoue, & de la Mirandole. * *Confultez* Cluvier, Baudrand, &c.

EMILIE, veftale Romaine, voyant que le feu facré fe trouvoit éteint par la négligence d'une autre veftale, qui étoit fous fa charge, fit fa priere devant l'image de Vefta, & après avoir jetté fon voile dans le feu, le ralluma, dit-on, par un prodige furprenant. * Valere Maxime, *l.* 1, *c.* 1, *exempl.* 9.

EMILIE, femme d'Italie, devint homme après avoir paffé douze années dans l'état du mariage, & époufa même depuis une perfonne de fon premier fexe, s'il en faut croire le continuateur de Vignier. * *Chronol. de Vignier en 4 vol.*

EMILIEN, ou CAIUS JULIUS ÆMILIANUS, Maure de nation, étoit d'une naiffance très-baffe & très-obfcure. Il fe diftingua à l'armée par fon courage, & s'avança dans les charges de la milice, jufqu'à devenir général de l'armée de Pannonie. Il combattit avec tant de courage contre les Perfes, que les foldats le proclamerent empereur, vers l'an 254 de Jefus-Chrift, après la mort de Decius. Pour fe maintenir, il marcha contre Gallus & Volufien qui étoient maîtres de l'empire, & apprit que les gens de guerre qu'ils conduifoient, & qui avoient du mépris pour leur lâcheté, les avoient fait mourir. Cependant il ne jouit pas longtemps du commandement ; car il fut lui-même tué trois mois après par ceux qui l'avoient élevé à l'empire. Ce fut fur un pont près de Spolete, en la 46 année de fon âge. * Eutrope. Victor. Orofe, *l.* 2, *c.* 22. Tillemont, *hift. des empereurs*, *tom.* 3.

EMILIEN, ou TIBERIUS CESTUS ALEXANDER ÆMILIANUS, étoit gouverneur ou préfet auguftal d'Egypte, fous l'empire de Gallien, vers l'an 262. Il fe révolta contre fon maître, & fe fit proclamer empereur par fes foldats ; mais ayant été pourfuivi par Théodote, capitaine de Gallien, il fut pris dans la ville d'Alexandrie, où il s'étoit retiré, & fut envoyé à l'empereur, qui le fit étrangler en prifon. C'eft ce que nous apprenons de Trebellius Pollio, dans la vie des trente tyrans.

EMILIEN (Jacques) jurifconfulte Italien, étoit de Ferrare, & a compofé des *Confilia juridica*, imprimés *in-folio* à Venife l'an 1595. * Georg. Matth. Konig. *Biblioth. vet. & nova.*

EMILIEN (Jean) auteur d'une hiftoire naturelle des animaux qui ruminent, imprimée à Venife en 1585. * Georg. Matth. Konig. *Biblioth. vet. & nova.*

EMILIEN (Quintus) poëte qui a été célébre en Allemagne. Il étoit de l'ifle de Femeren. * *Delit. poëtarum Germ. tom. I*, *p.* 162.

EMILIENNE, tante de S. Grégoire le Grand, *cherchez* GORDIENNE.

EMILIUS, furnommé *Jucundus*, meftre de camp dans l'armée de Ceftius, fut tué par les Juifs, lorfque ce général leva le fiége de devant le temple. * Joféphe, *de la guerre des Juifs*, *liv. II*, *ch.* 40.

EMILIUS (Antoine) étoit d'Aix-la-Chapelle, & non d'Utrecht, comme plufieurs l'ont écrit. Il naquit le 20 décembre de l'an 1589, de *Jean* Emilius, ou Melius, conful dans le territoire de Liége, & d'*Elizabeth* Houbraken. L'attachement de fes pere & mere au parti de Calvin, les ayant fait fortir de leur patrie, ils vinrent à Dordrecht, où Emilius fut confié aux foins d'Adrien Marcelle, & enfuite de Gerard Voffius, qu'il appelle fon maître dans la préface qui eft au devant de fes harangues, & à qui il dédia fon poëme des fentences des fept fages de la Gréce. Après s'être perfectionné fous Voffius dans les langues grecque & latine, il alla à Leyde étudier les mathématiques fous Rodolphe

Snellius, & l'histoire sous Dominique Baudius. Il employa ensuite quatre ans à visiter les autres universités; & dans ces voyages, il séjourna assez long-temps à Heidelberg chez David Parée, afin de visiter à loisir la bibliothéque de cette ville. On voit aussi par un de ses ouvrages, qu'il s'appliqua quelque temps à Genève à l'étude des belles-lettres. Ayant ainsi parcouru l'Allemagne & la France, & s'étant fait par-tout d'illustres connoissances, surtout parmi les gens de lettres, il revint chez lui, & succéda peu après à son maître Gerard Vossius dans le collége de Dordrecht, n'étant encore que dans sa vingt-cinquiéme année. Il gouverna cette école quatre ans, après lesquels on le mit à la tête du collége de Jérôme à Utrecht. En 1630, le desir de mener une vie particuliere l'ayant engagé à quitter ce poste, il l'abdiqua le premier de juin de cette année, & il se retira à Delft en Hollande. Peu après, il reprit son emploi, à la persuasion des magistrats, & on le fit de plus professeur en histoire, avec des appointemens considérables. Il exerça l'un & l'autre jusqu'en 1638. Alors se voyant infirme, & souvent attaqué de douleurs néphrétiques, il pria les magistrats de le décharger de ses fonctions, à quoi ils consentirent en lui accordant une pension honnête, qu'ils augmenterent dans la suite. Il avoit épousé *Agnès* Van Langen, fille de *Jean* & de *Marie* Van Isselmude. Il mourut le 12 décembre 1660, & Daniel Berkringer prononça son oraison funébre, qu'on peut lire dans le recueil de Wit, intitulé: *Memoriæ philosophorum.* Emilius ayant fait l'éloge de la philosophie de Descartes dans le discours funébre qu'il avoit prononcé à la louange de Rénérus, cet éloge lui acquit l'amitié de Descartes. Nous avons d'Emilius un recueil de harangues & de poësies, imprimé à Utrecht en 1651, *in* 12. On y trouve un discours *De politicis artibus Augusti* qu'Almelovéen dit manuscrit dans sa *Bibliotheca promissa & latens.* * Voyez le *Trajectum eruditum* de Gaspard Burmann.

EMINENCE. Le titre d'*Eminence* n'est pas nouveau, & a été donné plusieurs fois par S. Grégoire *le Grand* à des évêques d'Italie: mais on ne s'en servoit plus, lorsqu'en 1630 le pape Urbain VIII, jugeant que le titre de *seigneurie illustrissime*, qu'on donnoit aux cardinaux, n'étoit pas proportionné à leur dignité, à cause du grand nombre de personnes auxquelles on le donnoit aussi, ordonna par une bulle, qu'à l'exception des têtes couronnées, chacun donneroit le titre d'*éminence* aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques, & au grand-maître de Malte, avec défenses à tous autres de prendre ce titre; permettant néanmoins aux fils des rois de continuer de prendre celui d'*altesse.* Le pape écrivant aux cardinaux, les traite de *vostra signoria*: l'empereur de *reverendissima paternitas.* Le roi de France les appelle *cousins*, & au lieu de titre d'honneur, leur dit *vous.* Les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Venise leur donnent le titre de *seigneurie illustrissime.* Encore que les cardinaux de Hesse, d'Est & de Médicis ne fussent point fils de rois, mais seulement princes cadets de maisons souveraines, l'empereur écrivant au premier, lui donnoit le titre de *dilection*, & tous les ministres & ambassadeurs lui donnerent celui d'*altesse*, ainsi qu'aux cardinaux d'Est & de Médicis. Mais les autres cardinaux ne les traitoient que d'*éminence*; & ils refuserent même le titre d'altesse au prince Casimir, cardinal de Pologne, parcequ'il n'étoit fils que d'un roi électif. * *Mémoires curieux.*

EMINS, peuple nombreux, & dont les hommes étoient d'une figure gigantesque. Ils furent défaits par Chodorlaomor, roi d'Elam, en la plaine de Cariathiarim. Ceux qui purent échaper du carnage se sauverent chez les Moabites. * *Genese*, *XIV*, 5. *Deuteronome*, *II*, 10, 11.

EMIR: ce nom signifie chez les Turcs & les autres Mahométans, *commandant*, *chef* & *prince.* Les califes des Sarasins, qui avoient une autorité souveraine, tant pour le spirituel, que pour le temporel, sur tous les Musulmans, ne se faisoient appeller que du titre d'émir-almoumenin, c'est-à-dire, *commandant des fidéles.* Plusieurs souverains de différentes races, qui ont regné sous l'autorité des califes, ne prenoient au commencement que le titre d'émir: lequel dans la suite du temps ayant été changé en celui de Sultan, ce nom demeura seulement aux princes leurs enfans, comme celui de césar chez les Romains. La qualité d'émir a passé par succession de temps à tous ceux qui sont censés être de la lignée de Mahomet, par sa fille Fatima, & qui portent le turban verd, pour être respectés & distingués. On les appelle en Afrique *Scherifs*, c'est-à-dire, *nobles & illustres.*

EMIR-AKHOR ou IMRAHOR, est le grand écuyer du sultan des Turcs. Ce mot signifie *prince* ou *chef des écuries*, qui est la charge de l'ancien *Comes stabuli*, ce que nous appellions en France *Connétable.*

EMIR-ALEM en Turquie est le maître des étendards, ou le général des bannieres. *Emir*, signifie *chef*, *maître*, & *alem*, un *étendard*, une *enseigne.* Cet officier, qui est des plus considérables de l'empire, a la garde des étendards du sultan, & de tous ceux des provinces, qu'il met entre les mains de ceux à qui le grand seigneur donne l'office de sangiac. Lorsque le sultan marche à la guerre, l'émir-alem marche immédiatement devant lui, faisant porter une cornette mie-partie de blanc & de verd, pour la marque de son office; après laquelle on porte les six bannieres ou grands étendards du sultan.

EMIR-BAZAR, est le prevôt qui a le soin du marché, dans l'empire du Turc, & regle le prix des denrées.

EMIR-EL-MOSELEMIN, c'est-à-dire, *empereur des enfans du salut*, surnom de quelques califes de Perse de la secte d'Ali. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv* 2.

EMIR-HAGE, est le nom que les Mahométans donnent au chef de la caravane de la Mecque, & qui signifie, *prince des pelerins.* * D'Herbelot, *bibl. orient.* Ricaut, *de l'empire ottoman.*

EMMA, fille de *Richard* II, duc de Normandie, femme d'*Ethelrede*, roi d'Angleterre, & mere de S. *Edouard*, qui fut aussi roi d'Angleterre, avoit beaucoup de part au gouvernement, sous le regne de son fils, & eut un tel crédit à la cour, que le comte de Kent, qui avoit eu une grande autorité sous plusieurs regnes, conçut contr'elle une violente jalousie. Il ne pouvoit souffrir qu'une femme partageât avec lui le ministere d'état; c'est-à-dire, pour l'ordinaire, l'autorité d'ordonner sous le nom du prince tout ce qu'on veut; & voici l'expédient qu'il imagina pour se défaire de cette rivale. Il l'accusa de plusieurs crimes, & gagna quelques grands seigneurs, qui confirmerent ses accusations auprès du roi. Ce prince crut trop facilement que sa mere étoit criminelle, & l'alla trouver inopinément, pour lui ôter tout ce qu'elle avoit amassé: alléguant pour ses raisons, que c'étoit un bien mal acquis, & le fruit d'une avarice insupportable. Elle eut son recours dans cette disgrace à l'évêque de Winchester son parent; mais ce fut une nouvelle matiere de calomnie pour ses ennemis; le comte de Kent lui fit un crime des visites trop fréquentes qu'elle rendoit à cet évêque, & l'accusa d'avoir un mauvais commerce avec lui. Le roi continuant à être crédule, il fallut que la princesse se justifiât par les moyens en usage en ce temps-là, c'est-à-dire, qu'elle marchât sur des fers ardens. Cette dure épreuve montra clairement son innocence. Le roi l'ayant reconnue, se soumit à la peine des pénitens. * Nicolas Harpsfeld, Polydore Virgile, & Rodolphus Castrensis. Théophile Raynauld, *Hoplotehc. sect.* 2, *serie* 2, *cap.* 6. Bayle, *dict. crit.* 2 *édit.* 1702.

EMMAUS, ville de la tribu de Juda, à deux ou trois lieues de Jérusalem, a été célébre par ses fontaines; & surtout par les merveilles que J. C. y opéra, lorsqu'il apparut sur le chemin de cette ville à deux de ses disciples, & qu'il s'y fit connoître par la fraction du pain. La dévotion des chrétiens fit bâtir en ces lieux un beau monastere; & la ville même fut selon quel-

ques-uns épiscopale ; mais aujourd'hui ce n'est plus qu'un malheureux village, habité par quelques Arabes. * *S. Luc*, *c.* 24. Pline, *l.* 5, *c.* 14. Jule Africain. *Relation de la Terre-Sainte*, *&c.*

☞ EMMAUS, ville de Judée, située à vingt-deux milles de Lidda, comme le témoigne l'ancien itinéraire de la Palestine. C'est cette ville qui dans la suite fut nommée *Nicopolis*, & elle est très-différente de celle d'Emmaüs, dont nous venons de parler. M. Reland, *Palestin. p.* 427, 428, 758 *& seq.* prouve très-bien la différence de ces deux villes, par Joséphe & par S. Jérôme, par les Macabées & par les Talmudistes. Il y avoit dans la ville d'Emmaüs ou Nicopolis des bains d'eaux chaudes, où l'on tenoit par tradition que J. C. avoit lavé ses pieds, & avoit communiqué à ces eaux une vertu salutaire. Julien l'Apostat fit boucher cette fontaine en haine de J. C. Quelques-uns ont cru que c'étoit là que Zacharie & Elisabeth avoient fait leur demeure. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ EMMAUS, ville de la basse Galilée, près de Tibériade. Joséphe en parle, & la nomme *Ammaüs*. Vespasien, dit-il, étant décampé d'*Ammaus* qui est proche de Tibériade, & qui porte ce nom à cause d'une fontaine d'eau chaude, qui guérit diverses maladies, arriva devant Gamala. * Josephe, *de bello judaïco*, *lib.* 4, *c.* 22. *Emmaüs* ou *Ammaüs* vient de l'hébreu *Chamath*, qui signifie *bains chauds.* * *Dict. hist. ed. de Holl.* 1740.

EMME, femme de Louis I, dit *le Pieux* ou *le Vieil*, roi de Germanie, est louée par les auteurs de son temps, pour sa sagesse & pour sa piété. Aventin dit qu'elle étoit Espagnole, & ce sentiment est suivi par quelques généalogistes modernes. Elle mourut cinq mois avant son mari, l'an 876, & fût enterrée dans l'église de S. Emeran. Nous parlons ailleurs des enfans qu'elle eut de Louis *le Germanique*.

EMME ou EMINE, reine de France, étoit fille de LOTHAIRE II du nom, roi d'Italie, & de cette *Adelaide* de Bourgogne, qui se remaria à l'empereur *Othon* le Grand. Flodoard nous apprend qu'elle fut mariée l'an 966 au roi *Lothaire*, dont elle eut le roi *Louis* V, dit *le Fainéant.* On voit par la chronique de Verdun, & par l'épître 31 de Gerbert, qu'elle eut quelque différend en 978 avec Charles de France, duc de Lorraine, son beau-frere. On ne sait pas le temps de sa mort.

EMME, duchesse de Bourgogne, fille de *Raoul* II, duc de France, qui se fit chef de parti contre le roi Charles *le Simple*, fut mariée à *Raoul*, duc de Bourgogne, qui mourut en 936. On ignore en quel temps mourut Emme, qui n'eut qu'un seul fils mort en enfance vers l'an 943.

EMME, femme d'*Eadbalde*, fils d'*Ethelbert*, roi de Kent en Angleterre, étoit une princesse très-sage & très-vertueuse. Guillaume de Malbesburi en fait mention, & divers auteurs modernes croient qu'elle étoit fille de CLOTAIRE II, roi de France. *Voyez* ce qu'en dit Adrien de Valois, *tom.* 3 *de gest. Franc. pag.* 73 *&* 74.

EMMELEI, *cherchez* EMELEI.

EMMEN ou LA GRANDE EMME, *Amma*, riviere de Suisse, qui a sa source dans la vallée de Lemmethal, & qui après avoir reçu divers ruisseaux, se jette dans l'Aar, une lieue au-dessus de Soleurre.

EMMERICK, vulgairement Embrick, *Embrica*, *Emerica* & *Emericum*, ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, est grande, belle, riche, & située sur le Rhin, entre Cleves, & le fort de Skeinck. Il y a eu une église collégiale, qu'on croit avoir été fondée par S. Willebrod, vers l'an 700. Emmerick appartient à l'électeur de Brandebourg, & est tenue par les Hollandois en engagement. C'est une des places que Louis XIV dit *le Grand*, leur enleva en 1672. Les Hollandois l'avoient prise sur les Espagnols, l'an 1600. * Bertius, *descript. Germ.*

EMMIUS (Ubbo) savant professeur à Groningue, fils d'Emmo Diken, ministre d'un petit village nommé Gretha, village de l'Oostfrise, & de N. de Tiarda, naquit le 5 décembre 1547. Aussitôt qu'il eut atteint l'âge de neuf ans, ses parens l'envoyerent étudier à Emden, où il resta jusqu'à l'âge de 18 ans, après quoi on l'envoya en 1565 à Bréme, où il fut disciple du célébre Jean Molanus. Il y resta quelque temps & alla ensuite à Norden, d'où il passa à Rostoch, & y prit pendant deux ans les leçons de David Chitreus, & celles de Henri Bruceus. La nouvelle de la mort de son pere l'obligea de revenir dans son pays, pour se consoler de cette perte avec sa mere. Il passa ensuite à Genève, & y demeura deux ans, au bout desquels il accepta en 1579 le rectorat du collége de Norden. Il le fit fleurir pendant tout le temps qu'il y demeura; mais en 1587 ayant refusé de souscrire à la confession d'Augsbourg, il fut dépouillé de cette place. Quelques luthériens zélés lui firent même ôter ses gages, & la permission d'enseigner. Cette disgrace lui fit accepter volontiers un pareil emploi à celui qu'il quittoit, que les habitans de Leer dans le même pays d'Oostfrise lui offrirent en 1588 : il renouvella son application, & s'attacha si fort à ses écoliers, qu'il acquit à l'école de Leer plus de réputation que n'en avoit eu celle de Norden. On le chargea ensuite du collége de Groningue l'an 1594, & il le gouverna pendant près de 20 ans, au bout desquels messieurs de Groningue ayant érigé leur collége en académie, donnerent à Emmius une charge de professeur en histoire & en langue grecque. Il fut le premier des recteurs de cette nouvelle académie, dont il fut un des plus beaux ornemens. Lorsque les infirmités de la vieillesse ne lui permirent plus de professer publiquement, il s'appliqua à composer plusieurs ouvrages d'érudition entr'autres *Vetus Græcia illustrata* en trois volumes *in*-8°. qui ne parurent qu'après sa mort à Leyde en 1626, par les soins de Vesselus Emmius son fils. Cet ouvrage fut précédé de ses *Decades rerum Frisicarum*, suivi de plusieurs autres concernant la Frise, dans lesquels on remarque beaucoup de justesse & de précision. Ce savant a encore donné plusieurs autres ouvrages, entr'autres *Opus chronologicum novum*, en 1619, *in-fol. Chronologica rerum romanarum cum serie consulum*, in-fol. en 1619, avec des prolégoménes sur la chronologie romaine, à la tête de cet ouvrage; *Appendix chronologica illustrando operi chronologico adjecta*, in-fol. en 1620. Ces ouvrages ont été imprimés à Groningue. Dans le *Sylloge epistolarum*, donné par Antoine Matthæus, on trouve une lettre d'Emmius, où il parle de ses travaux sur la chronologie. Emmius fut très-estimé de Guillaume-Louis, comte de Nassau, qui le consultoit dans toutes les affaires difficiles que ce prince avoit. Quoique plusieurs personnes recherchassent à posséder Emmius, il ne voulut jamais quitter la chaire de Groningue, préférant une vie tranquille, & une condition médiocre à tout ce que la fortune peut présenter de plus séduisant: & pour se défaire de ceux qui lui reprochoient son indifférence, il avoit coutume de répéter ces vers :

Si qua sede sedes, quæ sit tibi commoda sedes,
Illa sede sede, nec ab illa sede recede.

Emmius mourut à Groningue le 9 décembre 1626, âgé de 79 ans. Il avoit épousé en 1581 une femme de Norden, qui mourut en couches d'un garçon, lequel vécut jusqu'à l'âge de 19 ans. Il resta veuf pendant trois ans, après lesquels il épousa *Marguerite* de Berghen, fille d'un bourgeois d'Emden, laquelle lui survécut avec un fils & une fille. Le fils s'appelloit Vesselus Emmius : il étoit ministre de Groningue lors de la mort de son pere. * *Vita prof. Gronin. Theatrum* Freheri, *vita Emmii.* De Thou. Bayle, *dict. crit.* 2 *édit.*

EMON, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, abbé de *Werum* en Frise, florissoit au commencement du XIII siécle. Il étudia en théologie à Paris, fit

son droit à Orléans, & ne retourna dans son pays qu'après avoir reçu le doctorat en l'une & l'autre faculté. L'évêque de Munster, dont il étoit diocésain, l'ordonna prêtre, & il s'appliqua ensuite à l'instruction des jeunes gens. Mais le prélat le tira de cette fonction pour le charger de la cure de Husinge. Il étoit dans ce bénéfice lorsqu'Émon de Romerswerf lui inspira un tel gout pour la solitude, qu'il quitta sa cure pour embrasser avec lui l'ordre de Prémontré, & mener ensuite une vie très-retirée. Le lieu qu'ils choisirent pour y vaquer à la priere fut bientôt fréquenté par un grand nombre de personnes qui voulurent se mettre sous leur conduite : beaucoup de vierges chrétiennes leur demanderent aussi l'habit de religion, & Emon de Husinge ayant été fait supérieur de ce nouvel établissement, il céda son monastere aux filles, & se retira avec les hommes à *Werum*, où il bâtit un nouveau monastere. Cette nouvelle maison fut bientôt trop petite pour contenir le nombre de jeunes gens qu'on lui envoyoit de toutes les parties de la Frise pour y être élevés dans la piété & dans les lettres, & il fallut augmenter les édifices pour une académie, dont il prit lui-même la conduite, & dirigea les professeurs. Les soins qui étoient inséparables de cette occupation, ne l'empêchoient pas de prêcher & de prier : il agissoit pendant le jour, il méditoit & composoit pendant la plus grande partie de la nuit. Herdric, prevôt de Schilwold, lui fit une guerre assez continuelle, qu'Émon supporta patiemment, & que l'excommunication fit cesser. Le saint religieux mourut la veille de sainte Lucie de l'an 1237. Nous avons de lui une *chronique*, qui est necessaire pour l'intelligence de l'histoire de Frise. Matthieu l'a donnée le premier au public. Le P. Hugo, prémontré, abbé d'Estival, en a procuré une seconde édition en 1725, avec des notes. Mencon, successeur d'Émon, en a continué la *chronique*, & publié les vertus. Cette continuation est imprimée à la suite de la chronique même.

EMOND, dit de DINTER, bourg de Brabant, près de Bos-le-Duc, vivoit dans le XV siécle, & fut secrétaire de Antoine I, Jean III, Philippe I, & Philippe II, ducs de Brabant, puis chanoine de Louvain, & ensuite chanoine régulier de S. Augustin. Il mourut à Bruxelles en 1448, & composa *Vita Philippi Burgundi, Ultrajectensis episcopi, unà cum genealogia ducum Brabantiæ, Flandriæ, Hollandiæ, &c.* imprimée à Francfort en 1529, & depuis insérée dans le tome III des *Scriptores rerum germanicarum* de Freherus. On a encore de lui deux ouvrages qui sont restés manuscrits, savoir, *Chronicon Brabantiæ*; & *Annales Brabantiæ ab anno* 1255, *usque ad annum* 1425. * Simler & Vossius, *des hist. Lat. l.* 3, *c.* 5. Valere André, *bibl. Belg.*

EMONIE est le nom qu'on donna à cette partie de la Gréce, qui fut nommée depuis *Thessalie*, d'Emon, fils de Deucalion, comme elle avoit été appellée *Pyrha*, du nom de sa femme. * Strabon, *l.* 9. Pline, *l.* 3, *c.* 4.

EMOTTE (Pierre) théologien, étoit né à Autun, selon M. de Launoy, qui en fait l'éloge dans son histoire latine du collége de Navarre. Feu M. Papillon, qui en parle aussi dans sa *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, croit au contraire qu'il étoit né à Beaune; & il se fonde sur ce distique de François Perret, chanoine de Beaune, adressé à Emotte, & qu'on lit dans la profession de foi de ce dernier :

Quæ mihi non potui patriæ communis in usum,
Munera doctrinæ viva referre tuæ.

Mais comme il ne s'ensuit pas que Perret fût de Beaune, parcequ'il y étoit chanoine, M. Papillon remarque lui-même avec raison, que la preuve n'est pas concluante. Emotte fut reçu docteur en théologie, de la maison de Navarre, en 1572. Depuis il fut théologal à Laon, & en remplit les fonctions avec honneur. Tout son temps étoit partagé entre la prédication & son cabinet. En 1578 il fut élu doyen de la cathédrale de Laon. Il mourut le premier août de l'an 1581. Ses ouvrages sont : 1. *Catholicæ fidei professio*; à Paris, 1578 & 1588, *in*-8°. 2. *Sermons & exhortations catholiques sur toutes les épîtres & évangiles des dimanches & fêtes de l'année*, à Paris, 1582 & 1588, *in*-8°, deux volumes, qu'on partage quelquefois en trois. 3. *Sermons & exhortations catholiques sur les épîtres & évangiles du commun des saints, & des sept sacremens*, à Paris, 1582, *in*-8°, à Lyon, 1588, & encore à Paris en 1590, *in*-8°. * *Historia collegii Navarræi*, édition *in*-4°. page 743. *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par Papillon, *in folio*, tome II, pages 198 & 199. La Croix du Maine & du Verdier parlent aussi de Pierre Emotte dans leurs bibliothéques, & le second rapporte ainsi le titre de la profession de foi donnée par ce docteur : *Catholicæ fidei professio, primùm utriusque testamenti, deinde sanctorum Patrum qui primis duobus ecclesiæ sæculis floruerunt, testimoniis confirmata : Digesta in* 4 *libros, quorum primus quæ ad Dei, angelorum & sanctorum cognitionem cultumque pertinent, complectitur. Secundus de homine & Dei erga illum providentiâ, prædestinatione, justificatione, mediisque agit. Tertius de sacramentis. Quartus de hominis novissimis tractat. Per P. Emotte, doctorem theologum*, à Paris, Michel Sonnius, 1578, *in*-8°.

EMPANDA, déesse de l'antiquité païenne, ainsi nommée, parcequ'elle présidoit aux choses qui se faisoient ouvertement & publiquement, du mot latin *pandere*, c'est-à-dire, *ouvrir*, *découvrir*. Varron dans Nonnius donne une autre origine de ce nom, à *pane dando*, & dit que, selon Ælius, c'étoit la déesse CERÈS, ainsi appellée, parcequ'on donnoit du pain à ceux qui se réfugioient dans son azyle.

EMPEDOCLE, natif d'Agrigente, aujourd'hui *Gergenti*, ville de Sicile, philosophe, poëte, historien, vivoit sous la LXXXIV olympiade, vers l'an 444 avant l'ere chrétienne. Il avoit été disciple de Telauges qui l'avoit été de Pythagore; c'est pour cela que, suivant les opinions de ce dernier, il croyoit la métempsicose ou transmigration des ames. On le voyoit toujours propre & bien couvert, avec une couronne d'or sur la tête, pour soutenir par ces dehors pompeux la réputation d'homme extraordinaire qu'il s'étoit acquise. Lucrece le traite de divin dans son premier livre, & les autres auteurs de l'antiquité ne lui donnent pas de moindres éloges. Empedocle avoit écrit des hymnes sur divers principes de la physique, & sur les divers effets que produit le mélange des élémens. Outre ces hymnes, il avoit fait encore un grand poëme sur le même sujet, & c'est sans doute cet ouvrage que Lucrece avoit devant les yeux, en louant si magnifiquement cet auteur. Quelques-uns ont cru qu'il avoit fait aussi quelques tragédies; mais d'autres ont jugé que ces piéces étoient d'un fils de sa sœur, qui avoit le même nom que lui. On lui attribue un autre poëme sur le passage de Xercès en Gréce; mais il ne fut jamais achevé; & Jérôme de Rhodes, que cite Diogène Laërce, dit qu'une des parentes d'Empedocle le brula. Aristote en rapporte néanmoins un fragment. On fait encore Empedocle auteur de quelques autres traités, & sur-tout d'une sphere, que les savans assurent être de Démétrius. Ses opinions étoient, qu'il y a quatre élémens; qu'il y a entr'eux une liaison qui les unit, & une discorde qui les divise : il ajoute qu'ils sont dans une perpétuelle vicissitude, & que jamais ils ne se détruisent. Aristote dit qu'Empedocle étoit un homme fort libre, & sans aucune passion de dominer; qu'il refusa même la royauté qu'on lui avoit offerte. Timée dit la même chose, & ajoute pour quelle raison Empedocle étoit si populaire. Il avoit été prié de se trouver à un repas, qu'un des principaux de la ville donnoit à ses amis, & il avoit été si surpris d'y être témoin des emportemens & de la cruauté d'un des officiers du sénat, à qui on avoit

donné la premiere place, qu'il assembla le lendemain le peuple, pour lui persuader de se défaire de ceux qui en vouloient à sa liberté. Il reprochoit à ses concitoyens de courir aux plaisirs, comme s'ils eussent cru mourir le même jour, & de se bâtir des maisons, comme s'ils eussent dû toujours vivre. Quant à sa mort, ont dit qu'il se précipita dans les ouvertures, par lesquelles le Mont-Etna pousse ses flâmes; pour faire croire, par cette soudaine disparition, qu'il étoit monté au ciel. Diogène Laërce rapporte deux ou trois autres opinions de sa mort, & semble conclure qu'Empedocle extrêmement âgé tomba dans la mer, & se noya. * Aristote, *in probl. sect.* 21. Cicero, *in Lælio.* Plutarque. Diogène Laërce, *l.* 8, *en sa vie.* Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 4, *c.* 2; *des mathem. c.* 33, §. 10; *des sect. philos. c.* 6, §. 33; *des poëtes Grecs*, *c.* 6. Le Fevre, *des poëtes Grecs*, *p.* 74. Baillet, *jugem. des sav. sur les poëtes Grecs.* Voyez *Recherches sur la vie d'Empedocle*, par M. Bonamy, dans les *mem. de l'académie des belles-lettres*, tome X, pag. 54.

EMPEREUR, en latin *Imperator*, étoit le nom que les Romains donnoient à tous les généraux d'armée, du mot latin *imperare*, qui signifie *commander.* On appelloit empereur, dans un sens particulier, un général d'armée, qui après avoir remporté quelque illustre victoire, étoit salué de ce nom, parmi les acclamations des soldats, & ensuite honoré de ce titre, par un décret du sénat. Il falloit avoir gagné une bataille, où il y eut eu dix mille hommes de tués du côté des ennemis, ou avoir conquis quelque ville considérable. César fut appellé de ce nom par le peuple Romain, pour marquer la puissance qu'il avoit dans la république: c'est dans ce dernier sens, qu'Auguste & ses successeurs ont été nommés empereurs. On ne laissoit pas néanmoins de leur donner encore le nom d'empereur, dans la seconde signification. Et Auguste même fut appellé vingt fois empereur, parcequ'il avoit remporté vingt célébres victoires. Mais pour marquer la dignité il étoit mis avant le nom, au lieu qu'il étoit mis après quand il marquoit les victoires remportées. On le trouve employé différemment sur les médailles de Théodose *le Jeune*, car après son nom on lit *Imp. XVII*, &c. pour marquer que c'étoit la dix-septiéme année de son regne. * Rosin, *antiq. rom. l.* 7, *c.* 12, *& liv.* 10, *c.* 6. Jupiter fut particuliérement révéré par ceux de Préneste en Italie sous le nom d'*Imperator*, comme celui qui commandoit à tout le monde, & après que cette ville fut venue au pouvoir des Romains, la statue de ce Jupiter *Imperator* fut portée à Rome au capitole. Ciceron, *or. VI in Verrem*, dit que Jupiter étoit aussi révéré ailleurs qu'en Italie sous le même nom. Aujourd'hui on appelle proprement empereur celui qui est le chef de l'empire d'Allemagne. *Voyez* ALLEMAGNE. On donne encore ce nom au kan des Tartares, au sultan des Turcs, & au czar de Russie; comme aussi au roi de la Chine, au roi des Indes, connu sous le nom de grand mogol, & à d'autres princes qui possedent chacun beaucoup plus de terres que n'en comprend tout l'empire d'Allemagne.

EMPEREUR (Constantin l') d'*Oppyck*, Hollandois, très-versé dans les langues orientales, vivoit dans le XVII siécle. Il joignit à l'étude du droit, celle de la théologie dont il prit aussi le degré de docteur. Mais son gout le plus marqué étoit pour les langues orientales, & les antiquités judaïques. Versé dans le syriac, dans l'arabe & dans l'hébreu, il se donna beaucoup de peine pour répandre la connoissance de ces langues parmi les chrétiens. Il travailla aussi beaucoup à répondre aux objections des Juifs contre la religion chrétienne. Il avoit étudié les langues orientales sous Drusius & Erpénius, & il fut d'abord professeur en théologie & en hébreu à Harderwych pendant huit ans, après lesquels il fut fait professeur en hébreu à Leyde en 1627. Il prononça alors une harangue, *De dignitate & utilitate linguæ hebraïcæ.* En 1639, le comte Maurice, gouverneur du Bresil, le nomma son conseiller. Il mourut en 1648 dans un âge avancé, & peu de temps après qu'il eut commencé les fonctions de professeur en théologie à Leyde. Les traductions des livres judaïques & talmudiques qu'il a faites, sont les meilleures que l'on ait, quoiqu'elles ne soient pas exemtes de fautes. Il étoit ami intime de Louis de Dieu, de Daniel Heinsius & des Buxtorfs; & lorsque ceux-ci eurent dédié leurs concordances hébraïques à leurs hautes-puissances, il leur témoigna l'estime particuliere qu'il faisoit de leurs personnes & de leurs travaux. Il s'offrit aussi de faire imprimer en Hollande sous sa direction leur dictionnaire talmudique, & fit tout ce qu'il put pour attirer à Leyde Buxtorf le fils, qu'il engagea de prendre en main la défense des points-voyelles contre Louis Cappel. Les ouvrages de Constantin l'Empereur sont: *Disputationes theologicæ Harderwicenæ*, ou *Systema theologicum*; *Paraphrasis Joannis Jachiadæ in Danielem*; *Itinerarium Rabbi Benjamin Tudel*; *Halichot Olam*, ou *Clavis Talmudica*; *Middot*, ou *de templo hierosolymitano*, *& de mensuris Templi*; *Brava Kama*, ou *de damnis*; *Abarbanel & Alcheischin Esai LIII*, avec une réfutation de la grammaire de Moïse Kimhi. *Bertramus de republica Hebræorum.* Il a laissé plusieurs autres ouvrages prêts, & tous ceux qu'il a donnés sont accompagnés de remarques utiles. Le traité *De vestitu sacerdotis Hebræorum* n'est point de lui, comme plusieurs l'ont prétendu, mais de Braunius sous le nom duquel il a paru. On trouve dans le *Sylloge epistolarum* d'Antoine Matthæus, p. 211, une lettre de Constantin l'Empereur à Jean-Isaac Pontanus, dont le sujet est: *Cur Jovi Ammoni cornua. Quid cornu in sacris.* Constantin l'Empereur a eu pour frere *Jean* l'Empereur, qui fut successivement ministre à Leyendorff, à la Brille, & enfin pendant huit ans à la Haye, où il mourut en 1637, âgé de quarante-trois ans. * *Ex variis ejus scriptis epist. anecd. ad Buxtorfios*, *&c.*

EMPILUS (*Empylus*) orateur, & ami particulier de Brutus. Plutarque en parle en ces termes: *Pour Empylus de qui Brutus même & ses amis font souvent mention, c'étoit un orateur qui a laissé un petit livre de la mort de César, intitulé*, Brutus. * Plutarque, *vie de Brutus.*

EMPIRIQUES, nom dérivé du grec πεῖρα, *Essai*, qui désigne ceux qui, sans une théorie exacte des causes, s'étoient forgé des axiomes de leur art, fondés uniquement sur leur propre expérience. Sérapion fut le fondateur de cette secte. Apollonius, Glaucias, & Héraclides de Tarente, le suivirent de près. Pline nous dit que la secte des empiriques avoit commencé en Sicile, & qu'Acron médecin d'Agrigente, qui vivoit trois cens dix ans avant la fondation de la ville de Rome, en fut l'auteur. Le terme d'*Empirique* signifie aujourd'hui un homme qui se vante de posséder dans la médecine des secrets, d'avoir inventé de nouvelles compositions, des extraits chymiques, &c. & qui négligeant les principes d'Hippocrate, de Galien, ou des universités, soit par ignorance, soit par opiniâtreté, refuse de se soumettre aux statuts de la faculté. Ceux qui écrivent le terme *d'Empyrique* par un y (Empyrique) en le tirant du mot πῦρ qui signifie *feu*, se trompent. * *Voyez* Daniel le Clerc, dans son *histoire de la médecine.* Pline, Diogène Laërce, Cornel. Cels. &c.

EMPOLI, ville de Turquie en Europe, *cherchez* AMPHIPOLIS.

EMPOLI, bonne petite ville épiscopale d'Italie dans la Toscane. Elle est dans le Florentin sur l'Arno, entre Pise & Florence, à dix lieues de la premiere, & sept de la derniere, dont son évêché est suffragant. * Mati, *diction.*

On a une histoire de la prise d'Empoli par les Espagnols, qui s'en emparerent en 1530. Cette relation qui est curieuse, se trouve au tome IV du recueil intitulé *Voyage de Chariton & d'Hyppophile.*

EMPORIES, *cherchez* AMPOURDAN.

EMPORIUS, rhéteur, que l'on croit avoir vécu vers le temps de Cassiodore, dans le sixiéme siécle: on a de lui un livre *de Ethopœia ac loco communi*, &, *Præcepta demonstrativæ materiæ & de specie deliberativa.* Ce qui nous reste d'Emporius se trouve dans la collection des écrits des anciens rhéteurs Latins, imprimée à Basle & à Paris, & dans celle que l'on doit aux soins de François Pithou, à Paris, 1599, *in*-4°. M. Gibert qui donne une idée des écrits & des sentimens d'Emporius dans ses *jugemens des savans sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique*, tome II, pag. 88 & suiv. dit que ce rhéteur étoit un homme savant, & qu'il a le style vif & nerveux. » Nous avons, dit-il, d'Emporius trois » ouvrages. Le premier a pour titre *de l'Ethopée & du* » *lieu commun*: le second, *du genre démonstratif*; & le » troisiéme, *du délibératif.* Ce n'est pas, ajoute M. Gi- » bert, qu'Emporius ne reconnoisse *le genre judiciaire*; » mais, dit-il, il n'en a pas voulu parler. » Jean-Albert Fabricius dit aussi quelque chose d'Emporius dans sa bibliothéque latine, livre IV, chapitre VIII, ou tome III, page 744, édition de Hambourg 1722, & dans sa *Bibliotheca media & infimæ latinitatis*, livre V (ou tome II) page 288.

EMPSER (Jérôme) *cherchez* EMSER.

EMPURIAS ou CASTEL-ARAGONESE, *Emporia*, ville épiscopale de Sardaigne, sous la métropole de Torre. On dit que l'évêché est aujourd'hui uni à celui de *Terra-Nova*, qui est une autre ville de la même isle de Sardaigne. Elle est au couchant de l'isle, du côté de celle de Corse, & sur la riviere de Termo ou Termi, dite Aragonese: cette ville est très-bien fortifiée, avec un bon port & une citadelle. Elle a porté le nom de Castel-Aragonese, parceque ce fut la premiere ville que les Aragonois prirent dans l'isle de Sardaigne. D'autres la nomment *Castrum Aragonense* & *Tibulæ.* * Ferrarius, *in topogr. rom. martyr.* Le Mire, *geogr. eccl.* Baudrand, &c.

EMPUSE, selon Eustathius, étoit une espéce de lutin, ou phantôme effroyable dédié à Hecate, ou qu'Hecate faisoit paroître. Ce spectre se changeoit d'une figure en une autre, comme le rapportent Suidas & Aristophane, prenant la forme, tantôt d'une belle femme, tantôt d'un bœuf, tantôt d'un chien, ou d'un autre animal. Il fut nommé Empuse, parcequ'il sembloit qu'il n'eut qu'un pied, du grec ἑὶς ἑνὸς *un*, & ποῦς, *pied.* Par rapport à ces différentes figures, les anciens inventerent ce proverbe; *Plus changeant qu'un Empuse*, contre celui qui est inconstant. Quelques-uns disent, qu'Empuse étoit Hecate même, ou l'une des Lamies. * Cartari, *images des dieux.*

EMS, ou EEMS, *Amasius*, *Amasia* & *Amisius*, riviere d'Allemagne, qui a sa source dans la Westphalie, en l'évêché de Paderborn, près du bourg de Ramzel. Elle passe à deux lieues de Munster, où elle reçoit l'Aa, puis à Varendorp, à Greven, Rhenen, Lingen, Meppen, au fort de Lietoot, &c. & après s'être grossie des eaux de diverses rivieres, elle se jette dans la mer en la Frise orientale, près d'Emden. * Strabon, Ptolémée, Pline, Tacite, Pomponius, Mela, &c. parlent de l'Ems.

EMS, ville d'Allemagne en deçà du Danube, située sur la riviere d'Ems, différente de celle dont nous venons de parler, près des ruines de l'ancienne *Lausiacum*, surnommée *Colonia Aureliana*, dans le Norique, est en partie dans la haute Autriche, qu'on appelle *le pays sur l'Ems.* Ce pays qui a environ dix lieues de long, est coupé en deux parties par le Danube, & fut incorporé à l'Autriche par le duc Henri, qui ayant été obligé en 1156 de rendre la Baviere à Henri-Léon, retint ce pays qui en faisoit partie. L'empereur Frédéric I & les états de l'Empire y consentirent, & l'empereur Ferdinand II l'engagea à Maximilien duc de Baviere l'an 1619, pour treize millions que ce prince lui avoit prêtés pour la guerre de Bohême. Ferdinand III le dégagea aux dépens de l'électeur Palatin, en donnant à Maximilien la dignité électorale & le haut Palatinat. Il fut de plus ajouté dans la paix de Munster, qu'aussitôt qu'on auroit publié la paix, Maximilien qui avoit renoncé à ce pays pour lui & ses successeurs, donneroit à l'empereur les autres actes à ce contraires, pour être cassés & annulés. Lintz est la ville capitale de ce pays. Les autres sont Welz & Gemund. * *Voyez* M. d'Audiffret, dans sa *géographie ancienne & moderne*, *tome* 3.

EMSER (Jérôme) natif du cercle de Souabe, fut licencié en droit canon, professeur à Leipsick, & secrétaire & conseiller de George, duc de Saxe. Il eut de vives disputes avec Luther, dont il ne put souffrir l'apostasie & les dogmes monstrueux. Ils écrivirent plus d'une fois l'un contre l'autre, & Luther d'un génie vif & emporté répliqua toujours avec cette hauteur qui lui étoit si naturelle, & qui lui servoit si souvent au défaut de raisons. Cet hérésiarque ayant traduit la bible en allemand pour l'accommoder au goût de sa secte, Emser fit des remarques théologiques & critiques sur cette version, & y opposa dans la suite une nouvelle traduction du nouveau testament seulement, qui parut en 1527. Ses remarques avoient été publiées en 1523. Il eut l'année suivante 1524 une autre dispute avec Luther, au sujet de la canonisation de saint Bennon, évêque de Misnie, qui fut faite cette année-là, & qui fit enfanter à Luther un livre plein de blasphêmes, intitulé, *contre l'idole & le diable de Misnie.* Emser répliqua à ce libelle avec beaucoup de force, & dans sa replique il prit la défense de l'église, & celle de Bennon dont il avoit publié la vie en latin à Leipsick en 1512 avec une dédicace au duc George de Saxe. Emser fit encore contre Luther *Assertio missæ*; c'est une défense du sacrifice de la messe, *de canone missæ*, où il traite la même matiere, &c. Il mourut subitement le 8 novembre 1527. En 1529 Jean Diétenberger réimprima à Cologne sa version du nouveau testament, avec ses remarques sur la traduction de la bible allemande de Luther, & d'autres remarques d'Emser qui avoient paru en 1528. Diétenberger traduisit aussi l'ancien testament en allemand pour le joindre à cette version du nouveau. * *Voyez* Cochleus, *de vita Lutheri.* Seckendorff, *hist. luther. lib.* 1 & 2. Simon, *hist. crit. des versions du nouveau testament*, &c. Le Mire, *de scriptoribus sæculi XVI.*

EMUS, roi de Thrace, fils de Borée & d'Orithye, conçut la folle vanité de se faire adorer comme Jupiter, & fut changé en rocher avec sa femme, qui prétendoit les mêmes honneurs qu'on rendoit à Junon. * Ovide, *liv.* 11, *métam. fab.* 2.

EMYLOCUS, nom défiguré, *cherchez* EURYLOQUE.

E N

ENAC, fils d'Arbé, étoit un géant qui demeuroit à Hebron. Moyse ayant envoyé des personnes dans la terre promise pour la reconnoître, ils rapporterent qu'ils avoient vu dans ce pays les fils d'Enac, de la race des géants, qui étoient des hommes semblables à des monstres, auprès desquels ils ne paroissoient que comme des sauterelles. * *Nombres*, *XIII*, 29.

ENAIM, ville de Palestine dans la tribu de Juda. * *Josué*, 15, 34.

ENAN, ancien lieu de la Palestine, à la droite du Jourdain, étoit situé proche la ville de Thamna, qui est aujourd'hui ruinée, & entre les villes d'Elia & de Diospolis, appellée maintenant *Rama.* Il est différent d'un autre lieu nommé Enon, contre l'opinion de Baronius qui les a confondus. * Casaub. *in Baron.*

ENARQUE, ayant été abandonné des médecins & tenu mort, parut ensuite revenir à la vie, & assura qu'il étoit véritablement ressuscité. Il raconta que les esprits, qui avoient séparé son ame de son corps, avoient été rudement réprimandés de leur maître, de ce qu'ils l'avoient pris pour un certain Nicauda, corroyeur, qui

étoit mort d'une fiévre le même jour, & à la même heure que lui. Pour donner des preuves plus certaines de cette résurrection, il prédit à Plutarque, qui pour lors étoit malade, le retour de sa santé, qu'il recouvra bientôt après. C'est ce même auteur qui rapporte cette histoire dans son livre *de anima*.

ENAUDERIE (Pierre de l') étoit un gentilhomme de la paroisse de saint Germain d'Auvillers, au pays d'Auge, du diocése de Lisieux. Son vrai nom étoit *Pierre* LE MONNIER, mais il ne retint que celui de l'*Enauderie*, d'un lieu de ce nom qu'il possédoit dans la paroisse d'Auvillers. Il fit ses études dans l'université de Caën, comme il le dit lui-même dans le matrologe de l'université qu'il compila & écrivit de sa main en 1515, & qu'il donna à l'université. Il y fut maitre-ès arts, notaire juré, & greffier de la cour des priviléges apostoliques. Il fut bachelier aux droits, licencié, docteur & régent. Il se fit recevoir avocat, & fut deux fois recteur de l'université. L'évêque de Bayeux le fit son vicegérent dans la cour des priviléges apostoliques dont il fut conservateur, & il fut syndic de l'université. Il avoit été marié, & survécut long-temps à sa femme. Il s'engagea dans l'état ecclésiastique, à ce qu'il paroît; car il fut nommé par l'université de Caën à la cure de S. Martin de Foullebere, du diocése de Lisieux. Il en obtint les provisions à Rome: cependant il ne paroît pas qu'il ait pris possession de ce bénéfice. Il a fait beaucoup de bien à l'université en livres, en réparations, en donations. Il a donné au public un traité écrit en latin, touchant les droits & priviléges des docteurs; & un autre en françois à la louange du mariage & des femmes vertueuses, adressé à Zacharie de Gouez son disciple. Il parle dans ce traité d'un autre ouvrage latin sur la vie contemplative adressé au même. Ce Zacharie le Gouez fut son successeur ou son associé dans la charge de scribe de l'université. Pierre de l'Enaudiere a encore composé une petite exhortation à la vie active, où il loue de nouveau le mariage, & un court traité de l'université de Caën. Il mourut vers l'an 1515, & fut enterré dans la nef de l'église des cordeliers de Caën, sous une grande tombe qu'il fit faire de son vivant. * M. Huet, *traité des origines de Caën*, *seconde édition*, *page* 413 *& suiv. & pag.* 267.

ENCAPUCHONEZ, *cherchez* CAPUCIATI.

ENCELADE, le plus puissant des géants, selon la fable, étoit fils du Tartare ou de l'Abyme & de la Terre. Il fit la guerre aux dieux avec les autres géants. Mais il fut foudroyé par Jupiter, qui renversa sur lui le mont Etna, ayant le corps à demi brulé, comme nous le dit Virgile après Homere.

ENCENIES, c'est-à dire, *Dédicace* ou *Restauration*, fête que les Juifs célébroient le 25 de leur neuviéme mois, qu'ils nomment *Casleu*, & qui correspond à notre mois de novembre & à celui de décembre. Ce mot Encenies vient du mot grec *καινὸν*, c'est-à-dire, *nouveau*; & toutes les fois que nous offrons quelque chose de nouveau, nous pouvons dire que nous faisons des encenies, comme le remarque S. Augustin. Les Juifs célébroient toutes les années cette fête en memoire de la dédicace du temple, faite par Judas *Machabée*, qui le purifia & le rétablit en l'an du monde 3839, & 165 ans avant Jesus-Christ, trois années après qu'il eut été profané & pillé par Antiochus *Epiphanes*. Joséphe parle de cette fête en ces termes, dans le XII livre de l'histoire des Juifs, après avoir marqué ce qui s'étoit fait pour le rétablissement du temple. « Judas, dit-il, célébra pendant huit jours avec tout le peuple, par de solemnels » sacrifices, la fête de la dédicace du temple; & il n'y » eut point de plaisir honnête que l'on ne prît durant » ce temps. Ce n'étoient que festins publics: l'air retentissoit des hymnes & des cantiques que l'on chantoit » à la louange de Dieu: & la joie fut si grande de voir, » après tant d'années, & lorsqu'on l'espéroit le moins, » rétablir les anciennes coutumes de nos peres, & l'exercice de notre religion, qu'il fut ordonné que l'on en » feroit tous les ans une fête, qui continueroit durant » huit jours. Elle s'est toujours observée depuis, & on la » nomme la fête *des Lumieres*; parceque, selon mon opinion, ce bonheur fut comme une agréable lumiere qui » dissipa les ténebres de nos souffrances, dans un temps où » nous n'osions nous le promettre. » Il est parlé de cette fête dans l'évangile de S. Jean, *au c.* 10, *v.* 22. Le mot hiver qui est dans le texte de S. Jean, montre que l'évangéliste ne parloit que de cette fête de la restauration du temple faite par Judas *Machabée*. En effet, les autres dedicaces avoient été célebrées en une autre saison qu'en hiver. Ce que S. Cyrille a remarqué de la premiere, faite par Salomon en automne, au septiéme mois que les Hébreux nommoient *Tisri*. Celle que Zorobabel fit avec le grand prêtre Jesu, au retour de la captivité de Babylone, fut célébrée au douziéme mois que les rabbins appellent *Adar*; & il est fait mention de ces deux dédicaces dans le III livre des rois, & dans le I livre d'Esdras. Joséphe parle bien d'une autre de ces encénies faite par Hérode; mais l'écriture n'en dit mot. Ajoutons à cela, que les Juifs célébroient en un même jour la fête de la victoire de Judith, celle du don des lumieres, & les encénies qu'on nommoit aussi *Scenopegie*. *Consultez* le calendrier des Hébreux, rapporté par Sigonius. * III *des rois*, *chap.* 8, *II paralipomenes*, *chap* 7; *I d'Esdras*, *c.* 6; *I des Machabées*, *c.* 4, *II*, *c.* 10, *&c.* S. Augustin, *tract.* 48 *in Joan.* S. Cyrille, *in Joan. l.* 7, *c.* 9. Joséphe, *liv.* 12 *des antiq. c.* 11, *l.* 15, *&c.* Salian, *aux ann.* & Torniel, *A. M.* 2545, *n.* 25 & 35, 2890, *n.* 9, 10, *&c.*

ENCHELÉE, ville de l'Illyrie, près de laquelle les poëtes ont feint que Cadmus & Hermione furent changés en serpens. * Lucain, *liv.* 3.

ENCHIRIADES, certain auteur qui composa un traité de la musique, vivoit apparemment dans le VIII siécle. Sigebert en parle ainsi dans le catalogue des écrivains ecclésiastiques. *Enchiriades sub persona discipuli interrogantis & magistri respondentis, scripsit dialogum, De ratione musicæ & in tribus libris multiformes musicæ, regulas explicuit*, *c.* 109.

ENCHUSE, ou ENCHUISEN, *Enchusa*, ville des Pays-Bas dans la Nort-Hollande, à cinq ou six lieues d'Amsterdam, est grande, belle, fort propre. Elle a divers canaux, & un bon port sur le Zuyderzée: la mer l'environne de deux côtés, & en fait comme une péninsule. Jean d'Arquel & Nicolas Putene la brulerent en 1279; Guillaume, comte de Hollande, lui donna les priviléges de ville en 1355, & on l'entoura de murailles. En 1426 elle fut surprise par les Quenemars, & ensuite les soldats de la comtesse Jacqueline y firent couper la tête à cent des principaux, qu'ils surprirent à table. Enchuse est la premiere ville qui secoua le joug des Espagnols en 1572, après la prise de Briel, ou la Brile. On l'aggrandit en 1591.

ENCKENWOERT (Guillaume) cardinal, évêque d'Utrecht, étoit natif d'un bourg de Brabant, près de Bos le-Duc. D'abord il fut chanoine d'Anvers, puis prévôt d'Utrecht. Le cardinal Adrien Florent, qui fut depuis le pape Adrien VI, lui remit ce dernier bénéfice; & ayant été placé sur le siége pontifical, il voulut l'avoir auprès de lui, le fit dataire, lui donna l'évêché de Tortose & le chapeau de cardinal en 1523. Guillaume Enckenwoërt fut le seul qu'Adrien VI honora de cette dignité. Il fut arrêté par les Allemans à la prise de Rome, & paya trente mille ducats pour sa rançon. En 1529 il eut l'évêché d'Utrecht, & mourut à Rome au mois de juin de l'an 1534, âgé de 90 ans. Son corps fut enterré dans l'église des Allemans. * Paul Jove, *hist.* Gazey, *hist. eccl. du Pays-Bas.* Valere André, *bibl. Belg.* La Rochepozai, *nomencl. card.* Auberi, *hist. des card.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ. &c.*

ENCOLPIUS, historien dans le II siécle, étoit contemporain de l'empereur Alexandre Severe, duquel il

écrivit la vie. Lampridius en parle en ces termes : » Encolpius, avec lequel il avoit été très-familier, dit, que » s'il eût vu quelque voleur exercer la fonction de juge, il » avoit toujours un doigt prêt pour lui arracher un œil, » &c. » Septimus, Acholius, & Encolpius, qui ont écrit la vie d'Alexandre, ont remarqué la même action, &c. Ce sont presque les seuls témoignages que nous ayons de cet auteur. * Lampridius, c. 17 & 18.

Thomas Eliot qui vivoit sous le regne de Henri VII, roi d'Angleterre, publia un livre en anglois, intitulé : l'*Idée du gouvernement, tirée des actions & des sentences notables d'Alexandre Severe.* Il se vanta d'avoir traduit cet ouvrage sur un manuscrit grec d'Encolpius à qui il l'attribuoit, & qu'il disoit lui avoir été prêté par un gentilhomme Napolitain nommé *Paderico.* Mais on fit voir qu'il n'avoit puisé que dans Lampridius & Hérodien, & dans ses propres idées ; qu'il avoit mal entendu ces historiens, & qu'il avoit détourné en un autre sens plusieurs choses qu'ils avoient dites.

ENCRATITES, ou CONTINENS, hérétiques qui s'éleverent dans le II siécle, tiroient leur origine de Tatien. Ce disciple de S. Justin martyr, avoit paru assez long-temps comme un homme d'une éminente piété, d'un savoir extraordinaire, & avoit même composé plusieurs excellens ouvrages, entr'autres un traité pour la défense des chrétiens, que nous avons encore dans la bibliothéque des peres, & à la fin des ouvrages de S. Justin. Après la mort de son maître, la vanité le fit tomber dans les erreurs des marcionites & des valentiniens. Il disoit qu'Adam étoit damné, & condamnoit le mariage comme une conjonction détestable, sous prétexte d'enseigner une vie angélique par l'observation de la virginité. Il n'usoit dans le sacrifice que d'eau, & défendoit à ses disciples le vin & la chair. Il avoit composé un livre intitulé, *de la perfection du Sauveur*, dans lequel il séparoit le vieil homme du nouveau, & attribuoit la loi & le mariage au démon. S. Clément d'Alexandrie cite un passage tiré de ce livre dans le III livre des Stromates. S. Epiphane distingue les tatianites des encratites ; mais il avoue que ces derniers ont suivi la doctrine de Tatien : & en effet ils ont enseigné les mêmes erreurs ; 1. Qu'il y a des principautés dans les cieux, & un démon opposé au vrai Dieu, & qui a une vertu qui ne dépend point de lui, par laquelle il fait ce qu'il veut ; 2. Qu'il faut s'abstenir du mariage, ne point manger des choses qui ont eu vie, & ne point boire de vin ; 3. Qu'il ne faut se servir que d'eau dans les saints mysteres. Ces mêmes hérétiques sont aussi appellés à cause de cela, Hydroparastates. * S. Irenée, *l.* 1, *c.* 31. Tertullien, *de præscr. c.* 32. Théodoret, *hæret. fab. l.* 1. S. Epiphane, *hær.* 46. S. Augustin, *hær.* 25. Baronius, *A. C.* 179. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. des trois premiers siécles.*

ENDE, isle d'Asie, *cherchez* FLORES.

ENDELCHIUS, ou SEVERUS SANCTUS, rhéteur & poëte chrétien, vivoit sur la fin du IV siécle, vers l'an 390. Ce fut lui qui persuada à S. Paulin, évêque de Nole, de travailler à une apologie pour l'empereur Théodose *le Grand*, contre les païens qui parloient très-mal de ce prince. Endelchius écrivit une églogue, qui avoit pour titre, *De mortibus boum*, & que Pierre Pithou fit imprimer l'an 1590 avec un recueil d'épigrammes des anciens. On la trouve aussi dans la bibliothéque des peres. L'auteur introduit un païen qui se plaint de la mortalité des animaux, & un chrétien qui rapporte tout aux ordres de la providence. * *Voyez tom. VIII, bibl. SS. PP. édit.* 2. Possevin, *ap. sac.* Le Mire, *in auct. &c.*

ENDING, fort petite ville, autrefois impériale & libre ; maintenant soumise aux archiducs d'Autriche. Elle est dans le Brisgaw en Souabe, près du Rhin, environ à quatre lieues au dessous de Brisach. * Mati, *diction.*

ENDOR, ville de Palestine dans la tribu de Manassé, où périrent Sisara & Jabin. * *Josué*, 17, 11. *Pseaume* 82, 11.

ENDOUELLICUS, divinité des anciens Celtes, dont on n'a aucune connoissance, que par des inscriptions antiques, qui ont été découvertes à Villa-Viciosa en Portugal. Le pere Gruter les a publiées dans son recueil des inscriptions anciennes : d'autres y ont fait leurs remarques, que F. Seyfait, principal du collége d'Altembourg, a fait imprimer en la même ville en 1634.

ENDRENOS, petite ville autrefois épiscopale. Elle est dans la Natolie propre, vers la ville de Burse. * Baudrand.

ENDRIS (Jacques) ministre protestant, *cherchez* ANDRE.

ENDYMION, berger de la Carie, étoit petit-fils de Jupiter, & fils d'Etlius. On dit qu'ayant été surpris en caressant Junon, il fut condamné à un sommeil perpétuel, selon quelques-uns, ou de trente ans seulement, selon les autres. La lune se cachant derriere une montagne, le venoit visiter les nuits, & en eut même plusieurs enfans. Voilà ce que la fable rapporte : mais ceux qui à travers ces voiles cherchent les vérités qu'elle cache, disent qu'Endymion étoit un astrologue, qui le premier observa le cours de la lune, & employa trente années à cette curieuse recherche. * Hygin, *in poët. astron.* Fulgence, *liv.* 11. *mythol. chap. dernier.* Pline, *liv.* 2, *c.* 9. Apollonius, *liv.* 4. *Argon.*

ENDYMION, deuxiéme roi d'Elide, dans le Péloponnèse, fut chassé de son royaume, pour avoir été vaincu dans les jeux olympiques, & se retira dans la Carie, vers le mont Latmos, où il s'appliqua à la connoissance du cours des astres, & principalement de la lune, ce qui a donné lieu à la fable des poëtes, dont il est parlé dans l'article précédent. Son frere Epeus regna en son absence. * Strabon, *l.* 14. Pline, *l.* 2. Pausanias, *in Eliacis.*

ENEAS SILVIUS, de Sienne, célébre par son génie, qui l'éleva au souverain pontificat, *cherchez* PIE II, pape.

ENÉE, prince Troyen, fils de Vénus & d'Anchise, & pere de Jule, ou Ascanius, descendoit des rois de Troye. Dardanus fut pere d'Erichon, qui laissa Tros ; & ce dernier eut trois fils, Ilus, Assaracus, & Ganimede. Assaracus épousa sa petite niéce Clitodore, fille de Laomedon, & en eut Capys, qui laissa de la nymphe Nays, Anchise pere d'Enée. Après que la ville de Troye eut été prise par les Grecs, Enée se sauva la nuit, chargé des dieux de son pays, de son pere qu'il portoit sur ses épaules, & de son fils qu'il menoit. Il envoya son pere sur le mont Ida, avec tout ce qu'il put emporter de son bien, & s'opposa quelque temps avec son fils aux Grecs qui pilloient la ville : ce qui a donné lieu aux poëtes de dire, qu'il avoit porté son pere sur ses épaules, & conduit son fils par la main. On dit qu'il perdit alors sa femme Creüse ; que les Grecs, soit par respect, soit parcequ'il les avoit introduits dans la ville, le laisserent aller ; & qu'après plusieurs aventures il passa en Macédoine, puis en Sicile, & enfin dans le pays des Latins, où il épousa Lavinie, fille du roi Latinus, & défit Turnus, roi des Rutules, à qui elle avoit été promise. Il fit bâtir quelques villes ; & ayant uni les Aborigenes à ses peuples, il leur donna à tous le nom de Latins. Depuis les Rutules se joignirent à Mezence, roi de Toscane, contre les Latins. Le combat se donna sur les bords de la riviere Numique. Après ce combat Enée disparut : sans doute qu'il se noya dans cette riviere, ou bien il fut tué en combattant contre les Toscans. Ses sujets lui éleverent un tombeau sur le rivage de cette riviere de Numique, & l'appellerent Jupiter *Indigete.* Ascanius son fils lui succéda. Virgile dans son Enéide a inséré l'épisode des amours d'Enée avec Didon, reine de Carthage, par une licence poëtique, qui lui a fait rapprocher des temps séparés par un long espace, *voyez* DIDON. D'au-

tres auteurs varient extrêmement entr'eux au sujet d'Enée. Leschès, auteur de la petite Iliade, a cru que ce prince ayant été fait prisonnier par les Troyens, fut donné pour esclave à Néoptolemus, ou Pyrrhus fils d'Achille. Tzetzès ajoute, que quand Pyrrhus eut été tué par Oreste à Delphes dans le temple d'Apollon, Enée fut mis en liberté, se retira dans la Macédoine, en une ville nommée *Rhœcelus*, qui depuis fut appellée *Ænus*, & qu'ensuite il passa en Italie. Quelques historiens cités par Denys d'*Halicarnasse*, ont écrit qu'Enée étoit absent, lorsque la ville de Troye fut prise, & que Priam l'avoit envoyé en Italie avec quelques troupes. Darès veut qu'Enée, Antenor & Polydamas, aient livré aux Grecs la ville de Troye, à cause de la haine qu'ils avoient conçue contre le roi Priam. Tzetzès parlant d'Antenor, dit qu'il donna le signal aux Grecs avec un flambeau, & qu'il ouvrit la porte du cheval de bois, pour en faire sortir ceux qui s'y étoient cachés. D'autres écrivains ont assuré, qu'après que les Grecs eurent pris la ville, Enée se retira dans la forteresse, où étoient les dieux particuliers des Troyens, & la plus grande partie de ses richesses : mais que se voyant hors d'état de tenir long-temps, il fit sortir par une porte de derriere, les femmes, les enfans & les vieillards, & donna ordre à quelques soldats qui les conduisoient avec le bagage, de se retirer vers le mont Ida. Avec ce qu'il avoit retenu de gens, il soutint pendant quelque temps l'effort des ennemis, & sortit ensuite par la même porte, accompagné de ses troupes, pour aller joindre les autres, sans être apperçu ni poursuivi par les Grecs, qui s'arrêtoient à piller la ville. La plupart des habitans des lieux voisins ayant jugé par le feu qu'ils voyoient, que la ville de Troye étoit prise, se sauverent aussi sur le mont Ida, où les Grecs les attaquerent inutilement. Ainsi Enée capitula, & obtint la liberté de se retirer où il voudroit, avec ses richesses & les troupes qu'il commandoit, pourvû que ce fût hors de la Phrygie. Après que les Grecs furent partis, on dit qu'Enée se rendit maître de la Troade, qu'il fit rebâtir la ville de Troye, qu'il y regna, & que ses enfans lui succéderent. D'autres, comme Démétrius de Scepsis, ont écrit qu'Enée, son fils Ascanius, & Scamandre, fils d'Hector, regnerent dans la même ville de Scepsis, & que leurs descendans y conserverent long-temps l'autorité souveraine. Si l'on s'en rapporte à Cephalon & à Hégésippe, Enée se retira en Thrace, où il mourut. Selon Strabon, quelques auteurs ont assuré qu'il établit sa demeure en Macédoine, assez près du mont Olympe. Si l'on en croit ce même géographe, d'autres on dit qu'Enée prit la route d'Arcadie, & qu'il fixa son séjour à Orchomene. Quelques-uns tâchent de concilier tous ces historiens, & avouent qu'il alla en Thrace, en Macédoine, & en Arcadie; mais qu'ensuite il se retira en Italie. Tryphiodore, qui a fait un poëme de la prise d'Ilium, ou de Troye, voyant cette diversité d'opinions, & voulant néanmoins qu'Enée se fût retiré en Italie, fait paroître la déesse Vénus qui y transporte Enée avec Anchise, & se tire d'affaire par cette fiction. Enfin il y a des auteurs cités par Denys d'*Halicarnasse*, qui soutiennent qu'Enée n'aborda jamais en Italie, ou que ce fut un Enée différent du prince Troyen, fils d'Anchise & de Vénus. * Denys d'Halicarnasse, *l.* 1, *hist. rom.* Tite-Live, *l.* 1. Aurelius Victor, *l.* 1, *orig. rom.* Homere, Virgile, Chevreau, *hist. du monde.*

ENÉE ou ENEAS TACTICUS, est un des plus anciens auteurs qui aient écrit de l'art militaire. Il vivoit du temps d'Aristote, sous la CXI olympiade, vers l'an 336 avant J. C. Il écrivit plusieurs traités de l'art militaire, allégués par Polybe & Elien. Les abréviateurs de Gesner assurent qu'il y en a un en manuscrit dans la bibliothéque du Vatican : c'est celui que Casaubon a publié. Cineas de Thessalie, conseiller de Pyrrhus, roi des Epirotes, fit un abrégé de ces livres. * Vossius, *des mathématiques*, *c.* 48, § 3 & 4, *l.* 4, & *des hist. Grecs*, *c.* 11. Bayle, *dict. crit.* 2 *édition.*

ENÉE, roi des Arabes, *cherchez* ARETAS.

ENEE de la ville de Lydda, la cinquiéme dans les onze toparchies de la Judée, étoit paralytique depuis huit ans, & fut guéri par saint Pierre, qui lui dit, *Enée, le Seigneur Jesus-Christ vous guérisse, levez-vous & faites votre lit.* La guérison corporelle d'Enée fut suivie de sa conversion. Ceux de son pays, c'est-à-dire, les Liddiens, se convertirent aussi à la vue d'un tel miracle, de même que ceux de Saronne.

ENÉE, un des premiers habitans de Tarichée, chez qui Joséphe l'historien gouverneur de Galilée, fit mettre en dépôt l'argent que les soldats avoient pris à Ptolémée, intendant du roi Agrippa & de Bérénice sa sœur, l'an 66 de J. C. le douziéme de Néron. * Joséphe, *de la guerre des Juifs*, *l.* 2, *c.* 43.

ENÉE habitant de Jérusalem, qui se rendit à Tite pendant le siége. Cet Enée ayant été envoyé de la part des Romains à Cartor qui étoit sur une tour, & faisoit mine de vouloir se rendre, afin de recevoir de l'argent qu'il vouloit lui donner, fut écrasé par une grosse pierre, que Cartor fit rouler sur lui, laquelle faillit à tuer Tite. * Joséphe, *de la guerre des Juifs*, *l.* 5, *c.* 23.

ENÉE DE GAZE, philosophe platonicien, sur la fin du V siécle, sous l'empire de Zenon, parle comme témoin oculaire des souffrances de quelques martyrs d'Afrique sous Hunneric, roi des Vandales, qui mourut en 485. Il se fit chrétien, & composa un dialogue intitulé *Théophraste*, du nom du principal interlocuteur. Il traite de l'immortalité de l'ame & de la résurrection des corps. Ambroise abbé de Camaldoli, l'a traduit de grec en latin, tel que nous l'avons dans la bibliothéque des peres. On l'imprima la premiere fois à Basle en 1516, & on la publia ensuite, avec la traduction de Jean Wolf de Zurich ; mais cette derniere n'est pas fidéle, & a été mise dans la liste des livres censurés. Jean Baver de Leipsick publia encore l'an 1655, en un volume *in-quarto*, le dialogue d'Enée de Gaze, avec la traduction & les notes de Gaspar Barthius. * Bellarmin, *de script. eccles.* Labbe, *dissert. hist. &c.*

ENÉE, évêque de Paris dans le IX siécle, étoit un homme de grand esprit, & d'une prudence consommée dans les affaires. Il acquit tellement l'estime du roi Charles *le Chauve*, dans la charge de notaire, ou secrétaire du sacré palais, que ce prince le nomma pour remplir le siége épiscopal de la ville capitale de son royaume l'an 853, à la mort d'Ercanrad. Ce fut lui qui, sur les instances du pape & du roi, fit un livre contre les erreurs des Grecs où, en répondant à tous les reproches du patriarche Photius, il entreprend de montrer la vérité de la doctrine, & la sainteté des usages de l'église latine, par l'écriture sainte, par les conciles, & par les réflexions qu'il fait sur les témoignages qu'il cite. Enée mourut le 27 décembre 870, & eut pour successeur Ingelwin, qui dès le mois d'août de l'année suivante se trouva au concile de Douzi en qualité d'évêque de Paris. * Lup. Ferrar. *ep.* 98 & 99. Flodoard. Dom Luc d'Acheri, *in spicileg.* D. Rivet, *hist. littéraire de la France*, t. IX, p. 386.

ENERGIQUES, est le nom qu'on donna dans le XVI siécle à quelques sacramentaires, disciples de Calvin & de Melanchthon. Ils inventerent une nouvelle maniere d'expliquer les paroles du fils de Dieu pour la consécration de son corps. Ils disoient que l'eucharistie est, non pas le corps, mais l'énergie & la vertu de J.C. & comme l'investiture d'un héritage.* Pratéole, au mot *Energ.* Sandere, *hær.* 213. Gautier, *en la chron. du XVI siécle*, *c.* 95.

ENERVIN, prevôt de Steinfeld en Westphalie, de l'ordre de Prémontré, au douziéme siécle. Il servoit Dieu dans une retraite auprès de Cologne, lorsqu'on y découvrit des hérétiques manichéens, de ceux qu'on appelloit Bulgares, & d'autres noms connus dans les auteurs du temps. Enervin, ne voyant point dans l'église

de plus grand docteur que S. Bernard, abbé de Clairvaux, pour confondre ces hérétiques, lui adressa en 1147 un lettre, dans laquelle il rapporte les dogmes de ces sectaires. Le P. Mabillon nous a donné cette lettre dans le tome troisiéme de ses analectes, page 452. S. Bernard fit alors les deux beaux sermons sur les cantiques, (ce sont le LXV & le LXVI) où il attaque fortement les hérétiques de son temps. Ces sermons ont un rapport si manifeste à la lettre d'Enervin, qu'il est aisé de voir qu'elle y a donné occasion. * Mémoires manuscrits de M. l'abbé du Mabaret.

ENESIDEME, roi des Argiens, se voyant enfermé dans la ville d'Argos, & pressé par ses ennemis, ne voulut jamais quitter le poste qu'il occupoit; & prenant congé de ses soldats, leur dit qu'il aimoit mieux mourir pour la défense de sa patrie, que de se sauver, en l'exposant à la fureur des étrangers. * Tite-Live, *liv.* 32.

ENETUS, athlete, ayant été déclaré victorieux pour la cinquiéme fois aux jeux olympiques, mourut de joie aussitôt qu'il eut reçu la couronne. Du temps de Pausanias, qui rapporte cette aventure, on voyoit encore sa statue à Amyclée.

ENFANCE DE N. S. JESUS-CHRIST (filles de l') congrégation qui commença à se former dès l'an 1657 à Toulouse, & dont la fin étoit d'instruire les jeunes filles, d'assister les malades, même de secourir les pestiférés. Elle reconnoissoit pour fondateurs & instituteurs, M. l'abbé de Ciron, chanoine de la cathédrale de Toulouse, & madame de Mondonville. Les filles qui composoient cette congrégation ne s'engageoient à la stabilité qu'après deux ans d'essai; & l'on n'y pouvoit recevoir de veuves. Celles qui entroient dans cette congrégation, conservoient tous leurs biens de famille, & tous leurs droits: elles étoient distinguées les unes des autres par leur naissance; les seules nobles pouvoient être supérieures, intendantes ou économes: celles qui étoient nées de familles bourgeoises, partageoient tous les autres emplois avec les nobles: les autres étoient suivantes, femmes de chambre, servantes du gros emploi, & ne pouvoient sortir de ce rang. M. de Ciron, qui avoit fait ces réglemens, y en avoit encore ajouté d'autres qui ne parurent pas plus convenables; de crainte qu'on ne prît ces filles pour des religieuses, il voulut qu'on ne parlât dans leurs maisons ni de dortoirs, ni de chauffoirs, ni de réfectoires. Elles ne devoient pas non plus s'appeller sœurs: on pouvoit y prendre à gage des laquais qui eussent servi des filles dans le monde, & les cochers devoient être mariés: elles ne pouvoient aussi se confesser à un régulier. Cette congrégation fit en peu de temps six établissemens, tant en Languedoc qu'en Provence. Plusieurs personnes firent des remontrances qui ne furent pas écoutées, & le roi Louis XIV, informé de l'opiniâtreté de M. Ciron, ordonna en 1686 aux filles de se retirer chez leurs parens, ou ailleurs, & cassa l'institut. * Heliot, *hist. des ordres monast. t.* 8, *c.* 27.

M. Arnauld a fait une relation fort différente de la destruction de cette congrégation, qu'il a intitulée: l'*Innocence opprimée par la calomnie, & suite de l'innocence opprimée, &c.* Plusieurs écrivains ont fait auteur de cet ouvrage M. l'abbé de Tourreil, frere de M. de Tourreil de l'académie françoise: mais M. Arnauld s'en déclare ouvertement l'auteur dans un grand nombre de ses lettres. *Voyez* MONDONVILLE.

ENFER: on entend par enfer un lieu souterrain, dans lequel les ames de ceux qui sont morts en péché mortel sont retenues, pour y souffrir des peines éternelles; c'est ce qu'on appelle le lieu des damnés, où les corps seront sujets aux mêmes peines après la résurrection générale. On a faussement attribué à Origène d'avoir enseigné que les peines des damnés ne seront pas éternelles, & que Dieu les délivrera après un certain temps de souffrance; mais c'est l'erreur de quelques Grecs plus modernes. Cette opinion est généralement condamnée; même par les Grecs schismatiques d'aujourd'hui, comme il paroît par les livres qu'ils ont composés contre le purgatoire des Latins. Il y a là-dessus deux discours de Marc d'Ephèse, qui n'ont point été imprimés; un du patriarche Gennadius son disciple; & un autre d'un certain Manuel rhéteur, où ils accusent les Latins de faire revivre l'opinion prétendue d'Origène en admettant le purgatoire, comme si l'on vouloit insinuer par-là, que les peines des damnés qui sont en enfer, ne fussent pas éternelles. Il est aisé de voir que les Grecs imposent en cela aux Latins, qui croient tous d'un commun consentement, que les prieres des fidéles ne peuvent tirer personne de l'enfer, *in inferno nulla est redemptio.* Ce qui trompe les Grecs, c'est que ne voulant point se servir du mot de purgatoire, ils n'admettent que l'enfer, où ils établissent deux sortes d'ames, dont les unes n'ayant pas commis de péchés énormes, en sont tirées par le moyen des prieres; & les autres qui ont commis des fautes énormes, n'en sortent jamais. C'est ce qu'on doit appeller enfer, au lieu que l'autre état est l'état du purgatoire. * *Voyez* l'histoire de la créance des nations du Levant, de M. Simon, *c.* 1, où il traite solidement ces sortes de questions; Du Pin, *dissertation sur l'Apocalypse.*

ENGADDI, ancienne ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, dont on ne voit aujourd'hui que les ruines. Son terroir étoit extrêmement fertile, & produisoit, à ce qu'on croit, cet admirable baume, dont la Judée étoit redevable à la libéralité de la reine de Saba, laquelle, selon le sentiment de Joséphe, en avoit apporté une plante à Salomon. Ce prince fait mention dans le cantique des cantiques, des vignes d'Engaddi, qui étoient les plus estimées de la Judée. On assure que c'est dans une caverne des montagnes voisines, que David eut occasion de tuer Saül, qui le poursuivoit. Ptolémée & Etienne de Byzance parlent d'Engaddi. * *Josué, ch.* 15. *v.* 62. Le cantique des cantiques, *ch.* 1, *v.* 13. *I des rois*, 24. Joséphe, *l.* 8 *des ant. c.* 2. Torniel, *A. M.* 2976, *num.* 1. Bochart, *de la Terre-sainte.*

ENGADINE, c'est-à-dire, la vallée de l'Inn, contrée du pays des Grisons. Elle est dans la ligue de la maison de Dieu, & s'étend le long de l'Inn, dont elle a pris son nom, depuis la source de cette riviere jusqu'au Tirol. On la divise en *haute* & *basse Engadine*, qui tiennent leur nom de leur situation, le long de l'Inn. Il n'y a aucun lieu considérable, ni en l'une ni en l'autre. On a appellé autrefois ce pays *Vallis venusta*, & elle a été la demeure des peuples nommés *Vennones* & *Vinnones.* * Baudrand.

ENGALLIM, lieu situé sur le bord de la mer Morte, où le Jourdain se décharge. * *Ezech.* 47, 20.

ENGANNIM, ville de la Palestine, dans la tribu d'Issachar. * *Josué*, 19, 22. Il y avoit aussi une ville de ce nom dans la tribu de Juda. * *Josué*, 15, 34.

ENGELBERDE ou ENGELBERGE, fille, à ce que l'on croit, d'un duc de Spolette, ou, selon d'autres, d'Etico, duc de Suéve, ayant épousé l'empereur Louis II, le défaut d'egalité de naissance avec son mari lui attira la haine de beaucoup de princes & de princesses d'Allemagne, qui ne purent sans dépit & sans jalousie la voir élevée à la dignité impériale. Quelques-uns même pousserent leur jalousie si loin, qu'ils résolurent de la perdre. Un prince d'Anhalt, & le comte de Mansfeld, l'accuserent d'avoir été infidéle au prince son mari, & donnerent quelques couleurs à cette accusation pour la faire croire. Engelberde cependant étoit innocente. Elle se défendit autant qu'elle put: mais malheureusement pour elle la coutume de ce temps-là autorisoit les accusations sans preuves, & il ne restoit à une femme d'autre moyen de se justifier, que de passer par les épreuves du feu & de l'eau que la superstition avoit mises en usage, & que l'autorité, même ecclésiastique, consacroit. L'empereur qui avoit ajouté foi aux accusations de ces deux seigneurs, se disposoit à la faire passer par la derniere de ces épreuves; le bruit s'en répandit par-tout. Boson,

comte d'Arles, qui étoit persuadé de la vertu de l'impératrice, fut si touché de la voir si injustement opprimée, qu'il résolut de lui sauver la vie au péril même de la sienne. La cour impériale étoit alors à Augsbourg. Il s'y rendit en chevalier errant, n'étant accompagné que d'un écuyer & d'un valet. Armé de toutes piéces, & monté sur un très-beau cheval, il se présenta à la porte de la grande sale du palais de l'empereur, où il afficha un cartel de défi contre les accusateurs de l'impératrice, par lequel il les appelloit au combat pour leur faire avouer leur calomnie : c'étoit deux jours avant celui qui avoit été choisi pour faire subir l'épreuve de l'eau à cette princesse. L'empereur ayant été averti de ce cartel, voulut que les dénonciateurs comparussent. Ils se présenterent en effet. Boson fit porter des lances, dont il donna le choix au prince d'Anhalt & au comte de Mansfeld. On en vint d'abord aux mains, & le combat réussit à Boson. Ayant abattu le comte de Mansfeld de son cheval, il descendit du sien, & lui portant l'épée à la gorge, il lui fit avouer sa calomnie. Le prince d'Anhalt aussi terrassé fit le même aveu. Le marquis d'Halberstad prit le parti de ces deux seigneurs, & voulut rompre une lance avec le comte d'Arles, mais il tomba de cheval & se tordit le cou. Le combat fini, Boson alla saluer l'empereur sans hausser la visiere, & s'en retourna à Arles. Content d'avoir délivré l'impératrice, le généreux & valeureux chevalier alloit jouir en silence de la gloire de son action; mais Louis, pénétré d'estime & de reconnoissance pour cet inconnu, le fit suivre; & ayant appris qui il étoit, il lui envoya une couronne avec la qualité de roi d'Arles, & peu de temps après il lui donna en mariage sa fille *Hermengarde*, qu'il avoit eue d'Engelberde même, laquelle lui avoit aussi donné deux princes, *Louis* & *Charles* morts en bas âge. Engelberde devenue veuve se fit religieuse au monastere de sainte Julie de Bresse, d'où elle passa dans celui de saint Sixte de Plaisance, qu'elle fonda. Elle vivoit encore en l'an 880. * *Voyez* Bulteau, dans son *abrégé de l'histoire de S. Benoît*; le continuateur d'Aimoin, *liv.* 5, les historiens de France & d'Allemagne, &c.

ENGELBERT, abbé de l'ordre de Cîteaux, dans le XIII siécle, vers l'an 1250, composa la vie de sainte Hedwige, que Surius rapporte sous le 13 jour d'octobre. On lui attribue un autre traité intitulé : *Speculum virtutum moralium.* * Henriquez, *in menol. Cist.* Charles de Visch, *bibl. sacr.* Le Mire, *in chron. Cist.* Possevin, *appar. sacr. &c.* Du Pin.

ENGELBERT, abbé du monastere d'Aimont (*Abbas Admontensis*) en Stirie, étoit de l'ordre de S. Benoît, & fut abbé depuis l'an 1297 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1331. On a de lui plusieurs ouvrages : 1. *De ortu, progressu & fine romani imperii*; il y dit que la fin du monde devoit suivre de près celle de l'empire romain. Gaspard Bruschius a publié cet ouvrage, avec son voyage de Baviere, à Basle, 1553, *in-8°.* Joachim Clutenius l'a donné de nouveau en 1610, *in-8°.* La meilleure édition est celle d'André Schott: elle a été suivie par les éditeurs de la bibliothéque des peres, qui l'ont insérée dans leur collection. 2. *Panegyricus in coronationem Rodulphi Habspurgensis*; c'est un poëme héroïque, écrit l'an 1273. Cave, & après lui Casimir Oudin, dit qu'on le trouve dans presque toutes les collections des ecrivains de l'histoire d'Allemagne: Fabricius assure qu'ils se trompent, & qu'il ne se souvient pas de l'avoir vu dans aucune. 3. *Epistola de studiis & scriptis suis*: Engelbert adressa cette lettre à Ulric, scholastique de Vienne, & le pere Pez l'a fait imprimer dans le tome premier de ses anecdotes, ou recueil de piéces qui n'avoient point encore été imprimées. Engelbert y parle de tous les écrits qu'il avoit composés, & cette liste, qui est longue, a été donnée par Jean-Albert Fabricius, dans sa bibliothéque de la moyenne & basse latinité. Nous ne rapporterons que les titres des écrits que le pere Bernard Pez a publiés. 4. *De gratiis & virtutibus beatæ Mariæ Virginis*, en quatre parties, dans le tome I de la collection citée. 5. *Tractatus super passionem secundùm Matthæum*; dans la *Bibliotheca ascetica*, du même pere Pez, tome VIII. 6. *Tractatus de libero arbitrio*, dans les anecdotes du pere Pez, tome IV. 7. *De providentia Dei*; dans la bibliothéque ascétique; tome VI. 8. *De statu defunctorum*; dans la même bibliothéque ascétique, tome IX. 9. *De causa longævitatis hominum ante diluvium*; dans les anecdotes du pere Pez, tome I. 10. *Speculum virtutum*, en deux parties : il occupe tout le tome troisiéme de la bibliothéque ascétique, citée. * Voyez Joannis Alberti Fabricii *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tom. II, lib. V; depuis la page 29 jusqu'à la page 297.

ENGELBRECHT (Georges) petit-fils d'*Arnold* d'Engelbrecht, conseiller privé & chancelier du duc de Brunswick-Lunebourg, naquit à Hildesheim le 4 mars 1638. Il étudia, & prit le degré de docteur en droit, à Helmstadt. De retour de ses voyages de France & de Hollande, il fut successivement professeur extraordinaire & ordinaire du code, *senior* de l'académie, & conseiller du prince de Brunswick. Il mourut le 24 août 1705. On a de lui : 1. *Compendium jurisprudentiæ secundùm ordinem digestorum*, à Helmstadt, 1689, *in-4°.* 2. *Exercitationes ad instituta Justiniani*, 1709, *in-4°.* 3. *Dissertationes ad pandectas*: ces dissertations furent réunies & imprimées à Helmstadt en 1697, *in-4°.* *Dissertatio de clausulis concessionum principum*, à Helmstadt, 1678, *in-4°.* 2. *Usus juris Romani in jure publico Romano Germanico, hujusque variis controversiis decidendis*, à Helmstadt, 1670, *in-4°.* * *Supplément françois de Basle.*

ENGELBRECHT (Christophe-Jean-Conrad) savant de Helmstadt, étoit fils de *Georges* Engelbrecht, dont nous venons de parler. Il naquit à Helmstadt, le 24 septembre 1690. Ayant perdu son pere en 1705, son oncle paternel se chargea de son éducation, & lui fit commencer ses études académiques à l'âge de 16 ans. Dès l'âge de 19 ans il soutint, sous ce même oncle, plusieurs dissertations très-bien travaillées : il entreprit ensuite, avec son frere puiné, de parcourir les principales villes d'Allemagne. Il assista à l'élection & au couronnement de l'empereur à Francfort. Son proche parent, M. Schrader, conseiller intime, qui avoit été député à Francfort par le duc de Brunswick-Lunebourg, l'ayant recommandé, il fut admis aux négociations des affaires les plus importantes de l'empire. Depuis, il alla à Ratisbonne, pour y achever ses études de droit public; mais la peste l'ayant obligé de quitter cette ville, il se rendit à Augsbourg. Il étoit sur le point de partir pour Vienne, lorsque ses parens le rappellerent auprès d'eux. En 1715 on lui conféra à Helmstadt la place de professeur extraordinaire du droit public, & en 1717 il fut professeur ordinaire. Il mourut de phthisie le 10 d'octobre 1724, n'étant âgé que de 34 ans. Son érudition avoit déja paru néanmoins dans les dissertations suivantes : 1. *De servitutibus juris publici*; 2. *De injustâ Asylorum ad crimina dolosa extensione*; 3. *De utilitate studii juris germanici*; 4. *De festis jurisprudentiæ justitiæque administrationum Germaniæ*; 5. *De genuinis decisionum juris fontibus in terris Brunswicensibus-Luneburgensibus*; 6. *Examen distinctionis vulgaris inter theoriam juris & praxin hodiernam*; 7. *De causis impediti hactenus felicis successus tentatæ in Germaniâ emendationis & administrationis justitiæ.* * Voyez la bibliothéque germanique, tome IX, page 222, 223, aux nouvelles littéraires. Il y a encore Herman-Henri Engelbrecht, syndic & professeur de l'université de Gripswald, dont on a l'ouvrage suivant : *Hermanni-Henrici Engelbrechti in Academia Griphiswaldiensi professoris ordinarii, in consistorio regni ecclesiastico consilarii, & universitatis syndici, de-*

lineatio statûs Pomeraniæ Suetichæ. Accesserunt Mantissa monumentorum & index rerum, pars I. Griphiswaldiæ & Lipsiæ, 1742, in-4°. Cet ouvrage qu'on doit considérer tout à la fois comme un abrégé de géographie & d'histoire naturelle, politique & littéraire, & comme un traité de droit public de Poméranie, est le fruit des recherches & des leçons publiques de M. Engelbrecht.

ENGELCKEN (Henri-Ascagne) théologien luthérien, naquit le 15 août 1675 à Rostock, où sa mere s'étoit retirée à cause des troubles de la guerre. Son pere *Chrétien-Pierre* Engelcken fut d'abord bailli à Jennewitz, & ensuite inspecteur des prêts sur gages à Schwastorf, dans le duché de Meckelbourg. Henri-Ascagne instruit dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de 18 ans, alla en 1693 à Rostock, où il prit les leçons de MM. Lindenmann & Jean-Georges Moller. En 1694 il défendit sous ce dernier une partie de l'histoire universelle de Bœcler; & en 1695 il fit un voyage en Poméranie, en Prusse, & dans la Marche de Brandebourg. A son retour il prit des leçons de théologie de Fechtius, & de quelques autres, & soutint la même année 1695 une dissertation *De serpente ignito & volante*; & en 1696 il prit le degré de maitre-ès-arts. Dès 1697 il commença à disputer contre Gassendi. En 1698 il alla à Léipsick, où il soutint quelques thèses, & où il prit des leçons de rabbinage, & des langues orientales. Revenu à Rostock en 1700, il s'y distingua tellement par ses leçons & ses disputes, qu'en 1704 on lui donna la chaire de professeur extraordinaire en théologie, & peu après il fut créé docteur. En 1713 le duc Frédéric-Guillaume l'obligea d'accepter la charge de surintendant & de pasteur de l'église de S. Georges à Parchim. En 1721 on lui confia de plus cinq *prépositures*, qui étoient auparavant du ressort du surintendant de Meckelbourg à Rostock. Il mourut le 13 janvier 1734, âgé de 59 ans. Outre plusieurs dissertations qu'il a mises au jour, il a encore publié & augmenté de quelques-unes de ses dissertations le *collegium novissimarum controversiarum*, *Anti-Socinianum*, *Anti-Calvinianum*, & *Anti-Pontificium* de Schomerus; & il travailla en 1717 avec Krakewitz & Schaperus, au catéchisme de Meckelbourg. Il commença aussi un ouvrage fort étendu, dans lequel il entreprenoit de réfuter les controverses du cardinal Bellarmin; mais sa mort l'a empêché de finir cette entreprise. * *Supplément françois de Basle.*

ENGELGRAVE (Henri) naquit à Anvers en 1610, & se fit jésuite en 1628. Il enseigna les humanités avec réputation en divers endroits, & il fut recteur dans sa société à Châtelet, à Oudenarde, à Bruges & à Anvers. Il mourut en 1670 le 8 mars, âgé de soixante ans. Il avoit de l'érudition : mais ceux qui l'ont appellé un *magazin de sciences* (*officina scientiarum*) ont outré l'éloge. * *Voyez* le P. Alegambe, jésuite, dans la *bibliothéque* des historiens de sa société, continuée par Sotwel. A l'égard des ouvrages d'Engelgrave, en voici les titres tels qu'on les trouve dans la bibliothéque belgique, de l'édition de 1739, in-4°. tome I, page 443. 1. *Lux evangelica, sub velum sacrorum emblematum recondita, in omnes anni dominicas selectâ historiâ & morali doctrinâ variè adumbrata*; les deux premieres parties furent imprimées à Anvers, en 1648, *in*-4°. La cinquiéme édition, revue par l'auteur, parut à Cologne, en 1655, *in*-4°. 2. *Lucis evangelicæ sub velum sacrorum emblematum reconditæ pars tertia; hoc est cœleste Pantheon, sive cœlum novum in festa & gesta sanctorum*, encore en deux parties, à Anvers, 1647, *in*-4°. selon la bibliothéque belgique, que nous suivons, & qui ajoute, que la premiere partie de cet ouvrage fut dans la suite défendue par la congrégation de l'*index*, le deuxiéme de juin 1686. 3. *Cœlum empireum in festa & gesta sanctorum per annum, aliorumque Divorum tutelarium, & in Patriarchas ordinum, cum octavis*, à Cologne, 1668, 2 volumes *in-folio* avec figures. 4. *Divûm domus, facta & virtutes J. C. Mariæ, Apostolorum, Martyrum, Confessorum, Virginum*, &c. à Cologne, 1688, *in*-4°. 5. *Meditationes in Passionem Domini Nostri Jesu Christi*, en flamand, *in*-8°. ce livre a eu plusieurs éditions.

ENGELHARD, abbé de Lankhaim, ordre de Cîteaux, diocèse de Bamberg, a écrit la vie de sainte Mechtilde ou Mathilde, parente de l'empereur Frédéric I, abbesse de Diessen, & ensuite de Eitelsted, entre Augsbourg & Ulm, morte vers 1160. Henri Canisius a publié cette vie dans le tome V, deuxiéme partie de ses *Lectiones antiquæ*, & dans le tome troisiéme de la nouvelle édition *in-folio*. M. du Cange, après Vossius, dit que Engelhard a écrit après l'an 1200, & l'on croit que cette époque est la véritable. Casimir Oudin prétend le contraire, mais il n'en donne pas de bonnes preuves. * *Voyez* la bibliothéque latine des auteurs de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, livre V, ou tome II, page 298.

ENGELHARD, surnommé *Funck*, ou l'*étincelle*, étoit de Franconie. Il florissoit à Rome vers l'an 1494, selon Trithême, qui cite de lui *Carmen elegiacum de laude patriæ suæ*; un autre poëme sur un anneau dont on lui avoit fait présent; des épigrammes & des épîtres. * Fabricius, au même livre cité ci-dessus, p. 298, 299.

ENGELHOLM, petite ville de Suéde située dans la province de Schonen, à l'embouchure d'une riviere dans le Catégat, à six lieues de la ville d'Elsingbourg, du côté du nord. * Mati, *dict.*

ENGELHUSEN (Thierri d') ou ENGELHUSIUS, Allemand, chanoine d'Hildesheim, & ensuite supérieur d'un monastere à Wittenborch, mort l'an 1430, est auteur d'une chronique estimée, laquelle commence à la naissance du monde, & est continuée jusqu'à l'an 1420. Joachim-Jean Madere en a donné une édition sur quatre manuscrits, à Helmstadt, en 1671, *in*-4°. Il en avoit déja publié des extraits dans ses antiquités de Brunswick, à Helmstadt, 1661, *in*-4°. La même chronique revue, corrigée & continuée jusqu'en 1433, se lit dans le tome second de la collection des écrivains de l'histoire de Brunswick, donnée par M. de Leibnitz. Matthias Doring a donné aussi une continuation de la même chronique, depuis l'an 1420 jusqu'en l'an 1464; & un autre écrivain, que l'on croit être Thomas Werner, a continué le même ouvrage jusqu'à l'an 1497. On attribue encore à Engelhusius un commentaire sur les pseaumes, & un vocabulaire, qui porte le nom d'*Engelhusen*. M. de Leibnitz, dans le tome deuxiéme de la collection citée, rapporte du même une courte généalogie des ducs de Brunswick. Jean-Albert Fabricius parle de cet écrivain dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome II, page 299 & 300, & à la page 301 il donne un catalogue alphabétique des auteurs & des ouvrages dont Engelhusius emploie les témoignages dans sa chronique.

ENGELMODE, évêque de Soissons, dans le neuviéme siécle. On a de lui un poëme à la louange de Paschase Ratbert, abbé de Corbie, mort l'an 851. Le pere Sirmond a fait imprimer ce poëme avec les écrits de Ratbert, à Paris 1618, *in-folio*. On le trouve aussi dans les bibliothéques des peres. Voyez Fabricius, dans sa bibliothéque de la moyenne & basse latinité, livre V, page 304. Dans l'*histoire littéraire de la France*, tome V, *in*-4°. page 329 & suiv. on dit qu'Engelmode ou *Angilmode*, de simple chorévêque de Soissons, en devint évêque en titre, à la déposition de Rhotade II qui se fit en 861, dans un concile tenu sur les lieux. Engelmode ne tint ce siége que peu de temps, ayant été obligé de le rendre à

Rothade, après que celui-ci eut été rétabli par le pape Nicolas I, dans une assemblée tenue à Rome à la fin de l'année 864. Dès 862, Engelmode se trouva au concile qui fut assemblé dans sa ville épiscopale. Les mêmes historiens de l'*histoire littéraire de la France*, disent que quoique les vers du poëme d'Engelmode soient rudes, & la plupart très-obscurs, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs traits de l'histoire du bienheureux Paschase Ratbert ou Radbert. Ils disent aussi que depuis l'édition du pere Sirmond, M. de la Lande a réimprimé ce poëme, dans son supplément aux anciens conciles de France.

ENGELRAM, *cherchez* INGELRAM.

ENGELSCHALL (Charles-Godefroi) prédicateur de la cour du roi de Pologne, électeur de Saxe, naquit le 5 mai 1675 à Oelsnitz dans le Voigtland. Il étoit fils de *Wolfgang* Engelschall, conseiller de la reine de Pologne, électrice de Saxe, & avocat de bailliage à Voitgsberg. Son pere le mena à Coldits à l'âge de dix ans, & lui fit apprendre le latin & le grec. En 1687 on l'envoya à Grimma, pour y fréquenter l'école électorale. Cinq ans après il se transporta à Léipsick, où il fréquenta les leçons des plus habiles philosophes & philologues : il y soutint sous le docteur Rechenberg une dissertation académique *De innocentiâ inauditâ*; après quoi il prit le degré de maître-ès-arts. Quoique son pere lui eût conseillé l'étude de la jurisprudence, il se trouva plus de gout pour celle de la théologie, & il le suivit. Après six ans de séjour à Léipsick, il alla Wittemberg, où il tomba malade. Revenu en santé, il alla trouver le docteur Avenarius, surintendant à Plaven, qui l'instruisit pour les fonctions du ministere. Un an après, il se retira auprès de son frere, qui étoit secrétaire privé de la reine de Pologne. On lui donna peu après le pastorat d'Embs-Kirchen. En 1707 il fut appellé à l'archidiaconat de Reichenbach; & six ans après il fut fait prédicateur de la cour à Dresde. Engelschall s'attira dans ce poste l'amitié des grands & du peuple. Jean-Georges, duc de Weissenfels, le desira pour succéder au docteur Olearius, dans la charge de premier prédicateur de la cour; mais il refusa cette offre, croyant le poste au-dessus de ses forces. Il épousa à Embs-Kirchen, la fille de *Matthieu* Dassdorf, conseiller & marchand à Reichenbach, & il en eut douze enfans, dont deux fils & quatre filles lui survéquirent. Il fut attaqué d'apoplexie le 23 mars 1738, & mourut âgé de 63 ans. Il a publié en sa langue un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets, principalement de piété & de controverse, dont on peut voir la liste dans le *supplément au dictionnaire historique*, imprimé à Basle. Il a traduit aussi de l'anglois en allemand douze sermons de Stillingfleet, & ceux du docteur Beveridge. On a encore de lui en latin *Epistola de edendis Joannis Dallæi operibus*; & *Observatio de umbrâ Petri ægris salutari*. * Voyez le *Supplément françois de Basle*, cité dans cet article.

ENGEN, petite ville de Souabe, est dans le comté de Furstemberg, sur une petite riviere à trois ou quatre lieues de Schafouse, vers le nord. Elle est la capitale de la seigneurie d'Heuvin, qui appartient à la maison de Furstemberg-Blomberg. * Mati, *diction.*

☞ ENGERN, en latin *Angaria*, ancienne ville, connue dès le temps des guerres de Charlemagne avec Vitickind. Celui-ci, après avoir embrassé la religion chrétienne, bâtit dans Engern l'église de S. Denys, & y mit un chapitre de chanoines. Il y fut enterré, & on y voyoit encore son tombeau du temps de l'empereur Charles IV, qui en fit rétablir la tombe que le temps avoit gâtée. Le chapitre d'Engern fut transféré avec les reliques de Vitickind, l'an 1414 le 16 de janvier, à Hervord, où on les montre aux étrangers, enfermées dans un coffre de bois. Crantzius & quelques-autres se trompent, quand ils disent que Henri l'Oiseleur les fit porter à Paderborn. Engern est située dans le comté de Ravensberg, en Westphalie, à sept ou huit lieues de Munster. Après avoir souvent changé de maître, elle passa, dit-on, aux comtes de la Lippe. L'un d'entr'eux, savoir Simon, fils de Bernard, eut de grands démêlés avec les habitans d'Osnabruck; & l'an 1299, par le moyen des forteresses d'Engern & de Rhede, il leur causa de grandes pertes. Louis de Ravensberg, évêque d'Osnabruck, lassé de tant d'insultes, livra bataille à Simon, le fit prisonnier, & le tint dans une captivité fort étroite pendant six ans : après quoi il lui rendit la liberté en 1305, à condition que la forteresse d'Engern seroit démolie. Cependant elle n'a pas laissé de conserver le droit, le nom & la magistrature de ville, quoique ce ne soit qu'un village en apparence. * La Martiniere, *dict. géogr.* où il cite *Monum. Paderborn.* p. 146.

ENGIA ou ÆGINA, isle de la Grece près d'Athènes, donne son nom au golfe Saronique, ou de Saron, & a de longueur environ cinq lieues. On y voit une ville nommée Engia, qui a eu autrefois évêché suffragant d'Athènes. Les habitans de cette isle furent autrefois en état de disputer la souveraineté de la mer à ceux d'Athènes. Les poëtes en font souvent mention, au sujet des Myrmidons, qui furent des fourmis changées en hommes, pour habiter le pays dépeuplé par la peste. Jupiter opéra, disent-ils, ces merveilles, à la priere de sa maîtresse Egine. Lorsque Darius envoya des ambassadeurs dans les villes de Grèce, pour les inviter à se soumettre à sa domination, ceux d'Engia subirent ce joug. Au reste, ils étoient estimés grands athletes & bons hommes de mer. L'isle a environ trente-six milles de tour; & dans toute cette étendue on ne rencontre pas un port, où les vaisseaux puissent donner fond; desorte que ceux qui en approchent, sont obligés de mouiller entre Engia & Modi, comme faisoit la flotte vénitienne, pendant la guerre de Candie. On trouve dans cette isle une si prodigieuse quantité de perdrix rouges, que les habitans sont contraints de s'assembler au printemps dans la campagne, pour y abattre leurs nids, & en casser les œufs, de peur que les perdreaux qui en naîtroient, ne mangeassent tout ce qu'ils auroient semé. L'on y voit encore quelques restes de temples fameux dans l'antiquité, dont l'un étoit dédié à Vénus & l'autre à Jupiter : entr'autres vingt colonnes d'ordre dorique, avec leurs architraves, rangées dans une belle symmetrie. Galeotto Malatesta, gendre d'Antonio, roi de Béotie, avoit autrefois la souveraineté de cette isle, qui passa dans la suite du temps sous la domination des Vénitiens; mais Barberousse en 1537, se rendit maître de cette ville, qui depuis servit de retraite à quelques vaisseaux de Barbarie, lesquels passoient de-là dans la Canée en Candie. L'an 1654 Morosini, provéditeur des armées de la république, attaqua la forteresse d'Engia, & obligea les assiégés de se rendre à discrétion. Il abandonna ensuite ce lieu au pillage, fit ruiner les fortifications, & mit à la chaîne trois cens Grecs & quarante Turcs. * Hérodote, *l.* 6. Ptolém. Justin. Xenoph. P. Coronelli, *description de la Morée.*

ENGILBERT (S.) *cherchez* ANGILBERT.

ENGLEBERME ou LANGEBERME, *Englebermæus* (Jean-Pyrrhus) docteur en droit dans l'université d'Orléans, savant jurisconsulte, fut le maître du célébre Dumoulin, qui étudia sous lui à Orléans vers l'an 1526, comme celui-ci le témoigne dans son commentaire sur la coutume de Paris, titre des *Fiefs*, *n.* 11. Engleberme étoit d'une famille qui sortoit originairement de Francfort en Allemagne, & qui venoit d'un docteur en médecine. Il possédoit bien la langue grecque & latine, & il étoit regardé de son temps comme un des meilleurs jurisconsultes. Il étoit d'Orléans, & il a célébré les louanges de cette ville dans un panégyrique fait exprès, intitulé : *Panegyricus Au-*

reliæ, Galliæ urbis clarissimæ, in-4°. à Orléans en 1510, & à Paris en 1529. Il a fait aussi des commentaires sur les coutumes de Tours, de Bourges & d'Orléans. Son panégyrique de la ville d'Orléans a été réimprimé pour la troisième fois à la fin des commentaires sur la coutume de cette ville, *in*-4°. à Paris en 1543. En 1518, il fit imprimer un autre ouvrage latin *in*-4°. où il célébre les actions les plus mémorables des François pour la foi chrétienne, c'est-à-dire, pour la conquête de la Terre-Sainte, *Militia regum Francorum pro re christiana*, in-4°. à Paris. Enfin on a de ce savant un traité *De lege Salica & regni successione*, à Paris en 1543, & à Hanovre en 1613. Son panégyrique de la ville d'Orléans a été traduit en françois, & imprimé avec plusieurs autres sur le même sujet, *in*-4°. à Orléans en 1640. On croit que Pyrrhus Engleberme, ou d'Angleberme, fut sénateur à Milan sous François I, & qu'il mourut dans cette ville en 1521, un peu avant que ce prince perdît tout le Milanez. * *Mémoires du temps*. Le Long, *biblioth. hist. de la France*. Alciat, *2 parerg.*

ENGLEBERT (Corneille) peintre célébre de la ville de Leyde en Hollande, vivoit dans le seiziéme siécle. On voit de lui de fort bonnes piéces, à Leyde & à Utrecht. Il a eu deux fils, qui ont fort imité sa maniere, *Cornelius Cornelii*, & *Lucas Cornelii*. Celui-ci n'ayant pas trouvé d'abord de quoi subsister dans la peinture, qui étoit peu goutée alors, se fit cuisinier; mais forcé par son génie, il reprit sa premiere profession, & devint peintre habile & célébre. Il passa en Angleterre, où le roi Henri VIII lui donna de l'emploi & le prit en affection. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres*.

☞ ENGUERRAN, ANGELRAMNE ou INGELRAMNE, abbé de S. Riquier dans le XI siécle, naquit en Ponthieu de parens libres & distingués par leur piété, mais peu considérables aux yeux du monde. L'inclination qu'il se sentit pour les lettres, le porta à se retirer dans un cloître. Il entra encore jeune à l'abbaye de Centule, plus connue aujourd'hui sous le nom de S. Riquier, & y embrassa la profession monastique. Le desir de faire de plus grands progrès dans l'étude lui fit souhaiter de fréquenter d'autres écoles. Il en obtint la permission d'Ingelard son abbé. Après en avoir parcouru quelques-unes avec fruit, il tomba à celle de Chartres, gouvernée alors par le célébre Fulbert. Enguerran demeura assez long temps avec cet habile maître pour apprendre parfaitement la grammaire, la musique & la dialectique. Le roi Robert se disposant à faire un voyage de dévotion à Rome, & souhaitant d'être accompagné de personnes qui joignissent la science à la piété, on lui indiqua Enguerran. Ce voyage se fit en 1016, ou seulement en 1020, selon d'autres. Enguerran y accompagna le roi, qui fut extrémement satisfait de sa conduite, & conçut beaucoup d'estime pour lui. Au retour du voyage, Enguerran alla rejoindre ses freres à S. Riquier, où il fut reçu avec un empressement général; & quelque temps après, l'abbé Ingelar étant mort, la plus grande & la plus saine partie de la communauté, l'élut pour lui succéder. Quelques moines, enflés de leur noblesse, s'y opposerent: Enguerran lui-même, que son humilité portoit à préférer l'obéissance à la prélature, se cacha dans les bois pour l'éviter. Mais le roi Robert, charmé de trouver cette occasion de lui témoigner l'estime qu'il faisoit de son mérite, vint aussitôt à S. Riquier pour confirmer l'élection. Il fit chercher Enguerran, & après qu'on le lui eut amené, il entra avec lui dans l'église, & le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches; cérémonie que nous remarquons, parceque c'est la premiere fois que l'auteur que nous suivons ait observé qu'on l'ait mise en usage. Cet événement arriva au plutard en 1022. Le nouvel abbé justifia par sa bonne conduite le choix que les moines & le roi avoient fait de lui pour gouverner ce monastére. Il en répara les bâtimens, orna l'église, retira les biens usurpés, empêcha les usurpations nouvelles, augmenta les domaines par diverses donations qu'il reçut, enrichit considérablement la bibliothéque. La réputation de son grand savoir lui acquit le surnom de *sage* & de *philosophe*. On admira en lui une grande piété, & une attention singuliere à soulager les besoins des pauvres. Dieu éprouva sa foi par une paralysie si entiere, qu'il ne pouvoit se remuer dans son lit. Enguerran soutint cette épreuve avec une parfaite résignation, & mourut le 9 décembre 1045, après avoir désigné pour son successeur, Gervin I, qui marcha constamment sur ses traces. Il a composé en vers une vie de S. Riquier, & quelques autres piéces dont on poura voir le détail dans * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome VII.

ENGUERRAND DE MARIGNI, *cherchez* MARIGNI.

ENGUERRAND DE MONSTRELET, *cherchez* MONSTRELET.

ENGUIEN, *cherchez* ANGUIEN.

ENGUNI, *cherchez* ANCYRE.

ENHAM, en latin *Einshamum*, ville d'Angleterre, où, par les soins des évêques de Cantorbéri & d'Yorck, on tint un concile le jour de la pentecôte de l'année 1009, sous le regne d'Æthelred. Nous en avons encore trente-deux chapitres dans la derniere édition des conciles, avec 28 décrets synodaux.

ENHADDA, ville de Palestine, dans la tribu d'Issachar. * *Josué*, 19, 21.

ENHASOR, ville de Palestine, dans la tribu de Nephthali. * *Josué*, 19, 37.

ENICO, ou ENNIGO, comte de Bigorre en Gascogne, que l'on disoit être issu de Méroué, fils naturel de Théodoric, roi d'Orléans, chassa les Sarasins du pays de Navarre & de l'Aragon. Après cette conquête, il se qualifia le premier, roi de Navarre & comte d'Aragon en 815, ordonnant que son royaume seroit héréditaire aux enfans mâles, qui descendroient de lui, & à leur défaut, aux filles. * Claud. Rubis, *conférences des prerogatives anciennes*. Volaterran.

ENICUS, poëte Grec, vivoit sous la LXXXVII olympiade, vers l'an 432 avant J. C. * Vossius, *des poëtes Grecs*, c. 6.

ENJEDIM (Georges) de Hongrie, qui prenoit la qualité de surintendant d'une église de Transylvanie, a été un des plus subtils unitaires qui aient fait des remarques sur l'écriture. On a de lui un ouvrage intitulé, *Explicatio locorum scripturæ veteris & novi testamenti, ex quibus dogma trinitatis stabiliri solet*. Il s'attache dans cet ouvrage à expliquer d'une maniere socinienne, les passages de l'écriture, dont les catholiques se servent pour établir le mystère de la très-sainte Trinité. Son livre n'est pas achevé. Il y en a deux éditions; la premiere qui est de Transylvanie, est très-rare, la plupart des exemplaires en ayant été brulés; la seconde édition, qui a été faite dans les Pays-Bas, est plus commune. *Voyez* la bibliothéque des Antitrinitaires. Cet auteur est fort subtil, & a eu quelques sentimens particuliers, qui ont fait du bruit dans son parti. * M. Simon.

ENIMIE. (Sainte) Quelques auteurs prétendent qu'elle étoit sœur du roi Dagobert, d'autres de Clovis II, fils de ce prince: mais on le dit sans preuves, & l'on ne peut s'appuyer sur les actes de la vie de cette sainte, qui ne sont nullement authentiques. Tout ce que l'on peut assurer touchant cette sainte, c'est qu'elle se retira vers l'an 631 dans les montagnes de Gevaudan vers la source de la riviere de Tarn; qu'elle vécut saintement dans sa retraite, & qu'elle y fit bâtir un monastere double pour des personnes de l'un & l'autre sexe. Elle gouverna cette maison sous le titre d'*Abbesse*, après avoir été benite par S. Ilare ou Ilere, évêque de Javoux,

Javoux, aujourd'hui Mende. Le monastere de cette sainte subsiste encore à présent dans le Gevaudan, sous le titre de *Prieuré conventuel de l'ordre de S. Benoît*; il dépend de l'abbaye de S. Chaffre dans le Velay. La régularité dont il ne restoit plus aucune trace dans le X siécle, y fut rétablie par les soins d'Etienne évêque de Gevaudan. On conserve encore aujourd'hui dans ce lieu les reliques de sainte Enimie, dont on célébre tous les ans la fête dans l'Albigeois, & dans le Gevaudan. * *Voyez* le pere le Cointe, de l'Oratoire, dans ses *Annales historiques de l'église de France.* Le pere Mabillon, bénédictin, dans ses *Actes des saints de l'ordre de S. Benoît*, *t.* 2. *Gallia christ. t.* 1 de la nouvelle édition; & les PP. DD. de Vic & Vaissete, dans le *t.* 1 de leur *hist. génér. de Languedoc*, *liv.* 7.

ENIPEE, fleuve de Thessalie, qui arrose la campagne de Pharsale, & près duquel se donna la fameuse bataille entre César & Pompée. Il coule d'abord fort lentement; mais après avoir reçu l'Apidan, il devient fort rapide. * Lucain, *l.* 2 & 7. Ovid. *Met.* 1.

ENIPÉE, fleuve de l'Elide, a été depuis nommé *Barnichis.* Homere, *l.* 7 *de l'Odyss.* dit que Tyro, fille de Salmonée, étant devenue amoureuse d'Enipée, Neptune, qui aimoit cette fille, prit la forme de ce fleuve pour en jouir, & qu'il eut d'elle Pelias & Nélée. * Ovid. 3. *des amours*, 5.

ENIS-CORT, ou INIS-CORTHI, bourg d'Irlande situé dans le comté de Wexfort en Lagénie, sur la riviere de Slone, à quatre lieues au-dessus de la ville de Wexfort. Enis-Cort a séance & voix par ses députés au parlement d'Irlande. * Mati, *diction.*

ENKOPING, en latin *Enecopia*, ville de Suéde dans la province d'Uplande, est située près du lac Méler, à quatre milles d'Upsal. * Baudrand.

ENNA, ancienne ville de Sicile au milieu de l'isle, étoit fort célébre, à cause du temple dédié à Cérès. C'est où l'on tient que Proserpine fut enlevée par Pluton. Cicéron *en sa* 4 *or. contre Verrès*, fait mention de cette ville, & particuliérement de ses belles eaux. De-là vient que Bochart tire son nom du mot phénicien, *Ennaam* ou *Ennam*, c'est-à-dire, *fontaine de plaisir.* En effet Diodore, *l.* 5, remarque, qu'il n'y a point de lieu dans toute la Sicile, où il y ait de si belles sources. Cette ville se nomme à présent *Castro Giovanni.* * Cluvier. Baudrand.

ENNETIERES (Marie d') demoiselle de Tournai, célébre dans le XVI siécle par sa science & par sa piété, publia divers traités qui nous sont inconnus, si nous en exceptons une épître contre les Turcs, les Juifs, les Luthériens, &c. qui fut imprimée en 1539. Elle exerça souvent sa plume contre les Protestans qui commençoient à débiter leurs erreurs contre l'église. * La Croix du Maine, *bibli. franc.* Valere André, *biblioth. belg.*

ENNISKILLING, petite ville ou forteresse de l'Ultonie, en Irlande, est capitale du comté de Fermanach, & est située sur une petite isle, que forme le lac d'Earne en se déchargeant dans celui de Broad. Elle est la seule de ce comté qui soit de quelque considération, & envoie deux députés au parlement. Cette place s'est rendue célébre sur la fin du XVII siécle par la vigoureuse résistance qu'elle fit contre les troupes de France & d'Irlande jointes ensemble. Les habitans défirent le duc de Berwick, fils naturel du roi Jacques II, qui en attaqua une troupe à Baltemulling, avec 1500 hommes. Ils l'obligerent à se retirer, après lui avoir tué 250 hommes en septembre 1689. Ils défirent souvent les partis du roi Jacques, & particuliérement au mois d'août de la même année, près de Lisnach, où huit escadrons de leur parti, & trois compagnies d'infanterie, furent attaqués par le colonel Hamilton avec un régiment de dragons. Mais ceux d'Enniskilling le contraignirent de se retirer, après lui avoir tué 130 hommes, & en avoir fait 39 prisonniers, sans en avoir perdu un seul des leurs. A dix heures de ce même jour, ayant été renforcés par douze cens chevaux, & 1500 fantassins, commandés par le colonel Woolslei, ils s'avancerent vers l'ennemi à Newton-Buttler, le chasserent d'une hauteur, où il étoit avantageusement posté. Mais comme l'ennemi avoit sept piéces de canon, qui donnoient dans le grand chemin entre deux fondrieres, la cavalerie d'Enniskilling, ne put pas avancer. Cependant l'infanterie traversant ces fondrieres, tomba sur leurs ennemis, leur tua 100 hommes, prit leur canon; après quoi la cavalerie les poursuivit jusqu'à Cavan. Il y en eut plus de 2000 de tués ou noyés, & 300 de pris, entre lesquels il y avoit plus de 50 officiers, & entre eux le général Macarti, qui étant conduit prisonnier à Londonderri, où il étoit sur sa parole, ne laissa pas de s'enfuir en France. Les mêmes habitans d'Enniskilling commandés par le colonel Lloyd, mirent en fuite 5000 hommes du roi Jacques, qui vouloient assiéger Slego; & quoiqu'ils fussent fort inférieurs en nombre, ils lui tuerent ou blesserent 800 hommes, parmi lesquels il y avoit trois colonels & quinze capitaines. On prit aussi trois colonels & deux cens soldats, & ceux d'Enniskilling ne perdirent pas plus de trente hommes. Au mois de mars 1690, ils prirent Belturbett: & ne contribuerent pas peu par leur résistance & par leur valeur à la célébre victoire de la Boine, qui fut suivie de la réduction de toute l'Irlande. * *Mémoires du temps.*

ENNIUS (Quintus) né à Rudes, ville de Calabre, vers l'an 515 de Rome, & 236 avant Jesus-Christ, passa une partie de sa vie dans la Sardaigne, d'où il fut amené à Rome par Caton *le Censeur*, qui, quoique déja vieux, avoit appris de lui les lettres grecques. Ennius composa à Rome des poësies qui consistoient en diverses tragédies, & en dix-huit livres d'annales de la république de Rome. Il nous est resté des fragmens de la plupart de ces ouvrages. Scriverius a publié les fragmens de ses tragédies & comédies à Leyde l'an 1620, *in*-8°. avec ceux des autres tragiques Latins, qui avoient déja paru ensemble à Lyon, dès l'an 1603. Mérula a donné ceux de ses annales à Leyde, *in*-4°. l'an 1595, mais Jérôme Colonna publia ensemble ceux de ses tragédies, & ceux de ses annales à Naples, *in*-4°. en 1590. Cicéron reconnoît qu'Ennius est beaucoup plus accompli que le poëte *Nævius*, quoiqu'il eut pris beaucoup de choses de lui. Selon le même auteur, c'étoit un poëte de grand génie, au jugement de Cicéron & d'Ovide même, qui ajoute néanmoins qu'il n'avoit point d'art. *Ennius ingenio maximus, arte rudis*; mais il a récompensé ce défaut d'art par la vivacité de son esprit, par cette force & ce feu poëtique, qui lui a fait faire des vers sans savoir les regles de l'art. Suivant Horace, il ne s'étoit jamais mis à faire des vers, qu'il ne fût dans le vin. Virgile avoit beaucoup profité dans la lecture des ouvrages d'Ennius: il en avoit pris jusqu'à des vers entiers, que ce poëte, par reconnoissance, appelloit des perles tirées du fumier d'Ennius. Ennius a été le premier qui ait employé ces vers épiques ou héroïques parmi les Romains, & on le considére comme celui qui en est l'auteur, & qui en a introduit l'usage. Il a tiré, pour ainsi-dire, la poësie latine des bois & des villages, pour la transplanter dans la ville, afin que l'on pût l'y cultiver. Mais son style a toujours passé pour un style rude & grossier. Il mourut de la goute, âgé de soixante-dix ans, sous le consulat de Q. Marcius Philippus, & de Cneïus Servilius Cæpio, l'an 585 de Rome, & 169 avant Jesus-Christ. On l'enterra dans le tombeau de Scipion, qui avoit été de ses amis. Voici son épitaphe rapportée par Aulu-Gelle, en ces termes:

Aspicite, ô cives, senis ENNII *imaginis formam;*
Heic vestrum panxit maxuma facta patrum.
Nemo me lacrymis decoret, nec funera fletu
Faxit, cur? Volito vivus per ora virûm.

Cette épitaphe est du genre de celles dont parle Platon, au *livre* 12 *des loix*, que l'on bornoit à quatre vers. On

peut voir la figure du tombeau d'Ennius, dans les tombeaux de Tobias Fendt. Ce monument étoit placé sur la voie Appienne. * Aulu-Gelle, *l.* 17, *c.* 21. Macrobe, *l.* 6 *Saturn. c.* 1. Cicero, *de Senect. & in Bruto.* Victor. *de vir. illust. c.* 47. S. Jérôme, *en la chron.* Vossius, *de hist. lat. l.* 1, *c.* 2. *& de poët. c.* 1. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes Latins.*

ENNIUS, évêque de Nantes en Bretagne du temps des empereurs Dioclétien & Maximien. On croit qu'il faut placer sous son épiscopat le tribunal dont on voit cette inscription à la maison de ville de Nantes : NUMINIB. AUGUSTOR. DEO. VOL. JANO. M. GEMEL. SECUNDUS ET C. SEDAT. FLORUS ACTOR. VICANOR. PORTENS. TRIBUNAL. C. M. LOCIS EX STIPE COLLATA POSUERUNT. Ce qui signifie : *Numinibus Augustorum*, (c'est-à-dire, *Diis quos imperatores Diocletianus & Maximianus colunt.*) *Deo volente Jano : M. Gemelius secundus & C. Sedatius Florus actorum vicanorum Portensium*, (c'est-à-dire, *pagi Portensis*) *tribunal*, *commerciorum locis ex stipe collata posuerunt.* Du temps d'Ennius, l'an 289 ou 290, S. Donatien & S. Rogatien souffrirent le martyre à Nantes. * *Voyez* l'explication de l'inscription citée dans cet article, dans le *t.* 5, *part. I* des *mém. de littér. & d'hist.* chez Simart. *Histoire abrégée des évêques de Nantes, par M.* Travers, *t.* 7 des mêmes *mém. part. II.*

ENNODIUS (Marcus ou Magnus Félix) que Trithéme nomme mal EVODIUS, évêque de Pavie dans le VI siécle, étoit issu d'une race illustre des Gaules, & né à Arles l'an 473. Ayant perdu à l'âge de seize ans une tante qui l'avoit nouri & élevé, il se trouva très-mal dans ses affaires; mais un mariage avantageux le remit fort à son aise. Il jouit quelque temps des commodités & des plaisirs que les richesses procurent; mais en ayant connu le danger, il prit la résolution de mener une vie plus chrétienne. Il entra dans le clergé, du consentement de sa femme, qui de son côté embrassa une vie continente & religieuse. Ce fut en ce temps qu'il se rendit célébre par ses lettres, & par ses autres écrits. Il fut choisi pour faire le panégyrique du roi Théodoric, & entreprit la défense du concile de Rome, qui avoit absous le pape Symmaque. Son mérite le fit élever sur le siége de Pavie, vers l'an 510. On le choisit ensuite pour travailler à la réunion de l'église d'Orient avec celle d'Occident. Il fit pour ce sujet deux voyages en Orient. Le premier en 515 avec Fortunat évêque de Catane, & le second en 517 avec Pérégrinus, évêque de Misene. Ces voyages n'eurent pas le succès qu'il prétendoit, mais ils firent connoître sa prudence & sa fermeté; car l'empereur Anastase fit tout ce qu'il put pour le tromper, ou pour le corrompre, & n'en ayant jamais pu venir à bout, après plusieurs mauvais traitemens, il le fit mettre en mer dans un vieux vaisseau, & ayant défendu qu'on le laissât aborder à aucun port de Gréce, il l'exposa à un péril évident. Il arriva néanmoins en Italie, & retourna à Pavie, où il mourut peu de temps après le 17 de juillet 521, jour auquel l'église honore sa mémoire, comme d'un saint confesseur. Le pere Sirmond fit imprimer l'an 1611 les œuvres d'Ennodius qui contiennent neuf livres d'épîtres à diverses personnes, 10 recueils d'œuvres diverses, comme un panégyrique à Théodoric, roi des Ostrogoths, l'apologie pour le synode & pour le pape, la vie de S. Epiphane, évêque de Pavie, la vie du B. Antoine, moine de Lerins, que Vincent Baralis rapporte aussi en la chronologie du même monastere, &c. Il y a encore dans le même livre 28, discours ou déclamations, un recueil de poëmes, & deux d'épigrammes, avec les notes du même pere Sirmond. Le P. André Schot avoit fait imprimer la même année 1611 les mêmes œuvres à Tournai. D. Martène a donné dans le tome V de son *thesaurus novus anecdoton*, p. 61 & 62, deux nouveaux discours d'Ennodius, qui avoient échapé aux recherches du P. Sirmond. On voit l'épitaphe d'Ennodius dans l'église de S. Michel de Pavie, avec ces mots à la fin : *Depositus sub d. XVI. Kal. Aug. Valerio V. C. Consule.* * Sirmond, *in not. ad Ennod.* Le Mire, *in auct. bibl. de script. eccl.* Bellarmin, *des écriv. eccl.* Trithéme, *au cat.* Baronius, *A. C.* 489, 503, 515, 517. Possevin, *in appar. sacr.* Bernardin Sacci, *l.* 8, *hist. Ticin.* Vossius, *des hist lat. l.* 1, *c.* 8. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. du VI siécle.* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes.* D. Rivet, *hist. litter.* t. III, p. 96. *& seq.*

ENNON, village ou bourg de la haute Galilée dans la tribu de Manassé deçà le Jourdain, près de Salim, où S. Jean-Baptiste baptisa Jesus-Christ. * *Jean III*, 23. Ce bourg est arrosé du Jourdain, & n'est pas éloigné de la mer de Tibériade. * *Voyez* Tirin sur ce chapitre.

ENO ou ENIO, ville de Thrace, nommée autrefois *Ænos*, *cherchez* ÆNOS.

ENOCH, étoit fils de Caïn; mais il ne fut pas le premier, comme l'a cru Joséphe; parcequ'étant né vers l'an 131 du monde, & 3904 avant J. C. son pere étoit alors âgé d'environ 130 ans. Il donna son nom à la premiere ville qui ait été bâtie sur la terre, & qui fut nommée ENOCHIE. * *Genese*, *c.* 5. Joséphe, *l.* 1 *des antiq. c.* 3. Salian, *A. M.* 131 & 151, & Torniel, *A. M.* 131 & 133.

ENOCH ou HENOC, fils de Jared & pere de Mathusalem, naquit l'an du monde 623, & avant J. C. 3412. Le texte sacré lui donne cet éloge, *d'avoir marché devant Dieu.* On ne peut nier qu'il n'ait été prophéte, comme S. Augustin le prouve dans l'épître catholique de S. Jude, qui parle de lui *v.* 14, en ces termes. *C'est d'eux qu'Enoch, qui a eté le septiéme depuis Adam, a prophétisé ainsi : Voila le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints, pour exercer son jugement sur tous les hommes, &c.* Au reste, il ne sera pas inutile de faire deux remarques au sujet d'Enoch; l'une touchant son livre de prophéties, & l'autre sur son transport hors du commerce des hommes. Pour le premier, plusieurs écrivains ont cru qu'il falloit que ce livre fût commun du temps des apôtres, puisque S. Jude le cite. Mais les autres sont surpris que Joséphe & Philon, qui ont recherché avec tant de soin tout ce que les Juifs avoient de plus saint & de plus vénérable, n'aient point parlé de cet ouvrage, qui apparemment n'étoit pas venu à leur connoissance. Ainsi ils disent, avec quelque raison, que S. Jude avoit peut-être tiré ce qu'il avance de quelque auteur digne de foi. Car pour le livre d'Enoch, qui se voyoit du temps de S. Jerôme, de S. Augustin, d'Origene, de Tertullien, & de Bede, & que ces peres alléguent quelquefois; on ne doute point que ce ne fût une supposition des hérétiques de ce temps-là, qui non contens de falsifier les écritures, se jouoient par ces ouvrages supposés & fabuleux de la crédulité de leurs sectateurs. S. Augustin est de ce sentiment. Ce livre traitoit des astres, de la descente des anges sur la terre; de leurs mariages avec les filles des hommes, de la dispersion des Juifs, & d'autres sujets : le tout rempli de fables & d'absurdités. Il est marqué dans la Genèse, qu'Enoch disparut, que Dieu le transporta; ce qui arriva l'an du monde 987, & avant J. C. 3048. L'ecclésiastique ajoute, que ce fut dans le paradis terrestre; & que de-là il devoit venir porter les hommes à la pénitence; ce qui a fait dire aux saints docteurs, que ce prophéte doit venir à la fin du monde avec Elie, pour prêcher la foi de Jesus-Christ, contre l'Antechrist. Nous avons déja touché cette question en parlant d'Elie. On peut consulter le texte sacré & les anciens peres, comme Tertullien, S. Irenée, Philon Juif, S. Jérôme, S. Augustin, S. Ambroise, S. Méthodius, S. Eucher, & un grand nombre d'autres saints docteurs, qui sont de ce sentiment. * *Genèse*, *c.* 5. S. Augustin, *de civitate Dei*, *lib.* 15, *c.* 23 & *lib.* 18, *c.* 38. Sixt. *Sen. lib.* 2 *biblioth. sanct.* Tertullien, *adv. Jud. c.* 2; *de anima*, *c.* 58, *de resur. carnis*,

&c. S. Irenée, *l.* 1, *c.* 5, & *l.* 4, *c* 30. Philon Juif, *l. de vita Sapient.* Salian. Torniel, *A. M.* 623, *n.* 1, 2, 688, *n.* 2, 21, 39, *n.* 3 & 4, & Baronius, *A. C.* 68. Perer. *in Gen. l.* 7. Du-Pin, *dissert. prél. sur la bibl.*

ENOCH, patriarche de Jérusalem, est, selon les historiens des carmes, auteur de la vie de S. Ange, carme, qui souffrit le martyre l'an 1220. Cette vie a été imprimée à Palerme en 1552. Le pere Papebroch l'a donnée depuis avec une critique & des observations au 5 de mai des actes des saints. Thomas Bellorosius a fait réimprimer la même vie à Bologne en 1691, *in*-4°. avec une réponse à la censure du pere Papebroch. C'est ce qu'on lit dans la bibliothéque de la moyenne & basse latinité de Fabricius, livre V, p. 307 & 308.

ENOCH, orateur célébre, natif d'Ascoli en Italie, fut un des premiers qui travaillerent à rétablir les belles lettres en Occident, après que les guerres & la barbarie les eurent presque ensevelies dans l'oubli. Un des plus grands services qu'il rendit à la république des lettres, fut de retirer quantité de livres grecs, qui étoient demeurés en la possession des Turcs, depuis que ces infidéles se furent rendus maîtres de la Gréce; ce qu'il exécuta avec le secours du pape, qui lui fournit l'argent nécessaire pour ce sujet. * Joseph. Lentus. *præclara facinora Ascul. claror.*

ENOS, fils de Seth, naquit l'an 236 du monde, & 3799 avant J. C. Son nom est interprété *Homme*, & cette signification n'est pas sans mystere, puisque la Genèse remarque qu'il commença à invoquer le nom du Seigneur, & qu'il fut un véritable homme de bien. Ce qui signifie, non pas un établissement de son culte, comme si Dieu n'eut pas été honoré auparavant, mais une institution qui étoit accompagnée de cérémonies plus reglées que par le passé. A l'âge de 90 ans Enos engendra Caïnan; & il mourut âgé de 905 ans, en 1140 du monde, 2895 ans avant J. C. * *Genèse, c.* 5.

ENRICHEMONT, bourg, *cherchez* BOISBELLE.

ENS, petite ville d'Allemagne, *cherchez* EMS.

ENS, petite isle du Zuyderzée. Quelques géographes estiment que cette isle & celle d'Urk sont l'isle des anciens Frisons, qu'on appelloit *Flevo & Fletio.* * Baudrand.

ENS (Jean) né à Quadyck, dans la Westfrise, le neuf mai 1682, acheva son cours d'études à Leyde, sous Perizonius, Marck, Till, & Claude Fabricius. Peu après on le chargea du ministériat à Beets, bourg de Hollande. Il fut ensuite professeur de théologie à Lingen. En 1709, on le chargea de gouverner l'église protestante d'Utrecht, & on lui accorda la permission de faire chez lui des leçons de théologie. L'année suivante il fut créé professeur extraordinaire en théologie; & en 1723 il fut professeur ordinaire. Il mourut le 6 janvier 1732, n'ayant pas encore 50 ans accomplis : il avoit été marié, & il étoit veuf long-temps avant sa mort. Il avoit beaucoup de science & de lecture : il étoit habile dans la langue grecque & dans l'histoire ecclésiastique; mais on le donne pour un homme d'une conduite singuliere, & qui par-là a abrégé ses jours. Ses écrits sont : *Bibliotheca sacra, sive Diatribe de librorum novi testamenti canone*, à Amsterdam, 1710, *in*-8°. *Oratio inauguralis de persecutione Juliani*, à Utrecht, 1720, *in*-4°. *Oratio de academiarum omnium præstantissimâ*, à Utrecht, 1728, *in*-4°. Plusieurs ouvrages en hollandois, entr'autres contre Voët & ceux qui suivent sa doctrine, & contre Jacques Fruytier. Après sa mort on a imprimé dans la même langue un traité des *Formules*, en 1733, *in*-4°. * Voyez le *Trajectum eruditum* de M. Gaspard Burman, pages 92, 93 & 94.

ENS (Gaspard) Guillaume Hornius, dans ses poësies latines, page 64, parle d'un Gaspard Ens, qui étoit aussi Hollandois, & qu'il qualifie d'*Historico-politicus*, dans l'épigramme suivante; où il se joue sur son nom :

> *Quod non Ens aliquod possit rationis haberi,*
> *Atque reale simul, triste sophista doces.*
> *Historicus rebus, ratione politicus* ENS *est :*
> *Ens rationis habes, atque reale simul.*

On a de ce Gaspard Ens, 1. *Thaumaturgus mathematicus, id est admirabilium effectorum è mathematicarum disciplinarum fontibus profluentium sylloge*, à Cologne, 1651, *in* 8°. 2. *Thaumaturgus mathematicus, sive recreationes mathematicæ novæ ipso interprete*, à Cologne, 1651, *in* 8°.

ENSABATHEZ, hérétiques qui s'éleverent contre l'église, dans le XII siécle. Ils suivoient les erreurs des Vaudois, & se faisoient distinguer par une certaine chaussure grossiére, qu'ils nommoient *Sabates.* Cette réformation par les pieds, étoit estimée très-essentielle par ces errans. * Pratéole, *v. Insabb.* Gautier, *chron. XII siécle*, *c.* 16.

ENSEIGNE, signe militaire, sous lequel se rangent les soldats, selon les différens corps dont ils sont, ou les différens partis qu'ils suivent. Xenophon dit que les Perses portoient pour enseigne une aigle d'or dans un drapeau blanc. Les Corinthiens portoient le cheval ailé ou Pegase dans les leurs. Les Athéniens une chouette. Les Messeniens la lettre grecque M. Les Lacédémoniens le Λ. Les Romains ont eu diverses enseignes, de la louve, du minotaure, d'un cheval; d'un sanglier, jusqu'à ce qu'ils s'arrêterent à l'aigle, la seconde année du consulat de Marius. Quand on voit des enseignes militaires sur les médailles des colonies romaines, cela marque une colonie peuplée de vieux soldats. Les enseignes des Chinois sont des queues de cheval. Celles des Européens sont des drapeaux de taffetas de diverses figures, couleurs, armes & devises. Enseigne a signifié autrefois un cri de guerre, qui servoit à rassembler les troupes dans la mêlée, & à leur enseigner le drapeau, sous lequel elles devoient se ranger. On disoit crier son enseigne, pour faire son cri. * *Antiq. romaines.*

ENSEMÉS, c'est-à-dire, *Fontaine du soleil.* Elle étoit sur les confins des tribus de Juda & de Benjamin. * *Josué*, 18, 17.

ENSEFROI, ou ENSFRIDUS, religieux de l'ordre de Cîteaux, que d'autres nomment mal *Mefridus*; vivoit dans le XIII siécle, & fut prieur du monastere d'Ebirbach, dans le diocèse de Mayence. Il écrivit quelques ouvrages de piété, & des lettres que nous avons dans la bibliothéque des peres. Ensfridus mourut en l'an 1246. *Consultez* Charles de Visch, *dans l'histoire d'Ebirbach & dans la bibl. des écriv. de Cîteaux.*

ENSISHEIM, ville de France dans l'Alsace, est située sur la riviere d'Ill, à trois milles d'Allemagne de Brisac, & appartient à la France depuis la paix de Munster en 1648. Ensisheim, que les auteurs Latins nomment *Ensishemum*, a été autrefois capitale de la haute Alsace, & le siége de la justice du Brisgaw & du Suntgaw.

ENTEE, géant, *cherchez* ANTEE.

ENTELLA, ville avec une bonne citadelle. L'empereur Frédéric II ruina l'une & l'autre; & l'on en voit les ruines dans la vallée de Mazara en Sicile, sur le Bellicé Dextro, à demi-lieue au-dessous de Calatrisi. * Mari, *dict.*

ENTHOUSIASTES, nom d'anciens sectaires, qui étoient les mêmes que ceux qui avoient été appellés *Massaliens, Euchites.* On leur avoit donné ce nom, à ce que dit Théodoret, parcequ'étant agités du démon, ils croyoient avoir de véritables inspirations. On donne encore aujourd'hui le nom d'Enthousiastes aux anabaptistes, aux quakers ou trembleurs, & à quelques autres fanatiques d'Angleterre. Les enthousiastes, les quakers, ou les trembleurs, dit M. Stouppe, qui croient qu'ils sont touchés d'une inspiration divine, soutiennent

que la sainte écriture doit être expliquée par les lumieres de cette inspiration divine, sans laquelle ce n'est que lettre morte, & que ce n'est point la vraie, unique & parfaite parole de Dieu. Ils soutiennent que leur esprit est plutôt cette parole qu'il faut écouter & suivre; cet esprit que l'homme a en soi-même, & qui lui sert comme de docteur pour lui apprendre tout ce qu'il faut croire. Dans leurs assemblées, ils demeurent assis long-temps, sans parler & sans remuer. L'on entend seulement quelques gémissemens, jusqu'à ce que quelqu'un d'entr'eux sentant l'agitation & le mouvement de l'esprit, se leve & dit les choses que l'esprit lui commande de dire. Les femmes mêmes sentent les mouvemens de l'esprit, qui les font parler aussi-bien que les hommes dans les assemblées. Dans leurs entretiens ils parlent souvent de leurs ravissemens & de leurs révélations prétendues. Gaspard Suvenke-Feldius gentilhomme de Silésie a été un des premiers chefs des enthousiastes en 1527. Il avoit une grande piété en apparence, & ceux de sa secte le regarderent comme un autre Enoch. * Théodoret, *hist. eccl.*

ENTICHITES, est le nom qu'on a donné à certains sectateurs de Simon *le Magicien*, dans le premier siécle. Ils célébroient des sacrifices abominables, dont la pudeur défend de rapporter la matiere & les circonstances. * Saint Epiphane, *her.* 21. Théodoret, *in Simon.* Baronius, *A. C.* 35.

ENTIERES (Marie d') *cherchez* ENNETIERES.

ENTINOPUS, de Candie, fameux architecte au commencement du V siécle, a été l'un des principaux fondateurs de la ville de Venise. Plusieurs historiens conviennent, qu'il alla le premier s'établir dans le lieu, où cette ville est présentement située. Les archives de la ville de Padoue portent, que quand Radagaise roi des Goths entra en Italie l'an 405, & que les ravages de ces barbares contraignirent les peuples à se sauver en différens endroits, un architecte de Candie, nommé Entinopus, fut le premier qui se retira dans des marais, proche de la mer Adriatique. La maison qu'il y bâtit étoit encore la seule qu'on y vît, lorsque quelques années après les habitans de Padoue se réfugierent dans le même marais, où Entinopus s'étoit retiré, & y éleverent en 413 les vingt-quatre maisons qui formerent d'abord la ville de Venise. La maison d'Entinopus fut ensuite changée en église, dédiée sous le nom de saint Jacques, laquelle subsiste encore, & est située dans le quartier de Venise appellé *Rialto*, qui est le plus ancien de la ville. * Sabellicus, 1 *decad. liv.* 1. Felibien, *vies des architectes.*

ENTRE-DEUX-MERS, le pays d'Entre-deux-mers, petit pays de France dans la Guienne. Il est entre la Garonne & la Dordogne, depuis leur confluent jusqu'à Cadillac, qui en est le lieu principal. * Baudrand.

ENTRE-DOURO-E-MINHO, province de Portugal, est ainsi nommée, parcequ'elle est située entre la riviere de Douro, au midi, & celle de Minho au septentrion. Elle a la mer de Portugal, ou l'Océan occidental au couchant, & la province de Tras-los-Montés au levant. Cette province est la mieux peuplée, & la plus délicieuse de toute l'Espagne. Dans l'espace de dix-huit lieues de long & de douze de large, on y compte plus de 1400 paroisses, plus de 130 monasteres, six ports de mer, & de bonnes villes, comme Brague, Porto, Viana, Barcelos, Ponte de Lima, Caminha, &c. * Andreas Resendius, *Ant. Lusit.* Antonio de Portugal, *descripçaon da prov. Entre-Douro-e-Minho.* Bernardin de S. Antonio, *descript. Portug.* Gaspard Alvarez de Loussada, *descr. d'Ent. Douro-e-Minho.* Vasconcellos, &c.

ENTREMONT (Jean-François de SAINT-GERMAIN, chevalier, seigneur & patron de S. Pierre d') d'une des meilleures noblesses de Normandie, naquit à Entremont, au mois de mars 1668, de FRANÇOIS de S. Germain, & de Françoise Broffard, ses pere & mere. Après qu'il eut fini son cours de philosophie, son pere qui le destinoit à la magistrature, l'envoya à Paris pour étudier en droit; mais l'inclination de M. d'Entremont le portant aux armes, il sollicita secretement une place dans les mousquetaires; & il étoit près de l'obtenir, lorsque son pere qui en fut informé, le rappella promptement auprès de lui. La mort de ce pere suivit de près le retour de M. d'Entremont, & le laissa chargé d'affaires qui ne lui laisserent plus de temps pour s'occuper de ses premiers projets. M. d'Entremont les abandonna en effet, pour se livrer tout entier au gouvernement de son bien. Il établit sa demeure dans le lieu de sa naissance, & il y partagea son temps entre les amusemens, ou si l'on veut, les soins de la campagne, & l'étude qui a toujours fait ses délices. D'abord il se donna à celle de sa langue, qu'il apprit si parfaitement, qu'il devint une autorité à laquelle on avoit recours, & que l'on consultoit en dernier ressort. Il se familiarisa aussi avec le langage du siécle de Marot, & il a fait dans le gout de ce poëte quantité de piéces de vers qui faisoient les charmes des sociétés de son temps. Plusieurs de ces piéces ont été imprimées, & l'on y remarque beaucoup de naturel & de génie. Les lettres qu'il écrivoit à ses amis, mériteroient aussi, dit-on, de voir le jour, & se feroient lire avec plaisir & utilité. Mille traits de littérature cités à propos, une grande naïveté, des vers pleins d'esprit & de saillies, la variété de style, en rendent la lecture agréable & intéressante, selon le jugement de ceux qui les possédent. Lorsque l'académie de Caën se fut associé M. d'Entremont, elle le regarda comme un de ses plus illustres membres, & se fit un plaisir de le voir, & de l'entendre dans ses assemblées, où il se trouvoit aussi souvent qu'il le pouvoit. Quand cette académie cessa de tenir ses assemblées, il se forma sur ses ruines un autre établissement, auquel on donna le nom de *Thélémite*; c'étoit une société de gens d'esprit & de savoir, qui s'assembloient une fois chaque semaine, & qui, au milieu d'une petite fête, lisoient des piéces de leur façon, soit en prose, soit en vers. M. d'Entremont associé à cette nouvelle compagnie, l'amusa par mille productions ingénieuses, qu'il lui envoyoit du milieu des bois. Son mérite le fit aussi connoître à la cour, & il fut nommé gouverneur d'un prince du sang, de la maison de Condé, ou de celle de Conti; mais n'ayant point servi, il ne put remplir ce poste, & il demeura avec joie dans sa solitude, où il est mort le 26 juillet 1735, âgé de 67 ans. Il avoit épousé mademoiselle de Camilly, qui mourut avant lui, & dont il n'avoit point eu d'enfans. * Extrait de l'éloge de M. d'Entremont par M. Du Touchet, secrétaire de l'académie de Caën, dans les *nouvelles littéraires de Caën*, imprimées en 1744, *in*-8°. pag. 382 & suivantes. Cet éloge avoit été lu dans une assemblée de l'académie le 3 mai 1736.

ENTRE-ROCHE, lieu remarquable au canton de Berne, près de la Sarraz. Pendant qu'on y creusoit l'an 1640 pour faire un canal de communication, entre les lacs de Genève & d'Iverdun, on trouva cette inscription rapportée par Plantin, *descript. de la Suisse.*

IMP. CÆS. TR. P. ÆLIO HADRIANO. AUG.
P. M. TRIB. POT. COS. III. P. P. AVENTICUM.
M. P. XXXXI.

ENTRE-SAMBRE ET MEUSE, contrée des Pays-Bas. Elle est renfermée entre la Sambre & la Meuse, depuis le confluent de ces deux rivieres jusqu'aux confins de la Picardie & de la Champagne. Elle comprend une partie des comtés de Hainaut & de Namur & une partie du pays de Liége. On y trouve les villes de Charlemont, de Philippeville, de Marienbourg, de Chimai, d'Avesnes, de Maubeuge, de Beaumont, de Thuin, de Walcourt, & du Châtelet. * Mati, *dict.*

ENTREVAUX, que les auteurs Latins nomment *Intervallium*, ville de France en Provence, est située sur la riviere du Var, dans les montagnes, & sur les frontieres du comté de Nice. Cette ville est aujourd'hui le siége de l'evêché de Glandeves; qui n'en est qu'à un quart de lieue, *cherchez* GLANDEVES.

ENVIE, maligne divinité, que les anciens honoroient de peur de se voir exposés à ses fureurs. Virgile dit qu'elle étoit domestique de Pluton; & Ovide fait une description de son habitation, dans ses métamorphoses. On la représente ordinairement par une femme extrêmement laide, qui a les yeux égarés, & enfoncés dans la tête. Elle est coëffée de couleuvres, & porte trois serpens d'une main, & un hydre à sept têtes de l'autre. Un serpent lui ronge le sein. Tous ces attributs forment une expression assez juste de l'envie. * Ovide, *l. 2 des métam.*

ENYALIUS, dieu des Sabins appellé *Quirinus* par eux & par les Romains. On ne sait pas bien si c'est Mars ou quelqu'autre divinité égale en puissance. On dansoit des ballets sacrés dans son temple. * *Antiq. grecq. & rom.*

ENZINAS, *cherchez* DRYANDER.

E O.

EOBANUS (Hélius) poëte célébre, étoit surnommé *Hessus*, parcequ'il naquit sur les confins de la Hesse, le 6 janvier 1488; son nom de baptême étoit *Elie*, mais il le changea en celui d'*Helius*. Ses parens, quoique fort peu riches, ne négligerent rien pour son éducation. Un moine d'un couvent, au service duquel étoit son pere, lui apprit à lire. On l'envoya ensuite étudier à Gémund, ville de Souabe, & il y apprit les élémens de la langue latine sous Jean Mebesius, son parent, qui tenoit école en ce lieu. A l'âge de 14 ans il passa à Franckberg, où il profita des leçons publiques & particulieres qui lui furent données par Jacques Horlæus, dont il acquit l'estime & l'affection. Après trois années de séjour en cette ville, il alla à Herford, où il continua de satisfaire sa passion ardente pour l'étude. Muni déja de beaucoup de connoissances, il forma le dessein de voyager. En passant à Risenburg dans la Prusse, l'évêque qui aimoit les lettres, lui proposa de rester auprès de lui en qualité de secrétaire; mais auparavant il l'envoya étudier le droit à Léipsick. Eobanus, entretenu par le prélat, se rendit à Léipsick l'an 1513, âgé de 25 ans; mais bientôt dégouté de l'étude à laquelle on vouloit qu'il sacrifiât celle des belles-lettres, qu'il aimoit uniquement, il vendit les livres qu'il avoit achetés pour répondre à l'intention de l'évêque, dépensa tout l'argent que celui-ci lui avoit donné, & retourna à Herford. Pour y subsister, il enseigna d'abord les belles-lettres dans cette ville, & quelque temps après il s'y maria. En 1518 la réputation d'Erasme l'attira dans les Pays-Bas, & pour être mieux reçu de ce savant, il fit précéder sa visite d'une épître en vers qu'il lui envoya. Erasme, on ne sait pour quelle raison, reçut l'épître & la visite avec une indifférence qui dut faire de la peine à Eobanus, mais qui ne l'empêcha pas de conserver pour ce fameux écrivain beaucoup d'estime & de vénération, & d'en parler en toute occasion d'une maniere avantageuse. Revenu à Herford, il continua d'y instruire la jeunesse avec tant de succès, que sa réputation attira dans cette ville plusieurs étrangers, qui souhaitoient profiter de ses lumieres, ou du moins avoir la satisfaction de le voir. Cependant les troubles qui agiterent le pays, & la peste qui attaqua cette ville, ayant dispersé les écoliers, Eobanus se trouva fort à l'étroit; mais il fut généreusement secouru par ses amis, & il demeura à Herford. Il s'y appliqua alors à la médecine pendant quelque temps; mais on assure qu'il ne la pratiqua jamais. En 1526 Philippe Mélanchthon le fit appeller par la ville de Nuremberg; & Eobanus y enseigna pendant sept ans les belles-lettres, sans aucun titre, mais d'une maniere fructueuse, & capable de le mettre au large. Au bout de ce temps, il céda aux vives sollicitations de ses amis; qui le pressoient de revenir à Herford: il y arriva en 1533, fut encore obligé d'en sortir, à cause de la peste, y retourna lorsque la maladie fut cessée, & continua, pendant environ quatre ans, d'y enseigner les belles-lettres, avec des gages assez modiques, ausquels la libéralité de ses amis suppléa. Philippe, landgrave de Hesse, l'ayant invité de se rendre à Marpourg, Eobanus se rendit à ses vœux: il alla avec sa famille, devenue nombreuse, demeurer dans cette ville, où il se trouva dans une situation assez agréable, aimé & recherché du landgrave, qui lui faisoit une bonne pension. Il y mourut le 5 octobre 1540, âgé de 52 ans, après avoir langui durant quelque temps. Joachim Camerarius, qui a écrit sa vie, loue ses bonnes qualités, son application au travail, son habileté dans la poësie, son caractere doux & humain, son éloignement pour les railleries, le mensonge & la duplicité; mais il ne dissimule pas qu'il se faisoit une gloire & un point d'honneur de bien boire. On assure qu'il s'étoit si fort accoutumé à ne le céder en cela à personne, que les plus hardis buveurs n'osoient se commettre avec lui. On raconte même que quelqu'un voulant un jour lui disputer la victoire dans un repas, fit apporter un sceau, qu'il remplit de bierre de Dantzick, & le pria de boire à sa santé, ajoutant que s'il le faisoit, il auroit pour prix un diamant, qu'il tira de son doigt, & qu'il jetta dans le sceau. Eobanus satisfit au défi, refusa le diamant, & sollicita seulement le convive d'en faire autant. Celui-ci le tenta, mais il ne put aller jusqu'au bout, & tomba ivre mort, avant d'avoir épuisé une partie du sceau. Les ouvrages d'Eobanus sont: 1. *Heroidum christianorum epistolarum opus*, à Léipsick, 1514, *in*-4°. Ces épîtres sont faites à l'imitation des Héroïdes d'Ovide. Le poëte y mêla d'abord des fables; mais il les ôta dans la suite, comme peu convenables au sujet de ces lettres. Les mêmes, à Paris, 1546, *in*-16. On a retranché dans cette édition une épitre intitulée: *Ecclesia captiva Luthero*. 2. *Elegia, Epicedia, & Idyllion, quare hoc tempore studia litterarum tanto contemptu habentur*, à Nuremberg, 1526, *in*-4°. 3. *De tumultibus horum temporum querela. Priscorum temporum cum nostris collatio. Omnium regnorum Europæ mutatio. Bellum servile Germaniæ, carmine heroico. Ad Germaniam afflictam consolatio parænetica, elegia una. Roma capta, elegiæ duæ*, à Nuremberg, 1528, *in*-8°. 4. *Bucolycorum idyllia*, à Haguenau, 1528, *in* 8°. 5. *Theocriti idyllia græcè, cum Eobani Hessi latinâ metricâ versione*, à Haguenau, 1530, *in*-8°. La version latine d'Eobanus fut imprimée seule, sans le texte grec, en 1531, à Basle, *in*-8°. avec une épître dédicatoire en vers à Jérôme Ebner, sénateur de Nuremberg, qu'on n'a point mise dans le recueil de ses poësies. 6. *Descriptio calumniæ. Consolatio ad M. Phil. Nidanum in morte Barbaræ uxoris*, &c. à Francfort, 1530, *in*-8°. 7. *Elegia ad Anselmum Ephorinum*: à la tête de l'édition grecque & latine du *Plutus* d'Aristophane, faite à Nuremberg, 1531, *in*-4°. 8. *Carmen in funere Hieronymi Ebneri*, à Nuremberg, 1532, *in*-8°. 9. *Urbs Noriberga illustrata carmine heroïco*, à Nuremberg, 1532, *in*-4°. 10. *Bonæ valetudinis conservandæ præcepta ad Georgium Strutiaden. Medecinæ laus, ad Martinum Hunum*, à Paris, 1533, *in*-8°. avec quelques piéces de différens auteurs. La louange de la médecine est un écrit d'Erasme, qu'Eobanus a mis en vers latins. Dans le même recueil, dont il y a eu plusieurs éditions, on a encore deux petites piéces d'Eobanus: 1. *Chorus nobilium medicorum in musæo Sturtiano*; 2. *Chorus Musarum*. 11. *De victoriâ Wit-*

tembergensi, ad Philippum Hessiæ principem acclamatio, avec les portraits du landgrave & d'Eobanus, à Herford, 1533, *in*-4°. 12. *Salomonis ecclesiastes carmine latino redditus*, 1534, *in*-4°. & à Basle en 1538, *in*-8°. avec les proverbes de Salomon, mis en vers latins par Alvare Gomez; & encore, avec la version des pseaumes par Eobanus. 13. *Sylvarum libri sex*, à Haguenau, 1535, *in*-8°. 14. *Psalterium carmine elegiaco*, à Marpourg, 1537, *in*-8°. à Strasbourg, 1539, & à Leipsick en 1546, *in*-8°. avec l'ecclésiaste de Salomon, cité plus haut: & des notes de *Vitus Theodoricus*. Il y a eu encore d'autres éditions depuis. 15. *Urbis Norimbergæ gratulatoria acclamatio Carolo V, & ad eundem de bello contra Turcas suscipiendo adhortatio, in adventum ejusdem urbis Francofurdii gratulatio per Jacobum Micyllum*, à Nuremberg, 1538, *in*-8°. 16. *Poëmatum farragines duæ; quibus non parùm multa accesserunt, nunc primùm edita*, à Hall, 1539, *in*-8°. & à Francfort, 1564, *in*-8°. Les poësies mentionées ci-dessus sont, pour la plupart, dans ce recueil: il y en a d'autres aussi, dont on n'a point parlé, telles que *Coluthi de raptu Helenæ & judicio Paridis poëma carmine translatum: Loci Homerici insigniores carmine versi*. 17. *Homeri illias latino carmine reddita*, à Basle, 1540, *in*-4°. à Paris, 1550, *in*-12. 18. *Hymnus Eobani Hessi. Sylva sacrarum elegiarum universam Christi vitam complexa, Nicolao Asclepio Barbato auctore*, à Marpourg, 1542, *in*-8°. 19. *Epistolarum familiarium libri XII*, à Marpourg, 1543, *in-folio*. 20. *Epistolæ Eobani Hessi ad Camerarium, & alios quosdam*, à Nuremberg, 1553, *in*-8°. C'est Joachim Camerarius qui a publié ces nouvelles lettres d'Eobanus, dont il a mis une vie assez ample à la tête. Cette vie a été réimprimée séparément à Leipsick, en 1696, *in*-8°. 21. *Operum farragines duæ: carmina & epistolæ*, à Francfort, 1564, *in*-8°. * *Voyez* la vie d'Eobanus par Camerarius: Melchior Adam dans ses vies des philosophes d'Allemagne, & le tome XXI des *mémoires* du pere Niceron. Erasme parle aussi souvent d'Eobanus dans ses lettres, & plusieurs de celles-ci lui sont écrites, entr'autres les lettres 1164 & 1165 de l'édition de Leyde, *in-folio*.

EOLE (*Æolus*) dieu des vents, fils d'Hippotas, ou, selon d'autres, de Jupiter, étoit roi des isles de Vulcain, qui furent depuis appellées de son nom *Eoliennes*. Diodore, *l.* 5, ajoute que ce fut un prince juste & pieux, qui faisoit bon accueil aux étrangers, & qui inventa l'art de se servir de voiles dans la navigation. Strabon dit que par le flux & reflux des eaux, il jugeoit de la nature du vent, qui devoit regner bientôt après, & qu'ainsi il prédisoit les tempêtes; ce qui fit croire au vulgaire ignorant, que les vents étoient sous sa domination. C'est apparemment pour cette raison, que quelques-uns veulent qu'au pays des Lapons, il y ait des sorciers, qui vendent le vent à ceux qui vont en mer, & qui font lever celui qui leur est nécessaire, parceque, peut-être par de certains signes naturels tirés des eaux ou des astres, ils connoissent le vent qui se doit lever, & le prédisent aux pilotes ignorans.

Eole étoit grand astrologue; ou pour mieux dire astronome, & avoit une parfaite connoissance des vents, qu'il prédisoit en observant le cours des nuées, & de la fumée qui sortoit de l'isle de Vulcain. Ses avis ne furent pas inutiles à Ulysse, qui le consulta en passant, & qui apprit de lui les vents qui devoient regner pendant son voyage. Homere a donné à cette vérité un tour fabuleux, mais fort ingénieux; car il feint que cet Eole étoit le roi de ces isles Eoliennes, qu'il tenoit les vents dans des cachots, & qu'un jour il les enferma tous dans une outre, dont il fit présent à Ulysse. Peut-être même qu'Homere a suivi en cela les Phéniciens, qui, comme l'a remarqué Bochart, du mot *Aol*, tempête, d'où aussi le mot grec *Aella*, est dérivé, ont fait Eole roi des tempêtes, & comme dit Horace *ventorum pater*. * Homere, *Iliad. Odyss.* Horace, *carm. l.* 1, *od.* 3. Dacier, *remarque sur cet endroit d'Horace*. Pline, *l.* 3, *c.* 9. Strabon, *l.* 1.

EOLIDE, province de l'Asie mineure sous l'Archipel, entre l'Ionie & la Mysie, est nommée par les anciens auteurs, *Æolia* & *Æolis*, & fut habitée par les Béotiens. Ses villes étoient Elée, Phocée, Pherée, aujourd'hui *Foglia*, Cuma maintenant *Castri*, &c. Il y avoit aussi les rivieres de Pactole & d'Hermus. Le mode Eolien, en fait de musique, étoit célébre dans l'antiquité. Ce pays qui fut autrefois si fertile, est à présent fort mal cultivé, sous la domination du Turc. On n'y trouve que quelques hameaux. * Hérodote, *livre* 1. Pomponius Mela, *l.* 1. Strabon. Pline. Ptolémée, &c.

EOLIES, *Æoliæ*, isles entre l'Italie & la Sicile, furent appellées de ce nom à cause d'Eole, qui en étoit souverain. Les Grecs les nommoient *Hephæstiades*, & les Latins *Vulcanies* ou *Lipares* du nom de la premiere qui est Liparis. Il n'y en a que sept, quoique Ptolémée en mette dix. Celle de Strongyle, qu'on nomme aujourd'hui *Stromboli* ou *Strongoli*, jette des fumées qui servent de présage pour connoître les vents. * Ptolémée, *liv.* 3, *chap.* 10. Pline, *liv.* 3, *c.* 8 & 9. Strabon, *l.* 9. Mela, *l.* 3, *c.* 7. Diodore de Sicile, *l.* 5. Cluvier, *c.* 14.

EON, fanatique qui fit beaucoup de bruit dans le XII siécle. C'étoit l'homme le plus extravagant que l'on eût vu depuis long-temps. Il se disoit gentilhomme Bas-Breton, & joignoit à une profonde ignorance beaucoup d'autres mauvaises qualités. Il étoit grossier, brutal, opiniâtre, & sans aucune autre religion que celle qu'il se faisoit à sa mode. Comme il s'appelloit *Eon*, il s'étoit imaginé qu'il étoit fils de Dieu, & le juge des vivans & des morts. Tout le fondement de cette extravagance étoit appuyé sur l'allusion grossiere de son nom avec le mot latin *eum*, qu'on trouve dans cette conclusion des exorcismes: *Per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos*, ou *Per eum qui judicaturus est, &c.* Cette imagination, toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire une assez grande multitude de peuple ignorant de son pays; & comme il accompagnoit son espéce de prédication, de plusieurs opérations extraordinaires, qui n'avoient, sans doute, que le démon pour auteur, il en imposoit aux simples, & ses actions passoient presque toutes pour autant de miracles. Il parcourut ainsi plusieurs villes & plusieurs provinces, & vint en Champagne où il fit beaucoup moins de disciples qu'ailleurs. Plusieurs seigneurs voulurent même le faire arrêter; mais soit qu'ils ne prissent pas assez bien leurs mesures, soit qu'en effet, comme on le croyoit, il usât de quelque enchantement pour se soustraire à leurs poursuites, on fut assez de temps sans pouvoir s'en saisir. L'archevêque de Reims fut ou plus heureux ou plus adroit: Eon fut pris par ses ordres & enfermé, & le prélat attendit pour lui faire son procès, que l'on celébrât le concile qui avoit été indiqué dans sa ville pour le dimanche après la mi-carême de l'année 1148. L'ouverture s'en fit en effet dans la grande église de Notre-Dame, non le 19 de mars, comme l'a dit M. de Villefore dans sa belle *vie de S. Bernard*, mais le 22 du même mois, qui étoit le lundi après le quatriéme dimanche de carême. Le pape Eugène III qui avoit été obligé de se retirer en France, y présida, & dès la premiere séance Eon fut amené dans l'assemblée & présenté au pape par un évêque de Bretagne. Eugène lui demanda qui il étoit, il répondit. » Je suis celui » qui doit venir juger les vivans & les morts. » Comme il se servoit pour s'appuyer d'un bâton fait en forme de fourche, le pape lui demanda ce que vouloit dire ce bâton: » C'est ici un grand mystere, répondit ce fana» tique; tant que ce bâton est dans la situation où vous » le voyez les deux pointes tournées vers le ciel, Dieu » est en possession des deux tiers du monde, & me laisse » maître de l'autre tiers: mais si je tourne les deux poin-

» tes vers la terre, alors j'entre en possession des deux » tiers du monde, & je n'en laisse qu'un tiers à Dieu. » On ne voulut pas en entendre davantage; mais le regardant plutôt comme fou, que comme impie, on se contenta, à la priere des évêques de Bretagne, de le condamner à une prison perpétuelle: mais il y mourut peu de jours après, & l'on prétendit que ce fut des mauvais traitemens qu'on lui fit souffrir contre l'intention des membres du concile. On avoit arrêté aussi ses principaux disciples, à qui il avoit donné des noms magnifiques, comme *la Sagesse, le Jugement, la Terreur, &c.* On les fit paroître de même dans le concile, & après leur avoir laissé le choix de l'abjuration ou du feu, comme on vit qu'ils demeuroient opiniâtrément dans leurs erreurs, on les livra au bras séculier, qui les condamna tous à être brulés, ce qui fut exécuté dans le grand marché de Reims. En les conduisant au supplice, celui qui s'appelloit *le Jugement* répétoit sans cesse ces paroles: *Terre, ouvre-toi pour engloutir mes ennemis, comme Dathan & Abiron;* mais la terre ne s'ouvrit point, & il fut brulé. Après cette exécution, cette multitude presque innombrable de Bretons insensés qui suivoit ce faux prophéte, & dont il se servoit pour piller les églises & les monasteres, se dissipa d'elle-même. Ceux qui demanderent à rentrer dans l'église furent mis en pénitence, & exorcisés comme des démoniaques. On apprit d'eux bien des choses particulieres de leur faux prophéte, c'est-à-dire, bien des prestiges dont il s'étoit servi pour les séduire, & bien des extravagances dont toute sa conduite avoit été remplie. Ils assurerent aussi, comme plusieurs évêques du concile de Reims, qu'il appartenoit à une des principales familles de Bretagne, mais on ignore à quelle famille. Plusieurs historiens le nomment *Eon de l'Etoile*, & prétendent qu'il commença à s'infatuer de son fanatisme après avoir entendu réciter ou chanter dans l'église ces paroles: *Per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos.* Ses disciples dirent aussi qu'entre ses prestiges, il faisoit paroître des tables bien garnies de toute sorte de mets & de viande de toute espéce, & que l'esprit s'aliénoit dès qu'on y touchoit. Les présens qu'il faisoit produisoient le même effet. * *Voyez* Robert, *in suppl. chron. Sigib. ann. Christ.* 1148. Othon de Frisingue, *l.* 1, *c.* 55. Genebrard, en parlant du pape Eugène III. Sanderus, *hæres.* 145. Baronius, sous l'année 1148. M. du Pin en parle aussi dans sa *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques du XII siécle*; & dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe, dans son *histoire de l'abbé Suger, tome* 3.

EONE (Saint) évêque d'Arles à la fin du V siécle, assista à la célébre conférence qui fut tenue vers l'an 499 entre les évêques catholiques de Bourgogne & les ariens. Cette conférence se tint à Lyon en présence du roi Gondebaud qui favorisoit l'arianisme, & nous en avons une relation exacte de ce temps-là même. Les ariens y furent confondus; mais, comme il arrive ordinairement, ils ne furent point convertis. Vers le même temps S. Eone eut quelques contestations avec S. Avite de Vienne, au sujet des priviléges de leurs églises. Le premier se plaignit que le second étendoit sa jurisdiction au-delà de ce qu'il devoit. L'affaire fut portée devant le pape Symmaque, qui avoit succédé à S. Anastase l'an 498, & Avite fut condamné. Césaire, qui fut depuis évêque d'Arles, fut en grande estime auprès d'Eone, de qui il étoit parent. Ce prélat l'ordonna diacre & ensuite prêtre, & recommanda à son clergé de lui donner sa place lorsqu'il seroit mort, comme ayant toutes les vertus qui sont dignes de l'épiscopat. Le clergé d'Arles suivit cet avis lorsqu'Eone fut mort l'an 502. Ce dernier est honoré comme saint le 30 d'août.

EONES, terme fameux chez les hérétiques Valentiniens, & souvent répété dans les écrits de S. Irenée contre ces hérésiarques. Ces insensés mêlant à l'évangile de S. Jean, le seul qu'ils admettoient, les idées platoniciennes mal entendues, s'étoient formé un monstrueux & ridicule systéme de la divinité par la propagation des *Eones*, c'est-à-dire, des *siécles*, dont ils faisoient autant de personnes, à qui ils attribuoient l'un ou l'autre sexe. Le premier *Eone*, qu'ils nommoient *Proarché* ou *Bythos*, c'est-à-dire, le commencement ou l'abyme, ayant demeuré long-temps avec *Sigé* le *Silence*, engendra son fils *Nous* l'*Intelligence*, & *Alithea* ou *Alethea*, la *vérité*. *Nous* & *Alethea* engendrerent *Logos* & *Zoé*, le verbe & la vie. *Logos* & *Zoé* engendrerent l'homme & l'église. Telle est la fameuse ogdoade, c'est-à-dire, les huit premiers Eones. *Logos* & *Zoé* engendrerent encore dix autres Eones, & l'homme & l'église en engendrerent douze. Ainsi les Valentiniens comptoient jusqu'à trente Eones, dont étoit composé ce qu'ils appelloient *Pleroma* ou plénitude. *Sophie*, la derniere entre les Eones, voulut sortir du *Pleroma*. Elle se seroit égarée, si *Horos* ou le terme du *Pleroma* ne l'avoit retenue. Elle enfanta *Achamoth*, la sagesse, qui demeura hors du *Pleroma*, comme un avorton informe. Le *Christ* que *Nous* avoit produit, en eut pitié, & lui donna sa forme par sa croix. *Achamoth* se tourna vers celui qui lui avoit donné l'être, & cette conversion fut la matiere de ce monde. Elle pleura de se voir hors du *Pleroma*; ses larmes firent les eaux de la mer & des fleuves, sa crainte produisit les élémens. Alors *Christ* lui envoya le *Sauveur*, qui la délivra de ses passions. Elle enfanta *Demiourgos*, qui est l'auteur & le dieu du monde, & de tout ce qui est hors du *Pleroma*. C'est le précis de la théologie des Valentiniens. Cependant, quelque extravagante qu'elle soit, & quoique S. Irenée l'ait refutée sérieusement, & que tous les auteurs ecclésiastiques l'aient regardée comme impie, feu M. l'abbé Faydit a entrepris de la justifier, & de montrer qu'on l'avoit mal entendue. C'est ce qu'il s'efforçe de prouver dans ses *éclaircissemens sur la doctrine & sur l'histoire ecclésiastique des deux premiers siécles*, à Mastricht en 1695, *in* 8°. paragraphe premier. A en croire cet auteur, qui a eu si souvent des opinions très-singulieres, Valentin étoit un grand personnage, ses sentimens sur la nature de Dieu & sur la Trinité sont orthodoxes, & ses *Eons* ou *Eones* ne sont que des hiéroglyphes sous lesquels il cachoit la vérité. M. l'abbé Fleury a donné un détail exact sur ce qui concerne les Eones, dans son *hist. ecclés. l.* III, *n.* XXVII, XXVIII.

EORDEE, (*Eordea*) ville de Macédoine dans la Mygdonie, près du fleuve Anius, a donné son nom au pays voisin. Les géographes nous parlent aussi de deux autres petits pays de ce même nom, l'un en Thrace, & l'autre en Iberie. * Strabon. Etienne de Bysance.

EOS, fils du géant Typhon, selon les poëtes, bâtit la ville de Paphos dans l'isle de Chypre. D'autres attribuent cette fondation à Paphus, fils de Deucalion, & cette opinion est la plus suivie. *Voyez* AGAPENOR.

EOUS, nom d'un des chevaux du soleil. * Ovide, *métam.* 2. Les Grecs appellent de même l'Océan oriental, qui bat de ses flots la Chine, les Philippines & le Japon.

E P.

EPACTE, nombre d'onze jours que l'année solaire contient plus que l'année lunaire: desorte que la lune étant nouvelle au premier jour de l'an, elle est avancée d'onze jours, quand le soleil finit l'année civile. A la fin de l'année suivante, la lune est avancée de 22 jours: & à la fin de la troisiéme année, il se trouve trente-trois jours. Alors on en prend trente pour l'embolisme, ou mois intercalaire, & il reste trois d'épacte. L'année suivante, il y en a quatorze, puis vingt-cinq, &c. Mais il faut remarquer que l'épacte est de douze jours dans les années bissextiles, qui sont composées de 366 jours. Ainsi de trois par exemple, on va à 15 d'épacte, puis à 26, &c. Pour savoir le jour de la lune, il faut prendre le nombre de l'épacte courante, le nombre des mois écoulés depuis celui de mars compris, & le nombre des jours du mois où l'on est. Si ces trois nombres ajoutés

ensemble ne passent pas trente, c'est le jour de la lune. S'ils passent trente, on rejette les trente pour le mois d'embolisme, & le reste est l'épacte. Par exemple, vous voulez savoir quel jour de la lune est le 6 de juillet 1699, l'épacte est 29 : ajoutez-y 5 pour les mois depuis mars jusqu'à juillet, ce sont 34. Ajoutez encore 6, qui est le jour du mois, cela fait 40. Rejettez trente, reste dix pour le jour de la lune, qui est alors dans son premier quartier. Il faut remarquer néanmoins, que par cette méthode on ne trouve pas toujours précisément le jour de la lune, & l'on peut manquer d'un jour ou presque de deux; parceque les lunes sont alternativement de 29 & de 30 jours. Ceux qui veulent connoître le jour de la lune avec plus d'exactitude, doivent avoir recours aux éphémérides, où les calculs sont faits selon les regles de l'astronomie. * Petau, *de doct. temp.*

EPAGATHE, officier de guerre sous l'empire d'Alexandre *Severe*, étant secondé de quelques troupes, assassina le célebre jurisconsulte Ulpien, l'an de Jesus-Christ 226. L'empereur fut extrêmement irrité de cet attentat; mais il ne put faire punir Epagathe à Rome, de peur que les soldats ne se soulevassent; c'est pourquoi il envoya Epagathe en Egypte, pour y être gouverneur, & peu de temps après il lui commanda d'aller en Candie, où il le fit tuer par des gens qui lui étoient affidés. * Dion. Le Sueur, *histoire de l'église & de l'empire.*

EPAGRIS, l'une des isles Cyclades, appellée autrement Hydrusse, par Aristote, à cause de l'abondance de ses eaux.

EPAINETE ou *Epanete*, natif de la province d'Achaïe en Asie, & disciple de S. Paul. Ce fut lui qui embrassa le premier la foi de Jesus-Christ dans l'Asie. On le met pour le dix-septiéme des soixante & douze disciples de J. C. * *Romains, XVI*, 5.

EPALIUS (*Æpalius*) roi des Doriens, dans la Gréce, ayant été chassé de son royaume, eut recours à la protection d'Hercule, qui le remit sur le trône. Ce prince, pour lui témoigner sa reconnoissance, le respecta toujours très-particulierement, lui déféra des honneurs divins après sa mort, & adopta Hyllus, son fils aîné, pour laisser sa couronne dans la famille de ce héros, qui la lui avoit reconquise. * Strabon, *l.* 9.

EPAMINONDAS, capitaine Thébain, étoit fils de Polymne, & se rendit très-habile dans la philosophie, sous la discipline de Lysis son maître, philosophe pythagoricien, vers la XCVIII olympiade, & l'an 388 avant J. C. Il avoit appris la musique, & à jouer des instrumens dès l'âge de 14 ou 15 ans; dans la suite il se forma dans tous les autres exercices de l'esprit & du corps, & donna des marques évidentes de vertu & de tempérance. Depuis, il porta les armes en faveur des Lacédémoniens, alliés des Thébains; & dans cette occasion ayant défendu avec beaucoup de courage Pélopidas, qui étoit blessé de sept ou huit coups, il lia avec ce chef une amitié qui dura jusqu'à la mort. Par son conseil Pélopidas délivra la ville de Thèbes du joug des Lacédémoniens, qui y exerçoient la tyrannie, & s'étoient rendu maîtres de la forteresse nommée *la Cadmée.* Ce qui fut le commencement de la guerre entre ces deux peuples. Epaminondas fut fait général des Thébains, & gagna la seconde année de la CII olympiade, l'an 371 avant J. C. la célébre bataille de Leuctres, dans la Béotie, quoiqu'il eût peu de monde, en comparaison des Lacédémoniens, qui y perdirent leurs meilleures troupes, & leur roi Cléombrote, très-estimé par sa valeur. Après cet avantage Epaminondas entra dans la Laconie, jusqu'auprès de Sparte, courut tout le pays ennemi, & fit rebâtir & peupler la ville de Messene, autrefois ruinée par les Lacédémoniens. Les Thébains avoient fait une loi par laquelle il étoit défendu, sous peine de la vie, de commander au-delà du temps prescrit. Epaminondas considérant qu'elle avoit été établie pour conserver la république, & ne voulant pas qu'elle contribuât à la perte de sa patrie, conserva le commandement quatre mois plus qu'il ne lui avoit été ordonné par le peuple. Ses envieux l'en accuserent dans l'assemblée générale; mais il se présenta hardiment, & permit aux juges de le condamner à la mort, pourvu qu'ils missent dans l'arrêt qu'on ne le faisoit mourir, que parcequ'il avoit délivré la patrie d'une servitude honteuse, & domté l'orgueil des ennemis qui l'asservissoient. Cette réponse confondit ses adversaires, qui firent néanmoins donner à un autre le commandement de l'armée, dans laquelle il s'enrôla comme simple soldat, & combattit avec tant de courage, & rallia avec tant de prudence les troupes qui fuyoient, que les Thébains ayant honte de ce qu'ils avoient fait, lui donnerent toute l'autorité pour faire la guerre en Thessalie, où ses armes furent toujours victorieuses. Dans la guerre qui survint entre les Eléens & ceux de Mantinée, les Thébains prirent le parti des premiers, & les Lacédémoniens avec les Athéniens soutinrent les autres. Epaminondas, qui conduisoit l'armée près de Mantinée, sachant que les ennemis s'avançoient, résolut de surprendre la ville de Sparte, & ne réussit pas dans son dessein, qui fut découvert. Il fut aussi chassé de devant la ville de Mantinée; mais peu après il donna bataille, & défit entierement les troupes des ennemis, sous la CIV olympiade, l'an 363 avant J. C. Cette victoire lui fut néanmoins funeste; car il fut blessé à mort d'un coup de javelot, dont le fer étoit resté dans la plaie. Il fut porté hors de la mêlée; & ayant su qu'on ne lui pouvoit arracher ce fer sans perdre la vie, il résolut de ne point permettre qu'on le lui tirât, qu'il n'eût appris que ses troupes étoient victorieuses. En effet, lorsque cette nouvelle lui eut été confirmée : *J'ai assez vécu*, dit-il, *puisque je meurs sans avoir été vaincu*, & en même temps il arracha le fer de sa plaie, & expira. Epaminondas n'avoit jamais été marié, & ayant oui en expirant qu'un de ses amis le plaignoit de ne point laisser de postérité : *Tu te trompes*, lui dit-il, en se tournant vers lui, *je laisse deux filles après moi, la victoire de Leuctres, & celle de Mantinée.* Ce général n'étoit pas moins illustre par sa bonté, son équité, sa frugalité, & sa modération, que par son courage & son habileté dans l'art de la guerre. * Xenoph. *l. 6 & 7, hist. græc.* Plutarque & Cornelius Nepos, *en sa vie.* Diodore, *liv.* 15. Polybe, *l.* 1.

EPAPHRAS, de la ville de Colosse, compagnon de saint Paul dans le ministere de l'évangile. Il travailla avec un zèle infatigable pour le salut des Colossiens, dont quelques-uns croient qu'il a été le premier évêque. Il alla à Rome de leur part pour visiter & soulager saint Paul dans sa prison. Le martyrologe romain, qui met sa fête au neuviéme de juillet, rapporte qu'il fut sacré par le même apôtre évêque de l'isle & de la ville de Rhodes, où il souffrit le martyre, en combattant courageusement pour la défense de la vérité. * *Coloss. I*, 7.

EPAPHRODITE (Saint) apôtre ou évêque de Philippes, ville de Macédoine. Les fidéles de la ville de Philippes en Macédoine ayant appris que S. Paul étoit arrivé à Rome, & qu'il y étoit détenu prisonnier, lui envoyerent Epaphrodite leur apôtre, ou, comme le conjecturent les savans, le premier ministre, ou évêque de leur église, non-seulement pour lui porter de l'argent, mais encore pour l'aider de ses services. Epaphrodite tomba dangereusement malade; ce qui prolongea son séjour à Rome. Aussitôt qu'il fut guéri, saint Paul le renvoya avec une lettre pour les fidéles de Philippes, remplie de témoignages d'amitié pour eux & pour Epaphrodite, qu'il honore de la glorieuse qualité de frere, de compagnon de ses travaux & de ses combats, & apôtre de ses peuples. Voilà tout ce qu'on sait de ce saint, dont on honore la mémoire le 22 mars chez les Latins, le 29 ou le 30 du même mois aussi-bien que le 8 ou 9 décembre chez les Grecs. Théodoret a cru que par la qualité d'apôtre de Philippes qui lui est donnée par S. Paul,

Paul, on devoit entendre qu'il étoit évêque de cette ville. Ce ſentiment eſt plus vraiſemblable que celui de ceux qui l'ont fait évêque de Terracine en Italie, & de quelques autres villes. * *Epître aux Philippiens*, *c.* 2. Tillemont, *tom. I de ſes mémoires pour l'hiſtoire eccléſiaſtique.* Henſchenius. Théodoret, *in epiſt. ad Philemonem.*

EPAPHRODITE, affranchi & ſecrétaire de l'empereur Néron, fut condamné à la mort par Domitien, pour avoir aidé ſon maître à ſe faire mourir. * Suétone, *en Néron*, *chap.* 49, *& en Domitien*, *ch.* 14.

☞ EPAPHRODITE (Aurelius) grammairien, natif de Cheronée. Suidas dit qu'en ſa jeuneſſe Epaphrodite fut eſclave d'un grammairien, qui charmé de ſon naturel heureux, en fit ſon diſciple. Il répondit aux eſpérances de ſon maître, qui le vendit enſuite fort cherement à Modeſtus préfet d'Egypte. Modeſtus lui confia l'éducation de ſon fils; & l'on peut juger du ſuccès qu'il eut dans cet emploi, puiſque ſa liberté en fut le prix. Epaphrodite acquit une grande réputation, & une fortune au-deſſus de la médiocre. Il ſe forma une bibliothéque de quarante mille volumes, & il compoſa quelques ouvrages, qui ne ſont pas venus juſqu'à nous. Suidas dit qu'il floriſſoit du temps de Néron, & qu'il vécut juſque ſous le regne de Nerva. * Suidas. Le Scholiaſte d'Ariſtophane. M. l'abbé Goujet, *mém. mſſ.*

EPAPHUS, fils de Jupiter & de la nymphe Io, regna en Egypte, & y fit bâtir la ville de Memphis du nom de ſon épouſe, dont il eut Libye. Quelques auteurs le prennent pour *Apis*, & Herodote remarque que le nom d'Epaphus eſt en grec le même que celui de cet Apis. * Herodote, *in Euterp. & Thal.* Euſébe, *in chron.* Ovid. *l.* 1 *met.* Apollodore, *l.* 2.

EPAPHUS, hiſtorien Grec, compoſa une hiſtoire du temple d'Ephèſe, où il marquoit ſa fondation, & ce qu'on y voyoit de plus rare. On ne ſait en quel temps il a vécu. * Voſſius, *lib.* 3 *de hiſt. græc. &c.*

EPAUNE, ou EPONE, ville ou paroiſſe dans l'ancien royaume de Bourgogne. Elle n'eſt conſidérable que par le concile qui y fut aſſemblé & dont nous allons parler.

Sigiſmond, roi de Bourgogne, ayant abjuré l'erreur des ariens, employa tous ſes ſoins à réparer les déſordres, qu'elle avoit cauſés dans ſon royaume. Le cardinal Baronius dit que pour y réuſſir, il aſſembla ce ſynode en 509 : mais ce fut le 15 de ſeptembre de l'an 517. Alcimus Avitus, archevêque de Vienne, écrivit une lettre pour la convocation de ce concile, qui fut indiqué au mois de ſeptembre. Ce prélat y préſida, & on y remarqua particuliérement Apollinaire de Valence ſon frere, Viventiole de Lyon, Claude de Vaiſon, Grégoire de Langres, & pluſieurs autres évêques, au nombre de vingt-quatre, qui ſont tous nommés au bas des actes qui nous en reſtent. Ils firent quarante canons, pour régler la diſcipline eccléſiaſtique. Le III défend d'élever aux ordres ceux qui avoient fait pénitence publique. Le IV défend la chaſſe aux eccléſiaſtiques. Le XI ne veut point qu'ils intentent de procès aux ſéculiers, ſans la permiſſion de leur évêque. Le XX leur défend de viſiter des femmes le ſoir ou l'après midi; & le ſuivant relegue dans un monaſtére les prêtres ou les diacres, qui auroient commis un crime capital, &c. * Baronius, *A. C.* 509. *Collectio regia concil. tom. VIII & X.* Binius, *tom. II conc.* Sirmond, *in Ennod. l.* 1. *ep.* 13. Du-Pin, *bibl. des aut. eccléſiaſt. VI ſiécle.*

Les ſavans n'ont pu encore convenir du lieu où étoit ſituée la ville d'Epaune, dans laquelle fut aſſemblé le concile dont nous venons de parler, & que les Latins nomment, *Epaunenſe*, *Eponenſe*, *Epaonenſe*, *Pomenſe* & *Pounenſe*. On ſait néanmoins qu'il a été tenu dans le royaume de Bourgogne, & dans le diocèſe de Vienne, ce que la lettre d'Alcime ſemble indiquer. Les uns ont cru que le nom de cette ville eſt Pamiers en Languedoc, & liſent *Apamienſe*; d'autres, que c'eſt Mandeure ſur la riviere du Doux, parcequ'elle eſt nommée dans l'ancienne géographie, *Epamanduorum* ou *Epamantadurum civitas*; d'autres que c'eſt Peſme dans le comté de Bourgogne; d'autres que c'eſt Beaune, que les Latins nomment *Belna*; d'autres que c'eſt Beaume, *Balma*; & d'autres ont ſoutenu que c'eſt Tarantaiſe. Quelques autres veulent que ce ſoit Yenne, ſur le Rhône, Tonon, Saint-Maurice en Chablais, ou Nion; & il s'en trouve d'autres, qui croient que la ville en queſtion fut nommée Epaune, parceque la déeſſe *Epona*, qui avoit ſoin des chevaux, y étoit adorée. Chorier, hiſtorien de Dauphiné, croit que ce concile fut aſſemblé à Ponas, paroiſſe à quatre lieues de Vienne; & appuie ce ſentiment ſur les circonſtances du temps & du lieu, & ſur la lettre écrite pour la convocation du concile. Mais il y a lieu de croire que le lieu où ſe tint ce concile eſt aujourd'hui Albon, bourg de Dauphiné. *Voyez* ALBON. * Labbe, *diſſert. phil. de conc. Epaun.* Chifflet, *diſſert. de loco legit. conc. Epaun.* Columbi, *de epiſc. Valent. p.* 79, *édit.* 1. Chorier, *hiſt. de Dauph. tom. I, l.* 9, *ſect.* 11, *pag.* 582 *& ſuiv.* Papire Maſſon, &c.

EPÉE, ordre de chevalerie du royaume de Chypre. Gui de Luſignan ayant acheté l'an 1192, l'iſle de Chypre, de Richard I, roi d'Angleterre, inſtitua cet ordre, dont le collier étoit compoſé de cordons ronds de ſoie blanche, liés en laqs d'amour entrelaſſés de lettres S, formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale, où étoit une épée, ayant la lame émaillée d'argent, la garde croiſettée & fleurdeliſée d'or, & pour deviſe *Securitas regni.* Le roi Gui donna cet ordre à ſon frere Amauri, connétable de Chypre, & à trois cens barons qu'il établit en ſon nouveau royaume. La premiere cérémonie s'en fit le jour de l'aſcenſion de l'an 1195, en l'égliſe cathédrale de ſainte Sophie de Nicoſie. * Etienne de Luſignan.

EPÉE (S. Jacques de l') ordre de chevalerie, *cherchez* JACQUES DE L'EPÉE (Saint)

☞ EPERIES, en latin *Eperiæ*, ville de Hongrie dans le comté de Scharos, eſt ſituée ſur la riviere de Tarkza, vers les montagnes & ſur les frontieres de la Pologne. Elle appartient à l'empereur, comme roi de Hongrie. A deux milles de cette ville eſt une mine de ſel fort eſtimée, qui a cent quatre-vingts braſſes de profondeur. Les veines de ſel ſont fort groſſes, & on en trouve des morceaux de cent mille livres péſant. Les mineurs coupent ce ſel, & en font des carrés qui ont deux pieds de longueur & un d'épaiſſeur. La mine eſt froide & humide; ce qui fait qu'on a de la peine à mettre ce ſel en poudre, & qu'on eſt obligé de le moudre entre deux pierres à moulin. L'eau en eſt ſi ſalée, que quand on la fait bouillir, il s'en forme un ſel à demi noir, que les gens du pays donnent à manger aux beſtiaux. * La Martiniere, *dict. géogr.*

EPERNAI, en latin *Sparnacum*, ville de France dans la Champagne, ſituée ſur la Marne, entre Châlons, & Château-Thierri, eſt célébre par une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin, qui y furent ſubſtitués l'an 1128 à la place des clercs ſéculiers qu'Odon, comte de Champagne, y avoit établis. Ce fut S. Bernard qui ſollicita ce changement, & le comte Thibaud l'appuya de ſon autorité. Charles *le Chauve* tint à Epernai un parlement extraordinaire en 847 : on en a les capitulaires, dans le *recueil des capitulaires*, t. II, tit. 7. Le célébre Flodoard, un des auteurs de ſon temps le plus connu & le plus eſtimé, naquit à Epernai. François I fit bruler cette ville, pour empêcher Charles-*Quint* de profiter des munitions qui y étoient renfermées; mais on ne lui rendit pas, en la rétabliſſant, ſon ancienne étendue. Lorſque l'on creuſe dans cette ville, on trouve des reſtes d'antiquités, qui font juger qu'elle eſt plus ancienne que le ſixiéme ſiécle, auquel communément on place ſa fondation. * *Mémoi-*

res de Trévoux, mai 1705. Sainte Marthe, *Gall. christ.* D. Thierri Ruinart, *Iter. litter. in Alsac. & Lotharing.* au tome III des *œuvres posthumes du P. Mabillon.*

EPERNON, petite ville & duché de France, sur la frontiere du pays Chartrain: ce nom s'est rendu fameux dans le royaume, par les seigneurs qui l'ont porté, *cherchez* FOIX.

EPERON, nom d'un ordre militaire. Entre les cérémonies qu'on pratique presque toujours en créant des chevaliers, il y en a eu une qui consistoit à leur attacher aux pieds des éperons dorés, & cela s'observe encore en Angleterre, où l'on a coutume d'accorder cet honneur indifféremment aux gens de robe & d'épée, & même à des marchands, qui par cette raison sont appellés chevaliers dorés, *Equites aurati*, mais sans former aucune société, & sans porter aucune marque qui les distingue des autres, desorte qu'ils sont compris dans ce qu'on appelle en général l'ordre de chevalerie. Outre ces gens, il y en a d'autres à qui le pape, & ceux qui en ont reçu droit du pape, conférent l'ordre de l'éperon d'or, en leur donnant une croix d'or à huit pointes, émaillée de rouge, au bas de laquelle pend un éperon d'or. On prétend que c'est Pie IV qui institua cet ordre l'an 1559: mais sans preuve, puisqu'on ne le dit qu'à l'occasion d'une bulle où il créa un ordre de chevaliers Pies qui devoient porter une médaille d'or, où d'un côté seroit l'image de saint Ambroise, & de l'autre ses armes, ou celle du pape régnant. Il se pouroit faire néanmoins que les chevaliers de l'éperon auroient succédé aux chevaliers Pies, & du moins eurent-ils comme eux les titres de comtes de Latran; mais ils n'ont pas leurs priviléges, dont quelques-uns étoient exorbitans & même contraires aux canons. L'ordre s'avilit tous les jours, par la facilité avec laquelle on le donne. On dit que la maison des Sforces tient de Paul III le droit de le conférer, & elle le fait pour une pistole. Les nonces, les auditeurs de rote, d'autres prélats de la cour de Rome peuvent créer chacun deux chevaliers de l'éperon, & il est étonnant qu'un ambassadeur de Venise ait bien voulu recevoir cette croix d'Innocent XI l'an 1677. * Favin, *théâtre d'honneur.* Giustiniani, &c.

EPERON, ordre militaire, institué l'an 1266 dans le royaume de Naples par Charles d'Anjou, roi de Naples & de Sicile, pour récompenser la noblesse qui s'étoit déclarée pour lui contre Mainfroi. La cérémonie de la réception des chevaliers étoit très-pompeuse. Le chevalier se présentoit au jour marqué dans l'église cathédrale de Naples, & là sur un théâtre élevé où étoit le roi, la reine & toute la cour, il prenoit séance dans une chaise couverte de soye verte. L'archevêque en habits de diacre, accompagné de ses suffragans, le faisoit jurer sur les saints évangiles, qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi, sous peine d'être réputé infâme, & d'être mis à mort s'il étoit fait prisonnier de guerre; & qu'il défendroit quand il en seroit requis les dames, tant veuves que mariées, & les orphelins si leur cause étoit juste. Deux anciens chevaliers le présentoient ensuite au roi, qui lui touchoit l'épaule de son épée, en lui disant: *Dieu te fasse bon chevalier*, puis sept demoiselles de la reine venoient lui ceindre l'épée, quatre chevaliers lui attachoient les éperons dorés; & la reine le prenant par la main droite, & une autre dame par la gauche, elles le conduisoient sur un autre siége richement paré. Alors le roi se plaçant à sa droite, la reine à sa gauche, & toute la cour dans des siéges au-dessous, on servoit une collation de sucrerie, par où finissoit la cérémonie. * Des Noules, *hist. des rois de Naples & de Sicile des maisons d'Anjou*, *pag.* 138.

EPEUS, frere de Peon, fut roi de la Phocide. Il regna après son pere Panopée, & inventa, selon Pline, cette sorte de belliers, dont les anciens se servoient pour les attaques des villes. On dit aussi qu'il bâtit le cheval de Troie, & qu'il fonda depuis la ville de Metapont. Justin en parle ainsi: « Les Metapontins montrent semblablement, dans le temple de Minerve, » les outils de fer dont leur fondateur Epeus bâtit le » cheval de Troie. * » Justin, *liv.* 20, *c.* 2. Pline, *liv.* 7, *c.* 56. Pausanias.

EPHA, pays de l'Arabie heureuse, qui a pris son nom d'Epha, fils de Madian. * *Isaïe*, 60, 6.

EPHER, contrée dans la tribu de Juda, possédée par Epher, fils d'Assur. * *III des Rois*, 4, 10.

EPHÈSE, ville d'Ionie, dans l'Asie mineure; que quelques-uns nomment maintenant *Figena*, est située sur la mer Egée, où elle fut autrefois très-célébre par le temple de Diane, l'une des sept merveilles du monde, dont Ctesiphon fut l'architecte. On avoit employé 220 années à mettre ce fameux ouvrage dans sa perfection, quoiqu'il se fit aux dépens communs de toute l'Asie mineure. Plutarque remarque que la premiere invention de mettre des colonnes sur un piédestal, & de les orner de chapiteaux & de vases, fut pratiquée dans ce temple. Il y avoit 127 colonnes données par autant de rois. Sa longueur étoit de 425 pieds, & sa largeur de 220. Ses portes étoient de bois de cyprès, toujours luisant & poli: toute sa charpente étoit de cedre; & l'on montoit jusqu'au haut du temple, par un escalier fait d'un cep de vigne, apporté de Chypre. La statue de Diane étoit de cedre, selon Vitruve; d'or, si l'on en croit Xenophon; d'yvoire, selon quelques autres, & de bois de vigne, selon Mutien, consul Romain. Ce magnifique temple étoit orné de statues & de tableaux d'un prix inestimable; & l'on y voyoit épuisée l'industrie de tous les meilleurs ouvriers, pendant deux siécles. Eratostrate, ou Erostrate, le brula la même nuit que naquit Alexandre *le Grand*, le sixiéme jour du mois que les Grecs nommoient Hecatombæon, la premiere année de la CVI olympiade, & l'an 359 avant J. C. Cet extravagant vouloit immortaliser son nom par cette action, bien que Xercès, roi des Perses, ruinant dans l'Asie les temples des dieux, eût épargné celui-ci. Sur quoi Timée l'historien dit froidement, comme l'a remarqué Longin: *Qu'il ne falloit pas s'en étonner, puisque Diane étoit absente, & qu'elle se trouvoit alors occupée à l'accouchement d'Olympias, mere du grand Alexandre.* Mais les devins publierent alors, *qu'un flambeau qui s'allumoit cette nuit devoit un jour embraser toute l'Asie.*

On rétablit depuis ce temple; & Alexandre qui prit cette ville la troisiéme année de la CXI olympiade, & l'an 334 avant Jesus-Christ, offrit aux Ephésiens de leur fournir toutes les sommes nécessaires, pour le rendre aussi magnifique qu'il étoit, s'ils vouloient mettre son nom dans l'inscription: mais ils lui répondirent avec beaucoup de politesse, *qu'il ne convenoit pas à un dieu de dresser des temples à d'autres divinités.* Néron, qui sembloit être né pour la ruine des plus belles choses, le dépouilla de ses richesses; & sous l'empire de Gallien, les Scythes ou le Goths le ruinerent entierement.

Saint Paul prêcha deux fois à Ephèse, & y fit un séjour de trois ans; & depuis étant prisonnier à Rome, vers l'an 62 de J. C. il écrivit aux Ephesiens l'épitre que nous avons encore. L'apôtre S. Jean y vint aussi; & nous apprenons de l'épître synodale du concile d'Ephèse au clergé de Constantinople, qu'il demeura dans cette ville avec la sainte Vierge. Les anciens ne parlent pourtant ni de ce séjour, ni du voyage de la Vierge, & raportent seulement le nom des églises que l'apôtre S. Jean fonda en Asie. Les évêques d'Ephèse, qui devint métropole, & même la capitale du diocèse d'Asie, se dirent ses successeurs & ses disciples; & se fonderent sur son autorité, pour ne pas célébrer la fête de Pâque comme l'église romaine la célébroit. On a plusieurs médailles, ou les Ephésiens sont appellés *les premiers de l'Asie*, & l'on apprend des mêmes médail-

les, que le temple de Diane étoit un azyle assuré, encore au temps de Trajan Dece. Les habitans d'Ephèse avoient coutume de se servir d'une maniere de caractères magiques, ce qui donna lieu au proverbe d'*Ephesiæ litteræ*. Les Turcs nomment à présent la ville d'Ephèse *Ajasalouc*; & nomment *Sarchan* la province où elle est située, vers l'Archipel. Il n'y a point de ville au monde, qui ait de si tristes restes de son ancienne grandeur. On ne voit par-tout que des monceaux de marbre, des colonnes renversées, des piéces de statues entassées les unes sur les autres; c'est proprement d'Ephèse qu'on pouroit dire que ce n'est plus que le cadavre d'une ville, selon la pensée de Cicéron, en parlant de quelques villes ruinées de la Gréce. La forteresse qui est sur une éminence, est apparemment un ouvrage des empereurs Grecs. On voit sur le grand chemin des aqueducs, qui portoient autrefois l'eau dans la ville; & il en reste encore plusieurs arcades sur pied, dont quelques-unes sont à cinq milles d'Ephèse, ce qui fait connoître que l'eau y étoit conduite de fort loin. On y montre une grotte sous un roc, que l'on dit être celle des sept Dormans, *dont nous avons parlé à leur article. Voyez* DORMANS. Les premiers chrétiens en avoient fait une église; & le roc est taillé en demi-cercle pardevant, ce qui tenoit lieu de portique. On ne voit aucun chrétien à Ephèse; & leur principale église dédiée à S. Jean, a été changée en mosquée, depuis que les Turcs se sont rendu maîtres du pays. Il y a dans cette mosquée quatre grandes colonnes de marbre granite, & non pas de pierre fondue, comme quelques-uns de nos voyageurs l'assurent dans leurs relations. Plusieurs sont entêtés de cette sorte de pierre imaginaire; les Lyonnois entr'autres veulent que les quatre colonnes de l'église d'Ainai soient composées de cette pierre prétendue, comme si les carrieres n'avoient pas d'assez grandes veines, pour en tirer de pareilles colonnes d'une seule piéce. Il y avoit à Genève une croix extrêmement haute, au niveau de la façade de l'église de saint Pierre, que l'on disoit être de cette composition, dont on vient de parler; mais ceux qui ont considéré les piéces de cette croix qui a été abattue, tiennent qu'elle étoit composée de petites pierres rondes, enchâssées dans un ciment très-fort, jetté au moule, ce qui fait ensuite un corps aussi dur que s'il étoit tout d'une pierre. En effet, il est certain que le ciment dont les anciens se servoient, étoit d'une extrême dureté, ce qu'on reconnoît par les démolitions antiques, qui sont presqu'impénétrables au fer & au feu. * J. Spon, *voyage d'Italie, &c. en* 1675. *Actes*, 19. Baron. *A. C.* 56, 57, *&c.* Strabon, *l.* 14. Pausanias, *l.* 4. Pomponius Mela, *l.* 1. Pline, *l.* 36, *c.* 14, *&c.* Solin, *ch.* 53, *&c.*

CONCILE GÉNÉRAL D'EPHÈSE.

Le concile d'Ephèse, qui est le troisiéme général, fut assemblé l'an 431, pour la condamnation de Nestorius, évêque de Constantinople. Cet évêque avoit souffert que le prêtre Anastase, & l'évêque Dorothée prêchassent hautement que la Vierge Marie ne devoit point être appellée mere de Dieu, & avoit lui-même appuyé ce sentiment. Son peuple & son clergé se déclarerent contre lui; & cette contestation ayant été portée en Egypte, S. Cyrille d'Alexandrie se déclara ouvertement contre l'erreur de Nestorius. Le pape Célestin, qui avoit reçu des mémoires & des instructions des deux partis, assembla un concile au mois d'août de l'an 430, dans lequel la doctrine de Nestorius fut condamnée; & où il fut ordonné que l'on signifieroit à Nestorius, que si dix jours après la signification de ce jugement, il ne condamnoit la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & s'il n'approuvoit celle de l'église de Rome, celle de l'église d'Alexandrie, & celle de toute l'église catholique, il seroit déposé & privé de la communion de l'église. S. Cyrille fut commis pour exécuter ce jugement, qu'il fit savoir à Jean d'Antioche & à Juvenal de Jérusalem. Ces deux prélats ayant communiqué les lettres de Célestin & de saint Cyrille, à six autres évêques, du nombre desquels étoit Théodoret; Nestorius fut exhorté à reconnoître que la Vierge pouvoit être appellée mere de Dieu; il s'obstina à soutenir qu'on pouvoit seulement l'appeller mere du Christ. S. Cyrille assembla un concile en Egypte, au mois de novembre l'an 430. On y résolut l'exécution du jugement prononcé par les évêques d'Occident contre Nestorius, & on en députa quatre pour le lui signifier avec une lettre synodique, portant qu'en cas qu'il ne révoquât pas son erreur, & qu'il ne fit pas profession de la doctrine de l'église, dans le temps prescrit par S. Célestin, il seroit déchu du sacerdoce. S. Cyrille joignit à cette lettre une profession de foi, & les douze fameux anathématismes. Alors Nestorius demanda à l'empereur Théodose qu'il assemblât un concile général. Ses adversaires ayant demandé aussi la même chose, l'empereur l'indiqua à Ephèse, pour le jour de la pentecôte de l'année suivante. S. Cyrille se rendit le premier à Ephèse avec 50 évêques d'Egypte; Nestorius y vint aussi vers le même temps, avec dix évêques. Juvenal s'y rendit avec quelques évêques de Palestine; mais Jean d'Antioche & les évêques d'Orient ne purent y arriver au jour qui avoit été marqué. Théodose y envoya le comte Candidien, pour maintenir l'ordre dans la tenue du concile. S. Cyrille, Juvenal de Jérusalem & les évêques d'Egypte & d'Asie ayant attendu les évêques d'Orient quinze jours après le terme prescrit, s'assemblerent, & tinrent la premiere séance du concile le 22 juin, quoique les légats du pape ne fussent pas arrivés, & malgré l'opposition de plusieurs évêques, qui demandoient qu'on les attendît. Ils firent citer Nestorius par deux fois, examinerent ses lettres & ses écrits, & ceux de S. Cyrille, & condamnerent Nestorius, qui de son côté s'opposa au jugement qui avoit été prononcé contre lui. Cinq jours après Jean d'Antioche & les évêques d'Orient arriverent au nombre de 26. Ceux-ci s'étant assemblés avec les évêques qui soutenoient Nestorius, & autorisés par le comte Candidien, déposerent S. Cyrille & Memnon, évêque d'Ephèse, & excommunierent ceux qui avoient communiqué avec eux, jusqu'à ce qu'ils eussent fait profession de la foi du concile de Nicée, sans y rien ajouter, qu'ils eussent anathématisé les chapitres de S. Cyrille, & obéi aux ordres de l'empereur, qui vouloit que cette question fût examinée sans tumulte & sans bruit. Candidien ayant envoyé en cour une relation de tout ce qui s'étoit passé, Théodose ordonna que tout ce qui avoit été fait par le synode de S. Cyrille, seroit considéré comme nul, & que le synode entier procéderoit à un nouveau jugement. Les évêques des deux partis écrivirent chacun de leur côté à l'empereur. Le 10 de juillet Philippe & Arcadius, légats du saint-siége, arriverent à Ephèse; & s'étant joints avec S. Cyrille & son synode, on tint une seconde séance, dans laquelle on lut la lettre de S. Célestin au concile. Le lendemain on tint une troisiéme séance, dans laquelle on relut les actes de la premiere, qui furent approuvés par les légats. Dans la quatriéme séance tenue le 16 juillet, on releva Cyrille & Memnon de la déposition ordonnée par la sentence des évêques d'Orient. Dans la cinquiéme séance qui fut tenue le lendemain, Jean d'Antioche & 33 évêques qui étoient avec lui, furent excommuniés. Il se tint une sixiéme séance le 22 juillet, dans laquelle les évêques approuverent la formule du concile de Nicée; condamnerent celle qui avoit été faite par un prêtre, ami de Nestorius, & confirmerent ce qu'ils avoient fait jusqu'alors. Dans la septiéme séance tenue le dernier de juillet, on regla le différend qui étoit entre les évêques de Chypre & le patriarche d'Antioche; on y dressa six canons, & on y termina quelques affaires ecclésiastiques. Théodose ayant appris ce qui se passoit à Ephèse, ordonna que Nestorius,

S. Cyrille & Memnon feroient chassés, & que les autres évêques se réuniroient. Le comte Jean, envoyé à Ephèse pour exécuter cet ordre, fit arrêter Nestorius, S. Cyrille & Memnon. Les évêques des deux partis firent leurs remontrances, & envoyerent des députés à l'empereur, qui donna un second ordre, portant que Nestorius se retireroit dans son monastere, & que Cyrille & Memnon demeureroient en arrêt, jusqu'à ce que leur cause fût examinée. Théodose ayant entendu les députés des deux partis, déclara que Nestorius avoit été justement déposé; que Cyrille & Memnon demeureroient dans leurs siéges; que tous les autres évêques retourneroient à leurs églises; que ni les uns, ni les autres n'étoient hérétiques; qu'ils seroient exhortés à se réunir. Cet ordre fut intimé au concile, qui fut aussitôt séparé. S. Cyrille retourna à Alexandrie, & y arriva le 30 octobre: Nestorius se retira dans le monastere de S. Euprepe à Antioche, & le 25 octobre Maximien fut ordonné en sa place. La fin du concile n'apporta point la paix à l'église, les Orientaux demeurant toujours arrêtés à leur sentiment & à leur jugement. L'empereur voulant faire cesser ces troubles, ordonna à Jean d'Antioche de travailler à la paix, & envoya le comte Aristolaüs pour la négocier. On fit plusieurs démarches de part & d'autre; & enfin Jean d'Antioche ayant condamné Nestorius, & signé une profession de foi, dans laquelle il reconnoissoit que l'on pouvoit dire que la Vierge étoit mere de Dieu, S. Cyrille & Jean d'Antioche se réunirent, & peu de temps après la plupart des évêques d'Orient, suivant l'exemple de Jean d'Antioche, communiquerent avec S. Cyrille. Cet accommodement fut approuvé par le pape S. Sixte en 433. Nestorius fut chassé de son monastere, & relégué à Oasis, par un édit de l'empereur donné en 435; & par un autre édit de la même année ses livres furent condamnés au feu, avec défense de les lire. Cet empereur donna encore un autre édit, par lequel il obligea les évêques d'Orient, non-seulement de condamner la personne de Nestorius, mais encore d'anathématiser ses dogmes impies, & de faire en même temps profession qu'il n'y avoit qu'un seul fils de Dieu, qui ne se doit point diviser en deux, né de Dieu, d'une maniere ineffable avant le temps; & dans le temps, né de la Vierge, selon la chair, ensorte qu'elle est mere de Dieu, parcequ'une même personne est Dieu & homme tout ensemble. Ce nouvel édit souleva Jean d'Antioche; & les évêques d'Orient, fâchés de ce que l'on révoquoit en doute la sincérité de leur foi, se justifierent si bien que S. Cyrille fut obligé de les reconnoître pour catholiques. La querelle se renouvella, parceque l'on voulut joindre Diodore de Tarse & Théodore de Mopsueste à Nestorius. Les Orientaux prirent leur défense. * Actes de ce concile, *au tome II.* S. Cyrille, *in ep. ad Theod. &c.* Socrate, *l. 7, c. 33, &c.* Nicephore, *l. 14, c. 33, &c.* Baronius, *A. C.* 430, 431.

AUTRES CONCILES TENUS À EPHÈSE.

Avant ce concile général d'Ephèse, les évêques de cette ville y avoient tenu quelques synodes particuliers. Le premier fut assemblé par Polycrate, vers l'an 196, au sujet de la célébration de la fête de pâque. L'on y résolut que, selon la coutume d'Asie, on la célébreroit le quatorziéme de la lune. On communiqua ce résultat au pape Victor, qui gouvernoit alors l'église, & qui jugeant le décret des prélats Asiatiques contraire à la tradition apostolique, leur récrivit, & les sépara de sa communion. * Eusebe, *l. 5, hist. c.* 23, 24. *A. C.* 198.

S. Chrysostome tint à Ephèse un synode de soixante-dix-neuf évêques, l'an 401, pour régler les affaires d'Asie. Heraclides fut mis à la place du prélat de cette église, mort depuis quelque temps, ayant été accusé à Constantinople par Eusebe de Celbiane, évêque de Valentinople. Six évêques convaincus de simonie, y furent aussi déposés. * Pallade, *dial. de vitâ S. Chrys.* Socrate, *l. 6, c.* 10. Sozomene, *l. 8, c. 6.*

L'an 449, Dioscore, patriarche d'Alexandrie, assembla à Ephèse un synode, qui mérita justement le nom de brigandage, *Latrocinium Ephesinum.* Les erreurs d'Eutychès y furent approuvées, les légats du pape y furent récusés; & Flavien, après avoir été déposé de l'épiscopat de Constantinople, y fut battu si outrageusement, qu'il en mourut trois jours après. * Nicephore, *l.* 14. Liberatus, *c.* 12. Evagre, *l.* 1, *c.* 10. Les actes du concile de Chalcédoine, *act.* 1, 3, 4. Baronius, *A. C.* 449.

EPHESIA, étoit une fête qu'on célébroit à l'honneur de la Diane d'Ephèse. Les hommes particuliérement fêtoient ce jour-là, mais en païens, c'est-à-dire, par des débauches & des dissolutions dignes des démons qu'ils adoroient. Ils s'enyvroient & faisoient grand bruit pendant toute la nuit dans la place du marché; & par une suite du déréglement de ces misérables aveugles, il étoit permis aux filles de se trouver à ces dissolutions, & les femmes mariées en étoient excluses. Ceux qui présidoient au culte de ce jour, étoient appellés *Essenes.* * Castellanus, *de festis Græcorum.* Meursius, *Græcia feriata.*

EPHIALTE, fils de Neptune & d'Iphimédie, qui avoit épousé Aloüs. Celle-ci ayant été violée par Neptune en eut deux enfans, Otus & Ephialte, qui furent appellés *Aloïdes*, à cause qu'ils furent nouris & élevés par Aloüs comme ses enfans. La fable rapporte que c'étoient des géants, qui croissoient tous les ans d'une coudée en largeur, & d'une aune en longueur; qu'ils n'avoient pas encore quinze ans lorsqu'ils se mirent en état d'escalader le ciel, & qu'ils se tuerent l'un l'autre par l'adresse de Diane. * Homere, *od. l.* 11.

EPHIALTE, Athénien, homme hardi & brave, qui fut tué dans la bataille d'Halicarnasse contre Alexandre. * Diod. *l.* 17.

EPHIALTE de Trachine, qui montra à Xercès aux Thermopyles un chemin par lequel il fit passer vingt mille hommes. * Polyæn, *l.* 7.

EPHOD, vêtement du grand-prêtre des Juifs. Ce nom vient d'une racine hébraïque, qui signifie, *lier, attacher* & *ceindre.* Les Septante & l'auteur de la Vulgate l'ont traduit *vêtement qui est attaché aux épaules.* Cet éphod étoit composé de deux bandes, qui passoient par dessus les épaules, & venoient se joindre au milieu du corps, où elles servoient de ceinture. Il étoit fait d'étoffe d'or, d'hiacinte, de pourpre, de cramoisi, & de fin lin retors. Il y avoit sur les épaules de l'éphod deux pierres précieuses, où étoient gravés les noms des douze tribus. Le rational ou le pectoral y étoit attaché; c'est la maniere dont Moïse décrit l'éphod du grand prêtre. Cependant la plupart des auteurs prétendent que l'éphod est une espéce de tunique ou de manteau, & voici comment Joséphe le dépeint. « Il avoit des » manches, & étoit en forme de tunique raccourcie. Il » étoit tissu & teint de diverses couleurs, & mélangé » d'or, & laissoit sur l'estomac une ouverture de quatre doigts en quarré, qui étoit couverte du rational. » Deux sardoines enchassées dans de l'or, & attachées » sur les deux épaules, servoient comme d'agraffes, » pour fermer l'éphod. Les noms des douze fils de Jacob étoient gravés sur ces sardoines en langue hébraïque : savoir, sur celle de l'épaule droite, ceux des » six plus âgés; & sur celle de l'épaule gauche, ceux » des six puînés. » Philon le compare à une cuirasse, & S. Jérôme dit que c'étoit une espéce de tunique, semblable aux habits appellés *Caracalle.* L'éphod étoit particulier au grand prêtre : cependant on voit que les prêtres & les lévites portoient un éphod de lin, & même David & Gédéon en prirent un dans des cérémonies extraordinaires. Isaïe nous apprend que les faux dieux étoient aussi revêtus d'éphods. *Voyez* RATIONAL. * *Exod. c.* 25, 28 & 29. *Levit.* 8. *Ju-*

dic. v. 8 & 17. *I Reg. c.* 12 & 22. *II Reg.* 6, *v.* 14. Philon, *l.* 3 *de vita Mosis.* Hieron. *ad Fabiolam & ad Marcellam.* Les commentateurs de l'écriture, entr'autres le P. Calmet, sur le chapitre 25 de l'Exode. Joséphe, *hist. l.* 3, *c.* 8.

EPHODI, surnommé *Propheto Duran* ou *Durante*; & par d'autres *le Parfait* ou *Peripot Duran*, étoit un rabbin célébre à la fin du XIV siécle. On dit qu'il avoit eu le bonheur de connoître la vérité de la religion chrétienne & de la suivre. Si cela est vrai, il ne fut pas constant dans le bien, car non-seulement il reprit le judaïsme, mais il s'efforça aussi d'y ramener ceux qui avoient embrassé le christianisme, entr'autres le rabbin Bonet, à qui il écrivit une lettre très-forte à ce sujet. De tous les ouvrages d'Ephodi, il n'y en a point de plus considérable que celui qu'il a intitulé : *Maase Ephod*, & qui lui a fait donner le nom d'*Ephodi*. C'est un ouvrage considérable, qui roule principalement sur la grammaire, & où l'auteur contredit fort souvent le rabbin Kimchi. Il a mis à la tête une savante préface, où il traite *De l'utilité de l'étude de l'écriture sainte.* Jean Buxtorf avoit reçu de Constantinople un exemplaire de cet ouvrage qui est encore manuscrit, & il s'en est utilement servi dans plusieurs de ses écrits, & sur-tout dans celui où il traite de l'*Antiquité des points-voyelles.* Cet exemplaire est actuellement dans la bibliothéque publique de l'univerfité de Basle. * Buxtorf. *biblioth. rabbin. Mém. du temps*, *&c.*

EPHORE, orateur & historien, étoit de Cumes, dans l'Eolie, & vivoit sous la CVII olympiade, vers l'an 352 avant J. C. Isocrate, dont il étoit disciple, lui conseilla d'écrire une histoire. Ephore ne voulant point entrer dans les obscurités & les contes du temps fabuleux, commença son ouvrage au retour des Héraclides dans le Peloponnèse; & il le conduisit depuis cette fameuse époque, jusqu'à la 20 année du regne de Philippe de Macédoine, pere d'Alexandre *le Grand.* C'étoit un intervalle d'environ 750 ans. Il divisa cette histoire en 30 livres, à chacun desquels il ajouta une préface. Les jugemens varient beaucoup sur le mérite de cet auteur : les uns bons connoisseurs, comme Diodore de Sicile, Strabon, Polybe & Denys d'Halicarnasse, le louent comme un très-bon historien; les autres au contraire le blâment, comme Duris de Samos, Dion Chrysostome & Suidas, qui lui reprochent non-seulement de n'être pas exact dans bien des faits; mais trouvent encore à redire à son style. Vossius rapporte quelques mensonges, ou, pour mieux dire, quelques bevûes d'Ephore. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui aiment l'histoire regrétent la perte des écrits de cet auteur. Il composa encore d'autres livres en grec; un traité de *choses inventées* : un *des biens & des maux* en 24 livres; un *des choses merveilleuses qui se trouvent en différens endroits du monde*; un où il traitoit de sa patrie. Il ne tint qu'à lui de suivre la cour d'Alexandre : on l'y souhaitoit, & il refusa cet honneur. Il laissa un fils nommé Démophile, dont nous avons parlé en son lieu. * Diodore de Sicile, *l.* 4 & 16. Strabon, *l.* 1, 3 & 13. Suidas. Joséphe, *contre Appion.* Photius, *bibl. c.* 176, 245. Simler, *bibl.* Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 1. *ch. des math. c.* 43. § 1; *de philol. c.* 11. § 7. Bayle, *dict. crit.* 2 *edit.* 1702.

EPHORE, autre historien, natif de la ville de Cumes, composa l'histoire de l'empereur Gallien en 27 livres, avec des corinthiaques, & quelques autres piéces, dont parle Suidas. Il doit avoir vécu après Gallien, depuis l'an de Jesus-Christ 261.

EPHORES, c'est-à-dire, en grec, *inspecteurs* ou *surveillans*, ou *controlleurs*; magistrats de Lacédémone, qui étoient tirés du peuple, & qui gouvernoient pendant une année. Le premier des éphores fut créé par Théopompe roi de Sparte, cent trente ans après Lycurgue, selon le témoignage de Plutarque. Ils furent depuis nommés par le peuple avec le consentement des rois. Quelques auteurs ont étendu leur nombre jusqu'à neuf, quoiqu'il n'y en ait eu que cinq. Ils furent élus principalement pour arrêter la trop grande puissance des rois; comme les tribuns à Rome, pour s'opposer aux violences que les consuls auroient pu commettre. Leur pouvoir s'étendit dans la suite à ce qui regardoit la religion; ils présidoient dans les jeux publics; avoient inspection sur tous les autres magistrats, & prononçoient sur des tribunaux, qu'Elien nomme des trônes. Les rois mêmes étoient obligés d'obéir, lorsque ces souverains magistrats les appelloient en justice. Les éphores eurent aussi la disposition des deniers publics, après qu'on eut fait un fonds d'épargne à Lacédémone; ils traiterent de la paix & de la guerre; & furent enfin si absolus, qu'Aristote compare leur gouvernement à la tyrannie, c'est-à-dire, à la royauté : Platon lui donne le même nom dans le 4 livre de ses loix. * Plutarque, *vie de Lycurgue & de Cléomene.* Suidas, *sur le mot Ephores.*

EPHRA, ville de Palestine dans la tribu de Manassé, appellée *Alexandrinum* dans quelques cartes. Elle fut illustre pour avoir donné la naissance au vaillant Gédéon, qui y séjournoit ordinairement. Ce fut aussi là qu'il vit l'ange, qui l'assura de la part de Dieu, que le ciel l'avoit choisi pour délivrer le peuple Juif de l'oppression des Madianites. Il y fit mourir quatre rois, Oreb, Zeb, Zebée & Salmana. Gédéon lui-même y mourut & y fut enterré. Mais ce qui rendit cette ville abominable, c'est que ce fut-là où l'impie Abimelech, fils naturel de Gédéon, & d'une de ses concubines, fit couper la gorge à soixante & dix de ses freres. * *Juges* 6, 8, 9. Joséphe, *antiq. l.* 5, *c.* 8. Il y avoit aussi une ville de ce nom dans la tribu de Benjamin.* *II rois*, 13.

EPHRAEM, auteur Grec, vivoit au commencement du XIV siécle, & écrivit une chronique des empereurs de Constantinople, en vers iambes. Volaterran dit que cette piéce est dans la bibliothéque du vatican. Allatius en rapporte quelques vers, *lib. de Psell. p.* 113.

EPHRAIM, second fils du patriarche Joseph, naquit en Egypte, aussi-bien que son frere Manassès, d'Aseneth, fille d'un prêtre nommé Putiphar. Jacob leur aïeul les adopta avant que de mourir, & leur donna sa bénédiction l'an 2369 du monde, & 1635 avant J. C. mettant la main droite sur le cadet, qui étoit Ephraïm, & la gauche sur l'aîné, qui étoit Manassès. Ce qu'il fit par esprit de prophétie, & pour signifier la préférence du peuple gentil au peuple Juif, par la grace évangélique. Samarie & Sichem ou Sicar, étoient des villes de cette tribu.* *Genèse*, 41 & 48. Torniel, *A. M.* 2345, *n.* 3, 3858, *n.* 1. Genebrard, *l.* 1. *chron.*

EPHRAIM, étoit anciennement une des contrées de la Palestine. Elle étoit bornée au nord par la demi-tribu de Manassé, qui étoit au couchant du Jourdain; elle avoit ce fleuve au levant qui la séparoit de la tribu de Gad; au midi celles de Benjamin, & de Dan, & au couchant la mer Méditerranée. Elle fut le partage des descendans d'Ephraïm, fils du patriarche Joseph; & ses villes principales furent Sichem, & Samarie capitale de tout le royaume d'Israël.

EPHRAIM, ville dans la tribu de ce nom, appellée aussi Ephrata, située proche de Jéricho. * *II rois*, 13.

EPHRAIM, montagne de la Palestine qui sépare la Samarie de la Galilée. Elle s'étend du septentrion au midi. Il y a une ville de même nom appartenant autrefois à la tribu d'Ephraïm, & qu'on appelle à présent *Apharcan.*

EPHRAIM ou EPHREM, belle ville tirant au septentrion de la tribu de Benjamin, près de laquelle étoit ce désert, où Jesus-Christ se retira avec ses disciples, de peur de tomber entre les mains des Juifs, qui le cherchoient pour le prendre. * *Jean*, 11, 54. Il y a dans le grec Ephraïm, mais la vulgate dit *Ephrem*; & les cartes d'Adrichomius, de Sanson & de Duval

mettent Ephrem pour la distinguer d'Ephraïm. Cette derniere est beaucoup plus occidentale.

EPHRATA, femme de Caleb, & fille d'Hesron. * *I chron.* 4. C'est d'elle qu'a pris son nom la ville d'Ephrata, nommée autrement *Bethléem*, en la tribu de Juda. * *Gen.* 33.

EPHREE, *cherchez* APRIES.

EPHREM, patriarche de Jérusalem, vivoit dans le II siécle, & succéda à Lévi. Juste tint le siége après lui. * Eusebe, *en sa chron.*

EPHREM (S.) natif de Nisibe, & diacre de l'église d'Edesse en Syrie, disciple & imitateur des vertus de S. Jacques *de Nisibe*, florissoit dans le IV siécle. Il vint au monde sous l'empire de Constantin : il embrassa la vie monastique dans sa jeunesse, & devint en peu de temps le maître & le supérieur de plusieurs moines. Comme il se rendoit souvent à Edesse pour visiter l'église de cette ville, il y fut ordonné diacre. Il vint même jusqu'à Cesarée en Cappadoce, où il fut reconnu, & bien reçu par S. Basile, qui avoit pour lui une estime toute particuliere. On dit que ce saint lui apprit le grec, & qu'il lui confera l'ordre de la prêtrise. Mais ce récit n'est pas bien certain, puisque les anciens nous assurent qu'il est mort diacre. Sozomene rapporte qu'ayant été élu évêque d'une ville, il feignit d'avoir perdu l'esprit, de crainte d'être ordonné malgré lui. Il mourut l'an 378 ou 379. Les Grecs font sa fête au 28 de janvier, & les Latins le premier de février. Il paroît par le récit de Pallade dans l'histoire lausiaque, qu'il mourut un mois après la moisson. Ce pouroit bien être en l'automne de l'an 379. Il composa en syriac plusieurs ouvrages, qui étoient si célebres, suivant le témoignage de S. Jerôme, qu'on les lisoit publiquement dans les églises, après l'écriture sainte. Ils furent traduits en grec, & ils ont été loués par S. Basile, & par S. Grégoire de Nysse. Photius avoit vu 49 homélies ou discours de ce pere, dont il donne des extraits. S. Ephrem avoit aussi fait quantité de piéces poëtiques en syriac, qui étoient chantées dans les églises des Syriens. Nous apprenons encore des anciens qu'il avoit fait des commentaires sur toute la bible : des traités de controverse contre plusieurs hérétiques; & un livre du S. Esprit. Nous n'avons plus ses commentaires, ni ses traités de controverse : mais nous avons quantité de discours, de préceptes moraux, & d'hymnes recueillis par Gerard Vossius, & donnés au public en 1593. Quelques-uns ont douté que ces ouvrages fussent de S. Ephrem; mais leurs conjectures ne sont pas assez solides pour les faire rejetter. Ambroise le Camaldule avoit déja donné en 1490 quelques œuvres de S. Ephrem; mais l'édition de Gerard Vossius, imprimée à Rome en trois tomes, en un seul volume à Cologne en 1603, & à Anvers en 1619, est beaucoup plus complette. Il y a 89 traités dans le premier tome; dans le second dix-huit traités, avec les extraits des discours rapportés par Photius; & dans le troisiéme vingt-sept traités de piété avec son testament. M. Cotelier a donné en grec dans ses *monumenta ecclesiæ Græcæ*, un panégyrique, qui porte le nom de S. Ephrem. Les Syriens prétendent avoir plusieurs ouvrages écrits en syriac & en arabe, qu'ils attribuent à S. Ephrem, auquel ils donnent le nom de *prophéte des Syriens*. Ebed-Jesu, dans son catalogue des écrivains Chaldéens, rapporte ceux-ci; des commentaires sur la Genèse, l'Exode & le Lévitique; sur Josué, les Juges, les livres de Samuel & les Rois; de plus sur les pseaumes, & sur les quatre grands prophétes. Il marque aussi ses livres, & ses épîtres touchant la foi de l'église; ses discours en vers; ses exhortations, ses cantiques & offices; ses disputes contre les Juifs, contre les manichéens, & contre quelques autres hérétiques : & enfin ce qu'il a écrit contre l'empereur Julien. Les livres ecclésiastiques des Maronites contiennent plusieurs cantiques, qu'ils attribuent à S. Ephrem. Abraham Ecchellensis a cité l'office sur la mort de la Vierge, qu'il croit aussi être de S. Ephrem, & qui est dans le collége des Maronites de Rome. * S. Jérôme, *au cat. c.* 115. Amphilocus, *comp. SS. Basil. & Ephr.* S. Basile, *hom.* 2 *in Hexam.* S. Grégoire de Nysse, *orat. de ejus vita.* S. Chrysostôme, *orat. de fal. proph. & doctor.* Photius, *c.* 196. Gennade, *c.* 3, *de vir. illust.* Honoré d'Autun, *l.* 1, *c.* 116. Moses Bar-cepha, *lib. de Parad.* Sozomene, Theodoret, Nicephore, Pallade, &c. cités par Baronius, *A. C.* 338, *n.* 26, 378. *n.* 14, *& au martyrol.* 1 *febr.* Adon, *en sa chron.* Bellarmin, *de script. eccles.* Simon. Du-Pin, *bibl. des aut. ecclés. du IV siécle.*

Le cardinal Quirini ayant remarqué qu'entre les belles éditions des peres qu'on a données de nos jours, il n'y en a point de S. Ephrem, a cru devoir en enrichir le public avec le secours que lui fournit la bibliothéque du Vatican, que l'on avoit confiée à ses soins. Cette édition a paru, en six volumes *in-folio.* Le titre est : *Sancti patris nostri* EPHRAEM *Syri, opera omnia quæ extant græcè, syriacè, latinè, in sex tomos distributa, ad manuscriptos codices vaticanos aliosque castigata, multis aucta, interpretatione, præfationibus, notis, variantibus, lectionibus illustrata, nunc primùm sub auspiciis Clementis XII pontificis maximi, è bibliothecâ vaticanâ prodeunt. Syriacum textum recensuit Petrus* BENEDICTUS, *societatis Jesu, notis vocalibus animavit, latinè vertit, & variorum scholiis locupletavit.* Les six volumes ont paru de suite depuis 1732 jusqu'en 1746. Le cardinal Quirini déclare dans l'épître dédicatoire du tome I au pape Clément XII, les motifs qui l'ont engagé à l'entreprendre. Le texte syriac de ce saint docteur n'avoit pas encore été imprimé: une grande partie des traités de ce pere étoit absolument inconnue dans l'église d'occident. Le pape Clément XII n'avoit épargné ni soins ni dépenses pour faire venir de Syrie & d'Egypte les manuscrits syriacs des œuvres de S. Ephrem. Ces manuscrits étoient en dépôt dans la bibliothéque du Vatican. Il ne s'agissoit plus que de trouver des savans capables de les mettre en œuvre. Le cardinal Quirini ayant reconnu dans la personne du P. Benoît ou Benedetti, jésuite, & de MM. Evodius Assemani, archevêque d'Apamée, & Joseph-Simonius Assemani, gardes de la bibliothéque du Vatican, toutes les qualités d'esprit & les talens nécessaires pour l'exécution d'un si grand ouvrage, a jugé à propos de les en charger; & ces savans ont très-bien répondu à son attente. Les trois premiers tomes comprennent les ouvrages de S. Ephrem écrits en grec. On a pris pour modéle l'édition d'Oxford, comme étant la plus ample & la plus correcte; on en a corrigé les fautes, on a eu soin de remplir les lacunes qui sont très-fréquentes dans cette édition, par des supplémens tirés des plus anciens manuscrits. Pour ce qui regarde la version latine, on a suivi d'aussi près qu'il a été possible celle de Vossius; mais on ne s'y est pas tellement attaché, qu'on ne l'ait souvent abandonnée. On a rassemblé dans le troisiéme volume les ouvrages grecs du saint docteur, qui n'avoient point encore paru; & l'on y a joint tous les fragmens de ce pere, toutes les variantes du texte grec, & les diverses traductions d'un même passage par les différens interprétes. Les prolégomenes du tome I sont très-étendus : l'éditeur y rapporte tout ce que les auteurs Grecs & Latins ont écrit sur la vie de S. Ephrem; les témoignages des savans modernes, tant orthodoxes qu'hérétiques, touchant ses ouvrages imprimés & manuscrits. Et en troisiéme lieu il fait le dénombrement de tous les discours qui ont été traduits en latin, parle des traducteurs & juge de leurs versions. Les trois derniers volumes des œuvres du saint docteur contiennent les ouvrages syriacs, avec une traduction, & aussi des prolégomenes, des préfaces, des notes, &c. On peut lire le compte qui est rendu exactement de cette édition dans le *journal des savans*, avril 1739, sep-

tembre & octobre 1744, janvier 1745, & août 1746. Les *mémoires de Trévoux* n'en parlent pas avec moins d'exactitude dans les mois d'août 1740, article LXXIII, novembre 1741, à l'article des *nouvelles littéraires*, mars 1742, article XVII, & octobre 1745, article LXXXVI. On a quelques traductions françoises de plusieurs ouvrages de S. Ephrem; entr'autres 1. Opuscules divins & exercices spirituels de S. Ephrem, archidiacre d'Edesse, traduits en françois, &c. par François Feuardent, troisiéme édition, augmentée de la vie de S. Ephrem, à Paris, 1601, *in*-8°. 2. Quatre discours de la componction, par S. Ephrem le Syrien, solitaire & diacre d'Edesse, traduits en françois, avec un abrégé de la vie de ce pere, servant de préface, par M. Bosquillon (de l'académie de Soissons) à Paris, 1697, *in*-12. 3. Œuvres de piété de S. Ephrem, diacre d'Edesse, & docteur de l'église, traduites en françois sur la nouvelle édition de Rome (par M. Ignace le Merre, prêtre de Marseille, ci-devant de la congrégation de l'oratoire) à Paris, 1744, 2 vol. *in*-12. Les quatre discours de la componction font partie de ce recueil. Le premier volume commence par un extrait des *Mémoires* de M. de Tillemont, tome VIII, *pour donner une connoissance de S. Ephrem & de ses ouvrages*.

EPHREM, préfet d'Orient, dans le VI siécle, fut fait patriarche d'Antioche, où il vint pour réparer cette ville, après l'épouventable tremblement de terre qui l'avoit renversée presque toute, l'an 525, & qui avoit accablé sous ses ruines un grand nombre d'habitans, avec l'évêque Euphrase. Pour convertir un solitaire hérétique, il jetta son étole pontificale dans le feu, & l'y laissa trois heures, jusqu'à ce qu'il fût éteint, sans qu'elle parût en avoir été endommagée. Il gouverna l'église d'Antioche, jusqu'à l'an 546, & laissa un traité pour la défense du concile de Chalcédoine. * Jean Mosch, *au pré spirit. c.* 7. Baronius, *A. C.* 526, *n.* 52, 546, *n.* 68.

EPHRON, ville de la tribu d'Ephraïm, qu'Abia, roi de Juda, prit sur les Israélites, n'est plus à présent qu'un village vers le nord, à un mille de Jérusalem. * II *Paral.* 13, 19. Il y avoit encore une ville forte de ce nom au-delà du Jourdain, sur le torrent de Jeboc, que Judas prit & démolit. * I *Mach.* 5, 46. II *Mach.* 12, 27. C'étoit aussi le nom d'une montagne de la tribu de Juda. * *Josué*, 15, 9.

EPI, ordre militaire de Bretagne, fondé par François I de ce nom, duc de Bretagne, fut ainsi nommé parceque les chevaliers devoient porter un collier d'or, fait en façon d'une couronne d'épis de bled, joints les uns aux autres, & entrelacés en laqs d'amour: une hermine sur un gazon d'hermines, pendoit au bout de ce collier avec ces mots: *A ma vie*, qui étoit la devise de l'ordre de l'hermine, établi par le duc Jean V du nom, dit *le Vaillant*. * Argentré, *hist. de Bretagne*. Favin, *theat. d'honn. & de chev.*

EPICADUS (Cornelius) affranchi de Sylla, dictateur, vers l'an de Rome 657, & 97 avant J. C. acheva les mémoires que son maître avoit commencés. On croit aussi que c'est le même qui est auteur d'un traité de la poësie, & d'un autre des surnoms, qui est allégué par Macrobe. * Macrobe, *saturnales*, *c.* 11. Suetone, *de clar. gram.* Vossius, *de hist. Lat. lib.* 1, *cap.* 9.

EPICES, présens que les plaideurs faisoient autrefois à leurs rapporteurs. Mezerai en rapporte ainsi l'origine. Sous le regne de Louis XII, un plaideur ayant obtenu un arrêt à son profit, s'avisa, pour remercier son rapporteur, de lui donner des boëtes de dragées & de confitures, que l'on nommoit en ce temps-là *épices*; ce qui fut suivi par plusieurs autres. Ces reconnoissances volontaires furent tirées à conséquence, & devinrent un droit nécessaire. Les juges crurent être bien fondés à les demander, quand on ne les leur donnoit pas; après ils les taxerent; & ensuite elles se sont converties en argent. * Mezerai, *à la fin du regne de Louis XII.*

EPICHARIS, femme de basse naissance, mais courageuse au-delà de son sexe & de sa condition, ayant été convaincue devant Neron, d'avoir eu part à une grande conjuration contre ce prince, se montra si ferme dans les tourmens, qu'on ne put jamais lui faire déclarer le nom des complices. Comme on la menoit pour l'appliquer une seconde fois à la torture, craignant de ne pouvoir la supporter, & de donner quelque marque de foiblesse, elle se donna la mort. * Polyen, *stratag. l.* 8, *c.* 62. Tacite, *ann.* 15, *chap.* 15.

EPICHARME, poëte & philosophe pytagoricien, étoit de Sicile, quoique Diogène Laërce dise qu'il naquit dans l'isle de Co, & qu'à l'âge de trois mois il fut porté à Megare, puis à Syracuse. Il composa plusieurs comédies fort estimées dans l'antiquité, & quelques autres ouvrages, dont Platon, à ce qu'on dit, sut très-bien profiter. Diogène assure qu'il traitoit dans ses livres, de physique, de morale & de médecine. Aristote & Pline lui attribuent l'invention des deux lettres grecques θ & χ. Epicharme vivoit sous la LXXXIV olympiade, vers l'an 444 avant Jesus-Christ. Il mourut âgé de 99 ans. * Diogène Laërce, *en sa vie*, *liv.* 8. Henri Etienne, *de poët. philos. frag. &c.*

EPICLIDE, fils de Léonidas, fils de Cléomene, de la famille des Euristenides, fut le dernier roi des Lacédémoniens, vers la CXL olympiade, 218 ans avant J. C. Après lui le royaume de Lacédémone tomba entre les mains des tyrans. Machanidas, qui s'en étoit emparé, y périt bientôt; & Nabis fut défait par Flaminius & par Philopemen. Les Lacédémoniens recouvrerent ensuite leur liberté. * Christoph. Helvici, *theatr. hist. & chron.* p. 75.

EPICRATES (*Epicrates*) orateur Athénien, se plaisoit à porter une grande barbe, qui lui tomboit jusque sur l'estomac; ce qui fit que Platon dans une comédie le nomma *sacesphorus*, c'est-à-dire, *qui porte un bouclier devant lui.* * Volater. *l.* 25, *antrop.*

EPICRATES, d'Ambracie, poëte de la moyenne comédie, florissoit sous la CIII olympiade, vers l'an 368 avant J. C. Elien témoigne dans *l'histoire des animaux*, qu'il reprenoit Platon & Speusippe de trop de curiosité sur la nature des animaux & des plantes. Suidas rapporte le sujet de deux de ses pièces de théâtre.

EPICTETE, *Epictetus*, d'Hierapolis, philosophe stoïcien, dans le premier siécle, fut esclave d'Epaphrodite, cet affranchi de Neron, que Domitien fit mourir; & dans cette servitude Epictéte parut incomparablement plus libre que son maître. Un jour que ce dernier lui donna un grand coup sur la jambe, il l'avertit froidement qu'il prît garde de ne la pas rompre; mais ayant redoublé de telle sorte qu'il lui cassa l'os, Epictéte lui répondit sans s'émouvoir: *Ne vous l'avois-je pas dit, que vous vous jouiez à me rompre la jambe.* Arrien, l'historien, son disciple, publia quatre livres de ses discours, & dressa son enchiridion, ou manuel, qui paroît plutôt l'ouvrage d'un chrétien que d'un philosophe stoïque. S. Augustin estimoit fort ses ouvrages, & S. Charles les lisoit ordinairement. La lampe de terre dont ce philosophe éclairoit ses veilles, fut vendue quelque temps après sa mort, trois mille drachmes. Il disoit que la philosophie consistoit toute en ces deux mots, *ἀνέχου καὶ ἀπέχου*; *sustine & abstine*. Par l'édit que Domitien publia contre les philosophes, il fut chassé de Rome, où l'on dit néanmoins qu'il revint après la mort de ce prince. Il y mourut sous l'empire d'un des Antonins. * Aulu Gelle, *noct. Attic. l.* 15, *c.* 11, *l.* 17, *c.* 19. Simplicius, *en sa vie & aux comm.* Lucien, &c.

L'article d'Epictete qui se trouve dans la bibliothéque grecque de Jean-Albert Fabricius, (livre IV, ch. VIII) mérite d'être lu. On y trouve un détail des éditions du Manuel d'Epictete, de ses commentateurs & de ses traducteurs. Depuis cet ouvrage de M. Fabricius, Joseph Simpson, Anglois, membre du collége de la reine à Oxford, a donné en 1740, une fort belle édition, *in-8°.* d'Epictete, & de quelques autres philosophes moraux, avec la vie de chacun, & des notes. Le titre est : *Epicteti manuale, Cebetis Thebani tabula, Prodici Hercules, Theophrasti caracteres ethici, græcè & latinè, notis illustrati à Josepho Simpson.* L'éditeur a ajouté une dissertation où l'on compare la philosophie des Stoïciens avec celle des Péripatéticiens. Cette dissertation est presque toute prise de la préface de Gataker sur les réflexions de Marc-Antonin. En 1742, on a donné à Londres une autre édition d'Epictete, sous ce titre : *Epicteti quæ supersunt dissertationes ab Ariano collectæ, nec non enchiridion, & fragmenta græca latina. Cum integris Jacobi Schegkii, & H. Wolfii, selectisque aliorum annotationibus. Recensuit, notis & indice illustravit Joannes Uptonus,* deux volumes *in-8°.*

EPICURE, philosophe, né le 20 du mois *Gamelion* à Gargettium près Athènes, sous la CIX olympiade, & l'an 342 avant J. C. étoit fils de Néocles & de Chéreſtrate, de la famille des Philaïdes. Il fut élevé à Samos, & dès l'âge de 14 ans il s'adonna à la philosophie. A 18 ans il revint à Athènes; & après quelques voyages à Colophon & ailleurs, il fixa dans cette ville son école de philosophie, étant pour lors âgé de 36 ans. Quelques auteurs ajoutent qu'il enseigna d'abord la grammaire, & qu'ayant lu les livres de Démocrite, il changea de profession, pour embrasser la philosophie. Trois freres qu'il avoit, embrasserent aussi cette maniere de vivre à sa persuasion. Il faisoit consister le souverain bien dans la volupté, non pas comme ses ennemis l'ont cru, dans une volupté infame, mais dans une volupté inséparable de la vertu. Quelques-uns de ses disciples, qui se plongerent dans toutes sortes de plaisirs brutaux, ont été cause que plusieurs se sont imaginé qu'il enseignoit une doctrine peu honnête. Il est néanmoins constant, que la volupté d'Epicure étoit accompagnée de tempérance : ce qu'on voit par ce qu'il écrivoit à ses plus intimes amis; & qu'ordinairement ses meilleurs repas étoient de pain, d'eau & de fromage. Ses véritables disciples ne buvoient que très-peu de vin, & n'usoient que de viandes très-simples & très-communes, comme le témoigne Diocles dans Diogène. Il divisoit la philosophie en canonique, ou dialectique, en physique, & en morale; & au rapport du même Diogène, il a plus écrit que pas un autre philosophe, & que Chrysippe même, qui fut nommé son parasite, parcequ'il tâchoit de l'égaler dans ses compositions, ne disant bien souvent que les mêmes choses qu'Epicure avoit déja traitées. On accuse Epicure d'avoir débité comme ses propres productions, les sentimens de Démocrite sur les atomes, & ceux d'Aristippe sur la volupté. Sa morale porte que les tourmens n'empêchent pas la félicité du sage, bien que la douleur puisse lui arracher quelques soupirs : Qu'il expose sa vie d'autant plus volontiers, qu'il sait que la mort ne doit pas être mise au rang des choses mauvaises. Il ajoute, que quoique la santé soit un bien à souhaiter, plusieurs la considérent néanmoins comme une chose indifférente : c'est peut-être par cette raison, qu'il mettoit au commencement de ses lettres, le souhait de bien faire, au lieu de celui de se bien porter, dont se servoient les anciens. Ses sentimens sur l'ame & sur la divinité ont été très-impies; car il soutenoit que les dieux n'avoient aucun soin des choses d'ici-bas, qu'ils ne faisoient mal à personne : & à l'égard de l'ame, qu'elle étoit composée d'atomes, & mortelle. Sénéque, quoique stoïcien, donne beaucoup de louanges à Epicure. Il mourut d'une rétention d'urine, qui lui causa la pierre, après avoit souffert des douleurs incroyables pendant 14 jours, sans témoigner la moindre impatience. On place sa mort sous la deuxiéme année de la CXXVII olympiade, la 72 de son âge, & la 271 avant l'ére chrétienne.

Il y avoit deux sortes d'épicuriens, les rigides & les relâchés. La différence qu'il y avoit entr'eux étoit grande. Ces derniers expliquoient fort mal les sentimens d'Epicure, & faisoient un très-mauvais usage de la doctrine de ce philosophe : car, sous prétexte qu'Epicure faisoit consister le souverain bien dans la volupté, ces faux épicuriens, au lieu de prendre la volupté dans le sens de leur maître, pour le plaisir que donne la pratique de la vertu, & de l'honnêteté, ils la prenoient au contraire pour les infames plaisirs de la debauche. Les véritables épicuriens appelloient ces indignes sectateurs, les sophistes de leur doctrine. Parmi ces sophistes, Catius dont parlent Ciceron, Horace & Quintilien, tient le premier rang. * *Consultez*, outre Diogène Laërce, *au liv.* 10. Lucrece, *en son poëme.* La Mothe Le Vayer, *de la vertu des païens*; S. Jérôme, Sénéque; & les auteurs allégués par Gassendi, *dans la vie de ce philosophe.*

EPIDAMNE, ville d'Albanie, *cherchez* DURAS.

EPIDAURE, ville de la Laconie, dite aujourd'hui *Malvoisie.* * Strabon, *au l.* 8.

EPIDAURE, ville d'Argie dans le Péloponnèse, est renommée par le temple d'Esculape. Une autre ville de ce nom. *Cherchez* RAGUSE. * Scaliger, *de tripl. Epidau. in chron. Euseb. géogr. eccl. &c.*

EPIDIUS (Caïus) rhéteur, fit un ouvrage, où il rapportoit des prodiges extraordinaires & incroyables. Quelques-uns le confondent avec ce Cornelius Epicadus, affranchi de Sylla, dont Suétone fait mention. Il est sur qu'il y avoit à Rome une famille de ce nom, qui a produit plusieurs célébres personnages, tel que cet EPIDIUS Marullus, que Suétone allégue dans la vie de Cesar, & qui étoit tribun du peuple. Un *Epidius*, l'an 211 de Jesus-Christ. Quelques historiens en nomment d'autres, comme Plutarque, *en Jules César.* Appien, *l.* 2, *bell. civ.* Dion Cassius, *l.* 44. Pline, *l.* 16, *c.* 25, *&c.*

EPIGENES, astronome & historien, dont il est fait mention dans Pline (*l.* 7, *c.* 56). Il avoit écrit que les Babyloniens avoient des observations de 720 ans. Il y a un autre EPIGENES de Sycione, poëte tragique, cité par Athenée & par Suidas.

EPIGONE, hérésiarque, dans le III siécle, fut, selon Théodoret, l'inventeur de l'hérésie des *Patripassiens.* * Théodoret, *de hær. fab. l.* 3. Baronius, *A. C.* 260, *&c.*

EPIGONE, mathématicien, natif d'Ambracie, & habitant de Sicyone, inventa une sorte d'instrument de musique, qui de son nom fut appellé *Epigonium.* On appella ses sectateurs Ambraciotes. Il composa quelques ouvrages historiques. Il est différent d'un de ce nom qui a été poëte. * Athénée, *liv.* 4 & 14. Julius Pollux, *lib.* 4 *onomast. c.* 9. Aristoxene, *lib.* 1 *element. harmon.* Vossius, *des histor. Grecs, liv.* 3.

EPIGONES, est le nom que les Grecs donnent aux enfans de sept capitaines, qui assiégerent vainement la ville de Thèbes. Ceux-ci, dix ans après cette premiere & malheureuse expédition, vengerent la mort & le deshonneur de leurs parens, sous la conduite d'Alcmeon, fils d'Amphiaraüs & d'Eryphyle. Ils firent un grand butin, emmenerent l'aveugle Tiresias, & envoyerent sa fille Manto à Delphes, pour y servir dans le temple d'Apollon. * Eusèbe, *sous l'an* 817 *depuis Abraham.* Pausanias. Diodore, Hygin. &c.

EPILA, village de l'Aragon, situé sur le Xalon, à cinq lieues de Saragoce, vers le couchant. Ce qu'il y a

y a de plus remarquable, c'est que ce fut-là que naquit Jean I, roi de Castille, l'an 1358. * Baudrand.

EPIMENES, l'un des gardes du corps d'Alexandre *le Grand*, ayant trempé dans le crime d'Hermolaüs, qui avoit conjuré contre la vie de ce prince, se repentit de bonne heure, & découvrit par son frere Euryloque, ceux qui avoient part à ce complot. * Quint-Curce, *l.* 8, *c.* 33 *&* 36.

EPIMENIDE, philosophe, naquit à Gnosse, ou à Pheste, ville de Créte, & vivoit du temps de Solon, sous la XLVI olympiade, vers l'an 596 avant J. C. Quelques-uns ont écrit qu'étant entré dans une caverne, il s'y endormit; que ce sommeil dura vingt-sept ans; desorte que lorsqu'il en revint, il ne connoissoit personne, & que personne ne se souvenoit de l'avoir vu. Il avoit des secrets admirables pour les expiations, & fut le premier qui purifia les villes & les champs, & qui commença de bâtir des temples. On lui attribue un ouvrage, où il décrit la génération des Curettes & des Corybantes, avec une théologie, le tout de cinq mille vers, & grand nombre d'autres piéces, dont on peut voir le dénombrement dans Diogène Laërce. * Diogène, *en sa vie, au l.* 1. Platon, *lib. de leg.* Maxime de Tyr, *ser.* 22 *&* 28. Pausanias, *in Corinth.* Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 14. Pline, *l.* 7, *c.* 48. Plutarque, *en Solon.* L. Giraldi, *dial.* 2, *hist. poët. &c.*

EPIMENIDES, nom de trois auteurs dont Diogène Laërce fait mention. Deux d'entr'eux écrivirent des généalogies, & le troisiéme composa l'histoire de Rhodes, en langue dorique. * Diogène Laërce, *Epim. au l.* 1.

EPIMETHÉE, fils de Japet, étoit frere de Prométhée. Les poëtes ont feint que Prométhée avoit formé les hommes prudens & ingénieux, & qu'Epimethée avoit fait les imprudens & les stupides. Les mythologistes disent que Prométhée est l'esprit, qui prévoit l'avenir; & qu'Epimethée signifie l'esprit, qui ne juge des choses qu'après l'événement. Προμηθεὺς en grec signifie *prévoyant* : & Ἐπιμηθεὺς *qui consulte trop tard.* Epiméthée épousa Pandore, qui étoit une statue de Vulcain, animée par Minerve, & à qui tous les autres dieux donnerent quelque belle qualité, pour la rendre parfaite. Il eut de ce mariage une fille nommée Pyrrha, laquelle épousa Deucalion, fils de Prométhée. *Voyez* PANDORE. * Hygin. Ovide, *métam. l.* 2. Alexandre Rossæus. *Mystag. poëtic.*

EPINAI (Antoine d') sieur de Broon, *voyez* ESPINAI.

EPINE, *voyez* ESPINE & SPINA.

EPINETTE. (Roi de l') On appelloit ainsi les chefs d'une fête qui étoit célébre à Lille en Flandre dès le XIII siécle, & qui a été continuée jusque dans le XVI. On croit que l'origine de ce nom vient de ce que l'on donnoit au roi de cette fête, que l'on élisoit tous les ans le jour du *mardi-gras*, une petite épine ou épinette pour marque de sa dignité, & de ce qu'il alloit tous les ans en pompe honorer la sainte Epine qui est dans l'église des dominicains de Lille. Ce roi mangeoit chez ces peres avec les anciens & ses chevaliers le dimanche des rameaux, & y assistoit à tous les offices de la semaine-sainte. Quand on l'élisoit, on faisoit en même temps l'élection de deux jouteurs pour l'accompagner. Les jours qui précédoient cette élection, & tout le reste de la semaine se passoient en festins & en bals. Le premier dimanche de carême, le roi se rendoit en grande pompe au lieu destiné au combat, & les combattans y joutoient à la lance. Le prix du victorieux étoit un épervier d'or. Les quatre jours suivans le roi avec ses deux jouteurs & le chevalier victorieux, étoit obligé de se trouver au lieu du combat pour rompre des lances contre tous ceux qui se présentoient. On fait injure à la piété de saint Louis, en prétendant qu'il a été l'instituteur de cette fête, ou il faudra dire qu'elle étoit bien plus conforme à la religion dans son origine. D'ailleurs la liste la plus exacte que l'on connoisse des rois de l'Epinette, ne commence qu'en 1283, treize ans après la mort de ce saint roi. Jean duc de Bourgogne se trouva présent à cette fête en 1416. Le duc Philippe *le Bon* y assista en 1464 avec le roi Louis XI. L'excessive dépense à laquelle la qualité de roi de cette fête engageoit, la ruine de plusieurs familles qu'elle avoit occasionnée, le refus que firent quelques habitans de Lille d'accepter ce prétendu honneur; enfin l'indécence qu'il y avoit de s'occuper pendant le carême de tant de divertissemens profanes que le christianisme interdit en tout temps, obligerent Charles duc de Bourgogne à suspendre cette fête depuis 1470 jusqu'en 1475. Elle se rétablit en partie, mais aux dépens des fonds publics jusqu'en 1516. Charles-*Quint* en interrompit l'exercice pendant douze ans, ce qu'il continua ainsi pendant son regne par lettres données en 1528 & 1538. Enfin Philippe II la supprima entierement en 1556. Elle fut remplacée pendant quelque temps par une autre qui s'établit en la même ville sous le nom de *prince des Fous*, & ensuite du *prince d'Amours*; mais elle a été aussi éteinte, & il ne s'est conservé de toutes ces fêtes que le nom de l'*Epinette*, que l'on donne à un des bas officiers du magistrat, ou de la maison de ville de Lille, qui représente en quelque façon le héraut par qui les rois de l'Epinette avoient droit de se faire précéder. Plusieurs historiens ont parlé de cette fête, entr'autres l'auteur d'une petite *histoire de Lille*, en 1730. On peut voir dans l'ouvrage de Jean Buzelin, intitulé : *Gallo Flandria*, la liste des rois de l'Epinette. *Voyez* aussi le *tome* 7 des *mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres, page* 290 *& suivantes.*

EPINUS (Jean) ministre protestant de la confession d'Augsbourg, dans le XVI siécle, naquit à Hambourg l'an 1499, & étudia à Wittemberg, où ayant eu Luther pour maître, il donna dans les nouveautés en fait de religion. Il fut ministre à Hambourg, travailla avec ardeur pour l'établissement de cette nouvelle doctrine, & composa divers ouvrages *de la justification des bonnes œuvres, &c.* & laissa encore quelques traités historiques. Il fut envoyé en Angleterre, où le roi Henri VIII demandoit de ces missionaires. Lorsqu'il fut de retour en Allemagne, il écrivit contre l'*interim*, qu'avoit fait dresser l'empereur Charles-*Quint*, & dont la publication fut très-désavantageuse à la religion catholique, quoique désagréable aux protestans. Il mourut le 23 mai de l'an 1553, âgé de 54 ans. Melanchton fit son épitaphe. * Pantaléon *l.* 3. *Prosop.* Chytræus, *in Saxon.* Gesner, *bibl.* Melchior Adam, *in vit. Germ. theol*

EPIPHANE, *Epiphanius*, évêque de Constance ou Salamine en Chypre, pere & docteur de l'église dans le IV siécle, naquit vers l'an 320, dans un village de la Palestine, nommé *Besanduc*, proche la ville d'Eleuteropole. Il passa sa jeunesse dans la discipline monastique, en Egypte, puis dans la Palestine, avec saint Hilarion, Hesychius & les autres moines. On dit qu'il avoit été Juif de religion, & qu'il avoit été converti par un chrétien nommé Cléobius, qui le guérit d'une blessure que lui avoit fait un cheval fougueux; mais c'est un conte de l'auteur de la vie supposée de saint Epiphane, auquel il ne faut ajouter aucune foi. Ce qu'il rapporte lui-même, qu'il pensa être surpris dans sa jeunesse par les hérétiques appellés *Gnostiques*, & que Dieu le préserva par sa miséricorde, est beaucoup plus certain. Il fonda un monastere dans son pays, dont il prit lui-même la conduite, & fut ensuite élu vers l'an 366 évêque de Salamine, métropole de l'isle de Chypre, qui portoit alors le nom de *Constance*, & que l'on appelle aujourd'hui *la vieille Famagouste.* Il s'appliqua particuliérement à préserver cette isle de l'erreur de l'arianisme. Il s'opposa aussi à celle d'Apollinaire; & étant venu à Antioche, il eut un entretien avec Vital disciple d'Apollinaire, & combattit ses erreurs. Il tint le

parti de Paulin contre Mélece, & vint à Rome, sous le pontificat de Damase, pour soutenir le premier. Il ordonna en Palestine Paulinien frere de S. Jérôme; ce qui irrita contre lui Jean évêque de Jérusalem. S. Epiphane accusa de son côté cet évêque de soutenir les erreurs que l'on attribuoit dès lors à Origène, & ils attirerent Théophile évêque d'Alexandrie dans leur parti. Celui-ci condamna le livre *des principes* d'Origène, dans un concile tenu l'an 399, & chassa les moines soupçonnés de favoriser la mémoire de cet auteur. S. Epiphane condamna aussi dans un concile tenu l'an 401 dans l'isle de Chypre les écrits d'Origène, & écrivit à S. Chrysostome, qui avoit reçu les moines chassés par Théophile, afin de l'engager à prendre le même parti contre Origène; mais S. Chrysostome n'ayant pas approuvé cette proposition, S. Epiphane vint lui-même à Constantinople, à la persuasion de Théophile, pour y faire exécuter le décret du concile de Chypre: il ne voulut avoir aucun commerce avec S. Jean Chrysostome, & ne put réussir dans son entreprise. Il avoit dessein d'entrer dans l'église des apôtres, & d'y publier la condamnation d'Origène; mais étant averti du danger où il se mettoit, il se retira, & prit le parti de revenir à Salamine. On dit qu'étant près de s'embarquer, il dit aux évêques qui l'avoient conduit jusqu'au bord: *Je vous laisse la ville, le palais & le théâtre.* Quelques-uns ont aussi rapporté, qu'il prédit à S. Chrysostome, qu'il seroit chassé de son siége, & que ce saint de son côté lui dit qu'il ne reverroit point son église, ni son palais. Quoi qu'il en soit, il mourut en revenant, au mois d'avril ou de mai, de l'an 403, âgé de plus de 80 ans, dont il en avoit passé 36 dans l'épiscopat. L'aversion que S. Epiphane avoit pour les hérésies, lui fit entreprendre un ouvrage, dans lequel il rapporte & réfute toutes les hérésies. Il a intitulé cet ouvrage Παναρίον ou Κιτώπον, c'est-à-dire, l'*Apoticairerie*, ou l'armoire aux remédes. Il a encore composé l'*Anchorat*, où il explique la foi de l'église & réfute les erreurs des païens, des manichéens, des sabelliens, & des ariens; un abrégé de son livre des hérésies; un traité des poids & des mesures; la physiologie; un traité des douze pierres précieuses qui étoient sur le rational du grand-prêtre des Hebreux; un commentaire sur le cantique des cantiques; le livre de la vie & de la mort des prophétes. On a encore de lui une lettre à Jean de Jérusalem, sur l'ordination de Paulinien, sur l'origénisme, & sur un voile où étoit peinte l'image de J. C. qu'il avoit fait déchirer, & une lettre à Diodore de Tarse, ou plutôt de Tyr, rapportée par Facundus. Les neuf sermons & le traité des mysteres des nombres, qui portent le nom de S. Epiphane, ne sont point de l'ancien évêque de Salamine, mais de quelqu'autre évêque, qui avoit ce même nom, peut-être aussi évêque de la même ville, puisque l'on y en trouve de ce nom, dans le septiéme & dans le dixiéme siécle, comme on le connoît par le style & par quelques autres indices.

Le style de S. Epiphane n'a ni beauté, ni élévation: il est au contraire simple, bas & rampant; il est rude & grossier, sans suite & sans liaison; il avoit beaucoup de lecture & d'érudition. Souvent il se sert de fausses raisons, pour réfuter les hérétiques. Il se trompe en plusieurs endroits sur des faits d'histoire fort considérables; & il ajoute foi trop légérement à de faux mémoires, ou à des bruits incertains: il avoit beaucoup de zéle & de piété: mais peu de politique. Nous avons diverses éditions de ses œuvres, en grec & en latin; mais la meilleure est celle que le pere Petau a donnée à Paris en 1622, avec de savantes notes. L'ancienne version latine de son traité des douze pierres précieuses qui étoient sur le rational, a été imprimée pour la premiere fois à Rome, en 1743, in-4°. par les soins & avec les notes de M. François Fogini. Le commentaire sur le cantique des cantiques a été imprimé aussi pour la premiere fois à Rome, en 1750, en un volume *in*-4°. par les soins du même M. Fogini, qui y a joint une savante préface. La mémoire de saint Epiphane a toujours été en grande vénération dans l'église grecque, où l'on célebre sa fête le 12 mai, que l'on y suppose avoir été celui de sa mort. L'église latine a commencé à honorer sa mémoire vers la fin du VII, ou au commencement du VIII siécle. Quelques auteurs ont prétendu, sans preuves, que son corps avoit été apporté à Bénévent, ville d'Italie. Plusieurs autres villes d'Allemagne se vantent avec aussi peu de fondement, de posséder quelques reliques de ce saint. Les actes de sa vie que l'on a en grec & en latin, sous le nom de ses disciples Jean, Polybe & Sabin, sont l'ouvrage d'un imposteur, qui s'est inutilement efforcé de donner de la vraisemblance à ses fictions. Le pere Papebroc a ramassé dans les anciens tout ce qu'il y a de certain sur S. Epiphane. * S. Jérôme, *apol. 2. ad Ruf. cap.* 114, *de script. eccl. in epist. &c.* Saint Augustin, *in heres. ad Quod-vult-Deus.* Saint-Jean de Damas, *orat. de imag.* Photius, *cod.* 122, 123, 124. Suidas. Socrate. Sozomene. Théodoret. Nicéphore. Baronius. *A. C.* 372, *n.* 107, 108; 328, *n.* 1 & 2, *&c.* & *in Mart.* 12 *maii.* Onuphre. Génébrard, *en la chron.* Sixte de Sienne, *en la bibl.* Bellarmin, *des écriv. eccl.* Le Mire, &c. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccl. du IV siécle.* Baillet, *vies des saints, mois de mai.*

EPIPHANE, *Epiphanès*, fils de l'hérésiarque Carpocrate, fut héritier de ses impiétés. Elevé par son pere dans les études des sciences profanes, & entretenu dans les erreurs de sa secte, il composa un livre de la justice, suivant les principes de la philosophie de Platon, dans lequel il définissoit la justice de Dieu, une communauté avec égalité, & prétendoit prouver que non-seulement les biens, mais encore les femmes, devoient être en commun. Il combattoit ouvertement la loi de Moyse, & particulierement les deux derniers commandemens touchant les desirs. S. Clément d'Alexandrie cite un passage, tiré du livre de cet Epiphane; & il dit qu'après sa mort, ceux de Céphalonie, d'où il étoit originaire du côté de sa mere, l'adorerent comme une divinité. * Clément Alexandrin, *l.* 3. *Strom.* S. Epiphane, *her.* 32. Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiast. des trois premiers siécles.*

EPIPHANE, *Epiphanius*, surnommé le scholastique, étoit en réputation vers l'an 510. Il étoit ami du célébre Cassiodore, chancelier & premier ministre de Théodoric le grand, & de plusieurs autres rois d'Italie, ensuite abbé de Viviers. Ce fut à la priere de ce grand homme, qu'Epiphane traduisit de grec en latin les historiens ecclésiastiques, Socrate, Sozomene & Théodoret. Cassiodore se servit ensuite de cette traduction pour composer de ces trois historiens un corps d'histoire, qu'il nomma par cette raison *Histoire tripartite*, parcequ'il avoit choisi des trois ce qu'il avoit trouvé de meilleur, se servant tantôt de l'un, tantôt de l'autre, sans répéter ce qui est rapporté par plusieurs de ces auteurs. Il partagea aussi cette histoire en chapitres, & y mit des titres pour éviter la confusion. Beatus Rhenanus a censuré aigrement la version d'Epiphane, & accuse ce traducteur de n'avoir su ni le grec ni le latin. On convient que son style se sent de la barbarie de son siécle; mais, à cela près, il rend le sens assez exactement, & M. de Valois ne s'en est guères éloigné dans la traduction des mêmes historiens. On voit par le chapitre XI des divines leçons de Cassiodore, qu'on est redevable à Epiphane de la version latine du *Codex encyclicus*, c'est-à-dire, des lettres synodales de l'an 458, adressées à l'empereur Léon, pour la défense du concile de Chalcédoine. Surius a donné le premier cette version, sans en nommer l'auteur, dans son édition des conciles de l'an 1562, sous le titre de *Epistolæ illustrium personarum pro concilio Chalcedonensi.* On trouve la même version dans les collections de Nicolinus, de l'an 1585, de

Binius, & les autres collections postérieures des Conciles. On donne encore à Epiphane une ancienne version des antiquités des Juifs de Joséphe, & c'est sous son nom que l'on a commencé à l'imprimer à Oxford, l'an 1700, *in-folio*; mais on voit par le chapitre XVII des divines leçons de Cassiodore, que si Epiphane a eu part à cette traduction, d'autres que lui y ont pareillement travaillé. Les savans attribuent aussi au même Epiphane de courtes scholies sur la premiere épître de S. Pierre, sur l'épître de S. Jude, & sur la premiere & la seconde épître de S. Jean, tirées des hypotiposes de S. Clément d'Alexandrie, & que l'on a réunies aux œuvres de ce dernier. * Il faut consulter sur tout cela la bibliothéque de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, tome IV ou livre V, depuis la page 309 jusqu'à 314: on peut voir aussi la vie de Cassiodore, par le pere de Sainte-Marthe, pag. 496 & 497.

EPIPHANE, évêque de Pavie, dans le V siécle, naquit l'an 438, fut élevé dans la cléricature par Crispin, évêque de Pavie, & lui succéda l'an 466. Il fut employé pour ménager la réconciliation de l'empereur Anthemius avec Ricimer son gendre. Sous le regne de Jules Nepos, qui dépossèda Glycerius successeur d'Anthemius, Epiphane fut député vers Evaric, roi des Visigoths à Toulouse, & conclut avec lui un traité de paix. L'empereur Népos ayant été dépouillé & chassé par le patrice Oreste, il fit déclarer Auguste, Momile son fils, appellé vulgairement *Augustule*, & attira en Italie Odoacre, roi des Turcilinges, avec une armée de barbares. Oreste s'étant retiré dans Pavie, y fut assiégé, pris & mis à mort par Odoacre, qui relégua Augustule en Campanie, dans le château de Lucullano, près de Naples; & fit ainsi finir l'empire de Rome en sa personne, l'an 476. Les barbares s'étant rendu maîtres de la ville de Pavie, la pillerent, y mirent le feu, & emmenerent la plupart des habitans prisonniers. Dans une si grande désolation, Epiphane rendit à son peuple tous les services imaginables: il retira des mains des barbares la plupart des captifs, & obtint d'Odoacre pour la ville une exemption de tous impôts pendant cinq années; il rétablit les églises, & y fit refleurir le service divin; mais cette église ne jouit pas long-temps de ce repos; car Théodoric, roi des Ostrogoths, étant venu fondre en Italie avec une puissante armée, en 489, défit Odoacre; mais ayant ensuite été abandonné des siens, il se retira à Pavie, où il fut assiégé par Odoacre. Enfin Théodoric victorieux étant devenu maître de toute l'Italie, Epiphane fut député pour obtenir de ce roi la révocation d'un édit fait contre ceux qui avoient été de ses ennemis: il obtint cette révocation, & fut envoyé par Théodoric vers Gondebaud, roi des Bourguignons, pour traiter avec lui de la liberté de plusieurs captifs: il réussit encore dans cette négociation. Deux ans après, il vint solliciter auprès de Théodoric la remise des impôts établis sur la Ligurie; & comme il se préparoit à s'en retourner, après avoir obtenu une modération des deux tiers, il mourut le 21 janvier de l'an 496 ou 497. * Ennodius, *en sa vie rapportée par Surius au 22 janvier.* Baillet, *vies des saints*, *mois de janvier.*

EPIPHANE, patriarche de Constantinople, dans le VI siécle, succéda à Jean II l'an 520. Le pape Hormisdas lui donna pouvoir de recevoir en son nom tous les évêques qui voudroient se réunir à la communion du siége romain, à condition qu'ils souscriroient à la formule qu'il avoit dressée, & qu'ils lui enverroient leur signature. Il s'agissoit en cela de la réception du concile de Chalcédoine, & de la condamnation d'Eutychès. Epiphane fut zèlé pour la défense de la vérité orthodoxe, & mourut l'an 535. Anthime lui succéda. * Hormisdas, *ep.* 72, 73, *&c.* Baronius, *A.C.* 20, *n.* 7; 535, *n.* 58, *&c.*

EPIPHANIE, ville de Syrie, sur l'Oronte, fut fondée par le roi Antiochus, surnommé *Epiphanes*, c'est-à-dire, *illustre*, duquel elle tira son nom. Cuspinien dit qu'elle fut depuis appellée *Mapoa*, & Niger la nomme *Aman.* Elle est entre Antioche & Damas, à 80 milles de l'une & de l'autre.

☞ Il y avoit plusieurs autres villes nommées EPIPHANIE. On en voyoit une sur l'Euphrate, une autre près du Tygre, que l'on appelloit aussi *Arcesicerta*: Etienne le géographe en place une en Bythinie. Enfin la Cilicie avoit aussi une ville nommée *Epiphanie*, qui étoit épiscopale, sous la métropole d'Anazarbe. Amphion, son évêque, souscrivit au concile de Néocésarée & au premier de Nicée. Les notices ecclésiastiques l'attribuent à la seconde Cilicie. * La Martiniere, *dictionnaire géogr.*

EPIPHANIE. Les Grecs faisoient au six de janvier la fête de la naissance de J. C. à cause de laquelle ils nommoient cette fête *Théophanie*, *épiphanie*, ou *des lumieres*, parcequ'ils croyoient qu'en ce jour, J. C. la vraie lumiere, avoit apparu au monde. Ils faisoient aussi en même temps mémoire des autres circonstances de la vie de J. C. comme de l'adoration des mages, de la purification, de son baptême, & de son premier miracle, rassemblant ainsi en un même jour la mémoire de divers mysteres. L'église latine, qui a célébré la fête de la naissance de J. C. le 25 de décembre, a réservé, (au moins depuis le cinquiéme siécle,) au six de janvier la fête de l'adoration des mages, du baptême de J. C. & de son premier miracle fait aux nôces de Cana. Dieu seul sait, dit S. Maxime de Turin, laquelle de ces trois merveilles s'est proprement faite en ce jour. Il est certain que le baptême de J. C. & les nôces de Cana ne sont pas arrivés en un même jour. Il n'est pas certain non plus que les mages soient venus adorer J. C. le six de janvier, treize jours après la naissance de J. C. selon les Latins. Quelques-uns croient que cela n'est arrivé qu'après la purification, quelque temps avant la fuite en Egypte. Il n'y a rien de certain sur les mages, que ce qui en est marqué précisément dans l'évangile de saint Matthieu; car tous les autres évangélistes n'en parlent point, & ce qu'en ont dit les auteurs, n'est fondé que sur des conjectures, des allégories, ou de fausses relations, qui ne sont point une preuve historique. Quoique l'on croie communément qu'ils étoient au nombre de trois, il n'y en a aucune preuve dans l'évangile, qui dit seulement que des mages vinrent d'Orient. Les trois sortes de présens qu'ils offrirent ne sont pas une preuve qu'ils ne fussent que trois, puisqu'ils les présenterent en commun, & non pas chacun séparément. On ne sait pas de quels pays ils étoient. Le nom de mages, plus connu parmi les Perses, que parmi les autres nations, a fait croire à la plupart des peres, que ceux qui vinrent adorer J. C. étoient de Perse ou de Chaldée. Les nouveaux commentateurs trouvent plus à propos de les faire venir d'Arabie, mais leurs conjectures ne sont pas fort solides. Il est certain qu'ils virent une étoile extraordinaire en Orient qui fut la cause de leur voyage; mais il n'y a aucune apparence qu'ils eussent appris par les oracles des prophétes, qu'elle présageoit la naissance d'un roi. Il est plus vraisemblable qu'ils en jugerent ainsi, suivant les regles de leur science astrologique. Il n'est point dit dans l'évangile que cette étoile les conduisit de leur pays en Judée; mais seulement qu'ils avoient vu cette étoile en Orient, qu'ils la revirent de nouveau au sortir de Jérusalem, & qu'elle les conduisit à Bethléem. L'évangile ne donne point aux mages la qualité de rois, & tout ce qu'on cite des prophétes, peut s'entendre de princes, ou de grands seigneurs, aussi-bien que des rois. Les noms de Melchior, Balthasar & Gaspar, qu'on leur a donnés vers la fin du XII siécle, & leurs histoires sont de pures fables. L'intention de l'église n'est point de faire la fête des mages, mais de célébrer la mémoire de leur adoration, que l'on peut considérer comme les prémices de la vocation des Gentils.

L'église célébre aussi dans le même jour le baptême de J. C. par S. Jean; parcequ'en cette occasion J. C. fut déclaré fils de Dieu par une voix venue du ciel, qui fit entendre ces paroles, *Celui-ci est mon fils, &c.* Cette fête paroît encore plus ancienne dans l'église que celle de l'adoration des mages. Dès le temps de l'empereur Adrien, Basilide & ses sectateurs la solemnisoient au 10 de janvier. Les Grecs lui donnent le nom de *Théophanie*, ou fête *des lumieres*. C'étoit un jour consacré chez eux pour l'administration du baptême, dans lequel S. Grégoire de Nazianze fit un excellent discours aux nouveaux baptisés; c'est pourquoi la veille de cette fête étoit célébrée avec solemnité; parceque l'on y préparoit toutes choses pour le baptême des catéchumenes, en bénissant l'eau dont on devoit se servir pour les baptiser. Cette fête avoit même une octave dans quelques églises, & cette octave étoit solemnisée comme le jour même.

Enfin l'on célébre encore dans la fête de l'épiphanie le premier miracle de J. C. du changement d'eau en vin aux nôces de Cana, quoiqu'arrivé dans un jour différent, parceque ce fut le premier miracle qui fit connoître sa puissance. On voit par S. Epiphane, que de son temps même cette fête étoit célébrée parmi les Orientaux, & qu'elle étoit jointe à la fête de la naissance de Jesus-Christ au 6 de janvier. Ce qu'il ajoute qu'en ce jour les eaux de plusieurs fontaines, & même des rivieres se changeoient en vin, paroît moins vraisemblable. * Tillemont, *mémoires pour l'histoire de l'église, tome* 1. Baillet, *vies des saints, mois de janvier. Les commentateurs sur S. Matthieu.* Voyez MAGES.

EPIRE, province de Gréce, que quelques-uns mettent dans la basse Albanie, étoit separée de la Macédoine par le fleuve Calyde & le mont Pinde. Ses peuples les plus célébres étoient les Molosses, qui tenoient la ville de Dodone, renommée par les oracles de Jupiter qui s'y rendoient; les Driopiens, les Chaoniens, les Dolopes, les Selses, les Amphiloclens, les Hellopes, les Acarnaniens, &c. Ses villes sont Larta, Preveza, Bestia, Orchimo, Argiro, Elatria, &c. Justin fait mention de l'Epire en ces termes: » Les Molosses, » *dit-il*, regnerent premierement en cette contrée; & » Pyrrhus fils d'Achille, ayant perdu par son absence, » les états de son pere, pendant le siége de Troye, vint » s'établir en ce pays, dont les habitans furent premie- » rement appellés Pyrrhides & Epirotes. Mais Pyrrhus » étant entré dans le temple de Dodone, pour consulter » l'oracle, y enleva Lanasse, petite fille d'Hercule, l'é- » pousa, & en eut huit enfans. Il maria quelques-unes de » ses filles à des rois voisins, acquit de grandes richesses, » & donna la Chaonie à Helenus, fils de Priam, auquel » il fit épouser Andromaque, veuve d'Hector. Depuis » il fut assassiné dans le temple de Delphes par Oreste, » fils d'Agamemnon; son fils Pialis lui succéda, & en- » suite le royaume devint le partage d'Arybas. Ce der- » nier étoit encore mineur, & les états de l'Epire pri- » rent soin de son éducation, & l'envoyerent même à » Athènes pour étudier. A son retour il fit des loix, éta- » blit un sénat & des magistrats, & regla la forme du » gouvernement. Arybas laissa Neoptoleme, qui fut » pere d'Olympias, mere d'Alexandre le Grand, & » d'Alexandre I, roi d'Epire qui mourut en Italie l'an » 326 avant J. C. & d'Æacide qui succéda à son frere. » Ce dernier gouverna si mal, qu'on le chassa du trône. En sortant de son pays, il laissa Pyrrhus, qu'on éleva chez Bercé, femme du roi Glaucus. Pyrrhus mourut l'an 272 avant Jesus-Christ. Alexandre II son fils lui succéda. Depuis l'Epire ayant été soumise aux Romains, eut la même destinée que le reste de la Gréce, & est tombée sous la tyrannie des Turcs, depuis le XIV siécle. Les habitans y sont chrétiens Grecs. On assembla l'an 516 un concile dans l'Epire, au sujet de Jean, évêque de Nicopolis. * Pline, *l.* 4. Strabon, *l.* 7. Ptolém. *l.* 5. Justin, *l.* 17, 18, &c. Belon, *l.* 1, *obs. c.* 64. *T. IV. Conc.*

EPISCOPAUX, est le nom de ceux qui font profession de la religion dominante en Angleterre. On les appelle ainsi du mot *Episcopus*, qui signifie *Evêque*, parcequ'ils ont retenu les évêques: sur quoi le roi de la Grande-Bretagne, Jacques I, disoit dans la conférence de Hamptoncourt, *point d'évêques, point de roi*, voulant marquer par-là que les presbytériens ou puritains étoient ennemis de la monarchie. De tous les sectaires, les épiscopaux sont ceux qui approchent le plus de l'église romaine, dans ce qui regarde la discipline ecclésiastique; car ils ont conservé quelque respect pour les anciens docteurs de l'église, & pour la tradition. C'est pourquoi ils retiennent encore les dignités d'évêque, de prêtre & de chanoine; ils n'ont pas même rejetté entierement l'ancienne liturgie, ni les autres livres des cérémonies de l'église romaine. Leur maniere de consacrer les évêques a été prise du pontifical romain, qu'ils n'ont presque fait que traduire en anglois. Leur liturgie, qu'ils nomment autrement le livre des prieres communes, contient non-seulement leur office public, qui est presque le même que celui de l'église latine; mais comprend aussi la maniere dont ils administrent les sacremens. Ils ont l'office de matines, qu'ils commencent par *Domine, labia nostra aperies*, & on chante ensuite le pseaume *Venite, exultemus, &c.* puis suivent les pseaumes & les leçons de chaque jour. Ils disent aussi le cantique *Te Deum laudamus*, & quelques pseaumes de ceux que nous disons dans l'office de laudes. En un mot, ils n'ont fait qu'abréger notre office, en y changeant fort peu de chose. Ils commencent aussi leurs vêpres par *Domine, labia nostra aperies*, & par *Deus, in adjutorium nostrum, &c.* Puis ils récitent des pseaumes propres au jour. Ils ont un calendrier semblable au nôtre, où les fêtes & les dimanches sont aussi marqués. Par exemple, noël, l'épiphanie, pâque, l'ascension, la pentecôte, la trinité, en un mot, toutes les fêtes mobiles, & l'on y marque les pseaumes, & les leçons propres à chaque fête. Ils célébrent aussi les dimanches à notre maniere; savoir les dimanches de l'avent, ceux d'après l'épiphanie, la septuagésime, la sexagésime, la quinquagésime, les dimanches d'après pâque, d'après la pentecôte, & d'après la trinité. Ils ont encore des collectes, ou messes (bien qu'ils ne se servent pas de ce dernier mot) pour tous ces jours-là, où ils récitent l'épître & l'évangile, quelques oraisons, le symbole *Credo in unum Deum; Gloria in excelsis, &c.* Ils chantent aussi les préfaces propres à chaque fête, commençant par ce qui est de commun, & entonnant comme nous *Sursum corda. Gratias agamus. Verè dignum & justum*, & le reste. Ils ont seulement réformé le canon de la messe, & ils font leur office en anglois, pour être entendus du peuple. Ils observent de plus, les fêtes immobiles aussi-bien que nous, & ont un office propre à chaque fête. Par exemple, pour la fête de S. André, celle de S. Thomas, la conversion de S. Paul. La maniere dont ils administrent les sacremens est aussi marquée dans ce livre, & est peu différente de la nôtre. Le ministre qui baptise, après avoir prononcé ces paroles, *Je te baptise au nom du pere, &c.* fait le signe de la croix sur le front de l'enfant. L'évêque donne aussi la confirmation en imposant les mains sur la tête des enfans qu'il confirme, & en récitant quelques oraisons; ensuite de quoi il leur donne sa bénédiction. Enfin on voit dans cette liturgie ou livre des prieres communes, la forme d'administrer le mariage, & de donner le viatique aux malades, & plusieurs autres cérémonies qui se pratiquent dans l'église romaine. Les épiscopaux reçoivent la communion à genoux. Ils ont seulement ajouté dans une de leurs dernieres éditions de la liturgie, sous le roi Charles II, une apostille en forme de rubrique, où ils remarquent que, bien qu'ils reçoivent l'eucharistie à genoux, ils ne l'adorent point. Cette formule de liturgie fut autorisée sous le roi Edouard VIII, dans l'année 5 ou 6 de son regne, par un statut du parlement d'Angleterre,

qui fut renouvellé sous la reine Elizabeth, dans le parlement. Ce statut a été imprimé en latin à Londres en 1574, avec le titre de *Liber precum publicarum, seu ministerii ecclesiastici, administrationis sacramentorum, aliorumque rituum & ceremoniarum in ecclesia Anglicana.* Les presbytériens n'ont pas manqué d'attaquer cette liturgie, comme tyrannique & superstitieuse; ce qui obligea Jean Durel de leur répondre, par une longue apologie, imprimée à Londres en 1669, sous ce titre, *Sanctæ ecclesiæ Anglicanæ adversùs iniquas atque inverecundas schismaticorum criminationes vindiciæ.* * M. Simon.

EPISCOPIUS, ou BISCHOP (Nicolas) natif de Montdidier dans la Bresse, se retira à Basle pendant le cours des troubles de la France, à cause de la religion protestante, dont il faisoit profession. Il y épousa *Justine*, fille du célébre imprimeur & libraire *Jean* Froben, & s'acquit une grande réputation par les belles éditions de plusieurs ouvrages grecs & latins. Il avoit lié une amitié si étroite avec le fameux Erasme, que celui-ci en mourant, l'institua son exécuteur testamentaire avec Jérôme Froben. Episcopius mourut le 27 septembre 1563 (& non pas en 1564, comme on l'a dit dans l'édition précédente de ce dictionnaire, & dans celle de Basle) laissant un fils de son nom & de sa profession, qui mourut aussi deux ans après, dans la fleur de son âge. * Le Sueur, *hist. de l'église & de l'empire.*

EPISCOPIUS (Simon) professeur en théologie dans l'académie de Leyde, naquit à Amsterdam au mois de janvier 1583, & y étudia les humanités jusqu'en 1600 qu'il fut à Leyde pour y achever ses études. Il reçut le degré de maître-ès-arts en 1606. Il s'appliqua ensuite à la théologie avec tant de succès, que les bourguemestres d'Amsterdam le choisirent pour être leur ministre. Il trouva plusieurs obstacles à sa réception du côté des Gomaristes, contre lesquels il s'étoit déclaré en faveur d'Arminius. Ce refus l'engagea de quitter l'académie de Leyde & de venir dans celle de Franeker en 1609, où il resta peu de temps, au bout duquel il vint en France; son séjour n'y fut pas long, car il revint en Hollande dès l'an 1610, & fut fait ministre de Bleiswic, village dépendant de Rotterdam. Il fut député à la conférence de la Haye en 1611, où il se déclara hautement pour les Arminiens. En 1612 il fut choisi pour remplir la place de professeur en théologie dans l'académie de Leyde, vacante par la cession volontaire de Gomar. Le parti qu'il défendoit lui attira un grand nombre d'ennemis, dont plusieurs l'insulterent en public & en particulier. Les états de Hollande ayant invité Episcopius de se trouver au synode de Dordrecht, il y vint des premiers avec quelques ministres remontrans. Le synode ne voulut point l'admettre, ni ceux qui l'accompagnoient sur le pied de juges, mais seulement comme gens cités. Ils furent obligés de céder. Episcopius eut beau haranguer pour prouver à l'assemblée qu'il devoit parler comme les autres, on n'eut aucun égard à toutes ses raisons. Il fut enfin chassé du synode, déposé du ministere & banni des terres de la république vers l'an 1618. Episcopius se retira à Anvers, où il composa quelques traités de controverse, s'engagea dans les disputes de vive voix & par écrit avec le Jésuite Wadding, Irlandois, qui fit ses efforts pour le gagner à l'église catholique. Son exil dura quelque temps; mais enfin en 1626 il revint en Hollande pour être ministre des remontrans à Rotterdam. En 1627 il s'y maria avec *Marie* Passer, veuve de *Henri* de Nielles, ministre remontrant. L'an 1534 il alla à Amsterdam pour y conduire le collége que les Arminiens y avoient établi. Il perdit sa femme (dont il n'eut point d'enfans) en 1641, & mourut à Amsterdam le 4 avril 1643 d'une rétention d'urine, après avoir professé publiquement la tolérance de toutes les sectes qui reconnoissent l'autorité de l'écriture, de quelque maniere qu'elles les expliquent. C'étoit-là ce qui l'avoit fait soupçonner de socinianisme, outre ses commentaires du nouveau testament, où l'on sent assez qu'il ne tenoit pas que Jesus-Christ soit vrai Dieu. Ses ouvrages de théologie ont été publiés en deux volumes *in-folio*, dont le premier parut en 1650, & le second en 1665, par les soins d'Etienne Courcelles. Le second fut réimprimé à la Haye en 1678. Episcopius est fort diffus dans sa méthode; mais il ne laisse pas que de s'exprimer avec netteté. Quelques protestans, & entr'autres Georges Bullus, dans son livre *de la confession de foi du concile de Nicée*, l'accusent d'avoir peu étudié l'antiquité ecclésiastique. Cependant il est aujourd'hui le plus célébre auteur des Arminiens. On peut voir sa vie, qui est à la tête de ses œuvres, & qui a été composée par Etienne Courcelles, son successeur dans la profession de théologie, parmi les remontrans, qui jouissent de la liberté de conscience en Hollande. Philippe de Limborg a publié cette même vie plus étendue en flamand, & elle a été traduite en latin, & imprimée avec quelques additions à Amsterdam, 1701, *in-8°*. Elle est au commencement des sermons d'Episcopius, de l'édition de 1693 *in-folio*. *Voyez* ARMINIENS. * Curcell. *præfat. in opera* Episcopii. Alegambe. Le Clerc. Bayle, *dict. crit. seconde édition.* Voyez aussi Gerard Brandt, *hist. de la réformation*, &c. t. 2.

EPISODE: ce mot signifie maintenant une histoire insérée dans le principal sujet du poëme dramatique, qui est appellée pour cette raison, une histoire à deux fils, comme qui diroit un ouvrage à double trame. Cette épisode loin d'être une piéce inutile au sujet, y est tellement incorporée, qu'on ne la peut séparer sans détruire l'ouvrage: la personne agissante dans l'épisode, est intéressée au succès des affaires du théâtre; desorte que les aventures du héros font craindre ou espérer quelque chose pour cette personne étrangere, qui pour lors n'est plus inutilement étrangere. Autrefois l'épisode étoit comme un acte de la tragédie, ou de la comédie, qui étoit inséré entre les chants du chœur, d'où est venu son nom, composé des mots grecs ἐπι, qui marque ce qui est inseré ou ajouté, & εἴσοδος, *entrée, arrivée.* Ce fut le poëte Thespis qui inventa ces épisodes, introduisant un acteur qui récitoit quelques discours, pour donner lieu aux musiciens & aux danseurs du chœur de se reposer; car avant lui le chœur jouoit seul toute la tragédie, & il n'y avoit point d'acteurs qui récitassent des vers sur le théâtre. Cet interméde ajouté au chœur, ayant plu au peuple, Æschyle, qui vivoit environ cinquante ans après Thespis, fit paroître deux acteurs & leur donna des habits convenables, avec des cothurnes, ou chaussures hautes, pour mieux représenter les héros & les grands personnages. Sophocle qui naquit dix ou douze ans après la mort d'Æschyle, introduisit trois acteurs sur le théâtre, & ajouta les décorations de la scène. Ainsi on voit que ces épisodes étoient quelque chose de semblable aux actes de la tragédie nouvelle, car ils se récitoient entre deux chants du chœur, comme les actes se récitent entre deux concerts de musique ou de violons. Lorsqu'on introduisit ces épisodes, les prêtres de Bacchus se plaignirent tout haut, qu'ils contenoient des choses très-différentes du véritable sujet de la tragédie, qui devoit être tiré des actions, ou des mysteres de leur dieu. Ce qui donna lieu à ce proverbe: *Nihil ad Dionysium.* (En tout cela rien de Bacchus.) Plutarque parlant de cette nouveauté, nomme cela détourner la tragédie, & la faire passer de l'honneur de Bacchus aux fables & aux passions. Mais les plaintes des prêtres de Bacchus n'empêcherent pas le progrès de ce poëme, qui eut un succès si favorable, qu'enfin ce qui étoit autrefois épisode, est devenu le fonds de la tragédie même. Comme au commencement le chœur étoit sans acteurs, les acteurs furent quelquefois sans chœur dans la comédie; & maintenant les tragédies n'ont que des acteurs, & n'ont plus de chœurs, mais seulement cinq actes, qui représen-

tent cinq épisodes des anciens. Castelvetro & quelques autres disent que l'acteur de l'épisode introduit par Thespis, étoit un personnage boufon, qui chantoit seul, qui dansoit & jouoit ensemble de quelque instrument; qu'Æschyle y en introduisit deux, séparant la danse du chant & des instrumens; & que Sophocle en fit paroître trois sur le théâtre, pour ces trois actions différentes. Mais c'est une erreur qui en suppose une autre: savoir que le chœur étoit une troupe de comédiens qui récitoient, quoiqu'il soit vrai que c'étoit une assemblee de musiciens, & de danseurs. * Athenée, *l.* 4. Diogène Laërce, *in Plat. l.* 3. Hedelin, abbé d'Aubignac, *pratique du théâtre.*

EPITADE, Lacédémonien, fut le premier qui transgressa la loi de Lycurgue, par laquelle il étoit défendu de faire des testamens; & de cette infraction s'ensuivit une grande inégalité de biens parmi le peuple. * Plutarque, *en la vie d'Agis.*

EPITAPHE. on donnoit ce nom anciennement aux vers, que l'on chantoit en l'honneur des morts le jour de leurs obséques, & que l'on répétoit tous les ans à pareil jour: il s'est pris depuis pour l'inscription que l'on met sur les tombeaux, tantôt en prose, & tantôt en vers, pour conserver la mémoire des défunts, & dresser un monument à leur gloire. Les Grecs mettoient simplement le nom de celui qui étoit mort avec ces épithétes, *bon homme*, ou *bonne femme*, *bon jour*. Ce qui donna occasion à cette maniere de parler, χρηςὸν ποιεῖν, *faire bon*, pour dire faire mourir.

Pausanias remarque que les Sicyoniens n'avoient accoutumé de mettre sur les tombeaux que le nom des personnes, avec le mot de salutation ΧΑΙΡΕ; mais on voit par ces épitaphes, que les Grecs n'y faisoient pas plus de façon, si ce n'est qu'ils ajoutoient le mot ΧΡΗΣΤΟΣ, & aussi celui de ΗΡΩΣ, quoique tous ceux pour qui ils le mettoient, ne fussent pas des héros, comme ce mot le signifie. Les Athéniens mettoient simplement le nom du mort, celui de son pere, avec celui de sa tribu. Les Romains ajoutoient au haut de leurs épitaphes, *Diis Manibus*, qui sont quelquefois exprimés à demi seulement, *Dis Man.* & le plus souvent en deux lettres, *D. M.* & parmi les originaires Romains, qui faisoient leurs épitaphes en grec, Θ. Κ. c'est-à-dire ΘΕΟΙΣ ΚΑΤΑΧΘΟΝΙΟΙΣ. Quelquefois les épitaphes étoient remplies de moralités, accompagnées de belles piéces de sculpture & d'architecture, qui ne servoient pas seulement d'embellissement à leurs tombeaux; mais aussi d'instruction à la postérité, par les actions illustres qu'elles représentoient, & par les pensées morales qu'elles exprimoient. * *Antiq. grecq. & rom.*

EPITE (*Epitus*) roi d'Arcadie, étant entré dans le temple de Neptune, qui étoit à Mantinée, contre la défense expresse qu'on en avoit faite à toute sorte de personnes, devint aveugle, & mourut bientôt après, en punition de ce sacrilége. * Pausanias, *l.* 8.

EPITE, roi des Messéniens, étoit fils de Cresphonte, que les grands de son état firent mourir, parcequ'il affectionoit trop le menu peuple. Ses enfans eurent la même destinée, & Epite fut le seul qu'on sauva. Il fut élevé chez son aïeul maternel, & remonta sur le trône, avec le secours des Doriens & des Arcadiens, & ayant fait punir les meurtriers de son pere & de ses freres, il s'insinua avec tant d'art dans l'esprit de la noblesse & du peuple, qu'on appella ses successeurs *Epitides* de son nom, bien que les rois des Messéniens fussent ordinairement nommés *Héraclides.* * Pausanias, *l.* 4.

EPIZELUS, soldat Athénien, fut frapé d'un aveuglement subit dans la bataille de Marathon, sans recevoir ni coup ni blessure. Il parut seulement devant lui en combattant, un grand homme avec une longue barbe noire. Epizelus l'ayant tué, ou ayant cru le tuer, devint aveugle, & le fut le reste de ses jours. * Hérodote, *l.* 5.

EPO, *cherchez* BOETIUS EPO.

EPOMÉE, montagne de l'isle Ænaria, ou Inarimé, appellée aujourd'hui *le mont Saint-Julien*, au milieu de l'isle Ischia, dans la mer de Toscane, vers la côte de la terre de Labour, au royaume de Naples. Les Siciliens qui habitoient autrefois cette isle, l'abandonnerent, à cause d'un grand tremblement de terre, & d'un incendie, causé par des torrens de flammes qui sortoient de cette montagne. Elle vomit encore des feux sous le consulat de Lucius-Martius, & de Sextus-Julius, & même sous les regnes d'Auguste, de Tite & de Dioclétien. Depuis il s'y fit un nouvel embrasement l'an 1300, desorte que ceux qui étoient revenus dans cette isle pour l'habiter, & qui purent échaper des flammes, se retirerent dans l'isle de Sainte-Marie, ou à Bayes. * Pline. Ferrarius. Strabon, *l.* 5, *p.* 248, dit que ces éruptions de feux ont donné lieu à la fable d'imaginer que Typhon est enseveli sous cette isle. Pindare en parle en ce sens-là.

EPONE ou HIPPONE, déesse que les anciens considéroient comme celle qui avoit particulierement soin des chevaux. Plutarque dit qu'elle étoit fille de Fulvius Stella, qui l'eut d'une jument. Tertullien se moque ingénieusement dans son apologie, des idolâtres qui honoroient d'un respect ridicule, les bêtes de charge & les chevaux hongres, avec leur déesse Epone. * Tertullien, au *ch.* 16. Saint Justin martyr, *apol.* 2. Minutius Felix, *in Octavio.* Plutarque, *in paral. minor. c.* 29. Apulée, *l.* 3 *de asino aur.* Juvenal, *sat.* 8.

Hipponam & facies olida ad præsepia pictas.

Nous avons remarqué, en parlant du concile d'Epaune, que quelques auteurs ont cru qu'il avoit été tenu dans une ville du Chablais, dite Epaune, du nom de la déesse Epone, qui y étoit adorée, à cause que cette province étoit des Equestres.

EPONINA, remarquable par sa fidélité envers son mari, *cherchez* SABINUS (Julius.)

EPOPÉE, *cherchez* EPOMEE.

EPOQUE, borne de temps. Ce nom vient du mot grec ἐπέχω qui signifie, *retenir*, *arrêter.* Car comme la suite des temps écoulés depuis le commencement du monde jusqu'à nous, est d'une si vaste étendue, qu'on auroit peine de s'en ressouvenir parfaitement, les chronologistes ont pris pour époques des événemens célébres, depuis lesquels ils comptent leurs années. On les divise ordinairement en sacrées & en profanes. Les premieres sont celles qui se tirent des livres de l'écriture: comme la création, le déluge, la naissance d'Abraham, ou son arrivée dans le pays de Chanaan, l'exode ou sortie des enfans d'Israël d'Egypte, le temple de Salomon, le retour des Juifs de Babylone. Quelques autres se font des époques, qu'ils tirent de la destruction de la tour de Babel, du voyage de Jacob en Egypte, ou de quelqu'autre illustre évenement, marqué dans les livres saints. Les principales époques profanes, se prennent dans les temps fabuleux ou inconnus & dans les historiques, comme au déluge d'Ogygès, au rétablissement des jeux olympiques, la fondation de Rome, l'établissement des consuls, l'empire de Jules César, &c. Chaque peuple en particulier se fait des époques du temps de ses premiers rois. La fondation de notre monarchie, la mort de S. Martin, le changement des familles royales, & quelques autres, sont de plus illustres époques des François. La prise de Constantinople par les Turcs l'an 1453, est encore une époque remarquable. Il y a plusieurs autres événemens fameux qui peuvent servir d'époques. * Scaliger, *de emend. temp.* Calvisius, *chron.* Riccioli, *chron. reform. &c.*

Les olympiades ont commencé l'an 776 devant J. C. & dans l'an 3938 de la période julienne, sur laquelle comptent tous les chronologistes.

L'année Varronienne, ou de la fondation de Rome, est 753 ans avant J. C. dans la troisiéme année de la sixiéme olympiade, & l'an 3961 de la période julienne.

L'ére de Nabonassar, roi de Babylone, dont se sont servi Ptolémée, Censorin & autres auteurs, a commencé en l'an 747 devant J. C. & l'an 3967 de la période julienne.

La premiere année Julienne a commencé 45 ans avant Jesus-Christ, & l'an 4669 de la période julienne.

L'an de grace ou l'ére chrétienne commune, est l'époque des chrétiens. Elle a commencé au premier jour de janvier après la naissance de J. C. l'an 4714 de la période julienne. On trouvera à l'article ERE CHRETIENNE, auquel nous renvoyons, les différentes opinions touchant l'année de la naissance de J. C. Denys le Petit, qui florissoit dans le VI siécle, donna occasion à l'usage qui s'est introduit de compter les années depuis la naissance de J. C. Jusqu'à lui, la plupart des chrétiens avoient compté leurs années, ou de la fondation de Rome, ou suivant l'ordre des consuls, & des empereurs, ou suivant la maniere des peuples parmi lesquels ils vivoient. Denys le Petit commença à compter par l'*Incarnation* de J. C. & cette époque est encore en usage à la cour de Rome, pour les dates des bulles & des brefs, à Venise, en Toscane, &c. au lieu que nous comptons du premier de janvier immédiatement avant la naissance de Jesus-Christ. *Voyez* ERE CHRETIENNE.

L'époque ou l'ére de Dioclétien, ou des martyrs, a commencé en l'année 284 de J. C. d'autres disent en 302. On l'appella l'ére des martyrs, à cause du grand nombre de chrétiens qui souffrirent le martyre sous le regne de Dioclétien.

L'époque des Arabes qu'ils appellent l'hégire, ou la fuite de Mahomet, a commencé l'an de grace 622, le 16 de juillet.

Il y en a plusieurs autres d'évenemens fameux, qu'on trouve dans le livre du pere Petau, *de doct. temp. Voyez* du Cange, qui a fait des tables de toutes ces époques ou périodes, & des cycles solaires & lunaires, des indictions, lettres dominicales & fêtes de pâques, même des époques des Arabes & des Perses, Catayens, & autres Orientaux, qu'il a réduites à notre supputation commune.

EPOREDORIX, l'un des seigneurs d'Autun, très-puissant dans son pays, qui disputa à Viridomare le gouvernement. Il avoit été choisi par les Eduens, pour faire la guerre aux Sequanois. * Cæsar, *comment. lib.* 7.

EPPENDORF (Henri d') gentilhomme Allemand, seroit aujourd'hui fort inconnu dans la république des lettres, sans le démêlé qu'il eut avec le grand Erasme. Il s'agissoit d'une lettre injurieuse dont il accusoit Erasme d'être l'auteur, & dont il fit de grandes plaintes aux magistrats de Basle pour en demander réparation. L'affaire éclata : il y eut bien des paroles dites, & plusieurs amis employés de part & d'autre. On convint de deux arbitres, qui eurent bien de la peine à les accommoder; parcequ'ils étoient l'un & l'autre fort sensibles aux termes, dont on devoit se servir dans l'accommodement, soit par écrit ou de bouche. Les articles de cette pacification n'ayant pas été observés, Eppendorf en fit du bruit, & publia en 1531 un ouvrage latin, qui contient l'histoire de cette dispute. On y apprend qu'il étoit de Fridberg, ville de Misnie; qu'il étoit sorti de son pays pour s'avancer dans les sciences : qu'il avoit été disciple du célébre Zasius professeur en droit : qu'il avoit fait un long séjour à Strasbourg; & qu'il étoit demeuré neutre entre les factions violentes, que la prétendue réformation de Luther excita dans l'Allemagne. Voilà ce qu'Eppendorf dit de lui-même ; mais par cette conduite il déplaisoit aux uns & aux autres, & on l'accusa d'être en même temps pensionnaire des catholiques & des protestans. On ne sait point l'année de sa mort. * Bayle *dict. crit.*

EPPING, ou EPPINSTREET, bourg d'Angleterre avec marché dans la partie occidentale du comté d'Essex, qu'on appelle *Waltham*. Il y a deux marchés de bestiaux toutes les semaines, & un le vendredi pour les provisions. Il est à quinze milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

EPPINGEN, petite ville d'Allemagne, dans le cercle électoral du Rhin. Elle est dans la partie occidentale du palatinat du Rhin, sur la riviere d'Elsats entre Hailbron & Philisbourg, à quatre lieues de la premiere, & à sept de la derniere. * Mati, *dict.*

EPPONINE, ou EPONINA, dame Gauloise, femme de Julius Sabinus, *cherchez* SABINUS (Julius.)

EPREUVES. C'étoit autrefois une coutume fort usitée, sur-tout en Allemagne, dit le savant Grotius, dans son *traité de la vérité de la religion chrétienne*, de faire l'épreuve de son innocence en touchant un fer chaud. Souvent les loix ont ordonné de se purger par cette voie, & l'on ne peut nier, ajoute-t-il, qu'elle n'ait réussi. Ce savant a raison : on n'a guères vu de pratiques accompagnées de caracteres plus avantageux que ces épreuves par l'eau & le feu. Leur origine est ancienne. Simplice évêque d'Autun dans le IV siécle, & S. Brice dans le VI, en firent usage l'un & l'autre, pour prouver qu'ils étoient innocens des crimes dont ils étoient soupçonnés. On en trouve même des vestiges dès le II siécle, dans la personne de Démétrius, évêque d'Alexandrie, dont le fait est rapporté dans la chronique orientale. Mais combien n'en trouve-t-on pas d'exemples dans les siécles postérieurs ? C'étoient les personnes les plus respectables par leur dignité, & les plus recommandables par leurs vertus & la sainteté de leur vie, qui avoient recours à ces épreuves. L'impératrice Cunegonde au X siécle, & plusieurs autres illustres personnages, firent usage des épreuves de l'eau, du feu & même du duel, soit pour défendre les vérités de la foi, comme S. François d'Assise, au rapport de S. Bonaventure, soit pour se purger de crimes dont on les soupçonnoit, comme l'histoire en fournit un grand nombre d'exemples. Hildebert, évêque du Mans, étant accusé du crime de lése-majesté par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, fut près de subir quelques-unes de ces épreuves pour faire connoître son innocence : mais il en fut détourné par Yves de Chartres, comme d'une chose qui étoit contre les canons & contre les constitutions de l'église. Ne pouvoit-il pas aussi ajouter, & contre la raison ? Un abbé de S. Aubin d'Angers qui vivoit en 1068, ayant refusé à un vicomte de Touars un cheval de service de cent sols, que le vicomte prétendoit lui être dû à chaque mutation d'abbé, celui-ci offrit de prouver qu'il n'y étoit pas tenu, ou en subissant l'épreuve du fer chaud, ou par le duel en fournissant un homme pour se battre en son nom contre le comte. Si le fer chaud ne le bruloit pas, si le vicomte étoit tué, l'abbé prétendoit que son droit étoit le meilleur, & que le vicomte seroit regardé comme ayant voulu exiger ce qui ne lui étoit pas dû. Le vicomte accepta le duel ; mais craignant peut-être de perdre la vie, il aima mieux abandonner ce qu'il croyoit lui être dû, à la charge qu'on l'associeroit aux prieres du couvent avec sa femme & ses freres. Lorsque dans le XII siécle quelqu'un étoit soupçonné d'hérésie dans les Pays-Bas, on l'obligeoit à faire neuf pas en tenant un fer chaud à la main; après quoi on lui bandoit la main, & on apposoit un sceau. Si elle paroissoit brulée au bout de trois jours, on en concluoit que c'étoit un hérétique : il étoit censé orthodoxe, si la main n'avoit reçu aucune marque de brulure. On obligeoit quelquefois les personnes accusées d'hérésie, d'enfoncer leur bras jusqu'au coude dans une chaudiere d'eau bouillante. Cette épreuve est appellée *Ketel-Vang* dans les anciennes loix des Pays-Bas, & particuliérement dans celles de Frise. On jettoit aussi nues les mêmes personnes dans l'eau, & si elles nâgeoient, on prétendoit que leur crime d'hérésie étoit manifeste. Ce fut aussi dans ces temps de superstitions

que l'on introduisit l'abus de donner à ceux qui étoient accusés de vol, un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis, sur lesquels on avoit dit la messe; & lorsque les accusés ne pouvoient avaler ce morceau, ils étoient censés coupables. Cette messe n'avoit rien de particulier, sinon que l'on avoit choisi ce qui pouvoit mieux convenir au sujet parmi les messes qui se disent dans toute l'année jusqu'à l'offertoire, & l'oraison appellée *Secrette*, après laquelle on faisoit la bénédiction du pain & du fromage, en disant une ou plusieurs oraisons composées pour ce sujet. Ensuite on donnoit à l'accusé un morceau de pain & de fromage, pesant chacun neuf deniers. Le pain devoit être d'orge sans levain, & le fromage de lait de brebis du mois de mai. M. du Cange, au mot *Corsned*, remarque que cette façon de parler, *Que le morceau de pain me puisse étrangler*, vient de cette sorte d'épreuves par le pain. On trouve des loix des princes & des empereurs qui établissent ces épreuves, des papes qui les approuvent, des décisions de conciles qui les autorisent. Dans une addition que les rois Childebert & Clotaire firent en 593 à la loi *Salique*, il est dit qu'un homme accusé de vol, en sera jugé coupable s'il se brule par l'épreuve du feu. L'empereur Charlemagne au commencement du IX siécle, autorisa les épreuves juridiques par les loix, ayant ordonné par un capitulaire exprès, que tous eussent à se soumettre à la décision du *jugement de Dieu*. C'est le nom qu'il leur donne, & qui marque le grand cas que l'on en faisoit alors. La puissance ecclésiastique autorisoit pareillement ces épreuves: le concile de Tibur en 895 les permet aux laïcs en certaines occasions. Le pénitenciel romain du X siécle, ordonne qu'un serviteur qui sera accusé d'avoir tué un prêtre, se justifie en marchant sur douze fers chauds. Yves de Chartres dans le XI siécle, & S. Bernard dans le XII, parlent de l'épreuve de feu, comme d'une chose commune de leur temps & autorisée par les loix ecclésiastiques & civiles. Le recours à ces épreuves n'étoit point abandonné au caprice & à la volonté arbitraire de chaque particulier, ni mis en usage pour des choses inutiles, ni pour satisfaire sa curiosité: il falloit avoir employé tous les moyens humains pour discerner l'innocent du coupable avant que d'en venir à ces épreuves, & la crainte de condamner un innocent en prononçant contre lui un jugement injuste, faisoit qu'on y avoit recours; & alors c'étoit le juge d'église qui ordonnoit l'épreuve, qui se faisoit au milieu des cérémonies les plus saintes de la religion. Après un jeûne de trois jours, & beaucoup de précautions pour empêcher que ceux qui devoient subir l'épreuve ne trompassent, on célébroit une messe où ils devoient communier. La messe finie, on bénissoit l'eau, le fer ou le feu qui devoit servir à l'épreuve; on faisoit baiser la croix & le livre des évangiles, & boire de l'eau bénite à ceux qui devoient subir l'épreuve, & l'on demandoit à Dieu dans des prieres dressées à ce sujet, & que l'on trouve recueillies dans le second volume des capitulaires de nos rois, qu'il fit connoître l'innocent ou le coupable. Pour ôter tout lieu à la supercherie, ces épreuves étoient faites en présence de l'official de l'évêque, accompagné des clercs & des officiers de la justice séculiere. Ce qu'il y a de plus étonnant, ce sont les miracles constans qui suivoient ces épreuves; car on ne peut refuser de reconnoître comme une chose miraculeuse ce qui arrivoit alors à ceux qui n'étoient point coupables. Ils marchoient dans des brasiers ardens, sans que leurs habits mêmes en fussent endommagés: ils manioient les fers chauds sans se bruler; ils portoient du feu dans leurs habits sans qu'ils fussent consumés. Le crime étoit découvert, l'innocence défendue, les malfaiteurs étoient retenus & intimidés; Dieu étoit glorifié par des merveilles sans nombre; les peuples étoient rappellés à leurs devoirs, & des pécheurs touchés & convertis. Cependant tous ces effets n'empêcherent point des auteurs célébres de s'élever avec force contre ces épreuves, lors même qu'elles étoient le plus en usage. Agobard, archevêque de Lyon au IX siécle, composa un traité sur ce sujet, qu'il intitula: *Contre la damnable opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connoître sa volonté & son jugement, par les épreuves de l'eau, du feu & autres semblables*. Il se récrie vivement contre le nom de *jugement de Dieu* qu'on osoit donner à ces épreuves, » comme » si Dieu, dit-il, les avoit ordonnées, ou s'il devoit se » soumettre à nos préjugés & à nos sentimens parti- » culiers, pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de » savoir. » Mais enfin l'éblouissement cessa, & une attention plus sérieuse aux vrais principes, aux régles établies, fit revenir d'une pratique qui, toute merveilleuse qu'elle avoit paru, n'étoit pas moins contraire aux uns & aux autres. Aussi les papes, les conciles, les auteurs ecclésiastiques, se réunirent-ils pour condamner ces épreuves, comme des pratiques superstitieuses par lesquelles on ne cessoit de tenter Dieu. Les papes Etienne V, Alexandre II, Honoré III, &c. quatre conciles assemblés l'an 829 par Louis *le Débonnaire*, & qui se tinrent à Paris, à Lyon, à Mayence & à Toulouse; le IV concile général de Latran, & plusieurs autres donnerent des décisions qui firent enfin finir la pratique & l'usage des épreuves; & les théologiens les condamnerent aussi comme contraires à la loi de Dieu, qui défend de le tenter. Yves de Chartres, qui avoit paru d'abord en permettre l'usage en quelques occasions seulement, écrivit ensuite plusieurs lettres contre leur pratique, & il y marque, 1°. Qu'elles étoient absolument interdites aux ecclésiastiques. 2°. Que les papes & les conciles les condamnoient généralement. 3°. Que l'on tentoit Dieu toutes les fois que l'on y avoit recours. Saint Thomas, dans sa *somme*, condamne de même très-clairement l'usage des épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante. 1°. Parceque l'on veut, dit-il, connoître par cette voie des choses cachées qu'il appartient à Dieu seul de connoître. 2°. Parcequ'il n'y a aucun commandement de sa part qui les ordonne. Ce n'étoit point-là les seules raisons qui portoient à condamner ces épreuves; on avoit remarqué, qu'on étoit souvent trompé dans l'usage qu'on en faisoit, & qu'il n'y avoit d'ailleurs aucune raison naturelle entre elles & l'effet que l'on en attendoit. Or, dès qu'il y a eu du mensonge & de l'erreur, disoit-on alors, dans les effets qui ne sont pas naturels, il est évident que l'esprit séducteur s'en mêle, n'y ayant que l'esprit de mensonge qui confonde le vrai avec le faux, sous le prétexte specieux de discerner la vertu d'avec le vice; & qui, comme l'a remarqué S. Augustin, pour mieux tromper les hommes, opére quelquefois ce qu'ils paroissent desirer. On ne manquoit pas d'opposer, pour la justification des épreuves, les miracles dont elles étoient souvent accompagnées. Mais sans contester la vérité de ces miracles, on répondoit, 1°. Qu'il pouvoit se faire que, quoique l'usage des épreuves fût en lui-même condamnable, Dieu néanmoins opérât des miracles en faveur de ceux qui, prévenus par une erreur commune, y avoient recours avec simplicité & avec foi. 2°. Qu'il n'étoit pas hors de toute apparence que le démon n'eût part dans ces effets merveilleux qui suivoient des épreuves, parceque non-seulement il se transforme souvent en ange de lumiere, mais qu'il fait quelquefois aussi des choses utiles aux hommes pour les séduire plus facilement. Que si dans quelques rencontres il découvroit par le moyen des épreuves le vrai coupable, ce n'étoit que pour s'accréditer davantage dans l'esprit des hommes, & faire ensorte d'y prendre plus surement la place de Dieu. On ajoutoit que cette raison étoit d'autant plus vraisemblable, que Dieu justement irrité par le peu de ménagement & d'attention avec lesquels on ne craignoit pas de le tenter, en demandant sans ordre de sa part, & souvent sans nécessité, des prodiges pour connoître des choses, ou qui auroient pu l'être par d'autres

notes, ou dont la connoissance lui devoit être réservée, ou qu'il étoit même inutile de savoir, eût permis au démon d'entrer dans ces épreuves, & d'y faire illusion à ceux qui violoient perpétuellement sa loi en y ayant recours. De-là on conclut toujours à interdire l'usage des épreuves, & depuis long-temps il est aboli. * On peut consulter sur cette matiere, le traité de Grotius cité, *liv.* 1, *chap.* 9. Les notes de Jérôme Bignon, sur les *Formules de Marculse*. Baluze, *tome* 1 des *capitulaires des rois de France*, & dans ses notes sur Agobard, *page* 104. Juret, dans ses notes sur la *lettre* 74 d'Yves de Chartres. La *dissertation sur les duels & sur les ordres de chevalerie*, par Basnage, & non par le président Bouhier, comme plusieurs l'ont écrit. *Menagiana, tome* 2, *page* 327 *& suivant.* Gerard Brandt, *hist. de la réforme, tome* 1, *page* 4 & 5, *&c.*

EPSHAM, ville d'Angleterre, dans le comté de Surrei, dans la contrée nommée *Copthorn* ou *Eppinham*, à 14 milles anglois de Londres. Elle a une belle situation & est dans un bon air. Mais ce qui est plus avantageux pour ce lieu, ce sont ses eaux minérales, qui y attirent l'été beaucoup de monde, tant de la ville que de la campagne. Ces eaux furent découvertes en 1618 par Henri Wicker, dans une été fort sec, lorsqu'il y avoit grande disette d'eau pour le bétail. Il trouva un peu d'eau claire croupissante dans le creux qu'avoit fait le pied d'un cheval; ce qui l'obligea à y faire un trou quarré avec son bâton; après quoi il s'en alla. Le lendemain il chercha ce trou, qu'il ne retrouva qu'avec peine, il le vit plein d'eau claire; & qui s'écouloit même par dessus; mais qui avoit le gout d'alun. On ne s'en servit d'abord qu'extérieurement pour la guérison des ulcéres; mais dans la suite on en but pour la guérison de plusieurs maladies. Ainsi cette source a dans la vérité, la même origine qu'on attribue dans la fable à la fontaine nommée *Hippocrene*. * *Diction. angl.*

EPSTEIN, gros bourg défendu par un château, & situé dans le comté de Nassaw-Dietz, en Wétéravie, parmi les montagnes qu'on nomme *Die Hobe*. Ce bourg est chef d'une seigneurie, qui appartient au landgrave de Hesse-Darmstat, ayant été acheté l'an 1492 par Guillaume *le Moyen*, landgrave de Hesse, de Godefroi comte de Dietz. * Mati, *diction.*

EPULE, prince des Istriens, eut tant de honte & de désespoir d'avoir été vaincu par les Romains, qu'il se tua lui-même, & préféra la mort à la vie languissante qu'il eût traînée dans les fers de ses ennemis. * Tite-Live.

EPULONS, en latin *Epulones*, prêtres des Romains, qui étoient choisis par les pontifes, pour présider aux festins & aux sacrifices, qui se faisoient en l'honneur de Jupiter, & des autres dieux. Il y en eut premierement trois, qui furent institués l'an 553 de la fondation de Rome, & 201 ans avant J. C. Ensuite on en créa sept, & ce fut, selon quelques auteurs, du temps de L. Sylla, dictateur. Enfin, César augmenta ce nombre, & en nomma six. Ils avoient soin de prendre garde si toutes les cérémonies étoient bien observées dans les banquets sacrés, qui se faisoient en l'honneur des dieux; & s'il s'étoit commis quelque désordre ou quelque profanation, ils en avertissoient les pontifes. * Rosin, *antiq. rom. l.* 3, *c.* 28.

E Q.

EQUES, peuples d'Italie, voisins de Rome, furent souvent vaincus par les Romains. Quintus Cincinnatus, qui avoit été tiré de la charrue pour être dictateur, les fit passer sous le joug. Posthumius Tubertus les punit aussi de leur rébellion, & Fabius leur ayant pris plus de 40 villes en fort peu de temps, en mérita le nom de *Très-Grand*, ou *Maximus*. Ils furent depuis alliés des Romains. * Tite-Live, *liv.* 3 & 4.

EQUICOLA (Mario) naquit à Alveto, bourg de l'Abruzze, pays qu'il croyoit faussement être celui des peuples nommés anciennement *Equicoli* ou *Æquicoli*, dont il a pris pour ce sujet son nom d'*Equicola*. Bandel, qui parle souvent de lui avec éloge, nous apprend qu'il avoit été précepteur & secrétaire d'Isabelle d'Est, femme de François de Gonzague II du nom, marquis de Mantoue. C'est tout ce que nous savons de lui. Quelques savans doutent qu'il ait vécu au-delà de 1520; mais il est sûr qu'il vivoit encore en 1524, puisqu'on a une lettre de *Celio Calcagnini* du 10 janvier de cette année, qui lui est adressée. C'est la treiziéme du huitiéme livre, page 110 & 111 des œuvres de Calcagnini, édition de Basle 1544, *in-folio.* Les ouvrages d'Equicola sont, 1. *D. Isabellæ Estensis, Mantuæ principis, iter in Galliam Narbonensem, per Marium Æquicolam*, *in*-4°. sans date, ni nom de lieu. 2. *Epistola ad Maximilianum Sfortiam Mediolani ducem de liberatâ Italiâ*, 1513, *in*-4°. 3. *Chronica di Mantoua*, *in*-4°. sans date: cette chronique finit à l'an 1521: la même sous ce titre: *Dell'historia di Mantoua libri V, fino all' anno* 1521 *da Mario Equicola, riformati secondo l'uso moderno di scrivere Istorie per Bened. Osanna*, à Mantoue, 1607, *in*-4°. 4. *Marius Equicolus de opportunitate*, à Naples, 1507, *in*-4°. C'est un dialogue, à la tête duquel on voit cette inscription: *Marius Equicolus Olivetanus Eutico Augustino Nipho Suessano*: Equicola prend ici la qualité d'*Olivetanus*, parceque Alveto, lieu de sa naissance, s'appelloit aussi *Olivetum*, à cause des oliviers, dont le pays étoit rempli. 5. *Della natura d'amore di Mario Equicola d'Alveto*, à Venise, 1554 & 1562, *in*-12. & encore en 1583, *in*-12. On en cite des éditions de 1526 à Venise *in*-8°. & 1536 aussi *in*-8°. Cet ouvrage a été traduit en françois sous ce titre: *Les six livres de Mario Equicola d'Alveto de la nature de l'amour tant humain que divin, & de toutes les différences d'icelui, mis en françois par Gabriel Chappuys*, à Paris, 1584, *in*-8°. & 1589 *in*-12, & à Lyon, 1598, *in*-12. 6. *Epistola eloquentissimi oratoris ac poëtæ clarissimi D. Marii Equicolæ in sex linguis*, *in*-4°. Cette lettre est écrite en trois sortes de latin, datée de Mantoue le 22 novembre 1512, & en trois sortes d'italien, avec la date du jour précédent. 7. *Institutioni di Mario Equicola, al comporre in ogni sorte di rima nella lingua volgare, con un eruditissimo discorso della pittura, e con molte segrete allegorie circa le Muse & la poesia*, à Milan, 1541, *in*-4°. & à Venise, 1555, *in*-4°. 8. *Apologie de Marius Equicola, gentilhomme Italien, contre les médisans de la nation françoise*, traduite de latin en françois par Michel Roté, clerc d'office de madame Renée de France, duchesse de Ferrare, à Paris, 1550, *in*-8°. Nous ignorons quand l'original latin a paru. Possevin, dans son *Apparat*, dit aussi que Equicola a pris la défense de Baptiste Mantuan, dans un ouvrage intitulé: *Defensorium adversùs Sycophantas*: il ne dit pas si cette défense a été imprimée. Toppi, dans sa bibliothéque napolitaine lui donne aussi: *Libellus in quo tractatur, unde antiquorum latria, & vera catholica religio incrementum sumpserunt: cum epistolâ Anselmi Stocklii, equitis*, en 1585, *in*-4°. Mais cet écrit est de *Marius Æquicolus* moine Olivetain, qui vivoit du temps de Possevin, & dont on a un autre ouvrage, *De laudibus trium philosophiæ facultatum*, en 1585, *in*-4°. * Possevini *Apparatus sacer*, tom. II, pag. 395. *Mémoires* du pere Niceron, tome XLI. *Bibliotheca Italiana*, édition de Venise 1728, *in*-4°. pag. 61, 144, 193.

EQUIRIES, jeux publics, institués par Romulus, en l'honneur du dieu Mars. On y faisoit des courses à cheval dans le champ de Mars, le 27e jour de février. *Voyez* CHAMP de Mars. * Ovide, 2 *fast.*

E R.

ERACLIUS, que Baronius & quelques autres nomment ERADIUS, étoit prêtre d'Hippone, & fort lié avec S. Augustin, qui en faisoit une estime particuliere. Le saint docteur le désigna le 26 septembre 426 pour être son successeur dans le siege d'Hippone. Il ne lui donne que la qualité de diacre dans le sermon 15 *de diversis*, qui est le 315 de la nouvelle édition : *Diaconus Eraclius ante vestros oculos versatur : opera ejus* (S. Augustin parle des aumônes de ce diacre) *lucent coram oculis vestris*, &c. Dans la *bibliotheca concionatoria* du pere Combefis, on rapporte sous son nom le sermon XIV, qui parmi les ouvrages de S. Augustin est compté entre les 64 discours ou sermons de ce saint, *de Verbis Domini*. Dans la nouvelle édition il est dans l'appendice du tome V, nombre 72. Dans le même tome V, on lit un autre sermon qu'Eraclius avoit prononcé en présence de S. Augustin: il est après le trois cent quatre-vingt-quinziéme du saint docteur. * *Voyez* la bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, tome II, livre V, page 314.

ERARD, à qui l'église a accordé le titre de *Bienheureux*, étoit, selon quelques-uns, frere de S. Hidulfe, de l'ordre de S. Benoît, & selon d'autres, il n'étoit que son parent: mais le premier sentiment est le plus suivi, &, selon nous, le seul véritable. Il fut honoré de la consécration épiscopale, mais on ignore s'il a eu un siége particulier. Un ancien auteur de la vie de S. Hidulfe le fait évêque de Ratisbonne. Richer & Aventin, & la plupart des martyrologes, cités par les Bollandistes, assurent la même chose. Mais, comme l'a remarqué le savant P. Mabillon, Ratisbonne reconnoissant S. Boniface de Mayence pour le fondateur de son siége épiscopal, & ce saint étant postérieur à Erard, celui-ci n'a pu être évêque de cette ville. Nous ne connoissons non plus aucun des anciens qui ait mis Erard entre les évêques de Ratisbonne. Si l'on en croit Browerus, il a occupé le siége de Ardahg en Irlande; mais cet auteur le dit sans aucunes preuves. Il est plus à croire, & c'est le sentiment du P. Mabillon, qu'Erard n'a point eu de siége fixe. C'étoit un de ces évêques régionaires, à qui l'on accordoit la consécration épiscopale, afin d'être plus utile dans les lieux où leur zèle les transportoit pour y annoncer la foi de Jesus-Christ. Il secourut beaucoup son frere Hidulfe dans ses travaux; & après l'avoir quitté pour aller s'acquitter ailleurs des fonctions pénibles de l'apostolat, il passa le Rhin, & vint à Regensburg, c'est-à-dire, à Ratisbonne, ville & aujourd'hui évêché de l'empire d'Allemagne en Baviere, où il mourut selon les uns le 5, & selon les autres le 6 des ides de janvier, c'est-à-dire, le 8 ou le 9 de ce mois. * *Voyez* les actes bénédictins, *t.* 4, & l'histoire latine de l'abbaye de Moienmoustier, par D. Belhomme, *in*-4°. en plusieurs endroits du texte & des notes.

ERARD (Claude) célébre avocat au parlement de Paris, étoit, dit-on, d'une famille noble. Il s'est acquis une grande réputation par sa probité, par ses rares talens, son érudition & son exactitude à tous les devoirs de sa profession. Il fut reçu au serment d'avocat le 24 avril 1664, & mourut à Paris le 7 janvier 1700, âgé d'environ 54 ans. On sait qu'après avoir été du conseil de M. le duc de Mazarin, il fut ensuite attaché à la maison de Bouillon. Ce fut lui qui plaida pour M. le duc de Mazarin, pair de France, contre dame Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, sa femme, qui s'étoit absentée de la maison de son mari, & étoit sortie hors du royaume dès l'année 1667. Cette affaire fut plaidée en 1689, & le plaidoyé de M. Erard fut imprimé dans le même temps; il l'a été encore plusieurs fois depuis, & réuni avec d'autres plaidoyés du même, & ceux de quelques autres, en 1696. M. Erard a protesté que cette édition s'étoit faite sans son aveu. Madame la duchesse de Mazarin ayant été irritée du plaidoyé fait contr'elle, s'en plaignit à madame de Bouillon, qui en fit faire des reproches à M. Erard, par M. le duc de Caderousse. M. Erard se justifia par une lettre qu'il écrivit à ce duc, qui fut envoyée à madame de Mazarin, & qui a été imprimée parmi les œuvres de M. de S. Evremont, & dans le tome XIV des causes célébres. Depuis la mort de M. Erard on a recueilli & imprimé ses *plaidoyés*, en 1734, *in*-8°. on y a joint un mémoire du même, sur une question d'avantage indirect entre conjoints. * Voyez l'*histoire des démêlés d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, avec Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye*, &c. dans le tome XIV des causes célébres, depuis la page 329 jusqu'à 584. La réponse de M. de S. Evremont, au plaidoyé de M. Erard, & plusieurs autres piéces, dans le recueil des œuvres de M. de S. Evremont, & la vie du dernier, au tome I du même recueil, édition de 1725, *in*-12. *Voyez* aussi le mercure de mai 1744, p. 996.

ERARD (Marie-Thérèse) supérieure de N. Dame du Refuge de Nanci, eut pour pere JEAN Erard, avocat & conseiller de Catherine de Lorraine, princesse & abbesse de Remiremont, & pour mere *Anne* Maujen. Elle naquit à deux lieues de Remiremont en 1652. Elle donna dès ses plus tendres années de grandes marques de sa sainteté future. Un éloignement pour les amusemens puérils, une attention continuelle à la garde de son innocence, beaucoup d'amour pour la retraite & pour l'oraison furent les premieres faveurs de la grace, dit son historien, & les premiers fruits de la raison naissante de cet enfant. Elle eut de fort bonne heure une grande envie de se faire religieuse; mais d'un côté ses parens s'opposoient à son desir, & d'un autre le choix d'une regle l'embarrassoit. En attendant qu'elle pût se déterminer, elle s'appliqua à la pratique des vertus, & surtout de la charité. Enfin, la supérieure du Refuge de Nanci la gagna dans un voyage, que cette supérieure fit à Remiremont, & mademoiselle Erard fut elle-même gagner ses parens. Dès qu'elle fut religieuse, elle se mortifia en plus d'une maniere : elle s'exposoit aux rayons du soleil, pour effacer l'éclat de son teint, elle prenoit plaisir à se morfondre durant les rigueurs de l'hiver. Elle avaloit des breuvages amers, elle mêloit de l'absynthe & des herbes sauvages avec ses viandes. Elle ne mortifioit pas moins son esprit, que sa chair. Son obéissance étoit parfaite. Elle captivoit ses lumieres & sa raison d'une maniere si aveugle & si respectueuse, qu'elle aimoit mieux passer pour imbécile, en obéissant, que de paroître trop raisonnable dans les devoirs de l'obéissance. Sa supérieure lui fit un jour entendre qu'elle étoit malade, & qu'elle devoit se coucher. La sœur se portoit fort bien alors, & néanmoins, au lieu d'écouter sa raison qui lui reprochoit sa crédulité, elle obéit sans réplique. La mere Erard savoit trop bien obéir, pour ne savoir pas commander à son tour; mais les charges lui faisoient tant de peur, que pour s'en exclure, elle s'avisa de vouloir contrefaire la folle pendant quelques jours, & de tâcher d'effacer par des actions boufonnes, l'idée que l'on avoit de sa sagesse. Elle communiqua sa pensée à son confesseur qui désapprouva son dessein, & lui représenta que, s'il étoit de la modestie de se juger indigne des moindres distinctions, il étoit contre la vertu de s'en exclure par une humilité mal entendue. Elle fut successivement dépositaire, maîtresse des novices, assistante, supérieure. Elle mourut d'un cancer, l'an 1699, âgée de quarante-sept ans. * *La vie de la mere Marie Thérèse Erard*, &c.

ERASINE, à présent *Rasino*, fleuve du Pélopon-

nèse, dont il est souvent parlé dans les poëtes, sort du lac Stymphalide, & après avoir traversé le pays d'Argos, se jette dans le golfe de ce nom. Pendant son cours, il se perd sous la terre, & en ressort bientôt après. Il se joint enfin à l'Inachus, & ils vont se rendre ensemble dans la mer Egée.

ERASISTRADE, médecin fameux, petit-fils d'Aristote, fleurit sous Ptolémée *Philadelphe*, ou sous Séleucus Nicanor. Ce fut lui qui découvrit qu'Antiochus *Soter* étoit amoureux de sa belle-mere. * Plin. *lib.* 14, *cap.* 7; *lib.* 20, *c.* 9; *lib.* 26, *c.* 2; *lib.* 29, *cap.* 1. Plutarq. *in Demetrio.* Appian, *in Syriac.* Aulu-Gelle, *lib.* 16, *cap.* 3. Valer. Max. *lib.* 5, *c.* 7.

ERASME, évêque de Strasbourg, de la maison des comtes de Limpurg, dans le XVI siécle, acquit une grande réputation par son esprit, & par son amour pour les lettres. Etant encore jeune, il étudia en mathématiques à Tubinge, sous Jean Stofler; en droit, sous Conrad Braun, & sous Jean Marquard; & à Paris sous Jean Sturm, qu'il fit venir depuis à Strasbourg, & qu'il fit principal du collége de cette ville. Il en fut élu évêque en l'an 1541, après Guillaume de Honstein, & travailla avec beaucoup de soin à y maintenir la paix. Ce prélat s'étoit trouvé au concile de Trente, & mourut le 29 novembre de l'année 1568. * De Thou, *hist. liv.* 5 & 43. Guillaume Guilliman, *de episc. Argent.* Sainte-Marthe, *Gall. christian.* Sleidan, &c.

☞ ERASME, évêque de Plosko, dans le seiziéme siécle, étoit né à Cracovie, d'une famille obscure. Alexandre, roi de Pologne, qui l'affectionnoit, le créa noble, & lui donna l'évêché de Plosko. Alexandre & Sigismond, son frere & son successeur, le chargerent de différentes négociations. Les originaux de ses lettres, écrits de sa propre main, se conservent dans les archives de l'évêché de Cracovie. Il y en a une copie manuscrite dans la bibliothéque zaluscienne. Ce recueil est intitulé, *Reverendi patris Erasmi, episcopi Plocensis, sereniss. principum Alexandri & Sigismundi regum Poloniæ, ad pontifices & cæsares romanos, oratoris, epistolæ ad sereniss. principes dominos suos in legationibus scriptæ.* Ce prélat avoit recueilli dans ses voyages beaucoup de livres tant imprimés que manuscrits, dont il s'étoit formé une très-belle bibliothéque. Ce qu'elle contenoit de plus rare a passé dans la bibliothéque zaluscienne. * *Specimen bibliothecæ zaluscianæ*, p. 16 & 17.

ERASME, religieux de la chartreuse de Fribourg dans le XV siécle, écrivit divers traités, comme nous l'apprenons de Pétreius, qui en a fait le dénombrement dans la bibliothéque des chartreux.

ERASME (Didier) de Rotterdam, ville de Hollande, célébre par sa science & par ses ouvrages, naquit le 28 octobre 1467. On dit qu'un nommé Pierre Gérard de la ville de Goude, ayant eu un commerce criminel avec une fille, que les uns nomment *Elisabeth*, & les autres *Marguerite*, fille d'un médecin nommé *Pierre* de Sevenbergue, ville du Brabant, à 30 lieues de Breda, Erasme naquit de ce commerce illégitime, & qu'on lui donna le surnom de *Rotterdam*, parcequ'il vint au monde dans cette ville. Il y en a qui révoquent en doute cette naissance illégitime; mais Erasme en convient lui-même sans équivoque. Il fut nommé *Gerard*, fils de *Gerard*, par une façon de parler ordinaire en Hollande: & parceque suivant le langage du pays, le nom de *Gerard* a quelque rapport avec le mot latin *desiderare*, il prit depuis le nom de *Desiderius*, *Didier*, & pour son surnom celui d'*Erasme*, qui est un mot grec à peu près de même signification. Il fut enfant de chœur, jusqu'à l'âge de neuf ans, dans l'église cathédrale d'Utrecht, & depuis il alla continuer ses études à Deventer, sous Alexandre Hege. On remarque qu'il avoit la mémoire si heureuse, qu'il apprit parfaitement, & en très-peu de temps, les comédies de Terence, & tout Horace. Il perdit son pere & sa mere à l'âge de 14 ans. A l'âge de 17 ans, on l'obligea de prendre l'habit de chanoine régulier de S. Augustin, dans le monastere de Stein, près de Tergou, où il fit profession l'an 1486. Il demeura quelque temps dans ce monastere, & fut ordonné prêtre par l'évêque d'Utrecht, le jour de S. Marc de l'an 1492. Dans cette retraite Erasme s'occupoit quelquefois à la peinture. On voyoit autrefois dans le cabinet de Corneille Musius de Delft, un crucifix avec cette inscription:

Hæc Desiderius, ne spernas, pinxit, ERASMUS,
Olim in Steinæo, quando latebat agro.

Dans la suite Erasme fut attiré près de Henri de Bergues, évêque de Cambrai, & de là il vint à Paris, pour y continuer ses études. Il demeura quelque temps au collége de Montaigu, où il tomba malade, à cause de la mauvaise nouriture, de sorte qu'il fut obligé de retourner à Bergues: il revint bientôt à Paris, pour y étudier la théologie, & fit sa principale résidence dans cette ville jusqu'à l'an 1499. Il fit un voyage en Angleterre en 1497. En 1499, il se retira à Orléans à cause de la peste: il y étudia en droit, & fit un second voyage en Angleterre, d'où il revint à Paris. Il avoit toujours eu beaucoup de passion d'aller en Italie; il exécuta enfin ce dessein en 1506; demeura près d'un an à Bologne, & y prit le bonnet de docteur en théologie. Ce fut-là qu'ayant été pris pour chirurgien des pestiférés, à cause de son scapulaire blanc, il courut risque de sa vie, parceque ceux qui le rencontroient lui jettoient des pierres, & quelques-uns le poursuivirent l'épée à la main, irrités de ce qu'il ne les avoit pas avertis de se retirer. Cet accident lui donna occasion d'écrire à Lambert Brunius, secrétaire du pape Jules II, pour demander dispense de ses vœux; il l'obtint. De Bologne il alla à Venise, où il demeura chez Alde Manuce, non pour être correcteur de sa belle imprimerie, comme on l'a avancé; mais parceque cette demeure lui étoit plus commode pour corriger ses propres ouvrages, que Manuce imprimoit alors. De-là il fut appellé à Padoue par le prince Alexandre, fils naturel de Jacques IV, roi d'Ecosse, pourvu de l'archevêché de Saint-André: il le suivit à Ferrare; mais ce prince étant resté à Sienne, Erasme se rendit à Rome, où sa réputation l'avoit déja devancé; il y fut bien reçu du pape & des cardinaux, particulierement du cardinal de Médicis, qui fut depuis pape sous le nom de Léon X. Après avoir fait quelque séjour dans cette ville, il vint retrouver à Sienne l'archevêque de Saint-André, avec lequel il retourna à Rome, où il auroit pu s'établir, si ses amis d'Angleterre ne l'eussent rappellé en ce pays-là, par les avantages qu'ils lui faisoient espérer de la part du roi Henri VIII, qui avoit pour lui une estime toute particuliere. Etant arrivé en Angleterre en 1509, il se retira chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, où il composa le livre intitulé *Encomium Moriæ*; c'est-à-dire, *l'éloge de la folie.* Il fit un voyage à Paris en 1510, & retourna encore une fois en Angleterre, où il enseigna publiquement la langue grecque, dans l'université d'Oxford; mais enfin ne trouvant point d'établissement convenable dans ce royaume, il le quitta pour venir faire sa résidence à Basle, à cause de la commodité de l'imprimerie de Froben, d'où il alloit néanmoins assez souvent dans les Pays-Bas. Il fit même encore plusieurs voyages en Angleterre. Léon X ayant été élevé au pontificat, Erasme qui l'avoit connu étant cardinal, le congratula sur son exaltation, & le pria de trouver bon qu'il lui dédiât son édition grecque & latine du nouveau testament. Ce pape, non-seulement l'agréa, mais approuva même la seconde édition, quoique la nouvelle version latine des livres du nouveau testament qu'avoit faite Erasme, eut été attaquée & censurée par plusieurs catholiques. Les travaux d'Erasme ayant été long-temps sans récompense, enfin Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui fut depuis empe-

reur, sous le nom de Charles-*Quint*, le fit son conseiller d'état, & lui donna une pension de deux cens florins par an, dont il fut payé jusqu'en 1525. Le roi François I le fit solliciter par deux fois de venir s'établir dans son royaume, lui offrant des avantages beaucoup plus considérables, tant en bénéfices qu'en pensions, mais il ne voulut pas le faire sans le consentement de son prince naturel; & comme il auroit été difficile de l'obtenir, il s'excusa sur la charge de conseiller d'état de Charles d'Autriche, qui l'attachoit au service de ce prince. Dans le temps que Luther commença à paroître, Erasme blâma ses emportemens, & quelque effort que cet hérétique pût faire pour l'engager dans son parti, il ne voulut jamais y entrer. Il rejetta aussi fortement les erreurs des sacramentaires. Cependant il ne put éviter d'être accusé d'erreurs par les moines, & même Noël Beda, syndic de la faculté de théologie de Paris, fit censurer en 1527, par cette faculté, plusieurs propositions tirées de ses œuvres. Erasme voyant que les prétendus réformés devenoient de jour en jour plus puissans à Basle, se retira l'an 1529 à Fribourg, & composa dans ce séjour plusieurs livres de piété. Paul III ayant été élevé au pontificat au mois d'octobre 1534, Erasme le congratula, comme il avoit fait les autres papes, sur leur élévation. Ce pape lui fit réponse par une lettre très-obligeante, & conçut le dessein de le faire cardinal; mais Erasme éloigné de toute sorte d'ambition, & commençant à être infirme, ne fit aucune démarche pour être élevé à cette haute dignité, & ne songea plus qu'à achever sa course en repos. Ennuyé du séjour de Fribourg, il revint à Basle, où il fut honoré de la qualité de recteur de l'université; il y revit ses ouvrages, & les mit en état d'être imprimés en un recueil après sa mort. Enfin ses infirmités augmentant, & ses forces diminuant tous les jours, il fut attaqué d'une dysenterie, qui dura près d'un mois, & l'emporta le 12 de juillet 1536. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Basle, proche les degrés du chœur. Quelques hommes doctes du pays le porterent sur leurs épaules dans l'église cathédrale, où il fut enterré, & les personnes les plus qualifiées assisterent à son enterrement. Boniface Amerbach son héritier, fit placer vis-à-vis de son tombeau, une épitaphe gravée sur une pierre de marbre. On y voit la devise d'Erasme, qui étoit le Dieu Terme, avec ces mots, *Nemini cedo.*

Erasme étoit de petite taille: il avoit les yeux bleus, & avoit eu en sa jeunesse les cheveux blonds: son visage, son port, sa contenance étoient graves & honnêtes: il étoit d'une compléxion délicate; il fut sur la fin de sa vie fort tourmenté de la goute & de la gravelle: il avoit une mémoire prodigieuse, une merveilleuse facilité d'écrire, & écrivoit avec pureté & élégance: il s'étoit fait un stile propre, qui ne céde en rien à celui des meilleurs écrivains, quoiqu'il n'affectât pas de ne se servir d'aucun terme qui ne fût cicéronien, comme faisoient quelques savans de son temps. Il a été constamment le plus bel esprit, & le plus savant homme de son siécle. C'est à lui qu'on doit principalement le rétablissement des belles lettres, les premieres éditions de plusieurs peres de l'église, la critique & le goût pour l'antiquité. Il est un des premiers qui aient traité les matieres de théologie, d'une maniere noble & dégagée des sophistiqueries, & des termes de l'école. Ses ouvrages de piété ont une élégance qu'on ne trouve point dans les livres des autres mystiques. Il a repris avec liberté les vices de son temps, & principalement ceux des ecclésiastiques; les superstitions; la haine qu'on avoit pour les belles lettres; l'ignorance & la barbarie qui regnoient dans les écoles. Il n'a pu s'empêcher de parler quelquefois trop librement, contre les moines, contre les théologiens scholastiques, & contre quelques superstitions; mais il s'est repenti lui-même d'en avoir usé ainsi pendant sa jeunesse, & a dit qu'il ne l'auroit jamais fait, s'il eut prévu la tempête que Luther devoit exciter. Les luthériens & les sacramentaires n'ont point eu de plus grand ennemi; il a protesté plusieurs fois qu'il leur faisoit une guerre irréconciliable; & jamais il n'a voulu favoriser en aucune maniere, ni leur parti, ni leur doctrine. Il a déclaré que rien ne pouroit le séparer de la communion de l'église romaine, qu'il n'enseigneroit jamais d'erreurs, & ne porteroit personne à la révolte: *Numquam ero magister erroris, neque dux tumultûs.* Il a été loué & admiré par les papes, par les princes, & par tous les savans de son temps. Cependant il n'a pas laissé d'avoir beaucoup d'ennemis parmi les théologiens, les moines & les demi-savans, qui l'ont accusé d'hérésie, d'erreurs & d'impiétés. La liberté avec laquelle il les avoit repris, la prévention où l'on étoit alors contre tout ce qui avoit l'air de nouveauté, l'aversion que l'on avoit pour les belles lettres, l'attachement pour des sentimens & des usages communs, sont les causes des tempêtes qu'il eut à essuyer. Quant à ses mœurs, il étoit prompt, & facile à appaiser, comme il le dit lui-même, *irasci celer, sed ut placabilis essem.* Jamais homme ne fut moins ambitieux; loin de rechercher les honneurs, il a refusé, comme nous l'avons vu, les plus éminentes dignités. Il eut toute sa vie une extrême passion pour l'étude, & l'a toujours préférée à toute autre occupation: il étoit ennemi du luxe, sobre, libre dans ses sentimens, sincere, point flateur, constant dans ses amitiés, se réconciliant aisément avec ceux qui l'avoient offensé, point envieux de la gloire des autres, ne voulant offenser personne; il étoit néanmoins très-sensible aux libelles & aux injures, railleur, souffrant avec impatience d'être repris, traitant ses adversaires avec hauteur, & les réfutant avec beaucoup de vivacité, & même quelquefois avec un peu d'aigreur. Il craignoit beaucoup la mort dans sa jeunesse; mais il en eut moins d'appréhension sur la fin de sa vie, & s'y disposa d'une maniere très-chrétienne.

Toutes les œuvres d'Erasme furent recueillies & imprimées à Basle par Froben, en 1540, en neuf tomes *in-folio.* Les deux premiers & le quatriéme ne contiennent que des ouvrages de grammaire, de rhétorique & de philosophie, qui ne concernent point les matieres ecclésiastiques, si ce n'est peut-être quelques-uns des colloques, & quelques endroits de l'éloge de la folie; le troisiéme contient les épîtres, dont plusieurs ont rapport aux affaires de l'église; le cinquiéme les livres de piété; le sixiéme, la version du nouveau testament avec ses notes; le septiéme, ses paraphrases sur le nouveau testament; le huitiéme, ses traductions de quelques ouvrages des peres grecs, & le dernier, ses apologies, qui sont un des plus gros volumes. On a fait en 1703 à Leyde une nouvelle édition des œuvres d'Erasme, plus ample que les précédentes. Une partie de ce qui est ici rapporté de lui est tiré de ses épîtres & de sa vie, qui est au commencement de ses œuvres. On poura aussi consulter Surius dans ses mémoires ou commentaires historiques, les éloges de Paul Jove, *c.* 95, l'histoire de M. de Thou, les annales de Sponde, &c. Nous ne devons pas passer ici sous silence les grands honneurs que la ville de Rotterdam a rendus à sa mémoire: elle a voulu 1. que la maison où ce grand homme étoit né, fût honorée d'une inscription qui apprît à tout le monde cette glorieuse prérogative. 2. Que le collége, où on enseigne le grec, le latin & la rhétorique, portât le nom d'Erasme, que l'on voit écrit au frontispice. 3. Enfin elle fit ériger une statue de bois à l'honneur d'Erasme, l'an 1549. On y en mit une de pierre en 1557: mais les Espagnols l'ayant renversée en 1572, le magistrat en fit faire une autre en bronze, qui fut posée l'an 1622. La populace de Rotterdam s'étant soulevée en 1672, ôta cette statue de la place publique, prétendant que les honneurs qu'on lui rendoit étoient défendus. On délibéra même de la fondre. Les habitans de Basle firent leurs efforts pour l'empêcher, &

chargerent leurs correſpondans en Hollande de l'acheter à quelque prix que ce fût. Les mutins ayant changé de ſentimens, convinrent entr'eux qu'il ne falloit ni la fondre, ni la vendre, mais la remettre en ſa place, ce qui fut exécuté peu de temps après. * Bayle, *dict. crit.* M. l'abbé Joly, *remarques ſur ce dict.* Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du XVI ſiécle.* Voyez l'*apologie d'Eraſme*, par feu M. l'abbé Marſollier, fort mal critiquée par le pere Gabriel, auguſtin de la place des Victoires; les *ſentimens d'Eraſme conformes à ceux de l'égliſe*, par feu M. Richard curé de Triel; un *mémoire pour le même*, par le pere le Courayer, chanoine régulier de ſainte Geneviéve, dans le *journal littéraire de la Haye*, *&c.* M. de Burigny a donné en 1757 une hiſtoire de la vie & des ouvrages de ce grand homme, en 2 vol *in-12*, ſous le titre de *Vie d'Eraſme*, *&c.* qui eſt d'autant plus intéreſſante, que c'eſt proprement l'hiſtoire littéraire de ce temps-là.

ERASME DE JEAN, en latin *Eraſmus Joannis*, célébre unitaire, étoit recteur de l'école d'Anvers, d'où il fut obligé de ſe retirer en Pologne, à cauſe de la nouveauté de ſes ſentimens. Il alla enſuite en Tranſſylvanie, où les unitaires le firent miniſtre de Claudiopolis, à condition néanmoins qu'il n'enſeigneroit point publiquement avec les anciens ariens, que le fils de Dieu eût été créé avant toutes choſes. En effet, il étoit de ce ſentiment, & il eut une grande diſpute là-deſſus en Pologne, avec Fauſte Socin. Il avoit même fait imprimer en ſecret à Anvers un petit traité ſur cette matiere; mais Guillaume, prince d'Orange, fit avorter, par ſon autorité, le deſſein qu'il avoit formé de répandre ſon héréſie. C'eſt ce qu'a remarqué Sandius touchant cet Eraſme unitaire, dans ſa bibliothéque des antitrinitaires, où il le fait paſſer pour un homme ſavant dans la langue hébraïque, & qui avoit corrigé la verſion de Tremellius & de Junius ſur les prophétes. Socin a publié la diſpute qu'il eut avec lui ſur la préexiſtence du Fils de Dieu avant toutes les créatures; & cette diſpute a été imprimée avec les ouvrages du même Socin, qui y a mis une préface, où il expoſe le fait. Il dit que cet Eraſme, dont il loue la grande capacité, étoit venu de Claudiopolis à Cracovie, où il avoit demandé aux unitaires de ce pays-là, qu'il lui fût permis d'expliquer publiquement les raiſons qu'il avoit de ne point croire avec eux, que Jeſus-Chriſt ne fût point fils de Dieu, avant que de naître de ſa mere; ce qui lui fut accordé, & on lui donna Socin pour répondre à ces difficultés. La diſpute dura pendant deux jours, & Eraſme en publia les principaux chefs; mais Socin témoigne, que n'y ayant pas trouvé aſſez de ſincérité, il la mit lui-même par écrit, & l'envoya au célébre André Dudith, leur ami commun. Eraſme cependant trouva mauvais que Socin eût rendu publique leur diſpute, avant qu'il eût retouché ce qui le regardoit, & il témoigna même qu'il étoit ſi aſſuré de la vérité de ſes preuves, touchant la préexiſtence du Fils de Dieu, qu'il oſoit préférer le peu qu'il avoit écrit là-deſſus aux longs commentaires des Sociniens. * M. Simon.

ERASTE (Thomas) naquit en 1523 à Auggenen, village de la ſeigneurie de Badenweiller, dans le marquiſat de Bade-Durlach. Son vrai nom étoit Lieber: il le rendit en grec par celui d'*Eraſtus*. Ce fut en 1540 qu'il alla à Baſle où il penſa mourir de la peſte. Il paſſa enſuite en Italie, & entendit à Bologne le célébre *Cynus*. Après y avoir demeuré neuf ans, & pris le degré de docteur, il retourna en Allemagne, & s'arrêta pendant quelque temps à la cour des princes de Henneberg. Frédéric III, électeur Palatin, l'appella enſuite à Heidelberg, pour y enſeigner publiquement la médecine. Comme il étoit auſſi théologien, il fut envoyé au colloque de Malbrun avec les théologiens du Palatinat. Il paſſa en 1581 de Heidelberg à Baſle, où il mourut âgé de ſoixante ans, après y avoir enſeigné pendant trois ans. Il étoit grand ennemi de l'aſtrologie, & de la médecine ſuivant la méthode de Paracelſe, quoiqu'il ſe donnât du ſoin pour perfectionner la chymie. Il a fait des fondations conſidérables à Baſle pour les pauvres étudians: elles ſubſiſtent encore, & conſervent le nom de *Fondation Eraſtienne.* Eraſte a compoſé pluſieurs ouvrages, qui ſont en grand nombre, & dont on peut voir le détail dans Vanderlinden & Manget. Les plus connus, & qui ont fait le plus de bruit, ſont ſes thèſes contre l'excommunication & l'autorité des conſiſtoires. Elles ſont au nombre de cent. Zacharie Urſinus, ſon ami & ſon collégue, les réfuta même de ſon vivant. D'autres les ont auſſi attaquées, & particuliérement Henri Hammond dans ſon livre *du pouvoir des clefs*, qui eſt dans le ſecond tome de ſes œuvres angloiſes.

ERASTE, économe ou tréſorier des deniers de la ville de Corinthe, d'où S. Paul écrivit ſon épître aux Romains, dans laquelle il marque qu'Eraſte qui les ſaluoit, avoit été converti par S. Paul, & le ſervoit dans ſon miniſtere. S. Paul l'envoya avec Timothée en Macédoine, & le laiſſa à Corinthe, pendant qu'il étoit à Rome. * *Act.* 19, *v.* 22, *Rom.* 16, *v.* 23, *II Timot.* 4, 20.

ERASTIENS, ſecte d'hérétiques en Angleterre, ainſi nommés de leur maître Thomas Eraſte, qui nioit que l'égliſe eût le pouvoir d'excommunier. Ils formerent une faction pendant les troubles de ce royaume en 1647. * Salmonet, *hiſtoire des troubles de la grande Bretagne.*

ERATH (Auguſtin) chanoine régulier de l'ordre de S. Auguſtin, abbé régulier de S. André en Allemagne, étoit né à Buchloa, dans la Souabe, le 28 de février de l'an 1648. A l'âge de 19 ans ayant renoncé au ſiécle, pour embraſſer la régle des chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin, il fit ſes vœux ſolemnels dans le collége Impérial de Wettenhuſen. En 1679 il fut fait docteur en théologie à Dilinghen; & l'année ſuivante le pape le fit protonotaire apoſtolique, & l'empereur, comte palatin. Depuis on le vit exercer avec autant de zèle que de capacité divers emplois, ſoit dans ſa maiſon, ſoit au dehors. Il fut vice-doyen dans ſon collége, & il y enſeigna la philoſophie & la théologie; ce qu'il fit encore pour la théologie à Reicherſpergen & à Vienne. L'évêque de Paſſaw, inſtruit de ſon rare mérite, le fit de ſon conſeil, & lui donna le ſoin de ſa bibliothéque. Enfin en 1698, on l'éleva à la dignité d'abbé régulier de S. André, & il gouverna en cette qualité, vingt-un ans, cinq mois & vingt-quatre jours, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſa mort, qui arriva le cinquiéme de ſeptembre 1719. S'il fut un exemple de régularité pour ceux au-deſſus deſquels on l'avoit élevé, il fut auſſi leur pere & leur bienfaiteur, en particulier par les réparations & les nouveaux édifices qui furent faits par ſes ſoins à S. André, & par la bibliothéque nombreuſe & choiſie qu'il y forma. On décora ſa tombe de l'épitaphe ſuivante:

Jacet hîc tumulatus
Eccleſiæ ad S. Andræam cis Traſenam Prælatus
Reverendiſſ. & Ampliſſim. Dominus Dominus
AUGUSTINUS ERATH,
Sac. Cæſar. Majeſt. Conſiliarius, Protonotarius
Apoſtolicus,
Comes Palatinus, SS. Theologiæ Doctor.
Qui annis XXII rexit,
Simul & Canoniam noſtram
Ad modeſtum ſplendorem erexit,
Vel novis ædificiis, vel antiquis reparatis.
Denique annum agens LXXII,
Superiora adſpirans,
EXpIrabat DeCIMa qVInta oCtobrIs.
Cui pro impenſâ induſtriâ
Sit requies æterna.

Le pere Auguſtin Erath, malgré ſes continuelles occupations, a fait un aſſez grand nombre d'ouvrages, qui

sont des preuves de sa science & de son extrême application au travail : 1. *Commentarius theologico-juridico-historicus in regulam sancti Augustini*, à Vienne en Autriche, tome I, 1698, *in-folio*. Ce premier volume est le seul que nous ayons vu cité. 2. *Mundus symbolicus à D. Philippo Picinello, canon. regul. & abbate Mediolanensi italico idiomate compositus; ter in Italiâ editus; postmodum à D. Augustino Erath in latinum traductus, ac justo volumine auctus*; 2 vol. *in-fol.* à Cologne, 1680 & 1694, en 1707, à Léipsic, quoique le nom du lieu de cette derniere édition ne soit point marqué. 3. *Lumina reflexa, seu consensus veterum auctorum classicorum cum sacris bibliis legis antiquæ & novæ*, à Francfort sur le Mein, 1702, *in-fol.* c'est encore une traduction latine d'un ouvrage italien du pere Picinelli. 4. *Unio theologica, seu conciliatio prædeterminationis physicæ, seu decreti divini intrinsecè efficacis, prout Thomistæ docent: & decreti divini extrinsecè efficacis, prout recentiores per scientiam mediam explicant*, à Augsbourg, 1689, *in-4°*. 5. *Maxima sacrarum religionum*, à Augsbourg, 1696, *in4°*. c'est une traduction de l'italien du pere Picinelli. 6. *Tractatus theologico-canonicus de ss. canonic. reg. vestibus*, à Vienne en Autriche, *in-4°*. & *in-8°*. à Dilinghen, 1686. 7. *Augustus Velleris aurei ordo per emblemata, ectases politicas & historiam demonstratus*, à Passaw, 1694, *in-fol.* & *in* 8°. à Ratisbonne, 1697. 8. *Symbola Virginea*, traduits de l'italien de Picinelli, à Augsbourg, *in-8°*. 1694. 9. *Meditationes & recollectiones animæ per decemdialia exercitia Deo suo vocaturæ*, traduction de l'italien du pere Bernard Finetti, clerc régulier; & augmentée par le traducteur, *in-8°*. à Augsbourg, 1690. 10. *Acta pro coævâ exemptione cathedralis ecclesiæ Passaviensis contra subjectionem metropoliticæ ecclesiæ Salisburgensis.* Cette dispute s'agitoit alors à Rome au tribunal de la Rote, & à Vienne, à la cour de l'empereur; mais depuis on imposa silence aux deux partis. Il y a dans ces actes des piéces importantes pour l'histoire des églises de Passaw & de Saltzbourg. 11. *Adventuale seu conciones in singulos dies adventûs : item quadragesimale primum & secundum*, à Ulm, 1710, *in-4°*. Ces sermons sont traduits de l'italien de Picinelli. 12. *Manna animæ*, ou traduction allemande de l'ouvrage du pere Paul Segneri, jésuite, intitulé : *La Manna dell' anima*, &c. à Vienne 1690, *in-8°*. & à Léipsic, 1692, *in-4°*. 13 & 14. deux autres ouvrages en allemand, dont nous ignorons le sujet, imprimés l'un en 1680, & l'autre en 1695. 15. *Philosophia sancti Augustini*, à Dilinghen, 1678, *in-12*. 16. Divers sermons & panégyriques. 17. *Res Sand-Andreanæ* : cet ouvrage imprimé dans le tome II des *Miscellanea* du pere Duellius contient 1. une dissertation latine du pere Erath, sur l'empereur Othon III, premier fondateur de la communauté réguliere de S. André; 2. une suite des prélats ou abbés de cette maison, depuis l'an 998, jusqu'en 1723; 3. des bulles, ou diplômes des papes, des empereurs & archiducs d'Autriche, concernant ladite maison des chanoines réguliers. Outre ces ouvrages, le pere Erath a laissé manuscrits une théologie scholastique; un traité des sacremens, dans les principes de S. Augustin; un autre sur la conception immaculée de la sainte Vierge; une philosophie; les annales de l'église de S. André, avec une histoire politique de l'Autriche; un écrit en faveur de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, pour en prouver la dignité & les prérogatives : enfin, *Tractatus contra Antilogiam Carlomæschin.* * *Voyez* l'éloge du pere Augustin Erath, & la liste de ses ouvrages, dans la préface du tome II des *Miscellanea* de Raymond Duellius, à Augsbourg, 1724, *in-4°*.

ERATO, l'une des neuf Muses, préside aux poësies amoureuses, comme son nom qui vient du grec ἔρως le signifie. On la représente sous la figure d'une jeune fille enjouée, couronnée de myrthe & de roses, ayant en sa main droite une lyre, & dans la gauche un archet. On met aussi auprès d'elle un petit amour aîlé, armé de son arc & de ses fleches. * Natal. Comes, *mytholog.* Ripa, *iconol.*

ERATOSTHENE, Grec Cyrénéen, fils d'Aglaüs, mort l'an 194 avant J. C. selon Usserius; étoit également grammairien, poëte, géometre, astronome & philosophe; ces sciences, dans lesquelles il excelloit, lui meriterent le surnom de *Pentaplos* : on lui en donnoit encore un autre, qui ne lui étoit pas moins glorieux, en le nommant le second Platon, ou Platon le jeune, par honneur, & non par mépris, comme l'ont écrit quelques modernes. Il fut disciple d'Ariston de Chio, & du poëte Callimaque : il forma aussi des disciples qui lui firent honneur. Ce fut lui qui le premier détermina la mesure du cercle de la terre à deux cens cinquante-deux mille stades. Cette recherche, nouvelle de son temps, lui fit donner le surnom de *Cosmographe*, & d'arpenteur de l'univers. Il a écrit, selon Suidas, des livres de chronologie, d'astronomie, de philosophie, avec divers dialogues sur les sectes des philosophes, & plusieurs poëmes. Il mourut âgé de 81 ans. Ce savant prit soin de la bibliothéque d'Alexandrie, sous le regne de Ptolémée Evergetes I, fils de Philadelphe, troisiéme roi, ou, selon d'autres, sous le regne d'Evergetes II, pere de Phiscon, septiéme roi d'Egypte, après Alexandre le grand : & il eut pour successeur, dans la bibliothéque d'Alexandrie, Apollonius, disciple de Callimaque le Rhodien, selon Suidas. Il ne nous reste de tous les ouvrages d'Erathosthene que quelques fragmens cités dans divers auteurs; le plus considérable de ces fragmens est le canon des rois Thébains d'Eratosthene, rapporté dans la chronographie de Syncelle, qui l'a tiré des annales d'Apollodore, qui écrivoit du temps de Ptolémée Phiscon, le huitiéme roi d'Egypte depuis Alexandre. Syncelle nous apprend que ce canon contenoit une simple liste de quatre-vingt-onze rois Thébains; mais comme il ne connoissoit point ces rois, & qu'il n'a pu en faire usage dans sa chronographie, il s'est contenté de transcrire les noms & les années des trente-huit premiers, & a supprimé les noms des cinquante-trois qui les suivoient, les jugeant inutiles. Cette conduite de Syncelle a fait illusion aux savans. Scaliger a transcrit les noms & les années de ces trente-huit rois, sans nous avertir que Syncelle en a supprimé cinquante-trois, qu'il trouvoit dans Apollodore, & que celui-ci avoit empruntés d'Eratosthène; c'est ce qui a persuadé qu'Amethosthène, qui est le trente-huit de ce canon, a été le dernier roi de cette monarchie de la Thébaïde, ou haute Egypte; mais on peut démontrer 1°. qu'elle éprouva seulement alors une révolution, & qu'Osymandias fit la conquête des deux royaumes d'Egypte, savoir, de la basse & de la haute, & même de toute l'Asie; 2°. que la Thébaïde ou la haute Egypte a égalé la monarchie de la basse Egypte dans sa durée, comme dans sa gloire, & dans ses exploits; 3°. qu'elles ont commencé dans le même temps, quoique par différens princes, mais qu'elles ont fini ensemble, & qu'elles ont été détruites ensemble par les mêmes rois Persans. Enfin, on peut démontrer la suite de tous les rois Thébains que Syncelle a supprimés, & développer l'histoire des trente-huit premiers qu'il a ignorée, & qui lui fit regarder leur liste comme une curiosité inutile. * Communiqué par M. Richer du Bouchet. Le peu qui nous reste des ouvrages d'Eratosthène a été imprimé à Oxford en 1672, en un volume *in-8°*. *Voyez* la dissertation de M. Souchai, sur les élégiaques Grecs, dans le tome VII des *mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres.*

ERATOSTHÈNE le Gaulois, philosophe & historien, que l'on a souvent confondu avec le précédent, a fleuri vers la CLXII olympiade, ou même plutard, au lieu qu'Eratosthène de Cyréne mourut sous la

CXLVI; celui que nous nommons *le Gaulois*, parce-qu'il étoit né dans les Gaules, & comme on le croit dans cette partie que l'on appelle la *Gaule narbonnoise*, vivoit donc environ un siécle après le Cyrénéen. Il est auteur d'une ancienne *histoire des Gaules*, dont parle Etienne de Byzance, mais qu'il attribue mal-à propos à Eratosthène de Cyréne. Un peu plus d'attention, s'il a vu cette histoire, qui est perdue aujourd'hui, lui eut fait éviter cette faute. En effet, l'auteur de cette histoire parle du combat entre Prusias, roi de Bithynie, & Attale, roi de Pergame. Or ce combat ne s'est donné que vers la CLIV, ou même la CLVI olympiade, par conséquent plus de dix olympiades après la mort d'Eratosthène de Cyréne, qui n'est donc point l'auteur de cette histoire. *Voyez* ce fait discuté un peu plus au long dans l'*histoire littéraire de la France*, par quelques bénédictins de la congrégation de S. Maur, *tome 1, page* 80, *& suiv.*

ERATOSTRATE, ou EROSTRATE, Ephésien, homme obscur & inconnu, s'avisa, pour rendre son nom célébre, de bruler le temple de Diane, le même jour qu'Alexandre *le Grand* naquit, le 6 du mois que les Grecs nomment *Hecatombæon*, sous la CVI olympiade, l'an 398 de Rome, & 356 avant J. C. Les Ephésiens défendirent, sous de grandes peines, de prononcer jamais le nom d'Eratostrate, pour le priver par-là du fruit de sa malice ; ce qui n'a pas empêché qu'il ne se soit conservé. * Plutarque, *en la vie d'Alexandre.* Solin, *ch.* 35. Valere Maxime, *l.* 8, *ch.* 15, *ex.* 13. Diodore. Cicéron. Eusebe, &c.

ERATUS, dixiéme roi de Sicyone, succéda à Messape, l'an 2272 du monde, & 1763 avant Jesus Christ. Il regna 46 ans, & eut Plemnée pour successeur. * Eusebe.

ERAUT, *Araurarıs, Araurius, & Rhaurarıs*, riviere de France en Languedoc, tire sa source du mont Aigual dans les Cevennes, passe près de S. Guilhen le Désert, d'Agnagne, de Pesenas, puis à Castelnau de Guers, à Florensac, à Agde, & ensuite se jette dans la Méditerranée, ayant reçu l'Arte, la Buegue, la Solondre, la Peine, &c. * Strabon. Ptolémée. Catel. Papire. Masson, &c.

ERBLAND ou HERBLAND, en latin *Ermen-Landus & Hermelandus* (Saint) naquit à Noyon de parens très-nobles, vers l'an 639. Ayant fini ses études, il fut envoyé à la cour, où il se rendit si agréable à Clotaire III, qu'il en obtint la charge de grand échanson. On voulut ensuite le marier avec une personne, dont la naissance n'étoit pas inférieure à la sienne. Toutes choses étant disposées pour la célébration du mariage, il quitta la cour, & se retira dans le monastere de S. Vandrille dans le pays de Caux, vers l'an 668, & y fit profession. Quelque temps après il reçut l'ordre de prêtrise des mains de S. Ouen, archevêque de Rouen. En 673 S. Pascaire, évêque de Nantes, ayant bâti un monastere à deux lieues de cette ville, dans une isle de la Loire que l'on appelloit l'*Antre*, on y envoya S. Erbland avec douze religieux pour l'habiter. Clotaire III accorda des lettres patentes à ces religieux, à la sollicitation de S. Erbland & de S. Pascaire, par lesquelles il confirma l'établissement de ce nouveau monastere, auquel on donna depuis le nom d'*Aindre*, & le prit sous sa protection. S. Erbland eut la consolation de voir dès son vivant sa communauté devenir l'une des plus célébres du royaume, tant par la multitude & la piété de ses disciples, que par les grands biens dont plusieurs particuliers l'enrichirent. Etant parvenu à un âge fort avancé, il se démit de la qualité d'abbé, dont Adalfroi fut revêtu. Après la mort de celui-ci, S. Erbland choisit Donat pour son successeur. Quelques auteurs mettent sa mort en 700, d'autres la reculent jusqu'en 720. Il fut enseveli dans l'église de S. Paul, & mis dans la chapelle de S. Vandrille, d'où il fut transporté 15 ou 16 ans après sa mort dans l'église de S. Pierre par l'abbé David, successeur de Donat. Sa fête est marquée dans la plupart des martyrologes au 25 mars, que l'on croit être le jour de sa mort. En Bretagne, où son culte est célébre, on la solemnise le 25 novembre. On en fait aussi mémoire à Paris le 18 octobre. * *Anonym. apud Boll. Acta SS. Bened.* Bulteau. Le P. le Cointe. Henschenius. Baillet, *vies des saints.*

ERCALTHAI, roi des Tartares. Dans le temps que S. Louis, roi de France, étoit en Chypre, Ercalthai lui envoya une ambassade. Elle arriva le 14 décembre 1248 à Nicosie, où étoit S. Louis. Les ambassadeurs lui présenterent une lettre en langue persane & en caracteres arabes. Voici le contenu de la lettre : « Je prie Dieu qu'il donne la victoire aux armées des » rois de la chrétienté, & les fasse triompher des ennemis de la croix. Nous voulons que tous les chrétiens soient libres & en sureté dans leurs biens ; » que les églises ruinées soient rebâties, & qu'ils » prient pour nous en repos. Kiokaï, roi de la terre, » ordonne qu'il n'y ait point de différence dans la loi » de Dieu, entre le Latin, le Grec, l'Arménien, le » nestorien, le jacobite, & tous ceux qui adorent la » croix. Ils sont tous un chez nous, & nous vous prions » de les favoriser tous également. » Les deux ambassadeurs étoient David & Marc. Celui qui est nommé Kiokai, dans la lettre, est Cajouc-can, au nom duquel Ercalthai parloit. S. Louis fit traduire cette lettre en latin, par André de Longjumeau, dominicain, & l'envoya en France à la reine Blanche. Ensuite il fit diverses questions aux ambassadeurs. Ils répondirent que Kiokaï, qui régnoit alors, étoit fils d'une chrétienne, fille du prêtre Jean, & qu'il avoit reçu le baptême avec dix-huit fils de rois & divers capitaines, par les exhortations de sa mere & de l'évêque Malassias. « Pour » Ercalthai, disent-ils, qui nous a envoyés, il est » chrétien, depuis plusieurs années, & quoiqu'il ne » soit pas de la race royale, il est puissant, & il se tient » maintenant à l'orient de la Perse. » Ces ambassadeurs prirent congé du roi le 25 janvier 1249, & partirent de Nicosie deux jours après, accompagnés de trois dominicains, que S. Louis envoyoit au roi des Tartares. Il les chargea de présens pour ce monarque : savoir d'une croix, faite du bois de la vraie croix, d'une tente d'écarlate, où étoit représentée la vie de Jesus-Christ, & quelques autres curiosités religieuses. S. Louis écrivit au khan & à Ercalthai. Le légat leur écrivit aussi, & aux prélats qui étoient sous leur domination, exhortant ces princes à reconnoître la primauté de l'église romaine, & l'autorité du pape. * Fleury, *histoire. ecclésiast.* liv. 83, n. 12. *Supplément françois de Basle.*

ERCHAMBAULD, *cherchez* ERGANBAULD.

☞ ERCHAMBERT, écrivain qui vivoit dans le VIII siécle, n'est connu que par le fragment d'une histoire abrégée des rois de France & des maires du palais, dont on lui fait honneur. Ce fragment qui est très-court, ne laisse pas de contenir l'histoire de plus de 120 ans, depuis la mort de Thierri, roi de Bourgogne, en 613, jusqu'à la fin du regne de Thierry de Chelles, en 737. Cet abrégé est surtout estimable pour la connoissance qu'il nous donne des maires du palais sous tous les rois dont il parle. Il a été d'abord imprimé par Marquard Freher, puis par André de Chêne, enfin réimprimé à la fin des œuvres de Grégoire de Tours par D. Ruinart. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome IV.

☞ ERCHAMBERT ou ERCTENBERT, évêque de Frisingue dans le IX siécle, étoit par son pere neveu d'Hitton, évêque de la même ville, dont il prit la place en 835. On nous le représente comme un bon pasteur, fort chéri de son peuple. Il gouverna son église pendant dix-huit ans, & mourut en 853. Pruschius en fait un abbé de Kempten, & le nomme *Adalbert*, on ne sait pourquoi. On a d'Erchambert un traité sur

Donat *le Grammairien*, que l'on conserve encore manuscrit dans la bibliotheque de la cathédrale de Frisingue : & une lettre pastorale adressée aux fidéles de son diocèse, imprimée par les soins de D. Bernard Pez. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome V.

ERCHANGERUS ou ERCHANGER, ERKANGER, ERCKANGER, s'empara en 911 du duché de Souabe, après que Burchard eut été assassiné. Il étoit fils du comte Erchanger, & frere de la premiere épouse de Charles *le Gros*; mais s'étant saisi du duché contre la volonté du roi Conrad, ce dernier alla en Souabe l'an 912 pour l'en faire sortir. Ils s'accorderent l'année suivante, & l'empereur épousa Cunigonde, sœur d'Erchanger. Il battit la même année, avec Berthold, son frere, les Huns qui s'en retournoient chez eux. Erchanger fit prisonnier en 914 Salomon, évêque de Constance, & abbé de S. Gal. Berthold & lui avoient depuis long temps une haine contre ce prélat, parceque le roi lui avoit donné quelques terres aux environs de Potanus, ville qui étoit de leur jurisdiction. C'est ce qui les engagea à attenter à la vie de Salomon, sous le regne de l'empereur Arnoul, & ils seroient venus à bout de leur dessein, si l'évêque ne se fût retiré secrétement dans un bois, & n'eut demandé du secours à l'empereur. Arnoul cita les deux freres à Mayence, où, après avoir examiné leur affaire, ils furent déclarés coupables du crime de lèze-majesté, & arrêtés à Ingelheim. Peut-être auroient-ils perdu la vie, si Hatton n'eut obtenu leur grace du roi, par l'intercession de Salomon. Ils furent cependant encore piqués de ce que le roi donna au couvent de S. Gal Steinheim sur le Bodensée, & quelques autres endroits. Ils représenterent à Conrad la perte qu'en souffroit la chambre du roi, sans dire que le château leur appartenoit. N'ayant rien avancé par leurs représentations, ils attaquerent l'évêché à force ouverte, & se moquerent de ses avocats. Ils rencontrerent un jour Salomon, qui les exhorta à discontinuer leurs poursuites, de peur qu'ils n'encourussent derechef la disgrace du roi. Mais ils l'attaquerent, le lierent avec une bride, & le menerent prisonnier à Depoldisbourg, où demeuroit *Berthe*, épouse d'Erchanger. Son cousin Siegfrid le remit cependant bientôt après en liberté. Conrad n'eut pas plutôt appris ce procédé, qu'il partit pour la Souabe, fit prisonnier Erchanger près du château d'Oufridengen, & l'exila; mais Burchard se révolta en Souabe, & fit beaucoup de peine à l'empereur, qui l'auroit assiégé d'abord dans le château de Tuipl, que l'on croit être Hohentwiel, si le duc Henri de Saxe n'eût fait une irruption dans ses états. Erchanger revint de son exil : sur ces entrefaites, il fit alliance avec Burchard, & Berthold, son frere, battit les Romains près de Walwis, & prit le titre de duc d'Allemagne. Ils furent déclarés, dans le concile d'Altheim, tenu en 916, ennemis de l'empire, avec qui personne ne devoit avoir de communion. On confisqua leurs biens, & on les condamna à perdre la tête comme criminels de lèze-majesté. L'empereur s'étant donc saisi d'Erchanger, de son frere Berthold & de Luitfride, fils de sa sœur, leur fit subir la sentence de condamnation à Adingen, l'an 917. La chronique de S. Gal remarque cependant que cela se fit par trahison, parcequ'on les avoit attirés dans l'espérance qu'ils obtiendroient leur grace. Tous leurs biens furent confisqués, à l'exception de ce qu'avoit apporté en mariage Berthe, épouse d'Erchanger, qui n'avoit point consenti à la conduite de son époux à l'égard de l'évêque Salomon. * *Contin. Rhegin. annal. Quedlinb. ad annum* 917. *Annal. Saxon. ad h. a.* Hepidannus. Ab Eckhart, *rebus Franc.* Tolner. *cod. diplom. Palat.* n. 17, p. 13. *Supplément françois de Basle.*

ERCHEMBAUD DE BURBAN, à qui quelques-uns donnent la qualité de comte, étoit extrêmement sévere, & zélé pour la justice. Pendant qu'il étoit malade & en danger de mort, un de ses neveux, fils de sa sœur, attenta à la chasteté de quelques femmes. Dès qu'il en eut connoissance, il commanda qu'on se saisît de ce neveu, & qu'on le menât au supplice. Ceux qui reçurent cet ordre eurent compassion de ce jeune seigneur; & l'ayant seulement averti de s'absenter, ils firent entendre au malade qu'ils avoient exécuté ses commandemens. Mais cinq jours après, ce neveu imprudent parut dans la chambre de son oncle, qui dissimula son ressentiment, & l'invita par de douces paroles à s'approcher de lui. Alors, feignant de le caresser, il lui passa un de ses bras sur le cou, & lui donna de l'autre main d'un couteau dans la gorge, devenant lui-même l'exécuteur de la justice qu'il avoit ordonné de faire. Cependant la maladie d'Erchembaud s'augmenta, & l'évêque du lieu fut prié de venir pour le confesser. Ce prélat fut surpris de voir que le malade s'accusant avec une douleur extrême de tous ses péchés, ne parloit point du meurtre de son neveu, qu'il venoit de commettre, & il en témoigna son étonnement; mais le comte lui soutint qu'il n'avoit fait aucun mal en exécutant lui-même la justice qu'il étoit obligé de rendre à ses sujets; ce qui fâcha si fort l'évêque, qu'il lui refusa l'absolution, & remporta le saint viatique. On dit que le prélat n'étant pas encore sorti de la maison, le malade le fit appeller, & le pria de voir si la sainte hostie étoit dans le ciboire; que l'évêque ne l'y trouva pas, & que le comte ayant ouvert la bouche, lui montra cette sainte hostie sur sa langue, pour lui faire connoître que Dieu même s'étoit donné à lui. Cette histoire qui paroît très-fabuleuse, arriva l'an 1220, à ce que rapportent Cesarius, *l.* 9. Cantimpré, *l.* 2. Fulgose, *l.* 1, Del-Rio, *disquis. l.* 4.

ERCHEMPERT ou ERCHEMBERT, étoit Lombard, & vivoit dans le neuviéme siécle. Il porta les armes dès sa premiere jeunesse, & fut prisonnier de guerre. S'étant sauvé il se retira au Mont-Cassin, où il embrassa la regle de S. Benoît. A l'âge d'environ vingt-cinq ans, on lui donna le gouvernement d'un monastere voisin de celui où il avoit pris l'habit de religieux. Il y fut exposé à tant de traverses, qu'il se vit encore contraint de se retirer. Ce fut dans le lieu de sa retraite qu'il écrivit une chronique ou histoire étendue des Lombards, que l'on croit perdue; & un abrégé de la même histoire des Lombards depuis l'an 774 jusqu'en 888. C'est une espéce de supplément à Paul Diacre. Antoine Caracciol, prêtre de l'ordre des Clercs réguliers, a publié cet abrégé, avec d'autres piéces, à Naples, en 1626, *in*-4°. Camille Peregrin l'a donné de nouveau plus correcte dans son histoire des princes Lombards, en 1643, *in*-4°. C'est cette édition qui a été suivie par M. Burman, dans celle qu'il en a donnée de nouveau, au tome IX de son trésor des écrivains d'Italie; par M. Muratori, dans le tome II de sa collection des écrivains de l'histoire d'Italie; & par Jean-George Eccard, au tome I de ses écrivains du moyen âge. On en a extrait aussi une partie, page 324 du tome V du nouveau recueil des historiens de France. On croit qu'Erchempert est mort l'an 889. Pierre Diacre, dans son traité des hommes illustres du Mont-Cassin, chapitre XIV, dit que le même a écrit, *De destructione & renovatione Cassiensis cœnobii*, & *De Ismaëlitarum incursione.* Jean Albert Fabricius dit que ces deux faits sont rapportés briévement dans l'abrégé de l'histoire que l'on vient de citer; & peut-être Erchempert n'en a-t-il parlé que là. On attribue au même une vie, en vers, de Landulfe I, qui a été évêque de Capoue depuis l'an 851 jusqu'en 879, & des actes de la translation du corps de l'apôtre S. Matthieu. * *Voyez* la préface du tome V du nouveau recueil des historiens de France, nombre XXIV. Joannis-Alberti Fabricii, *bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, lib. V, tom. II, pag. 310 & 320.

ERCHINOALD, parent de la mere de Dagobert, à ce que pretend Erchembert, fut maire du palais de Neustrie,

Neustrie, non du vivant de ce prince, comme l'écrit cet auteur, mais comme l'assure Frédégaire, historien contemporain (*c.* 83 & 84) sous le regne de Clovis II, en 640, après la mort d'Ega. Il paroît par le temps qu'il remplit cette place si honorable, qu'il se fit aimer des grands, en maintenant son autorité, puisqu'il ne la perdit qu'avec la vie en 656. Il laissa un fils nommé Leudese, apparemment encore jeune, car il ne lui succéda pas alors, mais seulement en 673. Ce fut Ebroin qui remplit sa place.

ERCILLA Y ZUNIGA, que d'autres nomment HERCILLA Y ÇUNIGA (D. Alonzo de) gentilhomme de la chambre de l'empereur Maximilien, étoit fils du jurisconsulte ERZILA, dont nous parlons en son lieu. Il fut élevé dans la maison de Philippe II, & combattit sous ses ordres à la bataille de Saint-Quentin où les François furent défaits, le jour de S. Laurent de l'an 1557. Après cette journée si malheureuse pour la France, de Ercilla, entraîné par le desir de connoître les hommes & de voir le monde, voyagea par toute la France, parcourut l'Italie & l'Allemagne, & séjourna longtemps en Angleterre. Tandis qu'il étoit à Londres, ayant entendu dire que quelques provinces du Pérou & du Chilli avoient pris les armes contre les Espagnols leurs conquérans & leurs tyrans, la passion de la gloire & le desir de voir & d'entreprendre des choses singulieres, l'emporterent dans ces pays du nouveau monde. Il alla au Chilli à la tête de quelques troupes, & y resta pendant tout le temps de la guerre. Sur les frontieres du Chilli, du côté du sud, est une petite contrée montagneuse, nommée *Araucana*, habitée par une race d'hommes plus robustes & plus féroces que tous les autres peuples de l'Amérique. Ils combattirent pour la défense de leur liberté avec plus de courage & plus long-temps que les Américains. Alonzo de Ercilla soutint contr'eux une pénible & longue guerre. Il courut des dangers extrêmes, il vit & fit les actions les plus étonnantes, dont la seule récompense fut l'honneur de conquérir des rochers, & de réduire quelques contrées incultes sous l'obéissance du roi d'Espagne. Pendant le cours de cette guerre, Alonzo conçut le dessein d'immortaliser ses ennemis en s'immortalisant lui-même. Il fut en même temps le conquérant & le poëte. Il employa les intervalles de loisir que la guerre lui laissoit à en chanter les événemens, & faute de papier, il écrivit la premiere partie de son poëme sur de petits morceaux de cuir, qu'il eut ensuite bien de la peine à arranger; le poëme est intitulé: *Araucana*, du nom de la contrée. Le sujet qui étoit neuf, a fait naître des pensées neuves: mais, outre que ce poëme est composé de trente-six chants très-longs, il y a beaucoup de bas dans cet ouvrage. Il y a sans doute beaucoup de feu dans ses batailles; mais nulle invention, nul plan, point de variété dans les descriptions, point d'unité dans le dessein. Cependant Miguel Cervantes a osé dire que ce poëme espagnol pouvoit être comparé avec les meilleurs poëmes d'Italie. Celui de dom Alonzo est intitulé: *La Araucana, poëma de Alonzo de Ercilla y Zuniga.* Les trois premieres parties furent imprimées à Anvers en 1597, *in*-12. La quatriéme & la cinquiéme par *Diego de Santistevan Osorio*, à Salamanque, la même année, *in*-8°. * Arouet de Voltaire, *essai sur la poësie épique*, à la fin de sa *Henriade*, de l'édition de 1733, ou dans la traduction que l'abbé Des Fontaines avoit déja donnée de cet essai, dont l'original est anglois.

ERCOCO, *cherchez* ERQUICO.

ERCOMBERT, roi de Kent en Angleterre, succéda vers l'an 641 à son pere *Edbald*, & regna environ 25 années. Pendant ce temps-là il fit détruire tous les temples des païens, qui restoient encore dans son royaume, & acheva d'établir plus parfaitement la religion catholique. * Guillaume de Malmesburi, *l.* 1. Bede, *l.* 2. Du Chêne, *l.* 6, *hist. d'Angl. c.* 12, *p.* 203 *du I. tome.*

ERCONGOTE, fille du précédent, *cherchez* ARTHONGATE.

ERCONWALD, évêque de Londres, fils du roi Offa, fut élevé sous la conduite de S. Melite, évêque de la même ville. Il vécut assez long-temps dans le monde. A l'âge de plus de 50 ans, il bâtit le monastere de Chertsei, dans le comté de Surrei près de la Tamise, & s'y retira l'an 666 avec quelques autres personnes. Trois ans après, il bâtit un autre monastere de filles à Barking, dans le comté d'Essex, à deux lieues de Londres, pour retirer sa sœur Ethelberge. Il fut élu évêque de Londres, après la mort de Voina, & ordonné vers l'an 675. Il mourut l'an 692 ou 693. * Bede, *l.* 4, *hist.* Baillet, *vies des saints*, *mois d'avril.*

ERDEODI (Thomas) comte de Monte Claudii & de Warasdin, ban de Dalmatie, de Croatie & d'Esclavonie, étoit issu d'une noble famille de Hongrie, originaire du duché de Carniole. Il étoit fils de PIERRE Erdéodi, ban de Dalmatie, de Croatie & d'Esclavonie, mort en 1566, & de *Marguerite*, fille de *Jean* Alapi. Les grands services de son pere, & ceux qu'il avoit rendus lui-même, lui firent avoir en 1584 la viceroyauté de ces trois états. Poussé par le zèle qu'il avoit pour sa patrie, & accompagné du comte Joseph de Thurn, il prit les armes contre les Turcs, qui étoient tombés dans la Carniole, en tua plusieurs & gagna dix drapeaux, n'ayant perdu de son côté que trois hommes. Aussi-tôt après il remporta de plus grands avantages sur le commandant Turc, sur lequel il prit vingt drapeaux. En 1591 il obligea Hassan-Bacha de lever, avec grande perte, le siége de la ville de Sisleg; & lorsque ce même bacha revint une seconde fois se présenter devant cette ville, Erdéodi se joignit à l'armée chrétienne, qui lui livra bataille, dans laquelle ce général Turc demeura sur la place avec douze mille des siens. Le pape Clément VIII l'en remercia par une lettre écrite de sa propre main, & cette faveur lui donna un nouveau courage pour de nouvelles entreprises. En 1595, avec l'aide du comte Georges de Sérin, il prit la forteresse de Petrina, & fit démolir le château; & lorsque les Turcs reprirent cette place, il les contraignit à l'abandonner. Après avoir donné des preuves de sa valeur & de sa prudence dans la guerre, il n'en donna pas de moindres de sa capacité dans la conclusion de la paix. L'empereur Rodolphe II l'envoya en 1604 à Bude dans cette vue. S'il ne réussit pas là dans ses négociations, il n'en fut que plus heureux ailleurs; car par sa sage conduite la paix fut faite avec les deux princes de Transylvanie, Sigismond Batthori & Etienne Botskay. Dans la dispute survenue entre l'empereur Rodolphe & son frere Matthias, Erdéodi prit le parti du dernier, & assista en 1608 à son élection & à son couronnement dans la ville de Presbourg. On proposa souvent de le faire palatin de Hongrie; mais la pluralité des voix l'emporta chaque fois contre lui. Cela l'obligea à reprendre en 1611 la charge de ban de Dalmatie, de Croatie, & d'Esclavonie, qu'il avoit résignée en 1596. Quatre ans après il se démit de cette charge, pour la seconde fois, afin de passer le reste de ses jours avec plus de tranquillité. Cependant il ne laissa pas d'exercer celle de *Magister Tavernicorum*, ou de président de la chambre, & eut l'intendance & la direction des mines & des salines de Hongrie. Il étoit un catholique fort zélé, & défendit très-expressément dans tous les états dont on vient de parler, l'exercice de toute autre religion que de la romaine. Il alla même si loin que, dans une certaine diéte, il menaça d'employer contr'elle l'épée nue qu'il tenoit à la main, plutôt que de lui accorder la liberté d'en exercer une autre. Il mourut en 1624, après avoir eu de sa femme *Anne-Marie* Ungnad, baronne de Sonnek; *Christophe*; SIGISMOND, qui suit; *Jean-Etienne*; & deux filles. * Isthuanfius, *res Hungar. Supplément françois de Basle.*

ERDÉODI (Sigismond (comte de Monte Claudin & de Waraſdin, ban de Dalmatie, de Croatie & d'Eſclavonie. Après s'être rempli l'eſprit de toutes les belles connoiſſances, & avoir fait de grands progrès dans la ſcience de la guerre, il ſe mit au ſervice de l'empereur Matthias, & enſuite de Ferdinand II, & s'acquit une ſi haute eſtime par ſes heureux exploits, qu'il obtint une charge conſidérable. Dans ſa marche contre les Turcs, au lieu d'attendre le comte de Serin près du château de Sérin, il ſe laiſſa emporter à ſon ardeur pour les attaquer, & perdit ſix cens hommes dans cette action. Cette faute n'empêcha pas qu'après la mort du comte de Sérin, Ferdinand II ne le fit ban de la Dalmatie, de la Croatie & d'Eſclavonie. Auſſitôt qu'il eut pris poſſeſſion de cette charge, il dépoſa le vice-ban, & s'attira par-là la haine de toute la nobleſſe; mais il ne laiſſa pas de pouſſer l'affaire juſqu'au bout. Quelque temps après, il fut appellé en duel avec trois autres grands ſeigneurs de Croatie, par quelques officiers Turcs; mais les chrétiens ayant accepté le défi, les Turcs n'oſerent ſe montrer. Erdéodi fit de grands biens aux égliſes & prit plaiſir à les orner, ſurtout celle d'Agram ou Zagrabia, qu'il enrichit de magnifiques tapiſſeries, & où il fit bâtir un autel qui lui coûta bien ſept mille écus. Il ſe montra auſſi fort libéral envers les franciſcains & les autres ordres religieux, & leur procura des égliſes & d'autres avantages. Il mourut en 1639, ſans avoir eu d'enfans de ſa femme *Anne Marie* de Kleckowitz. * Iſthuanfius, *res Hungar. Supplément françois de Baſle.*

ERE, terme latin, *Æra*, inconnu chez les anciens Romains, dans la ſignification qu'on lui donne aujourd'hui. Les auteurs Eſpagnols l'ont introduit dans la chronologie, pour exprimer le commencement de quelque changement extraordinaire, comme celui des regnes. On croit que l'ére qu'on nomme d'*Eſpagne*, fut inventée à l'occaſion de certain tribut, que l'empereur Auguſte impoſa ſur les Eſpagnols, du mot latin *Æra*. L'édit en fut fait à Rome, 39 ans avant la naiſſance du Fils de Dieu, ſous le conſulat de L. Manlius Cenſorinus, & de Caius Calviſius Sabinus, & fut publié à Tarragone en Eſpagne l'année ſuivante, qui eſt celle qu'on prend pour le commencement de l'ére. Il faut remarquer que tous s'accordent en ce point qu'elle précéde de 38 ans accomplis l'ére de la naiſſance du Fils de Dieu; & qu'on s'en eſt ſervi généralement en Eſpagne juſques environ en l'an 1351, qu'on lui ſubſtitua les années de Jeſus-Chriſt. La plupart des auteurs fixent cette ére à la huitiéme année, depuis la réformation du calendrier par Jules Céſar, qui eſt la 4676 de la période julienne, ſous le conſulat d'Appius Claudius Pulcher, & de Claudius Norbanius Flaccus. Le cardinal Baronius, & ceux qui s'attachent à ſa chronologie, ſe ſont trompés de deux années en mettant le commencement de cette ére à la ſixiéme année de Jules Céſar. Cela vient de ce qu'ils ont avancé de deux ans l'ere chrétienne. Il faut auſſi ſe ſouvenir, que ce nom d'ére ne ſignifioit au commencement que l'ere d'Eſpagne, & que s'il eſt quelquefois employé pour d'autres époques, c'eſt à l'imitation des Eſpagnols.

Les autres éres les plus célébres dans la chronologie ſont celles de Nabonaſſar, qu'on met ordinairement au 26 février de l'an 3967 de la période julienne, la premiere année de la VIII olympiade, & 748 avant Jeſus-Chriſt; celle des Grecs Seleucides; & l'ére chrétienne dont nous parlons ci-deſſous. On poura conſulter Baronius, Torniel, Genebrard, Gordon, Samer, Kepler, Deker, Petau, Sponde, Scaliger, Calviſius, Salian, Suarez, Voſſius, Helvicus, Behemius, Langius, Zoaïſa, Mendoza, Reſendius, Mariana, Riccioli, &c.

ERE ACTIAQUE; c'eſt la maniere de compter les années dont on ſe ſervit en Egypte, depuis la conquête que les Romains en firent ſous Octavien, juſqu'à la premiere année du regne de Dioclétien l'an 284. Elle changea alors de nom, & au lieu d'ére Actiaque, elle fut appellée *Ere de Dioclétien*; & par les chrétiens de ce pays *Ere des martyrs*, parceque ce fut ſous ce prince que commença la dixiéme perſécution faite à l'égliſe. Quoique l'ere actiaque ait pris ſon nom de la victoire d'*Actium*, elle ne commença cependant qu'un an après, au temps que l'Egypte fut ſoumiſe. Le jour où elle commençoit étoit le 29 d'août, parceque ce fut celui de la mort de Cléopatre, & où finit en Egypte l'empire des Macédoniens, & commença celui des Romains. Telle eſt au moins l'opinion des modernes; car les anciens ſe taiſent ſur ces raiſons. On croit même que la véritable eſt, que ce jour-là étoit le premier du mois Thoth, qui étoit déja de temps immémorial le premier jour de l'an en Egypte. * *Voyez* M. Prideaux, *hiſtoire des Juifs.*

ERE PHILIPPIQUE, eſt une ſuite d'années, dont la premiere étoit celle dans laquelle mourut Alexandre *le Grand*, & où l'on mit ſur le trône Aridée, qui prit le nom de Philippe. Elle commençoit non au jour de la mort d'Alexandre, mais au premier jour de l'année où il mourut, c'eſt-à-dire, à notre 12 de décembre. C'eſt cette ére que Ptolémée a ſuivie dans ſon canon, quoique juſque-là il eût toujours donné à un prince l'année entiere dont il avoit regné une partie, & qu'il ne fit commencer le regne de ſon ſucceſſeur qu'au premier de Thoth, qui étoit le commencement de l'année ſuivante. * Prideaux, *hiſtoire des Juifs, &c.*

ERE CHRÉTIENNE, elle commence au premier jour de janvier après la naiſſance de J. C. que l'opinion commune met au 25 décembre 753 de la fondation de Rome. Sur quoi il faut remarquer qu'il y a huit opinions différentes touchant l'année de la naiſſance de Notre-Seigneur.

La premiere opinion met cette naiſſance en l'année 748 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Lælius Balbus, & Antiſtius Verus. C'eſt celle de Marc-Antoine Cappel, cordelier Italien, & de Jean Kepler, aſtrologue Allemand.

La ſeconde opinion la met en l'année 749 de Rome, ſous le conſulat de l'empereur Auguſte, avec Cornelius Silla. Le P. Deker & le P. Petau, jéſuites, ſont de ce ſentiment.

La troiſiéme, eſt de ceux qui croient que J. C. naquit l'an de Rome 750, ſous le conſulat de Calviſius Sabinus, & Paſſienus Rufus. C'eſt l'opinion de Sulpice Severe, &c.

La quatriéme opinion, eſt de ceux qui veulent que le Sauveur du monde ſoit né l'an 751 de Rome, ſous le conſulat de Cornelius Lentulus, & de Valerius Meſſalinus. Le cardinal Baronius, Torniel, Sponde, Scaliger & Voſſius, ſont de ce nombre.

La cinquiéme, met la naiſſance du Meſſie en l'année 752 de Rome, ſous le conſulat d'Auguſte, avec Plautius Silvanus. Le P. Salian, Onufrius, &c. ſuivent cette opinion.

La ſixiéme eſt la commune, qui fixe la naiſſance de Jeſus-Chriſt, en l'année 753 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Cornelius Lentulus, & Calpurnius Piſo. C'eſt le ſentiment de Denys *le Petit*, de Bede, &c. & l'égliſe romaine l'autoriſe par ſon martyrologe, le bréviaire & le calendrier.

La ſeptiéme, eſt de ceux qui tiennent pour l'an de Rome 754, comme Georges Hervat, &c.

La huitiéme, eſt de ceux qui prétendent que le Sauveur naquit l'an 756 de Rome, deux ans plus tard que l'époque commune. Paul de Middelbourg a été de cette opinion.

Cette diverſité d'opinions vient des difficultés qu'il y a ſur l'année de la mort d'Hérode, qui vivoit encore lorſque J. C. vint au monde: *In diebus Herodis.* * *Matth.* 2.; ſur le commencement de l'empire d'Au-

guste, dont on croit que c'étoit la 42 année; & de celui de Tibere, *anno 15 imperii Tiberii Cæsaris.* * *Luc.* 3; sur l'année du dénombrement du peuple Romain, sous Cyrinus, gouverneur de Syrie, dont il est parlé en S. Luc, chap. 2, *Exiit edictum à Cæsare Augusto*, &c. On trouve en cela les anciens auteurs partagés; les uns mettent la mort d'Herode l'an 754 de Rome, & les autres quelques années auparavant; les uns commencent le regne d'Auguste à la mort de César, les autres à son premier consulat, & les autres au triumvirat. Les uns font commencer l'empire de Tibere après la mort d'Auguste, & les autres deux ans auparavant; parceque, disent-ils, il étoit collégue d'Auguste. Il y a eu plusieurs dénombremens sous Auguste & sous Cyrinus, & on a de la peine à savoir l'année de celui dont il est fait mention dans S. Luc. Quoi qu'il en soit, tous les savans tombent d'accord, que dans l'usage il faut suivre l'année de l'époque vulgaire; c'est pourquoi Baronius, qui avance de deux ans, & Onuphre qui anticipe d'une année, retranchent un ou deux consuls des fastes consulaires, pour rentrer dans les années de l'époque commune. * Riccioli, *chron. réform. l.* 8, *cap.* 2.

ERE *de Dioclétien*: époque célébre, que l'on appelle *le nœud & la clef de la chronologie de l'histoire chrétienne*, commence la premiere année de l'empire de Dioclétien, qui monta sur le trône l'an 284 après la naissance de J. C. le 17 jour du mois de septembre, comme on le prouve par les témoignages de Théophile, patriarche d'Alexandrie, de S. Cyrille, de S. Ambroise, de Denys *le Petit*, & autres savans auteurs que rapportent les peres Petau & Riccioli; par la suite des fastes consulaires; par la chronique d'Alexandrie, que le P. Raderus a donnée au public, &c.

ERE *des martyrs*; c'est la même que celle de Dioclétien, dont nous venons de parler, sinon que l'année des Egyptiens commence au premier jour de Thoth, qui répond au 29 août. Ainsi l'ére des martyrs commence précisément au 29 août 284. On l'appelle aussi l'ére *des Cophtes* ou *Egyptiens*; & elle fut ainsi nommée, parceque l'empereur Dioclétien fit quantité de martyrs en Egypte, par la persécution qu'il ordonna contre les chrétiens, laquelle néanmoins ne commença qu'en la 19 année de Dioclétien, au mois de mars de l'an 303 depuis la naissance de J. C. * Le P. Petau, *de doct. temp.* Riccioli. Le pere Labbe, &c.

ERE DES SELEUCIDES, qui commença l'an du monde 3742, *voyez* SELEUCIDES.

ERE DES ARABES, *voyez* HEGIRE.

EREBE, est nommé par les poëtes, dieu des enfers, né du Chaos & des Ténébres, & époux de la Nuit. C'est aussi un des noms de l'enfer.

ERECHTÉE, ou ERICTHÉE, VI roi d'Athènes, succéda à PANDION l'an 2636 du monde, & 1399 avant Jesus-Christ. Il épousa *Praxitée*, fille de *Phrasime*, & de *Drogenie*, fille de la fille de *Cephise*, dont il eut trois fils, CECROPS qui lui succéda; *Pandore*; & *Metion*; & quatre filles, *Procris*; *Creuse*; *Cthonie* & *Orithye*. Boreas Thracien enleva sa fille Orithye, trois ans avant qu'Eumolpe instituât les cérémonies de la déesse Cérès, dans la ville d'Eleusine. Ses autres filles demeurerent vierges. Il regna cinquante ans. Cérès étant venu à Athènes la 15 année du regne de ce prince, montra aux Athéniens à semer le bled que Triptolème fils de Celée & de Néerée sema dans le champ de Rharie, proche d'Eleusine. C'est aussi sous le regne de ce prince, que les marbres d'Arondel placent l'enlevement de Proserpine, & l'institution des mysteres Eleusiens. * Cicero, *orat. pro Sextio & pro Roscio.* Hygin. Pausanias. Euséb. *in chron.* Du-Pin, *bibl. univ. des hist. profanes.*

EREMBERT (Saint) moine de saint Wandrille en Normandie, évêque de Toulouse, naquit du temps de Clotaire II, roi de France, dans un village nommé Wocourt, proche Poissi: quelques auteurs prétendent néanmoins qu'il est né au port au Pec, près de S. Germain en Laye. On ne sait rien de ses parens, ni de son éducation, ni de ses premiers emplois. Il se fit moine dans l'abbaye de Fontenelle, à cinq lieues de Rouen, & reçut l'habit de saint Wandrille, qui en étoit le fondateur, & le premier abbé, vers l'an 648, ou 649. Il fut choisi évêque de Toulouse du temps de Clotaire III: il gouverna ce diocèse pendant douze ans, au bout desquels il se démit de son évêché, passa quelque temps dans le lieu de sa naissance, & rentra dans son monastere de Fontenelle, où il embrassa & suivit la régle avec une ardeur de novice. Il y mourut le 14 mai vers l'an 671 selon quelques-uns, ou 678 selon d'autres. Le jour de sa fête est marqué au 14 mai dans les martyrologes. Sa vie écrite par un ancien auteur, & publiée par le P. Mabillon dans les actes des saints Bénédictins, n'est pas fort exacte, d'autant plus que l'auteur étoit fort éloigné du siécle de la vie du saint. * Mabillon. Papebroc. Bollandus. Baillet, *vies des saints, mois de mai.*

ERESBI, bourg d'Angleterre, dans le comté de Lincoln & dans la division de Lindsei, près de la ville de Bullingbrook. Il donne le titre de baron au comte de Lindsei. * *Dict. angl.*

ERESE, dans l'isle de Lesbos, étoit la patrie de Théophraste. L'orge qui croissoit dans son territoire donnoit une farine si blanche, qu'on la croyoit propre à faire un morceau divin. De-là vient que les poëtes ont supposé que Mercure alloit à Erèse, afin de faire emplette de cette farine pour la bouche des dieux. * Athénée. Adrien Junius, *animad. l.* 3, *c.* 4. Bayle, *dict. crit.* 2 *édit.* 1702.

ERESICHTHON, Thessalien, *cherchez* ERISICHTHON.

ERESMA, ou ELERENA, riviere d'Espagne, prend sa source aux montagnes qu'on appelle *Sierra Tablada*, sur les confins des deux Castilles, baigne Ségovie & Coca, dans la Castille vieille, entre dans le royaume de Léon, & se décharge dans le Douro, environ à une lieue au-dessus de Tordesilas. * Baudrand.

ERETIA, bourg ou petite ville de Gréce, dans la Livadie. Elle est près du golfe de Negrepont, vis-à-vis du cap Litar, qui est la pointe occidentale de l'isle de Negrepont. Quelques géographes mettent à Eretia l'ancienne *Cnemis*, *Cnemides*, qui donnoit le nom aux Locres épicnémidiens. * Baudrand.

ERETRÉE, ERETRIA, qu'on nomme aujourd'hui *Rocco*, ville de Negrepont, ainsi nommée à cause de sa terre, dont parle Pline, a été le siége d'un évêché: elle est différente d'Erétrée dans la Thessalie. * Pline, *l.* 35, *c.* 6. Polybe. Tite-Live, &c.

ERFORT ou ERFURT, sur Gere, *Erfodia*, *Erphordia*, ou *Erfurtum*, ville d'Allemagne appartenante à l'électeur de Mayence, commença d'être bâtie dans le V siécle, & tira son nom, à ce que l'on conjecture, de celui du château d'Erfort, situé à sept lieues de-là, dont le seigneur avoit droit de péage dans la ville. Elle étoit considérable dans le VIII siécle, du temps de S. Boniface, qui en fait mention dans une de ses épîtres au pape Zacharie. On l'entoura de murailles vers l'an 1163, & on y bâtit le chœur de l'église de Notre-Dame en 1351. Depuis, Erfort fut presque toute ruinée par un incendie l'an 1417. Cette ville est la capitale de la Thuringe, & est considérable par sa grandeur, par la beauté de ses édifices, & par le grand nombre de ses habitans. Elle a sur une colline qui la commande, une petite citadelle, qu'on appelle de S. Syriace, à cause qu'elle a été bâtie en un lieu où étoit autrefois un couvent de religieuses de ce nom. Son université fondée en 1362, se vante, comme d'un grand avantage, d'avoir eu Luther pour disciple, car cet hérésiarque y prit ses premiers degrés. Elle a été autrefois très-florissante; mais les désordres que les écoliers commirent dans la ville, occasionerent la ruine de cette univer-

fité. L'empereur Othon I, après la mort de Burchard, feigneur de Thuringe, donna la ville d'Erfort à Guillaume son fils archevêque de Mayence, & à ses successeurs dans le même siége, qui se maintinrent dans cette possession jusqu'à ce que Louis *le Barbu* s'empara de la Thuringe, que ses descendans ont possédée sous le titre de landgraviat, pendant près de deux cens ans, d'où elle passa par alliance, dans la maison des marquis de Misnie, qui est la même que celle des ducs de Saxe d'aujourd'hui. Ainsi cette usurpation se trouve confirmée par une si longue possession, que les archevêques de Mayence ne prétendent plus rien sur la Thuringe; mais ils ont toujours conservé leur droit sur la ville d'Erfort; car depuis le temps d'Othon I jusqu'à présent, ils en ont toujours été reconnus seigneurs. Les bourgeois néanmoins ont prétendu avoir racheté de divers archevêques, les droits qu'ils pouvoient avoir dans la ville, & ils sont venus jusque-là, que de soutenir que ces archevêques qui souhaitoient d'avoir un palais à Erfort, n'étoient point seigneurs du territoire, & n'y pouvoient posséder aucune terre en propriété. Enfin, depuis que la ville a embrassé le luthéranisme, les archevêques perdirent le peu d'autorité qu'ils y avoient auparavant, & les bourgeois se mirent sous la protection des ducs de Saxe: ce qui a donné lieu à de grandes contestations entre ces ducs & les archevêques de Mayence, & à de grandes disputes entre les docteurs Allemans, pour savoir si un prince peut, sans contrevenir aux constitutions impériales, prendre en sa protection les sujets d'un autre prince. Lorsque Gustave, roi de Suéde, vint en Allemagne, il se rendit maître de cette ville; mais par le traité d'Osnabruck en 1648, le roi de Suéde consentit qu'elle retournât sous l'obéissance des archevêques de Mayence; & parceque les habitans ne vouloient pas se soumettre, l'empereur les mit au ban de l'empire, & le roi de France envoya des troupes à l'archevêque de Mayence, qui le rendirent maître de la citadelle & de la ville en 1664. * Bertius, *in comm. l.* 3. Dresser. Monster. *mém. du temps. Prætensiones illustres.* Bayle, *dict. crit.* 2. *édit.*

Conciles d'Erfort.

Les évêques s'assemblerent en cette ville le premier jour de juin 932, pour la célébration des fêtes, & l'observance du jeûne, dont nous avons les actes en cinq canons. Sigefred, archevêque de Mayence, y célébra deux autres conciles; un pour les dixmes de la Thuringe, le 10 mai 1073, & un autre contre les prêtres concubinaires, au mois d'octobre de l'année suivante, où les 24 chapitres de celui de Rome, tenu la même année par le pape Grégoire VII, furent approuvés. * T. IX des conciles. Lambert, *en sa chron.* Baronius, *A. C.* 932, 1074.

ERGAMENES, ou ERGANES, roi d'Ethiopie, voyant que les prêtres de Jupiter infectoient tellement de leurs superstitions le peuple de Meroë, qu'on osoit même le menacer d'attenter à sa vie, leur ôta à tous le sacerdoce, & les fit mourir. * Alex. ab Alex. *l.* 2, *c.* 8.

ERGANBAULD, ou ERCHANBAULD, abbé de S. Trudbert, de l'ordre de S. Benoît, dans le Brisgaw, a écrit la vie de S. Trudbert, ou Rudbert, Irlandois, qui a souffert le martyre en 607. Cette vie divisée en deux livres, se trouve, mais interpolée, dans les actes des saints, tome III du mois d'avril; elle y est accompagnée de notes. Le pere Mabillon, dans ses analectes, dit que la même vie se trouve dans une plus grande pureté, mais sans nom d'auteur, dans plusieurs bibliothéques du Nord. Cependant les vers qu'on lit à la fin en font connoître l'auteur. Les voici:

Has ERCHANBALDUS *Thrutberti martyris almi*
Præsul, post cineres renovando struxerat ædes,
Tactus amore Dei, venerandos scribere sancti,
Actus non piguit, sed & id pro posse peregit, &c.

Le pere Bernard Pez a donné une nouvelle édition de la même vie, dans sa lettre au pere Marc Hanzize, jésuite, imprimée à Vienne en Autriche l'an 1731, *in*-4°. Le pere Pez croit que l'auteur écrivoit vers l'an 700. * Voyez *bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, par Jean-Albert Fabricius, tome II, livre V, page 323 & 324.

ERGOTELES, fils de Philamor, remporta deux fois le prix de la course dans les jeux olympiques, & eut le même avantage dans les Isthmiens, les Pythiens & les Neméens. Il n'étoit pas de la ville d'Himera en Sicile, comme le marquoit l'inscription de sa statue, dans la ville d'Olympie; mais il étoit de la ville de Gnosse dans l'isle de Créte, d'où ayant été chassé dans une sédition, il se retira dans la ville d'Himera. Il y fut fort bien reçu & honoré de tous les habitans; ce qui donna lieu de l'appeller *le Victorieux d'Himera.* * Pausanias, *l.* 6. Pindare a composé une hymne à sa louange.

ERHARD (George) de Franconie, a donné des notes sur le Pétrone qui sont assez estimées. Elles ont été imprimées à la fin de l'edition de 1615. * Baillet, *jugemens des sav. sur les crit. gram.*

ERIBERT, *cherchez* HERIBERT.

ERIC, capitaine des gardes d'Achaz, roi de Juda. Il fut tué par *Amia*, général des armées de Phacée, roi d'Israël. * Joséphe, *ant. l. IX, ch.* 12.

Rois de Danemarck.

ERIC, ou HENRI I, fils de Ringo, & frere de Harald, qui regna en Danemarck environ l'an 815. Après la mort de Sivard, son fils devoit naturellement être roi; mais parcequ'il étoit encore mineur, & que d'ailleurs Eric s'étoit acquis beaucoup de gloire par ses exploits guerriers, on le plaça sur le trone. Avant que d'être élevé à ce haut rang, il s'étoit réfugié auprès de Louis le Débonnaire, & s'étoit fait baptiser à Mayence avec son frere. Après cela il obtint de l'empereur une partie de la Frise pour sa subsistance, avec ordre de garder les frontieres de l'empire, & de les défendre contre les pirates. Il reçut encore la ville de Dorestad sur le Rhin, que dans la suite l'empereur lui ôta, en le faisant prisonnier; mais il trouva le moyen de se sauver, & alla en Allemagne demander du secours à Louis, qui lui donna quelques places dans la basse-Saxe, tirant vers le Danemarck. Lorsqu'il se fut établi là, & que par un bon gouvernement il se fut acquis l'amitié du peuple, il marcha avec un corps passable de troupes contre Lothaire, ravagea son pays, & reprit Dorestad. Lothaire voyant qu'il ne pouvoit rien exécuter contre lui sans se causer beaucoup de préjudice, fit alliance avec lui, à condition qu'il défendroit les bornes de l'empire contre les incursions de ses compatriotes, qui ne cessoient d'infester les côtes. Eric tint fidélement sa promesse, donnant la chasse aux Normands, tant en Frise que sur le Rhin. Ce fut par de si belles actions qu'il se fraya le chemin au trône de Danemark, quoique Sivard y eût destiné son fils, nommé Eric comme lui, qui étoit encore en minorité. Il protégea la religion chrétienne pendant son regne, bâtit une église à Sleswick; & publia un édit pour donner à chacun la liberté d'embrasser la religion chrétienne. Aussitôt après, le zéle d'Ansgarius, qui étoit venu de l'abbaye de Corbie en Danemark, fit quitter l'idolâtrie à une innombrable quantité de païens, & les porta à recevoir le christianisme. Eric conseilla ensuite à Ansgarius de passer en Suéde, pour en convertir les habitans. Cependant Gutormus son neveu, ne pouvoit sans envie voir le trône qu'il prétendoit lui appartenir, occupé par un autre; mais il passa des plaintes aux effets, & livra à son oncle une bataille, dont la suite fut telle qu'Eric périt dans ce combat, avec la plupart de ses sujets, & toute la famille royale, à la réserve du seul fils de Sivard, qui portoit aussi le nom d'Eric, & qui

recouvra le royaume qu'il avoit hérité de son pere. * Wormius, *in regum Daniæ serie*. Lischander, *in hist. Dan.* Huitfeld, *chron. Danor.* Pontanus, *rer. Dan. hist.* lib. IV. Meursius, *histor. Dan.* lib. III, pag. 44. Beringii *Florus Danicus*, pag. 176. Des Roches, *histoire de Danemarck*, tome II. *Supplément françois de Basle.*

ERIC II, surnommé *Barn*, ou l'Enfant, roi de Danemarck, parvint à la couronne en 854. Au commencement il exerça de grandes cruautés contre les chrétiens, fit abattre leurs églises, & piller tous leurs biens; mais Ansgarius, évêque de Hambourg & de Brême, l'étant venu trouver, lui fit avoir d'autres pensées, desorte que non-seulement il donna pleine liberté aux chrétiens, mais il embrassa lui-même la religion chrétienne. Il épousa la fille de Gutormus, qui étoit péri dans la bataille qui se donna entre lui & Eric I, & dans laquelle elle avoit été faite prisonniere. Elle demeura dans sa prison jusqu'à ce qu'Eric II, charmé de son extrême beauté, la prit en mariage, & reunit ainsi les deux maisons. Il eut d'elle *Canut*, qui parvint au trône en 863. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC III, surnommé *Eyegut* ou le Bon, monta en 1095 sur le trône, après la mort de son frere Olaüs, surnommé le Famélique ou l'Affamé. Le roi Canut, surnommé le Saint, se trouvant dans la guerre des paysans assiégé dans une église, Eric le défendit avec une valeur extraordinaire; mais il ne put empêcher que le roi n'y perdît la vie, & il fut obligé de se contenter de sauver la sienne, en se faisant jour au travers de ses ennemis. Outre les preuves qu'il avoit données de son courage, il en donna aussi de sa force, en faisant prisonnier Olaüs son frere, qu'il prit par le milieu du corps, ce que les gardes de Canut n'avoient osé entreprendre. Après la mort de Canut, Olaüs lui succéda. Cela fit craindre à Eric qu'il ne se vengeât de lui, & cette crainte l'obligea à se refugier en Suéde; mais Olaüs étant mort de faim, il fut rappellé en Danemarck, du commun consentement des principaux du royaume. Son retour fit cesser la cherté, toutes les denrées devinrent à bon marché. Il nettoya des corsaires, les côtes de Danemarck. Ensuite il lui prit envie de faire le voyage de Rome, & obtint du pape le pouvoir d'établir à Lunden, dans la Scanie, un évêque qui eût la direction de toutes les églises du Nord. On remarque qu'il avoit à sa cour un certain joueur d'instrumens qui avoit, par le moyen de sa musique, le secret premierement de l'attrister, ensuite de le rendre gai, & enfin de le jetter dans la fureur; ce qui couta, à ce qu'on dit, la vie à quatre personnes. Au reste, on dit qu'il n'étoit rien moins que chaste, & que pour expier les péchés que sa sensualité lui avoit fait commettre, il avoit entrepris le voyage de la Terre-Sainte, mais il mourut avant sa femme, dans l'isle de Chypre. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC IV, dit *le Bâtard*, & *Hasenfus*, c'est-à-dire, *pié de liévre*, & surnommé depuis *Edmond*, où le noble, roi de Danemarck, & fils d'ERIC III, parvint à la couronne en 1130. Il eut une sanglante guerre avec Harald, qui avoit de la peine à digérer de se voir exclus de la royauté, & qui se tenoit dans l'armée de Nicolas, qui étoit l'ennemi d'Eric; mais il le prit dans un combat avec tous ses fils, dont il en avoit déja fait noyer deux, & les fit tous égorger. Il n'y en eut qu'un seul, nommé Olaüs, qui échapât en habit de femme; mais il eut dans la suite la même destinée que ses freres. Lorsqu'Eric eut ainsi pacifié son royaume, il tourna ses armes contre les corsaires de l'isle de Rugen, qui commettoient beaucoup de brigandages, & qui honoroient alors comme un dieu, un certain Vitus ou Suantovitus, qui leur avoit annoncé la religion chrétienne, laquelle ils avoient depuis abandonnée. Eric y introduisit de nouveau le christianisme, & alla ensuite en Norvége, & mit à la raison le roi Magnus. A son retour il fit sentir sa sévérité aux principaux du Danemarck, qui dans son absence avoient fort foulé le peuple. Enfin il fut tué en 1139 près de la ville de Ripen, par un gentilhomme qui portoit le nom de Plogius. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC V, surnommé l'*Agneau*, à cause de son bon naturel & de sa douceur, roi de Danemarck, étoit le fils de la sœur d'Eric IV auquel il succéda en 1140. Lorsque le dernier roi fut assassiné, & que la frayeur eut fait prendre la fuite à tous ses domestiques, il resta seul auprès de son oncle, & demeura par sa valeur le maître du corps du roi. Olaüs, *dont il a été parlé dans l'article précédent*, & qui s'étoit sauvé en habit de femme, parut tout d'un coup, & tâcha de profiter de cet événement pour monter sur le trône. Il eut du bonheur dans le commencement; mais il fut enfin tué en Scanie, près de la riviere de Thiuta. Après cela, Eric s'abandonna à la conduite de sa femme, & lui laissa le soin du gouvernement; mais voyant que la fortune lui tournoit le dos, ayant été vaincu par les Vandales, il se retira dans un cloître, où il mourut vers l'an 1148. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC VI, surnommé *le Saint*, après la mort de son frere, qui fut tué à la chasse, fut associé à la royauté par le roi VALDEMAR II son pere, en 1242. Son frere Abel lui suscita beaucoup d'affaires, parcequ'il avoit mis dans son parti tout le clergé, qui avoit reçu d'Eric de grandes mortifications, & que d'ailleurs il causoit grand dommage au Danemarck, par le moyen des troupes auxiliaires qu'il avoit prises de ceux de Lubeck. La Saxe, le Brandebourg & les comtes de Swerin tenoient pour Eric. Enfin, après que les meilleures places de Danemarck eurent été réduites en cendres, la paix se fit. Ensuite Eric se transporta en Livonie, où il affermit la religion chrétienne; mais ce ne fut pas sans éprouver beaucoup de résistance de la part de ses sujets, qui devoient contribuer à cette bonne œuvre une certaine piéce d'argent par charrue; à cause de quoi, au rapport de quelques-uns, il fut appellé le denier de la charrue. A son retour de Livonie, les comtes de Holstein lui firent la guerre, & assiégerent la ville de Rensbourg. Il mit en campagne quelques troupes pour s'opposer à eux; mais il alla lui-même en 1252 sans aucune suite, trouver son frere Abel dans le duché de Slefwick. Il en fut reçu avec beaucoup de froideur. Abel lui remit devant les yeux tout ce qui s'étoit passé, & le fit prisonnier, le faisant conduire simplement dans un petit bateau. Un certain gentilhomme Danois, nommé Lago, le suivit dans un autre bateau, & lui annonça sa sentence de mort, qui fut éxécutée, après lui avoir à peine donné le temps de communier. Ce Lago servit lui-même de bourreau, & le corps fut jetté dans la riviere de Sley. Comme ce corps fut, deux mois après, retrouvé sans aucune corruption, le pape le canonisa. Il avoit épousé *Mathilde*, fille d'*Albert* le grand, duc de Brunswick, mais comme il n'en eut point d'enfans, son frere Abel, son meurtrier, lui succéda. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC VII, surnommé *Glipping*, à cause du mouvement continuel de ses paupieres, roi de Danemarck, parvint à la couronne en 1256 après la mort de son pere CHRISTOPHE I; & comme il étoit encore fort jeune, sa mere *Sambirie*, femme d'un grand esprit, prit les rênes du gouvernement. Dès qu'il fut monté sur le trône, il se brouilla avec le clergé, se voyant appuyé & soutenu par ceux de Holstein & de Sleeswick. Cela aboutit à une guerre qui fut bientôt après assoupie par la mort du principal moteur de cette entreprise, lequel fut tué par une femme. Il eut de plus grandes affaires

à démêler avec Eric, fils d'Abel, qui fortifié du secours des comtes de Holstein, lui redemandoit hautement le duché de Sleeswick. Le roi qui n'avoit aucune envie de le lui céder, aima mieux subir le sort de la guerre, dans laquelle lui & sa mere furent faits prisonniers; mais ils recouvrerent ensuite leur liberté; la reine mere par la médiation d'Albert, frere d'Othon *le Bon*, marquis de Brandebourg, & le roi par son mariage avec la fille d'*Othon*, auquel les comtes de Holstein avoient livré Eric, comme un équivalent pour la ville de Rensbourg. Après cela il fortifia son royaume par plusieurs fortes places sur les frontieres, & le munit de plusieurs loix salutaires. Il chassa les Moscovites, les Lithuaniens & ses autres ennemis, & obligea le duc Waldemar, petit-fils d'Abel, & fils d'Eric, à se tenir en repos. Eric ayant violé la femme de Stigot, le premier de ses généraux, ce mari forma contre lui une conspiration où ce prince périt, après avoir reçu cinquante-six blessures. Il avoit épousé *Agnès* de Brandebourg, de laquelle il eut ERIC VIII qui suit. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC VIII, surnommé *le Jeune*, *le Débonnaire* & *Menwed*, succéda à son pere ERIC VII, ayant à peine dix-ans. Waldemar, duc de Sleeswick, fut établi son tuteur, & il profita de l'occasion pour enrichir sa maison. Il ne laissa pas de témoigner un grand zéle contre les meurtriers du roi défunt, & à la diéte de Niborg, il les fit condamner à perdre la vie, avec confiscation de leurs biens. Comme Haquin, roi de Norvége, les avoit pris sous sa protection, cela causa une guerre qui pendant plusieurs années produisit beaucoup de troubles. On tint, à la vérité, plusieurs conférences, pour procurer une paix entre les deux partis; mais elles furent inutiles, & ce ne fut qu'en 1308, que l'on fit une paix durable, après que quelques-uns des assassins eurent reçu la juste punition de leur parricide. Eric ayant mis son royaume dans un état tranquille, fit une alliance avec plusieurs potentats, & tâcha sur-tout de s'unir étroitement avec la Suéde. Pour cimenter cette union, il épousa *Ingeburge*, fille de Magnus, roi de Suéde. Il rétablit ensuite les affaires, qui sous la régence de son beau-frere Birger, avoient pris une mauvaise face, & donna outre cela au roi Birger une princesse Danoise du nom de Marguerite. Cependant la tranquillité ne fut pas de longue durée, parcequ'Eric se brouilla avec son tuteur Waldemar, marquis de Brandebourg, & avec plusieurs princes Suédois; mais celui qui lui causa le plus d'embaras, fut Christophe son frere, qui, quoiqu'il eût reçu du roi pour apanage Esthen & Hallandt, ne laissa pas de se liguer contre lui avec les Suédois. D'ailleurs, le clergé tenoit le parti de ses ennemis, & tâchoit d'affranchir par-là de toute redevance les biens qu'il possédoit. Eric fit prisonnier l'évêque de Lunden, nommé Grandius; mais cet évêque s'étant échapé de ses mains, s'en alla à Rome, où par les plaintes qu'il fit contre Eric, il porta le pape à lancer le foudre de l'excommunication contre le roi & contre tout le royaume. Les principaux du royaume s'étant aussi soulevés contre lui, & ayant formé des cabales dans l'état, le roi n'étoit plus assuré de sa vie. Cependant tout se pacifia dans la suite, & l'excommunication fut levée. Enfin, Eric après avoir fait la conquête de Rostock, & avoir réduit ceux de Jutland à son obéissance, mourut en 1319. Il eut de sa femme Ingeburge quatorze enfans, qui moururent tous avant lui; & comme par-là la couronne devoit naturellement tomber entre les mains de son frere Christophe, il conseilla cependant, avant que de mourir, aux premiers du royaume de le rejetter. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC IX, roi de Danemarck, de Suéde & de Norvége, fut fils de WRATISLAS VII, duc de Poméranie, & de *Marie*, fille de *Henri* II, duc de Meckelbourg, & d'*Ingeburge*, princesse de Danemarck. La reine Marie l'adopta comme fils de la fille de sa sœur, & lui fraya par-là le chemin au trône. En 1396 Marguerite ayant fait la conquête de la Suéde, fit déclarer à la diéte de Calmar le jeune Eric, prince de Suéde, & son successeur aux royaumes de Danemarck, de Suéde & de Norvége. Tant que la reine vécut il fut heureux dans ses entreprises; mais après la mort de cette princesse, son bonheur l'abandonna. Pour exécuter le dessein qu'il avoit formé de réunir le duché de Sleeswick à la couronne, il entra en guerre avec les comtes de Holstein. Il prit d'abord quelques places; mais sur le bruit que les Hambourgeois, qui tenoient le parti de ses ennemis, marchoient contre lui, il fut saisi d'une terreur panique, qui lui fit abandonner tout ce qu'il avoit conquis. Depuis ce temps-là ses entreprises n'eurent point de succès, & même en 1435 il fut obligé de restituer le duché de Sleeswick. Il est vrai que l'empereur Sigismond lui promettoit ce duché; mais les comtes de Holstein qui n'étoient pas contens de cela, en appellerent au pape, & se fortifierent du secours des villes Anséatiques, qui, après une longue guerre, qui leur avoit causé de grandes dépenses, l'obligerent à faire cette paix. Dans le temps qu'il étoit à Bude, pour conférer là-dessus avec l'empereur, quelqu'un fit son portrait, qui fut envoyé en Syrie. Quelque temps après, étant allé dans la Terre-Sainte, il fut reconnu & fait prisonnier, & ne put obtenir sa liberté qu'en payant une grosse rançon. Cela donna occasion à un grand soulevement en Suéde, où pendant qu'il visitoit la Hongrie, la Terre-Sainte, & d'autres contrées, les gouverneurs qu'il avoit établis pour administrer les affaires pendant son absence, travailloient bien plus à épuiser le peuple par des impositions, qu'à chercher l'avantage du roi. Eric vint pourtant à bout d'appaiser les troubles; mais il les fit lui-même revivre, & fut cause que les Dalécarliens, ayant à leur tête leur gouverneur, Charles Canut, prirent les armes contre lui, & n'eurent point de repos qu'ils ne se fussent entierement affranchis du joug des Danois. Les affaires d'Eric n'alloient pas mieux en Danemarck, & il fut déposé par les états du royaume qu'il avoit abandonnés, après en avoir enlevé le trésor royal. Ceux de Norvége suivirent cet exemple. Dans une telle confusion, il fit sa résidence pendant quelque temps dans l'isle de Gothlande, où il composa une histoire de Danemarck, qu'il tira des annales qu'il avoit emportées avec lui dans cette vue. Cette histoire qui commençoit avec la monarchie, finissoit à l'an 1288. Elle se trouve dans le tome premier du *Chronicon chronicorum Joh. Gualtheri.* Il aimoit fort les gens de lettres, & il avoit résolu d'établir une université dans son royaume, après en avoir obtenu le pouvoir du pape Martin V; mais les sommes destinées à cet établissement ayant été employées dans les guerres qu'il eut à soutenir, ce projet ne fut point exécuté. Il ne put aussi réussir à assurer après sa mort sa couronne à son cousin Bogislas, prince de Poméranie. Il fit dans la suite quelques tentatives, qui furent infructueuses; & comme ses sujets ne vouloient plus le souffrir, il prit le parti de se retirer auprès du duc de Poméranie, auquel il avoit auparavant fait avoir l'isle de Rugen, & mourut à Rugenwalde en 1459, sans laisser d'enfans de sa femme *Philippe*, fille de *Henri* IV, roi d'Angleterre. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. Vossius, *de hist. lat.* lib. IX, c. 5. Freheri *theatrum*, p. 757. Puffendorf, *introduction à l'histoire. Supplément françois de Basle.*

Rois de Suéde.

ERIC ou HENRI, est le nom de quatorze rois de Suéde, desquels cependant il n'y a pas beaucoup à dire jusqu'à Eric, surnommé *le Saint*. ERIC I donna de salutaires loix à ses sujets. Quelques auteurs disent que comme leur nombre s'augmentoit extrêmement, il fit

transporter les personnes inutiles dans les isles de Danemarck, & leur donna des gouverneurs qui étoient sujets à l'empire des Goths; mais Messenius n'est pas de ce sentiment. Eric II étendit beaucoup les bornes de son empire par la conquête de plusieurs pays. Eric III, issu d'une famille très-distinguée de Norvege, se tint au commencement à la cour de Frothon, roi de Danemarck. Il gagna tellement ses bonnes graces, par son éloquence, son esprit & sa valeur, qu'il l'aida dans la suite à monter sur le trône de Suéde, en lui donnant sa sœur en mariage. Il fit aussi avoir à son frere Roller, le gouvernement de la Norvége, & l'y confirma dans la suite, lorsque ses sujets se souleverent contre lui. Eric réunit le royaume des Goths à la Suede. Il eut pour successeur son fils Haldanus, qu'il avoit eu de *Gunnace*, sa femme. Eric IV parvint à la couronne après la mort de son grand-pere *Sivard*. Il étoit fils de Frothon, roi de Danemarck, & d'*Ulvilde*, fille de *Sivard*, roi de Suéde. Frothon fit mourir son frere Harald, & lui enleva le royaume de Danemarck. Mais les deux fils de Harald, dont l'un portoit le nom de son pere, & l'autre s'appelloit Haldan, brulerent Frothon tout vif, pour venger la mort de leur pere, & ils lapiderent Ulvilde. Ensuite lorsque Sivard mourut sans enfans, & qu'Eric son petit-fils lui succéda, Haldan tâcha de lui ôter la vie & les royaumes de Suéde & de Danemarck. Dans cette vue il commença par se rendre maître du Danemarck, & après avoir confié ce royaume entre les mains de son frere Harald, il entra dans le royaume des Goths pour y lever une puissante armée contre Eric. Il s'en servit pour attaquer ce prince; mais il fut battu, & contraint de se refugier dans l'Elsingie. Après s'être renforcé, il livra à Eric une seconde bataille, qui ne lui réussit pas mieux. Pour se mettre en sureté, il fut obligé de se cacher sur de hautes montagnes, & Eric, pour l'obliger à en sortir, prit le parti de passer en Danemarck, avec une flotte, pour aller attaquer son frere Harald, le vainquit en quatre batailles, & retourna triomphant en Suéde. Cependant Haldan qui s'étoit rendu en Danemarck, y rassembla une grande armée, & l'embarqua pour la Suéde. Eric de son côté ayant fait tous les préparatifs nécessaires pour se défendre, alla à sa rencontre avec sa flotte. Comme Haldan ne laissa voir que deux vaisseaux de la sienne, qu'il tenoit cachée derriere un cap, Eric leur donna la chasse, & tomba ainsi dans l'embuscade de Haldan, où il périt sans demander aucun quartier, laissant par sa mort son royaume à Haldan. Eric V fils d'*Agnius*, eut d'abord de grands démêlés avec son frere, au sujet de la couronne de Suéde; mais un jour qu'ils étoient sortis ensemble à cheval, ils eurent entr'eux quelques paroles qui dégénérerent en un combat, où faute d'armes, ils se tuerent l'un l'autre à coups de brides. Eric VI surnommé *Waderkat*, parvint à la couronne après la mort de son pere *Ingon II*. Ses sujets eurent d'abord bonne opinion de lui, & en conçurent de grandes espérances, parcequ'ils croyoient qu'il avoit un chapeau, par le moyen duquel il pouvoit commander aux vents; mais il s'appliqua à la piraterie, à la magie & à l'idolâtrie, sans se mettre en peine des affaires de son royaume. Eric VII son fils lui succéda, & fut surnommé *le victorieux*. Il eut toujours beaucoup d'inclination pour la guerre: il vainquit Agner, fils de Regner, qui étoit venu d'Angleterre pour faire valoir les prétentions qu'il avoit sur la couronne de Suéde, du côté de sa mere. Il conquit l'Estonie, la Finlande, la Livonie, la Courlande & la Prusse; cela augmenta tellement sa gloire, que plusieurs potentats rechercherent son amitié: entr'autres il contracta une alliance avec Othon duc de Saxe, qui fut depuis empereur. Il marcha contre Harald, qui étoit entré en Suéde, pour placer sur le trône le quatriéme fils de Bierno, appellé Stobiern, & l'empêcha par cette marche d'exécuter son dessein. Stobiern s'étant soumis à tout ce qu'il plut à Eric de lui imposer, ce prince le tint quitte de tout, & lui donna outre cela une province entiere pour son entretien. Enfin il eut affaire avec Suénon, roi de Danemarck, & après avoir pris Halland & la Scanie, il le contraignit de s'enfuir d'abord en Norvége, & de-là en Angleterre & en Ecosse, d'où il ne revint que sept ans après, lorsqu'Eric fut mort. Eric VIII, surnommé *le libéral*, succéda à son pere Eric VII. On raconte que de son temps un certain prêtre païen ayant perdu la vue dans le temple des idoles, on l'assura qu'il la recouvreroit, pourvû que dans la suite il annonçât l'évangile de Jesus-Christ. Il tint sa parole, & convertit une grande quantité d'idolâtres, du nombre desquels fut le roi Eric lui-même. Ce prince embrassa le christianisme avec beaucoup de zéle, & nomma pour l'avancer deux membres du clergé, savoir Adelwart & Steffan de Hambourg. Il fit aussi abattre à Upsal le temple des idoles; mais cela produisit parmi les idolâtres un si grand soulevement, qu'il y fut massacré & brulé avec les deux prêtres. * Snorro Sturlonides, *hist. reg. Septent.* Joh. Magnus, *in Gotharum Suecorumque historia.* Ericus Olaus, *hist. Suec.* Loccenius, *hist. Suec.* pag. 1, 19, 20, 24, 39, 49, 50, 51. Messenius, *Scandia illustrat.* tom. I. Pufendorff, *introduction à l'histoire de Suéde. Supplément françois de Basle.*

ERIC IX de ce nom, roi de Suéde, est honoré du titre de *Saint*, & a vecu vers l'an 1150, où quelques auteurs placent le commencement de son regne. Il avoit épousé *Christine*, fille d'*Igon* IV, un de ses prédécesseurs, & après avoir gouverné environ dix ans, il mourut vers l'an 1160 en combattant quelques uns de ses sujets rebelles. On dit qu'il avoit soumis la Finlande, & qu'il y fit prêcher la foi. Les actes originaux de sa vie n'ont pas encore été imprimés. Henschenius en a seulement donné un extrait. * Baillet, *vies des saints*, 18 *mai.*

ERIC X étoit, comme le prétendent quelques-uns, fils de Canut, & neveu d'Eric *le Saint*, *dont on parle dans l'article précédent*. Dans le commencement, après la mort de son pere Canut, il disputa la couronne à Suercher III qui lui avoit succédé; mais voyant qu'il ne pouvoit le chasser, il fit avec lui cet accord, que Suercher demeureroit sur le trône; mais qu'il regneroit après sa mort. Cette convention ne fut pas observée: car Suercher fit un jour surprendre & massacrer les fils de Canut; mais Eric s'enfuit en Norvége, d'où quelques années après il fut rappellé par les Uplandois. Eric vint les trouver en 1207 avec des troupes qui lui avoient été données par Ingon, roi de Norvége, & ils le reconnurent pour leur roi. Ensuite il en vint à une bataille avec Suercher, qui fut battu, & qui s'enfuit dans la Westrogothlande, où il ne fut pas plus heureux, puisque nonobstant le puissant secours qu'il avoit reçu de Danemarck, il fut défait près de Latern, & obligé de quitter la Westrogothlande, pour se retirer en Danemarck, où il leva une nouvelle armée, avec laquelle il passa en Suéde, pour marcher contre Eric; mais il perdit la vie dans la bataille qui se donna encore près de Latern, & laissa par sa mort son royaume à Eric, qui pour s'affermir sur le trône, fit un traité avec Jean, fils de Suercher, & lui accorda qu'il regneroit après. Outre cela il épousa *Rixa* ou *Rickot*, fille de *Waldemar* I, & sœur de Waldemar II, roi de Danemarck, & il en eut Eric-Leppe, ou *le Bégue*, qui régna après Jean I, & qui suit; & trois filles, parmi lesquelles il faut remarquer *Ingeburge*, qui fut mariée à *Birger* de Bilboo, duc d'Ostrogothlande, qu'elle fit pere de quatre fils, desquels deux appellés Waldemar & Magnus monterent sur le trône. Enfin il établit pour le gouvernement du pays, des gens qui eussent plus d'égard au bien public qu'à leurs propres intérêts, & mourut en 1219. Il fut enterré dans le cloître de Warnheim. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. Pontanus, *rer. Dan. hist.* Supplément françois de Basle.

ERIC XI, surnommé *Leppe* ou *le Bégue*, à cause d'un empêchement qu'il avoit à la langue, étoit fils d'ERIC X, & de *Rixa* ou *Rickot*, sœur de Waldemar II, roi de Danemarck. Outre le défaut dont on vient de parler, il étoit paralytique; cela n'empêcha pas qu'à cause de ses belles qualités, & de sa capacité, il ne fût élevé sur le trône. Mais une certaine famille du nom de Folckunger, avec laquelle Eric pensoit être bien uni, par le moyen de plusieurs mariages, prétexta les défauts corporels d'Eric, pour lui attirer la haine du peuple, & pour s'assurer d'autant plus facilement la couronne. Ce parti, dont Canut Folckunger étoit le chef, eut le bonheur de vaincre dans une bataille le roi Eric, qui fut obligé de se retirer en Danemarck, & qui par sa retraite donna occasion à ses ennemis de proclamer Canut pour roi. Eric ayant rassemblé en Danemarck une grande armée, retourna en Suéde, & livra près d'Enkoping la bataille à Canut, qui perdit dans cette action le champ de bataille & la vie. Cette guerre étant ainsi heureusement terminée, & les principaux des mutins ayant été punis pour l'exemple, il s'éleva de nouveaux troubles, quoique hors de la Suéde, puisqu'ils furent causés par les habitans de la province de Tavasthus, qui étoient encore païens, & qui se jetterent sur les frontieres de la Suéde. Eric envoya contre eux Birger Jerln, qui fut le seul de la famille de Folckunger qui lui fut demeuré fidéle. Pendant qu'il mettoit ces rebelles à la raison, & qu'il étendoit le christianisme, Eric mourut en 1250, dans la vingt-huitiéme année de son regne, sans laisser d'enfans; ainsi on déclara pour son successeur le fils du général Birger, appellé Waldemar. * Ericus Upsaliensis. Pontanus, *rer. Dan. hist.* lib. VI, pag. 308, 315, 316. Loccenius, *hist. Suec.* lib. III, pag. 82. Messenius, *Scandia illustr.* tom. II. Puffendorf, *introduction à l'histoire. Supplément françois de Basle.*

ERIC XII, fils de MAGNUS II, & de *Blanche*, comtesse de Namur. Son pere, par les grandes impositions qu'il avoit levées pour fournir aux frais de la guerre de Moscovie, s'étoit rendu extrêmement odieux, non seulement au clergé, qui avoit porté le pape Clément VI à l'excommunier, mais aussi à la noblesse & au peuple. Cela poussa ses conseillers à lui mettre dans l'esprit de faire ses deux fils *Eric* & *Haquin*, l'un roi de Suéde & l'autre de Norvége; il le fit, mais les nobles ayant chassé du pays un jeune gentilhomme nommé Bengt, & favori du roi Magnus, le roi comprit bien qu'il lui étoit trop préjudiciable de faire couronner ses fils. Cela l'obligea d'envoyer sa femme à Waldemar III, roi de Danemarck, pour lui demander du secours; mais cette démarche anima encore davantage contre lui la noblesse, qui connoissoit bien les ruses de Waldemar, & qui ne se donna point de repos qu'elle n'eût obligé Magnus, en présence d'Albrecht, duc de Meckelbourg, & d'Adolphe, comte de Holstein, de céder à Eric son fils aîné, la moitié du royaume: & comme, malgré ce traité, les nobles ne laissoient pas d'avoir toujours plus d'inclination pour le fils que pour le pere; cela causa un grand dépit à la reine Blanche, qui fut assez dénaturée pour faire mourir son fils par un breuvage empoisonné. Eric le donna bien à connoître, en disant avant que de mourir: *Celle qui ma donné la vie, me l'a ôtée.* Cela arriva environ l'an 1357. Eric, avant sa mort, avoit fait quelques loix avantageuses. * Les mêmes auteurs que ci-dessus. *Supplément françois de Basle.*

ERIC XIII, *cherchez* ERIC IX, roi de Danemarck.

ERIC XIV, fils de GUSTAVE I, & de *Catherine*, fille de Magnus, duc de Saxe-Lawembourg, monta sur le trône en 1560 à l'âge de 27 ans, après la mort de son pere. Il fit dans ses jeunes ans paroître beaucoup d'inclination pour l'étude, apprit plusieurs langues étrangeres, & ne s'occupoit qu'à des choses louables. Il étoit outre cela très-bien fait de sa personne, de sorte que tout le monde espéroit que sa domination seroit heureuse; mais cette espérance diminua extrêmement dans la suite, & il fut même déposé à cause de sa mauvaise conduite. Dès qu'il fut parvenu à la couronne, on ouvrit le testament de son pere, pour le faire exécuter; mais sans y avoir égard, il retint pour lui ce qui avoit été légué à ses freres & à ses sœurs, & il resserra dans de telles bornes ce qu'il voulut bien leur accorder, que ses freres pouvoient bien plutôt passer pour ses esclaves que pour des princes libres. Quelque mécontentement qu'ils en eussent, il fallut pourtant signer tout à la diéte d'Arboga. Ce fut dans ce même lieu que les états lui permirent d'épouser la reine d'Angleterre, de peur qu'il ne lui prît envie d'épouser l'une de ses maitresses, qui étoit de basse naissance. Alors il fit un plan de la maniere dont le royaume seroit gouverné dans son absence, & tâcha d'abolir quelques cérémonies d'église, qu'il crut inutiles; mais il en fut empêché par l'archevêque. Le couronnement se fit en 1561 le 29 juin, avec une grande solemnité. Dans le commencement de son regne, la ville de Revel & la noblesse d'Estonie, qui s'étoient séparées du grand-maître de Livonie, lui donnerent quelques affaires. Comme Sigismond, roi de Pologne, demandoit la ville de Revel par son envoyé Lanski; & qu'Eric n'y vouloit pas consentir, Godard Ketler vint se présenter devant la place avec ses troupes, dans le dessein de la livrer aux Polonois. Cependant le pape comptoit qu'à cette occasion la Suéde & l'Angleterre reprendroient la religion catholique-romaine. Dans cette vue il envoya Jean-François, évêque de Zante, à Eric, afin qu'après avoir ramené ce roi dans le sein de l'église romaine, on pût avec moins de difficulté travailler en Angleterre, lorsqu'il auroit épousé la reine Elisabeth; mais le pape ne put exécuter le dessein de rétablir la religion romaine en Suéde, ni Eric celui d'épouser la reine d'Angleterre. Eric ayant fait demander au roi de Danemarck un libre passage pour lui & pour trois cens personnes de sa suite: & se plaignant en même temps de ce que le Danemarck portoit trois couronnes dans ses armes, le roi répondit au premier article en l'accordant, & il dit que quant au second, on en parleroit dans l'assemblée de Bromsebroo; mais en même temps il fit secrettement des préparatifs pour la guerre. Là-dessus Eric se desista du dessein de passer par le Danemarck, & s'embarqua à Elfsburg avec quatorze vaisseaux, se faisant accompagner de son frere Charles, & des deux comtes de Brahé & de Rosa; mais le lendemain une violente tempête l'obligea à rentrer dans le port. Le desir pressant qu'il avoit de se conserver l'Estonie, fut cause qu'il oublia pour un temps le voyage d'Angleterre, d'autant plus qu'en peu de semaines il mourut environ 2000 hommes de la garnison de Rével. C'est pourquoi il tint à Joenkoping une assemblée de nobles, qu'il choqua beaucoup, en exigeant des contributions très-onéreuses. Cependant il prit au roi de nouveau l'envie de se marier. Son choix tomba sur Marie, reine d'Ecosse, & il y envoya dans cette vue le comte Pierre Brahé, l'année suivante. Il rechercha aussi en même-temps l'amitié du roi de Danemarck, & lui envoya une ambassade; mais les ambassadeurs revinrent sans avoir pu rien effectuer. Il arriva au contraire quelque temps après que le duc Jean ayant fait abattre, d'un vaisseau danois qui se trouvoit dans le port de Stockholm, les armes de Danemarck, Frédéric, roi de Danemarck, en prit occasion de courir à la vengeance, ce que les villes anséatiques avoient déja résolu de faire au sujet du commerce de Moscovie. Eric continuoit à rechercher Marie, reine d'Ecosse, & en même-temps il fit demander par d'autres envoyés la princesse de Lorraine, petite-fille du roi Christian; & ce qui doit surprendre le plus, il fit de nouvelles tentatives auprès de la reine Elizabeth, & il dépensa à cela inutilement

tilement les trésors que le roi Gustave avoit amassés. Cependant la ville de Pernau se rendit aux Suédois, qui furent aussi heureux en Livonie, & qui firent la paix avec les Moscovites. D'un autre côté les troubles & les dissensions s'augmentoient de plus en plus avec le Danemarck, où l'on arrêta les envoyés qui alloient demander en mariage pour Eric, Christine, fille de Philippe, landgrave de Hesse-Cassel. Mais quoique le Danemarck eût pour lui la Moscovie, la Pologne & la ville de Lubeck, il fit cependant fort peu de chose, & perdit presque toute sa flotte dans la premiere bataille navale, proche de l'isle de Bornholm. Il est vrai que les Norvégiens tomberent sur la Dalie, la Wermelande & la Helsingie, & que les Danois de leur côté ravageoient cruellement la Westrogothlande & l'isle d'Oeland; mais Eric ne tarda pas à s'en venger, prit sur la Norvége la Jemptie, le Héerendal & Dronthem, & fit un grand ravage dans les provinces de Hallande & de Bleckinge: cela arriva en 1563. L'année suivante paroissoit ne devoir pas être heureuse pour Eric, sa flotte forte de quarante-six vaisseaux ayant été battue d'une violente tempête; & l'amiral qui portoit 200 piéces de canons de fonte, étant tombé entre les mains des Danois, après une vigoureuse résistance; mais cette perte fut bientôt réparée par les succès avantageux qu'eut Nicolas Horn, amiral Suédois, qui prit sur les ennemis quantité de vaisseaux marchands, qui battit la flotte de Danemarck près de l'isle d'Oeland, qui fit ensuite payer le péage du Sund à plus de 250 vaisseaux: & qui enfin dans une seconde bataille entre Wismar & Rostock, remporta une victoire signalée. Pendant que ces choses se passoient sur mer, Eric fit plusieurs courses dans les provinces danoises, & ses ennemis en firent autant dans la Suede. Pour ce qui regarde le mariage d'Eric avec la princesse de Hesse, ce roi perdit toute espérance de le voir réussir, depuis que Frédéric, roi de Danemarck, eut envoyé au landgrave la lettre qu'Eric écrivoit à la reine Elizabeth, pour la porter à se marier avec lui, & qu'il avoit interceptée. Pendant tous ces troubles, les envoyés du duc de Poméranie tâcherent de faire la paix entre ces deux rois; mais comme le Danemarck ne voulut pas accepter les conditions proposées par la Suéde, & que d'ailleurs les Danois ravageoient la Westrogothlande, Eric marcha de ce côté-là, en chassa les Danois, & prit la ville de Warberg. Peu de temps après, la Hallande septentrionale se soumit à lui, & l'amiral Danois, Othon Ruth, ayant été pris, fut mené à Stockholm avec quantité d'autres prisonniers. Les Danois tâcherent de reprendre la ville de Warberg; mais Charles Mornai, qui en étoit gouverneur, les repoussa courageusement par trois fois, & les obligea de se retirer. Là-dessus les Suédois ayant cherché à leur couper le passage, il se donna un rude combat près de Swarterag, où il demeura bien 7000 hommes de part & d'autre sur la place. En 1566 le roi Eric perdit beaucoup de monde devant Bahus, & la peste lui emporta aussi un grand nombre de ses gens. La flotte de Suéde ne laissa pas de se mettre en mer, & attaqua près de l'isle de Gothlande la flotte danoise, qui fut si maltraitée, qu'elle fut obligée de se retirer dans un endroit dangereux, où elle fut surprise d'une violente tempête qui la jetta sur les rochers, desorte qu'elle perdit seize vaisseaux, y compris les deux amiraux, & environ 900 hommes. Les Danois n'eurent pas un meilleur sort dans la Gothlande, ayant été attaqués par Claude Mornai dans un bois, où ils perdirent plus de 2000 hommes. L'année suivante, Eric, ayant fait semer plusieurs billets, avec de belles promesses, dans la Norvége, dont il prétendoit se rendre maître, fut obligé de se retirer sans avoir pu rien exécuter. Environ dans le même temps il commença à s'élever des troubles domestiques, à quoi ne contribuerent pas peu toutes les différentes galanteries d'Eric, & l'élévation sur le trône d'une de ses maîtresses, appellee *Catherine*, dont le grand-pere n'étoit qu'un paysan, & le pere un petit officier dans la garnison du château de Stockholm. Quelques auteurs attribuent ce mariage inégal à un philtre ou breuvage amoureux que Catherine avoit fait prendre à Eric; mais d'autres croient que l'inconstance du roi, & sa superstition à ajouter foi aux chimeres de l'astrologie judiciaire, en ont été la principale cause. Dans cette occasion, quelques personnes mal intentionnées firent accroire au roi que le duc Jean son frere, avoit formé le dessein d'attenter à sa vie, & de lui enlever la couronne. Ces insinuations le porterent à faire mourir plus de cent de ses domestiques, & de renfermer en prison le duc Jean, sa femme & son fils *Sigismond*. Dans un autre temps il se mit dans l'esprit que la famille des Stures avoit formé contre lui toutes sortes de complots, & dans cette pensée il plongea un poignard dans le sein de Nils Sture, qu'il avoit auparavant déclaré innocent. Cette action le jetta dans une espéce de rage, qui le fit courir comme un forcené dans les bois, pendant quatre jours consécutifs, jusques à ce que sa chere Catherine trouva le moyen de le tranquilliser. Dans la suite il chercha à expier le meurtre de Nils Sture, & de ses amis qu'il avoit fait mourir en prison, par de grands présens qu'il fit à ses parens. Il relâcha le duc Jean, pour prévenir des guerres intestines, & se prépara à marcher avec de grandes forces contre les Danois, qui étoient déja en grand nombre sur les frontieres, qui voyoient tout ouvert devant eux dans la Smalande & dans l'Ostrogothlande, & qui avoient battu les Suédois près de Norby, de telle maniere qu'à peine en étoit-il échapé un. Les Danois de leur côté, perdirent près d'Ebesto 3000 hommes & 700 chariots, & furent obligés de se retirer dans leur pays au travers de l'armée suédoise. Après cela Eric commença à gouter quelque repos. Il remit en liberté Joran Peerson, qui avoit été condamné à mort, pour avoir été depuis quelque temps par ses conseils la cause de tous les excès où le roi s'étoit abandonné. Il fit l'apologie des meurtres commis sur des personnes de la famille des Stures, & de quelques autres, chercha dans la solemnité de son mariage avec Catherine, une occasion d'ôter la vie à tous ses freres, & se détermina à livrer la femme du duc Jean aux envoyés de Moscovie, qui depuis long-temps s'étoient dans cette vue arrêtés à sa cour; mais l'affaire fut découverte, desorte que son frere & les amis de ceux qu'il avoit fait mourir, résolurent ensemble de le détrôner. Dans le temps donc de la célébration des nôces, ils s'assurerent de plusieurs châteaux, & lui firent dire de s'acquitter mieux de son administration; mais le roi ne leur ayant pas donné une réponse satisfaisante, ils lui déclarerent ouvertement la guerre, & la continuerent jusqu'à ce qu'il leur livrât son favori Joran Péerson & sa mere, qui avouerent à la question, que le roi avoit pris la résolution de piller Stockholm, & de se retirer en Moscovie. Cette confession les fit marcher en hâte vers la ville, dont les portes leur furent ouvertes; ils contraignirent Eric à quitter le trône, & à se rendre prisonnier au duc Charles: après cela on le mit entre les mains des parens de ceux qu'il avoit fait mourir, & en 1569 il fut condamné dans la diéte à une prison perpétuelle. De Stockholm il fut transporté à Abo, de-là à Gripsholm, & enfin pour plus grande sureté à Oerby. Après une captivité de neuf ans, il mourut le 25 février 1577 du poison que son frere lui fit prendre, & il fut enterré à Westeras. Son fils *Gustave*, que le duc Jean avoit fait mettre dans un sac pour le noyer, mais qui fut sauvé par Eric de Spar, se refugia d'abord auprès de l'empereur Rodolphe II, & ensuite chez le czar, où il mourut l'an 1607. Sa fille *Sigridis* fut donnée en mariage à *Jean* de Tot. * Messenius, *Scandia illustrat.* tome VII. Loc-

cenius, *histor. Suec.* lib. VIII, p. 347. Jorenson & Kempenskiold, *in hist. Gustavi* I. Puffendorf, *introduction à l'histoire. Supplément françois de Basle.*

Rois d'Estangle.

ERIC ou EGRIC, roi d'Estangle en Angleterre, vers l'an 638, fut tué dans une bataille, par Pende, roi de Mercie. Un autre Eric Danois fut aussi roi du même pays, dans le IX siécle. Il persécuta pendant quatorze ans les peuples d'Estangle, qui le massacrerent, pour se délivrer de sa tyrannie. * Polydore Virgile, & du Chêne, *hist. d'Angl.*

Ducs de Saxe-Lawembourg.

ERIC I, duc de Saxe-Lawembourg, d'Engern & de Westphalie, étoit fils du duc Jean, chef de la branche de Lawembourg, & d'*Ingelburge*, fille d'*Eric*, roi de Suéde, ou selon d'autres d'*Hélene*, fille de *Herman*, duc de Sleeswick. Il donna, dès sa jeunesse, des preuves d'une valeur qui augmenta avec l'âge, & qui lui acquit la réputation d'un brave guerrier. Lorsque la guerre qui étoit allumée en 1316 entre Eric VII, roi de Danemarck, Christophe son frere, Waldemar, marquis de Brandebourg, & Wratislas, duc de Poméranie, eut été transportée en Allemagne, il prit le parti du roi, qui avoit résolu de faire le siége de Stralsund. Pour l'aider dans cette entreprise, il prit les devans, & alla se poster auprès du bois voisin de la ville; mais comme 130 gentilshommes de l'isle de Rugen, & les troupes auxiliaires de Waldemar & de Wratislas s'étoient jettées dans la ville avant que le duc Eric pût se joindre à ses alliés, on fit de la ville une sortie sur lui, dans laquelle il fut fait prisonnier. Cependant le roi Eric ne pouvant pas demeurer plus long-temps hors de son royaume, à cause des divisions qui y regnoient, & par conséquent ceux de Stralsund n'ayant plus besoin de secours, ils remirent le duc Eric entre les mains de Wratislas, duc de Poméranie, qui le livra à Waldemar, marquis de Brandebourg, auquel, pour se racheter, il fut obligé de payer une rançon de 16000 marcs d'argent. Il travailla de toutes ses forces à recouvrer la dignité électorale, que son oncle & ses enfans s'étoient appropriée. Il mourut en 1360, quoique d'autres disent qu'il étoit mort dès l'an 1338, d'autres enfin prétendent qu'il mourut dans une bataille en 1358. Il avoit épousé *Elizabeth*, fille de *Bogislas* IV, duc de Poméranie, & il en eut 1. *Judith*, mariée à Magnus, duc de Meckelbourg; 2. *Albert*, duc de Saxe-Lawembourg; & 3. Eric, qui suit.

ERIC II, duc & comte palatin de Saxe, &c. seigneur de Lawembourg, *fils du précédent*, alla dans ses jeunes ans à la cour de Danemark avec son frere Albert. Il fut un de ceux qui signerent en 1329 un traité par lequel on laissoit au roi de Danemarck la partie orientale de Hallande, &c. & l'isle de Sampsoë, &c. mais comme il souffroit dans son pays les bandits qui causoient un très-grand dommage aux villes de Lubeck, de Hambourg & de Lunebourg, en molestant les rouliers qui transportoient les marchandises pour ces grandes villes, elles se réunirent avec son neveu Albert III, ravagerent son pays, & firent pendre aux arbres plusieurs personnes qu'ils soupçonnerent d'être coupables de ces voleries. Le duc Albert son frere étant mort en 1344, Eric II fut son héritier. Trois ans avant sa mort il s'étoit trouvé à la bataille que perdit Christophe II, roi de Danemarck, dont il suivoit le parti contre Gérard, comte de Holstein. Waldemar III, roi de Danemarck, fit le voyage de Prusse & de Livonie, d'où il alla dans la Terre-Sainte; il fut accompagné par le duc Eric, qui reçut avec lui à Jérusalem la dignité de chevalier du Saint Sépulcre. Lorsque le roi tint en 1359 une diéte à Lubeck, Eric s'y trouva avec plusieurs princes, & contribua à terminer heureusement les plus importantes affaires qui y furent agitées. En 1357 il eut quelque dispute avec Rodolphe II au sujet de la dignite électorale de Saxe; mais cela n'aboutit à rien. Enfin en 1376, dans le temps qu'il vouloit aller en toute diligence à Ravensbourg, lieu de sa résidence, pour remédier aux divisions qui se trouvoient entre son fils & Guillaume, duc de Lunebourg, il tomba de cheval, & mourut bientôt après de sa chute. Il avoit épousé *Agnès*, fille de *Jean*, comte de Holstein, de laquelle il eut *Héléne*, mariée à *Gérard*, comte de Hoie, & un fils nommé Eric, qui suit. * Krantzius, *Saxonia*, lib. IX, cap. 19, 20. Pontanus, *rer. Dan. hist.* lib. VII, p. 717, 718. Meursius, *hist. Dan.* Brotuff, *genéal. & chronolog. d'Anhalt.* Lucæ, *Graven en Vosten-Saal. Supplément françois de Basle.*

ERIC V, duc de Saxe-Lawembourg, fut fils d'Eric IV qui avoit eu de grands démêlés avec ceux de Ditmarsen & de Lubeck. En 1422 mourut Albert III, électeur de Saxe, & le dernier de sa race. Comme la maison de Lawembourg, depuis beaucoup d'années, avoit des prétentions à la dignité électorale, & les avoit fait valoir dans toutes les occasions qui s'en étoient présentées, Eric V ne manqua pas de les renouveller dans cette conjoncture. Il se trouva alors plusieurs prétendans pour la place vacante d'électeur, entr'autres Louis, comte palatin du Rhin, Frédéric, marquis de Misnie, & Frédéric, marquis de Brandebourg, au nom de Jean son fils, qui avoit épousé Barbe, fille de l'électeur Rodolphe III: mais Eric s'imaginoit qu'il devoit être préféré à tous ses concurrens, non-seulement parcequ'il étoit de si près allié à cette branche, qui venoit de s'éteindre; mais aussi parcequ'il pouvoit produire la convention confirmée par l'empereur Charles IV, qui portoit que les deux branches devoient posséder alternativement la dignité électorale, & qui contenoit plusieurs autres prérogatives par rapport à cela. Cependant l'empereur Sigismond faisant attention aux services rendus par Frédéric, comte de Misnie, dans la guerre des Hussites, le choisit préférablement à tous les autres pour le revêtir de cette dignité. Eric tâcha de maintenir son droit au concile de Basle, & fit prendre à son député place au-dessus de celui de l'électeur de Saxe; mais par cette fiere démarche il se rendit si odieux à l'empereur & aux autres princes séculiers, qu'il se trouva plus éloigné que jamais de voir réussir son dessein. Cependant il prit le titre d'électeur de Saxe, & le garda jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1435. Il avoit épousé *Elizabeth*, fille de *Conrad*, comte de Weinsberg, de laquelle il ne laissa point d'héritiers. * Krantzius, *Saxon.* lib. II, c. 10. Chytræus, *chron. saxon.* p. 696. Spangenberg, *chron. saxon.* Goldast, *constitut. imper.* tom. III, p. 440 & suiv. & 538. Lucæ, *Vorsten en Graven-Saal. Supplément françois de Basle.*

Ducs de Brunswick et de Lunebourg.

ERIC l'*Ancien*, duc de Brunswick & de Lunebourg, fils du duc Guillaume le jeune, & d'*Elizabeth*, comtesse de Stolberg & de Wernigerode, naquit le 16 février de l'an 1470. Il passa ses premieres années à la cour d'Albert ou d'Albrecht de Baviere, pour apprendre là les sciences & les exercices qui convenoient à son rang. Après s'y être acquis l'estime de tout le monde, il fit dans la dix-huitiéme année de son âge le voyage de la Terre-Sainte, visita les saints lieux, & en s'en retournant vint à Rome, d'où il alla à la cour de l'empereur Maximilien I, dont il gagna bientôt les bonnes graces, à cause de sa capacité dans les tournois. Les Turcs étant en 1493 tombés dans la Croatie, ce prince lui donna contr'eux une armée de 15000 hommes à commander. Il obligea les Turcs à prendre la fuite, & s'acquit par-là auprès de l'empereur & d'autres princes puissans une estime qui s'augmenta

encore beaucoup en 1504, lorsque dans la bataille qui se donna proche de Ratisbonne contre Robert, comte palatin, & ses alliés, il rendit un service extraordinaire à l'empereur, qui en courant à toute bride, fut sur le point de tomber avec son cheval, & qui auroit pu facilement être écrasé sans le secours de ce général, qu'il fallut porter hors de la mêlée, à cause des blessures qu'il avoit reçues. Cela ne fit qu'animer l'empereur, qui fondit avec intrépidité sur les ennemis, & remporta une victoire signalée. Maximilien, pour reconnoître les services de ce brave général, mit au cimier de ses armes, au haut de la queue de paon, une étoile d'or, qui donnoit à connoître le rang qu'il avoit devant tous les autres princes. Dans le siége de Kufstein, qui se défendoit avec beaucoup d'opiniâtreté, l'empereur avoit fait serment de faire mourir tous les assiégés, dès qu'il seroit maître de la place, & avoit juré de donner un soufflet au premier qui oseroit parler en leur faveur. Eric eut pitié de tant de braves gens, & aux risques de recevoir un soufflet, il intercéda pour eux avec tant de force, qu'il leur sauva à tous la vie, à la réserve de dix-sept, qui avoient déja subi cette rigoureuse sentence, lorsque le duc se hasarda de prier pour eux. Trois ans après arriva la malheureuse guerre avec les Vénitiens, pendant laquelle le duc Eric rendit de grands services à l'empereur, qu'il lui continua aussi les dix années suivantes. En 1513 il se jetta sur les comtés de Schawenbourg & de Hoie, & en remporta un grand butin; ensuite il soumit les Frisons, prit Groningue & plusieurs autres places. Tant que l'empereur vécut, Eric n'eut aucun ennemi à redouter; mais dès que Maximilien fut mort, Jean, évêque d'Hildesheim, né duc de Saxe-Lawembourg, se jetta sur son pays, mit tout à feu & à sang, & assiégea le château de Calemberg; mais ce siége n'eut pas de suite, & l'on tâcha de porter le duc & ses alliés à une trève. Comme on s'apperçut que l'évêque n'agissoit pas de bonne foi, & ne cherchoit qu'à gagner du temps pour se fortifier, on marcha avec les troupes réunies vers Soltaw, sur la Bruyère, où il se donna un combat dans lequel le duc Eric avec son neveu, le duc Guillaume, & plusieurs personnes considérables furent faits prisonniers, & menés dans le château de Henri, duc de Lunebourg. Il ne fut mis en liberté, qu'en payant selon les uns 10000, & selon les autres 30000 florins d'or. Lorsque Charles d'Autriche, roi d'Espagne, fut fait empereur, & qu'à cette occasion les deux partis devoient faire la paix, l'évêque n'y voulut point entendre; cela obligea l'empereur à le mettre au ban de l'empire, & il confia l'éxécution de cette sentence aux ducs de Brunswick, qui s'en aquitterent si bien, qu'à la réserve de la ville d'Hildesheim, & des trois châteaux de Steurwald, de Marienbourg, & de Peine, ils se rendirent maîtres de tout son pays, dont ils conserverent la possession par le traité de paix fait à Quedlinbourg en 1523. Pour ce qui regarde la religion, le duc demeura attaché à la dominante; mais il n'empêcha personne d'embrasser la religion luthérienne. En 1540 il se trouva à la diéte d'Haguenau, où il mourut d'une hémorragie. Son corps fut porté en 1541 à Munden, où il fut enterré. C'étoit un prince d'une grande considération, & d'une valeur distinguée, dont il donna des preuves en douze batailles, & en vingt assauts, où il monta lui-même sur la brêche. Voici une marque bien forte de l'affection qu'il portoit à ses sujets. Le pays ayant été épuisé par les troubles d'Hildesheim, il aima mieux vendre sa vaisselle, que de l'engager à la charge du pays, & chassa d'auprès de lui un alchymiste, qui lui promettoit de merveilleux effets de son art. * Letzner, *Dassel chron.* liv. III & suiv. Bunting. *Brunf. chron.* pag. 506 & suiv. Goblerus, *de bello Hildesh. inter Ericum ducem Brunsv. & Johannem Hildesh. episc. ap. Schardium*, tome II. Lunig, *archives de l'empire*, en allemand, *P. spec. sect.* IV, ch. 4, n. 25, 30, p. 39-48. *Supplément françois de Basle.*

ERIC *le jeune*, duc de Brunswick & de Lunebourg, *fils du précédent*, & d'*Elizabeth*, fille de *Joachim*, électeur de Brandebourg, naquit le 10 août 1528, & fut élevé dans la religion luthérienne par sa mere, qui le poussa avec ardeur à s'instruire en toutes sortes de sciences & de langues. Il donna des preuves de sa capacité en 1544 dans une conférence qu'il eut à Nordhausen avec Jean Spangenberg, & dans une autre avec Luther même à Wittemberg. Ce dernier craignit dès-lors que ce jeune prince ne se laissât gagner tôt ou tard par les catholiques romains, & ne retournât dans leur religion; en effet, à l'instigation de quelques archevêques & de quelques évêques, il se ligua en 1546 avec Charles-*Quint* contre ceux de la confession d'Augsbourg. L'année suivante, il marcha contre Brémen; mais il fut si maltraité par le secours qui en avoit fait lever le siége, qu'il eut lui-même bien de la peine à s'échaper. Dès qu'il fut de retour dans son pays, il y rétablit la religion catholique, & déposa, au grand mécontentement de ses sujets, tous les ministres luthériens; mais l'année d'après, Albrecht, marquis de Brandebourg, ayant eu quelque brouillerie avec ses voisins, tâcha d'attirer à son parti le duc Eric, qui à cause du changement arrivé dans les villes anséatiques par rapport à la religion, ne pouvoit pas lui donner grand secours. Cependant le marquis, assisté de la mere du duc, lui parla avec tant de force, & sut si bien l'attirer, qu'il fit relâcher les ministres luthériens, & qu'en 1553 le libre exercice de la religion fut accordé par un édit public à ses sujets de la confession d'Augsbourg. Aussitôt après, le duc Henri enleva au duc Eric presque tout son pays, à cause de l'alliance qu'il avoit contractée avec le marquis Albrecht; mais il le lui rendit. A peine Eric étoit-il sorti de cette guerre, qu'il entra au service de l'Espagne contre la France, & contribua extrêmement au gain de la bataille de S. Quentin, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. En 1563, à son retour d'Espagne, il alla trouver le roi de Danemarck, ou, selon d'autres, le roi de Suéde. Après son arrivée dans son duché, il fit la même année lever beaucoup de monde, imposa de grandes taxes, & marcha enfin contre la ville de Dantzick, qui fut obligée de lui donner une grosse somme d'argent; mais comme de telles procédures étoient directement contraires à la paix générale, il fut obligé en 1568 de faire soumission à l'empereur, par le moyen de son député. Philippe II, roi d'Espagne, avoit pour Eric une si haute estime, qu'en 1573 il l'honora de l'ordre de la toison d'or. Quelque temps après, Eric bâtit une forteresse, à laquelle il donna le nom de Landstroot; enfin, en 1584, il fut surpris d'une violente toux, dont il mourut d'une maniere assez subite, à Pavie, où il s'étoit rendu de Venise: les médecins l'ayant ouvert après sa mort, lui trouverent le cœur extrêmement gros. * Letzner, *Dassel. chron.* liv. III, c. 60 & suiv. Bunting, *Brunsv. chron. Supplément françois de Basle.*

Duc de Poméranie.

ERIC II, duc de Poméranie, de la branche de Wolgast, étoit fils du duc WRATISLAS IX, & de *Sophie*, fille de *George*, duc de la basse Saxe. Il eut d'abord de grands démêlés avec les chevaliers de la Sainte-Croix, au sujet des prétentions qu'il avoit sur les seigneuries de Lawembourg & de Butow. En 1448, il s'appropria toute la succession de son beau-pere, le duc Bogislas IX, à l'exclusion de tous les autres ducs de Poméranie, & tâcha en 1459 de s'emparer de la même maniere de celle du duc Eric I, qui avoit été roi de Danemarck; mais cela ne lui réussit pas. Enfin la branche de Stettin

étant éteinte, il voulut aussi se rendre maître de cet héritage, à l'exclusion de son frere Wratislas X; mais il fit un accord avec lui, & joignit ses armes aux siennes contre la maison de Brandebourg, qui avoit aussi ses prétentions sur la succession de la branche de Stettin. L'électeur Frédéric II se fondoit sur une convention faite entre Louis, électeur de Baviere, & le duc Barnime, & soutenoit que la branche de Wolgast n'avoit rien de commun avec celle de Stettin, & ne pouvoit par conséquent pas hériter de cette succession. L'électeur fit bien là-dessus avec Eric un accord, par lequel ce duc posséderoit ce duché comme un fief relevant de la maison de Brandebourg, & qu'outre cela il payeroit les taxes ordinaires de l'empire; mais l'empereur ne voulut pas y consentir; ainsi cet accord n'eut point de suite, & le duc Henri fut installé en qualité d'héritier légitime. L'électeur ne pouvant le souffrir, entra à main armée dans la Poméranie, & conquit quelques places; de sorte que la sentence de l'empereur, qui vouloit que cette affaire fût terminée par les voies de la justice, & la négociation entamée à ce sujet à Peterkow, ne furent suivies d'aucun effet. Cependant l'électeur Frédéric II vint à mourir en 1470, ou, comme le dit Hubner, en 1471, & eut pour successeur Albert, surnommé *Achille*, qui porta cette affaire devant le conseil aulique, qui cita Eric plusieurs fois. Comme le duc ne comparoissoit point, & que son député, Matthias Védelius, mourut subitement, ce qui fut cause que le temps marqué s'écoula sans que personne parût de la part du duc, l'empereur Frédéric III confirma l'électeur Albert dans la possession du duché de Stettin; c'est depuis ce temps-là que l'électeur de Brandebourg porte les armes de Poméranie parmi les siennes. Le duc Eric fit ce qu'il put pour faire annuler cet acte à la cour de l'empereur, & l'on nomma à cette fin des commissaires, qui s'assemblerent à Rorik; mais les conférences furent infructueuses, & l'on ne put s'accorder; là-dessus le duc Eric s'accommoda avec l'électeur à Prentzlau; mais comme Wratislas, frere d'Eric, ne voulut pas y donner son consentement, cet accommodement ne servit de rien. Eric mourut en 1474. Il avoit épousé *Sophie*, fille de *Bogislas*, duc de Poméranie, de laquelle il eut *Wratislas*, *Casimir* & *Bogislas* X. Les deux premiers moururent sans avoir été mariés, mais le troisiéme continua la postérité : il eut aussi quelques filles. * Henn. p. 316. Reusnerus, p. 467. Spener, *sylloge hist. généalog.* p. 471. Micrælius, *histor. politic.* lib. III, § 12, p. 686. *Supplément françois de Basle.*

Ducs de Sleeswick.

ERIC I, fils puîné d'Abel, roi de Danemarck, auroit succédé à son frere Waldemar III, qui étoit mort en 1257, sans laisser d'héritiers, par rapport au duché de Sleeswick; mais Eric VIII, surnommé *Glipping*, refusa de le lui donner en fief, parceque les fiefs de Danemarck ne tombent pas dans les lignes collatérales. Les comtes de Holstein, Jean I & Gerard I freres utérius d'Eric I, contraignirent le roi, par le gain d'une bataille qu'ils lui livrerent en 1261 près de Sleeswick, de lui céder ce duché. Dans la suite le roi, cherchant quelque prétexte pour les attaquer avant qu'ils fussent en état de se défendre, se rendit maître de tout le duché de Sleeswick, & Eric mourut dans l'exil en 1272, laissant deux fils, savoir *Waldemar* IV, qui recouvra le duché de Poméranie, & *Eric*, surnommé *Longues-jambes*. * Pontanus, *hist. rer. Dan.* liv. VIII, p. 352, 359, 364. *Supplément françois de Basle.*

ERIC II, fils de Waldemar IV, lui succéda en 1312. Il fit un accord avec le roi de Danemarck, par rapport à tous les différends passés, & passa sa vie tranquillement. Il avoit épousé *Agnès*, fille de *Henri* I, comte de Holstein, & il en eut *Waldemar* V, qui lui succéda, & *Hedwige*, mariée à *Waldemar* III ou IV, roi de Danemarck, fils de *Christophe* I. * Pontanus, *hist. rer. Dan.* p. 407, 409, 422. *Supplément françois de Basle.*

Autres de ce nom.

ERIC ou HENRI, François, fut fait duc de Frioul par Charlemagne, qui ajouta à ses états, la Carinthie & les pays voisins. Ce duc fut tué en 799 par ceux de Trévise : Charlemagne vengea sa mort en 801. * Paul Emile, *hist. franç.*

ERIC, que quelques-uns nomment aussi *Héric*, *Liric*, *Firic*, ou *Henri*, moine d'Auxerre, *cherchez* HERIC.

ERIC, archevêque de Magdebourg, étoit fils de Jean I, électeur de Brandebourg. Il fut élu dès l'an 1278; mais comme quelques chanoines avoient jetté leurs vues sur Gonthier de Swalenberg, il lui céda cette dignité pour une somme d'argent. Lorsqu'en 1284 on l'eut élu de nouveau avec un consentement unanime, ceux de Magdebourg protesterent contre cette élection, dans l'appréhension qu'il ne se vengeât sur eux de ce qu'ils avoient tenu pendant quelques années son frere Othon prisonnier, & ils investirent le chapitre; mais Eric échapa, & se retira à Wolmirstad avec son frere Othon. Cependant les bourgeois se laisserent persuader d'approuver l'élection qui avoit été faite, & lui rendirent dans la suite de grands services, comme cela parut entr'autres lorsque dans le siége du château d'Herlinbourg, qui étoit un repaire de bandits, il fut fait prisonnier. Ils lui procurerent la liberté en déboursant pour lui 500 marcs, pendant que ni son frere, ni le chapitre, ni les états du pays, ne firent aucune démarche pour cela. Eric assiégea ensuite le château de Nieux-Gatterslében; mais il eut le malheur que pendant ce siége Falcon de Roder tomba sur son armée, & en fit prisonnieres les meilleures troupes, que l'archevêque fut obligé de racheter à grandes sommes d'argent. Il mourut en 1295, après avoir six ans auparavant engagé à l'archevêché, le burgraviat de Magdebourg, possédé alors par Albert II, duc de Saxe. * Sagittarius, *antiquit. Magdeb.* Streversdorf, *in primat. Magdeb.* Krantzii, *metropol.* Werneri, *Magdeb. chron.* Spangenberg, *Mansfeld. chron. Supplément françois de Basle.*

ERIC (Pierre) ayant obtenu du sénat de Venise le commandement d'une flotte sur la mer Adriatique en 1584, prit un vaisseau poussé par la tempête, où étoit la veuve de Ramadam, bacha de Tripoli, laquelle emportoit à Constantinople pour huit cens mille écus de bien. Lorsqu'il se fut rendu maître de ce navire, & de ceux qui étoient à sa suite, il fit tuer deux cens cinquante hommes qu'il y trouva; perça lui-même de son épée le fils de cette dame, entre les bras de sa mere, & après avoir fait violer quarante femmes, qu'il fit couper par morceaux, il ordonna qu'on les jettât dans la mer. Cette cruauté, plus que barbare, ne demeura pas impunie; car le sénat de Venise lui fit trancher la tête, & fit rendre à Amurat III, empereur des Turcs, tout le butin qu'Eric avoit fait. * *Hist de Venise.*

ERIC, *cherchez* EVARIC.

ERICHES, ville de la Morée, *cherchez* BOTTE.

ERICHTHONIUS, quatriéme roi des Athéniens, qu'on dit être fils de Vulcain, succéda à Amphiction, l'an 2546 du monde, & 1489 avant J. C. & regna 50 ans. Il institua le premier les jeux panathénaïques, qu'on célébroit en l'honneur de Minerve, & eut Pandion pour successeur. Les poëtes feignent qu'après qu'Erichthonius fut né, Minerve l'enferma dans un panier d'ozier, qu'elle donna en garde à Agraulos, ou Aglaure, Hersé, & Pandrosos, filles de Cécrops, roi d'Athènes, en leur défendant de l'ouvrir. Agraulos & Hersé ne purent s'empêcher de le faire; ce qui irrita Minerve, qui, pour punir ces deux princesses de leur curiosité, les rendit si furieuses, qu'elles se précipiterent du haut d'une tour. Pandrosos, qui n'avoit pas voulu toucher au pa-

nier, évita ce châtiment. Les poëtes ajoutent que cet Erichthonius étant devenu grand, & voyant la difformité de ses jambes, qui étoient tortues comme des serpens, inventa l'usage des chars, pour y cacher la moitié de son corps. *Voyez* la chronique d'Eusebe. Les curieux pouront aussi consulter les auteurs que cite Seldenus, dans ses commentaires sur les marbres du comte d'Arondel, *p.* 74. 75. * Apollodor. Serv. *in Virgil.*

ERICHTHONIUS, fils de Dardanus & de Batée, fille de Teucer, regna après son pere, à qui il succéda l'an 2586 du monde, & 1449 avant J. C. dans un coin de la Phrygie, province de l'Asie mineure, appellée depuis Troade. Son regne fut de 65 ans. * Eusebe, *en sa chronique.*

ERIDAN est l'ancien nom du plus beau fleuve d'Italie, que l'on appelle aujourd'hui *le Pô.* Les poëtes l'ont rendu célébre, par la fable de la chute de Phaëton, qui y fut précipité par un coup de foudre, que lui lança Jupiter. *Voyez* PO.

ERIÉ, le lac d'Erié, ou du Chat, dans l'Amérique septentrionale. Il est dans le Canada, au midi de celui de Karegnondi, & au couchant de celui d'Ontario, & est fort grand. On lui donne environ 110 lieues de circuit. Il reçoit plusieurs rivieres, & principalement celle de S. Laurent, qui le traverse, & qui va de ce lac à celui d'Ontario ou de Frontenac. Au reste, le P. Hennepin, récollet, qui a voyagé sur ce lac, assure qu'il a 140 lieues de longueur, & qu'il s'élargit si fort vers le couchant, qu'il contient autant d'espace, que tout le royaume de France.

ERIGENE, *cherchez* JEAN SCOT.

ERIGONE, fille d'Icarius, se pendit de désespoir, lorsqu'elle sut la mort de son pere. On dit que Bacchus enseigna à Icarius l'art de faire du vin, & que même il lui fit présent d'un outre du plus excellent. Quelques bergers de l'Attique, amis d'Icarius, en ayant un peu trop bu, s'enivrerent & firent mille extravagances; & d'autres les voyant dans cet état, crurent qu'ils étoient empoisonnés. Dans cette pensée, ils assassinerent Icarius, & mirent son corps dans une profonde fosse, qu'ils couvrirent de terre. La chienne d'Icarius appellée *Mœra*, fit connoître par ses hurlemens l'endroit où son maître étoit enterré; & sa fille Erigone l'ayant trouvé, se pendit à un arbre. Il arriva quelque temps après, que les filles & les femmes Athéniennes furent transportées d'une fureur si violente, qu'elles s'alloient pendre elles-mêmes, surquoi l'oracle étant consulté, répondit que ce malheur venoit de ce qu'on avoit négligé la mort d'Icarius & d'Erigone; & que pour le faire cesser il falloit instituer des jeux en leur honneur. On inventa ceux où les filles se balançoient sur une corde attachée à des arbres par les deux bouts; & ce mal, dit-on, cessa aussitôt. Jupiter, pour récompenser la piété de cette fille, & la fidélité de cette chienne, métamorphosa Erigone, la plaça dans la constellation nommée *la Vierge*, Mœra dans celle qu'on appelle *la Canicule*, & Icarius dans celle qu'on nomme *le Bouvier.* * Hygen.

ERIMANTHE, *cherchez* ERYMANTHE.

ERINGE, *cherchez* ERVIGE.

ERINNE, dame grecque, faisoit fort bien des vers, & vivoit du temps de Sapho. * Eusebe, *chron.* Lilio Giraldi. Vossius, &c.

ERINNYS, nom d'une des furies infernales, & nom quelquefois commun aux trois furies qui tourmentent les coupables sur la terre & dans les enfers, comme qui diroit ἐρισ'νῦ, *discordia mentis.* Il y a plus d'apparence de faire venir ce mot de ἔρω *male facere.* On distinguoit trois furies; Tisiphone, Alecto, Mégere, qui ont leur étymologie grecque: τισιφόνη, τισις φόνε, *ultio cædis*: ἀλήκτω, *quietis nescia*; μέγαιρα, *odiosa.* Pausanias dit, qu'à Athènes, près de l'Aréopage, étoit le temple des déesses, qu'on appelloit *Séveres*, & qu'Hésiode appelle *Erynnies.* Le poëte Eschile est le premier qui leur ait attaché des serpens. Cette peinture a été suivie par Virgile. Homere avoit fait mention des *Erynnies*; & en un endroit il les avoit proposées comme les vengeresses des outrages faits aux pauvres. * Virgil. *Æneid.* 5, 2. Ovid. *metam. lib.* 1.

ERIOCH, *cherchez* ARIOCH.

ERISICHTHON, ou ERESICHTHON, seigneur Thessalien, abattit presque toute une forêt consacrée à Cérès. Cette déesse en fut, dit-on, tellement irritée, qu'elle le frapa d'une faim, qui lui fit consumer tous ses biens; de sorte qu'il se vit obligé de porter sa propre fille à une honteuse prostitution, pour vivre de son gain; mais enfin il fut réduit à une telle extrémité, qu'après avoir mangé ses bras, il mourut désespéré. * Callimaque, *in hymno in Cererem.* Ovid, *l.* 8 *métam.*

ERIPHYLE, femme d'Amphiaraüs & sœur d'Adraste, découvrit à Polynice, pour avoir un collier d'or, le lieu où s'étoit caché son mari, pour ne pas aller à la guerre de Thèbes, parceque l'oracle avoit prédit qu'il y feroit tué. Alcméon son fils la fit depuis mourir, suivant les ordres qu'il en avoit reçus de son pere, *cherchez* ALCMEON. * Stace, *Thebaid.* Virgile, *l.* 6 *Æneid.* Cicéron, *orat.* 6 *in Verr.* Juven. *sat.*

ERIPPIDAS, Lacédémonien, envoyé par ses compatriotes, pour appaiser la sédition de ceux d'Héraclée, fit assembler le peuple de cette ville, & l'ayant fait entourer de gens armés, fit tuer cinq cens chefs des séditieux, la deuxiéme année de la XCV olympiade. * Diodor. *lib.* 14 & 15. Poliæn. *lib.* 11.

ERISSE ou ERISSO, ancienne ville qui fut épiscopale. Elle est dans la Natolie, sur la côte de la mer Noire, environ à trente lieues vers le levant de Trébisonde; dont son évêché étoit suffragant.

ERISSO, ancienne ville de Grece, dans la Macédoine, est épiscopale, suffragante de Salonichi, & est située au fond du golfe de Monte-Santo. Elle est peu considérable, & fort mal peuplée. * Mati, *dict.*

ERITH, ville d'Angleterre avec marché dans la partie orientale du comté de Huntington, dans la contrée appellée *Hurstington*, près du comté de Cambridge. Il y y a une autre ville de même nom dans le nord-ouest du comté de Kent, près de la Tamise. * *Dict. angl.*

ERITHRÉE, *cherchez* ERYTHRÉE.

ERITRÆUS (Valentinus) *cherchez* ERYTHRÆUS.

ERITRÆUS (Janus Nicius) *cherchez* ROSSI.

ERIVAN ou IRIVAN, ville d'Arménie ou Turcomanie, sur les frontieres de la Turquie & de la Perse. La vieille ville ayant été ruinée par les guerres entre les Turcs & les Persans, on a bâti la nouvelle, à huit cens pas au-delà sur une roche, au pied de laquelle coulent deux rivieres, le Zengui au nord-ouest, & le Queurkboulak, au sud-ouest. *Queurkboulak*, signifie *Quarante fontaines*; & l'on dit que cette riviere a autant de sources. On passe le Zengui sur un beau pont de pierre, qui a trois arches, sous lesquelles on a pratiqué des chambres, où le kam, c'est-à-dire, le gouverneur, va quelquefois en été passer la chaleur du jour. La forteresse est comme une petite ville: il n'y demeure que des Persans naturels. Les Arméniens y ont des boutiques, où ils travaillent & trafiquent le long du jour, mais le soir ils les ferment, & s'en retournent à la ville. La garnison est de deux mille hommes. Le palais du gouverneur de la province, qui est dans la forteresse, est magnifique, & fort délicieux en été. A mille pas du château est un petit fort nommé *Queutchi cala.* On voit plusieurs églises dans la ville: les principales sont la cathédrale, ou l'évêché, & celle qu'on appelle *Catovike.* Ces deux églises sont du temps des derniers rois d'Arménie, les autres ont été bâties depuis. Proche du grand marché est la mosquée de Deuf-Sultan, ainsi nommée de son fondateur; elle est ancienne, & bâtie de brique. Le meydan est très-beau. C'est une grande place quarrée, entourée d'arbres, où l'on fait les carousels, les courses, le manége, & les autres jeux ou exercices publics. Les caravanseras y sont très-commodes:

ce sont des hôtels où les marchands trouvent leur logement, & des magasins sans rien payer. Le plus grand est auprès d'un château, & est accompagné d'une belle mosquée. Dès qu'il arrive une caravane à Erivan, le kan est obligé d'en donner avis au roi de Perse; & s'il passe quelque ambassadeur, il fournit à toute sa dépense, & le fait conduire jusque sur les terres d'un autre gouverneur, qui en fait autant; car les ambassadeurs ne dépensent rien, s'ils ne veulent, tant qu'ils sont sur les terres du roi de Perse. Cette ville est le lieu où s'assemblent tous les marchands de soie, qui y payent à la douane le droit appellé *Raderie*.

L'air d'Erivan est assez sain : mais l'hiver y dure long-temps, & il y nége encore quelquefois au mois d'avril. Ce pays est fertile; les fruits de la terre y viennent en abondance, principalement le vin, qui est excellent, & à bon marché. Les Arméniens tiennent par tradition que Noë planta la vigne à une lieue d'Erivan; & il y en a même qui marquent l'endroit. On y trouve quantité de perdrix. Le poisson, entr'autres les carpes & les truites, y sont merveilleusement bonnes, & fort estimées dans tout l'Orient, pour leur gout & pour leur grosseur : car on en voit de trois pieds. Ce poisson se prend dans les deux rivieres qui passent à côté; & dans le lac, qui est à trois petites journées de la ville. Les Persans l'appellent *Deriachirin*, c'est-à-dire, *lac doux*, & les Arméniens *Kiagar-couni sou*, qui signifie la même chose. On a ainsi nommé ce lac, parceque son eau est tout-à-fait douce. Il a vingt-cinq lieues de tour, & beaucoup de profondeur. Il y a une petite isle au milieu, où l'on voit un monastere fondé depuis environ 600 ans, dont le prieur est archevêque, prend la qualité de patriarche, & refuse de reconnoître le patriarche des Arméniens. La plupart des cartes ne marquent point ce lac, & c'est une chose assez surprenante, que tous les voyageurs de Perse, qui y ont été avant le chevalier Chardin, n'en fassent aucune mention. Le fleuve Zengui tire sa source de ce lac. Il traverse une partie de l'Arménie, & s'unit avec l'Arax, proche de la mer Caspienne.

Erivan, selon l'opinion des Arméniens, est le lieu où Noë se retira, après qu'il fut descendu de la montagne Ararath, où l'arche s'étoit arrêtée. Ils ajoutent même qu'il y demeuroit avant le déluge, & que c'étoit-là où Dieu avoit placé le paradis terrestre; mais tout cela est mal fondé. L'histoire des Turcs fait venir le mot d'Erivan d'un mot arménien, qui signifie *voir*; & dit qu'on donna ce nom à cette ville, parceque son terroir fut le premier lieu que Noë découvrit, en descendant du mont Ararath; mais on ne trouve rien dans l'histoire de Perse sur l'origine d'Erivan. Il n'y a pas d'apparence que cette ville ait été bâtie avant les conquêtes des Arabes en Arménie; car on n'y voit aucune marque de grande antiquité. Les Turcs s'en rendirent maîtres l'an 1582, & bâtirent la forteresse que l'on y voit. Les Persans la prirent en 1604. Les Turcs y entrerent après la mort d'Abbas I en 1629, mais le sophi les en chassa l'an 1635. A deux lieues d'Erivan est le célébre monastere des Trois églises. Les Arméniens l'appellent *Ecsmiasin*, c'est-à-dire, *la descente du Fils unique*; & ce nom, disent-ils, a été donné à ce lieu, parceque Jesus-Christ s'y fit voir à S. Grégoire, qui en fut le premier patriarche. Les mahométans le nomment *Utchlissie*, c'est-à-dire, *trois églises*; à cause que proche de l'église du couvent il y en a deux autres. La grande église est un bâtiment fort massif, & où il n'y a point d'ornement de sculpture. On y voit trois chapelles du côté de l'orient, toutes trois au fond de l'église. Celle du milieu a un bel autel : celle des côtés n'en a point; & l'une sert de sacristie; l'autre de trésor. L'appartement du patriarche d'Arménie, qui doit faire sa résidence dans ce monastere, est d'une assez belle structure. Il y a dans le couvent des logemens commodes pour quatre-vingt religieux, & pour tous les étrangers qui viennent les visiter. Les deux autres églises qui sont proche de la grande s'appellent, l'une sainte Cayenne, & l'autre sainte Repsime, du nom de deux vierges martyres. Sur les confins du terroir d'Erivan on voit les ruines de la ville, que les anciens nommoient *Artaxata*. Ceux du pays la nomment *Ardachat*, du nom d'Artaxercès, que les Orientaux appellent Ardechir; & ils y montrent les restes du palais de Tyridate, qui fut bâti il y a treize cens ans. Ces restes sont une face de ce magnifique bâtiment, quatre rangs de colonnes de marbre noir, & plusieurs beaux morceaux de cet ancien édifice. Ils appellent cet amas de ruines *Tacter date*, c'est-à-dire, *le trône de Tyridate*. A quatre lieues d'Erivan, vers le midi, il y a des montagnes, où les paysans qui habitent le pays chaud du côté de Chaldée, viennent jusqu'au nombre de plus de vingt mille tentes, c'est-à-dire, de *familles*, chercher en été de bons pâturages pour le bétail; sur la fin de l'automne, ils retournent dans leur pays.

A douze lieues d'Erivan du côté de l'orient, est la fameuse montagne que l'on nomme vulgairement Ararath. Les Turcs l'appellent *Agridag*, c'est-à-dire, *la montagne élevée*. Les Arméniens & les Persans la nomment *Macis*. Les Arméniens tirent ce nom de *Mas* ou *Mesech*, fils d'Aram, duquel, disent-ils, descendent les peuples de leur nation, qui ont pour ce sujet été nommés Arméniens. Les Persans le font venir d'*Azis*, qui, en leur langage, signifie *chéri* ou *bien-aimé* : & ils veulent que cette montagne ait eu ce nom à cause du choix que Dieu en fit, pour servir de port à l'arche de Noë. Ce mont a encore deux autres noms dans les livres des Persans, savoir, *Counouch*, c'est-à-dire, *mont de Noë*, & *Sahattopous*, c'est-à-dire, *heureuse montagne*. Les Arméniens croient, selon leurs traditions, que l'arche est encore sur la pointe de ce mont Macis. Ils ajoutent que jamais personne n'a pu monter jusqu'à ce lieu-là : ce qui est aisé à croire; car depuis le milieu jusqu'au sommet, la montagne est perpétuellement couverte de néges qui ne fondent jamais, & au travers desquelles on ne peut faire aucun passage. Au pied du mont il y a un village de chrétiens, où l'on voit un monastere nommé *Arakilvanc*, c'est-à-dire, *le monastere des apôtres*. Les Arméniens ont une grande dévotion pour ce lieu; parcequ'ils croient que Noë y fit sa premiere demeure, & y offrit ses premiers sacrifices à Dieu après le déluge. Ils assurent aussi qu'on y a trouvé le corps des apôtres S. André & S. Matthieu, & que le crane de cet évangéliste est resté dans leur église. *Voyez* ARARATH. * Le chevalier Chardin, *voyage de Perse* en 1673. Tavernier, *voyage de Perse*.

ERIX, fils de Butès & de Vénus, fier de sa force prodigieuse, défioit au combat du ceste, ou gantelet, tous ceux qui passoient chez lui. Il en tua plusieurs de la sorte; mais enfin Hercule, revenant d'Espagne, les vengea tous par sa mort. Erix fut enterré sur la montagne, où il avoit bâti un temple à Vénus sa mere. * Virgil. *Æn.* 5.

ERIXYAS, archonthe d'Athènes, pour dix ans, succéda à son pere Apsandre en cette dignité, la seconde année de la XXI olympiade, 695 avant Jesus-Christ. Dans le cours de sa dixiéme année, le peuple ennuyé du gouvernement d'un seul homme, se révolta contre lui, & l'ayant déposé, élut tous les ans un nouvel archonte, qui gouvernoit la république avec les amphyctions. * Pausanias.

ERIZZO, l'une des plus anciennes familles de Venise. *André* Erizzo fut en 1348 procurateur de S. Marc, & *Antoine* Erizzo fut elevé à la même dignité en 1475: mais ce fut *François* Erizzo qui donna le plus de lustre à cette famille, ayant été fait doge en 1631 à la place de Nicolas Contarini. Il avoit été lieutenant-général, lorsque, pour le bien de la république, il sema des divisions parmi les principales familles du Frioul, qui avant cela avoient vécu dans une très-grande union, en donnant, selon le pouvoir qu'il en avoit reçu, les titres

de comte & de marquis à qui il lui sembloit bon. Pendant qu'il fut doge, la république se brouilla avec le pape Urbain VIII, & avec toute la famille des Barberins. Cette brouillerie vint de ce qu'Urbain fit ôter de la grande salle du Vatican à Rome, une inscription à l'honneur des Vénitiens; mais Innocent X leur donna là dessus une entiere satisfaction. En 1645, la république entra dans une guerre dangereuse avec les Turcs, laquelle finit par la perte de l'isle de Gandie. Dès que cette guerre commença, le sénat prit une résolution extraordinaire, dont on n'avoit eu aucun exemple depuis André Contarini, qui avoit été doge depuis l'an 1368 jusqu'en 1382: ce fut de mettre le doge François Erizzo à la tête de l'armée. Il se prépara pour son expédition, qui n'eut cependant point de suite, parcequ'il mourut en 1646 à l'âge de plus de 80 ans. En 1546, c'est-à-dire, cent ans auparavant, deux freres nommés *Louis* & *Marc-Antoine* Erizzo firent assassiner à Ravenne le sénateur Maphée Bernardi, leur oncle maternel, uniquement en vue de profiter de sa riche succession; mais comme le sénat promit un pardon absolu, avec 2000 écus de récompense à celui qui découvriroit cet assassinat, un soldat dont ils s'étoient servi pour exécuter ce meurtre, les accusa; là-dessus Marc-Antoine fut condamné à une prison perpétuelle; mais Louis fut décapité, & leurs biens, aussi bien que ceux du malheureux assassiné, furent confisqués. *Paul* Erizzo perdit la vie d'une maniere plus glorieuse & plus funeste en 1469. Il étoit gouverneur de Négrepont, & ayant, après une vigoureuse résistance, été obligé de se rendre aux Turcs, avec lesquels il avoit été stipulé qu'on lui conserveroit la vie, l'empereur Mahomet II, sans avoir aucun égard à la capitulation, le fit scier en deux, & trancha lui-même la tête à *Anne*, fille de ce malheureux, parcequ'elle n'avoit pas voulu condescendre à ses volontés. Au reste il y a eu beaucoup de gens de cette famille employés par la république en ambassades & en d'autres charges importantes. * Morosini, *hist. venet.* Amelot de la Houssaye, pages 13, 37, 50, 152, 198, 334, 541. *Voyez aussi* Casimir Freschot, *la nobilità veneta*, seconda edizione, 1707, p. 321, &c. *Supplément françois de Basle.*

ERIZZO, *cherchez* ECHIN.

ERKELENS, ancienne ville des Ubiens. Elle est enclavée dans le duché de Juliers, & située à une lieue du Roër, entre la ville de Juliers & celle de Ruremonde, à quatre lieues de la premiere & à six de la derniere. Erkelens a été fortifiée; mais les François en démolirent les fortifications l'an 1674. * Mati, *diction.*

☞ ERKEMBALD, évêque de Strasbourg, à la fin du X siécle, fut un des prélats qui en ce temps se distinguerent par leur piété & leur savoir. Uthon, évêque de Strasbourg, l'éleva au sacerdoce, & deux ans avant sa mort, en 963, se l'associa dans le gouvernement de son diocèse, en le choisissant pour son coadjuteur. Uthon étant mort le 27 août 965, Erkembald prit aussitôt sa place. Devenu pasteur unique de l'église de Strasbourg, il partagea son temps entre les besoins de son peuple, & l'étude de la science ecclésiastique. L'attrait qu'il avoit pour la poësie, lui faisoit composer des vers dans les momens qu'il pouvoit dérober à des occupations plus sérieuses. Il eut un grand soin d'amasser des livres, & de faire copier ceux des anciens, pour enrichir la bibliothéque de son église, qu'Uthon, son prédécesseur, avoit déja considérablement augmentée. Erkembald gouverna seul l'église de Strasbourg pendant vingt-six ans, un mois & quelques jours, & mourut le 10 octobre 991. On a de lui un assez long poëme en vers élégiaques, qui contient les éloges historiques de plusieurs de ses prédécesseurs, que Henri Boécler a fait imprimer dans la seconde partie de l'histoire de l'empereur Frédéric III par Æneas Sylvius. Guilliman, dans son histoire des évêques de Strasbourg, a donné une priere qu'Erkembald avoit composée, & qu'il avoit coutume de réciter toutes les fois qu'il entendoit chanter à l'église les louanges de Dieu. Il avoit aussi composé différentes piéces de poësies qui se sont perdues, & dont on peut voir le détail dans * D. Rivet, *hist. littér. de la France, tome VI.*

ERKENWALD, *cherchez* ERCONWALD.

ERLACH, nom d'une ancienne & illustre maison du canton de Berne. Elle étoit déja fort distinguée en 1160, du temps de l'empereur Frédéric *Barberousse.* Les chroniques de Stumph, *fol.* 558, & de Boucellin, *part.* 4, *fol.* 69, disent que c'étoit une famille très-ancienne & fort distinguée. Le premier de ces auteurs rapporte qu'elle tire son nom du château & de la ville de Serlier ou d'Erlach, qu'elle a fait bâtir & qu'elle a possédée, il y a cinq cens ans. Cette ville est située au bout des lacs de Bienne & de Nydaw, dans le voisinage de celui de Neuf-Chatel. L'histoire de Savoye porte que les comtes de Neuf-Châtel, de Vallangin, de Nydaw, & de Serlier descendent des rois & des ducs de Bourgogne. L'aîné étoit comte de Neuf-Châtel & portoit trois chevrons pour armes: le second qui possédoit les comtés de Vallangin & de Nidaw en portoit deux: & le cadet qui étoit comte d'Erlach n'en avoit qu'un, & ce sont encore aujourd'hui les armes de cette famille. On peut voir cette distinction d'armes dans une salle du château de Neuf-Châtel. Les chroniques de Stettler & de Stumph, & les archives de Berne portent que la famille d'Erlach a fait beaucoup d'actions héroïques avant & après la fondation de la ville de Berne; qu'elle a donné des preuves éclatantes de sa bonne conduite & de sa valeur, tant dans les guerres du pays, que dans celles du dehors; qu'elle s'est signalée en plusieurs batailles & en divers siéges dans l'Europe, & même hors de l'Europe, & qu'elle a rempli avec honneur diverses ambassades fort considérables auprès des empereurs, des rois & des princes étrangers. Elle a servi plusieurs rois & princes, durant deux cens ans ou davantage: elle a rendu de très-bons services à la France, qu'elle servoit encore en l'année 1701, & apparemment depuis. Il y a des archives de Berne, qui portent que depuis 1243 jusqu'à l'année 1701, elle a donné à l'état cinq avoyers ou premiers chefs du canton. *Sigismond* d'Erlach étoit encore avoyer l'an 1700, général du canton de Berne, & baron de Spiez. Il y a eu de la même famille 26 bandérets & conseillers. *Albert* d'Erlach, baron de Spiez & de Riggischberg étoit dans ce poste en 1701. Cette famille a possédé vingt baronies & seigneuries. Elle a aussi donné à l'église beaucoup de sujets qui y ont occupé des rangs considérables. *Christophe* d'Erlach a vécu avant & après le regne de Frédéric *Barberousse.* Il se trouva en 1165 au dixiéme tournois que Velphe duc de Baviere & de Spolette, marquis de Lorse & seigneur de Sardaigne, fit à Zurich. On ne pouvoit y être reçu qu'après avoir fait preuve de noblesse de quatre générations; surquoi l'on peut voir les chroniques de Munster, *liv.* 3, *fol.* 1028, dans le X tournois, *fol.* 1036 & 1039, & Boucellin, *part.* 4, *fol.* 69. Christophe d'Erlach prouva donc quatre générations jusqu'à 1298, & depuis cette année jusqu'en 1700, on en peut montrer onze. * *Mém. manuscrit.*

ERLACH (Rodolphe d') bourgeois de Berne & colonel, rendit de très-grands services à sa patrie. Le comte Rodolphe de Nydaw, & plusieurs gentilshommes distingués des pays voisins, Allemands & François, ayant formé le dessein de faire la guerre à la ville de Berne, d'Erlach qui tenoit un fief du comte, se trouvant alors à sa cour, lui fit comprendre que la plupart de ses biens étant situés aux environs de Berne, & par-là même exposés aux plus grands dangers, il ne pouvoit s'entendre avec lui qu'à condition qu'il lui donneroit des assurances qu'il le dédommageroit. Le comte prit la chose sur un ton fort haut, & lui dit fiérement qu'il pouvoit aller joindre ses Bernois, &

qu'il n'avoit pas un si grand besoin d'un seul homme. Erlach lui repliqua qu'il sauroit lui montrer qu'il trouveroit en lui plus d'un homme. Il ne fut pas plutôt de retour à Berne, qu'il fut nommé unanimement colonel, & qu'il mit le militaire sur un meilleur pied. Au lieu qu'auparavant les ouvriers soldats qui avoient fait quelques fautes contre le service, ou même en campagne, ne vouloient être punis ou absous que par leurs confreres, il fit un nouveau réglement par lequel le colonel avoit un pouvoir absolu sur ses soldats en campagne. Quoique Berne eut reçu du secours d'Ury, de Scwitz, d'Underwalde, de Soleurre, du Siebenthal & du pays de Hesse, ses troupes ne montoient cependant qu'à 5000 hommes. Erlach alla avec cette petite armée, au-devant de l'ennemi, qui étoit fort de 30000 hommes, qui avoit beaucoup de cavalerie, & qui assiégeoit la petite ville de Laupen : il sut si bien ranger ses troupes en ordre de bataille, que quoique celles de l'ennemi fussent en beaucoup plus grand nombre, elles ne purent point enveloper les siennes : il eut même le bonheur de remporter la victoire. Cette bataille qui fut le premier fondement de la puissance qu'eut depuis la ville de Berne, ne lui couta pas plus de 122 hommes, pendant que l'ennemi en perdit plus de 4500, entre lesquels il y avoit 80 casques couronnés, plusieurs comtes, en particulier ceux de Nydaw, de Savoye, & 27 bannieres. Erlach attira peu après ceux de Fribourg, qui s'étoient montrés très-ennemis de Berne, dans une embuscade près du Schœnemberg, & il en tua 700. Il ne remporta pas de moindres avantages sur la noblesse & sur les comtes, dont les villes, les forteresses & les châteaux furent pris pour la plupart, rasés ou brulés, & le fauxbourg de Fribourg, nommé Galter, réduit en cendres. On ne fit la paix qu'en 1444, & cela d'une maniere fort honorable pour la ville de Berne. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elle fut conclue de part & d'autre par Erlach, qui avoit été nommé tuteur des jeunes comtes de Nydaw, Rodolphe & Jacques, fils du comte qui fut tué devant Laupen : ce qui est une marque de l'estime qu'avoient pour lui, & ceux de son parti, & ses ennemis. Parvenu à un âge fort avancé, il fut assassiné dans son château de Reichembach, l'an 1460 par son gendre, de Rudentz, du pays d'Underwald, qui avoit eu avec lui quelque différend. * *Manuscrits. Supplément françois de Basle.*

ERLAND, archevêque de Lunden. D'évêque de Roschild, il parvint à l'archevêché de Lunden en 1254. Ce fut le premier des évêques de Roschild qui accorda à la ville de Copenhague les immunités & les privilèges dont elle jouit depuis, & que tous ses successeurs confirmerent jusqu'à l'an 1284 qu'elle passa de la puissance des évêques dans celle des rois de Danemarck, qui en firent la capitale de leur royaume. Le roi Christophe I fut irrité de l'élection d'Erland, principalement parcequ'il avoit été élu sans sa participation ; c'étoit l'usage, dans ce temps-là, que les évêques fissent confirmer leur élection par le prince, autrement ils étoient tenus à toutes les charges du royaume, même à marcher à la guerre, comme les autres vassaux de la couronne : il n'y avoit que des lettres particulieres du prince qui pussent l'en exempter. Erland, fier du crédit qu'il avoit auprès du pape, à qui il s'étoit fait connoître au concile de Lyon, aima mieux envoyer jusqu'à Rome, pour chercher sa confirmation, que de la demander au roi. Il y en a qui veulent que le pape lui ait envoyé des lettres pour confirmer cette élection, & que le saint-siége fit ensuite ses efforts pour s'attirer la confirmation des évêques de ce royaume. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'Erland, après la réponse de Rome, introduisit de nouveaux usages dans son diocèse, sans le consentement du roi, & changea la plupart des statuts de l'église de Scanie : tout cela indisposa extrêmement le roi contre ce prélat ; mais le monarque dissimula son ressentiment. Pour mortifier l'archevêque, le roi donna une déclaration, par laquelle il ordonnoit à tous ses sujets de Scanie de se conformer aux anciens usages, promettant sa protection contre ceux qui voudroient les contraindre d'en agir autrement. Erland, sensible à cet affront, chercha à s'en venger. Le roi ayant convoqué une assemblée des états-généraux à Niwbourg, pour le mois de mars 1256, Erland s'avisa d'assembler un concile national à Wedel, dans le diocèse de Ripen, & prétendit en écrivant au roi, que l'assemblée ecclésiastique devoit précéder celle des états : cette démarche déplut au roi, qui ne fit aucune réponse au prélat qui assembla son concile. Le but de cette assemblée fut de faire un décret, par lequel il étoit ordonné de faire cesser le service divin dans le royaume, & de mettre les églises en interdit, si un évêque venoit à être maltraité par les odres du roi, ou de quelque seigneur, jusqu'à ce que l'évêque offensé reçût une entiere satisfaction. Le décret fut envoyé au pape Alexandre IV, qui le confirma le 3 octobre 1257. Après la tenue du concile, les prélats se rendirent au lieu où les états s'assembloient. L'archevêque de Lunden voulant s'excuser, & le clergé, de ce qu'ils venoient si tard, le roi irrité se contenta de répondre à ce discours par ces mots de Virgile : *Tardè venêre bubulci* ; les bouviers sont venus tard. Le roi indiqua une nouvelle assemblée à Wardingbourg, où il fit lire les accusations qu'il formoit contre l'archevêque : outre les griefs tirés de son élection, & du décret qui avoit été fait dans le concile de Wedel, l'archevêque fut accusé, entr'autres, d'avoir traité en public le roi de brigand : d'avoir fait soulever le peuple contre le roi & l'état ; d'avoir fait renverser les bancs du roi & de la reine dans l'église métropolitaine de Lunden ; d'avoir refusé au roi l'entrée de la ville de Copenhague, après qu'il eut été repoussé de devant Skelskor, par le général Meldorp. Les seigneurs qui avoient été gagnés par Erland, supplierent le roi de pardonner au prélat pour le bien de la paix ; le roi n'en voulut rien faire, mais l'affaire fut simplement renvoyée. Le roi se trouvant à Lunden en 1257, se réconcilia avec l'archevêque, qui peu après se brouilla de nouveau avec le monarque. Le roi étant revenu à Lunden avec toute sa cour, cita l'archevêque, qui osa dire qu'il ne connoissoit point le roi pour juge dans les matieres ecclésiastiques, mais le pape seul ; qu'ainsi il ne répondroit point aux accusations dont on le chargeoit. Le roi modéra sa colere, & ordonna à toute l'assemblée de se rendre dans l'église métropolitaine : là il fit lire les anciens réglemens entre les rois & les évêques : l'archevêque dit après la lecture, qu'il ne pouvoit en admettre qu'une partie, & que le pape jugeroit du reste ; les seigneurs, qui accompagnoient le roi, dirent, que si le clergé ne vouloit pas se soumettre à ces ordres, il falloit le priver des décimes. Huit jours après, le roi ayant demandé à l'archevêque de lever l'excommunication qu'il avoit lancée contre quelques officiers, il répondit qu'il le feroit à condition que ces officiers s'obligeroient par serment de faire tout ce que l'église leur ordonneroit. Ce refus porta le roi à révoquer tous les priviléges accordés au clergé ; mais l'archevêque excommunia l'officier qui lui signifioit l'ordre du roi ; plus que cela, il y eut un soulevement à Lunden, excité par le clergé, & les révoltés prirent le nom de Coccarle, pour marquer qu'ils étoient les défenseurs de l'église & des prêtres. Les troupes du roi dissiperent ces rebelles ; mais l'archevêque assembla un concile à Copenhague, où l'on excommunia ceux qui s'opposoient au décret fait à Wedel, & qui tenoient le parti du roi. Le roi de Danemarck voulant régler ses différends avec la Suéde, il se tint des conférences à Atorp, sur les frontieres de la Hallande ; l'archevêque de Lunden s'y trouva en qualité de primat de Suéde. Le roi fit de nouvelles

nouvelles plaintes contre l'archevêque, & nomma des commissaires pour le juger; mais tout ce que l'on fit pour appaiser & terminer ces différends, fut inutile par l'obstination d'Erland, qui occasionna de nouveaux troubles dans le royaume. Il se forma deux partis, l'un pour le roi, & l'autre pour l'archevêque. Le roi ayant en 1258 assemblé les états à Odensée, pour y faire couronner son fils Eric, le prélat empêcha les évêques de s'y trouver, desorte qu'il fallut que les sénateurs fissent la cérémonie du couronnement qui s'exécuta à Copenhague, au mois de novembre. On conseilla au roi de faire arrêter l'archevêque avec les évêques qui lui étoient attachés: le coup étoit hardi. Nicolas Erland, frere de l'archevêque, mais rempli de sentimens de fidélité pour le roi, se chargea de la commission, & l'exécuta le 5 février 1259. Plusieurs prélats furent arrêtés; mais les autres jetterent un interdit sur le royaume, dont le roi appella au pape. Le roi mourut peu après empoisonné par Arnefest, évêque d'Arhus, dans un repas, & plusieurs dirent même que ce fut par une hostie consacrée. Eric VIII étant monté sur le trône, l'archevêque fut mis en liberté; le prélat toujours intraitable, ne voulut entendre à aucun accommodement, refusa de se rendre dans son diocèse, se retira en Suéde, d'où il écrivit au pape pour lui demander satisfaction de l'injure qu'on lui avoit faite. La reine ayant été prise par le duc Eric, après une victoire qu'il avoit remportée, Erland rentra dans le Danemarck, & se rendit dans la Juthie méridionale, pour engager le duc à resserrer davantage la reine captive. La reine ayant été délivrée, écrivit au pape Urbain IV, contre l'archevêque. Le pape convaincu par les raisons de la reine, écrivit à Erland pour l'engager à quitter un archevêché qu'il avoit ruiné, & il ajouta plusieurs plaintes contre sa conduite: mais Clément IV ayant succédé à Urbain en 1264, l'archevêque se rendit à Rome, pour faire modérer les conditions que lui avoit imposées son prédécesseur. Le concile de Lyon assemblé en 1273 par le pape Grégoire X, termina ces longs différends en 1274, & l'on régla, après bien des débats, que le roi rendroit son amitié au prélat, & lui donneroit quinze mille marcs d'argent, pour l'indemniser des pertes qu'il avoit faites. Le roi se vit à l'abri de payer cette somme, l'archevêque étant mort la même année, dans l'isle de Rugen, avant que d'être rentré dans le Danemarck. * Dès Roches, *histoire de Danemarck*, tom. III, p. 408, &c. tom. IV, p. 5, &c. *Supplément françois de Basle.*

ERLANG, petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Elle est sur la riviere de Rednitz, dans le marquisat de Culembach, aux confins de l'évêché de Bamberg & du territoire de Nuremberg. Il s'est retiré à Erlang un nombre considérable de François de la religion prétendue réformée, ausquels le marquis de Brandebourg-Bareith, quoiqu'il soit de la confession d'Augsbourg, a fait bâtir un temple & donné libre exercice de leur religion. * Mati, *dict. Mém. du temps.* En 1743 Frédéric, margrave de Brandebourg-Bareith, a fondé dans cette ville une université. L'inauguration s'est faite le 4 novembre 1743 avec beaucoup de solemnité.

ERLENBACH (Frédéric) de Franconie, fit ses études à Léipsick, & fit de grands progrès dans les belles-lettres, dans toutes les parties de la philosophie, & dans la théologie. Il fut reçu maître-ès-arts à Léipsick, & y enseigna la philosophie durant plusieurs années: il s'attacha aux écrits d'Aristote, la philosophie qu'on étudioit le plus & presque uniquement alors. Il avoit déja une grande réputation, qui ne pouvoit qu'augmenter, lorsque dégouté du siécle, & soupirant après un genre de vie plus saint, il se retira dans l'ordre des freres mineurs de l'étroite Observance. Ses supérieurs ne l'y laisserent pas inutile. Profitant de ses talens, ils l'employerent à enseigner & à prêcher. Il étoit en 1498 gardien d'un couvent de son ordre à Kempen dans l'archevêché de Cologne; & il avoit déja publié & composé les ouvrages suivans: 1. *De modo studendi.* 2. *De modo versificandi.* 3. *De excidio oppidi Hallensis.* 4. *Elogia de duobus amantibus.* 5. *De ordine rerum universi, theoremata.* 6. *Expositio epistolarum Pauli.* 7. Un commentaire sur les quatre livres des sentences; des sermons sur divers sujets, & pour quelques fêtes de saints; & d'autres sermons sur le *Salve regina*; des conférences faites à des clercs, &c. 8. *De modo loquendi.* 9. *De decem præceptis.* 10. *De septem vitiis.* 11. *De arte bene moriendi.* * *Scriptorum qui in academiis Lipsiensi, Wittenbergensi, &c. floruerunt, centuria, ab anonymo concinnata, à Madero edita*, à Helmstadt, 1660, *in*-4°. nombre XLIV.

ERMA, ville, *cherchez* GERMASTE.

ERME, ou ERMINON, évêque & abbé de Laubes, issu d'une famille noble entre les François, naquit au territoire de Laon, dans un village qui retient encore aujourd'hui son nom. Après avoir été instruit dans les lettres & dans la science des livres saints, il fut ordonné prêtre par l'évêque Madelguaire. La réputation de sa piété engagea S. Ursmar, évêque & abbé de Laubes, à tâcher de l'attacher à son monastere; Erme succéda ensuite à cet abbé dans sa double dignité. On assure que Dieu le gratifia du don de prophétie, & qu'il annonça, entr'autres événemens, la grandeur future de Pepin, fils de Charles-Martel: il mourut le 25 avril 737: il est regardé comme saint. Il avoit composé en vers un écrit sur les vertus de S. Ursmar, son prédécesseur & son maître; & ce poëme étoit divisé en autant de sections, qu'il y a de lettres alphabétiques: nous n'avons plus cet ouvrage. Anson, abbé de Laubes, a écrit la vie de S. Erme en prose, sous le regne de Pepin le bref, ainsi avant l'an 768. Elle a été donnée par dom Mabillon, avec des observations dans le tome troisiéme des actes bénédictins. * *Histoire littéraire de la France*, tome quatriéme, pag. 62 & suiv. & pag. 204.

ERMELAND, *cherchez* WARMIE.

ERMENALDUS, abbé d'Aniane, *cherchez* ERMOLDUS NIGELLUS.

ERMENGARDE, *cherchez* HERMENGARDE.

ERMENGAUD, ou ERMENGARD, écrivain du douziéme ou du treiziéme siécle, a écrit contre les Vaudois. Jacques Gretser a publié son ouvrage, mais non entier, à Ingolstadt, en 1614, *in*-4°. avec d'autres écrits de Bernard, abbé de Fonteaude, en Languedoc, & d'Ebrard ou Evrard de Béthune. Ces mêmes écrits ont été réimprimés dans le tome quatriéme de la bibliothéque des peres, édition de Paris, 1644 & 1655, & dans le tome vingt-quatriéme de l'édition de Lyon, 1677. * *Voyez* la bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, tome II, livre V, page 329.

ERMENRIC, abbé d'Elwangen, vivoit dans le IX siécle: il nous apprend lui-même qu'après avoir embrassé la profession monastique à Elwangen, il fut envoyé, étant encore tout jeune, à l'abbaye de Fulde, pour y faire ses études. Il y eut pour maître le savant Rudolphe, sous lequel il fit autant de progrès dans la piété que dans les sciences. Il prit aussi des leçons d'un nommé Goswald, qui fut depuis évêque, & à qui il dédia un de ses ouvrages. Ermenric fut élevé au diaconat, & à la dignité d'abbé d'Elwangen, monastere situé au diocèse d'Augsbourg, & converti depuis 1555 en un chapitre de chanoines séculiers. Ermenric entra dans cette dignité en 845, & mourut au plutôt vers la fin de l'année 866. On a de lui une vie de S. Sole, hermite en Germanie, mort vers l'an 790; l'auteur le dédia à Rudolfe, son ancien maître, par une épître où sa reconnoissance éclate. Canisius a donné cette vie au public, dans le tome IV de ses *Antiquæ lectiones*: la même se lit dans Surius, au 10 de

décembre, & dans le tome IV des actes des Saints de l'ordre de S. Benoît, par dom Mabillon, qui a orné cette vie de notes & d'observations préliminaires. On trouve aussi dans Canisius la lettre du diacre Gundramme, gardien de l'hermitage de Sole, & neveu de Raban, écrite à Ermenric, pour l'engager à écrire la vie dont il est question, & la réponse d'Ermenric : celle-ci a été publiée depuis par le pere dom Bernard Pez, qui ne l'ayant pas trouvée dans le pere Mabillon, qui l'a omise en effet, a cru qu'elle n'avoit point paru. On a encore d'Ermenric deux petites piéces de poësie, savoir un hymne en vers ïambes, à l'honneur de S. Sole; & une autre piéce adressée à Rudolphe de Fulde : ces deux piéces sont avec la vie de S. Sole, dans les éditions citées. Un autre ouvrage d'Ermenric est la vie de S. Hariolphe, premier abbé d'Elwangen, dans le VIII siécle : elle a été donnée par le pere Pez. Ermenric avoit aussi retouché & corrigé les actes de S. Magne, premier abbé de Fuessen, au diocèse d'Augsbourg; mais ceux que nous avons dans le recueil de Goldast, & dans la nouvelle édition du même recueil donnée en 1730 par M. Eccard, ne peuvent venir d'Ermenric : ils sont entierement corrompus. * Voyez l'*histoire littéraire de la France*, tome V, p. 324 & suiv. & la Bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité, par Jean-Albert Fabricius, tome II, liv. V, pages 330 & 331.

ERMENRIC, moine de Richenow, dans le IX siécle, fut disciple du célébre Walafride-Strabon. Il paroît qu'il savoit également le grec & le latin; qu'il possédoit la fable & l'histoire ancienne; & qu'il avoit fait une étude particuliere de la poëtique & de la philosophie, sans avoir négligé la morale & la théologie. Après la mort de Walafride en 849, Grimold ou Grimald, abbé de S. Gall, & archi-chapelain de Louis, roi de Germanie, appella Ermenric à S. Gall, où il perfectionna les connoissances qu'il avoit déja acquises, & fit de nouveaux progrès dans la vertu. Il retourna depuis à Richenow, & l'on croit qu'il y finit ses jours. Il avoit composé un grand ouvrage sous le simple titre de lettre, dédié à Grimold, archi-chapelain, dans lequel, outre l'éloge de celui-ci, & celui des grands hommes qui excelloient dans les lettres & les beaux arts à S. Gall, il traite de l'ame, de la raison humaine, de la rédemption du genre humain, &c. Dom Mabillon n'a publié que des fragmens de cet ouvrage dans le tome IV de ses analectes. Ermenric avoit composé un autre livre que nous n'avons plus, touchant l'origine de son monastere de Richenow, & la conduite des moines qui l'habitoient. Il avoit aussi entrepris d'écrire la vie de S. Gall : on en a trouvé la préface, dont le commencement a été donné par dom Mabillon : on y trouve en vers héroïques la description du Rhin & du Danube; & nous n'avons point de piéces de vers de ce temps-là qui valent mieux en tout sens que celle-ci. * Voyez l'*histoire littéraire de la France*, tome V, pag. 327 & suiv. & la Bibliothéque de Fabricius, citée à l'article précédent, tome II, liv. V, pag. 330.

ERMENSUL, ou IRMENSUL, faux dieu des anciens Saxons dans la Westphalie, dont il y avoit un temple magnifique sur la montagne d'Eresbourg, maintenant Stadtberg. La plupart croient que c'étoit l'idole de Mars que ces peuples belliqueux adoroient, comme le protecteur de leur nation; d'où est venu le nom de Mersberg ou Mont de Mars, que l'on a autrefois donné à la ville de Stadtberg. D'autres appellent ce faux dieu Hermensul, & disent que ce nom signifie statue de Hermes, ou de Mercure. Charlemagne ayant vaincu les Saxons, abattit cette idole, & fit consacrer ce temple au culte du vrai Dieu l'an 772. * *Monumenta Paderbornensia*, imprimés en 1672.

ERMENTAIRE, moine de l'abbaye de Hermoutier en Poitou, fondée par S. Philibert, & non de Jumiéges, comme l'a cru le P. Mabillon, vivoit dans le IX siécle, & se distingua par sa science & par sa vertu. Hilbod, second abbé de ce monastere, lui ayant ordonné d'écrire les miracles de S. Philibert, dont il étoit témoin oculaire, ou qu'il apprenoit des gens dignes de foi, Ermentaire obéit, & composa son premier livre des miracles ou des translations de S. Philibert, avec l'histoire de la premiere translation du corps de ce Saint à Dée ou Grandlieu, faite le 7 de juin 836. Il joignit à ce premier livre l'ancienne vie du saint confesseur, & le présenta à l'abbé Hilduin, vers l'an 840, le priant dans une préface qu'il avoit mise à la tête des deux ouvrages, d'obtenir du roi Charles *le Chauve*, dont il étoit comme le grand aumônier, quelqu'autre lieu de refuge pour sa communauté : car il parut bientôt qu'ils n'étoient pas fort en sureté à Dée; & qu'ils seroient obligés d'en sortir pour éviter la fureur des Normands. Mais la mort de Louis *le Débonnaire* étant survenue, & Hilduin ayant quitté son fils Charles *le Chauve*, & d'ailleurs étant mort quelques mois après, les moines de saint Philibert n'en purent rien obtenir. Mais en 845 on leur céda le petit monastere de Cunaud, & encore quelques autres églises dans la suite. Ermentaire fut élu abbé après la mort de l'abbé Axéne dès l'an 860, ou à la fin de 859, & ce fut depuis son élévation qu'il composa un second livre des miracles de S. Philibert. Ce fut l'an 863. On croit qu'il mourut l'année suivante. Il avoit été cinq ans abbé. Voyez l'*histoire de l'abbaye de saint Philibert de Tournus*, par M. Juenin, *pag.* 34, 36 & 37. Le P. Chifflet a fait imprimer parmi les preuves de son histoire de Tournus, les deux livres contenant la relation des diverses translations du corps de S. Philibert, composés par Ermentaire. Dom Mabillon ayant ensuite revu ces deux livres sur plusieurs manuscrits, conférés avec l'édition précédente, les a publiés de nouveau dans le cinquiéme volume des actes des saints de l'ordre de S. Benoît; avec des observations préliminaires & des notes. Il avoit déja donné dans le deuxiéme volume du même ouvrage la dédicace en vers & en prose, par laquelle l'auteur dédie le premier livre de son ouvrage à l'abbé Hilduin, mort dès l'année 840. Les Bollandistes ont encore fait réimprimer les deux livres d'Ermentaire dans leur collection, au 20 d'août. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome V, p. 315 & 316, la préface du même volume, page xvij. *Bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, par Jean-Albert Fabricius, tome II, livre V, pages 331, 332.

ERMENTRUDE, fille d'*Eudes*, comte d'Orléans, & d'*Ingeltrude*, fut mariée au roi Charles *le Chauve*, à Quiersi-sur-Oyse, le 14 décembre 842. Elle fut couronnée à Soissons l'an 866, mourut le 6 octobre 869, & fut enterrée à S. Denys en France. * Adon, *in chron.* Nitard. Les annales de S. Bertin, &c.

ERMERIC ou HERMENRIC, roi des Suéves en Espagne, commença de regner vers l'an 409, & fut attaqué en 419 par Gunderic, roi des Vandales, qu'il força quelque temps après de se retirer. Craignant d'être surpris une seconde fois, il mit des troupes sur pied, dont il donna la conduite à Hermigaire. Celui-ci ravageoit les provinces d'Espagne, lorsque les Vandales passerent en Afrique l'an 427. Genseric l'ayant su, revint sur ses pas, l'atteignit près de Mérida, & le défit. Hermigaire voulant prendre la fuite, se noya dans la Guadiane. Mais cet orage étant passé, Ermeric se remit lui-même en campagne, & entra dans la Galice & dans les provinces voisines, dont les habitans envoyerent l'évêque Idace à Aëtius, pour lui demander du secours. Ensuite le roi des Suéves fut affligé durant sept années, d'une maladie qui le mit enfin au tombeau l'an 440, après un regne d'environ 31 ans. * Idace, *in chron.*

ERMERIC, ou IRMARIC, roi de Kent en Angle-

terre, étoit fils, selon quelques uns, d'Ese, & frere d'Othe, & selon quelques autres, frere de ce dernier, auquel il succéda l'an 532. Il regna jusqu'en 591. * Bede, *liv.* 1. Du Chêne, *l.* 6.

ERMINON, *cherchez* ERME.

ERMITE (Daniel l') naquit à Anvers vers l'an 1584 de parens qui suivoient la religion protestante, & qui étoient, dit-on, de la même famille que le fameux *Pierre* l'Hermite, si connu dans l'histoire des croisades. Ayant acquis dans sa jeunesse l'amitié de Joseph-Juste Scaliger, celui-ci le recommanda à Isaac Casaubon, qui en 1603 travailla à le faire entrer en qualité de précepteur, chez M. de Montaterre; mais avant que cette affaire fût conclue, M. de Vic qui étoit destiné à l'ambassade de Suisse, le prit chez lui, l'engagea à embrasser la religion catholique, & l'emmena avec lui. De Suisse, l'Ermite étant passé en Italie, il en visita les villes principales. Il étoit à Rome en 1606, où il vit Gaspard Scioppius. Peu de temps après il se retira à Sienne. Ascagne Picolomini, qui en étoit archevêque, le recommanda à Silvio Piccolomini, grand chambellan du duc de Florence, & ce prince ayant eu par cette voie occasion de le connoître, le gouta, & le mit au nombre de ses secrétaires. En 1608, n'ayant encore que 24 ans, il fut chargé de faire à la cour de Florence un discours en forme d'épithalame, pour le mariage de Côme de Médicis, fils aîné du grand-duc Ferdinand, avec la princesse Marie-Magdeléne d'Autriche. Ce discours, qui fut aussitôt imprimé, fut très applaudi, & lui valut une pension de la cour de Florence. En 1609 il fit encore l'éloge funébre du grand-duc Ferdinand, & il le fit avec le même succès. Le nouveau grand-duc ayant alors député Coloreto vers les princes d'Allemagne, pour leur faire part de la mort de son pere, voulut que l'Ermite l'accompagnât dans ce voyage, parcequ'il savoit l'allemand, que Coloreto ignoroit. Ils furent très-bien accueillis de l'empereur Rodolphe, qu'ils allerent trouver à Prague, & de la plupart des princes de l'empire, surtout du landgrave de Hesse qui fit beaucoup d'amitié à l'Ermite, avec lequel il prit plaisir à parler diverses langues: car il savoit le grec, le latin, l'espagnol, l'italien & le françois, étoit habile dans la philosophie & dans les belles-lettres, & possédoit même assez de théologie. L'Ermite étant depuis retourné en Italie, il mourut à Livourne l'an 1613, étant seulement âgé d'environ 29 ans. Ses ouvrages sont: 1. *Panegyricus Cosmo Medices, Ferdinandi filio, magno Hetruriæ principi, dictus, cùm Mariæ Magdalenæ Austriacæ nuptiarum sacris initiaretur*, à Florence, 1608, *in*-4°. 2. *Epitaphium, sive laudatio in funere Ferdinandi Medices, magni Hetruriæ ducis, dicta idibus martiis* 1609. 3. *Iter Germanicum, sive epistola ad equitem Camillum Guidum* (Camille Guidi) *scripta de legatione ad Rudolphum Cæsarem, & aliquot Germaniæ principes*, à Leyde, 1637, *in*-16. cette relation est curieuse: on y voit assez au long le caractere des princes d'Allemagne de ce temps-là, qui n'y sont nullement flatés. 4. *De Helveticorum Rhætorum Sedunensium, situ, republicâ, moribus, epistola ad D. Ferdinandum Gonzagam, Mantuæ ducis filium*, à Leyde, 1627, *in*-24. dans la *respublica Helvetiorum*. 5. *Ad Janum Gruterum, cùm antiquas inscriptiones ederet, carmen*; dans le tome II des *deliciæ poëtarum Belgicorum* de Gruter. 6. *Aulicæ vitæ ac civilis libri iv. Ejusdem opuscula varia, curâ Joannis Georgii Grævii*, à Utrecht, 1701, *in*-8°. 7. *Epistola nobilissimi & litteratissimi viri Patavio ad Gasparum Scioppium Romam scripta*, 1610, *in*-4°. l'Ermite y prend la défense de Joseph Scaliger, contre Scioppius, qui répondit à sa maniere, en publiant mille contes diffamatoires de sa vie, dans ses amphotides, qui parurent en 1611. 8. *Auvertimenti civili di Ascani Piccolomini, estratti da i primi VI libri degli annali di Cornelio Tacito, dati in luce da Daniele l'Eremita*, à Florence, 1609, *in*-4°. * Valerii Andreæ *Bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, pag. 225 & suiv. Les *Mémoires* du P. Niceron, tome XXIX, pag. 31 & suiv.

ERMITE (Pierre l') *cherchez* HERMITE.

ERMOLDUS NIGELLUS, historien & poëte du neuviéme siecle. M. Muratori prétend qu'il est le même qu'Ermenaldus, abbé d'Aniàne. D. Bouquet, parlant de cet auteur dans la préface du tome VI de sa collection des historiens de France, soutient qu'on ignore de quelle abbaye Ermoldus Nigellus fut nommé abbé, ni même s'il a jamais eu le gouvernement d'aucune abbaye. Quelque temps avant l'année 826, il tomba dans la disgrace de l'empereur Louis *le Débonnaire*, qui l'envoya en exil à Strasbourg. Ermoldus chercha dans la poësie quelque consolation à sa peine, & composa un poëme à l'honneur de Louis, dans lequel il lui redemande son rappel: il le lui fit présenter en 826. On ne doute point qu'il n'eut l'effet qu'il s'en étoit promis; ce ne fut donc pas pour avoir trempé dans une conjuration contre cet empereur, comme quelques-uns l'ont cru, qu'il avoit été exilé. Il rentra si avant dans les bonnes graces du prince, qu'en 834 Louis le députa à Pepin son fils, roi d'Aquitaine, pour faire restituer aux églises ce qu'il leur avoit enlevé dans l'étendue de son royaume. On ne sait plus rien de la vie d'Ermoldus, sinon qu'en 835 il obtint de l'empereur Louis un privilége en faveur de son monastere. Le poëme qu'il a laissé à la postérité est en vers élégiaques, & divisé en quatre livres. A la tête se lit une courte préface en vers héxametres, dont les premieres & les dernieres lettres de chaque vers forment en deux manieres cet acrostiche:

HERMOLDUS cecinit Hludoëci Cæsaris arma.

Le sujet principal que le poëte entreprend en effet de traiter, sont les guerres & les autres actions plus mémorables de Louis *le Débonnaire*; ce qui lui a acquis le double titre d'historien & de poëte: il n'y parle d'aucun événement postérieur à l'année 826. Outre les faits historiques qui auroient dû empêcher le pere le Long de renvoyer ce poëme à la classe des romans, on y trouve un dénombrement de tous les principaux seigneurs de la cour, & autres grands du royaume, si l'on en excepte Wala, abbé de Corbie. Le premier qui a publié quelques vers de ce poëme, est Marquard Fréher; mais sans en connoître le véritable auteur. Lambecius en a donné depuis la préface, avec le commencement du premier livre, & la fin du quatriéme, dans son catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothéque impériale. Casimir Oudin a inséré depuis les mêmes morceaux dans le deuxiéme volume de son *commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*. M. Muratori a donné le poëme entier à la tête de la deuxiéme partie du second volume de sa collection des historiens d'Italie: il y a joint tout ce que les savans ont dit de l'auteur, & a orné le poëme de notes. D. Bouquet en a donné une édition encore plus exacte dans le tome VI de sa *collection des historiens de France*. * *Histoire littéraire de la France*, par dom Rivet, &c. tome IV, pag. 520 & suiv. Jean-Albert Fabricius, *bibliothéque de la moyenne & basse latinité*, tome II, livre V, pag. 332.

ERNE, grand lac d'Irlande, *cherchez* EARN.

ELECTEURS ECCLÉSIASTIQUES & archevêques.

ERNEST, archevêque de Cologne, fils puîné d'ALBERT V, duc de Baviere, naquit en 1554; il fut en 1565 évêque de Freisingen, en 1573 d'Hildesheim, en 1580 de Liége, & en 1586 de Munster. Il avoit été élu archevêque de Cologne dès l'année 1583; mais il ne put d'abord être mis en possession de l'archevêché, parceque Gebhard Truchsès, qui avoit été déposé, se mit

en état de faire une vigoureuse défense; ce qui obligea les chanoines à prendre 5000 Espagnols à leur service. Quoique Gebhard, après avoir perdu Bonn par trahison, eût été contraint l'année d'après de prendre la fuite, la guerre des Pays Bas causoit à Ernest un très-grand embaras, en ce que Martin Schenck, général des Hollandois dans ces quartiers-là, s'étoit emparé de Bonn, & troubloit l'archevêché sans lui donner de relâche. Ainsi Ernest alla trouver le duc de Parme, qui commandoit pour lors dans les Pays-Bas, pour le prier de lui accorder du secours; mais comme il tarda quelque temps à marcher, Ernest résolut de retourner en Baviere. Le pape n'approuva pas sa retraite, & Ernest se vit obligé de continuer la guerre jusqu'à ce que par-là il se fût procuré du repos. En 1601 il fit déclarer pour son coadjuteur *Ferdinand* son neveu, & mourut en 1612 à Arensberg en Westphalie. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, archevêque de Magdebourg, & évêque d'Halberstadt, fils d'Ernest, électeur de Saxe, & d'*Elizabeth*, fille d'*Albert* III, duc de Baviere, naquit en 1466, parvint en 1476 à l'archevêché de Magdebourg, & trois ans après à l'évêché d'Halberstadt. En 1477 il eut de grands démêlés avec la ville de Hall, & son pere se vit par-là obligé de réprimer par la force cette ville, dont il se rendit maître le 28 juillet, ou, selon d'autres, le 20 septembre 1478. L'année suivante, il tint une assemblée des états du pays, au château de Giebichenstein, où entr'autres choses, il fut résolu de bâtir dans Hall le fort Maurice, pour tenir cette ville en bride. Le 17 juin de la même année il en posa la premiere pierre, & le 25 mai 1484 cette citadelle fut entierement achevée. Cependant les habitans d'Halberstadt s'étoient soulevés contre leur évêque, qui, avec le secours de son pere, les mit à la raison dans les années 1482, 1484, & 1486. En 1488 il eut un grand différend avec la ville de Magdebourg; mais il fut terminé par le duc Albert son oncle. En 1492 il chassa les Juifs de la ville de Magdebourg. En 1501 il fournit des troupes auxiliaires à Jean, roi de Danemarck, contre le Dithmarsen. L'année suivante il bénit le mariage de Joachim I, électeur de Brandebourg, avec Elizabeth, fille de Jean, roi de Danemarck. Il fit bâtir par-tout de superbes édifices, & entr'autres la chapelle qui est sous les tours de l'église cathédrale de Magdebourg, dans le même état où elle se trouve encore aujourd'hui. Il mourut à Hall le 30 août 1512. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, archevêque de Saltzbourg, troisiéme fils d'Albert IV, duc de Baviere, & de *Cunegonde*, fille de l'empereur Frédéric III, naquit l'an 1500. Il n'avoit encore que huit ans quand son pere mourut, & il eut la mortification de voir que *Louis*, qui n'étoit que le cadet de *Guillaume*, fils aîné d'Albert, qui contre la volonté du pere, vouloit que, selon la raison de droit, l'aîné lui succédât, s'empara d'une grande partie du duché, & ne lui laissa rien du tout. Après s'être rendu habile dans la jurisprudence & dans les mathématiques, il fit en France un voyage *incognito*. Depuis cela il fut en 1517 élu évêque de Passaw. Dans le temps de la réformation il s'unit avec ses freres, & employa tous les moyens imaginables pour empêcher la doctrine de Luther d'entrer dans son diocèse; & cela fut cause qu'après la mort de Matthieu Langius, il eut l'archevêché de Saltzbourg, dont il se démit en 1554 pour passer le reste de ses jours dans le comté de Glatz, qu'il avoit acheté en Bohême, & où il gouta, jusqu'en 1560, les douceurs de la solitude. Après sa mort, Albert V, duc de Baviere, hérita de ce comté. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, premier archevêque de Prague, issu de la noble famille de Pardowitz, parvint en 1344 à la dignité d'archevêque de Prague, dont il avoit été quelque temps évêque. Sa probité & ses autres louables qualités lui attirerent une telle estime, que non-seulement l'empereur l'employa dans les plus importantes négociations, mais que même, après la mort d'Innocent VI, il eût été élevé au pontificat, s'il n'eût été étranger. Dans le temps qu'il étoit à Bautsen, auprès de l'empereur, il tomba dans une maladie mortelle, qui l'obligea à se faire transporter dans le château de Radnitz, où il mourut bientôt après. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

Electeurs et ducs de Saxe.

ERNEST, électeur de Saxe, le chef de la branche Ernestine, fils de Frédéric II, surnommé *le Pacifique*, & de *Marguerite*, archiduchesse d'Autriche, naquit le 25 mars de l'an 1441. Dans ses jeunes années, il fut enlevé du château d'Altenbourg avec son frere *Albert*, par un certain Kuntz de Kauffungen, & ses complices, à qui la trahison d'un marmiton fournit les moyens de faire un tel coup, pendant l'absence de l'électeur Frédéric, & dans le temps que tous les domestiques étoient ivres. Lorsque Kuntz menoit le jeune Albert vers la Bohême, il rencontra dans un bois près d'Elterlein, un charbonnier à qui ce prince trouva le moyen de faire connoître qu'il étoit le fils de Frédéric *le Pacifique*, électeur de Saxe, & qu'il avoit été enlevé secrettement par Kuntz de Kauffungen : ce charbonnier, assisté de ses camarades, fit Kuntz prisonnier, & mit le prince en liberté. Guillaume de Mosen & Guillaume de Schoonveld, deux des complices de Kuntz, ayant appris que le prince Albert avoit été délivré de sa captivité, renvoyerent aussi d'eux-mêmes Ernest, qui de son côté leur promit sureté pour leur vie. Albert avoit beaucoup d'inclination pour la guerre; mais Ernest aimoit la vie tranquille, & cherchoit tous les moyens de se la procurer. Quand il fut électeur, il garda la même inclination, & ne renonça au repos que quand il y fut contraint. Il travailla efficacement de concert avec Jean, marquis de Brandebourg, à étouffer d'abord la guerre, qui en 1478 s'étoit allumée entre Matthias, roi de Hongrie, Casimir, roi de Pologne, & Uladislas, roi de Bohême, & qui auroit causé beaucoup de préjudice à l'Allemagne. Il pacifia aussi quelques brouilleries qui étoient survenues avec l'évêque d'Halberstadt. Il vécut avec son frere en bonne intelligence, malgré la différence de leurs caracteres. En 1472 ils acheterent la principauté de Sagan de Jean, dernier duc de Silésie, pour la somme de 55000 florins d'or de Hongrie, & l'électeur Ernest en fut investi deux ans après, par Matthias, roi de Bohême. En 1477 ils acheterent aussi du baron de Biberstein les seigneuries de Sorau, Beskau & Storkau, pour 62000 florins d'or. Son frere Albert fit un voyage dans la Terre-Sainte, & Ernest alla à Rome, où il reçut du pape Sixte IV une rose d'or & le baiser. Quelque pacifique que fût Ernest, il ne souffroit pas qu'on l'offensât impunément: il le fit voir entr'autres aux habitans de Quedlinbourg, qui s'étoient soulevés contre *Hedvige* sa sœur, leur abbesse. Il se joignit à son frere Albert, & ils prirent cette ville en 1477, l'abandonnerent au pillage des soldats, & en rendirent le gouvernement héréditaire à leur maison. La populace de Hall n'étant pas contente du fils d'Ernest, qui étoit archevêque de Magdebourg, & ayant excité un tumulte dangereux avec les principaux au sujet des salines, Ernest marcha contre cette ville, & s'en rendit le maître: il fit aussi subir la même peine à ceux d'Halberstadt, qui s'étoient révoltés contre cet archevêque, qui étoit leur seigneur, & contre

le sénat. La ville d'Erfurt qui s'étoit emparée de plusieurs châteaux & villages qui appartenoient aux ducs de Saxe, en qualité de seigneurs fonciers de la Thuringe, & qui s'étoit de plus rebellée contre *Albert*, archevêque de Mayence, fils de l'électeur Ernest, & frere de l'archevêque de Magdebourg, fut mise à la raison, en partie par les armes, en partie par un accord. Comme Ernest ne cherchoit qu'à rendre son peuple heureux, il vit avec plaisir la découverte d'une mine d'argent près de Snéeberg. En 1483 il dégagea pour la somme de 10400 florins, le comté situé dans le cours de la petite Gera, & plusieurs autres villages. Deux ans après il s'accommoda avec son frere au sujet de leur héritage, dans lequel ne furent pas compris les biens attachés à l'électorat : il eut pour son partage la Thuringe, & Albert eut la Misnie. Depuis cela, il ne vécut pas une année entiere, & mourut dans le château de Colditz le 26 août de l'an 1486. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, surnommé *le pieux*, duc de Saxe, & chef de la branche de Gotha, naquit l'an 1601. Il n'avoit encore que cinq ans quand il perdit son pere JEAN, duc de Saxe-Weimar : sa mere *Dorothée-Marie*, fille de *Joachim-Ernest*, prince d'Anhalt, prit grand soin de son éducation. Après s'être perfectionné dans tous les exercices qui conviennent à un prince de son rang, il entra au service de Gustave-Adolphe, roi de Suéde, & se trouva à la prise de Kœnigshoven, de Schwinfurt & de Wurtzbourg. En 1632 il eut part à la bataille qui se donna près du Lech, qu'il passa avec son régiment, & obligea l'ennemi à abandonner le bord de la riviere. Il donna aussi des preuves de sa valeur dans le combat de Lutzen, faisant perdre beaucoup de monde au général Pappenheim, qui s'étoit acharné contre lui. Il remit en ce temps-là les négociations de paix sur le tapis, & fit plusieurs courses dans cette vue, mais inutilement. Après la paix conclue à Prague en 1635, il quitta le service, & s'appliqua à mettre son pays en bon état. Après la mort de son frere *Albert*, en 1644, il eut la moitié de la principauté d'Eisenach ; & après celle de Frédéric-Guillaume en 1672, il hérita des terres d'Altenbourg & de Cobourg ; mais il en céda de son bon gré quelque partie à la ligne de Weimar. Ernest étoit un prince brave, ayant grand soin des églises & des écoles : il s'appliqua aussi à étendre le luthéranisme. Il obtint du czar de Moscovie, pour les protestans, l'exercice libre de leur religion ; il entretint commerce de lettres avec le patriarche d'Alexandrie, & envoya l'an 1663 Jean-Michel Wansleb en Egypte, pour aller de-là dans l'Abyssinie, afin qu'il lui fît un fidéle rapport de l'état des chrétiens dans ce pays ; mais cet envoyé prit à Rome, en s'en retournant, l'habit de religieux chez les dominicains. Il eut aussi long-temps un Abyssin à sa cour, afin d'entretenir par son moyen commerce de lettres avec l'empereur d'Abyssinie. La grande envie qu'il avoit de voir fleurir la religion luthérienne, le porta à seconder de toutes ses forces Nicolas Hunnius, dans l'établissement d'un certain collége de théologie ; & dans cette vue il envoya en 1670 le prince *Albert* son fils à plusieurs cours ; mais cette affaire n'eut point de suite. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

Archiducs d'Autriche.

ERNEST, dit *de Fer*, à cause de sa force extraordinaire, archiduc d'Autriche, fils de LEOPOLD, surnommé *le pieux* ou *le beau Gendarme*, comte de Tirol, & de *Viride* ou *Viridis*, fille de *Barnabon*, duc de Milan, naquit en 1377. Dans sa jeunesse il alla à Bologne, en Italie, pour y poursuivre ses études. Après la mort de son frere *Guillaume*, en 1406, il se chargea avec son frere *Léopold*, surnommé *le Gros & le Superbe*, de la tutelle d'*Albert*, son fils. Dans le même temps on fit le partage de la succession, par lequel Albert eut l'Autriche ; Léopold, les terres renfermées dans la Souabe, dans l'Alsace & dans la Suisse ; Ernest, les duchés de Stirie, Carinthie & de Carniole ; & Frédéric, le comté de Tirol. L'année suivante il survint entre Léopold & Ernest, de grands démêlés au sujet de la tutelle ; mais ils firent ensuite une convention qui, à la vérité, ne fut pas de longue durée : car Frédéric de Waldsée, fidéle ministre d'Ernest, ayant été assassiné par trahison, Ernest ne put s'empêcher de concevoir contre son frere Léopold un soupçon qui, la même année, fut suivi de quelques hostilités ; mais cette brouillerie fut terminée au commencement de l'an 1409. Ensuite les trois freres Léopold, Frédéric & Ernest, avec Albert leur neveu, résolurent de faire entr'eux le partage des trésors amassés pendant plusieurs années par leurs ancêtres, comme ils avoient déja fait celui des terres. En 1410 Ernest & son frere Frédéric eurent un grand différend avec le duc de Baviere, touchant le commerce du sel à Indal ; mais il fut provisionellement assoupi pour un an & demi, par Ebérard, archevêque de Saltzbourg. L'année suivante, Ernest alla visiter la Terre-Sainte. Comme, pendant son absence, son frere Frédéric fut, sur l'instance de l'empereur Sigismond, excommunié par le concile de Constance, & que durant ce temps-là ses terres avoient beaucoup à souffrir, & de l'empereur, & de plusieurs autres, Ernest à son retour s'empara du comté de Tirol, & justifia auprès de l'empereur cette démarche, dont Frédéric ne fut pas content ; mais ils s'accommoderent en 1416. Il mourut huit ans après, à Gratz en Stirie. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, archiduc d'Autriche, troisiéme fils de l'empereur MAXIMILIEN II, naquit à Vienne le 15 juin 1553. Dans sa jeunesse il fut envoyé avec *Rodolphe* son frere aîné, à la cour d'Espagne, où on lui avoit destiné une des filles de Philippe II, qui changea de sentiment aussitôt qu'il se vit pere d'un prince, desorte qu'Ernest s'en retourna en Allemagne l'an 1571. Sous le regne de l'empereur Rodolphe son frere, il fut gouverneur de la haute & basse Autriche, & après la mort de l'archiduc Charles, il le fut aussi de l'Autriche intérieure. Le roi d'Espagne lui donna en 1592 le gouvernement des Pays-Bas, où il arriva le dernier de janvier de l'an 1594 ; mais il ne travailla guères ni à faire la paix, ni à poursuivre la guerre, se contentant de se faire voir à Bruxelles avec un train magnifique, par où il contracta beaucoup de dettes, & se rendit méprisable aux Espagnols & à ceux de leur parti. Il fit aussi beaucoup de tort à sa réputation, en subornant des assassins pour tuer le prince Maurice ; ce qui pourtant ne lui réussit pas. Il s'offrit pour médiateur entre le roi d'Espagne & les Etats ; mais il ne put parvenir à son but. Il tenoit une pauvre conduite dans les affaires, tant pour la paix que pour la guerre, & n'avoit pas la capacité de remédier au moindre petit désordre ; ainsi le roi Philippe, bien loin de retirer quelqu'avantage de son gouvernement, n'en reçut que du préjudice. Ce fut sous sa régence que les Espagnols perdirent la ville de Groningue ; mais le défaut d'argent, dont on le laissoit manquer, en fut en partie la cause. Pendant son séjour dans les Pays-Bas, il fut presque toujours indisposé ; & son mal augmenta si fort au mois de février de l'année 1595, qu'il en mourut le 20 de ce même mois. Son corps ayant été ouvert après sa mort, on lui trouva une pierre dans les reins, & un ver en vie, qui avoit rongé les parties voisines : il finit sa vie dans la quarante-deuxiéme année de son âge. Parmi les fautes qu'il fit au préjudice du roi d'Espagne, on raconte que lorsque Ver-

dugo étoit occupé au siége de Cœverden, il le fit citer pour comparoître devant lui, & rendre compte des contributions qu'il avoit tirées de la Frise, & des autres deniers qui avoient passé par ses mains. Il est vrai que de tout cet argent il n'en étoit venu que fort peu au profit des Pays Bas, & à l'avancement de la guerre: car Verdugo l'avoit envoyé en Espagne; mais de-là même il faut conclure que c'étoit une grande imprudence à l'archiduc d'offenser d'une maniere si choquante un officier d'un si grand nom, & si aimé des gens de guerre, sur tout dans un temps où il en avoit le plus de besoin. Il fit encore une plus grande faute, en ôtant le commandement à Verdugo, officier expérimenté, pour le donner au comte Frédéric, qui n'avoit point d'expérience. En 1593 le roi Philippe proposa à ceux de la ligue en France, d'élire pour roi l'archiduc Ernest, auquel il donneroit en mariage sa fille *Isabelle-Claire*; mais cette proposition ne fut pas du goût des François, & ce mariage n'eut pas lieu, quoiqu'il s'en flatât encore dans le temps qu'il prit en main les rênes du gouvernement des Pays-Bas: peut être que l'empereur Rodolphe y formoit des obstacles, parceque ne pouvant se résoudre à épouser cette princesse, il en envioit la possession à un autre. Le chagrin que cela lui causa, & celui de se voir méprisé des Espagnols, & de ceux des Pays-Bas, parcequ'il n'étoit bon ni pour la guerre, ni pour la paix, contribua extrêmement à faire empirer son mal; c'étoit d'ailleurs un prince paisible, doux, civil & d'un bon cœur; mais en même temps si grave, qu'on ne l'a presque jamais vu rire. Si ses vertus n'étoient pas éclatantes, on peut du moins dire qu'il n'avoit point de vices. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

DUCS DE BAVIERE.

ERNEST, fils de JEAN, duc de Munich, & de *Catherine*, fille de *Mainard*, comte de Gortz, & comte palatin de Carinthie. En 1393 le duc Jean l'installa, aussi-bien que son frere *Guillaume*, dans la possession des terres qui leur appartenoient, & après la mort du pere, qui arriva quatre ans après, les deux freres vécurent en bonne intelligence. Il ne demandoit pas mieux que de vivre en repos avec ses cousins; mais Louis, son cousin-germain, surnommé *le Barbu*, lui causa beaucoup d'embaras. Ce fut par ses intrigues que les magistrats de Munich le chasserent, avec son frere Guillaume, de leur ville, dans laquelle ils ne rentrerent que trois ans après, par le moyen du peuple, qui leur étoit demeuré fidéle. Il commença à regner avec un peu plus de tranquillité; mais cela ne dura pas long-temps, parceque Louis, par sa fierté, donna occasion à de nouveaux troubles. Environ l'an 1430 l'empereur l'envoya en Lithuanie, pour mettre sur la tête de Vitolde, la couronne de ce pays-là; mais il en fut empêché par les Polonois, qui avoient occupé tous les passages. Il fut, au rapport d'Aventin, le premier qui porta le titre de duc de Baviere, par la grace de Dieu; mais la chronique de Reigersberg, témoigne que dès l'an 1141, le duc Léopold avoit porté ce titre. On remarque de lui, qu'en 1436, du consentement du magistrat de Straubingen, il fit prendre la maîtresse de son fils, nommée *Agnès* Bervaner, fille d'un barbier d'Ausbourg, & la fit depuis cela noyer dans le Danube, parcequ'elle parloit avec trop d'insolence; mais pour lui faire une espéce de réparation, il fit bâtir à sa mémoire une chapelle, pour y dire tous les jours la messe. Il mourut le dernier juin de l'an 1437. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, fils d'ALBERT IV. *Voyez* ERNEST, archevêque de Saltzbourg.

ERNEST, fils d'ALBERT V. *Voyez* ERNEST, archevêque de Cologne.

MARQUIS DE BRANDEBOURG.

ERNEST I, marquis de Brandebourg, fils de l'électeur JOACHIM-FREDÉRIC, & de *Catherine*, fille de *Jean*, marquis de Custrin, naquit le 13 avril 1583, & fut jumeau du prince Joachim. Ayant perdu son pere en 1608, il se tint chez l'électeur Jean-Sigismond son frere; & lorsque son cousin Frédéric, marquis de Brandebourg, mourut en 1611, il fut fait à sa place commandeur de l'ordre de S. Jean, dans la marche de Brandebourg, en Saxe, en Poméranie, & dans la principauté de Wenden. Deux ans auparavant, le dernier duc de Juliers, de Cléves & de Berg, étant mort sans héritiers, l'électeur Jean-Sigismond se mit en possession de ce pays-là, & y établit pour stadhouder son frere Ernest; il s'y rendit en 1610, & y embrassa la religion réformée: son exemple fut suivi des autres marquis de Brandebourg, & même de l'électeur Jean-Sigismond. Le comte palatin de Neubourg, nommé *Wolfgang Guillaume*, prétendit avoir part à cette succession; là-dessus l'archiduc Léopold voulut s'en assurer: mais Ernest fit à Dortmond, au nom de son frere, un accord avec le Palatin, par l'entremise de Maurice, landgrave de Hesse-Cassel, desorte qu'ils prirent ensemble l'administration de ces trois états, & s'opposerent de concert à l'archiduc Léopold, qui fut enfin contraint de se retirer, lorsqu'il vit la ville de Juliers prise par les Hollandois en 1610, sous le commandement du prince Maurice. Les commissaires impériaux qui étoient à Cologne, tâcherent d'étouffer toutes ces brouilleries, & avancerent même fort le traité, à Juterbock en 1611, mais ils ne purent venir à bout de leur dessein, à cause du refus du palatin de Neubourg; là-dessus l'électeur de Brandebourg & celui de Saxe firent un accord ensemble. Dans ce temps-là le roi de France & Ernest travaillerent à un accommodement entre les magistrats d'Aix & les bourgeois qui faisoient profession de la religion luthérienne. Ernest fit fortifier Mulheim; mais la ville de Cologne obtint de l'empereur Matthias une défense de continuer cet ouvrage. L'année suivante il alla trouver son frere à Berlin, & y mourut le 18 septembre 1613. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST II, marquis de Brandebourg, fils de JEAN-GEORGES, frere de l'électeur Jean-Sigismond, & par conséquent neveu du précédent, & d'*Eve-Christine*, fille de *Frédéric*, duc de Virtemberg, naquit à Jægersdorf le 5 janvier 1617. Son pere ayant pris le parti de Frédéric V, électeur palatin, il fut obligé de se retirer avec sa mere, & de se refugier chez le duc de Wirtemberg, où il apprit ce qui convient à un prince. D'abord il voulut prendre le parti des armes, mais il changea de résolution, & fit en 1635 le voyage de France, & l'année d'après celui d'Italie, dont il a lui-même écrit la relation en françois. Après s'être tenu quelque temps à Genève & à Ratisbonne, il retourna en France, d'où en 1637 il passa en Angleterre, en Hollande & en Danemarck, où il demeura quelque temps à la cour du roi Christiern IV. En 1638 il fit un troisiéme voyage en France, & traversa la Bourgogne & la Suisse, pour retourner dans le Wirtemberg. L'année suivante il alla en Hollande, d'où il se rendit premierement à Gluckstad, pour s'y aboucher avec le roi de Danemarck, ensuite à Dantzik, & en 1641 à Konigsberg, auprès de l'électeur Georges-Guillaume, qui mourut la même année. Son successeur Frédéric-Guillaume, lui donna la charge de stadhouder de la marche de Brandebourg, de laquelle il s'aquitta avec beaucoup de gloire & de réputation. Il étoit naturellement un peu sujet à la

mélancolie, à laquelle d'autres accidens s'étant joints, il mourut en 1642 sans avoir été marié. Il s'étoit engagé à épouser *Louise-Charlotte*, fille aînée de l'électeur *Georges-Guillaume*; mais la mort l'empêcha de remplir ses engagemens. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

DUCS DE BRUNSWICK-LUNEBOURG.

ERNEST, duc de Brunswick-Lunebourg, seigneur régent du pays de Gottingen, étoit fils du duc ALBERT, surnommé *le Gras*, & de *Richse*, fille de *Magnus*, dit *le Débonnaire*, duc des Hérules & des Vandales. En 1342 il assista son frere Albert, évèque d'Halberstadt, contre ses ennemis, & donna de grandes preuves de sa valeur. Après la mort de Magnus, arrivée en 1373, Ernest s'empara en qualité de tuteur, des villes de Brunswick & de Lunebourg, & les garda pendant huit années. La même année, il s'engagea avec le gouverneur de Magdebourg, dans un rude combat où il fut fait prisonnier avec soixante chevaliers, & les plus riches bourgeois de Brunswick; mais il fut relâché à la priere de ceux de Magdebourg, par l'archevêque, auquel il paya pour sa rançon 4000 marcs. Il mourut en 1379. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST de Zell, second fils de HENRI de Lunebourg, & de *Marguerite*, fille d'*Ernest*, électeur de Saxe, naquit le 26 juin de l'année 1479. L'électeur Frédéric de Saxe, son oncle maternel, l'envoya avec son frere Henri-Othon, à l'académie de Wittemberg, & les confia tous deux à la conduite de Georges Spalatin. Après y avoir été quelque temps, & y avoir entendu Martin Luther sur la théologie, & Henning Gœclen, sur la jurisprudence, il alla en France par ordre de son pere; mais comme les brouilleries s'augmentoient de plus en plus en Allemagne, il quitta la France, pour venir veiller à l'administration de ses états; aussitôt après son retour, il travailla à y introduire la religion luthérienne, & à ériger par-tout des écoles. Ensuite étant allé en 1530 à la diéte d'Augsbourg, il refusa d'assister à la procession, où se trouverent les autres électeurs, signa la confession d'Augsbourg, & pour la sureté de ses états, il entra dans la ligue de Smalcalde. Pour cette raison-là, l'empereur lui refusa long-temps l'investiture. Il rendit à ses alliés de grands services, contre Henri le jeune, duc de Brunswick. Quelque temps auparavant, savoir en 1525, il avoit travaillé à appaiser la révolte des paysans, & il tâcha, dix ans après, de faire rentrer dans leur devoir les anabaptistes de Munster. Deux ans avant cela, il avoit eu quelques démêlés avec ceux de Lunebourg, au sujet du droit de propriété du monastere de S. Michel; mais ils furent terminés par les changemens arrivés dans la religion. Il nettoya les grands chemins de voleurs. C'étoit un prince doué de toutes les belles qualités de l'esprit & du corps. Il aima les savans, & donna sur-tout des marques de sa bienveillance à Urbain Regius, qu'il avoit emmené avec lui de la diéte d'Augsbourg, & qu'il fit son ministre & surintendant des églises du pays de Lunebourg. Il mourut le onziéme janvier de l'an 1546, qui fut aussi celui de la mort de Luther. Il étoit né à Ultzen, la même année que Mélanchthon, & dans la même maison, laquelle devint dans la suite un collége. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, duc de Brunswick, seigneur d'Eimbeck & de Grubenhagen, fils de PHILIPPE *l'ancien*, & de *Catherine*, fille d'*Ernest*, comte de Mansfeld, naquit en 1518, & fut dès ses jeunes ans élevé dans la pratique de toutes les vertus morales. Après s'être tenu quelque temps chez ses parens, les comtes de Mansfeld, il se rendit à la cour de Jean-Frédéric, électeur de Saxe; & dans le temps qu'il fut à Wittemberg, il alla entendre avec beaucoup d'assiduité les prédications de Luther & des autres professeurs. Dans la guerre de religion, il se rangea du parti de l'électeur de Saxe, & se trouva aussi en 1546 à la bataille de Gingen, & l'année suivante à celle de Mulberg, où il fut fait prisonnier avec l'électeur. Il fut relâché bientôt après, & dès que le duc Philippe son pere fut mort, il prit les rênes du gouvernement, & fit de bons réglemens. En 1557 il se trouva à la bataille de S. Quentin, contre les François, à la tête d'un régiment, mais il y perdit son frere. Il mourut le deuxiéme avril 1567. * *Dict. hist.* édition de Hollande, 1740. *Supplement françois de Basle.*

ERNEST-AUGUSTE, duc de Brunswick-Lunebourg, électeur & évêque d'Osnabrug, fils du duc GEORGES, & d'*Anne-Eléonore*, fille de *Louis*, landgrave de Hesse-Darmstadt, naquit le 10 novembre 1629. Après la mort de son pere, arrivée en 1641, il se rendit à l'académie de Magdebourg, où il fut revêtu de la dignité de *Rector magnificentissimus*. L'année d'après il fit un voyage en Hollande & en Angleterre. En 1646 il alla en France, d'où il passa en Espagne; & après avoir parcouru toute l'Italie, & vu les isles de Sicile & de Malte, il retourna dans son pays. Il y fut fait coadjuteur de Magdebourg, où il avoit une place de chanoine dès l'année 1638. Ensuite il fit avec son frere plusieurs voyages en Italie. Après la mort du cardinal François Guillaume de Wartemberg, il fut, en vertu de la paix de Munster, fait évêque d'Osnabrug. Il choisit Iborg pour en faire le lieu de sa résidence. Il travailla de toutes ses forces à assoupir les différends survenus après la mort du duc Christian-Louis, entre les ducs Georges-Guillaume, & Jean-Frédéric. En 1665 il vint à bout de faire la paix entre l'Angleterre & les états-généraux des Provinces-Unies, & fit avec les derniers à Nieubourg une alliance défensive; mais comme l'irruption des François dans les Pays-Bas espagnols, fit naître de nouveaux troubles, il fit alliance avec le Danemark, le Brandebourg & la Hollande, pour conserver la tranquillité publique. Pour donner à la république de Venise des preuves de la reconnoissance qu'il avoit des honnêtetés qu'il en avoit reçues, il lui envoya, pour le secours de Candie, un corps de troupes choisies, sous le commandement de Josias, comte de Waldeck, qui étoit encore au service des Vénitiens, lorsque la ville de Candie se rendit en 1669. En 1671 il fit de nouveau un voyage en Italie. A son retour il affranchit ses sujets des passages & des marches que la guerre de la France contre la Hollande pouvoit causer. Et comme les ennemis venoient en grand nombre dans le Palatinat, il fit une alliance avec l'empereur, l'Espagne & les Etats-généraux. En 1675 il assiégea & prit la ville de Tréves, après avoir entierement défait le secours commandé par le maréchal de Créqui. L'année d'après il marcha contre Mastricht, & en 1677 contre Charleroi. En 1678 il se trouva à la bataille de S. Denys. En 1679 il survint un nouveau différend entre le Danemarck & la ville de Hambourg; mais il trouva le moyen de le terminer heureusement par le traité de Pinneberg. Son frere, Jean-Frédéric, étant mort la même année à Augsbourg, il reçut l'hommage de la principauté de Calemberg, & fit sa résidence à Hanovre. En 1683 il envoya en Hongrie 3600 hommes, qui contribuerent beaucoup à la prise de Neuhausel, & à la victoire remportée près de Gran sur les Turcs. Dans les années suivantes il envoya de nouveaux secours aux Vénitiens, & mit fin aux troubles survenus avec la ville de Hambourg. En 1688 les François ayant fait une irruption en Souabe & en Franconie, il mena en personne un secours de 8000 hommes sur le Rhin, & fit en 1689 rétablir le duc de Holstein-

Gottorp par le traité d'Altena. Il forma alors le dessein de venir en Brabant au secours de l'Espagne avec un corps de huit mille hommes; mais l'irruption des François dans la Souabe, l'obligea à joindre son armée à celle des alliés devant Mayence, & hâta par sa présence la reddition de cette place; après quoi il retourna dans les Pays-Bas espagnols. En 1692 il envoya à l'empereur un corps de 5000 hommes pour servir contre les Turcs, & en même temps, selon les conditions du traité fait avec l'Angleterre & la Hollande, 8000 hommes dans les Pays-Bas espagnols. Tant de services signalés lui firent obtenir la même année la dignité d'électeur; environ dans le même temps il entra dans la grande alliance conclue entre l'empereur & les Etats-généraux en 1689. Il envoya en 1696 dans les Pays-Bas 4000 hommes, & en 1697, 6000, outre ceux dont on a parlé. Il envoya la même année au congrès de Riswick un ambassadeur, qui contribua beaucoup à la conclusion de la paix. Il mourut peu de temps après, le 23 janvier 1698. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL

ERNEST, landgrave de Hesse-Cassel, & le premier de la branche de Reinfels, fils de MAURICE, & de *Julienne*, comtesse de Nassau-Dillenbourg, naquit le 8 décembre 1623. En 1648 servant dans l'armée de Hesse, il fut fait prisonnier près Geseke, par Lamboy, un des généraux de l'empereur, & eut par-là occasion de converser avec les Jésuites. Comme ils lui faisoient toutes sortes de difficultés sur la religion, il prit le parti d'ouvrir à Reinfels en 1651 une conférence à laquelle furent invités pour le parti catholique, entr'autres le fameux pere Valérien, Capucin, & pour le parti protestant, Pierre Haberkorn & Balthasar Meisner. La conference étant terminée, il embrassa ouvertement avec son épouse *Marie-Eléonore*, fille de *Philippe Reinhard*, comte de Solms, la religion romaine à Cologne. Il donna des raisons de son changement dans un écrit dédié au baron de Boinebourg, & refuté ensuite par Dorscheus & d'autres. En 1666 il publia un ouvrage avec le titre de *Catholicus discretus*, contenant des pensées & des réflexions libres & modérées, sur l'état présent des affaires de la religion dans le monde. Il y fait voir qu'il n'est pas fort éloigné des sentimens de ceux qui ne reconnoissent que la religion naturelle, de sorte que son livre ne lui fit pas beaucoup d'honneur, ni chez les catholiques, ni ailleurs. André Kuhn opposa à ce livre son *Discretus catholicus autocatacritus*, & d'autres y firent aussi des réponses. En 1658 il succéda à son frere Herman, & fit plusieurs voyages en Italie. En 1672 il fut proposé pour être général de l'armée que l'on devoit lever pour la sureté de l'Empire: mais il ne voulut pas accepter cet emploi. Après la mort de sa femme, arrivée en 1689, il épousa de la main gauche, la fille d'un officier subalterne, laquelle fut appellée madame *Ernestine*. Il mourut à Cologne le 12 mai de l'an 1693. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740. *Supplément françois de Basle.*

MARQUIS DE BADE.

ERNEST, marquis de Bade, & le premier de la branche de Dourlach, fils du marquis CHRISTOPHE, & d'*Ottilie*, fille de *Philippe* le jeune, comte de Catzenelnbogen, naquit le 7 octobre 1482. En 1536 il fit avec son cousin un traité par lequel aucun des deux ne pouvoit aliéner les terres du marquisat, ni faire aucun deshonneur à la famille par un mariage inégal. Il étoit fort estimé de l'empereur Maximilien I, auquel il envoya un ambassadeur en 1510 dans le temps qu'il épousa *Elizabeth*, fille de *Frédéric*, marquis de Brandebourg-Anspach. Il mourut le 6 février de l'an 1553. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST-FREDERIC, marquis de Bade-Dourlach, fils de CHARLES II; & d'*Anne*, fille de *Robert*, comte palatin du Rhin, naquit le 17 octobre 1560. Dans le partage de la succession, il eut Hochberg, & la seigneurie de Rothelin. Son frere Jacques, qui peu de temps avant ce partage avoit embrassé la religion romaine, étant venu à mourir, Ernest, en qualité de tuteur, se chargea de l'administration. Le prince Ernest-Jacques, son pupille, né après la mort de son pere, étant mort le 21 mai 1591, il lui succéda, & abolit la religion romaine, que son frere Jacques avoit introduite dans ses états. Il s'appliqua fort à faire du bien à son pays, & fonda une école illustre à Dourlach, avec un certain fonds pour y entretenir dix étudians. Il orna aussi le lieu de sa résidence de plusieurs beaux bâtimens. Il auroit embrassé la religion réformée, s'il eût vécu plus long-temps. Il épousa *Anne*, fille d'*Edzard*, comte d'Ost-Frise, & veuve de *Louis*, électeur palatin; mais il n'en eut point d'enfans. Il mourut le 14 avril 1604. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

PRINCES D'ANHALT.

ERNEST, fils de GEORGES I, fut reçu en 1496 avec ses deux freres Georges & Ludolphe; dans la confrérie de S. Antoine; c'étoit un brave prince, qui maintenoit fort bien son pays. Il mit en 1506 la premiere pierre à l'église luthérienne de Dessau, à laquelle son frere Rodolphe, un des généraux des troupes impériales, contribua une grande partie, prise du butin qu'il avoit fait sur les Vénitiens. En 1511 il rendit à Joachim, fils de Jean, électeur de Brandebourg, les villes de Cotbus & de Peitz, que son pere avoit engagées après avoir reçu l'argent qu'il avoit avancé sur cette hypothéque. Il mourut le 15 juin de l'an 1516. Il avoit épousé *Marguerite*, princesse très-renommée par sa piété & par ses vertus, fille de *Henri*, duc de Munsterberg en Silésie. Il en eut trois fils, savoir: *Jean*, *Georges* & *Joachim*, qui ont tous trois fort avancé la réformation de Luther. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

ERNEST, fils de CHRISTIERN l'*Ancien*, & d'*Anne*, fille d'*Arnould*, comte de Benthem & de Teckelembourg, naquit le 19 mai 1608 à Amber, dont son pere étoit stadhouder pour l'électeur palatin. En 1618 on l'envoya à Brieg en Silésie, où il fut élevé avec le fils de Jean-Christian, duc de Lignitz & de Brieg; mais comme en 1621, après la bataille de Prague, les affaires de l'électeur palatin allerent en décadence, Ernest fut rappellé à Stade par son pere, qui l'emmena en Suéde, où il se fit connoître à Gustave-Adolphe. De-là il vint en Holstein, alla en 1622 dans les Pays-Bas, & se jetta dans la ville de Berg-op-Zoom, dans le temps qu'elle étoit assiégée par le général Espagnol Spinola. En 1623 il alla avec son frere aîné, Christiern, en Danemarck, & la même année encore en Italie, où il fit d'abord quelque séjour à Padoue, ensuite à Florence; après quoi il visita les principales villes & cours d'Italie. En 1625, étant de retour, il fut, de la part de toute la maison d'Anhalt, envoyé en ambassade vers l'électeur de Saxe; en 1627, à l'empereur Ferdinand II, & trois fois au général Walstein, qui eut tant de satisfaction de toutes ses démarches, que lorsqu'en 1628 il vint le joindre au siége de Stralsund, il lui offrit un régiment de cavalerie. Ernest l'accepta, & marcha à la tête de ce régiment vers l'Italie, pour aller contre le duc de Mantoue; mais ayant à son retour remarqué qu'on devoit prendre les armes contre les Protestans, il quitta le service de l'empereur, pour entrer

entrer dans celui de Jean-Georges, électeur de Saxe. En 1632 il fut envoyé avec son régiment de cavalerie, au secours de Gustave-Adolphe à l'armée, proche de Nuremberg. Ensuite il alla avec le roi de Suéde en Saxe, & se trouva à la fameuse bataille de Lutzen, où ayant été mortellement blessé, il se fit porter à Naumbourg, où il mourut le 3 décembre 1632 dans la vingt-quatriéme année de son âge. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

AUTRES PRINCES ET COMTES.

ERNEST, prince du saint Empire romain, comte de Holstein-Schawembourg, naquit le 24 septembre de l'année 1569. Il étoit fils d'OTHON, comte de Holstein-Schawembourg, & d'*Elizabeth-Ursule*, fille du duc *Ernest* de Brunswick-Lunebourg. Dans sa jeunesse on l'envoya à Helmstadt, où il fit ses premieres études. Ensuite il fit un voyage en France, & deux en Italie, & se perfectionna dans les sciences qui lui convenoient. Après cela, il demeura quelque temps à la cour de Hesse, parcequ'étant le plus jeune de ses freres, & son second frere exerçant la régence, il n'avoit pas beaucoup à dépenser; mais quand il épousa *Hedwige*, fille du landgrave de Hesse-Cassel, il eut, selon l'accord fait à Minden en 1595, les quatre bailliages de Saxenhagen, de Hagembourg, de Bockloh & de Mesmerode, & par conséquent tout le bas comté de Schavembourg; mais ce ne fut que pour quinze ans. Il fit sa résidence à Saxenhagen. Ses quatre freres, Herman, Adolphe, Antoine & Othon, étant morts sans enfans, il acquit la possession de tout le comté, avec le comté de Pinneberg en Holstein, qui en dépendoit; & comme il étoit bon économe, il augmenta considérablement ses richesses, & par conséquent son pouvoir & son crédit. Il s'acquitta d'une maniere louable de l'administration de ses états, & choisit d'habiles gens pour ses ministres, parmi lesquels se trouvoient Everard de Weyhe, Melchior Goldast de Haymensfeld, &c. Il fit faire de beaux bâtimens à Stadthagen, à Buckebourg & à Pinneberg. En 1610 il convertit le cloître des Franciscains en une école illustre, qui devint en peu de temps fort célébre, desorte qu'Ernest résolut de la changer en académie, & il en obtint en 1619 le privilége de l'électeur Palatin, qui étoit alors vicaire de l'empire, confirmé l'année d'après par l'empereur Ferdinand II. Il transporta sa nouvelle académie de Stadthagen à Rintelen, & la dédicace en fut faite le 17 juillet 1621. En 1619 il obtint pour lui & pour ses successeurs, de l'empereur Ferdinand II le titre de prince, & se fit nommer prince de Holstein-Schawembourg; mais le roi de Danemarck ne voulut pas souffrir qu'il portât ce titre, & s'en plaignit à l'empereur, alléguant pour raison que dans le temps que Christiern I, roi de Danemarck, de la maison d'Oldenbourg, acquit, par la mort des comtes de Holstein de la ligne de Schawembourg, la possession du Holstein, les comtes de Schawembourg s'étoient désistés de toutes prétentions sur ce duché, & ne tinrent qu'en fief des rois de Danemarck, comme ducs de Holstein, ce qu'ils possédoient dans le comté de Pinneberg. L'empereur demeura dans les intérêts d'Ernest, & le roi de Danemarck voyant que l'empereur n'étoit pas en état d'assister son compétiteur, se jetta dans le comté de Schawembourg, & contraignit Ernest à passer un accord, par lequel il s'obligeoit de lui payer 50000 écus, & de renoncer au titre de prince ou duc de Holstein, se contentant de celui de prince du S. Empire romain, comte de Holstein-Schawembourg. Le titre de prince s'éteignit avec sa vie, puisqu'il n'eut point d'enfans de sa femme. Il mourut le 18 janvier 1622, & eut pour successeur son neveu, Juste-Herman. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740, & *supplément françois de Basle.*

ERNEST, comte de Mansfeld, marquis de Castelnuovo & de Boutillere; *fils naturel de* Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, gouverneur de Lutselbourg, & légitimé par l'empereur Rodolphe II, naquit en 1585, fut élevé dans sa jeunesse à la cour d'Ernest, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, & envoyé fort jeune en Hongrie, pour apprendre le métier de la guerre sous Charles, comte de Mansfeld, son frere. Il servit ensuite l'empereur & le roi d'Espagne dans les guerres de Hongrie & des Pays-Bas; mais il eut dans ce service quelque mécontentement, soit parcequ'on lui avoit rabattu de ses gages, soit parcequ'on ne songeoit point à l'avancer. Ainsi il se retira du service d'Espagne, & conserva toujours dans le cœur une grande haine contre les Espagnols. En 1609 il se mit dans le service sous l'archiduc Léopold; mais il entra après dans l'union, & servit ensuite Charles-Emanuel, duc de Savoye, contre l'Espagne; & le duc, pour le récompenser de ses services, le fit marquis de Castelnuovo. Après la paix, il alla en Allemagne avec deux mille hommes, pour rendre service à Frédéric, électeur Palatin, qui l'envoya l'an 1618 en Bohéme au secours de ceux, qui dans ce royaume s'étoient soulevés contre la maison d'Autriche. Les Bohémiens lui donnerent à Prague la charge de grand-maître de l'artillerie, & de général d'infanterie. Il prit ensuite la ville de Pilsen, & fut mis à cause de cela au ban de l'empire en 1619 par l'empereur Matthias; mais les Bohémiens le reçurent au nombre des princes du pays. Il avoit reçu auparavant quelque échec près de Rotelitz, dans une rencontre avec le général Bucquoi, mais il fut bien, peu de temps après, prendre sa revanche. Cette même année, les Bohémiens voulurent se donner un roi, & Ernest, comme membre des états de Bohême, donna sa voix au duc de Savoye, qui, à ce qu'il l'assuroit, devoit embrasser la religion protestante, comme il l'avoit fait lui-même, quoiqu'il eût été élevé dans la religion romaine. Environ dans le même-temps, les Bohémiens lui donnerent le cloître de Codischau, & deux petites villes avec quelques villages, qui lui rapportoient un grand revenu. Cependant l'électeur Palatin fut élu roi de Bohéme; mais il perdit bientôt après ce royaume par la perte de la bataille de Prague, qui se donna en 1620, & où Ernest ne se trouva pas. Après cela, il défendit long-temps les villes de Pilsen & de Thabor, & le roi Frédéric le nomma pour son général en Bohéme; mais l'empereur Ferdinand mit sa tête à prix, promettant une grosse somme d'argent à quiconque pouroit le lui livrer mort ou vif. Pilsen se rendit en 1621 à l'empereur, & Ernest n'étant pas en état de tenir tête au général Tilly, se retira avec son armée dans le haut Palatinat, & battit sur les frontieres quelques troupes de Tilly & de Wurtzbourg. Tilly marcha avec les troupes impériales & bavaroises vers le haut Palatinat, mais Ernest se retira dans le bas Palatinat & dans l'évêché de Spire. En 1622 il ravagea l'Alsace, assiégea sans succès la ville d'Elsas-Zabern, & fut mis au ban de l'empire pour la seconde fois par l'empereur Ferdinand II. Cela ne l'empêcha pas de rentrer dans l'évêché de Spire, & après que le roi Frédéric eut joint son armée à la sienne, ils battirent les Bavarois près de Mingelsheim, prirent Ladenburg d'assaut, & secoururent Haguenau. Ces heureux succès réveillerent le courage de ses troupes qui étoient mal payées, & les animerent à le suivre promptement & de bon cœur. Là-dessus il tomba sur Louis, landgrave de Hesse-Darmstadt, qui tenoit le parti de l'empereur, & le fit prisonnier avec Jean, son fils; mais ils furent relâchés à certaines conditions. Ensuite il joignit son armée

avec celle de Christiern, duc de Brunswick, & évêque d'Halberstadt, traversa l'Alsace, la Lorraine & le Hainaut, pour entrer dans le Brabant, parcequ'il voyoit que les affaire de l'union alloient mal, & que d'ailleurs il ne trouvoit aucun accès auprès de l'empereur, à qui il avoit inutilement offert ses services, après l'avoir auparavant prié de révoquer son ban. Sa marche dans les Pays-Bas se fit dans le temps qu'on s'y attendoit le moins, & s'exécuta par conséquent avec assez de facilité; mais elle fut fort préjudiciable aux lieux qui se trouverent sur son passage, parceque ses soldats ne vivoient que du butin & du pillage qu'ils faisoient. Le duc de Bouillon se servit de l'occasion, & voulut persuader à Ernest, & à Christiern de marcher au secours des réformés. L'approche de ces deux généraux ne donna pas peu d'inquiétude au roi de France. Le duc de Nevers tâcha de les faire entrer au service du roi; mais Ernest prit le parti de se rendre directement dans les Pays-Bas. Il trouva, contre son attente, le général Espagnol Gonsalve de Cordoue, rangé en bataille derriere une hauteur près de Fleurus pour lui couper le passage. Les soldats de Mansfeld n'avoient pas, en six semaines de temps, passé la nuit à couvert, & n'ayant point vu de pain depuis une quinzaine de jours, ils avoient été contraints de se nourir de fruits, desorte qu'ils étoient tous fatigués, & la plupart malades. Cependant Ernest hasarda le combat, & défit entierement les Espagnols, qui perdirent leur canon & leurs équipages, & qui, parcequ'on ne s'acharna pas à les poursuivre, s'attribuerent la victoire; mais comme les troupes du comte de Mansfeld manquoient de vivres, il se hâta de gagner les Pays-Bas unis; mais il perdit en chemin bien du monde. Il arriva tout à propos pour se trouver à la levée du siége de Berg-op-Zoom, assiégée par le général Espagnol Spinola. Il assista aussi avec le prince d'Orange à l'infructueuse tentative sur Anvers. Dans la même année, après avoir couru grand risque de se noyer, il arriva en Allemagne, où il prit, chemin faisant, Dorsten, & d'autres places de Westphalie, & entra dans le comté d'Oost-Frise. Pendant ce temps-là, Christiern, duc de Brunswick, fut battu par le général Tilly, & son armée, dont une partie se mit au service des Hollandois, fut entiérement dissipée; mais comme ces gens-là étoient accoutumés au pillage, on leur donna bientôt leur congé. Herman-Othon, comte de Stirum, mena ceux qui voulurent continuer de servir en Oost-Frise vers le comte de Mansfeld, qui leur permit toutes sortes d'insolences. Le général Tilly voulut, dans la suite, l'aller attaquer; mais il le trouva si bien retranché près de Stuckhausen, qu'il ne put en approcher. Outre cela le comte de Mansfeld avoit reçu un secours de quelques mille François; mais comme on n'avoit pas en main l'argent pour les payer, il survint un grand désordre dans cette armée. Les habitans de l'Oost-Frise perdirent enfin patience, & après avoir envain demandé à l'amiable qu'on les délivrât de ces fâcheux hôtes, ils vouloient prendre les armes; mais les états-généraux porterent, par leur entremise, Ernest à quitter le pays moyennant une somme de trois cens mille francs, & à congédier ses troupes. Il le fit, mais il garda encore quelques gens, qui à la fin se débanderent. Après cela, il se retira en France, où l'on craignoit de plus en plus la puissance de la maison d'Autriche, & pria le roi de vouloir soutenir l'électeur Palatin. Cela lui ayant en quelque maniere été promis, il passa en Angleterre, où on lui fit une fort bonne réception, accompagnée de riches présens, & de la charge de général dans cette guerre. Là-dessus il fit ses préparatifs, & passa en Hollande avec quelques troupes angloises, qu'il remit au prince d'Orange, pour s'en servir dans l'entreprise formée de faire lever le siége de Breda. La seconde fois qu'il passa en Angleterre, il fit naufrage & courut grand risque de perdre la vie. Il se sauva pourtant; mais avec perte de presque tout son équipage. En 1625 il retourna en Allemagne, ravageà l'archevêché de Cologne, se tint cependant quelque temps entre Hambourg & Lubeck, & prit son chemin vers la basse Saxe, où il se joignit au roi de Danemarck. En 1626 il tâcha de se rendre maître du fort qui est dans le voisinage de Dessau; mais il fut repoussé avec grande perte par le général Walstein. Il fut plus heureux dans la Marche de Brandebourg, & il résolut de faire une diversion en Silésie & en Moravie, & même en Hongrie. Il y fut principalement porté par Bethlem Gabor, prince de Transilvanie, qui se mettoit en état de se défendre contre l'empereur. Ernest reçut du roi d'Angleterre un renfort de 3000 Ecossois, & du roi de Danemarck un de deux mille; à quoi se joignit un grand nombre de ceux qui avoient été chassés des pays héréditaires de l'empereur, desorte qu'il se mit en marche avec des forces considérables pour entrer dans la Silésie, & pousser jusqu'en Moravie. Cette expédition fut très-funeste à ces pays-là, parceque ces troupes, ne recevant point de solde, ne subsistoient que de ce qu'elles pilloient. Les impériaux, sous la conduite du général Walstein, se mirent à ses trousses; mais il sut si bien prendre ses mesures, qu'il gagna Jablonka, par où l'on passe de Moravie en Hongrie par les montagnes, dans le temps que les impériaux croyoient le tenir enfermé. On lui envoya ensuite de Hongrie 4000 chevaux à sa rencontre, & Jean Ernest, duc de Saxe-Weimar, vint aussi le joindre avec une armée de 12000 hommes; mais Ernest s'appercevant que le prince de Transilvanie étoit en traité avec l'empereur, il donna son artillerie à ce prince, & ses troupes au duc Jean-Ernest, & au général Carpezan, dans le dessein de se rendre à Venise par la Turquie, & de s'abandonner ensuite à la fortune; mais étant venu à Vracovitz, petite ville de la Bosnie, il fut surpris d'une maladie, qui lui causa la mort le 20 novembre 1626. Son corps fut porté & enterré à Spalatro dans la Dalmatie. Les exploits de cet Ernest de Mansfeld ont causé de l'étonnement à tout le monde, puisqu'après avoir été souvent battu, il avoit toujours des ressources imprévues. On dit, qu'il est le premier qui ait introduit l'usage des dragons dans la guerre. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740, & *supplément françois de Basle*.

ERNEST-CASIMIR, comte de Nassau, Catzenelnbogen, Vianden & Dietz, naquit à Dillenbourg, le 22 décembre 1573. Il étoit fils de JEAN, surnommé *le Vieux*, comte de Nassau, & d'*Elizabeth*, fille du landgrave *Georges* de Lichtenberg. Il fit ses premieres études à Siégen, les continua dans l'école illustre de Herborn, & les acheva dans l'académie de Basle. De-là il alla à Genéve, & ensuite en France, & vint enfin à Groningue, auprès de son frere aîné, le comte Guillaume-Louis. Il résolut de servir sous lui contre les Espagnols, mais il eut tout d'abord le malheur d'être fait prisonnier dans une bataille par les Espagnols en 1595 avec son frere, le comte Philippe, & Ernest, comte de Solms, & mené à Rhinberg, où les deux autres comtes moururent. Pour lui, il fut relâché moyennant une rançon de dix mille florins. Ensuite il fut fait capitaine d'infanterie au service des états-généraux, & il se trouva à Hulst avec sa compagnie, lorsque les Espagnols en firent le siége. En 1597 il eut part aux siéges & à la prise des villes de Rhinberg & de Lingen sous le commandement du comte Maurice de Nassau, & en 1598 il accompagna en France la veuve de Guillaume, prince d'Orange, dont la fille Charlotte-Brabantine fut

mariée à Claude de la Tremoïlle. Après son retour dans les Pays-Bas, il fit la campagne avec le comte Maurice contre l'amirante de Castille. En 1600, après avoir aidé à prendre le fort Saint-André, il fut envoyé en Flandre avec le prince Maurice, prit, chemin faisant, un château & un fort, & commanda l'avant-garde en Flandre. Dans un combat avec les troupes de l'archiduc Albert, il reçut quelque échec; mais le lendemain il eut occasion de s'en venger, dans une bataille qui se donna entre les deux armées, & où la victoire fut de son côté. Dans les années suivantes, il se trouva à la prise de plusieurs villes, & en 1605 à la bataille contre le général Espagnol Trivulce. Il fut fait, la même année, gouverneur de Rhinberg. En 1606 il assiégea & prit la ville de Lochem. Après la mort de son pere, qui arriva cette année, il eut pour son partage le comté de Dietz. Ensuite, du consentement des états, il se rendit auprès de Henri-Jules, duc de Brunswick, pour l'aider dans le siége de Brunswick. Il épousa alors la fille de ce duc, nommée *Hedwige*. La même année, les états-généraux le firent général de leur armée, gouverneur de Gueldre, & du comté de Zutphen, & en 1610, il fut fait gouverneur de la province d'Utrecht. En 1612 il alla, au nom des états, recevoir Frédéric V électeur Palatin, qui alloit en Angleterre pour y épouser une princesse Angloise, & il le conduisit à la Haye. En 1615 Frédéric-Ulric, duc de Brunswick-Lunebourg, son beau-frere, ayant assiégé Brunswick, lui donna le commandement de son armée; mais les états-généraux qui avoient des égards pour la ville de Brunswick, refuserent de le laisser aller. Son frere, le comte Guillaume-Louis de Nassau, étant mort en 1620, il fut fait à sa place stadhouder de Frise. Depuis que la tréve de douze ans fut expirée en 1621, Ernest-Casimir acquit beaucoup de gloire dans toutes les occasions qui se présenterent pour le service de l'état. En 1622 il aida à prendre Berg-op-Zoom, & enleva Steenwyck aux Espagnols. En 1623 il pourvut à la sureté de Bréme contre les entreprises du général Tilly. Le prince Maurice le déclara alors son héritier & son successeur à la principauté d'Orange, en cas que son frere, le prince Frédéric-Henri, ne laissât point d'héritiers. En 1626 il fit la conquête d'Oldenzeel, & appaisa le tumulte survenu à Leuwarden. En 1628 il se trouva à la prise de Groll, & l'année suivante il commanda une armée contre Henri, comte de Berg, & l'obligea de se retirer du Velau où il avoit fait une irruption. En 1632 il marcha contre Venlo avec le prince Frédéric-Guillaume, qui, avant la reddition de la place, l'envoya contre Ruremonde. Le second jour du siége, Ernest Casimir fut blessé à la tête d'un coup de mousquet, dont il mourut quelques heures après. C'étoit le 2 juin 1632. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740, & *supplément françois de Basle.*

ERNESTI (Jérôme) d'Erfurt, fut d'abord professeur en langues orientales à Konisberg, & ensuite ministre à Bartensteins. Il mourut le 8 avril 1657. On a de lui: *Compendiosa grammaticæ hebrææ introductio.* * Supplément françois de Basle.

ERNESTI (Jean-Christophe) théologien luthérien, né le 11 janvier 1662, fut d'abord ministre à Plaue près d'Arnstadt, ensuite au grand & petit Bruchteren, & enfin à Tenstadt, & docteur en théologie à Wittemberg. Il mourut le 11 août 1722. On a de lui: *Disputationes de bibliis polyglottis; de antiquo excommunicandi ritu; de Euseb. Pamphil. de dialogis doctor. vet. ecclesiæ; de absoluto reprobationis decreto, &c.* * Supplément françois de Basle.

ERNOUL, abbé de S. Martin de Troarn, *cherchez* ARNOUL.

ERNSTIUS (Henri) & non pas ERNELTIUS, comme il est nommé dans l'édition de ce dictionnaire faite à Basle, ni ERNESTIUS, comme il se trouve dans la derniere de Hollande, naquit à Helmstädt le 16 février 1603. Créé docteur en droit, il se rendit en Danemarck, où Oliger Rosencrants lui confia l'éducation de ses fils, & ensuite le fit voyager avec l'un d'eux en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre & en Hollande. En 1635, il fut fait professeur en droit & en morale dans l'académie de Sora. En 1661, le roi Frédéric III le fit conseiller de la cour & de la chancellerie, & assesseur du tribunal suprème. Il fut joint à ceux qui étoient établis pour mettre en ordre le droit danois. Ce jurisconsulte, estimé pour ses lumiéres & son intégrité, mourut à Copenhague la 7 avril 1665. On trouve la liste de ses ouvrages dans Alb. Bartholin *in Indice scriptorum Danicorum*, & dans Mollerus, *Hypomnemata*, p. 137, &c. & *in spicilegio Hypomn.* p. 18 & 19. Les ouvrages manuscrits qu'il a laissés, & qui sont en état d'être imprimés, se trouvent encore en plus grand nombre. Entre les ouvrages publiés on donne la préférence aux suivans: *Variarum observationum libri duo; Valerius Probus ex manuscriptis auctus & emendatus; anonymi genealogia & series aliquot regum Daniæ cum notis; introductio ad veram vitam; sabbatismus, seu de studiis diebus festis convenientibus; observationes ad antiquitates Etruscas Inghiramii.* Cet ouvrage qu'il publia étant encore jeune, le fit passer pour plagiaire, parce que l'on découvrit qu'il s'étoit paré du travail de Paganinus Gaudentius. *Sophos Asophos seu de re summa omniumque difficillima, nempe vera philosophia.* * Supplément françois de Basle.

ERNULPHE, évêque de Rochester, *cherchez* ARNOUL.

ERO, *cherchez* HERO.

EROGE, ancienne ville de Judée, au midi, non loin de la ville de Jérusalem auprès d'une montagne fort élevée. Ozias roi de Juda, ayant eu la présomption d'entrer dans le sanctuaire du temple, pour y offrir à Dieu de l'encens, ce qui n'étoit permis qu'aux prêtres, il se fit un si grand tremblement de terre, que la voute du temple s'entr'ouvrit. En même temps cette montagne fut séparée en deux avec tant de violence, qu'une partie roula quatre stades, & s'alla arrêter contre une autre montagne à l'orient, après avoir renversé les jardins du roi par sa chûte, & bouché les grands chemins. Ce roi, en punition de sa témérité, fut frapé de la foudre, & son front devint tout couvert de lépre. Il fut aussitôt chassé du temple & de la ville, hors de laquelle il passa le reste de ses jours, avec cette marque d'infamie. Les prophétes Amos & Zacharie ont parlé de ce tremblement de terre. * Joan. Euseb. Nier. *lib. de mirac. nat. terræ prom. c.* 80. Joséphe, *antiq.* 9, 11.

EROPE (*Æropus*) ou EROPS, roi de Macédoine, étoit fils de Philippe I, auquel il succéda l'an 598 avant J. C. Les Illyriens voulant se servir de l'avantage de cette minorité, firent la guerre aux Macédoniens, & les défirent, ce qui toucha si fort ces derniers, qu'ils s'aviserent de porter leur petit roi à la tête de l'armée; spectacle qui anima si fort les soldats, qu'ils furent vainqueurs de leurs ennemis. Erope regna environ 43 ans depuis la mort de son pere. D'autres auteurs font Erope fils d'Argée, & frere de Philippe I. * Justin, *l.* 7.

EROPE (*Ærope*) femme d'Atrée, roi d'Argos, se laissa corrompre par son beau-frere Thyeste, & eut de lui deux fils, qu'Atrée fit manger à celui qui en étoit le pere. Sénéque le poëte a tiré de-là le sujet de ses tragédies. Pausanias parle d'une autre Erope, ou *Æërope*, fille de Cephée, & aimée de Mars. * *Lib.* 8.

EROS, esclave de M. Antoine le Triumvir, voyant que son maître qui s'étoit retiré à Alexandrie après la perte de la bataille d'Actium, le conjuroit dans son désespoir, de lui passer son épée au travers du corps, la tira comme pour lui rendre ce cruel office; mais en même temps, la tournant contre soi-même, il se l'enfonça dans le cœur, & tomba mort aux pieds de son

maître. Antoine, encouragé par cet exemple, se donna lui-même le coup dont il mourut quelques jours avant Cléopatre, l'an 724 de Rome, & le 30 avant J. C. * Plutarque, *vie d'Antoine*.

EROSTRATE ou ERATOSTRATE, nom de celui qui mit le feu au temple de Diane à Ephese, *voyez* ERATOSTRATE.

ERP (Henriette d') fille de qualité, fut abbesse du couvent de Vrouwenkloster, au fauxboug d'Utrecht. Elle succéda dans cette dignité à Gertrude de Groënestein, le lendemain de la fête de S. Gilles en 1503. Elle mourut le 26 décembre de l'an 1548. Elle écrivit en hollandois les annales de son couvent, que Matthæus a publiées dans le tome I de ses *analecta veteris avi*. A l'an 1539, elle fait mention de Jean d'Erp, son frere. * Gasp. Burmanni *Trajectum eruditum*, p. 93.

ERPACH, *Erpachum*, petite ville d'Allemagne dans la Franconie, avec le titre de comté. Son territoire est proprement dans l'Ottenwal, ou forêt d'Othon, entre le Rhin, le Mein & le Necre. Les comtes d'Erpach sont maîtres de quelques bourgs voisins, & ont séance dans les diétes générales de l'empire.

ERPACH, famille de comtes. Les comtes d'Erpach, qui possédent la charge d'échanson héréditaire auprès de l'électeur Palatin, prétendent tirer leur origine d'Eginard ou Eginhard, qui, à ce qu'on dit, épousa Emme, fille de Charlemagne. Il est certain qu'il en est fait mention dans les premiers tournois; mais la véritable souche de cette race doit se fixer dans la personne de Conrad, *le Vieux*, qui étoit fort célébre en 1332. Il eut quatre fils, savoir *Gerlac*, qui fut évêque de Worms, & mourut en 1332; Jean, qui suit; *Conrad* & *Everard*.

I. Jean, comte d'Erpach, eut deux fils, savoir *Jean*, chanoine & archidiacre de Wurtzbourg; & Conrad, qui suit.

II. Conrad, comte d'Erpach, vivoit en 1357. Il épousa la baronne de Reybourg, & il en eut Everard, qui suit.

III. Everard, comte d'Erpach, épousa *Elisabeth*, comtesse de Catzenelnbogen; de laquelle il eut Conrad, qui suit.

IV. Conrad, comte d'Erpach, vivoit vers l'an 1482. Il épousa *Marguerite* de Bickenbach, de laquelle il eut *Othon*, marié à *Amélie*, comtesse de Wertheim; & Philippe, qui suit.

V. Philippe, comte d'Erpach, épousa *Marguerite*, comtesse de Hohenlo. Outre trois filles, dont deux furent mariées à des comtes, & la troisiéme, *Eve* à *Sigismond*, baron de Zwartzenbourg, il en eut encore deux fils, savoir *Erasme*, qui eut trois filles, *Anne*, *Catherine* & *Marguerite*, toutes trois mariées à des comtes; & Georges qui suit.

VI. Georges, comte d'Erpach, épousa *Cordule*, comtesse de Haag, de laquelle il eut Everard, qui suit.

VII. Everard, comte d'Erpach, seigneur de Bickenbach, épousa une comtesse de Wertheim, de laquelle il eut, 1. *Marguerite*, mariée au comte de Rheineck, qui étoit le dernier de sa maison: 2. *Georges*, qui mourut en 1569; 3. *Valentin*; & 4. Everard, qui suit.

VIII. Everard, comte d'Erpach, &c. né en 1551, épousa *Marguerite* N. de laquelle il eut quatre filles, & un fils, nommé Georges, qui suit.

IX. Georges, comte d'Erpach, &c. eut quatre femmes, toutes de race de comtes. Il n'eut point d'enfans de la premiere; la seconde, qui étoit *Anne*, fille de *Frédéric-Magnus*, comte de Solms, lui donna sept filles & deux fils. Les sept filles furent 1. *Marguerite*, mariée à *Louis-Everard*; 2. *Anne-Amélie*, mariée au rhingrave *Frédéric*; 3. *Elisabeth*, qui épousa *Henri* de Limbourg; 4. *Agathe*, qui fut mariée à *Georges-Frédéric*, marquis de Bade-Dourlac; 5. *Anne*, mariée à *Philippe-Georges*, comte de Leiningen; 6. *Agnès*, femme de *Henri* de Blawen; 7. *Barbe*, morte sans avoir été mariée; 8. *Frédéric-Magnus*, qui eut deux fils morts jeunes; 9. *Louis*, qui de sa femme *Julienne*, comtesse de Waldeck, eut *Julienne*, mariée à *Jean-Philippe*, wiltgrave & rhingrave; *Frédéric-Magnus*; *Godefroi*, & *Georges-Frederic*, tous morts sans enfans. De sa troisiéme femme il eut cinq enfans, tous morts en bas âge. De sa quatriéme, nommée *Marie*, comtesse de Barby, & veuve de *Josias*, comte de Waldeck, il eut quatre filles, toutes mariées à des comtes, & un fils, nommé Georges-Albrecht, qui suit.

X. Georges-Albrecht, comte d'Erpach, naquit le 16 décembre 1597. Il eut trois femmes; la premiere fut *Magdeléne*, comtesse de Nassau. Il en eut 1. *Ernest-Louis*, né en 1626, & mort en 1627, le 29 mai; 2. *Louise-Albertine*, née en 1628, & morte en 1645; 3. *Georges-Ernest*, né en 1629, marié en 1656, avec *Charlotte-Christine*, comtesse de Hohenlo & de Schillingfurst, morte sans héritiers en 1669; 4. *Marie-Charlotte*, née en 1631, mariée à *Jean Ernest*, comte d'Isembourg; 5. *Anne-Philippine*, née en 1632, & morte l'année suivante. Sa seconde femme fut *Anne-Dorothée*, baronne de Limbourg, qui mourut en couches de deux jumeaux. La troisiéme femme fut *Elizabeth Dorothée*, fille de *Georges-Frédéric*, comte de Hohenlo, de laquelle il eut 1. en 1636, *Georges-Frédéric*, mort en 1653; 2. en 1641, *Christine-Elisabeth*, mariée à *Salentin-Ernest*, comte de Manderscheidt; 3. en 1643, Georges-Louis, qui suit; 4. en 1644, *Georges-Albrecht*, mort l'année d'après; 5. en 1646, *Georges*, tué en 1678, au service des Hollandois, après avoir eu deux filles de sa femme *Louise-Anne*, comtesse de Waldeck & d'Eulembourg; 6. en 1648, Georges-Albrecht, qui suit, après son frere Georges-Louis.

XI. Georges-Louis, comte d'Erpach, épousa *Amélie-Catherine*, fille de *Philippe-Théodore*, comte de Waldeck, dont il eut 1. *Henriette*, née le 27 septembre 1665, & morte deux jours après; 2. *Henriette-Julienne*, née le 15 octobre 1666; 3. *Philippe-Louis*, colonel au service des Etats-généraux, chevalier de l'ordre de S. Jean, né en 1669, le 10 juin; 4. *Charles-Louis*, né le 16 juin 1670; 5. *Georges-Albert*, né le premier juillet 1671, & mort le même jour; 6. *Amélie-Mauritiane*, née en 1672, & morte deux ans après; 7. *Frédéric-Charles*, né le 26 avril 1673, & mort le lendemain; 8. *Willemine-Sophie*; 9. *Magdeléne-Charlotte*; 10. *Guillaume-Louis*; 11. *Amélie-Catherine*; 12. *Frédéric-Caroline*, & 13. *Ernest*. Ils sont tous morts peu de temps après leur naissance. Le pere mourut le 30 avril 1693, & la mere le 14 janvier 1697.

XI. Georges-Albrecht, comte d'Erpach, fils de Georges-Albrecht, & d'*Elizabeth Dorothée*, sa troisiéme femme, fut lieutenant-colonel dans les troupes du cercle de Franconie: il étoit né après la mort de son pere le 16 février 1648. Il épousa en 1671 *Anne-Christine-Dorothée*, fille de *Philippe-Godefroi*, comte de Hohenlo-Waldembourg, dont il eut le 6 novembre 1673, *Christiane-Sophie-Dorothée*, mariée en 1695 à *Frédéric-Caton*, comte de Hohenlo-Oeringen; 2. le 11 janvier 1675, *Philippe-Frédéric*, mort le 25 juillet de la même année; 3. le 14 septembre 1677, *Philippe-Charles*, qui en 1698 épousa *Charlotte*, fille de *Jean-Théodore*, comte de Kunowitz; 4. le 12 février 1679, *Dorothée-Elizabeth*, morte incontinent après sa naissance; 5. le 30 novembre 1680, *Charles-Guillaume*, qui en 1708 épousa *Anne-Marie-Ernestine*, fille d'*Ernest-Guillaume* de Salisch, lieutenant-général au service des Etats-généraux, & qui mourut le 27 septembre 1714, laissant une fille, nommée *Anne-Sophie-Christine*; 6. le 27 décembre 1681, *Ernest-Frédéric-Albert*; 7. en 1683, *Frédérique-Albertine*, mariée à *Frédéric-Everard*,

comte de Hohenlo, & morte le 19 janvier 1709; 8. le 19 juillet 1686, *Georges-Guillaume*; 9. le premier novembre 1687, *Georges-Albert*, capitaine de cavalerie dans les troupes de Hesse-Darmstat, mort le 20 décembre 1706; 10. le 23 avril 1689, *Henriette Julienne-Caroline*; 11. le 16 janvier 1691, *Georges-Auguste*; & 12, le 26 décembre 1694, *Christian-Charles*. De cette famille étoit issu THÉODORIC, qui fut électeur de Mayence depuis 1435, jusqu'en 1459. Il étoit fils de WOLFANG-SCHENGK d'Erpach, & de la baronne de Winsberg. * *Dictionnaire françois de Basle.*

ERPENIUS, vulgairement d'ERP, ou ERPEN, (Thomas) né à Gorcum en Hollande, l'an 1584, étoit fils de *Jean* d'Erp, & de *Béatrix* de Bie, natifs de Bos-le-duc. Il étudia à Leyden. S'étant attaché sur-tout aux langues orientales, à la persuasion de Scaliger, il y fit un très-grand progrès. Après avoir appris le grec, l'hébreu, & l'arabe, il voyagea en France, en Angleterre, en Allemagne, & en Italie. S'étant arrêté à Venise, il y eut diverses conférences avec les Juifs, & y apprit la langue persienne, la turque, & l'éthiopienne. A son retour dans les Pays-Bas, il fut professeur de la langue arabique, dans l'université de Leyden, où il mourut le 13 novembre 1624. Les états des Provinces-Unies firent une estime particuliere du mérite d'Erpenius, qu'on envoya l'an 1619 en France. Le roi d'Espagne & l'archevêque de Séville, l'inviterent plus d'une fois à passer en Espagne, pour y expliquer quelques inscriptions arabiques. On dit aussi que le roi de Maroc en Afrique, avoit tant d'admiration pour les lettres d'Epernius écrites en arabe, qu'il ne pouvoit se lasser de les lire, & de les montrer à ceux qui parlent naturellement cette langue. Gerard-Jean Vossius prononça son oraison funebre. Nous avons de lui une excellente grammaire arabique, écrite en latin, & imprimée à Leyde en 1613, *in-4°.* & une hébraïque; *Proverbia arabica*; *fabulæ Locmanni*; *historia Josephi patriarchæ*; les pseaumes en syriac; le pentateuque en arabe; l'histoire sarasine en arabe & en latin, &c. * Joannes Meursius, *Athen. Batav. l.* 2. Valere André, *bibl. Belg. &c.* Baillet, *jugemens des savans sur les grammairiens Arabes.*

ERQUICO, ARQUICO, & ERCOCO, *Erquicum* & *Arquicum*, ville d'Afrique sur la mer Rouge, le long de la côte d'Abeix. Il y a un très-bon port, qui y attire le commerce, & qui le fait valoir. Les Turcs sont maîtres de cette ville, & elle dépend du beglierbey de Suaquem, qu'on appelle à la Porte, bassa d'Abassie.

ERRANS (Jérôme) capucin de Sicile, étoit un savant jurisconsulte, avant que d'entrer en religion. Dès qu'il fut religieux, il se signala par sa sagesse & par une vie exemplaire, de sorte qu'il fut honoré des premiers emplois de son ordre, & qu'il en devint enfin général en 1587. Il gouverna avec une louable discrétion tous ceux qui étoient dans sa dépendance, joignant la science à l'intégrité de la vie. Il mourut au commencement de 1610. On a de lui, *Expositio P. S. in regulam D. Francisci, in qua plurimæ & singulares difficulates ac quæstiones solidè & clarè examinantur & resolvuntur.* * Supplément françois de Basle.

ERRANS (Vincent) Sicilien de Castriboni, membre de l'académie des Curieux, étoit dans son plus grand lustre vers l'an 1603. C'étoit un homme d'un esprit pénétrant, & versé dans plusieurs sciences. On ne sait pas qu'il y ait autre chose de lui qu'une comédie, imprimée à Palerme en 1603, chez Jean-Antoine de Francisci, & qui a pour titre, *Inganni d'amore.* * Supplément françois de Basle.

ERRAULT (François) seigneur de Chemans près de Duretal en Anjou, où il naquit, garde des sceaux de France, suivit le barreau au parlement de Paris, où il fut reçu en une charge de conseiller en 1532, qu'il exerça jusqu'en l'année 1538. Après la conquête du Piémond, il fut fait président au parlement de Turin, puis maître des requêtes en 1541, & garde des sceaux de France après la mort de François de Montolon, pendant l'instruction du procès du chancelier Poyet, par lettres du 12 juin 1543, & en même temps chargé des papiers trouvés dans les coffres de ce chancelier. Il en fut destitué en 1544, retenant toujours ses charges de maître des requêtes, & de président de Turin. Il mourut le trois septembre de la même année à Châlons en Champagne, où il étoit avec l'amiral d'Annebault, pour traiter la paix avec l'empereur.

Il descendoit de Jean Errault, seigneur de la Panne sur la riviere de Sarthe en Anjou, qui de *Perrine* Grignon, sa femme, eut pour enfans JEAN II, qui suit; & *Guillelmine* Errault, mariée à *Jean* Girard, seigneur de la Claye en Précigné.

II. JEAN Errault, II du nom, seigneur de la Panne d'Escoice & de la Chevriere, épousa *Marie* Baudrier, dame de Chemans, fille de *Guillaume*, seigneur de Chemans près de Duretal; dont il eut entr'autres enfans ANTOINE, qui suit; *Antoinette*, dame en partie de la Chevriere, mariée à *Jean* le Mâle; & *Marie* Errault, dame de la Fosse-Aubert, & de Lisle en Moranne, qui épousa 1°. en 1490, *Bernard* du Pont: 2°. *Jean*, seigneur de la Genouilliere & de la Moriniere.

III. ANTOINE Errault, seigneur de Chemans, &c. mort avant l'an 1504, avoit épousé en 1480, *Roberte* de Bouillé, fille de *Louis*, seigneur de Bourgneuf, dont il eut HERVÉ, qui suit; & FRANÇOIS, qui fit *la branche des seigneurs de* CHEMANS, *rapportée ci-après.*

IV. HERVÉ Errault, maître-d'hôtel du duc d'Orléans, épousa le 3 mars 1519, *Marie* de Beauvau, dame de Parillé, fille de *René*, seigneur de Rivau, & d'*Antoinette* de Montfaucon, dont il eut OLIVIER-BRIGITTE-RENÉ, qui suit.

V. OLIVIER-BRIGITTE-RENÉ Errault, seigneur de Chemans, &c. épousa *Louise* de Scepeaux, dame de la Bodiniere, dont il eut pour fille unique *Louise* Errault, mariée le 3 juillet 1593, à *Paul* de la Saugere, seigneur de la Boussardiere.

SEIGNEURS DE CHEMANS.

IV. FRANÇOIS Errault, fils puîné d'ANTOINE, seigneur de Chemans, & de *Roberte* de Bouillé, fut seigneur de Chemans, garde des sceaux de France, & a donné lieu à cet article. Il épousa *Marie* de Loynes, fille de *François*, président ès enquêtes du parlement, & de *Geneviéve* le Boulanger, dame de Grigni, dont il eut *Jean*, seigneur de Chemans, conseiller au parlement, & abbé de S. Loup de Troyes, mort en 1614, âgé de 89 ans; *Charlotte*, mariée à *Gilbert* Filet, seigneur de la Curée & de la Roche-Turpin; & *Geneviéve* Errault, alliée à *Jacques* Morin, seigneur de Loudun, conseiller au parlement. * *Voyez* Du Chêne, *hist. des chancel.* Ménage, *hist. de Sablé.* Le P. Anselme, *hist. des grands officiers, &c.*

ERRIC, *cherchez* ERIC.

ERRICO, ENRICO, ou HENRI (Scipion) non de Naples, ni de Cosenza, comme le prétendent quelques auteurs, mais de Messine, étoit un poëte Italien, qui florissoit dans le XVII siécle, sous Urbain VIII. Il a fait diverses poësies en sa langue, parmi lesquelles on considére particulierement; 1. les *portraits des belles dames*, en sixains; 2. les idylles de l'Endymion, & de l'Ariane; 3. *la voie Lactée*, ou le chemin de S. Jacques au ciel, en sixains; 4. un volume de poësies lyriques; 5. le poëme héroïque de la *Babylone détruite*; 6. un autre poëme héroïque de la *guerre de Troyes*; 7. deux comédies; l'une sous le titre de la *révolte du Parnasse*, & l'autre sous celui des *procès du peintre*; 8. *la guerre du Parnasse* en deux parties; 9. *la croix étoilée*, en huitains, ou stances de huit vers; 10. un petit poëme sur la *lettre prétendue de la sainte Vierge*, mere de Dieu, aux habitans de Messine; 11. un opera ou drame en musique, sous le titre de la *Déidamie*; 12. l'*Au-*

triche victorieuse, qui n'est qu'une espéce d'épithalame; *des métamorphoses*, faites à l'imitation de celles d'Ovide; & le *passage de Moïse*, qui est une paraphrase poëtique en prose. Le sieur Toppi dit qu'on admiroit particulierement dans tous ses ouvrages la facilité du style, la vivacité du génie & des pensées, la douceur des expressions, & diverses autres qualités propres à attacher un lecteur. * Nicolas Toppi, *bibl. Napolit. p.* 280, 281.

ERRIF (*Errifis*) province d'Afrique dans le royaume de Fez en Barbarie, s'étend le long de la mer Méditerranée, entre la province d'Haba, qu'elle a au couchant, & celle du Garet, qu'elle a à l'orient. Ses villes principales sont, Gomer, Mezemma, Terga, Pennon de Velez, Tegazza, Guasavala, Belis, &c. On appelle *Errif*, ou *Elrib*, la basse Egypte, que les Grecs nomment *Delta*, à cause de sa figure, qui ressemble à cette lettre grecque. Le nom arabe que l'on vient de rapporter, & qui signifie *une poire*, lui a été donné par la même raison. * Bochart, *Chanaan, l. IV, c.* 24.

ERSKINE, illustre famille d'Ecosse, qui tire son nom du château d'Erskine, situé dans la baronnie de Renfrey. HENRI d'Erskine vivoit en 1226, sous le regne d'Alexandre II. JEAN, l'un de ses descendans, fut créé chevalier en 1322, par Robert I, à cause de la valeur qu'il fit paroître contre les Anglois. Il fut pere de ROBERT, qui rendit de très-grands services au roi David II, lorsqu'il perdit sa liberté dans la bataille près de Durham. Il fut nommé, en récompense, premier chambellan & gouverneur des châteaux de Stirling, d'Edimbourg & de Dunbarton. Ce monarque le chargea aussi d'une ambassade en France. Robert contribua beaucoup après la mort du roi, arrivée en 1370, à ce que Robert II montât sur le trône d'Ecosse, & il mourut l'an 1385, laissant deux fils, *Thomas* & *Nicolas* Erskine de Kinoul. Thomas, l'aîné, qui fut créé chevalier par Robert II, & envoyé par ce roi & par Robert III, son successeur, ambassadeur en Angleterre, eut de *Jeanne*, fille du chevalier *Edouard* Keith de Sinton, ROBERT Erskine. Ce dernier servit le roi Jacques I pendant sa détention en Angleterre, avec une fidélité inviolable. Le comte de Mar étant mort en 1436, il forma des prétentions sur la moitié du comté, à cause de sa mere, & en prit le titre; mais il ne put pas parvenir à la posséder, étant mort en 1453. THOMAS son fils, poursuivit les prétentions de son pere, mais il ne réussit pas. Etant mort en 1503, il laissa de *Jeanne*, fille du comte de Morthon, ALEXANDRE son successeur, qui devint sous Jacques IV, membre du conseil privé, & gouverneur du château de Dunbarton, & il eut ROBERT, de *Christiane*, fille de *Robert*, lord de Chrichton. Robert fut tué en 1513, dans la bataille près de Flodden, & laissa d'*Elizabeth*, fille de *Georges* Campbel de Loudun, entr'autres JEAN, qui étant gouverneur du château de Stirling, fut chargé de l'inspection sur le jeune roi Jacques V, de même que dans la suite sur sa fille Marie, qu'il conduisit en France l'an 1584. Il se distingua beaucoup dans ses ambassades à la cour de France & d'Angleterre, & fut pere par *Marguerite*, fille d'*Archibald*, comte d'Argyle, de trois filles & de cinq fils. *Robert*, l'aîné des fils, fut tué à la bataille de Pinkey. Le second nommé *Thomas*, qui fut employé dans plusieurs députations, mourut sans héritiers: JEAN & ALEXANDRE qui suivent, continuerent leur famille.

I. JEAN Erskine, troisiéme fils de JEAN, fut, après la mort de son pere, nommé en 1553, par la reine Marie, quoiqu'il fût encore fort jeune, gouverneur d'Edimbourg, & depuis conseiller intime. La même reine le créa comte de Mar, & lui confia l'éducation de Jacques VI, né en 1566. Il ne contribua pas peu à ce qu'il fût couronné le 29 juin, & il fut chargé en 1571 de la régence du royaume. Jean mourut le 28 octobre 1572, & laissa d'*Annabelle*, fille de *Guillaume* Murray de Tullibardin, un fils dans le bas âge, nommé JEAN, qui suit.

II. JEAN, second comte de Mar, fut envoyé en 1661 ambassadeur en Angleterre, & créé par Jacques VI lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, en 1603, chevalier de la Jarretiere, conseiller intime, & grand trésorier d'Ecosse. Il remplit cette derniere charge pendant l'espace de 15 ans, & eut de sa premiere femme *Anne*, fille de *David*, lord Drummond, JEAN, qui suit; & de la seconde, *Marie*, fille d'*Esme* Stuart, duc de Lennox, plusieurs enfans, entre lesquels se sont distingués principalement JACQUES & HENRI, dont il est parlé après le suivant.

III. JEAN Erskine, reçut en 1610 l'ordre de la chevalerie du Bain, succéda à son pere dans la qualité de comte de Mar, & devint ensuite conseiller intime, & gouverneur du château d'Edimbourg. Il mourut en 1656, après avoir beaucoup souffert de la part des ennemis de la maison du roi, & fut pere par *Jeanne*, fille de *François* Hay, comte d'Errol, de JEAN, qui suit.

IV. JEAN Erskine, quatriéme comte de Mar, demeura fidéle à son roi pendant la guerre intestine, & ne laissa point d'enfans de sa premiere femme *Marie*, fille de *Wauthier* Scot, comte de Buckleigh; il eut de sa seconde, nommée aussi *Marie*, fille de *Georges* Mackenzie, comte de Seaforth, trois filles, & CHARLES, qui suit.

V. CHARLES Erskine, cinquiéme comte de Mar, fut membre du conseil intime sous Charles II, & sous Jacques II, colonel d'un régiment d'infanterie. Il mourut en 1689, & laissa de *Marie*, fille de *Georges* Maule, comte de Panmure, entr'autres enfans, 1. JEAN, qui suit; 2. *Jacques*, qui devint lord-justicier clerk, sous le regne d'Anne; & 3. *Henri*, qui fut tué en 1707 à la bataille d'Almanza.

VI. JEAN Erskine, sixiéme comte de Mar, *dont il sera parlé dans un article séparé*, épousa 1°. *Marguerite*, fille de *Thomas* Hay, comte de Kinoul: 2°. en 1714 *Françoise*, fille d'*Evelin* Pierpont, duc de Kingston. De sa premiere femme il eut *Jean*, qui en 1732 étoit dans les troupes de France; & de sa seconde, une fille.

III. JACQUES d'Erskine, fils aîné du second lit de JEAN, comte de Mar, épousa en 1601 *Marie*, fille unique, & héritiere de *Robert* Duglas, comte de Buchan, par où il devint comte de Buchan. Il fut chambellan de Charles I, & laissa Jacques, qui suit.

IV. JACQUES Erskine, épousa *Marie*, fille de *Guillaume* Ramsey, comte de Dalhousie, dont il eut *Guillaume*, troisiéme comte de Buchan, qui mourut en 1695, sans avoir été marié.

III. HENRI Erskine, second fils du deuxiéme mariage de JEAN, comte de Mar, devint lord Cardross, par son épouse *Marie* Stuart. Son petit-fils nommé aussi HENRI, épousa *N.* fille & héritiere de *Jacques* Stuart de Kirkhill, & eut d'elle *David* Erskine, lord Cardross d'Auchterhouse, qui devint comte de Buchan après la mort de son oncle Guillaume, qui arriva en 1695, & qui étoit encore en 1728 lord-lieutenant des provinces de Stirling & de Clackmannon. Il fut sous le régne de Guillaume III, & d'Anne, membre du conseil privé, s'opposa de toutes ses forces au traité d'union entre l'Angleterre & l'Ecosse, & fut un des seize pairs qui assisterent au premier parlement de la Grande-Bretagne, convoqué par Georges I. Il eut seize enfans de son épouse *Françoise*, fille & héritiere de *Henri* Fairfax de Hurst, dont vivoient encore en 1728, trois fils & trois filles.

I. ALEXANDRE Erskine de Gogar, quatriéme fils de JEAN, eut de *Marguerite*, fille de *Georges*, lord Hume, THOMAS qui suit.

II. THOMAS Erskine, fut élevé avec le roi Jacques; duquel il se fit si fort aimer, qu'il le créa en 1603 baron

de Dirleton; en 1606, vicomte de Fenton; & en 1619, comte de Kelly dans le comté de Fife. Il devint outre cela chambellan du roi, capitaine de la garde angloise, & chevalier de la jarretiere, & laissa d'*Anne*, fille de *Gilbert* Ogiboy de Burie, *Thomas*, mort sans alliance, & ALEXANDRE, qui suit.

III. ALEXANDRE Erskine succéda à son frere, & fut pris en 1651, par les ennemis du roi, dans la bataille près de Worcester, & décéda en 1677, laissant de son épouse *Anne*, fille d'*Alexandre*, comte de Dumfermling, trois filles & deux fils, savoir ALEXANDRE, qui suit; & *Charles*, qui fut héraut d'armes.

IV. ALEXANDRE Erskine, comte de Kelly, &c. fut pere par *Marie*, fille de *Jean* Dalziel de Glenæ, d'ALEXANDRE, qui suit.

V. ALEXANDRE Erskine, mourut en 1710. Il laissa d'*Anne*, fille de *Collin* Lindsay, comte de Balcarras, *Alexandre* Erskine, comte de Kelly, vicomte de Fenton, lord Petenween, & baron de Dirleton, qui vivoit encore en 1728. * *Supplément françois de Basle.*

ERSKINE (Jean) comte de Mar, lord Erskine, Garioch & Alloway, gouverneur héréditaire & capitaine du château de Stirling, étoit fils aîné de CHARLES, comte de Mar, & de *Marie*, fille de *Georges* Maule, comte de Panmure. Il étoit si fort considéré de la reine Anne, qu'elle le nomma non-seulement assesseur du conseil intime, & colonel d'un régiment d'infanterie, mais de plus chevalier du chardon, & secrétaire d'état. Il fut en 1707 du nombre des commissaires, qui réunirent l'Angleterre avec l'Ecosse, & occupa, dans le premier parlement de la Grande-Bretagne, une place entre les seize pairs Ecossois. Ses fidéles services lui valurent en 1709 une pension de 2000 livres, & il fut obligé d'accepter le premier septembre 1713, pour la troisiéme fois, la charge de secrétaire d'état. La reine étant morte, il chercha à placer le prétendant sur le trône, & le proclama publiquement, le 16 septembre 1715, roi d'Angleterre & d'Ecosse; mais le combat s'étant livré, le 13 novembre suivant, près de Sheriff-Moor, à une petite distance de Dumblaine, il fut battu pat Jean Campbel, duc d'Argyle, qui commandoit les troupes du roi. Le prétendant se rendit en Angleterre, & aborda le 23 décembre près de Dundée; mais les troupes qu'ils avoient ramassées, ne purent se soutenir, ce qui engagea le comte de Mar à se retirer à Montros, & à prendre la fuite le 15 février 1716. Ils aborderent, le prétendant & lui, le même soir en Flandre près de Gravelines, & passerent incessamment en France. Il voulut aller secrétement en Hollande l'an 1719, mais il fut arrêté à Genève, à la réquisition du résident Anglois. Remis en liberté, il alla à Paris, où il mena une vie fort retirée. Attaqué enfin d'hydropisie, il fit le voyage d'Aix pour y prendre les bains; mais la cure fut si peu efficace, qu'il mourut en 1732. On dit que le prétendant l'avoit créé, à son arrivée en Ecosse, comte d'Alloway, marquis de Stirling, & duc de Mar. * *Supplément françois de Basle.*

☞ ERTZGEBURGE, c'est-à-dire, *les montagnes des mines.* On appelle ainsi un des cercles de l'électorat de Saxe, où sont les riches mines de Freyberg. Il fait partie de la Misnie, sur les frontieres de la Bohême qui le termine au midi, comme le Voigtlant le borne au couchant, le cercle de Léipsick au septentrion, & celui de Misnie propre au levant. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ ERVÉ, seigneur François, se distingua par sa valeur l'an 886 au siége de Paris, sous le regne de Charles le Gros. Il fut un des douze qui défendirent le petit châtelet contre les Normans, & qui y périrent tous, ainsi que le rapporte Abbon. Les douze chevaliers, dont Ervé étoit un, dit cet auteur, ayant perdu tout espoir de sauver la tour qu'ils défendoient, se retirerent sur la partie du pont qui étoit restée sur pied, & s'y défendirent jusqu'au soir, portant de loin des coups mortels sur les assiégeans. Forcés cependant de se rendre, ils mirent bas les armes; & moyennant une grosse rançon, on leur promit la vie: mais pendant qu'Ervé reprenoit le chemin de la ville, pour aller chercher la somme dont on étoit convenu, les perfides firent trancher la tête aux autres. Ervé, indigné de cette perfidie, retourna furieux aux ennemis, pour venger la mort de ses compagnons; mais ayant été fait prisonnier, on lui trancha la tête le lendemain, & son corps fut jetté dans la riviere, comme ceux des dix autres, car l'un d'eux s'étoit sauvé des mains des barbares. * Abbo, *de obsid. Parif.* M. Goujet, *mémoires manuscrits.*

ERVIGE ou ERINGE, roi des Wisigoths en Espagne, étoit fils d'un Grec nommé Ardabaste, que les empereurs de Constantinople avoient exilé en Espagne, & d'une cousine du roi Chindaswinte. Il fut couronné après Vamba le 21 octobre 680. Quelques auteurs disent qu'il fit donner un poison lent à Vamba. Il est pourtant marqué expressément dans le premier canon du VIII concile de Tolède, assemblé pour son élection, que Vamba lui céda le trône, & se fit moine. Ervige mourut vers l'an 687. * Roderic, *liv.* 2, *hist. hisp.* Mariana, *l.* 6.

ERXIAS, auteur Grec, écrivit une histoire de Colophon, comme Athenée le marque. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Gesner croit que cet auteur est le même qu'Ergias de Rhodes, qui laissa un livre de son pays. * Athénée, *l.* 8 & 13. Gesner, *bibl.* Vossius, &c.

ERYCE ou ERIX, capitaine Indien, lequel s'opposa à Alexandre, qui tiroit vers Embolime. Ce capitaine, avec 20000 hommes de guerre, s'étoit saisi d'un détroit qui étoit sur la route de ce prince. Les Indiens, soit pour gagner les bonnes graces du vainqueur, soit parcequ'Eryce leur étoit odieux, le tuerent comme il s'enfuyoit, & porterent sa tête & ses armes à Alexandre, qui ne voulut ni punir, ni récompenser cette action, pour ne point autoriser un si dangereux exemple. * Quint-Curce, *l.* 8, *c.* 12.

ERYMANTHE, montagne, forêt & fleuve d'Arcadie dans le Péloponèse, proche de Tegée. La riviere qui en sort se rend ensuite dans le fleuve Alphée. Il abonde en sangliers. Ce fut-là où Hercule tua ce fameux sanglier qui ravageoit tout le pays. On dit qu'il le porta vif sur ses épaules à Eurysthée. Les anciens poëtes ont fort parlé d'Erymanthe & de ce sanglier. Ortelius dit que cette montagne s'appelle aujourd'hui *Dimizana.** Baudrand. Horace, *Carm. I, od.* 21. Ovide, *trist.* 1, 3, & *métam.* 2.

ERYTHIE, ou ERITHÉE, est l'ancien nom de l'isle qui étoit entre Gadès & la côte d'Espagne. Pline en parle ainsi. *Du côté que l'isle de Gadès regarde l'Espagne, il y en a une autre, qui n'a que trois milles de longueur, & une de largeur, où a été autrefois la ville principale des Gadiens.* Quelques-uns disent que c'est cette Erythie, si célébre dans les poëtes, où regnoit Geryon à trois corps, dont le troupeau de bœufs fut enlevé par Hercule. Hésiode, le plus ancien des poëtes, après Homere, est l'auteur de cette fable dans sa théogonie, & a été suivi de tous les autres, tant Grecs que Latins. Marcien, pour appuyer cette fiction des poëtes, assure que les bœufs d'Erythie surpassoient en toutes choses les bœufs d'Epire & d'Egypte; mais Geryon n'a jamais regné, ni en Espagne, ni vers l'isle de Gadès. Il regnoit à Ambracie, ville d'Epire, comme le témoigne Arrien, qui assure que Geryon, vers lequel Hercule *Argien* fut envoyé par Eurysthée, pour lui enlever ses bœufs, & les amener à Mycènes, n'avoit jamais été en Ibérie, qui est à présent l'Espagne, ni en aucune isle de l'Océan nommée Erythie, & qu'il regnoit aux environs d'Ambracie & d'Amphiloque, villes d'Epire. Pomponius Méla qui étoit Espagnol, né dans la Bétique, n'a pas cru qu'il y eut près de Gadès

une Erythie, où commendât Geryon; mais il met cette isle vers la côte de Lusitanie, où sont maintenant les isles Berlingues, proche la côte d'Estremadure en Portugal; en quoi plusieurs ont été de ce sentiment, comme rapportent Pline & Solin. Néanmoins le savant Bochart est très-persuadé que l'Hercule des Grecs n'avoit pas même oui parler de Gadès ni de l'Espagne; & que les poëtes l'ont fait aller jusqu'à l'Océan, afin qu'il ne cédât point à l'Hercule des Phéniciens, qui s'étoit acquis beaucoup de gloire par ses longs voyages. * Isaac Vossius, *sur Pomponius Mela*.

ERYTHRÆUS (Valentin) professeur d'éloquence à Altorf, naquit l'an 1521 à Landau en Allemagne. Il fut envoyé de bonne heure à Strasbourg, d'où après avoir fait de grands progrès dans l'etude, il se transporta à Wittemberg. Il eut pour maîtres dans cette ville Luther & Philippe Mélanchton. Revenu à Strasbourg il y fut fait précepteur de classe (*præceptor classicus*) ensuite on l'associa à Jean Sturmius, & il obtint une place de professeur. Ce fut de-là qu'il fut appellé par le sénat de Nuremberg en 1575 pour gouverner le collége d'Altorf. Il y présida un peu plus de six mois. Les maladies dont il commença dès-lors à être attaqué, l'obligerent à un genre de vie tout différent. Il mourut, après de violentes douleurs, l'an 1676, à l'âge de cinquante-quatre ans. On a imprimé la harangue qu'il prononça lorsqu'il fut installé dans le poste dont on vient de parler. Elle a paru à Nuremberg dans un livre imprimé en cette ville en 1576, & intitulé: *Introductio novæ scholæ Altdorfianæ Norimbergensium.* Erythræus a laissé d'autres écrits, comme: *Partitiones orationum Ciceronis*; *Libri quatuor de grammaticorum figuris tam singulorum, quàm constructorum verborum, ac de periodis*; *De vitiis orationis liber*; *De ratione legendi, explicandi & scribendi epistolas, libri tres.* Ce dernier ouvrage a été imprimé avec une préface de Jean Sturmius, qui y parle ainsi de l'auteur: *Laude dignus est Erythræus, qui, quæ præceptis traduntur breviter atque obscurè, ea ipse solvendo demonstrat explicatè atque apertè, doctus & instructus Aristotelis, Ciceronis, & Hermogenis, Græcorumque doctrinis.* * Extrait du recueil publié par Magnus-Daniel Omeïsius, sous le titre de *Gloria Academiæ Altdorfinæ, sive fasciculus orationum*, &c. à Altorf 1683, *in*-4°. p. 91 & 92. Voyez Apinus, *in vitis professorum philosophiæ academiæ Altorfinæ*.

ERYTHRÆUS, *cherchez* ROSSI.

ERYTHREE, ville d'Ionie dans l'Asie mineure, sur la mer, étoit le lieu de la naissance de la Sibylle, qui du nom de cette ville est appellée ERYTHRÉE. Elle vivoit, dit-on, du temps de la guerre de Troie, & elle prédit aux Grecs la destruction de cette ville. Lactance, qui cite Fenestella, rapporte que le sénat romain envoya des députés à Erythrée, pour recueillir les vers de cette Sibylle, & qu'ils en rapporterent plusieurs qui condamnoient la multiplicité des dieux, & qui disoient qu'il n'y en avoit qu'un, créateur du ciel & de la terre. Eusébe de Césarée cite 27 vers de cette même Sibylle Erythrée qui parloient de la premiere venue du fils de Dieu, pour s'unir à notre nature, & de la seconde pour juger le monde. Ces vers sont des acrostiches sur ces mots, *Jesus-Christus*, *Dei Filius*, *Servator*, *Crux*. C'est, selon la version latine, que Jean Portes a faite de la vie de Constantin écrite par Eusébe de Césarée. Pour juger quel fond l'on doit faire sur tous ces faits, *voyez* SIBYLLES. Cette ville a eu le droit de fraper des médailles, & on en a entr'autres une frapée au coin de Valérien. * Eusébe, *l.* 5. Lactance, *l.* 1, *div. instit. c.* 6 *& de ira Dei*, *c.* 22. S. Augustin, *de civit. Dei*, *l.* 18, *c.* 13. Sixte de Sienne, *l.* 2, *bibl.* Blondel, *de Sibyl. &c.*

ERYTHRÉE, ou mer Erythrée, est le nom que les anciens ont donné à la mer Rouge, ou parceque le roi Erythras fils de Persée & d'Andromède s'y précipita, ou à cause de sa couleur. On la nomme aujourd'hui *de la Mecque*. Il y a plus d'apparence qu'on la nomme *mer Rouge*, parceque les peuples voisins la nommoient mer d'*Edom*, terme qui signifie *rouge*. * Strabon, *l.* 16. Pline, *l.* 6, *c.* 23. Agatarchide rapporté par Photius, *n.* 250. David le Clerc, *quæst. sac.* 10.

ERZEGOVINE, partie de la Dalmatie possédée par les Turcs, *cherchez* HERZEGOVINE.

ERZEROM, ville & pays d'Asie, sur les frontieres de Perse, & sous la domination du Turc. Un voyageur moderne croit qu'elle est la même que l'ancienne Césarée de Cappadoce. Erzerom étoit renfermée dans l'Arménie des anciens. Elle est aujourd'hui dans la Turcomanie, dont elle est la ville la plus considérable, située sur l'Euphrate, avec le siége d'un beglierbei. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne *Theodosiopolis*; & d'autres la nomment diversement *Aziris*, *Arziris*, *Sinera*, *Senebra*, *&c.* son nom en Arabe, est *Arzenel Roum.* Il y a à Erzerom une forteresse située sur une éminence, & entourée d'une double ceinture de murailles. Le bacha ou beglierbei qui y commande, a sous lui onze sangiacs, ou gouverneurs particuliers. Dans l'enceinte de la forteresse, il y a une hauteur sur laquelle on a élevé un petit fort, qui est la demeure d'un janissaire aga, & où le bacha n'a aucun pouvoir. Lorsque le grand seigneur veut avoir la tête de ce beglierbei, ou de quelqu'autre personne considérable dans la province, il envoie un capigi ou huissier, avec ordre au janissaire aga de faire monter au petit fort, celui de qui la mort est résolue, & l'exécution s'en fait sur le champ. On trouve plusieurs carvanseras dans Erzerom, qui est un des grands passages de la Turquie. Quoiqu'il fasse presque toujours froid dans le pays, l'orge y croît néanmoins en quarante jours, & le bled en soixante; ce qui est une chose digne de remarque. Il s'y fait quantité d'ouvrages en soie que l'on y apporte de Perse. Il y a encore aujourd'hui dans les fauxbourgs plusieurs familles arméniennes, qui ont l'exercice libre de leur religion dans une vieille église. * Tavernier, *voyage de Perse.* Quelques modernes croient qu'Erzerom est la ville appellée *Adranutzuin* ou *Arzem* par Constantin Porphyrogenete; mais cette ville qui étoit de l'Ibérie, étoit plus à l'orient, & plus au nord, ainsi qu'on le voit par cet auteur même.

ERZILA ou ERCILLA ou ARTEAGA, connu sous le nom de FORTUNIUS GARSIA DE ERZILA, Espagnol, dans le XVI siécle, fut considéré comme un des plus habiles jurisconsultes de sa nation. Il demeura long-temps à Bologne en Italie, dans le collége des Espagnols, fondé par le cardinal Albornos, & fut sollicité de s'arrêter dans l'université de Pise; mais étant appellé en Espagne par l'empereur Charles-*Quint*, il employa son érudition & ses lumieres pour l'avantage de sa patrie. Il y fut chevalier de S. Jacques, conseiller au conseil de Castille, & régent ou avocat général du conseil de Navarre. Ces grands emplois ne l'empêcherent pas de travailler aux ouvrages que nous avons de sa façon, dont les principaux sont: *Commentarium in titulum Digestorum de Pactis, cum repetitione, c.* 1, *extra*, *de Pactis. Ad legem Gallus D. De liberis & posthumis commentaria. De ultimo fine utriusque juris. Consilium pro militia sancti Jacobi*, *&c.* Ce jurisconsulte fut pere d'ALFONSE de Erzila qui publia son poëme intitulé *La Araucana*, sur la guerre que les Espagnols avoient faite aux Arauques, peuples de l'Amérique. Nous parlons de ce dernier, & de son poëme, à l'article ERCILLA Y ZUNIGA, auquel nous renvoyons. *Andreas Scottus, & Nicolas Antonio, *bibl. hisp.* Christophoro Mosquera de Figueroa, *elog. Alfonce de Erz. &c.*

ESA.

ESA.

ESAAN, ville de Palestine, dans la tribu de Juda. * *Josué*, 15, 52.

ESAIE, *cherchez* ISAIE.

ESAQUE (*Æsacus*) fils de Priam, & de la nymphe Alixothoë, devint si éperdument amoureux d'Hespérie, fille du fleuve Cebrene, qu'il abandonna la cour de son pere, & la ville de Troye, pour la suivre à la campagne. Cette nymphe prit la fuite dans le temps qu'il s'approchoit d'elle; & un serpent caché sous l'herbe, sur lequel elle marcha en courant, la mordit si dangereusement, qu'elle en mourut. Esaque, pénétré de désespoir, se précipita dans la mer, où Thétis voulant éterniser son amour, le métamorphosa en plongeon. Apollodore nomme la mere d'Esaque *Arisba*, & sa maîtresse *Asterope.* * Ovide, *l.* 12, *métam. fab. ult.*

ESAU, fils d'Isaac & de Rébecca, naquit l'an 2199 du monde, & 1836 avant Jesus-Christ, son pere étant alors âgé de 60 ans. Rébecca le mit au monde, roux & velu par tout le corps, & suivi de Jacob qui le tenoit en naissant par le talon. Esaü qui s'occupoit d'ordinaire à la chasse, revenant un jour extrêmement las, trouva son frere qui avoit préparé un potage de légumes. Il le demanda avec instance, & Jacob le lui donna à condition qu'il lui céderoit son droit d'aînesse. A l'âge de 40 ans, il se maria à des Chananéennes, contre la volonté de ses parens. Depuis, Isaac son pere se sentant fort vieux, lui commanda d'aller à la chasse, & de lui apporter de quoi manger, afin qu'il le bénît ensuite. Jacob, par l'adresse de sa mere, reçut cette bénédiction, & prit ensuite la fuite. A son retour de chez Laban, il s'accommoda avec Esaü, & ce dernier se retira à Seïr en Idumée, où sa postérité fut très-nombreuse. Il mourut l'an 2325 du monde, 1710 avant J. C. âgé de 127 ans. *Voyez* IDUMÉENS. * *Genèse*, 25, 26, *&c.* Joséphe, *l.* 1, *ant. jud. c.* 17 *&* 18, *& l.* 2, *c.* 1. Torniel, *A. M.* 2197, *& suiv.*

ESBREULE, petite ville ou bourg de France dans la basse Auvergne. Ce lieu est sur la riviere d'Allier, entre Clermont & Moulins, à dix lieues de l'une & de l'autre. * Baudrand.

ESC, second roi de Kent en Angleterre, dans le VI siécle, gouverna son royaume avec assez de douceur. Pour se le conserver plus surement, il ne voulut jamais prendre les armes contre ses voisins. Après un regne de 24 ans, il laissa la couronne à son fils *Othe* l'an 512, Bede l'appelle *Otrich*, & lui donne le surnom *d'Oise*, duquel, à ce qu'il pense, les rois de Kent furent surnommés *Oisciengiens.* * Bede, *l.* 1. Du Chêne, *t. I*, *hist. d'Angl. l.* 6, *c.* 9, *&c.*

ESCALE, ou de la SCALA. Maison qui a possédé plus de six vingts ans la seigneurie de la ville de Véronne. Les auteurs parlent diversement de l'origine de cette maison, qu'ils nomment indifféremment *la Scala*, *Scaligerie*, *Scaldi*, & *l'Escale*; mais ils agissent presque tous, ou par passion, ou par malice, ou par intérêt. Villani la fait descendre d'un faiseur d'échelles, nommé Jacques Fico. D'autres lui cherchent une origine en Allemagne, & plusieurs croient qu'elle étoit établie de temps immémorial à Véronne. Il est sûr que BAUDOUIN de l'Escale y étoit considéré par son savoir en 1101. Ses successeurs y devinrent extrêmement puissans, car après la mort du tyran Ezzelin en 1259, MASTIN de l'Escale, premier de ce nom, fut élu podestat de Véronne, puis capitaine perpétuel de cette ville, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence. Son grand pouvoir lui ayant fait des ennemis des plus riches habitans, il fut assassiné en 1273, & laissa MASTIN II, & ALBERT de l'Escale. Ce dernier exerça la même charge que son pere, & comme il étoit honnête, libéral, officieux, il gagna le cœur des citoyens de Véronne, qui le reconnurent pour leur seigneur. Il mourut en 1297, laissant BARTHELEMI, ALBOIN; & CAN-FRANÇOIS de l'Escale. BARTHELEMI avoit les inclinations bienfaisantes: il fut surnommé *le pere des pauvres*, & mourut en 1300. *Nous parlerons ci-après de* CAN, surnommé *le Grand.* ALBOIN mourut en 1310, laissant entr'autres enfans, ALBERT, & MASTIN III de l'Escale, qui succéderent à leur oncle. ALBERT étoit homme de cabinet, & aimoit les lettres & les savans. Un de ses parens nommé FRÉDÉRIC de l'Escale, qui étoit alors en réputation de savoir très-bien le droit, fut chassé de Véronne, & mourut l'an 1349, à Trente, où il laissa postérité. MASTIN III avoit les inclinations de son oncle CAN *le Grand.* Il prit la ville de Bresce, & ayant été choisi pour général par les Gibelins, il délivra Obizzo d'Est, assiégé dans Ferrare, & soumit Parme, Reggio, Bergame, Cremone, &c. Son bonheur & ses victoires alarmerent les Milanois, qui se mirent en campagne avec une puissante armée, & le défirent. Dans la suite, il fut général des troupes de l'église, sous le pape Benoit XII & sous Clément VI, & mourut en 1350, laissant entr'autres enfans CAN *le Grand* II de ce nom; PAUL ALBOIN; & CAN, dit SIGNORIO de l'Escale. CAN *le Grand* avoit entrepris un voyage en Allemagne, & ayant appris que *Frignano*, fils naturel de CAN *le Grand* son oncle, premier de ce nom, s'étoit rendu maître de Véronne, il y retourna, & avec le secours de ses amis en chassa l'usurpateur en 1354. Depuis, il fit la guerre aux Milanois, & fut assassiné par son frere *Can Signorio* en 1359: d'autres disent en 1354. Ce dernier qui étoit extrêmement ambitieux, fit arrêter son autre frere *Paul Alboin*, qu'il accusoit de trahison, & le fit mourir en 1374 ou 1375: mais il ne jouit pas long-temps du plaisir de se voir seul maître de Véronne; car il mourut le 29 octobre de l'année suivante. Il avoit épousé en 1363, *Agnès* de Durazzo, fille de *Charles*, duc de Durazzo, & de *Marie* de Sicile. *Agnès* contracta depuis une seconde alliance avec *Jacques* de Baux, prince de Tarente & d'Achaïe, qui prit le titre d'empereur de Constantinople, & de despote de Romanie. *Can Signorio* n'en eut point de postérité, & ne laissa que *deux fils naturels*, BARTHELEMI, & ANTOINE de l'Escale. Ce dernier fit assassiner son frere en 1381, & fut lui-même chassé de Véronne en 1387, par Jean Galeas Visconti, duc de Milan. Sansovin dit que CAN *le Grand* laissa *un fils naturel nommé* Guillaume, *dont la postérité finit l'an* 1544, *en la personne de* Jean-Louis, *qui fut tué dans l'armée de Charles-Quint.* Jules & Joseph Scaliger, célébres par leur érudition, se disoient descendus de la maison de l'Escale, d'un seigneur de Burden en Esclavonie. On a pris soin de leur prouver que leur vanité étoit mal fondée. L'abbé Ughel parle aussi de quelques évêques de la même maison de l'Escale. * Alexander Canobius, *arb. Scalig.* Sansovinus, *fam. illust. d'Ital.* Hieronymus à Curte, *hist. Veròn.* Petrus Crescentius, *fam. illust.* Leandre Alberti, *descr. Ital.* Onuphre, *ant. Veron.* Wolfgangus Lazius, *l.* 10. Bernardino Corio, *hist. Médiol.* Ughel, *Ital. sacra.* Antonio Gaza, *Catena hist. Véron.* Julius à Puteo, *elog. advoc. Veron. &c.*

ESCALE (Can de l') surnommé *le Grand*, seigneur de Véronne, étoit fils d'ALBERT de l'Escale, & frere de *Barthélemi* & d'*Alboin.* Il prit Reggio, Parme, Feltro, Vicenze & Belluno; défit François marquis d'Est, & se rendit redoutable en Italie, où il fut vicaire de l'empereur Henri VII. Depuis, Can de l'Escale se mit à la tête des Gibelins contre ceux de Padoue, qui étoient commandés par le comte de Goritie, & fut malheureux en cette guerre. Pour s'en venger il assiégea depuis Padoue & l'emporta l'an 1325. L'année suivante Can de l'Escale accompagna l'empereur Louis de Baviere, qui alloit prendre la couronne de fer à Milan, comme c'étoit la coutume de ce temps. En-

suite il fit assiéger Trévise, ou Trévigni, qui se soumit en peu de jours, & il mourut au mois de juillet 1329. Son corps fut porté à Véronne, où ses neveux lui succéderent en la seigneurie de cette ville.

ESCALE ou SCALA (Barthelemi de l') savant homme dans le XV siécle, né à Colle, petite ville de la Toscane, vers l'an 1430, étoit fils d'un meûnier, & s'est fait un grand nom dans la république des lettres. Etant allé à Florence vers l'an 1450, Cosme de Médicis qui vit en lui d'heureuses dispositions pour les sciences, lui donna les moyens de s'y appliquer. Scala étudia en droit, fréquenta le barreau, & y parut avec distinction. Cosme étant mort le premier d'août 1464, Pietre de Médicis, son fils, lui continua sa protection, & engagea la république à se servir de lui dans des négociations importantes, dont elle eut lieu d'être satisfaite. En 1467, les Florentins en guerre avec les Vénitiens, formerent un conseil de dix personnes, pour régler ce qu'il y avoit à faire sur ce sujet, & Scala fut un de ces dix, selon Philelphe. Il étoit déja avant ce temps-là secrétaire ou chancelier de la république. Le 13 de septembre 1471, on lui donna le droit de bourgeoisie à Florence pour lui & ses descendans; & en 1477 il eut des lettres de noblesse. En 1484, il fut un des six ambassadeurs que les Florentins envoyerent au pape Innocent VIII pour le féliciter sur son exaltation; & ce fut lui qui porta la parole. Le pape fut si content de son discours, qu'il le fit la même année chevalier de l'éperon d'or, & sénateur de Rome. En 1486 il fut élu gonfalonier de la république. Son temps fini, on le fit de nouveau chancelier. On lui ôta cette charge en 1494, sur quelques soupçons qu'on avoit conçus contre lui; mais son innocence ayant été reconnue peu après, on l'y rétablit. Il mourut à Florence en 1497. Il avoit épousé *Magdeléne* Benci, d'une famille illustre de Florence, dont il eut un fils nommé *Julien*, & cinq filles, entr'autres *Alexandra*, dont nous parlons à l'article suivant. Scala est auteur des ouvrages suivans, outre son discours qui a été imprimé, *De historia Florentina quæ extat in bibliotheca medicea edita ab Oligero Jacobæo. Vita di Vitalioni Borromeo. Oratio pro imperatoriis militaribus signis dandis Constantio Sfortiæ imperatori. Apologia contra vituperatores civitatis Florentiæ*; & différentes lettres écrites, tant en son nom qu'au nom de la république. * *Voyez* le journal de Venise, *tome* 22, *page* 404, &c. & le journal étranger, *août* 1755, p. 155.

ESCALE (Alexandra de l') fille du précédent, épousa le savant *Michel* Marule, & se rendit célébre par sa piété, & par la connoissance qu'elle avoit des langues, & sur-tout de la grecque & de la latine. Elle écrivit en l'une & en l'autre, & mourut à Florence l'an 1506. On a deux de ses lettres, parmi celles de la savante Cassandra Fidelis. * Ange Politien, *lib.* 5, *epistol. ep.* 3; *lib* 22, *ep.* 18. Leandre Alberti. Vossius, *de hist. lat.* Paul Jove, *elog. c.* 28. Varillas, *anecd. de Florence.* Bayle, *dictionnaire critique*, 2 *édition*, 1702, *&c.*

ESCALE (Jules César de l') *cherchez* SCALIGER.

ESCALIN (Antoine) dit le CAPITAINE POULIN ou POLIN, baron de la Garde, chevalier de S. Michel, lieutenant pour le roi en Provence, capitaine de cent hommes d'armes, & général des galeres de France, étoit de Dauphiné, homme de fortune, & s'éleva par son esprit & par son courage. Brantôme en parle ainsi dans ses mémoires: « Je dirai comme en son commencement » on l'appelloit le capitaine Poulin, & ce nom lui a duré » long-temps. Feu M. de Lengei, étant lieutenant du » roi en Piémont, l'éleva & l'avança, pour le connoître » homme d'esprit, de valeur, de belle façon, & de » belle apparence; car il étoit beau & de belle taille, » & pour le connoître de bon service. Il y eut un capo» ral d'une compagnie, passant par le bourg dudit Pou» lin, qui s'appelloit la Garde, & le voyant jeune en» fant, gentil, & de tout éveillé d'esprit avec bonne » façon, demanda à son pere pour le mener avec lui. Le » pere lui refusa; mais il se déroba du pere, & s'en va » avec le caporal, & le servit de goujat environ deux » ans; & depuis le voyant de bonne volonté lui donna » l'arquebuse, le fit si bon soldat, qu'il parut toujours » pour tel, puis il fut enseigne & lieutenant & puis » capitaine. » Le roi François I, qui avoit éprouvé son courage & sa prudence en diverses occasions, l'envoya l'an 1542 ambassadeur à la porte, pour traiter de quelques affaires avec le grand seigneur Soliman II. Depuis le capitaine Poulin fut fait général des galeres, le 23 avril 1544. Il se signala le 15 août de l'année suivante, en attaquant l'armée navale des Anglois. Depuis, s'étant laissé engager au sac de Cabrieres & de Merindol, en 1545, il fut arrêté prisonnier & destitué en 1547 de sa charge de général des galeres. Mais, après trois ans de prison, ayant été déclaré innocent par arrêt du grand conseil privé du roi du 13 février 1551, il fut rétabli dans sa charge de général des galeres, & servit aux guerres de Toscane & de Corse; mais il en fut encore destitué en 1557, & n'y fut remis qu'en 1566. Enfin il mourut hydropique le 30 mai 1578, âgé de 80 ans. Il étoit alors à sa baronie de la Garde, lieu de sa naissance, qu'il avoit achetée. Brantôme parle ainsi de sa mort: » Il est mort, ayant laissé plus d'honneur à ses » héritiers que de bien, & à l'âge de plus de 80 ans; » & si ne se montroit trop vieux, retenant encore quel» que belle & bonne grace & apparence du passé, qui » le faisoient fort admirer à tout le monde; avec ses » beaux contes du temps passé, de ses voyages, de ses » combats, qui ont été si fréquens & assidus, que les » mers de France, d'Espagne, d'Italie & de Barbarie, » de Constantinople & du Levant, en ont longuement » raisonné, encore crois-je que les flots en bruyent le » nom, &c. » ANTOINE Escalin *laissa un fils naturel légitimé en* 1570, *qu'il avoit eu de* Marguerite *Langlois*, *nommé* JEAN-BAPTISTE, *qui suit*; *& une fille nommée* Marguerite. JEAN-BAPTISTE Escalin des Aymars, baron de Pierrelatte, épousa *Polixene* d'Eurre, fille de *Louis*, seigneur du Pui S. Martin, en Dauphiné, & d'*Antoinette* de la Beaume-Suse, dont il eut *N.* mariée à *N.* de Vassadel, seigneur de Vacqueras; & LOUIS Escalin des Aymars, baron de la Garde, qui de *Jeanne* Adhemar de Monteil de Grignan, fille de *Louis-François*, comte de Grignan, & de *Jeanne* d'Ancezune, a laissé LOUIS Escalin des Aymars, marquis de la Garde, qui a épousé *Françoise* de la Beaume-Suse; *Antoine*, baron de la Garde; & *Jean-Antoine* Escalin des Aymars, chevalier de Malte. * Du Bellai, *mémoires*. De Thou, *hist.* Brantôme, *vies des hommes illust.* Chorier, *hist. de Dauph.* Godefroi. Le P. Anselme, &c.

ESCALONA, bourg d'Espagne avec un château & titre de duché possédé par la maison de Pacheco, est dans la Castille nouvelle, sur la riviere d'Alberche, à neuf lieues de Tolède, du côté du couchant. *Voyez* PACHECO. * Mati, *dict.*

ESCALQUENS (Guillaume d') capitoul de Toulouse, en 1326, a rendu son nom remarquable dans l'histoire par une action extraordinaire. Etant en parfaite santé, il se fit faire un service dans l'église des dominicains de cette ville, où se trouverent les capitouls ses collégues avec un grand nombre d'autres invités. La représentation ne pouvoit être plus naturelle; car il étoit lui-même couché dans un cercueil, les mains jointes, à la maniere des corps morts, & environné de quarante torches allumées. La messe finie, on fit les encensemens autour du faux mort, avec les prieres ordinaires; après quoi il ne restoit qu'à le mettre en terre; mais au lieu de cela, on l'alla poser derriere le grand autel, d'où il se retira quelque temps après. Ensuite, ayant quitté cet habillement mortuaire pour reprendre sa robe de capitoul, il retourna chez lui, accompagné

de ses collégues & des autres invités, qu'il retint à dîner selon la coutume de ce temps-là. On fit divers jugemens de cette action; les uns la condamnoient de superstition; les autres la trouvoient pieuse, & capable d'exciter vivement dans l'ame le souvenir de la mort. L'archevêque étoit absent de cette ville. A son retour, ce différend lui parut assez important, pour être déterminé par le jugement d'un concile provincial. L'assemblée se tint dans le palais archiépiscopal, où la question fut agitée pendant trois séances, par les évêques suffragans & les abbés de la province; & l'on y fit un decret, qui défendit à tous les fidéles, dans l'étendue de cet archevêché, de pratiquer une semblable cérémonie, sous peine d'excommunication. * La Faille, *annal de Toulouse*.

ESCANDER Emir, ou MIR ISKENDER, fils de Cara Joseph, commença à regner parmi les Turcomans de la dynastie du mouton noir, dont il fut le second sultan, l'an de l'hégire 824, de Jesus-Christ 1421. Il commença son regne par le meurtre de son frere Abusaïd, qu'il fit mourir sur un simple soupçon. Il fut défait deux fois consécutivement par Scharokh fils de Tamerlan, qui lui ôta la ville de Rei, & donna celle de Tauris à Giban Schah son frere. Celui-ci aidé des troupes de Scharokh fit la guerre à Escander, l'assiégea dans un château, où Schah Cobad, fils d'Escander, ennuyé des disgraces de son pere, le tua, & fit sa paix avec son oncle l'an de l'hégire 841. Gihan-Schah fut son successeur dans la dynastie du mouton noir. * Khondemir.

ESCARS. La maison de la Perusse, dite d'Escars, à cause d'une terre de ce nom, a été considérable par sa noblesse & par ses alliances: l'on n'en rapporte ici la postérité que depuis

I. Gautier de la Perusse, dit d'Escars, seigneur de la Vauguyon, & sénéchal de Périgord & de la Marche, qui vivoit en 1480, eut de *Marie* de Montberon, dame de Vareignes, qu'il avoit épousée en octobre 1498, & fille de *Louis* de Montberon, seigneur de Fontaines Chalendrai, & de *Radegonde* de Rochechouart-Mortemart, sa premiere femme, François, qui suit.

II. François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, &c. conseiller, chambellan & gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François I, & son lieutenant général & commandant ès pays de Lyonnois, Dauphiné, Savoye & Piémont, mourut en 1550. Il avoit épousé le 22 février 1516, *Isabelle* de Bourbon, dame de Carenci, de Buquoi, de Combles & d'Aubigni, fille de *Charles*, seigneur de Carenci, &c. & de *Catherine* d'Alegre, sa troisiéme femme, dont il eut Jean, qui suit; *Susanne*, mariée le dernier février 1536, à *Geofroi*, seigneur de Pompadour; *Anne*, alliée le 26 juin 1563, à *Jean* de la Queille II du nom, seigneur de Fleurat, Châteaugai, chevalier de l'ordre du roi, grand sénéchal & gouverneur des comtés d'Auvergne & de Clermont, & capitaine de cinquante hommes d'armes; *Marguerite*, abbesse de Ligneux, morte en 1589; & *Catherine* d'Escars, morte sans alliance.

III. Jean d'Escars, prince de Carenci, comte de la Vauguyon, &c. chevalier des ordres du roi, maréchal, sénéchal & gouverneur de Bourbonnois, fut aussi lieutenant général des armées de sa majesté en Bretagne, sous Henri de Bourbon, prince de Dombes, & mourut le 21 septembre 1595. Il avoit épousé par contrat du premier octobre 1561 *Anne* de Clermont, fille d'*Antoine*, vicomte de Tallard, &c. grand-maître des eaux & forêts de France, & de *Françoise* de Poitiers S. Vallier, dont il eut *Claude*, prince de Carenci, qui fut tué en duel par le baron de Biron, le six mars 1586; *Henri*, prince de Carenci, mort en 1590 sans postérité: ces deux freres avoient épousé successivement avec dispense, *Anne* de Caumont, marquise de Fronsac, fille unique de *Geofroi*, baron de Caumont, & de *Marguerite* de Lustrac, marquise de Fronsac, laquelle prit une troisiéme alliance le 5 février 1595, avec *François* d'Orléans, comte de Saint-Paul, fils de *Léonor*, duc de Longueville, & mourut le 2 juin 1642; Diane, qui suit; & *Isabeau* d'Escars, dame de Combles, mariée l'an 1595 à *Jean* baron d'Amanzé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, dont étoit issu *Gaspard*, comte d'Amanzé, lieutenant général pour le roi au gouvernement de Bourgogne, mort le 27 janvier 1678, à l'âge de 80 ans, lequel fut pere de *Louis*, comte d'Amanzé, aussi lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, gouverneur de Bourbon-Lanci, mort le 15 février 1706, ne laissant de *Marie* Falconis sa femme, que deux filles, savoir, *Marie-Joséphe*, qui a épousé le 20 mars 1706, *Gilbert* de la Queille, marquis de Châteaugai & de Vendat, auquel le roi accorda toutes les charges du comte d'Amanzé son beau-pere; & *Louise* d'Amanzé, mariée le 20 juin 1703, à *Pierre* de Galien, marquis de Gadagne.

IV. Diane d'Escars, princesse de Carenci, comtesse de la Vauguyon, &c. épousa 1°. en 1573, *Charles*, comte de Maure en Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, dont elle eut *Louise*, comtesse de Maure, alliée à *Gaspard* de Rochechouart, seigneur de Mortemart: 2°. *Louis* d'Estuert de Caussade (*nommé par quelques-uns* Stuert *ou* Stuart) comte de Saint Megrin, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général des armées du roi, dont elle eut Jacques, qui suit.

V. Jacques d'Estuert de Caussade, comte de la Vauguyon, &c. chevalier des ordres du roi, grand sénéchal de Guienne, capitaine des chevaux-légers de la garde, mourut le 18 août 1671, âgé de 83 ans. Il avoit épousé en 1607, *Marie* de Roquelaure, fille d'*Antoine*, seigneur de Roquelaure, maréchal de France, & de *Catherine* d'Ornesan sa premiere femme, dont il eut Jacques, qui suit; *Lucrece*, mariée en 1658 à *Annet* d'Escars, marquis de la Mothe, lieutenant général des armées du roi, morte en 1662, sans postérité; & Marie d'Estuert aînée de *Lucrece*, qui a continué *la postérité des princes de* Carenci, *comtes de la* Vauguyon, *rapportée ci-après*.

VI. Jacques d'Estuert, marquis de Saint-Megrin, lieutenant général des armées du roi, capitaine lieutenant des chevaux-légers de la garde, & de ceux de la reine Anne d'Autriche, colonel de deux régimens de cavalerie & d'infanterie, servit plusieurs campagnes en Allemagne, Lorraine & Flandre, commanda une armée en Catalogne, & mourut au combat du fauxbourg S. Antoine à Paris, le 2 juillet 1652, en sa 36 année. Son corps fut porté après l'action par ordre du roi en l'abbaye de S. Denys en France, où il est inhumé. Il avoit épousé *Elizabeth* le Féron, laquelle prit une seconde alliance en 1655, avec *Charles* d'Ailli, duc de Chaunes, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bretagne, &c. & mourut le six janvier 1699, en sa 70 année, ayant eu de son premier mariage, *Jacques-Pierre* d'Estuert, marquis de Saint-Megrin, mort en octobre 1657, en sa sixiéme année.

VI. Marie d'Estuert, sœur du précédent, lui succéda en la terre de Saint-Megrin, & fut princesse de Carenci, comtesse de la Vauguyon, &c. après la mort de son pere, & mourut en son château de Saint-Megrin le 13 octobre 1693. Elle avoit épousé 1°. en 1653 *Barthelemi* de Quelen, comte du Broutai, maréchal des camps & armées du roi, colonel du régiment de Navarre, & capitaine des chevaux-légers de la garde de la reine Anne d'Autriche, tué au siége de Tournai en 1667: 2°. le 15 janvier 1688 *André* de Betoulat, comte de la Vauguyon & de Fromenteau, chevalier des ordres du roi, conseiller d'état ordinaire, ambassadeur en Espagne, mort le 29 novembre 1693, dont elle n'eut point d'enfans. Ceux qu'elle

eut de son premier mariage furent NICOLAS, qui suit; & *Marie* de Quelen, morte sans alliance en 1686.

VII. NICOLAS de Quelen d'Estuert de Caussade, prince de Carenci, comte de la Vauguyon & du Broutai, marquis de S. Megrin, &c. a épousé le 1 octobre 1703, *Magdeléne* de Bourbon-Busset, fille de *Louis*, comte de Busset, & de *Magdeléne* de Bermondet-d'Oradour, dont il a *Louis*, prince de Carenci, & *N.* de Quelen, marquis de S. Megrin.

Il y avoit une autre branche de la maison d'ESCARS, dont sortit JACQUES de Perusse, seigneur d'Escars, qui épousa 1°. *Anne* Jourdain-de-l'Isle, dame de Merville, &c. 2°. *Françoise* de Longvic, dame de Givri. Ses enfans du premier lit furent 1. FRANÇOIS qui suit; 2. *Charles*, évêque & duc de Langres, commandeur de l'ordre du S. Esprit, mort en 1614, & *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*. Ce fut lui qui obligea *Gaspard*, comte d'Amanzé, qui étoit le fils de *Jean*, baron d'Amanzé, & d'*Elizabeth* d'Escars, dame de Combles, de prendre son nom & ses armes; 3. JACQUES, qui a fait la *branche des seigneurs de* MERVILLE, *rapportée ci-après;* & 4. *Françoise*, morte sans postérité d'*Emeri*, baron de Montaut. Du second lit étoit issu *Anne* d'Escars, dit *le cardinal de Givri*, évêque & prince de Metz, mort le 19 avril 1612, *& dont l'éloge est rapporté ci après dans un article séparé.*

FRANÇOIS, comte d'Escars, chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Guienne, & gouverneur de la ville de Bourdeaux, épousa 1°. *Claude* de Beaufremont, fille de *Claude*, seigneur de Scei & de Sombernon, & de *Jeanne* de Vienne: 2°. *Isabeau* de Beauville, veuve de *Blaise*, seigneur de Montluc, maréchal de France, & fille de *François*, seigneur de Beauville en Agenois, & de *Claire* de Laurens. Du premier mariage vinrent 1. *Jacques*, comte d'Escars, mort sans enfans de *Louise* Jai, dame de Boisseguin: d'*Iolande* Livron-de-Bourbonne: ni d'*Olympe* Grain-de-saint-Marsaut ses trois femmes; 2. *Charles*, comte d'Escars après son frere aîné, mort sans postérité d'*Anne* de Baissei, ni de *Gabrielle* du Châtelet ses deux femmes; 3. *Louise*, premiere femme de *Charles*, marquis d'Hautefort; 4. *Claude*, alliée à *Jean* de Ferrieres, baron de Sauvebeuf. Du second vinrent *Anne* d'Escars, baron d'Exideuil, mort sans alliance en 1600; & *Susanne* d'Escars, mariée en 1598 avec *Charles*, seigneur de Cazillac, baron de Cessac.

JACQUES d'Escars, fils puîné de JACQUES, seigneur d'Escars, & de *Jeanne* Jourdain de l'Isle, dame de Merville, fut seigneur de Merville & de Segur, & pere de FRANÇOIS d'Escars, baron de Merville, &c. grand sénéchal de Guienne, qui épousa *Rose* de Montal, dame de Roquebrou, dont il eut JACQUES d'Escars II du nom, marquis de Montal, baron de Merville, allié à *Magdeléne* de Bourbon, fille de *Henri* II du nom, marquis de Malause, & de *Marie* de Châlon, dame de la Case, qui le rendit pere de CHARLES d'Escars, marquis de Merville, lequel épousa *Françoise Charlotte* Bruneau, dame de la Rabateliere, fille de *François*, seigneur de la Rabateliere, maréchal de camp, tué à la bataille de Nortlingue, & de *Charlotte* de Pompadour. Madame de Merville écrivoit poliment en prose & en vers, & donna au public un livre de piété intitulé *Le solitaire de Terrassou*: elle mourut en novembre 1707, âgée de 62 ans. CHARLES-FRANÇOIS d'Escars son fils, marquis de Merville, baron de Montal & de Roquebrou, étoit mort au mois de janvier précédent, laissant des enfans de *N.* de la Fonts de S. Projet.

Il y a encore une autre branche de cette maison en Limosin, qui subsistoit en 1708. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Geliot. Du Chêne. Le pere Anselme, &c.

ESCARS (Anne d') cardinal de Givri, évêque de Metz, étoit fils de JACQUES de Perusse, seigneur d'Escars, &c. & de sa seconde femme *Françoise* de Longvic, dame de Givri. Il naquit le 29 mars 1546, à Paris, où il étudia, & ensuite prit l'habit de religieux de S. Benoît, dans l'abbaye de S. Benigne de Dijon, dont il fut abbé, aussi-bien que de Barberi, de Molesme, de Poultieres, & de Champagne dans le diocèse du Mans. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, le pape Pie V lui donna des marques particulieres d'estime & de bienveillance. Son zèle pour la religion le rendit odieux à ceux qui favorisoient les nouvelles opinions, & le jetta malheureusement dans le parti de la ligue; prétexte plausible dont les politiques adroits se servoient alors, pour entretenir la guerre dans le royaume, & travailler à leur agrandissement. L'abbé de Givri parut un des plus zélés dans ce parti. Il avoit été évêque de Lizieux, dès l'an 1585, mais il jouit très-peu de ses revenus pendant la guerre. Il témoignoit qu'il les sacrifioit pour *la sainte union*; car c'est ainsi qu'on nommoit la ligue. C'étoit très-bien faire sa cour à Rome, que d'en user ainsi. Il y réussit, & le pape Clément VIII le fit cardinal en 1596. L'élévation d'un ligueur, tel que l'évêque de Lizieux, fit de la peine au roi Henri *le Grand*; mais ce monarque, qui étoit le prince du monde le plus généreux, ayant connu le mérite du cardinal de Givri, non-seulement l'honora de son estime; mais voulut encore lui faire du bien. Quoique ce prélat fût coadjuteur de Langres, il lui procura l'évêché de Metz, en 1608, & le nomma comprotecteur de France. Le cardinal répondit avec reconnoissance à ces bontés; & ce grand roi qui le connoissoit à fonds, dit un jour de lui; *Qu'on s'efforçoit en vain de persuader le cardinal de Givri, dans les occasions où il avoit la raison de son côté, & où il défendoit la religion.* Il mourut en sa maison de Vic le 19 du mois d'avril 1612. Son corps fut porté dans son église de Metz, où l'on voit son tombeau & sa statue, dans la chapelle de S. Maximin. * Frison, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. de episc. Lexov. & Metens.* D'Ossat, *l.* 2, *ep.* 55 & 56. Martin Meurisse, *hist. des évêques de Metz.*

ESCARS (Charles d') évêque & duc de Langres, abbé de Fontaine-Bese, de Gaillac & de la Crête, etoit fils de *Jacques* de Perusse, seigneur d'Escars, & d'*Anne* Jourdain de l'Isle, dame de Merville, &c. sa premiere femme. Il fut évêque de Poitiers, en 1564, après Jean d'Amoncourt, & en 1571 il obtint l'évêché de Langres, où il fit son entrée en 1574. Il avoit reçu l'année précédente à Metz les ambassadeurs de Pologne, qui venoient apporter au duc d'Anjou la nouvelle de son élection; & il fit admirer son éloquence, dans une très-belle harangue qu'il prononça pour lors & qu'on imprima depuis. Le même duc d'Anjou étant devenu roi, sous le nom de Henri III, mit entre les commandeurs de son ordre du saint Esprit Charles d'Escars, en 1578. Ce fut même dans la premiere assemblée ou chapitre qu'il tint, le 31 décembre. C'est ainsi que le roi reconnut le mérite de ce prélat, qui se trouva aux états de Blois, en 1577 & 1588. Il travailla aussi beaucoup pour les avantages de son diocèse, & mourut en l'abbaye de Fontaine-Bese, en 1614. * De Thou, *hist.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

ESCAUT, que ceux des Pays-Bas nomment *Schelde*, en latin *Scaldis*, fleuve des Pays-Bas, a sa source au mont S. Martin, près du Catelet en Picardie. En sortant de France, il entre dans le Cambresis, passe à Cambrai, puis coulant dans le Hainaut, arrose Bouchain, Valenciennes, où il reçoit la Rochelle, & commence d'être navigable. Peu après, l'Escaut forme une grande isle, vient à Condé où il reçoit l'Haine, entre dans la Flandre, & grossi par les eaux de la Scarpe, dont le confluent est près de Mortagne, arrose Tournai, puis Oudenarde & Gand, où il reçoit la Lys. Delà, l'Escaut prenant un cours tout-à-fait irrégulier, revient à Dendermonde, coule à côté de Rupelmonde, reçoit le Dender, le Demer, la Senne & le Rupel, &c. sépare la Flandre du Brabant, & vient passer à

Anvers, où il environne une partie de cette ville, & forme un fameux port. A trois ou quatre lieues d'Anvers, l'Escaut se sépare en deux bras, près du château de Saptinghen; l'un qui prend le nom de Hont ou Honte, vient se jetter dans l'Océan, entre Bierwliet, qui est en Flandre, & Flessingue, qui est dans la Zelande. L'autre bras de ce fleuve, qui retient le nom d'Escaut, a son cours vers le septentrion : il passe près de Berg-op-Zoom, où il reçoit le Zoom, & retournant entre les isles de Zelande, où il arrose diverses villes, il se jette dans la mer, entre l'isle de Walcheren, & celle de Schowen. * César, Tacite, Pline, & divers autres auteurs parlent de cette riviere. *Consultez* aussi Guichardin dans la description du Pays-Bas.

ESCHALANS, bourg avec bailliage. Il est dans le pays de Vaud en Suisse, entre la ville de Lausanne & celle d'Yverdun. Eschalans appartient en commun aux cantons de Berne & de Fribourg.

ESCHELLE (L') prêtre, fut exécuté à Paris sous le regne de Charles IX, pour avoir eu commerce avec le démon. Il accusa jusqu'à douze cens personnes du même crime. *Un auteur*, dit Mezerai, *le rapporte ainsi; je ne sais s'il le faut croire; car ceux qui se sont une fois remplis l'imagination de ces creuses & noires fantaisies, croient que tout est plein de diables & de sorciers.* * Mezerai, *en Charles IX.*

ESCHENECK, bourg de la basse Hongrie, situé entre Albe-royale & Comore, à huit lieues de la premiere & à dix de la derniere. Quelques géographes le prennent pour l'ancienne *Cæsarea*, bourg de la haute Pannonie, que d'autres placent à Thata. * Baudrand.

ESCHENBACH (André-Christian) naquit à Nuremberg le 24 mars 1663. Après avoir étudié à Altorf, & être devenu en 1684 maître-ès-arts & poëte laureat, il alla à Iene, & y enseigna, en qualité d'adjoint de la faculté de philosophie, les humanités avec beaucoup de succès, & s'y distingua par les thèses qu'il soutint. Il fit ensuite le voyage d'Allemagne & de Hollande; & lorsqu'il fut de retour, il secourut son pere, qui étoit pasteur du fauxbourg de Wehrd à Nuremberg. Eschenbach, qui avoit entretenu un commerce de lettres avec les plus savans hommes de son temps, & s'étoit fait connoître par de savans ouvrages, fut appellé par le célébre Magliabechi, sous des conditions très-avantageuses, à la direction de la bibliothéque du grand-duc de Florence, & avec permission de professer librement sa religion. Il auroit accepté cette vocation, s'il n'eut été appellé en même-temps à l'inspection des éleves, & à la charge d'œconome à Altorf, charge dont il prit possession en 1691. Il fut appellé, quatre ans après, à Nuremberg, comme diacre de l'église de Sainte-Marie, & pour remplir la chaire de professeur en éloquence, en poësie, en histoire & en grec dans le collége d'Ægide, charges ausquelles fut joint en 1705 le pastorat de Sainte Claire. Il fut obligé, par les circonstances où il se trouva, au commencement des fonctions de ses premiers emplois, à se défaire d'une bonne partie de sa belle & rare bibliothéque. Il mourut le 24 septembre 1722. Plusieurs savantes dissertations d'Eschenbach, parurent en 1705 pour la premiere fois, & en 1729 pour la seconde, à Nuremberg, *in*-8°. C'est du moins ce qu'on lit dans le *supplément françois de Basle.* Nous avons vu trois dissertations d'Eschenbach, imprimées dès 1700, dans le *Syntagma secundum dissertationum philologicarum*, à Roterdam, 1700, *in*-8°. La premiere, *de consecratis gentilium lucis* : elle est de 1686. La seconde, *de scribis veterum Romanorum* : elle est de 1687. La troisiéme, *de præcipuis veterum criticorum notis* : elle est de la même année. Son *epigenes sive commentarius in fragmenta Orphica*, fut publié à Nuremberg l'an 1702, *in*-4°. & a été fort estimé par les connoisseurs en ce genre d'etude. Outre cela il prit soin d'une nouvelle édition des poëmes d'Orphée, qui a paru dès 1689, à Utrecht, sous ce titre: *Orphei Argonautica, hymni, & de lapidibus poëma, gr. & lat. curante Andr. Christ. Eschenbachio, cum ejusdem in Argonautica notis*, &c. On lui doit aussi une édition du livre intitulé : *Matthiæ Devarii de particulis græcæ linguæ liber singularis*, à Amsterdam, 1700, *in*-12. Il a traduit en allemand, 1°. les réfléxions de Pierre Allix sur les livres de l'écriture-sainte, pour établir la vérité de la religion chrétienne : cette traduction a paru à Nuremberg en 1702, *in*-8°. 2°. Du même, les deux dissertations sur le double avénement du Messie, à Nuremberg en 1702. Il a traduit dans la même langue la lettre italienne sur le phosphore minéral de Bologne par le comte de Marsigli. On trouve une lettre d'Eschenbach à G. M. Kœnig, page 190 du tome V des *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn. Il a écrit lui-même sa vie, qui fut ajoutée aux sermons qui furent publiés après sa mort.

ESCHER, très-ancienne famille de patriciens, aujourd'hui des plus florissantes à Zurich. Ils demeuroient anciennement sur le bord du Rhin, aux environs de Kayserstuhl, & furent d'abord gentilshommes & vassaux des comtes de Habspourg, ensuite officiers des évêques de Constance, & baillis à Klingnaw & Kayserstuhl. *Jacques* Escher fit en 1190 un prêt considérable sur la ville de Kayserstuhl. *Jean* en fut bailli en 1269; *Conrard* en 1320; & *Jean* en 1350. Ce dernier eut quatre fils : *Henri* fut chanoine à Zurzac en 1383; *Etard*, bailli à Rumicken; *Henri* & *Jean*, les deux cadets, se firent recevoir bourgeois de Zurich, du temps des troubles que causa l'alliance des Suisses contre les ducs d'Autriche. C'est en leur personne que se partagea en deux branches, la famille des Escher. *Jean*, qui devint bourgeois de Zurich en 1384, eut pour fils *Gottfried*, appellé communément *Gœtz*, qui fut créé chevalier à Rome l'an 1433, par l'empereur Sigismond, qui lui donna des armes nobles, portant *un loup cervier couronné*, ce qui a fait donner à ses descendans jusqu'aujourd'hui le nom de *Luchs-Escher*; le mot de *luchs* signifiant en allemand un loup-cervier. *Henri*, son fils, fut aussi créé chevalier en 1459, par l'empereur Frédéric III; & *Jean-Jacques* son petit-fils, en 1494, par Louis XII, roi de France, lors de la prise de Gènes, en récompense de sa valeur. *Jean* devint boursier l'an 1541, & fut chargé de deux ambassades; la premiere au roi de France, & la seconde à la diéte d'Augsbourg. Jean fut aussi fait boursier en 1587, & député auprès du duc de Savoye & du roi de France. *Jean-Pierre* après s'être bien distingué dans les guerres de Suéde, & avoir servi plusieurs princes & seigneurs, devint capitaine des gardes du corps du comte de Mansfeld, & depuis colonel au service de Venise. *Jean-Gaspar* & *Jean-Henri* furent lieutenans-colonels au service de l'électeur de Saxe. JEAN, frere de Gœtz Escher, dont on a parlé, fut un des Schwertlers qui se distinguerent dans l'ancienne guerre de Suisse, & qui fonderent la *schnecken-gesellschafft*, (la société des escargots.) *Rodolphe* son fils, fut fait colonel dans la guerre de Souabe, lorsque les alliés Suisses marcherent en 1499 dans le Hegœw, contre l'empereur Maximilien, & devint bourguemestre la même année. *Nicolas*, son petit-fils, renonça à la bourgeoisie, s'en alla à Basle & à Seckingen, & fut tué devant Metz, étant capitaine. Il avoit épousé auparavant une *Griebe* de Buningen, ce qui fit que ses descendans posséderent la seigneurie de ce nom en Alsace, & c'est de-là que sort la branche des Eschers de Buningen. *Jean-Bernard*, fils de Nicolas, étoit membre du couvent & lieutenant à Rhynau. *Warnier*, son petit fils, devint colonel & commandant à Villingen, & fut créé chevalier par l'empereur Ferdinand II, qui lui donna de très-belles armes, en conséquence de ses bons

services. Il y en eut un de cette famille qui reçut en fief de l'empereur Joseph, les judicatures de Hofheim.

Ceux que l'on nomme aujourd'hui *Glass-Escher*, qui n'ont pas moins figuré que les autres dans le gouvernement de Zurich, descendent de HENRI Escher, dont on a parlé, qui devint de même que son frere, bourgeois de Zurich en 1385. *Jean-Conrard* devint boursier en 1572; *Rodolphe* son frere, en 1569, obmann des couvens. *Marc*, fils de ce dernier, capitaine en France, fut créé chevalier, & *Jean-Conrard* son petit-fils, devint statthalter en 1624. *Henri* & *Jean-Gaspard* ses petits-fils, furent tous deux bourguemestres, & le premier en 1678. Le dernier faisant en 1698 l'inauguration du nouvel hôtel de ville de Zurich, parla de quatre-vingt ambassades dont il avoit été chargé jusqu'alors de la part de l'état, ayant assisté en 1663, au nom du corps des marchands, en qualité d'envoyé, au renouvellement solemnel de l'alliance avec le roi Louis XIV, à Paris. Il fut député en 1687 auprès du même monarque, au sujet des affaires de Genève, & il soutint à cette occasion, avec beaucoup d'honneur, la réputation de la nation suisse. Il mourut en 1710 à l'âge de 84 ans, laissant cinq fils, dont trois entrerent dans le grand conseil, & deux dans le petit, savoir: *Jean-Jacques*, qui remplit en même temps la charge de boursier, & *Jean-Rodolphe*, qui remit l'an 1689 en qualité de député, au roi Guillaume III, la lettre de félicitation que lui avoient écrite les cantons évangéliques, au sujet de son avénement à la couronne de la Grande-Bretagne. Il fut élu conseiller en 1714, par une élection libre, après avoir administré, comme l'avoient fait son pere & son frere, le bailliage de Kybourg. *Jean-Conrard*, un des petits-fils du bourguemestre, & fils de *Jean-Conrard*, devint membre du conseil en 1731. Deux autres de ses petits-fils par Jean, savoir *Jean-Conrard* & *Henri*, furent faits tribuns de la même tribu, & le premier devint statthalter en 1734. *Jean*, le troisiéme, membre du grand conseil, forma un magnifique cabinet de médailles & de curiosités.

JEAN-JACQUES, frere du bourguemestre, devint conseiller à sa place l'an 1678, & fréquenta assidument le conseil pendant seize ans, quoiqu'il eût perdu la vue. Quelques-uns de ses fils entrerent dans le grand conseil, & *Jean* y entra en 1711. Il avoit déja été envoyé l'an 1707 en députation à Genève, à l'occasion des troubles qui y régnoient; en 1712 il fut commandant à Bremgarde, & en 1713 représentant à Basle. *Jean-Gaspard*, dont on a parlé, fut bourguemestre depuis l'an 1661, jusqu'en 1696. *Jean-Conrard*, *Jean-Gaspard* & *Jean-Jacques* ses fils, devinrent membres du petit conseil, & le dernier fut créé bourguemestre en 1711. Il contribua beaucoup en 1712 à éteindre le feu de la guerre qui s'étoit allumée entre les Suisses à l'occasion du Toggenbourg. Il mourut le 19 mai 1734, & laissa un fils unique, *Jean-Gaspard*, qui s'acquit une estime générale par les différentes ambassades dont il fut chargé, & desquelles il s'aquitta avec beaucoup d'honneur, entr'autres en 1712, au collége de l'empire à Ratisbonne, ensuite pour terminer les troubles des Grisons & d'Appenzell, & ceux qui s'étoient excités pour la seconde fois à Genève. Tous ces services lui valurent en 1740 la charge de bourguemestre: il publia à l'occasion de son ambassade de Ratisbonne, une instruction exacte des libertés des Toggenbourgeois.

JEAN-JACQUES, petit-fils du bourguemestre JEAN-GASPARD l'aîné, & fils de JEAN-CONRARD, devint membre du conseil en 1731, & l'année suivante inspecteur des bâtimens de la ville. *Jean-Louis*, autre petit-fils de JEAN-GASPARD, fut élu en 1726 membre du conseil, & bailli à Frawenfeld. *Jean-Conrard*, neveu du bourguemestre Gaspard, entra dans le petit conseil, dès l'an 1706, fut envoyé en 1712 représentant à Berne, pendant la guerre du Toggenbourg, & devint boursier la même année. *Erhard*, un des Escher de la famille des Luchs, qui décéda en 1699, publia une description du lac de Zurich, de même que de la fondation de l'état & du gouvernement de la ville de Zurich. *Marc*, qui fut juge, composa un *Chronicon Helveticum* en 2 tomes, & mourut en 1612. *Jean-Rodolphe*, bailli d'Einsiedlen, fut auteur d'un pareil ouvrage, qui s'étendoit jusqu'à l'an 1607, & qui entroit dans un détail circonstancié de l'origine de la célébre société ou confrérie de l'Escargot, nommée les Becke ou Schwertlers, & il décéda en 1609. * *Supplément françois de Basle.*

ESCHIBABA, ou ISCHEBOLI, petite ville autrefois épiscopale. Elle est dans la Romanie, près de la Bulgarie, & de la source de la Capriza, au nord d'Andrinople, dont elle étoit suffragante. * Baudrand.

ESCHINE, célébre orateur Grec, naquit la quatriéme année de la quatre-vingt-quinziéme olympiade, trois ans après la mort de Socrate, seize ans avant la naissance de Démosthène, & l'an 397 avant J. C. Selon ce qu'il dit de lui-même dans un de ses discours, ses parens étoient des citoyens considérables; Philocarès, un de ses freres, avoit servi sous Iphicrate, & avoit obtenu depuis un commandement; Aphobéte, son autre frere, avoit été envoyé ambassadeur de la république d'Athènes vers le roi de Perse, & avoit fait voir une grande intégrité dans l'administration des deniers publics. Son pere, selon le même discours, s'étoit distingué à la guerre, & avoit contribué au rétablissement du gouvernement populaire, après l'extinction de la tyrannie des Trente; lui-même, suivant toujours son récit, avoit porté les armes au sortir de l'enfance, servant dans toutes les occasions qui s'étoient présentées, s'étoit trouvé à la bataille de Mantinée, avoit fait la guerre en Eubée, étoit parmi les soldats d'élite à Tamine, & avoit été choisi pour porter la nouvelle de la victoire à Athènes, & le peuple lui avoit donné une couronne. Démosthène parle fort différemment, & de la famille d'Eschine, & d'Eschine lui-même. Il dit que le premier étoit esclave d'Elpias, & qu'il tenoit une petite école auprès du temple de Thésée; que la mere d'Eschine étoit une courtisanne; que lui-même avoit été dans sa premiere jeunesse le valet, & non le compagnon d'école des autres enfans; qu'il avoit aidé sa mere à initier les novices dans les mysteres de Bacchus; qu'il récitoit les formules, lavoit, frotoit, habilloit les dévots, hurloit avec eux, couroit les rues à la tête d'une troupe de confreres insensés & de vieilles femmes furieuses; qu'il fut ensuite greffier d'un petit juge de village, & que depuis il s'étoit loué à deux chefs de comédiens, avec lesquels il couroit les bourgades, jouant les troisiémes rolles, où il réussissoit mal, & qu'il fut chassé de la troupe. Ces deux récits sont extrêmement différens, & cependant d'habiles critiques pensent qu'ils pouvoient être vrais l'un & l'autre, en distinguant les temps. Eschine a choisi tout ce qu'il y avoit de beau dans sa vie, & Démosthène, tout ce qu'il y avoit de méprisable. Il est sûr qu'Eschine avoit beaucoup de talens naturels, & qu'avec ce secours, & une grande application, il devint bientôt un orateur en état de se mesurer avec les plus éloquens de son siécle. Il fut cependant long-temps à se faire connoître, & il étoit assez âgé lorsqu'il commença à prendre quelque part aux affaires de la république: ce qui lui donna d'abord quelque considération, ce fut son déchaînement contre Philippe, roi de Macédoine. Etant âgé de cinquante ans, la deuxiéme année de la cent-huitiéme Olympiade, il fut chargé d'accompagner les ambassadeurs que les Athéniens députerent à Philippe, pour traiter de paix avec ce prince. Eschine fut chargé de veiller

sur l'ambassade, & empêcher que personne ne se laissât corrompre. Revenu à Athènes avec les envoyés de Philippe, chargés de concourir à la paix, comme dans les propositions qui furent faites, il y avoit une clause qui etoit contre les véritables intérêts de la république, Eschine s'opposa d'abord à la paix; mais le lendemain, gagné sans doute par l'argent de Philippe, il fut le premier à la conseiller, & depuis ce moment on le vit toujours seconder aveuglement tous les projets de Philippe. C'est un détail dans lequel il seroit trop long d'entrer ici : ce que l'on peut dire, c'est qu'Eschine fut un de ceux qui contribuerent le plus aux fausses démarches des Athéniens; & que Timarque & Démosthène ayant entrepris de le faire punir de ses prévarications, il les prévint, & accusa le premier Timarque; nous avons encore cette accusation, qui contient beaucoup de particularités de la vie de l'accusé, & même de celle d'Eschine. Notre orateur parla en cette occasion avec tant de véhémence, qu'il jetta l'accusé dans le désespoir. Ce discours d'Eschine plaisoit beaucoup à Longin. Le succès de cet orateur n'empêcha pas Démosthène de le poursuivre : on a la harangue qu'il fit contre lui. Eschine y répondit, & l'on croit qu'il pensa succomber; mais que par le crédit d'Eubulus, qui étoit bien venu du peuple, il n'y eut rien de prononcé sur l'accusation. La premiere année de la cent-dixiéme olympiade, Eschine fut nommé député à l'assemblée des Amphictions, & si on l'en croit, il y signala son zéle pour sa patrie dans une occasion importante; mais Démosthène raconte cette affaire très-différemment; & au désavantage d'Eschine, qu'il représente comme un traître & un perfide. Un peu après la bataille de Chéronée, qui fut la troisiéme année de la CX olympiade, Démosthène fut chargé de faire travailler aux fortifications de la ville d'Athènes, à quoi il dépensa treize talens; mais n'en ayant reçu que dix, il fit présent au peuple des trois autres. Ctésiphon proposa aux Athéniens de décerner à Démosthène une couronne d'or, en reconnoissance de cette libéralité. Eschine prétendit que ce décret étoit contre les loix, & accusa dans les formes Ctésiphon; la cause fut plaidée la troisiéme année de la CXII olympiade, avec un concours & un éclat extraordinaires. On a la harangue d'Eschine contre Ctésiphon, & celle de Démosthène pour le même; & ces deux discours sont très-estimés, & méritent de l'être. Cependant Démosthène gagna sa cause. Eschine s'exila alors d'Athènes, & se proposa d'abord d'aller trouver Alexandre en Asie; mais ayant appris la mort de ce prince, il se retira à Rhodes, s'y établit, & y ouvrit une école d'éloquence, qui subsista avec éclat long-temps après sa mort. On raconte qu'il lut un jour à ses écoliers la harangue de Démosthène, au sujet de la couronne, & que les voyant transportés d'admiration, il leur dit : *Et qu'auriez-vous donc fait, si vous l'eussiez entendu lui-même*? Au rapport de Philostrate, Eschine se dégouta du métier de rhéteur, quitta son école de Rhodes, & s'en alla à Samos, où il mourut peu de temps après, âgé de soixante & quinze ans. Outre les trois discours dont on a parlé; qui sont les seuls qui nous restent de cet orateur, nous avons sous son nom douze lettres, dont l'authenticité ne paroît pas hors d'atteinte à de bons critiques. * Extrait des recherches de M. l'abbé Vatry, sur la vie & les ouvrages d'Eschine l'orateur, dans les *mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres*, tome XIV, page 84 & suivantes.

ESCHINE (*Eschine*) nom de huit grands hommes dont Diogène Laërce fait mention; *le premier* fut un philosophe, disciple de Socrate, qui composa des dialogues; *le second*, avoit fait un ouvrage de l'art de l'orateur; *le troisiéme*, est l'orateur, rival de Démosthène dont nous parlons dans l'article précédent; *le quatriéme*, qui étoit d'Arcadie, fut disciple de Socrate; *le cinquiéme*, étoit de Mitylène, & étoit surnommé ordinairement *le fléau des orateurs*; *le sixiéme*, natif de la ville de Naples, étoit philosophe académicien; *le septiéme*, de Milet, composa une morale; *& le dernier* étoit sculpteur. * Diogène Laërce, *l.* 2, *vie d'Eschines*, Vossius, *des mat. c.* 4, § 5; *des sectes des phil. c.* 9, §. 1.

ESCHIUS ou ESSCHIUS (Nicolas) pasteur & réformateur du Béguinage de Diest en Flandre, naquit à Oosterwich, près de Bos-le-duc, l'an 1507. Il embrassa l'état ecclésiastique, & dès qu'il fut prêtre, il alla à Cologne, où l'on voulut lui confier l'éducation d'un jeune duc de Juliers; mais voyant la vie dissolue des gens de la cour, il refusa cet emploi : il établit néanmoins une école dans son particulier, où il eut entr'autres disciples Pierre Canisius, depuis jésuite, & Laurent Surius, qui se fit chartreux : il lia aussi amitié avec plusieurs religieux de ce dernier ordre, qui demeuroient à Cologne, comme Juste-Jean Lanspergius, Pierre Leyden, ou de Leyde, & Gérard de Hamont. Cette liaison, & son attrait pour la vie solitaire & ascétique, lui firent naître le desir d'embrasser le même institut des chartreux; mais il en fut détourné par la foiblesse de sa santé. Il demanda seulement & obtint chez ces religieux une cellule, où il vécut dans une éminente piété. En 1538 ayant été appellé au gouvernement du béguinage de sainte Catherine de Diest, il y mit la réforme, qui subsiste, dit-on, encore aujourd'hui. Il établit aussi divers autres asyles pour la vertu, le collége de S. Sauveur, à Diest, & quelques autres en divers lieux. Maximilien Morillon, vicaire-général du diocèse de Malines, instruit de sa vertu & de sa capacité, le fit archi-prêtre pour tout le district de Diest. Il mourut en ce lieu le 19 de juin ou de juillet 1578, à l'âge de 70 ans. Arnould de Jean, son successeur dans le gouvernement du béguinage de Diest, a écrit sa vie, qui a été traduite en flamand, & imprimée en 1713 à Louvain. On a d'Eschius 1. des exercices de piété, en latin, à Anvers, 1563, *in*-8°. & 1569, *in*-16. & qui ont été imprimés en flamand en 1713 avec sa vie. 2. *Isagoge, seu introductio ad vitam introversam capessendam*, à la tête du livre *De templo animæ*, qui est d'une sainte fille, dont on ignore le nom. Cet ouvrage, publié pour la premiere fois par Eschius, a paru à Anvers en 1563, *in*-8°. Dès 1535 Thierri Loërius, chartreux, avoit publié de la même fille, un livre de spiritualité, en flamand, qui a pour titre : *Margareta evangelica*, (la perle évangélique;) mais Eschius qui goutoit ce livre, & qui voyoit que l'édition de Loërius étoit tronquée, en donna une nouvelle, plus exacte & entiere, & mit l'ouvrage en latin : son édition parut en 1545, à Cologne; ce même ouvrage a été imprimé plusieurs fois en françois, en latin, en allemand & en flamand. La premiere édition françoise est ancienne : elle fut faite sur l'édition latine de Cologne de 1545, c'est-à-dire, sur la traduction d'Eschius, qui a changé l'ordre des livres, c'est-à-dire, qui de trois en a fait quatre : on a fait un changement plus considérable dans cette traduction françoise : on en a retranché la premiere préface, qui marquoit que l'ouvrage étoit d'une fille. On a aussi corrompu la fin de l'ouvrage; le premier éditeur Flamand déclaroit à la fin qu'il étoit, après Dieu, redevable de sa conversion à l'auteur du livre qu'il désignoit être une fille; au lieu que par le changement fait audit endroit, on fait entendre que c'étoit un homme qui avoit été l'instrument de sa conversion : on ne voit pas pourquoi cette affectation. On apprenoit aussi dans la premiere préface que la sainte fille, auteur du livre, étoit morte le 28 janvier 1540, dans la soixante-

dix-septieme année de son âge. La derniere édition flamande du même ouvrage est d'Anvers, 1629. * Extrait en partie de la *bibliothéque belgique* de Valere André, édition de 1739, à Bruxelles, *in* 4°.

ESCHOL, Amorrhéen, frere de Mambré, & ami du patriarche Abraham. Il se trouva à la défaite des quatre rois d'Assyrie, qui étoient venus piller les terres de Sodôme, & avoient emmené Loth prisonnier. * *Genèse, XVI, &c.*

ESCHRYON (*Æschryon*) poëte Mitylénien, qui vivoit du temps d'Aristote, son ami, vers l'an 336 avant Jésus-Christ. Nicandre en avoit parlé dans le livre de l'école d'Aristote. * Lilio Girald. Vossius, *de poëtis Græcis.*

ESCHRAKITES : secte des mahométans qui suivent les opinions de Platon. *Aschrak* en arabe signifie *luire, briller*: d'où vient *Eschrakites*, c'est-à-dire, *les illuminés*. Ceux qui font profession de cette secte, croient que la contemplation de la majesté de Dieu fait le souverain bien de l'homme. Ils fuient toute sorte de vices, & ne laissent pas d'être toujours de bonne humeur, & fort agréables dans la conversation. Ils aiment la musique, & se plaisent à composer de petits poëmes, ou des chansons spirituelles. Comme ils établissent le bonheur de l'homme dans la contemplation de la divinité, ils méprisent les imaginations grossieres de Mahomet, touchant les délices du paradis. Les scheïcs, ou prêtres, & les plus habiles prédicateurs des mosquées royales sont de cette secte, qui a beaucoup de disposition pour le christianisme. * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

ESCHWEGE, petite ville de la basse partie du cercle du haut Rhin, est dans le landgraviat de Hesse, aux confins de la Thuringe, sur la Werra, à six milles de Cassel du côté du levant. * Mati, *dict.*

ESCHYLE (*Æschylus*) poëte Grec, étoit sorti d'une des plus illustres familles de l'Attique. On conteste fort sur l'année de sa naissance. Il fit voir qu'il n'étoit pas moins homme de guerre qu'homme de lettres, dans les combats où il se rencontra ; comme à la bataille de Marathon, qui se donna la seconde année de la LXII olympiade, & 531 ans avant J. C. & au combat de Salamine, qui fut livré, selon quelques-uns, la derniere année de la LXIV, ou, selon d'autres, la premiere de la LXV olympiade, c'est-à-dire, l'an 521 ou 520 avant l'ére chrétienne. Eschyle se trouva encore l'année suivante à la bataille contre Mardonius, près de Platée ville de Béotie. Il étoit frere du fameux Cynegyre, qui s'étant fait couper les deux mains, en arrêtant un vaisseau ennemi, essaya de le retenir avec les dents. Eschyle s'adonna dès son enfance à la tragédie, & composa jusqu'à 97 piéces. Ce nombre est maintenant réduit à sept, qui ne sont pas même entieres. Les représentations de ces tragédies étoient si terribles, s'il en faut croire les scholiastes grecs, que la premiere fois qu'il fit jouer ses Euménides, plusieurs enfans qu'on avoit menés au théâtre moururent de frayeur ; & quelques femmes grosses y accoucherent de peur. Sur le déclin de sa vie, il se retira près d'Hieron roi de Syracuse, étant piqué de ce que Sophocle, qui ne commençoit qu'à paroître, lui fut préféré par les Athéniens. Il fut très-estimé par les habitans de Gela, que les Siciliens appellent aujourd'hui *Chiezza.* Etant un jour à la campagne, un aigle qui avoit enlevé en l'air une tortue, ne pouvant tirer la chair cachée sous l'épaisseur de l'écaille, la laissa tomber sur sa tête chauve, qu'il prit malheureusement pour la pointe d'un rocher : ce qui vérifia un oracle, qui lui avoit, dit-on, été rendu à Delphes, qu'un trait du ciel, ou comme disent les autres, la chute d'une maison, le feroit mourir. On met la mort de ce poëte sous la LXXVI olympiade, l'an 476 avant J. C. & le 63 de son âge. Suidas ne lui donne que 58 ans ; & d'autres se fondant sur les marbres du comte d'Arondel, selon lesquels ils placent la naissance d'Eschyle sous la quatriéme année de la LXIII olympiade, & 525 ans avant Jesus-Christ, le font vivre 69 ans, & mettent sa mort sous l'archonte Callias, l'an premier de la LXXX olympiade, & 460 avant J. C.

Eschyle a été considéré par les anciens comme le pere & l'auteur, ou plutôt comme le réformateur de la tragédie des Grecs : & il a fait aux représentations de théâtre divers retranchemens & quelques additions. Aristote dit, qu'après plusieurs changemens qu'avoit reçus la tragédie, il la fixa, & la mit en état de se soutenir sur ses principes. Il ajoute qu'il augmenta le nombre des acteurs ; car avant lui, il n'y en avoit qu'un qui paroissoit à la fois sur le théâtre ; il y en ajouta un autre, & cela fit les interlocuteurs. Outre cela, il diminua le chœur, & il en ôta la confusion, que la multitude avoit coutume d'y apporter. Horace témoigne aussi, que c'est Eschyle, qui le premier introduisit l'usage du masque sur le théâtre, & de cet habillement dont on s'est servi depuis dans la représentation des piéces tragiques. Il ajoute que c'est lui qui, à l'aide de quelques planches posées sur des tréteaux, fit bâtir un échafaud pour servir de théâtre aux acteurs ; & que c'est lui encore qui fit prendre à ces acteurs cette espéce de chaussure, que les anciens appelloient *cothurne*, & nous *brodequins*, pour donner plus de gravité & de poids à leur action ; c'est ce que M. Despréaux dit après Horace.

Eschyle dans le chœur jetta des personnages,
D'un masque plus honnête habilla les visages :
Sur les ais d'un théâtre en public exhaussé,
Fit paroître l'acteur d'un brodequin chaussé.

Eschylle fit encore un réglement fort important dans le genre dramatique, ce fut de retrancher du théâtre & d'ôter à la vue des spectateurs les exécutions tragiques, c'est-à-dire, les assassinats & les objets atroces, qui seroient capables de produire quelques effets funestes. Quelques anciens, comme Plutarque, voyant qu'Eschyle est le premier qui ait introduit des yvrognes sur la scène, ont cru que ce poëte étoit adonné au vin, & qu'il ne pouvoit faire des vers qu'après avoir bien bu : ce qui a fait dire à Aristophane, que ce poëte étoit furieux comme un taureau ; & c'est peut-être ce qui a donné lieu de croire, qu'il puisoit moins à la fontaine des muses & d'Apollon, qu'à la cuve de Bacchus. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ses piéces sont très-véhémentes ; & son style dithyrambique & enflé, l'a peut-être fait passer pour un yvrogne ; comme si ces discours sembloient partir d'un esprit troublé de vin, plutôt que d'un sens rassis & d'un esprit raisonnable. Les anciens trouvoient encore à redire à ses tragédies, en ce qu'il n'y parloit point avec le respect dû à ses dieux. Eschyle n'est pas seulement irrégulier dans la morale, il l'est encore dans la pratique des regles du poëme dramatique, quoiqu'il l'eut porté si près de la perfection. Il n'observe pas exactement la perfection du poëme en cinq actes, ni l'unité du temps, puisqu'il étend quelquefois l'action au-delà de deux jours : il n'a pas assez gardé les caractéres de ses personnages : son expression est quelquefois obscure & embarassée : il semble qu'il ait cru que le secret du théâtre étoit de parler pompeusement, & que son art consiste plus dans les paroles que dans les sentimens. Ces défauts n'empêchent pas que ce poëte n'ait beaucoup de sublime & de bon sens ; il est grand dans ses desseins ; il est passionné dans ses expressions ; & on peut le regarder comme le modéle de la tragédie, avec Sophocle & Euripide. Aristophane préféroit même Eschyle à Euripide & à Sophocle ; quoique ces deux derniers, étant venus avec lui, l'aient pu observer avant que de monter eux-mêmes sur le théâtre, & se rendre ainsi plus réguliers dans la composition de leurs piéces ; mais il n'est pas bon juge dans ces sortes de matieres. On remarque dans le style de ce poëte tragique,

que, que ses épithétes tiennent beaucoup de l'humeur de soldat, dont il ne s'étoit pas défait en quittant les armes; cela peut avoir contribué en partie à l'obscurité qui est répandue dans ses vers. M. de Saumaise, quoiqu'excellent critique, & d'une pénétration merveilleuse dans les écrits des auteurs profanes, étoit rebuté des difficultés qu'il rencontroit dans ce poëte; & pour exprimer sa peine, il s'est avisé de dire dans quelques-uns de ses livres, *que ce poëte est plus obscur que l'écriture sainte*. Les tragédies qui nous restent d'Eschyle sont *Promethée; les sept devant Thèbes; les Perses; Agamemnon; les Euménides; les Suppliantes; les Coëphores*. Entre les éditions différentes, qu'on a faites des poësies d'Eschyle, on a toujours estimé celle de Turnebe & de Henri Etienne; mais quelques-uns prétendent que la meilleure est celle de Stanlei, qui parut à Londres, *in-fol.* l'an 1664 avec des scholies grecques, une version latine & des commentaires de sa façon. * Aristot. *de arte poëtic. c.* 11. Horat. *de arte poëtic. vers.* 277 *& seqq.* Plutarch. *in sympofiac.* Philostrat. *in vit. Apoll. Tyanæi.* Athenæus, *in deipnosophist.* Ælian. *lib.* 5, *hist. diverf. circa fin.* Dyonis. Halicarnass. *opusc. critiq.* Quintil. *lib.* 10. *instit. orat. cap.* 1. Valer. Max. Jul. Cæs. Scaliger. *poëtices, lib.* 6. Ger. Joan. Voss. *instit. poëtic. l.* 2, *cap.* 3, 5, 12. Hedelin d'Aubignac, *pratique du théâtre, en plusieurs endroits.* Boileau Despreaux, *art poëtiq. chant* 3. L. Thomassin, *meth. d'étudier & d'enseigner chrétiennement les poëtes.* René Rapin, *réflexions sur la poëtique en plusieurs endroits.* Le Fevre, *vies des poëtes Grecs.* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes Grecs.* M. l'abbé Sallier, de l'académie françoise, & de celle des inscriptions, a donné des éclaircissemens solides sur la tragédie d'*Agamemnon*. On les trouve dans le tome VIII des *mémoires de l'académie des belles-lettres*.

ESCHYLE ou ÆSCHYLE, douziéme archonte perpétuel d'Athènes, qui gouverna pendant vingt-un ans. Ce fut la seconde année de son regne que les jeux olympiques furent institués, d'où l'on voit qu'il a commencé à gouverner l'an 3258 du monde, & 777 avant J. C. par où l'on corrige Eusèbe, qui s'est trompé de deux ans dans la suite qu'il a donnée des archontes d'Athènes.

ESCLAVE, celui qui est réduit sous la puissance d'un maître, ou par la guerre, ou par achat, ou par naissance, ou autrement. Les esclaves faisoient une bonne partie de la richesse du peuple Romain. Il y avoit trois manieres d'avoir des esclaves. 1. Quand on les achetoit du butin fait sur les ennemis, & de la part réservée pour le public. 2. Ou de ceux qui les avoient pris en guerre, qu'on appelloit proprement *Mancipia*, quasi *manu capta : pris avec la main*. 3. Ou des marchands, qui en faisoient trafic, & les vendoient dans les marchés. On pratiquoit trois sortes de cérémonies en les vendant : car on les vendoit ou *sub hasta*, ou *sub corona*, ou *sub pileo*. *Sub hasta*, au plus offrant & dernier enchérisseur, ayant planté une javeline; *sub corona*, quand on mettoit sur leurs têtes une guirlande ou chapeau de fleurs; *sub pileo*, quand on leur mettoit un chapeau sur la tête, afin de les faire remarquer, & le vendeur ne les garantissoit point.

Ils portoient à leur cou des écriteaux sur lesquels on écrivoit leurs bonnes & leurs mauvaises qualités, leur santé ou leurs infirmités, leurs talens & leurs défauts. C'est ce que dit Aulu-Gele. *Titulus servorum singulorum ut scriptus fiet curato; ita ut intelligi rectè possit quid morbi vitiique cuique fiet.* Ceux qu'on prenoit en guerre, & qu'on vendoit, portoient des couronnes sur leur tête. C'est pour cela qu'on dit, *sub coronis venire : être vendu pour esclave.* Les esclaves qu'on amenoit par mer pour être vendus avoient les pieds frottés de craie, aussi les appelloit-on *Cretati*.

Les esclaves étoient tellement dans la dépendance de leurs maîtres, que ceux-ci avoient sur eux droit de vie & de mort, pouvant les tuer impunément & leur faire souffrir tous les tourmens imaginables. Il est vrai que dans la suite il y eut des empereurs qui diminuerent un peu cette autorité. Ainsi Claude ordonna, que si les esclaves étant devenus malades, venoient à être abandonnés par leurs maîtres, ils fussent déclarés libres, en cas qu'ils revinssent en santé. L'empereur Adrien allant plus loin, ôta aux maîtres le droit de tuer leurs esclaves.

Ils étoient affranchis & obtenoient la liberté par des voies différentes. Souvent leurs maîtres la leur donnoient, & les faisoient leurs affranchis, quand ils les avoient servi de bon cœur & avec affection. C'est ainsi que Simon dit dans Térence qu'il avoit affranchi Sosie :

——— *Feci è servo ut esses libertus mihi,*
Propterea quòd serviebas liberaliter.

Parceque tu servois en honnête garçon, je t'ai affranchi. Ils se rachetoient quelquefois de l'argent qu'ils avoient amassé de leur épargne ou de leur travail, car ils avoient un *peculium*, ou une bourse à part, témoin cet autre endroit de Térence :

Quod ille unciatim vix demenso de suo,
Suum defraudans genium, comparsit miser,
Id illa universum abripiet.

Ce qu'un pauvre esclave aura bien eu de la peine à amasser sou à sou, en l'épargnant sur sa bouche, & sur ce qu'on lui donne réglément pour son vivre, cette femme l'enlevera tout d'un coup.

On donnoit autrefois aux esclaves quatre boisseaux de bled par mois, pour leur nouriture, surquoi il leur étoit permis d'épargner ce qu'ils vouloient, & d'en faire comme leur petit trésor, qu'on appelloit *peculium*.

Quand les maîtres avoient commis quelque crime punissable selon la loi, ils accordoient la liberté a leurs esclaves, & les faisoient par-là citoyens Romains, de peur qu'on ne leur donnât la question, & qu'ils ne fussent témoins contr'eux. Car il n'étoit pas permis de donner la question à un citoyen Romain.

Sous les empereurs, il y en avoit qui affranchissoient leurs esclaves par avance, afin de pouvoir participer aux libéralités que le prince faisoit au peuple par tête. Cette liberté leur étoit ordinairement accordée devant le préteur à Rome, & dans les provinces devant le proconsul, qui prononçoit certaines formules de paroles, & les frapoit d'une baguette nommée *vindicta*. C'est ainsi qu'en parle Cicéron dans le troisiéme de ses *Topiques*. La *vindicta* est une petite baguette que le préteur met sur la tête de l'esclave qu'on veut affranchir, en prononçant certaines paroles rapportées dans un manuscrit grec de la bibliothéque du roi de France.

Βινδικτα ἡ ῥάβδος μεθῆ ὁ ἄρχων ἢ ὁ πραίτωρ τὴν τοῦ ἐλευθερουμένου κεφαλὴν ἔπαιον φάσκοντος.

ΦΑΜΕΝ ΤΟΝ ΠΑΡΟΝΤΑ ΑΝΤΡΟΠΟΝ ΕΙΝΑΙ ΕΛΕΥΘΕΡΩΝ ΚΑΙ ΠΟΛΙΤΗΝ ΡΩΜΑΙΟΝ.

La vindicta est une verge dont le magistrat frapoit sur la tête de celui qu'il affranchissoit, en disant : Nous déclarons cet homme ici présent être libre & citoyen Romain. Festus veut que ce soit le maître, qui, prenant son esclave par la main, prononçoit ces paroles : *Hunc hominem liberum esse volo. Je veux que cet homme soit libre*, & les prononçant, il frapoit l'esclave de la baguette, & lui faisoit faire un tour entier, ce qui s'appelloit *Vertigo*, d'où vient que Perse a dit :

Una vertigo Quiritem facit.

Un tour entier fait un homme citoyen Romain. On affranchissoit encore les esclaves par testament, ou dans quelque guerre pressante & subite, lorsqu'il falloit armer les esclaves pour la défense de la république;

mais cette liberté ne leur étoit acquise qu'après s'être signalés par quelque exploit considérable. Cela s'appelloit *Servos ad pileum vocare.* Ceux qui étoient affranchis s'appelloient *Liberti* & leurs enfans *Libertini.*

Les esclaves étoient ordinairement habiles dans les arts & dans les sciences, & on leur donnoit divers emplois, comme l'éducation des enfans de famille, &c. On les employoit à diverses choses, aussi leur donnoit-on divers noms, ou diverses épithétes : voici les principales.

Servus ab ephemeride, esclave qui avoit soin de consulter le calendrier romain, & d'avertir son maître du jour des calendes, des nones & des ides.

Servus ab epistolis, qui écrivoit sous son maître les lettres qu'il lui dictoit, & servoit de secrétaire.

Servus à manu, ou *amanuensis*, secrétaire, & *servus ad manum*, un esclave qui est prêt à tout faire & à tout entreprendre.

Servus à pedibus, un valet de pied, un laquais qui porte à pied les ordres de son maître.

Servi actores, les intendans & les économes des familles.

Procurator servus, qui avoit le soin des affaires de son maître.

Cellarius servus, qui a soin du cellier & de la dépense, le cellérier dans les monasteres.

Dispensator servus, qui fait la dépense d'une famille, qui paye & qui achete.

Negociatores servi, esclaves qui trafiquent & négocient.

Nutritii servi, esclaves *nouriciers*, qui ont soin d'élever les enfans de famille en leur enfance.

Medici servi, les esclaves qui savoient la médecine, & qui la pratiquoient, selon Suetone dans la vie de Caligula. *Mitto tibi præterea unum è servis meis medicum. Je vous envoie de plus un de mes esclaves médecin.*

Silentiarii servi, esclaves qui faisoient faire silence parmi les autres esclaves, comme dit Seneque. Procope dit qu'ils étoient dans les palais des princes, pour contenir tout le monde dans le silence & dans le respect. Ils étoient aussi des secrets du prince, & on les appelloit, *Ministri ad ea quæ sunt quietis.*

Cubicularius servus, esclave qui étoit à la chambre du prince; *valet de chambre.*

Villicus servus, esclave qui avoit soin des maisons de campagne & des terres de son maître; *fermier.*

Atriensis servus, ou *ad limina custos*, esclave qui gardoit l'*Atrium* de la maison de son maître, où l'on voyoit les images de cire des ancêtres d'une famille, & les meubles : le concierge & le gardemeuble d'un logis, comme nous l'apprenons de Columelle : *Tum insistere atriensibus, ut suppellectilem exponant, & ferramenta detersa nitidentur atque rubigine liberentur.* Cet esclave étoit des plus considérables.

Lecticarii servi, esclaves qui portoient la litiére de leur maître, comme nos porteurs de chaise. Marcianus dit que ce sont ceux aussi qui faisoient des litiéres.

Pollinctor servus, esclave qui avoit le soin de laver, d'oindre & d'ajuster les corps des défunts.

Capsarii servi, esclaves qui gardoient dans les bains les habits de ceux qui se baignoient. C'étoient aussi les esclaves qui suivoient les enfans de qualité allant aux lieux des exercices, & qui portoient leurs livres : comme aussi ceux qui étoient à la caisse des marchands & des banquiers, & ceux qui faisoient des caisses & des coffres à mettre de l'argent. On les appelloit aussi *Arcarii servi.*

Saccularii servi, esclaves qui enlevoient d'un sac l'argent qui y étoit par des tours de souplesse. Ulpien en parle.

Vestispici, esclaves qui gardoient les habits de leurs maîtres, valets de garderobe. On les appelloit aussi *servi à veste* & *ad vestem*, comme le marque cette inscription.

CATULINO ET APRO COSS. DULCISSIMÆ MEMORIÆ.
EJUS VALENS. AUG. LIB. PHEDIANUS A VESTE. BEN. MER. FECIT.

Et cette autre :

T. STATILIUS. MALCHIO. AD VESTEM.

Emissarii servi, des esclaves maquignons de maîtresses & de chevaux, ou des émissaires qui cherchent à nuire & à faire piéce à quelqu'un.

Nomenclatores servi, ou *Nomenculatores*, esclaves qui accompagnoient leurs maîtres, & leur disoient les noms de ceux qui passoient, lorsqu'ils briguoient les charges de la république.

Calculatores servi, des calculateurs, qui se servoient de petites pierres pour compter, au lieu de jettons.

Librarii servi, des esclaves qui transcrivoient les livres par des notes abrégées.

Tabellarius servus, esclave qui porte les lettres de son maître; *messager.*

Calatores servi, esclaves qui convoquoient les assemblées du peuple par curies & par centuries, ou les autres assemblées des prêtres & des pontifes.

Ante-Ambulones servi, esclaves qui alloient conduire leurs maîtres pour leur faire faire place.

Salutigeruli servi; esclaves qui vont donner le bon jour de la part de leurs maîtres à leurs amis.

Cursores servi, des couriers, qui courent porter des nouvelles.

Topiarii servi, qui tondent les parterres & arbustes, & leur donnent diverses figures d'animaux.

Viridarii servi, esclaves qui avoient le soin des vergers & des boulingrins.

Pastores servi, des bergers.

Saltuarii servi, des garde-bois.

Venatores, des chasseurs.

Aucupes servi, qui chassent aux oiseaux.

Vestigatores, qui cherchent les bêtes à la piste.

Diætarii servi, qui ont soin des salles, pour manger en été.

Aquarii servi, porteurs d'eau.

Analectæ, esclaves qui avoient soin de ramasser ce qui étoit tombé d'un festin, & de balayer la salle où l'on mangeoit.

Pocillatores, ou *ad cyathos servi*, esclaves qui donnoient à boire, échansons.

Prægustator servus, esclave qui faisoit l'essai du vin, en servant son maître.

Obsonatores, esclaves qui alloient à la provision, qui achetoient des vivres.

Structores servi, esclaves qui servoient sur table, qui rangeoient les plats, comme les maîtres-d'hôtel.

Vocatores, qui alloient convier à manger, les semonneurs.

Admissionales, introducteurs chez les princes.

Pistores & *Molitores*, qui battoient le blé, pour en tirer la farine avant l'usage des moulins.

Ostiarii & *Janitores*, les portiers qui gardoient la porte, pour l'ouvrir & pour la fermer.

Scoparii, les balayeurs qui ont soin de nettoyer les latrines & les bassins des chaises percées.

Peniculi, qui avoient le soin de nettoyer la table avec une éponge.

Fornacator, qui allumoit le fourneau des bains.

Balneatores, les baigneurs : & *Unctores*, ceux qui oignoient avec des huiles de senteur les corps de ceux qui s'étoient baignés.

Les esclaves étoient le domaine & le bien propre de leur maître : tout ce qu'ils acqueroient lui appartenoit. Mais si ce maître usoit trop cruellement de la correction domestique, on l'obligeoit de vendre son esclave à prix raisonnable. Comme l'esclavage n'a point été aboli par une loi expresse de l'évangile, quoique ses préceptes tendent-là assez naturellement, la coutume d'avoir des esclaves a duré long-temps dans le christianisme. Du temps de Louis *le Gros* ils étoient en si grand nombre dans l'Europe, qu'on eut bien de la peine à rompre & à dissiper ceux qui s'étoient soulevés. Barthole qui vivoit l'an 1300, dit qu'il n'y en avoit plus de son temps. Il y en a encore en Orient, & même dans quelques pays d'Occident, mais il n'y en a plus en France. Dès qu'un esclave peut aborde en France, il est libre. Les paysans en Pologne sont naturellement esclaves des gentilshommes. Quelques-uns ont dérivé le mot d'esclave de *includo*, ou du grec ἐισκλείω, parceque les esclaves sont enfermés en prison. Ménage le dérive de *sclavus*, dont les Italiens ont fait *schiavo*, qui a été fait de l'allemand *slaef* ou *slave*, que Vossius croit avoir été dit des peuples *Esclavons*, que Charlemagne condamna à une servitude perpétuelle. * *Voyez* Bodin.

Outre les esclaves attachés au service d'un maître particulier, il y a eu des esclaves, qui faisoient une partie, & quelquefois la plus considérable d'une nation. Tels étoient les Elotes à Lacédémone, & les Périctiones dans l'isle de Créte, attachés au travail de la terre, sans autre avantage que d'avoir la nouriture & l'entretien. Il y avoit de ces sortes d'esclaves en plusieurs pays. Ceux des Sarmates s'étoient révoltés contre leurs maîtres, & furent remis en servitude par Constance fils de Constantin. Il y en avoit aussi parmi les Saxons, dont il est parlé dans l'histoire des enfans de Louis le Débonnaire. En France les serfs, soit des seigneurs ou des églises, n'étoient guères plus heureux que les esclaves, d'où vient qu'ils tâchoient de le devenir de nos rois, qui furent obligés de les rendre, ainsi qu'on le voit dans les ordonnances des enfans de Philippe *le Bel*. Ce qui étoit commun à tous, étoit qu'ils ne pouvoient tester.

ESCLAVONIE, pays d'Europe, se divise en général & particulier. On appelle Esclavonie en général tout ce qui est depuis la riviere de Drawe, jusqu'à la mer Adriatique ou golfe de Venise, depuis que les bornes de la Pannonie & de l'Illyrie ont été confondues ensemble. Sous ce nom on peut comprendre la Hongrie, l'Esclavonie particuliere, la Croatie, la Dalmatie, la Bosnie, la Servie, & la Bulgarie. L'Esclavonie particuliere est proprement cette partie de l'ancienne Pannonie, qui est renfermée entre les deux rivieres de Drawe, & de Sawe. La plus grande partie de ce pays obéit au Turc, & le reste reconnoit la maison d'Autriche. Les principales villes sont Posega, Zagabria, Kapronitz, qui est une célébre forteresse que les chrétiens opposent au Turc, Gradiscia, Dowhach, Valkovacs, Zanko, Valpon, Boumonster, Jassanocz, Soplonka, Petrowitza, &c. Toutes ces villes sont au Turc, si nous en exceptons Zagabria, & son comté, qui appartient à la maison d'Autriche. Elle y en a deux ou trois autres, sous un gouverneur, que ceux du pays nomment *Ban*. L'Esclavonie est un pays assez fertile en grains, en fruits, & en diverses mines. On dit ordinairement que les Esclavons sont sortis de la Scythie. Ils se firent assez connoître par leurs courses, sous l'empire de Justinien & de Phocas. Au commencement ils eurent des rois de leur nation, & furent depuis assujétis aux Hongrois, ausquels ils payoient tribut. Ils sont presque tous catholiques. Leur langage est fort expressif, & plus étendu que tous les autres : car on le parle dans toutes les provinces voisines. Ces peuples aiment extrêmement la guerre, & ont une si grande passion de passer pour soldats, qu'ils prient ordinairement Dieu de leur faire la grace de mourir les armes à la main, & de permettre que leurs ennemis meurent dans leurs lits. Reginon & Eginart parlent des Sorabes, peuples de l'Esclavonie ancienne, ou Dalmatie, que Charlemagne défit. * Procope. *l.* 1 *&* 3, *de bell. Goth.* Blondus, *l.* 8, *dec.* 1. Cluvier, *l.* 4, *intr. géogr.* Le Mire, *polit. eccl.* Sanson, *état du Turc en Europe.* Baudrand, *in lex. geog. &c.*

ESCOBAR DEL CORRO (Jean) natif de Fuente de Canto, bourg du diocèse de Séville, enseigna le droit avec beaucoup de réputation, & fut inquisiteur de la foi à Cordoue, à Murcie, & ailleurs. Il publia en 1623 un traité sous le titre, *De puritate & nobilitate probanda, secundum statuta sancti officii inquisitionis, regii ordinum senatûs, S. Toletanæ ecclesiæ collegiorum, aliarumque communitatum, &c.* * Nicolas Antonio, *bibl. script. hisp.*

ESCOBAR, surnommé *de Loaisa*, natif du Gueregna, bourg du diocèse de Placencia, fut avocat à Mérida & à Salamanque, où il mourut. On y publia en 1643 un traité de sa façon intitulé, *De pontificia & regia jurisdictione, in studiis generalibus, &c.*

ESCOBAR (Antoine) surnommé *de Mendoza*, jésuite Espagnol, & fameux casuiste, dont les opinions ont été censurées dans ces derniers temps, & dont la morale a été réfutée dans les lettres provinciales de M. Paschal, & dans beaucoup d'autres écrits, mourut le 4 juillet 1669, âgé de plus de 80 ans. Il a laissé divers ouvrages de sa façon. *In VI cap. Joannis. Ad evang. SS. comment. Commentaria in vetus & novum testamentum. Theologia moralis. Examen y pratica de confessores, &c.*

ESCOBAR (Barthelemi) de Séville, jésuite, prit l'habit de religieux dans les Indes, & mourut à Lima en 1624, âgé de 62 ans. Il a écrit divers ouvrages. * Ribadeneira, *bibl. soc. Jesu.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c.*

ESCOBAR (Jacques d') Espagnol, natif de Ciudad-Rodrigo, dans le XVI siécle, exerça la profession d'avocat dans sa patrie, & y remplit une chaire de docteur-régent, dans la faculté de droit. De-là il fut à Ossonne pour y occuper une autre chaire de cette université; mais quatre ans après il en sortit pour aller à Valladolid, où il reprit sa premiere profession d'avocat, qu'il exerça néanmoins peu de temps; car il obtint encore une chaire de droit dans cette ville-là. Pendant qu'il y enseignoit, Louis du Pont, qui se fit depuis jésuite, fut un de ses écoliers. Jacques d'Escobar fut marié à *Marguerite* Montana de Montferrat, fille du docteur *Bernardin* Montana, premier médecin de l'empereur Charles *Quint*. Il en eut plusieurs enfans, & entr'autres quatre filles, dont la derniere se rendit célébre dans la pratique de la vie spirituelle. *Voyez* l'article suivant.

ESCOBAR (Marine d') fille de *Jacques* d'Escobar, & de *Marguerite* Montana, naquit à Valladolid le 8 février 1554, & fut fondatrice de la récollection de sainte Brigitte qui est en Espagne. Le pere du Pont son confesseur étant mort avant elle, ne put achever d'écrire sa vie, qui est remplie de visions & de miracles. Les mémoires qu'on en trouva après la mort de ce pere, furent gardés soigneusement. Marine d'Escobar étant morte le 9 juin 1633, en réputation de sainteté, l'évêque de Valladolid fit faire une exacte information de sa vie, après quoi on fit imprimer ce que le pere du Pont en avoit laissé par écrit. Le pere François Cachupin, provincial des jésuites de la province de Castille, qui prit le soin de cette impression, dédia l'ouvrage à la reine d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche. Ce livre est devenu très-rare. C'est un in-folio intitulé, *Primera parte de la maravillosa vida de doña Marina de Escobar, de los extraordinarios caminos, por donde nuestro señor desde sus principios la guiò, texiendolos de admirables favores, terribiles cruces, y esclarecidas virtudes.*

ESCOBAR, ou ESCOVAR, (François d') Espagnol de Valence, vivoit vers le milieu du XVI siécle. Il a traduit Aphthone, beaucoup mieux que trois ou quatre traducteurs mal habiles, qui avoient entre-

pris la même chose avant lui. Il avoit aussi commencé la version de la rhétorique d'Aristote, parcequ'il n'approuvoit pas les traductions qu'en avoient faites Georges de Trébizonde, & Hermolaüs Barbarus, dont le premier ne savoit pas assez le latin; & le second pas assez le grec. *And. Hott. perger. bibl. Hisp. t. 2, p. 333. Nic. Ant. t. 1, bibl. Hisp. Baillet, *jugemens des savans sur les trad. lat.* J. Albert. Fabricius. *bibl. gr. tom.* 4, 2 *part.*

ESCOMBRARA, isle de la mer Méditerranée. Elle est sur la côte de Murcie, à l'entrée du petit golfe de Carthagène. Cette isle, qui n'a qu'une lieue de circuit, a pris son nom de la grande quantité de maquereaux que l'on prend près de ses côtes. * Baudrand.

ESCORAILLE, *cherchez* SCORRAILLE.

☞ ESCOUBLEAU, maison noble & ancienne, originaire du Poitou.

I. HAMELOT d'Escoubleau, qui vivoit en 1224, a laissé de *Marguerite* Messer sa femme, PIERRE d'Escoubleau qui suit.

II. PIERRE d'Escoubleau, chevalier, seigneur de Sourdis, a fait foi & hommage en 1285. Son fils fut GUILLAUME, qui suit.

III. GUILLAUME d'Escoubleau, chevalier, seigneur de Sourdis, épousa *Isabelle* d'Elite, de laquelle il eut quatre enfans, *Philippette*, femme de *Guillaume* de Rortais; *Guillemette*, femme de *Jean* de la Faye; *Perronelle*, femme de *Geofroy* Petit, écuyer, sieur de la Guerse, & pour principal héritier PIERRE, qui suit.

IV. PIERRE d'Escoubleau II du nom, fils de *Guillaume*, épousa *Jeanne* Bouquin, fille de *Jean* Bouquin, écuyer, sieur de la Borderie, dont est issu LEONNET d'Escoubleau, qui suit, & *Marie* d'Escoubleau, femme du sieur de Maumasson.

V. LEONNET d'Escoubleau, chevalier, seigneur de Sourdis & de la Borderie, fit foi & hommage en 1419, 1435 & 1439. Sa femme se nommoit *Thiennete* d'Airon. Il en eut MAURICE, qui suit.

VI. MAURICE d'Escoubleau, chevalier, seigneur de Sourdis & de la Borderie, épousa *Guillemette* Foucher, fille d'*Antoine* Foucher, chevalier, seigneur de Themines, & de *Marguerite* de Château-Briant, de laquelle il eut deux enfans; JEAN, qui suit, & ETIENNE, tige des marquis d'Alluye.

VII. JEAN d'Escoubleau, chevalier, seigneur de Sourdis, épousa en premieres nôces, en 1497, *Françoise*, fille de *Jean* Buort, & de *Jeanne* Frenau, dont il n'a point eu d'enfans: & en secondes nôces *Catherine* Jussau, de laquelle il eut deux enfans, FRANÇOIS, qui suit, & *Renée* d'Escoubleau, qui épousa *Hervé* d'Aubigni.

VIII. FRANÇOIS d'Escoubleau, chevalier, seigneur de Sourdis, épousa *Marguerite* de Melun, fille unique & seule héritiere de *Léon* de Melun, chevalier, seigneur de Bignon, de Courtry, & de la Chapelle-Bertrand en Poitou, & de *Catherine* de Rouhartais. De ce mariage est issu RENÉ, qui suit.

IX. RENÉ d'Escoubleau, I du nom, seigneur de Sourdis, Courtry, la Chapelle-Bertrand, épousa *Anne*, fille puînée de *Tristan*, marquis de Rostaing, & de *Françoise* de Robertet. Il mourut en 1600: il avoit été chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa majesté. Il s'étoit jetté dans la ville de Melun, avec le marquis de Rostaing son beau-pere, en 1588, & sut maintenir cette ville dans l'obéissance du roi Henri III. La famille conserve encore trois lettres que ce prince lui écrivit cette année, pour lui témoigner la satisfaction qu'il ressentoit de ce service. *Anne* de Rostaing épousa en secondes nôces en juin 1605 *Jacques* de la Veue de Montagnac, dont elle n'eut point d'enfans. Elle mourut le dernier de février 1637. Les enfans qu'elle eut avec *René* d'Escoubleau, son premier mari, furent 1. *Tristan* ou *Laurent* d'Escoubleau, religieux de sainte Croix de la Bretonnerie. 2. RENÉ II du nom qui suit. 3. *Georges* d'Escoubleau, décédé sans avoir été marié. 4. JACQUES-RENÉ d'Escoubleau, sieur de Courtry, *dont il sera parlé ci-après.* 5. PIERRE d'Escoubleau, qui épousa en premieres nôces *Antoinete* de Bretagne, dont il eut *Anne* d'Escoubleau, mariée à *François* de Simiane, marquis de Gordes, & en secondes, *Marie-Christine* de Cremeaux d'Antragues, de laquelle il eut trois enfans; *Louis* d'Escoubleau, héritier substitué de Jacques de la Veue de Montagnac, second mari d'*Anne* de Rostaing, mort sans avoir été marié; *Magdeléne* d'Escoubleau, mariée à *Ignace* de la Rochefoucault de Roche-Baron; *Anne-Judith* d'Escoubleau, décédée sans avoir été mariée. 6. *Antoine* d'Escoubleau, sieur de la Chapelle, décédé garçon. 7. *Charlotte* d'Escoubleau, qui épousa *Charles* de Maillé, comte de Carman.

X. RENÉ d'Escoubleau, II du nom, chevalier, seigneur de Sourdis, &c. mort en 1661, épousa *Charlotte* de Barbesieres, fille de *Louis* de Barbesieres, chevalier, seigneur de Nogeret, & de Dame *Jeanne* de Tousserand, dont il a eu trois enfans, RENÉ-CHARLES, qui suit; *Pierre*, chevalier de Sourdis, mort sans avoir été marié, & *Charlotte* d'Escoubleau, mariée à *Jacques* Bernard Sauvestre, chevalier, comte de Clisson, grand sénéchal de Poitou.

XI. RENÉ-CHARLES d'Escoubleau, chevalier, marquis de Sourdis, Courtry, &c. mort en 1701, avoit épousé en 1688 *Marguerite* de Vilevault, dont il a eu trois enfans, *René-Charles* d'Escoubleau, décédé sans avoir été marié, en 1716; RENÉ-LOUIS, qui suit; *René-Paul* d'Escoubleau, mort jeune.

XII. RENÉ-LOUIS d'Escoubleau, second fils de *René-Charles*, marquis de Sourdis, &c. vivant en 1757. Il posséde, ainsi que ses ancêtres, la terre de Sourdis, & le fief d'Escoubleau, situé en Poitou, près Châtillon sur Sévre. Il a épousé en 1724, *Magdeléne-Elizabeth* Potier, morte en 1735, dont il a eu deux enfans aussi vivans en 1757; RENÉ-ALEXANDRE d'Escoubleau, comte de Sourdis, né en 1734, & *Marguerite* de Sourdis, née en 1725.

BRANCHE DES SEIGNEURS MARQUIS D'ALLUYE.

VII. ETIENNE d'Escoubleau, second fils de *Maurice*, seigneur de Retournieres, épousa *Jeanne* Tusseau le 16 décembre 1492, dont il eut JEAN, qui suit; *Jacques*, évêque de Maillezais vers l'an 1500, & *Renée* d'Escoubleau, femme du seigneur de Pontenai.

VIII. JEAN d'Escoubleau, seigneur de la Chapelle, Bellouin, de Joui, & du Coudray-Montpensier, & maître de la garderobe du roi François I, épousa en 1528 *Antoinette* de Brives, & mourut l'an 1562. Leurs enfans furent 1. FRANÇOIS, qui suit. 2. *Louis* d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier, qui épousa *N.* de la Tremouille, dont il eut *Claude*, fils unique, qui épousa *Charlotte* Pot, dame de Fontmorand, dont il eut deux enfans; *François* d'Escoubleau, abbé de Saint-Omer de Blois, mort l'an 1653, & *N*.... d'Escoubleau, seigneur du Coudray-Montpensier, maréchal des camps, & lieutenant-général des armées du roi. 3. *Henri*, évêque de Maillezais, mort en 1555. 4. *Jacqueline*, femme de *René* de Bilhac, seigneur d'Argi. 5. *Jeanne*, mariée à *Louis* de Gaucourt.

IX. FRANÇOIS d'Escoubleau, seigneur de Joui, d'Aunau, & de Montdoubleau, marquis d'Alluye, gouverneur de Chartres, premier écuyer de la grande écurie, & chevalier des ordres du roi en 1585, épousa *Isabelle* Babou, fille de *Jean* Babou, seigneur de la Bourdaisiere, & de *Françoise* de Robertel, dont il eut six enfans, 1. CHARLES, qui suit. 2. FRANÇOIS, cardinal de Sourdis, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé.* 3. *Henri* d'Escoubleau, évêque de Maillezais, *dont on parlera ci-après.* 4. *Marie* d'Escoubleau, mariée premierement à *Claude* Dupuy, seigneur de Vatan, puis à *René* de Froulay, comte de Tessé. 5. *Ca-*

therine, mariée à *Charles-Henri* de Clermont, comte de Tonnerre, chevalier des ordres du roi. 6. *Magdeléne*, abbesse de Saint-Paul lès-Beauvais, *dont on parlera ci-après dans un article séparé.*

X. Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis & d'Alluye, chevalier des ordres du roi en 1633, mestre de camp de la cavalerie légere, maréchal des camps & armées du roi, gouverneur de l'Orléanois, du pays Chartrain & du Blaisois, mourut à Paris le 21 décembre 1666, âgé de 78 ans. Il avoit épousé *Jeanne* de Montluc & de Foix, comtesse de Carmain, princesse de Chabannois, &c. morte à Paris le 2 mai 1657. Elle étoit fille d'*Adrien* de Montluc, seigneur de Montesquiou, & de *Jeanne* de Foix. Leurs enfans furent *François*, marquis d'Alluye, tué au siége de Renti en 1637; Paul, marquis d'Alluye, gouverneur de l'Orléanois, &c. marié en 1667, avec *Bénigne* de Meaux du Fouilloux, morte le 14 mai 1721; *Henri*, comte de Montluc, marié à *Marguerite* le Liévre, fille de *Thomas*, marquis de la Grange, premier président au grand conseil, morte le 10 avril 1720; François, qui suit, *Elizabeth*, femme d'*Antoine* Rusé, marquis d'Effiat, fils aîné d'*Antoine* Coiffier, dit Ruse, maréchal de France.

XI. François d'Escoubleau, dit le chevalier de Sourdis, gouverneur de Bourdeaux, capitaine du château & chasses d'Amboise, & commandant en Guyenne, mourut en septembre 1707. De *Marie Charlotte* de Beziade, son épouse, fille de *Théophile*, seigneur d'Avarey sur Loire, grand bailli d'Orléans, & de *Marie* des Etangs, il n'eut qu'une fille, *Angélique* d'Escoubleau, mariée le 24 mars 1702, à *François Gilbert* Colbert, marquis de Saint-Pouange & de Chabannois, maréchal des camps & armées du roi, & mestre de camp de cavalerie.

Nouvelle branche cadette.

X. Jacques-René d'Escoubleau, sieur de Courtry, quatriéme fils de *René* d'Escoubleau, I du nom, & de *Anne* de Rostaing, épousa en premieres nôces *Marie* Dolé, dont il eut cinq enfans; *René* d'Escoubleau, mort garçon; Jacques d'Escoubleau, qui suit; *Marie* d'Escoubleau, mariée à *Charles* Desherbiers de l'Estenduere; *Anne* & *Magdeléne* d'Escoubleau décédées filles: & en secondes nôces *N*.... Berland de la Gastiere, dont il eut *Gabrielle Brigitte* d'Escoubleau, mariée 1°. à *Gilles* de la Roche-Saint-André, &c. & en secondes nôces à *Aléxis* Charbonneau.

XI. Jacques d'Escoubleau, chef d'escadre, a épousé *Renée* Robin, dont il a eu quatre enfans, Jacques-Hyacinthe, qui suit; *Renée-Brigitte* d'Escoubleau, mariée à *Charles* le Liévre, sieur de Vernelle; *Françoise* d'Escoubleau, mariée à *Quentin* Pinaut de la Joubertiere; *Anne* d'Escoubleau, mariée à Philippe de Lauzon de la Poupardiere.

XII. Jacques-Hyacinthe d'Escoubleau, comte de Sourdis, &c.

Les armes de cette maison sont *partie d'azur & de gueules, à la bande d'or brochant sur le tout*, avec deux *levrettes rampantes* pour support.

ESCOUBLEAU (François d') cardinal de Sourdis, archevêque de Bourdeaux, fils aîné de *François*, marquis d'Alluye, &c. témoigna dès son bas âge beaucoup d'inclination pour l'état ecclésiastique. Son mérite & les services que ceux de sa maison avoient rendus au roi Henri *le Grand*, engagerent ce prince à demander pour lui un chapeau de cardinal. Le pape Clément VIII le lui donna le 3 mars de l'an 1598. L'année suivante le cardinal de Sourdis fut mis sur le siége de l'église de Bourdeaux, qu'il gouverna avec beaucoup de piété. Il fit divers voyages à Rome, où il se trouva à la création de Léon XI & de Paul V, dont il fut fort considéré, aussi bien que de Clément VIII, de Grégoire XV & d'Urbain VIII. En 1607 il baptisa le duc d'Orleans, second fils de France, & en 1615 il fit les cérémonies du mariage d'Elizabeth de France, avec Philippe, depuis roi d'Espagne, IV de ce nom. Il s'étoit trouvé, cette même année, à l'assemblée du clergé de France. Il harangua le roi Louis *le Juste*, en celle de 1625, qui fut tenue à Paris. En 1624 il avoit célébré avec huit de ses suffragans, un concile provincial, dont les ordonnances sont toutes saintes. Nous en avons les actes, qui seront un témoignage du zèle que ce cardinal avoit pour la discipline ecclésiastique. Il mourut à Bourdeaux le 8 février 1628, en la 53 année de son âge. * Sponde, *in an.* Sainte Marthe, *Gall. christ. &c.*

ESCOUBLEAU (Henri d') évêque de Maillezais, puis archevêque de Bourdeaux, commandeur des ordres du roi, abbé de Royaumont, de Prulli, de saint Jouin de Marne, &c. etoit frere du cardinal de Sourdis. Il fut évêque de Maillezais après *Henri* d'Escoubleau son oncle, & ayant eté nommé coadjuteur du cardinal de Sourdis son frere, il lui succéda en 1628. Ce prélat suivit le roi Louis *le Juste*, au siége de la Rochelle, & au voyage d'Italie, & travailla partout pour l'avantage de la religion. Le roi le fit commandeur de ses ordres en 1633. Sur la fin de la même année il eut un très-grand différend avec le duc d'Epernon, gouverneur de Guienne, qu'il excommunia, parcequ'il en avoit usé à son égard d'une maniere très-hautaine & très-violente. Le pape & le roi terminerent cette affaire. Henri d'Escoubleau présida à l'assemblée du clergé de France en 1635. Deux ans après il suivit comme président du conseil de la marine, le comte d'Harcourt, qui reprit les isles de saint Honorat & sainte Marguerite en Provence, dont les Espagnols s'étoient rendu maîtres. Le maréchal de Vitri, qui en étoit alors gouverneur, s'emporta contre l'archevêque d'une maniere qui fut cause qu'on arrêta ce seigneur à Paris. Ensuite ce prélat étant revenu dans son diocèse, fut député à l'assemblée du clergé de 1640, & mourut à Auteuil sur Seine le 18 juin 1645. Il étoit d'une humeur très-impérieuse. Le clergé lui fit faire un magnifique service à Paris dans l'église des grands Augustins. Denys de la Barbe, évêque de S. Brieux, y fit son oraison funébre. * Sponde, *in annal.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Lopes, *histoire des archevêques de Bourdeaux.*

ESCOUBLEAU SOURDIS (Magdeléne d') abbesse de Notre-Dame de saint Paul-lès-Beauvais, étoit fille de *François* d'Escoubleau, & d'*Elizabeth* Babou-la-Bourdaisiere, & naquit à sept mois le 22 juillet 1581. Elle fut mise dans l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, dès l'âge de six ans, auprès d'Anne Babou sa grande tante, qui pour lors en étoit abbesse, & qui l'éleva avec soin jusqu'à l'âge de quinze ans. L'abbaye de S. Paul, de l'ordre de S. Benoît, étant vacante par la mort de M^e. de Pellevé, qui en étoit abbesse, le roi Henri IV en donna le brevet à M. de Sourdis pour sa fille, qui en prit possession le 11 avril 1596, âgée seulement de seize ans. Comme elle n'étoit encore que novice, elle ne prit l'administration que du temporel, jusqu'au mois de septembre suivant, qu'elle fit profession, & fut reçue au chapitre, dont elle étoit supérieure. Elle n'obtint ses bulles de Rome que cinq ans après, à cause de son jeune âge; mais elle ne laissa pas de conduire cette maison, tant pour le spirituel que pour le temporel, sous la direction de l'évêque de Beauvais, & elle y établit la réforme avec beaucoup de zèle. Elle y mourut âgée de 84 ans, le 10 avril 1665.

ESCULANUS (*Æsculanus*) étoit une divinité, que les anciens avoient associée à Argentinus, tirant leur nom de l'airain & de l'argent, dont on faisoit la monnoie: & croyant qu'ils avoient le pouvoir d'augmenter les biens, & de donner des richesses. * Budée, *de Asse, lib.* 5.

ESCULAPE, dieu de la médecine, étoit fils d'Apollon & de la nymphe Coronis, & fut tiré du sein de sa mere qu'Apollon avoit tuée, parcequ'elle lui avoit

manqué de foi, en s'abandonnant à Ischys fils d'Elate. Pausanias rapporte les divers sentimens des anciens, touchant la naissance d'Esculape, & dit qu'une chevre d'un pasteur qu'il nomme Atesthanas, le nourit sous la conduite de son chien; & que ce berger ayant voulu enlever l'enfant, fut frapé d'une clarté extraordinaire, & perdit la connoissance du lieu où il l'avoit vu. Lactance rapporte aussi les circonstances de cette naissance, après Ciceron, & d'autres. Il fut donné au centaure Chiron de Thessalie, qui avoit élevé Achille. Esculape apprit de lui la médecine, selon Plutarque & Pindare, & guérit par cette science des maladies si désespérées, que Jupiter, indigné de ce qu'il avoit rendu la vie à Hippolyte, fils de Thésée, l'écrasa d'un coup de foudre. Apollon le transporta dans le ciel entre les astres. Les historiens rapportent que la ville de Rome étant affligée de peste, l'oracle répondit que pour guérir les Romains, il falloit amener Esculape d'Epidaure. Les peuples de cette derniere ville s'y étant opposés, Esculape passa, dit-on, dans le navire des députés de Rome, en forme de dragon; & se choisit lui même une place dans une isle sur le Tibre, où on lui bâtit un temple. Homere donne deux fils à Esculape, tous deux fameux médecins, l'un nommé Machaon, l'autre Podalire, & deux filles, Hygée & Jaso. Ciceron parle de quelques médecins de ce nom; le premier fils d'Apollon, le second frere de Mercure, un troisiéme fils d'Arsipe & d'Arsinoë, dont le tombeau se voyoit en Arcadie. Ce fut le premier qui commença de nettoyer & d'arracher les dents. Pausanias rapporte exactement ces particularités, & fait mention des temples qu'on avoit bâtis à Esculape, qu'on honoroit comme dieu de la médecine, en lui attribuant ce que les autres de son nom avoient fait. Parmi les choses que les anciens lui consacroient, le coq, la chevre & le corbeau étoient les plus considérables. Vossius parle d'un Esculape philosophe auteur d'un ouvrage d'arithmétique. * Homere, *Iliad.* Ovide, *métam. l.* 5. Pindare, *ode* 3. Plutarque, *quest. de table*, *l.* 9, *q.* 14. Ciceron, *l.* 3. *de nat. deor.* Pausanias, *l.* 2. Lactance Firmien, *instit. divin. l.* 1, *c.* 10. Vossius, *de scient. math. c.* 50, § 10. Castellan, *in vit. medic. &c.* Daniel le Clerc, *hist. de la médecine.*

Esculape est cru fils d'Apollon pour exprimer, comme le remarque Pausanias, un air sain & temperé par les impressions du soleil ou d'Apollon. Ses deux filles sont Hygée & Jaso, dont l'une signifie *la santé*, & l'autre *la guérison.* Le bâton entouré d'un serpent, que les médecins lui donnoient, fait voir que la médecine est le soutien de la vie; mais qu'elle doit être exercée avec discrétion & prudence. On consacroit la chevre à Esculape, parceque la chaleur extraordinaire de cet animal fait qu'il n'est jamais sans fiévre, comme le remarquent les médecins. On lui offroit le corbeau, que les anciens considéroient dans les prédictions, pour faire voir que la science des corps doit prévoir les accidens à venir, selon la remarque même d'Hippocrate. Enfin le coq étoit ajouté à ces autres animaux, pour exprimer cette exacte vigilance, qui est nécessaire dans les maladies; ou selon la pensée de Plutarque dans le traité des oracles de la Pythie, *c.* 17, pour désigner le matin, & faire voir que ce temps dans le calme des humeurs, est le plus propre pour appliquer les remédes.

ESCURE, province du royaume de Maroc, dans la Barbarie, en Afrique, étoit autrefois nommée Dominet. Elle est située entre le fleuve Hued-la-Abid, vers l'orient; la montagne verte du côté du septentrion, & de l'occident; le fleuve Tensift au midi, & quelques montagnes du côte du mont Atlas, qui sont remplies de vignes, d'oliviers & d'arbres qui produisent toute sorte de fruits. Le pays est fertile en bleds, & a des pâturages pour le bétail. C'est-là qu'on prépare les maroquins, & qu'on fabrique de fins draps, qui approchent de ceux de l'Europe. On y voit les villes d'Isadagar, d'Abmedine, d'Elemedin, de Bizu, & quelques autres moins considérables. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv.* 3.

ESCUREI, village avec une abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux. Il est en France, dans le duché de Bar, à trois lieues de Bar-le-Duc, du côté du midi. * Mati, *diction.*

ESCURIAL, petit village à six lieues de Madrid, est célébre par un palais du roi d'Espagne, qui renferme un monastere & un collége. On monte à ce palais par une allee d'ormes assez agréable; mais on n'y trouve point en haut d'esplanade, le bâtiment occupant presque tout ce qu'il y a de place unie. Le palais contient de superbes appartemens bâtis à l'italienne; mais les ameublemens n'en sont pas riches. La pierre en est fort belle, & d'une espéce particuliere entre le marbre & le grès, fort dure, & très-luisante, avec des taches grises. L'édifice n'est pas égayé comme ceux de France; & ce qu'il y a de plus considérable est l'amas de tant de pierres qui composent les masses de ce bâtiment, lequel contient dix-sept cloîtres & vingt-deux cours. Le monastere renferme quatre cloîtres, outre celui de l'apothicairerie. L'église dédiée à S. Laurent est d'une belle structure, ornée d'excellens tableaux, & de quantité de figures de bronze doré, dont le travail est admirable. Le grand autel est élevé de dix-sept degrés de porphyre, & environné de quatre rangs de colonnes de jaspe. Le sanctuaire est enrichi d'une infinité de pierreries, & la figure du soleil qui porte le saint Sacrement est estimée cinq cens mille écus. Sous ce grand autel il y a une chapelle voutée, où réposent les corps des rois d'Espagne. Ce magnifique sépulcre a été bâti par ordre de Philippe IV, & se nomme *Pantheon*, parceque sa structure est prise sur le dessin du Pantheon de Rome, appellé autrement Notre-Dame de la Rotonde. On y voit les tombeaux de l'empereur Charles-*Quint*, & des rois qui lui ont succédé jusqu'à présent. Ils sont du côté de l'évangile; & de l'autre côté réposent les corps de l'impératrice Isabelle de Portugal & des autres reines. Tout le dedans de cette chapelle est de marbre noir, à la réserve de quelques ornemens de jaspe, de marbre rouge, & de bronze doré. Dans une voute, où l'on entre par une porte qui est au milieu de l'escalier de la chapelle, on met les corps des princes & princesses de la maison royale. Le collége renferme quatre cloîtres, avec plusieurs grands appartemens. Il y a trois bibliothéques, dont la plus considérable contient environ huit mille volumes. Le plus curieux est, à ce qu'on dit, un livre de S. Augustin, du baptême des enfans, écrit de la propre main de ce docteur de l'église. La seconde est pleine de livres manuscrits & défendus: entr'autres, il y a trois mille volumes arabes, qui y sont assez inutiles, parcequ'il n'y a là, ni en toute l'Espagne, aucun interprête de cette langue, quoiqu'ils soient si proches des Maures. Dans la troisiéme, sont plusieurs autres livres & tous ceux qui s'impriment de nouveau en Espagne, dont les libraires doivent y envoyer un exemplaire. On compte dix-huit mille volumes dans ces trois bibliothéques. L'Escurial en trente-huit ans, depuis que Philippe II a commencé à le bâtir jusqu'à sa mort arrivée l'an 1598, tant en bâtimens, qu'en peintures & sculptures, a couté cinq millions, deux cens soixante-dix mille ducats, selon les comptes qui en ont été arrêtés. Et si l'on y comprend les ornemens de l'église, cette dépense monte à six millions deux cens mille ducats: à quoi il faut ajouter ce qu'a couté la chapelle des tombeaux, bâtie par Philippe IV. Louis de Foix, Parisien, célébre architecte, employé par Philippe II, eut la conduite de ce magnifique édifice, qui fut brulé en partie, l'an 1671. * *Journal du voyage d'Espagne en* 1660. Baudrand.

ESDRAS, fils de Saraïas souverain pontife, que Nabuchodonosor fit mourir, & frere de Josedoch, fut grand prêtre pendant la captivité. Ayant été consideré par Artaxercès *Longuemain*, il fut le chef de ceux qui

revinrent de Babylone en Judée, la septiéme année de l'empire de ce prince, avec de riches présens pour le temple, que les Juifs, lorsqu'ils étoient sortis de servitude, avoient bâti sous Zorobabel : & avec un ordre pour les gouverneurs des provinces voisines, de fournir tout ce qui seroit nécessaire pour la splendeur du culte divin, & d'exempter les prêtres des charges publiques. Artaxercès lui donna encore le pouvoir de punir ceux qui commettroient quelque crime contre Dieu, ou contre le prince. Avec ces ordres il arriva à Jérusalem l'an du monde 3568, & 467 avant J. C. & ayant assemblé les Juifs, il leur persuada de chasser les femmes idolâtres qu'ils avoient épousées contre les loix de Dieu. Ensuite, le jour de la dédicace de la ville, qui se fit le septiéme mois de l'an sacré, y ayant attiré un grand nombre de peuple, Esdras lut en leur présence le livre de la loi, & ses auditeurs voyant en combien de façons ils l'avoient violée, verserent des torrens de larmes. Ce fut alors, à ce qu'on dit, que le feu sacré qui avoit été caché par Jérémie, se trouva; ou plutôt que l'eau épaisse, qui étoit en sa place, s'alluma aux rayons du soleil, ayant été répandue sur le bois, & sur le sacrifice. On dit qu'Artaxercès ayant appris ce miracle, envoya de nouveaux présens au temple, & donna des ordres pour l'environner de murailles. Esdras est appellé *Scriba velox in lege Moisi*, c'est-à-dire, un docteur habile dans la loi de Moïse, car le mot *Sopher*, ne signifie pas un écrivain, mais un docteur de la loi. Les Hébreux l'appellent le prince des docteurs de la loi. Ce fut lui, qui, selon les conjectures communes, ramassa tous les livres canoniques, les purgea des corruptions qui s'y étoient glissées, & les distingua en vingt-deux livres, selon le nombre de l'alphabet hébreu. Cela a donné lieu à l'opinion de ceux qui ont cru que les livres du vieux testament s'étant perdus, il les avoit dictés de mémoire. On croit aussi que dans cette révision, il changea quelques noms des lieux, & mit ceux qui étoient en usage, en la place des anciens; comme nous voyons que le royaume d'Israël est appellé dans l'écriture, royaume de Samarie, longtemps avant la fondation de cette ville. On conjecture encore que, par l'inspiration du S. Esprit, il ajouta certaines choses arrivées après la mort de leurs auteurs. S. Jérôme dit qu'il introduisit les caracteres chaldéens, qui sont les quarrés, & qu'il laissa les vieux aux Samaritains. Genebrard assure, que de concert avec la grande synagogue, il distingua par versets les livres sacrés qui avoient été écrits sans cette distinction. Les Juifs disent qu'il institua une école dans Jérusalem, & l'ordre des interprétes de la loi, qui devoient expliquer les difficultés des écritures saintes, les conserver, & empêcher qu'elles ne fussent altérées. Quelques-uns lui attribuent les livres des Paralipomenes. On croit communément que c'est Esdras qui a composé le premier livre de ceux qui portent son nom; & en effet, Esdras y parle en premiere personne. Le second livre est constamment de Néhémias, qui s'en déclare auteur, & y parle aussi toujours de soi en premiere personne. M. Huet conjecture que les premiers chapitres du livre d'Esdras, ont été écrits par un autre auteur, à cause de ces paroles, *respondimus eis*, (ch. 5.) parcequ'Esdras n'est venu à Jérusalem, qu'après le regne de Darius; mais on répond qu'Esdras parle au nom de sa nation, quoiqu'il n'y fût pas. Il y a encore deux autres livres qui portent le nom d'Esdras, & qui se trouvent en latin dans les livres ordinaires, après l'oraison de Manassès, mais ils sont apocryphes. Le troisiéme dont on a le grec, est une répétition de ce qui est dans les deux premiers; il est cité par S. Athanase, par S. Augustin & par S. Ambroise. S. Cyprien semble même l'avoir connu. Le quatriéme, que l'on n'a qu'en latin, est plein de visions, de songes & de quelques erreurs. Il est d'un autre auteur que le troisiéme, & apparemment d'un Juif converti. On poura consulter les auteurs allégués par Salian, Sponde & Torniel, *A. M.* 3556, 3596, 3610, 3640, *&c.* Joséphe, *l.* 11, *ant. Jud.* P. D. Huet, *in dem. evang.* M. Simon, *hist. critique de l'ancien testament.* Du Pin, *dissert. prélim. sur la bible.*

ESDRELON, plaine proche du mont Thabor, *voyez* THABOR.

ESEM, ville de Palestine, dans la tribu de Juda, qui fut ensuite donnée à celle de Siméon. * *Josué*, 15, 19.

ESEPE, fils de Bucolion, selon Homere au commencement du 6 livre de l'Iliade. Pline parle d'un fleuve de ce nom dans la petite Mysie, lequel sortoit du mont Ida, *l.* 5, *c. dernier.*

ESERO, *cherchez* EZERO.

ESES (*Æsi*) Αἰσοι, dieux qui étoient adorés par les Tyrrhemens, & qui présidoient au bonheur, ou au bon destin. Αἰσα signifie *destin*; & Αἰσιος, *heureux.* * Hesychius.

ESIS, ancienne ville d'Ombrie en Italie, ainsi nommée de la riviere de même nom, appellée aujourd'hui *Esino*, dans la marche d'Ancone. Cette ville se nomme à présent *Jesi*, & est le siége d'un évêque suffragant de Rome. Silius Italicus dit qu'elle reçut son nom d'un roi nommé *Æsis.* Strabon appelle aussi cette ville *Æsion.* On trouve *Esis* dans Mela, mais c'est une faute.

ESK, c'est le nom de plusieurs rivieres d'Ecosse, & d'une entr'autres, qui est du côté du sud, & qui donne son nom à la contrée nommée *Eskdale.* * *Dict. anglois.*

ESKDALE, contrée de l'Ecosse méridionale, qui s'étend le long de la riviere d'Esk, qui lui donne le nom. Elle est bornée au midi par le comté de Northumberland, au couchant par l'Annandale, au nord par la Twdale, & au levant par la Tiviotsdale & par la Liddesdale. L'Eskdale est un petit pays, qui n'a que neuf lieues de long & trois dans sa moyenne largeur. Il n'est pas beaucoup fertile en grains, mais il est abondant en paturages. Il n'a aucun lieu considérable. * Mati, *dict.*

ESKI-STAMBOUL, *cherchez* TROYE.

ESLA, en latin *Estola*, riviere d'Espagne. Elle a sa source aux montagnes des Asturies; baigne le royaume de Léon, & va se décharger dans le Douro, à quelques lieues au-dessus de Miranda de Douro. * Baudrand.

ESLAN, village avec une abbaye, dans la Champagne, sur la Meuse, entre Doncheri & Mezieres. * Baudrand.

ESLING, ou ESLINGEN (*Eslinga*, ou *Ezelinga*,) ville libre & impériale d'Allemagne, dans le duché de Wirtemberg, est située sur le Necre, entre Stutgard, Tubinge, & Wirtemberg. Elle a beaucoup souffert durant les guerres d'Allemagne. * Sanson. Audiffret *dans sa géogr.*

ESMENDREVILLE, *cherchez* BOSC.

ESNA, ville de Palestine dans la tribu de Juda. * *Josué* 15, 43.

ESON, pere de Jason, fils de Crétée, & frere de Pélias roi de Thessalie, étant parvenu à une extrême vieillesse, fut rajeuni par Médée, à la priere de Jason son époux, si l'on en croit les poëtes. Cette opération miraculeuse se fit par le jus de quelques herbes, que cette fameuse magicienne jetta sur le corps de son beau-pere, qui revint en l'état de sa premiere jeunesse, sans avoir perdu le souvenir de ce qu'il avoit fait auparavant. * Ovide, *métam. liv.* 7, *fab.* 2.

ESOPE, Phrygien, étoit d'un bourg nommé Amorium, & vivoit du temps de Solon sous la LI olympiade, vers l'an 576 avant l'ére chrétienne, & sous le regne de Crœsus, dernier roi de Lydie. La nature, en lui donnant beaucoup d'esprit, le fit naître si laid de visage & si difforme, qu'à peine avoit-il la figure d'un homme : elle lui refusa même jusqu'au libre usage de la parole. Avec ces défauts, vrais, ou supposés, car de savans auteurs, comme Méziriac, ont prouvé qu'ils

n'étoient que feints, au moins celui de la laideur : avec ces défauts, dis-je, Esope tomba encore dans l'esclavage ; mais son ame se maintint toujours libre & indépendante de la fortune. Pour charmer ses maux dans la servitude, il composa ces fables utiles & ingénieuses, qui lui ont tant acquis de réputation, & dont l'opinion vulgaire le fait le premier auteur, quoique quelques-uns en fassent remonter l'origine jusque à Hésiode. Le premier maître qu'Esope eut, fut un nommé Zemarchus ou Demarchus, surnommé *Carasius*, natif & habitant d'Athènes. Il y a apparence que ce fut là où Esope apprit la pureté de la langue grecque. Quoi qu'il en soit, son maître l'envoya aux champs labourer la terre, & le donna à un certain Zenas, qui étoit comme son maître d'hôtel. Celui-ci le vendit à un marchand ; & ce marchand étant allé à Samos, revendit Esope à un philosophe nommé Xanthus. C'est sous ce dernier maître qu'il fit paroître la vivacité de son esprit, par diverses réponses, qui font juger de son caractere. Xanthus étant allé se promener à la campagne, un jardinier lui demanda, pourquoi les plantes qu'il cultivoit avec tant de soin, ne profitoient pas tant que celles que la terre produisoit elle-même, qu'oiqu'elles ne fussent point cultivées. Le philosophe rapporta tout à la providence, & continua sa promenade ; mais Esope s'arrêtant avec le jardinier, compara la terre à une femme, qui ayant des enfans d'un premier mari, en épouse un autre qui a aussi des enfans d'une autre femme, & qui préfére les siens à ces derniers : ainsi la terre, disoit-il, est marâtre des productions du travail & de la culture, & véritable mere des siens propres. Cette raison satisfit le jardinier. Esope eut encore pour maître un autre philosophe Samien de nation, nommé Idmond ou Jadmon. C'est à ce dernier maître qu'Esope est redevable de sa liberté. Il s'acquit tant de réputation parmi les Grecs, qu'il trouva moyen de les porter à se révolter contre Crœsus. Ce roi l'ayant su, souhaita de le voir, & l'ayant oui parler, conçut beaucoup d'estime pour lui. Esope laissa au roi de Lydie les fables qu'il avoit composées, desquelles on a peut-être extrait celles qui nous restent aujourd'hui ; car il n'y a point d'apparence qu'elles soient originales. Ensuite il se fit connoître à la cour du roi de Babylone, & à celle du roi d'Egypte. Il fut depuis envoyé à Delphes par Crœsus ; & les habitans de cette ville qu'il avoit raillés dans ses fables, l'accusant faussement d'impiété, le firent mourir, en le précipitant du haut d'un rocher. On dit que le ciel vengea cette mort, par une peste très-violente, qui fit de grands ravages à Delphes. On ajoute que les Delphiens demanderent à l'oracle, par quels moyens ils pouroient appaiser le courroux des dieux ; & que l'oracle leur répondit, qu'il n'y en avoit point d'autre que d'expier le forfait & satisfaire aux manes d'Esope. Aussitôt une pyramyde fut élevée. On prétend encore que la Gréce envoya des commissaires informer de la mort d'Esope, & qu'elle en fit une punition rigoureuse. On poura voir sa vie, qui est à la tête de ses fables, & qui a été composée par Maxime Planudes, mais il n'y faut ajouter foi que de bonne sorte ; car elle est pleine d'anachronismes & de puérilités ; il faut pourtant s'arrêter à ce que des auteurs plus dignes de foi en ont dit. Plutarque assure que Crœsus envoya Esope à Periandre, tyran de Corinthe, & que Socrate mit en vers les fables d'Esope ; qu'Esope & Solon se virent à la cour de Crœsus roi de Lydie ; que les habitans de Delphes firent mourir Esope, parcequ'il avoit renvoyé à Crœsus l'argent qu'il lui avoit donné pour offrir à l'oracle. Platon donne place aux fables d'Esope dans sa république : celles que nous avons à présent ont été composées par Planudes ; mais l'histoire & la pensée étoient d'Esope. Les Athéniens éleverent une statue à Esope, dont Phédre fait mention. Quelques-uns croient que c'est lui, qui sous le nom de Locman, est devenu si célébre parmi les Orientaux. * Plutarch. *in convivio sapient. & de audiendis poët* Phed. *lib.* 2, *fab.* 10. *La vie d'Esope par* Meziriac. Suidas. Etienne le Clerc, *Quest. Academ.* Bayle, *diction. crit.* 2 *édition.*

ESOPE, auteur d'un éloge de Mithridate, étoit lecteur de ce prince, & vivoit vers la CLXXIII olympiade, & l'an 88 avant J. C. Il composa un ouvrage sur le ravissement d'Heléne, dans lequel il faisoit mention d'une pierre imaginaire nommée *Astérites*, qui s'enflamme aux rayons du soleil, & qui a une vertu surprenante pour les philtres, c'est-à-dire, pour donner de l'amour. Il y a quelque apparence qu'Esope parla de ce philtre, parceque pour excuser Heléne, il feignit que Paris ne l'enleva, qu'après lui avoir donné de l'amour par des moyens extraordinaires. Les naturalistes disent que cette pierre se trouve dans la tête d'une espéce de baleine qu'on appelle *Pan.* * Suidas. Bayle, *dict. crit.* 2 *édition*, 1702.

ESOPE, auteur Grec d'une histoire romanesque d'Alexandre *le Grand.* On ne sait en quel temps il a vécu : son ouvrage a été traduit en latin par un certain Julius Valérius, qui n'est guères plus connu qu'Esope. Le manuscrit de cette version a été entre les mains de François Juret, & de Gaspard Barthius. Ce dernier attribue tout l'ouvrage à quelque méchant auteur chrétien du XIII ou XIV siecle, & il se peut faire que ce roman ait été forgé durant les siécles de la barbarie ; cependant le patriarche Eutychius, tom. 1 de ses annales, pag. 288, raconte des fables qui se trouvent dans cet ouvrage d'Esope. Or Eutychius vivoit dans le X siécle, & même vers le commencement. * François Juret, *notes sur la lettre* 54 *du* 10 *livre de Symmaque, édit. de* 1601. Gaspard Barthius, *adversar. lib.* 2, *cap.* 10. Freinshemius, *à la tête de son commentaire sur Quint-Curce.* Bayle, *dictionnaire critique*, 2 *édition*, 1702.

ESOPE (Clodius) comédien, vers l'an 670 de Rome, & 84 avant J. C. a été le plus célébre acteur qu'aient eu les Romains pour le tragique. Il étoit ami de Cicéron, qui s'étoit mis sous sa discipline pour se perfectionner dans l'action ; & il alloit souvent entendre les harangues d'Hortensius, comme Valere Maxime le remarque. Esope faisoit des dépenses prodigieuses. Pline parle d'un repas, où il fit servir un plat de terre, qui coutoit dix mille francs. Ce plat ne fut rempli que d'oiseaux qui avoient appris à chanter ou à parler, & qui coutoient chacun six cens livres. Le fils d'Esope ne donna pas moins dans le luxe que son pere. Il ne se contentoit pas de donner à ses conviés les oiseaux qui coutoient le plus, comme sont ceux que l'on instruit à chanter, il leur donnoit aussi à avaler des perles dissoutes. Quelques-uns (entr'autres Valere Maxime) en parlent comme si cette extravagance lui fût très-ordinaire ; mais Pline insinue qu'il ne fit avaler des perles qu'une seule fois. Horace ne parle que d'une perle de grand prix, que le fils d'Esope avala dissoute dans du vinaigre. Esope, malgré ses grandes dépenses, mourut riche de près de deux millions. On dit qu'il exprimoit si naturellement les passions qu'il représentoit sur le théâtre, & qu'il possédoit si fort son sujet, qu'il en tomboit souvent en extase. Si l'on en croit Plutarque, un jour qu'il faisoit sur le théâtre le personnage d'Atrée, qui délibéroit de la mort de Thieste, il tua un homme pendant ses transports. Clodius Esope & Roscius ont été les meilleurs acteurs qu'on ait vu parmi les anciens Romains, lui pour le tragique, & Roscius pour le comique. * Pline, *l.* 10, *c.* 51. Horace, *l.* 2, *sat.* 3. Ciceron, *ep. ad fam. l.VII, ep. I.* Bayle, *dict. crit.*

ESOPE, serviteur de la reine Alexandra, fille d'Hyrcan, ayant ordre de sa maîtresse de faire faire deux bieres, pour pouvoir sortir en sureté du royaume de Judée, & délivrer elle & son fils Aristobule de la tyrannie d'Hérode son gendre, par l'asyle qu'elle trouveroit en Egypte près de la reine Cléopatre, découvrit ce secret à Sobion,

Sobion, qu'il croyoit être ennemi du roi, & dans les intérêts de sa maîtresse. Mais il fut trompé; car Sobion, pour se bien mettre dans l'esprit d'Hérode, lui alla incontinent tout reveler. * Joséphe, *ant. liv. XV*, *chap.* 3.

ESPAGNE, en latin, *Hispania*, royaume le plus occidental, & en même-temps le plus méridional de l'Europe. L'Espagne est séparée de l'Afrique, & bornée au midi par l'Océan, par le détroit de Gibraltar, appellé autrefois détroit de Cadis ou d'Hercule, & par la mer Méditerranée. Cette même mer Méditerranée la borne dans toute sa longueur à l'orient. Au septentrion une longue suite de montagnes appellées les Pyrenées, la sépare de la France; & l'Océan Cantabrique, ou mer de Biscaye la borne du même côté. Enfin l'Océan occidental, autrefois Atlantique la borne à l'occident dans toute sa longueur.

L'Espagne s'étend depuis le 9 jusqu'au 21 degré de longitude, & depuis le 36 jusqu'au 44 degré de latitude. Sa plus grande longueur depuis le cap S. Vincent jusqu'à la fontaine de Salces du sud-ouest au nord-est, est d'environ 210 lieues, & l'on en compte à peu près 190, dans sa plus grande largeur depuis le cap Finisterre, autrefois promontoire Celtique ou Artabre, jusqu'au cap de Palos, appellé par les anciens promontoire de Saturne.

DESCRIPTION, ET RIVIERES.

Strabon comparoit l'Espagne à une peau de bœuf étendue; & il est vrai que la maniere dont on la représente est assez conforme à cette idée. Elle est arrosée de plusieurs rivieres. Le Guadalete autrefois *Limæa*, est la plus méridionale de celles dont l'Océan reçoit les eaux. Le Guadalquivir, ci-devant Bœtis, entre dans la mer un peu au-dessus, après avoir parcouru plus de 70 lieues de pays. Il reçoit à son midi le Guadalbullon, la Marbella, anciennement *Barbesola*, & le Xenil, autrefois *Singulis*, qui reçoit même plusieurs autres rivieres: celles qui entrent dans le Guadalquivir à son septentrion, ne méritent pas d'être remarquées. Entre le Guadalquivir & la Guadiane, le Tinto, appellé par quelques anciens Hiberus, & l'Odiel, dont les sources sont voisines l'une de l'autre, après avoir embrassé dans leur cours une presqu'isle longue d'environ quinze lieues, déchargent leurs eaux dans un petit golfe. On trouve ensuite sur cette côte la Guadiane, autrefois *Anas*, grand fleuve qui paroît d'abord & disparoît deux fois assez près de sa source, parcequ'il passe entre des montagnes inaccessibles, connu la premiere fois sous le nom de Lagunes, & la seconde sous celui de Rio-Rodeira. L'endroit où il reparoît pour être toujours apperçu, est à peu près au 15 degré de longitude & au 39 de latitude. Il reçoit là même au septentrion les eaux du Rus, grossi de celles de la Bedija & de la Xiquela jointes ensemble, & peu après plusieurs autres petites rivieres, qui coulent entre les monts de Toléde, & les monts de Guadalupe. La Guadiane coule long-temps de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, puis du septentrion au midi, & après avoir parcouru plus de 80 lieues de pays, elle se jette dans la mer, grossie des eaux d'une infinité de rivieres, qui ne sont ni considérables ni célébres. La mer où entrent les rivieres que j'ai nommées jusqu'à cette heure, est un golfe de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, depuis le cap Trafalgar, ci-devant promontoire de Junon, jusqu'au cap S. Vincent. Depuis ce cap jusqu'au cap Finisterre, les côtes sont assez droites du midi au septentrion, & elles sont presque entierement au 9 degré de longitude. Le Zadaon, riviere moins considérable par elle même, que par le pays qu'elle arrose, plein de montagnes & de belles vallées, parcourt un peu plus de vingt lieues du septentrion au midi entre la Guadiane & la mer, & paroît la premiere sur cette côte. Le Tage, qui a conservé son ancien nom, a sa source au 16 degré de longitude, & au 40 $\frac{1}{2}$ de latitude. Il a son cours fort sinueux du nord-est au sud-ouest, parcourt environ cent lieues de pays, & entre dans la mer au 9 degré de longitude, & au 38 $\frac{1}{2}$ de latitude. La riviere la plus considérable qu'il reçoit à son septentrion est le Tajuna, ci-devant *Tagonus*, grossi des eaux de Rio de Henarès anciennement *Caracca*, & du Manzanarès: les autres rivieres ne sont d'aucune considération. Le Mondejo, autrefois Monda, & le Vouga, anciennement Vacca, se jettent dans la mer entre le Tage & le Duero. Le Duero ou Douro, qui a conservé son ancien nom, *Durius*, a sa source au 16 degré de longitude, & au 42 de latitude. Tout son cours est d'orient en occident, hors dans un endroit où il se recourbe du septentrion au midi. Il se jette dans la mer, après avoir parcouru quelques soixante-dix lieues. Les plus grandes rivieres qui se joignent à lui à son midi, sont l'Eresma, ci-devant *Areva*, & le Duraton joints ensemble, l'Adaia, le Tormès & l'Agueda: à son septentrion il reçoit le Carrion grossi des eaux du Pisuerga, anciennement *Pisoraca*, de l'Arlanca, & de l'Arlancon; l'Ezla, autrefois *Estola*, après que l'Orbega, ci-devant Urbicus, s'y est joint avec le Juerta, le Sabor, le Tua & le Tamaga. On rencontre ensuite sur la même côte, en remontant toujours au septentrion, les embouchures de l'Avès, du Sourille, du Lima, du Minho, de l'Ulla & du Tamar, ou Tambre. Le Minho est la plus considérable de ces rivieres: il a un peu plus de quarante lieues de cours, & il entre dans la mer au 9 degré de longitude, & au 41 $\frac{3}{4}$ de latitude. La côte septentrionale d'Espagne reçoit plusieurs petites rivieres, entre lesquelles on peut remarquer celles-ci; l'Eo, le Deve, qui conserve son ancien nom, le Nervio, appellé par ceux dont il arrose les terres Ybay-çabal, c'est-à-dire, grande riviere; l'Arazès, qui est la plus grande de ces rivieres, & qui n'a pas beaucoup plus de vingt lieues de cours, enfin le Bidassoa, qui sépare l'Espagne de la France. Voilà quelles sont les rivieres qui entrent dans l'Océan.

L'Ebre est le plus grand fleuve qui entre dans la Mer Méditerranée. A son septentrion, plusieurs rivieres déchargent leurs eaux dans cette mer: l'Egli, qui sépare l'Espagne de la France, le Ter, anciennement *Ruscino*, le Tech, ci-devant *Tichis*, le Fluvia, autrefois *Clodianus*, le Ter, & le Lobregat appellé par les anciens *Rubricatus*. Les sources de l'Ebre sont au 13 degré $\frac{1}{2}$ de longitude, & au 43 de latitude. Il coule toujours de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, sans aucune courbure remarquable que près de son embouchure, & après avoir parcouru près de 90 lieues de pays, il entre dans la mer au 18 degré de longitude, & au 40 $\frac{3}{4}$ de latitude. Il ne reçoit de riviere considérable à son midi que le Xalon & le Guerva: au septentrion plusieurs rivieres le grossissent de leurs eaux, l'Egla, l'Arga & l'Aragon joints ensemble, le Gallego, & le Cinea, qui est la plus grande de toutes. Celle-ci qui vient, comme toutes les autres, des Pyrenées, après avoir reçu plusieurs rivieres dans son cours, reçoit encore lorsqu'elle est près d'entrer dans l'Ebre, le Segre, anciennement *Sicoris*, riviere plus grosse, & d'un plus long cours que celle qui lui fait perdre son nom, dans laquelle le Norguera Ribagorzana & le Noguera Pallaresa déchargent leurs eaux. Au midi de l'Ebre jusqu'au Guadalaviar, on rencontre sur la côte quelques rivieres, dont les plus grandes sont le Millarès, & le Palancia, qui n'ont pas plus de vingt lieues de cours. Le Guadalaviar, ci-devant *Turias*, en a plus de 40: sa source est auprès de celle du Tage, & son cours est fort sinueux. Le Xucar, anciennement *Sucro*, a aussi sa source fort près de celle du Tage: son cours est du septentrion au midi, puis de l'occident à l'orient: il parcourt environ 60 lieues de pays, & il décharge ses eaux quatre ou cinq lieues au midi du Guadalaviar, après avoir reçu celles du Cabriel, & de quelques autres rivieres. La côte où l'on trouve les rivieres que je viens de nommer, s'enfonce toujours en forme de golfe du nord-nord-est au sud-sud-ouest; depuis le cap de Creus, an-

ciennement promontoire de Vénus, au 21 degré de longitude, & au 42 de latitude, jusqu'au cap Martin, au 18 degré de longitude, & au 39 de latitude. La côte qui suit jusqu'au cap de Palos, s'enfonce de même à proportion. Entre plusieurs petites rivieres, on y voit le Segura, anciennement *Serabis*, qui a sa source auprès de celle de Guadalquivir au 38 degré de latitude, & n'a pas tout à fait 40 lieues de cours. Le Guadalentin, qui reçoit les petites rivieres de Guardabar & de Fardès, est le seul fleuve à remarquer, qu'on trouve ensuite sur cette côte occidentale, qui continuant toujours de s'enfoncer, se termine enfin au cap de Gates, anciennement promontoire de Charideme, au 16 degré de longitude, & au 36 de latitude. Il n'y a aucune riviere considérable sur tout le long de la côte méridionale jusqu'au détroit de Gibraltar. La plus proche du cap de Gates, nommée Almera, est de beaucoup la plus grande de toutes, & elle ne parcourt pas quinze lieues de pays. Voilà ce qu'il est nécessaire de savoir des rivieres d'Espagne. Ses montagnes méritent aussi notre attention.

Montagnes.

On a déja dit que les Pyrenées séparent l'Espagne de la France au septentrion. Ces montagnes ont d'abord quelque étendue sur les bords de la Mer Méditerranée depuis l'Egli jusqu'au Ter, au-delà duquel on les voit encore, mais moins serrées, s'approcher de l'embouchure de l'Ebre. Elles s'étendent aussi au midi le long du Segre, du Cinca, &c. jusqu'à leur confluent avec l'Ebre. Ensuite elles s'élargissent moins jusqu'au Bidassoa, où elles avancent sur les côtes de l'Océan, qu'elles abandonnent aussitôt pour s'approcher de l'Ebre, vers les sources duquel elles remontent sous le nom de monts de S. Adrien. Lorsqu'elles sont parvenues à ces sources, elles se séparent, & laissant entre elles une assez grande plaine, elles s'étendent, les unes à l'occident & les autres au midi. Celles qui s'étendent à l'occident, sont connues d'abord sous le nom de montagnes des Asturies jusqu'à l'Eo, puis sous d'autres noms, cotoyant toujours la côte septentrionale, dont elles s'approchent quelquefois beaucoup jusqu'au cap d'Ortegal, autrefois promontoire de Nerie. Une chaîne de montagnes se détachant de celles des Asturies auprès de la source du Juerta, s'étend du septentrion au midi jusqu'aux sources du Sabor & du Tua : celles qui occupent le pays entre ces deux rivieres sont appellées Sierra de Montoïo : il y en a d'autres entre le Tua & la Tamaga, connues sous le nom de Sierra do Amarao. Celles qui sont à l'occident de l'Eo se séparent aussi auprès de la source du Minho : les unes s'avancent, comme j'ai dit, vers la côte septentrionale, les autres vers la côte occidentale, partie le long du Tamar, & partie entre l'Ulla & le Minho jusqu'à l'embouchure du dernier. Les montagnes qui sont au midi de l'Ebre, suivent d'abord son cours pendant plus de 40 lieues premierement sous le nom de Monts de Burgos, ou Sierra d'Oca, puis sous celui de Sierra d'Urbion, & elles le cotoient toujours d'assez près jusqu'à la source du Duero. Elles se séparent en cet endroit-là même. Les unes parcourent tout le pays entre le Duero & le Tage, toujours à presque égale distance de ces deux rivieres jusqu'aux sources de l'Adaïa & du Tormes, où s'approchant du Tage, elles forment un groupe appellé premierement Sierra de Pico, puis Sierra de Bannos, & enfin Sierra de Gata : elles remontent ensuite à la source du Mondejo, où elles ont le nom de monts de Estrella, & enfin elles descendent du septentrion au midi jusqu'à l'embouchure du Tage. Les autres parcourent plus de cinquante lieues du septentrion au midi, depuis la source du Duero jusqu'à celle du Rus, connue vers le milieu sous le nom de Sierra Molina, autrefois Orospeda. Le Tage, & le Gallo qui entre dans le Tage, le Guadalaviar, le Xucar, & le Cabriel qui y joint ses eaux, ont leurs sources dans ces montagnes, qui sont moins serrées ensuite jusqu'aux lagunes de la Guadiane. Là ces montagnes se séparent encore à l'occident & au midi du Guadarmena. Les premieres embrassent d'abord une grande plaine dans un cercle, puis se resserrant, elles occupent sous le nom de Sierra Morena, autrefois Monts Mariens, plus de 60 lieues de pays entre la Guadiane & le Guadalquivir, toujours fort près de ce dernier, jusqu'à ce qu'il approche de la mer, puis au dessus des sources du Tinto & de l'Odiel, jusqu'auprès de l'embouchure de la Guadiane. Les secondes auprès du Guadarmena même sont appellées Sierra d'Alcaraz, autrefois Montagnes d'Argent; puis Sierra Segura, ci-devant *Sugiensis Saltus*, un peu plus au midi, où sont les sources du Guadalquivir & du Segura; après quoi elles avancent encore au midi vers les sources du Gadalentin & du Xenil; & là elles se répandent sur toute la côte méridionale, depuis l'embouchure de ce même Guadalentin, jusqu'au détroit de Gibraltar, qui est lui-même une montagne appellée autrefois *Calpe*, & jusqu'à l'embouchure du Guadalquivir, connues sous les noms de Sierra Vermeïa, Sierra Nevada, Sierra de Rondas. On trouve encore les monts de Guadalupe, & les monts de Toléde entre le Tage & la Guadiane. Il y a aussi plusieurs montagnes appellées Sierra de Monchiquo, & Sierra de Caldeiraon entre la Guadiane & l'Océan près du cap saint Vincent, d'autres le long de la côte depuis ce cap jusqu'au cap Spichel, anciennement *Promontorium Barbarium*; & d'autres encore au septentrion de celle-ci jusqu'au Tage.

Qualités du pays.

En général toutes les côtes d'Espagne sont fort poissonneuses : on y pêche des tons presque par tout, mais particulierement dans l'Océan auprès du Guadalete, où l'on assure que cette pêche produit cent mille écus de revenu au duc de Médina Sidonia; & l'on dit qu'ils y sont attirés par les glands des petits chênes dont toute cette côte est bordée, & qui les engraissent merveilleusement. On pêche le corail près de l'embouchure de l'Ebre, toutes sortes d'oiseaux de riviere entre le Guadalaviar & le Xucar, dans un golfe appellé lac Albufere; des sardines tout le long de la côte méridionale dans la mer Méditerranée; des huîtres, des saumons & des baleines d'une grandeur extraordinaire dans l'océan Cantabrique, ou mer de Biscaye. Toutes les rivieres d'Espagne sont aussi fort poissonneuses; on y prend particulierement des aloses, des truites, des lamproies & des anguilles : les poissons de la Guadiane ne sont pas bons, & l'on n'en mange point. Les rivieres, quoiqu'en grand nombre, n'arrosent pas suffisamment l'Espagne, qui d'ailleurs est trop remplie de montagnes pierreuses, pour produire une quantité de bons grains suffisante à nourir ses habitans. En récompense on y recueille d'excellens vins, des fruits d'un gout admirable, & des huiles d'olive d'une bonté extraordinaire. On y voit en plusieurs endroits des haras de chevaux également beaux & prompts à la course. La laine des moutons qui paissent dans les landes est la plus belle du monde. On y trouve plusieurs mines de fer, de cuivre, de vermillon, &c. Les anciens y travailloient aussi aux mines d'or & d'argent : il y en avoit une d'argent vers le cap de Palos, où les Romains entretenoient toujours quatre cens ouvriers : on y voit encore les puits, les fondrieres, & de grands monceaux d'écume. Une autre près des Pyrenées produisoit, dit-on, plus de deux mille écus par jour à Annibal. On parle encore de plusieurs autres, mais elles ont été abandonnées depuis la découverte de l'Amérique.

Pour en dire quelque chose de particulier, l'air est tempéré, au septentrion de l'Ebre, mais la terre y a diverses qualités. Elle est peu fertile en bled & en vin, mais elle a de beaux pâturages vers l'Egli, le Tet, & le Tech. Plus au midi jusqu'à l'Ebre entre la mer & le

Segre, on trouve des plaines très-fertiles en grains. Le vin, l'huile, le lin, toutes sortes de fruits, l'herbe nommée Scorsonnere s'y recueillent en abondance; les liéges, les chataigners, d'autres bois propres à bâtir n'y sont pas rares : outre les mines d'or & d'argent, il y en a encore de fer, d'alun, de vitriol & de sel : enfin on y trouve des ametystes, des agathes onyces, du crystal, de l'azur, de l'albâtre & du jaspe dans ses montagnes. Au delà de la Segre jusqu'à l'Arga, le terroir est extrêmement sec & montagneux : on recueille du bled & du vin en quelques endroits : d'autres sont plus propres pour les pâturages : il y a quelques mines de fer, & l'on y trouve toute sorte de venaison & de gibier. Enfin au-delà de l'Arga jusqu'à la mer, le terroir n'est fertile en bled & en vin qu'auprès de l'Ybai-çabal; mais plusieurs autres avantages le dédommagent de ce qui lui manque de ce côté-là; car outre les pommes dont on fait d'excellent cidre, & les grandes forêts, d'où l'on tire de la raisine, on assure qu'on y fabrique tous les ans trois cens mille quintaux de fer & d'acier tirés de ces mines. Côtoyant ensuite la mer septentrionale jusqu'à l'Eo, on trouve entre cette mer & les montagnes des Asturies un pays où l'air est assez sain, & le terroir quoique très-inégal, produit néanmoins du bled & d'excellens vins. On y trouve plusieurs mines d'or, d'azur, de vermillon, & l'on y éleve de très-bons chevaux. Le pays que le Minho renferme dans son cours a encore plus d'avantages, quoique l'air y soit mal sain, à cause du grand nombre de sources d'eaux chaudes qu'on y trouve. Il est vrai que ce pays consistant en montagnes & en vallées fort étroites, on y moissonne peu de bled, mais il abonde en excellens vins & en bois. Une quantité prodigieuse de gros & de menu bétail, particulierement de chevaux & de beaux mulets, paissent dans ses vallées, & l'on y trouve plusieurs mines d'or, de cuivre, de plomb, de fer & de vermillon. Si après cela l'on suit la côte jusqu'au Duero, on trouve près de la mer un des plus beaux pays du monde, arrosé d'un nombre presque infini de fontaines, où toutes les choses nécessaires viennent en abondance. En dedans des terres, de grands troupeaux de bestiaux paissent au milieu des montagnes dans les landes & dans les bruyeres. Plus avant encore, aux environs de l'Ezla, le terroir peu fertile en bled, produit beaucoup de vin. Enfin si l'on continue de remonter vers la source du Duero, on rencontre de très-beaux pâturages entre quelques terres propres au labour & quelques vignobles. Au midi du Duero, tout le dedans des terres jusqu'assez près du Guadalquivir, quoiqu'arrosé par le Tage, par la Guadiane, & par les rivieres qui entrent dans ces deux fleuves, manque d'eau. On y trouve le long des rivieres d'assez belles vallées qui produisent du bled, du vin, des fruits, du safran, du chanvre, & où paissent quantité de bestiaux. Celles qu'on voit auprès de l'Eresma, qui se jette dans le Duero, sont particulierement recommandables par le grand nombre de brebis qui y paissent, & dont la laine connue sous le nom de laine de Ségovie, est si estimée. On y trouve aussi en divers endroits quelques mines de sel : mais en général le pays peut passer pour stérile, non-seulement à cause des montagnes pierreuses qu'on y rencontre partout, mais encore à cause des grandes vallées où il ne passe aucune riviere. Il n'en est pas de même des pays que les deux fleuves que je viens de nommer parcourent, lorsqu'ils sont près d'entrer dans l'Océan occidental. Non-seulement plusieurs rivieres se joignant à eux, & au Duero, arrosent suffisamment les terres; il y en a encore d'autres, ainsi que j'ai fait voir, qui portent leurs eaux dans la mer. Aussi ce pays est très-fertile en bled, en vin & en fruits. Il n'y a personne qui n'ait oui parler des oranges de Portugal : on y cueille aussi un grand nombre de citrons, d'amandes, & d'olives dont on fait de très-bonnes huiles. Les vers à soie & les mouches à miel augmentent encore la richesse de ce pays, où l'on trouve aussi des mines d'or, d'argent, de plomb, de fer, d'étain & d'alun : outre des roches de crystal, des especes de rubis & d'émeraudes, des jacintes, des carrieres de marbre blanc & de jaspe. On y fait aussi du sel en quantité sur les côtes. On nourrit de grands haras de chevaux très-estimés dans les plaines, & de grands troupeaux de bestiaux, comme bœufs, moutons, chevres & pourceaux près des montagnes dans les landes & dans les bruyeres. Le pays tout le long du Guadalquivir est aussi plus fertile que celui que je viens de décrire, & il produit des grains, du vin & des fruits dans une abondance presque incroyable. Les oliviers y sont en si grand nombre au midi de ce fleuve, entre l'endroit où il reçoit le Xenil, & son embouchure, qu'on en tire jusqu'à soixante-quinze mille quintaux d'huile tous les ans. Des bestiaux en très-grand nombre, & de grands haras de chevaux appellés Genêts d'Espagne, très-estimés, paissent aussi sur ses bords. La cire & le miel, le sucre, la soie, le coton, le chanvre enrichissent encore beaucoup ce pays. Enfin on y trouve des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de vif argent, d'antimoine, d'aimant. Plus au midi, jusque sur la côte méridionale, on trouve un pays que les Maures trouvoient si beau, qu'ils disoient que le paradis devoit être à l'endroit du ciel au-dessus de cette région. Il est vrai que tous les fruits y sont excellens. C'est de-là que viennent les raisins au soleil, ou passerilles, les figues en cabas, d'excellentes confitures & des sirops. Les abeilles y fournissent une grande quantité de miel & de cire; & les vers à soie y donnent la soie connue sous le nom de soie de Grenade. La plupart des fontaines & des ruisseaux y sont des eaux propres à la guérison de plusieurs maux. On y trouve des grenats, des jacintes, d'autres pierres précieuses: & il s'y nourit quantité de bestiaux & de gibier. Remontant ensuite le long des côtes de la mer Méditerranée, on trouve au septentrion du Guadalentin, un pays peu fertile en bled : le vin n'y vient pas non plus en grande quantité, mais il est réputé le meilleur de toute l'Espagne. Tout y est plein de limonniers, de citronniers, d'orangers, d'oliviers, d'amandiers : le ris, les lentilles, & les autres légumes y abondent, aussi-bien que les cannes de sucre. On y voit aussi beaucoup d'abeilles, & de vers à soie, dont les travaux fournissent le miel & la soie. Enfin il y a plusieurs roches d'alun, d'amethistes & de cassidoine. Tout le reste de la côte jusqu'à l'Ebre est à peu près de même nature. On n'y moissonne presque pas de bled : on y nourit très-peu de bestiaux : mais on y voit de beaux vignobles, & toutes sortes d'arbres fruitiers, & des cannes de sucre, du lin, du chanvre : une grande quantité de vers à soie s'y nourissent sur les muriers, & l'on y trouve des mines d'argent & de fer, de l'albâtre, de l'alun & des lapis.

MŒURS DES HABITANS.

La milice des Espagnols est assez bien disciplinée; & leur infanterie meilleure que la cavalerie. Ils sont assez secrets, grands formalistes en tout ce qu'ils font. Ils se vantent d'avoir de toutes les langues, celle qui est la plus propre à commander. Ils disent aussi que leur nation fournit le monde de généraux d'armée, & que le seigneur de l'univers doit naître Espagnol. On peut dire avec plus de vérité qu'ils sont graves, mystérieux, fins, politiques, lents à se résoudre, mais constans à poursuivre ce qu'ils ont résolu.

Les Espagnols ont été en réputation pour l'esprit, depuis le temps d'Auguste; & leur pays a donné à l'empire & à la ville de Rome divers orateurs, divers philosophes, & quelques jurisconsultes; mais il a été encore plus fécond en poëtes. Depuis que l'Espagne a été soumise à la tyrannie des Sarasins & des Maures, elle n'a pas laissé de produire un assez grand nombre d'écrivains Arabes, & Juifs, la plupart médecins, astronomes, philosophes ou rabbins : & on peut dire que ceux d'Espagne surpassoient tous les autres auteurs de ces sectes répandues dans les diverses provinces du mon-

de. Mais ces temps, dans lesquels florissoient les Mahométans & les Juifs d'Espagne, furent des siécles de barbarie pour les sciences chrétiennes, & les lettres humaines; jusqu'à ce que le roi catholique Ferdinand, ayant remis sous sa puissance une bonne partie du royaume, on y vit refleurir les arts & les sciences, par la communication que les Espagnols eurent avec la France & l'Italie. Le caractere particulier des savans d'Espagne est la gravité, mais une gravité qui est opposée à la subtilité, & à la gentillesse d'esprit, qu'on attribue à quelques autres nations. On dit que les Italiens écrivent élegamment, les François subtilement, & les Espagnols prudemment. Entre les Espagnols ceux de Cordoue ont réussi dans la poësie, dès le temps même de Ciceron; mais au jugement de cet orateur, ils n'avoient ni délicatesse, ni subtilité, ni agrement. Ceux de Tolède sont ordinairement délicats & subtils; les Castillans sont meilleurs médecins, & plus habiles jurisconsultes que les autres; ceux du royaume de Valence passent pour bons orateurs, & bons medecins; & les Portugais s'adonnent avec plus de succès à la poësie, & à la musique. Strabon assure que les habitans d'Andalousie excelloient au dessus des autres Espagnols dans l'étude de la sagesse, & dans les productions d'esprit. Enfin, on a remarqué que les pays de l'Espagne exposés au midi & à l'orient, sur-tout le long des côtes de la Méditerranée, ont été fertiles en beaux esprits, & ont produit beaucoup de savans hommes; mais que les esprits sont plus grossiers, & plus pesans dans la Navarre, la Biscaye, les Asturies, & la Galice; ce qu'on a attribué à la constitution de l'air, & à la stérilité du terroir.

Barclai & plusieurs autres jugent que l'Espagne n'a pas été si heureuse dans la production des gens de belles lettres, que dans celle des autres sortes de savans; qu'on n'y a point vu fleurir la philologie, & la connoissance des langues, comme dans l'Italie & dans la France. D'autres disent, qu'en effet, il n'y a pas eu un grand nombre de philologues, ou savans dans les belles lettres; mais que ceux qui s'y sont appliqués, se sont rendus très habiles dans la connoissance des langues, hébraïque, grecque & latine, dans la poësie, dans l'éloquence, dans l'histoire, & dans toutes sortes d'antiquités. Les historiens Espagnols, & particulierement ceux qui ont écrit en cette langue, ont pour l'ordinaire assez de pureté & d'ornement dans le style, & ils ont surpassé en ce point ceux qui ont écrit en latin; mais les uns & les autres sont accusés de peu de fidélité, & de beaucoup de passion pour leur propre gloire. Ils ont fait remonter leurs généalogies & leur origine jusqu'à Tubal & à Japhet, par des fictions impertinentes, puisées la plupart dans le faux Bérose. Leurs histoires & leurs antiquités ecclésiastiques, ne s'écartent pas moins de la vérité. Un savant critique de nos jours a remarqué aussi dans les historiens Espagnols un esprit de partialité pour leur état, & trop d'affectation dans la maniere de débiter les maximes de leur politique, en quoi il prétend qu'ils ont aussi mal réussi que les Italiens; les uns & les autres s'étant apparemment formés sur le modéle de Tacite. A l'égard des poëtes Espagnols, ils ont un caractere tout-à-fait singulier: ils n'ont point apporté assez d'art dans leurs poëmes; & ils y ont négligé l'érudition, ne s'appliquant qu'au choix des mots & des phrases élégantes, sans se mettre en peine d'étudier la fable, ni les belles lettres, qui sont absolument nécessaires aux poëtes. C'est pourquoi ils n'ont point réussi dans le poëme épique; & s'ils ont fait quelque chose de supportable dans le genre dramatique, ce n'est point pour avoir suivi les regles d'Aristote ni d'Horace, mais pour s'être laissé aller heureusement à quelques saillies de leur propre génie, qui, quoique très-irrégulieres, n'ont pas laissé d'emporter les applaudissemens du peuple. Pour ce qui est des orateurs en langue vulgaire, on ne voit pas qu'il y en ait eu beaucoup dans le barreau; mais l'éloquence de la chaire a fleuri de temps en temps en la personne de plusieurs prédicateurs célébres, dont le plus eloquent a été Louis de Grenade. L'Espagne a produit aussi quelques philosophes illustres dans le christianisme aussi-bien que dans le mahométisme; mais ces philosophes se sont presque tous attachés à la doctrine d'Aristote, & des péripatéticiens, par l'inclination de leur esprit né pour la dialectique, & pour les reflexions subtiles, & métaphysiques. Les Espagnols estiment fort leurs mathématiciens, & leurs jurisconsultes: ce qui est un effet de la complaisance qu'ils ont pour leur nation. Quant aux théologiens & interprétes de l'écriture-sainte, l'Espagne en a fourni un bon nombre. Il est vrai qu'elle a donné peu de controversistes; parceque (disent les critiques Espagnols) ç'auroit été se battre contre des spectres & des fantômes, si l'on s'étoit amusé à écrire de la controverse dans un pays qui ne souffre point d'hérétiques. Mais puisque l'on a vu en Espagne des déistes, & des ennemis de la Trinité & de l'Incarnation, c'étoit un beau sujet aux savans de cette nation, pour faire paroitre leur zèle, & leur capacité, en défendant la religion chrétienne. A l'égard des casuistes, ou théologiens moraux, ce pays en a produit une infinité; comme Escobar, Soto, Sanchez, Vasquez, Martinez, Fernandez, Suarez, Lopez, d'Avila, Ledesma, Medina, Mendoza; & plus de deux cens autres, dont le nombre est plus considérable que l'autorité; puisque la plupart sont tombés dans des opinions, qui ont été censurées & condamnées par l'église. Il est vrai, que la nation Espagnole a excellé en auteurs ascétiques, qui ont enrichi l'église de livres spirituels & de dévotion; & l'on remarque que la langue de ce pays a une qualité particuliere pour ces sortes d'ouvrages, parceque sa gravité naturelle donne beaucoup de poids aux choses qui y sont enseignées.

HABITANS ET GOUVERNEMENT d'Espagne.

On dit en général que la nation des Celtes, descendans d'Ascenez, l'un des fils de Japhet, occupa l'Espagne, les Gaules, les isles Britanniques, la Germanie, l'Illyrie: & il est certain au moins que les Romains entrant en Espagne, y trouverent plusieurs peuples qui conservoient encore le nom de Celtes, ou, ce qui est de même, celui de Gaulois, ainsi qu'on le verra par la suite. Hérodote, le plus ancien des historiens qui sont venus jusqu'à nous, dit que les Cynetes étoient les plus occidentaux de toute l'Europe après les Celtes: ce qui donne lieu de croire que ce peuple occupoit les environs de la Guadiane, & jusqu'au cap S. Vincent. Hérodote dit la même chose des Cynetes, & il ajoute que les Gletes étoient un peu plus au septentrion; après quoi il nomme les Tartesses, les Elbestiens, les Mastienes, les Celcianes, & le Diorhodane. Ce dernier nom paroît être un nom corrompu; mais on sait d'ailleurs, que les Tartesses habitoient la côte de l'océan voisine de Cadis, & les Mastiennes celle qui est la plus proche du détroit. D'où l'on conclut, que les autres peuples nommés par cet auteur, étoient ceux qui occupoient la côte méridionale de l'Espagne. Cette côte étoit la plus connue des Grecs, parceque c'étoit celle où l'on faisoit le plus de commerce. Ils y avoient bâti quelques villes, comme Abdera, qu'on croit être Almerie proche du cap de Gates, & Héraclée au détroit. Ils en bâtirent d'autres ensuite sur la côte orientale, comme Roses, autrefois Rhodes, & tout auprès Empurias sur le Fluvia, & même, si l'on en croit quelques-uns, Lisbonne à l'embouchure du Tage dans l'océan, & Tui sur le Minho: mais ce qu'on dit de ces deux dernieres n'est pas soutenable. Les Tyriens, qui faisoient presque tout le commerce dans la mer Méditerranée, vinrent aussi en Espagne, & y envoyerent une colonie à Cadis.

Tyr ayant été détruite par Nabuchodonosor, 567 ans avant Jesus-Christ, les Carthaginois originaires de cet-

te ville commencerent à entrer en Espagne. Cinq ans après ils étoient déja maîtres de l'isle d'Iviça, & 47 ans encore après, appellés par les Gaditains à leur secours contre les Turdetans, ils s'emparerent de Cadis, & y envoyerent toujours depuis des gouverneurs. Ils s'assujétirent ensuite peu à peu une grande partie de l'Espagne, en lui laissant les apparences de la liberté. Les habitans de la côte méridionale étoient connus sous le nom de Penes, (*Pœni*) comme sous leur ancien nom de Bastules. Une ville nommée *Rubricata*, sur le Lombregat; une autre à l'embouchure de l'Ebre connue sous le nom de Carthage; une autre encore de même nom, présentement Carthagene, entre le cap de Palos & le Guadalentin: Brecar, aujourd'hui Braga sur la Lima: diverses autres villes bâties par les Carthaginois sur toutes les côtes, les assuroient de la fidélité des peuples qui s'étoient soumis à eux, ou qui paroissoient encore libres sous le nom de confédérés ou alliés. Ils continuerent long-temps à étendre leurs conquêtes sans y être troublés par les étrangers: mais les Romains les ayant vaincus en Sicile, & les ayant forcés de faire une paix desavantageuse, l'an 241 avant Jesus-Christ, les obligerent encore peu après de se contenter de l'Espagne au-delà de l'Ebre, & les engagerent par un traité à ne rien entreprendre au septentrion de ce fleuve. Annibal viola ce traité presque aussitôt, & il alluma une guerre dont les évenemens furent aussi surprenans que divers. Pendant qu'il ravageoit l'Italie comme un foudre, les deux Scipions, généraux Romains, conquirent une partie de l'Espagne; mais ayant grossi leurs armées des troupes du pays-même, ils en furent trahis, & perdirent la vie en combattant les Carthaginois. Un simple officier ayant pris alors la conduite de l'armée romaine, la conserva: puis Scipion, surnommé depuis l'Africain, ayant défait en diverses batailles, trois généraux Carthaginois, les chassa entiérement de l'Espagne, à laquelle ils renoncerent par le traité de paix qu'ils furent forcés d'accepter l'an 201 avant Jesus-Christ. Lorsque les Romains entrerent dans l'Espagne, ils la trouverent partagée entre divers peuples, dont ils ont conservé les noms à la postérité, sans marquer bien précisément l'étendue du pays que chacun d'eux occupoit. Quoiqu'ils n'y eussent point de concurrens, ils n'en posséderent paisiblement presque aucune partie, jusqu'au regne d'Auguste. Les Celtiberes, sur-tout, & les Lusitains leur firent beaucoup de peine; mais une seule ville des Arevaces, Numance, les inquiéta plus que tous les autres peuples. Il y avoit plus de soixante ans qu'ils avoient chassé les Carthaginois, lorsqu'ils entreprirent de s'assujétir les Callaiques, & ils ne purent domter que les Brecaires. Les Callaiques au-delà du Minho, les Astures & les Cantabres conserverent leur liberté jusqu'au regne d'Auguste.

Le premier traité que les Romains avoient fait avec les Carthaginois pour les empêcher d'étendre leurs conquêtes au septentrion de l'Ebre, leur fit diviser l'Espagne en deux parties, dont celle qu'ils avoient mise à couvert de cette république ambitieuse fut appellée citérieure, & l'autre ultérieure. Ils en imaginerent ensuite une autre, & ils firent trois parties de l'Espagne. L'une appellée Bétique du nom que le Guadalquivir portoit alors, étoit la plus méridionale, & elle étoit séparée des deux autres par la Guadiane dans tout son cours, & par une ligne tirée de la source de ce fleuve au cap de Gates. L'autre nommée Lusitanie, étoit bornée au midi par la Guadiane, à l'occident par l'Océan, au septentrion par le Duero, & à l'orient par une ligne tirée du confluent de l'Ezla avec ce fleuve à la source de la Guadiane. La troisiéme enfin comprenoit tout le reste de l'Espagne, & elle fut nommée Taragonoise du nom de Taragone sa capitale. Cette distinction n'étant pas commode pour le dessein qu'avoient les Romains de partager l'Espagne en deux gouvernemens, ils reprirent bientôt la premiere, mais en comprenant toute la Taragonoise dans l'Espagne citerieure. Ces deux gouvernemens subsisterent long-temps sans recevoir aucun changement considérable. Enfin Dioclétien partagea l'Espagne, comme toutes les autres provinces, en plusieurs petits gouvernemens. La notice de l'Empire, faite, à ce qu'on croit, du temps d'Honorius, au commencement du V siécle, en marque sept: la Betique, la Lusitanie, la Galice, la Taragonoise, la Carthaginoise, la Tingitane, & les isles Baleares. Elle ajoute que les trois premieres provinces étoient gouvernées par des consulaires, & les quatre autres par des présidens: que ces différens gouverneurs relevoient tous du vicaire des Espagnes, de qui on pouvoit encore appeller au préfet du prétoire des Gaules: & qu'il y avoit aussi deux comtes, ou commandans des troupes en Espagne, l'un pour la Tingitane seule, & l'autre pour tout le reste du diocèse. De ces sept provinces la Tingitane étoit en Afrique. Dans ce temps-là même les empereurs ayant soutenu long-temps les efforts des nations barbares, qui attaquoient l'empire de tous côtés, perdirent presque entierement l'Espagne. Les Alains, les Vandales & les Suéves ayant ravagé les Gaules sans opposition, passerent enfin les Pyrenées, & après avoir parcouru toute l'Espagne d'un bout à l'autre, la partagerent entre eux l'an 411 de Jesus-Christ. Les historiens parlant de ce partage, disent que les Vandales & les Suéves occuperent la Galice; qu'à leur midi les Alains s'emparerent de la Lusitanie, & de la Carthaginoise dans toute la largeur de l'Espagne, & que la Bétique fut cédée aux Vandales Silinges. A quoi ils ajoutent que les peuples de la Taragonoise, que ces barbares laissoient à l'empire, ayant pris les armes soit pour se défendre contre eux, soit pour se délivrer des concussions & des cruautés des gouverneurs, acheverent de ruiner l'Espagne. Ces rebelles sont connus sous le nom de Bagaudes, & ils donnerent bien de la peine aux généraux Romains. Pour les Barbares, Ataulphe roi des Visigoths, qui venoit de ravager l'Italie, ayant fait la paix avec Honorius, se chargea de les détruire; mais une mort prématurée l'ayant empêché d'exécuter ses desseins, Vallia l'un de ses successeurs, suivant ses vues, détruisit le nouveau royaume des Alains dès l'an 418. On ajoute que les Vandales Silinges furent aussi défaits, & chassés de la Bétique par Vallia. Mais les Vandales de Galice s'y établirent presque aussitôt, ayant été poussés jusque-là par les généraux Romains, après avoir eux-mêmes obligé les Suéves de se retirer au delà des montagnes de Galice sur les bords de l'Océan. La défaite du comte Castin ayant obligé enfin les Romains de laisser les Vandales en repos, ils s'établirent le long du Guadalquivir, & donnerent au pays qu'ils occuperent le nom de Vandalousie, qui fut un peu changé depuis. Mais ils n'y demeurerent pas long-temps, & ils abandonnerent l'Espagne dès l'année 428 pour aller faire la conquête de l'Afrique. Leur retraite fut moins favorable aux Espagnols qu'aux Suéves, qui sortirent alors de leurs montagnes, & malgré quelques échecs conquirent en peu de temps toute la Lusitanie, & une partie de la Bétique. Il est vrai que de ces conquêtes ils ne conservoient trente ans après que les pays les plus proches de la Galice. Les rois Goths & les princes Bourguignons prenant en main les intérêts des empereurs, les maltraiterent, & ils continuerent de se ruiner par les guerres civiles.

Dans ce temps-là même, c'est-à-dire, vers l'an 456, les Goths commencerent à faire des établissemens durables en Espagne, & l'on assure qu'ils les firent du consentement de l'empereur Marcien. Lorsqu'ils y furent établis, diverses petites républiques qui s'y étoient formées, & qui s'étoient soustraites à toute domination, furent forcées en très-peu de temps de recevoir la loi d'eux. Ils enleverent aussi peu à peu toutes les villes que les empereurs d'Orient s'étoient conservées sur les côtes. Leuvigilde un de leurs rois, qui commença à regner

l'an 568, acheva d'en chasser les Grecs; & ce fut lui aussi, qui, sous prétexte de venger les mauvais traitemens faits au roi Euric, & de punir l'insolence d'Auduca, qui s'étoit emparé de la couronne, détruisit le royaume des Suèves dans la Galice. Les successeurs de Leuvigilde furent maîtres absolus de toute l'Espagne, à l'exception de la Cantabrie, qui étoit soumise aux rois de France: mais le roi Sisebuth la leur enleva l'an 612. Enfin le royaume des Goths en Espagne fut détruit luimême par les Sarasins d'Afrique, le comte Julien les y ayant attirés pour se venger de l'affront fait à sa fille ou sa sœur, par le roi Roderic qui l'avoit violée. On prétend que Tarich général des Sarasins, envoyé en Espagne par le sultan d'Egypte, y entra au mois de mai de l'an 711, & qu'il bâtit un fort où est présentement Gibraltar. Les Sarasins, sous sa conduite, prirent d'abord Séville & quelques autres places; & le roi Roderic leur ayant livré bataille, fut tué le dimanche troisiéme jour de septembre de l'année 713. Ce roi fut le dernier des Goths, qui effrayés des pertes qu'ils venoient de faire, ne songerent point à lui donner un successeur. La consternation fut si générale après sa mort, que presque toutes les villes d'Espagne se livrerent aux infidéles; & celles qui oserent leur résister, n'eurent que le triste avantage de différer leur esclavage de quelques mois. Les Arabes étoient à peine paisibles possesseurs de leur nouvelle conquête, lorsque la mauvaise conduite de Numatius ou Mugnusa, qui s'étant mis à leur service, avoit obtenu d'eux le gouvernement des Asturies, leur fit perdre cette province. Il viola la sœur du comte Pélage, qui, pour s'en venger, se cantonna dans les montagnes voisines: les troupes arabes étant venu l'y chercher, il les combattit avec beaucoup de vigueur; & les chrétiens se joignant à lui de toutes parts, il forma le petit royaume d'Oviédo dès l'an 718. On assure que quatre ans après, ce nouveau roi enleva encore aux infidéles la ville de Léon, qui donna depuis le nom à ce royaume, dont Alfonse le Catholique, gendre & successeur de Pélage, étendit beaucoup les limites. Les progrès de Pélage ayant donné de l'émulation à un autre seigneur Espagnol nommé Garcia Ximenès, il fonda aussi, dit-on, le royaume de Sobrarbe, aux environs du Cinca, près de sa source; auquel Garcia Inigo son fils ajouta depuis, en s'étendant à l'occident, Jaca sur l'Aragon, Pampelune sur l'Arga, & le pays entre ces deux rivieres jusqu'à leur confluent; mais ces commencemens du royaume de Navarre sont fort incertains. Les Sarasins se ruinoient alors eux-mêmes par des guerres civiles. Les gouverneurs généraux envoyés en Espagne par les sultans d'Egypte, tranchoient assez souvent du souverain; & les gouverneurs particuliers ne leur étoient pas fort soumis. L'Egypte ayant changé de domination, Abderam gouverneur d'Espagne se rendit indépendant, prit le titre d'émir-al-moumenin, c'est-à-dire, *pere des fidéles*, en 757, & établit le siége de son royaume à Cordoue sur le Guadalquivir; d'où vient que les Arabes d'Espagne sont appellés Andalous par les historiens de leur secte. Dès-lors les François ayant défait les Sarasins en plusieurs rencontres dans leur pays, étoient entrés en Espagne, où ils avoient pris quelques places entre la mer Méditerranée & la Segre. Charles Martel qui mourut en 741 y tenoit des gouverneurs. Son petit-fils Charlemagne se rendit maître de Barcelone, dont le comte ou gouverneur le fut aussi de toute la province, qu'on appella Catalogne. Ces comtes devinrent propriétaires vers l'an 886, par la concession de Charles le Gros, empereur & roi de France, qui ne se réserva que l'hommage: & dès-lors nos rois prirent peu de part aux affaires d'Espagne. Pendant qu'ils s'affoiblissoient en partageant le pouvoir souverain avec les gouverneurs de leurs provinces, les rois de Navarre & d'Oviédo s'agrandissoient aux dépens des Arabes à qui ils enlevoient toujours quelques places. Déja ceux-ci prirent le titre de rois de Léon en 904; & ayant conquis de bonne heure une partie du pays entre l'Ebre, le Carrion & le Duero, ils y établirent des gouverneurs, qu'on appelloit comtes de Castille. Un de ces comtes ayant servi utilement le roi son maître, obtint la propriété de son gouvernement vers l'an 920, à la charge de l'hommage, & de quelques autres devoirs dont son fils se fit décharger treize ans après. Leurs successeurs, sans quitter le titre de comtes, allerent presque de pair avec les deux rois, avec qui ils prenoient des alliances. Garcia le dernier d'entr'eux avoit marié sa sœur à Sanche le Grand, roi de Navarre, & il étoit près d'épouser la sœur de Bermond III, roi de Léon, lorsqu'il fut assassiné. Sanche le grand, héritier du comté de Castille, l'érigea en royaume l'an 1034 en faveur de dom Fernand son second fils, qui succéda trois ans après à dom Bermond; & devint ainsi roi de Léon & de Castille. Deux autres fils de dom Sanche partagerent les états de leur pere avec leur frere aîné, eurent les titres de rois, l'un d'Aragon, l'autre de Sobrarbe & Ribagorça; mais l'un & l'autre étant morts sans laisser de postérité, leurs royaumes furent réunis à celui de Navarre. Dom Fernand, roi de Léon & de Castille, partageant aussi ses états entre ses trois fils, fit revivre en faveur de l'un d'eux l'ancien royaume de Galice, qui ne dura presqu'autant que la vie de son premier roi, & fut réuni à celui de Léon. Les Arabes divisés, étoient bien plus foibles alors, qu'ils n'avoient été lorsqu'ils obéissoient à un même monarque. Le pouvoir souverain ayant été disputé long-temps entre plusieurs concurrens, & les gouverneurs des provinces se méprisant les uns les autres, l'on vit tout d'un coup autant de royaumes de Maures en Espagne, qu'il y avoit de places considérables. Saragoce, Valence, Denia, Murcie, Tolède, Séville, Grenade, étoient les capitales d'autant de royaumes, qui n'avoient rien de commun entr'eux que la religion. Il y en avoit encore d'autres dont le détail est inutile. Enfin le royaume de Cordoue fut anéanti en 1027. Les rois de Castille profitant de ces désordres, étendirent peu à peu leurs états au-delà du Duero, & ils assurerent enfin leurs conquêtes par la prise de Tolède, où Alfonse VI fit son entrée en 1083.

Il arriva peu après une grande révolution entre les Arabes. Ces rois indépendans que j'ai nommés, qui n'avoient pu souffrir la domination de leurs anciens maîtres, furent contraints en 1089 de recevoir la loi des rois de Maroc, qui leur laisserent le titre de rois. D. Alfonse, effrayé de la rapidité des conquêtes des Almoravides, attira à son service plusieurs seigneurs François. Henri de Bourgogne s'étant distingué entr'eux par ses exploits, mérita la propriété des conquêtes qu'il avoit faites le long du Duero, du Mondego & du Tage, avec le titre de comte de Portugal, qui lui fut donné par D. Alfonse, à la charge de l'hommage, & de quelques devoirs envers les rois de Léon. Alfonse VII, gendre & successeur d'Alfonse VI, qui étoit aussi roi de Navarre & d'Aragon, ayant réuni toutes les forces de l'Espagne chrétienne, n'avança pas moins la ruine des Maures que son prédécesseur: car il prit plusieurs places sur l'Elbe, & enfin, Saragoce, qui fut toujours depuis la capitale de l'Aragon. Mais la mauvaise conduite de dona Urraca sa femme l'ayant obligé de se séparer d'elle, il perdit les royaumes de Léon & de Castille; dont Alfonse Raimond, fils de cette Urraca, & du comte Raimond de Bourgogne, son premier mari, prit possession l'an 1122. La valeur de ce prince agrandit beaucoup la Castille, puisque huit ans après elle s'étendit jusqu'aux montagnes appellées Sierra Morena; entre la Guadiane & le Guadalquivir.

Il y ajouta encore tout ce que les rois de Navarre possédoient au midi de l'Ebre: & l'Aragon ayant été séparé alors de la Navarre, il obligea les deux rois

de se reconnoître ses feudataires & de lui rendre hommage. Les auteurs Espagnols ajoutent qu'il s'appella empereur des Espagnes, & qu'il se fit couronner en cette qualité à Tolède. Cependant toute sa puissance ne put empêcher le démembrement du Portugal. D. Alfonse Henriquès, fils du comte Henri, s'étant rendu maître de tout ce que les infidéles tenoient encore en deçà du Tage, passa cette riviere l'an 1139, & quoique plus foible, il eut la hardiesse d'aller chercher cinq rois Maures jusque dans les champs d'Ourique, aux environs du Zadaon. La confiance de ses troupes en sa valeur, lui fit remporter une victoire complette. Elles l'avoient appellé roi en présence des ennemis: il conserva ce titre, & devint bientôt un assez grand roi par la prise de Lisbonne, d'Evora, de Beja, & de plusieurs autres places entre le Tage & la Guadiane. Dans ce temps-là même, Berenger, comte de Barcelone, réunit la Catalogne au royaume d'Aragon, dont il épousa l'héritiere; & il l'augmenta encore de la ville de Tortose, & de plusieurs autres en deçà de l'Ebre. Les Almohades, sectateurs d'un nouvel interpréte de l'alcoran, détruisirent alors l'empire des Almoravides en Afrique, & passant ensuite en Espagne, ils y furent reçus en peu de temps de tous les Maures; mais leur pouvoir y diminuoit de jour à autre, & les rois d'Aragon étendant toujours leurs frontieres aux dépens des infidéles, vinrent enfin en 1177 jusque sur le Xucar, où ils prirent la ville de Cuença. On assure qu'aussitôt après le roi d'Aragon se sentant assez puissant pour ne pas craindre le roi de Castille, l'obligea de le décharger de l'hommage: à quoi l'on ajoute qu'il défendit aussi aux Catalans de marquer les années des rois de France dans leurs contrats, comme ils avoient fait jusqu'alors. Les conquêtes que ces rois & ceux de Castille firent le siécle suivant furent encore plus considérables, que celles qu'on vient de voir. Ayant engagé les rois de Navarre & de Portugal à entrer dans une ligue avec eux contre les infidéles, ils remporterent le 16 juillet de l'an 1212 une grande victoire, où les Maures laisserent deux cens mille des leurs sur la place, sans qu'il en coutât plus de vingt-cinq hommes aux chrétiens. Une si horrible défaite facilitant déja beaucoup leur ruine, ils la hâterent encore par leurs divisions. Tous leurs rois, mécontens des Almohades, se rendirent indépendans. Les rois d'Aragon profitant de la foiblesse de ceux avec qui ils confinoient, conquirent l'isle de Mayorque en 1228, & dix ans après le royaume de Valence. Les rois de Castille aussi attentifs aux occasions de s'agrandir, se rendirent maîtres de Cordoue en 1236, & cinq ans après forcerent le roi de leur livrer sa capitale & ses principales places: après quoi, ayant obligé le roi de Grenade de se rendre leur tributaire & de joindre ses troupes aux leurs, ils détruisirent l'état de Séville, dépouillerent presqu'entierement le roi d'Algarve, qui se soumit, & ne laisserent aux autres petits rois qui suivirent l'exemple du roi d'Algarve, que la moindre partie de leurs états.

Tel étoit au milieu du douziéme siécle l'état de l'Espagne, partagée entre cinq rois chrétiens, & un seul roi Arabe de quelque considération. Car D. Jacques, roi d'Aragon, venoit de faire un royaume de l'isle de Mayorque, en faveur de son second fils; royaume toujours envié par les rois d'Aragon, qui le réunirent enfin à leur couronne en 1349, après avoir conquis les autres isles voisines. Les divisions survenues alors entre les princes chrétiens retarderent beaucoup la destruction de l'empire des Arabes en Espagne. Le roi de Grenade prit part à leurs querelles, les fomenta, & secourut des Sarasins d'Afrique, qui conservoient encore quelques places sur la côte méridionale, parut quelquefois redoutable aux rois de Castille. Enfin Ferdinand, roi d'Aragon, ayant épousé Isabelle, héritiere de Castille, & devenu par ce mariage plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, prit la ville de Grenade l'an 1492: après quoi il n'eut pas de peine à se rendre maître de toutes les places que les Maures avoient conservées jusqu'alors. Ce même Ferdinand envahit l'an 1512 le royaume de Navarre, sous des prétextes dont les Espagnols même ont reconnu l'injustice. Jean d'Albret y régnoit alors, & ses droits ont passé dans l'auguste maison de Bourbon, par le mariage de Jeanne sa fille avec Antoine, pere du roi Henri IV. Les successeurs de Ferdinand & d'Isabelle furent appellés rois d'Espagne. L'un d'eux, Philippe II, ajouta encore à ses autres royaumes, celui de Portugal en 1580, le roi Emanuel ayant été tué en 1578, le cardinal Henri son oncle ne lui ayant survécu qu'un peu plus d'un an, & les héritiers naturels de l'un & de l'autre n'ayant pu défendre leurs droits contre un si puissant roi. Enfin les Portugais fatigués de la domination de l'Espagne, en secouerent le joug, & appellerent en 1640 à la couronne, Jean VI, duc de Bragance, à qui elle appartenoit de droit, & qui secouru de nos rois, obligea celui d'Espagne de lui laisser la possession des états que les anciens rois de Portugal avoient conquis. Depuis, il y a toujours eu deux rois en Espagne, dont l'un, qui est maître de la plus grande partie de ce pays, est appellé roi d'Espagne, & l'autre roi de Portugal.

PAYS DE LA DOMINATION D'ESPAGNE.

Le roi d'Espagne est véritablement le plus grand terrien de l'univers. Quelques-uns de ses prédécesseurs se sont vanté que le soleil ne se couchoit jamais sur leurs terres, & que cet astre seul pouvoit par sa course mesurer l'étendue de leurs états. Les Espagnols ont autrefois fait imprimer des lettres du roi de Perse au leur, avec cette inscription: *Au roi qui a le soleil pour chapeau.* Ses états s'étendent dans les quatre parties de la terre. Outre l'Espagne il possédoit en Europe les provinces des Pays-Bas, six châtellenies du Charolois, dans le duché de Bourgogne & la Franche-Comté. Mais cette disposition a été changée par l'établissement de la république des Provinces-Unies, par les conquêtes de feu Louis XIV, qui a conquis la Franche-Comté, & une partie des villes & provinces des Pays-Bas, & par le traité conclu à Utrecht le 11 avril 1713. Le roi d'Espagne avoit en Italie le duché de Milan, les royaumes de Naples, de Sicile, & de Sardaigne, Final, Orbitello, & plusieurs autres places; mais présentement il n'y possede plus rien. Sur la côte d'Afrique en Barbarie, il a les places d'Oran, Larache, Mahamore, Pennon de Velez, Marsalquivir, Millille, &c. Les isles Canaries dépendent de lui avec toute l'Amérique, à la réserve du Brésil, & de ce que les François & les Anglois y tiennent. En Asie, il est maître des Philippines, & d'un très-grand nombre d'autres pays. Les Espagnols ont les ordres militaires de Saint-Jacques de l'Epée; d'Alcantara, auquel on a uni celui de Saint-Julien du Poirier; de Calatrava; de Saint-Sauveur de Montreal; & d'Avis. Ils avoient encore autrefois ceux de la Bande & de la Colombe.

LA RELIGION ET L'ERE ESPAGNOLE.

Le roi d'Espagne porte le titre de *Catholique* depuis Ferdinand V, à qui le pape Alexandre VI le donna, après la prise de Grenade. Il ne permet que la seule religion catholique romaine dans ses états; & on n'y souffre l'exercice d'aucune autre, depuis que les Juifs & les Maures en ont été chassés. L'inquisition a été établie contre les hérétiques. On dit qu'en quelques églises de Tolede, on pratique encore aujourd'hui l'office mozarabique, selon d'autres, mus-arabique, institué par S. Léandre & S. Isidore, continué parmi les chrétiens après la venue des Maures, & pour la plupart aboli par le pape Grégoire VII. Le nom de Mus-arabe fut donné aux chrétiens, qui demeuroient sous la domination des Maures, de Muza, gouverneur de ce royaume. Les premiers rois Goths étoient ariens. In-

gonde de France, fille de Sigebert, épousa le prince Hermenigilde, fils du roi Leuvigilde, & le convertit. Ce changement lui acquit la couronne du martyre en 586. Recarede son frere, qui succéda à Leuvigilde, se fit catholique. L'Espagne a huit archevêchés, & quarante-cinq évêchés, dont on verra le dénombrement ci-dessous, *dans un article séparé*. D'autres mettent onze archevêchés & cinquante-six évêchés, parcequ'ils y comprennent les trois métropoles de Portugal, Brague, Lisbonne & Evora, avec ses onze siéges épiscopaux. On compte encore en Espagne vingt ou vingt-cinq mille paroisses, avec grand nombre d'abbayes & de monasteres fort riches. L'ére d'Auguste ou espagnole précéde l'ére dionysienne, que nous appellons les années de grace, de 38 ans accomplis. Cette façon de compter a été reçue universellement dans l'Espagne, jusqu'à l'an 1351, qu'on lui substitua les années de salut. Ce qu'il est important de savoir pour la lecture des conciles tenus à Tolede, à Séville, &c. ou pour les chroniques d'Idace & des autres auteurs Espagnols.

DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE en Espagne.

Le roi ne donne pas les abbayes, parcequ'elles sont toutes régulieres, à la réserve de deux ou trois, qui sont commendataires, & qui sont proprement des espéces de doyennés d'églises collégiales. Mais il y a beaucoup d'évêchés & d'archevêchés à donner; car, outre les Indes, où il y a plus de quarante évêchés ou archevêchés, dont quelques-uns valent vingt & trente mille ducats de rente; il y a dans l'Espagne même, comme on a déja dit, huit archevêchés & quarante-cinq évêchés. L'archevêché de Tolede, qui est le plus riche, rapporte trois cens mille ducats de rente. Les autres quatre-vingt-dix mille, soixante & dix mille, quarante mille, &c. Pour ce qui est des canonicats, quand un évêque est cardinal, il les donne tous, comme fait celui de Tolede; mais quand les évêchés sont du domaine, c'est-à-dire, dans le pays conquis sur les Maures, comme Séville, Grenade, &c. ou que le roi a fondé les évêchés, ce prince donne tous les canonicats. A l'égard des autres évêchés, le plus commun usage d'Espagne est, que de douze mois de l'année le pape en a quatre pour pourvoir aux canonicats, & l'évêque & le chapitre en ont huit, pendant lesquels ils les donnent alternativement. Ces canonicats sont la plupart d'un grand revenu; & ceux de Tolede qui sont au nombre de quarante, valent chacun plus de trois mille ducats de rente. Quand un évêque meurt, c'est le chapitre, pendant la vacance du siége, qui donne les canonicats, auxquels l'évêque a droit de pourvoir, & non pas le roi, comme en France. La régale n'appartient pas non plus au roi, mais au pape: c'est pourquoi les nonces & les légats y ont bien plus de pouvoir qu'en France. Il faut remarquer que les rois d'Espagne n'ont la nomination des évêchés, que depuis l'an 1523 que le pape Adrien VI l'accorda à Charles-*Quint*, dont il avoit été précepteur.

ARCHEVÊCHÉS ET ÉVÊCHÉS D'ESPAGNE.

Archevêché de Tolede, *dans la Castille nouvelle.*

Evêchés suffragans.

Dans la Castille nouvelle, Siguença, Osma, Cuença, Valladolid.
Dans la Castille vieille, Ségovie.
Dans l'Andalousie, Cordoue, Jaën.
Dans le royaume de Murcie, Carthagène.

Archevêché de Burgos, *dans la Castille vieille.*

Evêchés suffragans.

Dans la Castille vieille, Calahorra & la Calzada, unis.
Dans le royaume de Léon, Palença.
Dans le royaume de Navarre, Pampelune.

Archevêché de Compostelle, *en Galice.*

Evêchés suffragans.

Dans la Galice, Lugo, Orense, Tui, Mondognedo.
Dans le royaume de Léon, Salamanque, Astorga, Zamora, Ciudad Rodrigo, Léon.
Dans la Castille vieille, Avila.
Dans l'Estremadure, Placenzia, Badajos, Coria.
Dans l'Asturie, Oviedo.

Archevêché de Séville, *dans l'Andalousie.*

Evêchés suffragans.

Dans l'Andalousie, Cadix.
Dans le royaume de Grenade, Guadix.
Dans la Canarie, Canaria.

Archevêché de Grenade, *dans le royaume de Grenade.*

Evêchés suffragans.

Dans le royaume de Grenade, Malaga, Almeria.

Archevêché de Saragoce, *dans l'Aragon.*

Evêchés suffragans.

Dans le royaume d'Aragon, Huesca, Iaca, Taraçona, Balbastro, Teruel, Albaracin.
Dans le royaume de Valence, Ségorbe.

Archevêché de Taragone, *dans la Catalogne.*

Evêchés suffragans.

En Catalogne, Barcelone, Gironne, Lerida, Vich, Solsona, Urgel, Tortose.

Archevêché de Valence, *dans le royaume de Valence.*

Evêchés suffragans.

Dans le royaume de Valence, Origuela.
Dans l'isle de Mayorque, Mallorca, ou Mayorque.

DE LA COUR ET DE LA MAISON DU ROI d'Espagne.

La cour du roi d'Espagne ne se peut appeller proprement *cour*, en comparaison de celle de France, ni même au prix de celles de plusieurs autres princes de l'Europe, qui sont beaucoup plus magnifiques. On ne voit le roi que dans les audiences qu'il donne aux ambassadeurs, ou à ses sujets, un jour de la semaine, où il vient dans une salle exprès pour cela. Le reste du temps il est plus souvent enfermé dans son palais, où tout le monde va se promener dans les cours, dont il y en a deux à Madrid assez semblables aux cloîtres des maisons religieuses. Là sont plusieurs boutiques fournies de toutes sortes de marchandises, & toutes les salles basses du palais servent de chambre aux conseils qui s'y tiennent le matin. Il n'y a pas un homme marié qui couche dans le palais, excepté le roi; & toutes les femmes qui y demeurent sont, ou veuves appellées *Duegnas*, ou dames de la reine, qui sont des filles de la plus grande qualité. Les infantes, c'est-à-dire, les princesses, ont des *menines*, qui sont des filles de qualité, ainsi nommées, parcequ'elles n'ont que des souliers bas, & point de patins. Le roi & la reine ont aussi des menins qui sont comme les pages en France, & qui dans le palais, & dehors même, n'ont jamais ni manteau ni chapeau. Il y a de certains jours de la semaine où l'on voit dîner le roi & la reine, qui dînent chacun en son particulier. Les infants sont les fils du roi, dont l'aîné porte le nom de prince des Asturies, en considération de ce que ce fut le premier pays où regna le roi dom Pélage, lorsque les chrétiens ses sujets furent chassés d'Espagne par les Sarasins dans le VIII siécle. Quoique l'Espagne soit un royaume héréditaire, le roi ne laisse pas d'assembler les états du pays qu'on appelle *las Cortes*, où tous les royaumes réunis à celui de Castille, envoient leurs députés, pour prêter le serment de fidélité au prince des Asturies, & le reconnoître comme légitime successeur de la couronne. Toutes les charges de la cour d'Espagne se donnent, & pas une ne se vend. Il y a trois sortes de gardes du roi, savoir, la

garde bourguignone, l'allemande & l'espagnole. La bourguignone est la premiere, parceque la principale grandeur des rois d'Espagne vient de la maison de Bourgogne, dont ils ont gardé l'ordre de la Toison; l'allemande a été choisie par les princes de la maison d'Autriche; l'espagnole est l'ancienne garde des rois de Castille. Elle est composée de trois compagnies, & s'appelle aussi de *la Lancilla*; parceque ces gardes étant à cheval, portent de petites lances ornées de houpes. Outre cela il y a cent hommes d'armes, & une compagnie de cinquante gardes, nommés d'*Espinosa*, parcequ'ils doivent être natifs du bourg d'*Espinosa*, près de Burgos. Ils ont le privilége de coucher le plus près de la personne du roi. On dit que c'est à cause qu'en 1010 ou environ, un Sanche de Valle-Espinosa avertit le comte de Castille, que sa mere vouloit l'empoisonner. Les seigneurs d'Espagne prennent ordinairement l'habit des ordres de S. Jacques de Calatrava, ou d'Alcantara; car celui de Monteza n'est pas si illustre. Pour celui de la Toison de Bourgogne, on le donne ordinairement aux princes & aux seigneurs étrangers; ce qui ne fâche pas les Espagnols; parceque ce dernier ordre n'apporte aucun revenu, au lieu qu'il y a de belles commanderies dans les autres. Un des plus grands honneurs que puissent obtenir ceux qui s'attachent à la cour, & qui ne vont point à la guerre, ou ne sont point envoyés dans des gouvernemens, c'est d'être faits gentilshommes de la bouche, ainsi appellés, parcequ'ils ont droit d'entrer au dîner & au souper du roi; mais le plus grand honneur est d'être gentilhomme de la chambre, dont il y en a de trois sortes; les uns qui servent actuellement; les autres qui entrent & ne servent point; & d'autres qui portent la clef sans entrer ni servir. Tous les gentilshommes de la chambre ont une clef qui ouvre toutes les portes du palais, où ils peuvent entrer quand ils veulent; car les portes sont toujours fermées, & il n'y a point d'huissiers.

De la cour et de la maison de la reine.

La reine, outre ses maîtres d'hôtel & autres officiers, a plusieurs *Duegnas* ou veuves, & plusieurs dames & menines. Toutes les *Duegnas*, qui sont des veuves de grande qualité, sont couvertes de toile blanche, qui est l'habillement le plus ordinaire des veuves. Devant la reine, non-seulement tous les grands d'Espagne se couvrent, mais aussi tous les hommes de qualité, lorsqu'ils s'entretiennent avec quelque dame de la cour. Les femmes des grands ont aussi beaucoup de prérogatives par dessus les autres dames; car la reine se leve quand elles entrent, & leur fait donner des carreaux nommés *Almohadas*. Les femmes des fils aînés des grands & des ambassadeurs des rois, jouissent du même privilége. La fille aînée d'un grand hérite aussi de la *grandeza*, lorsqu'il n'y a point d'enfans mâles après la mort du pere.

Des gouvernemens et des charges d'Espagne.

En Espagne, les gouvernemens & les charges de judicature ou de milice se donnent, & ne se vendent point comme en France; mais cette coutume a ses inconvéniens, aussi-bien que la vénalité des offices. Car on donne souvent les charges à des gens qui n'y aspirent que pour s'enrichir, & pour faire, ou pour rétablir leur fortune, non point en considération de leur mérite, mais selon le caprice des favoris. A Cordoue néanmoins, à Grenade, & à Seville, il y a une compagnie nommée *Cabildo*, ou chapitre, composée de vingt-quatre gentilshommes, qui gouvernent la ville & le territoire, avec un *alguasil-major*, c'est-à-dire, un *échevin* ou *consul*: ces vingt-quatre offices se vendent comme les charges du parlement en France, & sont aussi héréditaires dans les familles. On ne voit pas que l'on se plaigne en Espagne de ces vingt-quatre officiers, comme on se plaint des autres qui ont eu leurs charges par faveur. Dom Louis de Haro avoit été alguasil-major de Cordoue, & le duc d'Alcala de Séville: les plus qualifiés du royaume estiment fort ces offices du *Cabildo*. Les gouverneurs des provinces ou des villes ne sont que triennaux: c'est pourquoi les gouverneurs font ordinairement tout ce qu'ils peuvent pour amasser de grands biens pendant ces trois ans. Quelquefois on continue un gouverneur, mais cela n'est pas ordinaire. Pour les Indes, les gouvernemens sont de 7 ans, dont on compte six de demeure & un pour le voyage en allant & en revenant. Le roi d'Espagne envoie des vicerois en Aragon, à Valence, en Catalogne, en Navarre, en la nouvelle Espagne, & au Pérou. Les autres provinces d'Espagne sont réunies au royaume de Castille, & se gouvernent par les conseils. On n'y met pas des gouverneurs, mais des *corregidors* ou des *tenientes* dans les villes; des *alcaydes* dans les châteaux, & des généraux des côtes. Il faut distinguer ces *alcaydes* des *alcades*; car ceux-ci sont des juges inférieurs, comme nos baillis ou lieutenans généraux; & les *alcaydes*, sont des commandans de forteresses. La province de Guipuscoa n'a point non plus de gouverneur, mais un capitaine général des garnisons, à qui néanmoins les François donnent le titre de gouverneurs. Hors d'Espagne il y avoit plusieurs gouvernemens, entr'autres celui des Pays-Bas; celui de Milan; celui de Mayorque & de Minorque. Il y a encore des gouverneurs dans les principales villes d'Afrique, comme à Oran, dont dépendent le Pignon-de-Velès & Medilla; & à Ceuta. Le roi d'Espagne envoie aussi un grand nombre de gouverneurs dans les Indes orientales, & dans les occidentales, principalement dans la nouvelle Espagne, dans le Pérou, & dans les royaumes voisins; où il y a, outre les deux vicerois, quantité de capitaines généraux, à qui on donne quelquefois le titre de gouverneur, & même de viceroi, & qui sont présidens des conseils de ces pays-là.

Des jurisdictions et des conseils d'Espagne.

La justice se rend en Espagne à peu près de la maniere qu'elle se rend en France. Les premiers juges sont les alcades des bourgs, dont la fonction est semblable à celle de nos baillis. L'alcade a un *teniente* & un *alguasil*, avec lesquels il juge des causes civiles & criminelles. On a établi dans les grandes villes des *corregidors*, qui sont comme des gouverneurs, mais qui n'en ont pas le titre, ni toute l'autorité; car on en voit même dans les villes qui ont des gouverneurs. Celui de Séville se nomme *assistente* & non pas *corregidor*, & préside en la chambre des vingt-quatre. Les plus grandes villes ont une cour d'alcades, qui sont plus ou moins, selon la quantité du peuple. Il y en a quatre à Pampelune, & huit à Madrid. Dans celles où il n'y a point de cour d'alcades, comme à Séville & à Cordoue, la justice est exercée par un alcade civil, & par un alcade criminel. De tous ces tribunaux il y a appellation aux conseils, dont quelques-uns jugent en dernier ressort, comme nos parlemens; & des autres on peut encore appeller à Madrid, où sont tous les conseils suprêmes. A proprement parler, il n'y a hors de Madrid que le conseil de Navarre qui soit souverain de la maniere que le sont nos parlemens: car encore qu'il y ait des conseils à Saragoce, à Barcelone & à Valence, & même dans les isles de Mayorque & de Minorque, qui sont jointes à la couronne d'Aragon, il y a néanmoins un conseil souverain d'Aragon à Madrid; mais il n'y a point à Madrid de conseil de Navarre; tout se jugeant en dernier ressort à Pampelune, par le conseil composé d'un *régent* ou président, & de sept *oidores* ou conseillers Tous les conseils de Madrid se tiennent dans les salles du palais du roi. Elles sont disposées de maniere, que par des jalousies

qui y donnent, le roi peut entendre tout ce qui s'agite dans toutes les chambres ; & outre cela tous les vendredis on lui rend compte de ce qui s'est passé de considérable pendant la semaine, ce qui s'appelle *consultat*. Le conseil suprême d'Aragon à Madrid, est composé d'un président que l'on nomme vice-chancelier, & de sept conseillers, deux d'Aragon, deux de Catalogne, deux de Valence, & un des isles. Il fut érigé par Ferdinand, & confirmé par Charles-*Quint*. Le conseil d'Italie, qui fut établi par Charles-*Quint*, étoit composé d'un president & d'un même nombre de conseillers. Le conseil de Flandre, établi par Philippe IV, n'avoit qu'un président & deux conseillers. Le conseil des Indes est composé d'un président & de douze conseillers. Le conseil de Castille, qui est le plus considérable d'Espagne, est appellé *conseil royal*. Sa jurisdiction s'étend sur toute l'Espagne, excepté la Navarre & l'Aragon, avec le royaume de Valence & la Catalogne ; car le conseil de Navarre juge sans appel, comme nous l'avons dit, & il y a un conseil suprême à Madrid pour Aragon, Catalogne & Valence. Du président du conseil de Castille, & des plus anciens conseillers, se forme un autre conseil nommé *le conseil de la chambre*, qui est le plus haut degré où les gens de robe puissent être élevés. Le conseil d'état n'est rempli que de ceux qui ont vieilli dans les gouvernemens, dans les commandemens des armées & dans les ambassades. Il y a aussi un conseil de guerre, & un conseil de finances. L'Espagne a encore trois conseils qui lui sont particuliers ; savoir, 1. de l'inquisition ; 2. de la croisade ; & 3. des ordres militaires. Outre les neuf tribunaux de l'inquisition établis à Tolede, à Grenade, à Séville, à Cordoue, à Murcie, à Cuença, à Logrone, à Lerena & à Valladolid, il y en a un souverain à Madrid, dont le président se nomme *inquisiteur général*, & les conseillers simplement *inquisiteurs*. Ils connoissent souverainement de quatre crimes ; savoir, d'hérésie, de sortilége, de sodomie & de polygamie ; & l'arrêt qu'ils rendent contre les accusés s'appelle un *Auto d'inquisition* ou *Auto da Fé*. Le conseil de la sainte Croisade, est composé d'un commissaire général, qui est président, & de six conseillers, qui sont du conseil de Castille, ou de celui des Indes, on de celui d'Italie. Il fut établi en 1509 du temps du pape Jules II, sous prétexte de la croisade, ou de la guerre avec les infidéles. Quoique le roi d'Espagne soit en paix avec le Turc, & avec les princes d'Afrique, il ne laisse pas de lever toujours des sommes immenses sur les bénéfices d'Espagne, dont l'archevêque de Toléde paye pour sa part cinquante mille ducats. On dit que ce fonds est employé à l'entretien des galeres contre les infidéles ; & le conseil de la croisade connoît de tout ce qui concerne ce revenu. Il connoît aussi de tous les subsides que le pape permet au roi de lever sur les ecclésiastiques & sur le peuple, & de ce qui provient de la distribution des bulles d'indulgences, en faveur de ceux qui contribuent aux frais de la guerre contre les ennemis de la religion. Le pape envoie tous les ans de ces bulles au roi d'Espagne, qui en tire de grandes sommes. Le conseil des ordres militaires est composé d'un président & de six conseillers, & connoît des causes civiles & criminelles des chevaliers & officiers des ordres de Saint-Jacques, de Calatrava & d'Alcantara. Il voit aussi les informations & les preuves de noblesse de ceux qui prétendent être reçus chevaliers dans quelqu'un de ces ordres.

Comment on parvient aux charges de judicature.

Les plus célébres universités d'Espagne sont celles de Salamanque & d'Alcala de Henarez, dans lesquelles, après avoir étudié les humanités & la philosophie, il faut quatre ans d'étude des loix pour être reçu bachelier, qui est un titre nécessaire pour être avocat. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat, on peut obtenir une charge d'alcade, ou bailli ; puis un office d'oidor ou conseiller. D'autres étant bacheliers en droit, demeurent dans les colléges, pour obtenir une place de collégial, ou une chaire de professeur. On appelle *collégial*, celui qui a sa pension dans quelque collége, comme ont parmi nous les boursiers. Lorsqu'il vaque quelqu'office d'alcade, ou d'oidor, dans les provinces, ceux qui ont une place de collégial, ou une chaire, tâchent de se faire nommer par les consultans des universités, pour être proposés au roi, qui de trois dont on lui envoie les noms, choisit celui qu'il lui plaît.

Des princes du sang, ou infans d'Espagne.

Le prince fils aîné du roi d'Espagne, est toujours nommé *prince des Asturies*, jusqu'à ce qu'il hérite de la couronne de son pere. Le premier qui porta ce titre, fut le prince Henri, qui fut depuis roi sous le nom de Henri III, surnommé le *Valétudinaire*. Le roi son pere résolut en 1388 de lui donner ce titre, à l'occasion du mariage qu'il lui procura avec la princesse Catherine d'Angleterre, fille de Jean, duc de Lancastre, & de Constance de Castille, & il déclara que désormais tous les princes premiers nés des rois d'Espagne ses successeurs, seroient connus & désignés par le titre de *prince des Asturies*, en mémoire de ce que le roi Pélage n'en avoit point pris d'autre, jusqu'à ce qu'il eut rétabli la monarchie d'Espagne, comme il fit par les victoires qu'il remporta sur les Maures, qui l'avoient usurpée. Quelques auteurs ont pourtant écrit que le titre de dauphin attribué quelques années auparavant aux fils aînés de France par la donation du comte Humbert, dauphin de Viennois, fit prendre au roi Jean la résolution de désigner à l'avenir les fils aînés d'Espagne par un titre équivalent : & Mariana (*liv.* 18 *ch.* 12 *de son hist.*) dit que ce fut à l'imitation des princes de Galles, aînés des rois d'Angleterre, ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, que le roi Jean I traitoit alors le mariage de son fils avec la princesse d'Angleterre.

Lorsque le fils aîné du roi d'Espagne est âgé de deux ou trois ans, ou même plutôt, on assemble les députés des états, villes & royaumes d'Espagne, qui font serment de reconnoître ce prince pour héritier des couronnes & domaines du roi son pere. Ce fut ainsi qu'on en usa le 7 avril 1709, envers le fils aîné du roi Philippe V. Trois archevêques & six évêques jurerent pour l'état ecclésiastique ; ensuite trente-six grands d'Espagne, & vingt-quatre comtes ou marquis pour les royaumes de Castille, d'Aragon & de Valence, qui ont droit d'assister aux états. Le cardinal Portocarrero, archevêque de Tolede, reçut entre ses mains le serment de tous ces députés, & le duc de Médina-Sidonia, nommé pour cela par le roi d'Espagne, prit leur foi & hommage. Le grand aumônier avoit donné immédiatement auparavant le sacrement de confirmation au jeune prince, quoiqu'il ne fût seulement que dans son vingtiéme mois : c'est un ancien usage pratiqué en pareil cas. Quand le prince approche de sa septiéme année, on travaille à faire sa maison, & on lui donne pour gouverneur une personne de la premiere qualité ; un précepteur qui peut être laïc, ecclésiastique, ou même religieux ; on en a des exemples. On crée aussi un grand maître de sa maison ; un grand écuyer ; un grand chambellan, & tous les officiers subalternes qui dépendent de ces charges, puis les gentilshommes de sa chambre, dont une partie doit être d'un âge mur, & l'autre de jeunes personnes, afin que la tranquillité sérieuse des uns tempérant l'ardente vivacité des autres, le prince en tire toujours ce qui sera de meilleur pour sa conduite. Pour ce qui est du cérémonial, on lui rend les mêmes honneurs

qu'au roi son pere, excepté qu'on ne le traite que d'*altesse royale.*

Les autres fils du roi sont appellés *Infants ;* ce nom leur demeure quoiqu'ils soient mariés. Les filles sont nommées *Infantes ;* mais on remarque une chose particuliere, qui est que, quand il n'y a point de prince, l'aînée se nomme en espagnol *Infante,* c'est-à-dire, *Infant,* comme si c'étoit un garçon ; & les autres *Infantas*, qui signifie *Infantes.* Les princes du sang portent aussi le nom d'Infans. Ces Infans possédoient des terres que l'on appelloit *Infantados*, & faisoient souvent la guerre au roi, & prenoient le titre de souverains, dans les provinces & dans les villes qui leur appartenoient.

DES GRANDS D'ESPAGNE.

La dignité de *grand* est en Espagne le plus haut titre d'honneur que la noblesse puisse posséder, & ceux qui en sont revêtus, prétendent aller de pair avec plusieurs princes souverains, & disputent, mais sans raison, la préséance & le pas à tous les princes d'Italie & d'Allemagne.

Quoique le nom de *grand* soit très-ancien dans ces royaumes, il a pourtant été un temps que le nom de *Ricos* y étoit plus en usage, les seigneurs les plus considérables n'ayant point encore obtenu le titre de ducs ; de marquis & de comtes, qui les distinguent aujourd'hui des simples gentilshommes, qui se piquoient du titre de *Ricos Hombres*, parcequ'il n'y a rien qui donne plus d'autorité que les richesses. Ceux qui avoient cette qualité se couvroient devant le roi ; ils entroient aux états, & y avoient voix ; mais il y en avoit de trois sortes ; car les uns le portoient à cause de leur extraction, les autres en considération de leur mérite ; & les troisiémes par les charges dont ils étoient revêtus : c'est ce qui composoit les trois classes qu'on appelloit *Ricos de Sangre*, *Ricos de Estado*, *Ricos de Dignidad.* La premiere classe étoit la plus éminente, parcequ'elle ne dépendoit que de la naissance, au lieu que les autres dépendoient de la volonté du roi : mais ce nom devint dans la suite trop commun : de sorte que les plus puissans seigneurs qui avoient reçu du roi *la merced de pendon y caldera*, c'est-à-dire, *la faveur de la banniere & de la chaudiere*, qu'ils arboroient à leurs armoiries pour marque du pouvoir qu'ils avoient de lever des troupes, & de les entretenir, commencerent à prendre, avec la permission du roi, le nom de *grands*, & de se distinguer par là des autres *Rieos Hombres.*

Le nom de *grand* peu à peu eut le même sort que celui de *rico* sous les seigneurs titrés, c'est-à-dire, ducs, marquis & comtes, avec toutes les prérogatives qui y sont attachées ; & cette dignité devint plus commune que jamais sous le regne de l'archiduc Philippe & de la reine Jeanne son épouse, de même que sous la minorité de Charles I leur fils, sans qu'il y eût aucune distinction entre les seigneurs qui portoient le nom de *grand.* Cela dura jusqu'à l'avenement de Charles à l'empire, & à son couronnement à Aix-la-Chapelle, où les princes refuserent de se trouver, si les grands d'Espagne, dont l'empereur avoit un grand nombre à sa suite, prétendoient se couvrir à la cérémonie de son sacre, & jouir des autres privileges que donne la grandesse. L'empereur employa le crédit de Fréderic de Tolede, duc d'Albe, son grand maître d'hôtel, pour engager ces grands à n'user pas en cette rencontre de leurs priviléges : ils y condescendirent ; mais l'empereur tourna depuis cette condescendance à l'avantage de sa couronne, & à son retour en Espagne, non-seulement il borna le nombre des grands, & l'éminence de leurs prérogatives, mais il se réserva encore le pouvoir de donner la qualité de *grand* à ceux dont il voudroit honorer la naissance, ou récompenser les services. Par-là la grandesse commença à s'établir hors de l'Espagne, & à être communiquée dans les Pays-Bas, & dans l'Italie, aux personnes que ce prince voulut en gratifier. Ils jouirent des mêmes priviléges, avec cette seule différence, que ceux qui ne sont pas Castillans d'origine se nomment *grands d'Espagne ;* & les autres dont les terres érigées en grandesse sont situées en Castille, s'appellent ordinairement grands de Castille.

Les historiens Espagnols ne sont pas d'accord des maisons & des seigneurs qui conserverent la dignité de grands dans le changement. Ils conviennent néanmoins que les ducs de Médina-Sidonia, d'Albuquerque, d'Alva-de-Tormes, d'Escalonne, de l'Infantado, de Nagera, de Bejar, & d'Arcos, dont les duchés sont situés en Castille, furent de ce nombre : ils y ajoutent aussi l'amiral & le connétable de Castille, dont le premier est duc de Rioseco, & l'autre duc de Frias ; de plus les marquis d'Astorga & d'Aquilar, les comtes de Lemos & de Benavente ; & des seigneurs Aragonois les ducs de Segorbe & de Montalto, comme issus du sang royal.

C'est de ceux-ci que la premiere classe a pris son origine ; la seconde commença par les grands créés depuis l'an 1520, par l'empereur Charles-*Quint*, ou par le roi Philippe II son fils. Les seigneurs qui furent aggrégés à ce nombre par les rois leurs successeurs, composerent la troisiéme classe ; mais la dispensation de ces classes dépend de la volonté du roi, qui éleve à l'une ou à l'autre tel grand qu'il lui plaît. *El sombrero*, qui veut dire *le chapeau*, & le moment auquel on a permission de le mettre sur sa tête devant le roi, fait la distinction principale des classes. Ceux de la premiere ont le privilége de pouvoir écouter le roi, & lui parler sans se découvrir, c'est-à-dire, qu'ils se découvrent lorsque le roi commence à leur parler, ou lorsqu'ils commencent à parler au roi ; mais après les premieres paroles ils se couvrent, & continuent à parler ou écouter couverts. Ceux de la seconde peuvent écouter parler le roi sans se découvrir ; mais ils ne peuvent lui parler que découverts. Et ceux de la troisiéme classe peuvent demeurer couverts dans la chambre du roi ; mais ils ne peuvent écouter ce que le roi leur dit, ni lui parler, que découverts, & ne se couvrent qu'après s'être un peu retirés d'auprès du roi vers la muraille.

L'action de se couvrir la premiere fois devant le roi, se fait avec cérémonie. Celui qui doit être revêtu de la dignité de grand, vient au palais à l'heure qui lui a été donnée, accompagné d'un cortége de parens & d'amis ; il y est reçu sous les armes, & à portes ouvertes jusques à la salle d'audience, où le roi se trouve ; les grands qui y sont se mettent à la gauche du trône royal. Le nouveau grand entre assisté d'un autre grand qui lui sert de second, qu'on nomme en espagnol *padrino ;* & après avoir fait trois profondes révérences, il parle au roi, & sa majesté lui répond, & lui dit de se couvrir, selon que la classe dont il doit être le demande. Le grand met donc le chapeau, mais il l'ôte bientôt en se retirant d'auprès du roi vers le lieu où les autres grands se trouvent debout, & s'incorpore ainsi dans leur compagnie. Alors il se couvre de nouveau comme font tous les autres, en attendant que sa majesté se leve, & retourne à sa chambre, où tous l'ayant accompagné, la cérémonie est finie.

Cependant le droit de se couvrir n'est pas ce qui imprime le principal caractere du grand. La grandesse, selon Alonso Carillo, historien Espagnol, est un tout composé de plusieurs parties qui sont divisées, & qui peuvent être distribuées par le roi selon son bon plaisir, puisqu'il est la source des honneurs : c'est par-là qu'il est permis à quelques personnes ecclésiastiques & séculieres de se couvrir devant le roi, quoiqu'il n'y ait d'ailleurs d'autres prérogatives de la grandesse attachées à leurs personnes ou à leurs dignités. Tels sont le nonce du pape, & le patriarche des Indes, les archevêques, les deux généraux des ordres religieux de S. Dominique & de S. François, les ambassadeurs qui ont siége à la chapelle, les chevaliers de la toison d'or toutes les fois qu'ils sont

revêtus du collier de cet ordre, & les chevaliers de l'ordre de S. Jacques au jour que le roi, qui en est grand maître, tient chapitre. La permission de se couvrir a été aussi quelquefois accordée à des seigneurs qui n'étoient pas grands d'Espagne : elle fut donnée au marquis de Caracene, gouverneur du Milanez, lorsque l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche venant en Espagne pour épouser Philippe IV, passa par Milan : le roi ne voulut pas que ce seigneur fût traité avec moins d'honneur que les autres grands, dans un lieu où il étoit gouverneur, & où il représentoit la personne du roi : ainsi il eut ordre de se couvrir devant la reine pendant tout le temps qu'elle demeureroit dans le Milanez.

Les grands de la premiere classe ont cette prérogative, qu'ils peuvent prendre leurs titres d'honneur aussitôt qu'ils leur sont échus ou par héritage ou par alliance, sans demander ou attendre la confirmation du roi, & de son conseil, comme sont obligés de faire tous les autres seigneurs, qui ne peuvent entrer en possession d'aucun titre avant que d'avoir fait savoir au roi la mort de leur prédécesseur, & que la succession a été justifiée dans le conseil du roi. Ce privilége autrefois étoit seulement pour les anciens ducs, dont les titres sont perpétuels & héréditaires : mais les autres grands de la premiere classe, soit ducs, soit marquis ou comtes, se sont attribué cette exemption, comme une prérogative appartenante à leur dignité. Mais la différence la plus essentielle qui se trouve entre les grands d'Espagne, de quelque classe qu'ils soient, c'est que les uns ne le sont qu'à vie, c'est-à-dire, que la grandesse n'étant attachée qu'à leur personne, elle s'éteint à leur mort, & ne passe point à leurs descendans, & que les autres le sont à titre & à race, & la grandesse attachée à leurs terres passe avec elles, même en quenouille, & en d'autres familles au défaut des héritiers mâles. La maniere dont le roi parle aux grands en leur donnant la grandesse, en fait toute la distinction ; car il dit aux premiers de se couvrir sans y rien ajouter ; & alors la grandesse n'est attachée qu'à la personne, & ne dure que pendant la vie ; mais il dit aux autres, *duc*, *marquis*, ou *comte* d'un tel lieu, *couvrez-vous*, & en ce cas la grandesse est censée être attachée à la terre titrée, avec droit de passer à d'autres : c'est ce qui fait qu'il y a peu de maisons en Espagne qui n'aient été interrompues, & dont le nom & les terres n'aient été portées par une fille unique ou aînée mariée dans une autre famille. De-là vient aussi que les grandesses se multiplient dans une même maison, comme par exemple le Duc de Medina-Celi mort en 1711, étoit sept fois grand d'Espagne, parcequ'il possédoit sept terres honorées du titre de la grandesse, qui étoient échues à sa maison, par héritage, savoir, quatre duchés, deux marquisats, & un comté * Imhoff, *recherches historiques & généalogiques des grands d'Espagne. Mémoires de Trevoux*, septembre 1708.

En juin 1701, il fut résolu dans le conseil d'état du roi d'Espagne, que les ducs & pairs de France jouiroient en Espagne des droits des grands d'Espagne, de même que les grands d'Espagne jouiroient en France des priviléges des ducs & pairs, s'ils ne l'étoient pas par eux-mêmes, à quoi le roi de France donna son consentement. Sa majesté catholique nomma en différens temps à la grandesse le duc de Beauvillier, le maréchal d'Estrées, le maréchal de Bouflers, le maréchal de Tessé, le maréchal de Berwick, & le duc de Nevers, le duc de Noailles, le comte de la Mothe-Houdancourt, le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, le marquis de Prie, le maréchal de Villars, le marquis de Ruffec, &c.

Henri II, roi de Castille, fut le premier qui créa des ducs, des comtes & des marquis ; ce qui fut suivi par ses successeurs, qui en créent ainsi qu'il leur plaît. L'on a cru en devoir rapporter quelques-uns des plus anciens où l'on verra le temps de leur érection, les maisons où la grandesse a passé par femmes, & celles qui la possedent aujourd'hui.

DUCHÉS.

ABRANTES dans l'Estrémadure Portugaise, fut érigé en comté par Alfonse V, en faveur de LOUP D'ALMEIDA, dont la postérité ayant manqué, ce comté fut erigé en duché par Philippe IV, en faveur d'ALFONSE DE LANCASTRE, marquis de Portoseguro, dans la postérité de qui le duché subsiste.

ALBE DE TORMES, au royaume de Léon, fut érigé en duché en 1469, par Henri II, roi de Castille, en faveur de la maison de TOLEDE, & y subsiste.

ALBUQUERQUE dans l'Estrémadure Castillanne, fut érigé en duché l'an 1464, par Henri IV, roi de Castille, en faveur de la maison de LA CUEVA, en laquelle il subsiste.

ALCALA de los Gazulos, en Andalousie, fut érigé en duché en 1558, par le roi Philippe II, en faveur de la maison de HENRIQUEZ de Ribera, d'où il a passé dans celle de LA CERDA des ducs de Medina-Celi.

ARCOS, ville d'Andalousie, après avoir été possédée par RODRIGUE D'AVALOS, connétable de Castille, & par ALONSO-HENRIQUEZ, amirante de Castille, auquel elle fut ôtée par le roi Jean II, en 1440, fut donnée à titre de comté à PIERRE PONCE DE LEON, seigneur de Marchena, lorsque le même roi retira de ses mains le comté de Médelin, qu'il lui avoit donné peu de temps auparavant. Rodrigue Ponce de Léon son petit-fils, fut créé comte & duc de Cadiz en 1484, par le roi Ferdinand & la reine Isabelle ; mais étant mort sans enfans mâles, sa fille aînée les porta en mariage à LOUIS PONCE DE LÉON, marquis de Zara. La ville de Cadiz, qui est un des plus beaux ports de l'Europe, ayant été retirée par les mêmes rois Catholiques qui en avoient besoin pour la navigation des Indes nouvellement découvertes, érigerent en duché le comté d'Arcos en janvier 1498, pour dédommager le marquis de Jara, en la postérité de qui ce duché subsiste.

AVEYRO, terre située en Portugal, fut érigée en duché vers l'an 1330, par Jean III, roi de Portugal, en faveur de JEAN DE LANCASTRE, petit-fils du roi Jean II. Jean duc de Bragance étant monté sur le trône de Portugal, confisqua ce duché sur Raimond de Lancastre V, duc d'Aveyro, parcequ'inviolablement attaché aux intérêts de Philippe IV, roi d'Espagne, il ne voulut pas reconnoître ce nouveau souverain. Philippe IV voyant que ce seigneur, pour ne pas manquer à la fidélité qu'il lui avoit jurée, avoit abandonné sa patrie & ses états pour se rendre en Castille, lui donna entr'autres biens le titre de Ciudad-Réal. Il mourut en 1665, laissant une sœur qui porta ce duché dans la maison de PONCE DE LÉON, où il subsiste.

BAENA, ville d'Andalousie, fut érigée en duché en août 1661, en faveur de la maison de CORDOUE, d'où il passa dans celle de CARDONNE, dont la postérité en jouit.

BEJAR, ville de l'Estremadure, fut érigée en duché en 1448, par les rois catholiques Ferdinand & Isabelle en faveur d'ALVAREZ de ZUNIGA, d'où il passa par mariage dans la maison de SOTOMAYOR.

CAMINA, ville & port de mer en Portugal, a été érigé en duché l'an 1600, par Philippe III, roi d'Espagne, & alors aussi de Portugal, en faveur de MICHEL DE MENESÈS & Norana, marquis de Villaréal, issu de la maison de Castille, d'où il a passé dans la maison de PORTOCARRERO.

CARDONNE, ville de Catalogne, qui a donné le nom à une des plus anciennes maisons d'Espagne, fut érigée en comté l'an 1375 par Pierre IV, roi d'Aragon, en faveur de Folch de Cardonne, & en duché par les rois catholiques Ferdinand & Isabelle en faveur de REMON FOLCH V, COMTE DE CARDONNE,

l'un de ses descendans, d'où il passa dans la maison D'ARAGON, de la branche de Segorbe, puis dans celle de CORDOUE, & dans celle de LA CERDA.

ESCALONA, ville de la nouvelle Castille, fut érigée en duché vers l'an 1469 par Henri IV, surnommé l'*Impuissant*, en faveur de JEAN PACHECO, seigneur de Villena, & subsiste dans sa postérité masculine.

FERIA, ville de l'Estremadure, fut érigée en comté en 1467 par Henri IV, roi de Castille, en faveur de LAURENT DE FIGUEROA, & en duché en 1567 par le roi Philippe II, en faveur de Gomez Suarez de Figueroa, & passa par mariage dans la maison de CORDOUE.

FRIAS, ville de la vieille Castille, fut érigée en duché par les rois catholiques Ferdinand & Isabelle, en faveur de BERNARDIN-FERNANDEZ DE VELASCO, connétable de Castille.

GANDIE, ville du royaume de Valence, fut érigée en duché par Martin, roi d'Aragon, en faveur d'ALFONSE D'ARAGON, comte de Ribagorce, petit-fils de Jacques II, roi d'Aragon; mais étant mort sans enfans en 1425, HUGUES DE CARDONNE son neveu lui succéda. Jean de Cardonne, fils d'Hugues, ayant pris parti contre Jean, roi d'Aragon & de Navarre, fut privé de ce duché en punition de sa révolte, par le roi qui le réunit à la couronne; mais quelque temps après il en fut démembré, & donné en 1485 par le roi Ferdinand à PIERRE-LOUIS DE BORGIA, dont la postérité le possède.

HIJAR, terre située en Aragon, que Jacques I, roi d'Aragon, donna à PIERRE-FERDINAND son fils *naturel*, qui en prit le surnom. Elle fut érigée en duché l'an 1483 par le roi Ferdinand le Catholique, en faveur de JEAN-FERNANDEZ, issu de Pierre-Ferdinand; & le fut une seconde fois en 1614 par Philippe III, roi d'Espagne, en faveur de JEAN-CHRISTOPHE-LOUIS Fernandez de Hijar, arriere petit-fils du premier duc, lequel mourut la même année, laissant pour fille unique Isabelle-Marguerite Fernandez de Hijar, qui porta ce duché à RODRIGUE SARMIENTO, comte de Salinas, &c. issu de l'ancienne maison de Silva, d'où il a passé par mariage dans celle de PIGNATELLI.

HUESCA, ville du royaume de Grenade, fut donnée par les rois catholiques à FREDERIC-ALVAREZ DE TOLEDE, II duc d'Albe, & érigée en duché l'an 1563 par Philippe II, roi d'Espagne, en faveur de FERDINAND DE TOLEDE, surnommé *le Grand*, III duc d'Albe. *Voyez* ALBE.

INFANTADO, état composé de quelques villes & plusieurs bourgades qui en dépendent, fut ainsi nommé parceque plusieurs infans, fils de rois, l'avoient possédé. Alfonse, surnommé *le Sage*, le donna à MAJORE-GUILLEN DE GUZMAN sa maitresse, qui le laissa en mourant à BEATRIX DE CASTILLE leur fille, & femme d'ALFONSE III, roi de Portugal, laquelle en fit don à BLANCHE DE PORTUGAL sa fille, & abbesse de las Huelgas de Burgos. Cette abbesse le vendit à l'infant dom MANUEL; mais n'en ayant pu tirer le payement, elle le revendit à l'infant dom PEDRO DE CASTILLE, seigneur de los Cameros, fils du roi Sanche IV, à la charge que si dans un certain temps, il ne lui en comptoit pas le payement, elle pouroit le revendre à d'autres. Cette vente fit naître entre les infans dom Manuel & dom Pedro, un grand procès qui dura long-temps, & qui fut décidé en faveur de dom Manuel. Dona Constance, sa petite-fille, le porta en mariage à MICER GOMEZ GARCIAS D'ALBORNOZ, neveu du fameux cardinal d'Albornoz. Marie d'Albornoz sa petite fille le porta en mariage à HENRI DE VILLENA surnommé l'*Astrologue*, issu de la maison royale d'Aragon; mais étant morte sans enfans, il échut à ALVARE DE LUNA, connétable de Castille, petit-fils de Thérèse d'Albornoz, sœur de Micer-Gomez, laquelle avoit épousé Jean Martinez de Luna: & Jeanne de Luna sa petite fille, le porta en mariage à DIEGUE LOPEZ DE PACHECO, marquis de Villena. Le roi Henri IV, surnommé *l'Impuissant*, retira en 1470 cet état des mains de Jeanne de Luna, & de Diégue Lopez de Pacheco, & leur donna en échange la ville d'Alcaraz, & peu de temps après il donna l'état de l'Infantado à DIEGUE HURTADO DE MENDOZA, qui fut érigé en duché en 1475, par les rois Ferdinand & Isabelle, d'où il passa par mariage dans la maison de SANDOVAL, puis dans celle de SILVA.

LERMA, ville de la vieille Castille, appartenoit anciennement à la maison de Lara; mais ayant été réunie à la couronne, elle fut érigée en comté par le roi Ferdinand *le Catholique*, en faveur de BERNARD DE SANDOVAL & ROXAS, puis en duché par le roi Philippe III en novembre 1599, en faveur de FRANÇOIS GOMEZ DE SANDOVAL & ROXAS, & passa par le mariage de Marie-Anne sa fille aînée avec LOUIS D'ARAGON ET CORDOUE, duc de Segorbe & de Cardonne, dans cette maison; mais Rodrigue de Vivar-Mendoza & Sandoval, duc de l'Infantado, cousin germain de son pere, lui ayant intenté procès, elle fut dépossédée des états de Lerma, par sentence rendue en 1643, avec la permission pourtant de retenir le titre de duchesse de Lerma, pendant que la propriété en seroit débattue, dont la décision fut renvoyée à la chancellerie de Valladolid. Cette duchesse étant morte avant la décision du procès, son mari transigea au nom de son fils, avec le duc de l'Infantado, & renonça au duché de Lerma, pour raison de quoi, l'autre lui céda son droit sur le marquisat de Denia; desorte que le duc de l'Infantado devint aussi duc de Lerma; mais étant mort en 1668 sans enfans, Catherine de Mendoza & Sandoval sa sœur aînée, & femme de RODRIGUE DE SILVA, duc de Pastrane, prit possession du duché de Lerma; sur quoi il y eut opposition de la part de Catherine-Antoinette d'Aragon & Sandoval, fille du duc de Cardonne & de Segorbe, & du duc de Médina-Celi son mari, prétendans être les légitimes successeurs; mais en 1677 la duchesse de Pastrane obtint l'adjudication du duché de Lerma, & à l'égard de la propriété l'affaire demeura indécise, avec permission aux parties d'en poursuivre l'instance, laquelle dura jusqu'en 1705, que ce procès fut jugé définitivement en faveur du duc de l'Infantado & de Pastrane, dont la maison est en paisible possession & jouissance du duché de Lerma.

MAQUEDA, ville de la nouvelle Castille, fut érigée en duché l'an 1530 par l'empereur Charles *Quint*, en faveur de DIEGUE CARDENAS. Sa postérité ayant manqué, ce duché fut adjugé par sentence du mois de septembre 1668 à MARIE DE GUADALOUPE de Lancastre Cardenas & Manrique V, duchesse d'Aveyro.

MEDINA-CELI, ville de la nouvelle Castille, fut érigée en comté par Henri II, roi de Castille, l'an 1368, en faveur de BERTRAND OU BERNARD DE BEARN, fils *naturel* de Gaston, surnommé *Phœbus*, comte de Foix, lorsqu'il épousa Isabelle de la Cerda. LOUIS DE LA CERDA V comte de Médina-Celi, issu de Bernard de Bearn, & d'Isabelle de la Cerda, fut créé duc de Médina-Celi en 1491 par les rois catholiques Ferdinand & Isabelle; & ce duché demeura depuis ce temps dans la maison de la Cerda, jusqu'à la mort de Louis-François de la Cerda IX duc de Médina-Celi. Felix-Marie de la Cerda Aragon sa sœur aînée, veuve du marquis de Priego, duc de Feria, de la maison de CORDOUE, lui a succédé.

MEDINA DEL RIO-SECO, ville de Castille, qui appartient depuis très-long-temps à la maison d'HENRIQUEZ, issue de celle des rois de Castille, plus connue sous le nom d'Amirante de Castille qui a été comme héréditaire pendant plusieurs siécles dans cette maison, fut érigée en duché l'an 1520 par l'empereur Charles-*Quint*, en faveur de FERDINAND HENRIQUEZ, dont la postérité en a joui jusqu'à Jean-Thomas Henriquez de Cabrera, VII duc de Médina de Rio-Seco,

XI amirante de Castille, comte de Mélgar, &c. qui trahit les intérêts du roi Philippe V, & se retira en Portugal où il mourut le 23 juin 1705 sans postérité.

MEDINA SIDONIA, ville d'Andalousie, est la premiere terre de Castille qui ait été érigée en duché en 1445, par le roi Jean II, en faveur de JEAN DE GUZMAN, III comte de Niebla, pour en jouir pendant sa vie seulement; mais il fut créé héréditaire par le roi Henri IV en 1460, en faveur du même Jean, pour en jouir non-seulement par ses enfans légitimes, mais aussi par ses enfans naturels, ce qui arriva, & leur postérité jouit de ce duché.

MEDINA DE LAS TORREZ, ville de l'Estremadure, fut érigée en duché par le roi Philippe IV, pour gratifier GASPARD DE GUZMAN, comte, duc d'Olivarez son favori, qui la donna aussitôt en dot à Marie de Guzman sa fille unique, en la mariant à Ramire Nunez de Guzman, marquis de Toral, qui prit le titre de duc de Médina de las Torrez; & qu'il conserva, quoique sa femme fût morte en ses premieres couches; & sa fille née d'un troisiéme mariage, porta ce duché dans la branche des ducs de Médina Sidonia de la même maison.

MONTALTO, ville de la Basilicate, province du royaume de Naples, possédée depuis plusieurs siécles par des seigneurs originaires d'Espagne, fut érigée en duché par Ferdinand I, roi de Naples, en faveur de FERDINAND D'ARAGON, son fils *naturel*, dont la postérité étant finie sans enfans mâles, Marie d'Aragon, fille aînée d'Antoine, IV duc de Montalte, la porta en mariage à FRANÇOIS DE MONCADE, prince de Paterno, dans la postérité duquel ce duché subsiste.

NAGERA, ville située aux confins de la vieille Castille, fut érigée en duché en 1482, par les rois Ferdinand & Isabelle, en faveur de PIERRE MANRIQUE DE LARA, comte de Trévigno, & passa par femmes dans les maisons de CARDENAS, DE MENDOSA, de VELASCO, de QUEVARA & de ZUNIGA.

OLIVAREZ, terre située dans la vieille Castille, fut érigée en comté par l'empereur Charles-*Quint*, en faveur de PIERRE DE GUZMAN, & en duché par le roi Philippe IV, en faveur de GASPARD DE GUZMAN son petit-fils, lequel étant mort sans postérité légitime, LOUIS MENDEZ DE HARO, marquis de Carpio, fils de Françoise de Guzman sa sœur, lui succéda dans ce duché, dont la petite-fille l'a porté dans la maison de TOLEDE, en épousant François de Tolède, frere du duc d'Albe.

OSSUNE, ville d'Andalousie, fut érigée en duché en 1562, par le roi Philippe II, en faveur de PIERRE GIRON, comte d'Ucéda, en la maison duquel il subsiste.

PASTRANE, ville de la nouvelle Castille, fut vendue en 1372, avec les autres terres, par Gaspard Gaston de la Cerda & Mendoza, à RUIZ GOMEZ DE SILVA, prince d'Eboli, & peu après érigée en duché par le roi Philippe II. Ce duché n'est point sorti de sa maison.

PENERANDA, fut érigé en duché par le roi Philippe III, en faveur de JEAN DE ZUNIGA Avellaneda & Cardenas, mais la lignée masculine finit, & les états tomberent dans la maison de CHAVEZ CHACON, comtes de Casarubios.

SAN-LUCAR, ville, fut érigée en duché par le roi Philippe IV, en faveur de GASPARD DE GUZMAN, comte, duc d'Olivarez, lequel, après la mort de la duchesse de Médina de las Torrez sa fille unique, le transporta à son fils *naturel*, Henri-Philippe, marquis de Mairena, qui eut un fils qui posséda ce duché; mais étant mort jeune, sa succession fut disputée par le duc de Médina Sidonia, de la maison de Guzman, & par le marquis de Léganez de la maison de MESSIA, & fut adjugée en 1696 au marquis de Leganez mort en 1710.

SEGORBE, ville épiscopale du royaume de Valence, que Pierre III, roi d'Aragon, donna à JACQUES PEREZ son fils *naturel*, & que sa fille nommée Constance porta en mariage à ARTAL DE LUNA. De ceux-ci descendoit Pierre comte de Luna & seigneur de Segorbe, qui laissa pour héritiere sa fille Marie premiere femme de MARTIN D'ARAGON, duc de Montblanc, puis roi d'Aragon. Segorbe ayant été ainsi réunie à la couronne d'Aragon, fut dans la suite donnée par le roi Jean II, à l'infant HENRI D'ARAGON, son neveu, l'an 1409, & érigée en duché, d'où il passa par mariage dans les maisons de CORDOUE & de la CERDA.

SESSA & SOMA, duchés situés dans le royaume de Naples. Le premier fut donné par le roi Ferdinand dit *le Catholique*, à GONSALVE DE CORDOUE, dit *le grand capitaine*, lequel étant mort sans enfans mâles, ce duché tomba en quenouille sans sortir de la maison de Cordoue, Elvire sa fille & héritiere, ayant épousé Louis Fernandez de Cordoue, comte de Cabra, qui fut encore créé duc de Baëna; mais étant mort sans enfans, tous ces états passerent en la personne d'ANTOINE FERNANDEZ DE CARDONNE Cordoue & Requesens son neveu, qui étoit fils de Ferdinand de Cardonne, II duc de Soma, & de Béatrix de Figueroa, sœur du duc de Sessa & Baëna, comte de Cabra, & petit-fils de Raymond de Cardonne, premier duc de Soma, viceroi de Sicile & de Naples, mort en mars 1523, & d'Isabelle de Requesens, comtesse de Palamos.

TERRANOVA en Sicile, fut possédée par GASPARD D'ARAGON & de Guilles, issu d'un fils *naturel* de Frédéric d'Aragon II du nom, roi de Sicile. Charles d'Aragon, fils de Gaspard, fut fait marquis d'Avila & de Terranova, & laissa pour héritiere Antoinette d'Aragon, mariée successivement à FRANÇOIS & JEAN de Taglivia, comtes de Castelveterano, qui étoient freres: elle eut de Jean, Charles d'Aragon & Tagliania, lequel ayant succédé à ses pere & mere, fut créé duc de Terranova en 1561, & prince de Castelveterano en 1565. Ce duché demeura dans sa maison jusqu'à ce que Jeanne d'Aragon Cortez de Mendoza, V duchesse de Terranova, &c. fille de Diegue, IV duc de Terranova, &c. & d'Etiennette Cortez de Mendosa, la porta en mariage à HECTOR PIGNATELLI, VI duc de Monteleon, prince de Noya, &c. d'où il a passé dans une autre branche de la même maison.

TORRES-NOVAS en Portugal, fut érigé en duché en faveur de GEORGES DE LANCASTRE, fils aîné d'Avare, III duc d'Aveyro, mais à condition que ce ne seroit que pour quatre vies, en y comprenant celle de Georges-Raimond son fils, qui étoit IV duc d'Aveyro, & II de Torres-Novas. Etant mort sans enfans, Marie de Guadeloupe, sa sœur, & femme d'EMANUEL PONCE DE LEON, VI duc d'Arcos, le céda avant sa mort à Joachim Ponce de Léon son fils.

VERAGUA, fut érigé en duché en 1537 par l'empereur Charles-*Quint*, en faveur de DIEGUE COLON, viceroi des Indes. Le conseil des Indes ayant depuis disputé cet état à Louis Colon fils de Diegue, le roi Philippe II changea en 1556 le titre de Veragua en celui de la VEGA, terre située dans l'isle de la Jamaïque, & Louis Colon prit le titre de duc de Veragua & de la Vega qui a passé dans la maison de PORTUGAL.

VIBONA, terre située en Sicile, fut possédée par la maison de PERALTA, en Catalogne, à titre de comté, & ayant passé par mariage dans celle de LUNA, elle fut érigée en duché en 1530 par l'empereur Charles-*Quint*, en faveur de Pierre de Luna & Peralta, & passa par succession dans la maison de MONCADE.

VILLA HERMOSA, ville du royaume de Valence, fut érigée en duché par Jean II, roi d'Aragon, vers l'an

1470, en faveur d'Alfonse d'Aragon son fils *naturel*, auquel il fit don de ce duché & du comté de Ribagorce. Marie d'Aragon sa fille unique porta en mariage ce duché à Robert de S. Severin, prince de Salerne, dont elle eut un fils qui fut prince de Salerne & duc de Villahermosa, lequel fut dépouillé de tous ses biens pour avoir abandonné le service de l'empereur Charles-*Quint*, & le duché fut donne à Martin d'Aragon & Guerrea, comte de Ribagorce, petit-fils de Jean d'Aragon, comte de Luna, qui étoit fils *naturel* du premier duc de Villahermosa, & a passé par mariage dans la maison de Borgia. La veuve du IX duc de Gandie étant morte sans enfans en 1695, elle fit les jésuites ses héritiers universels; mais cette succession fut contestée au conseil d'Aragon, & fut décidée en faveur de.....

Uzeda, terre située en Castille, fut donnée à titre de comté par le roi Philippe II à Diegue Velasquez Mesia. Ce seigneur eut un fils qui fut II comte d'Uzeda; mais le roi Philippe III retira de lui ce comté, le faisant marquis de Loriana, & érigea Uzeda en duché en faveur de Christophe Gomez de Sandoval & Roxas, fils aîné du duc de Lerme, d'où il passa dans la maison de Giron & de Pacheco.

Comtés.

Aguilar d'Inestrellas, dans le royaume de Léon, fut érigé en comté l'an 1475 par le roi Ferdinand & la reine Isabelle en faveur de la maison d'Arellano, & rétabli en 1640 par le roi Philippe IV en faveur de la même maison, d'où il a passé dans celle de Manrique de Lara, de la branche de Frigillana.

Albe d'Aliste, dans la vieille Castille, fut érigé en comté en 1454 par Henri IV, dit l'*Impuissant*, en faveur de la maison d'*Henriquez*, où il subsiste.

Altamira, terre possédée par la maison de Moscoso originaire de Galice, passa par mariage dans celle de Ulloa, en faveur de laquelle elle fut érigée en comté sur la fin du regne de Jean II, roi de Castille, puis il passa dans celle d'Osorio, où il est encore.

Aranda en Aragon fut érigé en comté en faveur de la maison d'Urrea, & a passé par succession dans celle de Herredia.

Los Arcos fut érigé en comté par le roi Philippe III, en faveur de la maison de Lasso de la Vega, en laquelle ce comté subsiste, & érigé en grandesse en 1697 par le roi Charles II.

Banos, ville de la nouvelle Castille, fut érigée en comté par le roi Philippe III en faveur de la maison de Leyva, d'où il passa par mariage dans celle de La Cerda de la branche de Landrada.

Benavente, ville du royaume de Léon, fut donnée en 1369 à titre de duché par Henri II, roi de Castille & de Léon, à Frédéric de Castille son fils *naturel*; & selon le sentiment des meilleurs historiens Espagnols, c'est le premier duché qui ait été érigé en Espagne. Mais ce nouveau duc ayant machiné contre l'état, finit misérablement ses jours en prison; desorte qu'étant mort sans postérité, son duché fut éteint & réuni à la couronne.

En 1398 Henri III, roi de Castille, érigea en comté la ville de Bénavente en faveur de Jean Alfonse Pimentel, chevalier Portugais, qui étoit passé de Portugal en Castille, avec l'infante Béatrix femme de Jean I, roi de Castille, en récompense des villes de Bragance & de Vinaës qu'il lui avoit cédées, après les avoir défendues jusqu'à la derniere extrémité contre Jean roi de Portugal. Ce comté subsiste encore aujourd'hui dans la maison de Pimentel.

Lemos, petit pays du royaume de Galice, qu'Elvire Suarez de Novo apporta en mariage à Gautier-Ruiz de Castro, surnommé *le Balafré*, la postérité duquel en jouit jusqu'en 1375, qu'Isabelle de Castro le porta en mariage à Pierre de Castille, comte de Trastamare, issu du roi Alfonse XI, & que Béatrix de Castille leur fille porta aussi en mariage à Pierre Alvarez Osorio, seigneur de Cabrera & de Ribera, en faveur duquel la terre de Lemos fut érigée en comté l'an 1457 par le roi Henri IV, dit l'*Impuissant*. Alfonse son fils mourut avant lui, & laissa un fils *naturel*, nommé Rodrigue, que Pierre son grand pere fit héritier de la terre de Lemos dont il fut le II comte. Ce bâtard étant mort sans enfans mâles, Béatrix sa fille aînée épousa Denys de Portugal, fils puîné du duc de Bragance; & c'est par cette voie que le comté de Lemos a passé dans la maison de Portugal & s'y est perpétué jusqu'à présent.

Lerin, ville du royaume de Navarre, dont Louis de Beaumont, connétable de ce royaume, qui descendoit par bâtardise des rois de Navarre de la maison d'Evreux, fut le premier comte, dont la postérité masculine finit en 1565, & passa par mariage dans la maison de Tolede, duc d'Albe, où il subsiste.

Miranda, ville de la vieille Castille, dite *del Castana* pour la distinguer d'une autre ville du même nom, fut érigée en comté par Henri II, roi de Castille, en faveur de Diego Lopez de Zuniga, comte de Ledesma. Anne-Marie de Zuniga, X comtesse de Miranda, &c. le porta dans la maison de Chacon, en épousant Jean de Chavez Chacon, II comte de la Culcada, &c. où il subsiste.

Monterei, terre située en Galice, a été possédée par la maison de Zuniga, & fut érigée en vicomté par le roi Jean II en faveur de Jean de Zuniga & Budina, qui laissa pour fille unique Therese de Zuniga mariée à Sanche Sanchez Ulloa, seigneur d'Ulloa, & de Monterroso, en faveur duquel Monterei fut érigé en comté en 1474 par le roi Henri IV, dit l'*Impuissant*, & a passé par mariage dans les maisons d'Azevedo, d'Aiala & de Haro.

Montijo, terre située en Estrémadure, érigée en comté en....fut honorée des honneurs de la grandesse par le roi Charles II, en octobre 1691, en faveur de Christophe Portocarrero qui en fut le IV comte, & est possédée par sa postérité.

Ognate, ville de la province de Guipuscoa, possédée depuis plusieurs siécles par la maison de Guevara, fut érigée en comté par le roi Henri IV en 1469, en faveur de Pierre Velez de Guevara, en la postérité duquel il subsiste.

Oropesa, ville de Castille vers la frontiere d'Estrémadure, fut érigée en comté en 1475 par les rois Ferdinand & Isabelle, en faveur de Garcias Alvarez de Tolede, d'où il a passé par mariage en la maison de Portugal Bragance, où il subsiste.

Palma, terre en Andalousie, fut donnée en 1342 par Alfonse XI, roi de Castille, à Gilles Bocanegra Genois, pour le récompenser de ce qu'il s'étoit attaché à sa personne, en acceptant la charge de son général de la mer. Micer Gilles Bocanegra, fils d'Ambroise IV seigneur de Palma, ayant épousé Françoise, fille de Martin Fernandez Portocarrero, seigneur de Villanueva del Fresno, ses descendans se firent honneur de prendre le surnom de Portocarrero en quittant celui de Bocanegra. Louis Portocarrero, arriere petit-fils de Micer Gilles Bocanegra & de Françoise Portocarrero, VIII seigneur de Palma, en fut créé comte par la reine Jeanne en novembre 1507, & ce comté subsiste dans sa maison.

Paredes dit *de Navas* pour la distinguer d'une autre terre du même nom, est située dans la nouvelle Castille. Elle fut le patrimoine de Rodrigue Manrique, second fils de Pierre Manrique, VIII seigneur d'Amusco. Ce fut en faveur de Rodrigue que Paredes fut érigée en comté en 1452 par le roi Henri IV. Ce comté demeura dans sa postérité jusqu'en 1571 qu'il passa

dans une autre branche de sa maison : mais en 1646 il passa dans la maison de GONZAGUE par le mariage de Marie-Agnès Manrique de Lara, X comtesse de Paredes, avec Vespasian de Gonzague, fils puîné de César duc de Guastalla.

PENERANDA, différent de Pénéranda duché, fut érigé en comté par le roi Philippe III en faveur d'ALFONSE DE BRACAMONTE, d'où il passa par mariage dans la maison de VELASCO.

SAN ISTEVAN, terre en Andalousie, dite *del Puerto*, pour la distinguer d'une autre du même nom, fut erigée en comté en 1473 par Henri II, roi de Castille, en faveur de DIEGUE SANCHEZ DE BENAVIDES, & s'est perpétuée dans sa postérité masculine jusqu'à présent.

MARQUISATS.

AGUILAR del Campo dans le royaume de Léon, fut donné par le roi Henri II à TELLO, seigneur de Biscaye, son frere, lequel légua en 1370 par son testament cette terre à Marie, sa fille, qui avoit épousé JEAN HURTADO DE MENDOSA, seigneur de Mendivil ; mais le roi ne pouvant souffrir qu'une terre aussi considerable, qu'il avoit donnée à son frere pour apanage, passât au pouvoir d'un seigneur particulier, la retira en 1371, & la donna à Jean fils aîné de Tello. La fille porta cette terre dans la maison de MANRIQUE, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquisat par les rois catholiques, & jouit des prérogatives de la grandesse, laquelle fut aussi conservée à ses successeurs : mais la postérité masculine ayant manqué en 1662 par la mort de Bernard Manrique, VII marquis d'Aguilar, BERNARD DE SILVA Manrique son cousin germain, fils d'Antoinette Manrique sa tante, hérita de ses états ; d'où il passa dans la maison de la Cueva, puis dans celle de ...

ALCANIZAS, dans la vieille Castille, possédée originairement par les seigneurs du nom d'ALMANZA, d'où elle passa par mariage en la maison d'HENRIQUEZ, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquisat, d'où il passa dans celle de BORGIA, puis retourna par mariage dans celle de HENRIQUEZ.

ASTORGA, ville du royaume de Léon, fut érigée en marquisat en 1465 par Henri IV, dit l'*Impuissant*, en faveur de la maison d'OSORIO, & passa par mariages dans les maisons d'AVILA & de GUZMAN.

AYTONA, l'une des plus anciennes baronies de la principauté de Catalogne, appartient depuis plusieurs siécles à la maison de MONCADE. Elle fut érigée en comté en faveur de Jean de Moncade, viceroi de Sicile & de Catalogne, & en marquisat en faveur de son fils, en la maison duquel il subsiste.

LOS-BALBASES, terre située en Castille, fut érigée en marquisat en décembre 1621 par Philippe IV, en faveur d'AMBROISE SPINOLA, issu d'une des plus illustres maisons de Gènes, & a subsisté en sa postérité.

CAMERASA, bourg de Catalogne, qui a été possédé pendant plusieurs siécles, sans aucun titre, par la maison de LUNA, de laquelle il passa dans celle de LOS-COBOS, par le mariage que Françoise de Luna, créée marquise de Camerasa, contracta avec Diégue de Los-Cobos & Mendosa, grand commandeur de Léon, &c. fils de François de Los-Cobos, favori de l'empereur Charles-*Quint*.

CARPIO, ville d'Andalousie, fut érigée en marquisat en 1559 par Philippe II en faveur de DIEGUE LOPEZ DE HARO, dont la petite fille Marie de Haro, II marquise de Carpio, épousa FRANÇOIS PACHECO DE CORDOUE, petit-fils de Pierre, marquis de Priego, dont vint Diégue Lopez de Haro, III marquis de Carpio, mort sans postérité. Alors Béatrix de Haro, sœur cadette de Marie, & tante de ce dernier, devint IV marquise de Carpio. Elle avoit épousé LOUIS MENDEZ DE HARO ET SOTOMAYOR, issu d'un oncle du premier marquis de Carpio, au moyen de quoi ce marquisat de Carpio rentra dans la maison de Haro, d'où il a passé par mariage dans celle de TOLEDE.

CASTEL-RODRIGO, ville de Portugal, fut érigée en comté par Philippe II, roi d'Espagne, en faveur de CHRISTOPHE DE MOURA, qui lui avoit rendu de grands services dans la conquête de Portugal. Philippe III, roi d'Espagne, l'en fit marquis, & attacha à ce nouveau marquisat les honneurs de la grandesse. Ce marquisat après avoir passé par alliance dans les maisons de GUZMAN-LAS-TORRES & d'HOMODEI, est entré dans celle de Pio, qui le posséde.

CASTROMONTE, fut érigé en marquisat par le roi Philippe IV en juillet 1663 en faveur de LOUIS DE BAEZA, seigneur d'Estedar, auquel le roi Charles II attacha les honneurs de la grandesse. Ce marquisat n'est point sorti de la maison de Baëza.

DENIA, ville forte au royaume de Valence, fut érigée en marquisat en 1484 par Ferdinand *le Catholique*, en faveur de DIEGUE GOBEZ DE SANDOVAL ET ROXAS, comte de Castrogeriz, & il y attacha les honneurs de la grandesse.

LAGUNA, surnommée, *de Camero Viejo*, terre dans la nouvelle Castille, fut érigée en marquisat en février 1599 en faveur de SANCHE DE LA CERDA, fils puîné de Jean IV duc de Médina-Celi.

LEGANEZ, terre de la nouvelle Castille, fut érigée en 1627 en marquisat par Philippe IV en faveur de DIEGUE-PHILIPPE MESSIA DE GUZMAN, issu de la maison d'Avila, & a passé par succession dans celle d'OSORIO.

MANCERA, terre située dans l'évêché d'Avila, dont PIERRE DE TOLEDE, troisiéme fils du premier duc d'Albe, fut le premier seigneur, fut érigée en marquisat en 1623 en faveur de Pierre de Tolède son arriere petit-fils.

MONTALEGRE, terre située en Castille, après avoir demeuré long-temps dans la maison de MANUEL, passa dans celle de GUZMAN, & fut érigée en marquisat en mai 1626 par Philippe IV en faveur de Martin de Guzman, en la maison duquel ce marquisat subsiste.

PRIEGO, terre située en Andalousie, fut érigée en marquisat en 1501 par le roi Ferdinand *le Catholique* en faveur de PIERRE FERNANDEZ DE CORDOUE, seigneur d'Aguilar, & passa par mariage dans la maison de FIGUEROA, comte de Feria, & retourna dans celle de CORDOUE.

SANTA CRUCE, terre située en Castille, fut érigée en marquisat par le roi Philippe II en faveur d'ALVARE DE BAZAN, & passa par mariage dans les maisons de PIMENTEL & de BENAVIDES, où il subsiste.

VELADA, terre située en Castille, fut érigée en marquisat par le roi Philippe II en faveur de GOMEZ D'AVILA, seigneur de S. Roman, mort en 1561. Antoine Sanche Perez d'Avila, IV marquis de Velade, l'un de ses descendans, hérita aussi du marquisat d'Astorga, après la mort d'Alvare Perez Osorio, IX marquis d'Astorga, son oncle maternel ; mais étant mort sans enfans, Anne d'Avila & Osorio sa sœur y succéda, & les porta à EMANUEL-LOUIS DE GUZMAN, IV marquis de Villa Manrique, dont elle eut postérité.

LOS VELEZ, fut érigée en marquisat par le roi Ferdinand *le Catholique*, & donné avec autres terres à PIERRE FAJARDO, fils de Jean Chacon, gouverneur de Murcie, & de Louise Fajardo, dame propriétaire de la ville de Carthagène, &c. pour le récompenser de cette ville qu'il avoit retirée de lui, & réunie à la couronne. Ce Pierre préférant ses états maternels à ceux de son pere, prit le surnom de Fajardo, & laissa les paternels avec le nom de Chacon à Gonsalve son frere puîné, qui fit la tige des comtes de Casarubios, qui a passé par mariage dans celle de Chaves. La postérité masculine de Ferdinand Joachim Fajardo ayant défailli, le marquisat de Los Velez fut porté par sa sœur dans

dans la maison de MONCADE. * Labbé de Vayrac, *état de l'Espagne.*

DE LA NOBLESSE D'ESPAGNE.

Les gentilshommes Espagnols ne demeurent point à la campagne, comme en France & en Allemagne; parcequ'il n'y a point de villages en Espagne, mais seulement des villes, ou cités, qu'ils appellent *Ciudades*, & des bourgs qu'ils nomment *Villas*. Ainsi les gentilshommes sont mêlés parmi les bourgeois, sans avoir aucune seigneurie, ni justice, ni aucune prérogative, (à la réserve des gentilshommes d'Aragon:) c'est pourquoi la simple noblesse d'Espagne n'est pas considérée. On ne regarde comme nobles que ceux qui sont chevaliers des ordres militaires, ou qui ont des titres de comtes, de marquis, ou de ducs. Ceux qui possédent ces titres, étoient autrefois appellés *Ricos hombres*, & *Tiussados*, qui sont des mots gothiques; car *Ric* & *Tuff* en allemand, signifie *riche* & *puissant*; d'où vient que l'on voit quantité de noms de princes Goths & Francs, qui sont composés du mot *Ric*, comme Alaric, Théodoric, &c. La plupart des Espagnols croient que les grands des derniers temps, sont ce qu'étoient les *Ricos hombres* d'autrefois. En effet, on voit que les anciens rois accordoient le privilége de *Ricoumbria*, comme aujourd'hui on accorde celui de *Grandezza*.

DES ORDRES MILITAIRES D'ESPAGNE.

Les principaux ordres militaires d'Espagne, sont ceux de S. Jacques, de Calatrava & d'Alcantara. Les ordres de S. Jacques & de Calatrava disputent entr'eux sur l'ancienneté. Mais la plupart des historiens demeurent d'accord, que l'ordre de Calatrava fut institué par le roi dom Sanche en 1158, & celui de S. Jacques en 1175 sous le regne de Ferdinand II. Peu de temps après, le même Ferdinand II créa l'ordre d'Alcantara en 1177. Les chevaliers de ces trois ordres suivoient en ce temps-là la régle de S. Bernard. Depuis ils obtinrent dispense de se marier. Encore à présent ils ne se marient point sans dispense, mais le pape ne la leur refuse jamais. Au commencement il y avoit un grand-maître de chaque ordre, qui jouissoit de plus de cent mille ducats de revenu; mais parceque les brigues des grands, pour posséder ces dignités, causoient souvent des guerres civiles, Ferdinand & Isabelle réunirent ces trois grandes maîtrises à la couronne, par permission du pape, vers l'an 1500, & gagnerent par ce moyen trois cens mille écus de rente tout d'un coup. Il y a trente-quatre commanderies dans l'ordre de Calatrava, dont la grande commanderie est de dix mille cinq cens ducats de rente. Les autres sont de neuf mille ducats, de sept mille, ou de moindre revenu. L'ordre de S. Jacques a trois grandes commanderies, savoir, celle de Castille, de 14000 ducats; celle de Léon, de 12000 ducats, & celle de Montalvan, de 4000 ducats; & quatre-vingt-cinq autres commanderies, dont il y en a de 14000, de 12000, & de 10000 ducats de rente. L'ordre d'Alcantara a une grande commanderie de 10500 ducats, & trente-deux autres commanderies, dont les plus riches sont de six ou sept milles ducats de revenu. Outre ces trois ordres, il y a l'ordre de Monteza, dans le royaume de Valence, qui n'a que treize commanderies, & l'ordre de la toison, qui n'a aucune commanderie, & n'est qu'un titre d'honneur. Il est bon de remarquer ici que l'ordre de S. Jacques est appellé *le noble*; celui de Calatrava, *le galant*; & celui d'Alcantara, *le riche*, quoique ses commanderies ne soient pas d'un plus grand revenu que les autres.

DES ÉTATS, APPELLÉS CORTES, ou Cours.

Autrefois on assembloit des conciles, ou plutôt des états généraux, où, non-seulement les évêques & les abbés, mais aussi le roi, & tous les grands d'Espagne se trouvoient. C'étoit-là que l'on terminoit tous les différends qui naissoient sur le gouvernement des royaumes; & que l'on élisoit souvent les rois. Ainsi Sisebut y fut élu roi d'Espagne, après la mort de Gondemar, vers l'an 612. Dans le quatriéme concile de Tolède, il fut arrêté qu'aucun roi ne seroit reconnu pour tel, qu'il n'eût été élu & confirmé par les prélats, qui avoient alors beaucoup d'autorité en Espagne. Mais depuis l'an 1509 il n'est rien resté de ces sortes de conciles ou états, que ce qu'on appelle à présent *Cortes*, ou Cours, que le roi d'Espagne assemble, pour faire prêter le serment au prince son fils, comme prince des Asturies, & héritier de la couronne. Il est à remarquer qu'en ces assemblées, qui se font ordinairement dans une église, (peut-être à l'exemple des anciens conciles,) le roi est assis du côté de l'épître, & les prélats ont leurs siéges du côté de l'évangile, afin de marquer l'autorité qu'ils avoient autrefois dans les conciles ou états: au lieu que dans les autres occasions, comme lorsque le roi tient chapelle, c'est-à-dire, qu'il entend la messe en public, il est toujours placé du côté de l'évangile. Ce sont aussi les prélats qui vont faire le serment avant les grands dans les *Cortes*; mais dans les cérémonies ordinaires les grands vont les premiers. Les derniers états, ou *Cortes*, qui se sont assemblés avec quelque solemnité, ont été tenus à Toléde en 1538, & Charles-*Quint* y ordonna, qu'il n'y auroit que dix-huit villes, dont les députés y seroient reçus. Ces villes sont, Burgos, Léon, Grenade, Séville, Cordoue, Murcie, Jaën, Toléde, Ségovie, Salamanque, Avila, Toro, Zamora, Cuença, Soria, Guadalaxar, Valladolid & Madrid. Ces deux dernieres n'ont que le titre de *Villas*, c'est-à-dire, bourgs, & non pas celui de *Ciudades*, qui signifie villes: c'est pourquoi, à parler comme les Espagnols, il faudroit dire que ces *Cortes* sont composées de seize villes & de deux bourgs. Depuis on y a ajouté toute la Galice pour une ville.

DES PRINCIPAUX REVENUS DU ROI d'Espagne.

Tout le monde croit que le plus grand revenu du roi d'Espagne est l'or & l'argent des Indes: en quoi l'on se trompe; car toutes ces richesses ne lui appartiennent pas, mais aux particuliers qui font travailler aux mines d'or de Potosi, & aux mines d'argent du Mexique, en payant le droit du roi. Après que le roi d'Espagne a levé ses droits, la plus grande partie passe en France, en Angleterre, en Hollande, & dans les autres pays étrangers, pour le payement des toiles, des draps & des autres marchandises que les Espagnols en tirent. A l'égard des impositions, le roi leve à peu près quatorze pour cent sur tout ce qui se vend. Les droits d'entrée & de sortie, les impôts sur le vin qui se vend en détail; les douanes, & particulierement la taxe du papier timbré, que l'on appelle *el papel sellado*, rapportent aussi de très-grandes sommes que les Espagnols font encore monter plus haut.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ROIS d'Espagne.

Nous marquerons ici les rois Visigoths qui ont regné en Espagne depuis l'an 412 jusqu'en 713; les rois Suéves qui ont été maîtres de la Galice, & ceux qui ont été maîtres de toute l'Espagne. *Nous parlerons des autres sous les noms* d'ARAGON, de CASTILLE, de LEON, de NAVARRE & de PORTUGAL.

ROIS VISIGOTHS.

Commencement du regne.	Durée du regne.
412. Ataulph,	trois ans.
415. Sigeric,	7 mois.

Commencement du regne.	Durée du regne.
416. Vallia,	3 ou 13.
419 ou 29. Théodoric I,	23 ou 33.
451. Thorismond,	2.
453. Theodoric II,	13.
466. Evaric ou Evarige,	17.
484. Alaric,	23.
507. Gesalic,	4.
511. *Théodoric*,	15.
526. Amalaric *ou* Amauri,	5.
531. Theudis *ou* Theudas,	17.
548. Theudiscle *ou* Theodogesile,	1.
549 *ou* 50. Agila *ou* Aquilane,	4.
554. Athanagilde,	13.
561. Lewa *ou* Liuba I,	7.
568. Leuvigilde,	18.
586. Recarede I,	15.
601. Lewa *ou* Liuba II,	2.
603. Viteric,	7.
610. Gundomar *ou* Gondemare,	2.
612. Sisebut *ou* Sisebode,	9.
621. Recarede II,	trois mois.
621. Suintile *ou* Chintillane,	10.
631. Sisenand,	5.
636. Chintile *ou* Suintile II,	4.
640. Tulca *ou* Tulgas,	2.
642. Chindaswinthe,	7.
649. Rechesuind,	23.
672. Vamba *ou* Bamba,	8.
680. Eruige *ou* Eringe,	7.
687. Egica *ou* Egega,	15.
701. Vitiza,	9.
710. Roderic,	tué en 713

Rois Sueves.

Commencement du regne.	Durée du regne.
409. Ermeric *ou* Hermanric,	31.
440. Rechila,	7.
447. Rechiaire,	9.
456. Maldras,	4.
460. Frumarius,	3.
463. Remismond,	
Theodomond.	
558. Theodemire *ou* Ariamire,	10.
569. Miton,	13.
581. Eburic *ou* Eboric,	2.
583. Le tyran Andeca soumis par Leuvigilde, roi des Visigoths.	

Les royaumes d'Espagne furent réunis sous le regne de Ferdinand V, roi d'Aragon, qui succéda à Jean II en 1474, & qui se maria à Isabelle, reine de Léon & de Castille.

Derniers rois d'Espagne.

Commencement du regne.	Durée du regne.
1474. Ferdinand & Isabelle.	
1505. Philippe I, archiduc d'Autriche.	
1516. Charles I,	39.
1555. Philippe II,	43.
1598. Philippe III,	23.
1621. Philippe IV,	44.
1665. Charles II,	35.
1700. Philippe V,	24.
1724. Louis I,	7 mois 13 jours.
1724. Philippe V remonte sur le trône,	22.
1746. Ferdinand VI.	

Auteurs qui parlent de l'Espagne.

Outre les anciens auteurs, Polybe, Plutarque, Diodore de Sicile, Florus, Justin, Tite-Live, Dion Cassius, Sénéque, Pline, Strabon, Prolémée, Priscien, Avienus, Bérose, Pomponius Mela & divers autres qui font mention de l'Espagne, on doit consulter S. Isidore, Idace, Jean de Gironne, & ceux qu'on a mis dans le corps de l'histoire d'Espagne, que nous avons sous le titre d'*Hispania illustrata*, en quatre volumes par les soins d'André Scot, jésuite. Nous avons aussi Mariana, Ferreras, Roderic Sanctius, Alfonse de Carthagena, Vasæus, Roderic de Tolede, Jérôme Paul, Jerome Blancan, Ambroise Moralès, Charles Verard, César Campana, Bernard Gomès, Sandoval, François Tarapha, Pierre Antoine, Mario de Sicile, Jean Bracellius, Antonius Nebrissensis, Antonius Augustinus, Matamore, Damien Goëz, Salazar, Turquet, Zurita, diverses chroniques, & divers voyages d'Espagne, Valdesius, Baronius, Sponde, Bzovius, Rainaldi, Cluvier, Botero, Favin, Sanson, Du Val, Baudrand, La Martiniere, Merula, Nonius, Alfonse Fernandez, *comp. de los Rej. de Esp.* Athanasius de Lobera, *chron. de los Rej. de Esp.* Petrus de Escavias, *repert. de Princ. de Esp.* Julien del Castillo, *hist. de los Rej. Godos.* Gundisalvus Fernandez de Oviédo, *hist. de Esp.* Ferdinand de Bulgard, *hist. &c.* Andreas Schottus, & Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp.* Vossius, *de hist.* P. Rapin, *instruction pour l'hist. & reflexions sur la philosophie.* Baillet, *jugemens des savans.* Bertault, *journal d'un voyage d'Espagne en 1660.*

ESPAGNE, ou NOUVELLE ESPAGNE, province de l'Amérique septentrionale. *Cherchez* MEXIQUE.

ESPAGNE, maison considérable dans le haut Languedoc & en Guienne. On la tient sortie des anciens comtes de Cominges, par des puînés, qui eurent pour leur apanage l'ancien vicomté de Conserans, & qui porterent pendant un long-temps dans leurs titres *par la grace de Dieu.* La branche aînée de ceux-ci tomba au XV siécle dans la maison de Foix-Rabat, par le mariage de *Léonore* de Cominges, fille de *Raimond-Roger*, vicomte de Conserans, avec *Jean* de Foix II du nom, vicomte de Rabat. Les branches cadettes de ces Cominges, vicomtes de Conserans, ont subsisté, la premiere en la personne des comtes de Cominges & marquis de Vervins; la seconde par les vicomtes de Bruniquel & les seigneurs de Sievras, puînés des anciens barons & comtes de Puiguillem finis par une fille mariée dans la famille de Villemur, barons de Pallas, depuis comtes de Puiguillem. La troisiéme prit le nom d'Espagne, ou d'*Hispania*, & eut pour tige Arnaud d'Espagne, baron de Montespan, dont la postérite aînée est fondue au XVI siécle dans la maison de Pardaillan-Gondrin, par le mariage de *Paule*, fille d'*Arnauld* d'Espagne, baron de Montespan, avec *Antoine* de Pardaillan, baron de Gondrin. Le second rameau de cette troisiéme branche, fit le rejetton de Panassac, dont étoit issu Galaubias d'Espagne, seigneur de Panassac, de Seisses & de Launaguet, sénéchal de Toulouse, qui vivoit en 1509. Sa postérité finit en la personne de *Jacques-Matthieu* d'Espagne, seigneur de Panassac, &c. qui maria en 1578 sa fille unique à Henri de Noailles, comte d'Ayen, gouverneur d'Auvergne. Un rameau sorti aussi des anciens barons de Montespan, est celui des seigneurs de Ramefort, qui a commencé en la personne de Charles d'Espagne, baron de Ramefort, fils de Matthieu d'Espagne, seigneur de Montespan, & de *Catherine* de Foix-Rabat. Il épousa *Marie* d'Aure, fille de *Jean*, vicomte d'Astier, & de *Jeanne* de Foix. De lui vint Onuphre d'Espagne, baron de Ramefort, de qui descendent tous ceux de ce nom. N'oublions pas que *Thibaut* d'Espagne fut fait conseiller clerc au parlement de Toulouse lors de son institution; qu'un autre de la même famille, étoit capitoul de la même ville en 1368; que Roger d'Espagne accompagna Gaston III, comte de Foix son cousin, lorsque ce comte vint voir à Toulouse le roi Charles VI, en 1389; & qu'*Arnaud* d'Espagne étoit évêque d'Oléron en 1445. * Juvenal des Ursins. La Faille, *traité de la noblesse des capitouls.*

ESPAGNE (Jean d') natif de Dauphiné, & ministre de l'église françoise de Londres, au XVII siécle, a publié divers opuscules. On les rassembla en un corps dans l'édition de Genève en 1670, qui est en trois volumes *in-douze*; l'édition de la Haye 1674 ne contient que deux tomes *in-douze*. Parmi les opuscules, il y en a un entr'autres, qui a pour titre *Erreurs populaires ès points généraux qui concernent l'intelligence de la religion*. Ce livre contient de très-bonnes choses. Il le dédia à Charles I, roi d'Angleterre. Cet auteur, sans respecter la faveur publique de son parti pour un ouvrage de Calvin, a critiqué assez librement son catéchisme divisé en 55 sections. Ce catéchisme sert de texte pour l'un des sermons du dimanche dans les églises de la confession de Genève; & c'est l'un de leurs livres liturgiques. Il fut reçu avec applaudissement de toutes les églises P. R. dès qu'il parut en 1540, & il a été traduit en plusieurs langues. * Bayle, *diction. crit.* 2 *édit.* 1702.

ESPAGNET (Jean d') président au parlement de Bourdeaux, qui a été l'un des savans hommes du XVII siécle, s'adonna à la philosophie, & donna au public des marques du progrès qu'il y avoit fait, dans son *Enchiridion physicæ restitutæ*, qui fut imprimé à Paris en 1623, & qui depuis a été traduit en françois sous ce titre, *la philosophie des anciens, rétablie en sa pureté*. Il avoit joint au premier un traité de la pierre philosophale, *arcanum hermeticæ philosophiæ opus*. Il publia en 1626 un vieux manuscrit intitulé, *le rozier des guerres*, & l'accompagna d'un traité de sa façon sur l'institution du jeune prince. Il croyoit que son édition étoit la premiere; mais il se trompoit. Ce livre avoit été imprimé *in folio* l'an 1523; & cette édition est plus ample, que celle d'Espagnet. * Sorel, *de la perfection de l'homme*. Bayle, *dict. crit.*

ESPAGNOLE, isle, *cherchez* HISPANIOLA.

ESPAGNOLET, peintre, *cherchez* RIBERA. (Joseph)

ESPARBEZ de Lussan & de la Serre, gouverneur de Blaie, sénéchal d'Agenois & de Condomois, servit le roi Henri IV en ses guerres, & fut créé maréchal de France le 18 septembre 1620. Il commanda l'armée du roi aux siéges de Nerac & de Caumont en 1621, & mourut en janvier 1628.

Il descendoit d'ARMAND d'Esparbez, seigneur de la Fitte, qui épousa *Honorée* de Guistarol, dont il eut ODET I, qui suit; & *Octavien* d'Esparbez, chevalier de S. Jean de Jérusalem, commandeur du temple de Bourdeaux.

II. ODET d'Esparbez, I du nom, seigneur de la Fitte, vivoit en 1485, & fut pere d'ODET II du nom, qui suit.

III. ODET d'Esparbez, II du nom, seigneur de Lussan, de la Fitte, vivoit en 1523. Il épousa le 23 mars 1479. *Baillette* de Mont, dont il eut BERTRAND, qui suit; *Antoine*, vivant en 1521; *César-Dominique-Pierre*, commandeur de la Chapelle, qui servit au siége de Rhodes; *Jean*, commandeur d'Elbrin; *Guillaume*, chevalier de Rhodes; & *Jacques* d'Esparbez.

IV. BERTRAND d'Esparbez, seigneur de Lussan, &c. vivoit en 1549. Il épousa le 26 août 1543, *Louise* de Saint-Felix, dont il eut PHILIPPE, qui suit; FRANÇOIS, qui a fait *la branche des seigneurs de* FEUQUA, *rapportée ci-après*; *Pierre*, commandeur d'Argenleux, grand-prieur de S. Gilles, & ambassadeur pour son ordre vers le roi Henri IV; *Jean* & *François*, chevaliers de Malte, tués à la bataille de Dreux en 1562; *N.* seigneur de Pissas, mort sans alliance, d'une blessure qu'il reçut à Sainte-Foi; JEAN-PAUL, qui a fait *la branche des seigneurs* d'AUBETERRE, *mentionnée ci-après*; *Julienne*, mariée le 15 septembre 1560 à *Bernard* de Barrault; & *Joseph* d'Esparbez, mestre de camp du régiment de Picardie & de Piémont, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Nantes, qui épousa *Jeanne* du Bois Rouvrai, dont il eut *Joseph*, évêque de Pamiers en 1608, mort le 5 décembre 1625; & *Charles* d'Esparbez de Lussan, seigneur de Brassais, enseigne d'une compagnie d'ordonnance, qui de *Françoise* du Plessis, fille de *René*, seigneur de la Rochepichemer, & de *Renée* Bourré-Jarzé, eut pour fils, *Charles* d'Esparbez de Lussan, seigneur de Brassais.

V. PHILIPPE d'Esparbez, seigneur de Lussan, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Mauvesin pour le roi de Navarre, épousa *Charlotte* de Goulart, dont il eut *Jacques*, mort à 30 ans sans alliance; PIERRE, qui suit; *François*, qui épousa l'héritiere d'Aulin, mort à l'âge de 35 ans; & six filles.

VI. PIERRE d'Esparbez, seigneur de Lussan, gouverneur de Tarascon en 1619 & 1624, mourut sans laisser de postérité de *Magdeléne* d'Ornano, fille d'*Alfonse*, maréchal de France.

SEIGNEURS DE FEUQUA.

V. FRANÇOIS d'Esparbez second fils de BERTRAND, seigneur de Lussan, & de *Louise* de S. Félix, fut seigneur d'Aulmenort, & successivement gouverneur de Leitoure, de Nérac, de S. Sever, & du comté & Forêt de Gaure. Il commandoit en 1565, quatre cens hommes du régiment de Guienne, & deux ans après trois cens du régiment de Tilladet. Le roi de Navarre le retint de son conseil en 1580, & le fit maître d'hôtel de la reine Marguerite, en 1583. Il épousa le 30 août 1565 *Anne* du Verdier, dame de Feuqua, dont il eut PIERRE-JACQUES, qui suit; & *Jean-Paul* d'Esparbez de Lussan, qui épousa le 3 mai 1594 *Françoise* de Carbonneau, dont il eut *François*, chevalier de Malte en 1619; & *Annibal* d'Esparbez, seigneur de Limport, qui de *Françoise* de Redon, eut pour fils, *François* d'Esparbez, chevalier de Malte en 1659.

VI. PIERRE-JACQUES d'Esparbez de Lussan, seigneur de Feuqua, &c. fut capitaine de cavalerie sous le duc de Mercœur en 1593, puis lieutenant général de sa cavalerie légere, & épousa, par contrat du 21 octobre 1593, *Aunodette* de Carbonneau, dont il eut FRANÇOIS, qui suit.

VII. FRANÇOIS d'Esparbez de Lussan, seigneur de Feuqua, &c. servit dans les guerres contre les huguenots aux siéges de Nérac & de Montauban, sous le duc de Maïenne, & le maréchal d'Aubeterre son parent, & épousa le 5 septembre 1618, *Anne* du Bouzet, dont il eut PONS, qui suit; *N.* capitaine d'infanterie au régiment de la Sarre, tué à Balaguier en Catalogne; *N.* lieutenant de cavalerie dans le régiment d'Aubeterre, mort dans le service; *N.* d'Esparbez de Lussan, capitaine de cavalerie au régiment d'Aubeterre.

VIII. PONS d'Esparbez de Lussan, seigneur de Feuqua, & de S. Mezart, baron de Pelicanne, servit en Catalogne sous le comte d'Harcourt & le prince de Condé, & épousa le 9 mai 1665, *Olive* de la Chabanne.

SEIGNEURS D'AUBETERRE.

V. JEAN-PAUL d'Esparbez, septiéme fils de BERTRAND, seigneur de Lussan, & de *Louise* de S. Felix, fut seigneur de Lussan, de la Serre, de la Garde, de S. Savin, de Vitriesse, & de Chadenac, capitaine des gardes écossoises du corps du roi, gouverneur de Blaie, sénéchal d'Agenois & de Condomois, & fut nommé chevalier de l'ordre du S. Esprit. Il servit les rois Charles IX, Henri III & Henri IV dans leurs guerres, & mourut fort âgé le 18 novembre 1616. Il épousa *Catherine* de Montagu, dame de la Serre, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Julienne*, mariée à *Bernard* de Bezolles, seigneur de la Brosse, lieutenant du maréchal de Roquelaure en Guienne, & *Antoinette* d'Esparbez, alliée à *Jean* de Grignaux, seigneur de Bonnes.

VI. FRANÇOIS d'Esparbez, seigneur de Lussan, &c.

maréchal de France, qui a donné lieu à cet article, épousa le 12 août 1597 *Hippolyte* Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, fille unique de *David*, vicomte d'Aubeterre, chevalier des ordres du roi, & gouverneur de Périgord, & de *Renée* de Bordeilles, dont il eut 1. PIERRE-BOUCHARD, qui suit; 2. FRANÇOIS, qui fit *la branche des comtes* d'AUBETERRE, *rapportée ci-après*; 3. *Roger*, comte de Lussan, mort sans postérité de *Louise* de la Riviere, fille d'*Antoine*, seigneur de Cheni, morte le 27 mai 1680; 4. *Louis*, comte de la Serre, lieutenant général des armées du roi & de la haute Guienne, sénéchal d'Agenois & de Condomois, qui se signala dans les batailles de Rocroi & de Nordlingue, & en plusieurs autres occasions, & mourut en juin 1693, laissant de *Catherine* de Tiercelin-Saveuse, *François*, comte de la Serre, mort en Portugal; *Marguerite*, religieuse à Prouille; & *Louise* d'Esparbez, mariée à *François*, marquis de Cosnac, morte en 1689; 5. *Leon*, dit le chevalier d'Aubeterre, gouverneur de Collioure, mort sans alliance le 27 avril 1707, âgé de 88 ans, étant le plus ancien lieutenant général des armées du roi; 6. *Alexandre*, mort jeune; 7. *Marie*, alliée à *Leon* de Sainte-Maure, comte de Jonzac, chevalier des ordres du roi; 8. *Isabelle*, mariée à *Pons* de Salignac, comte de Fenelon; 9. *Antoinette*, qui épousa en 1619 *Jean*, seigneur de Losses; mais son mariage ayant été déclaré nul, elle prit une seconde alliance en 1628 avec *Hector*, comte de Leau; 10. *Magdeléne*, religieuse à Condom; & 11. autre *Magdeléne* d'Esparbez de Lussan, abbesse de Prouille.

VII. PIERRE-BOUCHARD d'Esparbez de Lussan, vicomte d'Aubeterre, &c. épousa le 26 octobre 1645 *Marie-Claire*, fille d'*Antoine-Arnaud* de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan & d'Antin, chevalier des ordres du roi, capitaine de ses gardes du corps, &c. & de *Paule* de S. Lari sa seconde femme, dont il eut, CHARLES-LOUIS-HENRI-BOUCHARD, qui suit.

VIII. CHARLES-LOUIS-HENRI-BOUCHARD d'Esparbez, marquis d'Aubeterre, &c. épousa le 9 novembre 1679 *Henriette-Dorothée* Bouchard d'Aubeterre, fille de *Louis*, seigneur de S. Martin & de Gemosac, & de *Catherine-Berenice* de Beaudean de Parabere, dont il eut JEAN-HENRI-BOUCHARD, qui suit; *Charles-Louis-Henri*; & *Henriette* d'Esparbez de Lussan.

IX. JEAN-HENRI-BOUCHARD d'Esparbez de Lussan, marquis d'Aubeterre.

COMTES D'AUBETERRE ET DE JONZAC.

VII. FRANÇOIS-BOUCHARD d'Esparbez de Lussan, second fils de FRANÇOIS, seigneur de Lussan, &c. maréchal de France, & d'*Hippolyte* Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, fut comte d'Aubeterre & de Bonne, ayant été institué héritier par sa mere, lieutenant général des armées du roi; & mourut le 28 février 1683, âgé de 75 ans. Il épousa *Marie* de Pompadour, fille de *Philibert*, marquis de Pompadour, chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Limosin, & de *Marie* Fabri, dont il eut PIERRE-BOUCHARD, qui suit; *Marie*, religieuse, & autre *Marie* d'Esparbez de Lussan.

VIII. PIERRE-BOUCHARD d'Esparbez de Lussan, comte d'Aubeterre, lieutenant général des armées du roi, & gouverneur de Collioure, a épousé en 1678 *Julie-Michelle* de Sainte-Maure, dame de Jonzac, fille unique & héritiere d'*Alexis*, comte de Jonzac, & de *Suzanne* Catelan, dont il a eu PIERRE-LOUIS-JOSEPH qui suit; & trois filles.

IX. PIERRE-LOUIS-JOSEPH d'Esparbez de Lussan, comte de Jonzac, &c. a épousé le 27 mars 1713 *Marie-Françoise* Henault, fille de *Jean-Remi* Henault, secrétaire du roi, greffier du conseil & fermier général de S. M. & de *Françoise* Ponton. * *Voyez* le P. Anselme, &c.

ESPARRE, petite ville du Bourdelois, près de la mer, a donné son nom à un seigneur de la maison de Foix. *Voyez* FOIX.

ESPARTEL ou SPARTO, anciennement *Anpelusia Cotes*. C'est le cap le plus septentrional de l'Afrique, qui est dans la côte du pays d'Habata, province du royaume de Fez, au couchant de la ville de Tanger, vis-à-vis du détroit de Gibraltar. Les anciens lui donnerent le nom d'*Ampelusia*, c'est-à-dire, un pays de vignes, à cause de la quantité de vignes qu'il y avoit. * Baudrand.

ESPÉE (l'ordre de l') *cherchez* EPÉE.

ESPEISSES (Jacques Faye d') *cherchez* FAYE.

ESPEISSES (Antoine d') *cherchez* DESPEISSES.

ESPEN (Zeger-Bernard-Van) savant jurisconsulte & célébre canoniste, né à Louvain le 9 juillet 1646. Après son cours de philosophie où il se distingua, & quelques années de théologie, dégouté des épines de la scholastique, il s'attacha à l'étude de la discipline ancienne & moderne. Ayant reçu l'ordre de prêtrise en 1673, & le bonnet de docteur en droit deux ans après, il vécut jusqu'en 1702, dans le collége du pape (Adrien VI) avec MM. Van-Viane & Huygens, docteurs en théologie d'un grand mérite. Humble, simple, frugal, aimant les pauvres à qui il donnoit les revenus de sa chaire & une partie de son patrimoine, il ne se fit remarquer que par sa candeur & sa piété, ne se montra au public que par ses écrits, & fut consulté de tous côtés, même par les tribunaux de justice, par les évêques & par quelques souverains. Il perdit la vue à l'âge de soixante cinq ans par une cataracte qui ne fut levée que deux ans après, & il n'en fut ni moins gai ni moins appliqué à l'étude. Divers adversaires lui susciterent, malgré son extrême modération, des traverses plus pénibles. En 1707 le P. Desirant, augustin, lui supposa, & à d'autres ecclésiastiques de mérite, des lettres & d'autres actes remplis de projets criminels en matiere de religion & d'état, que ce religieux avoit fait écrire par un jeune notaire. Ces piéces furent déclarées par sentence d'une *Jointe* extraordinaire établie à ce sujet, *inventées à plaisir*, *fausses*, *scandaleuses & séditieuses*, & le P. *Desirant* fut banni des états de son souverain. En 1719, ayant été accusé par M. Govarts, vicaire apostolique de Boisleduc, d'avoir enseigné que la jurisdiction contentieuse des évêques n'est que précaire, il se pourvut au grand-conseil de Malines, dont M. Govarts étoit membre, & y obtint une sentence qui le justifioit pleinement. En 1725 il fut attaqué de nouveau sur ce que dans un écrit sur le sacre des évêques, où il réfute en particulier le docteur Damen, il avoit paru approuver comme canonique le sacre de M. Steenoven, archevêque d'Utrecht. Cet écrit, en forme de lettre, fut imprimé en Hollande sans l'aveu de l'auteur, avec une préface de l'éditeur sous le titre de *Responsio epistolaris*, *&c.* Après plusieurs procédures, le recteur de l'université rendit le 7 février 1728, une sentence contre M. Van-Espen, sans prononcer sur le fond de la cause. Ce docteur crut que l'on avoit dessein de l'arrêter: il se retira à Mastricht, puis à Amersfort, dans la province d'Utrecht, où il mourut le 2 octobre 1728, dans la quatre-vingt-troisiéme année de son âge. Cette retraite ne fit pas perdre à l'empereur la bonne opinion que sa majesté impériale avoit toujours eue de M. Van-Espen; car plus de trois mois après, c'est-à-dire, le 24 mai 1728, ce prince donna à Guillaume Metternich, imprimeur de Cologne, un nouveau privilége signé de la propre main de sa majesté, pour imprimer tous les ouvrages de ce savant auteur. Le plus considérable est son *Jus ecclesiasticum universum*, qui est généralement estimé. Il y a fait un supplément qui parut à Paris en 1729, avec privilége, & une approbation de M. Nouet, accompagné d'un commentaire abrégé sur Gratien. Il a donné outre cela plusieurs ouvrages sur des matieres particuliéres, dont les principaux sont: *Consultation canonique sur le vice*

de la propriété des religieux & des religieuses, dont on a fait une traduction françoise, imprimée à Paris, en 1693, *in-12. Motif de droit ou de défense du séminaire de Liége, & droit de messieurs ses proviseurs, contre l'entreprise & les libelles des jésuites Anglois de cette ville*, *in-12* de 474 pages. Le P. Quesnel a eu part à cet écrit. *De peculiaritate & simonia ; De officiis canonicorum ; Tractatus historico-canonicus in canones ; De censuris ; De promulgatione legum ecclesiasticarum ; De recursu ad principem ; Vindiciæ resolutionis doctorum Lovaniensium pro ecclesia Ultrajectensi.* Il n'a pas mis son nom à ce dernier ouvrage, parcequ'il parut dans le temps qu'on le poursuivoit le plus vivement, à cause qu'il avoit écrit en faveur de l'église d'Utrecht. On a aussi imprimé toutes les piéces de son procès avec M. Govartz, & toutes celles de son dernier procès, dans un recueil que nous allons citer. On trouve en particulier sa lettre à l'empereur au sujet de son oppression & de sa retraite, avec un mémoire détaillé sur sa retraite, l'un & l'autre en françois & imprimés *in-4°*. La lettre est de Mastricht le 24 juin 1728. Sa déclaration sur le formulaire & la bulle *Unigenitus*, du 15 mai 1727, a aussi été rendue publique. Ses œuvres ont été imprimées six fois, une à Louvain, trois en Allemagne, une fois à Rouen, & en dernier lieu à Louvain (Paris). Cette derniere édition, qui est la plus complette, a été donnée en 1753, en quatre volumes *in-folio*, sous ce titre : *Zegeri-Bernardi Van-Espen opera omnia.* On y trouve le *Jus ecclesiasticum universum*, avec son supplément refondu dans le corps de l'ouvrage. Cette édition est ornée de plusieurs observations que le célébre M. Gibert avoit faites sur le *Jus ecclesiasticum.* Elle contient de plus un savant traité que Van Espen avoit laissé manuscrit, intitulé : *Commentarius in canones juris veteris ac novi.* On a joint encore à cette édition un nombre considérable de dissertations & plusieurs piéces fugitives de Van Espen, qui ont pour objet les points les plus importans de la morale, du droit canonique, & même civil. * Le P. Desirant, ou *histoire de la fourberie de Louvain. Æquitas sententiæ parlamenti Mechlinensis. Très-humbles remontrances du docteur Van-Espen à sa majesté impériale & catholique.* Voyez le recueil intitulé : *Causa Espeniana ; sive acta litis intentatæ doctori Van-Espen, coram rectore academiæ Lovaniensis, occasione responsionis epistolaris de numero episcoporum ad validam ordinationem episcopi requisito*, 1728, *in-4°*.

ESPENCE (Claude d') théologien dans le XVI siécle, docteur de Paris de la maison de Navarre, né l'an 1511, à Châlons sur Marne, d'une famille noble & ancienne, sortoit du côté de sa mere de la maison des Ursins d'Italie. Il fit ses humanités à Paris dans le collége de Calvi, sa philosophie au collége de Beauvais, & prit ses leçons de théologie dans les écoles du collége de Navarre, où il demeura cinq ans. Il fut élu recteur de l'université avant que de prendre le bonnet de docteur, qu'il ne reçut qu'à l'âge de 31 ans. Le cardinal de Lorraine qui avoit connu son mérite, le fit venir dans sa maison, & se servit de lui dans les affaires ecclésiastiques dont il étoit chargé. Cette demeure n'empêcha pas d'Espence de travailler à la vigne du Seigneur par ses prédications, qui lui firent néanmoins quelques affaires; car ayant prêché un peu trop librement dans l'église de S. Merri pendant le carême de l'an 1543, quelques unes des propositions qu'il avoit avancées furent déférées à la faculté de théologie de Paris, & d'Espence, suivant le conseil de la faculté, fit un discours dans la même église, le dimanche 21 de juin, dans lequel il adoucit ou rétracta quelques-unes de ses propositions. Il suivit le cardinal de Lorraine, dans le voyage qu'il fit en Flandre en 1544, pour la ratification de la paix entre le roi François I, & l'empereur Charles-*Quint.* Il fut ensuite mandé par sa majesté à Melun, pour assister à une conférence de douze théologiens, que sa majesté y assembla, afin d'y avoir leurs avis touchant les questions qui devoient être traitées au concile de Trente; il s'y rendit, & eut la principale part aux délibérations qui y furent prises. Il fut envoyé en 1547 par le roi Henri II au concile, qui avoit été transféré à Bologne; mais le concile ayant été interrompu, il revint bientôt en France. Le cardinal de Lorraine le mena à Rome en 1555, où son mérite éclata si fort, que le pape Paul IV eut la pensée de le faire cardinal; pour le retenir auprès de lui; mais cela ne fut point exécuté, & d'Espence en remercia Dieu d'une maniere très-humble. Il se trouva en 1560 aux états d'Orléans & au colloque de Poissi en 1561, où il convint avec les calvinistes d'articles, dont les prélats & les autres théologiens ne furent pas satisfaits. On l'accusa d'avoir fait un traité des images, qui lui fit quelques affaires en faculté. Il donna le reste de ses jours à l'étude, & mourut de la pierre le 5 d'octobre 1571. Il fut enterré dans l'église de saint Côme sa paroisse, où l'on voit encore son épitaphe. D'Espence étoit un des plus savans & des plus judicieux docteurs de son temps : il savoit parfaitement les canons & la discipline de l'église : il étoit aussi fort versé dans la littérature profane. Il écrivoit bien en latin, avec dignité & avec éloquence. Il a composé d'excellens ouvrages, entr'autres des commentaires sur les épîtres de S. Paul à Timothée & à Tite, dans lesquels, après avoir expliqué le texte, il fait de longues digressions, où il traite des questions importantes touchant la hiérarchie & la discipline ecclésiastique. Il a encore fait un traité des mariages clandestins, dans lequel il fait voir que les fils de famille ne peuvent valablement contracter de mariages sans le consentement de leurs parens : six livres de la continence : cinq livres de l'adoration de l'eucharistie : un traité de la messe publique & particuliere, & plusieurs autres ouvrages recueillis dans l'édition de ses œuvres latines publiées à Paris en 1619, outre plusieurs autres piéces françoises de controverse ou de morale imprimées séparément. * De Thou, *l.* 50. Sponde, *A. C.* 1561, *n.* 17. 1571, *n.* 36. Sainte-Marthe, *aux éloges*, *l.* 2. Genebrad, *en la chron.* La Croix du Maine, & Antoine du Verdier, *bibl. franç.* Le Mire, *de script. sæc. XVI*, *&c.*

ESPERANCE, déesse honorée par les Romains, qui lui avoient élevé deux temples à Rome. Hésiode feint qu'elle resta seule dans la boëte de Pandore. Tite-Live dit que le temple de l'Espérance, qui étoit à la place des herbes à Rome, fut renversé par un coup de foudre. Lilio Giraldi assure avoir vu une médaille de l'empereur Adrien, où cette déesse étoit représentée, avec ces mots : *Spes populi Romani.* On la représente sous la figure d'une déesse, vêtue de verd, couronnée d'une guirlande de fleurs, & tenant entre ses bras un petit amour à qui elle donne la mammelle. On lui donne aussi pour attribut un ancre de vaisseau. * Tite-Live, *liv.* 21. Giraldi, *Synt.* 1. Baudouin, *Iconol. de Ripa.*

ESPERVIER (Jacques) natif de S. Symphorien d'Ozon en Dauphiné, abbé de Chaunes, puis de S. Hilaire près de Carcassonne, vivoit dans le XVI siécle, & fut théologien & prédicateur. Il composa un poëme des guerres civiles de France, depuis la mort du roi Henri II, jusqu'à l'an 1569, & fut auteur d'un discours funébre à la louange de François de la Valette, dit Parisot, grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, qui soutint le siége de Malte contre les Turcs. Les Calvinistes qui le haïssoient, le surprirent dans son abbaye, & après l'avoir poignardé avec tous les moines, jetterent leurs corps dans un puits. * Chorier, *hist. de Dauph.*

ESPES (Diégo d') chanoine, ou, selon d'autres, clerc de l'église de S. Sauveur de Saragoce, natif du bourg d'Arandiga dans l'Aragon, étudia sous Jérôme Blanca, & s'acquit une connoissance particuliere des antiquités d'Espagne. On a divers ouvrages de sa façon, comme l'histoire latine de l'église de Saragoce en trois

volumes. Diégo d'Espes mourut le 27 octobre 1662. * Nicolas-Antonio, *bibl. Hisp. &c.*

ESPIARD (François-Bernard) seigneur de Saulx, fils d'ANTOINE Espiard, écuyer, seigneur de Saulx, mort conseiller-clerc au parlement de Dijon, & d'*Anne* Beau, sa femme, naquit à Dijon le 23 septembre 1659. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude, & en particulier à la jurisprudence. Son mérite n'ayant pas tardé à le faire connoître, il fut reçu le 23 juin 1693, à une charge de président à mortier au parlement de Besançon, quoiqu'il n'eût jusque-là possédé aucune charge; il en a exercé les fonctions avec une grande distinction, & un applaudissement universel. En 1697, sa compagnie le députa pour aller au conseil, défendre ses intérêts dans un procès qu'elle avoit contre l'université de la même ville; & en 1715, il fut du nombre de ceux qui allerent rendre leurs hommages au roi actuellement regnant. En 1725, il résigna sa charge, & obtint des lettres de président honoraire au même parlement: ces lettres y furent enregistrées le 24 avril de la même année. Ses grandes occupations ne l'ont point empêché de travailler à plusieurs ouvrages de jurisprudence. Voici ceux que l'on trouve cités dans la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, 1. Remarques sur le traité des successions de maître Denys le Brun, imprimées à la suite de ce traité, à Paris, 1736, *in-folio*; ces remarques sont estimées. 2. *Epistola circa librum, cui titulus: Corpus juris canonici, auctore Joanne-Petro Gibert*, 1735, imprimée à la tête de cet ouvrage, à Geneve 1736, *in-folio*, & à Lyon, 1737, *in-folio*. 3. Observations sur diverses matieres canoniques, insérées par M. Gibert dans la deuxiéme édition de ses *Institutions ecclésiastiques & bénéficiales*, &c. à Paris, 1736, *in-4°*. t. II, p. 567, & suivantes. 4. Observations sur des matieres de droit, dans les œuvres de M. Bretonnier, édition de 1738, t. IV, p. 163, 184, 418 & suivantes. 5. Pierre Taisand a fait usage de plusieurs remarques & arrêts sur la coutume du duché de Bourgogne, dans son commentaire sur cette coutume, imprimé dès 1698. 6. M. Espiard a fourni aussi grand nombre de remarques aux auteurs des conférences ecclésiastiques sur le mariage, dont on a fait usage dans la deuxiéme édition de ces conférences, à Paris, 1715. 7. Il a fourni pareillement plusieurs observations importantes de jurisprudence à M. Raviot, avocat au parlement de Dijon, qui les a insérées parmi celles qu'il a faites sur les arrêts de ce parlement, recueillis par M. François Perrier, & imprimées à Dijon en 1735, 2 v. *in-folio*. M. Espiard a travaillé long-temps à des observations sur les décisions du parlement de Dol, recueillies par M. Grivel. On espere que le public jouira de ce travail. Ce savant magistrat est mort le 16 janvier 1743, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit épousé le 3 novembre 1693, dame *Claude-Françoise* de Santans, dont il a eu plusieurs enfans, entr'autres M. *Jean-François* Espiard, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon; *François-Ignace* Espiard, qui a été grand-vicaire de M. Poncet, évêque de Troyes, auteur de l'*Essai sur le caractere des nations*, 3. v. *in-12*. & dame *Marie-Anne* Espiard, mariée à M. *Jules-Marie* Terrier, seigneur de Mailly, conseiller au parlement de Besançon.

ESPINAC (Pierre) archevêque de Lyon, sur la fin du XVI siécle, fils de *Pierre* d'Espinac, lieutenant de roi dans la Bourgogne & le Lyonnois, & de *Guicharde* d'Albon, fut comte, puis doyen de l'église de Lyon, & archevêque de cette ville, après Antoine d'Albon, frere de sa mere, en 1574. Ce prélat, qui étoit éloquent & très-spirituel, publia en 1577 des ordonnances synodales, & présida en diverses assemblées du clergé de France, où ses discours charmoient ses auditeurs. Le clergé le choisit pour son orateur dans les états de Blois; & il fut chef de la députation des catholiques à la célébre conférence de Surenne. Si l'on en croit le président de Thou, il avoit eu dans sa jeunesse du penchant pour les nouvelles opinions, mais en ayant connu la fausseté, il en devint l'ennemi capital. Il souhaitoit avec une passion extrême d'être cardinal; & le roi Henri III avoit même promis de demander le chapeau pour lui; mais ce prince changea de sentiment. D'Espinac crut que c'étoit un coup fourré des favoris, & sur-tout du duc d'Espernon: ainsi, ou par dépit, ou par inclination, il se jetta dans le parti du duc de Guise, & devint un des plus zélés partisans de la ligue. Le roi fut très-irrité de son procédé: aussi quand le duc de Guise fut tué aux états de Blois en 1588, l'archevêque de Lyon fut arrêté avec le cardinal de Lorraine, & on ne doute point qu'il n'eut eû le même sort que les deux freres, si Edmond de Malain de Lux, son neveu, qui étoit auprès du roi, n'eut obtenu sa grace. Cependant d'Espinac refusa de répondre devant des juges qu'on lui donna, & fut mis en prison à Amboise. Il en sortit quelque temps après, & devint le plus obstiné partisan de la ligue, & le plus fidéle ami du duc de Mayenne, qui en étoit le chef. Il lui conserva Lyon, qui s'étoit soulevé; & lorsque les habitans voulurent se donner à Henri *le Grand* leur légitime souverain, il en témoigna un déplaisir extrême. Ce prélat fut ligueur opiniâtre jusqu'à sa mort, qu'on met au 9 janvier 1599, & qui fut causée, dit-on, par la douleur de voir que Henri IV, par la réduction de Paris, avoit achevé de s'affermir dans la possession de son royaume. La Croix du Maine loue beaucoup le discours que ce prélat prononça aux états de Blois, & qui a souvent été réimprimé: il ajoute qu'il n'a rien vu de plus de Pierre d'Espinac. Du Verdier, qui parle du même discours, cite du même prélat: 1. Exhortation au peuple de son diocèse, (de Lyon) avec le formulaire des prieres qui se font tous les jours de la semaine, à Lyon, 1583, *in-16*. 2. Des poësies françoises, & entr'autres une satyre, non imprimées: on a encore de lui un bréviaire à l'usage de son diocèse. * Davila, *guerres civiles de France*. De Thou, *hist. l.* 81, 101 & 122. Sponde, *in annal.* La Croix du Maine, & du Verdier, *bibl.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

ESPINAL, en latin *Spinalium*, petite ville de Lorraine située sur la Moselle, vers le mont de Vauge, & les frontieres de la Franche-Comté, entre Remiremont & Chasté, sur la rive droite de la même riviere. Cette ville a beaucoup souffert dans le XVII siécle durant les guerres.

ESPINAY, maison noble & ancienne en Bretagne, illustre par ses alliances, & par les grands hommes qu'elle a produits, tire son nom du château d'Espinay, situé en l'évêché & sénéchaussée de Rennes, & qui est un des plus beaux & des plus forts de la province. Le chef de la maison d'Espinay est chanoine de Rennes, a part aux distributions, & a sa chaire au chœur de la cathédrale, vis-à-vis celle de l'évêque. Le pere Augustin de Paz qui a fait l'histoire généalogique des maisons de Bretagne, a donné la généalogie des seigneurs d'Espinay depuis GESTER d'Espinay, qui vivoit en 1166, dont le fils fut PEAN, qui vivoit en 1217, & fut pere d'ALAIN d'Espinay, qui fit le voyage d'outre-mer, en 1239 & en 1248. Le petit-fils de celui-ci, GALERAN d'Espinay, vivoit en 1308. Il épousa *Alix* de Champagne, & nous allons donner la généalogie de cette maison, depuis PEAN d'Espinay II, arriere petit-fils de *Galeran*.

IX. PEAN d'Espinay II du nom, fils de GUILLAUME II du nom, se distingua à la bataille d'Aurai en 1364, & y combattit vaillamment pour Jean, comte de Montfort, dont il portoit l'une des bannieres contre Charles de Châtillon, dit *de Blois*, qui y fut tué. Il se ligua en 1379 avec tous les nobles de l'évêché de Rennes pour soutenir les intérêts de Jean de Montfort, duc de Bretagne, contre le roi de France. On ne sait point qui il épousa. Son fils fut

X. SIMON d'Espinay, chevalier, seigneur de la Riviere, d'Escures, Bois-du-liers, de la Marche, &c. qui fut gouverneur de Dinan & de Hédée en 1399. Il

époufa 1°. *Marie* de la Frette : 2°. *Marguérite* de Château-Giron. Du premier lit, il eut Robert, qui fuir; *Gui*, feigneur du Bois-du-liers, grand écuyer de Jean VI, duc de Bretagne, qui vivoit en 1431; *Guillaume* & *Jean*, qui furent d'eglife; & *Anne*, mariee trois fois.

XI. Robert d'Efpinay I du nom, chevalier, fire d'Efpinay, de la Riviere, d'Efcures, de la Marche, &c. fut bleffé dangereufement en défendant le duc Jean VI, lorfqu'il fut enlevé près de Chantoceaux en 1420. Il fut fait par lui grand maître de Bretagne en 1428, & fon premier chambellan, & mourut le 19 mars 1438. Il avoit époufé *Jeanne* de Monboucher, dont il eut Simon, qui fuit; & *Simon le Jeune*, tréforier de l'églife de Rennes.

XII. Simon d'Efpinay, II du nom, fut grand chambellan de Bretagne, & mourut avant fon pere, laiffant pour fils unique de *Marguerite* de Châteaubriant fon époufe

XIII. Robert d'Efpinay III du nom, feigneur d'Efpinay, de la Riviere, &c. qui fut grand-maître d'hôtel de Bretagne, & confeiller d'état fous les ducs Jean & François I. Il figna le traité de ligue fait entre le roi Charles VII, & le duc de Bretagne en 1448, contre les Anglois, fervit utilement dans la guerre qu'on leur fit, & fut envoyé en ôtage pour le traité de paix fait avec eux. Il avoit époufé *Marguerite* de la Courbe, fille unique & héritiere de *Pierre* de la Courbe, chevalier, dont il eût 1. Richard, qui fuit; 2. *Jacques*, qui, après avoir été élu évêque de Saint-Malo, & avoir contefté cet évêché contre Jean de l'Efpervier fon compétiteur, fut fait évêque de Rennes en 1454. Le duc François II l'envoya à la cour du roi Louis XI, en qualité de fon ambaffadeur, l'an 1468 : mais ayant encouru l'inimitié de Pierre Landais, favori du duc, il fut mis en prifon, où il mourut l'an 1482. Sa mémoire fut rétablie trois ans après. 3. *Euftache*, feigneur de Trèves, qui fut ambaffadeur en France, conjointement avec fon frere; 4. *André*, feigneur de la Courbe & du Bois-duliers, qui, après avoir porté les armes, fe fit d'églife, & fut écolâtre de l'églife de Rennes; 5. *Robert*, tréforier & chanoine de Rennes; 6. *Arture*, époufe de *Jean* de la Houffaye; & 7. *Anne* mariée 1°. à *Jean* Buffon, feigneur de Gazon : 2°. à *Pierre* le Sénéchal.

XIV. Richard d'Efpinay, fut chambellan du duc François II, & époufa 1°. en 1433 *Marie* de Goyon, fille de *Jean*, feigneur de Matignon, morte fans enfans: 2°. en 1435, *Beatrix* de Montauban, fille de *Guillaume*, fire de Montauban, & de *Bonne* Vifconti, dite de *Milan*, fille de *Charles* Vifconti, & petite-fille de *Barnabé* Vifconti, prince de Milan, dont il eut Gui, qui fuit; *André*, cardinal mentionné dans un article féparé; *Jean*, évêque de Mirepoix, puis de Nantes, mort en 1497; *Jean le Jeune*, évêque de Valence, & abbé d'Aiguevive, mort en 1503; *Robert*, tréforier, puis évêque de *Nantes*, mort en 1493; *Jacques*, feigneur d'Uffé & de S. Michel fur Loire, qui de *N.* dame de Montcontour, fit une branche qui s'établit en Poitou; *Françoife*, abbeffe de S. Georges de Rennes, morte en 1520; & *Jeanne*, époufe de *Jean* de Châteaubriant, feigneur de Beaufort.

XV. Gui d'Efpinay, I de ce nom, feigneur d'Efpinay, de la Riviere, d'Efcures, de la Marche de Serigné, de Villers-le-Bocage, d'Eftiau, & baron de Montfiquet, s'acquit tant de réputation, qu'il mérita le furnom de *Grand.* Il fut chambellan du duc François II, auprès duquel il follicita fi puiffamment la juftification du feu évêque de Rennes fon oncle, qu'il l'obtint avec vingt mille écus de dédommagement des meubles de ce prélat, qui avoient été confifqués lors de fa détention. Après avoir fervi fidélement la ducheffe Anne, il mourut au fervice du roi Louis XII l'an 1494. Il avoit époufé *Ifabelle* de Goyon, fille de *Jean*, feigneur de Matignon, & de *Marguerite* de Mauni, dame de Torigni, dont il laiffa un fils unique, qui fuit.

XVI. Henri d'Efpinay, rendit de grands fervices au roi Louis XII, & fut l'un de fes confeillers & chambellans. Il époufa *Catherine*, fille de *Michel*, feigneur d'Eftouteville, & de *Marie* de la Rocheguyon, dont il eut *Nicolas*, tué aux guerres d'Italie en 1507; Gui II, qui fuit; *Jean*, chanoine de la fainte Chapelle de Paris; *Robert*, chantre de Rennes, abbé de S. Crefpin, &c. protonotaire du faint fiége; *Jean le Jeune*, feigneur du Bois du-liers & de la Jarretiere, qui mourut en 1537, laiffant un fils de *Radegonde* des Deferts, dame de Camor, &c. *Gilles*, feigneur, de Villiers-le-bocage, époux d'*Arture* de Bocé, dame de Maftei; *Magdeléne*, femme de *Nicolas*, feigneur de Mathan; *Anne*, mariée à *Jacques* de Bauveau, feigneur de Tigni; & *Perrette*, abbeffe de S. Georges de Rennes, morte en 1522.

XVII. Gui d'Efpinay, II du nom, chevalier, auffi favant que brave, fut grand échanfon des reines Anne & Claude, ducheffes de Bretagne. Ce fut à lui & à fes fucceffeurs qu'on donna une place de chanoine dans l'églife de Rennes, par acte du 18 decembre 1520. Il avoit époufé en 1509, *Françoife*, fille de *Jean*, feigneur de Villebranche : elle mourut en 1518, & lui en 1522, laiffant un fils unique, qui fuit.

XVIII. Gui d'Efpinay, III du nom, fut un fage feigneur, & l'un des plus beaux & des plus adroits gentilshommes de fon temps : on l'aima & on le refpecta dans fa province, où il poffédoit douze terres confidérables. Il mourut le 2 août 1551, & laiffa de *Louife* de Goulaine fon époufe, fille de *Chriftophe*, feigneur de Goulaine, & de *Claude* de Montejan, Jean, qui fuit; *Charles*, évêque de Dol, abbé du Tronchet, & de S. Gildas des Bois. Il affifta au concile de Trente, & mourut au mois de feptembre 1591. On a de lui quelques fonnets galans, dont on a deux éditions; Louis, tige de la branche de Vaucouleurs; Antoine, tige de la branche de Broon; *Renée*, époufe de *Philippe* de Roncherolles, baron du Pont-Saint Pierre; *Anne*, femme de *Gui* du Parc, baron d'Ingrande, puis de *N.* baron de Coulonges; *Claude*, morte fille âgée de 20 ans; & *Philippe*, abbeffe de S. Georges de Rennes.

XIX. Jean d'Efpinay, fut premier marquis d'Efpinay, comte de Dureftal, en partie de Rochefort & de la Rocheguyon, &c. Henri II, roi de France, le fit fon chambellan ordinaire, & lui donna une compagnie de cent chevaux-légers, avec laquelle il rendit de fignalés fervices à fa majefté, au camp d'Amiens, au voyage d'Allemagne, au fiége de Thionville, & dans le pays Meffin. Pendant que fa compagnie étoit en garnifon à Metz, il donna tant de preuves de fa valeur, que le roi Charles IX ayant fuccédé à la couronne, le fit fénéchal de Caftres & d'Albigeois. Il eut auffi la lieutenance de la compagnie de cent hommes d'armes du maréchal de la Vieille-ville fon beau-pere, laquelle il conduifit à la bataille de S. Denis, à celle de Jarnac, & à la journée de Montcontour. Pour récompenfe de fes fervices, Charles IX le fit chevalier de fon ordre, érigea fa terre d'Efpinay en marquifat, & lui donna cent hommes d'armes à commander. Enfin ayant fervi cinq rois de France avec honneur, il mourut âgé de 63 ans, fous le regne de Henri IV, en 1591, avec la réputation d'un philofophe des plus fubtils, & d'un théologien des plus profonds; avec cela bon aftrologue, habile géometre, & fort élégant en latin. Il avoit époufé *Marguerite* de Scepeaux, comteffe de Dureftal, & dame de Mathefelon, fils de *François*, feigneur de la Vieilleville, maréchal de France, morte en 1603, dont il eut Claude, qui fuit; & *Magdeléne*, époufe de *Gui* de Rieux, feigneur de Châteauneuf.

XX. Claude d'Efpinay, fut élevé enfant d'honneur des rois Charles IX & Henri III. N'ayant que 17 ans

il se trouva à la bataille de Montcontour, où il portoit le guidon du maréchal de la Vieille-ville son aïeul, & y fut bléssé. Il fut depuis maréchal de camp, & capitaine de cinquante hommes d'armes, & mourut à la fleur de son âge en 1578. Il avoit épousé *Françoise* de la Rochefoucaud, fille & héritiere de *Charles*, baron de Barbezieux, & de *Françoise* Chabot, dont il laissa CHARLES, qui suit; & *Françoise*, mariée en 1598 à *Henri* de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France, morte le 6 janvier 1602.

XXI. CHARLES d'Espinay, marquis dudit lieu, comte de Durestal, baron de Mathefelon, de Barbezieux, de Linieres, de Charenton, &c. épousa en 1605 *Marguerite* de Rohan, fille de *Louis*, prince de Guemené, pair de France, & de *Léonore* de Rohan; mais il mourut sans enfans le 29 janvier 1607, & ses biens passerent à Charles de Schomberg, fils de sa sœur.

BRANCHE DE VAUCOULEURS.

XIX. LOUIS d'Espinay, troisiéme fils de GUI III, fut seigneur de la Marche, marquis de Vaucouleurs, & chevalier de l'ordre du roi. Il épousa 1°. *Anne* de Guitté, fille & héritiere de *Gui*, seigneur de Vaucouleurs. Il se remaria à la douairiere de Colombiere, après la mort de laquelle il prit une troisiéme alliance, & mourut en 1600. Du premier lit il eut CHARLES, qui suit; & *Jean*, seigneur de Cluhunaud.

XX. CHARLES d'Espinay, marquis de Vaucouleurs, épousa 1°. en 1600 *Marie* de Chaunai, dont il eut des enfans: 2°. *Amaurie* de Briqueville, fille de *Gabriel* II du nom, marquis de la Luzerne, baron d'Amanville. *Barthelemi-Gabriel* comte d'Espinay, l'un de ses descendans, brigadier des armées du roi, & colonel du régiment de Charolois, mourut en septembre 1716, laissant de *Anne* d'Hautefort, *Gabriel-Barthelemi* d'Espinay, & deux filles.

BRANCHE DE BROON.

XIX. ANTOINE d'Espinay, quatriéme fils de GUI III, seigneur de Broon, baron de Mollai, chevalier de l'ordre, & capitaine de cinquante hommes d'armes, fut nouri page de Henri II, roi de France. Il fut ensuite enseigne de Sebastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, & se trouva aux batailles de S. Denys, de Montcontour & de Jarnac. Depuis, il fut lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Mercœur. Etant maréchal de la ligue en Bretagne, après la mort de Henri III, il se signala par ses belles actions dans les combats que l'on y donna, où il eut l'honneur de commander après le duc de Mercœur. En 1591, il étoit capitaine de Dol, & le 7 janvier de cette même année, il sortit avec peu de gens de la place qu'il commandoit, & alla charger l'armée du comte de Montgommeri, & du capitaine de Lorges, qui fut tué dans le combat; mais d'Espinay y reçut une blessure mortelle; & après avoir gagné le champ de bataille, il mourut pendant qu'on l'emportoit dans la ville de Dol. Il avoit épousé 1°. *Renée* Héricon, fille & héritiere de *Thomas*, seigneur de la Ville-Hélouin, & de *Gillette* dame de Beaumont, de S. Célerin & du Mollai: 2°. *Jeanne* de Scepeaux, seconde fille du maréchal de la Vieilleville, veuve du seigneur de Douilli. Du premier lit il eut FRANÇOIS, qui suit; & *Gillette*, femme de *Gabriel* de Briqueville, seigneur de la Luzerne.

XX. FRANÇOIS d'Espinay, marquis de Broon, baron du Mollai, seigneur de Beaumont, Longaulnai, &c. mourut en 1598, ayant eu de *Silvie* de Rohan, fille puînée de *Louis*, prince de Guemené, PHILIPPE-EMANUEL, qui suit.

XXI. PHILIPPE-EMANUEL d'Espinay, marquis de Broon d'Espinay, baron de Mollai-Bacon, seigneur de Limoëllan, de Beaumanoir, & de Beaumont, épousa *Magdeléne* de Warignies, fille de *Tangui* de Warignies, seigneur de Blainville, baron de Biars, lieutenant de roi en Normandie, gouverneur de Lectoure, puis de Pontorson, & d'*Antoinette* du Parc, dont LOUIS, qui suit.

XXII. LOUIS, marquis d'Espinay, de Broon, &c. mourut le 28 février 1708, âgé de 84 ans. Il avoit épousé *Marie-Françoise* de S. Denys de Cousin, fille de *Philippe* de Cousin, chevalier, seigneur de S. Denys de Chapissieres, de S. Hilaire & de Santilli, & de *Magdeléne* de Rouville, dont *Magdeléne* d'Espinay, fille unique, qui épousa le 23 décembre 1689 *Henri* de Lorraine, comte de Brionne, chevalier des ordres, reçu en survivance de la charge de grand écuyer de France, & de gouverneur de la province, pays & duché d'Anjou, ville & château d'Angers, mort le 12 décembre 1714. * Argentré, *hist. de Bret.* Augustin du Pas. Le Laboureur. Sainte-Marthe, &c.

ESPINAY (André d') cardinal, archevêque de Bourdeaux, puis de Lyon, abbé de sainte Croix de Bourdeaux, & prieur de S. Martin des Champs à Paris, étoit fils de *Richard*, seigneur d'Espinay en Bretagne, & de *Béatrix* de Montauban. En 1468, ou selon d'autres en 1478, il fut mis sur le siége de l'église de Bourdeaux après Artus de Montauban son oncle, & en 1499 il eut l'archevêché de Lyon, qu'Hugues de Talaru lui céda. André d'Espinay eut beaucoup de part aux affaires de son temps. Il fut envoyé en Bretagne après la mort du roi Louis XI, se trouva ensuite aux états de Tours; & obtint à la recommandation du roi Charles VIII le chapeau de cardinal, que le pape Innocent VIII lui donna au mois de mars 1489. Il suivit le même roi Charles VIII en son voyage d'Italie, & à la conquête du royaume de Naples: & à son retour il se trouva à la bataille de Fornoue en 1495. On assure qu'il fut gouverneur de Paris, où il mourut au château des Tournelles le 10 novembre 1500. Son corps fut enterré dans l'église des célestins de Paris, où l'on voit ses armes & son épitaphe, près de la chapelle d'Orléans. * Argentré, *hist. de Bret. liv.* 12. Augustin de Pas, *hist. gén. de Bret.* Frizon, *Gall. purp.* Sainte Marthe, *Gall. chr.* Auberi, *hist. des card. tom.* 3. Le Laboureur, *tomb. des personnes illustres*. Severt, *de arch. Lugd. &c.*

ESPINAY SAINT-LUC, maison des plus illustres de Normandie, est très-ancienne, & a produit de grands hommes. GUILLAUME d'Espinay vivoit en 1209, & fut pere de RICHARD, en 1227. Celui-ci laissa GUILLAUME II pere de GEOFROI, capitaine du château d'Argues, qui épousa *Jeanne* de Courci, dont il eut entr'autres enfans GUILLAUME, qui suit.

GUILLAUME d'Espinay, seigneur de Boisgueroult, &c. épousa 1°. en 1451 *Marie* d'Angerville, qui le fit pere de GUI d'Espinay, *tige des seigneurs de* BOISGUEROULT *rapportée ci-après*: 2°. en 1470 *Alix* de Courci, laquelle étant veuve, acquit en 1499 les terres de S. Luc & de la Charmoye, pour *Robert* d'Espinay son fils, *tige des seigneurs* DE SAINT-LUC, *rapportée après celle de son frere aîné.*

BRANCHE DE BOISGUEROULT.

VI. GUI d'Espinay, fils du premier lit de GUILLAUME, fut seigneur de Boisgueroult, & épousa *Jeanne* de Pilois, dame de Tournebu, dont il eut OLIVIER, qui suit.

VII. OLIVIER d'Espinay, dit *des Hayes*, seigneur de Boisgueroult, épousa 1°. *Charlotte* de Ponches, dont il n'eut point d'enfans: 2°. en 1506 *Jacqueline* de Dreux, deuxiéme fille de *Jacques* de Dreux, seigneur de Morainville, & d'*Agnès* de Mareuil; & mourut l'an 1521, laissant entr'autres enfans, LOUIS, qui suit.

VIII. LOUIS d'Espinay, seigneur de Boisgueroult & de Trubleville, épousa 1°. en 1534 *Charlotte* d'Isques, fille de *Jean*, seigneur de Lamerville, dont il eut

il eut trois filles : 2°. en 1554 *Jacqueline* de Rymerſwale dame de Marchainville, comteſſe de Roſendale, veuve de *Henri* Perreau, ſeigneur de Caſtillon, l'une des dames d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, femme du roi François I, fille d'*Adrien* de Rymerſwale, baron de Lodick, amiral de Flandre, & de *Jeanne* de Grimberghes, mourut en 1557, & laiſſa pour fils unique de cette ſeconde femme

IX. Martin d'Eſpinay, chevalier de l'ordre du roi, conſeiller en ſes conſeils, comte de Roſendale, ſeigneur de Boiſgueroult & d'Eſpinay, capitaine de 50 hommes d'ordonnance. Il épouſa en 1577 *Anne* de Rochefort, fille de *René*, ſeigneur de la Croiſette, chevalier des ordres du roi, & lieutenant du roi au pays Chartrain & Blaiſois; & mourut en 1609, laiſſant entr'autres enfans, René, qui ſuit.

X. René d'Eſpinay, baron de Boiſgueroult, comte de Roſendale, vicomte de Buffon, &c. colonel d'infanterie ſous Henri IV. Il épouſa en 1610 *Claude* de Roncherolles, fille de *Pierre*, baron de Pont-Saint-Pierre, gouverneur & ſénéchal de Ponthieu, & de *Charlotte* de Moi, & mourut à Angoulême en 1615, au ſervice du roi Louis XIII, laiſſant Pierre, qui ſuit; & deux filles.

XI. Pierre d'Eſpinay, marquis de Boiſgueroult, comte de Roſendale, vicomte de Buffon, épouſa en 1642 *Charlotte* Guillard, fille de *Philippe*, marquis d'Arci, & de *Jeanne* de Mailli, dont il eut Pierre, qui ſuit; *Jean*, comte de Roſendal, tué au combat de Senef en 1674; & deux filles religieuſes.

XII. Pierre d'Eſpinay, II du nom, marquis de Boiſgueroult, mort en 1691, avoit épouſé en 1671 *Marie-Conſtance* de Châlon, fille d'*Alfonſe-Rodrigue* de Châlon, ſecrétaire du cabinet du roi, morte le 12 avril 1704, laiſſant François-Rodrigue, qui ſuit; *Nicolas-Hercules*, chevalier d'Eſpinay, qui ſert ſur mer; & trois filles, dont l'une eſt religieuſe en l'abbaye du Tréſor.

XIII. François-Rodrigue d'Eſpinay, marquis de Boiſgueroult, comte de Roſendale, lieutenant général des armées du roi, depuis le 18 octobre 1739, & inſpecteur de cavalerie, mort à Straſbourg le 7 juillet 1745, âgé de 73 ans. Il avoit épouſé en 1705 *Marie-Anne* d'O, fille aînée de *Gabriel-Claude* d'O, marquis de Franconville, chef d'eſcadre des armées navales, & premier gentilhomme de la chambre de M. le comte de Toulouſe, & de *Marie-Anne* de la Vergne de Guilleragues. Il n'a laiſſé de ſon mariage qu'une fille unique, mariée le 11 août 1728 à *Gui-Louis-Charles* de Laval-Montmorenci, morte le 19 juin 1751.

Branche de Saint-Luc.

VI. Robert d'Eſpinay, chevalier, ſeigneur de Saint-Luc, capitaine d'Evreux en 1506, eut de *Chriſtine* de Sains, Valeran, qui ſuit; *Ambroiſe*, ſeigneur de Mezieres; & *Euſtache*, eccléſiaſtique.

VII. Valeran d'Eſpinay ſe ſignala en diverſes occaſions, & principalement au ſiége de Metz, où il commandoit la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Guiſe. Il épouſa 1°. *Renée* du Mont, dame de Surville : 2°. le 7 mai 1553 *Marguerite* de Groucher, fille de *Charles*, ſeigneur de Gribouval. Du premier lit il eut *Antoinette* d'Eſpinay, dame de Surville, mariée à *Michel* d'Eſtournel, gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye; & *Suſanne* d'Eſpinay, mariée à *Antoine* d'Eſtournel, ſeigneur de Plainville, frere de *Michel* d'Eſtournel, &c. Du ſecond lit il eut François, qui ſuit.

VIII. François d'Eſpinay, dit *le brave de Saint-Luc*, fut chevalier des ordres du roi, gouverneur de Xaintonge & de Brouage, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, & grand maître de l'artillerie de France, en 1596. Les auteurs de ſon temps lui donnent de grands éloges. Brantôme ayant parlé de Philibert de la Guiche, grand maître de l'artillerie de France : *Après lui*, ajoute-t-il, *l'a été M. de Saint-Luc, très-gentil & accompli cavalier en tout, s'il en fût un à la cour, & qui eſt mort au ſiége d'Amiens, très-regretté & en réputation d'un très-brave, vaillant & bon capitaine.* Il ſe trouva l'an 1587 à la bataille de Coutras, s'y diſtingua par ſa bravoure, & fut fait priſonnier. Depuis, il ſervit encore au ſiége d'Eſpernai, de Paris, de Laon, de la Fere, & ailleurs. Le roi Henri *le Grand* le fit chevalier de ſes ordres, le 7 janvier 1595. L'année ſuivante il fut grand maître de l'artillerie, par la démiſſion du ſeigneur de la Guiche, le 5 de ſeptembre, & fut tué au ſiége d'Amiens, le 8 du même mois de ſeptembre en 1597. François d'Eſpinay n'étoit pas ſeulement brave : il étoit très-bien fait de ſa perſonne, honnête, généreux, obligeant, & avoit un eſprit brillant, aiſé, délicat, & que rien ne rebutoit. Ces bonnes qualités le rendirent cher au roi Henri III, qui l'honora particulierement de ſa bienveillance, puis au roi Henri *le Grand*. Ses envieux s'efforcerent de le mettre mal dans l'eſprit du premier de ces monarques, & furent cauſe qu'il ſe retira à ſon gouvernement de Brouage. Ce fut dans cette ſolitude qu'il compoſa divers diſcours militaires, & des vers très-ingénieux. Scévole de Sainte-Marthe en fait mention dans l'éloge qu'il a dreſſé pour le ſeigneur de Saint-Luc, entre ceux des doctes François. C'eſt l'ouvrage qu'on poura conſulter, outre l'hiſtoire de J. A. de Thou, & les auteurs que nous citerons dans la ſuite. Le corps de François d'Eſpinay fut enterré dans la chapelle d'Orléans, aux céleſtins de Paris. Il avoit épouſé *Jeanne* de Coſſé, dame d'un grand eſprit & d'un mérite ſingulier, fille de *Charles* de Coſſé I de ce nom, comte de Briſſac, &c. maréchal de France, dont il eut Timoleon, qui ſuit; *Artus*, abbé de Rhedon, nommé à l'évêché de Marſeille, mis au nombre des commandeurs de l'ordre du S. Eſprit, de la promotion du 31 décembre 1619, étoit mort en 1618, ſuivant le *Gallia chriſtiana*; *Charles*, commandeur d'Harleux, dans l'ordre de Malte, tué en un combat contre les Turcs, l'an 1622; & *François*, ſeigneur de Sepois, mort ſans poſtérité.

IX. Timoléon d'Eſpinay, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Brouage, & lieutenant général au gouvernement de Guienne, porta dès ſon jeune âge les armes avec honneur, & ſervit ſous le regne de Louis *le Juſte*, dans les guerres contre les calviniſtes. Depuis, il fut vice-amiral de France, & contribua beaucoup à la bataille gagnée ſur les Rochelois, & aux avantages remportés ſur M. de Soubize, qu'on chaſſa de l'iſle de Ré. Ces ſervices furent récompenſés par le bâton de maréchal de France, que le roi lui donna en 1628. Il fut auſſi pourvu de la lieutenance générale du gouvernement de Guienne, & mourut à Bourdeaux le 12 ſeptembre 1644. Son corps fut porté à Paris l'année ſuivante, & enterré le 14 janvier dans l'égliſe des céleſtins, en la chapelle d'Orléans. Il avoit épouſé 1°. *Henriette* de Baſſompierre, ſœur du maréchal de ce nom, morte à Paris en novembre 1609; 2°. le 12 juin 1627 *Marie-Gabrielle* de la Guiche, veuve de *Gabriel*, ſeigneur de Chazeron, & fille aînée de *Jean-François*, ſeigneur de S. Geran, maréchal de France. Elle mourut à Paris, après une maladie de 7 ans, le 19 janvier 1632. De la premiere vinrent *Louis*, nommé à l'archevêché de Bourdeaux, mort en 1644; François II, qui ſuit; *Renée*, mariée en 1626 à *François* de Harcourt II du nom, marquis de Beuvron, morte d'apoplexie à Paris en 1639; & *Henriette*, religieuſe à S. Pierre de Reims, laquelle ayant quitté par humilité l'abbaye d'Eſtival, dont elle avoit été pourvue, ſe fit feuillantine à Paris.

X. François d'Espinay II du nom, marquis de S. Luc, comte d'Estelan, &c. chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Guienne, & gouverneur du Périgord, prit alliance en 1643 avec *Anne* de Buade, fille de *Henri*, comte de Palluau, & mourut en 1678, laissant François III, marquis de S. Luc, qui suit; *Louis*, abbé de S. Georges de Boscherville, aumônier du roi, mort en 1684; *N...* demoiselle de S. Luc, religieuse.

XI. François d'Espinay III du nom, marquis de S. Luc, mourut le 9 juillet 1694. Il avoit épousé en 1674 *Marie*, dame de Pompadour, vicomtesse de Rochechouard, fille & héritiere de *Jean* marquis de Pompadour, chevalier des ordres du roi, & de *Marie*, vicomtesse de Rochechouart, morte en octobre 1723, laissant pour fille unique *Marie-Anne-Henriette* d'Espinay, dame de Pompadour, vicomtesse de Rochechouart, mariée en decembre 1715, à *François* de Rochechouart de la branche des barons du Bâtiment, qui a pris le nom de marquis de Rochechouart. * Sainte-Marthe, *hist. généal. de France*, *l.* 34. Le Laboureur. *tomb. des perf. illust.* Le P. Anselme. Godefroi. La Roque, &c.

ESPINE, famille ancienne des Pays-Bas espagnols, florissoit sous le regne de Philippe I, roi de Castille, au comté de Flandre, en deux freres. L'un étoit Matthias de l'Espine, seigneur de la grande Haye, terre noble, avec haute, moyenne & basse justice, dans la paroisse de la baronie de Warneton. Il étoit maître de la chambre des comptes à Lille, & mourut le 19 avril 1507. Son épouse la barone de Hardebecque, dite *de le Val*, mourut peu de mois après, comme on voit dans un magnifique monument de marbre dans une des églises de ladite ville. Leur postérité ayant été comptée jusqu'au dernier siécle, entre les personnes illustres du pays, prit fin par *Claire* de l'Espine. Mais elle a été continuée dans la branche du frere de Matthias nommé Guillemin de l'Espine, bailli de ladite ville, qui épousa *N.* barone de Beauregard, & laissa un fils dont les descendans se sont retirés en Allemagne, dans la capitale du bas Palatinat du Rhin. On voit encore dans l'église de S. Pierre à Heidelberg un monument de marbre, érigé en l'honneur de son petit-fils Pierre de Spina. Celui-ci marié avec la barone *Gutte* de Palant du pays de Juliers, a laissé une très-belle postérité. L'empereur Ferdinand III fit la grace à cette famille, de lui accorder sous ce nouveau nom de Spina, de nouvelles armes, à la diéte de Ratisbonne, le 12 mars de l'an 1641, avec le privilége de pouvoir y posséder des fiefs & terres nobles, dont cette famille n'a pas été mal partagée, possédant encore aujourd'hui plusieurs fiefs & seigneuries. Comme il y a une famille, à peu près aussi illustre & de même nom en Calabre, dans le royaume de Naples, connue sous le titre des barons de *Mamola*, il y a de l'apparence que l'empereur laissa à celle-là la principale partie des choses dont les armes de cette famille sont chargées, en lui donnant trois roses sur leur tige armée d'épines; puisque celle de Naples, porte d'or à trois bandes vivrées d'azur à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules brochant sur le tout. On leur a donné les trois roses de gueules sur leurs tiges de sinople armées d'épines sur un écusson d'argent, mises en pal; celle du milieu surpassant celles des côtés. En cimier une rose de même entre deux aîles d'aigle déployées, l'une d'argent & l'autre de gueules, sortant par sa tige d'une couronne royale, avec les lambrequins d'argent & de gueules, comme on le poura voir plus précisément dans l'estampe du livre d'armoiries, imprimé pour la derniere fois à Nuremberg. L'empereur Charles VI ayant considéré que cette ancienne famille a perdu beaucoup de son lustre d'ancienne chevalerie, par le nouveau nom & armes donnés par son aïeul, l'a bien voulu réhabiliter à son couronnement à Francfort, où la branche aînée, qui ne s'est jamais mésalliée, s'est établie, comme elle a prouvé par les 64 quartiers paternels & maternels, avec d'autres documens authentiques, sous le titre de barons de la grande Haye, fief masculin, qui releve de la seigneurie de Wormeselle, injustement ôtée aux héritiers mâles de cette famille. Desorte que l'empereur n'a pas hésité de donner par son diplome de réhabilitation à Francfort le 9 janvier 1712, le titre & toutes les prérogatives, dont les barons du S. Empire peuvent jouir; donnant aux trois freres de cette famille le titre de généreux & magnifiques seigneurs, les traitant de les vassaux, & leur faisant présent des quatre quartiers paternels & maternels, comme s'ils étoient nés d'autant de barons; leur accordant les mêmes armes qu'aux comtes du S. Empire, avec cette distinction seulement, que les trois casques ouverts avec leurs cimiers sont séparés du grand écu par la couronne de baron, portant au premier quartier, *d'azur*, *à deux éponges du rosier sauvage posés en pal avec un grand canton de sable chargé de deux tours d'argent*, *à une croix pleine de gueules*, qui sont les armes de l'Espine; au second quartier, *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, qui sont les armes de leur mere d'Harvilli, dite *Malapert* : au troisiéme *d'azur*, *à trois harangs d'argent*, *couronnés & posés en fasce*, *comme nageans l'un sur l'autre* : au quatriéme *de gueules decussu*, (c'est ainsi que porte le mémoire) *à côté la pointe d'argent chargé d'une risc de gueules*, & *sur le tout un petit écusson avec les armes de Spina*, que nous avons déja rapportées; le casque & le cimier du milieu étant celui de cette famille. Les deux cotés sont celles de la mere & de l'aïeule maternelle, qui a à droite pour soutien, un lion rouge de Zelande, puisque la famille de Huybert est de cette province; & à gauche un lion d'or, qui est celui de Brabant, soutenant le quartier maternel, qui tire son origine dudit duché, ayant toujours eu ce soutien, comme fort illustre. L'un & l'autre est posé avec un pied étendu sur un billet d'azur, avec la devise en lettres d'or, *Decus & tutamen.* L'aîné & le cadet de cette famille, qui possédent des charges très-éminentes, sont outre cela revêtus de l'ordre de chevaliers de la chasse, qui n'est donné par le prince de Nassau-Dillembourg, qu'à douze barons, ou fort anciens gentilshommes; n'étant d'ailleurs porté que par des princes & comtes de l'empire. * *Mémoire manuscrit* que nous avons inseré tel que nous l'avons reçu.

ESPINE (L') famille, *cherchez* SPINA.

ESPINE (Jean de l') ministre de l'église réformée, *cherchez* SPINA.

ESPINOSA (Jean) Espagnol, vivoit sur la fin du XVI siécle, & composa divers traités, *Gynæcepænos*, *Dialogo en laude de las mugeres*, *Micracantibou*, &c. * Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp. &c.*

ESPINOSA DE LOS MONTES, bourg ou petite ville d'Espagne dans la vieille Castille, est vers les montagnes des Asturies, à trois lieues de Médina del Pomar, du côté du couchant. La plupart des géographes le prennent pour l'ancienne *Vellica*, ville épiscopale, que quelques autres placent à *Trevinno*, petite ville de l'Alava. * Baudrand.

ESPINOSA, bourg d'Espagne dans la Biscaye, est vers les confins des Asturies, à trois lieues de S. Andero. Quelques géographes le prennent pour l'ancienne *Octaviolca* ou *Ottaviolca*, ville des Cantabres, que d'autres placent à *Ordunna.* * Baudrand.

ESPINOI, bourg des Pays-Bas en Flandre, avec titre de principauté, est situé entre Lille & Douai, & a donné son nom à une maison célébre. *Voyez* MELUN.

ESPRIT (Jacques) conseiller du roi en ses conseils, & membre de l'academie françoise, où il fut reçu en

1639, naquit à Beziers le 21 octobre 1611. A l'âge de dix-huit ans il vint à Paris joindre son frere aîné qui étoit prêtre de l'Oratoire. Il entra dans la même congrégation le 16 septembre 1629. Il s'y appliqua pendant quatre ou cinq années à l'étude des belles-lettres & de la théologie. Après quoi ayant eu occasion de se faire connoître à l'hôtel de Liancourt & à celui de Rambouillet, il fut ébloui par des idées d'ambition qui le rappellerent dans le monde. Il avoit toutes les qualités propres à y plaire, & le duc de la Rochefoucauld, auteur de ces maximes si connues, l'ayant gouté, se fit un plaisir de le produire par tout. M. le chancelier Seguier voulut le posséder à son tour; il lui donna sa table, cinq cens écus de pension, & lui procura de plus une pension de deux mille livres sur une abbaye, & un brévet de conseiller d'état. Mais en 1644 quelques mauvais offices qu'on lui avoit rendus auprès du chancelier, l'engagerent à se refugier de nouveau au séminaire de S. Magloire, sans qu'il voulût néanmoins reprendre l'habit de l'Oratoire. M. le prince de Conti qui pensoit alors sérieusement à se donner à Dieu, & qui alloit fréquemment à S. Magloire, eut lieu d'y connoître M. Esprit, dont la conversation & les manieres lui furent si agréables, qu'il lui donna un logement dans son hôtel, avec mille écus de pension. Peu de temps après M. Esprit, qui n'avoit jamais voulu s'engager dans l'état ecclésiastique, forma le dessein de se marier; & comme il n'avoit pas de quoi assurer le douaire d'une femme, le prince de Conti lui fit une promesse de quarante mille livres assignées sur le comté de Pezenas; & madame de Longueville lui donna quinze mille livres argent comptant. Quand M. le prince de Conti alla dans son gouvernement de Languedoc, où il est mort, M. Esprit l'y suivit par reconnoissance, & y devint ami si intime du gouverneur, que toutes les affaires, petites & grandes, passoient par ses mains. On assure que voyant que ce prince faisoit par-tout d'abondantes aumônes, il lui remit les quarante mille livres qu'il lui avoit données, en lui disant qu'elles seroient mieux en des mains si généreuses, qui répandoient si libéralement dans le sein des pauvres. Après avoir perdu M. le prince de Conti en 1666, il se tint le reste de ses jours en Languedoc, uniquement occupé à bien élever sa famille, qui consistoit en trois filles, dont deux ont été mariées, & l'autre est morte dans un couvent. Il mourut à Beziers le 6 juillet 1678. Nous avons de lui des *paraphrases de quelques pseaumes;* & *la fausseté des vertus humaines.* M. l'abbé d'Olivet, dans ses notes sur *l'histoire de l'académie françoise* de M. Pellisson, dit qu'on attribue à M. Esprit la traduction du panégyrique de Trajan, par Pline, qui a passé sous le nom d'un frere de M. l'abbé Esprit, lequel étoit aussi abbé. C'est sans doute à ce dernier que l'on doit donner pareillement des *maximes politiques mises en vers*, qui ont été imprimées en 1669 à Paris. C'est un excellent recueil de maximes pour l'éducation d'un prince. L'auteur les avoit faites pour M. le dauphin. La préface indique un petit nombre des meilleurs ouvrages qui ont été faits sur le même sujet. * Voyez l'*histoire de l'académie françoise* de M. Pellisson, avec les *notes* de M. d'Olivet, qui a continué cette histoire; *mémoires du temps*; *préface* de la traduction du *panégyrique de Pline*, par M. de Saci, de l'académie françoise.

ESPRIT (Saint) ordre de chevalerie. Nous trouvons deux ordres de ce nom. Le premier nommé du S. Esprit, ou *droit desir*, fut institué par Louis d'Anjou, dit de Tarente, prince du sang de France, roi de Jérusalem & de Sicile, époux de Jeanne I, reine de Naples, & comtesse de Provence. Il mit cet ordre sous la protection de saint Nicolas de Bari, dont l'image pendoit au bas du collier de l'ordre. L'institution s'en fit dans le château de l'Oeuf à Naples, le jour de la Pentecôte 1352, par une constitution contenant 25 chapitres, & qui commence ainsi dans le style de ce temps-là.

Nous Loys, par la grace de Dieu, roi de Jérusalem & de Sicile, àllonneur du saint Esprit, lequel jour par là grace que nous fûmes couronnez de nos royaumes, en essaucement de chevalerie, & accroissement d'honneur, avons ordonné de faire une compagnie de chevaliers, qui seront appellés les chevaliers du S. Esprit du droit desir, & lesdits chevaliers seront au nombre de trois cens, desquels Nous, comme trouveur & fondeur de cette compagnie, seront princeps; & aussi doivent être tous nos successeurs, rois de Jérusalem & de Sicile, &c.

Comme ce prince mourut sans enfans de la reine Jeanne I sa femme, & qu'il y eut après sa mort d'étranges révolutions dans ce royaume-là, cet ordre périt tellement, qu'il n'en seroit pas même resté la mémoire, si l'original de la constitution du roi Louis, ne fût tombée par hasard au pouvoir de la république de Venise, qui en fit présent à Henri III lorsqu'il revenoit de Pologne. Henri III prit ce qu'il voulut des statuts de cet ordre, & commanda au sieur de Chiverni de bruler l'original de la constitution, pour ne pas donner à connoître qu'un ordre semblable à celui qu'il établissoit, eût été institué auparavant. Mais ce ministre d'état, quoique très-fidéle à son maître, ne crut pas être obligé d'exécuter ce commandement, & cette piéce échut à l'évêque de Chartres son fils; d'où par succession de temps, elle tomba entre les mains de M. le président de Maisons, à ce que nous apprenons de M. le Laboureur qui en a donné la copie dans le second tome de ses additions aux mémoires du sieur Castelnau. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on comparera les statuts de l'ordre de Louis, roi de Naples, avec ceux de l'ordre de Henri III, on y trouvera une différence très-sensible, & nulle apparence que ceux-ci soient une imitation de ceux-là.

Le second ordre du S. Esprit, est celui qu'institua en France le roi Henri III. Comme l'ordre de chevalerie de S. Michel, fondé par Louis XI, après avoir été en grand honneur sous les quatre regnes suivans, étoit beaucoup déchu sous la régence de Catherine de Médicis, & durant les guerres civiles, Henri III, sans anéantir cet ordre de S. Michel, que l'on nommoit communément *l'ordre du roi*, voulut instituer celui du S. Esprit. Il s'en déclara chef & souverain, & en unit pour jamais la grande maîtrise à la couronne de France, voulant que ceux que l'on honore du collier de l'ordre du S. Esprit, reçussent la veille celui de saint Michel. C'est la raison pour laquelle on les nomme *chevaliers des ordres du roi.* La premiere cérémonie en fut faite par Henri III le 31 décembre 1578, & le 1 & 2 janvier 1579.

Les statuts de cet ordre furent d'abord composés de 75 articles, qui ont été depuis augmentés jusqu'à 97, & qui sont à présent à 95. Le nombre des chevaliers a été différent, mais il est à présent limité à cent, sans compter le souverain. Parmi ces cent, sont compris neuf prélats, qui sont cardinaux, archevêques, évêques ou abbés. Le grand aumônier est toujours du nombre de ces neuf, & ils sont nommés *commandeurs* de l'ordre du S. Esprit. Les grands officiers, savoir, le chancelier, le prévôt, le maître des cérémonies, le grand trésorier & le greffier, sont aussi du nombre des cent, & portent le titre de commandeurs. Outre ces officiers, il y a encore un intendant, un généalogiste, un hérault roi d'armes, & un huissier. Ces quatre derniers portoient autrefois la croix de l'ordre pendue au col, avec un ruban bleu comme les chevaliers; mais à présent elle est attachée par un ruban bleu plus étroit à la boutonniere de leur juste-au-corps. Tous les prélats, à l'exception du grand aumônier, les chevaliers, le chancelier & le prévôt, doivent faire preuve de noblesse paternelle, y compris le bisaïeul pour le moins. La croix de l'ordre est d'or, à huit rais, émaillée, chaque rayon pometé d'or, une fleur de lys d'or dans chacun des angles de la croix, & dans le milieu une colombe d'argent. Les chevaliers & officiers ont de l'autre

côté de cette colombe, un S. Michel, au lieu que les prélats portent la colombe des deux côtés de la croix, n'étant associés qu'à l'ordre du S. Esprit, & non à celui de S. Michel. Le collier de l'ordre est à présent composé de fleurs de lys, d'où naissent des flâmes & bouillons de feu; d'H couronnés avec des festons, & des trophées d'armes. C'est ainsi que le roi Henri IV le regla avec le chapitre l'an 1597, en changeant quelques petites choses de celui que Henri III avoit ordonné. Le même roi Henri III avoit fait dessein d'attribuer à chacun des prélats, chevaliers & officiers, des commanderies; mais son dessein n'ayant pas eu d'exécution, il assigna à chacun d'eux une pension de mille écus d'or, réduite depuis à trois mille livres, qui sont payées sur le provenu du droit du marc d'or affecté à l'ordre, & qui se leve sur tous les officiers pécuniaires du royaume, avant leur réception dans leurs charges.

Le 28 mai 1730 il fut tenu à Fontainebleau un chapitre de l'ordre du S. Esprit, dans lequel il fut fait un nouveau réglement, suivant lequel il fut arrêté qu'aucun officier de l'ordre, en vendant sa charge, ne pouroit en conserver les honneurs qu'après l'avoir exercée pendant vingt années; que le cordon ne se transféreroit plus à un autre, comme il s'étoit ci-devant pratiqué; les quatre principales charges de l'ordre furent fixées à deux cens mille livres; & pour dédommager ceux qui étoient titulaires, il fut ordonné qu'on payeroit à chacun d'eux une somme de cent mille livres.

On dit que Henri III institua cet ordre en l'honneur du S. Esprit, parceque le jour de la Pentecôte, il avoit eu deux couronnes, celle de Pologne, & celle de France. Quelques-uns donnent à cet ordre pour devise, *duce & auspice*, pour exprimer la protection du S. Esprit. * Sponde, *A. C.* 1353, *num.* 12, 1579, *num.* 1 & 2. Dupleix & Mezerai, *dans Henri III.* Villani, *lib.* 3, *c.* 83. Bouche, *hist. de Prov. l.* 9, *sect.* 3, § 7, *l.* 10, *c.* 8. Sainte-Marthe. Favin, &c. Maimbourg, *hist. de la ligue.* Le P. Helyot, *hist. des ordres monastiques & militaires.* Le P. Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

SUITE CHRONOLOGIQUE DES chevaliers de l'ordre du S. Esprit.

HENRI III, INSTITUTEUR ET PREMIER CHEF SOUVERAIN.

PRÉLATS.

En 1578. Charles de Bourbon II du nom, prince du sang, cardinal, légat d'Avignon, archevêque de Rouen, *le* 31 *décembre en l'eglise des Augustins de Paris.*

Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims.

René de Birague, cardinal & chancelier de France.

Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons, depuis archevêque de Reims, & cardinal.

Pierre de Gondi, cardinal, évêque de Paris.

Charles d'Escars, évêque de Langres.

René de Daillon du Lude, abbé de Châtelliers, depuis évêque de Baïeux.

Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, & grand aumônier de France.

CHEVALIERS.

Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers.

Philippe-Emanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

Jacques de Crussol, duc d'Uzès.

Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

Honorat de Savoye, marquis de Villars, maréchal & amiral de France.

Artus de Cossé, maréchal & grand panetier de France.

François Gouffier, seigneur de Crevecœur & de Bonnivet.

François d'Escars.

Charles d'Halluyn, seigneur de Piennes, marquis de Maignelai.

Charles de la Rochefoucaud, seigneur de Barbezieux.

Jean d'Escars, prince de Carenci.

Christophe Juvenal des Ursins, marquis de Trainel, gouverneur de Paris.

François le Roi, comte de Clinchamp, lieutenant des pays d'Anjou, de Touraine & du Maine.

Scipion de Fiesque, comte de Lavagne, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

Antoine, sire de Pons, comte de Marennes, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi.

Jacques, sire d'Humiers & de Monchi, marquis d'Ancre, gouverneur de Péronne.

Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France.

Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, gouverneur de Poitou.

Albert de Gondi, comte, puis duc de Rets, maréchal de France, & général des galeres.

René de Villequier, dit *le jeune & le gros*, gouverneur de Paris & de l'Isle de France.

Jean Blosset, baron de Torci, gouverneur de Paris, & de l'Isle de France.

Claude de Villequier, dit l'*Aîné*, vicomte de la Guerche, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, grand maître de l'artillerie de France.

Charles-Robert de la Marck; comte de Braine & de Maulevrier, capitaine des cent Suisses de la garde du corps du roi.

François de Balzac, seigneur d'Entragues, gouverneur d'Orléans.

Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, maître de l'artillerie du roi.

Philippe Strozzi, colonel général de l'infanterie françoise.

CHEVALIERS.

En 1579. François de Bourbon, prince de Conti, *le* 31 *décembre, en l'église des Augustins de Paris.*

François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne, duc de Saint-Fargeau, puis de Montpensier.

Henri de Lorraine I du nom, duc de Guise, grand maître de France.

Louis de S. Gelais, dit de Lusignan, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

Jean Ebrard, baron de Saint Sulpice.

Jacques de Matignon, comte de Torigni, maréchal de France.

Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fenelon.

CHEVALIERS.

En 1580. François de Luxembourg, duc de Pinei, prince de Tingri, ambassadeur à Rome, le 31 *décembre, en l'église de S. Sauveur de Blois.*

Charles de Birague, conseiller d'état.

Jean de Leaumont, seigneur de Puigaillard, maréchal de camp.

René de Rochechouart, seigneur de Mortemar, & de Vivonne.

Henri de Lenoncourt, maréchal de camp.

Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, vidame du Mans, capitaine des gardes du corps du roi Charles IX, ambassadeur en Allemagne & à Rome.

CHEVALIERS.

En 1581. Charles de Lorraine I du nom, duc d'Elbœuf, grand écuyer, & grand veneur de France, *le* 31 *décembre, en l'église des Augustins de Paris.*

Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France.

Gui de Daillon, comte du Lude, gouverneur de Poitou, & sénéchal d'Anjou.

François de la Baume, comte de Suze, lieutenant général pour le roi en Provence.

Antoine de Levi, comte de Quélus, gouverneur & sénéchal de Rouergue.

Jean de Thevalle, seigneur d'Aviré, gouverneur de Metz.

Louis d'Angennes, baron de Meslé, seigneur de Maintenon, grand maréchal des logis de la maison du roi, & ambassadeur en Espagne.

CHEVALIERS.

En 1582. Charles de Lorraine, duc de Maïenne, amiral & grand chambellan de France, *le* 31 *décembre en l'eglise des Augustins de Paris.*

Anne, duc de Joyeuse, amiral de France.

Jean-Louis de la Valette, dit de Nogaret, duc d'Espernon, amiral, & colonel général de l'infanterie françoise.

Tannegui le Veneur, comte de Tilieres, lieutenant général en Normandie.

Jean de Moui, seigneur de la Meilleraye, vice-amiral de France, lieutenant général en Normandie.

Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, gouverneur d'Angoumois.

François de Mandelot, vicomte de Châlons, gouverneur du Lyonnois.

Tristan de Rostaing, baron de la Guerche, grand maître des eaux & forêts de France.

Jean-Jacques de Suzane, comte de Cerni.

PRÉLAT.

En 1583. Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont, évêque & comte de Toul, *le* 31 *décembre, en l'église des Augustins de Paris.*

CHEVALIERS.

Honorat de Bueil, seigneur de Fontaines, vice-amiral de France, lieutenant général en Bretagne.

René de Rochefort, baron de Frollois, gouverneur du Blaisois.

Jean de Vivonne, marquis de Pisani, sénéchal de Saintonge.

Louis Chasteigner, seigneur de la Rocheposai, gouverneur de la Marche.

Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette, qui fut depuis amiral de France.

Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, depuis maréchal de France, & capucin.

Nicolas de Grimonville, seigneur de l'Archant, capitaine de cent archers de la garde du roi.

Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux.

François de la Vallette, seigneur de Cornusson, gouverneur & sénéchal de Toulouse.

François de Cazillac, seigneur de Cessac.

Joachim, seigneur de Dinteville, lieutenant général en Champagne.

Joachim de Château-vieux, comte de Confolant, chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis.

Charles de Balzac, seigneur de Clermont.

Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, depuis marquis de Guercheville, & comte de Beaumont sur Oise.

François de Chabanes, marquis de Curton, lieutenant général en Auvergne.

Robert de Combault, premier maître d'hôtel du roi.

François, seigneur de Saint-Nectaire, & de la Ferté-Nabert.

CHEVALIERS.

En 1584. Jean de S. Lari, baron de Termes, maréchal de camp, & gouverneur de Metz, *le* 31 *décembre en l'église des Augustins de Paris.*

Jean de Vienne, seigneur de Ruffé, gouverneur de Bourbonnois.

Louis Adhemar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant général en Provence.

CHEVALIERS.

En 1585. Charles de Bourbon, comte de Soissons, depuis grand-maître de France, *le* 31 *décembre en l'église des Augustins de Paris.*

Jean, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabile.

Adrien Tiercelin, seigneur de Brosse & de Sarcus, depuis lieutenant général en Champagne.

François Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charni.

Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, maréchal de France.

François d'O, seigneur de Fresnes, depuis premier gentilhomme de la chambre du roi, sur-intendant des finances & gouverneur de Paris.

Claude de la Chastre, baron de la Maisonfort, depuis maréchal de France.

Giraud de Mauleon, seigneur de Gourdon, gouverneur de Calais.

Jacques de Loubens, seigneur de Verdale.

Louis de Berton, seigneur de Crillon, mestre de camp du régiment des gardes.

Jean d'Angennes, seigneur de Poigni, qui fut ambassadeur en Savoye & à Vienne.

François de la Jugie du Pui, baron de Rieux, gouverneur de Narbonne.

François-Louis d'Agoût & de Montauban, comte de Sault.

Guillaume de Saulx, vicomte de Tavanne, lieutenant général en Bourgogne.

Meri de Barbezieres, seigneur de Chemeraut, grand maréchal de logis de la maison du roi.

François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand prévôt de France.

Gabriel de Caumont, comte de Lauzun.

Hector de Gondrin & de Pardaillan, seigneur de Montespan.

Louis de Champagne, comte de la Suze au Mainé.

René de Bouillé, comte de Créancé, gouverneur de Périgueux.

Louis du Bois, seigneur des Arpentis, gouverneur de Touraine.

Jean d'O, seigneur de Manou, capitaine de cent archers du corps du roi.

Henri de Silli, comte de la Roche-guyon, damoiseau de Commerci.

Antoine de Baufremont, dit de Vienne, marquis d'Arc en Barrois.

Jean du Châtelet, baron de Thons & de Champignelles, gouverneur de Langres.

François d'Escoubleau, seigneur de Joui, depuis marquis d'Alluye, premier écuyer de la grande écurie.

Charles d'Ongnies, comte de Chaulnes.

David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Périgord.

CHEVALIERS.

En 1586. Georges, baron de Villequier, vicomte de la Guierche, *le* 31 *décembre en l'église des Augustins de Paris.*

Jacques de Moui, fils de Charles de Moui, vice-amiral de France.

Charles de Vivonne, seigneur de la Chasteigneraye, sénéchal de Saintonge.

Jacques le Veneur, comte de Tillieres, lieutenant général de la haute-Normandie.

PRÉLAT.

En 1587. François de Foix-Candale, évêque d'Aire.

HENRI IV, DEUXIÉME CHEF SOUVERAIN DE L'ORDRE, ne reçut le collier qu'à son sacre, le 28 février 1594, & commit pendant cet intervalle le plus ancien chevalier pour présider en sa place.

PRÉLAT.

En 1592. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, grand aumônier de France, *le* 31 *décembre, en l'église de Mante.*

CHEVALIER.

Charles de Gontaut, baron de Biron, & maréchal de camp, depuis duc de Biron, pair & maréchal de France.

PRÉLATS.

En 1595. Philippe du Bec, archevêque & duc de Reims, *le* 7 *janvier, en l'église des Augustins de Paris.*

Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais.

CHEVALIERS.

Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie.

Henri d'Orléans, duc de Longueville.

François d'Orléans, comte de Saint-Paul, depuis duc de Fronsac.

Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment des gardes.

Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, depuis maréchal de France.

François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, depuis grand maître de l'artillerie de France, & gouverneur de Brouage.

Roger de Saint-Lari & de Bellegarde, baron de Termes, grand écuyer de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, & depuis duc de Bellegarde.

Henri d'Albret, comte de Marennes, baron de Miossens.

Antoine, seigneur de Roquelaure, depuis maréchal de France, & lieutenant général en Guienne.

Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancei, depuis maréchal de France.

François de Cugnac, seigneur de Dampierre, maréchal de camp.

Antoine de Silli, comte de la Rochepot, depuis gouverneur d'Anjou.

Odet de Matignon, comte de Torigni, lieutenant général en Normandie.

François de la Grange, seigneur de Montigni, depuis maréchal de France.

Charles de Balzac, baron de Dunes.

Charles de Cossé, comte, puis duc de Brissac, maréchal de France.

Pierre de Mornai, seigneur de Buhi, maréchal de camp & lieutenant général en l'Isle de France.

François de la Magdeleine, marquis de Ragni, gouverneur du Nivernois.

Claude de l'Isle, seigneur de Marivaut, gouverneur de Laon.

Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France.

Humbert de Marcilli, seigneur de Cipierre, maréchal de camp.

Gilbert de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

René Viau, seigneur de Chanlivaut, gouverneur de l'Auxerrois.

Claude Gruel, seigneur de la Frete.

Georges Babou, seigneur de la Bourdaisiére, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi.

CHEVALIERS.

En 1597. Henri duc de Montmorenci, connétable de France, *le* 5 *janvier en l'église de l'abbaye de saint Ouen de Rouen.*

Hercule de Rohan, duc de Montbazon, depuis grand veneur de France.

Charles de Montmorenci, baron, depuis duc de Damville, amiral de France.

Alfonse d'Ornano, depuis maréchal de France.

Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France.

Charles de Luxembourg, comte de Brienne, & de Roussi, gouverneur de Metz.

Gilbert de la Trémouille, marquis de Royan, comte d'Olonne, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, & sénéchal de Poitou.

Jacques Chabot, marquis de Mirabeau, comte de Charni, mestre de camp du régiment de Champagne, & lieutenant de roi en Bourgogne.

Jean, sire de Bueil, comte de Sancerre & de Marans, grand échanson de France.

Guillaume de Gadagne, baron de Verdun, & gouverneur du Lyonnois.

Louis de l'Hospital, marquis de Vitri, capitaine des gardes du corps, & gouverneur de Meaux.

Pons de Lauzieres-Themines-Cardaillac, marquis de Themines, depuis maréchal de France.

Louis d'Ongnies, comte de Chaunes, gouverneur de Péronne, Montdidier & Roye.

Edme de Malain, baron de Luz, lieutenant de roi en Bourgogne.

Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux, marquis de Nolai, gouverneur de Boulogne.

Louis de la Chastre, baron de la Maisonfort, depuis maréchal de France.

Jean de Durfort, seigneur de Born, lieutenant général de l'artillerie de France.

Louis de Bueil, seigneur de Racan.

Claude de Harville, seigneur de Paloiseau, baron de Nainville, gouverneur de Compiégne & de Calais.

Eustache de Conflans, vicomte d'Auchi, lieutenant général des armées du roi.

Louis de Grimonville, seigneur de Larchant, gouverneur d'Evreux.

Charles de Neufville, baron, puis marquis d'Alincourt, grand maréchal des logis de la maison du roi, & gouverneur du Lyonnois.

CHEVALIERS.

En 1599. Anne de Levis, duc de Ventadour, gouverneur du Limosin, *le* 3 *janvier, en l'église des Augustins de Paris.*

Jacques Mitte, seigneur de Chevrieres de Saint-Chaumont, lieutenant général au gouvernement du Lyonnois.

Jean-François d'Averton, seigneur de Belin, baron de Milli, gouverneur de Ham.

Bertrand de Baylens, baron de Poyane, gouverneur d'Acqs, & sénéchal des landes de Bourdeaux.

René de Rieux, seigneur de Sourdeac, marquis d'Oixan, gouverneur de Brest.

Brandelis de Champagne, marquis de Villaines.

Jacques de l'Hospital, marquis de Choisi, gouverneur & sénéchal d'Auvergne.

Robert de la Vieuville, baron de Rugles, grand fauconier de France, & gouverneur de Reims.

Charles de Matignon, comte de Torigni, lieutenant général en la basse Normandie.

François Juvenal des Ursins, marquis de Trainel.

PRÉLATS.

En 1606. Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, frere naturel du roi Henri IV, fut associé à l'ordre, après avoir donné la démission de sa charge de chancelier des ordres.

Jacques Davi du Perron, cardinal, archevêque de Sens, grand aumônier de France.

CHEVALIERS.

En 1608. Jean Antoine Ursin, duc de Santo-Gemini, prince de Scandriglia, & comte d'Ercole.

Alexandre Sforza-Conti, duc de Segni, prince de Valmontane, comte de Santa Fior.

LOUIS XIII, TROISIÉME CHEF SOUVERAIN DE L'ORDRE, reçut le collier le 18 octobre 1610 le lendemain de son sacre.

Le même jour, Henri de Bourbon II du nom, prince de Condé, premier pair de France.

PRELAT.

En 1618. François de la Rochefoucaud, cardinal évêque de Senlis, grand aumônier de France.

PRÉLATS.

En 1619. Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, maître de l'oratoire du roi, *le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.*

Bertrand d'Echaux, archevêque de Tours, & premier aumônier du roi.

Christophe de Lestang, évêque de Carcassonne, & maître de la Chapelle du roi.

Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans.

Artus d'Espinay de Saint-Luc, nommé évêque de Marseille.

CHEVALIERS.

Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, frere du roi Louis XIII.

Louis de Bourbon, comte de Soissons, grand maître de France, gouverneur de Dauphiné.

Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence.

Henri de Lorraine, duc de Maïenne & d'Aiguillon, grand chambellan de France.

Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, grand chambellan de France.

César duc de Vendôme, depuis grand maître & surintendant général de la navigation & du commerce de France.

Charles de Valois, duc d'Angoulême, colonel général de la cavalerie légere de France.

Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Henri duc de Montmorenci, amiral de France, gouverneur de Languedoc, depuis maréchal de France.

Emanuel de Crussol, duc d'Uzès, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

Henri de Gondi, duc de Retz & de Beaupreau.

Charles d'Albert, duc de Luines, grand fauconnier de France, gouverneur de Picardie, depuis connétable de France.

Louis de Rohan, comte de Rochefort, depuis prince de Guemené, duc de Montbazon, grand veneur de France.

Joachim de Bellengreville, seigneur de Neuville, grand prévôt de l'hôtel du roi.

Martin de Bellai, prince d'Ivetot, maréchal de camp.

Charles, sire de Créqui, prince de Poix, comte de Sault, depuis duc de Lesdiguieres, pair & maréchal de France.

Gilbert Filhet, seigneur de la Curée, maréchal de camp.

Philippe de Bethune, comte de Charost, employé en plusieurs ambassades.

Charles de Coligni, marquis d'Andelot, lieutenant général en Champagne.

Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Geran, gouverneur du Bourbonnois, puis maréchal de France.

René du Bec, marquis de Vardes.

Antoine-Arnaud de Gondrin & de Pardaillan, seigneur de Montespan, capitaine des gardes du corps du roi, maréchal de camp, & lieutenant général de Guienne.

Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, surintendant des finances, depuis maréchal de France.

François de Bassompierre, colonel général des Suisses, puis maréchal de France.

Henri, vicomte de Bourdeille, marquis d'Archiac, sénéchal & gouverneur de Périgord.

Jean-Baptiste d'Ornano, marquis de Montlor, colonel général des Corses, lieutenant général en Normandie, gouverneur de la personne de MONSIEUR, frere unique du roi, puis maréchal de France.

Timoleon d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, comte d'Estelan, gouverneur de Brouage, puis maréchal de France.

René Potier, comte, puis duc de Tresmes, capitaine des gardes du corps du roi.

Henri de Beaufremont, marquis de Senecei, gouverneur d'Auxonne.

Philippe Emanuel de Gondi, comte de Joigni, général des galeres de France, puis pere de l'oratoire.

Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, vidame du Mans, ci-devant capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, & maréchal de camp.

Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, marquis d'Humieres, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, & gouverneur de Compiégne.

Bertrand de Vignoles, dit la Hire, baron de Vignoles, maréchal de camp.

Antoine de Gramont-Toulongeon, souverain de Bidache, comte de Guiche, puis duc de Gramont.

François de Caumont, comte de Lauzun.

Léonor de la Magdeleine, marquis de Ragni, lieutenant pour le roi au comté de Charollois.

Melchior Mitte, de Miolans, marquis de S. Chaumont, ci-devant ambassadeur à Rome.

Honoré d'Albert, maréchal de France, depuis duc de Chaulnes.

Jean de Warignies, seigneur de Blainville, maître de la garderobe du roi.

Léon d'Albert, seigneur de Brantes, depuis duc de Luxembourg.

Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis.

Charles de Vivonne, seigneur de la Chasteigneraye, gouverneur de Partenai.

André de Cochefilet, comte de Vauvineux, dit le comte de Vaucelas, ambassadeur en Espagne.

Gaspard Dauvet, seigneur des Marests, gouverneur de Beauvais, & pays de Beauvoisis.

Lancelot, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabile.

Charles, sire de Rambures, maréchal de camp, gouverneur de Dourlens.

Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Palluau, capitaine des châteaux de S. Germain en Laie, & premier maître de l'hôtel du roi.

Nicolas de l'Hospital, marquis, puis duc de Vitri, maréchal de France.

Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre du roi, & gouverneur de Touraine.

François de l'Hospital, seigneur du Halier, capitaine des gardes du corps du roi, depuis maréchal de France.

Louis de la Marck, marquis de Mauni, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche.

Charles, marquis, puis duc de la Vieuville, capitaine des gardes du corps du roi, surintendant des finances, & grand fauconier de France.

Louis d'Aloigni, marquis de Rochefort, baron de Craon & bailli de Berri.

César-Auguste de S. Lari, baron de Termes, grand écuyer de France.

Alexandre de Rohan, marquis de Marigni, frere d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon.

François de Silli, comte, puis duc de la Rocheguyon, grand louvetier de France.

Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, & vice-amiral de France.

François, comte de la Rochefoucaud, gouverneur de Poitou.

Jacques d'Estampes, seigneur de Valençai, grand

maréchal des logis de la maison du roi, puis gouverneur de Calais.

En 1622. François de Bonne, duc de Lesdiguieres, pair & connétable de France, gouverneur & lieutenant général de Dauphiné, *le 25 juillet à Grenoble.*

CHEVALIER.

En 1625. Antoine Coiffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, depuis maréchal de France, reçut le collier à Londres.

PRÉLAT.

En 1632. Alfonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal & archevêque de Lyon, grand aumônier de France, *le 24 mars.*

PRÉLATS.

En 1633. Armand-Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu, pair de France, &c. *le 14 mai à Fontainebleau.*

Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse.

Claude de Rebé, archevêque de Narbonne.

Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris.

Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bourdeaux.

CHEVALIERS.

Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie.

Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, depuis grand écuyer de France.

Louis-Emanuel de Valois, comte d'Alets, depuis duc d'Angoulême & gouverneur de Provence.

Henri de la Trémoille, duc de Thouars.

Charles de Levis, duc de Ventadour.

Henri de Nogaret de la Vallette, & de Foix, duc de Candale.

Charles de Schomberg, duc d'Alluin, gouverneur du Languedoc, puis maréchal de France.

François de Cossé, duc de Brisac, grand panetier de France.

Bernard de Nogaret de la Vallette & de Foix, duc de la Vallette & d'Espernon, colonel général de l'infanterie françoise.

Charles-Henri, comte de Clermont & de Tonnere, premier baron, & connétable héréditaire de Dauphiné.

François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, puis duc & pair de France.

Jean de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, maréchal de camp & gouverneur de Châlons.

Henri de S. Nectaire, marquis de la Ferté Nabert.

Philibert, vicomte de Pompadour, lieutenant général en Limosin.

René aux Epaules, dit de Laval, marquis de Néelle, maréchal de camp.

Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des gardes du corps du roi.

Charles, comte de Lannoi, premier maître d'hôtel du roi, gouverneur de Montreuil.

François de Nagu, marquis de Varennes, gouverneur d'Aigues-mortes.

Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, depuis gouverneur d'Anjou.

Jean de Gallard, comte de Brassac, gouverneur de Saintonge.

François de Noailles, comte d'Ayen, maréchal de camp, lieutenant général en Auvergne.

Bernard de Baylens, baron de Poyane, lieutenant général au pays de Bearn.

Gabriel de la Vallée-Fossés, marquis d'Everli, maréchal de camp, gouverneur de Verdun.

Charles de Livron, marquis de Bourbonne, lieutenant général en Champagne, maréchal de camp.

Gaspard Armand, vicomte de Polignac.

Louis, vicomte, puis duc d'Arpajon, marquis de Severac, maréchal de camp.

Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis & d'Alluye, maréchal de camp, gouverneur du pays Orléanois.

François de Bonne, de Créqui, comte de Sault, depuis duc de Lesdiguieres, & gouverneur de Dauphiné.

François de Bethune, comte d'Orval, puis duc de Bethune.

Claude de S. Simon, grand louvetier de France, depuis duc de S. Simon.

Charles de Cambout, baron du Pont-Château, marquis de Coislin, lieutenant général en basse Bretagne.

François de Wignerot, marquis du Pont-de-Courlai, depuis général des galeres de France.

Charles de la Porte, marquis, puis duc de la Meilleraye, depuis grand maître de l'artillerie, & maréchal de France.

Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemar, depuis duc, & gouverneur de Paris.

Antoine d'Aumont, seigneur de Villequier, depuis duc & maréchal de France.

Just-Henri, comte de Tournon & de Roussillon, sénéchal d'Auvergne, maréchal de camp.

Louis de Moui, seigneur de la Meilleraye, lieutenant général en Normandie.

Charles de Damas, comte de Thianges, maréchal de camp, lieutenant général des pays de Bresse & de Charollois.

Hector de Gelas & de Voisins, marquis de Leberon, & d'Ambres, vicomte de Lautrec, sénéchal & gouverneur de Lauragais.

Henri de Baudean, comte de Parabere, marquis de la Mothe-Sainte-Eraye, lieutenant de roi du bas-Poitou.

Jean de Monchi, marquis de Montcarvel, gouverneur de la ville d'Ardres.

Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, marquis de Guercheville, comte de la Rocheguyon, depuis duc.

Charles de S. Simon, seigneur du Plessis, depuis marquis de S. Simon, & gouverneur de Senlis.

CHEVALIER.

En 1642. Honoré Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

LOUIS XIV, SURNOMMÉ LE GRAND,

QUATRIEME CHEF SOUVERAIN DE L'ORDRE, ne reçut le collier de l'ordre, que le lendemain de son sacre, le 8 juin 1654.

PRÉLAT.

En 1653. Antoine Barberin, cardinal, évêque de Palestrine, grand aumônier de France.

CHEVALIER.

En 1654. Philippe de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frere unique du roi, *le 8 juin.*

PRELATS.

En 1661. Camille de Neufville-Villeroi, archevêque de Lyon, *le 31 décembre, en l'église des Augustins de Paris.*

François Adhemar de Monteil, de Grignan, archevêque d'Arles.

George d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, auparavant archevêque d'Embrun.

François de Harlai de Chanvallon, archevêque de Rouen, depuis archevêque de Paris.

Leonor de Matignon, évêque de Lisieux.

Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi.

Henri de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, puis archevêque d'Auch.

Philippe-Emanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans.

CHEVALIERS.

Louis de Bourbon, II du nom, prince de Condé.

Henri-

Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enguien, grand-maître de France.
Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Languedoc.
Henri de Bourbon, duc de Verneuil.
Louis, duc de Vendôme & de Mercœur, gouverneur de Provence, depuis cardinal, & légat du pape en France.
François de Vendôme, duc de Beaufort, grand-maître, & furintendant de la navigation de France.
François de Cruſſol, duc d'Uzès.
Louis-Charles d'Albert, duc de Luines.
Charles d'Albert, dit d'Ailli, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne.
François, duc de la Rochefoucaud.
Pierre de Gondi, duc de Retz, auparavant général des galeres.
Antoine, duc de Gramont, maréchal de France.
Céſar, duc de Choiſeul, maréchal de France, comte du Pleſſis-Praſlin.
Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, maréchal de France.
Charles, duc de Créqui, depuis gouverneur de Paris.
Jacques d'Eſtampes, marquis de la Ferté-Imbaud, & de Mauni, maréchal de France.
Henri, duc de Senneterre, maréchal de France, gouverneur de Metz.
Philippe de Montaut, duc de Navailles, depuis maréchal de France.
Jacques Rouxel, comte de Grancei, & de Medavi, maréchal de France.
Gaſton Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, gouverneur de Leictoure en Armagnac.
Philippe Mancini, & Mazarini, duc de Nevers.
Jules Ceſarini, duc de Caſtelnove, baron Romain.
François de Beauvillier, duc de S. Aignan, premier gentilhomme de la chambre du roi.
Henri de Daillon, comte du Lude, depuis duc, grand-maître de l'artillerie de France.
Louis de Bethune, duc de Charoſt, dit de Bethune, lieutenant général en Picardie.
Anne duc de Noailles, comte d'Ayen, gouverneur du comté de Rouſſillon.
François de Comenge, ſeigneur de Guitaut, gouverneur de Saumur.
François de Clermont, comte de Tonnerre.
Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Eſpinoi, connétable héreditaire de Flandre.
Céſar-Phœbus d'Albret, maréchal de France, gouverneur de Guienne.
François-René du Bec, marquis de Vardes, capitaine des cent Suiſſes de la garde ordinaire du corps du roi.
Charles-Maximilien de Belleforiere, marquis de Soyecourt, grand-veneur de France.
François-Paul de Clermont, marquis de Montglat, comte de Chiverni, ci-devant grand-maître de la garderobe du roi.
Philippe de Clerembaud, comte de Palluau, maréchal de France.
Jean de Schulembourg, comte de Montdejeu, maréchal de France.
Gaſton-Jean-Baptiſte, comte de Comenge, gouverneur de Saumur.
François de Simiane, marquis de Gordes, grand ſénéchal de Provence.
Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie du roi.
Jean du Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de France.
Charles, comte de Froulai, grand maréchal des logis de la maiſon du roi.
Jacques-François, marquis de Hautefort, comte de Montignac, premier écuyer de la reine.
François de Matignon, comte de Torighi, lieutenant général en Baſſe-Normandie.
Charles de Sainte-Maure, duc de Montauſier, gouverneur de monſeigneur le dauphin.
François d'Eſpinay, marquis de S. Luc, lieutenant général en Guienne.
Hippolyte, comte de Bethune, chevalier d'honneur de la reine.
Ferdinand de la Baume, comte de Mont-revel, lieutenant général au pays de Breſſe, Bugei, &c.
Louis-Armand, vicomte de Polignac, gouverneur de la ville du Pui.
Antoine de Brouilli, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol.
Jean, marquis de Pompadour, lieutenant général en Limoſin.
Louis de Cardaillac & de Levis, comte du Bioule, lieutenant général en Languedoc.
Scipion-Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, lieutenant général en Languedoc.
François de Monſtiers, comte de Merinville, & de Rieux, ci-devant lieutenant général en Provence.
Henri de Baylens, marquis de Poyane, lieutenant général en Bearn.
Leon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant général des pays de Saintonge & d'Angoumois.
Jacques Eſthuer, comte de la Vauguyon, marquis de S. Megrin, ſénéchal de Guienne.
François de Joyeuſe, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon & de Beaumont.
Timoleon, comte de Coſſé, grand panetier de France.
Charles Martel, comte de Clere, capitaine des gardes du corps françoiſes de Monſieur, frere unique du roi.
Jean-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, capitaine des gardes de Monſieur, frere unique du roi.
Nicolas-Joachim Rouaut, marquis de Gamaches, gouverneur de S. Valeri & de Rue.
Godefroi, comte d'Eſtrades, gouverneur de Dunkerque, depuis maréchal de France.
René-Gaſpard de la Croix, marquis de Caſtries, gouverneur de Montpellier.
Guillaume de Pechepeyrou & de Comenges, comte de Guitaut, ci-devant capitaine-lieutenant de la compagnie des chevaux-légers.
En 1663. Chriſtian-Louis, duc de Meckelbourg, *le 4 novembre.*

PRÉLAT.

En 1671. Emanuel-Théodoſe de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France.

CHEVALIERS.

En 1675. Flavio-Urſin, duc de Bracciano, baron Romain, & prince du Soglio, *le 29 ſeptembre, à Rome.*
Louis Sforce, duc de Sforce, d'Ognano & de Segni.
Philippe Colonna, prince de Sonnino.
En 1675. François, marquis de Bethune, ambaſſadeur extraordinaire en Pologne, *le 22 décembre, à S. Germain en Laye.*
En 1676. Jean Sobieski, roi de Pologne, *le 30 novembre, à Zockierw.*
En 1682. Louis, dauphin de Viennois, fils unique de Louis XIV, *le premier janvier, à S. Germain en Laye.*
En 1686. Philippe d'Orléans, duc de Chartres, fils de Monſieur, frere unique de ſa majeſté, *le 2 juin, à Verſailles le jour de la Pentecôte.*

Louis, duc de Bourbon, depuis duc d'Enguien.

François-Louis de Bourbon, prince de Conti.

Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine.

PRÉLATS.

En 1688. César, cardinal d'Estrées, *le* 30 *décembre & premier janvier à Versailles.*

Pierre, cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne.

Charles-Maurice le Tellier, archevêque de Reims.

Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, premier aumônier du roi, puis fait cardinal & grand aumônier de France.

CHEVALIERS.

Louis-Joseph duc de Vendôme.

Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France.

Henri de Lorraine, comte de Brionne, reçu en survivance de la charge de grand écuyer de France.

Philippe, prince de Lorraine.

Charles de Lorraine, comte de Marsan.

Charles Belgique-Hollande de la Tremouille, duc de Thouars, & premier gentilhomme de la chambre.

Emanuel de Crussol, duc d'Uzès.

Maximilien-Pierre-François de Bethune, duc de Sulli.

Charles-Honoré d'Albert, duc de Luines & de Chevreuse.

Armand-Jean de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu & de Fronsac.

François, duc de la Rochefoucaud.

Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois.

François-Annibal d'Estrées de Lauzieres, duc d'Estrées.

Antoine-Charles, duc de Gramont.

Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, de la Meilleraye, & de Mayenne.

François de Neufville, duc de Villeroi, maréchal de France.

Paul de Beauvillier, duc de S. Aignan.

Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan.

Leon Potier, duc de Gesvres.

Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France.

Armand du Cambout, duc de Coislin.

Auguste, duc de Choiseul.

Louis-Marie, duc d'Aumont.

François-Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg & de Pinei, maréchal de France.

François d'Aubusson de la Feuillade, duc de Rouanez, maréchal de France.

Bernardin Gigaut, marquis de Bellefons, maréchal de France.

Louis de Crevant, marquis, depuis duc d'Humieres, maréchal de France.

Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, maréchal de France.

Gui Aldonse de Durfort, comte de Lorges, depuis duc de Quintin, maréchal de France.

Armand de Bethune, duc de Charost-Bethune.

Jean, comte d'Estrées, vice-amiral & maréchal de France.

Charles, duc de la Vieuville, gouverneur de Poitou, chevalier d'honneur de la feue reine, & gouverneur de Monsieur Philippe d'Orléans, duc de Chartres.

Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de Tilladet, capitaine des cent Suisses de la garde du roi.

Louis de Caillebot, marquis de la Salle, maître de la garderobe du roi.

Jacques-Louis de Beringhen, premier écuyer du roi.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, chevalier d'honneur de madame la dauphine.

Philibert, comte de Gramont.

Louis-François, marquis, depuis duc de Boufflers, maréchal de France.

François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général au gouvernement de Normandie.

Henri de Mornai, marquis de Montchevreuil, capitaine & gouverneur de S. Germain en Laye.

Edouard-François Colbert, comte de Maulevrier.

Joseph de Pons de Guimera, baron de Montclar, lieutenant général des armées du roi.

Henri-Charles, sire de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

Pierre, marquis de Villars, conseiller d'état d'épée, ambassadeur en Savoye, en Danemarck & en Espagne.

François-Adheimar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant général en Provence.

Claude, comte de Choiseul de Francieres, depuis maréchal de France.

Jacques, marquis de Matignon, lieutenant général en basse Normandie.

Jean-Armand de Joyeuse, maréchal de France.

François de Calvo, lieutenant général des armées du roi.

Charles, comte d'Aubigné, gouverneur de Berri.

Charles de Montsaulnin, comte de Montal, lieutenant général des armées du roi.

Claude de Thiard, comte de Bissi, lieutenant général des armées du roi.

Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, premier écuyer & grand veneur de Monsieur, frere unique du roi.

François, comte de Montberon, lieutenant général des armées du roi.

Philippe-Auguste le Hardi, marquis de la Trousse, capitaine-lieutenant des gendarmes dauphins, lieutenant général des armées du roi.

François de Moneſtai, marquis de Chaseron, lieutenant général des armées du roi.

Bernard de la Guiche, comte de S. Geran, lieutenant général des armées du roi.

François d'Escoubleau de Sourdis, lieutenant général des armées du roi.

Philippe-Emanuel-Ferdinand-François de Croi, comte de Solre, depuis lieutenant général des armées du roi.

André de Bethoulat, comte de Vauguyon, conseiller d'état d'épée, ci-devant ambassadeur en Espagne.

Georges de Monchi, marquis d'Hoquincourt, lieutenant général en Picardie, & lieutenant général des armées du roi.

Olivier de S. Georges, marquis de Verac, lieutenant général, & commandant pour le roi en Poitou.

René Martel, marquis d'Arci, ambassadeur en Savoye, depuis gouverneur de M. le duc de Chartres, & conseiller d'état d'épée.

Alexis-Henri-Maximilien, marquis de Châtillon, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frere unique du roi.

Nicolas de Chalon du Blé, marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France.

René de Froulai, comte de Tessé, depuis maréchal de France, & premier écuyer de madame la dauphine, & grand d'Espagne.

Charles de Mornai, marquis de Villarceaux, capitaine-lieutenant des chevaux-légers de monseigneur le dauphin.

Charles d'Estampes, marquis de Mauni, la Ferté-Imbaut, capitaine des gardes de Monsieur Philippe de France, duc d'Orléans.

Hiacynthe de Quatrebarbes, marquis de la Rongere, chevalier d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans.

Jean d'Audibert, comte de Luſſan, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé.

PRÉLATS.

En 1689. Touſſaint de Forbin de Janſon, évêque & comte de Beauvais, depuis cardinal, & grand aumônier de France.

En 1693. Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, *le 2 février.*

En 1694. Guillaume Egon de Furſtemberg, cardinal, évêque & prince de Strasbourg.

Henri de la Grange d'Arquien, depuis cardinal.

CHEVALIERS.

En 1695. Louis de France, duc de Bourgogne, puis dauphin de Viennois, *le 22 mai.*

Philippe de France, duc d'Anjou, depuis roi d'Eſpagne.

PRÉLAT.

En 1695. François de Clermont-Tonnerrre, évêque de Noyon, pair de France, *le premier janvier.*

CHEVALIERS.

Louis de Guiſcar, comte de Neufvi, lieutenant général des armées du roi.

Antonio, duc de Lanti, prince de Belmont, Romain, *admis & non reçu.*

PRÉLAT.

En 1698. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, depuis cardinal.

CHEVALIERS.

En 1699. Charles de France, duc de Berri, *le 2 février.*

Guido Vaïni, prince de Cantaloupe, Romain, *le 2 juin.*

En 1700. Alexandre Sobieski, prince de Pologne.

Conſtantin Sobieski ſon frere.

PRÉLATS.

En 1701. Daniel de Coſnac, archevêque d'Aix, *le 15 mai.*

Charles-Henri du Cambout de Coiſlin, évêque de Metz, premier aumônier du roi, depuis duc de Coiſlin.

CHEVALIERS.

Camille d'Hoſtun, de la Beaume, comte de Tallard, depuis maréchal de France.

En 1702. Roſtaing Cantelmi, duc de Popoli, Napolitain, *admis & reçu le 26 juillet* 1717.

Charles de Broglio, comte de Revel, lieutenant général des armées du roi.

En 1702, *le* 4 *juin, furent nommés* D. Juan Claro Alonſo Perez de Guzman el Bueno, onziéme duc de Medina Sidonia.

D. Franciſco-Antonio-Caſimiro-Alfonſo-Pimentel, comte de Benavente.

D. Fadrique de Toledo Oſorio, marquis de Villafranca.

D. Juan Franciſco Pacheco Tellez Giron, duc d'Ucede, comte de Montalval. *Ils furent admis en* 1703.

PRÉLAT.

En 1703. D. Louis-Manuel Portocarrero, cardinal, archevêque de Tolède, *admis le* 16 *avril de la même année.*

CHEVALIERS.

Ferdinand, comte de Marchin, depuis maréchal de France, reçut le collier *le 2 février.*

En 1704. D. Iſidore de la Cueva & Benavides, marquis de Bedmar, *nommé le 2 février, admis le 2 ſeptembre ſuivant, & reçu le* 8 *mars* 1705.

PRÉLAT.

En 1705. Jean d'Eſtrées, abbé d'Evron & de Preaux, ci-devant ambaſſadeur en Portugal, nommé à l'archevêché de Cambrai, *le 2 janvier.*

CHEVALIERS.

Roger Brûlart, marquis de Silleri-Puiſieux, lieutenant général des armées du roi, & ambaſſadeur en Suiſſe.

En 1705, *le* 2 *février.* Henri, duc d'Harcourt, maréchal de France. *Il ne fut reçu, à cauſe de ſa maladie, que le* 8 *mars ſuivant.*

Victor-Marie d'Eſtrées, vice-amiral, & maréchal de France, dit le maréchal de Cœuvres, grand d'Eſpagne.

François-Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, grand d'Eſpagne & gouverneur de Provence.

Noël Bouton, marquis de Chamilli, maréchal de France.

François-Louis de Rouſſelet, marquis de Château-renaut, vice-amiral & maréchal de France.

Sébaſtien le Prêtre, ſeigneur de Vauban, maréchal de France.

Conrad de Roſen, comte de Bolwiler, maréchal de France.

Nicolas-Auguſte de la Baume, marquis de Montrevel, maréchal de France.

PRÉLAT.

En 1708. Joſeph, cardinal de la Trémoille, *nommé le* 27 *mai.*

CHEVALIERS.

En 1709. Louis-Henri, duc de Bourbon, pair & grand maître de France.

En 1711. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, *le* 1 *janvier.*

Jacques-Leonor-Rouxel, comte de Medavi & de Grancei.

Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg.

François-Zenobe-Philippe Albergotti, lieutenant général des armées du roi.

Louis-François, marquis de Goësbriant.

En 1712. Louis, duc d'Aumont.

PRÉLAT.

En 1713. Armand-Gaſton de Rohan, cardinal, grand aumônier de France, évêque & prince de Straſbourg.

CHEVALIERS.

En 1717. Louis I du nom, roi d'Eſpagne, alors prince des Aſturies.

LOUIS XV, CINQUIÉME CHEF SOUVERAIN DE L'ORDRE, ne reçut le collier de l'ordre que le lendemain de ſon ſacre à Reims le 27 octobre 1722.

CHEVALIERS.

D. Joſeph de Benavides, Carillo-Giron, duc d'Oſſonne, grand d'Eſpagne, &c. ambaſſadeur extraordinaire en France, fut propoſé le 22 janvier 1722 pour être reçu chevalier dans la premiere promotion que ſa majeſté en feroit après ſon ſacre, & en attendant le roi lui accorda un brevet pour porter le cordon bleu.

Le 27 *octobre* 1722. Louis, duc d'Orléans, alors duc de Chartres.

Charles de Bourbon, comte de Charolois.

En 1724, *le* 2 *février.* Louis de Bourbon, comte de Clermont.

PRÉLATS.

Philippe-Antoine Gualterio, cardinal, abbé de ſaint Victor de Paris, de ſaint Remi de Reims, &c. ci-devant nonce en France.

Henri-Pons de Thyard de Biſſi, cardinal, évêque de Meaux.

Leon Potier de Geſvres, cardinal, archevêque de Bourges.

François-Paul de Neufville de Villeroi, archevêque de Lyon, primat des Gaules.

Charles-Gaſpard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque d'Aix.

René-François de Beauvau du Rivau, archevêque de Narbonne.

CHEVALIERS.

Charles, prince de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France.

Charles-Louis de Lorraine, comte de Marsan, prince de Pons.

Jean-Charles de Crussol, duc d'Usez, pair de France, gouverneur de Saintonge & Angoumois.

Maximilien-Henri de Bethune, duc de Sulli, pair de France.

Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France.

François, duc de la Rochefoucaud, pair de France, grand maître de la garderobe du roi.

Antoine de Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci, duc de Luxembourg, pair de France, gouverneur de Normandie.

Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair de France, capitaine des gardes du corps.

Louis de Rochechouart, duc de Mortemar, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de sa majesté.

Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de S. Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de sa majesté, & gouverneur du Havre de Grace.

François-Bernard Potier, duc de Tresmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de sa majesté.

Adrien-Maurice duc de Noailles, pair de France, chevalier de la toison d'or, grand d'Espagne, capitaine de la premiere compagnie des gardes du corps, & gouverneur de Roussillon.

Armand de Bethune, duc de Charost, pair de France, capitaine des gardes du corps.

Henri Fitz-James, duc de Berwick, de Fitz-James, de Leria & de Xerica, pair de France & d'Angleterre, grand d'Espagne, chevalier des ordres de la jarretiere & de la toison d'or, maréchal de France, &c.

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, gouverneur d'Orléanois, & surintendant des bâtimens.

Louis-Auguste d'Albert d'Ailli, duc de Chaulnes, pair de France, capitaine-lieutenant des chevaux-légers de la garde de sa majesté.

Marie-Joseph, duc d'Hostun-Tallard, pair de France, gouverneur de Franche-Comté.

Jacques Bazin, seigneur de Bezons, maréchal de France, gouverneur de Cambrai.

Pierre de Montesquiou, maréchal de France, gouverneur des ville & citadelle d'Arras.

Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvré, maître de la garderobe du roi.

Louis Sanguin, marquis de Livri, premier maître d'hôtel du roi.

Louis-Jean-Baptiste Goyon de Matignon, comte de Gacé, gouverneur du pays d'Aunis.

Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, &c. gouverneur du pays du Maine.

François-Charles des comtes de Vintimille & de Marseille, comte du Luc, conseiller d'état d'épée, lieutenant de roi en Provence, & ci-devant ambassadeur à Vienne.

Louis, marquis de Prie, ci-devant ambassadeur à Turin.

Louis de Mailli, marquis de Néelle, &c.

François-Marie, marquis d'Hautefort, lieutenant-général des armées du roi.

Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, lieutenant général des armées du roi, & capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des mousquetaires.

François, comte d'Esteing, lieutenant général des armées du roi.

Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassai, lieutenant général en la province de Bourgogne.

Pierre Bouchard d'Esparbez de Lussan, comte d'Auberterre, lieutenant général des armées du roi.

Joachim de Montaigu, vicomte de Baune, marquis de Bouzoles, lieutenant général des armées du roi, & de la province d'Auvergne.

François de Franquetot, marquis de Coigni, lieutenant général des armées du roi, & colonel général de dragons.

Jean de Montboissier, comte de Canillac, lieutenant général des armées du roi, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, & gouverneur de la citadelle d'Amiens & de Corbie.

Louis, marquis de Brancas, comte de Forcalquier, baron de Cereste, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'état d'épée, lieutenant général des armées du roi, & lieutenant général en Provence, & ci-devant ambassadeur en Espagne.

Jacques-Joseph Vipart, marquis de Silli, conseiller d'état d'épée, lieutenant général des armées du roi.

Jacques de Cassagnet-Narbonne-Lomagne-Tilladet, marquis de Fimarcon, lieutenant général des armées du roi & de la province de Roussillon, gouverneur de Mont-Louis.

Henri, marquis de Senneterre, lieutenant général des armées du roi, & ambassadeur en Angleterre.

Pierre-Magdeléne de Bauveau, comte du Riveau, lieutenant général des armées du roi.

Louis de Gand-de-Merode de Montmorenci, prince d'Isenghien, lieutenant général des armées du roi.

Louis-Pierre, comte de la Marck, lieutenant général des armées du roi.

César de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant général des armées du roi & de la province de Poitou.

Jean-Emanuel, marquis de Coëtlogon, vice-amiral de France, grand croix de l'ordre de Saint-Louis.

Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, maître de la garderobe du roi, lieutenant général de Languedoc, & gouverneur de Saint-Omer.

Charles Henri-Gaspard de Saulx, vicomte de Tavannes, lieutenant général de la province de Bourgogne.

Gaspard, marquis de Clermont-Tonnerre-Crusi, commissaire général de la cavalerie.

François-Antoine, marquis de Simiane, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, &c.

Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, gouverneur de la ville, citadelle & diocèse de Montpellier.

René-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande-Loudon, premier écuyer du duc d'Orléans, brigadier de dragons, & bailli de Dole.

CHEVALIERS.

En 1725. Marie-Thomas-Auguste Goyon, dit *le Marquis de Matignon*, baron de Briquebec, comte de Bombon, de Montjay & d'Ormoi, brigadier des armées du roi.

Stanislas-Nicolas Leszczynski, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar.

En 1726. Michel Tarlo de Teczin, & Ozekarzowitz, comte de Melsztyn & de Zakliczyn, Polonois, lieutenant général des armées du roi.

En 1728. Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, colonel général des Suisses & Grisons.

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, grand-maître de l'artillerie de France.

Louis de Saint-Simon, duc & pair de France,

grand d'Espagne de la premiere classe, & ambassadeur extraordinaire en Espagne.

Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, marquis de Biran, &c. maréchal de France.

Yves, marquis d'Alegre & de Tourzel, comte de Meillaud, maréchal de France.

Louis, comte de Gramont, brigadier des armées du roi, maréchal de camp.

Jacques-Henri de Lorraine, prince de Lixen, grand-maître de la maison du duc de Lorraine, brigadier des armées du roi.

Alexandre, duc de la Rochefoucaud & de la Rocheguyon, pair de France, grand-maître de la garde-robe du roi, & brigadier de ses armées.

Louis-Antoine-Armand, duc de Gramont, pair de France, souverain de Bidache, sire de Lespare, colonel des gardes françoises, maréchal de camp.

François-Joachim-Bernard Potier, duc de Gesvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, brigadier de ses armées, gouverneur de Paris.

Paul-François de Bethune, duc de Charost, pair de France, capitaine des gardes du corps du roi, maréchal de camp.

François d'Harcourt, duc & pair de France, lieutenant général des armées du roi.

René-Mans de Froulai, comte de Tessé, vicomte de Beaumont & de Fresnai, grand d'Espagne, lieutenant général des armées du roi, & premier écuyer de la reine.

Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, lieutenant général des armées du roi.

En 1729. Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu & de Fronsac, pair & maréchal de France.

Ferdinand, prince des Asturies.

Charles, infant d'Espagne, duc de Parme & de Plaisance, prince héréditaire de Toscane.

Joseph-Marie de Benavidès Carillo Tellez Giron, VII duc d'Ossone, grand d'Espagne de la premiere classe, ambassadeur extraordinaire en France.

Emanuel-Dominique de Benavidès, d'Aragon, la Cueva, Biedmar, d'Avila, Corella, X comte de Sant-Istevan, grand d'Espagne, plénipotentiaire d'Espagne au congrès de Cambrai.

Alonse-Manrique de Solis & Vivero, duc del Arco, grand d'Espagne, chevalier de la toison d'or, grand & premier écuyer du roi d'Espagne.

Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, seigneur Napolitain, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre de S. Jacques, gouverneur & capitaine général de la vieille Castille, ambassadeur extraordinaire en France.

En 1731. Charles-Eugène de Levis, duc & pair de France, comte de Charlus & de Saignes, lieutenant général des armées du roi.

Christian-Louis de Montmorenci-Luxembourg, prince de Tingri, comte souverain de Luxe, lieutenant général des armées du roi.

Alexis-Magdeléne-Rosalie de Châtillon, baron d'Argenton, dit *le comte de Châtillon*, grand bailli d'Haguenau, lieutenant général des armées du roi.

Henri-Camille, marquis de Beringhen, de Châteauneuf & d'Uxelles, premier écuyer du roi.

Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, marquis de Blanquefort, comte de Rozan, baron de Pujols, lieutenant général des armées du roi.

François-Marie de Broglio, comte de Revel, baron de Ferriere, appellé *le comte de Broglio*, maréchal de France.

Philippe-Charles de la Fare, comte de Laugere, appellé *le marquis de la Fare*, chevalier de l'ordre de la toison d'or, maréchal des camps & armées du roi.

PRÉLAT.

En 1733. Melchior de Polignac, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie des Anges aux Thermes de Dioclétien, archevêque d'Auch.

CHEVALIER.

Louis de Bourbon, prince de Conti.

PRÉLATS.

Armand-Pierre de la Croix de Castries, archevêque d'Albi.

Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, des ducs de Bouillon, archevêque de Vienne, abbé & général de l'ordre de Cluni.

CHEVALIERS.

En 1735. Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belleisle, comte de Gisors, Andeli, Vernon, Lihons, &c. maréchal de France.

Jean-Hercule de Rosset de Rocozel de Ceilles, marquis de Perignan, neveu du cardinal de Fleuri.

En 1737. Louis-François-Anne, duc de Villeroi, capitaine des gardes du corps.

Charles-Armand, duc de Biron, doyen des maréchaux de France.

Le duc Ossolinski.

Le prince Vaïni.

Le marquis de Monti.

En 1738. Jacques de Chastenet, marquis de Puysegur, comte de Chessi, maréchal de France.

Claude-Théophile de Béziade, marquis d'Avarei sur Loire, &c. lieutenant général des armées du roi, & son ambassadeur ordinaire auprès des Cantons Suisses.

Louis de Regnier, marquis de Guerchi, lieutenant général des armées du roi.

Antoine de la Font, marquis de Savines, lieutenant général des armées du roi, & directeur général de la cavalerie.

François de Briqueville, dit *le comte de la Luzerne*, lieutenant général des armées navales du roi.

Louis-Dominique de Cambis de Velleron, appellé *le comte de Cambis*, lieutenant général des armées du roi, son ambassadeur en Angleterre.

Gabriel de Salignac, marquis de Fénelon, ambassadeur ordinaire du roi en Hollande.

Charles-Pierre-Gaston de Levis de Lomagne, maréchal héréditaire de la Foi, marquis de Mirepoix, &c. ambassadeur du roi à Vienne, puis maréchal de France.

Jacques d'Auxi de Monceaux, marquis d'Auzi, colonel du régiment Royal Comtois.

Le marquis de la Mina, ambassadeur du roi d'Espagne auprès du roi de France.

En 1740. Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres.

PRÉLATS.

En 1742. Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Narbonne.

Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucaud, cardinal, archevêque de Bourges.

Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, évêque duc de Langres.

CHEVALIERS.

En 1742. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthievre.

Louis de France, dauphin de Viennois.

PRÉLAT.

En 1743. Pierre Guerin de Tencin, cardinal, archevêque de Lyon.

CHEVALIERS.

En 1744. Jean-Paul de Cossé, duc de Brissac, pair & grand pannetier de France.

Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, duc de Piney Luxembourg & de Beaufort-Montmorenci, pair de France, maréchal de camp.

Joseph-Marie de Boufiers, duc de Boufiers, pair de France, maréchal de camp.

Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, pair de France, maréchal de camp.

Jean de Gassion, marquis de Gassion & d'Alluye, comte de Montboyer, lieutenant général des armées du roi.

Daniel-François de Gélas d'Ambres, comte de Lautrec, lieutenant général des armées du roi.

Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigni, colonel général des dragons.

Louis-Charles de la Mothe, comte de la Mothe-Houdancourt, grand d'Espagne de la premiere classe.

En 1745, M. le duc d'Aumont.
M. le duc de Randan.
M. le marquis du Montal.
M. le maréchal de Senectere.
M. le comte de Tavannes.

PRÉLAT.

En 1746. Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours.

CHEVALIERS.

N... Milano, prince d'Ardore, ambassadeur du roi des deux Siciles auprès du roi de France.

Nicolas-Joseph-Balthasar de Langlade, vicomte de Cheyla, lieutenant général des armées du roi.

M. le comte de Lowendalh, de la maison de Holstein, & de la branche royale de Danemarck.

M. le comte de Bérenger, lieutenant général des armées du roi.

Louis-Charles-César le Tellier, comte d'Estrées, lieutenant général des armées du roi.

Le comte de Thomond (O Brien) lieutenant général des armées du roi.

Claude Aunet d'Apchier, dit *le chevalier d'Apchier*, lieutenant général des armées du roi.

Le prince de Campo Florido, ambassadeur d'Espagne en France,

Le comte de Montijo.

Le marquis de Scoti.

Le duc de Modène.

PRÉLATS.

En 1748. Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris.

Charles de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen.

Louis-Abraham d'Harcourt de Beuvron, abbé de Signi, & ci-devant doyen de l'église de Paris.

CHEVALIERS.

En 1748. Charles-Philippe d'Albert, duc de Luines & de Chevreuse-Montfort, pair de France.

Louis-Philogene Brulart, marquis de Puisieux & de Silleri, ministre des affaires étrangeres.

Alfonse-Marie-Louis de Saint-Severin d'Aragon, ci-devant ambassadeur de France en Suede, puis en Pologne.

Henri-François de Ségur, lieutenant général des armées du roi.

Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, lieutenant général des armées du roi.

Jacques, vicomte de Bulkeley, pair d'Irlande, lieutenant général des armées du roi.

En 1749. M. le duc d'Ayen.
M. le duc d'Estissac.
M. le comte de Vaulgrenant.
M. le duc de la Valliere.
M. le marquis de Sassenage.
M. le comte de Mailly.
M. le baron de Montmorency.
M. le marquis de Chalmazel.
M. le marquis de Souvré.
M. le duc d'Huescar, en Espagne.

En 1750. M. le comte de la Marche.

En 1751. M. le duc de Chaulnes.
M. le marquis d'Hautefort.

En 1752. M. le prince de Condé.
M. le comte de Brionne.
M. le duc de Nivernois.

En 1753. M. le duc de Fleury.
M. le marquis de l'Hôpital.
M. le comte de la Vauguyon.
M. le marquis d'Armentieres.
M. le marquis de Crussol.

PRÉLATS.

M. l'archevêque de Narbonne.
M. l'évêque de Strasbourg.
M. l'abbé de Canillac.

CHEVALIERS.

En 1756. M. le prince Camille de Lorraine.
M. le duc d'Harcourt.
Louis, prince de Wirtemberg.
M. le duc de Fitz-James.
M. le duc d'Aiguillon.
M. le comte de Baschi.
M. le comte de Stainville.
M. le marquis de Saint-Vital.
M. le prince de Jablonowki.

En 1757, M. le prince de Beauvau.
M. le marquis de Gontaut.
M. le comte de Maillebois.
M. le marquis de Bethune.
M. le marquis d'Aubeterre.
M. le comte de Broglie.
M. le marquis d'Ossun.

OFFICIERS DES ORDRES DU ROI.

CHANCELIERS ET GARDES DES SCEAUX.

En 1578. Philippe Hurault, comte de Chiverni, chancelier de France, fut fait chancelier de l'ordre du Saint Esprit. Il l'étoit déja de l'ordre de S. Michel, *le* 31 *décembre*.

En 1599. Charles de Bourbon, frere naturel du roi Henri IV, archevêque de Rouen : depuis nommé prélat commandeur.

En 1606. Guillaume de l'Aubespine, seigneur de Châteauneuf, doyen du conseil.

En 1611. Charles de l'Aubespine, abbé de Preaux; depuis marquis de Châteauneuf, & garde des sceaux de France; chancelier des ordres, en survivance de Guillaume de l'Aubespine son pere.

* *En* 1633. Claude de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelle, surintendant des finances, garde des sceaux de l'ordre, par la disgrace de M. de Châteauneuf, *le* 14 *mai*.

* *En* 1636. Nicolas le Jai, baron de Tilli, premier président au parlement de Paris, garde des sceaux de l'ordre par la démission de M. de Bullion.

* *En* 1641. Pierre Seguier, comte de Gien, chancelier de France, garde des sceaux de l'ordre, par la mort de M. le Jai.

En 1645. Louis Barbier de la Riviere, premier aumônier de Madame, & maître de l'oratoire de Monsieur, depuis évêque duc de Langres, pair de France, chancelier & garde des sceaux, sur la démission de M. de Châteauneuf, *le* 24 *mars*.

En 1648. Abel Servien, marquis de Sablé, secrétaire d'état, garde des sceaux de l'ordre, par la démission de l'évêque de Langres, depuis chancelier le 23 août 1654, par la démission du même prélat, *le* 4 *mai*.

En 1656. Basile Fouquet, abbé de Barbeaux, chancelier & garde des sceaux de l'ordre.

* *En* 1656. Henri de Guenegaud, marquis de Planci, garde des sceaux de l'ordre, du consentement de l'abbé Fouquet, *le* 25 *décembre*.

En 1659. Louis Fouquet, évêque d'Agde, chancelier des ordres, sur la démission de l'abbé Fouquet, son frere, *le* 23 *juin*.

En 1661. Hardouin de Perefixe de Beaumont, précepteur du roi, évêque de Rhodès, depuis archevêque de Paris, chancelier des ordres, sur la démission de M. l'évêque d'Agde, trouvée parmi les papiers de M. Fouquet son frere. Il en prêta le serment à la fin de décembre, *le .....septembre.*

* *En* 1671. François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre & secrétaire d'état, chancelier des ordres, *le 2 janvier.*

En 1691. Louis Boucherat, chancelier de France, fut pourvu de la charge de garde des sceaux des ordres après le décès de M. de Louvois, *le ..... juillet.*

En 1691. Louis-François-Marie le Tellier, marquis de Barbezieux, secrétaire d'état, chancelier des ordres, & garde des sceaux, par la démission de M. Boucherat, *le 19 août.*

En 1701. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, ministre & secrétaire d'état, grand trésorier des ordres, fut chancelier par la mort de M. de Barbezieux, *le .... janvier.*

En 1716. Henri-Charles Arnaud de Pomponne, abbé de Saint Medard de Soissons, conseiller d'état ordinaire, ci devant ambassadeur a Venise, par la démission de M. de Torci.

En 1756. Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, ministre & secrétaire d'état, chancelier & surintendant des finances de l'ordre.

Prevôts de l'ordre et grands maîtres des cérémonies.

En 1578. Guillaume Pot, seigneur de Rhodes & de Chemault, prevôt & maître des cérémonies de l'ordre de S. Michel, le fut créé de celui du S. Esprit, *le 31 décembre.*

En 1595. Guillaume Pot, second du nom, succéda à son pere *le 7 janvier.*

En 1616. François Pot, seigneur de Rhodes & du Maignet.

En 1619. Henri-Auguste de Loménie, seigneur de La-Ville-aux-Clercs, depuis comte de Brienne, secrétaire d'état.

En 1621. Charles de Loménie, secrétaire du cabinet, eut les mêmes charges, sur la démission de M. de La-Ville-aux-Clercs, son cousin.

En 1627. Michel de Beauclerc, baron d'Acheres, secrétaire d'etat, fut fait prevôt sur la démission de M. de Loménie.

En 1643. Louis Phelypeaux, seigneur de la Vrilliere, secrétaire d'état, prêta serment de ces charges, sur la démission du baron d'Acheres, *le 1 avril.*

En 1653. Hugues de Lionne, marquis de Fresne, &c. ministre & secrétaire d'état, eut la démission de M. de la Vrilliere, *le 27 février.*

En 1657. Eugène Rogier, comte de Villeneuve & de la Chapelle, marquis de Kerveno, sur la démission de M. de Lionne.

En 1661. Macé Bertrand, seigneur de la Baziniere, trésorier de l'épargne, par la démission du comte de Villeneuve, *le 12 avril.*

En 1671. Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, président à mortier au parlement de Paris, par la démission de M. de la Baziniere son beau-pere, *le 20 décembre.*

En 1684. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, conseiller d'état ordinaire, plénipotentiaire pour la paix à Nimegue, ambassadeur en diverses cours, fut reçu en survivance du président de Mesmes son frere, aux charges de prevôt & de grand maître des cérémonies de l'ordre; il les exerça après la mort du président, au commencement de 1688.

En 1703. Jean-Antoine de Mesmes, premier président au parlement de Paris, eut la démission du comte d'Avaux, son oncle.

En 1709. Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'etat, par la démission du president de Mesmes.

En 1715. Nicolas le Camus, premier président de la cour des aydes, par la démission de M. de Pontchartrain.

En 1721. Felix le Pelletier de la Houssaye, contrôleur général des finances, &c. sur la démission de M. le Camus.

En 1721. François-Victor le Tonnelier-Breteuil, marquis de Fontenai Tresigni, secrétaire d'etat, sur la démission de M. le Pelletier de la Houssaye.

En 1743. Jean Jacques Amelot de Chaillou, secrétaire d'état.

En 1754. N. Bignon, maître des requêtes, grand-maître de la bibliothéque du roi.

Grands trésoriers des ordres.

En 1578. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, secrétaire d'état, fut créé grand trésorier de l'ordre du S. Esprit, étant déja trésorier de celui de S. Michel, *le 31 décembre.*

En 1589. Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu & de Lonjumeau, secrétaire d'état, *le 10 avril.*

En 1607. Pierre Brulart, marquis de Silleri & de Puysieux, secrétaire d'état, fait grand trésorier de l'ordre, en survivance du seigneur de Beaulieu-Ruzé.

En 1621. Thomas Morand, seigneur de Mesnil-Garnier, trésorier de l'épargne & des ordres du roi, par la démission de M. de Puisieux.

En 1633. Claude Bouthillier, seigneur de Pons, secrétaire d'état, & surintendant des finances, *le 20 mars.*

Léon Bouthillier, comte de Chavigni, secrétaire d'état, grand trésorier des ordres, en survivance de son pere.

En 1653. Michel le Tellier, ministre & secrétaire d'état, depuis chancelier de France.

En 1654. Jérôme de Nouveau, baron de Lignères, surintendant général des postes en France, grand trésorier des ordres, sur la démission de M. le Tellier, *le .... août.*

En 1665. Jean-Baptiste Colbert, ministre & secrétaire d'état, contrôleur général des finances, *le 27 août.*

En 1675. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelai, &c. ministre & secrétaire d'état, grand trésorier en survivance de M. Colbert son pere, *le 8 février.*

En 1690. Charles Colbert, marquis de Croissi, ministre & secrétaire d'état, succéda à M. de Seignelai son neveu, *le 26 novembre.*

En 1697. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, ministre & secrétaire d'état, succéda à M. de Croissi, son pere, *le 8 décembre.*

En 1701. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, secrétaire du cabinet, succeda à M. de Torci, promu à la charge de chancelier des ordres, *le .... février.*

En 1706. Michel Chamillart, alors ministre & secrétaire d'état, & contrôleur général des finances, succéda le 23 octobre à M. de Saint-Pouanges, mort le 22.

En 1713. Nicolas Desmarets, alors ministre d'état, & contrôleur général des finances, sur la démission de M. de Chamillart, *le..... novembre.*

En 1713. Louis Chauvelin, avocat général du parlement de Paris, sur la démission de M. Desmarets, *le ..... novembre.*

En 1715. Gaston-Jean-Baptiste Terrat, marquis de Chantosme, chancelier de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, succéda à M. Chauvelin, mort le 2 août.

En 1715. Antoine Crozat, sur la démission dudit sieur Terrat.

En 1724. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, seigneur d'Armenonville, garde des sceaux de France, sur la démission dudit sieur Crozat, dont il prêta serment le 19 mars.

Charles-Gaspard Dodun, contrôleur général des finances, sur la démission de M. d'Armenonville, dont il prêta serment le 26 mars 1724.

En 1736. M. Daguesseau, chancelier de France.

M. le comte de Maurepas, sur la démission de M. Daguesseau.

En 1743. Philbert Orry, contrôleur général des finances.

En 1754. M. Rouillé, ministre, surintendant général des postes.

GREFFIERS DE L'ORDRE.

En 1579. Claude de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, maître des comptes à Paris, fut fait greffier de l'ordre du S. Esprit, l'étant déja de celui de S. Michel, *en décembre*.

En 1608. Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'état, succéda à M. de Verderonne, par résignation.

En 1621. Charles Duret, seigneur de Chevri, président en la chambre des comptes de Paris, intendant, depuis contrôleur général des finances, succéda à M. de Sceaux par démission.

En 1637. Claude de Mesmes, comte d'Avaux, ambassadeur en Allemagne, succéda au président de Chevri, qui se démit.

En 1643. Noël de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, conseiller d'honneur au parlement de Paris, eut la démission du comte d'Avaux, *le 24 juin*.

En 1656. Nicolas Potier, seigneur de Novion, président à mortier au parlement de Paris, depuis premier président, eut la démission de M. de Bonnelles, *le 28 décembre*.

En 1657. Nicolas Jeannin de Castille, maître des requêtes, trésorier de l'épargne, succéda à M. de Novion par démission.

En 1671. Pierre-Balthasar Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, secrétaire d'état, fut fait greffier de l'ordre, par commission, en attendant la démission de M. de Castille, qui ne la donna qu'en 1683, *le 3 mars*.

En 1700. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, chancelier de France, *le 9 mai*.

En 1700. Louis Phelypeaux, marquis de la Vrilliere, secrétaire d'état, sur la démission de M. le chancelier, *le 7 mai*.

En 1713. Daniel-François Voisin, ministre & secrétaire d'état, puis chancelier de France, sur la démission du marquis de la Vrilliere.

En 1713. Chrestien de Lamoignon, président au parlement, sur la démission de M. Voisin.

En 1716. François de Verthamon, marquis du Breaux, premier président du grand conseil, sur la démission de M. de Lamoignon.

En 1716. Claude le Bas, sieur de Montargis, garde du trésor royal, sur la démission de M. de Verthamon.

En 1724. André Potier de Novion, premier président du parlement, sur la démission dudit sieur de Montargis, dont il prêta serment *le 19 mars*.

Jean-Frédéric Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, sur la démission de M. de Novion, dont il prêta serment *le 26 mars* 1724.

En 1736. M. Chauvelin, garde des sceaux, sur la démission de M. de Maurepas. Il prêta serment *le 2 août*.

M. le comte de Saint-Florentin fut pourvu de cette charge sur la démission de M. Chauvelin, & prêta serment *le 4 du même mois*.

En 1756. M. le marquis de Marigny, directeur général des bâtimens.

INTENDANS DES ORDRES DU ROI.

La création de cette charge est établie par les statuts de l'ordre imprimés; mais le premier qui l'exerça, par commission seulement, fut

En 1582. Benoît Milon, seigneur de Videville, président des comptes à Paris.

En 1584. Robert Miron, seigneur de Chenailles, intendant, depuis contrôleur général des finances.

En 1593. Michel Sublet, seigneur d'Heudicourt, intendant, depuis contrôleur général des finances, intendant des ordres.

En 1599. Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, succéda à M. d'Heudicourt, le 15 *juin*.

En 1632. Claude Bouthillier, seigneur de Pons, surintendant des finances, intendant des ordres.

En 1650. Léon Bouthillier, comte de Chavigni.

En 1654. Noël de Bullion, marquis de Gallardon, & secrétaire des ordres, en fut fait intendant par la mort de M. de Chavigni.

En 1671. Gilbert Colbert, marquis de S. Pouanges, succéda à M. de Bullion décédé. Il devint grand trésorier des mêmes ordres.

En 1703. François Morizet, sieur de la Court, trésorier général des Invalides, pourvu par la démission de M. de S. Pouanges, *le* 10 *juin*.

Charles Deschiens, seigneur de la Neuville, maître des requêtes honoraire, & président au parlement de Pau.

En 1757. M. de Boullongne, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances.

GÉNÉALOGISTES DE L'ORDRE.

Cette charge fut créée par Henri IV. Ce prince par ses lettres patentes données à Paris au chapitre de l'ordre le 9 juin 1595, ordonna que tous ceux qui entreront, ou seront associés à l'ordre, mettront entre les mains du généalogiste les titres dont ils entendent se servir, pour les preuves de leur noblesse, pour dresser le procès verbal; défend de rapporter dans le chapitre aucune preuve qui n'ait été dressée par lui; veut qu'il ait entrée dans tous les chapitres; lui attribue quatre cens écus d'or de gages, qui ont été augmentés par délibération du chapitre en 1619, jusqu'à deux mille sept cens livres. Il lui est dû, outre ses gages, vingt louis d'or à la réception de chaque prélat, chevalier ou commandeur.

Le premier pourvu de cette charge fut,

En 1595. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, en faveur de qui elle fut créée *le* 14 *mars*.

En 1607. Pierre Forget, seigneur de la Picardiere, maître d'hôtel du roi, conseiller d'état, & ambassadeur à Constantinople, *sur la démission du sieur du Haillan*.

En 1610. Gabriel Cotignon, seigneur de Chauvri, vicomte de Montreuil & de Bernai, secrétaire du roi, & des commandemens de Marie de Médicis, conseiller d'état, eut la démission de M. Forget. Il ne fut reçu que le 10 janvier 1613, *le 4 octobre*.

En 1621. Nicolas Cotignon, seigneur de Chauvri, conseiller au parlement de Paris, premier président de la cour des monnoyes, *le 29 septembre*.

En 1677. Joseph-Antoine Cotignon, seigneur de Chauvri & du Breuil, succéda au président de Chauvri son pere, par la démission qu'il en avoit faite en sa faveur le 28 septembre 1676, *le 15 septembre*.

En 1698. Pierre Clairambault, écuyer, pourvu sur la démission de M. de Chauvri, *le 26 août*.

Nicolas Pascal Clairambault son neveu, *reçu en survivance en* 1716.

HERAULTS

HÉRAULTS ET ROIS D'ARMES DE L'ORDRE.

En 1578. Mathurin Morin, seigneur de la Planchette en Brie, fut le premier pourvu de cette charge: il l'étoit déja de S. Michel, *le* 31 *décembre.*

En 1585. Jean du Gué.

En 1611. François du Gué.

En 1613. Mathurin Martineau.

En 1633. Bernard Martineau, seigneur du Pont, par la démission de Mathurin son pere.

En 1682. Antoine Martineau, seigneur du Pont, par la démission de Bernard son pere, *le* 25 *juin.*

En 1695. Louis de Beausse.

En. . . . Jean Hallé.

En 1732. Christophe-Etienne Gueffier.

En 1734. Le sieur Chendret du Bouchoir.

HUISSIERS DE L'ORDRE.

En 1578. Philippe de Nambu, huissier de la chambre du roi, & de l'ordre de Saint Michel, fut fait huissier de l'ordre du Saint Esprit, *le* 31 *décembre.*

En 1608. Mathurin Lambert lui succéda par résignation.

En 1614. Pierre de Hennicque, dit Benjamin, baron de Cheni, succéda au sieur Lambert son beau pere.

En 1615. Paul Aubin, sieur de Bourgneuf, sur la démission de M. Benjamin.

En 1649. Roger de Buade, sieur de Cussi.

En 1656. Vincent de Bret, conseiller au parlement.

En 1658. Jean Desprez, *le* 24 *avril.*

En 1684. Jean Valentin d'Eguillon, sieur de Bénévent, *le* 24 *janvier.*

En 1706, Adrien Motel, sieur de Valbrun, ci-devant capitaine de dragons.

En 1714. Aléxandre Chevar.

En 1740. Le sieur de Perseville.

* *Voyez* le pere Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

ESPRIT (ordre du SAINT ESPRIT de Montpellier.) Dans le douziéme siécle, frere *Guy*, quatriéme fils de GUILLAUME, fils de SIBILLE, seigneur de Montpellier, fonda dans cette ville un hôpital auquel il donna le nom du *Saint Esprit*. Le bon ordre qu'il y établit, lui attira en peu de temps beaucoup de *freres* ou associés, qui se dévouerent comme lui au service des pauvres, & qui allerent dans plusieurs villes du royaume faire de pareils établissemens. On voit par les lettres du pape Innocent III, que dès 1198 il y avoit déja à Marseille, à Brioude, à Barjac, à Troyes & ailleurs des hôpitaux établis par les freres de l'hôpital de Montpellier. Ce même pape voulut en avoir à Rome, confirma leur institut, déclara la maison de Montpellier chef-lieu de l'ordre, & décida que toutes les maisons déja établies, ou à établir, reconnoîtroient à perpétuité frere *Guy*, & ses successeurs pour supérieurs généraux. En 1202 frere Guy alla à Rome, pour y prendre soin de l'hôpital de Sainte-Marie, *in Saxia*, que le pape unit à celui de Montpellier par un bref de l'année 1204, adressé à frere *Guy*, avec ce titre: *Guidoni magistro hospitalium sanctæ Mariæ in Saxia, sancti Spiritûs Montispessulani.* Frere Guy exerça cette charge de grand-maître jusqu'à sa mort arrivée en 1208. Alors Innocent III lui fit nommer un successeur dans la commanderie de Rome, à qui il parut affecter la grande maîtrise, en ordonnant que l'élection du supérieur de Montpellier seroit faite du consentement de celui de Rome. Les papes ses successeurs firent à ce sujet des dispositions différentes. Honoré III désunit les deux hôpitaux de Montpellier & de Rome, par une bulle de l'an 1225, par laquelle il soumet à l'hôpital de Montpellier tous les hôpitaux de la chrétienté, ceux d'Italie, de Sicile, de Hongrie & d'Angleterre. Grégoire X ôta cette jurisdiction à l'hôpital de Montpellier, & voulut au contraire qu'il obéit à celui de Rome. Nicolas IV dans une bulle de l'an 1291, dit que le maître de Montpellier s'étoit soumis volontairement, & il ordonne qu'il payera tous les ans à celui de Rome trois florins d'or. Sixte IV se plaint de ce qu'il y avoit en deça les monts des personnes qui prenoient la qualité de général, & il les soumet au maître de Rome, comme seul général de l'ordre. Paul V & Grégoire XV rendirent le généralat au commandeur de Montpellier, à condition qu'il dépendroit de celui de Rome. Enfin Urbain VIII lui accorda cette dignité sans aucune dépendance. Voilà les différens titres sur lesquels on a fondé les disputes qui s'éleverent au commencement du dix-septiéme siécle, sur la qualité de chef d'ordre des hospitaliers du saint Esprit. *Antoine* Pons, qui prenoit la qualité de procureur général du saint Esprit, obtint des lettres du roi Henri IV, en 1608, & de Louis XIII en 1610, pour rentrer dans les biens de son ordre qu'il disoit usurpés; mais s'étant avisé de falsifier les bulles des papes, & de supposer des indulgences en faveur de ceux qui voudroient contribuer au rétablissement de l'ordre, il fut décrété de prise de corps en 1612, par sentence du sénéchal de Moissac, confirmée au parlement de Toulouse. En 1619 & 1621, *Olivier* de la Trau, sieur de la Terrade, obtint des papes Paul V & Grégoire XV la qualité de général; & en cette qualité, regardant son ordre comme un ordre militaire, il créa des chevaliers purement laïcs, & même engagés dans le mariage. Vers le même temps, *Nicolas* Gautier prétendant aussi à la commanderie générale de Montpellier, fit pareillement des chevaliers, pour lesquels on prit un grand goût; mais le sieur de la Terrade le fit déclarer apostat de l'ordre des capucins, & enfermer dans les prisons de l'officialité, où il fut ensuite détenu lui-même. Après leur mort, *Jean-Aléxandre* des Escures, comte de Lyon, prit la qualité de vicaire général, & fit des chevaliers, aussi-bien que plusieurs autres qui se disoient officiers de l'ordre. Alors le roi, par arrêt du conseil donné en 1655, commit l'official de Paris avec quatre docteurs, pour examiner les pouvoirs de ces prétendus officiers; & par sentence de 1656 il fut fait défenses à M. des Escures de prendre aucune qualité de l'ordre du Saint Esprit, d'en porter les marques, & d'en faire aucune fonction, sous peine d'excommunication *ipso facto*. Malgré cette sentence, des Escures obtint un arrêt du grand conseil du 3 septembre 1658, par lequel il lui fut permis de prendre possession de la commanderie de Montpellier, à condition d'obtenir des bulles dans six mois. Il les obtint en effet du pape Aléxandre VII, & prit possession de cette commanderie en 1659, avec la qualité de grand-maître de l'ordre. Dans une commission signée de sa main, & scellée du petit sceau de son office, il prend ces titres: » Jean-Aléxandre des Escures, par la grace de Dieu & du saint-siége » commandeur du sacré-apostolique-archi-hôpital du S. » Esprit de Montpellier, chef général, grand-maître de » tout l'ordre & milice des hospitaliers du S. Esprit, col» loqué sous la regle & entre les chanoines réguliers de S. » Augustin, archi-hospitaliers de toute la chrétienté, pro» tonotaire de l'église romaine & du saint-siége, du nom» bre des participans, conseiller du roi en ses conseils, » & comme tel le plus humble serviteur des pauvres de » Dieu, nos perpétuels seigneurs. A tous ceux qui ces » présentes lettres verront, salut, &c. » On donnoit de ces commissions en blanc, à qui en vouloit pour amasser des aumônes; mais par sentence du châtelet de Paris du 29 août 1667, ce grand archi-hospitalier fut mandé, blâmé, nue tête & à genoux, avec défenses de prendre la qualité de général; & par arrêt du parlement du 29 mai 1668, il fut banni pour 9 ans. En conséquence, le roi par son brevet du 21 septembre de la même année, donna la commanderie de Montpellier à M. *Rousseau de Baroche*, évêque de Césarée, conseiller au parlement de Paris; & sur les oppositions du sieur *Campan* qui se prétendoit pourvu de cette commanderie, & de M. des Escures qui soutenoit toujours ses prétentions,

il intervint un arrêt du conseil d'état du 9 septembre 1669, par lequel M. Rousseau fut maintenu dans cette commanderie. Celui-ci mourut en 1671, sans avoir pu obtenir ses bulles. M. *Morin du Colombier*, aumônier du roi, se fit alors pourvoir par un bref du pape Clément X du mois de fevrier 1672, de la commanderie de Montpellier, vacante, disoit-il, depuis quarante ans. Son nouveau titre excitant de nouvelles contestations, & les abus se multipliant d'ailleurs, le roi donna un édit au mois de decembre 1672, par lequel il met l'ordre du Saint Esprit de Montpellier au nombre de ceux qui étoient déclarés éteints de fait, & supprimés de droit, & il en réunit tous les biens à l'ordre des chevaliers de S. Lazare, dont M. *de Louvois* fut fait grand maître sous le nom de vicaire général. M. du Colombier se pourvut contre cet édit, eut recours à Rome, & obtint au mois de janvier 1673 des lettres de *François-Marie-Phœbus*, archevêque de Tarse, commandeur de l'hôpital de Rome, & visiteur en France, &c. ce qui lui procura un séjour de huit années à la Bastille. D'un autre côté les chevaliers faits par les prétendus officiers de l'ordre continuerent à s'assembler, & même à recevoir des chevaliers. Le sieur *de la Coste* se dit alors grand-maître, comme se prétendant canoniquement élu par les chevaliers; mais le roi par deux arrêts du conseil d'état de 1689 & de 1690, lui fit défenses de prendre cette qualité, ni de porter la croix & l'épée, lui & les siens, & déclara toutes les réceptions & prétendues lettres de provision par eux expédiées, nulles & de nul effet, & sans avoir égard à leurs oppositions, ordonna l'exécution de ses édits. M. de Louvois étant mort le 16 juillet 1690, les chevaliers offrirent au roi de lever & d'entretenir à leurs dépens un régiment contre les ennemis de l'état; & les religieux profès représenterent qu'ils n'avoient jamais discontinué de recevoir les enfans exposés dans les maisons conventuelles qu'ils possédoient, & qu'au surplus ils n'avoient jamais dépendu de l'hôpital de Montpellier, & qu'ainsi leurs droits devoient demeurer en entier. Sur ces représentations réciproques, le roi accepta en 1692, le régiment offert; & en 1693 il révoqua l'édit de 1672, rétablit l'ordre, lui rendit tout ce qui avoit été uni à celui de S. Lazare, & nomma pour grand-maître M. l'abbé de Luxembourg, *Pierre-Henri-Tibaut* de Montmorency. On vit alors des chevaliers de grace, des chevaliers d'obédience, des chevaliers servans, de grands & de petits officiers, tous en si grand nombre, que les religieux profès en furent jaloux, & prirent le parti de reclamer la maison de Montpellier qu'ils avoient désavouée, & de soutenir que l'ordre du Saint Esprit étoit purement régulier, & que la milice étoit une nouveauté qui ne s'étoit introduite que par usurpation dans l'administration des biens de l'ordre. Sur cette contestation, le roi nomma des commissaires; & le 10 mai 1700, il fut déclaré par arrêt du conseil d'état, que l'ordre du Saint Esprit étoit purement régulier & hospitalier. Sa majesté fit défense à tous ceux qui avoient pris les qualités de supérieurs, officiers & chevaliers de l'ordre militaire du Saint Esprit de Montpellier, de prendre à l'avenir ces qualités, ni de porter aucune marque de cette prétendue chevalerie; de plus, que le brevet de grand-maître accordé à M. l'abbé de Luxembourg, seroit rapporté comme nul & de nul effet, & qu'il seroit sursis à faire droit aux demandes des religieux, pour être remis en possession des biens & maisons de cet ordre qui avoient été unis à celui de S. Lazare, jusqu'à ce que sa majesté eut pourvu au rétablissement de cet ordre, & de la grande maîtrise réguliere du Saint Esprit de Montpellier. En conséquence de cet arrêt, M. de Luxembourg remit son brevet. En 1701, sur les nouvelles tentatives des chevaliers, le roi nomma de nouveaux commissaires pour examiner tous les titres de l'ordre, & voir si la commanderie générale pouvoit être rétablie. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le roi par arrêt du conseil d'état du 4 janvier 1708, confirma celui de 1700, & ordonna que l'hospitalité seroit rétablie & observée dans la *commanderie générale, grande maîtrise réguliere de l'ordre du Saint Esprit de Montpellier*, par le commandeur général, grand-maître regulier qui y seroit incessamment rétabli. Cet ordre s'est conservé en Pologne, & fleurit encore en Italie. Ses principales maisons en France sont à Dijon, Besançon, Poligni, Bar-sur-Aube, Sainte-Phansel en Alsace, & Auray en Bretagne. Les religieux sont habillés comme les ecclésiastiques : ils portent seulement une croix de toile blanche à douze pointes sur le côté gauche de leur soutane & de leur manteau. Ils ont dans l'église une aumusse de drap noir doublée & bordée d'une fourure noire. * Extrait de l'*histoire ecclésiastique de Montpellier*, livre XI, chapitre 3.

ESQUEQUIN, nom d'une des trois races d'Arabes qui passerent en Afrique l'an 999. Les deux autres se nommoient *Hilela* & *Mahequil*. Les races ou tribus d'Esquequin & d'Hilela, sortoient de l'Arabie heureuse. Elles faisoient toutes trois ensemble environ cinquante mille combattans, qui se répandirent par tout l'orient de la Barbarie, & avec le temps devinrent maîtres de plusieurs provinces. La tribu d'Esquequin est divisée en quinze lignées, dont la principale s'appelle *Uled Hedegi*, laquelle est partagée en six *Heylas*, ou communautés, qui vivent par *Aduares*, c'est-à-dire, dans des villages composés de tentes, & qu'ils transportent d'un lieu à un autre. Chaque aduar contient cent ou cent-cinquante, & quelquefois deux cens tentes rangées en rond, où on laisse au milieu une grande place vuide pour renfermer les troupeaux la nuit. Ces tentes sont si pressées les unes contre les autres, qu'elles sont comme un mur, où il n'y a que deux avenues, que l'on ferme la nuit avec des épines, pour en empêcher l'entrée aux lions & aux bêtes farouches. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv.* 1.

ESQUIB, *cherchez* ESSEQUEBE.

ESQUILIES, endroit de l'ancienne Rome, où l'on enterroit les pauvres, & où l'on jettoit les corps de ceux que l'on avoit exécutés à mort; c'étoit même le lieu destiné pour les supplices. Ce lieu dans la suite changea de face, & Mécene, favori d'Auguste, y bâtit de beaux jardins. * Horat. *lib.* 5, *odar. od.* 5; *lib.* 1 *satir. sat.* 8.

ESQUILIN (mont) en latin *Æsquilinus Mons* ou *Æsquiliæ*, *Esquiliæ*, *Exquiliæ*, est une des sept collines de Rome, nommée aujourd'hui *il monte di Santa-Maria Maggiore*. Plutarque en fait mention dans la vie de Sylla. *Voyez* MONT-ESQUILIN.

ESQUIMAUX, peuple de la nouvelle France dans l'Amérique septentrionale. Ils sont placés au nord de la riviere de Saint-Laurent, & au levant de celle de Sainte-Marguerite. Les François ont dans leur pays le Pont-Neuf, & quelques autres petites colonies. * Mati, *diction.*

ESRON, nom de lieu de la Palestine, dans la tribu de Juda. Il y a apparence que c'est le même qu'Hesron ou Asor. * *Josué*, 15, 3.

ESSA, ville de l'Idumée, dans laquelle Zénon, gouverneur de cette province, avoit enfermé ce qu'il avoit de plus précieux. Elle fut prise d'assaut par Alexandre, roi des Juifs, l'an du monde 3920, avant J. C. 84. * Joséphe, *antiq. l. XIII*, *c.* 23.

ESSARS (Pierre des) seigneur de la Motte, de Tilli & de Villerval, chambellan & maître d'hôtel du roi, fut l'un des seigneurs qui passerent en Ecosse au secours du roi contre les Anglois, & y demeura prisonnier en un combat donné en 1402. Etant revenu en France, il s'attacha au duc de Bourgogne, dont il fut grand partisan, & par la faveur duquel il fut fait prévôt de Paris en avril 1408, grand bouteillier de France en juillet 1410, & premier président lai en la chambre des comptes, qu'il résigna au mois d'octobre suivant. Il fut

en même temps désapointé de celle de prevôt de Paris, en laquelle il fut retabli le 22 septembre de l'année suivante par autorité du duc de Guienne, & du conseil du roi, dont le duc d'Orleans se plaignit. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût fait souverain maître & reformateur des eaux & forets de France, & souverain gouverneur des finances du royaume, dont il se démit en 1412, moyennant une recompense de six mille livres, qui furent levées sur le peuple. Outre ces charges, il étoit encore gouverneur de Nemours & de Cherbourg, où il se retira après avoir perdu les bonnes graces du duc de Bourgogne, pour s'être voulu attacher au dauphin duc de Guienne. Il y demeura jusqu'au commencement de l'année 1413, qu'il revint secretement à la Bastille; mais il en fut tiré par la faction des bouchers, & mis prisonnier au Louvre, puis au palais, où son procès lui fut fait. Etant accusé d'avoir voulu enlever le roi & le duc de Guienne, il fut condamné à perdre la tête, & exécuté aux halles le premier juillet 1413. Son corps fut porté à Montfaucon, où quatre ans auparavant il avoit fait mettre celui de Jean de Montagu, grand-maître de France : il en fut depuis tiré, & porté en l'église des Mathurins, où il fut solemnellement enterré, sa veuve ayant obtenu la restitution de ses biens confisqués, & purgé sa mémoire. Le religieux de S. Denys qui a écrit l'histoire du roi Charles VI, dit que » des Essars étoit un homme fort emporté, qui agissoit en tout ce qu'il faisoit, avec plus de chaleur & » de précipitation que de jugement; qu'il s'embarassa » dans les factions, & s'engagea dans le périlleux ma- » niment des finances du royaume, se laissa aller à la pas- » sion aveugle d'élever sa maison, ne pensa qu'à enrichir » son frere & ses amis, & c'est pour ce sujet qu'il porta » le duc de Bourgogne à exiger de l'argent des peuples » sous les titres colorés de réformation, d'emprunts de de- » niers, & d'autres prétextes. » *Un registre des plaidoiries du parlement du 3 janvier* 1415, *porte* » qu'il convoita » moult offices, & fit tant, qu'il fut prevôt de Paris, grand » bouteillier de France, souverain administrateur des » finances du royaume, & maître d'hôtel du roi; qu'en » ces états il se maintint tellement, qu'il n'y avoit ni » chancelier, ni president qui lui eût osé faire dé- » plaisir. * L'histoire du roi Charles VI, *par un reli-* » *gieux de S. Denys*. Le P. Anselme, *hist. des grands* » *off*. &c.

I. Il descendoit de PIERRE des Essars I du nom, argentier du roi en 1320, qui de *Jeanne*, sa femme, eut pour enfans PIERRE II, qui suit; & PHILIPPE qui fit *la branche des seigneurs de* THIEUX, *rapportée ci-après*.

II. PIERRE des Essars, II du nom, chevalier, fut reçu maître des comptes en 1336, fut député en Hainault en 1345, pour traiter le mariage de Louis de France, second fils de Jean, duc de Normandie, avec la fille du duc de Brabant, & mourut en 1346, à la journée de Créci. Il épousa *Jeanne* de Paci, fille de *Jean*, seigneur de Brie-sur Marne : elle prit une seconde alliance avec *Jean*, seigneur de Charni-en-Mulcien, & mourut le 8 mars 1392, ayant eu de son premier mariage, PIERRE III, qui suit; *Peronnelle*, mariée à *Pierre* de Lorris, seigneur d'Ermenonville; & *N.* des Essars, premiere femme de *Jean* Saugette.

III. PIERRE des Essars, III du nom, seigneur de Charni, mourut avant le mois de janvier 1402, laissant d'*Adeline* de Saint-Philibert, *Jeanne*, mariée à *Colart* de Parpes; *Denyse*; *Jacqueline*, alliée à *Jean* de Boustaule, écuyer; & *Marie* des Essars, qui épousa *Matthieu* de Villemeroi, dit *Pourpeuse*.

SEIGNEURS DE THIEUX.

II. PHILIPPE des Essars, I du nom, second fils de PIERRE I du nom, argentier du roi, fut seigneur de Thieux, & maître d'hôtel du roi & du dauphin : servit en la guerre de Normandie en 1356; & la même année à la journée de Poitiers, où il fut dangereusement blessé, & fait prisonnier. Il fut depuis institué maître des comptes extraordinaire, puis capitaine du château de Meaux en 1358, & mourut en 1361. On lui donne pour femme *Jeanne* de Soyecourt : il fut pere de PHILIPPE II, qui suit.

III. PHILIPPE des Essars, II du nom, seigneur de Thieux, servit en Normandie en 1378 & 1382 : il prenoit la qualité de maître d'hôtel du roi en 1384, & celle de conseiller au grand conseil en 1404. Il epousa *Marie* de Buci, dont il eut PIERRE, qui suit; ANTOINE, qui continua *la postérité rapportée ci-après*; *Philippe*, maître des requêtes en 1409, puis évêque d'Auxerre, mort en 1426; & *Marie* des Essars, alliée en mai 1391 à *Anceau* de Belloi, seigneur de Morangles.

IV. PIERRE des Essars, seigneur de la Motte, de Tilli, & de Villerval, prevôt de Paris & grand bouteillier de France, qui a donné lieu à cet article, & dont il est parlé ci-dessus, épousa *Marie* de Ruilli, fille de *Jacques* de Ruilli, président au parlement, & de *Jeanne* Giffard; elle poursuivit le procureur du roi au sujet de la mort de son mari, obtint la restitution de ses biens confisqués, & purgea sa mémoire; ayant eu de son mariage *Robert* des Essars, mort sans alliance.

IV. ANTOINE des Essars, I du nom, second fils de PHILIPPE, seigneur de Thieux, & de *Marie* de Buci, fut seigneur de Thieux & de Glatigni, valet tranchant & garde des deniers de l'épargne du roi. Il suivit la faction du duc de Bourgogne avec son frere, & fut l'un des premiers du conseil avec l'évêque de Tournai & le vidame d'Amiens, qui furent nommés dans la lettre en forme de plainte que le duc d'Orléans envoya au roi en 1411, les déclarant ses ennemis. Il changea depuis de parti, ce qui couta la vie à son frere, & mit la sienne en danger, ayant été mis prisonnier en la tour du Louvre, d'où étant sorti, en reconnoissance de sa délivrance il fit faire en pierre cette grande figure de S. Christophe qui est à l'entrée de l'église de Paris, & sur le premier pilier qui est à l'opposite, il est représenté à genoux armé de toutes piéces avec cette inscription. *C'est la représentation du noble homme Antoine des Essars, chevalier, jadis seigneur de Thieux & de Glatigni-au-Val-de-Gallie, conseiller & chambellan du roi, notre sire Charles VI de ce nom, lequel chevalier fit faire ce grand image en l'honneur & remembrance de monsieur S. Christophle en l'an* 1413. *Priez Dieu pour son ame.* Il vivoit en 1472, ayant eu de *N.* sa femme, dont le nom est ignoré, PHILIPPE II du nom, qui suit.

V. PHILIPPE des Essars, II du nom, seigneur de Thieux, Glatigni, &c. maître d'hôtel du roi en 1464, & capitaine du château de Montils-les-Tours, en 1465, passa au service de François, duc de Bretagne, qui le fit son maître d'hôtel, & gouverneur du comté de Montfort; & la duchesse de Bretagne le fit l'un des exécuteurs de son testament en 1469. Il fut l'un des seigneurs que ce duc envoya en 1471, vers Gaston, comte de Foix, pour traiter de son mariage avec Marguerite fille de ce comte : il le commit aussi en 1472, pour conclure avec le roi Louis XI une tréve qui fut signée, & en 1474, ce même duc l'envoya à Senlis pour traiter la paix avec le roi, qui pour l'attirer à son service, lui donna la charge de bailli de Meaux, & celle de maître des eaux & forêts, dans les bonnes graces duquel il demeura jusqu'à sa mort. Il épousa *Jeanne* Berard, fille de *Pierre*, seigneur de Bleré & de Chissé, laquelle vivoit encore en 1494, ayant eu entr'autres enfans ANTOINE II, qui suit.

VI. ANTOINE des Essars, II du nom, seigneur de Thieux, &c. bailli de Meaux, & maître des eaux & forêts de France, Champagne & Brie après la mort de son pere, & chambellan du roi, mourut en 1494. Il épousa *Marguerite* d'Ognies, sœur de *Valeran*, seigneur de Pierre-Pont, chambellan du roi, bailli de

Hefdin, dont il eut entr'autres enfans ANTOINE III, qui fuit.

VII. ANTOINE des Effars, III du nom, feigneur de Thieux, &c. époufa, par contrat du 2 janvier 1505, *Perrine* de Menou, fille de *Philippe*, feigneur de Menou & de Bouffai, dont il eut CLAUDE, qui fuit.

VIII. CLAUDE des Effars, feigneur de Thieux, puis de Sormeri, maître d'hôtel de M. le dauphin, échangea la terre de Thieux pour celle de Sormeri. Il époufa 1°. *Gabrielle* de Gouffier, fille unique d'*Annet*, feigneur de Fougeroux, Chanona, & Mouton en Auvergne, & de *Claude* de Chamigni, dame de Sautour en Champagne: 2°. *Charlotte* de Taix, fille unique de *Jean*, feigneur de Taix, grand-maître de l'artillerie, & de *Charlotte* de Mailli, dont il n'eut point d'enfans. Du premier mariage vint FRANÇOIS, qui fuit.

IX. FRANÇOIS des Effars, feigneur de Sautour, Sormeri, &c. écuyer d'écurie du roi, lieutenant de roi en Champagne, fut tué à Troies le 17 feptembre 1590. Il époufa 1°. *Françoife* du Prat, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Charlotte* de Harlai, fille de *Louis*, feigneur de Cefi & de Chanvallon, & de *Louife* de Carre, dame de Saint-Quentin le Verger, dont il eut *Charlotte* des Effars, dame de Sautour, &c. maîtreffe du roi Henri IV, puis premiere femme de *François* de l'Hofpital, feigneur du Hallier, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Champagne & de Paris, morte fans poftérité le 8 juillet 1651.

ESSARS (Nicolas d'Herberai fieur des) qui vivoit fous François I & Henri II, & qui eft mort l'an 1558, a traduit l'hiftoire de Jofephe, de la guerre des Juifs, les huit premiers livres d'*Amadis*, *l'horloge des princes de Guevare*, deux autres *romans*, &c. Il a beaucoup plus mal réuffi dans la traduction de Jofephe, que dans celle d'Amadis, qui ne laiffe pas de fe faire lire encore aujourd'hui, tout grotefque & tout barbare qu'en foit le ftyle. Et ceux qui font amoureux de ces fortes de lectures, prétendent qu'il y a dans ces livres un tour affez heureux qui vient du traducteur: dans le temps néanmoins où le vieux ftyle étoit à la mode, il n'a pas été univerfellement approuvé. Abel-Matthieu & du Verdier, difent qu'encore que dans les commencemens on confidérât des Effars comme la *régle du beau langage*, *néanmoins il n'avoit jamais beaucoup rongé le laurier du Parnaffe, & qu'il n'avoit pas long-temps fué fous le harnois & dans le travail des lettres humaines* *. Franc. de la Croix du Maine, *bibl. franç. p.* 346. Ant. du Verdier, *bibl. franç.* Abel-Matthieu de Chartres, *dans fon devis de la langue françoife.*

ESSEDONS, ou ISSEDONS, anciens peuples de Scythie. Hérodote, Pline, Ptolémée, &c. en font mention. Leur ville capitale étoit Iffedon, dite aujourd'hui *Caracoram*, différente d'une autre Iffedon, nommée aujourd'hui *Suchur* ou *Sinchun*, dans le royaume de Tangut. Les Effedons mangeoient les corps morts de leurs parens, hors la tête qu'ils réfervoient, l'enchaffant dans de l'or, pour leur fervir d'idole. * Hérodote, *l.* 4 *ou Melpomene.* Pomponius Mela, *l.* 2, *c.* 1.

ESSEENS, ou ESSENIENS, fecte célébre parmi les Juifs. Ils vivoient dans une union très-étroite, & ils rejettoient les voluptés, auffi-bien que le mariage, pour éviter les chagrins que caufe l'intempérance des femmes, qu'ils croyoient n'être pas fidéles à leurs maris. Ils obfervoient religieufement le jour du fabbath, puifque non-feulement ils faifoient cuire leur viande la veille, pour n'être pas obligés dans ce repos d'allumer du feu; mais qu'ils n'ofoient pas même changer un vaiffeau de place, ni fatisfaire, s'ils n'y étoient contraints, aux néceffités de la nature. Jofephe ajoute qu'ils étoient divifés en quatre claffes, & que les plus jeunes avoient un tel refpect pour les anciens, que lorfqu'ils les touchoient, ils étoient obligés de fe purifier comme s'ils avoient touché un étranger. Il y avoit une autre forte d'efféniens, qui convenoient avec les premiers en toutes chofes, hormis en ce qui regarde le mariage; car ceux-ci croyoient que c'étoit vouloir abolir la race des hommes, que d'y renoncer, puifque fi chacun eût embraffé ce fentiment, on l'auroit vûe bientôt éteinte. Ils s'y conduifoient pourtant avec beaucoup de modération. Avant que de fe marier, ils obfervoient pendant trois ans fi la perfonne qu'ils vouloient époufer paroiffoit affez faine pour bien porter des enfans; & lorfqu'après être mariés elle devenoit groffe, ils ne couchoient plus avec elle pendant fa groffeffe, pour témoigner que ce n'étoit pas la volupté, mais le defir de donner des hommes à la république, qui les engageoit dans le mariage. * S. Epiphane, *her.* 29. Jofephe, *l.* 18 *des antiquités, & 2 de la guerre des Juifs*, *c.* 12. Torniel, *A. M.* 4545, *num.* 13. S. Jérôme, *de fcript. ecclef. in Marco & Philone.* S. Cyrille d'Alexandrie, *l.* 6 *cont. Julian.* S. Chryfoftome, *hom.* 44 *in act.* Eufebe, *l.* 2, *hift. c.* 15 & 16. Sozomene, *l.* 1, *c.* 12. Nicephore, *l.* 2, *c.* 15. Philon, *l. de vita contemp.* Pline, *l.* 5, *c.* 17. Solin, *c.* 36. Serrarius, *l.* 3 *Trihær. l.* 5. *Miner. & in c.* 7, 1. *Machab.* Baronius, *A. C.* 64. Godeau, *hift. ecclef. Voyez le titre des* THERAPEUTES.

ESSEK, ville dans la province orientale de l'Efclavonie, avec un pont, long de 8565 pas géométriques, & large de 17, qui s'étend fur la Drave fur un grand marais, & fur la riviere de Fenus, depuis la ville jufqu'au fort de Darda, qui eft de l'autre côté dans la baffe Hongrie. Après la bataille d'Harfa, proche de Mohatz, la garnifon turque d'Effek, qui étoit de plus de trois mille hommes, ayant eu avis de la marche des impériaux, abandonna la place le 29 feptembre 1687. * *Mémoires du temps.*

ESSEN, petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weftphalie, eft fituée dans le comté de la Mark, aux confins des duchés de Duysbourg, du côté d'orient. Effen a été une ville impériale. Elle dépend maintenant avec fon territoire de l'abbeffe d'Effen, dont le couvent eft près des murailles de la ville. L'abbaye d'Effen eft riche, libre, & dépend immédiatement de l'empire. On n'y reçoit que des filles nobles, qui ne font point de vœux, & qui peuvent fe marier, quand il leur plaît. * Mati, *diction.*

ESSENIUS (André) de Bommel, dans le duché de Gueldre, né au mois de février 1618, après avoir commencé l'étude du grec & du latin dans fa patrie, fut envoyé à Utrecht où il étudia fous Antoine Emile. Il s'appliqua enfuite à la philofophie fous Arnoul Senquerd, aux mathématiques fous Bernard Schotanus, & à la théologie fous Mainard Schotanus & Gisbert Voët. Il fut infcrit parmi ceux qui étoient deftinés au miniftere, l'an 1639, & l'année fuivante le 7 de juin, il fut fait maître-ès-arts avec Paul Voët. On lui confia en 1641 le foin de l'églife prétendue réformée de Nederlangbroëck de la dépendance d'Utrecht. En 1645 on le fit docteur en théologie. En 1651 il fut choifi pour pafteur de l'églife d'Utrecht, & deux ans après il fut fait profeffeur en théologie avec Gautier de Bruyn. Il en commença l'exercice par un difcours *De tractatione verbi divini.* Il eft mort le 18 mai 1677. Ses écrits font: 1. Le triomphe de la croix, ou la défenfe & la preuve de la foi catholique fur la fatisfaction de Jefus-Chrift contre les fociniens, & en particulier contre Crellius, en latin, à Amfterdam 1649, & en langue belgique en 1651 à Roterdam. 2. *De moralitate fabbathi*, en 1658. 3. *Difquifitio de moralitate fabbathi hebdomadalis*, en 1665. 4. Differtations latines fur le décalogue & le jour du fabbath contre Abraham Heidan, à Utrecht en 1666, *in*-4°. Heidan répondit à cet écrit. 5. Défenfe du quatriéme précepte du décalogue, en latin, à Utrecht 1666. Cet ouvrage eft contre François Burman qui avoit défendu le fentiment de Coccejus. 6. Défenfe d'une décifion théologique d'Utrecht touchant les canonicats, les vicariats, &c. en latin, à Utrecht 1658, *in*-4°. Defmarais y oppofa une défenfe

des chanoines d'Utrecht, à Groningue 1660, *in*-4°. 7. Système de théologie, à Utrecht 1659, en deux volumes en latin. 8. Abrégé des disputes théologiques, avec un index des passages de toute l'écriture sainte, en latin, à Amsterdam 1661, & plusieurs fois imprimé depuis. 9. Abrégé de la théologie dogmatique, à Utrecht 1669 & 1685, *in*-8°. 10. Apologie pour les ministres non conformistes d'Angleterre. 11. Dissertation sur la soumission de Jesus-Christ à la loi divine. 12. La doctrine de notre rédemption par Jesus-Christ. 13. Instruction salutaire touchant les Juifs. 14. Réfutation contre les partisans de la cour de Rome. 15. Discours sur la persévérance. 16. Discours sur la mort de Gautier de Bruyn, à Utrecht 1653. 17. Autre discours sur la mort de Gisbert Voët, à Utrecht 1677, *in*-4°. Tous ces ouvrages sont en latin. 18. Des remarques en allemand sur la parabole qui est dans S. Matthieu, chapitre 17, verset 24, en 1672, &c. * *Voyez* son éloge dans l'ouvrage de M. Gaspar Burman, intitulé, *Trajectum eruditum*, &c.

ESSEQUEBE, ESSEKERE, ou ESQUIB, *Essequebia*, riviere de l'Amérique méridionale, dans la Guiane, a sa source au lac Parimo. De-là coulant vers le septentrion dans les pays des Caribes, elle reçoit diverses autres rivieres, & se jette dans la mer du nord, entre l'Orenoque, qu'elle a au couchant, & le Damatar qu'elle a à l'orient.

ESSERIS ASCHALLI, *cherchez* EDRISI. (al)

ESSEU, port de mer, *cherchez* VISSAN.

ESSEX, province d'Angleterre, a eu autrefois ses rois particuliers, dont nous avons marqué la succession sous le nom d'Angleterre. La province d'Essex est aujourd'hui divisée en trois comtés. Le premier dit le COMTÉ d'ESSEX, est le plus grand, le long de la mer: les deux autres sont Middelsex, où est Londres, & Hartfort. La ville capitale du comté d'Essex est Colchester, qu'on prétend avoir été bâtie par Coil, un des rois de ce pays. Les autres sont Harwich, Malden, Walthen, Barking, &c. Ce pays est assez fertile. Geofroi de Mandeville fut premier comte d'Essex. Depuis, cette famille ayant manqué, le roi Jean donna ce comté, ainsi qu'ont fait ses successeurs à son imitation. La reine Elizabeth le donna l'an 1572 à Gautier Devereux, descendu d'une ancienne famille de Normandie, dont nous rapportons la généalogie à l'article DEVEREUX, & l'envoya général en Irlande, où il mourut à Dublin, en 1576, laissant pour fils le célébre comte d'Essex dont nous allons parler.

ESSEX (Robert Devereux, comte d') fils de *Gautier* V du nom, & de *Letice* Knolles, (voyez DEVEREUX) fut célébre par sa faveur & par ses infortunes. Ce seigneur, qui étoit des mieux faits, des plus braves & des plus spirituels de son temps, fut produit à la cour par le comte de Leicester, mari de sa mere, & s'insinua dans l'esprit de la reine Elizabeth; ce qu'elle découvrit avec quelqu'espéce de passion, lorsqu'il quitta la cour pour aller en France. Elle envoya pour le faire revenir, & témoigna beaucoup d'impatience, jusqu'à son retour, disant souvent: *Nous verrons ce jeune homme pris par la tête, comme ce fou de Sidnei par ses empressemens.* * *Diction. anglois.* La reine Elizabeth, qui l'aimoit, le combla de biens & d'honneurs. Outre l'ordre de la jarretiere, qu'elle lui donna en 1588, elle l'employa dans les principales affaires du royaume, & l'honora des emplois les plus considérables. Le comte soutint très-bien ces honneurs, par sa bravoure & par sa conduite. Il se trouva l'an 1585 au siége de Zutphen, fut général de la cavalerie angloise en 1587, se trouva à l'expédition de Portugal en 1589, commanda le secours anglois au siége de Rouen en 1591, & fut fait conseiller d'état en 1593. En 1596 il prit Cadix en Espagne; & l'année suivante, il commanda l'armée navale envoyée aux Terceres. A son retour, on l'envoya en Irlande, où il rendit de grands services à l'état; mais abusant de l'autorité qu'il s'étoit acquise, il conspira contre la reine sa bienfaitrice. Cette princesse en ayant été avertie, envoya des gens pour le prendre; mais il les arrêta prisonniers, & alla ensuite à Londres à dessein de soulever le peuple. On l'y arrêta, & on lui coupa la tête au mois de mars de l'an 1601, à l'âge de 34 ans. La reine qui l'aimoit encore, le vit entre les mains de la justice, avec plus de chagrin que de colere. Elle souhaitoit de le sauver: mais, selon quelques historiens, le comte ne voulut jamais s'humilier jusqu'à lui demander sa grace; répétant continuellement ces paroles, *qu'il avoit assez vécu, puisqu'il avoit vécu avec gloire & dans l'estime des gens de bien.* D'autres rapportent que la reine Elizabeth, dans le fort de sa passion pour ce comte, lui avoit donné une bague, lui disant, que quoi qu'il pût faire un jour, en lui rendant ce dépôt, elle lui pardonneroit. Ce comte infortuné ne put se servir de ce reméde qu'à l'extrémité. Il eut recours à la femme de l'amiral Howard, sa parente, & la fit prier de porter cette bague à la reine en main propre; mais l'amiral ennemi capital du comte, à qui sa femme le dit imprudemment, l'empêcha de s'aquitter de la commission. Ainsi la bague ne venant point, la reine indignée, consentit à la mort de cet homme, qu'elle croyoit préférer la mort à la nécessité de recourir à sa clémence. Quelque temps après l'amirale, étant au lit de la mort, envoya supplier la reine de la venir visiter, & lui rendit cette bague, disant que son mari l'avoit empêchée de la rendre plutôt. Cette princesse se retira aussitôt frapée d'une douleur mortelle, fut quinze jours sans rien prendre, se couchant toute habillée, & se relevant cent fois la nuit. Enfin, elle mourut de faim & de douleur, d'avoir consenti à la perte de son amant, qui avoit recouru à sa miséricorde. Cette princesse avoit la foiblesse des femmes, de vouloir passer pour belle; & le plus grand crime du comte, c'étoit de l'avoir irritée par le mépris qu'il faisoit de sa beauté que l'âge ruinoit; sans cela les rapports de ses ennemis ne l'eussent point emporté sur l'amour qu'elle avoit toujours eu pour lui. *Voyez* DEVEREUX. * Auberi du Maurier, *memoires pour l'histoire de Hollande. Vie de Maurice, prince d'Orange.* De Thou, *hist. sui temp.* Du-Chêne, *hist. d'Angl.* Holand. *Heroolog. Angl.* Camden, *de scrip. magnæ Britan.* Imhoff, *hist. des pairs d'Angleterre.*

☞ ESSEY, bourg de France en Normandie, dans le diocèse de Séez. Il est situé à deux lieues de la ville de ce nom, & à quatre d'Alençon. L'abbaye nommée l'*Essey*, fondée en 1064, est de l'ordre de S. Benoît. Plusieurs familles de noblesse font leur résidence dans ce bourg, qui a porté autrefois le titre de ville, & où l'on tient un gros marché le mardi. On y voit les ruines d'un vieux château qui fut une maison de plaisance des ducs d'Alençon. * La Martiniere, *dict. géogr.* M. Baudrand nomme ce lieu en latin *Exaquium.*

☞ ESSIDEUIL, en latin *Ixidolium*, petite ville de France dans le Périgord, avec un ancien château, sur la frontiere du Limosin, à cinq lieues de Périgueux, au levant d'été, vers Limoges. * La Martiniere, *dict. géog.*

EST (*Ateste*) ville d'Italie dans le Padouan, est située sur la riviére de Bacchiglione, vers les montagnes de Padoue: elle a eu autrefois titre de marquisat, & un évêque suffragant d'Aquilée. La ville d'Est est très-ancienne. Pline, Tacite, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin, &c. en font mention. Elle fut ruinée par le tyran Ezzelin, vers l'an 1247. * Pline, *l.* 3, *c.* 19. Tacite, *l.* 3, *&c.*

EST, maison, l'une des plus illustres de toute l'Italie, a tiré son nom de la ville d'Est. Des historiens fabuleux la font descendre d'Actius, roi d'Albe, & aïeul d'un autre de ce nom, roi des Volsques, tige de la famille, de laquelle sortoit Marcus Actius Baldus, aïeul maternel de l'empereur Auguste. Jean-Baptiste Pignan, qui a écrit en italien l'histoire de la maison d'Est, que Jean Baroni a traduite en latin, la commence en la per-

fonne de C. Actius, qui eut de Martia sa femme un fils de ce nom, pere d'Aurelius, mort en 418. Il continue ensuite de pere en fils la généalogie des seigneurs d'Est; mais ces faits sont sans preuves. Voici ce qui paroît le plus sûr.

I. Azon I, seigneur d'Est, nommé par quelques-uns Albert, & surnommé *le grand marquis*, vivoit dans les X & XI siécles, & mourut âgé de près de cent ans, ayant été marié deux fois, 1°. à *Cunegonde* Guelphe, héritiere de sa famille : 2°. à *Ermengarde*, fille de *Hugues*, comte du Maine en France. Du premier lit, il eut *Guelphe*, héritier des biens de sa mere en Allemagne. Il fut créé duc de Baviere en 1071, & mourut en Chypre, l'an 1101, ayant été marié deux fois, 1°. à *Etheline*, fille d'*Othon* le Saxon, duc de Baviere, qu'il répudia : 2°. à *Judith*, fille de *Beaudouin*, surnommé *le Pieux*, comte de Flandre, veuve de *Toston*, comte de Northumberland en Angleterre, dont il eut *Guelphe* II, duc de Baviere, mort en 1119, sans enfans; & Henri, dit *le Noir*, duc de Baviere, mort en 1125, qui de *Wilfilde*, fille de *Magnus*, duc de Saxe, eut Henri duc de Baviere & de Saxe, pere, par *Gertrude*, fille de l'empereur *Lothaire* II, de Henri surnommé *le Lion*, de qui descendent les ducs de Brunswick & de Lunebourg, ainsi que le rapporte Georges-Guillaume de Leibnitz, conseiller du duc de Brunswick-Lunebourg, dans une lettre qu'il fit imprimer en 1696, au sujet du mariage du duc de Modène & de la princesse d'Hanovre, & où il prouve que les deux maisons viennent d'une même tige. Du second lit du marquis Azon, sortit *Hugues*, qui fut peu de temps comte du Maine en France, & qui mourut sans enfans de *N*.... fille de *Robert* Guiscard, comte de la Pouille; & Foulque, qui suit.

II. Foulques seigneur d'Est, succéda aux honneurs de son pere en Italie : on ne sait ni le nom de sa femme, ni le temps de sa mort. Il eut un fils qui suit.

III. Obizzon seigneur d'Est, podestat de Pavie, mourut en 1196; sa femme se nommoit *Sophie*, que quelques-uns ont dit fille du seigneur de Veronne. Il en eut Azon II, qui suit.

IV. Azon II, fut marquis d'Est & de Ferrare, podestat de Padoue & de Veronne, marquis d'Ancone: & mourut en 1212. Sa premiere femme fut *Léonore*, fille de *Thomas* I, comte de Savoye, & de *Béatrix* de Genève : la seconde fut *Marchesselle*, niéce de *Guillaume*, podestat de Ferrare, mais elle mourut en 1196, avant la consommation du mariage : la troisiéme fut *Elise*, fille de *Louis*, comte de Saint-Boniface. Il eut de la premiere *Aldobrandin*, marquis de Ferrare & d'Ancone, mort jeune, & empoisonné, en 1215, laissant de *Reine*, fille d'*Albert* de Scala, une fille unique; *Béatrix*, seconde femme d'*André* II, roi de Hongrie; *Béatrix*, sœur d'*Aldobrandin*, fut fondatrice & abbesse de Monte-Gemello, & mourut le 10 mai 1262, en odeur de sainteté. Du troisiéme lit naquit Azon III, qui suit.

V. Azon III, marquis d'Est & de Ferrare, eut des guerres à soutenir contre l'empereur Frédéric II, qui lui prit le château d'Est & d'autres villes, qu'il recouvra pourtant par la suite. Il mourut le 13 février 1264, ayant eu d'*Elise*, fille de *Renaud* de Châtillon, & de *Constance*, princesse d'Antioche, Renaud, qui suit; *Béatrix*, religieuse à S. Antoine près Ferrare; & *Cubitosa*, épouse de *Isnard* de Malespine, marquis de Masse & de Carrare.

VI. Renaud d'Est, fut enlevé en ôtage par l'empereur Frédéric II. Il mourut en cet état dans la Pouille, l'an 1250, *laissant un bâtard qui suit*.

VII. Obizzon II, fut légitimé par son aïeul, avec l'agrément du saint-siége. Il l'institua son héritier, & dans la suite il acquit à ses états Regio, Modène, & autres places, & mourut le 28 février 1293. Il avoit épousé 1°. en 1263 *Jacqueline* de Fiesque, morte en décembre 1287: 2°. en 1288, *Constance* de la Scala. De la premiere il eut Azon IV, qui suit; Aldobrandin, *mentionné après son frere*; *Béatrix*, mariée à *Azon* Visconti, prince de Milan; & *François*, marquis d'Est, qui fut tué le 23 août 1312, en voulant recouvrer Ferrare, dont les troupes du pape s'étoient emparées; sa postérité jouit du titre de marquis d'Est, & finit à la cinquiéme génération en la personne de *Bertholde* d'Est, général de l'infanterie vénitienne, qui fut tué au siége de Corinthe en la Morée, l'an 1463.

VIII. Azon IV, marquis d'Est & de Ferrare, mourut le 30 janvier 1308, sans enfans de *Béatrix*, fille de *Charles* II, roi de Naples. Il laissa *un bâtard* Frisque *ou* François, *qu'il fit gouverneur de Ferrare; mais celui-ci, après la mort de son pere, livra la place aux Vénitiens, ce qui le fit excommunier par le pape. Il mourut à Venise en* 1309.

VIII. Aldobrandin d'Est, second fils d'Obizzon II, voyant la guerre allumée dans le Ferrarois après la mort de son frere, se retira à Boulogne, laissant à son frere François, & aux enfans de celui-ci le soin de recouvrer Ferrare. Ses neveux en vinrent à bout en 1317. Il mourut l'année suivante à Boulogne, ayant eu d'*Albe*, fille de *Tobie* Rangone, morte en 1325, Renaud II, qui suit; Obizzon III, *qui continua la postérité*; & *Nicolas*, qui fut pris par les troupes du pape, dans la guerre de Ferrare; mais qui fut échangé après la victoire remportée par son frere. Il se trouva au siége de Modène, & mourut le premier mars 1344, laissant de *Béatrix* de Gonzague, qu'il avoit épousée le 21 janvier 1335, *Renaud* d'Est, mort après 1358.

IX. Renaud II, marquis d'Est, & de Ferrare, soutint la guerre des Ferrarois avec vigueur, & défit les troupes du pape Benoît X, & de Jean roi de Bohême, qu'il força à lever le siége de la place le 14 avril 1333. Il assiégea Modène deux ans après, & mourut le 31 décembre 1335. On n'est pas certain du nom de sa femme, dont il eut trois enfans, *Aldobrandin*, évêque d'Adria, puis de Modène & de Ferrare, mort le 30 octobre 1381, & qui fut béatifié peu après, aussi-bien que son frere *Azon*. Leur sœur fut *Béatrix*, mariée en 1339 à *Jacques* de Savoye, prince d'Achaïe & de Morée.

Marquis, puis ducs de Ferrare, de la maison d'Est.

IX. Obizzon d'Est, III du nom, second fils d'Aldobrandin, marquis d'Est, signala son entrée dans les biens de ses peres, par le recouvrement de la ville de Modène. Azon & Gui de Corregio lui céderent Parme, en 1344 : mais l'année suivante, il fut contraint de céder cette place à Luchin Visconti, prince de Milan. Il reçut l'investiture de Ferrare par les légats du pape, & mourut le 20 mars 1352. Il avoit épousé *Elizabeth*, fille d'*Albert* II, électeur de Saxe, dont il resta veuf sans enfans le 2 mai 1341. Il avoit eu très long-temps pour concubine *Lippa* Ariosta, dite *la Belle*. (*Voyez* ARIOSTA) qu'il reconnut pourtant pour femme, & l'épousa avant qu'elle mourût, en 1346 : mais il ne déclara ce secret que peu avant sa mort, & fit vingt chevaliers, dont il exigea le serment d'être fidéles à ses enfans. Il en avoit eu onze de cette femme, dont les principaux furent Aldobrandin, qui suit; Nicolas II, *mentionné après son frere*; Albert *aussi mentionné après ses freres*; *Constance*, épouse de *N*. Malateste; *Alde*, femme de *Louis* de Gonzague; *Elise*, mariée à *Gui* de Polenta, seigneur de Ravenne; & *Béatrix*, alliée à *Voldemar* prince d'Anhalt.

X. Aldobrandin III, marquis d'Est, & de Ferrare, gouverna ses états, quoique jeune, avec beaucoup de force & de vigilance, & mérita les bonnes graces de l'empereur Charles IV lorsqu'il vint en Italie, en 1354. Il fit la paix avec les ducs de Mantoue & les ducs de Milan; mais il en jouit peu, étant mort

à la fleur de son âge le 3 septembre 1361, âgé de 26 ans, laissant de *Béatrix* de Camino son épouse *Obizzon*, mort peu après son pere, & *Viridis* épouse de *Conrad*, duc de Teck.

X. Nicolas II, marquis d'Est & de Ferrare, surnommé *le Boiteux*, succéda à son frere : il fut en guerre avec Barnabé Visconti, fortifia Ferrare, & mourut le 26 mars 1388, avec la réputation d'un prince habile & grand orateur, ayant eu de *Viridis*, fille de *Mastin* de la Scala, seigneur de Véronne, *Renaud* d'Est, qui fut abbé; *Thadée*, femme de *François* Carrare, seigneur de Padoue, morte en 1404; & *Constance*, épouse de *N.* Malateste.

X. Albert, marquis d'Est & de Ferrare après ses freres, reçut pour gage de l'amitié de Jean Galeas Visconti, duc de Milan, le château d'Est, que sa maison avoit perdu depuis un siécle : il fonda l'université de Ferrare en 1392, & mourut le 31 juillet 1393. Il avoit été marié à *Jeanne* de Robertis, dont il eut un fils *Gerard*, mort avant lui; & le 23 jour avant sa mort, il épousa *Isotte* Albersane, dont il avoit eu un fils qui suit.

XI. Nicolas III, marquis d'Est, succéda à son pere, & fut maintenu dans ses états par les princes d'Italie, contre *Azon* d'Est, fils d'*Obizzon* II. Il acquit Regio & Parme, par la victoire qu'il remporta sur Ottobon III, seigneur de Parme, qu'il fit tuer. Ayant établi la paix dans ses états, il voyagea en Chypre, dans la Palestine, en Espagne & en France, où le roi Charles VI, pour marque de sa bienveillance, lui permit de porter dans ses armes les trois fleurs-de-lys. Etant revenu chez lui, il ménagea si bien les esprits des princes ses voisins, qu'il mérita le titre glorieux d'*arbitre de l'Italie*. Ce fut de son temps que le pape Eugéne IV assembla un concile à Ferrare : il fit éclater sa magnificence dans cette occasion. Pigna dit que les Milanois l'appellerent pour les gouverner après la mort de Philippe-Marie Visconti. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il mourut à Milan le 10 décembre 1441. Il avoit épousé 1°. en 1397 *Ziliola* de Carrare, fille de *François* le Jeune, prince de Padoue : 2°. en 1418, *Laura* Malateste, dite *Parasine*, qu'il fit mourir pour l'avoir surprise en adultere avec Hugues, un de ses fils naturels : 3°. en 1429, *Richarde*, fille de *Thomas* III, marquis de Saluces, morte en 1473. Sa seconde femme lui donna par un seul accouchement quatre filles, dont deux seules vécurent : savoir *Luce*, épouse de *Charles* de Gonzague, & *Genefre*, seconde femme de *Sigismond* Malateste, prince d'Arimini, qui eut le sort de sa mere, pour crime d'adultere. Du troisiéme lit, il eut Hercule, qui fut duc de Ferrare après ses freres bâtards, & dont *la postérité est rapportée ci-après;* & Sigismond, tige des marquis de S. Martin. *Leur pere eut encore vingt-deux enfans illégitimes de diverses filles. Les principaux furent* Leonel & Borso, *qui suivent;* Hugues, *décolé avec sa belle-mere;* Albert Guron, *pere de* Nicolas-Marie, *évêque d'Adria, mort en* 1507; Renaud, *protonotaire du saint-siége; &* Maladuce, *évêque de Comacci, qui laissa aussi un bâtard*, Scipion *d'Est, pere de* Blanche-Marie, *femme de* Galeas *Pic, comte de la Mirandole. On nomme encore deux filles* naturelles *de* Nicolas III, Isotte, *mariée à* Antoine *de Montfeltri, qui fut tué le jour de ses nôces, en* 1444; *&* Marguerite, *alliée à* Galeot-Robert *Malateste, prince d'Arimini.*

XII. Leonel d'Est, quoique né illégitime, succéda à son pere en vertu du testament de celui-ci. Il rechercha, pour s'appuyer, l'amitié d'Alfonse, roi d'Aragon & de Naples, & étant veuf de *Marguerite* de Gonzague, fille de *François*, marquis de Mantoue, morte en 1440, il épousa en 1444 *Marie*, fille de ce roi, auquel il envoya les deux fils légitimes de son pere, sous prétexte d'être élevés près du jeune Ferdinand son fils. Il aima la paix, & chercha à l'établir dans ses états, & à la maintenir dans l'Italie : enfin, il mourut en 1450, le 1 octobre, laissant *Nicolas*, auquel les Ferratois firent trancher la tête le 2 septembre 1476; & *Isabelle*, mariée à *Nicolas* Pic de la Scala.

XII. Borso, frere du précédent, illégitime comme lui, lui succéda. Ce fut un homme sage, vaillant, généreux, amateur des belles lettres, & qui fut nommé justement *l'Orateur* de sa patrie. Il reçut magnifiquement en 1451 l'empereur Frédéric III, qui en reconnoissance, le fit l'année suivante duc de Modène & de Regio, & comte de Rovigo; & lui donna le pouvoir de joindre à ses armes l'aigle de l'empire. Le pape Paul II qui le créa duc de Ferrare, en 1470, lui permit aussi de porter dans ses armes les clefs de saint Pierre. Il mourut le 20 août 1471, sans avoir voulu se marier, pour ne point faire de tort aux fils légitimes de son pere.

XII. Hercule d'Est, duc de Ferrare, de Modène & de Regio, né en 1433, du légitime mariage de Nicolas III, succéda à Borso. Il fut pendant quelque temps général des armées des Vénitiens & des Florentins. Nicolas son neveu, fils de Léonel, se révolta contre lui; mais les Ferrarois l'ayant surpris, lui firent couper la tête à l'insu de leur duc. Hercule eut par la suite quelques affaires avec le pape Sixte IV & avec les Vénitiens, dont il se tira par sa conduite & par son adresse. Il mourut au commencement de l'année 1505, laissant d'*Eléonore* d'Aragon, fille de *Ferdinand*, roi de Naples, qu'il avoit épousée en 1473, Alfonse, qui suit; *Ferdinand*, qui conspira contre la vie du duc son frere, & contre celle du cardinal *Hippolyte*, & qui mourut en prison le 22 février 1540; *Hippolyte*, cardinal, mentionné dans un article particulier; *Béatrix*, mariée à *Louis* Sforce, duc de Milan, morte le 2 janvier 1479; *Isabelle*, épouse de *François* de Gonzague, marquis de Mantoue. *Il laissa aussi un bâtard*, Jule, *qui étant complice de la conjuration de son frere* Ferdinand, *fut mis en prison l'an* 1506, *délivré en* 1558, *& mourut en* 1561; *& une bâtarde*, Lucerne, *mariée à* Annibal *Bentivoglio, prince de Bologne.*

XIII. Alfonse d'Est, I du nom, duc de Ferrare, de Modène & de Regio, marquis d'Est, prince de Carpi, & comte de Rovigo, né le 21 juillet 1476, mourut le 31 octobre 1534. *Voyez* ALFONSE. Il avoit épousé, 1°. en 1491 *Anne* Sforze, fille de *Galeas-Marie*, duc de Milan : 2°. en 1501, *Lucrece* Borgia, fille du pape *Alexandre* VI, & veuve d'*Alfonse* d'Aragon, duc de Bisceglia, morte en 1520, & peu avant sa mort il épousa *Laura* Eustochia, qu'il avoit entretenue long-temps, & qui étoit fille d'un ouvrier de Ferrare : elle mourut en 1573. Du second lit, il eut Hercule II, qui suit; *Hippolyte*, dit le *cardinal de Ferrare*; & *François*, marquis de Massa, qui après avoir été général de la cavalerie de l'empereur Charles-*Quint*, en Italie, mourut le 23 février 1578, laissant de *Marie* de Cardone, fille d'*Antoine*, marquis de Padula, *Marfise* d'Est, mariée 1°. à *Alfonse* marquis d'Est : 2°. à *Alderam* Cibo, marquis de Carrare; morte en 1608; & *Brademante*, épouse d'*Hercule*, comte de Bevilaqua. Les enfans d'Alfonse d'Est, & de *Laura* Eustochia furent Alfonse, *tige des ducs de* Modene, *rapportés ci-après*; *Alfonsin*, marquis de Castelnovo; & *Léonore*, religieuse.

XIV. Hercule d'Est, II du nom, duc de Ferrare; de Modène & de Regio, né le 4 avril 1508, fut général de l'armée de l'église sous le pape Paul IV; & lieutenant général de celle du roi de France, Henri II, contre Philippe II, roi d'Espagne, l'an 1557. Il fit pourtant sa paix peu après avec l'Espagne; & après s'être appliqué à fortifier Modène, Regio, Carpi & Bersselle, & à embellir son palais & ses jardins de Ferrare, il mourut le 3 octobre 1558. Il avoit épousé

le 30 juillet 1527, *Renée* de France, fille du roi *Louis* XII, morte à Montargis le 12 juin 1575, après avoir favorisé en tout les religionaires, dont il eut ALFONSE, qui suit; *Louis*, cardinal, *mentionné dans un article séparé*; *Anne*, née le 16 novembre 1531, mariée 1°. à *François* de Lorraine, duc de Guise: 2°. à *Jacques* de Savoye, duc de Nemours, morte le 7 mai 1607; *Lucrece* née en 1534, mariée en 1570 à *François-Marie* de la Rouere, duc d'Urbin, morte en 1598; & *Léonore*, morte sans alliance.

XV. ALFONSE d'Est, II du nom, duc de Ferrare, de Modène & de Regio, prince de Carpi, né le 19 janvier 1533, mourut le 27 octobre 1597. *Voyez* ALFONSE. Il n'eut point d'enfans de ses trois femmes, qui furent *Lucrece* de Médicis, fille de *Cosme*, grand duc de Toscane; *Barbe* d'Autriche, fille de *Ferdinand* I, empereur; & *Marguerite* de Gonzague, fille de *Guillaume*, marquis de Mantoue. Il fit tout son possible, se voyant sans postérité, pour faire passer le duché de Ferrare à son cousin *César* d'Est; mais la cour de Rome n'y voulut jamais consentir. Il disposa seulement en sa faveur des duchés de Modène & de Regio, de la principauté de Carpi, & des autres terres relevantes de l'empire, & ce du consentement de l'empereur.

DUCS DE MODENE ET DE REGIO de la maison d'EST.

XIV. ALFONSE d'Est, fils d'ALFONSE I, duc de Ferrare, & de *Laura* Eustochia sa troisiéme femme, fut la tige des ducs de Modène: il mourut en 1582, ayant eu de *Julie* de la Rouere, fille de *François-Marie*, duc d'Urbin, qu'il avoit épousée en 1549, & qui mourut le 4 avril 1563, *Alfonse*, marquis d'Est, mort en 1578, sans enfans de *Marfise* d'Est sa niéce, fille de *François*, marquis de Massa; CESAR, qui suit; *Alexandre*, créé cardinal le 3 mars 1598, fait depuis évêque de Regio, mort le 22 mai 1624; *Léonore*, mariée à *Charles* Gesualdo, prince de Venosa au royaume de Naples: & *Hippolyte*, alliée en 1594 à *François* Pic, prince de la Mirandole.

XV. CESAR d'Est, duc de Modène & de Regio, prince de Carpi, naquit au mois d'octobre 1562. Son cousin, dernier duc de Ferrare, l'institua son héritier; mais le pape Clément VIII n'ayant point voulu lui accorder l'investiture du duché de Ferrare, il se prépara à s'en mettre en possession par les armes: ce qui obligea le pape à l'excommunier. Les troupes du saint-siége furent maltraitées au premier choc; mais César voyant que pas un des princes d'Italie ne se mettoit en devoir de l'assister, & que les Ferrarois n'avoient plus la même affection pour lui, il fit son accommodement avec le pape le 28 janvier 1598. On le laissa maître de Modène & de Regio: il obtint à Rome le même rang & les mêmes prérogatives dont les ducs de Ferrare avoient été en possession: le saint-siége prit ses états à perpétuité sous sa protection, & le pape donna un chapeau de cardinal à son frere Alexandre. Il mourut en 1628, ayant eu de *Virginie* de Médicis, fille de *Cosme*, grand duc de Toscane, qu'il épousa en 1586, & qu'il perdit en 1615, ALFONSE III qui lui succéda; *Louis*, marquis de Montecchio & de Scandian, général des troupes de la république de Venise, né en 1593, mort en 1664, laissant une fille *Hippolyte* d'Est, épouse de *Borso* son oncle; *Hippolyte*, chevalier de Malte, & commandeur, né en 1599, mort en 1643; *Nicolas*, marquis d'Est, né en 1601, mort en 1640, sans postérité de *Suéve* d'Avalos, des princes de Montesarchio, veuve de *Jules-César* de Capou, prince de la Boncha; BORSO, tige de la branche de Scandian *rapportée ci-après*; *Forest*, marquis d'Est, né en 1606, mort en 1640; *Julie*, née en 1590, morte en 1645; *Laure*, née en 1594, mariée à *Alexandre* Pic, duc de la Mirandole; morte en 1630; & *Angéle-Catherine*, religieuse à San Geminiano de Modène, morte en 1618, âgée de 23 ans.

XVI. ALFONSE d'Est III, duc de Modène & de Regio, né en 1591, épousa en 1608 *Isabelle*, fille de *Charles-Emanuel*, duc de Savoye, & l'ayant perdue en 1626, il se fit capucin à Munich en la même année, prit le nom de *frere Jean-Baptiste*, & mourut dans le couvent de Castelnuovo de Grasiniana le 23 mai 1644. *Voyez* ALFONSE. Il avoit eu de son épouse, *César*, né en 1609, mort en 1613; FRANÇOIS, qui suit; *Obizzo*, né en 1611, mort évêque de Modène en 1644; *César*, né en 1614, mort en 1677; *Alexandre*, né & mort en 1615; *Charles-Alexandre*, né en 1616, mort en 1679; *Renauld*, né en 1618, fait cardinal en 1641, évêque de Modène en 1651. Le roi de France lui donna ensuite l'évêché de Montpellier, & la protection des affaires de sa couronne à Rome: il y signala son zèle dans l'affaire des Corses sous le pape Alexandre VII; & dans le traité de Pise, le roi eut soin des intérêts de la maison d'Est: il fut aussi abbé de Cluni, & mourut évêque de Palestrine, le 30 septembre 1673: nous avons des mémoires de sa vie; *Philibert*, né en 1623, mort en 1645; *Boniface*, né & mort en 1624; *Catherine*, née en 1612, morte religieuse en Espagne, l'an 1635; *Marguerite*, née en 1619, mariée en 1647 à *Ferdinand* de Gonzague III, duc de Guastalle, morte en 1692; deux filles mortes au berceau; & *Anne-Béatrix*, née en 1626, mariée en 1656 à *Alexandre* Pic II du nom, duc de la Mirandole.

XVII. FRANÇOIS d'Est, duc de Modène & de Regio, &c. né le 5 septembre 1610, succéda aux états de son pere, lorsqu'il se fit capucin, & les gouverna avec beaucoup de sagesse dans des temps assez fâcheux. Il sut tirer de l'empereur Ferdinand II en 1638, l'investiture de la principauté de Correggio, après la déroute des affaires de Jean Syrus, prince de Correggio & du saint-empire, maltraité de l'empereur, pour avoir fait contrefaire la monnoye de l'empire. Il reçut aussi de grands honneurs du roi d'Espagne, & fut général des princes confédérés d'Italie, en faveur du duc de Parme contre le pape, en 1643. Depuis ayant embrassé le parti de France, il fut général des armées du roi en Italie, l'an 1647, battit les Espagnols dans le Crémonois en 1648; mais l'année suivante ayant levé le siége de Crémone, il fit sa paix avec l'Espagne, & demanda même en mariage la fille de dom Louis de Haro, premier ministre du roi Philippe IV: mais les Barberins l'ayant ramené au parti de France, rompirent cette alliance, & lui firent reprendre le commandement des armées de France, à la tête desquelles il assiégea Pavie, en 1655; mais inutilement: l'année suivante il fut plus heureux devant Valence qu'il prit, & Mortare le 25 août 1658. Il mourut le 13 octobre suivant. Il avoit épousé 1°. en 1630 *Marie* Farnèse, fille de *Rainuce*, duc de Parme, morte en 1646; 2°. en 1648, *Victoire* Farnèse, sœur de sa premiere femme, morte l'année suivante: 3°. en 1654, *Lucrece* Barberin, fille de *Thadée*, prince de Palestrine, & d'*Anne* Colonne, morte le 24 août 1699. Du premier lit, il eut ALFONSE, qui suit; *Almeric*, né en 1641: le cardinal Mazarin le destinoit pour sa niéce Hortense Mancini, qu'il vouloit instituer son héritiere; mais ce jeune prince mourut dans l'isle de Paros, le 5 juillet 1660, en conduisant du secours à Candie; *Isabelle*, née en 1635, mariée en 1664 à *Rainuce* Farnèse, duc de Parme, mort le 12 août 1666; *Léonore*, née en 1643, carmélite à Modène; *Marie*, née en 1644, mariée en 1668 au duc de Parme son beau-frere, morte en août 1684; & trois autres enfans morts au berceau. Du second lit, il eut *Victoire*, née en 1649, morte en 1656. Du troisiéme

troisiéme lit il eut RENAULD, *mentionné après son neveu.*

XVIII. ALFONSE d'Est IV, duc de Modène, &c. naquit le 13 février 1634. Dès qu'il eut succedé à son pere, il fit sa paix avec l'Espagne, du consentement de la France. Il en jouit peu, sa santé infirme & la goute, lui ayant fait perdre la vie le 16 juillet 1662. Son pere l'avoit amené en France l'an 1655, pour y épouser *Laure* Martinozzi, fille de *Jérôme* Martinozzi, & de *Marguerite*, sœur du cardinal Mazarin, morte le 19 juillet 1687: il en eut FRANÇOIS, qui suit; & *Marie-Béatrix-Eléonore*, née en 1658, mariée le 30 septembre 1673 à *Jacques*, duc d'Yorck, depuis roi d'Angleterre, morte le 7 mai 1718.

XIX. FRANÇOIS d'Est, II du nom, duc de Modène, &c. né le 6 mars 1660, succéda à son pere sous la régence de sa mere & de son grand oncle, le cardinal d'Est, & mourut le 6 septembre 1694, sans enfans de sa cousine germaine, *Marguerite-Marie-Francoise* Farnèse, fille de *Rainuce* II, duc de Parme, qu'il avoit épousée le 14 juillet 1692, morte en juin 1718.

XVIII. RENAULD d'Est, duc de Modène & de Reggio, prince de Carpi & de Correggio, fils du troisiéme lit du duc FRANÇOIS I, naquit le 25 avril 1655, & fut fait cardinal en 1686; mais après la mort de son neveu, il remit son chapeau dans le consistoire du 29 mars 1695, & épousa le 18 novembre de la même année *Charlotte-Félicité*, fille aînée de *Jean-Frédéric* de Brunswick, duc d'Hanover, & de *Bénédicte-Philippe*, princesse palatine, morte en couches le 26 septembre 1710. Elle étoit sœur aînée de la reine des Romains, depuis impératrice, & fit prendre à son mari le parti de la maison d'Autriche dans la guerre d'Italie. Il lui en couta ses états, dont les armées de France & d'Espagne s'emparerent, & il fut obligé de se retirer à Rome; mais il recouvra son duché par la retraite des François: & l'an 1708, l'empereur son beau-frere, lui donna le gouvernement du duché de Milan, & en 1710 l'investiture de la principauté de la Mirandole, que sa majesté impériale avoit confisquée sur le prince de ce nom. Il est mort le 26 octobre 1737, âgé de 82 ans & six mois. Il a eu pour enfans, FRANÇOIS-MARIE, qui suit; *Jean-Frédéric*, né le 1 septembre 1700, colonel d'un régiment de cuirassiers de l'empereur, en mai 1723, mort la nuit du 13 au 14 d'avril 1727; *Bénédicte-Ernestine*, née le 18 août 1697; *Amélie-Josephe*, née le 28 juillet 1699; & *Henriette*, née le 27 mai 1702, mariée le 5 février 1728 avec *Antoine* Farnèse, dernier de sa maison, duc de Parme & de Plaisance, dont elle est restée veuve, sans enfans, en 1731.

XIX. FRANÇOIS-MARIE d'Est, prince héreditaire de Modène, né le 2 juillet 1698, a épousé par procureur à Paris le 12 février 1720, *Charlotte-Aglae* d'Orléans, fille de *Philippe*, petit-fils de France, duc d'Orléans, & de *Marie-Françoise* de Bourbon, légitimée de France, dont il a eu *N.* prince de Modène, né le 18 novembre 1723, mort le 16 juin 1725; *Marie-Thérèse-Felicité*, née le 6 octobre 1726; un prince, né à Modène le 22 novembre 1727; une princesse, née à Gènes le 7 février 1729; & un prince, né à Modène le 14 juillet 1720, & mort à Reggio le 12 juillet 1731.

MARQUIS DE SCANDIANO & de MONTECHIO, *de la maison d'*EST.

XVI. BORSO d'Est, l'un des fils de CESAR, duc de Modène, naquit en 1605, se signala dans les guerres d'Allemagne, de Piémont, & du Montferrat, & fut général de la cavalerie milanoise; ce fut à sa prudence que le marquis de Leganès, gouverneur du Milanès, dut son salut & celui de l'armée espagnole, lorsque les François le forcerent de lever le siége de Cazal en 1640. Il suivit le parti de la France, avec le duc son frere, & mourut en janvier 1657, après la levée du siége d'Alexandrie. Il avoit épousé sa niéce, *Hippolyte* d'Est, fille de *Louis*, marquis de Montechio & de Scandiano, dont il eut *Louis*, marquis de Scandiano, né en 1648, mort en juin 1698; *Forest*, marquis de Scandiano, né en 1652: le duc de Modène lui résigna les bénéfices dont il étoit pourvu; *César-Ignace*, marquis de Montechio & de Bossolo, général de la cavalerie de la république de Venise, né en 1653, mort en 1673; *Angéle-Catherine*, née en 1656, mariée en 1684 à *Emanuel-Philibert* de Savoye, prince de Carignan, morte en juillet 1722, en sa 66 année, & trois enfans morts au berceau.

MARQUIS DE SAINT-MARTIN & de BORGOMANERO, *de la maison d'*EST.

XII. SIGISMOND d'Est, fils de NICOLAS III, marquis de Ferrare, fut seigneur de S. Martin, de Campogninane, de Castelrano, & de Cassano: il épousa *Pizzacara*, noble Ferraroise, dont il eut HERCULE, qui suit; & *Lucrece* d'Est, femme d'*Alberic* de Malespine, marquis de Massa & de Carrare.

XIII. HERCULE d'Est, marquis de Saint-Martin, &c. épousa en 1491, *Angéle* Sforze, dont il eut un fils qui suit.

XIV. SIGISMOND d'Est, II du nom, marquis de S. Martin, seigneur de Castelrano, &c. reçut de l'empereur Charles-*Quint*, Borgomanero & Porlezza, que ce prince avoit confisqué sur la maison de Trivulce, qui venoit de s'attacher à la France: il le dédommagea par-là de ses châteaux de S. Martin, de Castelrano, &c. que le duc de Ferrare avoit ruinés. Il fut gouverneur de Pavie, & vice-roi de Sicile, & mourut en 1517, laissant de *Justine* Trivulce, fille du comte *Paul* Camille, PHILIPPE, qui suit; *Sigismonde*, mariée à *Paul* Sfondrate; *Barbe* épouse de *François*, comte de Trivulce; *Renée* & *Sigismonde*, religieuses.

XV. PHILIPPE d'Est, marquis de S. Martin, de Borgomanero & de Porlezza, fut général de la cavalerie de Savoye, & lieutenant général des états du duc, tant deça que delà les monts: il fut aussi chevalier de l'annonciade, & mourut en 1592. Il avoit épousé *Marie* de Savoye, fille *naturelle* du duc *Emanuel-Philibert*, morte en 1580, ayant eu *Charles-Philibert*, marquis de S. Martin de Borgomanero, & de Lanzo, prince du S. Empire, général de la cavalerie de Savoye, chevalier de l'annonciade en 1602, capitaine général des gendarmes dans le Milanès pour le roi d'Espagne, qui le fit chevalier de la toison d'or & de son conseil secret, né en 1571, mort en 1652, sans enfans de ses deux femmes *Louise* de Cardenas, fille de *Bernardin*, seigneur de Colmenar, veuve du comte d'Aguilar; & *Livie* Marini, fille de *Jean-Jérôme*, marquis de Marini; SIGISMOND, *qui a continué la postérité*; *Alfonse*, commandeur dans l'ordre de Malte, né en 1579, mort en 1623; & *Beatrix*, épouse de *Ferdinand* Bentivoglio.

XVI. SIGISMOND d'Est, III du nom, marquis de S. Martin, de Borgomaneto, de Porlezza, & de Lanzo, prince du saint empire, né en 1577, s'attacha au duc de Savoye, qui le fit chef de sa noblesse, général de sa cavalerie, son lieutenant général en Savoye, grand croix & grand amiral de l'ordre des SS. Maurice & Lazare, & chevalier de l'annonciade en 1609. Il mourut en 1627, ayant eu de *Françoise* d'Hostel, PHILIPPE-FRANÇOIS, qui suit; CHARLES-EMANUEL, *mentionné ci après*; & *Christine*, religieuse à Milan.

XVII. PHILIPPE-FRANÇOIS d'Est, marquis de S. Martin & de Lanzo, &c. né en 1621, mourut en 1651, ayant épousé en 1645 *Marguerite* de Savoye, fille *naturelle* du duc *Charles-Emanuel.* Il en eut SIGISMOND-FRANÇOIS, qui suit; & CHARLES-PHILIBERT, *dont il est parlé ci-après.*

XVIII. SIGISMOND-FRANÇOIS d'Est, marquis de S.

Martin & de Lanzo, prince du S. Empire, né en 1647, mort à Modène le 28 août 1732, âgé de quatre-vingt-quatre ans, avoit épousé *Thérèse-Marie* de Grimaldi, sœur de *Louis*, prince de Monaco, dont il a eu *François-Philippe* d'Est, né en 1675; *Charles-Philibert*, né en 1679; *Mathilde*, née en 1673, mariée en 1695 à *Camille* de Gonzague II du nom, comte de Novellare; *Marie*, religieuse à S. Paul de Milan, née en 1680; *Aurélie*, née en 1683; & deux garçons morts au berceau.

AUTRES SEIGNEURS SORTIS DE CETTE BRANCHE.

XVIII. CHARLES-PHILIBERT d'Est, marquis de Droneto, comte d'Ormée, &c. second fils de PHILIPPE-FRANÇOIS, marquis de S. Martin, né en 1649, grand maréchal de Savoye, & chambellan du duc, gouverneur de Turin, a épousé *Thérèse* de Maroles, dont il a eu *Gabriel* d'Est, marquis d'Ormée; *Marie-Delphine*, religieuse à S. Paul de Milan; & *Christine*, mariée en 1688 à *N.* Doria, marquis de Cirié.

XVII. CHARLES-EMANUEL d'Est, second fils de SIGISMOND III, né en 1622, fut marquis de Borgomanero, Porlezza, & de Sainte-Christine, chevalier de la toison d'or, grand d'Espagne, conseiller d'état, & ambassadeur de sa majesté catholique à la cour de l'empereur, & mourut le 24 octobre 1695, laissant un fils unique de *Paule* Marliana son épouse.

XVIII. CHARLES-PHILIBERT d'Est, marquis de Porlezza & de Borgomanero, grand d'Espagne, né en 1646, n'a point eu d'enfans de *Bibiane* de Gonzague, fille de *Ferdinand*, prince de Castiglione, qu'il épousa en 1671.

Les armes de la maison d'Est sont écartelées au 1 & 4 *de l'Empire*, au 2 & 3 *de France*, à la bordure endentée d'or & de gueules, qui est *Ferrare*, cet écartelé séparé par un pal du *gonfalonier de l'église*, & sur le tout un écusson d'azur, à un aigle d'argent, couronné, becqué & membré d'or qui est d'*Est*. * Jean-Baptiste Pigna, *hist. de la maison d'Est.* Wolfangus Lazius, *de migrat. Gent.* François Sansovin, *lib.* 2, *chron. & orig. delle case illust. d'Ital.* Leandre Alberti, *descript. Ital.* Berthius, *l.* 2, *rer. German.* Doglioni, *compend. hist.* Alphonsus Loschius, *in compend. hist.* Riccioli, *chron. reform.* Sabellic. Corio Gaspard. Sardo. Imhof, *hist. geneal. Italiæ*, &c. M. Muratori a donné une généalogie historique de la maison d'Est, sous ce titre : *Delle antichità Estensi ed Italiane.* Elle est en deux volumes *in-folio*, dont le premier parut en 1717, & le second en 1740.

EST (Hippolyte d') cardinal, archevêque de Strigonie, de Capoue, de Milan, de Narbonne, &c. fils d'*Hercule* d'Est, I de ce nom, duc de Ferrare, & d'*Eléonore* d'Aragon, témoigna, dès son jeune âge, une grande inclination pour la piété. Jean, cardinal d'Aragon, remit l'archevêché de Strigonie à Hippolyte son neveu, qui n'étoit encore que dans la huit ou neuviéme année de son âge. Il alla quelque temps après en Hongrie, où le roi Matthias & la reine Béatrix sa tante le reçurent très-bien; & il s'arrêta sept ou huit ans dans cet état, où il fut élevé dans les sciences divines & humaines, & où il rendit de grands services à la reine devenue veuve. Depuis en 1493 il vint à Rome recevoir le chapeau de cardinal, que le pape Alexandre VI lui donna. Quelque temps après, il retourna en Hongrie, puis revint en Italie; il se joignit à Ludovic Sforce son beau-frere, pour l'assister de ses conseils, dans la guerre qu'il devoit soutenir contre les François. Ceux-ci ayant eu tout l'avantage, le cardinal se retira en Allemagne, d'où il revint pour se trouver au mariage d'Alfonse son frere, avec Lucréce Borgia, fille d'Alexandre VI. Dans la suite, il s'unit avec les François, & reçut du roi Louis XII des marques singulieres d'estime & de bienveillance. Elle lui fut très-utile, lorsque les Vénitiens s'aviserent d'assiéger Ferrare. Leur armée fut entierement defaite, & on leur enleva soixante drapeaux, que le cardinal d'Est fit exposer dans l'église cathédrale de Ferrare. On dit même qu'il publia un traité de cette défaite, qu'Arnoul le Feron attribue à Cælio Calcagnini. Ce cardinal écrivoit avec beaucoup de politesse, savoit les mathématiques, & témoigna toujours une grande inclination à faire plaisir aux gens de lettres. Pendant que le pape Jules II persécutoit la maison d'Est avec sa violence ordinaire, le cardinal ne sachant quel parti suivre, prit celui de faire un voyage en Hongrie, d'où il ne revint qu'après l'élection de Léon X, qui l'envoya complimenter le roi François I, avec lequel il devoit avoir une conférence à Boulogne l'an 1516. Quelque temps après, le cardinal d'Est fut envoyé en Pologne, pour s'y trouver au mariage de Bonne Sforce, sa cousine, avec le roi Sigismond. En revenant, il passa par la Hongrie, & étant de retour à Ferrare, il y mourut le troisiéme septembre de l'an 1520. Les historiens lui reprochent d'avoir fait arracher les yeux à Jules son frere *naturel*, qui lui enlevoit l'affection d'une dame qu'il aimoit. * Guichardin, *hist. l.* 3, 4, 8 *& seq.* Paul Jove. Victorel. Ciaconius. Auberi. Sainte-Marthe. Sardo, *en sa vie*, *&c.*

EST (Hippolyte d') dit *le cardinal de Ferrare*, archevêque de Milan, d'Auch, d'Arles & de Lyon, évêque d'Autun, abbé de Flavigni, &c. étoit fils d'*Alfonse* I, duc de Ferrare, & de *Lucréce* Borgia. Il naquit le 24 d'août de l'an 1509, & fut élevé avec grand soin auprès du duc son pere, qui se donna lui-même la peine de l'instruire dans les secrets du gouvernement & de la politique. Ensuite il vint en France; & le roi François I, qui l'estimoit beaucoup, le nomma conseiller d'état, lui donna de grands biens, & lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Paul III lui accorda le 5 mars 1538. Il fut aussi en grande considération sous le regne de Henri II, qui commanda aux ambassadeurs & aux généraux des troupes qu'il avoit en Italie, de ne rien entreprendre sans l'avis de ce cardinal. Il fut envoyé légat en France par Pie IV, se trouva au colloque de Poissi, & depuis mourut à Rome, sous le pontificat de Grégoire XIII, le 2 décembre de l'année 1572, qui étoit la 61 de son âge. Son corps fut enterré à Tivoli, où il avoit fait bâtir un magnifique palais. Antoine Muret prononça l'oraison funèbre du cardinal de Ferrare, qui avoit été son protecteur; car comme il aimoit les bonnes lettres, il se faisoit un plaisir d'acquerir l'estime des savans, en leur faisant du bien : il en fit à Muret, à Paul Manuce, à d'Ossat, & à d'autres. * *Consultez* Petramellarius; Victorel; Garimbert; Muret; Auberi; Ciaconius; les mémoires de Castelnau; Sainte-Marthe, &c.

EST (Louis d') cardinal de Ferrare, archevêque d'Auch, étoit fils de *Hercule* II, duc de Ferrare, & de *Renée* de France, fille du roi *Louis* XII. Il naquit le 25 décembre 1538, & dès son enfance parut si sage & si modeste, que le pape Paul III le fit à dix ans coadjuteur de l'évêché de Ferrare. Henri II le nomma à l'archevêché d'Auch, & Pie IV l'éleva au cardinalat en 1561. On l'employa en diverses affaires, qu'il négocia avec beaucoup de prudence & de bonheur. Il vint deux fois en qualité de légat en France, sous le regne de Charles IX & de Henri III, se trouva aux états de Blois en 1578, & fut protecteur des affaires de France en cour de Rome, où il s'acquit beaucoup d'estime. De Thou le nomme *le trésor des pauvres : & l'ornement du sacré collége.* Le roi Henri III le nomma commandeur de l'ordre du S. Esprit, lors de l'institution. Ce cardinal mourut à Rome le 30 décembre 1586, & ordonna que son cœur fût porté en France, pour être déposé dans l'église d'Auch; qu'on ensevelît ses entrailles dans celle de S. Louis de Rome, & que son corps fût mis dans celle de S. François de Tivoli. Guillaume le Blanc, évêque de Vence, fit son éloge en vers.

ESTAING, *cherchez* ESTEING.

ESTAIRES, ou STEGERS, petite ville avec un château, mais sans murailles. Elle est dans la Flandre, sur la Lis, environ à deux lieues au-dessus d'Armentieres. * Mati.

ESTAMPES, en latin, *Stampæ* ou *Stempæ*, ville de France, est mise par quelques géographes dans la Beauce, & par les autres dans le pays de Hurepois. Elle est située sur la riviere d'Ivette, entre Paris & Orléans, dans un pays assez fertile. Il y a bailliage, maréchaussée, prévôté, élection & grenier à sel, deux collégiales de fondation royale, l'une sous le titre de Notre-Dame, où sont deux dignités, savoir un chantre & un chefcier, (c'est le curé) dix chanoines, & vingt-un chapelains. Estampes renferme cinq paroisses, & diverses maisons religieuses, des trinitaires ou mathurins, des cordeliers, des capucins, des barnabites, des filles de la congrégation de Notre-Dame, & des religieuses hospitalieres, qui ont soin d'un hôpital considérable pour son revenu. Le roi Robert jetta les premiers fondemens du château d'Estampes, qui fut détruit à la réquisition des habitans, au commencement du regne de Henri IV. Le prince de Condé y mit en garnison en 1562, une partie des reistres que d'Andelot avoit amenés d'Allemagne. Pendant six semaines qu'ils y resterent, ils y exercerent des cruautés inouies contre les habitans, mais particulierement contre les ecclésiastiques. Cette ville est de l'ancien domaine de la couronne. Le roi Charles IV l'érigea en comté en faveur de Charles d'Evreux son cousin. Auparavant elle étoit baronie; ainsi qu'il se voit dans les lettres de son érection en comté, qui sont du mois de septembre 1327. Lorsqu'elle revint à Charles VII, il la donna à Richard de Bretagne, & depuis qu'elle eut été réunie au domaine de la couronne, Louis XI la donna en fief, sans y rien retenir que la foi & hommage, à Jean de Foix. Les lettres de donation sont de l'an 1478, au mois d'avril. Gaston de Foix, fils de Jean, ayant été tué devant Ravenne, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, devint comtesse d'Estampes, par la donation que lui en fit le roi son mari en 1513, au mois de juin. Après la mort de cette princesse, qui arriva l'année suivante, le comté d'Estampes passa à madame Claude de France, sa fille aînée, qui depuis fut mariée à François I, pour lors duc de Valois. Cette bonne princesse étant morte, le roi donna en 1526 à Jean de la Barre, premier gentilhomme de sa chambre, la jouissance du comté d'Estampes, sa vie durant. Après la mort de Jean, le roi érigea Estampes en duché pour Jean de Brosse de Bretagne, & Anne de Pisseleu son épouse qui étoit maîtresse de ce prince. Son nom est assez connu dans notre histoire. Henri II les dépouilla de ce duché en 1553, pour en revêtir Diane de Poitiers sa favorite, femme de Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie. Charles IX étant parvenu à la couronne, le rendit à Jean de Brosse au mois d'avril 1562. Ce dernier mourut sans postérité, & Henri III en 1576, gratifia du duché d'Estampes, le duc Jean Casimir pour en jouir sa vie durant; mais lorsqu'il y eut renoncé l'année suivante, le roi le donna par engagement à la duchesse de Montpensier, d'entre les mains de laquelle il le retira, pour le donner à Marguerite de Valois sa sœur, reine de Navarre. Cette princesse le donna quelques années après à Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, qui le laissa à César, duc de Vendôme, fils *naturel* du roi Henri IV. Il y en a qui prétendent qu'Artus Gouffier, grand-maître de France, a été comte d'Estampes; mais l'acte de donation ne se trouve point. En tout cas ce seigneur n'en a pas joui fort long-temps; car il mourut en 1578. Pendant les troubles de 1652, la ville, au grand regret des habitans toujours fidéles au roi, fut livrée à l'armée des princes, laquelle y fut aussitôt assiégée par l'armée du roi Louis XIV. Ce monarque, après avoir resté devant Estampes six semaines entieres, & fait plusieurs attaques, où il y eut beaucoup de monde de tué de part & d'autre, fut enfin obligé de lever le siége pour aller à la rencontre du duc de Lorraine, qui venoit au secours des princes, avec une armée de neuf à dix mille hommes.

CONCILES D'ESTAMPES.

La ville d'Estampes a été honorée de trois conciles provinciaux, & d'un concile national. On ne sait point le sujet du premier concile provincial, qui fut tenu l'an 1048, & convoqué par Gerduin, archevêque de Sens. Voilà ce qu'on en lit dans la vie des archevêques de Sens : *Gerduinus synodum Stampis habuit anno* 1047, *in qua Imbertus Parisiensis, Isambertus Aurelianensis, Maynardus Trecensis, Hugo Nivernensis, Gilbertus Autissiodorensis, & Galtherius Meldensis adfuere, rege Henrico præsente.* Le second fut assemblé par Richer, archevêque de Sens, en 1092, au sujet de l'ordination d'Yves de Chartres, faite par Urbain II. Cet archevêque prétendoit qu'Yves de Chartres s'étoit rendu criminel de leze-majesté, pour s'être fait ordonner hors du royaume, sans permission, & ainsi qu'il devoit être déposé. Le troisiéme se tint en 1112. Daimbert, archevêque de Sens, y présida. On s'y plaignit de la mauvaise conduite de l'évêque de Troyes, sur quoi il lui fut écrit par le concile. Ensuite on procéda à la consécration d'un évêque de Nevers; & enfin on fit plusieurs ordonnances pour la réformation des mœurs. Le concile national tenu à Estampes l'an 1130 a été assemblé par les soins de Louis *le Gros*, pour savoir lequel des deux papes Innocent II & Anaclet II qu'on appelloit Pierre de Léon, on devoit reconnoître. S. Bernard, qui étoit l'ame de ce concile, dit hautement qu'Innocent avoit été canoniquement élu, & que par conséquent on n'avoit pas pu valablement procéder à une autre élection. Tout le concile se conforma au jugement de S. Bernard, & Innocent fut reconnu pour vrai & légitime successeur de saint Pierre. Ce pape vint exprès de Chartres à Estampes, pour donner aux peres du concile, & aux habitans d'Estampes, des marques de sa reconnoissance. Il y resta deux jours, & logea dans l'abbaye de Montigni, ordre de S. Benoît, dont l'archevêque de Sens est le premier supérieur. Louis *le Jeune*, avant son voyage en Orient, laissa, de l'avis de son parlement, tenu à Estampes, la régence du royaume à Raoul, comte de Vermandois, & à Suger, abbé de saint Denys. Dans la contestation entre Alexandre III & le cardinal Octavien, qui avoit pris le nom de Victor, le même prince assembla en 1160 l'église Gallicane à Estampes, pour savoir lequel il devoit reconnoître d'Alexandre, ou de Victor. Sur le jugement des évêques, le roi prit le parti d'Alexandre. * Saint Bernard. Gaguin. Mezerai. Fleureau, *antiq. d'Estampes.*

ESTAMPES, noble & ancienne maison, originaire du Berri, s'est divisée en plusieurs branches, & s'est illustrée, par les grandes alliances qu'elle a prises, par les dignités éminentes qu'elle a possédées, & par les grands hommes qu'elle a donnés à l'état, à l'église, & à l'ordre de Malte.

I. ROBERT d'Estampes, I du nom, seigneur de Salbris, & des Roches, d'Ardelou, & de la Fertinau, vivoit en 1404, & fut élevé auprès de Jean de France, duc de Berri, qui l'honora de sa bienveillance, le fit son conseiller, garde de ses joyaux; & le nomma l'un des exécuteurs de son testament en 1416. Il épousa *Jacquette* Rolland, dont il eut 1. *Jean* d'Estampes, évêque de Carcassonne, mort le 15 janvier 1455; 2. *Jean* d'Estampes, chanoine de Bourges, puis évêque de Nevers, mort le 24 décembre 1461; 3. *Guillaume*, évêque de Montauban en 1452, puis de Condom en 1455; 4. ROBERT, qui suit; JEAN I d'Estampes, seigneur de Saint-Ciergues, des Roches, & de la Ferté-Nabert, qui fut marié le 14 février 1451 à *Marie* de Rochechouart, fille de *Jean*, baron de Mortemar, & de *Jeanne* Torsai, dont il eut 1. *Claude*, mariée 1°. à

Jean de la Porte, seigneur des deux Lyons : 2°. à *Jean* Culon, seigneur de Seuri, vicomte de Saint-Georges ; 2. *Jeanne* d'Estampes, mariée à *François* de Bresille, seigneur de la Jallaye ; 3. *Jean* d'Estampes, seigneur des Roches & de la Ferté-Nabert, marié en 1493 à *Marguerite* de Husson, fille de *Charles*, comte de Tonnerre : ce dernier eut de cette alliance *Gilberte*, femme de *Jean* de Lévis, baron de Châteaumorand ; 4. *Marguerite* d'Estampes, mariée à *Nectaire*, seigneur de Saint-Nectaire ; & 5. *Claude*, qui prit alliance avec *Anne* Robertet, dont il n'eut qu'une fille nommée *Louise*, morte le 22 juillet 1575, sans laisser d'enfans de *François* de Genouillac, dit de Gourdon, seigneur d'Acier, ni de *Jacques*, seigneur de Menou, qu'elle épousa successivement. Elle eut pour héritiere *Marguerite* sa tante, femme de *Nectaire*, seigneur de Saint-Nectaire.

II. Robert d'Estampes, II de ce nom, seigneur de Sallebris, de Valençai, de la Ferté-Imbaut, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VII, maréchal & sénéchal de Bourbonnois, épousa en 1438 *Marguerite* de Beauvillier, dame de la Ferté-Nabert, suivit le roi à la conquête de Normandie, & mourut vers l'an 1453. Ses enfans furent *Jean* d'Estampes, protonotaire du saint-siége, grand-archidiacre de Nevers, & prieur de S. Aignan ; Robert III, qui suit ; *Michel*, seigneur de Valençai, &c. mort vers l'an 1500, sans postérité ; *Jeanne*, mariée à *Jean* Herpin, seigneur de Quindrai, *Marie*, femme de *Jacques* d'Aubigni, seigneur de Nerveux ; *Alix*, épouse de *Robert* Labbé, seigneur d'Héronsart ; & *Jacquette* d'Estampes, alliée à *Antoine* de Giverlai, seigneur de Molinfro.

III. Robert d'Estampes, III de ce nom, maréchal & sénéchal de Bourbonnois, épousa *Louise* Levrauld, & mourut vers l'an 1487, laissant 1. Jean d'Estampes, qui suit ; 2. Louis, qui a fait *la branche des marquis de* Valençai, *dont nous parlerons après celle des aînés ;* 3. Robert, tige des seigneurs d'Autri ; & 4. *Marguerite* d'Estampes, que l'on croit avoir épousé *Louis* Odart, seigneur de Verriere & de Cursai.

IV. Jean d'Estampes, seigneur de la Ferté-Imbaut, &c. fut marié trois fois, 1°. en 1499 à *Blanche* de Sains, fille de *Valleran*, seigneur de Marigni, bailli de Senlis : 2°. à *Marie* du Lac, fille de *Lancelot*, seigneur de Chemerolles : 3°. à *Marie* de Presle, fille de *Guerin*, seigneur des Bonfreres. Du premier lit, il eut Louis, seigneur de la Ferté-Imbaut, qui suit ; 2. Robert, qui a fait la branche des seigneurs de la Mothe-les-Enordre ; 3. *Françoise*, mariée 1°. à *Edme* Regnier, seigneur de Guerchi : 2°. à *Jean* l'Enfernat, seigneur de Pruniers.

V. Louis d'Estampes, seigneur de la Ferté-Imbaut, &c. épousa 1°. le 23 janvier 1525 *Edme* le Rotier, dame de Ville-Fargeau : 2°. *Françoise* de Boucard, fille de *Pierre*, seigneur de Blancafort ; il vivoit encore en 1552. Il laissa du premier lit, Claude, qui suit ; *Claude*, mariée à *Charles* du Plessis, seigneur de Perigni, maître d'hôtel du roi ; *Marie*, femme de *Jean* de Gauville, seigneur de Javerci.

VI. Claude d'Estampes, capitaine des gardes du corps de François de France, duc d'Alençon, prit alliance le 8 mai 1579 avec *Jeanne* de Hautemer, dame de Mauni, fille de *Guillaume*, seigneur de Fervaques, maréchal de France, & de *Renée* Lévêque de Marconai, dont il eut 1. Jacques, qui suit ; 2. *Louis*, chevalier de Malte ; 3. *Claude*, femme de *Michel* du Faur, seigneur de Pibrac ; 4. *Renée*, mariée à *Louis* d'Anlezi, seigneur de Chazelles ; 5. *Anne*, morte jeune.

VII. Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbaut, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, *dont il sera parlé ci-après*, épousa le 27 mai 1610 *Catherine-Blanche* de Choiseul, premiere dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, fille aînée de *Charles*, marquis de Praslin, maréchal de France, & en eut 1. François, qui suit ; 2. *Robert*, abbé de Boisgenci, comte & chanoine de S. Jean de Lyon ; 3. *Louis*, seigneur de Sallebris, mestre de camp de cavalerie, tué en Lorraine ; & trois filles religieuses.

VIII. François d'Estampes, marquis de Mauni, premier écuyer de Gaston de France, duc d'Orléans, mourut en 1667. Il avoit épousé le 6 mai 1641 *Charlotte* Brulart, fille de *Pierre*, marquis de Silleri & de Puisieux, & de *Charlotte* d'Estampes-Valençai, morte en 1697, laissant 1. Charles, qui suit ; 2. *François*, dit *le comte d'Estampes*, qui épousa *Elisabeth* de Chalon, fille de *Rodrigue* de Chalon, chevalier, baron de Cretot, secrétaire du cabinet du roi ; 3. *Françoise-Charlotte* d'Estampes, femme de *Jean* Toustain, seigneur d'Hebertville, morte ; 4. *N.* d'Estampes, chanoinesse de Remiremont, morte.

IX. Charles d'Estampes, marquis de Mauni & de la Ferté-Imbaut, appellé *le marquis d'Estampes*, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, chevalier d'honneur de Madame en 1681, puis capitaine des gardes de Philippe de France, duc d'Orléans, & exerça la même charge près de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, régent du royaume. Il fut fait chevalier des ordres du roi en 1688, & mourut le 3 décembre 1716. Il avoit épousé *Marie* de Regnier, fille de *Louis*, seigneur de Droué, dont il a eu *Roger*, marquis de Mauni, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, mort le 27 décembre 1718, laissant postérité ; *Jean-Baptiste*, comte d'Estampes, guidon des gendarmes d'Orléans, tué à la bataille d'Hochstet en 1704, après avoir combattu vaillamment, & eu trois chevaux tués sous lui ; *Philippe-Charles*, chevalier de Malte, puis comte d'Estampes, & guidon des gendarmes d'Orléans, après la mort de son frere, mourut le 11 mars 1737 : il avoit épousé en juin 1709, *Jeanne-Marie* du Plessis-Châtillon, fille de *Jacques*, comte de Nonant ; *Louise-Charlotte*, épouse de *Maximilien*, comte de Fiennes, lieutenant-général des armées du roi ; *Marie-Françoise Berthe* ; & *Marie-Angélique-Eugenie*, religieuse.

Branche d'Estampes Valençai.

IV. Louis d'Estampes, seigneur de Valençai, chevalier de l'ordre du roi, second fils de Robert, & de *Louise* Levrault, fut nommé par le roi François I, en 1519, bailli & gouverneur de Blois. Il avoit épousé le 29 novembre 1512 *Marie* Huraut, fille de *Jacques*, seigneur de la Grange & de Chiverni, & laissa 1. Jacques, qui suit ; 2. *Jean*, abbé de Barzelles ; 3. *Robinet*, mort sans alliance ; & trois filles religieuses.

V. Jacques d'Estampes, seigneur de Valençai, se trouva l'an 1560, aux états d'Orléans, comme député de la noblesse du Berri. Il épousa *Jeanne* Bernard, fille & héritiere de *Jean*, seigneur d'Estiau en Anjou, & en eut Jean, qui suit ; outre deux autres fils, l'un noyé à Orléans en 1590, l'autre tué dans un combat, pendant les troubles de la ligue, en 1591 ; *Magdelène*, mariée 1°. à *Louis* de Hallencourt, seigneur de Dromesnil : 2°. à *Robert* de Belleforiere, seigneur d'Olizi, gouverneur de Bohain ; & *Renée* d'Estampes mariée en 1579 à *René* de Senicourt, seigneur de Sesseval.

VI. Jean d'Estampes, seigneur de Valençai, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes du roi, par brevet de l'an 1586, & conseiller d'état en 1594, se signala par son courage & par sa prudence en diverses occasions. Il épousa le 10 janvier 1594 *Sara* d'Happlaincourt, fille unique & héritiere de *Jean*, seigneur d'Happlaincourt, &c. & de *Barbe* d'Ognies, & mourut en 1620. Ses enfans furent 1. Jacques, qui suit ; 2. *Léonor* d'Estampes, évêque de Chartres, puis archevêque de Reims, *dont nous parlerons plus bas dans un article séparé* ; 3. *Louis*, marquis d'Estiau, tué devant Mastrich, dans les troupes des Hollandois, en 1632, sans avoir été marié ; 4. *Achilles* d'Estampes, cardinal de Valençai, *dont nous parlerons plus bas* ; 5. *Jean* d'Estampes, conseiller au

parlement de Paris, maître des requêtes, préſident au grand conſeil, conſeiller ordinaire du roi en ſon conſeil d'état & privé, qui fut ambaſſadeur chez les Griſons, l'an 1637, puis en Hollande, & qui mourut le 4 février 1671, âgé de 77 ans, laiſſant deux filles de *Marie* Gruet ſa femme, fille de *Guillaume*, ſeigneur de Morville. L'aînée, *Marie* d'Eſtampes, épouſa 1°. *Philippe* de Bethune, comte de Selles: 2°. *Jean-Baptiſte-Gaſton* Goth, marquis de Rouilhac, ſeigneur du duché d'Epernon, morte le 13 décembre 1679. La puînée, *Anne-Eliſabeth* d'Eſtampes, fut mariée à *Henri-Dominique* d'Eſtampes de Valençai, ſon couſin; 6. *Claude*, ſeigneur d'Eſtiau, lieutenant-colonel du régiment du duc de Candale, tué au ſiége de Montauban; 7. *Elizabeth*, femme de *Louis* de la Châtre, baron de la Maiſonfort, maréchal de France, morte à Coubert en Brie, le 14 ſeptembre 1654, âgée de 72 ans. 8. *Charlotte*, ſeconde femme de *Pierre* Brulart, marquis de Silleri & de Puiſieux, ſecrétaire d'état, morte le 8 ſeptembre 1677, âgée de 80 ans; & 9. *Marguerite*, femme de *Michel* de Beauclerc, baron d'Acheres, prévôt & maître des cérémonies des ordres du roi.

VII. Jacques d'Eſtampes, II du nom, marquis de Valençai, ſeigneur d'Happlaincourt, &c. chevalier des ordres du roi en 1619, grand maréchal des logis de la maiſon de ſa majeſté, lieutenant-colonel de la cavalerie légere, puis gouverneur de Montpellier & de Calais, mourut à Boulogne le 21 novembre 1639, âgé de 60 ans. Il avoit épouſé *Louiſe*, fille d'*Oudard* Blondel, dit *de Joigni*, ſeigneur de Bellebrune, & il en eut 1. *Jean*, dit le baron de Bellebrune, lieutenant-colonel de la cavalerie-légere de France, qui fut tué au ſiége de Privas l'an 1629, & qui laiſſa deux filles de *Catherine* d'Elbene; *Louiſe*, dame de Bellebrune, femme d'*Antoine* Gouffier, marquis de Thois; & *Charlotte* d'Eſtampes, abbeſſe d'Eſtival; 2. Dominique, marquis de Valençai, qui ſuit; 3. *Henri*, chevalier de Malte, grand-croix & bailli de ſon ordre, grand-prieur de France, abbé de Bourgueil, ambaſſadeur pour le roi à Rome l'an 1652, *dont nous parlerons plus bas*; 4. *Sara*, morte jeune; 5. *Charlotte*, religieuſe à Faremonſtier, puis abbeſſe d'Eſtival; 6. *Eléonor*, femme de *Charles* de Monchi, marquis d'Hoquincourt, maréchal de France, morte le 27 mars 1679, âgée de 72 ans.

VIII. Dominique d'Eſtampes, marquis de Valençai, mort le 11 mai 1691, avoit épouſé *Marguerite* de Montmorenci, fille aînée de *François*, comte de Bouteville, & ſœur de M. le maréchal de Luxembourg, mort en ſeptembre 1684, dont il eut 1. Henri-Dominique d'Eſtampes, qui ſuit; 2. François-Henri d'Eſtampes, qui a continué *la poſtérité rapportée après celle de ſon frere aîné*; 3. *Hippolyte* d'Eſtampes, marquis de Bellebrune, mort en 1697, qui avoit épouſé *Anne* Maſſo du Bouſquet, veuve du ſeigneur d'Aſpremont, capitaine au régiment des gardes, gouverneur de Salins. Il en a laiſſé *Henri-Hubert*, marquis de Valençai, mort le 11 mai 173.. Il avoit épouſé en 1715 *Marie Philiberte* Amelot, fille de *Denys-Jean* Amelot, ſeigneur de Chaillou, maître des requêtes, & de *Philiberte* Barillon. 4. *Marie-Thérèſe* d'Eſtampes, mariée à *Gaſpard*, comte de Chavagnac, général des armées de l'empereur; 5. *Julie*, qui épouſa *Pierre* George, ſeigneur d'Antraigues, &c. & mourut le 23 décembre 1705; 6. *Angélique-Iſabelle*, qui fut abbeſſe des Clerets, & réformatrice de cette maiſon, en 1690, ſur le pied de l'abbaye de la Trappe, morte le 23 décembre 1707; & 7. *Henriette*, religieuſe à la Viſitation de Moulins.

IX. Henri-Dominique d'Eſtampes, marquis de Valençai, épouſa en 1671, ſa couſine *Anne-Elizabeth* d'Eſtampes Valençai, fille de *Jean* d'Eſtampes, conſeiller d'état. Il mourut en 1682, & elle en 1697, & laiſſa 1. *Jacques-Dominique* d'Eſtampes, marquis de Valençai & de Fiennes, mort ſans alliance le 24 février 1700; 2. *François-Louis-Charles* d'Eſtampes, chevalier de Malte, noyé ſur la générale de Malte, au mois de février 17[illegible]. La ſucceſſion de cette branche a été recueillie par leur oncle, François-Henri, qui ſuit.

IX. François-Henri d'Eſtampes, marquis de Valençai & de Fiennes, colonel d'un régiment de dragons, connu ſous le nom de *comte de Valençai*, a épouſé en avril 1702, *Angélique-Françoiſe* de Raymond, fille de *François* de Raymond, ſeigneur de Breviandes, & de *Marguerite* Rallu. * Blanchard, *hiſt. des maîtres des requêtes*. De Thou. Sainte-Marthe. Du Chêne. Godefroi. Le P. Anſelme. La Thaumaſſiere, *hiſt. du Berri*.

ESTAMPES (Jean d') tréſorier de Saint Hilaire de Poitiers, maître des requêtes de l'hôtel du roi, puis évêque de Carcaſſonne, fils de Robert d'Eſtampes, I du nom, fut conſeiller au parlement de Paris. Après avoir été député par cette illuſtre compagnie l'an 1439, vers le pape Martin III, il fut fait maître des requêtes de l'hôtel en 1440, & général, ou ſurintendant des finances du royaume ſous le roi Charles VII. En 1445, il fut élevé à l'évêché de Carcaſſonne, après Geofroi de Pompadour, & mourut le 15 janvier 1455 dans la ville de Nevers. Un autre Jean d'Eſtampes, ſon frere, étoit évêque de cette derniere ville; & tous deux furent enterrés dans le même tombeau, qu'on voit encore dans la cathédrale, avec leur épitaphe. * Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Blanchard, *hiſt. des maîtres des requêtes*. Gui Coquille, & Michel Cotignon, *hiſt. des évêques de Nevers*.

ESTAMPES (Jacques d') dit le Marechal de la Ferté-Imbaut, marquis de la Ferté-Imbaut, & de Mauni, ſeigneur de Sallebris, &c. chevalier des ordres du roi, maréchal de France, & lieutenant-général de l'Orléanois, du Vendômois & du Dunois, étoit fils de Claude d'Eſtampes, & de *Jeanne* de Hautemer, & au ſortir de l'enfance, porta les armes pour le ſervice du roi. Après s'être trouvé l'an 1617, au ſiége de Soiſſons, & en 1620, au combat du Pont de Cé, il ſuivit le roi au voyage de Béarn, & ſervit dans toutes les guerres contre les calviniſtes, juſqu'après le ſiége de la Rochelle en 1628, & à celui de Privas en 1629. Enſuite il ſe diſtingua au combat de Veillane, au ſecond ſecours de Caſal en 1630, à la bataille d'Avein en 1635, aux ſiéges de Landrecies, de Maubeuge, & de la Chapelle en 1637, au combat de Mouzon, & à la priſe d'Ivoi, l'an 1639; & commanda ſouvent dans ces occaſions, comme ſeul maréchal de camp. En 1641 le roi l'envoya ambaſſadeur en Angleterre, d'où il ne revint que deux ans après, qu'il fut fait colonel des Ecoſſois. On l'employa aux ſiéges de Gravelines, de Bourbourg, de Mardick, de Linck, de Bergues, & au paſſage de la Colme en 1645. Depuis, il fut nommé lieutenant général, & ſervit en cette qualité aux ſiéges de Courtrai, de Mardik, de Furnes, & de Dunkerque en 1646, au paſſage de l'Eſcaut en 1649, & ailleurs. Enfin il fut fait maréchal de France le 5 janvier 1651, & chevalier des ordres du roi en 1662. Il mourut en ſon château de Mauni, près de Rouen, le 20 mai 1668, âgé de 78 ans.

ESTAMPES VALENÇAI (Achilles d') grand-croix de Malte, & cardinal, naquit à Tours le 5 juillet 1593, de Jean d'Eſtampes, chevalier, ſeigneur de Valençai, & de *Sara* d'Happlaincourt, qui le firent recevoir chevalier de minorité dans l'ordre de Malte à l'âge de huit ans. Il parut dès ſon enfance brave, fier & hardi, ce qui détermina ſon pere à l'envoyer de bonne heure à Malte. Après avoir donné des preuves de ſon courage ſur les galeres de la religion, il ſe trouva dans pluſieurs occaſions, en France, en Italie, dans les Pays-Bas, & au ſiége de Montauban, où il ſe ſignala avec ſes quatre freres. Il obtint enſuite du roi Louis XIII une compagnie dans ſon régiment de cavalerie, ſervit au ſiége de la Rochelle, où il commanda en qualité de vice-amiral, & après la réduction de cette ville, fut fait ma-

réchal de camp, & fut honoré du commandement des gardes de la reine mere, Marie de Médicis. Depuis, il se distingua fort au combat du Pas de Suze en Piémont; puis étant retourné à Malte, il fut nommé général des galeres de la religion, & fit des choses extraordinaires à la prise de l'isle de sainte-Maure dans l'Archipel. Quelque temps après, sur les offres du bailli de Valençai son neveu, qui étoit pour lors ambassadeur à Rome, il fut invité par le pape Urbain VIII de venir à Rome pour servir l'église dans l'affaire que sa sainteté avoit avec le duc de Parme. Il y fut très-bien reçu, fut nommé général des armées du saint-siége, sous le cardinal Antoine Barberin; & en reconnoissance des services qu'il avoit rendus en cette heureuse expédition, il fut créé cardinal du titre de Saint Adrien, le 14 décembre 1643. Ce fut alors qu'il soutint hautement & avec sa vigueur ordinaire, les intérêts de la France, contre l'amirante de Castille, ambassadeur d'Espagne, qu'il obligea de rendre visite au cardinal d'Est, protecteur de France auprès de sa sainteté. Le cardinal de Valençai mourut le 7 juillet 1646, âgé de 53 ans, & voulut être enterré dans l'église des carmes de la Victoire, sous un simple tombeau, & sans épitaphe. Il avoit l'esprit si entreprenant, & le cœur si élevé, que les choses les plus difficiles ne lui coutoient pas plus à faire qu'à dire : c'est ce que témoigne M. du Châtelet dans un de ses ouvrages, où il parle de lui en ces termes : *Le cardinal de Valençai, qui dit tout, & qui fait tout hardiment.* * Bernier, *hist. de Blois.*

ESTAMPES (Léonor d') second fils de JEAN d'Estampes, seigneur de Valençai, & de *Sara* d'Happlaincourt, fit ses études d'humanités & de philosophie à Paris au collége de Navarre. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé, étant encore fort jeune, à l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée, ordre de S. Benoît, au diocèse d'Angers. Ce fut en cette qualité qu'il fut député avec l'évêque d'Angers pour les états généraux dans la sénéchaussée d'Anjou l'an 1614. Il y fit un écrit pour montrer que les abbés commendataires devoient précéder les doyens des chapitres. Après la mort de Philippe Hurault son cousin, arrivée l'an 1620, il fut nommé évêque de Chartres, & il remplit ce siége jusqu'en 1641, qu'il fut transféré à l'archevêché de Reims. M. de Launoi, dans son *histoire du collége de Navarre*, recule cette translation de plusieurs années, en la mettant en 1647. Elle donna lieu à plusieurs écrits, où l'on parla un peu librement sur ce sujet. Léonor eut aussi l'abbaye de S. Martin de Pontoise, ordre de S. Benoît, au diocèse de Rouen, & quelques autres bénéfices. Il mourut à Paris le 8 avril 1651, âgé de soixante-trois ans. Il passoit pour assez bon prédicateur : du moins René Gautier le dit-il dans l'épître dédicatoire à ce prélat, par laquelle il lui présente sa traduction de l'espagnol en françois du *Traité de l'oraison*, du chartreux Molina. Gautier ajoute aux qualités de Leonor d'Estampes celle de docteur de Sorbonne; mais il s'est trompé. Ce prélat voulut, vers 1610, être membre de la maison de Navarre; mais n'ayant pas pris les degrés nécessaires pour cela, il ne put y parvenir. Outre l'écrit *dont on a parlé plus haut*, l'on a encore de ce prélat un poëme latin à l'honneur de la sainte Vierge, divisé en quatre livres, & imprimé à Paris en 1605, chez Etienne Prevosteau. En 1627 il publia à Paris le *Rituel* de son église. En 1625 il fut chargé d'écrire en latin une lettre aux cardinaux au nom des archevêques du royaume, touchant la convocation des conciles provinciaux. Il en fut chargé par l'avis & le conseil de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris. Cette lettre est datée du 13 décembre 1625. Elle a été réimprimée dès ce temps-là en latin, & en françois, de la traduction du sieur Pelletier. D. Liron ne parle ni de l'une ni de l'autre dans sa *Bibliothéque chartraine.* Elles se trouvent dans un recueil de piéces imprimées en 1626, à Paris, chez Antoine Etienne. En 1626 il fit la remontrance du clergé de France assemblé à Paris, faite au roi Louis XIII, le 13 février. Elle se trouve dans le tome V des *mémoires du clergé*, édition de 1675, chez Léonard. Pendant cette même assemblée, les prélats ayant pris connoissance de deux livres; l'un intitulé : *Admonition à Louis XIII, roi de France & de Navarre;* l'autre : *Les mysteres politiques*, & les ayant trouvé répréhensibles, Leonor d'Estampes fut chargé d'en dresser la censure, qui est du 13 de décembre, & qui se trouve dans le *mercure françois, tome II, page* 1068. Ce décret ayant déplu à quelques autres prélats, ils en firent un autre plus court, & qu'ils publierent sans date. Le parlement prit connoissance de cette affaire, & le 21 janvier 1626 il rendit un arrêt portant défense à toutes personnes de s'assembler pour faire une autre délibération que celle du 13 décembre. Il s'en fit néanmoins une nouvelle qui fut cassée & annulée par deux arrêts. Cette conduite engagea enfin les évêques de Chartres & de Soissons à faire une seconde déclaration, où ils consentent de recevoir celle du 26 février, pourvu que les évêques qui l'avoient dressée, reconnussent, 1°. *Que pour quelque chose & occasion que ce puisse être, il n'est permis de se rébeller & prendre les armes contre le roi.* 2°. *Que tous les sujets doivent obéir au roi, & que personne ne les peut dispenser du serment de fidélité.* 3°. *Que le roi ne peut être déposé par quelque puissance que ce soit, ni sous quelque prétexte & occasion que ce puisse être.* L'année precédente 1625, dans l'assemblée du clergé, *dont on a déja parlé*, Eleonor d'Estampes fut encore chargé de dresser une lettre au nom de ladite assemblée, pour demander au pape Urbain VIII la béatification de François de Sales, évêque de Genève. Il la fit en latin, & elle fut traduite en françois par le sieur Pelletier. L'une & l'autre, l'original & la traduction, furent imprimés la même année. D. Liron a encore oublié cette piéce dans sa *Bibliothéque chartraine*, où il ne parle pas non plus des statuts synodaux imprimés à Reims en 1645, qui sont encore de ce prélat, alors archevêque de Reims : ce qui montre que M. de Launoi a eu tort de reculer jusqu'en 1647 sa translation de l'évêché de Chartres au siége de Reims. MM. de Sainte-Marthe font beaucoup d'éloges de ce prélat dans leur *Gallia christiana.* * *Voyez* aussi M. de Launoi, dans son *histoire latine du collége de Navarre*, t. II, & D. Liron dans la *bibliothéque chartraine*, citée dans cet article, &c.

ESTAMPES-VALENÇAI (Henri d') grand-prieur de France, fils de JACQUES II d'Estampes Valençai, naquit en 1603. Après avoir été reçu chevalier de minorité de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, il alla faire ses caravanes à Malte dès l'âge de quinze ans. Il y donna des marques de sa valeur, en plusieurs rencontres, eut le commandement d'une galere de la religion, & se signala à la prise de Sainte-Maure dans l'Archipel, & de la Mahomete en Afrique. Le grand-maître de Lascaris l'envoya en qualité d'ambassadeur de l'ordre à Rome & à Venise; & le roi Louis XIII le fit commandant général de l'armée navale sous le cardinal de Richelieu, pendant les guerres civiles qui troublerent la France en 1632. Depuis Henri de Valençai fut nommé à l'ambassade extraordinaire de Rome, où il demeura trois ans, avec un éclat digne de la grandeur du maître qui l'envoyoit. Le roi fut si content de ses négociations, qu'il lui donna les abbayes de Bourgueil & de Champagne. Le commandeur de Valençai fut encore pourvu du grand prieuré de Champagne, & en 1670 de celui de France, où il nomma pour son lieutenant le commandeur du Fresnoi, qui a été depuis grand-prieur de Champagne. Le grand prieur de Valençai résida le reste de sa vie à Malte, parceque les principaux de l'ordre le destinoient à remplir la place du grand maître Cotoner; mais il mourut avant lui au mois d'avril 1678, en sa 75 année. * *Mém. du temps.*

ESTAMPES (Anne de Pisseleu, duchesse d') maîtresse de François I, donna de l'amour à ce prince, peu après qu'il fut sorti de prison. Elle étoit alors fille d'honneur de madame la régente, Louise de Savoye, mere du roi, & s'appelloit mademoiselle de Heilli; elle avoit suivi cette princesse allant au-devant du roi son fils, jusqu'aux frontieres d'Espagne. Le roi dans la suite lui trouva un mari qu'il fit duc d'Estampes. Il s'appelloit Jean de Brosse, maréchal de France, qui descendoit de mâle en mâle des anciens vicomtes de Limoges. Le mariage n'empêcha point qu'elle ne retînt son premier poste auprès du roi : sa faveur monta au plus haut point, & dura autant que ce prince. Elle s'en servit pour enrichir sa famille. A sa recommandation Antoine Sanguin son oncle devint abbé de Fleuri, évêque d'Orléans, cardinal, puis archevêque de Toulouse. Elle donna à *Charles* son second frere l'abbaye de Bourgueil & l'évêché de Condom; *François*, son troisiéme frere fut abbé de S. Corneille de Compiegne, & évêque d'Amiens; & le quatrieme, nommé *Guillaume*, fut pourvu de l'évêché de Pamiers. Deux de ses sœurs furent encore abbesses, l'une de Maubuisson, & l'autre de S. Paul en Beauvaisis; elle maria les autres dans les maisons de Barbançon-Cani, & de Chabot-Jarnac; & la derniere & la mieux aimée n'eut point d'enfans de *François* de Bretagne, comte de Vertus & de Goëllo, baron d'Avaugour. D'ADRIEN de Pisseleu, sieur de Heilli, son frere aîné, sont sortis les autres seigneurs de Heilli jusqu'à présent. Il y a des historiens qui prétendent que cette duchesse, le connétable de Montmorenci, & l'amiral Chabot eurent la meilleure part dans les affaires, & que Charles-*Quint* craignant qu'on ne l'arrêtât à la cour de François I, ne trouva point de meilleur expédient, que de gagner cette femme, qui gouvernoit absolument le roi. Il la gagna, dit-on, par le présent d'une bague qu'il laissa tomber exprès, afin que la duchesse la ramassât, & qu'il pût lui dire galamment, qu'il ne vouloit point reprendre une chose qui étoit tombée en si bonnes mains. Mezerai rejette cela comme un conte fait à plaisir; mais il avoue que le roi ne pouvoit rien refuser à cette dame. Comme elle en avoit usé très-mal avec son mari, elle n'eut aucune ressource après la mort de François I, & elle se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne. Mezerai & Varillas disent qu'elle y vécut dans les sentimens des P. R. Le duc d'Estampes son mari avoit fait faire des informations contr'elle en 1556. *Voyez* PISSELEU. * Brantôme, *dames galantes*, *t. II*, *pag.* 394. Le Laboureur, *addition aux mém. de Castelnau*, *tome I*, *pag.* 863. Varillas, *hist. de François I*, *liv.* 6, *pag. m.* 101, *sous l'année* 1526 : *& l.* 9, *p. m.* 370, 389, 390 *&* 391 ; *tom. II*, *p.* 1058. Varillas, *hist. de Henri II*, *liv.* 1, *p.* 67, *sous l'an* 1547 *& pag.* 34. Mezerai, *histoire de France*, *in-fol. tom. II*, *pag.* 1007 *&* 1009, *sous l'an* 1540 : *& pag.* 1014, *sous l'an* 1541, *& pag.* 414. Bayle, *diction. critique*, *seconde édition.*

ESTANFORDE, en latin *Stanfordia*, bourg des Pays-Bas dans la Flandre, sur la petite riviere d'Estanforde, environ à deux lieues de Cassel, du côté du levant. * Mati, *diction.*

ESTAPLES, en latin *Stapulæ* & *Stabulæ*, bourg de France en Picardie, est situé dans le Boulonnois sur la Canche, près de la mer, entre Montreuil & Monthulin, à quatre lieues de Boulogne.

ESTARAC (le comté d') *cherchez* ASTARAC.

ESTEING, ancienne baronie, & depuis comté, dans la province de Rouergue, a donné son nom à la maison d'ESTEING.

ESTEING, maison noble & ancienne, porte le nom de *Stagno*, dans les auteurs & dans les actes anciens, ce qui a trompé les modernes, qui la nomment de l'Estang. Ceux de cette maison portent les mêmes armes que nos rois, avec un chef d'or pour brisure. On dit que c'est une concession du roi Philippe *Auguste*, à un seigneur de la maison d'Esteing, nommé *Dieu-donné*, qui le remonta à la bataille de Bouvines, donnée le dimanche 27 juillet 1214. On voit ces armes sur les tombeaux & sur divers autres monumens de piété des seigneurs d'Esteing, qui les ont autrefois semées de fleurs-de-lys sans nombre, & qui les ont changées depuis que nos rois ont réduit les fleurs-de-lys à trois. ALDEBERT d'Esteing, qui vivoit vers l'an 1001, souscrivit une sentence rendue par Hugues, comte de Rhodez. Ses enfans ne sont point connus. PIERRE d'Esteing souscrivit l'an 1204 le contrat de mariage de Marie de Montpellier, & de Pierre II, roi d'Aragon, rapporté dans le VIII volume du *Spicilegium* de D. Luc d'Acheri. Il y a apparence qu'il étoit frere ou proche parent de GUILLAUME qui suit.

I. GUILLAUME d'Esteing, I de ce nom, se rendit très-célébre dans les guerres d'outre-mer, contre les infidéles, & est nommé dans les annales de Nicolas Treveth, auteur Anglois, qui vivoit dans le XIV siécle. Il eut pour fils DIEU-DONNÉ, qui suit.

II. DIEU-DONNÉ d'Esteing, se trouva à la bataille de Bouvines en 1214. Philippe-Auguste ayant été renversé de dessus son cheval à cette bataille, *Deodat* ou *Dieu-donné* d'Esteing, l'un des vingt-quatre chevaliers commis à la garde de la personne du roi, aida à tirer ce prince du péril où il étoit, & sauva aussi l'écu du roi où ses armes étoient peintes. En récompense de ce service, Philippe lui permit de porter les armes de France, *avec un chef d'or pour brisure.* Deodat ou Dieu-donné de Perset lui rendit hommage en 1209. Il le rendit lui-même en 1223 à Raimond VII, comte de Toulouse, pour la terre d'Authun, & fit en 1245 de grands biens à l'abbaye de Bonneval. Il laissa GUILLAUME, qui suit; *Gui*, bienfaiteur de l'abbaye de Bonneval en 1207; *Pierre*, chanoine & archidiacre de Rhodez, & prieur de S. Hippolyte, qui refusa d'accepter l'évêché du Pui, auquel il avoit été élu en octobre 1282; & *Dieu-donné*, nommé conseiller dans les registres du parlement de Toulouse de l'an 1303, vieux stile.

III. GUILLAUME d'Esteing, II du nom, renouvella ses donations à l'abbaye de Bonneval, en fit de nouvelles en 1271, & testa en 1291. Il épousa 1°. *Iolande*, fille de *Guigues* de Château-neuf, & de *Vlermes* d'Anduse, dame de Joyeuse : 2°. *Douce*, fille de *Gui*, seigneur de la Roche-en-Regnier dans le Vivarez, & de *Jordane* de Montlaur, & fut pere de RAIMOND I, qui suit; de *Pierre*, religieux de S. François; de *Henri*, religieux augustin; de *Dieu-donné*, prieur de Montalt; d'*Aimar* ou *Azemar* d'Esteing; de *Marguerite*, femme d'*Arnaud*, seigneur de Landorre; de *Guigonne*, & d'*Yordaine*, religieuses; de *Gallienе* & d'*Elis*, posthume, mariée l'an 1316 à *Mainfroi*, seigneur de Salignac.

IV. RAIMOND d'Esteing, I de ce nom, épousa *Richarde* de Severac, fille de *Gui*, & de *Gaillarde* de Bourniquel, & tante d'*Amauri* de Severac, maréchal de France. Il fit son testament en 1357, & laissa GUILLAUME III, qui suit; *Marguerite* d'Esteing, femme de *Pierre*, seigneur de Panat.

V. GUILLAUME d'Esteing, III de ce nom, épousa en 1319 *Esmengars* de Peyre, fille & héritiere d'*Astorgue*, & de *Marguerite*, vicomtesse de Cheilane, & dame de Valentines, dont il eut RAIMOND II, qui suit; *Guillaume* & *Jean* d'Esteing; *Pierre*, cardinal; *Gui* ou *Guyon*; *Theodat* ou *Dieu-donné*, chanoine, puis évêque de S. Paul-trois-Châteaux, mort en 1409; *Richarde*, mariée à *Geraud* de Murat, seigneur de Vernines; *Marguerite*, femme de *Pierre*, seigneur de Brezons; & *Marquise*, religieuse à Rhodez.

VI. RAIMOND d'Esteing, II de ce nom, épousa en 1350 *Barane* de Castelnau, & en eut JEAN I, qui

fuit ; *Emenjarde*, mariée le 10 février 1372 à *Pons* de Cardaillac, vicomte de Murot ; & *Magrade*, femme de *Louis*, comte d'Apchon.

VII. Jean d'Esteing, I de ce nom, vicomte d'Esteing & de Cheilane, épousa en 1383 *Elis*, fille de *Raimond*, baron de Pierre-Fort, & mourut vers l'an 1420, laissant Bec ou Begon, qui suit ; *Guillaume* d'Esteing, *dont la postérité est rapportée ci-dessous, après celle de son frere aîné ; Pierre*, est sans doute celui de ce nom qui étant archidiacre de Rhodez, fut élu évêque de cette église en 1429 : mais son élection n'ayant pas été confirmée, il ne laissa pas de s'emparer par force du palais épiscopal & des châteaux dépendans de la mense episcopale : il en jouit durant trois ou quatre ans, après lesquels, il fut contraint de céder l'évêché à Guillaume de la Tour-d'Oliergues qui avoit eu des bulles du pape. Il fut depuis dom d'Aubrac en 1437 ; *Marguerite*, mariée l'an 1401 à *Arnauld* de Carmain, seigneur de Negrepelisse ; *Fleurie*, femme d'*Aimeric*, seigneur d'Aurillac ; & *Berrane*, qui épousa *Louis*, seigneur de Dienne.

VIII. Bec ou Begon d'Esteing, gouverneur de la ville & château de Pezenas, épousa en 1420 *Marguerite*, fille de *Guillaume*, seigneur de Lestrange, fit son testament le 18 juillet 1477, & laissa Jean II, qui suit ; *Raimond*, archidiacre de Leictoure ; *Guillaume*, prieur de Comprignac ; *Antoine*, prieur de Rabastens ; *Guillaume*, seigneur de Savresac, de Saint-Cheli & de Vitrac, mort sans postérité de *Françoise* d'Aubusson ; *Pierre*, chanoine à Rhodez ; *Antoinette*, mariée en 1447 à *Jean* de Faudoas de Barbazan, baron de Faudoas & de Barbazan ; *Catherine*, femme de *Jean* de Levezon, seigneur de Vezins ; *Elis*, qui épousa en 1452 *Guillaume* de Montal, seigneur de Carbonniere ; & *Agnès*, alliée en 1426 à *Raimond* Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice.

IX. Jean d'Esteing, II du nom, vicomte d'Esteing & de Cheilane, baron de Conros & de Bastide, prit alliance en 1433 avec *Dauphine*, fille d'*Astorgue*, baron de Peyre, & d'*Elizabeth* de Sagnes, & n'en eut que *Catherine* d'Esteing, morte sans avoir été mariée. Il fit le 16 juin 1500 son testament, par lequel il fait une substitution perpétuelle, en faveur des mâles, & en exclut les filles, disant que depuis plusieurs siécles la maison d'Esteing subsistoit dans la ligne masculine. Il fit héritier *Guillaume*, dit *Guillot*, qui descendoit d'un autre *Guillaume*, fils de Jean I.

VIII. Guillaume d'Esteing, second fils de Jean d'Esteing, I du nom, vicomte d'Esteing, se distingua dans les guerres contre les Anglois, & rendit de grands services au roi Charles VII alors dauphin. Il reçut en don de ce prince les villes de Vias & de Bessan, dans le diocèse d'Agde : il fut depuis conseiller & chambellan, après son avénement sur le trône, sénéchal & gouverneur de Rouergue, capitaine de Nijac, viguier & bailli de Nîmes. Il alla en ambassade en Castille en 1454. Ce seigneur épousa *Jeanne* de Propieres, dame de Lugarde & de Vernines, & fit son testament en 1471. Il eut Gaspard, qui suit ; *Jean*, sacristain de Rhodez, prieur de Parisot, chambrier & comte de Lyon, dom d'Aubrac, commis au gouvernement de Rouergue, en 1484 ; *Pierre* ; & *Elis*, mariée en 1452, à *Guillaume* de S. Exupéri, seigneur de Miremont.

IX. Gaspard d'Esteing, I de ce nom, seigneur de Lugarde, Vernines, Valentines & d'Anval, sénéchal & gouverneur de Rouergue, épousa en 1455 *Jeanne*, fille de *Jean*, baron de Murol, & fit son testament le 5 mars 1479. Il eut Louis, dont *la postérité sera rapportée après celle de son frere cadet* ; Guillaume, dit *Guillot*, qui suit ; *Antoine*, évêque d'Angoulême ; & *François*, évêque de Rhodez.

X. Guillaume, dit *Guillot* d'Esteing, fut préféré pour recueillir les biens de son pere à Louis, son aîné, qui étoit aveugle, & fut appellé en 1500 à la substitution des vicomtés d'Esteing & de Cheilane, par *Jean* II, qui le nomme son neveu. Il vivoit encore le 28 mai 1529, & avoit épousé en 1471 *Anne*, fille & heritiere de *Raimond*, seigneur d'Esparon, dont il eut *Gaspard* d'Esteing, II de ce nom, qui prit alliance en 1517 avec *Françoise* de Voisins, & mourut sans postérité ; *Marquise*, morte aussi sans enfans d'*Arnaud* de Landore, qui donna à *Guillot* son beau-pere les baronies de Landore & de Salmiech ; *Julienne*, femme de *François* de Solages ; *Dauphine*, mariée à *Louis* d'Aubusson ; *Catherine*, alliée à *Jean* de Cardaillac, seigneur de la Chapelle ; & *Louise*, mariée au seigneur de Peuchant en Auvergne.

X. Louis d'Esteing, fils de Gaspard I, étoit aveugle, & fut obligé de céder à son cadet le partage des biens. Il eut pour le sien les terres de Vernines, d'Anval & de Talende, & épousa en 1489, *Marguerite* de Comborn, fille de *Jean*, vicomte de Treignac, seigneur de Rochefort, & de *Jeanne* de Maignelers. Il en eut Gabriel, qui suit ; *Charles*, chambrier de l'église & comte de Lyon, prieur de Parisot, nommé en 1522, par le parlement de Toulouse, avec Gilbert de Cardaillac, pour remplir l'un des deux, au choix du roi, la place de conseiller clerc, vacante par la mort de Bertrand Seguier ; & *Jean*, chanoine & comte de Lyon, grand archidiacre de S. Antonin en l'église de Rhodez, prieur de la Feuillade. Il avoit été élu évêque de Rhodez, après la mort de son oncle *François* d'Esteing, mais cette élection contraire au concordat n'eut pas lieu, & le roi François I nomma George d'Armagnac.

XI. Gabriel d'Esteing, seigneur de Murol, Vernines, fut depuis vicomte d'Esteing, après la mort de *Gaspard* II, son cousin, en conséquence de la substitution en faveur des mâles. Il épousa en 1518 *Charlotte* d'Arpajon, fille de *Jean*, vicomte d'Arpajon, baron de Severac, & d'*Anne* de Bourbon, dont il eut François, qui suit.

XII. François d'Esteing, I du nom, vicomte d'Esteing & de Cadars, baron de Murol, chevalier de l'ordre du roi, se distingua par sa prudence & son courage. Il épousa en 1540 *Catherine* de Chabannes, fille unique de *Joachim* de Chabannes, marquis de Curton, sénéchal de Toulouse, & de *Peronnelle* de Levis de Ventadour, sa premiere femme, dont il eut Jean, qui suit ; *Antoine*, qui étoit archidiacre de S. Flour en 1581 & 1586 ; & un autre *Jean*, prévôt de Tuiles en 1581.

XIII. Jean d'Esteing, III du nom, vicomte d'Esteing & de Cadars, baron d'Autun, de Murol, de Landore, prit le parti de la ligue, à la persuasion du duc de Nemours, & d'autres ligueurs de Paris, qui lui en écrivirent en 1589, aussi-bien que le parlement de Toulouse. Ensuite il prit diverses places dans le Rouergue & dans l'Auvergne, jusqu'en 1595, qu'ayant appris la conversion du roi Henri IV, il traita avec Charles duc de Valois, gouverneur de la même province d'Auvergne. Le roi, qui étoit à Lyon, ratifia ce traité, & écrivit très-obligeamment au seigneur d'Esteing, qu'il reconnut même pour son parent, & qui fut depuis capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, entretenue pour le service de sa majesté jusqu'en 1612. Il se trouva au siége de Montauban en 1621 ; avec la principale noblesse de l'Auvergne & du Rouergue, & mourut le 13 octobre de la même année. Il avoit épousé le 5 août 1584 *Gilberte* de la Rochefoucaud, fille de *François*, vicomte de Ravel, dont il eut Jean-Louis, qui suit ; François II, *qui continua la postérité* ; *Joachim*, abbé d'Issoire, puis évêque de Clermont en Auvergne, en 1614, mort le dimanche 11 septembre 1650 ; *Charles*, chevalier de Malte, commandeur de Morlan ; Jacques, baron de Plauzat, *tige des comtes de* Saillans, *rapportés ci-après* ; *Louis*,

Louis, chanoine & comte de Lyon, abbé de Bellaigue, aumônier de la reine Anne d'Autriche, évêque de Clermont, après son frere, mort le 15 mars 1664; *Louis*, chevalier de Malte, commandeur de Tortebesse; *Catherine*, femme de *Georges* de Villemur, comte de Pailhez; & *Marie*, alliée en 1628 à *Gaspard* d'Alegre, comte de Beauvoir.

XIV. Jean-Louis, comte d'Esteing, capitaine de cent chevaux légers, jeune homme de grande espérance, mourut en 1628, laissant de *Louise*, comtesse d'Apchon, qu'il avoit épousée le 3 mai 1617, *Gilberte*, mariée à *Gilbert* de Langeac, comte de Dalet; & *Isabeau*, religieuse de sainte Claire.

XIV. François d'Esteing, II de ce nom, devint comte d'Esteing après la mort de son frere aîné, & fut capitaine-lieutenant de deux cens hommes d'armes sous le titre de la reine. Le roi lui donna le 20 juin 1653 un brevet pour être chevalier de ses ordres, & donna le 7 mars 1654 commission aux ducs d'Elbeuf & d'Arpajon pour faire ses preuves. C'étoit une récompense dûe aux services du seigneur d'Esteing, qui avoit empêché en 1633 la prise des fortes places de Mozun & de Murol, & qui mourut à Troyes en Champagne le 11 avril 1657. Il avoit pris alliance en 1616, avec *Marie* de Bussi, barone de Meurville, de Spoid & de Sommellone, fille de *Joachim* de Bussi, marquis de Dinteville, & de *Françoise* de Saux-Tavanes, dont il eut un fils, qui suit.

XV. Joachim, comte d'Esteing, se distingua dans toutes les occasions par son esprit & par son courage. Sa maison lui doit beaucoup, pour en avoir recherché les antiquités avec un grand soin. Mais il le fit avec trop de complaisance, & on trouva qu'il parloit avec trop d'affectation des fleurs de lys dont *Philippe-Auguste* avoit honoré un de ses ancêtres. C'est à quoi M. Boileau Despréaux fait allusion dans sa cinquiéme satyre qu'il composoit alors, & où il dit:

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matiere aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson, &c.

Il avoit épousé 1°. le 11 août 1650, *Claude-Catherine* le Goux, morte le 13 avril 1657, fille de *Pierre*, seigneur de la Berchere, premier président au parlement de Bourgogne, puis en celui de Dauphiné: 2°. le 9 novembre 1672, *Anne* de Catelan, fille de *François* de Catelan, conseiller d'état, intendant des finances, & secrétaire du conseil, & de *Suzanne* Brachet de la Milletiere. Du premier lit il a eu François, qui suit; *Denys* d'Esteing, cadet dans les gardes du corps, mort le 6 avril 1675; *Joachim* d'Esteing, prieur de S. Amand d'Esteing, & de S. Etienne de Chambon; & *Anne-Louise* d'Esteing, religieuse aux filles sainte Marie du fauxbourg S. Jacques. Du second lit il a laissé *François-Joachim*, chevalier d'Esteing, nommé enseigne de vaisseau le 13 décembre 1702.

XVI. François III du nom, comte d'Esteing, après avoir été exempt des gardes du corps du roi, se signala à la bataille de Fleurus en 1690 en qualité d'enseigne des gendarmes de la reine, & monta à la soulieutenance de cette compagnie. Peu d'années après il fut fait capitaine-lieutenant des gendarmes de M. le dauphin, puis brigadier d'armée; fut nommé maréchal de camp le 29 janvier 1702, dont il fit les fonctions dans l'armée d'Italie pendant toute l'année; se trouva à la prise de Bondanella le 13 janvier 1703, & étant commandant à Carpi dans le Modenois, il fit battre un parti de près de 400 Allemans au mois d'avril suivant; repoussa en juin le baron de Vaubourg, & couvrit le Milanez pendant le reste de cette année. Le 10 février 1704 il fut nommé lieutenant général des armées du roi, & le 12 mars il chassa les troupes impériales de Bobbio. Il défit, le 20 janvier 1705, un parti des troupes de Savoye près de San Mauro; & le roi récompensa ses services en lui donnant au mois de mai suivant le gouvernement de la ville de Châlons en Champagne, & la lieutenance générale du pays Messin & du Verdunois, vacante par la mort du comte de Vaubecourt son beau-frere, tué près de Vigevano dans le Milanez le 17 du même mois. Il servit au siége de Chivas dans le mois de juillet; & en novembre de la même année il fut nommé pour couvrir le Montferrat & l'Alexandrin. Le 13 juillet 1706 il se rendit maître du château d'Aste, dont il prit la garnison à discrétion. Ayant eu ordre de passer en Espagne dans l'armée commandée par M. le duc d'Orléans, il y servit à la prise de Lerida en novembre 1707, après laquelle ce prince l'envoya avec deux mille chevaux pour établir les contributions dans toute la plaine d'Urgel & dans les pays jusqu'à Taragone. Au mois de juillet de l'année suivante, il eut un corps de troupes sous ses ordres, & commanda sur la Segre vers Balaguier, pour couvrir les frontieres d'Aragon pendant le siége de Tortose. Il prit Rhodes le 13 mars 1709, & en fit la garnison prisonniers de guerre; se rendit maître du château de Castanet le 17 avril suivant, & de la ville de Vénasque le 22 du même mois: & continua de servir les années suivantes jusqu'à la paix. Le roi lui donna le gouvernement de Douai en 1718, & le nomma chevalier de ses ordres le 2 février 1724. Il épousa le 30 avril 1692, *Marie* de Nettancourt, fille de *Nicolas* de Nettancourt-Haussonville, comte de Vaubecourt, lieutenant général des armées du roi, & au gouvernement des ville & évêché de Metz, gouverneur de Châlons, & auparavant de Landrecies, Perpignan & comté de Roussillon, & de *Claire* Guillaume, sa seconde femme, dont sont issus Charles-François-Marie, qui suit; *Louis-Claude*, marquis de Murol, lequel servant d'aide de camp du marquis de Guerchi, lieutenant général, fut blessé au siége de Fontarabie la nuit du 11 au 12 juin 1719, & mourut peu de jours après; *Louise-Antoinette*, mariée le 5 mai 1715 à *Philippe-Emanuel* de Crussol, marquis de Saint-Sulpice; *Marie-Antoinette*; & *Marie-Catherine-Euphrasie* d'Esteing.

XVII. Charles-François-Marie, marquis d'Esteing, gouverneur de Châlons & de Douai en survivance de son pere, naquit le 10 septembre 1693, & est mort vers l'an 1728. Il avoit épousé en 1716 *Henriette-Magdeléne-Julie* de Martel-Fontaine, morte à Paris le 19 mai 1733, fille de *Henri* Martel, comte de Fontaines, premier écuyer de Madame la duchesse d'Orléans.

Branche d'Esteing-Saillans.

XIV. Jacques d'Esteing, cinquiéme fils de Jean III du nom, vicomte d'Esteing, &c. & de *Gilberte* de la Rochefoucaud, fut seigneur de la Terrisse, baron de Plauzat, &c. & épousa le 21 juillet 1616, *Catherine* du Bourg, dame de Saillans, arriere petite-fille d'*Antoine* du Bourg, chancelier de France, & fille unique & héritiere de *Louis* du Bourg, baron de Saillans, & de *Jeanne* de Lastic, dont il eut *Joachim*, mort au service du roi, étant dans le régiment de Rambures; Jean, qui suit; & *Charlotte* d'Esteing, mariée le 20 octobre 1647 à *François* de Chavagnac, seigneur d'Ondredieu en Auvergne.

XV. Jean d'Esteing, baron de Saillans, &c. mourut en 1675. Il épousa en 1647 *Claude* de Combourcier, dame du Terrail en Dauphiné, de Ravel & de Moissac en Auvergne, fille de *Jean* de Combourcier, seigneur du Terrail, lieutenant général pour le roi au gouvernement de la basse Auvergne, maréchal de ses camps & armées, tué d'un coup de mousquet au siége de Mardick le 23 août 1646, & d'*Hilaire-Diane* de Montmorin-Saint-Herem, dont il eut 1. Gaspard, qui suit; 2. *Charles*, comte de S. Jean de Lyon, abbé de Montpeyroux, diocèse de Laon, prieur de Polmi-

niac, qui quitta l'état eccléfiaftique peu avant l'an 1702; 3. *Philippe*, comte de Saillans, lequel après avoir été page du roi en fa grande écurie, fut moufquetaire de fa majefté, puis enfeigne au régiment des gardes en 1663, d'où il fe retira en 1666, & rentra dans ce corps en 1672, y fut fait capitaine en 1678, y eut une compagnie de grenadiers en 1684, & devint lieutenant colonel de ce corps le 18 février 1710. Il fut fait maréchal de camp le 29 janvier 1702, & lieutenant général des armées du roi le 20 octobre 1704. Etant commandant à Namur, il fauva une partie du canon & des bleffés François après le combat de Ramillies donné le 25 mai 1706. Le roi le gratifia du gouvernement de Sar-Louis en mars 1710, & de celui de Metz & du pays Meffin, commandant dans les trois évêchés en octobre 1712. Il mourut en juillet 1723, fans poftérité de *N.* Philippi, fille de *N.* feigneur de Saint-Viance, maréchal de camp, lieutenant des gardes du corps du roi, & gouverneur de Cognac, ni de *N.* le Danois, chanoineffe de Nivelle, fille de *N.* comte de Cernai, & de *N.* le Danois de Geofreville, qu'il avoit époufée en juillet 1712, fes deux femmes. 4. *Joachim-Jofeph*, comte de S. Jean de Lyon, prieur de S. Irénée en la même ville, facré évêque de S. Flour le 3 janvier 1694, mort le 13 avril 1742, âgé d'environ 88 ans; 5. *Pierre*, fous-lieutenant au régiment des gardes en mars 1689, puis dans la compagnie des grenadiers de fon frere au mois d'avril fuivant, qui fut tué au fiége de Mons le 1 avril 1691; 6. *Charles-Alexandre*, abbé de S. Vincent de Senlis, prieur de Caffagne & de S. Martin de Chaffe, mort le 14 décembre 1717; 7. *François*, chevalier de Malte, mort jeune; 8. *Maximilien*, chevalier de Malte; 9. *Marie-Claire*, mariée avec *Jean Gafpard* de Montboiffier de Beaufort Canillac, vicomte de Dienne; 10. *Catherine*, religieufe aux filles de fainte Marie à Thiern; 11. *Anne-Marie*; & 12. *Charlotte* d'Efteing, mariée à *Pons*, feigneur de Sainte-Honorine en Auvergne.

XVI. Gaspard d'Efteing, comte de Saillans, marquis du Terrail, &c. meftre de camp d'un régiment de cavalerie, brigadier des armées du roi, époufa en mars 1680, *Philiberte* de la Tour de Saint-Vidal, fille de *N.* feigneur de Saint-Vidal, & de *N.* d'Apchon, dont il a eu Charles-François, qui fuit; *Jean-François* d'Efteing du Terrail, colonel du régiment de Forez infanterie en 1718; *Eléonor*, mariée le 16 mars 1708 à *Charles* le Gendre, feigneur de Berville, meftre de camp lieutenant du régiment colonel général des dragons, puis maréchal de camp & commandeur de l'ordre de S. Louis; *Charlotte*, abbeffe de Bonlieu en Forez, en novembre 1713; & *N.* d'Efteing, damoifelle du Terrail.

XVII. Charles-François d'Efteing, marquis de Saillans, vicomte de Ravel, meftre de camp du régiment d'infanterie de Saillans, fut fait brigadier des armées du roi le premier février 1719, lieutenant général le 18 octobre 1734, & mourut à Plombieres le 29 août 1746. Il avoit époufé 1°. par contrat du 21 février 1721 *Charlotte-Marguerite-Catherine* du Bellai, fille de *Charles*, comte du Bellai, feigneur de la Pallu, de Beneft & du Buart, & de *Catherine-Renée* de Jaucourt de Villarnoult, dame de la baronie de la Foreft, morte le 23 avril 1722; 2°. le 22 août de la même année, *Marie-Henriette* Colbert, fille de *François-Edouard*, marquis de Maulevrier, colonel du régiment de Navarre, & brigadier des armées du roi, & de *Marie-Henriette* de Froulai-Teffé. Elle eft morte le 23 décembre 1737. De ce mariage eft né,

XVIII. Jean-Baptiste-Charles, comte d'Efteing, marié à l'âge de feize ans, le 14 avril 1746, avec *Marie-Sophie* de Rouffelet de Châteaurenault, petite-fille du maréchal de ce nom.

ESTEING (Pierre d') cardinal archevêque de Bourges, dans le XIV fiécle, étoit quatriéme fils de *Guillaume* III de ce nom, baron d'Efteing en Rouergue, & d'*Ermengarde* de Peyre, dame de Valentines & vicomteffe de Cheilane. A peine étoit-il forti de l'enfance, qu'il prit l'habit de religieux de S. Benoît, en l'abbaye de S. Victor de Marfeille, & y fit profeffion le 13 octobre 1341, & fut depuis choifi par fon mérite, pour remplir le fiége épifcopal de S. Flour, après la mort de Dieu-donné de Canillac, en février 1361, vieux ftile. Il fit bâtir en cette ville un monaftere de dominicains aux dépens de Jean de France, duc de Berri, comte de Poitou & d'Auvergne. Pierre d'Efteing avoit beaucoup de part en l'eftime de ce prince, qui contribua fans doute à le faire transférer à l'archevêché de Bourges, après le B. Roger le Fort, décédé fur la fin de l'an 1367. Quelque temps après le pape Urbain V, auquel il appartenoit du côté de fa mere Ermengarde de Peyre, l'attira en Italie, le fit cardinal à Montefiafcone le 7 juin 1370, lui donna le titre de fainte Marie delà le Tibre, le nomma camerlingue de l'églife, & le laiffa légat, & vicaire général de l'églife en Italie. Grégoire XI ayant fuccédé à Urbain V, confirma le même pouvoir au cardinal d'Efteing, qui traita avec ceux de Péroufe, avec les feigneurs de Ferrare de la maifon d'Eft, & enfuite avec l'empereur d'orient, pour conclure une tréve contre les Turcs, avec l'empereur d'occident. Raimond Lulle, dit *de Terraga* ou *le néophyte*, qui avoit été Juif, & qui s'étant fait baptifer, avoit pris l'habit de religieux parmi les dominicains d'Aragon, compofa divers ouvrages très-fufpects: le pape ordonna au cardinal d'Efteing de les examiner, & les condamna fur fon rapport. Enfuite ce prélat ayant rétabli la paix en Italie, travailla à y ramener le pape. Quelques lettres que fainte Catherine de Sienne lui écrivit, le déterminerent à prendre ce parti. Il reçut Grégoire à Rome le 17 janvier 1377, & y mourut le 15 novembre fuivant, étant alors évêque d'Oftie & de Ferrare. Son corps fut enterré dans l'églife de fainte Marie de-là le Tibre. Ce cardinal avoit fondé le chapitre de Notre-Dame de Ville-Dieu, dans le diocèfe de S. Flour, le 16 avril 1368. Les comtes d'Efteing ont encore droit de nommer aux prébendes, comme jufpatrons; & c'eft une raifon invincible contre ceux qui, trompés par le nom latin de ce cardinal, *de Stagno*, l'ont cru de la maifon de l'Eftang en Dauphiné, defcendue des vicomtes de Murat. * Ughel, *Ital. fac. de epifc. Oft. & Ferrar.* Sainte-Marthe, *Gall. chrift.* Auberi, *hiftoire des cardinaux Actes de la maifon d'Efteing. Fond. du chap. de Ville-Dieu.*

ESTEING (Antoine d') évêque d'Angoulême, dom d'Aubrac, doyen & comte de l'églife de Lyon, frere de *François*, évêque de Rhodez, fut élevé dans les fciences, par les foins de Jean d'Efteing fon oncle, chambrier & comte de l'églife de Lyon. Il fut chanoine & facriftain de Rhodez, prévôt de Villefranche en Rouergue, prieur de Lagogne, dom d'Aubrac, après fon oncle, doyen & comte de Lyon, puis en 1506 évêque d'Angoulême, après Hugues de Bofe. Le roi Louis XII l'avoit choifi en 1498 pour être fon procureur général en l'affaire de la diffolution de fon mariage avec Jeanne de France; & l'avoit nommé confeiller du grand confeil, puis confeiller-clerc au parlement de Touloufe, office qu'il quitta lorfqu'il fut promu à l'évêché d'Angoulême, & auquel le roi nomma un fucceffeur par lettres du 10 décembre 1506. En 1509 il foufcrivit au teftament du cardinal Georges d'Amboife, miniftre d'état; & trois ans après, fe trouva au concile de Pife, où il foutint fortement les intérêts de la France, contre les prétentions de la cour de Rome. C'étoit l'homme de fon temps qui connoiffoit mieux les fondemens des libertés de l'Eglife gallicane, & qui fut le plus zélé pour la difcipline. Il retira la plus grande partie du patrimoine de fon églife, qui avoit été ufurpé, & acheva les réparations qu'Octavien de S. Gelais, l'un de fes prédéceffeurs, avoit com-

mencées au palais épiscopal. Ce prélat eut aussi grand commerce avec les lettres & avec les savans; & Nicolas Bohier lui dédia des commentaires, qu'il avoit faits sur le traité *de electione* de Mandagot. Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême, mere du roi François I, l'honora de son estime. Elle souhaitoit la canonisation de Jean le Bon, duc d'Angoulême, son beau-pere, mort en réputation de sainteté. Antoine d'Esteing fut délégué par le saint-siége, pour travailler au procès-verbal; mais il ne put l'achever, & mourut de poison, à ce qu'on croit, en son château de Vare, près d'Angoulême, le 28 février 1523. Son corps fut enterré dans l'église de la domerie d'Aubrac, où l'on voit à la porte du chœur son effigie, revêtue d'habits pontificaux, ses armes & son épitaphe. * Sainte-Marthe, *Gall. christ. Mém. manusc. de la maison d'Esteing.*

ESTEING (François d') évêque de Rhodez, abbé de S. Chaffre, à qui sa grande piété a fait mériter le nom de *Bienheureux*, étoit fils de *Gaspard* d'Esteing, seigneur de Lugarde, Vernines, sénéchal & gouverneur de Rouergue, & de *Jeanne*, dame de Murol. Il fut d'abord chanoine & comte de l'église de Lyon, où Jean d'Esteing, son oncle, chambrier de la même église, & dom d'Aubrac, eut soin de son éducation. Ensuite il passa près d'un an à Rome, & étudia à Padoue sous les plus habiles professeurs de son temps; & ayant fait de grands progrès dans la jurisprudence civile & canonique, il reçut le bonnet de docteur le 19 mai 1488. A son retour en France, l'abbé d'Aubrac son oncle, qui étoit alors gouverneur du comté de Rhodez, l'envoya en cour pour les affaires de Provence. Peu de temps après il reçut les ordres sacrés: & on voit par ses démissoires, qu'il étoit alors chambrier de l'église de Lyon. Il avoit eu ordre de la cour de rétablir la paix dans la province de Gevaudan: il s'en acquitta; & l'an 1501 il fut élu évêque de Rhodez, après Bertrand de Polignac. Charles de Tournon y avoit des prétentions, & d'Esteing n'en fut paisible possesseur qu'en 1504. Avant cela il avoit accompagné l'an 1499 le chancelier Gui de Rochefort à Arras, où il alla recevoir au nom du roi Louis XII la foi & hommage que Philippe, archiduc d'Autriche, lui rendit pour les comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois. Depuis, il fut envoyé, l'an 1504, à Rome, avec Rosteing d'Ancezune de Caderousse, archevêque d'Embrun, ambassadeur de France auprès de Jules II. Ce pape, extrêmement satisfait de François d'Esteing, lui confia le gouvernement de la ville d'Avignon, & du comté Venaissin, pendant l'absence du cardinal Georges d'Amboise, qui en étoit légat. Ce fut en ce temps, que Symphorien Champier dédia à l'évêque de Rhodez, qui aimoit les belles-lettres, son histoire latine des papes François, publiée l'an 1507. Depuis, ce prélat se retira dans son diocèse, où il travailla à remplir les devoirs d'un véritable évêque. Il fit de grands biens à son église, & le clocher de la cathédrale de Rhodez est encore un monument de ses libéralités. Après y avoir établi la fête de l'Ange gardien, il y mourut en odeur de sainteté, le 1 novembre 1529, âgé de 69 ans. Son corps fut enterré dans sa cathédrale, près du grand autel, où l'on voit son épitaphe. * Hilarion de Coste, *aux élog.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Gautier, *chron. Mém. manusc. de la maison d'Esteing.* Du Saussai, *in martyr. Gall.*

ESTELLA, ville d'Espagne dans le royaume de Navarre, est la capitale d'un petit pays nommé la Merindada de Estella. Les auteurs Espagnols disent que cette ville fut bâtie l'an 1094, & la nomment diversement *Stella* & *Estella*. Elle est située sur la riviere d'Ega, à six ou sept lieues de Pampelune. Elle a un beau château, & le titre de cité.

ESTELLA (Diégo) religieux de l'ordre de S. François, né dans le Portugal, ou, selon d'autres, dans la Navarre, vivoit dans le XVI siécle, vers l'an 1550. Il fut confesseur du cardinal Granvelle, & mourut évêque, selon quelques auteurs. Il a composé divers ouvrages, *Commentaria in Lucæ Evang. Rhetorica ecclesiastica, sive de ratione concionandi. Explicatio psalmi CXXXVI. De la vanidad del mundo, &c.* * Andreas Scottus & Nicolas Antonio, *bibl. hisp. &c.*

ESTEN, *cherchez* ESTONIE.

ESTEPA, petite ville ou bourg d'Espagne. Ce lieu est situé sur une montagne dans le royaume de Grenade, aux confins de l'Andalousie, à cinq lieues d'Ecija du coté du midi. * Mati, *dict.*

ESTEPONA, petite ville ou bourg d'Espagne dans l'Andalousie, est sur la côte entre Marbella & Gibraltar. Quelques-uns y placent l'ancienne *Ostipo*, petite ville de l'Espagne Bétique, laquelle d'autres mettent à *Estepa*. * Baudrand.

ESTEVAI, jolie petite ville de Suisse. Elle est la capitale d'un bailliage du canton de Fribourg, & située sur le bord oriental du lac de Neufchâtel. Son bailli porte le titre d'avoyer. * Mati, *dict.*

ESTHAMO, ville de refuge de la tribu de Juda, donnée aux lévites. * *I rois*, 30, 28.

ESTHAOL, ville de la Palestine, qui fut mise au nombre de celles de la tribu de Juda, puis attribuée à la tribu de Dan. Ce fut de cette ville & de Saroa, qu'il partit six cens hommes pour prendre Lais. * *Josué*, *ch.* 15, 33; *ch.* 19, 41. *Juges*, 13, 25.

ESTHER, fille Juive, niéce de Mardochée, Juif, de la tribu de Benjamin, demeurant à Suse, que le roi Assuérus épousa & éleva sur le trône, après avoir répudié sa femme. Ce prince avoit un favori nommé *Aman*, de la race d'Agag, roi des Amalécites, lequel indigné de ce que Mardochée ne vouloit pas lui rendre les respects que les autres lui déféroient, prit la résolution de faire périr tous les Juifs qui étoient dans l'empire d'Assuérus, fit donner un édit par lequel ils devoient tous être exterminés au mois d'adar, qui étoit celui que le sort avoit fait écheoir pour cette exécution. Mardochée fit savoir à la reine le péril où étoit toute sa nation: elle alla trouver le roi, & le pria de venir manger chez elle avec Aman. Aman, enflé de cet honneur, ne put souffrir le mépris de Mardochée, qui ne l'avoit point salué; mais dans le temps qu'il se préparoit à en tirer vengeance, le roi ayant lu des mémoires, qui le firent souvenir que Mardochée avoit découvert une conspiration faite contre sa personne, voulut le récompenser, & ordonna à Aman de conduire Mardochée en triomphe par la ville. La reine ayant traité le roi, lui découvrit qu'elle étoit Juive, & demanda justice contre Aman pour son peuple. Le roi fit pendre Aman, éleva Mardochée, révoqua l'édit donné contre les Juifs, & en donna un autre, par lequel il leur permettoit de tirer vengeance de leurs ennemis le jour marqué. Les Juifs, en mémoire de cette délivrance, ont institué la fête de *Purim* ou *des-sorts*, parcequ'il est dit dans le livre d'Esther, qu'Aman s'étoit servi du sort pour savoir quel jour seroit plus malheureux à la nation juive. Ils célébrent cette fête le 14 du mois d'adar. *Voyez* HADASSA.

Les chronologistes ne conviennent pas ensemble du temps auquel l'histoire d'Esther est arrivée, ni quel est le roi des Médes, ou des Perses, que l'écriture appelle Assuérus. Ce ne peut être Cyaxare, roi des Médes, fils de Phraortes, parcequ'il étoit mort avant que les Juifs fussent transportés à Babylone sous Jéchonias. Son fils Astyages est appellé Assuérus dans le dernier chapitre du grec de Tobie; mais Hérodote nous apprend que ce roi avoit épousé Anana, fille d'Halyate, roi des Lydiens; & il faut qu'il ait eu auparavant une autre femme, de qui Mandane, mere de Cyrus, étoit fille: ni l'une ni l'autre ne peut être Esther. Quelques-uns ont cru que l'Assuérus d'Esther étoit le Darius Médus, qui est aussi appellé Cyaxare; mais le roi, dont il est parlé dans le livre d'Esther, étoit roi des Perses & des Médes, & Darius Médus n'étoit roi que des Chaldéens.

L'histoire ne convient point à Cyrus. Quelques-uns l'adaptent à son fils Cambyse, qui est appellé Assuérus dans le premier livre d'Esdras, *c.* 4, *v.* 6; mais Cambyse ne regna que sept ou huit ans, & l'Assuérus d'Esther en a regné plus de douze. * *Esther*, 3. *v.* 7. Plusieurs l'attribuent à Darius, fils d'Hystaspes, à qui conviennent les circonstances du regne d'Assuérus, marquées dans le livre d'Esther; car son royaume étoit étendu depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie; il demeuroit dans la ville de Suse: il avoit une femme, qu'Hérodote appelle Artissone, qu'il aimoit éperdument: il se rendit tributaires toutes les isles de la mer: il imposa des tributs aux nations. Toutes ces circonstances conviennent à l'Assuérus d'Esther. Mardochée étant un des Juifs qui avoient été transférés par le roi de Babylone, Nabuchodonosor, avec Jechonias, cette époque exclut tous les rois de Perse postérieurs à Darius; car il faudroit supposer que Mardochée auroit eu alors plus de six-vingts ans, & par conséquent sa niéce Esther auroit été fort âgée; mais aucune des femmes que Darius eut, selon Hérodote, ne peut être Esther, ni Vasti; car les deux premieres sont Atosse, & Artissone, fille de Cambyse, & la derniere Parmis, fille de Smerdis, fille de Cyrus. D'ailleurs Darius, fils d'Hystaspes, fut favorable aux Juifs dès la seconde année de son regne, au lieu que l'Assuérus d'Esther ne les connut que la 12 année du sien. Enfin ce que l'on a remarqué de l'âge de Mardochée semble aussi exclure Darius; car si Mardochée avoit été transporté du temps de Jechonias, il auroit eu plus de cent ans quand cette histoire est arrivée; néanmoins on peut dire que ce n'est point Mardochée, mais son grand-pere, qui avoit été transporté à Babylone du temps de Jéchonias. Le texte hébreu du *c.* 2, *v.* 6, peut être ainsi expliqué, quoique le texte grec & la vulgate l'entendent de Mardochée. Cependant dans le texte grec, le nom d'Artaxercès est donné à Assuérus dans l'historien Grec, & il est dit qu'Aman étoit Macédonien, & qu'il avoit dessein de faire passer l'empire des Perses aux Macédoniens: ce qui prouveroit que cette histoire est plus récente que Darius, fils d'Hystaspes. Scaliger a cru que l'Assuérus d'Esther étoit Xercès. Le nom d'Assuérus en grec Οξυαρὶς, revient assez à celui de Xercès. La femme de Xercès sera celle qu'Hérodote appelle Amestris; mais celle-ci étoit Persane, & par conséquent différente d'Esther. D'ailleurs, Xercès n'étoit pas à Suse, mais dans la Gréce la 7 année de son regne. D'autres rejettent donc cet événement au temps d'Artaxercès *Longue-main*, fils de Xercès, sentiment qui semble appuyé sur le texte grec, qui donne à Assuérus le nom d'Artaxercès, & sur le témoignage de Joséphe, qui place l'histoire d'Esther sous ce jeune prince. Cappel pousse cet évenement jusqu'au temps d'Ochus, mais ce temps est trop reculé. Dans cette diversité d'opinions, qui ne sont fondées que sur des conjectures, il est difficile de se déterminer. Si l'on suppose que Mardochée a été lui-même transporté du temps de Jechonias, il y a apparence que l'Assuérus d'Esther est Astyages; & si l'on peut supposer que ce ne fut point lui, mais son grand pere, qui fut transporté à Babylone sous Jechonias, il y aura apparence que c'est Artaxercès *Longue-main*.

On n'a pas plus de certitude touchant l'auteur de cette histoire. S. Epiphane, S. Augustin & S. Isidore attribuent ce livre à Esdras; Eusébe le croit plus récent; d'autres le donnent à Joachim, grand-prêtre des Juifs, petit-fils de Josedech. La plupart en font auteur Mardochée, & quelques-uns lui joignent Esther. Les thalmudistes prétendent que la synagogue, pour conserver la mémoire de cet évenement, & rendre raison de l'origine de la fête de *Purim*, a fait composer ce livre, qu'elle a approuvé & mis dans le canon des livres sacrés. Il a d'abord été composé en hébreu, & quelque Juif hellenìste l'a ensuite amplifié, & y a fait des additions, qui ont été inserées en leur place dans la version grecque, & mises par S. Jérôme toutes ensemble à la fin du livre, depuis le 24 *v.* du *c.* 10. Origène a cru que ces piéces avoient été autrefois dans le texte hébreu; mais il y a bien de l'apparence, que ce sont des additions d'un auteur Grec. Le livre d'Esther étoit compris dans le canon des Juifs. Il n'est point dans quelques anciens canons des chrétiens; mais il se trouve dans celui du concile de Laodicée, & dans plusieurs autres. S. Jérôme a rejetté hors du canon des livres sacrés les six derniers chapitres, & plusieurs auteurs, jusqu'à Sixte de Sienne, ont été de ce sentiment; mais le concile de Trente a reconnu le livre entier pour canonique. * *Esther*, 1, 2, & Joséphe, *l.* 11, *antiq.* Sixte de Sienne, *biblioth. sacra.* Du-Pin, *dissertation préliminaire sur la bible*, *tom.* 1.

ESTIONS, anciens peuples de la Vindelicie. Ils étoient au midi du Danube, entre les Licates, les Brigantiens & les Tigurins, dans le pays qu'on nomme maintenant l'Algow. * Baudrand.

ESTIUS (Lubertus) médecin, étoit natif des Pays-Bas, & sortoit de l'ancienne famille d'Esth. Il voyagea avec un jeune gentilhomme, & ensuite étudia à Strasbourg & à Basle. Après s'être instruit dans la médecine, il l'exerça à Creutznack, qui est une petite ville du Palatinat du Rhin, où il mourut l'an 1606. Il étoit savant, & s'appliquoit particulierement à la botanique. Il a composé quelques ouvrages. * Melchior Adam, *in vit. medic. Germ.* Vander Linden, *de script. medic.*

ESTIUS (Guillaume) prévôt de S. Pierre de Douai, & chancelier de l'université de cette ville, étoit de Gorcum en Hollande, fils d'Hessols de l'ancienne famille d'Esth, & étudia à Utrecht. Depuis il fit sa philosophie & sa théologie à Louvain, où il enseigna avec une grande réputation, & où il prit le bonnet de docteur, l'an 1580. Quelque temps après avoir été appellé à Douai, pour y enseigner la théologie, il fut nommé supérieur du séminaire; ensuite prévôt de l'église de S. Pierre: enfin il fut élu chancelier de l'université. Estius étoit un homme extrêmement laborieux, & qui joignoit beaucoup de vertu & de modestie avec une grande doctrine. Il mourut le 19, ou selon d'autres le 20 septembre 1613, âgé de 70 ans. Nous avons de lui: *Commentar. in omnes B. Pauli epistolas; Commentar. in lib. IV. Sententiarum Petri Lombardi; Annotationes in præcipua ac difficiliora Scripturæ loca; Martyrium Edmundi Campiani; Historia Martyrum Gorcomiensium*, *&c.* Le commentaire sur les épîtres de S. Paul est un ouvrage très-estimé, rempli d'une vaste & solide érudition, mais peut-être un peu trop diffus. Estius mourut avant d'avoir pu l'achever. Barthelemi Petri, professeur de l'université de Douai, & chanoine de la même ville, prit soin de ce commentaire, y fit de temps en temps quelques additions, & le continua depuis le septiéme verset du cinquiéme chapitre de la premiere épître de S. Jean, où Estius étoit resté. Estius avoit beaucoup travaillé à l'édition des œuvres de S. Augustin, publiée par les docteurs de Louvain, & il revit tout le IX volume. Son corps fut enterré dans l'église de S. Pierre de Douai, où l'on voit près de l'autel du saint sépulcre son tombeau, & l'épitaphe que ses amis eurent soin d'y faire mettre. * Valere André, *biblioth. belg. & in fast. acad.* Le Mire, *de script. sæcul. XVII.* Sweert, *in Ath. belg.* Croweus, *in elencho script. in sacr. script.* Du-Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques*, *XVII siécle*, *tom. I.* Il faut joindre aux ouvrages de Guillaume Estius dont nous venons de parler, un excellent discours latin que cet habile professeur prononça le 23 avril 1587. La matiere en est singuliere; le sujet est *Contra avaritiam scientiæ*; c'est-à-dire, contre ceux qui ne sont éclairés que pour eux, qui renferment leurs lumieres dans leur cabinet, & qui refusent de les communiquer au-dehors, soit au public en général par de solides écrits, soit aux particuliers par les avis & les conseils. On trouve

ce discours à la fin d'un ouvrage de François Van Viane de Bruxelles, professeur royal en théologie dans l'université de Louvain, intitulé : *Tractatus triplex de ordine amoris*, in-8°. à Louvain en 1685.

ESTOILLE, ordre de chevalerie, *cherchez* ETOILE.

ESTOILLE (Pierre de l') un des ancêtres de *Claude* de l'Estoille de l'académie françoise, avoit embrassé l'état ecclésiastique & l'étude du droit, dans laquelle il s'est très-distingué. Il professoit le droit à Orléans sous l'évêque Jean d'Orléans, dit depuis *le cardinal de Longueville*, & il eut pour écolier vers l'an 1529 le fameux Jean Calvin, qui ne profita guères des instructions de ce savant professeur. Pierre de l'Estoille fut aussi chanoine de sainte Croix & de S. Aignan de la même ville, official de l'évêque, & archidiacre de Sully. Le roi François I ayant connu son mérite, le tira de l'université d'Orléans pour le faire conseiller du parlement de Paris, & ensuite président d'une des chambres des enquêtes du même parlement. C'étoit en 1537.

ESTOILLE (Pierre de l') de la famille du précédent, & pere de *Claude* de l'Estoille de l'académie françoise, fut grand audiencier en la chancellerie de Paris, & mourut en 1611. Il est très-connu par son *journal du regne de Henri III*, tiré de ses mémoires manuscrits, & imprimé depuis sa mort en 1621, *in*-4°. & *in*-8°. Ce journal commence au mois de mai 1574, & finit au mois d'août 1589. Il a été réimprimé avec des additions dans le recueil des piéces servant à l'histoire de Henri III en 1662, 1693, 1699, 1706, & depuis en 1719 par les soins de feu M. Godefroi, directeur de la chambre des comptes de Lille, en deux volumes *in*-8°. à Cologne; & encore en 1732. Dans cette derniere édition, on trouve le journal du regne de Henri IV, pour suppléer à ce qui manque dans l'édition de M. Godefroi. Enfin en 1744, M. l'abbé Lenglet a donné à Paris en cinq volumes *in*-8°. une nouvelle édition du *Journal de Henri III, roi de France & de Pologne, ou mémoires pour servir à l'histoire de France, par M. Pierre de l'Estoille, augmentés de remarques historiques, & de piéces manuscrites les plus curieuses de ce regne.* A la fin du premier volume, on trouve la *tragédie de feu Gaspar de Coligni, jadis amiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 août 1572, avec le nom des personnages.* Cette tragédie en vers est réimprimée sur l'édition de 1575; elle étoit extrêmement rare. Entre les piéces du second volume, on a mis le *discours merveilleux de la vie, actions & déportemens de la reine Catherine de Médicis, mere de François II, Charles IX & Henri III, rois de France*, par Henri Etienne. Le troisiéme volume, qui commence les preuves, contient beaucoup de piéces, entr'autres une excellente dissertation de feu M. (Jean Godefroi) contre le livre du pere Bernard Guyard, dominicain, intitulé, *la fatalité de S. Cloud près Paris* : & *la Guisiade*, tragédie en vers de *Pierre-Matthieu, docteur ès droits & avocat*, sur l'édition de Lyon, 1589. Le quatriéme volume contient en particulier la description de l'isle des Hermaphrodites; le discours de Jacophile à Limne; les amours du grand Alcandre (Henri IV) avec la clef & des observations; le divorce satyrique; cinquante-neuf lettres de Henri IV, &c. Le cinquiéme volume contient *la confession de Sancy*, par Théodore Agrippa d'Aubigné, avec un grand nombre de notes de messieurs le Duchat, Godefroi, & l'abbé Lenglet. * *Mémoires du temps. Préface de* M. Godefroi, & du *journal de Henri IV*. Le Long, *bibliothéque historique de la France, pag.* 412 & 446. Notes de M. l'abbé d'Olivet, sur l'éloge de Claude de l'Estoille, dans la nouvelle édition de l'*histoire de l'académie françoise de* M. Pellisson.

ESTOILLE (Claude de l') seigneur de Saussai, de l'académie françoise, étoit Parisien, fils du précédent. Il mourut en 1652, âgé d'environ 50 ans; il fut des premiers reçus dans l'académie françoise. On a de lui deux piéces de théâtre, savoir, *la belle esclave* & *l'intrigue des filoux*. Il en achevoit une troisiéme quand il mourut, qu'il appelloit *le secrétaire de saint Innocent*. On trouve aussi diverses odes fort belles de lui, dans les recueils de poësie, imprimés, & particulierement dans celui des délices de la poësie françoise, de l'édition duquel il a eu soin lui-même, & il étoit un des cinq auteurs que le cardinal de Richelieu employoit pour travailler à ses comédies. Il avoit plus de génie que d'étude & de savoir, & s'étoit principalement attaché à bien tourner un vers, à quoi il réussissoit fort bien, comme à la pratique des regles du théâtre, qu'il connoissoit exactement. Quand il vouloit travailler, s'il se rencontroit que ce fût de jour, il faisoit fermer les fenêtres de sa chambre, & apporter de la chandelle: & lorsqu'il avoit composé un ouvrage, il le lisoit à sa servante (comme on a dit aussi de Malherbe) pour connoître s'il avoit bien réussi, croyant que les vers n'avoient pas leur perfection, s'ils n'étoient remplis d'une certaine beauté, qui se fait sentir aux personnes même les plus grossieres. * *Consultez* l'histoire de l'académie, par M. Pellisson.

ESTON, *cherchez* EASTON.

☞ ESTONIE ou ESTEN, en latin *Esthonia* & *Estia*, contrée située à l'orient de la mer Baltique & des isles de Dagho & d'Osel: elle a au nord le golfe de Finlande, au levant l'Ingrie, & au midi la Livonie, dont elle étoit partie ou annexe, avec titre de duché. Elle est divisée en cinq diocèses qui sont 1. Alentakie ou Alentaken, 2. Virrie, 3. Harrie, 4. Vikie, 5. Jervie. * Zeyler, *Suecia descript.* p. 42 & 251. L'Estonie a eu les mêmes maîtres & les mêmes révolutions que le reste de la Livonie. La Suéde s'en empara au commencement du siécle passé. Depuis, le czar en a fait la conquête, & il en est demeuré souverain par la paix de Neustadt. La derniere guerre du nord a entierement désolé l'Estonie: elle n'y a presque point laissé de villages, & les maisons en sont fort écartées l'une de l'autre. Ce pays faisoit un grand négoce de ses grains avant que la derniere guerre l'eut ravagé. Les étrangers en préférent les bleds à ceux de Pologne & à tous les autres, parceque les Estoniens font sécher les leurs dans leurs étuves; ce qui fait qu'on n'a pas besoin de les remuer de trois ou quatre ans. * La Martiniere, *dict. géogr.*

ESTORA, anciennement *Rusicada*, ville de Numidie: elle est aujourd'hui dans le royaume de Constantine, province de celui d'Alger en Barbarie, environ à 12 lieues de Colle du côté du levant. Elle a un grand & bon port sur le golfe d'Estora, que les anciens nommoient *Laturus* ou *Olcachites sinus*. * Baudrand.

ESTOTILAND, pays au septentrion de l'Amérique, vers les terres australes. On dit qu'Antoine Zeni, Venitien, le découvrit vers l'an 1390, & que Jean Scolue, Polonois, le reconnut depuis l'an 1477, mais qu'il périt en mer, aussi-bien que Michel Cortereal. Ce pays est, dit-on, assez fertile, & principalement en or, & les habitans y sont industrieux. Il a encore les noms de *terre de Labrador*, *terre de Cortereal*, & de *nouvelle Bretagne*. Il n'y a que les côtes qui nous soient connues. * Sanson. Laët.

ESTOUTEVILLE, bourg de France dans la haute Normandie, fut érigé en duché par le roi François I, l'an 1534. C'est ce bourg qui a donné son nom à la maison d'ESTOUTEVILLE.

ESTOUTEVILLE, est l'une des plus anciennes & des plus considérables maisons de la province de Normandie; le premier dont la mémoire s'est conservée, paroît dans Orderic Vital, sous le nom de

I. ROBERT I du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, qui fut l'un des seigneurs qui suivirent Guillaume *le Bâtard*, duc de Normandie, en la conquête du royaume d'Angleterre l'an 1066, & vivoit l'an 1080. Il fut pere de ROBERT II, qui suit; & d'*Anne*

d'Estouteville, mariée à *Robert*, seigneur de Grand-mesnil.

II. Robert II du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, dit *le Jeune*, commandoit au pays de Caux, pour Robert II du nom, duc de Normandie, contre Henri I, roi d'Angleterre, son frere, avec lequel il défendit, l'an 1106, le bourg & le château S. Pierre-sur-Dive, & fut fait prisonnier. Il eut pour enfans, NICOLAS I qui suit; *Eustache*, & *Richard* d'Estouteville, qui s'établirent en Angleterre.

III. NICOLAS I du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, baron de Cleuville, fonda l'an 1169 l'abbaye de Vallemont, où il est enterré; & laissa de *Julienne*, sa femme, que l'on croit fille de *Gaucher* de Thorotte, ROBERT III, qui suit; *Nicolas*; *Guillaume*; *Richard*, & *Eustache* d'Estouteville.

IV. ROBERT III du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, baron de Cleuville, mourut l'an 1185, laissant de *Leonelle*, dame de Rames, sœur & héritiere de *Robert*, seigneur de Rames, HENRI, qui suit; *Eustache* & *Samson* d'Estouteville, qui prit le surnom de *Grousset*.

V. HENRI, seigneur d'Estouteville & de Vallemont, baron de Cleuville, &c. fut l'un des seigneurs qui formerent opposition contre les prélats de la province de Normandie, touchant le droit de patronage lai, & les biens meubles de ceux qui mouroient sans faire testament, que prétendoient les ecclésiastiques de son temps, & se trouva à l'assemblée tenue à Rouen en 1205, composée de plusieurs prélats, barons & chevaliers, lorsqu'il fut question de faire un réglement sur cette affaire. Il tint rang entre les chevaliers bannerets, qui prêterent serment de fidélité à Philippe *Auguste*, roi de France; & laissa de *Mahaud* sa femme, JEAN I, qui suit; *Robert*, seigneur de Criquebœuf, dont il prit le surnom; & *Isabelle* d'Estouteville, mariée à *Pierre*, sire de Préaux.

VI. JEAN I du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, &c. est nommé avec *Agnès* sa femme en 1249 & 1251. *Isabeau* de Châteaudun, fille de *Geofroi*, vicomte de Châteaudun est aussi nommée sa femme, dans un arrêt de 1260. Ses enfans furent ROBERT IV, qui suit; *Guillaume* & *Etienne*, nommés en des chartes de l'abbaye de Vallemont; *Jean*, chanoine de Rouen; & *Léonor* d'Estouteville, mariée à *Guillaume* Martel de Bacqueville, seigneur de Longueil.

VII. ROBERT IV du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, &c. dit *Passemer*, vivant en 1282, épousa *Alix* Bertrand, fille de *Robert* IV du nom, seigneur de Briquebac, dont il eut ROBERT V, qui suit; ESTOUT, qui a fait *la branche des seigneurs de* TORCI *& de* VILLEBON, *rapportée ci-après*; *Mahaud*, femme de *Pierre* de Bailleul; *Jeanne*, mariée à *Guillaume*, châtelain de Beauvais; *Agnès*, alliée à *Robert*, seigneur de Saonne; & *Alix* d'Estouteville, qui épousa *Philippe* de Mornai.

VIII. ROBERT V du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, &c. est qualifié chevalier & baron dans les titres de l'archevêché de Rouen en l'année 1325 & 1330. Il épousa *Marguerite*, dame de Hotot, de Berneval, &c. fille de *Nicolas*, seigneur de Hotot, &c. & d'*Isabelle* de Ferrieres, dame de S. Martin-le-Gaillard, dont il eut ROBERT VI, qui suit; COLART, qui a fait *la branche des seigneurs d'*AUSSEBOC, *rapportée ci-après*; RAOUL, qui a fait *la branche des seigneurs de* RAMES, *qui sera aussi rapportée ci-après*; *Henri*, chanoine de Lisieux & de Rouen, qui vivoit en 1351; NICOLAS, seigneur de Bouchet, *tige des seigneurs de ce nom, mentionnés ci-après*; *Marie*, femme de *Geofroi*, baron de Courci, seigneur de Montfort & de Bourg-Achard; *Marguerite*, alliée à *Colart*, baron de Freauville, seigneur de Thienne; & *Mahaud* d'Estouteville, mariée à *Pierre* de Gaillon, chevalier.

IX. ROBERT VI du nom, sire d'Estouteville & de Vallemont, chevalier banneret, mourut le 22 février 1395. Il avoit épousé en 1351 *Marguerite* de Montmorenci, dame d'Offrainville & de Berneval, fille de *Charles*, seigneur de Montmorenci, maréchal de France, & de *Jeanne* de Rouci sa seconde femme, dont il eut JEAN II, qui suit; *Guillaume*, évêque d'Evreux; *Colart*, seigneur de Hotot; *Marguerite*, femme de *Roger*, sire de Breauté, seigneur de Néeville & de Maneval, châtelain de Bernai; *Isabeau*, mariée 1°. à *Gaultier* de Vienne, seigneur de Mirebel: 2°. à *Jean* de Bethune, seigneur de Mareuil: 3°. à *Henri*, seigneur de Hans & des Armoises; *Catherine*, abbesse de Maubuisson, morte en 1456; & *Isabelle* d'Estouteville, femme de *Jacques* de Montenai, seigneur de Garancieres.

X. JEAN II du nom, seigneur d'Estouteville & de Vallemont, &c. fut nommé grand bouteillier de France, le 10 novembre 1415, étant lors prisonnier en Angleterre, où il avoit été conduit après la prise de Harfleur, & mourut vers l'an 1436. Il avoit épousé *Marguerite* de Harcourt, dame de Longueville & de Plaines, fille de *Jean* VI du nom, comte de Harcourt & d'Aumalle, & de *Catherine* de Bourbon, dont il eut LOUIS, qui suit; *Charlotte*, mariée à *Jean*, seigneur de Saonne & de Tocqueville; & *Guillaume* d'Estouteville, cardinal doyen du sacré collége, camerlingue de la sainte église, légat en France, archevêque de Rouen, évêque d'Ostie, de Velitre, de Port sainte Ruffine, d'Angers, de Thérouenne & de Beziers, abbé de saint Ouen de Rouen, de Jumiéges, du mont saint Michel & de Montebourg, prieur de saint Martin des Champs, de Grammont & de Beaumont en Auge, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, mort à Rome le 22 décembre 1483, *laissant d'une dame Romaine deux enfans naturels*, Jérôme, *&* Augustin *d'Estouteville, les descendans desquels portent le nom & les armes d'Estouteville, & subsistent avec dignité dans le royaume de Naples*.

XI. LOUIS, sire d'Estouteville, de Vallemont, de Hotot, &c. grand sénéchal & gouverneur de Normandie, possédoit la charge de grand bouteillier de France en 1443, servit le roi Charles VII, lors de la réduction de Normandie en 1450, & mourut avant 1463. Il avoit épousé *Jeanne* Paynel, dame de Hambye, de Moyon, de Briquebec, de Gascé, &c. fille unique de *Nicolas*, seigneur de Hambye, &c. & de *Jeanne* de Champagne, dame de Gascé, dont il eut MICHEL, qui suit; & *Jean* d'Estouteville, seigneur de Briquebec, Hambye & de Gascé, châtelain de Gaure, vivant en 1476, *qui ne laissa que deux enfans naturels*.

XII. MICHEL, sire d'Estouteville, de Vallemont, &c. servit à la prise des villes de Falaise, de Caën & de Cherbourg en 1450, & vivoit en 1465. Il épousa *Marie*, dame de la Rocheguyon, de Roncheville, d'Acquigni, de Vaux & de Bernaville, fille & héritiere de *Gui*, sire de la Rocheguyon, & de *Catherine* Turpin-Crissé, dont il eut JACQUES, qui suit; *Jeanne*, femme de *Jacques* des Barres; *Marguerite*, alliée à *François* de Scepeaux, seigneur de Mauson & de Landini; *Perrete*, mariée à *René*, sire de Clermont, seigneur de Gallerande, vice-amiral de France; *Catherine*, mariée en 1485 à *Henri*, sire d'Espinai en Bretagne, morte en 1521; & *Guyon* d'Estouteville, seigneur de Moyon, Hambye, Briquebec, Gascé, &c. qui d'*Isabelle* de Croi, fille d'*Antoine*, comte de Porcean, & de *Marguerite* de Lorraine, dame d'Arschot, eut pour fille unique *Jacqueline* d'Estouteville, dame de Moyon, &c. mariée à *Jean* III, sire d'Estouteville, &c. son cousin germain, *& qui laissa aussi une fille naturelle, nommée* Françoise, *qui fut mariée à* Alain *Hamon, seigneur de Lisle*.

XIII. JACQUES, sire d'Estouteville, de Vallemont, &c. chevalier, conseiller & chambellan du roi, ca-

pitaine de Falaise, assista aux états tenus à Tours en 1471, & mourut le 12 mars 1489. Il avoit épousé en 1480 *Louise* d'Albret, fille de *Jean*, vicomte de Tartas, & de *Catherine* DE ROHAN, morte en 1494, dont vinrent JEAN III, qui suit; *Louis*, abbé de Valloires; *Françoise*, mariée à *Jean* de Levis, baron de Mirepoix, &c. lieutenant de roi en Languedoc; *Louise*, morte sans alliance; & *Antoine* d'Estouteville, comte de Créance, seigneur de Chantelou, qui d'*Isabeau* Carbonel, fille de *Gilles*, seigneur de Sourdeval, & de *Catherine* de Dreux, eut pour fille unique *Jacqueline* d'Estouteville, dame de Créance, mariée à *René* seigneur de Bouillé.

XIV. JEAN III, sire d'Estouteville, de Vallemont, &c. né en 1482, épousa en 1509 *Jacqueline* d'Estouteville, dame de Moyon, de Gascé, &c. sa cousine germaine, fille unique de *Guyon* d'Estouteville, seigneur de Moyon, Hambye, Briquebec, Gascé, &c. & d'*Isabelle* de Croi, dont il eut pour fille unique *Adrianne*, duchesse d'Estouteville, vicomtesse de Roncheville, &c. mariée en 1534 à *François* de Bourbon, comte de S. Paul, gouverneur de l'Isle de France & du Dauphiné: ce fut en faveur de leur mariage que la seigneurie d'Estouteville fut érigée en duché. Elle mourut en 1560, âgée de 48 ans.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'AUSSEBOSC.

IX. COLART d'Estouteville, second fils de ROBERT V du nom, sire d'Estouteville, & de *Marguerite*, dame de Hotot, fut seigneur d'Aussebosc, & épousa *Jeanne*, dame de la Tournelle, de Raulot, de Montdidier & de Mainvilliers, veuve de *Jean* de Montmorenci, seigneur de Breteuil, & de *Florent* de Varennes, seigneur de Graville, & fille de *Robert*, seigneur de la Tournelle, & de *Marie* de Ferrieres, dont il eut COLART II, qui suit; *Richard*, seigneur de Mainvilliers, vivant en 1423; & *Marguerite* d'Estouteville, femme de *Bernard* de Chambes.

X. COLART d'Estouteville, II du nom, seigneur d'Aussebosc & de Lamerville, capitaine du Pont de l'Arche, épousa 1°. *Jeanne* d'Auvricher, dame de Turgoville, fille de *Robert*, seigneur d'Auvricher & de *Jeanne* Despreaux: 2°. *Yolande* de Néelle, fille de *Gui* de Néelle, seigneur d'Offremont & de Mello, & de *Jeanne* de Bruyeres: ses enfans du premier lit furent ROBERT, qui suit; & *Jeanne* d'Estouteville, femme de *Roger*, seigneur de Normanville & de Hardouville. Ceux du second lit furent *Jean* d'Estouteville, seigneur de Lamerville, chevalier, mort sans postérité d'*Antoinette* de Trie, fille de *Jacques*, seigneur de Roulleboise; *Robinet*, seigneur de Berneval, chevalier, qui de *Marie* de Roye, dame de Guerchi, veuve de *Pierre* d'Orgemont, seigneur de Montja, & fille de *Matthieu* de Roye, seigneur de Muret, & de *Marguerite* de Ghistelles sa premiere femme, eut pour fils unique *Jean* d'Estouteville, seigneur de Berneval, Guerchi, &c. *Jacqueline* d'Estouteville, mariée à *Jean* de S. Remi, dit *le Galois*, seigneur de S. Denys & de Houdelemoir; *Guillemette*, femme de *Colart*, seigneur de Chevreuse; *Agnès*, alliée à *Colin* Giffart, seigneur de S. Victor; & *Jeanne* d'Estouteville, femme de *Valentin* de la Roque, capitaine du château de Corbeil.

XI. ROBERT d'Estouteville, seigneur d'Aussebosc, Lamerville, &c. servit à la défense du mont S. Michel & de S. Sauveur-le-vicomte, en 1427. Il avoit épousé *Marie* de Sainte-Beuve, dame de Cuverville, &c. fille de *Laurent*, baron de Cuverville, & de *Catherine* de Montmorenci, dame de Beausault, dont il eut *Jean* d'Estouteville, seigneur de Cernon, Aussebosc, Touffreville, &c. mort en 1485, sans postérité de *Marguerite* de Harcourt, fille de *Jean*, baron de Bonestable, & de *Catherine* d'Arpajon, qu'il avoit épousée en 1473; *Richard*, seigneur d'Aussebosc, mort sans postérité avant 1490; *Jacques*, châtelain de Néelle, mort aussi sans postérité; *Catherine*, dame de Cuverville, Lamerville, &c. mariée à *Charles*, seigneur de Sainte-Maure & de Montgauger; *Antoinette*, dame d'Aussebosc, Montigni, &c. qui épousa 1°. *Georges* Havart, seigneur de la Rosiere, vicomte de Dreux, bailli de Caux, sénéchal héréditaire du Perche, maître des requêtes de l'hôtel du roi: 2°. *Antoine* le Venier, seigneur de la Helotiere; & *Marie* d'Estouteville, dame de Lamerville, femme de *Jean* de la Heuse, baron d'Escotignies.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE RAMES.

IX. RAOUL d'Estouteville III, fils de ROBERT V du nom, sire d'Estouteville, & de *Marguerite*, dame de Hotot, eut en partage la terre de Rames, servit le roi dans ses armées de Picardie & de Flandre, & vivoit en 1361. On lui donne pour femme *Marguerite* de Harcourt, veuve de *Robert* de Boullainvilliers, seigneur de Chepoi, dont il eut ROBERT, qui suit; *Pierre*, vivant en 1388; *Jeanne* d'Estouteville, femme de *Jean* de Harcourt, seigneur de Charentone.

X. ROBERT d'Estouteville, seigneur de Rames & du Bosc-Achar, épousa *Marguerite* de Sericourt, fille de *Raoul*, seigneur de Sericourt, dont il eut ROBERT II, qui suit; *Guillaume*, seigneur de Ramée, vivant en 1400; *Charles*, vivant en 1398; & *Alix* d'Estouteville, mariée 1°. à *Jean* de Preure, seigneur de la Prée: 2°. à *Jean* Patri, seigneur de Culei.

XI. ROBERT d'Estouteville II du nom, seigneur de Rames, Bosc-Achart, &c. épousa *Marie* de Villequier, fille de *Robert*, seigneur de Villequier, & de *Richarde* du Mesnil-Varin, dont il eut *Robert* d'Estouteville III du nom, seigneur de Rames, la Ramée & du Bosc-Achart, mort sans postérité de *Mahaud* d'Ouville; & *Mahaud* d'Estouteville, héritiere de son frere, mariée en 1415 à *Guillaume* Martel, seigneur de Bacqueville & de S. Vigor, capitaine du Château-Gaillard sur Andeli.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOUCHET.

IX. NICOLAS d'Estouteville, cinquiéme fils de ROBERT V du nom, sire d'Estouteville, & de *Marguerite*, dame de Hotot, eut en partage la terre de Freuleville, & étoit mort en 1361, laissant de *Laure* de Chambli, dame du Bouchet, pour fils unique, LOUIS, qui suit.

X. LOUIS d'Estouteville, seigneur du Bouchet, & de Freuleville, servit le roi en Saintonge, & vivoit en 1366. Il avoit épousé *Jeanne* de Vieuxpont, dame de Vaujolis, dont il eut ROBERT, qui suit; *Louis*, seigneur de Vaujolis, mort sans alliance; *Antoine*, seigneur de Vaujolis après son frere, mort sans postérité de *Marie* Turpin, fille de *Lancelot*, seigneur de Crissé, & de *Denyse* de Montmorenci; & *Jean* d'Estouteville, qui embrassa le parti ecclésiastique.

XI. ROBERT d'Estouteville, seigneur du Bouchet, Freuleville, Vaujolis, &c. vivant en 1400, avoit épousé *Robine* de Saint-Brisson, dame de la Ferté, fille de *Geofroi* de Saint-Brisson, dont il eut *Louis* d'Estouteville, seigneur du Bouchet, &c. mort sans postérité de *Jeanne* Paynel; *Alizon* d'Estouteville, dame du Bouchet, de Vaujolis, de la Ferté-Hubert, de la Ferté-Nabert, de Thouri, &c. mariée 1°. à *Raoul* de Saint-Remi, chevalier: 2°. à *Jean* de Beauvillier, dit *Bourles*, seigneur de Mongouaut, du Lude: 3°. à *Dauphin* Mauvrais, seigneur de Beaumont & de Grandseigne: 4°. à *Jean*, seigneur de Paumoi, morte en l'année 1461; *Georgette* d'Estouteville, morte sans postérité de *Robert*, seigneur de Lus; *Antoinette*, mariée 1°. à *Erard* de Saux, seigneur d'Aurain: 2°. à *Jean* de Grammont; & *Marguerite* d'Estouteville, premiere femme de *Jean* de Harcourt, baron de Bonestable.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TORCI.

VIII. ESTOUT d'Estouteville, second fils de ROBERT IV, sire d'Estouteville, & d'*Alix* Bertrand de Briquebec, fut seigneur de Torci, Estoutemont, &c. & vivoit en 1303. Il avoit épousé *Alix* de Meulenc, fille d'*Amauri* II du nom, baron de la Queue, & de *Marguerite*, dame de Neuf-bourg, dont il eut *Robert*, seigneur d'Estoutemont; JEAN, qui suit; *Estout*, seigneur du Crochet; *Ausouf*, seigneur de Hersiai, & *Jeanne* d'Estouteville, mariée à *Robert*, seigneur de Grosmenil.

IX. JEAN d'Estouteville, seigneur de Torci, d'Estoutemont, &c. servit le roi en ses guerres en 1349 & 1350. On lui donne pour femme *Jeanne* de Fiennes, fille de *Jean*, seigneur de Fiennes, & d'*Isabeau* de Flandre, dont il eut NICOLAS, dit *Colart*, qui suit; *Thomas*, maître des requêtes de l'hôtel du roi, puis évêque & comte de Beauvais, mort en 1394; *Jean*, seigneur de Charlemesnil, Croissi, Saint-Germain, Estoutemont, &c. écuyer du corps du roi, qui fonda l'église collégiale de Charlemesnil, où il est enterré; *Guillaume*, seigneur châtelain de Cortone & de Bonneville, chanoine de Rouen, puis évêque de Lisieux, qui fonda en 1414 avec ses freres, le collége de Lisieux, dit *de Torci*, en l'université de Paris, auquel il donna sa terre de Bonneville, & mourut le 10 janvier de la même année; *Estout*, abbé de Fécamp, du Bec & de Cérisi, qui survécut à tous ses freres, & vivoit encore en 1422; *Raoul*, archidiacre d'Eu, chanoine de Rouen, mort avant l'an 1404; *Thumin*, aussi maître des requêtes & archidiacre du petit Caux en l'église de Rouen; *Robert*, archidiacre de Neuf-bourg, chanoine d'Evreux, & maître des requêtes en 1403; JEANNET, qui a fait *la branche de* VILLEBON, *rapportée ci-après*; *Gilles*, chanoine de Rouen & archidiacre d'Eu après son frere, qui fut aussi chantre & chanoine d'Angers, maître des requêtes en 1390, & mourut en 1408; *Mahaud*, femme de *Georges*, baron de Clere; & *Jeanne* d'Estouteville, mariée à *Hector* de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai, baron du Chêne-doré, maître des eaux & forêts de Normandie & de Picardie.

X. NICOLAS, dit *Colart* d'Estouteville, seigneur de Torci, Estoutemont, Beyne, &c. mort en 1416. Il épousa 1°. *Jeanne* de Mauquenchi, dame de Blainville, fille de *Jean*, dit *Mouton*, sire de Blainville, maréchal de France, & de *Jeanne* Malet de Graville: 2°. *Marie* de Harcourt, dame de la Ferté-Imbault, veuve de *Louis* de Brosse, seigneur de Saint-Severe, &c. & fille de *Guillaume*, seigneur de la Ferté-Imbault, & de *Blanche* de Braye, dame de Cernon, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent *Charles*, seigneur de Blainville, premier pannetier du dauphin, mort vers l'an 1407, sans laisser de postérité de *Jacqueline* de Chambli, fille de *Jean*, dit *de Hazé*, & de *Jeanne* de la Rocheguyon; GUILLAUME, qui suit; *Isabeau*, dame de Beaumont, mariée à *Guillaume* de Vendôme, vidame de Chartres, dont il n'eut point d'enfans; *Jeanne*, alliée à *Philippe* d'Auxi, seigneur de Dampierre & de Boscroger, chambellan du roi, & sénéchal de Ponthieu; *Jossine*, femme de *Jean* le Vicomte, seigneur du Tremblai; & *Catherine* d'Estouteville, qui prit alliance avec *Robert* l'Estendart, seigneur de Linei & de Beauchêne.

XI. GUILLAUME d'Estouteville, seigneur de Torci, Blainville, Estoutemont, Beyne, &c. que quelques auteurs ont dit avoir été grand-maître & général reformateur des eaux & forêts de France, fut fait prisonnier à la prise de la ville de Harfleur qu'il défendoit en 1419, & mené en Angleterre, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une grosse rançon, pour laquelle il fut obligé d'aliéner une bonne partie de ses biens, & mourut le 19 novembre 1449. Il avoit épousé *Jeanne*, dame d'Ondeauville, Ponches, Novion, Caumartin, &c. veuve de *Raoul*, seigneur de Rayneval, comte de Faucanberge, & fille de *Jean*, seigneur d'Ondeauville & de Novion, & de *Jeanne* de Créqui, dont il eut *Nicolas*, dit *Colinet*, mort sans lignée; *Guillaume*, aussi mort sans postérité; JEAN, qui suit; ESTOUT, qui continua *la postérité, rapportée après celle de son aîné*; ROBERT, qui a fait *la branche des seigneurs de* BEYNE, *rapportée ci-après*; *Raoul*, seigneur d'Estoutemont, vivant en 1462; *Michelle*, mariée en 1450 à *Robert* de Bethune, seigneur de Mareuil, &c. chambellan du roi; *Jeanne*, prieure de Poissi, en 1497, dont elle se démit en 1506, à cause de son grand âge; *Jeannete* d'Estouteville, vivante en 1427.

XII. JEAN d'Estouteville, seigneur de Torci, Blainville, Ondeauville, &c. chambellan du roi, chevalier de l'ordre de S. Michel, prévôt de Paris, capitaine du château de Caën, & maître des arbalêtriers de France, n'avoit que dix-sept ans lorsque le roi d'Angleterre lui rendit en 1422, & à ses freres, les biens qui avoient été confisqués sur son pere, pour avoir tenu le parti du roi de France. Etant depuis rentré au service du roi, il l'établit à la garde de Fécamp & de Harfleur. Il fut établi prévôt de Paris, en juillet 1446, se démit peu après de cette charge en faveur de son frere, & fut nommé chambellan du roi. Il commanda les francs-archers au secours de Tournai, & au retour fut pourvu de la charge de maître des arbalêtriers en 1449, qu'il exerça jusqu'en 1461, servit à la conquête de la Normandie en 1449 & 1450, se trouva à la bataille de Fourmigni la même année, à celle de Guinegate en 1479, & mourut fort âgé le 11 septembre 1494. Il avoit épousé *Françoise* de la Rochefoucaud, dame de Montbazon, Sainte-Maure, & Argentieres, fille d'*Aymar*, seigneur de Montbazon, & de *Jeanne* de Martreuil, dont il eut pour fils unique *Louis* d'Estouteville, seigneur de Sainte-Maure & de Nouastre, mort avant son pere.

XII. ESTOUT d'Estouteville, quatriéme fils de GUILLAUME d'Estouteville, seigneur de Torci, &c. & de *Jeanne*, dame d'Ondeauville, fut seigneur de Beaumont le Charlit, Miermagne, Ferrieres, &c. châtelain de Beauvais, conseiller & chambellan du roi, bailli de Costentin, se trouva à la bataille de Fourmigni en 1450, & mourut le 13 décembre 1476, ne laissant de *Bonne* de Herbannes sa femme, que trois filles, savoir, *Josine*, dame de Torci, & en partie de Beaumont-le-Charlit, mariée à *Jean* Blosset, seigneur du Plessis-Pasté; *Jeanne*, dame de Beaumont, alliée 1°. à *Jean* Martel de Bacqueville, seigneur de Rames & d'Ausseville: 2°. à *Jean*, seigneur de Porcon; & *Jacqueline* d'Estouteville, dame de Charlemesnil, d'Avesnes, Varennes, &c. châtelaine de Beauvais, qui épousa *Jacques*, baron de Moi, châtelain de Bellencombre, capitaine de Saint-Quentin, maître des eaux & forêts de Picardie & de Normandie.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEYNE.

XII. ROBERT d'Estouteville, frere puîné d'ESTOUT, & cinquiéme fils de GUILLAUME d'Estouteville, seigneur de Torci, fut seigneur de Beyne & de Saint-André en la Marche, prévôt de Paris en 1446, sur la démission de son frere, fut aussi conseiller & chambellan des rois Charles VII & Louis XI, pour le service desquels il prit la ville de Saint-Valeri sur les Bourguignons, & se trouva au combat de Montlhéri en 1465. Il eut la conduite des nobles de la prévôté & du bailliage de Senlis, depuis l'an 1475, jusqu'à sa mort arrivée le 3 juin 1479. Il eut d'*Ambroise* de Loré, dame de Muessi, barone d'Ivri, fille d'*Ambroise*, prévôt de Paris, & de *Catherine* de Marcilli, barone d'Ivri, morte en 1466, JACQUES, qui suit; *Hélene*, mariée à *René* de Châteaubriant, baron de Loigni & du Lyon d'Angers; *Marie*, alliée en 1478 à *Jean*, seigneur de Châteauvillain, de Grancei & de Pierrepont, morte le 4 novembre 1490; *Jeanne*, femme de *Robert* Langlois, dit

dit *le Galant*, seigneur d'Angiens; *Ambroise* d'Estouteville, religieuse de S. Sauveur d'Evreux.

XIII. Jacques d'Estouteville, seigneur de Beyne & de Blainville, baron d'Ivri & de Saint-André en la Marche, chambellan du roi, prévôt de Paris, après son pere en 1479, épousa *Gilette* de Coëtivi, fille d'*Olivier*, seigneur de Taillebourg, sénéchal de Guienne, & de *Marie*, fille *naturelle* du roi Charles VII. Elle prit une seconde alliance avec *Antoine* de Luxembourg, comte de Brienne, ayant eu de son premier mariage, *Charlotte* d'Estouteville, dame de Beyne, &c. mariée à *Charles* de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligni, de Rouci, &c. & *Marie* d'Estouteville, dame de Blainville, Oiserie, Marcilli, vicomtesse du Tremblai, barone d'Ivri & de Saint-André en la Marche, mariée 1°. à *Gabriel*, baron d'Alegre, seigneur de Saint-Just & de Millaud, chambellan du roi, prévôt de Paris, & bailli de Caën : 2°. à *Jean* de Fages, seigneur du Bouchet.

Branche des seigneurs de Villebon.

X. Jeannet d'Estouteville, dit *le Jeune*, neuviéme fils de Jean d'Estouteville, seigneur de Torci, & de *Jeanne* de Fiennes, fut seigneur du Mesnil-Simon, d'Estoutemont, &c. premier écuyer du corps du duc de Guienne, dauphin de Viennois, valet tranchant du roi, & capitaine de Caudebec. Il épousa *Michelle*, dame de Mondoucet & de Villebon, fille de *Robert*, seigneur de Mondoucet, dit *le Borgne*, premier écuyer du corps du roi, maître de son écurie, & de *Jeanne*, dame de Villebon, dont il eut *Colart*, seigneur du Mesnil-Simon, Villebon, &c. mort sans laisser postérité d'*Adrienne* d'Ailli sa femme, fille de *Louis*, seigneur de Varennes; *Charles*, seigneur de la Gastine & de Villebon, mort aussi sans enfans de *Marie* de Craon sa femme, fille de *Jean*, seigneur de Chantocé & d'Ingrande; Blanchet, qui suit; *Hector*, seigneur de Beaumont, qui fut fait chevalier à la levée du siége de Dieppe en 1443, & mourut sans postérité de *Jeanne* d'Haversquer sa femme, fille de *Jean*, seigneur de Watines.

XI. Blanchet d'Estouteville, seigneur de Villebon, la Gastine, Montdoucet, &c. succéda à ses freres, & vivoit en 1472. Il épousa 1°. *Marguerite* de Vendôme, fille de *Robert*, seigneur de la Charte, & de *Jeanne*, vidamesse de Chartres : 2°. *Isabeau* de Savoisi, fille de *Charles*, seigneur de Seignelai, chambellan du roi, & d'*Iolande* de Rodemach. Du premier lit vinrent *Jeanne* d'Estouteville, dame de Presles, Boutraux, Menainville, Blainville, &c. mariée à *Gui* de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, morte le 18 septembre 1520; & *Louise* d'Estouteville, alliée le 13 mars 1455 à *Gilles*, seigneur de Honcourt & de Villedieu, dit *Lancelot*, bailli de Gisors. Du second lit sortirent Charles, qui suit; *Pierre*, chanoine de Chartres en 1491; *Louis*, seigneur de Blainville; *Marguerite*, mariée 1°. à *Jacques* de Bethencourt, seigneur de Grainville : 2°. à *Guillaume* de Vieuxpont, seigneur de Chailloué, châtelain de Courville; & *Françoise* d'Estouteville, alliée à *Guillaume* de Vieuxpont, seigneur de Chailloué, fils du châtelain de Bouville, & de *Jeanne* de Bouville sa premiere femme.

XII. Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon, Gastine, Montdoucet, Boislandri, &c. échanson du roi, épousa *Héléne* de Beauvau, fille de *Jean*, baron de Beauvau, & de *Jeanne*, dame de Manonville & de Roltai, dont il eut *Isabeau* d'Estouteville, dame d'Arpentilli & de Berangeville, mariée 1°. à *Jean* d'Oiron, seigneur de Verneuil en Touraine : 2°. à *Jean* de Montenai, vicomte de Fauquernon, baron de Garancieres & de Baudencourt; *Jeanne*, dame de la Gastine, alliée à *Jean*, baron de la Ferriere, seigneur de Tessé & de Mesnilbeuf; *Marie*, abbesse d'Hieres, morte le 11 janvier 1537; *Claude*, religieuse de Fontevrault; *Magdeléne*, abbesse de Saint Sauveur d'Evreux; Jean, qui suit; & *Antoine* d'Estouteville, seigneur de Linieres & de Menainville, qui de *Marguerite* de Bussu, veuve de *Jean*, sire de Bournonville, & fille de *Jacques* de Bussu, seigneur de Buines, & d'*Isabeau* de Brunetel, eut seulement trois filles, qui furent *Marie* d'Estouteville, alliée à *Guillaume* de Bigars, seigneur de la Londe; *Jacqueline*, mariée à *François* de Thois, seigneur de Thorame; & *Claude* d'Estouteville, femme de *Claude* de Monchi, seigneur de Garetemont.

XIII. Jean d'Estouteville, II du nom, seigneur de Villebon, Beaurepaire, la Gastine, Blainville, Menainville, Boislandri, &c. conseiller du roi, gentilhomme de sa chambre, chevalier de l'ordre de Saint Michel, bailli & capitaine de Rouen & de Therouane, prévôt de Paris en 1534, lieutenant-général pour le roi en Normandie & en Picardie, rendit de grands services aux rois François I & Henri II, & fut le dernier mâle de sa maison. Il mourut à Rome le 18 août 1568, & son cœur fut mis dans le tombeau du cardinal d'Estouteville. Il avoit épousé en 1523 *Denyse* de la Barre, fille de *Jean* de la Barre, comte d'Estampes, vicomte de Bridiers, baron de Verets, premier gentilhomme de la chambre du roi, prévôt de Paris, & de *Marie* de la Primaudaye, dont il eut *Jean*, mort jeune; & *Jeanne-Diane* d'Estouteville, dame de Villebon, &c. mariée à *Charles* du Bec, baron de Bourri, duquel elle n'eut point d'enfans, & eut pour héritiers les enfans d'*Isabeau* & de *Jacqueline* d'Estouteville, ses tantes.* Voyez *l'histoire de la maison d'Harcourt*; le P. Anselme, &c.

ESTOUTEVILLE (Guillaume) cardinal, archevêque de Rouen, fils de *Jean*, seigneur d'Estouteville, &c. & de *Marguerite* de Harcourt, vivoit sous le regne des rois Charles VII & Louis XI, & fut archidiacre d'Angers, puis, selon quelques modernes, prieur de S. Martin des Champs à Paris. On dit aussi qu'il fut pourvu de l'évêché de S. Jean de Maurienne en Savoye, puis de Béziers, & enfin de l'archevêché de Rouen, par le pape Nicolas V. Eugène IV le fit cardinal l'an 1437, ou, selon d'autres, le 18 décembre 1439. Estouteville prit alors le titre de Saint-Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta ensuite celui d'Ostie, & de Veletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'église. C'étoit un homme intrépide, & exact observateur de la justice. On dit que le barrigel de Rome ayant surpris un voleur, qu'il voulut faire mourir sur le champ, & ne trouvant point de bourreau, obligea un bon prêtre François, qui passoit par ce même endroit, de faire cet office indigne de son caractere. Le cardinal d'Estouteville l'ayant su, & n'ayant pu en tirer raison, envoya chercher le barrigel, & le fit pendre à une des fenêtres de sa maison. Nicolas V l'envoya en France, après la prise de Constantinople, pour porter le roi Charles VII à la paix avec les Anglois, afin qu'ils fussent en état de prendre les armes contre les Turcs : ce que Monstrelet, Gaguin, Paul Emile, & les autres historiens François ont remarqué. Ce prélat fut aussi légat en France, y réforma l'université de Paris, & y assembla les évêques à Bourges, où l'on traita des moyens de bien observer la pragmatique-sanction. Jacques cardinal de Pavie, connu sous le nom de *Papiensis*, lui dédia ses commentaires; & François Philelphe lui écrivit diverses lettres, où il le nomme le soutien de l'église, *Columna & columen S. Romanæ ecclesiæ*. Ce cardinal mourut à Rome, âgé de quatre-vingt ans, & doyen des cardinaux, le 22 décembre de l'an 1483. On l'enterra dans l'église des Augustins qu'il avoit fondée, où on lui a fait élever dans le XVII siécle une statue de marbre avec un éloge, qu'Ughel & d'autres rapportent. * Philelphus, *l.* 23, *ep.* 15; *l.* 31, *ep.* 50. Ughel, *Ital. sacra.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Matthieu, *histoire de Louis XI*, *l.* 10. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des cardinaux*. Monstrelet. Onuphre.

ESTOUTEVILLE (Adrienne d') duchesse, vicomtesse de Roncheville, barone de Cleuville, & de Briquebec, fille unique & héritiere de *Jean* III du nom, sire d'Estouteville, fut mariée à Paris, par contrat passé le 9 février 1534, à *François* de Bourbon, comte de Saint-Paul, puîné de *François* de Bourbon, comte de Vendôme, & de *Marie* de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul. De ce mariage vinrent *François* de Bourbon, II du nom, duc d'Estouteville, gouverneur du Dauphiné, mort en 1546; & *Marie*, femme de *Jean* de Bourbon, duc d'Anguien, puis de *Léonor* d'Orléans, duc de Longueville, morte en 1601. La duchesse Adrienne mourut en 1560 à Trie, n'étant âgée que de quarante-huit ans, & fut enterrée dans l'abbaye de Vaimont, où est le tombeau de ses prédécesseurs.

ESTRADA (Louis) Espagnol, religieux de l'ordre de Cîteaux, & abbé de Horta, sur la fin du XVI siécle, eut beaucoup de part dans les bonnes graces de Philippe II, roi d'Espagne, & se distingua par ses prédications, par sa doctrine, & par sa piété. Il publia divers ouvrages : savoir dix livres sur la regle de S. Benoît, des sermons, des épîtres, &c. & mourut au commencement du mois de juin 1588. Cet auteur est différent d'un autre Louis d'ESTRADA, religieux de Cîteaux, & abbé d'Iranzo dans le royaume de Navarre, qui fut supérieur général de sa congrégation en Espagne, & qui a écrit un livre intitulé : *Exordium congregationis montis Sion in Hispania.* * Charles de Visch, *bibl. Cisterc.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

ESTRADES (Godefroi, comte d') maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dunkerque, de Mastrik, & de la province de Limbourg, maire perpétuel de Bourdeaux, & viceroi de l'Amérique, fils de FRANÇOIS, seigneur d'Estrades, & de *Suzanne* de Secondat, servit en Hollande sous le fameux prince Maurice : il y faisoit les fonctions d'agent de France auprès de ce grand homme. Revenu à Paris, il fut forcé à servir de second à M. de Coligni, contre M. le duc de Guise, & eut affaire dans ce combat, à M. de Bridieu qu'il blessa. En 1661, le roi l'envoya ambassadeur extraordinaire en Angleterre, où il soutint avec beaucoup de hauteur les prérogatives de la couronne, contre le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, qui avoit voulu prendre le pas sur lui. En 1662, il passa en Hollande avec la même qualité, & conclut le traité de Breda. Le roi qui l'avoit fait chevalier de ses ordres en 1661, le créa maréchal de France le 30 juillet 1675, & l'envoya la même année son ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire aux conférences de Nimégue pour la paix générale, & M. d'Estrades y acquit beaucoup d'honneur. Enfin en 1685, il fut fait gouverneur de M. le duc de Chartres; mais il mourut peu après le 26 février 1686, âgé de 79 ans. Il a laissé manuscrits des mémoires fort amples de toutes ses négociations. Ce qu'on en a imprimé jusqu'à présent n'en est qu'une très-petite partie. Tel est le recueil qu'on a donné pour la premiere fois en 1709, sous ce titre : *Lettres, mémoires & négociations de M. le comte d'Estrades, ambassadeur de sa majesté très-chrétienne auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, pendant les années* 1663, 1664, *jusques & compris* 1668. Bruxelles (Amsterdam) 1709, *in*-12. « Ces lettres, dit » M. l'abbé Lenglet, ont été publiées par Jean Ay» mond (prêtre apostat) d'une maniere fort défectueuse, » & elles sont tronquées. Ce n'est qu'un ramas de sim» ples fragmens : l'original de ces négociations contient » vingt-deux volumes *in-folio*, dont le moindre est de » neuf cens pages. Cet original est entre les mains du » marquis d'Estrades, petit-fils du maréchal. L'instruc» tion qui fut donnée au comte d'Estrades avant son » départ, manque dans l'édition imprimée. Cette » instruction fut dressée par M. de Lionne. De » plus de cinq cens lettres, toutes de la main de M. » d'Estrades, on n'en trouve pas seulement une dans » l'édition de Bruxelles, non plus que celles que M. Van-» Beuning écrivoit à M. de Lionne, qui sont en plus » grand nombre dans l'original. On en a aussi re» tranché celles que M. de Wicquefort écrivoit au » même. De toutes les dépêches, il n'y en a pas » trente d'entieres, &c. » On peut consulter les *Remarques générales sur un livre* qui a pour titre : *Lettres, mémoires & négociations de M. le comte d'Estrades*, Paris, *in*-12, 1709. En 1743 on a donné à la Haye, en 9 vol. *in* 12, une nouvelle édition des mémoires susdits, sous ce titre : *Lettres, mémoires & négociations de M. le comte d'Estrades, tant en qualité d'ambassadeur de sa majesté très-chrétienne en Italie, en Angleterre & en Hollande, que comme ambassadeur plénipotentiaire à la paix de Nimégue, conjointement avec messieurs Colbert & le comte d'Avaux, avec les réponses du roi & du secrétaire d'état, ouvrage où sont compris l'achat de Dunkerque, & plusieurs autres choses très-intéressantes.* On prétend que l'on a *rétabli* dans cette édition *tout ce qui avoit été supprimé dans les précédentes.* Mais, selon ce que M. Lenglet dit des originaux, cette édition ne doit encore être qu'un léger extrait. Le comte d'Estrades fut marié deux fois, 1°. à *Marie* du Pin de l'Allier, morte en janvier 1662 : 2°. à *Marie* d'Aligre, veuve de *Michel* de Vertamont, maître des requêtes, & fille d'*Etienne* d'Aligre, II du nom, chancelier de France, morte le 2 février 1724, âgée de quatre-vingt-onze ans. Du premier lit il eut LOUIS, qui suit; *Jean-François*, abbé de Moissac & de S. Melaine, dit l'abbé d'Estrades, ambassadeur pour le roi à Venise en 1675, & à Turin en 1679, mort le 10 mai 1715; *Jacques*, mestre de camp de cavalerie, mort à Fribourg en 1677; *Gabriel-Joseph*, dit le chevalier d'Estrades, colonel du régiment de Chartres, mort des blessures qu'il reçut en août 1692, au combat de Steinkerque, où il se signala; & *Marie-Anne*, religieuse du Val-de-Grace, puis abbesse du Pui d'Orbe, diocèse de Langres, morte en 1710. LOUIS, marquis d'Estrades, maire perpétuel de Bourdeaux, gouverneur de Gravelines & de Dunkerque, après son pere, mourut en mars 1711. Il avoit épousé 1°. *Charlotte-Thérèse* de Rennes, fille & héritiere de *Charles*, marquis de Fouquesolles, morte en novembre 1682 : 2°. *Marie-Anne* Blouin, fille de *Jerôme* Blouin, premier valet-de-chambre du roi. Du premier lit il eut un fils unique LOUIS-GEOFROI, comte d'Estrades, lieutenant-général des armées du roi, qui, après s'être signalé en diverses occasions, eut la jambe emportée d'un coup de canon devant Belgrade le 4 août 1717, dont il mourut. Il avoit épousé en 1691, *Charlotte* le Normant, dont il eut LOUIS-GODEFROI, marquis d'Estrades, né le 19 février 1693, maire de Bourdeaux après son pere; *Jean-Godefroi-Charles*, comte d'Odrehem, né le 11 octobre 1697; *Charles-Jean*, né le 21 janvier 1709; *Marie-Charlotte*, née le 4 janvier 1696, mariée le 23 decembre 1717, à *Pierre-Jean* Romanet, conseiller au parlement, puis président au grand-conseil; *Anne-Renée*, née le 16 janvier 1702, alliée le 12 août 1720, à *Henri* de Baschi, marquis de Pignan, &c. & *N.* d'Estrades morte jeune. Du second lit de LOUIS, marquis d'Estrades, est sortie *Françoise-Louise* d'Estrades, mariée le 20 novembre 1703, à *Pierre-Charles* Lambert d'Herbigni, maître des requêtes; & *Armande* d'Estrades. * *Voyez* le P. Anselme.

ESTRAMADOURE ou EXTRAMADOURE, *cherchez* ESTREMADURE.

ESTRÉE, abbaye de France en Normandie, sur la riviere d'Eure à deux lieues de Dreux de côté du couchant. Elle est de l'ordre de Cîteaux. Sa fondation est de l'an 1144, & elle est unie à l'évêché de Quebec en Canada. * La Martiniere, *dict. géogr.*

ESTRÉES, maison. L'ancienne maison d'Estrées, originaire de Picardie, a été féconde en grands hommes.

I. Pierre d'Estrées, dit *Carbonel*, seigneur de Boulant, Humel, Istres, &c. vivoit en 1453, & laissa de *Marie* de Beaumont, fille de *Jean* de Beaumont, seigneur de Neuvirel, & de *Marie* de la Houssaye, Antoine, I du nom, qui suit; *Jeanne*, femme d'*Antoine*, seigneur de Belloi & de S. Liénard; & *Jacqueline* d'Estrées, mariée à *Jean* Merlin, seigneur de Mazancourt, de Fresne, d'Istres, &c. bailli de Nesle.

II. Antoine d'Estrées, I du nom, seigneur de Boulant, & de Valieu, épousa, du vivant de son pere, le 12 septembre 1447, *Jeanne* d'Aiz, fille d'*Hélie*, seigneur d'Aiz, & de Grand-Fossé, & de *Péronne* de Noyelles, dont il eut Antoine II, qui suit; autre Antoine d'Estrées, seigneur de Valieu, qui a fait *la branche des seigneurs de* Cœuvres, *rapportée ci-après*; & *Jean* d'Estrées, dit *Jeannet*, seigneur de Longanesnes, abbé du Mont S. Quentin, vivant en 1505.

III. Antoine d'Estrées, II du nom, seigneur de Boulant & de Fesq, vivant en 1526, épousa *Jeanne* de Flandre-Drinckam, fille de *Jean* de Flandre, seigneur de Drinckam, & d'*Isabeau* de Ghistelles, dame de Wissaërt, dont il eut Antoine III, qui suit; autre *Antoine* d'Estrées, chanoine de Noyon; & *Jacqueline* d'Estrées, mariée 1°. le 10 mai 1498 à *Jean* de Hennin, seigneur de Cuvilliers, pair de Cambresis: 2°. à *Jacques* d'Isques, seigneur du Breuil, gouverneur de Lucheu: 3°. le 18 décembre 1524, à *Guillain* de Quereques, seigneur de Mariens, capitaine de Boves, près d'Amiens.

IV. Antoine d'Estrées, III du nom, chevalier, seigneur de Bernes, capitaine du château de Péronne, étoit mort en 1524, sans laisser de postérité de *Marie* d'Aunoi, fille de *Philippe* d'Aunoi, seigneur de Goussainville, & de *Catherine* de Montmorenci, qu'il avoit épousée le 19 décembre 1517, laquelle se remaria à *Raoul* de Bernets, seigneur de Cardenois.

Branche des seigneurs de Valieu et de Cœuvres.

III. Antoine d'Estrées, dit *le Jeune*, fils puîné d'Antoine d'Estrées, I du nom, seigneur de Boulant, & de *Jeanne* d'Aiz, eut en partage la terre de Valieu, & vivoit en 1526. Il avoit épousé *Jeanne*, dame de la Cauchie en Boulonois, fille de *Guillaume*, seigneur de la Cauchie & de Locques, & de *Jeanne* de Licques, dont il eut Jean, qui suit; *Antoine* d'Estrées, chanoine de Noyon, abbé du Mont S. Quentin, mort le 9 mai 1568; *Françoise* & *Marguerite* d'Estrées.

IV. Jean d'Estrées, seigneur de Valieu & de Cœuvres, chevalier de l'ordre du roi, fut élevé page de la reine Anne de Bretagne, & rendit des services considérables dans les armées sous le roi François I. Le roi Henri II lui donna la charge de maître & capitaine général de l'artillerie, par lettres du 9 juillet 1550; il fut capitaine de Folembrai en 1556, servit à la prise de Calais en 1558, & mourut en 1567. Il avoit épousé *Catherine* de Bourbon, fille aînée de *Jacques* de Bourbon, *bâtard* de Vendôme, seigneur de Bonneval, de Ligni, Lambercourt, &c. & de *Jeanne* de Rubempré, en reconnoissance de ce qu'en une rencontre, il avoit relevé ce seigneur de Bonneval, que les ennemis avoient porté par terre, & l'avoit garanti de la mort. Il en eut Antoine, qui suit; *Françoise* d'Estrées, mariée à *Philippe* de Longueval, seigneur de Haraucourt & de Cramail, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1620, âgé de cent sept ans; & *Barbe* d'Estrées, qui épousa 1°. *N.* de Pymont, seigneur de Bulleux: 2°. *Jean* de Broc, seigneur de la Cour de Broc, & de la Ville-aux-Fouriers: 3°. *René* de Vendomois, seigneur de Chamarin.

V. Antoine d'Estrées, gouverneur, sénéchal & premier baron du Boulonois, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, chevalier des ordres du roi, gouverneur de la Fere, de Paris, & de l'Isle de France, fut pourvu au camp de Pas en Artois l'an 1597, de la charge de grand-maître de l'artillerie de France, que son pere avoit possédée, & en donna la démission en 1599. Brantôme en parle ainsi: « Etant mort François d'Espinai, » sieur de S. Luc, M. d'Estrées a succédé à sa place, » comme le méritant bien, & comme l'ayant bien appris de son brave pere: ainsi, qu'il tarde, le droit & » la vérité rencontrent leur tour; car on lui avoit fait » tort, qu'il n'eût cette charge après la mort de son » pere. Enfin la vérité & le droit ont vaincu là pour » lui. » Antoine d'Estrées prit alliance le 14 février 1559, avec *Françoise* Babou, fille de *Jean*, seigneur de la Bourdaisiere, maître de l'artillerie, & de *Françoise* Robertet, dont il eut *François-Louis*, marquis de Cœuvres, tué au siége de Laon en 1594; François-Annibal, qui suit; *Diane*, seconde femme de *Jean* de Montluc, seigneur de Balagni, maréchal de France, morte en 1618; *Marguerite*, alliée à *Gabriel* de Bornel, seigneur de Namps, baron de Mouchi; *Angélique*, abbesse de Maubuisson; *Gabrielle* d'Estrées, mariée à *Nicolas* d'Amerval, seigneur de Liencourt, gouverneur de Chauni, duquel elle fut séparée & fut maîtresse du roi Henri IV, qui la fit marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort: elle mourut en 1599, mere de *César*, duc de Vendôme, & d'*Aléxandre*, dit le chevalier de Vendôme; *Julienne-Hyppolite* d'Estrées, femme de *Georges* de Brancas, duc de Villars; & *Françoise*, femme de *Charles*, comte de Sanzai, baron de Tupigni, vicomte héréditaire de Poitou, mort en 1669.

VI. François-Annibal d'Estrées, duc d'Estrées, pair & maréchal de France, mourut le 5 mai 1670, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, ou de cent-deux selon quelques-uns. Il avoit épousé 1°. en 1622, *Marie* de Béthune, fille de *Philippe*, comte de Selles & Charost, morte en février 1628: 2°. en 1634 *Anne* Habert, fille de *Jean*, seigneur de Montmort, trésorier de l'épargne, veuve de *Charles* de Themines, seigneur de Lauzieres, morte le 25 juillet 1661: 3°. en 1663 *Gabrielle* de Longueval, fille d'*Achille*, seigneur de Manicamp, morte le 11 février 1687, sans enfans. Il eut du premier lit, François-Annibal, qui suit; Jean *dont nous parlerons après son frere aîné*; *César*, cardinal d'Estrées, *dont il sera parlé dans un article séparé*. Les enfans du second lit, furent *Louis*, marquis d'Estrées, tué à la levée du siége de Valenciennes en 1656; & *Christine*, premiere femme de *François-Marie*, dit *Jules* de Lorraine, comte de Lislebonne, morte le 18 septembre 1658.

VII. François-Annibal, II du nom, duc d'Estrées, pair de France, gouverneur de l'Isle de France, de Soissons & de Laon, ambassadeur à Rome, où il mourut le 30 janvier 1687, épousa en 1647 *Catherine* de Lauzieres Thémines, dont il eut François-Annibal III, qui suit; *Pons-Charles*, marquis de Themines, mort le 5 mai 1672; & *Jean*, évêque, duc de Laon, pair de France, abbé de Conches, mort le premier décembre 1694, âgé de quarante-trois ans.

VIII. François-Annibal d'Estrées, III du nom, duc d'Estrées, pair de France, chevalier des ordres du roi, marquis de Cœuvres, de Thémines, de Cardaillac, comte de Nanteuil, &c. gouverneur de l'Isle de France & Soissonnois, gouverneur particulier des villes de Laon, Noyon, Soissons, mourut le 11 septembre 1698, en sa cinquantiéme année. Il avoit épousé 1°. le 10 février 1670 *Magdeléne* de Lionne, fille de *Hugues*, marquis de Berni, secrétaire d'état, morte le 18 septembre 1684: 2°. le 23 août 1688, *Magdeléne-Diane* de Bautru de Vaubrun, fille de *Nicolas*, marquis de Vaubrun, lieutenant-général des armées du roi. Ses enfans du premier lit furent 1. Louis-Armand, qui suit; 2. *Constance-Eléonore*, née le 15 août 1671, mariee en juillet 1719 à *Joseph-Louis* de Laurens, comte d'Ampus, capitaine de cavalerie dans le régiment colonel-général; 3. *Marie-Yolande*, née le 28 octobre 1678; *Marie-Félicité-Perpetue*, née le 1 février 1680,

religieuse de la Visitation Sainte Marie au fauxbourg S. Jacques; 5. *Louise-Hélene*, née le 28 novembre 1683, religieuse aux Annonciades de Saint-Denys. Du second lit il eut 6. *Cesar-François-Annibal*, comte de Nanteuil, mort le 25 mars 1705, en sa onziéme année; 7. *Diane-Françoise-Thérèse*, morte le 11 novembre 1707, en sa dix-septiéme année; & 8. *Marie-Magdeléne* d'Estrées.

X. Louis-Armand, duc d'Estrées, pair de France, marquis de Cœuvres, &c. gouverneur de l'Isle de France, &c. après son pere, né le 3 septembre 1682, mourut sans postérité le 16 juillet 1723, en sa quarante-uniéme année. Il avoit épousé le 1 août 1707 *Diane-Adelaïde-Philippe* Mazarini Mancini, fille de *Philippe-Julien* Mazarini Mancini, duc de Nevers, & de *Diane-Gabrielle* de Damas-Thianges.

VII. Jean, comte d'Estrées, & de Tourpes, premier baron du Boulonois, maréchal & vice-amiral de France, viceroi de l'Amérique, chevalier des ordres du roi, lieutenant général pour sa majesté au comté de Nantois, gouverneur de Nantes, commandant pour le roi au pays & duché de Bretagne, auparavant lieutenant-général de l'Isle de France & Soissonnois, troisiéme fils de François-Annibal d'Estrées, pair & maréchal de France, commença à porter les armes dès sa plus tendre jeunesse; & après avoir servi successivement à la tête de trois régimens d'infanterie, dont le dernier étoit celui de Navarre, il fut fait maréchal de camp, & servit en cette qualité à l'attaque des lignes d'Arras. En 1654 il commandoit deux bataillons de la premiere ligne sous le maréchal d'Hocquincourt. L'année suivante 1655, il monta au degré de lieutenant-général, & servit en 1656 au siége de Valenciennes, où il fut fait prisonnier, après avoir fait sauver les débris de l'armée dans Condé. Le roi voulant le faire servir sur mer, le créa vice-amiral de France en 1670. Après y avoir donné plusieurs marques éclatantes de sa valeur pendant dix-huit années, & s'être trouvé à quatre combats de mer avec les Anglois, & à plusieurs actions particulieres dans l'Amérique en 1676, 1677 & 1678, sur les Hollandois, ausquels il enleva l'isle de Cayenne, qu'ils avoient usurpée sur les François, il défit leur général Bink à l'isle de Tabago, & prit six mois après ce fort sur eux. Sa majesté, pour reconnoître ces importans services, lui donna le bâton de maréchal de France le 24 mars 1681; la viceroyauté de l'Amérique en 1686; le fit chevalier des ordres à la premiere promotion de 1688. Il mourut à Paris le 19 mai 1707, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit épousé en 1658 *Marie-Marguerite* Morin, morte le 16 mai 1714, dont il eut Victor-Marie, comte d'Estrées, qui suit; *Jean*, abbé d'Evron, de Préaux & de Saint Claude, qui fut ambassadeur en Portugal en 1692, commandeur de l'ordre du Saint Esprit en 1704, nommé archevêque & duc de Cambrai en janvier 1716, & mourut sans être sacré le 3 mars 1718, en sa cinquante-deuxiéme année; *César* d'Estrées, mort jeune; *Marie-Anne*, religieuse à l'Assomption; *Marie-Anne-Catherine*, mariée le 28 novembre 1691 à *Michel* le Tellier, marquis de Courtenvaux, capitaine des cent Suisses du roi, morte le 22 avril 1741, âgée de soixante-dix-huit ans; & *Elizabeth-Rosalie*, damoiselle de Tourpes.

VIII. Victor-Marie, comte d'Estrées, né le 30 novembre 1660, fut tenu sur les fonts de baptême par le duc de Savoye, & la reine de Portugal, fut reçu en survivance du maréchal son pere, le 12 décembre 1684, à la charge de vice-amiral de France, qu'il a exercée avec beaucoup de gloire & de distinction dans les mers du Levant; il s'est trouvé aux prises des villes de Nice en 1691, d'Oneille en 1692, de Rose en 1693, & a fait le bombardement de Barcelone & d'Alicante en juillet 1691, où sa seule présence épouvanta l'armée navale d'Espagne. Il commandoit encore la flotte en 1697 au siége de Barcelone. Enfin, le roi d'Espagne Philippe V le nomma en 1701 lieutenant-général de ses armées navales; qualité, qui jointe à celle de vice-amiral de France, lui donna le commandement sur les deux flottes Françoise & Espagnole. En 1703 il fut fait maréchal de France, & prit le nom de maréchal de *Cœuvres*. Il commanda la flotte en 1704, sous le comte de Toulouse, au combat de Malaga, qui se donna le 24 août de la même année, & fut fait grand d'Espagne, & chevalier de la Toison d'or. Il mourut le 28 décembre 1737, âgé de soixante-dix-sept ans, sans laisser d'enfans. Au moyen de quoi le titre de duché pairie attaché à la terre de Cœuvres sous le nom d'Estrées se trouve éteint. Il avoit été reçu à l'académie françoise en 1715, honoraire de l'académie des sciences dès 1707, honoraire de celle des inscriptions & belles-lettres en 1726, & protecteur de l'académie de Soissons. M. de Boze a fait son éloge. On le trouve dans le tome III des éloges des membres de l'académie des belles-lettres recueillis & publiés en 1740. *Victor-Marie* d'Estrées avoit épousé le 30 janvier 1698, *Lucie-Félicité* de Noailles, dame du palais de madame la dauphine, fille d'*Anne-Jules* de Noailles, pair & maréchal de France. Cette dame est morte le 11 janvier 1745, âgée de soixante-deux ans. * *Voyez* le pere Anselme, *hist. des grands officiers. de la couronne.*

ESTREES (Jean d') seigneur de Valieu & de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie de France, a été l'un des plus habiles capitaines de son siécle. Il étoit fils d'*Antoine*, seigneur de Valieu, & de *Jeanne*, dame de la Cauchie; & après avoir été élevé page de la reine Anne de Bretagne, il rendit de grands services aux rois François I & Henri II. Ce dernier lui donna la charge de maître de l'artillerie de France le 9 juillet 1550. Jean d'Estrées se trouva à la prise de Calais en 1558, & ailleurs. Du Bellai, de Thou & Davila parlent souvent de lui. On dit qu'il fut le premier gentilhomme de Picardie, qui fit profession publique de la nouvelle religion. Il acquit la terre de Cœuvres, & mourut fort âgé en 1567. Voici ce que Brantôme dit de lui: » Monsieur d'Estrées a été l'un des dignes hommes de son état, depuis qu'il ait été possible jamais, » sans faire tort aux autres, & le plus assuré dans ses » tranchées & batteries; car il y alloit la tête levée, » comme si ç'eût été dans les champs à la chasse; & » la plupart du temps il y alloit à cheval monté sur » une grande haquenée allemande, qui avoit plus de » vingt ans, & qui étoit aussi assurée que le maître. » Car pour les canonades & arquebuzades qui se tirassent dans la tranchée, ni l'un ni l'autre ne baissoient » jamais la tête; & s'il se montroit par dessus la tranchée la moitié du corps, car il étoit grand & elle aussi. » C'étoit l'homme du monde qui connoissoit le mieux » les endroits pour faire une batterie de place, & qui » l'ordonnoit le mieux: aussi étoit-ce un des confidens » que M. de Guise souhaitoit auprès de lui pour faire » conquête & prendre villes, comme il fit à Calais. » C'a été lui qui le premier nous a donné ces belles fontes d'artillerie dont nous nous servons aujourd'hui; & » même de nos canons, qui ne craindront de tirer cent » coups l'un après l'autre, par maniere de dire, sans » rompre, ni sans s'éclater, ni casser, comme il en » donna la preuve d'un au roi, quand le premier essai » s'en fit; mais on ne les veut pas gourmander tous de » cette façon; car on en ménage la bonté le plus qu'on » peut. Avant cette fonte, nos canons n'étoient de tout » si bons, mais cent fois plus fragiles, & sujets à être » fort souvent rafraîchis de vinaigre, où il y avoit plus » de peine, & qui les débauchoit de la batterie. Celle » qui fut faite devant Yvoi ne donna pas tant de peine, » comme j'ai oui dire à M. de Guise, que ce fut la » plus belle & la plus prompte batterie qu'il avoit vu » ni oui dire; & on louoit fort M. d'Estrées, qu'il » avoit ordinairement son fait & son attirail si leste » quand il marchoit, que jamais rien ne manquoit,

» tant il étoit provident, & bien expert en sa charge. » Sur-tout il avoit de très-bons canoniers & bien justes ; » & lui-même les y dressoit & leur montroit ; & il avoit » aussi de très-bons commissaires, dont entr'autres ont » été Bassompierre, qui étoit dans Sienne étant assiégée, » & la Foucaudie, petit homme, mais qui étoit tout spi- » rituel, l'un des bons catholiques s'il en fut oncques, » & l'autre huguenot ; & pour ce M. l'amiral l'ai- » moit fort, & s'en trouva bien en ses guerres. Tant » d'autres bons a-t-il eu que je ne nommerai point, » & la plupart huguenots, qui avoient imité leur gé- » néral mondit sieur d'Estrées, qui l'étoit fort, si ne » laissa-t-il pas de bien servir son roi au siége de Rouen, » & aux premieres guerres que je vis. C'étoit un fort » grand homme, beau & vénérable, avec une barbe » qui lui descendoit très-bas, & sentoit bien son vieux » aventurier de guerre du temps passé, dont il avoit » fait profession, où il avoit appris d'être un peu cruel. » Feu mon pere & lui avoient tous deux été nouris » pages de la reine Anne, & tous deux alloient sur les » mulets de sa littiere : lesquels, à ce que j'ai oui dire » à mon pere, elle a bien fait fouetter, quand ils fai- » soient aller les mulets d'autre façon qu'elle ne vou- » loit, ou qu'ils eussent bronché le moins du monde. » Mon pere alloit sur le premier, & M. d'Estrées sur » le second ; & puis tous deux sortant de pages, furent » envoyés de-là les monts à la guerre.

ESTRÉES (François-Annibal d') duc d'Estrées, pair & maréchal de France, marquis de Cœuvres, comte de Nanteuil-le-Haudouin, premier baron & sénéchal du Boulonnois, gouverneur de l'Isle de France, & des villes de Soissons, de Laon, du Laonois, né en 1573, étoit second fils d'*Antoine* d'Estrées, grand-maître de l'artillerie de France, & de *Jeanne* Babou. On l'avoit destiné en sa jeunesse à l'église, & le roi Henri IV lui avoit donné l'évêché de Noyon, qu'il quitta pour suivre les armes, après la mort de son frere aîné tué au siége de Laon en 1594, & se rendit célèbre sous le nom de marquis de Cœuvres. En 1614 on l'envoya ambassadeur extraordinaire en Suisse & vers les princes d'Italie, puis il fut lieutenant général de l'armée de la ligue pour le secours de la Valteline, d'où il chassa les garnisons étrangeres. Le roi Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France en 1626. En 1630 il secourut le duc de Mantoue, qui étoit assiégé dans sa ville capitale par les Impériaux. Il prit Trèves par composition le 19 août 1632, & quatre ans après il alla en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Rome, où il soutint avec beaucoup d'honneur & de prudence la gloire & les intérêts de la couronne. On l'employa ensuite en diverses affaires importantes. En 1654 il représenta le connétable au sacre du roi Louis XIV, qui avoit érigé l'an 1645 en duché & pairie, sous le nom d'Estrées, la terre de Cœuvres en Soissonnois : ce qui fut vérifié au parlement l'an 1663. Ce duc étoit aussi chevalier des ordres du roi, depuis l'an 1632. Il mourut à Paris le 5 mai 1670, âgé de 98 ans. Nous avons de lui des mémoires de la régence de Marie de Médicis ; une relation du siége de Mantoue en 1630, & une autre du conclave, dans lequel Grégoire XV fut élu en 1621. Le pere le Moine en parle ainsi dans un discours qui est à la tête de ses mémoires : » M. le » cardinal de Richelieu, qui songeoit à tracer un plan » pour l'histoire de son temps, le pria de lui donner un » sommaire des choses qui s'étoient passées pendant la » régence de la mere du feu roi, & le choisit entre tous » ceux de ce temps-là, parcequ'il le crut le mieux in- » formé, & le plus capable, & comme le plus fidéle, & » le plus sincere. Il fut obéi, & ce sommaire composé en » cinq ou six jours, avec plus de facilité que d'étude, ne » laissa pas de lui plaire, &c. (Il ajoute ensuite :) Il y a » dans le cabinet de ce grand homme beaucoup d'autres » piéces qui ne seroient pas moins utiles, s'il avoit » autant d'égard à l'utilité publique qu'à sa modestie » particuliere. Un seul volume de ses lettres pouroit » être une grande & perpétuelle école, pour tous ceux » qui ont à étudier les négociations & les ambassades ; » mais je crains fort que ce ne soient des tresors qui » demeureront toujours dans l'obscurité, &c. C'est de- » là qu'on a tiré deux autres relations qui sont ajoutées » à ces mémoires. L'une est de la guerre de Mantoue, & » des intrigues qui l'ont précédée ; l'autre est ce con- » clave fameux, où Grégoire XV fut élevé au pontifi- » cat. La premiere explique les particularités de beau- » coup de choses, dont on n'avoit pas encore été plei- » nement instruit ; & ce qui importe le plus à l'honneur » de la nation, elle justifie clairement la France & ses » ministres du malheur de Mantoue. On poura ap- » prendre de la seconde, de quel usage est à la cour de » Rome, un homme de cœur & de tête ; & quel in- » térêt a le roi, que tout homme qui fait ses affaires en » ce pays-là, ait de la fermeté pour les soutenir avec » force, & de la capacité pour les conduire avec » adresse, &c. »

ESTRÉES (César d') cardinal de la sainte église, camerlingue du sacré collége, évêque d'Albano, abbé de S. Claude en Franche-Comté, de Longpont, du Mont-saint-Eloi, de saint Nicolas aux-Bois, de la Stafarda en Piémont, près Douai, & de S. Germain des Prés, docteur de Sorbonne, doyen de l'académie françoise, où il fut reçu en 1657, & protecteur de celle de Soissons en 1668, naquit le 5 février 1628. A peine eut-il fini sa licence de Sorbonne, qu'il fut nommé évêque, duc de Laon, pair de France, en 1653, & fut sacré en 1655. En cette qualité il entra par ordre du roi, & de l'agrément du pape, en qualité de médiateur, entre le nonce de sa sainteté, & les amis des quatre évêques, Pavillon d'Alet, Buzanval de Beauvais, Caulet de Pamiers, & Arnauld d'Angers, pour lors brouillés avec la cour de Rome, & y réussit de maniere, que la fin de cet accommodement procura la paix de l'église de France. Le pape Clément X le fit cardinal dans la promotion du 24 août 1671 ; mais sa sainteté ne le déclara que l'année suivante, & lui donna le titre de la Trinité du Mont le 16 mai 1674. Ce pontife étant mort, le cardinal d'Estrées entra seul des cardinaux François dans le conclave où fut élu Innocent XI, & fit suspendre l'élection pendant plus de cinq semaines (chose qui fut jugée assez extraordinaire) jusqu'à l'arrivée des cardinaux nationaux. Il revint en France l'an 1677, où il ne demeura que six mois, le roi l'ayant envoyé en Baviere, pour y traiter & assurer le mariage du dauphin avec la princesse électorale, & pour y ménager d'autres affaires importantes. Il ne revint de Munik qu'en 1679. Après la ratification de la paix avec l'empire en 1680, s'étant démis de son évêché de Laon en faveur de son neveu, il passa à Rome chargé d'y traiter l'épineuse affaire de la régale, dont les difficultés s'accrurent par l'assemblée du clergé de 1682, & il y soutint les droits du roi, & les libertés de l'église gallicane, avec tant de force, qu'Innocent XI n'osa jamais publier aucun acte contre les uns & les autres, quoiqu'il en fût fortement pressé, & continuellement sollicité par les ennemis de la France, & les principaux cardinaux de la cour. Après la mort du duc son frere en 1687, il se trouva chargé seul de toutes les affaires de France. On rendit au défunt, suivant les ordres du pape, & en considération du cardinal, & par ses soins, des honneurs funébres, tels qu'on les rend à Rome aux têtes couronnées. Innocent XI étant mort en 1689, & le cardinal d'Estrées se trouvant alors seul à Rome de sa nation, & sans aucun ministre de la part du roi, il entra dans le conclave, & malgré la faction du défunt pape, si contraire à la France, & celle de la maison d'Autriche, il ménagea le sacré collége si adroitement, que l'on n'osa tenter aucune élection, avant que l'ambassadeur du roi, & les cardinaux François fussent arrivés. Après l'élection d'Ale-

xandre VIII, il revint à Paris en 1690, & y prêta le serment de commandeur des ordres, dignité à laquelle il avoit été nommé au chapitre de 1688. L'année suivante il fallut encore retourner à Rome pour le conclave d'Innocent XII, où le roi lui ordonna de rester encore du temps, pour accommoder les affaires du clergé de France avec cette cour. Il s'y appliqua conjointement avec le cardinal de Janson pendant près de deux ans, & après l'avoir conclu en 1695, il revint en France, où il resta jusqu'à ce que la maladie d'Innocent XII l'obligea de retourner à Rome avec les autres cardinaux de la nation, au commencement de 1700. Il entra en octobre de la même année au conclave, concourut à l'élection de Clement XI, après laquelle les autres cardinaux nationaux ayant repris la route de France, le roi le fit rester en Italie, pour y négocier avec la république de Venise, & autres princes. Enfin, il eut ordre de suivre en Espagne le roi Philippe V, pour travailler conjointement avec les premiers ministres de ce prince, aux affaires de cette monarchie: il en revint en 1703, & fut pourvu de l'abbaye de S. Germain des Prés la même année. Ce cardinal a exercé dans la cour de Rome, depuis l'an 1676 jusqu'à sa mort, la charge de protecteur des affaires de Portugal (quoiqu'étranger dans ce royaume) en reconnoissance des services qu'il avoit rendus par la négociation du mariage de Marie-Elizabeth-Françoise de Savoye-Nemours en 1666 avec Pierre, roi de Portugal, affaire dans laquelle il eut de grandes longueurs, & des incidens très-difficiles à surmonter. Le cardinal eut l'honneur d'accompagner & de conduire cette princesse, à laquelle il étoit allié. Il avoit aussi traité l'année précédente 1665, le mariage de la sœur aînée de cette reine avec le duc de Savoye Charles-Emanuel. Il mourut en son abbaye de S. Germain des Prés le 18 décembre 1714, en sa 87 année, & il est enterré dans l'église de cette abbaye.

ESTREHAM, bourg en France, est sur la côte de Normandie, à l'embouchure de l'Orne, & à deux lieues au-dessous de la ville de Caën. * Baudrand.

☞ ESTRÉMADURE de LÉON, ou CASTILLANE ou ESPAGNOLE, province d'Espagne, & l'une des annexes de la couronne de Castille, en latin *Estremadura*. Elle s'étend depuis Villaréal, sur les confins de la nouvelle Castille, jusqu'à Badajoz, & depuis la montagne appellée *Sierra Morena*, jusqu'aux extrémités du territoire de Coria & de Placentia; tellement qu'elle a au nord le royaume de Léon & la vieille Castille, au levant la nouvelle Castille, au midi l'Andalousie, & au couchant le Portugal. Depuis qu'elle a été séparée du Portugal, dont elle faisoit partie, elle a toujours été regardée comme une province séparée de toutes les autres qui composent la monarchie d'Espagne. Il est vrai que dans le siécle passé elle fut incorporée à la couronne de Castille; cependant elle a conservé une espéce de gouvernement qui semble l'en soustraire, ayant un capitaine général, qui, outre l'autorité qu'il a sur les troupes, a une inspection absolue sur la police, tant dans les villes que dans les bourgades. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ ESTRÉMADURE PORTUGAISE, en latin *Estremadura Lusitanica*, province du royaume de Portugal, vers l'embouchure du Tage. Elle a pour bornes au septentrion la province de Beira, à l'orient & au midi celle d'Alentéjo, & à l'occident l'océan Atlantique. On la divise en cinq territoires, qui sont Sétuval, Alanguer, Santaren, Leiria & Tomar. Ce fut dans cette province, aussi fertile que délicieuse, qu'on commença à planter les premieres tiges d'orangers qui furent apportées de la Chine. * La Martiniere, *dict. géographique.*

ESTREMOS, *cherchez* EXTREMOZ.

ESTUNIGA, *cherchez* ZUNIGA.

ESTUVODE D'ASHENTON (Jean) célébre en Angleterre sous le regne d'Edouard III en 1347 & 1361, possédoit la philosophie, l'éloquence, la poësie & les mathématiques, comme on le peut voir par les traités qu'il a laissés, *De judiciali astronomia*, ou *Summa judicialis. Elucidarium planetarum. Tractatus de sinubus. Judiciale astronomicum. De accidentibus mundi. Summa angelicana*, &c. Trithème, Jean Pic de la Mirande, & plusieurs autres parlent avantageusement de lui. * *Consultez* aussi Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *des math.* &c.

ESUS, divinité des Gaulois, *cherchez* HESUS.

ESYMNE, homme fort considérable parmi les Mégariens, poussé d'une extrême affection pour sa patrie, fit tous ses efforts pour tâcher de la délivrer des maux qu'elle souffroit. Il s'adressa à l'oracle, & l'ayant prié de lui apprendre un moyen par lequel il pût achever ce qu'il souhaitoit, il reçut pour réponse qu'il falloit prendre le conseil du plus grand nombre. De sorte que croyant que cet ordre regardoit les morts dont la multitude est infinie, il fit bâtir le lieu où s'assembloit le sénat, sur la sépulture commune des anciens héros. * Pausanias, *in Atticis.*

E T.

ETAM, rocher ou place forte dans la tribu de Siméon, où Samson se retiroit. * *Juges*, 15, 11. C'est aussi le nom d'une ville de la tribu de Siméon, auprès de laquelle on croit qu'étoit le fort où Samson se retiroit.

ETATS: assemblées générales des trois états ou ordres du royaume de France, qui sont le clergé, la noblesse & le tiers état; c'est-à-dire, les ecclésiastiques, les gentilshommes & le peuple, ou les bourgeois. Ces assemblées se tenoient autrefois par les ordres du roi, pour les affaires importantes à l'état. Dans la noblesse étoient compris tous les nobles d'extraction, soit qu'ils portassent la robe ou l'épée, pourvu qu'ils ne fussent pas magistrats députés du peuple; & le tiers état n'étoit autre chose que le peuple représenté par ces magistrats députés. Pour ceux qui possédoient les hautes charges de la robe, ils assistoient aux états comme commissaires du roi, ce qui les distinguoit honorablement de la noblesse ordinaire. Et la même chose s'observe encore dans les pays d'états, comme en Bourgogne, où le premier président du parlement de Dijon siége avec l'intendant à côté du gouverneur, entre le clergé & lui, de même que les lieutenans généraux siégent de l'autre côté entre le même gouverneur & la noblesse; & où le maire de Dijon, soit qu'il soit noble ou non, est toujours à la tête du tiers état. Les premieres assemblées, si l'on en croit quelques auteurs des derniers siécles, furent commencées l'an 422 à Salisson, aujourd'hui *Seltz*, dans la basse Alsace, pour l'interprétation & la réformation des coutumes de France, qui n'étoient pas encore écrites. Du Tillet rapporte qu'alors furent députés Wisogast, Salogast, Bodogast & Widogast, qui n'étoient pas des noms propres d'hommes, mais d'officiers & baillis de quatre provinces, lesquels dans le Salainghian, le Bodinghian, le Windinghian, c'est-à-dire, dans le pays des Saliens, des Bodiens, & des Windiens, assemblerent les états, & par leurs avis arrêterent & firent écrire la loi salique, qui fut confirmée par le roi Pharamond, dans l'assemblée générale des états l'an 424. Cette loi fut augmentée de quelques chapitres sous le regne de Clovis, dans les états de l'année 490 tenus à Aix-la-Chapelle, & confirmée dans ceux de Thionville en la même année. Clovis fit encore assembler en 499 les barons & le menu peuple, pour les exciter à embrasser volontairement le christianisme. Childebert convoqua les états à Cologne, l'an 534, pour dresser des loix & des ordonnances. Le roi Clotaire II tint un parlement & *assemblée* à Bonneuil en Brie, où il accorda les demandes que

les seigneurs lui firent. Fauchet remarque qu'il étoit accompagné de Berthier, maire de Bourgogne, des évêques, & de plusieurs autres seigneurs. En 663, Clovis II assembla les états à Clichi près de Paris, afin de réparer le dommage fait à l'église de S. Denys (dont ce prince avoit ôté la couverture d'argent pour en soulager les pauvres,) & de l'exempter de l'ordinaire, à quoi consentit S. Landri, évêque de Paris. Sous le regne de Childeric III, Carloman, prince des François, tint les états à Ratisbonne, l'an 742, & Pepin, maire du palais, & prince des François, à Soissons, l'an 744. Le même Pepin fit assembler le parlement, c'est-à-dire, les états du royaume en 750, pour donner la couronne à un prince plus capable de regner que Childeric III, & fut couronné roi à Soissons en 752, du consentement universel de tous les états. Il tint encore les états à Orleans (non plus au champ de Mars, comme auparavant, mais au champ de Mai. *Voyez* CHAMP DE MARS.) à Nevers, à Bourges, à Créci, en 754, pour délibérer sur le voyage de Lombardie; à Bernac en la même année; à Metz en 753; à Compiégne en 757 & en 758; à Wormes, en 764; à Attigni, en 765; & à Bourges encore en 767. Charlemagne assembla vingt fois les états jusqu'en 814, pour confirmer les privilèges des nobles, pour recevoir les dons annuels, & pour plusieurs affaires d'état. Louis *le Débonnaire* convoqua aussi plusieurs fois ces assemblées du royaume, depuis l'an 814 jusqu'en 840 pour la réformation de la justice, pour régler l'état des églises, & faire de nouvelles loix, pour appaiser les désordres du royaume, & pour d'autres sujets importans. Le roi Charles *le Chauve* tint les états en 878; Charles *le Simple* les assembla en 893; Louis d'*Outremer* en 936.

Pour déférer la couronne à Hugues *Capet*, le peuple, la gendarmerie, & tous les prélats s'assemblerent en 987, représentant les états du royaume; après quoi il fut proclamé roi à Noyon, puis sacré & couronné à Reims le 3 juillet de la même année. Le roi Robert les convoqua à Orléans, pour appaiser les troubles; Louis *le Jeune*, à Paris en 1145, pour le bien de la justice; Philippe-*Auguste*, à Paris en 1188, pour son voyage de la Terre-sainte; Louis VIII, à Paris en 1220, contre les albigeois. Saint Louis assembla les états à Paris en 1240, contre Hugues, comte de la Marche, qui refusoit l'hommage à Alfonse, comte de Poitiers, frere du roi: en 1255, pour la réformation de l'état & de la justice, & en 1269, pour la croisade contre les Sarasins. Philippe *le Bel* convoqua les trois états en 1301, à l'occasion de la bulle du pape Boniface VIII, qui prétendoit étendre sa puissance sur le temporel du royaume. Le roi Louis *Hutin* les fit tenir en 1315, au sujet des tailles. En 1316 les états s'assemblerent à Paris, pour le couronnement de Philippe *le Long*; & en 1327, pour celui de Philippe *de Valois*; qui les convoqua en 1329, pour retrancher les abus, & le luxe des habits. Sous le regne du roi Jean, les états se tinrent à Paris en 1355, 1356, 1357, 1358 & 1359, pour lui donner du secours, & pour sa délivrance. Le roi Charles V les consulta en 1369 sur la guerre contre les Anglois; & après sa mort ils s'assemblerent en 1380, pour raison de la régence pendant la minorité de Charles VI. Au mois de novembre de la même année, ils promirent des aides au roi; & en 1406 ils reconnurent que le roi étoit leur souverain à l'égard du temporel. Le même Charles VI assembla les états en 1412, pour réformer la justice, & pour renouveller la guerre aux Anglois; & en 1420 pour le fait de la guerre. Sous Charles VII les états se tinrent à Orléans en 1439, pour faire la paix avec le roi d'Angleterre, & en 1458, pour la maintenir. Louis XI les assembla à Paris en 1466, pour la réformation de la justice & pour le bien du royaume; & à Tours en 1467, pour regler l'apanage de Monsieur, frere du roi. Ils furent convoqués en la même ville de Tours l'an 1483, pour la régence du royaume pendant la minorité de Charles VIII, & pour le bien de l'état. En 1506 les états furent tenus à Tours, pour le mariage de madame Claude, fille du roi Louis XII, avec François de Valois, duc d'Angoulême, depuis roi de France. Le roi François I les convoqua à Coignac en Angoumois l'an 1526, pour déclarer nul le traité de Madrid, comme forcé & fait au préjudice du royaume de France. Henri II les assembla à Paris l'an 1558, & en fit quatre ordres, pour trouver moyen d'augmenter la finance qu'il demandoit au peuple; à savoir, l'église, la noblesse, la justice, & le tiers état. Sous François II, l'ouverture des états se fit à Orléans en novembre 1560, pour pacifier les troubles; mais ils furent interrompus par la mort du roi arrivée au mois de décembre; & continués à Pontoise par Charles IX, lequel en 1561 assembla de nouveau les états à S. Germain en Laye, & y fit l'ordonnance nommée l'édit de janvier, qui toléroit les huguenots, à dessein d'appaiser les désordres du royaume. Pendant son regne, il y eut aussi une forme d'états à Moulins en 1566. Le roi Henri III convoqua les états à Blois, en 1576, & l'on y conclut la guerre contre les huguenots. Il les assembla encore l'an 1588, dans la même ville de Blois, où il fit lire l'édit d'union entre les catholiques, que les trois états jurerent de garder inviolablement. Sous le regne de Henri IV, on tint les états à Paris en 1593; mais ils furent cassés par un arrêt de la cour du 30 mai 1594. Le roi Louis XIII manda les états à Sens au 10 septembre 1614, puis les remit au 10 octobre à Paris. Ils y furent ouverts le 27 du même mois; & le 23 février 1615 les cahiers furent présentés au roi, séant en son lit de justice. * Savaron, *chron. des états généraux*.

ETATS DE L'EMPIRE: on appelle ainsi les villes ou les provinces qui sont partie des états de l'empire d'Allemagne. *Voyez* ALLEMAGNE.

ETEARQUE, roi d'Oaxe, ville de Créte, ayant perdu sa femme, donna une belle-mere à sa fille Phronime. Cette belle-mere fut une vraie marâtre, qui accusant Phronime d'impudicité, persuada à Etéarque de la faire périr. Etéarque fit faire serment à Themison, Theréen, de jetter sa fille dans la mer. Cet homme, pour satisfaire à son serment, sans néanmoins noyer Phronime, la jetta dans la mer après l'avoir attachée à une corde, & la retira sur le champ. Il se sauva ensuite avec elle à la ville de Thera, où Polymnestre la mit au nombre de ses concubines, & eut d'elle Battus, fondateur de la ville de Cyrene. * Hérodot. *lib.* 4.

☞ ETECHEMINS, peuple de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Ecosse, c'est-à-dire dans l'Acadie, à laquelle les Anglois ont donné ce nom depuis qu'ils la possédent. Les Etéchemins en occupent la partie occidentale, ayant au nord les Abnaquis & la Capesie, au levant la riviere de S. Jean, au midi la Baye françoise, & à l'occident partie des Abnaquis & de la nouvelle Angleterre. * La Martiniere, *dict. géogr.*

ETELWERD, *cherchez* ETHELWARD.

ETENDARD CELESTE (L') que les Turcs appellent *Bairac*, est une enseigne verte, qu'ils croient avoir été l'étendard de leur faux prophéte, & qu'ils respectent comme une chose sacrée & sainte. Ils disent que l'ange Gabriel l'apporta à Mahomet, pour signe d'une victoire indubitable, lorsqu'il faisoit la guerre aux chrétiens. Cet étendard est gardé dans le trésor, avec un soin & un respect extraordinaire; & lorsqu'on le déploye, tous ceux qui font profession de la religion de Mahomet sont obligés de prendre les armes, & de le suivre. Il a ces mots pour devise, *Nasrum min Allach*, c'est-à-dire, *le secours ou la victoire est à Dieu.* Il étoit autrefois en si grande vénération parmi les Turcs, que lorsqu'il arrivoit quelque sédition, ou dans Constantinople, ou dans les armées, il n'y avoit point de plus

ſur, ni de plus prompt reméde, que d'expoſer cet étendard à la vue des rebelles. Le grand ſeigneur envoyoit alors des *Moulas*, qui ſont comme les prêtres des Turcs, pour aller crier en leur langue, aux premiers rangs des troupes rebelles : *Cette baniere eſt l'étendard du prophéte, tous ceux qui n'y viendront pas, ſont infidéles, & il les faut tuer*. Cet expédient a fait des effets admirables, tout le peuple accourant ſous cet étendard, & les janiſſaires même obéiſſant à cette ſuperſtition ; mais depuis pluſieurs années, les Turcs ont fort diminué leur vénération pour cette enſeigne ; & Haſſa Bacha, qui en 1658 donna beaucoup de peine au grand ſeigneur, tourna le dos avec ſes compagnons, à la banniere de Mahomet, & pouſſa à bout ſon entrepriſe. Elmacin parle de deux étendards de Mahomet, dont l'un étoit blanc, & l'autre noir ; mais il ne dit rien de cette enſeigne verte. * Tavernier, *hiſt. du ſerrail*. Ricaut, *de l'empire Ottoman*.

ETENDARD de Mahomet (GRAND). *Voyez* dans l'article CORON, & en celui de VIENNE.

ETEOCLES, roi de Thèbes, naquit de l'inceſte d'Oedipe, & de Jocaſte, qui étoit ſa mere. Il partagea le royaume de Thèbes avec ſon frere Polynice, à condition qu'ils regneroient ſucceſſivement l'un après l'autre. Etéocles, comme l'aîné, commença à gouverner, & refuſa enſuite de donner la place à ſon frere. Ce dernier lui fit la guerre, qui fut nommée l'entrepriſe des ſept braves devant Thèbes. Adraſte, roi d'Argos, ſon beau-pere, & divers autres, lui donnerent du ſecours. Depuis, les deux freres ſe tuerent tous deux en combattant l'un contre l'autre. * Euripides, *in Phœniſſis*. Stace, *Thebaïde*. Euſébe. Apollodore, &c.

ETEOCLES, éphore de Lacédémone, refuſa à Antipater, gouverneur de Macédoine, cinquante enfans de la ville, qu'il lui demandoit pour ôtages, après la défaite d'Agis, roi de Sparte, la troiſiéme année de la CXII olympiade, & 330 avant Jeſus-Chriſt. Il lui allégua pour raiſon de ce refus, que c'étoient de jeunes arbres qui devoient être bien cultivés, & qui ne profiteroient point, s'ils étoient tranſportés ailleurs. Néanmoins il lui offrit des vieillards, ou des femmes, au double ; mais Antipater ne les voulant pas accepter, s'emporta à des menaces qui n'étonnerent point Etéocles. Il répondit courageuſement, que ſi Antipater demandoit aux Lacédémoniens des choſes plus difficiles que la mort, il leur ſeroit plus aiſé de mourir que de donner ce qu'il prétendoit. * Plutarque, *in apophtegm.*

ETEONICE, général des Lacédémoniens, ayant appris la défaite de Callicratidas, près des Arginuſes, la troiſiéme année de la XCIII olympiade, & la 406 avant Jeſus Chriſt, leva le ſiége de devant Mitylène, envoya ſes vaiſſeaux à Chio, & ſe retira avec ſon armée de terre, dans la ville des Thyrréens. * Diodore de Sicile, *l.* 13, & Polyen, *l.* 1.

ETETA, femme de Laodicée, ville de Syrie, étant avec ſon mari, devint homme tout d'un coup, & fut nommée Etetus. On dit que cela arriva du temps de l'empereur Adrien. Phlegon de Tralles, dans ſon livre, *de mirabilibus & longævis*, dit avoir vu cet Etetus.

ETH, *cherchez* HETH.

ETHALIDES, fils de Mercure, ayant obtenu de ſon pere la permiſſion de faire des ſouhaits, & d'y comprendre toutes choſes, excepté l'immortalité, demanda de pouvoir ſe ſouvenir de tout ce qu'il auroit fait durant ſa vie & après ſa mort, lorſque ſon ame auroit paſſé dans d'autres corps ; & de pouvoir conſerver la mémoire des circonſtances de toutes ſes tranſmigrations. Diogène Laërce qui rapporte ceci tiré d'Heraclides de Pont, au commencement de la vie de Pythagore, ajoute que ce dernier philoſophe voulant faire valoir ſa métempſycoſe, aſſuroit qu'il avoit été lui-même cet Ethalides. * Diogène, *l.* 4.

ETHALIE, iſle de la mer Liguſtique, à préſent mer de Gènes, vis-à-vis de Capo Campana, près des ruines de l'ancienne Dépopulonie, fut ainſi nommée, d'un certain Ethalius qui y commandoit.

ETHAM, ſecond campement des Iſraélites après leur départ de l'Egypte. Ils y arriverent le dix-ſeptieme du mois de niſan ou de mars ; le premier jour de la ſemaine ; & de-là ils allerent à Phihahiroth. Ce fut le troiſiéme jour des azymes. * *Exod.* 13, 20. *Nomb.* 23, 6.

ETHAN, Ezrahite, un des hommes les plus ſages de ſon temps, enſorte que quand on vouloit exagérer la ſageſſe de quelqu'un, on diſoit qu'il étoit même plus ſage qu'Ethan. Il étoit fils de Mahol, & il avoit des freres dont la ſageſſe égaloit la ſienne. On lui attribue le pſeaume quatre-vingt-neuviéme, parceque le titre porte que c'eſt un *Maskil d'Ethan Ezrahite*. * *III des rois*, 4, 31. *Pſeaume* 89, 1.

ETHE, roi d'Ecoſſe, fils de *Kennet* II, commença de regner en 874, après ſon frere *Conſtantin* II. Ses crimes le rendirent ſi odieux à ſes ſujets, qu'ils l'obligerent de céder le trône au bout d'une année à *Grégoire*, fils de *Dongal*. Il obéit, mais avec tant de répugnance, qu'il mourut de douleur trois jours après cette abdication forcée, l'an 875. Quelques auteurs l'ont ſurnommé *Alipes* ou *le Leger*. * Buchanan, *hiſt. d'Ecoſſe*. Du Chêne, *hiſt. d'Angl. l.* 8, *c.* 2.

ETHELBALD ou EDHEDWAD, fils d'*Etelulphe* ou *Ethelwolf*, roi d'Angleterre après ſon pere en 857, partagea le royaume avec ſon frere, & fut roi de Weſtſex. On dit qu'il eut deſſein de ſe marier avec Judith de France, fille de l'empereur Charles *le Chauve*, & veuve d'Ethelwolf, la même que Baudouin, comte de Flandre, enleva depuis. Ethelbald regna environ deux ans, plongé dans toutes ſortes de crimes, & mourut vers l'an 860. * Du Chêne, *hiſtoire d'Angleterre, liv.* 7, *c.* 6.

ETHELBALD, roi des Merciens en Angleterre, deſcendu d'Alwin, frere de Pende, regna environ 41 ans, & ſe fit aſſaſſiner pour ſes crimes l'an 766. * Guillaume de Malmesburi, *hiſt. d'Angleterre*.

ETHELBERT, roi de Kent en Angleterre, parvint au trône vers l'an 560, après ſon pere *Emeric* ou *Irmeric*, & gouverna ſes ſujets avec beaucoup de prudence & de douceur. Il épouſa *Berthe*, fille de *Charibert*, roi de France, à condition qu'elle auroit libre exercice de la religion chrétienne. On lui accorda ſa demande ; & Dieu ſe ſervit d'elle pour la converſion d'Ethelbert, & du royaume ; car ayant amené avec elle Lethare, (que l'on a cru être évêque de Senlis) & d'autres eccléſiaſtiques, ils travaillerent à la converſion des Anglois, & S. Grégoire y envoya le moine Auguſtin, qui convertit le roi Ethelbert l'an 597. La converſion du roi fut ſuivie de celle de pluſieurs ſeigneurs. Ce prince regna heureuſement 50 ou 53 ans, & mourut l'an 617, vingt ans après qu'il eut reçu la foi chrétienne. Il a été mis au rang des ſaints. On fait ſa fête au 24 février. * Grégoire de Tours, *liv.* 9, *ch.* 26. Greg. Magnus, *ep.* 58, *& ep.* 52, 55, 59. Bede, *l.* 1 & 2, *hiſt. d'Angl.* Baillet, *vies des ſaints, février*.

ETHELBERT, frere d'*Ethelbald*, roi d'Angleterre, recueillit vers l'an 859 ou 860, toute la ſucceſſion du royaume, & ſe rendit digne fils du pere qu'il avoit eu. Il s'oppoſa courageuſement aux Danois, qui avoient fait des courſes ſur ſes terres ; & mourut après un regne de cinq années, vers l'an 863, d'autres diſent en 866.

ETHELBERT ou ETHELREDE, roi de Weſtſex en Angleterre, troiſiéme fils d'*Etelwolf*, monta ſur le trône après ſon frere *Ethelbert* vers l'an 866, & chaſſa au commencement de ſon regne les Danois qui avoient fait des courſes ſur ſes terres. Depuis il donna ſecours au roi des Merciens contre ces mêmes barbares, & les vainquit ; mais dans une autre bataille, il fut défait lui-même, & perdit la vie en combattant l'an 871 ou 872,

872, ayant regné 6 ans. * Du Chêne, *l.* 7, *hist. d'Angleterre*, *c.* 8, 9 *& suiv.*

ETHELBERT, roi d'Angleterre, fils d'*Edgar* & de sa seconde femme *Alfrede*, succéda en 979 à son frere *Edouard* II. Par un édit inhumain, il fit tuer tous les Danois qui s'étoient établis en Angleterre. On ajoute qu'il fit enterrer leurs femmes jusqu'à la moitié du corps, afin d'avoir le plaisir de voir dévorer tout le reste par des dogues affamés. L'avarice & la débauche le rendirent l'horreur de tous ses sujets. Ils se révolterent; & Sunon, roi des Danois, s'étant rendu maître de ses états, l'obligea de se retirer chez Richard II, duc de Normandie, dont il avoit épousé la sœur, nommée *Emme*. Après la mort de Sunon, Canut son fils lui succéda, & Ethelbert fut rappellé en Angleterre, où il mourut bientôt après l'an 1016, ayant regné 38 ans. Il laissa *Alfred* & *S. Edouard* III, qui regnerent en 1042 & 1043. * Du Chêne, *hist. d'Angleterre*, *liv.* 9, *pag.* 383 *& suiv.*

ETHELRED, *cherchez* ETHELBERT.

ETHELWARD ou ETHELWERD, historien Anglois qui vivoit sous le regne de Guillaume II. Il étoit petit-fils du roi Ethelred, & posséda la dignité de patrice, celle de consul & plusieurs autres. Il écrivit plusieurs lettres à Mathilde sa cousine. On a de lui une histoire d'Angleterre, en quatre livres, dont le premier commence à la naissance de J. C. & le quatriéme finit à l'an de J. C. 973. Cette histoire a été imprimée avec Guillaume de Malmesburi, Roger Hoveden, & quelques autres historiens, par les soins de Henri Savilius, à Londres 1595, & depuis à Francfort en 1601, *in-fol.* On croit qu'Ethelward ne mourut qu'en 1090. * Jean-Albert Fabricius, *biblioth. med. & infim. latin.* lib. V, pag. 343.

ETHELWOLF, EDELPHE ou ETHELULPHE, *cherchez* KELWULPH.

ETHELWOLF, EDELPHE, ETELULFE ou ATHULPHE, fut le second roi de la troisiéme dynastie des rois d'Angleterre, & succéda l'an 837 à son pere *Egbert Egleest*. Ce prince pacifique ne se réserva que l'ancien royaume de Westsex, & donna les autres que son pere avoit conquis, à *Eghelstan* son frere, ou son fils selon les autres. Quelque temps après les Danois firent des courses dans l'Angleterre, & prirent même Londres; mais ce roi les defit entierement. Depuis se voyant sans ennemis, il offrit à Dieu la dixiéme partie de ses états; & alla à Rome, sous le pontificat de Léon IV, où on dit qu'il rendit au saint-siége ses royaumes tributaires d'un sterlin pour chaque famille. Ce qui s'est payé jusqu'au temps de Henri VIII: & c'est proprement ce qu'on appelle *le denier de S. Pierre*. Ce fait n'est cependant pas constant; car la coutume de payer ce denier avoit été établie selon quelques auteurs l'an 740 sous Ina, roi des Saxons, & il n'est pas sûr qu'elle ait été renouvellée, ni le tribut augmenté par ce prince. Quoi qu'il en soit, Ethelwolf, étant de retour, épousa le 1 octobre 856 en secondes nôces *Judith* de France, fille du roi *Charles*, dit *le Chauve*. Durant son absence, son fils aîné s'étoit révolté contre lui; mais il dissipa les factions par son retour, & mourut deux ans après, l'an 857 ou 858, ayant partagé le royaume entre les quatre fils qu'il avoit eus d'*Osburge* sa premiere femme. * Asser, *en sa vie*. Guillaume de Malmesburi. Polydore Virgile. Du Chêne, *au livre 6*.

ETHELWOLFE ou LOUP, Anglois de nation, religieux de l'ordre de S. Benoît dans le VIII siécle, écrivit à Egbert évêque, un poëme en vers de la fondation du monastere de S. Pierre de l'ordre de S. Benoît, & quelques autres. * Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *l.* 2 *des hist. lat. c.* 29.

ETHELWOLPHE ou ETHEVOLDE, évêque de Winchester en Angleterre, dans le X siécle, avoit été religieux de Glassemburi, sous S. Dunstan, puis abbé. Il composa divers ouvrages, *De planetis*, *& mundi climatibus*; *De sua in presbyteros potestate*; Traité des rois, des royaumes & des diocèses d'Angleterre; & quelques autres dont Vincent de Beauvais, S. Antonin, Possevin & Vossius font mention. Ethelwolphe mourut en 984. * Godowin, *de script. Angl.* Balæus, *de script. magn. Britan.* Pitseus, *de script. Angl. &c.*

ETHELWOLPHE ou ETHELWOLF *de lapide*, gentilhomme Allemand de Souabe, du temps de l'empereur Maximilien I, vers l'an 1495, fut très-consideré à la cour du marquis de Brandebourg, & écrivit un ouvrage des héros & des hommes illustres, &c. * Trithême, *de script. ecclef.*

ETHERIEN (Hugues) de Toscane, florissoit sur la fin du XII siécle, & passa quelque temps à la cour de l'empereur Manuel Comnene, qui l'estimoit beaucoup. Cela ne l'empêcha pas d'écrire un ouvrage pour la défense des Latins contre les Grecs, dans lequel il prouve que le S. Esprit procéde du Pere & du Fils; il est divisé en trois livres, & adressé au pape Alexandre III. En 1177 le pape l'en remercia par une lettre que rapporte Baronius au tome 12 de ses annales. Etherien a encore composé un ouvrage de l'état de l'ame sortie du corps, dans lequel il traite de l'origine de l'ame, de sa nature, de son union avec le corps, de sa séparation, des sentimens qu'elle a en l'autre monde, de la résurrection des corps, & du jour du jugement. Ces ouvrages ont été imprimés à Basle en 1543, & se trouvent dans les bibliothéques des peres. * Trithême & Bellarmin, *in catal. de script. ecclef.* Genebrard, *l.* 4, *chron.* Baronius, *t. ult. annal. &c.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclés. du XII siécle.*

ETHERIUS, évêque d'Osma, dans la Castille neuve, florissoit dans le huitiéme siécle. La reine Adosinde, veuve de Silon, qui avoit pris le voile de religion dans un monastere d'Espagne, l'avertit qu'Elipand de Tolède enseignoit que J. C. pouvoit être appellé fils adoptif. Etherius & un prêtre, nommé Beatus, combattirent cette erreur. Ils furent accusés d'eutychianisme par Felix & par Elipandus. Ce fut pour se défendre, & pour convaincre leurs adversaires de l'erreur contraire, qu'ils firent deux livres intitulés de *l'adoption de Jesus-Christ*, dans lesquels ils font profession de tenir la doctrine du concile d'Ephèse, & de combattre le sentiment de leurs adversaires contraire à cette doctrine. Ces deux livres sont fort confus & pleins de beaucoup de reflexions inutiles, & de diverses répetitions; ils ont été imprimés dans les antiquités de Canisius, & dans les dernieres bibliothéques des peres. * Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiast. du XIII siécle.*

ETHFIN ou ETWIN, roi d'Ecosse, fils d'*Eugène* VI, & frere d'*Ambercelette*, & d'*Eugène* VII, succéda l'an 730 à Mordache son neveu, fils d'Ambercelette, & gouverna pendant 31 ans ses états avec une grande douceur. Alors étant déja avancé en âge, & ne pouvant plus exercer en personne les fonctions de roi, il nomma en 761 quatre lieutenans pour rendre la justice, après avoir perdu le 7 août la bataille contre Edelbalde, roi de Northumberland. Il mourut sur la fin de la même année, ou selon d'autres en 762.

ETHICUS (*Æthicus*) philosophe qui vivoit du temps de l'empereur Théodose *le grand*, selon les conjectures les plus vraisemblables, étoit Scythe de nation, comme le veut Rabanus, dans le livre des inventions des langues. Il a écrit une cosmographie, & on lui attribue l'itinéraire de l'empereur Antonin. * Vossius, *des hist. lat. l.* 3; *de la philologie*, *c.* 11, § 17; *de mathem. c.* 70, § 1.

ETHIOPIE, nom qui a été commun à divers pays, tant de l'Asie que de l'Afrique, car les Grecs nommoient *Ethiopiens* tous les peuples qui ont la peau noire ou basanée, & les pays qu'ils habitoient, ils les appelloient *Ethiopie*. Ce que l'on comprend aujourd'hui sous le nom d'Ethiopie, est une grande partie de l'Afrique, divisée en haute ou intérieure, qui

eſt le pays des Abyſſins, & en baſſe Ethiopie ou extérieure, qui comprend les royaumes de Congo & de Biafara, la Caffrerie, le Monomotapa, le Monoëmugi, &c. Toute l'Ethiopie eſt partagée par la ligne équinoxiale. La baſſe Ethiopie s'étend depuis la riviere des Camerones, où eſt le fond du golfe de S. Thomas, en tournant autour des caps Negre, de Bonne eſpérance & des Corrientes, juſques à la riviere de Cuama. Celle-ci la borne du côté de Zanguebar, que quelques modernes mettent dans cette Ethiopie extérieure, & dont quelques autres font une partie de la haute Ethiopie. La riviere des Camerones la diviſe au couchant du royaume de Benin, partie de la Guinée, qui eſt de l'Afrique ou Lybie ultérieure. On diviſe cette baſſe Ethiopie en trois parties; entre la Guinée & le royaume de Congo, il y a divers royaumes & divers peuples. Les Amboſins & Camerones qui ſont ſur la mer; puis les royaumes des Capons, le pays d'Angra, les trois royaumes de Cacombe, de Gabom & de Congo, dont ce dernier eſt le plus puiſſant. Entre ces états eſt le cap de Lopo Gonſalves. Dans ſes terres ſont les royaumes de Biafara, de Medra, &c. Les terres des Amboſins & des Camerones, ſont près de la riviere des Camerones, & le pays eſt aſſez fertile. Les terres des Capons & d'Angra ſont aſſez agréables, à cauſe des eaux qui les arroſent. Les premiers ſont pauvres, les Capons malicieux, & ceux d'Angra aiment les armes. Les états qui ſont aux environs du cap de Gonſalves, ont leurs peuples de même langue, de même religion, idolâtres, & de même mœurs. Les plus proches de la mer ſont les plus civils, à cauſe de l'abord des étrangers. Lorſqu'ils négocient avec les peuples de l'Europe, ils ſe blanchiſſent le viſage avec de la craye. Leurs habits ſont faits de nates, tiſſues d'écorces de certains arbres, & accommodés proprement. Ceux de Biafara ſont barbares, s'adonnent aux ſortiléges, & ſacrifient quelquefois leurs enfans aux démons. La Caffrerie, ou pays des Caffres, occupe la côte la plus méridionale de toute l'Ethiopie, faite en demi cercle, & aux environs du cap de Bonne eſpérance. Les uns le commencent dès le cap Negre, & le continuent juſqu'à la riviere de Guama. Celle-ci le ſépare du Zanguebar, l'autre du Congo. Les autres le commencent & le finiſſent au Tropique du Capricorne, tant en deça qu'au delà du cap de Bonne eſpérance. Les autres le prennent diverſement. On a cru quelquefois que ces peuples n'avoient ni roi, ni foi; c'eſt pour cela qu'on les nomme Caffres, nom que les Arabes donnent aux peuples qui ne reconnoiſſent point de divinité. On a ſu depuis qu'ils ont divers ſeigneurs. Toutes ces côtes de la Caffrerie ſont bornées dans les terres, par une chaîne de montagnes que les monts de la lune forment. La partie de ces montagnes, qui avance vers le cap de Bonne eſpérance, eſt nommée par les Portugais *Picos fragoſos*, pointes ou roches aiguës. Ce cap eſt la piéce la plus remarquable de la Caffrerie. C'eſt le point le plus méridional de l'Afrique, & même de notre continent; & le plus fameux promontoire qui ſoit dans le monde. Vaſquez de Gama le reconnut l'an 1498. Après l'avoir doublé, il trouva le chemin des Indes orientales par la grande mer; c'eſt pourquoi les Portugais ſe vantent d'avoir été les premiers qui ont eu connoiſſance de ce cap; mais il eſt certain que les anciens l'avoient auſſi connu. L'air de ce pays eſt quelquefois tempéré, & quelquefois froid, à cauſe des montagnes couvertes de neiges. Les terres ſont extrêmement fertiles, & ont pluſieurs mines d'or. Quelques-uns croient que Sophala, que les ſeptante traduiſent Sophira, eſt l'Ophir de l'écriture, où Salomon envoyoit ſa flotte tous les trois ans. Les originaires du pays ſont noirs, & la plupart idolâtres; les autres baſanés, & preſque tous mahométans. On dit qu'il ſe fait un grand négoce d'or ſur cette côte, & qu'il s'en peut tirer tous les ans deux ou trois millions, pour des bagatelles qu'on leur apporte de diverſes parties de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique même. A l'égard de la haute Ethiopie, *voyez* ABISSINIE, ABISSINS, CAFFRERIE, CONGO, MONOMOTAPA, &c. & outre les auteurs qui y ſont cités, *conſultez* encore Pigafet; Linſchot; Jarric Lopez; Marmol; Jean de Léon; Job Ludolph, *hiſt. d'Ethiopie*; Sanut; Magin; Cluvier; Sanſon; Duval.

ETHLIUS, premier roi d'Elée, fut fils de Jupiter & de Protogénie, & pere d'Endymion qui fut aimé de la lune. * Pauſanias, *l.* 5.

ETHLIUS, de Samos, hiſtorien, eſt cité par Athenée, *l.* 14.

ETHNA, *cherchez* ETNA.

ETHODE, I de ce nom, roi d'Ecoſſe, dans le II ſiécle, étoit, dit-on, fils de la ſœur du roi Mogal, & monta ſur le trône après Conar, qui avoit ſuccédé à ſon oncle. Il eut tant de reconnoiſſance pour Argard qui avoit gouverné l'état ſous le regne de ſon prédéceſſeur, & que les grands du royaume avoient mis en priſon, à cauſe de ſes débauches, qu'il le fit grand adminiſtrateur de la juſtice. Argard fut tué dans l'exercice de ſon emploi: ce qui outra ſi fort le roi, qu'il fit mourir plus de trois cens de ceux qui avoient eu part à cet aſſaſſinat. Il gouverna l'Ecoſſe trente-trois ans, & fut malheureuſement aſſaſſiné par un Hibernois joueur de flute, qui couchoit dans ſa chambre. On prétend que ce fut vers l'an 194. Tous ces faits ſont aſſez mal appuyés. * Buchanan, *hiſt. d'Ecoſſe.*

ETHODE II, fils du précédent, fut roi après ſes oncles Satraël & Donald I. Il avoit ſi peu d'eſprit & d'inclination pour les bonnes choſes, que les grands furent obligés d'envoyer dans toutes les provinces de ſages lieutenans pour l'adminiſtration des affaires. Ce prince mena une vie fainéante l'eſpace de 30 ans ou environ; & fut tué par ſes gardes l'an 231. On aſſure qu'il ne regna que 16 ans. * Du Chêne, *l.* 3, *p.* 161.

ETHON, *cherchez* ÆTHON.

ETHRA (*Æthra*) fille de Pitthée, roi de Trezène, devint groſſe d'Egée, roi d'Athènes, qui étoit logé chez ſon pere. Son amant étant obligé de retourner en Attique, & la laiſſant enceinte, lui ordonna, que ſi elle accouchoit d'un fils, elle le lui envoyât lorſqu'il ſeroit grand. Il lui laiſſa une épée & des ſouliers, par le moyen deſquels ce fils pût ſe faire reconnoître. *Voyez* THESÉE. * Plutarque, *vie de Théſée.* Ovide, *ep.* 10 *d'Ariadne à Theſée.*

ETHRA (*Æthra*) fille de Thétis & de l'Océan, épouſa Atlas, & fut mere de Hyas & de ſept filles. Ce Hyas paſſant dans la Libye, & ayant été malheureuſement dévoré par un lion, ſes ſœurs en jetterent tant de larmes, qu'elles moururent de douleur. Jupiter voulant récompenſer leur tendreſſe, les métamorphoſa en ſept étoiles que nous appellons *pluvieuſes*, & que les Grecs nommoient *Hyades*, & les Latins *Sucules Suculæ*, non pas de *Sus*, fauſſe étymologie, que Tyron imputoit aux Latins, & les accuſoit de dériver le mot ὑάδες de ὗς, *ſus*, au lieu qu'il vient de ὕειν, *pleuvoir.* Aulu-Gele ſoutient que *ſuculæ* eſt formé du nom grec ὑάδες, en changeant l'eſprit âpre en S.

ETHRIGE (Georges) Anglois, floriſſoit dans le XVI ſiécle, vers l'an 1584, & enſeignoit la langue grecque dans l'univerſité d'Oxfort, lorſque l'Angleterre ſe ſépara de l'égliſe romaine. Sur le refus qu'il fit d'entrer dans le ſchiſme, il fut mis en priſon, & il en ſortit après de longues ſouffrances. Outre les langues, il ſavoit la médecine & les belles-lettres, & compoſoit avec beaucoup de facilité en proſe & en vers. Il publia divers recueils en latin, en grec, en hébreu & en anglois; & traduiſit du grec en latin les œuvres de S. Juſtin martyr, &c. * Sandere, *in monarch.* Pitſeus, *de ſcript. angl.* Le Mire, *de ſcript. ſæc. XVI*, &c.

ETHUSE (*Æthuſa*) iſle proche de Sicile. Pline

a cru que c'est la même qu'Ægula. Mais Ptolémée fait voir que ce sont deux isles différentes. En effet, Fazel & d'autres auteurs disent qu'Æthuse a aujourd'hui le nom de Limoza; & que Favoguana est celui d'*Ægusa*.

ETIENNE (S.) ancienne abbaye de la ville de Dijon, dont l'église a été autrefois la premiere & la seule dans l'ancienne ville de Dijon, fut bâtie, à ce que l'on prétend, l'an 343, c'est-à-dire, aussitôt que l'exercice de la religion chrétienne fut permis librement, & que l'on commença à bâtir des églises publiquement dans les lieux où il n'y avoit auparavant que des cryptes ou chapelles sous terre. L'an 443 cette église fut du nombre de celles ausquelles les évêques assemblés à Besançon distribuerent une partie du sang qui avoit coulé d'un os du bras de S. Etienne, & que Célidonius, archevêque de cette ville, avoit reçu de l'empereur Théodose *le Jeune*. Cette église de S. Etienne fut desservie dans son premier état par des clercs tirés de la cathédrale de Langres, & ces clercs vivoient en communauté. C'est ce que M. l'abbé Fyot prouve au long dans l'histoire qu'il a faite de cette église, & qui a été imprimée en 1696, *in folio*, à Dijon. Cette communauté de clercs avoit été établie, & fut entretenue & gouvernée par les évêques de Langres, dont la ville de Dijon a dépendu pour le spirituel jusqu'à ces derniers temps. Cette église a passé par trois états différens, & elle est aujourd'hui dans un quatriéme. Elle a d'abord été desservie, comme on vient de le dire, par une congrégation de clercs logeans & vivans en commun; à ce premier état a succédé celui d'une abbaye de clercs-chanoines, & à celui-ci le titre d'une abbaye de chanoines réguliers, depuis mise en commende, & enfin sécularisée, & en 1725 unie à l'évêché de Dijon, qui a été démembré de celui de Langres, & dont la bulle d'érection n'est néanmoins que du 9 avril 1731, sous le pontificat de Clément XII. Le premier état de l'église de S. Etienne a été depuis l'an 343, jusqu'en l'an 1113, pendant lequel temps elle a eu pour prevôts ou abbés Betto I, Agenus, Baldo, Betto II, Helgaudus, Hélie, Garnier I, Raterius, Teudon, Beraud, Garnier de Mailly, II du nom, Garnier le Riche, III du nom, Garnier Blaisy, IV du nom, treizieme abbé ou prevôt. Dans le second état, depuis l'an 1113, jusqu'en 1613, durant lequel espace la régle de S. Augustin a été mise & observée dans cette église: elle a eu vingt-six abbés réguliers, dont le dernier a été Antoine Chambellan, d'une bonne & ancienne famille de Dijon, mort le 17 décembre 1509. Le premier abbé commendataire fut Claude de Husson de Tonnerre, fils de *Charles* de Husson, comte de Tonnerre, & d'*Antoinette* de la Trimouille; & le dernier, qui fut le neuviéme, a été André Fremyot, qui après avoir tenu cette abbaye en qualité d'abbé commendataire ou d'administrateur perpétuel, commença le 24 décembre 1613 de la tenir en qualité d'abbé titulaire séculier, ensuite de la publication de la bulle de sécularisation de cette église octroyée par le pape Paul V. André Fremyot mourut le 13 mai 1641, & l'abbaye de S. Etienne passa successivement à Jacques de Nuchese, III du nom, & à Claude Fyot, qui n'est mort qu'en 1721, & dans le temps que l'on parloit déja d'unir cette abbaye à l'évêché que l'on avoit dessein de former à Dijon, ainsi que nous le voyons exécuté. *Voyez* DIJON.

☞ ETIENNE DE CAEN (*Saint*) abbaye de l'ordre de S. Benoît, située dans le fauxbourg de son nom, appellé *Bourg-l'abbé*, dans la ville de Caën, & fondée par Guillaume, duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre, & surnommé le Conquérant. Comme il avoit épousé sans dispense Mathilde, fille du comte de Flandre, sa parente à un degré prohibé, ils eurent recours l'un & l'autre au pape Nicolas II, qui leur accorda l'an 1059 la permission nécessaire pour demeurer dans leur mariage, en leur enjoignant par pénitence de fonder deux abbayes, à quoi ils satisfirent, Guillaume en bâtissant l'abbaye de S. Etienne, & Mathilde celle des religieuses bénédictines de la Trinité de Caën. Le livre intitulé *Neustria pia* fait connoître que pendant que l'on bâtissoit l'abbaye de S. Etienne, Lanfranc prieur du Bec en fut le premier abbé l'an 1066, & qu'après que le duc Guillaume eut subjugué l'Angleterre, ce qui arriva l'an 1070, il fit ce même Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, & donna la place qu'il tenoit à Guillaume surnommé *bonne ame*, religieux de cette maison, sous lequel tous les bâtimens furent achevés. L'église de cette abbaye a l'air d'une belle & vaste cathédrale, ayant 17 piliers de chaque côté dans sa longueur, avec des bas côtés ou corridors à double voute, & 16 chapelles autour du chœur. Les deux grosses tours de son portail portent deux belles pyramides de pierres fort hautes: mais la grande pyramide du milieu de la croisée de cette magnifique église, fut détruite l'an 1562 par les P. R. qui détruisirent aussi tous les bâtimens claustraux de l'abbaye, où ils n'épargnerent que ceux du palais du duc, que les religieux ont habités jusqu'à ce qu'ils aient achevé ce magnifique bâtiment qui n'a été fini que depuis quelques années, & qu'ils habitent présentement. L'église de S. Etienne regarde la place de la croix qui sert de marché un des jours de chaque semaine. Elle fut achevée de bâtir en l'an 1069 avant la conquête d'Angleterre. Elle fut dédiée en l'an 1073, ou selon d'autres en 1077, ou selon d'autres encore en 1081. Elle fut dotée en l'an 1082, quoiqu'il paroisse par la charte de confirmation de la fondation de cette abbaye, accordée par Henri II, roi d'Angleterre, & duc de Normandie, qu'avant la dédicace de cette église, & dans la dédicace même, on lui fit plusieurs donations. Mais toutes ces donations, & toutes celles qui lui furent faites ensuite, furent autorisées, approuvées & confirmées en l'an 1082. Le duc Guillaume, qui mourut au mois de septembre 1087, fut enterré dans cette abbaye qu'il avoit fondée: son tombeau fut démoli par les protestans l'an 1562; mais depuis, il fut rétabli par les soins de dom Jean de Baillehache & de dom Mathieu de la Dangie, religieux de S. Etienne, qui en 1642 le remirent en l'état où l'on le voyoit ces jours passés. Cette abbaye porte les mêmes armes que la province de Normandie, c'est-à-dire, *de gueules à deux léopards d'or*. Elle est exempte de la jurisdiction épiscopale, & elle a une officialité avec jurisdiction particuliere sur douze paroisses. Il y a une bulle du pape Clément VIII en 1383 pendant le schisme d'Avignon, & qu'Urbain IV étoit à Rome, par laquelle il accorde à Robert de Chambray, abbé de S. Etienne de Caën, & à ses successeurs, le droit de porter les habits pontificaux. Cette abbaye vaut plus de 60000 livres de revenu, & paye 1050 florins à Rome. * Le P. Du Moustier, dans la *Neustria pia*. M. Huet, *orig. de Caën, seconde édition. Mémoire manuscrit* de M. l'abbé Beziers.

ETIENNE (S.) le premier des sept diacres, choisis par les apôtres l'an 33 de J. C. avoit été élevé dans l'école de Gamaliel. Les Juifs s'éleverent contre lui; mais ne pouvant résister au Saint Esprit qui parloit par sa bouche, ils gagnerent de faux témoins, qui l'accuserent de blasphemer contre le temple & contre la loi. Il fut cité en pleine assemblée, où il se défendit avec courage, & reprocha aux Juifs leur endurcissement, & leur impiété. Ces reproches les mirent en fureur, & le saint diacre mourut assommé de pierres, s'étant écrié qu'il voyoit les cieux ouverts, & Jesus assis à la droite de son pere. Durant ce tourment il pria pour ses persécuteurs; & ayant été le premier de ceux qui moururent pour la confession du nom de Jesus-Christ, il lui offrit son sang pour ceux mêmes

qui le répandoient. Les hérétiques supposerent dans les premiers siécles, des révélations sous son nom : mais les fidéles les rejetterent, & témoignerent tant de dévotion pour ce saint lévite, qu'on lui bâtit des oratoires, comme celui que lui éleva S. Martial, dans les Gaules. L'invention de ses reliques se fit l'an 415, sous l'empire d'Honorius & de Théodose *le Jeune* ; & Orose fut le premier qui en porta en occident. Ce qui se voit dans les œuvres de S. Augustin, & par les actes de cette translation, rapportés par Metaphraste, Lippoman & Surius, sous le 3 août, & par les auteurs allégués par le cardinal Baronius sous les années 34, 44, 74, 415, 416, 439, &c. * *Actes des apôtres*, *c.* 6 & 7. Lucien, *invent. corp. S. Steph.* S. Augustin, *l.* 22, *de civit. &c.*

PAPES.

ETIENNE I (saint) succéda l'an 254 ou 255, à Lucius évêque de Rome, & gouverna cette église pendant deux ans. Au commencement de son pontificat il fut consulté par Faustin, & par les évêques de la province de Lyon, touchant Marcien évêque d'Arles, qui s'étoit joint à la secte des novatiens. Etienne ayant négligé de leur faire réponse, saint Cyprien lui écrivit de satisfaire au desir des évêques des Gaules, & d'envoyer des lettres dans la province, & particulierement au peuple de la ville d'Arles, par lesquelles il déclareroit Marcien excommunié, & leur manderoit d'élire un autre évêque en sa place. Quelque temps après, des évêques d'Espagne, Basilide, évêque de Léon, & Martial évêque d'Astorgue, déposés par les évêques d'Espagne, eurent recours à Etienne, & demanderent à être admis à sa communion, afin de se faire rétablir dans leur siége. Il les reçut; & ces évêques étant retournés en Espagne, firent tous leurs efforts pour rentrer dans leurs églises. Les évêques d'Espagne s'y opposerent, & S. Cyprien approuva leur conduite, assurant qu'Etienne avoit été surpris. Ce fut sous le pontificat d'Etienne que la question sur la validité du baptême donné par les hérétiques fut agitée. Etienne décida nettement qu'il ne falloit rien innover, & en suivant la tradition recevoir tous les hérétiques, par la seule imposition des mains, sans les rebaptiser, pourvû qu'ils eussent reçu le baptême au nom de la sainte Trinité, & avec de l'eau. S. Cyprien & Firmilien s'opposerent ouvertement à cette décision, contraire à la pratique de leurs églises. Etienne en fut si fort irrité, qu'il refusa de donner la communion & même l'hospice aux députés des évêques d'Afrique. Etienne est mis au nombre des martyrs : on a même des actes de son martyre; mais ils sont visiblement supposés, & il paroît par la vie de S. Cyprien, écrite par le diacre Ponce, qu'il n'avoit pas souffert le martyre, comme son successeur Sixte II; aussi n'est-il pas mis dans l'ancien catalogue de Bucherius, au rang des évêques de Rome qui ont été martyrs. Il mourut néanmoins l'an 257, dans le temps de la persécution de Valérien. Les actes de son martyre portent que ce pontife, prévoyant une horrible persécution, disposa les fidéles à la souffrance, pourvut au gouvernement de l'église, & se retira dans une des catacombes qui servoient de retraite aux fidéles durant ces temps fâcheux; qu'en un seul jour il y baptisa cent huit personnes, les confirma par le signe du sacré mystere, & offrit pour eux le sacrifice, auquel ils participerent; qu'il y rendit aussi la vue à une fille aveugle, & la convertit aussi bien que son pere; qu'il fut pris par ordre de l'empereur Valérien, & sacrifié par ses satellites dans le lieu où il offroit lui-même le sacrifice de la messe, le 2 août de l'an 257; mais on ne peut faire aucun fond sur ces actes fabuleux. On lui attribue deux épîtres décrétales, qui sont certainement supposées. S. SIXTE II lui succéda. * S. Cyprien, *ep.* 66, 67, 74, 75. *Vie de S. Cyprien*, *par* Ponce. Baronius, *A. C.* 256, 257, *&c. & au martyrol. au* 2 *août.* Louis-Jacob, *bibl. pontif. &c.* Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. des trois premiers siécles.*

ETIENNE II, succéda le 27 mars 752, à Zacharie. Son pontificat ne fut que de trois ou quatre jours; & c'est pour cette raison que la plupart des anciens auteurs, ou ne l'ont pas voulu mettre au catalogue des papes, ou l'ont confondu avec Etienne III, qui tint le siége après lui, mais que l'on appelle Etienne II. * Baronius, *A. C.* 752. Onuphre & Genebrard, *en la chron.* Ciaconius, *en sa vie. Tom. III*, *conc. in Steph. II.* Maturus, *annot. sur S. Anton. part.* 5, *tit.* 12, *c.* 1, § 3.

ETIENNE III, Romain, fils de Constantin, fut mis sur le siége de S. Pierre, après la mort d'Etienne II, l'an 752. Au commencement de son pontificat, Astolfe, roi des Lombards, après s'être rendu maître de l'exarchat de Ravenne, & de plusieurs places jusqu'à Rome, prétendit assujétir cette ville; & marchant à la tête de ses troupes, il envoya sommer les Romains de lui payer le tribut d'un écu d'or par tête. Le peuple le supplia de laisser les terres de l'église en paix, & eut recours à la protection de Constantin *Copronyme* empereur. Mais le prince Lombard se moqua de l'un & de l'autre : desorte que le pontife se retira vers le roi Pepin en France. Pepin lui envoya deux des principaux de sa cour, l'évêque Rodigandus & le duc Ancaire, pour le conduire. Il le reçut avec un plaisir extrême, & le traita avec grand honneur; non pas toutefois jusqu'à marcher à pied, à côté de lui, & à tenir la bride de son cheval, comme le dit Anastase. Etienne a écrit qu'étant malade à l'extrémité dans l'abbaye de S. Denys, il se fit porter sous les cloches, pour demander la santé à Dieu; & que dans une vision qu'il eut, il fut guéri par l'intercession de S. Denys, qui lui apparut entre S. Pierre & S. Paul. Ce fut l'an 754, & dans l'église de S. Denys, que le pape Etienne sacra Pepin, avec sa femme & ses deux fils Charles & Carloman. Pepin avoit déja été sacré deux ans auparavant par S. Boniface de Mayence; mais il crut apparemment devoir faire réitérer cette cérémonie, pour affermir davantage son autorité. La même année 754, Pepin passa en Italie, & assiégea dans Pavie Astolfe, qui se soumit à tout ce qu'on voulut, & qui, pour éviter sa ruine entiere, promit de rendre, outre les terres de l'église qu'il avoit usurpées, l'exarchat que le roi ajouta au domaine de S. Pierre. Mais Pepin n'eut pas plutôt repassé les monts, que le Lombard se moquant de ses promesses, alla mettre le siége devant Rome, après avoir fait un épouvantable ravage aux environs, où il ruina tout par le fer & par le feu, sans épargner même les églises, & les tombeaux des saints martyrs. Alors Etienne eut recours à son protecteur, & lui écrivit trois lettres que nous avons encore, les plus pressantes & les plus soumises que l'on puisse imaginer. Il en écrivit même une au nom de S. Pierre. Le roi repassa en Italie, & obligea Astolfe à exécuter ce qu'il avoit promis. Ainsi l'exarchat de Ravenne, appellé aujourd'hui *la Romagne*, avec la Pentapole, c'est-à-dire, Ancone, les quatre villes du Picentin, & quelques autres, furent soumises à la puissance du pape Etienne III, qui mourut le 6 avril de l'an 757, après avoir gouverné 5 ans & 28 jours. Paul I lui succéda. On a cinq lettres de ce pape, avec des priviléges accordés à l'abbaye de S. Denys, & un recueil de quelques constitutions canoniques qu'il fit à Quersi, pour répondre aux questions qui lui avoient été proposées par les moines du monastere de Bretigni. Ce recueil contient 19 réglemens, la plupart tirés des décrets des papes & des conciles précédens. Il y en a un touchant le baptême, dans lequel il excuse un prêtre, qui, dans la nécessité, n'ayant point d'eau, avoit baptisé avec du vin; mais l'intelligence de ce réglement est assez difficile, parceque ces termes qu'on y lit, *Infantes sic per-*

maneant in ipso baptismo, paroissent avoir été ajoutés; auquel cas le pape excuse bien le prêtre, mais ne déclare rien sur la validité du baptême; ce qui est la même chose que dire qu'il est nul. Valafride rapporte que ce pape introduisit en France le chant romain, & cela paroît par les capitulaires de Charlemagne. * Baronius, *A. C.* 752, *n.* 10, 11, *&c.* Sigebert. Adon, *en sa chron.* Platine, *hist. des papes.* Anastase, &c. Du Pin, *bibl. des aut. ecclés. du VIII siécle.*

ETIENNE IV, Sicilien de nation, qui étoit né à Rome, sous le pontificat de Grégoire III, & avoit été fait par le pape Zacharie, prêtre titulaire de sainte Cécile, fut élu pape le 3 août l'an 768, après que Constantin, frere de Toton, duc de Nepi, que ce seigneur avoit intrus par violence sur le saint siége, eut été chassé, & que Philippe, prêtre & moine, qui avoit été élu pour être mis sur le saint siége, y eut renoncé. Etienne IV s'étant mis en possession du saint siége, Constantin fut déposé. Ses partisans furent traités cruellement, & la fureur fut portée si loin, que l'on alla dans le monastere où il s'étoit renfermé, pour lui arracher les yeux. Valdipert, prêtre, voulut aussi se saisir de Christophe primicier, & des principaux de la ville de Rome, pour les livrer aux Lombards; mais on lui opposa un vicomte, qui s'étant mis à la tête du peuple, le prit prisonnier, & lui fit crever les yeux. Pendant tous ces troubles, Etienne écrivit en France, pour prier le roi d'envoyer à Rome des évêques, afin de régler dans un concile les affaires qui concernoient les églises de Rome. Serge, député de ce pape, trouva Pepin mort, & rendit sa lettre à ses fils Charles & Carloman, qui envoyerent douze évêques François à Rome, lesquels y tinrent un concile avec les évêques d'Italie, devant lequel on amena Constantin tout aveugle qu'il étoit. Le premier jour il demanda pardon au concile, & dit pour s'excuser qu'il avoit été forcé par le peuple : mais le lendemain il se défendit, en soutenant qu'il n'étoit pas nouveau que des laïcs fussent élevés à l'épiscopat. Les évêques, irrités de cette défense, le firent battre & chasser de l'église. Le concile examina ensuite toute cette affaire, & déclara nulles les ordinations qui avoient été faites par Constantin : il traita aussi du culte des images, & le soutint contre le concile tenu en Gréce. Les choses étant ainsi réglées, Etienne demeura paisible possesseur du saint siége. Il eut néanmoins quelques affaires avec Didier, roi des Lombards, pour l'archevêché de Ravenne, qui vaqua par la mort de Serge. Ce prince avoit fait mettre en sa place un nommé Michel. Etienne l'en voulut faire sortir comme intrus, & il fut enfin chassé & envoyé à Rome par l'ordre de Charles, roi de France; mais Didier fit crever les yeux à Christophe & à Serge qui le sommoient de la part du pape, de rendre à l'église ce qui lui appartenoit, & fit même mourir Christophe. Ce pape mourut le dernier janvier 772. On a trois lettres de lui dans la collection des conciles, & deux dans le code Carolin. Il eut pour successeur ADRIEN I. * Anastase; Platine; Baronius, *A. C.* 768. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiast. du VIII siécle.*

ETIENNE V, pape, Romain, élu après Léon III, vint en France d'abord après son exaltation; & sacra à Reims l'empereur Louis *le Débonnaire*, avec sa femme Hermengarde. Etant de retour à Rome, il y mourut, n'ayant tenu le siége que sept mois & 3 jours, depuis le 22 juin de l'an 816, jusqu'au 25 janvier de l'an 817. PASCHAL I lui succéda. * Baronius, *A. C.* 816, *n.* 96, 98, 100, 817, *n.* 1. Thegan, *de gest. Lud. imp. c.* 16, 17, 18.

ETIENNE VI, dit auparavant *Basile*, étoit Romain, & fut élu après *Adrien* III, le 27 mai de l'an 885. Il écrivit avec un courage invincible à Basile *le Macédonien*, empereur d'Orient, pour défendre les papes ses prédécesseurs contre les calomnies de Photius. Sa lettre fut rendue à Léon, successeur de Basile, qui avoit chassé Photius du siége de Constantinople, & fait élire en sa place Etienne son propre frere. Cette élection fut approuvée par les évêques Grecs, qui n'avoient point voulu reconnoitre Photius, & qui écrivirent à Etienne au sujet des évêques ordonnés par Photius. Là dessus le pape leur répondit, que les ordinations faites par Photius etoient nulles, que cependant par condescendance il auroit pour eux toute la considération possible, & qu'il envoyoit deux légats pour voir avec eux ce qui pourroit se faire. Quelques auteurs ont cru qu'il avoit reconnu Etienne I legitime patriarche de Constantinople, quoiqu'il eût reçu les ordres sacrés de Photius, usant en cela de dispense avec lui; mais il n'en paroît rien dans les lettres qu'Etienne écrivit aux évêques Grecs. Après la mort de Charles *le Gros*, qui arriva en 888, Etienne reconnut Gui, duc de Spolete, pour roi d'Italie, & pour empereur. Etienne a écrit une lettre à l'empereur Basile, & deux lettres aux évêques Grecs. On a encore une lettre qui porte son nom, écrite à l'évêque de Metz, dans laquelle il décide que l'on peut donner les ordres sacrés à un clerc qui a perdu un doigt, & un fragment d'une lettre écrite à Foulques, archevêque de Reims, en faveur de Teutboldus, élu évêque de Langres. La lettre que l'on suppose qu'il a écrite en faveur de l'église de Narbonne, contre l'église de Tarragone, est une piece fausse. On met sa mort au mois de mai de l'an 891, après un pontificat de six ans & quelques jours. FORMOSE lui succéda. * Du Chêne, *vies des papes.* S. Antonin. Volaterran. Sigebert. Onuphre. Ciaconius. Platine, &c. Du Pin, *bibl. des aut. ecclés. du IX siécle.*

ETIENNE VII, que l'on nomme communément Etienne VI, fut mis sur le siége pontifical avant le mois d'août 896, lorsqu'on eut chassé Boniface qui s'étoit intrus, après la mort de Formose. Etienne fit déterrer le corps de Formose, le fit revêtir & dépouiller de ses habits pontificaux; & après lui avoir fait couper les trois doigts avec lesquels il donnoit la bénédiction, il le fit jetter dans le Tibre, déclara nulles toutes les ordinations faites par ce pape, & tint ensuite un concile à Rome, où il fit approuver sa conduite cruelle. L'an 900 ce pape fut mis en prison, par la faction des grands de Rome, & y fut étranglé. On a deux lettres de lui à deux archevêques de Narbonne; mais l'une & l'autre paroissent supposées. ROMAIN I du nom, qui lui succéda, révoqua ce que son prédécesseur avoit fait contre la mémoire de Formose. * Platine. Onuphre. Baronius, *A. C.* 897, *n.* 1, 900, *n.* 6. Du Chêne, *vies des papes.* Louis Jacob, *bibl. pontif.* Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du IX siécle.*

ETIENNE VIII, succéda au pape *Léon* VI. Nous ne trouvons pas qu'il ait rien fait de mémorable durant deux ans un mois & quinze jours qu'il tint le pontificat. Il mourut l'an 931, & JEAN XI lui succéda. * Luitprand. Sigebert. Baronius, &c.

ETIENNE IX, succéda à Léon VII, l'an 939. Comme il étoit Allemand de nation, les Romains le prirent en aversion, le maltraiterent jusqu'à lui découper le visage, & le défigurerent de telle sorte, qu'il n'osoit paroître en public. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims. Il envoya l'an 942 un légat en France, chargé de lettres adressées aux seigneurs révoltés contre Louis *d'Outremer*, pour les porter à reconnoître leur roi, avec menace d'excommunication s'ils ne satisfaisoient pas avant Noël. Etienne mourut cette même année 942, au commencement de décembre, après avoir tenu le saint siége 3 ans 4 mois & quelques jours. Martin II lui succéda. * Baronius, *an.* 940. Platine, S. Antonin, Volaterran. Du Chêne. Fleury, *hist. eccl.* l. LV, n. 23 & 35.

ETIENNE X, appellé auparavant *Frédéric*, étoit fils de Gozzelon, surnommé *le Grand*, & frere de

Godefroi *le Barbu*, duc de Lorraine, & succéda le 2 août de l'an 1057, au pape *Victor* II. Ce jour étoit celui de l'invention des reliques de S. Etienne, dont il prit le nom. Léon IX l'avoit envoyé à Constantinople à l'empereur Constantin XI, surnommé *Monomaque*. A son retour il se fit religieux au Mont-Cassin, & fut élu abbé de ce monastere en 1057. Lorsqu'on le mit sur le siége pontifical, il permit aux bénédictins du Mont-Cassin d'élire un abbé; mais il ne voulut point qu'il lui succédât pendant sa vie. Ce pape remplit le siége depuis le 2 d'août 1057, jusqu'au 29 mars, ou, selon d'autres, jusqu'au 28 avril 1058, qu'il mourut à Florence, où il étoit allé voir son frere Godefroi, qui avoit épousé Béatrix, marquise de Toscane, & veuve de Boniface. Plusieurs miracles qui se firent à son tombeau, furent un illustre témoignage de sa sainteté. On a deux lettres de ce pape, l'une à l'archevêque de Reims, & l'autre à Pandulphe, évêque de Marsi. NICOLAS II lui succéda. * Léon d'Ostie, *lib.* 2, *cap.* 8; *lib.* 3, *c.* 101. Platine. Ciaconius, *en sa vie.* Baronius. Possevin. Du Chêne. Du Pin, *bibl. des auteurs ecclés. du XI siécle.* D. Rivet, *histoire littér. de la France*, tome III.

PATRIARCHES D'ANTIOCHE.

ETIENNE, I de ce nom, patriarche d'Antioche, dans le IV siécle, avoit été chassé du clergé par S. Eustathe, parcequ'il soutenoit les erreurs d'Arius. Sa disgrace le rendit considérable entre les Ariens, qui l'éleverent sur le siége d'Antioche, après Placide, vers l'an 345. Il fut un des chefs de ce parti contre S. Athanase, défenseur de la foi orthodoxe, & accompagna ses collégues au concile de Sardique en 347. Mais les évêques d'Orient s'étant séparés d'avec les occidentaux, se retirerent à Philippes, ville de Thrace, où ils tinrent un conciliabule, & dresserent une nouvelle profession de foi. Etienne fut un de ceux qui furent excommuniés, & déposés par le concile de Sardique. Euphratas, évêque de Cologne, & Vincent de Capoue, furent envoyés peu de temps après, par les peres du concile de Sardique, à l'empereur Constance, qui étoit à Antioche, & lui porterent des lettres de Constant son frere. Etienne, qui étoit très-habile fourbe, voulut les perdre; & pour en venir plus facilement à bout, il gagna, par le moyen de ses clercs, une courtisanne qu'on fit entrer la nuit dans la chambre d'Euphratas; mais la fourbe ayant été découverte, Etienne fut chassé de son siége l'an 348, & l'eunuque Léonce fut mis en sa place. * S. Athanase, *ep. ad Solit.* Theodoric, *l.* 2, *c.* 9 & 10. Baronius, *A. C.* 343, 348, *&c.*

ETIENNE II, patriarche d'Antioche, fut élu l'an 477, évêque de cette ville par les catholiques, & fut chassé de son siége l'an 478, par le tyran Basilisque, qui remit Pierre le Foulon sur le siége d'Antioche. Mais Zenon, après avoir vaincu Basilisque, rétablit Etienne. Néanmoins Pierre le Foulon, qui étoit toujours demeuré à Antioche, y entretint un parti d'eutychiens, qui attaquerent Etienne comme il étoit à l'autel, le percerent de coups, & jetterent son corps dans la riviere, l'an 479. C'est ce qui l'a fait mettre au rang des martyrs, & célébrer sa fête au 25 d'avril. * Liberat. Evagre, *hist. lib.* 3. Theodore le lecteur. Baronius. Baillet, *vies des saints*, *mois d'avril.*

ETIENNE III lui succéda, & mourut l'an 482.

PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

ETIENNE, I de ce nom, patriarche de Constantinople, étoit fils de l'empereur *Basile*, & frere de *Léon* VI. Il fut mis en la place de Photius l'an 886; & parcequ'il avoit reçu les ordres sacrés de ce dernier, on douta si son ordination étoit véritable, & l'on consulta là-dessus le pape Etienne VI, qui ne répondit rien de positif. Cependant Etienne, dont nous parlons, demeura en possession du siége de Constantinople, s'acquit beaucoup d'estime par son zèle & par sa piété, & mourut en odeur de sainteté l'an 893. * Banduri, *imp. orient. l.* 8, *com.*

ETIENNE II, succéda l'an 925, à Nicolas le Mystique, & mourut en 928. * Banduri, *imp. orient. l.* 8, *com.*

PATRIARCHE DE JERUSALEM.

ETIENNE, patriarche de Jérusalem, étoit auparavant abbé de S. Jean en la vallée-lès-Chartres, qui étoit une abbaye fondée par Yves de Chartres. Il avoit été vidame de cette même ville, & avoit l'honneur d'appartenir à Baudouin, roi de Jérusalem. Etant venu dans cette ville pour quelques affaires, il fut mis sur le siége pontifical, l'an 1128. Il mourut deux ans après. * S. Bernard, *ep.* 82. Guillaume de Tyr, *l.* 13, *c.* 25. Baronius, *A. C.* 1128, 1130.

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES, évêques & abbés.

ETIENNE, évêque d'Ephèse, qui assista au concile général de Chalcédoine, est, selon quelques-uns, l'auteur de la premiere collection grecque du droit canon, ou du code des canons de l'église universelle qui fut cité dans le concile de Chalcédoine, tenu en 451. Nous avons parlé de ces collections dans l'article du DROIT CANON. * Doujat, *hist. du droit canon.*

ETIENNE, évêque d'Hiérapolis, écrivain de la vie de S. Golauduch, martyr, comme l'assurent Evagre & Nicephore, fut martyrisé par les Perses: ce que ces auteurs ont remarqué aussi-bien que Theophylacte, dans l'histoire de l'empereur Maurice. * Evagre, *l.* 6, *c.* 19. Nicephore, *l.* 18, *c.* 22. Theophilacte, *l.* 5, *c.* 12.

ETIENNE, archevêque de Sioun en Arménie, vivoit dans le septiéme siécle. Il étoit schismatique, mais grand philosophe, controversiste & orateur. Il savoit la langue grecque, puisqu'on lit dans un calendrier arménien, qui est à la bibliothéque du roi, que cet Etienne a traduit les traités de la formation ou de la structure & de la nature de l'homme, composés par S. Grégoire de Nysse. Etienne est mis au nombre des martyrs par les schismatiques, parcequ'il fut tué par une femme adultere à qui il reprochoit ses désordres. * Extrait du calendrier cité, traduit par M. l'abbé de Villefroi. Dans la notice des manuscrits arméniens qui sont à la bibliothéque du roi, on cite du même Etienne, 1°. un sermon contre les hérétiques (c'est-à-dire, selon ce prélat, ceux qui reconnoissent deux natures en Jesus-Christ.) 2°. Réponse d'Etienne, évêque des Siouniens, à la lettre du patriarche d'Antioche sur la profession de foi touchant les deux natures, les deux volontés & les deux opérations en Jésus-Christ.

ETIENNE, évêque de Liége dans le dixiéme siécle, étoit d'une famille alliée à la couronne de France. Charles *le Simple* le reconnoît dans un diplôme, où il s'exprime ainsi: *STEPHANI venerabilis Tungrorum episcopi, nostræ consanguinitatis affinis dilectissimi.* Il étoit aussi oncle maternel de S. Gérard, abbé de Brogne, réformateur de plusieurs monasteres dans la Belgique, qui descendoit d'une des premieres noblesses du pays de Namur. Etienne fut envoyé jeune à l'école du Palais, où il étudia les lettres sous le philosophe Mannon. Il se retira depuis dans le clergé de Metz, & devint chanoine de la cathédrale. Il étoit, comme on le croit, abbé de S. Mihel en Lorraine en 888, lorsque se tint le concile de Metz, & l'on conjecture qu'il est cet *abbé respectable* qui y assista. Il fut ordonné évêque de Tongres ou de Liége, à la mort de Francon en 903. Il signala le commencement de son épiscopat par le rétablissement de quelques monasteres détruits par les Normans; & en 908 il obtint du roi

Louis, fils d'Arnoul, la confirmation de toutes les donations faites à son église par les empereurs & les rois précédens. En qualité d'évêque de Liége, il se trouvoit aussi abbé de Laubes, dont l'abbaye étoit réunie à son évêché : & l'église de ce monastere ayant été renouvellée, il en fit la dédicace avec Dodilon, évêque de Cambrai. Il mourut le dix-neuviéme jour de mai 920, après dix-huit ans d'épiscopat. Ce prélat étoit très-vertueux & savant. 1. On a sous son nom une vie de S. Lambert ou Landebert, évêque de Tongres, déja écrite par Godescalc, diacre de la même église, mais que notre prélat retoucha, & à laquelle il ajouta une préface par laquelle il adresse l'ouvrage à Hérimanne, archevêque de Cologne, son métropolitain. A la place de ce qu'il a retranché de cette vie par rapport aux réflexions & aux épisodes de Godescalc, il a substitué des vers de sa façon, qu'il a intercalés dans la prose. Cet ouvrage se trouve dans Surius, & dans le tome I de l'histoire de Liége par Chapeauville. Le P. Mabillon, dans ses actes bénédictins, n'a donné que la préface d'Etienne. 2. On donne au même une prose sur S. Lambert, ou selon d'autres, un office pour la fête du même saint; un autre office de la sainte Trinité; un troisiéme pour la fête de l'invention du corps de S. Etienne, premier martyr; & une espéce de breviaire, où le prélat avoit recueilli avec choix l'office propre pour chaque heure canoniale de tous les jours de l'année; les leçons avec leurs répons, les capitules, les versets, les antiennes, les collectes ou oraisons. Ces offices ne subsistent plus. 3. L'anonyme de Molck parle d'un Etienne fort habile dans la musique, sur laquelle, dit-il, il avoit composé un traité, outre plusieurs autres sur d'autres sujets. On ne doute point qu'il ne s'agisse d'Etienne, évêque de Liége. On conjecture aussi que le même est auteur d'un écrit concernant les merveilles de S. Martin, qui est conservé dans la bibliothéque de Sainte Geneviéve de Paris. * Voyez sur tout cela l'*histoire litteraire de la France*, tome VI, page 168 & suivantes.

ETIENNE, évêque du Puy en Velay, succéda à Gui, II du nom, dont il étoit neveu par sa mere *Alix* ou *Adeleïde*, fille de *Foulques* le Bon, comte d'Anjou, & femme d'ETIENNE, comte de Gévaudan. Gui l'ayant choisi de son vivant pour lui succéder, Etienne se fit sacrer par deux évêques seulement, & malgré l'opposition du clergé & du peuple, qui n'avoient point été consultés sur ce choix. Cette ordination irréguliere causa du trouble; & dans un concile que le pape Grégoire V assembla à Rome en 998, la seconde ou la troisiéme année de l'ordination d'Etienne, ce prélat fut déposé, & Théodard, moine d'Aurillac, mis en sa place. Après la fin de ce concile, il fit un voyage au Mont-Cassin, & à la priere des moines de cette maison, il retoucha les actes de S. Placide & de ses compagnons, écrits par le moine Gordien. On n'a imprimé de cet ouvrage que l'épître dédicatoire d'Etienne aux moines du Mont-Cassin, dans l'*Amplissima collectio*, &c. des PP. DD. Martenne & Durand, tome VI. Ce morceau est un des mieux écrits de ce temps-là. * Voyez l'*histoire litteraire de la France*, par quelques religieux bénédictins, tome VI, pages 511 & 512.

ETIENNE, évêque de Cologne, célébre par sa science & par sa piété, vivoit dans le X siécle. On dit qu'il écrivit quelques traités. * Coccius, *in Cat.*

ETIENNE, cardinal, dans le XI siécle, François de nation, s'étant distingué par sa piété & par sa doctrine, il fut mis par le pape Léon IX au nombre des cardinaux, vers l'an 1049. Etienne X le nomma avec deux autres, pour aller en qualité de légats à Constantinople : mais la mort de ce pontife qu'ils apprirent à Bari, les obligea de revenir à Rome, où ils se trouverent l'an 1059 à l'élection de Nicolas II. Etienne fut depuis envoyé en France & en Allemagne, & mourut au Mont-Cassin, vers l'an 1061. C'est sous cette année que le cardinal Baronius rapporte son épitaphe composée par Alphon, archevêque de Salerne. * Léon d'Ostie, *l.* 2, *c.* 8. Frison. *Gall. purp.* Onuphre. Ciaconius. Auberi, &c. D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome VIII.

ETIENNE, premier abbé de S. Laurent de Liége, dans l'onziéme siécle, fut d'abord chanoine de S. Denys à Liége, d'où il passa à S. Vanne de Verdun, où il embrassa la vie monastique sous l'abbé Richard. Après y avoir exercé l'emploi de cellérier, il fut choisi pour abbé de S. Laurent, dignité qu'il remplit pendant trente-trois ans & deux mois. Il mourut en odeur de piété au mois de janvier 1061. On a publié son épitaphe, qui ne contient rien d'intéressant. C'étoit un homme savant. Il est lui-même auteur de quelques épitaphes en vers latins, entr'autres de celle de Durand, évêque de Liége. On le fait aussi auteur de celles de S. Volbodon, prédécesseur de Durand, & de Réginard son successeur immédiat. * Voyez l'*histoire littéraire de la France*, tome VII, page 507 & 508.

ETIENNE (Saint) dit *de Muret*, fondateur de l'ordre de Grandmont, fils d'*Etienne*, comte de Thiers, & de *Candide*, vint au monde l'an 1406, dans le château de Thiers, petite ville de la basse Auvergne, sur les limites de la Limagne, vers le pays de Forez. Son pere le mena en Italie, où étant tombé malade, on le mit entre les mains de Milon, évêque de Bénévent. Depuis il conversa avec des hermites dans la Calabre, & souhaita d'établir un nouvel ordre où on menât une vie semblable à la leur. Il en obtint la permission du pape Grégoire VII; & étant revenu en France, il se retira environ l'an 1076 à Muret, dans le diocèse de Limoges, où il fonda son ordre. On le nomme *de Grandmont*, parcequ'après la mort de S. Etienne, ses religieux se retirerent à Grandmont, dans la même province de Limosin, emportant le corps de leur saint patriarche, qui étoit mort le huitiéme de février 1124. Le pape Clément III le mit au catalogue des saints, l'an 1189, à la sollicitation de Gerald Ithier, VII prieur de Grandmont, qui écrivit la vie de ce saint, qui n'avoit jamais voulu être que diacre, & portoit ordinairement sur sa tête un papier, où étoit écrite la promesse qu'il avoit faite à Dieu d'être tout à lui. Il avoit de même en son doigt un anneau, pour marque de l'alliance qu'il avoit contractée avec J. C. La vie de ce saint écrite par Ithier n'est pas exempte de fautes. Il y faut joindre la dissertation de Bollandus. L'ordre de Grandmont fut approuvé par divers papes, & la régle qui étoit très-austere, fut modérée par Innocent IV, en 1247, & par Clément V en 1309. * Baronius, *A. C.* 1126. Vincent de Beauvais, *in spec. hist. l.* 25, *c.* 26, *& seq.* Ciaconius & Genebrard, *en Greg. VII.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Baillet, *vies des saints*, *février.* Voyez l'*histoire littér. de la France*, tome X.

☞ ETIENNE, abbé de S. Airi, dans le XI siécle, étoit natif de Liége. En 1062, le B. Encelin, second abbé de S. Airi, étant mort, Etienne fut élu pour lui succéder. Etienne avoit été élevé dans ce monastere; il s'attacha à y maintenir la régularité qu'il avoit vu observer sous ses prédécesseurs. Il y réussit si bien, que son monastere devint la retraite d'un grand nombre de sujets de mérite : il eut même la satisfaction de voir les autres monasteres recourir au sien pour se choisir des abbés. Etienne mourut le 24 janvier 1084, selon la chronique de Yepez, suivie par D. Calmet & D. Mabillon. D. Ruinart place sa mort en 1076. On conserve en manuscrit dans la bibliothéque de S. Airi une vie de S. Airi, évêque de Verdun, qu'Etienne a composée. Ceux qui l'ont examinée avouent que l'auteur n'y a réussi qu'à faire voir sa dévotion envers le saint évêque. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome VIII.

☞ ETIENNE, abbé de S. Urbain, dans le XI siécle, fut un des éléves du B. Richard, abbé de S. Vanne, sous qui il paroît qu'il avoit embrassé la vie monastique. L'abbé Richard se sentant près de sa fin, désigna pour ses successeurs ceux de ses disciples qu'il crut les plus capables de maintenir la réforme dans plusieurs monasteres qu'il gouvernoit par lui-même. Etienne, qui étoit présent, fut nommé pour S. Urbain en Partois, au diocèse de Châlons sur Marne, & en fut effectivement abbé après la mort du B. Richard en 1046. Il assista en cette qualité, trois ans après, à la célébre dédicace de l'église de S. Remi de Reims, & au grand concile que le pape Léon IX y célébra en même temps. On croit qu'Etienne vécut au moins jusqu'en 1078. Il a composé des actes de S. Urbain, que D. Mabillon a vus manuscrits à l'abbaye de Cîteaux. Ces actes commencent par ces mots : *Urbanus igitur urbis Romæ episcopus*, que nous rapportons, parcequ'ils peuvent servir à distinguer l'ouvrage d'Etienne, de plusieurs autres sortes d'actes de S. Urbain qu'on a de différens auteurs. * Voyez un plus grand détail dans D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome VIII.

☞ ETIENNE, d'abord abbé de Vitteby, & ensuite de Notre-Dame d'Yorck en Angleterre, vivoit à la fin du XI & au commencement du XII siécle. Il étoit lié d'une etroite amitié avec le comte Alain, fils d'Eudes, duc de Bretagne, & accompagnoit ordinairement ce seigneur, soit à la cour, soit dans les terres qu'il avoit aux environs d'Yorck. Dégouté du monde, il se retira à Vitteby, solitude du diocèse d'Yorck, autrefois fort célébre par deux monasteres que les Danois avoient détruits. Un saint homme nommé Reinfrid, qui avoit porté les armes au service de Guillaume *le Conquérant*, y avoit rassemblé quelques solitaires avec lesquels il menoit une sainte vie, & qu'il gouvernoit sous le titre de prieur. Etienne y prit l'habit religieux en 1078, & fut ensuite chargé de l'administration du temporel. Reinfrid se déchargea encore sur lui du soin du spirituel, & le fit élire abbé quelque temps après. La jalousie du baron de Percy, & les ravages des pirates & des brigands obligerent Etienne à quitter ce lieu. Il se retira à Lestingham, monastere détruit alors, & qu'il entreprit de rétablir. Les incursions des brigands le forcerent encore à chercher une autre retraite. Il obtint du comte Alain, son ancien ami, l'église de S. Olaw, près de la ville d'Yorck, & quatre acres de terre pour y bâtir un monastere. Etienne s'y établit, & y fonda le monastere de Notre-Dame d'Yorck. Guillaume *le Roux* & le comte Alain augmenterent ensuite les biens de cette abbaye, par differentes donations qu'ils lui firent. La nouvelle église qu'on y bâtit fut dédiée à Notre-Dame d'Yorck, & donna son nom au monastere. Le roi Guillaume *le Roux* en posa la premiere pierre en 1089. Etienne gouverna son nouveau monastere avec beaucoup de sagesse & de prudence pendant 24 ans, & mourut l'an 1112. Il a écrit une relation touchant la fondation du monastere de N. D. d'Yorck, qui se trouve imprimée dans le *monasticon Anglicanum*, tome I, p. 384. * *Histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de S. Maur, *tome X*.

ETIENNE (Saint) troisiéme abbé de Cîteaux, Anglois de nation, prit l'habit de religieux dans le monastere de Shirburn ou Sherborn, sur les confins de la province de Sommerset. Il étudia les humanités, la philosophie & la théologie dans l'université de Paris. Lorsqu'il eut fini ses études, il entreprit le voyage de Rome, d'où il revint en France, & se retira dans l'abbaye de Molesme, au diocèse de Langres. Le relâchement de ce monastere obligea Robert, qui en étoit abbé, d'en sortir avec plusieurs autres religieux qui formerent un plan de vie plus parfaite, & choisirent Cîteaux comme un lieu propre à l'exécuter. Tels furent les commencemens de cette célébre réformation de l'ordre de S. Benoît dans le nouveau monastere de Cîteaux, dont S. Robert fut élu premier abbé le 21 mars 1098. Le pape l'ayant obligé de quitter l'année suivante, & de s'en retourner dans son monastere de Molesme, il fit élire abbé en sa place Alberic, & choisir Etienne pour en être prieur. Ce saint ne contribua pas peu à régler la discipline, & à dresser les statuts de ce nouvel ordre. Etienne se chargea d'en solliciter la confirmation auprès du pape Paschal II. Alberic étant mort, Etienne fut élu abbé par toute sa communauté. C'est à ce saint que l'ordre de Cîteaux est redevable de son accroissement, de sa perfection & de ses regles. Un grand nombre de disciples accoururent en foule pour se mettre sous sa conduite. La réputation de S. Bernard, qui vint se consacrer à Dieu dans cette abbaye, y attira un si grand nombre de personnes, qu'Etienne fut obligé de bâtir plusieurs monasteres, pour décharger celui de Cîteaux. Il commença par celui de la Ferté sur Grône, dans le diocèse de Châlons sur Saone, en 1113. L'année suivante il fonda celui de Pontigni, à quatre lieues de la ville d'Auxerre. En 1115 il en fit construire un troisiéme à Clairvaux, dans le diocèse de Langres, à qui S. Etienne donna S. Bernard pour premier abbé. La quatriéme fille de Cîteaux fut l'abbaye de Morimond, sur les confins de la Lorraine & de la Franche-Comté. On prétend enfin que S. Etienne eut part à la fondation de plus de 90 monasteres. Il s'appliqua à revoir & à perfectionner les statuts qu'il avoit faits, & en obtint l'approbation l'an 1119, de Calliste II. Après cette confirmation des statuts, S. Etienne se démit de sa charge, pour vaquer plus particulierement à la priere. Il mourut le 28 mars 1134. Son corps fut enterré à l'entrée de l'église de Cîteaux. Son nom a toujours été dans le nécrologe de son ordre, où l'on ne faisoit qu'une commémoraison commune aux autres morts ; ce n'est qu'assez avant dans le XVII siécle qu'on institua sa fête dans son ordre, & qu'on la fixa au 17 avril. Les religieux, sans attendre la canonisation de ce saint, ont mis la fête de S. Etienne le 15 juillet, avec octave, dans le rang des premieres. * Henriquez, *introductio ad annal. Cistercienses*. Henschenius. Baillet, *vies des saints*, 17 *avril*.

ETIENNE de la Chapelle, LVI évêque de Meaux, succéda à Hugues en 1161 sur la fin. Il étoit frere de Gautier, seigneur de la Chapelle en Brie & de Villebeon, chambellan de Louis VII & de Philippe *Auguste*, & on lui donne aussi quelquefois le surnom *de Paris*, du lieu de sa naissance. Il eut trois neveux qui furent évêques comme lui, *Pierre* de Nemours, évêque de Paris ; *Etienne* de Nemours, évêque de Noyon ; & *Guillaume* de Nemours, qui fut dans la suite évêque de Meaux. Etienne de la Chapelle fut d'abord chanoine de l'église de Sens, & assista en cette qualité au couronnement de Louis VII & de la reine Adele sa femme, fille de Thibaud IV, comte de Champagne. Il fut nommé par le pape Alexandre III, avec Guillaume, archevêque de Sens, & l'abbé de Val-Secret, pour réformer l'abbaye de S. Victor de Paris, & pour pacifier les différends élevés entre le comte de Nevers & l'abbaye de Vezelai. Etienne fut très-jaloux de conserver le droit qu'il tenoit de ses prédécesseurs, de battre monnoie à son coin, & il soutint avec fermeté les droits de son église contre les abbayes de Rebais & de Jouarre, qui se prétendoient exemptes de l'ordinaire. Il eut aussi quelques procès avec l'abbaye de Faremoustier. En 1171 il passa à l'archevêché de Bourges, après la mort de Pierre de la Châtre ; mais il se retira vers l'an 1174 dans l'abbaye de S. Victor de Paris, où il acheva le reste de ses jours dans de grands sentimens de piété. Il mourut en 1177 au mois de janvier. * Dom du Plessis, *histoire de l'église de Meaux*, tome II, liv. 2.

ETIENNE, abbé de S. Jacques de Liége, dans le XII

XII siécle, fut élu abbé de ce monastere en 1095; après la mort de l'abbé Robert. Il s'acquit beaucoup de réputation par sa piété & par ses ouvrages. Il mourut le 24 janvier 1112, & eut pour successeur Olbert II, qui fut le sixiéme abbé de S. Jacques. Nous avons encore de lui la vie de S. Modoalde, archevêque de Trèves, que Surius & Bollandus ont donnée sous le 12 jour de mai. Molanus, Usuard & Baronius en font mention. * *Consultez* aussi Valere André, *biblioth. belg.* Possevin, *in apparat.* Vossius, *de hist. Lat. l.* 2, *c.* 48, *&c.* D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome IX.

ETIENNE, évêque de Tournai, sur la fin du XII siécle, étoit né à Orléans; & fut clerc de l'église d'Orléans, où il prit l'an 1155 l'habit de chanoine régulier de S. Augustin, dans l'abbaye de S. Euverte, où la réforme de S. Victor avoit été établie, l'an 1158, par Roger qui en fut le premier abbé, depuis cette réforme. Etienne lui succéda dans cette charge, & l'abbaye de Sainte Geneviéve étant venue à vaquer, l'an 1177, par la mort de l'abbé Aubert, Etienne fut élu en sa place. L'église de Tournai le choisit en 1191, pour être son évêque, après la mort d'Evrard. Il travailla assidument à remplir tous les devoirs d'un saint évêque, & mourut le 10 septembre 1203. On a de lui un volume de sermons, & un autre d'épîtres, que Jean le Maisson, archidiacre de Bayeux, publia en 1611, & qu'on a mis depuis dans la bibliothéque des peres. Les lettres de ce prélat augmentées de trois parties furent imprimées l'an 1679, par les soins du R. P. du Moulinet, chanoine & bibliothécaire de Sainte Geneviéve. On voit par ces lettres, qui sont au nombre de 287, qu'Etienne de Tournai eut part aux affaires les plus considérables de son temps. Il fut envoyé en Languedoc pour combattre les hérétiques qui infectoient cette province. Le roi Philippe-*Auguste* l'envoya en plusieurs négociations importantes. Ce fut par ordre de ce prince qu'il s'opposa à Rome aux entreprises du duc de Bretagne, & de l'évêque de Dol, qui vouloit faire ériger cet évêché en archevêché, au préjudice de l'archevêque de Tours, auquel il prétendoit retirer les suffragans qui étoient sujets du duc. Aussi fut-ce par une marque d'estime particuliere que ce roi le choisit, à l'exclusion de tous les prélats de France, quoiqu'il ne fût encore qu'abbé de Sainte Geneviéve, pour être le parrain de son fils aîné, qui fut depuis le roi Louis VIII. Ce prélat avoit fait un commentaire sur le decret, que le Pere du Moulinet n'a pas cru digne de voir le jour, non plus que les sermons qu'il avoit faits étant abbé. Il s'est contenté de faire imprimer la préface de ce commentaire, le premier des sermons, & les textes de l'écriture sur lesquels étoient composés les trente autres. Le style des lettres de cet auteur est concis & serré; mais les termes n'en sont pas toujours purs ni bien choisis: elles se font lire néanmoins agréablement, parceque les pensées en sont justes & naturelles. * Jean Cousin, *annal. de Tourn.* Valere André, *bibl. belg.* Gazey. Buzelin. Sainte-Marthe. Le Mire. *Journal des sav.* 1679, &c. Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du XII siécle.*

ETIENNE, cardinal, surnommé *de Suisi*, appellé vulgairement *l'archidiacre de Flandre*, étoit natif d'un village nommé Suisi, près de la ville de Laon. Il fut archidiacre de Bruges dans l'église de Tournai, fut fait cardinal par le pape Clément V, le 15 décembre 1305, & eut part à l'affection du roi Philippe *le Bel*, qui le fit garde de son scel royal au mois de février 1290, puis son chancelier après Pierre Flote depuis 1302, jusqu'en 1304. Il mourut à Avignon le 10 décembre 1311, & fut enterré en l'abbaye de S. Jean de Laon, où se voit son épitaphe. * Bertrand Gui, *vie de Clement V.* La Peire; Bouchel; Godefroi, &c.

ETIENNE, cardinal, surnommé *de Paris*, chanoine, puis évêque de cette ville, & cardinal, naquit à Vitri sur Seine, de parens dont la fortune étoit peu considérable. Quelques auteurs l'ont nommé, avec Du Chêne, *Etienne de Poissi*; mais il est sur qu'il a porté toujours le nom de la ville où il fut très-long-temps chanoine. Par les lettres du dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles V, il est nommé Etienne de Paris, clerc, conseiller & maître des requêtes. Ce prince l'employa à la paix de Brétigni, pour la délivrance du roi Jean, qui le nomma ensuite un des maîtres des requêtes de son hôtel, dont il avoit fixé le nombre à six. En 1363 Etienne fut mis sur le siége de l'église de Paris, après Jean de Meulant; & à la sollicitation du roi Charles V, il obtint un chapeau de cardinal, que le pape Urbain V lui donna en 1368, & Grégoire XI voulut l'avoir auprès de lui à Avignon, où le cardinal Etienne mourut au mois d'octobre de l'an 1373. Son corps fut porté à Paris, & enterré dans le chœur de Notre-Dame, où l'on voit ses armes avec son épitaphe. * Du Chêne, *hist. des cardinaux & des papes.* Frizon, *Gall. purp.* Du Breul, *antiq. de Paris.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes.*

☞ ETIENNE, premier évêque de Permie, dans le XIV siécle, étoit natif d'Oustioug. Avant d'être sacré il avoit été envoyé en Permie, où il avoit converti grand nombre de païens. Il fut sacré premier évêque de Permie par Sosimus, métropolitain de Russie. Etienne a inventé un alphabet permien, & a traduit quantité de livres russes en langue permienne. Il mourut en 1396, & fut enterré dans le couvent de Spaska. * Strahlenberg, *descript. de l'empire Russien*, tome II, p. 90, 91.

ETIENNE, évêque de Paris, surnommé *Templier*, *cherchez* TEMPLIER.

ETIENNE, évêque d'Autun, succéda l'an 1171 à Henri de Bourgogne, & mourut en 1189.

ETIENNE, évêque d'Autun, surnommé Etienne d'Autun, *cherchez* BAUGÉ.

ETIENNE, évêque de Saint-David, surnommé Patrington, *cherchez* PATRINGTON.

Roi d'Angleterre.

ETIENNE de Blois, roi d'Angleterre, étoit comte de Boulogne, de Mortain, &c. & fils de Henri, dit *Etienne*, comte de Blois & de Chartres, & d'*Adele* ou *Alix*, de Normandie, fille de *Guillaume*, surnommé *le Bâtard*, depuis roi d'Angleterre, & sœur de *Henri* I, aussi roi d'Angleterre, à la cour duquel Etienne fut élevé. Après sa mort arrivée en 1135, Etienne violant le serment qu'il avoit fait à sa cousine Mathilde, fille de Henri, premierement mariée à l'empereur Henri V, & alors épouse de Geofroi, comte d'Anjou, se fit couronner par Guillaume, archevêque de Cantorberi, le 15 décembre de la même année 1135, & se maintint, tant qu'il vécut, sur le trône. Non content de cette usurpation, il lui enleva la Normandie. Au commencement de son regne, il s'opposa courageusement à David, roi d'Ecosse. Depuis il fut pris dans un combat le 2 février 1140, par Robert comte de Glocestre, frere *naturel* de Mathilde. Mais cette princesse perdit une bataille le 14 septembre suivant; & Guillaume d'Ipres y prit Robert, qui étoit tout le conseil de sa sœur. Pour obtenir sa liberté, elle délivra Etienne. On fit depuis un traité, par lequel ce roi promit que s'il mouroit sans enfans, Henri fils de Mathilde lui succéderoit. Ce qui arriva l'année suivante, le 25 octobre 1154, après un regne d'environ dix-neuf ans. Il avoit épousé *Mahaud*, fille & hériere d'*Eustache*, comte de Boulogne. * Du Chêne, *hist. d'Angl. l.* 11.

Rois et princes de Hongrie.

ETIENNE (saint) I de ce nom, roi de Hongrie, né l'an 979, succéda l'an 997 à son pere Geisa, premier roi chrétien. Il travailla avec tant de zèle à établir parfaitement la religion catholique en Hongrie, qu'il en est considéré comme l'apôtre. Quelques auteurs ont

écrit qu'il avoit obtenu le titre de roi, l'an 1000, du pape Silvestre II; mais il est sûr que ce fut de l'empereur Henri II, vers l'an 1020. Etienne publia des loix distinguées en cinquante-cinq chapitres; & sa vie sainte lui a fait mériter d'être mis au catalogue des saints. Il mourut à Bude le 15 août de l'an 1038, en ayant regné 41, & fut enterré dans l'église qu'il avoit fait bâtir dans Albe-Royale, en l'honneur de l'Assomption de la sainte Vierge. Il épousa 1°. *Gisele*, sœur de l'empereur *Henri* II, d'autres disent fille de *Miciflas*, duc de Pologne: 2°. une autre dame de même nom, fille de *Guillaume*, roi de Bourgogne, de laquelle il eut *Emeric*, mort en odeur de sainteté avant son pere. * Bonfin. *hist. de Hongrie.* Colman, *en sa vie.* Surius, *au IV T.* Baronius, *ann. & in martyr.* Baillet, *vies des saints*, 11 *de septembre.*

ETIENNE II, dit *le Foudre* ou *l'Eclair*, fut élevé l'an 1114 à la dignité royale, regna dix-huit ans après Colman II, & soutint la guerre contre les Vénitiens, les Polonois, les Russiens & les Bohémiens. Il épousa 1°. la fille de *Robert*, duc de la Pouille; 2°. *Judith*, fille de *Boleslaus*, duc de Pologne, & quitta la couronne en 1113, pour se faire religieux. * Bonfin. *hist. de Hongrie.*

ETIENNE III, succéda à son pere GEISA III, l'an 1161. Ladislas dit II, & Etienne dit IV, ses oncles, usurperent sur lui la couronne; mais l'un ne la garda que six mois, & l'autre que cinq. Ce dernier fut défait en l'an 1172, & mourut l'année suivante, dans le château de Zimlim où il étoit renfermé. Etienne III fit la guerre avec assez de bonheur aux Vénitiens, & à l'empereur Emanuel, pour l'Illyrie. Il regna onze ans, neuf mois & cinq jours, & mourut sans enfans l'an 1137. Son corps fut enterré à Gran.

ETIENNE IV, dit V, parvint à la couronne, après la mort de son pere BELA IV, l'an 1260, & perdit une bataille contre Othocare, roi de Bohême. Depuis, il rendit la Misye tributaire, vainquit les rois de Bohême & de Bulgarie, & auroit sans doute augmenté ses conquêtes, s'il ne fût mort le premier août de l'an 1272: entrant dans la treiziéme année de son regne. * Bonfin. Crants, &c.

ETIENNE, prince de Hongrie, *voyez* JEAN de Zapol.

Rois de Dalmatie.

ETIENNE I, fils de CRESCIMIR I, souverain de Dalmatie, de Croatie & de Bosnie, succéda à son pere dans tous ses états vers l'an 1080, & regna peu. Il eut plusieurs enfans, Wemir, Crescimir, Surigura & Léget bâtard: celui-ci regna dans la Dalmatie méridionale, & les deux autres succéderent à leur pere, mais Surigura n'eut point de part à sa succession. Ce qu'on dit, qu'il y eut des guerres civiles après la mort d'Etienne, peut s'entendre des différends entre les enfans nés de deux lits: il semble que Crescimir & Surigura étoient fils de Marguerite, seconde femme d'Etienne; & cependant ils ne s'accorderent pas plus entr'eux, qu'avec leurs autres freres. * Du Cange, *familles Byzant.*

ETIENNE II, fils de Crescimir III, roi de Dalmatie, & de Croatie, fut rétabli sur le trône de ses ancêtres vers l'an 1030, par les empereurs de Constantinople, qui exigerent de lui une dépendance absolue. L'histoire fournit un exemple de cette dépendance, qu'on ne doit pas oublier; c'est que le ban de Bosnie, & Gliutovide jupan de Chelm, sujets d'Etienne, furent commandés par Constantin Monomaque pour aller combattre Dobroslas rentré dans le royaume de Servie, sous les ordres du gouverneur de Durazzo. On ne sait combien d'années Etienne regna, & l'on ne dit rien de lui, sinon qu'il fut pere de Crescimir IV, qui lui succéda. * Du Cange, *familles Byzant.*

ETIENNE III, dernier roi de Dalmatie, succéda à Zuinimir vers l'an 1024. On le croit fils de Crescimir IV. Hélene, veuve de Zuinimir, traitée d'une maniere peu convenable par Etienne, appella à son secours Ladislas, roi de Hongrie son frere, qui s'empara aussitôt de toute la Croatie. On ne dit pas ce qu'Etienne devint en cette occasion; mais dès l'an 1102, on trouve un *Pierre*, qui se disoit roi de Dalmatie, & qui fut tué dans une bataille que Caloman, roi de Hongrie, lui livra. * Du Cange, *familles Byzant.*

Rois de Servie.

ETIENNE, fils de SIMEON, roi de Servie, succéda à une partie des états de son pere, avec le titre d'archijupan de Servie, vers l'an 1198, Vulc son frere, qui tint le reste, s'étant fait appeller roi de Dalmatie & de Dioclée. On apprend des lettres d'Innocent III, que ces deux freres écrivirent aussitôt à ce pape, pour l'assurer des dispositions où ils étoient de rentrer dans la communion de l'église romaine, en se séparant de l'église grecque, & qu'il leur envoya ses légats pour travailler à cette grande affaire. Il semble même qu'elle auroit réussi dès-lors, si les Hongrois n'y avoient fait naître des difficultés, pour inquiéter Etienne avec qui ils avoient quelques démêlés. On dit qu'ils pousserent l'animosité contre lui, jusqu'à le faire dépouiller par son frere, & il ne put en prendre sa revanche, les Grecs étant aussi irrités de la maniere injurieuse dont il avoit traité Eudocie sa belle-mere. Cette princesse avoit passé du lit de Simeon dans celui d'Etienne, qui conçut bientôt une violente haine contr'elle. On ne sait s'il eut raison de lui reprocher l'adultere: elle lui faisoit le même reproche, & celui de l'ivrognerie. Etienne ne pouvant plus la supporter, la chassa du palais, à peine couverte d'une seule chemise rognée de tous côtés. Vulc mourut, à ce qu'on croit, vers l'an 1204, sans laisser de posterité, & Etienne rentra aussitôt dans tous les états dont son pere avoit joui, & reprit l'affaire de la reconciliation de son royaume avec le saint siege. Elle ne fut consommée que du temps d'Honorius III, qui gouverna l'église depuis 1216, jusqu'en 1227, & Etienne fut couronné solemnellement roi de Servie, de Dioclée, de Trébigne, de Dalmatie & de Chelm. Ce dernier pays avoit été tenu par les grands oncles d'Etienne, Miroslas & Chrasimir, qui vivoient encore en 1188: mais après leur mort, les peuples élurent pour les gouverner un seigneur du pays, nommé Pierre, qui se fit appeller comte de Chelm, & trancha du souverain. Etienne reprit cette province, & en fit deux gouvernemens, qu'André fils de Miroslas posséda en propriété, l'un d'abord, & l'autre après la mort de Rodoslas, fils d'Etienne. On lui donne 28 années de regne; mais les doit-on compter du temps de la démission de Siméon, ou de la mort de Vulc? Ceci paroît plus vraisemblable, & ainsi l'on peut placer sa mort vers l'an 1232. Il laissa son royaume à Néeman II son fils. * Du Cange, *familles Byzantines.*

ETIENNE NÉEMAN, *cherchez* NEEMAN II.

ETIENNE DRAGUTIN, *cherchez* DRAGUTIN.

ETIENNE, fils *naturel* d'Urose Milutin, roi de Servie, épousa du vivant de son pere la sœur de Suestilas, roi de Bulgarie: ce qui fait croire que Milutin le destinoit pour son successeur, au défaut d'enfans légitimes. On l'accusa en 1317 d'avoir conjuré contre le gouvernement; & pour l'en punir, son pere le relegua à Constantinople, après lui avoir affoibli la vue avec un miroir ardent. Milutin étant mort, & Ladislas qui lui succéda ayant aliéné les peuples par sa cruauté, on rappella Etienne, qui fut couronné roi de Servie en 1323. Ce prince pour s'assurer la couronne, rechercha aussitôt l'amitié de Philippe, prince de Tarente, à qui il offrit toutes ses forces pour le recouvrement de l'empire de Constantinople; & pour rendre leur union plus étroite, il lui demanda sa fille en mariage. On ignore pourquoi cette affaire ne

se consomma point : mais pour celle de la réconciliation d'Etienne avec le saint siége, qui fut proposée en même temps, & pour laquelle Jean XXII délégua Bertrand, évêque de Brindes, & quelques autres, on comprend aisément qu'elle manqua de la part d'Etienne, qui ne parut souhaiter de rentrer dans la communion de l'église romaine, en se séparant de l'église grecque, que pour n'être pas inquiété au commencement de son regne. Il épousa depuis, en 1326, Marie, fille de Jean Paléologue César, de qui il eut un fils nommé Siniscien. Il eut guerre avec Michel Strascimir, roi de Bulgarie, qui avoit épousé Néda sa sœur, qu'il répudia ensuite pour épouser Théodore Paléologine. Ce qu'on sait de cette guerre, c'est qu'il remporta une grande victoire auprès de Tarnove, où Etienne Duscien son fils du premier lit, âgé alors de vingt & un ans, se distingua par sa valeur. Etienne pour l'en récompenser, lui donna le gouvernement de toute la Zenta ; mais ce jeune prince craignant que son pere ne nommât le fils qu'il avoit du second lit, pour son successeur, écouta en 1333, la proposition qu'on lui fit de l'arrêter à la chasse ; & l'on dit que n'ayant pu empêcher qu'on ne le mît dans une très-dure prison, les seigneurs dont il s'étoit fait haïr eurent encore la cruauté de l'étouffer malgré le nouveau roi. * Du Cange, *famil. les Byzantines.*

ROI DE POLOGNE.

ETIENNE, roi de Pologne, de la famille de Bathori en Hongrie, fils d'ANTOINE Bathori, seigneur de Somli, & d'*Anne* Telegdt, s'éleva à la principauté de Transilvanie en 1571, & lorsque Henri de France, roi de Pologne, eut été prendre la couronne de ses peres, Etienne fut élu roi de Pologne dans l'assemblée de Varsovie, le 15 décembre 1575, par la faction de Zborowski. Il se jetta dans Cracovie, où il reçut la couronne des mains de Stanislas Karnkowski, parceque Jacques Wkanski, archevêque de Gnesne, suivoit le parti de Maximilien d'Autriche, élu par quelques autres. Etienne fut reconnu roi avant la fin de l'année 1576, & ceux de Dantzic, qui étoient les seuls qui s'obstinerent à ne lui pas obéir, en furent châtiés sévérement. Depuis il entreprit la guerre contre les Moscovites, pour le recouvrement de Smolensko, de Severie, de la Livonie, & de l'Estonie. Il emporta Polocie au mois d'août de l'an 1579, saccagea Soko prise d'assaut, & soumit Jaroslavie, Sussa, & Turoula. Après ces exploits il se trouva à la diéte de Varsovie, & refusa la paix aux Moscovites, qui vouloient retenir la Sévérie & la Livonie, où il porta la guerre en 1580. Il y soumit les plus fortes places ; & emporta Riga, qui en est la capitale, au commencement de l'an 1581. Etienne demanda au pape Grégoire XIII du secours pour soumettre le reste de la Livonie, où il promit d'établir la religion catholique. En attendant l'arrivée d'Antoine Possevin, nonce du saint siége, il enleva aux Moscovites les villes d'Ostrow, & de Ploscow, où la paix se fit à condition qu'on lui remettroit la Livonie entiere, & que le roi restitueroit aux Moscovites Wielkowki, & les autres places de Moscovie. Il y eut cependant une tréve pour six ans, que les Moscovites demanderent, afin d'avoir le temps de retirer quelques villes que les Suédois retenoient dans la Moscovie, & qu'ils s'engageoient de rendre avec le reste du pays. Le regne d'Etienne fut heureux en paix & en guerre. Amurat, empereur des Turcs, lui ayant envoyé demander des troupes, que la Pologne étoit obligée de lui fournir contre le roi de Perse, en conséquence de quelque ancien traité, il répondit aux ambassadeurs : *Que l'aigle Polonois étoit rajeuni, & que s'étant r'emplumé, il avoit pris une nouvelle vigueur.* Etienne mourut avant la fin de la tréve à Grodno le 15 décembre de l'an 1586, sans laisser d'enfans d'*Anne* Jagellon, dite de Pologne, sa femme, que les états l'avoient obligé d'épouser. Sigismond, son neveu, lui succéda en Transylvanie, n'ayant pu le faire nommer son successeur en Pologne. Jean Kamoski, son chancelier, lui dressa une épitaphe, qui contient les actions les plus signalées de son regne. * Neugebaver, *hist. Polonoise.* De Thou, *hist. liv.* 53. Warcewic. Possevin. Le Laboureur, &c.

AUTRES PRINCES.

☞ ETIENNE, comte de Chartres & de Blois, surnommé *Henri*, étoit fils aîné de Thibaud III, comte de Champagne, de Brie, de Chartres & de Blois, & de Gersende, fille d'Herbert, comte du Maine. La piété d'Etienne, autant que l'exemple de plusieurs princes, le porta à se croiser avec eux pour aller faire la guerre aux infidéles du levant. Il partit pour cette fameuse expédition au mois de septembre 1096, en la compagnie de Robert, duc de Normandie, & de Robert, comte de Flandre. Cette partie des croisés ayant pris sa route par l'Italie, & passé l'hiver dans la Campanie & dans la Pouille, s'embarqua au mois d'avril de l'année suivante pour se rendre en Bulgarie. Le comte Etienne fut très bien reçu à Constantinople. L'empereur Alexis lui témoigna une entiere confiance, & le combla d'honneurs & de présens : il lui offrit même plus d'une fois de retenir à sa cour un de ses fils, qu'il éleveroit aux premieres dignités de l'empire. Etienne & les autres croisés ayant joint le gros de l'armée chrétienne qui les précédoit, tous les princes croisés s'accorderent unanimement à l'établir chef du conseil de guerre. Il ne tenoit cependant que le cinquiéme rang entr'eux, quoique sa puissance fût si grande, qu'on disoit communément qu'il possédoit autant de terres & de châteaux que l'on compte de jours dans l'année. Mais il avoit une prudence consommée, & une habileté singuliere pour l'art de la guerre. Presque tous les historiens de la premiere croisade donnent à entendre qu'Etienne fut élevé à ce point d'honneur dès l'entrée de la campagne, & que c'étoit pour toute la suite des autres. Néanmoins il nous apprend lui-même dans une de ses lettres, que ce ne fut que pour un temps, & qu'il ne le reçut qu'après la prise de Nicée. Il eut beaucoup de part à la conquête de cette ville, qui se rendit aux chrétiens le 20 juin 1097, & à la victoire qu'ils remporterent le premier juillet suivant sur les Sarasins, qui y furent entierement défaits, quoique fort supérieurs en nombre. Etienne signala aussi sa valeur avec Godefroi de Bouillon & Boémond, lorsqu'il fut question de former le siége d'Antioche. Néanmoins ennuyé de la longueur du siége, & rebuté par les fatigues qu'il falloit essuyer, il prétexta une maladie, & se retira deux jours précisément avant que les chrétiens se rendissent maîtres de la ville. Sa désertion fut très-préjudiciable aux croisés, qui se trouverent privés des conseils d'un de leurs premiers chefs, & affoiblis par la retraite de quatre mille hommes sujets du comte qu'il emmena avec lui. Bien plus, Etienne ayant rencontré l'empereur Alexis qui venoit au secours des croisés avec une armée de cent mille hommes, il l'arrêta dans sa marche, en lui faisant entendre qu'il n'arriveroit pas à temps pour délivrer les croisés d'une multitude d'infidéles qui marchoient vers Antioche, pour les y assiéger. Sur la même nouvelle, ajoute-t-on, Gui, frere de Boémond, qui conduisoit dix mille François à l'armée des croisés, fut aussi arrêté dans sa marche. De retour en France, Etienne y fut généralement blâmé d'avoir abandonné l'armée chrétienne dans son plus grand besoin. Les reproches qu'il en reçut, même de la part de la comtesse sa femme, lui firent reprendre courage. Il partit une seconde fois pour la croisade, avec Guillaume IX, comte de Poitiers, & Hugues le grand, qui y conduisoient une armée de François. C'étoit en 1101. Dès l'année suivante le comte Guillaume, après avoir célébré la fête de Pâque à Jérusalem, reprit par mer le chemin de France. Le comte Etienne se mit en devoir de le suivre ; mais le vent

se trouvant contraire, il fut obligé de retourner sur ses pas. Peu de temps après, le roi Baudouin ayant imprudemment livré bataille aux infidéles avec des forces trop inégales, fut défait. Etienne y perdit la vie avec Etienne comte de Bourgogne. D. Marlot met sa mort dès l'an 1100, & M. l'abbé Fleury la renvoie jusqu'à l'an 1103; mais elle arriva le 18 juillet 1102. Les écrivains du temps nous représentent le comte Etienne comme un très-grand versificateur; mais tout ce qu'il a pu faire en genre de poësie se trouvant perdu, on n'est pas en état de juger du mérite de ses talens à cet égard. Il nous reste de lui deux lettres adressées à la comtesse Adele son épouse. Elles sont fort intéressantes, tant par rapport à plusieurs circonstances de la guerre sainte, qui ne se lisent pas dans les auteurs qui en ont écrit l'histoire, qu'à raison de quelques faits mieux détaillés & plus certains, comme rapportés par un témoin oculaire, & qui étoit l'ame du conseil de l'armée chrétienne. L'une de ces lettres, la premiere en date, a été donnée par le P. Mabillon, à la suite d'une histoire de la premiere croisade donnée par un anonyme, dans son *Musæum Italicum*, tome I. La seconde lettre a été publiée par D. Luc d'Acheri, dans son spicilége, t. IV. Elle est une suite naturelle de la précédente. On a encore une constitution du comte Etienne, par laquelle, à la priere d'Ives de Chartres, il se désista du droit que les comtes ses prédécesseurs avoient d'enlever les biens meubles de l'évêque de Chartres, mort ou déposé. Cette constitution a été donnée en dernier lieu par D. Martene & D. Durand, dans le tome I de leur *ampl. coll.* D. Mabillon a fait imprimer au tome V de ses *annales*, la charte d'une donation que fit le comte Etienne en faveur de l'abbaye de Marmoutier. Cette charte contient plusieurs traits intéressans, non-seulement pour la maison des comtes de Chartres & de Blois; mais aussi pour l'abbaye de Marmoutier. On y trouve des circonstances curieuses du départ d'Etienne pour la croisade.

Le comte Etienne avoit épousé Adele, fille de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, & roi d'Angleterre. Elle lui survécut, & se rendit ensuite religieuse. De leur mariage vinrent quatre fils & une fille, *Guillaume* qui fut l'aîné; *Thibaud*, qui succéda au pere dans les comtés de Chartres & de Blois, & qui acheta de Hugues son oncle le comté de Champagne; *Henri* surnommé Odon, qui fut évêque de Vinchester; & *Etienne* qui devint roi d'Angleterre. La fille se nommoit *Adélaïde* ou *Adéle*, comme sa mere, & épousa Guillaume, comte de Bray. Jean-Baptiste Souchet lui donne une sœur nommée *Mathilde*, qui épousa *Richard*, comte de Chester, & qui en 1119 périt sur mer avec son époux, & grand nombre de seigneurs François & Anglois. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome IX.

ETIENNE, vaivode, ou palatin de Valachie & de Moldavie, vivoit sur la fin du XV siécle, & au commencement du suivant. Il est illustre par les victoires qu'il remporta sur Mahomet, empereur des Turcs, sur Matthias, roi de Hongrie, sur Albert, roi de Pologne, & sur les Tartares. Ce prince mourut en 1504. * Michow, *l.* 4, *c.* 84, *&c.*

ETIENNE, vaivode de Moldavie, se mit sur le trône, par la faveur des Turcs, après avoir fait mourir le légitime seigneur du pays. Il y regnoit en tyran; & par ses violences ayant fait révolter les bojars, qui sont les gentilshommes du pays, il fut massacré dans sa tente, avec deux mille hommes, partie Turcs, partie Tartares, qu'il avoit toujours auprès de lui. * *Consultez* le neuviéme livre de l'histoire de Jacques Auguste de Thou, sous l'an 1552.

ETIENNE, prince de Transylvanie, *cherchez* BOSTKAI.

Grands hommes de ce nom.

ETIENNE, poëte Grec, fils d'Alexis, composa des comédies. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. * *Consultez* Photius.

ETIENNE, dit *le Jurisconsulte*, a composé un ouvrage sous ce titre, *Municipalium actionum epitome.* * Pitseus, *de script. Angl.*

ETIENNE de Byzance, célébre grammairien, vivoit à ce que l'on conjecture, du temps de l'empereur Anastase, vers la fin du V siécle; car il témoigne lui-même qu'il succéda dans l'emploi de professeur au collége royal de Constantinople à Eugène, qui, selon Suidas, enseignoit vers le même temps. Etienne a composé un dictionnaire géographique, où, non content de marquer les noms des villes & des provinces, il ajoute encore les noms dérivés, qui se donnoient à leurs habitans, comme sous Abdere celui d'*Abderites*, sous Athenes celui d'*Athéniens*. Cet ouvrage, qui eût été d'un prix inestimable pour l'intelligence de l'ancienne géographie, a été assez mal abrégé par le grammairien Hermolaüs, sous l'empereur Justinien, & ce soin trop officieux nous a sans doute fait perdre l'original. Encore l'abregé n'est-il pas parvenu tout entier jusqu'à nous. On ne laisse pas néanmoins d'en tirer de grands secours. Dès l'an 1678, nous avions trois éditions grecques d'Etienne de Byzance, l'une d'Alde Manuce, l'autre des Juntes, & la derniere de Xylander : en la même année un Juif Portugais nommé Pinedo, en donna une version latine imprimée à Amsterdam, avec des notes. En 1688 il parut à Leyde une nouvelle version de cet auteur avec de savans commentaires composés par Abraham Berkelius, & publiés par les soins de M. Gronovius. Cette édition est préférable à la premiere. Quant à celle que le P. Lubin, religieux augustin de Paris, promettoit, quoiqu'annoncée depuis long-temps, elle n'a point encore paru. Suidas, *in* Ἑρμολάῳ. Nouvelles de la république des lettres, *juillet* 1684. Berkelius & Pinedo, *in præf.*

☞ ETIENNE, diacre de l'église d'Arles, dans le VI siécle a composé, conjointement avec le prêtre Messien, le second livre de la vie de S. Cesaire, évêque d'Arles, avec lequel ils avoient passé une grande partie de leur vie. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tom. III.

☞ ETIENNE, prêtre d'Afrique qui se retira dans les Gaules, dans le VI siécle. Saint Aunacaire, évêque d'Auxerre, dans le clergé duquel il avoit été admis, l'engagea à écrire en prose la vie de S. Amateur, & à mettre en vers celle de S. Germain, deux de ses prédécesseurs. On nous a conservé la réponse qu'Etienne fit à la lettre que S. Aunacaire lui écrivit à ce sujet : & c'est sur ces lettres qu'on ne doute point qu'Etienne ne soit auteur de cette longue histoire de S. Amateur que les continuateurs de Bollandus ont donnée au 1 de mai. On ne sait si Etienne a écrit en vers la vie de S. Germain, comme S. Aunacaire l'en avoit prié. S'il l'a fait, il y a lieu de croire, que son ouvrage ne subsistoit plus au neuviéme siécle, puisque Lothaire, abbé de S. Germain d'Auxerre, engagea un de ses moines nommé Eric à faire la même chose; ce que celui-ci exécuta. * D. Rivet, *hist. littéraire de la France*, tom. III.

ETIENNE (saint) *le jeune*, solitaire & martyr, né à Constantinople l'an 714, fut mené par ses parens au Mont-Auxence, où il reçut l'habit de religieux du B. Jean, successeur de S. Auxent, & où il devint un illustre solitaire. Il avoit 42 ans, lorsqu'après le décès du B. Jean, il se renferma dans une petite grotte, sur le sommet de cette montagne. La réputation de sa sainteté alla jusqu'à Constantin *Copronyme*, qui voulut qu'Etienne signât, comme les autres, l'abolition des images; mais ce saint religieux ayant refusé d'y consentir, fut pris & persécuté. On se servit assez long-temps, pour le gagner, de plusieurs artifices qui ne servirent qu'à le rendre plus intrépide : ce qui obligea l'empereur de le faire exiler. Etienne ayant été

rappellé quelque temps après, fut retenu en prison & chargé de fers; & après y avoir été fort tourmenté, il fut enfin assommé d'un coup de bâton, en 767, âgé de 53 ans. On traîna ignominieusement son corps par toutes les rues de Constantinople. * Arnauld d'Andilli, *vies des saints illustres*.

ETIENNE, & en arabe *Asthefan* & *Astifan*, auteur qui a traduit en arabe, & expliqué la logique d'Aristote. On le trouve souvent cité; mais son ouvrage est perdu. * D'Herbelot, *bibliothéque orientale*.

ETIENNE, prêtre Anglois, auteur de la vie de S. Wilfride, que Guillaume de Malmesburi rapporte en abrégé. On ne sait pas en quel temps il a vécu. * *Consultez* Pitseus, *de script. Angl.*

ETIENNE, religieux de S. Benoît dans le X siécle, en 990, composa par ordre de son abbé nommé Christien, la vie de S. Maurin, abbé & martyr, que Surius rapporte sous le 10 jour du mois de mai.

ETIENNE, religieux du monastere de S. Trudon, ou S. Tron, de la congrégation de Cluni, dans le XI siécle, composa une histoire des miracles faits dans le même monastere, par l'intercession de S. Trudon, depuis l'an 1055, jusqu'en 1082. D. Rivet parle de ce religieux, sous le nom de STEPELIN, dans son *histoire littér. de la France*, tom. VIII.

ETIENNE, moine de la congrégation de Cluni, au monastere de Celle-Neuve, étoit Espagnol & vivoit au commencement du XIII siécle, vers l'an 1210. Il écrivit l'histoire des miracles de S. Rodosinde, évêque. Ambroise Moralés en fait mention, *l.* 16, *hist. c.* 56.

ETIENNE, religieux de l'ordre de S. Dominique, dans le XIII siécle, vers l'an 1260, écrivit les annales de Milan, de Cremone, qui étoit le lieu de sa naissance, & quelques autres traités.

ETIENNE, qui vivoit presque dans le même temps, publia la vie de S. Ubalde martyr, dont Surius rapporte l'extrait sous le 16 jour du mois de mai. * Possevin. Gesner. Vossius, &c.

ETIENNE JULIAC, ou JULIACUS, étoit de Juliers, & fut docteur de Paris, & religieux de l'ordre de S. François, dans le quatorziéme siécle. Il composa divers ouvrages, entre lesquels nous avons encore la vie de sainte Colete, que Surius rapporte sous le sixiéme jour du mois de mars.

ETIENNE DE SIENNE, religieux de l'ordre des Chartreux, dans le XIV siécle, avoit été secrétaire de sainte Catherine de Sienne, & avoit écrit la plus grande partie de ses dialogues, qu'il donna au public, avec un traité de la vie & des mœurs de la même sainte. Il fut élu général de son ordre; mais il fit une abdication volontaire, pour éviter le schisme. * Petréius, *Notis ad Dorland. in biblioth. Carth. pag.* 264. *Cherchez* FERRIER (Boniface).

ETIENNE (Henri) imprimeur à Paris, pere de Robert, & souche de tous les autres imprimeurs de ce nom, demeuroit à Paris, vis-à-vis l'école de droit, & imprima en 1509 le pseautier à cinq colonnes, & le pseautier de Jacques le Févre d'Etaples. Il est connu par l'édition de quelques livres. Il mourut à Lyon sur la fin de l'an 1520. Sa veuve épousa peu de temps après *Simon* de Colines célébre imprimeur à Paris. Henri laissa trois enfans, ROBERT; FRANÇOIS; & CHARLES Etienne, qui furent tous trois célébres imprimeurs.

ETIENNE (Robert) travailla sous Simon de Colines, son beau-pere, & épousa depuis la fille de Badius Ascensius, autre célébre imprimeur; il joignit à son art une connoissance parfaite des langues & des belles-lettres. Il s'appliqua particuliérement à donner des bibles hébraïques & latines: il est le premier qui ait distingué les bibles imprimées par versets. François I lui donna l'imprimerie royale pour l'hébreu & pour le latin. Les docteurs de Sorbonne trouverent à redire à ses éditions, & lui firent des affaires. Il avoit fait imprimer une bible avec une version & des notes qu'il attribuoit à Vatable, célébre professeur royal en hébreu, quoique la version fût de Léon Juda, & que les notes eussent été altérées par Calvin, ce qui offensa Vatable. Les traverses qu'Etienne eut à Paris, lui firent quitter sa patrie vers l'an 1551, pour se retirer à Genève où il fit profession de la religion prétendue réformée, & se dechaîna contre les docteurs de Sorbonne, contre qui il fit une réponse très-vive, que nous avons en latin & en françois. Quelques-uns l'ont accusé d'avoir enlevé les caracteres de l'imprimerie royale; cela ne peut tout au plus être vrai que de quelques moules à fondre des caracteres grecs, qui, selon la supposition du vol, auroient été emportés à Genève, où ils tomberent à son petit-fils Paul-Etienne, qui les vendit ou engagea à la seigneurie de Genève pour une somme de mille écus. Le roi Louis XIII les retira en 1619 sur les remontrances du clergé; mais rien n'est moins certain que ce vol, & M. Maittaire dans son histoire latine des Etiennes, en a justifié la mémoire de Robert. Quand il fut à Genève, il continua d'enrichir la république des lettres, par les beaux ouvrages qu'il donna au public. Il donna son *tresor de la langue latine*, en deux volumes *in folio*, qui est un chef d'œuvre en genre de dictionnaire. Il a été réimprimé depuis à Lyon en 1577. Depuis peu on en a fait trois éditions beaucoup plus amples; la premiere en Angleterre, par les soins d'Edmond Law, Jean Taylor, Thomas Johnson, & Sandys Hatchinson, membres de l'université de Cambridge. Elle est en 4 vol. *in-fol.* dont les deux premiers volumes parurent en 1734, & les deux autres en 1735. M. Gesner en a donné depuis une nouvelle édition à Léipsick. Enfin, Antoine Birr, médecin de Basle, en a donné encore une nouvelle, à Basle, aussi en quatre volumes, dont les deux premiers ont paru en 1739, & les deux autres en 1740. Cette édition est encore plus chargée que les précédentes. Voyez le *Journal des savans* de Paris, mai 1736, & novembre 1743. Les éditions de Robert sont celles où l'on remarque le moins de fautes d'impression: quelques personnes ont prétendu que dans son nouveau testament grec, imprimé *in-seize* en 1549, il ne s'y rencontre pas une seule faute typographique, excepté celle qui se trouve dans la préface latine, *pulres* pour *plures*. Il mourut à Genève en 1559, âgé de 56 ans: il laissa trois fils, HENRI, FRANÇOIS, & ROBERT.

ETIENNE (Charles) naquit à Paris au commencement du seiziéme siécle. Il étoit fils de *Henri* Etienne I du nom, & frere puîné de Robert Etienne. Son pere le fit élever avec beaucoup de soin, & il se rendit si habile dans les belles-lettres, que Lazare de Bayf le prit pour diriger les études d'Antoine de Bayf, son fils, & l'emmena avec lui en 1540 en Allemagne, où il alloit en qualité d'ambassadeur. Etienne s'appliqua aussi à la médecine, & se fit recevoir docteur dans cette faculté à Paris. Les occupations de cette profession n'empêcherent pas qu'il ne suivît celle de son pere, ni d'être imprimeur du roi. Il mourut à Paris l'an 1564, âgé d'environ soixante ans. Il laissa une fille, nommée *Nicole* Etienne, *dont nous parlons plus bas*. Les ouvrages de Charles Etienne sont: 1. *Caroli Stephani de re vestiariâ libellus ex Bayfio excerptus*, à Paris, 1535, *in*-8°. 1536, *in*-8°. 1541, *in*-8°. & 1553, *in*-8°. 2. *De vasculis libellus ex Bayfio*, à Paris, 1535, 1536, 1543, 1553, *in*-8°; & à Troyes, 1542, *in*-12. Ces extraits sont tirés de deux écrits de Lazare de Bayf, que l'on trouve réunis avec le traité du même, *de re navali*, à Basle, 1541, *in*-4°. 3. *Caroli Stephani de re hortensi libellus*, à Paris, 1535, 1536, 1539 & 1545, *in*-8°. & à Troyes 1542, *in*-12. 4. *Seminarium sive plantarium*, à Paris, 1536, 1540 & 1548, *in*-8°. 5. *De Latinis & Græcis nominibus Arborum, Fruticum, Herbarum, Piscium & Avium liber, &c. cum Gallica eorum nominum appel-*

latione, à Paris, 1536, 1544, 1547 & 1554, *in* 8°. 6. *Vinetum in quo varia vitium, uvarum, & vinorum antiqua latina vulgariaque nomina, item ea quæ ad vitium constitionem & culturam ab antiquis rei rusticæ scriptoribus expressa sunt..... continentur*, à Paris, 1537, *in*-8°. 7. *Arbustum, fonticulus, spinetum*, à Paris, 1538 & 1542, *in* 8°. 8. *Sylva, frutetum, collis*, à Paris, 1538, *in*-8°. 9. *Catonis disticha de moribus, cum latinâ interpretatione & accentibus, & epitome Erasmi in singula disticha*, &c. à Paris, 1538, *in*-8°. 10. *De rectâ latini sermonis pronunciatione & scripturâ libellus*, à Paris, 1538, *in*-8°. 11. *Naturæ nominum, pronominum, verborum, infinitivorum, gerondiorum & supinorum, &c. ex Prisciano, &c.* à Paris, 1540, *in*-8°. C'est un recueil de six opuscules de grammaire, qu'il fit pour Henri Etienne son neveu. 12. Une édition de l'Andrienne de Térence, avec des notes, à Paris, 1541, *in*-4°. & en 1547, *in*-8°. avec un *index latinarum & gallicarum dictionum*. 13. Premiere comédie de Térence, intitulée l'*Andrie*, traduite en prose françoise, avec un bref recueil de toutes les sortes de jeux qu'avoient les anciens Grecs & Romains, & comment ils usoient d'iceux, à Paris, 1542, *in*-16. 14. *Naturæ adverbiorum, ex Prisciani sententia*, à Paris, 1542, *in*-8°. 15. *Pratum, lacus, arundinetum*, à Paris, 1543, *in*-8°. 16. *De dissectione partium corporis humani libri tres, cum figuris & incisionum declarationibus à Stephano Riverio chirurgo compositis*, à Paris, 1545, *in-folio*. Le même ouvrage fut traduit en françois, à Paris, 1546, *in-folio*. 17. *Les Abusés*, comédie des professeurs de l'académie siennoise, nommés *Intronati*, célébrée ès jeux d'un carême-prenant à Sienne, traduite d'italien en françois; la même sous ce titre: *Comédie du sacrifice des professeurs de l'académie vulgaire sénoise*, nommés *Intronati*, célébrée ès jeux d'un carême-prenant à Sénes, traduite de langue tuscane, à Lyon, 1543, *in*-16. avec figures. La même sous ce titre: *Les Abusés, comédie faite à la mode des anciens*, premierement composée en langue tuscane par les professeurs de l'académie sénoise, & nommés *Intronati*, depuis traduite en françois par Charles Etienne, & nouvellement revue & corrigée, à Paris, 1548, *in*-16. 18. *De Nutrimentis libri tres*, à Paris, 1550, *in*-8°. 19. Abregé de l'histoire des vicomtes & ducs de Milan, le droit desquels appartient à la couronne de France, extrait en partie du livre de Paulus Jovius, avec les portraits d'aucuns d'iceux, à Paris, 1552, *in*-4°. 20. Discours des histoires de Lorraine & de Flandre, à Paris, 1552, *in*-4°. Etienne a dédié ce discours au roi Henri II. 21. Les voyages de plusieurs endroits de la France en forme d'itinéraire, & les fleurs de ce royaume, à Paris, 1553, *in*-8°. 22. *Prædium rusticum, in quo cujusvis soli, vel culti, vel inculti, plantarum vocabula ac descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur*, à Paris, 1554, *in*-8°. On trouve dans cet ouvrage les écrits sur le même sujet, que Charles Etienne avoit déja donnés séparément, & dont on a parlé. Il a traduit depuis le même ouvrage en françois, & Jean Liébault son gendre y a fait beaucoup d'additions. Le même a été traduit en italien & en allemand. 23. Paradoxes, ou propos contre la commune opinion, débatus en forme de déclamations forenses, pour exciter les jeunes esprits en causes difficiles, à Paris, 1554, *in*-8°. Ces paradoxes sont presque une version de ceux d'Ortensio Lando. 24. Paradoxe, que le plaider est chose très-utile, à Paris, 1554, *in*-8°. 25. *Latinæ linguæ cum græcâ collatio, ex Prisciano*, &c. à Paris, 1554, *in*-8°. 26. *Caroli Stephani dictionarium latino-græcum*, &c. à Paris, 1554, *in*-4°. 27. *Dictionarium latino-gallicum postremâ hâc editione valdè locupletatum*, à Paris, 1552, *in-folio*, 1561, *in-folio*, & 1570 aussi *in-folio*. 28. *Caroli Stephani thesaurus Ciceronis*, à Paris, 1556, *in-folio*. 29. *Dictionarium poëticum, quod vulgo inscribitur Elucidarius carminum, multò quàm ante hac emendatius*, à Paris, 1559, *in*-8°. 30. *Dictionarium historicum, geographicum & poëticum*: à Genève 1566, *in*-4°. & plusieurs autres fois depuis. Cet ouvrage a été donné, revu, corrigé & considérablement augmenté, par Nicolas Lloyd, à Oxford, 1670, *in-folio*, & à Londres, 1686, *in-folio*. 31. Petit dictionnaire françois-latin, à Paris, 1559, *in*-4°. 32. *Ciceronis opera, ex editione Caroli Stephani*, quatre tomes *in-folio*, les trois premiers en 1554, & le quatriéme en 1555. * *Theodori Janssonii ab Almeloveen, de vitis Stephanorum dissertatio.* Maittaire, *Stephanorum historia*, & le tome XXXVI *des mémoires* du pere Niceron.

ETIENNE (François) frere aîné de *Charles* & de *Robert*, demeura associé avec Simon de Colines son beau-pere, depuis que Robert avoit élevé une nouvelle boutique, & n'a presque rien fait sous son nom. Il mourut à Paris vers l'an 1550.

ETIENNE (Robert II) fils de *Robert* I, demeura attaché à la religion catholique, & fut conservé dans la direction de l'imprimerie royale. Il fut, à cause de cela, deshérité par son pere; il continua néanmoins sa profession, & fit imprimer plusieurs livres depuis l'an 1560, dont les éditions ne cédent guères à la beauté de celles de son pere. Il mourut à Paris en 1588.

ETIENNE (François) fils de *Robert* I, suivit son pere à Genève. On ne sait rien de particulier de sa vie. On a de son impression le *dictionarium latino-gallicum*, *in-folio*, de 1570 & de 1571.

ETIENNE (Robert III du nom) étoit fils de *Robert* II, & petit-fils de *Robert* I. Il tint l'imprimerie depuis l'an 1598, jusqu'en 1628: mais il n'eut point celle de son pere qui étoit échue à Patisson. Cependant ses impressions ne laissent pas d'être belles. Joseph Scaliger les loue beaucoup dans sa lettre à Charles Labbé du 26 février 1607, dans laquelle il lui parle de l'édition que ce Robert avoit faite des épigrammes que lui, Scaliger, avoit traduites de Martial. Robert n'étoit pas seulement habile dans ce qui regardoit sa profession; il avoit aussi une grande connoissance du grec & du latin, & il a composé quelques ouvrages. On connoît de lui la traduction imprimée chez lui-même l'an 1629, de la rhétorique d'Aristote, dont néanmoins il n'avoit traduit que les deux premiers livres, le reste ayant été achevé par un de ses neveux nommé aussi *Robert*. M. Fabricius, *pag.* 121 du *livre* 3 de sa *bibliothéque grecque*, met cette traduction l'an 1529; ce qui a été cause que M. Maittaire l'a donnée à Robert Etienne I du nom, dans le catalogue des impressions de cet imprimeur. Il faut encore remarquer que Robert III, pour se distinguer d'avec son pere, avoit coutume de mettre ces lettres *R. F. R. N.* au-devant de ses éditions latines, ce qui signifie *Roberti filius, Roberti nepos.* * Baillet, *jugemens des savans, avec les notes de* M. de la Monnoie, *t.* 1, *pag.* 362. Fabricius & Maittaire, *aux endroits cités.*

ETIENNE (Henri II) fut des trois fils de Robert, celui qui eut plus de réputation: il étoit un des plus savans hommes de son temps, en grec & en latin. Etant encore fort jeune, au retour d'un voyage d'Italie, il donna au public les poësies d'Anacréon avec des notes, & les traduisit en vers latins. La parfaite connoissance qu'il avoit des langues grecque & latine, lui donna lieu d'enrichir le public de grand nombre de belles éditions des anciens auteurs, & particulierement des Grecs, & de son *trésor de la langue grecque*. Il voulut aussi travailler à l'avantage de notre langue, qu'on mettoit au-dessous de l'italienne; & pour ce sujet il composa un traité de la *précellence du langage françois, sur le toscan*, qu'il dédia au roi, & un autre *de la conformité du langage françois avec le grec.* On a encore de lui, *Juris civilis fontes & rivi*, imprimé en 580, *in*-8°. L'objet de cet ouvrage est de faire voir que la plupart des loix

d'Egypte ayant été tirées de celles de Moyse, & ayant donné lieu à celles des Grecs, c'étoit dans la même source qu'on devoit puiser les principes des loix romaines. L'ouvrage qu'il intitula, *Préparation à l'apologie pour Herodote*, est une satire contre les religieux. Il l'écrivit en haine de la religion catholique; car il faisoit profession du calvinisme, & pour l'exercer librement, il s'établit à Genève, d'où il faisoit quelques voyages en France. Henri Etienne mourut à l'hôpital de Lyon, l'an 1598, âgé de 70 ans, ou environ, presque imbécille. Il laissa plusieurs enfans; & entr'autres, *Paul* Etienne, héritier des biens de son pere, & une fille qu'*Isaac* Casaubon épousa. * Sainte Marthe, *l.* 4 *elog.* La Croix du Maine & du Verdier-Vauprias, *biblioth. franç. &c. Voyez* Almeloveen, *de vita Stephanorum.*

ETIENNE (Paul) fils de *Henri* II, quoiqu'inférieur en érudition à son pere & à son aïeul, ne laissoit pas de passer pour habile homme dans la connoissance des langues grecque & latine. Il tint son imprimerie à Genève; mais elle dégénéra beaucoup de la beauté des caracteres de l'imprimerie de Paris. Il vendit ses caracteres à Choüet, imprimeur à Genève, où Paul mourut l'an 1627, âgé d'environ 60 ans. On a de lui un volume *in*-8° de traductions en vers latins de diverses épigrammes de l'anthologie, & quelques poësies latines de son invention, sous le titre de *Juvenilia.*

ETIENNE (Antoine) fils de *Paul*, & petit-fils de *Henri* II, le dernier des Etiennes, se fit catholique, quitta Genève & revint à Paris. Il imprima les ouvrages du cardinal du Perron, *la bible grecque-latine des septante du pere* Morin de l'*oratoire*; quelques volumes grecs latins de saint Chrysostome, de Fronton du Duc, le Xenophon, le Plutarque grec-latin, *in-fol.* l'Aristote de Du Val, & plusieurs autres ouvrages. Ayant mal fait ses affaires, il fut obligé de tout abandonner, & mourut aveugle à l'hôtel-dieu de Paris, l'an 1674, âgé de 80 ans. Il avoit eu un fils nommé *Henri*, qui mourut avant son pere, qui a laissé une fille. * *Theodori Janssonii ab Almeloveen de vitis Stephanorum celebrium typograp.* 1683. *édit. d'Amsterdam.* Baillet, *jugemens des savans sur les imprimeurs.* Chevilier, *origine de l'imprimerie, &c. édit. de Paris, in-quarto* 1694. Colomiez, *biblioth. choisie.* Telle fut la fin de l'illustre maison des Etiennes, qui au jugement d'un savant Hollandois, tiennent encore aujourd'hui le premier rang parmi tous les imprimeurs du monde, & qui n'ont eu entr'eux personne de comparable à Henri Etienne II du nom. * Ant. Borremans, *epist. ad Th. ab Almelov. p.* 128 *post vit. Steph. ad ann.* 1683.

ETIENNE (Nicole) fille de *Charles* Etienne, & femme de *Jean* Liébaut, docteur en médecine, a écrit plusieurs poësies françoises, entr'autres, les *réponses aux stances du mariage, & le mépris de l'amour.* Elle composa encore en prose *l'apologie*, ou *defenses pour les femmes*, contre ceux qui les méprisent. Elle vivoit encore en 1584: on ignore l'époque de sa mort. Ses écrits n'ont point été imprimés. Son mari s'étoit retiré avec elle à Dijon, sa patrie, après la mort de son beau-pere. * *Consultez* la Croix du Maine & du Verdier-Vauprivas, *biblioth. françoise.*

ETIENNE (saint) ordre militaire institué l'an 1561, sous la regle de saint Benoît, par Cosme de Medicis, premier grand duc de Toscane, qui le fit approuver l'année suivante par Pie IV. Les grands ducs sont grands maîtres & chefs de cet ordre, qui jouit des mêmes priviléges que celui de Malte, & qui doit comme lui défendre la foi catholique, & faire la guerre aux corsaires. Les nouveaux chevaliers se sont distingués pendant plus d'un siécle par leur valeur, soit en faisant seuls la guerre aux Turcs & aux corsaires, soit en se joignant aux autres princes chrétiens; ils prirent même plusieurs places. L'an 1608, avec six galeres & onze gallions, ils mirent en fuite la flotte des infidéles qui étoit de quarante-cinq galeres, & l'an 1624 ils en prirent vingt-cinq avec plusieurs petits bâtimens. Les principales maisons de l'ordre sont à Pise: dans l'une demeure le grand prieur avec les chevaliers, dans l'autre le prieur qui est grand-croix, & qui se sert d'ornemens pontificaux dans les fonctions ecclésiastiques avec les chapelains: l'église y est desservie par des chapelains, qui font les trois vœux de pauvreté, chasteté & obéissance. Les chevaliers ne font vœu que de pauvreté, charité & obéissance: ils peuvent se marier, & néanmoins outre les commanderies, jouir de quatre cens écus d'or de pensions sur des bénéfices. Les chevaliers de justice sont obligés à faire preuve de noblesse de quatre races; il y a parmi eux des ecclésiastiques; & les uns & les autres portent la croix rouge à huit angles ornée d'or. Les chapelains & les freres servans la portent seulement ornée de soie cramoisi, & il y a aussi des demi-croix. L'ordre possede un très-grand nombre tant de prieurés, que de bailliages, & de commanderies. Sa principale fête est celle de saint Etienne pape & martyr, le 2 août. Il y a aussi en Toscane des religieuses de S. Etienne, qui suivent la regle de S. Benoît, & qui doivent faire preuve de noblesse. * Heliot, *hist. des ord. monast. tom.* 6, *c.* 32.

On trouve une liste des chevaliers de cet ordre, depuis son établissement, avec l'année de leur réception, dans la *Galeria dell'onore* de M. le chevalier Marchesi, & dans le supplément donné en 1749 par M. l'abbé Goujet, pour le *dictionnaire historique*, au mot FLORENCE.

ETIENNOT DE LA SERRE (Dom Claude) né à Varennes, diocèse d'Autun, se consacra solemnellement à Dieu dans l'ordre de S. Benoît, de la réforme de S. Maur, le 13 mai 1658, âgé de dix neuf ans. Après ses études de théologie, il fut mis au séminaire de Pontlevoi, à quelques lieues de Blois, & appellé en 1670 à S. Martin de Pontoise, où en essayant son génie porté à l'étude de l'histoire, sur celle de cette abbaye, il fit tant de recherches que son recueil fut plutôt l'histoire de tout le Vexin François, que celle du monastere de saint Martin. Cet ouvrage, encore manuscrit, se conserve en trois petits volumes *in-folio* à Pontoise même. Cet essai ayant été fort goûté des supérieurs, on envoya dom Etiennot, dans plusieurs provinces du royaume, pour y recueillir toutes les piéces qu'il pourroit déterrer, & qui seroient propres à composer de bons mémoires pour une histoire de l'ordre de S. Benoît, à laquelle la congrégation avoit alors dessein de faire travailler. Dom Etiennot commença par le diocèse de Bourges, & pendant les années 1673 & 1674, il fit un recueil de trois volumes *in-folio.* Les deux premieres parties sont dédiées à Dom Vincent Marsolle, un des plus saints, des plus habiles pour le gouvernement, & des plus zélés pour les lettres qu'ait eus la congrégation. Dans l'épître dédicatoire, dom Etiennot exprime sa passion pour l'étude par ce vers:

Immorior studiis, & amore senesco sciendi.

Pendant les mêmes années 1673 & 1674, il fit un recueil de quatre volumes *in-fol.* des antiquités benédictines du diocèse de Poitiers. En 1675 il en donna deux sur les diocèses d'Angoulême & de Saintes: en 1676, six sur les diocèses de Limoges, du Puy, de Périgueux, de Sarlat & Clermont: en 1677, trois sur les diocèses de S. Flour, de Lyon & du Bellay: en 1679 & 1680, cinq sur le Languedoc, la Gascogne & le Comtat: en 1682, un sur le diocèse d'Orléans. Outre ces immenses recueils, il en fit pendant les mêmes années un autre qu'il finit en 1684, & qui est de seize volumes *in-fol.* sur toute l'Aquitaine, sur les antiquités qui ne regardoient pas l'ordre de S. Benoît, &c. ensorte qu'en onze ans il recueillit & écrivit quarante-cinq volumes *in-folio*, presque tous de sa main. On trouve dans

ces recueils quantité de titres de fondations, de chroniques entieres ou extraites, d'éloges de grands hommes, d'ouvrages ou de fragmens d'ouvrages non imprimés, de bulles & de lettres de papes, de conciles, de diplômes, &c. enfin, tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant pour le royaume en général, & pour les familles illustres & les monasteres. Un grand nombre de ces piéces est accompagné de notes très-judicieuses qui suppposent un goût exquis, une grande justesse d'esprit & un grand fonds d'érudition. C'est sur ce trésor amassé par cet habile religieux, qu'ont travaillé en particulier tous ceux qui jusqu'à présent se sont occupés dans l'ordre de S. Benoît à donner l'histoire générale de cet ordre, ou quelque partie de cette histoire. Le pere Mabillon lui est redevable d'un grand nombre de piéces rares, dont il a fait le principal ornement de ses annales & de sa diplomatique. Le P. de Sainte-Marthe a trouvé de grands secours dans ces collections pour son *Galliana christiana*. Elles ont été utiles à D. le Nourri & à beaucoup d'autres, & le seront encore à ceux qui viendront après ces savans. La Martiniere, dans son *dictionnaire géographique*, en parlant de la *Chaise-Dieu*, dit que D. Etiennot a composé l'histoire de cette abbaye, en trois volumes, qui sont encore manuscrits, & dans lesquels il a rassemblé toutes les bulles des papes & les déclarations des rois en faveur & à l'occasion de cette abbaye. Dom Etiennot joignoit à toutes les parties d'un homme de lettres, une dextérité merveilleuse pour les affaires. C'est ce qui le fit choisir en 1684 pour procureur général de la congrégation en cour de Rome; & pendant quinze ans qu'il géra les affaires de son corps dans cette ville, il ne cessa d'obliger tous ses confreres, & particulierement ceux de l'abbaye de S. Germain-des-Prés qui étoient occupés à la littérature. Il fut très-considéré des trois papes sous lesquels il vécut à Rome, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, & il n'y avoit point de cardinaux avec qui il ne fût lié. Le cardinal Sluse, secrétaire des brefs du pape, le fit son secrétaire François, c'est-à-dire, pour les affaires qu'il étoit obligé d'expédier pour la France. Alexandre VIII avoit avec lui de fréquentes conversations particulieres. Innocent XII le mit de la congrégation *Super disciplina regularium*. Dom Etiennot conserva toujours une grande modestie & une piété solide au milieu de ces honneurs & de ces distinctions. Une attaque d'apoplexie l'enleva de ce monde le 20 juin 1699, à Rome, où il fut enterré dans l'église des minimes de la Trinité *di Monti*. Le cardinal d'Aguirre ayant appris sa mort, en pensa mourir lui-même de douleur. On trouve dans le premier volume des œuvres posthumes des peres Ruinart & Mabillon, six lettres de D. Etiennot, dont cinq sont écrites au sujet de l'ouvrage de D. Mabillon sur le culte des Saints inconnus; dans la sixiéme D. Etiennot fait au pere Mabillon l'histoire de la bibliothéque de S. Benoît-sur-Loire. D. Mabillon lui a souvent écrit, & ce fut à lui en particulier qu'il adressa cette belle lettre latine, qu'il se crut obligé d'écrire touchant la contestation que sa dissertation du culte des saints inconnus avoit excitée. * *Eloge historique de* dom Claude Etiennot, *par* dom Vincent Thuillier, dans le premier volume des *œuvres posthumes du P.* Mabillon, *p.* 338. Dom le Cerf, *bibliot. hist. & crit. des auteurs de la congrégation de S. Maur, &c.*

ETNA, est la plus remarquable de toutes les montagnes de la Sicile. Les habitans la nomment le *Mont-Gibel*, & peut-être est-ce des Arabes qu'est venu le mot de *Gibel*. Il fait souvent paroître des flammes dans l'obscurité de la nuit, & jette quelquefois en l'air du feu, des cailloux calcinés, & des cendres brulantes, par une ouverture qui est large de vingt-quatre stades, pour me servir des termes de Bembe. La stade contient cent vingt-cinq pas. Le sommet de cette montagne est pourtant couvert de neiges; son circuit est de soixante ou soixante-dix milles, selon Bottero, & elle est couverte de vignes d'un côté, & de bois de l'autre. Les feux que l'Etna vomit sont assez ordinaires; mais les dégats des années 1535, 1554, 1566, 1579, 1669 & 1692 ont fait le plus de bruit dans les histoires. Les poëtes ont feint que Jupiter écrasa le géant Typhé, ou, selon d'autres, Encelade, sous cette montagne, & que Vulcain y tient sa forge: il est nommé pour ce sujet Etnéen. Strabon écrit que toute l'isle est creuse & que ses entrailles sont pleines de feu. * Virgile, *Enéid. l.* 3, *vers.* 571 & *seq.* & Justin, *l.* 4, *c.* 1.

ETNOPHRONES (*Etnophrones*) ou *Paganisans*, certains hérétiques qui s'éleverent contre l'église dans le VII siécle. Ils furent ainsi appellés, parceque faisant profession du christianisme, ils approuvoient ridiculement les cérémonies des païens, & sur-tout l'astrologie judiciaire, les divinations & les augures, les sortiléges & les sorcelleries, & toutes les impiétés fabuleuses des infidéles. * Saint Jean de Damas, *V. Etnoph.* Sandere, *hær.* 126. Gautier, *chron. VII sæc. c.* 13.

ETOILE, ordre militaire institué par Jean I, roi de France, le 15 août 1352. On l'appella aussi l'ordre *de Notre-Dame de la noble maison*, parcequ'il fut mis sous la protection de la sainte Vierge, & qu'il devoit tenir ses assemblées à Notre-Dame des Vertus, dont l'église étoit appellée alors l'église de la noble Maison. Jean fixa le nombre des chevaliers à cinq cens, qui devoient porter une bague de cette forme. Autour de la verge étoient écrits leur nom & surnom; en dedans il y avoit un cercle d'émail, au milieu duquel étoit une étoile; dans cette étoile même il y avoit un cercle d'azur, & tout au milieu étoit enchassé un petit soleil d'or. Cette bague n'étoit pas la seule marque qui distinguât les chevaliers: ils en portoient une semblable sur leurs manteaux ou sur leurs cottes d'armes, & ils avoient un habillement qui leur étoit propre, & sans lequel ils ne devoient pas paroître le samedi. Le même jour de la semaine, ils devoient jeuner ou aumôner quinze deniers. Un chevalier d'un autre ordre ne pouvoit sans y renoncer entrer dans celui-ci; & quand on y étoit entré, on ne pouvoit sans une expresse permission du roi s'engager dans un autre. L'assemblée générale de l'ordre se tenoit la veille & le jour de l'assomption de la Ste Vierge à N. D. des Vertus. Il y avoit dans la noble Maison, une table appellée la table d'honneur, autour de laquelle étoient assis trois princes, trois baronets, & trois bacheliers qui s'étoient distingués dans la guerre. Ceux-ci présidoient aux assemblées. Ceux qui étoient trop éloignés pour y assister, entendoient ensemble la messe & les vêpres le jour de l'assomption. Chaque chevalier en mourant devoit envoyer les marques de l'ordre à Notre-Dame des Vertus; on faisoit un service solemnel pour le repos de son ame. Tous leurs écussons étoient placés dans la salle des assemblées, au dessus de la place que chacun d'eux occupoit; & si quelqu'un méritoit d'être dégradé, on renversoit son écusson sans dessus dessous sans l'effacer. Voilà ce qu'on apprend touchant cet ordre, dont nos rois étoient les grands maîtres, de la lettre circulaire du roi Jean, datée du 6 novembre 1351, qu'on conserve dans la chambre des comptes. Il subsistoit encore avec honneur au temps de Louis XI, qui l'an 1458 fit son gendre Gaston de Foix, chevalier de cet ordre, dont il célébra la fête à Paris avec beaucoup de solemnité l'an 1470. Mais comme ce prince institua l'ordre de S. Michel, & qu'il le donna à moins de personnes, Charles VIII son fils jugea à propos de supprimer l'ordre de l'étoile. Ce qu'on vient de rapporter suffit pour détruire quelques opinions dont le public est prévenu, & qui sont injurieuses au chevalier du guet. * Heliot, *hist. des ordres mon. tom.* 8, *ch.* 45.

ETOILE (Ordre de l') c'est un ordre militaire de chevalerie des rois d'Aragon. On ignore qui en fut l'auteur,

l'auteur, & en quel temps il a été institué. Il n'en est point parlé avant le regne d'Alfonse V, roi d'Aragon, qui monta sur le trône l'an 1416. L'abbé Justiniani montre que cet ordre est cependant plus ancien, & sa preuve est qu'en 1387, Sigismond, roi de Hongrie, ayant fait alliance avec le roi d'Aragon, ils conclurent entr'eux, qu'ils pouroient donner mutuellement leurs ordres de l'étole & du dragon. L'opinion du même est que cet ordre fut institué en Aragon en même temps que celui de la bande en Espagne, qui fut établi vers l'an 1332. * Héliot, *histoire des ordres religieux*, &c. tome VIII, page 294. *Supplément françois de Basle.*

ETOLE D'OR, marque d'honneur que le sénat de Venise n'accorde qu'à des nobles de la ville, qui sont appellés chevaliers de l'étole d'or. On ne sait pas quand on a imaginé cette marque de distinction. Quelques familles, comme les Giustiniani, comtes de Carpasso, les Contarini, comtes de Zafo, les Zuerini, comtes de Temene, jouissent de cette dignité, qu'on accorde ordinairement à tous les nobles qui ont été en ambassade dans les cours étrangeres. Les chevaliers de ce nom portent à l'ordinaire sur l'épaule une étole noire bordée d'un galon d'or, à quoi ils joignent en hiver une ceinture de velours noir avec des franges d'or; mais dans les jours de cérémonie, s'ils sont du sénat, ils portent une robe ducale de drap rouge ou de damas, qui en hiver est fourrée d'hermine avec une étole d'or en broderie de la largeur d'un pied, descendant par devant & par derriere jusqu'aux genoux. Le grand chancelier de la république, quoique citadin, jouit de la dignité de chevalier de l'étole d'or.

ETOLIE, *Ætolia*, ancienne province de Gréce, qui appartient aujourd'hui au Turc, & que quelques modernes prennent pour le pays dit *il Despotato*. L'Etolie reçut son nom d'Etole, fils d'Endymion, lequel chassé par Salmonée, roi des Eléens & des Piséens, se rendit maître de cette province, & y bâtit les villes qu'on y voyoit autrefois. Elle fut aussi nommée Hyantis, & étoit située entre l'Acarnanie, l'Epire & la Locride. Pline nomme entre ses peuples, les Tymphées, les Epires, les Dolopes, &c. Strabon y ajoute les Curetes. Les principales villes étoient, Chalcis, Arachte, Olene, Calydon, siége royal d'Œnée, près de la forêt où Méléagre, fils de ce roi, tua le renommé sanglier Calydonien. * Pline, *l.* 4, *c.* 2. Strabon, *l.* 8 & 10. Pausanias, *Eliac. prior.* Etienne de Byzance, *&c.*

ETRENNES, présent que l'on fait le premier jour de l'année. Ce nom vient du latin *strena*, qui signifie la même chose, & qui a été formé du mot *strenuus*, selon Nonius Marcellus. On rapporte l'origine des étrennes au temps de Romulus, & de Tatius, roi des Sabins, qui regnerent ensemble dans la ville de Rome, l'an 7 de la fondation, & avant J. C. 747. On dit que Tatius ayant reçu, comme un bon augure, des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenua*, c'est-à-dire, la déesse *Forte*, ou plutôt la déesse *de la Force*, & qu'on lui présenta le premier jour de l'an, autorisa cette coutume dans la suite du temps, & donna le nom de *Strenæ* à ces présens, à cause de cette déesse, qui présida depuis à la cérémonie des étrennes. Les Romains firent de ce jour-là un jour de fête, qu'ils dédierent au dieu Janus, qu'on représentoit avec deux visages, l'un devant & l'autre derriere, comme regardant l'année passée & la prochaine. On lui faisoit alors des sacrifices; & le peuple alloit en foule au mont Tarpée, où Janus avoit un autel. Ils étoient tous habillés de robes neuves: ce qui a donné lieu à beaucoup de gens d'affecter de s'habiller de neuf le premier jour de l'année. Quoique ce fût une fête solemnelle, (qui se célébroit aussi en l'honneur de Junon, à qui l'on consacroit tous les premiers jours de chaque mois,) le peuple néanmoins ne demeuroit pas sans rien faire; mais au contraire, chacun commençoit à travailler à quelque chose de sa profession, afin de n'être pas paresseux le reste de l'année. Ce jour-là on se souhaitoit une heureuse année les uns aux autres, & il n'étoit pas permis de prononcer aucune parole, de celles qu'on croyoit être de mauvais augure. C'est ce qu'Ovide nous apprend, dans le premier livre de ses fastes, en parlant à Janus. Les présens ordinaires étoient des figues, des dattes de palmier, & du miel, & chacun envoyoit ces douceurs à ses amis, pour leur témoigner qu'on leur souhaitoit une vie douce & agréable. Les figues & les dattes étoient ordinairement couvertes d'une feuille d'or, ce qui n'étoit néanmoins que le présent des personnes moins riches. Les cliens, c'est-à-dire, ceux qui étoient sous la protection des grands, portoient ces sortes d'étrennes à leurs patrons, & y joignoient quelque petite piéce d'argent. Sous l'empire d'Auguste, le peuple, les chevaliers & les sénateurs lui présentoient des étrennes; & lorsqu'il étoit absent, ils les portoient dans le capitole. L'argent de ces étrennes étoit employé à acheter des statues de quelques divinités, cet empereur ne voulant pas appliquer à son profit particulier les libéralités de ses sujets. Tibere désapprouva cette coutume, & fit un édit par lequel il défendoit les étrennes, passé le premier jour de l'an, parcequ'auparavant le peuple s'occupoit à ces cérémonies pendant huit jours: mais Caligula fit savoir au peuple qu'il accepteroit les étrennes qu'on lui présenteroit. Claude son successeur, défendit qu'on l'importunât de ces présens. Depuis ce temps-là, cette coutume demeura encore parmi le peuple. Les Grecs emprunterent cet usage des Romains: ils n'avoient point de mot qui signifiât particulierement celui de *Strena* des Latins.

Dans les premiers siécles de l'église, & même après la destruction du paganisme, la coutume d'envoyer des étrennes aux magistrats & aux empereurs, ne laissa pas de s'observer; mais les conciles & les peres déclamerent fort contre cet abus. Ils les appelloient *Calendes*, du nom général, qui signifioit chez les Romains, le premier jour du mois. Tertullien dans son livre de l'idolâtrie, en parle d'une maniere qu'il est important de remarquer: *Nous*, dit-il, *qui avons en horreur les fêtes des Juifs, & qui trouvons étranges leurs sabbats, & leurs nouvelles lunes, nous nous familiarisons avec les saturnales & les calendes de janvier. Les étrennes marchent, les présens volent de toutes parts: ce ne sont en tous lieux que jeux & banquets.* Le sixiéme concile général, célébré en 680, *in Trullo*, condamne les fêtes appellées calendes. Asterius, auteur Grec, qui est mis au nombre des peres, nous a laissé un sermon contre la fête des calendes, & le paganisme du *roi boit* qui étoit une imitation des saturnales; mais l'église n'a point défendu cette coutume, depuis que ces étrennes n'ont plus été que des marques d'amitié ou de soumission, & que l'on s'est abstenu des cérémonies païennes, comme de présenter de la verveine ou de certaines branches d'arbres; de mettre le jour des flambeaux allumés sur la table, où l'on faisoit des festins, de chanter & de danser dans les rues.

Quelques-uns ont cru que l'origine des étrennes venoit des saturnales, ou fêtes de Saturne, pendant lesquelles on faisoit des présens de plusieurs sortes, & particuliérement de cierges & de bougies, ce qui est expliqué dans l'article SATURNALES. Mais il est aisé de voir que les étrennes se faisoient pour un autre dessein, & que cette cérémonie étoit attachée aux calendes, c'est-à-dire, au premier jour de janvier, qui étoit le commencement de l'année; au lieu que les saturnales se célébroient quinze jours auparavant, depuis le 17 jusqu'au 19 de décembre. C'étoit la déesse *Strenua*, qui présidoit aux étrennes; & les saturnales se faisoient en l'honneur de Saturne. Les étrennes étoient des témoignages d'amitié joints aux souhaits, que lon faisoit pour la santé & la prospérité de ceux à qui on les présentoit: & les présens des saturnales étoient pour se féli-

citer les uns les autres de la liberté publique, telle qu'elle étoit du temps de Saturne. * Rosin, *ant. rom. liv.* 2, *chap.* 4. Dempster, *in paralipom.* Spon, *recherches curieuses d'antiquité.*

ETROTH, ville de Palestine, dans la tribu de Gad. * *Nomb.* 32, 35.

ETRUSQUE, académie ou société de savans qui s'assemblent à Cortone, ville de Toscane. Elle est récente, & ne fut fondée que pendant l'automne de 1727, par quelques gentilshommes qui cultivoient les belles-lettres & l'étude des antiquités. Pour favoriser ceux qui embrasseroient le même genre d'études, M. l'abbé Onofrio Baldelli fit présent à cette académie naissante de son cabinet, qui étoit très-beau, & de sa *bibliothéque*, qui étoit fort nombreuse. Ils ouvrirent ce double trésor au public, dans un appartement du palais de son altesse royale qui est à Cortone. Les académiciens ont pris le nom d'*Etrusque*, qui convient au but de leur établissement. Leur symbole est un *trépied pythique avec un serpent autour.* Le mot ou devise est *obscurâ de re lucida pango*, pris de Lucréce qui fait allusion à l'explication des choses anciennes, qui est le but de ces académiciens. Ils s'assemblent tous les mois, & font des discours sur des matieres d'érudition. La poësie est bannie de leurs assemblées, parcequ'ils croient qu'elle détourne l'esprit de la vérité. Un grand nombre de savans & de beaux esprits de toute l'Italie, principalement parmi la noblesse, s'est empressé à entrer dans ce corps, dont le nombre des membres est maintenant fixé à cent. Plusieurs étrangers ont desiré y être aggrégés. Ces savans s'appliquent à ramasser tout ce qu'on peut déterrer des monumens des *Umbres*, des *Pelasges*, & des *Etrusques* qui habitoient ce pays. La dignité la plus particuliere de l'académie, c'est celle qu'ils renouvellent tous les ans sous le nom de *Lucumon*, qui étoit le titre des chefs des douze républiques étrusques. * *Bibliothéque italique*, *tom.* 4, *p.* 130, 131, *tom.* 5, *pag.* 292, 293. En 1735 cette académie donna un recueil de quelques dissertations lues publiquement dans ses assemblées, sous ce titre : *Saggi di dissertationi academiche publicamente lette nella nobile academia Etrusca dell' antichissima citta di Cortona, in Roma*, 1735, *in-folio.* Il y a douze dissertations, recueillies par M. l'abbé Venuti, qui y a joint une préface. Voyez, *Lettre à M. Seigneux de Correvon, conseiller de la ville de Lausanne sur l'académie étrusque de Cortone*, imprimée dans le mercure suisse. Dans cette lettre, on met le commencement de ladite académie en 1726, & non en 1727. Depuis on a donné la suite du recueil de dissertations ci-dessus. * Voyez le *journal des savans*, octobre 1744, & janvier 1745, & les *mémoires de Trévoux* du mois de février 1746.

ETSCHLAND, petit pays d'Allemagne. Il est dans le Tirol, le long de l'Adige, depuis la source de cette riviere, jusqu'à la ville de Bolzano. La petite ville de Meran en est le lieu principal. * Mati, *diction.*

ETTERNACH, *cherchez* ECHTERNACH.

ETTING, *cherchez* OETINGEN.

ETTMULLER (Michel) célébre médecin, naquit à Léipsick le 26 mai 1644. Il fit ses études partie dans sa patrie, & partie à Wittemberg. Il parcourut ensuite l'Italie, la France, la Hollande & l'Angleterre. Revenu à Léipsick, il y prit le degré de docteur, & devint assesseur de la faculté de médecine, professeur ordinaire en botanique, & professeur extraordinaire en chymie & en anatomie. Il mourut à la fleur de son âge l'an 1683, après avoir mal réussi dans une opération chymique qui lui avoit causé une maladie dangereuse. Il est auteur de plusieurs ouvrages de médecine, comme, 1. *Medicus theoriâ & praxi generali instructus*, à Francfort 1685, *in-4°.* 2. *Pyrotechnia rationalis*, 1686, *in-4°.* 3. *Opera pharmaceutico-physica*, à Lyon, 1686, *in-4°.* 4. *De virtute opii*, à Léipsick, 1682, *in-4°.* 5. *De præscribendis formulis.* 6. *Institutiones medicæ.* 7. *Collegium chymicum & pharmaceuticum*, &c. Tous ses ouvrages ont été recueillis par son fils, MICHEL-ERNEST Ettmuller, qui suit; & nous en trouvons citées plusieurs éditions, une à Francfort, 1688, deux volumes *in-folio*, & dans la même ville en 1708, trois volumes *in-folio*, & une à Naples l'an 1728, en cinq volumes *in-fol.* Dès 1690, Pierre Chauvin avoit réuni une grande partie de ces ouvrages, à Lyon, en deux volumes *in-folio.* Sa nouvelle chirurgie médicale & raisonnée, a été traduite en françois, à Lyon, 1698; *in-12.* La pharmacopée raisonnée de Schroder, commentée par Ettmuller, a été aussi traduite en françois en 1697, à Lyon, deux volumes *in-8°.* On a fait un abregé des ouvrages du même médecin (*Ettmulleri opera omnia in compendium redacta*,) à Amsterdam, 1701, *in-8°.* On a l'histoire de sa vie par son fils dans une lettre à Schræckius. * Extrait en partie du *supplément françois de Basle.*

ETTMULLER (Michel-Ernest) *fils du précédent*, & de *Marguerite* Bose, docteur en médecine, médecin de l'empereur, & comte palatin, naquit à Léipsick le 26 août 1673. Après avoir posé de bons fondemens de ses études à Zittau & à Altenbourg, il alla en 1692 à Wittemberg. Il y étudia avec beaucoup de soin la philosophie, & y disputa sous Vegetus, *de maculis in sole visis.* De Wittemberg il s'en retourna dans sa patrie, & lorsqu'il y eut reçu le degré de maître-ès-arts, il se livra à la médecine. Il eut pour maître Bohn, Lang, Ortlob, Paulus; & en 1697 il fut créé docteur. Il employa ensuite deux années à voyager, & vit les principaux endroits de l'Allemagne, de l'Angleterre & des Pays-Bas. De retour à Léipsick, le conseil le nomma médecin du Lazaret. En 1702 il fut fait professeur extraordinaire en médecine, & en 1706 en anatomie & en chirurgie. En 1719, après la mort de Bohn, il fut fait professeur ordinaire en philosophie, & en 1724 on le nomma professeur de pathologie. Il avoit été recteur en 1723. En 1730 on le choisit pour directeur de l'académie de Léopold-Charles. Dès 1712 il avoit épousé la veuve de *Pierre* Treckelius, conseiller de Weissenfels, nommée *Magdeléne-Sophie* Rudinger, de laquelle il n'eut qu'une fille, qui mourut jeune. Lui-même mourut le 25 septembre 1732. Outre l'édition des ouvrages, & de la vie de son pere, dont on lui est redevable, il a fourni un grand nombre de piéces aux *Miscellanea academiæ naturæ curiosorum*, & aux *Acta eruditorum* de Léipsick. On cite encore de lui les ouvrages suivans : 1. *Dissertatio de tactu sensuum externorum.* 2. *De singultu*: c'est la dissertation qu'il soutint en 1697, sous Bohn, pour le degré de docteur. 3. *Dissertatio de variolis*, en 1700. 4. *De corpore humano sympathetico*, à Amsterdam, 1715, *in-4°.* 5. *Programma de eo, an medicos deceat esse sectarios*, en 1702. 6. *Oratio, in quantum medicina dici queat conjecturalis.* 7. *De diligentiâ Hippocratis continuandâ, & oratio de systematum noxis in medicinâ.* 8. *Dissertatio de medico mendace.* 9. *De ægroto mendace.* 10. *De effectu musices in homine.* 11. *De tormentis & pœnis sustinendis.* 12. *De circulatione sanguinis in fœtu.* 13. *De quæstione, an plantæ venenatæ ante lapsum extiterint.* 14. *De vitiis circa somnum & vigilias.* 15. *De vigiliis involuntariis.* 16. *De natura medica.* 17. *De divinationibus medicis.* 18. *Epistola problematica de ovario novo adversaria anatomico-medico-chirurgica.* Cette lettre est adressée à Frédéric Ruysch, & se trouve à la suite de l'ouvrage de ce médecin, intitulé *Adversariorum anatomico-medico-chirurgicorum decas prima*, à Amsterdam, 1717, *in-4°.* 19. *Bernardinus Ramazzinus de principum valetudine tuendâ, cum vitâ auctoris, & præfatione Michaëlis Ernesti Ettmulleri*, à Utrecht 1712, *in-8°.* * La plus grande partie de cet article est extraite du *supplément françois de Basle.*

ETUS (*Æëtos*) les anciens donnoient ce nom au Nil, fleuve d'Egypte, pour exprimer la rapidité de

son cours par la force de ce mot, qui en grec signifie *aigle*, comme Cœlius Rhodiginus l'a remarqué après Licophron. * Cœlius Rhodiginus, *l.* 7, *c.* 20, *& l.* 20, *c.* 13.

ETWIN, *cherchez* ETHFIN.

E U.

EU, ville de France en Normandie, avec titre de comté-pairie, est située sur la riviere de la Bresle, qui sépare la Normandie de la Picardie, environ à une lieue de la mer, où est Tréport, gros bourg à l'embouchure de cette riviere, & entre Dieppe & S. Valeri. C'est une ville assez ancienne, qui a une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, avec un collége de jésuites. Les comtes d'Eu sont célebres dans notre histoire. ALIX, héritiere du comté d'Eu, vivoit dans le XII siécle, & le porta à *Raoul* de Lusignan, dit d'Issoudun I du nom. Elle fut mere de RAOUL III, comte d'Eu, qui épousa *Yolande* de Dreux, fille de *Robert* II, dit *le Jeune*, comte de Dreux, &c. De sa seconde femme *Yolande* de Couci, il laissa une fille unique, *Marie*, comtesse d'Eu, qui prit alliance avant l'an 1250, avec *Alfonse* de Brienne, chambrier de France. C'est de lui que sont venus les autres comtes d'Eu de la maison de Brienne, Jean I, Jean II, Raoul III, & Raoul IV, connétable de France, qui eut la tête coupée en 1351. Le roi donna la confiscation du comté d'Eu à *Jean* d'Artois, dit *sans Terre*, qui mourut en 1386. Ce JEAN eut entr'autres enfans d'*Isabelle* de Melun, *Philippe*, comte d'Eu, connétable de France, qui se trouva à la déplorable bataille de Nicopolis en 1396, & mourut à Micalizo dans la Natolie le 15 juin 1397. Il eut de *Marie* de Berri, seconde fille de *Jean* de France, *Charles*, comte d'Eu, mort sans postérité le 25 juillet 1472; BONNE, qui suit; & *Catherine*, femme de *Jean* de Bourbon, seigneur de Carenci. BONNE fut mariée 1°. à *Philippe* de Bourgogne, comte de Nevers, & leur fils *Jean* fut comte d'Eu. Il mourut en 1491, laissant *Elizabeth*, mariée à *Jean*, duc de Cleves, dont la postérité a joui long-temps du comté d'Eu. *François* de Cleves, duc de Nevers, eut *Catherine*, comtesse d'Eu, mariée en 1570 à *Henri* de Lorraine, I duc de Guise, mort en 1588, & pere de *Charles*, comte d'Eu, mort en 1640. Ce dernier eut *Henri* II, comte d'Eu, mort en 1664. Depuis Eu a appartenu à *Marie-Louise* d'Orléans, fille de *Gaston-Jean-Baptiste* de France, morte en 1693; elle fit don en 1682, du comté d'Eu à *Louis-Auguste* de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine, fils du roi *Louis* XIV, en faveur duquel ce monarque érigea de nouveau ce comté en pairie au mois de mars 1694, & en cette qualité il prit séance au parlement le 8 mai de la même année, immédiatement après les princes de Condé, de Bourbon & de Conti, & avant les ducs ecclésiastiques & séculiers, qui y étoient en grand nombre.

EVADNÉ, fille de Mars & de Thébé, femme d'Asopus, fut mariée à Catané. Elle aima tant son mari, qu'ayant appris qu'il avoit été frapé de la foudre au siége de Thébes, elle tomba en pamoison, & ensuite se jetta dans les flammes. * Virgile, *Æneide*, *l.* 6. Albinovan. *ad Liviam.* Ovide, *Amor. l.* 3, *eleg.* 5: *Trist. l.* 5, *eleg.* 14: *de arte amandi*, *l.* 8. Martial, *l.* 4, *epigr.* 75. Properce, *lib.* 1 *eleg. elegia* 15; *& lib.* 3; *eleg.* 19. Claudien, *Carm.* 29. Stace, *lib.* 12.

EVAGE, poëte Grec, avoit peu de connoissance des belles lettres, mais beaucoup de génie pour la poësie. On ne sait en quel temps il a vécu. * Vossius, *de poëtis.*

EVAGON, de Lampsaque, l'un des disciples de Platon, montra qu'il avoit peu profité des leçons d'un si grand maître. Etant de retour dans sa patrie, il prêta à ses citoyens des sommes considérables d'argent, mais en se faisant livrer la citadelle pour sureté des payemens qu'on devoit lui faire. Puis les termes étant échus sans qu'on l'eût satisfait, il usurpa l'autorité souveraine. Une action si indigne d'un honnête homme ne fut pas punie comme elle le méritoit; & la république le traita avec trop d'indulgence. Tous les particuliers s'étant épuisés pour aquitter la dette de la ville, on se contenta de chasser Evagon avec l'argent dont il avoit fait un si mauvais usage. * Athenée, *liv.* 11.

EVAGORAS, roi de Chypre, étoit originaire de Salamine. Conon, capitaine Athénien, qui s'étoit sauvé de la défaite de sa flotte, proche du fleuve *Ægos-potamos*, se retira chez ce roi la quatriéme année de la XCIII olympiade, & 405 ans avant Jesus-Christ. Depuis Evagoras prit la ville de Salamine, & se prépara à faire la guerre contre Artaxercès, roi de Perse, contre lequel il arma par terre & par mer, secouru des Tyriens, des Egyptiens & des Arabes. Il fut d'abord vainqueur dans un combat sur terre; mais il perdit la bataille navale qui ruina absolument ses affaires. Ensuite il fut contraint de céder l'isle de Chypre aux Perses, & de se contenter de regner à Salamine. Enfin, il fut assassiné la troisiéme année de la CI olympiade, 374 ans avant J. C. non par l'eunuque Nicoclès, comme le dit Diodore, mais par l'eunuque Thrasidée. Evagoras laissa deux fils, *Nicoclès*, qui lui succéda, & *Protagoras.* * Diodore de Sicile, *l.* 14 *&* 15. Aristote, *l.* 5, *politic.* *c.* 10. Xénophon, *l.* 2, *hist. græc. & suiv.*

EVAGORAS II, petit-fils du précédent, & fils de Nicoclès, succéda à son pere, & fut dépouillé de la souveraineté de Salamine par son oncle Protagoras. Il eut recours au roi de Perse Artaxercès Ochus, qui lui donna d'abord du secours, & qui l'abandonna presqu'aussitôt prévenu par quelques accusations: ainsi Protagoras demeura paisible possesseur de Salamine, la troisiéme année de la CVII olympiade, & 350 avant Jesus-Christ. Evagoras, désespérant d'être rétabli, se purgea des crimes dont on l'avoit chargé, & obtint d'Artaxercès une souveraineté en Asie de plus grande étendue que la sienne. Depuis, ayant été accusé de l'avoir mal gouvernée, il s'enfuit dans l'isle de Chypre, où il fut pris & puni de mort. * Diodor. *Sicul. lib.* 15 *&* 16.

EVAGORAS, de Linde, auteur Grec, composa une histoire des regnes des Egyptiens, la vie de Timagène, &c. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Suidas parle de lui, mais il est différent d'un autre que Pline sait, *au liv.* 10.

EVAGRE, patriarche de Constantinople, fut élu en 370 par les orthodoxes, après la mort d'Eudoxe qui étoit arien. L'empereur Valens le chassa d'abord de son siége, & l'envoya en exil. Ce qui donna la hardiesse aux ariens de traiter les fidéles avec toute sorte d'inhumanité. S. Grégoire de Nazianze a décrit cette persécution dans un de ses discours. On ne sait pas le temps de la mort d'Evagre; mais il y a apparence qu'elle arriva durant la persécution de Valens. On ne lui a rendu aucun culte pendant plus de 1400 ans: ce n'est que depuis les derniers siécles que l'église grecque & la latine le mettent le 6 de mars au nombre des saints confesseurs. * S. Grégoire *de Nazianze*, *or. ad. Cl. episc.* Socrate, *l.* 6, *c.* 13, 14. Baronius, *A. C.* 370.

EVAGRE, patriarche d'Antioche, dans le IV siécle, avoit été compagnon & ami de S. Jérôme, avant son élection à l'épiscopat. Il fut mis à la place de Paulin l'an 389. Flavien avoit succédé dès l'an 381 à Mélece: ensorte qu'Evagre ne fut évêque que de ceux qui étoient restés du parti de Paulin, ce qui continua le schisme dans l'église d'Antioche. S. Ambroise semble insinuer dans une lettre qu'il écrivit à Théophile d'Alexandrie, au sujet du schisme, que l'élection d'Evagre n'étoit pas canonique; cependant le pape Sirice prenoit hautement son parti, & fit tenir, pour éteindre la division, le concile de Capoue la même année 390, au jugement duquel Flavien ne voulut pas se soumettre. Evagre mou-

rut deux ans après. Avant son épiscopat, & lorsqu'il n'étoit encore que simple prêtre, il traduisit de grec en latin la vie de S. Antoine, composée par S. Athanase, comme nous l'apprenons de S. Jérôme, & composa quelques autres traités. S. Jérôme assure qu'Evagre étoit un esprit vif. Il n'eut point de successeur, & laissa seulement quelques-uns de son parti, qui demeurerent quelque temps sans communiquer avec Flavien; mais enfin ils se réunirent. * S. Jerôme, *de scriptor. ecclef. c.* 125, *& epist.* 6, *&c.* S. Ambroise, *epist.* 78. Théodoret, *liv.* 5, *c.* 15. Sozomene, *liv.* 7, *c.* 15. Baronius, *A. C.* 372, 389. Du Pin. *bibl. des aut. ecclés. IV siécle.*

EVAGRE de Pont, moine, sur la fin du IV siécle, étoit né vers le Pont-Euxin : c'est pourquoi S. Jérôme l'appelle Hyperborite. S. Basile lui conféra l'ordre de lecteur; & S. Grégoire de Nazianze le fit diacre de Constantinople. Ensuite Evagre allant à Jérusalem, se fit moine, & passa seize années avec les solitaires dans les déserts de Nitrie. Pallade fut son disciple pendant trois ans. S. Grégoire de Nazianze laissa, vers l'an 381, Evagre à Nectaire de Constantinople, & crut que ce patriarche en pourroit tirer de grands avantages, parcequ'Evagre étoit très-habile à disputer contre toute sorte d'hérétiques. Depuis, Evagre suivit les erreurs d'Origène; & au sentiment de S. Jérôme, de S. Epiphane, de Théophile d'Alexandrie, & de tous les orthodoxes, il prépara la matiere aux erreurs des Pélagiens. Gennade parle de plusieurs ouvrages de sa façon; & même de quelques miracles qu'il avoit faits : mais personne que lui ne fait mention de ces miracles d'Evagre. S. Jean Climaque l'accuse de folie, pour avoir fait un stoïcien d'un fidéle, en supposant que l'homme étoit inaccéssible aux passions, & prétendant le conduire tout d'un coup au comble de la perfection. Ses ouvrages sont, *Monachus, sive de vita activa. Gnosticus, sive de iis qui cognitionis munere donati sunt. Anthirreticus adversùs tentantes dæmones. Sexcenta prognostica problemata. Elementaria, &c.* * Pallade, *hist. Laus.* Suidas. S. Jérôme, *epist. ad Ctesip. præfat. adv. Pelag. epist.* 60. Gennade, *de vir. illust. c.* 11. Socrate, *l.* 4, *c.* 18. Sozomene, *l.* 6, *c.* 30, 40. Baronius, *A. C.* 388, *n.* 103.

Honoré d'Autun, & après lui le cardinal Baronius, Possevin & quelques autres modernes attribuent à cet auteur des vies des peres du désert; mais on ne doute plus qu'elles ne soient de Rufin, prêtre d'Aquilée, qui fut depuis partisan d'Origène. Sixte de Sienne & Trithème croyoient qu'Evagre d'Antioche étoit lui-même auteur de ces vies. * *Consultez* le pere Héribert Rosweide, *prolog.* 4, *ad vitas PP.* Le Mire, &c.

EVAGRE, prêtre & disciple de S. Martin de Tours, a vécu à la fin du quatriéme siécle, & au commencement du cinquiéme. Après la mort de S. Martin, sous lequel il avoit professé la vie monastique, il se retira chez Sévere Sulpice. Il y étoit au moins en 405, & y assista à la seconde conférence qu'y fit Gallus sur les actions de S. Martin, dont le récit avoit été omis par Sulpice Sévere dans la vie qu'il en avoit publiée. Gallus l'y prend même pour témoin oculaire de ce qu'il avance sur ce sujet. On s'accorde assez communément à donner au même Evagre un écrit qui a pour titre, *Dispute entre Simon Juif, & Théophile chrétien.* Cet ouvrage qui a été connu de Gennade & du comte Marcellin, a été imprimé par les soins de D. Martenne & de D. Durand au commencement du tome V du *thesaurus anecdoton*, &c. à Paris, 1717, *in-folio.* Ce n'est pas un traité complet de controverse contre les Juifs, ce n'est proprement qu'un essai de ce que l'on pouroit faire sur ce sujet; mais l'écrit est bon, & l'auteur y répond assez bien aux difficultés du Juif avec lequel il discourt. On peut en lire l'analyse dans l'ouvrage qui sera cité plus bas. On croit aussi pouvoir attribuer au même Evagre, *les trois livres des consultations ou délibérations de Zachée chrétien, & d'Apollonius philosophe*, que D. Luc d'Acheri a publiés à la tête du dixiéme volume de son spicilége. Le style de ces trois livres est le même que celui du dialogue entre Simon & Théophile : c'est aussi le même génie, la même maniere de raisonner; & il est certain, par l'ouvrage même, que cet écrit fut composé au commencement du cinquiéme siécle, auquel Evagre florissoit. Il n'est pas moins certain que l'auteur étoit moine, ce qui convient encore à Evagre. Ce second dialogue est plus considérable en lui-même, & beaucoup plus interessant que le premier. Dom Luc d'Acheri en ayant vu quelques autres manuscrits, depuis qu'il l'eut publié dans le tome X de sa collection, a ajouté dans le XIII des variantes, qu'il est nécessaire de consulter pour bien entendre cet ouvrage. Les auteurs de l'*histoire littéraire de la France*, ont donné dans leur second volume, page 119, & suivantes, le précis de ces deux écrits d'Evagre, & le détail des raisons qui portent à en faire honneur à ce disciple de S. Martin. Fabricius parle aussi de l'auteur & de ces deux dialogues dans le t. II de sa *bibliothéque de la moyenne & basse latinité*, p. 348, & suivantes; & il y donne une analyse des trois livres de la dispute entre Zachée & Apollonius.

EVAGRE, dit *le Scholastique*, né à Epiphanie, sous l'empire de Justinien, vers l'an 536. Après avoir fait ses études, il exerça la profession d'avocat à Antioche : c'est ce qui lui a fait donner le surnom de *Scholastique*; car alors on appelloit ainsi ceux qui plaidoient. Il fut fait questeur & garde des dépêches du préfet, par l'empereur Tibere. Il écrivit une histoire ecclésiastique en six livres, qu'il commence où Socrate & Théodoret finissent la leur, c'est-à-dire, vers l'an 431, en laquelle Nestorius fut condamné dans le concile d'Ephèse, & qu'il finit à la douziéme année de l'empereur Maurice, qui fut l'an 594. Il publia un autre volume qui contenoit des relations, des épîtres, des oraisons, des decrets des empereurs, & des disputes sur diverses choses. Tibere & Maurice le récompenserent pour ces ouvrages de quelques charges honorables, comme il l'avoue lui-même. Il est clair & exact, selon la remarque de Photius. On ne sait pas en quel temps il est mort. Son histoire est fort ample & assez exacte. Il rapporte les faits sur l'autorité des actes ou des historiens du temps. Le style n'en est pas désagréable. Il a de l'élégance & de la politesse, au jugement de Photius; quoiqu'il y ait quelquefois des termes superflus dans son discours. Il fait même assez souvent des digressions & des narrations qui ne conviennent point à son dessein; & il semble avoir été plus instruit de l'histoire profane que de l'ecclésiastique; mais il a un avantage sur les historiens ecclésiastiques qui l'ont précédé; parcequ'on n'a pas eu lieu de lui reprocher d'avoir été engagé dans quelque secte; ou d'être tombé dans quelque erreur sur la foi ou sur la discipline de l'église. Robert Etienne avoit donné l'original grec de cet historien sur un seul manuscrit de la bibliothéque du roi. M. de Valois l'a revu depuis sur deux manuscrits, & en a fait une nouvelle version après celles de Musculus & de Christophorson. * Photius, *cod.* 29. Jacques de Billi, *liv.* 1, *observ. sacr. cap.* 38. Bellarmin, *des ecr. eccl.* Baronius, *aux ann.* Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 2, *c.* 23. Le Mire, *biblioth. eccl.*

EVANCE, évêque de Vienne, *voyez l'article suivant.*

EVANCE, abbé de Troclar au diocèse d'Albi, vivoit à la fin du septiéme siécle. Il en est parlé avec éloge dans la vie de Sainte Sigolene, abbesse au même endroit, où il y avoit un monastere double. Il passe pour constant que cet abbé est l'auteur d'une lettre dogmatique écrite contre certaines personnes qui soutenoient qu'on ne doit point manger du sang des animaux, parcequ'il est impur, quoiqu'elles mangeassent sans scrupule la chair même de ces animaux. Presque tous les critiques ont attribué cette lettre à Evance, évêque de Vienne, mort en 586; mais ce sentiment ne

peut se soutenir, puisqu'on cite dans la lettre le pastoral de S. Grégoire pape, & qu'on lui donne la qualité de Saint, qui suppose qu'il n'étoit plus au monde. Or le pastoral de S. Grégoire n'étoit point encore écrit lorsqu'Evance, évêque de Vienne, mourut, & ce saint pape vivoit encore par conséquent. Le cardinal d'Aguirre, dans le tome III de ses *conciles d'Espagne*, revendique cette lettre à Evance, archidiacre de Tolède, qui florissoit vers l'an 730; mais les manuscrits de cette piéce sont contraires à ce sentiment. L'écrit d'Evance se lit dans le tome V des *Lectiones antiquæ* de Canisius, dans la *Bibliothéque des peres*, & dans les *conciles d'Espagne* du cardinal d'Aguirre. *Voyez* l'*histoire littéraire de la France*, t. III, p. 652, & suivantes, & dans le même volume, l'article d'Evance, évêque de Vienne, p. 345, & suiv. Fabricius parle aussi d'Evance dans sa *Bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, t. II, l. V, p. 352 & 353.

EVANDRE, que quelques-uns font roi d'Arcadie, fut nommé fils de Mercure, à cause de son éloquence. Il passa en Italie, avec sa mere Carmenta & les Arcadiens, 60 ans avant la prise de Troie, l'an du monde 2791, 1244 avant Jesus-Christ. Faune qui regnoit alors dans le pays des Aborigenes, les traita avec douceur, & donna une grande étendue de pays à Evandre, qui le distribua à ses amis, & y bâtit des maisons sur le mont anciennement appellé Pallenté, du nom de Pallas, puis Palatin, où il dédia un temple à Pan, dieu d'Arcadie. Cet Evandre fut le premier qui enseigna aux Latins l'usage des caracteres & des lettres, avec l'art du labourage. Il vivoit encore lorsqu'Enée passa en Italie; car il est nommé entre ceux qui se joignirent au roi Latinus, pour recevoir cet étranger. * Aurelius Victor, *de orig. gentis Rom.* Justin, *liv.* 43. Denys d'Halicarnasse. Virgile, &c.

EVANGELISTES, nom de ceux qui annonçoient l'évangile aux peuples, étant choisis pour cette fonction par les apôtres, qui ne pouvoient pas eux-mêmes publier le christianisme par tout le monde. Tel a été Philippe, qui après avoir été fait diacre de l'église de Jerusalem, fut aussi établi évangéliste, étant ainsi nommé dans les actes des apôtres, *ch.* 21. Tel a été Timothée, que S. Paul exhorte au 4 *ch. de la 2 épître qu'il lui écrit*, de faire l'œuvre d'un évangéliste. Et tel encore a été Tite, à qui S. Paul dit qu'il l'a laissé en Crete pour y établir des pasteurs de ville en ville. Tels enfin ont été S. Luc, S. Marc, Silas, ou Silvain, Sosthene, Tychique, & autres qui suivoient S. Paul, & l'assistoient pour servir à l'édification des églises. Ce sont ces évangélistes que S. Paul, *au ch.* 4 *de l'épître aux Ephésiens*, met après les apôtres & les prophétes; mais il leur donne place avant les pasteurs & les docteurs; & ce sont ceux que Théodoret nomme bien à propos apôtres du second rang. Ils n'étoient pas attachés à un troupeau particulier, comme les évêques ou les pasteurs ordinaires; ils alloient par tout où les apôtres les envoyoient, & ils retournoient vers eux quand ils avoient fait ce qui leur avoit été ordonné: de sorte que cette charge extraordinaire d'évangéliste a cessé avec celle des apôtres. Mais le nom d'évangéliste est particuliérement appliqué aux quatre saints personnages que Dieu a choisis pour écrire l'histoire de Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui sont S. Matthieu, S. Marc, S. Luc & S. Jean.

EVANGELUS, poëte comique. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Athenée rapporte, dans le 14 livre, le sujet d'une de ses piéces, surquoi on poura consulter Suidas & Casaubon, *in animad. p.* 648.

EVANGELUS, successeur de Branchus, qui donna son nom au célébre oracle de Branchides, à Milet. Evangélus lui ayant succédé, cet oracle fut aussi appellé l'oracle des évangiles. * Stace, *Thebaïd. l.* 8. Photius, *cod.* 186. Vossius, *de idololatria, l.* 2, *c.* 12. Il y a un Evangelus historien Grec, qui a écrit de l'art militaire. * Plutarque & Athénée, *liv.* 15.

EVANGELUS, riche Tarentin, qui voulut remporter le prix aux jeux Pythiques; & parcequ'il n'avoit pas assez de force ni de vitesse pour disputer celui de la course, il voulut se hazarder dans la musique. Il arriva donc à Delphes à la persuasion de ses flateurs, & se présenta aux jeux avec une robe de toile d'or, & une couronne de laurier, dont les feuilles étoient d'or massif, & le fruit de grosses émeraudes. Sa lyre étoit aussi d'or, garnie de pierreries avec des figures d'Orphée, d'Apollon, & des Muses. Ce superbe appareil surprit tout le théâtre, & fit naître l'espérance de voir & d'entendre des merveilles. Mais quand il voulut faire paroître ce qu'il savoit, & qu'il vint à chanter & à toucher des instrumens, au lieu des miracles qu'on attendoit, on n'entendit qu'un misérable fausset, qui n'étoit point d'accord avec sa lyre, & pour comble de malheur lorsqu'il voulut la toucher plus fortement, il rompit trois cordes. Cela fit rire tout le monde; d'autant plus qu'il avoit paru sur le théâtre après un autre qui avoit assez bien fait. L'indignation succéda à la risée; les présidens des jeux le firent chasser du théâtre à coups de fouet; ensorte qu'il traversa la scène tout sanglant, ramassant les ornemens de sa lyre qui avoit été aussi maltraitée que lui. * *Antiq. grec. & rom.*

EVANGILE, Εὐαγγέλιον en grec, *heureuse nouvelle*, se prend pour l'histoire de la vie de Jesus-Christ, qui a apporté aux hommes la nouvelle heureuse de leur réconciliation avec Dieu. Saint Matthieu écrivit le premier l'évangile en hébreu ou en syriac, comme l'assurent S. Irenée, S. Athanase, S. Augustin, Eusèbe, &c. S. Jerôme croit qu'il en avoit été prié par les Juifs qui avoient embrassé la foi chrétienne; & Epiphane dit que ce fut par un ordre particulier des apôtres. On croit aussi qu'il l'écrivit l'an 39 de l'ere chrétienne. S. Marc, selon l'opinion la plus commune des anciens peres, écrivit son évangile à Rome, à la priere des chrétiens de cette église, sur ce qu'il avoit appris de S. Pierre. Eusèbe dit qu'il entreprit ce travail la troisiéme année de l'empereur Claude, c'est-à-dire, la 43 de Jesus-Christ. Saint Luc écrivit le sien vers l'an 56, & il y rapporte, comme il l'avoue lui-même, ce qu'il avoit appris de ceux qui en avoient été témoins. S. Jean revenu de l'isle de Pathmos, écrivit son évangile, à la priere des évêques, contre les erreurs d'Ebion, & de Cerinthe, qui soutenoient que Jesus-Christ n'étoit qu'un homme.

Il est bon de parler ici des évangiles supposés, ou par les hérétiques, ou par quelques catholiques téméraires. Les plus célébres ont été, l'évangile selon les Egyptiens, & l'évangile selon les hébreux. Le premier est cité par S. Clément d'Alexandrie, & par S. Epiphane, qui dit, que les sabelliens s'en servoient pour confirmer leur erreur. L'évangile, selon les Hebreux, est cité par Hegesippe, par S. Clément d'Alexandrie, & par Origène. S. Jérôme le traduisit en grec & en latin, & il remarque que quelques-uns croyoient que c'étoit l'original de S. Matthieu; mais il les distingue très-nettement l'un de l'autre. Cet évangile selon les Hébreux, n'est pas différent de celui qui est appellé dans Origène *l'évangile des douze*, ni de *l'évangile des Nazaréens*. Les ébionites s'en servoient pour prouver leur doctrine. Outre ces deux évangiles célébres parmi les anciens, & qui sont maintenant perdus, nous avons à présent un livre intitulé *Le proto-évangile de S. Jacques*, donné au public par Neander, & inséré dans les orthodoxographies. C'est un livre plein de contes & d'histoires badines, touchant la nativité, la vie & l'accouchement de la sainte Vierge. Après cet évangile de S. Jacques suit celui de Nicodéme, qui n'est pas moins rempli de fables, touchant la passion & la résurrection de J. C. Quoique ces évangiles soient indignes de toute créance, & pleins de folies, ils ne contiennent toutefois pas d'erreurs grossieres, comme ceux qui avoient été supposés par les hérétiques, & dont il ne nous reste plus rien aujourd'hui. Tels étoient les évan-

giles supposés de S. Thomas & de S. Matthias, dont Eusèbe fait mention, *liv.* 3, *ch.* 25, ceux de S. Barthélemi, & des douze apôtres, dont S. Jérôme parle dans *sa préface sur S. Matthieu*; l'évangile de Philippe, qui étoit celui des gnostiques, au rapport de S. Epiphane, & dont les ébionites, basilides & Appellès se servoient; l'évangile de Judas, supposé par les gaïanites, qui honoroient ce traître; & enfin les évangiles de Thadée, de Barnabé, d'André; & ceux qui avoient été falsifiés par Hesychius; un livre de l'enfance de JESUS-CHRIST; & un de la race de MARIE, attribués à S. Matthieu, & que Gelase met au nombre des livres forgés par les hérétiques. * Il faut consulter S. Augustin dans le livre de la concorde des évangélistes, S. Irénée, S. Jérôme, S. Epiphane, Eusèbe, Du Pin, *dissert. prél. sur la bible.* Simon, *hist. crit. du nouveau testament.*

EVANGILES, nom que les Grecs donnent à leur livre d'office, où sont contenus, selon l'ordre de leur calendrier & de leur année ecclésiastique, les évangiles qu'ils lisent dans leurs églises, dont le premier est l'évangile de S. Jean, qu'ils lisent de suite, à la réserve de trois jours qu'ils prennent d'un autre évangile. Ils commencent cette lecture le dimanche de Pâque, lisant ce jour-là: *In principio erat verbum*, & ainsi de suite. Ils commencent le lendemain de la Pentecôte l'évangile de S. Matthieu, qu'ils continuent, à la réserve de quelques jours qu'il prennent d'un autre évangéliste. C'est ce qu'on peut voir traité assez au long par Allatius, dans sa premiere dissertation des livres ecclésiastiques qui sont en usage chez les Grecs.

EVANORIDE d'Elée, historien Grec, fit un traité de ceux qui avoient vaincu aux jeux olympiques. On ne sait pas en quel temps il a vécu. * Pausanias, *l.* 9.

EVANS (Corneille) imposteur qui parut pendant les guerres civiles d'Angleterre en 1648, étoit natif de Marseille, fils d'un Anglois de la principauté de Galles, & d'une Provençale. Sur quelqu'air de ressemblance qu'il avoit avec le fils aîné de Charles I, il fut assez hardi pour se dire le prince de Galles: faisant accroire au peuple qu'il s'étoit sauvé de France, parceque la reine sa mere avoit eu dessein de l'empoisonner. Il arriva le 13 mai 1648, dans une hôtellerie de Sandwich, d'où le maire, qui vint lui rendre ses respects, le fit conduire dans la maison du capitaine Forstal, un des aldermans de la ville, pour y être servi & nouri en prince. Le dimanche il alla au sermon, où l'on porta l'épée devant lui, les gardes marchant nue tête. La nouvelle en ayant été répandue dans le pays, il y eut beaucoup de gentilshommes de qualité, & plusieurs dames qui allerent lui baiser la main, & lui faire des présens. Toute la ville s'étoit tellement laissé infatuer par ce fourbe, qu'il joua ce personnage huit jours durant, avec tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. En ce temps le chevalier Thomas Dishington, que la reine & le véritable prince de Galles avoient envoyé en Angleterre, s'en retournoit par Douvre, ou il apprit avec étonnement que le prince étoit à Sandwich. S'y étant rendu en diligence, & ayant vu cet imposteur, il lui demanda où il avoit laissé la reine, & l'interrogea sur quelques particularités de ce qui s'étoit passé depuis peu à la cour de France. A quoi n'ayant pu répondre, le chevalier ne put s'empêcher de lui dire des injures. Ce fourbe, qui se voyoit découvert, ne laissa pas de soutenir effrontément son personnage, & commanda au maire de se saisir de la personne du chevalier, qui demeura deux jours en prison, quelque chose que l'on pût faire pour l'en faire sortir. Ceux qui tenoient le parti du roi tâcherent d'emmener par adresse cet imposteur, ce qui n'ayant pas réussi, ils prirent le parti de l'enlever de force; mais pendant que les soldats des royalistes forçoient la maison, il s'évada par une porte de derriere, où des bateliers qui l'attendoient, le passerent en l'isle de Thanet. On envoya aussitôt des gens dans cette isle, où on le trouva qui soupoit encore en prince, chez le sieur Crispe. De-là il fut conduit à Cantorberi, & enfin dans la prison de Newgate à Londres, d'où il trouva encore moyen de s'évader. * Salmonet, *hist. des troubles de la Grande Bretagne.*

EVANTHIS, nom de trois savans hommes. Le premier étoit de Milet, & Diogène Laërce en fait mention dans la vie du philosophe Thalès. Le second étoit de Samos, & Plutarque l'allégue en parlant de Solon. Le dernier étoit natif de Cyzique, & S. Jérôme le nomme dans le second livre contre Jovinien. Pline parle d'un Evanthis, *l.* 8, *chap.* 22.

EVARIC ou EVARIX, ERIC, EURIC, roi des Goths en Espagne, étoit fils de *Theodoric* I, & frere de *Thorismond* & de *Theodoric* II, auquel il succéda l'an 466, après l'avoir fait mourir selon le sentiment de quelques auteurs. Il entra dans la Lusitanie, aujourd'hui le Portugal, qu'il ravagea; puis il fit le même dégât dans la haute Espagne & dans la Navarre; ensuite il vint dans les Gaules, prit Arles & Marseille, & passa jusqu'en Auvergne, où il mit le siége devant Clermont. L'empereur Anthemius implora le secours des Bretons; & leur roi Réothime lui amena jusqu'à Bourges douze mille hommes, qui furent défaits par Evaric. C'étoit un prince emporté & sans religion, quoiqu'attaché aux sentimens des Ariens. Il ravagea l'Auvergne, le Berri, la Touraine & la Provence, où il mourut à Arles en 484 ou 485. Son fils *Alaric* lui succéda. * Isidore & Idatius, *en sa chron.* Sidonius Apollinaris, *l.* 7, *ep.* 6; *l.* 8, *ep.* 9. Grégoire de Tours, *l.* 2, *c.* 25.

EVARISTE, succéda à S. Clément, évêque de Rome, dans la premiere année du second siécle. Le sentiment le plus commun des auteurs anciens sur la durée de son pontificat, est qu'elle a été de huit ou neuf ans. Il est mis dans les martyrologes, au rang des martyrs qui ont souffert sous l'empire d'Adrien, ce qui est insoutenable. Toutes les autres circonstances de sa vie, qui se trouvent dans les auteurs récens n'ont aucune certitude; & les lettres qu'on lui attribue sont certainement supposées. * Irenée, *l.* 3, *c.* 3. Optat. Milev. *l.* 2. Eusèbe, *l.* 3, *hist. c.* 34. *Ancien catalogue des papes donné par Bucherius & par le P. Mabillon.* S. Epiphane, *heres.* 47. S. Augustin, *epist.* 165. Platine. Baronius. Du Pin, *biblioth. des aut. eccl. des trois premiers siécles.*

EVAX, roi des Arabes, célébre médecin, vivoit dans le I siécle. Il écrivit un traité des simples qu'il dédia à l'empereur Neron. On dit aussi qu'il avoit adressé à l'empereur Tibére un traité de la vertu des pierres précieuses. * Pline, *liv* 23, *ch.* 28. Vossius, *de philos. cap.* 12, § 9.

EUBAGES ou EUHAGES, prêtres des anciens Gaulois. Ce sont les mêmes que les VATES, dont nous parlons en leur lieu.

EUBOÉ, isle de l'Archipel, dite aujourd'hui *Negrepont*. On croit qu'elle fut arrachée par un coup de mer, du continent de la Béotie, de laquelle elle n'est aujourd'hui séparée que par un petit canal, qui est l'Euripe. On y voyoit autrefois trois puissantes villes, Cariste, Chalcis & Eretrie, *voyez* NEGREPONT. * Strabon, *l.* 10. Cluvier, *introd. géogr. l.* 4.

EUBOICUS (Nicolas) personnage très-docte dans les langues grecque & latine, vivoit dans le XV siécle, & parut avec éclat au concile de Florence. Il écrivit une histoire généalogique des Turcs, &c. * Vossius, *de hist. Lat.* Sponde, *in annal.*

EUBULE, jeune fille Athénienne, fut livrée avec Pasithée & Theopé ses sœurs, par leur propre pere, pour être immolées suivant l'ordre de l'oracle, afin de faire cesser par leur mort une rude famine qui désoloit

l'Attique. * Elien, *histoire diverf. l. 2, c. 8.* Cicero, *l. 3, de nat. deor.*

EUBULIDE (*Eubulides*) de Milet, philosophe de la secte des Megariens, sous la CV olympiade, vers l'an 360 avant J.C. fut disciple & successeur d'Euclide. Il inventa dans la dialectique divers sophismes extraordinairement captieux & embarassans, auxquels il donnoit différens noms, comme le *menteur*, *l'électre*, *le trompeur*, *le voilé*, *le sorite*, *le cornu*, *le chauve*. Pour faire connoître, par exemple, ce que c'étoit que le menteur, on supposoit un homme qui disoit, *je mens*, & puis on argumentoit de telle maniere, que de ce qu'il disoit vrai, on concluoit qu'il mentoit, & de ce qu'il mentoit, on concluoit qu'il disoit vrai. *Si dicis te mentiri verumque dicis, mentiris: Dicis autem te mentiri, verumque dicis, mentiris igitur.* Pour embarasser davantage, on faisoit considérer que dans les raisonnemens semblables à celui-là, quant à la forme, la conclusion étoit vraie; *comment oserez-vous rejetter la conclusion de celui-ci*, disoit-on, *pendant que vous admettez celle des autres?* Il haïssoit fort Aristote, qu'il a repris en quantité de choses. Athenée fait mention des livres qu'il avoit composés contre lui. Alexinus, Euphantus, & Apollonius, surnommé *Saturne*, furent ses disciples. * Ciceron. Diogène Laërce, *vie d'Euclide.* Athenée. Photius, *cod.* 265.

EUBULIDE, auteur Grec, écrivit la vie de Diogène *le Cynique*, & celle de Socrate, comme on le peut recueillir de ce que Diogène Laërce dit en parlant de ces deux philosophes.

EUBULIUS, *cherchez* METHODIUS.

EUBULUS, auteur Grec, écrivit une histoire de Mithra, au rapport de S. Jérôme, *lib.* 11, *cont. Jovinian.*

EUBULUS CETIUS, poëte comique, cité souvent par Athenée. Ce dernier vivoit sous la CI olympiade, vers l'an 376 avant J. C. selon Suidas.

EUBULUS, d'Alexandrie, philosophe, disciple d'Euphanor, maître de Ptolémée. Diogène Laërce en fait mention en la vie de Thimon, *au livre* 9.

EUCARPIA, petite ville de la Phrygie, dans l'Asie mineure, où les raisins étoient d'une si prodigieuse grandeur & grosseur, qu'on en trouvoit quelquefois, dont on dit quil n'en falloit qu'un seul pour charger une charette. Etienne de Byzance n'est peut-être pas celui qui a inventé ce conte, mais il est inexcusable de l'avoir conservé. Il faut qu'Eucarpie ait été considérable dans le troisiéme siécle, puisqu'on a une médaille, qui y fut frapée au coin de Treb. Gallus.

EUCHAR ou HOUCHAR, *cherchez* HOUCHAR.

EUCHARISTIE. Ce terme, qui signifie en général *action de grace*, est le nom du plus auguste sacrement des chrétiens, que J. C. a institué dans la derniere cène, en distribuant à ses apôtres du pain & du vin, & leur disant que ce pain étoit son corps, & ce vin son sang, & leur ordonnant de faire la même chose en mémoire de lui. Depuis cette institution, les chrétiens ont de tout temps célébré ce mystere dans leurs assemblées, en bénissant du pain & du vin, & en le distribuant aux assistans, comme étant devenu le corps & le sang de J. C. par la consécration; de-là vient le respect qu'ils ont eu pour l'eucharistie, & l'adoration qu'ils lui ont rendue. Les évêques & les prêtres ont toujours été les seuls qui consacroient l'eucharistie: les diacres la distribuoient autrefois aux assistans. Les catéchuménes & les pénitens n'assistoient point à la consécration de l'eucharistie, & n'y participoient point. Jusqu'au douziéme siécle les fidéles la recevoient sous les deux espéces du pain & du vin, tant dans l'Eglise latine que dans l'Eglise grecque. Depuis, l'usage s'est introduit insensiblement dans l'Eglise latine de ne la recevoir que sous une espéce; mais l'Eglise grecque a conservé l'ancien usage de la distribuer sous les deux espéces. Le pain dont on se servoit autrefois, tant dans l'Eglise latine que dans l'Eglise grecque, étoit du pain levé. Il est encore en usage dans l'Eglise grecque; mais dans l'Eglise latine on ne se sert plus que du pain azyme. La présence réelle du corps & du sang de J. C. dans l'eucharistie, a été premierement attaquée par Jean Scot Erigene dans le IX siécle, & ensuite par Berenger dans le XI siécle. Berenger fut condamné dans plusieurs conciles, & la doctrine de la présence réelle se trouva établie dans toutes les Eglises catholiques d'orient & d'occident. Dans le XVI siécle les novateurs ont renouvellé l'hérésie de Berenger; Luther & ses sectateurs, en soutenant que la substance du pain & du vin restoient avec le corps & le sang de J. C. Zuingle, enseignant que l'eucharistie n'étoit que la figure du corps & du sang de J. C. à laquelle on donnoit le nom des choses dont elle est la figure; & Calvin, en disant qu'elle renfermoit seulement la vertu du corps & du sang de J. C. Ces erreurs contraires à la doctrine de l'ancienne église & de toutes les églises du monde, ont été condamnées par les catholiques, qui reconnoissent qu'en recevant l'eucharistie, ils reçoivent le corps & le sang de J. C. que quoique les bons & les méchans les reçoivent réellement, il n'y a que ceux qui sont justes qui en reçoivent le fruit & les graces qui y sont attachées. L'eucharistie est encore considérée dans l'église comme un sacrifice, que l'on offre à Dieu pour les vivans & pour les morts. *Voyez* les théologiens & les controversistes sur l'article de l'eucharistie.

EUCHER (S.) évêque de Lyon, étoit un riche sénateur qui se renferma dans la solitude de Lero, près de l'isle de Lerins, d'où il fut tiré pour être chargé du gouvernement de l'église de Lyon, l'an 434. Il assista au premier concile d'Orange l'an 441, & mourut l'an 454. Il a composé un livre de la louange du désert ou de la solitude, adressé à S. Hilaire; un traité du mépris du monde qui a été traduit en françois par M. Arnauld d'Andilli; ces deux traités sont excellens, les suivans sont moindres; un traité des formules spirituelles adressé à Veranus; une histoire de la passion de S. Maurice & de ses compagnons, un traité des instructions sur l'écriture. Les commentaires sur le livre de la genèse & sur les rois, qu'on lui attribue, ne sont point de lui. Nous avons perdu un abrégé qu'il avoit fait des œuvres de Cassien, & quelques autres ouvrages touchant la vie monastique, dont Gennade fait mention; & les homélies dont parle S. Mamert: mais celles qui lui sont attribuées ne sont point de lui, non plus que d'Eusèbe d'Emese, mais de différens auteurs. * Gennade, *des écrivains ecclés. c.* 63. Salvien, *ep. ad Salon.* Claudien Mamert, *l.* 4, *c.* 9, *de statu animæ.* S. Hilaire, *paneg. de S. Honor.* Sidoine Apollinaire, *l.* 1, *ep.* 3, *& in car. Euchar.* Marcellin, *chron.* Isidore, *cap.* 5, *de vir. illustr.* Adon, *chron.* Sigebert, *in cat. cap.* 159. Pierre Damien, *l.* 5, *ep.* 19. Honoré d'Autun, *de lumin. eccl. lib.* 2, *cap.* 62; *& lib.* 3, *cap.* 17. Sixte de Sienne, *biblioth.* Possevin, *appar. sacr.* Baronius, *A. C.* 441, *n.* 5, 9, 12. Trithême, *au cat.* Bellarmin, *des écr. ecclés.* Vossius, *des hist. Lat. l.* 2, *c.* 17. Théophile Rainaud, *in judic. de SS. Lugd.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Le Mire, *in auct. de script. eccl. &c.* Baillet, *vies des saints, au mois de novembre.* Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du V siécle.* Consultez encore Tillemont, *mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, tome IV, & D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tome II.

EUCHER (S.) évêque du VI siécle, qui a assisté aux conciles, d'Arles IV en 524; de Carpentras en 527; au second concile d'Orange de l'an 529, & à celui de Vaison, qui se tint six mois après, & dont S. Cyprien de Toulon fait mention dans la vie de S. Cesaire d'Arles, est certainement différent de celui dont il est parlé dans l'article précédent; mais il n'y a aucune preuve qu'il ait été archevêque de Lyon,

comme quelques auteurs l'ont écrit, & il paroît au contraire que c'étoit un évêque de la province d'Arles; cependant on a confondu mal-à-propos la vie de l'un avec celle de l'autre, & l'on a attribué à celui-ci plusieurs choses qui ne conviennent qu'au premier. * S. Cyprien, *vie de S. Césaire apud* Mabil. *ſæcul. I. Les souscriptions des conciles d'Arles, de Carpentras, d'Orange & de Vaison.* Théophile Rainaud, *dans son catalogue des saints de Lyon.* Sainte-Marthe, *Gallia christ.* Chifflet, *Paulinus illustratus.*

EUCHER (Saint) évêque d'Orléans, vivoit dans le VIII siécle. Il étoit né à Orléans d'une famille distinguée. Après avoir passé ses premieres années à Orléans, il se fit religieux dans le monastere de Jumiéges l'an 714, d'où il fut tiré l'an 721 pour être évêque d'Orléans. Etant dans la suite accusé auprès de Charles *Martel*, de s'être opposé à la concession que ce prince faisoit des biens ecclésiastiques à des laïcs, il fut envoyé en exil à Cologne, & de-là transféré dans le pays de Hasbain. Eucher y choisit pour demeure le monastere de S. Tron, où il mourut l'an 743, ou selon d'autres, 748. On fait sa fête au 21 février. * Sa vie écrite par un anonyme d'Orléans, donnée par Bollandus, & par le pere Mabillon. Baillet, *vies des saints, février.*

EUCHERIUS, fils de Stilicon & de Serene, étoit païen & ennemi des chrétiens. Son pere ayant fait alliance avec les barbares, & en ayant attiré grand nombre en Italie, voulut l'enlever à l'empire, & détrôner Honorius; mais la conspiration étant découverte, Stilicon fut tué à Ravenne, l'an 408, & Eucherius fut étranglé à Rome quelque temps après. *Cherchez* STILICON. * Zosime, *l.* 5. Marcellin, *en la chron.*

EUCHIR, est le nom de celui qu'on dit avoir inventé la peinture dans la Gréce. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

EUCHOLOGE. Ce mot est grec, & signifie à la lettre, *discours de prieres*, d'εὐχὴ, *priere*, & λόγος, *discours.* En effet, c'est le nom d'un des principaux livres grecs, où sont renfermées les prieres & les bénédictions dont ils se servent dans l'administration des sacremens, dans la collation des ordres, & dans leurs liturgies ou messes. C'est proprement leur rituel, & l'on y trouve tout ce qui appartient à leurs cérémonies. M. Simon a remarqué, dans quelques-uns de ses ouvrages, qu'on fit à Rome sous le pape Urbain VIII une assemblée où se trouverent les plus considérables théologiens de l'Europe, pour examiner cet Euchologe ou rituel. Le P. Morin, qui y fut présent, en fait aussi quelquefois mention, sur-tout dans le livre des ordinations. La plupart des théologiens se réglant sur le sentiment des docteurs scholastiques, voulurent qu'on réformât ce rituel grec sur celui de l'église romaine, comme s'il eut contenu quelques hérésies, ou plutôt des choses qui rendoient nulle l'administration des sacremens; mais Holstenius, Leo Allatius, le pere Morin & quelques autres, qui étoient savans dans cette matiere, s'opposerent à la condamnation de ce rituel. Ils prouverent qu'il étoit conforme à la pratique de l'église grecque, avant le schisme de Photius; & qu'ainsi on ne pouvoit le condamner, qu'on ne condamnât en même temps toute l'ancienne église orientale. Cet Euchologe a été imprimé plusieurs fois en grec à Venise; l'on en trouve aussi commodément des exemplaires manuscrits dans les bibliothéques; mais la meilleure édition, & la plus étendue, est celle que le pere Goar a publiée en grec & en latin à Paris, avec quelques augmentations, & d'excellentes notes. *Voyez* GOAR.

EUCHYTES, c'est-à-dire, *prieurs & spirituels.* C'est le nom que les Grecs donnerent aux Massaliens. *Cherchez* MASSALIENS.

EUCINA, ordre de chevalerie, fut établi, selon quelques-uns, l'an 722 par Garcias Ximenez, roi de Navarre. Sa devise, à ce que l'on dit, étoit une croix rouge sur une chaîne, & c'étoit le plus ancien de tous; mais on doute s'il y avoit des ordres de chevalerie en ce temps-là. * Joseph Micheli.

EUCLIDE, natif de Mégare, avoit été disciple de Socrate. Pour éluder l'édit qui defendoit aux Mégariens de venir à Athènes sous peine de la vie, il y venoit de nuit en habit de femme, dans l'école de ce grand homme. Après la mort de Socrate, Platon & d'autres philosophes qui étoient à Athènes, se retirerent vers lui à Mégare, de peur d'être maltraités des tyrans qui gouvernoient Athènes. Mais Euclide ne suivit point son maître; car au lieu de s'attacher principalement à la doctrine des mœurs, il se mit à rafiner sur les subtilités de la logique. Il fonda une secte qui passa pour une branche, ou plutôt pour une continuation de l'école de Xénophane, de Parmenide, & de Zénon d'Elée. Ceux qui suivirent sa méthode de philosopher furent nommés Mégariens, *Megarici*, puis, *disputeurs*, & enfin, *dialecticiens.* On ne connoît guères le détail de ses opinions, & il est assez difficile de comprendre quelque chose dans sa doctrine sur la nature du bien. Il le faisoit unique sous différens noms: on l'appelle, disoit-il, tantôt *Prudence*, tantôt *Dieu*, tantôt *Entendement*, & ainsi du reste. Il nioit tout ce qui étoit contraire à ce bien, disant qu'il n'existoit point. Il n'employoit que des conclusions dans ses disputes, & par-là on peut juger de l'ardeur & de l'impétuosité qu'il y apportoit, n'y ayant rien qui soit plus capable d'embarasser & d'étourdir ceux qui soutiennent une thèse, que la véhémence avec laquelle un disputant entasse des conclusions l'une sur l'autre, *donc, donc, donc.* Il inspira ce caractere d'esprit à ses disciples. Ce fut une fureur de disputer. Eubulide, qui lui succéda, fut l'inventeur de divers sophismes extraordinairement captieux & embarassans, dont on trouvera un exemple à l'article d'Eubulide. Alexinus, qui succéda à Eubulide, fut grand amateur de la dispute. Diodore, autre disciple d'Eubulide, s'entêta & s'infatua si fort de cette espéce de combat, qu'il mourut de déplaisir, pour n'avoir pu résoudre sur le champ les questions de dialectique que Stilpon lui avoit faites. Cette secte d'Euclide ne peut pas avoir beaucoup contribué à l'éclaircissement de la vérité; car rien n'est plus propre à brouiller & à obscurcir les matieres, & à jetter des doutes dans l'esprit des auditeurs & des lecteurs, que l'application aux subtilités & aux quintessences de la logique, qui dégénerent presque toujours en chicanes, en opiniâtreté, en mauvaise foi, & en vanité de sophiste. On ne sait rien du systême de physique de ces philosophes: il n'y a guères d'apparence que leur passion de rafiner les idées dialecticiennes, leur ait laissé ou l'envie, ou le loisir de travailler à l'explication des effets de la nature. On attribue à Euclide six dialogues, intitulés *Lamprias*, *Eschines*, *Phœnix*, *Criton*, *Alcibiade*, & de l'*Amour.* Eubulide fut son disciple & son successeur. Euclide florissoit sous la XCVII olympiade, vers l'an 390 avant J. C. *Cherchez* EUBULIDE. * Diogène Laërce, *en sa vie, au l.* 2. Aulu-Gelle, *l.* 6, *c.* 10. Strabon, *l.* 9. Bayle, *dict. crit. 2 édit.* 1702.

EUCLIDE, mathématicien, que quelques anciens auteurs, comme Valere Maxime, &c. & entre les modernes, Gesner, &c. confondent avec le philosophe de Mégare, étoit d'Alexandrie, où il enseigna du temps de Ptolémée *Lagus*, sous la CXX olympiade, vers l'an 300 avant J. C. Il a écrit son ouvrage des élémens, que nous avons en quinze livres. Plusieurs savans croient que les deux derniers ne sont pas de lui, mais plutôt d'Hypsicle d'Alexandrie, qui avoit écrit des commentaires de géométrie. * Valere Maxime, *liv.* 8, *chap.* 12. Gesner, *en sa bibl.* Cardan, *liv.* 16 *de subtil.* Vossius, *de mat. c.* 10, 15, 16, 22, 26, *&c.*

☞ EUCRATIDE, roi de la Bactriane, succéda à Démétrius son pere. Il bâtit la ville d'Eucratide; & ayant fait une invasion dans les Indes, il se rendit maître de toutes ces provinces, qui avoient été subjuguées

jugées par Alexandre. A son retour dans ses états, il fut lâchement assassiné par son fils nommé aussi Eucratide, à qui il avoit confié le gouvernement du royaume pendant son absence. Un parricide aussi détestable ne resta pas long-temps impuni ; car les Scythes ayant attaqué la Bactriane d'un côté, & les Parthes ayant fait la même chose de l'autre, Eucratide fut chassé du trône, & tué dans la suite, en voulant y remonter. * *Hist. univ. par une soc. de gens de lettres. trad. de l'anglois*, tome VI, page 742. *Voyez* BACTRIANE.

EUCTEMON, mathématicien, florissoit sous la LXXXVI olympiade, & 436 ans avant J. C. Il fut compagnon de Meton, travailla avec lui à ses observations solaires, & suivit son *Enneadecateride*, c'est-à-dire, le siecle de dix-neuf années, par lequel il prétendoit ajuster le cours du soleil à celui de la lune, & faire que les années lunaires & solaires commençassent au même point. Depuis, ils observerent sous la premiere année de la LXXXVII olympiade, qui étoit la 432 avant J. C. & la 316 de Nabonassar, le solstice d'été au 27 juin. * Elien, *l.* 10, *c.* 7, *div. hist.* Ptolémée, *l.* 3. *Almag.* Suidas. Vossius, *de math. c.* 32, § 11.

EUDÆMON-JEAN (André) ou *Jean l'Heureux*, jésuite, natif de la Canée, dans l'isle de Candie, étudia à Rome où il entra chez les jésuites. Il enseigna chez eux la philosophie ; & ensuite la théologie à Padoue. Le pape Urbain VIII l'honora de sa bienveillance, & voulut qu'il accompagnât comme théologien le cardinal Barberin son neveu, qu'il envoya légat en France. Il ne fut pas plutôt de retour à Rome, qu'il y mourut le 24 décembre de l'année 1625. Le pere Eudæmon-Jean composa divers ouvrages. *Castigatio Lamberti Danæi. De Antichristo lib. III. Confutatio Anticotoni*, qu'il fit imprimer à Mayence en 1611, *in-8°. Recitatio exercitationum Casauboni*, &c. On le soupçonna d'avoir composé un traité qui parut l'an 1625 à Paris sous le titre d'*Admonitio ad regem Ludovicum XIII*, qui contenoit diverses choses contre l'état, & qui fut réfuté par le P. Garasse, aussi jésuite, puis par Jérôme Ferrier, & condamné par le parlement & par la faculté de théologie de Paris. * Alegambe, *de scr. soc. Jesu.* Le Mire, *de script. sæc. XVII*, &c.

EUDAMIDAS, Lacédémonien, frere de Phébidas, qui fut choisi par les Lacédémoniens pour être général des troupes dans la guerre qu'ils avoient contre les Olynthiens, l'an 3 de la XCIX olympiade, 382 ans avant J. C.

EUDAMIDAS, fils d'Archidamus & frere d'Agis, roi de Lacédémone, succéda à son frere, qui fut tué dans le combat livré par Antipater, général d'armée d'Alexandre, aux troupes des Lacédémoniens, la premiere année de la CXIV olympiade, 324 ans avant Jesus-Christ. Il eut un petit-fils du même nom, qui fut aussi roi de Lacédémone.

EUDEME, auteur Grec, composa l'histoire de l'astrologie, où il parle des choses inventées en cette science, & des astrologues. Les anciens ont souvent parlé de lui, & de quelques autres de son nom : ce que les curieux pouront voir dans la bibliothéque de Simler, & dans Vossius, *l.* 3 *des historiens Grecs*, &c. 31 *des math.*

EUDEMON, Pélusiote, vivoit du temps de Julien l'*Apostat* avec Libanius *le rhétoricien.* Il composa plusieurs poëmes sur ce qui appartient à la grammaire, & à la rhétorique. * Suidas.

EUDES ou ODON, duc ou prince héréditaire des Aquitains & des Gascons, succéda à *Boggis* son pere, & à *Bertrand* son oncle, dans le duché de Toulouse ou de l'Aquitaine Neustrienne, & dans celui de Gascogne, après le milieu du VII siécle. Il eut pour mere *Ode*, qui est honorée comme sainte à Liége. Eudes épousa *Valtrude*, fille du duc Valchigise, proche parent de Pepin d'*Heristal*, bisaieul de Charles *le Chauve*. Pepin, après la bataille de Testri près de la riviere de Somme & de S. Quentin en Picardie, donnée l'an 687, s'étant emparé de toute l'autorité en France, prit le gouvernement du royaume sous le titre de *Prince des François*, & étendit son autorité aussi loin qu'il put. Eudes le souffrit impatiemment, fit ses efforts pour se rendre indépendant, & en effet étendit sa domination sur tout le reste de l'Aquitaine. Pepin irrité attaqua Eudes, lui prit quelques villes en Berri, & fut obligé peu après de se retirer pour se défendre contre d'autres ennemis, dont il ne manquoit pas. Eudes se vit par cette retraite paisible possesseur de ses anciens états & de ses nouvelles conquêtes ; & profitant toujours des troubles du royaume, il s'agrandit de plus en plus & se rendit redoutable. Il regnoit en souverain sur toute cette portion qui est entre la Loire, l'Océan, les Pyrenées, la Septimanie & le Rhône, & même au-delà de ce fleuve, lorsque le roi Chilperic II l'appella à son secours contre Charles *Martel* l'an 717, & le reconnut pour souverain de toute l'Aquitaine ou ancien royaume de Toulouse. Eudes profita en habile politique d'une circonstance si favorable, qui l'affermissoit dans la souveraineté qu'il affectoit depuis longtemps. Il accepta les présens & les offres de Chilperic, & se ligua avec lui contre Charles *Martel*, dont il avoit d'ailleurs un égal intérêt d'empêcher l'agrandissement. Après avoir réuni toutes ses forces & rassemblé tout ce qu'il put d'Aquitains & de Gascons ses sujets, il passa la Loire au commencement de l'an 718, alla à Paris joindre Chilperic & le maire du palais Rainfroi qui l'y attendoient, & marcha ensuite avec eux contre Charles qui eut tout l'avantage. L'année suivante Charles sollicita Eudes à son tour de se ranger de son côté, lui demanda de lui livrer Chilperic avec ses trésors qu'il avoit emportés, lui offrit à ce prix son amitié & son alliance, & le menaça au contraire de porter la guerre dans ses états, s'il ne se rendoit pas à ses desirs. Eudes, soit par crainte, soit par foiblesse, n'osa refuser la demande de Charles. Il livra à ses envoyés le roi Chilperic avec toutes ses richesses, accepta l'amitié de Charles, & fit un traité d'alliance avec lui. C'étoit en 719. Deux ans après, c'est-à-dire en 721, il défit Zama général des Sarazins, qui étant venu dans les Gaules avec une armée assez puissante, avoit assiégé Toulouse. Mais en 730 voyant que ces infidéles se rendoient formidables dans le royaume, il fit sa paix avec eux, fit un traité d'alliance avec Munuz ou Munuza, général qui commandoit pour les Sarazins dans la Catalogne & la Septimanie, & qui menaçoit d'envahir ses états, & lui donna en mariage sa propre fille, princesse extrêmement belle, que quelques auteurs appellent *Lampagie*, sacrifiant ainsi la religion à la politique & à l'intérêt. Ce qui l'engagea encore à faire cette alliance, fut l'ambition de Charles *Martel*, qui, malgré l'union qui paroissoit entr'eux, cherchoit toujours à s'agrandir & à le dépouiller. Mais ses précautions furent assez inutiles. Il n'en fut pas moins attaqué en 731 par Abderame général des Sarazins, qui le battit, le mit en fuite, lui tua une grande partie de son armée, & lui enleva quantité de places. Eudes, se trouvant sans ressource, fut obligé d'implorer le secours même de Charles *Martel*, qui défit les Sarazins à la bataille de Poitiers. Eudes mourut quelques années après, c'est-à-dire en 735, dans un âge assez avancé. Il fut inhumé dans l'église du monastere qu'il avoit fondé avant sa mort, de concert avec Valtrude sa femme, cousine de Charles *Martel*, dans l'isle de Ré sur les côtes du pays d'Aunis. Ce monastere fut ruiné dans la suite par les Normans, & il ne subsistoit plus l'an 845. Eudes laissa en mourant trois enfans mâles de Valtrude. *Hunold* l'aîné lui succéda dans tous ses états, & fut duc d'Aquitaine ou de Toulouse. *Hatton* son second fils, est qualifié duc d'Aquitaine. *Remistan*, qui étoit le troisiéme, eut sans doute

quelques villes pour apanage : mais on ignore où s'étendit son pouvoir. * *Voyez* ces faits plus détaillés, & décrits exactement dans l'*histoire générale de Languedoc*, par quelques bénédictins, en plusieurs endroits du premier volume, *in-folio*.

EUDES, comte de Paris & duc de France, fils de *Robert* I, dit *le Fort*, fut un des plus vaillans princes de son temps. Il soutint en 887 le siége de la ville de Paris, extrêmement pressée par les Normans, & contraignit ces barbares de se retirer. Quelque temps après il fut proclamé roi de la France occidentale, dans l'assemblée de Compiégne, & fut sacré & couronné roi au mois de janvier de l'an 888, par Gautier, archevêque de Sens. L'année suivante, il tailla en piéces près du bois de Montfaucon dix-neuf-mille Normans, le jour de la fête de S. Jean-Baptiste. Ensuite il poursuivit le reste de ces barbares jusque sur la frontiere, contraignit le roi Charles *le Simple* de se retirer dans la Neustrie, prit Laon; & en 892, fit couper la tête au comte Gautier, qui avoit osé en pleine assemblée tirer l'épée contre le roi. Eudes mourut à la Fere en Picardie le 3 janvier 898, & fut enterré à S. Denys. Il laissa de *Théodrade* son épouse *Arnoul*, qui prit le titre de roi d'Aquitaine, & qui mourut apparemment avant son pere. * Aimoin, *l.* 5, *c.* 42. Flodoart, *in chron.* Abbon, *de obsid. Paris.* Reginon, *in chron.*

EUDES I de ce nom, duc de Bourgogne, surnommé *Borel*, étoit fils de HENRI, petit-fils de ROBERT de France, & frere puîné d'*Hugues* I, duc de Bourgogne. Ce dernier n'ayant point eu d'enfans d'*Iolande* de Nevers sa femme, morte en 1078, se fit religieux de Cluni, & remit le duché de Bourgogne à son frere Eudes I, prince qui avoit beaucoup de courage & de piété. Il fonda en 1098, l'abbaye de Cîteaux, à la priere de S. Robert, abbé de Molesme, fit le voyage de la Terre-sainte en 1101, & mourut en Cilicie le 23 mars de l'an 1103. Son corps fut porté à Cîteaux. *Voyez* sa postérité à BOURGOGNE. * Du Chêne, *hist. de Bourg.* Sainte-Marthe. Le P. Anselme, &c.

EUDES II, duc de Bourgogne, fils d'HUGUES II, surnommé *le Pacifique*, & de *Mathilde*, fille de *Boson* I, vicomte de Turenne, mourut au mois de septembre de l'an 1162, & fut enterré à Cîteaux. *Voyez* sa postérité à BOURGOGNE. * Du-Chêne, *hist. de Bourg.* Le P. Anselme, &c.

EUDES III du nom, duc de Bourgogne, étoit fils d'HUGUES III, mort en 1192, & de sa premiere femme *Alix* de Lorraine. Il employa les premieres années de son gouvernement en œuvres pieuses, & prit depuis les armes contre le seigneur de Vergi, dont ensuite il épousa la fille. En 1201 les François qui s'étoient croisés pour le voyage d'outre-mer, perdirent Thibaut V, comte palatin de Champagne, qui étoit leur chef, & prierent Eudes III de prendre la conduite de l'armée; mais il s'en excusa. Depuis, en 1209, il se croisa contre les albigeois. Il se signala l'an 1214, à la bataille de Bouvines, où il eut un cheval tué sous lui, & y commanda l'avant-garde de l'armée du roi Philippe Auguste. Il se croisa encore en 1218, & dans le temps qu'il se mettoit en campagne pour faire le voyage d'outre-mer, il mourut à Lyon le 6 du mois de juillet. Ce duc avoit fondé l'hôpital du S. Esprit au fauxbourg de Dijon, & fut enterré à Cîteaux. *Voyez* sa postérité à BOURGOGNE. * Du Chêne. Sainte-Marthe. Le P. Anselme, &c.

EUDES IV, duc & comte palatin de Bourgogne, comte d'Artois, d'Auxone & de Châlons, sire de Salins, roi de Thessalonique, &c. étoit fils puîné de ROBERT II, & d'*Agnès* de France, & succéda à *Hugues* V, son frere, mort sans postérité en 1315. Le roi Louis *Hutin* mourut l'année suivante, & Eudes voulut faire donner la couronne à Jeanne de France, reine de Navarre, fille aînée de ce roi; mais elle fut adjugée à Philippe *le Long*; & le duc épousa en 1318 *Jeanne* de France, comtesse d'Artois, fille de ce roi. Après la mort de Philippe, en 1321, Eudes eut encore quelques prétentions à la couronne, qui devint le partage de Charles *le Bel*, frere des deux derniers rois, auquel elle appartenoit de droit, selon la coutume inviolable de France. Le duc obtint le comté d'Artois, à l'exclusion de Robert d'Artois, comte de Beaumont le Roger, & fut en grand crédit sous le regne de Philippe *de Valois*, qu'il secourut contre les Anglois. Il fut roi titulaire de Thessalonique, comme héritier de Louis de Bourgogne son frere, mort sans postérité de *Mahaud* de Hainaut, fille unique de *Florent* & d'*Isabelle* de Ville-Hardouin, princesse d'Achaïe, &c. Eudes céda depuis, en 1320, ses droits sur ces états à Louis de Bourbon, comte de Clermont, &c. Il fonda la chartreuse de Beaune, & mourut à Sens l'an 1349. *Voyez* BOURGOGNE. * Du Chêne. Sainte-Marthe. Paradin. Le P. Anselme, &c.

EUDES, appellé HENRI, duc de Bourgogne, surnommé *le Grand* & *le Clerc*, étoit fils de HUGUES l'abbé, & frere de *Hugues Capet* & de *Othon*, qui épousa *Leudgarde* de Bourgogne. Après la mort de son frere Othon, il se rendit maître de la Bourgogne, épousa *Gerberge*, sœur de *Hugues*, évêque d'Auxerre; & n'ayant point d'enfant légitime, il adopta *Otte* ou *Othon-Guillaume*, comte de Bourgogne, que Gerberge avoit eu d'un autre mariage. Il mourut au château de Pouilly sur Saone le 16 octobre l'an 1001, & fut enterré dans l'abbaye de S. Germain d'Auxerre, qu'il avoit donnée à Saint Majeul de Cluni, pour y mettre la réforme. *Ce prince laissa un fils naturel*, Eudes, *vicomte de Beaune*. *Voyez* la chronique de S. Bénigne de Dijon, celle de Flodoard, l'histoire des évêques d'Auxerre, publiée par le pere Labbe, *tom. I. nov. biblioth.*

EUDES I de ce nom, comte de Blois, de Chartres & de Tours, dans le X siécle, fils de THIBAUD, dit *le Vieux* ou *le Tricheur*, mourut en l'année 995. Il épousa 1°. *Mahaud*, fille de *Richard* I, duc de Normandie: 2°. *Berthe*, fille de *Conrad* I, roi de la haute Bourgogne. De celle-ci il eut entre plusieurs enfans *Thibaud* II, mort sans postérité; EUDES II; *Agnès*, &c.

EUDES II, dit *le Champenois*, comte de Blois, de Chartres, &c. défit en 1016 Foulques Nerra, comte d'Anjou, au combat de Pontlevoi, & se rendit maître de Troies & de Meaux après la mort du comte Etienne de Vermandois son cousin. Le roi Robert s'y opposa inutilement : Eudes le défit en trois occasions, & l'obligea de lui demander la paix. Depuis, il reçut en 1301 la ville de Sens, de Constance, veuve du même roi Robert, qui forma contre le roi Henri I, son fils, une ligue, dont les suites ne purent nuire à ce roi. Eudes prétendit au royaume de la haute Bourgogne, après la mort de Raoul ou Rodolfe, surnommé *le Faineant*; mais poursuivant son droit par les armes, contre l'empereur Conrad *le Salique*, il fut tué dans un combat, près de Bar, par Gozzelin *le Grand*, duc de la basse Lorraine, le 17 septembre 1037, âgé d'environ 55 ans. Il avoit épousé en 1015 *Ermengarde*, fille de *Robert* I, comte d'Auvergne; & il laissa *Thibaud* III; *Henri*, dit *Etienne*, comte de Troies; & *Berthe*. * Pithou. Sainte-Marthe, *généal. de France.* Belli, *hist. de Champagne.* Le P. Anselme, *grands officiers de la couronne.*

EUDES (Jean) qui a donné le nom à une congrégation de prêtres qui s'est répandue en plusieurs diocèses de France, que l'on nomme *Eudistes*, étoit né à Rye, près d'Argenton, petite ville de basse Normandie du diocèse de Seez, le 14 novembre 1601. Il étoit frere aîné du célébre historien *Eudes* de Mézerai, & fils d'*Isaac* Eudes, qui professoit la chirurgie dans son pays. Jean fit ses études à Caën sous les jésuites, & l'an 1625, le 25 mars, le pere de Bérulle, depuis cardinal, le reçut dans sa congrégation, dans laquelle il est demeuré environ dix-huit ans, où il s'appliqua à s'instruire & à se former. Il sollicita au bout de quelques

années la supériorité de la maison de Caën, qui fut accordée à ses vives instances. Il sortit de la congrégation de l'Oratoire le 19 mars 1643, pour travailler plus efficacement à un nouvel établissement qu'il avoit projetté depuis quelque temps. Mais comme on craignoit alors ces nouveaux établissemens, il ne parla d'abord que d'une maison qu'il desiroit avoir à Bayeux pour y former des prêtres à l'esprit ecclésiastique, mais sans aucun dessein, dit-il, de former une nouvelle congrégation. La suite a fait voir que son projet alloit plus loin, & ce fut inutilement que les peres de l'Oratoire présenterent plusieurs requêtes contre ses desseins. Sa congrégation s'est enfin formée sous le nom de *Congrégation de* Jesus *&* Marie. Elle est plus connue sous celui d'*Eudistes*. Il en commença l'établissement à Caën, & le fit approuver par Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, le 14 de janvier 1644. Edouard Molé, successeur de ce prélat, fit fermer la chapelle qu'il avoit à Caën, dans l'intention de détruire cet établissement. Mais l'abbé de Sainte Croix son frere, lui ayant succédé sur le siége de Bayeux, le rétablit comme auparavant. François Servien, successeur de l'abbé de Sainte Croix, établit même un séminaire chez les Eudistes en 1652, & leur en donna la direction, sous condition d'entretenir douze prêtres pour desservir les paroisses de son diocèse dans le temps du déport, & de s'employer aux missions. Cette congrégation s'est principalement étendue en Normandie, où elle a des maisons à Lisieux, à Evreux, à Coutances, à Bayeux, à Caën; on en a érigé une en 1735 dans la ville de Paris. Le pere Eudes qui s'étoit acquis par la prédication une réputation qui ne fit que croître avec le temps, mais qu'il auroit eu de la peine à soutenir de nos jours où les talens de la chaire ont été portés si loin, ne tarda pas à être recherché, & son nouvel institut y gagna. On lit dans la vie de Mézerai son frere, que celui-ci lui joua un tour, qui attira au pere quelques mortifications. Feu M. Huet, ancien évêque d'Avranches, qui avoit été lié particulierement avec le pere Eudes, le loue dans son *commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, & dans ses *origines de Caën*, quoique dans ce dernier ouvrage il en fasse un portrait assez singulier. Ce chef des eudistes mourut à Caën le 19 août 1680, dans sa soixante-dix-neuviéme année. Il est auteur de *la dévotion & de l'office du cœur de la Vierge*. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois en 1650; il l'a été depuis en 1663, & a souffert beaucoup d'oppositions & de contradictions, principalement à cause de la nouveauté de la dévotion, & de plusieurs principes qu'on y a justement blâmés. Il a fait plusieurs écrits au sujet de Marie des Vallées, fille d'un pauvre paysan du diocèse de Coutances en basse Normandie, morte en 1656. Le pere le Long, de l'Oratoire, dit que l'histoire de la vie de cette fanatique, qui est demeurée manuscrite, en trois volumes *in*-4°. est le chef-d'œuvre des ouvrages du pere Eudes. Elle fut faite du vivant même de Marie des Vallées, & fut achevée en 1655. Le pere Eudes en laissa prendre des copies: on y a ajouté le chapitre qui contient la mort de cette fille. * Huet, dans son commentaire, *page* 352, & dans ses *origines de Caën*, *page* 239 *& suiv.* & 429 *& suiv. Vie de* Mézerai, *par* la Roque, où il se trouve des faits sur le pere Eudes, que nous n'avons pu rapporter ici. Le Long, *biblioth. historique de la France*, *pag.* 892, *col.* 2. *Mémoires manuscrits.*

Succession chronologique des superieurs généraux de la congrégation des Eudistes.

1. Jean-Eudes, prêtre, instituteur & premier supérieur général de la congrégation des prêtres dits *Eudistes*, mort à Caën le 19 août 1680, âgé de 79 ans.

2. Jean-Jacques Blouet de Camilly, chanoine théologal, archidiacre & vicaire général de Coutances, mort à Coutances le 11 août 1711.

3. Gui de Fontaines de Neuilly, chanoine & vicaire général de Bayeux, mort à Bayeux le 19 janvier 1727.

4. Pierre Cousin, prêtre du diocèse de Coutances, mort le 14 mars 1751, âgé de 96 ans.

5. N. Auvray de S. Andre, prêtre du diocèse de Bayeux, élu supérieur général en 1751.

EUDISTES. C'est le nom qu'on donne à une congrégation de prêtres séculiers, instituée par le pere Jean Eudes. *Voyez* l'article précédent.

EUDOXE, historiographe de Rhodes. On ne sait pas en quel temps il a vécu.

EUDOXE, poëte comique, de Sicile, fils d'Agathocle, remporta trois fois le prix des jeux de la ville, & cinq fois celui des Lenaïques.

EUDOXE de Gnide, fils d'Eschine, selon Eusébe, vivoit sous la XCVII olympiade, vers l'an 392 avant Jesus-Christ. Il fut astrologue, géométre, médecin & législateur, & apprit la géométrie sous Archytas, & la médecine sous Philostin de Sicile. Sotion, dans ses successions, dit qu'il fut aussi auditeur de Platon. Il fit un voyage en Egypte, pour y consulter les savans de ce pays-là; & à son retour, il fit des loix pour sa patrie, & composa plusieurs ouvrages d'astrologie, de géométrie & d'histoire. On place sa mort vers la CVII olympiade, & l'an 352 avant Jesus-Christ. * Diogène Laërce, *en sa vie, au livre* 8. Ciceron, *l.* 2 *de divinat.* Censorin, *de die natal. l.* 18. Strabon, *liv.* 2, 9, 14 *&* 17. Suidas. Simler. Vossius, *des hist. Grecs*, *liv.* 1, *chap.* 6; *des math. chap.* 33.

EUDOXE, arien, dans le IV siécle, étoit fils, selon Philostorge, de saint Cesaire martyr, d'Arabisse dans la petite Arménie; & avoit été disciple de S. Lucien martyr, durant la persécution de Dioclétien. Depuis, ayant suivi les erreurs d'Arius, il fut refusé par S. Eustathe lorsqu'il voulut entrer dans l'état ecclésiastique. Les ariens lui donnerent l'évêché de Germanicia, dans la Syrie Euphratésienne. Il se trouva au concile d'Antioche en 341; au concile de Sardique en 347; à celui de Sirmich en 351, & ailleurs. Théodoret en parle, comme d'un homme impie & voluptueux. En 358 il usurpa le siége d'Antioche, & l'empereur Constance publia qu'il n'avoit point eu de part à son élection. Cependant en 360, après le concile de Séleucie tenu par les semi-ariens, ce prince le fit patriarche de Constantinople. Eudoxe baptisa l'empereur Valens en 367, & lui fit promettre de défendre constamment les ariens. Cet hérétique mourut l'an 370, ayant occupé le siege de Constantinople pendant 10 ans, & ayant persécuté l'église avec une fureur implacable. * Nicephore, *l.* 8, *c.* 31. Socrate, *l.* 2 *&* 4. Baronius, *A. C.* 311, 354, 359, 366, 370. Hermant, *vie de S. Athanase & de S. Basile*, *&c.*

EUDOXIE, surnommée *Licinie*, femme de l'empereur Arcadius, avoit été élevée chez le consul Promotus. Son esprit & sa beauté engagerent Eutrope de la faire épouser à Arcadius pour contre-carrer Ruffin, qui lui vouloit donner pour femme une de ses filles. Le cardinal Baronius & quelques autres, trompés par le texte de Zosime, disent qu'Eudoxie étoit fille de Promotus. Philostorge la fait fille de Bauton, qui fut consul avec Arcadius en 385. Eudoxie prit le parti de Théophile d'Alexandrie, contre S. Jean Chrysostome, & fit ensorte que ce saint fût chassé par un décret du synode, tenu l'an 403 au Chêne, fauxbourg de Chalcédoine. On dit que les ennemis du saint avoient fait accroire à l'impératrice, qu'il la nommoit *Jezabel*, dans ses sermons, & l'avoient mis mal dans l'esprit de toutes les dames de la cour, parcequ'il prêchoit contre la vanité & le luxe. Eudoxie le fit pourtant rappeller de cet exil, & reçut avec civilité Porphyre, évêque de Gaze, qui lui prédit qu'elle accoucheroit heureusement d'un fils. Pour lui en témoigner sa reconnoissance, elle lui fit obtenir ce qu'il demandoit à la cour, sur la

destruction du temple des idoles de Gaze. Depuis, on dédia à Eudoxie une statue que l'on mit dans la place qui étoit devant la grande église de Constantinople. En cette dédicace, on fit des jeux, & on représenta des spectacles qui attirerent tout le peuple, & qui furent accompagnés de tant de bruit, que l'office divin en fut interrompu. S. Chrysostôme s'en plaignit, & ses ennemis le rapporterent à l'impératrice, qui en témoigna un déplaisir extrême. Il n'y a pourtant pas d'apparence, comme quelques-uns l'ont écrit, que S. Chrysostôme ait commencé alors un sermon par ces paroles : *Herodias est encore furieuse ; elle danse, elle demande encore une fois qu'on lui donne la tête de Jean dans un bassin.* Cela paroît peu du caractere de ce saint prélat. Quoi qu'il en soit, Eudoxie s'unit de nouveau avec Théophile d'Alexandrie, contre Jean, qui fut exilé & traité le plus indignement du monde l'an 404. Le 30 septembre suivant, il tomba dans Constantinople & aux environs un tel orage de grêle, que tout le terroir en fut ruiné. L'impératrice apprenant cette nouvelle, en eut une si grande frayeur, qu'elle accoucha d'un enfant mort, & mourut elle-même le 6 octobre. * *Voyez* la vie de S. Chrysostome, par Pallade, & par Hermant ; Socrate ; Sozomene ; la chronique de Prosper ; celle de Marcellin ; les fastes grecs ; Théophane ; Cedrene ; Eunapius ; Zonare ; Glicas ; Baronius ; Petau, *de doct. temp. l.* 11, *c.* 47.

EUDOXIE, ou plutôt EUDOCIE, nommée ATHENAIS, avant son baptême & son mariage, impératrice, étoit fille d'un philosophe Athénien, nommé Léonce, & avoit été si bien instruite par son pere dans les belles-lettres, dans la philosophie & dans les mathématiques, qu'il y avoit peu de personnes qui pussent lui être comparées pour le savoir. En mourant, ce philosophe laissa pour tout bien à sa fille les richesses de l'esprit, croyant qu'elles pouvoient suffire pour faire sa fortune, & la deshérita par son testament, pour donner tous ses biens à ses deux fils. Athenaïs vint se plaindre de cette injustice à Pulcherie, sœur de l'empereur Théodose *le Jeune* ; & cette princesse lui trouva tant d'esprit & de sagesse, qu'elle l'adopta pour sa fille. Comme elle étoit païenne, on la fit baptiser ; & le patriarche Atticus changea son nom d'Athenaïs, en celui d'Eudoxie. Depuis, Pulcherie fit ensorte que Théodose *le Jeune* son frere, épousât cette savante fille l'an 421. L'union parfaite qui étoit entre la princesse & l'impératrice dura assez long-temps, jusqu'à ce que Chrysaphius, eunuque, favori de l'empereur, sema la zizanie entr'elles, puis entre Théodose & Eudoxie. L'empereur se chagrina au sujet d'un fruit qu'il lui avoit donné, dont elle fit présent à Paulin, & que ce dernier rapporta à ce prince. Ce fut une pomme de discorde. Quelque temps après, Eudoxie se retira dans la Palestine, où elle eut le malheur de tomber dans l'erreur d'Eutychés ; mais Dieu lui fit la grace de revenir à la foi de l'église. Les lettres de S. Siméon *Stylite*, & les conférences qu'elle eut avec l'abbé Euthymius, la confirmerent dans la croyance orthodoxe. Cette princesse mourut dans la Palestine, l'an 460, âgée de 67 ans, après en avoir passé onze à Jérusalem.

Les anciens ont parlé avec éloge des poësies de cette princesse. Socrate témoigne qu'elle avoit fait un poëme héroïque, touchant la victoire que l'empereur son mari avoit remportée sur les Perses. Photius écrit qu'elle avoit mis les huit premiers livres de l'ancien testament en vers ; il loue beaucoup ce travail, & il ajoute qu'on lui donnoit un rang considérable parmi les poëmes héroïques, quoique les régles n'y fussent pas suivies, & qu'on n'y trouvât point les graces de l'art poëtique, parceque la matiere & les vérités traitées dans son ouvrage, ne lui donnoient pas la même liberté d'user des fables, ni des autres ornemens dont les poëtes ont coutume d'égayer leurs productions ; & parcequ'elle avoit été obligée de suivre son histoire mot à mot, pour n'en pas troubler le sens & la suite. Eudoxie avoit encore fait des paraphrases poëtiques sur les prophéties de Zacharie, de Daniel & de quelques autres prophétes, au rapport du même Photius ; mais ni lui, ni Socrate, ni aucun des anciens n'ont parlé des *Centons d'Homere*, sur la vie de Jesus-Christ, que nous avons encore aujourd'hui. Cet ouvrage est attribué sans fondement à Eudoxie, & plusieurs critiques conviennent qu'il est de Pélage Patrice, qui vivoit sous Zenon. * Socrate, *hist. eccl. lib.* 7, *cap.* 22. Photius, *in myriobibl. seu biblioth. cod.* 183, 184, *& excerptis.* Vossius, *de poët. Græc. pag.* 78 & 80. Evagre. Nicephore. Cyrille, *en la vie d'Euthym.* Baronius. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes Latins, tom. 6. Vie d'Athenaïs, impératrice d'Orient*, par M. de Vilfore, *dans les mémoires de littérature & d'histoire, tome* 8, *partie premiere.*

EUDOXIE, fille de Théodose *le Jeune*, & d'Athenaïs ou Eudoxie, épousa l'an 437 l'empereur Valentinien III qui étoit venu à Constantinople le 29 octobre. Depuis, pour accomplir un vœu que ce prince avoit fait, elle alla visiter les saints lieux à Jérusalem, & y fit de magnifiques présens. Maxime, qui avoit fait mourir l'empereur en 455, se mit lui-même sur le trône, & épousa par force Eudoxie. L'impératrice, pour s'en venger, appella Genseric, roi des Vandales, en Italie, qui pilla Rome pendant quatorze jours, & emmena cette princesse captive en Afrique, avec ses deux filles, Placidie & Eudoxie. Elle fut renvoyée avec sa fille Placidie à Constantinople, à la priere des empereurs Marcien & Léon. * Evagre. Théophane. Socrate. Histoire mêlée. Prosper. Idace. Marcellin. Cassiodore. Procope. Baronius, &c.

EUDOXIE, fille de l'empereur Valentinien III, fut promise à Gaudence, fils d'Aëtius, & après la mort de son pere en 455, fut contrainte par l'usurpateur Maxime, d'épouser Palladius. Depuis, Genseric, roi des Vandales, l'ayant emmenée captive en Afrique, avec sa mere & sa sœur, la donna pour femme à son fils Hunneric. Mais ne pouvant souffrir les persécutions de ce prince arien, elle lui laissa un fils nommé Ulderic, & s'enfuit à Jérusalem, où elle finit saintement ses jours. * Nicephore, *liv.* 15, *c.* 12.

EUDOXIE, épouse de l'empereur Constantin *Ducas*, qui lui confia la tutelle de ses enfans, & la régence, après qu'il lui eut fait promettre qu'elle ne se remarieroit jamais ; mais elle ne tint pas sa promesse ; car elle se maria à Romain IV, surnommé *Diogène*. Michel, fils de Constantin, se fit depuis déclarer empereur l'an 1071, & mit sa mere dans un monastere. * Zonare, *chron.*

EUDOXIE, femme de l'empereur Constantin *Copronyme*, & mere de la princesse Anthuse.

EUDOXIE, femme de l'empereur Héraclius, fut couronnée le 5 octobre 610, & mourut l'an 612.

EUDOXIENS, hérétiques sortis d'Eudoxe, patriarche d'Antioche & de Constantinople, dont nous avons parlé. Ils suivoient les mêmes erreurs que les aëtiens, & les eunomiens, soutenant que le fils n'étoit pas semblable à son pere, & qu'il avoit été fait de rien. *Voyez* EUDOXE. * S. Epiphane, *her.* 76. Pratéole.

EVE, la premiere des femmes, fut ainsi nommée par Adam son mari le premier des hommes. Dieu la forma lui-même d'une des côtes d'Adam, & la lui donna pour femme & pour aide, en les bénissant & leur ordonnant de multiplier le genre humain sur la terre. Le nom d'Eve signifie *la mere des vivans*, nom qui lui convient, puisqu'elle a été la mere de tous les hommes qui sont descendus d'Eve. Elle se laissa séduire par le serpent, qui lui persuada de manger du fruit défendu : elle en donna à son mari, qui se laissa gagner par les sollicitations de cette femme. Après qu'ils eurent mangé de ce fruit, ils reconnurent leur misere, & Dieu punit en sa personne tout le sexe des femmes,

en les condamnant à enfanter avec douleur, & à être sujettes à leurs maris. Elle fut chassée avec Adam du paradis terrestre. Elle eut depuis plusieurs enfans; Caïn, Abel & Seth, sont les seuls dont il soit parlé dans l'écriture. Les rabbins ont bien conté des fables sur le sujet d'Eve : elles ne méritent pas que l'on y fasse attention. Ceux qui voudront lire la plupart de leurs ridicules & fabuleuses imaginations, n'ont qu'à consulter le dictionnaire de Bayle à l'article EVE. On ne sait pas combien Eve a vécu après avoir engendré Seth à l'âge de 130 ans; & ce que l'on dit, qu'elle est morte l'an 940 du monde, dix ans après la mort de son mari, n'a aucun fondement. Les peres de l'église ont soutenu contre Tatien, qu'Adam & Eve étoient sauvés. Les Grecs font leur fête au 19 décembre. * *Genes. cap.* 3 & 4.

EVEILLARD (François) juge de la prévôté d'Angers, étoit fils d'*André* Eveillard, conseiller au présidial de la même ville, & d'*Anne* Ayrault, frere de *Pierre* Eveillard, conseiller au même présidial, auteur du livre de la jurisdiction du présidial. François Eveillard, sieur des Seillons & de Pignerolles, succéda à l'office de lieutenant de la prévôté, que Claude Ménard avoit exercé. Mais Nicolas Martineau, juge du même siége, qui avoit une grande idée de sa probité & de ses connoissances, l'engagea d'accepter son office, & de céder le sien à Nicolas Martineau son fils, qu'il ne jugeoit pas capable de remplir l'office de juge. Cet accommodement se fit le 28 mai 1627, & Martineau le pere n'eut pas lieu de se repentir du choix qu'il avoit fait pour le remplacer. François Eveillard a fait un commentaire, par demandes & par réponses, sur la coutume d'Anjou, qui est assez estimé. Il fut marié deux fois, & eut de sa seconde femme *François* Eveillard, président de la prévôté, pere de *François* Eveillard, qui fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 9 avril 1688, & qui fut lui-même pere de *François-Pierre* Eveillard, qui a été reçu conseiller au même parlement le 16 octobre 1724. * *Mém. du temps.*

EVEILLON (Jacques) né à Angers l'an 1572, fut choisi au sortir de ses études pour régenter la rhétorique à Nantes, quoiqu'il fût encore fort jeune. Il remplit ensuite pendant treize ans la cure de Soulerre près d'Angers, & après ce terme il fut fait successivement chorrecteur ou chevecier de la Trinité d'Angers, & curé de S. Michel du Tertre. Il remplit peu de temps ces deux postes. Guillaume Fouquet, évêque d'Angers, connoissant son mérite, voulut l'avoir auprès de lui, & le fit en 1620 chanoine de la cathédrale & son grand-vicaire. Eveillon travailla par ordre de ce prélat, à la réformation du bréviaire & du rituel d'Angers. Charles Miron qui succéda l'année suivante à M. Fouquet, ayant eu de grands démêlés avec son chapitre, M. Eveillon prit la défense du chapitre & composa en son nom une réponse au factum de l'évêque, qui est une piéce recherchée. Le chapitre d'Angers se servit encore de sa plume dans une autre occasion, pour répondre à M. de Launoi qui avoit ôté à saint Grégoire de *Tours* la vie de saint Maurille, & avoit traité de fabuleux tout ce que l'on dit de la vie, de la résurrection & de l'existence même de saint René. La réponse du chapitre d'Angers, composée par M. Eveillon, est intitulée, *Apologia capituli ecclesiæ Andegavensis pro sancto Renato, episcopo suo, adversùs disputationem duplicem Joannis Launoii.* Elle parut *in*-8°. à Angers en 1650. *Claude* de Reuil, qui fut évêque d'Angers après *Charles* Miron, honora Eveillon d'une confiance si particuliere, qu'il lui adressoit toutes les affaires les plus importantes de son diocèse : il n'eut pas moins d'autorité sous *Henri* Arnauld successeur de M. de Reuil. Il étoit si justement avare de son temps, que malgré tant d'occupations, il étoit très-exact à l'office, & donnoit beaucoup à son cabinet. Il fit en 1645 un voyage à Rome avec Philippe Galet, zélé réformateur de l'abbaye de Toussaint d'Angers. Il avoit une grande connoissance des conciles, des peres, du droit-canon & de la langue grecque. Sentant que sa mort approchoit, il fit son testament, où il n'oublia pas les pauvres qu'il avoit toujours regardés comme ses enfans, & pour lesquels il s'étoit dépouillé de toute sorte de commodités. Comme on lui reprochoit un jour de ce qu'il n'avoit point de tapisserie chez lui, il répondit : « Lorsqu'en » hiver j'entre dans ma maison, les murs ne me disent » pas qu'ils ont froid; mais les pauvres qui se trouvent » à ma porte tout tremblans, me disent qu'ils ont be- » soin de vêtemens. » Il légua sa bibliothéque aux jésuites de la Fléche. C'étoit toute sa richesse. Il mourut au mois de décembre 1651, âgé de soixante-dix-neuf ans. Outre les ouvrages de sa composition, dont nous avons parlé dans cet article, on a encore de lui un traité latin, *de processionibus ecclesiasticis, in quo earum institutio, significatio, ordo & ritus explicantur*, à Paris en 1641, *in*-8°. On voit à la tête un beau mandement de Claude de Reuil, évêque d'Angers. *De recta psallendi ratione*, à la Fléche en 1646, *in*-4°. Un *traité des excommunications & monitoires*, où il réfute l'opinion assez commune que l'excommunication ne s'encourt qu'après la fulmination de l'aggrave. La matiere des excommunications & des monitoires est aussi traitée à fond dans cet ouvrage; mais il y a trop négligé ce qui regarde l'ancien droit, & l'usage de l'église des premiers siécles. Cet ouvrage a été imprimé à Angers en 1651, *in*-4°. & réimprimé à Paris en 1672, *in* 4°. Il est dédié à Henri Arnauld, évêque d'Angers. Le portrait de M. Eveillon a été gravé en 1672 par Landry. * Niceron, *mémoires, tome* 14. Du-Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques du XVII siécle, tome* 11. Le Clerc, *biblioth. du Richelet.*

EVELTON, roi de Salamine dans l'isle de Chypre, remonta, après 60 ans d'interruption, sur le trône de ses ancêtres. Phéretime, veuve de Battus, roi de Cyrene dans la Libye, qui regnoit vers la XXXVII olympiade, & l'an 630 avant J. C. étant venue le prier de lui donner du secours pour la rétablir sur son trône, d'où ses sujets rébelles l'avoient chassée, avec son fils Archesilas, Evelton lui présenta une quenouille & un fuseau d'or, & lui dit que cela étoit plus à sa bienséance, qu'une armée. * Hérodote, *liv.* 4.

EVENTAIL. Dans la célébre abbaye de S. Philibert de Tournus, & dans le monastere de Prouille, de l'ordre de S. Dominique, on voit un éventail singulier dont les diacres se servoient autrefois pour empêcher les petits animaux volans de tomber dans le calice. Durant en parle dans son livre *de ritibus ecclesiasticis.* On l'appelloit en latin *Flabellum*, & le même Durant assure que deux diacres le tenoient de chaque côté de l'autel. Cet éventail a à peu près la même figure que ceux dont se servent aujourd'hui les femmes, excepté qu'il a beaucoup plus d'étendue; & que le manche en étoit fort long. Autour de celui qui se conserve dans l'abbaye de Tournus, on lit ces vers en gros caracteres.

D'un côté :

Flaminis hoc donum, regnator summe polorum,
Oblatum puro pectore, sume libens.
Virgo parens Christi voto celebraris eodem;
Hic coleris pariter tu, Filiberte, sacer.
Sunt duo quæ modicum confert æstate flabellum;
Infestas abigit muscas & mitigat æstum;
Et sine dat tædio munus gustare ciborum.
Propterea calidum qui vult transire per annum,
Et tutus cupit ab atris existere muscis,
Omni se studeat æstate munire flabello.

Autour de l'éventail sont représentés les saints, dont voici les noms : *Sancta Lucia, sancta Agnes, sancta Cæcilia, sancta Maria, sanctus Petrus, sanctus Paulus, sanctus Andreas.*

De l'autre côté :

Hoc decus eximium pulcro moderamine gestum
Condecet in sacro semper adesse loco.
Namque suo volucres infestas flamine pellit,
Et strictim motus longiùs ire facit.
Hoc quoque flabellum tranquillas excitat auras
Æstum dum eructat ventum, excitatque serenum;
Fugat & obscœnas importunasque volucres.

Au-dessus des figures on lit : *Judex sanctus Mauritius, sanctus Dionysius, sanctus Philibertus, sanctus Hilarius, sanctus Martinus levita.*

Sur la premiere pomme du manche, au-dessus des quatre figures en relief : *Sancta Maria, sancta Agnes, sanctus Philibertus, sanctus Petrus.*

Sur la seconde : *Johel me sancta fecit in honore Mariæ.* Ce Johel est le nom de celui qui a fait cet éventail. * Voyez l'*histoire de l'abbaye de Tournus*, par l'abbé Juénin, *pag.* 44, 45, 46. Le pere Martenne, *voyage littéraire, tome* 1, *page* 232.

EVENUS, poëte élégiaque, étoit de l'isle de Paros. On fait qu'il fleurit vers la XCI olympiade, environ 416 ans avant Jésus-Christ, parcequ'il eut pour disciple l'historien Philistus, qui favorisa le parti du premier Denys. Eratosthene & Suidas font mention d'un autre EVENUS aussi de Paros, & poëte élégiaque, mais plus ancien; & l'on croit que c'est celui qui désespérant d'atteindre le ravisseur de sa fille, qu'il avoit poursuivi jusque sur les bords du Lycormas, se précipita dans ce fleuve & lui donna son nom. Quoi qu'il en soit de cette histoire, qui est contredite par Porphyre & par Eustathe, l'ancien Evenus est le moins célébre du côté de la poësie. C'est au second que l'on attribue les divers fragmens qui ont passé jusqu'à nous sous le nom d'Evenus. Ils sont peu considérables, & ne suffisent point pour faire juger du mérite d'Evenus, dont on doit lire le nom au lieu d'Evhémer dans l'anonyme imprimé à la suite du Censorinus. Evenus avoit composé, entr'autres poësies, des érotiques ou élégies amoureuses, qu'il avoit dédiées à un certain Eunomus que l'on ne connoît plus. Platon, dans le *Phædrus*, fait d'Evenus un poëte médiocre, qui avoit seulement mis en vers certaines régles du genre judiciaire, desquelles il étoit l'inventeur. Socrate, dans le *Phédon*, n'en fait aussi qu'un sophiste ennemi de la vraie philosophie. Cependant Philippe de Thessalonique qui, après Méléagre, a travaillé au recueil intitulé, *Anthologie*, a assigné le laurier à Evenus. * *Voyez* dans le *tome* 8 des *mém. de l'académie des inscriptions & belles-lettres*, une *dissertation sur les élégiaques grecs*, par M. Souchai, de la même académie.

EVENUS, I de ce nom, douziéme roi d'Ecosse, vivoit, à ce qu'on prétend, avant la naissance de J. C. & succéda à son cousin germain Durstus, quoique ce dernier, si l'on en veut croire les historiens de cette nation, eût deux fils. Il secourut le roi des Pictes, divisa son royaume en diverses jurisdictions, afin que la justice fût mieux exercée, & regna heureusement pendant 19 ans. * Buchanan, *hist. d'Ecosse.*

EVENUS II, prince du sang, & neveu de Fainan, succéda à Galles ou Gille, roi, ou, selon d'autres, tyran, après Evenus I, & gouverna heureusement son état durant 17 ans. * Buchanan, *hist. d'Ecosse.*

EVENUS III, fut roi après Eder son pere, qui l'avoit été après Evenus II. Il étoit si vicieux, que, pour autoriser son libertinage, il ordonna par une loi expresse, qu'un homme pouroit avoir autant de femmes qu'il en pouroit nourir; que les rois auroient droit sur les femmes des nobles; & que les gentilshommes seroient maîtres des femmes du peuple. D'ailleurs il étoit cruel, avare & sanguinaire : desorte que les grands du royaume s'étant soulevés contre lui, le mirent dans une prison, où il fut étranglé quelque-temps après. Son regne ne fut que de sept ans. Metellan, neveu d'Eder, lui succéda. * Buchanan & Du Chêne, *hist. d'Ecosse.*

EVEPHENE, philosophe pytagoricien, ayant été condamné à la mort par Denys, tyran de Syracuse, pour avoir détourné les Métapontins de son alliance, ne s'étonna point de cet arrêt, & demanda seulement permission, avant que de mourir, d'aller en son pays pour marier une sœur, promettant de revenir dans peu de temps apporter sa tête. Le tyran lui demanda, quelle caution il pouroit donner; il offrit Eucrite son ami, qui demeura en sa place, pour le terme de six mois qu'Evephene avoit obtenu. On admira l'action d'Eucrite; mais on fut encore plus surpris du retour d'Evéphene, qui se présenta à Denys le tyran, au bout de six mois. Alors le tyran, charmé de la vertu de ces deux amis, non-seulement leur rendit à tous deux la liberté, mais souhaita d'avoir part à leur amitié, & d'entrer comme troisiéme dans ce doux commerce. On rapporte la même chose de Damon, & de Pythias. * Polyen, *l.* 5. *Stratagem.*

ÉVÊQUE. Le nom d'évêque vient du mot grec Επίσκοπος, qui signifie *Inspecteur*. Il se trouve quelquefois dans la version grecque des Septante, d'où les apôtres l'ont peut-être pris. Ce mot étoit fort en usage dans la république des Athéniens, & dans les autres villes de l'Asie. Le scholiaste d'Aristophane remarque que ceux que les Athéniens envoyoient dans les villes de leur dépendance pour avoir l'œil sur ce qui se passoit, & pour en prendre le soin, étoient appelles Επίσκοποι, *evêques*. Il paroît aussi par une épître de Ciceron à Atticus, que le nom d'*Episcopus*, ou évêque, étoit en usage chez les Romains, & qu'il avoit eu lui-même cette qualité. Quelques-uns tirent l'origine des évêques de ce qui se pratiquoit dans les synagogues, & que les premiers chrétiens ont imité. Ils disent que, comme dans chaque synagogue il y avoit un président ou chef de synagogue, de même dans les premieres assemblées des chrétiens il y avoit un chef, que quelques peres ont nommé *président*. Quoique le nom d'évêque ait été dans le commencement de l'église, commun avec les prêtres, les évêques ont toujours été néanmoins distingués des prêtres. Ils sont les successeurs des apôtres; ils ont toujours eu la principale autorité dans l'église, quoiqu'ils ne fissent rien sans le conseil des prêtres. Il y avoit un évêque dans chaque ville, qui gouvernoit non-seulement les églises de la ville, mais aussi celles de la campagne voisine. Dans l'antiquité, ils étoient élus par le clergé & par le peuple, & ordonnés par le métropolitain & par les évêques de la province. Depuis, les princes se sont mêlé de ces élections, & s'en sont peu-à-peu rendu maîtres. Autrefois les évêques étoient les seuls ministres ordinaires du baptême solemnel & de la pénitence publique. L'ordination des prêtres & des diacres leur a toujours été réservée, comme un droit qui dépend de leur caractere. En occident ils ont aussi seuls eu droit de donner la confirmation. Chez les Grecs les prêtres administroient ce sacrement. La consécration des autels & celle du saint chrême, ont été encore réservées aux évêques, aussi-bien que la bénédiction des abbés & des abbesses. La jurisdiction des évêques s'étend sur le clergé & sur le peuple de chaque évêque dans son diocèse. Anciennement elle étoit toute spirituelle. Présentement ils ont, outre leur jurisdiction spirituelle, une jurisdiction civile qu'ils font exercer par un juge que l'on nomme official. Les évêques ont toujours été les juges de la doctrine & de la discipline de l'église dans les conciles, soit provinciaux, soit nationaux, soit généraux. Quand ils rendoient dans leur diocèse des jugemens contre des clercs ou contre des laïcs, ceux qu'ils condamnoient pouvoient se pourvoir au concile de la province, qui avoit droit de réformer ces jugemens. A présent on appelle de la sentence de l'évêque ou de son

official, au métropolitain ou à son official. Les ornemens des évêques sont l'anneau, la crosse, la croix pastorale, & la mitre. * Le P. Morin, *de sacris ordinationibus*. Le P. Thomassin, *discipline de l'église*. En Italie le pape donne tous les évêchés. En France, depuis le concordat, il les donne, mais sur la nomination du roi. Les rois d'Espagne, & quelques autres princes y nomment aussi, par des indults particuliers, que le pape accorde pour la vie de chaque prince. En Allemagne, les élections se sont conservées, par le concordat germanique de 1448. Il y a eu dès occasions où les papes ont établi des évêques *administrateurs* d'évêchés vacans, autres que celui qu'ils avoient déja, & cela pour aussi long-temps qu'il plairoit au saint-siége, avec une aussi pleine & entiere autorité, tant pour le spirituel que pour le temporel, que s'ils étoient véritablement évêques de ces églises. Ce fut ainsi que Clément XI en usa pour l'évêché de Munster après une contestation survenue en 1706 entre le prince Charles de Lorraine, évêque d'Osnabruck, élu par une partie des chanoines, & François Arnold de Metternich, évêque de Paderborn, qui avoit eu la pluralité des suffrages. Le pape, après plusieurs congrégations tenues sur cette affaire, cassa l'une & l'autre de ces élections, & de son autorité il établit l'évêque de Paderbon pour administrer l'évêché de Munster, par son bref du 11 mai 1707, adressé à ce prélat; mais quelques mois après ce souverain pontife lui donna ses bulles pour le même évêché. * M. Fleuri, *institution au droit ecclésiastique*, & *mœurs des chrétiens*. Gibert, *institution au droit canon*.

EVÊQUE (Olivier l') prêtre, aumônier du roi, protonotaire du saint siége, né à Sablé en 1545, fils d'*Etienne* l'Evêque, sieur de la Richeraye, licencié-ès-loix & avocat de Sablé, & d'*Olive* le Peintre, quitta sa patrie à l'âge de vingt-deux ans, & s'en alla à Rome à l'exemple du cardinal Cointerel son compatriote. Il y fut d'abord domestique d'un prélat Napolitain, dont il gagna tellement l'affection, que ce prélat le fit exécuteur de son testament. L'Evêque fut obligé pour cette raison d'aller à Naples où il fit un long séjour. De retour à Rome, n'étant encore que simple clerc tonsuré, il acheta sous le pontificat de Grégoire XIII, l'office des écritures du notariat de la Rote. L'acte du traité est du 26 avril 1584, & l'Evêque y prend la qualité de *Sacri palatii apostolici causarum notarius*. Dans un autre du 11 avril 1598, sous le pontificat de Clément VIII, il se qualifie *Scutifer apostolicus*. En 1602, après quarante ans de séjour en Italie, il demanda & obtint de Clément VIII la permission de retourner en France. Clément le fit protonotaire apostolique, & le donna au cardinal Aldobrandin son neveu, qu'il envoyoit nonce en France. Quelques années auparavant, le roi Henri IV l'avoit fait son aumônier ordinaire. En 1603, le 26 juillet, il fit son testament à Paris. L'année précédente il présenta aux habitans de Sablé la fondation qu'il vouloit faire d'un collége dans ladite ville, & les statuts qu'il avoit dressés lui-même; & les habitans agréerent & cette fondation & ces statuts. L'Evêque fit aussi de grands dons à l'hôpital de Sablé, & mourut dans cette ville le 10 mai 1605. Il y fut enterré dans l'église de Notre-Dame, devant l'autel des trois Maries. * *Tiré de* la continuation manuscrite de l'*histoire de Sablé*, *par* l'abbé Ménage.

EVEQUE, dit en latin *Episcopius*, *cherchez* EPISCOPIUS.

EVERARD, chartreux dans le XV siécle, est auteur de plusieurs ouvrages de piété, dont Petréius a fait le dénombrement. * Petréius, *in bibliotheca Carthusiana*, *pag.* 89.

EVERARD, qu'on trouve aussi nommé ERARD, (Guillaume) docteur de Paris, étoit de Langres, & a vécu dans le quinziéme siécle. Il a été d'abord maître des grammairiens au collége de Navarre à Paris, ensuite des philosophes, & enfin des théologiens au même collége. Son mérite lui avoit acquis une grande confiance, & il ne s'est gueres passé d'affaire importante de son temps dans l'église, qu'il n'y ait eu quelque part. Dans le temps qu'il étoit maître des grammairiens, il fut envoyé par la faculté des arts au concile d'Amiens, qui se tint en 1422. Revenu à Paris, il se livra à l'étude de la théologie, & eut l'avantage d'être connu & estimé de Nicolas de Clemengis. En 1429 il fut elu recteur de l'université de Paris: la même année, ou peu après, il prit le degré de docteur en théologie, & fut député de la nation de France au concile de Basle. Deux ans après, il écrivit de cette ville plusieurs lettres à l'université de Paris. En 1438 la même université le députa à l'assemblée que l'église de France tint à Bourges. Il fut depuis doyen de la faculté de théologie de Paris, & il gouverna quelque temps l'église paroissiale de S. Gervais & S. Protais dans la même ville. On rapporte que s'étant trouvé à Rouen, il prit le parti des Anglois contre la Pucelle d'Orléans, & déclama publiquement contre cette fameuse fille. M. de Launoi dit que cet emportement ne peut s'excuser, qu'en disant que notre docteur craignoit la puissance des Anglois qui étoit grande alors dans le royaume. Everard fut chanoine & chantre de l'église de Rouen, & il en étoit doyen en 1438: il mourut en 1444. On a de lui cinq lettres écrites de Basle à l'université de Paris, dans le tome V de l'histoire de cette université par du Boulay. M. de Launoi a donné aussi la troisiéme, la quatriéme & la cinquiéme dans son *histoire latine du collége de Navarre*, livre II, partie I, chapitre IV. Parmi les lettres de Clemengis, la 136 est adressée à Everard, qui n'étoit alors que bachelier en théologie. *Voyez l'histoire du collége de Navarre*, partie III, livre II, chapitre V, édition *in*-4°. & la *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, par Fabricius, livre V, page 388.

EVERARD (Nicolas) célébre jurisconsulte, né à Gripskerque dans l'isle de Valcheren, isle principale de la province de Zélande, étudia le droit à Louvain sous Arnold ou Arnoul de Bek & Pierre de Thenis, qu'Everard appelle lui-même dans ses *Topiques* de l'édition de 1516, *des princes du droit très-habiles*, *très-consommés*, & *très-profonds*. Everard prit le bonnet de docteur le onziéme de juin 1493, & depuis il travailla toujours si utilement, qu'Erasme écrivant à Bernard Buchon, dit que c'étoit véritablement un homme né pour la république. Everard fut d'abord juge à Bruxelles pour les causes ecclésiastiques au nom de Henri de Berg, évêque & prince de Cambrai: ensuite, quoiqu'il ne fut élevé à aucun ordre ecclésiastique, il eut le décanat de l'église collégiale de S. Pierre d'Anderlechten, au fauxbourg de la même ville. En 1505, appellé à Malines, il fut assesseur d'abord du grand conseil belgique, & ensuite président au conseil suprême de Hollande & de Zélande. Pendant dix-huit ans qu'il exerça cette magistrature, il se conduisit avec tant de fidélité, d'attention & de lumiere, qu'en 1528 l'empereur Charles-*Quint* le rappella à Malines pour y exercer les mêmes fonctions. Tous ceux qui ont parlé de lui, lui ont rendu ce glorieux témoignage, que jamais il ne fit rien par intérêt, ni par faveur; qu'il fut toujours attentif à ne rien accorder aux sollicitations ni de ses amis, ni des personnes qui étoient le plus en crédit; que sévere observateur des loix, jamais il ne les fit plier sous quelque autorité que ce fût; qu'il n'en interpréta aucune que selon le sens qu'elle avoit; qu'il n'en fit biaiser aucune pour favoriser celui qui n'avoit point le meilleur droit. Il a composé plusieurs ouvrages que l'on a toujours estimés, savoir: 1. *Topica juris*, *sive loci argumentorum legales*, dont il donna la premiere centurie à Louvain en 1516, *in-folio*. Il revit dans la suite cet ouvrage, & l'augmenta; mais n'ayant pu le publier, ses enfans le firent imprimer après la mort de leur pere, & il l'a encore été en 1552 à Louvain; en 1568 & 1579, à

Lyon, & en 1591, à Francfort. Abraham Marconet en a donné un abrégé à Magdebourg en 1655, *in-12*. 2. *Consilia, sive responsa juris*, à Louvain, 1554, *in-folio*, & à Anvers 1577, augmentés & corrigés par les soins de Jacques Molengrave, jurisconsulte: ces conseils ont encore été réimprimés en 1643 & depuis. Everard étoit mort à Malines le 9 d'août 1532, âgé de soixante-dix ans. Il fut inhumé dans l'église de la sainte Vierge où on mit cette épitaphe :

D. O. M. S.
Clarissimo D. NICOLAO EVERARDO
Middelburgensi,
Summi concilii præsidi,
Marito cariss. patrique pientiss.
Uxor, liberique, cum lacrymis posuere.
Vixit annos LXX.
Obiit anno à salute restitutâ
M. D. XXXII. V. idus aug.

D'*Elisse* Bladelle, de Malines, il laissa huit enfans, trois filles, entre lesquelles fut *Isabelle* qui se fit religieuse, & qui se distingua par ses connoissances, surtout dans la langue latine, & cinq fils qui ont tous été célébres par leur esprit & par leur science: savoir, *Pierre-Jérôme*, religieux de l'ordre de prémontré, docteur en droit canon & civil à Louvain, & ensuite abbé de Sainte Marie de Middelbourg; *Nicolas*, d'abord président du conseil suprême de Frise à Lewarden, & ensuite du grand conseil belgique à Malines, où il succéda à son pere: il mourut en 1561; *Nicolas Grudius*, *Adrien Marius*, & *Jean Second*. Ces trois derniers se sont adonnés à la poësie latine; nous allons en parler dans les articles suivans.

EVERARD (Nicolas Grudius) fut chevalier de la toison d'or, trésorier de Brabant, conseiller de l'empereur Charles-*Quint* & de Philippe II, roi d'Espagne, & secrétaire de l'ordre de la toison d'or. Il épousa en premieres nôces *Anne* Cobelle, de la Haye, à qui il témoigne beaucoup d'affection dans sa seconde élégie qu'il lui adressa d'Espagne, où il étoit alors dangereusement malade. Il la fit venir dans la suite auprès de lui, & elle mourut à Madrit en 1534. Il se remaria avec *Jeanne* Moyssen ou Moysse qui mourut encore avant lui, comme on le voit par l'élégie qu'il fit sur sa mort. Lui-même mourut en 1571, à Venise, où il étoit pour les affaires de la république. Il avoit beaucoup d'intelligence dans les affaires, étoit plein de probité, désintéressé, actif, n'usant de son crédit que pour faire du bien, surtout aux savans. Il a été lié avec la plupart de ceux qui se sont distingués de son temps dans les lettres, comme avec Elius Eobanus Hessus, Romulus Amasæus, dont on croit qu'il avoit écouté les leçons à Bologne en 1533, & avec beaucoup d'autres dont il est fait mention dans ses poësies, où il paroît aussi plein de respect pour ses parens, & d'amitié pour ses freres, ainsi qu'on le voit par les piéces où il en parle, ou qu'il leur adresse. Il étoit aussi bon orateur, & encore meilleur poëte. Ses poësies latines imprimées de son vivant, sont: 1. *Epigrammata arcuum triumphalium, Valentianis Carolo V in ejus adventu exhibitorum*, à Louvain, 1540. 2. *Apotheosis in obitum Maximiliani ab Egmondâ, comitis Burani*, à Louvain 1549. 3. *Negotia, seu poëmatum piorum libri II*, à Anvers, 1566, *in 8°*. & peut-être encore d'autres que nous ne connoissons pas, & qui paroissent indiquées dans la préface d'un recueil de diverses autres poësies latines, imprimées après la mort de l'auteur, à Leyde en 1612, *in-8°*. Ce recueil contient trois livres d'élégies, trois livres d'épigrammes, un livre d'hendécasyllabes, deux livres de piéces sur la mort de différentes personnes. Un livre de *Silves*, & un de lettres. Dans les piéces funébres, il y en a sur la mort de ses deux femmes, sur celle de Jean Second, son frere, de Nicolas Everard, son pere, d'Adrien Schorel, Hollandois, poëte, de Nicolas Everard, & d'Adrien Marius, ses freres, &c.

EVERARD (Adrien Marius) frere de Jean Second, & de Nicolas Grudius, étoit né à Malines, & fut chancelier de Gueldres. Il s'appliqua comme son pere & ses freres à la jurisprudence, & comme les derniers, il fut aussi poëte latin. Il rend raison de ses deux noms, *Adrien-Marius*, dans la premiere de ses épigrammes, laquelle est adressée à Guillaume Diémen, jurisconsulte.

Unde vocer Marius Romanæ nomine gentis,
Belgarum extremis barbarus ortus agris,
Quando scire cupis pro consuetudine nostrâ,
Magna sodalitii pars, Diemene, mei:
Nec gentile mihi est, nec sic dixere parentes,
Cùm tenerum sacro rore caput madui.
Nomine de divi nomen posuere Hadriani,
Quòd sacra lux illi lux mihi prima fuit;
Hæc est septembres bis tertia quæ præit idus,
Cùm jam sub pedibus pinguia musta fluunt.
At cùm lux eadem Mariæ quoque virginis ortum
Signet, & hinc latè nomen in orbe ferat,
Adjeci Marius, ne divo scilicet uni,
Quam divum dominæ, plus tribuisse ferar.

Il mourut à Bruxelles le 20 mars 1568, & son corps fut apporté à Malines pour être inhumé auprès de ceux de son pere & de son frere le président. Nicolas Grudius, celui de ses freres qui lui a survécu, dit entr'autres dans l'élégie qu'il a faite sur sa mort,

Sat vixti, bene nam vixti. Tibi Geldria testis,
Dudum quæ leges audiit æqua tuas:
Testis & Antonina, superbo ubi margine Rhenus
Plurima per tacitis secula torpet aquis, &c.

Ses poësies latines, imprimées avec celles de son frere Nicolas Grudius dans le recueil de 1612, sont deux livres d'élégies, un livre d'épigrammes, un d'épîtres, une satyre, une piéce sur la mort de Jean Second, son frere, & encore quelques épigrammes détachées. Valere-André dit qu'il a mis aussi en vers quelques dialogues de Lucien, & en prose un traité du même, de la calomnie. * Voyez outre Valere-André dans sa bibliothéque belgique, édition de 1739 en deux volumes *in-4°*. où il est parlé de Nicolas Everard, le pere, & de ses fils, le recueil des poësies latines cité dans cet article, intitulé: *Poëmata & effigies trium fratrum Belgarum Nicolaï Grudii, Hadriani Marii, & Joannis Secundi*, où il faut pourtant remarquer que des poësies de Jean Second, on ne trouve dans ce recueil que la piéce intitulée: *Reginæ Pecuniæ Regia*.

EVERARD (Jean Second) né à la Haye en Hollande, l'an 1511, étoit frere des précédens. Etant venu en France encore jeune, il y profita des leçons du docte Alciat, qui enseignoit le droit dans les écoles de Bourges. Mais la jurisprudence eut moins de charmes pour lui que la poësie latine, qui lui fit faire amitié avec Salmon Macrin, fameux poëte François, & avec Corneille Mussius, Hollandois. Ensuite il passa en Italie, puis en Espagne, où il fut secrétaire du cardinal Tavera, archevêque de Tolède, par le conseil duquel il suivit l'empereur Charles-*Quint* au siége de Tunis. La délicatesse de son tempérament l'obligea de quitter la cour, & de retourner aux Pays-Bas, où il fut protégé par Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht, & abbé de S. Amand dans le Tournaisis, qui le fit son secrétaire. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'une fiévre maligne le saisit, & l'emporta quatre jours après l'an 1536, à l'âge de 25 ans. On a de ce jeune poëte latin, trois livres d'élégies; un d'épigrammes; deux d'épîtres; un d'odes; un de silves; un de piéces funébres; un de piéces galantes, qu'il a intitulé *Basia*; & quelques autres ouvrages poëtiques, qui ne se peuvent point rapporter à aucune de ces espéces. Ces ouvrages font voir que Secundus

dus avoit l'esprit délicat, agréable & enjoué. Il ne sortoit rien de sa veine que d'excellent, quoiqu'elle fût fort abondante, qu'elle coulât avec la plus grande facilité du monde, & qu'il composât sur le champ tout ce qu'il vouloit. Il est doux, tranquille, & fort net dans ses élégies; subtil & délicat dans ses épigrammes; agréable & noble dans ses vers lyriques; grave dans ses piéces funébres, sans être enflé ni guindé. On peut dire en général qu'il a le style plein, élégant & tendre dans tous ses ouvrages; & que s'il avoit eu le loisir de travailler & de se perfectionner dans l'épopée ou le poëme épique, il y auroit excellé; mais sa muse est un peu trop lascive. * Théod. Beza, *apud G. M.* Konigium, *in biblioth. vet. & nov.* Melch. Adam, *vit. philosoph. Germanor.* Aubert. Miræus, *in elogiis Belgicis.* Valer. Andr. *in biblioth. belgic.* Isaac Bullar, *de l'académie des sciences & des arts.* Olaüs Borrich. *dissert.* 5 *de poët. Lat.* Baillet, *jugement des savans sur les poëtes modernes.*

EVERARD ou EVERHARDI (Nicolas) célébre jurisconsulte, né à Amsterdam, a passé la plus grande partie de sa vie en Allemagne, & en particulier chez les Bavarois. Il fut fait en 1535 assesseur de la chambre impériale de la part du duc de Baviere. En 1542 on le nomma pour remplir une chaire de droit dans l'université d'Ingolstadt, & il en a exercé les fonctions avec beaucoup de zèle & d'assiduité pendant trente-cinq ans. Il a laissé un ample traité *de testibus & fide instrumentorum, eorumque productione*, qui a été imprimé à Francfort en 1618, *in-folio*, & réimprimé en 1688. *Isagoge ad jurisprudentiam: Disputatio juridica de regalibus: Centum argumentandi modi: Theses de prohibitione alienationis facta per testatorem in ultimâ voluntate*, &c. Il a eu trois fils, qui se sont tous distingués dans la jurisprudence, *Nicolas*, *Gaspar* & *Georges*. NICOLAS a enseigné publiquement le droit à Ingolstadt pendant vingt-huit ans: il est mort en 1585, laissant quatre fils, tous aussi jurisconsultes, *Guillaume*, *Albert*, *Nicolas* & *Ferdinand*. * Valere-André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in-4°.* tome II, page 907. *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

EVERARD (Gilles) que d'autres nomment GÉRARD, médecin de la ville d'Anvers dans le seiziéme siécle, étoit de Berg-op-Zoom. On cite de lui deux ouvrages. 1. *Commentarius de herba panacea, quam alii tabacum, alii pettum, aut nicotianam vocant*, à Anvers 1583, *in-16.* 2. *Compendiosa narratio de usu & praxi radicis Mechoacanæ, ex Hispaniâ novâ Indiæ occidentalis nuper allatæ*, à Anvers, 1583. * Valerii Andreæ, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in-4°.* tome I, page 29.

EVERARD (Bernard) Flamand, natif d'Armentieres, étoit poëte latin: on a de lui, Salomon, comédie sainte, & plusieurs autres poësies, imprimées à Douai en 1564. * *Voyez* Valere-André cité dans l'article précédent, page 135.

EVERARD ou EVERAERTS (Martin) de Bruges, médecin & mathématicien, a vécu dans le seiziéme siécle. On a de lui: *Ephemerides meteorologicæ* pour l'année 1583, imprimées dans le même temps à Anvers. L'auteur a poussé depuis ces éphémérides jusqu'en 1615, & cette continuation a été imprimée à Heidelberg, *in-4°.* * *Voyez* Valere-André dans l'ouvrage cité, tome II, page 854.

EVERGETES, surnom qui devint propre à plusieurs princes, & qui signifie *bienfaiteur.* Cette épithete fut d'abord donnée par les anciens à leurs princes, pour quelques bienfaits insignes, envers les hommes ou les dieux. Dans la suite, cet éloge d'Evergetes fut affecté par quelques-uns pour se distinguer de ceux qui portoient un même nom. Les rois d'Egypte ont presque tous porté le nom de Ptolémée, avec des surnoms; & le troisiéme prit le surnom d'*Evergetes*, afin d'être distingué de son pere & de son aïeul. La raison de cela, dit S. Jérôme, fut que ce prince ayant fait une expédition militaire en Syrie, & à Babylone, rapporta en Egypte, parmi les dépouilles de ses ennemis, les vases sacrés, & les idoles des dieux, que Cambyse avoit emportés d'Egypte en Perse. A son exemple un de ses petits-fils, septiéme roi d'Egypte, appellé par dérision *Physcon*, c'est-à-dire *Ventru*, & qui étoit le plus méchant de tous les rois qui eussent regné en Egypte, voulut néanmoins être appellé *Evergetes* II; mais ceux d'Alexandrie l'appellerent au contraire *Kakergetes*, c'est-à-dire, *Mal-faisant*, à cause de ses horribles cruautés. Les rois de Syrie entr'autres ont fort affecté ce surnom. Lorsque les Romains se furent rendu maîtres de la Grece, les Grecs donnerent le même titre aux empereurs; & dans plusieurs médailles anciennes, on voit que le nom d'*Evergetes* est souvent donné aux princes & aux souverains, *voyez* PTOLÉMÉE. * Spon, *recherches curieuses d'antiq.*

EVERHELME, que d'autres nomment EVERLIN, ou EVERHELIN, étoit neveu de S. Poppon, abbé de Stavelo. Ce fut dans ce même monastere, & non à Hautmont, comme quelques-uns l'ont écrit, qu'il embrassa la vie monastique. De Stavelo il passa à Hautmont en Hainaut, dont il fut abbé avant l'an 1048. Ayant fait quelques voyages à Blandinberg à Gand, il prit du gout pour ce monastere, & en ambitionna la premiere place. Il y réussit à la mort de Guichart, & se fit reconnoître son successeur dès le mois de janvier 1059. Son entrée fut simoniaque, & sa conduite celle d'un dissipateur. Il fut même accusé d'inhumanité envers ses moines, & de plusieurs autres crimes auprès du pape Alexandre II, qui renvoya l'examen de cette affaire à Gervais, archevêque de Reims. On en ignore l'issue. Everhelme mourut en 1069. Il a écrit la vie de S. Poppon son oncle, mort en 1048. Cette vie, qui passe pour bien faite & curieuse, & dans laquelle on trouve plusieurs traits qui concernent l'histoire générale de ce temps-là, surtout de celle de Lorraine, a été donnée, avec des changemens, par Surius au 25 janvier, & depuis dans sa premiere intégrité, par Bollandus au 25 janvier, avec des remarques historiques & critiques; & enfin, par le P. Mabillon, dans les actes des saints de l'ordre de S. Benoît, avec de nouvelles observations de sa façon. * D. Rivet, *hist. littéraire de la France*, tome VII, p. 597, & suiv. Fabricii *bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome II, livre V, p. 366, 367.

EVERMER, patriarche de Jérusalem, *cherchez* EBREMAR.

EVERSHOT, bourg d'Angleterre avec marché, dans le comté de Dorset, dans la contrée appellée Tollerford, à 106 milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

EVERSIDEN (Jean) religieux de l'ordre de S. François, étoit Anglois, & vivoit vers l'an 1136. Il a écrit un traité de la description des temps, un des rois & des évêques Anglois, & quelques autres. * Pitseus, *de script. Angl.* Simler. *biblioth. Gesn.* Vossius, *des hist. lat. l.* 2. *c.* 65.

EVERWIN, moine Allemand, de la congrégation de Cluni, florissoit dans le XI siécle, du temps de l'empereur Conrad II. Il a écrit la vie de S. Simon, que Surius rapporte sous le premier jour de juin. * *Voyez* aussi Trithème, *in chron. Hirsaug. A. C.* 1020.

EVESHAM, ou EVESHOLM, ville d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Worchester, qu'on appelle *Blakenhurst*, avec un pont sur l'Avon. Elle passe pour la plus considérable du comté après Worchester. Il y a deux ou trois paroisses. Il s'y fait un bon commerce, principalement en bas. Elle députe deux membres au parlement, & est gouvernée par un maire. Elle est à 73 milles anglois de Londres. La vallée à laquelle elle donne le nom, peut être appellée pour sa fertilité en grains, le grenier de toutes les contrées

voisines. Jean lord Somers, ci-devant chancelier d'Angleterre, fut baron d'Evesham. C'étoit une personne distinguée par son savoir & par son mérite. * *Dict. angl.*

EUGANÉENS, anciens peuples d'Italie, entre le lac de Côme & la riviere d'Adige, ou Etsch. Leurs villes étoient Castel-Nan, ou Non, Sarca, Cività sur l'Oglio, Chiaveno, & Telina, dont la Valteline a pris son nom. Les plus renommés de ces peuples étoient les Sarunetiens, qui demeuroient dans les vallées de Telina & Chiaveno, les Vennons, &c. D'autres géographes les placent diversement. * Cluvier, *l. 3. intr. géogr.* Briet, &c.

☞ EUGENDE ou OYAN (saint) abbé de Condat, au VI siécle, naquit dans l'ancienne Sequanoise, peu de temps avant le milieu du cinquiéme siécle. Dès l'âge de sept ans il fut mis sous la discipline de S. Romain & de S. Lupicin, fondateurs & successivement abbés du monastere de Condat, au mont Jura, plus connu aujourd'hui sous le nom de S. Claude. Eugende fit de grands progrès dans les lettres; il se rendit familiers les auteurs grecs & latins, où il puisa une érudition peu commune. Il y joignit une très-grande piété, s'attachant à imiter les exemples de S. Romain & de S. Lupicin, qu'il avoit sans cesse devant les yeux. Après la mort de ces deux saints abbés, S. Minause qui leur succéda, se sentant trop foible pour porter seul le fardeau de sa dignité, choisit Eugende pour son coadjuteur; & afin de donner plus de poids au ministere dans lequel il se l'associoit, il voulut l'engager à entrer dans le sacerdoce; mais Eugende le refusa constamment. De coadjuteur il ne tarda pas à devenir abbé en titre. Quelque jeune qu'il fût encore, il en remplit toutes les fonctions avec tant de sagesse & de capacité, que les évêques & les grands du monde, se faisoient un mérite d'être en liaison avec lui, & s'estimoient heureux de recevoir de ses lettres. On doit regreter qu'il n'en soit passé aucune jusqu'à nous. Sous son gouvernement, que Dieu releva par le don des miracles, le monastere de Condat devint plus célébre que jamais. Eugende, comme un autre S. Grégoire Thaumaturge, chassoit les démons par un seul billet écrit de sa main. On a encore le billet qu'il écrivit pour délivrer un jeune démoniaque, On y voit une espéce d'exorcisme. S. Eugende ne vécut guères au-delà de soixante ans, & mourut en 510. Les martyrologes placent sa fête au premier de janvier. On ne fut pas long-temps après sa mort à le reconnoître pour saint. Antidiole, son disciple & son successeur, bâtit une église sur son tombeau; ce qui étoit une des manieres de canoniser les saints en ce temps-là. Bientôt cette église prit le nom de S. Eugende, qui passa au monastere entier, & qu'il conserva jusqu'à ce qu'on lui donnât celui de S. Claude. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, T. III.

☞ EUGENE (saint) martyr du troisiéme siécle, étoit compagnon ou disciple de S. Denys, premier évêque de Paris. Après avoir aidé S. Denys dans les fonctions du ministere de l'évangile, il souffrit le martyre au village de Deuil, près de Montmorency, peu de temps après, ou même avant S. Denys, vers l'an 286. L'église de Deuil porte encore son nom, & celle de Paris l'honore comme martyr le 15 de novembre. Son corps fut tiré de l'étang de Marchais, où les païens l'avoient jetté, dans le V siécle. On l'inhuma honorablement, & on bâtit sur son tombeau une petite église, où il se fit beaucoup de miracles. Son corps fut depuis porté en l'abbaye de S. Denys, & vers 920, les moines en donnerent une partie à S. Gerard, abbé de Brogne, au diocèse & comté de Namur. On a attribué à ce saint martyr, quelques poësies chrétiennes; mais on l'a confondu avec S. Eugène le jeune, archevêque de Tolède, dont nous parlons plus bas. * Tillemont, *mém. pour servir à l'hist. ecclés.* Tome IV. D. Rivet, *hist. littér. de la France*, Tome I. M. l'abbé le Beuf, *hist. de la ville & de tout le diocèse de Paris*, tome II. p. 346, & *suiv.*

P A P E S.

☞ EUGÈNE (saint) Romain de nation, étoit archiprêtre, & gouverna l'église de Rome avec l'archidiacre & le primicier des notaires, après que S. Martin eut été enlevé le 19 juin 653, jusqu'au 8 septembre 654, qu'il fut ordonné pape à l'insu de S. Martin, qui toutefois y donna dans la suite son consentement, puisqu'il prie Dieu, dans une lettre, pour le pasteur de l'église de Rome. Ce fut le clergé de Rome qui élut Eugène, pour prévenir l'empereur, & empêcher qu'il ne mît sur ce siége un évêque monothélite. M. Fleury marque néanmoins qu'Eugène fut établi par l'autorité de l'empereur, & qu'il ne fut élu que le 9 septembre 655. Il mourut le 2 juin de l'an 657, après avoir tenu le saint siége deux ans, huit mois & vingt-quatre jours, à compter du 8 septembre 654. M. Fleury met sa mort le 2 de juin de l'an 658, & lui donne environ trois ans de pontificat. * *List. chron. & hist. des papes*, dans l'art de vérifier les dates.

☞ EUGÈNE II, Romain de naissance, archiprêtre du titre de Sainte Sabine, recommandable par son humilité, sa simplicité, sa doctrine, fut ordonné, selon M. Fleury, le 5 de juin, & selon le P. Pagi le 14 de février 824. L'élection d'Eugène fut troublée par l'ordination d'un antipape, dont on ignore le nom. Lothaire vint à Rome pour éteindre le schisme; & afin de prévenir ce mal dans la suite, Eugène fit un décret portant que les ambassadeurs de l'empereur seroient présens à l'ordination du pape. Eugène fit prêter serment de fidélité aux empereurs Louis & Lothaire, par le clergé de Rome, avec promesse d'observer le décret touchant l'ordination du pape. L'an 826, Eugène envoya des légats à Louis *le Débonnaire*, qui tenoit son parlement à Ingelheim au commencement de juin. Il mourut l'année suivante 327 au mois d'août, le 27 selon M. Fleury, quoiqu'aucun ancien ne marque le jour. On attribue à ce pape l'établissement de l'épreuve par l'eau froide, expliquée par le P. Mabillon, Tome I *Vet. annal.* * *List. chron. & hist. des papes*, dans l'art de vérifier les dates.

EUGÈNE III, nommé *Pierre-Bernard*, natif de Pise, étoit religieux de l'ordre de Cîteaux, disciple de S. Bernard, & abbé du monastere de S. Anastase aux trois Fontaines, hors des murs de Rome. Il fut élu pape le 25 ou 27 février de l'an 1145, le jour même de la mort du pape *Luce* II. Une sédition qui s'éleva à Rome, parceque le peuple vouloit lui faire confirmer la souveraineté des sénateurs, l'obligea de sortir de la ville, avec les cardinaux, & de se retirer au monastere de Farfe, où il fut proclamé & consacré le 4 mars suivant. Il revint à Rome après sa consécration, & y demeura quelque temps dans des maisons fortes; mais ne s'y croyant pas en sureté, il se retira à Viterbe. Il ne fut pas plutôt parti, que Jordanès, qui avoit pris la qualité de patrice, se rendit maître de Rome, fit piller les maisons des cardinaux & des seigneurs, qui ne voulurent pas se soumettre à sa domination, bâtit divers châteaux dans Rome, & en fit même un de l'église de S. Pierre. Eugène prononça anathême contre lui; & avec le secours de la milice de Tivoli, contraignit les Romains de faire la paix, d'abolir la dignité de patrice, & de recevoir un préfet & des sénateurs qu'il choisiroit pour gouverner en son nom. Cet accommodement étant fait, il revint à Rome, & y passa les fêtes de noël: mais les Romains n'observant pas de bonne foi les conditions de paix, & recommençant leur révolte, Eugène fut obligé de se sauver à Tivoli, d'où il se retira à Pise, & de-là passa en France l'an 1147 ou 1146. Il y fut très-bien reçu du roi Louis VII, dit le *Jeune*, y tint divers conciles pour la croisade, & y demeura plus d'une année. Il

repassa en Italie sur la fin de l'an 1148; & après avoir soutenu plusieurs combats, il se rendit enfin maître de l'église de S. Pierre l'an 1150. Il mourut à Tivoli le 8 de juillet de l'an 1153, d'où son corps fut apporté à Rome, & enterré dans l'église de S. Pierre. Geofroi, auteur de la vie de S. Bernard, assure qu'il fit grand nombre de miracles après sa mort. Nous avons des épîtres, des décrets, & des constitutions de ce pape. Quelques auteurs disent que Gratien lui présenta son recueil des canons, & qu'Eugène l'envoya à Paris pour y enseigner le droit; mais cela est dit sans preuve. ANASTASE IV occupa le saint siége après lui. * *Consultez* S. Bernard, & Pierre de Cluni, *in epist.* Othon de Frisinghen, *en la chron.* Ptolomée de Lucques. S. Antonin. Volaterran. Onuphre. Genebrard. Platine. Ciaconius. Baronius. Henriquez, *in fasc.* Manriquez *in annal.* Charles de Visch, *bibl. Cister.* Louis Jacob. *bibl. pontif. &c.* Du Pin, *bibl. des aut. eccl. du XII siécle.* Voyez surtout l'*histoire du pontificat d'Eugène III par D. Jean Delannes, religieux bibliothécaire de l'abbaye de Clairvaux, ancien professeur de théologie*, à Nancy, 1737, petit *in*-8°. L'auteur y dévelope avec beaucoup de netteté tous les faits du pontificat d'Eugène III, & il y insére des réflexions judicieuses propres à éclaircir la doctrine & la discipline de l'église. Il y releve aussi fort bien diverses fautes plus ou moins considérables, où sont tombés des auteurs même d'un grand nom.

EUGÈNE IV, Vénitien, nommé *Gabriel Condolmério*, étoit fils d'Angélo Condolmério, d'une famille roturiere de Venise. Il fut chanoine de la congrégation de S. George *in Alga*, puis évêque de Sienne, & cardinal en 1408. Il se trouva au concile de Constance, fut légat dans la marche d'Anconne, & succéda le troisiéme jour de mars de l'an 1431, à *Martin* V. Le concile de Basle fut ouvert cette même année, & il n'y eut jamais de parfaite intelligence entre ce pape, & les peres de cette assemblée. Eugène fut néanmoins obligé de confirmer le concile; mais après la mort de l'empereur Sigismond, qui seul pouvoit maintenir l'intelligence entre le concile & le pape, ils se brouillerent si fort, qu'Eugène déclara le même concile dissous, & en assembla un à Ferrare l'an 1437. D'autre côté, les prélats de Basle l'ayant plusieurs fois sommé, mais inutilement, de se trouver au concile, le déposerent en 1439, & élurent *Amédée* VIII, duc de Savoye, sous le nom de *Félix* V. Alors Eugène transféra le concile, de Ferrare où étoit la peste, à Florence, où l'on traita de l'union des Grecs avec l'église latine, & où l'empereur Paléologue assista, avec ses plus illustres prélats. Là, les Grecs embrasserent la créance des Latins; & les Arméniens avec les Ethiopiens, suivirent leur exemple. Le pape fit une création de dix-sept cardinaux, entre lesquels il y en avoit deux Grecs, Isidore, & Bessarion. En 1442 Eugène transfera encore le concile de Florence à Rome; il y reçut les ambassadeurs d'Ethiopie, & ceux des Maronites. Depuis il entreprit de recouvrer les terres qu'il croyoit avoir été usurpées sur l'église; mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce dessein, & mourut âgé de soixante-quatre ans, le 23 février de l'an 1447: il eut pour successeur NICOLAS V. On dit qu'il n'étoit pas savant, cependant il composa quelques traités, & entr'autres un contre les Hussites. Nous avons aussi de lui des épîtres, & des constitutions. * Æneas-Silvius, *Europ. c.* 28. Volaterran, *l.* 22. Onuphre; Ciaconius; Génébrad, & Sponde, *A. C.* 1431, *n.* 4, 5, 1452, *& seq.* Louis Jacob, *bibl. pont.*

Eugène commença son pontificat par une action dont les suites lui furent très-funestes. Quelques particuliers lui dirent en confidence, que Martin V avoit amassé de grands trésors; sans approfondir la vérité de ce fait, il crut trop aisément le faux rapport qu'on lui fit, & donna sur le champ un ordre d'arrêter Oddo Poccio, vice-camerier de Martin. Quoiqu'il eût donné ordre à Etienne Colonna, général de ses troupes, de le prendre & de l'emmener sans scandale, les soldats pillerent la maison d'Oddo, & le traînerent ignominieusement de sa maison au palais du pape. Eugène reprit avec aigreur Colonna, & lui fit tant de menaces, qu'il se crut obligé de prendre la fuite, & de se retirer près du prince de Palestrine, à qui il persuada de déposer le pape. Ce prince marcha droit vers Rome, s'empara de la porte Appia, & s'avança jusqu'à l'église de S. Marc, où il fut obligé de se battre contre les troupes du pape, & les habitans de Rome. Le combat fut rude: plusieurs furent tués de part & d'autre. Le prince de Palestrine fut obligé de se retirer. Le pape de son côté exerça toutes sortes d'hostilités contre les Colonnes, & contre leurs fauteurs. Une violente maladie l'obligea néanmoins à ne plus penser qu'à la paix, qu'il conclut en 1433, par la négociation d'Angelotto Fosco citoyen. * Platina, *in vita Eugenii IV.* Bayle, *diction. crit.* 2 *édit.*

Evêques.

EUÈGNE, évêque de Carthage, fut élevé à cette dignité l'an 480 ou 481, après une vacance de 24 années, sous le regne d'Hunneric, de qui l'empereur Zénon obtint cette ordination. Ce prélat d'un mérite distingué, gouverna quelque temps cette église en paix; mais Hunneric ayant fait publier un édit en 483, par lequel il ordonna que tous les évêques qui croyoient la consubstantialité du Verbe, eussent à se trouver à Carthage le premier février de l'année suivante, pour disputer avec les évêques de sa secte, sur la doctrine qu'il défendoit; les catholiques représenterent qu'ils ne pouvoient entrer dans cette dispute, sans la participation des évêques d'outremer. La conférence se tint néanmoins. Les préliminaires se passerent en contestations touchant le nom de catholiques, que les orthodoxes prenoient, & celui de patriarche, que Cyrila, chef des évêques ariens, usurpoit. Ensuite Eugène présenta une confession de foi, & offrit d'entrer en lice avec ses adversaires; mais Hunneric accabla les orthodoxes par son autorité. Il chassa les évêques catholiques de la ville. Eugène fut exilé dans les déserts de la province de Tripoli, & ne revint de son exil qu'après la mort d'Hunneric, arrivée à la fin de l'année 484. Il gouverna paisiblement son église, sous le regne de Gontamond. Mais le roi Trasamond le chassa une seconde fois de Carthage, & l'envoya en exil dans les Gaules, où regnoit Alaric, roi des Visigoths. S. Eugène se retira à Albi, & y vécut le reste de ses jours en repos. Il mourut à Viance, dans le territoire d'Albi, le 6 septembre de l'an 505. On a de lui quelques petits écrits pour la défense de la foi orthodoxe; savoir, *Expositio fidei catholicæ. Apologeticus pro fide. Altercatio cum arianis, &c.* * Gennade, *de script. c.* 97. Honoré d'Autun, *de lumin. eccl. lib.* 2, *c.* 96. Trithème, *in catal.* Baronius, *A. C.* 495. Le Mire, *in auctuar.* M. de Hauteserre, *notes sur Grégoire de Tours.* Du Pin, *préface d'Optat & bibl. des aut. eccl. V siécle.* D. Rivet, *hist. littér. de la France.*

EUGÈNE, évêque de Tolede en Espagne, florissoit sous le regne de Chintile, qui mourut en 640, de Tulca ou Tulgas, & de Chindaswinthe, qui monta sur le trône l'an 642. Il se trouva aux V, VI & VII conciles de Tolede, tenus sous l'ere espagnole 674, 676 & 684, c'est-à-dire, en 636, 638 & 646 de J. C. Eugène savoit assez bien cette partie des mathématiques qui regarde le cours des astres. Il gouverna l'église de Tolede pendant 11 ans, & mourut l'an 646.

EUGÈNE, dit *le Jeune*, lui succéda. Il avoit été clerc de cette église. Ayant été élu évêque de Tolede après la mort d'Eugène I, il s'enfuit vers Saragoce, pour y suivre la vie monastique; mais il fut découvert & emmené à Tolède par ordre du prince, & ordonné archevêque de cette ville en 646: il gouverna cette

église pendant l'espace d'onze années. Il présida aux VIII, IX & X conciles de Tolede, tenus en 693, 695 & 696 de l'ere d'Espagne ; c'est-à-dire, en 653, 655 & 656 de J. C. Ce prelat composa divers ouvrages ; un traité de la Trinité ; deux livres d'opuscules, un en vers & l'autre en prose, &c. Il corrigea aussi les poësies de Draconce, que le P. Sirmond publia en 1619 à Paris avec ces opuscules du même Eugène *le Jeune*. Le style de cet auteur n'est pas extrêmement poli ; mais les pensées en sont fort justes, & il est rempli de sentimens tout-à-fait chrétiens. * Ildefonse, *de scriptor ecclesf. ch.* 13 & 14. Baronius, *in not. ad mart. rom.* 13 *novemb.* Mariana, *liv.* 6, *c.* 9, *hist.* Andreas Schottus, *biblioth. Hisp.* Le Mire, *bibl. eccl. &c.* Du Pin, *biblioth. des aut. ecclés. du VII siécle.*

EMPEREURS.

EUGÈNE, capitaine, fut fait empereur, du temps de Dioclétien, vers l'an 290, par quelques troupes qui nettoyoient le port de Séleucie, & le même jour il fut tué dans Antioche, comme il vouloit se rendre maître du palais de cette ville.

EUGÈNE, usurpateur de l'empire romain. Après que le comte Arbogaste eut fait perir l'empereur Valentinien II, le 15 mai de l'an 392, dans la vingt-uniéme année de son âge, & la dix-septiéme de son regne, comme il aimoit mieux gouverner l'empire qu'être empereur, il fit déférer cette qualité à Eugène, avec qui il avoit concerté sa conjuration. Eugène étoit un rhéteur, qui n'avoit guères d'autre talent que celui de l'éloquence ; mais Arbogaste lui promettoit son bras. Eugène de son côté tâcha d'attirer à lui les idolâtres, en favorisant le paganisme, aux dépens de la religion chrétienne qu'il professoit. S. Ambroise eut le courage de lui écrire, pour lui en faire des reproches. L'usurpateur conduisit son armée sur le Rhin, fit la paix avec les petits rois des Francs & des Allemans, & ayant passé les Alpes, s'empara de Milan. Théodose, ayant appris ces nouvelles, marcha au-devant de lui. Cet empereur eut d'abord du dessous ; mais s'étant adressé à Dieu, il livra à Eugène une bataille où l'usurpateur fut vaincu. La plupart de ses troupes mirent les armes bas & demanderent quartier. Théodose l'accorda à condition qu'on livreroit Eugène. On courut aussitôt pour s'en saisir ; & comme il vit venir à lui des cavaliers à toute bride, il leur demanda s'ils lui amenoient Théodose : *Non*, lui répondirent-ils, *mais nous vous menons à lui*. Aussitôt on le dépouilla des ornemens impériaux, & on le conduisit à Théodose les mains liées derriere le dos. Ce prince le regardant avec un air de mépris, lui reprocha son usurpation & la mort de Valentinien. Eugène se jetta aux pieds de son vainqueur, & employa tout son art de rhéteur pour tâcher de le fléchir : mais tandis qu'il étoit en cette posture, ses propres soldats lui trancherent la tête. C'étoit le 6 septembre de l'an 394. * *Voyez* le comte Marcellin, dans sa *chronique*. Idace & Prosper, en leurs *chroniques*. Zozime, dans son *histoire*. Théodoret, dans son *histoire*, *liv.* 5. *chap.* 24. Orose, &c.

ROIS D'ECOSSE.

EUGÈNE, I de ce nom, roi d'Ecosse, dans le IV siécle, succéda à Fotelmachus. Le tyran Maxime, ou un autre de ce nom, qui commandoit pour les Romains dans la Grande Bretagne, voulut envahir l'Ecosse ; mais ce prince le repoussa, & périt depuis dans une seconde bataille, en 383. * Buchanan, *hist. d'Ecosse*.

EUGÈNE II, fils aîné de *Fergus*, lui succéda en 427, & fit alliance avec les Pictes contre les Bretons. De son temps, S. Germain d'Auxerre & S. Loup de Troyes, envoyés par le clergé de France, s'opposerent à l'hérésie de Pélage qui troubloit l'isle. Aëtius donna du secours en 429 aux Bretons ; & ce fut en cette occasion, que les Romains éleverent une muraille de gazon, & ensuite une de pierres, pour arrêter les Ecossois. Mais l'an 446, les Ecossois la renverserent, & les Bretons furent obligés de recourir aux Saxons, qui passerent dans la Grande Bretagne en 449. On met en cette année la mort d'Eugène II. * Bede, *l.* 1, *c.* 20. Du Chêne, &c.

EUGÈNE III, fils du roi *Congal* I, ou de Gorane, succéda à son pere, qu'on avoit assassiné en 535. Les grands du royaume le supplierent de venger cette mort ; & le peu de compte qu'il en fit, fit croire à quelques-uns qu'il y avoit eu part. Après avoir gouverné sagement le royaume, & fait des courses dans les terres des Bretons, malgré les traités faits avec ses prédécesseurs, il mourut en 557. * Buchanan, *hist. d'Ecosse*.

EUGÈNE IV, fils d'*Aidan*, succéda à *Kenneth* en 605, & regna selon les maximes de la piété qu'il avoit apprises en l'école d'un saint homme auprès de qui son pere l'avoit fait élever. On croit que S. Fiacre, hermite, qui mourut en France, étoit son fils. Vers l'an 615, il entra dans le Northumberland, & y fut défait par l'armée du roi Edelfride. Il mourut après un regne de 15 ou 16 ans, vers l'an 620 ou 622. * Buchanan.

EUGÈNE V, roi après *Malduin*, en 688, s'opposa courageusement à Ecfrid de Northumberland, qui lui fit la guerre en renard & puis en lion. Après divers succès, Eugène le défit dans un combat, où il demeura sur la place, avec vingt mille Saxons, l'an 692, après un regne de quatre ans. * Buchanan, *liv.* 5.

EUGÈNE VI, fils du roi *Ferquard* II, succéda à *Eugène* V, en 692, & regna l'espace de dix années, qu'il passa presque toujours à faire la guerre aux Pictes. * Du Chêne, *liv.* 6.

EUGÈNE VII, fils d'*Eugène* VI, succéda l'an 704 à son frere Ambetkeleth, tué dans une bataille. Il prit la conduite de l'armée ; mais ne s'assurant pas beaucoup sur la fidélité des troupes, il fit la paix avec les Pictes, & épousa *Spondane*, fille de leur roi *Gernad*. On dit qu'il fut assassiné dans son lit par deux seigneurs Atholiens en 721. * Buchanan, *hist. d'Ecosse*.

EUGÈNE VIII, fils de *Mordachus*, monta sur le trône après Etwin ou Etfin en 761 ; & poursuivit un rebelle nommé Donald, qu'il défit en deux rencontres. Ensuite il poliça son royaume, & confirma les alliances que ses prédécesseurs avoient faites avec les princes voisins ; mais dans la suite, entraîné par une lâche oisiveté, il se plongea dans toutes sortes de crimes : ce qui donna tant d'horreur aux grands du royaume, qu'ils le firent tuer vers l'an 764. * Buchanan, *hist.* Du Chêne, *l.* 6.

☞EUGÈNE FRANÇOIS de Savoye, connu sous le nom de *Prince Eugène*, comte de Soissons, généralissime des armées de l'empereur, & l'un des plus grands capitaines du XVIII siécle, naquit à Paris le 18 octobre 1663. Il fut élevé avec soin, d'une maniere conforme à sa naissance, & fut destiné à l'état ecclésiastique, sous le nom d'*Abbé de Carignan*. Madame la comtesse de Soissons, sa mere, ayant quitté le royaume en 1680, pour se retirer à Bruxelles, le prince Eugène, son fils, sollicita à la cour une abbaye, ou un emploi militaire ; mais n'ayant pu obtenir ni l'un ni l'autre, il fut si sensible à ce double refus, qu'il alla joindre la comtesse sa mere en 1683. L'empereur Léopold soutenoit alors une guerre sanglante contre les Turcs, qui assiégerent la capitale de l'empire. Pour mériter de l'emploi dans les troupes impériales, le prince Eugène fit la campagne de cette année en qualité de volontaire. Il se distingua dans toutes les occasions que la fortune lui présenta ; & au mois de décembre l'empereur lui donna un régiment de dragons. Après la levée du siége

de Vienne, il servit en Hongrie à la tête de son régiment, sous les ordres de Charles V, duc de Lorraine, & de Maximilien-Emanuel, électeur de Baviere. En 1691 il fut envoyé dans le Piémont. Sa premiere expédition délivra Coni, que Bulonde, subalterne du maréchal de Catinat, assiégeoit depuis 11 jours. Ce succès fut bientôt suivi d'un autre plus éclatant. Le 27 de septembre, le prince Eugène investit Carmagnole avec 1500 chevaux, & le gouverneur ne soutint que quinze jours de tranchée. Il continua de se signaler jusqu'en 1697, qu'il obtint pour la premiere fois le commandement de l'armée impériale. Il honora ce grand emploi par la défaite des Turcs à la bataille de Zeuta, où 22000 musulmans perdirent la vie; ce qui obligea les infidéles de renouveller la trève à Carlowitz en 1699. La succession à la monarchie d'Espagne ayant rallumé la guerre entre la France & l'empire au commencement du XVIII siécle, le prince Eugène marcha en Italie à la tête de 30000 hommes. Il amusa les généraux François par des feintes, tomba sur Carpi, où on ne l'attendoit pas; & après cinq heures d'un combat sanglant, il défit les troupes qui gardoient ce poste, sous le commandement de Saint-Fremond. Ensuite il nettoya l'Adige, passa le Mincio à la vue des François; & pour assurer la subsistance de son armée, il la fit camper auprès de l'Oglio. Le maréchal de Villeroy passa cette riviere pour attaquer Chiarri; mais il fut battu, & contraint d'abandonner presque tout le Mantouan, & de laisser les Impériaux maîtres de la campagne. Le prince Eugène, toujours attentif aux occasions dont il pouvoit profiter, s'étoit fait des intelligences dans Crémone, & tenta de surprendre cette ville en 1702; mais quoiqu'une partie de ses troupes y fût déja entrée, & qu'elle y eût fait prisonnier le maréchal de Villeroi, qui y commandoit, il fut contraint de se retirer le soir du premier février, pénétré de chagrin d'avoir manqué une entreprise qu'il avoit formée & conduite avec toute la prudence & la valeur imaginables, & qui étoit l'une des plus hardies dont l'histoire fasse mention. Le duc de Vendôme ayant pris la place du maréchal de Villeroy, le prince Eugène fut défait à la journée de Santa-Vittoria, pour avoir cru trop légerement que le Crostolo, qu'il avoit mis entre l'armée françoise & la sienne, étoit un rempart assez fort contre les troupes du duc de Vendôme. Après cet échec, les Impériaux furent chassés de leur poste, & contraints de se retirer dans le voisinage de Borgo-forte. Philippe V, déterminé à leur livrer bataille, alla camper à peu de distance de leur armée. Le prince Eugène qui ne pouvoit se retirer sans honte & sans danger, marcha aussitôt à la rencontre des François vers Luzzara. La bataille commença à une heure après midi, & fut continuée jusqu'à deux heures dans la nuit, que l'obscurité sépara les combattans. Le prince Eugène fit des prodiges de valeur en cette occasion, & se comporta en capitaine très-expérimenté. Il demeura maître du champ de bataille; mais sa retraite, qui fut suivie de la prise de Luzzara & des villes voisines, ne laisse aucun lieu de douter que la victoire ne doive être attribuée aux François. Le prince Eugène, après avoir mis ordre aux affaires de l'empereur en Italie, retourna à Vienne, & remit le commandement au comte de Stahremberg. L'empereur le nomma alors président du conseil de guerre, & lui confia l'administration de la caisse militaire. Le prince Eugène acquit une nouvelle gloire en 1704, à la fameuse bataille de Hochstet, qu'il gagna avec le duc de Marlborough, contre le maréchal de Tallard, général de l'armée françoise, & contre l'électeur de Baviere. L'année suivante, il passa en Lombardie, où ses troupes furent défaites à Cassano par le duc de Vendôme. Il marcha en 1706 pour aller au secours du duc de Savoye, & pour délivrer Turin, que les François assiégeoient. Sa marche fut très-hardie & très-glorieuse. Le duc d'Orléans opina dans le conseil de guerre d'aller au-devant de lui pour lui livrer bataille; mais M. de Marsin s'y étant opposé, les François se renfermerent dans leurs lignes; le prince Eugène les y força le 7 de septembre, après trois heures d'un sanglant combat. Ce succès délivra Turin, & fit rentrer tout le Milanez sous l'obéissance de l'empereur. Le prince Eugène en eut ensuite le gouvernement pour récompense de ses services. Il s'empara du royaume de Naples en 1707, & il entra ensuite en Provence avec le duc de Savoye; mais le retardement de l'amiral Anglois, joint à quelques mécontentemens particuliers du duc, fit échouer le siége de Toulon, & empêcha le prince Eugène de s'emparer de la Provence. Il fit une très-belle retraite, & s'empara ensuite de Suze. Il partagea en 1708 le commandement des armées de Flandre avec le duc de Marlborough, s'acquit une gloire immortelle au sanglant combat d'Oudenarde, prit Lille, où le maréchal de Boufflers commandoit. Il gagna le 10 septembre 1709 la bataille de Malplaquet, contre les maréchaux de Villars & de Boufflers, s'empara de Mons, força les lignes des François, le 21 d'avril 1710, & prit Douai & plusieurs autres places; mais la bataille de Denain, gagnée par le maréchal de Villars, fut suivie de la paix par le traité d'Utrech, signé le 6 mars 1714. L'empereur Charles VI, qui avoit succédé à l'empereur Joseph, fut à peine délivré de la guerre avec la France, qu'il se vit contraint de tourner ses armes contre les Turcs. Le prince Eugène remporta sur eux en 1717 la fameuse victoire de Bellegrade, où 100000 Turcs, qui assiégeoient cette ville, & le tenoient lui-même assiégé dans ses retranchemens, furent défaits, & où plus de 20000 des infidéles resterent sur le champ de bataille. Cette victoire fut suivie de la paix, que les Turcs furent contraints de demander. Le prince Eugène partagea alors son temps entre les affaires du cabinet & l'étude, jusqu'à ce que la double élection faite en Pologne, ralluma la guerre en 1733. Il commanda l'armée de l'empire sur le Rhin, & s'approcha de Philisbourg avec toute son armée, sans pouvoir, malgré sa longue expérience, empêcher la prise de cette ville. Il couvrit ensuite Mayence & Fribourg d'une maniere qui lui fit beaucoup d'honneur, & se vit à la tête d'une belle & nombreuse armée en 1735; mais les négociations de la paix l'empêcherent d'agir, & il mourut subitement à Vienne, le 27 avril 1736. C'étoit un héros d'une taille médiocre. Il avoit l'abord froid & réservé, & un air extrêmement sérieux. Il étoit sensible aux douceurs de l'amitié, effectif & constant dans ses promesses, sans orgueil & sans dédain, & d'une libéralité qui a peu d'exemples. Il chérissoit les officiers & les soldats, récompensoit leur bravoure, s'inquiétoit sur leurs maladies, se réjouissoit de leur guérison, & prenoit part de cœur & d'affection à tout ce qui leur arrivoit. Ce sont ces égards & en quelque sorte cette tendresse, qui lui attiroient la confiance & l'amour de toutes ses troupes, qui le regardoient comme leur pere & leur protecteur. Sa candeur & son amour pour les sciences, le rendoient les délices des savans & des beaux esprits. Il avoit un grand gout pour les beaux arts; mais il méprisoit le luxe, & ses habits étoient d'une extrême simplicité. Enfin il possédoit tout ce que la politesse a de délicat & de brillant, & se faisoit autant d'honneur de se distinguer par les sciences, que par l'autorité que ses emplois lui donnoient. Il étoit premier conseiller du conseil des conférences, président du conseil aulique de guerre, généralissime des armées de l'empereur & de l'empire, vicaire général de sa majesté impériale en Italie, colonel d'un régiment de dragons, & chevalier de la toison d'or, &c. * M. Ladvocat, *dict. hist. portatif.* Voyez *la vie*

du prince Eugène, imprimée depuis quelques années en plusieurs volumes *in*-12.

☞ EUGENIE (sainte) vierge, que l'on prétend avoir souffert le martyre à Rome, sous Valérien. On trouve son histoire dans les actes qui portent son nom; mais assurément tous ceux qui les auront lus ne trouveront point étrange que nous n'osions rien mettre ici d'une histoire très-peu probable & nullement assurée, pour ne rien dire de plus. Il faut donc nous contenter de savoir que Ste Eugénie a été celébre dans tout le monde entre les saintes vierges & martyres. Les martyrologes de S. Jérôme marquent le 25 de décembre le martyre de Ste Eugénie, vierge, à Rome, dans le cimetiere d'Apronien, sur le chemin latin. Bede la met le même jour, sous le simple titre de vierge. Usuard, Vandelbert & les autres Latins la marquent aussi. Les Grecs en font la fête le 24 du même mois, & font en vers dans leurs menées un abrégé de ses actes. * Tillemont, *hist. des empereurs*, t. III, p. 425, 426 & 694.

EUGIPE, en latin *Eugipius*, abbé de Lucullano ou S. Severin, près de Naples, dans le VI siécle, vers l'an 511, avoit été disciple du pape Gelase I, au rapport de S. Isidore de Séville. Il composa la vie de S. Severin, & la dédia à Paschase, diacre de l'église de Rome; ce qu'on voit par l'épître que Canisius a fait imprimer: il avoit aussi fait une regle pour le monastere de ce saint. Entre les lettres de S. Fulgence, il y en a quelques-unes adressées à Eugipe, qui étoit son ami. Cassiodore, qui avoit connu Eugipe, dit, que quoiqu'il fût fort versé dans les lettres profanes, il s'étoit fort rempli de la lecture de l'écriture sainte, & de S. Augustin, des ouvrages duquel il avoit composé comme un corps de théologie divisé en trois cens trente-huit chapitres, où plusieurs questions étoient traitées, & où l'on trouvoit réduit, dans un seul volume, ce qu'à peine on auroit trouvé dans une grande bibliothéque. Il avoit dédié cet ouvrage à la vierge Proba, parente de Cassiodore, si connue dans ce temps-là, la même à qui S. Fulgence adressa ensuite deux traités de la virginité. Ce recueil d'Eugipe, dont parle Cassiodore, est le *Thesaurus ex sancto Augustino*, qui a été imprimé à Basle en 1542 *in-folio*, par les soins de Jean Hérold, qui y a joint la vie d'Eugipe. L'année suivante 1543, on en fit une nouvelle édition à Venise. A l'égard de la vie de S. Severin, Surius l'a donnée sous le 8 de janvier; mais il y en a eu depuis des éditions plus exactes, plus complettes, & revues sur de meilleurs manuscrits. Marc Velser publia cet ouvrage à Augsbourg, avec des scholies, en 1595, *in*-4°. & elle a été jointe depuis à la collection des ouvrages de Velser. On trouve la même vie dans le tome I des actes des saints de Bollandus, avec les notes de celui-ci, & dans le tome I des écrivains de l'histoire d'Autriche, publiés par le pere D. Jérôme Pez, bénédictin. Voyez la *bibliothéque des auteurs de la moyenne & basse latinité*, par Fabricius, tom. II, liv. V, page 378 & suivantes. Hérold, & quelques autres écrivains, disent qu'Eugipe étoit d'Afrique. D. Jacques Martin, savant bénédictin, croit qu'ils l'ont dit sans fondement, & pense que cet écrivain étoit plutôt de cette vaste province qui portoit autrefois le nom de Norique, & qui comprenoit la Baviere, l'Autriche, & autres grands domaines d'aujourd'hui. Il n'est nullement vraisemblable, dit-il, que puisqu'Eugipe n'avoit que douze ou treize ans lorsque S. Severin mourut, comme le même bénédictin le prouve, ses parens soient venus de fort loin le mettre sous la discipline du saint, pour y être élevé dans son monastere de Favianes, avec S. Antoine, qui mourut depuis à Lerins, & qui ayant perdu son pere à l'âge de huit ans, se rendit aussitôt auprès de S. Severin avec la simplicité qui étoit attachée à son âge. En 488 qu'Odoacre transporta en Italie les peuples de la Norique, Eugipe y vint aussi à la suite de ses compagnons, qui emportoient avec eux le corps de S. Severin. Ils s'arrêterent d'abord dans un lieu appellé *Mons Feletus*, qui peut être Feltre, dans l'état de Venise, ou plutôt S. Léon, au duché d'Urbin. Cinq ans après, ils passerent à Lucullano, où une dame de Naples, nommée Barbarie, leur fit bâtir un monastere, dont Eugipe fut abbé, après Marin, que l'on croit être le même que Marcien, dont il est parlé souvent dans la vie de S. Severin. Au reste il nous a paru que ce qui regarde Eugipe, son *thesaurus*, les différences qui se trouvent entre les manuscrits de cet ouvrage & les imprimés, le temps où a vécu l'auteur, n'a mieux été traité par personne que par le savant bénédictin que nous venons de nommer, dans ses *éclaircissemens littéraires*, &c. lettre II.

EUHAGES, *cherchez* VATES.

EVHEMERE, Sicilien, florissoit peu après Alexandre, puisqu'ainsi qu'on l'apprend d'Eusebe (*lib.* 2, *præpar. evang.*) il fut ami de Cassander, fils d'Antipater. Arnobe (*lib.* 4.) dit qu'il étoit d'Agrigente; mais Plutarque (*lib. de Isid. & Osir.*) & Lactance (*lib.* 1 *de falsf. rel. cap.* 11.) assurent qu'il étoit de Messine. Evhémere étant fort avant dans l'amitié de Cassander, roi de Macédoine, ce prince le chargea d'affaires importantes, & à sa sollicitation le premier entreprit de longs & pénibles voyages. S'étant embarqué par ses ordres dans un des ports de l'Arabie heureuse, après plusieurs jours de navigation sur l'Océan, il découvrit une isle qui se nommoit *Panchée*, si l'on s'en rapporte à son récit, que l'on croit fabuleux, au moins à cet égard. » A soixante stades de la capitale, se voyoit, » dit-il, un temple où se trouvoit une colonne d'or, sur » laquelle on voyoit écrites les vies de Cœlus, de Sa- » turne, de Jupiter, de Diane & d'Apollon. » Toutes ces vies, dit-on, avoient été écrites par Mercure: Evhémere du moins le voulut persuader, lorsqu'il recueillit ces vies, qui n'étoient peut-être qu'un ouvrage de son invention seule. Il l'intitula: *Histoire sacrée*, & le dessein qu'il s'y proposoit étoit de faire voir que Cœlus, Saturne & le reste de ceux auxquels on avoit érigé des autels, ne différoient pas des autres mortels. Cette histoire lui suscita bien des ennemis, & les Grecs travailloient à l'envie à la décréditer. Malgré ce soulévement général, Ennius en fit quelque temps après une traduction latine; mais ni la traduction, ni l'original ne subsistent plus aujourd'hui. L'épithéte de philosophe dont Evhémere est honoré dans Plutarque, ne prouve point qu'il ait composé des traités de philosophie; son systême sur la philosophie païenne suffisoit pour lui avoir mérité ce titre. Ceux qui le rangent au nombre des poëtes, ne le font que sur quelques endroits corrompus du texte de Columelle, & d'un anonyme imprimé à la fin de Censorin, où il est moins question d'Evhémere que du poëte Evénus. * *Voyez* la dissertation sur Evhémere & ses écrits, par M. l'abbé Sevin, dans les *mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres*, tome VIII.

EVI, un des premiers princes des Madianites, qui fut tué, avec plusieurs autres, dans la guerre que Dieu commanda à Moïse de faire à ces infidéles, pour les punir des outrages qu'ils avoient faits aux Israélites, & surtout de ce que par leurs artifices ils les avoient portés à sacrifier aux idoles. Phinées, fils d'Eleazar, fut le chef de cette expédition, & se mit pour l'exécuter à la tête de mille hommes choisis de chaque tribu. * *Nombres XXXI*, *vers.* 8.

EVIAN, en latin *Aquianum*, petite ville avec bailliage. Elle est en Savoye, dans le duché de Chablais, sur le lac de Genève, environ à deux lieues de la ville de Genève du côté du levant. * Mati, *diction.*

EVIL, bourg considérable d'Angleterre avec mar-

chè, dans le comté de Sommerset, situé sur la riviere d'Evil, ou Yeovil, & sur le grand chemin de Londres dans les contrées occidentales d'Angleterre. Ce bourg s'accrut de la décadence d'Ilchester. Il est à 123 milles anglois de Londres. * *Dict. anglois.*

EVILMERODACH, roi de Babylone, succéda à son pere Nabuchodonosor II, l'an 3473 du monde, & 562 avant J. C. La premiere action qu'il fit, montant sur le trône, ce fut de retirer le roi Jechonias des fers. Il regna 23 ans, selon l'opinion de Torniel; & deux seulement, selon le P. Petau, & Usserius que nous suivons. Quelques auteurs croient qu'Evilmerodach n'étoit que frere de Nabuchodonosor; mais les plus surs conviennent qu'il fut son fils. Il fut dépouillé & tué par son beau-frere Neriglissor. * Berose, *liv.* 3, *Chald. hist.* rapporté par Joséphe, *l.* 1, *cont. App. & liv.* 10, *antiq. judaiq. c.* 12. Eusébe, *l.* 9 *de prepar. evang. c.* 4. S. Jérôme & Theodoret, *sur Daniel*, *c.* 5. Sulpice Severe, *l.* 2. Bede, *de sex ætat. mund.* Petau, *l.* 10, *doct. temp. c.* 7. Torniel, *A. M.* 3472, *n.* 4, *&* 3494, *n.* 10. Salian. Sponde, &c. Usser. *in annal.*

EVIRATE, *cherchez* MOSCHUS.

EVISSE, ou YVIÇA, *Ebusus*, isle de la mer Méditerranée, sur les côtes d'Espagne, est une des isles Pithyuses des anciens, & est située sur la pointe du cap ou Cabo Martin, dans le royaume de Valence, qu'elle a au couchant; & l'isle de Majorque, qu'elle a à l'orient. Elle a la petite isle de Formentera au midi; & a de ce côté-là le bourg d'Yviça avec un port; & de l'autre San-Hilario. Cette isle est au roi d'Espagne. * Strabon, Pline, Tite-Live, & les auteurs de l'histoire d'Espagne en font mention.

EVITERNE, divinité à laquelle les anciens immoloient des bœufs roux, selon Pline. On nommoit de même Eviternes ou Evintegres les dieux que Platon croyoit les seuls véritables sans matiere, sans commencement & sans fin. Cela signifie, qu'ils étoient immortels & inaltérables, comme l'explique Apulée en parlant *du démon de Socrate.*

EULALIUS, patriarche d'Antioche, étoit arien. Il fut mis sur ce siege, l'an 331: car Eustathe ayant été déposé l'an 330, dans un concile tenu à Antioche par les Eusébiens, Paulin de Tyr, qui fut ordonné en sa place, ne tint le siége que six mois, & Eulalius lui succéda en 331. Il ne fut que six mois sur ce siége, & eut pour successeur Euphrone. * S. Jérôme, *en la chron.* Baronius, *A. C.* 348.

EULALIUS, antipape, archidiacre de l'église de Rome, fut opposé à Boniface I, l'an 418. Symmaque, préfet de la ville, qui le favorisoit, écrivit en sa faveur à l'empereur Honorius, qui envoya un rescrit pour le maintenir; mais le clergé ayant fait savoir à l'empereur l'élection de Boniface, Honorius les fit venir tous deux à Ravenne avec plusieurs ecclésiastiques pour juger de cette affaire. Cependant il leur défendit à l'un & à l'autre d'aller à Rome. Eulalius, contre cette défense, s'y rendit, & excita une sédition. Alors l'empereur ordonna au préfet de le chasser: ce qui fut exécuté. * Anastase, *en Boniface* I. Baronius, *A. C.* 418.

EULALIUS, comte d'Auvergne, dans le VI siécle, fut accusé d'avoir fait étrangler sa mere; & méprisant *Tetradie*, qu'il avoit épousée, il entretint un commerce illégitime avec ses servantes. Tetradie ne pouvant plus souffrir ses mauvais traitemens, emporta ce qu'elle put, & se retira chez *Dizier*, qui l'épousa. Eulalius se maria avec une fille, qu'il avoit enlevée d'un monastere de Lyon. Après la mort de Dizier, le comte demanda à sa femme ce qu'elle avoit emporté de chez lui. Pour terminer ces différends, les évêques s'assemblerent environ l'an 590, sur les confins du Rouergue & de l'Auvergne, & plusieurs personnes de qualité avec eux. Tetradie fut obligée de rendre à son mari le quadruple de ce qu'elle avoit pris; & les enfans qu'elle avoit eus de Dizier furent déclarés illégitimes. * Grégoire *de Tours*, *liv.* 10, *c.* 8.

EULOGE, patriarche d'Alexandrie, illustre par sa science & par sa piété, succéda l'an 581 à Jean IV. Il eut le bonheur de chasser les hérétiques acéphales de son église, & en avertit S. Grégoire, qui étoit alors pape, par un député qu'il lui envoya exprès. Depuis, il voulut encore avoir l'approbation de ce pape, pour un ouvrage qu'il avoit fait contre les agnoites. Ce ne fut pas le seul qu'Euloge composa contre les hérétiques: car Photius fait mention de six livres contre les novatiens; d'un contre Severe & Timothée, pour la défense de la lettre de S. Léon; d'un contre Théodose & Severe, hérétiques acéphales; d'une oraison contre les caïnites & les théodosiens; & d'onze autres oraisons sur divers sujets. On dit qu'Euloge mourut l'an 608. * S. Grégoire, *l.* 7, *ep.* 30; *l.* 8, *ep.* 42. Nicephore, *en la chron.* Evagre, *l.* 5, *c.* 16. Photius, *cod.* 182, 208, 225, 226, 227, 230, 280. Baronius, *A. C.* 581, 600, 608. Du Pin, *bibliot. des aut. ecclés. du VI siécle.*

EULOGE *de Cordoue*, martyr, vivoit dans le IX siécle, du temps de la persécution des Sarasins; & donna sa vie pour la défense de la foi. Il étoit d'une ancienne famille chrétienne de Cordoue; il entra fort jeune dans la communauté des ecclésiastiques de S. Zoile, puis dans le monastere de Cutelar, sous la conduite de l'abbé Sperendieu, où il contracta amitié avec Alvarus. Il fit un voyage dans la Navarre, vers l'an 844, & revint ensuite à Cordoue. L'an 850, sous le regne d'Abderame, il fut mis en prison avec quelques autres chrétiens pour la religion, & en sortit quelque temps après. Il continua d'exhorter les chrétiens à souffrir courageusement pour la foi. Ayant caché une fille chrétienne nommée *Leocritie*, que ses parens, mahométans, vouloient faire apostasier, il fut arrêté avec elle: l'un & l'autre furent condamnés à avoir la tête tranchée, l'an 859. On fait la fête de S. Euloge le 11 de mars. Sa vie a été écrite par Alvarus son ami. Ambroise Moralès a fait imprimer ses œuvres, qui furent depuis mises dans le IV volume du recueil des auteurs Espagnols, sous le titre d'*Hispania illustrata*, puis dans la bibliothéque des peres. Elles contiennent trois livres des martyrs, qu'il intitula *Memoriale sanctorum*; une apologie pour les martyrs, contre ceux qui disoient qu'ils nuisoient plus qu'ils ne profitoient à l'Espagne; exhortation au martyre; & quelques épîtres morales. * Ambrosius Morales, *in not. ad Eulog.* Bellarmin, *des écriv. ecclés.* Baronius, *A. C.* 851, 852, 859. Vossius, *dès hist. Lat. liv.* 3, *c.* 4, *IV part.* Andreas Schottus, *biblioth. Hisp.* Le Mire, &c. Baillet, *vies des saints.*

Quelques auteurs ont cru que cet Euloge n'est pas le même qui a écrit les vies des saints George, diacre, Aurele, Felix, Natalie & Liliose, que Surius rapporte sous le 27 jour d'août. Cependant on convient aujourd'hui que c'est le même, & que ces saints souffrirent l'an 852, & non pas l'an 725, sous Léon Isaurique, empereur, iconoclaste, comme d'autres l'ont pensé. Vossius fait après Baronius cette remarque, au lieu que celui que nous avons cité, avoit suivi l'autre opinion des deux Euloges. * Andr. Schottus, *bibl. Hisp.* Vossius, *de hist. Lat. lib.* 2, *c.* 27, *p.* 257. Le Mire, &c.

EULOGIE, *Eulogia*, sœur aînée de l'empereur Michel *Paléologue*, aimoit extrêmement son frere, & en étoit aussi fort aimée, parcequ'elle avoit eu très-grand soin de lui durant son enfance. On dit qu'elle lui avoit prédit l'empire d'une maniere assez surprenante; car ayant tout employé pour l'endormir, lorsqu'il étoit encore au berceau, elle s'avisa après plusieurs chansons, d'en chanter une qui commençoit par ces paroles: *Courage, empereur de Constantinople; tu*

y feras ton entrée par la porte dorée, & l'on t'y verra faire des merveilles; & alors cet enfant s'appaisa tout d'un coup. Elle se servit depuis de ce même chant pour l'endormir tout doucement : ce qui lui réussit toujours. Lorsque Michel fut plus âgé, elle lui raconta ce fait; & ce présage s'étant trouvé heureusement accompli, l'empereur eut pour elle toute l'estime & toute l'affection imaginable. Il lui communiqua les affaires les plus importantes, & lui donna tout pouvoir sur son esprit : desorte que pour obtenir des graces, il falloit aller à la sœur du prince. Au reste elle avoit de l'esprit infiniment, une humeur douce, & des manieres engageantes; mais son attachement pour le schisme contre l'église romaine, la fit donner dans de grandes extrémités; car ayant connu que l'empereur traitoit de bonne foi avec le pape, & qu'il étoit résolu de se soumettre à l'église romaine, elle rompit ouvertement avec ce prince son frere, & fit gloire de protéger les schismatiques. Dans ce dessein, elle s'unit avec la princesse *Marie* sa fille, femme de *Constantin*, prince des Bulgares, pour exciter quelque rébellion dans l'empire. Il y avoit des moines schismatiques, qui entretenoient un commerce secret entre ces deux princesses; & leur intrigue alla si avant, que la princesse Marie fit prendre les armes à Constantin son mari, contre l'empereur, & envoya des émissaires jusque dans la Palestine, pour attirer à son parti le patriarche de Jérusalem; elle en députa même jusqu'en Egypte, vers le soudan de Babylone, pour le solliciter à faire la guerre à Michel Paléologue. Le patriarche de Jérusalem se laissa persuader : mais ceux d'Alexandrie & d'Antioche suivirent l'exemple de celui de Constantinople. Pour le soudan d'Egypte, il ne voulut point accepter cette proposition, & renvoya ces moines révoltés, sans réponse. * Pachymere, *liv. 6, c. 1.* Maimbourg, *hist. du schisme des Grecs, livre 4.*

EULOGIE, nom que les Grecs ont donné à la sainte eucharistie : il signifie *bénédiction*, & étoit employé pour désigner ce sacrement, parceque J. C. bénit le pain & le vin, lorsqu'il l'institua. On appella ensuite eulogies, les pains que l'on bénissoit, pour donner à ceux qui ne pouroient pas communier les fêtes & les dimanches, & que l'on distribuoit après la liturgie ou messe. On donna le nom d'eulogies aux pains bénits que les évêques & les prêtres s'envoyoient les uns aux autres, pour entretenir la charité fraternelle. On appella encore eulogies, les présens que l'on faisoit par amitié ou par honneur, ou même par obligation & par devoir. * Du Cange, *glossar. latinit.*

EULOGIUS ou ECLOGIUS (Q.) surnommé Vitellius, parcequ'il étoit affranchi de Q. Vitellius, questeur d'Auguste, fit la généalogie de la famille de son maître. Suétone en parle en ces termes : *Il y avoit un petit livre de Q. Eulogius à Q. Vitellius questeur d'Auguste, dans lequel il se trouve que les Vitelliens sont descendus de Fanus, roi des Aborigènes, &c.* * Suétone, *en la vie de Vitellius, c. 1.*

EUMACHIUS, de Naples, historien, qui écrivit ce qui s'étoit passé du temps d'Annibal. Athénée le cite; & quelques-uns croient qu'il est le même que cet EUMACHUS, qui est allégué par Phlegon. On ne sait pas en quel temps il a vécu. * Phlegon, *de reb. mirab. cap. 18.* Pline, *au l. 4.* Vossius, *des hist. Grecs, l. 3, p. 366.*

EUMATHIUS, auteur Grec, auquel quelques manuscrits attribuent le livre des amours d'Ismene & d'Ismenie, que d'autres ont cru être d'Eustathius de Thessalonique. * Vossius, *des hist. Grecs, l. 4, c. 19.*

EUMELE, *Eumelus*, excellent musicien d'Elide, qui se fit admirer de tout le monde aux jeux pythiques, desorte qu'il fut proclamé victorieux, quoiqu'il fût fort mal vêtu, & qu'il n'eût qu'une lyre à l'antique. * *Antiq grec. & rom.*

EUMELE, fils d'Amphilycus, de l'illustre famille des Bacchiades, naquit à Corinthe environ 770 ans avant J. C. De plusieurs ouvrages qu'on lui a attribués, il n'y en avoit que l'hymne pour le voyage de Délos, qui fût certainement de lui : les autres étoient une histoire de Corinthe, la Bugonie, ou description des abeilles, l'Europie, dont on ne sait pas bien le sujet, & la Titanomachie : quelques-uns ont dit que ce dernier ouvrage étoit d'Arétius. Tous ces ouvrages étoient écrits en vers : on ne composoit pas autrement alors; ce qui montre ce qu'on doit penser de ce qu'on lit dans S. Clément d'Alexandrie, qu'Eumele n'avoit fait que mettre en prose, ce qu'Hésiode avoit écrit en vers avant lui. L'ouvrage intitulé le *retour des Grecs*, cité par le scholiaste de Pindare, étoit-il d'Eumele, ou d'Eumolpe? Cette question ne sera jamais bien décidée; mais elle est peu importante. Pausanias, Athénée, S. Jérôme, les scholiastes d'Apollonius & de Pindare font mention d'Eumele. * Vossius, *hist. Grecs.*

EUMENE, natif de Cardi, ou Cardiopolis, ville de la Chersonnèse de Thrace, & l'un des successeurs d'Alexandre *le Grand*, étoit né de parens fort pauvres, & fils d'un voiturier, selon Duris historien allégué par Plutarque. Il servit dans les armées d'Alexandre *le Grand*, qui lui fit épouser la sœur de Barsine, l'une de ses femmes. Après la mort d'Alexandre, la premiere année de la CXIV olympiade, & 324 ans avant J. C. Eumene eut en partage la Cappadoce & la Paphlagonie, où Léonatus & Antigonus devoient l'établir, selon l'ordre qu'en avoit donné Perdiccas. Antigonus refusa d'obéir à cet ordre; & Léonatus n'ayant pu faire entrer Eumene dans ses desseins, après lui en avoir confié le secret, résolut de le tuer. Eumene se sauva, accompagné de trois cens cavaliers, & de deux cens gardes, & emporta avec lui jusqu'à cinq mille talens en or & en argent. Il se réfugia près de Perdiccas, qui l'admit dans sa confidence la plus étroite, qui le laissa disposer de la Cappadoce après la défaite d'Ariarathe, & qui ajouta à son gouvernement la Carie, la Lycie, la Phrygie, & cette partie de l'Asie mineure, renfermée entre le mont Taurus & l'Hellespont. Eumene eut aussi le commandement de l'armée de Perdiccas contre Craterus & Antipater, défit Néoptoleme, qui s'étoit soulevé, & dix jours après le tua de sa main, dans la bataille où les deux premiers furent vaincus. Lorsque Perdiccas eut été tué en Egypte, Eumene fut déclaré ennemi public de la Macédoine par les intrigues d'Antigonus & de Seleucus, & soutint la guerre contre eux. Il fut vaincu à Orcinie en Cappadoce, par la trahison d'Apollonide l'un de ses chefs, fut obligé de se sauver, & fut assiégé dans Nora, d'où il se tira par stratagême avec ses soldats. Ensuite il erra quelque temps, tantôt dans la Cappadoce, & tantôt dans la Cilicie, où les Argiraspides, phalange de Macédoniens, se joignirent à lui. Il tenta vainement de ravager le gouvernement de Seleucus, d'où il fut obligé de sortir, après avoir été vaincu sur les bords du Tigre : puis fortifié du secours des satrapes de la Susianne, & autres pays voisins, il tourna tous ses efforts contre Antigone. Enfin, après divers succès, Antigone trouvant l'occasion favorable, attaqua Eumene, tailla en piéces son arriere-garde, & prit le bagage de son armée. Les Argyraspides, pour recouvrer ce qu'il y avoit du leur, lierent leur général & le livrerent à Antigone, qui le fit mourir, la 2 année de la CXVI olympiade, & 315 ans avant J. C. * Cornelius Nepos. Plutarque, *en sa vie.* Diodore, *liv. 19.* Justin. Quint-Curce. Arian, &c.

EUMENE, seigneur de Pergame, fils d'un autre Eumene, succéda à son oncle Philetere, l'an 264 avant J. C. sous la CXXIX olympiade. Strabon dit qu'Attale fut le premier qui porta le titre de roi de Pergame, après avoir domté les Gaulois ses voisins. Eumene mourut l'an 252 avant J. C. sous la CXXXII olympiade. * Strabon, *l. 13.* Tite-Live, *l. 34, &c.*

EUMENE

EUMENE, roi d'Asie & de Pergame, succéda à son frere Attale, la 4 année de la CXLV olympiade, & la 197 avant J. C. Il vécut dans une très-grande union avec ses freres, Attale, Philetere, & Athénée, qui se faisoient honneur d'être du nombre de ses gardes. Ce prince fut allié des Romains, & leur envoya son frere Attale, pour leur donner avis des mouvemens d'Antiochus. Il se joignit à eux pour faire la guerre à ce prince, contre lequel il souleva tout l'Orient; puis il les laissa dans la Lycie pour venir au secours de ses états, où Seleucus étoit entré l'an 190 avant J. C. & fut suivi par la flotte de ses alliés. Après la défaite d'Antiochus auprès de Magnesie, il envoya des ambassadeurs à Rome, où l'on étendit les limites de son royaume, malgré les oppositions de plusieurs villes d'Asie. En l'an 184 avant J. C. Prusias, poussé par le fameux Annibal, fit la guerre à Eumene, qui le vainquit sur terre, & fut vaincu sur mer. Ortiagonte, roi de Galatie, & Pharnace, roi de Pont, se joignirent à Prusias, contre Eumene, & Ariarathe, roi de Cappadoce, qui entrerent dans la Galatie. Enfin la paix fut conclue, & les freres d'Attale furent reçus magnifiquement à Rome. Depuis, en l'an 171 avant J. C. Eumene donna du secours aux Romains, contre Philippe, roi de Macédoine. Deux ans après, il assiégea vainement Cassandrée, Torone & Démétriade. En 161 il voulut faire un voyage à Rome, pour se purger du soupçon où l'on étoit qu'il avoit été d'intelligence avec Persée; mais on l'empêcha d'y venir. Enfin il mourut après un regne de 38 ans, & non de 40, la 2 année de la CLV olympiade, & 159 ans avant J. C. Il laissa son royaume, & sa femme Stratonice à son frere Attale, qui demeura tuteur d'un fils unique d'Eumene. * Strabon, *l.* 13. Tite-Live. Justin. Polybe.

EUMENE, Cardien, ou de Cardie, auteur Grec, qui composa des éphémerides avec Diodore d'Erythrée. * Athénée, *l.* 10. Elien, *l.* 3, *c.* 23.

EUMENE, patriarche d'Alexandrie, succéda à Juste vers l'an 131, & mourut l'an 144. *Voyez* HYMENÉE. * Baronius, *en ces années.*

EUMENE ou EUMENIUS, orateur célébre dans le IV siécle. Il étoit Grec d'origine, comme son nom le fait assez voir; mais il étoit né à Autun, comme il le dit lui-même dans ce beau panégyrique qu'il prononça à Trèves l'an 309, en présence du grand Constantin. L'an 311 il harangua encore devant ce prince à Trèves, de la part des habitans d'Autun que Constantin venoit d'honorer de sa visite, & à qui il avoit laissé des marques de sa bonté & de son attention. Eumenius professa long-temps la rhétorique dans cette ville, & il fut toujours en grande estime auprès de Constantin, comme il l'avoit été auprès de Constantius Chlorus, pere de ce prince, mort en 306. Eumenius en a fait le panégyrique. Il prononça aussi un discours en présence de Rictiovarus, ou plutôt Riccius Varus, préfet de la Gaule Lyonnoise, pour engager ce préfet à faire relever en faveur de la jeunesse gauloise les écoles publiques dont on avoit confié le soin à Eumenius lui-même. Ces écoles avoient été ruinées par ces fameux rébelles, connus sous le nom de *Bagaudes* : & Eumenius, pour faciliter le rétablissement qu'il demandoit, offrit généreusement au public les vingt-six mille deux cens cinquante livres de pension qu'il recevoit pour son salaire, *sexcena millia nummûm.* Casaubon prétend que l'on doit lire *sexagena*, ce qui ne fait pas la dixiéme partie; mais il se trompe : Eumenius, comme un des premiers secrétaires des empereurs, devoit avoir un salaire beaucoup plus considérable. On a recueilli ce qui nous reste d'Eumenius dans les *Panegyrici veteres*, donnés par le pere de la Baune, jésuite. * *Voyez* les auteurs de l'*histoire romaine*, le pere Colonia, *hist. littéraire de Lyon, tome* 1, *II part. pag.* 116. Dom Bernard de Varenne, théatin, *histoire de Constantin*, *pag.* 65 & 75.

EUMENIDES, nom que les Grecs ont donné aux Furies d'enfer. Les savans ne conviennent pas sur l'origine de ce mot. Eustathe & Sergius ont cru qu'elles ont été ainsi nommées par un sens contraire, & par antiphrase, comme parlent les grammairiens; car Εὐμενὴς *Eumenes*, en grec signifie *doux* & *benin*, qui sont des qualités contraires à celles des Furies; mais plusieurs écrivains modernes rejettent cette étymologie. Ils prétendent que le nom d'Euménides a été imposé aux Furies, en son vrai sens, & qu'elles furent ainsi appellées, lorsqu'Oreste fut absous du meurtre qu'il avoit commis en la personne de sa mere. Minerve appaisa les Furies & les adoucit : ensorte qu'elles cesserent de le poursuivre & de le tourmenter. Cette opinion est fondée sur la tragédie d'Eschyle, intitulée les Euménides, où ce poëte raconte que Minerve s'employa fortement auprès des Furies pour les adoucir, & qu'elle en vint à bout. Les Athéniens prirent de-là occasion de les appeller Euménides. Harpocration, & le scholiaste de Sophocle rapportent cette même origine après Eschyle. Quoique cette étymologie soit fondée sur l'autorité de ces auteurs, elle n'est pas néanmoins vraie; car avant le jugement d'Oreste, les Athéniens appelloient Euménides les Furies, comme on le peut prouver par l'autorité de Sophocle, dans la tragédie d'Oédipe, où il dit que lorsqu'Oédipe se retira au territoire d'Attique, les Athéniens appelloient dès ce temps-là les Furies *Euménides.* Or le jugement d'Oreste arriva long-temps après la mort d'Oédipe. Les Furies sont au nombre de trois, dont les noms sont, Megere, Alecton, & Tisiphone. Leur emploi étoit de punir les criminels. Jupiter s'en servoit pour châtier les vivans; & Pluton pour tourmenter les morts. Les poëtes nous les dépeignent sous une figure horrible, ayant autour d'elles des serpens entortillés, & des flambeaux à la main. Il y avoit dans Athènes auprès de l'Aréopage un temple dédié aux Euménides, ou Furies, ausquelles les Athéniens avoient donné la qualité de vénérables déesses. Aristide & le scholiaste de Thucydide parlent de ce temple, qui fut érigé en mémoire du jugement d'Oreste. * Thucydide, *l.* 1. Plutarque, *in Theseo.* Pausanias, *in Atticis.* Voyez FURIES.

EUMERIUS I, autrement EMMELIUS, EUMELIUS, EMMETIUS, EMMERIUS & EVEMERIUS, évêque de Nantes en Bretagne. Il assista sur la fin de son épiscopat au premier concile de Valence sur le Rhône l'an 374. C'est le premier évêque de Nantes dont l'époque soit certaine. On dit que ce fut vers ces temps-là que S. Hilaire baptisa S. Lupien dans le bourg de Ratiate, que quelques-uns veulent être le bourg de Rezay, & d'autres le lieu qu'on appelle *Saint-Viau*, dans le pays de Retz; tout ce qui est aujourd'hui du diocèse de Nantes, au-delà de la Loire, étant alors de l'Aquitaine & du diocèse de Poitiers.

EUMERIUS II, autrement EVEMERIUS, EMILIUS, & EUMELIUS. Cet évêque de Nantes assista au concile d'Orléans de l'an 541. Il avoit été marié, & depuis son épiscopat il ne vécut avec sa femme que comme avec sa sœur, ainsi que l'ordonnent les canons. Fortunat de Poitiers lui donne de grandes louanges. Ruricius l'aîné, évêque de Limoges, mort vers l'an 530, en parle dans une de ses lettres; & Trojanus, évêque de Saintes, qui mourut l'an 532, lui a écrit en réponse à cette question : *Si on pouvoit baptiser celui qui doutoit l'avoir été.*

EUMETE, *cherchez* CLEOBULINE.

EUMOLPE, *Eumolpus*, fils de Musée, disciple d'Orphée, vivoit du temps d'Homere; & composa environ 6000 vers. * *Consultez* Suidas.

EUMOLPE, de Corinthe, fut, dit-on, l'auteur d'une histoire, où il décrivoit le retour des Grecs après la prise de Troye. On a prétendu que dans l'endroit où le scholiaste de Pindare le cite, on doit lire Eumele

plutôt qu'Eumolpe; mais il semble que cette correction est mal imaginée, parceque le scholiaste cite Eumele peu après. On parle d'un autre Eumolpe, grammairien, dont on ne dit point quels furent les ouvrages; mais celui dont Diogène Laërce cite le cinquiéme livre des histoires, peut bien être le Corinthien. * Vossius, *hist. Grecs.*

EUMOLPIDES, prêtres de la déesse Cerès à Eleusine, ville de l'Attique. Ils avoient reçu leur nom d'un Eumolpe, de qui ils descendoient; car Eumolpe, petit neveu d'un roi de Thrace, fut établi pontife des mysteres de cette déesse par Erecthée, roi d'Athénes, de qui Eleusine dépendoit. Il devint si puissant par ce sacerdoce, qu'il fit la guerre au prince même qui le lui avoit donné. Tous deux y furent tués, & leurs enfans firent la paix aux conditions que le pontificat demeureroit à perpétuité aux descendans d'Eumolpe, & la royauté à ceux d'Erecthée. Comme cette dévotion étoit réputée si sainte, qu'on l'appelloit par excellence, *les mysteres*, les particularités en étoient tenues si secrétes par la même raison, qu'à peine en est-il venu quelque chose jusqu'à nous. * Clément Alexandrin, *l.* 7 *strom.* Saumaise *sur Solin pag.* 750.

EUMOLPUS, prêtre dans les mysteres d'Eleusine, *voyez* EUMOLPIDES.

EUNAPE, *Eunapius*, natif de Sardes en Lydie, sophiste, médecin, historien & disciple de Proërese, vivant dans le IV siécle, du temps de Valentinien, de Valens & de Gratien. Il écrivit l'histoire des Césars, commençant à l'empereur Claude, où Dexippe finissoit sa chronique, jusqu'au regne d'Arcadius & d'Honorius. Photius parle avantageusement de lui. Cette histoire d'Eunape s'est perdue, & il ne nous reste de lui que les vies des sophistes qu'il entreprit à la priere de Chrysanthe, son allié; les vies des philosophes de son temps: & quelques fragmens d'ambassades. Zozime le suit si bien dans son histoire, qu'il semble n'avoir fait que copier son ouvrage.

Eunapius donne quelquefois son jugement sur les ouvrages des philosophes & des sophistes dont il fait la vie. Son style est fort concis; cependant sa maniere d'écrire ne laisse pas d'être assez nette & fleurie. Il semble témoigner un peu d'empressement pour paroître honnête homme parmi les païens. Il dit dans la vie d'*Iamblique*, qu'il ne veut point employer aucune narration fabuleuse; dans celle de Libanius il proteste contre la calomnie & la médisance; cependant ses écrits sont remplis d'invectives & d'injures; il déclame contre les martyrs des chrétiens; contre leurs cendres, contre les solitaires; & il paroît n'avoir entrepris la vie des philosophes, que pour relever l'idolâtrie, & rabaisser le christianisme. * Photius, *bibl. cod.* 73, 98. Vossius. Baillet, *jugemens des savans sur les critiques historiques.*

EUNICE, femme Juive de religion, mais qui se convertit à la foi par le ministere de S. Paul. Elle fut mere de Timothée, disciple de cet apôtre. * *II Timoth.* 1, 5.

EUNOME, *Eunomius*, hérésiarque dans le IV siécle, étoit fils d'un paysan du village d'Oltisere, sur les frontieres de la Cappadoce. Il alla à Constantinople, écrivit quelque temps pour le public; ensuite il se fit maître d'école; & enfin il se mit sous la discipline d'Aëtius, qu'il joignit à Alexandrie, & vint avec lui trouver Eudoxe à Antioche, où il fut ordonné diacre de sa main. Etant envoyé en cour pour défendre Eudoxe contre Basile d'Ancyre, il tomba entre les mains de Basile, & fut relégué à Mide, ville de Phrygie. Il revint à Constantinople dans le temps du concile qui s'y tint l'an 359, & quelque temps après il fut ordonné évêque de Cyzique, par Eudoxe son protecteur, qui lui conseilla de cacher sa doctrine; mais n'ayant pas suivi cet avis, il fut accusé par son peuple, & Eudoxe se trouva obligé de le condamner & de le déposer. Il se sépara ensuite entierement de cet évêque, & se retira dans une maison qu'il avoit à Chalcedoine, où il cacha le tyran Procope. Son maître Aëtius étant revenu à Constantinople, il vécut quelque temps avec lui, & lui rendit les derniers devoirs; mais il fut bientôt obligé de se retirer à Chalcedoine; & même ayant été accusé devant l'empereur d'avoir donné retraite à son ennemi, il fut exilé en Mauritanie. Valens, évêque de Murse, obtint son retour, & il eût entré dans les bonnes graces de l'empereur, si Eudoxe ne l'eût empêché de le voir. Sur la fin de l'empire de Valens, Modeste, préfet du prétoire, le relégua dans l'isle de Naxos, comme un perturbateur du repos de l'Eglise. Après la mort de cet empereur, il revint à Chalcedoine; mais Théodose l'envoya aussitôt en exil à Palmyride; & ce château ayant été pris par les ennemis, il fut transferé à Césarée ville de Cappadoce. Mais les habitans de cette ville ne l'ayant pu souffrir, parcequ'il avoit autrefois écrit contre S. Basile leur évêque, il obtint permission de demeurer dans le lieu de sa naissance, où il mourut; il vivoit encore, quand S. Jérôme écrivoit son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Il avoit composé plusieurs ouvrages contre l'église, & sept livres de commentaires sur l'épître aux Romains, dont Socrate parle au septiéme chapitre du quatriéme livre de son histoire. Ce même auteur remarque qu'il a imité le style sophistique de son maître, & qu'il a suivi ses raisonnemens; qu'il n'étoit point habile dans l'écriture-sainte, & qu'il n'en avoit pas l'intelligence; mais qu'il avoit une abondance de paroles & qu'il répétoit souvent les mêmes choses en differens termes, sans jamais expliquer clairement ce qu'il se proposoit; qu'ainsi, quoiqu'il eût employé beaucoup de paroles pour expliquer l'épître de S. Paul aux Romains, il n'avoit jamais pu venir à bout de découvrir le vrai sens de cet apôtre. Il ajoute que ses autres livres étoient écrits de la même maniere, & que quiconque prendroit la peine de les lire, y trouveroit beaucoup de mots, & peu de choses. S. Basile rapporte dans ses livres contre Eunomius une partie des ouvrages de cet hérétique, qu'il réfute ensuite. Eunomius répondit au livre de S. Basile par une apologie; & S. Grégoire de Nysse entreprit la défense de son frere, & la réfutation de l'apologie de cet hérétique. Il rapporte aussi quelques-uns de ses passages, & plusieurs de ses raisonnemens. Eunome publia un arianisme outré; car il se vantoit de connoître Dieu aussi parfaitement que Dieu se connoissoit soi-même. Il disoit que le Fils de Dieu n'étoit Dieu que de nom; qu'il ne s'étoit pas uni substantiellement à l'humanité, mais seulement par sa vertu & par ses opérations. Selon lui, la foi pouvoit sauver toute seule, quoique l'on commît toutes sortes de crimes, & que l'on y persévérât. Il rebaptisoit ceux qui l'avoient été au nom de la sainte Trinité, haïssant si fort ce mystere, qu'il défendoit la triple immersion dans le baptême, & ordonnoit que l'eau ne mouillât que les parties qui sont au dessous de la poitrine. Il condamnoit le culte des martyrs, & l'honneur rendu aux saintes reliques. Cependant Philostorge fait son panégyrique, comme celui des autres ariens. Les deux Grégoires, de Nazianze & de Nysse, le réfuterent. Ses sectateurs furent nommés eunomiens, & troglodytes. G. Cave, théologien Anglois, a publié sa confession de foi, dans son *histor. litter. script. ecclesiasticorum*, *p.* 171, avec le commencement & la fin du livre du même Eunome, contre la consubstantialité du Fils, qui a été imprimé la premiere fois par Fabricius dans sa bibliothéque grecque, & la seconde fois à la fin du premier volume de la nouvelle édition de S. Basile, à Paris. * S. Epiphane, *her.* 75. Théodoret, *l.* 4, *hær. fab.* 5. S. Jérôme, *advers. Vigilant.* Ruffin, *lib.* 2, *cap.* 67. Baronius, *A. Christ.* 356 *& seqq.* Hermant, *vie de S. Athanase & de S. Basile*, *&c.* Du-Pin, *bibl. des aut. eccles. du IV siécle.*

EUNOMIEN, vivoit du temps de l'empereur Jus-

tinien, dans le VI siécle, & fut parain de Belisaire. Quelques-uns ont cru qu'il étoit le même que ce poëte chrétien, de qui nous avons une épigramme, avec les œuvres de Philostorge Arien, que Jacques Godefroi a données au public. Suidas en partie aussi.

EUNOMIUS *de Locres* en Italie, excellent joueur de luth, auquel ceux de sa ville firent dresser une statue. Ils l'avoient représenté ayant en main un luth, sur lequel une cigale étoit posée. On dit qu'Eunomius disputant avec le musicien Ariston de Rhege aux jeux Pythiens, à qui joueroit le mieux de cet instrument, comme la chanterelle d'Eunomius vint à casser, une cigale vola sur son luth, & suppléa au défaut de la corde cassée. Voilà, dit-on, pourquoi on avoit representé une cigale sur son instrument: mais c'est un vrai conte fait à plaisir. * Pierius, *hieroglyph. l. XXVI.*

EUNUQUES, heretiques aussi nommés *Valesiens*, du nom d'un certain Valesius Arabe. Ils rendoient tous leurs sectateurs eunuques, de gré ou de force; & bien souvent ils traitoient de la même sorte les païsans qu'ils pouvoient attraper. *Voyez* ce qui est dit d'Origène à ce sujet. *Voyez* VALESIUS. * S. Epiphane, *hær.* 58. Baronius, *A. C.* 249, *n.* 9, 260, *n.* 69, *&c.*

EUNUQUES: ce sont ceux qui naissent incapables d'engendrer, ou qui le deviennent, soit par maladie, soit par l'opération. C'est à ces derniers que le nom d'eunuques convient plus proprement; cependant Notre-Seigneur le donne même à ceux qui, pouvant se marier, font profession de continence, pour le royaume des cieux. Les Perses sont les premiers qui ont pratiqué l'art de faire des hommes eunuques, & les Lydiens l'ont poussé jusqu'aux femmes: les autres nations les ont imités. Il y avoit des eunuques chez les Romains; & les princes des nations barbares prenoient des jeunes gens bien faits, qu'ils faisoient eunuques, pour les employer à la garde des femmes & des filles: cela se pratique encore parmi les Turcs, & dans les cours des princes d'Orient. Les empereurs chrétiens ont défendu par leurs loix cette inhumanité. Constantin, premier empereur chrétien, défendit, sous peine de la vie, de mutiler ainsi les hommes, *l.* 1. *codicis, de Eunuchis.* L'empereur Adrien l'avoit déja défendu, *l.* 4. *ff. ad leg. Corn. de Sicariis*; & l'empereur Justinien imposa la loi du talion contre ceux qui exerceroient cette violence, *novel.* 142. Cependant il y avoit des eunuques à la cour des empereurs de Constantinople; mais quelquefois on donnoit ce nom, comme étant le nom d'une charge, à des personnes qui n'étoient pas véritablement eunuques. Par la loi de Moïse il est défendu d'admettre un eunuque aux fonctions sacrées; mais parmi les païens, les prêtres de Cybéle étoient tous eunuques. Dans la loi nouvelle, les eunuques sont exclus du clergé par les canons, à l'exception de ceux qui auroient été faits eunuques par les barbares, ou par l'ordonnance des médecins, comme il est porté par le canon du concile de Nicée. Il y a eu néanmoins quelques évêques eunuques dans l'Eglise grecque. Origène se fit eunuque par un zèle inconsideré. Léonce, évêque d'Antioche, étoit eunuque, & ce fut une des raisons pour lesquelles il fut déposé. Il y a encore en Italie de jeunes gens que l'on fait eunuques, afin qu'ils aient une belle voix, & qu'ils la puissent conserver; mais c'est à la Porte où il y a le plus grand nombre d'eunuques. Il y en a de blancs & de noirs, à la cour du grand seigneur. Les blancs sont au service du sultan, & les noirs servent dans le serrail des femmes. On choisit pour ce serrail, les plus difformes de tous les Negres de l'Afrique. Le commandant des eunuques blancs est appellé *Capou Agasi*; & celui des eunuques noirs *Kizler Agasi.* Le mot d'eunuque est grec, & vient d'εὐνὴ *lit*, & ἔχειν *garder*; comme qui diroit *gardien du lit*, parce-qu'ils sont employés pour avoir soin des femmes: c'est pourquoi ce nom n'a pas seulement été donné à ceux qui étoient hors d'état d'avoir lignée, mais aussi à des officiers des princes. C'est en ce sens qu'il est dit que Putiphar étoit eunuque de Pharaon, quoiqu'il fut marié; & qu'il est dit que les empereurs de Constantinople avoient des eunuques pour officiers, qui étoient aussi appellés *cubicularii*, ou *cubiculi custodes*, comme qui diroit chambellan, entre lesquels il y avoit un archi-eunuque, ou grand chambellan. La peine ordinaire de ceux qui étoient surpris en adultere, étoit d'être faits eunuques. * Ancillon, *diss. sur les eunuques.*

EUNUS, esclave Syrien, qui ne pouvant supporter les malheurs de sa condition, fit d'abord l'enthousiaste & l'inspiré de la déesse de Syrie. Il se disoit envoyé des dieux, pour procurer la liberté aux esclaves. Afin d'étonner les gens, & de gagner créance dans l'esprit des peuples, il mettoit dans sa bouche une noix remplie de souffre en poudre: il y mettoit adroitement le feu, & souffloit doucement, de maniere qu'on ne pouvoit sans admiration voir une chose si peu commune. Deux mille esclaves & autres gens simples, pressés par leurs miseres & attirés par ses pretendus prodiges, se joignirent à lui, & il se vit à la tête de cinquante mille hommes, avec lesquels il défit les préteurs Romains; mais Perpenna les réduisit par la faim, & fit mettre en croix tous ceux qui tomberent entre ses mains.

EVODE, fut, suivant Eusébe, le premier évêque d'Antioche, après les apôtres, quoique S. Chrysostome, Théodoret & d'autres auteurs aient fait S. Ignace leur successeur immédiat. Eusébe place le commencement du pontificat d'Evode à la troisiéme année de l'empereur Claude, la 42 de Jesus-Christ. S. Ignace lui a succédé la 14 année de l'empire de Néron, qui est la 68 de l'ére vulgaire. * Eusébe, *en la chron. A. C.* 45 *&* 71, *& liv.* 3, *hist. c.* 16. Baronius, *A. C. n.* 18, 45, *n.* 13 *&* 74, 75, *n.* 11. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. III premiers siécles.* Baillet, *vies des saints, mois de mai.*

EVODE, *Evodius*, évêque que S. Augustin loue. C'est le même qu'on a fait auteur d'un livre des miracles de S. Etienne, qui lui est pourtant seulement dédié.

EVODE, *Evodus*, natif de Rhodes, poëte épique latin, dont les ouvrages étoient perdus dès le temps de Suidas.

EVODIE, de la ville de Philippes en Macédoine, fut converti à la religion chrétienne par le ministere de l'apôtre S. Paul. * *Philip. IV*, 2.

EVOLI, ancienne petite ville des Picentins. Ce n'est plus qu'un bourg, qui a titre de duché, & qui est situé dans la principauté citérieure, province du royaume de Naples, à cinq lieues de Salerne, du côté du levant. * Baudrand.

EVORA, ville de Portugal dans la province d'Alentejo, avec archevêché, est nommée en latin *Ebora*, & est considérée comme la seconde du royaume. Elle est située entre de petites montagnes. André Resendio a fait le catalogue des évêques de cette ville, que le pape Paul III honora du titre de métropole en 1540 à la priere de Jean III, roi de Portugal. Les suffragans de cet archevêché sont Faro situé jadis à Sylva, Tanger depuis uni à Ceuta, & Elvas. Le cardinal Henri en fut le premier archevêque, & depuis il parvint à la couronne après la mort de dom Sébastien. Le même Henri y fonda une académie. Il y a aussi un tribunal de l'inquisition. Cette ville fut prise en 1663 par les Castillans, commandés par dom Jean d'Autriche; mais ils en furent chassés peu après par les Portugais, qui reprirent la ville. Elle est à huit lieues de la Guadiane, & à seize de Badajoz au couchant, en allant vers Lisbonne, dont elle est à dix-neuf lieues. * Resendio, *de ant. Eboræ.* Edouard Nugnez, *desc. de Port.* Le Mire, *géog. eccl.* Merula, &c.

EVORA MONTE, bourg avec un château. Il est dans l'Alentéjo, en Portugal, entre la ville d'Evora & celle d'Estremos, à six lieues de la premiere, & à trois de la derniere. * Baudrand.

EUPHAES succéda à Androclès dans le royaume des Messeniens, dans le temps que Théopompe regnoit à Sparte, & Aechmis en Arcadie. Ce fut sous lui que la guerre entre les Lacédémoniens & les Messéniens commença, la deuxiéme année de la IX olympiade, 743 ans avant Jesus-Christ. Alcamene, qui étoit alors roi des Lacédémoniens, ayant pris Amphie, ville proche des Messéniens, Euphaës se mit en campagne avec une armée, & donna bataille aux Lacédémoniens. La nuit les sépara. Cette bataille fut donnée la deuxiéme année de la X olympiade. L'année suivante Euphaës se battit encore, avec Théopompe & Polydore fils d'Alcamene. Ils sortirent du combat avec égal avantage; mais les Messéniens, fatigués de la guerre, fortifierent Ithome, & s'y retirerent. La deuxiéme année de la XII olympiade, les Lacédémoniens allerent pour attaquer cette ville. Les deux armées, après avoir donné bataille, furent encore séparées par la nuit. Ephaës fut blessé dans le combat, & mourut après avoir regné 13 ans. Il eut pour successeur Aristodeme. * Pausan. *in Messen.* Marsham, *can. chron.* Du Pin, *biblioth. univ. des hist. profanes.*

EUPHANTE d'Olynthe, historien & poëte Grec, fut disciple d'Eubulide, & précepteur d'Antigone I, roi de Macédoine, auquel il dédia un livre de la royauté. Il florissoit sous la CXV olympiade, vers l'an 320 avant Jesus-Christ. Il composa l'histoire de son temps, outre plusieurs tragédies, qui lui acquirent beaucoup de réputation. * Diogène *Laërce, en la vie d'Euclide, au liv.* 2. Vossius, &c.

EUPHEMIE (Sainte) vierge & martyre de Chalcédoine dans le IV siécle, dans le temps de la persécution de Dioclétien, vers l'an 307 de J. C. Son culte étoit célébre à Chalcédoine dès le IV siécle. Il y avoit dans cette ville une église magnifique qui portoit son nom, dans laquelle se tint le concile de Chalcédoine. On prétend que son corps y reposoit, & que dans le VII siécle il fut transporté à Constantinople, où il y avoit aussi quatre églises, qui portoient le nom de sainte Euphémie. Léon l'*Isaurien* fit jetter, à ce qu'on rapporte, les reliques de sainte Euphémie dans la mer; mais on prétend qu'elles furent retrouvées & conservées dans l'isle de Metellin, d'où Constantin & Irene les firent transporter à Constantinople en 796. Les Grecs font au onziéme juillet, une grande solemnité en l'honneur d'un miracle qu'ils croient que sainte Euphémie fit pour confirmer la doctrine du concile de Chalcédoine. Les Latins ont mis sa fête au 16 de septembre. * Asterius Amasenus. Evagre, *hist. l.* 2, *c.* 3. Surius. Bollandus. De Tillemont. Baillet, *vies des saints.*

EUPHEMIE, femme de l'empereur Justin I, étoit une princesse très-zélée pour la défense de la foi orthodoxe, & pour l'union de l'église d'Orient. Elle fut couronnée avec son mari après la mort d'Anastase l'an 518, & mourut l'an 523. On dit qu'elle s'appelloit *Lupicine*; & qu'à son couronnement, Justin lui fit prendre le nom d'Euphémie, en l'honneur de la sainte martyre de ce nom. * Zonare & Cedrenus, *en Justin I.* Théophanes. Théodore *le Lecteur.* Marcellin, &c.

EUPHEMIUS, patriarche de Constantinople, dans le V siécle, succéda à Flavite, ou Fravite, qui ne siégea que 4 mois & qui avoit succédé à Acace l'an 489. Euphémius signala son avenement à l'épiscopat, en rayant des sacrés dyptiques le nom de *Pierre Mongus*, à cause que dans les lettres qu'il en avoit reçues, ce prélat prononçoit anathême contre le concile de Chalcédoine. Euphémius y rétablit le nom du pape Felix, qui lui refusa néanmoins sa communion, parcequ'il conservoit les noms de quelques prélats hérétiques. Pierre Mongus assembla des synodes contre Euphémius pour l'établissement de son hérésie. Euphémius en convoqua de son côté contre Pierre Mongus, pour la conservation de la foi orthodoxe; & ces deux prélats s'excommunierent réciproquement. Le pape Gelase avoit succédé à Felix l'an 492. Euphémius lui écrivit plusieurs lettres, dans l'une desquelles il inséra sa confession de foi, afin d'obtenir sa communion; mais le pape la lui refusa, parcequ'il n'avoit pas effacé le nom d'Acace des dyptiques. Le patriarche s'obstina à ne vouloir pas faire ce qu'on demandoit de lui. L'empereur Anastase, qu'il avoit obligé de faire profession publique de la foi orthodoxe, avant que de le couronner, l'exila l'an 495. Ce patriarche fut conduit d'abord à Eucaïtes. Il mourut en 515, à Ancyre, où on croit que la crainte des Huns l'avoit obligé de se retirer. * Evagre, *l.* 3. Nicephore, *l.* 16. Théodore le Lecteur, *l.* 1 *collect.* Baronius, *A. C.* 489, 492, 495. D. Ceillier, *hist.* t. XV.

EUPHORBE, fils de Panthis, noble Troyen, qui après avoir blessé Patrocle, fut tué par Menelas pendant le siége de Troyes. Pythagore prétendoit que l'ame d'Euphorbe étoit passée dans son propre corps. La preuve qu'il en apportoit, étoit que lorsqu'il vit à Argos le bouclier de cet Euphorbe, que Menelas y avoit suspendu dans le temple de Junon, il s'étoit, disoit-il, souvenu de l'avoir déja vu, quoique ce fût la premiere fois qu'il fût venu à Argos, & que ce bouclier n'en fût point sorti. Lactance se moque avec raison de cette preuve, & prétend que ce bouclier avoit été ailleurs où Pythagore avoit pu le voir. * Lactance, *in divin. inst. c.* 18. Homer. *Il. lib.* 16, 17. Diogen. Laërt. *in vit. Pythagor. &c.*

EUPHORBE, berger de Phrygie, province de l'Asie mineure, voyant son pays désolé par une grande famine, & que les dieux n'étoient point favorables aux sacrifices que ses compatriotes faisoient pour leur demander la fertilité de leurs terres, inventa un nouveau genre de sacrifice, dans lequel il immola un renard & un hérisson. Après qu'il eut ainsi appaisé les dieux, les campagnes commencerent à devenir fertiles: ce qui obligea les autres pasteurs à lui déférer la charge de sacrificateur. * Hermogenes.

EUPHORBE, *Euphorbus*, médecin de Juba, roi de Mauritanie, étoit frere d'Artorius Musa. Pline, qui fait mention de lui, dit que le même Juba nomma une certaine herbe Euphorbia, du nom de ce médecin. Il vivoit l'an 700 de Rome, & 54 avant J. C. * Pline, *l.* 25, *c.* 1.

EUPHORION de Chalcis en Eubée, poëte & historien, naquit sous la CXXVI olympiade, vers l'an 274 avant Jesus-Christ. Il étoit fils de Polymete, & prit le gout de la poësie sous Archébule. Il se mit parfaitement bien auprès de Nicea, femme d'Alexandre, roi d'Eubée, qui lui fit de grands présens. Ensuite il passa en Syrie à la cour d'Antiochus *le Grand*, qui le fit son bibliothécaire. Euphorion composa différens ouvrages dont Meursius nous a donné une liste assez exacte, excepté qu'il lui attribue l'ἀποδιδόντα qui est d'Euphorion *le Tragique*, fils d'Eschyle. Euphorion de Chalcis a publié des mélanges sous le titre de *Mopsopies*, parceque l'Attique, ainsi nommée autrefois, lui en avoit fourni la matiere. Cornelius Gallus en avoit traduit une partie, & Parthenius en transporta dans ses *Erotiques* les histoires d'Harpalyce, de Trambélus, de Cizicus & d'Apriate. Il est vraisemblable que ces histoires qui représentoient les effets tragiques de l'amour, étoient écrites en vers élégiaques, & comme elles paroissoient fort touchantes, on se faisoit un plaisir de les chanter; car Euphorion a en ses *Rhapsodes*, aussi-bien qu'Homere. Quintilien recommandoit la lecture d'Euphorion, & l'empereur Tibere se le proposa pour modéle dans la composition de ses poësies grecques: il voulut même que son portrait & ses ouvrages fussent placés dans les bibliothéques publiques. Mais si Euphorion a eu ses partisans, il a eu aussi ses censeurs, & des censeurs illustres. Pausanias lui reproche d'avoir péché contre les régles de la vraisemblance. Lucien l'accuse d'aimer les détails, & les longues descriptions

Cicéron dit que ses poësies sont obscures ; & un autre écrivain les compare aux énigmes des disciples de Pythagore, qui appelloient la mer *les larmes de Saturne* ; & il ajoute que ces poësies étoient le supplice des grammairiens. Helladius lui reproche enfin d'avoir fabriqué de nouveaux mots, à l'imitation du premier Denys qui en avoit rempli ses tragédies, & d'avoir allié des termes dont l'union ne rendoit point sa pensée. * Meursius, *in not. ad Hellad.* Pausanias, *in Phocicis.* Cicéron, *lib.* 2 *de divin.* S. Clément d'Alexandrie, *in stromat. lib.* 5, *&c.* M. l'abbé Souchai, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dans sa premiere dissertation sur les poëtes élégiaques, au *tome* 7 des *mémoires* de ladite académie.

EUPHORION, est le nom de trois autres auteurs. Le premier a écrit des choses rustiques, & est souvent allégué par Varron & par Columella. Le second qui étoit poëte tragique, étoit fils d'Eschyle. Suidas en fait mention. Le dernier étoit grammairien, & fut précepteur de l'empereur Marc Antonin *le philosophe*, selon Jule Capitolin, *en sa vie.*

EUPHRANOR, peintre excellent & habile sculpteur, vivoit sous la CIV olympiade, vers l'an 364 avant J. C. Il fut un des premiers qui sut donner aux héros cette majesté qui doit paroître dans leur port, aussi-bien que sur leur visage : ce fut lui qui remarqua la beauté des proportions, & qui en dressa les regles. * Pline, *l.* 34, *c.* 8. Félibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

EUPHRASIE (sainte) solitaire de la Thébaïde, étoit fille d'Antigone, gouverneur de Lycie, & d'Euphrasie, parens ou alliés de l'empereur Théodose l'*Ancien*, sous le regne duquel elle vint au monde, l'an 380. Après la mort d'Antigone, l'empereur & l'impératrice Galla Placidia se chargerent du soin de la jeune Euphrasie. A peine eut-elle atteint l'âge de cinq ans, que sa mere consentit de l'accorder en mariage au fils d'un sénateur fort riche : elle passa le contrat, & accepta les gages qui lui furent offerts pour sa fille, dont on consentoit d'attendre l'âge nubile. Cependant cette sainte mere qui étoit devenue veuve dans un âge peu avancé, craignant de ne pouvoir se défendre de contracter un second mariage, résolut de se retirer en Egypte avec la jeune Euphrasie. Elles s'occuperent d'abord à parcourir la Thébaïde, & à distribuer les grands biens qu'elles avoient aux monasteres d'hommes & de femmes. Une maladie considérable obligea la mere d'Euphrasie de séjourner dans une de ces communautés. Euphrasie n'étant encore âgée que de sept ans, prit l'habit de religieuse dans ce monastere, quelque chose qu'on fît pour l'en empêcher. Elle y passa plusieurs années dans la pratique continuelle des plus éminentes vertus, & mourut âgée de 30 ans. Sa mémoire est en grande vénération chez les Grecs : lorsqu'ils reçoivent une fille à la profession religieuse, le prêtre demande pour elle à Dieu qu'il lui fasse part des graces dont il a comblé sainte Thécle, sainte Euphrasie & sainte Olympiade. Ils célébrent sa mémoire le 25 juillet. Les Latins en font mention le 13 mars depuis le temps d'Usuard. L'auteur de sa vie, qui est assez ancien, est un homme inconnu, sans nom, & qui ne mérite pas une entiere croyance. * Rosweid. Henschenius. Baillet, *vies des saints*, 13 *mars.*

EUPHRASIUS, prêtre de Jérusalem, étant venu à Antioche, fut mis sur le siége épiscopal de cette église, après Paul, l'an 521 : il la gouverna jusqu'en 525, qu'il périt accablé sous les ruines de cette ville, dans un furieux tremblement de terre. * Evagre, *l.* 4, *c.* 5, *&c.* Baronius, *A. C.* 512, 525.

EUPHRATAS, évêque de Cologne dans le IV siécle, assista au concile de Sardique, & fut envoyé avec Vincent de Capoue à l'empereur Constance, qui étoit à Antioche, pour le prier de permettre que ceux que le concile avoit rétablis dans leur siége, y pussent retourner en liberté. Etienne, évêque arien, fit introduire dans la chambre de ce prélat une courtisane pour le perdre d'honneur ; mais l'imposture fut découverte. Le concile de Sardique fut assemblé par les prélats orthodoxes l'an 347 : ce qui fait voir l'erreur de ceux qui ont cru qu'Euphratas avoit été déposé l'année d'auparavant, dans un concile tenu à Cologne, comme infecté des opinions de Photin. Le cardinal Baronius réfute ce sentiment, & celui de Trithéme, qui dit que ce concile de Cologne fut assemblé 30 ans après celui de Sardique. * Théodoret, *l.* 2, *c.* 9 & 10. Baronius, *A. C.* 346, 347, 348. Binius, *in not. conc.* Hermant, *vie de S. Athan.* Du-Pin, *biblioth. des aut. eccl. du IV siécle.*

On a des actes prétendus d'un concile de Cologne tenu l'an 346 contre Euphratas. Mais ces actes ont été inconnus aux anciens historiens, & les souscriptions des évêques font connoître qu'ils sont faux : aussi Baronius prétend-il que ce concile est supposé, & son sentiment est le plus suivi. M. de Tillemont (*mém.* t. VI, p. 761-764) après avoir rapporté les sentimens pour & contre, conclut que ce concile de Cologne, tel que nous l'avons, est une piéce sur laquelle on ne peut rien fonder avec sureté. M. Fleuri ne fait aucune mention de ce concile. Cependant le pere Longueval, jésuite, l'admet dans le *livre* 2 du *tome* 1 de son *histoire de l'Eglise gallicane.* Ses preuves sont que les éditeurs des conciles ont inséré les actes de celui-ci, & que Loup, abbé de Ferrieres, en avoit eu connoissance. La premiere raison ne prouve rien, selon nous, parcequ'une piéce n'est pas censée authentique, uniquement parceque des collecteurs de piéces l'insérent dans leurs recueils. L'édition des conciles du pere Hardouin en particulier, contient plus d'une piéce dont la fausseté a paru évidente à l'auteur de l'avis des censeurs nommés pour examiner cette édition, & à M. Salmon dans son traité *de l'étude des conciles.* La seconde preuve n'est guères plus décisive. Loup de Ferrieres parle à la vérité de ce concile dans sa *vie de S. Maximin*, *chap.* 5, *pag.* 281 : mais cet abbé vivoit dans le XI siécle, & le concile dont il s'agit, devroit être renvoyé au IV, s'il étoit vrai qu'on l'eût tenu. Aussi M. Baluze, dans ses notes sur cet endroit de Loup de Ferrieres, avoue-t-il que ce qu'il en dit, n'ôte pas les difficultés sur la réalité de l'existence de ce concile. L'on a au contraire des raisons plus fortes pour montrer que ce concile est chimérique. 1°. On y suppose Euphratas condamné en 346 comme partisan de Photin, & déposé parcequ'il avoit refusé de reconnoître ses erreurs ; & dès l'année suivante 347, on trouve son nom parmi ceux qui ont souscrit au concile de Sardique. 2°. Parmi les souscripteurs du prétendu concile de Cologne, on trouve, 1°. S. Saintin de Verdun, & le catalogue des évêques de cette église n'en reconnoît qu'un de ce nom, qu'il dit avoir été compagnon de S. Denys. 2°. On y voit S. Simplice d'Autun ; mais comme ce prélat étoit certainement évêque d'Autun en 418, comme il est prouvé par la vie de S. Germain d'Auxerre, est-il probable qu'il occupât déja ce siége en 346 ? 3°. Il n'y avoit point alors de S. Didier à Langres, comme on en trouve un à s'en tenir à ces mêmes souscriptions. Le pere Longueval convient lui-même de la plupart de ces difficultés, quoiqu'il n'en paroisse point frapé.

EUPHRATE, en latin, *Euphrates*, grand fleuve d'Asie, l'un des plus célébres de toute la terre, a sa source au mont Ararath en Arménie, qui faisoit autrefois partie du mont *Taurus.* Il coule d'abord de l'orient à l'occident ; puis il tourne son cours vers le midi, & sépare l'Anatolie de l'Arménie, la Sourie du Diarbek, & la Mésopotamie de l'Arabie. Ainsi, après avoir reçu diverses rivieres, & arrosé un grand nombre de villes, il se joint au Tigre, dont la source n'est pas éloignée de la sienne ; & après avoir coulé assez long-temps ensemble, ils se déchargent séparément dans le golfe persique, ou la mer d'Elcatif. * Strabon. Pline. Polybe. Cluvier, &c.

EUPHRATE, l'un des disciples de Platon, gouverna la Macédoine avec une autorité absolue sous le regne de Perdiccas. Il poussa l'amour pour la philosophie à un excès ridicule, jusqu'à n'admettre à la table du roi que ceux qui savoient comme lui la philosophie & les mathématiques. Parmenion fut apparemment un de ceux que l'ignorance priva d'un honneur que ses services paroissoient lui avoir acquis. Il s'en vengea sous le regne de Philippe, en faisant mourir Euphrate. * Athenée, *lib.* 11, *sub fin. p.* 508.

EUPHRATE, philosophe Stoïcien, vivoit dans le II siécle. On dit que se voyant extrêmement âgé, & étant ennuyé de vivre, il demanda à l'empereur Adrien la permission de se donner la mort, & qu'après l'avoir obtenue, il se tua l'an 118. * Xiphilin, *en Adr.* Pline *le Jeune*, *ep.* 10, *l.* 1. Eusébe, *en la chron.*

EUPHRATE, hérésiarque, chef des hérétiques nommés *Ophites*, c'est-à-dire, de ceux qui adoroient un serpent. *Cherchez* OPHITES. * Origène, *l.* 6, *cont. Celsum.*

EUPHRON de Sicyone, homme hardi & entreprenant, se fit tyran de sa patrie, chassa plus de quarante habitans des plus riches, & vendit leurs biens à l'encan. * Diodore, *l.* 15.

EUPHRONE, évêque d'Autun dans le V siécle, fut un des plus saints prélats de son temps. Etant prêtre de l'église d'Autun, il fit bâtir la basilique de S. Symphorien où il se forma un monastere qui est devenu célébre; mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré conventuel possédé par les chanoines réguliers de sainte Geneviéve. Il succéda à Léonce dans l'épiscopat. Comme il joignoit l'érudition à la piété, il écrivit une lettre au comte Agrippin sur les signes & les prodiges qui avoient paru au ciel dans les Gaules à la pâque de l'an 452, & qui annonçoient à l'empire de nouveaux malheurs, qui ne tarderent pas à éclater. Talasius, évêque d'Angers, lui ayant aussi écrit de même qu'à Loup, évêque de Troyes, pour les consulter sur les leçons qu'on devoit faire lire dans l'office des veilles des fêtes les plus solemnelles, sur la continence des clercs inférieurs, & sur quelques cérémonies de l'église; ces deux prélats répondirent en commun à leur confrere par une lettre qui montroit leur érudition. Ils disent entr'autres choses, que les leçons qu'on lit la veille de pâque doivent être sur la passion, celles de la veille de noël sur la nativité, &c. que ces veilles doivent durer toute la nuit, ou du moins jusque vers le point du jour. Cette lettre est imprimée dans le *tome* 1 des *conciles de France*, *p.* 122. *Voyez* aussi Idace dans sa *chronique*, *&c.* Euphrone fut enterré dans son église de S. Symphorien, où l'on voit encore aujourd'hui son corps.

EUPHRONIUS, patriarche d'Antioche, & arien, fut introduit sur ce siége par ceux de son parti, dans le IV siécle, vers l'an 332: mais il ne s'y maintint qu'un an. * S. Jérôme, *en la chron.* Baronius, *A. C.* 340.

EUPHROSYNE (Sainte) vierge. On prétend qu'elle est née à Alexandrie, vers le V siécle; que son pere nommé Paphnuce, la promit en mariage; mais qu'elle ne voulut point s'engager dans cet état, auquel elle préféra la retraite, qu'elle embrassa dès l'âge de 18 ans. Elle déguisa son sexe, & se retira dans un monastere d'hommes, & prit le nom de *Smaragde.* Après avoir pris l'habit de religieux, on l'enferma dans une cellule où elle vécut pendant 38 ans. Voilà tout ce qu'on sait de plus certain touchant cette sainte, dont l'histoire remplie de plusieurs faussetés, est rejettée de tous les savans. L'Eglise grecque honore sainte Euphrosyne d'un culte public le 25 septembre, auquel sa fête a été fort solemnelle en Orient. Les Latins, & surtout les Carmes, qui l'ont insérée parmi les saints de leur ordre, font sa fête l'onziéme de février. On prétend avoir de ses reliques dans l'abbaye de Beaulieu près de Compiegne, dans les diocèses de Soissons, de Boulogne & de Treves. Mais cette présomption ne paroît pas suffisamment autorisée. * Hensc. Baillet, *vies des saints*, *février.*

EUPOLÈME, historien, écrivit un traité des rois des Juifs. Les anciens auteurs le citent souvent, comme Clément Alexandrin, qui en fait mention dans le I livre des tapisseries: ce que S. Jerôme a aussi remarqué. On ne sait pas en quel temps cet Eupolême a vécu. * S. Jérôme, *c.* 38 *des écrivains ecclésiast.* Joséphe, *l.* 1, *cont. Appion.* Eusebe, *l.* 9. *præp. evang.*

EUPOLEMUS, ambassadeur que Judas *Machabée* envoya aux Romains pour faire avec eux un traité d'alliance, étoit fils de Jean, fils d'Accoz. * *I Machab. VIII*, 17.

EUPOLIS, Athénien, poëte comique de l'ancienne comédie, florissoit vers la LXXXV olympiade, & l'an 440 avant J. C. On dit qu'il se noya allant à la guerre. D'autres croient qu'Alcibiade le fit mourir, pour avoir fait des vers contre lui. * *Consultez* Suidas.

EUPOMPE, Macédonien, habile arithméticien & géomètre. Il y a aussi un ancien peintre de ce nom, maître de Pamphile, dont Appellès fut disciple. * Pline, *l.* 34, *c.* 8.

EUPSYCHIENS, hérétiques du IV siécle, ainsi nommés d'Eupsychius, qui étoit Eunomien. Celui-ci quitta les disciples d'Eunomius, pour une question de la connoissance de J. C. * Sozoméne, *l.* 7, *c.* 17. Pratéole, *v. Eupsych.*

EUPSYQUE, martyr de Césarée en Cappadoce, fut un de ceux que l'empereur Julien, surnommé l'*Apostat*, étant arrivé à Césarée en 362, fit mourir, pour avoir eu part à la démolition du temple de la Fortune. Eupsyque étoit de race patricienne & nouvellement marié. Cette mort glorieuse lui acquit le nom de martyr, & une très-grande vénération dans toute la Cappadoce. On bâtit aussitôt une nouvelle église sous son nom, dans laquelle S. Basile fut fait évêque de Césarée huit ans après le martyre d'Eupsyque. On venoit tous les ans célébrer sa fête, qu'on fait le 9 avril. * S. Basile, *epist.* 292. S. Grégoire de Nazianze, *ep.* 6. Sozomene, *l.* 5, *c.* 4. Baillet, *vies des saints*, *mois d'avril.*

EURE, en latin, *Ebura*, riviere de France, a sa source dans le Perche, & vient dans la Beausse. Elle passe à Chartres, à Nogent le Roi, à Ivri, à Louviers, & se joint à la Seine, au-dessus du Pont de l'Arche, ayant reçu la Drouette, la Blaise, l'Augre, la Vegre, l'Iton, & divers autres ruisseaux. Le roi Louis XIV a fait travailler à un canal pour conduire cette riviere à Versailles. * Papyre Masson, *desc. flum. Gall.*

EVRE ou EPVRE (saint) evêque de Toul, *cherchez* APER.

☞ EVRECI, en latin *Evrecheium*, petit bourg de Normandie, du diocèse de Bayeux, à deux lieues de Caën. Il est le siége d'une vicomté, & a le titre de doyenné rural & de sergenterie. Sa vicomté est démembrée tant de la vicomté que du bailliage de Caën. On y tient un marché tous les jeudis de chaque semaine. * *Mém. manusc.* de M. l'abbé Beziers de Bayeux.

EVREUX, sur la riviere d'Iton, ville de France dans la haute Normandie, avec évêché suffragant de Rouen, bailliage & siége présidial. Son nom se trouve dans les commentaires de César, & dans d'autres auteurs Latins, qui la nomment diversement: *Ebroëca*, *Ebroïcum*, *Mediolanum Aulercorum*, *Eburonicum* ou *Ebroïcorum*, *Eburo*, *&c.* Elle est assez bien bâtie, avec un assez grand nombre d'églises & de monasteres, entre lesquels il y a les abbayes de S. Taurin & de S. Sauveur. La cathédrale ornée de deux belles tours, a un chapitre considérable. Ce diocèse comprend 482 paroisses & 11 abbayes. Ses villes principales sont Evreux, l'Aigle, Conches, Louviers, Pont-de-l'Arche, Verneuil, Vernon, &c. Cette église a été gouvernée par d'illustres évêques. Saint Taurin est le plus ancien. Baronius dit qu'il fut envoyé dans les Gaules par S. Clément; & d'autres soutiennent avec plus de vraisemblance, que ce fut par S. Sixte, vers l'an 260 de J. C.

Entre ses successeurs, on peut remarquer Gislibert, Andouin, ou Ouin, Jean d'Aubergenville, Raoul Grosparmi, Philippe de Caturco, Geofroi de Barro, Ambroise & Gabriel le Veneur, Claude de Saintes, le cardinal du Perron, François Pericard, &c. Ce dernier publia des ordonnances synodales en 1644. Claude de Saintes en avoit publié en 1576, & Gilles Boutaud en 1650. Evreux a eu autrefois des comtes particuliers, & on prétend qu'elle a donné son nom à une maison qui subsiste encore en Angleterre. Gautier & Robert, comte d'Essex, en étoient sortis.

Robert de Normandie, fils de *Richard* I, dit *l'Ancien* ou *le Vieil*, fut comte d'Evreux, puis archevêque de Rouen, où il mourut en 1037. Il avoit eu d'*Herleve* sa femme, Richard, comte d'Evreux; *Raoul* de Vassi, dit *Tête-d'âne*, &c. Richard épousa la veuve de *Roger* de Toëni, & en eut *Guillaume*, comte d'Evreux, mort sans enfans d'*Heloïse*, fille de *Guillaume*, comte de Nevers: *Agnès*, seconde femme de *Simon*, comte de Montfort. Elle fut mere d'Amauri II, seigneur de Montfort, comte d'Evreux; & de *Bertrade*, que le roi *Philippe* I enleva à *Foulques* le Rechin, comte d'Anjou, son mari. Amauri III, comte d'Evreux, épousa *Agnès* de Garlande, comtesse de Rochefort, &c. & eut entr'autres enfans *Amauri* IV, comte d'Evreux, mort sans alliance en 1140, & Simon III de ce nom, dit *le Chauve*, seigneur de Montfort, & comte d'Evreux. Ce dernier épousa en secondes nôces *Amicie*, comtesse de Leicestre en Angleterre, & mourut en 1181, laissant entr'autres enfans Amauri V. Celui-ci céda le comté d'Evreux au roi Philippe *Auguste*, par acte passé à Goleton l'an 1200. Louis de France, fils puîné du roi *Philippe* III, dit *le Hardi*, fut comte d'Evreux. Nous allons rapporter sa succession généalogique, réservant à parler des actions de chacun de ces princes à leur nom propre. Nous conserverons ici des degrés de descendance depuis Hugues *Capet*, ainsi que nous les mettons à la généalogie de la maison de France.

Succession chronologique des comtes d'Evreux, sortis de la maison de France, & devenus rois de Navarre.

XI. Louis de France, fils puîné du roi Philippe III, dit *le Hardi*, né en mai 1276, fut comte d'Evreux, d'Estampes, de Beaumont-le-Roger, de Meulant & de Gien, & mourut le 19 de mai l'an 1319, ayant épousé en 1300 *Marguerite* d'Artois, dame de Brie-Comte-Robert, fille aînée de *Philippe* d'Artois, seigneur de Couches, & de *Blanche* de Bretagne, morte le 23 avril 1311, dont il eut Philippe, roi de Navarre, qui suit; *Charles*, comte d'Estampes, mort le 5 septembre 1336, laissant de *Marie* d'Espagne, dame de Lunel, fille de *Ferdinand* d'Espagne, dit *de la Cerda*, II du nom, laquelle épousa en secondes nôces *Charles* de Valois, comte d'Alençon, & mourut le 19 novembre 1379, *Louis* d'Evreux, comte d'Estampes, de Gien & de Biscaye, de Dourdan & de Lunel, pair de France, qui assista au sacre du roi Jean en 1350, & qui mourut d'apoplexie en dînant avec le duc de Berri le 6 mai 1400, sans enfans de *Jeanne* de Brienne Eu, veuve de *Gauthier* VI, comte de Brienne, duc d'Athènes, & fille de *Raoul* de Brienne I du nom, comte d'Eu & de Guines, connétable de France. Il eut un frere *Jean* d'Evreux, mort à Rome. Les autres enfans de *Louis*, comte d'Evreux, furent *Jeanne*, troisiéme femme de *Charles* IV, roi de France, dit *le Bel*, qu'il épousa en 1325, & qui mourut le 4 mars 1370; *Marie*, alliée en 1314 à *Jean* III, duc de Brabant, morte le 30 octobre 1335; & *Marguerite* d'Evreux, mariée en 1331 à *Guillaume* XII, comte d'Auvergne & de Boulogne.

XII. Philippe, comte d'*Evreux*, devint par sa femme roi de Navarre III du nom. Il fut surnommé *le Bon* & *le Sage*, & mourut le 16 septembre 1343, à Xerès, des blessures qu'il avoit reçues au siége d'Algesire au royaume de Grenade; âgé de 42 ans, après avoir regné 14 ans & demi. Sa femme fut *Jeanne* de France; reine de Navarre; fille unique de *Louis* X, dit *Hutin*; roi de France & de Navarre, & de *Marguerite* de Bourgogne sa premiere femme; mariée le 27 mars 1316. Elle mourut au château de Conflans près Paris, le 6 octobre 1349, ayant eu Charles II, qui suit; *Philippe* de Navarre, comte de Longueville, qui épousa en 1352 *Iolande* de Flandre, dame de Cassel, fille de *Robert* de Flandre, seigneur de Cassel. Il fit de grands ravages en Normandie pendant la prison de son frere, & mourut le 29 août 1363, *laissant deux enfans naturels*, Lancelot & Robine; *Louis*, comte de Beaumont le Roger, mort en la Poüille l'an 1372, *laissant un fils naturel nommé* Charles, *tige des comtes de* Lerin, *rapportés ci-après; Jeanne*, religieuse à Lonchamp, morte le 3 juillet 1387; *Blanche*, seconde femme de *Philippe* VI, dit *de Valois*, roi de France, morte à Neaufle le Châtel le 5 octobre 1398; *Marie*, premiere femme de *Pierre* IV, roi d'Aragon, morte en 1346; *Agnès*, épouse de *Phœbus*, III du nom, comte de Foix; & *Jeanne* de Navarre, seconde femme de Jean I, vicomte de Rohan, morte le 20 novembre 1403.

XIII. Charles II, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, comte d'Evreux, seigneur de Mante, de Meulant & de Montpellier, né en 1332, fut brulé à Pampelune dans un drap mouillé d'eau-de-vie, où le feu prit par accident le 1 janvier 1386. Il avoit épousé l'an 1351, *Jeanne* de France, fille aînée du roi *Jean* & de *Bonne* de Luxembourg, morte à Evreux le 3 novembre 1373, dont il eut Charles III, qui suit; *Philippe*, mort en bas âge, par la faute de sa nourice, qui le laissa tomber d'une fenêtre; *Pierre*, comte de Mortain, né en 1366, qui épousa *Catherine* d'Alençon, fille puînée de *Pierre* II, comte d'Alençon, & qui accompagna le roi Charles VI au siége de Bourges, & au retour, mourut dans la ville de Sancerre le 27 juillet 1412, n'ayant point eu d'enfans; *Marie*, seconde femme d'*Alfonse* d'Aragon I du nom, duc de Gandie; *Jeanne*, troisiéme femme de *Jean* V, duc de Bretagne, dit *le Vaillant*. Elle se remaria à *Henri* IV, roi d'Angleterre, & mourut le 10 juillet 1437; *Bonne*, morte avant son pere; & *Blanche*, morte aussi du vivant de son pere, âgée de 13 ans. Le roi Charles II laissa deux enfans *naturels*, Leonel, *tige des marquis* de Cortez; *&* Jeanne, *bâtarde de Navarre, mariée à* Jean *de Bearn, seigneur de Beorlegui, gouverneur du château de Lourde en Bigorre.*

XIV. Charles III, dit *le Noble*, roi de Navarre, comte d'Evreux, & duc de Nemours, naquit en 1361, & mourut subitement le 5 septembre 1425. Il avoit épousé le 27 mai 1373, *Eléonore* de Castille, fille du roi de Castille, *Henri* II, dit *le Magnifique*, morte le 5 mars 1416, dont il eut *Charles*, prince de Navarre, né le 15 août 1397, mort en 1402; *Louis*, né en 1402, mort six mois après; *Jeanne*, premiere femme de *Jean*, comte de Foix, morte en 1420; *Marie* & *Marguerite*, décédées en bas âge; Blanche, reine de Navarre, qui étant veuve de *Martin* d'Aragon, roi de Sicile, épousa *Jean* d'Aragon, duc de Pennafiel, depuis roi de Navarre par sa femme, & roi d'Aragon par la mort de son frere aîné Alfonse V: elle mourut le 1 avril 1441; *Béatrix*, alliée le 14 septembre 1406, à *Jacques* de Bourbon II, comte de la Marche & de Castres, morte avant l'an 1415; & *Isabelle*, seconde femme en 1419, de *Jacques* IV, comte d'Armagnac, &c. Charles III, roi de Navarre, laissa aussi trois enfans *naturels*, Lancelot, *évêque de Pampelune, & patriarche d'Alexandrie, mort le 8 janvier* 1420; Geoffroi, *comte de Cortez, & maréchal de Navarre; &* Jeanne, *mariée* 1°. *à* Inigo *d'Ortis de Zuniga:* 2°. *à* Louis *de Beaumont I du nom, comte de Lerin.*

MARQUIS DE CORTEZ, BATARDS de la maison d' EVREUX-NAVARRE.

XIV. LÉONEL, *fils naturel* de CHARLES II, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, assista au couronnement de Charles III, roi de Navarre, en 1389, & signa le contrat de mariage de Blanche, infante de Navarre, avec Martin d'Aragon, roi de Sicile : il laissa un fils qui suit.

XV. PHILIPPE I, maréchal de Navarre, souscrivit avec plusieurs seigneurs le traité de paix fait l'an 1436, avec Jean d'Aragon, II du nom, roi de Navarre, & Alfonse V, roi d'Aragon, freres d'une part; & Jean II, roi de Castille, d'autre part. Il mourut l'an 1450, pere de celui qui suit.

XVI. PIERRE I, maréchal de Navarre, embrassa le parti d'Eléonore d'Aragon & de Navarre, gouvernante du royaume de Navarre pour le roi Jean, & fut tué en trahison à Pampelune par Philippe de Beaumont le 3 décembre 1471, laissant deux fils, *Philippe* II, maréchal de Navarre, tué par le comte de Lerin l'an 1480; & PIERRE II, qui suit.

XVII. PIERRE II, maréchal de Navarre, marquis de Cortez, fut reconnu durant quelque temps chef du parti de Gramont, soutint les intérêts de Catherine de Foix, reine de Navarre, contre les Castillans, & se trouva au couronnement de Jean d'Albret, roi de Navarre, l'an 1485. Depuis, commandant l'armée de la reine contre ses ennemis, il tomba entre leurs mains, & resta long-temps prisonnier en Castille. Enfin il fut mis misérablement à mort à Simancas l'an 1523, ayant eu de *Major* de la Cueva, fille de *Bertrand*, duc d'Albuquerque & de *Mencie* de Mendoze, PIERRE III, qui suit; *François*, archevêque de Valence, mort le 15 avril 1563; & *Didace*, pris avec son frere par les Espagnols.

XVIII. PIERRE III, maréchal de Navarre, marquis de Cortez, président du conseil royal de Castille, quitta le parti de Henri d'Albert, roi de Navarre, pour suivre celui de l'empereur Charles V, & mourut à Tolede l'an 1556, laissant une fille unique *Jéronyme*, marquise de Cortez, mariée 1°. l'an 1554 à *Jean* de Bénavides, gentilhomme Castillan : 2°. en 1565, à *Martin* de Cordoue de Velasco, comte d'Alcaudete, viceroi & maréchal de Navarre.

SEIGNEURS DE BEAUMONT, puis COMTES DE LERIN, bâtards de la maison d' EVREUX.

XIII. Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger, & seigneur d'Anet, troisiéme fils de PHILIPPE, comte d'Evreux, depuis roi de Navarre, III du nom, fut marié l'an 1366 à *Jeanne* de Sicile, duchesse de Duras, fille aînée de *Charles* de Sicile d'Anjou, duc de Duras, & de *Marie* Sicile-Anjou, sa cousine, comme on l'apprend des lettres du pape Urbain V. Il prit le nom de duc de Duras, & mourut en la Pouille sans enfans légitimes l'an 1373, mais il laissa deux enfans naturels, CHARLOT, *qui suit ;* & Jeanne, *femme de* Pierre *de Laxaque*, *seigneur Navarrois.*

XIV. CHARLOT de Beaumont, alfier major de Navarre, mourut l'an 1432, ayant eu de son épouse, *Anne* de Curton, dame de Guiçun en Gascogne, *Charles*, mort avant son pere; LOUIS I, qui suit; *Jean* de Beaumont, chevalier de Rhodes, & grand-prieur de Navarre, qui embrassa le parti de Charles de Navarre, prince de Viane, contre le roi son pere, & fut prisonnier à la bataille d'Ayvar l'an 1455. *Il laissa un fils* naturel *nommé* Martin, *dont la postérité subsiste encore en Navarre ;* & *Catherine*, femme de *Jean* d'Ixar, seigneur Aragonois.

XV. LOUIS de Beaumont, I du nom, fut comte de Lerin, & connétable de Navarre. Il souscrivit au traité de paix fait l'an 1429, entre les rois de Navarre, de Castille & d'Aragon, & mourut à Madrid l'an 1462, ayant eu de *Jeanne*, fille *naturelle* de *Charles*, III du nom, roi de Navarre, LOUIS II, qui suit; *Charles* de Beaumont, commandeur de Calatrava; *Henri*, archidiacre de Pampelune; *Thibault ; Philippe*, qui se joignit avec le comte de Lerin son frere en la guerre de Navarre, contre le parti de Gramont; *Jean*, capitaine de la garde de l'empereur Charles V; *Jeanne* mariée à *Jean*, sire de Luxe; *Anne*, gouvernante de l'empereur Charles V pendant sa jeunesse, mariée à *Louis* de Peralta, seigneur de Valiero; & *Magdeléne*, femme de *Ferdinand* d'Alva.

XVI. LOUIS de Beaumont II, comte de Lerin, marquis de Huescar, & connétable de Navarre, se fit chef de la faction de Beaumont contre celle de Gramont. Il embrassa le parti de Charles de Navarre, prince de Vianne, s'empara de Pampelune, & assista au couronnement de Jean d'Albret. Depuis il fut chassé de Navarre, & mourut en Aragon l'an 1508. Il avoit épousé en 1468 *Eléonore* d'Aragon, fille *naturelle* de *Jean* II, roi d'Aragon & de Navarre, dont il eut LOUIS III, qui suit; *Jean* banni du royaume de Navarre avec le comte de Lerin son frere, pour avoir conspiré contre le roi Jean d'Albret; *Pierre ; Catherine ; Jacques* de Foix, infant de Navarre; & *Anne*, femme de *Jean* de Mendoze.

XVII. LOUIS de Beaumont III, comte de Lerine, & connétable de Navarre, embrassa le parti des Castillans contre le roi de Navarre, & mourut l'an 1530. Sa femme *Briande* de Manrique, fille de *Pierre* de Manrique de Lara, duc de Najera, & de *Guiomare* de Castro, lui donna LOUIS IV, qui suit; & *Jean*, dont on ne trouve que le nom.

XVIII. LOUIS de Beaumont, IV du nom, comte de Lerin, & connétable de Navarre, mourut le 9 janvier 1565, laissant d'*Aldonce* de Cardonne, fille de *Ferdinand* Folch, II duc de Cardonne, & de *Françoise* Manrique de Lara, *Briande* de Beaumont, comtesse de Lerin, mariée à *Diégo* de Tolède, fils de *Ferdinand-Alvare*, duc d'Albe; *Françoise ;* & *Marie* de Beaumont.

Quant au comté d'Evreux, le roi de Navarre Charles III, fit un traité avec le roi de France Charles VI, le 19 juin de l'an 1404, par lequel il lui céda Evreux, qu'on donna en 1426, à Jean Stuart, seigneur d'Aubigni, connétable d'Ecosse. Ce ne fut pas pour long-temps : car en 1569, le roi Charles IX ayant retiré le comté de Gisors, de François de France, duc d'Alençon, son frere, il lui donna Evreux, qu'il érigea en duché; mais ce prince étant mort sans postérité en 1584, Evreux fut encore réuni à la couronne. Il appartient aujourd'hui à la maison de Bouillon. * Du Chêne, *recherches des villes de France.* Du Tillet, *hist.* Sainte-Marthe, *hist. généal. de la maison de France, & Gall. christ.* Du Pui, *droits du roi.* Le Jau, *series episc. Ebroïc.* P. Anselme, *hist. généal. de France.*

EURIC, *cherchez* EVARIC.

EURICLES, noble Lacédémonien, grand flateur, fourbe, artificieux, & pour tout dire en un mot, l'homme du monde le plus scélérat. Il étoit d'ailleurs si couvert, que les plus rafinés se laissoient surprendre & duper par ses artifices. S'étant rendu à Jérusalem, il fit de très-beaux présens à Hérode pour entrer dans l'honneur de ses bonnes graces & de sa confidence; & ce roi qui ne se laissoit jamais surmonter en libéralité, lui en fit d'encore plus grands. Même pour lui témoigner plus d'amitié, & lui rendre plus d'honneur, il le fit loger chez Antipater, qui étoit pour lors celui de ses fils qu'il aimoit le plus. Ce fourbe fit si bien par son adresse, qu'après s'être rendu maître de l'esprit de ces deux princes, il entra entiérement dans la familiarité d'Alexandre. Il fit croire à ce prince que son beau-pere Archélaüs étoit son intime, & que cette considération l'obligeoit à rendre exactement ses devoirs à la princesse Glaphira, fille d'Archélaüs. Ce Grec jouoit si

si bien son rôle, qu'il fut toujours le bien venu par tout. Il n'affectoit en apparence aucun parti; cependant il les observoit tous, les dupoit tous, & faisoit la calomnie où il lui plaisoit. Il les avoit tellement fascinés, qu'aucun ne se défioit de lui, & que chacun croyoit de bonne foi l'avoir dans ses intérêts, s'imaginant que la communication qu'il avoit avec les autres n'aboutissoit qu'à lui rendre plus de services. Celui qui se vit à la fin pris, fut le prince Alexandre, qui s'ouvrit trop à lui sur le mécontentement qu'il recevoit du roi Hérode son pere. Ce traître rapportoit en même temps tout ce qu'il avoit appris à Antipater, l'assurant que les obligations qu'il lui avoit, l'engageoient à l'avertir du péril qui le menaçoit, afin qu'il se tînt sur ses gardes, & qu'il se précautionnât contre Alexandre, qui, sans doute, dans le desir qu'il avoit de se venger de lui, ne manqueroit pas d'en venir un jour des paroles aux effets. Antipater lui en sut très-bon gré, & ajouta à mille remercimens des présens de grande valeur. Euricles fit le même rapport à Hérode, & ce roi qui croyoit tout ce qu'on lui disoit de ses deux fils Alexandre & Aristobule, ajouta aisément foi aux discours empoisonnés de ce perfide, & lui donna pour le prix de ses avis la somme de cinquante talens. Mais comme tout cela ne satisfaisoit point son avidité, il alla en Cappadoce trouver Archélaüs, lui parla très-avantageusement du prince Alexandre, & lui dit qu'il avoit été assez heureux, pour contribuer à le remettre bien avec son pere. Ce roi qui aimoit véritablement son gendre, à cause de sa fille Glaphira, lui témoigna mille honnêtetés, lui fit mille caresses; & après l'avoir comblé de présens considérables lui donna congé pour retourner à Lacédémone. Y ayant demeuré quelque temps, & se servant toujours de ses artifices, il fut enfin reconnu pour un perfide, & envoyé en exil. * Josephe, *antiq. l.* 16, *c.* 16.

EURIPE, auteur Grec qui composa un traité des disciplines d'Isocrate. On ne sait en quel temps il a vécu. * Meursius, *in lect. attic.* après Harpocration.

EURIPE, canal, ou bras de mer entre l'Achaïe & l'isle de Negrepont, est appellé par les anciens *Euripus Euboïcus*, ou *Chalcidicus*, du nom de l'isle & de la ville. Ceux du pays le nomment *Eripos*, les Italiens *Stretto di Negreponte*; les François *le détroit de l'Euripe*, ou *le détroit de Négrepont.* Les historiens, les géographes, & les voyageurs n'ont écrit qu'une partie de ce qui en est; soit qu'ils ne l'aient pas vu, & qu'ils en aient seulement parlé selon le rapport qu'on leur en avoit fait; soit qu'ils ne l'aient pas considéré attentivement & en divers temps, selon les divers quartiers de la lune, & les divers jours du mois. A l'endroit où est la ville de Négrepont, l'Euripe est si serré, & de si peu de largeur, qu'à peine une galere y peut passer sous un pont levis qui est entre la citadelle, & la tour des Vénitiens. Cet endroit est principalement appellé l'Euripe: on donne aussi ce nom à l'étendue d'environ douze lieues de chaque côté, où le canal étant plus large, son cours inconstant n'est visible qu'au pied du château. Dans l'espace de ces douze lieues de chaque côté, on trouve plusieurs petits golfes, où l'on peut remarquer, par l'accroissement & le décroissement de l'eau, la diversité de ce flux & reflux. Le cours de l'Euripe doit être considéré en divers temps, pendant chaque lune. Il est reglé pendant 18 ou 19 jours, & dereglé durant 11 jours. Les 8 premiers jours de la lune, les 14, 15, 16, 17, 18, 19 & 20, de la pleine lune, & les 27, 28 & 29, qui sont les trois du dernier quartier, l'Euripe est reglé. Les 9, 10, 11, 12, 13 du premier quartier, & les 21, 22, 23, 24, 25, 26 du dernier quartier, il est dereglé. Ainsi dans chaque lune il a 11 jours de dereglement; & les 18 ou 19 autres son cours est reglé.

Pendant les jours de son dereglement, il a dans un jour naturel, c'est-à-dire, en 24 ou 25 heures, 11, 12, 13 & même 14 fois son flux, & autant de reflux. Lorsque le cours de l'Euripe est reglé, il a cela de semblable avec la mer Océane, & avec le golfe de Venise, qu'en 24 ou 25 heures il a seulement deux fois son reflux; & chaque jour il retarde d'une heure comme l'Océan, & dure 6 heures en son montant, & autant en son descendant, soit en hiver, soit en été, soit que le vent soit violent, ou qu'il y ait bonace. Dans les jours du dereglement, le montant est d'environ demi-heure, & le descendant de trois quarts d'heure. Toutes ces marées de l'Euripe, reglées ou non reglées, ont encore deux différences d'avec celles de l'Océan; la premiere est, que l'eau ne s'éleve d'ordinaire que d'un pied dans son montant, & rarement elle vient jusqu'à deux; au lieu que l'Océan s'éleve quelquefois jusqu'à la hauteur de 80 coudées, comme dans les ports de Bretagne. La seconde différence est, que dans l'Océan l'eau s'abaisse, lorsqu'elle se retire en haute mer, & qu'elle s'éleve, quand elle s'approche des côtes; mais le montant de l'Euripe arrive, quand son eau s'écoule vers les isles de l'Archipel, où la mer est plus grande; & sa descente, lorsqu'elle court vers la Thessalie, dans le canal par où les galeres passent pour aller à Salonichi. Entre le montant & la descente, il y a un petit intervalle, qui fait paroître l'eau en repos: de sorte que les plumes & la paille demeurent sur l'eau sans mouvement, à moins qu'il n'y ait du vent. On a encore observé que quand la mer monte, elle cesse quelquefois de monter un quart d'heure, ou une demi-heure, quoiqu'elle coure toujours, & qu'alors elle a deux montans dans un même flux. Au reste, on n'y reconnoît point de changement sous les solstices, ni sous les équinoxes. Le P. Babin, dont on a tiré cet extrait, conféra de toutes ces choses avec les Turcs & les Grecs, lesquels ont soin des deux moulins qui sont sur ce détroit, & ils lui assurerent qu'ils avoient fait les mêmes remarques sur les cours de l'Euripe depuis 14 ans: ce qui leur étoit aisé, parceque les roues des moulins tournent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon le flux & le reflux de l'eau.

Les anciens auteurs qui ont parlé des agitations de l'Euripe, en parlent fort différemment; & néanmoins on peut concilier facilement leurs opinions. Antiphile, natif de Bysance, dit dans une épigramme grecque, que l'Euripe a six fois son flux & reflux. Strabon, Pline, Suidas & plusieurs autres soutiennent que ce flux & reflux se fait sept fois. Pomponius Méla est plus conforme à la vérité, assurant qu'il se fait 14 fois; mais il semble qu'il veuille dire qu'en tout temps l'Euripe va & vient 14 fois en 24 heures. Voici comme il parle: » La mer y court rapidement, tantôt d'un côté, tantôt » de l'autre; sept fois le jour, & sept fois la nuit, les » flots retournent vers l'endroit d'où ils venoient auparavant, avec tant de violence, qu'ils résistent aux » vents, & arrêtent dans leur course les vaisseaux qui » voguent à pleines voiles. » Séneque semble être de même opinion, lorsqu'il dit:

Euripus undas flectit instabilis vagas,
Septemque cursus flectit, & totidem refert,
Dum lassa Titan mergat Oceano juga.

Car il ne parle que du flux & reflux du jour, qui est semblable pendant la nuit. Pline ne s'explique pas nettement, quand il dit que les courans de l'Eubée se font *sept fois le jour & la nuit.* Tite-Live croit avoir mieux trouvé la vérité que les autres. *L'Euripe*, dit-il, *n'a pas sept flux & reflux reglés dans un jour, comme la renommée le publie; mais il court tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, à la maniere du vent.* Cela convient assez bien aux jours dereglés. Il se trompe quand il ajoute, qu'il n'y a point de port plus mauvais que celui de Chalcis à cause du courant; car ce flux & reflux ne fait nullement remuer les vaisseaux, qui ont assez d'espace pour se mettre à couvert du courant, soit dans le grand port, soit dans celui qui est de l'autre côté du port, comme il fut aisé de le voir en 1669, lorsque l'armée navale des Turcs hivernoit à Négrepont. Entre ces auteurs, quelques-uns ont considéré l'Euripe, quand la violence du vent re-

tardoit le courant de l'eau, d'où vient qu'ils ne l'ont vu que six ou sept fois. D'autres ne l'ont vu que dans des jours déregles. Pour ce qui est de quelques auteurs modernes qui disent qu'il ne se passe rien dans l'Euripe de plus extraordinaire, que dans l'Océan, ou à Venise, ceux-là ne l'ont vu que dans les jours reglés, & n'ont pas remarqués les différences dont nous avons parlé. Que si l'on demande la raison pourquoi l'Euripe est reglé dans de certains jours, & déreglé dans d'autres; c'est ce qu'il est bien difficile de savoir. On ne sait pas non plus pourquoi en quelques endroits, comme à Dieppe, les grandes marées sont deux ou trois jours après la nouvelle lune; pourquoi elles croissent à la nouvelle lune, quand cet astre a le moins de force, & qu'elles diminuent, lorsqu'il commence à se fortifier; pourquoi dans une mer des Indes l'eau est quinze jours à monter, & quinze jours à descendre; pourquoi dans les ports de Cambaye les grandes marées ne sont qu'à la pleine lune, & qu'au port de Calecut, qui n'en est pas éloigné, elles n'arrivent qu'à la nouvelle lune. Il nous faut avouer avec le prophéte roi, que *les élévations de la mer sont admirables*, & que ces secrets sont inconnus aux hommes. * *Relation du P. Babin.* J. Spon, *voyage d'Italie, &c* en 1675.

EURIPIDE, poëte Grec, l'un de ceux qui ont excellé dans la tragédie, naquit l'an premier de la LXXV olympiade, 480 ans avant Jesus-Christ, dans l'isle de Salamine, où son pere Mnesarchus & sa mere Clito s'étoient retirés un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Cependant Barnès, Jean Albert Fabricius, & plusieurs autres le font naître à Phluie bourg de l'Attique, Harpocration & Suidas à Phlye, qui est encore un autre bourg de l'Attique; mais ceux qui le font naître à Salamine ont raison. On dispute sur la condition de ses parens; les uns la font noble, & les autres roturiere, & disent que sa mere vendoit des herbes. Un certain oracle mal entendu fut cause que l'on éleva Euripide comme ceux dont les Grecs vouloient faire des athletes; mais la suite fit connoître qu'il étoit propre à d'autres choses. Il apprit la physique sous Anaxagoras; mais quand il eut vu les persécutions que ce philosophe souffrit pour avoir parlé contre l'opinion populaire, il abandonna la philosophie, & s'appliqua à la poësie dramatique, n'étant encore âgé que de dix-huit ans. Il ne négligea point pour cela dans la suite de sa vie l'étude de la morale & de la physique: il prit même des leçons de Socrate, qui parut l'estimer beaucoup. Il composa un grand nombre de tragédies qui furent fort estimées, & pendant sa vie & après sa mort. Plusieurs auteurs le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques. Ses piéces néanmoins remporterent assez rarement le prix aux jeux olympiques. De soixante-quinze tragédies qu'il avoit faites, si l'on en croit Varron, ou de quatre-vingt-douze selon d'autres, il n'y en eut que cinq qui le remporterent. L'émulation, & enfin l'inimitié qui s'éleva entre lui & Sophocle, lui causa peut-être moins de chagrin que les railleries d'Aristophane, qui se plaisoit à le maltraiter dans ses comédies. Il y a dans ses tragédies plusieurs rôles contre les femmes, dont il se plaisoit à médire, ce qui lui fit donner le titre d'*ennemi des femmes.* Il ne laissa pas de se marier; mais il répudia sa premiere femme à cause de sa mauvaise conduite, & il ne fut pas plus heureux avec la seconde. L'ignominie à quoi cela l'exposoit, & les railleries qu'en firent les poëtes comiques, l'obligerent à sortir d'Athènes. Il se retira à la cour du roi Archélaüs, où il fut bien reçu. Ce prince aimoit les vrais savans, & les attiroit par ses libéralités. Il fit Euripide son premier ministre d'état, si l'on en croit Solin. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce poëte fut en grande considération auprès du prince. Un certain Décamnique avoit raillé Euripide sur son haleine, qui n'étoit pas agréable: le poëte ne demeura point sans répartie, & donna à ce défaut de son haleine une cause glorieuse; savoir, la fidélité avec laquelle il avoit gardé les secrets qu'on lui avoit confiés. Archélaüs ne le trouvant pas assez vengé par cette réponse, lui livra Décamnique, afin que l'offense fût expiée à coups d'étrivieres: on prétend qu'Euripide se servit de la permission du prince, si l'on en veut croire le témoignage d'Aristote. Ce poëte fit une fin tragique: il se promenoit dans un bois, & à sa maniere il méditoit profondement, lorsqu'il fut rencontré un peu à l'écart par les chiens du prince, qui se jetterent sur lui, & le déchirerent en piéces: d'autres veulent qu'il fut tué par des femmes, en haine de ce qu'il les avoit toujours maltraitées dans ses tragédies. Archélaüs lui fit faire des funérailles magnifiques. La nouvelle de sa mort affligea de telle sorte les Athéniens, que toute la ville en prit le deuil. Un de ses amis, nommé Philémon, en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyoit, comme quelques-uns l'assurent, que les morts conservent leur sentiment, il se pendroit pour aller jouir de la vue d'Euripide. Ce grand poëte avoit près de soixante-quinze ans lorsqu'il mourut. Il ne nous reste que dix-neuf de ses tragédies. Il aimoit à débiter plusieurs sentences pleines d'une bonne morale, & il se peignoit lui-même par-là; car c'étoit un homme sévere & grave, & un peu indifférent pour les plaisirs: il s'enfermoit dans une affreuse caverne pour y composer ses ouvrages. Au reste toutes ses maximes n'étoient pas bonnes. Il en débita une sur la religion du serment, qui le fit accuser d'être protecteur du parjure & des réticences mentales: on lui en fit un procès. Il introduit Hyppolite armé d'une distinction, quand on lui remet en mémoire son serment Ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος: *lingua juravit, mens verò manet injurata; j'ai juré de la langue, & non pas de l'esprit.* Dans une autre rencontre il parla si fort à l'avantage des avares, & sembloit si bien entrer dans leurs sentimens, que toute l'assemblée, s'en émut. On auroit chassé l'acteur, si Euripide ne fût venu lui-même prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuse de cet admirateur de l'or & de l'argent, dont les maximes avoient tant choqué la compagnie. Une autre fois on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménalippe, qui sembloient attaquer l'existence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer. Il a débité quelquefois des propositions impies; c'est le fondement sur lequel quelques-uns le font passer pour athée. Un jour le peuple d'Athènes souhaitant qu'il retranchât un certain endroit de l'une de ses tragédies, il se présenta sur la scène, & dit au peuple: *Je ne compose point mes ouvrages, afin d'apprendre de vous, mais afin de vous enseigner.* Cette réponse peut recevoir un bon & un mauvais sens, aussi-bien que la suivante. Il se plaignoit au poëte Alcestis, que pendant les trois derniers jours, il n'avoit pu faire que trois vers, quoiqu'il eût travaillé sans relâche: l'autre lui répondit qu'il en avoit fait une centaine fort aisément. *Mais,* reprit Euripide, *il y a cette différence entre les miens & les vôtres, que les miens perceront toute l'etendue des siécles, & que les vôtres ne dureront que trois jours.* Valere Maxime a interprété tout ceci fort favorablement; il y trouvoit moins d'orgueil qu'une confiance raisonnable, qu'un grand homme doit avoir en son mérite. On lit dans la préparation évangélique d'Eusèbe, un passage, par lequel il semble qu'Euripide avoit un appartement dans la citadelle d'Athènes avec une pension du public. La meilleure édition des œuvres de ce poëte, est celle que Josué Barnès, professeur de Cambridge, publia *in-folio* l'an 1694 à Cambridge. Il y a joint des scholies, & tous les fragmens qu'il a pu trouver; il a éclairci plusieurs endroits obscurs par des notes savantes, & a mis en tête une vie d'Euripide pleine d'érudition. La premiere édition des tragédies d'Euripide, est celle de Venise chez Alde-Manuce; elle n'est qu'en grec, & de l'an 1503, *in-8°*; elle fut renouvellée à Basle en 1537, *in-8°*, & l'an 1544

& 1551. Après celle-là, l'édition de Plantin *in-16* à Anvers de l'an 1571, est la meilleure; mais Paul Etienne en donna une plus complette en 1604, *in-4°*. L'édition d'Heidelberg chez Jerôme Commelin en 1597, *in-8°*. est assez estimée. Il y a quelques tragédies d'Euripide qui ont paru à part, traduites par différens auteurs. On en imprima quatre à Anvers l'an 1581, traduites en vers latins par Ratallerus. Erasme traduisit en vers ïambiques l'Hécube & l'Iphigénie en Tauride, & cette version fut imprimée à Venise chez Alde l'an 1507, *in-8°*. Florent Chrétien a traduit en vers latins l'Andromaque & le Cyclope. Les piéces qui nous restent d'Euripide, sont *les Phœnisses*, ou Phœniciennes, *Oreste*, *Médée*, *Alceste*, *Andromaque*, *les Suppliantes*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Rhesus*, *les Troades*, *les Bacchantes*, *le Cyclope*, *les Héraclides*, *Heléne*, *Ion*, *Hercule en fureur*, *Electre*, *Hécube*, & *Hyppolyte*; ces deux dernieres tragédies semblent devoir emporter le prix sur toutes les autres. On ne peut bien juger de ce poëte qu'en le comparant avec Sophocle; & c'est ce que l'on peut voir dans les jugemens des savans de M. Baillet, sur les poëtes Grecs, où il rapporte d'une maniere exacte & claire tout ce que les meilleurs critiques anciens & modernes ont dit d'Euripide. * Aulu-Gelle, *liv.* 15, *chap.* 20, *liv.* 17, *chap.* 4. Thomas Magister, *en sa vie.* Suidas, *in Euripide.* Bayle, *dictionnaire critique.* Baillet, *jugement des sav. sur les poëtes Grecs.*

EVRON, bourg de France avec une abbaye, est dans le Maine sur la petite riviere d'Eure, à dix lieues de la ville du Mans, du côté du couchant. * Baudrand.

EUROPE, fille d'Agenor, roi de Phénicie, & sœur de Cadmus, fut aimée de Jupiter, qui, selon la fable, se déguisa en taureau, & l'enlevant près de la mer, la mena en cette partie de notre continent, que nous appellons *Europe* de son nom. Quelques autres croient avec plus de vérité, qu'Astérius, ou Minos, l'enleverent en faisant la guerre aux Phéniciens. On dit qu'elle fut emmenée dans un navire nommé *le Taureau*, & conduite dans l'isle de Crete, où elle épousa le roi Astérius, auquel, pour sa bonté, on donna le nom de Jupiter; & qu'elle fut mere de Minos, roi de Crete, de Rhadamante qui régna dans les isles voisines de l'Asie, & de Sarpedon, roi de Lycie. Bochart soutient que le nom de l'Europe vient des mots Phéniciens *Chur-Appa*, qui signifient *un visage blanc*, parceque les Européens sont blancs en comparaison des Africains. Il tire aussi de la même origine le nom de la fille d'Agenor. La blancheur de cette princesse a été si vantée, que les anciens ont feint qu'une des filles de Junon avoit dérobé le petit pot de fard de cette déesse, & qu'elle l'avoit donné à Europe. Horace a égard à cette grande blancheur, lorsqu'il dit en parlant d'elle, *od.* 27, *l.* 3.

Sic & Europe niveum doloso
Credidit tauro latus, &c.

* Bochart, *Phaleg.* & *Chanaan.* Ovide, *liv.* 2. *métam.* Eusèbe, *en la chron.* Hérodote, *l.* 1, *ou Clio.*

EUROPE, est l'une des trois parties de notre continent, située à l'occident de l'Asie, & au septentrion de l'Afrique. L'Europe est située entre le 35 & le 72 degré de latitude, & entre le 10 & le 100 de longitude, encore qu'elle ne remplisse pas tout cet espace. D'autres marquent plus exactement sa situation, depuis le 34 degré de latitude jusque vers le 72, & depuis le 9 de longitude jusqu'au 93 ou 94. Sa latitude montre qu'elle est presque toute sous la zone tempérée, & qu'elle n'a point de pays sous la zone torride, ou qui en approche; & qu'au contraire, quelques-unes de ses provinces sont situées près de la zone glaciale, ou sous cette zone même. Elle a au midi la mer Méditerranée qui la sépare de l'Afrique; au couchant l'Océan, que les anciens nommoient Atlantique; au septentrion, l'Océan nommé Hyperborée, septentrional, ou glacial, à cause de ses glaces. Elle est séparée vers le levant de l'Asie, par l'Archipel, ou mer Egée des anciens; par la Propontide, qui est la mer de Marmora; par l'Hellespont, qui est le bras de S. Georges, dit aussi Détroit de Gallipoli, ou des Dardanelles; par la mer Noire, ou le Pont-Euxin; par le Bosphore Cimmerien, dit le détroit de Caffa ou de Vospero, autrement Bouche de S. Jean; & par les Palus Méotides, qui sont la mer de Zabache. Il faut ajouter à ces limites, le Don, ou le Tanaïs, duquel il faut tirer une ligne jusqu'au fleuve Obi, & jusqu'à l'Océan glacial ou septentrional. Ainsi tout ce qui est au couchant à la main gauche, est de l'Europe; & tout ce qui reste vers la main droite, est de l'Asie.

Strabon & plusieurs géographes après lui, ont donné à l'Europe la forme d'un dragon. Quelques modernes la représentent comme une femme assise. Postel, dans son abrégé de cosmographie, assure que Chrétien Wechel représenta ainsi l'Europe, en faveur de l'empereur Charles-*Quint*. L'Espagne étoit la tête de cette femme; le col, les provinces de Languedoc & Gascogne; le reste de la Gaule, la poitrine; les bras, l'Italie & la grande Bretagne; le ventre, l'Allemagne; la Boheme, le nombril; & tout le reste de son corps, les autres royaumes & provinces. La longueur de l'Europe se prend depuis le promontoire de l'Espagne, que les anciens ont nommé *sacré*, aujourd'hui Cap de S. Vincent, jusqu'à l'embouchure du fleuve Obi: ce qui contient neuf cens milles germaniques; c'est-à-dire, dix-huit cens lieues françoises: quelques-uns même en mettent deux mille. Sa largeur du midi au septentrion se mesure depuis le promontoire de Tenare au Péloponnèse, jusqu'à celui de Noorkin dans Scritofinnie, aux confins de la Norwege: ce qui contient cinq cens cinquante milles germaniques, qui font onze cens lieues françoises. D'autres lui donnent avec plus de raison, environ douze ou treize cens lieues de longueur, & neuf cens de largeur.

Division de l'Europe.

☞ L'Europe se divise en seize parties. Quatre vers le septentrion, qui sont les Isles Britanniques; les états de Danemarck, qui renferment le Danemark & la Norwege; la Suéde, & la Russie ou Moscovie. Huit au milieu, la France, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne & la Prusse. Quatre au midi, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, & la Turquie en Europe.

☞ Il y a en Europe des souverains de plusieurs sortes. Les principaux sont, un prince ecclésiastique qui est le pape; trois empereurs, savoir celui d'Allemagne, qu'on nomme simplement l'*empereur*; celui de Russie ou Moscovie, qu'on appelle aussi *Czar*; & l'empereur des Turcs, qu'on appelle *le Grand Seigneur*. Onze rois, qui sont ceux de France, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Pologne, de Danemarck, de Suéde, de Prusse, de Bohême & de Hongrie, des deux Siciles, enfin de Sardaigne. Un archiduc, savoir celui d'Autriche, & un grand duc qui est celui de Toscane.

☞ On y trouve aussi quatre républiques considérables, qui sont Venise, les Provinces-Unies, ou Etats de Hollande, les cantons Suisses, & la république de Gènes. Il y en a encore quatre moindres, qui sont celles de Genève, de Luques, de Saint-Marin, & de Raguse. * Nicolle de la Croix, *géographie moderne*, T. I. pag. 64, 65.

Isles, rivieres et montagnes de l'Europe.

Les isles de l'Europe dans l'Océan sont les isles Britanniques, savoir l'Angleterre avec l'Ecosse, l'Irlande, puis les Orcades, les Hébrides, l'Irlande, & quelques autres. Les plus grandes de la mer Méditerranée sont la

Sicile, Sardaigne, Malte, Candie, les isles de la Gréce: celles des côtes d'Italie & le Provence, &c. Les isles de la mer Baltique sont la Zélande, Fionie, Rugen, Bornhoum, Gotland, Oeland, &c.

Les rivieres les plus considérables de l'Europe sont la Loire, la Seine, le Rhône & la Garonne en France; le Pô & le Tibre en Italie; le Rhin, le Danube, l'Elbe & l'Oder en Allemagne; le Tage, le Duero, la Guadiana, l'Ebre, le Guadalquivir en Espagne; la Vistule & le Nieper en Pologne; le Volga & le Don ou Tanaïs en Moscovie; la Tamise en Angleterre; le Tai en Ecosse; le Shannon en Irlande; l'Escaut, la Meuse, &c. dans les Pays-Bas.

☞ On compte en Europe six longues chaînes de montagnes. Les *Ophrines*, qui séparent la Norwége de la Suéde; les *Pyrenées*, entre l'Espagne & la France; les Alpes qui séparent l'Italie de la France, de l'Allemagne & de la Suisse; l'*Apennin* qui traverse toute l'Italie dans sa longueur; les monts *Krapacs*, qui séparent la Pologne de la Hongrie; les monts Castagnas qui partagent la Turquie d'Europe en septentrionale & méridionale.

☞ Il y a trois principaux volcans; ce sont, le mont *Vésuve*, près de Naples, le mont *Gibel* en Sicile, & le mont *Hécla* en Islande. * Nicolle de la Croix, *géogr. moderne*, Tome II, p. 112.

Du pays et des peuples de l'Europe.

Quoique l'Europe soit la moindre des trois parties de notre continent, elle a pourtant des avantages qui la doivent faire préférer aux autres. L'air y est extrêmement tempéré, & les provinces très-fertiles, si on excepte celles qui sont sous le septentrion. Elle est abondante en toute sorte de biens, & les peuples y sont ordinairement doux, honnêtes, civilisés, & très-propres pour les sciences & pour les arts. On dit que les François sont polis, adroits, généreux, mais prompts & inconstans; les Allemans, sinceres, laborieux, mais pesans, & trop adonnés au vin; les Italiens agréables, fins, doux en leur langage, mais jaloux & traîtres; les Espagnols secrets, prudens, mais rodomonts, & trop formalistes; les Anglois courageux jusqu'à la témérité, mais orgueilleux, méprisans & fiers jusqu'à la férocité. Les peuples de l'Europe, par leur adresse & par leur courage, se sont soumis ceux des autres parties du monde; leur esprit paroît dans leurs ouvrages, leur sagesse dans leur gouvernement, leur force dans les armes, leur conduite dans le commerce, & la magnificence dans leurs villes. L'Europe surpasse aussi en toutes choses les autres parties du monde, soit pour ses édifices saints & profanes, soit pour le génie différent des peuples qui l'habitent. Nous pouvons encore ajouter aux avantages de l'Europe, celui d'avoir le vicaire de J. C. en terre dans la personne des papes.

Des langues et de la religion de l'Europe.

L'Europe a deux langues vivantes, qui ont divers dialectes, & deux mortes qui ont leurs rejettons. Les plus fameuses langues vivantes & matrices sont la sclavone & la germanique. La sclavone est familiere à Constantinople, & même au grand Caire, & a pour principaux rejettons la rhutenique pour les Moscovites, la dalmatique pour les Hongrois & les Transylvains, la bohémienne & la polonoise, avec quelques autres qui ont cours entre les Valaques & les Moldaves, & chez les petits Tartares. La germanique ou allemande a trois dialectes principaux, le teuton, le saxon & le danois; & ceux-ci ont derechef d'autres rejettons, comme l'anglois, le flamand, le suédois, le langage de Norwege, & celui des Suisses. La langue grecque, langue morte, mais moins corrompue que la latine, a divers idiomes dans diverses isles de l'Archipel, dans l'Achaïe & dans la Morée, & elle s'est mieux conservée dans cette derniere, qui est le Peloponnese des anciens, que dans aucune province de la Grece. La latine, autre langue morte, n'a que trois rejettons principaux; l'italien, le françois & l'espagnol; mais celui-ci a un grand mêlange de termes barbares qui lui sont restés des Maures. Quelques-uns veulent qu'il y ait encore en Europe sept autres langues matrices, de moindre étendue, qui sont l'albanoise en Epire & en Macédoine; celle des Bulgares pour la Servie, la Bosnie & la Bulgarie; celle des Cosaques ou Tartares, le long des rives du Tanaïs; celle des Finlandois & Lappons de Suéde; celle des Irlandois ou Ecossois montagnards; l'ancienne britannique, qui s'est conservée au pays de Galles au couchant de l'Angleterre, & dont se sert encore aujourd'hui le menu peuple dans une partie de la Bretagne Armorique; & enfin celle des Basques ou de la Biscaye deçà & de-là les Pyrenées, qui est la langue des anciens Cantabres, aussi peu intelligible au reste du monde, que le bas breton.

Les religions de l'Europe sont les mêmes qui sont répandues dans tout le reste de la terre, c'est-à-dire, qu'elle a dans son étendue, & la païenne & la chrétienne, & la mahométane & la juive même. Il est vrai que la premiere n'en occupe qu'une portion peu considérable, & que la derniere n'ose se montrer qu'avec quelque sorte d'infamie. Il se trouve donc encore, selon le sentiment de quelques-uns, des idolâtres dans la froide région des Lapons, où la chaleur du zèle chrétien ne s'est point portée; & quoiqu'on les distingue en Danois, Suédois, Moscovites, ils n'obéissent guères, ni au duc de Moscovie, ni au roi de Suéde, ni au roi de Danemarck. On les accuse aussi d'être grands sorciers, & d'avoir un commerce fréquent avec les démons. Pour ce qui est des Juifs, ils ont leurs principales synagogues à Amsterdam, à Avignon, à Rome, à Venise & en divers autres lieux de Hollande & d'Italie. Il s'en trouve encore à Francfort, à Hambourg, & en d'autres villes d'Allemagne: mais ils ont plus de liberté en Bohême & en Pologne, & tant par le nombre que par les priviléges qu'ils ont obtenus en ces deux royaumes à force d'argent, ils y fleurissent aussi-bien qu'ailleurs. La Gréce en est encore plus remplie; ils y négocient librement, ils traitent des principales affaires, ils ont des douanes, & en général ils sont puissans & en crédit dans tout l'empire Ottoman. Le mahométisme est suivi à Constantinople, dans la Romanie, & dans les lieux de Hongrie & de Dalmatie, dont le Turc s'est rendu maître. Il court encore parmi les petits Tartares; & comme ces pays ne sont guères qu'une dixiéme portion de notre Europe, on a raison quelquefois de confondre les noms d'Europe & de Chrétienté. Reste à distribuer l'Europe, selon qu'elle est diversement occupée par les trois grandes branches qu'y fait le christianisme, où les trois religions chrétiennes, qui sont la grecque, la romaine & la protestante.

Auteurs qui parlent de l'Europe.

Strabon, Ptolémée, Pline, Mela, Solin, Merula, Magin, Ortelius, Mercator, Clavius, Capella, Belleforest, Daviti, Cluvier, Sanson, Du Val, La Mothe le Vayer, Briet, Berthius, Golnitz, Sempili, Æneas Silvius, Ferrari & Baudrand, *in lex. geogr.* La Marriniere, *dict. géogr.* Scaliger, *diatr. de ling. Europ.* Edouard Berewood, *de ling. & relig. Europ. &c.*

EUROPE: c'étoit anciennement une contrée de l'Illyrie, & la partie orientale de la Thrace, le long de la côte qui regarde l'Asie mineure, depuis le Pont-Euxin jusqu'à l'Archipel. Ses villes principales étoient Constantinople, Selivrée, Rudisto, Apri; & c'est apparemment cette contrée qui a communiqué son nom à toute l'Europe, comme l'Asie mineure a donné le sien au reste de l'Asie, & l'Afrique propre à toute l'Afrique.

EUROPS, fils d'Egialée, second roi des Sicyoniens,

regna 45 ans, depuis l'an 1922 du monde & 2113 [avant] J. C. Quelques-uns croient que c'eſt de lui, & non pas d'Europe, ſœur de Cadmus, que cette partie du monde que nous habitons, a pris ſon nom. Telchin lui ſuccéda. * Pauſanias, *in Corinth.* Apollodore, *en ſa biblioth.* Euſébe, *en ſa chron. &c.*

EUROPUS, *cherchez* EROPE.

EUROTAS, fils de Milès, & petit-fils de Lelex, roi de Lacédémone, frere de Sparte, ſœur de Lacédémon, commença à regner la 67 année de l'ére attique, 1516 avant J. C. C'eſt lui qui a donné ſon nom au fleuve Eurotas. * Pauſan. *in Lacon.* Du Pin, *biblioth. univ. des hiſt. profanes.*

EUROTAS, fleuve de Theſſalie, entre dans le Penée, qui ſemble refuſer de le recevoir; car, à ce que dit Homere, l'eau de l'Eurotas nage comme de l'huile ſur celle du Penee, qui la rejette après, comme une eau maudite & engendrée par les furies infernales. * Strabon, *l.* 3. Pline, *l.* 4, *c.* 9.

EUROTAS, riviere du Peloponnèſe, a ſa ſource en Arcadie, & en paſſant par la Laconie, baigne les murailles de Sparté, & va ſe décharger dans le golfe Laconique. On la nomme à preſent *Vaſilipotamo*, ou *le fleuve royal.* Elle eſt très célébre dans les écrits des poëtes, qui nous repréſentent ſes bords ornés de myrtes, de lauriers & d'oliviers. C'étoit près de ſes eaux, diſent-ils, que Caſtor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene leur ſœur fut enlevée, & que Diane ſe plaiſoit à chaſſer. * Strabon. Pline. Properce, *l.* 3. Ovid. *amor.* 1. Virgile, *eclog.* Baudrand.

EVROUL (Saint) né à Bayeux, étoit un homme de qualité de la cour du roi Childebert dans le VI ſiécle. Détrompé du monde qu'il avoit beaucoup aimé, il engagea ſa femme à ſe faire religieuſe, diſtribua ſon bien aux pauvres, & ſe retira avec trois compagnons dans la forêt d'Ouche au diocèſe de Liſieux. On prétend que ſa piété & le bruit de ſa retraite firent une ſi vive impreſſion, qu'en peu d'années il eut un ſi grand nombre de diſciples, que l'on vit juſqu'à quinze cens cellules autour de la ſienne. Le ſaint homme bâtit juſqu'à quatorze monaſteres, tant d'hommes que de filles. Celui d'Ouche qui porte aujourd'hui ſon nom, au diocèſe de Liſieux, eſt le plus célebre. Il y mourut âgé de plus de quatre-vingts ans le 29 décembre, la douziéme année de Childebert, c'eſt-à-dire, l'an 587, ſi c'eſt Childebert *le Jeune.* Quelques exemplaires de la vie de ce ſaint, écrite par un de ſes diſciples, marquent la douziéme année de Clotaire II: ce qui déſigneroit l'an 596. Il ne faut pas le confondre avec un autre S. EVROUL, qui fut, à ce qu'on prétend, abbé de l'Oroër dans le Beauvoiſis, enſuite de S. Fuſcien proche d'Amiens, & enfin de S. Lucien de Beauvais. On ne convient pas du temps où vécut ce dernier, qui eſt honoré comme un des patrons de la ville de Beauvais. * Voyez l'*hiſtoire de l'égliſe gallicane*, *l.* 6, *&c.*

EURYALE, fille de Minos, qui eut Orion de Neptune. Il y a une autre Euryale, fille de Pretus, roi des Argiens. L'une des Gorgones s'appelloit Euryale. Enfin, il y a une Euryale reine des Amazones, qui ſecourut Æetas, roi de Colchide contre Perſée.

EURYALE, l'un des princes du Péloponnèſe qui vinrent à la guerre de Troye. * Homere, *Iliad.* 2. Il y a un autre Euryale, qui le premier bâtit des murs de briques à Athènes. * Pline, *l.* 7, *c.* 56: l'Euryale Troyen dont Virgile fait mention, *Æneid. lib.* 2, & un autre Euryale, comédien dont Juvenal parle, *ſat.* 6, *v.* 81.

EURYBATE, crieur public d'Itaque, compagnon d'Ulyſſe, envoyé par Agamemnon pour enlever Briſeis. * Homere, *Iliad.* Ovid. *epiſt.* 3.

EURYBATE, étoit un inſigne ſcélérat, qui donna lieu au proverbe grec, *action d'Eurybate*, *faire des actions d'Eurybate*, pour dire, *méchante action*, *faire de méchantes actions.* Lucien en parle dans ſon *faux prophéte.* Il en eſt auſſi parlé dans le *Protagoras* ou *les ſophiſtes* de Philon. Eraſme remarque dans ſes *Adages*, au mot *Euribatyzare*, qu'il y a eu pluſieurs Eurybates, hommes fins & méchans. Il y en a eu un qui étoit d'Ephèſe, & qui ayant reçu une grande ſomme d'argent de Crœſus pour lever une armée, ſe rendit à Cyrus, comme le dit l'hiſtorien Euphore. D'autres aiment mieux rapporter cela à Eurybate, qu'on croit avoir été l'un des *Cercopes*, peuples trompeurs, que Jupiter changea en ſinges, ſelon la fable. Nicandre parle d'un Eurybate d'Egine, qui fut un homme très-fin & très-méchant. Il y en a qui diſent qu'il y a eu un voleur de ce nom, merveilleuſement adroit, dont on raconte l'hiſtoire ſuivante. Ayant été ſurpris & mis en priſon, ſes gardes mangeant avec lui, le preſſerent de leur faire voir quelque tour de ſon métier; & de leur apprendre ſur-tout de quelle maniere il eſcaladoit les maiſons. Il ſe fit preſſer long-temps, comme s'il n'eût oſé entreprendre ce dont on le preſſoit. Enfin vaincu en apparence par l'importunité de ſes gardes, il prit des éponges, les ajuſta enſemble, les attacha à la muraille avec des crampons, & commença à grimper. Les ſpectateurs furent ſi ſurpris de ce qu'ils voyoient, qu'ils le laiſſerent faire, juſqu'à ce qu'étant arrivé au lambris de la chambre où ſe paſſoit cette ſcène, il monta ſur le toit, & ſe ſauva effectivement, avant que ſes gardes euſſent penſé à environner la maiſon, pour empêcher ſa retraite. Euſtathe en parle ſur le premier livre de l'Iliade d'Homere.

EURYCLÉE, fille d'Ops, que Laërte pere d'Ulyſſe acheta vingt bœufs. Elle fut nourriſe d'Ulyſſe, & la premiere qui le reconnut, quand il fut de retour dans ſon pays. * *Odyſſ.* 19.

EURYCLES, ſurnommé l'*Engatrimythe*, parceque l'on croyoit qu'il avoit un démon dans les entrailles, qui lui révéloit l'avenir. Il fut fameux à Athènes, & les devins furent appellés de ce nom *Euryclides.*

EURYCRATE, roi de Lacédémone, de la race des Euryſthenides, fils de Polydore, ſuccéda à ſon pere la troiſiéme année de la XIII olympiade, 726 ans avant Jeſus-Chriſt. Il finit la premiere guerre que les Lacédémoniens eurent contre les Meſſeniens, ayant pris Ithome & les autres villes des Meſſeniens. * Hérodote, *l.* 7. Pauſan. *in Lacon.* Il eut un petit-fils nommé Eurycrate ou Eurycratidas, qui commença à regner la troiſiéme année de la XXIV olympiade, & qui mit fin à la ſeconde guerre contre les Meſſéniens, la premiere année de la XXVIII olympiade. * *Ibid.*

EURYDAMUS, de Cyrene, gagna la victoire au combat du ceſtre aux jeux olympiques, la premiere année de la LXXIX olympiade, 464 ans avant J. C. On dit que ſon antagoniſte lui ayant enfoncé les dents dans la bouche, il les avala ſans rien dire, cachant par-là ſa douleur & voulant auſſi diminuer la gloire & l'honneur ou le plaiſir qu'il en auroit eu, s'il avoit ſu l'effet d'un tel coup. * Elien, *l.* 10, *c.* 19.

EURYDICE, épouſe d'Orphée, fut piquée d'un ſerpent, & mourut le jour même de ſes noces. Orphée inconſolable de ſa mort, l'alla chercher juſque dans les enfers, & fléchit par les charmes de ſa voix & de ſa lyre, les divinités infernales. Il en obtint ſa femme, à condition qu'il ne la regarderoit point juſqu'à ce qu'elle fût entierement ſortie des enfers. Mais cet époux trop paſſionné, n'ayant pu ſe retenir, tourna trop tôt la tête pour voir ſa chere Eurydice, qui lui fut enlevée pour jamais en punition de ce regard. *Cherchez* ORPHÉE. * Diodore de Sicile, *l.* 19. Ovide, *métam.* Virgile, *géorgiques.*

EURYDICE, femme d'*Amyntas*, roi de Macédoine, donna quatre enfans à ſon mari, trois fils, Alexandre, Perdiccas & Philippe, pere d'Alexandre *le Grand*, & une fille nommée Euryone. Ce fut une reine qu'on ne peut aſſez déteſter; car elle devint ſi amoureuſe de ſon gendre, que pour l'épouſer, elle s'enga-

gea à le mettre sur le trône, & à faire mourir son mari. Cette conspiration eût été exécutée, si Euryone n'eût appris au roi les adulteres & les pernicieux desseins d'Eurydice. Le roi convaincu des crimes de son épouse, ne la punit point; il lui fit grace pour l'amour des enfans qu'il avoit eus d'elle. Après qu'il fut mort, son fils Alexandre lui succéda, & ne vécut guères; car Eurydice toujours elle-même & très-ambitieuse le fit périr. Elle exécuta le même crime sur Perdiccas son second fils, qui étoit monté sur le trône après la mort d'Alexandre. Les histoires qui nous restent ne nous apprennent point ce qu'elle devint dans la suite, ni si elle fut punie de ses mauvaises actions. Il y a même des historiens, qui, sans faire mention d'elle, ni en bien, ni en mal, attribuent à d'autres causes la mort des deux princes, qui regnerent successivement après Amyntas. Strabon rapporte qu'Arrabée, prince des Lyncistes, issu des Bacchiades, étoit aïeul maternel d'Eurydice. * Justin, *l.* 7, *c.* 4 & 5. Strabo, *l.* 7, *p.* 229. Bayle, *dict. crit.* 2 *édit.* 1702.

EURYDICE, fille d'*Amyntas*, fils de ce Perdiccas, roi de Macédoine, qui étoit frere de Philippe, pere d'Alexandre *le Grand*, fut mariée à son oncle Aridée, fils naturel du même Philippe. Aridée fut déclaré roi de Macédoine après la mort d'Alexandre; mais il n'étoit guères propre à soutenir cette dignité, & surtout dans un temps de trouble, comme celui de son regne. Aussi peut-on dire, qu'il fut plutôt un roi titulaire qu'un roi effectif. Sa femme Eurydice eut plus de part que lui aux fonctions de la royauté, principalement lorsqu'il fut question de s'opposer à Olympias mere d'Alexandre: alors elle fut bien plus jalouse de l'autorité, que si elle eût eu pour rival une personne de l'autre sexe. Elle se fia beaucoup à Cassander, & ordonna à Antigonus & à Polysperchon de lui céder le commandement des troupes, ce qui fit qu'il exécuta tout ce qu'elle prescrivoit. Elle eut le malheur d'être abandonnée de ses soldats, lorsqu'elle voulut empêcher qu'Olympias ne revînt en Macédoine. Cette désertion fit tomber Aridée au pouvoir d'Olympias. Sa femme Eurydice s'étant sauvée dans Amphipolis, perdit la liberté fort peu après, sous la CXV olympiade, & l'an 318 avant Jesus-Christ. Olympias les fit enfermer dans un cachot, & les y traita inhumainement. Lorsqu'elle eût vu que sa cruauté faisoit murmurer les Macédoniens, elle fit tuer Aridée par les Thraces, six ans & demi après la mort d'Alexandre. Cette rigueur fut un frein trop foible pour la langue d'une femme comme Eurydice: c'est pourquoi Olympias, indignée que sa prisonniere parlât trop, & ne cessât de crier que la couronne lui appartenoit plutôt qu'à elle, ne voulut plus la laisser vivre. Elle lui fit porter une épée, un licou & un verre de cigue, & lui donna à choisir l'un de ces trois genres de mort. Eurydice, sans pleurer & sans rien diminuer de la fermeté de son courage, & avant même que le porteur se fût retiré, prit sa ceinture & s'en étrangla, ayant supplié les dieux que pareils présens fussent envoyés à Olympias. Après la mort de celle-ci, Cassander fit faire des funérailles royales à Aridée, & à Eurydice. * *Prolégomenes* de Freinshemius sur Quint-Curce, *c.* 5. Quintus Curt. *l.* 10, *c.* 7. Justin, *l.* 7, *c.* 5, & *l.* 13, *c.* 1, & *l.* 14, *c.* 5. Diodorus *Siculus*, *l.* 19, *c.* 11, & *c.* 52, & *lib.* 15, *c.* 60 & 71. Bayle, *dictionnaire critique*, *seconde édition*, 1702.

EURYDICE, dame Illyrienne. Plutarque la loue & la propose comme un exemple, parcequ'encore qu'elle fût d'un pays barbare, & avancée en âge, elle se mit à étudier, afin de se rendre capable d'instruire elle-même ses enfans, sans être obligée de les confier à d'autres. Elle consacra aux muses une inscription contenue en quatre vers grecs, qui faisoit foi de cela, & que Plutarque nous a conservée. * Plutarq. *de liberis educandis*, *in fine*, *pag.* 14. Bayle, *dict. critiq. seconde édit.* 1702. *Voyez* Baillet, *des enfans devenus célébres par leurs études ou par leurs écrits.*

EURYDICE, femme de *Ptolémée*, fils de Lagus premier roi d'Egypte, eut de ce prince, Ptolémée, surnommé *Céraune*, & Arsinoé, femme de Lysimachus, roi de Thrace.

EURYLOQUE (*Eurylochus*) le seul des compagnons d'Ulysse, qui ne voulut point gouter du breuvage de Circé. * Ovid. *métam. l.* 14. Il y a eu un roi des Phlégiens de ce nom, qui, selon Phérécide, bâtit la ville de Thebes, avant que Cadmus qui la rebâtit fût venu en ce pays-là. Il y a encore eu un EURYLOQUE, frere d'Epimene, qui découvrit la conjuration que les pages d'Alexandre avoient faite contre ce prince. * Quint-Curce, *l.* 8, *c.* 6, & un EURYLOQUE, ingénieur, qui arrêta le canal des eaux de la ville de Cyrrhes, & ne les laissa retourner dans la ville qu'après y avoir jetté de l'ellebore, ce qui rendit les habitans malades & les obligea de se rendre. * Polyen, *l.* 6. Frontin attribue ce stratagême à Clisthène, Sicyonien. * Front. *l.* 3, *c.* 7.

EURYMAQUE, l'un des plus puissans de Thébes, qui prit Platée par trahison; mais comme tous les habitans se furent reconnus & déclarés contre lui, il fut livré tout vif aux ennemis, qui le firent mourir. * Thucydide. Un des amans de Pénélope portoit le même nom. * Ovid. *epist.* 1.

EURYMEDON, pere de Peribée dont Neptune eut Nausithoüs, roi des Phéaques, pere d'Alcinoüs. * Homer. *Odyss. l.* 7. Il y a eu aussi un EURYMEDON, fils de Faunus. * Stace, *Thebaïd*: & un autre de même nom, général d'armée des Athéniens avec Demosthènes.

EURYMEDON, fleuve de l'ancienne Pamphilie. Cimon, fils de Miltiade, gagna sur ses bords une bataille sur les Perses la troisiéme année de la LXXVII olympiade, & l'an 470 avant Jesus-Christ. Cette riviere coule maintenant dans la Caramanie, sous le nom de Zacuth. * Pomponius Mela, *l.* 1. Thucydide, *l.* 1. Cornelius Nepos & Plutarque, *vie de Cimon.*

EURYMINUS, tâcha de brouiller Castor & Pollux, en leur faisant à l'un & à l'autre de faux rapports; mais sa fourbe ayant été découverte, il fut puni. Delà on appelloit *Eurymines*, ceux qui vouloient brouiller les amis.

EURYNOME, dieu des enfers, honoré par les Delphiens, mangeoit, disoient-ils, la chair des morts, ensorte qu'il n'en laissoit que les os. Pausanias le décrit noirâtre, de la couleur des mouches, & le représente assis sur une peau de vautour montrant les dents. * Pausan. *in Phoc.* Cartari, *en ses images des dieux.*

EURYNOME, fille de l'Océan & de Thétis, mere de Leucothoé. Il y a aussi une fille d'Apollon de même nom, qui fut mere d'Adraste, roi des Argiens & d'Eryphile, femme d'Amphiaraüs; & enfin une EURYNOME de Lemnos, fille de Doriclus, femme de Codrus. * Valer. Flacc. *Argonaut. l.* 2.

EURYPON ou EURYPHON, fils de Soüs, petit-fils de Proclus, roi de Lacédémone, qui donna son nom à la famille appellée depuis *Euripontides*, commença à regner l'an 1029 avant Jesus-Christ. * Du Pin, *biblioth. univers. des hist. prof.*

EURYSTHÉE, roi de Mycènes dans le Péloponnèse, succéda à son pere Sthénélus. Ce fut lui qui, pour obéir à Junon ennemie d'Hercule, obligea ce héros à entreprendre douze travaux, dans lesquels il prétendoit le faire succomber, & dont ce héros sortit couvert de gloire. Le jour, disent les poëtes, qu'Hercule devoit naître, Jupiter, (ou, comme d'autres veulent, Thémis) ayant prédit qu'il devoit naître un enfant qui commanderoit un jour à tous les hommes; Junon qui préside aux enfantemens retarda l'accouchement d'Alcmene, & fit naître alors, au lieu d'Hercule, Eurysthée, fils de Sthénélus & d'Archippe, c'est pourquoi Eurysthée eut droit de commander à Hercule. D'au-

tres disent qu'Até, à la prière de Junon, troubla l'esprit de Jupiter; & qu'elle l'obligea de jurer dans l'assemblée des dieux, que celui qui naîtroit ce jour-là de son sang, commanderoit aux peuples voisins du lieu de sa naissance; qu'aussitôt après ce serment, Junon descendit sur la terre, se rendit à Argos, recula l'accouchement d'Alcmene, & avança celui d'Archippe, femme de Sthénélus, qui n'étoit encore que de sept mois; desorte qu'elle fit naître Eurysthée, auquel Hercule fut soumis, & à qui Jupiter donna le royaume d'Argos pour accomplir le serment qu'il avoit fait. On ne peut déterminer le commencement du regne d'Eurystée. Les descendans d'Hercule lui ayant demandé la succession de leur pere, il la leur refusa, & s'attira une guerre qui lui fut fatale. Hyllus l'un des fils d'Hercule le tua l'an 2805 du monde, & 1230 avant J. C. * Apollodore. Pline.

EURYSTHENE, fils d'*Aristodemus*, de la race des Héraclides, fut le chef d'une des familles royales à Lacédémone. Il commença à regner vers l'an 1102 avant J. C. sous la tutelle de son oncle Theras, & regna 42 ans. * Hérodote, *liv. 6.* Marsham, *chron.* Du Pin, *biblioth. univ. des hist. prof.*

EURYTUS, roi d'Oecalie, pere d'Iolée, étant convenu de donner sa fille à celui qui remporteroit contre lui la victoire, fut vaincu par Hercule; & ayant refusé de lui donner sa fille, Hercule le tua, & enleva Iolée. Il y a aussi un EURYTE, l'un des Centaures, qui voulant enlever Hippodamie, fut tué par Thesée. * Ovide, *métam. l. 9.*

EUSE, ou EAUSE, bourg ou petite ville de l'Armagnac en Gascogne, *cherchez* EAUSE.

☞ EUSEBE (Saint) pape, qu'on dit avoir été Grec, & fils d'un médecin ou médecin lui-même, succéda à S. Marcel l'an 310, & ne gouverna que quatre mois & seize jours, selon l'ancien pontifical. Il peut avoir commencé le dixiéme de mai de cette année, puisque les plus anciens monumens mettent sa mort le 26 de septembre. On marque qu'il découvrit dans Rome quelques hérétiques; à quoi Anastase ajoute qu'il les réconcilia par l'imposition des mains. On en dit encore d'autres choses, mais qui ne le regardent point, ou qui sont tout-à-fait fausses. Baronius ne dit rien de lui, sinon qu'il instruisit & baptisa le grand Eusébe de Verceil, & lui donna son nom. Il le tire des actes de ce saint évêque, qui ne valent rien. S. Miltiade, ou Melchiade, succéda à S. Eusébe le second jour de juillet de l'année suivante 311, après une vacance de plus de neuf mois. L'histoire ne nous apprend point la raison de cet interregne. * Tillemont, *mém. pour servir à l'hist. eccl.* tom. V, pag. 99-101 & 630. On attribue au pape S. Eusébe trois épîtres décrétales; une aux évêques des Gaules; l'autre à ceux d'Egypte, & la troisiéme à ceux de Toscane & de la Campanie; mais elles sont supposées. * Du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiast. IV siécle.*

EUSEBE, historien Grec, qui écrivit une histoire depuis Auguste jusqu'à l'empereur Carus, vivoit dans le III siécle, comme nous l'apprenons d'Evagre. * Vossius, *de l'histoire.*

EUSEBE, sophiste, dont Photius fait mention. * Evagre, *l. 5, c. ult.* Photius, *biblioth. cod.* 124.

EUSEBE de Laodicée, évêque de cette ville sur la fin du III siécle, étoit natif d'Alexandrie. Eusébe de Césarée parle de lui, comme d'un homme très-savant, & témoigne qu'il avoit composé quelques ouvrages que nous n'avons plus. * Eusébe, *l. 7, hist. eccl. c.* 10, & *en la chron. A. C.* 276. Baronius, *A. C.* 260. Le Mire, *in auct. &c.*

EUSEBE, évêque de Césarée en Palestine, l'un des plus célébres personnages du IV siécle, pour la science & pour l'éloquence, prit le nom de *Pamphile*, du martyr de ce nom, son ami. Il étoit né vers la fin de l'empire de Gallien: il fut ordonné prêtre par Agapius, évêque de Césarée en Palestine, & établit une école célebre en cette ville. La persécution de Dioclétien étant survenue, il exhorta les chrétiens de Césarée à souffrir courageusement pour la foi de J. C. & assista sur-tout son ami Pamphile, qui souffrit le martyre le 15 février de l'an 309, après deux ans de prison. On a reproché à Eusébe d'avoir pendant cette persécution, offert de l'encens aux idoles pour se tirer de prison; mais ce reproche paroît sans fondement, & il y a bien plus d'apparence qu'il demeura toujours ferme dans la foi de J. C. Aussitôt après que la persécution fut finie, Eusébe fut élu évêque de Césarée, à la place d'Agapius, l'an 313 ou 314 de la naissance de J. C. Il eut ensuite beaucoup de part à la querelle d'Arius, prêtre d'Alexandrie, qu'il protégea d'abord, aussi-bien que quelques autres évêques de Palestine, persuadé qu'il étoit qu'Alexandre d'Alexandrie, son évêque, le persécutoit injustement. Il ne se contenta pas d'écrire à cet évêque en faveur d'Arius; mais même n'ayant pu obtenir son rétablissement, il lui permit & à ses sectateurs, de conserver leur rang, & de tenir dans leurs églises les assemblées ordinaires des fidéles, à condition qu'ils seroient soumis à leur évêque, & qu'ils le supplieroient avec instance de les réunir à sa communion. Il assista au concile de Nicée, où il condamna les erreurs grossieres d'Arius, & proposa une formule de foi orthodoxe: mais les peres du concile y ajouterent le terme de *Consubstantiel*, qu'Eusébe refusa d'abord d'approuver. S'étant ensuite éclairci du sens qu'il avoit, il ne fit point difficulté d'y souscrire, & de signer la profession de foi du concile de Nicée, qu'on ne voit pas qu'il ait depuis violée ouvertement, quoiqu'il ait eu des liaisons très-étroites avec les évêques du parti d'Arius. Il assista avec eux au concile d'Antioche de l'an 331, dans lequel Eustathe, évêque d'Antioche, fut injustement deposé; mais il refusa de remplir ce siége. Il fut du nombre des évêques des conciles de Césarée & de Tyr, qui condamnerent S. Athanase en 334. Il se rendit ensuite à l'assemblée d'évêques qui se fit à Jérusalem, qui l'envoyerent de-là à l'empereur Constantin, pour défendre le jugement qu'ils avoient rendu contre S. Athanase. Ce fut alors qu'il prononça un panégyrique en l'honneur de l'empereur, dans la réjouissance publique qu'il fit faire au commencement de la trentiéme année de son empire, qui fut la derniere de sa vie. Eusébe ne survécut que peu de temps à cet empereur, qui l'avoit honoré d'une bienveillance toute particuliere, & mourut vers l'an 338. Il avoit composé plusieurs ouvrages pleins d'érudition. Les premiers de tous étoient les cinq livres de l'apologie pour Origène, qu'il composa avec le S. martyr Pamphile, pendant la persécution de Dioclétien, & ausquels il ajouta lui seul le sixiéme après la mort de ce martyr. Vers le même temps il écrivit un traité contre Hiérocles, qui avoit fait deux livres contre la religion des chrétiens. Après qu'il fut élu évêque de Césarée, il composa 15 livres de la préparation, & 20 de la démonstration évangélique. Il fit ensuite une chronique, depuis le commencement du monde, jusqu'à la vingtiéme année de Constantin *le Grand.* Cette chronique fut suivie de son histoire ecclésiastique, divisée en dix livres. Elle semble avoir été achevée quelque temps après le concile de Nicée, quoiqu'elle ne passe pas la vingtiéme année de Constantin. Vers l'an 332 il composa un cycle paschal composé, dit-on, à l'imitation de celui d'Hippolyte. Les livres contre Marcel d'Ancyre furent écrits après la premiere condamnation de cet hérétique dans le concile de Constantinople, tenu l'an 336. Enfin les quatre livres de la vie de Constantin ont été composés après la mort de cet empereur, lorsque ses enfans étoient déja Augustes, c'est-à-dire après le 9 septembre 337. Eusébe y avoit joint trois écrits, savoir la harangue qu'il avoit récitée à la dédicace de l'église de Jérusalem, le discours de Constantin à l'as-

semblée des saints ; & un panégyrique à la louange de cet empereur, prononcé en 335.

Outre ces ouvrages, dont on fait la chronologie, il avoit écrit, suivant le témoignage de S. Jérôme, cinq livres de la théophanie, ou de l'incarnation ; dix livres de commentaires sur Isaïe ; 30 livres contre Porphyre, dont il y en avoit 10 de perdus dès le temps de S. Jérôme qui n'en avoit vu que vingt : les trois derniers étoient employés à réfuter les calomnies de Porphyre, contre le livre du prophéte Daniel ; un livre des topiques, qui est celui que S. Jérôme a traduit, & qu'il a intitulé, *de locis hébraïcis*, qui a depuis été donné en grec par Bonfrerius en 1631, avec son commentaire sur Josué ; & plus correct, par le P. Martianai, dans le 2 tome des œuvres de S. Jérôme. On en a encore une autre édition d'Amsterdam 1707, *in-folio*, avec la version latine de S. Jérôme & les notes de Jacques Bonfrerius & de Jean le Clerc. Il est fait mention dans ce livre de deux autres traités de même nature, dont l'un contenoit l'explication des noms que les Hébreux donnent aux autres nations ; & l'autre étoit une topographie de la Terre-sainte & du temple. S. Jérôme met encore dans le catalogue des livres d'Eusébe, trois livres de la vie de Pamphile ; des opuscules sur les martyrs ; des commentaires sur les 150 pseaumes, qu'il promet dans le livre 5 de la démonstration évangelique, *chap.* 2, traduits depuis par Eusébe de Verceil ; & des canons pour accorder les quatre evangélistes, avec une lettre à Caspianus. Il fait aussi mention dans l'épître à Pammachius, d'un commentaire d'Eusébe, sur la premiere épître aux Corinthiens ; & il est témoin en un autre endroit, qu'il avoit fait faire une édition de la version des septante, dont Eusébe parle lui-même, au *c.* 9 du premier livre de la démonstration, & au 3 & au 7 du septiéme livre de la préparation. Il nous renvoie encore dans le livre 7 de la démonstration à un ouvrage qu'il a fait, pour résoudre plusieurs questions sur la généalogie de Notre-Seigneur, qui n'est peut-être pas différent de celui dont S. Jérôme parle, lequel étoit fait pour accorder les endroits des évangiles qui paroissent se contredire. Il fait encore mention dans le premier livre de la préparation évangélique, *c.* 3, d'un traité où il avoit ramassé tout ce que J. C. a prédit, & faisoit voir que toutes ses prédictions ont été parfaitement accomplies. Marcel d'Ancyre se plaint d'un discours qu'Eusébe a fait en passant dans sa ville, où il avoit accusé les Galates d'être dans l'erreur sur la divinité, parcequ'ils ne croyoient pas comme lui, dit Marcel, que l'image & la chose dont elle est image, ne peuvent pas être une même chose. Il s'y plaint aussi d'un sermon fait par Eusébe à Laodicée. L'*histoire ecclesiastique* d'Eusébe est le plus considérable de tous ses ouvrages. Rufin est le premier qui l'ait traduite en latin : depuis, Henri Musculus & Christophorson en ont fait d'autres traductions. C'est celle de Rufin qui fut publiée à Paris en 1625, *in-8°.* corrigée par Géofroi Boussard, docteur en théologie. Le texte grec fut imprimé par Robert Etienne en 1544, & avec la version de Christophorson & les quatre livres de la vie de Constantin, aussi en grec & en latin, à Genève, *in-folio*, en 1612. Henri de Valois en a depuis donné une édition plus correcte, avec une nouvelle version imprimée à Paris en 1659, puis en 1677, & ensuite à Amsterdam en 1695 : sa version a mérité l'estime du public & l'applaudissement de tous les savans. M. le président Cousin en a donné une excellente traduction françoise. La *chronique* a été traduite par S. Jérôme, qui l'a continuée jusqu'au sixiéme consulat de Valens & de Valentinien ; & cette version qui avoit d'abord été imprimée à Basle, fut donnée beaucoup plus ample & plus correcte à Bordeaux en 1604, *in-fol.* par M. de Pontac évêque de Bazas. Joseph Scaliger l'a aussi fait imprimer avec quantité de fragmens du texte grec, qu'il a pu recouvrer. Les quatre livres de la *vie de Constantin* ont été imprimés avec l'histoire. Les livres de *la préparation* & de *la démonstration évangélique* ont été publiés à Paris en 1628, avec une version nouvelle des quinze livres de la préparation faite par le jésuite Vigier ; & celle de Donat jointe au livre de la demonstration, mise à côté du grec. On a joint à ces livres le traité contre Hiéroclés, avec la traduction d'Acciaïoli, & les cinq livres contre Marcel d'Ancyre, avec la traduction de Richard de Montaigu. L'édition de 1628 est rare. Elle a été renouvellée aussi *in-folio* en 1688, à Leipsick sous le nom de Cologne. Robert Etienne publia en 1545 la démonstration evangélique en grec, d'une belle impression du Louvre, *in-fol.* Dans aucune des éditions de cet ouvrage on ne trouve ni le commencement de la démonstration, ou l'avertissement qu'Eusébe avoit fait pour être mis à la tête, ni les trois premiers chapitres du premier livre, ni la fin du dernier livre. Mais cette imperfection a été réparée par Jean Albert Fabricius, qui a publié ces morceaux en grec & en latin, au commencement de la bibliothéque des auteurs qui ont écrit pour ou contre la vérité de la religion chrétienne, *in-4°.* à Hambourg 1725. D. Bernard de Montfaucon a donné les *commentaires sur les pseaumes* & *sur Isaïe*, en grec & en latin, dans les deux premiers tomes de sa nouvelle collection des Peres Grecs, Paris 1706, *in-folio.* Mais il n'y a du commentaire sur les pseaumes, que ce que le savant éditeur en a pu trouver dans les anciens manuscrits, c'est-à-dire, ce qu'Eusebe a fait sur les 119 premiers pseaumes. Curterius a donné quelques fragmens touchant la vie des prophétes, qu'il a mis à la tête des commentaires de Procope sur Isaïe. Les notes sur le cantique des cantiques attribuées à Eusébe, ont été données en grec sans version par Meursius, & imprimées avec le Polychronius & le Psellus l'an 1617. Le pere Sirmond a publié en latin des opuscules, qui portent le nom d'Eusébe, imprimés à Paris, *in-8°.* l'an 1643. Enfin la lettre à Carpathius, & les canons évangéliques d'Eusébe se trouvent à la tête de quelques éditions du nouveau testament ; & en grec à la tête du nouveau testament grec du Louvre, imprimé par Robert Etienne l'an 1550. Les canons ont aussi été imprimés à Venise en 1624, *in-folio*, à la tête des évangiles ; & au-devant du nouveau testament d'Erasme.

Eusébe a été un des plus savans hommes de l'antiquité, comme ses partisans & ses adversaires l'ont également reconnu : on peut même dire sans craindre de se tromper, qu'il n'y en a point parmi nos auteurs Grecs, qui ait eu tant de lecture & d'érudition. Les auteurs ont été, & sont encore fort partagés sur sa doctrine touchant la divinité du Verbe. Eustathe d'Antioche, Marcel d'Ancyre, les évêques d'Egypte, S. Athanase, S. Epiphane, l'ont accusé d'arianisme, & S. Jérôme l'appelle le *prince des ariens.* Le VII concile le déclare arien, & Photius ne lui est pas favorable. Socrate, Sozomene, Gelaze de Cyzique, entre les Latins Victorius, & quelques autres auteurs le défendent. Parmi les modernes Baronius le condamne. M. de Valois l'abandonne jusqu'au temps du concile de Nicée, & soutient qu'il a depuis été orthodoxe. MM. Hermant & de Tillemont le condamnent sévérement : les peres bénédictins de S. Vanne le défendent ; & le pere D. Bernard de Montfaucon, dans la préface des commentaires de cet auteur sur les pseaumes, apporte plusieurs autorités, pour montrer qu'il est arien. M. Du Pin tient un milieu, en soutenant qu'Eusébe n'a jamais été un pur arien, qu'il a rejetté formellement l'erreur de ceux qui disoient que le Verbe a été tiré du néant, & qui le mettoient au nombre des créatures ; mais que cet évêque a insinué en quelques endroits, que la personne du Fils n'est pas égale à celle du Pere, & qu'on ne lui doit pas la même adoration, & qu'il a admis quelque inégalité entre le Pere & le Fils ; qu'il s'est servi de beaucoup d'expressions favorables aux ariens, que les liaisons qu'il a eues avec

avec les évêques ariens le rendent suspect, aussi-bien que le silence qu'il a affecté touchant le concile de Nicée; qu'enfin, si l'on ne peut pas entierement le justifier, on ne doit pas néanmoins l'accuser d'être pur arien, & le chef des ariens. Le même auteur ajoute qu'il n'a point reconnu la divinité du S. Esprit; mais que sur les autres dogmes de la religion, il paroît fort orthodoxe. *Voyez* les passages des anciens pour & contre Eusébe, recueillis fort exactement par M. de Valois, à la tête de son édition de l'histoire ecclésiastique d'Eusébe.* Baronius. Scaliger, *dans son trésor des temps.* Hermant, *vie de S. Athanase.* Tillemont, *mém. pour l'histoire de l'église.* Du Pin, *bibl. des aut. ecclés. du IV siécle, où la question est traitée à fond. Les remarques de* Dom Petit-Didier *& de quelques autres religieux de S. Vanne, sur la bibliothéque ecclésiastique de* M. Du Pin, *tome* 2. Dom Bernard de Montfaucon, *préface du commentaire d'Eusébe sur les pseaumes.*

EUSEBE, évêque de Beryte, puis de Nicomédie, & enfin de Constantinople, vivoit dans le IV siécle. Il se laissa surprendre aux erreurs d'Arius, qu'il abjura en apparence, au concile de Nicée, où des lettres qu'il avoit écrites furent déchirées. Mais depuis il favorisa encore les ariens; & fut envoyé en exil après le concile. Ses partisans le firent rappeller en 328. Alors ayant trouvé moyen de se mettre en crédit à la cour, il n'oublia rien pour faire accroire à l'empereur Constantin *le Grand*, qu'Arius avoit des sentimens très-orthodoxes. Il persécuta S. Athanase par diverses calomnies, & l'accusa d'avoir mis un tribut sur les Egyptiens, d'avoir favorisé la révolte d'un certain Philumene, &c. Ensuite, pour accabler le même saint, il assembla divers conciles, le fit exiler, & fit recevoir Arius. Enfin il obséda l'empereur Constantin jusqu'à sa mort, arrivée en 337, & infecta de l'hérésie arienne, Constance & toute la famille impériale. Il se fit élire par force évêque de Constantinople, après avoir fait exiler Paul, prélat orthodoxe, en 338, fit gloire de persécuter les orthodoxes, & se fit déclarer chef de parti. Ses sectateurs furent nommés Eusebiens. Eusébe fit tenir un concile à Antioche en 341, & y fit recevoir l'arianisme comme un point de foi. Peu de temps après il mourut; & comme on croit, la même année. * Sozomene. Socrate. Théodoret & Baronius, *A. C.* 311, 318 *& seq.* Hermant, *vie de S. Athanase, &c.* Le Nain de Tillemont, *mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, tom.* 6. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques du IV siécle.*

EUSEBE, dit *Emissene*, parcequ'il étoit évêque d'Emèse dans la Syrie ou Phénicie, près du mont Liban, vivoit dans le IV siécle, & étoit né à Edesse ville de Mésopotamie, d'une famille considérable. Dès son enfance, il apprit les lettres saintes, & fit depuis un voyage dans la Palestine, où il fut disciple d'Eusébe de Césarée, & de Patrophile de Schytople. Les eusébiens voulurent l'élire évêque d'Antioche, après la déposition d'Eustathe en 331, & le mettre sur le siége d'Alexandrie en 341 à la place de S. Athanase; mais Eusébe Emissene refusa ce parti, & fut fait évêque d'Emèse. La résistance du peuple l'obligea d'abandonner ce siége. Il fut chéri de l'empereur Constance, & mourut vers l'an 359. Eusébe composa divers ouvrages, dont les principaux étoient contre les Gentils & les Juifs, contre les novatiens, sur l'épître aux Galates, & quantité de courtes homélies sur les évangiles. Il avoit aussi écrit sur la Genèse. S. Jérôme fait mention de lui, & lui attribue les homélies sur les évangiles, ce qu'Honoré d'Autun a aussi remarqué. Il est pourtant sûr que celles qui ont été sous son nom jusqu'à aujourd'hui, sont ou de Bruno de Segni, ou de Fauste de Riez, ou de S. Cesaire d'Arles; quoique Guitmond, évêque d'Aversé, & Gratien les aient citées depuis 600 ans, sous le nom de cet Eusébe. Consultez au sujet de ces homélies, D. Riyet, *hist. littéraire de la France*, tome II. * Socrate, *l.* 2, *c.* 6. Sozomene, *l.* 3, *c.* 5. Théodoret, *dial.* 3. S. Jérôme, *in catal. c.* 91, *&c. in chron.* Honoré d'Autun, *libell.* 1 *de lum. eccl.* Sixte de Sienne, *biblioth. sacr.* Baronius, *A. C.* 341, *num.* 8 *& seq.* Bellarmin, *des écrivains ecclésiastiques.* Possevin, *in appar.* Hermant, *vie de S. Athanase.* Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. du IV siécle.*

EUSEBE, évêque de Verceil dans le IV siécle, étoit natif de Sardaigne: & étant venu en Italie, il fut fait lecteur de l'Eglise romaine, & fut ensuite élevé sur le siége de Verceil. Sa piété & sa douceur le firent aimer de tout le monde. Le pape Liberius l'envoya avec Lucifer de Cagliari, à l'empereur Constance pour l'affaire de S. Athanase. Il assista ensuite au concile de Milan tenu l'an 355, & ne voulut jamais souscrire à la condamnation du même S. Athanase. Ce fut lui qui retira la signature de Denys, évêque de cette ville, des mains des ariens qui l'avoient surpris, & la fit effacer. Cette fermeté chrétienne irrita contre lui l'empereur, qui l'envoya en exil à Schytople: Eusébe souffrit de très-grands maux, & ne laissa pas de s'employer pour la défense de la foi. Après la mort de Constance, il se trouva au synode que S. Athanase assembla à Alexandrie l'an 362, pour l'affaire de ceux qui étoient tombés dans l'hérésie. Il alla ensuite à Antioche pour y réunir cette église; mais l'ordination de Paulin l'en empêcha. Il travailla avec succès en Orient, à réunir un grand nombre de diocèses. On croit aussi qu'il fut le premier qui joignit la vie monastique à celle de clerc. A son retour en Italie, il s'opposa à Auxence, évêque arien de Milan, & mourut saintement le 1 jour d'août de l'an 373, ou selon d'autres 371. Il est honoré comme martyr, quoique S. Ambroise, S. Jérôme & S. Grégoire de Tours, ne le louent que comme un confesseur. S. Antonin est le premier qui a dit que les ariens le firent mourir: ce qui paroît incroyable, sous un aussi bon prince que l'étoit Valentinien, qui regnoit alors. Les martyrologes d'Adon & d'Usuard, lui donnent encore la qualité de martyr: ce que Molanus a effacé, comme contraire à l'antiquité. Comme Eusébe étoit très-savant en latin, on ne doute point qu'il n'eût composé plusieurs ouvrages; mais nous n'avons connoissance que d'une traduction qu'il avoit faite d'un commentaire d'Eusébe de Césarée sur les pseaumes; & il ne nous reste de lui, qu'une lettre écrite pendant son exil; une autre lettre à Grégoire d'Elvire en 363, & un petit billet adressé à Constance. * S. Jérôme, *en la chron. & epist.* 75. S. Ambroise, *epist.* 82 *ad. Vercel. &c.* S. Grégoire de Tours, *de glor. confess. c.* 3. Baronius, *aux ann. & au mart.* Hermant, *vie de S. Athan. &c.* Du-Pin, *biblioth. des aut. ecclés. du IV siécle.*

EUSEBE, évêque de Samosate, florissoit dans le IV siécle, & signala son zèle pour la foi, & son amour pour l'église. S. Grégoire de Nazianze le pere, l'engagea l'an 371 à venir à Césarée en Cappadoce, où il fit élire S. Basile pour gouverner cette église, en qualité d'évêque. La fermeté avec laquelle il s'opposa aux ariens, le fit exiler en 373 par l'empereur Valens. Il obéit sans murmurer; & durant ce bannissement, il se déguisa en soldat, pour aller consoler les orthodoxes persécutés. Théodoret dit qu'il ordonnoit des prêtres dans les églises destituées de pasteurs. S. Grégoire de Nazianze lui écrivit alors diverses lettres, & S. Basile lui en a aussi écrit plusieurs. Après la mort de Valens, Eusébe se trouva au concile d'Antioche tenu l'an 378, & eut ordre de visiter quelques églises d'Orient: ce qu'il exécuta heureusement dans la Syrie & dans la Mésopotamie; mais dans une petite ville nommée Dolicha ou Dolique, où il vouloit établir Maris pour évêque, une femme arienne lui jetta sur la tête une tuile qui le blessa à mort l'an 378. * Théodoret, *l.* 4, *c.* 13, 14; *l.* 5, *c.* 4. S. Grégoire de Nazianze, *ep.* 28, 30. Baronius, *A. C.* 360, 370, 378. Hermant, *vie*

de S Basile. Du Pin, *bibliotheque des aut. ecclés. du IV siécle.* Baillet, *vies des saints.*

EUSEBE (Saint) prêtre en Palestine, disciple & compagnon de S. Jérôme, étoit natif de Crémone, ville d'Italie. Il passa sa premiere jeunesse dans son pays, & entreprit ensuite le voyage de Rome, où il trouva S. Jérôme, avec lequel il lia une étroite amitié. Après la mort du pape Damase il accompagna ce saint docteur dans son voyage d'Orient, & ils visiterent ensemble les lieux saints & les solitaires de la Palestine, de la Syrie & de l'Egypte, jusqu'à ce que S. Jérôme par le moyen de sainte Paule, eut fait bâtir un monastere d'hommes proche de Béthléem, dans lequel Eusébe se retira. Il n'y resta pas long-temps; car quelque temps après S. Jérôme l'envoya en Italie & en Dalmatie avec son frere Paulinien, pour exercer quelques œuvres de charité. C'est au séjour qu'Eusébe fit à Rome pendant ce voyage, qu'il faut rapporter les mauvais traitemens qu'il souffrit de la part de Ruffin prêtre d'Aquilée. S. Jérôme prit la défense d'Eusébe, & composa une apologie en sa faveur. Eusébe s'étoit exercé dans sa jeunesse à la poësie & aux belles-lettres; il ne s'étoit appliqué néanmoins qu'à la langue latine. On lui attribue un *traité du mystere de la croix*, que nous n'avons plus, dont Gennade fait mention. S. Jérôme estimoit si fort Eusébe, qu'il lui dédia ses commentaires sur S. Matthieu & sur Jérémie, & qu'il l'envoya avec Vincent & Paulinien son frere pour sonder l'hérétique Vigilance, & pour tâcher de le ramener à la vérité. Après la mort de S. Jérôme, arrivée l'an 420, on prétend qu'Eusébe fut choisi pour gouverner le monastere de Béthléem. Le culte de ce saint, quoique permis dans toute l'église, ne paroît établi qu'à Crémone, lieu de sa naissance, à Béthléem en Terre-sainte, lieu de sa demeure & de sa sépulture, & dans quelques maisons de l'ordre des religieux Hieronymites. Le martyrologe romain n'en fait aucune mention; mais les autres qui sont plus modernes marquent sa fête au 5 mars. L'on voit encore à Béthléem un sépulcre qui porte le nom de l'abbé Eusébe; mais il est vuide, & l'on ne sait où l'on a transporté le corps de ce saint. On ne laisse pas d'y faire solemnellement l'office tous les ans le jour de cette fête, avec un grand concours des chrétiens du pays. L'établissement de son culte à Crémone paroît n'avoir commencé qu'en 1605, que l'on lui érigea un autel avec sa statue dans l'église de sainte Marie de l'étoile. Nous sommes redevables à saint Jérôme de ce que nous savons de S. Eusébe; car les actes que Ferrari, chanoine de Crémone, a recueillis, sont peu autorisés. Henschénius a publié en 1612 dans le recueil de Bollandus une vie de ce saint, qui est remplie de faits qui ne méritent pas plus de croyance que la prétention de ceux qui assurent qu'il est le fondateur de l'ordre des Hiéronymites de Guadeloupe, ville d'Espagne. * Hieronymus, *epist.* 101 *ad Pammachium; apolog.* 1 & 2. *Præfatione in Matt. & in Jerem.* Fran. Ferrar. *apud Hensch.* Gennadius, *catalog. cap.* 24. Quaresm. *Elucid. Terræ-sanctæ. lib.* 6, *c.* 20. Baillet, *vies des SS.* 5 *mars.*

EUSEBE, évêque de Milan depuis l'an 449 jusqu'en 464, écrivit avant la tenue du concile de Chalcédoine une lettre, tant en son nom qu'au nom de dix-huit autres évêques, qu'il adressa au pape S. Léon. On lit cette lettre après l'épître 77 de ce saint pape, dans l'édition des œuvres de S. Léon par le pere Quesnel de l'oratoire. M. du Cange attribue au même Eusébe un discours *de commemoratione sanctorum*; mais cette piece, selon les critiques, est d'Eusébe d'Alexandrie: elle fut écrite en grec, & le savant Lambecius dit qu'elle se trouve en cette langue dans la bibliothéque de l'empereur. Elle a été imprimée plusieurs fois en latin, comme par Thomas Gallet, de la traduction de Charles Fabianus, dans le supplément de la bibliothéque des peres, à Paris, 1639, tome I; dans la bibliothéque des peres, édition de Cologne, tome dernier, & dans le XXVII de celle de Lyon. Jean-Albert Fabricius dit qu'il est plus vraisemblable qu'Eusébe de Milan est auteur d'un traité *de crucis mysterio*, que Gennade & quelques autres attribuent à Eusébe de Crémone. * Joan. Alb. Fabricii *biblioth. mediæ & infimæ latinitatis*, tome II, liv. V, pag. 394 & 395.

EUSEBE, évêque de Nantes en Bretagne, vivoit en 461. Il assista cette année-là au concile de Tours, & mourut la même année ou la suivante. Il y a lieu de croire qu'il est auteur de quelques homélies qui se trouvent dans la bibliothéque des peres, sous le nom d'un Eusébe, qui dans ces temps-là étoit évêque dans les Gaules, & dont on ne dit point le siége.

EUSEBE, évêque de Paris, prédécesseur immédiat de S. Germain. Ce fut cet Eusébe qui éleva S. Cloud à l'ordre de prêtrise, & qui l'ordonna. Il avoit succédé à Saffaracus, lequel assista au V concile d'Orléans en 549.

EUSEBE, évêque de Paris à la fin du VI siécle, succéda à Ragnemode. Après la mort de ce dernier, Faramode son frere fit ses diligences pour lui succéder; mais Eusébe, à force de présens, gagna les suffrages. C'étoit un marchand, Syrien de nation, qui n'étoit venu en France que pour négocier, & qui trouvant cette porte ouverte à son ambition, & en état de réussir en comblant de présens la reine Frédegonde, devint pasteur d'un troupeau qu'il étoit indigne de conduire. Ce fut l'an 595 que se fit cette élection simoniaque, qui eut de fort mauvaises suites. Car Eusébe, dit S. Grégoire de Tours, chassa toute l'école de son prédécesseur, les maîtres de grammaire, d'écriture sainte & de morale, avec les lecteurs & les autres officiers de l'évêché, pour mettre en leur place des clercs de sa nation. Ce fut un spectacle assez singulier de voir un clergé syrien à Paris, & l'on peut juger si cette église en fut bien gouvernée. Eusébe ne vécut pas long-temps après ce changement, & Faramode qui avoit ambitionné sa place avant lui, l'occupa après sa mort. S. Grégoire de Tours ne nous en apprend rien, parcequ'il finit son histoire peu après la mort de Ragnemode. * Gerard du Bois, *hist. eccl. Paris. lib.* 3, *cap.* 5, p. 131. Dom Montfaucon, *monumens de la monarchie françoise, tome* 1, *pag.* 131. Grancolas, *histoire de l'église, de la ville & de l'université de Paris, tom.* 1, *pag.* 131 *& suiv.* & *pag.* 101, 102.

EUSEBE, évêque d'Antibes, dans le VI siécle, succéda à Eutherius ou Ætherius après l'an 541, auquel celui-ci assista au quatriéme concile d'Orléans. En l'an 549, Eusebe qui étoit déja évêque depuis quelques années, fut invité au cinquiéme concile d'Orléans; mais n'ayant pu s'y trouver, il y députa le diacre Décember. En l'an 554 il assista au concile d'Arles, & eut part à ses délibérations & à ses réglemens. Il est mort vers l'an 571. D. Mabillon étoit persuadé, & non sans fondement, que cet Eusébe est l'auteur de l'histoire de la translation des corps de S. Vincent, de S. Oronce & de S. Victor, martyrs à Girone en Espagne, qui se fit à Embrun sous S. Marcellin, premier évêque du lieu. On peut voir dans l'*histoire littéraire de la France*, tome III, pag. 304 & 305, les preuves qui appuient cette attribution. Eusebe composa cette relation historique sur ce qui s'en étoit conservé par une tradition orale, depuis l'épiscopat de S. Marcellin jusqu'au temps où il écrivoit. Il y ajouta le récit de ce qu'Ethère son prédécesseur avoit fait pour avoir quelque partie des reliques des saints martyrs; comment lui-même (Eusébe) avoit recouvré ces reliques dans un voyage qu'il fit à Lyon. Il nous apprend aussi que s'étant trouvé à un concile avec un abbé Espagnol, il en tira les actes des saints martyrs, & que les ayant trouvés écrits d'un style trop grossier, il les avoit retouchés. C'est ainsi que l'on a ces actes dans Bollandus au 22 de janvier. * *Voyez*

l'*hist. littér.* que l'on vient de citer, tome 3, pag. 303 & suiv.

EUSEBE, évêque de Thessalonique, vivoit du temps de S. Grégoire, à la fin du VI siécle, & au commencement du VII. Il envoya à ce pape son lecteur Théodore, avec quelques écrits. Celui-ci les rendit au moine André, qui étoit de la secte de ceux qui croyoient le corps de J. C. incorruptible. Ce moine falsifia ses écrits; mais S. Grégoire découvrit la fraude, & en avertit Eusébe de Thessalonique. Photius nous apprend que ce même moine avoit écrit une lettre à Eusébe pour soutenir son erreur, & qu'Eusébe avoit fait un écrit pour la réfuter, en l'exhortant de se rétracter. André, au lieu de suivre ce conseil, fit un livre pour défendre ses opinions, contre lequel Eusébe écrivit dix livres, dont nous avons un extrait dans Photius, *cod.* 162 de sa bibliothéque. * S. Grégoire, *l.* 9, *ep.* 69, &c. Du-Pin, *biblioth. des aut. eccl. du VII siécle.*

EUSEBE, dit *le Scholastique*, vivoit du temps des empereurs Arcadius & Honorius, dans le V siécle. Il décrivit en vers la guerre qu'Arcadius soutint contre Gainas, Goth qui s'étoit révolté. * Nicéphore en fait mention, *l.* 13, *c.* 6. Socrate, *l.* 6, *c.* 6.

EUSEBE, évêque de Dorylée, accusa Eutychès d'hérésie dans un synode de Constantinople, & fut déposé par les hérétiques dans cette assemblée, qui fut nommée *le brigandage d'Ephèse.* Il se trouva au concile général de Chalcédoine l'an 451. * Concile de Chalcédoine, *act. I & seq.*

EUSEBE, évêque de Bologne en Italie, dans le IV siécle, ami de S. Ambroise, assista au concile d'Aquilée en 381, & y combattit fortement Pallade & Secundien, ariens. S. Ambroise parle de plusieurs communautés de vierges qu'il avoit établies dans son diocèse. On croit qu'il a tenu le siége de Bologne, depuis l'an 370 jusques vers l'an 400. * S. Ambroise, *de virginitate*, *c.* 2; *de virginibus*, *l.* 1, *c.* 10; *epist.* 8 & 9. *Concilium Aquileiense.* Hermant, *vie de S. Ambroise.* Baillet, *vies des saints, mois de septembre.*

EUSEBE, abbé en Syrie, neveu & disciple de Marien, vécut sur la fin du IV siécle. Il se renferma d'abord dans une cellule, & fut ensuite supérieur du monastere de l'abbé Ammien. Il pratiqua de grandes austérités, & conduisit sa communauté avec sagesse. On ne sait ni le temps de sa naissance, ni celui de sa mort. On fait mémoire de lui dans les martyrologes au 23 de janvier. * Théodoret, *Philothée*, *ch.* 4; *hist. ecclésiastique*, *l.* 4, *c.* 28. Baillet, *vies des saints, mois de janvier.*

EUSEBE BRUNON, évêque d'Angers, *cherchez* BRUNON.

EUSEBIE (sainte) que l'on nomme par corruption, *Eusoie* & *Ysoie*, abbesse de Hamai ou Hamaige, étoit fille d'*Adalbaud*, seigneur François aux Pays-Bas, & de sainte *Rictrude*, qui fut abbesse de Marchienne sur la Scarpe dans le diocèse d'Arras, après l'assassinat de son mari. Eusébie naquit l'an 637, & fut présentée au baptême par la reine Nantilde, qui lui donna une terre considérable dans le diocèse de Soissons. Elle perdit son pere dès l'âge de huit ans. Gertrude son aïeule, abbesse de Hamai, pria Rictrude de lui confier sa fille Eusébie, afin de l'élever dans son monastere; cette sainte mere confia volontiers sa fille à cette sainte abbesse, qui engagea Eusébie à embrasser la profession religieuse. Gertrude étant morte en 649, les religieuses de son monastere élurent Eusébie, qui n'étoit encore âgée que de douze ans, pour leur abbesse. Rictrude craignant que cette place ne fit faire plusieurs fautes à sa fille, voulut l'engager à venir demeurer quelque temps auprès d'elle. Eusébie le refusa d'abord; mais sa mere ayant obtenu un ordre de Clovis II pour l'obliger de venir à Marchienne, elle y vint avec toute sa communauté. Comme elle étoit fort attachée à l'abbaye de Hamai, elle se déroboit souvent pendant la nuit, & y alloit accompagnée seulement d'une confidente pour y chanter l'office. Rictrude employa les exhortations, les châtimens & plusieurs autres voies pour empêcher sa fille de persister dans cette conduite; mais après avoir épuisé tout ce que la charité & la prudence pouvoient lui suggérer, elle permit à Eusébie de retourner à Hamai avec ses religieuses. Cette sainte y vécut dans l'exercice de toutes les vertus de sa profession, & mourut âgée de 23 ans, le 16 mars 660. Quelques auteurs la font vivre néanmoins jusqu'à 37, & même 46 ans. Mais on a peine à accorder cet âge avec les actes de cette sainte. Elle fut enterrée dans son église, d'où on la transporta le 18 novembre 686, dans une nouvelle église que Gertrude, qui lui avoit succédé, fit bâtir. On en fit depuis ce temps une seconde translation de Hamaige à Marchienne, d'où on avoit coutume de la porter en procession, jusqu'au temps que les Normans vinrent bruler les deux monasteres, qui ne purent être rebâtis à cause de leur pauvreté. Les religieuses furent même obligées de vendre la châsse de sainte Eusébie pour subvenir à leur nouriture. En 1133 on tira cette sainte d'une châsse de bois où l'on l'avoit mise, pour la placer dans une autre faite d'or & d'argent, plus riche que celle que les religieuses avoient vendue. Les martyrologes de France, des Pays-Bas, ceux des bénédictins, & généralement tous ceux qui en font mention, marquent sa fête au 16 de mars. Hamaige n'est plus qu'un prieuré dépendant de Marchienne, abbaye de bénédictins, qui ont succédé aux religieuses. La vie de cette sainte, quoique composée par un auteur qui a vécu plus de deux cens ans après sa mort, ne laisse pas d'être assez exacte. * Act. *SS. ord. S. Benedict. sæcul. II.* Le Cointe, *ad ann.* 660 *annal.* Bollandus. Henschenius. Bulteau. Baillet, *vies des saints*, 16 *mars.*

EUSEBIE, femme de l'empereur *Constance*, dans le IV siécle, avoit reçu de la nature un esprit excellent, & avoit acquis une grande connoissance des arts & des sciences. Ces belles qualités furent flétries par son attachement à l'arianisme. Le dépit qu'elle eut de n'avoir point d'enfans, la porta à faire donner une potion à Helene, sœur de Constance, & femme de Julien, afin de la rendre stérile. On dit même qu'elle corrompit la sage femme de cette princesse, & qu'après qu'Helene fut accouchée d'un garçon dans les Gaules, cette malheureuse le fit mourir aussitôt qu'il fut né. Eusébie mourut vers l'an 360 ou 361. C'est d'elle que parle S. Jean Chrysostome, lorsqu'il dit qu'une impératrice mourut d'un reméde qu'on lui appliqua mal à propos pour la guérir de sa stérilité. * S. Chrysostome, *in ep. ad Ephes.* Zosime, *liv.* 3 *& seq.* Ammien Marcellin, *lib.* 16 *& seq.*

EUSEBIENS, hérétiques ainsi nommés d'Eusebe de Nicomédie, principal défenseur de la doctrine & de la personne de l'hérésiarque Arius; *cherchez* EUSEBE, évêque de Béryte, puis de Nicomédie.

EUSTACHE (saint) se nommoit Placide avant sa conversion, & si l'on en croit la conjecture de Baronius, étoit ce même Placide, dont Joséphe fait mention dans les livres de la guerre des Juifs. On prétend qu'il rendit de bons services à l'empereur Vespasien & à Tite son fils, au fameux siége de la ville de Jérusalem; qu'ensuite étant à la chasse, il apperçut entre le bois d'un cerf, l'image de Jésus-Christ crucifié; & qu'il entendit une voix qui l'avertissoit de se faire chrétien. En recevant le baptême, il fut nommé Eustache; Tatienne sa femme, eut le nom de Théophiste; & ses deux fils furent appellés Agapius & Théophistus. Quelque temps après (à ce que rapporte l'historien de sa vie) il se rendit au port d'Ostie avec sa femme & ses enfans, & s'y embarqua dans un vaisseau qui faisoit voile en Orient. Le pilote étant arrivé sur les côtes d'Egypte, enleva la femme d'Eustache, lequel perdit bientôt après ses deux

enfans au passage d'une riviere; car après en avoir passé un sur ses épaules, dans le temps qu'il retournoit pour prendre l'autre, il les vit emporter tous deux, l'un par un lion, & l'autre par une louve. Dans cette étrange conjoncture, il se mit en service chez un riche laboureur, où il demeura quatorze ans, jusqu'à ce que l'empereur Trajan ayant promis de grandes récompenses à ceux qui découvriroient où étoit Placide, deux officiers le trouverent enfin, & l'amenerent à Rome. Dès qu'il y fut arrivé, l'empereur lui donna la conduite d'une armée, pour aller réduire les sujets de l'empire qui s'étoient révoltés. Eustache gagna une bataille, & remit ces peuples sous l'obéissance des Romains. Après cette victoire, il reconnut sa femme & ses deux enfans, qui étoient dans son armée. Le ravisseur de sa femme ayant été frapé d'une maladie subite, au moment de son enlevement, cette dame s'étoit échapée, & étoit venue demeurer dans le lieu, où l'on avoit donné la bataille. Ses deux enfans, qui avoient été délivrés par des bergers, s'étoient ensuite engagés dans les troupes romaines. Ainsi cette rencontre surprenante les remplit d'admiration & de joie. L'empereur Adrien, successeur de Trajan, reçut Placide avec beaucoup de témoignages d'affection, & lui décerna l'honneur du triomphe. Il ordonna ensuite que l'on fit un sacrifice solemnel aux dieux, pour leur rendre des actions de graces de cette victoire; mais Eustache n'y parut point, & ayant été mandé par l'empereur, il lui déclara qu'il étoit chrétien, & qu'il ne devoit rendre graces qu'au vrai Dieu. Adrien, irrité de cette réponse, commanda qu'on le mît en prison avec sa femme & ses deux fils; & les voyant constans dans la foi, il les fit exposer à des lions affamés, qui ne leur firent aucun mal. Ensuite il ordonna qu'on les enfermât dans un taureau de bronze, sous lequel on avoit allumé un grand feu. Ces généreux martyrs finirent leur vie dans cette épouvantable machine, le 20 septembre, l'an 120 après la naissance de J. C. De savans critiques contestent avec raison la validité des actes, dont on a extrait cette narration, qui est toute fabuleuse. * Metaphraste. Jean-Bapt. Manzini, *hist. Ital. traduite par le sieur de S. Michel. Actes grecs dans le pere Combefis.*

EUSTACHE (David) ministre de l'église P. R. de Montpellier, & natif de Dauphiné, donna au public quelques sermons, & quelques ouvrages de controverse. Il publia *Les remedes salutaires contre la séparation d'avec Dieu*, l'an 1645; *La victoire de la foi; Une réponse au pere Meynier jésuite; Son colloque avec Didier Barruel, curé d'Entraigues; Réponse à la demande que l'on fait aux Protestans, où étoit vôtre église avant Luther?* & un petit livre anonyme intitulé *L'orateur Tertule convaincu*. Il assista au synode national de Loudun, comme député de la province du bas Languedoc, l'an 1659, & fut nommé pour aller porter au roi la lettre qu'elle écrivit à sa majesté. Il harangua le roi qui étoit alors à Toulouse, la reine mere & le cardinal Mazarin. Eustache mourut quelques années après, & ne laissa que deux filles. * Allart, *biblioth. de Dauphiné.* Bayle, *dict. critiq.*

EUSTACHE DE SAINT-PAUL (Dom) religieux feuillant, se nommoit *Asseline*: il étoit de Paris, d'une famille fort honnête. Il naquit l'an 1573, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique; prit des degrés en Sorbonne & même celui de docteur. Il entra dans la congrégation des Feuillans, & fit profession à Paris le 26 février 1606, & il y a vécu toujours depuis avec beaucoup d'édification. Sa capacité le fit admettre au conseil des cardinaux de la Rochefoucaut & de Retz, & engagea à le faire visiteur des monastères de Chelles, de la Saussaye, & de plusieurs autres dans le diocèse de Paris, & il contribua beaucoup à établir la réforme dans toutes ces maisons. Etant à Rome, où il gouvernoit un monastere de son ordre, le pape Paul V ne dédaigna pas de le consulter plusieurs fois sur diverses matieres importantes. Il est auteur de plusieurs ouvrages, entr'autres d'un abregé de philosophie (*Summa philosophiæ quatripartita*) dont on assure qu'il y a eu plus de trente éditions. Ce pere mourut à Paris le 26 décembre de l'an 1640, dans la 68 année de son âge. Cette date est fixée par le P. dom Pierre de S. Romuald dans son *trésor historique & chronologique*, tome 3, page 945. M. Piganiol de la Force dans sa *description de Paris*, tome 2, page 384, met la mort du pere Eustache de S. Paul le 26 d'octobre. Nicolas le Févre, sieur de Lezeau, qui depuis 30 ans suivoit les conseils de dom Eustache de S. Paul, lui fit poser par reconnoissance une tombe de marbre noir avec une épitaphe qu'il composa lui-même. Le pere de S. Romuald rapporte dans son trésor quelques vers latins & françois faits à l'honneur de son confrere. Dom Antoine de S. Pierre, religieux du même ordre, a aussi composé sa vie, imprimée en 1646. On y trouve le catalogue de ses ouvrages. * *Voyez* le trésor chronologique cité dans cet article, page 945 & 946.

EUSTACHE, *cherchez* WISTACE.

EUSTACHIUS ou EUSTACHIO (Jean-Thomas) évêque de Larino, étoit fils de *Jean-Martin* Eustachio, célébre philosophe, & de *Sulpice*, de la famille de Tutiis. Il naquit à Troya, ville & évêché du royaume de Naples, le 7 juin de l'an 1575. Il fit ses études chez les prêtres de l'oratoire de S. Philippe de Néri, dont il embrassa l'institut en 1592. Il y édifia par une piété constante, & même par une vie dure & austere. Livré à l'étude des peres de l'église, il en posséda à fond la doctrine & la morale; & il étudia aussi les langues savantes, afin de pouvoir lire les livres saints dans les originaux. Il passa environ vingt ans à Naples, occupé principalement au ministere de la prédication, qu'il exerçoit avec beaucoup de zèle & de fruit. Etant un jour sur le chemin de Lorette, il reçut avis que le pape Paul V venoit de le nommer évêque de Larino, dans le royaume de Naples. Cette nouvelle lui fit de la peine; il redoutoit toute charge ecclésiastique, & d'ailleurs il avoit fait vœu de n'en accepter aucune que du consentement du directeur de sa conscience; mais le pape le releva de ce vœu, l'obligea de se soumettre, & il fut sacré par le cardinal Bellarmin. Son premier soin dès qu'il fut dans son diocèse, fut de remettre la régle dans le séminaire des clercs, & d'y faire refleurir la piété & la science. Il visita aussi son diocèse, & tâcha de rétablir partout le bon ordre & la régularité. Après avoir travaillé durant quatre ans avec beaucoup de vigilance & de soin, il se retira dans la maison de l'oratoire à Naples, où il mourut le premier janvier 1641. On assure que le Seigneur a opéré plusieurs miracles par son intercession. On a quelques ouvrages de ce saint prélat: comme, 1. *Liber ecclesiarum, imaginum ac titulorum beatæ Virginis.* 2. *De observantiâ, invocatione & imitatione B. Virginis Mariæ*, &c. * Ughelli *Italia sacra*, tome VIII, page 306. *Supplément françois de Basle.*

EUSTASE, abbé de Luxeu en Franche-Comté, étoit d'une des nobles familles de Bourgogne. Il vint au monde sur la fin du regne de Clotaire I, l'an 560, & se mit sous la discipline de S. Colomban dans le monastere de Luxeu. Après avoir quitté ce monastere, pour accompagner S. Colomban, il y revint l'an 611, & conduisit la communauté en qualité d'abbé, jusqu'à ce que le roi Thierri l'envoya en Italie pour chercher S. Colomban au monastere de Bobio. Ce saint ne voulut point revenir, & renvoya Eustase pour continuer le gouvernement du monastere de Luxeu. Eustase étant de retour, prêcha l'évangile en 616 & 617 aux Boyens & aux Bavarois. Quand il fut de retour dans son monastere, l'un de ses religieux nommé Agreste ou Agrestin, ayant voulu inutilement l'engager dans le schisme des défenseurs des trois chapitres, se souleva contre lui, & entreprit de faire condamner la régle de S. Co-

lomban dans un concile tenu à Mâcon vers l'an 623. Eustase y soutint la régle de son maître, & empêcha qu'elle ne fût condamnée par ce concile. Il mourut l'an 625. Les martyrologes varient sur le jour de sa mort, les uns marquant sa fête au 29 mars, & d'autres au 11 d'octobre. Sa vie est écrite par Jonas dans Bollandus, & dans les actes du P. Mabillon. On dit qu'originairement l'église qui porte le nom de S. Eustache à Paris étoit sous l'invocation de S. Eustase, dont il est parlé dans cet article, & que ce n'a été que dans la suite des temps que l'on a donné à cette église, devenue paroisse considérable, le nom de S. Eustache prétendu martyr. Baillet, *vies des saints, au mois de mars*. D. Rivet, *hist. littér. de la France*.

EUSTATHIUS, patriarche d'Antioche, né à Side, ville de Pamphilie, dans le IV siécle, fut tiré malgré lui en 323, du siége de Berée pour être mis sur celui d'Antioche, après la mort de S. Philogone. Il assista l'an 325 au premier concile général de Nicée; il y tint une des premieres places; & en fit l'ouverture par une harangue à l'empereur Constantin. Après le concile, lorsqu'il fut de retour en son église, il s'y opposa aux entreprises des Ariens. Le zèle de S. Eustathius leur fit conspirer sa perte vers l'an 330. Ils l'accuserent de sabellianisme & de crimes infames. Theodoret rapporte qu'ils subornerent une femme publique, qui soutint avec serment à ce saint évêque qu'elle avoit eu un enfant de lui. Sur ces fausses accusations ils le déposerent, sans avoir égard à l'opposition de quelques évêques; mais le peuple d'Antioche s'émut pour le retenir. Les Eusebiens eurent recours à l'empereur, & accuserent Eustathius d'avoir maltraité la mere de l'empereur, & d'avoir causé la sédition. Sur cette fausse accusation, Constantin envoya Eustathius en exil à Trajanopolis de Thrace, où il mourut, vers l'an 337, après avoir donné de si grands exemples de patience & de sainteté, que l'Eglise grecque honore sa mémoire le 20 de février, & la latine le 16 de juillet. Cet évêque est le premier, si l'on en croit S. Jérôme, qui ait écrit contre les Ariens. Il avoit composé plusieurs ouvrages contre leur doctrine, quantité d'homélies, plusieurs traités de l'ame, une dissertation sur la Pythonisse & contre Origéne. Euloge d'Alexandrie rapporté par Photius, (*cod.* 225) ne fait mention que de six discours d'Eustathe, contre les Ariens, & en allegue un passage; mais Facundus, *c* 1, du livre onziéme, en cite quatre, tirés du 7 & du 8 livre contre les Ariens, & Theodoret en rapporte un grand passage dans son histoire, *l.* 1, *c.* 8, & un second dans le livre 3, *c.* 5, & plusieurs autres dans les dialogues. Le traité de la Pythonisse a été donné par Léo Allatius en 1629, avec un autre traité sur l'*hexaëmeron*, ou ouvrage de six jours; mais ce dernier paroît être d'un autre auteur. Sozomene, au *l.* 2 de son histoire, *c.* 19, parle d'Eustathius dans les termes suivans: »Cet auteur, *dit-il*, avoit acquis une »rare éloquence, comme il paroît par ses ouvrages, »qui sont très-recommandables, tant à cause de l'an»cienne pureté du style, qu'à cause de l'élévation des »pensées, de la beauté de l'expression, & de la déli»catesse du discours.» Le culte que les catholiques rendent à ce saint, est très-ancien, puisque nous avons un discours de S. Chrysostôme, prononcé en son honneur le jour de sa fête. Calendion, évêque d'Antioche, fit transporter le corps de S. Eustathius, de Philippe, ville de Macédoine, à Antioche, du temps de l'empereur Zenon, qui vivoit vers la fin du V siécle. On rapporte communément cette translation à l'an 482.* Eusèbe, *l. de la vie de Constantin*, *c.* 59. S. Athanase, *en plusieurs endroits*. S. Jérôme, *de script. eccl.* Socrate. Sozomene. Philostorge, *l.* 2, *c.* 7. Theodoret, *l.* 1 *de son histoire*. Euloge, *apud Photium*, *cod.* 225. Hermant, *vie de S. Athan.* Tillemont, *mém. pour l'hist.* Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccléstastiques du IV siécle*. Baillet, *vies des saints*, 16 *juillet*.

EUSTATHIUS I, patriarche de Constantinople dans le XI siécle, succéda l'an 1019 à Sergius qui avoit envahi le siége pontifical, & le tint jusqu'à l'an 1025.

EUSTATHIUS, évêque de Sébaste en Arménie, dans le IV siécle, fit amitié avec S. Basile, & se brouilla ensuite avec lui. Quelques auteurs lui ont faussement attribué les régles ou ascétiques de ce saint. Eustathius étoit un esprit inconstant, qui fut tantôt arien, tantôt demi-arien, puis macédonien. Vers l'an 364, il se trouva au concile de Lampsaque, & alla vers le pape Liberius, feignant d'être orthodoxe; mais S. Basile découvrit les artifices de cet hérétique, qui périt misérablement. Pierre, frere de S. Basile, lui succéda sur le siége de Sébaste. Socrate & Sozomene confondent cet Eustathius avec le moine hérésiarque, dont nous parlerons plus bas. * *Lettres de S. Basile*. Socrate, *l.* 2, *c.* 33. Sozomene, *l.* 3 & 4. Baronius. Hermant, *vie de S. Basile*. Du Pin, *bibl. des aut. eccl. IV siécle*.

EUSTATHIUS, prêtre de Constantinople, célébre pour sa piété, fut relégué par l'empereur Valens, parcequ'il défendoit la divinité de Jesus-Christ. Il vivoit dans le IV siécle.

EUSTATHIUS, moine, qui vivoit dans le IV siécle, différent d'Eustathe de Sébaste, sous prétexte de mener une vie plus parfaite & plus austere, enseigna des erreurs, & établit des pratiques contraires aux loix de l'église. Les évêques s'étant assemblés à Gangres vers l'an 370, condamnerent ses erreurs & ses pratiques. Ils l'accusent dans leur lettre synodale, lui & ses sectateurs; 1. de condamner le mariage, & de séparer les femmes d'avec leurs maris; 2. de quitter les assemblées publiques de l'église pour en faire de particuliéres; 3. de se réserver les oblations à eux seuls; 4. de séparer les serviteurs des maîtres, & les enfans de leurs peres, sous prétexte de leur faire mener une vie plus austere; 5. de permettre aux femmes de s'habiller en hommes; 6. de mépriser les jeûnes de l'église, & d'en pratiquer d'autres à leur fantaisie, même le jour du dimanche; 7. de croire qu'il étoit défendu en tout temps de manger de la viande; 8. de rejetter les oblations des prêtres mariés; 9. de mépriser les lieux saints & les tombeaux des martyrs; 10. de croire qu'on ne peut être sauvé, sans quitter tous ses biens. Ces erreurs sont condamnées par vingt canons, qui ont été mis dans le code des canons de l'église universelle. *Voyez* l'article GANGRES. Le cardinal Baronius croit que cet hérésiarque est cet EUSTACIUS dont S. Epiphane parle comme d'un imposteur, qui étoit moine d'Arménie. * *Canons du concile de Gangres*. S. Epiphane, *her.* 40. Du Pin, *bibl. des aut. eccl. IV siécle*.

EUSTATHIUS d'Epiphanie, vivoit sous l'empire d'Anastase dans le V siécle. Il composa neuf livres des annales abrégées depuis Enée jusqu'au même empereur Anastase, & quelques autres ouvrages, comme le siége d'Amide, &c. * *Consultez* Suidas; Nicephore, *l.* 14, *hist. eccl c.* 57; Vossius; Gesner, &c.

EUSTATHIUS de Cyr, grand orateur & historien, au sentiment de Nicephore Calliste, est du nombre de ceux dont Evagre le Scholastique avoit tiré son histoire, *in proœm.*

EUSTATHIUS, *Eustathe*, évêque de Thessalonique, qui vivoit dans le XII siécle, du temps d'Emanuel, d'Alexis & d'Andronique Comnene, étoit un habile grammairien. Il écrivit des commentaires sur Homere & sur Denys *le Géographe*. Le premier de ces deux ouvrages fut imprimé à Rome en 1542, puis à Basle; mais l'édition de Rome est la plus estimée. A l'égard du commentaire d'Eustathe sur Denys *le Géographe*, il a été souvent imprimé depuis 1547,

qu'il fut donné par Robert Etienne, avec le seul texte grec de Denys. On peut voir ses différentes éditions dans la *bibliothéque grecque* de Jean Albert Fabricius, *liv. IV*, *chap.* 2. M. Alexandre Politi, du clergé régulier des écoles pies, en a fait une traduction latine, qui a paru à Genève en 1742, 2. vol. *in*-8°. Le même a publié la même année à Rome deux livres de *remarques* fort savantes sur ce commentaire d'Eustathe. Elles sont en latin, & se trouvent à la suite des harangues de l'auteur prononcées à l'académie de Pise, imprimées *in*-4°. Quelques-uns attribuent à Eustathius les amours d'Isménie, mais sans aucune apparence; d'autres en font auteur Emathius.

Les commentaires d'Eustathe sur Homere sont fort étendus, & remplis de dissertations historiques & philosophiques, avec des sentences accompagnées d'une bonne critique. L'auteur a outre cela examiné & expliqué la force & l'énergie de chaque mot d'Homere avec tant d'exactitude & de netteté, qu'il semble avoir épuisé la matiere, & avoir ainsi ôté aux autres qui sont venus après lui, tout moyen d'acquérir quelque gloire en travaillant sur cet incomparable poëte. Voyez le *mercure de France*, mois de décembre 1745, tome II, p. 80; & les *memoires de Trévoux*, mois de mars 1746, p. 568, *& suiv.* * Nicet. Achom. *hist.* Vossius, *de hist. Græc. pag.* 491. Ant. Majoran, *præf. in Homer. & in Eustath. Bibliogr. Cur. hist. philolog. pag.* 30 *&* 48. Baillet, *jugemens des savans sur les critiques grammairiens.*

EUSTOCHIUM ou EUSTOCHIE, fille de Toctos, descendant de Jules, & de sainte Paule, de la famille des Scipions & des Paul-Emiles, s'appelloit dans le monde Julie. Elle fut élevée dans la piété chrétienne par sa mere & par une sainte veuve nommée Marcelle. De-là elle passa dans l'école de S. Jérôme, l'an 382, lorsque ce saint vint à Rome, avec S. Epiphane de Salamine, & Paulin d'Antioche, que Paule logea chez elle. Ce fut alors que S. Jérôme composa pour Eustochie une lettre touchant la maniere de garder la virginité. Paule & Eustochie suivirent S. Jérôme en Orient; & après avoir voyagé en Syrie, en Palestine & en Egypte, pour visiter les monasteres & les lieux saints, elles se renfermerent dans un monastere de Bethléem, & continuerent à étudier les saintes écritures, sous la conduite de S. Jérôme. Après la mort de Paule, arrivée l'an 404, Eustochie fut chargée de la conduite du monastere de Bethléem. La haine de Jean de Jérusalem contre S. Jérôme, attira des persécutions au monastere de sainte Eustochie, dont elle se plaignit au pape Innocent. Eustochie mourut l'an 419. Le martyrologe romain marque sa fête au 28 septembre. Elle savoit la langue hébraïque, la grecque & la latine, & employoit tout son temps à lire, ou à méditer sur l'écriture sainte. * S. Jérôme, *ep.* 10, 19, 22, 26, 27. *Epitaph. Marcellæ. Præfat. ad lib. regum, & in Ezech.* August. *de gestis Palæst. sub fin.* Innocent. papa, *ep.* 24. Baronius, *ad ann.* 419. Baillet, *vies des saints*, *septembre.*

EUSTOCHIUS de Cappadoce, sophiste, vivoit du temps de l'empereur Constant, dans le IV siécle. Il composa un livre des antiquités de son pays & des autres nations, comme nous l'apprenons de Suidas.

EUSTOCHIUS, patriarche de Jérusalem, fut mis l'an 552 en la place de Macaire, sur le soupçon qu'on eut que ce dernier soutenoit le parti des Origénistes, & il envoya ses députés au V concile général l'année suivante. Il mourut en 563, & Macaire fut rétabli aussitôt. * Baron. *ann.* 548. Pagi, *crit. in ann.*

EUSTOCHIUS, traduisit de grec en latin la vie de sainte Pélagie pénitente, que Jacques, diacre de l'évêque Nonne, avoit composée. * Nicephore, *l.* 24, *c.* 30.

EUSTON, petit bourg d'Angleterre, dans la partie nord-ouest du comté de Suffolck, qu'on appelle *Blackhourn*. Il est agréablement situé dans une plaine, sur la rive occidentale de la riviere d'Oute. Il donne le titre de comte au duc de Grafton. * *Dict. anglois.*

EUSTRATE, prêtre de l'église de Jérusalem, ou, selon d'autres, de Constantinople, écrivit un ouvrage en trois traités, de l'état des ames séparées de leurs corps. On ne sait pas en quel siécle il a vécu, quoique quelques modernes disent que ce fut dans le VII siécle, vers l'an 650. Son traité a été donné par Allatius, avec des notes. * Photius, *cod.* 171. Leo Allat. *in notis ad Eust.* Le Mire, &c.

EUSTRATE, archevêque de Nicée, vivoit dans le XII siécle. C'étoit un homme de grande érudition. Il composa un traité contre Chrysolan, pour soutenir le sentiment des Grecs touchant la procession du saint Esprit. Ce traité se trouve manuscrit dans les bibliothéques. Léo Allatius fait mention de cinq autres traités de cet auteur; cependant nous n'avons rien d'imprimé de lui, que quelques commentaires sur les livres d'Aristote. * Léo Allatius. Du Pin, *biblioth. des aut. ecclés. XII siécle.*

EUTA ou OYTA (Henri) Allemand, enseigna la philosophie & la théologie à Vienne en Autriche en 1390. On dit qu'il composa des commentaires sur le maître des sentences; des sermons; un traité *De contractibus*; un autre *De conceptione sanctæ Mariæ, &c.* * *Consultez* Trithéme.

EUTE ou EUTO (Henri) dit *Henricus Euticus*; médecin Allemand, différent du précédent, vivoit en 1492, & composa divers ouvrages, dont on poura voir le dénombrement dans Trithéme, qui en parle dans son traité des écrivains ecclésiastiques.

EUTERPE, l'une des neuf muses, qu'on fait inventrice de la flute. On la représente couronnée de fleurs, tenant une flute traversiere dont elle joue, avec des hautbois à ses pieds. * César Ripa, *iconol.*

EUTHALIUS, évêque de Sulce en Egypte, vivoit sur la fin du V siécle. Il a été le premier auteur de la division des actes des apôtres, des épîtres de S. Paul, & des épîtres canoniques, en leçons, chapitres & versets. Son ouvrage est dédié à Anastase, archevêque d'Alexandrie, qui succéda à Pierre Mongus dans le siége de cette église l'an 490. M. Zacagni, garde de la bibliothéque Vaticane, nous a donné cet ouvrage dans le recueil fait de quelques monumens tirés de cette bibliothéque. * Du Pin, *bibl. des aut. eccl. XVII siécle.*

EUTHARIC, dit *Callica*, Goth, descendant de Thorismond, vivoit en Espagne, content d'une fortune assez médiocre. Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, lui donna sa fille *Amalasonthe* en mariage, l'an 315, & le fit consul en 319. Il fut pere d'Athalaric. * Procope, *de la guerre des Goths*. Cassiodore, *en la chron. & aux epist.*

EUTHIMIUS ou EUTIME, *cherchez* EUTHYMIUS.

EUTHYCRATE, fameux sculpteur, natif de Sicyone, fils & disciple de Lysippe, imita son pere dans l'exacte observation des régles de la sculpture; & aima mieux s'attacher scrupuleusement à la correction, qu'aux agrémens & à l'élégance. Il fit à Delphes deux grandes & belles statues, l'une d'Hercule, & l'autre d'Alexandre. Une grande chasse de Thespis & des Thespiades étoit encore de sa façon. Il fit aussi plusieurs figures de Médée dans son char à quatre chevaux; plusieurs représentations de meutes de chiens; & un groupe d'un combat à cheval qui fut mis à l'entrée de l'antre où se rendoient les oracles de Trophonius. Il eut pour disciple Tisicrates, qui

eut la réputation d'avoir mieux imité Lysippe qu'Euthycrathe même, qui étoit son fils. * Plin. *l.* 34, *c.* 8.

☞ EUTHYDEME, fils de Théodote I, roi de la Bactriane, chassa Théodote son frere, de ce royaume. Il fut aussi prudent que valeureux, & défendit ses états contre tous les efforts d'Antiochus *le Grand* avec tant de succès, que celui-ci fut enfin obligé de renoncer à l'espérance de s'en rendre maître. Euthydème laissa un fils nommé DÉMETRIUS, qui se trouvant trop jeune pour lui succéder, ne posséda la couronne qu'après la mort de MÉNANDRE, son oncle. * *Hist. univ. par une société de gens de lettres, trad. de l'anglois*, Tome VI, p. 742.

EUTHYME, fameux athlete, natif de Locres en Italie, gagna le prix aux jeux olympiques toutes les fois qu'il le disputa, hors une seule fois que Théagene Thassien le lui ravit par surprise; mais celui-ci, bien loin de recevoir la couronne d'olivier, fut condamné à l'amende. On dit qu'Euthyme alla ensuite à Témese, ville d'Italie, où un certain héros paroissoit après sa mort, pour recevoir le tribut d'une fille, que les Téméfiens lui offroient tous les ans, par l'avis de l'oracle; & qu'il combattit long-temps contre ce phantôme, qui se voyant vaincu, s'évanouit, & ne parut plus. * Ælien, *l.* 8 *de ses diverses histoires.* Pline, *l.* 7, *c.* 47. Pausanias, *in Eliac.*

EUTHYME, évêque de Sardes en Asie, l'un des plus zélés défenseurs des images, vécut dans le IX siécle. On l'obligea de sortir du monastere, où il s'étoit retiré, pour gouverner l'église de Sardes, dont il devint évêque du temps de l'empereur Constantin, & de l'impératrice Irène. Il assista au second concile de Nicée, & fut chassé de son siége par l'empereur Nicéphore. Il y revint sous le regne de Michel *Curopalate*, & en fut chassé une seconde fois sous celui de Léon l'*Arménien.* Il souffrit un troisiéme exil sous Michel *le Bégue;* & enfin rélegué sur le cap d'Acrite en Bythinie, il mourut en chemin des mauvais traitemens qu'on lui fit souffrir vers l'an 828 ou 829. Comme il endura ces mauvais traitemens pour la défense du culte des images, les Grecs l'ont considéré comme un martyr, & en font la mémoire au 11 de mars. * *Actes du second concile de Nicée. Histoire Byzantine. Dissertation d'Henschenius.* Baillet, *vies des saints, mois de mars.*

EUTHYMENES, géographe & historien, appellé mal-à-propos par les uns *Euthymanes*, & par d'autres *Eumedines*, ou *Eudimenes*, ou *Euridemes.* Aristide & Sénéque le philosophe, S. Clément d'Alexandrie, Plutarque & plusieurs autres en parlent, & ne l'appellent qu'*Eutymenes.* On croit qu'il étoit de Marseille. Il florissoit vers la CXII olympiade, plus de 320 ans avant le commencement de l'ere chrétienne. On prétend que Marseille l'envoya pour reconnoître les pays du Sud, & l'on voit dans Sénéque qu'il avoit navigé sur la mer Atlantique. Euthymenes écrivit sa relation en grec, qui étoit la langue de son pays, où le latin n'étoit pas encore connu, & cet ouvrage l'a fait mettre au nombre des géographes. Il y discouroit aussi en physicien & en philosophe des causes de plusieurs choses extraordinaires, comme du débordement du Nil; sur quoi il a été réfuté par Sénéque. Cette relation s'est perdue depuis le siécle de Sénéque, & il ne nous reste plus aucun écrit de cet auteur, qui, à ce qu'on prétend, avoit beaucoup composé. * *Voyez* Fabricius, dans sa *bibliothéque grecque*, *t.* 4. S. Clément d'Alexandrie, dans ses *Strom.* Sénéque, en plusieurs endroits. L'*hist. littér. de la France*, *t.* 1, *&c.*

EUTHYMIUS, I de ce nom, patriarche de Constantinople dans le X siécle, fut mis l'an 906 en la place de Nicolas *le Mystique*, que l'empereur Léon *le Philosophe* avoit chassé de son siége. Il étoit Isaurien de nation, moine de profession, syncelle du patriarche, & avoit été choisi de l'empereur pour directeur de sa conscience. On dit que Dieu l'honora du don de prophétie, & qu'une voix extraordinaire lui commanda, pendant son oraison, de prendre le gouvernement de l'église de Constantinople qu'il refusoit. Après la mort de Leon, Alexandre II, qui lui succéda, envoya Euthymius en exil l'an 911, pour rétablir Nicolas; & dans cette occasion quelques simoniaques, qu'il avoit repris, le chargerent de coups, & le traiterent très-ignominieusement. Il souffrit ces insultes sans murmurer, & vécut avec une grande patience dans son banissement, d'où après sa mort, arrivée vers l'an 920, son corps fut porté en cérémonie à Constantinople. C'est ce qu'on peut voir dans le récit de cette translation, fait par Arétas, archevêque de Césarée, qui y assista. Lippoman le rapporte ainsi dans le III vol. * *Consultez* Curopalate, *vie de Léon IV.* Baronius, *A. C.* 901, 911, 920.

EUTHYMIUS II fut mis sur le siége de Constantinople après Matthieu en 1410, & mourut en 1416, ayant gouverné cette église environ six ans. * Onuphre, *en la chron.* Phrantz, *l.* 1, *c.* 36. Sponde, *A. C.* 1419; *n.* 13. Banduri, *imp. Orient. l.* 8, *comm.*

EUTHYMIUS, archimandrite en Palestine, fils de *Paul* & de *Denyse*, habitans de Mélitene en Arménie, naquit sous l'empire de Valens en 377. Il fut élevé par Otrée, évêque de Mélitene, ordonné prêtre, & chargé de la conduite de tous les monasteres de la ville. Il se retira en Palestine à l'âge de vingt-neuf ans, & s'y renferma dans une cellule, où il travailloit des mains. Il fit amitié avec un autre solitaire nommé Théoctiste, & ils firent leur demeure ensemble dans une caverne, où plusieurs personnes étant venu les trouver, ils bâtirent proche de-là des monasteres, dont Euthyme fut archimandrite. Il travailla à la conversion de plusieurs Arabes ou Sarasins, & s'opposa aux erreurs des Nestoriens & des Eutychiens. L'impératrice Eudoxie le consulta, & fut retirée par ses réponses des erreurs où le moine Théodose l'avoit jettée. Euthymius, après avoir passé 68 ans dans la solitude, mourut âgé de quatre-vingt-quinze ans, cinq mois, le 20 janvier de l'année 473. * Cyrille, *vita Euthymii, donnée dans les analectes grecques par le P. Lopin.* Baillet, *vies des saints, mois de janvier.*

EUTHYMIUS, dit ZIGABENUS, moine Grec de l'ordre de S. Basile, qui florissoit encore au commencement du XII siécle, comme il le dit lui-même, composa un ouvrage qu'il nomma Panoplie, *Orthodoxæ fidei Panoplia dogmatica adversùs omnes hæreses.* Il fut traduit en latin par François Zini, chanoine de Véronne, imprimé l'an 1586, à Lyon, & l'an 1575, à Venise. Depuis il a été mis dans la grande bibliothéque des peres. Euthymius composa aussi des commentaires sur les pseaumes, sur les dix cantiques de l'écriture sainte, & sur les quatre évangélistes, imprimés en grec à Véronne en 1530, puis en grec & en latin. On lui en attribue encore quelques autres. Les commentaires de cet auteur sont littéraux, moraux & allégoriques: il s'attache dans le littéral à expliquer la propre signification des termes: sa morale est solide, & ses allégories naturelles & raisonnables. * Sixte de Sienne, *l.* 4, *biblioth. sancta.* Bellarmin, *des écriv. eccl.* Coccius, *in cat.* Le Mire. Du Pin, *biblioth. des aut. du XII siécle.*

On trouve à la bibliothéque de l'empereur une lettre qu'Eutymius Zigabenus écrivit du monastere où il étoit à Constantinople, & dans laquelle il réfute les héréfies des Bogomiles ou Massaliens, & de plusieurs autres. Cette lettre est en grec, comme tous les autres ouvrages d'Euthymius Zigabenus. Jacques Tollius a publié dans ses *Insignia itinerarii Italici*, une piéce de cet auteur qui n'avoit jamais paru: elle est encore contre l'héréfie des Massaliens ou Bogomiles, & il y a lieu de croire que c'est l'appendix de sa grande Panoplie contre les héréfies, & principalement contre celles de son temps. Cette piéce est en grec & en latin; & enrichie de beaucoup de

notes de l'éditeur. Le savant Lambécius avoit promis déja de donner cet appendix en grec & en latin, sur un manuscrit de la bibliothéque de l'empereur, lorsqu'il publioit son supplément au corps de l'histoire Byzantine : mais cette promesse n'ayant point été exécutée par cet habile homme, Tollius s'est chargé de la dégager en donnant cette piéce.

EUTICHE, de la ville de Troade, étant allé entendre l'apôtre S. Paul, qui prêchoit, il s'assit sur une fenêtre, & s'étant endormi, il tomba d'un troisiéme étage, & se tua. Mais S. Paul s'étant couché sur lui, lui redonna la vie. *Actes*, 21, 9. On prétend que cela arriva l'an 60 de J. C. troisiéme de Néron.

EUTICHE, affranchi d'Agrippa *le Grand*, qui faillit à perdre son maître, par un rapport qu'il fit à l'empereur Tibère; & fut cause que ce prince Juif demeura six mois dans les prisons chargé de fers. * Joséphe, *antiq. l.* 18, *c.* 8.

EUTICHIUS, ou EUTICHÈS, patriarche d'Alexandrie, *cherchez* EUTYCHIUS.

EUTICHIUS NIPUS, *cherchez* NIPHUS.

EUTICHIUS PROCULUS, grammairien, *cherchez* PROCULE.

EUTIN, *cherchez* EUTYN.

EUTING, *cherchez* OETINGEN.

☞ EUTOCIUS d'Ascalon, commentateur d'Apollonius & d'Archiméde, est un des mathématiciens les plus intelligens qui fleurirent dans la décadence des sciences chez les Grecs. Eutocius vivoit sous l'empereur Justinien, car le premier de ses commentaires est dédié à Anthémius Trallianus, & le second à Isidore de Millet, l'un & l'autre architectes de Justinien. Ainsi c'est par erreur que Vossius, Blancanus, Déchalles & d'autres après eux, ont placé Eutocius dans le IV siécle après J. C. Les deux ouvrages d'Eutocius sont trèsbons, & on lui a l'obligation de bien des traits qui concernent l'histoire des mathématiques. On a plusieurs éditions de ses commentaires. Celui sur Apollonius a été donné en grec & en latin dans l'édition d'Apollonius de M. Halley. Le commentaire sur Archiméde, ou plutôt sur quelques traités, (car il ne comprend que ceux *de la sphere & du cylindre*, *des dimensions du cercle*, & *des équipondérans*) a été publié à Basle, grec & latin, en 1543. * *Hist. des math.* Tome I, ch.6.

☞ EUTROPE, historien qui vivoit dans le IV siécle, étoit de même pays que Jule Ausone, c'est-à-dire, ou de Bourdeaux, ou de quelqu'autre endroit d'Aquitaine du côté de Bazas. Symmaque, ami particulier d'Eutrope, confirme ce sentiment, en disant qu'il avoit des terres contiguës à celles du consul Ausone, fils de Jule. On voit par-là qu'Eutrope florissoit au même temps qu'Ausone le fils, qui étoit un de ses admirateurs, & du fameux Symmaque, dont nous avons un recueil de lettres. C'est ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous apprend Marcel le médecin, qui écrivoit au commencement du V siécle. Eutrope dit lui-même qu'il suivit la profession des armes sous Julien, & qu'il se trouva avec lui à la guerre de Perse, où cet empereur perdit la vie. On ignore quel rang Eutrope obtint dans les armées, & à quels honneurs il fut élevé dans la suite. Il est néanmoins certain qu'il exerça des charges considérables. Marcel le médecin dit qu'il fut élevé à de grands honneurs, sans les spécifier. On lui donne à la tête de quelques éditions de ses ouvrages le titre de *Clarissime*, qui étoit celui des sénateurs. Il paroît qu'après la mort de Julien & de Jovinien, dont le regne fut de peu de durée, Eutrope suivit la cour ou l'armée de Valens. Ce fut en effet à la priere de cet empereur, qu'il composa l'abrégé d'histoire que nous avons de lui. Voilà tout ce qu'on a de certain sur cet historien. Marcel le médecin dit qu'Eutrope avoit écrit sur la médecine, quoiqu'il ne fût pas médecin; & Suidas dit qu'il laissa divers écrits. Le plus connu, & l'unique qui nous reste de lui, est un abrégé de l'histoire romaine divisée en dix livres, que l'on regarde comme un ouvrage des plus parfaits en ce genre. Du temps de Charlemagne Paul Winfroy, diacre d'Aquilée, ayant entrepris de le retoucher, il le fit de maniere qu'il en renversa toute l'économie. Il en retrancha beaucoup de choses, en transposa beaucoup d'autres, & y en ajouta encore davantage de son crû. Il ne se contenta pas de retoucher ainsi les dix livres d'Eutrope, il entreprit encore de les continuer. On a recueilli sa continuation, dont on a fait huit livres, qui conduisent jusqu'à l'empereur Léon l'Isaurien, & à la déposition de S. Germain, patriarche de Constantinople, après les premieres années du VIII siécle. A l'exemple de Winfroy, Landulphe Sagax, ou un autre auteur inconnu, entreprit aussi de continuer cette histoire, & y fit des additions qui vont jusqu'à l'an de Jesus-Christ 806. L'ouvrage ainsi refondu & augmenté contient 24 livres, & porte le titre d'*Histoire mêlée*. Il fut imprimé séparément à Paris en 1531, & à Basle en 1569, & depuis en différens recueils. Dans le XVI siécle divers critiques s'occuperent à rendre à Eutrope sa premiere pureté. Elie Vinet en donna la premiere édition ainsi rétablie en 1553, à Poitiers. Il y en a eu depuis un grand nombre d'éditions, pour le détail desquelles nous renvoyons à l'auteur cité plus bas, aussi-bien que pour les différentes traductions qu'on en a faites. Nous indiquerons seulement une très-belle traduction françoise donnée avec des notes en 1717, par M. l'abbé Lezeau. * D. Rivet, *hist. littér. de la France*, T. I. seconde partie, p. 220-231. Fabricius dans sa *bibliothéque latine*, *tome* 1, *liv.* 3, donne à Eutrope le prénom de *Flavius*, sur le témoignage de Charles Sigonius, & Balthasar Boniface; mais ce prénom ne se trouve pas dans les éditions d'Eutrope qui ont précédé ces deux savans, non plus que dans les meilleurs manuscrits; Fabricius convient lui-même de l'un & de l'autre. Il conjecture aussi que Suidas auroit pu appeller Eutrope Italien, parcequ'il a écrit en latin, & qu'ainsi on auroit eu tort de le croire sur ce témoignage, véritablement Italien de nation.

EUTROPE, préfet des Gaules, ami de Sidoine Apollinaire, étoit de la famille des Sabins, qui avoit possédé de grandes dignités, & donné grand nombre de sénateurs. Il paroît qu'il étoit de l'Auvergne ou du Lyonnois. Son amour pour la philosophie lui avoit fait prendre le parti de la retraite, sans vouloir entrer dans les affaires publiques. Il suivoit la doctrine de Platon & de Plotin. Sidoine, se rendant à Rome en 467, lui écrivit pour le porter à entreprendre le même voyage, afin de travailler à obtenir quelque dignité convenable à sa naissance. Eutrope se laissa fléchir, céda aux sentimens de son ami qui changea bien de conduite lorsqu'il fut évêque, poursuivit des charges, & fut en effet préfet des Gaules, ou pour mieux dire, du peu que les Romains y possédoient alors. Sidoine lui écrivit pour le féliciter de son élévation. C'est tout ce qu'on nous apprend d'Eutrope dans l'*histoire littér. de la France*, t. II, p. 438 & 439.

EUTROPE, eunuque, dans le IV siécle, sous l'empire d'Arcadius, parvint aux premieres charges, & s'éleva même jusqu'au consulat. Son insolence, sa cruauté, & ses impuretés, le rendirent odieux à tous les gens de bien. Il maltraitoit les plus saints prélats, n'avançoit à la cour que les flateurs & les débauchés, & fut même assez hardi pour menacer l'impératrice Eudoxie de la faire répudier. Quelque temps après Gaïnas, Goth, demanda sa tête. Eutrope se réfugia dans une église, dont il avoit fait ôter l'immunité, & S. Chrysostome le sauva de la fureur du peuple. Il fut depuis envoyé en exil dans l'isle de Chypre; mais pour satisfaire Gaïnas, qui en vouloit à sa vie, on lui fit couper la tête à Chalcédoine, l'an 399, & l'on effaça son nom des fastes consulaires. C'est ce qui est marqué dans l'édit de son bannissement, dont nous avons encore le titre dans le code Théodosien

tien en ces termes : » Les empereurs Arcadius & Honorius à Aurélien préfet du prétoire. Nous avons confisqué au profit de notre épargne, tous les biens d'Eutrope, qui a été autrefois grand-maître de notre chambre sacrée. Nous lui avons ôté toute la splendeur d'une dignité qu'il deshonoroit; & comme l'honneur du consulat étoit flétri par l'usurpation qu'en avoit faite une personne si indigne, nous l'avons rétabli dans son premier lustre, empêchant qu'il ne soit souillé plus longtemps par le récit d'un nom si abominable, & qu'il ne soit honteusement avili par la bassesse & par les crimes de cet homme de boue. C'est pour ce sujet que nous avons aboli tous les actes, afin qu'il n'en soit jamais parlé dans toute la postérité, que l'infamie de notre siécle n'éclate pas plus longtemps dans la prononciation d'un nom si horrible, & que ceux dont la bravoure étend ou conserve l'empire, ne soient plus obligés de gémir, de ce que cet homme monstrueux a souillé la dignité du consulat. De plus, que ce malheureux sache que nous l'avons privé de la dignité de patrice, & de toutes celles qui sont au-dessous de ce rang, comme en effet il les a deshonorées par ses mœurs abominables. Nous ordonnons que toutes les statues qui auront été dressées en son honneur, soient brisées, &c. » Claudien a composé deux poëmes contre Eutrope, & il y représente son consulat comme quelque chose de monstrueux par les crimes & par les infamies du consul. * Code Théodosien, *l.* 7, *de pœn.* S. Jean Chrysostome, *Serm. in Eutr.* Socrate, *l.* 6. Sozomene, *l.* 8. Nicéphore, *l.* 13. Prosper. Ammien Marcellin. Hermant, *vie de S. Chrysostome*, *&c.*

EUTROPE (saint) que l'on croit premier évêque de Saintes, & martyr, vivoit, à ce que l'on prétend, dans le I siécle, & fut envoyé par le pape S. Clément dans les Gaules; mais la religion chrétienne n'ayant été apportée dans ce pays que longtemps après, cette époque ne peut être véritable. On ne savoit rien des circonstances de son martyre du temps de Grégoire de Tours, non pas même du temps d'Usuard & d'Adon : ainsi les actes que l'on en rapporte sont plus récens & fabuleux. On ne laisse pas de faire mémoire de lui au 30 avril. * Grégor. *Turon. de glor. mart. c.* 56. Baillet, *vies des saints*, *mois d'avril.*

EUTROPE, évêque d'Orange dans le V siécle, étoit né à Marseille. Après avoir mené une vie séculiere, il se maria : étant devenu veuf, il entra dans le clergé de Marseille, & fut élu évêque d'Orange. En allant à son évêché, il fut tellement effrayé des ravages que les Wisigots & les Bourguignons avoient faits dans la province Narbonnoise, qu'il voulut renoncer à la conduite de son troupeau; mais encouragé par un saint homme nommé Aper, disciple de S. Augustin, il se rendit à Orange, & accompagna les soins qu'il devoit donner à son troupeau, d'austérités & de mortifications particulieres. Il vivoit encore l'an 475, en laquelle il signa la lettre de Fauste de Riez contre le prêtre Lucide. Il étoit ami d'Apollinaris Sidonius, évêque de Clermont. Les martyrologes font mémoire de lui au 29 de mai. * Sa vie écrite par son successeur Verus, donnée par le pere Papebrock. Baillet, *vies des saints*, *mois de mai.*

Les savans auteurs de l'*histoire littéraire de la France*, qui en donnent aussi un article dans le tome II de leur ouvrage, disent que Pierre des Noels (*Petrus de Natalibus*) croit qu'il faut donner à ce prélat, les écrits que Gennade dit avoir été composés par un prêtre de même nom. Ce sont deux lettres de consolation, écrites à deux sœurs qui avoient renoncé au monde, pour se consacrer à Jesus-Christ: & que leurs parens avoient deshéritées pour cette raison. Jean-Albert Fabricius, au t. II de sa *bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, p. 400, dit qu'il ne croit pas que ces deux lettres existent. On en trouve une parmi les ouvrages faussement attribués à S. Jérôme, qui est sur le sujet indiqué, & qui a tous les caractères spécifiés par Gennade. Elle est adressée aux filles de Géronce, pour les porter à mépriser leur héritage, dont elles avoient été privées pour avoir pris le parti de suivre Jesus-Christ; mais cette lettre, qui est longue, ne peut venir d'Eutrope, évêque d'Orange. Il est visible qu'elle ne fut écrite que lorsque S. Paulin & sa femme Therasie ne faisoient que de renoncer au monde, & lorsqu'ils vivoient encore l'un & l'autre. Ce fut par conséquent à la fin du quatriéme siécle, ou dès le commencement du cinquiéme que parut cette lettre : or S. Eutrope d'Orange n'étoit peut-être pas né alors. Ainsi, il faut donner les deux lettres dont parle Gennade à quelque prêtre Gaulois, nommé *Eutrope.*

EUTROPE, évêque de Valence en Espagne, étant encore abbé d'un monastere, » écrivit à l'évêque Licinien une lettre très-utile, par laquelle il lui demande pourquoi on donne l'onction du chrême aux enfans que l'on baptise. Il a aussi écrit une lettre à Pierre évêque d'Iturbica, touchant la distinction des moines, laquelle contient des avis salutaires, & très-utiles pour des moines. » Ce sont les paroles de S. Isidore dans son livre des hommes illustres, *chap.* 32. La derniere de ces deux lettres a été donnée par Holsténius, dans l'addition ou code des regles de Benoît d'Aniane. Elle n'est pas intitulée : *De distinctione monachorum*, comme il est marqué dans le texte d'Isidore, qui apparemment est corrompu, mais *De districtione monachorum, & ruina monasteriorum.* Il y fait voir qu'il faut reprendre sévérement les moines, & leur faire observer la regle avec exactitude & à la rigueur. Cette lettre est écrite d'un style fort simple. * Du Pin, *bibl. des auteurs eccl. VI siécle.*

EUTROPE, lecteur de l'église de Constantinople, du temps de S. Chrysostome, fut accusé après l'exil de ce saint, d'avoir mis le feu à l'église de Constantinople. Il fut arrêté pour ce sujet, & on lui fit souffrir plusieurs tourmens, pour lui faire avouer que les clercs de S. Chrysostome étoient coupables de cet incendie; mais il soutint toujours constamment le contraire, & mourut dans les tourmens. On fait mémoire de lui dans le martyrologe au 12 janvier. * *Vie de S. Chrysostome par* Pallade. Baillet, *vies des saints*, *mois de janvier.*

EUTROPIE, fille de Constance *Chlore*, & sœur de Constantin *le Grand*. On ignore à qui elle fut mariée; mais on sait que Népotien fut son fils. Ce prince s'étant fait saluer empereur, il fut assassiné vingt-huit jours après, par les partisans de Magnence. Sa mere, qui eut le même sort, est différente d'Eutrope, femme de Maximien Hercule. * Zosime. Idace. Eutrope, &c.

EUTYCHÉS, abbé d'un célébre monastere de Constantinople, vivoit dans le V siécle, & en combattant les erreurs de Nestorius, devint l'inventeur d'une nouvelle hérésie. Il enseigna que Jesus-Christ ne nous étoit pas consubstantiel, selon la chair; qu'il avoit un corps céleste qui avoit passé par le corps de la Vierge, comme par un canal; & qu'il y avoit eu deux natures en lui avant l'union hypostatique; mais qu'après cette miraculeuse union, il n'étoit resté qu'une nature mêlée des deux. Théodoret, dans son second dialogue, nous apprend qu'Eutychés croyoit que la nature humaine avoit été absorbée par la nature divine, comme une goute de miel, qui tombant dans la mer, ne périroit pas, mais seroit engloutie. Cette erreur renouvelloit celles de Valentin, de Marcion, d'Apollinaire, & des Manichéens, qui disoient que le corps du fils de Dieu n'avoit pas été véritable, mais fantastique; qu'il avoit coulé du ciel dans le sein de la Vierge, comme de l'eau par un canal; mais la plus grande impiété qui s'ensuivit de l'unité des natures, c'étoit que par une conséquence nécessaire, il falloit que la divinité eût souffert les douleurs de la passion, & même de la mort. Eusèbe de Dorylée en Phrygie, qui étoit ami d'Eutychés, s'efforça inutilement de lui faire connoître la fausseté de ses opi-

nions : de forte qu'il se vit obligé de le déférer à Flavien de Constantinople, qui tenoit alors, en 448, un synode pour juger un différend arrivé entre Florent, métropolitain de Sardes en Lydie, & deux de ses suffragans. Eutychés fut condamné dans ce synode, & fut retranché de la communion des fidéles. Il eut pourtant la hardiesse d'écrire au pape S. Léon *le Grand*, pour le prévenir à son avantage; mais ce saint pontife ayant reçu les actes du synode de Flavien, confirma la condamnation de l'hérésiarque, qui appella du pape à l'empereur. Il se joignit depuis à Dioscore d'Alexandrie, ennemi de S. Flavien, & avec le secours de Crysaphius, favori de l'empereur Théodose *le Jeune*, qu'ils infecterent de leur créance, ils tinrent en 449 le concile, dit le *Brigandage d'Ephèse*, où l'hérésie triompha de la vérité orthodoxe, & de ceux qui la défendoient ; mais Marcien étant parvenu à l'empire, fit tenir à Chalcédoine en 451 le IV concile général, où les erreurs d'Eutychés & de Dioscore furent anathématisées. * *Les actes du concile de Calcédoine*. Idacius. Evagre. Pratéole. Sander. Baronius, *A. C.* 448, 451.

EUTYCHES ou EUTYCHUS, grammairien, disciple de Priscien. Il avoit composé un écrit *De aspiratione*, dont on lit quelque chose dans le chapitre 9 du traité de l'orthographe du célébre Cassiodore. Eutychés a laissé de plus deux livres *De discernendis conjugationibus*. Joachim Camérarius a fait imprimer ces deux livres avec quelques écrits de Victorin & de Servius, à Tubingue en 1537, *in*-4°. L'ouvrage d'Eutychés est plus entier dans l'édition des anciens grammairiens donnée par Elie Putchius, à Hanovre, 1605, *in*-4°. Simler dit que l'on conservoit dans la bibliothéque de Zurich des commentaires d'un certain Sédulius sur les deux livres d'Eutychés. * *Voyez* la *bibliothéque de la moyenne & basse latinité*, par Fabricius, *tome* 2, *livre V*, *pag.* 405.

EUTYCHIEN, pape, natif de l'ancienne ville de Luna, entre la Toscane & la côte de Gènes, qu'on nomme présentement l'Erici, succéda le 4 juin de l'an 275 à Félix I. Il ordonna que l'on béniroit sur l'autel les féves, les fruits & les raisins, pour s'opposer à l'erreur de l'hérésiarque Manès, qui condamnoit l'usage de ces choses ; & que l'on ensevéliroit les corps des martyrs dans des tuniques de pourpre : il rendit lui-même cet honneur à 340 de ces saints athléres. Depuis, on l'étendit sur les évêques : mais S. Grégoire *le Grand* défendit cet abus, & n'en exempta pas même les papes. On attribue deux épîtres à Eutychien, qui mourut martyr le 8 décembre de l'an 283, après avoir gouverné huit ans, six mois & quatre jours. S. CAIUS lui succéda.

EUTYCHIEN, surnommé *Comacon*, fut un des plus puissans favoris de l'empereur Héliogabale. Il avoit l'esprit badin, enjoué & bouffon, & c'est pour cette raison qu'on le surnommoit *Comacon*, qui en grec signifie *plaisant*. L'empereur le fit préfet du prétoire, & ensuite consul. Eutychien s'accommodoit à toutes les inclinations de son bienfaiteur, & ressembloit en cela aux courtisans ordinaires, qui ne sont pour la plupart que les singes de leurs maîtres. Voyant aussi que la princesse Mœsa avoit la principale autorité dans l'esprit du prince, il chercha à lui plaire & à gagner ses bonnes graces, afin de se conserver toujours lui-même dans les dignités où on l'avoit élevé, & de monter à de plus hautes, s'il étoit possible. Mœsa fut celle qui porta Héliogabale à adopter son cousin Alexien. Cette princesse habile prévoyoit qu'un prince aussi léger & aussi extravagant que son petit fils, ne regneroit pas longtemps & auroit une triste fin. C'est pour cela que pour sa sureté & pour celle de sa maison, elle lui persuada d'adopter son cousin & de le faire césar, quoiqu'il ne fût alors âgé que de douze ou treize ans ; & Eutychien ne manqua pas de paroître approuver son ambition & ses desseins, parcequ'il ne vouloit pas se voir privé de ce qu'il possédoit, au cas qu'Héliogabale vînt à périr. * *Voyez* Dion, & l'*histoire romaine* d'Echard, *tome VI* de la traduction françoise.

EUTYCHIEN, grammairien, dans le IV siécle, du temps de Constantin *le Grand*, écrivit quelques traités de la dédicace de Constantinople : ce qu'on peut recueillir de ce qu'en a marqué Georges Codin, *in select. de origin. Constant.* Agathyas fait mention d'un autre EUTYCHIEN, qu'il nomme *le Jeune*, *in proœm. hist.*

EUTYCHIENS, sectateurs de l'hérésie d'Eutychés, firent de grands maux aux orthodoxes, peu avant l'empire de Marcien, qui se vit contraint de les soumettre à la peine à laquelle les hérétiques étoient assujétis par les loix des empereurs. Ces violences continuerent sous le regne de Léon, & de ses successeurs. Ils se partagerent aussi en plusieurs sectes. *Voyez* EUTYCHÉS. * Baronius, *ann.*

EUTYCHIUS ou EUTYCHÉS, patriarche d'Alexandrie, qui vivoit dans le IX & dans le X siécle, a écrit des annales en langue arabe, depuis le commencement du monde, jusqu'en l'an 937. Elles ont été imprimées à Oxford en 1658, avec la version latine d'Edouard Pocock, professeur des langues hébraïque & arabe dans l'académie de cette ville-là. Le nom de ce patriarche dans la langue de son pays, est *Said ebn Batric* ; & *Said* en arabe signifie la même chose qu'Eutychius dans la langue grecque. Il étoit né vers l'an 876, & médecin de profession : il tint le siége patriarchal d'Alexandrie depuis l'an 933 jusqu'à l'an 940. Selden avoit déja publié auparavant quelque chose des annales de ce patriarche sous le titre de *Eutychii origines ecclesiæ Alexandrinæ*, à Londres en 1642, où il a prétendu montrer que dans les premiers siécles du christianisme, il n'y avoit point de différence véritable entre les prêtres & les évêques, puisque, selon le témoignage d'Eutychius, on ne faisoit point d'autres cérémonies pour consacrer un évêque dans l'église d'Alexandrie, que d'élire un des douze prêtres qui composoient le clergé de cette église, & les autres onze prêtres lui imposoient les mains. Abraham Ecchellensis a composé un livre exprès imprimé à Rome en 1661, sous le titre de *Eutychius patriarcha Alexandrinus vindicatus*, où il réfute Selden, en montrant que les prêtres d'Alexandrie n'ont point eu le pouvoir de consacrer leur évêque par l'imposition des mains, cela étant réservé aux seuls évêques : ce qu'il prouve par les constitutions de cette église, & par d'autres actes. Il est bon de remarquer que ces annales du patriarche Eutychius sont peu exactes pour l'histoire & pour la chronologie : ce qui arrive à la plupart des écrivains Arabes. * M. Simon. Du Pin, *biblioth. des aut. ecclés. du X siécle.*

EUTYN, OUTIN, petite ville de la Wagrie, contrée du Holstein. On la voit entre la ville de Lubeck & celle de Kiell, à une lieue de la premiere, & à sept de la derniere. Eutyn est capitale du domaine de l'évêché de Lubeck : & elle a une citadelle, où demeure l'administrateur de cet évêché. * Mati, *diction.*

EUTYPHRON, étoit un devin, & en même temps un dévot fier & superstitieux, qui par un amour mal entendu pour la justice, résolut d'accuser son propre pere, & de le faire punir, pour avoir été la cause de la mort d'un de ses fermiers. Voici le fait. Ce fermier ayant un jour trop bu, s'emporta contre un des esclaves du pere d'Eutyphron, & le tua. Le pere le fit mettre dans une basse fosse, pieds & poings liés, & envoya à Athènes consulter ceux qui avoient inspection sur tout ce qui regarde la religion & les cas de conscience, pour savoir ce qu'il devoit faire. Pendant ce temps il négligea le prisonnier, comme un assassin, dont la vie n'étoit d'aucune conséquence. Aussi en mourut-il ; la faim, la soif & la pesanteur de ses fers le tuerent, avant que le messager qu'on avoit envoyé à Athènes fût de retour. Sur cela Eutyphron, zélateur aveugle pour les loix, partit pour

Athènes, afin d'y accuser son pere de meurtre, malgré sa famille, qui voulut lui faire comprendre que le mort étant un scélérat & un meurtrier, & celui qu'il alloit accuser son propre pere, bien loin de faire une action méritoire, il se chargeroit d'un opprobre éternel, & d'un crime abominable. Toutes ces raisons furent inutiles; il poussa sa pointe, jusqu'à ce qu'étant arrivé à Athènes, il trouva Socrate, qui eut le bonheur, par sa philosophie, de détourner Eutyphron d'un dessein si odieux. Platon a fait un dialogue, qu'il nomme *Eutyphron* ou *de la Sainteté*, & qui contient l'entretien de Socrate avec Eutyphron. On pouroit croire que ce personnage a été inventé par Platon, pour nous faire connoître le caractere du faux dévot & du superstitieux; mais M. Dacier (*dans sa traduction de Platon, tom. I, pag.* 505, *2 édition de Paris*, 1701.) assure qu'on lit dans les anciens qu'Eutyphron profita de la conversation de Socrate, abandonna ses poursuites, & laissa son pere en repos: d'où il conclut que les dialogues de Platon ne sont pas faits sur des sujets feints; mais qu'ils ont un fondement très-réel & très-véritable, comme ceux que Xenophon nous a conservés.

EUTYQUE, EUTYCHE ou EUTYCHIUS, patriarche de Constantinople, fils d'*Alexandre* & de *Synésie*, vint au monde l'an 512. Son pere le fit baptiser quand il eut atteint l'âge de raison. Il fut d'abord évêque de Lazique, dans la province du Pont. Il quitta son évêché pour se retirer dans un monastere de la ville d'Amasée; & il fut choisi pour général de tout l'ordre monastique de ce pays. En 552 il fut député par l'évêque d'Amasée, pour assister au second concile de Constantinople, qui est le cinquiéme général. Etant arrivé à Constantinople avant que le concile fût assemblé, il y soutint que l'on pouvoit condamner ceux qui étoient morts dans la communion de l'église; appliquant cette maxime à la condamnation de Theodore de Mopsueste, dont il s'agissoit. Ayant plu par là à Justinien, cet empereur le fit élire patriarche de Constantinople, après la mort de Memnas, arrivée en ce temps-là. Eutyque présida à ce concile, & jouit paisiblement du siége de Constantinople pendant quinze années; mais s'étant déclaré contre le dogme de ceux qui croyoient que le corps de J. C. étoit devenu incorruptible dès le moment qu'il avoit été uni à la divinité, & qui étoient protégés par Justinien, il fut arrêté l'an 565, & mandé à un synode d'évêques. Ayant refusé d'y comparoître, il fut condamné & relégué dans une isle de la Propontide, d'où il fut conduit dans son monastere de la ville d'Amasée. Jean le Scholastique fut mis en sa place; mais après la mort de ce dernier, arrivée l'an 577, Eutyque fut rétabli. Il composa alors un traité *de la résurrection*, où il soutenoit que le corps des hommes ressuscités seroit si subtil, qu'il ne pouroit plus être palpable. S. Grégoire, député du pape Pelage II, le détrompa de cette opinion. Eutyque tomba malade le jour de Pâque de l'an 582, après avoir officié, & mourut le 6 avril, âgé de 70 ans. Les Grecs ont toujours célébré sa mémoire au 6 d'avril; les Latins ne l'ont mis dans leur martyrologe que fort tard. * *Sa vie écrite par* Eusthathe, *prêtre, dans* Bollandus. S. Grégoire, *liv.* 24 *des moral. c.* 29. Eusthathius, *en sa vie, rapportée par* Surius, *au 6 avril.* Baronius, *A. C.* 553, 564, 578, 583, &c. Baillet, *vies des saints, mois d'avril.*

EUTYQUE ou EUTYCHE (S.) soudiacre d'Alexandrie, & ses compagnons, souffrirent pour la foi de la divinité de J. C. dans la ville d'Alexandrie, quand George s'empara de ce siége, à Pâque, l'an 356. Eutyche fut battu à coups de nerfs de bœufs, puis relégué aux mines de Phaïno. Il eut plusieurs compagnons de ses soufffrances. On peut voir la description de cette persécution dans S. Athanase. Le cardinal Baronius est le premier qui ait mis Eutyque & ses compagnons dans le martyrologe, au 26 de mars. * S. Athanase. Baronius. Hermant. De Tillemont. Baillet, *vies des saints, mois de mars.*

EWEL, ville d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Surrei, qu'on appelle *Copthorn.* Il y avoit près de-là un palais royal bâti par le roi Henri VIII, & nommé *Non-Such.* Ce bourg est à douze milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

EUX (Bertrand d') cardinal. *Cherchez* DEUX (Bertrand de)

EUXIN, *cherchez* PONT-EUXIN.

EUXIPPE, fille de Scedas, pauvre habitant de Leuctres, ayant été violée par les députés de Lacédémone, se fit mourir elle-même. * Diodore, *liv.* 15.

EUZOÏUS, diacre d'Alexandrie, dans le IV siécle, fut déposé en même temps qu'Arius, par l'évêque d'Alexandrie: ce qui fut confirmé dans le concile de Nicée. L'an 335 il présenta une confession de foi, orthodoxe en apparence, à l'empereur Constantin, ce qui le fit recevoir dans l'église. Les ariens le mirent en 361 sur le siége d'Antioche, à la place de Melece, qui soutenoit, contre leur attente, le parti de la vérité catholique. Cet hérétique baptisa peu après l'empereur Constance, comme nous l'apprenons de S. Athanase. Lorsque Jovien fut parvenu à l'empire, Euzoïus lui parla contre ce dernier, & tâcha de lui donner un successeur; ce qui causa de grands désordres dans l'église d'Alexandrie. * Socrate. Sozomene. Theodoret. Baronius, *A. C.* 335, 360, 361, 369. Hermant, *vie de S. Athanase.* Du Pin, *bibl. des aut. eccléſ. du IV siécle.*

EUZOÏUS, différent du précédent, fut disciple du rhéteur Thespesius avec S. Grégoire de Nazianze. Il fit ses études dans sa jeunesse à Cesarée de Palestine, dont il fut ensuite évêque. Il renouvella la bibliothéque d'Origène & de Pamphile, faisant décrire les livres sur de nouvelles peaux; parceque les anciennes commençoient à se pourir. Il fut enfin chassé de l'église du temps de Théodose. Il avoit écrit plusieurs traités, dont il étoit facile d'avoir connoissance du temps de S. Jérôme. C'est là ce que ce pere nous en apprend. S. Epiphane en parle dans l'hérésie 73, & le met au nombre des évêques qui étoient purement ariens. * Du Pin, *bibl. des aut. eccl.* tome IV.

E X

EX (*Aix*) est le nom que Pline donne à un écueil de la mer Egée, entre Tenedos & Chio, lequel ressemble à une chevre: ce qui l'a fait appeller de ce nom, du mot grec αἴξ, *capra*, *l.* 4, *c.* 11. Plutarque parle d'un jeune homme de ce nom, dans le livre des questions grecques, *qu.* 12.

EX, riviere d'Angleterre, *cherchez* EXCESTER.

EXAGON, ambassadeur de Chypre à Rome, de la race des Ophiogenes, peuples de cette isle, fit paroître en présence des consuls, qu'il étoit vrai que ces Ophiogenes avoient une puissance naturelle de faire fuir les serpens, & de guérir ceux qui en étoient mordus. On dit qu'il se mit de son bon gré dans un tonneau plein de serpens, & qu'alors on vit ces bêtes lui lécher le corps aussi doucement qu'eut fait un petit chien. * Pline, *l.* 18, *c.* 3.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX: fête instituée pour célébrer la mémoire du jour que la sainte croix fut rapportée à Jérusalem, d'où elle avoit été enlevée par Chosroès, roi de Perse. Ce barbare avoit pris cette ville, l'an 614 ou 615, avoit emporté ce sacré bois, & avoit emmené captifs un grand nombre de fidéles, entre lesquels étoit Zacharie, patriarche de Jérusalem. L'empereur Héraclius ayant levé une puissante armée, défit Chosroès en plusieurs rencontres, depuis l'an 624, jusqu'en 628, que ce roi fut obligé de prendre la fuite. Alors Chosroès tomba malade, & fit couronner roi son cadet, au préjudice de Siroès son aîné; lequel, indigné de cette injuste préfé-

rence, fit enfermer son pere & son frere dans une prison, où il les fit mourir avec une extrême cruauté. Siroès se voyant élevé sur le trône, fit la paix avec l'empereur Héraclius ; & par le traité il lui rendit le bois de la croix, le patriarche Zacharie, & tous les autres chrétiens esclaves. Héraclius revint triomphant à Constantinople, & tout le peuple alla au-devant de lui avec des rameaux d'oliviers & des flambeaux. Il voulut aussi conduire lui-même à Jérusalem le bois de la vraie croix ; & lorsqu'il y fut arrivé, il la chargea sur ses épaules, pour la porter avec plus de pompe sur le calvaire, d'où elle avoit été enlevée. On dit qu'étant à la porte qui mene à cette montagne, il ne put avancer, qu'il n'eut quitté ses habits couverts de pierreries, pour en prendre de plus simples : ce qu'il fit par le conseil du patriarche Zacharie. Dans la suite du temps, il fut ordonné que tous les ans on feroit une fête solemnelle en mémoire de ce rétablissement ; & depuis ce temps-là l'église la célébre le 14 septembre, sous le nom de l'*Exaltation de la sainte croix*. Cette fête étoit très-célébre en Orient, & ce jour là il venoit à Jérusalem des pélerins de tous les endroits du monde.

Longtemps avant cet événement on célébroit dans l'église grecque & dans la latine une solemnité en l'honneur de la croix, sous le même nom d'*exaltation*, en mémoire des paroles de Jesus-Christ, qui dit, en parlant de sa mort : *Lorsque je serai exalté, j'attirerai toutes choses à moi. Lorsque vous aurez exalté le Fils de l'homme, vous connoîtrez qui je suis.* Le cardinal Baronius dit qu'au temps de l'empereur Constantin, la croix fut exaltée dans tout l'univers, par la liberté qu'eurent les fidéles de prêcher l'évangile & de bâtir des églises. La vraie croix fut aussi exaltée, lorsqu'ayant été trouvée par sainte Helène, elle fut placée avec magnificence dans l'église que l'on bâtit en son honneur sur le calvaire. *Voyez* INVENTION. * Baronius, *notes sur le mart. & ann.*

EXAMILION, muraille célébre que l'empereur Emanuel fit élever en 1413, sur l'isthme de Corinthe, pour mettre le Peloponnèse à couvert de l'invasion des Barbares. Elle étoit ainsi nommée, parceque sa longueur étoit de six milles. Cette fameuse muraille commençoit au port de Lechée, à seize stades de Corinthe, & finissoit au port de Cenchrée, vers le golfe Saronique, maintenant d'Engia. Amurat II ayant levé le siége de Constantinople en 1424, fit démolir l'Examilion, nonobstant la paix qu'il venoit de conclure avec l'empereur Grec. Les Vénitiens, pour conserver leurs états dans la Morée, firent dessein de rétablir ce rempart : & en 1463 Louis Loredano, général de la mer, y débarqua des troupes & les joignit à celles de Bertholdo d'Est, pour les employer conjointement à un si grand ouvrage. Ils y firent travailler trente mille ouvriers, qui en quinze jours de temps le mirent dans sa perfection, y ajoutant de doubles fossés, & 136 tours. Les infidéles vinrent attaquer cette forte muraille ; mais ils furent repoussés, & se retrancherent aux environs. Loredano alla au siége de Corinthe ; & peu de temps après Bertholdo se rendit au camp, où il reçut un coup de pierre qui termina sa vie. Bertino de Calcinato, qui prit après lui le commandement de l'armée, craignant l'approche du beglierbei, qui s'avançoit à la tête de 80000 hommes, abandonna le siége, & la défense de cette fameuse muraille, qui avoit été faite avec une dépense incroyable. * Coronelli, *description de la Morée.*

EXAMINATEURS DE LIVRES, *cherchez* CENSEURS.

EXARQUES, gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoyoient en Italie. L'exarchat fut commencé par Justin *le Jeune*, l'an 567 ou 568, après que, par le moyen de Belisaire & de Narsès, on eut chassé la plupart des Barbares qui s'étoient établis en Italie. Ravenne étoit la ville capitale de l'exarchat, qui comprenoit aussi Bologne, Imola, Faënza, Forli, Cesenne, Bobbio, Ferrare & Adria. Les exarques s'attribuerent souvent l'autorité d'élire les papes. Eutychius fut le dernier, & fut chassé par Astolfe, roi des Lombards, qui se rendit maître de l'exarchat l'an 751 ou 752. Pepin *le Bref*, roi de France, l'ôta à Astolfe ; & un de ses chapelains, après avoir pris possession de toutes les villes, en porta les clefs sur l'autel de S. Pierre & S. Paul, pour montrer que son maître en faisoit donation aux saints apôtres.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE des exarques de Ravenne.

En 567 ou 568. Longin, Patrice.
583. Smaragde, Patrice.
587. Romain, Patrice.
598. Callinique.
602. Smaragde rétabli.
610. Jean Remiges, ou Demiges.
614. Eleuthere.
619. Isaac, Patrice.
643. Theodore Calliopas.
649. Olympius.
650. Théodore Calliopas rétabli.
686. Un autre Théodore.
687. Jean.
702. Théophylacte.
710. Jean Rizocope, ou *Tranche-racine.*
713. Scholastique.
725. Paul, Patrice.
728. Eutychius.

EXARQUE : ce mot employé pour signifier une dignité ecclésiastique, est pris pour l'évêque de la principale ville d'un diocèse, c'est-à-dire, de plusieurs provinces, ce que les Latins appellent Primat. Il y avoit en Orient autant d'exarques que de diocèses. Il est fait mention de ces exarques dans le concile de Chalcédoine ; mais depuis les exarques de l'Asie & du Pont furent éteints, parceque l'évêque de Constantinople s'empara de leur jurisdiction ; ensorte qu'il n'y eut plus en Orient que Constantinople, Alexandrie & Antioche, qui jouirent des droits d'exarques, sous le titre de patriarches. Ceux qu'on appelle présentement Exarques parmi les Grecs, sont bien différens de ces anciens. Le mot d'exarque ne signifie à présent autre chose chez eux, que Député ou délégué. C'est le titre que le patriarche donne à ceux qu'il délégue pour des affaires ecclésiastiques. Par exemple, comme le pere Goar l'a observé *dans ses notes sur l'office de Constantinople*, ceux que le patriarche envoie en diverses provinces, pour voir si l'on y observe les canons ecclésiastiques, si les évêques font leur devoir, & si les moines sont dans la régle, se nomment Exarques, quoique ce ne soient en effet que des visiteurs ou des députés pour de certaines affaires. C'est en ce sens que M. Simon dit que Melece Syrigue, que Thomas Smith avoit traité de petit Grec inconnu, étoit un homme fort connu dans l'église de Constantinople, puisque son patriarche l'avoit choisi dans un synode pour aller en Moldavie en qualité d'exarque, ou de principal député, pour examiner une confession de foi composée par le clergé de Russie, qui a été reçue ensuite par toutes les églises grecques d'Orient. * Paul Diacre. Blondus. Riccioli. M Simon, *créance de l'Eglise orientale.*

EXCELLENCE. On traitoit d'*excellentissime*, les rois de France de la premiere & de la seconde race, & on leur donnoit le titre d'*excellence* ; mais nous voyons d'autre part, que Charlemagne & Alain l'ont aussi donné au pape Adrien ; Kerulphe, roi des Merciens, au pape Léon III ; & Yves, évêque de Chartres, à Paschal II ; & que Fulbert de Chartres l'a aussi donné à Lutheric, archevêque de Sens ; & S. Bernard à Ricuin, évêque de Toul. Le titre d'*excellence* a

été le premier qu'on ait donné aux princes du sang de France, & à ceux des autres maisons souveraines; mais comme plusieurs grands seigneurs qui n'étoient pas princes, prirent aussi le titre d'*excellence*, les princes, pour se distinguer, prirent celui d'*altesse*. Les ambassadeurs de France à Rome donnoient autrefois l'*excellence*, non-seulement aux parens du pape regnant, au connétable Colonne, au duc de Bracciano, mais encore à leurs fils aînés, au prince de Carbognano, aux ducs Savelli & Cesarini, & aux princes des maisons papales : ensuite ils ont été plus réservés. Ils ont été plus libéraux de ce titre à l'égard des princesses romaines; car ils le donnent à toutes. Les vicerois de Naples ne traitent point d'*excellence*, les seigneurs Romains qui ont des fiefs dans ce royaume, surtout lorsqu'ils y sont en personne. On donna l'*excellence* aux niéces du pape Clément IX, pendant qu'on ne traitoit leurs maris que d'*illustrissimes*; & après sa mort on donna encore l'*excellence* à son neveu, quoiqu'il n'eût ni duché ni principauté. Les ducs & pairs de France séculiers ont eu à Rome ce titre d'*excellence*, lorsqu'ils y ont été. Mais à l'égard des pairs ecclésiastiques, l'évêque de Laon ayant prétendu ce titre, il l'eut des seigneurs Romains; mais peu de cardinaux le lui donnerent. Les autres le traiterent de *seigneurie illustrissime*; & d'autres lui parlerent par *Lei*, c'est-à-dire, en troisiéme personne, ceux de Rome soutenant que le titre d'*excellence* est séculier, & ne peut être donné aux ecclésiastiques. A l'égard des ambassadeurs, l'origine du titre d'*excellence* qu'on leur donne, vient de ce que le roi Henri IV, ayant envoyé à Rome en 1593, le duc de Nevers en qualité de son ambassadeur, on lui donna, à cause de sa naissance, le titre d'*excellence*; & tous les ambassadeurs l'ont pris depuis, même les ambassadeurs des princes d'Italie, d'Allemagne, & du grand-maître de Malte. L'empereur & le roi d'Espagne consentirent en 1636, que l'on donnât le titre d'*excellence* aux ambassadeurs de Venise. L'ambassadeur de Savoye a obtenu en plusieurs cours d'être traité comme le sont ceux des têtes couronnées, & d'être appellé *excellence*. Il en est de même de l'ambassadeur de Toscane, & des autres princes d'Italie; mais les ambassadeurs des couronnes leur disputent ce titre à Rome, parceque cet usage n'y est pas établi. Il n'y a point de roi qui donne l'*excellence* aux ambassadeurs; mais les états généraux & les princes d'Italie le font. La république de Venise les traite de *votre seigneurie*. La cour de Rome ne veut point traiter d'*excellence*, les ambassadeurs ecclésiastiques, quoique ces prélats se fassent qualifier d'*excellence*, & que les autres ambassadeurs leur donnent ce titre. A l'égard des personnes revêtues de grandes charges, les cardinaux & les princes Romains donnent le nom d'*excellence* au chancelier, aux ministres & secrétaires d'état, & aux premiers présidens des cours supérieures de France; aux présidens des conseils d'Espagne; au chancelier de Pologne; & à ceux qui possédent les premieres dignités des états, pourvu qu'ils ne soient point ecclésiastiques; car alors ils ne leur donnent que la qualité de *seigneurie illustrissime*. * *Mémoires curieux.*

EXCESTER, que les auteurs Latins nomment *Exonia* & *Isca Danmoniorum*, ville d'Angleterre, capitale de la province de Devonie, ou comté de Devon, avec évêché suffragant de Cantorbéri. Elle est située sur la riviere d'Ex, qui est l'*Isca* ou *Isaca* des Latins, & qui a sa source vers les frontieres du comté de Sommerset. Ensuite elle traverse le comté de Devon; & grossie par les eaux de quelques rivieres, elle arrose Excester, & se jette dans la mer au village nommé Exmouth. Le siége épiscopal qui a été très-long-temps dans les villes du comté de Devon, ne fut rétabli à Excester qu'en 1049. Léofroi en fut le premier prélat, & mourut en 1073. * Camden, *descr. magnæ Britan. &c.*

EXCOMMUNICATION. Le mot d'excommunication signifie en général, Séparation de la communion ou commerce avec une personne avec laquelle on en avoit auparavant. En ce sens tout homme qui est exclus d'une société ou d'un corps, & avec lequel les membres de ce corps n'ont plus de communication, peut être dit excommunié; mais on restreint l'idée de ce terme à ce qui regarde la religion, tant parmi les païens, que parmi les Juifs & les chrétiens; car les païens avoient aussi-bien que ceux-ci leurs excommunications, qui se faisoient par les prêtres, avec des cérémonies usitées en tel cas. On défendoit à ceux que l'on excommunioit, d'assister aux sacrifices, d'entrer dans les temples, & ensuite on les livroit aux démons & aux furies d'enfer, avec des imprécations : c'étoit ce que l'on appelloit *sacris interdicere*, *diris devovere*, *execrari*; & parceque cette peine étoit terrible, on ne s'en servoit qu'à l'extrémité, quand le coupable étoit incorrigible. La prêtresse Theane, fille de Menon, fut louée de n'avoir pas voulu excommunier Alcibiade, quoique les Athéniens l'eussent ordonné; & au contraire les prêtres Eumolpides furent blâmés de l'avoir fait. Platon, *l.* 7 des loix, défend à tous les prêtres & prêtresses d'excommunier personne, avant que d'avoir examiné mûrement les raisons qu'ils ont de le faire, selon les loix, & de n'en venir là qu'à l'extrémité. Cette cérémonie passa des Grecs aux Romains: elle étoit très-ancienne parmi eux, quoique l'on s'en servît rarement, comme le remarque Plutarque. Nous en avons un exemple en la personne de Marcus Crassus. Attéius, tribun du peuple, ne pouvant l'empêcher d'aller en Syrie pour faire la guerre aux Parthes, il courut vers la porte par où Crassus devoit sortir, & mit au milieu un réchaut plein de feu. Quand Crassus fut proche, il jetta dessus quelques parfums en prononçant contre lui des malédictions, & faisant des imprécations épouvantables, qu'il accompagnoit de l'invocation de certains dieux, dont les noms seuls faisoient frémir. La plus rigoureuse punition qu'eussent les druides parmi les Gaulois étoit l'excommunication, comme nous l'apprenons de César, *l.* 6. » Lorsque quel- » qu'un (dit-il, parlant des druides) ne veut pas ac- » quiescer à leur jugement, ils lui interdisent la com- » munion de leurs mysteres. Ceux qui sont frapés de » cette foudre, passent pour scélérats & pour impies; » chacun fuit leur rencontre & leur entretien; s'ils ont » quelques affaires, on ne leur fait point justice : ils ne » sont point admis aux charges, ni aux dignités, & » meurent sans honneur & sans crédit. » Lorsque celui qui avoit été excommunié venoit à résipiscence, qu'il détestoit son crime, & qu'il en demandoit pardon aux dieux, il s'adressoit aux prêtres pour être rétabli; & alors le prêtre, après l'avoir éprouvé, le remettoit dans l'état où il étoit auparavant. Lorsque l'excommunié venoit à mourir, sans avoir été rétabli, les prêtres ne laissoient pas d'offrir un sacrifice aux dieux Manes, pour les prier de ne point maltraiter son ame. * *Ant. grec. & rom.*

Chez les Juifs on séparoit de la communion pour impureté & pour crime. L'une & l'autre excommunication étoit décernée par les prêtres, qui déclaroient l'homme impur ou coupable. L'excommunication pour cause d'impureté, cessoit quand l'impureté étoit cessée, & que le prêtre le déclaroit. L'excommunication pour cause de crime, ne finissoit que quand le coupable, reconnoissant sa faute, se soumettoit aux peines qui lui étoient imposées par les prêtres, ou par le sanhedrin. En levant l'une & l'autre, les prêtres offroient des sacrifices pour le péché. Les Juifs distinguoient trois sortes d'excommunications, qui sont marquées dans le nouveau testament : elles étoient précédées de censures ou d'avertissemens secrets. Si le coupable les méprisoit, on commençoit par le séparer de la synagogue, & même du commerce avec les autres Juifs pour trente jours. Cette premiere excommunication s'appelloit *Niddui*, c'est-à-dire, *séparation*, & étoit prorogée jusqu'à ce que

le coupable se fût reconnu. Personne ne pouvoit s'approcher de l'excommunié, pas même sa femme. La seconde sorte d'excommunication étoit appellée *Kerem*, c'est-à-dire, anathème : elle étoit plus solemnelle, & se faisoit en présence de toute l'assemblée du peuple avec de grandes imprécations. La troisiéme & la derniere étoit appellée *Chammata*; celle-ci se publioit au son des trompettes, & privoit l'excommunié de toute espérance de retour à la synagogue : c'est peut-être le *Maranatha* de S. Paul. Cependant les plus habiles ne distinguent que deux sortes d'excommunications, le *Niddui* & *le Kerem*. Les Juifs ne se servoient de l'excommunication, que pour des péchés qui regardoient la religion. Depuis ils en ont usé pour des intérêts civils : elle est encore en usage parmi eux. On fouettoit ordinairement le coupable, avant que de le chasser de la synagogue. On mettoit sur le tombeau de celui qui mouroit lié de l'excommunication, une pierre, pour faire connoître qu'il avoit mérité d'être lapidé. Autrefois c'étoient les prêtres & ensuite le sanhedrin, qui portoit la sentence d'excommunication. Les Juifs ont eu depuis des tribunaux, qu'ils appellent *maisons de jugement*, établis pour excommunier & punir les coupables. L'absolution se donne d'une maniere fort simple, en déclarant que le pécheur est délié de l'excommunication, & qu'il a droit de rentrer dans la synagogue. * Drusius, *de novem sect. lib. 3, cap.* 11. Buxtorf, *ep. hebr.* Morin, *de pœnitentia. Continuation de l'histoire des Juifs, depuis Jesus-Christ jusqu'à notre temps.*

Les chrétiens, dont la société doit être, suivant l'institution de Jesus-Christ, très-pure dans la foi & dans les mœurs, ont toujours eu grand soin de séparer de leur communion les hérétiques & les personnes coupables de crimes. C'est ce qu'on a appellé parmi eux *excommunication*, qui privoit non du commerce civil avec les autres chrétiens, mais de la communion ecclésiastique; de la participation des sacremens; de l'assistance aux prieres, & enfin de tous les offices & fonctions de religion. Il faut commencer par distinguer deux sortes d'excommunications en usage parmi les anciens chrétiens. L'excommunication *médicinale* & l'excommunication *mortelle*, comme les appelle S. Augustin. La médicinale est celle des pénitens, qui étoient séparés de la communion pour toute leur vie ou pour un temps, jusqu'à ce qu'ils eussent expié leur faute. Sur celle-ci, *voyez* PENITENS. La mortelle étoit celle qui étoit portée contre les hérétiques ou contre des pécheurs impénitens & rebelles à l'église. J. C. ayant donné à son église le pouvoir d'excommunier, & les apôtres en ayant usé, les évêques successeurs des apôtres, ont eu le même pouvoir, & ont prononcé des sentences d'excommunication contre les hérétiques & les pécheurs impénitens. Il est même arrivé que des évêques & des églises se sont mutuellement excommuniés, c'est-à-dire, se sont séparés de communion. Les conciles provinciaux ont eu droit d'excommunier les clercs & les laïcs de la province; & les conciles généraux tous ceux d'entre les chrétiens qui péchoient contre la doctrine, la discipline ou les mœurs. C'étoit une régle générale, que quand un homme avoit été excommunié dans sa province, il n'étoit plus permis de le recevoir à la communion dans aucune église. Les conciles se servoient du mot d'anathême pour prononcer l'excommunication contre des personnes, ou pour déclarer que ceux qui commettoient ce qu'ils défendoient, seroient excommuniés. Les canonistes ont depuis distingué deux sortes d'excommunications; l'une que l'on encourt en commettant l'action défendue, qu'ils appellent excommunication *ipso facto*, ou *latæ sententiæ*; & l'autre, qui doit être portée par le juge en conséquence de la loi, qu'ils appellent comminatoire, ou *ferendæ sententiæ* : celle-ci doit être précédée de monitions canoniques. Les anciens & les nouveaux canonistes ont distingué différentes sortes de censures ou de peines ecclésiastiques, selon la différence des personnes & des fautes. Anciennement les clercs étoient déposés, privés des fonctions de leur ministere, & réduits à la communion laïque. On ne les privoit quelquefois que d'une partie des fonctions de leur ministere. Il y a des conciles qui les réduisent à une communion, qu'ils appellent communion étrangere, *communio peregrina*, c'est-à-dire, à un simple rang d'honneur sans aucunes fonctions. A l'égard des laïcs, outre l'excommunication médicinale & mortelle, dont nous avons parlé, il y en avoit une pour des fautes plus legeres, par laquelle on leur ordonnoit de s'abstenir seulement pour quelque temps d'assister à l'église. Les nouveaux canonistes distinguent deux sortes d'excommunications, la *majeure*, qui prive l'homme entierement de la communion de l'église, du pouvoir de recevoir & d'administrer les sacremens, & de tout droit aux fonctions ecclésiastiques; & la *mineure*, qui ne le prive que du droit de recevoir les sacremens, les ordres & les bénéfices ecclésiastiques : mais non pas des autres marques de communion, comme d'entendre la messe, d'assister au service divin. Outre l'excommunication, les canonistes distinguent deux autres sortes de censures, la *Suspense*, & l'*Interdit*. La suspense est une censure par laquelle une personne ecclésiastique est privée à cause de quelque faute, de l'exercice de son ordre, office & bénéfice, en tout ou en partie, pour un temps certain ou indéfini. L'interdit est une censure, par laquelle l'église défend l'usage des sacremens, les divins offices en public, & la sépulture ecclésiastique. Il est local, personnel ou mixte. Enfin les canonistes ont distingué diverses sortes d'irrégularités, ou d'empêchemens par lesquels les personnes sont rendues inhabiles à recevoir les saints ordres, ou à les exercer quand elles les ont reçus.

Les causes de l'excommunication se peuvent réduire à trois chefs, l'erreur, le crime & la désobéissance; mais suivant les anciennes maximes des saints & les loix de l'église, il faut être réservé à lancer ces excommunications, & ne le faire qu'à l'extrémité & avec douleur. Dans les premiers siécles de l'église on ne se servoit du glaive de l'excommunication que pour des choses spirituelles. Dans la suite les conciles ont prononcé des excommunications, contre ceux qui s'emparoient des biens des églises; & enfin on les a employées pour obliger de révéler ce que l'on sait qui a été fait de tort à un particulier, soit en sa personne, soit en ses biens, c'est ce qu'on appelle *monitoire*, dont l'usage est devenu commun dans ces derniers siécles.

Le principal effet de l'excommunication, est de séparer l'excommunié de la société des fidéles, & de lui ôter le droit d'assister aux assemblées qu'ils font pour adorer Dieu en commun, de le priver de l'eucharistie, de l'assistance aux prieres communes, des sacremens & de tous les autres devoirs, par lesquels la société est liée & unie en une seule communion. Un excommunié est à l'égard d'un chrétien comme un païen & comme un publicain, suivant les termes de l'évangile; mais elle ne le prive pas précisément des devoirs de la société civile, qui lui sont dûs en qualité d'homme, de citoyen, de pere, de mari, de roi, par le droit naturel, par le droit des gens, & par le droit civil. Néanmoins, dès les premiers siécles de l'église, les apôtres ont recommandé aux fidéles de n'avoir point de commerce avec les excommuniés, de les éviter, de ne pas manger avec eux, & même de ne pas les saluer : cette défense ne doit pas néanmoins s'étendre aux devoirs nécessaires & d'obligation, mais seulement à une familiarité que l'on est libre d'avoir ou de ne pas avoir. Les canonistes renferment communément les effets de l'excommunication dans ce vers :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

C'est-à-dire, qu'on leur refuse la conversation, la prie-

re, le salut, la communion & la table, choses pour la plupart civiles; mais ces mêmes canonistes y apportent des exceptions contenues dans le vers suivant:

Utile, lex, humile, res ignorata, necesse.

Qui veut dire que la défense n'a point de lieu entre le mari & la femme, le pere & les enfans, entre les parens, & à l'égard de ceux à qui l'on doit l'obéissance, & que l'on peut communiquer avec un excommunié, si l'on ne sait pas qu'il le soit, ou qu'il y ait lieu d'espérer qu'en conversant avec lui on poura le convertir; ou enfin quand les devoirs de la vie civile, l'utilité ou la nécessité le demandent. Suivant le droit nouveau, ceux qui communiquent avec des excommuniés d'une excommunication majeure, sont censés excommuniés. Il n'en est pas de même de ceux qui communiquent avec des excommuniés d'une excommunication mineure; & l'usage est établi en France, qu'il n'y a aucune peine contre ceux qui communiquent avec des personnes qui ont encouru l'excommunication, même majeure, s'ils ne sont pas dénoncés. Quelques papes ont prétendu qu'ils avoient droit, en excommuniant les rois & les princes, de les priver de leurs états & de leurs biens. Cet usage, dont Grégoire VII est le premier qui ait donné l'exemple, n'a été que trop commun, & a eu de funestes suites; mais c'est une entreprise contraire à l'esprit de J. C. & de l'église, à laquelle les princes & les évêques se sont toujours opposés avec raison. Quand un homme excommunié mouroit dans son excommunication, on lui refusoit la sépulture ecclésiastique & les prieres de l'église: s'il arrivoit que les corps des excommuniés fussent enterrés en terre sainte, on les déterroit, & même on croyoit qu'il falloit réconcilier l'église ou le cimetiere, dans lequel ils avoient été enterrés. Il y a eu un temps que l'on croyoit que les excommuniés, s'ils n'étoient absous, ne pouvoient pourir. On a excommunié même les morts dans la communion de l'église, en ôtant leur nom des dyptiques, c'est-à-dire, du catalogue de ceux pour lesquels on prioit à l'autel, & en déterrant leurs corps. Quelque formidable que soit l'excommunication, si elle est nulle ou injuste, elle n'a que des effets extérieurs, & ne rend point celui qui est innocent, coupable devant Dieu.

La maniere d'excommunier étoit fort simple dans l'ancienne église. Du temps des apôtres, les fidéles se séparoient eux-mêmes de la communion de ceux qui étoient dans l'erreur, ou qui vivoient d'une maniere déréglée, suivant les ordres qu'ils en recevoient des apôtres ou des évêques. Dans les siécles suivans, les conciles & les évêques séparoient de la communion les hérétiques, & ceux qui étoient coupables de crimes, prononçoient contre eux anathême, & ne souffroient pas qu'ils assistassent aux assemblées des fidéles. On a depuis employé en quelques endroits des cérémonies effrayantes, pour rendre l'excommunication plus terrible, comme d'allumer des cierges, de les jetter par terre, de les éteindre & de les fouler aux pieds, en prononçant l'excommunication. En quelques endroits, quand un homme étoit excommunié, la populace portoit une biere devant sa porte, proféroit quantité d'injures contre lui, & accabloit sa maison d'une grêle de pierres. On se contente à présent de fulminer l'excommunication dans l'église en pleine assemblée, sans autre cérémonie, & il n'y a qu'à Rome où l'usage d'excommunier, en éteignant un cierge, se pratique encore, dans le temps que l'on fulmine le jeudi saint la bulle *in Cœna Domini*.

L'absolution de l'excommunication étoit anciennement réservée aux évêques. A présent il y a des excommunications, dont les prêtres peuvent relever; il y en a de réservées aux évêques; & d'autres au pape. Il y a eu un temps, qu'il étoit ordonné par les loix & par les capitulaires de nos princes aux excommuniés, de se faire absoudre dans un temps, à peine d'être mis en prison ou privés de leurs biens. * Morin, *de pænitentia*. Eveillon, *des censures*. Du Pin, *de antiq. eccles. discipl. Dissert. de excomm. Traité des excomm.*

EXEGETES, étoient parmi les Athéniens des jurisconsultes, que les juges consultoient sur les causes d'homicide, savoir si celui qui avoit tué avoit eu droit de le faire. Les Exegetes ayant entendu l'accusateur & l'accusé, en présence des juges qui les interrogeoient, disoient leur avis, que les juges suivoient. * Rossæus, *archeologia Attica*, *l.* 3. Samuël Petit, *comment. in leges Attic. l.* 7, *tit.* 1. Il y avoit aussi des EXEGETES parmi les ministres des temples.

☞ EXILLES, petite ville du Piémont, située sur la Doire, à deux lieues au-dessous de Suze. Son nom latin est *Ocellum*. Quelques-uns croient que c'est la *Gadaone* des anciens. Exilles étoit à la France; mais elle fait présentement partie du Piémont, étant au-delà des sommités des Alpes & montagnes qui doivent servir de limites entre la France, le Piémont & le comté de Nice, conformément au traité conclu à Utrecht le 11 avril 1713, par les articles IV & V. * La Martiniere, *dict. géogr.*

EXODE, livre canonique de l'écriture sainte, est le second du Pentateuque, c'est-à-dire, des cinq livres écrits par Moyse. Les Hébreux le nomment *Veelle Semoth*, des premiers mots qui le commencent, & qui signifient en latin, *Hæc sunt nomina*. Nous lui donnons le nom d'*Exode*, qui veut dire, *sortie*, pour marquer celle des enfans d'Israël hors de l'Egypte, par le moyen de Moyse, parceque l'histoire de cette délivrance est racontée dans ce livre, aussi-bien que la maniere dont Dieu donna à Moyse les tables de la loi. Il contient l'histoire de tout ce qui se passa dans le desert sous la conduite de Moyse, depuis la mort de Joseph, jusqu'à la construction du tabernacle, pendant quatre ans. On y trouve la description des plaies dont l'Egypte fut affligée, l'abregé de la religion & des loix des Israélites, avec les préceptes admirables du décalogue. Ce livre est divisé en 40 chapitres. * S. Jerôme, *in prolog. Ep. ad Pauli. & ad Desid.* Du Pin, *dissertat. prélim. sur la bible.*

EXONIENS, *Æxonenses*, peuples de l'Attique, fort sujets à la médisance & à la raillerie, donnerent sujet à cet ancien proverbe des Grecs: *Gardez-vous des Exoniens.* * Cœlius Rhodiginus, *l.* 18, *c.* 25. Strabon, *l.* 9.

EXORCISMES, ou CONJURATIONS: ce sont de certaines oraisons ou bénédictions, pour guérir des maladies, pour détourner des orages, pour chasser des animaux nuisibles, pour préserver de quelque danger, & pour faire sortir le démon du corps d'un possédé. Joséphe rapporte que Salomon composa des charmes contre les maladies, & qu'il fit des exorcismes très-efficaces pour chasser les démons. Il ajoute que ces charmes & ces exorcismes étoient fort en usage parmi les Juifs, & qu'il avoit vu un certain Eléazar, qui, en présence de l'empereur Vespasien, guérit plusieurs personnes possédées du démon, en leur appliquant au nez un anneau, dans le chaton duquel étoit renfermée une certaine racine que Salomon avoit découverte, & dont l'odeur faisoit sortir le démon par les narines: ensuite de quoi il le conjuroit de ne plus revenir, & récitoit les exorcismes que Salomon avoit inventés. Les savans n'ajoutent pas foi à cette histoire, parceque l'écriture sainte ne dit rien de semblable de Salomon. Que si Eléazar a fait les prodiges dont parle Joséphe, ce n'a été que par l'opération du démon. Il est vrai néanmoins que l'usage des exorcismes est aussi ancien que l'église. Jésus-Christ même, ses apôtres & ses disciples, & depuis les évêques, les prêtres & les exorcistes l'ont pratiqué dans tous les siécles. On peut encore aujourd'hui se servir des exorcismes, mais cela ne se doit faire que par des personnes qui soient approuvées de l'église pour cela, afin d'empêcher les abus & les superstitions,

qui pourroient se glisser dans cet usage. On voit principalement des paysans & des soldats qui ont des oraisons particulieres pour guérir plusieurs maladies, & produire d'autres effets extraordinaires; mais ces moyens sont superstitieux & illicites, & ne tirent leur vertu que de la puissance du démon, en conséquence d'un pacte exprès ou tacite. * Thiers, *traité des superstitions*. Duguet, *traité des exorcismes, à la fin de sa dissertation théolog. sur l'eucharistie.*

EXORCISTES, l'un des ordres mineurs, dont la fonction étoit d'exorciser les énergumènes & les catéchumènes : les Grecs ne les considéroient pas comme étant dans les ordres; mais simplement comme des ministres. S. Jérôme ne les met pas non plus au nombre des sept ordres. Dans l'Eglise latine, les exorcistes se trouvent au nombre des ordres mineurs après les acolythes; & la cérémonie de leur ordination est marquée dans les anciens rituels. Ils recevoient le livre des exorcismes de la main de l'évêque, qui prononçoit ces paroles : *Recevez ce livre, & l'apprenez par cœur, & ayez le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumenes baptisés ou catéchumenes*, avec une bénédiction particuliere. Il y a eu des exorcistes parmi les Juifs, dont il est fait mention dans l'évangile, dans les actes, & dans Joséphe. S. Justin martyr, dans son dialogue contre Triphon, reproche aux Juifs que leurs exorcistes se servoient, comme les Gentils, de pratiques superstitieuses dans leurs exorcismes, en employant des parfums & des ligatures. Cela fait voir qu'il y avoit aussi parmi les païens, des gens qui se mêloient d'exorciser les démoniaques. * Lucien en fait mention.

EXOUCONTIENS, *cherchez* AÉTIENS.

EXPERIENS, *cherchez* CALLIMAQUE.

EXPIATION, cérémonies, par lesquelles les hommes se purifioient de leurs péchés. Il y avoit chez les Juifs une fête solemnelle des expiations, qui se célébroit le 10 du mois de tisri, dans laquelle le grand prêtre faisoit la cérémonie de l'expiation pour les péchés du peuple. * *Levit.* 19. On s'y préparoit par un jeûne; & ensuite le grand prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, & après s'être lavé dans l'eau, offroit un bélier en holocauste, & un veau pour ses propres péchés & pour ceux de sa famille. Après l'immolation du veau, il remplissoit l'encensoir de charbons ardens pris de l'autel des holocaustes; & entrant dans le saint des saints l'encensoir à la main, il mettoit des parfums sur le feu, afin que la fumée qui s'élevoit lui dérobât la vue de l'arche de l'alliance, & qu'il ne fût point frapé de mort. Il prenoit aussi du sang du veau, où ayant trempé le bout du doigt, il en faisoit sept fois aspersion vers le propitiatoire qui couvroit l'arche. Ensuite on lui présentoit deux boucs, dont l'un devoit être immolé, & l'autre conduit hors du camp & de la ville, chargé des péchés du peuple : c'est ce dernier que les Grecs appellent ἀποπομπαῖος, & les Latins *bouc émissaire*. Le grand-prêtre tiroit au sort ces deux boucs. Celui sur qui le sort étoit tombé, étoit immolé au seigneur pour les péchés du peuple. Le grand-prêtre prenoit du sang de ce bouc, & en faisoit l'aspersion dans le sanctuaire, dans tout le tabernacle, ou le temple, & sur l'autel des parfums, pour purifier le lieu saint & l'autel de toutes les impuretés des enfans d'Israël. Le sanctuaire, le tabernacle, & l'autel étant ainsi purifiés, le grand prêtre se faisoit amener le bouc émissaire, mettoit la main sur la tête de cet animal, confessoit ses péchés, & ceux du peuple, & prioit Dieu de faire retomber sur cet animal la peine qu'ils avoient méritée; le bouc étoit ensuite conduit dans un lieu desert, où il étoit mis en liberté ou précipité. Le grand prêtre quittant ensuite ses habits, se lavoit dans le lieu saint; & les ayant repris après s'être lavé, il offroit en holocauste deux béliers, l'un pour le peuple, & l'autre pour soi. Il mettoit sur l'autel la graisse du bouc immolé pour le péché; après quoi tout le reste de cette victime étoit porté hors du camp, & brulé par un homme qui ne rentroit dans le camp qu'après s'être purifié en se lavant : celui qui avoit conduit le bouc émissaire en faisoit de même. Telle étoit l'expiation solemnelle pour tout le peuple parmi les Hébreux. Les Juifs ont substitué à présent un coq qu'ils immolent. Outre cette expiation générale, ils avoient encore plusieurs expiations particulieres pour les péchés d'ignorance, soit pour les meurtres involontaires, soit pour les impuretés légales : & elles se faisoient par des sacrifices, par des ablutions ou des aspersions. On les peut voir décrites dans le lévitique. * *Levit. c.* 16 *& autres chapitres, & dans les commentateurs. Continuat. de l'histoire des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent.*

Cet usage des expiations est passé des Hébreux aux Grecs, & ensuite aux Romains. La cérémonie d'expier la plus ordinaire chez les uns & les autres, étoit l'ablution : ils avoient aussi recours aux temples, aux autels & aux sacrifices. Sophocle, Euripide, & les autres poëtes Grecs & Latins, parlent de ces expiations par l'ablution. Oedipe, Thesée, Hercule, expierent ainsi les crimes & les meurtres qu'ils avoient commis. Il y avoit des mysteres particuliers pour ces expiations, comme ceux de Cerès Eleusine. Denys d'Halicarnasse rapporte de quelle maniere le jeune Horace fut purifié du crime du meurtre de sa sœur. *On dressa*, dit-il, *deux autels, l'un à Junon, l'autre à Janus; on y offrit des sacrifices, & on fit passer le jeune Horace sous le joug.* Il y avoit aussi des cérémonies d'expiation chez les autres peuples, particulierement chez les Egyptiens & chez les Lydiens. * *Antiq. grec. & rom.*

Pour les chrétiens qui sont lavés du sang de l'agneau sans tache, ils n'ont point eu d'autres cérémonies d'expiation particuliere, que celle de l'application de son sang par les sacremens, ou seulement quelques cérémonies, comme l'eau bénite, qui ne sont que des signes extérieurs de la purification intérieure qui se fait en eux par l'opération du S. Esprit.

EXPILLI (Claude) président au parlement de Grenoble, né le 22 décembre de l'an 1561, à Voiron en Dauphiné, fils d'un autre *Claude* Expilli, qui s'acquit beaucoup de réputation dans les armées, & de *Jeanne* Richard. Il étudia à Turin, & apprit en 1581 & 1582 le droit à Padoue, où il lia amitié avec les plus savans hommes de ce temps. On met en ce rang Speron Speroni, Jérôme Torniel, Tiberius Decianus, Marcus Mantua, Gui Pancirole, Jacques Menochio, Vincent Pinelli, Zabarella, Picolomini, & divers autres, dont le nom seul fait l'éloge. Expilli étant revenu en France, & s'étant fait recevoir docteur à Bourges, où le célébre Jacques Cujas lui donna de grands éloges, vint s'établir à Grenoble, où il se distingua tellement parmi les avocats de ce parlement, que le roi Henri *le Grand* le jugea digne des plus importantes charges de la robe. Il eut celle de procureur du roi en la chambre des finances, puis celle d'avocat du roi au parlement, & enfin celle de président. Le même roi Henri IV & Louis XIII l'employerent pour des affaires importantes dans le comté Venaissin, en Piémont & en Savoye, où il fut premier président au parlement de Chamberi, après la prise de cette ville en 1630. Trois ans après il fut employé par le roi à Pignerol; & étant revenu à Grenoble, il y mourut le 22 ou 23 juillet 1636, âgé de 75 ans. Le président Expilli avoit épousé *Isabeau* Beneton, dont il eut une fille unique, *Gasparde*, dame de Bresson. Nous avons quelques ouvrages de ce magistrat en prose & en vers. Ses plaidoyers furent imprimés à Paris en 1612, *in*-4°. Ses poësies françoises, après avoir été imprimées séparément pour la plupart, ont été recueillies en un grand vol. *in*-4°. qui parut en 1624 à Grenoble. On trouve dans ce recueil plusieurs piéces que Expilli avoit composées en prose. Ce sont deux petits discours *sur les fontaines de Vals en Vivarez*, & *sur la propriété des eaux médici-*

nales de Vals. Bataille de Pont-Charra, gagnée le 18 septembre 1591 par le Duc de Lesdiguieres. La journée de Salbertrand, gagnée le 7 juin 1593 par le même M. de Lesdiguieres. *Supplément à l'histoire du chevalier Bayard.* On a encore du président d'Expilli un *traité de l'orthographe françoise*, qui fut imprimé *in-folio* à Lyon en 1618. Jacques-Philippe Thomasini, évêque de Citta-Nova, a fait son éloge parmi ceux des hommes de lettres, & Antoine Boniel de Catilhon, son neveu, avocat général dans la chambre des comptes de Dauphiné, a écrit sa vie, qui fut imprimée en 1660 à Grenoble, *in*-4°. N. Chorier en parle ainsi dans l'histoire de cette province, abrégée pour monseigneur le dauphin. » Claude Expilli, dit-il, étoit pré sident en » ce même parlement. Ses ouvrages sont des témoins ir- » réprochables de son savoir, qui n'avoit pas d'étroites » bornes. Il étoit orateur, jurisconsulte, historien & » poëte. Si est-ce qu'il ne paroît qu'imparfaitement dans » ses ouvrages. Il avoit des qualités admirables. Il étoit » à tous les gens d'esprit un ami qui ne leur manquoit » jamais au besoin. Qui méritoit son amitié, l'avoit » infailliblement, & c'étoit la mériter que d'avoir de » la vertu & du savoir. Antoine Boniel de Catilhon, » avocat général dans la chambre des comptes de Dau- » phiné, a écrit sa vie; & le portrait qu'il a fait d'Ex- » pilli est plus fidéle que celui qu'Expilli même a fait » de soi dans ses savantes œuvres. »

EXQUILIES, *cherchez* ESQUILIES.

EXTRAVAGANTES, nom que l'on a donné aux épîtres décrétales, qui ont été publiées depuis les clémentines, dont nous avons parlé dans l'article, DECRETALES. Les premieres sont celles de Jean XXII, successeur de Clément V. Elles furent ainsi appellées, lorsque n'étant pas encore mises en ordre, elles sembloient *vaguer hors* du corps du droit canon: & ce nom leur est demeuré après qu'elles ont été insérées dans le corps du droit. On a ensuite appellé *extravagantes communes*, la derniere collection des décrétales, jusqu'en 1483, quoiqu'elles soient aussi comprises dans le corps du droit canon. * Doujat, *hist. du droit canonique.*

EXTREMOS, ou ESTREMOS, petite ville de Portugal, dans la province d'Alentejo, avec un ancien château sur la riviere de Terà, qui vient se jetter dans le Tage, est située à sept lieues d'Evora en allant à Elvas, près de la Guadiane. Ce fut-là que mourut sainte Elizabeth, reine de Portugal, en 1336. * Sanson. Baudrand.

EXTUCA, province du royaume de Maroc, dans le pays de Sus, s'étend sur les côtes de l'Océan, vers le mont Atlas, & les frontieres du Biledulgerid. * Sanson. Dapper, *de l'Afrique.*

EXUPÉRANCE, préfet des Gaules dans le V siécle, étoit de Poitiers, & proche parent du poëte Rutilius, qui parle de lui avec éloge. Il étoit marié, & eut de sa femme un fils nommé *Pallade*, qui après s'être formé à l'éloquence dans les Gaules, alla étudier le droit à Rome. Exupérance avoit aussi un frere, nommé *Quintilien*, qui s'étoit retiré à Bethléem, où sous l'habit de militaire, il menoit la vie des anciens prophétes. Il y a lieu de croire que ce fut à sa priere, que saint Jérôme entreprit de travailler à la conversion d'Exupérance. Il lui écrivit une lettre que nous avons encore, dans laquelle il le presse de renoncer à ses richesses & aux espérances du siécle, pour se consacrer au service du roi du ciel, & le sollicite de venir se réunir à son frere. Exupérance étoit veuf alors, & S. Jérôme saisit cette circonstance pour le presser encore davantage. Il l'invite à entrer en commerce de lettres avec lui, & n'omet rien pour le gagner. Exupérance ne profita ni de ces offres, ni de ces sollicitations. En 417, lorsque Rutilius écrivoit, il étoit occupé à rétablir les loix & la police romaine dans les Armoriques, ou les Aquitaines, qui portoient alors ce nom avec la province qui le retient encore aujourd'hui. Dans la suite, il fut fait préfet des Gaules. Il remplissoit cette dignité, lorsqu'en 424, sous le consulat de Castin & de Victor, il fut tué à Arles dans une sédition militaire. Jean, qui avoit usurpé l'empire après la mort d'Honorius, se mit peu en peine de venger un attentat commis en la personne d'un de ses premiers magistrats. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome 2, pag. 141 & suiv.

EXUPERE, rhéteur célébre, que plusieurs ont confondu avec Exupere, évêque de Toulouse, & avec un évêque de Cahors de même nom, étoit de Bourdeaux, & enseigna l'éloquence à Toulouse & à Narbonne. Dans cette derniere ville il eut pour disciples les deux princes Dalmace & Annibalien, petit-fils de Constance Chlore, & neveux par leur pere de l'empereur Constantin alors regnant. Exupere avoit été obligé de sortir de Toulouse, qui ne put long-temps être reconnoissante de son mérite: mais à Narbonne, il ne reçut que des applaudissemens; & lorsque les deux princes Dalmace & Annibalien eurent été, l'un déclaré César en l'an 335, & l'autre roi de Pont & d'Arménie, ils lui procurerent le gouvernement ou la présidence d'une province d'Espagne. Exupere, après avoir exercé long-temps cette charge, & y avoir amassé de grandes richesses, revint dans les Gaules, & alla s'établir à Cahors où il mourut. Les savans auteurs de l'histoire littéraire de la France disent que ce fut à Toulouse qu'il eut pour disciples les petits-fils de Constantin: Ausone, qui en étoit mieux instruit, dit précisément que ce fut à Narbonne.

Narbo inde recepit;
Illic Dalmatio genitos, fatalia regum
Nomina, tum pueros grandi mercede docendi
Formasti Rhetor, &c.

Le même Ausone fait ce bel éloge d'Exupere:

EXUPERI, memorande mihi, facunde sine arte,
Incessu gravis, & verbis ingentibus, ore
Pulcher, & ad summam, motuque habituque venustò.
Copia cui fandi longè pulcherrima, quam si
Auditu tenus accipere, deflata placeret:
Discussam scires solidi nihil edere sensus, &c.

C'est dans ses *éloges des professeurs de Bourdeaux* qu'Ausone parle ainsi, quoiqu'Exupere n'ait jamais professé dans cette ville. * *Histoire littéraire de la France, tome 1, II part. Hist. generale du Languedoc, tome 1, page 143.*

EXUPERE, *Exuperius*, évêque de Toulouse, tint le siége après S. Sylve, successeur de Rodanius, mort en exil pour la foi orthodoxe, & fut un modéle illustre de la charité épiscopale, au commencement du V siécle; car durant une grande famine, après avoir vendu tous ses biens, il vendit encore les vâses sacrés d'or & d'argent, qui étoient dans l'église, pour assister les pauvres; de sorte qu'il portoit le corps de Jesus-Christ dans un panier d'ozier, & son sang dans un calice de verre. Sa charité parut encore dans la Palestine & en Egypte, par le sécours qu'il donna aux saintes vierges & aux anachoretes. S. Jérôme parle de ses libéralités, & le compare à la veuve de Sarepta. Ce saint docteur lui dédia aussi ses livres sur le prophéte Zacharie. Exupere changea dans Toulouse le temple de Minerve, en une église de la sainte Vierge, qui est aujourd'hui *la Dorade*; & délivra cette ville de la juste crainte qu'elle avoit des Vandales. Le pape Innocent II lui écrivit une épître décretale, qui contient sept titres ou réponses à la consultation du saint prélat, & sur-tout pour les livres canoniques. L'église fait mention de S. Exupere dans son martyrologe le 28 septembre, & de sa translation au 14 juin. On ne sait pas bien l'année de sa mort. Il étoit encore vivant dans le temps que Rome fut prise par les Goths en 409. On croit qu'il a vécu jusqu'en 417. * S. Jérôme, *ep. 4 ad Rust. Præfat. in Zach. l. 3.*

Comm. in Mos. Epistolis ad Furiam, ad Exuperiam, ad Ageruchiam. S. Paulin, *epist.* 48. S. Grégoire de Tours, *l.* 2, *hist. c.* 13. Innocent I, *epist.* 3.

E Y.

EYBEN (Huldéric) étoit originaire d'une noble & ancienne maison de la Frise Orientale, dans le pays d'Harlingen. Il naquit à Norden le 20 novembre 1629. A l'âge de six ans il perdit son pere; & par les soins de sa mere & de ses parens, il fut mis au collége, où il se distingua par les progrès qu'il fit dans les lettres humaines. Il passa ensuite à Rintelen, où il prit les premieres teintures de la jurisprudence. De là, étant allé à Marpurg en 1651, dans le temps que se fit en cette ville le rétablissement de son académie, il mit au nombre de ses bonnes fortunes d'avoir eu pour maître Juste Sinold, surnommé *Schutz*, & Jean Helvic son fils, dont le premier a été chancelier de l'académie, & le second antécesseur & conseiller du landgrave de Hesse, puis du conseil aulique de l'empereur. Instruit par ces deux docteurs habiles de la parfaite connoissance de l'état de l'empire, il parvint en 1655 au doctorat, honneur qu'il n'estima pas au-dessous de sa naissance. Peu de temps après, il fut choisi par George II, landgrave de Hesse, pour une des chaires de professeur en droit. Il y alloit de toute l'Allemagne un si grand concours pour l'entendre, qu'il le disputoit à Jean Otton Tabor, chancelier de cette académie, & qui a laissé un grand nombre d'ouvrages. Eyben fut appellé en 1669 par les ducs de Brunswic & de Lunébourg, en la ville d'Helmstat, où il s'aquitta avec beaucoup de réputation des charges de conseiller & d'antécesseur. Il fut nommé par le cercle de la basse Saxe, pour remplir une place de juge dans la chambre impériale de Spire; & en 1678, il fut reçu au nombre des assesseurs. L'empereur Léopold, informé du mérite & des bonnes qualités de M. Eyben, l'approcha de sa personne en le faisant conseiller de son conseil aulique. Pour récompense de ses services, sa noblesse fut rétablie dans son premier lustre; & pour comble d'honneur, il fut immatriculé dans le corps de la noblesse libre & immédiate de l'empire au quartier du Rhin. Il mourut le 25 juillet 1699. Ses ouvrages ont été tous ramassés en un volume *in-folio*, & imprimés à Strasbourg en 1708: ils sont divisés en trois parties. La premiere contient des observations mêlées de théorie & de pratique sur les instituts de Justinien. La deuxiéme contient plusieurs dissertations concernant le droit des particuliers; & la troisiéme regarde le droit public & feodal. * *Journal des savans* 1708.

EYCK (Jacques) *cherchez* VANDER-EYCK.

EYMBECK, petite ville du duché de Brunswick, en basse Saxe. Elle est dans le quartier de Grubenhagen, près de la Leyne, entre la ville de Gottingen, & celle d'Hildesheim, à sept lieues de la premiere, & à dix de la derniere. Eymbeck a été une ville impériale & libre. Elle dépend maintenant de la maison de Brunswick. * Mati.

EYMERIC (Nicolas) *cherchez* NICOLAS EYMERIC.

EYMOUTIERS, bourg avec une collégiale. Il est dans le Limosin, sur la Vienne, à sept lieues de Limoges, du côté du levant. * Mati, *dict.*

EYNDIUS de Hemstede (Jacques) né à Delft en Hollande, d'une famille de chevaliers, fut capitaine de cuirassiers, au service des Hollandois. Il allia les muses avec les armes, & il se fit honneur des deux côtés. Valere André dit qu'il étoit d'un esprit excellent, & grand poëte. En 1611 on a imprimé *in-4°.* à Leyde, un recueil de ses poësies, où l'on trouve entr'autres, *Nugarum liber unus: Belli Flandrici libri duo: Senatus convivalis: Mars exul*, &c. Il est aussi auteur d'un livre *de saltationibus veterum*, qu'il dédia à Joseph Scaliger. Eyndius est mort dans son château de Hemstede en l'isle de Schowen en Zélande, le 11 de septembre 1614. Depuis sa mort, on imprima par ordre des états de Zélande son histoire ou chronique de Zélande, en deux livres (*chronicon Zelandiæ*) à Middelbourg en 1634, *in-4°.* Cet ouvrage est conduit jusqu'à l'an 1296. M. l'abbé Lenglet cite encore d'Eyndius l'écrit suivant qui est oublié dans Valere André: *Jacobus Eyndius ab Haemstede de pace à Batavis anno 1609 oblata*, à Leyde 1611, *in-4°.* * Valerii Andreæ, *bibliotheca Belgica*, édition de 1739, *in-4°.* tome I, page 512. *Méthode pour étudier l'histoire*, par M. l'abbé Lenglet, édit. de 1735, *in-4°.* t. III, p. 330 & 332.

EYRING (Elie-Martin) pasteur & surintendant de Rodach en Franconie, s'est fait connoître particuliérement par l'histoire de la vie d'Ernest le Pieux, duc de Gotha. Elle parut à Leipsic en 1704, *in-8°.* sous ce titre: *Eliæ-Martini Eyringii vita Ernesti pii, ducis Saxoniæ*, &c. Antoine Teissier a abrégé cet ouvrage, & l'a donné ainsi en françois à Berlin l'an 1707. Eyring entreprit ensuite en allemand un ouvrage beaucoup plus étendu, où il vouloit ajouter à la vie d'Ernest celle de ses peres, de ses freres & de ses fils; mais il ne put achever cette entreprise. Il mourut le 13 octobre 1739. * Extrait du *supplément françois de Basle.*

EYSELIUS (Jean-Philippe) médecin, né à Erfurt l'an 1652, fréquenta d'abord le collége de cette ville, & étudia ensuite la médecine à Iéne, & à Erfurt. Il prit le degré de docteur dans cette derniere ville en 1680. Peu après il alla en Westphalie, & fut fait physicien de la ville de Bockem. Lorsque la peste qui affligeoit cette ville eut cessé, il retourna en 1685, à Erfurt. En 1687 il y fut fait professeur extraordinaire en médecine, & en 1693, professeur ordinaire: il obtint en même-temps une place dans la faculté. En 1694 il permuta la chaire de pathologie pour celle d'anatomie & de chirurgie, à laquelle on joignit celle de botanique. Il fut reçu maître ès-arts en 1713, & aggrégé en 1715 à l'académie des curieux de la nature. Il mourut le 30 juin 1717, âgé de soixante-cinq ans. Ses ouvrages sont: 1. *Compendium physiologicum.* 2. *Compendium pathologicum.* 3. *Compendium semiologicum.* 4. *Compendium de formulis medicis præscribendis.* 5. *Compendium practicum.* 6. *Compendium chirurgicum*; & quelques autres: le tout a été réuni en 1718, sous le titre de *Opera medica & chirurgica.* Il y a aussi du même un grand nombre de thèses. * Morschamni *Erfordia litterata*, partie II, section II. *Supplément fançois de Basle.*

EYSENACH, *cherchez* EISENACH.

E Z.

EZECHIAS, roi de Juda, fils d'Achaz & d'Abia, & petit-fils de Joatham, étoit un prince très-religieux, qui établit entiérement le culte du vrai Dieu dans le royaume de Juda, dont il prit le gouvernement l'an du monde 3308, & avant Jesus-Christ 727. Il fit abattre tous les autels qui étoient sur les collines, brula les bois sacrés, & brisa le serpent d'airain, pour ôter aux Juifs tout sujet d'idolâtrie. Eusèbe dit qu'il supprima plusieurs livres de Salomon, qui traitoient des choses naturelles, à cause de l'abus que les simples en faisoient; & Génebrard ajoute après les Hébreux, qu'il étoit savant dans les mathématiques, & qu'il fit une réformation de l'année des Juifs, par l'intercallation du mois de nisan au bout de chaque troisiéme année. Après ces reglemens politiques, il songea à la guerre, & défit les Philistins qui s'étoient révoltés contre son pere. Dans la quatriéme & sixiéme année de son regne, Salmanazar prit Samarie, mit fin au royaume d'Israël, & mena Osée en prison où il mourut. Avant ce succès, en l'an du monde 3322, & 713 avant Jesus-Christ, qui étoit la quatorziéme année d'Ezéchias, ce prince ayant été malade très-dangereusement, le prophéte Isaïe lui avoit annoncé qu'il mourroit; mais ses pleurs firent révoquer cette sen-

tence ; & pour preuve que Dieu lui accordoit encore quinze ans de vie, l'ombre remonta de dix lignes sur le cadran au soleil qu'Achaz avoit fait faire ; & par ce miracle inoui, le jour où il arriva fut plus long de dix heures qu'il ne devoit être ; selon l'opinion de plusieurs anciens peres. Mérodach Baladan, roi de Babylone, envoya à Ezéchias des ambassadeurs, qui lui porterent des présens, & eurent ordre, après s'être réjouis avec lui du recouvrement de sa santé, de s'informer de ce miracle. Joséphe dit, que c'étoit pour faire alliance avec lui. Cette ambassade, qui lui étoit fort honorable, lui inspira de si bons sentimens de soi-même, qu'il montra tous ses trésors aux envoyés. Dieu voulant punir cette vanité, fit dire à Ezéchias par Isaïe, que tous ces trésors seroient un jour transportés à Babylone. Il obtint par son repentir, qu'il ne verroit point ces malheurs. Ezéchias refusa ensuite de payer le tribut qu'il devoit au roi d'Assyrie. Pour s'en venger, Sennacherib vint en Judée avec une puissante armée, & y prit plusieurs places : ce qui obligea le roi de lui envoyer des présens, avec promesse de lui payer le tribut. Sennacherib passa en Egypte ; & étant revenu trois ans après, l'an du monde 3325, & 710 ans avant Jesus-Christ, il mit le siége devant Jérusalem : mais avant qu'il eût tiré un coup de fléche, l'ange du Seigneur tua en une nuit cent-quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée avec tous les chefs. Enfin, Ezéchias mourut âgé de cinquante-trois ans, après en avoir regné vingt-neuf, l'an 3337 du monde, & 698 avant Jesus-Christ. La tradition des Juifs rapportée par S. Jérôme sur le 39 chapitre d'Isaïe, étoit qu'Ezéchias fut malade à l'extrémité, parcequ'il n'avoit pas chanté un cantique d'actions de graces après la défaite de Sennacherib ; mais les autres croient, avec plus de raison, que sa vanité en fut la cause. * IV *des Rois*, 18 *& suiv. Isaïe*, 36 *& suiv. Ecclésiastique*, c. 48. Joséphe, *liv.* 9 *&* 10, *antiq. jud.* Génébrard, *in chron, &c.*

EZÉCHIAS, frere d'*Ananias*, grand sacrificateur des Juifs, fut obligé de se cacher dans les égouts de Jérusalem avec son frere, & quelques autres sacrificateurs, pour éviter la fureur de Manahem, qui tranchoit du roi dans cette ville. Ils ne s'étoient pas si bien cachés qu'ils l'avoient cru ; car ils furent découverts le lendemain, & cruellement massacrés par les factieux. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *l.* 2, *c.* 31.

EZECHIAS, fils de *Chobaré*, étoit un homme audacieux, cruel, & entreprenant. Il se joignit dans Jérusalem à Eléazar, fils de Simon contre le parti de Jean. Tous ensemble ils se rendirent maîtres de la partie intérieure du temple, dont ils firent un arsenal, mirent leurs armes sur les portes de ce saint lieu : & faisoient de-là des sorties très-vigoureuses sur Jean & sur les habitans de Jérusalem. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *l.* 5, *c.* 7.

EZECHIEL, prophéte, & le troisiéme des quatre qu'on appelle *les grands prophétes*, étoit de la race sacerdotale, fils du sacrificateur *Buzi*. Il fut transféré à Babylone sous Jéchonias, & commença à prophétiser à l'âge de trente ans, au cinquiéme mois de la transmigration de Jéchonias, qui est la 585 avant Jesus-Christ, comme il le témoigne lui-même au second chapitre de sa prophétie. Il continua de prophétiser pendant vingt ans, & fut tué, à ce que l'on croit, par un prince de sa nation, qu'il avoit repris de ce qu'il adoroit les idoles. L'auteur de l'ouvrage imparfait qui se trouve dans les œuvres de S. Jean Chrysostome, semble dire qu'il fut écrasé entre des pierres. On l'enterra dans le sépulcre de Sem, où la dévotion fit venir dans la suite un grand concours de peuple. Le martyrologe romain en fait mention au 10 avril. Sa prophétie est fort obscure, particuliérement au commencement & à la fin ; & c'est peut-être la raison pour laquelle les Juifs ne vouloient pas qu'on la lût avant que d'avoir atteint l'âge de trente ans. Après avoir décrit sa vocation, il prédit la captivité & la ruine de Jérusalem, pour confirmer les prédictions de Jérémie, & réfuter les vaines promesses des faux prophétes. Il prédit aussi les malheurs qui devoient arriver aux peuples voisins, & prophétisa le rétablissement du peuple Juif & du temple, qui ne sont que les figures du régne du Messie, de la vocation des gentils, & de l'établissement de l'eglise. C'est de tous les prophétes celui qui est le plus rempli de visions énigmatiques. S. Jerôme dit que son style n'est ni fort éloquent ni fort grossier, mais qu'il est entre les deux. Il est plein de belles sentences, de riches comparaisons, & fait paroître beaucoup d'érudition dans les choses profanes. Ses prophéties, ou visions, qui sont au nombre de vingt-deux, sont disposées suivant l'ordre du temps qu'il les a eues. Les plus savans commentateurs sur la prophétie d'Ezéchiel, sont Pradus & Willalpand jésuites. * *Ezechiel*, 1, 2, &c. S. Jerôme, *præfat. in Ezec. Ep. ad Paulin.* Bayle, *dict. crit.* 2 *édit.*

EZÉCHIEL, Juif, poëte Grec, vivoit sous l'empereur Trajan ou Adrien, & même peut-être encore après ; quoique Sixte de *Sienne* l'ait mis 40 ans avant Jesus-Christ, & M. Huet plus d'un siécle avant Jesus-Christ. Il court sous son nom une tragédie grecque sur Moyse, ou de la délivrance des enfans d'Israël d'Egypte. Frédéric Morel traduisit les fragmens qui en restoient de son temps, en prose & en vers latins, sur la fin du XVI siécle : ce qui n'en a pas rendu la lecture plus fréquente, ni la piéce beaucoup plus commune. Elle a été imprimée à Paris en 1609. Clément *Alexandrin* parle de cet auteur plus d'une fois ; & il en rapporte un grand fragment. Gentien Hervet, qui croyoit cette piéce perdue, conjecturoit par ce morceau, que toute la piéce devoit être élégamment écrite. * Clément *Alexandrin* au *l.* 1 *des strom.* & Eusèbe *de Césarée* au *l.* 9 *de præp. evang.* Gentien Hervet, *in comment. ad strom.* Baillet, *jugem. des sav.* Huet, *demonst. evang.* 22.

EZEL, sorte de pierre ou de limite, près de Jérusalem, jusqu'où les Juifs pouvoient aller le jour du Sabbat. Elle en étoit éloignée de cinq stades. * *I Rois*, *XX*, 19.

EZERO, petite ville autrefois épiscopale. Elle est dans la Thessalie, en Gréce, sur un petit lac qui porte son nom, entre le golfe d'Armiro, & la ville de Larissa, dont elle étoit suffragante.

EZIER (Jean) natif de Mayence dans le XVI siécle, étoit un savant astronome, & composa divers ouvrages ; comme *Specul. astronom. &c.* * Vossius, *de math.*

EZZELIN, surnommé *le Begue*, fut un homme très-riche, sage, discret, libéral & courageux. Il étoit même modeste, & quoique d'une fermeté inébranlable, il étoit juste sans porter la sévérité à l'excès. On l'a surnommé *le Bégue*, à cause de sa difficulté de parler. Il etoit assez instruit dans les lettres pour le siécle où il vivoit, qui étoit le XII depuis la naissance de J. C. Il fut choisi pour conduire l'armée des chrétiens contre les païens, apparemment du temps des croisades, & il donna de grandes marques de valeur. Il y soutint un combat singulier contre un païen d'une grandeur surprenante, & qui, comme un autre Goliath, défioit chacun de combattre seul contre lui : ce que personne n'osoit entreprendre. Mais Ezzelin accepta le défi, & en présence de toute l'armée, il combattit & terrassa ce nouveau géant. Cette action lui acquit beaucoup de gloire. De retour à Vicence, qui étoit, comme on croit, sa patrie, il y eut le premier rang & la souveraine autorité, dont il ne se servit que pour le bien des peuples. Il réprima sévérement plusieurs factieux qui entreprirent de brouiller l'état sous son gouvernement, & il empêcha les mauvais effets que leur passion pouvoit produire. Il fit d'abord beaucoup de peine à l'empereur Frédéric I, en combattant contre ce prince à la tête des Lombards qui l'avoient choisi pour leur chef. Mais ensuite la paix ayant été faite

vers l'an 1183, il obtint de cet empereur son amitié pour lui & beaucoup de priviléges pour les Lombards eux-mêmes. Depuis ce temps il fut toujours très-attaché à Frédéric, & il empêcha qu'il ne fût rien fait au préjudice de la paix dont on vient de parler, & dont les Lombards lui avoient à lui seul l'obligation. Le reste de sa vie fut fort tranquille, & comblé des prospérités passageres de ce monde.

Il eut pour successeur dans le gouvernement de Vicence son fils EZZELIN, pere d'*Alberic* & d'*Ezzelin* de Romain. Héritier des bonnes qualités de son pere, on dit qu'il le surpassa par son éloquence & par ses richesses. Cependant en 1194, il se forma contre lui un parti, qui le fit bannir de Vicence, avec tous ceux qui lui demeurerent attachés, & toute la ville & les environs en furent troublés. Le gouvernement de Vicence passa successivement dans ce temps de discorde, entre les mains de plusieurs personnes qui s'expulserent mutuellement. Ceux de Vérone, touchés de l'affliction des Vicentins, vinrent à leur secours, chasserent un nommé *Jacques*, usurpateur du gouvernement, qu'ils confierent à Ottonelli & au seigneur de Vermilly. Ces deux gouverneurs eurent pour successeur Vifredot, citoyen de Milan, sous lequel Ezzelin s'efforça de rentrer dans Vicence par la voie des armes. Il s'y forma en effet un parti qui grossit dans la suite par l'union d'Azon, sixiéme marquis d'Est, & du peuple de Padoue qui se joignirent à lui. Les Vicentins furent vaincus : il y eut deux mille d'entr'eux qui furent faits prisonniers. Les vaincus appellerent alors à leur secours ceux de Vérone, qui mirent en fuite les Padouans & tous les alliés d'Ezzelin. Pour empêcher leur propre perte, qu'ils craignoient beaucoup, les Padouans rendirent tous les captifs qu'ils avoient faits, ce qui irrita tellement Ezzelin, qu'il les abandonna. Peu de jours après, la paix fut conclue dans la ville de Vérone, entre ceux de Vicence & Ezzelin, à qui l'on rendit plusieurs forts qu'il avoit possédés. Mais les Padouans s'étant emparé d'*Onaria*, & de ses dépendances, dont celui-ci avoit porté le nom jusqu'alors, parceque c'étoit peut-être le lieu de sa naissance, il prit le surnom *de Romain*, que ses enfans ont porté après lui. Cette action des Padouans augmenta sa haine pour eux. Il se déclara aussi contre Azon, marquis d'Est, le dépouilla du gouvernement de Vérone, & mit en fuite les alliés de ce marquis. Mais la victoire ayant changé quelque temps après, Ezzelin fut pris lui-même par le marquis Azon, qui néanmoins lui rendit la liberté avec beaucoup de bonté. Mais peu reconnoissant de cette faveur, il alla trouver l'empereur Othon VI, auprès duquel il tâcha de desservir le marquis d'Est. L'empereur ayant pris connoissance de leur différend, s'employa à faire la paix entre eux. Ezzelin assista au couronnement d'Othon, qui le mena avec lui à Rome, où il alloit pour cette cérémonie, & peu de temps après son retour, les Vicentins furent condamnés de payer à ce prince soixante mille livres de deniers de Vérone. Ezzelin promit de payer lui seul cette somme, si on vouloit le rétablir dans le gouvernement de Vicence. L'empereur Othon y ayant consenti, ordonna à Guillaume de Lando, qui régissoit cette ville au nom de ce prince, de céder sa place à Ezzelin, qui rentra enfin à Vicence, où il réunit en sa faveur la plus grande partie des habitans. Quand il se vit paisible possesseur, il résolut de se consacrer à la pénitence, & ayant partagé ses biens entre ses enfans, il donna ce qu'il possédoit à *Ezzelin de Romain*, qui fait le sujet de l'article suivant ; & ce qu'il avoit dans la Marche Trévisane à *Alberic* son autre fils. Pour lui il prit un habit monastique, & ne se mêla plus, au moins extérieurement, des affaires du monde. Il écrivit du lieu de sa retraite à ses enfans, pour les engager à faire la paix avec ceux de Padoue. On ne sait point le temps de sa mort. * *Voyez* Gerardi Maurisii *historia*, & Rolandini de Malespina *chronica*, *apud* Ludov. Anton. Murator. *tom. VIII. scriptor. Italic. rer.*

EZZELIN, ECELIN ou ICELIN *da Onara*, ou *de Romano*, natif du village d'Onara, dans la Marche Trévisane, étoit fils d'Ezzelin, surnommé *le Moine*, qui étoit fils d'un autre Ezzelin, dit *le Bègue*, dont nous parlons dans l'article précédent. Ezzelin vivoit dans le XIII siécle, & se rendit redoutable par ses cruautés & par ses violences. Il combattit d'abord à la tête des Gibelins, & remporta de grandes victoires ; puis négligeant les avantages du parti, pour ne songer qu'à son propre intérêt, il se rendit maître de Vérone, de Padoue, & de quelques autres villes d'Italie, où il exerça une tyrannie si odieuse, & avec tant de mépris pour la religion, qu'il conféra les bénéfices, & profana les choses les plus saintes. Plusieurs ont dit qu'il avoit été engendré par le démon. Les papes Grégoire IX, Innocent IV, & Alexandre IV, dont il avoit si souvent attaqué l'autorité dans la personne de leurs légats, ayant employé inutilement les anathêmes ecclésiastiques, firent prêcher la croisade contre ce tyran. Un jour, irrité de ce que la ville de Padoue s'étoit révoltée contre lui, il fit mourir douze mille Padouans qu'il avoit, ou dans ses troupes, ou à son service. S. Antoine de Lisbonne, dit *de Padoue*, fut le seul qui osa le reprendre de ses vices. Il ne voulut rien répondre ; mais il manda quelques-uns de ses satellites, pour le faire mourir, en lui portant des présens que le saint refusa. Toutes les villes de la Marche Trévisane, & les princes de Lombardie, ligués contre lui, le prirent lorsqu'il alloit attaquer Milan, & le menerent à Soncino, où il mourut désespéré le 10 octobre 1259, après avoir exercé sa tyrannie pendant plus de quarante ans. Il étoit entêté de l'astrologie à ce point, qu'il n'entreprenoit rien sans avoir consulté quatre astrologues, dont il avoit coutume de se faire suivre, pour savoir les heures & les momens qu'il devoit prendre pour exécuter ses entreprises. * Le Moine *de Padoue*, *chron. liv.* 1 & 2. Sigonius, *de reg. Ital. lib.* 19. Sponde, *A. C.* 1226, 1236, 1252, 1259. Mascharadi, *vite di capit. illustr.*

EZZELMULUK ou AZZAMOLOUK : ce nom, qui signifie *la force & le prix des rois*, est le nom du quinziéme prince de la maison & de la dynastie des Bouides. Il étoit fils de Solthan *Eddoulat*, & succéda à son oncle *Gelaleddoulat*, l'an de l'hégire 435, de J. C. 1043, dans la charge d'émir-al-omara de Bagdet ; mais sa puissance fut fort affoiblie par les Turcs Selgiucides, qui commençoient à prévaloir dans tout l'état des califes. Il mourut l'an de l'hégire 440 : cependant on lui donne 24 ans de regne ; parcequ'il regna après son pere Solthan *Eddoulat*, dans l'Ahovaze & dans la Perse, avant qu'il possédât la charge d'émir-al-omara auprès du calife. * D'Herbelot, *bibl. orientale.*

Fin du Tome Quatriéme.





SPECIAL 93-B
OVERSIZE 3161-1
V.4
THE GETTY CENTER
LIBRARY

